6
19-E
11

6-20-E-11

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES MÉTIERS.

TOME ONZIEME.

N = PARI

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES MÉTIERS.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

Mis en ordre & publié par M. ** de l'Académie Royale des Sciences & des Belles-Lettres de Prusse; & quant à la *PARTIE MATHÉMATIQUE*, par M. ** de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de celle de Prusse, & de la Société Royale de Londres.

Tantum series juncturaque pollet,
Tantum de medio sumptis accedit honoris! HORAT.

TOME ONZIEME.

Seconde Edition enrichie de notes, & donnée au Public

*PAR M. ***.*

M. DCC. LXVIII.

AVEC APPROBATION.

Digitized by Google

ſubſt. f. ſelon l'ancienne apellation *enne*; ſubſt. m. ſelon l'apellation moderne *ne*. C'eſt la quatorzieme lettre, & la onzieme conſonne de notre alphabet: le ſigne de la même articulation étoit oommé *nu*, ν, par les Grecs, & *nun* ou *noun*, par les Hébreus.

L'articulation repréſentée par la lettre *N*, eſt *linguale*, *dentale* & *naſale*: linguale, parce qu'elle dépand d'un mouvement déterminé de la langue, le même préciſémeot que pour l'articulation *D*; dentale, parce que pour opérer ce mouvement particulier, la langue doit s'appuyer contre les deans ſupérieures, comme pour *D* & *T*; & enfin naſale, parce qu'une poſition particuliere da la langue, pendant ce mouvement, fait raflucr par le nez une partie de l'air ſonore que l'articulation modifie, comme on le remarque dans les perſonues enchifrenées qui prononcent *d* pour *n*, parce que le canal du nez étant alors embaraſſé, l'émiſſion du ſon articulé eſt entierement orale.

Comme naſale, cette articulation ſe change aiſément en *m* dans les générations des mots, *voyez* M: comme dentale; elle aſt auſſi commuable avue les autres de même eſpece, & principalement avec celles qui exigent que la pointe de la langue ſe porte vers les dents ſupérieures, ſavoir *d* & *t*: & comme linguale, elle a encore uo degré de commutabilité avec les aotres linguales, proportionné au degré d'analogie qu'elles peuvent avoir dans leur formation; *N* ſe change plus aiſément & plus commanément avec les liquides *L* & *R*, qu'avec les aotres linguales, parce que la mouvement de la langue eſt à-peu-près le même dans la production des liquides, que dans celle de *N. Voyez* L & Linguale.

Dans la langue françoiſe la lettre *N* a qaatre uſages différens, qu'il faut remarquer.

1°. *N*, eſt le ſigne de l'articulation *ne*, dans toutes les occaſions où cette lettre commence la ſyllabe, comme dans *nent*, *nne*, *nenaguaire*, *Ninus*, *Ninive*, &c.

2°. *N*, à la fin de la ſyllabe, aſt le ſigne orthographique de la naſalité de la voyelle précédente, comme dans *an*, *en*, *ban*, *bon*, *bien*, *lien*, *indice*, *aude*, *fonda*, *contendant*, &c. *voyez* M. il faut ſeulement excepter les trois mots *enamen*, *hymen*, *amen*, où cette lettre finale conſerve ſa ſignification oaturelle, & repréſente l'articulation *ne*.

Il faut obſerver néanmoins que dans pluſieurs mots terminés par la lettre *n*, comme ſigne de naſalité, il arriva ſouvent que l'on fait entendre l'articulation *ne*, ſi le mot ſuivant coommence par une voyelle on pas un *h* muet.

Premierement ſi un adjectif, phyſique ou métaphyſique, terminé par un *n* naſal, ſe trouve immédiatement ſuivi du nom auquel il a rapport, & que ce nom commenen par une voyelle, ou par un *h* muet, on prononce entre deus l'articulation *ne*: *bon ouvrage*, *ancien ami*, *certain auteur*, *vilain homme*, *vain appareil*, *un an*, *mon ame*, *ton honneur*, *ſon hiſtoire*, &c. On prononce encore de même les adjectifs métaphyſiques *un*, *mon*, *ton*, *ſon*, s'ils ne ſont ſéparés du nom que par d'autres adjectifs qui y ont rapport: *un excellent ouvrage*, *mon intime & fidele ami*, *ton unique eſpérance*, *ſon entiere & totale défaite*, &c. Hors de ces occurrences, on ne fait point entendre l'articulation *ne*, quoique le mot ſuivant commence par une voyelle ou par un *h* muet: *ce projet eſt vain & blâmable*, *ancien & reſpectable*, *un point de vûe certain avec des moyens ſûrs*, &c.

Le nom *bien* en toute occaſion ſe prononce avec le ſon naſal, ſans faire entendre l'articulation *ne*: *ce bien eſt précieux*, comme *ce bien m'eſt précieux*; *un bien honnête*, comme *un bien conſidérable*. Mais il y a des cas où l'on fait entendre l'articulation *ne* après l'adverbe *bien*; c'eſt lorſqu'il eſt ſuivi immédiatement de l'adjectif, ou de l'adverbe, ou du verbe qu'il modifie, & que cet adjectif, cet adverbe, ou ce verbe commence par una voyelle, ou par un *h* muet: *bien aiſe*, *bien honorable*, *bien utilement*, *bien écrire*, *bien entendre*, &c. Si l'adverbe *bien* eſt ſuivi de tout autre mot qne de l'adjectif, de l'adverbe ou du verbe qu'il modifie, la lettre *n* o'y aſt plus qu'un ſigne de naſalité: *il parloit bien & à propos*.

Le mot *en*, ſoit prépoſitioo ſoit adverbe, fait auſſi entendre l'articulation *ne* daos certains cas, & ne la fait pas entendre dans d'autres. Si la prépoſition *en* eſt ſuivie d'un complément qui commence par un *h* muet ou par une voyelle, on prononce l'articulatioo: *en homme*, *en Italie*, *en un moment*, *en arrivant*, &c. Si le complément commence par una conſonne, *en* eſt naſal: *en citoyen*, *en France*, *en trois heures*, *en partant*, &c. Si l'adverbe *en* eſt avant le verbe, & que ce verbe commence par une voyelle ou par uo *h* muet, en prononce l'articolation *ne*: *vous en êtes aſſûré*, *en a-t-on parlé? pour en honorer les dieux*, *nous en avons des nouvelles*, &c. Mais ſi l'adverbe *en* eſt après le verbe, il demeure parement naſal malgré la voyelle ſuivante: *parlez-en au miniſtre*, *allez-vous-en au jardin*, *faites en babillement revivre le ſouvenir*, &c.

On avant le verbe, dans les propoſitions poſitives, fait entendre l'articulation; *on aime*, *on honorera*, *on a dit*, *on eſt penſé*, *on y travaille*, *on en revient*, *on y a réfléchi*, *quand on en auroit eu repris le projet*, &c. Dans les phraſes interrogatives, *on* étant après le verbe, ou du moins après l'auxiliare, eſt parement naſal malgré les voyelles ſuivantes: *a-t-on eu ſoin? eſt on ici pour long tems? en aurois on été aſſûré? en avoit-on imaginé la moindre choſe?* &c.

Eſt-ce le *n* final qui ſe prononce dans les occaſions que l'on vient de voir, ou bieo eſt-ce on *n* euphonique que la prononciatioo inſere entre deus? Je ſuis d'avis que c'eſt un *n* euphonique, différent du *n* orthographique; parce que ſi l'on avoit introduit dans l'alphabet une lettre, ou dans l'orthographe ao ſigne quelconque, pour en repréſenter le ſon naſal, l'euphonie n'auroit pas moins amené le *n* entre-deoa, & oo ne l'auroit aſſurement pas pris dans la voyelle naſale; or on n'eſt pas plus autoriſé à l'y prendre, qnoique par accident la lettre *n* ſoit le ſigne de la naſalité, parce qae la différença du ſigne n'en m t aucune dans le ſon repréſenté.

On peut demander encore pourqaoi l'articulation inſerée ici eſt *ne*, plûtôt que *te*, comme dans *a-t il reçu*? C'eſt que l'articulation *ne* eſt naſale, que par-là elle eſt plus analogue au ſon naſal qui précede, & conſéquemment plus propre à le lier avec le ſon ſuivant qae toute autre articulatiun, qui par la raiſon contraire ſeroit moins euphoniane. Au contraire, dans *a-t-il reçu*, & dans les phraſes ſemblables, il paroît que l'uſage a inſeré le *t*, parce qu'il eſt le ſigne ordinaire de la troiſiéme perſonne, & que toutes ces phraſes y ſont relatives.

Enfin on peut demander pourquoi l'on a inſeré un *n* euphonique dans les cas mentionnés, quoiqa'on ne l'ait pas inſeré dans les autres ou l'on rencontre le même hiatus. C'eſt que l'hiatus amene une interrogation réelle entre les deus ſons conſécutifs, ce qui ſemble indiquer ane diviſion entre les deus idées: or dans les cas où l'uſage inſere un *n* euphonique, les deux idées exprimées par les deux mots ſons ſi intimement liées qu'elles ne ſont qu'ane idee totale; tels ſont l'adjectif & le nom, le ſujet & le verbe, par le principe d'identité; c'eſt la même choſe de la prépoſition & de ſon complément, qui équivalent en effet à un ſeul adverbe; & l'adverbe qui exprime un mode de la ſignification objective du verbe, devient auſſi par-là une partie de cette ſignification. Mais dens les cas où l'uſage laiſſe ſubſiſter l'hiatus, il n'y a aneune liaiſon ſemblable entre les deus idées qu'il ſépare.

On peut par les mêmes principes, rendre raiſon de la maniere dont on prononce *rien*, l'euphonie fait entendre l'articulation *ne* dans les phraſes ſuivantes: *je n'ai rien appris*, *il n'y a rien à dire*, *rien eſt-il plus étrange?* Je crois qu'il ſeroit mieux de laiſſer l'hiatus dans celle-ci, *rien, abſolument rien, n'a pu le déterminer*.

3°. Le troiſieme uſage de la lettre *n*, eſt d'être un caractere auxiliaire dans la repréſentation de l'articulation mouillée que nous figurons par *gn*, & les Eſpagnols par *ñ*: comme dans *digne*, *magnifique*, *regne*, *trogne*, &c. Il faut en excepter quelques noms propres, comme *Clagny*, *Regnard*, *Regnard* où *n* a ſa ſignification naturelle, & le *g* eſt entierement muet.

Au reſte je penſe de notre *gn* mouillé, comme du *l* mouillé; que c'eſt l'articulation *n* ſuivie d'une diphtongue dont le ſon prépoſitif eſt un *i* prononcé avec une

extrême rapidité. Quelle autre différence trouve-t-on, que cette prononciation rapide, entre il *denie*, *denegavit*, & il *daigna*, *dignatus eſt*; entre *cérémonial* & *ſignal*; entre *harmonieux* & *hargneux*? D'ailleurs l'étymologie de pluſieurs de ces mots où il ſe trouve *gn*, confirme ma conjecture, puiſque l'on voit que notre *gn* répond ſouvent à *ni* ſuivi d'une voyelle dans le radical; *Bretagne* de *Britannia*; *borgne* de l'italien *bornie*; *chorogne* ou du grec χοιρίνη, *bien puant*, ou de l'adjectif factice *coronius*, dérivé de *caro* par le génitif analogue *caronis*, ſyncopé dans *cornis*.

4°. Le quatrieme uſage de la lettre *n* eſt d'être avec le *t*, un ſigne muet de la troiſieme perſonne du pluriel à la ſuite d'un *e* muet; comme ils *aiment*, ils *aimerent*, ils *aimeroient*, ils *aimoient*, &c.

N capital ſuivi d'un point, eſt ſouvent l'abregé du mot *nom*, ou *nomen*, & le ſigne d'un nom propre qu'on ignore, ou d'un nom propre quelconque qu'il faut y ſubſtituer dans la lecture.

En termes de Marine, N ſignifie *nord*; NE, veut dire *nord-eſt*; NO, *nord-oueſt*; NNE, *nord-nord-eſt*; NNO, *nord-nord-oueſt*; ENE, *eſt-nord-eſt*; ONO, *oueſt-nord-oueſt*.

N ſur nos monnoies, déſigne celles qui ont été frappées à Montpellier.

N chez les anciens, étoit une lettre onmérale qui ſignifioit 900, ſuivant ce vers de Baronius:

N quoque nongentos numero deſignat habendos.

Tous les lexicographes que j'ai conſultés, s'accordent en ceci, & ils ajoutent tous que $\overline{N}$ avec une barre horiſontale au-deſſus, marque 9000; ce qui en marque la multiplication par 10 ſeulement, quoique cette barre indique la multiplication par 1000, à l'égard de toutes les autres lettres; & l'auteur de la *méth. lat.* de P. R. dit expreſſément dans ſon *Recueil d'obſervations particulieres*, *chap. II. num.* 10. qu'il y en a qui tiennent que lorſqu'il y a une barre ſur les chiffres, cela les fait valoir mille, comme $\overline{V}$, $\overline{X}$, *cinq-mille*, *dix-mille*. Quelqu'un a fait d'abord une faute dans l'expoſition, ou de la valeur numérique de N ſeule, ou de la valeur de $\overline{N}$ barré; puis tout le monde a répété d'après lui ſans remonter à la ſource. Je conjecture, mais ſans l'aſſurer, que $\overline{N} = 900000$, ſelon la regle générale. (*B. E. R. M.*)

N, *dans le Commerce*, ainſi figurée N°. ſignifie en abrege *numero*, dans les livres des Marchands, banquiers & Négocians. N. C. veut dire *notre compte*. *Voyez* ABRÉVIATION. (*G*)

NEN, (*Ecriture.*) cette lettre conſidérée par rapport à ſa figure, a les mêmes racines que l'*m*. *Voyez* an la définition à la lettre *m*, ainſi que la méthode de ſon opération.

N DOUBLE, *en terme de Boutonnier*, un ornement ou plûtôt un rang de bouillon qui tombe de chaque côté d'une cordeliere ou d'un épi ſur le ſoutage, & qui avec l'épi ou la cordeliere, forme à-peu-près la figure de cette lettre de l'alphabet. *Voyez* EPI, CORDELIERE & BOUILLON.

N A

NA ou NAGI, ſubſt. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) eſpece de laurier fort rare qui paſſe au Japon pour un arbre de bon augure. Il conſerve ſes feuilles toute l'année. Des forêts où la nature le produit, on le tranſporte dans les maiſons, & jamais on ne l'expoſe à la pluie. Sa grandeur eſt celle du cerifier; le tronc en eſt fort droit; ſon écorce eſt de couleur bai-obſcur; elle eſt molle, charnue, d'un beau verd dans les petites branches, & d'une odeur de ſapin balſamique: ſon bois eſt dur, ſoible & preſque ſans fibres; ſa moëlle eſt à-peu-près de la nature du champignon, & prend la dureté du bois dans la vieilleſſe de l'arbre. Les feuilles naiſſent deux à-deux, ſans pédicule; elles n'ont point de nerfs, leur ſubſtance eſt dure; enfin elles reſſemblent fort à celles du laurier d'Alexandrie. Les deux côtés ſont de même couleur, liſſes, d'un verd-obſcur avec une petite couche de bleu tirant ſur le rouge, larges d'un grand pouce & longues à proportion. Sous chaque feuille ſortent trois ou quatre étamines blanches, courtes, velues, mêlées de petites fleurs qui tombent, en tombant, une petite graine rarement dure, à-peu près de la figure d'une prune ſauvage, & d'un noir-purpurin dans ſa maturité: la chair en eſt inſipide & peu épaiſſe. Cette baie renferme une petite noix ronde de la groſſeur d'une ceriſe, dont l'écaille eſt dure & pierreuſe, quoique mince & fragile. Elle renferme un noyau couvert d'une petite peau rouge, d'un goût amer & de figure ronde, mais ſurmonté d'une pointe qui a ſa racine dans la maſſe du noyau même.

NAANSI, (*Géog.*) peuple nombreux de l'Amérique ſeptentrionale, auprès des Nabiri, entre les Cénis & les Cadodaquios.

NAAS, (*Géog.*) petite ville d'Irlande, dans la province de Leinſter, au comté de Kildare, proche la Liffa, au nord-eſt de Kildare. Elle envoie deux députés au parlement de Dublin. *Long.* 11. 2. *latit.* 53. 15. (*D. J.*)

NAATSME, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt un arbre du Japon qui eſt une eſpece de palmurus, que Koempfer prend pour celui de *Proſper Alpinus*. Son fruit eſt de la groſſeur d'une prune & d'un goût auſtere. On le mange confit au ſucre. Son noyau eſt pointu aux deux extrémités.

NAB, (*Géog.*) riviere d'Allemagne: elle ſort des montagnes de Franconie, traverſe le palatinat de Baviere & le duché de Neubourg, & va ſe jetter dans le Danube un peu au-deſſus de Ratisbonne. (*D. J.*)

NABAB, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que l'on donne dans l'Indouſtan aux gouverneurs prépoſés à une ville ou à un diſtrict par le grand mogol. Dans les premiers tems ce prince a conféré le titre de *nabab* à des étrangers: c'eſt ainſi que M. Dupleix, gouverneur de la ville de Pondichery pour la compagnie des Indes de France, a été nommé *nabab* ou gouverneur d'Arcate par le grand-mogol. Les gouverneurs du premier ordre ſe nomment *ſoubas*; ils ont pluſieurs *nababs* ſous leurs ordres.

NABAON, (*Géogr.*) petite riviere de Portugal dans l'Eſtramadure; elle ſe décharge dans le Zézar, un peu avant que ce derniers mêle ſes eaux avec celles du Tage.

NABATHÉENS, ſ. m. pl. (*Géog. anc.*) en latin *Nabathæi*, peuples de l'Arabie pétrée, dont il eſt beaucoup parlé dans l'Ecriture. Diodore de Sicile *liv. XI. ch. xlviij.* après avoir vû que l'Arabie eſt ſituée entre la Syrie & l'Egypte, & partagée entre différents peuples, ajoute que les Arabes *Nabathæi* occupent un pays deſert qui manque d'eau, & qui ne produit aucun fruit, ſi ce n'eſt dans un très-petit canton. Les *Nabathéens* habitoient, ſelon la même auteur, aux environs du golfe Elanitique, qui eſt à l'occident de l'Arabie, & en même tems dans l'Arabie pétrée. Strabon, *livre XVI.* & Pline, *liv. VI. ch. xxviij.* diſent que la ville de Petra leur appartenoit. Joſephe, *antiquit. liv. XIII. ch. jx.* nous apprend que Jonathas Machabée étant entré dans l'Arabie, battit les *Nabathéens* & vint à Damas.

NABEL, (*Géogr.*) autrement *Nébel* ou *Nabu*, comme les Maures l'appellent; petite ville ou plûtôt bourgade de l'Afrique, dans la ſeigneurie de la Goulette. C'étoit autrefois une ville très-peuplée, & on n'y trouve aujourd'hui que quelques payſans. Ptolomée, *l. IV. c. iij.* en fait mention ſous le nom de *Neapolis colonia*; les habitans la nomment encore *Nepoli de Barbarie*. Les Romains l'ont bâtie; elle eſt ſituée près de la mer Méditerranée, à trois lieues de Tunis, vers l'orient. *Long.* 28. 24. *lat* 36. 40.

NABIANI, (*Géog. anc.*) peuples errans de Sarmatie aſiatique, ſelon Strabon, qui les place ſur le Peluſméotide.

NABIRI, (*Géog.*) peuple de l'Amérique ſeptentrionale dans la Louiſiane; il habitoit au dernier ſiecle auprès des Naanſi, mais il s'eſt retiré plus bas au nord de la riviere Rouge, & il a maintenant changé de nom. (*D. J.*)

NABLUM, ſ. m. (*Muſique des Hébreux.*) en hébreu *nébel*; inſtrument de muſique chez les Hébreux. Les ſeptante & la vulgate traduiſent quelquefois ce mot par *pſalterium*, *lyra*, *cythara*, & plus communément par *nablum*. C'étoit, à en que conjecturent quelques critiques, un inſtrument à cordes, approchant de la forme d'un Δ, dont on jouoit des deux mains avec une eſpece d'archet. *Voyez la diſſertation* du P. Calmet ſur les inſtrumens de muſique des anciens Hébreux. (*D. J.*)

NABO, ſ. m. (*Mythol.*) ou *Nebo*; grande divinité des Babyloniens, laquelle tenoit le premier rang après Bel. Il en eſt parlé dans Iſaïe, *ch. xlvviij.* Voſſius croit que *Nabo* étoit la lune, & *Bel* le ſoleil; mais Grotius penſe que *Nabo* avoit été quelque prophete célebre du pays, & ne ſentiment ſeroit conforme à l'étymologie du nom, qui, ſelon S. Jérôme, ſignifie *celui qui préſide à la prophétie*. Les Chaldéens & les Babyloniens; peuples entêtés de l'Aſtrologie, pouvoient bien avoir mis au rang de leurs dieux un homme ſupérieur en cet art.

Quoi

Quoi qu'il en ſoit, la plûpart des rois de Babylone portoient le nom de ce dieu joint avec le leur propre. Nabo-Naſſar, Nabo-polaſſar, Nabu-ſardan, Nabu-chodonoſor, &c. Au teſte la Nabathas des Héviens étoit le même dieu que *Nabo*. (*D. J.*)

NABO, (*Géog.*) ou *Napou*, cap du Japon que les Hollandois nomment *cap de Gorée*. C'eſt le plus ſeptentrional de la côte orientale de la grande île Niphon, par les 394. 45'. de *lat.* nord. (*D. J.*)

NABONASSAR, (*Chronologie.*) L'ere de Nabonaſſar eſt célebre: nous ne ſaçons preſque rien de l'hiſtoire de ce prince, ſinon qu'il étoit roi de Babylone, & qu'on l'appelloit auſſi Beleſus, quoique ſuivant quelques auteurs, il ſoit le même que le Baladan dont il eſt parlé dans Iſaïe, *xxxix.* & dans le ſecond livre des rois, *xx.* 12. Quelques-uns même conjecturent qu'il étoit mede, & qu'il fut élevé ſur le trône par les Babyloniens, après qu'ils eurent ſecoué le joug des Medes.

Le commencement du regne de ce prince eſt une époque fort importante dans la Chronologie, par la raiſon que c'étoit, ſelon Ptolomée, l'époque du commencement des obſervations aſtronomiques des Chaldéens; c'eſt pour cela que Ptolomée & les autres aſtronomes commencent à compter les années à l'ere de Nabonaſſar. *Voyez* ASTRONOMIE.

Il réſulte des obſervations rapportées par Ptolomée, que la premiere année de cette ere eſt environ la 747e année avant Jéſus-Chriſt, & la 3967e de la période Julienne. *Voyez* ÉPOQUE.

Les années de cette époque ſont des années égyptiennes de 365 jours chacune, commençant au 29 Février & à midi, ſelon le calcul des Aſtronomes. *Voyez* ANNÉE. (*G*)

NABOTH, œuf DE, (*Anat.*) Naboth, profeſſeur de Medecine dans l'univerſité de Léipſick, a découvert une eſpece d'ovaire près du cou de la matrice & on l'appelle *œuf de Naboth*. Nous avons de lui une diſſertation intitulée, *Mart.* Naboth *de ſterilitate*. Léipſ. 1707. (*L*)

NACARAT, ſ. m. & adj. (*Teinture.*) rouge clair & uni. Les *nacarats* appellés *de bourre*, ſont teints de gaude & de bourre de poil de chevre, fondue avec la cendre gravelée, & il eſt défendu d'y employer le fuſtel.

NACCHIVAN, (*Géog.*) ville d'Arménie, capitale de la province de même nom. Elle étoit autre-fois très-conſidérable, mais Amuath la ruina. On peut en juger de ſon ancienne grandeur par le grand amas de ſes débris. Il n'y a que le centre de la ville qui ſoit rebâti; il contient un millier de maiſons, avec des bazars remplis de boutiques de diverſes marchandiſes. *Nacchivan* ſert de titre à l'archevêque des Arméniens catholiques. Les Dominicains ſont leurs ſeuls eccléſiaſtiques, & c'eſt parmi eux qu'ils choiſiſſent l'archevêque: le pape confirme ſon élection. *Longit.* marquée ſur les aſtrolabes perſans, eſt de 81. 34. *lat.* 38. 40. (*D. J.*)

NACELLE, ſ. f. (*Anat.*) c'eſt la cavité qui eſt entre les deux circuits de l'oreille, l'extérieur qui ſe nomme *helice* ou *helix*, & l'intérieur, qui ſe nomme *anhélice* ou *anthelix*. Dionis dit de la *nacelle* que c'eſt la plus grande cavité de l'oreille.

NACELLE, (*Architecture voûte.*) On appelle ainſi dans les profils ou membre quelconque, creux en demi-ovale, que les ouvriers nomment *gorge*. On entend encore par *nacelle* la *ſcotie*. *Voyez* SCOTIE. (*D. J.*)

NACELLE, (*Marine.*) petit bateau qui n'a ni mâts ni voiles, & dont on ſe ſert pour paſſer une riviere. (*Q*)

NACHÉS, (*Géogr.*) peuples de l'Amérique ſeptentrionale dans la Louiſiane. *Voyez* NATCHÉS.

NACHSHAB, (*Géog.*) ville de la grande Tartarie, dans le Mawaralnahar, ſur la frontiere, dans une plaine. Les Arabes la nomment *Naſaph*. Sa *longitude*, ſuivant Albiruni, eſt 88. 50. *lat.* 39. 50.

NACOLEIA, (*Géogr. anc.*) ville de la grande Phrygie, ſelon Strabon & Ptolomée. Etienne le géographe & Ammian Marcellin écrivent *Natalia*; Suidas dit *Nacoleum*. Selon d'Herbelot, cette ville eſt ſituée auprès d'un lac que les Turcs appellent, ainſi que la ville ou bourg, *Aiuchgheul*. (*D. J.*)

NACRE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) On a donné ce nom à la ſubſtance de certains coquillages, qui eſt blanche & orientée comme les perles. La ſurface intérieure de la plûpart des coquillages eſt de cette qualité; il y en a auſſi qui étant dépouillés de leur écorce, ont à l'extérieur une très-belle *nacre*, comme le burgau. *Voyez* COQUILLE. (*I*)

NACRE, (*Chimie & Mat. med.*) *nacre* des perles ou mere des perles; c'eſt un des terreux abſorbans uſités en Médecine. On prépare la *nacre* par la porphyriſation; on en fait avec un ſel acre l'eſprit de vinaigre, & on magiſtere par la précipitation de ce ſel. On réduit la *nacre* préparée en tablettes: toutes ces préparations, auſſi-bien que ſes autres medicinales, lui ſont communes avec tous les autres abſorbans terreux. *Voyez* REMEDES TERREUX, *au mot* TERRE, *Mat. med.*

La *nacre* entre dans la poudre pectorale ou lococh ſec, dans la confection d'hyacinthe, & dans les tablettes abſorbantes & roborantes de la pharmacopée de Paris. (*b*)

NACRE DE PERLES, *voyez* MERE-PERLE.

NACRE DE PERLE, (*Conchyliolog.*) *voyez* PINNE MARINE.

NACRE DE PERLES, (*Joaillerie.*) On nomme *nacre de perles* les coquilles où ſe forment les perles; elles ſont en-dedans du poli & de la blancheur des perles, & ont le même éclat en-dehors, quand avec un touret de lapidaire on en a enlevé les premieres feuilles, qui ſont l'enveloppe de ce riche coquillage. Les *nacres* entrent dans les ouvrages de marqueterie & de vernis de la Chine: on en fait auſſi divers bijous, entr'autres de très-belles tabatieres. (*D. J.*)

NACRE, (*Joaillerie.*) Ce mot chez les Lapidaires ſe dit d'un cercle qui ſe trouve quelquefois dans le fond des coquilles de *nacre*. Les Lapidaires ont ſouvent l'adreſſe de les ſcier & de les faire entrer dans divers ouvrages de Joaillerie, comme de véritables perles. On les nomme plus ordinairement des *loupes*.

NADALLE, MELOTTE, APRYE-PHALEROIQUE, ſ. f. (*Ichthiol.*) poiſſon de mer qui ne differe de la ſardine qu'en ce qu'il eſt plus mince & plus large. Il a la queue fourchue, & les nageoires ſont en même nombre, & ſituées comme dans la ſardine. La *nadelle* a la chair molle & très-graſſe. Si on garde dans un vaſe pendant quelque tems pluſieurs de ces petits poiſſons entaſſés les uns ſur les autres, on voit bien-tôt ſurnager de la graiſſe qui eſt bonne à brûler, & dont les pêcheurs ſe ſervent pour leurs lampes. Rondelet, *hiſtoire des poiſſons, premiere partie, liv. VII. chap. jv. Voyez* SARDINE, *poiſſon.* (*I*)

NADER, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom d'un des principaux officiers de la cour du grand-mogol, qui commande à tous les eunuques du palais. Il eſt chargé du maintenir l'ordre dans le mail ou ſerrail, ce qui ſuppoſe une très-grande ſévérité. Il regle la dépenſe des ſultanes & des princeſſes; il eſt garde du tréſor & des joyaux, & grand maître de la garderobe du monarque; enfin c'eſt lui qui fait toute la dépenſe de ſa maiſon. Cette place éminente eſt toujours remplie par un eunoque, qui a communément un crédit ſans bornes.

NADER, (*Géogr.*) ville des Indes orientales dans l'Indouſtan, ſur la route d'Agra à Surate, à 4 lieues de Gate. Elle eſt ſituée ſur la pente d'une montagne; ſes maiſons ſont couvertes de chaume & n'ont qu'un étage. *Long.* 92. 20. *lat.* 24. 30. (*D. J.*)

NADIR, ſ. m. ſe dit *en Aſtronomie* du point du ciel immédiatement oppoſé au zénith. *Voyez* ZÉNITH.

Ce mot eſt purement arabe; *nadir* en arabe ſignifie la même choſe qu'*ies*.

Le *nadir* eſt le point du ciel qui eſt directement ſous nos piés, c'eſt-à-dire un point qui ſe trouve dans la ligne tirée de nos piés par le centre de la terre, & terminée à l'hémiſphere oppoſé au nôtre.

Le zénith & le *nadir* ſont les deux pôles de l'horiſon: ces deux points en ſont chacun éloignés de 90°, & par conſéquent ſont tous deux dans le méridien. Le *nadir* eſt proprement le zénith de nos antipodes, dans la ſuppoſition que la terre ſoit exactement ſphérique; mais comme elle ne l'eſt pas, il n'y a proprement que les lieux ſitués ſous l'équateur ou ſous les poles dont le *nadir* ſoit le zénith de leurs antipodes. *Voy.* ZÉNITH, ANTIPODES & HORISON.

Nadir du ſoleil eſt le nom que quelques anciens aſtronomes ont donné à l'axe du cone formé par l'ombre de la terre; ils l'appellent ainſi, parce que cet axe coupe l'écliptique en un point diamétralement oppoſé au ſoleil, mais cette dénomination n'eſt plus en uſage. *Chambers.* (*O*)

NADOUBAH, (*Géog.*) ville du pays que les Arabes appellent *Kofarbaqui*, c'eſt la Cafrerie. Cette ville eſt à environ trois journées de Mélinde, qui eſt dans le Zanguebar.

NADOUESSANS, ſ. f. (*Géog.*) autrement dits Nadoueſſioux; peuples ſauvages dans l'Amérique ſeptentrionale; ils ont leur demeure avec pluſieurs autres nations barbares, vers le lac des Iſſati, à 70 lieues à l'oueſt du lac ſupérieur.

NADRAVIE, (*Géog.*) province du royaume de Prusse, dans le cercle de Temland. Elle est arrosée d'un grand nombre de rivieres. Lubiaw en est le lieu le plus considérable. (*D. J.*)

NÆNIA, s. f. (*Mythol.*) déesse qui présidoit aux pleurs, aux lamentations & aux funérailles; je dis que c'étoit une déesse, parce que Festus en parle sur ce ton, & qu'il marque même l'endroit où on avoit pris son de lui consacrer un temple; c'étoit près de Rome, & ce temple n'étoit plus de son reste qu'une chapelle. *Nænia dea sacellum ultra portam viminalem, unde tantum habet adiculam*; mais le mot *Nænia* dans les auteurs, signifie plus communément une chanson lugubre, qu'on chantoit aux funérailles; il se prend aussi quelquefois pour un chant magique, pour un proverbe reçu parmi les enfans, & finalement pour une hymne. (*D. J.*)

NAEP, s. m. (*Hist. mod.*) *terme de relation*; juge subalterne établi par les cadis dans les villages de Turquie, ou par les mulas des grandes villes, pour être comme leurs lieutenans. (*D. J.*)

NAERDEN, (*Géog.*) forte ville des Pays-bas dans la Hollande, à la tête des cantons de la province, & capitale du Goyland. Guillaume de Baviere en jetta les fondemens en 1350. Elle est sur le Zuiderzée, à 4 lieues d'Amsterdam, & environ à même distance N. E. d'Utrecht. *Long.* 22. 38. *lat.* 52. 20.

La ville de *Naerden* fut presque réduite en cendre en 1486 par un embrasement accidentel. En 1572, elle fut prise & saccagée avec une barbarie incroyable par les Espagnols. Il y eut dans la bibliotheque d'Utrecht une description en manuscrit qui fait dresser les cheveux. Les François prirent cette ville en 1672, & le P. d'Orange la reprit sur eux l'année suivante. (*D. J.*)

NÆVIA SYLVA, (*Géog. anc.*) forêt à quatre milles de Rome, ainsi nommée d'un certain Navius, qui avoit sa maison de plaisance dans ce quartier. Varron fait mention de cette *Nævia silva* & de *Nævia porta*; c'est aujourd'hui *Porta majore*.

NAFIA ou NAPHIA, (*Géog.*) petit lac de la vallée de Noto en Sicile, auprès de Mineo en tirant vers le nord. On le nommoit anciennement *Palicorum lacus*, & l'on voit sur ses bords, les ruines de l'ancienne Pelica. (*D. J.*)

NAGAM, s. m. (*Hist. nat.*) nom malais d'un grand arbre qui porte des siliques, & qui est fort commun dans les îles des Indes orientales; le suc de ses fécules mêlé avec l'huile de noix d'Inde, & employé en onguent, chasse les enflures de ventre périodiques.

NAGARA, (*Géog. anc.*) ville métropole dans l'Arabie heureuse, selon Ptolomée *lib. VI. tab. cap.* c'est aussi une ville des Indes en-deçà du Gange, autrement nommée *Dionysopolis*. (*D. J.*)

NAGE, s. f. *terme de Batelier*; c'est un morceau de bois du bachot où l'on pose la platine, l'aviron, quand son anneau est en touret.

Nage à bord, commandement aux gens de la chaloupe de venir au vaisseau.

Nage à faire abattre, commandement aux gens de la chaloupe qui tirent au vaisseau de nager du côté où l'on veut que le vaisseau s'abbatte.

Nage au vent, commandement aux gens de l'équipage qui tirent au vaisseau, de nager du côté où le vent vient.

Nage de force, commandement aux gens de l'équipage de redoubler leurs efforts.

Nage qui est paré, commandement de nager à qui est prêt; ce qui se fait lorsqu'il n'est pas d'une nécessité absolue que les gens de l'équipage de la chaloupe nagent tous ensemble.

Nage sec, commandement à l'équipage de la chaloupe de tremper dans l'eau l'aviron, en nageant de telle sorte qu'il ne faille pas sauter, & qu'on ne mouille pas ceux qui y sont.

Nage stribord & ferre bas bord, ou nage bas bord & ferre stribord: commandement à l'équipage d'une chaloupe de la faire nevigер & gouverner en moins d'espace.

Nager, *ramer*, & *voguer*, c'est se servir des avirons pour faire filler ou bât mem.

Nager à sec; c'est toucher la terre avec les avirons.

Nager en arriere, c'est faire arrêter ou reculer un petit vaisseau avec des avirons: cela se pratique sur tous les bâtimens à rames afin d'éviter la revirement, & de présenter toujours la proue. (Z)

NAGEANT, adj. *terme de Blazon*, dont on se sert pour représenter dans les armoiries un poisson couché horisontalement, ou en-travers de l'écusson. *V.* POISSON.

NAGEOIRES, s. f. pl. (*Ichthiolog.*) c'est une partie du poisson qui est faite comme une plume. *Voyez l'article* POISSON.

Il faut ajouter un mot de l'usage des *nageoires*. Comme en tous les corps qui flottent dans l'eau, le partie la plus lourde tend toujours en bas, selon les lois de l'hydrostatique, ne s'en suivroit-il pas de-là que, puisque le dos du poisson est la partie la plus pesante de son corps il devroit être toujours dans l'eau le ventre en haut, comme il arrive communément dans le poisson mort, puisqu'alors l'air qu'il contient venant à se dilater, le poisson est obligé de surnager, & de tourner le ventre en haut, tant à cause que le dos est plus pesant que le reste, que parce que le ventre, par la dilatation de l'air de la petite vessie, se trouve alors plus leger que lorsque le poisson est vivant. Mais la sagesse du créateur y a pourvu en formant les poissons, auxquels il a donné la faculté de nager, le ventre toujours tourné en bas avec deux nageoires posées sous le ventre. Cette matiere est parfaitement traitée dans Borelli, qui, ayant jetté dans l'eau un poisson auquel il avoit coupé les *nageoires*, observe qu'il alloit toujours sur un côté ou sur l'autre, sans pouvoir se soutenir dans la situation ordinaire & naturelle des autres poissons. Enfin, comme ces animaux devoient pouvoir s'arrêter commodément, se tourner à droite ou à gauche dans leur route, la nature les a pourvus de deux *nageoires* aux côtés, avec lesquelles ils s'arrêtent lorsqu'ils les étendent toutes les deux; & s'ils n'en étendent qu'une, ils peuvent se tourner du même côté de la *nageoire* étendue. Nous voyons précisément le même chose dans un bateau, qui tourne du côté où l'on tient l'aviron dans l'eau pour l'arrêter. (*D. J.*)

NAGEOTER, morceau de bois mince, rond & plat que les porteurs d'eau mettent sur leurs seaux lorsqu'ils sont pleins. Il contient l'eau, & l'empêche de se répandre facilement. On appelle aussi cet instrument *sailloir*.

NAGER, v. n. l'art ou l'action de nager consiste à soutenir le corps vers la surface de l'eau, & à s'avancer ou faire du chemin dans l'eau par le mouvement des bras & des jambes, *&c.* *Voyez* ANIMAL.

L'homme est le seul des animaux qui apprenne à nager; beaucoup d'autres animaux nagent naturellement; mais un grand nombre d'animaux ne nagent point du tout.

Chez les anciens Grecs & Romains, l'art de nager faisoit une partie si essentielle de l'éducation de la jeunesse, qu'en parlant d'un homme ignorant, grossier, & mal élevé, ils eurent coutume de dire proverbialement qu'il n'avoit appris ni à lire ni à nager.

A l'égard des poissons, c'est leur queue qui contribue le plus à les faire nager, & non pas leurs nageoires, comme on se l'imagine assez généralement; c'est pour cette raison que la nature leur a donné plus de force & plus de muscles dans cette partie que dans toutes les autres, tandis que nous remarquons le contraire dans tous les autres animaux, dont les parties motrices sont toujours les plus fortes, comme les cuisses dans l'homme, pour le faire marcher; les muscles pectoreux dans les oiseaux pour les faire voler, *&c.* *Voyez* MUSCLE, VOL, *&c.*

La maniere dont les poissons s'avancent dans l'eau est parfaitement bien expliquée dans Borelli, *de motu animal. part. I. chap. XXIV.* ils ne se servent de leurs nageoires que pour leurs corps en balance & en équilibre, & pour empêcher qu'il ne vacille en *nageant*. *Voyez* NAGEOIRE & QUEUE.

M. Thevenot a publié un livre curieux intitulé, *l'art de nager*, démontré par figures. Et avant lui Everard Digby, anglois, & Nicolas Winman, allemand, avoient déjà donné les regles de cet art. Thevenot n'a fait, pour ainsi dire, que copier ces deux auteurs; mais s'il se fût donné la peine de lire le traité de Borelli, avec la moitié de l'application qu'il a lu les deux autres, il n'auroit pas soutenu, comme il l'a fait, que l'homme *nageroit* naturellement, comme les autres animaux, s'il n'en étoit empêché par la peur qui augmente le danger.

Nous avons plusieurs expériences qui détruisent ce sentiment: en effet, que l'on jette dans l'eau quelque bête qui vient de naître, elle *nagera*, que l'on y jette un enfant qui ne puisse point encore être susceptible de peur, il ne *nagera* point; & il ira droit au fond. La raison en est que la structure & la configuration de la machine du corps humain sont très-différentes de celles des bêtes brutes, & sur-tout, ce qui est fort extraordinaire, par rapport à la situation du centre de sa gravité. Dans l'homme c'est la tête qui est d'une pesanteur excessive, en égard à la pesanteur de reste de son corps, ce qui vient de ce que sa tête est garnie d'une quantité considérable de cervelle, & que toute sa masse est composée d'os, & de parties charnues, sans qu'il y ait des cavités remplies de la seule substance de l'air: de sorte que le tête de l'homme s'enfonçant par sa propre gravité dans l'eau, celle-ci

ne

ne tarde guère à remplir le nez & les oreilles, & que le tout ou le peſant emportant la foible ou le leger, l'homme ſe noie, & périt en peu de tems.

Mais dans les bêtes brutes, comme leur tête ne renferme que très-peu de cervelle, & que d'ailleurs il s'y trouve beaucoup de ſinus, ou cavités pleines d'air, ſa peſanteur n'eſt pas proportionnée au reſte de leurs corps, de ſorte qu'elles n'ont aucune peine à ſoutenir le nez au-deſſus de l'eau, & que ſuivant les principes de la ſtatique pouvant ainſi reſpirer librement, elles ne courent aucun riſque de ſe noyer.

En effet, l'art de *nager*, qui ne s'acquiert que par l'expérience & par l'exercice, conſiſte principalement dans l'adreſſe de tenir la tête hors de l'eau, de ſorte que le nez & la bouche étant en liberté l'homme reſpire à ſon aiſe, le mouvement & l'extenſion de ſes piés & de ſes mains lui ſuffiſent pour le ſoutenir vers la ſurface de l'eau, & il s'en ſert comme de rames pour conduire ſon corps. Il ſuffit même qu'il faſſe le plus petit mouvement car le corps de l'homme eſt à-peu-près de la même peſanteur qu'un égal volume d'eau, d'où il s'enſuit par les principes de l'hydroſtatique que le corps de l'homme eſt déja preſque de lui-même en équilibre avec l'eau, & qu'il ne faut que peu de forces pour le ſoutenir.

M. Bazin, correſpondant de l'académie royale des Sciences de Paris, a fait imprimer il y a quelques années à Straſbourg un petit ouvrage dans lequel il examine pourquoi les bêtes nagent naturellement, & pourquoi au contraire l'homme eſt obligé d'en chercher les moyens. Il en donne des raiſons priſes dans la différente ſtructure du corps de l'homme & de celui des animaux, mais ces raiſons ſont différentes de celles que nous avons apportées ci-deſſus. Selon lui les bêtes *nagent* naturellement parce que le mouvement naturel qu'elles font pour ſortir de l'eau quand elles y ſont jettées, eſt un mouvement propre par lui-même à les y ſoutenir: en effet, un animal à quatre piés qui nage eſt dans la même ſituation, & fait les mêmes mouvemens que quand il marche ſur la terre ferme. Il n'en eſt pas de même de l'homme; l'effort qu'il feroit pour marcher dans l'eau, en conſervant la même ſituation que quand il marche naturellement, ne ſerviroit qu'à le faire enfoncer, ainſi l'art de nager ne lui peut être naturel.

NAGER, *l'action de nager*, (*Médecine.*) il y a peu de maladies chroniques dans leſquelles la nage ſoit bienfaiſante, auſſi, l'ordonne-t-on rarement; on prend cet exercice ſeulement en été; il maigrit les perſonnes pléthoriques, facilite la tranſpiration, échauffe, atténue, & rend ceux qui y ſont accoutumés moins ſenſibles aux injures de l'air, la *nage* ou le bain dans la mer eſt ſalutaire à ceux qui ſont attaqués d'hydropiſie, de gales, de maladies inflammatoires, d'exanthemes, d'éléphantiaſis, de fluxion ſur les jambes, ou ſur quelqu'autre partie du corps.

La *nage*, ſoit dans l'eau douce, ſoit dans l'eau ſalée, qui eſt trop fraîche, porte à la tête; & ſi on y demeure trop longtems, ſa fraîcheur attaque les nerfs.

La *nage* dans l'eau naturellement chaude peut être auſſi préjudiciable, cependant bien des gens s'y expoſent ſans en être incommodés.

La *nage* ſe faiſoit anciennement en ſe précautionnant & ſe préparant contre tous les accidens, ſoit par les onctions, ſoit par les frictions, & en ſe précipitant de quelque lieu élevé. Oribaſe, *liv. VI. ch. xxvi.*

La *nage* a les mêmes avantages & les mêmes inconvéniens que le bain, ainſi on peut la conſidérer comme un exercice; car on s'y donne de grands mouvemens qui ſont fort ſalutaires. *Voyez* GYMNASE & GYMNASTIQUE. Quant à ſon avantage comme bain, *voy.* BAIN. C'eſt la meilleure façon de ſe laver & nettoyer le corps quand on peut la ſupporter.

NAGER A SEC, (*Maréchall.*) opération que les Maréchaux ont inventée pour les chevaux qui ont eu un effort d'épaule; elle conſiſte à attacher la jambe ſaine en faiſant joindre le pié au coude, au moyen d'une longe qu'ils paſſent par-deſſous le garot, & dans cet état ils contraignent le cheval à marcher à trois jambes, & par conſéquent à faire de nouveaux efforts ſur la jambe malade, ſous prétexte que par ce moyen il s'échauffe l'épaule, & qu'ainſi les remedes pénetrent plus avant les pores étant plus ouverts; mais il eſt aiſé de voir que cet expédient ne fait qu'irriter la partie, augmenter la douleur, & rendre par conſéquent le mal plus conſidérable qu'il n'étoit.

NAGERA, *autrement* NAXERA, (*Géog.*) ville d'Eſpagne, dans la nouvelle Caſtille, au territoire de Rioja, avec titre de duché. Elle eſt fameuſe par la bataille de 1369, & eſt ſituée dans un terroir très-fertile, ſur le ruiſſeau de Nagerilla, à 12 lieues N. O. de Calahorra, 73 N. E. de Madrid. *Long.* 15. 25. *lat.* 42. 25. (*D. J.*)

NAGIA, (*Géog. anc.*) ville de l'Arabie heureuſe, dans le pays des Gébanites ſelon Pline, *liv. VI. chap. xxviij.* qui ajoûte que cette ville étoit très-grande; on n'en connoît pas même aujourd'hui les ruines.

NAGIADE ou NEGED, (*Géog.*) petite province de l'Arabie, dans laquelle la ville de Médine eſt ſituée. *Voyez* MÉDINE.

NAGIAGAH, (*Géog.*) petite ville du pays de Nabaſchac, qui eſt l'Ethiopie. Elle eſt à huit journées de Gambita, ſur une riviere qui ſe décharge dans le Nil. On dit qu'au-delà de ce bourg en tirant vers le midi on ne trouve plus de lieu qui ſoit habité

NAGIDOS, (*Géog. anc.*) ville ſituée entre la Pamphylie & la Cilicie ſelon Strabon, *liv. XIV.* & ſelon Etienne le géographe.

NAGNATA, (*Géog. anc.*) ville de l'ancienne Hibernie, que Ptolomée, *liv. XI. chap. j.* qualifie de ville conſidérable, & qu'il place ſur la côte occidentale; quelques ſavans penſent que c'eſt aujourd'hui Lemerik.

NAGRACUT-AYOUD, (*Géog.*) royaume des Indes, dans les états du grand-mogol. Il eſt borné au nord par le royaume du petit Tibet, à l'orient par le grand Tibet, au midi par les royaumes de Siba & de Pengas, à l'occident par ceux de Bankich & de Cachemire.

NAGRACUT, (*Géog.*) ville des Indes, capitale du royaume de même nom, dans les états du grand mogol avec un temple où les Indiens vont en pélerinage. Elle eſt ſur le Ravi, à 120 lieues N. d'Agra. *Long.* 96. *lat* 32.

NAGRAN ou NEDGERAN, (*Géog.*) petite ville de la province d'Iémen en Arabie, dont le terroir eſt couvert de palmiers contre l'ordinaire de ce pays-là. Elle eſt habitée par des familles des tribus de l'Iémen, de qui l'on tire des maronites.

NAHAR, (*Géog. arabe.*) ce nom ſignifie en arabe un fleuve, ou une riviere; de-là vient qu'il ſe trouve joint au nom de quelques villes ſituées ſur des rivieres; ainſi *Nahar*-Al Malek eſt le nom d'une ville de l'Irack arabique, ſituée ſur ce bras de l'Euphrate, que les anciens ont appellé *Foſſa-regia*, ou *Baſilicus-fluvius*; de même *Nahar*-Al-Obolla, eſt le nom d'un vallon des plus délicieux de l'Aſie, coupé par une petite riviere. (*D. J.*)

NAHAR-MALEK, ou *Nahar-Melek*, (*Géog.*) c'eſt-à-dire *fleuve du roi*, c'eſt proprement le bras de l'Euphrate, que les anciens ont appellé *Foſſa-regia*, & *Baſilicus fluvius*.

NAHARUALI, (*Géog. anc.*) ancien peuple de la Germanie. Tacite, *de mor. Germ.* fait entendre qu'il habitoit entre la Oanata & la Viſtule, où il avoit un bois ſacré. Il ajoûte que le prêtre étoit vêtu en femme, & que la divinité qu'on adoroit dans ce bois s'appelloit *Alcis*.

NAHARUAN, (*Géog.*) ancienne ville de l'Irack-Arabi, ſur un bras de l'Euphrate, à 3 lieues de Conſah. *Long.* 63. 12. *lat* 31. 25.

NAHASE, ſ. m (*Chron.*) nom du dernier mois de l'année des Ethiopiens: il commence le 26 Juillet du calendrier Julien.

NAHER, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) noble indien. Les habitans du Malabar ſe diviſent en caſtes ou tribus qu'on appelle des *nambouris*, des *bramines*, & des *nahers*. Les nambouris ſont prêtres, les bramines philoſophes, les *nahers* nobles. Ceux-ci portent ſeuls les armes; le commerce leur eſt interdit; ils ſe dégradent en le faiſant. Dans ces trois caſtes on peut s'approcher, ſe parler, ſe toucher ſans ſe laver; mais on ſe croit ſouillé par l'attouchement le plus léger de quelqu'un qui n'en eſt pas.

NAJAC, (*Géog.*) petite ville de France en Rouergue, diocèſe de Rhodez, élection de Ville-Franche. Elle eſt ſituée ſur la riviere d'Aveiron, à 6 lieues au nord d'Albi. *Long.* 19. 45. *lat.* 43. 55. (*D. J.*)

NAIADES, ſ. m. pl. (*Mythologie.*) eſpece de nymphes ou divinités payennes, que l'on croyoit préſider aux fontaines & aux rivieres. *Voyez* NYMPHE & DIEU. Ce mot dérive du grec ναω, *je coule*, ou de ναω, *je ſéjourne*.

Strabon dit que les *naïades* étoient des prêtreſſes de Bacchus.

Nonnus prétend que les *naïades* étoient meres des ſatyres; on les peint aſſez ordinairement appuyées ſur une urne qui verſe de l'eau, ou tenant un coquillage à la main. On leur offroit en ſacrifice des chevres & des agneaux avec des libations de vin, de miel & d'huile; plus ſouvent on ſe contentoit de mettre ſur leurs autels du lait, des fruits & des fleurs; mais ce n'étoit que des divinités champêtres, dont le culte ne s'étendoit pas juſqu'aux villes. On diſtinguoit les *naïades* en *naïades* pota-

potamides & en *naiades* limnades; celles-ci étoient les nymphes des étangs ou des marais du mot *ναμα*, *un étang*, *un lac*; les potamides étoient celles des fleuves & des rivieres, leur nom étant dérivé de *ποταμος*, *fleuve*. (*G*)

NAJAS-NAIDE, (*Hiſt. nat. Botan.*) nom donné par Linnæus au genre de plante appellé par Vaillant & Micheli *flaviolis*: voici ſes caracteres. Il pendoit des fleurs mâles & femelles diſtinctes. Le calice particulier des fleurs mâles eſt d'une ſeule feuille de forme cylindrique tronquée à la baſe, s'appetiſſant vers le ſommet, & dont la levre eſt diviſée en deux ſegmens oppoſés, panchés en arriere. La fleur mâle eſt compoſée d'un ſeul pétale, qui eſt un tuyau de la longueur du calice, partagé en quatre quartiers; il n'y a aucune étamine, mais le milieu de la fleur produit une boſſette droite & oblongue. La fleur femelle n'a ni calice ni pétale, mais ſeulement un piſtil, dont le germe ovoïde ſe termine en un ſtyle délié; les ſtigmates ſont ſimples, le fruit eſt une capſule ovale contenant une ſeule graine du même figure. Linnæi *gen. plant.* 443. (*D. J.*)

NAIF. *Voyez l'article* NATUREL.

NAIKS ou NAIGS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom ſous lequel on déſigne dans quelques parties de l'Indoſtan les nobles ou premiers officiers de l'état; c'eſt la même choſe que *nairet*. Voyez *cet article*.

NAIM, (*Géog. ſacrée.*) ville de la Paleſtine, peu éloignée de Capharnaüm, & où Jeſus-Chriſt reſſuſcita le fils d'une veuve, dans le tems qu'on le portoit en terre. Luc, *chap. vij.* ℣. 11. *Naïm* étoit entre Endor & Thebor, à 12 ſtades de ce dernier endroit. (*D. J.*)

NAIMA, (*Géog.*) village d'Afrique au royaume de Tripoli, dans la province de Macellara, ſur la côte. Je ne parle de ce village que parce qu'il eſt le tombeau des Philènes, ces deux illuſtres freres, qui s'immolerent pour leur patrie, & à qui les Carthaginois avoient conſacré des autels. *Naïma* eſt donc la petite ville que les anciens appellerent *Phileni vicus*.

NAIN, ſ. m. (*Phyſique.*) on nomme *nain*, quelqu'un qui eſt de taille exceſſivement petite; ce ſiecle m'offre, pour former cet article, deux exemplés vivans de *nains*, tous deux à-peu-près de même âge, & tous deux fort différens de figure, d'eſprit, & de caractere. L'un eſt le *nain* de S. M. le roi Staniſlas, & l'autre eſt à la ſuite de madame la comteſſe de Humiecska, grande porte-glaive de la couronne de Pologne.

Je commence par le *nain* de S. M. le roi de Pologne, duc de Lorraine. Il ſe nomme *Nicolas Ferry*; il eſt né le 19 Novembre 1741; ſa mere alors âgée de 35 ans a eu trois enfans dont il eſt l'aîné. Malgré toutes les apparences ordinaires, elle ne pouvoit ſe perſuader d'être groſſe, lorſqu'elle le fut de cet enfant; cependant au bout de neuf mois elle le mit au monde, après avoir ſouffert les douleurs de l'accouchement pendant deux fois vingt-quatre heures; il étoit long dans ſa naiſſance, d'environ neuf pouces, & peſoit environ quinze onces. Un ſabot à moitié rempli de laine lui ſervit, dit-on, de berceau pendant quelque tems, car c'eſt le fils d'une payſanne des montagnes de Voſges.

Le 25 Juillet 1746, M. Kaſt, médecin de la reine ducheſſe de Lorraine le meſura, & le peſa avec grande attention; il peſoit étant nud neuf livres ſept onces. Depuis ce tems-là il a porté ſa croiſſance juſqu'à environ trente-ſix pouces. Il a eu la petite vérole à l'âge de trois mois; ſon viſage n'étoit point laid dans ſon enfance, mais il a bien changé depuis.

Bebé, c'eſt le nom qu'on lui donne à la cour du roi Staniſlas, Bébé, dis-je, qui eſt préſentement, (en 1760) dans ſa 20e année, paroît avoir déjà le dos courbé par la vieilleſſe; ſon tems eſt flétri; une de ſes épaules eſt plus groſſe que l'autre; ſon nez aquilin eſt devenu difforme, ſon eſprit ne s'eſt point formé, & on n'a jamais pu lui apprendre à lire.

Le *nain* de madame Humiecska, nommé *M. Borwilasky*, gentilhomme polonois, eſt bien différent de celui du roi Staniſlas; & ce jeune gentilhomme peut être regardé comme un être fort ſingulier dans la nature.

Il a aujourd'hui (1760) 22 ans; ſa hauteur eſt de vingt-huit pouces; il eſt bien formé dans ſa taille; ſa tête eſt bien proportionnée; ſes yeux ſont aſſez beaux; ſa phyſionomie eſt douce, ſes genoux, ſes jambes, & ſes piés ſont dans toutes les proportions naturelles; on aſſure qu'il eſt en pleine puberté,

Il ne boit que de l'eau, mange peu, dort bien, reſiſte à la fatigue, & jouit en un mot d'une bonne ſanté.

Il joint à des manieres gracieuſes des réparties ſpirituelles; ſa mémoire eſt bonne; ſon jugement eſt ſain, ſon cœur eſt ſenſible & capable d'attachement.

Le pere & la mere de M. Borwilasky ſont d'une taille fort au-deſſus de la médiocre; ils ont ſix enfans; l'aîné a quarante-quatre pouces, & eſt bien fait; le ſecond nommé *Joſeph* (& qui eſt celui dont nous parlons ici) a un pié de plus que vingt-huit; trois freres cadets de celui-ci, & qui le ſuivent tous à un an les uns des autres, ont tous les trois environ cinq piés ſix pouces, & ſont forts & bien faits. Le ſixieme des enfans eſt une fille âgée de près de ſix ans, que l'on dit être jolie de taille & de viſage, & qui n'a que vingt à vingt-un pouce, marche, parle auſſi librement que les autres enfans de cet âge, & annonce autant d'eſprit que le ſecond de ſes freres.

M. Joſeph Borwilasky eſt néanmoins demeuré longtems ſans éducation; ce n'eſt que depuis deux ans que madame Humiecska en a pris ſoin. Préſentement il ſait lire, écrire, l'arithmétique, un peu d'allemand & de françois; enfin il eſt d'une grande adreſſe pour tous les ouvrages qu'il entreprend.

Les ſingularités aſſez remarquables ſur la naiſſance des enfans de madame Borwilasky, ſont qu'elle eſt toujours accouchée à terme de ſes ſix enfans: mais dans l'accouchement des trois *nains*, chacun d'eux en venant au monde avoit à peine une figure humaine; la tête rentrée entre les deux épaules qui l'égaloient en hauteur, donnoit dans la partie ſupérieure une forme quarrée à l'enfant: ſes cuiſſes & ſes jambes croiſées & rapprochées de l'os *ſacrum* & du *pubis*, donnoient une forme ovale à la partie inférieure, le tout enſemble repréſentoit une maſſe informe preſque auſſi large que longue, qui n'avoit preſque d'humain que les traits du viſage. Ces trois enfans ne ſe ſont déployés que par degrés; cependant aucun d'eux n'eſt reſté difforme, & ſont au contraire bien proportionnés; ils n'ont jamais porté de corps, & nul art n'a été employé pour rectifier la nature.

Je trouve dans l'Hiſtoire d'Angleterre l'oppoſé de ces deux *nains*. En 1731 un payſan du comté de Berk amena à Londres ſon fils âgé de ſix ans, qui avoit près de cinq piés d'Angleterre de haut, robuſte, fort, & à-peu-près de la groſſeur d'un homme fait. (*D. J.*)

NAINS, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) ces ſortes de pygmées dans la race humaine ſont recherchés pour les amuſemens du grand-ſeigneur; ils tâchent de le divertir par leurs ſingeries, & ce prince les honore ſouvent de quelques coups de pié. Lorſqu'il ſe trouve un *nain* qui eſt mé chant, & par conſéquent muet, il eſt regardé comme le phénix du palais; on l'admire plus qu'on ne feroit le plus bel homme du monde, ſur-tout ſi ce magot eſt eunuque, cependant ces trois défauts qui devroient rendre un homme mépriſable, forment, à ce que dit M. Tournefort, la plus parfaite de toutes les créatures, aux yeux & au jugement des Turcs. (*D. J.*)

NAIN, (*Jardinage*) eſt un arbre de baſſe tige que l'on nomme auſſi *buiſſon*. (*K*)

NAIN-LONDRINS, ſ. m. pl. (*Comm.*) draps fins d'Angleterre, tous fabriqués de laine d'Eſpagne, & deſtiné, pour le levant.

NAIRANGIE, ſ. f. eſpece de divination qui eſt en uſage parmi les Arabes, & qui eſt fondée ſur pluſieurs phénomenes du ſoleil & de la lune, *voyez* DIVINATION, ce terme eſt formé de l'arabe *nairan*, pluriel de *nair*, lumiere. (*G*)

NAIRES, NAHERS ou NAYERS, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que les Malabares donnent aux militaires de leur pays, qui forment une claſſe ou tribu très-nombreuſe, & qui, comme ailleurs, ſe croit infiniment au-deſſus du reſte de la nation; c'eſt dans cette tribu que les rois ou ſouverains du Malabare choiſiſſent leurs gardes-du-corps. Les Malabares portent l'orgueil de la naiſſance à un point d'extravagance encore plus grand qu'en aucune contrée de l'Europe; ils ne veulent pas même ſouffrir que leurs alimens ſoient préparés par des gens d'une tribu inférieure à la leur; ils ne ſouffrent pas que ces derniers entrent dans leurs maiſons, & quand par haſard cela eſt arrivé, un bramine eſt obligé de venir faire des prieres pour purifier la maiſon. Une femme ne peut point épouſer un homme d'un rang inférieur au ſien, cette méſalliance ſeroit punie par la mort des deux parties: or ſi la femme eſt de la tribu des nambouris, c'eſt-à-dire du haut clergé ou de celle des bramines, le ſouverain la fait vendre comme une eſclave. Les faveurs d'une femme de qualité, accordées à un homme d'une tribu inférieure, non-ſeulement coûtent la vie à ce dernier lorſque l'intrigue vient à ſe découvrir, mais encore les plus proches parens de la dame ont le droit pendant trois jours de maſſacrer impunément tous les parens du coupable,

Mal-

Malgré la fierté des *naires*, ils ſervent communément de guides aux étrangers & aux voyageurs, moyennant une rétribution très-legere. Ces *naires* ſont, dit-on, ſi fidéles qu'ils ſe tuent, lorſque celui qu'ils conduiſent vient à être tué ſur la route. Les enfans des *naires* portent un bâton qui indiquent leur naiſſance; ils ſervent auſſi de guides & de ſûreté aux étrangers, parce que les voleurs malabares ont pour principe de ne jamais faire de mal aux enfans.

NAIRN, (*Géog.*) petite ville d'Ecoſſe, chef-lieu d'une contrée de même nom appellée communément *The Shire of Nairne*. Sa capitale eſt à l'embouchure de la riviere de *Nairn*, dans la province de Murray, à 35 lieues N. O. d'Edimbourg, 1st N. O. de Londres, *Longit.* 14. 12. *lat.* 57. 42. (*D. J.*)

NAISAGE, ſ. m. (*Juriſpr.*) droit de faire rouir ſon chanvre ou ſon lin dans une riviere, étang ou autre place remplie d'eau.

On entend auſſi par *naiſage* le droit que le ſeigneur ou propriétaire de l'eau portoit en quelques endroits pour la permiſſion par lui accordée de mettre rouir du chanvre ou du lin dans ſon eau. *Voyez* Revel, *ſur les ſtatuts de Breſſe*, *p.* 276. Collet, *ſur les ſtatuts de Savoye*, *l. III. ſect.* 2. *pag.* 95. & Rotse & Roseur. (*A*)

NAISER, *voyez* Rouir.

NAISSANCE NATURELLE, exclusion d'un fétus achevé hors de la matrice par la vagin. *Voyez* Fétus, Délivrance.

La *naiſſance* prématurée s'appelle *avortement*. *Voyez* Avortement & Avorton.

Naiſſances extraordinaires, celles qui arrivent par la voie de l'anus, du nombril, de la bouche, *&c.* *Voyez* Délivrance.

Au ſujet du nombre des *naiſſances*, *voyez* Mariages, & la proportion obſervée des *naiſſances* aux mariages, des *naiſſances* aux enterremens, & des *naiſſances* mâles à celles des femelles.

Naissance, ſ. f. (*Société civile.*) race, extraction illuſtre & noble; c'eſt un heureux préſent de la fortune, qu'on doit conſidérer & reſpecter dans les perſonnes, qui en jouiſſent, non-ſeulement par un principe de reconnoiſſance envers ceux qui ont rendu de grands ſervices à l'état, mais auſſi pour encourager leurs deſcendans à ſuivre leurs exemples. On doit prendre les intérêts des gens de *naiſſance*, parce qu'il eſt utile à la république, qu'il y ait des hommes dignes de leurs ancêtres: les droits de la *naiſſance* doivent encore être révérés, parce qu'elle *eſt* le ſoutien du trône. Si l'on abat les enfonnes, que deviendra l'édifice qu'elles appuyoient? De plus la *naiſſance* paroît être un rempart entre le peuple & le prince, & un rempart qui les défend contre les entrepriſes mutuelles de l'un ſur l'autre; enfin la *naiſſance* donne avec raiſon des privileges diſtinctifs, & un grand aſcendant ſur les membres d'un état qui ſont d'une extraction moins élevée. Auſſi ceux qui jouiſſent de ce bonheur, n'ont qu'à ne rien gâter par leur conduite, pour être ſûrs d'obtenir légitimement de juſtes préférences ſur les autres citoyens.

Mais ceux que la *naiſſance* démêle heureuſement d'avec le peuple, & qu'elle expoſe davantage à la louange ou à la cenſure, ne ſont-ils pas obligés en conſéquence de ſoutenir dignement leur nom? Quand on ſe pare des armes de ſes peres, ne doit-on pas ſonger à hériter des vertus qu'ils peuvent avoir eues? autrement, ceux qui vantent leurs ancêtres, ſans imiter leurs belles actions, diſpoſent les autres hommes à faire des comparaiſons qui tournent au déſavantage de telles perſonnes qui déshonorent leur nom. Le peuple eſt ſi porté à reſpecter les gens de *naiſſance*, qu'il ne ſient qu'à eux d'entretenir ce favorable préjugé. En voyant la jeuneſſe entrer en poſſeſſion des honneurs: les grands emplois, les dignités, le maniement des affaires, le commandement des armées, tombent naturellement dans leurs mains. De quoi peuvent-ils ſe plaindre que d'eux-mêmes, quand l'envie & la malignité les attaquent? Sans doute, qu'alors ils ne ſont pas faits pour leur place, quoique la place ſemblât faite pour eux.

On reprochoit à Cicéron, d'être un homme nouveau; la réponſe eſt toute ſimple: j'aime mieux, répondit-il, briller par moi-même propre mérite, que par un nom hérité de mes ancêtres; & il eſt beau de commencer ſa *nobleſſe* par les exemples de vertu qu'on laiſſe à ſa poſtérité. *Satius eſt enim me meis rebus florere, quam majorum opinione nisi, & ita vivere, ut ego ſim potius mea nobilitatis initium & virtutis exemplum.* A la vérité, on ſoupçonne les gens qui tiennent ce propos, de faire, ſi l'on peut parler ainſi, de néceſſité vertu. Mais que dire à ceux qui ayant en partage une grande *naiſſance*, en comptent pour rien l'éclat, s'ils ne la ſoutiennent & ne l'illuſtrent de tous leurs efforts, par de belles actions. *Voyez* Noblesse. (*D. J.*)

Naissance, jour de la, (*Hiſt. rom.*) Le *jour de la naiſſance* étoit particuliérement honoré chez les Romains. Des mouvemens de tendreſſe & de religion conſacroient chez eux une journée, où il ſembloit qu'ils recevoient leurs enfans des dieux mêmes, & pour ainſi dire de la main à la main. On les lavoit avec cérémonie, & dans ces termes, *bedie nate ſalve*: ils invoquoient le Génie comme une divinité qui préſidoit à la naiſſance de tous les hommes.

La ſolemnité du *jour* de cette *naiſſance* ſe renouvelloit tous les ans, & toujours ſous les auſpices du Génie. On dreſſoit un autel de gazon, entouré de toutes les herbes ſacrées, & ſur lequel on immoloit un agneau. On étaloit chez les grands tout ce qu'on avoit de plus magnifique, des tables, des cuvettes, des baſſins d'or & d'argent, mais dont la matiere étoit encore moins précieuſe que le travail. Auguſte avoit toute l'hiſtoire de ſa famille gravée ſur des meubles d'or & d'argent: le ſérieux d'une cérémonie religieuſe étoit égayé, par ce que les fêtes ont de plus galant; toute la maiſon étoit ornée de fleurs & de couronnes, & la porte étoit ouverte à la compagnie la plus enjouée. Envoyez-moi Philis, dit un berger dans Virgile à Iolas; envoyez-moi Philis, car c'eſt aujourd'hui le *jour* de ma *naiſſance*, mais pour vous ne venez ici que lorſque j'immolerai une géniſſe pour les biens de la terre.

Les amis ce jour-là ne manquoient guere d'envoyer des préſens; Martial eſtime fiérement Clyté, qui pour en avoir, faiſoit revenir le *jour* de ſa *naiſſance* ſept ou huit fois l'année:

Naſcaris octies in anno.

On célébroit même ſouvent l'honneur de ces grands hommes, dont la vertu confiere la mémoire, & qui enlevés aux yeux de leurs contemporains, ſe réveillent pour la poſtérité qui en connoît le mérite dans toute ſon étendue, & quelquefois les dédommage de l'injuſtice de leur ſiecle. Pourquoi, dit Sénequ, ne célébrai-je pas le *jour de la naiſſance* de ces hommes illuſtres? Pline dans le troiſieme livre de ſes épîtres, rapporte que Silius Italicus célébroit le *jour de la naiſſance* de Virgile, plus ſcrupuleuſement que le ſien même.

La flatterie tenant une coquille de fard à la main ne manqua pas de ſolemniſer la nativité des perſonnes que la fortune avoit mis dans les premieres places, & par qui ſe diſtribuoient les graces & les bienfaits: Horace invite une de ſes anciennes maîtreſſes à venir célébrer chez lui la *naiſſance* de Mécénas; & afin que rien ne trouble la fête, il tâche de la guérir de la paſſion qu'elle avoit pour Téléphus. Philis, j'ai chez-moi, dit-il, du vin de plus de neuf feuilles, mon jardin me fournit de l'ache pour faire des couronnes. J'ai du lierre propre à relever la beauté de vos cheveux: l'autel eſt couronné de verveine: les jeunes garçons & les jeunes filles qui doivent nous ſervir, courent déja de tous côtés. Venez donc célébrer le jour des ides qui partage le mois d'Avril conſacré à Vénus; c'eſt un jour ſolemnel pour moi, & preſque plus ſacré que le jour de ma *naiſſance*, car c'eſt de ce jour-là que Mécénas compte les années de ſa vie.

On voit dans ce propos une image bien vive d'une partie deſtinée à la célébration d'un jour de *naiſſance*; il ne s'agit pas de ſavoir, ſi elle étoit conforme à l'eſprit de l'inſtitution; ſans doute que ce vin délicieux, cette parure galante, cette propreté, ce luxe, cette liberté d'eſprit que le poëte recommande à Philis, plus dangereuſe que la paſſion même; enfin, cette troupe de jeunes filles & de jeunes garçons n'étoient guere appellés dans les fêtes religieuſes, où on ſongeoit ſérieuſement à honorer les dieux.

Le *jour de la naiſſance* des princes étoit ſur-tout un jour conſacré par la pieté ou par la flatterie des peuples. Leur caractere, la diſtinction de leur rang & de leur fortune, devenoit la meſure des honneurs & des réjoüiſſances établies à cette occaſion. La tyrannie même, bien loin d'interrompre ces ſortes de fêtes, en rendoit l'uſage plus néceſſaire, & dans la dureté d'un regne où chacun craignoit de laiſſer échapper ſes ſentimens, on entroit avec une eſpece d'émulation dans toutes les choſes dont on pouvoit ſe ſervir pour couvrir la haine qu'on portoit au prince; tous ces ſignes équivoques d'amour & de reſpect, n'empêcherent pas que les empereurs n'en fuſſent extrêmement jaloux. Suétone remarque que Caligula fut ſi piqué de la négligence des conſuls, qui oublierent d'or-

d'ordonner la célébration du jour de sa *naissance*, qu'il les dépouille du consulat, & que la république fut trois jours sans pouvoir exercer l'autorité souveraine.

Ces honneurs eurent aussi leur contraste: on mit quelquefois avec cérémonie au rang des jours malheureux, le jour de la *naissance*, & c'étoit-là la marque la plus sensible de l'exécration publique. La mémoire d'Agrippine, veuve de Germanicus, fut exposée à cette flétrissure, par l'injustice & la cruauté de Tibere. *Diem quoque natalem ejus, inter nefastos suasit.* C'est à ce sujet que M. Racine, si exact dans la peinture des mœurs, fait dire par Narcisse à Néron, en parlant de Britannicus & d'Octavie.

Rome sur les autels prodiguant les victimes,
Fussent-ils innocens, leur trouvera des crimes;
Et saura mettre au rang des jours infortunés,
Ceux où jadis la sœur & le frere sont nés.

Act. IV. scen. 4.

(*D. J.*)

NAISSANCE, (*Archit. civil.*) c'est l'endroit où un corbeau, une voûte, une poutre, ou quelque chose, en un mot, commence à paroître.

Naissance de colonne. C'est la partie de la colonne qui joint le petit membre quarré en forme de listel, qui pose sur la base de la colonne & qui fait le commencement du fust. On la nomme aussi *congé*.

Naissance de voûte. C'est le commencement de la courbure d'une voûte, formé par les retombées ou premieres assises, qui peuvent subsister sans ceintre.

Naissances d'enduits. Ce sont dans les enduits, certaines plates-bandes au circuit des croisées & ailleurs, qui ne sont ordinairement distinguées que par du badigeon, des panneaux de crépi, ou d'enduit qu'elles entourent. (*D. J.*)

NAISSANCE, (*Jardinage.*) est le commencement de la broderie d'un parterre: ce peut-être aussi l'endroit d'où part un rinceau, une palmette, un fleuron, &c.

NAISSANCE, D'UNE JUMENT, (*Maréch.*) *Voy.* NATURE.

NAISSANT, adj. *en terme de Blason*, se dit d'un lion, ou autre animal, qui ne montre que la tête, les épaules, les piés, & les jambes de devant avec la pointe de la queue, le reste du corps demeurant caché sous l'écu, sous la fasce, ou sous le second du coupé, d'où il semble naître ou sortir. *Voyez les Planches de Blason.*

Naissant differe d'*issant*, en ce que dans le premier cas, l'animal sort du milieu de l'écu, & que dans le second, il sort du fond de l'écu. *Voyez* ISSANT.

Le pere Menestrier veut que *naissant* se dise des animaux qui ne montrent que la tête, comme sortant de l'extrémité du chef ou du dessus de la fasce, ou du second du coupé.

La baume de Seze en Dauphiné, d'or à trois chevrons de sable, au chef d'azur, chargé d'un lion *naissant* d'argent.

NAITRE, v. neut. (*Gram.*) venir au monde. S'il falloit donner une définition bien rigoureuse de ces deux mots, *naître & mourir*, on y trouveroit peut-être de la difficulté. *Ce que nous en allons dire est purement systématique.* A proprement parler, on ne *naît* point, on ne meurt point; on étoit dès le commencement des choses, & on sera jusqu'à leur consommation. Un point qui vivoit s'est accru, développé, jusqu'à un certain terme, par la juxtaposition successive d'une infinité de molécules. Passé ce terme, il décroît, & se résout en molécules séparées qui vont se répandre dans la masse générale & commune. La vie ne peut être le résultat de l'organisation; imaginez les trois molécules *A*, *B*, *C*; si elles sont sans vie dans la combinaison *A*, *B*, *C*, pourquoi commenceroient-elles à vivre dans la combinaison *B*, *C*, *A*, ou *C*, *A*, *B*? Cela ne se conçoit pas. Il n'en est pas de la vie comme du mouvement; c'est autre chose: ce qui a vie a mouvement; mais ce qui se meut ne vit pas pour cela. Si l'air, l'eau, la terre, & le feu viennent à se combiner, d'inerts qu'ils étoient auparavant, ils deviendront d'une mobilité incoercible; mais ils ne produiront pas la vie. La vie est une qualité essentielle & primitive dans l'être vivant; il ne l'acquiert point; il ne la perd point. Il faut distinguer une vie inerte & une vie active: elles sont entre elles comme la force vive & la force morte; ôtez l'obstacle, & la force morte deviendra force vive: ôtez l'obstacle, & la vie inerte deviendra vie active. Il y a encore la vie de l'élément, & la vie de l'agrégat ou de la masse: rien n'ôte & ne peut ôter à l'élément sa vie: l'agrégat ou la masse est avec le tems privée de la sienne; on vit en un point qui s'étend jusqu'à une certaine limite, sous laquelle la vie est circonscrite en tout sens; cet espace sous lequel on vit diminue peu-à-peu; la vie devient moins active sous chaque point de cet espace; il y en a même sous lesquels elle a perdu toute son activité avant la dissolution de la masse, & l'on finit par vivre en une infinité d'atomes isolés. Les termes de vie & de mort n'ont rien d'absolu; ils ne désignent que les états successifs d'un même être; c'est pour celui qui est fortement instruit de cette philosophie, que l'urne qui contient la cendre d'un pere, d'une mere, d'un époux, d'une maîtresse, est vraiment un objet qui touche & qui attendrit; il y reste encore de la vie & de la chaleur: cette cendre peut peut-être encore ressentir nos larmes & y répondre; qui sçait si ce mouvement qu'elles y excitent en les arrosant, est tout-à-fait dénué de sensibilité? *Naître* a un grand nombre d'acceptions différentes: l'homme, l'animal, la plante, *naissent*; les plus grands effets *naissent* souvent des plus petites causes; les passions *naissent* en nous, l'occasion les dévelope, &c. (1)

NAI-

(1) Systématiser & extravaguer sont pour l'ordinaire synonimes: c'est pour cela qu'un Encyclopédiste a dit que *les systèmes ou plutôt les rêves des philosophes sur la plûpart des questions métaphysiques ne méritent aucune place dans un ouvrage uniquement destiné à renfermer les connoissances réelles, acquises par l'esprit humain*: & c'est pour cela que je suis surpris qu'un autre Encyclopédiste abandonne ainsi son but, pour dire des pures absurdités. Que les choses contenues dans cet article le sont ainsi il est aisé de le relever. *A proprement parler on ne naît point, on ne meurt point*; mais pourquoi cela? *on étoit dès le commencement des choses, & on sera jusqu'à leur consommation.* Mais qui a jamais revé que naître soit la même chose qu'être créé de nouveau, & que mourir soit rentrer dans le néant? que *generatio fiat ex praeexistente subjecto*, c'est une doctrine très ancienne & entierement conforme aux simples idées suggerées par la nature & avérées par l'expérience, qu'a tout homme qui ne se laisse pas éblouir par les faux appas de la nouveauté.

Leibnitz & Wolf novateurs des anciens Embrions & Involucres ont eu eux-mêmes une idée tout à fait propre de la naissance & de la mort, & tout à fait differente de l'idée générale que nous avons de l'existence. Ce qu'on ajoute dans cet article: *un point qui vivoit, s'est accru, développé &c.* est aussi contraire au sentiment de ces Philosophes, & nous verrons par ce qui fait que surement l'auteur avoit toute autre chose pour but. En attendant je lui accorde volontiers que *la vie ne peut être le résultat de l'organisation*, & je lui passe la raison qu'il en donne; comme aussi je suis d'accord avec lui touchant la distinction qu'il fait de la vie d'avec le mouvement: mais quand il dit que *la vie est une qualité essentielle & primitive de l'être vivant*, ou il ne dit rien & fait un pur jeu de mots, ou il avance une absurdité. Quand on dit & qu'on conçoit un être vivant, l'on dit & l'on conçoit essentiellement & primitivement la vie dans cet être, au lieu qu'autrement *idem simul esset & non esset*, & voila le jeu de mots. Mais cet être même peut-il être sans être vivant ou peut-il être conçu, sans être conçu vivant? C'est en quoi l'auteur dit des absurdités. Il établit d'un ton décisif en premier lieu que *l'être vivant n'acquiert point & ne perd point la vie*, en second lieu distinguant la vie de l'élément de la vie de l'aggregat ou de la masse, il dit que *l'agrégat ou la masse est avec le tems privée de la sienne.* Comment combiner ces contradictions? Mais continuons à relever ces absurdités. Qu'est-ce qu'*un point qui vivoit* qu'est ce que *la vie de l'élément, & la vie de l'aggrégat ou de la masse*, qu'est-ce que *vivre en un point qui s'étend jusqu'à une certaine limite, & finit par vivre en une infinité d'atomes isolés?* Vous pouvez, M. m'apprendre que les efforts d'une imagination échauffée, ne sauroient nous faire marcher à pas égal dans les sentiers étroits & mesurés de la logique, bien moins encore nous faire lumiere dans le chaos immense & ténébreux de la Métaphysique, & qu'il est des sujets si impénétrables, où le ministere de nos sens ne peut presque rien, comme dans celui ci, que le meilleur guide est le flambeau de l'expérience, & le témoignage du sens intime bien consulté. Enfin vous savez mieux que moi que le raisonnement doit dépendre des idées que nous avons, & qu'on doit puiser les définitions des choses dans les idées qu'on en a communément comme dans leur propre & unique source. Or quelle idée l'homme a-t-il de la vie avons nous un peu? comment la définir? Pour mieux s'assurer de l'exactitude & certitude de cette idée, remontons à la source, cherchons, examinons de près & avec attention comment elle a dû naître, comment elle est née dans l'homme. Si on fait un pareil examen, il me semble que la chose en est toute simple, & qu'elle doit se présenter naturellement, d'abord, & avec la plus grande évidence à l'esprit de tout homme, que la passion & le fanatisme ne domine point, savoir, que cette idée lui vient par le canal du sentiment de sa propre existence. Et si vivre n'est pas la même chose que sentir qu'on existe, certainement ces deux idées sont si intimement unies ensemble, qu'il est impossible d'en avoir une sans avoir l'autre. L'homme sentant donc qu'il existe, sent & connoit en même-tems qu'il vit. Un argument d'analogie a dû conduire tout homme à la connoissance de la vie de ses semblables, ainsi que des brutes. C'est dans ces limites qu'on auroit dû restreindre l'idée de la vie. Elle s'est cependant accrue, & étendue jusqu'où l'argument d'analogie a paru s'étendre. Comme il paroît donc s'étendre au moins en partie jusques aux plantes entant qu'elles naissent, vegetent & se reproduisent, on leur attribue une espece de vie. Les philosophes voulant donner une défi-

nition

NAIVETÉ UNE, NAIVETÉ LA, ſ. f. (*Gram.*) il faut que les étrangers apprennent la différence que nous mettons dans notre langue entre la *naïveté*, & une *naïveté*.

Ce qu'on appelle une *naïveté*, eſt une penſée, un trait d'imagination, un ſentiment qui nous échappe malgré nous, & qui peut quelquefois nous faire tort à nous-mêmes. C'eſt l'expreſſion de la vivacité, de l'imprudence, de l'ignorance des uſages du monde. Telle eſt la réponſe de la femme à ſon mari agoniſant, qui lui déſignoit un autre époux: *prends un tel, il te convient, crois-moi: Hélas*, dit la femme, *j'y ſongeois.*

La *naïveté* eſt le langage du beau génie, & de la ſimplicité pleine de lumieres; elle fait les charmes du diſcours, & eſt le chef-d'œuvre de l'art dans ceux à qui elle n'eſt pas naturelle.

Une *naïveté* ſied bien à un enfant, à un villageois, parce qu'elle porte le caractere de la candeur & de l'ingénuité; mais la *naïveté* dans les penſées & dans le ſtyle, fait une impreſſion qui nous enchante, à proportion qu'elle eſt la peinture la plus ſimple d'une idée, dont le fonds eſt fin & délicat; c'eſt pour cela que nous goûtons ce madrigal de Chapelain.

Vous n'écrivez que pour écrire
C'eſt pour vous un amuſement,
Moi qui vous aime tendrement
Je n'écris que pour vous le dire.

Nous mettons enfin de la différence entre la *naïveté* & le *naïf*; le *naïveté* eſt oppoſé au *recherché*, & le *naïf*; le *naïf* eſt oppoſé au *réfléchi*, & n'appartient qu'au ſentiment. Tel que cet aimable rougeur, qui tout-à-coup, & ſans le conſentement de la volonté, trahit les mouvemens ſecrets d'une ame ingénue. Le *naïf* échappe à la beauté du génie, ſans que l'art l'ait produit; il ne peut-être ni commandé, ni retenu. (*D. J.*)

NAKIB, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que les Turcs nomment un officier fort conſidéré, dont la fonction eſt de porter l'étendart de Mahomet. Il n'eſt point inférieur au mophti même; cette dignité eſt toûjours conférée par le ſultan à un des émirs deſcendans de la fille de Mahomet; & ſans ſon conſentement, le prince n'oſeroit offenſer ni faire du mal à aucun des émirs; le ſultan a ſoin de ne pas laiſſer un perſonnage de cette importance jouir long-tems d'une dignité ſi incommode à ſon deſpotiſme; il change ſouvent de *nakib*, mais il ne lui en ôte que l'exercice; les émolumens lui reſtent comme les fruits d'un caractere indélébile. *Voyez* Cantemir, *Hiſtoire ottomane*.

NAKOUS, ſ. m. (*Muſique égyptienne.*) inſtrument de muſique d'Égypte: il eſt fait de deux plaques de cuivre de différentes grandeurs, depuis deux pouces juſqu'à un pié de diametre. Elles ſont fermement attachées par des cordes dans le milieu, & on les frappe l'une contre l'autre pour battre la meſure. On fait uſage de cet inſtrument dans les égliſes des Cophtes, & dans les proceſſions muſulmanes. *Voyez* POCOK. (*D. J.*)

NALBANE, (*Géog.*) montagne de Perſe à une petite lieue de la ville d'Amadan. Le ſieur Paul Lucas dit des merveilles ſur les herbes médicinales qu'elle produit, ſur la bonté de ſon air, & les agréables odeurs qu'on y reſpire. (*D. J.*)

NALI, ſ. m. (*Commerce.*) ſorte de poids des Indes orientales. *Voyez* NALI, *Dictionnaire de Commerce*. (*G*)

NALUGA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) nom d'un arbriſſeau baccifere qui croît au Malabar, & fleurit deux fois l'an; ſa racine priſe en décoction, calme les douleurs d'eſtomac, la colique, & les tranchées; la décoction de ſon bois étanche la ſoif; ſes feuilles broyées, torréfiées, & appliquées ſur la tête, ſoulagent dans le vertige & dans la foibleſſe du cerveau; la vapeur de ſa décoction ſuſpend les douleurs de la goutte; le ſuc exprimé de ſes feuilles tendres pris en boiſſon, aide la digeſtion.

NAMANTIN, ſ. m. *voyez* LAMANTIN.

NAMAQUAS, (*Géog.*) nation d'Afrique, ſur la côte occidentale, entre l'Éthiopie & le cap de Bonne-Eſpérance. Quelques hollandois découvrirent les *Namaquas* en 1632, & leur firent des préſens pour ſe les attacher. (*D. J.*)

NAMAZ, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que les Mahométans nomment les prieres qu'ils ſont obligés par leurs lois de faire tous les jours; elles ſe répetent cinq fois en vingt-quatre heures. Les Turcs ſont ſi ſcrupuleux, qu'ils croient que ſi on manque à une de ces prieres à l'heure marquée, il eſt inutile de la réciter après. Les armées font leurs prieres tête-régulierement; mais on peut y manquer ſans pécher, lorſque la bataille eſt commencée, parce qu'ils croient que de tuer des chrétiens, eſt une action plus méritoire encore que de prier. Tel eſt l'aveuglement où porte l'eſprit d'intolérance.

Le vendredi on fait ſix prieres, & on les appelle *ſalab namazi*. *Voyez* Cantemir, *Hiſt. ottomane*.

NAMBI, (*Hiſt. nat. Botan.*) eſpece de plante américaine dont la feuille eſt large, & qui a la forme d'un arbriſſeau aſſez touffu; elle porte à l'extrémité de ſes rameaux des bayes, ou un fruit aſſez ſemblable à des ceriſes: la graine en eſt ovale, d'une couleur griſe. Cette plante croît naturellement dans les bois; on la cultive auſſi dans les jardins; elle eſt d'un goût aromatique & pénétrant. On lui attribue pluſieurs vertus, comme de fortifier l'eſtomac, d'être ſudorifique, de ſoulager les douleurs de la pierre, de la veſſie, *&c.*

NAMBOURIS, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi qu'on nomme chez les Malaberes le premier ordre du clergé, dans lequel il a y une hiérarchie. Les *nambouris* exercent dans quelques cantons l'autorité ſouveraine & ſacerdotale à-la fois: dans d'autres endroits les ſouverains ſéculiers ne laiſſent pas d'être ſoumis à l'autorité ſpirituelle des *nambouris*, & même des bramines, qui ſont des prêtres du ſecond ordre. Les prêtres du troiſieme ordre ſe nomment *butz*: ces derniers ſont regardés comme des ſorciers, & le peuple a pour eux une très-grande vénération.

NAMBU, (*Géog.*) province du Japon, dans la grande île de Niphon: c'eſt la plus ſeptentrionale de toutes, & elle a un bon port ſur la mer du Japon. (*D. J.*)

NAMDUI, (*Hiſt. nat.*) c'eſt une eſpece d'araignée qui ſe trouve au Bréſil; elle eſt fort longue, & brillante comme de l'argent. A la partie antérieure qui eſt fort petite, elle a huit pattes de la longueur du doigt, qui ſont d'un beau rouge. On dit que ſa morſure eſt dangereuſe: dans les fievres quartes on ſuſpend cette araignée au cou du malade, & l'on prétend qu'elle attire le venin de la maladie.

NAMPS, ſ. m. pl. (*Juriſprud.*) eſt un terme uſité principalement dans la coutume de Normandie, qui ſignifie *meuble ſaiſi*. Ce mot vient de *nantir*, qui dans la coutume de Normandie, veut dire *ſaiſir* & exécuter des meubles & autres choſes mobiliaires. *Namps* paroît un diminutif de *nantiſſement*: l'édit de François I. de 1540, diſtingue deux ſortes de *namps* ou meubles: les uns vifs, en ſont les beſtiaux: les autres morts, qui comprennent tous les autres meubles de quelque qualité & valeur qu'ils ſoient. B Le

---

aliton de la vie plus générale & plus étendue, diſent qu'elle eſt une action perpetuelle, emanée d'un principe actif & intrinſeque à l'être vivant. C'eſt pour cela qu'on doit bien diſtinguer ſoigneuſement la différence naturelle des êtres vivans, leurs différens degrés, en un mot, pour mieux dire, leurs différentes ſortes de vie. Il eſt évident que l'argument d'analogie dont je viens de parler, eſt fondé ſur ces choſes qui ſont en excellent en nous, l'idée, la ſenſation de la vie, ou qui naiſſent, ou ſont comme la ſuite néceſſaire de cette idée, de cette ſenſation; & il tire ſa force de la reſſemblance qui eſt entre les choſes que nous ſentons, & celles que nous obſervons dans les autres êtres. La gradation & l'étendue, s'il eſt permis de parler ainſi, de cette reſſemblance reveillent en nous les diverſes impreſſions & idées de vie, qui derivent & naiſſent cependant toutes de la premiere que nous avons acquiſe par le moyen de la ſenſation très-compoſée de notre exiſtence. Ces réflexions & pluſieurs autres qu'on pourroit faire, viennent naturellement des idées qui ſont communes à tous les hommes. C'eſt ici le pur langage de la nature & de l'expérience, qu'on doit ſuivre dans ces routes tortueuſes où l'eſprit s'égare, & non celui de l'eſprit ſyſtématique trop dangereux, pour être trop entreprenant & téméraire dans les matieres ſurtout métaphyſiques. Maintenant comment pourra un préſenté philoſophe étendre l'idée de la vie là où il n'y a point de tout cette analogie ou reſſemblance? comment concilier l'idée que nous avons naturellement de la vie ſelon l'explication que j'en ai donnée, avec les choſes qui de leur nature ne peuvent tomber ſous les ſens, qui ne ſont ſuſceptibles de recherches, qui ne ſont pas même du reſſort de l'imagination, & encore moins de la réflexion, dont enfin nous n'avons aucune idée? comment donner par exemple la vie *aux atomes ſéparés*, à *un point de matiere*, à *un élément*, à *l'aggregat*, *à la maſſe*, *à la cendre d'un pere*, *d'une mere &c.* & avec un abſurde peut être donner à celui-ci, comme *de la chaleur & de la vie*, *de la ſenſibilité* comme à *répondre aux termes qui terminent*. Mais, dira-t-on, tout ce qui eſt dit dans cet article eſt purement ſyſtématique. Outre ce que j'en ai dit d'après M. d'Alembert, au commencement de cette note, j'ajoute en ſuiſſant que ces reves ne ſont pas d'un homme ſain. (*B*)

Le titre 4 de la coutume de Normandie eſt intitulé *de délivrance de namps*. Elle ordonne que ſi le ſeigneur ayant ſaiſi les *namps* de ſon vaſſal eſt refuſant de les délivrer à caution ou plege, le ſergent de la querella, c'eſt-à-dire le ſergent ordinaire de l'action & du lieu où la conteſtation eſt pendante, peut les délivrer à caution, & aſſigner les parties aux prochains plaids ou aſſiſes.

Les *namps* ſaiſis doivent être mis en garde ſur le fief & en lieu convenable où ils n'empirent point, & où celui à qui ils appartiennent, puiſſe aller une fois le jour pour leur donner à manger; ce qui s'entend ſi ce ſont des *namps vifs*. Les ſeigneurs doivent avoir un parc pour garder ces *namps vifs* quand il s'agit des droits de le ſeigneurie. *Voyez le titre 4 de la coutume de Normandie, & les commentateurs ſur cet article, & le gloſſ.* de M. de Lauriere, au mot *Nampt*. (*A*)

NAMUR, COMTÉ DE, (*Géog.*) province des Pays-bas, avec titre de comté. Elle eſt bornée du côté du nord par le Brabant wallon; à l'orient par l'évêché de Liége; au midi par le même évêché, & par la terre d'Agimont, entre Sambre & Meuze; à l'occident par le pays entre Sambre & Meuze qui dépend de Liége, & de ce côté-là elle touche au Hainaut.

Le comté de *Namur*, autrefois partie du pays des Ebuions & des Tongriens, fut mis ſous la ſeconde Germanie par les Romains. Il fut enſuite occupé par les François, qui le mirent ſous le royaume d'Auſtraſie. Ce royaume ayant été conquis par Othon le Grand, & poſſédé par ſon fils & ſon petit-fils, ils y établirent des ducs, & entre autres, Charles, frere de Lothaire, roi de France. Ermengarde, fille de Charles, ayant épouſé l'an 1000 un ſeigneur nommé *Albert*, il fut premier comte de *Namur*. Jean de Flandre, dernier comte de cette province, vendit tous ſes biens l'an 1421 à Philippe duc de Bourgogne. Ce comté porté dans la maiſon d'Autriche par le mariage de Marie de Bourgogne, y eſt encore aujourd'hui.

Le territoire du comté de *Namur*, eſt arroſé de la Meuſe, de la Sambre, & de la Méhaigne. Il eſt rempli de forêts, ſur-tout dans ſa partie méridionale: il renferme les villes de *Namur*, Charleroi, Charlemont, Mariembourg, Bouvioe, Walcourt. On les diviſe en ſept bailliages.

Les états du comté de *Namur* ſont compoſés du clergé, de la nobleſſe, & des députés des villes. L'évêque de *Namur* eſt le chef de l'état eccléſiaſtique, & le gouverneur de la province eſt le chef de la nobleſſe; les états ne s'aſſemblent que lorſque le ſouverain l'ordonne; mais chaque corps choiſit ſes députés. (*D. J.*)

NAMUR, (*Géog.*) en latin moderne *Namucum*, & dans la ſuite *Namurcum*, forte ville des Pays-Bas, capitale du comté de *Namur*, avec un évêché ſuffragant de Cambray. Louis XIV. la prit en 1692. Guillaume III. roi d'Angleterre la reprit en 1695; le feld-maréchal Auwerkerque la bombarda en 1704. Elle fut cédée à la maiſon d'Autriche par la paix d'Utrecht en 1713, & la garde en fut confiée aux Etats-Généraux par le traité de Barriere; Louis XV. la prit en 1746, & la rendit par le traité d'Aix-la-Chapelle. Elle eſt entre deux montagnes, au confluent de la Meuſe & de la Sambre, à cinq lieues S. O. de Huy, ſix N. de Dinant, 10 S. O. de Liége, 10 S. E. de Bruxelles, 10 de Louvain, 12 E. de Mons, 58 N. E. de Paris. *Long.* 22. 32. *lat.* 50. 25. (*D. J.*)

NAN, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que les Lapons nomment des eſpeces de mouches, communes dans leur pays; ils ſont dans l'idée que ces inſectes ſont des eſprits; ils les renferment dans des ſacs de cuir, & les portent avec eux, parce qu'ils eſperent par leur moyen ſe garantir des maladies.

NANCHANG, (*Géog.*) ville de la Chine, premiere métropole de la province de Kiangſi. Elle eſt renommée par le nombre des lettrés qui s'y trouvent. *Long.* 129. 10. *lat.* 29. 13.

NANCY, (*Géog.*) ville de Fenice, capitale de la Lorraine, avec une cour ſouveraine, & un chapitre, dont le chef prend le titre de primat. Elle eſt diviſée en deux villes, la ville vieille & la ville neuve. On voit dans l'égliſe des Cordeliers, les tombeaux des anciens ducs: Charles dernier duc de Bourgogne, prit *Nancy* en 1475. Le duc René le reprit après la bataille de Morat en 1476. Charles l'aſſiégea de nouveau en 1477, mais il y fut tué, & ſon armée défaite. Les rois de Fenice depuis Louis XIII. s'en ſont ſouvent rendus les maîtres. Elle fut cédée à la Fenice par le traité de Vienne en 1736, pour en jouir après la mort du roi Stanislas. Nancy eſt ſur la Meuſe, à 24 lieues S. E. de Luxembourg, 30 de Strasbourg, 30 S. E. de Metz, quatre N. E. de Toul, neuf S. E. de Pont-à-Mouſſon, 72 S. E. de Paris. *Longit.* ſuivant Caſſini, 23. 36. 30. *latit.* 48. 40.

Cette ville n'eſt point le *Lafium* de l'itinéraire d'Antonin; n'eſt une ville moderne qui n'a pas été connue avant le douzieme ſiecle. Elle a commencé par un château qui appartenoit à un ſeigneur nommé *Drogon*. Matthieu I. du nom duc de Lorraine, acquit ce château l'an 1173, pour y faire ſa réſidence. Thibault comte de Champagne, qui fut depuis roi de Navarre, laiſſa Matthieu II. du nom, duc de Lorraine, de *Nancy*, & de ſes dépendances l'an 1220. Depuis la réunion de la Champagne à la couronne, il paroît que les ducs de Lorraine ont toûjours été ſouverains à *Nancy*, & qu'ils n'ont point reconnu les rois de France ou les comtes de Champagne, pour cette ville ou ſon territoire.

C'eſt la patrie de Maimbourg (Louis), jéſuite, qui y naquit en 1620, & mourut d'apoplexie à ſaint Victor, en 1686. Ses œuvres forment 16 volumes *in-4°*. & ſont de vrais romans écrits avec du feu & de la rapidité dans le ſtyle: on n'en fait point de cas aujourd'hui. Le plus ſingulier dans la vie du pere Maimbourg, c'eſt qu'il fut obligé de quitter les Jéſuites, pour avoir écrit en faveur du clergé de France; mais le roi le gratifia d'une penſion. Son confrere Maimbourg fut un Proteſtant dans ſes ſentimens de religion. De catholique il ſe fit proteſtant, enſuite rentra dans l'Egliſe catholique, redevint de nouveau calviniſte, & mourut ſocinien à Londres, vers l'an 1693. On a de lui pendant ſa derniere épreuve du Proteſtantiſme, une réponſe à l'expoſition de la foi catholique de M. Boſſuet. (*D. J.*)

NANDI-ERRATAM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbriſſeau des Indes orientales; toutes ſes parties ſont laiteuſes. Si l'on en exprime le ſuc, qu'on le mêle avec de l'huile, & qu'on en frotte la tête, il guérira les maladies des yeux. Sa racine gardée dans la bouche eſtime le mal de dent; bouillie dans l'huile, elle fournit un fort bon onguent pour toutes les affections de la tête, ſur-tout pour les douleurs. Broyée & priſe dans l'eau, elle tue les vers; broyée avec du jus de limon & diſtillée dans les yeux, elle les nettoye. Ray, *hiſt. plant.*

NANDSTOKF, (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt un arbriſſeau du Japon d'environ la hauteur d'une coudée, qui de loin a l'apparence d'un roſeau. Ses branches ſont diſpoſées l'une vis-à-vis de l'autre, & s'étendent à angles droits. Ses feuilles ſont longues d'un pouce & demi, & figurées comme celles du ſaule. Ses fleurs ſont blanches, à cinq petales, ſemblables à celles du *ſolanum* ligneux, & ne durent qu'un jour. Ses baies ſont rouges, de la groſſeur d'un pois, & contiennent deux ſemences de figure hémiſphériquë.

NANDUBANDAGAR, (*Géog. anc.*) ville de l'Inde en-deçà du Gange, ſelon Ptolomée, *lib. VII. c. 1.* qui la place dans la Sandrabatide.

NANÉE, ſ. f. (*Mythol.*) c'étoit la Lune ou la Diane des Perſes, du moins la même divinité qu'Anaïtis. Antiochus VII. fils de Démétrius Soter, étant paſſé en Perſe dans l'intention de piller le temple de la déeſſe, il déclara qu'il venoit l'épouſer & recevoir les richeſſes qu'elle pouvoit avoir, & qui devoient faire partie de ſa dot: alors les prêtres de *Nanée* feignirent d'entrer dans ſes vûes, l'admirent dans l'enclos du temple où étoient les tréſors de la déeſſe; & en ayant fermé les portes, ils l'aſſommerent, avec quelques uns des gens qui l'accompagnoient. Enſuite grêle de pierres qu'ils firent pleuvoir ſur eux, par une ouverture du lambris: *Ceſi-des in templo Nanæ, conſilio deceptus ſoterdotum* Nanæ. C'eſt ainſi que l'auteur des livres des Macchabées raconte la mort de ce prince, *lib. II. cap. j. v. 13. & ſuiv.* mais les hiſtoriens profanes, Appien, Juſtin & autres, rapportent qu'il fut tué dans un combat contre les Parthes, l'an 130 avant Jeſus-Chriſt. (*D. J.*)

NANFIO, (*Géog.*) en grec ναξος; île de l'Archipel vers la mer de Candie. C'eſt une de ces îles qui faiſoient partie du duché de Naxie, ſous les princes des maiſons du Sanudo & de Criſpo. Strabon nous apprend que le premier nom de l'île de *Nanfio* a été *Membliaros*, nom qui lui vint de Membliarét, parent de Cadmus, qui s'établit à Théra, au lieu de ſuivre les aventures de ce héros. *Nanfie* ne fut appellée *Anaphé* qu'à l'occaſion des Argonautes, que la découvrirent après une tempête horrible qui les jetta au fond de l'Archipel. La découverte ne fut pas grande, car l'île n'a que 16 milles de tour, point de port, & des montagnes toutes pelées; elles nourriſſent cependant de belles fources, capables de porter la fécondité dans les campagnes, pour peu qu'on sût les employer utilement.

Les

Les habitans de *Naxos* ſont tous du rit grec, & ſoumis à l'évêque de Siphno: on n'y voit ni turcs ni latins; le cadi & le vaivode ſont ambulans. En 1700 ils payerent cinq cens écus pour toutes ſortes de droits, la capitation n'y étant qu'à un écu & demi par tête. Leur fainéantiſe eſt blâmable, & tout leur négoce conſiſte en oignons, en cire & en miel; ils n'ont de vin & d'orge que pour leur entretien. Quant au bois, il n'y en a pas aſſez pour faire rôtir les perdrix qu'on y pourroit manger; la quantité de cette eſpece de gibier eſt ſi prodigieuſe, que pour conſerver les blés, on amaſſe par ordre des conſuls tous les œufs qu'on peut trouver vers les fêtes de Pâques, & l'on convient qu'ils ſe montent ordinairement à plus de dix ou douze mille. On les met à couver ſoutes de fauſſes, & ſur-tout en omelettes; cependant malgré cette précaution, on ne peut pas faire un pas dans l'île ſans voir leurs des perdrix. La race en eſt ancienne; elles ſont venues d'Aſtypalia ou Stampalia, s'il en faut croire Hégéſander. Un habitant d'Aſtypalie n'en porta qu'une paire à Anaphé, mais elle multiplia prodigieuſement; c'eſt depuis ce temps-là qu'on n'eſt obligé d'en ceſſer les œufs. *Longit.* 43. 55. *lat.* 36. 15. (*D. J.*)

NANGASAKI, (*Géog.*) ville impériale du Japon, à l'extrémité occidentale de l'île de Ximo, dans la province de Figen, avec un bon port fréquenté par les Hollandois & les Chinois. C'eſt une très-grande ville & fort peuplée: on lui donne trois quarts de lieue de longueur, & preſqu'autant de largeur.

Les étrangers demeurent hors de la ville dans des endroits ſéparés, où ils ſont épiés comme des perſonnes ſuſpectes. Il y a environ 62 temples tant au-dedans qu'au-dehors de la ville; dans ce nombre il y en a 50 en l'honneur des idoles étrangeres, dont la culte a été apporté d'outre-mer. Ces temples ſont non-ſeulement conſacrés à la dévotion, mais ils ſervent encore aux récréations & aux plaiſirs; c'eſt pourquoi ils ſont accompagnés de jardins, d'allées & d'appartemens. Après les temples, les lieux les plus fréquentés ſont les maiſons de débauche; il y a un quartier entier qui leur eſt deſtiné, & qui contient les plus jolies maiſons de particuliers, toutes habitées par des courtiſannes.

Le havre de *Nangaſaki* commence au nord de la ville; il y a rarement moins de 50 navires dans le port, dont la plûpart ſont des jonques de la Chine, outre quelques centaines de bateaux de pêcheurs & autres petits bâtimens. L'anerage eſt au bout de la baie, à une portée de mouſquet de la ville. Elle eſt ſans château, ſans murailles, ſans fortification, ſans aucune défenſe. Trois rivieres la traverſent, & cependant elles ne donnent pas quelquefois aſſez d'eau pour arroſer les champs de riz, & pour faire aller quelques moulins. *Voyez* de plus grands détails dans Koempfer. *Long.* ſuivant le même Koempfer, 151. *lat.* 32. 36. *Long.* ſuivant Hartis, 145d. 16'. 15". & ſuivant le P. Spinola, 146. 17. 30. *lat.* ſuivant ce dernier, 23. 43. Mais je m'en tiendrois plus volontiers à l'eſtimation de Koempfer. (*D. J.*)

NANGIS, (*Géog.*) petite ville de France dans la Brie, diocèſe de Sens, avec titre de marquiſat: elle eſt à 14 lieues de Paris. *Long.* 20. 58. *lat.* 48. 33.

C'eſt la patrie de Louis Carré, fils d'un bon laboureur. Son pere vouloit qu'il fût eccléſiaſtique, pour le ſauver de l'indigence, mais il alla mieux tomber dans l'indigence que de ſe faire eccléſiaſtique. Le P. Malebranche le prit pour écrire ſous lui; il devint métaphyſicien, géometre, & de l'académie des Sciences. Il a donné le premier corps d'ouvrage qui ait paru ſur le calcul intégral; il eſt vrai qu'il y commit pluſieurs fautes, mais il les reconnut ſans détour. Il mourut en 1711, âgé de 48 ans; il fit l'académie ſa légataire univerſelle, c'eſt-à-dire qu'il lui laiſſa quelques traités qu'il avoit compoſés ſur des ſujets de Phyſique & de Mathématique. (*D. J.*)

NANKIN, (*Géogr.*) autrement *Kienguing*, fameuſe ville de la Chine dans la province du même nom, dont elle eſt la premiere métropole. Selon les Chinois, elle ſurpaſſoit toutes les villes du monde en magnificence, en beauté & en grandeur, quand les empereurs y tenoient leur cour. Aujourd'hui elle eſt fort déchûe de ſon ancien état, quoiqu'on diſe qu'il y a autant de monde qu'à Pakin: on en fait monter le nombre à un million d'habitans. Le palais impérial, qui a coûté une lieue de circuit, n'eſt plus qu'une maſſe de ruines. *Long.* ſuivant Caſſini, 155. 55'. 30". *lat.* 32. 7'. 45".

NANNETES, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule Celtique au diocèſe de Nantes, ſelon Jules-Céſar, *l. III. c. jx.* Preſque tous les autres écrivains diſent *Namnetes* au lieu de *Nannetes*. Strabon, *l. IV.* les met dans l'Armorique, aux frontieres de l'Aquitaine. Ce ſont les *Naonites*, *Namnetæ* de Ptolomée, *l. II. c. viij.* & leur ville s'appelloit *Condivicnum*. Elle étoit ſituée ſur la Loire, au lieu où eſt aujourd'hui la ville de Nantes. Dès le moyen âge, comme cela eſt arrivé à beaucoup d'autres villes, celle de *Condivicnum* perdit ſon ancien nom pour prendre celui du peuple; & non-ſeulement on l'appella *civitas Namnetum* & *civitas Namnetica*, mais même on ſe contenta de l'appeller ſimplement *Namnetes* ou *Namneta*, comme Ptolomée, d'où s'eſt formé le nom vulgaire de Nantes. *Voyez* NANTES. (*D. J.*)

NANNIEST, PIERRE DE, (*Hiſt. nat.*) pierre précieuſe fort ſinguliere, découverte en 1752 à *Nauroſt* en Moravie, & dont M. de Juſti a le premier donné la deſcription dans un ouvrage allemand qui a pour titre: *Nouvelles vérités relatives à l'hiſtoire Naturelle*, &c. *partie I.*

Cette pierre eſt d'un blanc de lait, très-peu tranſparente, & même tout-à-fait opaque, pour peu qu'on lui laiſſe d'épaiſſeur. Elle eſt entierement traverſée par des raies d'un brun rougeâtre, qui approche ſouvent de la couleur de l'améthyſte: ces raies, qui ne ſont pas plus larges que la moitié d'une pallle, ont pénétré toute la pierre; & un lapidaire de Vienne qui étoit préſent à la découverte, a aſſuré M. de Juſti que ces raies ou lignes marchoient parallélement, & comme ſi on les eût tracées avec une regle l'eſpace de dix à douze piés, & continuoient, ſuivant toute apparence, à s'étendre de même dans toute la couche dont cette pierre eſt compoſée. Comme le blanc de cette pierre a de la largeur, le comte de Haugwitz, qui en eſt le propriétaire, en a fait tailler & polir des morceaux, pour en faire des tables, des guéridons, *&c.* De plus, toute la pierre eſt remplie de petits grenats qui lui ſont ſi fortement attachés, qu'ils ne s'en détachent point, & qu'ils prennent le poli avec elle. Cette pierre prend un très-beau poli; elle eſt plus dure que le marbre, mais elle l'eſt moins que l'agathe ou la chalcédoine; elle ne peut point être miſe au rang des marbres, vû qu'elle ne fait aucune effervéſcence avec les acides; elle ne fait point feu lorſqu'on la frappe avec un briquet; ſon tiſſu différe de celui du ſpath, & ſa dureté n'eſt point auſſi grande que celle de porphyre, du jaſpe ou de caillou; d'où M. de Juſti conclud que c'eſt une pierre d'une nouvelle eſpece. (—)

NANQUE, ſ. m. (*Comm.*) c'eſt le plus petit poids des cinq dont on ſe ſert parmi les habitans de Madagaſcar, pour peſer l'or & l'argent: il ne peſe que dix grains, au-deſſus ſont le ſompi, le vari, le ſacare & le nanqui. *Voyez* SOMPI, *&c. Dictionnaire de Commerce.* (*G*)

NANQUI, ſ. m. (*Comm.*) c'eſt auſſi un des cinq poids dont les habitans de l'île Danphine ou Madagaſcar en Afrique ſe ſervent pour peſer l'or & l'argent; il n'a au-deſſous de lui que le nanque, qui vaut ſix grains, & au-deſſus le ſompi, le vari & le ſacare, dont le ſompi, qui eſt le plus fort, revient à la dragme ou gros, poids de l'Europe; le *nanqui* en eſt le demi-ſcrupule. *Voyez* SOMPI, SCRUPULE. *Dictionnaire de Commerce.* (*G*)

NANSOO, (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt une plante du Japon à grandes feuilles pointues, dont les baies ſont très-chaudes, c'eſt ce qu'on appelle *dracunculus*.

NANTERRE, (*Géog.*) en latin moderne *Noptodurum* ou *Nemetodurum*, bourg à deux lieues de Paris, connu par la naiſſance de ſainte Généviéve, morte en 511 à Paris, dont elle eſt le patron. La tradition veut ridiculement que cette ſainte fût une payſanne, une gardeuſe de moutons. Pluſieurs peintres ont été fideles à nous la repréſenter en bergere, avec un bâtonet, une quenouille à la main, & gardant un troupeau; mais l'exhortation que lui fit ſaint Germain, évêque d'Auxerre, de renoncer à la *braverie*, & de ne plus porter à l'accenir aucun bijou, ſeroit une exhortation ridicule, ſi elle avoit été adreſſée à une pauvre payſanne. Il eſt cependant vrai que nous ne ſavons rien de la vie de cette illuſtre ſainte: les tems ſont trop éloignés, & dans le v. ſiecle nos plus ſavans chrétiens, nos évêques ſe bornoient à prédire l'avenir par profeſſion de la ſainte Ecriture. Toutefois *Nanterre* a gagné dernierement, par ſa naiſſance de ſainte Généviéve, l'établiſſement d'un college, où les religieux de ſon nom inſtruiſent la jeuneſſe. (*D. J.*)

NANTES, COMTE DE, (*Géog.*) ou pays *Nantois*; il eſt diviſé en deux parties par la Loire: on nomme l'une la *partie d'outre-Loire*, & l'autre la *partie d'en-deçà la Loire*. Cette derniere a été réunie à la Bretagne il y a pluſieurs ſiecles. La capitale de tout le pays Nantois eſt *Nantes*, dont nous parlerons ci-après. Il y a dans le comté Nantois une redevance ſeigneuriale appellé la *quintaine*. *Voyez* QUINTAINE.

NANTES, (*Géogr.*) ancienne, riche & conſidérable ville de France, la ſeconde de la Bretagne, avec un évêché ſuffragant de Tours, & une univerſité. Elle eſt à 15 lieues S. O. d'Angers, 27 N. O. de la Rochelle, 87 S. O. de Paris, 23 S. E. de Rennes. *Long.* ſuivant Caſſini, 15. 52. 45. *lat.* 47. 13. 10.

Cette ville, que les Latins appellent *Condivienum*, *civitas Namnetum*, *Namneta*, eſt ſur la Loire & l'Erdre, ce qui lui donne une heureuſe ſituation pour le commerce, auſſi en fait-elle un des plus conſidérables du royaume. C'eſt une ville fort ancienne, dont Strabon, Céſar, Pline & Ptolomée font mention. Elle a été ſouvent la rétidence des ducs de Bretagne; ils demeuroient dans le château S. Hermine, qui ſubſiſte encore.

On dit que ſaint Clair fut le premier évêque de *Nantes*, vers l'an 277; cependant il n'eſt point parlé de ſes ſucceſſeurs avant Nonnechius, qui aſſiſta en 468 au concile de Vannes. Cet évêché vaut 35 à 40 mille livres de revenu. On y compte 212 paroiſſes & huit abbayes.

L'univerſité de *Nantes* fut fondée vers l'an 1460, mais c'eſt l'univerſité du commerce qui brille dans cette ville; ils arment tous les ans pluſieurs vaiſſeaux pour la traite des Negres dans les colonies françoiſes. Le débit de toutes ſortes de marchandiſes eſt plus aiſé & plus vif à *Nantes* que dans les autres villes du royaume. Ils ont avec les négocians de Bilbao une ſociété particuliere qui s'appelle *la contractation*, & dont le tribunal réciproque eſt en forme de juriſdiction conſulaire.

Le comté de *Nantes* eſt diviſé en deux parties par la Loire; l'une qu'on nomme *la partie d'outre-Loire*; eſt à gauche en deſcendant la riviere, & celle d'en-deçà la Loire eſt à la droite.

On fait du ſel en très-grande quantité dans le pays Nantois, ſoit à la baie de Bourgneuf, ſoit dans les marais ſalans de Guérande & du Croiſic.

Anne de Bretagne, dont on connoît l'hiſtoire, naquit à *Nantes* en 1476, & mourut en 1513. La deſtinée de cette princeſſe, comme le remarque M. le préſident Hénault, a été fort étrange. Elle fut femme de Charles VIII. en faiſant une eſpece de divorce avec Maximilien, qu'elle avoit épouſé par procureur, & elle ne le maria avec Louis XII. qu'après un autre divorce de ce prince avec Jeanne ſa premiere femme. Il avoit épouſé celle-ci avec des proteſtations de la violence que Louis XI. lui avoit faite. A la mort de Charles VIII. il demanda au pape que ſon mariage fût déclaré nul; & ſur l'affirmation que fit Louis XII qu'il n'avoit eu aucun commerce avec Jeanne, la nullité fut prononcée. On a dit que l'inclination de Louis XII. avoit décidé ſon mariage avec Anne de Bretagne; mais Varillas, dont il ne faut pas toujours rejetter l'autorité, penſe que ce pouvoit bien être autant un coup politique qu'une affaire de paſſion. Il étoit porté, par le traité conclu avec les états de Bretagne, que ſi Charles VIII. mouroit ſans enfans avant la ducheſſe, elle épouſeroit ſon ſucceſſeur.

On nous a beaucoup vanté l'eſprit, la beauté (cela ſe peut) & la piété d'Anne de Bretagne; c'eſt-là une autre affaire. Je ſais bien qu'elle fonda les Bons-hommes, & qu'elle blâma la guerre que le roi fit au ſaint Pere; mais on m'avouera que ſa haine implacable contre le maréchal de Gié & la comteſſe d'Angoulême, n'étoit pas trop chrétienne.

M. Hénault parle d'une autre choſe ſingulierе touchant Louis XII. & Anne de Bretagne. Elle avoit aimé Louis XII. qu'elle épouſa après le décès de ſon mari; & cependant elle fut ſi touchée à la mort de Charles VIII. qu'elle porta ſon deuil en noir, quoique juſque-là les reines l'euſſent porté en blanc. D'un autre côté, Louis XII. ſon ſecond mari, qui porta auſſi ſon deuil en noir contre l'uſage; ſe remaria l'année ſuivante avec Marie d'Angleterre, pour qui ſon amour lui coûta la vie. Anne de Bretagne, à la mort de Charles VIII. mit une cordeliere à ſes armes, & cet uſage s'eſt conſervé.

Nantes n'a pas été trop ſtérile en gens de lettres, du-moins ma mémoire ne m'en fourniſ que deux dans le ſiecle paſſé, j'entends M. le Pays & M. de la Croze.

Pays (*René le*), poëte françois, naquit à *Nantes* en 1636. Son eſprit étoit aiſé, vif & agréable; il compoſoit en vers & en proſe avec facilité. En 1664 il publia des lettres & des poéſies ſous le titre d'*amitiés, amours & amourettes*. Il prit en galant homme la raillerie de M. Deſpréaux: *Sous monſieur le Pays eſt un bonſſon plaiſant!* Et il écrivit de Grenoble, où il étoit alors, une lettre badine & aſſez jolie ſur ce ſujet. Il fit plus; étant de retour à Paris, il vint voir Deſpréaux, & ſoutint toujours ſon caractere enjoué. M. Deſpréaux fut d'abord embarraſſé de la viſite d'un homme qui avoit eu droit de ſe plaindre de lui; mais M. le Pays le mit à ſon aiſe, & ils ſe ſéparerent fort amicalement. Il mourut à Paris en 1690, & fut enterré à S. Euſtache, où Voiture, dont on le nommoit le *ſinge*, avoit auſſi ſa ſépulture.

Du Voiſſieres (*Mathurin de la Croze*) né à *Nantes* en 1661, benédictin à Paris. Sa liberté de penſer & un prieur contraire à cette liberté, lui firent quitter ſon ordre & ſa religion. C'étoit une bibliotheque vivante, & ſa mémoire paſſoit pour un prodige. Outre les choſes utiles & agréables qu'il ſavoit, il en avoit étudié d'autres qu'on ne peut ſavoir, comme l'ancienne langue égyptienne. Il y a de lui un ouvrage fort eſtimé, c'eſt l'hiſtoire du chriſtianiſme des Indes, en deux volumes *in*-12, imprimé en Hollande en 1724. On y trouve cent choſes bien curieuſes. Il nous a donné dans cet ouvrage une hiſtoire exacte de la plûpart des communions orientales, entr'autres des chrétiens malabares, qui rejettent la ſuprématie du pape, nient la tranſubſtantiation, le culte des images, & le purgatoire. Il nous apprend encore que les brachmanes croient l'unité d'un Dieu, & laiſſent les idoles au peuple. Quand on leur demande pourquoi ils ne rendent point de culte au ſouverain Créateur, ils répondent que c'eſt un être incompréhenſible & ſans figure, duquel l'homme ne peut ſe former d'idées emporelles. En même tems les gymnoſophiſtes, qui ſont à proprement parler les ſages des Indes, rejettent eux-mêmes le culte des idoles & les cérémonies extérieures. M. de la Croze eſt mort à Berlin en 1739. (*D. J.*)

NANTEUIL, (*Géog.*) en latin du moyen âge *Nantogilum*, *Nantellum* & *Nantelium*; tous ces mots barbares viennent de *naut*, vieux mot dont les Gaulois & les Bretons ſe ſervoient pour déſigner une eau courante ou une quantité d'eau qui ſe ramaſſoit dans un lieu. Il y a divers villages en France qui s'appellent *Nanteuil*, & quelqu'autres lieux dont le nom formé du mot *naut* ont la même origine. (*D. J.*)

NANTIR, v. act. (*Comm.*) donner des aſſurances pour le payement d'une dette, ſoit en meubles, argenterie, ſoit en effets ou autre nature de biens qu'on met actuellement entre les mains de ſon créancier. *Dictionn. de Comm. Voyez l'article ſuivant.* (*G*)

NANTISSEMENT, ſ. m. (*Juriſpr.*) ſignifie *ſûreté & gage*. On donne en *nantiſſement* des effets mobiliers, des titres & papiers, *&c.* & celui auquel on a donné des effets en *nantiſſement* n'eſt point obligé de les rendre qu'en lui payant ce qui lui eſt dû. *Voyez* GAGE.

Nantiſſement ſignifie auſſi une eſpece de tradition feinte & ſimulée que l'on pratique dans certains pays, à l'effet d'acquérir droit de propriété ou d'hypotheque ſur un héritage; c'eſt pourquoi ces pays ſont appellés *coutumes* ou pays de *nantiſſement*, telles ſont les provinces de Picardie & Champagne.

Le *nantiſſement* ſe fait de trois manieres:

La premiere eſt par deſſaiſine & ſaiſine, autrement par veſt & deveſt; pour cet effet le vendeur ou le débiteur ſe dépouille de la propriété de l'héritage ès mains du ſeigneur, & l'acquéreur ou créancier hypothécaire s'en fait enſaiſiner par le ſeigneur du lieu où eſt ſitué l'héritage lequel lui donne un bâton en ſigne de tradition & de miſe en poſſeſſion. Cette forme de *nantiſſement* ſe pratique plûtôt dans les ventes que dans les engagemens & obligations des héritages.

La ſeconde eſpece de *nantiſſement* ſe fait par main aſſiſe, c'eſt-à-dire que le créancier auquel un héritage eſt obligé, y fait mettre & aſſeoir la main du roi ou de juſtice, & fait ordonner par le juge, le débiteur & ſeigneur appellés, que la main miſe tiendra juſqu'à ce qu'il ſoit payé de ſon dû.

Le troiſieme ſe fait par priſe de poſſeſſion de l'héritage obligé, lorſque le créancier, en vertu de commiſſion du juge, ſe fait mettre de fait en poſſeſſion réelle & actuelle de l'héritage qui lui eſt hypothéqué, ayant apparé pour cet effet le débiteur & le ſeigneur direct. L'acte de cette ſorte de priſe de poſſeſſion porte: „ Nous „ avons *nanti*, réaliſé & hypothequé un tel ſur tels & „ tels héritages, & pour une telle ſomme „.

Le *nantiſſement* produit deux effets.

L'un eſt que le créancier acquiert un droit réel ſur la choſe, tellement que l'héritage ſur lequel il s'eſt fait nantir ne peut plus être engagé ni aliené au préjudice de ſon dû, & qu'il eſt préféré à tous autres créanciers hypothécaires qui ne ſeroient point inſcrits ſur les regiſtres du *nantiſſement*, ou qui ne le ſeroient qu'après lui.

L'autre effet du *nantiſſement* eſt que par ſon moyen le commerce eſt plus aſſuré, en ce qu'étant public, celui qui veut prêter avec ſûreté peut, par le moyen du

nan-

nantiſſemens, connoître l'état des affaires de celui avec lequel il traite, ou du-moins ſavoir s'il y a quelque créancier nanti avec lui.

De quelque maniere que le *nantiſſement* ſe faſſe, il eſt toujours public; car ſi c'eſt par veil ou deveſt entre les mains du ſeigneur, celui-ci doit avoir un regiſtre pour ces ſortes d'actes, dont il doit donner communication à tous ceux qui y ont recours.

Les *nantiſſemens* qui ſe ſont par main aſſiſe ou par miſe en poſſeſſion, ſont pareillement publics, car il faut que le créancier ſe tranſporte ſur les héritages avec un huiſſier, qui dreſſe un procès-verbal de la main aſſiſe ou de la miſe en poſſeſſion, en conſéquence de quoi le créancier obtient une ſentence du juge, qui lui en donne acte le débiteur & le ſeigneur dûment appellés. On peut par conſéquent conſulter les regiſtres où ſont ces ſortes de ſentences.

On a tenté pluſieurs fois d'établir dans tout le royaume la formalité du *nantiſſement*, ſous prétexte de rendre les hypotheques notoires, & de prévenir les ſtellionats; mais cela n'a point eu lieu.

Dans les provinces de Vermandois, Picardie & Artois on pratique une quatrieme eſpece de *nantiſſement* par un ſimple acte, en la forme qui ſuit; l'acquéreur d'un héritage ou un créancier fait mettre ſon titre d'acquiſition ou de créance, expédié en forme authentique ſur les héritages énoncés dans ſe ſequiſition, à l'effet d'avoir hypotheque deſſus, & qu'il ne ſoit reçu aucun autre *nantiſſement* ſi ce n'eſt à la charge de ſon dû ou vente, & de la priorité de ſon droit. L'acte de *nantiſſement* doit être delivré & endoſſé en ſes lettres d'acquiſition ou de créance & doit auſſi être enregiſtré au greffe des lieux où ſont aſſis les héritages.

Dans les coutumes de *nantiſſement* les contrats quoique paſſés devant notaire, n'emportent point hypotheque contre des tierces perſonnes, s'ils ne ſont nantis & réelliſés par les officiers des lieux où ſont aſſis les héritages; ſans cette formalité ils ſont réputés purs perſonnels & mobiliers.

Les hypotheques notoires & publiques, telles que les hypotheques légales du mineur ſur les biens de ſon tuteur, de la femme ſur les biens de ſon mari & ſur ceux de ſon pere qui a promis de la doter, n'ont pas beſoin de *nantiſſement*, non plus que les dettes privilégiées, les ſoutes de partage, ni les ſentences.

Il faut néanmoins excepter l'Artois, où les ſentences n'emportent pas hypotheque, parce que l'ordonnance de Moulins n'y a pas été enregiſtrée; on n'y connoît pas non plus les hypotheques tacites. *Voyez* Maillart *ſur Artois*, *art.* 8. *n.* 39. *art.* 72. *n.* 269. *art.* 74 *n* 365.

Sur le *nantiſſement* en général, voyez Loüet, *lettre* H, *ſomm.* 26. & *lettre* L, *ſomm.* 25; *l'ordonnance de* 1539, *art.* 82, & M. Boardin, *ſur l'art.* 92; M. le Maître, *traité des criées*, *chap. xxxj. n.* 4: de Heu, *ſur Amiens*, *art.* 139, & Dumolin, *ibid.* (*A*)

NANTUA, (*Géog.*) petite ville de France, la ſeconde du Bugey: on la trouve nommée en latin, *Nantuatæ*, *Nantuacum*, *Nantuacum*. Elle eſt ſituée entre deux hautes montagnes, à l'extrémité d'un petit lac de même nom, à 9 lieues S. E. de Bourg-en-Breſſe. *Long.* 33. 19. *lat.* 46. 8.

C'eſt à *Nantua*, dans le prieuré de l'ordre de S. Benoît, que fut enterré Charles le Chauve, mort en 877 à 54 ans, dans un village du mont Cenis. Il fut empoiſonné par un juif ſon médecin, qui avoit toute ſa confiance. Ce prince ne fut ni défendre ſes droits de ſa couronne contre les papes, ni ſes ſujets contre les inventions des Normands. Il regna 38 ans, & avoit été deux ans empereur. (*D. J.*)

NANTWICH, (*Géog.*) petite ville d'Angleterre, remarquable par ſes mines de ſel. *Long.* 14. 28. *lat.* 53. 12.

NAOPOURA, (*Géogr.*) ville d'Aſie dans l'Indouſtan, au royaume de Décan, ſur le riviere de Tapti. Le terroir y produit du bon ris, du coton & des cannes de ſucre. *Long.* 91. 30. *lat.* 21, 20.

NAPARIS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Scythie, & l'un des cinq qui, ſelon Hérodote, *lib. IV. chap. lxviij.* ſe jette dans l'Iſter.

NAPÉES, ſ. f. (*Mythol.*) nymphes dans l'antiquité fabuleuſe qui préſidoient aux forêts & aux collines. Voſſius croit qu'elles étoient les nymphes des vallées ſeulement, parce qu'il tire leur nom du grec νάπος ou νᾶπος qui ſignifie un *lieu humide*, telles que ſont ordinairement les vallées. On leur rendoit à-peu-près le même culte qu'aux naïades. *Voyez* NAIADES. (*G*)

NAPEL, ſ. m. (*Botan.*) c'eſt l'eſpece d'aconit nommé par Tournefort *aconitum caroleum*, *I. R. H.* 425; par Moriſſon, *aconita ſpicâ florum pyramidali*; & par Linnæus, *aconitum foliorum laciniis lanceolatis*, *ſuperne ſubtus*, *linea exaratis*. Hort. Cliffort. 214.

Sa racine qui eſt de la groſſeur d'un petit navet, noire en dehors, blanchâtre en dedans, produiſant ſouvent d'autres navets collatéraux, pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur de trois piés, ſondes ordinairement, liſſes, remplies de moëlle, roides, difficiles à rompre; elles ſont garnies depuis le bas juſqu'en haut de feuilles amples, ovoïdes, diſpoſées alternativement, ou plutôt ſans ordre, attachées à des longues queues fines en tuyau, d'un verd obſcur, pointes nerveuſes, découpées profondément, ou ſubdiviſées en beaucoup de lanieres plus remarquables que dans toute autre eſpece d'aconit.

Aux ſommités des tiges ſortent pluſieurs fleurs comme en épi, portées chacune ſur un pédicule long d'un pouce; elles ſont compoſées de cinq pétales inégaux, dont le ſupérieur creuſé en façon de caſque, cache deux eſpeces de coſſe; les deux feuilles latérales plus larges repréſentent les oreillettes, & les deux inférieures la mentonniere d'un heaume; elles ſont de couleur bleue, rayées & revêtues en-dedans de quelques poils.

Quand les fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des fruits à pluſieurs fourreaux ou gaînes membraneuſes, liſſes, oblongues, diſpoſées en maniere de tête, au nombre de trois, quelquefois de quatre & de cinq, renfermant pluſieurs ſemences menues, noires dans leur maturité, anguleuſes, chagrinées ou ridées.

Cette plante croît naturellement ſur les Alpes, dans la forêt Noire en Siléſie & ailleurs, aux lieux montagneux on la cultive auſſi dans les jardins. Elle fleurit en Mai & en Juin, quelquefois plus tard dans les pays froids, & donne ſa graine en Août. Il ſeroit ſans doute prudent de bannir de nos jardins un poiſon auſſi dangereux que le *napel*, d'autant plus que dans une ſi grande abondance de fleurs agréables & ſalutaires, on peut du moins ne point nuiſibles, nous pourrions aiſément nous paſſer de celle-ci. De plus, comme ſa racine eſt très-vivace, de ſorte que tranſplantée dans les jardins ou vergers elle y proſpere, & y dure fort long-tems, quelque peu de ſoin qu'on en prenne, il ne faudroit point négliger de la détruire (*D. J.*)

NAPEL, (*Hiſt. médec. des végét. vénéneux.*) les Médecins réunis aux Botaniſtes, s'accordent à regarder le *napel* & toutes ſes parties comme un des plus puiſſans poiſons de la famille des végétaux; mais c'eſt dans les tranſactions philoſophiques, *n°.* 432, qu'il faut lire le détail des triſtes effets de cette plante ſur un homme bien portant qui en avoit mangé dans une ſalade avec de l'huile & du vinaigre; il en penſa mourir malgré les prompts & bons ſecours de la Médecine.

Immédiatement après avoir mangé de cette ſalade, cet homme ſentit une chaleur accompagnée de picotement ſur la langue & le palais, avec une irritation dans tout le viſage, qui s'étendit juſqu'au milieu du corps. Ces ſymptomes furent bien-tôt ſuivis d'une grande foibleſſe dans les jointures avec des treſſaillemens dans les tendons & une interception ſi ſenſible de la circulation du ſang, qu'on ne put s'empêcher de ſoupçonner qu'il étoit empoiſonné. Il avala beaucoup d'huile & d'infuſion de chardon béni, qui lui procurerent le vomiſſement de tout ce qu'il avoit mangé: cependant les vertiges, l'égarement de la vue, le bourdonnemens des oreilles & des ſyncopes ſuccéderent. Le médecin lui verſa de tems à autre dans la bouche quelques gouttes d'eſprit de corne-de-cerf & dans les intervalles des vomiſſemens, il lui faiſoit prendre une quarantaine de gouttes de ſel volatil & de teinture de ſafran dans du vin: enfin il lui preſcrivit du petit-lait avec du vin d'Eſpagne & un peu de thériaque. La criſe de la maladie ſe termina par une douce chaleur, accompagnée d'une ſueur modérée & d'un ſommeil de quelques heures.

Il paroît que la nature de ce poiſon végétal eſt d'intercepter la circulation du ſang & des eſprits, & qu'en conſéquence les ſels volatils de corne-de-cerf, les vomitifs tempérés, le poſſet du vin d'Eſpagne, la teinture de ſafran & la thériaque conviennent beaucoup pour y porter remede. (*D. J.*)

NAPHTE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Minéral.*) en latin *naphta*. C'eſt le nom que les Naturaliſtes donnent à un bitume blanc, tranſparent, très-fluide & léger qui ſurnage à l'eau. Cette ſubſtance eſt très-inflammable, au point d'attiſer le feu même à une certaine diſtance; ſon odeur eſt pénétrante; elle brûle ſans laiſſer aucun reſidu.

Il eſt très-rare de trouver du *naphte* dans cet état de pureté; la ſubſtance à qui on donne communément ce nom, eſt d'un jaune plus ou moins clair; c'eſt-à-dire, de la couleur du ſuccin, & alors elle ne paroît point ſi pure que celle qui eſt parfaitement blanche. Le

Le *naphte* doit son origine à des arbres résineux ensevelis sous terre, ainsi que les autres substances bitumineuses, le charbon de terre, le jais, le sucein, &c. la seule différence vient de ce que la substance qui produit le *naphte* semble avoir été filtrée, fondue & pour ainsi dire, distillée dans l'intérieur de la terre; en effet, ce bitume a beaucoup de rapport avec les huiles essentielles que la Chimie tire de certaines plantes. M. Rouelle croit que le *naphte* la plus pur & le plus clair vient du sucein selon ce savant chimiste, les embrasemens souterreins ne se manifestent point toujours par des effets sensibles & éclatans, ils agissent souvent paisiblement & sans produire d'éruptions dans le sein de la terre; alors ils peuvent distiller & pour ainsi dire, rectifier les substances bitumineuses solides qui s'y trouvent, les rendre fluides, les forcer à s'élever & à suinter autravers des couches de la terre & des pierres-mêmes, & alors ces substances ainsi élaborées se montrent sous la forme de *naphte*, c'est-à-dire, d'une huile ténue & légere que l'on trouve quelquefois nageante à la surface des eaux thermales.

Cette conjecture très-vraissemblable paroît confirmée par plusieurs faits. En effet, on nous apprend que dans le voisinage d'Astrakan, pour avoir du *naphte*, on n'a que la peine de creuser des puits, qui ne tardent point à se remplir de ce bitume liquide. On s'en sert dans le pays au lieu d'huile pour le brûler dans les lampes, & même au lieu de bois, qui est très rare, pour se chauffer & pour cuire les alimens. Pour cet effet, on ne fait que jetter sur l'atre des cheminées quelques poignées de terre, on les arrose de *naphte* auquel on met le feu: il s'allume sur le champ; & avec la précaution de remuer ce mélange, on parvient à cuire les viandes plus promptement qu'on ne feroit avec du bois. Il est vrai que par ce moyen toutes les maisons se trouvent remplies de noir-de-fumée & d'une odeur désagréable pour tout autre que des tartares.

A une lieue de l'endroit où sont ces puits d'où l'on tire le *naphte*, est un lieu appellé *Baku*, où le terrein brûle perpétuellement. C'est un espace qui a environ un demi-quart de lieue de tour. Le terrein n'y paroît point visiblement enflammé; pour s'appercevoir du feu il faut y faire un trou d'un demi-pié de profondeur, & alors on n'a qu'à y présenter un bouchon de paille, il s'allumera sur le champ. Les Gaures ou Persans qui adorent le feu & qui suivent la religion de Zoroastre, viennent en cet endroit pour rendre leur culte à Dieu, qu'ils adorent sous l'embleme du feu. C'est-là le feu perpétuel de Perse; il a cela de particulier qu'il ne répand, en brûlant, aucune odeur, & qu'il ne laisse point de cendres. Ce détail est tiré d'une lettre allemande, datée d'Astrakan le 2. de Juillet 1735. & insérée dans un ouvrage de M. Zimmermann; intitulé *Académie minéralogique*.

On trouve encore du *naphte* en plusieurs endroits de la Perse, de la Chine, de l'Italie, & sur-tout aux environs de Modene. On en trouve aussi en Allemagne & en France; mais il n'a que rarement la limpidité & la transparence du *naphte* le plus pur. (—)

NAPITIA, (*Géog. anc.*) ville de la Calabre dans le pays des Brutiens. Scipion Mazella prétend que *Napitia* est aujourd'hui *Pizzo*, château de la Calabre ultérieure au royaume de Naples, dans le golfe Hipponiate, qui est aussi nommé *Napitinus sinus*, vulgairement le *golfo de Santo-Euphémia*, environ à 6 milles nord d'Hipponium.

NAPLES, (*Géogr.*) belle, grande & ancienne ville d'Italie sur un petit golfe. On sait qu'elle est la capitale & la métropole du royaume auquel elle donne son nom, avec un archevêché, une université & des châteaux pour sa défense.

L'avantage de sa situation & la douceur de son climat l'ont toujours fait regarder comme le séjour des délices & de l'oisiveté; *otiosa Neapolis*, c'est l'épithete que lui donne Horace: *In otia natam Parthenopen*, dit Ovide. Les Napolitains étoient autrefois ce qu'ils sont aujourd'hui, épris de l'amour du repos & de la volupté. (1)

Le nom grec de *Naples*, Νεάπολις, veut dire la *nouvelle ville*, pour la distinguer de la petite ville *Palæpolis*, c'est-à-dire *l'ancienne ville*, qui en étoit peu éloignée; ou plutôt les Chalcidiens originaires de l'Attique, envoyerent des colonies en Italie, qui fonderent la ville de Cumes, dont une partie des habitans se détacha bientôt après pour élever une autre ville qu'ils nommerent la *ville neuve*. Elle fut appellée *Parthénope*, à cause, disent quelques-uns, de Parthénope fille d'Euméléus roi de Thessalie, qui y mena une colonie des états de son pere. Quoi qu'il en soit, *Naples* passe pour être plus ancienne que la ville de Rome, à laquelle néanmoins elle se soumit. Elle lui garda toujours inviolablement sa fidélité, & en reconnoissance, la république & les empereurs la mirent au nombre des villes libres & confédérées.

Malgré les assauts terribles que *Naples* a essuyés, c'est encore une des belles villes du monde, & une des plus également belles. Elle est toute pavée d'un grand carreau d'échantillon. La plûpart de ses maisons sont à toits plats, & d'une structure uniforme. La mer y fait un petit golfe qui l'arrose au midi, & vers le nord elle a de riches côteaux, qui montent insensiblement à la campagne-heureuse. Plusieurs de ses églises sont magnifiques, & enrichies des ouvrages des grands peintres. Le dôme de l'église des Jésuites est de la main de Lanfranc: la Nativité, du Guide, & outre quatre tableaux de la cene, qui sont de l'Espagnolet, d'Annibal Carache & de Paul Véronese, ornent le chœur de l'église de S. Martin.

Mais les richesses prodigieuses ensevelies dans les églises de *Naples*, les dépenses excessives que fait cette ville pour l'entretien du prince & des garnisons, enfin le nombre exorbitant de couvent, de monasteres, de prêtres, de religieux & de religieuses qui fourmillent dans cette ville, la consument & l'appauvrissent tous les jours davantage. Si l'on y compte près de trois cent mille ames, il y en a cinquante mille qui ne vivent que d'herbes, & qui n'ont pour tout bien que la moitié d'un habit de toile. Ces gens-là éga-

(1) On ne peut certainement tourner au deshonneur de cette celebre ville ces épithetes; *otiosa Neapolis*. *Natam Parthenopem in otia*, quoique ses delices en fomentent le repos & la volupté. On en doit les attribuer qu'à l'oisiveté litteraire. Mazzela dans la description qu'il a fait de Naples page 203. Se sert des mêmes textes & des mêmes autorités pour en faire l'Eloge. En effet il remarque fort à propos qu'Ovide lui donne en plusieurs endroits la qualité de *savante & éloquente*. & que Cicéron avec une infinité d'autres l'appele à cause de ses savantes académies la *mere des Romains*, parce qu'ils y alloient s'instruire & apprendre les belles lettres.

Sa situation, la salubrité de son air, la douceur de son climat & la fécondité de son terrein étoient pour les Romains des puissans attraits pour s'y aller délasser dans le sein du repos, de leurs fatigues publiques & domestiques, & pour mieux vaquer aux études à leur aise & à l'abri des inquiétudes, comme fit Virgile, qui y resta long tems, ainsi que Tite-Live & Horace.

Naples comme Ville Greque eut dès la fondation des écoles propres à instruire la jeunesse. La république Romaine & ensuite les Empereurs se disputoient à l'envi la gloire de l'embellir & de la rendre illustre. Les vestiges qu'on a découverts & qu'on découvre encore tous les jours d'anciens Théatres sont des témoins vivans & authentiques de la magnificence de cette grande ville & du bon gout des grands hommes qui y ont fleuri. Elle conserva toujours ses universités jusque dans le tems même de l'invasion des Sarrasins: lesquelles ensuite furent reduites par l'empereur Frederic II. dans un état bien plus florissant par les grands privileges, facilité & avantages qui leur avoient été accordés, qui mettoient à portée tous les Regnicoles de s'y rendre de toutes parts, & par le choix des meilleurs sujets qu'on tiroit même des pays étrangers, pour y occuper les chaires. Il n'y a qu'à lire pour cela les épitres de Pierre des Vignes. Charles I. qui établit son domicile à Naples continua de les perfectionner ainsi que Charles II. & Robert. La Reine Jeanne II. y fonda le fameux College des Docteurs, fondation nouvelle en Europe.

Du Regne de Ferdinand I. d'Arragon que toute l'Italie & principalement la Toscane avoit la gloire de fourmiller en grands hommes, le celebre Pontanus fleurissoit à Naples & y jettoit les fondemens de plusieurs & grandes académies, qui depuis enfanterent & comblerent de lauriers, outre ceux de nommés au present article, tant d'autres hommes illustres comme Alexandre d'Alexandre, Crispus, Riccius, Podesir, Carbon, & une quantité d'Acquaviva, Andrée, Jean-Aurpion, Jean-Jerôme & Giofias.

On y a vu ensuite briller un Scipion Rovite un Marc Antoine de Pont, Ettorre Capo-Calatro, Fabius Capece Galeota, les Marciano, Merlin, François d'Andrée, Julien Caracciole, Marc Aurele Severin, Octavius de Velix, Nicole Caravita, Seraphin Biscardi, Amat Danno, Pierre de Fusque, Flevius Gurgo, Charles Butague, Porfius Seraphin, D. Daniello Spinola, D. Michel Gentile, Sebastien Bartoli, tous hommes celebres qui ont rendu cette capitale illustre. Il ne faut pas passer non plus sous silence un Ferrant Caraffe, un Alphonse, & Costance d'Avalos, Angel de Costance, Bernardin Rota, Dignore Saint Severin, Louis Paterne; mais où ai-je laissé Catacius & tant d'autres Regnicoles qui se sont distingués dans Naples & en ont fait l'admiration! Sans parler de ceux infinis en nombre, qui en ont été la gloire, & l'ornement des belles lettres dans les siecles anterieurs, je n'en vai jetter les yeux sur le present.

Ferdinand Regnant marchant sur les traces de son sage & magnanime pere, qui y fonda les Académies militaires & des antiquités d'Herculanum, actuellement Monarque d'Espagne éleve jusqu'au faite de la grandeur & de la gloire cette illustre Metropole par le triomphe des sciences. Il suffit d'y compter un Genovese, un Mazzochi, les Martino, Siron & enfin un Prince de Saint Severe, pour rester persuadé que Naples n'est pas oisive, & que si elle passe pour la troisieme ville d'Italie par rapport à la magnificence, & à sa beauté, elle peut encore en disputer la primauté même à present par les grands hommes qu'elle produit. (*D*)

également pauvres & misérables, tombent dans l'abattement à la moindre fumée du Vésuve. Ils ont la foiſe de craindre de devenir malheureux, dit l'auteur de l'*Eſprit des loix*; cependant il eſt difficile de ne pas appréhender que la ville de *Naples* ne vienne à crouler, & à diſparoître un jour comme Herculanum. Cette ville eſt toute creuſée par-deſſous, & bâtie ſur un grand nombre de vaſtes cavernes, où ſe trouvent des abymes d'eau & de matieres combuſtibles, qui ne peuvent à la fin que s'enflammer, & renverſer *Naples* de fond en comble, par quelque affreux tremblement de terre; ajoutez-y le voiſinage du vulcan & ſes terribles éruptions.

Naples arroſée par la petite riviere que les anciens nommoient *Sebethus*, aujourd'hui le *Fornello*, eſt à 43 lieues S. E. de Rome, 70 N. E. de Palerme, 86. S. E. de Florence, & 120 S. E. de Veniſe. *Long.* ſuivant Caſſini, 32. 11. 30 *lat.* 40. 48.

C'en eſt aſſez ſur la Parthénope moderne; parlons à préſent de quelques gens célebres dans les lettres & dans les arts dont elle a été la patrie; car leurs noms embéliſſent l'article de cette ville.

Paterculus Catus (d'autres diſent *Publius* ou *Marcus*) *Velleius*, hiſtorien latin du premier ordre, naquit, ſelon les apparences, l'an de Rome 735. Il occupa les emplois qu'il pouvoit ſe promettre par ſes talens diſtingués & par ſon illuſtre naiſſance. Il fut tribun des ſoldats, commanda le cavalerie des légions en Allemagne ſous Tibere, ſuivit ce prince pendant neuf ans dans toutes ſes expéditions, en reçut des récompenſes honorables, & devint préteur de Rome l'année de la mort d'Auguſte, c'eſt ce qu'il nous apprend lui-même avec une tournure qui montre la fineſſe & la délicateſſe de ſon eſprit: *Quo tempore, dit-il, mihi fratrique meo, candidatis Cæſaris proximè à nobiliſſimis ac ſacerdotibus viris, deſtinari prætoria contigit; conſecutis ut neque poſt nos, quemquam D. Auguſtus, neque ante nos Cæſar commendaret Tiberius.* lib. II. cap. CXXIV.

Il étoit éclairé par des voyages dans les provinces de Thrace, de Macédoine, d'Achaïe, de l'Aſie mineure, & d'autres régions encore plus orientales, principalement ſur les deux bords du Pont-Euxin; on peut juger de-là combien nous devons regretter la perte de l'hiſtoire entiere & étendue qu'il promet ſi ſouvent, & qui devoit renfermer toutes ces choſes, dont il avoit été non-ſeulement témoin oculaire, mais en partie exécuteur; cependant dans l'abrégé informe de l'Hiſtoire romaine qui nous reſte de cet homme célebre, on y apprend beaucoup de particularités, d'autant plus eſtimables, qu'elles ne ſe trouvent point ailleurs, ſoit par le ſilence des autres hiſtoriens, ſoit par la perte trop ordinaire d'une partie de leurs travaux. Il y marque avec exactitude l'origine des villes & des nouveaux établiſſemens, & tous ſes portraits des grands hommes ſont de main de maître.

Son ſtyle enchanteur eſt du beau langage du ſiecle d'Auguſte. Il excelle ſur-tout quand il blâme ou loue ceux dont il parle; n'eſt toujours dans les plus beaux termes & avec les expreſſions les plus délicates. J'aime beaucoup le diſcours qu'il met dans la bouche du fils de Tigranes à Pompée pour ſe le rendre favorable; mais entre toutes les figures de rhétorique dont il ſe ſert, il emploie l'épiphonême à la fin de ſes narrations avec tant de grace & de jugement, que perſonne ne l'a ſurpaſſé dans cette partie; comme perſonne n'a jamais loué plus dignement Cicéron, qu'il le fait dans ce bel endroit de ſes écrits, où il avoue que ſans un tel perſonnage, la Grece vaincue par les armes romaines, auroit pû le vaincre d'une victorieuſe par la force de l'eſprit.

On blâme néanmoins Velleius Paterculus, & avec raiſon, d'avoir proſtitué ſa plume aux louanges d'un Tibere & d'un Séjan; mais voilà ce qui doit toujours arriver aux écrivains qui travailleront pour donner pendant leur vie l'hiſtoire de leur tems, celle des princes, ou de ceux de qui les fils regnent encore.

L'ouvrage de Velleius Paterculus a été publié pour la premiere fois par Rhénanus en 1520, & depuis lors on en a fait grand nombre d'éditions: je ne les citerai point ici, c'eſt aſſez de remarquer que celle de Dudwell à Oxford en 1693, *in*-8°. eſt d'autant meilleure que ſes *Annales velleiani* qu'il a miſes à la tête, ſont un morceau précieux de littérature, par la vaſte connoiſſance de l'antiquité qui s'y rencontre. Mais ſi nous avons d'excellentes éditions de Paterculus, nous n'avons point de bonnes traductions en aucune langue de cet habile hiſtorien. M. Dupuis en donna une verſion françoiſe en 1679, & ſuppléa à ce qui manque dans l'original. Il devoit plûtôt ſonger à perfectionner ſa traduction, car il ſeroit mal à un chinois, dans mille ans d'ici, de remplir les vuides de l'Hiſtoire de Louis XIV. de Pélliſſon.

Stace, célebre poëte, né & mort à *Naples*, fleuriſſoit ſous l'empereur Domitien; nous référerons ſon article en *mot* POEME EPIQUE.

Entre les modernes, je trouve d'abord *Mains* (*Janianus*) qui vivoit dans le xv. ſiecle, & qui ne déſaigna point, quoique gentilhomme, d'enſeigner les belles-lettres dans ſa patrie. Il eut entr'autres diſciples le célebre Sannazar, qui en poëte reconnoiſſant, éleva juſqu'au ciel les talens de ſon maître. Il eſt sûr qu'il contribua par ſes leçons & par ſes livres, à rétablir le bel uſage de la langue latine. Son traité *de proprietate priſcorum verborum*, parut à *Naples* en 1475, & nous apprenons par cette édition, que celui qui commença d'exercer l'imprimerie dans cette ville, étoit un allemand nommé Mathias le Moravе. Mais Majus ſe diſtingua ſur-tout par l'explication des ſonges. Ce fut le plus grand onéirocritique de ſon ſiecle, & l'on recouroit à lui de toutes parts, pour ſavoir ce que préſageoit tel ou tel ſonge. C'eſt une triſte & ancienne maladie des hommes, d'avoir imaginé qu'il y eût des ſonges qui préſageoient l'avenir; car la plûpart des perſonnes qui ſont une fois imbues de cette extravagance, ſe perſuadent que les images qui leur paſſent dans l'eſprit pendant leur ſommeil, ſont autant de prédictions ménaçantes, & pour un ſoſ qui les enviſage de côté favorable, il y en a cent qui les conſiderent comme des augures malheureux.

Sannazar (*Jacques*) né en 1458, s'eſt fait un nom conſidérable par ſes poéſies latines & italiennes: il a compoſé en latin des élégies, des églogues, & un poëme ſur les couches de la ſainte Vierge, qui eſt eſtimé malgré le mélange qui s'y trouve des fictions de la fable avec les myſteres de la religion. Son *Arcadie* eſt le plus célebre de ſes pieces italiennes: les vers & la proſe de cet ouvrage plaiſent par la délicateſſe des expreſſions, & par la naïveté des images. Il mourut en 1530. Ses œuvres latines ont été publiées à Amſterdam en 1689, & plus complettement à *Naples* en 1718, avec l'éloge de l'auteur à la tête. Il ſe fit appeller *Actius Syncerus Sannaſarius*, ſelon l'uſage des ſavans de ſon tems, qui changeoient ſouvent leur nom. Il ſe compoſa lui-même l'épitaphe ſuivante:

Actius hic ſitus eſt, cineres gaudete ſepulti:
Jam vaga poſt obitus umbra dolere vacat.

Bembo lui fit celle-ci qui eſt d'une latinité plus pure.

De ſacro cineri illi flores; hic ille Maroni
Syncerus *Maſa proximus, & tumulo.*

Marini (*Jean-Baptiſte*) connu ſous le nom du *Cavalier marin*, naquit à *Naples* en 1569, & ſe fit de la réputation par ſes poéſies italiennes; on eſtime ſur-tout ſon poëme d'Adonis: il eſt mort en 1625.

Borelli (*Jean Alphonſe*) célebre mathématicien, eſt connu de tous les gens de l'art par deux excellens traités, l'un de *motu animalium*, & l'autre *de vi percuſſionis*, imprimé à Rome en 1680, *in*-4°. Il mourut dans cette ville le 31 Décembre 1679.

Gravina (*Jean-Vincent*) littérateur & célebre juriſconſulte, a été ſucceſſivement comblé de bien faits par Innocent XII. & par Clément XI. Il mourut à Rome en 1718, à 58 ans. La meilleure édition de ſes ouvrages eſt celle de Leipſic en 1737, *in*-4°. avec les notes de Meſcovius: on regarde ſes trois livres de l'origine du Droit, *originum Juris, libri tres*, comme le plus excellent traité qui ait paru juſqu'ici ſur cette matiere.

Je puis nommer certainement trois grands artiſtes napolitains, l'un en Peinture, l'autre en Sculpture, & le troiſieme en Muſique.

Roſa (*Salvator*) peintre & graveur, naquit en 1615, il a fait des tableaux d'hiſtoire, mais il a principalement réuſſi à peindre des combats, des marines, des ſujets de caprice, des animaux, des figures de ſoldats, & ſur-tout des payſages, dans leſquels on admire le feuillé de ſes arbres; on a auſſi quelques morceaux gravés de ſa main qui ſont d'une excellente touche. Il mourut à Rome en 1673.

Bernini (*Jean-Laurent*, ſurnommé *le Cavalier*) né en 1598, mort en 1680, étoit un génie bien rare par ſes talens merveilleux dans la Sculpture & l'Architecture. Il a embelli Rome de pluſieurs monumens d'architecture qui ſont l'admiration des connoiſſeurs; tels ſont le maître autel, le tabernacle, & la chaire de l'égliſe de ſaint Pierre, la colonade qui environne la place de cette égliſe, les tombeaux d'Urbain VIII. & d'Alexandre VII. la ſtatue équeſtre de Conſtantin, la fontaine de la place Navone, *&c.* tous ces ouvrages ont une élégance, une expreſſion dignes

ſignes de l'antique. Perſonne n'a donné à ſes figures plus de vie, plus de tendreſſe, & plus de vérité. Louis XIV. l'appella à Paris en 1665, pour travailler au deſſein du Louvre, & le récompenſa magnifiquement, quoique les deſſeins de Claude Perrault aient été préférés aux ſiens pour la façade de ce bâtiment du côté de ſaint Germain l'Auxerois.

Le Pergolèſe, un des plus grands muſiciens de ce ſiecle: ſon mérite ſingulier & prématuré parut un crime aux yeux de l'envie. On ſait que l'école de *Naples* eſt la plus féconde en génies nés pour la muſique, mais perſonne ne l'a porté plus loin que le *Pergolèſe*, dans l'âge où l'on eſt encore ſous la diſcipline des maîtres; la facilité de la compoſition, la ſcience de l'harmonie, & la richeſſe de la mélodie. Sa muſique parle à l'eſprit, au cœur, aux paſſions. Ses ouvrages ſont des chefs-d'œuvre, *la ſerva Padrona*; ſi meſtro *di muſica intermedes*; *un Salve regina*, & le *Stabat mater*, qu'on regarde comme ſon chef-d'œuvre; il eſt mort à l'âge de 22 ans, en finiſſant la muſique du dernier verſet. (*D. J.*) (1)

NAPLES, *royaume de*, (*Géog.*) grand pays d'Italie, dont il occupe toute la partie méridionale. Il eſt borné au N. O. par l'état eccléſiaſtique, & de tous les autres côtés par la mer. Il a environ 300 milles de longueur, & près de 80 milles de largeur. Les tremblemens de terre y ſont fréquens, mais d'ailleurs c'eſt une contrée délicieuſe, où l'air eſt très-ſain, & la terre très-fertile en grains, vins, & fruits excellens. On diviſe ce royaume en douze parties, ſavoir la terre d'Otrante, celle de Bari, la Capitanate, le comté de Moliſe, l'Abruzze ultérieure & citérieure, la Baſilicate, la Principauté citérieure & ultérieure, la terre du Labour. Il y a quantité de fleuves, mais qui doivent tous être conſidérés comme des torrens.

Cet état, le plus grand de l'Italie, paſſa dans le v. ſiecle de la domination des Romains à celle des Goths, enſuite les Lombards en furent les maîtres, juſqu'à ce que leur roi Didier eût été vaincu & pris par Charlemagne. Les enfans de ce grand empereur partagerent cet état avec les Grecs, qui n'y voulurent point de compagnons, & prirent la part des autres. Les Sarraſins leur en enleverent une grande partie vers la fin du IX. ſiecle & au commencement du X. Ils y étoient très-puiſſans, lorſque dans le ſiecle ſuivant, les enfans de Tancrède, gentilhomme normand, les en chaſſerent. Les deſcendans de ceux-ci y regnerent juſqu'à Guillaume III. qui ne laiſſa point d'enfans. Conſtance, fille poſthume de Roger, duc de la Pouille, porta cette riche ſucceſſion à l'empereur Henri VI.

Après la mort de Conrard leur petit-fils en 1257, Mainfroi ſon frere bâtard, fut reconnu pour ſon héritier: mais Charles de France, frere de S. Louis, comte d'Anjou, de Provence, *&c.* ayant été inveſti du royaume de *Naples* & de Sicile par le pape Clément IV. en 1265, défit & tua Mainfroi l'année ſuivante; enſuite ayant pris dans une bataille en 1268 le jeune Conradin, véritable héritier du royaume de *Naples*, il fit trancher la tête à ce prince, ainſi qu'à ſon parent Frédéric, duc d'Autriche, au-lieu d'honorer leur courage; enfin il irrita tellement les Napolitains par ſes oppreſſions, que les François & lui furent en horreur.

Le ſang de Conradin & de Mainfroi fut vengé, mais fut d'autres que celui qui l'avoit répandu. Pierre III. roi d'Arragon, qui avoit épouſé Conſtance, fille de Mainfroi, fit égorger à Palerme tous les François en 1282, le jour de Pâques, au premier coup du ſon des vêpres. Ce maſſacre ſervit à attirer encore de nouveaux malheurs à ces peuples d'Italie, qui nés dans le climat le plus fortuné de la terre, n'en étoient que plus miſérables; de-là commença les fameuſes querelles des deux maiſons, d'Anjou & d'Arragon, dont on ſait l'hiſtoire. C'eſt aſſez de dire ici que Jeanne II. fille de Charles de Duras, qui s'étoit établie ſur le trône de *Naples*, adopta Alphonſe V. roi d'Arragon l'an 1420. Celui-ci y laiſſa en mourant Ferrand ſon fils naturel; la bâtardiſe n'excluoit point alors du trône. C'étoit une race bâtarde qui regnoit en Caſtille; c'étoit encore la race bâtarde de dom Pedro le Sévere qui étoit ſur le trône de Portugal; Fernando regnant à ce titre dans *Naples*, avoit reçu l'inveſtiture du pape, au préjudice des héritiers de la maiſon d'Anjou qui réclamoient leurs droits; mais il n'étoit aimé ni du pape ſon ſuzerein, ni de ſes ſujets. Il mourut en 1494, laiſſant une famille infortunée, à qui Charles VIII. ravit le trône, ſans pouvoir la garder, & qu'il perſécuta pour ſon propre malheur.

La deſtinée des François, qui étoit de conquérir *Naples* dans le XV. ſiecle, étoit auſſi d'en être chaſſés. Conſalve de Cordoue, qui mérita ſi bien le titre de grand capitaine, & non de vertueux, trompa d'abord les troupes de Louis XII. & enſuite les vainquit. Louis XII. perdit ſa part du royaume de *Naples* ſans retour. Nous avons une bonne hiſtoire de toutes ces révolutions par Giannone traduite en françois, en quatre volumes *in-4°*.

Ce royaume paſſa au roi d'Eſpagne Philippe V. en 1700. & tomba en 1705 entre les mains de l'Archiduc Charles, depuis empereur, ſous le nom de *Charles VI.* il fut donné par le traité de Vienne en 1736, à l'infant dom Carlos qui le poſſede aujourd'hui conjointement avec le royaume d'Eſpagne.

Ce royaume eſt un fief de l'Egliſe, dont le poſſeſſeur rend tous les ans au pape le tribut d'une bourſe de ſept mille écus d'or & d'une haquenée blanche. C'eſt là un témoignage encore ſubſiſtant de ce droit que les pontifes de Rome furent prendre autrefois avec tant d'art, de créer & de donner des royaumes. (*D. J.*)

NAPLES, *golfe de*, (*Géog.*) la golfe, ou la baie de *Naples*, eſt une des plus agréables qu'on puiſſe voir; elle eſt preſque ronde, d'environ trente milles de diametre. Les côtés ſont couverts de forêts & de montagnes. Le haut promontoire de Surrentum ſépare cette baie de celle de Salerne. Entre l'extrémité de ce promontoire & l'île de Caprée, la mer ſe fait jour par un détroit large d'environ trois milles. Cette île eſt comme un vaſte mole fait pour rompre la violence des vagues qui entrent dans le golfe. Elle eſt en long, preſque dans une ligne parallele à *Naples*. La hauteur exceſſive de ſes rochers ſert d'abri contre une grande partie de vents & des ondes. La baie de *Naples* eſt appellé le *Crater* par les anciens géographes, probablement à cauſe de ſa reſſemblance à une boule à moitié pleine de liqueur.

Virgile qui compoſoit à *Naples* une partie de ſon Enéide, a pris ſans doute de cette baie le plan de ce beau havre, dont il donne la deſcription dans ſon premier livre, car le port Lybien n'eſt que la baie de *Naples* en petit.

Eſt in ſecceſſu longo locus, inſula portum
Eſficit objectu laterum, quibus omnis ab alto
Frangitur, inque ſinus ſcindit ſeſe unda reductos:
Hinc atque hinc vaſtæ rupes geminique minantur
In cœlum ſcopuli, quorum ſub vertice late,
Æquora tuta ſilent, tum ſylvis ſcena coruſcis,
Deſuper, horrentique atrum nemus imminet umbra,
&c.

Æneid. *l. I. v.* 163.

„ On voit dans l'éloignement une baie aſſez profonde, & à ſon entrée une île qui met les vaiſſeaux à „ l'abri des vents, & forme un port naturel. Les flots „ de la mer ſe briſent contre le rivage; à droite & à „ gauche ſont de vaſtes rochers, dont deux ſemblent „ toucher le ciel, tandis qu'ils entretiennent le calme „ dans le port; de l'autre côté s'éleva une épaiſſe forêt „ en forme d'amphithéâtre: c'eſt dans cette rade que les „ vaiſſeaux n'ont beſoin ni d'ancres, ni de cables pour „ ſe garantir de la fureur des aquilons. „

Ce golfe étoit nommé par les Grecs *κόλπος*, *un vaſe*, *un baſſin*, à cauſe de ſa forme. Cicéron l'appelle *delicatus*, parce que Baya, l'endroit le plus délicieux de toute l'Italie, étoit ſitué ſur ſa côte; les grands de Rome, & Cicéron en particulier, y avoient deux maiſons de plaiſance. (*D. J.*)

NAPLES, *gros de*, (*Soier.*) *Voyez l'article* GROS DE TOURS.

NAPLOUSE, (*Géog.*) ancienne ville de la Paleſtine, dans une vallée fertile en oliviers. Elle eſt à 10 lieues N. de Jéruſalem: c'eſt la même que Sichem ou Pehri de l'Ecriture. Cette ville a eu le nom de *Flavia ceſarea*, que lui donna l'empereur Flavien-Domitien; on en a des médailles avec des inſcriptions abrégées. *Flavia neapolis ſyriæ paleſtinæ*; enfin elle fut ſimplement nommée *Neapolis*, d'où vient que les Arabes l'appellent *Naplos*. Elle eſt ſans murailles, ſans portes, au fond d'une vallée entre deux montagnes. On y trouve encore quelques

(1) Voyez *Le Mot précédent.*

ques juifs ſamaritains. *Voyez* Thevenot & le pere Nau, *Voyage de la Terre-Sainte. Long.* 56. 40. *lat.* 31. 45.

NAPOLI, (*Géog.*) ville de Grece dans l'ancienne Argie, qui eſt aujourd'hui la Saccanie ou la Romanie mineure, riche contrée de la Morée. De toutes les villes de l'ancienne Argie, *Napoli* eſt pour ainſi dire la ſeule qui ait conſervé juſqu'à préſent les reſtes de ſa premiere ſplendeur. Les anciens l'appelloient *Anaplia*, & Ptolomée *l. III. c. xvj.* la nomme *Nauplia navale*. Cette ville fut bâtie par Nauplin, fils de Neptune & d'Amimone, dans l'endroit le plus reculé du golfe, appellé communément *le golfe de Napoli*, & par Ptolomée *Argolicus ſinus*, ſur le haut d'un petit promontoire qui ſe ſépare en deux pointes. Son port eſt très-bon. Elle eſt habitée par des Turcs, des Grecs & des Juifs: ces derniers, à ce que prétend la Guillenere, ont inventé l'art de lire dans la main ſans aucun ſecours de la chiromancie. Quand deux hommes veulent faire quelque complot ſecret devant le monde, de tromper les témoins, ils tiennent tous deux les mains couchées ſur l'eſtomac, enſuite, feignant de faire un geſte d'étonnement ou de joie, ſelon la nature des affaires & le ſujet de la converſation, ils levent le bras, & ſe montrent plus ou moins de doigts ouverts, de la maniere qu'ils ont concertée: c'eſt ainſi qu'ils expliquent leurs penſées en aſſurance.

Napoli a un petit château & un archevêque grec. Elle a paſſé ſous la domination de différens princes. Elle fut priſe en 1205 par les Venitiens. En 1539, la république l'abandonna au grand-ſeigneur pour achetter la paix. Elle la reprit en 1686, mais *Napoli* retourna aux Turcs en 1715.

Elle eſt ſituée à 19 lieues N. E. de Miſitra, 31 S. O. d'Athenes. *Long.* 40 59. *lat.* 37. 45. (*D. J.*)

NAPOULE, (*Géog.*) ce nom eſt commun: 1°. à un golfe dans la mer Méditerranée ſur la côte de France, à l'entrée duquel ſont les îles de Ste Marguerite & de S. Honorat; 2°. au contenu lequel eſt le golfe; 3°. au village qui eſt ſur la côte occidentale du même golfe. Quelques-uns ont cru que le village nommé la *Napoule*, étoit l'ancienne Athénopolis.

NAPPE, (*Littéras.*) les Latiniſtes ſe ſont fort tourmentés ſur le nom latin de *nappe*; les uns diſent *mappa*, d'autres *mantile*. Il eſt vrai que quand ces deux mots ſont enſemble, le premier ſignifie une *nappe*, & le ſecond une *ſervoiette*; mais quand on les a employés ſéparément, on leur a donné indifféremment l'une & l'autre ſignification. *Mappa* ſignifie en général tout le linge de table que devoit fournir le maître du repas, c'eſt-à-dire les *nappes* qui couvroient les tables, & quelquefois les lits & les ſervietes dont on ſe ſervoit pour s'eſſuyer les mains avant que de ſe mettre à table; ou pour ce qui eſt des ſervietes que les convives avoient devant eux pendant le repas, l'uſage étoit que chacun les apportât de chez ſoi, comme il paroît par deux épigrammes, dont l'une eſt de Catulle & l'autre de Martial. (*D. J.*)

NAPPE, (*Vénerie.*) c'eſt la peau des bêtes fauves, & principalement celle du cerf qu'on étend quand on veut donner la curée aux chiens.

Nappe ſe dit de la partie la plus déliée d'un filet.

La *nappe* dans un tramail eſt la toile du milieu qui a de petites mailles de fil délié qui entre dans les grandes mailles, & qui ſert à y engager le gibier qui donne dedans.

On appelle *nappes* les filets à prendre des alouettes au miroir, les ortolans & les canards ſauvages dans l'eau; ce ſont deux longues paires de filets quarrés, & à-peu-près égaux; on les tend bien tendus avec des piquets en laiſſant entre les *nappes* autant d'eſpace qu'elles en peuvent couvrir en ſe refermant comme les deux battans d'une porte, ce qui ſe fait par le moyen de deux cordes attachées au bout des battans qui viennent ſe réunir en une, & ſont tirées par un homme caché qui ferme les *nappes* quand il voit les oiſeaux à portée d'y être enveloppés.

Les mailles des *nappes* aux ortolans ne doivent avoir que trois quarts de pouce, celles des alouettes un pouce, & celles des canards trois pouces; le filet doit avoir douze toiſes de long, les *nappes* pour les alouettes & les ortolans ne paſſent guere neuf toiſes de longueur.

NAPPE-D'EAU, ſ. f. (*Arch. hyd.*) eſpece de caſcade dont l'eau tombe en forme de *nappe* mince ſur une ligne droite (telle eſt celle qui eſt à la tête de l'allée d'eau à Verſailles) ou ſur une ligne circulaire, comme le bord d'un baſſin rond. Les plus belles *nappes* ſont celles qui ſont les plus garnies, mais elles ne doivent pas tomber d'une grande hauteur, parce qu'elles ſe déchirent. Pour éviter ce déchirement, on ne doit donner aux grandes *nappes* que deux pouces d'eau par chaque pié courant, & un pouce aux petites *nappes* des buffets & pyramides. Lorſqu'on n'a pas aſſez d'eau pour ſuivre ces proportions, on déchire la *nappe*; ce qui ſe fait en pratiquant ſur les bords de la coquille ou de la coupe des reſſauts de pierre ou de plomb, de maniere que l'eau ne tombe que par lame; & ces lames d'eau n'ont guere moins d'agrément qu'une belle *nappe*, quand elles ſont bien ménagées. (*D. J.*)

NAPPE DE BOUCHERIE, *terme de Boucherie*, ce qu'on appelle *nappe de boucherie* eſt un morceau de toile blanche de deux ou trois aunes de long ou moins, & de trois quarts de large, que les Bouchers attachent à la triangle; où ils ſuſpendent avec des allonges les pieces de viande à meſure qu'ils la dépecent.

NAR, (*Géog. anc.*) riviere de l'Umbrie; elle coule entre l'Umbrie & le pays des Sabins, & ſe décharge dans le Tibre. Le mot de *nar* dans la langue des Sabins ſignifioit du *ſoufre*; c'eſt pourquoi Virgile dit *ſulphurea nar albus aqua*, les eaux blanches & ſulphureuſes du *Nar*. Tacite, *Annal. l. I. c. lxxix*, dit que le lac Vélinus (aujourd'hui Lago di pie di Luco) y décharge ſes eaux. Le *Nar* donna ſon nom, ſuivant Tite-Live, *l. X. c. x.* à une colonie que les Romains envoyerent dans l'Umbrie. Cette riviere, ſelon Léandre, s'appelle aujourd'hui la *Négra*: d'autres diſent la *Néra*.

NARA, (*Géog.*) ville du Japon dans l'île de Niphon, à 10 lieues nord de Méaco, *Long.* 150. 50. *lat.* 35. 10. (*D. J.*)

NARAGGARITANUS, (*Géog. anc.*) ſiege épiſcopal d'Afrique, dans la province proconſulaire. Dans une lettre ſynodale des évêques de cette province au concile de Latran, on lit entre les ſouſcriptions, *Benenatus epiſcop. eccleſiæ Naraggaritanæ*. C'eſt la bonne orthographe, car Ptolomée, *lib. IV. chap. iij.* nomme la ville *Naraggara*. Tite-Live, *lib. XXX. chap. xxix* l'appelle *Nadagara*, Antonin la met entre Tagaſte & *Sicu veneria*, à vingt-cinq milles pas de la premiere, & à trente-deux milles de la ſeconde.

NARANGIA, (*Géog.*) ville d'Afrique au royaume de Fez, dans la province de Habad, à 3 milles d'Ezagen près du fleuve Lieus.

NARBASI, (*Géog. anc.*) nation qui ſelon Ptolomée, *lib. II. chap. vj.* ſe trouvoit entre les peuples de l'Eſpagne Tarragonoiſe. Il donne à cette nation une ville appellée *Forum Narbaſorum*. Ses interpretes la prennent pour Arcos, entre Léon & Oviddo.

NARBATENE, (*Géog.*) canton de la Paleſtine, auquel la ville de Narbata qui en étoit la capitale, donnoit le nom. Ce canton ſelon Joſephe, *de bello, lib. II. c. xxij.* étoit voiſin de Céſarée de Paleſtine.

NARBO MARTIUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Gaule ſelon Polybe, *lib. III. chap. xxxvij.* qui par ce mot, paroît avoir entendu la riviere de Narbonne, c'eſt-à-dire l'*Atax*, aujourd'hui l'Aude, à l'embouchure de laquelle Strabon dit que Narbonne eſt ſituée.

NARBONNE, (*Géog. anc. & med.*) en latin *Narbo*; ville de France dans le bas Languedoc, avec un archevêché dont celui qui eſt revêtu, ſe dit primat, & préſide aux états de Languedoc. *Narbonne* eſt à 12 lieues N. E. de Peſenas, 17 S. O. de Montpellier, 45 S. O. de Toulouſe, & 160. S. E. de Paris. *Long.* ſelon Caſſini, 20. 32. 30. *lat.* 43. 11.

Mais cette ville mérite que nous entrions dans de plus grands détails. Elle eſt ſituée ſur un canal tiré de la riviere d'Aude, qu'on appelle en latin *Atax*: elle eſt à 2 lieues de la mer près du lac nommé par Pline & par Mela *Rubreſus* ou *Rubreſis*, & en françois l'*étang de la Rubine*. Il formoit autrefois un port dans lequel les vaiſſeaux abordoient, ce qui procuroit aux états de *Narbonne* le moyen de faire un grand commerce dans toutes les provinces qui ſont ſur la mer Méditerranée juſqu'en Egypte; mais il y a long-tems que ce port a été bouché, la mer s'étant retirée de ſes côtes où les navires ne peuvent plus aborder à cauſe des bas-fonds.

Narbonne a donné ſon nom à la province ou Gaule-narbonnoiſe dont elle étoit la capitale, & à cette partie de la mer Méditerranée qui mouilloit les côtes de la province narbonnoiſe, & que Strabon appelle *mare Narbonenſe*. Cette ville étoit la plus ancienne colonie des Romains dans la Gaule-tranſalpine. Elle fut fondée l'an de Rome 636, ſous le conſulat de Porcius & de Marcius, par l'orateur Licinius Craſſus, qui avoit été chargé de la conduite de la colonie.

Il donna à *Narbonne*, en latin *Narbo*, le ſurnom de *martius* & de *decumanorum colonia*, à cauſe qu'il y établit des ſoldats vétérans de la dixieme légion ſurnommée *Martia*. *Narbonne* fut pendant quelque tems un bouleverd de l'empire romain contre les nations voiſines qui n'éto-

n'étoient pas encore ſoumiſes; c'eſt Cicéron qui nous l'apprend dans ſon oraiſon pour Fonteius. Pomponius Mela qui vivoit ſous l'empereur Claude, parle de cette ville comme d'une colonie qui l'emportoit ſur les autres; voici ſes termes: *ſed ante ſtat omnes Atacinorum Decumanorumque colonia, unde olim his terris auxilium fuit, nunc & nomen & decus eſt* Martius Narbo. On voit par-là que *Narbonne* s'appelloit non-ſeulement *decumanorum*, mais *Atacinorum colonia*, à cauſe de la riviere *Atax* ou *Aude*, ſur laquelle cette ville avoit été bâtie. On nommoit en conſéquence ſes habitans *Atacini*.

Narbonne après les premiers Céſars, fut obligée de céder la primatie à Vienne ſur le Rhône, à qui les Romains avoient donné de grandes prérogatives; mais depuis Conſtantin, *Narbonne* fut reconnue la métropole de tout le pays qui eſt entre le Rhône & le Garonne.

Cette ville vint au pouvoir des Viſigoths ſur la fin du regne de Valentinien III. au milieu du v. ſiecle & ils l'ont conſervée juſqu'à la mort de leur dernier roi Rodoric, tué en Eſpagne par les Sarraſins. Ces derniers conquérans ayant paſſé les Pyrénées l'an 721, ils établirent une colonie de mahométans à *Narbonne*, qui devint leur place d'armes au-deça des Monts; enfin ils en furent chaſſés par Charlemagne. Lors du déclin de la race de ce prince, les comtes de Toulouſe & de Carcaſſone, & même pluſieurs vicomtes, eurent part à la ſeigneurie de *Narbonne* & de ſon territoire; mais l'archevêque y dominoit principalement, ce qui dura juſqu'à la fin de l'onzieme ſiecle. On ſait la ſuite de l'hiſtoire de *Narbonne*. Jeanne d'Albret apporta les droits du vicomté de *Narbonne* à Antoine de Bourbon, pere d'Henri IV. roi de France, qui réunit à la couronne ſes biens patrimoniaux.

Il y avoit autrefois à *Narbonne* grand nombre de bâtimens antiques, un capitole, un cirque, un amphithéâtre, *&c.* mais tout cela a été ruiné, & on s'eſt ſervi des matériaux pour bâtir les fortifications de cette ville, qui étoit un boulevard de la France dans le tems que les Eſpagnols occupoient Perpignan. Cependant *Narbonne* a encore conſervé un plus grand nombre d'inſcriptions antiques qu'aucune ville des Gaules, & on y en déterre de tems à autre; mais il n'y reſte pas le moindre trace de ſes anciens monumens.

Cette ville eſt ſituée dans un fonds environné de montagnes qui la rendent des plus bourbeuſes pour peu qu'il y pleuve. Bachaumont & Chapelle l'éprouverent ſans doute, lorſqu'ils apoſtropherent ainſi cette ville dans un moment de mauvaiſe humeur:

Digne objet de notre courroux,
Vieille ville toute de fange,
Qui n'es que ruiſſeaux & qu'égoute,
Pourrois-tu prétendre de nous
Le moindre vers à ta louange?

L'archevêché de *Narbonne* eſt conſidérable par ſon ancienneté, & c'étoit autrefois le ſeul qu'il y eût dans le Languedoc; par ſa primatie; par ſon droit de préſider aux états de la province; & par ſon revenu qui eſt d'environ quatre-vingt-dix mille livres. Il a dix ſuffragans, & ſon diocèſe n'eſt cependant compoſé que de cent quarante paroiſſes. On y compte quatre abbayes d'hommes & deux de filles.

Le Fabius qu'Horace, dans ſa I. ſatyre, *liv. I.* marque au coin des grands parleurs, étoit de *Narbonne*, & avoit compoſé des livres ſur la philoſophie ſtoïcienne dont il faiſoit profeſſion. Le poëte qui étoit épicurien, trouvoit apparemment plus de babil que de ſolidité dans ſes diſcours.

Montanus de *Narbonne*, vivoit dans les commencemens de la chûte de l'éloquence romaine; c'étoit un génie rare, mais peu exact. Ses plaidoyers coulotent de la même ſource que ſes déclamations; il gâtoit ſes penſées en les tournant de trop de manieres. Enfin ſes fleurs étoient ſi fort entaſſées qu'elles fatiguoient l'admiration; Tibere cependant craignit ſon éloquence, & le relégua aux Iles Baléares.

Carus (M. Aurelius.) élu empereur en 282, étoit natif de *Narbonne*. Il eſt connu par ſes victoires ſur les Sarmates & les Perſes, & pour être mort d'un coup de foudre dont il fut frappé à Ctéſiphonte après ſeize mois de regne.

Les tems modernes n'offrent à ma mémoire ni orateurs, ni gens de lettres illuſtres, natifs de *Narbonne*. Il faut pourtant en excepter Boſquet (François) évêque de Montpellier, mort en 1676, & un des plus ſavans prélats de France au xvij. ſiecle. Nous avons de lui l'abregé de la juriſprudence de Pſellus, qu'il traduiſit du grec en latin avec des notes: *Pſelli ſynopſis legum, Paris* 1632, *in*-8°. Nous avons encore du même auteur, l'hiſtoire de l'égliſe gallicane depuis Conſtantin, avec ce titre: *Eccleſiæ gallicanæ hiſtoriarum liber primus, apud Joann. Camuſat*, 1633 *in*-8°. C'eſt la premiere édition; la ſeconde eſt chez le même libraire, en 1636 *in*-4°. Un paſſage que M. Boſquet retranche de cette ſeconde édition, en le faiſant réimprimer, montre que s'il menageoit les abus, il ne les ignoroit pas. Il montre, dis-je, que cet homme illuſtre devenoit d'accord, que le faux zele des moines étoit la premiere cauſe des traditions fabuleuſes, qui ont couvert d'obſcurité l'origine de l'égliſe gallicane. Voici les propres paroles du ſavant prélat: elles méritent de ſe trouver ici plus d'un livre.

Primos, ſi verum amamus, hujuſmodi zelatos movebos in Galliis habuimus. Illi ſimplici ac ſervida, adeoque minus cauta, & ſæpe inconſulta religione pertenti, ad illiciendas hominum mentes, & augendum ſanctorum nomine, ad eorum cultum revocandas; illuſtres eorum titulos primum fibi, deinde credulæ plebi perſuaſerunt. Ex horum officina, Martialis Lemovicenſis apoſtolatum, Urſini Bituricenſis diſcipulatum, Dionyſii Pariſienſis areopagitica, Pauli Narbonenſis proconſulares dignitas, amborum apoſtoli Pauli magiſterium, & alia ejuſmodi ſimilia prodiere. Quibus quidem ſano judicio & conſtanti animo, Galli primum epiſcopi reſiſtere. Aſt ubi eccleſia gallicana parentibus ſanctiſſimæ fidei præconibus, detractis his ſpoliis, injuriam fieri tantis ingeniis & probis perſuaſum eſt, paulatim omnes communi conſenſu conſurgere, & tandem antiquitate ſua, contra veritatem præſcribere.

Je ne ſais, dit un habile critique, ſi ce fut par une politique bien entendue que l'on ſupprima ces belles paroles dans la ſeconde édition. Ce retranchement ne faiſoit pas voir à tout le monde, le ſervile ménagement qu'on a pour l'erreur, & la délicateſſe exceſſive, ou plûtôt la ſenſibilité ſcandaleuſe, de ceux qui ont intérêt à maintenir le menſonge? Après tout, un tel moyen n'eſt propre qu'à attirer l'attention de tout le monde ſur ces paroles. Tel qui les auroit lues ſans beaucoup de réflexion, apprend à les regarder comme quelque choſe de la derniere importance. Enfin, on peut dire de ce paſſage, ce qu'un hiſtorien de Rome a dit de Brutus & de Caſſius, dont les images ne parurent point dans une pompe funebre: *ſed præfulgebant Caſſius atque Brutus, eo ipſo quod effigies eorum non videbantur.* Par cela même, qu'on a tâché d'éclipſer le partage dont nous parlons, on lui a donné un éclat brillant & durable. (*D. J.*)

NARBONNE, GOLFE DE, (*Géog.*) en latin *Narbonenſe mare*; c'eſt une partie du golfe de Lion: il commence au port ou cap de Canfranqui, & finit au cap de Cette.

NARBONNE, CANAL DE, (*Archit. navit.*) après qu'on eut fait dans le dernier ſiecle le grand canal du Languedoc, on trouva praticable l'exécution de celui de *Narbonne*; & dès l'an 1684 la ville de *Narbonne* obtint le permiſſion de travailler à une communication avec le grand canal. L'ouvrage fut même conduit aux deux tiers; mais les fonds manquerent, & les malheurs de la guerre qui ſurvint, firent ſuſpendre l'entrepriſe. La poſtérité ne croira pas qu'un corps auſſi reſpectable que les états de Languedoc, ſe fût oppoſé à un ouvrage intéreſſant, & d'autant plus néceſſaire, que la communication des deux mers ſe trouve ſouvent interrompue ſur le grand canal. Si le Languedoc ne connoît pas ſes vrais intérêts, ou s'il veut les diſſimuler, il paroît injuſte qu'une nation entiere ſoit la victime de ſes fautes. Celle-ci eſt de nature à faire penſer qu'elle eſt le fruit d'une ſurpriſe, plûtôt que d'un conſeil dicté par de petits intérêts particuliers; ce n'eſt pas que le *canal de Narbonne* ſuffiſe ſeul pour faire jouir la France de tous les avantages que lui offre la communication des deux mers; le dorée du grand canal, la facilité de la navigation & l'économie du commerce, gagneront préalablement beaucoup, lorſque le roi rentrera dans cette aliénation de ſon domaine, ou qu'il la tranſportera aux états de la province qui y a contribué pour près de moitié. L'achat de la juriſdiction du canal, eſt la ſeule propriété des ceſſionnaires dans cet ouvrage, & n'eſt pas un rembourſement onéreux. En attendant, il eſt clair que ſi le *canal de Narbonne* n'eſt pas utile au commerce, les entrepreneurs ſeuls y perdent; & l'état aura toûjours une ville commerçante de plus: s'il eſt utile, il doit s'achever. L'heureuſe conſtitution des provinces d'états, les rend reſponſables de tout le bien qui peut exiſter

exiſter dans leur intérieur. *Recher. ſur les finances, tom. I.* (*D. J.*)

NARBONNOISE, GAULE, (*Géog. anc.*) en latin, *Gallia Narbonenſis* ou *provincia romana*. Avant la diviſion des Gaules par Auguſte, les Romains appelloient *provincia romana*, tous les pays de la Gaule qui étoient compris depuis les Pyrénées, ou les frontieres d'Eſpagne, juſqu'aux Alpes ou juſqu'à l'Italie, & entre la mer Méditerranée, les Cevennes, le Rhône avant qu'il ſoit joint à la Saone, & le lac de Genève. On lui avoit donné le nom de *provincia*, parce qu'elle étoit la premiere & la ſeule province des Romains au-delà des Alpes. Lorſqu'Auguſte eut fait la diviſion des Gaules, la province romaine fut appellée *Gallia Narbonenſis*, *Gaule Narbonnoiſe*. Pline en donne les bornes, *lib. III. ch. iv.* & remarque qu'elle étoit alors ſi peuplée de colonies romaines & de villes municipales, qu'il paroît tenir de la regarder plûtôt comme l'Italie même, que comme une province dépendante de l'Italie.

Après Auguſte, mais avant Conſtantin, la province de *Narbonne* fut démembrée, & forma deux autres provinces; ſavoir la *province des Alpes*, & la *province Viennoiſe*. Enfin dans la ſuite, la province *Narbonnoiſe* fut diviſée en premiere & ſeconde *Narbonnoiſe*; mais elle fut toujours regardée comme appartenante aux Gaules, juſqu'au regne des Goths qui la mirent ſous la dépendance de l'Eſpagne, & elle y demeura juſque près du huitieme ſiecle.

Si vous êtes curieux de connoître la diviſion de la Gaule *Narbonnoiſe* du tems d'Auguſte, vous la trouverez détaillée dans le P. Briet. (*D. J.*)

NARCÉA, (*Mythol.*) ſurnom de Minerve, tiré d'un temple qui lui fut bâti en Elide par Narcée, fils de Bacchus & de la nymphe Phyſcoa.

NARCISSE, *narciſſus*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur liliacée, monopétale, campaniforme, & diviſée en ſix parties qui entourent le milieu de la fleur en forme de couronne. Le calice qui eſt ordinairement enveloppé d'une gaîne membraneuſe, devient dans la ſuite un fruit oblong ou arrondi, qui a trois pointes, & qui s'ouvre en trois parties. Ce fruit eſt diviſé en trois loges, & renferme des ſemences arrondies, Tournefort, *inſt. rei herb.* Voyez PLANTE. (*I*)

Le *narciſſe* blanc automnal, & celui d'Eſpagne à fleur jaune, qui a ſix feuilles rangées en forme d'étoile, ſont auſſi délicats que le premier. Le petit *narciſſe* à fleurs doubles veut une terre plus humide. Le grand *narciſſe*, appellé le *nompareil*, celui des Indes à fleur-de-lyz, & de couleur rouge-pâle, exigent une terre meilleure, & d'être mis dans des pots. Tous ces *narciſſes* ont un calice qui devient un fruit partagé en trois loges enfermant des ſemences un peu rondes qui, outre les bulbes, en multiplient l'eſpece. La culture en eſt ordinaire.

On diſtingue encore le *narciſſe* à longue tige, panaché, chargé de fleurs, & nommé *cou de chameau*, parce que cette plante repréſente en quelque ſorte le col de cet animal.

Le *narciſſe* aime mieux être élevé de cayeux que de graine; il fleurit dans le printems. (*K*)

NARCISSE, ſ. f. (*Littérat.*) c'étoit, dit Sophocle, la fleur chérie des divinités infernales, à cauſe du malheur arrivé au jeune *Narciſſe*. On offroit aux furies des couronnes & des guirlandes de *narciſſe*, parce que, ſelon le commentateur d'Homere, les furies engourdiſſoient les ſcélerats: ναρκὴ ſignifie *aſſoupiſſement*.

NARCISSE FONS, (*Géog. anc.*) en grec ναρκίσσου πηγὴ; fontaine d'un village nommé Hédonacon, ſitué aux confins des Therpiens, ſelon Pauſanias, *liv. IX. ch. xxxj.* c'eſt la fontaine où l'on prétendoit que Narciſſe ſe regarda, & entra en admiration de ſa figure. Ovide a décrit élégamment cette fable dans le *III liv.* de ſes métamorphoſes. C'eſt une leçon utile pour nous développer les funeſtes effets de l'amour propre. (*D. J.*)

NARCISSITE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) c'eſt une pierre, dont parle Pline, & dont il ne nous apprend rien, ſinon que l'on y voit des veines ou tachet ſemblables à des narciſſes.

NARCISSO-LEUCOIUM, (*Botan.*) genre de plante que nous nommons en François *perce-neige*. Voyez PERCE-NEIGE.

NARCOTIQUE, adj. (*Méd. thérap.*) ναρκωτικὸς, *narcoticus, ſoporiferus, obſtupefaciens*. Ce mot tiré du grec ναρκὴ, *ſopor, ſtupor*, que l'on trouve fréquemment employé dans Hippocrate, pour ſignifier la diminution du ſentiment & du mouvement, par l'effet de celle de la diſtribution du fluide nerveux, d'où s'enſuit le relâchement des nerfs.

Ainſi, on a appellé *narcotiques* les médicamens que l'on emploie pour diminuer le ton des ſolides trop augmenté par l'influence du cerveau; par conſéquent, pour relâcher le ſyſtême nerveux: enſorte que ces médicamens ſont abſolument oppoſés aux ſtimulans, qui ſervent à relever, à augmenter le ton de ces mêmes ſolides.

Le ton eſt trop augmenté, ou il pêche par excès; lorſqu'il y a trop de ſenſibilité, ou de contractilité, ou de mouvement dans tout le corps, ou dans quelques-unes de ſes parties; le trop de mouvement ſuit ordinairement le trop de ſenſibilité.

Tous les ſecours de l'art que l'on emploie pour faire ceſſer cet état violent, ſont regardés comme relâchans: les anciens diſtinguoient trois ſortes de relâchans; & voici ſur quoi ils ſe fondoient.

Le ton peut être généralement augmenté dans tous les ſolides du corps humain par des cauſes internes, ou bien il peut être augmenté ſeulement dans une partie déterminée, & de-là, par communication, dans toute ſa machine. Par exemple, ſuppoſé qu'une épine ſoit fichée dans une partie tendineuſe; le ton des ſolides des nerfs de cette partie paroît évidemment augmenté; puiſqu'il y ſurvient des mouvemens convulſifs; ſouvent même les convulſions s'étendent à tout le corps: dans ce cas-là, par conſéquent, le ton eſt augmenté dans tous les parties du corps; mais ſeulement par une ſuite de l'augmentation du ton dans la partie affectée.

Cela poſé, les anciens conſidéroient les médicamens qui agiſſoient immédiatement, & diminuoient l'éréthiſme dans la partie affectée, dont le vice ſe communiquoit à toutes les autres parties: ils appelloient *anodins*, ceux qui diminuoient le ton exceſſif en diminuant la ſenſibilité.

Il peut auſſi ſe faire, que ce ton ſoit diminué en faiſant ceſſer la cauſe qui l'avoit augmenté: comme lorſque dans la ſuppoſition qui a été faite, on parvient à ôter, à tirer l'épine qui étoit fichée dans une partie bien ſenſible; car ce corps étranger étant emporté, le ton, & par conſéquent la ſenſibilité, diminuent dans cette partie preſque ſur le champ, & par conſéquent dans toutes les autres où ils n'étoient augmentés que conſéquemment à la partie affectée.

Les médicamens qui diminuent ainſi le ton, en ſervant à ôter la cauſe qui l'avoit trop augmentée, ſont ceux que les anciens appelloient *paregoriques*; c'eſt-à-dire, *conſolans*; parce que la cauſe du mal étant ôtée, les malades ſe ſentent promptement ſoulagés, & comme conſolés d'en être délivrés.

Les anciens conſideroient encore une autre ſorte de médicamens relâchans, en tant qu'ils concevoient des moyens qui n'opéroient le relâchement qu'en diminuant la faculté de ſentir, & l'irritabilité, ſans agir immédiatement & ſpécialement ſur la partie affectée; mais en portant leur effet ſur tout le ſyſtême nerveux, ſur l'origine même des nerfs: ce ſont les médicamens qu'ils appelloient *narcotiques*. Les médicamens qui, en relâchant de cette maniere, procurent en même tems le ſommeil, ſont ceux qu'ils appelloient *hypnotiques*.

Ce qui vient d'être dit n'empêche pas qu'en général, par le mot *anodin*, on n'entende tout le médicament qui calme la douleur par le relâchement; mais le même mot pris à la rigueur, ſignifie un *médicament qui calme la douleur*, en agiſſant immédiatement & ſpécialement ſur la partie affectée, dont il diminue le ton: & de même on entend en général par *narcotique*, les médicamens qui font dormir, en agiſſant ſur l'origine des nerfs, ſur tout le ſyſtême nerveux; quoique les médicamens qui produiſent cet effet ſoient appellés proprement *hypnotiques*. Voyez RELACHANT, ANODIN, HYPNOTIQUE, PARÉGORIQUE, CALMANT, SÉDATIF, NERF, SENSIBILITÉ, IRRITABILITÉ, DOULEUR, SOMMEIL.

Comme les anodins proprement dits appartiennent à la matiere médicale externe, il ne ſera queſtion ici que des médicamens de la troiſieme claſſe, c'eſt-à-dire, des *narcotiques*, qui ſont preſque tous tirés du pavot & de ſes préparations.

Les effets ſenſibles des *narcotiques* ſont généraux ou particuliers: on entend par effets généraux des *narcotiques*, ceux qu'ils produiſent le plus conſtamment. Les effets particuliers ſont ceux qu'ils produiſent par rapport à certaines circonſtances.

Voici l'expoſition des effets généraux: quelque tems après qu'on a donné un *narcotique* à une perſonne qui en a beſoin, l'exercice des ſens diminue peu-à-peu; elle ſe ſent appeſantie: les organes du mouvement ſe refuſent de plus en plus à leurs actions ordinaires; l'aſſoupiſſement vient; la chaleur animale augmente; le pouls devient plus élevé, plus plein, plus ſouple, ou plus mou, ſans augmenter cependant en fréquence; la peau paroît

moette, & ſe couvre enſuite de ſueur, pendant que toutes les autres ſécrétions, & excrétions diminuent. Le ſommeil eſt plus ou moins long, plus ou moins profond, ſuivant l'activité des *narcotiques* & la diſpoſition du ſujet. La perſonne en s'éveillant ſent ſa tête appeſantie, ſe trouve comme engourdie, & ſe plaint d'une eſpece de langueur d'eſtomac: ce qui arrive toujours, ſi le remede n'a pas été donné avec une certaine précaution.

Les effets particuliers des *narcotiques* dépendent 1°. de l'idioſyncraſie; 2°. de l'habitude; 3°. de certaines cauſes particulieres.

A l'égard de l'idioſyncraſie, l'expérience fait voir que les *narcotiques*, bien loin de produire les effets ci-devant, procurent, au contraire, des inſomnies, des veilles opiniâtres, des agitations d'eſtomac, des naufées, des vomiſſemens, des mouvemens convulſifs, des délires maniaques, furieux, dans les tempéramens vifs, bilieux, dans ces perſonnes dont la tête ſe prend aiſément, comme dans les femmes hyſtériques.

L'habitude ou la coutume met auſſi de grandes différences dans les effets des *narcotiques*; car on obſerve tous les jours que les perſonnes qui ſe ſont habituées peu-à-peu aux *narcotiques*, ont beſoin quelquefois d'une grande doſe d'opium pour faire leurs fonctions dans la veille avec une certaine aiſance; autrement ils ſont peſans, engourdis pour l'eſprit comme pour le corps. C'eſt ainſi que les Turcs habitués à l'opium, au lieu de prendre de l'eau de-vie, comme nos ſoldats, pour s'animer au combat, prennent, au contraire, une forte doſe d'opium; par où l'on voit que les effets particuliers ſont bien différens des généraux, tant à cauſe du tempérament, qu'à cauſe de la coutume.

Il arrive aſſez ſouvent que les excrétions, comme celles de l'urine, de l'expectoration, *&c.* ſont ſupprimées, à cauſe de ſpaſme, de l'éréthiſme des parties, ſurtout des ſphincters: c'eſt ainſi que les lochies peuvent être ſupprimées, à cauſe du ſpaſme, de l'éréthiſme dominant, comme cela arrive aux femmes hyſtériques: en ce cas-là, les *narcotiques*, qui diminuent naturellement les excrétions, étant adminiſtrés convenablement, bien loin de diminuer ou de ſupprimer ces excrétions, les rétabliſſent en faiſant ceſſer la cauſe, qui occaſionnoit cette ſuppreſſion. Ainſi, il eſt des cauſes ſingulieres qui font que les *narcotiques* produiſent, en apparence, des effets oppoſés à ceux qu'ils produiſent généralement.

Les *narcotiques* ſont indiqués 1°. dans les maladies aiguës, douloriſiques: la douleur dépend de la diſtraction des fibres nerveuſes, qui ſont en diſpoſition de ſe tompre, ſi le tiraillement dure; ainſi une partie affectée de douleur eſt une partie dont la tenſion, la ſenſibilité, le ton ſont trop augmentés, par conſéquent tout ce qui diminuera la ſenſibilité, relâchera auſſi le ton: les *narcotiques* produiſent cet effet, comme il a été dit ci-devant; ils ſont donc indiqués dans les maladies douloriſiques: car, s'il y a des douleurs aiguës, aigues, c'eſt principalement alors que les *narcotiques* conviennent: ſi les douleurs ſont ſourdes, gravatiques, on ne doit employer ce remède qu'avec beaucoup de circonſpection.

2°. Dans les inſomnies fatigantes, dans les veilles opiniâtres, qu'elles ſoient eſſentielles ou ſymptomatiques: elles ſont eſſentielles, lorſqu'elles proviennent d'une trop grande contention, d'un trop grand travail d'eſprit, de quelque forte paſſion de l'ame, elles ſont ſymptomatiques, comme dans la plupart des maladies aigues, fébrenles, le ſommeil eſt néceſſaire pour rétablir les forces; ainſi, on doit tâcher de les procurer par les ſecours de l'art.

3°. Dans les maladies ſpaſmodiques, convulſives; mais ſeulement dans celles qui dépendent d'une tenſion douloriſique, comme il arrive dans une attaque de paſſion hyſtérique, où à l'occaſion d'une piqûre, d'une bleſſure: dans l'épilepſie eſſentielle, l'uſage des *narcotiques* ſeroit très-dangereux.

4°. Dans les maladies évacuatoires; lorſqu'elles affoibliſſent trop les malades: les *narcotiques* conviennent, en tant qu'ils ſont propres, à ſuſpendre & à arrêter les évacuations; ſoit que les évacuations ſoient ſéreuſes, comme dans les cours de ventre ſéreux, dans le comiſſement de même nature, dans le *cholera morbus*, ſoit qu'elles ſoient ſanguines, comme dans le comiſſement de ſang, dans la diſſenterie, l'hémophthyſie produite par un ſang âcre, qui a rongé les cailleaux capilleires des poumons; lorſque les malades touſſent preſque continuellement & expectorent peu: en un mot, dans toutes les maladies évacuatoires qui affoibliſſent notablement, excepté cependant le cas de grande ſueur; parce que, comme il a été dit, le *narcotique*, bien loin de diminuer cette excrétion, l'augmente ou la procure.

5°. Dans les cas où les excrétions naturelles, où les évacuations périodiques ou critiques ſont difficiles, laborieuſes, ſuſpendues ou ſupprimées, à cauſe de l'éréthiſme, de la convulſion de quelque partie, ſur-tout de quelque ſphincter, comme dans le cas d'une eſpece d'iſchurie, d'une entiere ſuppreſſion d'urine, qui dépend de l'éréthiſme du ſphincter de la veſſie: dans le cas d'un accouchement difficile & laborieux; lorqu'il dépend de ſpaſme de l'*uterus*; dans le cas des menſtrues, des lochies, du flux hémorrhoïdal, ſupprimés par une cauſe de cette nature; dans le cas d'expectoration difficile: lorſqu'elle eſt occaſionnée pas l'irritation, l'éréthiſme des véſicules pulmonaires, ou des cailleaux aériens.

En faiſant attention aux effets que les *narcotiques* produiſent, on ſent aiſément les cas où ils ſont contr'indiqués. On a obſervé, & l'expérience journaliere fait voir que les *narcotiques* relâchent & diminuent le ton, la ſenſibilité, la contractilité, le mouvement des parties. Ils peuvent donc affoiblir, ſur-tout lorſqu'ils ne ſont pas donnés avec toute la précaution requiſe, leiſſant des laſſitudes, des peſanteurs de tête, & dérangeant ſouvent l'eſtomac: ſouvent auſſi en diminuant la ſenſibilité, ils peuvent produire l'effet, quelquefois unifible, de pallier ou de maſquer la maladie & de la rendre méconnoiſſable au médecin, ſur-tout dans les maladies évacuatoires, où les douleurs peuvent diſparoître par l'uſage de ces remedes, & par-là on ne pourra plus diſtinguer les maladies dont les évacuations peuvent être une ſuite avantageuſe, ou fournir des indications eſſentielles. De-là on peut aiſément déduire les cas où les *narcotiques* ſont contr'indiqués. En général, puiſque les *narcotiques* affoibliſſent, il s'enſuit qu'on doit ſouvent s'en abſtenir, ou ne les donner qu'avec beaucoup de précautions dans les cas de foibleſſe.

A l'égard des phthiſiques, par exemple, il eſt très-important de calmer le tous, de diminuer autant qu'il eſt poſſible, l'agitation des poumons, pour prévenir de plus grandes irritations, d'où pourroit s'enſuivre des déchirures de vaiſſeaux plus conſidérables, un renouvellement d'hémophthyſie, qu'il faut empêcher autant qu'on le peut: d'ailleurs le ſommeil rétablit les forces, ou au moins empêche qu'elles ne continuent à s'épuiſer. Ces différentes raiſons paroiſſent donc indiquer les *narcotiques* dans le cas dont il s'agit; auſſi les y emploie-t-on beaucoup à Mont-pellier, & en ſuivant la pratique des médecins de cette ville, on ne doit cependant le faire qu'avec beaucoup de circonſpection; car d'abord, quoique le ſommeil rétabliſſe les forces, cela ne paroît bien décidé que par rapport au ſommeil naturel, parce que celui qui eſt procuré par les *narcotiques* eſt ordinairement agité par des rêves; & bien que les malades paroiſſent refaits par le ſommeil qu'ils procurent, il arrive ſouvent qu'ils ſe plaignent d'être plus foibles, après avoir bien dormi par ce moyen. De plus les *narcotiques* excitent la ſoif à laquelle ſont diſpoſés le plûpart des phthiſiques: ce qui forme une raiſon de plus pour que les *narcotiques* ne puiſſent pas ſervir à rétablir leurs forces; mais au contraire, pour qu'ils contribuent à les diminuer.

Outre cela les *narcotiques* dérangent l'eſtomac dans ſes fonctions, à quoi l'on doit encore faire beaucoup d'attention, par rapport aux phthiſiques, parce que cet effet rend très-difficile l'uſage du lait, qui eſt ſi néceſſaire dans ce cas, & ſouvent même le rend impraticable.

Mais comme il reſte toujours très certain que les *narcotiques* calment la toux des phthiſiques, ce qui eſt un grand avantage à tout procurer, on doit faire une eſpece de comparaiſon des différens ſymptômes, & ſe déterminer pour le parti qui ſouffre le moins d'inconvéniens. Si la toux n'eſt pas trop violente, trop fréquente, il faut s'abſtenir des *narcotiques*, & n'y avoir recours que lorſque l'irritation devient ſi conſidérable, qu'elle ſurpaſſe les inconvéniens qui réſultent de l'uſage des *narcotiques*, attendu que pendant le ſommeil les matieres s'accumulent dans les cellules aériennes, & peuvent occaſionner enſuite une plus grande irritation, & quelque nouvelle rupture ou dilatation forcée de cailleau, qui cauſe l'hémophthiſie.

Quant aux évacuations, il eſt des cas où les *narcotiques* ſont bien indiqués; mais il en eſt bien d'autres où ils ſont très-fort contr'indiqués, comme il a déjà été dit, & où il faut uſer de beaucoup de prudence pour ne pas faire de faute à cet égard.

Quoique les évacuations ſoient très-conſidérables, & qu'elles ſoient accompagnées de mouvemens convulſifs, il ne faut pas ſe preſſer d'employer les *narcotiques*: par exemple, dans le commencement du cholera morbus le laudanum ſeroit très-préjudiciable; il pourroit cauſer

des

des ſymptômes fâcheux, en faiſant ceſſer trop tôt l'évacuation de la matiere morbifique; en la retenant dans les premieres voies, où elle peut produire des météoriſmes, des irritations inflammatoires, en tant que, comme l'on dit, *le loup ſe trouve alors renfermé dans la bergerie*: ainſi dans ce cas, il ne faut d'abord que laiſſer agir la nature dont les efforts ne tendent qu'à épuiſer l'ennemi; il ne faut que l'aider par les délayans & les adouciſſans, qui peuvent faciliter l'évacuation & corriger le qualité irritante des matieres. Les *narcotiques* ne doivent être employés que pour faire ceſſer les impreſſions douloureuſes qui reſtent après l'évacuation, ou lorſqu'il ne ſe fait plus que des efforts inutiles.

On doit en uſer de même à l'égard des ſuperpurgations: les *narcotiques* ne doivent être placés que lorſqu'on a adouci, corrigé l'acrimonie irritante des drogues trop actives qui ont été employées; on a vû quelquefois des effets très-funeſtes des inflammations gangreneuſes, & la mort s'enſuivre de l'adminiſtration trop prompte des *narcotiques*, dans ce cas, qui exige le même traitement que l'effet des poiſons irritans dans les premieres voies dont il faut les délivrer par l'évacuation, & non pas par les remedes paliatifs.

Il faut être auſſi très-circonſpect dans l'uſage des *narcotiques* dans les commencemens de toutes les maladies dont le caractere n'eſt pas encore bien connu, pour ne pas le maſquer davantage, & pour éviter d'embarraſſer, de gêner la nature dans ſes opérations, en ne faiſant que pallier ce qu'elle tend à corriger.

Enfin les précautions que l'on doit prendre dans l'uſage des *narcotiques* doivent être déterminées par les cas où ils ſont indiqués, comparés avec ceux où ils ſont contre-indiqués; il faut auſſi avoir égard au tempérament, à l'habitude; interroger les malades ſur l'effet qu'ils ont éprouvé de ces remedes, s'ils en ont déjà uſé; ſur l'eſpece de *narcotique* dont ils ont uſé; ſur la doſe à laquelle ils en ont uſé.

Les *narcotiques* que l'on emploie le plus communément dans la pratique de la Médecine, ſont les pavots & leurs différentes préparations. *Voyez* PAVOT, OPIUM, LAUDANUM. *Extrait des leçons ſur la matiere médicale*, de M. de la Mure, profeſſeur en Médecine à Montpellier.

La Pharmacologie rationnelle n'apprend rien juſqu'à préſent de bien ſatisfaiſant ſur la maniere dont les *narcotiques* operent leurs effets. On fait mention dans les écoles d'un grand nombre d'opinions à cet égard, tant anciennes que modernes, dont l'expoſition doit ſe trouver aux *articles* OPIUM, SOMMEIL. Il ſuffira de dire ici que ce qui paroît de plus vraiſemblable à cet égard, c'eſt qu'il n'y a que les connoiſſances que l'on a acquiſes de nos jours ſur la propriété inhérente aux fibres du corps animal, qui produit ce qu'on entend par l'*irritabilité & la ſenſibilité*, qui puiſſent fixer l'idée que l'on peut ſe faire de l'action des *narcotiques*. *Voyez* IRRITABILITÉ, SENSIBILITÉ, SOMMEIL, OPIUM.

NARD, ſ. m. (*Botan.*) genre de plante graminée dont voici les caracteres diſtinctifs ſelon Linnæus. Il n'y a point de calice; la fleur eſt compoſée de deux valvules qui naiſſent en épi. Les étamines ſont trois filets capillaires. Les anthères & le germe du piſtil ſont oblongs. Les ſtiles ſont au nombre de deux, chevelus, réfléchis, couronnés. La fleur eſt ſeche, même attachée à la graine. La ſemence eſt unique, longue, étroite, pointue aux deux extrémités.

Le *nard* eſt une plante célebre chez les anciens, qu'il importe de bien décrire pour en avoir une idée claire & complette.

On a donné le nom de *nard* à différentes plantes. Dioſcoride fait mention de deux ſortes de *nards*, l'un *indien*, l'autre *ſyriaque*, auxquels il ajoute le *celtique* & le *nard de montagne*, ou *nard ſauvage*; enfin il diſtingue deux eſpeces de *nard ſauvage*, ſavoir l'*aſarum* & le *phu*.

Le *nard indien*, ou *épi nard* des Droguiſtes, s'appelle chez les Botaniſtes, *nardus indica*, *ſpica*, *ſpica nardi*, & *ſpica indica*, *olum verum*, Dioſcor.

C'eſt une racine chevelue, ou plûtôt un aſſemblage de petits cheveux entortillés, attachés à la tête de la racine qui ne ſont rien autre choſe que les filamens nerveux des feuilles faeſſes, deſſéchées, ramaſſées en un petit paquet, de la groſſeur & de la longueur du doigt, de couleur de rouille de fer, ou d'un brun rouſſâtre; d'un goût amer, âcre, aromatique; d'une odeur agréable, & qui approche de celle du ſouchet.

Cette partie filamenteuſe de la plante dont on fait uſage, n'eſt ni un épi ni une racine, mais c'eſt la partie inférieure des tiges, qui eſt d'abord garnie de pluſieurs petites feuilles, leſquelles en ſe fanant & ſe deſſéchant tous les ans, ſe changent en des ſilets; de ſorte qu'il ne reſte que leurs fibres nerveuſes qui ſubſiſtent.

Le *nard* a cependant mérité le nom d'*épi*, à cauſe de ſa figure; il eſt attaché à une racine de la groſſeur du doigt, laquelle eſt fibreuſe, d'un roux foncé, ſolide & caſſante. Parmi ces filemens, on trouve quelquefois des feuilles encore entieres, blanchâtres, & de petites tiges creuſes, cannelées; on voit auſſi quelquefois ſur la même racine, pluſieurs petits paquets de fibres chevelues.

Le *nard indien* vient aux Indes orientales, & croît en quantité dans la grande Jave, cette île que les anciens ont connue, & ce qui eſt remarquable, qui portoit déjà ce nom du temps de Ptolomée. Les habitans font beaucoup d'uſage du *nard indien* dans leurs cuiſines, pour aſſaiſonner les poiſſons & les viandes.

Dioſcoride diſtingue trois eſpeces de *nard indien*, ſavoir le *vrai indien*, celui de *Syrie*, celui du *Gange*. On n'en trouve préſentement que deux eſpeces dans les boutiques, qui ne different que par la couleur & la longueur des cheveux.

Il le faut choiſir récent, avec une longue chevelure, un peu d'odeur du ſouchet, & un goût âpre.

La plante s'appelle *gramen cyperoides*, *aromaticum*, *indicum*, Breyn. 28. Prodr. On n'en a pas encore la deſcription. Ray avance comme une choſe vraiſemblable, que la racine pouſſe des tiges chargées à leurs ſommets d'épis ou de panicules, ainſi que le gramen ou les plantes qui y ont du rapport. Si l'on en juge par le goût & l'odeur, les vertus du *nard indien* dépendent d'un ſel volatil huileux, mêlé avec beaucoup de ſel fixe & de terre.

Il paſſe pour être céphalique, ſtomachique & néphrétique, pour fortifier l'eſtomac, aider la digeſtion, exciter les mois, & lever les obſtructions des viſceres. On le réduit en poudre très-fine, & on le donne dans du bouillon ou dans quelqu'autre liqueur. On en prétend la doſe depuis demi-drachme juſqu'à deux drachmes en ſubſtance, & depuis demi-once en infuſion, juſqu'à une once & demie.

Cependant toutes les vertus qu'on lui donne ſont exagérées. Celle d'être céphalique ne ſignifie rien; ſa vertu néphrétique n'eſt pas vraie; ſon uſage dans les maladies malignes n'eſt pas mieux prouvée: l'éloge qu'en fait Riviere pour la guériſon de l'hémorrhagie des narines eſt ſans fondement; mais cette plante par ſa chaleur, ſon aromat & ſon amertume, peut être utile dans les cas où il s'agit d'inciſer, d'atténuer, d'échauffer, d'exciter la ſueur, les regles, ou de fortifier le ton des fibres de l'eſtomac.

Dans les Indes, ſuivant le rapport de Bontius, on fait infuſer dans de vinaigre le *nard indien* ſéché, & on y ajoute un peu de ſucre. On emploie ce remede contre les obſtructions du foie, de la rate & du méſentere, qui ſont très-fréquentes. On en applique auſſi ſur les morſures des bêtes venimeuſes.

Les anciens en préparoient des collyres, des eſſences & des onguens précieux. L'onguent de *nard* ſe faiſoit de *nard*, de jone odorant, de coſtus, d'amome, de myrthe, de baume, d'huile de ben ou de verjus; on y ajoutoit quelquefois de la feuille indienne. Galien a guéri Marc-Aurele, & jamais il n'a guéri perſonne qui valût mieux que ce prince, d'une foibleſſe d'eſtomac qui faiſoit difficilement la digeſtion, en appliquant ſur la partie de l'onguent de *nard*. Quel bonheur pour les peuples, s'il eût pû prolonger les jours de cet empereur, corriger ſon fils corrompu dans ſes inclinations, & ſa femme diffamée par ſon incontinence!

Le *nard indien* entre dans un grand nombre de compoſitions, dont l'uſage eſt intérieur ou extérieur. Il eſt employé dans la thériaque, le mithridat, l'hiera piera de Galien, l'hiera de coloquinte, les trochiſques de camphre, les pilules ſétides, le ſyrop de chicorée compoſé, l'huile de *nard*, l'huile de ſcorpion de Matthiol, l'onguent martiatum, la poudre aromatique de roſes, *&c.*

Il ne paroît guere douteux que notre *ſpic-nard* ne ſoit le *nard* indien des anciens, quoi qu'en diſent Angeſillaus & quelques autres bounilles. La deſcription de la plante, ſon

ſon lieu natal, ſes vertus, tout s'accorde. Garcias nous aſſure qu'il n'y a point différentes eſpeces de *nard* dans les Indes, & les gens qui ont été depuis lui les lieux nous confirment la même choſe. Il ne faut pas inférer du grand prix où le *nard* étoit chez les anciens, comme Pline nous l'apprend, que notre *ſpic-nard* ſoit une plante différente. Les Romains recevoient leur *nard* par de longs détours, indirectement, rarement, & l'employoient à des eſſences, des parfums qui renchériſſoient beaucoup le prix de cette plante; tout cela n'a pas lieu parmi nous.

Les anciens ignoroient quelle eſt la partie du *nard* qu'il faut regarder comme l'épi, ou le *στάχυς*. Galien croyoit que c'étoit la racine; mais nous ſavons que ce n'eſt ni la racine ni l'épi de la plante, & que c'eſt la partie inférieure de ſes tiges. On a donné le nom d'épi aux petites tiges de cette plante, parce qu'elles ſont environnées de feuilles capillacées, qui ont quelque reſſemblance à des racines.

Le *nard* celtique s'appelle *nardus celtica*, *ſpica gallica*, *ſpica romana*, *νάρδος κελτικὴ* & *ἀκανθύλλις*, Dioſcor. *Alnardin Aſſimbel*, Aesh.

C'eſt une racine fibreuſe, chevelue, rouſſâtre, garnie de feuilles ou de petites écailles d'un verd jaunâtre, d'un goût âcre, un peu amer, aromatique; d'une odeur forte & un peu déſagréable. On doit choiſir cette racine récente, fioreuſe & odorante.

Elle a été celebre dès le tems de Dioſcoride. On la nomme *celtique*, parce qu'autrefois on la recueilloit dans les montagnes de la partie des Gaules, appellée *Celtique*. On en trouve encore aujourd'hui dans les montagnes des Alpes qui ſéparent l'Allemagne de l'Italie, dans celles de la Ligurie & de Gènes.

La plante eſt appellée *valeriana celtica* par Tournefort *I. R. H. nardus celtica Dioſcoridis*, par C. B. P. *nardus alpina*, par Clutius. Sa racine rampe de tous côtés, & ſe répand ſur la ſuperficie de la terre parmi la mouſſe: les petits rameaux qu'elle jette ſont longs, couchés ſur terre couverts de pluſieurs petites feuilles en maniere d'écailles ſeches, ils pouſſent par intervalle des fibres ou peu chevelues & brunes; ils donnent naiſſance dans leur partie ſupérieure à une ou deux petites têtes, chargées de quelques feuilles, étroites d'abord & enſuite plus larges, aſſez épaiſſes & ſucculentes, qui ſont vertes en pouſſant, jaunâtres au commencement de l'automne, & d'un goût un peu amer.

Du milieu de ces feuilles s'éleve une petite tige à la hauteur d'environ neuf pouces, & quelquefois plus, aſſez forme, noueuſe, ayant ſur chaque nœud deux petites feuilles oppoſées à l'extrémité de l'aiſſelle des feuilles, naiſſent de petits pédicules qui portent deux ou trois petites fleurs de couleur pâle, d'une ſeule piece, en forme d'entonnoir, découpées en pluſieurs quartiers, ſoutenues chacune ſur un enfice qui dans la ſuite devient une petite graine oblongue & aigrettée.

Toute la plante eſt aromatique, elle imite l'odeur de la racine de la petite valériane. Selon Clutius, elle fleurit au mois d'Août, preſque ſous les neiges ſur le ſommet des Alpes de Styrie: les feuilles paroiſſent enſuite lorſque les fleurs commencent à tomber. Les habitans la ramaſſent ſur la fin de l'été & lorſque les feuilles viennent à jaunir; car alors ſon odeur eſt très-agréable.

Le *nard* celtique a les mêmes vertus que le *ſpica* indien, & convient dans les mêmes maladies. Quelques-uns prétendent, j'ignore ſur quelles expériences, qu'on l'emploie plus utilement pour fortifier l'eſtomac & diſſiper les vents. Il entre dans la thériaque, le mithridat, l'emplâtre de *meſlilot*, & dans quelques autres onguens échauffans, ainſi que dans les lotions céphaliques.

Le *nard* de montagne ſe nomme, en Botanique, *nardus montana* ou *nardus montana tuberoſa*; *ſpica celtica*, Dioſc. *Alnardin Gebali*, Arab. C'eſt une racine oblongue, arrondie, & en forme de navet, de la groſſeur du petit doigt; ſa tête eſt portée ſur une petite tige rougeâtre, & eſt garnie de fibres chevelues, brunes ou cendrées & un peu dures; ſon odeur approche de celle du *nard*, & elle eſt d'un goût âcre & aromatique.

La deſcription que fait Dioſcoride du *nard* de montagne, eſt ſi défectueuſe qu'il eſt difficile de décider ſi nous connoiſſons le vrai *nard* de montagne de cet auteur ou s'ils nous eſt encore inconnu.

On nous apporte deux racines de plantes ſous le nom de *nard de montagne*. La premiere s'appelle *valeriana maxima*, *pyrenaica*, *cataliæ folia*, D. Fagon, *I. R. H.* Cette plante pouſſe en terre, une racine épaiſſe longue, tubéreuſe, chevelue; vivace, d'une odeur ſemblable à celle du *nard* indien, mais plus vive, d'un goût amer. De cette racine s'éleve une tige de trois coudées, & même plus haute, cylindrique, liſſe, creuſe, noueuſe, rougeâtre, de l'épaiſſeur d'un pouce. Ses feuilles ſont deux à deux, oppoſées, liſſes, crenelées, ſemblables aux feuilles du eacalia, de la longueur d'une palme, & appuyées ſur de longues queues. Au haut de la tige naiſſent des fleurs purpurines, & des gerines qui ſont ſemblables aux fleurs & aux graines de la valériane.

La ſeconde s'appelle *valeriana alpina minor*, C. B. P. *nardus montana, radice olitori*, C. B. P. *nardus montana, radice oblongâ*, C. B. P. Sa racine tubéreuſe, tantôt plus longue, tantôt plus courte, ſe multiplie chaque année par de nouvelles ſcdicules. Elle a beaucoup de fibres menues à ſa partie inférieure; & vers ſon collet elle donne naiſſance à des rejettons, qui, dans leur partie inférieure, ſont chargés de feuilles oppoſées, d'un verd foncé & liſſant, unies, ſans dentelures, & enſuite d'autres feuilles découpées, à-peu-près comme celles de la grande valériane, mais plus petites; & à meſure que les rejettons groſſiſſent, les feuilles ſont plus découpées. Au ſommet des tiges, naiſſent de gros bouquets de fleurs ſemblables à celles de la petite valériane; elles ſont odorantes, moins cependant que n'eſt la racine de cette plante. Le *nard* de montagne a les mêmes vertus que le celtique, peut être plus foibles.

Nous avons dit que les anciens compoſoient avec le *nard* une eſſence dont l'odeur étoit fort agréable. Les femmes de l'Orient en faiſoient un grand uſage: le *nard* dont j'étois parfumée, dit l'épouſe dans le Cantique des Canitiques, répandoit une odeur exquiſe. La boîte de la Magdeleine; quand elle oignit les piés du Sauveur (Marc, *ch. xiv. ℣.* 3. Luc, *ch. ℣.* 37. Jean, *ch. ℣.* 3.), étoit pleine de *nard piſtique*, c'eſt-à-dire ſelon la plûpart des interpretes de *nard* qui n'étoit point falſifié; du mot grec *πιστὸς*, *fidèle*, comme qui diroit du *nard fidèle*, ſans mélange, ni tromperie.

Les latins ont dit *nardus*, f. & *nardum*, n. Le premier ſignifie communément la *plante*, & le ſecond la *liqueur*, l'*eſſence aromatique*. Horace, *l. V. ode* 13. donne au *nard* l'épithete d'*achæmenie*, c'eſt-à-dire, de Perſe, où Achémone avoit régné:

Nunc & achæmenio
Perfundi nardo *juvat:*

Ne ſongeons qu'à nous parfumer des eſſences des Indes. Les Indiens vendoient le *nard* aux Perſans, & ceux-ci aux Syriens chez qui les Romains alloient le chercher. De-là vient que dans un autre endroit Horace l'appelle *aſſyrium*. Mais après l'année 727 qu'Auguſte conquit l'Égypte, les Romains allerent eux-mêmes aux Indes chercher les aromates & les marchandiſes du pays, par le moyen de la flotte qui fut établie pour cela dans le golfe arabique. (*D. J.*)

NARD-SAUVAGE, (*Botan.*) *aſarum*, *nardus ruſtica*. *Voyez* CABARET, (*Botan.*)

NARDO, (*Géog.*) en latin *Neritum*; ville du royaume de Naples, dans la terre d'Otrente, dans une plaine, à 4 milles de la côte du golfe de Tarente, à 9 au N. du Gallipoli, & à 15 S. O. de Lecce, avec titre de duché & un évêché ſuffragant de Bénéfice. Elle fut preſqu'entierement détruite par un tremblement de terre en 1743. *Long.* 35 44. *lat.* 40. 18.

NAREA *ou* ENAREA, *ou* ENARIA, (*Géog.*) car M. Ludolf préfere ces deux derniers noms; c'eſt un des royaumes d'Afrique dans l'Abyſſinie, entre le huitieme & le neuvieme degrés de latitude ſeptentrionale.

NARÉGAM, (*Botan. exot.*) eſpece de limonier nain qui croît à Céylan & au Malabar; il a toûjours des fleurs & du fruit.

NARENTA, (*Géog.*) ville de Dalmatie, dans l'Herzegovine, avec un évêché ſuffragant de Raguſe. Elle eſt ſur le golfe de même nom à 20 lieues N. E. de Raguſe, 21 S. E. de Spalatro.

Cette ville fut anciennement nommée *Naro* & *Narona*. Son territoire conſiſte en une vallée d'environ 30 milles de longueur, que le fleuve *Narenta* inonde & fertiliſe dans certains mois de l'année. Du tems de Cicéron, *Narenta* étoit une forteresſe de conſéquence, comme on le voit dans la lettre où Vatinius lui mande la peine qu'il avoit eu à emporter cette place. Elle fut une des villes où les Romains envoyerent des colonies après la conquête du royaume de l'Illyrie. Dans la ſuite, elle eut des ſouverains indépendans des rois des deux Dalmaties. L'Évangile n'y fut reçu que dans le onzieme ſiecle. Elle dépend aujourd'hui des Turcs. *Long.* 36. 4. *lat.* 43. 35. (*D. J.*)

NARENTA, (*Géog.*) fleuve de Dalmatie qui ſe nommoit autrefois *Naro* ou *Naron*. Il baigne la ville de *Narenta*, & ſe décharge dans le golfe de ce nom par diverſes embouchures.

NARENTA, (*Géog.*) golfe de la mer de Dalmatie; il eſt entre les côtes de l'Herzegovine au nord, celles du Raguſe à l'orient celles de Sſbouccelu au midi, & l'île de Lefina à l'occident.

NAREW, (*Géog.*) riviere de Pologne, qui prend ſa ſource dans le duché de Lithuanie, traverſe les palatinats de Polidquie & de Mazovie, & va ſe jetter dans le Bug, au-deſſus de Sérotzrek.

NARIME, *ou* NARYM, (*Géog.*) pays de la Tartarie en Sibérie, au nord du fleuve Kéta, & au midi de la comtée d'Oſtiaki. On n'y connoît qu'une ſeule ville ou bourgade de même nom, ſituée ſur le bord oriental de l'Oby. Ce pays n'eſt qu'un triſte déſert.

NARINARI, (*Ichthyolog.*) nom bréſilien d'un poiſſon de l'eſpece de l'aigle marine, & qui eſt appellé par les Hollandois *paſſeret*.

C'eſt un poiſſon plat dont le corps eſt preſque triangulaire, élargi ſur les côtés. Sa tête eſt très-groſſe, & creuſée d'une raie dans le milieu; ſon muſeau eſt arrondi dans les coins; ce poiſſon n'a point de dents, mais un os dans la partie inférieure de la gueule, lequel eſt long de quatre pouces & large d'un pouce & demi: la partie ſupérieure du muſeau eſt revêtue d'un os ſemblable; & c'eſt entre ces deux os qu'il écraſe & briſe ſa proie. L'os de la mâchoire inférieure eſt compoſé de dix ſept petites pieces dures, fermes, & jointes enſemble par des cartilages. L'os ſupérieur eſt auſſi compoſé de quatorze pieces ſemblablement liées par des cartilages. Le corps du *narinari* eſt ordinairement d'un à deux piés de long, & ſa queue de quatre piés. Sa chair eſt délicieuſe; les os de ſa gueule & ceux des poiſſons de ſon eſpece, ſont les foſſiles que les Naturaliſtes appellent *ſtigmatia*. (*D. J.*)

NARINES INTERNES, (*Anatom.*) On ſait que ce ſont deux grandes cavités égales dans leſquelles le nez eſt partagé par le moyen d'une cloiſon; elles s'ouvrent en bas pour donner paſſage à l'air qui y entre dans l'inſpiration, ſe porte aux poumons, & en ſort dans l'expiration. Après que ces cavités ſe ſont élargies en montant, elles vont chacune au-deſſus du palais, vers la partie poſtérieure & intérieure de la bouche, où elles ſe terminent en une ouverture qui fait que la boiſſon ſort quelquefois par les *narines*, & que le tabac, pris par le nez, tombe dans la bouche.

Il faut remarquer que les *narines internes* comprennent tout l'eſpace qui eſt entre les *narines* externes & les tetieles-*narium*, immédiatement au-deſſous de la voute du palais, d'où les cavités s'étendent en haut juſqu'à la lame cribleuſe de l'os ethmoïde, où elles communiquent au-devant avec les ſinus frontaux, & en-arriere avec les ſinus ſphénoïdaux. Latéralement, ces cavités ſont terminées par les conques, entre leſquelles elles communiquent avec les trous maſſillaires.

Toutes ces choſes doivent être obſervées pour pouvoir comprendre un fait fort ſingulier, rapporté dans les *Mémoires de l'académie des Sciences*, *année* 1728; il s'agit d'un tour que faiſoit un homme à la foire à Paris. Il s'enfonçoit en apparence un grand clou dans le cerveau par les *narines*; voici comment: il prenoit un clou de l'épaiſſeur d'une groſſe plume, long environ de cinq pouces, & arrondi par la pointe. Il le mettoit avec ſa main gauche dans une de ſes *narines*, & tenant un marteau avec ſa main droite, il diſoit qu'il alloit enfoncer le clou dans ſa tête, ou comme il s'expliquoit, dans ſa cervelle. Effectivement il l'enfonçoit preſqu'entier par pluſieurs petits coups de marteau; il en faiſoit autant avec un autre clou dans l'autre *narine*; enſuite il prenoit un ſceau plein d'eau par une corde ſur les têtes de ces clous, & le portoit ainſi ſans aucun autre ſecours.

Ces deux opérations parurent d'abord ſurprenantes non-ſeulement au vulgaire, mais même aux Phyſiciens anatomiſtes les plus éclairés. Leur premiere idée fut de ſoupçonner quelque artifice, quelque induſtrie cachée, quelque tour de main; mais M. Winſlow, après avoir reflechi ſur la ſtructure, la ſituation, & la connexion des parties, en trouva l'explication ſuivante.

Le creux interne de chaque *narine* va tout droit depuis l'ouverture antérieure juſqu'à l'ouverture poſtérieure, qui eſt au-deſſus de la cloiſon du palais. Dans tout ce trajet, les parties oſſeuſes ne ſont revêtues que de la membrane pituitaire; les cornets inférieurs n'y occupent pas beaucoup d'eſpace, & laiſſent facilement paſſer entr'eux & la cloiſon des *narines*, le tuyau d'une plume à écrire, que l'on peut ſans aucune difficulté gliſſer directement juſqu'à la partie antérieure de l'os occipital. Ainſi un clou de la même groſſeur pour le moins, mais arrondi dans toute ſa longueur & ſa pointe, où, ſont émouſſé, peut y gliſſer ſans peine & ſans coups de marteau, dont le joueur ſe ſervoit pour déguiſer ſon tour d'adreſſe.

Cette premiere opération fait comprendre la ſeconde. Les clous étant introduits juſqu'à l'os occipital, & leurs têtes étant près du nez, il eſt aiſé de juger que ſi on met quelque fardeau ſur les têtes de ces clous, ils appuieront en-bas ſur le bord oſſeux de l'ouverture antérieure des *narines*, pendant que leurs extrémités ou pointes s'élevent contre l'alongement de l'os occipital, qui fait comme la voûte du goſier. Les clous repréſentent ici la premiere eſpece de levier, dont le bras court eſt du côté du fardeau, & le bras long du côté de la réſiſtance. Si l'on objecte que cela ne ſe peut faire ſans cauſer une contuſion très-conſidérable aux parties molles qui couvrent ces deux endroits, on peut répondre que l'habitude perpétuelle eſt propre à rendre avec le tems ces parties comme inſenſibles & preſque inſenſibles.

Mais la peſanteur du fardeau eſt une autre difficulté plus grande; car ce ſont les os maſſillaires qui ſoutiennent le poids, & leur connexion avec les autres pieces du crâne paroît ſi légere, qu'elle donne lieu de craindre qu'un tel effort ne les arrache. Cependant il faut conſidérer, 1°. que ſouvent ces os ſe ſoudent entierement avec l'âge, & que pour-lors il n'y a rien à craindre; 2°. ces deux os unis enſemble ſont engrenés par deux bouts avec l'os frontal, ce qui augmente leur force; 3°. ils le ſont encore avec l'os ſphénoïde, par des entailles qui en empêchent la ſéparation de haut en bas; 4°. ils ſont de plus appuyés en arriere par les apophyſes ptériqoïdiennes, comme par des arcs-boutans, ce qui leur eſt d'autant plus avantageux, qu'ils y ſont enclavés par le moyen des pieces particulieres des os du palais; 5°. le périoſte ligamenteux qui tapiſſe toutes ces jointures, contribue beaucoup à leur fermeté; 6°. enfin ajoutons que les muſcles de la mâchoire inférieure y ont bonne part, principalement ceux qu'on appelle *crotaphites*. On ſait qu'ils ſont très-puiſſans, fortement attachés, non-ſeulement à une aſſez grande étendue de la partie latérale de la tête, mais encore aux apophyſes coronoïdes de la mâchoire inferieure: ainſi elles ſont aſſez capables de ſoulever cette mâchoire contre la ſupérieure, & par-là de ſoutenir celle-ci pendant qu'elle porte le ſceau plein d'eau. (*D. J.*)

NARINES DES POISSONS, (*Ichthyolog.*) les *narines* ſont placées dans les poiſſons d'une maniere ſi variée, & elles ont tant de différence dans leur nombre, leur figure, leur ſituation, & leur proportion, qu'elles forment une ſuite très-eſſentielle de caracteres, pour ſervir à diſtinguer les genres & les eſpeces les unes des autres.

Par rapport au nombre, 1°. quelques poiſſons n'ont point-du-tout de *narines*, comme le pétromyzon, genre de poiſſon, qui renferme ſous lui les diverſes eſpeces de lamproies; 2°. pluſieurs poiſſons n'ont qu'une *narine* de chaque côté, placée comme celle des oiſeaux & des quadrupedes, 3°. pluſieurs ont deux *narines* de chaque côté, comme les carpes, les perches, *&c.*

Quant à la figure des *narines* elles ſont, 1°. rondes dans quelques poiſſons; 2°. ovales dans quelques autres; 3°. oblongues dans pluſieurs.

Les *narines des poiſſons* different auſſi beaucoup par rapport à leur ſituation; 1°. dans quelques-uns elles ſont placées très-près du muſeau, comme dans les *clupae* & le congre; 2°. dans pluſieurs genres de poiſſons elles ſont placées près des yeux, comme dans le brochet, la perche, & leurs ſemblables; 3°. elles ſe trouvent placées dans quelques-uns à moitié diſtance entre les yeux & la fin du muſeau, comme dans les anguilles qui vivent dans le ſable.

Enfin les *narines des poiſſons* different auſſi beaucoup en proportion; car dans les poiſſons qui en ont deux paires, elles ſont, 1°. dans quelques-unes placées ſi près les unes des autres, qu'elles paroiſſent preſque ſe toucher, comme dans la carpe; 2°. dans d'autres, comme dans le congre, la perche, & pluſieurs autres poiſſons, elles ſe trouvent au contraire fort éloignées. En un mot, quoique les *narines* ſoient une partie des poiſſons, à laquelle on fait en général peu d'attention, il n'en eſt pas moins vrai qu'on doit les regarder comme d'une grande utilité pour la diſtinction des eſpeces. (*D. J.*)

NARISQUES, (*Géog. anc.*) *Nariſci*, anciens peuples de la Germanie ſelon Tacite. Ils ſont nommés *Variſti* par Ptolomée, *liv. II. chap. xj.* & *Nariſtæ* par Dion, *liv. LXXI* Il y a quelque apparence que ces peuples tiroient leur nom de la riviere nommée *Naab*, la Naw, qui traverſoit leur pays, & que les Romains changerent l'*a* en *a*.

Le lieu qu'ils habitoient s'étendoit au midi du Danube, des deux côtés de la Naw, & ſelon la poſition que Ptolomée leur donne, ils étoient bornés au nord par les mon-

montagnes Hercyniennes, à l'orient par la forêt Hercynienne, au midi par le Danube, & au couchant par les Hermaudures: de cette façon leur pays renfermoit le haut palatinat ou le palatinat de Baviere, avec la landgraviat de Leuchtenberg. Nous apprenons de Dion, que ces peuples subſiſtoient encore du tems des Antonins, car il les met au nombre des nations qui conſpirerent contre les Romains. (*D. J.*)

NARNI, (*Géogr.*) on l'appelloit *Nequinum* ſelon Tite-Live, *liv. X. chap. IX.* à cauſe de la difficulté des chemins qui y conduiſent; petite ville très-ancienne d'Italie au duché de Spolete, dans l'état eccléſiaſtique, avec un évêché ſuffragant du pape. L'an de Rome 454, le conſul M. Fulvius Pennius triompha des *Néquinates* & des Samnites confédérés. Elle réſiſta plus heureuſement aux forces d'Annibal dans le tems qu'il ravageoit l'Italie; mais dans le xvj. ſiecle, l'armée de Charles V. & des Vénitiens, s'en rendit maître, & y commit des ravages inexprimables; elle eſt heureuſement reſſuſcitée de ſes cendres: on y voit encore quelques reſtes d'un pont magnifique, qu'on dit avoir été conſtruit par Auguſte, après la défaite des Sicambres, & de leurs dépouilles: il étoit bâti de grands quartiers de marbre joints enſemble par des baudes de fer, & ſcellées en plomb.

Narni eſt en partie ſituée ſur la croupe, & en partie ſur la pente d'une montagne eſcarpée, à 7 lieues S. O. de Spolete, & à 15 N. E. de Rome: la Nérn paſſe au bas de *Narni*; ſa *long.* eſt 30. 15. *lat.* 42. 32.

Cette petite ville a produit quelques gens de lettres, mais elle doit principalement ſe vanter d'avoir donné la naiſſance à l'empereur Nerva. Vieillard vénérable quand il monta ſur le trône pour remplacer un monſtre odieux, il ſe fit adorer par ſa ſageſſe, par ſa douceur, & par ſes vertus. Il n'eut pas de plus grande joie que de penſer & de dire en lui-même:

Par-tout en ce moment on me bénit, on m'aime,
On ne voit point le peuple à mon nom s'allarmer,
Le Ciel dans tous leurs pleurs ne m'entend point nommer,
Leur ſombre inimitié ne fait point mon viſage,
Je vois par-tout les cœurs voler à mon paſſage.

Enfin il mit le comble à ſa gloire en adoptant Trajan, l'homme le plus propre à honorer la nature humaine: ainſi le premier Antonin adopta Marc-Aurele. (*D. J.*)

NARO, (*Géogr.*) *Naro*, ville de Sicile, dans la vallée de Mazzara, près de la ſource de la riviere de *Naro*, à 10 milles au levant de Geigenti. *Long.* 31. 25. *lat.* 37 20.

NARO, (*Géog.*) riviere de la Sicile, dans la vallée de Mazzara. Elle prend ſa ſource auprès de la ville qui porte ſon nom, court du côté du midi, & ſe jette dans la mer d'Afrique, auprès de Vallone di Mole.

NARRAGA (*Géog. anc.*) fleuve aux environs de la Babylonie, ſelon Pline, *l. VI. c. XXVI.* C'eſt le canal ou la branche la plus occidentale de l'Euphrate, & ce canal a été creuſé de main d'homme. Ptolomée, *l. V. c. XX.* l'appelle *Maarſares*, & Ammien Marcellin, *l. XXIII.* le nomme *Maricar*. (*D. J.*)

NARRATION, ſ. f. (*Belles Lettres.*) dans l'éloquence & dans l'hiſtoire eſt un récit ou relation d'un fait ou d'un événement comme il eſt arrivé, ou comme on le ſuppoſe arrivé.

Il y en a de deux ſortes, l'une ſimple & hiſtorique, dans laquelle l'auditeur ou le lecteur eſt ſuppoſé entendre ou lire un fait qui lui eſt tranſmis de la ſeconde main: l'autre artificielle & fabuleuſe, où l'imagination de l'auditeur échauffée prend part au récit d'une choſe, comme ſi elle ſe paſſoit en ſa préſence.

La *narration*, ſelon les Rhéteurs, eſt la ſeconde partie du diſcours, c'eſt-à-dire, celle qui doit ſuivre immédiatement l'exorde. *Voyez* ORAISON ou DISCOURS.

Dans l'hiſtoire, la *narration* fait le corps de l'ouvrage; & ſi l'on en retranche les réflexions incidentes, les épiſodes, les digreſſions, l'hiſtoire ſe réduit à une ſimple *narration*. *Voyez* HISTOIRE.

Ciceron demande quatre qualités dans la *narration*, ſavoir, clarté, probabilité, brièveté & agrément.

On rend la *narration* claire, en y obſervant l'ordre des tems, enſorte qu'il ne réſulte nulle confuſion dans l'enchaînement des faits, en n'employant que des termes propres & nûtés, & en racontant l'action ſans interruption.

Elle devient probable par le degré de confiance que mérite le narrateur, par la ſimplicité & la ſincérité de ſon recit, par le ſoin qu'on a de n'y rien faire entrer de contraire au ſens commun ou aux opinions reçues, par le détail précis des circonſtances & par leur union, enforte qu'elles n'impliquent point contradiction, & ne ſe détruiſent point mutuellement.

La brièveté conſiſte à ne point reprendre les choſes de plus haut qu'il n'eſt néceſſaire, afin d'éviter le défaut de cet auteur ridicule dont parle Horace, *qui gemino bellum troianum orditur ab ovo*, & à ne la point charger de circonſtances triviales ou de détails inutiles.

Enfin on donne à la *narration* de l'agrément en employant des expreſſions nombreuſes d'un ſon agréable & doux, en évitant dans leur arrangement les hiatus & les diſſonnances, en choiſiſſant pour objet de ſon récit des choſes grandes, nouvelles, inattendues, en embelliſſant ſa diction de tropes & de figures, en tenant l'auditeur en ſuſpens ſur certaines circonſtances intéreſſantes, & en excitant des mouvemens de triſteſſe ou de joie, de terreur ou de pitié. *Voyez* NOMBRE, CADENCE, FIGURES, PASSIONS, *&c.*

C'eſt principalement la *narration* oratoire qui compoſe ces ornemens; car la *narration* hiſtorique n'exige qu'une ſimplicité mâle & majeſtueuſe, qui coûte plus à un écrivain que tous les agrémens du ſtyle qu'on peut répandre ſur les ſujets qui ſont du reſſort de l'éloquence.

Il ne ſera pas inutile d'ajouter ici quelques obſervations ſur les qualités propres à la *narration* oratoire.

1°. Quoiqu'on recommande dans la *narration* la ſimplicité, on n'en naclut pas toujours le pathétique. Cicéron, par exemple, remue vivement les paſſions, en décrivant les circonſtances du ſupplice de Gavius, citoyen romain, qui fut condamné à être battu de verges, par l'injuſtice & par la cruauté de Verrès. Rien n'eſt plus touchant que le récit qu'il fait de la mort des deux Philodamus pere & fils, tous deux immolés à la fureur du même Verrès, le pere déplorant le ſort de ſon fils, & le fils gémiſſant ſur le malheur de ſon pere. Il y a donc des cauſes qui demandent une *narration* touchante & paſſionnée, comme il en eſt qui n'exigent qu'une exacte & tranquille expoſition du fait. C'eſt à l'orateur ſenſé à diſtinguer ces convenances & à varier ſon ſtyle, ſelon la différence des matieres.

2°. Pour les cauſes de peu d'importance, comme ſont la plûpart des cauſes privées, il faut relever la médiocrité du ſujet par une diction ſimple en apparence, mais pure, élégante, variée. Sans cette parure elles paroiſſent triſtes, ſeches, ennuyeuſes; on doit même y jetter quelques penſées ingénieuſes, quelques traits vifs, qui piquent la curioſité, & qui ſoutiennent l'attention.

3°. A l'égard des cauſes où il s'agit d'un crime ou d'un fait grave, d'un intérêt public, elles admettent des mouvemens plus forts; on y peut ménager des ſurpriſes qui tiennent l'eſprit en ſuſpens, y faire entrer des mouvemens de joie, d'admiration, d'étonnement, d'indignation, de crainte & d'eſpérance, pourvu que l'on ſe ſouvienne que ce n'eſt pas là le lieu de terminer ces grands ſentimens, & qu'il ſuffit de les ébaucher; car l'exorde & la *narration* ne doivent avoir d'autres fonctions que de préparer l'eſprit des juges à la preuve & à la perorаiſon. (*G*)

NARRATION, eſt un mot dont on fait particuliérement uſage *en poéſie*, pour ſignifier l'action ou l'événement principal d'un poëme. *Voyez* ACTION ou FABLE.

Le P. le Boſſu obſerve que l'action en poéſie eſt ſuſceptible de deux ſortes de *narrations* oratoires, & que ces deux ſortes de *narrations* conſtituent deux eſpeces de grands poëmes.

Les actions dont le récit eſt ſous une forme artificielle ou active conſtituent les poëmes dramatiques. *Voyez* DRAME.

Celles qui ſont ſeulement racontées par le poëte, comme hiſtorien, forment les poëmes épiques. *Voyez* EPOPÉE.

Dans le drame, la *narration* miſe en action eſt le fond unique & total du poëme: dans l'épopée, l'action miſe en récit n'en fait qu'une partie; mais à la vérité la partie principale. Elle eſt précédée par une propoſition & une invocation que le même auteur appelle *prélude*, & que d'autres nomment *débat*, & elle eſt fréquemment interrompue par le poëte dans les endroits où il parle en perſonne, pour demander aux lecteurs & aux dieux de la bienveillance, de l'indulgence, du ſecours, & dans ceux où il raconte les faits en hiſtorien. *Voyez* INVOCATION.

La *narration* du poëme épique renferme l'action entiere, avec ſes épiſodes, c'eſt-à-dire, avec les ornemens dont le poëte l'accompagne. *Voyez* EPISODE.

Dans cette partie l'action doit être commencée, continuée & finie, c'eſt-à-dire, qu'on doit apprendre les can-

cauſes des événemens qui ſont la matiere du poëme qu'on y doit propoſer, & réſoudre les difficultés, développer les caracteres & les qualités des perſonnages, ſoit humains, ſoit divins, qui prennent part à l'action; expoſer, & ce qu'ils font, & ce qu'ils diſent; démêler les intérêts, & terminer le tout d'une maniere ſatisfaiſante. Tout cela doit être traité en vers nobles, harmonieux, dans un ſtyle rempli de ſentimens, de comparaiſons & d'autres ornemens convenables au ſujet en général, & à chacune de ſes parties en particulier. *Voyez* STYLE.

Les qualités d'une *narration* épique ſont, la vraiſſemblance, l'agrément, la clarté. Elle doit être également noble, vive, énergique, capable d'émouvoir & de ſurprendre, conduiſant, pour ainſi dire, à chaque pas le lecteur de merveilles en merveilles. *Voyez* MERVEILLEUX.

Selon Horace l'utile & l'agréable ſont inſéparablement néceſſaires dans un poëme épique.

Omne tulit punctum qui miſcuit utile dulci.

Le P. le Boſſu prétend que l'utile y eſt de néceſſité abſolue, & que l'agréable n'eſt que de néceſſité acceſſoire; d'autres au contraire veulent qu'on ne s'y propoſe que l'agrément, & que l'inſtruction morale n'en faſſe pas une partie eſſentielle. *Voyez* FABLE, EPIQUE, EPOPEE.

NARSAPOUR, (*Géog.*) ville de l'Inde, dans le golfe de Bengale, ſur le côte de Coromandel, au Royaume de Golconde, à l'embouchure méridionale de la riviere de Vénéron, environ à 12 lieues au-deſſus de Maſulipatan, du côté du N. E. *Long.* 102. *lat.* 17. 30. (*D. J.*)

NARSINGAPATAN, (*Géog.*) ou *Narſingue*, ville de l'Inde, dans le golfe de Bengale, à l'extrémité de la côte de Coromandel, dans la partie orientale du royaume de Golconde, ſur la riviere de Narſepille à le droite, & environ à 10 lieues de ſon embouchure, en tirant vers le nord. *Long.* ſuivant Harris, 103. 21. 30. *lat.* 18 15.

NARTHECION, (*Géog. anc.*) autrement *Narthacionium mons*, ou *Anthracorum mons*, c'eſt-à-dire, montagne des charbonniers, montagne de Theſſalie qui termine la plaine du côté de Pharſale. On trouve dans toute cette montagne quantité de belles fontaines, dont les eaux s'aſſemblent dans le plaine, & forment beaucoup de petits ruiſſeaux qui ſe vont jetter dans le Pénée. Ce fut ſur cette montagne qu'Agéſilaüs, à ſon retour d'Aſie, éleva un trophée pour la victoire qu'il remporta ſur les Pharſaliens; l'éphore Diphrides vint trouver ce roi dans le camp de *Narthécion*, un peu avant la bataille de Coronée, qu'il ne faut pas confondre avec celle de Chéronée, quoique toutes deux eyent été gagnées ſur les Athéniens.

NARVA, (*Géog.*) ou *Nerva*, riviere de Livonie. Elle ſort du lac de Peipis, baigne la ville de Narva, à laquelle elle donne le nom; & à deux lieues au-deſſous elle va ſe jetter dans le golfe de Finlande. Cette riviere eſt preſqu'auſſi large que l'Elbe, mais beaucoup plus rapide; & à demi-lieue au-deſſus de la ville, elle a un très-grand ſaut qui fait qu'on eſt contraint de décharger dans ces endroit-là toutes les marchandiſes que l'on envoie de Pleſcow & de Derpt à Narva.

NARVA, (*Géog.*) ou *Nerva*, ville forte de l'empire ruſſien, dans la Livonie, ſur la riviere de Narva, à 66 lieues N. de Rige, & à 36 S. O. de Vibourg. On croit que cette ville fut bâtie par Valdemar II. Roi de Dannemarck, en 1213. Jean Baſilowitz, grand duc de Moſcovie, la prit en 1558, & Ponius de la Gardie l'enleva aux Ruſſes en 1581. Les Suédois en demeurerent les maîtres juſqu'en 1704, qu'elle fut repriſe par le czar Pierre le Grand. *Long.* 46. 34. *lat.* 59. 7.

NARVAR, (*Géog.*) ville des Indes, aux états du grand-mogol, dans la province de Narvar, à 34 lieues au midi d'Agra. *Long.* 96. 40. *lat.* 25. 6.

La province de *Narvar*, appartenante au grand Mogol, eſt bornée au nord & à l'occident par le royaume d'Agra, à l'orient par celui de Patna, & au midi par celui de Bengale.

La riviere de *Narvar* a ſa ſource près de la ville de Maudoa, & ſon embouchure dans le golfe de Cambaye. (*D. J.*)

NARWAL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthyolog.*) *Pl. XIII. fig.* 9. NHARWAL, licorne de mer, *unicornu monoceros*, *unicornu marinum* Charlet, *monoceros piſcis*, *Narwal islandis* Raii, poiſſon cétacée, appellé par les Groenlandois *tonwack*, & auquel on a donné le nom de *licorne*, parce qu'il a au bout de la mâchoire ſupérieure, tantôt à droite & tantôt à gauche, une très-longue dent, qui reſſemble à une corne. On pourroit préſumer d'après la poſition de cette dent, qu'il eſt naturel à ce poiſſon d'en avoir deux. M. Anderſon eſt d'un avis contraire: il donne cependant la deſcription d'un *narwal* qui a deux dents. Il regarde ce fait comme très-rare: voici ce qu'il en dit.

Le capitaine Direk Peterſen a rapporté à Hambourg en 1684 l'os de la tête d'un *narwal*, avec deux dents, qui ſortent en droite ligne du devant de la tête. Ces dents ſont à deux pouces de diſtance au ſortir de la mâchoire, enſuite elles s'éloignent de plus en plus l'une de l'autre, de façon qu'il y a entr'elles treize pouces de diſtance à l'extrémité. La dent gauche a ſept piés cinq pouces de longueur, ſur neuf pouces de circonférence; celle qui eſt à droite n'a que ſept piés de longueur, ſur huit pouces de tour. Elles entrent toutes les deux de la longueur de treize pouces dans la tête. Ce *narwal* étoit une femelle pleine. On ne trouva au fœtus aucune apparence de dent.

M. Anderſon a vu à Hambourg en 1736 un *narwal* qui étoit entré dans l'Elbe par une marée. Ce cétacée étoit plus gros qu'allongé; il n'avoit que deux nageoires, la tête étoit tronquée; la dent ſortoit du côté gauche de la mâchoire ſupérieure au-deſſus de la lévre. Elle étoit contournée en ſpirale, & elle avoit cinq piés quatre pouces de longueur. Le côté droit du muſeau étoit fermé & couvert par la peau, ſous laquelle on ne ſentoit aucune cavité ni os de la tête. La queue étoit fort large, & coupée horiſontalement ſur l'eau. La peau avoit beaucoup d'épaiſſeur; elle étoit très-blanche & parſemée d'une grande quantité de taches noires, qui pénétroient fort avant dans ſa ſubſtance. Il n'y avoit point de ces taches ſur le ventre; il étoit entierement blanc, liſſant & doux au toucher comme du velours. Ce poiſſon n'avoit point de dent au-dedans de la gueule, dont l'ouverture étoit très petite; car elle n'excédoit pas la largeur de la main. La langue rempliſſoit toute la largeur de la gueule. Les bords du muſeau étoient un peu durs & raboteux. Il y avoit au-deſſus de la tête un trou ou un tuyau garni d'une ſoupape, qui s'ouvroit & qui ſe fermoit au gré du poiſſon, par où il rejettoit l'eau en expirant l'air. Les yeux étoient petits, ſitués au bas de la tête, & garnis d'une eſpece de panpiere. Ce *narwal* étoit mâle, mais le verga..ne ſortoit pas hors du corps. La longueur totale de ce poiſſon étoit de dix pieds & demi depuis le bout du muſeau juſqu'à l'extrémité de la queue, qui avoit trois pieds deux pouces & demi de largeur; chaque nageoire n'avoit que neuf pouces de longueur.

Comme on trouve des dents de *narwal* qui, au lieu d'être tournées en ſpirale, ſont entierement unies, M. Anderſon ſoupçonne qu'il peut y avoir pluſieurs eſpeces de ces poiſſons. Leur longueur ordinaire eſt d'environ vingt à ving-deux piés; on en trouve qui ont juſqu'à ſoixante piés.

Les Groenlandois regardent ces poiſſons comme les avant-coureurs de la baleine; car dès qu'ils en voient, ils ſe préparent promptement pour faire la pêche de la baleine. Le *narwal* ſe nourrit comme elle de petits poiſſons, de vers & d'autres inſectes marins; mais il n'a point de barbes pour les retenir dans ſa gueule. *Hiſt. d'Iſl. & de Groenlande*, *par* M. Anderſon. *Voyez* CETACÉE. (*I*)

NASABATH, (*Géog. anc.*) fleuve de la Mauritanie céſarienſe, ſelon Ptolomée, l. *IV. c. ij.* Pline, *l. V. c. ij.* le nomme *Naſar*. Marmol dit que ce fleuve ou cette riviere a ſon embouchure au levant de la ville de Bugie, & qu'elle eſt très-poiſſonneuſe. (*D. J.*)

NASAL, adj. (*Gram.*) On diſtingue dans l'alphabet des voyelles & des conſonnes *naſales*.

Les voyelles *naſales* ſont celles qui repréſenteroient des ſons dont l'émiſſion ſe feroit en partie par l'ouverture de la bouche, & en partie par le canal du nez. Nous n'avons point de caracteres deſtinés excluſivement à cet uſage; nous nous ſervons de *m* ou de *n* après une voyelle ſimple pour en marquer la naſalité, *an* ou *am*, *ain* ou *aim*, *on* ou *om*, *un* ou *um*. On donne quelquefois aux ſons mêmes le nom de *voyelles*; & dans ce ſens, les voyelles *naſales* ſont des ſons dont l'émiſſion ſe fait en partie par le canal du nez. M. l'abbé de Dangeau les nomme encore voyelles *ſourdes* ou *eſclavones*; *ſourdes*, apparemment parce que le reflux de l'air ſonore vers le canal du nez occaſionne dans l'intérieur de la bouche une eſpece de retentiſſement moins diſtinct que quand l'émiſſion s'en fait entierement par l'ouverture de la bouche; *eſclavones*, parce que les peuples qui parlent l'eſclavon ont, dit-il, des caracteres particuliers pour les exprimer. La dénomination de *naſale* me paroît préférable, parce qu'elle indique le méchaniſme de la formation de ces ſons.

Les conſonnes *nafales* ſont les deux *m* & *n* : la premiere, labiale ; & la ſeconde, linguale & dentale : toutes deux ainſi nommées, parce que le mouvement organique qui produit les articulations qu'elles repréſentent, fait paſſer par le nez une partie de l'air ſonore qu'elles modifient. *Voyez* LETTRE, VOYELLE, M. N. (*B. E. R. M.*)

NASAL, LE, adject. *en Anatomie*, ce qui appartient au nez. *Voyez* NEZ.

L'apophyſe *naſale* de l'os maxillaire. *Voyez* MAXILLAIRE.

L'apophyſe *naſale* de l'os coronal. *Voyez* APOPHYSE & CORONAL.

Le canal *naſal* oſſeux eſt un conduit dont l'orifice ſupérieur eſt ſitué à la partie latérale interne & antérieure de la foſſe orbitaire & l'orifice inférieur ſous la partie antérieure des cornets inférieurs du nez. Ce conduit eſt fermé par l'apophyſe montante de l'os maxillaire, par l'os unguis, & les petites apophyſes antérieures des cornets inférieurs du nez. *Voyez* MAXILLAIRE, UNGUIS, *&c.*

Les foſſes *naſales* ſont deux cavités dans le nez auxquelles le corner & la lame verticale de l'os ethmoïde ſervent de cloiſon mitoyenne, & dont les narines antérieures ſont les orifices externes, & les poſtérieures les orifices internes. *Voyez* NARINE.

Le canal *naſal* membraneux deſcend du ſac lacrymal dans le canal *naſal*. Il ſe reſſerre un peu, deſcend en arriere, ſe courbe légérement dans l'os même, intérieurement voiſin du ſinus maxillaire & de ſon appendice ſupérieur, & il s'ouvre enfin dans les narines, & il eſt couvert dans ſon extrémité inférieure par le cornet inférieur du nez, près de l'extrémité antérieure de cet os par un orifice un peu plus étroit qu'il n'eſt lui-même, ſuivant Morgagni & Monro, & il ſe termine par une membrane plus longue dans ſa partie interne qui en ſe prolongeant un peu en-bas, forme une eſpece de valvule que Bianchi a décrite avec trop d'emphaſe.

Salomon Albert a le premier donné une ample deſcription de ce canal ; & Drelincourt l'a mis au rang des conduits lacrymaux, parce que les larmes viennent quelquefois dans la bouche. Galien a connu ce chemin des larmes aux narines, auxquelles il dit que parvient le goût des collyres ; confirmé Maſſa, Gabriel & Zerbit. L'air retenu dans la bouche, la fumée de tabac, le ſang même peuvent auſſi paſſer de la caviré du nez dans les points lacrymaux.

L'obſervation que M. Petit a faite ſur un paon, (*Mém. de l'Acad.* 1735.) a été quelquefois faite dans l'homme. Plempius dit d'après Spigel qu'une eau veſſée dans les yeux vuida le ventre. Les Chinois font paſſer un fil par un point lacrymal dans les narines, & ils le remuent de tous les ſens pour ſe faire pleurer. Haller, *Comment. Boerhaav.* (*L*)

NASAL, *terme de Blaſon*. Il ſe dit de la partie ſupérieure d'ouverture d'un caſque ou d'un heſume, qui tomboit ſur le nez du chevalier lorſqu'il le baiſſoit, du latin *naſus*, nez.

NASAMONES, (*Géog. anc.*) peuples d'Afrique qui habitoient la Syrte, ſelon Hérodote, *l. II. c. xxxij.* qui a décrit fort au long leurs mœurs & leurs uſages. Il dit, entr'autres particularités, que ces peuples prenoient pluſieurs femmes ; mais que la premiere nuit des noces, la femme qu'ils épouſoient s'abandonnoit à tous les convives qui, après avoir obtenu ſes faveurs, lui faiſoient chacun un préſent. Ptolomée, *l. IV. c.* v. place ces peuples dans la partie ſeptentrionale de la Marmarique. Pline leur donne le même poſition, & dit que les *Naſamones* avoient été nommés *Meſammones* par les Grecs, parce qu'ils étoient ſitués au milieu des ſables. (*D. J.*)

NASAMMONITE, (*Hiſt. nat.*) nom donné par les anciens Naturaliſtes à des pierres qui ſelon Pline, étoient d'un rouge de ſang, remplies de veines noires : on en fait ſi c'étoit jaſpe ou agate. (—)

NASARD, ſ. m. *terme d'Organiſte*, eſt un jeu fait de plomb, & en forme de fuſeau par le haut, comme la *fig.* 38. *Pl. d'orgue*, le repréſente. Il ſonne la quinte au-deſſus du preſtant ou 4e pié. *Voyez la table du rapport & de l'étendue des jeux de l'orgue, & l'article* ORGUE, où la facture de ce jeu eſt expliquée.

Dans quelques orgues, le *naſard* n'eſt point en fuſeau ; dans ce cas, les baſſes ſont à cheminées, & les deſſus ouverts.

NASARD, GROS, *terme d'Organiſte*. Ce jeu ne diffère du *naſard* (*voyez* NASARD, *& la fig.* 36. *Pl. d'orgue*) qu'en ce qu'il ſonne l'octave au-deſſous & le quarte au-deſſous de preſtant. *Voyez la table du rapport & de l'étendue des jeux de l'orgue.*

NASCARO, (*Géog.*) riviere d'Italie au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure. Les anciens l'appelloient *Cyras*. Elle a ſa ſource dans l'Apennin, & ſon embouchure dans le golfe Squilaci. (*D. J.*)

NASCI, (*Géog. anc.*) peuples de la Sarmatie européenne, ſelon Ptolomée, *l. III. c.* iv. qui les met au voiſinage des monts Riphées, auprès des Acibi. (*D. J.*)

NASEAUX, *terme de Maréchal*. On appelle ainſi les ouvertures du nez du cheval.

NASI, ſ. m. (*Hiſt. anc. & mod.*) c'eſt-à-dire en hébreu *prince*, qui ſe trouve ſouvent dans les livres des Juifs. On le donnoit autrefois au ſouverain juge & grand préſident de leur ſanhedrin. Les Juifs modernes ont encore retenu ce titre ; & leurs rabbins qui s'imaginent être les princes & les chefs de ce peuple diſperſé, s'attribuent cette autorité comme une marque de leur prétendue autorité. (*G*)

NASIBINE, (*Géog.*) ville de Perſe dans le Kurdiſtan. Elle eſt ſituée à 76. 30. de *long.* ſous les 37. de *lat.*

NASIUM, (*Géog. anc.*) ancienne ville ou forteresſe des Gaules chez les Leuci, ſur la riviere d'Orne entre Andelot & Toul. Comme il ſe trouve encore aujourd'hui ſur l'Orne, en allant de Langres à Toul, & paſſant par Andelot, deux villages ; l'un nommé le *petit Nancy*, & le ſecond le *grand Nancy*, il paroît que l'un ou l'autre doivent être le *Naſium* des anciens, puiſqu'ils en conſervent le nom & la ſituation. En conſéquence ceux qui veulent que *Naſium* ſoit le village de *Nas* dans le duché de Bar, à 12 milles de Nancy, ne ſont pas fondés. *Voyez* Hadr. Valeſii *Not. gall. p.* 371. (*D. J.*)

NASO-PALATIN, conduits *naſo-palatins*, *en Anatomie*, eſt la même choſe que les *conduits inciſifs*. *Voyez* CONDUIT & INCISIF.

NASQUE *ou* NESQUE, (*Géog.*) rivière de France en Provence. Elle prend ſa ſource dans les montagnes de Forcalquier, au diocèſe de Siſteron, & finit par ſe joindre à la Sorgue un peu avant que cette derniere riviere ſe décharge dans le Rhône.

NASR, (*Mythologie & Hiſt. anc.*) nom d'une divinité des anciens Arabes idolâtres, qui la repréſentoient ſous la forme d'un aigle.

NASSARI *ou* NAUSARI, (*Géog.*) petite ville des Indes dans les états du grand-mogol, au royaume de Guzarate, à 6 lieues de la ville de Surate, & à 2 de la mer. *Long.* 89. 55. *lat.* 21. 5.

NASSAU, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans le cercle du haut Rhin, capitale d'un comté de même nom, dont le comtes ſont ſouverains.

On voit près de cette ville une montagne ſur laquelle eſt le château de *Naſſau*, d'où eſt ſortie l'illuſtre maiſon de ce nom, qui a donné un empereur à l'Allemagne, un roi à l'Angleterre, des ſtadnouders à la république des Provinces unies, & des ducs à la Gueldre.

Naſſau eſt ſur la riviere de Lohn à 5 lieues S. E. de Coblentz, 8 N. O. de Mayence, 12 S. E. de Bonn. *Long.* 25. 30. *lat.* 50. 23. (*D. J.*)

NASSAU, (*Géog.*) pays d'Allemagne avec titre de comté ; ce pays renferme pluſieurs autres comtés partagés en diverſes branches, qui portent les unes le titre de Prince, les autres celui de comte, & qui prennent chacune le nom de leur réſidence ; ſavoir, Siegen, Dillembourg, Schaumbourg, Diets, Hadamar, Verborg & Idſtein. La Lohn, le Dill & le Siegen ſont les principales rivieres qui arroſent ce pays. Le comté de *Naſſau* eſt mis au nombre des fiefs libres & impériaux, jouiſſant de tous les privileges des comtes de l'empire, & particulierement du pouvoir de battre monnoie. La maiſon de *Naſſau* poſſede encore aux confins de la Lorraine le comté de Sarbruck & le comté de Saarwerden. (*D. J.*)

NASSE, (*Pêche.*) engin à prendre du poiſſon. Il eſt fait d'oſier ; ce ſont comme deux paniers ronds, pointus par le bout, enfoncés l'un dans l'autre & à ventres renflés comme la cruche. A l'ouverture eſt une eſpece de bord de 4 à 5 pouces.

La pêche à la *naſſe* ſe fait dans les rivieres & à la mer. Il y a pluſieurs ſortes de *naſſes*, clayes, panier ou bouteilles de mer. Celles dont on ſe ſert dans l'amirauté de Dieppe pour prendre des congres & des homars, eſt une eſpece de panier tel que celui ſous lequel on tient la poule avec ſes pouſſins. Sa forme eſt ronde & un peu applatie, comme on voit dans ſes *Planches de Pêche*. Il y a au milieu de la partie ſupérieure un petit goules. On en conſtruit qui ſont toutes d'oſier : d'autres ſont formées de cercles couverts de filets. Aux deux côtés ſont deux anſes ſur leſquelles ſont amarrées de lourdes cablieres qui tiennent ferme cet engin que les Pêcheurs placent ordinairement entre deux roches, lieux que les congres & homars fréquentent volontiers. Ils

met-

mettent dans ces filet de petits poiſſons attachés à des ains ; & au défaut de petits poiſſons, ils ſe ſervent de petits morceaux de marne blanche qui trompent le congre & le homar. Le congre & le homar entrent par le goulet & ne peuvent plus ſortir.

Pour conſerver vivans les homars, & les empêcher de s'entretuer & de ſe dévorer, on les cheville aux mordans, en fichant une petite cheville plate dans la membrane de la petite ſerre qui eſt flexible. On empêche ainſi le homar de ſerrer & d'agir.

Il y a deux autres ſortes de *naſſes*, d'oſier ou de rets: On les voit dans nos *Planches*. Ces *naſſes* ont deux goulets qui donnent entrée au poiſſon. Les Pêcheurs en mettent pluſieurs ſur un cable d'oſier: ils les relevent tous les matins: plus la marée eſt forte & l'eau trouble, meilleure eſt la pêche qui ſe fait deux fois l'année, aux tems des équinoxes. Ces engins ſont les mêmes que ceux des rivieres qui ont même nom. Les plus gros prennent le gros poiſſon ; les plus petits ſont pour les angoilles, & les moyens pêchent l'éperlan.

On applique quelquefois une *naſſe* à l'extrémité du verveux; des guideaux lui ſervent d'entonnoirs. On s'y prend ainſi pour arrêter tout le poiſſon qui ſe préſente ſous l'anſe d'un pont, ou entre les palis d'un gord.

Les *naſſes*, paniers ou boutcilles en oſier dans l'amirauté de Touques & de Dives, ſont comme pour les rivieres. Elles peuvent avoir trois ou quatre piés de long. L'ouverture en eſt plus ou moins large: elles ſont plus groſſes vers le milieu ; le goulet eſt ferme comme le corps. Elles ſont faites de tiges d'oſier ou de bois. Elles ont du ventre en diminuant juſqu'au bout qui finit au potare. A l'extrémité il y a une ouverture fermée d'une grille de bois ou d'un tampon de paille. On les expoſe l'ouverture vers le flot. Pour cet effet, on a deux petits pieux ou piquets qui paſſent dans deux anſes qui ſont aux côtés de la *naſſe* qu'ils tiennent ſaiſie, de maniere que la marée ne peut la déranger.

Les pêcheries qu'on nomme dans l'amirauté de Bayonne *naſſes* ou *petites écluſes* ſont conſtruites de deux manieres différentes. Les premieres, en équerres ouvertes comme les pans de bois ou buchots; d'autres, droites & traverſes ſur le canal ou le bras d'eau ſur lequel elles ſont placées. Au milieu du courant, on enfonce deux gros pieux diſtans l'un de l'autre de 8 à 10 piés, arrêtés par une traverſe ſur laquelle eſt poſé le fixt qui cale au moyen des pierres ou du plomb dont le bas eſt chargé. C'eſt au milieu de ce rets qu'eſt reis le caſſio, le bertaut ou la tonnelle qu'on tient ouverte comme le verveux par cinq ou ſix cercles. Les mailles des reis ſont aſſez larges pour que rien n'échappe, pas même les plus petites anguilles. Le poiſſon eſt obligé de tomber dans le bertaut d'où il ne ſort plus. Pour cet effet on pratique de côté & d'autre, ſoit en droite ligne, ſoit en équerre, des levées formées de pieux & garnies de terraſſes, de clayonnages ou de pierres: on les éleve juſqu'à la hauteur la plus grande que les eaux puiſſent atteindre au tems des lavaſſes & ravines. On ne pêche de cette maniere qu'en hiver, depuis la S. Martin juſqu'au mois de Mars, & la pêche ne ſe fait que de nuit. De jour, on releve le rets traverſant le bertaut. Ces pêcheries ſans inutiles en été.

NASSANGI BACHI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) officier en Turquie, dont la charge eſt de ſceller tous les actes expédiés par le teskeregi-bachi ou premier ſecrétaire du grand vifir, & quelquefois les ordres du ſultan.

Le nom de *naſſangi* ſe donne à tous les officiers du ſceau, & celui de *naſſangi-bachi* à leur chef. Il n'eſt pourtant pas proprement garde des ſceaux de l'empire ottoman, puiſque c'eſt le grand vifir qui eſt chargé par le ſultan même du ſceau impérial, & qui le porte ordinairement dans ſon ſein. Le *naſſangi-bachi* a ſeulement la fonction de ſceller ſous les ordres du premier miniſtre ſes dépêches, les délibérations du divan, & les ordonnances ou katcherifs du grand-ſeigneur.

Si cet officier n'eſt que bacha à deux queues, ou ſimplement effendi, c'eſt-à-dire homme de loi, il n'entre point au divan; il applique ſeulement ſon ſceau ſur de la cire-vierge contenue dans une petite demi-pomme d'or creuſe, ſi l'ordre ou la dépêche s'adreſſe à des ſouverains, & ſur le papier pour les autres. Il ſe tient tous les jours de divan dans une petite chambre qui n'en eſt pas éloignée, où il cachete les dépêches & les faits d'apres & de ſultanins qui doivent être portés au tréſor. S'il eſt bacha à trois queues, il a entrée & ſéance au conſeil parmi les viſirs de banc.

Tous les ordres du grand-ſeigneur qui émanent de la chancellerie du grand-viſir pour les provinces, de même que ceux qui ſortent du bureau du defterdar, doivent être lus au *naſſangi-bachi* par ſon ſecrétaire qu'on nomme *naſſangi-kaſſedar-effendi*. Il en tire une copie qu'il remet dans une caſſette. Les ordres qui ne s'étendent pas au-delà des murs de Conſtantinople n'ont pas beſoin pour avoir force de loi d'être ſcellés par cet officier, il ſuffit qu'ils ſoient ſignés du grand-viſir.

Le *naſſangi-bachi* doit toujours être auprès de la perſonne du prince, & ne peut en être éloigné que ſon emploi ne ſoit donné à un autre. Lorſque le grand-viſir marche à quelque expédition ſans le ſultan, le *naſſangi-bachi* le fait accompagner par un *naſſangi-effendi*, qui eſt comme ſon ſubſtitut. Enfin aux ordres émanés immédiatement de ſa hauteſſe, le *naſſangi-bachi* applique lui même le *tura* ou l'empreinte du nom du monarque, non pas au bas de la feuille, comme cela ſe pratique chez les autres nations, mais au haut de la page avant la premiere ligne, comme les Romains en uſoient dans leurs lettres. Ce *tura* eſt ordinairement un chiffre en lettres arabes formé des lettres du nom du grand-ſeigneur. Guer. *Mœurs des Turcs*, *tom. II.* (*G*)

NASSELLE, *voyez* MARTEAU.

NASSIB, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom que les Turcs donnent au deſtin qui ſe trouve, ſelon eux, dans un livre qui a été écrit au ciel, & qui contient la bonne ou mauvaiſe fortune de tous les hommes qu'ils ne peuvent éviter, quoi qu'ils faſſent en quelque maniere que ce ſoit. De cette créance naît en eux la perſuaſion d'une prédeſtination abſolue qui les porte à affronter les plus grands périls, parce qu'il n'en arrivera, diſent-ils, que ce que porte le *naſſib*; il faut pourtant obſerver que cette opinion n'eſt pas ſi générale parmi eux qu'ils n'ayent des ſectes qui reconnoiſſent l'exiſtence & le pouvoir du libre arbitre, mais le grand nombre tient pour le deſtin. Ricaut, *de l'emp. turc.* (*G*)

NASTRANDE, ſ. m. (*Mythol.*) c'eſt ainſi que les anciens Celtes Scandinaves appelloient le ſecond enfer, ou le ſéjour malheureux qui, après l'embraſement du monde & la conſommation de toutes choſes, étoit deſtiné à recevoir les lâches, les parjures & les meurtriers. Voici comme le *naſtrande* ou rivage des morts eſt décrit dans l'Edda des Islandois. „ Il y a un bâtiment veſte & infâme dont la porte eſt tournée vers le „ nord; il n'eſt conſtruit que de cadavres de ſerpens, „ dont toutes les têtes ſont tournées vers l'intérieur de „ la maiſon, ils y vomiſſent tant de venin qu'ils forment un long fleuve empoiſonné; c'eſt dans ce fleuve que flottent les parjures & les meurtriers, & ceux „ qui cherchent à ſéduire les femmes d'autrui: d'autres „ ſont déchirés par un loup dévorant „. Il faut diſtinguer l'enfer, appellé *naſtrande* dont nous parlons, de celui que ces peuples appelloient *niſlheim*, qui étoit deſtiné à ſervir de ſéjour aux méchans juſqu'à la fin du monde ſeulement. *Voyez* NIFLHEIM, & voyez *l'Edda des Islandois*, publié par M. Mallet, *p.* 112.

NASTURCE, *voyez* CRESSON.

NASTURCE *ou* CRESSON D'INDE, (*Jardinage.*) on l'appelle encore *petite capucine* ou *capres capucines*; la tige eſt longue & rampante: de ſes feuilles rondes s'élevent des pédicules rougeâtres, qui ſoutiennent des fleurs très-odorantes à cinq feuilles jaunes, tachetées de rouge. Leur calice d'une ſeule piece découpée en cinq parties a une longue queue faite en capuchon, & devient, lorſque la fleur eſt paſſée, un fruit à trois capſules qui renferment ſa graine.

Cette plante ſe cultive à l'ordinaire dans les jardins, & l'on mange en ſalade ſa fleur confite dans du vinaigre.

NATA, (*Géogr.*) ville de l'Amérique méridionale dans le gouvernement de Panama. Elle eſt ſituée ſur la baie de Parita à 30 lieues de Panama vers l'oueſt, dans un terrein fertile, plat & agréable. *Long.* 299. 10. *lat.* 8. 20.

NATAGAI, ſ. m. (*Mythol.*) idole que les Tartares adorent comme le dieu de la terre & de tous les animaux. Il n'y a point de maiſon où l'on n'en garde avec reſpect une image accompagnée des figures de ſa femme & de ſes enfans, comme les anciens païens conſervoient leurs lares & leurs pénates; & au lieu que ceux ci leur faiſoient des libations & des ſacrifices, les Tartares, perſuadés que *Natagai* & leurs autres idoles vivent, & ont beſoin de nourriture, leur préſentent des viandes, & leur frottent la bouche avec la graiſſe des mets qu'ils ſervent ſur leurs tables. Kircher, *de la Chine*.

NATAL, adj. (*Gramm.*) il ſe dit du tems ou du lieu de la naiſſance. Le jour *natal*; le pays *natal*. Dans quelques communautés religieuſes, la maiſon *natale* eſt celle où l'on a fait profeſſion. Les anciens ont célébré la naiſſance des hommes illuſtres par des jeux appellés *natals*. Les Chrétiens ont eu leurs fêtes *natales*; Noël,

Pâques, la Pentecôte & la Toussaint. On aime son pays *natal*; il est cher qu'on y laisse des parens, des amis ou des connoissances: & puis, on n'y peut faire un pas sans y rencontrer des objets interessans par la mémoire qu'ils nous eppellent de notre tems d'innocence. C'est ici la maison de mon pere; là je suis né: ici j'ai fait mes premieres études; là j'ai connu cet homme qui me fut si cher: ici cette femme qui alluma mes premiers desirs: & voilà ce qui forme cette douceur dont Virgile & Ovide se seroient rendu esclave s'il y avoient un peu réfléchi.

NATAL, (*Géog.*) pays d'Afrique dans la Cafrerie, situé entre le 31. 30. 28. Ses habitans demeurent les uns dans des cavernes ou trous de rochers, les autres dans de petites maisons, qui sont si serrées & si bien couvertes de roseau ou de branches d'arbres, que les vents & la pluie ne sauroient y pénétrer. Les Hottentots sont leurs voisins au sud.

Le payt de *Natal* est borné au nord par la riviere de la Goa qui est navigable; il est borné à l'est par la mer des Indes; mais on ne sait pas encore jusqu'où il s'étend à l'ouest. Le quartier qui regarde la mer est un pays de plaines & de forêts. On n'y manque pas d'eau, parce que les montagnes fournissent une quantité de petits ruisseaux qui se joignent ensemble, & forment la riviere de *Natal*. Les savanes y sont couvertes d'herbes fort épaisses.

Entre les animaux terrestres, on y voit des tigres, des éléphans, des buffles, des bœufs, des vaches monstrueuses & des bêtes fauves. Les éléphans y fourmillent. La volaille y abonde en canards sauvages & domestiques, sarcelles, coqs, poules, outre une infinité d'oiseaux qui nous sont inconnus. La mer & les rivieres sont extrêmement poissonneuses; mais les habitans ne prennent guere que des tortues.

Les naturels de ce pays sont déja différens des Hottentots; ils sont beaucoup moins mal-propres & moins laids. Ils sont aussi naturellement plus noirs; ils ont les cheveux crépus, le visage en ovale, le nez plat de naissance, à en que dit Kolbe, & les dents blanches; mais ils ont aussi un peu de goût pour la graisse, car ils portent des bonnets élevés de huit à dix pouces & faits de suif de bœuf. Ils cultivent la terre, y semeut une espece de blé-de-turquie dont ils font leur pain.

Les hommes vont presque tous nuds, ainsi que les femmes. Lorsqu'il pleut, ils jettent sur leurs épaules un simple cuir de vache, dont ils se couvrent comme d'un manteau. Ils boivent du lait aigri pour se désaltérer.

Il est permis à chaque homme d'avoir autant de femmes qu'il en peut entretenir; mais il faut qu'il les achete, puisque c'est la seule marchandise qu'on achete & qu'on vende dans la terre de *Natal*. On donne des vaches en troc pour des femmes; de sorte que le plus riche est celui qui a le plus de filles ou de sœurs à marier.

Ils demeurent ensemble dans de petits villages composés de familles toutes alliées les unes aux autres. C'est ainsi qu'ils vivent dans l'innocence de la nature, en se soumettant volontiers au plus âgé d'entr'eux, lequel les gouverne tous. *Voyez* de plus grands détails dans les voyages de Dampierre. (*D. J.*)

NATANGEN, (*Géograph.*) cercle du royaume de Prusse sur le Prégel. Il contient quatre provinces; le *Natangen* propre, le Bartenland, la Sodavie & la Galindie. Brandebourg en est la capitale.

NATATION, *s. f.* (*Méd. gymnast.*) c'est l'action de nager, sorte de mouvement progressif dont est susceptible un grand nombre d'animaux qui s'en servent pour transporter leur corps d'un lieu à un autre sur la surface ou au-travers des eaux sans aucun appui solide, de façon qu'ils se meuvent dans le fluide comme les oiseaux se meuvent & courent dans les espaces de l'air.

Cependant il y a cette différence entre l'action de voler & celle de nager, que pour se soutenir dans les airs, les animaux volatiles ont besoin d'une force très-grande, à cause que leur corps est d'une gesvité spécifique beaucoup plus considérable que celle du fluide dans lequel ils ont à se soutenir suspendus; au lieu que les animaux qui nagent naturellement n'ont point à employer de forces pour se soutenir suspendus dans l'eau ou sur la surface, parce que leur corps est moins pesant qu'un égal volume de ce fluide dont d'ailleurs la consistance leur sert de soutien.

Ce qui le prouve, c'est que si les animaux terrestres, les oiseaux même tombent dans l'eau, & y sont plongés fort avant, ils reviennent d'eux-mêmes sur l'eau comme un morceau de bois; ils sont, pour ainsi dire, repoussés du fond vers la surface avec une sorte d'effort, comme pour être lancés au-dessus, sans qu'il y ait aucun mouvement tendant à cet effet de la part de l'animal.

Il n'est personne qui étant dans le bain, n'ait éprouvé qu'en étendant horisontalement les piés & les mains, on sent que dès qu'on ne fait pas un continuel effort pour s'appesantir & se fixer au fond du vase, l'eau souleve d'elle-même tout le corps jusqu'à ce qu'il y en ait une partie qui surnage.

Ainsi lorsqu'un animal quadrupede ou volatile est jetté vivant, ou se jette dans l'eau, de quelque maniere que cela se fasse, il revient toujours sur la surface, après avoir plongé plus ou moins avant, en sorte qu'il reparoît bientôt une grande partie de son corps qui surnage; c'est constamment la partie supérieure, puisque tandis qu'il a le ventre toujours plongé, le dos & la tête restent au-dessus de l'eau, & il conserve l'attitude qui lui est naturelle en marchant, parce que le centre de gravité de l'animal répond au milieu du bas-ventre qui est toujours tourné en bas comme un pendule, & que la poitrine, le dos & la tête sont moins pesans que le reste du corps.

Il n'en est pas de même par rapport à l'homme, attendu qu'il a la tête, tout étant égal, beaucoup plus pesante que celle d'aucun autre animal, parce qu'il a la masse du cerveau d'un beaucoup plus grand volume; qu'il lui est par conséquent difficile de tenir la tête élevée hors de l'eau; ce qu'il ne peut faire que par l'action de ses piés & de ses mains, qui en pressant par reprises l'eau de haut en bas, en imitant en quelque sorte l'effet des rames, font faire à son corps incliné, de la tête aux piés, comme des élancemens, des sauts de dedans au dehors de l'eau, qui se répetent avec assez de promptitude pour tenir toujours la tête au-dessus de ce fluide; ce qui se fait sans aucune peine à l'égard des quadrupedes laissés à eux-mêmes, & sans aucun mouvement de leur part.

C'est ainsi que les poissons se soutiennent, se reposent même & dorment à la surface des eaux, ayant le dos au-dessus & seulement le ventre plongé; ils ne peuvent s'enfoncer qu'en se rendant plus pesans par la compression de l'air de la vessie qu'ils ont particulierement destinée à cet usage; *voyez* POISSON, & les autres animaux ne peuvent aussi plonger que par l'action musculaire des organes avec lesquels ils nagent ou en s'efforçant de tendre vers le fond de l'eau, ou par le moyen de quelque corps pesant dont ils se saisissent pour ajouter à leur pesanteur naturelle. *Voyez* PLONGEUR.

Il suit donc de ce qui vient d'être dit de la comparaison des animaux terrestres & des volatiles avec l'homme, par rapport à la disposition respective de leur corps dans l'eau, que celle de l'homme s'oppose à ce qu'il puisse nager naturellement, comme le font tous les autres animaux, parce qu'il n'a pas l'avantage comme eux que par l'effet de la gravité spécifique, les parties nécessaires à la respiration restent hors de l'eau, & empêchent par ce moyan la suffocation qu'il ne peut éviter, à moins qu'il ne sache industrieusement se soutenir la tête hors de l'eau; ce que les animaux quadrupedes font par la disposition naturelle de leurs parties, sur tout de leur tête, qui, outre qu'elle est plus légere, est figurée de maniere que par l'allongement, l'élévation du museau, ils ont beaucoup de facilité pour conserver la respiration.

Ainsi l'on voit pourquoi les animaux nagent comme par instinct, au lieu que c'est un art dans l'homme de pouvoir nager; art qui suppose une adresse qui ne s'acquiert que par l'exercice propre à cet effet, pour apprendre à soutenir hors de l'eau la tête contre son propre poids, & à plier le cou en arriere pour élever le nez & éviter le défaut de respiration, qui arriveroit infailliblement si son corps étoit abandonné à la disposition naturelle & à son poids, selon les lois de la gesvité spécifique, qui tend toujours à ce que la tête ne soit jamais la partie du corps qui surnage.

En sorte que quelqu'un qui se noie, après avoit d'abord plongé, reparoît ordinairement sur l'eau à plusieurs reprises; mais rarement montre-t-il alors la tête, à moins que ce ne soit par l'effet des mouvements de ses bras étendus, qui lui servent dans ce cas comme de balancier, pour se tenir en équilibre avec le poids de l'eau & élever la tête au-dessus de la surface; mais la force des bras ne pouvant le soutenir long-tems, lorsqu'il n'a pas l'habitude de nager, il retombe par son propre poids & replonge la tête à plusieurs reprises, jusqu'à ce que l'eau ayant pénétré dans la poitrine & rempli les voies de l'air rend le corps plus pesant, & fait qu'il ne reparoît plus sur l'eau que lorsqu'après avoir resté au fond un certain tems après la mort, la putréfaction qui s'ensuit développe de l'air dans les boyaux, & même dans la substance

des

der parties molles dont la raréfaction augmente le volume du corps, sans en augmenter le poids & le rend plus léger qu'un égal volume d'eau; d'où résulte que le cadavre est soulevé, & paroît surnager. *Voyez* NOYE.

Ce n'est donc pas, selon le préjugé assez généralement reçu, la crainte de se noyer, qui fait que l'homme ne nage pas naturellement, comme les quadrupedes, mais le défaut de disposition dans les parties & dans la figure de son corps, puisque l'on voit des enfans & des imbécilles se jetter hardiment dans l'eau, qui ne laissent pas d'y périr faute de *nager*, & par conséquent par le seul défaut de disposition à le soutenir dans l'eau comme les animaux, sans y être exposés à la suffocation. Extrait de Borelli *de motu animalium, part. I. cap. xxiij.*

Quoiqu'on trouve peu dans les ouvrages de Médecine tant anciens que modernes, que l'action de *nager* soit mise au nombre des exercices utiles à la santé, cependant il paroît qu'elle peut y tenir un rang distingué par les bons effets qu'elle peut produire, étant employée avec les ménagemens, les précautions convenables. En effet, il paroît hors de doute que, outre l'action musculaire dans presque toutes les parties du corps, à laquelle donne lieu cette espece d'exercice, comme bien d'autres, l'application de l'eau froide dans laquelle on nage, contribue, non-seulement par son poids sur la surface du corps mais encore par sa qualité froide, qui ne celle d'être telle, attendu le changement continuel qui se fait des surfaces du fluide ambiant, par une suite de la progression qu'opere l'action de *nager*, à condenser, à fortifier les fibres, à augmenter leur élasticité, & à rendre plus efficace leur action sur les fluides, dont il empêche aussi la dissolution & la trop grande dissipation en diminuant la transpiration, selon Sanctorius. *Stanc. medic. sect. II. aphor. xxj.* ce qui ne peut qu'être d'un grand avantage dans l'été, où les grandes chaleurs produisent un relâchement général dans les solides, & causent un grand abattement de forces, *voyez* CHALEUR ANIMALE, pourvu que la *natation* ne laccede pas à un exercice violent, comme le fait observer cet auteur.

D'où s'ensuit que l'action de *nager* dans un fleuve ou dans tout autre amas d'eau froide, bien pure, peut joindre le bon effet de l'exercice à celui du bain froid, pourvu que cette action ne soit pas excessive, & qu'elle soit suivie des soins, des ménagemens que l'on doit avoir, après cette sorte de bain. *Voyez* BAIN FROID, *econ. anim. Voyez aussi la dissertation* de M. Raymond médecin à Marseille, sur le bain aqueux simple, qui a remporté le prix de l'académie de Dijon en 1755.

On observera ici, en finissant, qu'il ne faut pas confondre la *natation*, qui est l'action de nager, avec une sorte de *natation*, qui dans le sens des anciens, étoit une maniere de se baigner dans un vase beaucoup plus grand que les baignoires ordinaires: c'est ce qui est désigné par les grecs sous le nom de κολυμβήθρα, qui est aussi rendu en latin par le mot de *natatio*, selon qu'on le trouve dans les œuvres de Galien, *lib. II. de tem. cap. ij.* où cette sorte de vase est encore appellée *dexamenæ*. *Voyez* Gorrh. *pag.* 101.

NATCHEZ, (*Géogr.*) peuple de l'Amérique septentrionale dans la Louisiane, sur le bord oriental du Miſſiſipi, & à environ 80 lieues de l'embouchure de ce fleuve.

Si l'on croit les relations, le gouvernement de ces peuples sauvages est despotique. Leur chef dispose des biens de tous ses sujets, & les fait travailler à sa fantaisie; ils ne peuvent lui refuser leur tête; il est comme le grand seigneur; lorsque l'héritier présomptif vient à naître, on lui donne tous les enfans à la mammelle pour le servir pendant sa vie; vous diriez que c'est le grand Sesostris. Ce chef est traité dans sa cabane avec les cérémonies qu'on feroit à un empereur du Japon ou de la Chine. Les préjugés de la superstition, dit l'auteur de l'esprit des lois, sont supérieurs à tous les autres préjugés, & ses raisons à toutes les autres raisons. Ainsi, quoique les peuples sauvages ne connoissent pas naturellement le despotisme, ce peuple-ci le connoît; ils adorent le soleil; & si leur chef n'avoit pas imaginé qu'il étoit le frere du soleil, ils n'auroient trouvé en lui qu'un misérable comme eux.

Lorsqu'un de ces sauvages meurt, ses parens viennent pleurer la mort pendant un jour entier: ensuite on le couvre de ses plus beaux habits, c'est-à-dire, qu'on lui peint les cheveux & le visage, & qu'on l'orne de ses plumages; après quoi on le porte dans la fosse qui lui est préparée, en mettant à ses côtés une chaudiere & quelques vivres. Ses parens vont, dès la pointe du jour, pleurer sur sa fosse; plus ou moins long-tems, suivant le degré de parenté. Leur deuil consiste à ne pas se peindre le corps, & à ne pas se trouver aux assemblées de réjouissance.

Le P. de Charlevoix qui vit leur temple du soleil en 1721, dit que c'étoit une espece de cabane longue, avec un toit couvert de feuilles de latanier. Au milieu de ce temple il y avoit sur le sol qui étoit de simple terre, trois buches disposées en triangle, & qui brûloient par les bouts qui se touchoient, ce qui remplissoit de fumée le temple où il n'y avoit point de fenêtres.

En 1630, les François firent la guerre aux *Natchez*, en tuerent un grand nombre, & les disperserent tellement qu'ils ne sont plus un corps de nation. Ils saserent ensuite leurs villages & leur temple du soleil. (*D. J.*)

NATEL, (*Géog.*) ville de Perse, située, selon Tavernier, à 77*d.* 40'. *de long.* sous les 36*d.* 7'. *de latit.*

NATEMBES, (*Géogr. anc.*) peuple de la Libye intérieure; il étoit, selon Pline, *liv. V. ch. vj.* plus au nord que la montagne Usargala.

NATES, *en Anatomie*, est un terme dont on se sert pour exprimer deux proéminences circulaires de la substance du cerveau, qui sont situées derriere la moëlle allongée proche le cervelet. *Voyez* CERVEAU & MOELLE. (*L*)

NATHINÉENS, *f. m. pl.* (*Théolog.*) ce mot vient de l'hébreu *nathan*, qui signifie *donner*. Les *Nathinéens* ou *Nétinéens* étoient des serviteurs qui avoient été donnés & voués au service du tabernacle & du temple chez les Juifs pour les emplois les plus pénibles & les plus bas, comme de porter le bois & l'eau.

On donna d'abord les Gabaonites pour remplir ces fonctions, Josué *ix.* 27. Dans la suite, on substitua aux mêmes charges ceux des Chananéens qui se rendirent, & auxquels on accorda la vie. On lit dans Esdras, *c. viij. v.* 20. que les *Nathinéens* étoient des esclaves voués par David & par les princes pour le ministere du temple, & ailleurs, qu'ils étoient des esclaves donnés par Salomon. En effet, on voit dans les livres des rois, que ce prince avoit assujetti les restes des *Chananéens*, & les avoit contraints à diverses servitudes, & il y a toute apparence qu'il en donna un nombre aux prêtres & aux lévites pour leur servir dans le temple. Les *Nathinéens* furent emmenés en captivité avec la tribu de Juda, & il y en avoit un grand nombre vers les portes caspiennes d'où Esdras en ramena quelques-uns au retour de la captivité; ils demeurerent dans les villes qui leur furent assignées; il y en eut aussi dans Jérusalem qui occuperent le quartier d'Ophel. Le nombre de ceux qui revinrent avec Esdras & Nehemie ne le montant à guere plus de 600, & ne suffisant pas pour remplir les charges qui leur étoient imposées, on institua dans la suite une fête nommée *xylophories*, dans laquelle le peuple portoit en solemnité du bois au temple pour l'entretien du feu de l'autel des holocaustes. *Voyez* XILOPHORIE. Calmet, *diction. de la bible*.

NATIF, adj. (*Gram.*) terme relatif au lieu où l'on a pris naissance. Il se dit de la personne; je suis *natif* de Langres, petite ville du Bassigny, dévastée en cette année (1760) par une maladie épidémique, qui dure depuis quatre mois, & qui m'a emporté trente parens. On distingue *natif* de *né*, en ce que *natif* suppose faussement domicile fixe des parens, au lieu que *né* suppose seulement *naissance*. Celui qui naît dans un endroit par accident, est *né* dans cet endroit; celui qui y naît, parce que son pere & sa mere y ont leur séjour, en est *natif*. J. C. est *natif* de Nazareth, & *né* à Bethléem.

NATIF, (*Hist. nat. Minéral.*) dans l'histoire naturelle du regne minéral, on appelle *natif* un métal ou un demi-métal qui se trouve dans le sein de la terre sous la forme qui lui est propre, sans être minéralisé, c'est-à-dire; sans être combiné ni avec du soufre, ni avec de l'arsenic, du moins en assez grande quantité pour qu'on puisse le méconnoître. L'or se trouve toujours *natif*; on rencontre aussi de l'argent, du cuivre, du fer, du mercure, du régule d'antimoine, du bismuth, de l'arsenic, *natifs*; quoi qu'on plomb & à l'étain, on ne les a point encore trouvés *natifs*. On voit que *natif* est dans ce sens un synonyme de vierge, on dit de l'*argent vierge* ou de l'*argent natif*, &c. (—)

NATIO, *s. f.* (*Mythol.*) déesse qui dans l'opinion vulgaire, présidoit à l'accouchement, à la naissance. Elle avoit un temple dans le territoire d'Ardée. Si cette *Natio* est déesse, dit un des interlocuteurs de Cicéron, la Pudeur, la Foi, l'Esprit, la Concorde, l'Espérance, & Moneta, seront aussi des déesses: or tout cela n'est pas probable. (*D. J.*)

NATION, *s. f.* (*Hist. mod.*) mot collectif dont on fait usage pour exprimer une quantité considérable de peuple, qui habite une certaine étendue de pays, renfermée dans

dans de certaines limites, & qui obéit au même gouvernement.

Chaque *nation* a ſon caractere particulier: c'eſt une eſpece de proverbe que de dire, leger comme un françois, jaloux comme un italien, grave comme un eſpagnol, méchant comme un ecoſſois, fier comme un écoſſois, ivrogne comme un allemand, pareſſeux comme un irlandois, fourbe comme un grec, *&c.* *Voyez* CARACTERE.

Le mot de *nation* eſt auſſi en uſage dans quelques univerſités pour diſtinguer les ſuppôts ou membres qui les compoſent, ſelon les divers pays d'où ils ſont originaires. *Voyez* UNIVERSITÉ.

La faculté de Paris eſt compoſée de quatre *nations*; ſavoir, celle de France, celle de Picardie, celle de Normandie, celle d'Allemagne: chacune de ces *nations*, excepté celle de Normandie, eſt encore diviſée en tribus, & chaque tribu a ſon doyen, ſon cenſeur, ſon procureur ſon quelleur & ſes appariteurs ou huiſſiers.

La *nation* d'Allemagne comprend toutes les *nations* étrangeres, l'Angloiſe, l'Italienne, *&c.*

Les titres qu'elles prennent dans leurs aſſemblées, actes, affiches, *&c.* ſont pour la *nation* de France, *honoranda Gallorum natio*: pour celle de Picardie, *fidelissima Picardorum natio*; on déſigne celle de Normandie par *veneranda Normannorum natio*; & celle d'Allemagne, par *constantissima Germanorum natio*. Chacune a ſes ſtatuts particuliers pour régler les élections, les honoraires, les rangs, en un mot tout ce qui concerne la police de leur corps. Ils ſont homologués au parlement, & ont force de loi.

Synode national. Voyez *les articles* SYNODE *&* CONCILE.

NATISO, (*Géog. anc.*) fleuve des Vénetes, ſelon Pline *liv. III. ch. xviij.* qui dit qu'il paſſoit auprès d'*Aquileia Colonia*. Léander le nomme *Natisone*; il prend ſa ſource dans les Alpes, & finit par ſe rendre dans la Liſonze au-deſſous de Gradiſca. Il eſt vrai que les anciens nous font entendre que le *Natiſo* ſe jettoit dans la mer; mais alors ils donnoient le nom de *Natiſo* à la Liſonſe, avec laquelle il ſe joint. (*D. J.*)

NATIVITÉ, (*Théol.*) *nativitas*, *natalis dies*, *natalitium*, expreſſions qui ſont principalement d'uſage en ſtyle de calendrier eccléſiaſtique, & quand on parle des ſaints, comme la *nativité* de la ſainte Vierge, la *nativité* de ſaint Jean-Baptiſte, *&c.* quand on dit ſimplement la *nativité*, on entend le jour de la naiſſance de Notre Seigneur, ou la fête de Noël. *Voyez* FÊTE *&* NOEL.

On croit communément que c'eſt le pape Thelesphore qui a ordonné que la fête de la *nativité* ſe célebreroit le 25 Décembre. Jean, archevêque de Nice, dans une lettre ſur la *nativité* de J. C. rapporte qu'à la priere de S. Cyrille de Jeruſalem le pape Jules I. fit faire des recherches très-exactes ſur le jour de la *nativité* de N. S. & qu'ayant trouvé qu'elle étoit arrivée le 25 de Décembre, on commença dès-lors à célebrer cette fête ce jour-là. *Voyez* INCARNATION.

Les mots *natalis dies*, *natalitium*, étoient autrefois uſités parmi les Romains pour ſignifier la fête que l'on célebroit le jour de l'anniverſaire de la naiſſance d'un empereur; depuis ce tems on les a étendus peu-à-peu à ſignifier toutes ſortes de fêtes; c'eſt pourquoi l'on trouve dans les faſtes des anciens, *natalis ſolis* pour la fête du ſoleil. *Voyez* FÊTE.

Quelques auteurs penſent que les premiers chrétiens trouvant ces expreſſions conſacrées par l'uſage pour ſignifier une fête, les employerent auſſi dans le même tems; & que c'eſt pour cela qu'on trouve dans les anciens martyrologes, *natalis calcei*, pour dire le jeudi-ſaint, ou la fête de l'inſtitution de l'euchariſtie; *natalis cathedræ*, pour la fête de la chaire de S. Pierre; *natalis* ou *natalitium eccleſiæ N*, pour la fête de la dédicace de telle ou telle égliſe. Mais outre qu'on n'a pas des preuves bien certaines de cette opinion, il eſt probable que comme la naiſſance, *natalitium*, ſe prend communément pour le commencement de la vie de l'homme, les chrétiens employerent le même terme par analogie pour exprimer l'anniverſaire du commencement ou de l'inſtitution de telle ou telle cérémonie religieuſe.

NATIVITÉ DE LA SAINTE VIERGE, fête que l'égliſe romaine célebre tous les ans en l'honneur de la naiſſance de la vierge Marie, mere du Sauveur, le 8. Septembre. Cette fête n'eſt pas à beaucoup près ſi ancienne que celle de la *nativité* de J. C. & de S. Jean. Le pape Sergius I. qui fut élevé ſur le ſaint ſiege en 687, eſt le premier qui ait mis la *nativité* au nombre des fêtes de la ſainte Vierge; car le *natalitium* de la bienheureuſe Vierge Marie, que l'on célebroit auparavant en hiver, étoit la fête de ſon aſſomption. On trouve depuis la fête de la vierge Marie, au 7 de Septembre, dans les martyrologes, & dans le ſacramentaire de ſaint Grégoire. Elle n'a été établie en France que ſous le regne de Louis le Débonnaire; & elle a été depuis inſérée dans les martyrologes de Florus, d'Adon & d'Uſuard. Gauthier, évêque d'Orléans, Pierre de Natalibus dans ſon diocèſe, & Paſchaſe Ratbert en parle dans ſon livre de la virginité de Marie. Ainſi, ceux qui diſent qu'elle n'a été établie que dans le neuvieme ſiecle, ſe ſont trompés. Cependant cette fête n'a été chomée en France & en Allemagne que dans le x. ſiecle. Mais ſaint Fulbert l'établit à Chartres dès le ix. Les Grecs & les Orientaux n'ont commencé à la célebrer que dans le xij. ſiecle; mais ils le font avec beaucoup de ſolemnité. Baillet, *vie des Saints*. (*t*)

NATIVITÉ DE S. JEAN-BAPTISTE, fête que l'égliſe romaine célebre tous les ans en mémoire de la naiſſance de S. Jean, fils de Zacharie & de ſainte Eliſabeth, & précurſeur de Jeſus-Chriſt, le 24 de Juin, avec office ſolemnel & octave. *Voyez* OCTAVE.

L'inſtitution de cette fête eſt très ancienne dans l'égliſe. Elle étoit déjà établie au 24 de Juin du tems de S. Auguſtin, qui a fait ſept ſermons pour cette ſolemnité. Le concile d'Agde, tenu en 506, la met au rang des fêtes les plus célebres. Il a été un tems qu'on y célebroit trois meſſes, comme on fait encore à Noël. On a auſſi autrefois célebré la fête de la conception de ſaint Jean-Baptiſte au 24 de Septembre.

C'eſt la coutume en France, la veille de cette fête, dans toutes les paroiſſes, que le clergé aille proceſſionnellement allumer un feu en ligne de réjouiſſance; on dit même que les Muſulmans ont la mémoire de S. Jean en telle vénération, qu'ils la célebrent auſſi par diverſes marques de joie.

NATIVITÉ, *nativitas*, chez les *anciens Juriſconſultes* ſignifie quelquefois *villenage*, c'eſt-à-dire *eſclavage* ou *ſervitude*. *Voyez* VILLENAGE. (*G*)

NATIVITÉ *en Aſtrologie*, c'eſt le thême ou la figure des cieux, & principalement des douze maiſons céleſtes au moment de la naiſſance de quelqu'un. On l'appelle autrement horoſcope. *Voyez* HOROSCOPE.

Tirer l'*horoſcope* de quelqu'un, c'eſt-à-dire, chercher par le calcul le tems qu'il avoit à vivre, étoit autrefois en Angleterre un crime qu'on puniſſoit du même ſupplice que le crime de félonie, comme il paroît par les ſtatuts de la 25 année de la reine Eliſabeth, *ch. xj.*

NATOLIE *ou* ANATOLIE, (*Géog. anc.*) on l'appelloit anciennement l'*Aſie-mineure*, grande preſqu'île qui s'avance entre la mer Méditerranée & la mer noire, juſqu'à l'Archipel & la mer de Marmara. Les Turcs l'appellent *Anatol-Vilaſſe*. On la diviſoit autrefois en pluſieurs royaumes ou provinces; on mettoit la Cappadoce, la Galatie, la Lycaonie & la Piſidie vers le milieu: la Bithynie, la Paphlagonie & le royaume de Pont vers la mer noire; l'Arménie-mineure à l'occident de l'Euphrate; la Cilicie, la Pamphylie, la Carbalie, l'Iſaurie & la Lycie, vers la mer Méditerranée; la Carie, la Doride, la Lydie, l'Ionie, l'Æolide, la grande & petite Phrygie, la grande & petite Myſie & la Troade ſur l'Archipel. Tous ces royaumes & provinces ſe diviſoient encore en pluſieurs autres; aujourd'hui c'eſt la *Natolie*, diviſée en quatre principales parties, dont la plus occidentale & la plus grande eſt encore appellée du même nom, *voyez* NATOLIE PROPRE. Les trois autres ſont la Caramanie, l'Amaſie & l'Aladulie.

Ses principales rivieres ſont Zagarie & Caſalmach, qui ſe jettent dans la mer Noire; Kars ou la riviere Noire, qui ſe décharge dans l'Euphrate; Satalie qui a ſon embouchure dans la mer Méditerranée; Madre & Sarabat qui ſe rendent dans l'Archipel. (*D. J.*)

NA-

(*t*) Je renvoie le lecteur à l'ouvrage que le Pere Trombelli de Bologne, homme d'un rare mérite, abbé ex-général des chanoines réguliers de la Congregation de S. Sauveur en Italie, a écrit ſur la vie de la Sainte Vierge en latin en pluſieurs tomes, dans le ſiecle paſſé. Diſſ. 19. S. 2. on trouvera non ſeulement ces matieres, mais encore bien d'autres traitées avec beaucoup plus d'étendue, & une profonde érudition à pouvoir ſuppléer, & même corriger cet article, ainſi que le précédent & le ſuivant. Son édition eſt de Bologne 1764. (*E*)

NATOLIE PROPRE, (*Géog.*) contrée de la Turquie en Asie. Elle occupe presque la moitié de la presqu'île, s'étendant depuis la rivière de Casalmach sur la mer Noire, sur la mer de Marmara, sur l'Archipel & sur la Méditerranée, jusqu'à la côte qui est entre l'île de Rhodes & le Xante. La ville de Chiataye, située sur le fleuve Ayala, est la capitale de cette province, & le siége d'un béglisebey. On compte dans son gouvernement 336 ziamets, & 1196 timars. (*D. J.*)

NATRUM, NATRON *ou* NATER, *s. m.* (*Hist. nat. Minéralog.*) c'est un sel alkali fixe, tout formé par la nature, qui se trouve ou dans le sein de la terre, ou qui se montre à sa surface; c'est sur-tout en Egypte, en Syrie, dans l'Assyrie, dans l'Asie mineure & dans les Indes orientales, que l'on rencontre le *natrum*. Les voyageurs nous apprennent qu'en Egypte sur-tout, il s'en trouve en amas immense dans un endroit que l'on appelle la *mer sèche*, l'on en tire tous les ans une quantité prodigieuse qui se débita dans tout le levant; on s'en sert pour faire du savon, & pour blanchir le linge. C'est un sel de cette espece que l'on trouve encore abondamment aux environs de Smyrne, où on l'emploie à faire du savon. *Voyez* SMYRNE, *terre de*.

Le *natrum* tel qu'il se trouve dans la terre, est ordinairement d'un blanc rougeâtre & en masses informes; il est mêlé de particules terreuses & d'une portion plus ou moins grande de vrai sel marin. Quelquefois on le trouve sous la forme d'une poudre blanche, qui se montre à la surface de la terre; quelquefois il forme une espece de croûte feuilletée & friable. Ce sel est légerement caustique sur la langue, il fait effervescence avec tous les acides, comme les sels alkalis tirés des végétaux: il fait du savon avec les huiles, & mêlé avec du sable, il entre en fusion & fait du verre, d'où l'on voit que ce sel a tous les caractères des sels alkalis fixes, tirés des cendres des végétaux. Cependant il en differe à d'autres égards, quand il a été purifié par la dissolution, l'évaporation & la crystallisation, il forme des crystaux en parallélépipèdes quadrangulaires oblongs, applatis par les extrémités; cette figure peut venir du sel marin avec qui il est très-communement mêlé. Un autre phénomene singulier du *natrum*, c'est que lorsqu'il est sous une forme sèche & concrete, il fait une effervescence très-forte avec tous les acides, au lieu qu'il n'en fait aucune même avec les acides les plus concentrés, lorsqu'il a été mis parfaitement en dissolution dans l'eau, & lorsque la dissolution est devenue claire.

Quelques auteurs disent, que le *natrum* contient une portion d'alkali volatil, cela peut venir des végétaux pourris dont quelques particules se joignent à lui accidentellement, mais l'alkali volatil ne doit point être regardé comme faisant une des parties constituantes de ce sel.

M. Rouelle ayant reçu des échantillons du *natrum* d'Egypte, a eu occasion d'en faire l'examen. Il a trouvé qu'il y en a de deux espèces, l'un est le plus parfait & le plus pur, c'est un alkali fixe que ce savant chimiste regarde comme précisément de la même nature que le sel de soude, qui lui-même est l'alkali qui sert de base au sel marin, *voyez* SOUDE. Le *natrum* de la seconde espece est mêlé de sel marin & de sel de Glauber; & par conséquent est un alkali fixe impur. Suivant Hérodote, les anciens Egyptiens se servoient de *natrum* dans leurs embaumemens, ils y laissoient séjourner les corps morts pendant long-tems, afin de les dessécher, avant que de les embaumer. *Voyez les mémoires de l'académie des Sciences année* 1750.

Le *natrum* ou sel alkali minéral dont nous parlons, differe des autres sels alkalis fixes, tirés des cendres des végétaux par les mêmes côtés que la soude; combiné avec l'acide vitriolique il fait du vrai sel de Glauber; il se dissout plus difficilement dans l'eau que les autres alkalis fixes; il n'attire point l'humidité de l'air comme eux, & il est beaucoup moins caustique. *Voyez* SOUDE.

Il paroît indubitable que le *natrum* qui vient d'être décrit, est le sel que Dioscoride, Pline & les anciens connoissoient sous le nom de *nitrum*. La description qu'ils en donnent ne convient nullement au sel que nous appellons *nitre* aujourd'hui, & ses propriétés annoncent un vrai sel alkali fixe. L'Ecriture-Sainte sert à prouver cette vérité; Salomon compare la gaieté d'un homme triste à l'action du *nitre* avec le vinaigre: & Jérémie dit, que quand le pécheur se laveroit avec du *nitre*, il ne seroit point purifié de ses souillures. On voit que ces effets ne peuvent s'appliquer qu'à un sel alkali fixe, & non à un sel neutre, connu des modernes sous le nom de *nitre*. *Voyez* NITRE.

Ce qui vient d'être dit dans cet article suffit pour faire connoître la nature du *natrum*, & pour faire sentir le peu de fondement de ce que des voyageurs ont infirmé nous ont rapporté de sa formation. Quelques-uns nous voulu nous persuader que ce sel étoit produit par une fosse qui causoit une espece de fermentation & de gonflement de dans la terre & qui en faisoit sortir le *natrum*; on tomba aussi l'erreur dans laquelle sont tombés plusieurs Naturalistes modernes, qui ont pris pour du *natrum* du vrai sel marin ou sel gemme, & d'autres sels qu'ils ont trouvé dans quelques fontaines & dans quelques terrains. La description qui vient d'être donnée suffira pour faire reconnoître le vrai *natrum* partout où on en pourra trouver.

Quant à la formation de ce sel, on pourroit conjecturer avec assez de vraisemblance, qu'il doit son origine au sel marin dont le terrein de l'Egypte est sur-tout rempli, la chaleur du climat a pû dégager une portion de l'acide de ce sel; enforte qu'il ne reste plus que sa base alkaline, qui est encore mêlée d'une partie de sel marin qui n'a point été décomposée. (—)

NATTA, *terme de Chirurgie*, excroissance charnue ou grosse tumeur, qui vient en différentes parties du corps; on dit aussi *nasa*, *nasda* & *napta*.

Blancard la définit, une grosse tumeur molasse, sans douleur & sans couleur, qui vient le plus ordinairement au dos, & quelquefois aux épaules & en plusieurs autres parties. La racine du *natta* est fort petite, cependant il augmente quelquefois si prodigieusement, qu'il égale la grosseur d'un melon ou d'une gourde, il se forme souvent des *natta* au col qui ressemblent à des tanpes. *Voyez* TAUPES. Cette tumeur est de l'espece des enkistées.

Bartholin dit qu'une dame se fit mordre un *natta* qui commençoit, & qu'elle en fut guérie par ce moyen. *Voyez* LOUPE.

NATTE, *s. f.* (*Ouvrage de Nattier.*) espece de tissu fait de paille, de jonc, de roseau ou de quelques autres plantes, écorces, ou semblables productions faciles à se plier & à s'entre-lacer.

Les *nattes* de paille sont composées de divers cordons, de diverses branches, ordinairement de trois. On met aux branches depuis quatre brins jusqu'à douze, & plus souvent l'épaisseur qu'on veut donner à la *natte* ou l'ouvrage auquel elle est destinée.

Chaque cordon de *natte*, ou comme on dit en terme de nattiers, le trace séparement & le travaille au clou. On appelle *travailler au clou*, attacher la tête de chaque cordon à un clou à crochet, enfoncé dans la barre d'en haut d'un fort tronçon de bois qui est le principal instrument dont se servent ces ouvriers. Il y a trois clous à chaque traiteau pour occuper autant de compagnons, qui à mesure qu'ils avancent la trace, remontent leur cordon sur le clou, & jettent par-dessus le traiteau la partie qui est nattée; lorsqu'un cordon est fini, on le met sécher à la gaule avant de l'ourdir à la tringle.

Pour joindre ces cordons & en faire une *natte*, on les coud l'un à l'autre avec une grosse aiguille de fer longue de dix à douze pouces. La ficelle dont on se sert est menue, & pour la distinguer des autres ficelles que font & vendent les cordiers, se nomme *ficelle à natte*.

Deux grosses tringles longues à volonté & qu'on éloigne plus ou moins, suivant l'ouvrage, servent à cette couture, qui se fait en attachant alternativement le cordon au clou à crochet; dont ces tringles sont comme hérissées d'un côté, à un pouce ou dix-huit lignes de distance. On appelle cette façon, *ourdir* ou *bâtir à la tringle*.

La paille dont on fait ces sortes de *nattes*, doit être longue & fraîche; on la mouille, & ensuite on la bat sur une pierre avec un pesant maillet de bois à long manche, pour l'écraser & l'applatir.

La *natte* de paille se vend au pié ou à la toise quarrée plus ou moins, suivant la récolte des blés. Elle sert à couvrir les murailles & les planchers des maisons; on en fait aussi des chaises & des paillasons, *&c.*

Les *nattes* de palmiers servent à faire les grands & les petits cabats, dans lesquels s'emballent plusieurs sortes de marchandises.

NATTE, TRAGNE LA, *terme de Nattier en paille*, c'est en faire les cordons au clou, c'est-à-dire passer alternativement les unes sur les autres les trois branches de paille dont le cordon est composé.

NATTER *les crins*, (*Maréchallerie.*) s'est en faire des tresses.

NATTIER, *s. m.* (*Corps d'artisans.*) ouvrier qui fait des nattes. Le peu d'outils & d'instrumens qui suffisent aux *Nattiers* en paille, sont la pierre & le maillet pour battre leur paille après qu'elle a été mouillée, afin de la rendre plus pliante & moins cassante; le traiteau

avec

avec ſes clous pour tracer la naue, c'eſt-à-dire pour en faire les cordons ; les tringles auſſi avec leurs clous pour bâtir & ourdir les cordons, & l'aiguille pour les coudre & les joindre.

NATURALISATION, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt l'acte par lequel un étranger eſt naturaliſé, c'eſt-à-dire qu'au moyen de cet acte, il eſt réputé & conſidéré de même que s'il étoit naturel du pays, & qu'il jouit de tous les mêmes privileges ; ce droit s'acquiert par des lettres de naturalité. *Voyez ci-après* NATURALISTE.

NATURALISATION, (*Hiſt. d'Angleſ.*) acte du parlement qui donne à un étranger, après un certain ſéjour en Angleterre, les privileges & les droits des naturels du pays.

Comme cet acte coûte une ſomme conſidérable que pluſieurs étrangers ne ſeroient pas en état de payer, on agite depuis long-tems dans la Grande-Bretagne la queſtion importante, s'il ſeroit avantageux ou deſavantageux à la nation, de paſſer un acte en parlement qui naturaliſât généralement tous les étrangers, c'eſt-à-dire qui exemptât des formalités & de la dépenſe d'un bil particulier, ou de lettres-patentes, de *naturaliſation*, tout étranger qui viendroit s'établir dans le pays, & les proteſtans par prétérence.

Les perſonnes qui ſont pour la négative ceſignent que cette *naturaliſation* générale n'attirât d'un côté en Angleterre un grand nombre d'étrangers, qui par leur commerce ou leur induſtrie, déroient les moyens de ſubſiſter aux propres citoyens, & de l'autre côté quantité de pauvres familles qui ſeroient à charge à l'état, au-lieu de lui être utiles.

Les perſonnes qui tiennent pour l'affirmative (& ce ſont les gens les plus éclairés de la nation) répondent, 1°. que de nouveaux ſujets inſtrûits acquis à l'Angleterre, loin de lui être à charge, augmenteroient ſes richeſſes, en lui apportant de nouvelles connoiſſances, de manufacture ou de commerce, & en ajoûtant leur induſtrie à celle de la nation. 2°. Qu'il eſt vraiſſemblable que parmi les étrangers ceux-là principalement viendroient profiter du bien-fait de la loi, qui auroient déjà dans leur fortune ou dans leur induſtrie des moyens de ſubſiſter. 3°. Que quand même dix ou vingt mille autres étrangers pauvres, qu'on *naturaliſeroit*, ne retireroient de leur travail que la dépenſe de leur conſommation ſans aucun profit, l'état en ſeroit toujours plus fort de douze ou vingt-mille hommes. 4°. Que le produit des taxes ſur la conſommation en augmenteroit, en diminution des autres charges de l'état, qui n'augmenteroient aucunement par ces nouveaux habitans. 5°. Que l'Angleterre peut aiſément nourrir une moitié en ſus de ſa population actuelle, il l'on en juge par ſes exportations de blé, & l'étendue de ſes terres incultes ; que ce royaume eſt un des plus propres de l'Europe à une grande population par la fertilité, & par la facilité des communications entre ſes différentes provinces, au moyen des trajets de terre ou de mer aſſez courts qui les produiſent. 6° Que les avantages immenſes de la population juſtifient la néceſſité d'inviter les étrangers à venir l'augmenter.

Enfin, on cite aux Anglois jaloux, ou trop réſervés ſur la *naturaliſation* des étrangers, ce beau paſſage de Tacite, *liv. XII. de ſes Annales* : „ Nous reprochons-nous „ d'avoir été chercher les familles des Barbes en Eſpa- „ gne, & d'autres non moins illuſtres dans la Gaule „ narbonnoiſe? leur poſtérité devenir encore parmi nous, „ & ne nous cede en rien dans leur amour pour la pa- „ trie. Qu'eſt-ce qui a cauſé la ruine de Sparte & d'A- „ thènes qui étoient ſi floriſſantes, que d'avoir fermé „ l'entrée de leur république aux peuples qu'ils avoient „ vaincus? Romulus notre fondateur fut bien plus ſage, „ de faire de ſes ennemis autant de citoyens dans un mê- „ me jour „. Le chancelier Bacon ajoûteroit: On ne „ doit pas tant exiger de nous, mais on peut nous dire: „ naturaliſez vos amis, puiſque les avantages en ſont „ palpables „. (*D. J.*)

NATURALISTE, ſ. m. ſe dit d'une perſonne qui a étudié la nature, & qui eſt verſée dans la connoiſſance des choſes naturelles, particuliérement de ce qui concerne les métaux, les minéraux, les pierres, les végétaux, & les animaux. *Voyez* ANIMAL, PLANTE, MINÉRAL, *&c.*

Ariſtote, Elien, Pline, Solin, & Théophraſte, ont été les plus grands *naturaliſtes* de l'antiquité; mais ils ſont tombés dans beaucoup d'erreurs, que l'heureuſe induſtrie des modernes a rectifiées. Aldrovandus eſt le plus ample & le plus complet des *naturaliſtes* modernes; ſon ouvrage eſt en 13 volumes *in-fol.*

On donne encore le nom de *naturaliſtes* à ceux qui n'admettent point de Dieu, mais qui croyent qu'il n'y a qu'une ſubſtance matérielle, revêtue de diverſes qualités qui ſont auſſi éternelles que la longueur, la largeur, la profondeur, & en conſéquence deſquelles tout s'exécute néceſſairement dans la nature comme nous le voyons; *naturaliſte* en ce ſens eſt ſynonyme à *athée*, *ſpinoſiſte*, *matérialiſte*, &c.

NATURALITÉ, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt l'état de celui qui eſt naturel d'un pays; les droits de *naturalité* ou de regnicolat ſont la même choſe. Les lettres de *naturalité* ſont des lettres de chancellerie, par leſquelles le prince déclare que quelqu'un ſera réputé naturel du pays, & joüira des mêmes avantages que ſes ſujets naturels.

Ceux qui ne ſont pas naturels d'un pays, ou qui n'y ont pas été naturaliſés, y ſont étrangers ou aubains, *quaſi alibi nati*.

La diſtinction des naturels du pays d'avec les étrangers, & l'uſage de naturaliſer ces derniers, ont été connus dans les anciennes républiques.

A Athènes, ſuivant la premiere inſtitution, un étranger ne pouvoit être fait citoyen que par les ſuffrages de ſix mille perſonnes, & pour de grands & égaux ſervices.

Ceux de Corinthe, après les grandes conquêtes d'Alexandre, lui envoyerent offrir le titre de citoyen de Corinthe qu'il mépriſa d'abord; mais les ambaſſadeurs lui ayant remontré qu'ils n'avoient jamais accordé cet honneur qu'à lui & à Hercule, il l'accepta.

On diſtinguoit auſſi à Rome les citoyens ou ceux qui en avoient la qualité de ceux qui ne l'avoient pas.

Les vrais & parfaits citoyens, *qui optimo jure cives à Romanis dicebantur*, étoient les Ingenues, habitans de Rome & du territoire circonvoiſin; ceux-ci participoient à tous les privileges indiſtinctement.

Il y avoit des citoyens de droit ſeulement, c'étoient ceux qui demeuroient hors le territoire particulier de la ville de Rome, & qui avoient néanmoins le nom & les droits des citoyens romains, ſoit que ce privilege leur eût été accordé à eux perſonnellement, ou qu'ils demeuraſſent dans une colonie ou ville municipale qui eût ce privilege: ces citoyens de droit ne joüiſſoient pas de certains privileges qui n'étoient propres qu'aux vrais & parfaits citoyens.

Il y avoit enfin des citoyens honoraires, c'étoient ceux des villes libres qui reſtoient volontairement adjointes à l'état de Rome quant à la ſouveraineté, mais non quant aux droits de cité, ayant voulu avoir leur cité, leurs lois, & leurs officiers à part; les privileges de ceux-ci avoient encore moins d'étendue que ceux des citoyens de droit.

Ceux qui n'étoient point citoyens de fait ni de droit, ni même honoraires, étoient appellés *étrangers*, ils avoient un juge particulier pour eux appellé *prætor peregrinus*.

En France, tous ceux qui ſont nés dans le royaume & ſujets du roi ſont naturels François ou régnicoles; ceux qui ſont nés hors le royaume, ſujets d'un prince étranger, & chez une nation à laquelle le roi n'a point accordé le privilege de joüir en France des mêmes privileges que les régnicoles, ſont réputés aubains ou étrangers, quoiqu'ils demeurent dans le royaume, & ne peuvent effacer ce vice de perégrinité qu'en obtenant des lettres de *naturalité*.

Anciennement ces lettres ſe nommoient *lettres de bourgeoiſie*, comme s'il ſuffiſoit d'être bourgeois d'une ville pour être réputé comme les naturels du pays. Il y a au tréſor des chartes un grand nombre de ces lettres de bourgeoiſie, qui ne ſont autre choſe que des lettres de *naturalité* accordées à des étrangers du tems de Charles VI. on ſe faiſoit encore recevoir bourgeois du roi pour participer aux privileges des régnicoles.

Dans la ſuite ces lettres ont été appellées *lettres d'naturalité*.

Il n'appartient qu'au roi ſeul de naturaliſer les étrangers; aucun ſeigneur, juge, ni cour ſouveraine n'a ce droit.

Néanmoins la naturaliſation ſe fait ſans lettres pour les habitans de Tournay, ſuivant les lettres-patentes de François I. & Henri II. de 1521 & 1552 une ſimple déclaration de *naturalité* ſuffit, elle s'accorde quelquefois par les juges royaux. *Voyez l'Inſt. du Droit belgique*, *pag.* 34.

Il y a des lettres de *naturalité* accordées à des nations entieres qui ſont alliées de la France, de maniere que ceux de ces pays qui viennent s'établir en France y jouiſſent de tous les privileges des régnicoles ſans avoir beſoin d'obtenir des lettres particulieres pour eux.

Les

Les lettres de *naturalité* s'accordent en la grande chancellerie, elles doivent être regiſtrées en la chambre du domaine & en la chambre des comptes. *Voyez* Bacquet, *du droit d'aubaine*, & Aubain, Étranger, Lettres de naturalité, Naturalisation. (*A*)

NATURE, ſ. f. (*Philoſ.*) eſt un terme dont on fait différens uſages. Il y a dans Ariſtote un chapitre entier ſur les différens ſens que les Grecs donnoient au mot φύσις, *nature*; & parmi les Latins, ſes différens ſens ſont en ſi grand nombre, qu'un auteur en compte juſqu'à 24 ou 25. M. Boyle, dans un traité auprès qu'il a fait fut les ſens vulgairement attribués au mot *nature*, en compte huit principaux.

Nature ſignifia quelquefois le ſyſtème du monde, la machine de l'univers, ou l'aſſemblage de toutes les choſes créées. *Voyez* Système.

C'eſt dans ce ſens que nous diſons *l'auteur de la nature*, que nous appellons le ſoleil l'*œil de la nature*, à cauſe qu'il éclaire l'univers, & le *pere de la nature*, parce qu'il rend la terre fertile en échauffant: de même nous diſons du phénix ou de la chimere, qu'il n'y en a point dans la *nature*.

M. Boyle veut qu'au lieu d'employer le mot de *nature* en ce ſens, on ſe ſerve, pour éviter l'ambiguité ou l'abus qu'on peut faire de ce terme, du mot de *monde* ou d'*univers*.

Nature s'applique dans un ſens moins étendu à chacune des différentes choſes créées ou non créées, ſpirituelles & corporelles. *Voyez* Etre.

C'eſt dans ce ſens que nous diſons *la nature humaine*, entendant par-là généralement tous les hommes qui ont une ame ſpirituelle & raiſonnable. Nous diſons auſſi *nature des anges*, *nature divine*. C'eſt dans ce même ſens que les Théologiens diſent *natura naturans*, & *natura naturata*; ils appellent Dieu *natura naturans*, comme ayant donné l'être & la *nature* à toutes choſes, pour le diſtinguer des créatures, qu'ils appellent *natura naturata*, parce qu'elles ont reçu leur *nature* des mains d'un autre.

Nature, dans un ſens encore plus limité, ſe dit de l'eſſence d'une choſe, ou de ce que les philoſophes de l'école appellent ſa *quiddité*, c'eſt-à-dire l'attribut qui fait qu'une choſe eſt telle ou telle. *Voyez* Essence.

C'eſt dans ce ſens que les Cartéſiens diſent que la *nature* de l'ame eſt de penſer, & que la *nature* de la matiere conſiſte dans l'étendue. *Voyez* Ame, Matiere, Étendue. M. Boyle veut qu'on ſe ſerve du mot *eſſence* au lieu de *nature*. *Voyez* Essence.

Nature eſt plus particulierement en uſage pour ſignifier l'ordre & le cours naturel des choſes, la ſuite des cauſes ſecondes, ou les lois du mouvement que Dieu a établies. *Voyez* Causes & Mouvement.

C'eſt dans ce ſens qu'on dit que les Phyſiciens étudient la *nature*.

Saint Thomas définit la *nature* une ſorte d'art divin communiqué aux êtres créés, pour les porter à la fin à laquelle ils ſont deſtinés. La *nature* priſe dans ce ſens n'eſt autre choſe que l'enchaînement des cauſes & des effets, ou l'ordre que Dieu a établi dans toutes les parties du monde créé.

C'eſt auſſi dans ce ſens qu'on dit que les miracles ſont au-deſſus du pouvoir de la *nature*; que l'art force ou ſurpaſſe la *nature* par le moyen des machines, lorſqu'il produit par ce moyen des effets qui ſurpaſſent ceux que nous voyons dans le cours ordinaire des choſes. *Voy.* Art, Miracle.

Nature ſe dit auſſi de la réunion des puiſſances ou facultés d'un corps, ſur-tout d'un corps vivant.

C'eſt dans ce ſens que les Medecins diſent que la *nature* eſt forte, foible ou uſée, ou que dans certaines maladies la *nature* abandonnée à elle-même en opere la guériſon.

Nature ſe prend encore en un ſens moins étendu, pour ſignifier l'action de la providence, le principe de toutes choſes, c'eſt-à-dire cette puiſſance ou être ſpirituel qui agit & opere ſur tous les corps pour leur donner certaines propriétés ou y produire certains effets. *Voy.* Providence.

La *nature* priſe dans ce ſens, qui eſt celui que M. Boyle adopte par préférence, n'eſt autre choſe que Dieu même, agiſſant ſuivant certaines lois qu'il a établies. *Voy.* Dieu.

Ce qui paroît s'accorder aſſez avec l'opinion où étoient pluſieurs ancien, que la *nature* étoit le dieu de l'univers, le *deus* qui préſidoit à tout & gouvernoit tout, quoique d'autres regardaſſent cet être prétendu comme imaginaire, n'entendant autre choſe par le mot de *nature* que les qualités ou vertus que Dieu a données à ſes créatures, & que les Poëtes & les Orateurs perſonnifient.

Le P. Malebranche prétend que tout ce qu'on dit dans les écoles ſur la *nature*, eſt capable de nous conduire à l'idolâtrie, attendu que par ces mots les anciens payens entendoient quelque choſe qui ſans être Dieu agiſſoit continuellement dans l'univers. Ainſi l'idole *nature* devoit être ſelon eux un principe actuel qui étoit en concurrence avec Dieu, la cauſe ſeconde & immédiate de tous les changemens qui arrivent à la matiere. Ce qui paroît teinter dans la ſentiment de ceux qui admettoient l'*anima mundi*, regardant la *nature* comme un ſubſtitut de la divinité, une cauſe collatérale, une eſpece d'être moyen entre Dieu & les créatures.

Ariſtote définit la nature, *principium & cauſa motus & cius in eue eſt primo per ſe & non per accidens*; définition ſi obſcure, que malgré toutes les gloſes de ſes commentateurs, aucun d'eux n'a pu parvenir à la rendre intelligible.

Ce principe, que les Péripatéticiens appelloient *nature*, agiſſoit, ſelon eux, *néceſſairement*, & étoit par conſéquent deſtitué de connoiſſance ou de liberté. *Voyez* Fatalité.

Les Stoïciens concevoient auſſi la *nature* comme un certain eſprit ou vertu répandue dans l'univers, qui donnoit à chaque ame ſon mouvement; de ſorte que tout étoit forcé par l'ordre invariable d'une *nature* aveugle & par une néceſſité inévitable.

Quand on parle de l'action de la *nature*, on n'entend plus autre choſe que l'action des corps les uns ſur les autres, conforme aux lois du mouvement établies par le Créateur.

C'eſt en cela que conſiſte tout le ſens de ce mot, qui n'eſt qu'une façon abrégée d'exprimer l'action des corps, & qu'on exprimeroit peut-être mieux par le mot de *méchaniſme* des corps.

Il y en a, ſelon l'obſervation de M. Boyle, qui n'entendent par le mot de *nature* que la loi que chaque choſe a reçue du Créateur, & ſuivant laquelle elle agit dans toutes les occaſions; mais ce ſens attaché au mot *nature*, eſt impropre & figuré.

Le même auteur propoſe une définition du mot de *nature* plus juſte & plus uſitée, ſelon lui, que toutes les autres, & en vertu de laquelle on peut entendre facilement tous les axiomes & expreſſions qui ont rapport à ce mot. Pour cela il diſtingue entre *nature particuliere* & *nature générale*.

Il définit la *nature générale* l'aſſemblage des corps qui conſtituent l'état préſent du monde, conſidéré comme un principe par la vertu duquel ils agiſſent & reçoivent l'action ſelon les lois du mouvement établies par l'auteur de toutes choſes.

La *nature particuliere* d'un être ſubordonné ou individuel, n'eſt que la *nature* générale appliquée à quelque portion diſtincte de l'univers: c'eſt un aſſemblage des propriétés méchaniques (comme grandeur, figure, ordre, ſituation & mouvement local) convenables & ſuffiſantes pour conſtituer l'eſpece & la dénomination d'une choſe ou d'un corps particulier, le concours de tous les êtres étant conſidéré comme le principe du mouvement, de repos, *&c.*

Nature, *lois de la*, ſont des axiomes ou regles générales de mouvement & de repos qu'obſervent les corps naturels dans l'action qu'ils exercent les uns ſur les autres, & dans tous les changemens qui arrivent à leur état naturel.

Quoique les lois de la *nature* ſoient proprement les mêmes que celles du mouvement, on y a cependant mis quelques différences: En effet, on trouve des auteurs qui donnent le nom de *lois* du mouvement aux lois particulieres du mouvement, & qui appellent lois de la *nature* les lois plus générales & plus étendues, qui ſont comme les axiomes d'où les autres ſont déduites.

De ces dernieres lois M. Newton en établit trois.

1°. Chaque corps perſevere de lui-même dans ſon état de repos ou de mouvement rectiligne uniforme, à moins qu'il ne ſoit forcé de le changer par l'action de quelque cauſe étrangere.

Ainſi les projectiles perſévérent dans leur mouvement juſqu'à ce qu'il ſoit éteint par la réſiſtance de l'air & par la gravité; de même une toupie dont les parties ſont continuellement détournées de leur mouvement rectiligne par leur adhéſence mutuelle, ne ceſſe de tourner autour d'elle-même qu'à cauſe de la réſiſtance de l'air & du frottement du plan ſur lequel elle ſe meut. De même encore les maſſes énormes des planetes & des cometes qui ſe meuvent dans un milieu non réſiſtant, conſervent long-tems leur mouvement ſans altération. *Voy.* Force d'inertie, Réſistance & Milieu.

2°. *Le changement* qui arrive dans le mouvement eſt toujours proportionnel à la force qui le produit, & ſe fait dans la direction ſuivant laquelle cette force agit.

Si une certaine force produit un certain mouvement, une force double produira un mouvement double, une force triple un mouvement triple, ſoit que ce mouvement ſoit imprimé tout à-la-fois, ou ſucceſſivement & par degrés; & comme la direction de ce mouvement doit toujours être celle de la force motrice, il s'enſuit que ſi avant l'action de cette force le corps avoit un mouvement, il faut y ajouter le nouveau mouvement s'il le fait du même côté, ou l'en retrancher s'il le fait vers le côté oppoſé, ou l'y ajouter obliquement s'il lui eſt oblique, & chercher le mouvement compoſé de ces deux mouvemens, eu égard à la direction de chacun. *Voyez* COMPOSITION DU MOUVEMENT.

3°. La réaction eſt toujours contraire & égale à l'action, c'eſt-à-dire que les actions de deux corps l'un ſur l'autre ſont mutuellement égales & de direction contraires.

Tout corps qui en preſſe ou en tire un autre, en eſt réciproquement preſſé ou tiré. Si je preſſe une pierre avec mon doigt, mon doigt, eſt également preſſé par la pierre. Si un cheval tire un poids par le moyen d'une corde, le cheval eſt auſſi tiré vers le poids; car la corde étant également tendue par-tout, & faiſant un effort égal des deux côtés pour ſe relâcher, tire également le cheval vers la pierre, & la pierre vers le cheval, & empêchera l'un d'avancer, autant qu'elle fait avancer l'autre.

De même ſi un corps qui en choque un autre en change le mouvement, il doit recevoir par le moyen de l'autre corps un changement égal dans ſon mouvement, à cauſe de l'égalité de preſſion.

Dans toutes ces actions de corps les changemens ſont égaux de part & d'autre, non pas dans la vîteſſe, mais dans le mouvement, tant que les corps ſont ſuppoſés libres de tout empêchement. A l'égard des changemens dans la vîteſſe, ils doivent être en raiſon inverſe des maſſes, lorſque les changemens dans les mouvemens ſont égaux. *Voyez* ACTION & RÉACTION.

Cette même loi a auſſi lieu dans les attractions. *Voy.* ATTRACTION. *Chambers.* (*O*)

NATURE DE BALEINE, *voyez* BLANC DE BALEINE.

NATURE, (*Mythol.*) chez les Poëtes la *nature* eſt tantôt mere, tantôt fille, & tantôt compagne de Jupiter. La *nature* étoit déſignée par les ſymboles de la Diane d'Epheſe.

NATURE, *la*, (*Poëſie.*) La *nature* en Poëſie eſt, 1°. tout ce qui eſt actuellement exiſtant dans l'univers; 2°. c'eſt tout ce qui a exiſté avant nous, & que nous pouvons connoître par l'hiſtoire des tems, des lieux & des hommes; 3°. c'eſt tout ce qui peut exiſter, mais qui peut-être n'a jamais exiſté ni n'exiſtera jamais. Nous comprenons dans l'Hiſtoire la fable & toutes les inventions poétiques, auxquelles on accorde une exiſtence de ſuppoſition qui vaut pour les Arts autant que la réalité hiſtorique. Ainſi il y a trois mondes où le génie poétique peut aller choiſir & prendre ce qui lui convient pour former ſes compoſitions: le monde réel, le monde hiſtorique, qui comprend le fabuleux, & le monde poſſible; & ces trois mondes ſont ce qu'on appelle la *nature*. (*D. J.*)

NATURE, (*Critique ſacrée.*) Les mots de *nature* & *naturellement* ſe trouvent ſouvent employés dans l'Ecriture, ainſi que dans les auteurs grecs & latins, par oppoſition à la voie de l'inſtruction, qui nous fait connoître certaines choſes. C'eſt ainſi que ſaint Paul parlant d'une coutume établie de ſon tems, dit: „ La *nature* elle-même ne nous enſeigne-t-elle pas que ſi un „ homme porte des cheveux longs cela lui eſt honteux, „ au lieu qu'une longue chevelure eſt honorable à une „ femme, *&c.* „. C'eſt qu'il ſuffit de voir des choſes qui ſe pratiquent tous les jours, pour les regarder enfin comme des choſes naturelles. A plus forte raiſon peut-on dire que les gentils, qui étoient privés de la révélation, connoiſſoient d'eux-mêmes ſans ce ſecours les préceptes de morale que les lumieres naturelles de la raiſon leur faiſoient découvrir, & qui étoient les mêmes que ceux que la loi de Moïſe enſeignoit aux Juifs; de ſorte que quand un payen agiſſoit ſelon ces préceptes, il faiſoit naturellement ce que la loi de Moïſe preſcrivoit: il montroit par-là que l'œuvre de la loi (terme qui ſignifie les *commandemens moraux de la loi*) étoit écrite dans ſon cœur & dans ſon eſprit, c'eſt-à-dire qu'il pouvoit aiſément s'en former des idées. (*D. J.*)

NATURE BELLE, LA, (*beaux Arts.*) la *belle nature* eſt la *nature* embellie, perfectionnée par les beaux arts pour l'uſage & pour l'agrément. Développons cette vérité avec le ſecours de l'amour des Principes de littérature.

Les hommes ennuyés d'une jouiſſance trop uniforme des objets que leur offroit la *nature* toute ſimple; & ſe trouvant d'ailleurs dans une ſituation propre à recevoir le plaiſir, ils eurent recours à leur génie pour ſe procurer un nouvel ordre d'idées & de ſentimens, qui réveillât leur eſprit, & ranimât leur goût. Mais que pouvoit faire ce génie borné dans ſa fécondité & dans ſes vues, qu'il ne pouvoit porter plus loin que la *nature*, & ayant d'un autre côté à travailler pour des hommes, dont les facultés étoient reſſerrées dans les mêmes bornes? Tous ſes efforts durent néceſſairement ſe réduire à faire un choix des plus belles parties de la *nature*, pour en former un tout exquis, qui fût plus parfait que la *nature* elle-même, ſans cependant ceſſer d'être naturel. Voilà le principe ſur lequel a dû néceſſairement ſe dreſſer le plan des arts, & que les grands artiſtes ont ſuivi dans tous les ſiecles. Choiſiſſant les objets & les traits, ils nous les ont préſentés avec toute la perfection dont ils ſont ſuſceptibles. Ils n'ont point imité la *nature* telle qu'elle eſt en elle-même; mais telle qu'elle peut être, & qu'on peut la concevoir par l'eſprit. Ainſi puiſque l'objet de l'imitation des arts eſt la *belle nature*, repréſentée avec toutes ſes perfections, voyons donc comment ſe fait cette imitation.

On peut diviſer la *nature* par rapport aux arts en deux parties: l'une dont on jouit par les yeux, & l'autre par la voie des oreilles; car les autres ſens ſont abſolument ſtériles pour les beaux arts. La premiere partie eſt l'objet de la peinture qui repréſente en relief, & enfin celui de l'art du geſte, qui eſt une branche des deux autres arts que je viens de nommer, & qui n'en diffère, dans ce qu'il embraſſe, que parce que le ſujet auquel on attache les geſtes dans le danſe eſt naturel & vivant, au lieu que la toile du peintre & le marbre du ſculpteur ne le ſont point.

La ſeconde partie eſt l'objet de la muſique, conſidérée ſeule & comme un chant; en ſecond lieu, de la poéſie qui emploie la parole, mais la parole meſurée & calculée dans tous les tons.

Ainſi la peinture imite la *belle nature* par les couleurs; la ſculpture, par les reliefs; la danſe, par les mouvemens & par les attitudes du corps. La muſique l'imite par les ſons inarticulés, & la poéſie enfin par la parole meſurée. Voilà les caracteres diſtinctifs des arts principaux: & s'il arrive quelquefois que ces arts ſe mêlent & ſe confondent, comme par exemple dans la poéſie; ſi la danſe fournit des geſtes aux acteurs ſur le théâtre; ſi la muſique donne le ton de la voix dans la déclamation, ſi la peinture décore le lieu de la ſcene, ce ſont des ſervices qu'ils ſe rendent mutuellement, en vertu de leur fin commune, & de leur alliance réciproque; mais c'eſt ſans préjudice à leurs droits particuliers & naturels. Une tragédie ſans geſtes, ſans muſique, ſans décoration eſt toujours un poëme. C'eſt une imitation exprimée par le diſcours meſuré. Une muſique ſans paroles eſt toujours muſique: elle exprime la plainte & la joie indépendamment des mots qui l'aident, à la vérité, mais qui ne lui apportent ni ne lui ôtent rien de ſa nature ni de ſon eſſence. Son expreſſion eſſentielle eſt le ſon, de même que celle de la peinture eſt la couleur, & celle de la danſe le mouvement du corps.

Mais il faut remarquer ici que comme les arts doivent choiſir les deſſeins de la *nature*, & les perfectionner, ils doivent choiſir auſſi à perfectionner les expreſſions qu'ils empruntent de la *nature*. Ils ne doivent point employer toutes ſortes de couleurs, ni toutes ſortes de ſons: il faut en faire un juſte choix, & un mélange exquis: il faut les allier, les proportionner, les nuancer, les mettre en harmonie. Les couleurs & les ſons ont entr'eux des ſympathies & des répugnances. La *nature* a droit de les unir, ſuivant ſes volontés; mais l'art doit le faire ſelon les regles. Il faut non-ſeulement qu'il ne bleſſe point le goût, mais qu'il le flatte, & le flatte autant qu'il peut être flatté. De cette maniere on peut définir la peinture, la ſculpture, la danſe une imitation de la *belle nature*, exprimée par les couleurs, par le relief, par les attitudes; & la muſique & la poéſie, l'imitation de la *belle nature*, exprimée par les ſons ou par le diſcours meſuré.

Les arts dont nous venons de parler ont eu leur commencement, leur progrès & leurs révolutions dans le monde. Il y eut un tems où les hommes occupés du ſeul ſoin de ſubſiſter ou de défendre leur vie, n'étoient que laboureurs ou ſoldats: ſans lois, ſans paix, ſans mœurs, leurs ſociétés n'étoient que des conjurations. On ne fut point dans ces tems de trouble & de ténebres qu'on vit éclore les beaux arts; on ſent bien par leur caractere qu'ils ſont les enfans de l'abondance & de la paix.

Quand

Quand on fut las de s'entre-nuire, & qu'ayant appris par une funeſte expérience, qu'il n'y avoit que la vertu & la juſtice qui puſſent rendre heureux le genre humain, on eut commencé à jouir de la protection des lois, le premier mouvement du cœur fut pour la joie. On ſe livra aux plaiſirs qui vont à la ſuite de l'innocence. Le chant & la danſe furent les premieres expreſſions du ſentiment; & enſuite le loiſir, le beſoin, l'occaſion, le haſard donnerent l'idée des autres arts, & en ouvrirent le chemin.

Lorſque les hommes furent un peu dégroſſis par la ſociété, & qu'ils eurent commencé à ſentir qu'ils valoient mieux par l'eſprit que par le corps, il ſe trouva ſans doute quelque homme merveilleux, qui, inſpiré par un génie extraordinaire, jetta les yeux ſur la *nature*.

Après l'avoir bien contemplée, il ſe conſidera lui-même. Il reconnut qu'il avoit un goût né pour les eſprits qu'il avoit obſervés; qu'il en étoit touché agréablement. Il comprit que l'ordre, la variété, la proportion tracée avec tant d'éclat dans les ouvrages de la *nature*, ne devoient pas ſeulement nous élever à la connoiſſance d'une intelligence ſuprême, mais qu'elles pouvoient encore être regardées comme des leçons de conduite, & tournées au profit de la ſociété humaine.

Ce fut alors, à proprement parler, que les arts ſortirent de la *nature*. Juſques-là tous leurs élémens y avoient été confondus & diſperſés, comme dans une ſorte de chaos. On ne les avoit guere connus que par ſoupçon, ou même par une ſorte d'inſtinct. On commença alors à démêler quelques principes: ont fit quelques tentatives, qui aboutirent à des ébauches. C'étoit beaucoup: il n'étoit pas aiſé de trouver ce dont on n'avoit pas une idée certaine, même en le cherchant. Qui auroit cru que l'ombre d'un corps, environné d'un ſimple trait, pût devenir un tableau d'Apelle; que quelques accens inarticulés puſſent donner naiſſance à la muſique, telle que nous la connoiſſons aujourd'hui? Le trajet eſt immenſe. Combien nos peres ne firent-ils point de courſes inutiles, ou même oppoſées à leur terme! Combien d'effets malheureux, de recherches vaines, d'épreuves ſans ſuccès? Nous jouiſſons de leurs travaux; & pour toute reconnoiſſance, ils ont nos mépris.

Les arts en naiſſant, étoient comme ſont les hommes: ils avoient beſoin d'être formés de nouveau par une ſorte d'éducation; ils ſortoient de la Barbarie. C'étoit une imitation, il eſt vrai; mais une imitation groſſiere, & de la *nature* groſſiere elle-même. Tout l'art conſiſtoit à peindre ce qu'on voyoit, & ce qu'on ſentoit; on ne ſavoit pas choiſir. La confuſion régnoit dans le deſſein, la diſproportion & l'uniformité dans les parties, l'excès, la bizarrerie, la groſſiereté dans les ornemens. C'étoit des matériaux plutôt qu'un édifice: cependant on admiroit.

Les Grecs, doués d'un génie heureux, ſaiſirent enfin avec netteté les traits eſſentiels & capitaux de la *belle nature*, & comprirent clairement qu'il ne ſuffiſoit pas d'imiter les choſes, qu'il falloit encore les choiſir. Juſqu'à eux les ouvrages de l'art n'avoient guere été remarquables, que par l'énormité de la maſſe ou de l'entrepriſe. C'étoient les ouvrages des Titans. Mais les Grecs plus éclairés, ſentirent qu'il étoit plus beau de charmer l'eſprit, que d'étonner ou d'éblouir les yeux. Ils jugerent que l'unité, la variété, la proportion, devoient être le fondement de tous les arts; & ſur ce fond ſi beau, ſi juſte, ſi conforme aux lois du goût & du ſentiment, on vit chez eux la toile prendre le relief & les couleurs de la *nature*; l'ivoire & le marbre s'animer ſous le ciſeau. La muſique, la poéſie, l'éloquence, l'architecture enfanterent auſſi-tôt des miracles; & comme l'idée de la perfection commune à tous les arts, le fixa dans ce beau ſiecle, on eut preſqu'à la fois dans tous les genres des chefs d'œuvre, qui depuis ſervirent de modeles à toutes les nations polies. Ce fut le premier triomphe des arts. Arrêtons nous à cette époque, puiſqu'il faut néceſſairement puiſer dans les monumens antiques de la Grece, le goût épuré & les modeles admirables de la *belle nature*, qu'on ne rencontre point dans les objets qui s'offrent à nos yeux.

La prédominence des Grecs, en fait de beauté & de perfection, n'étant pas douteuſe, on ſent avec quelle facilité leurs maîtres de l'art purent parvenir à l'expreſſion vraie de la *belle nature*. C'étoit chez eux qu'elle ſe prêtoit ſans ceſſe à l'examen curieux de l'artiſte dans les jeux publics, dans les gymnaſes, & même ſur le théâtre. Tant d'occaſions fréquentes d'obſerver firent naître aux artiſtes grecs l'idée d'aller plus loin. Ils commencerent à ſe former certaines notions générales de la beauté, non-ſeulement des parties du corps, mais encore des proportions entre les parties du corps. Ces beautés devoient s'élever au-deſſus de celles que produit la nature. Leurs originaux ſe trouvoient dans une nature idéale, c'eſt-à-dire, dans leur propre conception.

Il n'eſt pas beſoin de grands efforts pour comprendre que les Grecs durent naturellement s'élever de l'expreſſion du beau naturel, à l'expreſſion du beau idéal, qui va au-delà du premier, & dont les traits, ſi vrais au ſentiment interprete de Platon, ſont rendus d'après les tableaux qui n'exiſtent que dans l'eſprit. C'eſt ainſi que Raphaël a peint ſa Galatée. Comme les beautés parfaites, dit-il dans une lettre au Comte Baldaſſar Caſtiglione, ſont ſi rares parmi les femmes, j'exécute une certaine idée conçue dans mon imagination.

Ces formes idéales, ſupérieures aux matérielles, fournirent aux Grecs les principes ſelon leſquels ils repréſentoient les dieux & les hommes. Quand ils vouloient rendre la reſſemblance des perſonnes, ils s'attachoient toujours à les embellir en même tems; ce qui ſuppoſe néceſſairement en eux l'intention de repréſenter une *nature* plus parfaite qu'elle ne l'eſt ordinairement. Tel a été conſtamment le faîte de Polygnote.

Lorſque les auteurs nous diſent donc que quelques anciens artiſtes ont ſuivi la méthode de Praxitele, qui prit Cratine, ſa maîtreſſe, pour modele de la Vénus de Gnide, ou que Lais a été pour plus d'un peintre l'original des Graces, il ne faut pas croire que ces mêmes artiſtes ſe ſoient écartés pour cela des principes généraux, qu'ils reſpectoient comme leurs lois ſuprêmes. La beauté qui frappoit les ſens, préſentoit à l'artiſte la *belle nature*; mais c'étoit la beauté idéale qui lui fourniſſoit les traits grands & nobles: il prenoit dans la premiere la partie humaine, & dans la derniere la partie divine, qui devoit entrer dans ſon ouvrage.

Je n'ignore pas que les artiſtes ſont partagés ſur la préférence que l'on doit donner à l'étude des monumens de l'antiquité, ou à celle de la *nature*. Le cavalier Bernin a été du nombre de ceux qui diſputent aux Grecs l'avantage d'une plus belle *nature*, ainſi que celui de la beauté idéale de leurs figures. Il penſoit de plus, que la *nature* ſavoit donner à toutes ſes parties la beauté convenable, & que l'art ne conſiſtoit qu'à la ſaiſir. Il s'eſt même vanté de s'être enfin affranchi du préjugé qu'il avoit d'abord ſucé à l'égard des beautés de la Venus de Médicis. Après une application longue & pénible, il avoit, diſoit-il, trouvé en différentes occaſions les mêmes beautés dans la ſimple *nature*. Que la choſe ſoit ou non, toujours s'enſuit il, de ſon propre aveu, que c'eſt même Vénus qui lui apprit à découvrir dans la *nature* des beautés, que juſqu'alors il n'avoit apperçues que dans cette fameuſe ſtatue.

On peut croire auſſi avec quelque fondement, que ſans elle il n'auroit peut-être jamais cherché ces beautés dans la *nature*. Concluons de-là que la beauté des ſtatues greques eſt plus facile à ſaiſir que celle de la *nature* même, en ce que la premiere beauté eſt moins commune, & plus frappante que la derniere.

Une ſeconde vérité découle de celle qu'on vient d'établir; c'eſt que, pour parvenir à la connoiſſance de la beauté parfaite, l'étude de la *nature* eſt au moins une route plus longue & plus pénible que l'étude des antiques. Le Bernin, qui de préférence recommandoit aux jeunes artiſtes d'imiter toujours ce que la *nature* avoit de plus beau, ne leur indiquoit donc pas la voie la plus abrégée pour arriver à la perfection.

On l'imitation de la *nature* ſe borne à un ſeul objet, ou elle raſſemble dans un ſeul ouvrage ce que l'artiſte a obſervé en pluſieurs individus. La premiere façon d'imiter produit des copies reſſemblantes des portraits. La derniere éleve l'eſprit de l'artiſte juſqu'au beau général, & aux notions idéales de la beauté. C'eſt cette derniere route qu'ont choiſi les Grecs qui avoient ſur nous l'avantage de pouvoir ſe procurer ces notions, & par la contemplation des plus beaux corps, & par les fréquentes occaſions d'obſerver les beautés de la *nature*. Ces beautés, comme on l'a dit ailleurs, ſe montroient à eux tous les jours, animées de l'expreſſion la plus vraie, tandis qu'elles n'offrent rarement à nous, & plus rarement encore de la maniere dont l'artiſte deſireroit qu'elles ſe préſentaſſent.

La *nature* ne produira pas facilement parmi nous un corps auſſi parfait que celui d'Antinoüs. Jamais, de même, quand il s'agira d'une belle divinité, l'eſprit humain ne pourra concevoir rien au-deſſus des proportions plus qu'humaines de l'Apollon du vatican. Tout ce que la *nature*, l'art & le genie ont été capables de produire, s'y trouvent réunis. N'eſt-il pas naturel de croire que l'imitation de tels morceaux doit abréger l'étude de

l'art. Dans l'un, on trouve le précis de ce qui eſt diſperſé dans toute la *nature*; dans l'autre, on voit juſqu'où une ſage hardieſſe peut élever la plus belle *nature* au-deſſus d'elle-même. Lorſque ces morceaux offrent le plus grand point de perfection auquel on puiſſe atteindre, en repréſentant des beautés divines & humaines, comment croire qu'un artiſte qui imitera ces morceaux, n'apprendra point à penſer & à deſſiner avec nobleſſe & fermeté, ſans craindre de tomber dans l'erreur?

Un artiſte qui laiſſera guider ſon eſprit & ſa main par la regle que les Grecs ont adoptée pour la beauté, ſe trouvera ſur le chemin qui le conduira directement à l'imitation de la *nature*. Les notions de l'enſemble & de la perfection, raſſemblées dans la *nature* des anciens, éponſeront en lui & lui rendront plus ſenſibles les perfections éparſes de la *nature* que nous voyons devant nous. En découvrant les beautés de cette derniere, il ſaura les combiner avec le beau parfait; & par le moyen des formes ſublimes, toujours préſentées à ſon eſprit, il deviendra pour lui-même une regle ſûre.

Que les artiſtes ſe rappellent ſans ceſſe que l'expreſſion la plus vraie de la *belle nature* n'eſt pas la ſeule choſe que les connoiſſeurs & les imitateurs des ouvrages des Grecs admirent dans ces divins originaux; mais que ce qui en *fait* le caractere diſtinctif, eſt l'expreſſion d'un mieux poſſible, d'un beau idéal, en-deçà duquel reſta toujours la plus belle *nature*.

Ce principe lumineux peut s'étendre à tous les *arts*, ſur-tout à la poéſie, à la muſique, à l'architecture, *&c.* mais en même tems il faut bien ſe mettre dans l'eſprit, que le beau phyſique eſt le fondement, la baſe & la ſource du beau intellectuel, & que ce n'eſt que d'après la *belle nature* que nous voyons, que nous pouvons créer, comme les Grecs, une ſeconde *nature*, plus belle ſans doute, mais analogue à la premiere; en un mot, le beau idéal ne doit être que le beau réel perfectionné.

Rome devint diſciple d'Athenes. Elle admira les merveilles de la Grece; elle râcha de les imiter: bientôt elle ſe fit autant eſtimer par ſes ouvrages de goût, qu'elle s'étoit fait craindre par ſes armes. Tous les peuples lui applaudirent; & cette approbation prouva que les Grecs qui avoient été imités par les Romains, étoient en effet les plus excellens modeles.

On ſait les révolutions qui ſuivirent. L'Europe fut inondée de barbares; & par une conſéquence néceſſaire, les ſciences & les arts furent enveloppés dans le malheur des tems, juſqu'à ce qu'exilés de Conſtantinople, ils vinrent encore ſe réfugier en Italie. On y réveille les manes d'Horace, de Virgile & de Cicéron: on alla fouiller juſque dans les tombeaux qui avoient ſervi à la ſculpture & à la peinture. On vit reparoître l'antiquité avec les graces de la jeuneſſe. Les artiſtes s'empreſſerent à l'imiter; l'admiration publique multiplia les talens; l'émulation les anima, & les beaux arts reparurent avec ſplendeur. Ils vont ſe corrompre & ſe perdre. On charge déjà la belle nature, on l'ajuſte, on la farde; on la pare de colifichets, qui la font méconnoître. Ces rafinemens oppoſés à la groſſiereté, ſont plus difficiles à détruire que la groſſiereté même. C'eſt par eux que le goût s'émouſſe, & que commence la décadence. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

NATUREL, adj. (*Philoſ.*) ſe dit de quelque choſe qui ſe rapporte à la nature, qui vient d'un principe de la nature, ou qui eſt conforme au cours ordinaire & à l'ordre de la nature. *Voyez* NATURE.

Quand une pierre tombe de haut en bas, le vulgaire croit que cela lui arrive par un mouvement *naturel*, en quoi le vulgaire eſt dans l'erreur. *Voyez l'article* FORCE, *p.* 92. *du VII. vol. in-fol.*

Les guériſons faites par les Médecins, ſont des opérations *naturelles*; mais celles de Jéſus-Chriſt étoient miraculeuſes & ſurnaturelles. *Voyez* MIRACLE, *voyez auſſi l'article* NATUREL *qui ſuit*.

Enfans *naturels*, ſont ceux qui ne ſont point nés d'un légitime mariage. *Voyez* BASTARD.

Honſon *naturel*, ta dit de l'honſon phyſique & ſenſible. *Voyez* HONSON.

Jour *naturel*, *voyez* JOUR.

Philoſophie naturelle, c'eſt la ſcience qui conſidere les propriétés des corps *naturels*, l'action mutuelle des uns ſur les autres; on l'appelle autrement *Phyſique*. *Voyez* PHYSIQUE *&* NATURE.

L'illuſtre M. Newton nous a donné un ouvrage intitulé: *Principes mathématiques de la philoſophie naturelle*, où ce grand géometre détermine par des principes mathématiques, les lois des forces centrales, de l'attraction des corps, de la réſiſtance des fluides, du mouvement des planetes dans leurs orbites, *&c.* *Voyez* CENTRE, PLANETE, RÉSISTENCE, *&c.* *Voyez auſſi* NEWTONIANISME, ATTRACTION, GRAVITATION, *&c.* Chambers. (*O*)

NATUREL, (*Métaph.*) nous avons à conſiderer ici ce mot ſous deux regards. 1°. En-tant que les choſes exiſtent, & qu'elles agiſſent conformément aux lois ordinaires que Dieu a établies pour elles; & par-là ce que nous appellons *naturel*, eſt oppoſé au *ſurnaturel* ou *miraculeux*. 2°. En-tant qu'elles exiſtent ou qu'elles agiſſent, ſans qu'il ſurvienne aucun exercice de l'induſtrie humaine ou de l'attention de notre eſprit, par rapport à une fin particuliere: dans ce ſens, ce que nous appellons *naturel*, eſt oppoſé à ce que nous appellons *artificiel*, qui n'eſt autre choſe que l'induſtrie humaine.

Il paroît difficile quelquefois de démêler le *naturel* en-tant qu'oppoſé au *ſurnaturel*; dans ce dernier ſens, le *naturel* ſuppoſe des lois générales & ordinaires: mais ſommes-nous capables de les connoître ſûrement? On diſtingue aſſez un effet qui n'eſt point ſurnaturel ou miraculeux; on ne diſtingue pas ſi déterminement ce qui l'eſt. Tout ce que nous voyons arriver régulierement ou fréquemment, eſt *naturel*; mais tout ce qui arrive d'extraordinaire dans le monde eſt-il miraculeux? C'eſt ce qu'on ne peut aſſurer. Un événement très-rare pourroit venir du principe ordinaire, qui dans la ſuite des révolutions & des changemens auroit formé une ſorte de prodige, ſans quitter la regle de ſon cours, & l'étendue de ſa ſphere. Ainſi voit-on quelquefois des monſtres du caractere le plus inouï, ſans qu'on y trouve rien de miraculeux & de ſurnaturel. Comment donc nous aſſurer, demandera-t-on, que les événemens regardés comme ſurnaturels & miraculeux le ſont réellement, ou comment ſavoir juſqu'où s'étend la vertu de ce principe ordinaire, qui par une longue ſuite de tems & de combinaiſons particulieres, peut faire les choſes les plus extraordinaires?

J'avoue qu'en beaucoup d'événemens qui paroiſſent des merveilles au peuple, un homme ſage doit avec prudence ſuſpendre ſon jugement. Il faut avouer auſſi qu'il eſt des événemens d'un tel caractere, qu'il ne peut venir à l'eſprit des perſonnes ſenſées, de juger qu'ils ſont l'effet de ce principe commun des choſes, & que nous appellons l'*ordre de la nature*: tel eſt, par exemple, la reſurrection d'un homme mort.

On aura beau dire qu'on ne ſait pas juſqu'où s'étendent les forces de la nature, & qu'elle a peut-être des ſecrets pour opérer les plus ſurprenans effets, ſans que nous en connoiſſions les reſſorts. La paſſion de contrarier, ou quelqu'autre intérêt, peut faire venir cette penſée à l'eſprit de certaines gens; mais cela ne fait nulle impreſſion ſur les perſonnes judicieuſes, qui font une ſérieuſe réflexion, & qui veulent agir de bonne foi avec eux-mêmes comme avec les autres. L'impreſſion de vérité commune qui ſe trouva manifeſtement dans le plus grand nombre des hommes ſenſés & habiles, eſt la regle infaillible pour diſcerner le ſurnaturel d'avec le *naturel*: c'eſt la regle même que l'Auteur de la nature a miſe dans tous les hommes; & il ſe ſaroit démenti lui-même s'il leur avoit fait juger vrai ce qui eſt faux, & miraculeux ce qui n'eſt que *naturel*.

Le *naturel* eſt oppoſé à l'*artificiel* auſſi-bien qu'au *miraculeux*; mais non de la même maniere. Jamais ce qui eſt ſurnaturel & miraculeux ne ſauroit être dit *naturel*; mais ce qui eſt artificiel peut s'appeller *naturel*, & il l'eſt effectivement en-tant qu'il n'eſt point miraculeux.

L'artificiel n'eſt donc que ce qui part du principe ordinaire des choſes, mais auquel eſt ſurvenu le ſoin & l'induſtrie de l'eſprit humain, pour atteindre à quelque fin particuliere que l'homme ſe propoſe.

La pratique d'élever avec des pompes une maſſe d'eau immenſe, eſt quelque choſe de *naturel*; cependant elle eſt dite *artificielle* & non pas *naturelle*, en-tant qu'elle n'a été introduite dans le monde que moyennant le ſoin & l'induſtrie des hommes.

En ce ſens là, il n'eſt preſque rien dans l'uſage des choſes, qui ſoit totalement *naturel*, que ce qui n'a point été à la diſpoſition des hommes. Un arbre, par exemple, un prunier eſt *naturel* lorſqu'il a crû dans les forêts, ſans qu'il ait été ni planté ni greffé; auſſi-tôt qu'il l'a été, il perd en ce ſens là, autant de *naturel* qu'il a reçu d'impreſſions par le ſoin des hommes. Eſt-ce donc que ſur un arbre greffé, il n'y croît pas naturellement des prunes ou des ceriſes? Oui en-tant qu'elles n'y croiſſent pas ſurnaturellement; mais non pas en-tant qu'elles y viennent par la ſecours de l'induſtrie humaine, ni en tant qu'elles deviennent telle prune ou telle ceriſe, d'un goût & d'une douceur qu'elles n'auroient point eu ſans le ſecours de l'induſtrie humaine, par cet endroit la prune

ne ſi la vanité fait vernir artificiellement & non pas naturellement.

On demande ici, en quel ſens on dit, parlant d'une ſorte de vin, qu'il eſt *naturel*, tout vin de ſoi étant artificiel; car ſans l'induſtrie & le ſoin des hommes il n'y a point de vin: de ſorte qu'en ce tems là le vin eſt auſſi véritablement artificiel que l'eau-de-vie & l'eſprit-de-vin. Quand donc on appelle du vin *naturel*, c'eſt un terme qui ſignifie que le vin eſt dans la conſtitution du vin ordinaire; & tout qu'on y ait mêlé que ce qu'on a coutume de faire à tous les vins qui ſont en uſage dans le pays & dans le tems où l'on ſe trouve.

Il eſt aiſé après les notions précédentes, de voir en quel ſens on applique aux diverſes ſortes d'eſprit la qualité de *naturel* & de *non-naturel*. Un eſprit eſt cenſé & dit *naturel*, quand la diſpoſition où il ſe trouve ne vient ni du ſoin des autres hommes, dans ſon éducation, ni des réflexions qu'il auroit fait lui-même en particulier pour ſe former.

Au terme de *naturel*, pris en ce dernier ſens, on oppoſe les termes de *cultivé* ou *d'affecté*, dont l'un ſe prend en bonne & l'autre en mauvaiſe part; l'un qui ſignifie ce qu'un ſoin & un art judicieux a ſçu ajouter à l'eſprit *naturel*; l'autre ce qu'un ſoin vain & malentendu y ajoute quelquefois.

On en peut dire à proportion autant des talens de l'eſprit. Un homme eſt dit avoir une logique ou une éloquence *naturelle*, lorſque ſans les connoiſſances acquiſes par l'induſtrie & la réflexion des autres hommes, ni par la ſienne propre, il raiſonne cependant auſſi juſte qu'on puiſſe eſpérer; ou quand il ſait leur faire aux autres, comme il lui plaît, avec force & vivacité ſes penſées & ſes ſentimens.

NATUREL, LE, ſ. m. (*Morale*,) le tempérament, le caractere, l'humeur, les inclinations que l'homme tient de la naiſſance, eſt ce qu'on appelle ſon *naturel*. Il peut être vicieux ou vertueux, cruel & farouche comme dans Néron, doux & humain comme dans Socrate, beau comme dans Monteſquieu, intâme comme dans C . . . , V . . . ou P . . . , *&c.*

L'éducation, l'exemple, l'habitude peuvent à la vérité rectifier le *naturel* dont le penchant eſt rapide au mal, ou gâter celui qui tend le plus heureuſement vers le beau; mais quelque grande que ſoit leur puiſſance, un *naturel* contraint, ſe trahit dans les occaſions imprévues; on vient à bout de le vaincre quelquefois, jamais on ne l'étouffe. La violence qu'on lui fait, le rend plus impétueux dans ſes retours ou dans ſes emportemens. Il eſt cependant un art de former l'ame comme de tiçonner le corps, c'eſt de proportionner les exercices aux forces; & de donner du relâche aux efforts. Il y a deux tems à obſerver: le moment de la bonne volonté pour ſe fortifier, & le moment de la répugnance pour ſe ſoutenir. De ces deux attentions, réſulte une certaine aiſance propre à maintenir le *naturel* dans un juſte tempérament. Nos ſentimens ne tiennent pas moins au *naturel*, que nos actions à l'habitude. La ſuperſtition ſeule ſurmonte le penchant de la nature, & l'aſcendant de l'habitude, témoin le moine Clément.

Le bon *naturel* ſemble naître avec nous; c'eſt un des fruits d'un heureux tempérament que l'éducation peut cultiver avec gloire, mais qu'elle ne donne pas. Il met la vertu dans ſon plus grand jour, & diminue en quelque maniere la laideur du vice, ſans ce bon *naturel*, du moins ſans quelque choſe qui en tevêt l'apparence, on ne ſauroit avoir aucune ſociété durable dans le monde. De-là vient que pour en tenir lieu, on s'eſt vu réduit à forger une humanité artificielle, qu'on exprime par le mot de *bonne éducation*; car ſi l'on examine de près l'idée attachée à ce terme, on verra que ce n'eſt autre choſe que le ſinge du bon *naturel*, ou ſi l'on veut, l'affabilité la complaiſance & la douceur du tempérament, réduite en art. Ces dehors d'humanité rendent un homme les délices de la ſociété, lorſqu'ils ſe trouvent fondés ſur la bonté réelle du cœur; mais ſans elle, ils reſſemblent à une fauſſe montre de fâmeté, qui n'eſt pas plûtôt découverte, qu'elle rend ceux qui s'en parent, l'objet de l'indignation de tous les gens de bien.

Enfin, comme c'eſt du *naturel* que notre ſort dépend, heureux eſt celui qui prend un genre de vie conforme au caractere de ſon cœur & de ſon eſprit, il trouvera toujours du plaiſir & des reſſources dans le choix de ſon attachement! (*D. J.*)

NATURELLE, *loi*, ſ. f. (*Droit naturel.*) on définit la *loi naturelle*, une loi que Dieu impoſe à tous les hommes, & qu'ils peuvent découvrir par les lumieres de leur raiſon, en conſidérant attentivement leur nature & leur état.

Le droit *naturel* eſt le ſyſtême de ces mêmes lois, & la juriſprudence *naturelle* eſt l'art de développer les lois de la nature, & de les appliquer aux actions humaines.

Le ſavant évêque de Peterborough définit les *lois naturelles*, certaines propoſitions d'une vérité immuable, qui ſervent à diriger les actes volontaires de notre ame dans la recherche des biens ou dans la fuite des maux, & qui nous impoſent l'obligation de régler nos actions d'une certaine maniere, indépendamment de toute loi civile, & miſes à part les conventions par leſquelles le gouvernement eſt établi. Cette définition du docteur Cumberland revient au même que la nôtre.

Les *lois naturelles* ſont ainſi nommées parce qu'elles dérivent uniquement de la conſtitution de notre être avant l'établiſſement des ſociétés. La loi, qui en impriment dans nous-mêmes l'idée d'un créateur, nous porte vers lui, eſt la premiere des *lois naturelles* par ſon importance, mais non pas dans l'ordre de ſes lois. L'homme dans l'état de nature, ajoute M. de Monteſquieu, auroit plûtôt la faculté de connoître, qu'il n'auroit des connoiſſances. Il eſt clair que ſes premieres idées ne tendroient point les idées ſpéculatives, il ſongeroit à ſa conſervation de ſon être avant que de chercher l'origine de ſon être.

Un homme pareil ne ſentiroit d'abord que ſa foibleſſe; ſa timidité ſeroit extrême; & il l'on avoit là-deſſus beſoin de l'expérience, l'on a trouvé dans les forêts des hommes ſauvages; tout les fait trembler, tout les fait fuir. Les hommes dans cet état de nature ne chercheroient donc point à s'attaquer, & la paix eſt la premiere *loi naturelle*.

Au ſentiment de ſa foibleſſe, l'homme joint le ſentiment de ſes beſoins. Ainſi une autre *loi naturelle* eſt celle qui lui inſpire de chercher à ſe nourrir.

Je dis que la crainte porteroit les hommes à ſe fuir; mais les marques d'une crainte réciproque les engageroit bientôt à s'approcher. Ils y ſeroient portés d'ailleurs par le plaiſir qu'un animal ſent à l'approche d'un animal de ſon eſpece. De plus, ce charme que les deux ſexes s'inſpirent par leur différence, augmenteroit ce plaiſir; & la priere naturelle qu'ils ſe font toûjours l'un à l'autre, ſeroit une troiſieme loi.

Les hommes parvenus à acquérir des connoiſſances, ont un nouveau motif de s'unir pour leur bien commun ainſi le deſir de vivre en ſociété eſt une quatrieme *loi naturelle*.

On peut établir trois principes généraux des *lois naturelles*, ſavoir 1°. la religion: 2°. l'amour de ſoi-même: 3°. la ſociabilité, ou la bienveillance envers les autres hommes.

La religion eſt le principe des *lois naturelles* qui ont Dieu pour objet. La raiſon nous faiſant connoître l'être ſuprême comme notre créateur, notre conſervateur & notre bienfaiteur: il s'enſuit que nous devons reconnoître notre dépendance abſolue à ſon égard. Ce qui par une conſéquence naturelle, doit produire en nous des ſentimens de reſpect, d'amour & de crainte, avec un entier dévouement à ſa volonté; ce ſont là les ſentimens qui conſtituent la religion. *Voyez* RELIGION.

L'amour de ſoi-même, j'entends un amour éclairé & raiſonnable, eſt le principe des *lois naturelles* qui nous concernent nous-mêmes. Il eſt de la derniere évidence que Dieu en nous créant, s'eſt propoſé notre conſervation, notre perfection & notre bonheur. C'eſt ce qui paroît manifeſtement, & par les facultés dont l'homme eſt enrichi, qui tendent à ces fins, & par cette ſorte inclination qui nous porte à rechercher le bien & à fuir le mal. Dieu veut donc que chacun travaille à ſa conſervation & à ſa perfection, pour acquérir tout le bonheur dont il eſt capable, conformément à ſa nature & à ſon état. *Voyez* AMOUR DE SOI-MÊME.

La ſociabilité, ou la bienveillance envers les autres hommes, eſt le principe d'où l'on peut déduire les *lois naturelles* qui regardent nos devoirs réciproques, & qui ont pour objet la ſociété, c'eſt-à-dire les humains avec leſquels nous vivons. La plûpart des facultés de l'homme ſes inclinations naturelles, ſa foibleſſe & ſes beſoins, ſont autant de liens qui forment l'union du genre humain, d'où dépend la conſervation & le bonheur de la vie. Ainſi tout nous invite à la ſociabilité; le beſoin nous en impoſe la néceſſité, le penchant nous en fait un plaiſir & les diſpoſitions que nous y apportons naturellement, nous montrent que c'eſt en effet l'intention de notre créateur.

Mais la ſociété humaine ne pouvant ni ſubſiſter, ni produire les heureux effets pour leſquels Dieu l'a établie à moins que les hommes n'aient les uns pour les autres des ſentimens d'affection & de bienveillance, il s'enſuit que Dieu veut que chacun ſoit animé de ces ſentimens,

& faſſe

& faſſe tout ce qui eſt en ſon pouvoir pour maintenir cette ſociété dans un état avantageux & agréable, & pour en reſſerrer de plus en plus les nœuds par des ſervices & des bienfaits réciproques. *Voyez* SOCIABILITÉ.

Ces trois principes, la religion, l'amour de ſoi-même & la ſociabilité, ont tous les caracteres que doivent avoir des principes de loix; ils ſont vrais puiſqu'ils ſont pris dans la nature de l'homme, dans ſa conſtitution, & dans l'état où Dieu l'a mis. Ils ſont ſimples, & à la portée de tout le monde; ce qui eſt un point important, parce qu'en matiere de devoirs, il ne faut que des principes que chacun puiſſe ſaiſir aiſément, & qu'il y a toujours du danger dans la ſubtilité d'eſprit qui fait chercher des routes ſingulieres & nouvelles. Enfin ces mêmes principes ſont ſuffiſans & très-féconds, puiſqu'ils embraſſent tous les objets de nos devoirs, & nous font connoître la volonté de Dieu dans tous les états, & toutes les relations de l'homme. (1)

1°. Les *lois naturelles* ſont ſuffiſamment connues des hommes, car on en peut découvrir les principes, & de-là déduire tous nos devoirs par-l'uſage de la raiſon cultivée; & même la plûpart de ces lois ſont à la portée des eſprits les plus médiocres.

2°. Les *lois naturelles* ne dépendent point d'une inſtitution arbitraire; elles dépendent de l'inſtitution divine fondée d'un côté ſur la nature & la conſtitution de l'homme; de l'autre ſur la ſageſſe de Dieu, qui ne ſauroit vouloir une fin, ſans vouloir en même tems les moyens qui ſeuls peuvent y conduire.

3°. Un autre caractere eſſentiel des *lois naturelles*, c'eſt qu'elles ſont univerſelles, c'eſt-à-dire qu'elles obligent tous les hommes ſans exception; car non-ſeulement tous les hommes ſont également ſoumis à l'empire de Dieu, mais encore les *lois naturelles* ayant leur fondement dans la conſtitution & l'état des hommes, & leur étant notifiées par la raiſon, il eſt bien manifeſte qu'elles conviennent eſſentiellement à tous, & les obligent tous ſans diſtinction, quelque différence qu'il y ait entr'eux par le fait, & dans quelqu'état qu'on les ſuppoſe. C'eſt ce qui diſtingue les *lois naturelles* des lois poſitives; car une loi poſitive ne regarde que certaines perſonnes, ou certaines ſociétés en particulier.

4°. Les *lois naturelles* ſont immuables, & n'admettent aucune diſpenſe. C'eſt encore là un caractere propre de ſes lois, qui les diſtingue de toutes lois poſitives, ſoit divines, ſoit humaines. Cette immutabilité des *lois naturelles* n'a rien qui répugne à l'indépendance; au ſouverain pouvoir, ou à la liberté de l'être tout parfait. Etant lui-même l'auteur de notre conſtitution, il ne peut que preſcrire ou défendre les choſes qui ont une convenance ou une diſconvenance néceſſaire avec cette même conſtitution; & par conſéquent il ne ſauroit rien changer aux *lois naturelles* ni en diſpenſer jamais. C'eſt en lui une glorieuſe néceſſité que de ne pouvoir ſe démentir lui-même.

Je couronne cet article par ce beau paſſage de Cicéron; la loi, dit-il, *legum, lib. II.* n'eſt point une invention de l'eſprit humain, ni un établiſſement arbitraire que les peuples aient fait; mais l'expreſſion de la raiſon éternelle qui gouverne l'univers. L'outrage que Turquin fit à Lucrece n'en étoit pas moins un crime, parce qu'il n'y avoit point encore à Rome de loi écrite contre ces ſortes de violences. Turquin pécha contre la loi éternelle, qui étoit loi dans tous les tems, & non pas ſeulement depuis l'inſtant qu'elle a été écrite. Son origine eſt auſſi ancienne que l'eſprit divin; car la véritable, la primitive, & la principale loi n'eſt autre choſe que le ſouverain conſeil du grand Jupiter.

Cette loi, dit-il ailleurs, eſt univerſelle, éternelle, immuable; elle ne varie point ſelon les lieux & les tems: elle n'eſt pas différente aujourd'hui de ce qu'elle étoit anciennement. Elle n'eſt point autre à Rome, & autre à Athènes. La même loi immortelle regle toutes les nations, parce qu'il n'y a qu'un ſeul Dieu qui a donné & publié cette loi. Cicer. *de Repub. lib. III. apud* Lactant. *inſtit. div. lib. VI. cap. viij.*

C'en eſt aſſez ſur les *lois naturelles* conſidérées d'une vûe générale; mais comme elles ſont le fondement de toute la morale & de toute la politique; le lecteur ne peut en embraſſer le ſyſtême complet, qu'en étudiant les grands & beaux ouvrages ſur cette matiere: ceux de Grotius, de Puffendorf, de Thomaſius, de Baddé, de Sharrock, de Selden, de Cumberland, de Wollaſton, de Locke, & autres ſavans de cet ordre. (*D. J.*)

NATUREL, (*Arithmét.*) dans les tables des logarithmes, on appelle *nombres naturels* ceux qui expriment les nombres conſécutifs 1, 2, 3, 4, 5, *&c.* à l'infini, pour les diſtinguer des nombres *artificiels*, qui en ſont les logarithmes. *Voyez* LOGARITHME, *Chambers.* (*E*)

NATUREL, adj. ce mot *en Muſique*, a pluſieurs ſens: 1°. muſique *naturelle* ſe dit du chant formé par la voix humaine, par oppoſition à la muſique artificielle, qui ſe fait avec des inſtrumens: 2°. on dit qu'un chant eſt *naturel* quand il eſt aiſé, doux, gracieux; qu'une harmonie eſt *naturelle* quand elle eſt produite par les cordes eſſentielles & *naturelles* du mode. 3°. *Naturel* ſe dit encore de tout chant qui n'eſt point forcé, qui ne va ni trop haut ni trop bas, ni trop vîte, ni trop lentement. Enfin la ſignification la plus commune de ce mot, & la ſeule dont l'abbé Broſſard n'a point parlé, s'applique aux tons ou modes dont les ſons ſe tirent de la gamme ordinaire, ſans altérations. De ſorte qu'un mode *naturel* eſt celui où l'on n'employe ni dièſe ni bémol. Dans la rigueur de ce ſens, il n'y auroit qu'un ſeul mode *naturel*, qui ſeroit celui d'*ut* majeur, mais on étend le nom de *naturel* à tout mode, dont les cordes eſſentielles ſeulement ne portent ni dièſe ni bémol; tels ſont les modes majeurs de *ſol* & de *fa*; les modes mineurs de *la* & de *ré*, &c. *Voyez* MODE, TRANSPOSITION, CLÉ TRANSPOSÉE. (*S*)

NATUREL, eſt en uſage *dans le Blaſon*, pour ſignifier *des animaux, des fruits, des fleurs*, qui ſont peints dans un écu avec leurs couleurs naturelles, quoique différentes des couleurs ordinaires dans le Blaſon; ce mot ſert à empêcher qu'on n'accuſe des armoiries d'être fauſſes, quand elles portent des couleurs inconnues dans le blaſon. *Voyez* COULEUR & BLASON. Berthelas en Forêt, d'azur à un tigre au *naturel*.

NAU, (*Géogr.*) autrement *Naue* ou *Nabe*, en latin *Nava*, riviere d'Allemagne. Tacite, *l. IV. c. lxx.* fait men-

(1) Voilà en quoi les Déiſtes ont toujours prétendu, mais jamais prouvé. La conſcience & la raiſon même qui démontrent la religion naturelle, ſainte, & vraie, la découvrent inſuffiſante, & non entiere. Les preuves en ſont convaincantes. J'en traçerai ici un abregé. Premierement il faut faire l'uſage de la raiſon le plus exact & le plus droit, pour apprendre la religion naturelle. Qui oſera la nier d'après tant de preuves de fait que nous en avons? qui oſera auſſi aſſurer que tous les hommes ſont à portée de faire ce pareil uſage de la raiſon? & qui s'inférera de-là que la promulgation de la religion eſt auſſi néceſſaire que celle des lois, n'y ayent entre moyen qu'on puiſſe imaginer capable de remédier, dans une choſe néceſſaire à tous les hommes, au défaut de notre raiſon, qui n'eſt que trop avéré par une expérience journaliere. Origéne fit valoir ces arguments inébranlables contre Celſe, Lactance liv. 5. & Foſter contre Tindal, & une infinité d'autres contre les Déiſtes, auxquels je renvoie le lecteur. Trop ſouvent la raiſon nous trompe, nous n'avons que trop acquis le droit de la recuſer. Combien de fois nous croyons ſuivre l'impulſion de la nature, & nous lui reſiſtons? en écoutant ce qu'elle nous dit à nos ſens, nous mépriſons ce qu'elle nous dit à nos cœurs. L'être actif le ſait, l'être paſſif commande. Combien de fois nous pouvons nous dire à nous mêmes: *video meliora, proboque, deteriora ſequor?* Cela prouve bien évidemment, & la corruption de la nature humaine, & la perte de ſon intégrité. Qui ne déſirera donc ici en ſecond lieu, que les hommes ayent beſoin d'un motif très puiſſant, pour reſtaurer leur propre ruine, pour compenſer & ſecourir la miſere extrême, qui eſt leur apanage naturel; mais où le trouver ce motif? que la Déiſte me le faſſe voir dans les productions les plus ſublimes de l'eſprit humain: qu'il me renvoie à cet effet, s'il l'oſe, aux plus ſages légiſlateurs & aux plus célebres philoſophes. Conſultons les deux, ces légiſlateurs, ces philoſophes, feuilletons leurs livres, examinons leurs diverſes opinions, nous les trouverons tous préſomptueux, affirmatifs, même dogmatiques dans leurs préjugés ſuperſtitieux, n'ignorant rien, ne prouvant rien, ſe mocquant les uns des autres, & en point commun à tous eſt peut-être le ſeul, ſur lequel ils ont tous raiſon. Triomphans quand ils attaquent, ils font ſans vigueur en ſe défendant. Si nous pélés les raiſons, ils n'en ont que pour détruire; ſi vous comptés les voix, chacun eſt réduit à ſe (ſienne); ils ne s'accordent que pour diſputer: les écouter n'eſt pas le moyen d'acquérir la certitude. Voilà comme un philoſophe qui les connoît, dépeint ces grands juges, au tribunal de qui on en appelle ici, ces champions de la raiſon humaine. Enfin il en faut convenir, puiſque l'expérience nous en convainc, que, qui ſe fie à la raiſon humaine doit néceſſairement ſe trouver flotter ſur une mer d'opinions humaines, ſans gouvernail, ſans bouſſole, & livré à des paſſions orageuſes, ſans autre guide qu'un pilote inexperimenté qui méconnoit ſa route, & qui ne ſait ni d'où il vient, ni où il va. Enfin la nature divine étant incompréhenſible, quelque effort que faſſe la raiſon humaine, elle ne pourra jamais nous faire connoître nos devoirs envers Dieu, ce cœur de tous les cultes extravagans poſſibles, qui lui conviennent le plus, & lui ſoit le plus agréable: & cependant la ſociété même des hommes nous fait toucher au doigt qu'il n'y en a qu'un qu'on doive lui rendre. J'ai parlé de ce ſujet dans d'autres de mes écrits. J'y renvoie le lecteur, quoique j'en aye repris quelque choſe ici. & en cette plus aux auteurs ſans nombre qui traiterent ces matieres, & qui ſe trouverent entre les mains de tout le monde. (*E*)

quentiqu de cette riviere, & dit qu'elle ſe joint au Rhin près de *Bingium*, aujourd'hui Bingen: en effet Bingen eſt encore ſituée au lieu où la Nau ſe jette dans le Rhin. Auſone en parlant de cette riviere dit:

Tranſierum celerem nebuloſæ lumine Navam.

Elle a ſa ſource dans la Lorraine à l'orient de Neukirch, prend ſon cours du S. O. au N. E. & tournant enfin du midi au nord, elle va ſe jetter dans le Rhin au-deſſous de Bin. (*D. J.*)

NAVAL, adj. ſe dit d'une choſe qui concerne les vaiſſeaux, ou la navigation. *Voyez* VAISSEAU & NAVIGATION.

C'eſt dans ce ſens qu'on dit quelquefois *forces navales*, *combat naval*, &c.

Couronne navale, *corona navalis*, parmi les anciens Romains, étoit une couronne ornée de figures des proues de vaiſſeaux; on la donnoit à ceux qui dans un combat *navgi* avoient les premiers monté ſur le vaiſſeau ennemi.

Quoique Aulugelle ſemble avancer comme une choſe générale, que la couronne *navale* étoit ornée de figures de proues de vaiſſeaux, cependant Juſte Lipſe diſtingue deux ſortes de couronnes *navales*; l'une ſimple, l'autre garnie d'éperons de navires.

Selon lui, la premiere ſe donnoit communément aux moindres ſoldats; la ſeconde beaucoup plus glorieuſe, ne ſe donnoit qu'aux généraux, ou amiraux, qui avoient remporté quelque victoire navale conſidérable. *Chambers.* (*G*)

NAVALE, (*Géogr. anc.*) ce mot latin peut avoir beaucoup de ſignifications différentes: il peut ſignifier un *port*, un *havre*, quelquefois le *lieu du port* où l'on conſtruit les vaiſſeaux, comme à Veniſe; ou le baſſin où ils ſont conſervés & entretenus, comme au Havre-de-Grace; mais ce n'eſt point là le principal uſage de ce mot. Il y avoit des villes qui étoient aſſez importantes pour avoir un commerce maritime, & qui néanmoins n'étoient pas ſituées aſſez près de la mer pour faire un port. En ce cas on en choiſiſſoit un le plus près & le plus commode qu'il étoit poſſible. On bâtiſſoit des maiſons à l'entour, & ce bourg ou cette ville devenoit le *navale* de l'autre ville. C'eſt ainſi que Corinthe ſituée dans l'iſthme du Péloponneſe avoit deux ports, *duo navalia*, ſavoir, *Lechæum* dans le golfe de Corinthe, & Cenchrées dans le golfe Saronique. Quelquefois une ville ſe trouvoit bâtie en un lieu qui n'avoit pas un port ſuffiſant pour ſes vaiſſeaux, parce que ſon commerce auquel des barques, avoient ſuffi au commencement, étoit devenue plus floriſſant, & demandoit un havre où de gros bâtimens puſſent entrer; alors quoique la ville eût déjà une eſpece de port, elle s'en procuroit un autre plus large, plus profond; quoique à quelque diſtance, & ſouvent il s'y formoit une colonie qui devenoit auſſi floriſſante que la ville même. C'eſt une erreur de croire que le port ou *navale* fût toujours contigu à la ville dont il dépendoit, il y avoit quelquefois une diſtance de pluſieurs milles.

NAVALIA, (*Géog. anc.*) ville de la Germanie inférieure ſelon Ptolomée, qui la met entre *Aſſiburgium* & *Mediolanium*: quelques ſavans croient que c'eſt la ville de Zwol. (*D. J.*)

NAVAN, (*Géog.*) petite ville d'Irlande dans la province de Leinſter, au comté d'Eſt-Meath ſur la Boyne, à 10 milles de Dulcek, & à 7 de Kello. Elle a droit d'envoyer deux députés au parlement d'Irlande. *Long.* 11. 10. *lat.* 53. 45.

NAVARETTE, (*Géograph.*) petite ville d'Eſpagne de la petite province de Rioxa, qui eſt dans la vieille Caſtille. Elle eſt ſituée ſur une montagne à environ deux lieues de Logrono, de côté du couchant. *Long.* 15. 30. *lat.* 42. 28.

NAVARIN, ou ZONCHIO, (*Géog.*) ville de Grece dans la Morée, au Belvédere, au-deſſus de Modon, en tirant vers le nord. Il y a apparence que c'eſt la même ville que Ptolomée, *l. III. c. xvi.* nomme *Pylus Navarin* eſt à 10 milles de Coron, ſur une hauteur, au pié de laquelle eſt un bon & vaſte port, défendu par deux châteaux. Les Turcs ont enlevé pour la derniere fois cette place aux Vénitiens en 1715, avec toute la Morée. *Long.* 39. 26. *lat.* 37. 3.

NAVARQUE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) celui qui commandoit un ou pluſieurs vaiſſeaux, ſelon que chaque allié en envoyoit. Il s'appelloit auſſi *præfectus*, *magiſter navis*, *trierarchus*.

NAVARRE, (*Géog.*) royaume d'Europe, ſitué entre la France & l'Eſpagne, & diviſé en haute & baſſe Navarre. La premiere appartient à l'Eſpagne, & la ſeconde à la France; & toutes les deux enſemble ſe diviſent encore en pluſieurs diſtricts ou bailliages, qu'on appelle en Eſpagne *mérindades*. La haute *Navarre* en comprend cinq qui ont pour leurs capitales Pamplune, Eſtella, Tudele, Olere, & Sanguerſa. La baſſe *Navarre* ne contient qu'un de ces bailliages, & a pour ſeule ville S. Jean-Pié-de-Port.

NAVARRE, *la haute*, (*Géog.*) elle a au nord une partie des provinces de Guipuſcoa & d'Alava, les Pyrénées, le Bearn, & le pays de Labour, autrement le pays de Biſques; à l'orient une partie du royaume d'Arragon, les Pyrénées, & les vallées qui ſe jettent au-dedans de l'Eſpagne par Roncevaux, par le val de Salazar, & par celui de Roncal, juſqu'à Yſara. Ses rivieres principales ſont l'Ebre, l'Arragon, l'Area, l'Elba; & ſes principales vallées ſont celles de Roncevaux, Salazar, Roncal, Theſeos, & Bartan. Ce royaume avoit autrefois une étendue bien plus grande que celle qu'il a aujourd'hui; car il ne comprend guere que 28 lieues de long, 23 de large, & tout au plus 15 à 20 milles ſemilles.

L'air de ce pays eſt plus doux & plus tempéré, que celui des provinces plus voiſines de l'Eſpagne; mais le terroir eſt hériſſé de montagnes, & abondé en mines de fer.

Iniguo-Ariſta eſt le premier qui ait regné dans la haute *Navarre*, & ſes deſcendans en jouirent juſqu'en 1234. En 1316. Jeanne, comme fille de Louis Hutin, devint héritiere de ce royaume, qu'elle apporta à ſon mari Philippe, comte d'Evreux. En 1512, Ferdinand s'en empara ſur Jean fils d'Albret, qui en étoit roi, du chef de Catherine de Foix ſa femme, derniere héritiere de Charles comte d'Evreux. Le pape le ſeconda dans cette entrepriſe; & leur prétexte fut que ce prince étoit allié de Louis XII. ce fauteur du concile de Piſe. Louis XII. ſecourut Jean d'Albret; mais l'activité du duc d'Albe rendit cette entrepriſe inutile, & força le roi de *Navarre* & la Pallice, à lever le ſiége de Pampelune. Catherine de Foix diſoit au roy ſon mari, après la perte de ce royaume: „ dom Jeſe, ſi nous fuſſions nés, vous Catherine, & moi dom Jean, nous n'aurions jamais perdu la *Navarre* „.

Récapitulons en deux mots l'hiſtoire de ce royaume; les Navarrois ſe donnerent à Iniguo, qui commença le royaume de *Navarre*, enſuite trois rois d'Arragon ſucceſſeurs à l'Arragonois, la plus grande partie de la *Navarre*, dont les Maures muſulmans occuperent le reſte. Alphonſe le Batailleur, qui mourut en 1134, fut le dernier de ces rois. Alors la *Navarre* fut ſéparée de l'Arragon, & redevint un royaume particulier, qui paſſa depuis par des mariages aux comtes de Champagne, appartint à Philippe-le-Bel, & à la maiſon de France; enfuite tomba dans celles de Foix & d'Albret, & eſt abſorbée aujourd'hui dans la monarchie d'Eſpagne.

NAVARRE, *la baſſe*, (*Géog.*) n'eſt une des mérindades ou bailliages, dont tout le royaume de *Navarre* étoit compoſé. Elle eſt ſéparée de la *Navarre* eſpagnole par les Pyrénées. Ce pays fut occupé des premiers par les Vaſcons ou Gaſcons, lorſqu'ils paſſerent les monts pour s'établir dans la Novempopulanie ſur la fin du vj. ſiecle; auſſi tous les habitans ſont baſques, & parlent la langue baſque, qui eſt la même que celle des Biſcayens eſpagnols.

Tout ce que Jean d'Albret & Catherine reine de *Navarre*, ſa femme, purent recouvrer des états que Ferdinand roi d'Arragon & de Caſtille leur enleva en 1512, ſe réduiſit à la *baſſe-Navarre*, qui n'a que huit lieues de long ſur cinq de large, & pour toute ville Saint-Jean-Pié-de-Port. On lui donne pourtant le nom de royaume, & nos rois ajoutent encore ce titre à celui de France, par un uſage qui ſemble bien au-deſſous de leur grandeur.

Ce petit pays eſt montueux & preſque ſtérile; il eſt arroſé par la Nive & la Bidouſe. Henri d'Albret, fils de Jean, en fit un pays d'états, conformément à l'uſage qui eſt obſervé dans la *haute Navarre*; & ce privilege ſubſiſte toujours. Les états ordinaires que les états de *baſſe-Navarre* font au roi, vont à environ 6860; mais ils alloüent au gouverneur 7714 livres, & au lieutenant de roi 2714.

NAVARREINS, (*Géog.*) petite ville de France dans le Béarn, ſur le gave d'Oléron, à cinq lieues de cette ville; dans la ſénéchauſſée de Souveterre elle fut bâtie par Henri d'Albret roi de Navarre, dans une plaine très-fertile. Il y a dans cette ville un état major. *Long.* 16. 50. *lat.* 43. 20.

NAVAS DE TOLOSA, (*Géog.*) montagne d'Eſpagne, dans la partie ſeptentrionale de l'Andalouſie à l'orient de Sierra Morena. Elle eſt remarquable par la victoire que les Chrétiens y remporterent ſur les Mau-

res

res le 16 Juillet 1212, ſous les ordres d'Alphonſe, roi de Caſtille.

NAUBARUM, (*Géog. anc.*) ville de la Sarmatie européenne que Ptolomée, *l. III. c.* 10. met la derniere ville dans les terres.

NAUCRARIENS, (*Littérat. grec.*) on nommoit *Naucrariens*, en grec Ναυκραροι, chez les Athéniens, les principaux magiſtrats des bourgs & villes maritimes. Ils furent ainſi appellés, parce qu'ils étoient obligés de fournir deux cavaliers & un bâtiment pour le ſervice de la république, lorſqu'elle le requéroit. *Voyez* Potter, *Archæol. græc. liv. I. ch. viij. tome I. page* 78.

NAUCRATIS, (*Géog. anc.*) ville d'Egypte dans le Delta, au-deſſus de Méndès, à main gauche en remontant le Nil. Elle étoit ancienne, & fut bâtie par les Mileſiens, ſelon Strabon; mais il ne s'accorde pas avec lui-même; & il y a bien des raiſons, dit Bayle, qui combattent ſon ſentiment, outre que Diodore de Sicile ne lui eſt point favorable. Si nous avions l'ouvrage d'Apollonius Rhodius ſur la fondation de *Naucratis*, nous pourrions décider la querelle. Ce qu'il y a de bien certain, c'eſt que cette ville a été fort célebre par ſon commerce, qui fut tel qu'on ne ſouffroit pas en Egypte qu'aucun navire marchand déchargeât dans un autre port. Cette prérogative lui procura un grand concours d'étrangers & des courtiſannes, qui au rapport d'Hérodote, y prenoient un ſoin extrême de leur beauté. Rhodope y gagna des ſommes immenſes, & Archidice qui eut auſſi grand renom par toute la Grece, vint auſſi s'y établir. Enfin, cette ville prétendoit avoir bonne part à la protection de Vénus, & ſe vantoit de poſſéder une image miraculeuſe de cette déeſſe, que l'on conſacra dans ſon temple.

On ſçait remarque qu'on y honoroit particulierement le dieu Sérapis, quoiqu'anciennement on y eût adoré d'autres dieux. Athénée, Julius Pollux, Lycéas, & Polychrome, ce ſont par les ſeuls auteurs dont *Naucratis* fait la patrie; car ſelon quelques-uns, Ariſtophane & Philiſtus y naquirent auſſi.

Athénée & Julius Pollux étoient contemporains: le premier fut ſurnommé le *Pline* des Grecs, & paſſoit pour un des plus ſavans hommes de ſon tems; il fleuriſſoit à la fin du ſecond ſiecle. Il ne nous reſte de lui que les *Diſnoſophiſtes*, c'eſt-à-dire les Sophiſtes à table, en 15 livres, dont il nous manque les deux premiers, une partie du troiſieme, & la plus grande partie du quinzieme. On y trouve une variété ſurprenante de faits, qui en rendent la lecture très-agréable aux amateurs de l'antiquité. La bonne édition en grec & en latin eſt *Lugd.* 1612. 2 *vol. in-fol.*

Julius Pollux étoit un peu plus jeune qu'Athénée; il obtint la protection de Commode, fils de Marc-Aurele, & devint profeſſeur de Rhétorique à Athènes. On connoît ſon *Onomaſticon*, ou dictionnaire grec, ouvrage précieux, dont la meilleure édition eſt d'Amſterdam, en 1706, *in-fol.* en grec & en latin avec des notes.

Voilà les habiles gens qui ont contribué à la gloire de *Naucratis*; mais elle a tiré infiniment plus de profit de ſes pineries & de ſon nitre. (*D. J.*)

NAUD, ſ. m. (*Fontaines ſalantes.*) c'eſt un réſervoir placé à l'une des quatre faces de chaque berne; ce réſervoir ou baſſin a la forme d'un grand coffre d'environ cinq piés de profondeur, & de pareille largeur, ſur trente-ſix piés de long; il eſt hors de terre, compoſé de madriers épais de plus de quatre pouces d'équarriſſage, cotoyé de ſix en ſix piés de liens de fer, & calfaté dans les joints avec des étoupes, de la mouſſe, & de la terre glaiſe couverte de douves. C'eſt dans ces *nauds* qui contiennent chacun plus d'une cuite, ou plus de 63 muids, que les échenées amenent les eaux d'où elles ſe diſtribuent dans les poëles. *Voyez* SELS, SALANTES FONTAINES.

NAVÉE, ſ. f. *terme de Mariniers*, vaiſſeau chargé de poiſſon. Ce mot n'eſt en uſage que dans quelques ports de mer de France, particulierement du côté de Normandie, & l'on ne s'en ſert guere que dans le négoce de la ſaline.

NAVÉE, (*Architect. civile.*) c'eſt le nom que donnent les Maçons à la charge d'un bateau de pierre de ſaint Leu, qui contient plus ou moins de tonneaux, ſelon la crue ou décrue de la riviere. (*D. J.*)

NAVET, *napus*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante qui ne differe de la rave que par le port de la plante; ce caractere ſuffit diſtinguer très-aiſément ces deux genres l'un de l'autre. *Voyez* RAVE. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

Des cinq eſpeces de *navets* que compte M. de Tournefort, nous ne décrirons que le plus commun, c'eſt-à-dire le *navet* cultivé, *napus ſativa, radice alba*, *I. R. H.* 229. Il a la racine oblongue, ronde, groſſe par le collet, cependant moins groſſe que la rave, charnue, tubéreuſe, plus menue vers le bas, de couleur blanche ou jaune, quelquefois noirâtre en-dehors, blanche en-dedans, d'une ſaveur douce & piquante, agréable, plus ſuave & plus délicate que le raifort. Elle pouſſe une tige de la hauteur d'une coudée & davantage, qui ſe diviſe en rameaux. Ses feuilles ſont oblongues, profondément découpées, rudes, vertes, ſans pédicules, ou attachées à des pédicules membraneux; les inférieures ſont ſinuées, embraſſent la tige, & finiſſent en pointe.

Sa fleur eſt à quatre pétales diſpoſés en croix, jaune comme celle du chou; quand elle eſt paſſée, il lui ſuccede une ſilique longue d'environ un pouce, ronde, qui ſe diviſe en deux loges, remplies de ſemences aſſez groſſes, preſque rondes, de couleur rougeâtre, ou purpurine, d'un goût âcre & piquant qui tient de l'amer. Cette âcreté eſt moindre que celle de la graine de moutarde, quoiqu'elle en approche.

On ſeme le *navet*, & on le cultive dans les jardins & dans les champs: il ſe multiplie de graine, & veut une terre légere & ſablonneuſe, quoiqu'il vienne également dans les terres fortes, quand elles ſont bien labourées. Il y en a de pluſieurs ſortes, de gros & de petits; les petits *navets* ſont eſtimés les meilleurs & les plus agréables au goût. On fait cas à Paris des *navets* de Vaugirard, & de ceux de Freneuze, près de Poiſſy. Il y a beaucoup de *navets* qui ſont tout-à-fait inſipides, ce qui vient du défaut de culture, & de dégénération de la graine. Il ne faut pas confondre cette graine avec celle qu'on appelle *navette*. *Voyez* NAVETTE. (*D. J.*)

NAVET, (*Chimie, Pharmacie, Diete, & Mat. med.*) *navet* cultivé, *napus* commun. Ce n'eſt que la racine de cette plante qui eſt employée ſoit en Médecine, ſoit pour l'uſage de nos tables. Auſſi eſt-ce proprement la racine de *navet* qui eſt déſignée dans l'uſage commun par le mot de *navet*.

Les *navets* donc, pour parler le langage ordinaire, ont, lorſqu'ils ſont crudes, un goût ſucré, relevé d'un montant vif & piquant, qui s'évapora facilement par la ſuite, pour ne laiſſer en *navets* que la ſimple ſaveur douce. Les principes par leſquels ils excitent l'un & l'autre ſentiment, ſont bien connus. Leur goût ſucré & fade eſt dû au corps muqueux-doux qu'ils contiennent abondamment; & le goût piquant & *fugitif* à une petite portion d'alkali volatil ſpontané. *Voy.* DOUX, MUQUEUX, VÉGÉTAL.

Le corps doux-muqueux contenu dans le *navet*, eſt de l'eſpece de ce corps qui a le plus d'analogie avec le *mucus*, ou la ſubſtance gélatineuſe des animaux, & qui peut être regardée comme étant, à cet égard, le dernier chaînon par lequel la ſérie des végétaux ſe lie en regne animal. *Voy.* VÉGÉTAL, *&* SUBSTANCES ANIMALES.

Cette eſpece de corps muqueux, & celui que contient le *navet* en particulier, fournit aux animaux une nourriture abondante, un aliment pur, & peut-être l'aliment végétal par excellence. *Voyez* NOURRISSANT. Auſſi le *navet* eſt-il généralement reconnu pour être très-nourriſſant, de bon ſuc, & de facile digeſtion. Son uſage diététique eſt trop connu, trop manifeſtement, & trop généralement ſalutaire, pour que la Médecine ait des préceptes à donner ſur cet objet. Mais c'eſt pour cela même qu'il y a peu à compter ſur les éloges que les Médecins ont donnés au bouillon & au ſyrop de *navet*, employés à titre de remede dans les toux, les phthyſies, l'aſthme, *&c.* Un aliment ſi pur, & ſi propre à tous les ſujets, ne ſauroit exercer chez quelques-uns une vertu véritablement médicamenteuſe. Si quelque médecin ſe propoſoit cependant de fournir un malade par un aliment doux, léger, pur, de preſcrire une diete plus tenue que celle des bouillons de viande; les bouillons de *navet* pourroient être regardés comme rempliſſans très-bien cette vûe. Cette diete mérite au-moins d'être tentée, & comparée à la diete lactée, & à la diete *farineuſe*, ſur laquelle les obſervations manquent abſolument auſſi. *Voy.* RÉGIME.

On employe quelquefois dans les compoſitions officinales la ſemence de ce *navet*, au lieu de celle de *navet* ſauvage. (*b*)

NAVETTE, ſ. f. (*Comm. des graines.*) graine d'une eſpece de chou ſauvage que les Flamands nomment *colſe* & *colzat*. Voyez *l'article* COLSAT.

C'eſt de cette graine que l'on tire par expreſſion l'huile que les mêmes Flamands appellent *huile de colſe* ou *de colzat*, & les François *huile de navette* ou *de rabette*. La *navette* ou colſe eſt cultivée avec grand ſoin en Flandre & en Hollande; on la cultive encore en Bri-

en Champagne & en Normandie, où il ſe fait un aſſez grand négoce d'huile exprimée de cette graine, dont l'uſage le plus ordinaire eſt pour les ouvriers qui fabriquent des étoffes de laine & pour ceux qui font des ouvrages de bonneterie: il s'en conſomme auſſi beaucoup par les Couverturiers, & pour brûler dans la lampe, ſurtout lorſque l'huile de baleine manque, ſoit parce que la pêche n'a pas été heureuſe, ſoit parce que la guerre empêche les Pêcheurs d'y aller, & les Marchands d'en tirer des pays étrangers.

Les qualités de la bonne huile de *navette* ſont une couleur dorée, une odeur agréable, & qu'elle ſoit douce au goût. On la mélange quelquefois d'huile de lin, ce qui ſe reconnoît à l'amertume & à l'odeur moins agréable.

Il faut remarquer que la *navette* ou graine de colſa qui croît en Hollande ou en Flandre, eſt beaucoup plus groſſe & mieux nourrie que celle de France; ne qui lui fait donner le nom de *groſſe navette*, au lieu que celle de France eſt appellée *navette ordinaire* ou *petite navette*, parce qu'effectivement elle eſt plus menue. (*D. J.*)

NAVET SAUVAGE, *Navette*. (*Mat. méd.*) Sa ſemence entre dans la compoſition de la thériaque. On en prépare dans pluſieurs pays une huile par expreſſion, très-connue, qui ne poſſede que les qualités connues de cette eſpece d'huile, mais qui parce qu'elle eſt commencement des moins douces, ne s'emploie point pour l'uſage intérieur. (*b*)

NAVETTE, ſ. f. *terme de manufacture*. Ce mot ſignifie une eſpece d'outil dont les Tiſſeurs, Tiſſutiers ou Tiſſerands ſe ſervent pour former, avec un fil qu'elle renferme, de laine, de ſoie, de chanvre, ou d'autre matiere, la trame de leurs étoffes, toiles, rubans, *&c.* ce qui ſe fait en jettant alternativement la *navette* de droit à gauche, & de gauche tranſverſalement entre les fils de la chaîne qui ſont placés en longueur ſur le métier.

Au milieu de la *navette* eſt une eſpece de creux que l'on nomme la *boîte* ou la *poche*, quelquefois la *chambre* de la *navette*, dans lequel eſt renfermé l'eſpoulin ou eſpolin qui eſt une partie du fil deſtiné pour la trame, lequel eſt dévidé ſur un tuyau ou canon de roſeau, qui eſt une eſpece de petite bobine ſans bords, que quelques-uns appellent *bubut*, & d'autres *canette*.

Il y a des manufacturiers que l'on nomme *ouvriers de la grande navette*, & d'autres, *ouvriers de la petite navette*. Les premiers ſont les marchands maîtres ouvriers en draps d'or, d'argent, de ſoie, & d'autres étoffes mélangées, & les derniers, ſont les maîtres Tiſſutiers-Rubanniers. *Voyez* TISSUTIER-RUBANNIER. *Voyez auſſi à l'article* DRAPIER *ou* MANUFACTURIER EN LAINE, *l'uſage & la deſcription de la* navette *angloiſe*.

NAVETTE PLATE, de bois comme la *navette*, mais de forme différente. Celle-ci eſt preſque ovale, percée comme celle-là d'outre en outre. L'ouverture en eſt plus petite que dans la *navette* ordinaire, puiſque le canon eſt auſſi plus petit: elle en differe encore en ce que le côté par lequel ſort la trame, eſt garni d'une armure de fer dans toute ſa longueur, & dont voici la néceſſité. Comme la plate *navette* fait l'office du battant en frappant continuellement contre la trame, elle l'uſeroit trop vîte, outre qu'elle n'auroit pas même aſſez de coup, ſi elle n'étoit rendue plus peſante par cette armure; cependant, aux ouvrages extrêmement legers, & auxquels il ſuffit que la trame ſoit ſeulement arrangée, on s'en ſert ſans être armée; ſon uſage eſt le même que celui de la *navette*, & ſe le frapper de plus.

NAVETTE, ſ. f. (*Hyde.*) *Voyez* SAUMON.

NAVETTE, ſ. f. (*Marine.*) C'eſt un petit bâtiment dont ſe ſervent quelques Indiens, qui eſt fait d'un tronc d'arbre creuſé, & dont la forme reſſemble à une *navette*. (*Z*)

NAVETTE, *terme de Plombiers*, & des marchands qui font négoce de plomb, eſt une maſſe de plomb faite à-peu-près de la même figure qu'une *navette* de Tiſſerand. On l'appelle plus ordinairement *faumon*. *Voyez* PLOMB.

NAVETTE, *terme de Rubanniers*, eſt un inſtrument de bois plus ou moins grand, fait en forme de navire plat, ce qui lui a fait donner ce nom. Son fond eſt percé comme le deſſus, pour laiſſer la place du canon qui porte la trame. La *navette* a pluſieurs trous dans l'intérieur de ſon épaiſſeur: ſavoir, un dans le milieu d'un de ſes côtés, que l'on revêt en-dedans d'un petit anneau d'émail, pour empêcher que la ſoie ne s'accroche en paſſant par ce trou; deux autres trous au milieu du fond percé dont j'ai parlé, pour loger les deux bouts de la brochette qui porte le canon; l'un de ces deux trous eſt évidé à ſon entrée & par le haut, pour laiſſer gliſſer le bout de cette brochette qui par l'autre bout entre un peu avant dans l'autre trou non évidé comme celui-ci. La *navette* a encore à ſes deux bouts qui ſont très-aigus, de petites armures de fer, pour garantir les angles lors des chûtes que la *navette* peut faire; ſa longueur eſt depuis 3 pouces juſqu'à 8 ou 10; ſon uſage eſt de porter le canon de la trame dont il eſt chargé par le moyen de la brochette qui lui ſert comme de moyeu; le bout de cette trame qui paſſe par l'anneau ci-deſſus, s'unit à la chaîne, & s'y arrête toutes les fois que l'ouvrier enfonce une nouvelle marche, en même tems qu'il enfonce cette nouvelle marche, & qu'il ſe leve par ce pas une partie de la chaîne pendant que le reſte demeure en-bas; il recule le battant d'une main du côté des liſſes, & de l'autre main il lance la *navette* à-travers cette levée de chaîne, & la reçoit dans ſa main qui vient de pouſſer le battant; puis il lâche le battant qui vient de frapper contre cette trame à chaque coup de *navette*, obſervant de lâcher le battant avant que ſon pié ait quitté la marche, ce qui s'appelle *frapper à pas ouverts*.

NAUFRAGE, ſ. m. (*Marine.*) Il ſe dit d'un vaiſſeau qui va ſe perdre & ſe briſer contre des rochers, ou qui échoue à terre, & périt par la violence des vents & de la tempête. (*Z*)

NAUFRAGE, DROIT DE, (*Uſage des Barbares.*) Les Barbares qui envahirent l'empire romain en Occident, ne le regarderent d'abord que comme un objet de leur brigandage; & ce fut en conſéquence dans ces tems-là, que s'établit ſur toutes les côtes de la mer le *droit* inſenſé *de naufrages*: ces peuples penſant que les étrangers ne leur étoient unis par aucune communication de droit civil, ils ne leur devoient ni juſtice ni pitié. Dans les bornes étroites où ſe trouvoient les peuples du Nord, tout leur étoit étranger; & dans leur pauvreté, tout étoit pour eux un objet de richeſſe. Etablis avant leurs conquêtes, ſur les côtes d'une mer reſſerrée & pleine d'écueils, ils avoient tiré parti de ces écueils mêmes, pour pitier les vaiſſeaux qui avoient le malheur d'échouer dans leur pays, au-lieu de conſoler par tous les ſervices de l'humanité, ceux qui venoient d'éprouver ce triſte accident: mais les Romains qui faiſoient des lois pour tout l'univers, en avoient fait de très-humaines ſur les *naufrages*. Ils réprimerent à ces égard les brigandages de ceux qui habitoient les côtes, & ce qui étoit plus encore, la rapacité de leur propre fiſc. *Eſprit des Loix.* (*D. J.*)

NAUFRAGÉ, adj. (*Juriſpr.*) ſe dit de ce qui a fait naufrage ſoit ſur mer ou ſur quelque étendue ou riviere: comme un bateau ou bâtiment *naufragé*, des marchandiſes *naufragées*. *L'article xxxvj. du titre IX. du livre IV. de l'Ordonnance de la marine* porte que, ſi les effets *naufragés* ont été trouvés en pleine mer ou tirés de ſon fond, la troiſieme partie en ſera délivrée inceſſamment & ſans frais, en eſpeces ou en deniers à ceux qui les auront ſauvés. Et *l'article xij. du titre V. de l'Ordonnance des cinq groſſes fermes de 1687*, veut que les droits d'entrées ſoient payés pour cette troiſieme partie des effets *naufragés* qui ſera délivrée à ceux qui les auront ſauvés. *Voyez* BRIS, GAYVES, VARECH. (*A*)

NAUFRAGÉS, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) Les *naufragés* étoient obligés, arrivés à la terre, de ſe faire couper les cheveux & de les ſacrifier à la mer, & de ſuſpendre leurs vêtements humides dans le temple de Neptune, avec un tableau où leur diſaſtre étoit repréſenté. Ceux qui avoient perdu encore leur fortune, en portoient un autre au cou, & alloient ainſi demander l'aumône; ou s'il ne leur reſtoit pas du quoi faire peindre leurs aventures, ils démandoient les piés nuds, avec un bâton entortillé d'une banderolle à la main.

NAUGATO, (*Géog.*) royaume du Japon dans la grande île Niphon dont il eſt la partie la plus occidentale. Sa ville capitale eſt Amanoguchi *ou* Amanoguci, une des plus riches villes de l'empire, dont on met la *Longit.* à 148. 10. *lat.* 43. 54. (*D. J.*)

NAVICULAIRE OS, *terme d'Anatomie*. C'eſt le nom du troiſieme os du tarſe entre l'aſtragal & les os ennéiformes, & du premier carpe entre le ſemi-lunaire & le trapeze. *Voyez* TARSE & CARPE.

Ils ſont ainſi appellés du mot latin *navis* vaiſſeau, avec quoi il a quelque reſſemblance, c'eſt pour quoi on l'appelle auſſi *cymbiforme* du mot *cymba*, barque, & *ſcapholde*, du mot *ſcapha*, eſquif.

On obſerve dans l'os *naviculaire* du tarſe deux faces articulaires revêtues d'un cartilage: l'une eſt concave, poſtérieure & articulée avec la convexité antérieure de l'aſtragal; l'autre convexe antérieure, diviſée en quatre facettes pour l'articulation avec l'os cuboïde & les trois

cunéiformes. La circonférence décrit par ſon contour un ovale qui ſe rétrecit peu-à-peu, & ſe termine obliquement par une pointe inciſe. Un côté du contour a plus de convexité que l'autre, & eſt tourné en-haut. La pointe de l'ovale va aboutir à une tubérofité qui eſt tournée en-bas & en-dedans.

On remarque dans l'os *navicalaire* du carpe une éminence oblongue revêtue d'un cartilage, & articulée avec le trapeze & le trapezoïde, trois facettes articulaires: une convexe qui s'articule avec le rayon; l'autre concave, & s'articula avec le grand; la troiſieme eſt plate & articulée avec l'os ſemi-lunaire; deux faces dont l'externe eſt inégale & diſtinguée de l'interne par une eſpece de petite gouttiere qui regne tout le long de la longueur de l'os. (*L*)

NAVIGABLE, adj. (*Marine.*) ſe dit d'une riviere ou d'un canal qui a aſſez d'eau pour porter des bateaux ou bâtiment chargés. (Z)

NAVIGATEUR, ſ. m. (*Marine.*) ce nom ne ſe donne qu'à ceux qui entreprennent des voyages de long cours; & même entre ceux-ci il ſemble particulierement conſacré à des hommes éclairés, courageux & hardis, qui ont fait par mer de nouvelles découvertes importantes de lieux & de pays.

Perſonne n'ignore que la mer eſt devenue par la navigation le lien de la ſociété de tous les peuples de la terre, & que c'eſt par elle que ſe répandent en tous lieux les commodités & l'abondance. On ſe tourmenteroit vainement à chercher quel fut le premier *navigateur*, il ſuffit de ſavoir qu'on doit le trouver parmi les premiers hommes. La navigation ſur les rivieres doit avoir été preſque auſſi ancienne que le monde. La nature aida les hommes à découvrir cet art ſi néceſſaire. Après avoir vu flotter des arbres & des ſolives, ils en joignirent pluſieurs pour paſſer des rivieres. Après avoir vu des coupes & des taſſes de bois, ils donnerent quelques creux à des pieces de charpente liées enſemble, pour aller plus ſûrement ſur l'eau. Le temt, le travail & l'induſtrie perfectionnerent peu-à-peu ces ſortes de maiſons flottantes; on haſarda de ſe mettre dedans pour paſſer des bras de mer; ainſi l'on vit aux radeaux ſuccéder des barques taillées par l'avant & par l'arriere, & finalement d'autres eſpeces de vaiſſeaux & de galeres, qui reçurent auſſi peu-à-peu de nouvelles perfections.

Les Phéniciens avides de s'enrichir, & plus curieux encore à meſure qu'ils s'enrichiſſent, faiſirent promptement ces différentes inventions: & comme ils ne pouvoient reculer par terre les bornes de leurs états, ils ſongerent à ſe former ſur la mer un nouvel empire, dont ils ne furent redevables qu'à leur induſtrie & à leur hardieſſe. Il falloit avoir infiniment de l'un & de l'autre pour tenter au milieu des abîmes un chemin ſans trace, & où il eſt auſſi périlleux d'avancer que de reculer. Cependant Strabon remarque que ces peuples peu d'années après la guerre de Troie ſe haſarderent à paſſer les colonnes d'Hercule & à braver le terrible Océan. Enfin ce ſont les premiers qui ayent oſé perdre de vûe leur patrie, pour entreprendre des voyages de long cours. Mais comme je ne fais point ici l'hiſtoire importante de la navigation, je paſſe tout-d'un-ſaut à celle des Européens, qui nous ont découvert de nouvelles parties du monde inconnues à l'antiquité.

Ce fut dans le royaume de Portugal que s'éleva au commencement du XV. ſiecle, & malgré toute l'ignorance de ces tems-là, cet eſprit de découverte ſi glorieux pour toutes les nations, ſi profitable pour le commerce, & qui depuis environ 260 ans a jetté des richeſſes immenſes dans l'Europe, & a porté ſes forces maritimes à un ſi haut point, qu'on la regarde avec raiſon comme la maîtreſſe de la plus grande partie de notre globe.

Il eſt vrai que les premiers eſſais des Portugais ne furent que des voyages fort courts qu'ils firent le long des côtes du grand continent de l'Afrique. Devenus bientôt plus hardis & plus expérimentés ſur mer, le ſuccès de leurs entrepriſes les anima à eſſayer d'autres. Ils navigerent les premiers d'entre les nations ſur l'Océan atlantique. Ils découvrirent en 1419 l'île de Madere, en 1448 les îles des Açores, en 1499 les îles du Cap-verd, & en 1486 le cap de Bonne-Eſpérance, ainſi nommé de l'eſpérance qu'ils conceyotant avec raiſon par cette découverte de trouver de ce côté un paſſage aux Indes. Mais c'eſt à un ſeul homme, à l'infant dom Henri, que les Portugais furent ſur-tout redevables de leurs vaſtes entrepriſes contre leſquelles ils murmurerent d'abord. Il ne s'eſt rien fait de ſi grand dans le monde, dit M. de Voltaire, que ce qui ſe fit par le génie & la fermeté d'un homme qui lutte contre les préjugés de la multitude.

Gama (*Vaſco de*) eſt le *navigateur* portugais qui eut le plus de part aux grandes choſes de cette nation. Il découvrit les Indes orientales par le cap de Bonne-Eſpérance, & s'y rendit pour la premiere fois en 1497. Il y retourna en 1502, & revint à Liſbonne avec treize vaiſſeaux chargés de richeſſes. Il fut nommé, comme il le méritoit, *vice-roi des Indes portugaiſes* par le roi Jean III. & mourut à Cochin en 1525. Dom Erenne & dom Chriſtophe de Gama ſes fils lui ſuccéderent dans ſa vicerayauté, & ſont célebres dans l'hiſtoire.

Magalhaens (*Ferdinand*), que les François nomment *Magellan*, compatriote de Gama, a rendu pareillement ſa mémoire immortelle par la découverte qu'il fit l'an 1520 du détroit qui de ſon nom a été appellé *Magellanique*. Ce fut cependant ſous les auſpices de Charles-Quint, vers lequel il s'étoit retiré, qu'il fit cette découverte: piqué contre ſon roi qui lui avoit refuſé une légere augmentation de ſes appointements, Magellan partit de Séville l'an 1519 avec cinq vaiſſeaux, paſſa le détroit Magellanique juſqu'alors inconnu, & alla par la mer du ſud juſqu'aux îles de Los-Ladrones (les Philippines) où il mourut bientôt après, les uns diſent de poiſon, les autres diſent dans un combat. Un de ſes vaiſſeaux arriva le 8 Septembre 1522 dans le port de Séville ſous la conduite de Jean-Sébaſtien Cano, après avoir fait pour la premiere fois le tour de la terre.

Un troiſieme *navigateur* portugais, dont je ne dois point taire le nom, eſt *Mendès Pinto* (*Ferdinand*), né à Monté-Mor-O-Velho, qui s'embarqua pour les Indes en 1537, dans le deſſein de relever ſa vaillance par le ſecours de la fortune. Il y fut témoin pendant 20 ans des plus grands événemens qui arriveſent dans ce pays, & revint en Portugal en 1558, après avoir été treize fois eſclave, vendu ſeize fois, & évité eſſuyé un grand nombre de naufrages. Ses voyages écrits en portugais & traduits en françois ſont intéreſſans.

Les bruits que firent dans le monde le ſuccès des merveilleuſes entrepriſes des Portugais, éveilla *Chriſtophe Colomb*, génois, homme d'un grand ſavoir & d'un génie du premier ordre; il imagina une méthode encore plus ſûre & plus noble de pourſuivre glorieuſement les mêmes deſſeins de découverte. Il eut une infinité de difficultés à combattre, & telles qu'elles auroient rebuté tout autre que lui. Il les ſurmonta à la fin, & il entreprit à l'âge de 50 ans cette heureuſe & ſingulière expédition, à laquelle on doit la découverte de l'Amérique.

Ferdinand & Iſabelle qui régnoient en Eſpagne, goûtant ſoublement ſon projet, ne lui accorderent que trois vaiſſeaux. Il partit du port de Palos en Andalouſie le 11 Octobre 1492, & aborda la même année à Guanahani, l'une des Lukayes. Les inſulaires, à la vûe de ces trois gros bâtimens, ſe ſauverent ſur les montagnes, & on ne put prendre que peu d'habitans auxquels Colomb donna du pain, du vin, des confitures & quelques bijoux. Ce traitement humain fit revenir les naturels de leur frayeur, & le cacique du pays permit par reconnoiſſance à Colomb de bâtir un fort de bois ſur le bord de la mer: mais la jalouſie, cette paſſion des ames baſſes, excita contre lui les plus violentes perſécutions. Il revint en Eſpagne chargé de fers, & traité comme un criminel d'état. Il eſt vrai que la reine de Caſtille averſe de ſon retour lui rendit la liberté, le combla d'honneur, & dépoſa le gouverneur d'Hiſpagniola qui s'étoit porté contre lui à ces affreuſes extrémités. Il fut ſi ſenſible à la mort de cette princeſſe, qu'il ne lui ſurvecut pas long-tems; il ordonna tranquillement ſes obſéques, & les fers qu'il avoit portés furent placés dans ſon cercueil. Ce grand homme finit ſa carriere à Valladolid en 1506 à 63 ans.

Les Eſpagnols dûrent à cet illuſtre étranger & à *Veſpucci* (*Americo*) florentin, la découverte de la partie du monde qui porte le nom de ce dernier, au lieu que la nation portugaiſe ne doit qu'à elle ſeule le paſſage du cap de Bonne-Eſpérance.

Veſpucc étoit un homme de génie, patient, courageux & entreprenant. Après avoir été élevé dans le commerce, il eut occaſion de voyager en Eſpagne, & s'embarqua en qualité de marchand en 1497 ſur la petite flotte d'Ojeda, que Ferdinand & Iſabelle envoyoient dans le Nouveau-monde. Il découvrit le premier la terre-ferme qui eſt au-delà de la ligne; & par un honneur que n'ont pu obtenir tous les rois du monde, il donna ſon nom à ces grands pays des Indes occidentales, non-ſeulement à la partie ſeptentrionale ou méſaïque, mais encore à la méridionale où péruane, qui ne fut découverte qu'en 1525 par Pizaro. Un an après ce premier voyage, il en fit en chef un ſecond, commanda ſix vaiſ-

ſeaux

ſeaux, pénétra juſques ſur la côte de Guayane & de Venezuela, & revint à Séville.

Eprouvant à ſon retour peu de reconnoiſſance de toutes ſes peines, il ſe rendit auprès d'Emmanuel, roi de Portugal, qui lui donna trois vaiſſeaux pour entreprendre un troiſieme voyage aux Indes. C'eſt ainſi qu'il partit de Liſbonne le 13 Mai de l'an 1502, parcourut la côte d'Angola, paſſa le long de celle du Bréſil qu'il découvrit toute entiere juſques par-delà la riviere de la Plata, d'où il revint à Liſbonne le 7 Septembre de l'an 1502.

Il en repartit l'année ſuivante avec le commandement de ſix vaiſſeaux, & dans le deſſein de découvrir un paſſage pour aller par l'occident dans les Moluques, il fut à la baie de tous les Saints juſqu'à la riviere de Corrabado. Enfin manquant de proviſions, il arriva en Portugal le 18 Juin de l'an 1504, où il fut reçu avec d'autant plus de joie qu'il y apporta quantité de bois de Bréſil & d'autres marchandiſes précieuſes. Ce fut alors qu'Américu Veſpucci écrivit une relation de ſes quatre voyages, qu'il dédia à René II. duc de Lorraine. Il mourut en 1509, comblé de gloire & d'honneurs.

Pizare (*François*), né en Eſpagne, découvrit le Pérou en 1525, ſe joignit à-dons Diégo Almagro, & après avoir conquis cette vaſte région, ils y exercerent des cruautés inouies ſur les Indiens; mais s'étant diviſés pour le partage du butin, Ferdinand frere de Pizaro fit Almagro, & un fils de celui-ci fit François Pizaro.

Pour ce qui regarde *Cortès* (*Fernand*) qui conquit le Mexique, & qui y exerça tant de cruautés, j'en ai déjà fait mention à l'*article de* MEXELLIN ſa patrie.

Les *navigateurs*, dont on a parlé juſqu'ici, ne ſont pas les ſeuls dont la mémoire ſoit célebre; les Hollandois en ont produit d'illuſtres, qui, ſoutenus des forces de la nation lorſqu'elle racheroit ſa liberté, ont établi ſon empire au cap dens l'île du Jaca, & ont ſervi à conquérir les îles Moluques ſur les Portugais mêmes. On ſait auſſi que Jacques le Maire étant parti du Texel avec deux vaiſſeaux, découvrit en 1616 vers la pointe méridionale de l'Amérique le détroit qui porte ſon nom. La relation détaillée de ſon voyage eſt imprimée.

Mais la grande Bretagne s'eſt encore plus éminemment diſtinguée par les actions hardies de ſes illuſtres *navigateurs*; & ce pays couronne toujours de faire éclore dans ſon ſein les premiers hommes de mer qu'il y ait au monde.

Bien de gens ſavent que Chriſtophe Colomb avoit propoſé ſon entrepriſe de l'Amérique par ſon frere Barthelemi à Henri VII. roi d'Angleterre. Ce prince lui avoit tout accordé, mais Colomb ne le ſut qu'après avoir fait ſa découverte, & il n'étoit plus tems pour les Anglois d'en profiter; cependant le penchant que le roi avoit montré pour encourager les entrepriſes de cette nature ne fut pas tout-à-fait ſans effet. Jean *Cabot*, venitien & habile marin, qui avoit demeuré pendant quelques années à Londres, ſaiſit cette occaſion. Il offrit ſes ſervices pour la découverte d'un paſſage aux Indes du côté du nord-oueſt. Il obtint des lettres-patentes datées de la onzieme année du regne d'Henri VII. qui l'autoriſoient à découvrir des pays inconnus, à les conquérir & à s'y établir, ſans parler de pluſieurs autres privileges qui lui furent accordés, à cette condition ſeule qu'il reviendroit avec ſon vaiſſeau dans le port de Briſtol.

Il fit voile de ce port au printems de l'année ſuivante 1497 avec un vaiſſeau de guerre & trois ou quatre petits navires frettés par des marchands de cette ville, & chargés de toutes ſortes d'habillemens, en cas de quelque découverte. Le 24 Juin, à 5 heures du matin, il apperçut la terre, qu'il appella par cette raiſon *Prima Viſta*, ce qui faiſoit partie de Terre-neuve. Il trouva en arrivera une île plus petite, à laquelle il donna le nom de S. Jean; & il emmena avec lui trois ſauvages, & une cargaiſon qui rendit un bon profit. Il fut fait chevalier & largement récompenſé. Comme il monta en ce voyage juſqu'à la hauteur du cap Floride, on lui attribue la premiere découverte de l'Amérique ſeptentrionale; c'eſt du moins ſur ce fait que les rois de la grande Bretagne fondent leur prétention ſur la ſouveraineté de ce pays, qu'ils ont depuis ſoutenue ſi efficacement pour leur gloire & pour les intérêts de la nation. C'eſt ainſi qu'il paroît que les Anglois doivent l'origine de leurs plantations & de leur commerce en Amérique à un ſimple plan de la découverte du paſſage du nord-oueſt aux Indes.

Mais il faut parler de quelques-uns de leurs propres *navigateurs*. Il y en a quatre ſur-tout, qui ſont célebres, Drake, Rawleigh, Forbiſher & le lord Anſon.

Drake (*François*), l'un des plus grands hommes de mer du ſon ſiecle, né proche de Tavillock en Devonſhire, fut mis par ſon pere en apprentiſſage auprès d'un maître de navire, qui lui laiſſa ſon vaiſſeau en mourant. Drake le vendit en 1567 pour ſervir ſur la flotte du capitaine Hiwkins en Amérique. Il partit en 1577 pour faire le tour du monde qu'il acheva en trois ans, & enleva pluſieurs vaiſſeaux eſpagnols richement chargés. Il ſe ſignala par un grand nombre d'autres belles actions, fut fait chevalier, vice amiral d'Angleterre, prit ſur l'Eſpagne pluſieurs villes en Amérique, & mourut ſur mer en allant à Porto-Bello le 28 Janvier 1596.

Forbiſher (*Martin*,) natif de Yorkſhire, n'eſt guere moins fameux. Il fut chargé en 1576, par la reine Eliſabeth, d'aller à la découverte d'un détroit qu'on croyoit être entre les mers du nord & del Zur, & qui devoit ſervir à paſſer par le nord de l'occident en orient; il trouva en effet un détroit dans le 63 degré de latitude, & on appella ce détroit *Forbiſher Streight*. Les habitans de ce lieu avoient la couleur baſanée, des cheveux noirs, le viſage applati, le nez écraſé, & pour vêtement des peaux de veaux marins. Le froid ayant empêché Forbiſher d'aller plus avant, il revint en Angleterre rendre compte de ſa découverte. Il tenta deux ans après le même voyage, & éprouva les mêmes obſtacles des montagnes de glace & de neige: mais ſa valeur intrépide en différens combats contre les Eſpagnols le fit créer chevalier en 1588. Il mourut à Plimouth d'un coup de mouſquet qu'il reçut en 1594 au ſiege du fort de Crodon en Bretagne, que les Eſpagnols occupoient alors.

Rawleigh (*Walter*) naquit en Devonſhire d'une famille ancienne, & devint par ſon mérite amiral d'Angleterre; ſes actions, ſes ouvrages & ſa mort tragique ont immortaliſé ſon nom dans l'hiſtoire.

Doué des graces de la nature, du talent de la parole, d'un eſprit ſupérieur, & d'un courage intrépide, il eut la plus grande part aux entrepriſes de mer du regne de la reine Eliſabeth. Il introduiſit la premiere colonie angloiſe dans Monoſa en Amérique, & donna à ce pays le nom de *Virginie* en l'honneur de la reine ſa ſouveraine. Elle le choiſit en 1592 pour commander une flotte de quinze vaiſſeaux de guerre, afin d'agir contre les Eſpagnols en Amérique, & il leur enleva une caraque eſtimée deux millions de livres ſterlings. En 1595, il fit une deſcente dans l'île de la Trinité, emmena priſonnier le gouverneur du pays, brûla Comona dans la nouvelle Andalouſie, & rapporta de ſon voyage quelques ſtatues d'or, dont il fit préſent à ſa ſouveraine. En 1597, il partit avec la flotte commandée par le comte d'Eſſex pour enlever les galions d'Eſpagne; mais le comte d'Eſſex, jaloux de Rawleigh, lui ordonna de l'attendre à l'île de Fayal; il le fit & s'en empara.

Après le couronnement de Jacques I. en 1603, il fut envoyé à la tour de Londres ſur des accuſations qu'on lui inventa d'avoir eu deſſein d'établir ſur le trône Arbelle Stoard, dame iſſue du ſang royal. Il compoſa pendant ſa priſon, qui dura treize ans, ſon hiſtoire du monde, dont la premiere partie parut en 1614. Ayant obtenu ſa liberté en 1616, il ſe mit en mer avec douze vaiſſeaux pour attaquer les Eſpagnols ſur les côtes de la Guyane; mais ſon entrepriſe n'ayant pas réuſſi, il fut condamné à mort à la pourſuite de l'ambaſſadeur d'Eſpagne, qui pouvoit tout ſur l'eſprit foible de Jacques I. Rawleigh eut la tête tranchée dans la place de Weſtminſter le 29 Octobre 1718, âgé de 76 ans.

Anſon (*George*), aujourd'hui le lord Anſon, fut en 1739 déclaré commodore ou chef d'eſcadre, pour faire avec cinq vaiſſeaux une irruption dans la Pérou par la mer du ſud; il côtoya le pays inculte des Patagons, entra dans le détroit de le Maire, & franchit plus de cent degrés de latitude en moins de cinq mois. Sa petite frégate du huit canons, nommée le *Trial*, l'épreuve, fut le premier navire de cette eſpece qui oſa doubler le cap Horn: elle s'ſépara depuis dans la mer du ſud d'un bâtiment eſpagnol de 600 tonneaux, dont l'équipage ne pouvoit comprendre comment il avoit été pris par une barque venue de Londres dans l'Océan pacifique.

En doublant le cap Horn, des tempêtes extraordinaires diſperſerent les vaiſſeaux de George Anſon, & le ſcorbut fit périr la moitié de l'équipage. Cependant s'étant repoſé dans l'île deſerte de Fernandez, il avança juſque vers la ligne équinoxiale, & prit la ville de Paita; mais n'ayant plus que deux vaiſſeaux, il réduiſit ſes entrepriſes à tâcher de ſe ſaiſir du galion immenſe, que le Mexique envoie tous les ans dans les mers de la Chine à l'île de Manille.

Pour cet effet, George Anſon traverſa l'Océan pacifique & tous les climats oppoſés à l'Afrique entre no-

te tropique & l'équateur. Le ſcorbut n'abandonna point l'équipage ſur ces mers, & l'un des vaiſſeaux du commodore faiſant eau de tous côtés, il ſe vit obligé de le brûler au milieu de la mer; n'ayant plus de toute ſon eſcadre qu'un ſeul vaiſſeau délabré, nommé le *Centurion*, & ne portant que des malades, il relâcha dans l'île de Timian, à Macao, pour radouber ce ſeul vaiſſeau qui lui reſte.

A peine l'eut-il mis en état, qu'il découvre le 9 Juin 1743 le vaiſſeau eſpagnol tant deſiré; alors il l'attaque avec des forces plus que de moitié inférieures, mais ſes manœuvres ſavantes lui donnerent la victoire. Il entre vainqueur dans Canton avec cette riche proie, refuſant en même tems de payer à l'empereur de la Chine des impôts que doivent tous les navires étrangers; ils prétendoit qu'un vaiſſeau de guerre n'en devoit pas: ſa conduite ferme en impoſa; le gouverneur de Canton lui donna une audience, à laquelle il fut conduit à travers deux haies de ſoldats au nombre de dix mille. Au ſortir de cette audience, il mit à la voile pour retourner dans ſa patrie par les îles de la Sonde & par le cap de Bonne-Eſpérance. Ayant ainſi fait le tour du monde en victorieux, il aborde en Angleterre le 4 Juin 1744, après un voyage de trois ans & demi.

Arrivé dans ſa patrie, il fit porter à Londres en triomphe ſur 32 chariots, au ſon des tambours & des trompettes, & aux acclamations de la multitude, les richeſſes qu'il avoit conquiſes. Ses différentes priſes ſe montoient en or & en argent à dix millions monnoie de France, qui furent le prix du commodore, de ſes officiers, des matelots & des ſoldats, ſans que le roi entrât en partage du fruit de leurs fatigues & de leur valeur. Il fit plus, il créa Georges Anſon pair de la grande Bretagne, & dans la nouvelle guerre contre la France il l'a nommé chef de l'amirauté. C'eſt dans ce haut poſte, récompenſe de ſon mérite, qu'il dirige encore les expéditions, la gloire & les ſuccès des forces navales d'Angleterre. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

NAVIGATION, ſ. f. (*Hydrographie.*) c'eſt l'art ou l'action de naviguer ou de conduire un navire d'un lieu dans un autre par le chemin le plus ſûr, le plus court & le plus commode. *Voyez* NAVIRE, *&c.*

Cet art, dans le ſens le plus étendu qu'on puiſſe donner au mot qui l'exprime, comprend trois parties; 1°. l'art de conſtruire, de bâtir les vaiſſeaux, *voyez* CONSTRUCTION; 2°. l'art de les charger, *voyez* LEST & ARRIMAGE; 3°. l'art de les conduire ſur la mer, qui eſt l'art de la *Navigation* proprement dit.

Dans ce dernier ſens limité, la *Navigation* eſt commune ou propre.

La *Navigation* commune, autrement appellée *Navigation le long des côtes*, eſt celle qui ſe fait d'un port dans un autre ſitué ſur la même côte ou ſur une côte voiſine, pourvu que le vaiſſeau s'éloigne preſqu'entierement de la vûe des côtes & ne trouve plus de fond. *Voyez* CABOTAGE.

Dans cette *navigation* il ſuffit d'avoir un peu de connoiſſance des terres, du compas, & de la ligne avec laquelle les marins ſondent. *Voyez* COMPAS, SONDE, *&c.*

Navigation propre ſe dit quand le voyage eſt long & ſe fait en plein Océan.

Dans ces voyages, outre les choſes qui ſont néceſſaires dans la *Navigation* commune, il faut encore des cartes réduites de Mercator, des compas d'azimuth & d'amplitude, un lock, & d'autres inſtrumens néceſſaires pour les obſervations aſtronomiques, comme *quart de cercle, quartier anglois. Voyez chacun de ces inſtrumens en ſon lieu*, CARTE, QUART DE CERCLE, *&c.*

Tout l'art de la *Navigation* roule ſur quatre choſes, dont deux étant connues, les deux autres ſont connues aiſément par les tables, les échelles & les cartes.

Ces quatre choſes ſont la différence en latitude, la différence en longitude, la diſtance ou le chemin parcouru, & le rhumb de vent ſous lequel on court.

Les latitudes ſe peuvent aiſément déterminer, & avec une exactitude ſuffiſante. *Voyez* LATITUDE.

Le chemin parcouru s'eſtime par le moyen du lock. *Voyez* LOCK.

Ce qui manque le plus à la perfection de la *Navigation*, c'eſt de ſavoir déterminer la longitude. Les Géometres ſe ſont appliqués de tous les tems à réſoudre ce grand problème, mais juſqu'à-préſent leurs efforts n'ont pas eu beaucoup de ſuccès, malgré les magnifiques récompenſes promiſes par divers princes & par divers états à celui qui la réſoudroit.

Si on veut connoître les différentes méthodes dont on ſe ſert aujourd'hui en mer pour trouver la longitude, on les trouvera au mot LONGITUDE. *Chambers.* (*O*)

Les Poëtes attribuent à Neptune l'invention de l'art de *naviguer*; d'autres l'attribuent à Bacchus, d'autres à Hercule, d'autres à Jaſon, d'autres à Janus, qu'on dit avoir eu le premier un vaiſſeau. Les Hiſtoriens attribuent cet art aux Egyptes, aux Phéniciens, aux Tyriens, & aux anciens habitans de la Grande-Bretagne. L'Ecriture attribue l'origine d'une ſi utile invention à Dieu même, qui en donna le premier modele dans l'arche qu'il fit bâtir par Noé. En effet, ce patriarche parloit dans l'Ecriture avoit conſtruit l'arche ſur les conſeils de Dieu même: les hommes étoient alors non-ſeulement ignorans dans l'art de naviguer, mais même perſuadés que cet art étoit impoſſible. *Voyez* ARCHE.

Cependant les Hiſtoriens nous repréſentent les Phéniciens, & particulierement les habitans de Tyr, comme les premiers navigateurs; ils furent, dit-on, obligés d'avoir recours au commerce avec les étrangers, parce qu'ils ne poſſédoient le long des côtes qu'un terrein ſtérile & de peu d'étendue; de plus, ils y furent engagés, parce qu'ils avoient deux ou trois excellens ports; enfin ils y furent pouſſés par leur génie, qui étoit naturellement tourné au commerce.

Le mont Liban & d'autres montagnes voiſines leur fourniſſoient d'excellens bois pour la conſtruction des vaiſſeaux; en peu de tems ils ſe virent maîtres d'une flotte nombreuſe, en état de ſoutenir des voyages réitérés; augmentant par ce moyen leur commerce de jour en jour, leur pays devint en peu de tems extraordinairement riche & peuplé, au point qu'ils furent obligés d'envoyer des colonies en différens endroits, principalement à Carthage. Cette derniere ville conſervant le goût des Phéniciens pour le commerce, devint bientôt non-ſeulement égale, mais ſupérieure à Tyr. Elle envoyoit ſes flottes par les colonnes d'Hercule (aujourd'hui le détroit de Gibraltar) le long des côtes occidentales de l'Europe & de l'Afrique; & même, ſi on en croit quelques auteurs, juſque dans l'Amérique même, dont la découverte a fait tant d'honneur à l'Eſpagne pluſieurs ſiécles après.

La ville de Tyr, dont les richeſſes & le pouvoir immenſe ſont tant célébrés dans les auteurs ſacrés & profanes, ayant été détruite par Alexandre le Grand, ſa *navigation* & ſon commerce furent transférés par le vainqueur à Alexandrie, ville que ce prince avoit bâtie, admirablement ſituée pour le commerce maritime, & dont Alexandre vouloit faire la capitale de l'empire de l'Aſie qu'il méditoit. C'eſt ce qui donna naiſſance à la *navigation* des Egyptiens, rendue ſi floriſſante par les Ptolomées; elle a fait oublier celle de Tyr & même celle de Carthage. Cette derniere ville fut détruite après avoir long-tems diſputé l'empire avec les Romains.

L'Egypte ayant été réduite en province romaine après la bataille d'Actium, ſon commerce & ſa *navigation* commença à dépendre d'Auguſte; Alexandrie fut pour lors intérieure à Rome ſeulement: les magaſins de cette capitale du monde étoient remplis des marchandiſes de la capitale de l'Egypte.

Enfin Alexandrie eut le même ſort que Tyr & Carthage; elle fut ſurpriſe par les Sarraſins, qui, malgré les efforts de l'empereur Heraclius, infeſtoient les côtes du nord de l'Afrique. Les marchands qui habitoient cette ville l'ont quittée peu-à-peu, & le commerce d'Alexandrie a commencé à languir, quoique cette ville ſoit encore aujourd'hui la principale où les chrétiens font le commerce dans le levant.

La chûte de l'empire Romain entraîna après elle non-ſeulement la perte des Sciences & des arts, mais encore celle de la *Navigation*. Les Barbares qui ravagerent Rome ſe contenterent de jouir des dépouilles de ceux qui les avoient précédés.

Mais les plus braves & les plus ſenſés d'entre ces barbares ne furent pas plûtôt établis dans les provinces qu'ils avoient conquiſes (les uns dans les Gaules, comme les Francs, les autres en Eſpagne, comme les Goths, les autres en Italie, comme les Lombards,) qu'ils comprirent bientôt tous les avantages de la *Navigation*; ils ſurent y employer habilement les peuples qu'ils avoient vaincus; & ce ſut avec tant de ſuccès, qu'en peu de tems ils furent en état de leur donner eux-mêmes des leçons, & de leur faire connoître les nouveaux avantages qui pourroient leur en revenir.

C'eſt, par exemple, aux Lombards qu'on attribue l'établiſſement des banques, des tenueurs de livres, des changes, *&c.* *Voyez* BANQUE, CHANGE, *&c.*

On ignore quel peuple de l'Europe a commencé le premier à faire le Commerce & la *Navigation*, après l'établiſſement de ces nouveaux maîtres. Quelques-uns cro-

aroient que ce ſont les Francs, quoique les Italiens paroiſſent avoir des titres plus authentiques, & ſoient ordinairement regardés comme les reſtaurateurs de cet art, auſſi-bien que de toute les beaux-arts qui avoient été bannis de leur pays après la diviſion de l'Empire romain.

C'eſt donc aux Italiens & particulierement aux Vénitiens & aux Génois, que l'on doit le rétabliſſement de la *Navigation*; & c'eſt en partie à la ſituation avantageuſe de leur pays pour le commerce, que ces peuples doivent cette gloire.

Dans le fond de la mer Adriatique étoient un grand nombre d'îles, ſéparées les unes des autres par des canaux fort étroits, mais fort à couvert d'inſulte, & preſqu'inacceſſibles; elles n'étoient habitées que par quelques pêcheurs qui ſe ſoutenoient par le trafic du poiſſon & du ſel, qui ſe trouve dans quelques-unes de ces îles. C'eſt là que les Vénitiens, qui habitoient les côtes d'Italie ſur la mer Adriatique, ſe retirerent, quand Attila, roi des Goths, & après lui Alaric, roi des Huns, vinrent ravager l'Italie.

Ces nouveaux inſulaires ne croyant pas qu'ils duſſent établir dans cet endroit leur réſidence pour toujours, ne ſongerent point à compoſer un corps politique; mais chacune des 72 îles qui compoſoient ce petit archipel, fut long-tems ſoumiſe à différens maîtres, & fit une république à part. Quand leur commerce fut devenu aſſez conſidérable pour donner de la jalouſie à leurs voiſins, ils commencerent à penſer qu'il leur étoit avantageux de s'unir en un même corps; cette union, qui commença vers le vj. ſiecle & qui ne fut achevée que dans le huitieme, fut l'origine de la grandeur de Veniſe.

Depuis cette union, leurs marchands commencerent à envoyer des flottes dans toutes les parties de la Méditerranée & ſur les côtes d'Egypte, particulierement au Caire, bâti par les Sarraſins ſur le bord oriental du Nil: là ils trafiquoient leurs marchandiſes pour des épices & d'autres productions des Indes.

Ces peuples continuerent ainſi à faire fleurir leur commerce & leur *navigation*, & à s'aggrandir dans le continent par des conquêtes, juſqu'à la fameuſe ligue de Cambray en 1508, dans laquelle pluſieurs princes jaloux conſpirerent leur ruine. Le meilleur moyen d'y parvenir étoit de ruiner leur commerce dans les Indes orientales; les Portugais s'emparerent d'une partie, & les François du reſte.

Gênes, qui s'étoit appliquée à faire fleurir la *Navigation* dans le même tems à-peu-près que Veniſe, fut long-tems pour elle une dangereuſe rivale, lui diſputa l'empire de la mer, & partagea avec elle le commerce. La jalouſie commença peu-à-peu à s'en mêler, & enfin les deux républiques en vinrent à une rupture ouverte. Leur guerre dura trois ſiecles, ſans que la ſupériorité de l'une des nations ſur l'autre fût décidée. Enfin ſur la fin du xiv. ſiecle, la fameuſe bataille de Chioza mit fin à cette longue guerre: les Génois qui juſqu'alors avoient preſque toujours eu l'avantage, le perdirent entierement dans cette journée; & les Vénitiens au contraire, dont les affaires étoient preſque totalement déſeſpérées, les virent relevées au-delà de leurs eſpérances dans cette bataille, qui leur aſſura l'empire de la mer & la ſupériorité dans le commerce.

Dans le même tems qu'on retrouvoit au midi de l'Europe l'art de naviguer, il ſe formoit dans le nord une ſociété de marchands, qui non-ſeulement porterent le Commerce à toute la perfection dont il étoit ſuſceptible juſqu'à la découverte des Indes orientales & occidentales, mais formerent auſſi un nouveau code de lois pour y établir de certaines regles; code dont on fait uſage encore aujourd'hui ſous le nom d'*uſ & coutumes de la mer*.

Cette ſociété eſt la fameuſe ligue des villes anſéatiques, qu'on croit communément avoir commencé à ſe former vers l'an 1164. *Voyez* ANSÉATIQUES.

Si on examine pourquoi le commerce a paſſé des Vénitiens, des Génois & des villes anſéatiques aux Portugais & aux Eſpagnols, & de ceux-ci aux Anglois & aux Hollandois, on peut établir pour maxime générale que les rapports ou, s'il eſt permis de parler ainſi, l'union de la *Navigation* avec le Commerce eſt ſi intime, que la ruine de l'un entraîne néceſſairement celle de l'autre, & qu'ainſi ces deux choſes doivent fleurir ou décheoir enſemble. *Voyez* COMMERCE, COMPAGNIE, *&c.*

Delà ſont venues tant de loix & de ſtatuts, pour établir des regles dans le commerce d'Angleterre, & principalement ce fameux acte de *Navigation*, qu'on auroit célebre appellé le *palladium* ou le dieu tutelaire du commerce de l'Angleterre; acte qui contient les regles que les Anglois doivent obſerver entr'eux & avec les nations étrangeres chez qui ils trafiquent. *Chambers* (*G*)

NAVIGATION ſe dit en particulier de l'art de naviguer ou de déterminer tous les mouvemens d'un vaiſſeau par le moyen des cartes marines.

Il y a trois eſpeces de *Navigation*; la *navigation* plane, celle de Mercator, & la circulaire.

Dans la *navigation* plane on ſe ſert des rhumbs tracés ſur une carte plate. *Voyez* CARTE & RHUMB.

Ces cartes planes ont été miſes en uſage dans ces *derniers tems* pour la premiere fois, par le prince Henri, fils de Jean, roi de Portugal, qui vivoit à la fin du xv. ſiecle, & auquel l'Europe eſt redevable des découvertes des Portugais, & de celles qui les ont ſuivies. Nous diſons que dans *ces derniers tems* ce prince eſt le premier qui ait fait uſage de ces cartes; car il paroît par ce que dit Ptolomée dans ſa géographie, qu'autrefois Marin de Tyr en avoit fait de pareilles, & Ptolomée en indique le défaut.

Dans la *navigation* de Mercator, on ſe ſert de rhumbs tracés ſur les cartes de Mercator, qu'on appelle *cartes réduites*. *Voyez* CARTE DE MERCATOR.

Ces cartes réduites avoient été en effet inventées par Mercator, mais il ignoroit la loi ſuivant laquelle les degrés du méridien doivent croître dans ces cartes en allant de l'équateur aux poles. Edouard Wright eſt le premier qui ait connu cette loi. Les cartes réduites commencerent à être miſes en uſage par les Navigateurs vers l'année 1630. *Voyez l'hiſt des Mathématiques* de M. Montucla, *fol.* t. *pag.* 608. *Voyez auſſi* LOXODROMIE; car la théorie de cette courbe eſt eſſentiellement liée à celle des cartes réduites.

Dans la *navigation* circulaire on ſe ſert d'arcs de grands cercles: c'eſt la route la plus courte de toutes, mais on ne s'en ſert plus, parce qu'elle eſt peu commode dans la pratique.

Navigation plane. I. La longitude & la latitude de deux lieux étant données, trouver les lieues mineures de longitude.

1°. Si les deux lieux ſont à l'orient ou à l'occident du premier méridien, ſouſtrayez la moindre longitude de la plus grande, & le reſte ſera la différence des méridiens. Si l'un des deux lieux eſt à l'orient & l'autre à l'occident du premier méridien, ajoutez la longitude de celui qui eſt à l'orient au complément de la longitude de l'autre à 360 degrés, la ſomme ſera la différence des méridiens.

2°. Diviſez la différence des méridiens en autant de parties qu'il y a de degrés dans la différence en latitude en employant de plus petites parties que les degrés ſi la différence des latitudes eſt plus grande que celle des méridiens.

3°. Réduiſez pour le premier cas les minutes de longitude répondant à chaque partie, en milles de chaque parallele; & pour le ſecond cas, en milles du parallele qui eſt moyen proportionnel entre les deux.

4°. La ſomme de toutes ces parties étant faite, vous aurez à-peu-près les lieues mineures de longitude

Exemple. Suppoſons que la longitude d'un de ces lieux ſoit de 35°. & l'autre de 47°. la différence des méridiens ſera de 12°. Suppoſons de plus que la latitude du premier ſoit de 4°. celle du ſecond de 8°. la différence ſera de 4°, & conſéquemment on aura été du quatriéme au huitieme parallele; c'eſt pourquoi il faudra diviſer 12 par 4, & réduire le quotient qui eſt trois degrés en milles des différens paralleles 4, 5, 6, 7. *Voyez* DEGRÉ & MILLES DE LONGITUDE, dont la ſomme ſera les lieues mineures de longitude cherchée.

Suivant Mercator, la réduction ſe fait beaucoup plus commodément par les cartes réduites de Mercator; car il ſuffit dans ces cartes de porter l'arc intercepté entre deux méridiens ſur l'arc du méridien intercepté, entre les deux paralleles, & la diſtance qu'on trouve par ce moyen donne les lieues mineures de longitude. *Voyez* CARTE DE MERCATOR.

II. La longitude & la latitude de deux lieux étant données, trouver le rhumb de vent qu'un vaiſſeau doit ſuivre pour aller d'un de ces lieux à l'autre, & le longueur de la route.

Pour la Navigation plane. 1. Trouvez les lieues mineures de longitude par le cas précédent. 2. Par le moyen de ces lieues & de la différence en latitude, trouvez l'angle loxodromique ou la ligne de rhumb, ce qui ſe fera par cette proportion, comme la différence de latitude eſt aux lieues mineures de longitude; ainſi le ſinus total eſt à la tangente de l'angle que le rhumb de vent cherché fait avec le méridien. Quant à la diſtance qu'il faudra courir ſous ce rhumb, elle ſera aux lieues mineures de longitude, comme le ſinus total eſt au ſinus de l'angle de rhumb. *Voyez* RHUMB & LOXODROMIE.

Sui-

Suivant Mercator, 1. placez dans la carte réduite le centre d'une roſe de bouſſole ſur le lieu d'où il faut partir; par exemple, en *a*, *Voyez la fig. 4. de la Pl. de la Navigation*; en obſervant que la ligne nord & ſud ſoit parallele à quelqu'un des méridiens; 2. marquez le rhumb du compas dans lequel ſe trouve le lieu *b* où il faut aller, & ce rhumb ſera celui ſous lequel il faudra que le vaiſſeau parte; 3. on peut trouver encore ce rhumb en tirant une ligne de *a* à *b*, & en meſurant par le moyen d'un rapporteur l'angle que le rhumb fait avec le méridien qu'il coupe; 4. la diſtance *ab* ſe trouvera en portant cette diſtance de *I* en *L*, & il eſt à remarquer que le rhumb & la diſtance peuvent auſſi être trouvés de la même maniere ſur la carte plane, au moins à-peu-près & par une route de peu d'étendue.

On peut encore faire la même opération de la maniere ſuivante, en employant les tables loxodromiques.

Choiſiſſez à volonté un rhumb, & trouvez dans les tables les longitudes qui correſpondent aux latitudes données, alors ſi la différence de ces longitudes s'accorde avec celle des longitudes données, le rhumb ſera celui qu'on demandoit; mais ſi elle ne s'accorde pas, il faudra choiſir un autre rhumb de vent ſoit d'un angle plus ouvert, ſoit d'un angle qui le ſoit moins, & répéter l'opération juſqu'à ce que la différence donnée par les tables s'accorde avec la différence qu'il faut trouver. 2. Le rhumb étant ainſi trouvé, on prendra dans les tables les diſtances qui répondent aux latitudes, & en retranchant la plus petite de la plus grande, on aura la diſtance cherchée.

III. Un rhumb étant donné avec la diſtance qu'on a couru ſous ce rhumb, trouver la longitude & la latitude de lieu où l'on eſt arrivé.

Pour la Navigation plane. Par le moyen des données trouvez la différence en latitude des deux lieux (ce qui ſe fera par le moyen de la proportion donnée à l'*article* LOXODROMIQUE). Cette différence étant ajoûtée à la latitude du lieu d'où l'on eſt parti, ou en étant retranchée, ſuivant que le cas l'exige, donnera la latitude du lieu où l'on eſt arrivé. 2. Par le moyen des mêmes élémens & de la proportion donnée dans le n°. II. précédent, vous trouverez les lieues mineures de longitude, & enſuite la longitude du lieu où l'on eſt arrivé.

Suivant Mercator, 1. placez une roſe de bouſſole ſur la carte; enſorte que le centre réponde au lieu *a*; & que la ligne nord & ſud ſoit parallele au méridien de la carte. 2. Du point *a*, tirez une ligne *ab* qui repréſente la courſe du vaiſſeau; prenez la diſtance donnée par parties en vous ſervant des échelles I K, K L, *&c.* & portez toute cette diſtance ſur la ligne *ab*; le point où elle ſera terminée repréſentera le lieu où eſt arrivé le vaiſſeau, la longitude & la latitude de ce lieu ſeront données par la carte.

Par les tables loxodromiques. 1°. Cherchez ſous le rhumb donné la diſtance qui répond à la latitude du lieu d'où l'on eſt parti, & ajoutez-la à la diſtance donnée, ou retranchez-la de cette même diſtance, ſuivant que le lieu d'où l'on eſt parti eſt plus au nord ou au ſud de celui où l'on eſt arrivé. 2°. Continuez de parcourir la même rhumb juſqu'à ce que vous ayez atteint la diſtance exacte; 3°. la latitude qui répondra alors à cette diſtance dans la premiere colomne ſera la latitude du lieu où l'on eſt arrivé; 4°. par la ſeconde colomne des tables, prenez les longitudes correſpondantes, tant à la latitude du lieu de départ, qu'à la latitude du lieu d'où l'on eſt arrivé, & la différence de ces longitudes ſera la différence de longitude cherchée entre le lieu d'où l'on eſt parti & celui où l'on eſt arrivé.

IV. Les latitudes, tant du lieu d'où le vaiſſeau eſt parti, que de celui où il eſt arrivé, étant données avec le rhumb qu'il a ſuivi, trouver la diſtance & la différence en longitude.

Pour la Navigation plane. Par le moyen de la différence en latitude & du rhumb donné, trouvez la diſtance; & par les mêmes élemens trouvez les lieues mineures de longitude; convertiſſez enſuite ces lieues mineures en degrés de grand cercle, & vous aurez la différence en longitude cherchée.

Suivant Mercator, 1. placez le compas de variation ſur la carte, comme dans le cas précédent, tirant enſuite par le point *a* ſous le rhumb donné la ligne *a b*, prolongez-la juſqu'à ce qu'elle rencontre la parallele de la latitude donnée. 2. Le point d'interſection de ces deux lignes ſera le lieu où le vaiſſeau eſt arrivé; 3. il ſera alors bien facile d'avoir la longitude & la diſtance. *Voyez* RHUMB.

Par les tables. Prenez, tant les longitudes que les diſtances qui répondent aux latitudes données; ſoustrayez enſuite l'une des longitudes de l'autre, & de même pour les diſtances; la premiere différence ſera celle des longitudes qu'on cherche, & l'autre la diſtance demandée entre les lieux.

V. Les latitudes des deux lieux étant données avec leur diſtance, trouver le rhumb & la différence en longitude.

Pour la Navigation plane. Par la différence de latitude & par la diſtance, trouvez la rhumb par les mêmes élémens; trouvez auſſi les lieues mineures de longitude, ce que vous pourriez faire encore en vous ſervant du rhumb déja trouvé & de la différence en latitude, ou bien du rhumb & de la diſtance parcourue; enfin, par les lieues mineures de longitude, trouvez la différence en longitude.

Suivant Mercator; tirez ſur la carte le parallele *C D* du lieu où le vaiſſeau eſt arrivé; réduiſez la diſtance parcourue en parties proportionnelles aux degrés de la carte. *AZ* étant cette diſtance réduite, de *a* décrivez un arc qui coupe le parallele *C D* en *Z*, & ce point *Z* ſera le lieu cherché ſur la carte; vous en trouverez enſuite facilement la longitude.

Par les tables. Soustrayez les latitudes données l'une de l'autre, & cherchez dans les tables le rhumb ſous lequel la diſtance parcourue répondroit à la différence donnée en latitude, ſoustrayez enſuite l'une de l'autre, les longitudes qui répondent ſous le rhumb donné; l'une au lieu d'où l'on eſt parti, & l'autre au lieu où l'on eſt arrivé; le reſte ſera la différence en longitude cherchée.

VI. La différence en longitude des deux lieux étant donnée, avec la latitude du premier & la diſtance parcourue, trouver le rhumb & la latitude du ſecond lieu.

Pour la Navigation plane. Convertiſſez la différence de longitude en lieues mineures de longitude; trouvez le rhumb par les lieues mineures de longitude & par la diſtance parcourue, & par le moyen de ces deux élémens, cherchez enſuite la différence en latitude, & vous aurez auſſi-tôt par cette différence & par la premiere latitude qui eſt donnée, la latitude cherchée de l'autre lieu.

Suivant Mercator, par le point donné dans la carte, tirez une droite *E F* parallele au méridien *A H*, & faites *F L* égale à la différence des longitudes de *L*; tirez *L M* parallele à *E F* & vous aurez le méridien du lieu où le vaiſſeau eſt arrivé; enſuite du lieu donné d'où l'on eſt parti, & de l'intervalle qui exprime la diſtance parcourue, décrivez un arc qui coupe le méridien en *M L*, & l'interſection ſera le lieu cherché. Cela fait, il ne faudra plus que placer une roſe de bouſſole ſur la carte, ſuivant la maniere enſeignée & la ligne de rhumb cherchée ſera celle qui tombe ſur le lieu qu'on vient de trouver. Enfin, tirant par le lieu trouvé *N O* parallele à *AB*, *N M* ſera la latitude demandée, en ſuppoſant que *M A* repréſentent une portion de l'équateur.

Par les tables. Cherchez dans les tables pour un rhumb pris à volonté, la longitude & la diſtance qui répondent à la latitude donnée; ajoutez la diſtance donnée à la diſtance trouvée dans les tables, ſi le vaiſſeau s'éloigne de l'équateur; & retranchez-la au contraire, ſi le vaiſſeau s'en approche. Cherchez dans les tables la longitude qui répond à cette ſomme ou à cette différence, & ſoustrayez ou ajoutez-la à celle qui a été trouvée exactement. Si alors le reſte s'accorde avec la différence donnée des longitudes, le rhumb aura été bien choiſi; s'il ne s'accorde pas, il faudra choiſir d'autres rhumbs plus ou moins obliques, juſqu'à ce que le reſte ſoit la différence donnée en longitude. Auſſi-tôt que cette opération ſera finie, la latitude qui répondra dans la premiere colonne à la diſtance parcourue ſera la latitude du ſecond lieu.

VII. La différence de longitude des deux lieux, & la latitude de l'un étant données, avec le rhumb, trouver la diſtance parcourue & la latitude du ſecond lieu.

Pour la navigation plane. Réduiſez la différence de longitude en lieues mineures de longitude, comme dans le premier cas. Par ces lieues mineures & par le rhumb, trouvez la diſtance parcourue, *voyez* RHUMB. Et par ces deux élémens, ou par le rhumb & la diſtance parcourue, trouvez la différence en latitude. L'ayant trouvée, & ayant déjà (*Hyp.*) une des latitudes, on aura auſſi-tôt l'autre.

Suivant Mercator. Placez une roſe de bouſſole ſur la carte, comme ci-deſſus, & par le moyen du rhumb donné, tirez la ligne de rhumb, tirez enſuite le méridien *E F*, qui paſſe par le lieu donné *O*, & à une diſtance de ce méridien, égale à la différence donnée en longitude, tirez un autre méridien qui ſera celui du lieu *e* où le vaiſſeau eſt arrivé: on aura donc facilement la latitude *N A* de ce lieu, en tirant par *e* la ligne *N O* parallele à *A B*. Quant à la diſtance parcourue, elle ſera aiſément

ſément réduite en lieues par le moyen de l'échelle.

Par les tables. Sous le rhumb donné, cherchez la diſtance parcourue & la différence de longitude pour la latitude donnée; ajoutez enſuite cette différence en longitude à la différence en longitude donnée, ſi le vaiſſeau a cinglé vers le pole, retranchez-la au contraire, ſi le vaiſſeau a été vers l'équateur. Cela fait, ſi c'eſt le premier de ces deux cas qui a lieu, parcourez en deſcendant la table, juſqu'à ce que la ſomme des deux quantités dont on vient de parler, ſe trouve dans la colonne de longitude. Dans le ſecond cas, ce ſera au contraire la différence des deux mêmes quantités qu'on cherchera en remontant: dans la table, la latitude qui répondra alors à cette longitude dans la premiere colonne ſera celle qu'on cherche. Et en retranchant la diſtance qui repond à cette latitude, de la diſtance trouvée par les tables, on aura la diſtance parcourue ſi le vaiſſeau a été au nord; mais s'il a été au ſud, il faudra faire la ſoustraction contraire.

Par la réſolution de ces différentes queſtions de la *Navigation*, on voit que les cartes réduites ſont plus commodes en pluſieurs cas que les tables, & que ces mêmes cartes réduites ſont préférables aux cartes planes, parce qu'elles ſont beaucoup plus exactes. *Voy.* Carte.

Théorie de la navigation circulaire. Quoique cette *navigation* ne ſoit plus en uſage, nous en dirons un mot pour la ſimple curioſité.

I. Connoiſſant la latitude & la longitude, tant du lieu d'où l'on eſt parti, que du lieu où l'on eſt arrivé, trouver l'angle *M. fig. 5.* ſous lequel le chemin du vaiſſeau *MQ*, qu'on ſuppoſe faire une courſe circulaire, coupe le méridien du lieu de départ.

Preſſique dans le triangle *P M N*, l'on connoît *P M* & *P N* complémens des latitudes données *H M* & *T N*, & l'angle *M P N* meſuré par l'arc *H T* différence des longitudes données *H* & *T*; il eſt clair qu'on aura facilement l'angle *P M N* par la trigonométrie ſphérique.

II. La latitude *H M* & la longitude *H* du lieu *M* d'où l'on eſt parti étant données, ainſi que la diſtance parcourue, & la latitude *L S* du lieu où le vaiſſeau eſt arrivé en décrivant un arc de cercle, trouver la longitude du lieu *L*, & l'angle *P L M* compris entre le chemin du vaiſſeau & le méridien *P S*.

Dans le triangle *P L M*, *P M* complement de la latitude *H M* eſt connu ainſi que *P L* complément de la latitude *L S*. Donc, ſi on convertit le chemin *M L* du vaiſſeau en degrés de l'équateur, on aura par la trigonométrie ſphérique l'angle *M P L*, qui eſt égal à la différence *H S* des longitudes, & par conſéquent auſſi l'angle *P L M*.

On pourroit réſoudre de la même maniere pluſieurs autres queſtions de *navigation*; mais comme on parvient plus aiſément à leurs ſolutions par les rhumbs que par les cercles, nous n'en parlerons pas davantage.

Navigation droite, eſt celle par laquelle on fait voile directement vers un des quatre points cardinaux de l'horiſon. *Voyez* Points Cardinaux.

Si un vaiſſeau fait voile ſur le méridien, c'eſt-à-dire, s'il va droit au nord ou au ſud, il ne change point du tout de longitude, mais de latitude ſeulement, d'autant de degrés qu'il y en a dans le chemin qu'il fait. *Voyez* Latitude.

Si un vaiſſeau fait voile ſous l'équateur, vers l'eſt ou vers l'oueſt, il ne change point de latitude, mais de longitude ſeulement, & d'autant de degrés qu'il y aura dans le chemin qu'il fait.

S'il fait voile ſous un même parallele vers l'eſt ou vers l'oueſt, ſa latitude ne change point, mais ſa longitude change, non pas d'autant de degrés qu'il y en a dans un arc de l'équateur égal à l'arc du parallele qu'il parcourt, mais d'autant de degrés qu'il y en a dans l'arc même du parallele; de ſorte que plus le parallele eſt près du pole, plus le vaiſſeau fait de chemin en longitude, toutes choſes égales d'ailleurs.

Navigation, (*Méd.*) comme on entend ordinairement par ce terme, *la maniere de voyager ſur mer*, il doit être queſtion ici des effets qu'elle produit relativement à la ſanté.

La plupart des perſonnes qui ne ſont point accoutumées aux différens mouvemens d'un vaiſſeau, ne tardent pas d'en éprouver des incommodités, des indiſpoſitions conſidérables: ſavoir d'abord, des tournemens de tête, des vertiges; enſuite des nauſées, des vomiſſemens très-fatigans, qui ſont des effets à-peu-près ſemblables à ceux qu'éprouvent bien des gens, lorſqu'ils ſont portés à-rebours dans une voiture roulante, ou après avoir tourné, marché en rond; ce qu'on ne peut attribuer qu'à la trop grande mobilité du genre nerveux, telle qu'elle ſe trouve dans les femmes hyſtériques, & dans les hommes d'un tempérament ſenſible, délicat. Ainſi on peut regarder ces différens accidens comme provenans d'une même cauſe dans tous ces cas; on peut, par conſéquent, regarder cette cauſe comme étant de la même nature que celle des vapeurs. *Voyez* Vapeurs.

La *navigation* (c'eſt-à-dire les voyages en mer) eſt miſe au nombre des choſes qui contribuent le plus à établir la diſpoſition au ſcorbut. *Voyez* Scorbut.

Les mauvais effets que produit ſouvent la *navigation* ſont inconteſtables; il n'en eſt pas de même des bons effets que quelques auteurs lui ont attribué pour la conſervation de la ſanté, ou pour ſon rétabliſſement. Van Helmont prétend, *Tr. blaſ. human. n. 36. tr. aliment. tartar. in ſanitc. n.* 15. que ceux qui ne ſont pas incommodés de l'air de la mer, ou du mouvement du vaiſſeau, ont le double & le triple de l'appétit qui leur eſt ordinaire ſur terre. Selon Sthaal, *in prop. emptico. ad diſput. in augur. de fundam. pathol. practi.* d'après Pline, Celſe & Cœlius Aurelian, les voyages par mer, & même de longs cours, ſont fort utiles pour la guériſon de la phthiſie, de l'hectiſie, du marasme; c'eſt un grand remede dans ces contrées, très-vantés par les anciens, mais en faveur duquel les modernes ne rapportent rien d'aſſuré. *Voyez Lexic. Caſtell.*

Naviger, v. n. (*Marine.*) les Marins prononcent *naviguer*, & on dit l'un & l'autre; cependant comme l'on écrit *navigation*, *navigateur*, *navigable*, il ſemble qu'on doit écrire *naviger* & non *naviguer*. On entend par ce terme *faire route & voyager ſur mer*.

Naviger dans la terre, *terme de pilotage*; c'eſt eſtimer avoir fait plus de chemin que le vaiſſeau n'en a fait réellement; de ſorte que ſuivant ſon eſtime on devroit être arrivé à terre, lorſqu'on on eſt encore éloigné: de ſorte qu'en continuant de pointer ſa route ſur la carte, le point de *navigation* ſe trouve dans les terres, plus ou moins avant, ſuivant que l'erreur de l'eſtime eſt plus ou moins conſidérable. (*Z*)

Navire, ce nom ſe donne également à tout vaiſſeau: on dit *un navire* de guerre, un *navire* marchand, *&c. Voyez* Vaisseau.

Navire marchand, c'eſt un *navire* qui va en mer ſeulement pour faire le commerce.

Navire en guerre et marchandise, c'eſt celui qui étant marchand ne laiſſe pas de prendre commiſſion pour faire la guerre.

Navire en course, *voyez* Armateur.

Navire à fret, c'eſt un *navire* que le bourgeois ou propriétaire loue à des marchands ou autres, pour tranſporter leurs marchandiſes d'un port à un autre port, & même pour des voyages de longs cours. *Voyez* Fret.

Navire enviſtuaillé, c'eſt un *navire* qui a toutes ſes proviſions & munitions, tant de guerre que de bouche.

Navire en charge, eſt un *navire* dans lequel on embarque actuellement des marchandiſes, & qui n'a pas encore ſa cargaiſon complete. *Voyez* Cargaison.

Navire chargé, eſt celui dont la charge eſt faite ou la cargaiſon complete.

Navire terre neuvier, c'eſt un *navire* deſtiné à la pêche de la morue, ſur le grand banc de Terre-Neuve. On y appelle *navire banquet*, celui qui eſt placé ſur le banc & qui y fait ſa pêche; & *navire debanqué*, celui qui a fini ſa pêche, ou qui eſt dérivé de deſſus le banc par le mauvais tems.

Navire, on donne auſſi quelquefois aux *navires* le nom des états, provinces, villes où ils ont été conſtruits ou équipés: ainſi l'on dit *navire anglois*, *navire normand*, *navire breton*, *navire malouin*, *navire nantois*, *&c.*

Navire de regiſtre, on appelle ainſi en Eſpagne & dans l'Amérique eſpagnole un *navire* marchand à qui le conſeil des Indes a accordé la permiſſion d'y aller trafiquer, moyennant une certaine ſomme & ſous-certaines conditions. *Voyez* Registre, *Dictionn. de Commerce*.

Navire Argo, (*Mythol.*) c'eſt le célebre vaiſſeau ſur lequel s'embarquerent pour la conquête de la toiſon d'or tout ce qu'il y avoit de héros dans la Grece, c'eſt-à-dire, de gens der plus diſtingués par la valeur, la naiſſance, & les talens. *Voyez* Argo. (*D. J.*)

Navire d'Argos, (*Aſtron.*) grande conſtellation méridionale près du chien au-deſſous de l'hydre. Elle eſt compoſée de 57 étoiles.

M. Halley ſe trouvant dans l'île de ſainte Helene, a déterminé la longitude & la latitude de 46 de ces étoiles, qu'Hevelius a réduites à l'année 1700 dans ſon *prodromus aſtronomiæ*, *pag.* 312. Le P. Noel a déterminé l'aſcenſion & la déclinaiſon de ces étoiles pour l'année 1687 dans les obſervations mathématiques & phyſiques. Il a auſſi donné la figure de la conſtellation entiere dans

cet ouvrage, de même que Bayer *Uranometria*, *Plan. 9. 9.* & Hevelius *Firmamentum sobiescianum*, *fig. E E e.* Quelques astronomes donnoient à cette constellation le nom de l'*arche de Noé*. On l'appelle encore *currus volitans*, *marea* & *sephina*. Dictionn. de mathémat. (*D. J.*)

NAVIRE PROFONCIÉ, *terme de Marine*, vaisseau qui tire beaucoup d'eau, & à qui il en faut beaucoup pour le faire flotter.

NAVIRE SACRÉ, (*Antiquit. égypt. grecq. & rom.*) On appelloit *navires sacrés* chez les Egyptiens, les Grecs & les Romains, des bâtimens qu'on avoit dédiés aux dieux.

Tels étoient chez les Egyptiens 1°. le vaisseau qu'ils dédioient tous les ans à Isis; 2°. celui sur lequel ils nourrissoient pendant quarante jours le bœuf Apis, avant que de le transférer de la vallée du Nil à Memphis, dans le temple de Vulcain. 3°. La nacelle nommée vulgairement *la barque à Caron*, & qui n'étoit employée qu'à porter les corps morts du lac Achéruse; c'est de cet usage des Egyptiens qu'Orphée prit occasion d'imaginer le transport des ames dans les enfers au-delà de l'Achéron.

Les Grecs nommerent leurs *navires sacrés*, ἱερὰ πλοῖα ou ἀφράκτους. Mais entre les bâtimens sacrés qu'on voyoit en différentes villes de la Grece, les auteurs parlent sur-tout de deux galeres sacrées d'Athènes, qui étoient particulierement destinées à des cérémonies de religion, ou à porter les nouvelles dans les besoins pressans de l'état.

L'une se nommoit *la Parale*, ou *la galere Paralienne*, παρὰ παράλους; elle emprunta son nom du héros Paralus, dont parle Euripide, & qui joint à Thésée, se signala contre les Thébains. Ceux qui montoient ce navire s'appelloient *Paraliens*, dont la paie étoit plus forte que celle des autres troupes de marine. Quand Lisandre eut battu la flotte athénienne dans l'Hellespont, l'on dépêcha la galere Paralienne, avec ordre de porter au peuple cette triste nouvelle.

L'autre vaisseau, dit le *Salaminien*, ou la galere *Salaminienne*, παρὰ Σαλαμινίαν, prit, selon les uns, la dénomination de la bataille de Salamine, & selon les autres, de Naustithous, son premier pilote, natif de Salamine; c'étoit cette célebre galere à trente rames, sur laquelle Thésée passa dans l'île de Crête, & en revint victorieux; on la nomma depuis *Déliaque*, parce qu'elle fut consacrée à aller tous les ans à Délos y porter les offrandes des Athéniens, à l'acquit du vœu que Thésée avoit fait à l'Apollon Délien pour le succès de son expédition de Crete. Paulanias assure que ce navire étoit le plus grand qu'il eût jamais vu. Lorsqu'on rappella de Sicile Alcibiade, afin qu'il eût à se justifier des impiétés dont on l'accusoit, on commanda pour son transport la galere Salaminienne. L'une & l'autre de ces galeres sacrées servoit aussi à ramener les généraux déposés; & c'est en ce sens que Ptholaüs appelloit la galere paralienne, *la masse du peuple*.

Les Athéniens conserverent la galere salaminienne pendant plus de mille ans, depuis Thésée jusques sous le regne de Ptolomée Philadelphe; ils avoient un très-grand soin de remettre des planches neuves à la place de celles qui vieillissoient; d'où vint la dispute des philosophes de ce tems-là, rapportée dans Plutarque; savoir, si ce vaisseau, dont il ne restoit plus aucune de ses premieres pieces, étoit le même que celui dont Thésée s'étoit servi: quelques-uns ont encore à présent un sujet de Bucentaure, espece de galéace sacrée des Vénitiens.

Outre ces deux vaisseaux sacrés dont je viens de parler, les Athéniens en avoient encore plusieurs autres; savoir, l'*Antigone*, le *Démétrius*, l'*Ammon*, & celui de *Minerve*. Ce dernier vaisseau étoit d'une espece singuliere, puisqu'il étoit destiné à aller non sur mer, mais sur terre. On le conservoit très-religieusement près l'acropole, ainsi que le dit Paulanias, pour ne paroître qu'à la fête des *grandes Panathénées*, qui ne se célébroient que tous les cinq ans le 23 du mois Hécatombéon, qui, selon Potter, répondoit en partie à notre mois de Juillet. Ce navire servoit alors à porter en pompe au temple de Minerve, l'habit mystérieux de la déesse, sur lequel étoient représentées la victoire des dieux sur les géants, & les actions les plus mémorables des grands hommes d'Athènes. Mais ce qu'on admiroit le plus dans ce navire; c'est qu'il voguoit sur terre à voile & à rames, par le moyen de certaines machines que Paulanias nomme *souterraines*; c'est-à-dire, qu'il y avoit à fond de cale des tellurit cachés qui faisoient mouvoir ce bâtiment, dont la voile, selon Suidas, étoit l'habit même de Minerve. (*D. J.*)

NAVIRE, nom d'un ordre de chevalerie, nommé autrement l'*ordre d'outremer*, ou du *double croissant*, institué l'an 1269 par S. Louis, pour encourager par cette marque de distinction, les seigneurs à le suivre dans la seconde expédition contre les mahométans. Le collier de cet ordre étoit entrelacé de coquilles d'or & de doubles croissans d'argent, avec un navire qui pendoit au bout dans une ovale, où il paroissoit armé & frété d'argent dans un champ de gueules, à la pointe ondoyée d'argent & de sinople. C'étoient, comme on voit, autant de symboles & du voyage, & des peuples contre lesquels on alloit combattre. Quoique ce prince en eût décoré ses enfans, & plusieurs grands seigneurs de sa suite, cet ordre ne subsista pas long-tems en France: mais il conserva son éclat dans les royaumes de Naples & de Sicile, où Charles de France, comte d'Anjou, frere de saint Louis, & qui en étoit roi, le prit pour ses successeurs; & René d'Anjou, roi de Sicile, le rétablit en 1448, sous le nom d'ordre du croissant. *Voyez* CROISSANT. Favin, *theat. d'hon. & de chevalerie*.

NAVIRES, (*Hist. anc.*) les anciens en ont eu d'un grand nombre d'especes. Il y en avoit qu'on faisoit naviger fort vite, par le moyen de 10, 20, 30, 50, & même 100 rames d'un & d'autre bord, *naves actuariæ*, ou *actuariolæ*; ceux qui avoient le bec garni de bronze, & qui étoient uniquement à percer le flanc ennemi, s'appelloient *ærata*, ou *aucæ*. Ceux qui apportoient des vivres, *annotinæ*, ou *frumentariæ*; ceux qui avoient été construits dans l'année, *horotinæ*; ceux qui avoient au derriere & à l'avant deux tillacs séparés par une ouverture ou vuide placé entre deux, *apertæ*. Les combattans étoient sur ces tillacs; ces bâtimens étoient communément à deux rames, ou même plus petits. Les rameurs s'appelloient *thranitæ*. Ceux qui étoient à voiles & à rames, & qui n'alloient, dans la combat qu'à rames, *armatæ*. Ceux dont on n'est sûr si le Tibre, & qui étoient faits de planches épaisses, *candicariæ*, ou *codicariæ*. Ceux dont le tillac occupoit tout le dessus de l'arriere à l'avant, *constratæ*. Ceux où l'on avoit pratiqué des appartemens & toutes les autres commodités d'une maison, *cubiculatæ*. Ceux qu'on n'employoit que sur les rivieres, *lenunculi*, *pontones*, *fluviatiles*. Ceux qui faisoient le transport des vivres, *frumentariæ*. Ceux qui sans dessillac étoient fort legers, *leves*. Ceux qu'on avoit construits pour porter un grand nombre d'hommes, *longæ*. Ils étoient tous à rame; Ptolomée Philopator en fit construire un, qui avoit 280 piés de longueur, sur 38 de hauteur, à 40 rangs de rames. Ceux sur lesquels on se promenoit, *lusoriæ*. Les vaisseaux appellés *militares*, étoient les mêmes que les vaisseaux appellés *longæ*. Les vaisseaux de charge, ils étoient à voiles & à rames, *onerariæ*. Les vaisseaux côtiers, *orariæ*, *trabales*, *histriariæ*. Les vaisseaux construits de bois & de cuivre, & qu'on pouvoit désassembler & porter par terre, *phractiles*. Ceux qui précédoient les flottes, *præcursoriæ*. Ceux qui étoient longs, vites, legers & à l'usage des pirates, *prædatoriæ*, *prædaticæ*. Ceux qui portoient les amiraux, *prætoriæ*. Ils étoient grands & forts. On les discernoit à une banderole & à une lanterne particuliere. Le pavillon rouge qu'on arboroit étoit le signal du combat. Ceux sur lesquels étoient les gardes avancées de la flotte, *propugnatoriæ*. Ceux qui se composoient & se décomposoient, prenoient différentes formes, laissoient échaper de leur flanc sur l'amphithéâtre des bêtes féroces, *&c.* Néron fit promener sa mere dans un vaisseau de cette espece; le vaisseau se décomposa; mais Agrippine s'échapa à la nage, *naves solutiles*. Ceux qu'on envoyoit reconnoître l'ennemi, *speculatoriæ*. Ceux qui demeuroient fixes à l'ancre, *stationariæ*. Ceux qui étoient tissus de fortes baguettes, & revêtus de cuir, *futiles*. Ceux qui étoient legers, & qu'on détachoit de la flotte pour aller annoncer son approche, *ratitariæ*. Ceux qui étoient creusés d'une seule piece, *trabariæ*, *lintres*. Ceux qui portoient deux tours, l'une à l'avant, l'autre à l'arriere, *turritæ*.

NAULAGE, s. m. (*Marine.*) c'est un vieux terme pour dire ce qu'on paie au patron ou maître d'un bâtiment pour le passage. (Z)

NAULAGE, (*Mythol.*) ce mot signifie chez les Mythologues, *le droit de passage de la barque à Caron*, sur lequel les Poëtes se sont tant égayés.

Des qu'on eut une fois imaginé que Caron ne passoit personne *gratis* sur le rivage des morts, établit la coutume de mettre sous la langue du défunt une piece de monnoie, que les Latins appellent *naulus*, & les Grecs ναῦλον, pour le droit du passage, autrement dit *naulage*. Cette coutume venoit des Egyptiens, qui donnoient quelque chose à celui qui passoit les morts au delà du marais Achéruse. Loesæ assure que l'usage de mettre une obole dans la bouche des morts, pour payer le droit de *naulage*, étoit universelle chez les Grecs & chez les Romains; on ne connoit que les Hermoniens qui s'en dis-

spen-

ſpenſoient, parce qu'ils ſe diſoient ſi près de l'enfer, qu'ils ne croyoient pas qu'il fût néceſſaire de rien payer pour le voyage. Mais Coron n'y perdoit pas grand choſe; car ſi ce peuple ne lui payoit pas ſes émoluments, les Athéniens prétendirent qu'il falloit donner quelque choſe de plus pour leurs rois, afin de les diſtinguer de vulgaire, & ils mirent dans leurs bouches juſqu'à trois pieces d'or.

Il importe fort de remarquer qu'on ne ſe contentoit pas de cette piece de monnoie; mais qu'afin de mieux aſſurer le paſſage, on mettoit dans le cercueil du défunt une atteſtation de vie & de mœurs.

Nous avons pour garant de ce ſingulier fait Euſtache ſur Homere, & le Scholiaſte de Pindare. Cette atteſtation de vie & de mœurs étoit une eſpece de ſauf-conduit, qu'on requéroit pour le défunt. Un ancien auteur (Fab. Cel. *lib. III. Anthol.*) nous a conſervé le formulaire de cette atteſtation. *Ego Sextus Aricius pontifex, teſtor hunc honeſte vixiſſe; manes ejus inveniant requiem.* „ Moi ſouſſigné Aricius Sextus pontife, j'atteſte qu'un tel a été de bonne vie & mœurs; que ſes „ manes ſoient en paix „. Il paroît de ce formulaire, qu'afin que cette atteſtation fût reçue dans l'autre monde, il falloit que le pontife lui-même l'écrivît ou la ſignât. (*D. J.*)

NAULOCHUM, (*Géog. anc.*) lieu de la Sicile ſur la côte, entre *Pelorum* & *Mylas*. Auguſte y remporta une victoire ſur Pompée.

NAUM, *ou* NAUN, (*Géog.*) riviere de la grande Tartarie, qui prend ſa ſource au midi d'Albaſinskoi, ville des Ruſſes ruinée, arroſe le bourg auquel elle donne ſon nom, & finit par ſe joindre à Chingal, qui ſe décharge dans le fleuve Amur.

NAUMACHIE, *ſ. f.* (*Antiq. rom.*) combat donné ſur l'eau. Ces combats ſur l'eau ont été les plus ſuperbes ſpectacles de l'antiquité; c'étoit un cirque entouré de ſieges & de portiques, dont l'enfoncement, qui tenoit lieu d'arene, étoit rempli d'eau par le moyen de vaſtes canaux; & c'étoit dans ce cirque qu'on donnoit le ſpectacle d'un combat naval & ſanglant.

Jules Céſar ayant trouvé un endroit favorable ſur le bord du Tibre, & aſſez proche de la ville, appellé *Codeta*, le fit creuſer, & y donna le premier le divertiſſement d'une *naumachie*. On y vit combattre des vaiſſeaux tyriens & égyptiens, & les apprêts qu'on fit pour ce nouveau ſpectacle, piquerent tellement la curioſité des peuples, qu'il fallut loger ſous des tentes les étrangers qui s'y rendirent preſque en même tems de tous les endroits de la terre. Suétone, *vie de Céſar, ch. xxxix.*

Enſuite Lollius, ſous le regne d'Auguſte, donna, pour lui faire ſa cour, le ſecond ſpectacle d'un combat naval, en mémoire de la victoire d'Actium. Les empereurs imiterent à leur tour cet exemple.

Dans la *naumachie* de Claudius, qui ſe donna ſur le lac Fucin, il fit combattre douze vaiſſeaux contre un pareil nombre ſous le nom de deux factions, l'une rhodienne, & l'autre tyrienne. Elles étoient animées au combat par les chamades d'un triton, qui ſortit du milieu de l'eau avec ſa trompe. L'empereur eut la curioſité de voir paſſer devant lui les combattans, parmi leſquels ſe trouvoient pluſieurs hommes condamnés à mort: ils lui dirent en paſſant: ſeigneur, recevez le ſalut des troupes qui vont mourir pour votre amuſement; *ave, imperator, morituri te ſalutant*. Il leur répondit en deux mots, *avete, vos*; & le combat ſe donna.

Néron fit exécuter une *naumachie* encore plus horrible & plus coûteuſe; car il perça exprès pour cet effet la montagne qui ſépare le lac Tucin de la riviere de Lyre. Il arma des galeres à trois & quatre rangs, mit deſſus 19 mille hommes de combat, & fit paroître ſur l'eau toutes ſortes de monſtres marins.

Cependant la plus ſinguliere de toutes les *naumachies*, & la plus fameuſe dans l'hiſtoire, eſt celle que donna l'empereur Domitien, quoiqu'il ne fît paroître dans ce combat naval que trois mille combattans en deux partis, dont il appella l'un *celui des Athéniens*, & l'autre, *celui des Syracuſains*; mais il entoura tout le ſpectacle de portiques d'une grandeur prodigieuſe, & d'une exécution admirable. Suétone, dans la vie de cet empereur, *ch. iv.* nous a conſervé la deſcription de cette *naumachie*; & les curieux la trouveront repréſentée dans la 6e. pl. de l'eſſai hiſtorique d'Architecture de Fiſchen. (*D. J.*)

NAUMBOURG, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans le cercle de haute Saxe, en Miſnie, autrefois impériale, avec un évêché ſuffragant de Magdebourg, qui a été ſéculariſé. Elle eſt ſur la Saale, à 15 lieues N. E. d'Erfort, 22 S. O. de Wittemberh, 25 O. de Dreſde. *Long.* 29. 54. *lat.* 51. 12. Il y a auſſi dans la Siléſie deux petites villes ou bourgs qui portent le nom de *Naumbourg*. (*D. J.*)

NAU-MU, (*Hiſt. nat. Bot.*) c'eſt un arbre de la Chine qui s'éleve fort haut, & dont le bois eſt incorruptible, comme celui du cédre, dont il differe cependant pour la forme & par ſes feuilles. On s'en ſert à la Chine pour faire des pilaſtres, des colonnes, des portes & des fenêtres, ainſi que les ornemens des temples & des palais.

NAVONIUS PORTUS, (*Géog. anc.*) aujourd'hui *Porto-Navone*; port des îles de Corſe, dans la partie méridionale de cette île, & dans le voiſinage du *Portus Syracuſanus* de Ptolomée, *livre III. ch. ij.*

NAUPACTE, (*Géog. anc.*) en latin *Naupactus*; c'étoit d'abord une ville de Locride occidentale. Les Héraclides y firent conſtruire la flotte qui les tranſporta dans le Péloponnèſe, d'où elle ſe nomma *Naupacte*, comme qui diroit *lieu où les vaiſſeaux avoient été conſtruits*, c'eſt Strabon qui nous l'apprend.

Cette ville appartenoit anciennement aux Locriens ozoles. Les Athéniens, après l'avoir priſe, la donnerent aux Meſſéniens chaſſés du Péloponnèſe par les Lacédémoniens. Mais quand Liſander eut entierement défait les Athéniens à Egos-Potamos, les Lacédémoniens attaquerent *Naupacte*, en dépouillerent les Meſſéniens. Alors les Locriens rentrerent en poſſeſſion de leur ancien patrimoine, & en jouirent juſqu'à ce que Philippe donna *Naupacte* aux Etoliens, qu'elle accommodoit par ſa proximité. Polybe & Tite-Live la mettent entre les villes les plus conſidérables de ce pays-là, & en parlent même comme de la capitale de l'Etolie.

On voit par ce détail que *Naupacte* eſſuya pluſieurs dominations, & changea ſouvent de maîtres. Les Grecs modernes l'appellerent *Nepaktos* ou *Epaktos*. Elle ſe nomme aujourd'hui *Lépante*, à 7 lieues de Patras; & elle donna ſon nom au golfe près duquel elle eſt ſituée. *Voyez* LÉPANTE. (*D. J.*)

NAUPLIA, *ou* NAUPLIANAVALE, (*Géog. anc.*) ville & port de mer dans l'Argie, dont Hérodote, Strabon, Ptolomée & Pauſanias ont fait mention. Ces auteurs en ayant parlé comme d'un port fort commode, on a jugé que ce devoit être *Napoli di Romanie*; du moins voit-on encore des ruines d'une ancienne ville auprès de Napoli de Romanie. La montagne de Palamede eſt dans le voiſinage; mais on ne peut plus démêler, dit la Guilletiere, la célebre fontaine de *Canathus*, où la déeſſe Junon alloit ſouvent ſe baigner, & d'où elle ſortoit toujours en état de vierge: ſans doute que les femmes du pays ayant inutilement eſſayé ſi elles en ſortiroient comme la reine des dieux, ont laiſſé perdre exprès la mémoire du nom de *Canathus*. (*D. J.*)

NAUPORTUM, (*Géog. anc.*) ville de Tauriſques vers la ſource de la riviere *Nauportus*, dont elle tiroit ſon nom, ſelon Pline, *liv. III. ch. xvij.* On juge de la table de Peutinger que *Nauportum* étoit préciſément au lieu où eſt aujourd'hui *Ober-Laubach*, & que la riviere *Nauportus* eſt le *Laubach*.

NAUPORTUS, ou *NAUPONTUS*, (*Géog. anc.*) riviere qui, ſelon Pline, *l. III. ch. xvij.* prend ſa ſource dans les Alpes, entre *Æmona* & les Alpes, auprès de *Longaticum*, à 6 milles de la ville *Nauportus*. Cette riviere paſſoit à Æmona, & à un mille au-deſſous de cette ville, elle ſe joignoit avec la Save. On croit que cette riviere eſt le *Laubach*.

NAVRER, *v. act.* (*Jardinage.*) c'eſt faire une boche avec la ſerpette à un échalas de treillage quand il eſt torſe.

NAUROUSE, (*Géog.*) lieu de France où l'on fait la point de partage des eaux qu'on a aſſemblées pour fournir aux canaux qui font la jonction de la mer océane avec la mer méditerranée. C'eſt une petite éminence ſituée dans la route qui conduit du bas au haut Lyonnedoc, & où il y a deux vallons qui naiſſent. Pour fermer la jonction deſirée, d'un côté on a fait aboutir les canaux qui viennent à *Naurouſe*, & qui communiquent à l'Océan; & de l'autre côté, on y a joint un canal qui, en traverſant la plage, ſe rend dans la mer Méditerranée. Ce canal, qui eſt profond de deux toiſes, en a ſeize d'ouverture, huit de baſe, & environ 800 de longueur. On l'appelle en conſéquence *canal royal*.

NAUSÉE, *ſ. f.* (*Médec.*) l'averſion qu'on a pour tous les alimens, ou pour certains alimens en particulier, s'appelle *dégoût*; c'eſt un ſymptome qui ſemble compoſé du défaut du vice de l'appétit & de la *naufée*.

Si l'on a pris des ſubſtances pourries, corrompues, rances, odoreuſes, viſqueuſes, graſſes, oléagineuſes, négoutantes, il les faut éviter dans la ſuite, & les chaſſer du corps ſoit par le vomiſſement, ſoit par les ſelles.

Si la corruption des humeurs de la bouche, des narines, des dents, du gosier, si la matiere capable de causer des catharres, des aphthes, vient à produire cette maladie, on évite la déglutition de ces humeurs viciées; on la détourne autre part; on se lave fréquemment la bouche avec les antiseptiques.

Quand la ventricule & le pancréas sont remplis d'un suc morbifique, & qu'une bile de mauvaise qualité vient à couler dans le premier de ces visceres, & qu'il s'y trouve en même-tems un amas de cacochylie crue, il faut employer les évacuans pour chasser par haut & par bas toutes ces matieres, ensuite recourir aux stomachiques pour empêcher qu'elles ne se reforment de nouveau.

La *nausée* qui vient sur mer, ou lorsqu'on est en voiture sur le devant d'un carrosse fermé, ou celle qui est la suite de quelqu'autre mouvement extraordinaire & de quelque passion de l'ame, se dissipe en ôtant les causes, en changeant de position, en prenant les acides, *&c.* mais elle est dangereuse dans la lienterie, la dissenterie, le cholera; il la faut alors traiter par les anodins stomachiques.

Celle qui accompagne les fievres aiguës, ardentes, érésipélateuses, putrides, purulentes, malignes, éctiques, la phthysie, la goutte des piés, est un fâcheux symptome qui demande ordinairement les acides agrésbles, les délayans & les anodins; mais ce ne sont là que des remedes palliatifs.

Dans la constipation, la suppression d'un ulcere, ou de quelqu'autre évacuation ordinaire, il convient de rétablir l'évacuation, ou d'en procurer une autre qui fasse le même effet.

En général les présages varient autant que les causes. Dans cette maladie on doit attendre que le sujet qui en est continuellement attaqué, prendra moins d'alimens que de coutume, qu'il en résultera une mauvaise chylification, la maigreur du corps, la foiblesse, le dépérissement sensible de toute la machine, & finalement sa destruction. (*D. J.*)

NAUSTATHMUS, (*Géog. anc.*) nom commun à divers ports: 1°. au port de Sicile, selon Pline, *lib. III. cap. viij.* s'nit aujourd'hui *Fontane Bianche*, entre Syracuse & le fleuve Acesaro, autrefois nommé *Elorus*: 2°. à un port d'Afrique dans la Pentapole, selon Ptolomée, *lib. IV. cap. iv.* 3°. à un port qui étoit dans le golfe Canthi, à l'embouchure du fleuve Indus: 4°. à un port d'Asie aux environs de la Troade, selon Strabon.

NAUTE, s. m. (*Littérat.*) en latin *nauta*, m. Ce mot signifie non-seulement un *matelot*, mais aussi un *marchand*, un riche négocians qui équipe des vaisseaux à ses frais, & fait un commerce considérable. Il paroît même par quantité d'inscriptions que les *nautæ* composoient un corps dont des magistrats & des chevaliers romains ont souvent fait partie.

Les *nautes* étoient dans la ville d'honorables citoyens unis & associés pour faire la commerce par eau. Les inscriptions trouvées au mois de Mars 1711, en creusant la terre sous la chœur de Notre-Dame, nous apprennent que sous le regne de Tibere, la compagnie des *nautes* établie à Paris, éleva un autel à Eolis, à Jupiter, à Vulcain, à Castor & à Pollux. *Voyez* une *dissertation* de M. le Roi mise à la tête du premier volume de l'histoire de Paris, par le P. Félibien.

Il est assez naturel de présumer que les *mercatores aqua parisiaci*, dont il est parlé sous les regnes de Louis le Gros & de Louis le Jeune, avoient succédé, sous un autre nom, à ces anciens commerçans, & qu'il ne faut point chercher ailleurs l'origine du corps municipal, connu depuis sous le nom d'hôtel-de-ville de Paris, & chargé de la police générale de la navigation, & des marchandises qui viennent par eau. (*D. J.*)

NAUTILE, s. m. (*Conchyliol.*) genre de coquillage, dont le caractere générique est de ressembler à un vaisseau. Il a été ainsi nommé du mot grec ναυτιλος, qui veut dire *le poisson* & *le matelot*.

Le *nautile* pris pour le coquillage, est une coquille univalve, de forme ronde & oblongue, mince, épaisse, à oreilles, sans oreilles, unie & quelquefois cannelée, imitant la figure d'un vaisseau.

Différens auteurs ont appellé le *nautile* en latin *pompilus*, *nauplius*, *nauticus*, *cymbium*, *polypus testaceus*, & plusieurs le nomment en françois le *voilier*.

On distingue en général deux genres de *nautile*; le *nautile* mince, applati, & le *nautile* à coquilles épaisses. Le premier est le papyracé, dont la coquille n'est guere plus épaisse qu'une feuille de papier.

Le *nautile* papyracé n'est point attaché à sa coquille, & même, selon Pline, il la quitte souvent pour venir paître sur la terre. On dit que quand il veut nager, il vuide son eau pour être plus leger; il étend en haut deux de ses bras, entre lesquels est une membrane legere qui lui sert de voile, & les deux autres en bas dans la mer, qui lui tiennent lieu d'avirons: sa queue est son gouvernail. Dans une forte tempête, ou quand il entend du bruit, il retire ses piés, remplit sa coquille d'eau, & par-là se donne plus de poids pour s'enfoncer. La maniere de vuider son eau quand il veut s'élever & naviger, se fait par un grand nombre de trous qui se trouvent le long de ses jambes.

Le *nautile* à coquille épaisse, nommé par Rumphius *nautilus major*, *seu crassus*, ne quitte jamais sa maison. Sa coquille est partagée en quarante cellules ou cloisons, qui diminuent de plus en plus à mesure qu'elles approchent de leur centre. Entre chacune de ses cloisons & les voisines, il y a une communication par le moyen d'un trou qui est au centre de chaque cellule. Il est vraisemblable que le poisson occupe l'espace le plus large de sa coquille, depuis son ouverture jusqu'à la premiere cloison, & que le nerf qui passe au-travers de toutes ses cloisons, sert à la retenir dans sa demeure, à donner la vie à toutes les cellules, & à y porter l'air & l'eau par le petit canal, proportionnellement au besoin qu'en a l'animal pour nager ou s'enfoncer dans l'eau.

Aristote a décrit bien nettement deux especes de *nautiles*, mais non pas trois, comme Belon l'a imaginé.

Houk remarque que dans le sein de cellules du *nautile*, on trouve des efflorescences de sel marin; & qu'aussi l'air y a passé avec l'eau de la mer.

Ce testacé est commun à Amboine, à Batavia, aux Moluques & au cap de Bonne Espérance. Rumphius en a donné des figures, ainsi que Ruysch. On dit que les *nautiles* à cloison ou à coques épaisses, ne vivent pas long-tems hors de leur coquille. Leur ventre est rempli d'une quantité d'œufs rouges, bons à manger, & faits comme de petits grains ronds, qui ont chacun un petit point noir comme un œil; ils forment une masse entourée d'une pellicule mince qu'on appelle *ovaire*, placée comme un coussin sur le cou.

Ces animaux se trouvent assez rarement avec leurs coquilles, dont ils se détachent très-aisement. Il faut que les pêcheurs soient bien adroits pour les prendre ensemble. Quand ils sont pourvûts, ils tournent leur nacelle tantôt à droite, tantôt à gauche. Enfin, les pêcheurs remarquant qu'ils veulent faire eau & se couler à fond, se jettent souvent à la nage pour les pouvoir joindre.

Les quatre principales différences de la classe des *nautiles*, c'est que les uns sont papyracés, les autres à cloison, les autres à oreilles & les autres ombiliqués.

Mais les diverses especes de *nautiles* décrites par les naturalistes, sont les suivantes: 1°. le *nautile* de la grande espece, poli & épais; 2°. le *nautile* de la petite espece à coquilles épaisses & polies; 3°. le même *nautile* ombiliqué; 4°. le *nautile* enfoncé, chambré & partagé en plusieurs cellules; 5°. le *nautile* cannelé, vuide, sans aucune séparation en dedans; 6°. le papyracé, applati & mince; 7°. le *nautile* à oreilles & à large carene; 8°. le même *nautile* à carene ondée en filton, & dentelée des deux côtés; 9°. le *nautile* dont la carene est par-tout dentelée; 10°. le *nautile* dit *corne d'ammon*.

Si cependant la pensée de M. de Jussieu, dans les *mémoires de l'acad. des Sciences*, année 1722. *pag.* 235. est vraie, savoir que toutes les cornes d'ammon se sont moulées dans les *nautiles*, il se trouveroit autant d'especes de *nautiles* que de cornes d'ammon; & par conséquent le nombre des especes de *nautiles* encore inconnues seroit bien grand par rapport au nombre des especes connues. (*D. J.*)

NAUTIQUE, adj. (*Astron. & Géogr.*) se dit de ce qui a rapport à la navigation. *Voyez* NAVIGATION.

Astronomie nautique est l'Astronomie propre aux navigateurs. *Voyez* ASTRONOMIE, COMPAS, NAUTIQUE *ou* COMPAS DE MER. *Voy.* BOUSSOLE & COMPAS. (*O*)

NAUTIQUES CARTES, *voyez* CARTES MARINES.

NAUTODICE, (*Ant. grecq.*) officier subalterne chez les Athéniens. Les *nautodices* terminoient les différends survenus entre les marchands, les matelots & les étrangers dans les affaires de commerce maritime. Leur audience générale se tenoit le dernier jour de chaque mois.

NAUTONNIER D'ATHÈNES, (*Hist. grecq.*) les *nautonniers d'Athènes* étoient les matelots expédi-

men-

mentés, employés au trajet de cette ville à Salamine. Si quelqu'on d'entr'eux culbutoit ſa barque, la loi ne lui permettoit pas de remonter ſur mer. „ Vous, Meſſieurs, dit Eſchine dans ſa harangue contre Cteſiphon, „ qui avez établi cette ſage loi afin que nul n'expoſe „ légerement la vie des Grecs, ne rougiriez-vous pas „ de permettre que celui qui a culbuté volontairement „ Athènes & toute la Grece, oſe reprendre le gouvernail de l'état! „

NAXKOW, (*Géog.*) ville de Dannemark dans l'île de Laland, ſur la côte ſeptentrionale, avec un port commode pour le commerce. Elle eſt à 22 lieues S. O. de Copenhague *Long.* 29. 12. *lat.* 54. 48. (*D. J.*)

NAXOS, (*Géog. anc. & mod.*) Νάξος par les Grecs, *Naxus* par les Latins, *Naxia* dans le moyen âge, & *Naxe* par les François, île conſidérable ſituée au milieu de l'Archipel, à 37d. d'élévation, & à environ 9 milles de la pointe ſeptentrionale de Paros: ſon circuit eſt de plus de 100 milles; c'eſt-à-dire, de près de 35 lieues françoiſes, & ſa largeur eſt de 30 milles, qui font 10 lieues de France. C'eſt la plus grande, la plus fertile & le plus agréable de toutes les Cyclades. Les anciens l'appelloient *Dionyſia*, parce qu'on diſoit que Bacchus avoit été nourri dans cette île; & les habitans prétendoient que cet honneur leur avoit attiré toutes ſortes de félicités: ce qu'il y a de sûr, c'eſt que ce dieu étoit particulierement adoré chez les Naxiotes.

Les principales choſes qui rendent *Naxos* célebre, ſont la hauteur de ſes montagnes, la quantité de marbre blanc qu'on en tire, la beauté de ſes plaines, la multitude des fontaines & des ruiſſeaux qui arroſent ſes campagnes, le grand nombre de jardins remplis de toutes ſortes d'arbres fruitiers, les forêts d'oliviers, d'orangers, de limoniers & de grenadiers d'une hauteur prodigieuſe. Tous ces avantages qui la diſtinguent de toutes les autres, lui ont acquis le nom de reine des Cyclades. Cependant cette île n'a jamais eu que peu de commerce par la défaut d'un beau port où les bâtimens puſſent être en ſureté.

Les pointes des falaiſes & des montagnes paroiſſent à ceux qui abordent cette île, former comme des rangées de groſſes boules blanches; & n'eſt peut-être pour cela, ſuivant l'idée du P. Sanadon, que Virgile, Æneid. *liv. III. vers* 125. écrit, *baccatam jugis* Naxon; c'eſt-à-dire, *cujus juga baccarum ſpecies referunt*.

Si quelqu'un veut ramonter juſqu'à l'antiquité la plus reculée, il trouvera dans Diodore de Sicile & dans Pauſanias, l'origine des premiers peuples qui s'établirent dans l'île de *Naxos*: il y verra qu'elle fut occupée par les Cariens, & que leur roi Naxos lui donna ſon nom. Il eut pour ſucceſſeur ſon fils Leucippus; celui-ci fut pere de Smardius, ſous le regne duquel Théſée, ravenant de Crete avec la belle Ariadne, aborda dans l'île, où il abandonna ſa maîtreſſe à Bacchus, dont les menaces l'avoient horriblement frappé dans un ſonge; c'eſt-à-dire qu'il devint infidelle à ſon amante: c'eſt pourquoi Racine, parlant de ce héros, nous peint.

Sa foi par-tout offerte, & reçue en cent lieux;
Ariadne aux rochers contant ſes infidelités;
Phedre enlevée enfin ſous des meilleurs auſpices, &c.

Naxos, quoique ſans port, étoit une république très-floriſſante, & maîtreſſe de la mer, dans le tems que les Perſes paſſerent dans l'Archipel. Il eſt vrai qu'elle poſſédoit les îles de Paros & d'Andros, dont les ports ſont excellens pour entretenir & recevoir les plus grandes flottes. Ariſtagoras tenta vainement de s'en rendre maître, quoique Darius roi de Perſe, lui donnât non-ſeulement des troupes, mais encore une flotte de deux cens voiles. Les Perſes firent une ſeconde deſcente dans cette île, où ils eurent plus de ſuccès. Datis & Artaphernes y brûlerent juſqu'aux temples, & emmenerent un très-grand nombre de captifs. Cependant *Naxos* ſe releva de cette perte, & fournit quatre vaiſſeaux de guerre qui battirent celui de Xercès à Salamine, dans le fond du golfe d'Athènes. Diodore de Sicile aſſura encore que les Naxiotes donnerent des marques d'une grande valeur à la bataille de Platée, où Mardonius, autre généſal des Perſes, fut défait par Pauſanias. Néanmoins dans la ſuite, les alliés ayant remis le commandement des troupes aux Athéniens, ceux-ci déclarerent la guerre aux Naxiotes. La ville fut donc aſſiégée & forcée à capituler avec ſes premiers maîtres: car Hérodote, qui place *Naxos* dans le département de l'Ionie, & l'appelle la plus heureuſe des îles, en fait une colonie d'Athènes, & prétend que Piſiſtrate l'avoit poſſédée à ſon tour. Voilà ce qui ſe paſſa de plus remarquable dans cette île du tems de la belle Grece.

Pendent la guerre du Péloponnèſe, *Naxos* ſe déclara pour Athènes avec les autres îles de la mer Egée, excepté le Milo & Théra; enſuite elle tomba ſous la puiſſance des Romains; & après la bataille de Philippe, Marc-Antoine la donna aux Rhodiens. Cependant il la leur ôta quelque tems après, parce que leur gouvernement étoit trop dur. Elle fut ſoumiſe aux empereurs romains, & enſuite aux empereurs grecs juſqu'à le priſe de Conſtantinople par les François & par les Vénitiens en 1207. Trois ans après ce grand événement, comme les François travailloient ſous l'empereur Henri à la conquête des provinces & places de terre-ferme; les Vénitiens maîtres de la mer, permirent aux ſujets de la république qui voudroient équiper des navires, de s'emparer des îles de l'Archipel & d'autres places maritimes, à condition que les uſquérens au feroient hommage à ceux à qui elles appartenoient, à raiſon du partage fait entre les François & les Vénitiens. Marc Sanudo, l'un des capitaines les plus accomplis qu'eût alors la république, s'empara des îles de *Naxos*, Paros, Antiparos, Milo, l'Argentiere, Siphanto, Policandro, Nanfio, Nio & Santorio. L'empereur Henri érigea *Naxos* en duché, & donna à Sanudo le titre de duc de l'Archipel & de prince de l'empire. Ses deſcendans regnerent dans la même qualité juſqu'à Nicolas Carceiro, neuvieme duc de *Naxos*, qui fut aſſaſſiné par les ordres de François Criſpo, qui s'empara du duché, & le tranſmit à ſa poſtérité. Elle en jouit juſqu'à Jacques Criſpo, vingt-un & dernier duc de l'Archipel, dépouillé par les Turcs, ſous l'empereur Selim II. & mort à Veniſe accablé de chagrin.

Sous ce dernier duc de *Naxos*, les Grecs ſecouerent le joug des Latins pour ſubir celui de la Porte-ottomane. Le grand-ſeigneur y mit pendent quelque tems un officier qui gouverna cette île en ſon nom. Dans la ſuite *Naxos* a eu la liberté de créer des magiſtrats tous les ans; en ſorte qu'elle fait, ſous la domination des Turcs, comme une petite république à part. Ses magiſtrats ſe nomment *epitropes*; ils ont une autorité fort étendue, étant maîtres d'infliger toutes les peines, juſqu'à celle de mort qu'ils ne peuvent ordonner ſans la participation de la Porte. Cette île eſt une des plus agréables de l'Archipel, par ſes plaines, ſes vallées, & des ruiſſeaux qui arroſent des campagnes couvertes de toutes ſortes d'arbres fruitiers.

Les anciens ont eu raiſon de l'appeller la petite-Sicile. Archilocus dans Athénée, compare le vin de *Naxos* au nectar des dieux. On voit une médaille de Septieme Sévere ſur le revers de laquelle Bacchus eſt repréſenté le gobelet à la main droite & le tyrſe à la gauche: pour légende il y a ce mot Νάξιον. On boit encore aujourd'hui d'excellent vin à *Naxos*. Les Naxiotes, qui ſont les vrais enfans de Bacchus, cultivent bien la vigne, quoiqu'ils la laiſſent traîner par terre juſqu'à huit ou neuf piés loin de ſon tronc; ce qui fait que dans les grandes chaleurs le ſoleil deſſeche trop les raiſins, & que la pluie les fait pourrir.

Quoiqu'il n'y ait point à *Naxos* de port propre à y attirer un grand commerce, on ne laiſſe pas d'y faire un trafic conſidérable en orge, vins, figues, coton, ſoie, émeri & huile. Le bois & le charbon, marchandiſes très-rares dans les autres îles de l'Archipel, ſont en abondance dans celle-ci. On y fait bonne chere, & les lievres & les perdrix y ſont à grand marché.

Il y a deux archevêques deux *Naxos*, l'un grec & l'autre latin; & tous deux ſont fort à leur aiſe. Mais les villages ſont fort dépeuplés; car on aſſure qu'il n'y a guere plus de 8000 ames dans l'île. Les habitans payoient au commencement de ce ſiecle, cinq mille écus de capitation, & cinq mille cinq cent écus de taille réelle.

Les gentilshommes de *Naxie* ſe tiennent à la campagne dans leurs tours, qui ſont des maiſons quarrées, aſſez propres, & ils ne ſe viſitent que rarement: la chaſſe fait leur plus grande occupation. Quand un ami vient chez eux, ils ordonnent à un de leurs domeſtiques de faire paſſer à coups de bâton ſur leurs terres le premier cochon ou le premier veau qui eſt dans le voiſinage: ces animaux pris en flagrant-délit, ſont confiſqués, égorgés; ſuivant la coutume du pays, & l'on en fait une fête. Piſki eſt un quartier de l'île où l'on dit qu'il y a des nerfs: les arbres n'y ſont pas fort grands; ce ſont des cedres à feuilles de cyprès.

Zia, qui eſt la plus haute montagne de l'île, ſignifie le *mont de Jupiter*, & a retenu le nom de *Dio*, qui étoit autrefois celui de l'île. Coronos, autre montagne de *Naxie*, a conſervé celui de la nymphe *Coronis*, nourrice de Bacchus; ce qui ſemble autoriſer la prétention des anciens Naxiotes, qui vouloient que l'éducation de ce

dieu eût été conſacrée dans leur île aux nymphes Coronis, Phillis & Cleis, dont les noms ſe trouvent dans Diodore de Sicile. Fenarl eſt encore une autre montagne de *Naxie* aſſez conſidérable.

Vers le bas de la montagne de *Zia*, à la droite du chemin de Perato, ſur le chemin-même, ſe préſente un bloc de marbre brut, large de huit piés, naturellement avancé plus que les autres d'environ deux piés & demi. On lit ſous ce marbre cette ancienne inſcription entaillée. *Opos ano Mazaron*; c'eſt-à-dire, *montagne de Jupiter, conſervateur des troupeaux*.

On voit auſſi la grotte où l'on veut que les bacchanales ayent célébré les orgies. A l'égard de l'hiſtoire naturelle, on prétend qu'il y a des mines d'or & d'argent tout près du château de *Naxie*. Celles d'émeri ſont au fond d'une vallée au-deſſous de Péesto. On découvre l'émeri en labourant, & on le porte à la marine pour l'embarquer à Triangata ou à ſaint-Jean. Les Anglois en tirent ſouvent leurs vaiſſeaux. Il eſt à ſi bon marché ſur les lieux, qu'on en donne vingt quintaux pour un écu, & chaque quintal peſe 140 liv.

La ville capitale de l'île porte le même nom, & mérite l'article à part qui ſuit. (*D. J.*)

NAXOS, (*Géog. anc. & mod.*) ou *Naxie*, capitale de l'île de même nom, ſiéée ſur la côte occidentale, vis-à-vis de l'île de Paros, avec un château. *Long.* 43. 26. *lat.* 37. 8.

Thucydide dit que la ville de *Naxos* a été fondée dans le tems de la premiere guerre meſſénienne, par Theocles de Chalcyde en Eubée. En effet, la ville moderne de *Naxie* paroît avoir été bâtie ſur les ruines de quelque ancienne ville de même nom, dont il ſemble que Ptolomée, *l. III. c. xv.* ait fait mention. Le château ſitué ſur le haut de la ville eſt l'ouvrage de Marc Sanudo, premier duc de l'Archipel. C'eſt une enceinte flanquée de groſſes tours, qui en renferment une plus conſidérable & quarrée, dont les murailles ſont fort épaiſſes, & qui proprement étoit le palais des ducs. Des deſcendans des gentilshommes latins, qui s'établirent dans l'île ſous ces princes, occupent encore l'enceinte de ce château. Les Grecs, qui ſont en beaucoup plus grand nombre, s'étendent depuis le château juſqu'à la mer.

La haine de la nobleſſe grecque & de la latine eſt irréconciliable. Les Latins aimeroient mieux s'allier à des payſannes, que d'épouſer des demoiſelles grecques; c'eſt ce qui leur a fait obtenir de Rome la diſpenſe de ſe marier avec leurs couſines-germaines. Les Turcs traitent tous ces gentilshommes ſur un même pié. A la vue du moindre bey de galiote, les Latins & les Grecs n'oſeroient paroître qu'en bonnets rouges, comme les forçats de galere, & tremblent devant les plus petits officiers. Dès que les Turcs ſe ſont retirés, la nobleſſe de *Naxie* reprend ſa premiere fierté: on ne voit que des bonnets de veloure, & l'on n'entend parler que d'arbres généalogiques. Les uns ſe font deſcendre des Paléologues ou des Comnenes; les autres des Juſtinian, des Grimaldi, de Summaripa ou Sommerives. Le grand-ſeigneur n'a pas lieu d'appréhender de révolte dans cette île. Dès qu'un Latin ſe remue, les Grecs en avertiſſent le Cadi; & ſi un Grec ouvre la bouche, le Cadi fait ce qu'il a voulu dire avant qu'il l'ait fermée.

Les dames y ſont d'une vanité ridicule: on les voit venir dans la campagne après les vendanges une ſuite de trente ou quarante femmes, moitié à pié, moitié ſur des ânes; l'une porte ſur ſa tête des ſervettes de toile de coton, ou quelque jupe de ſa maîtreſſe; l'autre marche avec une paire de bas à la main, une marmite de grès, ou quelques plats de fayance. On étale ſur le chemin tous les meubles de la maiſon; & la maîtreſſe montée ſur une méchante roſſe, entre dans le ville comme en triomphe à la tête de cette troupe. Les enfans ſont au milieu de la marche; ordinairement le mari fait l'arriere-garde. Les dames laïques s'habillent quelquefois à la vénitienne: l'habit des Grecs eſt un peu différent de celui des dames de Milo.

Il y a dans la ville de *Naxie* des jéſuites, des capucins & des cordeliers qui exercent tous la médecine. Voilà les docteurs qui compoſent cette faculté, & dans la capitale, & dans le reſte de l'île. (*D. J.*)

NAXOS, (*Géog. anc.*) ou plutôt *Naxus*, ancienne ville de la Sicile, ſur la côte orientale de cette île. C'eſt aujourd'hui *Cortel-Schiſo*. Il ne faut pas confondre, comme a fait M. Spon, cette ville de Sicile, avec celle de *Naxos* dans l'Archipel. C'eſt à *Naxus* en Sicile que les peuples de l'île Eubée avoient dreſſé un autel à Apollon.

Polybe, *l. IV. c. xxxiij.* parle de *Naxos*, ville de l'Acarnanie, que les Etoliens enlevérent aux Acarnaniens.

Enfin Suidas parle d'une ville de *Naxos* dans l'île de Crete.

NAY, (*Géog.*) ou Né, riviere de France. Elle prend ſa ſource à Mauſs-Fours en Angoumois, entre dans la Saintonge, & ſe jette dans la Charente, entre Cognac & Saintes.

NAYBES, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que dans les îles Maldives on nomme des prêtres, ſur qui le roi ſe repoſe de tous les ſoins de la toyauté. Ainſi les *naybes* réuniſſent la puiſſance ſpirituelle & temporelle, & jugent ſouverainement de toutes les affaires, chacun dans ſon gouvernement. Ils ont ſous eux des magiſtrats nommés *catibes*, qui tendent la juſtice en leur nom, & qui ſont auſſi tirés de l'ordre ſacerdotal. Le chef des *naybes* ſe nomme *Pandiare*. Il eſt le ſouverain pontife & le premier magiſtrat de la nation: ceux qui compoſent ſon conſeil ſe nomment *moroaris*; il eſt obligé de les conſulter dans les affaires importantes.

NAYS, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi qu'on nomme dans le royaume de Siam, les chefs ou officiers qui commandent aux troupes. Il y en a ſept eſpeces, diſtinguées par différentes dénominations, ſuivant le nombre des ſoldats qui ſont ſous leurs ordres. Le ſouverain ne leur donne point de ſolde, vu que tous les ſujets ſont ou ſoldats ou eſcleves. Il ſe contente de leur fournir des armes, des eſclaves, des maiſons, & quelquefois des terres, qui retournent au roi après la mort d'un *nays* à qui il les avoit données. Ces dignités ne ſont point héréditaires; & les enfans d'un homme en place ſe trouvent ſouvent réduits aux fonctions les plus viles pour gagner leur ſubſiſtance. Les *nays* s'enrichiſſent par les extorſions qu'ils font ſouffrir au peuple, que le deſpote livre à leur avidité, ſans que les opprimés aient de reſſource contre leurs oppreſſeurs.

NAZAREAT *ou* NAZARÉISME, (*Hiſt. judaïq.*) état ou condition des Nazaréites ou Nazaréens parmi les Juifs.

Le *nazaréat* conſiſtoit à être diſtingué du reſte des hommes, principalement en trois choſes: 1°. à s'abſtenir de vin; 2°. à ne ſe point faire raſer la tête, à laiſſer croître ſes cheveux; 3°. à éviter de toucher les morts, de peur d'en être ſouillé.

Il y avoit de deux ſortes de *nazaréat*; l'un pour un tems, qui ne duroit qu'un certain nombre de jours; l'autre pour la vie. Les rabbins ont cherché combien duroit le *nazaréat* pour un tems, & l'ont déterminé d'après leurs idées cabaliſtiques. Il eſt dit dans le livre des nombres, *ch. VI. v. 5. Domino ſanctus erit.* Or, comme le mot hébreu *eris* eſt en quatre lettres, dont la premiere & la troiſieme, priſes pour des lettres numerales ſont chacune dix, & les deux autres chacune cinq, le tout enſemble trente, ils en ont conclu que le terme du *nazaréat* pour un tems, étoit trente jours. *Voyez* CABALE. (*G*)

NAZARÉEN, adj. & ſubſt. (*Hiſt. judaïq.*) eſt un terme employé dans l'ancien Teſtament, pour ſignifier une perſonne diſtinguée & ſéparée des autres par quelque choſe d'extraordinaire, comme par ſa ſainteté, par ſa dignité, ou par des vœux. *Voyez* NAZARÉAT.

Ce mot vient de l'hébreu *nazar*, diſtinguer, ſéparer; auſſi ce mot étoit-il diſtingué chez les Hébreux du mot *nazaréen*, habitant ou natif de Nazareth, qui vient de *natzar* ou *netzer*, ſauver, préſerver.

Dans le livre des nombres, *ch. vj.* on trouve le détail des vœux des Nazaréens, c'eſt-à-dire, des vœux pour leſquels un homme ou une femme ſe conſacroient particuliérement à Dieu, les conditions & ſuites de ces vœux, comme l'abſtinence, *&c.*

Quand le tems du nazaréat étoit accompli, le prêtre amenoit la perſonne à la porte du temple, & cette perſonne offroit au Seigneur un mouton pour l'holocauſte, une brebis pour le ſacrifice d'expiation, & un bélier pour l'hoſtie pacifique. Il offroit auſſi des pains & des gâteaux avec le vin néceſſaire pour les libations. Après que tout cela étoit immolé & offert au Seigneur, le prêtre ou quelqu'autre raſoit la tête du *nazaréen* à la porte du tabernacle, & en brûloit les cheveux ſur le feu de l'autel. Alors le prêtre mettoit entre les mains du *nazaréen* l'épaule entiere du bélier, un pain & un gâteau; puis le *nazaréen* les remettoit ſur les mains de prêtre, qui les élevoit en ſa préſence, & les offroit à Dieu: dès-lors le *nazaréen* pouvoit boire du vin, & ſon nazaréat étoit accompli. Mais les *nazaréens* perpétuels qui avoient été conſacrés par leurs parens, renonçoient pour jamais à l'uſage du vin.

Ceux qui ſaiſoient le vœu de nazaréat hors de la Paleſtine, & qui ne pouvoient arriver au temple à la fin des jour de leur vœu, ſe contentoient de pratiquer les abſti-

ſilences marquées par la loi, & de ſe couper les cheveux au lieu où ils ſe trouvoient, ſe réſervant d'offrir leurs préſens au temple par eux-mêmes, ou par d'autres, lorſqu'ils en auroient la commodité. C'eſt ainſi que ſaint Paul en uſa à Cenchée, *act. xviij.* v. 18.

Lorſqu'une perſonne ne ſe trouvoit pas en état de faire le vœu de nazaréat, ou n'avoit pas la loiſir d'en obſerver les cérémonies, elle ſe contentoit de contribuer aux frais des offrandes & des ſacrifices de ceux qui avoient fait & accompli ce vœu; & de cette ſorte elle avoit part au mérite de leur nazaréat. *Maimonid. in nam.* 6.

Nazaréen eſt auſſi employé dans l'Ecriture pour marquer un homme élevé en dignité, comme il eſt dit du patriarche Joſeph. *Geneſ. xlix* ℣. 26 qu'il étoit *nazaréen* entre ſes freres. On appliqué ce terme diverſement. Les uns croient qu'il ſignifie celui qui eſt *couronné, choiſi, ſéparé, diſtingué, nezer* en hébreu ſignifiant *une couronne*. Les ſeptante traduiſent ce terme par *au chef*, ou par *celui qui eſt couronné*. Le P. Calmet croit que *nazir* étoit un nom de dignité dans la cour des rois d'Orient. Encore aujourd'hui dans la cour du roi de Perſe, ſelon Chardin, le *nezir* eſt le ſur-intendant de la maiſon du roi le premier officier de la couronne, le grand œconome de ſa maiſon & de ſes tréſors. En ce ſens Joſeph étoit le *nazir* ou le *nézir* de la maiſon de Pharaon. Calmet *diſſertat. de la bibl. tom.* 3. *pag.* 31. au mot *Nazaréen*. (*O*)

NAZAREITES ou NAZARÉENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) ſecte d'hérétiques qui s'éleva dans les premiers ſiecles de l'Egliſe.

Saint Epiphane nous apprend que les *Nazaréens* étoient entierement conformes aux Juifs dans tout ce qui avoit rapport à la doctrine & aux cérémonies de l'ancien teſtament. Ils n'en différoient que par la profeſſion du chriſtianiſme, & la croyance que Jeſus-Chriſt étoit le Meſſie. Ils furent auſſi appellés *Peratiques*, parce qu'ils étoient en grand nombre à Pera ou Pella, ville de la Decapole; & *Symmachiens*, parce qu'ils ſe ſervoient de la verſion de l'écriture faite par Symmaque.

Il y a eu de deux ſortes de *Nazaréens*; les uns purs, qui obſervoient enſemble la loi de Moïſe & celle de Jeſus-Chriſt; les autres étoient les Ebionites. *Voyez* EBIONITES.

Les auteurs eccléſiaſtiques nous apprennent que S. Matthieu prêcha l'évangile aux Juifs à Jéruſalem dans leur propre langue, & dans le reſte de la Paleſtine, & que ce fut auſſi vers ce tems qu'il écrivit ſon évangile en hébreu. S. Epiphane ajoute, que cet évangile fut conſervé entier parmi les *Nazaréens*. Ce Pere doute ſeulement s'ils n'en avoient point retranché la généalogie de Jeſus-Chriſt, qui ne ſe trouvoit point dans l'exemplaire des Ebionites S. Jerôme qui a traduit en grec & en latin l'évangile de S. Matthieu, nous dit qu'il y avoit beaucoup de gens qui prenoient l'évangile de S. Matthieu, dont les *Nazaréens* & les Ebionites faiſoient uſage, pour le vrai évangile de cet apôtre.

C'eſt pour cela que Baronius dit dans ſes annales, que ſi on avoit à réformer la vulgate, ce devroit être plutôt ſur l'original hebreu que ſur le grec, qui n'eſt qu'une copie.

Coſſubon traite d'impie cette opinion de Baronius, ne concevant pas comment l'autorité de la verſion grecque pourroit dépendre d'un texte entierement perdu. Il ajoute que jamais cet évangile n'a été d'uſage que parmi les *Nazaréens*, les Ebionites & d'autres hérétiques, & qu'il étoit rempli de fables, ayant été altéré & corrompu par ces hérétiques. *Voyez* MATTHIEU.

Ces *Nazaréens*, quoique zélés obſervateurs de la loi de Moïſe, avoient un très-grand mépris pour les traditions des Phariſiens. Cette ſecte ſubſiſta long-tems en Orient. Benſchoosh, auteur arabe, qui a écrit la vie de Mahomet, raconte que ce faux prophete fit l'an 4 de l'hégire, de Jeſus-Chriſt 626, la guerre aux *Nazaréens* ou *Nadaréens*, qui étoient des Juifs établis en Arabie, & les vainquit. Le P. Calmet conjecture que ces *Nazaréens* pourroient bien être des deſcendans de ces hérétiens hébraïſans qui parurent dans les premiers ſiecles de l'Egliſe.

Nazaréen eſt auſſi un nom que les auteurs qui ont écrit contre le chriſtianiſme ont donné par mépris & par dériſion aux diſciples de Jeſus-Chriſt, & à Jeſus-Chriſt lui-même, parce qu'il étoit de Nazareth, petite ville de la baſſe Galilée. (*Q*)

NAZARETH, (*Géogr.*) ce lieu, célebre par le demeure de Jeſus-Chriſt juſqu'aux dernieres années de ſa vie, n'eſt plus aujourd'hui qu'un petit village compoſé d'une ſoixantaine de maiſons de pauvres gens tous habillés de toile. Il eſt ſur le penchant d'une montagne, environnée d'autres petites collines: les religieux de ſaint François y ont un couvent. *Long.* 53. 15. *lat.* 32. 50.

Nazareth, du tems de Jeſus-Chriſt, étoit une petite ville de la Paleſtine dans la tribu de Zabulon, au couchant du Thabor, & à l'orient de Ptolémaïde. Saint Epiphane dit que de ſon tems *Nazareth* n'étoit plus qu'une bourgade, uniquement habitée par les Juifs. Nous ne manquons pas de voyageurs qui ont eu la curioſité de s'y rendre dans le dernier ſiecle, & qui l'ont décrite: tels ſont le pere Nau & Doubdan dans leur voyage de la Terre-ſainte. *Voyez auſſi* Coppin, *Voyage de Paleſtine*. (*D. J.*)

NAZER, (*Hiſtoire mod.*) c'eſt le nom d'un des grands officiers de la cour du roi de Perſe, dont la dignité répond à celle du grand-maître de ſa maiſon.

NAZIANCE, (*Géog. anc.*) petite ville d'Aſie dans la Cappadoce, au voiſinage de Céſarée, dont elle fut ſuffragante, & depuis érigée en métropole.

Elle eſt illuſtrée dans l'Hiſtoire eccléſiaſtique par toute la famille de ſaint Grégoire, pere, mere, fils, & fille. Saint Grégoire le pere en fut évêque & y mourut, & ſainte Nonne ſa femme y fut enterrée auprès de lui. Ils eurent pour enfans, 1°. ſaint Grégoire fils aîné dont nous parlerons tout-à-l'heure; 2°. ſaint Céſaire le puîné, qui finit ſes jours à Conſtantinople, mais dont le corps fut rapporté dans le tombeau de la ſainte famille; 3°. ſainte Gorgonie leur ſœur qui mourut en Iſauria.

Saint Grégoire fils aîné, ſurnommé ſaint Grégoire de *Nazianze*, eſt regardé comme un des plus doctes, & des premiers peres de l'égliſe grecque. Il vint au monde vers l'an 328 de Jeſus-Chriſt, fit ſes études à Athènes avec ſaint Baſile ſon intime ami, s'acquit enſuite une grande célébrité par ſa doctrine, & mourut en 398.

Ses Œuvres qui compoſent cinquante-cinq ſermons ou diſcours, un grand nombre de lettres, & pluſieurs pieces de poéſie, ont été imprimées en grec & en latin à Paris en 1609, *in-fol.* 2 *volumes*. Eraſme, M. Dupin, & pluſieurs autres théologiens, font de grands éloges de la piété & de l'éloquence de ce pere de l'Egliſe. Ils déſirent cependant qu'il eût mis plus d'ordre dans ſa morale, & qu'il eût évité les antithèſes & ſimilitudes trop fréquentes, les pointes & les jeux de mots; mais ce goût de décadence étoit celui de ſon tems. M. de Fenelon, archevêque de Cambray, remarque, que les écoles d'Athènes étoient entierement déchues, quand firent Baſile & ſaint Grégoire y allerent, & qu'ayant été inſtruits par les mauvais rhéteurs de cette ville, ils avoient été néceſſairement entraînés dans le préjugé dominant ſur la maniere d'écrire.

Au reſte, perſonne n'a mieux connu que ſaint Grégoire de *Nazianze*, les abus qui regnent dans les ſynodes & conciles, comme on en peut juger par ſa réponſe à une invitation qu'on lui fit d'aſſiſter à un concile ſolemnel d'évêques qui devoit ſe tenir à Conſtantinople. „ S'il faut (répond-il) vous écrire la vérité, je ſuis dans „ la réſolution de fuir toute aſſemblée d'évêques, parce „ que je n'ai jamais vû aucun ſynode qui ait eu un bon „ ſuccès, & qui n'ait plûtôt augmenté le mal que de le „ diminuer; l'eſprit de diſpute & celui de domination „ (croyez que j'en parle ſans fiel) y ſont plus grands „ qu'on ne ſauroit l'exprimer; mais les paroles outrageuſes valent bien mieux que ma traduction: les voici. Εἶτά μοι δόκουσι, ἢ δεῖ τἀληθὲς γράψαι, φεύγειν ἅπασαν συνέλευσιν ἐπισκόπων. ἄνω ποταμῶν δρόμοι τάχα εἴδον ἀμείνους· μηδὲν πέρας κακῶν μᾶλλον ἐσχηκυῖαν. ἢ φιλονεικίαν. ἢ γὰρ φιλαρχίαν (ἀλλ' ἴσως μέτεστί σοι τοιούτων ἔσω γεγονότι) καὶ πάντ' ἐστὶν ἐνταῦθα, &c. Ep. *ſe. tom. I. pag.* 814. *B.*

Il falloit que le mal fût alors bien grand dans les aſſemblées eccléſiaſtiques, car on trouva les mêmes proteſtations & les mêmes plaintes de S. Grégoire répétées ailleurs avec encore plus de force. „ Jamais (dit-il dans „ une de ſes poéſies) je ne me trouverai dans aucun „ ſynode; on n'y voit que diviſion, que querelles, que „ mylleſes honteux, qui éclatent dans un même lieu, „ avec des hommes que la fureur domine „.

Εἴθ' ὅπως, ὅθεν μέδων τις, αἱ διέχοις ἐμοῦ τάφρῳ πάντα,
Εἰς ἓν συνιόντων χάριν ἀγυρμάτων. (*D. J.*)

NAZIERE, ſ. f. *terme de Pêche*, c'eſt un lieu où l'on tend des *nazes* pour prendre du poiſſon.

NAZIR *ou* NEZIR, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) terme de dignité ou d'honneur parmi les anciens hébreux. Le patriarche Jacob, dans les dernieres bénédictions qu'il donne à Joſeph ſon fils bien aimé, lui dit: *que les bénédictions de votre pere viennent ſur la tête de Joſeph, ſur la tête de celui qui eſt comme le nazir de ſes freres*. *Gen. alix.* 26. Ce même mot *nazir* ſignifia une *couronne*, ou celui qui eſt couronné, honoré, ſéparé, choiſi, diſtingué.

gué. Dans l'Orient, ſelon Chardin, *nazir* eſt un nom de dignité, il ſignifie le ſurintendant général de la maiſon du roi de Perſe; c'eſt le premier officier de ſa couronne le grand économe de ſon domaine, de ſa maiſon, & de ſes tréſors. Il a l'inſpection ſur les officiers de la maiſon du roi, ſur ſa table, ſa garde, ſes penſions: c'eſt-à-peu près ce que les anciens Perſes appelloient *les yeux du roi*, ſelon Xénophon *Cyroped. liv. VIII.* Moyſe donne auſſi à Joſeph le nom de *nazir* dans la Deutéronom. *xxxiij.* 16. peut-être parce que ce patriarche avoit eu la principale part dans le gouvernement de l'Egypte. Calmet, *Dictionnaire de la Bible, tome III. pag.* 22. (*G*)

N E

NÉA, (*Géog. anc.*) nom, 1°. d'une ville d'Egypte, au voiſinage de la ville de Chemnis; 2°. d'une ville de la Troade ſelon Pline, *lib. II. chap.* 96. 3°. une île de la mer Egée, entre Lemnos & l'Helleſpont; 4°. d'une ville de Sicile, que Pline & Cicéron appellent *Nessus*: quelques-uns croient que c'eſt aujourd'hui *Noto*, & d'autres que c'eſt *Nuxir*.

NEÆTHUS, (*Géog. an.*) fleuve de la grande Grece, dans le territoire de Crotone, & qui avoit ſon embouchure dans le golfe de même nom: Théocrite en parle, & Ovide le ſurnomme *Salentinum*.

NÉANE *ou* NÉYN, *ou* NYN, (*Géog.*) riviere d'Angleterre. Elle a ſa ſource dans le Northamptonſhire où elle traverſe. *Voyez* NEYN. (*D. J.*)

NÉANT, RIEN *ou* NEGATION, (*Métaphyſ.*) ſuivant les philoſophes ſcholaſtiques, eſt une choſe qui n'a point d'être réel, & qui ne ſe conçoit & ne ſe nomme que par une *négation*.

On voit des gens qui ſe plaignent qu'après tous les efforts imaginables pour concevoir le néant, ils n'en peuvent venir à bout. Qu'eſt-ce qui a précédé la création du monde? qu'eſt-ce qui en tenoit la place? *Rien*. Mais le moyen de ſe repréſenter ce *rien*? Il eſt plus aiſé de ſe repréſenter une matiere éternelle. Ces gens là font des efforts là où il n'en faudroit point faire, & voilà juſtement ce qui les embarraſſe, ils veulent former quelque idée qui leur repréſente le *rien*; mais comme chaque idée eſt réelle, ce qu'elle leur repréſente eſt auſſi réel. Quand nous parlons du *néant*, afin que nos penſées ſe diſpoſent conformement à notre langage, & qu'elles y répondent, il faut s'abſtenir de repréſenter quoi que ce ſoit. Avant la création Dieu exiſtoit; mais qu'eſt-ce qui exiſtoit, qu'eſt ce qui tenoit la place du monde? *Rien*; point de place; la place a été faite avec l'univers qui eſt ſa propre place, car il eſt en ſoi-même, & non hors de ſoi-même. Il n'y avoit donc *rien*; mais comment le concevoir? Il ne faut *rien* concevoir. Quand *rien* déclare par ſon langage qu'il éloigne toute réalité; il faut donc que la penſée pour répondre à ce langage écarte toute idée, & ne porte ſon attention ſur quoi que ce ſoit de repréſentatif, à la vérité on ne s'abſtient pas de toute penſée, on penſe toujours; mais dans ce cas-là *penſer* c'eſt tenir ſimplement ſoi-même, c'eſt ſentir qu'on s'abſtient de ſe former des repréſentations.

NIAUT, (*Juriſprud.*) eſt un terme de pratique qui ſert à exprimer qu'un procédure eſt rejetée; les cours ſouveraines mettent l'appellation au *néant* quand elles confirment la ſentence dont eſt appel; quand elles l'infirment, elles mettent l'appellation & ce au *neant*. En matiere de grand criminel elles ne mettent pas au *néant*, elles prononcent qu'il a été bien jugé, mal & ſans grief appellé; les juges inférieurs ne peuvent pas ſe ſervir de ces termes, *au néant*, ils doivent ſeulement prononcer par bien où mal jugé.

Au conſeil du roi, quand une requête en caſſation eſt rejetée, on met ſur la requête *néant*. *Voyez* APPEL, INFIRMER, SENTENCE. (*A*)

NÉAPOLIS, (*Géog. anc.*) il y a pluſieurs villes de ce nom dans les auteurs anciens, 1°. *Néapolis* en Macédoine; 2°. *Néapolis* ville de la Carie; 3°. *Néapolis* ville de Grece en Ionie ſelon Strabon, entre Samos & Epheſe; 4°. *Néapolis* ville d'Aſie dans l'Iſaurie ſelon Suidas; 5°. *Néapolis* ville d'Egypte dans la Thébaïde; 6°. *Néapolis* ville de la Piſidie; 7°. *Néapolis* ville de l'île de Sardaigne ſur la côte occidentale; 8°. *Néapolis* ville de la Colchide; 9°. *Néapolis* ville de la Cyrenaïque; 10°. *Néapolis* ville de l'Aſie propre dans la Lydie ou dans la Mœonie voilà les principales. (*D. J.*)

NÉAPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de Macedoine où ſaint Paul arriva en venant de l'île de Samothrace, & alla delà à Philippes: cette ville qui eſt toute voiſine des frontieres de la Thrace, ſe nomme aujourd'hui *Napoli*. *Voy.* NAPOLI.

NÉASTRON, mot barbare inventé par Paracelſe, par lequel il veut exprimer le mouvement des quatre élémens dans les corps élémentés, c'eſt-à-dire dans les corps qui réſultent de leur combinaiſon, d'où il arrive que les élémens s'étant répandus, diviſés en rameaux & fixés dans certains endroits, il y a des parties qui ſont expoſées au *néaſtron* ou mouvement du feu; d'autres au *néaſtron* de l'eau, de l'air, de la terre, &c. Paracelſe a auſſi employé ce mot pour ſignifier la maladie des élémens. *Voyez* la table 9°. *de generat. ſubr.* & Caſtell. *lexic.*

NÉAPOLITAIN, *onguent*, (*Matiere méd.*) c'eſt un des noms qu'on donne à l'onguent mercuriel. *Voyez* ſous le *mot* MERCURE.

NÉATH, (*Géog.*) petite ville ou bourg d'Angleterre dans le Glamorgan-Schire, ſur la riviere de même nom à la gauche, & près de Landaff: quelques ſavans croient que c'eſt l'ancienne *Nidum*, cité des Silures. *Long.* 14. 25. *lat.* 51. 22.

NÉATH, (*Géog.*) riviere d'Angleterre; elle a ſa ſource dans le South-Walles, traverſe Glamorganshire, mouille la ville de *Néath*, & va ſe jetter un peu au-deſſous dans le canal de ſaint George.

NÉBAHAS, (*Hiſtoire de l'Idolâtr.*) idole des Héveens, dont il eſt parlé au *liv. IV.* des Rois *xvij.* 31. *Porro Hevæi fecerunt* Nebahn & *Tarthac*; les rabins croient que cette idole étoit taillée comme l'Anubis des Egyptiens. (*D. J.*)

NEBEL, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) meſure hébraïque qui contenoit trois bathes, c'eſt-à-dire quatre-vingt-ſept pintes, chopine, demi-ſeptier, deux pouces cubes & cette fraction $\frac{15536}{704969}$ de pouces, meſure de Paris; ſuivant l'évaluation qu'en donne le pere Calmet, à la tête de ſon Dictionnaire de la Bible. (*G*)

NEBELLOCH, (*Hiſt. nat.*) ce mot eſt allemand, il ſignifie *trou des brouillards*. On nomme ainſi une caverne fameuſe ſituée dans le duché de Wirtemberg, près de la ville de Pfalingen; on y voit un grand nombre de ſtalactites & de concrétions pierreuſes, à qui l'imagination fait attribuer des formes que la nature n'a fait qu'ébaucher groſſierement. Cette caverne a beaucoup d'étendue & reſſemble beaucoup à celle de Baumann & aux autres grottes remplies de concrétions. *Voyez* GROTTE. (—)

NÉBO, *voyez* NABO.

NÉBOUZAN LE, (*Géog.*) petit pays du gouvernement de Guienne dans la Gaſcogne, le long du pays de Cominges; Saint-Gaudens en eſt la capitale, les états du pays s'y tiennent.

NÉBRISSA, *ou* NABRISSA, (*Géog. anc.*) ville d'Eſpagne dans la Bœtique, ſur la branche orientale du Bœtis; mais cette branche s'étant bouchée avec le tems, *Nébriſſa* ſe trouve aujourd'hui à deux lieues du fleuve Guadalquivir; on la nomme maintenant *Lébrixa*. *Voyez ce mot*. (*D. J.*)

NÉBRITES, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) nom que les anciens donnoient à une pierre dont on ne connoît point la nature; on nous apprend ſeulement qu'elle étoit rougeâtre ou d'un jaune brun comme la peau de faunes ou ſatyres, & qu'elle étoit conſacrée à Bacchus: cependant Pline dit que cette pierre étoit noire.

NÉBRODES, (*Géog. anc.*) montagne de la Sicile; Strabon écrit *Neurodes*, Silvius Italicus fait mention de cette montagne en ces termes:

Nebrodes *gemini nutrit divortia fontis*,
Quo mons Sicanio non ſurgit altior umbra.

(*D. J.*)

NÉBULÉ, adj. *en terme de Blaſon*, ſe dit d'un écuſſon chargé de pluſieurs petites figures en forme de nuées qui paſſent les unes dans les autres, ou quand la ligne extérieure d'une bordure ou d'une piece eſt dentelée ou ondée.

Girolami à Florence, coupé *nébulé* d'argent & de gueules.

NÉBULEUX, adj. il ſe dit du ciel lorſqu'il eſt obſcurci par des nuages.

NÉBULEUX, ſ. m. (*Aſtronom.*) terme qu'on applique dans l'Aſtronomie à quelques étoiles fixes, d'une lumiere pâle & obſcure; elles ſont plus petites que celles de la ſixieme grandeur, & par conſéquent difficiles à diſtinguer à la vûe ſimple; tout-au-plus on les voit comme de petits nuages, ou de petites taches obſcures.

Avec un médiocre téleſcope ces *nébuleuſes* ſe voient facilement; elles paroiſſent d'une matiere à peu-près ſemblable à la voie lactée ou galaxie. *Voyez* ÉTOILE, & GALAXIE.

Dans

Dans la *nébuleuſe* appellée *præſepe*, qui eſt à la poitrine du cancer, on a compté juſqu'à trente-ſix petites étoiles, dont il y en a trois que M. Flamſted a mis dans ſon catalogue. *Voyez* CANCER.

Dans la *nébuleuſe* d'orion on en a compté vingt-une. Le pere le Comte ajoute, que dans la conſtellation des pleiades il y en a quarante, douze dans l'étoile du milieu de l'épée d'orion; cinq cens dans l'étendue de deux degrés de la même conſtellation, & deux milles cinq cens dans la conſtellation entiere. *Chambers.*

En ſe ſervant de lunettes plus fortes que les lunettes ordinaires, on a dénouvert que du-moins pluſieurs de ces apparences, non-ſeulement n'étoient point cauſées par ces amas d'étoiles qu'on avoit imaginés, mais même n'en renfermoient aucune, & ne paroiſſoient être que de grandes aires ovales, lumineuſes, ou d'une lumiere plus claire que celle du Ciel. Hevelius a donné une table des *nébuleuſes*, ou taches répandues dans le ciel, M. de Maupertuis, dans ſon diſcours ſur les différentes figures des aſtres, a propoſé une nouvelle conjecture ſur ce ſujet. Selon lui, il peut y avoir dans les eſpaces des meſſes de matiere, ſoit *lumineuſes*, ſoit réfléchiſſant la lumiere, dont les formes ſont des ſphéroïdes de toute eſpece, les uns approchant de la ſphéricité, les autres fort applatis. De tels aſtres, dit-il, doivent cauſer des apparences ſemblables à celles dont il s'agit. Il ne décide point ſi la matiere dont ces corps ſont formés eſt auſſi lumineuſe que celle des étoiles, & ſi elle ne brille moins que parce qu'elle eſt plus éloignée. On ne peut pas non plus s'aſſurer ſi les aſtres, qui forment ces taches, ſont plus ou moins éloignés que les étoiles fixes. L'immenſité des cieux offre, & offrira encore dans la ſuite des ſiecles, matiere à des obſervations perpétuelles, & à des conjectures ſans fin. Mais il y aura toujours une infinité de choſes qu'on ne pourra pouſſer au-delà de la conjecture. L'éloignement prodigieux de tout ce qui eſt au-delà des planetes, ne ſera probablement jamais ſurmonté par aucun inſtrument, & toute l'induſtrie des hommes ne viendra pas à bout de repprocher les étoiles fixes, & les objets qui ſont à-peu-près dans la même région, au point de déterminer quelque choſe de précis ſur leur grandeur, leur figure, & leur éloignement. Au fond, à n'enviſager les découvertes que du côté de l'utilité, le malheur n'eſt pas grand. Ce qui eſt le plus à mettre portée en tout genre, eſt en même tems, par une ſage diſpoſition, ce qui eſt le plus intéreſſant, & nos lumieres ſont reglées ſur nos beſoins. On ne ſauroit pourtant trop eſtimer ces hommes, qui s'élevent au-deſſus de notre ſphere, ſemblent vouloir embraſſer tout l'univers. *Article de M. FORMEY.*

NEBULGEN, mot arabe, ou de la compoſition de Paracelſe, par lequel il déſignoit un ſel concret formé de l'humidité du brouillard qui tombe & ſe ramaſſoit ſur une pierre, & qui étoit condenſé enſuite par la chaleur du ſoleil. *Paracelſ. ſebol. in libr. de grad. & compoſ.* Caſtell. *lexic.* Cette eſpece de ſel, ſuppoſé que c'en fût réellement une, eſt aujourd'hui dans l'oubli; & l'on ne voit plus les pierres chargées de pareilles cryſtalliſations. Paracelſe nous en a laiſſé ignorer la nature, les qualités, & les uſages.

NÉGANÉES, ſ. f. pl. (*Comm. des Indes.*) ce ſont des toiles rayées de bleu & blanc, qui ſe fabriquent dans les Indes orientales; il y en a de larges & d'étroites. Les larges qu'on nomme *nécandes-brouard*, ont onze aunes de long ſur trois quarts de large. Les étroites qu'on appelle *nécandes-naron*, ont dix aunes ſur deux tiers. *Dict. du Comm.* (*D. J.*)

NÉGAUS, (*Géog.*) ancienne ville d'Afrique au royaume d'Alger, dans la province de Bugie ſur les confins de la Numidie. Ptolomée, *l. IV. c. iij.* la nomme *Vega*; elle eſt à 20 lieues de Tetzitza, 50 de Conſtantine. *Long.* 21. 45. *lat.* 35. 50. (*D. J.*)

NÉCESSAIRE, adj. (*Métaphyſiq.*) *néceſſaire*, ce dont le contraire eſt impoſſible & implique contradiction. L'être en général & conſidéré par abſtraction eſt *néceſſaire*; car les eſſences ne ſauroient ceſſer d'être poſſibles, & elles ſont immuables. Tout ce que l'on démontre des nombres dans l'Arithmétique, & des figures dans la Géométrie, convient néceſſairement aux nombres & aux figures. La ſource de cette néceſſité ſe trouve dans l'unique déterminabilité dont les choſes *néceſſaires* ſont ſuſceptibles. Voici ce qu'il faut entendre par cette expreſſion: une choſe *néceſſaire*, qui eſt d'une certaine maniere, ne peut jamais être d'une maniere oppoſée; toute détermination contraire à ſa détermination actuelle implique. Un triangle rectiligne a ſes trois angles égaux à deux droits; cela eſt vrai aujourd'hui, cela le ſera éternellement, & le contraire n'aura jamais lieu. Au lieu qu'une choſe contingente eſt déterminée à-préſent d'une maniere, un inſtant après d'une autre, & paſſe par de continuels changemens.

Il faut bien prendre garde à ne pas confondre la néceſſité d'eſſence avec celle d'exiſtence. Pour que la derniere ait lieu, il faut que l'être *néceſſaire* ait en ſoi-même la raiſon ſuffiſante de ſon exiſtence. La poſſibilité *néceſſaire* des eſſences n'influe en rien ſur leur actualité. Un homme n'exiſte pas, parce qu'il répugneroit à l'homme de ne pas exiſter; mais l'être *néceſſaire*, c'eſt-à-dire Dieu, exiſte, parce qu'il eſt Dieu, & qu'il impliqueroit qu'il n'exiſtât pas.

NÉCESSITANT, adj. (*Théologie.*) terme dogmatique qui contraint & qui ôte la liberté. Ainſi, s'il y avoit une grace *néceſſitante*, la créature n'auroit plus de mérite; ſi la grace pouvoit manquer ſon effet, elle ne ſeroit plus efficace: c'eſt par quelque tour de main particulier, que nous n'avons pas encore bien ſaiſi que l'action de Dieu ſur la créature a ſon effet aſſuré ſans nuire à la liberté.

NÉCESSITÉ, ſ. f. (*Métaphyſiq.*) *Néceſſité*, c'eſt en général ce qui rend le contraire d'une choſe impoſſible, quelle que ſoit la cauſe de cette impoſſibilité. Or, comme l'impoſſibilité ne vient pas toûjours de la même ſource, la *néceſſité* n'eſt pas non plus par-tout la même. On peut conſidérer les choſes, ou abſolument en elles-mêmes, & en ne faiſant attention qu'à leur eſſence; ou bien on peut les envîſager ſous quelque condition donnée qui, outre l'eſſence, ſuppoſe d'autres déterminations qui ne ſont pas un réſultat juſpsrable de l'eſſence, mais auſſi qui ne lui répugnent point. De ce double point de vûe réſulte une double *néceſſité*; l'une *abſolue*, dont le contraire implique contradiction en vertu de l'eſſence même du ſujet; l'autre *hypothétique*, qui ne ſonde l'impoſſibilité que ſur une certaine condition. Il eſt abſolument néceſſaire que le parallélograme ait quatre côtés, & qu'il ſoit diviſible par la diagonale en deux parties égales: le contraire implique en tout tems, aucune condition ne ſauroit le rendre poſſible. Mais ſi ce parallélograme eſt tracé ſur du papier, il eſt hypothétiquement néceſſaire qu'il ſoit tracé, la condition requiſe pour cet effet ayant eu lieu: cependant il n'impliqueroit pas qu'il eût été tracé ſur du parchemin, ou même qu'il ne l'eût point été du-tout. La certitude, l'infaillibilité de l'événement ſuivent de la *néceſſité* hypothétique, tout comme de la *néceſſité* abſolue.

On confond d'ordinaire la *néceſſité* avec la *contrainte*: néanmoins la *néceſſité* d'être homme n'eſt point en Dieu une contrainte, mais une perfection. En effet la *néceſſité*, ſelon M. de la Rochefoucault, differe de la contrainte, en ce que la premiere eſt accompagnée du plaiſir & du penchant de la volonté, & que la contrainte leur eſt oppoſée. On diſtingue encore dans l'école, *néceſſité* phyſique & *néceſſité* morale, *néceſſité* ſimple & *néceſſité* relative.

La *néceſſité* phyſique eſt le défaut de principes ou de moyens naturels néceſſaires à un acte, ou l'appelle autrement *impuiſſance* phyſique ou naturelle.

Néceſſité morale ſignifie ſeulement une *grande difficulté*, comme celle de ſe défaire d'une longue habitude. Ainſi on nomme *moralement néceſſaire* ce dont le contraire eſt *moralement impoſſible*, c'eſt-à-dire, ſauf la rectitude de l'action; au lieu que la *néceſſité* phyſique eſt fondée ſur les facultés & ſur les forces du corps. Un enfant, par exemple, ne ſauroit lever un poids de deux cens livres, cela eſt phyſiquement impoſſible; au lieu que la *néceſſité* morale n'empêche point qu'on ne puiſſe agir phyſiquement d'une maniere contraire. Elle n'eſt déterminée que par les idées de la rectitude des actions. Un homme à ſon aiſe entend les gémiſſemens d'un pauvre qui implore ſon aſſiſtance. Si le riche a l'idée de la bonne action qu'il fera, en lui donnant l'aumône, je dis qu'il eſt moralement impoſſible qu'il la lui refuſe, ou moralement néceſſaire qu'il la lui donne.

Néceſſité ſimple eſt celle qui ne dépend point d'un certain état, d'une conjoncture, ou d'une ſituation particuliere des choſes, mais qui a lieu par tout & dans toutes les circonſtances dans leſquelles un agent peut ſe trouver. Ainſi c'eſt une *néceſſité* pour un aveugle de ne pouvoir diſtinguer les couleurs.

Néceſſité relative eſt celle qui met un homme dans l'incapacité d'agir ou de ne pas agir en certaines circonſtances ou ſituations dans leſquelles il ſe trouve, quoiqu'il fût capable d'agir ou de ne pas agir dans une ſituation différente.

Telle eſt, dans le ſyſtême des Janſéniſtes, la *néceſſité* où ſe trouve un homme de faire le mal lorſqu'il n'a qu'une foible grace pour y réſiſter, ou la *néceſſité* de faire le

le bien dans un homme qui, ayant ſept ou huit degrés de grace, n'en a que deux ou trois de concupiſcence.

NÉCESSITÉ, (*Mythol.*) divinité allégorique qui tenoit tout l'univers, les dieux, & Jupiter même aſſervis ſous ſon empire. De-là vient qu'elle eſt ſouvent priſe chez les poëtes pour le deſtin à qui tout obéit; c'eſt en ce ſens qu'ils ont dit que les Parques étoient les filles de la fatale *Néceſſité*. Pauſanias rapporte qu'il y avoit dans la citadelle de Corinthe un petit temple dédié à la *Néceſſité* & à la Violence, dans lequel il n'étoit permis à perſonne d'entrer qu'aux prêtres de ces déeſſes. On repréſentoit la *Néceſſité* accompagnée de la fortune, ayant des mains de bronze dans leſquelles elle tenoit des chevilles & des coins. (*D. J.*)

NECHIASEN, (*Médecine.*) C'eſt un terme *paracelſique* dont la ſignification n'eſt pas bien déterminée: le ſentiment le plus reçu eſt que Paracelſe donnoit ce nom à des particules ſalines, corroſives, & qui s'étendoient en rongeant. Il paroît qu'il l'emploie dans ce ſens: *de ulcer. apoſtem. ſtrumis. & mul. lib. I. cap.* v. On trouve aſſez ſouvent dans cet auteur de ces termes ou nouveaux, ou étrangers dans ſa langue, par le moyen deſquels il ſe rend inintelligible. C'eſt un reſte du langage myſtérieux familier aux Alchimiſtes; les commentateurs ſont fort embarraſſés à deviner le ſens de la plûpart de ces mots biſarres, tels que *neſſer*, *necro-aſtral*, *nedeon*, &c. &c. Dorſtenius, un des plus célebres, avoue ingénuement là-deſſus ſon inſuffiſance. *Voyez ſes notes ſur le Dictionnaire de* Roland. Caſtellus croit que le mot *nedeon* ſignifie dans Paracelſe la *propriété* eſſentielle, ſpécifique de chaque être naturel.

NECHILOTH, (*Critiq. ſacrée.*) ce terme hébreu ſignifie *danſe*. Il ſe trouve à la tête du cinquieme pſeaume. Il eſt adreſſé au maître qui préſidoit ou ſur les danſes qu'on faiſoit chez les Juifs dans certaines cérémonies religieuſes, ou à la bande des muſiciens qui jouoient de la flûte. (*D. J.*)

NECIUM, (*Géog. anc.*) c'eſt un des noms latins que l'on donne à la ville d'Anneci dans les états du roi de Sardaigne.

NECKER *ou* NECKAR, (*Géog.*) les François diſent *Néert*, grande riviere d'Allemagne qui en reçoit pluſieurs autres dans ſon cours: elle a ſa ſource dans la Forêt-noire, & ſe jette dans le Rhin au-deſſous de Manheim.

NECKERS-GÉMUND, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans le Palatinat du Rhin, ſur le Necker. *Long.* 27. 30. *lat.* 49. 26.

NECKERS-ULM, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne en Franconie, ſur le Necker, entre Haibron & Wimpfen. Elle appartient au grand-maître de l'ordre teutonique. *Long.* 26. 40. *lat.* 49. 26. (*D. J.*)

NECROLOGE, ſ. m. (*Hiſt. méd.*) livre mortuaire dans lequel on écrit les noms des morts. Ce *mot* eſt formé du grec νεκρὸς, *mort*, & de λόγος, *diſcours*. Les premiers chrétiens avoient dans chaque égliſe leur *nécrologe*, où ils marquoient ſoigneuſement le jour de la mort de leurs évêques. Les moines en ont eu & en ont encore dans leur monaſtere. On a donné auſſi le nom de *nécrologe* aux catalogues des ſaints, où le jour de leur mort & de leur mémoire eſt marqué; &, à parler exactement, ce nom leur convient mieux que celui de *martyrologe* qu'on donne communément à ces ſortes de recueils, puiſque tous ceux dont il y eſt fait mention ne ſont pas morts martyrs. Il faut cependant croire que la dénomination de *martyrologe* a prévalu, parce que dans les premiers tems les Chrétiens n'inſcrivoient ſur ces regiſtres que les noms de ceux qui étoient morts pour la foi; & que, dans la collection qui en a été faite depuis, on y a ajouté ceux des autres perſonnages qui s'étoient diſtingués par la ſainteté de leur vie. (*G*)

NÉCROMANCIE, ſ. f. *ſorte de divination*, par laquelle on prétendoit évoquer les morts pour les conſulter ſur l'avenir, par le miniſtere des démons qui faiſoient rentrer les ames des morts dans leurs cadavres, ou faiſoient apparoître à ceux qui les conſultoient leur ombre ou ſimulacre. L'hiſtoire de Saül ſi connue prouve l'exiſtence & la réalité de la *nécromancie*. Elle étoit fort en uſage chez les Grecs & ſur-tout chez les Theſſaliens. Ils arroſoient de ſang chaud le cadavre d'un mort, & prétendoient qu'enſuite il leur donnoit des réponſes certaines ſur l'avenir. Ceux qui les conſultoient devoient auparavant avoir fait les expiations preſcrites par le magicien qui préſidoit à cette cérémonie, & ſur-tout avoir appaiſé par quelque ſacrifice les mânes du défunt qui, ſans ces préparatifs, demeuroit conſtamment ſourd à toutes les queſtions qu'on pouvoit lui faire. On ſent aſſez par tous ces préliminaires combien de reſſources & de ſubterfuges ſe préparoient les impoſteurs qui abuſoient de la crédulité du peuple.

Delrio qui a traité fort au long de cette matiere, diſtingue deux ſortes de *nécromancie*. L'une qui étoit en uſage chez les Thébains, & qui conſiſtoit ſimplement dans un ſacrifice & un charme, ou enchantement, *incantatio*. On en attribue l'origine à Tiréſias. L'autre étoit pratiquée par les Theſſaliens avec des oſſemens, des cadavres, & un appareil tout-à-fait formidable. Lucain, *liv. VI.* en a donné une deſcription fort étendue, dans laquelle on compte trente-deux cérémonies requiſes pour l'évocation d'un mort. Les anciens ne condamnoient d'abord qu'à l'exil ceux qui exerçoient cette partie de la magie; mais Conſtantin décerna contre eux peine de mort. Tertullien, *dans ſon livre de l'ame*, dit qu'il ne faut pas s'imaginer que les magiciens évoquaſſent réellement les ames des morts, mais qu'ils faiſoient voir à ceux qui les conſultoient des ſpectres ou des preſtiges, ce qui ſe faiſoit par la ſeule invocation; ou que les démons paroiſſoient ſous la forme des perſonnes qu'on deſiroit de voir, & cette ſorte de *nécromancie* ne ſe faiſoit point ſans effuſion de ſang. D'autres ajoutent que ce que les magiciens & les prêtres des temples des mânes évoquoient n'étoit proprement ni le corps ni l'ame des défunts, mais quelque choſe qui tenoit le milieu entre le corps & l'ame, que les Grecs appelloient εἴδωλον, les Latins *ſimulacrum*, *imago*, *umbra tenuis*. Ainſi quand Patrocle prie Achille de le faire enterrer, c'eſt afin que les images légeres des morts, εἴδωλα καμόντων, ne l'empêchent pas de paſſer le fleuve fatal. Ce n'étoient ni l'ame ni le corps qui deſcendoient dans les champs Elyſées, mais ces idoles. Ulyſſe voit l'ombre d'Hercule dans les champs Elyſées, pendant que ce héros eſt lui-même dans l'olympe avec les dieux immortels. Delrio, *lib. IV. pag.* 540. *&* 542. *Mém. de l'acad. des Belles-Lettres, tom. VII. pag.* 30.

Delrio remarque encore qu'on entend de la *nécromancie* ce paſſage du Pſalmiſte, *pſeaume cv. v.* 28. *comederunt ſacrificia mortuorum*. Un auteur moderne en tire l'origine de cette eſpece de divination. Nous tranſcrirons ce qu'il en dit de principal, en renvoyant pour le reſte le lecteur à l'*hiſtoire du ciel, tome premier, pag.* 492, 494, *&c.*

„ Dans les anciennes cérémonies des funérailles, dit „ M. Pluche, on s'aſſembloit ſur un lieu élevé & re„ marquable. On y faiſoit une petite foſſe pour conſu„ mer par le feu les entrailles des victimes. On faiſoit „ couler le ſang dans la même foſſe. Une partie des „ chairs étoit préſentée aux miniſtres des ſacrifices. On „ faiſoit cuire & on mangeoit le reſte des chairs immo„ lées en s'aſſeyant autour du foyer. Dans le paganiſ„ me, tout ce cérémonial s'augmenta, & fut ſurchargé „ d'une infinité de cérémonies dans toutes les fêtes de „ religion; mais pour les aſſemblées mortuaires rien n'y „ changea. Les familles, en enterrant leurs morts, étoient „ accoutumées à une rubrique commune qui ſe perpé„ tua. On continua dans le ſacrifice des funérailles à „ faire une foſſe, à y verſer du vin, de l'huile, du da„ mier, ou du lait, ou d'autres liqueurs d'uſage, à y „ faire couler enſuite le ſang des victimes, & à les man„ ger enfermé ou s'aſſeyant autour de la foſſe, & en „ s'entretenant des vertus de celui qu'on regrettoit.

„ La facilité étrange avec laquelle on diviniſoit les „ moindres parties de l'univers, donne lieu de conce„ voir comment on prit l'habitude d'adreſſer des prie„ res, des vœux, & un culte religieux à des morts qu' „ on avoit aimés, dont on célébroit les louanges, & „ qu'on croyoit jouir des lumieres les plus pures après „ s'être dépouillés avec le corps des foibleſſes de l'hu„ manité. Tous les peuples, en ſacrifiant ſoit aux dieux „ qu'ils s'étoient faits, ſoit aux morts dont la mémoire „ leur étoit chere, croyoient faire alliance avec eux, „ s'entretenir avec eux, manger avec eux familierement. „ Mais cette familiarité les occupoit ſur-tout dans les aſ„ ſemblées mortuaires, où ils étoient encore pleins du „ ſouvenir des perſonnes qu'ils avoient tendrement ai„ mées, & qu'ils croyoient toûjours ſenſibles aux inté„ rêts de leur famille & de leur patrie.

„ La perſuaſion où l'on étoit que par les ſacrifices „ on conſultoit les dieux, ou les interrogeoit ſur l'ave„ nir, entraîna celle que dans les ſacrifices des funé„ railles on conſultoit auſſi les morts. Les cérémonies „ de ces ſacrifices mortuaires, quoiqu'elles ne fuſſent que „ la ſimple pratique des aſſemblées des premiers tems, „ ſe trouvant en tout point différentes de celles qu'on „ obſervoit dans les autres fêtes, parurent être autant „ de façons particulieres de converſer avec les morts, „ & d'obtenir d'eux les connoiſſances qu'on deſiroit. „ Qui pouvoit douter, par exemple, que ce ne fût pour „ converſer familierement avec ſes ancien amis, qu'on

s'aſ-

„ s'aſſeyoit autour de la foſſe, où l'on avoit jetté l'huile, la farine, & le ſang de la victime immolée en leur honneur? Pouvoit-on douter que cette foſſe, ſi différente des autels élevés vers le ciel, ne fût une cérémonie convenable & particuliérement effectée aux morts? Après le repas pris en commun & auquel on ſuppoſoit que les ames participoient, venoit l'interrogation ou l'évocation particuliere de l'ame pour qui étoit le ſacrifice, & qui devoit s'expliquer; mais comment s'expliquoit-elle?

„ Les prêtres, continue le même auteur, parvinrent „ aiſément à entendre les morts & à être leurs interpreres. Ils en firent un art dont l'article le plus néceſſaire, comme le plus conforme à l'état des morts, „ étoient le ſilence & les ténebres. Ils ſe retiroient dans „ des antres profonds, ils jeûnoient & ſe couchoient „ ſur des peaux des bêtes immolées, de cette maniere „ & de pluſieurs autres, ils s'imaginoient apprendre de „ la bouche même des morts les choſes cachées ou futures; & ces folles pratiques répandirent par-tout cette „ folle perſuaſion qui s'entretient encore parmi le peu„ple, qu'on peut converſer avec les morts, & qu'ils „ viennent ſouvent nous donner des avis: & de-là la „ *nécromancie*, mot tiré du grec, & formé de *νεκρος*, *un mort*, & de *μαντια*, *divination*.

„ C'eſt ainſi, conclut le même auteur, que l'opinion „ des hommes ſur les morts & ſur les réponſes qu'on en peut recevoir, ne ſont qu'une interprétation littérale & groſſiere qu'on a donnée à des ſignes très-ſimples, & à des cérémonies encore plus ſimples qui tendoient à s'acquitter des derniers devoirs envers les „ morts „. *Hiſt. du ciel, tome premier, pag.* 492, 494, 495, 496, 498, 500 & 502. (*G*)

NÉCROPOLIS, (*Géog. anc.*) c'eſt-à-dire, la ville des cadavres. Ce nom, ſelon Strabon, *liv. XVII.* fut donné à une eſpece de fauxbourg de la ville d'Alexandrie en Egypte. Il y avoit dans cet endroit quantité de tombeaux & de maiſons, où l'on trouvoit les choſes propres pour embaumer les corps morts.

NÉCROPYLA SINUS, (*Géog. anc.*) golfe qui borde à l'occident le Cherſonnèſe taurique, dans la côte ſeptentrionale du Pont-Euxin; le Boriſthène, le Bogo, & le Dameſtris s'y jettent.

NÉCROSE, ſ. f. *en Médecine*, mortification complette de quelque partie. C'eſt le même choſe que *ſidération & ſphacele*. *Voyez* GANGRENE & SPHACELE.

Ce *mot* eſt tout grec, *νεκρωσις*, qui ſignifie *mortification*, parce que le partie ſphacelée eſt corrompue & privée de vie. (*Y*)

NÉCROTHALASSA, (*Géog. anc.*) golfe ou port que le mer fait ſur la côte de l'Ile de Corfou, du côté de l'oueſt, dans la vallée des Saints. Ce port étoit autrefois fort profond, & capable de contenir 200 galeres; mais à-préſent il eſt rempli de ſable, & par conſéquent inutile. Son nom grec *Nécrothalaſſa*, qui veut dire *mer morte*, lui convient parfaitement, car il ne ſert plus que d'étang où l'on tient quantité de poiſſon.

NECTAR, ſ. m. (*Mythol.*) s'eſt la boiſſon des dieux, quoiqu'en diſe Sapho, qui la prend pour le manger de la cour céleſte; mais Homere mieux inſtruit ſur ce ſujet que la muſe de Lesbos, fait toujours du *nectar* le breuvage des déités. Il donne d'ordinaire l'épithete de *rouge* à celui que Ganymede verſoit au maître du tonnerre. Hébé en ſervoit aux autres divinités. Feſtus l'appelle *murrhina potio*; il falloit bien que ce fût un breuvage délicieux, car ce mot a été enſuite employé métaphoriquement par les Poëtes de toutes les nations, pour déſigner les plus excellentes liqueurs. Quand on faiſoit à Rome l'apothéoſe de quelqu'un, on diſoit qu'il buvoit déjà le *nectar* dans le coupe des dieux. Enfin je ne ſais pas ce que s'eſt que cette liqueur délieuſe; ce *vinum pigmentatum*, & pour mieux dire ce *nectar* que buvoient autrefois au réfectoire les moines de l'ordre des Chartreux; mais ja trouva que les ſtatuts de l'an 1368. *part. II. ch. 5. §. 32*, leur en défendent l'uſage à l'avenir; & en effet ils ne la connoiſſent plus. (*D. J.*)

NECTARIUM, (*Botan.*) ce terme déſigne ordinairement une partie de la couronne de la fleur *corollæ*, & très-rarement toute la couronne de la fleur. C'eſt la partie deſtinée à recevoir le ſuc mielleux de la plante; elle eſt quelquefois faite en foſſette, en tube, en écaille ou en tubercule.

NÉCUNE, ſ. f. (*Comm.*) monnoie qui a cours ſur les côtes des Indes orientales, entre l'Ile à Veche & celle du Tigre. 30 *nécunes* valent 420 piaſtres d'Eſpagne.

NÉGUSIES, ſ. f. pl. (*Antiq. grecq.*) *νεμεσια* ou *νεμεσεια*; fête ſolemnelle qu'on célébroit à Athènes & dans pluſieurs autres villes de la Grece, & l'honneur des morts, pendant la moia Antiſtérion. Les Romains empruntérent des Grecs le culte qu'ils rendirent aux morts, & ce culte a paſſé dans d'autres religions. (*D. J.*)

NÉCYOMANTIE, ſ. f. (*Magie.*) divination par les évocations des ames des morts. On ne peut douter que ces évocations n'euſſent un tit & des cérémonies religieuſes qui leur étoient propres. Les anciens ne les ont point décrites, mais il eſt probable qu'elles reſſembloient à celles qu'Ulyſſe employe dans la *nécyomantie* de l'Odyſſée. Homere, ſi attentif à ſe conformer aux uſages anciens, n'aura pas violé la coutume dans cette ſeule occaſion.

On peut encore ſuppoſer que les cérémonies uſitées dans ces évocations, reſſembloient à celles qui obſervoient aux ſacrifices funebres, & dans ceux qui étoient deſtinés à honorer les héros: car les uns & les autres étoient déſignés par un même mot.

Il y avoit un oracle des morts, *Νεκυομαντειον*, établi dans la Theſprotie, ſur les bords du fleuve Acheron: c'eſt cet oracle de la Theſprotie qui avoit donné à Homere l'idée de la *nécyomantie* de l'Odyſſée, & c'étoit de là qu'il prit le nom des fleuves infernaux. Plutarque nous a fourni quatre exemples d'évocations des ames des morts, faites avec une certaine authenticité; mais il n'accompagne ce qu'il en dit d'aucune réflexion qui faſſe préſumer que l'uſage ſubſiſtoit encore lorſqu'il écrivoit.

Il ſeroit très-poſſible que les premiers habitans de la Grece euſſent imaginé l'eſpece de divination dans laquelle on évoquoit les ames des morts; car on l'a trouvée établie chez diverſes nations ſauvages de l'Afrique; cependant il eſt vraiſemblable qu'elle avoit été portée dans la Grece par les mêmes colonies orientales qui établirent dans ce pays la dogme du partage de l'adminiſtration de l'univers entre différentes divinités à qui l'on donnoit des attributs diſtingués, & qu'on invoquoit en particulier par un culte & par des cérémonies différentes. Hérodote nous apprend qu'avant l'arrivée des colonies orientales ce partage n'avoit point lieu dans la religion des anciens Pélaſges; ils reconnoiſſoient à la vérité pluſieurs divinités qu'ils nommoient *θεοι*, ou auteurs de l'arrangement de l'univers; mais ils les adoroient & les invoquoient tout à-la-fois, & ſans les ſéparer. *Voy.* les obſervations de M. Freret ſur cet article, dans les *Mém. de Littérat. tome XXIII. in-4°.* (*D. J.*)

NEDA, (*Géog. anc.*) en grec *Νέδα*, fleuve qui ſelon Pauſanias *liv. IV. ch. xxx.* prend ſa ſource en mont Lycée, traverſe l'Arcadie, & ſépare les Meſſéniens des Eléens du côté de la mer. Cet hiſtorien ajoute que la jeuneſſe de Phigadée alloit dans certains jours ſe couper les cheveux ſur les bords du *Néda*, pour les lui conſacrer, car c'étoit un uſage aſſez commun en Grece de vouer ſes cheveux à quelque fleuve. Une coutume bien plus ſinguliere, étoit celle que les jeunes filles de Troie & des environs faiſoient de leur virginité au fleuve Scamandre, en venant ſe baigner dans ſes eaux la veille de leurs noces. Si vous en doutez, *voyez l'article* SCAMANDRE. (*D. J.*)

NEDROMA, (*Géog.*) ou *Ned-roma*; ancienne ville d'Afrique au royaume de Trémécen, bâtie par les Romains dans une plaine, à deux grandes lieues du mont Atlas, & à quatre de la mer. Les interpretes de Ptolomée, *liv. IV. ch. ij.* diſent que c'eſt l'ancienne *Cellama*, & la mettent à 22d. 30'. *de longit.* ſous les 33d. 20'. *de lat.* (*D. J.*)

NEDIUM-SCHETTI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) nom d'un arbriſſeau baccifere qui croît aux Indes orientales; on le fait bouillir dans de l'huile, & l'on en prépare ainſi un onguent qu'on dit être bienfaiſant dans les maladies prurigineuſes.

NÉEHETE, (*Géog.*) ou *Nèthe*, riviere des Pays-Bas dans le Brabant. Elle ſe diviſe en grande & en petite, qui ſe joignent enſemble depuis Liere, & ne forment alors qu'une même riviere qui ſe perd dans la Dyle.

NÉERE, (*Géogr.*) ou *Nerre*, petite riviere de France qui arroſe la Pologne, & qui va ſe joindre à la grande Seode, un peu au-deſſous du bourg de Clermont.

NÉETO, *ou* NÉETHO, (*Géog. anc. & mod.*) en latin *Néthus*; riviere d'Italie dans le royaume de Naples. Elle coule ſur les confins des deux Calabres, du couchant au levant, paſſe à San-Severin, & va ſe jetter dans la mer Ionienne entre le cap de Liſſe & le cap delle Colonne.

Strabon, *liv. VI.* remarque qu'une bande de grecs au retour de l'expédition de Troie, s'arrêta à l'embouchure du *Néthe*; & que pendant qu'ils couroient le pays pour

le reconnoître, leurs captives envoyées de la mer brûlerent leurs vaiſſeaux, & les obligerent par-là de s'arrêter dans cette partie de l'Italie, *nauſtr* ſignifie *embraſement de vaiſſeaux*.

Théocrite dans ſa 4 *idylle*, a chanté les prérogatives de cette riviere; il décrit même trois ſortes de plantes qui rendoient ſes paturages ſupérieures à tout autre. La premiere de ces plantes eſt l'*asperge*, qui, ſelon un des ſcholiaſtes, étoit bonne pour arrêter l'inflammation des plaies; la ſeconde plante, que Théocrite appelle *ἀνθεμὶς*, avoit la propriété de conſerver les femmes dans l'eſprit de chaſteté que la religion exigeoit d'elles pendant la célébration des myſteres de Cérès. Elles faiſoient des jonchées de cette herbe, ſur leſquelles elles couchoient tant que duroit la fête. La troiſieme plante eſt la *mélilſe*, *melissa*, qui nous eſt auſſi connue que les deux autres le ſont peu. (*D. J.*)

NEF, *ſ. f.* (*Architect.*) c'eſt dans une égliſe la premiere & la plus grande partie qui ſe préſente en entrant par la principale porte, qui eſt deſtinée pour le peuple, & ſéparée du chœur par un jubé ou par une ſimple clôture. Ce mot vient du latin *navis*, vaiſſeau. (*D. J.*)

NEFASTE, JOUR NEFASTE, *dies nefastus*, (*Hiſt. anc.*) Les Romains appelloient *dies nefaſti* les jours où il n'étoit pas permis de rendre la juſtice ou de tenir des aſſemblées, & où le préteur ne pouvoit prononcer les trois mots ou formules de juſtice, *do*, *dico*, *addico*, je donne, j'appointe, j'adjuge. *Voyez* FASTUS.

Ces jours étoient marqués dans le calendrier par la lettre *N*, & quelquefois par les deux lettres *N. P. nefaſtus primo*, qui ſignifioient qu'un tel jour n'étoit *nefaſtus* que le matin. *Voyez* JOURS HEUREUX & MALHEUREUX. (*G*)

NÉFLIER, *meſpilus*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Le calice eſt formé par des feuilles, & devient dans la ſuite un fruit preſque rond, terminé par une ſorte de couronne, charnu & mou. Ce fruit n'a qu'une capſule, & il renferme de petits noyaux qui contiennent une amande oblongue. Tournefort, *hiſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

NÉFLIER, *meſpilus*; petit arbre qui ſe trouve dans la partie ſeptentrionale de l'Europe, & que l'on cultive à cauſe de ſon fruit. Cet arbre eſt tortu, noueux, mal fait; la tête ſe garnit de beaucoup de rameaux, qui s'écartent, s'inclinent & ne s'élevent que par contrainte: auſſorte qu'on ne voit guere de *nefliers* qui aient plus de dix à douze pés de hauteur. Il jette de longues racines fort tenaces & difficiles à arracher. Sa feuille eſt longue, étroite, pointue, celoutée, d'un verd tendre, & en tout aſſez reſſemblante à la feuille du laurier. L'arbre donne ſes fleurs au mois de Mai; elles ſont blanches & aſſez grandes. La nefle, qui eſt le fruit de cet arbre, eſt ronde, charnue, & applatie par le bout; elle contient cinq ſemences oſſeuſes. Cet arbre eſt très-robuſte; il ſe multiplie aiſément, & il n'exige aucune culture: il ſe contente de la plus mauvaiſe expoſition; il réuſſit facilement à la tranſplantation, & il vient dans preſque tous les terreins. Cependant ſon fruit ſera plus gros dans une terre forte plus humide que ſeche; enfin il ſera de meilleur goût dans un terrein médiocre. Cet arbre aime l'humidité, & il ſe plaît à l'ombre: d'ailleurs il ne faut pas l'expoſer au grand ſoleil, dont l'impreſſion trop vive altera ſon écorce, qui eſt mince & ſeche.

On peut multiplier le *nefflier* de ſemence ou par la greffe. On ne fait guere uſage de la premiere méthode, parce qu'elle eſt trop longue: la graine eſt ſouvent ou ne ſans lever, & on ne peut par ce moyen avoir du fruit qu'au bout de ſix ans; il n'en faut que deux ou trois au contraire pour en avoir par la greffe, qui eſt d'autant plus expéditive, qu'on la peut faire ſur pluſieurs ſujets, tels que le *poirier*, qui lui fait prendre plus de hauteur; le *pommier*, qui retarde le fruit; le *cognaſſier*, qui abaiſſe l'arbre, & l'*aubépin*, qui donne des nefles en plus grande quantité & de meilleur goût. La greffe en fente réuſſit mieux au *nefflier*, & accélere de beaucoup le fruit que celle en écuſſon. On peut faire venir cet arbre ou à plein vent ou en eſpalier; on les donnant cette derniere forme il produira de plus groſſes nefles; mais il faut avoir ſoin en le taillant de ne pas accourcir les branches à fruit, parce qu'il vient à leur extrémité. Les cendres ſont le meilleur amendement qu'on puiſſe donner au *nefflier*. Les greffes de trois ans ſont les plus convenables pour la tranſplantation. Il arrive rarement que cet arbre manque à rapporter du fruit.

La nefle eſt ou fruit d'une qualité très-médiocre; elle n'eſt bonne à manger que quand la fermentation en a dégradé l'âpreté par un commencement de pourriture. Ce fruit ne craint point la gelée, & il ne tombe de l'arbre que quand ou l'abat. Le mois d'Octobre eſt la tems propre à cueillir les nefles, lorſque la ſeve eſt paſſée & que les feuilles commencent à tomber. On les dépoſe à la cave pour les laiſſer mûrir: on peut les accélérer en les mettant ſur la paille; ou ne les met ſur les bonnes tables qu'après qu'elles ont été glacées au ſucre. Ce fruit eſt auſſi aſtringent & a les mêmes propriétés que la corme.

Le bois du *nefflier* eſt dur, ferme, compacte & maſſif; il eſt propre aux ouvrages de fatigue & de durée, ſur-tout pour les menus bois qui entrent dans la conſtruction des moulins. Les Menuiſiers s'en ſervent pour la monture de leurs outils.

On connoît trois eſpeces de cet arbre.

Le *nefflier ſauvage*, ſon fruit quoique petit & un peu ſec, eſt de bon goût.

Le *nefflier d'Hollande*. Son bois eſt plus fort, ſa feuille plus grande & ſon fruit plus gros que dans l'eſpece qui precede.

Et le *nefflier ſans noyaux*. Son fruit eſt le plus petit de tous & de moindre qualité. On n'adreſſe les *nefliers* dans un fruitier ou un cuiger que quand on a tout ce qui peut y entrer.

NÉFLIER, (*Diete & Mat. med.*) Les fruits du *nefflier* ou les nefles lorſqu'elles ne ſont point encore ſeches, ſont d'un goût très-acerbe ou plutôt auſtere, qui les fait compter avec raiſon parmi les ſtyptiques les plus forts que fournille le regne végétal: c'eſt à ce titre qu'elles entrent dans le ſirop de cyprès compoſé, qui eſt très-aſtringent. Ces fruits perdent leur auſterité en mûriſſant, & prennent un goût aigrelet & légerement âpre; ils ſont encore regardés dans cet état comme foiblement aſtringens, & de plus, comme rafraîchiſſans; ils ſont recommandés dans les cours de ventre bilieux ou accompagnés d'ardeur d'entrailles, & dans la dyſſenterie. L'obſervation prouve qu'ils ſont en effet ſouvent utiles dans le premier cas, ſur-tout après les évacuations convenables; mais elle ne leur eſt pas auſſi favorable dans le dernier.

On a auſſi recommandé dans le même cas la décoction des branches tendres de *nefflier*: celles des nefles non mûres ou des feuilles de l'arbre employées en gargariſme contre les inflammations de la gorge & les fluxions de la bouche; la ſemence infuſée dans du vin contre le gravelle, &c. tous ces remedes ſont peu uſités: la vertu du dernier paroît abſolument imaginaire. On retire une eau diſtillée des nefles, qui eſt une préparation inutile & ridicule. (*b*)

NEFTA, (*Géog.*) ville d'Afrique au royaume de Tunis, dans la province de Zeb, entre la Barbarie & le pays des Negres. *Long.* 26. *lat.* 33.

NÉGAPATAN, (*Géogr.*) ville des Indes, avec un fort ſur la côte de Coromandel, au royaume de Tanjaour, bâtie par les Portugais, qui en ont joui juſqu'en 1558. Elle eſt à 23 lieues S. de Pondichéri. *Long.* 97. 45. *lat.* 11.

NÉGATIF, adj. (*Algeb.*) quantités *négatives*, en *Algebre*, ſont celles qui ſont affectées du ſigne —, & qui ſont regardées par pluſieurs mathématiciens, comme plus petites que zéro. Cette derniere idée n'eſt cependant pas juſte, comme on le verra dans un moment. *Voyez* QUANTITÉ.

Les quantités *négatives* ſont le contraire des poſitives: où la poſitive finit, la négatif commence. *Voyez* POSITIF.

Il faut avouer qu'il n'eſt pas facile de fixer l'idée des quantités négatives, & que quelques habiles gens ont eux-même contribué à l'embrouiller par les notions peu exactes qu'ils en ont données. Dire que la quantité *négative* eſt au-deſſous de rien, c'eſt avancer une choſe qui ne ſe peut pas concevoir. Ceux qui prétendent que 1 n'eſt pas comparable à — 1, & que le rapport entre 1 & — 1 eſt différent du rapport entre — 1 & 1, ſont dans une double erreur: 1°. parce qu'on dieſe tous les jours dans les opérations algébriques, 1 par — 1: 2°. l'égalité du produit de — 1 par — 1, & de + 1 par + 1, fait voir que 1 eſt à — 1 comme — 1 à 1.

Quand on conſidere l'exactitude & la ſimplicité des opérations algébriques ſur les quantités *négatives*, on eſt bien tenté de croire que l'idée préciſe que l'on doit attacher aux quantités négatives doit être une idée ſimple, & n'être point déduite d'une métaphyſique ambiguë. Pour tâcher d'en découvrir la vraie notion, on doit d'abord remarquer que les quantités qu'on appelle *négatives*, & qu'on regarde fauſſement comme au-deſſous du zéro, ſont très-ſouvent repréſentées par des quan-

quantités réelles, comme dans la Géométrie, où les lignes *négatives* ne different des positives que par leur ſituation à l'égard de quelque ligne ou point connu. *Voyez* COURBE. De-là il eſt aſſez naturel de conclure que les quantités *négatives* que l'on rencontre dans le calcul, ſont en effet des quantités réelles; mais des quantités réelles auxquelles il faut attacher une idée autre que celle qu'on avoit ſuppoſée. Imaginons, par exemple, qu'on cherche la valeur d'un nombre x, qui ajouté à 100 faſſe 50, on aura par les regles de l'Algebre, $x + 100 = 50$, & $x = -50$; ce qui fait voir que la quantité x eſt égale à 50, & qu'au lieu d'être ajoutée à 100, elle doit en être retranchée; de ſorte qu'on auroit dû énoncer le problème ainſi: trouver une quantité x qui étant retranchée de 100, il reſte 50; en énonçant le problème ainſi, on auroit $100 - x = 50$, & $x = 50$; & la forme *négative* de x ne ſubſiſteroit plus. Ainſi les quantités *négatives* indiquent réellement dans le calcul des quantités poſitives, mais qu'on a ſuppoſées dans une fauſſe poſition. Le ſigne — que l'on trouve avant une quantité ſert à redreſſer & à corriger une erreur que l'on a faite dans l'hypotheſe, comme l'exemple ci-deſſus le fait voir très-clairement. *Voyez* EQUATION.

Remarquez que nous ne parlons ici que des quantités *négatives* iſolées, comme $-a$, ou des quantités $a - b$, dans leſquelles b eſt plus grand que a; car pour celles où $a - b$ eſt poſitif, c'eſt-à dire où b eſt plus petit que a, le ſigne ne fait aucune difficulté.

Il n'y a donc point réellement & abſolument de quantité *négative* iſolée: — 3 pris abſtraitement ne préſente à l'eſprit aucune idée; mais ſi je dis qu'un homme a donné à un autre — 3 écus, cela veut dire en langage intelligible, qu'il lui a ôté 3 écus.

Voilà pourquoi le produit de $-a$ par $-b$, donne $+ ab$: car a & b étant précédés du ſigne — par la ſuppoſition, c'eſt une marque que ces quantités a, b, ſe trouvent mêlées & combinées avec d'autres à qui on les compare, puiſque ſi elles étoient conſidérées, comme ſeules & iſolées, les ſignes — dont elles ſont précédées, ne préſenteroient rien de net à l'eſprit. Donc ces quantités $+a$ & $-b$ ne ſe trouvent précédées du ſigne —, que parce qu'il y a quelque erreur tacite dans l'hypotheſe du problème ou de l'opération: ſi le problème étoit bien énoncé, ces quantités $-a$, $-b$, devroient ſe trouver chacune avec le ſigne +, & alors leur produit ſeroit $+ab$; car que ſignifie la multiplication de $-a$ par $-b$, c'eſt qu'on retranche b de fois la quantité *négative* $-a$: or par l'idée que nous avons donnée ci-deſſus des quantités *négatives*, ajouter ou poſer une quantité *négative*, c'eſt en retrancher une poſitive, donc par la même raiſon en retranchez une *négative*, c'eſt en ajouter une poſitive; & l'énonciation ſimple & naturelle du problème doit être, non de multiplier $-a$ par $-b$, mais $+a$ par $+b$; ce qui donne le produit $+ab$. Il n'eſt pas poſſible dans un ouvrage de la nature de celui-ci, de développer davantage cette idée, mais elle eſt ſi ſimple, que je doute qu'on puiſſe lui en ſubſtituer une plus nette & plus exacte; & je crois pouvoir aſſurer que ſi on l'applique à tous les problèmes que l'on peut réſoudre, & qui renferment des quantités *négatives*, on ne la trouvera jamais en défaut. Quoi qu'il en ſoit, les regles des opérations algébriques ſur les quantités *négatives*, ſont admiſes par tout le monde, & reçues généralement comme exactes, quelque idée qu'on attache d'ailleurs à ces quantités ſur les ordonnées *négatives* d'une courbe, & leur ſituation par rapport aux ordonnées poſitives. *Voy.* COURBE.

Nous ajouterons ſeulement à ce que nous avons dit dans cet article, que dans la ſolution d'un problème géométrique, les quantités *négatives* ne ſont pas toujours d'un côté oppoſé aux poſitives; mais d'un côté oppoſé à celui où l'on les a ſuppoſées dans le calcul. Je ſuppoſe par exemple, que l'on ait l'équation d'une courbe entre les rayons partant d'un centre ou pole, que j'appelle y, & les angles correſpondans que je nomme z; enſorte que y, par exemple, $= \frac{aa}{a + b\cos z}$, il eſt évident que lorſque cof. z ſera $= -1$, alors ſi a eſt $> b$, y ſera dans une poſition directement contraire à celle qu'elle avoit lorſque cof. $z = 1$, cependant l'axe & l'autre valeur de y ſeront ſous une forme poſitive dans l'équation. Mais ſi a eſt $< b$, alors la valeur algébrique de y ſera *négative*, & y devra être priſe du même côté que quand cof. $z = 1$, c'eſt-à-dire du côté contraire à celui vers lequel on a ſuppoſé qu'elle devoit être priſe. Il ſe préſente encore d'autres cas en Géométrie, où les quantités *négatives* paroiſſent ſe trouver du côté où elles ne devroient pas être; mais les principes que nous venons d'établir, & ceux que nous avons poſés ou indiqués à l'*article* EQUATION, ſuffiront pour réſoudre ces ſortes de difficultés. Nous avons expliqué dans cet article en quoi les racines *négatives* des équations différoient des racines imaginaires; c'eſt que les premieres donnent une ſolution au problème enviſagé ſous un aſpect un peu différent, & qui ne differe point même dans le fond de la queſtion propoſée; mais les imaginaires ne donnent aucune ſolution poſſible au problème de quelque maniere qu'on l'enviſage. C'eſt que les racines *négatives*, avec de legers changemens à la queſtion, peuvent devenir poſitives, au lieu que les imaginaires ne le peuvent jamais. Je ſuppoſe, que j'aye $bby = x^3 - a^3$, ou en faiſant $b = 1$, $y = x^3 - a^3$; lorſque x eſt $< a$, y devient *négative*, & doit être priſe de l'autre côté (*voyez* COURBE); pourquoi cela? c'eſt que ſi on avoit reculé l'axe d'une quantité c, ce qui eſt abſolument arbitraire, en ſorte qu'au lieu de co-ordonnées x, y, on eût eu les co-ordonnées x & z, telles que z fût $= y + c$, alors on auroit eu $z = c + x^3 - a^3$, & en faiſant $x < a$, z n'auroit plus été *négative*, ou plûtôt auroit continué à être encore poſitive pendant un certain tems: d'où l'on voit que la valeur *négative* de $y + x^3 - a^3$, appartient auſſi bien à la courbe que les valeurs poſitives; ce qui a été développé plus au long au mot COURBE. Au contraire, ſi on avoit $y = \sqrt{x^2 - aa}$, & que x fût $< a$, alors on auroit beau tranſporter l'axe, la valeur de y reſteroit imaginaire; ainſi les racines *négatives* indiquent des ſolutions réelles, parce que ces racines deviennent poſitives par de legers changemens dans le ſolution; mais les racines imaginaires indiquent des ſolutions impoſſibles, parce que ces racines ne deviennent jamais ni poſitives ni réelles par ces mêmes changemens. *Voyez* EQUATION & RACINE.

Quand on a dit plus haut que le *négatif* commence où le poſitif finit, cela doit s'entendre avec cette reſtriction, que le poſitif ne devienne par imaginaire. Par exemple, ſoit $y = x^2 - aa$, il eſt viſible que ſi x eſt $> a$, y ſera poſitif, que ſi $x = a$, y ſera $= o$, & que ſi $x < a$, y ſera *négatif*. Ainſi dans ce cas, le poſitif finit où $y = c$, & le *négatif* commence alors; mais ſi on avoit $y = \sqrt{x^2 - aa}$, alors $x > a$ donne y poſitif, & $x = a$ donne $y = c$; mais $x < a$ donne y imaginaire.

Le paſſage du poſitif au *négatif*, ſe fait toujours par zéro ou par l'infini. Soit, par exemple, $y = x - a$, on aura y poſitif tant que $x > a$, y *négatif* lorſque $x < a$, & $y = o$ lorſque $x = a$; dans ce cas le paſſage ſe fait par zéro. Mais ſi $y = \frac{1}{x - a}$, on aura y poſitif tant que x eſt $> a$, y *négatif* lorſque x eſt $< a$, & $y = \infty$ lorſque $x = a$; le paſſage ſe fait alors par l'infini.

Ce n'eſt pourtant pas à dire qu'une quantité qui paſſe par l'infini ou par le zéro, devienne néceſſairement de poſitive, *négative*; car elle peut reſter poſitive. Par exemple, ſoit $y = a - x$ ou $y = \frac{1}{a - x}$; lorſque $a = x$, y eſt $= o$ dans le premier cas, & $= \infty$ dans le ſecond; mais ſoit que a ſoit $> x$, ou que a ſoit $< x$, y demeure toujours poſitive. *Voyez* MAXIMUM. (*O*)

NÉGATION, ſ. f. (*Logique, Grammaire.*) les Métaphyſiciens diſtingnent entre *négation* & *privation*. Ils appellent *négation* l'abſence d'un attribut qui ne tauroit ſe trouver dans le ſujet, parce qu'il eſt incompatible avec la nature du ſujet: c'eſt ainſi que l'on *nie* que le monde ſoit l'ouvrage du haſard. Ils appellent *privation*, l'abſence d'un attribut qui non ſeulement peut ſe trouver, mais ſe trouve même ordinairement dans le ſujet, parce qu'il eſt compatible avec la nature du ſujet, & qu'il en eſt un accompagnement ordinaire: c'eſt ainſi qu'un aveugle eſt *privé* de la vûe.

Les Grammairiens ſont moins circonſpects, parce que cette diſtinction eſt inutile aux vûes de la parole: l'abſence de tout attribut eſt pour eux *négation*. Mais ils donnent particulierement ce nom à la particule deſtinée à déſigner cette abſence, comme *non*, *ne*, en françois; *no*, en italien, en eſpagnol & en anglois; *nein*, *nicht*, en allemand; *ὀ*, *ὀυ*, en grec, *&c.* ſur quoi il eſt important d'obſerver que la *négation* déſigne l'abſence d'un attribut, non comme cinçue par celui qui parle, mais comme un mode propre à ſa penſée actuelle; en un mot la *négation* ne préſente point à l'eſprit l'idée de cette abſence comme pouvant être ſujet de quelques attributs, c'eſt l'abſence elle même qu'elle indique immédiatement comme l'on des caracteres propres au jugement actuellement énoncé. Si je dis, par exemple, *la negation eſt*

contradictoire à l'affirmation; le nom *négation* en déſigne l'idée comme ſujet de l'attribut *contradictoire*, mais ce nom n'eſt point la *négation* elle-même: la voici dans cette phraſe, *Dieu* NE *peut être injuſte*, parce que *ne* déſigne l'abſence du *pouvoir d'être injuſte*, qui ne ſauroit ſe trouver dans le ſujet qui eſt *Dieu*.

La diſtinction philoſophique entre *négation* & *privation* n'eſt pourtant pas tout-à-fait perdue pour la Grammaire; & l'on y diſtingue des mots *négatifs* & des mots *privatifs*.

Les mots *négatifs* ſont ceux qui ajoûtent à l'idée caractériſtique de leur eſpece, & à l'idée propre qui les individualiſe l'idée particuliere de la *négation* grammaticale. Les noms généraux *nemo*, *nihil*; les adjectifs *neuter*, *nullus*; les verbes *nolo*, *nefcio*; les adverbes *nunquam*, *nuſquam*, *nullibi*; les conjonctions *nec*, *neque*, *niſi*, *quin*, ſont des mots *négatifs*. Les mots *privatifs* ſont ceux qui expriment directement l'abſence de l'idée individuelle qui en conſtitue la ſignification propre; ce qui eſt communément indiqué par une particule compoſante, miſe à la tête du mot poſitif. Les Grecs ſe ſervoient ſur-tout de l'*alpha*, que les Grammairiens nomment pour cela *privatif*; ἀκακία, d'où ἀνάκακος, avec ν & un ι euphonique; ἄοκνος, d'où ἀνόκνως. La particule *in*, étoit ſouvent *privative* en latin; *dignus*, mot poſitif, *indignus*, mot *privatif*; *decorus*, *indecorus*; *fanus*, *inſanus*; *violatus*, *inviolatus*; *felix*, *felicitas* & *feliciter*, d'où *infelix*, *infelicitas* & *infeliciter*: quelquefois le *n* final de *in*, ſe change en *l* & en *r*, quand le mot poſitif commence par l'une de ces liquides, & d'autres fois en *m*, ſi le mot commence par les labiales *b*, *p* & *m*; *legitimus*, de-là *illegitimus* pour *inlegitimus*; *regularis*, de-là *irregularis* pour *inregularis*; *bellum*, & de-là *imbellis* pour *inbellis*; *probè*, d'où *improbè* pour *inprobè*; *mortalis*, d'où *immortalis* pour *inmortalis*. Nous avons tranſporté dans notre langue les mots *privatifs* grecs & latins, avec les particules de ces langues; nous diſons *anomal*, *abîme*, *in ligne*, *indécent*, *inſenſé*, *inviolable*, *infortune*, *illégitime*, *irrégulier*, *&c.* mais ſi nous introduiſons quelques mots *privatifs* nouveaux, nous ſuivons la méthode latine & nous nous ſervons de *in*.

Ainſi la principale différence entre les mots *négatifs* & les mots *privatifs*, c'eſt que la *négation* renfermée dans la ſignification des premiers, tombe ſur la propoſition entiere dont ils ſont partie & la rendent négative; au-lieu que celle qui conſtitue les mots *privatifs*, tombe ſur l'idée individuelle de leur ſignification, ſans influer ſur la nature de la propoſition.

A l'égard de nos *négations*, *non* & *ne*, il y a dans notre langue quelques uſages qui lui ſont propres, & dont je pourrois groſſir cet article; mais je l'ai déjà dit, ce qui eſt propre à certaines langues, n'eſt nullement encyclopédique: & je ne puis ici, en faveur de la nôtre, qu'indiquer les remarques 389 & 506 de Vaugelas, celle du P. Bouhours ſur *je ne l'aime, ni ne l'eſtime*, *tom. I. p.* 89. & l'art de bien parler françois, *tom. II. p.* 355. remarque ſur *ne* (*B. E. R. M.*)

NEGINOTH, (*Critiq. ſacrée.*) ce terme hébreu qui ſe trouve à la tête de quelques pſeaumes, ſignifie ou des inſtrumens à corde que l'on touchoit avec les doigts, ou des joueurs d'inſtrumens. (*D. J.*)

NÉGLIGER, v. act. (*Alg.*) on emploie ce mot dans certains calculs, pour déſigner l'omiſſion de pluſieurs termes, qui étant fort petits par rapport à ceux dont on tient compte, ne peuvent donner un réſultat ſenſiblement différent de celui auquel on arrive en omettant ces termes.

Cette méthode eſt principalement d'uſage dans les calculs d'*approximation*, voyez APPROXIMATION. Et elle eſt en général fondée ſur ce principe, que ſi on a une quantité très-petite x, les termes où entrera le quarré xx de cette quantité ſeront très-petits par rapport à ceux où entrera la quantité ſimple x; en effet xx eſt incomparablement plus petit que x, puiſque xx eſt à x : comme x eſt à 1, & que x eſt ſuppoſée une très-petite partie limitée. A plus forte raiſon les termes où ſe trouveroit x^3, x^4, ſont très-petits par rapport à ceux qui contiennent x. Ainſi on *néglige* tous ces termes, ou au moins ceux qui contiennent les puiſſances les plus hautes de x.

Cette méthode a été employée avec ſuccès par les Géometres, pour la ſolution approchée d'un grand nombre de problèmes; cependant on ne doit l'employer qu'avec précaution: car ſi, par exemple, le coefficient du terme qui renferme xx, étoit fort grand par rapport à celui du terme qui renferme x, il eſt viſible qu'on ne pourroit *négliger* le terme où eſt xx, ſans s'expoſer à une erreur conſidérable. Il eſt de même certaines queſtions où une très-petite quantité *négligée* mal-à-propos, peut produire une erreur conſidérable. Par exemple, une très-petite erreur dans le rayon vecteur d'une planete, peut en produire une fort ſenſible dans la poſition de l'apogée ou du périgée de cette même planete, parce que près de l'apogée ou du périgée les rayons vecteurs ſont ſenſiblement égaux. Une autre erreur qu'il faut éviter, c'eſt de ſuppoſer mal-à-propos dans le calcul, qu'une quantité doit être fort petite; par exemple, ſi on avoit $\sqrt{2ax-xx-z}$, z étant une quantité fort petite, il eſt clair qu'on ne devroit traiter z comme très-petite par rapport à $2ax-xx$, que tant que $2ax-xx$ a une valeur conſidérable; car ſi x eſt preſque $= 2a$, alors $2ax-xx$, eſt preſque $=0$, alors z bien loin d'être très-petite par rapport à $2ax-xx$, peut être beaucoup plus grande. De même ſi un corps eſt attiré vers un point, par une force qui ſoit en raiſon inverſe du quarré de la diſtance, & qu'à cette force il s'en ajoûte une autre dans la même direction, que j'appellerai ϕ, & qui ſoit très-petite par rapport à la premiere, on auroit tort de ſuppoſer en général, que le rayon vecteur differe peu de ce qu'il ſeroit s'il n'y avoit que la premiere force; car la ſeconde force peut être telle qu'elle donne un mouvement à l'apogée, & que par conſéquent au bout de pluſieurs révolutions l'orbite change, conſidérablement de poſition & de forme. Au reſte, l'uſage & la lecture des grands Géometres en apprendront plus ſur ce ſujet que toutes les leçons & tous les exemples. (*O*)

NÉGLIGÉ, (*Jardinage.*) on dit un jardin *négligé*, un gazon *négligé*, un orange *négligé*.

NÉGLIGER ſon corps à cheval, c'eſt ne s'y pas tenir en belle poſture.

NÉGOAS, (*Géog.*) ou l'*île des Negres*; île d'Aſie l'une des Philippines entre celles de Leçon au nord, & celle de Mindanao au midi. *Long.* 139. 35-141. *lat.* 8. 50-10. 35. (*D. J.*)

NÉGOCE, ſ. m. (*Commerce.*) ou trafic de marchandiſer ou d'argent. *Voyez* COMMERCE.

Le *négoce* eſt une profeſſion très-honorable en Orient où elle eſt exercée non ſeulement par les roturiers, mais encore par les plus grands ſeigneurs, & même par les rois quelquefois en perſonne, mais toûjours par leurs commis.

C'eſt ſur-tout en Perſe que la qualité de marchand a des honneurs & des prérogatives extraordinaires; auſſi ce nom ne ſe donne-t-il point aux gens qui tiennent boutique ou qui trafiquent de menues denrées, mais ſeulement à ceux qui entretiennent des commis & des facteurs dans les pays les plus éloignés. Ces perſonnes ſont ſouvent élevées aux plus grandes charges, & c'eſt parmi elles que le roi de Perſe choiſit ſes ambaſſadeurs. Le nom de *marchand* en perſan eſt *ſaudaguet*, qui ſignifie *faiſeur de profit*.

Le *négoce* ſe fait en Orient par courtiers, que les Perſans nomment *delal*, c'eſt-à-dire *grands parleurs*, à cauſe de leur maniere ſinguliere de traiter. *Voyez* COURTIERS. Et ils appellent *vekils*, ceux qu'ils tiennent dans les pays étrangers. *Diction. de Com.*

Le moyen le plus ſûr de ruiner le *négoce* dans un royaume, eſt d'autoriſer la Finance à ſon préjudice. L'embarras des formalités, les droits des fermiers, des commis, les charges, les vîſites, les procès-verbaux, le retard des expéditions, les ſaiſies, les diſcuſſions qui en réſultent, *&c.* deſtruiſent en peu d'années dans les provinces, le *négoce* le plus lucratif & le mieux accrédité. Auſſi la pernicieuſe liberté accordée au fermier de la douane de Lyon, d'établir des bureaux où bon lui ſembleroit, fut ſi bien employée dans le dernier ſiecle, qu'en moins de cinquante ans il s'en trouva cent ſoixante-ſept dans le Lyonnois, le Dauphiné, la Provence & le Languedoc; & par-là tout le *négoce* des denrées à l'étranger ſe trouva culbuté. C'eſt au grand crédit des favoris & des Financiers, ſous le regne d'Henri III. que l'on doit rapporter la plûpart des établiſſemens funeſtes au *négoce* du royaume. (*D. J.*)

NÉGOCIANT, ſ. m. banquier ou marchand qui fait négoce. *Voyez* BANQUIER, MARCHAND, COMMERCE, NÉGOCE, TRAFIC.

NÉGOCIATEUR, ſ. m. (*Politique.*) miniſtre chargé de traiter de paix, de guerre, d'alliance & de toute autre affaire d'état, plus ou moins importante.

Le *négociateur* ou le plénipotentiaire, dit la Bruyere, eſt un prothée qui prend toutes ſortes de formes: ſemblable quelquefois à un joueur habile, il ne montre ni humeur, ni complexion, ſoit pour ne point donner lieu ſes conjectures, ou ſe laiſſer pénétrer, ſoit pour ne rien laiſſer échapper de ſon ſecret par paſſion, ou par foibleſſe,

& . Quelquefois auſſi il faut feindre le caractere la plus conforme aux vûes qu'il a, & aux beſoins où il ſe trouve, & paroître tel qu'il a intérêt que les autres croient qu'il eſt en effet... Il parle quelquefois en termes clairs & formels: il lui arrive encore mieux parler ambiguement, d'une maniere enveloppée; uſer de tours ou de mots équivoques qu'il peut faire valoir ou diminuer dans les occaſions & ſelon ſes intérêts. Il demande peu quand il ne veut pas donner beaucoup; il demande beaucoup, pour avoir peu & l'avoir plus ſûrement; il demande trop, pour être refuſé; mais dans le deſſein de ſe faire un droit ou une bienſéance de refuſer lui-même ce qu'il ſait bien qu'on lui demandera, & qu'il ne veut pas octroyer... Il prend directement ou indirectement l'intérêt d'un allié, s'il y trouve ſon utilité ou l'avancement de ſes prétentions. Il ne parle que de paix, que d'alliance, que d'intérêts publics; & en effet il ne ſouge qu'aux ſiens, c'eſt-à-dire à ceux de ſon maître... Il a ſon fait digéré par la cour, toutes ſes démarches ſont meſurées, les moindres avances qu'il fait lui ſont preſcrites; & il agit néanmoins dans les points difficiles, & dans les articles conteſtés, comme s'il ſe relâchoit de lui-même ſur le champ, par un eſprit d'accommodement & de déférence, promettant qu'il ſera de ſon mieux pour n'être pas déſavoué par ſa cour. Il ne tend par ſes intrigues qu'au ſolide & à l'eſſentiel, toûjours prêt de leur ſacrifier les points d'honneur imaginaires .... Il prend conſeil du tems, du lieu, des occaſions, de ſa puiſſance ou de ſa foibleſſe, du génie des nations avec qui il traite, du tempérament & caractere des perſonnes avec qui il négocie. Toutes ſes vûes, toutes ſes maximes, tous les raffinemens de ſa politique tendent à une ſeule fin, qui eſt de n'être point trompé, & de tromper les autres. (*D. J.*)

NÉGOCIATEUR, ſ. m. *dans le Commerce*, celui qui ſe mêle de quelque négociation, traité ou marché entre les Commerçans. Les agens de banque & courtiers ſont les *négociateurs* des marchands & banquiers. *Dict. de commerce.* (*G*)

NÉGOCIATION, ſ. f. (*Société civile.*) conduite d'affaires & de traités entre particuliers.

Le but de toutes *négociations* eſt de découvrir ou d'obtenir quelque choſe. Les hommes ſe découvrent ou par confiance, ou par colere, ou par ſurpriſe, ou par néceſſité, c'eſt-à-dire lorſqu'on met quelqu'un dans l'impoſſibilité de trouver des faux fuyans, ou d'aller à ſes fins ſans ſe laiſſer voir à découvert.

Pour gagner un homme, il faut connoître ſon naturel & ſes manieres; pour le perſuader, il faut ſavoir la fin où il tend, ou gagner les perſonnes qui ont le plus de pouvoir ſur ſon eſprit: pour lui faire peur, il faut connoître ſes foibleſſes & ſes déſavantages. Avec les gens adroits, conſultez plûtôt leurs deſſeins que leurs paroles, vous connoîtrez leurs vûes par leurs intérêts: la ruſe décele moins d'eſprit que de foibleſſe; mais la fineſſe permiſe eſt le chemin couvert de la prudence.

Les *négociations* importantes ont beſoin de tems pour mûrir. La précipitation fait de grands maux dans les affaires, auſſi qu'une digeſtion trop hâtée détruit l'équilibre des humeurs, & que la crudité des fruits devient le germe des maladies. On avance beaucoup plus à marches d'un pas égal & ſoutenu, qu'à courir à perte d'haleine. La vanité de paroître empêchoit ſait perdre beaucoup de tems; alliez plus ſanſément, vous aurez plûtôt fait.

La hardieſſe tient mal la place des talens réels; quelquefois cependant dans les *négociations* elle ne manque pas d'avoir de l'empire ſur les hommes.

Il vaut mieux généralement *négocier* de bouche que par lettres; & plûtôt par perſonne tierce, que par ſoi-même. Les lettres ſont bonnes, lorſqu'on veut s'attirer une réponſe par écrit, ou quand il eſt utile de garder par-devers ſoi les empies de celles qu'on a écrites, pour les repréſenter en tems ou lieu, ou bien lorſqu'on peut craindre d'être interrompu dans ſon diſcours. Au contraire quand la préſence de celui qui *négocie* imprime du reſpect & qu'il traite avec ſon inférieur, il vaut beaucoup mieux qu'il parle. Il eſt encore bon que celui qui deſire qu'on liſe dans ſes yeux ce qu'il ne veut pas dire, *négocie* par lui-même; enfin il doit ſe conduire ainſi, lorſqu'il projette de ſe réſerver la liberté de dire & d'interpréter ce qu'il a dit.

Quand on *négocie* par un tiers, il vaut mieux choiſir quelqu'un d'un eſprit ſimple qui exécutera vraiſemblablement les ordres qu'il aura reçus; & qui rendra fidelement la converſation, que de ſe ſervir de perſonnes adroites à s'attirer l'honneur ou le profit par les affaires des autres, ou qui dans leurs réponſes ajouteront pour ſe faire valoir, ce qu'ils jugeront pouvoir plaire davantage. Mais prenez par préférence à tout autre ceux qui ſouhaitent le ſuccès de l'affaire pour laquelle ils ſont employés. Les paſſions aiguiſent puiſſamment le zele & l'induſtrie. Cherchez encore avec ſoin ceux de qui le caractere convient le plus pour la choſe dont vous les voulez charger, comme un audacieux pour faire des plaintes & des reproches; un homme doux pour perſuader, un homme ſubtil pour découvrir & pour obſerver, un homme fier pour une affaire qui a quelque choſe de déraiſonnable & d'inique. Employez par choix ceux qui ont déja réuſſi dans vos affaires, ils auront plus de confiance & feront tout leur poſſible pour ſoutenir l'opinion déja établie de leur capacité.

Quant aux *négociations* politiques, *voyez* NÉGOCIATEUR, MINISTRE, PLENIPOTENTIAIRE. (*D. J.*)

NÉGOCIATION, ſ. f. (*Comm.*) ſe dit du commerce des billets & lettres de change, qui ſe font dans les bourſes & ſur les places de change par l'entremiſe des courtiers ou agens de change, ou par les marchands & banquiers eux-mêmes. *Voyez* LETTRES DE CHANGE, BOURSES, PLACE DE CHANGE, AGENT DE CHANGE, COURTIER, BANQUIER, MARCHAND. *Dict. de com.* (*G*)

NÉGOCIER, v. act. & neut. *trafiquer*, *commercer*, les marchands négocient en différentes marchandiſes, les banquiers *négocient* en argent, en billets, en lettres de change. *Voyez* NÉGOCE & COMMERCE. (*G*)

NÉGOCIER *une lettre de change*, c'eſt la céder ou le tranſporter à un autre moyennant la valeur que l'acheteur en donne au cédant ou vendeur, ce qui ſe peut faire en trois manieres, au pair, avec profit ou avec perte.

On *négocie* au pair quand on reçoit préciſément la ſomme contenue dans la lettre de change, la négociation ſe fait avec profit, quand le cédant reçoit plus que ne porte la lettre; & elle ſe fait avec perte, quand on cede une lettre de change pour une ſomme moindre que celle qui y eſt exprimée.

Quand le tireur d'une lettre de change reçoit plus que le pair, cela s'appelle *avance pour le tireur*, on nomme au contraire *avance pour le donneur d'argent* & *perte pour le tireur* lorſque le donneur donne moins que le pair. *Dict. de comm.* (*G*)

NEGOMBO, (*Géog.*) forteresſe de l'île de Ceylan ſur la côte occidentale du pays de la Canelle. Elle fut bâtie par les Portugais, à qui les Hollandois l'enlevesent en 1640. *Long.* 98. *latit.* 7. 30.

NÉGORES, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que l'on donne au Japon à un ordre de bonzes ou de moines inſtitué comme les chevaliers de Malte, pour défendre la religion. Le P. Charlevoix nous apprend qu'il n'eſt point de ſoldats plus aguerris & mieux diſciplinés que les *négores*. Ils font vœu de continence, & l'entrée de leur couvent eſt interdite aux femmes.

NÉGRE, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) homme qui habite différentes parties de la terre. Depuis le tropique du cancer juſqu'à celui du capricorne l'Afrique n'a que des habitans noirs. Non-ſeulement leur couleur les diſtingue, mais ils different des autres hommes par tous les traits de leur viſage, des nez larges & plats, de groſſes levres, & de la laine au lieu de cheveux, paroiſſent conſtituer une nouvelle eſpece d'hommes.

Si l'on s'éloigne de l'équateur vers le pole auſtrique, le noir s'éclaircit, mais la laideur demeure: on trouve ce vilain peuple qui habite la pointe méridionale d'Afrique.

Qu'on remonte vers l'orient, on verra des peuples dont les traits ſe radoucitſent & deviennent plus réguliers, mais dont la couleur eſt auſſi noire que celle qu'on trouve en Afrique.

Après ceux-là un grand peuple baſané eſt diſtingué des autres peuples par des yeux longs, étroits & placés obliquement.

Si l'on paſſe dans cette vaſte partie du monde qui paroît ſéparée de l'Europe, de l'Afrique & l'Aſie, on trouve, comme on peut croire, bien de nouvelles variétés. Il n'y a point d'hommes blancs: cette terre peuplée de nations rougeâtres & baſanées de mille nuances, ſe termine vers le pole auſtrique par un cap & des îles habitées, dit-on, par des géans. Si l'on en croit des relations de pluſieurs voyageurs, on trouve à cette extrémité de l'Amérique une race d'hommes dont la hauteur eſt preſque double de la nôtre.

Avant que de ſortir de notre continent; nous aurions pû parler d'une autre eſpece d'hommes bien différens de ceux-ci. Les habitans de l'extrémité ſeptentrionale de l'Europe ſont les plus petits de tous ceux qui nous ſont connus. Les Lapons du côté du nord, les Paragons du

côté

côté du midi paroiſſent les termes extrêmes de la race des hommes.

Je ne finirois point ſi je parlois des habitans des îles que l'on rencontre dans la mer des Indes, & de celles qui ſont dans ce vaſte Océan, qui remplit l'intervalle entre l'Aſie & l'Amérique. Chaque peuple, chaque nation a ſa forme comme ſa langue; & la forme n'eſt-elle pas une eſpece de langue elle-même, & celle de toutes qui ſe fait le mieux entendre?

Si l'on parcouroit toutes ces îles, on trouveroit peut-être dans quelques-unes des habitans bien plus embarraſſans pour nous que les noirs, auxquels nous aurions bien de la peine à refuſer ou à donner le nom d'*hommes*. Les habitans des forêts de Bornéo dont parlent quelques voyageurs, ſi reſſemblans d'ailleurs aux hommes, en penſent-ils moins pour avoir des queues de ſinges? Et ce qu'on n'a fait dépendre ni du blanc ni du noir dépendra-t-il du nombre des vertebres?

Dans cet iſthme qui ſépare la mer du Nord avec la mer Pacifique, on dit qu'on trouve des hommes plus blancs que tous ceux que nous connoiſſons: leurs cheveux ſeroient pris pour de la laine la plus blanche; leurs yeux trop foibles pour la lumiere du jour, ne s'ouvrent que dans l'obſcurité de la nuit: ils ſont dans le genre des hommes ce que ſont parmi les oiſeaux les chauve-ſouris & les hiboux.

Le phénomene le plus remarquable & la loi la plus conſtante ſur la couleur des habitans de la terre, c'eſt que toute cette large bande qui ceint le globe d'orient en occident, qu'on appelle *la zone torride*, n'eſt habitée que par des peuples noirs, ou ſont baſanés: malgré les interruptions que la mer y cauſe, qu'on la ſuive à-travers l'Afrique, l'Aſie & l'Amérique; ſoit dans les îles, ſoit dans les continens on n'y trouve que des nations noires; car ces hommes nocturnes dont nous venons de parler & quelques blancs qui naiſſent quelquefois, ne méritent pas qu'on faſſe ici d'exception.

En s'éloignant de l'équateur, la couleur des peuples s'éclaircit par nuances; elle eſt encore fort brune au-delà du Tropique, & l'on ne la trouve tout-à-fait blanche que lorſque l'on avance dans la zone tempérée. C'eſt aux extrémités de cette zone qu'on trouve les peuples les plus blancs. La danoiſe aux cheveux blonds éblouis par ſa blancheur le voyageur étonné: il ne ſauroit croire que l'objet qu'il voit & l'Afriquaine qu'il vient de voir ſoient deux femmes.

Plus loin encore vers le nord & juſques dans la zone glacée, dans ce pays que le ſoleil ne daigne pas éclairer en hiver, où la terre plus dure que le ſoc ne porte aucune des productions des autres pays dans ces affreux climats, on trouve des teints de lis & de roſes. Riches contrées du midi, terres du Pérou & du Potoſi, formez l'or dans vos mines, je n'irai point l'en tirer; Golconde, filtrez le ſuc précieux qui forme les diamans & les rubis, ils n'embelliront point vos femmes, & ſont inutiles aux nôtres. Qu'ils ne ſervent qu'à marquer tous les ans le poids & la valeur d'un monarque imbecille, qui, pendant qu'il eſt dans cette ridicule balance, perd ſes états & ſa liberté.

Mais dans ces contrées extrêmes où tout eſt blanc & où tout eſt noir, n'y a-t-il pas trop d'uniformité, & le mélange ne produiroit-il pas des beautés nouvelles? C'eſt ſur les bords de la Seine qu'on trouve cette heureuſe variété dans les jardins du Louvre; un beau jour de l'été, vous verrez tout ce que la terre peut produire de merveilles.

Tous ces peuples que nous venons de parcourir, tant d'hommes divers ſont-ils ſortis d'une même mere? Il ne nous eſt pas permis d'en douter.

Ce qui nous reſte à examiner, c'eſt comment d'un ſeul individu il a pu naître tant d'eſpeces ſi différentes? Je vais haſarder ſur cela quelques conjectures.

Si les hommes ont été d'abord tous formés d'œuf en œuf, il y auroit eu dans la premiere mere des œufs de différentes couleurs qui contenoit dès ſuites innombrables d'œufs de la même eſpece, mais qui ne devoient éclore que dans leur ordre de développement après un certain nombre de générations, & dans les tems que la providence avoit marqués pour l'origine des peuples qui y étoient nourris; il ne ſeroit pas impoſſible qu'un jour la ſuite des œufs blancs qui peuplent nos régions venant à manquer, toutes les nations européennes changeaſſent de couleur; comme il ne ſeroit pas impoſſible auſſi que la ſource des œufs noirs étant épuiſée, l'Ethiopie n'eût plus que des habitans blancs. C'eſt ainſi que dans une carriere profonde, lorſque la veine de marbre blanc eſt épuiſée, l'on ne trouve plus que des pierres de différentes couleurs qui ſe ſuccedent les unes aux autres. C'eſt ainſi que des races nouvelles d'hommes peuvent paroître ſur la terre, & que les anciennes peuvent s'éteindre.

Si l'on admettoit le ſyſtême des vers, ſi tous les hommes avoient d'abord été conteus dans ces animaux qui nageoient dans la ſemence du premier homme, on diroit des vers ce que nous venons de dire des œufs: le ver, pere des *negres*, contenoit de vers en vers tous les habitans d'Ethiopie; le ver Darien, le ver Hottentot & le ver Patagon avec tous leurs deſcendans étoient déja tous formés, & devoient peupler un jour les parties de la terre où l'on trouve ces peuples. *Voyez Phyſique*.

D'autres phyſiciens ont recherché avec beaucoup de ſoin la cauſe de la noirceur des *negres*; les principales conjectures qu'ils ont formées ſur ce ſujet ſe réduiſent à deux, dont l'une attribue la cauſe de la noirceur à la bile, & l'autre à l'humeur renfermé dans les vaiſſeaux dont le corps muqueux eſt rempli. *Voyez* CORPS MUQUEUX.

Malpighi, Ruiſch, Litre, Sanctorini, Heiſter & Albinus ont fait des recherches curieuſes ſur la peau des *negres*.

Le premier ſentiment ſur la noirceur des *negres* eſt appuyé de toutes ces preuves dans un ouvrage intitulé, *Diſſertation ſur la cauſe phyſique de la couleur des negres*, &c. par M. Barrere. *Paris* 1741, *in*-12. Voici comment il déduit ſon hypotheſe.

Si après une longue macération de la peau d'un *negre* dans l'eau, on en détache l'épiderme ou ſurpeau, & que l'on l'examine attentivement, on le trouve noir, très-mince, & il paroît tranſparent quand on le regarde à-travers le jour. C'eſt ainſi que je l'ai vû en Amérique, & que l'a remarqué auſſi un des plus ſavans anatomiſtes de nos jours, M. Winslow... On trouve par la diſſection de cuir, proprement dit; on la peau avec tout l'appareil, comme les mamelons cutanés & le corps réticulaire d'un rouge noirâtre. Il eſt donc évidemment démontré que la couleur des *negres* n'eſt pas, pour ainſi dire, une couleur d'emprunt, & par conſéquent la couleur apparente de l'épiderme n'eſt pas en eux celle du corps muqueux, ſelon le langage de quelques-uns, ou du corps réticulaire, ainſi qu'on l'avoit cru juſqu'ici, n'eſt donc de ſon propre tiſſu que l'épiderme ou la ſurpeau dans les *negres* tient immédiatement de la couleur noire. Diſons de plus que l'epiderme dans les *negres* étant naturellement d'un noir tranſparent, ſa couleur doit devenir encore plus foncée par la peau qui eſt placée au-deſſous, qui eſt d'un rouge brun approchant du noir. Mais l'épiderme des meres, comme celui des blancs, étant un tiſſu de vaiſſeaux, ils doivent néceſſairement renfermer un ſuc, dont l'examen appartient à la queſtion préſente. On peut dire avec quelque fondement que ce ſuc eſt analogue à la bile, & l'obſervation paroît appuyer ce ſentiment; 1° j'ai remarqué dans les cadavres des *negres* que j'ai eu occaſion de diſſéquer à Cayenne, la bile toujours noire comme de l'encre; 2° qu'elle étoit le plus ou moins noire à proportion de la couleur des *negres*; 3° que leur ſang étoit d'un rouge noirâtre, ſelon le plus ou moins de noirceur du teint des *negres*; 4° il eſt certain que la bile rentre avec le chyle dans le ſang, qu'elle roule avec lui dans toutes les parties du corps, qu'elle ſe filtre dans le foie, & que pluſieurs de ſes parties s'échappent à-travers les reins, & les autres parties du corps. Pourquoi donc ne ſe peut-il pas faire auſſi que cette même bile dans les *negres* ſe ſépare dans le tiſſu de l'épiderme? Or l'expérience prouve que la bile ſe ſépare en effet dans l'épiderme des *negres* dans les petits tuyaux particuliers, puiſque ſi l'on applique le bout du doigt ſur la ſurface de la peau d'un *negre*, il s'y attache une humeur graſſe, onctueuſe & comme ſavonneuſe, d'une odeur déſagréable, qui donne ſans doute cet huileux & cette douceur que l'on remarque à la peau; que ſi l'on frotte cette même ſurpeau avec un linge blanc, elle le tache d'une couleur brune; toutes qualités affectées à la bile des *negres*.... On juge que la bile eſt naturellement abondante dans le ſang des *negres* par la force & la célérité du pouls, par l'extrême ſubtilité & les autres paſſions fougueuſes, & ſur-tout par la chaleur conſidérable de la peau qu'on remarque en eux. L'expérience montre d'ailleurs que la chaleur du ſang eſt propre à former beaucoup de bile, puiſqu'on voit jaunir le lait parmi les blanches quand une nourrice a la fievre. Enfin ne pourroit-on pas regarder en quelque façon la couleur des *negres*, comme un ictere noir naturel.

1°. Par ce que nous venons de dire, on voit que l'humeur qui forme la couleur des *negres*, ſemble être la même que la bile: peut-être que celle qui ſe filtre dans la ſoie ne differe que du plus ou du moins; 2°. qu'il eſt plus que probable que la bile ſe ſépare non-ſeulement

dans

dans la foie des *negres*, mais encore dans des vaiſſeaux preſque imperceptibles de l'épiderme, où dégagée des parties rouges du ſang, elle doit reprendre ſans doute ſa premiere forme, & ſe montrer par conſéquent dans ſa noirceur naturelle; 3°. que les parties groſſieres de cette bile, par leur ſéjour dans le tiſſu de l'épiderme, doivent leur donner une couleur noire; tandis que les parties les plus ténues, pour une déchargé particuliere du ſang, s'exhalent en dehors par les pores de la peau comme une eſpece de vapeur aſſez noire, & ſans preſque pas d'amertume, s'amaſſent inſenſiblement ſur l'épiderme, s'y épaiſſiſſent, & y répandent une odeur déſagréable. Il arrive quelque chuſe tout-à-fait ſemblable, lorſqu'après avoir fait un peu chauffer la bile d'un *negre*, dans un petit veſſeau couvert de parchemin percé de pluſieurs petits trous, remarque les parois du vaiſſeau teintes en noir, dans le tems que l'on voit ſortir à-travers les petits trous du couvercle, une eſpece de fumée qui ſe condenſe en des gouttes ſenſibles (lorſqu'on adapte au couvercle au gobelet en manière de cône, qui n'ont aucunement ni la couleur ni le goût de la bile.

Telles ſont les principales preuves ſur leſquelles M. Barrere ſe fonde pour placer dans la bile le principe de la couleur des *negres*. On ſera peut-être bien aiſe de trouver ici les difficultés auxquelles ce ſentiment eſt expoſé. Elles ſont priſes des obſervations ſuivantes: 1°. Les corps des *negres* qui ont péri dans l'eau prennent, dit-on, une couleur blanche; on ne peut les diſtinguer des blancs que par les cheveux. 2°. La petite vérole eſt blanche dans les *negres*, & cette blancheur a ſouvent trompé les Medecins. 3°. Les *negres* vomiſſent de la bile qui eſt jaune, c'eſt un fait conſtant. 4°. Les *negres* ſont ſujets à l'ictere, & la conjonctive devient jaune de même que les parties internes. 5°. La bile noirâtre qu'on trouve dans la véſicule des hommes blancs, paroît preſque toujours jaune dès qu'elle eſt étendue. 6°. Quand on diſtille la bile des hommes blancs, elle paſſe par diverſes couleurs, & enfin elle laiſſe un fond noir qui donne aux vaiſſeaux qui le contiennent une couleur noirâtre. La bile des *negres* peut donc paroître noirâtre, quand elle eſt amaſſée, & elle peut être jaune quand elle eſt étendue; ou bien la noirceur de cette bile, dans les cadavres des *negres*, peut avoir pris cette couleur dans les maladies & par divers accidens. 7°. Les entrailles des *negres* & leur peau ont la même couleur que dans les hommes qui ſont blancs. 8°. Enfin, il y a des maladies qui noirciſſent la bile, ſans qu'il en paroiſſe aucune trace ſur le corps. Dans les hommes qui ſont morts de la rage, on trouve la bile entierement noire, tandis que la ſurface de la peau eſt partaitement blanche. De tous ces faits on conclut que la couleur des *negres* ne ſauroit être attribuée à la bile. Cette liqueur eſt jaune dans les *negres*; elle ne donne aucune teinture aux parties externes dans l'état naturel; elle jaunit les yeux dès qu'elle ſe répand par le corps; elle teindroit en noire les parties internes ſi elle étoit véritablement noire, & ſi elle étoit portée dans ces parties. Ajoutez que les urines prendroient la même teinture dont les vaiſſeaux du corps muqueux ſont remplis.

Les vaiſſeaux du corps muqueux, ſuivant les obſervations de *Malpighy*, la peau & la cuticule des *negres* ſont blanes, la noirceur ne vient que du corps muqueux ou du corps réticulaire qui eſt entre l'épiderme & la peau. Les injections de *Ruiſch*, ont confirmé en partie cette découverte, & l'une miſe dans un plat grand jour. La ſurpeau n'eſt pas blanche dans les *negres*, ſelon cet anatomiſte, elle n'a que la blancheur de la corne, qui a toujours un mélange noir. *Ruiſch* envoya à *Heiſter* une portion de la peau d'un *negre*. Elle étoit parfaitement blanche; mais la ſurface externe de l'épiderme étoit noirâtre, & la face interne étoit couverte d'une teinture noire & foncée. Sanctorini, dans ſes *Remarques anatomiques*, nous a donné des obſervations qui établiſſent la cauſe de la couleur des *negres* dans le corps muqueux. Ces recherches prouvent que, lorſqu'on enleve l'épiderme, il reſte une portion du corps muqueux ſur la peau ou le tiſſu vaſculeux, d'une couleur extrêmement noire; qu'il communique ſa teinture aux doigts auſquels il s'attache ſouvent lorſqu'on enleve l'épiderme; que par conſéquent il y a un réſervoir particulier de cette teinture entre l'épiderme & la peau. Le corps muqueux, tiſſu preſqu'inconnu, paroît fort inégal en diverſes parties du corps. Il eſt étroitement attaché à l'épiderme; on ne ſauroit l'en ſéparer entierement; c'eſt pour cela que la couleur noirâtre ne peut s'effacer dans la ſurpeau, & qu'elle eſt plus foncée dans la ſurface interne de ce tégument. Les vaiſſeaux du corps réticulaire ſont pleins d'une liqueur noirâtre. On demande où elle ſe forme. *Sanctorini* n'a pas cru qu'on pût décider ſur la ſource de cette matiere qui teint le corps réticulaire des *negres*; mais il a ſoupçonné que le foie pouvoit fournir la teinture de la peau dans cette eſpece d'hommes. La couleur rouge du foie d'un poiſſon, diverſes ſortes d'ictheres auxquels les hommes ſont ſujets, & la noirceur qu'on trouve quelquefois dans la bile de la véſicule du fiel, l'avoient conduit à cette conjecture. D'ailleurs on trouve des ſources d'une liqueur noire dans quelques parties du corps. Entre les bronches il y a des glandes qui verſent une liqueur noire dans le fœtus; ſur les yeux des animaux l'on a remarqué des glandes noires d'où découle ſans doute le ſuc qui noircit la coroïde. Il peut donc ſe filtrer des ſucs noirs dans diverſes parties du corps: il y a même des ſluides qui, en perdant leur couleur naturelle, paſſent par diverſes gradations. La bile devient noirâtre dans la véſicule du fiel; l'urine elle-même prend cette couleur dans diverſes maladies. Il me paroît réſulter des deux opinions que j'ai expoſées dans cette note & dans la précédente, que le problême phyſique eſt encore fort indécis.

Pourquoi les negres ont les cheveux crépus? Écoutons encore M. *Barrere* ſur ces queſtions. Il eſt déjà avoué dans le monde ſavant, & c'eſt l'opinion généralement reçue, que dans le germe du corps des animaux ſe trouvent comme concentrées toutes les parties qui les compoſent avec leur couleur & leur figure déterminée; que ces parties ſe développent, s'étendent & s'épanouiſſent dès qu'elles ſont miſes en jeu & pénétrées par un fluide très fin & ſpiritueux, c'eſt-à-dire par la ſemence du mâle; que cette liqueur ſéminale imprime ſon caractere à ce point de matiere qui concentre toutes ces parties dans leur germe. Suivant ces principes, qui paroiſſent très-véritables, l'on conçoit: 1°. que, puiſque le germe des corps des animaux dans la formation tient du mâle & de la femelle, il faut qu'il reçoive des traits de l'un & de l'autre; 2°. qu'il y a beaucoup d'apparence que le germe renfermé dans le ſein de la femelle contient naturellement tous les traits de reſſemblance, & qu'il ne reçoit la reſſemblance du mâle que par l'intruſion de la liqueur ſéminale qui détermine les parties du germe à recevoir un mouvement; 3°. que le mouvement qui arrive aux parties du germe dans les animaux de la même eſpece, doit être preſque toujours uniforme, & comme au même degré; cependant moins grand, en comparaiſon de celui qui ſurvient dans l'accouplement des animaux de diverſes eſpeces; il faut même que dans ces derniers le mouvement ſoit violent & comme forcé, en ſorte que les fluides doivent ſortir de la ligne de leur direction naturelle, & ſe fourvoyer, pour ainſi parler: on le juge ainſi par le dérangement conſidérable qui arrive dans les parties originaires du germe; 4°. que la production des monſtres eſt une preuve des plus convaincantes de ce dérangement ſi ſurprenant. 5°. Il ſuit auſſi, qu'une *negreſſe* qui aura commercé, par exemple, avec un blanc ou européen, doit faire un mulâtre, qui par la nouvelle modification que cet enfant aura reçue dans le ſein de ſa mere dans la couleur originaire de ſa peau & de ſes cheveux, doit paroître différent d'un *negre*; 6°. que cette nouvelle modification dans le mulâtre ſuppoſe néceſſairement l'humeur qui ſe filtre à-travers l'épiderme moins noire, une dilatation dans les vaiſſeaux inſenſibles des cheveux moins tortueux: auſſi voit-on tous les jours en Amérique non-ſeulement dans les mulâtres, mais encore dans les différens mélanges du ſang la couleur de la peau devenir plus ou moins foncée, & les cheveux plus droits & plus longs ſelon la gradation ou la différent éloignement du teint naturel des *negres*; 7°. qu'enfin l'on doit conclure que la cauſe de la dégénération de la couleur des *negres* & de la qualité de leurs cheveux doit être vraiſemblablement rapportée à l'action & au plus ou moins de diſconvenance du fluide ſéminal avec le germe qui pénetre dans les premiers moments de l'évolution des parties. *Article de M. FORMEY.*

NEGRES BLANCS. (*Hiſt. nat.*) Les Voyageurs qui ont été en Afrique, parlent d'une eſpece de negres, qui, quoique nés de parens noirs, ne laiſſent pas d'être blancs comme les Européens, & de conſerver cette couleur toute leur vie. Il eſt vrai que tous les negres ſont blancs au venant au monde, mais peu de jours après leur naiſſance ils deviennent noirs, au-lieu que ceux dont nous parlons conſervent toujours leur blancheur. On dit que ces *negres blancs* ſont d'un blanc livide comme les corps morts; leurs yeux ſont gris, très-peu vifs, & paroiſſent immobiles; ils ne voient, dit-on, qu'au clair de la lune, comme les hibous; leurs cheveux ſont ou blonds, ou roux, ou blancs & crépus. On trouve un aſſez grand nombre de ces *negres blancs* dans le royaume de Loango; les habitans du pays les nomment *dondos*, & les

Pot-

Portugais *albinos*; les noirs de Loango les détestent, & ſont perpétuellement en guerre avec eux; ils ont ſoin de prendre leurs avantages avec eux & de les combattre en plein jour. Mais ceux-ci prennent leur revanche pendant la nuit. Les negres ordinaires du pays appellent les *negres blancs mokiſſes* ou *diables des bois*. Cependant on nous dit que les rois de Loango ont toujours un grand nombre de ces *negres blancs* à leur cour: ils y occupent les premieres places de l'état, & rempliſſent les fonctions de prêtres ou de ſorciers; auxquelles on les éleve dès la plus tendre enfance. Ils reconnoiſſent, dit-on, un Dieu; mais ils ne lui rendent aucun culte, & ne paroiſſent avoir aucune idée de ſes attributs. Ils n'adreſſent leurs vœux & leurs prieres qu'à des démons, de qui ils croient que dépendent tous les événemens heureux ou malheureux; ils les invoquent & les conſultent ſur toutes les entrepriſes, & les repréſentent ſous des formes humaines, de bois, de terre, de différentes grandeurs, & très-groſſierement travaillées.

Les ſavans ont été très-embarraſſés de ſavoir d'où provenoit la couleur des *negres blancs*. L'expérience a fait connoître que ce ne pouvoit être du commerce des blancs avec les negreſſes, puiſqu'il en produit que des mulâtres. Quelques-uns ont cru que cette bizarrerie de la nature étoit dûe à l'imagination frappée des femmes groſſes. D'autres ſe ſont imaginé que la couleur de ces negres venoit d'une eſpece de lepre dont eux & leurs parens étoient infectés; mais cela n'eſt point probable, ou que l'on nous dépeint les *negres blancs* comme des hommes très-robuſtes, ce qui ne conviendroit point à des gens affligés d'une maladie telle que la lepre. Les Portugais ont eſſayé d'en faire paſſer quelques-uns dans leurs colonies d'Amerique pour les y faire travailler aux mines, mais ils ont mieux aimé mourir de faim que de ſe ſoumettre à ces travaux.

Quelques-uns ont cru que les *negres blancs* venoient du commerce monſtrueux des gros ſinges du pays avec des negreſſes; mais ce ſentiment ne paroît pas probable, vû qu'on aſſure que ces *negres blancs* ſont capables de ſe propager.

Quoi qu'il en ſoit, il paroît que l'on ne connoît pas toutes les variétés & les bizarreries de la nature; peut-être que l'intérieur de l'Afrique, ſi peu connu des Européens, renferme des peuples nombreux d'une eſpece entierement ignorée de nous.

On prétend que l'on a trouvé pareillement des *negres blancs* dans différentes parties des Indes orientales, dans l'île de Borneo, & dans la nouvelle Guinée. Il y a quelques années que l'on montroit à Paris un *negre blanc*, qui reſſembloit vraiſemblablement, étoit de l'eſpece dont on vient de parler. *Voyez the modern part. of an univerſal Hiſtory vol. XVI. pag. 293 de l'édition in-8°.* Un homme digne de foi a vu en 1740 à Carthagène en Amérique, un negre & une negreſſe dont tous les enfans étoient blancs, comme ceux qui viennent d'être décrits, à l'exception d'un ſeul qui étoit blanc & noir *ou* pie: les jéſuites qui en étoient propriétaires, le deſtinoient à la reine d'Eſpagne.

NEGRES, (*Commerce.*) Les Européens font depuis quelques ſiecles commerce de ces *negres*, qu'ils tirent de Guinée & des autres côtes de l'Afrique, pour ſoutenir les colonies qu'ils ont établies dans pluſieurs endroits de l'Amérique & dans les Iſles Antilles. On tâche de juſtifier ce que ce commerce a d'odieux & de contraire au droit naturel, en diſant que ces eſclaves trouvent ordinairement le ſalut de leur ame dans la perte de leur liberté; que l'inſtruction chrétienne qu'on leur donne, jointe au beſoin indiſpenſable qu'on a d'eux pour la culture des ſucres, des tabacs, des indigos, *&c.* adouciſſent ce qui paroît d'inhumain dans un commerce où des hommes en achetent & en vendent d'autres, comme on feroit des beſtiaux pour la culture des terres.

Le commerce des *negres* eſt fait par toutes les nations qui ont des établiſſemens dans les indes occidentales, & particulierement par les François, les Anglois, les Portugais, les Hollandois, les Suédois & les Danois. Les Eſpagnols, quoique poſſeſſeurs de la plus grande partie de ces contrées de l'Amérique, n'ont guere les *negres* de la premiere main; mais les tirent des autres nations, qui ont fait des traités avec eux pour leur en fournir, comme ont fait long-tems la compagnie des greffes, établie à Gênes, celle de l'aſſiente en France, & maintenant la compagnie du ſud en Angleterre, depuis le traité d'Utrecht en 1713. *Voyez* ASSIENTE & *l'article* COMPAGNIE.

Ce n'eſt qu'aſſez long-tems après l'établiſſement des colonies françoiſes dans les iſles Antilles qu'on a vu des vaiſſeaux françois ſur les côtes de Guinée, pour y faire le trafic des *negres*, qui commença à devenir peu commun, lorſque la compagnie des Indes occidentales eut été établie en 1664, & que les côtes d'Afrique, depuis le cap Verd juſqu'au cap de Bonne-Eſpérance, eurent été compriſes dans cette conceſſion.

La compagnie du Sénégal lui ſuccéda pour ce commerce. Quelques années après la conceſſion de cette derniere, comme trop étendue, fut partagée; & ce qu'on lui ôta, fut donné à la compagnie de Guinée, qui prit enſuite le nom de compagnie de l'aſſiente.

De ces deux compagnies françoiſes, celle du Sénégal ſubſiſte toujours, mais celle de l'aſſiente a fini après le traité d'Utrecht, & la liberté du commerce dans tous les lieux qui lui avoient été cédés, ſoit pour les *negres*, ſoit pour les autres marchandiſes, a été rétablie dans la premiere année du regne de Louis XV.

Les meilleurs *negres* ſe tirent du cap Verd, d'Angole, du Sénégal, du royaume des Jaloffes, de celui de Galland, de Damel, de la riviere de Gambie, de Majagard, de Bar, *&c.*

Un *negre* piece d'Inde (comme on les nomme), depuis 17 à 18 ans juſqu'à 30 ans, ne revenoit autrefois qu'à trente ou trente-deux livres en marchandiſes propres au pays, qui ſont des eaux-de-vie, du fer, de la toile, du papier, des maſſes ou raſſades de toutes couleurs, des chaudieres & baſſins de cuivre & autres ſemblables, que ces peuples eſtiment beaucoup; mais depuis que les Européens ont, pour ainſi dire, enchéri les uns ſur les autres, ces barbares ont ſu profiter de leur jalouſie, & il eſt rare qu'on traite encore de beaux *negres* pour 60 livres la compagnie de l'aſſiente en ayant acheté juſqu'à 100 liv. la piece.

Ces eſclaves ſe font de pluſieurs manieres; les uns, pour éviter la famine & la miſere, ſe vendent eux-mêmes, leurs enfans & leurs femmes aux rois & aux plus puiſſans d'entr'eux, qui ont de quoi les nourrir: car quoiqu'en général les *negres* ſoient très-ſobres, la ſtérilité eſt quelquefois ſi extraordinaire dans certains endroits de l'Afrique, ſur-tout quand il y a paſſé quelque nuage de ſauterelles, qui eſt un accident aſſez commun, qu'on n'y peut faire aucune récolte de mil, ni de ris, ni d'autres légumes dont ils ont coutume de ſubſiſter. Les autres ſont des priſonniers faits en guerre & dans les incurſions que ces rois font ſur les terres de leurs voiſins, ſouvent ſans autre raiſon que de faire des eſclaves qu'ils emmenent, jeunes, vieux, femmes, filles, juſqu'aux enfans à la mamelle.

Il y a des *negres* qui ſe ſurprennent les uns les autres, tandis que les vaiſſeaux européens ſont à l'ancre, y amenant ceux qu'ils ont pris pour les y vendre & les y embarquer malgré eux; enſorte qu'on y voit des fils vendre leurs peres, & des peres leurs enfans, & plus ſouvent encore ceux qui ne ſont liés d'aucune parenté, mettre la liberté les uns des autres, à prix de quelques bouteilles d'eau-de-vie, ou de quelques barres de fer.

Ceux qui font ce commerce, outre les victuailles pour l'équipage du vaiſſeau, portent du grain, des pois gris & blancs; des feves, du vinaigre, de l'eau-de-vie, pour la nourriture des *negres* qu'ils eſperent avoir de leur traite.

Auſſi-tôt que la traite eſt finie, il faut mettre à la voile ſans perdre de tems, l'expérience ayant fait connoître que tant que ces malheureux ſont encore à la vue de leur patrie, la triſteſſe les accable, ou la déſeſpoir les ſaiſit. L'une leur cauſe des maladies qui en font périr un grand nombre pendant la traverſée; l'autre les porte à s'ôter eux-mêmes la vie, ſoit en ſe refuſant la nourriture, ſoit en ſe bouchant la reſpiration, par une maniere dont ils ſavent ſe plier & ſe contourner la langue, qui, à coup ſûr, les étouffe; ſoit en ſe briſant la tête contre le vaiſſeau, ou en ſe précipitant dans la mer, s'ils en trouvent l'occaſion.

Cet amour ſi vif pour la patrie ſemble diminuer à meſure qu'ils s'en éloignent: la gaieté ſuccede à leur triſteſſe; & c'eſt un moyen preſqu'immanquable pour la leur ôter, & pour les conſerver juſqu'au lieu de leur deſtination, que de leur faire entendre quelque inſtrument de muſique, ou ſût-ce qu'une vielle ou une muſette.

A leur arrivée aux iſles, chaque tête de *negre* ſe vend depuis trois juſqu'à cinq cens livres, ſuivant leur jeuneſſe, leur vigueur & leur ſanté. On ne les paie pas pour l'ordinaire en argent, mais en marchandiſes du pays.

Les *negres* ſont la principale richeſſe des habitans des îles. Quiconque en a une douzaine, peut-être eſtimé riche. Comme ils multiplient beaucoup dans les pays chauds, leur maîtres, pour peu qu'ils les traitent avec douceur, voient croître inſenſiblement cette famille, chez laquelle l'eſclavage eſt héréditaire.

Leur

Leur naturel dur exige qu'on n'ait pas trop d'indulgence pour eux, ni auſſi trop de ſévérité; car ſi un châtiment modéré les rend ſouples & les anime au travail, une rigueur exceſſive les rebute & les porte à ſe jetter parmi les *negres* marons ou ſauvages qui habitent des endroits inacceſſibles dans ces îles, où ils préferent la vie la plus miſérable à l'eſclavage.

Nous avons un édit donné à Verſailles au mois de Mars 1724, appellé communément le *code noir*, & qui ſert de réglement pour l'adminiſtration de la juſtice, police, diſcipline, & le commerce des eſclaves *negres* dans la province de la Louiſiane. *Dictionn. de Comm.*

NEGRES, *conſidérés comme eſclaves dans les colonies de l'Amérique*. L'exceſſive chaleur de la zone torride, le changement de nourriture, & la foibleſſe de tempérament des hommes blancs ne leur permettant pas de réſiſter dans ce climat à des travaux pénibles, les terres de l'Amérique, occupées par les Européens, ſeroient encore incultes, ſans le ſecours des *negres* que l'on y a fait paſſer de preſque toutes les parties de la Guinée. Ces hommes noirs, nés vigoureux & accoutumés à une nourriture groſſiere, trouvent en Amérique des douceurs qui leur rendent la vie animale beaucoup meilleure que dans leur pays. Ce changement en bien les met en état de réſiſter au travail, & de multiplier abondamment. Leurs enfans ſont appellés *negres créoles*, pour les diſtinguer des *negres* dandas, boſſals ou étrangers.

La majeure partie des *negres* qui enrichiſſent les colonies françoiſes ſe tire directement de la côte d'Afrique par la voie de la compagnie des Indes (qui n'eſt réſervé excluſivement à tous les autres le traité du Sénégal), ou par les navires de différens armateurs françois, à qui l'on permet de commercer chez les autres nations de la côte de Guinée. Ces vaiſſeaux tranſportent dans les colonies les *negres* qu'ils ont trafiqués, ſoit que ces *negres* ayent été pris en guerre ou enlevés par des brigands, ou livrés à prix d'argent par des parens dénaturés, ou bien vendus par ordre de leur roi, en punition de quelque crime commis.

De tous ces différens eſclaves, ceux du cap Verd ou Sénégalais ſont regardés comme les plus beaux de toute l'Afrique. Ils ſont grands, bien conſtitués, ayant la peau unie ſans aucune marque artificielle: ils ont le nez bien fait, les yeux grands, les dents blanches, & la levre inférieure plus noire que le reſte du viſage; ce qu'ils font par art, en piquant cette partie avec des épines, & introduiſant dans les piquures de la pouſſiere de charbon pilé.

Ces *negres* ſont idolâtres; leur langue eſt difficile à prononcer, la plûpart des ſons ſortant de la gorge avec effort. Pluſieurs d'entr'eux parlent arabe, & paroiſſent ſuivre la religion de Mahomet; mais tous les Sénégalais ſont circoncis. On les emploie dans les habitations au ſoin des chevaux & des beſtiaux, au jardinage & au ſervice des maiſons.

Les Aradas, les Fonds, les Fonéda, & tous les *negres* de la côte de Juda ſont idolâtres, & pratiquent la circonciſion par un motif de propreté. Ces *negres*, quoique ſous différentes dominations, parlent tous à-peu-près la même langue. Leur peau eſt d'un noir-rougeâtre. Ils ont le nez écraſé, les dents très-blanches, & le tour du viſage aſſez beau. Ils ſe font des inciſions ſur la peau qui laiſſent des marques ineffaçables, au moyen deſquelles ils ſe diſtinguent entr'eux. Les Aradas ſe les placent ſur le gros des joues, au-deſſous des yeux; elles reſſemblent à des verues de la groſſeur d'un pois. Les *negres* Fond ſe feuriſſent les tempes, & les Fonéda (principalement les femmes) le font ciseler le viſage, & même tout le corps, formant des deſſeins de fleur, des moſaïques & des compartimens très-réguliers. Il ſemble à les voir qu'on leur ait appliqué ſur la peau une étoffe brune, travaillée en piquure de Marſeille. Ces *negres* ſont eſtimés les meilleurs pour le travail des habitations: pluſieurs connoiſſent parfaitement les propriétés bonnes ou mauvaiſes de pluſieurs plantes inconnues en Europe. Les Aradas principalement en compoſent avec le venin de certains inſectes, un poiſon auquel on n'a point encore trouvé de remede certain. Les effets en ſont ſi ſinguliers, que ceux qui l'emploient paſſent conſtamment pour ſorciers parmi les habitans du pays.

Les *negres* Mines ſont vigoureux & fort adroits pour apprendre des métiers. Quelques-uns d'entr'eux travaillent l'or & l'argent, fabriquant groſſierement des eſpeces de pendans d'oreille, des bagues & autres petits ornemens. Ils ſe font deux ou trois balaffres en long ſur les joues. Ils ſont courageux; mais leur orgueil les porte à ſe détruire eux-mêmes pour peu qu'on leur donne du chagrin,

La côte d'Angol, les royaume de Losngue & de Congo fourniſſent abondamment de très-beaux *negres*, paſſablement noirs, ſans aucune marque ſur la peau. Les Congos en général ſont grands railleurs, bruyans, pantomimes, contrefaiſant plaiſamment leurs camarades, & imitant très-bien les allures & le cri de différens animaux. Un ſeul Congo ſuffit pour mettre en bonne humeur tous les *negres* d'une habitation. Leur inclination pour les plaiſirs les rend peu propres aux occupations laborieuſes, étant d'ailleurs pareſſeux, poltrons, & fort adonnés à la gourmandiſe; qualité qui leur donne beaucoup de diſpoſition pour apprendre facilement les détails de la cuiſine. On les emploie au ſervice de maiſons, étant pour l'ordinaire d'une figure revenante.

Les Portugais qui ont introduit une idée du chriſtianiſme dans le royaume de Congo, y ont aboli la circoncifion, fort en uſage parmi les autres peuples de l'Afrique.

Les moins eſtimés de tous les *negres* ſont les Bambarras; leur mal propreté, ainſi que pluſieurs grandes balaffres qu'ils ſe font treſſaillir ſur les joues depuis le nez juſqu'aux oreilles, les rendent hideux. Ils ſont pareſſeux, ſrognes, gourmands & grands voleurs.

On ſait aſſez peu de cas des *negres* Maudingues, Congres & Mondongues. Ceux-ci ont les dents limées en pointe, & paſſent pour anthropophages chez les autres peuples.

Il n'eſt pas poſſible, dans cet article, de détailler les nations des Calbaris, des Caplahous, des Anans, des Tiambas, des Poulards & nombre d'autres, dont pluſieurs habitent aſſez avant dans les terres, ce qui en rend la traite difficile & peu abondante.

Traitemens des negres lorſqu'ils arrivent dans les colonies. L'humanité & l'intérêt des particuliers ne leur permettent pas de faire coudaire leurs eſclaves au travail auſſi-tôt qu'ils ſont ſortis du vaiſſeau. Ces malheureux ont ordinairement ſouffert pendant leur voyage, ils ont beſoin de repos & de rafraîchiſſemens; huit à dix jours de bains pris matin & ſoir dans l'eau de la mer leur font beaucoup de bien; une ou deux ſaignées, quelques purgations, & ſur-tout une bonne nourriture, les mettent bientôt en état de ſervir leur maître.

Leurs anciens compatriotes les adoptent par inclination: ils les retirent dans leurs cazes, les ſoignent comme leurs enfans, en les inſtruiſant de ce qu'ils ont à faire, & leur faiſant entendre qu'ils ont été achetés pour travailler, & non pas pour être mangés, ainſi que quelques-uns ſe l'imaginent, lorſqu'ils ſe voient bien nourris. Leurs patrons les conduiſent enſuite au travail: ils les châtient quand ils manquent; & ces hommes faits ſe ſoumettent à leurs ſemblables avec une grande réſignation.

Les maîtres qui ont acquis de nouveaux eſclaves, ſont obligés de les faire inſtruire dans la religion catholique. Ce fut le motif qui détermina Louis XIII. à permettre ce commerce de chair humaine.

Travaux des negres *ſur les habitations*. Les terres produiſant les cannes à ſucre, celles où l'on cultive le caffé, le cacao, le manioc, le coton, l'indigo & le rocou, ont beſoin d'un nombre d'eſclaves proportionné à leur étendue pour la culture des plantations. Pluſieurs de ces eſclaves ſont initiés dans le genre de travail propre à mettre ces productions en valeur: tous ſont ſous la diſcipline d'un commandeur en chef, blanc ou noir, lequel dans les grands établiſſemens eſt ſubordonné à un œconome.

Les *negres* deſtinés aux principales opérations qui ſe font dans les ſucreries s'appellent *raffineurs*. Ce n'eſt pas ſans peine qu'ils acquierent une connoiſſance exacte de leur art, qui exige beaucoup d'application dans un apprentiſſage de pluſieurs années. Leur travail eſt d'autant plus fatigant, qu'ils ſont continuellement expoſés à la chaleur des chaudieres où l'on fabrique le ſucre. Les charpentiers & ſcieurs de long ont ſoin de réparer le moulin, & d'entretenir conjointement avec les maçons, les différens bâtimens de la ſucrerie. Les charrons ſont fort néceſſaires: on ne peut guere ſe paſſer de tonneliers, & dans les grands établiſſemens un forgeron ne manque pas d'occupation. Tous les autres eſclaves, excepté les domeſtiques de la maiſon, ſont employés journellement à la culture des terres, à l'entretien des plantations, à ſarcler les ſavannes ou pâturages, & à couper les cannes à ſucre, que les cabrouetiers & les muletiers tranſportent au moulin, où d'ordinaire il y a des *négreſſes*, dont l'office eſt de faire paſſer ces cannes entre les rouleaux ou gros cylindre de métal, qui en expriment le ſuc dont on fait le ſucre. Les *negres* les moins bien conformés & peu propres aux travaux difficiles, ſont

partagés pour l'entretien du feu dans les fourneaux de la fucrerie & de l'étuve, pour ſoigner les malades dans les infirmeries, & pour garder les beſtiaux dans les favanes. On occupe auſſi les négrillons & les négrites à des détails proportionnés à leurs forces, tellement que ſur quelque habitation que ce puiſſe être, les maîtres & les œconomes ne peuvent trop s'appliquer à bien étudier le caractere, les forces, les diſpoſitions, les talens des eſclaves pour les employer utilement.

Caractere des negres en général. Si par haſard on rencontre d'honnêtes gens parmi les *negres* de la Guinée, (le plus grand nombre eſt toujours vicieux.) ils ſont pour la plûpart enclins au libertinage, à la vengeance, au vol & au menſonge. Leur opiniâtreté eſt telle qu'ils n'avouent jamais leurs fautes, quelque châtiment qu'on leur faſſe ſubir; la crainte même de la mort ne les émeut point. Malgré cette eſpece de fermeté, leur bravoure naturelle ne les garantit pas de la peur des ſorciers & des eſprits, qu'ils appellent *zambys*.

Quant aux *negres* créols, les préjugés de l'éducation les rendent un peu meilleurs; cependant ils participent toujours un peu de leur origine; ils ſont vains, mépriſans, orgueilleux, aimant la parure, le jeu, & ſur toutes choſes les femmes; celles-ci ne le cedent en rien aux hommes, ſuivant ſans reſerve l'ardeur de leur tempérament; elles ſont d'ailleurs ſuſceptibles de paſſions vives, de tendreſſe & d'attachement. Les défauts des *negres* ne ſont pas ſi univerſellement répandus qu'il ou ſe rencontre de très-bons ſujets; pluſieurs habitans poſſédent des familles entieres compoſées de fort honnêtes gens, très-attachés à leurs maîtres, & dont la conduite feroit honte à beaucoup de blancs.

Tous en général ſont communément braves, courageux, compatiſſans, charitables, ſoumis à leurs parens, ſurtout à leurs pareins & maraines, & très-reſpectueux à l'égard des vieillards.

Logemens des negres, leur nourriture & leurs uſages. Les cazes ou maiſons des *negres* ſont quelquefois conſtruites de maçonnerie, mais plus ordinairement de bois couvert d'un torchis, de terre franche préparée avec de la bouze de vache, en cours de chevrons élevés ſur ces eſpeces de murailles & brandis le long de la piece qui forme le faîte, compoſé le toit, lequel eſt couvert avec des feuilles de cannes, de roſeaux ou de palmiers; ces cazes n'ont qu'un rez-de-chauſſée, long d'environ 20 à 25 piés ſur 14 à 15 de largeur, partagé par des cloiſons de roſeaux, en deux ou trois petites chambres fort obſcures, ne recevant de jour que par la porte, & quelquefois par une petite fenêtre ouverte dans l'un des pignons.

Les meubles dont ſe ſervent les *negres* correſpondent parfaitement à la ſimplicité de leurs maiſons, deux ou trois planches élevées ſur quatre petits pieux, enfoncés en terre & couvertes d'une natte forment leur lit; un tonneau défoncé par l'un des bouts ſervant à renfermer des bananes & des racines, quelques grands pots à mettre de l'eau, un bane ou deux; une mauvaiſe table, un coffre, pluſieurs couis & groſſes calebaſſes dans leſquelles ils feſeent leurs proviſions, compoſent tout l'attirail du ménage.

Les commandeurs, les ouvriers & ceux qui ſont anciens dans le pays ſe procurent beaucoup de petites commodités, au moyen des jardins qu'on leur permet de cultiver pour leur compte particulier dans les lieux écartés de l'habitation; ils élevent auſſi des volailles & des cochons, dont le produit les met en état de ſe vêtir très-proprement & de bien entretenir leur famille. Outre ces douceurs, ils ſont nourris & habillés par leur maître, ainſi qu'il eſt ordonné par le code noir, édit dont on parlera ci-après.

Leur principale nourriture conſiſte en farine de manioc, *Voyez l'art.* MANIOC, *&c.* racines de pluſieurs eſpeces, mahis, bananes & bœuf ſalé; le poiſſon, les crabes, les grenouilles, les gros léſards, les agoutis, rats de cannes & tatous ſervent à varier leurs mets dans les endroits où ces animaux abondent; ils compoſent différentes boiſſons avec des fruits, des racines, des écorces, du gros ſyrop de ſucre & de l'eau, & l'eau-de-vie de canne ne leur manque pas; ils ſe régalent de tems en tems les jours de fêtes; leurs grands feſtins, principalement ceux de nôces, ſont nombreux, tous ceux qui veulent en être étant admis, pourvû qu'ils apportent de quoi payer leur écot: ces repas tumultueux où les commandeurs veillent pour prévenir le déſordre, ſont toujours ſuivis de danſes, que les *negres* aiment paſſionnément; ceux de chaque nation ſe raſſemblent & danſent à la mode de leur pays, au bruit cadencé d'un eſpece de tambour, accompagné de chants bryants, de freupemens de main meſurés, & ſouvent d'une ſorte de guitare à 4 cordes, qu'ils appellent *banza*.

La danſe que les créols aiment le mieux, & qui par cette raiſon eſt fort en uſage, même parmi les Nations naturaliſées, c'eſt le calenda dont on a parlé à la lettre C.

Les *negres* & *negreſſes* d'une même habitation peuvent, du conſentement de leur maître, ſe marier, ſuivant nos uſages; on ne doit pas exiger de cette eſpece d'hommes plus de vertus, qu'il n'en exiſte parmi les blancs; cependant on voit chez eux des ménages fort unis, vivant bien, aimant leurs enfans, & les maintenant dans un grand reſpect.

Châtiment des negres, police & réglemens à ces effets. Lorſqu'un *negre* commet une faute legere, le commandeur peut de ſon chef le châtier de quelques coups de fouet; mais ſi le cas eſt grave, le maître après avoir fait mettre le malfaiteur aux fers, ordonne le nombre de coups dont il doit être châtié; ſi les hommes étoient également jeſtes, ces punitions néceſſaires auroient des bornes, mais il arrive ſouvent que certains maîtres abuſent de leur prétendue autorité, en infligeant des peines trop rigoureuſes aux malheureux, qu'ils ont peut-être mis eux-mêmes dans le cas de leur manquer. Pour arrêter les cruautés de ces hommes barbares, qui par avarice, laiſſeroient manquer leurs eſclaves des choſes les plus néceſſaires à la vie, en exigeant d'eux un travail forcé, les officiers de Sa Majeſté, établis dans les colonies, ſont chargés de tenir la main à l'exécution de l'édit de roi, nommé *code noir*, ſervant de reglement pour le gouvernement & l'adminiſtration de la juſtice & de la police, & pour la diſcipline & le commerce des eſclaves dans les îles françoiſes de l'Amérique.

La longueur de cet édit ne permettant pas de le rapporter dans ſon entier, on ne fera mention que des principaux articles qui ont rapport à la police des *negres*, & aux obligations des maîtres à leur égard.

Par le ſecond article, du code noir, il eſt ordonné aux maîtres de faire inſtruire leurs eſclaves dans la religion Catholique, *&c.* à peine d'amende arbitraire.

Le ſixieme défend aux maîtres, de les faire travailler les jours de repos ordonnés par l'égliſe.

Le neuvieme impoſe une amende de deux mille livres de ſucre aux maîtres, qui par concubinage auront eu enfans de leur eſclave; en outre, ladite eſclave & ſes enfans confiſqués au profit de l'hôpital, ſans jamais pouvoir être affranchis. Cet article n'a pour lieu, ſi le maître veut épouſer dans les formes obſervées par l'égliſe, ſon eſclave, qui par ce moyen eſt affranchie, & ſes enfans rendus libres & légitimes.

Par le dixieme article, la célébration du mariage des *negres* & *negreſſes* peut s'exécuter ſans qu'ils ſoit beſoin du conſentement des parens, celui du maître étant ſuffiſant, pourvû toutefois qu'il n'empiche aucune contrainte pour les marier contre leur gré.

Le douzieme article porte que les enfans qui naîtront de mariages entre eſclaves, ſeront eſclaves, & leſdits enfans appartiendront aux maîtres des femmes eſclaves, ſi le mari & la femme ont des maîtres différens. *Ces alliances ne ſont pas ordinaires, les negres & negreſſes d'une même habitation ſe marient entre eux, & les maîtres ne peuvent vendre ni acheter le mari & la femme ſéparément.*

Par le treizieme article, un homme eſclave épouſant une femme libre, les enfans ſuivent la condition de leur mere, & le pere étant libre & la mere eſclave, les enfans ſont eſclaves.

Le quinzieme article défend aux eſclaves de porter pour leur uſage particulier des armes, même de gros bâtons, ſous peine du fouet & de confiſcation deſdites armes.

Le ſeizieme défend aux *negres*, de s'attrouper de jour & de nuit, ſous peine de punition corporelle, qui ne pourra être moindre que du fouet & de le fleur-de-lis, même de mort, en cas de fréquentes récidives ou autres circonſtances egravantes.

Les articles 22, 23, 24 & 25, portent en ſubſtance, que les maîtres ſeront tenus de fournir par chacune ſemaine à leurs eſclaves, âgés de dix ans & au-deſſus, pour leur nourriture, deux pots & demi de farine de manioc, ou trois caſſaves peſant deux livres & demie chacune, ou choſes équivalentes (*le pot contient deux pintes meſure de Paris*), avec deux livres de bœuf ſalé, ou trois de poiſſon ou autre choſe à proportion; & aux enfans depuis qu'ils ſont ſevrés juſqu'à l'âge de dix ans, la moitié des vivres ci-deſſus. Les maîtres ne peuvent donner à leurs eſclaves de l'eau-de-vie de canne, nommée *guildive*, pour leur tenir lieu de ſubſiſtances mentionnées ci-deſſus.

Il eſt auſſi expreſſément défendu aux maîtres, de ſe décharger de la nourriture de leurs eſclaves, en leur permettant de travailler certains jours de la ſemaine pour leur compte particulier.

Sont tenus les maîtres de fournir à chacun de leurs eſclaves par chacun an, deux habits de taille ou quatre aunes de toile.

Par le vingt-ſixieme article, il eſt permis aux *negres* qui ne ſeront pas entretenus, ſelon ce qui eſt ordonné, d'en donner avis au procureur du roi, afin que les maîtres ſoient pourſuivis à ſa requête & ſans frais.

Le vingt-ſeptieme, auſſi au ſujet des *negres* infirmes par vieilleſſe ou autrement, que les maîtres doivent nourrir & entretenir; & en cas d'abandon de leur part, leſdits eſclaves ſont adjugés à l'hôpital, & les maîtres obligés de payer ſix ſols par jour pour l'entretien de chaque eſclave.

Le roi déclare, par le vingt-huitieme article, que les *negres* eſclaves ne peuvent rien poſſéder qui ne ſoit à leur maître, leurs enfans & parens, ſoit libres ou eſclaves, ne pouvant rien prétendre par ſucceſſion, diſpoſition, *&c. Il eſt rare que les maîtres abuſent de leur privilege: ceux qui ſe piquent de penſer, font diſtribuer les effets & même l'argent des eſclaves défunts à leurs parens; & s'ils n'en ont point, les autres* negres *de l'habitation en profitent.*

Les *negres* ſont exclus par l'article trente, de la poſſeſſion des offices & commiſſions ayant fonctions publiques.

Ils ne peuvent par l'article trente-un, être partie, ni en jugement, ni en matiere civile, tant en demandant qu'en défendant, ni être partie civile en matiere criminelle, *&c.*

Suivant l'article trente-deux, les eſclaves peuvent être pourſuivis criminellement avec les formalités ordinaires, ſans qu'il ſoit beſoin de rendre leur maître partie, ſinon en cas de complicité.

Par les articles 33 & 34, l'eſclave qui aura frappé ſon maître, ſa maîtreſſe ou leurs enfans avec effuſion de ſang, ou au viſage, ſera puni de mort; & quant aux excès & coups de fait, commis par les eſclaves, contre les perſonnes libres; Sa Majeſté entend qu'ils ſoient ſévérement punis, même de mort, ſi le cas y échet.

Le 35 & 36 infligent des peines afflictives proportionnées, ſuivant la nature des vols commis par les eſclaves, comme de bêtes cavalines, de bœuf ou moutons, chevres, cochons, ou de plantes, légumes, *&c.*

Le trente-ſept porte, que les maîtres ſeront tenus, en cas de vol ou autrement, des dommages cauſés par leurs eſclaves, outre la peine corporelle deſdits eſclaves, de réparer les torts en leur nom, s'ils n'aiment mieux abandonner l'eſclave à celui auquel le tort a été fait.

Par les articles 38 & 39, l'eſclave fugitif qui ſe ſera abſenté pendant un mois, à compter du jour que ſon maître l'aura dénoncé en juſtice, aura les oreilles coupées, & ſera marqué d'un fer chaud ſur une épaule; s'il récidive pendant un autre mois, il aura le jaret coupé & ſera marqué ſur une autre épaule, & la troiſieme fois, il ſera puni de mort.

Les affranchis qui auront retiré leſdits eſclaves fugitifs, payeront une amende de trois cens livres de ſucre par chaque jour de rétention.

L'article quarante porte, que l'eſclave puni de mort, ſur la dénonciation de ſon maître, ſon complice, ſera eſtimé avant l'exécution par deux principaux habitans du pays, nommés d'office par le premier juge, & la prix de l'eſtimation ſera payé au maître; pourquoi ſatisfaire, il ſera impoſé par l'intendant ſur chacune tête de *negre*, payant droits, la ſomme portée par l'eſtimation, laquelle ſera payée par tous les habitans, & perçue par les fermiers du domaine royal d'occident pour éviter à frais.

Par l'article 42 & 43, quoiqu'il ſoit permis aux maîtres de faire enchaîner & battre de verge les eſclaves qui ſeront en faute; il eſt expreſſément défendu auxdits maîtres, de leur donner la torture, ni de leur faire aucune mutilation, à peine de confiſcation des eſclaves & d'être procédé contre les maîtres extraordinairement; & il eſt enjoint aux officiers de juſtice, de pourſuivre criminellement les maîtres & commandeurs qui auront tué un eſclave, ſous leur puiſſance ou ſous leur direction.

L'article 44, déclare les eſclaves être meubles, & comme tels entrer en la communauté, pouvant être partagés également entre les cohéritiers, *&c.*

Par l'article quarante-ſept, le mari & la femme eſclaves, & leurs enfans impuberes, ne peuvent être ſaiſis, ni vendus ſéparément, *&c.*

L'article cinquante huit, regarde les *negres* affranchis, auxquels il eſt octroyé par l'article cinquante-neuf, les privileges & immunités, dont jouiſſent les perſonnes nées libres, *&c.*

L'article ſoixante, traite des amendes & termine cet édit. Donné à Verſailles au mois de Mars 1685. *M. LE ROMAIN.*

NEGRES, MAIGRES *ou* MAIGROTS, (*Pêche.*) eſpece de poiſſon que les pêcheurs de Saint-Palais, dans le reſſort de l'amirauté de Marennes, ſur la côte du Ponant, prennent d'une maniere particuliere; ils ſe ſervent des mêmes chaloupes qui chargent les paſſagers; ils ont un filet qu'on peut regarder comme une eſpece de ſolle. Il en a le calibre; il eſt de trente-cinq à quarante braſſes de long, ſur trois braſſes de chûte ou environ. Les pêcheurs qui font cette pêche ſe ſuccedent & font la garde, ou courent des bordées, ſoit à la voile, ſoit à la nage, ſuivant les tems; ils les continuent juſqu'à ce qu'ils entendent le chant, le bruit, la bourdonnement que les *maigres* font. Les pêcheurs ne s'y trompent point; le poiſſon fût-il à vingt braſſes de profondeur ſous l'eau, pourvû que la chaloupe fut au deſſus de l'endroit que les *maigres* parcouroient. Quand ils l'ont entendu; ils jettent leurs rets à l'aventure, de maniere cependant, qu'ils croiſent la riviere en coupant la marée: le bout qui eſt fourni d'une bouée, amarée ſur un cordage de plusieurs braſſes, eſt à la derive; l'autre bout reſte amaré au bateau par une autre corde que les pêcheurs nomment *mouvant*. Si la pêche eſt bonne, le *negre* ou *maigre* s'engage dans les mailles, qui ſont aſſez larges & y reſte pris: le bas du filet qu'il faut regarder comme un rets dérivant, eſt chargé de plomb qui le cale bas; les pêcheurs le relevent auſſi-tôt qu'il a coulé à fond.

Cette pêche eſt très-fournie & très-ingrate, quand on dit que les *maigres* chantent ou grondent, c'eſt pour ſe ſervir de l'expreſſion des pêcheurs. Ils ont obſervé que ce poiſſon pris faiſoit encore le même bruit, hors de l'eau & dans la chaloupe, & ils aſſurent que ſans en ſon extraordinaire qui les détermine dans le jet du filet, ils ne prendroient jamais de *maigres* ou *negres*.

Les rets ou filets à *negres* ont les mailles de cinq pouces en quarré; ils ſont faits de groſſes cordes formées de pluſieurs fils.

NEGRES-CAUTES, ſ. f. plur. (*Joaillerie.*) c'eſt ce qu'on appelle autrement *émeraudes brutes* de la premiere couleur; elles ſont fort eſtimées, & paſſent pour les plus belles de ces ſortes de pierres. (*D. J.*)

NÉGREPELISSE, (*Géog.*) petite ville de France dans la Querci, à 4 lieues N. E. de Montauban, ſur Vetveirou. Les calviniſtes l'avoient fortifiée, mais Louis XIII. l'ayant priſe d'aſſaut en 1622, la fera ſa fea & au pillage; de ſorte qu'il n'y reſta plus que des maſures.

NÉGREPONT, ISLE DE, (*Géog.*) île de Grèce, appellée par les anciens *Eubœa*, & qui eſt après Candie, la plus belle de toutes les îles de l'Archipel. Elle a 360 milles de tour, & s'étend le long de la Béotie, dont elle n'eſt ſéparée que par le fameux canal de l'Euripe, & l'on croit qu'elle en a été anciennement détachée par un coup de mer. On y voyoit autrefois dans les beaux jours de la Gréce, trois villes conſidérables, célébres dans l'hiſtoire; Caryſthe, Chalcis & Eretrie. Les jeux qui s'y célébroient appellés *géreſtiens*, avoient été inſtitués par Géreſte, en l'honneur de Neptune, qui l'avoit ſauvé d'une tempête.

Le nom moderne de *Négrepont*, *Négroponte*, ou comme diſent les Italiens *Negroponte*, vient de celui d'*Egripos* que les grecs lui donnent. Les premiers françois qui paſſerent dans cette île, entendant dire aux gens du pays *eis tou Egripont*, ce qui ſignifie à *Egripos*, crurent qu'on appelloit ce lieu *Négripont*, confondant la derniere lettre de l'article *tou* avec Egripont. Cette origine du nom nous reſſemble ſi fort, qu'il n'en faut point aller chercher d'autre, ni l'attribuer à l'erreur des Italiens, qui l'appellent *Negroponte*, comme s'il y avoit quelque pont de pierre noire qui joignit de la Béotie dans l'île. Quoi qu'il en ſoit, le nom de *Négrepont* eſt commun à l'île, à la ville & au détroit.

On compte dans cette île, quatre principaux promontoires, dont l'un ſe nomme le *cap d'Oro*; c'eſt ſur la coupe de ce promontoire, que Nauplius, roi de *Négrepont*, fit allumer des feux, afin qu'à la faveur de cette lumiere, l'armée des grecs qui revenoit de Troie pût arriver à bon port. C'eſt dans le voiſinage du cap Zittar, autre promontoire de l'île du côté du nord, qu'étoit la côte d'Artémiſia, ainſi nommée du temple qui y avoit été élevé; & c'eſt-là que les grecs mirent leur armée navale à l'abri, durant les guerres que leur firent les Perſes.

Après la priſe de Conſtantinople par les Croiſés, les François & les Vénitiens s'emparerent de l'île de *Né-*

gregpont. On vit naître alors des ſeigneuſes de *Négrepont*, des ducs de Naxie, des marquis de Monferrat, rois de Theſſalie, *&c.* enfin les Vénitiens devinrent peu-à-peu maîtres de l'île, qu'ils gouvernerent par un baile juſqu'à l'année 1469, que les Turcs la leur enleverent.

La terre de *Négrepont* eſt très-fertile en pâturages, en blé, en vin, en coton & en huile. Il y avoit autrefois pluſieurs villes peuplées, & grand nombre de gros bourgs & de villages; mais depuis que cette île eſt paſſée ſous la domination du grand ſeigneur, tout y eſt tombé dans un dépériſſement incroyable. *Long.* 41. 32. 42. 55. *lat.* 38. 39. 16. (*D. J.*)

NEGREPONT, (*Géogr.*) forte ville de Grece, capitale de l'île de même nom. Elle eſt habitée par des turcs & des juifs; & les Chrétiens demeurent dans les fauxbourgs, qui ſont plus grands que la ville. Il y a un capitan pacha qui commande à toute l'île; Mahomet II. la prit en 1469, après ſix mois de ſiége, & une perte de plus de 40 mille hommes. Les Vénitiens l'aſſiégerent inutilement en 1688. Elle eſt à 12 lieues N. E. d'Athènes, 45. S. E. de Lariſſe, 504 S. O. de Conſtantinople. *Longit* 42. 3. *latit.* 38. 30.

La ville de *Négrepont* eſt l'ancienne *Chalcis*; elle eſt ſur la côte occidentale de l'île, dans le fameux détroit de l'Euripe, aujourd'hui le détroit de *Négrepont*. Le ſérail du capitan-pacha qui commande toute l'île, & une partie de la Béotie, eſt bâti ſur ce détroit. Dans l'endroit où le détroit eſt le plus reſſerré, on traverſe de Béotie dans l'île par un pont de pierres de cinq petites arcades, & qui n'a guere que trente pas de long. *Voyez* de plus grands détails dans Spon, *voyage de Négrepont*, & dans Corneille, *deſcription de la Morée*.

NÉGREPONT, DÉTROIT DE, (*Géog.*) petit bras de mer qui ſépare l'île de *Négrepont* de la Livadie ou terre ferme. *Voyez* EURIPE. (*D. J.*)

NEGRERIE, ſ. f. (*Commerce d'Afrique.*) lieu où ceux qui font le commerce des Negres, ont coutume d'enfermer leurs eſclaves, ſoit ſur les côtes d'Afrique, juſqu'à ce qu'ils puiſſent les embarquer, ſoit dans les îles Antilles & autres endroits où ils les débarquent, juſqu'à ce qu'ils ayent trouvé marchand; d'autres diſent *capiterie*.

NEGRIER, ſ. m. (*Commerce.*) on appelle *navires negriers*, *vaiſſeaux negriers*, *bâtimens negriers*, ceux qui ſervent au commerce des Negres, & avec leſquels les nations européennes qui font ce négoce ſur les côtes d'Afrique, font la traite de ces eſclaves pour les tranſporter & les aller vendre aux îles Antilles, & dans quelques endroits du continent de l'Amérique eſpagnole. *Voy.* NEGRES, *Dictionnaire de Commerce*. (*G*)

NEGRILLO, ſ. m. (*Minéralogie.*) c'eſt ainſi que les eſpagnols de l'Amérique nomment une ſubſtance minérale que l'on tire de quelques mines d'argent du Chily; il eſt noir & aſſez ſemblable à du mâchefer; quand il eſt mêlé de plomb, on le nomme *plomoroco*.

NEGRILLON, ſ. m. (*Commerce d'Afrique.*) on nomme *negrillons* dans le commerce des eſclaves, les petits negres de l'un ou de l'autre ſexe qui n'ont pas encore paſſé dix ans: trois enfans de dix ans font deux pieces d'Inde, & l'on compte deux enfans de cinq ans pour une piece.

NEGRO, (*Géog.*) en latin *Niger*, ou *Tanager*, riviere du royaume de Naples, dans la principauté citérieure. Elle a ſa ſource aux frontieres de la Baſilicate, à quelques milles de Policaſtro, & finit par ſe jetter dans la riviere de Selo. (*D. J.*)

NEGUNDO, ſub. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) arbre des Indes orientales, dont on diſtingue deux eſpeces l'une eſt appellée *mâle*, & l'autre *femelle*. Le mâle eſt de la hauteur d'un amandier; ſes feuilles ſont faites comme celles du ſureau, dentelées ſur les bords, & fort veines. La femelle croît à la même hauteur que le mâle mais ſes feuilles ſont plus rondes, ſans denteleure, ſemblables à celles du peuplier blanc: les feuilles des deux eſpeces ont l'odeur & le goût de la ſauge, avec plus d'âcreté & d'amertume. Il ſuinte pendant la nuit ſur ces feuilles une ſeve ou ſuc bleue, qui s'évapore au lever du ſoleil. Leurs fleurs reſſemblent à celles du romarin; & les fruits qui leur ſuccedent, reſſemblent au poivre noir, excepté que leur goût n'eſt point ſi âcre, ni ſi brûlant. (*D. J.*)

NÉGUS, (*Hiſt.*) c'eſt le nom que les Ethiopiens & les Abyſſins donnent à leur ſouverain: ce mot ſignifie *roi* dans la langue de ces peuples. Ce prince prend lui-même le titre de *negaſa nagaſt zaitiopia*, c'eſt-à-dire, *roi des rois d'Ethiopie*. Les Abyſſins croient que les rois qui les gouvernent deſcendent de la reine de Saba, qui étant allée à Jéruſalem pour admirer la ſageſſe de Salomon, eut, dit-on, de ce prince un fils appellé *Menilehech*, de qui ſont venus les *negus*, ou rois d'Ethiopie, qui occupent aujourd'hui le trône. Ce prince fut, dit-on, élevé à la cour du roi Salomon ſon pere, d'où il amena pluſieurs docteurs juifs, qui apporterent la loi de Moïſe dans ſes états: les rois d'Ethiopie ont depuis embraſſé le Chriſtianiſme. Les anciens rois d'Ethiopie fourniſſent un exemple frappant de l'abus du pouvoir ſacerdotal; Diodore de Sicile nous apprend que les prêtres de Meroe, les plus révérés de toute l'Ethiopie, ordonnoient quelquefois à leurs rois de ſe tuer eux-mêmes; & que ces princes dociles ne manquoient point de ſe conformer à cet ordre qui leur étoit ſignifié de la part des dieux. Le même auteur dit que ce pouvoir exorbitant des prêtres dura juſqu'au regne d'Ergamenes, qui étant un prince guerrier, marcha à la tête d'une armée, pour réduire les pontifes impérieux qui avoient fait la loi à ſes prédéceſſeurs.

NEHALENNIA, ſ. f. (*Mythol.*) cette déeſſe adorée dans le fond ſeptentrional de la Germanie, étoit tout-à-fait inconnue, lorſque le 5 de Janvier 1646, un vent d'eſt ſouffiant avec violence vers la Zélande, le rivage de la mer ſe trouva à ſec proche Does-bourg, dans l'île de Walchren; & on y apperçut des maſures que l'eau couvroit auparavant. Parmi ces maſures étoient des autels, des vaſes, des urnes, & des ſtatues; & entre autres pluſieurs qui repréſentoient la déeſſe *Nehalennia*, avec des inſcriptions qui apprenoient ſon nom. Ce tréſor d'antiquités fut bientôt connu des Savans; & Urcé, dans ſon hiſtoire des comtes de Flandres, *tome. I. pag.* 51. a fait graver quatorze de ces ſtatues, qui toutes portent le nom de cette déeſſe, à l'exception d'une ſeule. Dom Bernard de Montfaucon ne les a pas négligées; & on en trouve ſept à la fin du ſecond tome de ſon antiquité, expliquées par les figures.

Dom Jacques Martin, dans ſon hiſtoire de la religion des Gaulois, *tome II. cap. xvij.* s'eſt donné la peine de nous marquer toutes les attitudes qu'a cette déeſſe ſur ces différentes ſtatues, tantôt aſſiſe, tantôt debout; un air toûjours jeune, & un habillement qui la couvre depuis les piés juſqu'à la tête, la caractériſent par tout: & les ſymboles qui l'environnent, ſont ordinairement une corne d'abondance, des fruits qu'elle porte ſur ſon giron, un panier, un chien, *&c.*

Comme une découverte eſt ſouvent ſavorable pour en amener d'autres, M. Keiſler dans ſes antiquités ſeptentrionales, dit qu'en examinant avec ſoin les idoles qu'on voit encore dans la Zélande, on en remarque quelques-unes qui avoient tout l'air de *Nehalennia*, quoiqu'on ne ſe ſût pas aviſé de le ſoupçonner: du-moins eſt-il sûr que ce n'étoit pas dans cette province ſeule, qu'étoit connue & honorée cette déeſſe, puiſque Gruter rapporte une inſcription trouvée ailleurs, qui eſt conſacrée à cette divinité par Eriatius fils de Jocundus: *dea Nehal. Eriatius Jucundi pro ſe & ſuis votum ſolvit libens merito*; car il n'eſt pas douteux que ce ne ſoit le nom de *Nehalennia* en abrégé. Mais quand on voudroit n'en pas convenir, il eſt sûr du moins que cette déeſſe étoit honorée en Angleterre, puiſqu'on y a trouvé une inſcription où ſon nom eſt tout du long. On prétend encore qu'une image en moſaïque déterrée à Nîmes, la repréſente; mais la choſe n'eſt rien moins que certaine.

Comme Neptune ſe trouve trois fois joint aux figures de *Nehalennia*, on penſe que cette déeſſe étoit auſſi invoquée pour la navigation: & cette opinion eſt confirmée par une inſcription d'Angleterre, dans laquelle Secundus Sylvanus déclare qu'il a accompli le vœu qu'il avoit adreſſé à cette déeſſe, pour l'heureux ſuccès du commerce de craie qu'il faiſoit.

On ignore cependant ce qu'étoit la déeſſe *Nehalennia* les uns la prennent pour la lune ou la nouvelle lune; d'autres pour une des déeſſes meres; donnons les ſymboles dont nous avons parlé, lui conviennent aſſez bien. Comme on a découvert des monumens de ces déeſſes champêtres en France, en Angleterre, en Italie, & en Allemagne, il ne ſeroit pas étonnant qu'on en eût trouvé dans la Zélande; toutes ces réflexions ſont de M. l'abbé Bannier. *Mythol. tome II.* (*D. J.*)

NEHAVEND, (*Géog.*) ancienne ville de Perſe dans le Couheſtan, ſur une montagne, à 14 lieues au midi de Hamédan, célebre par la victoire que les Arabes y remporterent ſur les Perſans en 638. *Long.* 83. 48. *lat.* 34. 12. (*D. J.*)

NEHEMIE, LIVRE DE, (*Critiq. ſacrée.*) ce livre ſacré eſt nommé plus communément *le ſecond livre d'Eſdras*, quoiqu'il commence ainſi, *ce ſont les paroles de Néhémie*, & que l'auteur y parle preſque toûjours en premiere perſonne; mais cet auteur n'eſt point *Nehémie*, parce

parce qu'il ſa trouve dans ſon livre bien des choſes qui ne peuvent être de ſa main. Il eſt viſible, par exemple, que ce n'eſt point *Néhémie* qui a écrit le douzieme chapitre depuis le verſet premier juſqu'au ſeptieme: n'eſt une addition qui a été faite par ceux qui ont reçu ce livre dans le canon de l'Ecriture, Eſdras en avoit montré l'exemple, en mettant çà & là dans ſon recueil des livres ſacrés, les inſertions que lui parurent néceſſaires. Ceux qui dans la ſuite continuerent le recueil, firent la même choſe aux livres qu'ils ajouterent, juſqu'à ce que ce recueil parût complet à Simon le Juſte, qui traça la le dernier à former le canon de l'ancien Teſtament. Or, comme le *livre de Néhémie* étoit le dernier écrit, Simon le mit au nombre des livres ſacrés. Ce fut alors ſans doute que ſe fit l'addition du douzieme chapitre, ou par Simon, ou par ceux qui travaillerent avec lui à la clôture du canon. Cette addition ou interpolation eſt palpable; car elle interrompt le ſens & la liaiſon entre ce qui précede & ce qui ſuit: auſſi les meilleurs critiques le reconnoiſſent. *Voyez* Voſſius, *in chronic. ſacrâ cap. x. & la chronique anglaiſe de* Cary, *II. part. lib. II. cap. IV. (D. J.)*

NÉIGE, ſ. f. (*Marine.*) *voyez* NOIÉ.

NEIGE, ſ. f. (*Phyſique.*) eau congelée, qui dans certaines conſtitutions de l'atmoſphere, tombe des nuées ſur la terre ſous la forme d'une multitude de flocons ſeparés les uns des autres pendant leur chûte, & qui ſont tous d'une extreme blancheur. Un flocon de *neige* n'eſt qu'un amas de très-petits glaçons pour la plûpart de figure oblongue, de filamens d'eau congelée, rameux, aſſemblés en differentes manieres, & formant quelquefois autour d'un centre des eſpeces d'étoiles à ſix pointes. *Voy.* GLACE & CONGÉLATION.

Deſcartes & d'autres philoſophes modernes en aſſez grand nombre, qui n'ont guere penſé que d'après lui, ont cru que les nuées étoient compoſées de particules de *neige* & de glace. Il devoit donc, ſelon eux, tomber de la *neige* toutes les fois que les parcelles condenſées d'une nuë ſe précipitoient vers la terre & arrivoient à ſa ſuperficie, avant que d'être entierement fondues. On eſt aujourd'hui détrompé de cette fauſſe opinion. Les nuées ſont des brouillards élevés dans l'atmoſphere, c'eſt-à-dire, des amas de vapeurs & d'exhalaiſons aſſez groſſieres pour troubler la tranſparence de l'air, où elles ſont ſuſpendues à diverſes hauteurs plus ou moins conſidérables. Nous parlerons dans un autre *article* des principales cauſes qui, forçant les vapeurs aqueuſes de ſe réunir, les convertiſſent en petites gouttes de pluie. Ces gouttes venant à tomber, il arrive ſouvent que la froideur de l'air qu'elles traverſent eſt aſſez conſidérable pour les geler: elles ſe changent alors en autant de petits glaçons. D'autres gouttes qu'elles ſuivent ſe joignant à elles, ſe gelant auſſi; & de cette maniere, il ſe forme une multitude de flocons, qui ne peuvent être que fort rares & fort légers; l'union des petits glaçons qui les compoſent, étant toujours très-imparfaite. *Voy.* PLUIE.

On voit qu'il eſt abſolument néceſſaire pour la formation de la *neige*, que la congélation ſaiſiſſe les particules d'eau répandues dans l'air, avant qu'elles ſe ſoient réunies en groſſes gouttes. Si les gouttes de pluie, lorſqu'elles perdent leur liquidité, ſont déja d'une certaine groſſeur: ſi elles ont, par exemple, deux ou trois lignes de diametre, elles ſe changent en grêle & non en *neige* nous l'avons remarqué ailleurs. La grêla, dont le tiſſu eſt néceſſairement compacte & ſerré, eſt parfaitement ſemblable à la glace ordinaire. La *neige* au contraire eſt de même nature que la gelée blanche: rien ne diſtingue eſſentiellement ces deux ſortes de congélations; l'une ſe forme dans l'air; l'autre ſur la ſurface des corps terreſtres: voilà leur principale différence. *Voyez* GRÊLE, GELÉE BLANCHE, & GIVRE.

La figure des flocons de *neige* eſt ſuſceptible d'un grand nombre de variétés; elle eſt réguliere ou irréguliere. Ces flocons ne ſont quelquefois que comme de petites aiguilles. Quelquefois ce ſont de petites étoiles hexagonales, qui finiſſent en pointes fort aiguës, & qui forment enſemble des angles de 60 degrés, après que trois aiguilles ſont tombées les unes ſur les autres, & ſe ſont congelées. Il arrive auſſi que le milieu du corps de l'étoile eſt plus épais, & ſe termine en pointes aiguës. Quelques-unes de ces étoiles ont un globule à leur centre ou aux extrémités de leurs rayons, ou en même tems au centre & à l'extrémité des rayons. D'autres ont à leur centre une autre étoile pleine ou vuide. M. Muſſchenbroek a vu auſſi des flocons ſous la forme de fleurs à ſix pétales. Dans une autre occaſion il a obſervé des étoiles hexagonales, compoſées de rayons fort minces, d'où partoient un grand nombre de petites branches; de ſorte qu'ils reſſembloient aſſez bien les branches d'un arbre. Deux autres ſortes d'étoiles que M. Caſſini obſerva dans la *neige* en 1692, ne different de celles de M. Muſſchenbroeck, qu'en ce qu'au lieu de ſimples branches, qui ſe fourchent en pluſieurs autres, ce ſont comme des rameaux garnis de leurs feuilles. Erraſme Barthulin aſſure qu'il a vu dans la *neige* des étoiles pentagonales, & même il ajoute que quelques-uns en ont vu d'octangulaires. *Voyez nos Planches de Phyſique.*

Cette *neige* réguliere ne tombe pas ſouvent; les flocons ſont ordinairement de figure irréguliere, & de grandeur inégale. Ce qui eſt bien digne de remarque, c'eſt que les différentes eſpeces de flocons réguliers, dont on vient de parler, ne ſont preſque jamais confondues dans la même *neige*; il n'en tombe que d'une eſpece à-la-fois, ſoit en différens jours, ſoit à différentes heures d'un même jour.

Dans toutes les figures de flocons de *neige* qui ont été décrites, on apperçoit malgré la diverſité qui y regne, quelque choſe d'aſſez-conſtant, de longs filaments d'eau glacée, quelquefois entiérement ſéparés les uns des autres, mais d'ordinaire aſſemblés ſous différens angles, principalement ſous des angles de 60 degrés. C'eſt ce qu'on remarque dans toutes les autres congélations; & ce qui paroît dépendre de la figure, quelle qu'elle ſoit, des parties intégrantes de l'eau, & de la maniere dont la force de cohéſion agit ſur ces particules pour leur faire prendre un certain arrangement déterminé. La congélation a beaucoup de rapport avec la cryſtalliſation. Or les ſels n'affectent-ils pas de même dans leurs cryſtalliſations différentes figures? Enfin le degré du froid, ſa lenteur ou ſon accroiſſement rapide, la direction & la violence du vent, le lieu de l'atmoſphere où ſe forme la *neige*, la différente nature des exhalaiſons qui ſe mêlent avec les molécules d'eau congelées en petits glaçons, tout cela peut contribuer à faire tomber dans un certain tems de la *neige* réguliere, & une eſpece de cette *neige* plutôt qu'une autre. Nous n'en dirons pas davantage ſur les cauſes de la diverſité dont il s'agit. C'eſt aſſez d'appercevoir la liaiſon des phénomenes, & de faire exerciſer en gros & confuſément dans les opérations de la nature, les agens & le méchaniſme qu'elle a pu employer.

La *neige* eſt beaucoup plus rare & plus légere que la glace ordinaire. Le volume de celle-ci ne ſurpaſſe que d'un dixieme ou d'un neuvieme tout au plus celui de l'eau dont elle eſt formée; au lieu que la *neige* qui vient de tomber a dix ou douze fois plus de volume que l'eau qu'elle fourniſſoit étant fondue. Quelquefois même cette rareté eſt beaucoup plus grande; car M. Muſſchenbroeck ayant meſuré à Utrecht de la *neige* qui étoit en forme d'étoiles, elle ſe trouva vingt-quatre fois plus rare que l'eau.

L'évaporation de la *neige* eſt très-conſidérable: lorſqu'il n'en eſt tombé qu'un ou deux pouces, on la voit diſparoître en moins de deux jours de deſſus la terre par un vent ſec & au plus fort de la gelée; il eſt aiſé de comprendre qu'étant compoſée d'un grand nombre de particules de glace aſſez déſunies, elle doit préſenter une infinité de ſurfaces à la cauſe de l'évaporation.

D'un autre côté, elle ne ſauroit faire le même effort que la glace pour ſe dilater; elle ne trouve point les vaiſſeaux qui la contiennent; elle cede à la compreſſion, & l'on peut aiſément la réduire en un volume preſque égal à celui de la glace ordinaire. Les pelotes qu'on en forme en la preſſant fortement avec les mains, ſont d'une très-grande dureté; c'eſt que les parties qui les compoſent étant plus rapprochées, & ſe touchant par un plus grand nombre de points, adherent plus fortement entr'elles: ajoutons que la chaleur de la main fondant la *neige* en partie, l'eau qui ſe répand dans tout la compoſé en lie mieux les différentes portions, & augmente leur adhéſion mutuelle: tout cela eſt aſſez connu.

La *neige* ne ſauroit être fortement comprimée ſans perdre au moins en partie ſon opacité & ſa blancheur; c'eſt qu'elle n'eſt blanche & opaque que dans ſa totalité. Chacun des petits glaçons qui la compoſent, lorſqu'on l'examine de près, eſt tranſparent; mais les intervalles peu réguliers que laiſſent entr'eux ces petits glaçons, donnant lieu à une multitude de réflexions des rayons de lumiere, le tout doit être opaque & blanc. Ce que nous avons dit à l'*article* GELÉE BLANCHE, du verre le plus tranſparent, qui eſt blanc lorſqu'on le réduit en poudre, trouve ici ſon application.

Comme la *neige* réfléchit la lumiere avec force, il n'eſt pas ſurprenant, lorſque tout en eſt couvert, que ceux qui ont la vue foible n'en puiſſent pas ſupporter l'éclat. Il n'eſt même perſonne qui ſe promenant long-tems dans

dans la *neige* pendant la jour, n'en devienne comme aveugle. Xenophon rapporte que l'armée de Cyrus ayant marché quelques jours à travers des montagnes couvertes de *neige*, plusieurs soldats furent attaqués d'inflammations aux yeux, tandis que d'autres perdirent entièrement la vue. La blancheur de la *neige* gaide suffisamment ceux qui vont de nuit dans les rues, lors même qu'il ne fait pas clair de lune. *Olaüs magnus* nous apprend que dans les pays septentrionaux, lorsque la lune luit, & que la *neige* en réfléchit la lumière, on peut fort bien voir & voyager sans peine, & même découvrir de loin les ours & les autres animaux féroces.

La froideur de la *neige*, n'a rien de particulier; c'eſt ſans fondement que quelques auteurs l'ont crue inférieure à celle de la glace. Toutes les obſervations & les expériences prouvent le contraire. La *neige* & la glace ſont également froides, ſoit dans l'inſtans de leur formation, ſoit après qu'elles ſont formées, toutes les autres circonſtances étant d'ailleurs les mêmes.

Quant au goût de la *neige*, il n'offre non plus rien de remarquable. Celle qui tombe actuellement n'a aucune ſaveur; il eſt vrai que long-tems après, lorſqu'elle a ſéjourné ſur la terre, & qu'elle s'y eſt taſſée, elle y contracte quelque choſe de mordicant qui ſe fait ſentir ſur la langue. On peut croire que ſelon les climats & les circonſtances du tems & du ſol, la *neige* a quelquefois des qualités que l'eau commune n'a pas. On prétend par exemple que les habitans des Alpes & des environs ne ſont ſujets aux goîtres, que parce qu'ils boivent en hiver de l'eau de *neige* fondue. Cependant la plûpart des habitans de la Norvege, qui, comme les premiers, n'en ont pas d'autre pendant l'hiver, ſont exempts de cette incommodité.

Des eſſais chimiques faits avec ſoin donneroient ſans doute bien des lumieres ſur la nature des exhalaiſons terreſtres & des corps hétérogenes dont la *neige* peut être chargée. M. Margraff a trouvé un peu de nitre dans la pluie & dans la *neige* qui tombent à Berlin.

La quantité de *neige* qui tombe dans certains pays, mérite être remarquée. M. Léopold rapporte dans ſon voyage de Suede, qu'en 1707 il neigea en une ſeule nuit dans la partie moyenne de Smalande, de la hauteur de trois piés. On obſerva en 1729, ſur les frontieres de Suede & de Norvege, près du village de Villaras, qu'il y tomba ſubitement une ſi affreuſe quantité de *neige*, que quarante maiſons en furent couvertes, & que tous ceux qui étoient dedans en furent étouffés. M. Wolf nous apprend qu'on a vu arriver la même choſe en Siléſie & en Bohême. M. de Maupertuis nous parle de certaines tempêtes de *neige* qui s'élevent tout-à-coup en Laponie. „ Il ſemble alors, dit-il, que le vent ſouffle de „ tous les côtés à la fois, & il lance la *neige* avec une „ telle impétuoſité, qu'en un moment tous les chemins „ ſont perdus. Celui qui eſt pris d'un tel orage à la cam„ pagne, voudroit en vain ſe retrouver par la connoiſ„ ſance des lieux ou des marques faites aux arbres; il „ eſt aveuglé par la *neige*, & s'y abyſme s'il fait un pas„.

La *neige* n'étant que de l'eau congelée ne peut ſe former que dans un air refroidi au degré de la congélation ou au delà: ſi en tombant elle traverſe un air chaud, elle ſera fondue avant que d'arriver ſur la terre; c'eſt la raiſon pour laquelle on ne voit point de *neige* dans la zona torride, ni en été dans nos climats, ſi ce n'eſt ſur les hautes montagnes. A Montpellier, où j'écris, je n'ai jamais vu neiger lorſque le thermometre a marqué plus de 5 degrés au-deſſus du terme de la glace.

La *neige* ſurvenant après quelques jours de forte gelée, on obſerve que le froid, quoique toujours voiſin de la congélation, diminue ſenſiblement, c'eſt que d'une part le tems doit être couvert pour qu'il neige, & que de l'autre les vents de ſud, d'oueſt, *&c.* qui couvrent le ciel de nuages, diminuent preſque toujours la violence du froid, & ſouvent amenent le dégel.

C'eſt ce qui arrive pour l'ordinaire; car tout le monde ſait qu'il neige auſſi quelquefois par un froid très-vif & très-piquant, qui augmente lorſque la *neige* a ceſſé de tomber. M. Muſſchenbroeck a obſervé que la *neige* qui tomboit en forme d'aiguilles étoit toujours ſuivie d'un froid conſidérable: celle qui tombe par un tems doux, & qui eſt mêlée avec la pluie, a des gros flocons; ce qui eſt aiſé à comprendre, pluſieurs flocons ſe fondant alors en partie, & s'aniſſant entr'eux. *Eſſais de Phyſique*.

En Provence & dans tout le bas-Languedoc, le vent de nord-eſt, qu'on y appelle communément le *vent gree*, eſt celui qui amene le plus ſouvent la *neige*, c'eſt qu'il y eſt froid & humide, & très-ſouvent pluvieux, par les raiſons que nous expoſerons ailleurs. *Voyez* PLUIE.

Comme la *neige* tombe pour l'ordinaire en hiver, & toujours par un tems aſſez froid: il n'eſt pas ſurprenant que pluſieurs phyſiciens ayent cru qu'elle n'étoit jamais accompagnée de tonnerre; ils ſe trompoient certainement. Le 1 Janvier 1715, il éclaira & il tonna à Montpellier dans le tems même qu'il neigeoit. Il faut pourtant avouer que cela n'arriva que très-rarement. Dans le dernier ſiecle, il y eut à Senlis, à Châlons & dans les villes voiſines, un orage des plus violens, au milieu de l'hiver: la foudre tomba en pluſieurs endroits & fit d'effroyables ravages, pendant une *neige* fort groſſe & fort épaiſſe. Le P. le Boſſu, dans ſon *traité du Poëme épique*, oppoſe ce fait remarquable à la critique de Scaliger, qui a repris Homere d'avoir repréſenté les éclairs ſe ſuivant ſans relâche & traverſant les cieux, pendant que le maître du tonnere ſe prépare à couvrir la terre de grêle ou de mouceaux de *neige*. Madame Dacier, après avoir rapporté ce fait, d'après le P. le Boſſu, ne manque pas de dire qu'Homere avoit ſans doute vû la même choſe, & que les connoiſſances philoſophiques de ce pere des poëtes étoient ſupérieures à celles de Scaliger. *Iliad. liv. X. Notes de* Madame Dacier *ſur ce livre*.

Si la *neige*, comme on n'en ſauroit douter, dépend dans ſa formation de la conſtitution préſente de l'atmoſphere, il n'eſt pas moins certain qu'étant tombée, elle influe à ſon tour cette même conſtitution. Les vents qui ont paſſé ſur des montagnes couvertes de *neige*, refroidiſſent toujours les plaines voiſines où ils ſe font ſentir: c'eſt la raiſon pour laquelle certains pays ſont plus froids ou moins chauds qu'ils ne devroient être par leur ſituation ſur notre globe. Les *neiges* qui couvrent perpétuellement les ſommets des plus hautes montagnes de la chaîne des Cordilleres, modérent beaucoup les chaleurs qu'on reſſent au Pérou, qui ſont cela pourroient être exceſſives. Il en eſt de même de pluſieurs autres pays ſitués dans la zone torride, ou, hors de cette zone, dans le voiſinage des tropiques. Par la même cauſe certains pays, comme l'Arménie, ſont très-froids, quoique ſous la latitude de 40 degrés. M. Arbuthnot, dans ſon *Eſſai des effets de l'air ſur le corps humain*, remarque que la *neige* des Alpes influe ſur le tems qu'il fait en Angleterre. On obſerve dans le bas-Languedoc que lorſque les montagnes d'Auvergne & de Dauphiné, dont les premieres ſont au nord, & les autres à l'eſt de cette province, ſont également couvertes de *neige*, le vent de ſud ne ſouffle preſque jamais; en ſorte qu'on jouit au milieu de l'hiver du tems le plus ſerein. La raiſon en eſt que la froideur de la *neige* condenſant l'air qui eſt au-tour de ces montagnes, cet air devenu plus peſant tend vers le ſud, où il ſe réfléchit, & fait par conſéquent un vent de nord. La même choſe arriva par la même raiſon quand les montagnes d'Auvergne ſont plus chargées de *neige* que celles de Dauphiné; mais ſi ces dernieres ſont couvertes de *neige* pendant que celles d'Auvergne en ſont déchargées, le vent du ſud pourra ſouffler avec violence, l'air qui eſt au nord lui réſiſtant alors trop foiblement. *Phyſique de* Regis, *liv. V. chap. xj.*

La *neige* ſe formant dans l'air, & n'étant que de l'eau congelée, doit être miſe au nombre des météores aqueux. *Voyez* MÉTEORE.

Tout le monde ſait que la *neige* en ſe fondant fournit une grande quantité d'eau aux ruiſſeaux & aux fleuves, & que ſa fonte trop ſubite cauſe ſouvent des inondations conſidérables.

Un très-grand nombre de plantes ſe conſervent enſevelies dans la *neige* pendant l'hiver, & on les voit pouſſer au printems avec rapidité, pourvu que la *neige* qui les couvroit, ſe ſoit fondue lentement & peu-à-peu; car en fondant ſubitement, elle pourroit détruire l'organiſation & le tiſſu des végétaux. Rien n'eſt ſur-tout plus pernicieux aux arbres & aux plantes qu'une *neige*, qui ſéjournant ſur la terre, ſe fond en partie pendant le jour pour ſe geler de nouveau la nuit ſuivante. C'eſt ce qui fit mourir dans pluſieurs contrées du bas Languedoc & de la Provence quantité d'oliviers, de figuiers & d'autres arbres fruitiers pendant l'hiver de 1755, où l'on vit ſe renouveller en partie ce qu'on avoit éprouvé en 1709.

La *neige* peut être employée au défaut de la glace, dans la préparation d'une infinité de boiſſons rafraîchiſſantes néceſſaires pour les délices de la vie, que la Philoſophie même ne doit pas toujours négliger. Ces mêmes boiſſons ſont d'uſage en Médecine. Je ne dirai rien ici de pluſieurs vertus attribuées à la *neige* aſſez gratuitement, ou plus que de la propriété qu'elle a de guérir les membres gelés ſur leſquels elle eſt appliquée. J'ai parlé ailleurs de cette propriété, & j'ai fait voir que la *neige* ne faiſoit en pareil cas que ce qu'auroit fait de l'eau médiocrement froide. *Voyez* GELÉE & GLACE. *Cet arti-*

article eſt de M. de Ratte, ſecrétaire perpétuel de la Société royale des Sciences de Montpellier.

Neige, (*Mat. méd. & Diete.*) c'eſt une des matieres que l'on emploie pour appliquer un degré de froid conſidérable, le froid glacial aux corps humains, ou à différentes ſubſtances deſtinées à fournir aux hommes des alimens & des boiſſons, ou des remedes. Les conſidérations qu'on a fait ſur la glace, dans ce point de vue, conviennent pareillemens & très-exactement à la *neige*. (*Voyez* Glace, *Médecine*.) Nous remarquerons ſeulement ici que c'eſt le *neige* ſpécialement que le peuple du nord emploie, d'après un très-ancien uſage de leur pays, pour reppeller la chaleur & la vie dans les membres gelées. C'eſt communement ſous forme de friction que la *neige* s'emploie dans ces cas; mais la ſimple application peut ſuffire. Agricola (*Chirurgia parer. tract. 5.*) aſſure que les engelures du nez ou des oreilles ſont guéries dans un quart-d'heure par l'application de la *neige*. Barkliel rapporte dans ſon *Euphormion, part IV, chap. viij.* qu'un roi d'Angleterre fut guéri en très-peu de tems d'une engelure au doigt, l'ayant plongé dans la *neige* par le conſeil de certains habitans de Norvege.

Il y a dans l'art un uſage fort bizarre qui paroît avoir été peu ſuivi, & qui enfin paroît entierement abandonné avec raiſon; c'eſt d'éteindre le ſentiment par l'application de la *neige* dans une partie ſur laquelle on eſt ſur le point d'exécuter une opération chirurgicale; cependant ce moyen ſingulier pourroit abſolument être employé peut-être avec avantage dans quelque cas ſinguliet. (*b*)

Neige, *eau de*, (*Chimie.*) Voyez *à l'article* Eau, *Chimie*.

Neige, Oiseau de, (*Hiſt. nat.*) c'eſt un oiſeau ſemblable à la linotte par la figure, le bec & la couleur, qui ſe trouve à Spitzberg. Son nom lui vient de ce qu'il ne ſe voit jamais que ſur la neige glacée. Il eſt de la groſſeur d'un moineau. Il a le bec court & pointu, & le tête auſſi groſſe que le cou. Ses jambes ſont celles de la linotte, mais ſes piés ſont diviſés en trois doigts armés d'ongles longs & crochus: il eſt blâne depuis la tête juſqu'à la queue, ainſi que ſous le ventre; les plumes du dos & des ailes ſont griſes. Ces oiſeaux ſont ſi familiers qu'ils ſe laiſſent prendre à la main; ce qui eſt produit par le faim qu'ils éprouvent dans ce climat glacé. Leur chair eſt d'un aſſez bon goût.

Neige *ou* Nage, *terme de riviere*, eſpece d'oreillons qui ſe fabriquent ane dene entremêtés d'un train, qui ſervent à poſer les evirons pour nager, & qui ſont faits d'un ſors chantier chacun.

Neige, ſ. f. (*terme de Confiſeur.*) comoſition de ſhere & de jus de certains fruits, comme de framboiſe, de groſeille ou de ceriſe qu'on fait glacer, & qu'on ſert ſur la table.

Neige, (*Bent. Paſſement.*) petite dentelle fait au métier, & qui eſt de pen de valeur.

Neille, ſ. f. *terme de Teaneliet*, qui ſignifie *du chanvre* ou *de la ficelle décordée* dont ces ouvriers ſe ſervent pour étoaper one piece de ein qui ſuinte par le fonds à l'endroit du jable. Pour cet effet ils enfoncent ce chaovre dans le jable, à l'endroit par où le vin ſort, avec un petit inſtrument de fer appellé le *cleuet*.

Neischabour, (*Géog.*) *Voyez* Nichabour.

Neiss *ou* Neisse, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans le baſſe Silésie, proche d'ane riviere dont elle a pris le nom, & arrotée d'une autre riviere nommée *Biellau*. Elle eſt la réſidence ordinaire de l'évêque de Breslau, & ne le cede point à Lignitz. Elle fut bombardée par le roi de Pruſſe en 1741. Sa ſituation eſt à 14 lieues S. E. de Breslau, 18 N. E. de Glatz. *Long.* 36. 50. *lat.* 50. 32.

La riviere de *Neiſs* prend ſa ſource dans la montagna du côté de Glatz, & va ſe perdre dans l'Oder à quelque diſtance de Brieg.

Neith, (*Mythol. égypt.*) divioité que les Egyptiens adoroient. Elle eſt la même que l'Athénée des Grecs, & elle étuis la divinité de Laïs, comme Phtha (nom égyptien de Vulcain) étoit celle de Memphis. Le mot *neith*, dens la langue copbte, ſignifie encore *déeſſe*.

Néiva, (*Géog.*) petite ville de Portugal dans la province d'Entre-Minho & Douro, ſur la côte occidentale, à l'embouchure de le riviere qui lui donne ſon nom. Cette riviere s'appelloit anciennement *Nebis*.

Nekir, *ou* Neker, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom de l'un des anges inquiſiteurs qui examinent le mort dans le ſepulchre, ſelon le doctrine de l'alcoran. *Voyez* Alcoran.

Quelques-ens l'ont nommé *Gnanekir*, trompés par la particule arabe *gna*, qui ſignifie *et*, dens ce paſſage, *Munkir gna Nekir*, c'eſt-à-dire *Munkir & Nekir*, qui ſont les noms de ces deux prétendus anges.

Selon Mahomet, les ames & les corps ſont dans le ſepulchre juſqu'au jour du jugement, & d'abord après la ſépulture, *Munkir & Nekir* ſe préſentent aux morts, & leur ſont ces quatre demandes. „ Quel eſt ſon Dieu, „ ton prophète, ta eséance, le lieu de ton adoration „? Les muſulmans ne manquent pas de répondre avec confiance: „ mon Dieu eſt celui qui t'a créé auſſi-bien que „ moi; mon prophete eſt Mahomet; ma eséance eſt „ *islam*, c'eſt-à-dire, *la créance ſalutaire*; & le lieu de „ ma dévotion eſt *Kaaba*, ou le temple de la Mecque „. En conſéquence il repoſent en paix dans leurs tombeaux, & par une petite fenêtre qu'on y ſeppoſe pratiquée, ils ils voyent tout ce qui ſe paſſe dans le ciel. Au contraire ceux qui ne ſont pas morts muſulmans, frappés de la ſtrure extraordinaire de l'ange, le prennent pour Dieu, venlent l'adorer, mais il les renſonce à coups de maſſue dans leur ſépulchre, où ils demeurent ſans être favoriſés des viſions accordées aux fideles croyans. Ricant, *de l'empire ottoman*.

Nekshcheb, (*Géog.*) ville de la Trenſoxane, c'eſt-à-dire du pays qui eſt au-delà du fleuve Gihon ou Amou, l'Oxus des anciens. Elle eſt ſituée dans une grande plaine fertile, à deux journées du mont Imaüs. Le Canoun de Baïnouri donne à cette ville 88½. de *long.* & 39. de *lat. ſept.*

Nellenbourg, (*Géog.*) petite ville d'Allemegne, capitale du landgraviat de même nom, dans la Suabe autrichienne, entre Conſtance, le canton de Schaffhouſe, & la principauté de Furſtemberg. Elle eſt à 8 lieues N. E. de Schaffhouſe, 9 S. de Conſtance. *Long.* 26. 40. *lat.* 47. 54.

Le landgraviat de *Nellenbourg* s'appelloit autrefois *le Hegow*, & avoit une étendue beaucoup plus grande qu'il n'a préſentement; car il comprenoit le ville de Schaffhouſe, & pluſieurs terres qui appartiennent à la ville de Conſtance, & à la maiſon de Furſtemberg.

Nelson, le port (*Géog.*) port de l'Amérique ſeptentrionale, avec un fort ſur la côte méridionale du la baie d'Hudſon. Les Anglois donnerent le nom de Nelſon au port & au fors que les Fraoçois appelloient *le fort Bourbon*. Le port eſt une petite baie dans laquelle ſe déchargent le riviere de ſainte Thereſe, & celle de Bourbon. Le fort a été pris & repris pluſieurs fois, mais il eſt reſté aux Anglois par la paix d'Utrecht. Il eſt ſitué en 57d. 30'. de *lat.* nord. C'eſt la derniere place de l'Amérique de ce côté-là; & l'endroit où l'on fait la traire des meilleures pelleteries du nouveau-monde, & de la maniere la plus evantageuſe. Le pays y eſt prodigieuſement froid; cependant les rivieres y ſont fort poiſſonneuſes, & la chaſſe abondenre. Tous les bords de la rivere de ſainte Thereſe ſont couvests de printems & en automne d'oetardes & d'oies ſauvages. Les perdrix y ſont toutes blenches, & en quantité prodigieuſe. Le caribou, dont le chair eſt très-délicate, s'y trouve preſque toute l'année. Les pelleteries fines qu'on y epporte, ſont des martes & des renards ſort noirs, des loutres, des ours, des loups, dont le poil eſt fort fin, & principalment du caſtor, qui eſt le plus beau du Canada. (*D. J.*)

Nelumbo, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante qui ne differe du nénuphar que par le fruit. Les ſemences ſont renfermées éparſes dans le fruit du *nelumbo*, en lieu que le fruit du oénophar eſt diviſé par loges. *Voy.* Nenuphar. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* Plante. (*I*)

Nemaloni, (*Géog. anc.*) peuple des Alpes; Pline, *liv. III. chap. xx.* les met au nombre de ceue qui furent ſoûjugués par Auguſte. M. Bouche eſoit qee c'eſt aujourd'hui *Miolans*, au voiſinage d'Embrun, mais dans les états du duc de Savoie.

Nemausus, (*Géog. anc.*) ville des Gaules chez les *Volcæ Arecomici*; Pline & Pomponius Méla le mettent au nombre des villes les plus riches de la Gaule narbonnoiſe. D'anciennes médailles lui donnent le titre de colonie romaine: *col. Nem.* c'eſt-à-dire, *colonia Nemauſus*. Col. Aeg. Nem. *Colonia Auguſta Nemauſus*. Dans les encieunes notices des villes des Gaules, on lit ordinairement *civitas Nemauſienſium*. Grégoire de Tours, *liv. VIII ch. xxx.* la met dans la Septimanie. C'eſt aujourd'hui la ville de Nîſmes. *Voyez* Nismes.

Nemausus, (*Géog. anc.*) fontaine de France, qui, ſelon les appsrences, a donné le nom à la ville de Niſmes dens le bas Languedoc. C'eſt de cette fontaine dont parle Auſone, *claræ urbes*, ℣. 214. en ces termes.

. . . . . *Vitreâ non luce* Nemauſus
Purior.

Ella s'appelle aujoard'hui le *Viſtre*; c'eſt un petit ruiſſeau qui

qui paſſe au-travers de Niſmes, & va ſe jetter dans l'étang du Taq, au voiſinage d'Aigue-Mortes. Comme les eaux de cette riviere ſont extrêmement claires, on lui donna dans le moyen âge le nom de *Vitreus*, d'où l'on a fait le mot françois *Viſtre*, en ajoutant une *ſ.* Voyez Hard. Valeſii, *not. Galliar. p.* 618. (*D. J.*)

NEMBROSI, ſ. m. (*Droguer.*) eſpece de ſafran qui croît en Egypte, & qui eſt fort eſtimé; on le vend douze piaſtres les cent dix rotols. Il y en a un autre que l'on nomme *falſi*, qui ne vaut que ſix piaſtres.

NEMEA, (*Géogr. anc.*) nom 1°. d'une cmirée du Péloponneſe dans l'Elide; 2°. d'une ville du Péloponneſe dans l'Argie; 3°. d'un fleuve du Péloponneſe; 4°. d'un rocher dans le voiſinage de Thèbes, dont Virgile parle au *liv. VIII. de ſon Enéide.* (*D. J.*)

NEMÉENS, JEUX (*Hiſt. anc.*) c'étoit une des quatre ſortes de grands jeux ou combats qui ſe célebroient parmi les anciens grecs. *Voyez* JEUX.

Quelques-uns diſent qu'Hercule les inſtitua, après avoir tué le lion qui ravageoit la forêt de Némée, où on célebra depuis ces deux jeux en mémoire de la victoire de ce héros.

D'autres rapportent, que les ſept chefs qui marcherent contre Thèbes ſous la conduite de Polynice, étant extrêmement preſſés de la ſoif, rencontrerent Hypſipile de Lemnos, qui tenoit dans ſes bras Opheltes, fils de Lycurgue, prêtre de Jupiter & d'Euridice. L'ayant prié de leur enſeigner un endroit où ils puſſent trouver de l'eau, Hypſipile mit l'enfant ſur l'herbe, & les mena vers une fontaine; pendant ſon abſence un ſerpent tua l'enfant; ſa nourrice fut accablée de déſeſpoir. Les chefs, au retour de leur expédition, turent le ſerpent, brûlerent le corps d'Opheltes, & pour diſſiper la douleur d'Hypſipile, inſtituerent les jeux *néméens*.

Elien dit, que ces jeux furent à la vérité inſtitués par les ſept chefs envoyés pour aſſiéger Thèbes, mais que ce fut en faveur de Phronax.

Pauſanias en attribue l'inſtitution à Adraſte, & le rétabliſſement à ſes deſcendans.

Enfin, Hercule, après ſa victoire ſur le lion de Némée, augmenta ces jeux, & les conſacra à Jupiter Néméen, dans la 13. olympiade.

L'ouverture des jeux *néméens* ſe faiſoit par un ſacrifice, que l'on offroit à Jupiter; on lui nommoit un prêtre, & on propoſoit des récompenſes pour ceux qui ſeroient vainqueurs dans ces jeux.

On les célebroit tous les trois ans, dans la mois appellé par les Corinthiens, *panemos*, & par les Athéniens *boedromion*.

Les argiens en étoient les juges, & étoient vêtus de noir pour marquer l'origine des jeux. Comme ils avoient été inſtitués par des guerriers, on n'y admettoit d'abord que des gens de guerre, & les jeux n'étoient que des combats équeſtres ou gymniques. Dans la ſuite, on y admit indifféremment toutes ſortes de gens, & toutes ſortes d'exercices gymnaſtiques.

Les vainqueurs furent couronnés d'olivier juſqu'au tems de la guerre des Grecs contre les Medes: un échec qu'ils reçurent dans cette guerre, leur fit changer l'olivier au ache, plante funebre; d'autres croyent cependant que la couronne étoit originairement d'ache à cauſe de la mort d'Opheltes; autrement appellé *Archemoros*: on ſuppoſoit que cette plante avoit reçu le ſang qui couloit de la bleſſure que le ſerpent lui avoit faite.

NÉMENTURI, ou NÉMETURI, (*Géog. anc.*) peuples des Alpes; Pline, *liv. III. ch. xx.* les met au nombre de ceux qu'Auguſte ſubjugua, & n'en dit rien de plus.

NE'ME'ONIQUE, ſ. m. (*Littérat. greq.*) νεμεονικης, vainqueur dans les jeux néméens; leur prix étoit une ſimple couronne d'ache; mais Pindare a immortaliſé leurs noms dans ſon *III liv.* des Néméoniques; ce mot eſt compoſé de νεμος, *Némée*, & νικη, *victoire*. (*D. J.*)

NE'ME'SE'ES, ſ. f. pl. (*Antiq. greq. & rom.*) fêtes en l'honneur de Néméſis: elles étoient funebres, parce qu'on croyoit que Néméſis prenoit auſſi ſous ſa protection les morts, & qu'elle vengeoit les injures qu'on faiſoit à leurs tombeaux.

NE'MESES, ſ. f. pl. (*Mythol.*) divinités adorées chez les Payens, & qui avoient un temple ſur le mont Pagos. Il faut dire les *Néméſes*, puiſqu'on en reconnoiſſoit plus d'une: on doit les mettre au nombre des Euménides; car elles en portent le caractere. Filles de la Nuit & de l'Océan, elles étoient prépoſées pour examiner les actions des hommes, pour punir les orgueilleux, & récompenſer les bons; & afin qu'il ne leur manquât rien de l'équipage des furies, les habitans de Smyrne qui les honoroient d'un culte particulier, les repréſentoient avec des ailes, ſi nous en croyons Pauſanias. (*D. J.*)

NE'ME'SIS, ſ. f. (*Mythol.*) fille de Jupiter & de la Néceſſité, ou plutôt, ſelon Héſiode, de l'Océan & de la Nuit, étoit prépoſée pour venger les crimes que la juſtice humaine laiſſe impunis, l'arrogance, la préſomption, l'oubli de ſoi-même dans la proſpérité, l'ingratitude, *&c.*

Ses attributs ſont dignes de remarque: elle avoit une roue pour ſymbole, des ailes, une couronne, tenoit la lance d'une main, & de l'autre une bouteille. Elle étoit montée ſur un cerf, & ſon nom ſignifioit la *fatalité*.

Les viciſſitudes de la fortune, dit le chancelier Bacon, & les deſſeins ſecrets de la providence, ſont repréſentés par l'Océan & la Nuit. *Néméſis* a des ailes, ainſi qu'une roue; car la fortune court le monde, arrive, & diſparoît d'un jour à l'autre. On ne peut prévoir ſes faveurs, ni détourner ſes diſgraces; ſa couronne eſt ſur la tête du peuple, quand il triomphe de l'abaiſſement des grands. Sa lance frappe & renverſe ceux qu'elle veut châtier. La bouteille qu'elle tient de l'autre main, eſt le miroir qu'elle préſente ſans ceſſe aux yeux de ceux qu'elle ménage. Eh! quel eſt l'homme à qui la mort, les maladies, les trahiſons, & mille accidens ne retracent à l'eſprit d'affreuſes images; comme ſi les mortels ne pouvoient être admis à la table des dieux, que pour leur ſervir de jouets? Quand on raſſemble tous les chagrins domeſtiques qui traverſerent la proſpérité d'Auguſte, il faut bien adorer le pouvoir d'une divinité qui frappe ſur les ennis, comme ſur des victimes ordinaires. Le cerf que monte *Néméſis*, eſt le ſymbole d'une longue vie: la jeuneſſe qui meurt avant le tems, échappe ſeule aux révolutions du ſort; mais le vieillard ne finit point ſa carriere ſans avoir eſſuyé quelque revers.

Platon nous dit, que cette déeſſe, miniſtre de la vengeance divine, a une inſpection ſpéciale ſur les offenſes faites aux peres par leurs enfans. C'eſt par-là que Platon avertit les hommes, qu'ils n'ont point dans leurs ſanctuaires domeſtiques de divinités plus reſpectables, qu'un pere ou une mere accablés ſous le poids des années. Je crois pour moi que le trouble d'une conſcience agitée par l'horreur de ces crimes, & par les remords qui la ſuivent, a donné en partie la naiſſance à cette chimere du paganiſme.

Elle fut nommée *Adraſtée*, à cauſe d'Adraſte, qui le premier lui dédia un temple; & *Rhamnuſie*, parce qu'elle étoit adorée à Rhamuſe, bourg de l'Attique, où elle avoit une ſtatue de la main d'Agoracrite, diſciple de Phidias. Quand les Romains partoient pour la guerre, ils avoient coutume d'offrir un ſacrifice à cette déeſſe, mais alors *Néméſis* étoit priſe pour la Fortune, qui doit accompagner & favoriſer les armes pour leur procurer du ſuccès. (*D. J.*)

NEMESTRINUS, (*Mythol.*) divinité qui préſidoit aux forêts; mais comme Arnobe eſt le ſeul des anciens qui parle de ce dieu, il pourroit bien en être le pere.

NÉMETES, (*Géog. anc.*) peuples du dioceſe de Spire, puiſque leur ville epiſcopale eſt *Noviomagus*, ſelon Ptolomée, & que cette *Noviomagus* répond à Spire, ſuivant les itinéraires romains. Il paroît par les commentaires de Céſar, que ces peuples, de même que les Vangions & Triboques, étoient naturels Germains d'au-delà du Rhin, & qu'ils s'étoient habitués dans cette partie de la Gaule belgique, un peu auparavant l'entrée de Céſar dans les Gaules.

NÉMÉTOBRIGA, (*Géog. anc.*) ville des Tibors dans l'Eſpagne tarragonoiſe, ſelon Ptolomée, *l. II. ch vj.* Quelques ſavans penſent que c'eſt aujourd'hui *Val-de-Nebre*.

NEMETOCENNA, ou NEMETOCERNA, (*Géog. anc.*) Sanſon prétend avoir prouvé par Céſar, que cette ville eſt dans la *Belgium*; que c'eſt la même que les itinéraires romains appellent *Nemetacum*, & qu'ils placent entre *Ternuna*, *Samarobriva*, & *Bagacum*, entre Térouanne, Amiens, & Bavay, ce qui ne peut répondre qu'à Arras.

NÉMISCO, (*Géog.*) grande riviere de l'Amérique ſeptentrionale; elle ſe jette dans le fond de la baie d'Hudſon, après un cours d'environ 60 lieues à-travers des montagnes.

NÉMORALES, ſ. f. pl. (*Mythol.*) fêtes qui ſe célebroient dans la forêt d'Aricie, en l'honneur de Diane, déeſſe des bois.

NEMOSSUS, (*Géogr. anc.*) ancienne ville des Gaules ſur la Loire, & la capitale des *Arverni*; Auvergnacs, ſelon Strabon, *liv. IV. p.* 191. Lucain, Pharſale, *liv. I. verſ.* 419. parle auſſi de cette ville: on croit communément.

nement que c'eſt l'*Augeſto-Nemetum* de Ptolomée, *lib. II. ch. VII.*

NEMOURS, (*Géog.*) ville de l'Ile de France dans le Gatinois, avec titre de duché. Elle eſt ſur le Loing, à 4 lieues de Fontainebleau, 18 de Paris. *Long.* 20. 20. *lat.* 48. 15.

Son nom latin eſt *Nemus*: on la nomme anciennement *Nemox* & *Nemoux*, & de ce dernier mot on a fait le nom moderne *Nemours*. Le nom de *Nemus* lui avoit été donné, parce qu'elle étoit ſituée dans le forêt de Bièvre ou de Fontainebleau: aujourd'hui que l'on a coupé une partie de cette forêt, *Nemours* ſe trouve entre la même forêt, & celle de Montergis. Elle eſt entre deux collines, dans l'endroit où étoit la ville de *Grex* du tems de Céſar. Elle a commencé par un château, qu'on appelloit *Nemus*; & elle ſe forme peu-à-peu, quand la terre eut été erigée en duché. Il y a dans cette petite ville un bailliage royal établi par François I. en 1524. Il eſt régi par la coutume de Lariis, rédigée en 1531.

Nemours a eu autrefois ſes ſeigneurs particuliers, qui ſe nommoient ſimplement *chevaliers*; & ce fut d'eux que le roi Philippe le Hardi, fils de S. Louis, l'acquit vers l'an 1273. Louis XII. donna *Nemours* à Geſton de Foix, & l'érigea en duché-pairie, l'an 1507, la premiere dreſtion que Charles VI. en avoit faite ayant été ſupprimée. Enfin Louis XIV. donna ce duché à ſon frere Philippe; & de-là vient qu'il eſt poſſédé aujourd'hui par M. le duc d'Orléans.

François Hédelin, connu ſous le nom d'*abbé* d'*Aubignac*, étoit de *Nemours*. Après avoir exercé quelque tems le profeſſion d'avocat, il embraſſa l'état eccléſiaſtique, & s'étant attaché au cardinal de Richelieu, il prit parti contre Corneille, & devint précepteur du neveu du Cardinal. Il gagna les bonnes graces de ſon éminence & de ſon éleve. *Son Térence juſtifié* eſt tombé dans l'oubli. Sa *pratique du théâtre* eſt encore lue; mais, dit M. de Voltaire, il prouve par ſa tragédie de *Zénobie*, que les connoiſſances ne donnent pas les talens. Il mourut à *Nemours*, en 1676, à 72 ans. (*D. J.*)

NEN, (*Hiſt. méd.*) c'eſt ainſi qu'on nomme dans le royaume de Siam de jeunes enfans, que leurs parens conſerent au ſervice des talapoins ou prêtres, & qui demeurent auprès d'eux dans leurs couvens, & vieilliſſent dans cet état. Ils ont des écoles où ils vont prendre les leçons des moines leurs maîtres; ils reçoivent les aumônes pour eux, parce qu'il ne leur eſt pas permis de toucher de l'argent. Enfin, les *nens* arrachent les mauvaiſes herbes de jardin du couvent, ce que les talapoins ne pourroient faire eux-mêmes ſans pécher.

NENIES, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) chants lugubres qu'on avoit accoutumé de faire aux funérailles, ainſi nommés de la déeſſe *Nænia*, qui préſidoit à ces ſortes de lamentations. On croit que ces chants étoient les louanges de la perſonne qui venoit de mourir, miſes en vers & chantées d'un ſon triſte, avec un accompagnement de fleutes, par des femmes gagées, à cet effet, & que l'on appelloit *præfica*. Il falloit qu'elles euſſent un protocole & des lieux communs applicables, ſuivant l'âge, le ſexe, la condition des perſonnes; & comme tout cela ſe réduiſoit le plus ſouvent à des puérilités & des bagatelles, on emploie ce mot en latin pour ſignifier des *niaiſeries*. Ceux qui ont attribué l'origine des *nénies* à Simonides, ont pris ce mot dans un ſens trop étendu, & l'ont confondu avec l'*élegie*, *genre noble*, *ſérieux* & *délicat*, dont on attribue l'invention à ce poëte. Ovide fait venir le mot de *nénies* du grec νεανιαι, *dernier*, parce que ces chants étoient les derniers qu'on faiſoit en l'honneur du mort. Mais Acron prétend que ce mot *nænia* fut inventé pour exprimer, par ſa proſodie longue & traînante, le ſon triſte & dolent, ſoit des chanteuſes, ſoit des fluſtes qui ſervoient non-ſeulement à accompagner les voix, mais encore à marquer les teme ou les pleureuſes publiques devoient ſe frapper le poitrine en cadence.

Ce mot vient de grec νενω, ſur quoi Scaliger obſerve qu'il devroit s'écrire en latin *nenia* & non *nænia*. Goichard remarque qu'on enrendoit autrefois par *nænia* une eſpece de chant dont les nourrices ſe ſervoient pour bercer & pour endormir les enfans; & il conjecture que ce mot pourroit venir de l'hébreu *nin*, enfant.

La déeſſe *Nænia*, qui préſidoit aux funérailles, étoit particuliérement honorée à celles des vieillards. On ne commençoit à l'invoquer que lorſque le malade entroit à l'agonie. Elle avoit un petit temple hors des murs de Rome.

NÉNUPHAR. *nymphæa*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleurs en roſe, compoſée de pluſieurs petales diſpoſés en rond. Le piſtil ſort de calice & devient dans la ſuite un fruit rond ou conique, qui eſt diviſé en pluſieurs loges, & qui renferme des ſemences le plus ſouvent oblongues. Tournefort. *inſt. rei herb. Voy.* PLANTE. (*I*)

Nous ne connoiſſons en Europe que deux eſpeces de ce genre de plante aquatique, le *nénuphar* à fleur blanche, & le *nénuphar* à fleur jaune.

Le *nénuphar* à fleur blanche, *nymphæa alba major*, *I. R. H.* 260, a la racine vivace, longue, groſſe comme le bras, garnie de nœuds de couleur brune en dehors, blanche en-dedans, charnue, ſpongieuſe, empreinte de beaucoup de ſuc viſqueux, attachée au fond de l'eau dans la terre par pluſieurs fibres; elle pouſſe des feuilles grandes, larges, la plûpart orbiculaires, échancrées en cœur ou en fer à cheval, épaiſſes, charnues, nageant ſur la ſurface de l'eau, veineuſes, d'un verd blanchâtre ſur le dos, d'un verd brun en deſſous, ayant chacun deux petites oreilles obtuſes, d'un goût herbeux aſſez fade: ces feuilles ſont ſoutenues par des queues longues, groſſes comme le doigt d'un enfant, cylindrique, rougeâtres, tendres, ſucculentes, ſpongieuſes.

Ses fleurs ſont grandes, groſſes, larges quand elles ſont épanouies, à pluſieurs pétales diſpoſés en roſe, belles, blanches comme celles du lis, preſque ſans odeur; elles ſont renfermées dans un calice ordinairement à cinq pétales blanchâtres, rangés en roſe & à fleuron: leur milieu eſt occupé par des étamines nombreuſes qui partent de la jointure circulaire & extérieure de l'ovaire & de placenta.

Lorſque la fleur eſt paſſée, il paroît un fruit ſphérique reſſemblant à une tête de pavot, partagé dans ſa longueur en pluſieurs loges remplies de ſemences oblongues, noirâtres, luiſantes, un peu plus grandes que du millet.

Cette plante eſt toute d'uſage en Médecine; il paroît qu'elle eſt d'une nature nitreuſe, parégorique, apéritive & rafraîchiſſante. On ne la cultive point dans les jardins; elle croît naturellement dans les marais, dans les eaux croupiſſantes, ou dans les ruiſſeaux qui coulent lentement, & dans les grandes pieces d'eau; elle fleurit en Mai & en Juin, quelquefois juſqu'en automne. Ray penſe que le *nénuphar* du Bréſil à fleur blanche, décrit par Marsgrave, ne ſaû pas une eſpece différente de nôtre.

Le *nénuphar* à fleur jaune, *nymphæa lutea major*, *I. R. H.* 261, ne diffère preſque du blanc que par le fleur, qui eſt jaune & plus petite.

Quant aux *nymphæa* étrangers, des ſavans éclairés dans le Botanique, & le connoiſſance des monumens antiques, ont découvert que le plante qu'on voit ſur quelques médailles d'Egypte, n'eſt autre choſe que la *nymphæa*, qui eſt fort commune dans les campagnes arroſées par le Nil. La fleur de cette plante eſt de toutes ſes parties celle qui ſe remarque le plus ordinairement ſur les monumens égyptiens, ce qui vient de rapport que ces peuples croyoient qu'elle avoit avec le ſoleil, à l'apparition duquel elle ſe montroit d'abord ſur la ſurface de l'eau, & s'y replongeoit dès qu'il étoit couché; phénomene commun à toutes les eſpeces de *nymphæa*.

C'étoit-là l'origine de la conſécration que les Egyptiens avoient faite de cette fleur à cet eſtre, le premier & le plus grand des dieux qu'ils aient adorés. Delà vient le coutume de la repréſenter ſur le tête de leur Oſiris, ſas celle de leurs autres dieux, ſur celle même des prêtres qui étoient à leur ſervice. Les rois d'Egypte affectant les ſymboles de la divinité, ſe ſont ſait des couronnes de cette fleur; elle eſt auſſi repréſentée ſos leurs monnoies, tantôt neiſſante, tantôt épanouie & environnant ſon fruit: on voit avec le tige comme un ſceptre royal dans la main de quelques idoles. (*D. J.*)

NÉNUPHAR, (*Pharm. & Mat. méd.*) le racine & les fleurs de *nénuphar* ſont les ſeules parties de cette plante qui ſoient en uſage en Médecine: on y emploie indifféremment le racine du *nénuphar* à fleur blanches ou *nénuphar* blene, & celles de *nénuphar* jaune; mais on ne ſe ſert preſque abſolument que des fleurs du *nénuphar* blanc.

La racine de *nénuphar* eſt mucilagineuſe, gleante, amere; les fleurs contiennent à-peu près les mêmes ſubſtances, mais en beaucoup moins grande quantité.

La racine de *nénuphar* fait la baſe des riſanes regardées comme éminemment rafraîchiſſantes, édouciſſentes, relâchantes, qui s'ordonnent communément dans l'ardeur d'urine, ſur-tout celle qui accompagne les gonorrhées virulentes; dans les affections inflammatoires des inteſtins, des reins & des voies urinaires. L'infuſion des fleurs eſt ordonnée plus rarement dans les mêmes cas, & eſt auſſi très-inférieure en vertu à la décoction de la racine. Cette infuſion eſt regardée comme légerement nar-

gotique; mais cette vertu, preſque généralement avouée, n'eſt rien moins que démontrée.

Le ſirop de *nénuphar* qui ſe prépare avec l'infuſion des fleurs, eſt plus uſité que cette infuſion, & contient les principes médicamenteux de ces fleurs en moindre quantité encore. On peut avancer que c'eſt-là un aſſez pauvre remede. On prépare auſſi dans quelques boutiques un ſirop de *nénuphar* avec la décoction de la racine: celui-ci eſt plus chargé de parties mucilagineuſes, & c'eſt apparemment à cauſe de cela qu'on le prépare moins communément, parce que les mucilages ſont éminemment ſujets à s'altérer, à moiſir dans toutes les préparations liquides, même malgré la cuite & l'aſſaiſonnement du ſucre. *Voyez* MUCILAGE. Le ſirop de *nénuphar* ordinaire, c'eſt-à-dire préparé avec les fleurs, n'eſt pas exempt de cette altération; pour la prévenir autant qu'il eſt poſſible, il faut, ſi l'on n'aime mieux bannir ce remede des boutiques, lui donner une forte cuite, & le renouveller de tems en tems.

Tous ces remedes tirés du *nénuphar* ont l'inconvénient grave d'affaiſir, de refroidir, d'embourber l'eſtomac, & par-là de faire perdre l'appétit & d'abattre les forces, & cela d'autant plus qu'ils ſont plus mucilagineux. La tiſane ou décoction des racines, qui eſt le plus ordinaire de ce remede, eſt auſſi le plus mauvais.

Nous n'avons guere meilleure opinion d'une conſerve qu'on prépare avec les fleurs, & qu'heureuſement on emploie rarement pour elle-même, mais ſeulement pour ſervir d'excipient dans les opiates & les bols narcotiques.

On garde dans les boutiques une eau diſtillée des fleurs de *nénuphar* qui n'eſt bonne à rien, & une huile par infuſion & par décoction de ces mêmes fleurs, qui ne vaut pas davantage.

Les fleurs de *nénuphar* entrent dans le ſirop de tortue, la poudre *diamargariti frigidi*; le ſirop entre dans les pilules hypnotiques, & l'huile dans le beaume hypnotique.

On prépare un miel de *nénuphar* avec les fleurs non mondées, ou même avec les calices & les étamines dont on a mondé les fleurs deſtinées à la préparation du ſirop. Le miel de *nénuphar* s'ordonne depuis deux juſqu'à quatre onces dans les lavemens ſtrafchiſſans & relâchans. (*b*)

NÉOCASTRO, (*Géog.*) forteresſe de la Romanie, à trois lieues au nord de Conſtantinople, ſur le promontoire *Hermæum*, dans l'endroit le plus étroit du Boſphore. Il y a une bonne garniſon, & les Turcs y tiennent les priſonniers de conſéquence qu'ils font ſur les chrétiens pendant la guerre. *Voyez* Gyllius *de Boſphoro Thracico. Lonq.* 46. 30. *lat.* 41. 16.

NÉOCESARÉE, (*Géogr. anc.*) ville de la province de Pont, compriſe aſſez ſouvent dans la Cappadoce, ſituée ſur la riviere de Lycus, & appellée par divers auteurs *Hadrianopolis*. Les Grecs la nomment aujourd'hui *Nixar*, & les Turcs *Tocat*. Elle fut érigée en évêché en 240, à ce que dit Baſile.

Les Auteurs parlent encore d'une *Néocéſarée*, ville de la Bithynie, 2°. d'une *Néocéſarée*, ville de Syrie, ſur le bord de l'Euphrate; 3°. d'une *Néocéſarée*, ville de Macédoine. (*D. J.*)

NÉOCORAT, ſ. m. *ou* NÉOCORIE, (*Art. numiſmatique.*) époque qu'on trouve ſur les médailles des villes grecques ſoumiſes à l'empire Romain. Ces villes étoient juſtifiées de l'honneur d'avoir été qualifiées *néocores*, ou ſi l'on veut du titre de *néocorat*, c'eſt-à-dire d'avoir eu des temples où s'étoient faits des ſacrifices ſolemnels d'une province en l'honneur des dieux ou des empereurs. Cette qualification étoit en même tems accompagnée de pluſieurs privileges, & c'étoit là vraiſſemblablement ce qui les touchoit davantage.

En effet, le *néocorat* des empereurs étoit accordé aux villes par un decret du ſénat. On lit ſur les marbres d'Oxford que la ville de Smyrne avoit été trois fois néocore des empereurs par les decrets du ſacré ſenat; & & ſur un médaillon, les Laodicéens de Phrygie ſe diſent *néocores* de Commode & de Caracalla, par decres du ſénat. Le *néocorat* étoit donc une grace & un titre honorifique. Les Smyrnéens rappellent ſur un monument le bienfait de l'empereur Adrien, qui leur avoit accordé par un ſénatus-conſulte le ſecond *néocorat*. Auſſi les villes marquoient avec ſoin les *néocorats* qu'elles avoient obtenus; *bis, ter, quater, terquiès, nonies*. Elles ſe glorifioient même d'en avoir obtenu le plus grand nombre, *Voyez* NÉOCORE. (*D. J.*)

NÉOCORE, ſ. m. (*Antiq. grec*) Peu de gens de lettres ignorent qu'on appelloit *néocores* chez les Grecs ceux qui étoient chargés de la garde & ſur-tout de la propreté des temples, comme l'explique le nom même de *νεωκορος*, compoſé du *νεως*, *templum*, & de *κορεω*, *verro*. On lit encore que cet emploi bas & ſervile dans ſon origine, ſe releva inſenſiblement & devint enfin très-conſidérable, lorſque la richeſſe des offrandes demanda des dépoſitaires diſtingués; que la dépenſe des fêtes & des jeux publics intéreſſa des unions entieres, & que l'adulation des Grecs pour les empereurs romains leurs nouveaux maîtres, les porta à leur élever des temples & à s'honorer du titre de *néocores* de ces mêmes temples. Ils ne furent plus du ſimples valets des temples, ou même des factiſſains ordinaires, on en fit des miniſtres du premier ordre, à qui ſeul appartenoit le droit d'offrir les ſacrifices dans les temples conſacrés à la divinité tutélaire du pays, ou dans ceux qu'on avoit élevés non-ſeulement aux empereurs romains déja mis au rang des dieux, mais encore en l'honneur de ceux qui regnoient actuellement.

Tant d'autres ont écrit ſur les *néocores*, qu'on ſe croyoit parfaitement inſtruit de leurs différentes fonctions, & qu'il ſembloit que la ſeule difficulté qui reſtoit parmi les Savans étoit réduite à ce point, ſavoir comment on doit entendre & expliquer le nombre des néocorats attribués ſur les médailles à une même ville; ſi les peuples qui s'y diſent *néocores* pour la ſeconde, pour la troiſieme & pour la quatrieme fois, ont été revêtus de cette dignité par un même prince, ou s'ils ne l'ont reçue que ſucceſſivement par différens empereurs?

M. Vaillant le pere, qui avoit particulierement étudié cette matiere, donna en 1703 une diſſertation ſur les *néocores*, où, après avoir diſcuté les différentes opinions des antiquaires qui l'ont précédé, il établit que les villes grecques ſe diſoient ſur leurs médailles *néocores* des empereurs romains, autant de fois qu'elles avoient obtenu de nouveaux decrets du ſénat pour pouvoir bâtir des temples à leur honneur. Nous nous diſpenſons d'entrer dans le détail des preuves du ſyſtème de M. Vaillant, parce qu'on trouvera ſa piece imprimée en entier dans un volume des mémoires de l'académie des Inſcriptions; mais nous devons dire quelque choſe d'une autre diſſertation ſur le même ſujet, donnée en 1706 par M. de Valois, qui n'avoit aucune connoiſſance de celle de M. Vaillant.

Ces deux auteurs ſe ſont rencontrés dans la difficulté principale; ils rapportent l'un & l'autre les différens néocorats des villes grecques à différens ſenatus-conſultes qui leur en avoient accordé la prérogative; ils prouvent par les mêmes autorités & à-peu-près par les mêmes opérations, que les villes ou les peuples qui ſur les médailles ſe qualifient du titre de *néocores* pour la ſeconde, pour la troiſieme & pour la quatrieme fois, ne l'ont fait que ſucceſſivement & ſous différens empereurs.

Mais la diſſertation de M. de Valois a cela de particulier, qu'elle nous apprend deux fonctions des *néocores*, qui avoient juſqu'à préſent échappé aux recherches des critiques.

La premiere de ces fonctions des *néocores* étoit de jetter de l'eau luſtrale ſur ceux qui entroient dans le temple. La ſeconde étoit de faire l'aſperſion de cette même eau luſtrale ſur les viandes qu'on ſervoit ſur la table du prince, & de lui tenir en quelque ſorte lieu d'aumônier.

J'ai dit ci-deſſus que pluſieurs villes grecques prirent ſouvent la qualité de *néocores*, mais c'eſt Smyrne, Epheſe, Pergame, Magnéſie, *&c.* qui portent le plus ſouvent ce titre dans les médailles. Smyrne, par exemple, fut faite *néocore* ſous Tibere avec beaucoup de diſtinction; elle le fut encore pour la ſeconde fois ſous Adrien, comme le marquent les marbres d'Oxford; enfin elle eut encore le même honneur, & prit le titre de *premiere ville d'Aſie* ſous Caracalla. (*D. J.*)

NÉODAMODES, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) c'étoient à Lacédémone des eſclaves à qui l'on avoit accordé la liberté, en récompenſe de quelque action héroïque.

NÉOÉNIES, ſ. f. pl. (*Antiq. grecques.*) en grec *νεοινια*; fête qu'on célébroit en l'honneur de Bacchus, quand on goûtoit pour la premiere fois le vin nouveau de chaque année. *Voyez* Potter, *Archæol. gr. l. p.* 416. (*D. J.*)

NÉOGRAPHE, adj. pris ſubſtantivement. On nomme ainſi celui qui affecte une maniere d'écrire nouvelle & contraire à l'orthographe reçue. L'orthographe ordinaire nous fait écrire *françois, anglois, j'étois, ils aimerent* (voyez I.); M. de Voltaire écrit *françois, anglois, j'étois, ils aimeraient*, en mettant *oi* pour *oi* dans ces exemples, & partout où l'*o* eſt le ſigne d'un *e* ouvert. Nous employons des lettres majuſcules à la tête de chaque phraſe qui commence après un point, à la tête de chaque nom propre, *&c.* *Voyez* INITIAL. M. de Voltaire avoit ſupprimé toutes ces capitales dans la pre-

premiere édition de ſon *ſiecle de Louis XIV.* publié ſous le nom de M. de Francheville. M. du Marſais a ſupprimé dans ſa rediction toutes les lettres doubles qui ne ſe prononcent point, & qui ne ſont point autoriſées par l'étymologie, & il a écrit *home*, *come*, *arêter*, *douer*, *anténe*, *condanez*, &c. M. Duclos n'a pas même égard à celles que l'étymologie ou l'analogie ſemblent autoriſer; il ſupprime toutes les lettres muettes, & il écrit *diſérentes*, *létres*, *admétent*, *éle*, *téâtre*, *il nt* (au ſubjonctif pour *il ét*) *cite*, *indépendament*, &c. il change *ph* en *f*, *orthografe*, *filoſofique*, *diſonque*, &c. Ainſi M. de Voltaire, M. du Marſais, M. Duclos, ſont des *néographes* modernes.

NEOGRAPHISME, ſ. m. c'eſt une maniere d'écrire nouvelle & contraire à l'orthographe reçue. Ce terme vient de l'adjectif grec νέος, *nouveau*, & du verbe γράφω, *j'écris*. Le *néographiſme* de M. de Voltaire, en ce qui concerne le changement d'*oi* en *ai* pour repréſenter l'*e* ouvert, a trouvé parmi les gens de lettres quelques imitateurs.

„ Si l'on établit pour maxime générale, dit l'abbé „ Desfontaines, *obſerv. ſur les écrits mod. tom. XXX. „ pag.* 255, que la prononciation *doit* être le modele „ de l'orthographe; le normand, le picard, le bourguignon, le provençal écriront comme ils prononcent; „ car dans le ſyſtême du *néographiſme*, cette liberté „ doit conſéquemment leur être accordée „. Il me ſemble que l'abbé Desfontaines ne combat ici qu'un phantôme, & qu'il prend dans un ſens trop étendu le principe fondamental du *néographiſme*. Ce n'eſt point toute prononciation que les *Néographes* prennent pour regle de leur maniere d'écrire, ce ſeroit proprement écrire ſans regle; ils ne conſiderent que la prononciation autoriſée par le même uſage qui eſt reconnu pour légiſlateur excluſif dans les langues, relativement au choix des mots, au ſens qui doit y être attaché, aux tropes qui peuvent en changer la ſignification, aux alliances, pour ainſi dire, qu'il leur eſt permis ou défendu de contracter, *&c.* Ainſi le picard n'a pas plus de droit d'écrire *gambe* pour *jambe*, qu'le gaſcon d'écrire *bure* pour *beure*, ſous prétexte que l'on prononce ainſi dans leurs provinces.

Mais on peut faire aux *Néographes* un reproche mieux fondé; c'eſt qu'ils violent les lois de l'uſage dans le tems même qu'ils affectent d'en conſulter les déciſions & d'en reconnoître l'autorité. C'eſt à l'uſage légitime qu'ils s'en rapportent ſur la prononciation, & ils ſont très-bien; mais c'eſt au même uſage qu'ils doivent s'en rapporter pour l'orthographe: ſon autorité eſt la même de part & d'autre; de part & d'autre elle eſt fondée ſur les mêmes titres, & l'on court le même riſque à s'y ſouſtraire dans les deux points, le riſque d'être ou ridicule ou inintelligible.

Les lettres, peut-on dire, étant inſtituées pour repréſenter les élemens de la voix, l'écriture doit ſe conformer à la prononciation: c'eſt-là le fondement de la véritable orthographe & le prétexte du *néographiſme*; mais il eſt aiſé d'en abuſer. Les lettres, il eſt vrai, ſont établies pour repréſenter les élémens de la voix; mais comme elles n'en ſont pas les lignes naturels, elles ne peuvent les ſignifier qu'en vertu de la convention la plus unanime, qui ne peut jamais ſe reconnoître que par l'uſage le plus général de la plus nombreuſe partie des gens de lettres. Il y aura, ſi vous voulez, pluſieurs articles de cette convention qui auroient pû être plus généraux, plus conſéquens, plus faciles à ſaiſir, mais enfin ils ne le ſont pas, & il faut s'en tenir aux termes de la convention: irez-vous écrire *keh abil ome ke vou ſoiez*, pour *quelque habile homme que vous ſoyez*? on ne ſaura ce que vous voulez dire, ou ſi on le devine, vous apprêterez à rire.

On repliquera qu'un *néographe* ſage ne s'aviſera point de fronder ſi généralement l'uſage, & qu'il ſe contentera d'introduire quelque légér changement, qui étant ſuivi d'un autre quelque tems après, amenera ſucceſſivement la réforme entiere ſans révolter perſonne. Mais en premier lieu, ſi l'on eſt bien perſuadé de la vérité du principe ſur lequel on établit ſon *néographiſme*, je ne vois pas qu'il y ait plus de ſageſſe à n'en tirer qu'une conſéquence qu'à en tirer mille; rien de raiſonnable n'eſt contraire à la ſageſſe, & je ne tiendrai jamais M. Duclos pour moins ſage que M. de Voltaire. J'ajoute que cette circonſpection prétendue plus ſage eſt un aveu qu'on n'a pas le droit d'innover contre l'uſage reçu, & une imitation de cette eſpece de prudence qui fait que l'on cherche à ſurprendre un homme que l'on veut perdre, pour ne pas s'expoſer aux riſques que l'on pourroit courir en l'attaquant de front.

Au reſte, c'eſt ſe faire illuſion que de croire que l'honneur de notre langue ſoit intéreſſé au ſuccès de toutes les réformes qu'on imagine. Il n'y en a peut-être pas une ſeule qui n'ait dans ſa maniere d'écrire quelques-unes de ces irrégularités apparentes dont le *néographiſme* fait un crime à la nôtre: les lettres *quieſcentes* des Hebreux ne ſont que des caracteres écrits dans l'orthographe, & muets dans la prononciation; les Grecs écrivoient ἄγγελος, ἄγχυρα, & prononçoient comme nous *furieux*, ἄγριος; on n'a qu'à lire Priſcien ſur les lettres romaines, pour voir que l'orthographe latine avoit autant d'anomalies que la nôtre; l'italien & l'eſpagnol n'en ont pas moins, & en ont quelques-unes de communes avec nous, il y en a en allemand d'auſſi choquantes pour ceux qui veulent par-tout la préciſion géométrique; & l'anglois qui eſt pourtant en quelque ſorte la langue des Géometres, en a plus qu'aucune autre. Par quelle fatalité l'honneur de notre langue ſeroit-il plus compromis par les inconſéquences de ſon orthographe, & plus intéreſſé au ſuccès de tous les ſyſtêmes que l'on propoſe pour la réformer? Sa gloire n'eſt véritablement intéreſſée qu'au maintien de ſes uſages, parce que les uſages ſont les lois, ſes richeſſes & ſes beautés; ſemblable en cela à tous les autres idiomes, parce que chaque langue eſt la totalité des uſages propres à la nation qui la parle, pour exprimer les penſées par la voix. *Voyez* LANGUE. (*B. E. R. M.*)

NEOLOGIQUE, adj. qui a rapport au *néologiſme*. *Voyez* NÉOLOGISME. Le célebre abbé Desfontaines publia en 1726 un Dictionnaire *néologique*, c'eſt-à-dire une liſte alphabétique de mots nouveaux, d'expreſſions extraordinaires, de phraſes inſolites, qu'il avoit pris dans les ouvrages modernes les plus célebres publics depuis quelques dix ans. Ce dictionnaire eſt ſuivi de l'éloge hiſtorique de Pantalon-Phébus, plaiſanterie pleine d'art, où ce critique a raſſemblé des locutions nouvelles qui étoient l'objet de ſa cenſure: le tour ingénieux qu'il donne à ſes expreſſions, en fait mieux ſentir le défaut, & le ridicule qu'il y attache en les accumulant, n'a pas peu contribué à tenir ſur leurs gardes bien des écrivains, qui apparemment auroient ſuivi & imité ceux que cette contre-vérité a notés comme répréhenſibles.

Il y auroit, je crois, quelque utilité à donner tous les cinquante ans la dictionnaire *néologique* du demi ſiecle. Cette cenſure périodique, en réprimant l'audace des *néologues*, arrêteroit d'autant la corruption du langage qui eſt l'effet ordinaire d'un *néologiſme* imperceptible dans ſes progrès: d'ailleurs la ſuite de ces dictionnaires deviendroit comme le mémorial des révolutions de la langue, puiſqu'on y verroit au tems où les locutions ſe ſeroient introduites, & celles qu'elles auroient remplacées. Car telle expreſſion ſur autrefois *néologique*, qui eſt aujourd'hui du bel uſage: & il n'y a qu'à comparer l'uſage préſent de la langue, avec les remarques du P. Bouhours ſur les écrits de P. R. (*H. Entretien d'Ariſt. & d'Eug. pag.* 168.) pour reconnoître que pluſieurs des expreſſions riſquées par ces auteurs ont reçu le ſceau de l'autorité publique, & peuvent être employées aujourd'hui par les puriſtes les plus ſcrupuleux. (*B. E. R. M.*)

NEOLOGISME, ſ. m. ce mot eſt tiré du grec, νέος *nouveau*, & λόγος, *parole*, *diſcours*, & l'on appelle ainſi l'affectation de certaines perſonnes à ſe ſervir d'expreſſions nouvelles & éloignées de celles que l'uſage autoriſe. Le *néologiſme* ne conſiſte pas ſeulement à introduire dans le langage des mots nouveaux qui y ſont inutiles; c'eſt le tour affecté des phraſes, c'eſt la jonction téméraire des mots, c'eſt la bizarrerie des figures qui caractériſent ſur-tout le *néologiſme*. Pour en prendre une idée convenable, on n'a qu'à lire le ſecond *entretien* d'Ariſte & d'Eugène *ſur la langue françoiſe* (depuis la *pag.* 168. juſqu'à la *pag.* 285.) le pere Bouhours y releve avec beaucoup de juſteſſe, quoique peut-être avec un peu trop d'affectation, le *néologiſme* des écrivains de P. R. & il le montre dans un grand nombre d'exemples, dont la plûpart ſont tirés de la traduction de l'*Imitation de Jeſus-Chriſt*, donnée par ces ſolitaires.

Un auteur qui connoît les droits & les déciſions de l'uſage ne ſe ſert que des mots reçus, on ne ſe réſout à en introduire de nouveaux que quand il y eſt forcé par une diſette abſolue & un beſoin indiſpenſable: ſimple & ſans affectation dans ſes tours, il ne rejette point les expreſſions figurées qui s'adaptent naturellement à ſon ſujet, mais il ne les recherche point, & n'a garde de ſe laiſſer éblouir par le faux éclat de certains traits plus hardis que ſolides, en un mot il connoît la maxime d'Horace (*Art. poét.* 309), & il s'y conforme avec ſcrupule;

Scribendi rectè ſapere eſt & principium & fons.

Voyez USAGE & STYLE.

Il ne faut pourtant pas inférer des reproches raiſonnables que l'on peut faire au *néologiſme*, qu'il ne faille rien oſer dans le ſtyle. On diſque quelquefois avec ſuccès un terme nouveau, un tour extraordinaire, une figure inouïtée; & le poëte des graces ſemble lui-même en donner le conſeil, lorſqu'il dit, *ib.* 48.

Dixeris egregiè, notum ſi callida verbum
Reddiderit junctura novum. Si fortè neceſſe eſt
Indiciis monſtrare recentibus abdita rerum;
Fingere cinctutis non exaudita cethegis
Continget, dabiturque licentia ſumpta pudenter.

Mais en montrant une reſſource au génie, Horace lui aſſigne tout-à-la-fois comment il doit en uſer; c'eſt avec circonſpection & avec retenue, *licentia ſumpta pudenter*; & il faut y être comme forcé par un beſoin réel, *ſi fortè neceſſe eſt*.

Dans ce cas, le *néologiſme* change de nature; & au lieu d'être un vice du ſtyle, c'eſt une figure qui eſt en quelque maniere oppoſée à l'*archaïſme*.

L'*archaïſme* eſt une imitation de la maniere de parler des anciens, ſoit que l'on en reviviſie quelques termes qui ne ſont plus uſités, ſoit que l'on faſſe uſage de quelques tours qui leur étoient familiers & qu'on a depuis abandonnés: les pieces du grand Rouſſeau en ſtyle marotique ſont pleines d'*archaïſmes*. Ce mot vient du grec ἀρχαῖος, *ancien*, auquel en ajoutant la terminaiſon ισμὸς, qui eſt le ſymbole de l'imitation, on a ἀρχαϊσμὸς, qui veut dire *antiquorum imitatio*.

Le *néologiſme*, enviſagé comme le pendant de l'*archaïſme*, eſt une figure par laquelle on introduit un terme, un tour, ou une aſſociation de termes dont on n'a pas encore fait uſage juſques-là; ce qui ne doit ſe faire que par un principe réel ou très-apparent de néceſſité, & avec toute la retenue & la diſcrétion poſſibles. Rien ne ſeroit plus dangereux que de paſſer les bornes; la figure eſt ſur les frontieres, pour ainſi dire, du vice, & ce vice même ne change pas de nom; il n'y a que l'abus qui en fait la différence.

NÉOLOGUE, ſ. m. celui qui affecte un langage nouveau, des expreſſions biſarres, des tours recherchés, des figures extraordinaires. *Voyez* NEOLOGIQUE & NÉOLOGISME. (*B. E. R. M.*)

NÉOMAGUS, (*Géog. anc.*) ce mot hybride eſt compoſé du grec & du gaulois, & a été donné à pluſieurs villes ou bourgs de France, des Pays bas, d'Allemagne, même en Angleterre à la ville de Cbicheſter, & à d'autres.

En effet, 1°. *Néomagus*, ou *Noviomagus* dans Ptolomée, eſt une ville des *Regni*, peuples de l'île d'Albion. Cambden croit que c'eſt aujourd'hui Woodcôte, & diverſes raiſons appuyent ce ſentiment, qui a le ſuffrage de M. Gale.

2°. *Néomagus*, ou *Noviomagus Batavorum*, eſt une ancienne ville de la ſeconde Germanie, ſous la rive gauche du Wahal, à l'extrémité de la Guele. On ne doute point que ce ne ſoit aujourd'hui Nimegue, capitale de la Gueldre hollandoiſe. (*D. J.*)

NÉOMÉNIASTE. (*Antiq. grecq.*) Νουμηνιαστὴς; on appelloit chez les Grecs *néoméniaſtes*, ceux qui célébroient la fête des néoménies, ou de chaque mois lunaire.

NÉOMÉNIE, ſ. f. (*Chronol.*) c'eſt le jour de la nouvelle lune. Les *néoménies* ſont d'un uſage indiſpenſable dans le calcul du calendrier des Juifs, qui leur donnent le nom de *tolad*.

NÉOMÉNIES, (*Antiq. & Litt.*) en grec Νουμηνία, ou Νουμηνίαι, c'eſt-à-dire *nouvelle lune*, de νέος, *nouveau* & μὴν, *lune*, fête qui ſe célébroit chez les anciens à chaque nouvelle lune.

Le deſir d'avoir des mois heureux, introduiſit la fête des *néoménies* chez tous les peuples du monde. Les Egyptiens pratiquerent cet uſage long-tems avant la promulgation de la loi de Moïſe; il fut preſcrit aux Hébreux; il paſſa de l'Orient chez les Grecs, chez les Romains, enfuite chez les premiers chrétiens avec les abus qui s'étoient gliſſés dans cette fête, ce qui la fit condamner par ſaint Paul, mais il en reſte encore quelques veſtiges parmi nous.

La *néoménie* étoit un jour ſolemnel chez les Juifs, *buccinate in neomenia tuba*, Pſ. lxxx. ℣ 4. Sonnez de la trompette au premier jour du mois. Les Hébreux avoient une énération particuliere pour le premier de la lune. Ils le célébroient avec des ſacrifices au nom de la nation, & chaque particulier en offroit auſſi de dévotion. C'étoit au ſanhédrin à déterminer le jour de la nouvelle lune, parce qu'il étoit de ſa juriſdiction de fixer les jours de fête. Les juges de ce tribunal envoyoient ordinairement deux hommes pour découvrir la lune; & ſur leur rapport ils faiſoient publier que le mois étoit commencé ce jour-là. Cette publication ſe faiſoit au ſon des trompettes, qui étoit accompagné du ſacrifice ſolemnel; il n'étoit cependant pas défendu de travailler ou de caquer à ſes affaires, excepté à la *néoménie* du commencement de l'année civile au mois de Tizri. Ce jour étoit ſacré & ſolemnel, & il n'étoit permis de faire aucune œuvre ſervile. 2. *Paral. ij.* 4. *judic. vij.* 6. *Of. ii.* 11. *Col. ij.* 16.

Les Egyptiens célébroient auſſi les *néoménies* avec beaucoup d'appareil; on ſait que tous les mois de leur année étoient repréſentés par des ſymboles, & que le premier jour de chaque mois ils conduiſoient les animaux qui répondoient aux ſignes céleſtes dans leſquels le ſoleil & la lune alloient entrer.

Les Grecs ſolemniſoient les *néoménies* au commencement de chaque mois lunaire en l'honneur de tous les dieux, mais particulierement d'Apollon, nommé *Néoménius*, parce que tous les aſtres empruntent leur lumiere du ſoleil. On trouvera dans Potter, *Archæol. tom. I. pag.* 416. les détails des cérémonies de cette fête.

Elle paſſa des Grecs chez les Romains avec l'idée du culte qui y étoit attaché. Ils appellerent *calendes* ce que les Grecs appelloient *néoménies*. Au commencement de chaque mois ils faiſoient des prieres & des ſacrifices aux dieux en reconnoiſſance de leurs bienfaits, & la religion obligeoit les femmes de ſe baigner, mais les calendes de Mars étoient les plus ſolemnelles, parce que ce mois ouvroit l'année des Romains. (*D. J.*)

NÉON, (*Géog. anc.*) ville de Grece, dans la Phocide, auprès du Parnaſſe. Herodote, Pauſanias, & Etienne le géographe en parlent.

NÉONTICHOS, nom commun, 1°. à une ville de l'Eolide, ſelon Pline; 2°. à une ville de la Phocide ſelon Ortélius; 3°. à une ville de Thrace ſur la Propontide; 4°. à une ville de la Carie.

NÉOPHYTES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſiaſt.*) ſe diſoit dans la primitive Egliſe, des nouveaux chrétiens, ou des payens nouvellement convertis à la foi. *Voyez* CATÉCHUMENE.

Ce mot ſignifie nouvelle plante; il vient du grec νέος, *nouveau*, & φύω, *je produis*, comme qui diroit *nouvellement né*; le baptême que les *Néophytes* recevoient étoit regardé comme une nouvelle naiſſance. *Voyez* BAPTÊME.

On ne déconſeilloit point aux *Néophytes* les myſteres de la religion. *Voyez* MYSTERE.

Le mot de *Néophytes* s'applique auſſi aux proſelytes que font des miſſionnaires chez les infideles. Les *néophytes* du Japon, ſur la fin du xvj. & au commencement du xvij. ſiecle, ont montré, dit-on, un courage & une fermeté de foi dignes des premiers ſiecles de l'Egliſe.

Néophyte étoit auſſi en uſage autrefois pour ſignifier de nouveaux prêtres, ou ceux qu'on admettoit aux ordres ſacrés; comme auſſi les novices dans les monaſteres. *Voyez* NOVICE.

Saint Paul ne veut pas qu'on éleve les *Néophytes* aux ordres ſacrés, de peur que l'orgueil n'ébranle leur vertu mal affermie. On a pourtant dans l'Hiſtoire eccléſiaſtique quelques exemples du contraire, comme la promotion de ſaint Ambroiſe à l'épiſcopat, mais ils ſont rares.

NÉOPTOLE'MEES, ſ. f. (*Antiq. grecq.*) Νεοπτολεμεῖα, fête annuelle célébrée par les habitans de Delphes avec beaucoup de pompe, en mémoire de Néoptolême fils d'Achille, qui périt dans ſon entrepriſe de piller le temple d'Apollon, à deſſein de venger la mort de ſon pere, dont ce dieu avoit été cauſe au ſiege de Troye. Les Delphiens ayant tué Néoptolême dans le temple même, ils oſerent deciſer fonder une fête à ſa gloire, & honorer ce prince comme un héros. Potter, *Archæol. grecq. tom. I. pag.* 417.

NÉORITIDE, (*Géog. anc.*) pays d'Aſie au-delà du Caucaſe, dans l'intérieur des terres. Alexandre, après avoir jetté ſur les bords de l'Océan les fondemens d'une nouvelle Alexandrie, entra par différens chemins dans le pays des Néorites, qu'il ſoumit aiſément par cette entrepriſe. Les Néorites, dit Diodore de Sicile, *lib. XVII.* §. 57. reſſemblent en général aux autres peuples de l'Inde; mais ils ſe diſtinguent d'eux par une circonſtance très-particuliere. Tous les parens d'un mort l'accompagnent eux & armés de lances; & après avoir fait porter ſon corps dans un bois, ils le dépouillent eux-mêmes de tous ſes vêtemens, & le laiſſent en proie aux animaux de la forêt. Ils brûlent enſuite tout ce qui le couvroit en l'honneur des génies du lieu, & terminent toute la cérémonie par un grand feſtin qu'ils donnent à leurs amis. (*D. J.*)

NEO-

NE'OTE'RA, ſ. f. (*Littérat.*) n'eſt-à-dire *la nouvelle déeſſe*. Dès que Marc-Antoine maître de l'Aſie, vint en Égypte au ſein de la molleſſe, oublier ſa gloire entre les bras de Cléopatre, on l'appella le *nouveau Bacchus*; alors cette reine ne cherchant qu'à lui plaire, prit l'habit ſacré d'Iſis, & fut ſurnommée *la nouvelle déeſſe*: une de ſes médailles fait foi de ce titre flatteur dont ſes ſujets l'honorerent.

NE'PENTHES, ſ. m. (*Botan. moderne.*) genre de plante dont voici les caractetes, ſelon Linnæus. Le calice particulier de la fleur eſt partagé en quatre quartiers arrondis; il n'y a point de pétales, & à peine quelques étamines: mais il y a quatre boſſettes attachées au ſtyle près du ſommet. Le piſtil a un germe extrêmement délié; le ſtile eſt pointu & de la longueur du calice; le ſtygma eſt obtus; le fruit eſt une capſule oblongue, en forme de colonne tronquée; il eſt compoſé de quatre valvules & de quatre loges: les graines ſont nombreuſes pointues, & plus courtes que leurs cepſules. (*D. J.*)

NE'PENTHES, (*Littérature.*) νηπενθὲς, ce terme grec ſignifie *un remede contre la triſteſſe*, de νὴ, *négation*, & de πένθος, *deuil, affliction*. C'étoit je ne ſai quoi d'excellente vertu, dont Homere, *Odiſſ. liv. IV. v.* 220. dit qu'Helene fit uſage pour charmer la mélancholie de Telémaque. Ce prince inquiet de n'avoir point de nouvelles de ſon pere, vint trouver Neſtor, qui ne put lui apprendre ce qu'il étoit devenu. De-là continuant ſon voyage, il ſe rendit chez Ménélas où il vit Hélène, & ſoupa avec elle: cependant il étoit fort triſte & comme cette princeſſe en eut pitié, elle uſa d'un charme pour diſſiper ſon chagrin. Elle mêla dans le vin qu'on devoit ſervir à table, une drogue qui ſéchoit les larmes, calmoit la colere, & diſſipoit tous les déplaiſirs dès le moment qu'on en avoit goûté. Elle tenoit cette excellente drogue de Polydamna, femme de Théonis roi d'Egypte. Tous ſes hôtes burent de ce breuvage, & en éprouverent les merveilleux effets.

Pline & Théophraſte parlent du *népenthès*, comme d'une plante d'Egypte, dont le prince des poëtes grecs a ſeulement exagéré les vertus. Diodore dit que de ſon tems, c'eſt-à-dire du tems d'Auguſte, les femmes de Thèbes en Egypte, ſe vantoient d'avoir ſeules la recette d'Helene; & il ajoute qu'elles l'employoient avec ſuccès: mais Plutarque, Athénée & Philoſtrate, prétendent que le *népenthès* d'Homere n'étoit autre choſe que les charmes de la converſation d'Hélène. Pluſieurs ſavans modernes ont à leur tour choiſi le *népenthès* de l'Odyſſée, pour le ſujet de leurs conjectures & de leurs hypothèſes; & l'on ne ſauroit croire juſqu'où leur imagination s'eſt égarée pour découvrir le ſecret de la belle lacédemonienne. Mais ce reproche ne doit pas tomber ſur la diſſertation de Pierre Petit, intitulée *Homeri nepenthes*, & imprimée à Utrecht en 1689 *in*-8°. On y découvrira beaucoup d'eſprit & de ſcience, ſi on ſe donne la peine de la lire. (*D. J.*)

NEPER, BAGUETTES ou BATONS DE, *oſſa Neperi*, (*Arithmét.*) ſont un inſtrument par le moyen duquel on peut faire promptement & avec facilité la multiplication & la diviſion des grands nombres: on l'a appellé ainſi du nom de ſon inventeur *Neper*, qui l'eſt auſſi des logarithmes. *Voyez* LOGARITHMES.

Conſtruction de cet inſtrument. On prend dix petits bâtons, ou petites lames oblongues faites avec du bois, ou du métal, ou de la corne, ou du carton, ou quelqu'autre matiere ſemblable: on les diviſe chacune en neuf petits quarrés, & chacun de ces petits quarrés en deux triangles par ſa diagonale. *Pl. alg. fig.* 11. Dans ces petits quarrés on écrit les nombres de la table de multiplication, autrement appellé *abaque* ou *table de Pythagore*; de maniere que les unités de ces nombres ſoient dans le triangle le plus à la droite de chaque quarré, & les dizaines dans l'autre.

Uſage des baguettes de Neper *pour la multiplication.* Pour multiplier un nombre donné par un autre, diſpoſez les bâtons entr'eux, de telle maniere que les chiffres d'en haut repréſentent le multiplicande; enſuite joignez-y à gauche le bâton ou la baguette des unités dans ce bâton vous chercherez le chiffre le plus à la droite de multiplicateur, & vous écrirez de ſuite les nombres qui y répondent horiſontalement, dans les quarrés des autres lames, en ajoutant toujours enſemble les différens nombres qui ſe trouveront dans le même rhombe. Vous ferez la même opération ſur les autres chiffres du multiplicateur; enſuite vous mettrez tous les produits les uns ſous les autres, comme dans la multiplication ordinaire; enfin vous les ajouterez enſemble pour avoir le produit total. Exemple,

Suppoſons que le multiplicande ſoit 5978, & le multiplicateur 937; on prendra le nombre 56, qui (*figure* 12. *Pl. alg.*) ſe trouve au-deſſous du dernier chiffre 8 du multiplicande, & vis-à-vis du dernier chiffre 7 du multiplicateur, on écrira 6, on ajoutera 5 avec 9 qui ſe trouve dans le même rhombe à côté; la ſomme eſt 14: on écrira 4, & on retiendra 1, qu'on ajoutera avec 3 & 4 qui ſe trouvent au rhombe ſuivant; on aura 8, qu'on écrira: enſuite on ajoutera 5 & 6, qui ſe trouvent dans le rhombe ſuivant, & qui font 11; on écrira 1, & on retiendra 1, qui ajouté avec le 3 du triangle ſuivant, fait 4, qu'on écrira. On aura ainſi 41846 pour le produit du multiplicande par 7: on trouvera de même les produits du multiplicande par les autres chiffres du multiplicateur, & la ſomme de ces produits, diſpoſée comme il convient, ſera le produit cherché. (*E*)

Cette opération n'a pas beſoin d'être démontrée: ſi on y fait la plus légere attention, on verra qu'elle n'eſt autre choſe que la multiplication ordinaire, dont la pratique eſt un peu facilitée, parce qu'on eſt diſpenſé de ſavoir par cœur la table de multiplication, & de ſe ſervir des chiffres qu'on retient à chaque nombre que l'on écrit; en un mot, la multiplication eſt ici réduite à des additions. (*O*)

Uſage des bâtons de Neper *pour la diviſion.* Diſpoſez les petits bâtons l'un après l'autre, de maniere que les chiffres d'en-haut repréſentent le diviſeur; ajoutez-y à gauche le bâton des unités; enſuite deſcendez au-deſſous du diviſeur, juſqu'à ce que vous trouviez une branche horiſontale dont les chiffres ajoutés enſemble, comme on a fait dans la multiplication, puiſſent donner la partie du dividende dans laquelle on doit chercher d'abord combien le diviſeur eſt contenu, ou puiſſent donner au moins le nombre qui en ſoit le plus proche; quoique plus petits; retranchez ce nombre de la partie du dividende que vous avez pris, & écrivez au quotient le nombre qui eſt à gauche dans la branche horiſontale; continuez enſuite à détesminer de la même maniere les autres chiffres du quotient, & le problème ſera reſolu. Exemple.

Suppoſons qu'on veuille diviſer 5601356 par 5978: on ſait qu'il faut d'abord ſavoir combien de fois 5978 eſt contenu dans 56013. Deſcendez (*fig* 12. *alg.*) au-deſſous du diviſeur juſqu'à ce que vous ſoyez arrivé à la derniere branche horiſontale, dont les nombres étant ajoutés comme dans la multiplication, de rhombe en rhombe, donnent 53802, qui eſt le plus grand nombre au-deſſous de 56013; écrivez 9 au quotient, & retranchez 53802 de 56013, le reſte ſera 2211; deſcendez 8, & opérez ſur le nombre 22118, comme vous avez fait ſur 56013, vous trouverez dans la troiſieme branche horiſontale le nombre 17934, qui eſt le plus grand au-deſſous de 22118; écrivez 3 au quotient, & opérez ſur le ſecond reſte, comme vous avez fait ſur le premier, vous trouverez encore le chiffre 7, que vous écrirez au quotient, qui par conſéquent ſera 937 ſans reſte. *Chambers.* (*E*)

On trouve dans l'hiſtoire de l'académie de 1738, une méthode préſentée par M. Rauliin, pour faire les multiplications & diviſions par de nouvelles baguettes différentes de celles de *Neper*. Nous y renvoyons le lecteur, en ajoutant que toutes ces opérations ſont plus curieuſes dans la théorie, qu'utiles & commodes dans la pratique: il eſt bien plus court de ſavoir par cœur la table de multiplication ou table de Pythagore, que d'avoir recours pour chaque multiplication qu'on veut faire, à des baguettes qu'on n'a pas toujours ſous la main, & dont l'arrangement demande d'ailleurs un peu de tems & d'attention. (*O*)

NEPETA, (*Géogr. anc.*) ville d'Italie dans la Toſcane, dont Tite-Live & Ptolomée parlent; c'eſt aujourd'hui la ville de *Nepi*, entre Rome & Viterbe. *Voyez* NEPI.

NÉPHALIES, ſ. f. pl. (*Antiq. greq.*) ſolemnités des Grecs nommées *la fête des gens ſobres*; ce que marque le mot même qui ſignifie *ſobriété*. Les Athéniens célébroient cette fête en offrant une ſimple boiſſon d'hydromel au Soleil, à la Lune, à l'Aurore & à Vénus: ils briſoient à cette occaſion ſur leurs autels toutes ſortes de bois, excepté celui de la vigne & du figuier. (*D. J.*)

NÉPHÉLION, ſ. m. (*Chirurg.*) petite tache blanche ſur les yeux produite par la cicatrice d'un ulcere. Cette eſcatrice incommode la vue lorſqu'elle ſe trouve ſur la cornée tranſparente vis-à-vis la prunelle. Nos anciens l'appelloient *nuage*. *Voyez* NUBECULA. On donne auſſi le nom de *néphélion* à ces eſpeces de petits nuages qui nagent au milieu de l'urine, & aux petites taches blanches ſur la ſurface des ongles qui reſſemblent à des petits nuages. (*Y*)

NE-

NÉPHÉLIS, (*Géog. anc.*) ville de Cilice bâtie sur le promontoire *Néphélida*, qui, selon Tite-Live, étoit célebre par une ancienne alliance des Athéniens.

NÉPHÉRIS, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre, bâtie sur un rocher, à 120 stades de Carthage. Scipion la prit après 22 jours de siege.

NEPHES-OGLI, (*terme de Relation.*) ce nom signifie parmi les Turcs, *Fils du Saint-Esprit*, & on le donne à certaines gens qui naissent d'une mere vierge. Il y a des filles turques qui, dit-on, se tiennent dans certains lieux à l'écart, où elles ne voient aucun homme; elles ne vont aux mosquées que rarement, & lorsqu'elles s'y rendent, elles y demeurent depuis neuf heures du soir jusqu'à minuit, & y joignent à leurs prieres tant de contorsions de corps, & tant de cris, qu'elles épuisent leurs forces, & qu'il leur arrive souvent de tomber par terre évanouies. Si elles deviennent grosses depuis ce tems-là, elles disent qu'elles le sont par la grace du Saint-Esprit, & les enfans dont elles accouchent sont appellés *nephes-ogli*. On les considere comme devant un jour avoir le don des miracles. (*D. J.*)

NEPHIRI, (*Hist. nat.*) nom générique donné par quelques auteurs aux marbres qui contiennent des coquilles, des madrépores & d'autres corps marins.

NÉPHRÉTIQUE, *s. f.* (*Méd.*) dans le sens le plus étendu que l'on donne ici à la *néphrétique*, elle signifie ici toutes sortes de douleurs des lombes, dans l'endroit où sont placés les reins. Les auteurs ne décident point unanimement si l'on doit appeller *néphrétique vraie*, celle qui vient ou calcul ou de l'inflammation des reins. Les autres especes sont nommées *fausses néphrétiques*.

Non-seulement les reins & les ureteres douloureux, mais encore les lombes, la moëlle épiniere, le mesentere, l'ellomae, la rate, le foie, la vésicule du fiel, les intestins, la matrice & les vertebres des lombes attaqués de douleur, s'en rapportent souvent à ce titre.

De-là naît grand nombre de maladies générales qui peuvent attaquer une partie en particulier, & produire le *néphrétique*: ces maladies ont leurs caracteres propres, à la faveur desquels on doit les distinguer avec soin les unes des autres.

Ainsi dans le fievre, le scorbut, le cathare, la rhumatisme, la goutte, la cacochymie, les spasmes, les maladies érésipélateuses, la passion hystérique, l'affection hypocondriaque, la mélancholie, l'acrimonie du suc nerveux, la suppression d'un ulcere, si la matiere tient à se porter aux reins ou aux lombes, & qu'il se fasse une métastase dans ces parties, il résulte des *néphrétiques* de différentes especes.

Quelquefois il en arrive aussi par sympathie dans la cardialgie, la colique, la cacochylie, la constipation, la dyssenterie, les hémorrhoides, l'hernie, les fleurs-blanches. La *néphrétique* attaque encore les femmes grosses, celles qui sont en mal d'enfant, les nouvelles accouchées, celles qui avortent, celles qui ont leurs regles. De plus cette maladie survient à la suppression des mois & à leur flux immodéré, à la tympanite, à la douleur des lombes; on doit alors la traiter suivant le titre général de la sympathie.

Mais à proprement parler, la *néphrétique* doit sa naissance à l'inflammation des reins qui contiennent le calcul, à l'acrimonie de leur mucosité & à celle de l'urine qui est devenue plus considérable. Il n'est pas possible de rapporter tous les accidens qui peuvent suivre la *néphrétique*, parce que les parties qu'elle attaque & les causes qui la produisent varient à l'infini. Quand donc on aura déconcert la cause de la *néphrétique* on se conduira conséquemment pour tâcher de la guérir. (*D. J.*)

NÉPHRÉTIQUES, se dit en matiere médicinale, de remedes indiqués dans les maladies des reins, de la vessie; ce sont des diurétiques doux, adoucissans, tels que le nitre, la guimauve, la graine de lin, l'alkekenge, *&c.* *Voyez* DIURÉTIQUE & NÉPHRÉTIQUE.

NÉPHRÉTIQUE, BOIS *Voyez* BOIS NÉPHRÉTIQUE.

NÉPHRÉTIQUE PIERRE. (*Hist. nat. Minéral.*) *lapis nephreticus*, les Naturalistes ne sont point d'accord sur la pierre à laquelle ils donnent le nom de *néphrétique*. Wallerius dit dans sa Minéralogie, que c'est une pierre gypseuse, verte, & demi transparente. D'autres ont donné ce nom à une espece de jaspe verd; d'autres à une agate cerdaire; d'autres à la malachite; d'autres enfin ont donné ce nom par excellence à la pierre appellée *jade*. *Voyez cet article*. Ce nom lui vient du préjugé où l'on a été que cette pierre portée sur les reins, étoit propre à calmer les douleurs que l'on sentoit dans cette partie. Ceux qui auront assez de foi pour recourir à ce remede, ne risqueront rien de prendre pour cela celle de toutes ces pierres qui leur conviendra le mieux; elles paroissent toutes également incapables de donner du soulagement, à moins que l'imagination seule ne fut attaquée. (—)

NEPHROTOMIE, *terme de Chirurgie*, opération par laquelle on tire la pierre du rein.

Ce mot est grec; il vient du mot νεφρὸς, *rein*, rein, & τομὴ, *section*, incision.

Plusieurs auteurs ont prétendu prouver la possibilité de cette opération, en rapportant des observations par lesquelles ils démontrent que les plaies des reins ne sont point mortelles; mais cet argument est peu concluant, n'y ayant aucune comparaison entre un coup d'épée ou de couteau, qui a blessé un rein par hasard, & dans un point indéterminé, & la plaie qu'il faudroit faire, dans la vue de tirer une pierre qui occupe un lieu fixe dans ce viscere. Cette opération peut être pratiquée lorsque le rein sera en suppuration, & que l'on appercevra une tumeur circonscrire à la région lombaire avec fluctuation. *Voyez* FLUCTUATION. M. de la Fitte, maître en Chirurgie à Paris, a communiqué à l'académie royale de chirurgie une observation sur l'extraction d'une pierre à la suite d'un abscès au rein, dont il a fait l'ouverture avec succès, ayant guéri radicalement le malade. On trouve quelques cas semblables dans les auteurs. Hippocrate même qui détournoit ses disciples de l'opération de la taille, recommande en trois endroits de ses ouvrages la section du rein, lorsqu'il forme abscès & tumeur à côté de l'épine.

Les observations de M. de la Fitte sont insérées dans le second tome des mémoires de l'académie royale de Chirurgie, & M. Hevin, dans le troisieme tome, a donné un mémoire fort étendu, qui a pour titre: *recherches historiques & critiques sur la néphrotomie ou taille du rein.* (*Y*)

NEPI, (*Géog.*) ancienne petite ville dépeuplée d'Italie, au patrimoine de S. Pierre, sur la riviere de Triglia, qui se jette dans le Tibre, avec un évêché suffragant du Pape, à 9 lieues N. de Rome, 4 S. O. de Magliano. *Long.* 30. 2. *lat.* 42 12.

NEPISSING, (*Géog.*) lac de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle France, à 24 lieues de celui des Hurons. Il a environ 30 lieues de longueur, sur 3 à 4 de large.

NEPOTISME, *s. m.* (*Hist. mod.*) c'est ainsi que les Italiens appellent le crédit & le pouvoir que les papes accordent à leurs neveux & à leurs parens. Ils font communément rentrer dans les emplois les plus importans de l'état ecclésiastique; & l'histoire fournit des exemples qui prouvent que souvent ils ont fait l'abus le plus étrange de leur autorité, qu'ils employoient à s'enrichir par toutes sortes de voies, & à faire les extorsions les plus cruelles & les plus inouies sur les sujets du souverain pontife, qu'ils traînoient en ennemis.

NEPTRECUM, (*Géog.*) ou *Neptricum*, nom latin de la Neustrie ancienne, partie des Gaules qui formoit un royaume. M. l'abbé le Bœuf croit que *Neptricum* ou *Nemptrich* signifioit en langage des Francs le royaume principal. *Voyez* NEUSTRIE.

NEPTUNALES, *s. f. pl.* (*Fêtes rom.*) *Neptunalia*, fêtes qui se célébroient à Rome le 23 Juillet en l'honneur de Neptune. Elles étoient différentes des consuales, quoique celles-ci fussent aussi en l'honneur de ce dieu; mais dans le cours des ans & des mois, les chevaux & les mulets couronnés de fleurs demeuroient sans travailler & jouissoient d'un repos tranquille, que personne n'osoit troubler. (*D. J.*)

NEPTUNE, *s. m.* (*Mythol.*) fils de Saturne, & de Rhée, & frere de Jupiter & de Pluton. Les poëtes lui donnent une infinité de maîtresses & quantité de noms: non-seulement ils lui attribuent le pouvoir d'ébranler la terre, mais encore de l'entrouvrir. Tous les gens de lettres connoissent ce bel endroit de l'Iliade, *Rapsod. 5. v. 6.* où *Neptune* en courroux répand l'épouvante jusque dans les enfers; endroit dont M. Delprenx a donné une traduction admirable, & qui peut-être ne cede à l'original qu'en ce qu'elle est plus longue de trois vers.

L'enfer s'émeut au bruit de Neptune *en furie;*
Pluton sort de son trône, il pâlit, il s'écrie;
Il a peur que ce dieu, dans cet affreux séjour,
D'un coup de son trident, ne fasse entrer le jour;
Et par le centre ouvert de la terre ébranlée,
Ne fasse voir du Styx la rive désolée,
Ne découvre aux vivans ces empire odieux,
Abhorré des mortels, & craints même des dieux.

Cette fiction de la poésie est peut-être fondée sur les violentes secousses que la mer donne à la terre, & sur les

les paſſages qu'elle ſe creuſe au-travers des rochers les plus durs.

Les poëtes diſent encore que *Neptune* préſidoit particuliérement aux courſes, ſoit de chevaux, ſoit de chars. Ils ajoutent que c'étoit lui qui frappant la terre d'un coup de trident, en avoit fait ſortir le cheval.

... Tuque ô, cui prima frementem
Fudit equum magno tellus perculſa tridenti,
Neptune. ....

Neptune a été un des dieux du paganiſme des plus honorés. Il eut en Grece & en Italie, ſur-tout dans les lieux maritimes, un grand nombre de temples élevés en ſon honneur des fêtes & des jeux. Les iſthmiens & ceux du cirque à Rome lui furent ſpécialement conſacrés ſous le nom d'Hippius, parce qu'il y avoit des courſes de chevaux. On célebroit les neptunales en ſon honneur, & même les Romains lui avoient conſacré tout le mois de février, pour le prier d'avance d'être favorable aux navigateurs, qui, dès le commencement du printems, ſe diſpoſoient aux voyages de mer.

Platon nous apprend qu'il avoit un temple magnifique dans l'île Atlantique, où les métaux les plus précieux brilloient par-tout. Des figures d'or repréſentoient le dieu ſur un char, traîné par des chevaux ailés. Hérodote parle auſſi d'une ſtatue d'airain, haute de 7 coudées, que *Neptune* avoit près de l'iſthme de Corinthe.

Enfin nous remarquerons que les poëtes ont donné le nom de *Neptune* à la plûpart des princes inconnus, qui venoient par mer s'établir dans quelques nouveaux pays, ou qui regnoient ſur des îles, ou qui s'étoient rendus célebres ſur la mer par leurs victoires ou par l'établiſſement du commerce. De-là tant d'hiſtoires ſur le compte de *Neptune*, tant de femmes, tant de maîtreſſes & d'enfans qu'on donne à ce dieu, tant de métamorphoſes, tant d'enlevemens qu'on lui attribue.

Je me garderai bien de chercher à deviner l'origine de ſon nom, depuis que je connoît l'étymologie qu'en donnoit l'épicurien Balbus, *Neptunus à nando*, ſur laquelle Cotta le raille ſi plaiſamment dans Cicéron, en lui diſant qu'il n'y a point de nom qu'on ne puiſſe faire venir de la façon qu'on le voudra, & que dans l'extraction de celui-ci, *magis ſibi natare viſus eſt quam ipſe Neptunus*. (*D. J.*)

NEPTUNE, TEMPLE DE, (*Archit. antiq.*) *Voyez* TEMPLE DE NEPTUNE.

NEPTUNE, ſ. m (*Antiq. grecq. & rom.*) On trouve ce dieu repréſenté ordinairement tout nud & barbu, tenant un trident, ſon ſymbole le plus ordinaire, & ſans lequel on ne le voit guere. Il paroît tantôt aſſis, tantôt de bout ſur les flots de la mer, ſouvent ſur un char teſſelé par deux ou quatre chevaux. Ce ſont quelquefois des chevaux ordinaires quelquefois des chevaux marins, qui ont la partie ſupérieure de cet animal, pendant que tout le bas ſe termine en queue de poiſſon.

Dans un ancien monument, *Neptune* eſt aſſis ſur une mer tranquille, avec deux dauphins qui nagent ſur la ſuperficie de l'eau, ayant près de lui une proue de navire chargé de grains & de marchandiſes; ce qui marquoit l'abondance que procure une heureuſe navigation.

Dans un autre monument, on le voit auſſi ſur une mer agitée, avec le trident planté devant lui, & un affreux monſtrueux, à tête de dragon, qui ſemble faire effort pour ſe jetter ſur lui, pendant que *Neptune* demeure tranquille, & paroît même détourner la tête. C'étoit pour exprimer que ce dieu triomphe également des tempêtes & des monſtres de la mer.

Mais un monument plus durable que tous ceux de pierre ou d'airain, c'eſt la belle deſcription que Virgile nous fait du cortege de ce dieu, quand il va ſur l'élément qui lui eſt ſoumis.

Jungit aquis auro genitor, ſpumantiaque addit
Frena ferox: manibuſque omnes effundit habenas.
Cæruleo per ſumma levis volat æquora curru.
Subſidunt undæ, tumidumque ſub axe tonanti
Sternitur æquor aquis: fugiunt vaſto æthere nimbi,
Tum varia comitum facies; immania cete,
Et ſenior Glauci chorus, Inoüſque Palæmon,
Tritoneſque celer, Phorcique exercitus omnis.
Lævа tenent Thetis & Melite, Panopeaque virgo
Neſæe, Spioque, Thaliaque, Cymodoceque.
Æn. *lib. V. v.* 817.

„ *Neptune* fait atteler ſes chevaux à ſon char doré;
„ & leur abandonnant les rênes, il vole ſur la ſurface
„ de l'onde. A ſa préſence les flots s'applanniſſent, & les
„ nuages fuient. Cent monſtres de la mer ſe raſſemblent
„ autour de ſon char: à ſa droite la vieille ſuite de Glaucus, Palémon, les légers tritons: à ſa gauche, Thétis & les Néréides. (*D. J.*)

NEPTUNE, BONNET DE, (*Botan.*) nom donné par les Botaniſtes à une eſpece remarquable de champignon de mer, qu'on ne trouve jamais attaché à aucun corps ſolide, mais qui eſt toujours lâche & en mouvement au fond de la mer.

Ce champignon a cinq pouces & demi de hauteur, ſur ſept pouces de large à ſa baſe, qui s'éleve inſenſiblement, & s'arrondit enfin en maniere de calotte ou de dôme feuilleté en-dehors par bouquets, dont les lames ſont coupées en créte de coq, & qui repréſente en quelque façon une rôte naiſſante & mouronnée. Sa ſtructure intérieure eſt différente; il eſt cannelé légerement, & parſemé de petits grains & de quelques pointes obtuſes, le plus grande n'a pas plus d'une ligne de long.

On trouve pluſieurs champignons de mer de pareille ſtructure dans la mer Rouge & dans le ſein Perſique; mais ils ſont ordinairement fort petits, & n'approchent pas du bonnet de *neptune*. Celui que Cluſius a nommé *fungus ſaxeus Nili major*, eſt beaucoup plus applati, & reſſemble à nos champignons ordinaires, ſi ce n'eſt qu'il eſt feuilleté en-dehors. On en trouve quelques-uns, mais rarement, qui ont un petit pédicule qui les ſoutient. Ce pédicule eſt fort caſſant; cependant il eſt à croire que dans leur naiſſance ils étoient attachés au fond de la mer par quelque choſe de ſemblable; & ſuivant toutes les apparences, lorſqu'ils n'ont plus de pédicules, ils ſe nourriſſent par le ſecours de quelque ſuc, que l'eau de la mer où ils trempent laiſſe infiltrer dans leurs pores. (*D. J.*)

NEPTUNE, TEMPLE DE, (*Géog.*) ce dieu avoit en pluſieurs lieux de la Grece des temples élevés en ſon honneur, qui donnoient le nom à ces mêmes lieux *Neptuni templum*. Strabon dit qu'il y avoit un *temple de Neptune* dans le Péloponnèſe, un autre dans l'Elide, un autre dans la Meſſenie, un ſur l'iſthme de Corinthe, un dans l'Achaïe, un à Géreſte dans l'Eubée, un dans l'île de Ténos, l'une des Cyclades, un dans l'île de Samos, un dans l'île de Calaurie, un à Onchеſte dans la Béotie, un à Poſſidium ſur la côte d'Egypte, *&c.* car il ſeroit trop long de les nommer tous.

NEPTUNIUS MONS, (*Géog. anc.*) montagne de Sicile qui s'étend depuis les ruines de l'Ethna, juſqu'à la pointe de Meſſine. Solin en parle, & dit qu'au ſommet il avoit une guérite, d'où l'on pouvoit voir la mer de Toſcane & la mer Adriatique. On nomme aujourd'hui cette montagne *Speguzzo monte*.

NERA, (*Géog.*) ou *Nécro*, ou autrement *Banda*, île d'Aſie dans les Indes, la ſeconde des îles de Banda, à 24 lieues d'Amboine. Les Hollandois y ont le fort Naſſau. Elle s'étend du N. au S. l'eſpace de trois lieues en fer à cheval. *Néra* ſituée dans la partie occidentale de l'île en eſt la capitale & la ſeule ville. *Long.* 146. 50. *lat. méridionale* 4. 30.

NERA, LA, (*Géog.*) riviere d'Italie, ou plûtôt torrent, qui a ſa ſource dans l'Apennin, un peu au-deſſus de Montagliani, & qui, après un cours de 40 à 50 milles, va ſe perdre dans le Tibre à Gualtanello, un peu au-deſſus d'Otricoli. (*D. J.*)

NERAC, (*Géog.*) ville de France en Gaſcogne, dans le Condomois, avec un grand château bâti par les Anglois. La Baiſe la ſépare en deux parties, appellées le grand & le petit *Nérac*. Il y a dans cette ville un petit préſidial, dont le ſiege fut établi en 1639. Ses habitans embraſſerent le calviniſme dans le ſeizieme ſiecle; ils s'attacherent aujourd'hui au commerce. *Néras* eſt à 3 lieues de Condom, à 6 de la Garonne, 4 d'Agen, 153 S. O. de Paris. *Long.* 17. 58 *lat.* 44. 10. (*D. J.*)

NERE, ſ. m. (*Chronograph.*) eſpace de tems dont les Chaldéens faiſoient uſage dans leur chronologie. Ils diviſoient le tems en ſares, en *neres* & ſoſes. Le ſare, ſuivant Syncelles, marquoit une eſpace de trois mille ſix cens ans; le *nere* en marquoit ſix cens, & le ſoſe ſoixante. Cette maniere de compter donne à la durée des premiers regnes un nombre fabuleux d'années; mais lorſqu'on ne regarde les ſares que comme des années de jour, & les *neres* comme de ſimple heures, le calcul des anciens auteurs ne quadre pas mal au nombre d'années que Moïſe donne aux premiers patriarches; c'eſt du moins l'opinion de Scaliger, de Petau & des auteurs anglois de l'hiſtoire univerſelle. (*D. J.*)

NERE'E, ſ. m. (*Mythol.*) dieu marin, un peu plus ancien que Neptune. Il étoit fils d'Océan & de Théti, épouſa de Doris ſa ſœur, & pere des Néréides. Héſiode le repreſente comme un des plus anciens dieux de

de la mer & des plus véridiques, pleins de douceur, de modération & d'amour pour la justice: à ces belles qualités, il joignoit celle d'exceller dans l'art de prédire l'avenir. C'eſt lui, dit Horace, *ode xv. l. I.* qui força les vents à lui prêter ſilence, pour annoncer au raviſſeur d'Hélene les funeſtes ſuites de ſes feux illégitimes. Apollodore nous aſſure qu'il faiſoit ſon ſéjour ordinaire dans la mer Egée au milieu de ſes filles, toutes occupées du ſoin de lui plaire par leurs chants & leurs danſes. La plûpart de nos mythologiſtes imaginent que ce dieu peut avoir été quelque prince célebre dans l'art de la navigation, & qu'on venoit le conſulter de toutes parts ſur cette matiere. Mais l'illuſtre Cumberland ne doute point que *Nérée* ne ſoit Japhet. On peut voir les raiſons ſavantes qu'il en donne dans une note des auteurs anglois qui ont publié l'*hiſtoire univerſelle*, *tom. I. pag.* 247. (*D. J.*)

NÉRÉIDES, ſ. f. pl. (*Mythol.*) divinités marines, filles de Nérée & de Doris. Héſiode en compte cinquante, dont je ſais d'autant moins obligé de tranſcrire ici les noms qu'Homere les rapporte un peu différemment, & qu'il n'en nomme que trente-trois. Ces noms, au reſte, que ces deux poëtes donnent aux *Néréides* & qui ſont preſque tous tirés de la langue grecque, conviennent fort à des divinités de la mer, puiſqu'ils expriment les flots, les vagues, les tempêtes, la bonace, les rades, les îles, les ports, *&c.*

Faut-il donc regarder les *Néréides* comme des perſonnages métaphoriques, ainſi que leurs noms le ſignifient, ou comme des perſonnes réelles? J'avoue que les *Néréides* que nomment Héſiode & Homere, ne ſont la plûpart que des êtres poétiques, mais il y en a qui ont exiſté véritablement, telle que Caſſiopée mere d'Andromede, Pſammathé mere de Phoque, laquelle, ſelon Pauſanias, étant allée dans le pays voiſin du Parnaſſe, lui donna ſon nom; ce pays, en effet, a depuis été appellé la *Phocide*, Thétis mere d'Achille, & quelques autres. Il faut convenir auſſi qu'on a donné le nom de *Néréides* à des princeſſes qui habitoient ou dans quelques îles, ou ſur les bords de la mer, ou qui ſe rendirent fameuſes par l'établiſſement du commerce ou de la navigation. On le tranſporta enſuite non-ſeulement à quelques perſonnages poétiques, & dont l'exiſtence n'eſt dûe qu'à des étymologies conformes aux qualités de leurs noms, mais auſſi à certains poiſſons qui ont la partie ſupérieure du corps un peu reſſemblante à celui d'une femme.

Les *Néréides* avoient des bois ſacrés & des autels en pluſieurs endroits de la Grece, ſur-tout ſur les bords de la mer. On leur offroit en ſacrifice du lait, du miel, de l'huile, & quelquefois on leur immoloit des chevres. La *néréide* Doto, dit Pauſanias dans ſes corinthiaques, avoit un temple célebre à Gabala.

Pline, *l. IX. c.* v. raconte que du tems de Tibere on vit ſur le rivage de la mer une *néréide*, & qu'un ambaſſadeur des Gaules avoit dit à Auguſte qu'on avoit auſſi trouvé dans ſon pays ſur les bords de la mer pluſieurs *Néréides* mortes; mais dans les *Néréides* de Pline & de l'ambaſſadeur de Gaules à Rome, nos Naturaliſtes n'auroient vû que des poiſſons.

Les anciens monumens, de même que les médailles, s'accordent à repréſenter les *Néréides* comme de jeunes filles portées ſur des dauphins ou ſur des chevaux marins, tenant ordinairement d'une main le trident de Neptune, de l'autre un dauphin, & quelquefois une victoire ou une couronne. On les trouve cependant quelquefois moitié femmes & moitié poiſſons, conformément à ce vers d'Horace,

Deſinit in piſcem mulier formoſa ſuperné,
Art poét.

telles qu'on les voit ſur une médaille de Marſeille, ou ſur quelques autres encore. (*D. J.*)

NERETINI, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie dans le pays des Salentins. Ptolomée, *l. III. c. j*, nomme leur ville *Néretum*, & la place dans les terres; c'eſt aujourd'hui *Nardo*.

NERF, ſ. m. *en Anatomie*, corps rond, blanc & long, ſemblable à une corde compoſée de différens fils ou fibres, qui prend ſon origine ou du cerveau, ou du cervelet, moyennant la moëlle alongée & de la moëlle épiniere, qui ſe diſtribue dans toutes les parties du corps, qui ſert à y porter un ſuc particulier que quelques phyſiciens appellent *eſprits animaux*, qui eſt l'organe des ſenſations, & ſert à l'exécution des différens mouvemens. *Voyez* SENSATION, MOUVEMENT MUSCULAIRE, *&c.*

Origine des nerfs. De chaque point de la ſubſtance corticale du cerveau partent de petites fibres médullaires qui s'uniſſant enſemble dans leur progrès, deviennent enfin ſenſibles & forment ainſi la moëlle du cerveau & l'épine. *Voyez* CERVEAU & MOELLE, *&c.*

De là elles prolongent, & peu après elles deviennent diſtinctes & ſéparées au moyen de différentes enveloppes que leur fournit la dure-mere & la pie mere, & forment par-là différens faiſceaux ou nerfs qui reſſemblent, en égard à la poſition de leurs fibrilles compotantes, à autant de queues de cheval enveloppées dans deux tuniques. *Voyez* FIBRE.

Il eſt probable que les fibres médullaires du cervelet partent des environs des parties antérieures de la moëlle alongée, ſe joignent en partie aux *nerfs* qui en ſortent, mais de maniere à retenir toujours leur origine, leur cours & leur fonction particuliere. Le reſte des fibres du cervelet ſe mêle ſi intimement avec celles du cerveau, qu'il n'y a peut-être pas dans toute la moëlle alongée de l'épine une ſeule partie où il ne ſe trouva des fibres de chacune de ces deux eſpeces, & ainſi ces deux eſpeces de fibres contribuent l'une l'autre à former le corps de chaque *nerf*, quoique leur fonction & leurs effets particuliers ſoient fort différens. *Voyez* CERVELET, *&c.*

Ces *nerfs* qui ſe forment de cette ſorte & que la moëlle alongée envoie ſont au nombre de dix paires; quoique ce ſoit mal-à-propos qu'on les appelle de la ſorte, puiſque la plûpart ſont compoſés de pluſieurs *nerfs* diſtincts & très-gros. Il en part de la même maniere trente paires de la moëlle épiniere, à quoi on peut ajouter les deux *nerfs* intercoſtaux.

Tandis que les *nerfs* ſont dans la moëlle, ils ne préſentent qu'une eſpece de pulpe; mais en la quittant, ils prennent une gaine qui leur eſt fournie par la pie-mere; ſous cette enveloppe ils avancent juſqu'à la dure-mere, qui leur fournit encore une autre tunique. *Voyez* DURE-MERE & PIE-MERE.

La ſubſtance des *nerfs* renfermée dans ces deux membranes n'eſt pas différente de la ſubſtance du cerveau. elle n'eſt qu'une moëlle qui ſe répand dans toute l'étendue des tuyaux nerveux, & qui eſt ſans doute envoyée du cerveau; mais y eſt-elle renfermée dans des petits vaiſſeaux de la longueur du *nerf*? Ou eſt-elle contenue dans des cellules? C'eſt ce qu'on ne ſauroit déterminer.

La enveloppes de ces *nerfs* ſont par-tout garnies de vaiſſeaux ſanguins, lymphatiques & d'autres véſicules d'une texture très fine qui ſervent à raffaler, à renforcer & à reſſerrer les fibrilles, & d'où on doit tirer l'explication de la plûpart des phénomenes, maladie des *nerfs*, *&c.*

Lorſque les extrémités des *nerfs* ſe diſtribuent dans les parties auxquelles elles appartiennent, ils ſe dégagent alors de leur enveloppe, ils s'épanouiſſent en une eſpece de membrane, ou ſe réduiſent en une pulpe molle. *Voyez* MEMBRANE & PULPE.

Or ſi l'on conſidere 1° que toute la ſubſtance vaſculaire du cerveau contribue à la formation des fibrilles des *nerfs*, quoiqu'elle s'y continue même totalement, & qu'elle y finit. 2° Que lorſque la moëlle alongée eſt comprimée, tiraillée, & qu'elle tombe en pourritures; toutes les actions qui dépendoient des *nerfs* qui en ſortent, ceſſent immédiatement après, quoique les *nerfs* reſtent entiers & intactes. 3° Que les *nerfs* exécutent partout preſque dans un inſtant leurs opérations, tant celles qui ont rapport aux mouvemens que celles qui ont rapport aux ſenſations, & cela ſoit qu'ils ſoient lâches, courbes, craſſes, rétrogrades & obliques. 4° Que quand ils ſont entierement liés ou comprimés, quoiqu'à tous autres égards ils reſtent entiers, ils perdent alors toute leur action dans les parties compriſes entre la ligature & les extrémités auxquelles ils tendent, ſans en perdre cependant dans les parties comprîſes entre la ligature & la moëlle du cerveau ou le cervelet, il paroîtra évidemment que les fibres nerveuſes tirent continuellement de la moëlle du cerveau un ſuc qu'elles tranſmettent par autant de canaux diſtinéts à chacun des points de tout le corps, & que ce n'eſt que par le moyen de ce ſuc qu'elles exécutent toutes leurs fonctions dans les ſenſations & le mouvement muſculaire, *&c.* cette humeur ainſi ce qu'on appelle proprement, *eſprits animaux* ou *ſuc nerveux*. *V.* ANIMAL, ESPRIT, *&c.*

On a ſuppoſé, il y a long-tems, que les *nerfs* ſont des petits tuyaux, mais on a eu bien de la peine à découvrir leurs cavités, enfin on a cru que M. Lewenhoek étoit venu à bout de rendre ſenſibles les cavités qui ſont dans les *nerfs*, mais cette découverte ſouffre encore quelque difficulté.

Il ne paroît pas qu'il y ait la moindre probabilité dans cette opinion (qui a cependant ſes partiſans), que les *nerfs* exécutent leurs opérations par la vibration des fibrilles ten-

tendues; en effet c'eſt un ſentiment contraire à la nature des *nerfs*, dont la ſubſtance eſt molle, pulpeuſe, baſque, croiſſée & ondée, & ſuivant lequel on ne ſauroit expliquer cette diſtinction, avec laquelle les objets de nos ſenſations nous ſont repréſentés, & avec laquelle s'exécutent les mouvemens muſculaires.

Or de même que le ſang artériel eſt porté continuellement dans toutes les parties du corps qui ſont garnies de vaiſſeaux ſanguins, de même auſſi on conçoit qu'un ſuc préparé dans la ſubſtance corticale du cerveau & dans la cervelet, ſe porte de-là continuellement à chaque point du corps à-travers les *nerfs*. La petiteſſe des vaiſſeaux de la ſubſtance corticale, tels que les injections de Ruiſch la font connoître, quoique cependant ces injections ne démontrent que des vaiſſeaux artériels beaucoup plus gros, par conſéquent que les moindres vaiſſeaux ſécrétoires, prouvent combien ces vaiſſeaux nerveux doivent être déliés, & d'un autre côté la groſſeur du volume du cerveau comparée à la petiteſſe de chaque fibrilla, fait voir que leur nombre peut être au-delà de toutes les bornes que l'imagination paroît lui donner. *Voyez* FILAMENT.

De plus la grande quantité de ſuc qui s'y porte conſtamment & qui y eſt ſgitée d'un mouvement violent, y remplira continuellement ces petits canaux, les ouvrira & mettra toujours en action; mais comme il ſe prépare à chaque moment de nouveaux ſucs & que le dernier chaſſe continuellement le premier, il ſemble auſſi-tôt qu'il a fait ſa derniere fonction être chaſſé hors des derniers ſilmens dans des vaiſſeaux quelconques, de ſorte qu'il fait ainſi ſa circulation dans le corps comme toutes les autres liqueurs. *Voyez* CIRCULATION.

M. Vieuſſens a cru avoir trouvé des tuyaux qu'il a nommés *nervolymphatiques*, mais ſa découverte n'eſt pas confirmée.

Si nous conſidérons ſur-tout la grandeur du volume du cerveau, du cervelet, de la moëlle alongée & de la moëlle de l'épine, eu égard au volume des autres ſolides du corps; le grand nombre de *nerfs* qui ſe diſtribuent de-là dans tout le corps; que le cerveau & la moëlle de l'épine ſont la baſe d'un emboîtement, de laquelle, ſelon le grand Malpighi, ſe forment enſuite les autres parties; enfin qu'il n'y a à peine aucune partie dans le corps qui ne ſente & qui ne ſe remue, il paroîtra très-probable que toutes les parties ſolides du corps ſont tiſſues de fibres nerveuſes, & ne ſont compoſées d'autres choſes. *Voyez* FILAMENS & SOLIDES.

Les anciens ne comptoient que ſept paires de *nerfs* qui partent du cerveau, dont ils marquent les uſages dans ces deux vers latins,

Optica prima, oculos movet altera, tertia guſtat,
Quarta & quinta audit, vaga ſexta eſt, ſeptima lingua.

mais les modernes, comme nous l'avons déja obſervé, en comptent un plus grand nombre.

Selon eux, les *nerfs* de la moëlle alongée ſont au nombre de dix paires, dont la premiere ſe nomme *nerfs olfactifs*; la ſeconde, *nerfs optiques*: la troiſieme, *nerfs moteurs des yeux, moteurs communs, oculaires communs, muſculaires communs, oculo muſculaires communs*; la quatrieme, *nerfs trochléateurs, muſculaires obliques ſupérieurs*, communément nommés *nerfs pathétiques*; la cinquieme *nerfs trinommés, nerfs trijumeaux*; la ſixieme, *moteurs externes, oculaires externes, muſculaires externes, oculo muſculaires externes*; la ſeptieme paire, *nerfs auditifs*; la huitieme paire, *la petite vague, nerf ſympathique moyen*; la neuvieme paire, *nerfs hypogloſſes, nerfs guſtatifs, nerfs linguaux*; la dixieme paire, *nerfs ſous-occipitaux*. *Voyez* OLFACTIF, OPTIQUE, VAGUE, &c.

Les *nerfs* de la moëlle épiniere ſont 1° une paire de *nerfs* acceſſoires ou aſſociés de la huitieme paire de la moëlle alongée; 2° une paire de *nerfs* intercoſtaux ou grands *nerfs* ſympathiques; 3° ſept paires de *nerfs* intervertebraux du col ou *nerfs* cervicaux; 4° douze paires de *nerfs* intervertebraux du dos, ou *nerfs* dorſaux, coſtaux, vrais intercoſtaux; 5° cinq paires de *nerfs* intervertebraux des lombes, ou *nerfs* lombaires; 6° cinq ou ſix paires de *nerfs* ſacrés. *Voyez* ACCESSOIRES & INTERCOSTAUX.

Les autres *nerfs* qui ont des noms particuliers ſont 1° les branches des *nerfs* de la moëlle allongée; comme ſont 1° les trois branches de la cinquieme paire, dont l'une a été nommée *nerf orbitaire ſupérieur*, l'autre *nerf maxillaire ſupérieur*, & le troiſieme *nerf maxillaire inférieur*; 2° les deux branches ou portions du *nerf auditif*, dont l'une ſe nomme *portion molle* & l'autre *portion dure*. *Voy.* ORBITAIRE, MAXILLAIRE, AUDITIF, &c.

2°. Les branches des *nerfs* de la moëlle épiniere, tels ſont 1° les *nerfs* diaphragmatiques; 2° les *nerfs* brachiaux, dont les ſix branches différentes ont toutes différens noms, ſavoir le *nerf* muſculo-cutané, le *nerf* median, le *nerf* cubital, le *nerf* cutané interne, le *nerf* radial, le *nerf* aſſillaire ou articulaire; 3° les *nerfs* crureaux, que l'on diviſe en trois portions, ſavoir le *nerf* crural du fémur ou *nerf* creral ſupérieur, le *nerf* crural du tibia ou *nerf* crural jambier, le *nerf* crural du pié ou *nerf* crural pédieux; 4°. les *nerfs* ſciatiques qui produiſent le *nerf* ſciatique crural, le *nerf* ſciatique poplité, le *nerf* ſciatique tibial, le *nerf* ſciatique peronier, le *nerf* plantaire interne, le *nerf* plantaire externe. *Voyez* DIAPHRAGMATIQUE, BRACHIAL, CRURAL, &c.

3°. Les rameaux de quelques-unes des branches dont nous avons fait mention, ont auſſi des noms particuliers; tels ſont les canaux des branches de la cinquieme paire, par exemple, le rameau frontal, le rameau naſal, & le rameau lacrymal de la premiere branche, &c. *Voy.* FRONTAL, NASAL & LACRYMAL.

Vieuſſens, Willis & Beretini nous ont particulierement donné des *Planches* ſur les *nerfs*; l'ouvrage de ce dernier eſt intitulé: *Berettini tabulæ anatomicæ*, &c. *Romæ* 1741, in-fol. *Voyez* NÉVROGRAPHIE & NÉVROLOGIE.

NERFS, *jeux de la nature ſur les* (*Phyſiol.*) les *nerfs*, de même que les vaiſſeaux ſanguins, ſe répandent dans toutes les parties, quoique d'une maniere fort différente. Le diametre des vaiſſeaux ſanguins eſt toujours proportionné au nombre de leurs diviſions, & à leur éloignement du cœur. Il n'en eſt pas de même des *nerfs* qui groſſiſſent en pluſieurs endroits, & forment des tumeurs qu'on nomme *ganglions*. Les vaiſſeaux ſanguins ne communiquent enſemble que dans leurs rameaux; les *nerfs* ſe rencontrent à la ſortie du crâne, du canal de l'épine, ou dans ſes cavités. Leur aſſilié, leurs entrelacemens, leurs engagemens dans les membranes, & les ligamens qu'ils trouvent ſur le paſſage, en rendent la pourſuite très-difficile; ils ſe dérobent pour lors aux recherches des mains & des yeux des meilleurs Anatomiſtes, & avant que de ſe cacher, ils ne fourniſſent pas moins de jeux de la nature dans leurs décours, que les vaiſſeaux ſanguins qu'ils accompagnent; mais il nous doit preſque ſuffire d'en faire la remarque, & d'en citer quelques exemples pour preuve: un détail étendu ſeroit plus ennuyeux que profitable, & les reflexions que nous avons faites ailleurs ſur cette matiere en général, trouvent ici leur application. Nous ajouterons encore qu'il ne faut compter en obſervations réelles de jeux des *nerfs* que ſur celles des grands maîtres de l'art, telles ſont les tables névrologiques d'Euſtachius.

La diviſion générale du *nerf* maxillaire en trois, n'eſt pas toujours conſtante; car le premier de ces rameaux ſous orbitaires, donne quelquefois un filet aux dents molaires ſupérieures.

Le *nerf moteur* externe donne quelquefois un filet nerveux double, & la *nerf* de la ſixieme paire eſt quelquefois réellement double, ou fendu en deux avant ſon engagement dans la dure-mere.

Les filets poſterieurs du tronc gauche du plexus pulmonaire ſont quelquefois plus conſidérables que les filets antérieurs du tronc droit.

Les deux *nerfs* acceſſoires de la huitieme paire jettent quelquefois des filets ſans communication avec le ganglion, ni avec le plan antérieur.

L'union & le mélange pleſiforme des cinq gros *nerfs* vertébraux, varient ſouvent dans les cadavres, ainſi que les ſix *nerfs* brachiaux qui en naiſſent, varient dans leur origine. Le *nerf* médian eſt dans quelques ſujets formé par l'union de deux feules branches, au lieu de trois.

Les *nerfs* de l'os ſacrum ſe comptent par paires, dont le nombre augmente quelquefois. L'entrelacement de la troiſieme paire ſouffre auſſi ſes jeux.

Le *nerf* de la huitieme paire que Winslow appelle *ſympathique moyen* & d'autres la *paire vague*, donne comme on ſait; une branche qui communique avec la neuvieme paire; mais on a vû dans quelques ſujets, cette branche communiquer avec le ganglion ſupérieur du *nerf* intercoſtal.

La paire occipitale, nommée la *dixieme paire de Willis*, a une origine différente dans pluſieurs ſujets; quelquefois cette origine eſt double, & perce la dure-mere avec l'artere vertébrale, comme Euſtachius l'a dépeinte. *Tab. 17. fig. 2.*

L'origine du *nerf* intercoſtal eſt encore une queſtion. On peut, peut-être, regarder le filet qui vient de la ſixieme paire, comme ſon principe, parce qu'on obſerve

quelquefois par un jeu de la nature, que les filets du *nerf* ophthalmique, nommé par M. Winslow *nerf orbitaire*, ne s'y joignent pas. Ce *nerf* intercostal forme dans le bas ventre un ganglion très-considérable, qu'on a nommé mal-à-propos *semi-lunaire*, puisque sa forme varie autant que sa grosseur. Le ganglion semi-lunaire droit & gauche, sont quelquefois réunis en un seul; quelquefois on en rencontre trois, quatre, & davantage.

Au reste, tous les plexus hépatiques, spléniques, mésentériques, rénal, hypogastriques, qui viennent des filets du tronc de l'intercostal, varient si fort dans leur distribution, leur grosseur & leur nombre, que ceux qu'on observe d'un côté, sont pour l'ordinaire très-différens de ceux qu'on observe de l'autre; de sorte qu'il n'est pas possible de décrire de telles variétés, qui sont peut-être la cause de plusieurs mouvemens sympathiques particuliers à certaines personnes, & que d'autres n'éprouvent point au même degré.

Ajoutez que tous les *nerfs* de la moëlle épinière, qu'on nomme *cervicaux*, au nombre sept paires, grossissent après avoir percé la première envelope, & forment comme le *nerf* intercostal, des ganglions qui sont plus ou moins remarquables dans les différens sujets.

Enfin l'histoire des *nerfs* intestinaux est si composée, qu'il n'est pas possible de la donner; car ils ont des origines & des distributions différentes presque dans chaque sujet. (*D. J.*)

NERF, *ou* NAZVURE, par analogie aux *nerfs* des animaux, (*Coupeur des pierres.*) est une arcade de pierre en saillie sur le nud des voûtes gothiques, pour en appuyer & orner les angles saillans par des moulures, & fortifier les pendentifs. Plusieurs églises gothiques ont des morceaux curieux en ce genre. L'église de saint Eustache à Paris, quoique bâtie vers le tems de la renaissance de l'Architecture, a sur la croisée des deux *nerfs*, un pendentif fort bien exécuté.

On donne différens noms aux *nervures* par rapport à leur fonction; celles qui traversent perpendiculairement, s'appellent *arcs doubleaux*, comme *a a*, *b b*, *fig.* 18; celles qui traversent diagonalement, s'appellent *arcs d'ogive*, comme *b*, *ab*, celles qui traversent obliquement entre les arcs doubleaux & les ogives, s'appellent *liernes* & *tiercerons*, comme *bo*, *bo*, *ms*. (*D*)

NAUVE, (*Jardinage.*) les *nerfs* d'un végétal sont les tuyaux longitudinaux qui portent le suc nourricier dans les parties les plus élevées.

NEUF, (*Maréchalerie.*) on appelle improprement ainsi un rendon qui coule derrière les os des jambes. Ses bonnes qualités sont d'être gros & bien détaché, c'est-à-dire apparent à la vue, & détaché de l'os. Le *nerf foulé* est celui qui va si fort en diminuant vers le pli du genou, qu'à peine le sent-on en cet endroit; ce qui est un mauvais prognostic pour la force du cheval.

NERF FERURE, *en termes de Manege*; signifie une *entorse*, une *enflure douloureuse*, ou une *atteinte violente* que le cheval se donne aux *nerfs* des jambes de devant avec la pince des piés de derriere.

NERF DE CERF, (*Vénerie.*) c'est le membre qui sert à la génération.

NERFS, s. m. pl. (*Terme de Relieurs.*) les Relieurs appellent de la sorte les ficelles ou petites cordes qu'ils mettent au dos de leurs livres & sur lesquelles se cousent & s'arrêtent les cahiers dont ils sont composés.

NERF DE BOEUF, (*Terme de Sellier.*) c'est le *nerf* séché qui se tire de la partie génitale de cet animal. Quand ce *nerf* est réduit en maniere de filasse longue de huit à dix pouces, par le moyen de certaines grosses cardes de fer, il s'employe par les Selliers à nerver avec la colle forte, les arçons des selles & les panneaux des chaises & carosses; il entre aussi dans la fabrique des battoirs propres à jouer à la paume. A Paris ce sont ces ouvriers qui le préparent, qui le portent vendre aux marchands merciers quincailliers, par paquets du poids d'une livre; & c'est chez ces marchands, que les artisans qui en ont besoin les vont acheter. (*D. J.*)

NERGEL, *ou* NERGAL, (*Critiq. sacrée.*) *voyez* Bostorf, dans son grand *dictionnaire ptan.* 1306 & 1307. divinité des Cuthéens, peuples d'Assyrie, comme il paroît par un passage du *II. liv.* des Rois, *ch. xvij.* v. 30. cette divinité étoit apparemment le soleil ou le feu qu'adoroient les anciens Perses, du-moins ce sentiment est conforme à l'étimologie du nom *nergal*, qui veut dire une *fontaine de feu*. Au reste les Samaritains furent appellés *Cuthéens* depuis que Salmanassar eut envoyé des Cuthéens & d'autres nations peupler les provinces des dix tribus.

NERGHS, (*Géogr.*) ville de Géorgie, à 77*d.* de *long.* & à 43*d.* de *lat.*

NERICIE, (*Géogr.*) province de Suede dans les terres à l'extremité du lac Vster. Elle a des mines de fer, d'alun & de soufre. On ne compte qu'une ville dans la *Néricie*, savoir Orébro, ou Oréborg, ou Orébron, comme on voudra la nommer.

NERINDE, (*Toileries de coton.*) toile de coton blanche qui vient des Indes orientales; c'est une sorte de taffetas étroit & assez grossier.

NERIS, (*Géogr. anc.*) nom commun à une ville de Messénie, selon Etienne le géographe, & à une ville de Grece dans l'Argie, selon Pausanias, qui le met aux confins de la Laconie.

NERIS, (*Géogr. anc.*) *ou Nerus*, *Nerea*, *Nereusis vicus*; ville d'une ancienneté gauloise, qui n'est aujourd'hui qu'un bourg aux confins du Bourbonnois & de l'Auvergne, sur un côteau, ou plûtôt sur des rochers. Il y a quelques restes d'antiquité, & des eaux minérales insipides, que les anciens ont connues, & qu'ils nommoient *aquæ Nerii*.

NERITE, *f. f.* (*Conchyliol.*) genre de coquillage dont voici le caractere générique. Les *nérites*, autrement dites *limaçons à bouche demi-ronde ou ceintrée*, sont des coquilles univalves, dont le corps est ramassé, la bouche plate, garnie de dents, quelquefois sans dents du côté du fût. Il y en a dont le sommet est élevé, & d'autres dont le sommet est très-applati.

La famille de ce genre de coquillage a plusieurs caracteres spécifiques, qui forment sous chaque genre des espèces considérables, qu'on distingue généralement en *nérites* & en limaçons.

Les *nérites*, outre le caractere générique d'avoir la bouche demi-ronde, ont les unes des gencives, & les autres sont ombiliquées.

Les limaçons à bouche demi-ronde ou ceintrée, diffèrent des *nérites*, en ce qu'ils n'ont jamais ni dents ni gencives, ni palais. Bonanni dérive *nérite* des néréides; pour justifier son étimologie, il nomme cette coquille, la *fleur*, la *reine de la mer*, & en conséquence il l'a confondue avec les trompes & les porcelsines. Ce qu'il y a de sûr, c'est que les *nérites* naissent dans les anfractuosités & sur les rochers auxquels elles sont adhérentes. On n'en trouve point de terrestres vivantes.

Le caractere générique de la famille des limaçons, est d'avoir la bouche demi-ronde, peu de contours, & l'extrémité de la volute très-peu saillante.

Les espèces de *nérites* sont les suivantes, rangées sous les deux divisions générales de *nérites* garnies de dents, & de limaçons ombiliqués.

1°. La *nérite* garnie de dents; 2°. la *nérite* appellée la *queuotte*, ou *à dents sanguine*; 3°. la *nérite* nommée la *palais de bœuf*; 4°. la *nérite* striée & pointillée; cette espèce, quand elle est dépouillée de sa coque externe, & qu'elle est bien polie, présente une coquille très-belle, & recherchée par les curieux: 5°. la *nérite* canelée; 6°. la *nérite* rayée de sillons marbrés; 7°. la *nérite* appellée *la grive*, à cause de sa robe canelée, semée de taches blanches & noires; 8°. la *nérite* qu'on nomme la *perdrix*.

Parmi les *nérites* qui n'ont point de dents, on connoît les espèces suivantes: 1°. la *nérite* jaspée avec un bec; 2°. la *nérite* jaspée avec un couvercle; 3°. la *nérite* nommée le *pois de mer*, citronnée; 4°. le pois de mer jaune; 5°. la *nérite* piquante; 6°. la *nérite* à reseau; 7°. la *nérite* à taches noires; 8°. la *nérite* à bandes rouges & jaunes; 9°. la *nérite* à stries légeres & verdâtres; 10°. à ondes en zig-zag.

Entre les limaçons ou *nérites* ombiliquées, on distingue les espèces suivantes: 1°. le limaçon à long ombilic; 2°. le limaçon à sommet élevé; 3°. le limaçon à sommet applati; 4°. le limaçon testiculé, 5°. le limaçon dit *bernard l'hermite*; 6°. le limaçon mamelu; 7°. le limaçon à petit mamelon; 8°. le limaçon dit *l'écorce d'orange*. Il y a d'autres limaçons ou *nérites* en grand nombre, qu'il seroit inutile de détailler, parce qu'ils ne diffèrent que par la couleur du fond, les bandelettes, les zônes ou le pointillage. *Hist. natur. éclaircie.* Voy. *cette coquille*, *Pl. XXI. fig.* 21. (*D. J.*)

NERIUM, (*Botan.*) *Voyez* LAURIER-ROSE.

NEVOLI, (*Mat. méd.*) c'est le nom que les Italiens donnent à l'huile essentielle des fleurs d'orange. *Voyez au mot* ORANGE.

NERONDES, (*Géog.*) petite ville de France dans le Forez, élection de Roanne, avec une châtellenie royale. *Long.* 22. 30. *lat.* 45. 20.

C'est la patrie du P. Coton (Pierre), jésuite, dont le P. Daniel parle trop dans son histoire, tandis qu'il parle trop peu d'Henri IV. Le P. Coton fut confesseur de ce prince, & mourut à Paris en 1626, à 63 ans.

Les

Les ouvrages qu'il a mis au jour n'ont pas paſſé juſqu'à nous. (*D. J.*)

NERONIENS, Jeux (*Jeux romains.*) jeux littéraires inſtitués par Néron l'an 813 de Rome. Cet empereur qui aſpiroit à la gloire ſtivole d'être tout enſemble poëte & orateur crut ſignaler ſon regne par l'établiſſement d'un combat littéraire. Dans les jeux qui de ſon nom furent appellés *néroniens*, *neronia certamina*, & qui devoient avoir lieu tous les cinq ans, mais qu'il fit célébrer beaucoup plus fréquemment; deux ces jeux, dis-je, il y avoit entr'autres, à la maniere des Grecs, un combat de muſique, *muſicum certamen*. Par ce mot de muſique, *muſicum*, on doit entendre un combat poétique; ce qui prouve cette interprétation, c'eſt qu'on lit dans Suétone, *ch. xij.* que cet empereur par le ſuffrage des juges qu'il avoit établis pour préſider à ce combat, y reçut la couronne du vainqueur en poéſie & en éloquence, quoique cette couronne fût l'objet de l'émulation de tout ce qu'il y avoit alors de gens diſtingués par leurs talens en ces deux parties. (*D. J.*)

NERPRUN, *rhamnus*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir diviſée en quatre parties. Il s'éleve du fond de cette fleur des étamines avec le piſtil qui devient dans la ſuite une baie molle & pleine de ſuc; elle renferme le plus ſouvent quatre ſemences calleuſes, relevées en boſſe d'un côté, & applaties de l'autre Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

NERPRUN, *rhamnus*, arbriſſeau qui ſe trouve communément dans les haies des pays tempérés de l'Europe. Il peut s'élever à dix-huit ou vingt piés, mais ordinairement on ne le voit que ſous la figure d'un buiſſon, de dix ou douze piés de hauteur. Cet arbriſſeau fait rarement de lui même une tige ni peu droite; il ſe garnit de quantité de rameaux qui s'écartent, ſe croiſent, & prennent une forme irréguliere. Ses branches ſont garnies de quelques épines aſſez ſemblables à celles du poirier ſauvage. Sa feuille eſt aſſez petite, unie, luiſante, légerement dentelée & d'un verd brun. Sa fleur qui paroît au mois de Juin eſt petite, d'une couleur herbacée qui n'a nulle apparence. Le fruit qui la remplace eſt une baie molle, de la groſſeur d'un pois, remplie d'un ſuc noir, verdâtre, qui contient en même tems pluſieurs ſemences: elles ſont en maturité au commencement de l'automne. Cet arbriſſeau eſt agreſte & très-robuſte: il ſe plaît dans une terre franche & graſſe: il aime l'ombre, l'humidité & le voiſinage des eaux; cependant on peut le faire venir par-tout. Si on veut le multiplier, le plus court ſera d'en ſemer la graine au moment de ſa maturité; elle levera au printems, & les jeunes plants ſeront en état d'être tranſplantés l'automne ſuivant. On n'en fait nul uſage pour l'agrément, il n'eſt propre qu'à faire des haies qui ſe garniſſent bien & aſſez promptement. Son feuillage eſt aſſez joli: les inſectes ne s'y attachent point.

Les baies du *nerprun* ſont de quelqu'utilité: les oiſeaux s'en nourriſſent par préférence & ne les laiſſent pas long-tems ſur l'arbriſſeau. Elles ſont très-purgatives; on en fait un ſyrop qui eſt d'un grand uſage en Médecine. Ses baies ſont auſſi de quelque reſſource dans les arts: on en fait une couleur que l'on nomme *verd de veſſie* qui ſert aux Peintres & aux Enlumineurs.

Le *nerprun* a ſi généralement une vertu purgative, qu'on prétend que les fruits qui ont été greffés ſur cet arbriſſeau purgent violemment lorſqu'on en mange. Quelques auteurs, comme *Simon Pauli* & *Garidel*, aſſurent qu'on a greffé avec ſuccès le prunier & le ceriſier ſur cet arbriſſeau, ce ſont apparemment des haſards qu'il eſt difficile de rencontrer. On a tenté quantité de fois ces greffes ſans qu'elles ayent réuſſi.

Le bois du *nerprun* eſt excellent pour faire des échalas; il dure d'auſſi longue durée que ceux que l'on fait de bois de chêne.

Il y a pluſieurs eſpeces de *nerprun*.

1°. Le *nerprun purgatif ordinaire*. C'eſt à cette eſpece qu'on doit appliquer ce qui a été dit ci-deſſus.

2°. Le *petit nerprun purgatif*, ou la *graine d'Avignon*. Cet arbriſſeau vient aſſez communément en Provence; il ne s'éleve guere qu'à quatre ou cinq piés, on peut aiſément le multiplier de branche couchée, ou de ſemence comme le précédent, & il eſt preſqu'auſſi robuſte; ſon feuillage a quelqu'agrément de plus, mais ſa fleur n'a par meilleure apparence, elle vient un mois plutôt, & les baies ſont en maturité dès le mois de Juillet, on en fait uſage pour les Arts. Ce fruit étant cueilli verd ſe nomme *graine d'Avignon*; on en fait une couleur jaune pour la teinture des étoffes; il ſert auſſi à faire ce qu'on appelle le *ſtil de grain* pour l'uſage des peintres à l'huile & en miniature.

3°. Le *petit nerprun purgatif à feuille longue*.

4°. Le *nerprun d'Eſpagne à fruit noir*.

5°. Le *nerprun d'Eſpagne à feuille de buis*.

6°. Le *nerprun d'Eſpagne à feuille d'olivier*.

7°. Le *nerprun d'Eſpagne à feuille de millepertuis*.

Ces quatre dernieres eſpeces ſe trouvent dans les bois en Eſpagne, en Portugal, en Italie & dans les provinces méridionales de France. Ce ſont de petits arbriſſeaux de ſix ou huit piés de hauteur qui ſont aſſez robuſtes pour paſſer l'hyver en pleine terre dans les autres provinces du Royaume, mais elles ne ſont pas plus de reſſource pour l'agrément que pour l'utilité.

8°. Le *nerprun à feuilles d'amandier*.

9°. Le *nerprun du levant à petites feuilles d'amandier*.

10°. Le *nerprun du levant à feuilles d'alaterne*.

11°. Le *nerprun de Candie à petites feuilles de buis*. Ces quatre dernieres eſpeces ſont d'auſſi grands arbriſſeaux que le *nerprun* commun; elles ſont preſqu'auſſi robuſtes, mais peu intéreſſantes quoique rares.

12°. Le *petit nerprun d'Eſpagne à feuilles de buis*. Ce petit arbriſſeau eſt de fort belle apparence. De toutes les eſpeces du *nerprun*, c'eſt celle qui a le plus d'agrément.

13°. Le *nerprun à feuilles de ſaule*. Cet arbriſſeau eſt toujours verd, il ſe trouve ſur les bords du Rhone & du Rhin, il s'éleve à cinq ou ſix piés, il donne au mois de Juin une grande quantité de fleurs herbacées qui n'ont nul agrément, elles ſont remplacées par des baies jaunes, qui reſtent ſur l'arbriſſeau pendant tout l'hyver.

14°. Le *nerprun de Montpellier*. C'eſt un grand arbriſſeau tout hériſſé d'épines extrêmement longues, il donne dès le mois de Mars de petites fleurs blanches qui reſſemblent à celles du *bois-joli* ou *mezereon*, & en automne l'arbriſſeau ſe renouvelle en donnant de ſecondes fleurs & même d'autres feuilles. On peut les manger en ſalade dans leur nouveauté ainſi que la cime des jeunes rejettons.

15°. Le *nerprun d'Eſpagne à feuilles capillaires*. C'eſt un petit arbriſſeau de l'orangerie pour ce climat, il n'a que le mérite de la ſingularité, par rapport à ſa feuille qui eſt auſſi menue qu'un fil, il ſe garnit d'une grande quantité de rameaux flexibles qui s'inclinent juſqu'à terre. On ſe ſert de ſes baies pour teindre en verd & en jaune. Cet arbriſſeau ſe plaît parmi les pierres & même ſur les rochers.

NERPRUN, (*Pharmacie & Matiere médicale*) noirprun, bourgépine. Les baies de ces arbriſſeaux ſont la ſeule partie dont on ſe ſert en Médecine; elles ſont très-purgatives & de l'ordre de ces évacuans que les anciens ont appellés *hydragogues*, *voyez* PURGATIFS. Auſſi font-ils-en des purgatifs des plus uſités dans l'hydropiſie, la cachexie, les bouffiſſures édemateuſes, *&c.* Ce remede convenablement réitéré a ſouvent réuſſi, lors même que les malades avoient une quantité d'eau conſidérable épanchée dans le ventre. Les différentes préparations de ces baies évacuent ces eaux très-puiſſamment.

Ces préparations ſont un rob & un ſirop préparés avec les baies récentes, c'eſt-à-dire avec leur ſuc; ce ſirop eſt ſurtout très-uſité; il ſe donne à la doſe d'une once juſqu'à deux, ſeul ſoit avec de la manne dans une décoction appropriée, ſoit mêlé dans les potions purgatives ordinaires; on peut donner auſſi ces baies mures, deſſéchées & réduites en poudre ou bien en décoction dans de l'eau ou du bouillon, mais ces formes ne ſont point uſitées.

Le ſirop de *nerprun* entre dans la compoſition des pilules cochées. (*b*)

NERTOBRIGA, (*Géog. anc.*) ancienne ville de l'Eſpagne Tarragonoiſe ſelon Ptolomée, *lib. II. cb. vj.* qui la place chez les Celtibères, entre Tartaſſe & Bilbis; elle étoit conſidérable, & fut détruite dans le tems de l'invaſion des barbares. De ſes ruines qui ſont auprès de Mérida, on en a bâti trois ou quatre bourgades. (*D. J.*)

NERVÉ, adj. *terme de Blaſon*. Il ſe dit de la fougere & autres feuilles dont les fibres & les nerfs paroiſſent d'un autre émail. Les anciens princes d'Antioche, d'argent à la branche ou feuille de fougere de ſynople, *nervée* d'or.

NERVER UN LIVRE, (*terme de Relieur*) C'eſt en dreſſer les nerfs ſur le dos & les fortifier avec bonne colle & parchemin, ce qu'on appelle autrement *endoſſer un livre*.

NERVER, v. a. (*terme d'ouvriers.*) Ce mot ſe dit auſſi de divers ouvrages ſur leſquels pour les fortifier, on applique avec de la colle des nerfs de bœufs battus

& réduits en une eſpece de filaſſe. On *nerve* des panneaux de carroſſe, des arçons de ſelle, des battoirs de longue & courte pauma, *&c.* (*D. J.*)

NERVEUX, adj. (*Anatomie.*) tout ce qui a rapport avec les nerfs.

NERVEUX, DEMI, ſ. m. (*Anatomie.*) C'eſt un des muſcles ſiéchiſſeurs de la jambe, ainſi appellé parce que ſon tendon intérieur eſt long & reſſemblant à un nerf; il s'attache à la tubérosité de l'os iſchium & s'unit avec la longue tête du biceps & va ſe terminer par un tendon long & grêle à la partie antérieure & ſupérieure du tibia, après avoir paſſé par-deſſus la partie latérale du condyle interne. (*L*)

NERVEUX, adj. (*Maréchal.*) un cheval *nerveux*, eſt celui qui a beaucoup de force. *Javart nerveux*, *voyez* JAVART.

NERVEUSES, *maladies*, l'on peut appeller de ce nom, toutes les affections morbifiques, qui dépendent ſur-tout d'une trop grande irritabilité dans les ſolides du corps humain, d'une trop grande ſenſibilité du genre *nerveux*, d'où s'enſuivent différens déſordres, plus ou moins conſidérables, dans l'économie animale qui influent ſur toutes les fonctions, enſorte que l'eſprit en eſt ordinairement auſſi affecté que le corps. Telles ſont la mélancolie, la paſſion hypocondriaque, la paſſion hyſtérique, les vapeurs, la conſomption angloiſe, qui n'eſt autre choſe qu'une fievre lente *nerveuſe*; les affections ſpaſmodiques, convulſives, épileptiques, qui ſont idiopathiques, c'eſt-à-dire qui ſont produites par une diſpoſition habituelle à l'éréthiſme du cerveau, & de ſes productions, avec beaucoup d'irrégularité dans les efforts qui en ſont les ſuites. *Voyez* les articles de ces différentes eſpeces de maladies du même genre chacune en ſon lieu. *Voyez* IRRITABILITÉ, SENSIBILITÉ, NERFS, VAPEURS.

NERVIENS, *Nervii*, (*Géog. anc.*) anciens peuples de la Gaule Belgique. Ils tiroient leur origine des Germains, ſelon Strabon, *liv. IV. p.* 194. qui les place au voiſinage des *Teuviri*. Céſar, *liv. II. c.* iv. en parle comme d'un peuple conſidérable qui pouvoit fournir juſqu'à 50 mille hommes pour une guerre commune. En effet, leur cité étoit d'une ſi grande étendue, qu'elle prenoit depuis les *Teuviri* juſqu'aux *Bellovaci*. Céſar s'étend beaucoup ſur leur compte & ſur leur valeur. Il lui donnerent une bataille dont il parle comme de la plus ſanglante & de la plus périlleuſe où il ſe ſoit trouvé en ſa vie. Il ſemble que *Cameracum*, Cambrai, devoit être la capitale des *Nervions*. Le P. Briet, ainſi que Cluvier, leur donne *Tornacum*, Tournay, *Bagacum*, Bavay en Hainault, *Pons Scaldis*, Condé, & *Veſtiniana*, Valenciennes. Il paroît donc que la cité des *Nervions* comprenoit le Hainault, le Cambréſis, & la Flandre Françoiſe. (*D. J.*)

NERVIN. (*Méd. thérap.*) c'eſt un des noms par leſquels les Médecins ont déſigné une des propriétés générales des remedes qu'ils ont auſſi appellés *toniques* & *roborans*. *Voyez* TONIQUE.

NERVIO, (*Géog.*) riviere d'Eſpagne dans la Biſcaye, & la plus conſidérable de la province. Les Biſcayens l'appellent en leur langue *Thay-Cabal*, ce qui ſignifie *une large riviere*. Elle traverſe le milieu du pays du midi au ſeptentrion, paſſe à Bilbao, capitale de la province; & à deux milles au-deſſous de cette ville, elle va ſe jetter dans l'Océan. Les anciens l'ont appellée *Chalybs*. Son eau eſt excellente pour la trempe des armes. De-là venoit que les Cantabres n'eſtimoient que celles dont le fer avoit été trempé dans le Chalybs.

NERULUM, (*Géog. anc.*) l'itinéraire d'Antonin la met ſur la route de Milan à la Colonne. Tite-Live, *liv. IX. ch. xx.* dit que le conſul Emilius la prit d'emblée.

NERVURES, ſ. f. pl. (*Archit.*) ce ſont dans les feuillages des rinceaux d'ornemens, les côtes élevées de chaque feuille qui repréſentent les tiges des plantes naturelles. Ce ſont auſſi des moulures rondes ſur le contour des conſoles.

NERVURE, *en terme de broderie au métier*, eſt la côte médiante d'une fleur imitée par des points *fendus*. *Voyez* POINTS FENDUS.

NERVURE, ſ. f. *terme de Librairie*; l'art d'appliquer des nerfs. On le dit auſſi des nerfs mêmes quand ils ſont appliqués. On appelle dans la Librairie *la nervure d'un livre*, ces parties élevées qui paroiſſent ſur le dos des livres, & qui ſont formées par les nerfs ou cordes qui ſervent à le relier. (*D. J.*)

NERVURE, ſ. f. *terme de Tiſſutiers-Rubanniers*; c'eſt auſſi un petit paſſe-poil d'or, d'argent, de ſoie ou d'autre matiere que les Tiſſutiers-Rubanniers font, & que les marchands Merciers vendent pour mettre ſur les coutures des habits, ce qui y fait une ſorte d'ornement. *Savari*.

NERZINSKOI, (*Géog.*) ville des états du grand duc de Moſcovie en Sibérie, capitale de la province de Daouſi ſur la Nerza. Elle eſt fortifiée, munie d'une bonne garniſon, & habitée par des payens qui y vivent ſous la protection du czar. *Long.* 136. 20. *lat.* 51. 30.

NÉSA, (*Géog.*) ville d'Aſie dans la Perſe, au déſert de Kirac, entre Khoraſſan & la Caresem, à 93. deg. 20. de *long.* & 48. 45. de *lat.*

NESACTIUM, (*Géog. anc.*) Ptolomée écrit *Neſactum*, & Tite-Live *Neſactium*. Il faut lire dans cet hiſtorien la deſcription qu'il fait, *liv. xly. chap. xv.* du ſiege & de la priſe de cette ville de l'Illirie, par M. Junius & A. Manlius, l'an 575. de la fondation de Rome. Les habitans manquant d'eau, égorgerent leurs femmes & leurs enfans & jetterent leurs corps par-deſſus les murailles, afin que les Romains euſſent horreur de l'extrémité à laquelle ils les réduiſoient. Mais les aſſiégeans eſcaladerent les murs, entrerent dans la ville, & firent eſclaves ou paſſerent au fil de l'épée le reſte des habitans. Le roi Apollo qui s'y étoit renfermé pour la défendre, ſe tua pour s'épargner l'ignominie de la captivité. *Neſactium* eſt aujourd'hui *Caſtel-nuovo*, à l'embouchure de l'Aſſas. (*D. J.*)

NÆSEA, (*Géog. anc.*) en grec Νοσία; nom que Strabon donne à une partie de l'Hircanie, au travers de laquelle coule le fleuve Ochus.

NÉSIS, (*Géog. anc.*) petite ville d'Italie ſur les côtes de la Campanie, auprès de Pouzzol. Cicéron en parla dans ſes lettres à Atticus, & dit que pluſieurs romains y avoient des maiſons de plaiſance. Pline vante la beauté des aſperges qui y croiſſoient. C'eſt aujourd'hui l'île *Neſita*.

Néſis eſt encore le nom d'une ville ou lieu de la Sarmatie aſiatique, ſelon Arrien dans ſon Périple. (*D. J.*)

NESLE, ſ. f. (*Monnoie.*) petite monnoie de billon dont on ſe ſervoit encore en France vers le milieu du xvij. ſiecle; elle valoit quinze deniers. Il y avoit auſſi des doubles *neſles* qui avoient cours pour ſix blancs ou 30 deniers. Les unes & les autres furent décriées & ne furent plus reçues que pour doutains.

On leur avoit donné le nom de *neſle*, de la tour de *Neſle* où s'en étoit faite la fabrication. Cette tour étoit vers la fauxbourg S. Germain, où l'on a bâti depuis le college Mazarin, vulgairement appellé *college des Quatre Nations*, vis-à-vis l'ancienne tour du louvre.

NESLE, (*Géog.*) ou *Nelle*, en latin *Nigella*; petite ville de France dans la Picardie, avec titre de marquiſat qui eſt le premier de France. Charles dernier duc de Bourgogne, la prit en 1471. Il s'y eſt tenu un concile l'an 1100. Elle eſt ſur l'Ingon, à 3 lieues N. E. de Roye, 26 N. E. de Paris, 7 S. O. de Saint-Quentin. *Long.* 20. 34. 25. *lat.* 49. 45. 30. (*D. J.*)

NESS, LAC, (*Géog.*) en anglois *Loch-Neſs*, lac d'Ecoſſe dans la province de Murray. Ce lac eſt un grand reſervoir d'eau douce; il forme un baſſin de vingt-quatre milles de long, ſur environ un mille de large, renfermé entre deux paralleles produites par des chaînes de montagnes, ce qui lui donne l'air d'un long & vaſte canal. Mais ce qui rend ce lac très-remarquable, c'eſt qu'il eſt d'une grande profondeur & qu'il ne gele jamais; la ſonde va depuis 116 juſqu'à 120 toiſes, & dans un endroit juſqu'à 135. Il abonde en gros & excellent poiſſon: ſon eau eſt douce, & diſſout promptement le ſavon.

On cherche avec empreſſement la cauſe qui l'empêche de ſe geler; car il paroît qu'il ne ſuit pas ſonger ni à des minéraux, ni à des ſources chaudes. Je croirois donc qu'il faut l'attribuer à la grande profondeur de ce lac. Le comte de Marſigli a obſervé que la mer à la profondeur de 10 juſqu'à 120 toiſes eſt du même degré de chaleur, depuis le mois de Décembre juſqu'au commencement d'Avril; & il conjecture qu'elle reſta ainſi toute l'année. Or il eſt raiſonnable de penſer que la grande profondeur de l'eau du lac *Neſs* n'eſt guere plus affectée que celle de la mer ne l'eſt de la chaleur & du froid de l'air; ainſi la ſurface du lac *Neſs* peut être préſervée de la gelée par la vaſte quantité d'eau qui eſt au-deſſous, & dont le degré de chaleur eſt fort au-deſſus du degré de froid qui gele l'eau.

Une autre choſe peut encore concourir à empêcher le lac *Neſs* de ſe geler, c'eſt qu'il ne regne jamais de calme parfait ſur ce lac; le vent ſouffiant toûjours d'un bout à l'autre, y fait une ondulation aſſez conſidérable pour empêcher que l'eau qui eſt ſous elle agitée, ne ſe prenne par la gelée. Cette derniere raiſon ſemble être con-

confirmés par une obſervation qu'on fait coremunément dans le voiſinage ; c'eſt que lorſqu'on tire de l'eau de ce lac en hiver, & qu'on la laiſſe repoſer, elle gele tout auſſi vîte qu'une autre eau. (*D. J.*)

NESSA, (*Géog. anc. & mod.*) nom commun à pluſieurs villes: 1°. à une ville de Sicile dont parle Théocrite: 2°. à une ville de l'Arabie heureuſe que Pline, *liv. vj. chap. xxviij.* met ſur la côte de la mer: 3°. à une ville de Perſe dans la partie méridionale du Schirvan. Les Géographes du pays mettent cette derniere à 84. deg. 45. de *long.* & à 38. deg. 40. de *lat.*

NESTE, (*Géog.*) petite riviere de France; elle prend ſa ſource vers la haut Comminge, coule dans la vallée d'Auge, & ſe jette enfin dans la Garonne à Montréal.

NESTÉES, ſ. f. pl. (*Littérat.*) *nestea*, de *νηστις*, *qui eſt à jeun*; c'étoit un jeûne établi à Tarente, en mémoire de ce que leur ville étant aſſiegée par les Romains, les habitans de Rhégio pour leur fournir des vivres, s'abſtinrent généreuſement de manger tous les dixiemes jours, ravitaillerent ainſi ſur l'épargne de leur ſubſiſtance, la ville de Tarente, & l'empêcherent d'être priſe. Les Tarentins voulant laiſſer un monument de l'extrémité à laquelle ils avoient été réduits, & du ſervice ſignalé que leur avoient rendu les Rhégiens, inſtituerent ce jeûne mémorable. (*D. J.*)

NESTORIENS, ſ. m. (*Théolog.*) anciens hérétiques, dont on prétend que la ſecte ſubſiſte encore aujourd'hui dans une grande partie du Levant, & dont la principale doctrine eſt que Marie n'eſt point mere de Dieu. *Voyez* MERE DE DIEU.

Ils ont pris leur nom de *Neſtorius*, qui de moine devint clerc, prêtre & fameux prédicateur, & fut enfin élevé par Théodoſe au ſiege de Conſtantinople après la mort de Siſinnius, l'an 428.

Il fit paroître d'abord beaucoup de zele contre les hérétiques dans les ſermons qu'il prononçoit en préſence de l'empereur; mais s'étant émancipé juſqu'à dire qu'il trouvoit bien dans l'Ecriture que la Vierge étoit mere de J. C. mais qu'il n'y trouvoit pas qu'elle fût mere de Dieu, tout ſon auditoire fut choqué de ſes paroles, & une grande partie ſe ſépara de ſa communion.

Ses écrits ſe répandirent bientôt après dans la Syrie & en Egypte, où ils ſéduiſirent beaucoup de monde malgré les oppoſitions de S. Cyrille.

Il ſoutenoit qu'il y avoit deux perſonnes en J. C. que la Vierge n'étoit point mere de Dieu, mais ſeulement de J. C. comme homme. *Voyez* PERSONNE. Sa doctrine fut condamnée dans le concile d'Epheſe, où aſſiſterent 274 évêques: *Neſtorius* y fut anathématiſé & dépoſé de ſon ſiege.

Neſtorius n'étoit pas le premier auteur de cette héréſie, il l'avoit appriſe à Antioche où il avoit étudié. Théodore de Mopſueſte avoit enſeigné la même choſe avant lui.

Il eſt difficile de ſavoir ſi les chrétiens chaldéens, qui ſont encore aujourd'hui profeſſion du *neſtorianiſme*, ſont dans les mêmes ſentimens que *Neſtorius*, qu'ils regardent comme leur patriarche. Ils ont fait diverſes réunions avec l'Egliſe Romaine; mais il ne paroît pas qu'elles aient ſubſiſté long-tems. La plus conſidérable eſt celle qui arriva ſous le pontificat de Paul V.

Juſqu'au tems de Jules III. les *Neſtoriens* n'avoient reconnu qu'un patriarche, qui prenoit la qualité de patriarche de Babylone. Mais une diviſion qui ſurvint entre eux fut cauſe que le patriarchat fut diviſé, ou-moins pour quelque tems. Le pape Jules leur en donna un autre qui établit ſa réſidence à Caramit en Méſopotamie; mais ſes ſucceſſeurs incapables de balancer la puiſſance de celui de Babylone, furent obligés de ſe retirer en Perſe. Les affaires demeurerent dans cet état juſqu'au pontificat de Paul V. ſous lequel il ſe fit une réunion ſolemnelle avec l'Egliſe romaine. Leur patriarche reconnut qu'elle étoit la mere & la maîtreſſe de toutes les autres Egliſes du monde, & dépêcha vers le pape des perſonnes habiles pour négocier cette réunion, & compoſer enſemble une application des articles de leurs religions, prétendant que leurs diſputes avec l'Egliſe romaine n'étoient que des diſputes de nom.

De-là quelques ſavans prétendent qu'il n'y a plus de véritable héréſie *neſtorienne*, ce qu'ils prouvent par les actes que les *Neſtoriens* mêmes ont produit à Rome ſous le pape Paul V. & qui ont été imprimés dans la même ville, dans le recueil de Stezza, l'an 1617. Elie qui étoit alors patriarche des *Neſtoriens*, joignit à la lettre qu'il écrivit au pape, une confeſſion de foi de ſon égliſe, où il témoigne avoir des ſentimens orthodoxes ſur le myſtere de l'incarnation, quoique les expreſſions ne ſoient pas toûjours les mêmes que celles des Latins. Voici qu'elle eſt ſelon ces auteurs, la croyance des *Neſtoriens* ſur ce myſtere. Ils aſſurent que J. C. a pris un corps de la ſainte Vierge, qu'il eſt parfait tant en l'ame qu'en l'entendement, & en tout ce qui appartient à l'homme: que le verbe étant deſcendu en une vierge, s'eſt uni avec l'homme, & qu'il eſt devenu une même choſe avec lui: que cette unité eſt ſans mélange & ſans confuſion, & que c'eſt pour cela que les propriétés de chaque nature ne peuvent être détruites après l'union. Pour ce qui eſt du reproche qu'on leur fait qu'ils n'appellent point la Vierge *mere de Dieu*, mais *mere de J. C.* le patriarche Elie répond, qu'ils en uſent ainſi pour condamner les Apollinariſtes qui prétendent que la divinité eſt en J. C. ſans l'humanité, & pour confondre Themiſtius qui aſſûroit que le Chriſt n'étoit que l'humanité ſans la divinité. Il rédoit enſuite les points de créance dans leſquels on dit que les *Neſtoriens* ne conviennent point avec l'Egliſe romaine, à cinq chefs: ſavoir en ce que les *Neſtoriens* n'appellent point la ſainte Vierge *mere de Dieu*, mais *mere de J. C.* 2° en ce qu'ils reconnoiſſent en J. C. deux perſonnes. 3° en ce qu'ils n'admettent en lui qu'une puiſſance & une volonté. 4° en ce qu'ils diſent ſimplement que le S. Eſprit procede du Pere. 5°. en ce qu'ils croient que la lumiere qu'on fait le jour du Samedi ſaint au ſépulchre de notre Seigneur, eſt une lumiere véritablement miraculeuſe. L'abbé Adam, un des députés du patriarche expliqua ainſi les trois premiers articles; car pour les deux autres, tous les Orientaux les ſoutiennent auſſi-bien que les *Neſtoriens*. Il dit donc pour la juſtification des ſiens: 1° qu'il eſt facile de concilier l'Egliſe romaine, qui appelle la Vierge *mere de Dieu*, avec la *neſtorienne* qui l'appelle *mere de Chriſt*, parce, que c'eſt un principe reçu des deux égliſes, que la divinité n'engendre point, ni n'eſt point engendrée; qu'il eſt vrai que la Vierge a engendré *Jéſus-Chriſt*, qui eſt Dieu & Homme tout enſemble; que néanmoins ce ne ſont pas deux fils, mais un ſeul & véritable fils. Il ajoute que les *Neſtoriens* ne nient pas qu'on ne puiſſe appeller la Vierge *mere de Dieu*, parce que Jéſus-Chriſt eſt véritablement Dieu. Mais conformément à leurs anciens préjugés ils s'abſtiennent de ces expreſſions, & ne ſe conforment pas au langage de l'Egliſe romaine. 2° Il eſt conſtant que les Latins reconnoiſſent en J. C. deux natures & une ſeule perſonne, au-lieu que les *Neſtoriens* diſent qu'il y a en lui deux perſonnes & une *proſopa* ou *perſonne viſible*, & outre cela qu'il n'y a en J. C. qu'une puiſſance ou vertu. L'abbé Adam concilie ces deux ſentimens qui paroiſſent oppoſés, par l'explication qu'il donne de ce myſtere. Les *Neſtoriens*, ſelon lui, diſtinguent *per mentem*, ou dans leur entendement, deux perſonnes conformément aux deux natures qui ſont en J. C. & ne voient de leurs yeux qu'un ſeul J. C. qui n'a que la *proſopa*, ou apparence d'une ſeule filiation; & c'eſt en ce ſens qu'ils ne reconnoiſſent qu'une puiſſance ou vertu en lui, parce qu'ils ne le conſiderent que comme une *proſopa* ou perſonne viſible. Mais dans l'Egliſe romaine, on diſtingue ces puiſſances ou vertus, en *divinité & humanité*, parce qu'on les conſidere par rapport aux deux natures. Et ainſi cette diverſité de ſentimens n'eſt qu'apparente, puiſque les *Neſtoriens* avouent avec les Latins, qu'il y a deux natures en J. C. & que chaque nature a ſa puiſſance & ſa vertu. 3°. Enfin, il concilie le ſentiment des *Neſtoriens* ſur le troiſieme article avec celui de l'Egliſe romaine, par le même principe, s'appuyant ſur ce qu'il n'y a qu'une filiation; & comme cette filiation ne fait qu'un J. C. les *Neſtoriens* diſent par rapport à cela, qu'il n'y a en lui qu'une volonté & une opération, parce qu'il eſt un en effet & non pas deux J. C. ce qui ne les empêche pas de reconnoître en lui deux volontés & deux opérations par rapport aux deux natures, & de la même maniere que les Latins.

Mais on croit que ce député ne repréſentoit pas ſincérement la créance de ceux de ſa ſecte. Car il eſt certain que ces chrétiens d'Orient ſont encore aujourd'hui dans les ſentimens de *Neſtorius* ſur l'incarnation. Leur patriarche ſeul n'eſt point marié; mais leurs prêtres ne gardent point le célibat, même après la mort de leur premiere épouſe, contre la coutume des autres ſectes chrétiennes d'Orient. Ils font l'office en langue chaldaique, quoiqu'ils parlent grec, arabe ou curde, ſelon les lieux qu'ils habitent. Strozza, *de dogmatib. Chaldeor.* M. Simon, l'abbé Renaudot, *tom. IV. de la perpét. de la foi* Moreri, *doctrin. tom. IV. lett. N* au mot *Neſtoriens*.

NET, adj. (*Gram.*) qui n'eſt ſouillé d'aucune ordure. La police a ſoin de tenir les rues *nettes*. Il ſe dit au ſimple & au figuré: des idées *nettes*, un eſprit *net*, un ſtyle *net*. Voyez *les articles ſuivans*.

Net,

NET, *dans le Commerce*, ſignifie quelque choſe de pur, & qui n'a point été altéré par le mélange de rien d'étranger.

Ainſi on dit que le *vin* eſt *net*, quand il n'eſt point falſifié ou mêlé, avec d'autres matieres; on dit que le café, le riz, le poivre, *&c.* ſont *nets*, quand on en a été toutes les ordures & les ſaletés.

On dit d'un diamant qu'il eſt *net*, quand il n'a point de tache ni de paille; d'un cryſtal, qu'il eſt *net*, lorſqu'il eſt tranſparent en tous ſens.

Net ſe dit auſſi de ce qui reſte de profit ſur une marchandiſe, après en avoir payé tous les impôts, en un mot, du profit clair qui en revient.

Ainſi nous diſons: le barril de cochenille coûte 450 liv. le droit eſt de 50 l. reſte donc 400 l. *net*.

Net ſe dit pareillement dans les affaires qui ſont claires, ſans difficultés, qui ne ſont point embrouillées. Les affaires de ce négociant ſont *nettes*, ſans embarras.

Net ſe dit auſſi du poids d'une marchandiſe toute ſeule, ubſtraction faite du ſac, de l'étui, de l'emballage, & même de l'ordure dont elle eſt mêlée. On dit en ce ſens: cette balle de enſé peſe cinq cent livres, il y a de tarre cinquante livres, pourtant reſte *net* quatre cent cinquante livres.

Net provenu, expreſſion dont ſe ſervent les Négocians pour marquer ce qu'un effet a rendu, toutes tarres & frais déduits. Le *net provenu* de la vente de vos luines ſe monte à 2500 liv. On ſe ſert quelquefois dans le négoce de ces mots étrangers, *net procedido*, pour dire *net provenu*. *Dict. de Commerce*. (*G*)

NET *ou* PROPRE, ſe dit, *dans l'Écriture*, d'un caractere dont les traits ſont dans leur plénitude naturelle, point chargés d'encre, ou de majuſcules trop grandes ou en trop grand nombre; ce qui le rend ingréable à lire.

NET, *terme de Jouailliers*, en mot ſe dit auſſi de ce qui eſt ſans tache, ſans défaut. Les marchands-jouailliers diſent qu'un diamant eſt *net*, quand il n'a ni pailles, ni gendarmes. On dit des pierres précieuſes, qu'elles ſont glaceuſes ou caſſidoineuſes, quand il y a des taches, des nuées qui ſont qu'elles ne ſont pas tout-à-fait *nettes*. Du cryſtal *net* eſt celui qui eſt tout-à-fait tranſparent.

NETE, adj. *verb* (*Muſique.*) C'eſt ainſi que s'appelloit chez les Grecs, la plus aiguë ou la quatrieme corde du troiſieme & de quatrieme tétracorde.

Quand le troiſieme tetracorde étoit conjoint avec le ſecond, c'étoit le tétracorde ſynnemenon, & ſa *nete* s'appelloit *nete ſynnemenon*.

Ce troiſieme tétracorde portoit le nom de *diezeugmenon*, quand il étoit diſjoint d'avec le ſecond, & ſa *nete* s'appelloit auſſi *nete diezeugmenon*.

Enfin, le quatrieme tetracorde portant toujours le nom d'*hyperboleon*, ſa *nete* s'appelloit auſſi toujours *nete hyperboleon*. *Voyez* SYSTÊME, TÉTRACORDE.

Nete, dit Boëen, *quaſi neate*, id-eſt, *inferior*. Car les anciens dans leurs diagrames mettoient en bas les ſons aigus & les graves en haut. (*S*)

NETOIDES, *en Muſique*, ſons aigus. *Voy.* LEPSIS.

NÉTOPION, (*Hiſt. des drogues.*) en grec νητοπιον, nom donné par les anciens à un oignement ou onguent précieux & très-odoriférant, compoſé d'un mélange de fines épices, comme le *ſpicatum*, le *comagenum* & le *ſuſinum*; les dames romaines en uſoient par luxe. Hippocrate le preſcrit aſſez fréquemment dans les maladies de la matrice; il le conſeille auſſi contre la ſurdité, quand elle eſt cauſée par des humeurs groſſieres & viſqueuſes raſſemblées dans la premiere chambre de l'oreille. Le mot *nétopion* déſigne quelquefois l'*onguent égyptiaque*, & quelquefois auſſi, l'*huile d'amandes douces*. (*D. J.*)

NETOTILITZE, (*Hiſt. mod.*) eſpece de danſe que l'on faiſoit en préſence du roi du Mexique, dans les cours de ſon palais. Cette danſe ſe faiſoit au ſon de deux eſpeces de tambours, d'un ſon tout différent, ce qui produiſoit une muſique peu agréable pour les Eſpagnols qui en furent témoins. Les principaux ſeigneurs, parés de leurs plus beaux ornemens & de plumes de différentes couleurs, étoient les acteurs de cette comédie. Dans les grandes occaſions, les danſeurs étoient quelquefois au nombre de dix mille: la danſe n'en étoit pas plus confuſe pour cela; elle étoit accompagnée de chants que le peuple répétoit en chœur, & de maſcarades.

NETTOYER, v. act. (*Gram.*) c'eſt ôter les ordures. Il ſe dit des choſes matérielles: comme *nettoyer* un habit, un verre; *&c.* & des choſes intellectuelles, *nettoyer* ſes idées, *&c.*

NETTOYER LES ÉPICES, LES DROGUES, *&c. en Pharmacie*, c'eſt en ôter les immondices, les ordures & le pouſſiere qui y ſont mêlées, & ſéparer le bon du mauvais: c'eſt lu même choſe que *monder*. *Voyez* MONDER.

NETTOYER, (*Fortific.*) terme dont on ſe ſert quelquefois dans le *guerre des ſieges*, pour exprimer l'action d'une ſortie, lorſqu'elle a comblé la tranchée, & qu'elle en a chaſſé l'ennemi. Ainſi *nettoyer la tranchée*, c'eſt en chaſſer l'ennemi, & la détruire ou combler. (*R*)

NETTOYER, RECTIFIER, (*Jardinage.*) ſe dit d'une tulipe panachée, qui n'étant pas bien nette la premiere année, ſe *nettoie* & ſe rectifie la ſeconde. Si elle continue à être brouillée, il la faut rejetter de la plate bande. Quand la fleur eſt de belle forme & bien taillée, & que la couleur domine le panaché, on a quelqu'eſpérance qu'elle ſe rectifiera. (*K*)

NETTUNO, (*Géog.*) petite ville d'Italie, miſérable & mal peuplée, dans la campagne de Rome, à l'embouchure de la riviere Lorcina ſur la rive droite, & à l'eſt du cap d'Augit. Elle a eſſuyé en 1757, un affreux ouragan qui a emporté tous les toits des maiſons. Cellinius & la plûpart des géographes modernes s'accordent à dire que *Nettuno* ou *Neptunium* eſt ſituée dans l'endroit où étoit la petite ville *Cono*, appellée *Navale antiatium*, que les Romains enleverent aux Antiates, dans leurs premieres expéditions. Cette ville eſt à 7 lieues S. O. de Véletri, & à 10 S. E. de Rome. *Long.* 30. 25. *lat.* 41. 30. (*D. J.*)

NEUBOURG, (*Géog.*) ce mot ſignifie *nouvelle ville*. Nous parlerons des principales qui portent ce nom. 1°. *Neubourg* eſt une ville d'Allemagne, capitale du duché de même nom, dans les états de l'électeur palatin ſur le Danube, à 5 lieues N. E. de Donavert, 2 S. O. d'Ingolſtad, 8 N. E. d'Auſbourg, 18 N. O. de Munich. *Long.* 28. 40. *lat.* 48. 40.

NEUBOURG, (*Géog.*) petit ville d'Allemagne, au duché de Wirtemberg, ſur l'Éno, au-deſſus de Pforzheim. *Long.* 27 11. *lat.* 48. 50.

NEUBOURG, (*Géog.*) ville d'Allemagne, dans le Briſgaw, près du Rhin, entre Baſle & Briſach. Le duc de Saxe-Weimar la prit en 1638, & y mourut l'année ſuivante. *Long.* ſuivant Caſſini, 28. 22. 15. *lat.* 49. 39.

NEUBOURG, (*Géog.*) ville de la baſſe Autriche, ſur le Danube, à 2 lieues de Vienne, avec un monaſtere qui fait donner à la ville le nom de *Cloſter-Neubourg*. Matthias Corvin roi de Hongrie la prit en 1477. Maximilien I. la reprit en 1490. *Long.* 34. 22. *lat.* 48. 20.

NEUBOURG, *ou* NYBORG, (*Géog.*) ville forte de Danemark, ſur la côte orientale de l'île de Funen, fondée en 1175. C'eſt dans le port de cette ville qu'on s'embarque pour traverſer le Belt, & paſſer de l'île de Funen dans celle de Sélande. Les Suédois y furent défaits par les troupes de l'Empereur & de ſes alliés en 1549. Cette victoire procura toute l'île de Funen aux Danois. *Neubourg* eſt à 21 lieues S. O. de Copenhague. *Long.* 28. 36. *lat.* 55. 30. (*D. J.*)

NEUBOURG, (*Géog.*) bourg de France, en Normandie, entre la Rille & la Seine, au milieu d'une belle plaine, à 6 lieues de Rouen, & à 4 d'Elbeuf. Il a donné le nom à un très-petit pays fertile en grains. *Long.* 18. 36. *lat.* 49. 14.

NEUCAN, (*Géog.*) ville de Perſe, dans le Khoraſſan. *Long.* 82. 41. *lat ſept.* 38. 8.

NEUCHATEL, petit état en Suiſſe, avec titre de principauté, eſt ſitué dans le mont Jura, au 47d. de *lat.* ſeptentrionale, & au 23d. de *long.* Il peut avoir 12 lieues de long, ſur 5 dans ſa plus grande largeur. Il comprend le comté de *Neuchâtel*, & la ſeigneurie de Valengin, réunis depuis près de deux ſiecles ſous une même domination. Ses bornes ſont au nord, l'évêché de Bâle; à l'orient, le canton de Berne; au midi, un lac qui le ſépare de ce canton & de celui de Frybourg, & à l'occident, la Franche-comté. Son étendue étoit plus conſidérable autrefois. Des terres données en appanage aux cadets de la maiſon ſouveraine, & l'acquiſition qu'en ont fait les états voiſins ont reſſerré ſes anciennes limites. Mais quelque peu ſpacieux que ſoit le terrein qu'il occupe, ſes productions naturelles, l'hiſtoire de ſes ſouverains, la forme ſinguliere de ſon gouvernement, & les droits extraordinaires dont jouiſſent les peuples qui l'habitent, tout ces objets fourniſſent matiere à la curioſité, & méritent quelques détails.

On diſtingue aiſément trois régions dans le pays de *Neuchâtel*; l'inférieure, qui s'étend en amphithéatre, le long du bord ſeptentrional du lac; la moyenne, ſéparée de l'autre par une chaîne de montagnes; & la ſupérieure, au nord des deux précédentes. La premiere offre un vignoble preſque continuel. Les vins rouges qu'il produit ſont très-eſtimés, & ofent quelquefois diſputer le

prix

prix aux vins de Bourgogne. La ſeconde eſt fertile en grains, en pâturages. Elle enviſage deux vallons, appellés *le val de Ruz*, & *le val de Travers*; ce dernier eſt connu par la ſalubrité de l'air qu'on y reſpire, & qui influe ſur l'humeur de ſes habitans. La partie ſupérieure enfin, qu'on appelle communément les *montagnes*, préſente un ſpectacle digne de la curioſité d'un philoſophe, & de la ſenſibilité d'un ami des hommes. Auſſi n'a-t-il pas échappé à un citoyen de Genève, qui a publié quelques écrits dignes d'un rhéteur athénien. Rien de plus aride ni de plus ingrat que cette partie de l'état de *Neuchâtel*. C'eſt un vallon étroit placé dans un climat très-rude. L'hyver y eſt la plus longue ſaiſon de l'année; le printems & l'automne y ſont preſque inconnus. Aux frimats, aux neiges dont la hauteur ſurpaſſe ſouvent celle des maiſons, & enſevelit les habitans, ſuccéde un été très chaud, mais très-court. La terre n'y produit que de l'avoine. Les pâturages ſont la ſeule reſſource que la nature y fourniſſe. Qui s'attendroit à trouver dans un tel pays le génie, l'induſtrie, les graces, la politeſſe réunies avec l'abondance; à y voir les ſciences en honneur, & divers arts utiles ou agréables cultivés avec le plus grand ſuccès, par le peuple immenſe qui l'habite? L'Horlogerie en particulier dans toutes ſes branches, la Coutellerie, la Gravure, la Peinture en émail, ont rendu ce pays célebre dans toute l'Europe. On y perfectionne les découvertes, ou en fait de nouvelles. Un de ces montagnards poſſéde ſeul le ſecret des moulins guimpiers, néceſſaires aux fabriques de galons. Un autre s'eſt fait la plus grande réputation dans la méchanique; il a oſé marcher dans une carriere que M. de Vaucanſon a illuſtrée. Le roi d'Eſpagne Ferdinand VI. l'ayant appellé auprès de lui, il y fit tranſporter une pendule admirable de ſon invention, qui orne actuellement le palais royal de Madrid. Rien ne manqueroit ſans doute au bonheur de ce peuple déſavantageuſement placé, ſi il eſt vrai; mais éclairé, libre & jouiſſant d'une paix profonde, auſſi long-tems que le luxe, l'humeur proceſſive, & l'envie de diſputer, même ſur des queſtions théologiques, ne banniront pas de ſon ſein la ſimplicité de mœurs, la candeur naïve, & l'union qui caractériſent ordinairement les habitans des montagnes.

Outre le Doux, qui coule le long d'une partie du Jura, & ſépare la principauté de *Neuchâtel* de la Franche-comté, les principales rivieres de cet état ſont la Thiéle, la Reuze & la Serriere. La Thiéle a ſa ſource dans le pays de Vaud; elle entre auprès d'Yverdun dans le lac de *Neuchâtel*, le traverſe en toute ſa longueur, arroſe la partie orientale du pays, la ſépare du canton de Berne, traverſe de même le lac de Bienne, en ſort ſans changer de nom, & ſe jette enfin dans l'Aar, auprès de la ville de Buren. La ſource de la Reuze eſt dans la partie occidentale du val de Travers. Elle le baigne en entier, ſe précipite enſuite dans des abîmes profonds, reprend un cours plus tranquille, & ſe jette dans le lac. On ne ſeroit pas mention ici de la Serriere, ſi elle ne préſentoit pas une ſingularité aſſez rare. Sa ſource n'eſt pas éloignée de plus de deux portées de fuſil du lac où elle ſon embouchûre. Elle ſort avec impétuoſité du pié d'une montagne, & roule aſſez d'eau pour mettre en mouvement à 30 pas de-là des ouvrages conſidérables. Son cours en eſt couvert; on y voit des tireries de fer, des papeteries, des martinets pour les fonderies de cuivre, des moulins à bled & à planche.

Le comté de *Neuchâtel* eſt diviſé en pluſieurs juriſdictions, dont les unes portent le titre de *châtellenie*, & les autres celui de *mairies*. Les premieres ſont au nombre de quatre; celles de Landeron, de Boudry, du val de Travers, & de Thiéle. Il y a dix mairies; celle de la capitale, de la Côte, de Rochefort, de Boudevilliers, de Colombier, de Coſtaillods, de Bevaix, de Limieres, de Verrieres, & de la Bréoine. Le comté de Valengin en a cinq; celles de Valengin, du Locle, de la Sagne, de Brenets & de la Chaux-de-fond. Les chefs de toutes ces juriſdictions ſont à la nomination du prince; les vaſſeaux qui poſſédent les baronies de Travers, de Gorgier, & de Vaux-Marcus, ont auſſi leurs officiers particuliers. Les lieux les plus remarquables du pays, ſont *Neuchâtel*, capitale, dont on parlera ſéparément, le Landeron & Boudry, petites villes, le bourg de Valengin, capitale de la ſeigneurie de ce nom, & Motiers, le plus conſidérable des villages du val de Travers. On voit près de chacun de ces lieux d'anciens châteaux qui ſervent aujourd'hui de priſon. Les principaux villages des montagnes ſont le Locle, & la Chaux-de-fond. Chacun d'eux contient plus de 1000 ames. Les maiſons qui les compoſent ſont pour la plupart éloignées les unes des autres, & diſperſées ſur un terrain d'environ deux lieues de long. Près du Locle eſt un rocher au travers duquel une ſource d'eau aſſez abondante s'étant frayé un paſſage, deux payſans ont ſu pratiquer dans les cavités intérieures trois moulins perpendiculaires, dont le plus profond eſt à 300 près au-deſſous du niveau du terrain. On conjecture avec aſſez de vraiſſemblance, que cette ſource, après avoir coulé ſous terre l'eſpace de pluſieurs lieues, en ſort pour former la Serriere dont on a parlé.

L'hiſtoire naturelle de la principauté de *Neuchâtel* fournit divers objets intéreſſans pour tous ceux à qui cette étude eſt chere. Les montagnes ſont couvertes de ſimples dont on fait le thé ſuiſſe & l'eau vulnéraire, il y en a des eſpeces très-rares. M. le docteur d'Yvernois, médecin du roi dans cette ſouveraineté, & botaniſte célebre, en a donné une ſavante deſcription dans le journal helvétique, qui s'imprime à *Neuchâtel*. Le pays abonde en eaux minérales, que leurs vertus font rechercher. Celles de la Brévine ſont martiales & ochreuſes; celles de Motiers, ſavonneuſes, & ſulphureuſes; celles de Couvet, ſpiritueuſes & ferrugineuſes. Il n'eſt peut-être aucun lieu dans l'Europe où ſur un terrain auſſi peu étendu, l'on trouve une ſi grande quantité de coquillages foſſilles & de plantes marines pétrifiées. Ces curioſités naturelles rempliſſent les rochers & les terres marneuſes, dont le pays abonde. On en découvre à toutes hauteurs depuis le bord du lac juſqu'au ſommet des montagnes les plus élevées. Au haut de celle qui ſépare le capitale du bourg de Valengin, ſe voit un rocher d'une étendue conſidérable, & qui n'eſt qu'un aſſemblage de turbinites placés en tout ſens, & liés par une eſpece de tuf cryſtalliſé. On diſtingue dans d'autres lieux des pierres jaunes qui, par la quantité immenſe de petits coquillages & de plantes marines qui s'y découvrent à l'œil & avec le ſecours de la loupe, donnent lieu de croire que ce n'eſt peut-être autre choſe, ſinon de ce limon qui couvre le fond de la mer, & qui s'eſt pétrifié. Il ſeroit difficile d'épuiſer la liſte de cette multitude innombrable de teſtacées, univalves, bivalves, multivalves, de lithophytes, de zoophytes, de gloſſopetres, & de corps marins de toutes eſpeces, dont ce pays-là eſt rempli. On pourra en prendre une idée dans le traité des pétrifications du ſavant M. Bourguet, mort profeſſeur de Philoſophie à *Neuchâtel*. Les dendrites, les échinites à mamelons, les cornes d'Ammon de toutes les eſpeces, & dont quelques-uns ſont d'une groſſeur prodigieuſe, ornent principalement les cabinets des curieux. Enfin divers lieux de la principauté préſentent des gypſes ſinguliers, liſſes & à ſtries, & des cavernes ornées de ſtalactites, dont la plus remarquable eſt près de la ville de Boudry.

Le principal produit du pays de *Neuchâtel* conſiſte en vins; on nourrit un grand nombre de beſtiaux dans la partie ſupérieure. Les terres marneuſes ſervent d'engrais pour les prairies. Le lac qui porte le nom de cette principauté eſt extrêmement poiſſonneux. La pêche des truites, qui en automne remonteut la riviere de Reuze, forme un revenu pour le prince, & un objet de commerce pour les particuliers. Le gibier des montagnes eſt excellent, mais aſſez rare aujourd'hui, parce que les habitans qui, juſqu'au dernier, ont le privilége de chaſſer en tous lieux & dans toutes les ſaiſons, en abuſent, & le rendront illuſoire s'ils continuent à l'exercer avec auſſi peu de prudence qu'ils le font actuellement. Ce petit état eſt très-peuplé proportionnément à ſon étendue; & quoique pluſieurs Neuchâtelois s'expatrient volontairement pour un tems en vue de travailler plus aiſément à leur fortune dans l'étranger, on y compte encore plus de 32000 ames. Les ſimples villages ſont pour la plûpart grands & bien bâtis. Tout annonce l'aiſance dans laquelle vivent les habitans. On n'en ſera point ſurpris, ſi l'on conſidere que ces peuples jouiſſent d'une paix qui n'a point été troublée depuis pluſieurs ſiecles, qu'ils vivent dans une liberté rationnelle pour le ſpirituel, comme pour le temporel, & qu'ils ne payent ni tailles, ni impôts.

Les maiſons de *Neuchâtel*, de Fribourg, de Hochberg, d'Orléans-Longueville, & de Brandebourg, ont poſſédé ſucceſſivement la principauté dont il eſt queſtion. L'origine de la premiere eſt très-ancienne; ſa généalogie fait de pere en fils depuis Hulderic, qui épouſa Berthe, en 1179. Louis, dernier prince de cette maiſon, ne laiſſa que deux filles; Iſabelle, l'aînée, mourut ſans enfans; Varenne, la cadette, apporta le comté de *Neuchâtel* en dot à Egon, comte de Fribourg, qu'elle épouſa en 1397. Ce comté paſſa enſuite dans la maiſon de Hochberg, par le teſtament de Jean de Fribourg, en 1457, & de même dans celle d'Orléans, par le mariage de Jeanne, fille & héritiere de Philippe, marquis de Hochberg, avec Louis d'Orléans, duc de Longueville, en 1504. Pendant plus de deux ſiecles les Neuchâtelois ont été ſoumis

mis à des princes de cette maiſon. Henri II. duc de Longueville, & premier plénipotentiaire de la France à la paix de Weſtphalie, en 1648, eut deux fils. L'aîné Jean-Louis-Charles prit d'abord le parti de l'Egliſe, & céda tous ſes droits au comte de S. Pol ſon cadet; mais il les recouvra par la mort de ce dernier, qui fut tué au paſſage du Rhin, en 1672. Comme ni l'un, ni l'autre de ces princes n'avoit été marié, la ſouveraineté de *Neuchâtel* parvint à Marie d'Orléans leur ſœur, épouſe de Henri de Savoie, duc de Nemours; & cette princeſſe, la derniere de ſa maiſon, mourut en 1707, ſans avoir eu d'enfans de ce mariage. Alors cette ſouveraineté fut réclamée par un grand nombre de prétendans. Quelques-uns fondoient leurs droits ſur ceux de la maiſon de Châlons, dont les anciens comtes de *Neuchâtel* étoient les vaſſaux. Tels étoient le roi de Pruſſe, le comte de Mourbeliard, les princes de la maiſon de Naſſau, le marquis d'Allégre, madame de Mailly. D'autres, comme le margrave de Bade-Dourlach, les tiroient de ceux de la maiſon de Hochberg. Les troiſiemes demandoient la préférence en qualité d'héritiers de la maiſon de Longue-ville. Le prince de Carignan, madame de Leſeigneirer, M. de Villeroi, M. de Marignon prétendoient chacun être le plus proche héritier *ab inteſtat*. Le prince de Conty s'appuyoit ſur un teſtament de l'abbé d'Orléans, & le chevalier de Soiſſons ſur une donation de la ducheſſe de Nemours. Tous ces princes ſe rendirent en perſonne, ou envoyerent des repréſentans à *Neuchâtel*. Ils établirent leurs droits reſpectifs, & plaiderent contradictoirement ſous les yeux du tribunal ſouverain des états du pays, qui, par ſa ſentence rendue le 3 Novembre 1707, adjugea la principauté à Fréderic I. roi de Pruſſe, comme au plus proche héritier de la maiſon de Châlons. Depuis lors cet état a appartenu à la maiſon de Brandebourg, & reconnoît pour ſon ſouverain Fréderic II. petit-fils de Fréderic I. qui regne ſi glorieuſement aujourd'hui.

La ſeigneurie de Valengin faiſoit anciennement partie du comté de *Neuchâtel*, elle en fut ſéparée au xiii. ſiecle. Ulderich, frere du comte Berchtold, eut dans un partage les pays de Nidau & d'Arberg, la montagne de Diesse & Valengin. Rodolphe, comte de *Neuchâtel* obligea Jean d'Arberg, ſeigneur de Valengin à ſe reconnoître ſon vaſſal. Ses prétentions à cet égard furent confirmées par la ſentence que les cantons Suiſſes rendirent en 1584. Enfin Marie de Bourbon, veuve de Léonor d'Orléans, acheta, en 1592, du comte de Montbéliard, la ſeigneurie de Valengin, qui, depuis lors, a toujours été unie au comté de *Neuchâtel*, mais en conſervant ſes privileges particuliers dont elle jouiſſoit auparavant.

Cet état fut d'abord compris dans le royaume de Bourgogne, fondé par Rodolphe de Strattlingue, en 888. Ses comtes ſe mirent ſous la protection de la maiſon de Châlons à titre de vaſſaux. Rodolphe de Habsbourg, parvenu à l'empire en 1273, obligea tous les ſeigneurs bourguignons à reconnoître ſon autorité. Jean de Châlons prétendit qu'Iſabelle, comteſſe de *Neuchâtel*, n'avoit pas été en droit de diſpoſer de ſon fief en faveur de Conrard, comte de Fribourg, ſon neveu, & cependant admit ce dernier à lui prêter foi & hommage en 1397. Le même différend entre le ſeigneur ſuzerain & ſon vaſſal ſe renouvella lorſque le comté de *Neuchâtel* paſſa dans la maiſon de Hochberg qui aſpiroit à ſe rendre indépendante. Il y eut procès à ce ſujet, & l'hommage ne fut pas prêté. En 1512 les Suiſſes irrités de ce que Louis de Longueville, prince de *Neuchâtel*, avoit ſuivi le roi de France dans ſes guerres en Italie, contre le duc de Milan leur allié, s'emparerent de cet état, & ne le rendirent qu'en 1529 à Jeanne de Hochberg & à ſes enfans. René de Naſſau, neveu & héritier de Philibert de Châlons, dernier ſeigneur de cette maiſon, demanda à celle de Longueville la reſtitution du comté de *Neuchâtel*. Cette derniere la refuſa, prétendant être elle-même héritiere univerſelle de la maiſon de Châlons-Orange. Il en naquit un ſecond procès qui n'a jamais été jugé. Mais c'eſt depuis cette époque que les comtes qui poſſédoient ce petit état ſe ſont qualifiés, *par la grace de Dieu, princes ſouverains de Neuchâtel*, & la ſentence de 1707 ayant reconnu le roi de Pruſſe, comme le vrai héritier de la maiſon de Châlons, a réuni par cela même le domaine utile à la ſeigneurie directe. Quant aux prétentions que l'empereur & l'empire pouvoient former ſur la ſouveraineté de cet état, elles ont été anéanties par la paix de Bâle en 1499, comme par celle de Weſtphalie en 1648, qui aſſurent l'une & l'autre une indépendance abſolue, non ſeulement aux cantons Suiſſes, mais encore à tous leurs alliés, membres du corps helvétique; & dans cet dernier eſt eſſentiellement compris le pays de *Neuchâtel*. Ce petit état eſt donc aujourd'hui une ſouveraineté indépendante, héréditaire aux filles, à défaut d'enfans mâles, inaliénable ſans le conſentement des peuples, & indiviſible. Elle ne peut même être donnée en appanage à aucun prince cadet de la maiſon de Brandebourg. L'autorité ſouveraine eſt limitée par les droits des peuples. Les revenus du prince, qui conſiſtent en cenſes foncieres, lods, dîmes, & quelques domaines, ne vont pas au-delà de 300000 liv. de France, & ne peuvent être augmentés aux dépens des ſujets. Le prince, lors de ſon avénement, jure le premier d'obſerver inviolablement *les us & coutumes, écrites & non écrites, de maintenir les corps & les particuliers de l'état dans la pleine jouiſſance des libertés ſpirituelles & temporelles, franchiſes & privileges à eux concédés par les anciens comtes, & leurs ſucceſſeurs*; après quoi les ſujets prêtent le ſerment de fidélité ordinaire. L'état de *Neuchâtel* a des alliances très-anciennes avec le canton de Berne, de Lucerne, de Fryboug & de Soleure. Le premier, par ſes traités particuliers de combourgeoiſie avec le prince & les peuples eſt établi & reconnu juge ſouverain de tous les différends qui peuvent s'élever entre eux par rapport à leurs droits reſpectifs.

La religion qui domine dans la principauté de *Neuchâtel* eſt la proteſtante. Farel y prêcha la premiere la réformation qui, en 1530, fut embraſſée par la plus grande partie des peuples à la pluralité des voix. Ceux qui habitoient la châtellenie du Landeron, conſerverent ſeuls la religion catholique qu'ils exercent librement depuis lors. On aſſure qu'un ſeul ſuffrage en décida. Mais il faut obſerver que ce changement ſe fit contre les déſirs du prince qui ne donna point à cet égard l'exemple à ſes ſujets. C'eſt le ſeul pays actuellement proteſtant où cette ſingularité ait eu lieu; & elle a valu aux eccléſiaſtiques réformés de cet état des droits beaucoup plus étendus que ceux dont ils jouiſſent ailleurs. Les peuples, devenus réformés ſans le concours de l'autorité ſouveraine, ſe virent chargés ſeuls du ſoin de régler toutes les affaires qui concernoient la nouvelle religion de l'état, & acquirent conſéquemment tous les droits qui leur étoient néceſſaires pour remplir une obligation auſſi eſſentielle. Les chefs des corps du pays dreſſerent donc des conſtitutions eccléſiaſtiques, auxquelles le prince n'eut d'autre part que la ſanction pour leur donner force de lois. Ils firent la doctrine en adoptant la confeſſion des égliſes réformées de la Suiſſe. Leurs nouveaux paſteurs commencerent à former un corps à qui les peuples confierent le dépôt de la prédication & de la diſcipline. Ce corps, qu'on appelle la *claſſe*, examine les candidats pour le ſaint miniſtere, leur donne les ordres ſacrés, élit les paſteurs pour les égliſes de la campagne, ſuſpend, dépoſe, dégrade même ſes membres ſans que l'autorité civile y intervienne. Perſonne n'aſſiſte de la part du prince dans ces aſſemblées. Un paſteur, nouvellement élu, eſt ſimplement préſenté au gouverneur du pays, qui ne peut ſe diſpenſer de le confirmer & de l'inveſtir du temporel de ſon bénéfice à moins qu'il n'en ait des raiſons très-fortes. Les ſeules cures des villages catholiques ſont à la nomination du ſouverain. Lorſqu'il en vaque une dans la capitale, la claſſe nomme & préſente trois ſujets au conſeil de ville qui en choiſit un.

On a déjà inſinué que les peuples de la ſouveraineté de *Neuchâtel* jouiſſent de divers droits qui, par rapport à eux, reſtreignent l'autorité du prince plus qu'elle ne l'eſt peut-être dans aucun des états de l'Europe. Les anciens comtes, poſſeſſeurs d'un pays inculte couvert de rochers & de forêts, habité par un petit nombre de ſerfs, ſelon la coutume barbare du gouverne ment féodal, comprirent aiſément que le plus ſûr moyen de peupler leur état, & conſéquemment d'augmenter leur puiſſance étoit d'un côté d'en affranchir les habitans actuels, & de l'autre d'accorder de grands privileges à ceux qui viendroient s'y établir. Ils en firent même un aſyle & promirent leur protection à quiconque s'y réfugieroit. Le ſuccès répondit à leur attente. Les habitans de la capitale, devenus plus nombreux, formerent un corps, prirent le nom de bourgeois de *Neuchâtel*, qualité que ſix ſemaines de réſidence en ville procuroient alors à tout étranger, & obtinrent de leurs ſouverains ces conceſſions précieuſes dont les titres & les effets ſubſiſtent encore aujourd'hui. On voit par le texte même de ces actes, qu'ils ne furent autre choſe ſinon des contrats, des conventions entre le prince & les ſujets. Ceux-ci unirent ſoin d'en exiger la confirmation ſolemnelle à chaque changement de maître. Pluſieurs ſouverains les amplifierent encore ſucceſſivement tant en privileges ou exemptions qu'en droits utiles. A meſure que le pays ſe peupla, il s'y forma ſur le modele de la capitale de nouveaux corps de bour-

bourgeoiſies, tels ſont ceux de Landeron, de Boudry & de Velengin, qui tous obtinrent des concеſſions de leurs princes communs. Les habitans de chaqun village furent auſſi érigés en communauté, à qui l'on donne des terres & des forêts pour les mettre en état de ſe ſoutenir dans leurs nouveaux établiſſemens. On obſervera ici que ſelon la juriſprudence féodale, toutes les terres étoient cenſées appartenir au ſeigneur qui, pour ſervoriſer la population, en céda la plus grande partie à ſes nouveaux ſujets moyennant de légères redevances. On remarquera encore que, ſoit par la faveur des princes, ſoit par l'uſage, la plus ſacrée de toutes les lois dans un pays de coutume tel que celui de *Neuchatel*, pluſieurs privileges accordés originairement à des corps particuliers, ſont devenus communs à tous les ſujets qui en jouiſſoit également aujourd'hui. Les bourgeois de *Neuchatel* n'habitoient par tous dans le capitale, on les partages en deux claſſes, les internes & les externes; diſtinction locale dans ſon origine, mais devenue réelle depuis que les princes ont, en faveur de la réſidence en ville, accordé aux premiers certains droits utiles dont les ſeconds ne jouiſſent pas. Toutes ces bourgeoiſies dont on a parlé, ont leurs chefs, leurs magiſtrats, leurs conſeils particuliers, avec le droit de s'aſſembler librement dans tous les tems pour délibérer ſur leurs affaires de police intérieures & de finances, & ſur les moyens de s'aſſurer la conſervation de leurs privileges reſpectifs. Le gouvernement de ces corps eſt purement populaire. Les chefs ſubordonnés à l'aſſemblée générale ne peuvent ſe diſpenſer de lui communiquer les affaires importantes & de prendre ſes ordres. La bourgeoiſie de *Neuchatel* élit un magiſtrat particulier, appellé le *bauveret*, qui, par ſon emploi, eſt le protecteur des bourgeois & le défenſeur de leurs privileges.

L'époque de 1707 fut eſſentielle pour le droit public de l'état de *Neuchatel*. Les peuples avoient en quelquefois des différends avec leurs ſouverains touchant certains droits qu'on leur conteſtoit. Pour ſe les aſſurer irrévocablement, ils profiterent d'un événement qui leur procuroit une ſorte d'indépendance; & ſe trouvant par le mort de Mde. la ducheſſe de Nemours ſans ſouverain reconnu, ils réſolurent de travailler à fixer pour toujours la juſte étendue de leurs divers privileges, & à en obtenir une confirmation ſolemnelle. On rédigea donc tous ces privileges ſous certains chefs généraux, on en forma un code abrégé de droit public. L'ouvrage fut approuvé par les corps & les communautés de l'état, qui s'unirent alors par un acte exprès d'aſſociation générale pour le défenſe de leurs droits. Ce code fut préſenté à tous ceux des prétendans à la ſouveraineté que la ſentence éventuelle pouvoit regarder, on le leur fit enviſager comme un préliminaire eſſentiel, comme une condition ſans laquelle les peuples ne ſe ſoumettroient point à leur nouveau maître. Tous ſe hâterent de le ſigner & promirent d'en obſerver exactement les articles, au cas que la ſentence ſouveraine leur adjugeât la principauté. Cet engagement fut confirmé publiquement par M. le comte de Metternich, plénipotentiaire de S. M. le roi de Preſſe, après que les trois états eurent prononcé en faveur de ce monarque. Ce code qu'on peut appeller les *pacta conventa* des peuples de l'état de *Neuchatel* avec leurs ſouverains, eſt diviſé en *articles généraux* qui comprennent les droits communs à tous les ſujets, & en *articles particuliers* qui intéreſſent uniquement les bourgeois de *Neuchatel* & ceux de Velengin. Sans entrer dans un détail qui menaceroit trop loin, on ſe contentera de préſenter les droits qui influent le plus directement ſur la liberté des peuples, après avoir fait quelques obſervations ſur les principes du gouvernement de pays en général.

La puiſſance du prince de *Neuchatel* ſe trouvant, comme on vient de le dire, limitée par ſes engagemens avec ſes ſujets, les divers droits qui appartiennent à tout ſouverain doivent être diviſés en deux claſſes: l'une comprend ceux que le prince s'eſt réſervé; l'autre, ceux dont il s'eſt dépouillé en faveur des peuples. Par rapport à ces derniers, la conſtitution fondamentale eſt que le ſouverain-eté de l'état eſt toujours cenſée réſider dans l'état même: c'eſt-à-dire, que le conſeil d'état du pays qui le gouverne au nom du prince, & auquel le gouverneur préſide, eſt autoriſé, dans tous les cas qui ſe préſentent & ſans avoir beſoin de prendre de nouveaux ordres, à conſerver aux peuples l'exercice des privileges dont ils jouiſſent, & à faire obſerver tout ce que contiennent les articles généraux & particuliers. C'eſt même le principal objet du ſerment que prêtent tous ceux qui, par leurs emplois, ſont appellés à prendre part aux affaires publiques. On comprend aiſément que cette précaution étoit indiſpenſable pour un pays où le ſouverain ne fait pas ſa réſidence ordinaire, & pour des peuples qui jouiſſent de divers droits précieux. Ils ne peuvent avoir les yeux trop ouverts à cet égard; auſſi toutes les fois qu'ils ont eu lieu de s'appercevoir que le conſeil d'état ſe dirigeoit par les ordres de la cour de Berlin aux dépens des lois dont l'obſervation lui eſt commiſe, leur premier ſoin a été de reconoître au juge reconnu, à L. L. E. E. de Berne, de qui ils ont toujours obtenu des ſentences favorables. Mais le principe dont on vient de parler s'étend encore aux affaires civiles, à l'égard deſquelles le tribunal des trois états eſt ſouverain & abſolu. Douze juges le compoſent: quatre gentilshommes, conſeillers d'état, quatre châtelains, & quatre membres du conſeil de ville. Il reçoit & oüit de tous les appels qu'on y porte des tribunaux inférieurs, & ſes ſentences ne peuvent être infirmées par le prince qui même eſt obligé de le faire convoquer chaque année à *Neuchatel* & à Velengin. Le gouverneur qui y préſide ne peut ſe diſpenſer de ſigner les ſentences qui en émanent, ni le conſeil d'état de les faire exécuter ſans délai. Ce tribunal poſſede encore le pouvoir légiſlatif, il examine les articles que l'on veut faire paſſer en loi de l'état; & s'il les approuve, il les préſente au gouverneur qui leur donne la ſanction en nom du prince.

Par le premier des articles généraux, les peuples exigent que la religion ſoit inviolablement maintenue dans ſon état actuel, & que le prince ne puiſſe y faire aucune innovation ſans leur conſentement. Les droits du corps des paſteurs y ſont auſſi réſervés: ce qui exclud manifeſtement tout droit de ſuprématie en faveur du ſouverain.

Quoique ce dernier ait la nomination des emplois civils & militaires qui ont rapport au gouvernement ou à la police générale de l'état, il ne peut cependant en conférer aucun, excepté celui de gouverneur, à d'autres qu'à des ſujets de l'état, & qui y ſont domiciliés. Ceux qui en ont été une fois revêtus, ne peuvent les perdre qu'après avoir été convaincus de malverſation. Les brevets même qui ont ces emplois pour objet, ne ſont effectués que lorſqu'ils ont été entérinés au conſeil d'état.

Tout ſujet de l'état eſt libre de ſortir du pays, de voyager dans tous les tems, & même de prendre parti au ſervice des puiſſances étrangeres, pourvû qu'elles n'ayent point de guerre avec ſon ſouverain, comme prince de *Neuchatel*, & pour les intérêts de cette principauté. Dans toute autre circonſtance l'état garde une exacte neutralité à-moins que le corps helvétique dont il eſt membre ne s'y trouve intéreſſé. C'eſt ſous cette dernière relation, que les Neuchatelois ont des compagnies au ſervice de la France & des Etats généraux. Elles ſont avouées de l'état, ſe recrutent librement dans le pays, ſont partie des régimens ſuiſſes & ſervent ſur le même pié. Par l'effet de ce droit, des ſujets ſe ſont ſouvent trouvés portant les armes contre leur propre ſouverain. Un capitaine des gardes ſuiſſes, ſujet en qualité de Neuchatelois, de Henri, duc de Longueville, monta le garde à ſon tour au château de Vincennes, où ce prince fut mis en 1650. Un officier, & quelques ſoldats du même pays, qui ſervoient dans l'armée de France à la bataille de Rosbach, furent pris par les Pruſſiens, & traités non en ſujets rebelles, mais en priſonniers de guerre. La cour de Berlin en porte, il eſt vrai, des plaintes aux corps de l'état; mais elle s'eſt éclaircie depuis lors ſur ſes vrais intérêts par rapport à cette ſouveraineté, & les choſes ſubſiſtent ſur l'ancien pié à cet égard. Il y auroit évidemment plus à perdre qu'à gagner pour S. M. le roi de Pruſſe, ſi les Neuchatelois abandonnoient ou ſuſpendoient l'exercice d'un droit qui dans des circonſtances telles que celles qui affligent aujourd'hui l'Europe, eſt le ſauvegarde de leur pays. Quoique le goût pour le commerce ait affoibli chez eux celui qui les portoit généralement autrefois à prendre le parti des armes, ils ont cependant encore un nombre conſidérable d'officiers qui ſervent avec diſtinction. On en voit à la vérité, très-peu dans les troupes de leur ſouverain: l'habitude qu'ils ont de la liberté pourroit en être la cauſe. Les milices du pays ſont ſur le même pié que toutes celles de la Suiſſe; elles ſont diviſées en quatre départemens, à la tête de chacun deſquels eſt un lieutenant colonel, nommé par le prince. Il eſt inutile de dire que les enrôlemens forcés ſont inconnus dans cet état; les peuples ne ſont pas moins libres à cet égard qu'à tout autre. On a déjà annoncé que les Neuchatelois ſont abſolument exempts de toutes charges, impôts, ou contributions. Le prince ne peut rien exiger d'eux à ce titre, ſous quelque prétexte que ce ſoit; les redevances annuelles dont leurs terres ſont affectées, ſe réduiſent à peu de choſe; celles qu'on paye en argent, ſont proportionnées à la rareté

du métal dans le pays lorſqu'on les établit. Il y a par rapports à toutes les autres une appréciation invariable & très-avantageuſe, principalement pour les bourgeois de *Neuchatel*, & pour ceux de Valengin. Les peuples jouiſſent de la liberté du commerce le plus étendu; rien n'eſt de contrebande dans leur pays, excepté, ſelon le texte des anciennes conceſſions, *la farine non moulue dans les moulins du prince*. Toute marchandiſe appartenant à un ſujet de l'état ne paya aucun droit d'entrée ni de ſortie.

Enfin, les Neuchatelois n'ont pas négligé de prendre les précautions les plus exactes contre leurs anciens ſouverains, par rapport à la juriſdiction criminelle. D'abord la pourſuite d'aucun délit ne dépend de princes ou de ceux qui le repréſentent. Dans tous les cas, même dans ceux qu'on regarde comme minimes, les chefs des juriſdictions ſont obligés d'intenter action aux coupables juridiquement, ſelon des formalités invariables, & d'inſtruire une procédure ſous les yeux des tribunaux ordinaires, qui prononcent définitivement ſur la démérite & ſur la peine. Les fautes légeres ſont punies par des amendes dont aucune n'eſt arbitraire, & qui ne peuvent qu'être très-modiques, puiſqu'elles n'ont pas hauſſé depuis trois ſiecles. Lorſqu'il eſt queſtion de cas plus graves, & qui meritent la priſon, les châtelains ou maires ne peuvent faire incarcérer le prévenu, ſans avoir demandé aux juges un decret de priſe de corps, qui ne s'accorde jamais légerement. Ces mêmes juges ſont préſens à l'inſtruction de toute la procédure, leurs ſentences d'abſolution ou de condamnation ſont ſouveraines; le prince a le pouvoir de les adoucir, & même de faire grace au coupable, mais il n'a pas celui de les aggraver. Les bourgeois de *Neuchatel* ont à cet égard un privilége particulier; celui de ne pouvoir être incarcérés que dans les priſons de la capitale, & ſur une ſentence rendue par les chefs de leur corps.

C'eſt ainſi que les droits des peuples de la principauté de *Neuchatel* fixent ceux de leur ſouverain par rapport à la finance, comme pour la juſticature, tant civile que criminelle. La conſervation de ces droits leur eſt aſſurée par un contrat ſolemnel, & par leur qualité de ſujets, qui ne peut appartenir qu'à un peuple libre. La forme ſinguliere de leur gouvernement eſt une ſuite néceſſaire de leurs relations étroites avec le roi de Pruſſe, comme prince de *Neuchatel*, & avec le corps helvétique dont ils ſont membres. Placés au milieu d'un peuple célebre par ſon amour pour la liberté, les Neuchatelois pourroient-ils ne pas connoître le prix de ce bien précieux, comme ils ſavent rendre ce qu'ils doivent au grand prince qui les gouverne? Mais l'exercice de ces mêmes droits qui en les diſtinguant ſi honorablement de tant d'autres peuples, aſſure leur bonheur, n'eſt pas moins avantageux à leur ſouverain. Habitant un pays ingrat, qui ne produit qu'à force de ſoins, qui préſente peu de reſſources pour la fortune, quelle raiſon plus forte pourroit les déterminer à y reſter, que la certitude d'y jouir tranquillement du fruit de leurs travaux dans le ſein d'une paix conſtante, & ſous la protection des lois les plus équitables? Vouloir étendre les droits du prince aux dépens de ceux des peuples, c'eſt donc travailler également contre des intérêts toujours inſéparables, procurer le dépopulation du pays, & anéantir la condition eſſentielle portée dans la ſentence ſouveraine qui en 1707, fixa le ſort de cette principauté.

On accorde généralement aux Neuchatelois de l'eſprit, de la vivacité, des talens: leurs mœurs ſont douces & polies; ils ſe piquent d'imiter celles des Français. Il en eſt peu, principalement parmi les gens d'un certain ordre, qui n'ayent voyagé, auſſi s'empreſſent-ils de rendre aux étrangers qui les viſitent, des devoirs dont l'expérience leur a fait connoître le prix. Ce pays a produit des ſavans dans divers genres; le célebre Oſtervald, paſteur de l'égliſe de *Neuchatel*, connu par ſes excellens ouvrages de piété & de morale, & mort en 1747, a été l'un des théologiens les plus profonds, & des orateurs les plus diſtingués que les proteſtans ayent eu. Depuis quelques années le commerce fleurit dans ce pays-là & dans ſa capitale en particulier; ſes environs préſentent un nombre conſidérable de fabriques de toiles peintes; on y en fait annuellement 40 à 50 mille pieces. Les vins qui ſe font aujourd'hui avec beaucoup de ſoin acquierent la plus grande réputation, & ſe répandent dans les provinces voiſines qui fourniſſent à leur tour aux Neuchatelois le grain dont ils ont beſoin. En un mot, l'induſtrie animée par la liberté, & ſoutenue par une paix continuelle, fait chaque jour des progrès marqués. Ce n'eſt pas non plus un médiocre avantage pour ces peuples, que celui de reconnoître pour leur ſouverain un roi dont les vertus, les talens, les exploits, fixent aujourd'hui les regards de l'Europe étonnée. L'admiration eſt chez eux un nouveau garant de la fidélité inviolable qu'ils ont vouée à ce grand prince, quoique par la poſition de leur pays, ils ſoient éloignés de ſa cour, & privés de ſon auguſte préſence, *a felicet ſi ſua bona norint!*

NEUCHATEL, en allemand *Neuenbourg*, & en latin *Neocomum*, ou *Novum caſtrum*, capitale du pays dont on vient de parler, eſt une ville médiocre & bien bâtie. Elle s'éleve en amphithéatre ſur les bords du lac qui porte ſon nom: on y compte environ 3000 ames. Son origine eſt très-ancienne; le nom de *Novum caſtrum* qu'elle porte dans tous les anciens actes, ſemble annoncer que les Romains en ont été les fondateurs, & que ce fut d'abord une forteresſe deſtinée à aſſurer leurs conquêtes dans cette partie des Gaules.

Neuchatel n'avoit autrefois qu'une rue fermée par deux portes; les bourgeois obtinrent de leurs princes dans la ſuite la permiſſion de bâtir hors de cette enceinte, mais à condition que dans les tems de guerre, ils défendroient le château qui y étoit renfermé. C'eſt depuis lors qu'ils en ont ſeuls la garde, & que le prince ne peut y mettre aucune garniſon étrangere, non plus que dans le reſte du pays. Pour perpétuer ce droit, les bourgeois ont conſervé l'uſage d'endoſſer la cuiraſſe un certain jour de l'année, & d'aller avec cet ancien équipage de guerre ſaluer dans le château le prince ou ſon gouverneur, qui ne peut ſe diſpenſer de les recevoir. Ce château eſt le lieu où ce dernier réſide, où s'aſſemble le conſeil d'état, où ſiége le tribunal ſouverain. Il occupe avec l'égliſe cathédrale bâtie dans le 11j. ſiecle, toute la partie ſupérieure de la ville. Les annales portent qu'en 1033, cette ville fut aſſiégée, priſe, & preſque entierement ruinée par l'empereur Conrard, & qu'elle a eſſuyé divers incendies, dont le dernier arriva en 1714. Le Seyon riviere, ou torrent qui a ſa ſource dans le val de Bux, & diviſe la capitale en deux parties lui a cauſé plus d'une fois des dommages conſidérables par ſes débordemens, dont les plus fameux datent de 1579 & de 1750. *Neuchatel* eſt une ville municipale; ſa magiſtrature eſt compoſée de deux conſuls, dont l'un a 24 membres, & l'autre 40. Le premier forme en même tems le tribunal inférieur de juſticature; les chefs de ces conſeils ſont quatre maîtrebourgeois, qu'on appelle les *quatre miniſtraux*. Cette magiſtrature a ſeule le droit de police dans le capitale & ſa banlieue, de la même maniere que le conſeil d'état l'exerce dans le reſte du pays. Elle a le port d'armes ſur les bourgeois qui ne marchent que par ſes ordres & ſous ſa bannoiere. Elle jouit enfin de pluſieurs droits utiles, tels que le débit du ſel dans la ville, le tiers de péages ſur les marchandiſes appartenant à des étrangers, les halles, & le four banal. Le fauxbourg oriental qui s'aggrandit chaque jour, renferme pluſieurs maiſons bien bâties, fruits du commerce, & de l'abondance qui le ſuit. On y remarque une maiſon d'inſtruction gratuite & de correction, fondée par un négociant. A quelque diſtance de la ville & ſur la hauteur, eſt l'abbaye de Fontaine-André, occupée autrefois par des Bernardins, mais que la réformation a rendue déſerte, & dont les revenus ſont aujourd'hui partie de ceux du prince.

NEUCHATEL, LAC DE, (*Géogr.*) autrement nommé *lac d'Iverdun*; il a plus de ſept lieues de longueur depuis Yverdun juſqu'à Saint-Blaiſe, mais il n'a guere que deux lieues dans ſa plus grande largeur, qui eſt de la ville de Neuchatel à Cudefrin. Ce lac ſépare la ſouveraineté de Neuchatel & le bailliage de Grandſon en partie, des terres des deux cantons de Berne & de Fribourg. Il y a beaucoup d'apparence qu'il étoit autrefois plus étendu du côté d'Yverdun & de Saint Blaiſe; il n'eſt pas profond, & il ſe gele quelquefois, comme en 1695, cependant il ne ſe gela point dans le rude hiver de 1709. (*D. J.*)

NEVERS, (*Géog.*) ville de France, capitale du Nivernois, avec titre de duché, un ancien château, & un évêché ſuffragant de Sens. Elle eſt bâtie en forme d'amphithéâtre ſur la Loire, qui y paſſe ſous un pont au bout duquel eſt une levée du côté de Moulins. *Nevers* eſt à 12 lieues N. O. de Moulins, 10 S. E. de Bourges, 30 S. E. d'Orléans, 34 S. O. de Dijon, 55. S. E. de Paris. *Long.* 20. 49. 25". *latit.* 59. 13.

Nevers n'eſt point la *Noviodunum* de Céſar, ſituée dans le pays des Eduens; ſon plus ancien nom eſt celui de *Nivernum*, qui a été formé à cauſe de la riviere de Nievre, qui ſe jette en cet endroit dans la Loire.

Après l'irruption des Barbares, *Nevers* reſta ſous la domination de ceux auxquels Autun appartenoit, & ce ne fut qu'enſuite qu'il fut érigé en cité & en ville épiſcopale depuis le regne de Clovis. Après le déclin de

la

la race de Charlemagne, les gouverneurs s'étant rendu abſolus dans les villes où ils commandoient, la comte Guillaume devint propriétaire du comté de *Nevers* vers le milieu du 9. ſiecle, ſous le regne de Lothaire.

François de Cleves fut le premier duc de *Nevers*, après que cette ville eut été érigée en duché par François I. Le comté de *Nevers* eſt la premiere pairie créée en faveur d'un prince étranger.

On ne compte dans *Nevers* qu'environ 7000 ames, & ſon principal commerce conſiſte en cerrerie & en fayance.

Cette ville a produit au 16. ſiecle un célebre avocat du parlement de Paris, Marion (*Simon*), qui devint préſident aux enquêtes, puis avocat général. M. de Thou & les autres ſavans de ſon tems, en font les plus grands éloges. Les plaidoyers qu'il mit au jour en 1594, ne ſont point tombés dans l'oubli. Il mourut à Paris en 1605, âgé de 65 ans.

Maugny (Jacques Carpentier de), poëte françois du 16. ſiecle, étoit de *Nevers*; il avoit beaucoup voyagé, & ambraſſa le parti de M. le prince de Condé. Son poëme du *pain-beni* renferme une ſatyre aſſez délicate contre les marguilliers de Saint Paul, qui vouloient le forcer à rendre le pain-benſ. Gui-Patin s'eſt trompé en lui attribuant le traité politique contre les tyrans, *vindiciæ contra tyrannos*. Il mourut à Paris en 1670.

Ravilius-Textor, grammairien françois du 16. ſiecle, étoit auſſi natif de *Nevers*. On eſtimoit encore ſes ouvrages au commencement du ſiecle ſuivant, parce que la France ſortoit à peine de la barbarie. Il mourut à Paris en 1522.

Mais il ne faut pas oublier Billaut (*Adam*), connu ſous le nom de *maître Adam*, menuiſier de *Nevers* ſa patrie, vivant ſur la fin du regne de Louis XIII. Cet homme ſingulier, ſans lettres & ſans études, devint poëte dans ſa boutique. On l'appelloit de ſon tems le *Virgile au rabot*. En effet, ſes principaux ouvrages ſont le *rabot*, les *chevilles*, le *vilebrequin*, & les autres outils de ſon métier. Enfin, dit M. de Voltaire, on ne peut s'empêcher de citer de lui le rondeau ſuivant, qui vaut mieux que beaucoup de rondeaux de Benſerade.

Pour te guérir de cette ſciatique,
Qui te retient comme un paralitique
Entre deux draps ſans aucun mouvement;
Prends-moi dans broc d'un fin vin de ſarment,
Puis lis comment on les met en pratique:
Prends-en deux doigts & bien chaud les applique
Sur l'épiderme où la douleur te pique,
Et tu boiras le reſte promptement
Pour te guérir.
Sur cet avis ne ſoit point hérétique;
Car je te fais un ſerment autentique
Que ſi tu crains ce doux médicament,
Ton médecin, pour ton ſoulagement,
Fera l'eſſai de ce qu'il communique
Pour te guérir.

Maître Adam étant venu à Paris pour un procès, au lieu de plaider, fit des vers à la louange du cardinal de Richelieu, dont il obtint une penſion. Gaſton, frere de Louis XIII. répandit auſſi ſur lui ſes libéralités. Il mourut en 1662. (*D. J.*)

NEUC-NUM, (*Cuiſine.*) c'eſt le nom que l'on donne au Tunquin à une ſauce aſſez ſingulière dont les Tonquinois font communément uſage dans leurs ragoûts. Pour la faire ils mettent de petits poiſſons, & ſur-tout des crevettes, en macération dans une eau fort ſalée. Lorſque le tout eſt réduit en une eſpece de bouillie, on la paſſe par un linge, & la partie liquide eſt le *neuc-num*. On dit que les Européens s'accoutument aiſément à cette eſpece de ſauce.

NEVEL, ſ. m. (*Comm.*) petite monnoie de bas aloi dont on ſe ſert le long de la côte de Coromandel. Le *nevel* vaut depuis trois ceſſers juſqu'à ſix.

NEVEU, ſ. m. (*Juriſpr.*) *frutris* ou *ſororis filius*; eſt le fils du frere ou de la ſœur de celui dont on parle; de même la niece eſt la fille du frere ou de la ſœur. Les neveux & nieces ſont parens de leurs oncles & tantes au troiſieme degré, ſelon le droit civil, & au deuxieme, ſelon le droit canon. L'oncle & la niece, la tante & le neveu, ne peuvent ſe marier enſemble ſans diſpenſe, laquelle s'accorde même difficilement.

Suivant le droit romain, les *neveux* enfans des freres germains concouroient dans la ſucceſſion avec leurs oncles, freres germains du défunt; ils excluoient même leurs oncles qui ſont ſeulement conſanguins ou uterins. *Nov.* 118. *cap iij.*

Dans la coutume de Paris, & beaucoup d'autres ſemblables, l'oncle & le *neveu* d'un défunt ſuccedent également, comme étant en même degré. *Coutume de Paris, art* 339. (*A*)

NEUF, adj. ce qui n'a point ou peu ſervi. Une étoffe *neuve*, une toile *neuve*, un habit *neuf*.

Dans le commerce de bois de chauffage, on appelle *bois neuf* celui qui vient par bateau & qui n'a pas flotté. *Voyez* BOIS. *Dictionnaire de Comm.* (*G*)

NEUF, (*Maréchall.*) On appelle *cheval neuf* celui qui n'a été ni monté ni attelé. Pié & quartier *neuf*, *Voyez* PIÉ & QUARTIER.

1. NEUF, (*Arithmétique.*) c'eſt le dernier ou le plus grand des nombres exprimés par un ſeul chiffre. On peut le concevoir ou comme le produit de 3 multiplié par lui-même, ou comme la ſomme des trois premiers termes $1+3+5$ de la ſuite des impairs; d'où il réſulte également (*Voyez* IMPAIR) qu'il eſt un quarré dont 3 eſt la racine.

Deux propriétés l'ont rendu célebre, & ſont encore l'admiration de ceux qui n'en pénetrent pas le myſtere.

2. *Premiere propriété.* La ſomme des chiffres qui expriment un multiple quelconque de 9, eſt elle-même un multiple de 9.... Comme *réciproquement* tout nombre dont la ſomme des chiffres eſt un multiple de 9, exprime lui-même un multiple de 9. 63, par exemple (multiple de 9) donne pour la ſomme de ſes chiffres $6+3=9$... 378 (autre multiple de 9) donne $3+7+8=18=9\times 2$... *&c.*

Pareillement ſi on écrit au haſard une ſuite de chiffres en nombre quelconque, pourvu ſeulement que leur ſomme ſoit 9 ou l'un de ſes multiples, comme 1107, 882, 11115, *&c.* on eſt aſſuré que le nombre réſultant ſe diviſe exactement par 9.

3. *Seconde propriété.* Si l'on renverſe l'ordre des chiffres qui expriment un nombre quelconque, la différence du nombre *direct* au nombre *renverſé*, eſt toujours un multiple de 9.

Par exemple, $73-37=36=9\times 4$.... $826-628=198=9\times 22$..., *&c.*

4. Comme le nombre 9 ne tire ſes propriétés que de rang qu'il occupe dans notre ſyſtême de numération, où il précede immédiatement la racine 10 de notre échelle arithmétique, pour rendre la démonſtration générale & applicable à tout autre nombre qui tienne reſpectivement le même rang dans ſon échelle particuliere, nommant e la racine d'une échelle quelconque, nous démontrerons les deux propriétés pour un nombre $r=1$, indéterminément; mais avant que d'y procéder, il eſt bon de rappeller à l'eſprit quelques propoſitions ou loix par elles-mêmes, ou prouvées ailleurs, deſquelles dépend la démonſtration.

Lemme I. 5. Soient deux nombres avec leur différence, ce qui en fait trois; de ces 3 nombres ſi deux pris comme on voudra ſont multiples d'un quatrieme nombre quelconque, le troiſieme l'eſt auſſi..... qu'on nomme les deux nombres par des lettres, *conformément à l'hypothèſe*, & l'on ſentira l'évidence de la propoſition.

Lemme II. 6. La différence de deux puiſſances quelconques de la même racine, eſt un multiple de cette racine diminuée de l'unité; c'eſt-à-dire que r^m-r^n, & par une ſuite (faiſant l'expoſant $n=0$) r^m-1 ſont multiples de $r-1$... pour la preuve, *voyez* EXPOSANT.

Corollaire. 7. La différence d'un chiffre n pris ſuivant une valeur relative quelconque au même chiffre pris, ſuivant toute autre valeur relative, ou ſuivant ſa valeur abſolue, eſt un multiple de $r-1$.

Cette différence (*voy.* ÉCHELLE ARITHMÉTIQUE) peut être repréſentée généralement par $n.r^m-n.r^n=n\times r^m-r^n$; mais la quantité qui multiplie n eſt (*lemme II.*) un multiple de $r-1$: donc le produit même, ou la différence qu'il repréſente, l'eſt auſſi.

Et ce qu'on dit d'un chiffre pris *ſolitairement* s'applique de ſoi-même à un nombre compoſé de tant de chiffres qu'on voudra; il eſt clair que la différence totale aura la même propriété qu'affectent toutes & chacune des différences partielles dont elle eſt la ſomme.

8. Cela poſé, revenons aux propriétés citées du nombre $r-1$.

Premiere propriété. (*Voyez* le n°. 2.) On peut l'énoncer ainſi; ſi pluſieurs chiffres en nombre quelconque, pris ſuivant leur valeur relative, donnent un multiple de $n-1$, ces mêmes chiffres pris ſuivant leur valeur abſolue, donneront auſſi un multiple de $e-1$.

Démonſtration. La différence des deux réſultats eſt (*corall.*) un multiple de $r-1$; mais (par ſuppoſition) le premier l'eſt auſſi: donc (*lemme I.*) le ſecond l'eſt pareillement.

Au reſte cette démonſtration eſt telle que ſans y rien changer elle prouve également l'*inverſe* de la propoſition.

Seconde propriété. *Voyez* le n°. 3.

Démonſtration. En renverſant l'ordre des chiffres on ne fait qu'échanger leur valeur relative; mais (*corall.*) la différence qui réſulte de cet échange eſt un multiple de $r - 1$: donc, *&c.*

Obſervez que l'objet de cette ſeconde démonſtration n'eſt qu'un cas très-particulier de ce qui réſulte du corollaire ci-deſſus; il établit la propriété non-ſeulement pour le cas du ſimple renverſement des chiffres, mais généralement pour toute permutation d'ordre quelconque, entière ou partiale, qu'on peut ſuppoſer entr'eux.

9. Il eſt clair que tout ſous-multiple de $r - 1$ participera aux mêmes propriétés qu'on vient de démontrer pour $r - 1$ même . . . auſſi 3 en notre échelle en jouit-il auſſi pleinement que 9; 2 & 3 auſſi pleinement que 6 dans l'échelle ſepténaire, & 1 dans toutes les échelles, parce que 1 eſt ſous-multiple de tous les nombres.

10. Mais le nombre 9 (& ceci doit s'entendre de tout autre $r - 1$) a encore une autre propriété qui juſqu'ici n'avoit point été remarquée . . . c'eſt que la diviſion par 9 de tout multiple de 9 peut ſe réduire à une ſimple ſouſtraction: en voici la pratique.

Soit 3852 (multiple de 9) propoſé à diviſer par 9.

Ecrivez 0 au-deſſus du chiffre qui exprime les unités, & dites, qui du 0 ou (en empruntant *ſur tel chiffre qu'il appartiendra*) qui de 10 paye 2 $\left\{\begin{matrix}4280\\3852\end{matrix}\right.$ reſte 8; écrivez 8 à la gauche du 0 avec un point au-deſſus, pour marquer qu'il en a été emprunté une unité, & qu'il ne doit plus être pris que pour 7.

Puis dites, qui de 7 paie 5, reſte 2, écrivez 2 à la gauche du 8.

Enfin dites, qui de 2 ou (en empruntant) qui de 12 paie 8, reſte 4, écrivez 4 à la gauche du 2 avec un point au-deſſus . . . . & tout eſt fait: car $3 - 3 = 0$, montre que l'opération eſt conſommée; enſorte que négligeant le 0 final, le reſte 428 eſt le quotient cherché.

On voit que cette ſouſtraction eſt plus ſimple même que l'ordinaire, qui exige trois rangs de chiffres, tandis que celle-ci n'en a que deux: au reſte elle porte auſſi ſa *preuve* avec elle; car ſi l'on ajoute (en biaiſant un peu) le dernier chiffre du nombre inférieur avec le pénultième du ſupérieur, le pénultième de celui-là avec l'antépénultième de celui-ci, & ainſi de ſuite, la ſomme vous rendra le nombre ſupérieur même, s'il ne s'eſt point gliſſé d'erreur dans l'opération.

11. La raiſon de cette pratique deviendra ſenſible, ſi l'on fait attention que tout multiple de 9 peut lui-même être conçu comme le réſultat d'une ſouſtraction.

En effet, $428 \times 9 = 428 \times \overline{10 - 1} = 4280 - 428$, ce qu'on peut diſpoſer ainſi: 4280 . . . *s*

— . . 428 . . . *m*

3852 . . . *j*

nommant *s* le nombre ſupérieur, *m* celui du milieu, *j* l'inférieur. Il ſuit de la diſpoſition des chiffres que le dernier de *m* eſt le même que le pénultième de *s*, le pénultième de *m* le même que l'antépénultième de *s*, &c.

Maintenant le nombre *j* étant propoſé à diviſer par 9, il eſt clair (conſtruction) que le quotient cherché eſt le nombre *m*, mais (encore par conſtr.) $j = s - m$; d'où $m = s - j$, & voilà la ſouſtraction qu'il eſt queſtion de faire; mais comment y procéder, puiſque *s*, élément néceſſaire, n'eſt point connu?

Au-moins en connoît-on le dernier chiffre, qui eſt toujours 0: on peut donc commencer la ſouſtraction. Cette première opération donnera le dernier chiffre de $m =$ (*ſupra*) au pénultième de *s*; celui-ci ſera trouver le pénultième de $m =$ à l'antépénultième de *s*, & ainſi de l'un en l'autre, le chiffre dernier trouvé de *m* étant celui dont on a beſoin dans *s* pour continuer l'opération.

Dans l'addition qui ſert de preuve à la regle, c'eſt le nombre *j* qu'on ajoute au nombre *m*, en qui évidemment doit donner le nombre *s*; car puiſque $j = s - m$, il ſuit que $j + m = s$.

12. Obſervez (dernière figure) que dans la ſouſtraction employée pour multiplier 428 par 9, il ſe fait *deux emprunts*, l'un ſur le 8, l'autre ſur le 4, & que d'un autre côté la ſomme des chiffres du multiple 3852 eſt 18, ou 9 *pris deux fois*, ce qui n'eſt point un haſard, mais l'effet d'une loi générale. La ſomme des chiffres du multiple contient 9 *autant de fois qu'il y a eu d'emprunts* dans la ſouſtraction qui a ſervi à le former. On en verra plus bas la raiſon.

13. Il ſuit que ſi la ſouſtraction s'exécutoit ſans faire d'emprunt, la ſomme des chiffres du multiple ſeroit $= 0$, conſéquence révoltante par l'imagination, mais qui, entendue comme il faut, malgré la contradiction qu'elle ſemble renfermer, ne laiſſe pas d'être exactement vraie.

Pour s'en convaincre, que dans le même exemple aux chiffres ou ſubſtitue des lettres, ou ſimplement que laiſſant ſubſiſter les chiffres, on procede à la ſouſtraction par la méthode algébrique, on aura

4 2 8 0

— . . . 4 2 8

4. 2 — 4. 8 — 2. — 8.

Le réſultat qui repréſente le multiple contient quatre termes, diſtingués entr'eux par des points, nommant (relativement au rang) *pairs* les ſecond & quatrième, & *impairs* les premier & troiſième; ſi l'on fait ſéparément la ſomme des termes pairs & celle des impairs, la première ſera $+ 2 - 4 - 8$, & la ſeconde $+ 4 + 8 - 2$: où l'on voit que les mêmes chiffres ſont communs dans l'une & dans l'autre ſomme, mais avec des ſignes contraires; enſorte que ſi l'on vient à ajouter les deux ſommes enſemble, tous ces chiffres ſe détruiſant mutuellement, la réſultat ſera 0.

Et c'eſt en effet ce qui devroit toujours arriver, ſans que pour cela il y eût contradiction, ni que le multiple qu'on devoit trouver fût réellement *anéanti*; car il faut bien prendre garde que ſes chiffres ne ſe détruiſent mutuellement, que parce qu'*en faiſant leur ſomme* on ne les prend que ſuivant leur valeur abſolue, & qu'*on ne les doit prendre* que tel qu'ils ſont là. Si l'on avoit égard à leur valeur relative, dès-lors $- 8$, par exemple, ne ſeroit plus propre à faire évanouir $+ 8$, parce que celui-ci ſeroit 80, tandis que l'autre ne ſeroit encore que 8, & ainſi des autres chiffres.

14. Mais, demandera-t-on, pourquoi *ce qui devroit toujours arriver* n'arrive-t-il jamais? c'eſt que ſuivant notre méthode particulière de faire les opérations de l'Arithmétique dans la ſouſtraction propoſée (où la quantité excédente eſt terminée par un 0) il y a *néceſſairement* & dès le premier pas un emprunt à faire; car quel eſt l'effet de cet emprunt? c'eſt, de deux termes conſécutifs, de diminuer l'un d'une unité, & d'augmenter l'autre de 10. Voilà donc deux nouveaux termes (10 & $- 1$) à introduire dans la ſomme de ceux du multiple, & *qui reſteront* après que les autres ſe ſeront détruits par la contrariété de leurs ſignes. Cette ſomme ne ſera donc plus 0, comme auparavant, mais 10 — ou 9, *répété autant de fois qu'il ſe ſera fait d'emprunts*; car ces nouveaux chiffres ayant par-tout le même ſigne, ne ſe détruiront pas (comme font les autres) par l'addition de deux ſommes.

15. Cela même fournit une nouvelle démonſtration de la *première propriété*, & qui ſemble mieux entrer dans la nature de la choſe. On voit non-ſeulement que la ſomme des chiffres qui expriment un multiple de 9, doit elle-même être un multiple de 9; on eſt même en état de déterminer ce multiple, qui ſe regle ſur le *nombre des emprunts* faits dans la ſouſtraction qui a ſervi à le former; *nombre* aiſé lui-même à déterminer par l'inſpection ſeule de celui qu'il s'agit de multiplier par 9. En effet, ſi tous les chiffres du nombre propoſé ſont croiſſans de droite à gauche, il y aura autant d'emprunts que le nombre même contient de chiffres, & autant de moins que tout ordre ſe trouvera de fois troublé. Ainſi pour 842 il y en aura trois, au lieu que pour 428 (formé des mêmes chiffres) il n'y en a que deux, parce que la loi d'accroiſſement n'a pas lieu du 8 au 2. . . Si deux chiffres conſécutifs ſont ſemblables, quand il y a eu emprunt ſur le premier, il y en a auſſi ſur le ſecond, parce que la diminution cauſée par le premier emprunt, les range ſous la loi d'accroiſſement; mais s'il n'y en a point ſur le premier, il n'y en aura point non plus ſur le ſecond. Par exemple, pour 33 il y en aura deux; mais pour 338 il n'y en aura qu'un, qui tombera ſur le 8. La ſomme des chiffres qui expriment 33 × 9, ſera donc 18, tandis que celle des chiffres qui expriment 338 × 9 (nombre cependant beaucoup plus grand que le premier) ne ſera que 9.

Cet article eſt de M. Rallier des Ourmes, conſeiller d'honneur au préſidial de Rennes, à qui l'Encyclopédie eſt redevable de beaucoup d'autres morceaux.

NEUF-

NEUFCHATEAU, (*Géog.*) ville de France en Lorraine, capitale de la châtellenie de Châtenoi. Il en eſt parlé dans l'itinéraire d'Antonin, ſous le nom de *Neomagus*, changé depuis en celui de *Novocaſtrum*, dont on a fait le nom moderne *Neufchateau*. Elle eſt ſur la riviere de Mouzon, qui ſe jette dans la Meuze, à 10 lieues S. O. de Nanci, 7 S. O. de Toul, 60 S. E. de Paris. *Long.* 33. 20. *lat.* 48. 20. (*D. J.*)

NEUFCHATEL EN BRAY, (*Géog.*) petite ville de France en Normandie au pays de Bray, à 8 lieues S. E. de Dieppe, 9 N. O. de Rouen, 30 N. O. de Paris, ſur la riviere de Béthune. *Long.* 19. 5. *lat.* 49. 45.

NEUFME, ſ. m. (*Juriſprud.*) dans la baſſe latinité *nonagium nona*, eſt un droit ſinguler que les curés perçoivent dans certains pays ſur les biens de leurs paroiſſiens décédés, pour leur donner la ſépulture eccléſiaſtique; c'eſt pourquoi ce droit eſt auſſi appellé *mortuage*.

Ce droit tire ſon origine de ce qu'anciennement on regardoit comme un crime de ne pas donner par teſtament au-moins la neuvieme partie de ſon bien à l'Egliſe. *Voyez le Gloſſaire de* du Cange, au mot *nonagium*.

C'eſt principalement en Bretagne que ce droit eſt connu: M. Hevin prétend que ce droit fut établi pour procurer aux recteurs des paroiſſes un dédommagement de la perte de leurs dîmes uſurpées par la nobleſſe, ou de leur procurer leur ſubſiſtance néceſſaire: de ſorte que ce motif ceſſant, ſoit par la reſtitution des dîmes, ſoit par la puiſſance de la portion congrue, le droit de *neufme*, ſuivant cet auteur, a dû s'éteindre.

Au commencement ce droit s'appelloit *tierſage*, parce qu'il conſiſtoit dans le tiers des meubles de celui qui étoit décédé ſans rien léguer à l'Egliſe.

On regardoit ce droit comme ſi odieux, qu'en 1285, Pierre duc de Bretagne fit de fortes remontrances à ce ſujet; il y joignit même les reproches, & l'on en vint à la ſédition.

En 1285, le duc Jean II. ſon fils, refuſa avec vigueur la confirmation de ce droit qui étoit pourſuivie par les Eccléſiaſtiques.

Artus II. ſon fils, conſentit que l'affaire fût remiſe à l'arbitrage de Clément V. lequel ſiégeoit à Avignon. Ce pape donna ſa ſentence en 1309; laquelle eſt contenue dans une bulle appellée *la Clémentine*. Il réduiſoit le tierſage au neuvieme, appellé *neufme*. Ce droit fut même reſtraint ſur les roturiers, parce que les eccléſiaſtiques, pour gagner plus aiſément les députés de la nobleſſe, auxquels on avoit confié la défenſe de la cauſe, conſentirent que les nobles en fuſſent déchargés.

En 1339, Philippe du Cugnieres fit des remontrances à ce ſujet au roi Philippe de Valois.

Cependant les recteurs de Bretagne ſe ſont maintenus en poſſeſſion de ce droit ſur les roturiers dans la plûpart des villes de Bretagne.

Mais, par arrêt du parlement de Bretagne, du 16 Mars 1559, ce droit de *neufme* fut réduit à la neuvieme partie en un tiers des meubles de la communauté du décédé, les obſeques funérailles, & tiers des dettes préalablement payés.

Ceux dont les meubles valent moins de 40 livres, ne doivent point de *neufme*.

Ce droit n'eſt autoriſé que pour tenir lieu des dîmes, tellement que les recteurs ou vicaires perpétuels qui jouiſſent des dîmes, ou qui ont la portion congrue, ne peuvent exiger le droit de *neufme* ou mortuage, ainſi qu'il fut décidé par un arrêt de reglement du parlement de Bretagne, du 13 Décembre 1676. *Voyez* d'Argentré, *Hiſt. de Bretagne, livre IV. chap. v. unix. & xxxv.* Bellordeau, *Obſerv. liv. III. part. ij. art.* 2. *& ſet.* N. *controv.* 53. Dufail, *liv. II. chap. xlvij. & cxvj. liv. III chap. xcix.* Brillon, au mot *neufme*. (*A*)

NEUHAUS, (*Géogr.*) autrement *Iraderi*, en Bohémien, ville de Bohême, dans le cercle du Béchyn: les Suédois la prirent en 1645. *Long.* 32. 56. *lat* 48. 8.

NEUHAUSEL, (*Géog*) en latin *Neoſelium*, & par quelques-uns *Ovarin*. Les Hongrois l'appellent *Ovar*, c'eſt-à-dire *château*; petite mais forte ville de la haute Hongrie, priſe par les Turcs en 1663, & repriſe par les Impériaux en 1685, qui paſſerent tout au fil de l'épée ſans faire grace ni à l'âge, ni au ſexe. Elle eſt ſur la riviere de Neytzach, dans une plaine marécageuſe, à une lieue du confluent du Vag avec le Danube, à cinq lieues N. de Komore, 5 S. E. de Leopoſtadt, 12 S. E. de Presbourg, 33 S. E. de Vienne. *Long.* 36. 10. *lat* 48. 4.

NEUILLY SAINT-FRONT, (*Géog.*) petite ville de France, dans le diocèſe de Soiſſons, à l'orient de la Ferté-Milon, & à ſix lieues ſud de Soiſſons. On honore dans cet endroit ſaint Front, premier évêque de Périgueux; mais il y a apparence que ſon ſaint Front n'étoit point celui de Périgueux, mais un cor-évêque de Soiſſons dans les ſiecles ſeculés. On croit que tous les lieux de France appellés *Neuilly*, viennent de l'ancien mot *Novilacum*, ou *Nobiliacum*; celui-ci eſt le titre d'un doyenné rural. *Long.* 30. 6. *lat.* 48. 46.

NEUMARCK, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne en Siléſie, dans la principauté de Breſlau, à 10 lieues S. E. de Lignitz, ſit O. de Breſlau. *Long.* 34. 24. *lat.* 51. 6.

Il y a quelques autres bourgs ou petites villes d'Allemagne nommés *Neumarck*, qui ne méritent aucune mention. (*D. J.*)

NEUNAUGE, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom allemand d'un poiſſon, qui eſt une eſpece de lamproie que l'on trouve communément dans des eaux marécageuſes: les Allemands le nomment auſſi *ſchlamm-beiſſer*, mordeur de limon. Ce poiſſon peut ſervir de thermometre, & annoncer les changemens de la température de l'air: pour cet effet, on le met dans un bocal avec un peu de ſable & de l'eau de riviere ou de pluie; & la veille du changement, ou une demi-journée auparavant, on le voit s'agiter fortement dans ſon bocal: il avertit même par un petit ſifflement d'une tempête ſubite ou du tonnerre. *Neunauge* ſignifie *poiſſon à neuf yeux*. Voyez *Ephemerides natur. curioſor. année* 1687.

NEURADE, ſ. f. (*Botan.*) nom donné par Linnæus au genre de plante appellé par M. Juſſieu *tribuloſtemon*: en voici les caracteres. Le calice particulier de la fleur eſt compoſé d'une feuille découpée en cinq ſegmens; la fleur eſt formée de cinq pétales égaux, plus larges que les feuilles du calice; les étamines ſont dix filets de la longueur du calice; les ſommités ou boſſettes ſont ſimples; le germe du piſtil porte ſur le calice; les ſtiles ſont au nombre de dix, & de la longueur des ſtygmates, qui ſont ſimples; le fruit eſt une capſule orbiculaire, applatie par-deſſus, convexe par-deſſous, & toute hériſſée de pointes; la partie intérieure du fruit eſt partagée en dix loges, dont chacune contient une ſeule ſemence. (*D. J.*)

NEURE, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt une eſpece de petite flûte, dont les Hollandois ſe ſervent pour la pêche du harang: elle eſt d'environ ſoixante tonneaux. Quelques-uns diſent que c'eſt la même choſe que ce qu'on appelle *buche*. *Voyez* Buche (*Z*)

NEURI, ou NEURÆI, (*Géog. anc.*) peuples de la Sarmatie en Europe, dont Hérodote, Pline, & Pomponius Méla font mention.

NEURITIQUES, ou NERVINS, adj. *terme de Médecine*, qualification qu'on donne à des remedes propres pour les maladies des nerfs & des parties nerveuſes, comme les membranes, les ligamens, *&c.* Ce mot vient du grec νεῦρον, *nerf*.

Tels ſont la bétoine, la lavande, le romarin, la ſauge, le fenouil, la marjolaine, & pluſieurs autres d'entre les céphaliques. *Voy.* Céphalique, Antiſpasmodique, Calmant, & Narcotique.

NEUROGRAPHIE, ſ. f. *terme d'Anatomie*, ſignifie *la deſcription des nerfs*. *Voyez* Nerf.

Raim. Vieuſſens, médecin du Montpellier, a fait un excellent traité latin, intitulé *Neurographia univerſalis*, où il fait voir qu'il y a plus de ramifications de nerfs dans la peau, que dans les muſcles & toutes les autres parties. *Voyez* Peau.

Duncan, autre médecin de la même univerſité, en a fait un autre fort eſtimé auſſi, intitulé *Neurographia rationalis*. *Voyez* Neurologie.

NEUROLOGIE, ſ. f. *diſcours ſur les nerfs*. *Voyez* Nerf. Le mot *neurologie* paroît avoir une ſignification moins étendue que *neurographie*; en ce que ce dernier comprend non-ſeulement les diſcours ſur les nerfs, mais auſſi les eſtampes & les figures qui les repréſentent; au lieu que *neurologie* ne s'envoie que des diſcours ſeulement. Wallis nous a donné une belle *neurologie* dans le traité particulier qu'il nous en a laiſſé. Il a pour titre, *cerebri anatome, nervorumque deſcriptio & uſus*, *&c.* c'eſt-à dire, *anatomie du cerveau, & deſcription & uſage des nerfs*.

NEUROSPASTIQUE ART, (*Littérat.*) ce mot technique ſignifie *une choſe* que nous connoiſſons beaucoup ſous le nom de *jeu de marionnettes*, amuſement inſipide qui ſatisfit les délices d'Antiochus, roi de Syrie. On a parlé ſuffiſamment de la *Neuroſpaſtique* au *mot* Marionnettes. (*D. J.*)

NEVROTOMIE, ſ. f. *diſſection des nerfs*.

NEUSIDLERZEE, (*Géogr. mod.*) lac de la baſſe-Hongrie, aux frontieres de l'Autriche, près d'Œdenbourg,

bourg, entre Javarin à l'orient, & Vienne à l'occident.

NEUSTADT, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, au cercle de la baſſe Saxe au duché de Meckelbourg, ſur une petite riviere qui tombe dans l'Elbe à Domitz. *Long.* 29. 35. *lat.* 53. 38.

NEUSTADT, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans la Wagrie, ſur la mer Baltique. Les Suédois la prirent en 1644. *Long.* 28. 38. *lat.* 54. 10.

NEUSTADT, (*Géog.*) ville forte & épiſcopale d'Allemagne, dans la baſſe Autriche, dont l'évêque eſt le ſeul ſuffragant de Vienne. Matthias Corvin la prit en 1485: les Autrichiens la reprirent enſuite. Elle eſt à huit lieues S. de Vienne, 22 N. E. de Gratz. *Long.* 24. 35. *lat.* 47. 48.

NEUSTADT, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Franconie, dans l'évêché de Wurtzbourg, ſur la Saale, près de Koening Schoffen *Long.* 18. 10. *lat.* 49. 34.

NEUSTADT, (*Géog.*) ville d'Allemagne, dans le duché de Brunſwick-Lunebourg, à quatre lieues N. O. d'Hanovre, ſur la riviere de Leyne. *Long.* 27. 24. *lat.* 52. 34.

NEUSTADT, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans le Holſtein, ſur un golfe que forme la mer Baltique, ſur la côte de Wagrie. Elle eſt ſituée à quatre milles d'Oldembourg, & à environ pareille diſtance de Lubec. *Long.* 28. 24. *lat.* 53. 56.

NEUSTADT AN DER HART, (*Géog.*) ville d'Allemagne, au Palatinat du Rhin, ſituée ſur une petite chaîne de montagnes appellée *la Hart*, à quatre milles de Landau. Comme ſon territoire fait partie du Speygow, on la nomme en latin *Neapolis-Nemetum*. Jean Calimir s'en rendit maître par artifice en 1579. *Long.* 26. 48. *lat.* 49. 22.

NEUSTATT, (*Géog.*) l'Allemagne a pluſieurs bourgs ou petites villes, ainſi nommées, mais qui ne méritent aucun détail. Il y a trois *Neuſtatt* en Franconie; une dans le landgraviat de Heſſe, une au comté de la Marck, une dans la haute Baviere, ſur l'Albens, une dans la Moravie, à trois lieues N. d'Olmutz, une dans la Suabe, à trois lieues de Heylbron, ſur le Kocker, *&c.* (*D. J.*)

NEUSTE', *ſ. m. terme de Courtepointiers*, artiſan qui fait & qui vend des meubles. Cet ancien terme ſe trouve dans les ſtatuts des Courtepointiers, qui compoſoient autrefois une des communautés de Paris, réunie en 1636 à celle des Tapiſſiers. Ces derniers, parmi leurs autres qualités, conſervent celle de Courtepointiers-*Neuſtiers*.

NEUSTRIE, (*Géog.*) c'eſt le nom qu'on impoſa après la mort de Clovis, ou un peu auparavant, à une des parties principales de la France, qui comprenoit toutes les terres renfermées entre la Meuſe & la Loire. On l'appella en latin *Neuſtria*, *Neuſtraſia*, ou *Neuſter*, & quelquefois *Neptricum*, ou *Neptria*; il n'eſt pas facile de deviner l'origine de ces deux derniers mots.

Vers le tems de Charlemagne, la *Neuſtrie* ſe trouva renfermée entre la Seine & la Loire; enfin, elle fut de nouveau reſſerrée dans les bornes où elle eſt aujourd'hui. Charles le Simple ayant été obligé de céder en 912 la *Neuſtrie* à Rollon, le plus illuſtre des barbares du Nord, elle perdit ſon nom, & prit celui de Normandie. (*D. J.*)

NEUSTRIE, (*Géog.*) contrée de l'Italie entre la Lygrie & l'Emilie: les Lombards s'étant rendus maîtres d'une partie de l'Italie, donnerent à l'imitation des François, les noms de *Neuſtrie* & *d'Auſtraſie* à une portion de leurs conquêtes. Ils appellerent *Auſtraſie* la partie qui étoit à l'orient, & *Neuſtrie* ou *Heſpérie*, celle qui étoit à l'occident, & laiſſerent à la Toſcane ſon ancien nom. (*D. J.*)

NEUTRALITÉ, *ſ. f.* (*Droit polit.*) état dans lequel une puiſſance ne prend aucun parti entre celles qui ſont en guerre.

Pour donner quelque idée de cette matiere, il faut diſtinguer deux ſortes de *neutralité*, la *neutralité* générale, & la *neutralité* particuliere.

La *neutralité* générale, c'eſt lorſque ſans être allié d'aucun des deux ennemis qui ſe font la guerre, on eſt tout prêt de rendre également à l'un & à l'autre, les devoirs auxquels chaque peuple eſt naturellement tenu envers les autres.

La *neutralité* particuliere c'eſt lorſqu'on s'eſt particulierement engagé à être neutre par quelque convention, ou expreſſe ou tacite. La derniere ſorte de *neutralité*, eſt ou pleine & entiere, lorſque l'on agit également à tous égards, envers l'une & l'autre partie; ou limitée, enſorte que l'on favoriſe une partie plus que l'autre, à l'égard de certaines choſes & de certaines actions.

On ne ſauroit légitimement contraindre perſonne à entrer dans une *neutralité* particuliere, parce qu'il eſt libre à chacun de faire ou de ne pas faire des traités & des alliances, ou qu'on ne peut du moins y être tenu, qu'en vertu d'une obligation impartiale. Mais celui qui a entrepris une guerre juſte, peut obliger les autres peuples à garder exactement la *neutralité* générale, c'eſt-à-dire, à ne pas favoriſer ſon ennemi plus que lui-même. Voici donc à quoi ſe réduiſent les devoirs des peuples neutres.

Ils ſont obligés de pratiquer également envers l'un & l'autre de ceux qui ſont en guerre, les lois du droit naturel, tant abſolues que conditionnelles, ſoit qu'elles impoſent une obligation parfaite ou ſeulement imparfaite; s'ils rendent à l'un d'eux quelque ſervice d'humanité, ils ne doivent pas le refuſer à l'autre; à moins qu'il n'y ait quelque raiſon manifeſte qui les engage à faire en faveur de l'un quelque choſe que l'autre n'avoit d'ailleurs aucun droit d'exiger. Mais ils ne ſont tenus de rendre les ſervices de l'humanité à aucune des deux parties, lorſqu'ils s'expoſeroient à de grands dangers en les refuſant à l'autre qui a autour de droit de les exiger. Ils ne doivent fournir ni à l'un ni à l'autre les choſes qui ſervent à exercer les actes d'hoſtilité, à-moins qu'ils n'y ſoient autoriſés par quelque engagement particulier; & pour celles qui ne ſont d'aucun uſage à la guerre, ſi on les fournit à l'un, il faut auſſi les fournir à l'autre. Ils doivent travailler de tout leur poſſible à faire enſorte qu'on en vienne à un accommodement, que la partie léſée obtienne ſatisfaction, & que la guerre finiſſe au plutôt. Que s'ils ſe ſont engagés en particulier à quelque choſe, ils doivent l'exécuter ponctuellement.

D'autre côté, il faut que ceux qui ſont en guerre obſervent exactement envers les peuples neutres, les lois de la ſociabilité, qu'ils n'exercent contr'eux aucun acte d'hoſtilité, & qu'ils ne ſouffrent pas qu'on les pille ou qu'on ravage leur pays. Ils peuvent pourtant dans une extrême néceſſité, s'emparer d'une place ſituée en pays neutre; bien entendu, qu'auſſi-tôt que le péril ſera paſſé on la rendra à ſon maître, en lui payant le dommage qu'il en aura reçu. *Voyez* Budden, *Elementa Philoſophiæ practicæ*. Puffendorf, *liv. II. ch. vj.* & Grotius, *liv. III. ch. j. & xvij.* (*D. J.*)

NEUTRE, adj. ce mot nous vient du latin *neuter*, qui veut dire *ni l'un ni l'autre*: en le tranſportant dans notre langue avec un léger changement dans la terminaiſon, nous en avons conſervé la ſignification originelle, mais avec quelque extenſion; *neutre* veut dire, qui n'eſt ni de l'un ni de l'autre, ni à l'un ni à l'autre, ni pour l'un ni pour l'autre, indépendant de tous deux, indifférent ou impartial entre les deux: & c'eſt dans ce ſens qu'un état peut demeurer *neutre* entre deux puiſſances belligérantes, un ſavant entre deux opinions contraires, un citoyen entre deux partis oppoſés, *&c.*

Le mot *neutre* eſt auſſi un terme propre à la grammaire, & il y eſt employé dans deux ſens différens.

1. Dans pluſieurs langues, comme le grec, le latin, l'allemand, qui ont admis trois genres; le premier eſt le genre maſculin, le ſecond eſt le genre feminin, & la troiſieme eſt celui qui n'eſt ni *l'un ni l'autre* de ces deux premiers, c'eſt le genre *neutre*. Si la diſtinction des genres avoit été introduite dans l'intention de favoriſer les vûes de la Métaphyſique ou de la Coſmologie, on auroit rapporté au genre *neutre* tous les noms des êtres inanimés, & même les noms des animaux, quand on les auroit employés dans un ſens général & avec abſtraction des ſexes, comme les Allemands ont fait du nom *kind* (enfant) pris dans le ſens indéfini: mais d'autres vûes & d'autres principes ont fixé ſur cela les uſages des langues, & il faut s'y conformer ſans réſerve, *voyez* Genre. Dans celles qui ont admis ce troiſieme genre, les adjectifs ont reçu des terminaiſons qui marquent l'application & la relation de ces adjectifs à des noms de cette claſſe; & on les appelle de même des terminaiſons *neutres*: ainſi *bon* ſe dit en latin *bonus* pour le genre maſculin, *bona* pour le genre feminin, & *bonum* pour le genre *neutre*.

II. On diſtingue les verbes adjectifs ou concrets en trois eſpeces générales, caractériſées par les différences de l'attribut déterminé qui eſt renfermé dans la ſignification concrete de ces verbes; & ces verbes ſont actifs, paſſifs ou *neutres*, ſelon que l'attribut individuel de leur ſignification eſt une action du ſujet, ou une impreſſion produite dans le ſujet ſans concours de ſa part ou un ſimple état qui n'eſt dans le ſujet, ni action ni paſſion. Ainſi *aimer*, *battre*, *courir*, ſont des verbes actifs, parce qu'ils

qu'ils expriment l'exiſtence ſous des attributs qui ſont des actions du ſujet : *être aimé*, *être battu*, (qui ſe diſent en latin *amari*, *verberari*,) *tomber*, *mourir*, ſont des verbes paſſifs, parce qu'ils expriment l'exiſtence, ſous des attributs qui ſont des impreſſions produites dans le ſujet ſans concours de ſa part, & quelquefois même malgré lui : *demeurer*, *exiſter*, ſont des verbes *neutres*, qui ne ſont ni actifs ni paſſifs, parce que les attributs qu'ils expriment ſont de ſimples états, qui à l'égard du ſujet ne ſont ni action ni paſſion.

Sanctius (*Minerv. III.* 2.) ne veut reconnoître que des verbes actifs & des verbes paſſifs, & rejette entièrement les verbes *neutres*. L'autorité de ce grammairien eſt ſi grande qu'il n'eſt pas poſſible d'abandonner ſa doctrine, ſans examiner & réfuter ſes raiſons. *Philoſophia*, dit-il, *id eſt, recta & incorrupta ratiocinandi ratio nullam concedat medium inter Agere & Pati : omnis namque motus aut actio eſt aut paſſio.... Quare quod ita rerum natura non eſt, ne nomen quidem habebit.... Quid agitur agent verba neutra, ſi nec actiones nec paſſiones ſunt? Nam ſi agit, aliquid agit ; cur enim concedat rem agentem in verbis quæ neutra vocant, ſi tollit quid agant? An poſſis omnem cauſam efficientem dicere neceſſario effectum producere ; deinde etiam effectum non poſſe conſiſtere ſine cauſa? Itaque verba neutra neque ulla ſunt, neque natura eſſe poſſunt, quamam illorum nulla poteſt demonſtrari definitio.* Sanctius a regardé la raiſonnement comme concluant, parce qu'en effet la concluſion eſt bien déduite du principe ; mais le principe eſt-il inconteſtable ?

Il me ſemble en premier lieu, qu'il n'eſt rien moins que démontré que la Philoſophie ne connoiſſe point du milieu entre *agir* & *pâtir*. On peut au moins par abſtraction, concevoir un être dans une inaction entière & ſur lequel aucune cauſe n'agiſſe actuellement ; dans cette hypothèſe qui eſt du reſſort de la Philoſophie, parce que ſon domaine s'étend ſur tous les poſſibles ; on ne peut pas dire de cet être ni qu'il *agiſſe*, ni qu'il *pâtiſſe*, ſans contredire l'hypothèſe même ; & l'on ne peut pas rejetter l'hypothèſe ſous prétexte qu'elle implique contradiction, puiſqu'il eſt évident que ni l'une ni l'autre des deux parties de la ſuppoſition ne renferme rien de contradictoire, & qu'elles ne ſont point antiallées : il y a donc un état concevable, qui n'eſt ni *agir* ni *pâtir* ; & cet état eſt dans la nature telle que la Philoſophie l'enviſage, c'eſt-à-dire, dans l'ordre des poſſibles.

Mais quand on ne permettroit à la Philoſophie que l'examen des réalités, on ne pourroit jamais diſputer à notre intelligence la faculté de faire des abſtractions, & de parcourir les immenſes régions du pur poſſible. Or, les langues ſont faites pour rendre les opérations de notre intelligence, & par conſéquent ſes abſtractions mêmes : ainſi elles doivent fournir à l'expreſſion des attributs qui ſeront des états mitoyens entre *agir* & *pâtir* ; & de-là la néceſſité des verbes *neutres*, dans les idiomes qui admettront des verbes adjectifs ou concrets.

Le ſens grammatical, ſi je puis parler ainſi, du verbe *exiſter*, par exemple, eſt un & invariable ; & les différences que le Métaphyſique pourroit y trouver, ſelon la diverſité des ſujets auxquels on en feroit l'application, tiennent ſi peu à la ſignification intrinſeque de ce verbe, qu'elles ſortent néceſſairement de la nature même des ſujets. Or, l'*exiſtence* en Dieu n'eſt point une paſſion, puiſqu'il ne l'a reçue d'aucune cauſe ; dans les créatures ce n'eſt point une action, puiſqu'elles la tiennent de Dieu : c'eſt donc dans le verbe *exiſter*, un attribut qui fuit abſtraction d'action & de paſſion ; car il ne peut y avoir que ce ſens abſtrait & général qui rende poſſible l'application du verbe à un ſujet agiſſant ou pâtiſſant, ſelon l'occurrence ; ainſi le verbe *exiſter* eſt véritablement *neutre*, & on en trouve pluſieurs autres dans toutes les langues, dont on peut porter le même jugement, parce qu'ils renferment dans leur ſignification conerète un attribut qui n'eſt qu'un état du ſujet, & qui n'eſt en lui ni action ni paſſion.

J'obſerve en ſecond lieu, que quand il ſeroit vrai qu'il n'y a point de milieu entre *agir* & *pâtir*, par la raiſon qu'allegue Sanctius, que *omnis motus aut actio eſt aut paſſio* ; on ne pourroit jamais en conclure qu'il n'y ait point de verbes *neutres*, renfermant dans leur ſignification concrete, l'idée d'un attribut qui ne ſoit ni action ni paſſion : ſinon, il faudroit ſuppoſer encore que l'eſſence du verbe conſiſte à exprimer les mouvemens des êtres, *motus*. Or, il eſt viſible que cette ſuppoſition eſt inadmiſſible, parce qu'il y a quantité de verbes comme *exiſtere*, *ſtare*, *quieſcere*, &c. qui n'expriment aucun mouvement, ni actif, ni paſſif, & que l'idée générale du verbe doit comprendre ſans exception, les idées individuelles de chacune. D'ailleurs il paroît que le grammairien eſpagnol n'avoit pas même penſé à cette notion générale, puiſqu'il parle ainſi du verbe : (*Min. c. 12.*) : *verbum eſt vox particeps numeri perſonalis cum tempore* ; & il ajoute d'un ton un peu trop décidé : *hæc definitio vera eſt & perfecta, reliquæ omnes grammaticorum inepiæ*. Quelque jugement qu'il faille porter de cette définition, il eſt difficile d'y voir l'idée de mouvement, à moins qu'on ne le conclue de celle du temps, ſelon le ſyſtême de S. Auguſtin (*Confeſſ. XI.*) ; mais cela même mérite encore quelque examen, malgré l'autorité du ſaint docteur, parce que les vérités naturelles ſont ſoumiſes à notre diſcuſſion & ne ſe décident point par l'autorité.

Je remarque en troiſième lieu, que les Grammairiens ont coutume d'entendre par verbes *neutres*, non-ſeulement ceux qui renferment dans leur ſignification concrete l'idée d'un attribut, qui, ſans être action ni paſſion, n'eſt qu'un ſimple état du ſujet ; mais encore ceux dont l'attribut eſt, ſi vous voulez, une action, mais qui n'agit ou qu'ils nomment *intranſitive* ou *permanente*, parce qu'elle n'opere point ſur un autre ſujet que celui qui la produit ; comme *dormire*, *ſedere*, *currere*, *ambulare*, &c. Ils n'appellent au contraire *verbes actifs*, que ceux dont l'attribut eſt une action *tranſitive*, c'eſt-à-dire, qui opere ou qui peut opérer ſur un ſujet différent de celui qui le produit, comme *battre*, *porter*, *aimer*, *inſtruire*, &c. Or, n'eſt contre ces verbes *neutres* que Sanctius ſe déclare, non pour ſe plaindre qu'on ait réuni dans une même claſſe des verbes qui ont des caractères ſi oppoſés, ce qui eſt effectivement un vice, mais pour nier qu'il y ait des verbes qui énoncent des actions tranſitives : *cur enim concedas*, dit-il, *rem agentem in verbis quæ neutra vocas, ſi tollis quid agant?*

Je réponds à cette queſtion, qui paroît faire le principal argument de Sanctius ; 1°. que ſi par ſon *quid agant*, il entend l'idée même de l'action, c'eſt ſuppoſer faux que de la croire exclue de la ſignification des verbes que les Grammairiens appellent *neutres* ; c'eſt au contraire cette idée qui en conſtitue la ſignification individuelle, & ce n'eſt point dans l'abſtraction que l'on en pourroit faire que conſiſte la *neutralité* de ces verbes : 2°. que ſi par *quid agant*, il entend l'objet ſur lequel tombe cette action, il eſt inutile de l'exprimer autrement que comme ſujet du verbe, puiſqu'il eſt conſtant que le ſujet eſt en même temps l'objet : 3°. qu'enfin, s'il entend l'effet même de l'action, il a tort encore de prétendre que cet effet ne ſoit pas exprimé dans le verbe, puiſque tous les verbes actifs ne le font que par l'expreſſion de l'effet qui ſuppoſe néceſſairement l'action, & non par par l'expreſſion de l'action même avec abſtraction de l'effet ; autrement il ne pourroit y avoir qu'un ſeul verbe actif, parce qu'il ne peut y avoir qu'une ſeule idée de l'action en général, abſtraction faite de l'effet, & qu'on ne peut concevoir de différence entre action & action, que par la différence des effets.

Il paroît au reſte que c'eſt de l'effet de l'action que Sanctius prétend parler ici, puiſqu'il ſupplée le nom abſtrait de cet effet, comme complément néceſſaire des verbes qu'il ne veut pas reconnoître pour *neutres* : ainſi, dit-il, *utor & abutor*, c'eſt *utor uſu*, ou *abutor uſum* ; *ambulare*, c'eſt *ambulare viam*, & ſi l'on trouve *ambulare per viam*, c'eſt alors *ambulare ambulationem per viam* ; &c. Il pouſſe ſon zele pour cette maniere d'interpreter, juſqu'à reprendre Quinctilien d'avoir trouvé qu'il y avoit ſoleciſme dans *ambulare viam*.

Il me ſemble qu'il eſt aſſez ſingulier qu'un eſpagnol, pour qui le latin n'eſt qu'une langue morte, prétende mieux juger du degré de faute qu'il y a dans une phraſe latine, qu'un habile homme dont cet idiome étoit le langage naturel ; mais il me paroît encore plus ſurprenant qu'il prenne la défenſe de cette phraſe, ſous prétexte que ce n'eſt pas un ſoleciſme mais un pléonaſme, comme ſi le pléonaſme n'étoit pas un véritable écart par rapport aux lois de la Grammaire auſſi bien que le ſoleciſme. Car enfin ſi l'on trouve quelques pléonaſmes autoriſés dans les langues ſous le nom de figure, l'uſage de la nôtre n'a-t-il pas autoriſé de même le ſoleciſme *mon ame, ton ſple, ſon humeur*? Ceſt empêche-t-il les autres ſoléciſmes non autoriſés d'être des fautes très-graves, & pourroit-on ſouffrir ſérieuſement qu'à l'imitation des exemples précédens, on peut dire *mon femme, ton fille, ſon hauteur*? C'eſt la même choſe du pléonaſme ; les exemples que l'on en trouve dans les meilleurs auteurs ne prouvent point qu'on autre ſoit admiſſible, & ne doivent point empêcher de regarder comme vicieuſes toutes les locutions où l'on en feroit un uſage non autoriſé ; tels ſont tous les exemples que Sanctius fabrique pour la juſtification de ſon ſyſtême contre les verbes *neutres*.

Il faut pourtant avouer que Priſcien ſemble avoir autoriſé les modernes à imaginer ce complément qu'il appelle *cognatæ ſignificationis*; mais comme Priſcien lui-même l'avoit imaginé pour ſes vues particulieres, ſans s'appuyer de l'autorité des bons écrivains, la ſienne n'eſt pas plus recevable en ce cas, que ſi le latin eût été pour lui une langue morte.

J'ai remarqué un peu plus haut que c'étoit un vice d'avoir réuni ſous la même dénomination de *neutres*, les verbes qui ne ſont en effet ni actifs ni paſſifs, avec ceux qui ſont actifs intranſitifs; & cela me paroît coidens: ſi ceux-ci ſont actifs, on ne doit pas faire entendre qu'ils ne le ſont pas, en les appellant *neutres*; car ce mot, quand on l'applique aux verbes, veut dire *qui n'eſt ni actif ni paſſif*, & c'eſt dans le cas préſent une contradiction manifeſte. Sans y prendre trop garde, on a encore réuni ſous le même cathégorie des verbes véritablement paſſifs comme *tomber*, *pâlir*, *mourir*, *&c.* C'eſt le même vice, & il vient de la même cauſe.

Ces verbes paſſifs réputés *neutres*, & les verbes actifs intranſitifs ont été enviſagés ſous le même aſpect que ceux qui ſont effectivement *neutres*; parce que ni les uns ni les autres n'exigent jamais de complément pour préſenter un ſens fini: ainſi comme on dit ſans complément, *Dieu exiſte*, on dit ſans complément au ſens actif, *ce lievre courоit*, & au ſens paſſif, *tu mourras*. Mais cette propriété d'exiger ou de ne pas exiger un complément pour la plénitude du ſens, n'eſt point du tout ce qui doit faire les verbes actifs, paſſifs ou *neutres*: car comment auroit-on trouvé trois membres de diviſion dans un principe qui n'admet que deux parties contradictoires?

La vérité eſt donc qu'on a confondu les idées, & qu'il falloit enviſager les verbes concrets ſous deux aſpects généraux qui en auroient fourni deux diviſions différentes.

La premiere diviſion, fondée ſur la nature générale de l'attribut auroit donné les verbes actifs, les verbes paſſifs, & les verbes *neutres*: la ſeconde, fondée ſur la maniere dont l'attribut peut être énoncé dans le verbe, auroit donné des verbes abſolus & des verbes relatifs, ſelon que le ſens en auroit été complet en ſoi, ou qu'il auroit exigé un complement.

Ainſi *amo* & *curro* ſont des verbes actifs, parce que l'attribut qui y eſt énoncé eſt une action du ſujet: mais *amo* eſt relatif, parce que la plénitude du ſens exige un complément, puiſque quand on aime, on aime quelqu'un ou quelque choſe; au contraire *curro* eſt abſolu parce que le ſens en eſt complet, par la raiſon que l'action exprimée dans ce verbe ne porte ſon effet ſur aucun ſujet différent de celui qui la produit.

Amor & *pereo* ſont des verbes paſſifs, parce que les attributs qui y ſont énoncés ſont dans le ſujet des impreſſions indépendantes de ſon concours: mais *amor* eſt relatif, parce que la plénitude du ſens exige un complément qui énonce par qui l'on eſt aimé; au contraire *pereo* eſt abſolu, par la raiſon que l'attribut paſſif exprimé dans ce verbe eſt ſuffiſamment connu indépendamment de la cauſe de l'impreſſion. *Voyez* RELATIF.

Les verbes *neutres* ſont eſſentiellement abſolus, parce qu'exprimant quelque état du ſujet, il n'y a rien à chercher pour cela hors du ſujet.

Les Grammairiens ont encore porté bien plus loin l'abus de la qualification de *neutre* à l'égard des verbes, puiſqu'on a même diſtingué des verbes *neutres-actifs* & des verbes *neutres-paſſifs*; ce qui eſt une véritable antiologie. Il eſt vrai que les Grammairiens n'ont pas prétendu par ces dénominations déſigner la nature des verbes, mais indiquer ſimplement quelques caracteres marqués de leur conjugaiſon.

„ De ces verbes *neutres*, dit l'abbé de Dangeau „ (*opuſc. pag.* 187.), il y en a quelques-uns qui forment leurs parties compoſées... par le moyen du verbe auxiliaire *avoir*: par exemple, *j'ai couru*, *nous „ avons dormi*. Il y a d'autres verbes *neutres* qui forment leurs parties compoſées par le moyen du verbe auxiliaire *être*; par exemple, les verbes *venir*, *arriver*; „ car on dit, *je ſuis venu*, & non pas, *j'ai venu*, *ils ſont „ arrivés*, & non pas, *ils ont arrivé*. Et comme ces „ verbes ſont *neutres* de leur nature, & qu'ils ſe ſervent „ de l'auxiliaire *être* qui marque ordinairement le paſſif, „ je les nomme des verbes *neutres-paſſifs*... Quelques „ gens même ſont allés plus loin, & ont donné le nom „ de *neutres-actifs* aux verbes *neutres* qui forment leurs „ tems compoſés par le moyen du verbe *avoir*, parce „ que ce verbe *avoir* eſt celui par le moyen duquel les „ verbes actifs, comme *chanter*, *battre*, forment leurs „ tems compoſés. C'eſt pourquoi ils diſent que *dormir*, „ qui fait *j'ai dormi*; *éternuer*; qui fait *j'ai éternué*, ſont des verbes *neutres actifs* „.

Sur les mêmes principes on a établi la même diſtinction dans la grammaire latine, ſi ce n'eſt même de-là qu'elle a paſſé dans la grammaire françoiſe: on y appelle verbes *neutres-actifs* ceux qui ſe conjuguent à leurs prétérits comme les verbes actifs; *dormio*, *dormivi*, comme *audio*, *audivi*: & l'on appelle au contraire *neutres-paſſifs* ceux qui ſe conjuguent à leurs prétérits comme les verbes paſſifs, c'eſt-à-dire, avec l'auxiliaire *ſum* & le prétérit du participe *gaudeo*, *gaviſus ſum* ou *fui*. *Voyez* PARTICIPE.

Mais outre la contradiction qui ſe trouve entre les deux termes réunis dans la même dénomination, ces termes ayant leur fondement dans la nature intrinſeque des verbes, ne peuvent ſervir, ſans inconſéquence & ſans équivoque, à déſigner la différence des accidens de leur conjugaiſon. S'il eſt important dans notre langue de diſtinguer ces différentes eſpeces, il me ſemble qu'il ſuffiroit de réduire les verbes à deux conjugaiſons générales, l'une où les prétérits ſe formeroient par l'auxiliaire *avoir*, & l'autre où ils prendroient l'auxiliaire *être*: chacune de ces conjugaiſons pourroit ſe diviſer, par rapport à la formation des tems ſimples, en d'autres eſpeces ſubalternes. M. l'abbé de Dangeau n'étoit pas éloigné de cette voie, quand il expoſoit la conjugaiſon des verbes par ſection; & je ne doute pas qu'un partage fondé ſur ce principe ne jettât quelque lumiere ſur nos conjugaiſons. *Voyez* PARADIGME.

Au reſte, il eſt important d'obſerver que nous avons pluſieurs verbes qui forment leurs prétérits ou par l'auxiliaire *avoir*, ou par l'auxiliaire *être*; tels ſont *convenir*, *demeurer*, *deſcendre*, *monter*, *paſſer*, *repartir*: & la plûpart dans ce cas changent de ſens en changeant d'auxiliaire.

Convenir ſe conjuguant avec l'auxiliaire *avoir*, ſignifie *être convenable: ſi cela m'AVOIT CONVENU, je l'aurois fait*; c'eſt-à-dire, *ſi cela m'avoit été convenable*. Lorſqu'il ſe conjugue avec l'auxiliaire *être*, il ſignifie *avouer* ou *conſentir: vous ETES CONVENU de cette premiere vérité*, c'eſt-à-dire, *vous avez avoué cette premiere vérité*, *ils SONT CONVENUS de le faire*, c'eſt-à-dire, *ils ont conſenti à le faire*.

Demeurer ſe conjugue avec l'auxiliaire *avoir*, quand on veut faire entendre que le ſujet n'eſt plus au lieu dont il eſt queſtion, qu'il n'y étoit plus, ou qu'il n'y ſera plus dans le tems de l'époque dont il s'agit: *il A DEMEURÉ long tems à Paris*, veut dire qu'*il n'y eſt plus*; *J'AVOIS DEMEURÉ ſix ans à Paris lorſque je recevrai ma proviſion*, il eſt clair qu'alors *je n'y étois plus*. Quand il ſe conjugue avec l'auxiliaire *être*, il ſignifie que le ſujet eſt en un autre lieu dont il eſt queſtion, qu'il y étoit, ou qu'il y ſera encore dans le tems de l'époque dont il s'agit: *mon frere EST DEMEURÉ à Paris pour finir ſes études*, c'eſt-à-dire qu'*il y eſt encore*; *ma ſœur FUT DEMEURÉE à Rheims pendant les vacances*, c'eſt-à-dire qu'*elle y étoit encore*.

Les trois verbes de mouvement *deſcendre*, *monter*, *paſſer*, prennent l'auxiliaire *avoir*, quand on exprime le lieu *par où* ſe fait le mouvement: *nous AVONS MONTÉ* ou *DESCENDU les degrés*; *nous AVONS PASSÉ par la Champagne après AVOIR PASSÉ la Meuſe*. Ces mêmes verbes prennent l'auxiliaire *être*, ſi l'on n'exprime pas le nom du lieu *par où* ſe fait le mouvement, quand même on exprimeroit le lieu du départ ou le terme du mouvement: *votre fils S'ETOIT DESCENDU quand vous ÊTES MONTÉ dans ma chambre*; *notre armée ETOIT PASSÉE de Flandre en Alſace*.

Repartir ſignifie *répondre*, ou *partir une ſeconde fois*: les circonſtances les font entendre: mais dans le premier ſens il forme ſes prétérits avec l'auxiliaire *avoir*; *il A REPARTI avec eſprit*, c'eſt-à-dire, *il a répondu*: dans le ſecond ſens il prend à ſes prétérits l'auxiliaire *être*; *il EST REPARTI promptement*, c'eſt-à-dire *il s'en eſt allé*.

Le verbe *périr* ſe conjugue aſſez indifféremment avec l'un ou l'autre des deux auxiliaires: *tous ceux qui étoient ſur ce vaiſſeau ONT PÉRI*, ou *SONT PÉRIS*.

On croit aſſez communément que le verbe *aller* prend quelquefois l'auxiliaire *avoir*, & qu'alors il emprunte *été* du verbe *être*; l'abbé Regnier le donne à entendre de cette ſorte (*Gramm. fr.* in-12. *pag.* 389.) Mais c'eſt une erreur: dans cette phraſe, *j'ai été à Rome*, on ne fait aucune mention du verbe *aller*, & elle ſignifie littéralement en latin *fui Romæ*; ſi elle rappelle l'idée d'*aller*, c'eſt en vertu d'une métonymie, ou ſi vous voulez, d'une métalepſe du conſéquent qui réveille l'idée de l'antécédent, parce qu'il faut antécédemment *aller* à Rome pour y *être*, & y *être allé* pour y *avoir été*. Ce

n'eſt

n'eſt donc pas en parlant de la conjugaiſon, qu'un grammairien doit s'citer du choix de l'un de ces tours pour l'autre; c'eſt au traité des tropes qu'il doit en faire mention. (*B. E. R. M.*)

NEUTON, *ſel*, (*Chimie.*) voyez *ſous le mot* SEL.

NEUVAINE, ſ. f (*Théol.*) prieres continuées pendant neuf jours dans une égliſe en l'honneur de quelque ſaint, pour implorer ſon ſecours en quelque néceſſité.

NEUVAINE, *ſ. f.* (*meſure de graines.*) meſure des blés dont on ſe ſert dans quelques endroits du Lyonnois, particuliérement depuis Treeoux juſqu'à Marmerle, & de Traeerſe juſqu'à S Trivier. Cent *neuvaines* font cent douze lânées de Lyon.

NEUVIEME, ſ. m. (*Arithmét.*) c'eſt la partie d'un tout diviſé en neuf portions égales.

En fait de fractions ou nombres rompus, de quelque tout que ce ſoit, un *neuvieme*, trois *neuviemes*, cinq *neuviemes*, ſept *neuviemes*, s'écrivent ainſi, $\frac{1}{9999}$; la verge ou yard d'Angleterre, qui eſt une meſure des longueurs, contient ſept *neuviemes* d'aunes de Paris.

NEUVIEME, ſdj. *en Muſique*, eſt l'octave de la ſeconde. Cet intervalle porte le nom de *neuvieme*, parce qu'il faut former neuf ſons pour paſſer diatoniquement d'un de ces termes à l'autre.

Il y a un accord par ſuppoſition qui s'appelle *accord de neuvieme*, pour le diſtinguer de l'accord de ſeconde qui ſe prépare, s'accompagne & ſe ſauve différemment. L'accord de *neuvieme* eſt formé par un ſon ajoûté à la baſſe une tierce au-deſſous de l'accord de ſeptieme; en ſorte que la ſeptieme même fait *neuvieme* ſur ce nouveau ſon. La *neuvieme* s'accompagne par conſéquent de tierce & quinte, & quelquefois de ſeptieme. La quatrieme note du ton eſt généralement celle ſur laquelle cet accord convient le mieux; la baſſe y doit toujours arriver en montant, & le deſſus doit ſyncoper. *Voy.* SYNCOPE, SUPPOSITION, ACCORD.

NEUVILLER, (*Géogr.*) petite ville de France en Alſace, au pié d'une haute montagne. *Long.* 25. 4. *lat.* 48 20.

NEUVY, (*Géog.*) ce mot a été formé du latin *Novus vicus*, ou de *Noviacus*, *Novacum*, mots corrompus de *Novus vicus*. Tous les lieux en France appellés *Neuvy*, ont cette origine; c'eſt pourquoi le village en Berry nommé *Neuvy-ſur-Barangeon* ne peut pas être la ville *Noviodunum*, que l'armée de Céſar trouva ſur ſon chemin dans le pays des Bituriges (le Berry), lorſqu'elle s'approcha de l'armée de Vercingentorix, M. Lancelot l'a prouvé contre l'opinion de M de Valois.

NEWCASTLE, (*Géogr.*) ville d'Angleterre, capitale du Northumberland, avec titre de duché. Elle eſt grande, bien peuplée, négociante, riche & bâtie ſur le penchant d'une colline avec un quai ſur la riviere pour la commodité des vaiſſeaux qui y abordent.

On nommoit anciennement le lieu où l'on a bâti *Newcaſtle*, *Gerviorum regio*. Cambden dit qu'elle s'appelloit autrefois *Monkeſter*, & qu'elle ne prit le nom de *Newcaſtle*, qui ſignifie *château neuf*, que d'un château qui y fut élevé pour la défenſe par le prince Robert, fils de Guillaume le Conquérant. On en voit encore quelques pans de murailles.

C'eſt à *Newcaſtle* que ſe fait le grand négoce du charbon-de-terre, cette ville étant preſque toute environnée de mines de charbon qu'on y prend pour l'uſage. Londres ſeule en conſomme 600 mille chaldrons par année à 26 boiſſeaux le chaldron. De là vient qu'on voit preſque toujours à *Newcaſtle* des flottes de vaiſſeaux charbonniers, dont le rendez vous eſt à Shelas, à l'embouchure de la Tyne. C'eſt en particulier ce négoce qui rend *Newcaſtle* opulente.

Elle jouit d'ailleurs de grands privileges, qu'elle obtint ſous la reine Eliſabeth. Elle eſt du nombre de celles qui ſe gouvernent elles-mêmes (*counties-towns*), indépendamment du lieutenant de la province. Elle eſt ſur la Tyne, à 7 milles de la mer & 212 N. O de Londres. *Long.* ſelon Street, 20. 21. 15. *lat.* 55. 3.

Newcaſtle eſt la patrie du vénérable Bede, qui y naquit en 672, & mourut en 735 à 63 ans, après avoir été l'ornement de l'Angleterre, & l'un des plus ſavans hommes de ſon ſiecle. Il s'appliqua également à l'étude des ſciences ſacrées & profanes. Ses ouvrages ont été imprimés à Bâle & à Cologne en 8. *vol. infol.* Le plus précieux de tous eſt l'hiſtoire eccléſiaſtique d'Angleterre; car ſes commentaires ne ſont que des paſſages des Peres liés enſemble dans un ſtyle plus ſimple qu'élégant. (*D. J.*)

NEW-JERSEY *ou* NOUVELLE-JERSEY, (*Géog.*) province de la nouvelle Albion, diviſée en Eſt-Jerſey, ou Jerſey-orientale, & en Oueſt-Jerſey, ou Jerſey-occidentale.

La province d'eſt-Jerſey eſt ſituée entre le 39 & le 41d de latitude ſeptentrionale. Elle eſt bornée au S. E. par la mer Océane, & à l'eſt par un gros torrent navigable, appellé *la riviere de Hudſon*. La commodité de la ſituation, & la bonté de l'air, ont engagé les Anglois à y élever quatre ou cinq villes conſidérables. Tous les avantages s'y trouvent pour la navigation; les bâtimens peuvent demeurer en ſureté dans la baie de Sand-Hoock, au fort des plus grandes tempêtes; l'on peut les expédier de tous les vents, & entrer & ſortir en été comme en hiver. Il y a quantité de bois propre pour la conſtruction des navires. La pêche y eſt abondante; la terre y produit les eſpeces de grains qui croiſſent en Angleterre, de bon lin, & des chanvres.

La province d'Oueſt-Jerſey s'étend ſur la mer, & ne le cede point à celle d'Eſt-Jerſey. C'eſt une des meilleures colonies de toute l'Amérique. On y trouve des fourrures de caſtors, de renards noirs, de martres, *&c.* Le tabac y vient à merveille, & la pêche de la morue y eſt abondante. (*D. J.*)

NEWMARKET, (*Géog.*) grande plaine d'Angleterre, ſur les frontieres de Suffolk & de Cambridge. Elle eſt fameuſe par les courſes à cheval qui s'y font ordinairement après la ſaint Michel & au mois d'Avril: le roi Charles II. y a bâti une maiſon royale.

NEWPLYMOUTH, (*Géog.*) ville & colonie angloiſe dans l'Amérique ſeptentrionale ſur la côte de la nouvelle Angleterre, où elle eſt la capitale d'une province nommée auſſi *Plymouth*. Cette province s'étend l'eſpace de 100 milles le long de la mer, ſur environ 50 milles de largeur, & elle forme la plus ancienne colonie de la nouvelle Angleterre. La capitale conſiſte en quatre ou cinq cens familles. *Long.* 306. 35. *lat.* 41. 30.

NEWPORT, (*Géog.*) bourg d'Angleterre, chef-lieu de l'île de Wight, avec titre de baronie. *Medena* étoit l'ancien nom de ce bourg, ſelon pluſieurs ſavans; il a le privilege de députer au parlement, eſt aſſez grand, bien peuplé, avec un havre défendu par un château. *Long.* 16. 25. *lat.* 50. 36.

Il y a un autre *Newport* ou ville à marché dans le Buckinghamshire; un autre dans le Monmouthshire; & un troiſieme dans la province de Carnouailles.

C'eſt à *Newport*, capitale de l'île de Wight, que naquit en 1571, *James* (*Thomas*) en latin *Jacobus*, ſavant docteur d'Oxford, & premier bibliothécaire de la bibliotheque Boldéienne. Il s'acquit une grande réputation, fut revêtu de divers poſtes importans, & mourut en 1629, âgé d'environ 58 ans. On a de lui pluſieurs ouvrages en latin & en anglois, dont la plûpart roulent ſur des falſifications qu'il avoit trouvées dans les éditions des textes des peres. Il a traduit en anglois la Philoſophie morale des Stoïciens, & a laiſſé quelques ouvrages manuſcrits. Son traité *de perfonâ & officio judicis apud Hebræos aliaſque populos*, parut *in-4°.* & eſt eſtimé.

NEWRY, (*Géog.*) petite ville d'Irlande dans le comté de Down, à 25 milles au S. O. de Dow, ſur la riviere Newry, près des frontieres d'Armagh. Elle envoie deux députés au parlement de Dublin, & a le droit de tenir un marché public. *Long.* 10. 44. *lat.* 54. 18.

La petite riviere de *Newry* ſort du Lough-Néagh, ſépare le comté de Dow de celui d'Armagh, & va ſe jetter dans la mer un peu au-deſſous de la ville qui porte ſon nom.

NEWFIDLERZÉE, (*Géog.*) lac ſitué dans la baſſe Autriche, à quelques milles du Danube, & au midi de ce fleuve. Les Allemans le lui donnent le nom de mer *Zée*, qu'à cauſe de la quantité de poiſſon qu'on y prend, Pline, *liv. III. chap. xxiv.* l'appelle *Peiſo*. Il a 7 milles d'Allemagne de longueur, & 3 milles de largeur. (*D. J.*)

NEWTONIANISME, ſ. m. *ou* PHILOSOPHIE NEWTONIENNE, (*Phyſiq.*) c'eſt la théorie du méchaniſme de l'univers, & particuliérement du mouvement des corps céleſtes, de leurs lois, de leurs propriétés, telle qu'elle a été enſeignée par M. Newton. *Voyez* PHILOSOPHIE.

Ce terme de *philoſophie newtonienne* a été différemment appliqué, & de-là ſont venues pluſieurs notions de ce mot.

Quelques auteurs entendent par là la philoſophie corpuſculaire, telle qu'elle a été réformée & corrigée par les découvertes dont M. Newton l'a enrichie. *Voyez* CORPUSCULAIRE.

C'eſt dans ce ſens que M. Graveſande appelle ſes élémens de Phyſique, *Introductio ad philoſophiam newtonianam*.

Dans ce ſens, la philoſophie newtonienne n'eſt autre choſe que la nouvelle philoſophie, différente des philoſophies ariſtotélienne & péripatéticienne, & des anciennes philoſophies corpuſculaires. *Voyez* ARISTOTELISME, PÉRIPATÉTISME, CARTESIANISME, *&c.*

D'autres entendent par philoſophie newtonienne la méthode que M. Newton obſerve dans ſa philoſophie, méthode qui conſiſte à déduire ſes raiſonnemens & ſes concluſions directement des phénomenes, ſans aucune hypothèſe antécédente, à commencer par des principes ſimples, à déduire les premieres lois de la nature d'un petit nombre de phénomenes choiſis, & à ſe ſervir de ces lois pour expliquer les autres effets. *Voyez* LOIS DE LA NATURE au mot NATURE.

Dans ce ſens la philoſophie newtonienne n'eſt autre choſe que la phyſique expérimentale, & eſt oppoſée à l'ancienne philoſophie corpuſculaire. *Voyez* EXPÉRIMENTALE.

D'autres entendent par philoſophie newtonienne, celle où les corps phyſiques ſont conſidérés mathématiquement, où la géométrie & la méchanique ſont appliquées à la ſolution des phénomenes.

La philoſophie newtonienne priſe dans ce ſens, n'eſt autre choſe que la philoſophie méchanique & mathématique. *Voyez* MÉCHANIQUE & PHYSICO-MATHÉMATIQUE.

D'autres entendent par philoſophie newtonienne, cette partie de la Phyſique que M. Newton a traitée, étendue, & expliquée dans ſon livre des Principes.

D'autres enfin entendent par philoſophie newtonienne, les nouveaux principes que M. Newton a apportés dans la Philoſophie, le nouveau ſyſtême qu'il a fondé ſur ces principes, & les nouvelles explications des phénomenes qu'il en a déduites; en un mot ce qui caractériſe ſa philoſophie & la diſtingue de toutes les autres: c'eſt dans ce ſens que nous allons principalement la conſidérer.

L'hiſtoire de cette philoſophie eſt fort courte; les principes n'en furent publiés qu'en 1686, par l'auteur, alors membre du college de la Trinité à Cambridge, enſuite publiés de nouveau en 1713, avec des augmentations conſidérables.

En 1726, on en avant la mort de l'auteur, on donna encore une nouvelle édition de l'ouvrage qui les contient, & qui eſt intitulé *Philoſophia naturalis principia mathematica*, ouvrage immortel, & un des plus beaux que l'eſprit humain ait jamais produit.

Quelques auteurs ont tenté de rendre la philoſophie newtonienne plus facile à entendre, en mettant à part ce qu'il y avoit de plus ſublime dans les recherches mathématiques, & y ſubſtituant des raiſonnemens plus ſimples ou des expériences: c'eſt ce qu'ont fait principalement Whiſton dans ſes *Prælectiones phyſico-mathem.* Graveſande dans ſes *Elémens & Inſtitutions*.

M. Pemberton, membre de la Société royale de Londres, & auteur de la 3e édition des Principes, a donné auſſi un ouvrage intitulé *View of the newtonian philoſophy, idée de la philoſophie de Newton*; cet ouvrage eſt une eſpece de commentaire par lequel l'auteur a tâché de mettre cette philoſophie à la portée du plus grand nombre des géometres & des phyſiciens: les peres le Seur & Jacquier, minimes, ont auſſi donné au public en trois volumes in-4°. le livre des principes de Newton avec un commentaire fort ample, & qui peut être très-utile à ceux qui veulent lire l'excellent ouvrage du philoſophe anglois. On doit joindre à ces ouvrages celui de M. Maclaurin qui a pour titre, *Expoſition des découvertes du chevalier Newton*, traduite en françois depuis quelques années, & le commentaire que madame la marquiſe du Chatelet nous a laiſſé ſur les principes de Newton, avec une traduction de cet même ouvrage.

Nonobſtant le grand mérite de cette philoſophie, & l'autorité univerſelle qu'elle a maintenant en Angleterre, elle ne s'y établit d'abord que fort lentement; à peine le *Newtonianiſme* eut-il d'abord dans toute la nation deux ou trois ſectateurs: le carteſianiſme & le léibnitianiſme y regnoient dans toute leur force.

M. Newton a expoſé cette philoſophie dans le troiſieme livre de ſes principes; les deux livres précédens ſervent à préparer, pour ainſi dire, la voie, & à établir les principes mathématiques qui ſervent de fondement à cette philoſophie.

Telles ſont les lois générales du mouvement, des forces centrales & centripetes ou la peſanteur des corps, de la réſiſtance des milieux. *Voyez* CENTRAL, GRAVITÉ, RESISTANCE, *&c.*

Pour rendre ces recherches moins ſeches & moins géométriques l'auteur les a ornées par des remarques philoſophiques qui roulent principalement ſur la denſité & la réſiſtance des corps, ſur le mouvement de la lumiere & du ſon, ſur le vuide, *&c.*

Dans le troiſieme livre l'auteur explique ſa philoſophie & des principes qu'il a poſés auparavant il déduit la ſtructure de l'univers, la force de la gravité qui fait tendre les corps vers le Soleil & les planetes; c'eſt par cette même force qu'il explique le mouvement des cometes, la théorie de la Lune, & le flux & reflux.

Ce livre, que nous appellons *de mundi ſyſtemate*, avoit d'abord été écrit dans une forme ordinaire, comme l'auteur nous l'apprend; mais il conſidéra dans la ſuite que les lecteurs peu accoutumés à des principes tels que les ſiens, pourroient ne pas ſentir la force des conſéquences, & auroient peine à ſe défaire de leurs anciens préjugés; pour obvier à cet inconvénient, & pour empêcher ſon ſyſtême d'être l'objet d'une diſpute éternelle, l'auteur lui donna une forme mathématique en l'arrangeant par propoſitions, de ſorte qu'on ne peut la lire & l'entendre que quand on eſt bien au fait des principes qui précedent mais il n'eſt pas néceſſaire d'entendre généralement tout. Pluſieurs propoſitions de cet ouvrage ſeroient capables d'arrêter les géometres même de la plus grande force. Il ſuffit d'avoir lû les définitions, les lois du mouvement, & les trois premieres ſections du premier livre, après quoi l'auteur avertit lui-même qu'on peut paſſer au livre *de ſyſtemate mundi*.

Les différens points de cette philoſophie ſont expliqués dans ce dictionnaire aux articles qui y ont rapport. *Voy.* SOLEIL, LUNE, PLANETE, COMETE, TERRE, MILIEU, MATIERE, *&c.* nous nous contenterons de donner ici une idée générale du tout, pour faire connoître au lecteur le rapport que les différentes parties de ce ſyſtême ont entre elles.

Le grand principe ſur lequel eſt fondée toute cette philoſophie, c'eſt la gravitation univerſelle: ce principe n'eſt pas nouveau. Keplet, long-tems auparavant, en avoit donné les premieres idées dans ſon *Introd. ad mot. marſif.* il découvrit même quelques propriétés qui en reſultoient, & les effets que la gravité pouvoit produire dans les mouvemens des planetes; mais la gloire de porter ce principe juſqu'à la démonſtration phyſique, étoit reſervée au philoſophe anglois. *Voyez* GRAVITÉ.

La preuve de ce principe par les phénomenes, jointe avec l'application de ce même principe aux phénomenes de la nature; ou l'uſage que fait l'auteur de ce principe pour expliquer ces phénomenes, conſtitue le ſyſtême de M. Newton, dont voici l'extrait abrégé.

I. Les phénomenes ſont 1°. que les ſatellites de Jupiter décrivent autour de cette planete des aires proportionnelles aux tems, & que les tems de leurs révolutions ſont entre eux en raiſon ſeſquiplée de leurs diſtances au centre de Jupiter, obſervation ſur laquelle tous les Aſtronomes s'accordent. 2°. Le même phenomene a lieu dans les ſatellites de Saturne, conſidérés par rapport à Saturne, & dans la Lune conſidérée par rapport à la Terre. 3°. Les tems des révolutions des planetes premieres autour du Soleil ſont en raiſon ſeſquiplée de leurs moyennes diſtances au Soleil. 4°. Les planetes premieres ne décrivent point autour de la terre des aires proportionnelles aux tems: elles paroiſſent quelquefois ſtationnaires, quelquefois rétrogrades par rapport à elle. *Voyez* SATELLITE, PERIODE.

II. La force qui détourne continuellement les ſatellites de Jupiter du mouvement rectiligne & qui les retient dans leurs orbites, eſt dirigée vers le centre de Jupiter, & eſt en raiſon inverſe du quarré de la diſtance à ce centre: la même choſe a lieu dans les ſatellites de Saturne à l'égard de Saturne, dans la Lune à l'égard de la Terre, & dans les planetes premieres à l'égard du Soleil: ces vérités ſont une ſuite du rapport obſervé des diſtances aux tems périodiques, & de la proportionnalité des aires aux tems. *Voyez les articles* CENTRAL & FORCE, où vous trouverez tous les principes néceſſaires pour tirer ces conſéquences.

III. La Lune peſe vers la terre, & eſt retenue dans ſon orbite par la force de la gravité; la même choſe a lieu dans les autres ſatellites à l'égard de leurs planetes premieres, & dans les planetes premieres à l'égard du Soleil. *Voyez* LUNE & GRAVITATION.

Cette propoſition ſe prouve auſſi pour la Lune; la moyenne diſtance de la Lune à la Terre eſt de 60 demi diametres terreſtres; ſa période, par rapport aux étoiles fixes, eſt de 27 jours, 7 heures, 43 minutes; enfin la circonférence de la terre eſt de 123249600 piés de Paris. Suppoſons préſentement que la Lune ait perdu tout ſon mou-

mou-

mouvement & tombe vers la Terre avec une force égale à celle qui la retient dans ſon orbite, elle parcourroit dans l'eſpace d'une minute de tems $15\frac{1}{12}$ piés de Paris, puiſque l'arc qu'elle décrit par ſon moyen mouvement autour de la Terre, dans l'eſpace d'une minute, a ſon ſinus verſe égal à $15\frac{1}{12}$ piés de Paris, comme il eſt aiſé de le voir par le calcul; or comme la force de la gravité doit augmenter en approchant de la Terre en raiſon inverſe du quarré de la diſtance, il s'enſuit que proche la ſurface de la Terre elle ſera 60x60 fois plus grande qu'à la diſtance où eſt la Lune; ainſi un corps peſant qui tombe proche la ſurface de la Terre doit parcourir dans l'eſpace d'une minute, $60 \times 60 \times 15\frac{1}{12}$ piés de Paris, & $15\frac{1}{12}$ piés en une ſeconde.

Or c'eſt là en effet l'eſpace que parcourent en une ſeconde les corps peſans, comme Huygens l'a démontré par les expériences des pendules: ainſi la force qui retient la Lune dans ſon orbite, eſt le même que celle que nous appellons *gravité*; car ſi elles étoient différentes, un corps qui tomberoit proche la ſurface de la Terre, pouſſé par les deux forces enſemble, devroit parcourir le double de $15\frac{1}{12}$ piés, c'eſt-à dire 30 $\frac{1}{6}$ piés dans une ſeconde, puiſque d'un côté la peſanteur lui feroit parcourir 15 piés, & que de l'autre la force qui attire la Lune, & qui regne dans tout l'eſpace qui ſépare la Lune de la Terre, en diminuant comme le quarré de la diſtance, ſeroit capable de faire parcourir aux corps d'ici bas 15 piés par ſecondes, & ajouteroit ſon effet à celui de la peſanteur. La propoſition dont il s'agit ici a déjà été démontrée au mot GRAVITÉ, mais avec moins de détail & d'une maniere un peu différente, & nous n'avons pas cru devoir la ſupprimer, afin de laiſſer voir à nos lecteurs comment on peut parvenir de différentes manieres à cette vérité fondamentale. *Voyez* DESCENTE.

A l'égard des autres planetes ſecondaires, comme elles obſervoient par rapport à leurs planetes premieres les mêmes lois que la Lune par rapport à la Terre, l'analogie ſeule fait voir que ces lois dépendent des mêmes cauſes. De plus, l'attraction eſt toujours réciproque, c'eſt-à-dire la réaction eſt égale à l'action; ainſi les planetes premieres gravitent vers leurs planetes ſecondaires, la Terre grevite vers la Lune, & le Soleil gravite vers toutes les planetes à-la-fois, & cette grevité eſt dans chaque planete particuliere à très-peu près en raiſon inverſe du quarré de la diſtance au centre commun de gravité. *Voyez* ATTRACTION, RÉACTION, *&c.*

IV. Tous les corps gravitent vers toutes les planetes & leurs peſanteurs vers chaque planete ſont, à égale diſtances, en raiſon directe de leur quantité de matiere.

La loi de la deſcente des corps peſans vers la Terre, mettant à part la réſiſtance de l'air, eſt telle: tous les corps, à égales diſtances de la Terre, tombent également en tems égaux.

Suppoſons, par exemple, que des corps peſans ſoient portés juſqu'à la ſurface de la Lune; & que privés en même tems que la Lune de tout mouvement progreſſif, ils retombent vers la Terre; il eſt démontré que dans le même tems ils décriroient les mêmes eſpaces que la Lune; de plus, comme les ſatellites de Jupiter font leurs révolutions dans des tems qui ſont en raiſon ſeſquiplée de leurs diſtances à Jupiter, & qu'ainſi à diſtances égales la force de la gravité ſeroit le même en eux; ils s'enſuit que tombant de hauteurs égales en tems égaux, ils parcourroient des eſpaces égaux préciſément comme les corps peſans qui tombent ſur la terre; on fera le même raiſonnement ſur les planetes premieres conſidérées par rapport au Soleil. Or la force par laquelle des corps inégaux ſont également accélérés, eſt comme leur quantité de matiere. Ainſi le poids des corps vers chaque planete eſt comme la quantité de matiere de chacune, en ſuppoſant les diſtances égales. De même le poids des planetes premieres & ſecondaires vers le Soleil, eſt comme la quantité de matiere des planetes & des ſatellites. *Voyez* MATIERE.

V. La grevité s'étend à tous les corps, & la force avec laquelle un corps en attire un autre, eſt proportionnelle à la quantité de matiere que chacun contient.

Nous avons déjà prouvé que toutes les planetes gravitent l'une vers l'autre; & que la gravité vers chacune en particulier eſt en raiſon inverſe du quarré de la diſtance à ſon centre, conſéquemment la gravité eſt proportionnelle à leur quantité de matiere. De plus comme toutes les parties d'une planete *A* gravitent vers l'autre planete *B*, & que la gravité d'une partie eſt à la gravité du tout, comme cette partie eſt au tout: qu'enfin la réaction eſt égale à l'action, la planete *B* doit graviter vers toutes les parties de la planete *A*, & ſa gravité vers une partie ſera à ſa gravité vers toute la planete, comme la maſſe de cette partie eſt à la maſſe totale.

De-là on peut déduire une méthode pour trouver & comparer les gravités des corps vers différentes planetes pour déterminer la quantité de matiere de chaque planete & ſa densité; en effet les poids de deux corps égaux qui font leurs révolutions autour d'une planete, ſont en raiſon directe des diametres de leurs orbes, & inverſe des quarrés de leurs tems périodiques, & leurs peſanteurs à différentes diſtances du centre de la planete ſont en raiſon inverſe du quarré de ces diſtances. Or puiſque les quantités de matiere de chaque planete ſont comme la force avec laquelle elles agiſſent à diſtance donnée de leur centre, & qu'enfin les poids de corps égaux & homogenes vers des ſpheres homogenes ſont à la ſurface de ces ſpheres en raiſon de leurs diametres, conſéquemment les densités des planetes ſont comme le poids d'un corps qui ſeroit placé ſur ces planetes à la diſtance de leurs diametres. De-là M. Newton conclut que l'on peut trouver la maſſe des planetes qui ont des ſatellites comme le Soleil, la Terre, Jupiter & Saturne; parce que par les tems des révolutions de ces ſatellites on connoît la force avec laquelle ils ſont attirés. Ce grand philoſophe dit que les quantités de matiere du Soleil, de Jupiter, de Saturne, & de la Terre ſont comme 1, $\frac{1}{1033}$, $\frac{1}{3021}$ & $\frac{1}{169282}$; les autres planetes n'ayant point de ſatellites, on ne peut connoître la quantité de leur maſſe. *Voyez* DENSITÉ.

VI. Le centre de gravité commun du Soleil & des planetes eſt en repos; & le Soleil, quoique toujours en mouvement, ne s'éloigne que fort peu du centre commun de toutes les planetes.

Car la quantité de matiere du Soleil étant à celle du Jupiter, comme 1033 à 1, & la diſtance de Jupiter au Soleil étant au demi diametre du Soleil dans un rapport un peu plus grand; le centre commun de gravité du Soleil & de Jupiter ſera un peu au-delà de la ſurface du Soleil. On trouvera par le même raiſonnement que le centre commun de gravité de Saturne & du Soleil ſera un point un peu en-deçà de la ſurface du Soleil; de ſorte que le centre de grevité commun du Soleil & de la Terre & de toutes les planetes ſera à peine éloigné du centre du Soleil de la grandeur d'un de ſes diametres. Or ce centre eſt toujours en repos; car en vertu de l'action mutuelle des planetes ſur le Soleil & du Soleil ſur les planetes, leur centre commun de gravité doit ou être en repos ou ſe mouvoir uniformément en ligne droite: or s'il ſe mouvoit uniformément en ligne droite, nous changerions ſenſiblement de poſition par rapport aux étoiles fixes; & comme cela n'arrive pas, il s'enſuit que le centre de gravité de notre ſyſtême planétaire eſt en repos. Par conſéquent quel que ſoit le mouvement du Soleil dans un tems, & dans un autre, ſelon la différente ſituation des planetes, il ne peut jamais s'éloigner beaucoup de ce centre. Ainſi le centre commun de gravité du Soleil, de la Terre & des planetes peut être pris pour le centre du monde. *Voyez* SOLEIL & CENTRE.

VII. Les planetes ſe meuvent dans des ellipſes dont le centre du Soleil eſt le foyer, & décrivent des aires autour du Soleil qui ſont proportionnelles aux tems.

Nous avons déjà expoſé ce principe à *poſteriori* comme un phénomene; mais maintenant que nous avons dévoilé le principe des mouvements céleſtes, nous pouvons démontrer *à priori* le phénomene dont il s'agit de la maniere ſuivante: puiſque les peſanteurs de chaque planete vers le Soleil eſt en raiſon inverſe du quarré de la diſtance; ſi le Soleil étoit en repos & que les planetes n'agiſſent point les unes ſur les autres, chacune décriroit autour du Soleil une ellipſe dont le Soleil occuperoit le foyer, & dans laquelle les aires ſeroient proportionnelles aux tems. Mais comme l'action mutuelle des planetes eſt fort petite, & que le centre du Soleil peut être cenſé immobile, il eſt clair que l'on peut négliger l'effet de l'action des planetes & le mouvement du Soleil; donc, *&c.* *Voyez* PLANETE & ORBITE.

VIII. Il faut avouer cependant que l'action de Jupiter ſur Saturne produit un effet aſſez conſidérable; & que, ſelon les différentes ſituations & diſtances de ces deux planetes, leurs orbites peuvent être un peu dérangées.

L'orbite du Soleil eſt auſſi dérangée un peu par l'action de la Lune ſur la Terre, le centre commun de gravité de ces deux planetes décrit une ellipſe dont le Soleil eſt le foyer, & dans laquelle les aires priſes autour du Soleil ſont proportionnelles aux tems. *Voyez* TERRE & SATURNE.

IX. L'axe de chaque planete, ou le diametre qui joint ſes poles, eſt plus petit que le diametre de ſon équateur.

Les planetes, ſi elles n'avoient point de mouvement diurne ſur leur centre, ſeroient des ſpheres, puiſque la gravité agiroit également par-tout; mais en vertu de leur rotation les parties éloignées de l'axe font effort pour s'élever vers l'équateur, & s'éleveroient en effet ſi la matiere de la planete étoit fluide. Auſſi Jupiter qui tourne fort vîte ſur ſon axe a été trouvé par les obſervations conſidérablement applati vers les poles. Par la même raiſon, ſi notre Terre n'étoit pas plus élevée à l'équateur qu'aux poles, la mer s'éleveroit vers l'équateur & inonderoit tout ce qui en eſt proche. *Voyez* FIGURE DE LA TERRE.

M. Newton prouve auſſi *à poſteriori* que la Terre eſt applatie vers les poles, & cela par les oſcillations du pendule qui ſont de plus courte durée ſous l'équateur que vers le pole. *Voyez* PENDULE.

X. Tous les mouvemens de la Lune & toutes les inégalités qu'on y obſerve découlent, ſelon M. Newton, des mêmes principes, ſavoir de ſa tendance ou gravitation vers la Terre, combinée avec ſa tendance vers le Soleil; par exemple, ſon inégale vîteſſe, cette de ſes nœuds & de ſon apogée dans les ſyzygies & dans les quadratures, les différences & les variations de ſon excentricité, *&c. Voyez* LUNE.

XI. Les inégalités du mouvement lunaire peuvent ſervir à expliquer pluſieurs inégalités qu'on obſerve dans le mouvement des autres ſatellites. *Voyez* SATELLITES, *&c.*

XII. De tous ces principes, ſur-tout de l'action du Soleil & de la Lune ſur la Terre, il s'en ſuit que nous devons avoir un flux & reflux, c'eſt-à-dire que la mer doit s'élever & s'abaiſſer deux fois par jour. *Voy.* FLUX & REFLUX, *ou* MARÉE.

XIII. De-là ſe déduit encore le théorie entiere des cometes; il en réſulte entr'autres choſes qu'elles ſont au-deſſus de la région de la Lune & dans l'eſpace planétaire; que leur éclat vient du Soleil, dont elles réfléchiſſent la lumiere; qu'elles ſe meuvent dans des ſections coniques dont le centre du Soleil occupe le foyer, & qu'elles décrivent autour du Soleil des aires proportionnelles aux tems; que leurs orbites ou trajectoires ſont preſque des paraboles; que leurs corps ſont ſolides, compacts & comme ceux des planetes, & qu'elles doivent par conſéquent recevoir dans leur périhélie une chaleur immenſe; que leurs queues ſont des exhalaiſons qui s'élevent d'elles & qui les environnent comme une eſpece d'atmoſphere. *Voyez* COMETE.

Les objections qu'on a faites contre cette philoſophie ont ſur-tout pour objet le principe de la gravitation univerſelle; quelques-uns regardent cette gravitation prétendue comme une qualité occulte, les autres la traitent de cauſe miraculeuſe & ſurnaturelle, qui doit être bannie de la ſaine philoſophie; d'autres la rejettent, comme déduiſant le ſyſtême des tourbillons; d'autres comme ſuppoſant le vuide; on trouvera la réponſe des Newtoniens à ces objections dans les *articles* GRAVITÉ, ATTRACTION, TOURBILLON, *&c.*

A l'égard du ſyſtême de M. Newton ſur la lumiere & les couleurs, *voyez* COULEUR & LUMIERE; *voyez* auſſi aux *articles* ALGEBRE, GÉOMETRIE & DIFFÉRENTIEL, les découvertes géométriques de ce grand homme. *Chambers.*

Nous n'avons rien à ajoûter à cet article ſur l'expoſition de la philoſophie newtonienne, ſinon de prier le lecteur de ne point en ſéparer la lecture de celle des *mots* ATTRACTION & GRAVITÉ. Plus l'Aſtronomie & l'Analyſe ſe perfectionnent, plus on apperçoit d'accord entre les principes de M. Newton & les phénomenes. Les travaux des Géometres de ce ſiecle ont donné à cet admirable ſyſtême un appui inébranlable. On peut voir le détail aux *articles* LUNE, FLUX & REFLUX, NUTATION, PRÉCESSION, *&c.*

Cependant M. Newton a eſſayé de déterminer celle de la Lune par la hauteur des marées; il trouve qu'elle eſt environ la 39e partie de la maſſe de la Terre. Sur quoi *voyez l'article* LUNE. (*O*)

NEWTOWN, (*Géog.*) ville d'Irlande au comté de Down, à une lieue S. de Bangor, ſur le côté ſeptentrional du lac de Stranefort. Elle envoie deux députés au parlement de Dublin. *Long.* 11. 55. *lat.* 54. 40.

NEW-ZOL, (*Géog.*) ville de la haute Hongrie, la troiſieme des ſept villes des montagnes, avec titre de comté. Il y a dans cette ville & aux environs les plus belles mines de cuivre qui ſoient en Hongrie; mais comme il eſt fort attaché à la pierre qui eſt dans la mine, on a bien de la peine à l'en tirer. Quand on en eſt venu à bout, on le fait brûler & fondre quatorze fois avant qu'on puiſſe s'en ſervir. *New-zol* eſt ſituée ſur la riviere de Grau, à 14 lieues N. E. de Léopolſtad. *Long.* 37. 24. *lat.* 48. 40.

NEXUS, (*Droit rom.*) c'eſt-à-dire, citoyen attaché par eſclavage à ſon créancier pour dettes. On appelloit *nexi* chez les Romains ceux qui ayant contracté des dettes, & ne les pouvant acquitter au jour marqué, devenoient les eſclaves de leurs créanciers, qui pouvoient non-ſeulement les faire travailler pour eux, mais encore les mettre aux fers, & les tenir en priſon. *Liber qui ſua opera in ſervitute pro pecunia quam debet, dum ſolvere, dat, nexus vocatur*, dit Varron.

La condition de ces débiteurs, appellés auſſi *addicti*, étoit d'autant plus miſérable, que leurs travaux & leurs peines n'entroient point en déduction de leurs dettes; mais lorſqu'ils avoient payé, ils recouvroient avec la liberté tous leurs droits; car cette eſpece d'eſclavage étoit différente du véritable eſclavage, en ce que les *nexi* pouvoient malgré leur maître ſe délivrer de la ſervitude, en payant leur dette, & en ce qu'ils n'étoient point regardés comme affranchis après être ſortis de ſervitude, mais comme citoyens libres, *ingenui*, puiſqu'ils ne perdoient pas la qualité de citoyen romain, pouvant même ſervir dans les légions romaines. *Servus cum manumittitur fit libertinus; addictus, recepta libertate, eſt ingenuus. Servus invito domino libertatem non conſequitur; addictus ſolvendo, citra voluntatem domini conſequitur; ad ſervum nulla lex pertinet. Addictus legem habet; propria liberi, quæ nemo habet niſi liber, prænomen, nomen, cognomen, tribuni habet hos addictus.* Ce ſont les termes de Quintilien.

Cette coutume fut en uſage à Rome juſqu'à l'an 429, & elle donna occaſion à bien des ramoltes de la part des plébéjens; ils la regardoient comme une véritable tyrannie, qui obligeoient les enfans mêmes à ſe rendre eſclaves pour les dettes de leurs peres. Un jeune homme nommé Caius Publitius ayant été maltraité cruellement, pour n'avoir pas voulu condeſcendre aux deſirs infames de Lucius Papirius ſon maître, à qui il s'étoit donné comme eſclave pour les dettes de ſon pere: *cui quum ſe C. Publius ob ea alienum paternum nexum dedeſſet*, il excita la commiſération des citoyens, & fut cauſe de la loi qui ordonnoit que les biens des débiteurs répondroient à l'avenir de l'argent prêté; mais que les perſonnes ſeroient libres. *Pecunia creditæ bona debitoris, non corpus obnoxium eſſet. Ita* nexi ſoluti, *cautumque in poſterum ne necterentur*, dit Tite-Live, *lib. VIII. c. XXVIII.* (*D. J.*)

NEYN, (*Géog.*) ou *Néane*, ou *Nyn*, riviere d'Angleterre. Elle a ſa ſource dans le Northamptonſhire, qu'elle traverſe; & après avoir baigné les villes de Northampton & de Péterborough, elle va ſe jetter dans la golfe de Boſton. (*D. J.*)

NEYTRACHT, (*Géog.*) ou *Neytra*, ville de la haute Hongrie, ſur la riviere de *Neytra*, avec un évêché ſuffragant de Gran, à 26 lieues N. E. de Presbourg. *Long.* 36. 35. *lat.* 48. 28.

NEYVA, (*Géog.*) baie de l'Amérique ſeptentrionale, ſur la côte méridionale de l'île Eſpagnole ou de Saint-Domingue, environ à 30 lieues de la ville de Saint-Domingo vers l'oueſt. Elle tire ſon nom de la riviere Neyva qui s'y décharge. (*D. J.*)

NEZ, ſ. m. (*Anatomie*) Les auteurs déſignent par des noms différens les parties extérieures du *nez*; ils nomment la ſupérieure la racine du *nez*; l'inférieure, le globe du *nez*; celle qui eſt entre deux, le dos du *nez*; celles qui ſont ſur les bords des narines, les ailes du *nez*; & celles qui les ſépare, la colonne du *nez*.

Les parties qui compoſent la voûte du *nez* ne ſont pas ſeulement la peau, & une très-petite partie de graiſſe, il y a encore des os, des muſcles & des cartilages.

Les os propres du *nez* forment la partie ſupérieure de la voûte du *nez*; leur figure approche de la quarrée; leur face externe eſt un peu concave & aſſez unie, & l'interne concave & inégale: la partie ſupérieure de ces os ſe trouve beaucoup plus épaiſſe que l'inférieure; celle-ci ſe trouve comme découpée inégalement pour favoriſer l'attache des cartilages du *nez*.

Ces deux os étant joints enſemble, forment au-dedans du *nez*, le long de leur union, une rainure longitu-

pirudinale qui reçoit la lame offeuſe de l'etmoïde, ſur laquelle ces os ſont appuyés, de même que ſur la partie inférieure & moyenne du coronal, & ſe trouvent auſſi joints à une avance des os maxillaires. On remarque pour l'ordinaire aux os du *nez* un ou deux petits trous.

On compte pour l'ordinaire quatre touſcles au *nez*, deux de chaque côté; ſavoir le pyramidale & le myrtiforme. Le pyramidale a ſon attache fixe dans la jonction du coronal avec le frontal; & deſcendant le long du *nez*, vient ſe terminer au cartilage qui forme l'entrée de la narine du même côté.

Le myrtiforme a ſon attache fixe à l'os maxillaire vis-à-vis le fond de l'alvéole de la dent canine, & va ſe terminer au même cartilage que le premier; ces deux muſcles en agiſſant, dilatent les narines.

On donne pour conſtricteur des narines un petit muſcle qui a ſes attaches fixes extérieurement au fond des alvéoles des premieres dents inciſives, & ſe terminent aux ailes du *nez*.

Le muſcle orbiculaire des levres paroît auſſi avoir quelque part à cette action.

Les cartilages du *nez* ſont au nombre de cinq: il y en a quatre qui forment la partie inférieure du *nez*, deux ſupérieurs & deux inférieurs. Ces derniers compoſent principalement les narines; le cinquieme fait la partie antérieure & moyenne de la cloiſon qui ſépare l'intérieur du *nez* en deux cavités, dont les narines ſont l'entrée. Ces deux cavités ne ſont pas ſeulement formées par la diſpoſition particuliere des deux ſupérieurs du *nez* & des cartilages dont je viens de parler, les os maxillaires unis enſemble & ceux du palais en ſont auſſi une portion conſidérable; l'os ſphénoïde & l'etmoïde concourent auſſi avec le vomer à la formation des parois des cavités du *nez*; & la jonction de l'etmoïde avec le vomer fait la portion oſſeuſe de la cloiſon des narines.

On conſidere pluſieurs choſes dans chaque cavité du *nez*. On voit dans la partie ſupérieure la portion cellulaire de l'os etmoïde, & dans l'inférieure, les os ſpongieux. On y découvre auſſi les embouchures des ſinus frontaux dans les cellules de l'os etmoïde; celle des ſinus maxillaires de chaque côté, entre la portion cellulaire de l'os etmoïde & les lames inférieures du *nez* & les embouchures des ſinus ſphénoïdaux, s'apperçoivent dans la partie poſtérieure & inférieure du *nez*. On découvre outre cela dans le *nez* les orifices des conduits lacrymaux & des inciſifs, & enfin la communication des cavités du *nez* avec le goſier.

Il faut remarquer que chaque cavité du *nez* ſe trouve tapiſſée d'une membrane ſpongieuſe, nommée *pituitaire*. Cette membrane recouvre auſſi les cellules de l'os etmoïde, les os ſpongieux ou lames inférieures du *nez*, & les parois intérieures des ſinus & des conduits lacrymaux & inciſifs, & elle eſt parſemée dans toute ſon étendue de pluſieurs grains glanduleux, qui fourniſſent l'humeur mucilagineuſe dont elle eſt continuellement abreuvée. C'eſt principalement ſur la portion de cette membrane qui recouvre les cellules de l'os etmoïde, que viennent s'épanouir les filets de la premiere paire des nerfs, & quelques rameaux de la cinquieme, qui reçoivent les impreſſions des corps odorans, & les tranſmettent juſqu'à l'ame pour la ſenſation de l'odorat.

Les arteres qui ſe diſtribuent au *nez*, lui viennent des carotides, & les veines vont ſe décharger dans les jugulaires.

Le *nez* n'eſt pas ſeulement l'organe de l'odorat, il ſert encore à la reſpiration, à donner plus de force au ſon, à modifier la voix & à la rendre plus agréable, tant par ſa cavité, que par celle des ſinus qui y répondent.

Cette partie du viſage varie beaucoup en grandeur & en figure dans les divers ſujets dès le moment de leur naiſſance. Les negres, les Hottentots & quelques peuples de l'Aſie bien différens des Juifs, ont preſque tous le *nez* camus, écaché. La plûpart des anatomiſtes prétendent que cette *camoſité* vient de l'art, & non de la nature. Comme les négreſſes, ſuivant la tâche des voyageurs, portent leurs petits enfans ſur le dos pendant qu'elles travaillent, il arrive qu'en ſe bauſſant & baiſſant par ſecouſſes, le *nez* de l'enfant doit donner contre le dos de la mere, & s'applatir inſenſiblement. Indépendamment de cette raiſon, le P. du Tertre rapporte que les negres écraſent le *nez* à leurs enfans, & leur preſſent auſſi les levres pour les rendre plus groſſes, enſorte que ceux à qui l'on n'a fait ni l'une ni l'autre de ces opérations, ont le *nez* élevé & les levres auſſi minces que les Européens.

Cela peut être vrai des negres de Sénégal; mais il paroît aſſez certain que dans preſque tous les autres peuples negres, les groſſes levres, de même que le *nez* large & épaté ſont des traits donnés par la nature, qu'on a fait ſervir de modele à l'art qui eſt en uſage chez eux & parmi d'autres peuples, d'écacher le *nez*, & de groſſir les levres à ceux qui ont reçu la naiſſance avec cette perfection de moins. Comme c'eſt dans la forme plate qu'ils font conſiſter la beauté du *nez*, le premier ſoin des meres après leur accouchement, eſt d'applatir le *nez* de leurs enfans, pour qu'ils ne ſoient pas difformes à leurs yeux, tant les idées de beauté ſont biſarres chez les peuples de la terre.

Pluſieurs ne ſe contentent pas de préférer l'applatiſſement du *nez* à ſon élévation, ils trouvent un nouvel agrément à ſe percer cette partie pour y paſſer toutes ſortes d'ornemens de leur goût, & cet uſage eſt fort étendu en Afrique & en Orient. Les negres de la nouvelle Guinée traverſent leurs deux narines par une eſpece de ebrvilla longue de trois ou quatre pouces. Les ſauvages de la Guyane y paſſent des os de poiſſons, des plumes d'oiſeaux & d'autres choſes de ce genre. Les habitans de Geſurate, les femmes malabares & celles du golfe Perſique y portent des anneaux, des bagues & d'autres joyaux. C'eſt une galanterie chez quelques peuples arabes, de baiſer la bouche de leurs femmes à-travers ces anneaux, qui ſont quelquefois aſſez grands pour enfermer toute la bouche dans leur rondeur.

Les Européens au contraire ne ſe font percer que les oreilles pour les orner d'anneaux & de bijoux; ils trouvent avec raiſon qu'il ne faut ni gêner ni gâter le *nez*, & qu'il contribue beaucoup à la beauté, quand il n'eſt ni trop grand, ni trop petit, ni trop écraſé, ni trop ſortant au-dehors.

Sa forme & ſa poſition plus avancée que celle de toutes les autres parties du viſage, ſont particulieres à l'eſpece humaine; car dans aucun animal le *nez* ne fait un trait élevé. Les ſinges mêmes n'ont, pour ainſi dire, que des narines, ou du moins leur *nez*, qui eſt poſé comme celui de l'homme, eſt ſi plat & ſi court, qu'on ne doit pas le regarder comme une partie ſemblable. Les oiſeaux n'ont point de narines; ils ont ſeulement deux trous & deux conduits pour la reſpiration & l'odorat, au lieu que les quadrupedes ont des nazeaux ou des narines cartilagineuſes comme les hommes.

Je ne ſache aucun exemple d'enfant venu au monde avec la privation de la cloiſon du *nez*, ni avec les narines bouchées par un vice de conformation naturelle, & je fais même que l'accident d'un *nez* fermé contre nature par quelque maladie, s'offre très-rarement à l'art de la Chirurgie pour le percer.

Nez, *maladies du nez*, (*Médecine.*) Les uſages du *nez* & des humeurs qui y abordent méritent une attention ſinguliere dans la pratique de médecine. Le défaut de conformation de cette cavité peut occaſionner des changemens dans la reſpiration, dans la voix, dans l'haleine; la mauvaiſe qualité de l'humeur qui y coule peut déranger entierement l'œconomie animale.

1°. Si les ſinus qui compoſent l'étendue du *nez* ſont trop reſſerrés ou étranglés, leur cavité ſe trouvant diminuée, la membrane pituitaire aura moins d'étendue, l'organe de l'odorat ſera plus borné, l'humeur muqueuſe ſe filtrera en moindre quantité, ſes iſſues ſeront moins libres & plus étroites, elle croupira plus long-tems, elle rendra punais ceux qui ſe trouveront attaqués de ces accidens: ce que le défaut de conformation occaſionne, peut ſouvent arriver par l'inflammation de ces parties, par les changemens de l'air environnant, par des tumeurs qui ſurviendront dans cette cavité, des polypes, des tumeurs ſkirheuſes, des cancers & autres accidens de cette nature.

Les remedes que l'on pourroit apporter dans ces fâcheuſes circonſtances ſont différens, ſelon les cauſes & leurs accidens. On peut les voir & les examiner tous en particulier & en leur lieu.

2°. La qualité vitiée de l'humeur du *nez* eſt d'une grande conſéquence dans l'œconomie animale; ſon épaiſſiſſement occaſionne une reſpiration difficile, ſeche & douloureuſe, une toux ſeche, une difficulté de ſe moucher, un deſſechement dans le *nez*, une chaleur, une ſéchereſſe dans l'air, une acrimonie dans ſes particules qui irrite les ſolides, les roidit & empêche les parois de la cavité de ſe prêter à l'action de l'air.

Sa trop grande fluidité rend les parties trop humides, les relâche & les empêche d'exercer leur reſſort; le trop d'humidité de la membrane pituitaire fait que le ſérofité y ſéjourne & y croupit, & que la morve qui abonde, fait perdre aux nerfs leur qualité & leur ſenſibilité: l'enchifrenement eſt ſouvent l'effet de cette qualité vicieuſe de l'humeur pituitaire & moqueuſe du *nez*. Pour guérir cette maladie, on doit évacuer la ſurabondance

dance de ſérosité par les purgatifs, les diaphorétiques, les expectorans, les ſalivans & autres remedes particuliers évacuans. Les infuſions de lierre terreſtre, d'hyſope, de cataire ſont bonnes dans ces cas.

La grande abondance de l'humeur muqueuſe du *nez* occaſionne une conſtipation extraordinaire, parce que la dérivation qui ſe fait de la mucoſité dans le *nez*, en tarit la ſource dans les inteſtins; & de cette façon les excrémens reſtent à ſec & privés de leur véhicule, & de cette glutinoſité qui leur permet de gliſſer le long de la cavité du cylindre inteſtinal: de-là vient que les gens qui mouchent & expectorent ou crachent beaucoup, ſont d'ordinaire fort conſtipés: de-là vient auſſi que lorſque la morve eſt deſſechée, le ventre eſt auſſi pareſſeux, ce qui eſt ordinaire dans l'été; au contraire lorſque la morve eſt délayée, les excrémens le ſont auſſi, ce qui arriva dans l'hiver, où la tranſpiration eſt diminuée, & où les ſécrétions ſont plus abondantes dans le *nez* & dans les inteſtins que vers la ſurface externe du corps.

NEZ COUPÉ, *Staphylodendron*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Le piſtil ſort du calice qui eſt profondément découpé, & devient dans la ſuite un fruit membraneux, enflé comme une veſſie & diviſé en pluſieurs loges. Ce fruit renferme des ſemences fort dures, & pour ainſi dire oſſeuſes. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

NEZ COUPÉ, ou FAUX PISTACHIER, *Staphylodendron*, grand arbriſſeau qui ſe trouve dans quelques contrées de l'Europe méridionale. Il prend quelquefois douze à quinze piés de hauteur ſur un pié de circonférence, lorſqu'il ſe trouve dans un bon terrein: mais il ne s'éleve ordinairement dans les bois qu'à ſept ou huit piés. Il fait une tige droite & une tête aſſez régulière. Son écorce eſt liſſe, unie & marquetée de points cendrés ſur un fond brun. Sa feuille eſt compoſée de cinq & quelquefois de ſept folioles oblongues, aſſez grandes, & attachées à une nervure commune. Cette feuille eſt d'un verd brun en-deſſus & cendrée en-deſſous. Ses fleurs paroiſſent à la fin d'Avril; elles ſont blanches, aſſez apparentes & attachées par greppes à des pédicules longs, menus & pendans. Les fruits qui ſuccedent, ſont des eſpeces de veſſies verdâtres, aſſez grandes, diviſées en deux loges qui contiennent chacune deux ou trois noyaux de la groſſeur d'un pois. Les enfans les caſſent auſſi aiſément qu'une noiſette, pour avoir l'amande qui eſt douce à manger, mais qui fait ſoulever le cœur. La ſubſtance de cette amande eſt d'une couleur verdâtre qui reſſemble à celle de la piſtache; c'eſt apparemment ce qui a fait donner à cet arbriſſeau le nom de *piſtachier ſauvage*. On l'appelle auſſi *nez coupé*, parce que le noyau qui renferme la ſemence, reſſemble à un bout de nez que l'on auroit coupé. On le nomme auſſi *bois ſaint Edme* dans pluſieurs endroits de la Bourgogne, parce qu'on raconte que ce ſaint avoit un bâton du bois de cet arbriſſeau, qu'il piqua en terre & qui y fit racine. Le *nez coupé* croît dans les bois, dans les haies, deos les lieux frais, incultes & ombragés; cependant il n'eſt pas commun. Il eſt très-robuſte; il ſe multiplie aiſément, & il réuſſit par-tout, ſi ce n'eſt lorſqu'il eſt dans un terrein léger; il ſouffre beaucoup dans les grandes chaleurs & les ſéchereſſes.

Cet arbriſſeau pouſſe quantité de rejetons du pié qui peuvent ſervir à le multiplier. On y parvient auſſi, ſoit en couchant les branches au printems, ou en ſemant les noyaux peu après leur maturité qui arrive au mois de Septembre. Car ſi l'on différoit de les ſemer juſqu'au printems, la plûpart ne leveroient que l'année ſuivante. Par l'une ou l'autre méthode, on aura au bout d'un an des plans ſuffiſamment enracinés pour être mis en pépiniere. Les branches couchées donneront tout-de-ſuite des fleurs; mais les jeunes plants venus de ſemence, ne fleuriront qu'au bout de trois ou quatre ans; il ne faut pour la culture de cet arbriſſeau aucun ſoin particulier.

On fait uſage du *nez coupé* dans les jardins pour l'agrément. On peut le mettre dans les maſſifs des boſquets: on peut l'employer en arbre de ligne pour les allées, où il va de pair & figure fort bien avec le ſapin des Alpes, l'arbre de Judée, l'arbre de Sainte-Lucie, la roſe de Gueldres, *&c.*

Son bois, quoique blanc, eſt dur, ſolide, compacte & de durée. Il peut être de quelqu'utilité lorſqu'il a acquis un peu de groſſeur; car il eſt frêle, quand il eſt trop jeune. Il y a encore une autre eſpece de cet arbriſſeau.

Le *nez coupé de Virginie*. Quoique cet arbriſſeau vienne d'un climat aſſez chaud, il eſt tout auſſi robuſte que l'eſpece commune; mais il ne s'éleve qu'à neuf ou dix piés dans les meilleurs terreins. Sa feuille n'eſt compoſée que de trois folioles plus petites & d'un verd plus clair que celle de l'eſpece précédente. Sa fleur eſt auſſi plus petite & moins apparente; les vaiſſeaux qui ſuccedent ſont diviſées en trois loges: elles renferment chacune un noyau plus petit dont l'amande eſt auſſi d'un verd de piſtaches. Le feuillage de cet arbriſſeau fait tout ſon agrément. *Article de M. D'AUBENTON, ſubdélégué.*

NEZ, (*Critique ſacrée.*) Il eſt défendu par la Lévitique, de recevoir pour le ſervice de l'autel, un homme qui eût le *nez* trop petit, trop grand ou retrouſſé: *ſi parvus, aut grandis, aut torto fuerit naſo*, Levit. *XXI. xviij.* Les Hébreux mettoient communément la colere dans le *nez*: *aſcendit fumus de naribus ejus*, *II.* Reg. *xxij.* 9. Ce mot ſe prenoit auſſi pour la fierté & grandeur d'ame: *naſus tuus ſicut turris Libani*, eſt-il dit de l'épouſe, Cant. *vij*, 4: votre *nez* ne releve pas moins la beauté de votre viſage, que cette tour embellit le mont Liban. Cette tour étoit la fierté qui tendoit le cœur de l'épouſe inacceſſible à tout autre qu'à ſon époux. Mettre un cercle au *nez*, n'eſt *réprimer la fierté* des orgueilleux. *Nunquam poſuit circulum in naribus ejus*, Job. *xl.* 21. Enfin, cette phraſe, *dones exeat per nares veſtras*, Nom. *xxj*, 20. marque le dégoût des viandes qu'auroient les Iſraélites murmurateurs. (*D. J.*)

On lit auſſi dans le dict. de la bible que les Hébreux regardoient le *nez* comme le ſiege de la colere: *aſcendit fumus de naribus ejus*, eſt-il dit au ſecond livre des Rois, *c. xxij. verſ.* 9. en parlant de la colere de Dieu: & dans le Pſeaume xviij. verſ. 9 *aſcendit fumus in ira ejus*; l'hébreu porte *in naſo ejus*. Les anciens auteurs grecs & latins parlent à-peu-près de même. Ainſi Perſe,

Diſce: ſed ira cadat naſo, rugoſque ſanna.

& Plante,

Fames & mora bilem in naſo concinat.

Les Romains regardoient les gens dont le *nez* étoit aquilin ou crochu, comme enclins à la raillerie. *Naſo ſuſpendis adunco*, dit Horace, en parlant d'un ſatyrique.

Les femmes d'Orient, en pluſieurs endroits, mettent des cercles d'or à une de leurs narines. Salomon fait alluſion à cette coutume, lorſqu'il dit: *Circulus aureus in naribus ſuis mulier pulchra & fatua*, une femme belle, mais inſenſée, eſt comme un anneau au groin d'un pourceau. *Proverb. xj.* 22. On mettoit auſſi des anneaux aux naſeaux des bœufs & des chameaux pour les conduire. Ainſi dans le quatrieme livre des Rois, *c. xix. verſ.* 28. Dieu menace Sennacherib de lui mettre un cercle aux narines & un mords dans la bouche, & de le faire retourner par le chemin par lequel il eſt venu. Calmet, *Dict. de la Bible.* (*G*)

NEZ. (*Métallurg.*) On appelle *nez* dans les ſouderies où l'on traite les mines des métaux, une eſpece de tuyau on de conduit qui ſe forme dans la mine fondue depuis la tuyere, & qui de-là va en s'élargiſſant vers la partie intérieure du fourneau. Ce *nez* ou conduit ne doit point trop s'alonger. Les Fondeurs ont très-grande attention à cette circonſtance, & jugent par le *nez*, ſi leur fonte réuſſira ou non. *Voyez* Schlutter, *traité de la fonte des mines.* (—)

NEZ, LE NEZ DU NAVIRE. (*Marine.*) C'eſt la premiere partie du navire qui finit en pointe. On dit la même choſe d'un bateau.

Vaiſſeau qui eſt trop ſur le *nez*, c'eſt quand par ſa conſtruction il paroît que l'avant eſt un peu trop chargé: on y remédie en faiſant pencher le mât de miſaine un peu plus en arriere.

NEZ D'UN BATEAU, (*Charpent.*) c'eſt la premiere partie du bateau, qui finit en pointe, & où eſt la levée ſur laquelle ſe met le batelier, lorſqu'il ſe ſert des avirons. (*D. J.*)

NEZ DE POTENCE, *terme d'Horlogerie. Voyez* POTENCE. (*T*)

NEZ, (*Maréchal.*) Le bout du *nez* du cheval eſt, pour ainſi dire, ſa levre ſupérieure. *Porter le nez au vent*, on *porter au vent*, ſe dit d'un cheval qui leve le nez en l'air au-lieu de ſe ramener.

NEZ FIN; (*Vénerie.*) ſe dit d'un chien qui a le ſentiment bon.

Nez dur, ſe dit d'un chien qui entre mal aiſément dans la voie.

Nez haut, ou *chien de haut nez*, c'eſt lorſqu'un chien va requerir ſur le haut du jour.

On remarque que pluſieurs animaux, comme les chiens, les lievres, les renards, ont plus de larmes offenſes que les hommes qui en ont le moins de tous. C'eſt ce qui

fait

fait croire que c'eſt pour cela qu'ils ont auſſi meilleur odorat, à cauſe que la membrane qui couvre toutes les enfractuoſités des narines ayant beaucoup d'étendue dans un petit eſpace, elle reçoit en plus de parties les impreſſions des particules écoulées des corps odorans.

N G

NGO-KIAO, (*Hiſt. des drog. de la Chine.*) colle faite avec la peau d'âne noir. Voici comme elle ſe prépare, ſuivant la relation du pere Parennin, jéſuite.

On prend la peau d'un âne noir, tué tout récemment; on la fait tremper quelques jours confécutifs dans de l'eau tirée d'un puits de la province de Changtong; après cela on la retire de cette eau pour la racler, & la nettoyer en-dedans & en-dehors; on la coupe enſuite en petits morceaux, & on la fait bouillir à petit feu dans de l'eau de ce même puits, juſqu'à ce que ces morceaux ſoient réduits en colle qu'on paſſe toute chaude par une toile, pour en rejetter les parties les plus groſſieres qui n'ont pu être fondues. Enfin on en diſſipe l'humidité, & chacun lui donne la forme qui lui plaît. Les Chinois la jettent en moule, & y impriment des caracteres de toutes ſortes de figures. (*D. J.*)

NGOMBOS, (*Hiſt. mod. Superſtition.*) prêtres impoſteurs des peuples idolâtres du royaume de Congo en Afrique. On nous les dépeint comme des fripons avides qui ont une infinité de moyens pour tirer des libéralités des peuples ſuperſtitieux & crédules. Toutes les calamités publiques & particulieres tournent à leur profit; parce qu'ils perſuadent aux peuples que ce ſont des effets de la colere des dieux, que l'on ne peut appaiſer que par des ſacrifices, & ſur-tout par des préſens à leurs miniſtres. Comme ils prétendent être ſorciers & devins, on s'adreſſe à eux pour connoître l'avenir & les choſes cachées. Mais une ſource intariſſable de richeſſes pour les *Ngombos*, c'eſt qu'ils perſuadent aux negres qu'aucun d'eux ne meurt d'une mort naturelle, & qu'elle eſt dûe à quelqu'empoiſonnement ou maléfice dont ils veulent bien découvrir les auteurs, moyennant une rétribution; & toujours ils font tomber la vengeance ſur ceux qui leur ont déplu, quelqu'innocens qu'ils puiſſent être. Sur la déclaration du prêtre, on ſaiſit le prétendu coupable à qui l'on fait boire un breuvage préparé par le *ngombo*, & dans lequel il a eu ſoin de mêler un poiſon très-vif, qui empêche les innocens de pouvoir ſe juſtifier, en ſe tirant de l'épreuve. Les *ngombos* ont au-deſſous d'eux des prêtres ordinaires appellés *gangas* qui ne ſont que des fripons ſubalternes.

N H

NHAMBI, (*Botan. exot.*) plante ſarmenteuſe d'Amérique; ſa tige eſt ligneuſe, genouillée, veline, rameuſe, en partie ſerpentant à terre, & en partie s'élevant comme le pourpier. Sa feuille eſt grande, verte, quelquefois légérement dentelée ſur les bords, d'autrefois découpée profondément. Ses fleurs naiſſent aux ſommités de ſes branches en forme de boutons; elles ſont rondes, groſſes comme de petites ceriſes, tant feuilles, approchantes de celles de la camomille. Sa ſemence eſt taillée en ombilic, de forme ovale, de couleur griſe, rougeâtre, luiſantes. Ses racines jettent de tous côtés pluſieurs filamens blancs, tendres. Cette plante croît dans les bois, dans les forêts, dans les jardins. Ses feuilles machées ont un goût piquant & acrimonieux, comme la moutarde & le creſſon; on les mange en ſalade dans leur primeur. (*D. J.*)

NHANDIROBE, *nhandiroba*, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme de roſette, & profondément découpée. Les unes ſont ſtériles & les autres fertiles; celles ci ſont placées ſur un embryon qui devient dans la ſuite un fruit en forme de boîte charnue qui eſt revêtu d'une écorce dure & qui contient des ſemences applaties & arrondies. Plumier, *nova plant. amer. gen.* *Voyez* PLANTE (*I*)

Le *nhandiroba* eſt une plante ſarmenteuſe d'Amérique. Le P. Plumier dit qu'elle grimpe aſſez haut ſur les arbres qui lui ſont voiſins; ſes ſarmens ſont ſouples, garnis de feuilles plus ou moins arrondies de la largeur de la main, taillées en cœur, & d'un verd-pâle. Ces ſarmens ſont terminés par un bouquet de petites fleurs jaunâtres & ſtériles. Les fleurs fertiles ou qui donnent du fruit, ſortent des aiſſelles des feuilles, d'autres ſortent des branches; ces feuilles ſont à trois pointes pour l'ordinaire, & ſemblables à celles du lierre, mais beaucoup plus grandes. Le fruit qui ſuccede à la fleur, eſt plus gros qu'une orange, charnu & rempli intérieurement de pluſieurs ſemences plates, arrondies, très ameres & heileuſes; chaque ſemence eſt renfermée dans un noyau plat, ſolide, brun, recouvert d'une ſubſtance charnue, ſpongieuſe & jaunâtre. Cette ſemence au Breſil ſert à faire de l'huile, mais aux îles de l'Amérique elle y eſt regardée comme le contrepoiſon du venin des ſerpens.

M. Linnæus nomme ce genre de plante *ſevillæa*, & le caracteriſe ainſi. Il produit des fleurs mâles & femelles diſtinctes; l'enveloppe de la fleur mâle eſt faite en cloche compoſée d'une ſeule feuille; il eſt arrondi dans le fond & découpé ſur les bords en cinq ſegmens. La fleur eſt auſſi monopétale, arrondie, légérement découpée ſur les bords en cinq parties, avec un nombril orné d'une double étoile. Les étamines ſont trois filamens. La fleur femelle de ſon calice ne differe de la fleur mâle que dans l'étoile qui eſt compoſée de cinq feuilles faites en cœur. Le fruit eſt une très-groſſe baie, charnue, d'une figure ovale, obtuſe, entourée du calice, & couverte d'une écorce dure. Les ſemences ſont d'une forme orbiculaire applatie. (*D. J.*)

NHAMDIU, ſ. m. (*Inſectol.*) eſpece d'araignée du Breſil. Son corps eſt de la longueur d'un pouce, garni ſur le dos d'une forme de bouclier triangulaire, brillant, orné dans les côtés de ſix cônes pointus, blancs, ſemés de taches rouges; ſa bouche eſt armée de deux petites dents recourbées; la partie antérieure de ſon corps eſt ſoutenue par huit jambes, longues d'environ deux pouces, jaunes, ou rouges-brunes; & ſa partie poſtérieure qui eſt la plus grande, reluit comme de l'argent. Cette eſpece d'araignée file une toile comme les autres, mais elle eſt venimeuſe. (*D. J.*)

NHANDUAPOA, (*Ornithol.*) nom d'un oiſeau du Breſil, plus connu ſous ſon nom hollandois *ſtrurvogel*. *Voyez* STRUVOGEL.

NHANDUGUACU, (*Ornith.*) oiſeau du Breſil, de la claſſe des autruches, mais d'une plus petite eſpece que l'autruche d'Afrique. Son corps eſt fort gros; ſon col eſt long & fort; ſes jambes ſont hautes & épaiſſes; ſes ailes extrêmement courtes, ne lui ſervent que pour la courſe; ſon pennage eſt gris; cet oiſeau porte le cou courbé comme le cygne; ſa tête eſt formée comme celle de l'oie; ſes plumes de derriere couvrent le croupion & ſont une eſpece de queue; il court auſſi vîte qu'un levrier, & ſe nourrit de chair & de fruit. (*D. J.*)

NHARWAL, *voyez* NARWAL.

N I

NIAGARA, (*Géog.*) riviere de l'Amérique ſeptentrionale, dans le pays des Iroquois. Elle ſort du lac Erié, & va ſe jetter dans le lac Ontario, à quatre lieues au-deſſus de ſon embouchure, où elle fait un ſaut prodigieux, ſans lequel on pourroit aller avec de grandes barques plus de 200 lieues loin, & ne point interrompre la navigation dans ſa courſe. (*D. J.*)

NIAIS, adj. (*Gramm.*) Il ſe dit de quelqu'un qui ignore les uſages les plus communs de la ſociété. Ce caractere ſe remarque dans la phyſionomie, la voix, le diſcours, le geſte, l'expreſſion, les idées. Il y a de faux *niais*, dont on eſt d'autant plus aiſément la dupe qu'on s'en méfie moins. Si la ſimplicité ſe remarque dans l'extérieur & qu'elle ſoit accompagnée de nonchalance, elle fait le *niais*. La ſimplicité n'eſt pas incompatible avec la vivacité; jamais *niais* ne fut actif.

NIAIS, (*terme de fauconnerie.*) Ce mot ſe dit de quelques oiſeaux de proie, comme du faucon, de l'épervier, *&c.* qui n'ont pas encore volé, & qu'on a pris au nid.

NICÆA, (*Géog. anc.*) je trouve dans les auteurs pluſieurs villes de ce nom.

1°. *Nicæa* ville de Grece, ſituée aux environs des Thermopyles, dans le golfe *Maliacus*. On la comptoit entre les principales villes des Locres Epicnemides, qui étoient voiſins & alliés des Béotiens & des Thébains. Philippe s'empara de *Nicæa* & des Thermophyles, lorſqu'il entra dans la Grece ſous prétexte de terminer la guerre ſacrée; enſuite ce prince la remit aux Theſſaliens.

2°. *Nicæa* ville de l'Illyrie.

3°. *Nicæa* ville de l'Inde, au voiſinage du fleuve Hydaſpe. Alexandre en fut le fondateur.

4°. *Nicæa* ville des Indes auprès du fleuve Cophene.

5°. *Nicæa* ville de l'île de Corſe: elle fut fondée par les Etruriens, ſelon Diodore de Sicile.

6°. *Nicæa* ville de la Béotie, chez les Leuctriens.

7°. *Nicæa* ville de la Thrace, ſelon Etienne le géographe.

8°. *Ni-*

8°. *Nicæa* ville de Bithynie & la plus célebre de toutes. *Voyez* NICEA. (*D. J.*)

NICAGUAYA, (*Géog.*) riviere de l'Amérique ſeptentrionale dans l'île Eſpagnole. Elle traverſe la province de Cibao, & va ſe jetter dans la mer.

NICARAGUA, (*Géog.*) province de l'Amérique ſeptentrionale dans l'audience de Guatimala. Elle eſt bornée au nord par la province d'Honduras; à l'orient par la mer; au midi par la province de Coſtarica; & à l'occident par la province de Guatimala. Le terroir de *Nicaragua* eſt très-fertile, & offre un des plus agréables payſages du monde. Ses villes ou bourgs principaux ſont, *Nicaragua*, Ségovie & Grenade; ſes rivieres ſont l'Yare, l'Yarpa & le Déſaguadero. Elle a trois ports ſur la mer du ſud, & une grande habitation des Indiens du pays qu'on appelle le *Vieux-Bourg*. On recueille dans cette province beaucoup de ſucre & de cacao qui ne ſort guere du pays.

NICARAGUA, (*Géog.*) lac de l'Amérique ſeptentrionale dans l'audience de Guatimala, au gouvernement de Nicaragua. La tête de ce lac n'eſt qu'à 4 lieues de la mer du ſud. On lui donne environ 80 lieues de circuit; & les vaiſſeaux y peuvent naviger commodément. Dans la grande île ſituée au milieu de ce lac, & qui porte du cacao & des fruits délicieux, on trouve un volcan preſqu'auſſi conſidérable que celui de Guatimala.

NICARAGUA, (*Géog.*) autrement nommée *Léon de Nicaragua*; ville de l'Amérique ſeptentrionale dans la province de Nicaragua dont elle eſt la capitale, avec titre d'évêché, à 12 lieues de la mer du ſud. Des flibuſtiers anglois pillerent cette ville en 1685. *Long.* 291. 24. *lat.* 12. 16. (*D. J.*)

NICARIA, (*Géog. anc. & mod.*) ou *Nicaria*; île de l'Archipel, entre l'île de Samos & celle de Tine.

Cette île a environ 60 milles de circonférence, ſuivant M. de Tournefort, d'après lequel nous en pouvons parler ſavamment. Elle eſt fort étroite, & traverſée dans ſa longueur par une chaîne de montagnes qui lui a fait donner autrefois le nom d'île *longue* & *étroite*, *dolichè* & *macrès*.

Ces montagnes ſont couvertes de bois & fourniſſent des ſources à tout le pays. Les habitans ne vivent que du commerce de ce bois, & ſont ſi miſérables qu'ils demandent l'aumône dès qu'ils ſont hors de leur île. Ils recueillent peu de froment, aſſez d'orge, de figues, de miel, de cire; mais après tout ce ſont de ſottes gens, groſſiers & à demi ſauvages. Ils font leur pain à meſure qu'ils veulent dîner ou ſouper. Ce pain n'eſt autre choſe que des ſouaces ſans levain, qu'on fait cuire à demi ſur une pierre plate bien chaude: ſi la maîtreſſe de la maiſon eſt groſſe, elle cuit deux portions de ſouaces, une pour elle & l'autre pour ſon enfant: on fait la même honnêteté aux étrangers.

Cette île n'a jamais été bien peuplée. Strabon en parle comme d'un pays inculte, dont les pâturages étoient d'une grande utilité aux Samiens. On ne croit pas qu'il y ait préſentement plus de 1000 ames.

Nicaria n'a pas changé de nom, elle s'appelle *Icaria*, tous comme autrefois; mais les Francs qui ne ſavent pas le grec, corrompent la plûpart des noms. Tout le monde ſait qu'on attribue ce nom à Icare fils de Dédale, qui ſe noya aux environs de la mer, qui pour la même raiſon fut nommée *Icarienne*. Strabon enferme dans cette mer les îles de Leros & de Cos. Pline ne lui donne de l'étendue que depuis Samos juſqu'à Mycone. M. Bochart eſt le ſeul qui dérive le nom d'Icarie d'un mot phénicien *icaure*, qui ſignifie *poiſſonneux*; ce qui pourtant convient aſſez à un nom grec que les anciens ont donné à la même île.

Tous les habitans de *Nicaria* ſont du rite grec, & leur langue tient plus du grec littéral, à ce qu'on dit, que celle des autres îles où le commerce a fait établir pluſieurs étrangers, qui ont introduit une infinité de mots & de terminaiſons de leur pays. On ne s'eſt jamais embarraſſé de conquérir cette île: il y a beaucoup d'apparence qu'elle a ſuivi le deſtin de celle de Samos ſa voiſine & ſa maîtreſſe.

L'île manque de port. L'une des principales calanques eſt à Fanar, où étoit l'ancienne ville *Dracanum*.

Strabon *liv. xiv. pag.* 639. aſſure qu'il y avoit dans *Nicaria* un temple de Diane, appellé *Tauropolium*; & Callimaque n'a pas fait difficulté de dire que de toutes les îles il n'y en avoit pas une de plus agréable à Diane que celle-ci. Goltzius a donné le type d'une médaille repréſentant d'un côté une Diane chaſſereſſe, & de l'autre une perſonne aſſiſe ſur un taureau, avec cette légende ΤΑΥΡΟΣ. On pourroit prendre cette perſonne pour Europe; mais ſalon la conjecture de Nonius, c'eſt plûtôt la même Diane, le taureau marquant l'abondance des pâturages de l'île, & la protection de cette déeſſe.

La fanar ou fanſri de *Nicaria* (φανὸς, *lanterne*, *fanal*) eſt une vieille tour, qui ſervoit de fanal pour éclairer le paſſage des vaiſſeaux, entre cette île & celle de Samos; car ce canal eſt dangereux quand la mer eſt groſſe, quoiqu'il y ait 18 milles de large.

Les Nicariens n'ont ni cadi, ni turcs chez eux. Deux adminiſtrateurs annuels font toutes les affaires du pays. Ils paient environ cinq cent écus de capitation, outre une centaine pour la taille, & pour avoir la liberté de vendre leur bois hors de l'île. *Long.* 43. 55. 44. 12. *lat.* 37. 28. 46. (*D. J.*)

NICASTRO, (*Géog.*) en latin *Neocaſtrum*; petite ville d'Italie au royaume de Naples dans la Calabre ultérieure, à 2 lieues du golfe de ſainte Euphémie, avec un évêché ſuffragant de Reggio. Elle fut preſque ruinée en 1638 par un tremblement de terre. *Long.* 33. 30. *lat.* 38. 10.

NICATES, (*Géog. anc.*) ou *Niſitæ*; peuples de l'Ethiopie ſous l'Egypte ſelon Pline, *lib. vj. c. xxx.* qui dit que ce mot ſignifie des hommes qui ont trois ou quatre yeux; non que ces peuples euſſent tels, mais parce qu'ils appliquoient toute leur attention en tirant leurs fleches.

NICATES, (*Géog. anc.*) montagne d'Italie chez les *Peligni*. Niger croit que c'eſt la montagne qu'on appelle aujourd'hui *Matella* & *Matheſio*. (*D. J.*)

NICE, COMTÉ DE, (*Géog.*) ce comté s'étend du ſud au nord l'eſpace de 90 milles. Il a fait durant pluſieurs ſiecles partie de la Gaule narbonnoiſe, & enſuite du comté de Provence, dont il fut démembré en 1388, par les habitans du pays qui ſe donnerent à Amedée VII. comte de Savoie. Ses bornes ſont au nord le marquiſat de Saluces; le Piémont propre à l'eſt; la Méditerranée au ſud, & la Provence à l'oueſt. Son étendue du ſeptentrion au midi, eſt d'environ 13 lieues, & celle d'orient en occident d'environ 18. *Nice* eſt ſa capitale, & quoique le pays ſoit entrecoupé de hautes montagnes il eſt fertile en vin & en huile. Enfin il ſeroit admirable s'il étoit plus peuplé.

Caſſini (Jean Dominique) ou le grand Caſſini, naquit dans le comté de *Nice* en 1625, & fut appellé en France par M. Colbert en 1666. Il a été le premier des Aſtronomes de ſon tems; mais il commença comme les autres par l'Aſtrologie. Puiſqu'il fut naturaliſé dans ce royaume, qu'il s'y maria, qu'il y eut des enfans, & qu'il eſt mort à Paris, on peut le compter au nombre des françois. Il a immortaliſé ſon nom par ſa méridienne de ſaint Pétrone à Bologne: elle ſervit à faire voir les variations de la viteſſe du mouvement de la terre autour du ſoleil.

Il fut le premier qui montra par la parallaxe de Mars que le Soleil doit être au moins à 33 millions de lieues de la terre. Il prédit le chemin que devoit tenir la comete de 1664. C'eſt lui qui découvrit quatre ſatellites de Saturne; Huyghens n'en avoit apperçu qu'un, & cette découverte de Caſſini fut célebrée par une médaille dans l'hiſtoire métallique de Louis XIV.

Il publia de nouvelles tables des ſatellites de Jupiter fort perfectionnées, & détermina la révolution de Jupiter & de Mars ſur leurs axes. Enfin il enrichit l'Aſtronomie de diverſes méthodes très-ingénieuſes.

En voyant la comete de 1680, il prédit au roi qu'elle ſuivroit la même route qu'une autre comete obſervée par Tycho-Brahé en 1577. C'étoit une eſpece de deſtinée pour lui, que de faire ces ſortes de prédictions à des têtes couronnées.

Dans les dernieres années de ſa vie, il perdit la vûe; malheur qui lui a été commun avec le grand Galilée, & peut-être par la même raiſon: car les obſervations ſubtiles demandent un grand effort des yeux. Selon l'eſprit des fables, ajoûte M. de Fontenelle, ces deux grands hommes, qui ont fait tant de découvertes dans le ciel, reſſembleroient à Tirefias qui devint aveugle pour avoir vû quelque ſecret des dieux. Il mourut en 1712, âgé de 87 ans, ſans maladie, ſans douleur, par la ſeule néceſſité de mourir; & en mourant, il eut la gloire de laiſſer des enfans diſtingués dans l'Aſtronomie. (*D. J.*)

NICE, (*Géog.*) ancienne & forte ville aux confins de la France & de l'Italie, capitale du comté du même nom, avec une bonne citadelle, un évêché ſuffragant d'Embrun, & un ſénat qui eſt comme démocratique. Les habitans ſe donnerent à Amedée VII. comte de Savoie en 1388; & depuis ce tems elle eſt demeurée aux ducs de cette maiſon. François I. l'aſſiégea par terre en 1543, tandis que les Turcs la preſſoient du côté de la mer. Barberouſſe II. n'ayant pu prendre la citadelle, ſaccagea la ville. Le maréchal de Catinat la prit en 1691; elle

elle fut rendue au duc de Savoie en 1696. Le duc de Berwick le prit en 1706; elle fut rendue par la traité d'Utrecht au roi de Sardaigne. Les François la reprirent en 1744, & l'ont rendue par le traité d'Aix-la-Chapelle. Elle eſt ſituée à l'orient de l'embouchure du Var ſur un rocher eſcarpé, à 33 lieues S. O. de Turin, 28 S. E. d'Embrun, 33 S. O. de Gènes, 33 N. E. d'Aix 176 de Paris. *Long.* ſelon Caſſini, 23. 55. 30. *lat.* 43. 41. 30.

Les Phocéens fondateurs de la ville de Marſeille, voyant leurs colonies accrues conſidérablement, s'étendirent le long de le côte, & eyant trouvé ſur le Var un androit fort agréable, ils y fonderent la ville de *Nice*, *Nicæa*, au retour d'une expédition contre les Saliens & les Liguriens. C'eſt une ville bâtie dans une ſituation des plus avantageuſes, par la beauté de ſes collines, la fertilité du pays & la bonté de l'air qu'on y reſpire. Les Romains taiſoient leurs délices de ce lieu, où croiſſent en abondance tous les fruits que produit l'Italie. Elle avoit la plus grande célébrité du tems de Ptolomée; mais aujourd'hui elle eſt entierement déchue de ſon ancienne dignité. On y voit encore les ruines des grands bâtimens qu'elle avoit autrefois. (*D. J.*)

NICE DE LA PAILLE, (*Géog.*) petite ville d'Italie dans le Montferrat, aux états du roi de Sardaigne, entre les villes d'Acqui & d'Aſti, ſur le Belbo. *Long.* 25. 59. *lat.* 44. 43.

NICÉE, ſ. f. (*Mythol.*) Νίκη; c'eſt le nom grec de la Victoire, qu'Heſiode dit ingénieuſement être compagne de Jupiter, & fille de Pallas & du Styx; nous diſons auſſi dans le même ſens, que les *te Deum* des princes ſont les *de profundis* des particuliers. (*D. J.*)

NICÉE, (*Géog.*) ville de Bithynie, aujourd'hui *Iſnick* c'eſt la Νίκαια de Ptolomée. Strabon la place ſur le lac Aſcanius, aujourd'hui Legn di Nicea, à une journée de la mer. Antigonus fils de Philippe, en avoit été le fondateur, & l'avoit nommée *Antigonia*. Dans la ſuite Lyſimachus l'appelle *Nicæa*, du nom de ſa femme fille d'Antipater.

On a diverſes médailles de cette ville depuis Auguſte juſqu'à Gallien; néanmoins elle n'a dans aucune le titre de métropole. La médaille de l'empereur Domitien, où l'on voit cette inſcription, ΝΙΚΑΙΕΩΝ ΜΗΤΡΟ ΤΗΣ ΠΡΩΤΗΣ, *Nicæenſes primæ provinciæ*, ne dit pas que *Nicée* fut la premiere de la province, elle apprend ſeulement que les habitans furent les premiers qui firent des ſacrifices à Jupiter, pour la conſervation de Domitien: c'eſt ce que prouve l'autel qui paroît ſur cette médaille avec ces mots *pro ſalute*, *Jovi*, *qui ſori cultus & præſes eſt*. Cette médaille eſt dans le cabinet du roi de France.

Nicée fut évêché dans les commencemens du chriſtianiſme, & devint enſuite métropole pendant quelque tems. Elle eſt célebre par la tenue du premier concile général, & plus anciennement par la naiſſance d'Hipparque, de Dion-Caſſius & de Pertbénius.

Hipparque célebre aſtronome grec, & l'un des plus ſavens mathématiciens de l'antiquité, fleuriſſoit entre la 154 & le 163 olympiade. Il inventa les principaux inſtrumens ſervant aux aſtres, prédit les éclipſes, & apprit aux hommes à ne point s'en étonner. Pline le met au nombre des génies ſublimes; il l'appelle la confident de la nature, *conſiliorum naturæ particeps*, *lib. II. c. XXV.* Il l'admire d'avoir paſſé en revue toutes les étoiles, de les avoir comptées & d'avoir marqué la ſituation & la grandeur de chacune. Il ne nous reſte des ouvrages d'Hipparque, que ſon commentaire ſur les Phénomenes d'Aratus. Le pere Pétau l'a tradait en latin, & en a donné une bonne édition.

Dion-Caſſius fleuriſſoit ſous Alexandre Sévera. Homme d'état & de grande naiſſance, il fut gouverneur de Pergame & de Smyrne, commanda en Afrique & en Pannonie, & fut nommé deux fois au conſulat. Il compoſa en grec une hiſtoire romaine à laquelle il employa 22 ans, & dont nous n'avons plus que quelques ruines. Il en a paru une édition, *Hanoviæ* en 1606 *in-fol.* & cette édition a été la meilleure juſqu'à celle de Herman Samuel Raimarus, donnée à *Hambourg* en 1750 *in-fol.* grecq. latin. avec des notes.

Dans les quatre-vingt livres de cette hiſtoire, dont fort peu ſe ſont ſauvés d'une perte fatale, nous devons ſur-tout regretter les 40 dernieres années, dont Dion parloit comme témoin oculaire, & comme ayeur eu part au gouvernement de l'état; car il eſt peu d'hiſtoriens qui nous aient auſſi bien revélé ces ſecrets que Tacite nomme *arcana imperii*. Dion eſt tellement exact à décrire l'ordre des comices, l'établiſſement des magiſtrats, & l'uſage du droit public des Romains, que ces ſortes de faits ne s'apprennent point ailleurs plus diſtinctement.

Pour ce qui concerne la conſécration des empereurs & leur apothéoſe, il n'eſt point d'hiſtoriens qui nous aient peint cet enrôlement au nombre des dieux, ſous une plus belle forme. C'eſt dans le cinquante-ſixieme livre ou Dion repréſente la pompe des funérailles d'Auguſte, ſon lit de parade, ſon effigie en cire, & ſon oraiſon funebre que Tibere lut devant le peuple. Il expoſe enſuite de quelle façon ſon corps fut brûlé, comment Livie recueillit & mit das ue à part; enfin l'adreſſe avec laquelle on fit partir l'aigle du haut du bucher, d'où il ſembloit que l'oiſeau de Jupiter emportoit au ciel l'ame de l'empereur.

Les oraiſons funebres de la compoſition de cet hiſtorien, meritent d'être loaées pour leur grande beauté. Telles ſont celles de Pompée & de Gabinius au peuple romain. On ne lit pas avec moins du plaiſir les harangues d'Agrippa & de Mécenas, dont la premier perle pour porter Auguſte à quitter l'empire, & le ſecond pour l'engeger à le retenir.

Pour ce qui regarde les défauts de Dion-Caſſius, on peut l'accuſer avec juſtice, d'une partialité honteuſa contre le parti de Pompée, contre Cicéron, Séneque & pluſieurs autres grands hommes; mais ſur-tout ſes propos contre la députation de l'incomparable orateur de Rome, ſont des ſatyres odieuſes, indignes d'un hiſtorien.

On pourroit ajoûter aux taches dont nous venons de parler, quelques traits de ſuperſtition & de crédulité, qui ſeroient capables de décréditer ſon hiſtoire, ſi l'on ne devoit pas quelqu'indulgence aux foibles de l'humanité.

Pertbéniut de *Nicée* fleuriſſoit ſous Auguſte. Il eſt auteur du livre περὶ ἐρωτικῶν παθημάτων, c'eſt-à-dire *des paſſions d'amour*, traduit en latin par Janus Cornarius, & imprimé avec la grec à *Bâle*, chez Froben en 1531 *in-8°.* premiere édition. Cet ouvrage eſt en proſe, & contient trente-ſix chapitres fort courts. Suidas donne à Partheuius divers autres écrits. Nous apprenons de Macrobe qu'il montra la langue grecque à Virgile. (*D. J.*)

NICEFFO, (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre d'Afrique qui croît fort communément dans les royaumes de Congo & d'Angola. Les habitans de ce dernier pays l'appellent *maongio-acumburé*. Il eſt ordinairement de 6 piés de haut & il produit un fruit aſſes ſemblable à l'ananas, dont l'écorce renferme juſqu'à 200 petits fruits oblongs, d'un goût délicieux. Il eſt chargé de ces fruits très-peu de tems après être ſorti de terre, & il en produit toute l'année.

NICÉPHORIUM, (*Géog. anc.*) ville de Méſopotamie ſur l'Euphrate. Pline, *lib. VI. c. XXXVI.* dit que la ſituation avantageuſe du lieu avoit engagé Alexandre à bâtir cette ville. Quelques-uns veulent que ce ſoit aujourd'hui le bourg nommé *Naſivancaſi* & d'autres *Nephrun*.

NICÉTERIES, ſ. f. pl. (*Antiq. grecq.*) Νικητήρια; fête athenienne en mémoire de la victoire que Minerve remporta ſur Neptune dans la diſpute qu'ils eurent enſemble, à qui auroit l'honneur de donner le nom à la ville qui fut depuis nommée *Athènes*; les douze grands dieux adjugerent le pris à Minerve. (*D. J.*)

NICHABOUR, (*Géogr.*) ou *Niſchabourg*, ou *Neiſchabourg*, car on écrit ce mot de pluſieurs manieres, ville de Perſe dans la province de Khoraſſan, dont elle paſſoit pour être la plus grande & la plus riche avant qu'elle eût été déſolée d'abord par les Turcomans, & finalement ruinée par les Tartares de Genghiskhan, ſous le regne du malheureux Mohamed Kouaresm-Schah.

C'eſt dans les montagnes de ſon voiſinage qu'on tire les turquoiſes orientales, qu'on nomme dans le levant *pirouzé-niſchaburi*, & que nous appellons en françois *turquoiſes de la vieille roche*, pour les diſtinguer des autres turquoiſes. *Niſchaburg* eſt à 15 lieues de Meſched. *Long.* 74. 52. *lat.* ſuivant les Ephémérides de Nariſe Eddin, 31. 20. (*D. J.*)

NICHANGI-BACHI, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom que les Turcs donnent à un officier, dont la fonction eſt d'imprimer le nom du grand-ſeigneur ſur les lettres qu'il fait aſpédier. Ce ſceau s'applique non au bas de l'écriture, mais au-deſſus de la premiere ligne.

NICHE, ſ. f. (*Archit.*) c'eſt un renfoncement pris dans l'épaiſſeur d'un mur, pour y placer une figure ou une ſtatue. Les grandes *niches* ſervent pour les groupes, & les petites pour les ſtatues. On diſtingue pluſieurs ſortes de *niches* par des noms particuliers que nous allons expliquer.

Niche à cru, *niche* qui ne portant point ſur un maſſif, prend naiſſance du rez-de-chauſſée. Telles ſont les deux *niches* du porche du Panthéon à Roma.

On appelle auſſi *niches à cru* une *niche* qui, dans une façade, porte immédiatement ſur l'appui continu des croi-

croiſées ſans plinthe. Il y a de ces *niches* dans quelques palais d'Italie.

Niche angulaire, c'eſt une *niche* qui eſt priſe dans une encoignure, & fermée par une trompe ſur le coin. Il y a quatre de ces *niches* occupées par quatre ſtatues de prophetes dans un veſtibule au pié du grand eſcalier de l'abbaye de Ste Geneviève à Paris, du deſſein du Sr de Creil, où l'on peut remarquer pluſieurs pieces de traits faites avec beaucoup d'art.

Niche d'autel, *niche* qui ſert à la place d'un tableau dans un retable d'autel. Il y a dans l'égliſe de la Sorbonne à Paris une *niche* à l'autel de la Vierge, du deſſein de M. le Brun, dans laquelle eſt la figure de marbre faite par M. Desjardins, ſculpteur du roi.

Niche de buſte, petit renfoncement où l'on place un buſte. Il y a de ces *niches* dans la cour de l'hôtel de la Vrilliere à Paris.

Niche de rocaille, *niche* revêtue de coquilles pour les grottes. Il y avoit de belles *niches* de cette eſpece à Verſailles, & il y en a encore à Meudon.

Niche de treillage, c'eſt une *niche* conſtruite de barreaux de fer & d'échalas, qui ſert à orner quelque portique ou cabinet de treillage.

Niche en tabernacle, on appelle ainſi les grandes *niches* qui ſont décorées de chambranles, mouſſes & conſoles avec frontons. Telles ſont les *niches* d'ordre dorique du dehors de l'égliſe de S. Pierre & celles de S. Jean de Latran à Rome, qui peuvent être remplies par des groupes. On voit auſſi une *niche* de cette eſpece dans l'égliſe de PP. carmes déchauſſés à Paris, occupée par une figure de la ſainte Vierge en marbre, faite par Antoine Raggi, dit le Lombard, d'après le modele du cavalier Bernin.

Niche en tour ronde, c'eſt une *niche* qui eſt priſe dans le dehors d'un mur circulaire, & dont le fermeture porte en ſaillie. De cette eſpece ſont les grandes *niches* du chevet & de la croiſée du dehors de l'égliſe de S. Pierre de Rome, & la fontaine de S. Germain, rue des Cordeliers, à Paris.

On appelle *niche en tour creuſe* celle qui fait l'effet contraire de la *niche en tour ronde*.

Niche feinte, renfoncement de peu de profondeur, où ſont peintes, ou en baſ-reliefs, une ou pluſieurs figures. Il y a de ces *niches* à la face latérale de l'hôtel de Carnavalet au marais à Paris.

Niche quarrée, c'eſt un renfoncement dans un mur, dont le plan & la fermeture ſont quarrés, comme au palais des Tuileries du côté du jardin.

Niche ronde, *niche* ceintrée par ſon plan & ſa fermeture. On voit des *niches* de cette eſpece fort régulieres au portail du Louvre.

Niche ruſtique, *niche* qui eſt avec boſſages ou refends. Il y a de ces *niches* au palais de Luxembourg à Paris.

On appelle encore *niche* un enfoncement pratiqué dans une chambre où l'on place ou lit ou un canapé.

Nous ferons ici quelques remarques ſur les *niches*, parce qu'elles ont été fort en uſage dans les anciens édifices; il en reſte des veſtiges dans les temples, les thermes, les théâtres, les amphithéâtres, les cirques & les arcs de triomphe. Il y en avoit auſſi dans quelques maiſons de particuliers, comme dans les veſtibules, les cabinets & les ſalles pour conférer; ainſi les anciens en ornoient les ſalles, les loges & les eſcaliers.

Les *niches* doivent le plus qu'il ſe peut être vis-à-vis d'un vuide ou d'une croiſée, ſoit qu'il y ait des ſtatues, ou qu'il n'y en ait point; car alors elles ſervent pour ſe repoſer, s'il y a un ſiege de marbre ou de pierre.

Les grandes *niches* antiques tombent juſque ſur le pavé, comme celles de la rotonde ſous ſon portique & celles des thermes d'Antonin, où a été trouvé le groupe du taureau Farnèſe qui contient la fable de Dircé. Il y en a encore aux thermes de Titus, où étoit le grouppe de Laocoon. Ces ſortes de *niches* couvriſſent à de grands lieux; mais dans celles qui ſont d'une grandeur ordinaire, & qui ne peuvent avoir qu'une figure, leur proportion doit être telle que la hauteur ſoit d'un peu moins que deux fois & demi leur largeur pour les ordres maſſifs, & d'un peu plus que cette hauteur pour les ordres délicats; leur plan doit avoir un peu plus, ou un peu moins que le demi-cercle, ou lui être égal.

Les *niches* qui ſont entre les colonnes ſans piédeſtaux, doivent avoir de largeur un diametre & demi de la colonne; & lorſque les colonnes ont des piédeſtaux, elles demandent un diametre & trois quarts. Comme il faut que les ſtatues ſoient proportionnées aux *niches*, elles doivent être de telle maniere que le bas du col ou la hauteur des épaules ne paſſe pas le-deſſus de l'impoſte. L'impoſte doit être pareille à la hauteur d'une friſe & corniche miſe en un endroit; elle ne doit pas être moindre d'une treizieme partie & demi de cette hauteur, qui ſeroit celle d'une corniche ſeule.

Les bandeaux d'arcs ou archivoltes des *niches* ne doivent point être plus larges que la ſixieme partie de l'ouverture, ni plus étroits que la huitieme, ſi ce n'eſt aux grandes *niches*, où ils n'auront que la dixieme partie. On voit des exemples de toutes ces ſortes de *niches* devant le palais de S. Marc à Veniſe.

Les proportions des *niches* doivent être relatives à celle de l'ordre qui décore l'édifice, à la grandeur de la ſtatue, & à l'étendue de l'endroit où elle doit être pratiquée.

Plus les *niches* ſont élevées, plus les figures qu'elles contiennent doivent être petites. Ainſi les *niches* doivent être plus hautes à meſure qu'elles ſont plus élevées. Scamozzi veut que cette hauteur ſoit deux fois & trois quarts de ſa largeur.

Lorſqu'il y a pluſieurs *niches* poſées les unes ſur les autres, l'eſpace qui reſte entre deux doit avoir au-moins deux fois la largeur de la *niche*.

Enfin lorſque des boſſages regnent dans une façade où il y a des *niches*, c'eſt autour de la *niche* que les boſſages doivent être répétés, & non dans la *niche* derriere la ſtatue.

Mais les *niches* ſur leſquelles nous venons de nous étendre ſont-elles un ornement en Architecture? Les anciens le penſoient ainſi; mais tardis que pluſieurs modernes les regardent comme une idée de mauvais goût, & trouvent qu'une ſtatue enchâſſée dans cette eſpece d'enfoncement ne fait point un bel effet; je trouve beaucoup de vérité dans cette obſervation, mais ce n'eſt pas ici le lieu de la faire valoir.

Le mot *niche* vient de l'italien *nicchio*, qui eſt une coquille de mer, d'où par reſſemblance on a appellé *niches* ces cavités qu'on pratique dans les murs pour y placer des ſtatues. Auſſi repréſente-t-on ſouvent une coquille dans le ceintre d'une *niche*. (*D. J.*)

Niche, (*Théol.*) ſe dit auſſi en particulier *dans l'Egliſe romaine* d'une eſpece de petit trône de bois doré ou d'étoffe précieuſe, ſurmonté d'un dais ou d'un dome avec des panaches & des aigrettes où l'on place le ſaint Sacrement dans les offices où on l'expoſe à la vénération publique des fideles.

Il eſt parlé de *niches* dans les anciens, c'eſt-à-dire de pavillons ſous leſquels on plaçoit & l'on portoit les images des dieux. Il eſt dit dans *Amos*, v. 25 & 26, *que les Iſraélites*, dans leur voyage du déſert, *ont porté la tente ou le pavillon de leur dieu Moloch, l'image de leur idole, l'aſtre de leur dieu*. Et ſaint Etienne dans les Actes des Apôtres, *c. vij.* 43, leur fait le même reproche. On conjecture avec aſſez de fondement que Moloch & ces autres divinités païennes qu'ils portoient dans le déſert, étoient portées dans des *niches* ſur les épaules des hommes ou dans des chariots couverts, comme on ſait que quelquefois les parens menoient leurs dieux en proceſſion ou dans les marches publiques. Quelques-uns croient auſſi que ces petits temples d'argent de la déeſſe Diane que l'on vendoit à Epheſe étoient des temples portatifs ou des *niches* pour la dévotion des pélerins.

La coutume de porter les figures des dieux ſous des tentes & dans des litieres couvertes, eſt venue des Egyptiens. Hérodote, *liv. IV.* parle d'une fête d'Iſis, où l'on portoit ſa ſtatue ſur un chariot à quatre roues, tiré par les prêtres de la déeſſe. Le même auteur, parlant d'une autre de leurs divinités, dit qu'ils la portent d'un temple dans un autre dans une petite chapelle de bois doré. Saint Clément d'Alexandrie, *Stromat. liv. V.* parle d'une proceſſion égyptienne, où l'on portoit deux chiens d'or, un épervier & un ibis. Le même pere, *in Protreptic. p.* 49, rapporte des paroles ſatyriques de Ménandre, qui railloit de ces divinités coureuſes qui ne pouvoient demeurer en place. Macrobe, *Saturnal, Diſc. I.* dit que les prêtres égyptiens portent la ſtatue de Jupiter d'Héliopolis ſur leurs épaules, comme on portoit les dieux des Romains dans la pompe des jeux du cirque. Et Philon de Biblus, cité par Euſebe, *Prepar. evang. lib. I*, raconte qu'on portoit Agnoté, divinité phénicienne, dans une *niche* couverte ſur un chariot traîné par des animaux.

Selon Quinte-Curce, les prêtres égyptiens mettoient Jupiter Ammon ſur une nacelle d'or, où pendoit des plats d'argent par le mouvement deſquels ils jugeoient de la volonté du dieu, & répondoient à ceux qui les conſultoient. Les Gaulois promenoient leurs dieux couverts d'un voile blanc par les campagnes, dit Sulpice-Sévere. Tacite, *de morib. German.* parle d'une déeſſe inconnue qui réſidoit dans une île de l'Océan; on lui con-

conſerve, dit-il, ou chariot couvert, dont nul n'oſe approcher que ſon ſacrificateur. Quand il dit que la déeſſe y eſt entrée, on y attele deux geniſſes qui conduiſent le char où l'on veut, après quoi elles la ramenent dans ſon bois. Voilà des exemples des dieux portés dans des *nichas* & ſur des chariots:

A l'égard des petits temples portatifs qui étoient auſſi des eſpeces de *niches*, Diodore de Sicile en parle auſſi bien que Veſtor dans ſa deſcription de Rome, & il y a grande apparence que ces petits temples de la Diane d'Epheſe que vendoit l'orfevre Démétrius, étoient des *niches* où la figure de cette déeſſe étoit repréſentée. Calmet, *Diction. de la Bibl.* (G)

NICHOIR, ſ. m. *terme d'Oiſelier*, maniere de cage particuliere propre pour mettre à couvert des ſérins & autres oiſeaux.

NICIA, (*Géog. anc.*) riviere d'Italie, ſelon Pline, *l. III. c. xij.* les uns croient que c'eſt le *Leyza* & d'autres le *Nura*. (*D. J.*)

NICKEL, ſ. m. *Hiſt. nat. Minéralogie & Chimie métallique.*) M. Axel-François Cronſtedt, de l'académie royale des Sciences de Stockholm, a inſéré dans les *tomes XIII, & XVI*, des mémoires de cette ſavante académie une diſſertation ſur une nouvelle ſubſtance minérale, trouvée dans une mine de cobalt, ſituée à Fariſa en Helſingle, dont il a tiré une matiere réguline qu'il regarde comme un nouveau demi-métal, inconnu juſqu'à lui, & qu'il a nommé *nickel*, parce qu'il ſe tire de la mine que les Allemands nomment *kupfernickel*.

La mine dont on tire le *nickel* eſt d'une couleur blanche comme de l'argent dans la fracture récente, cependant cette couleur eſt quelquefois plus obſcure, elle tire auſſi ſouvent ſur le rouge jaunâtre. Après avoir été expoſée à l'air pendant quelque tems, elle ſe couvre d'un enduit verd; ſi alors on la lave avec de l'eau, elle la colore en verd; cette eau miſe en évaporation forme des cryſtaux oblongs, quadrangulaires, rabatus par deux ou trois côtés, qui ont de la reſſemblance avec le vitriol. En calcinant ce ſel vitriolique, on obtient un réſidu d'un gris clair qui, fondu avec trois parties du flux noir, donne une régule de 50 livres ſur un quintal de réſidu. Ce régule a un œil jaunâtre à l'extérieur, mais ſi on le caſſe, il eſt blanc comme de l'argent dans l'intérieur, il eſt compoſé de feuillets & de lames comme le biſmuth. Ce régule ſe diſſout dans l'acide nitreux, dans l'eſprit de ſel & dans l'eau régale, il donne une couleur verte à ces diſſolvans, il ne ſe diſſout point ni dans l'acide vitriolique, ni dans l'acide de vinaigre, & ne s'amalgame point avec le mercure. Cette ſubſtance eſt ſouvent mêlée d'une portion de fer, mais quelque expérience que M. Cronſtedt ait fait, il n'a point pu y découvrir de cuivre.

La mine qui fournit cette ſubſtance lorſqu'on la calcine, commence par répandre une fumée purement ſulphureuſe; en continuant la calcination, la fumée blanchit & a une odeur arſénicale. En pouſſant plus loin encore cette calcination, la mine ſe couvre d'un enduit qui eſt ſemblable à des petits rameaux d'un verd clair, qui, fondus avec une matiere inflammable, donnent une ſubſtance réguline ſemblable à celle qui a été décrite ci-deſſus. Ce régule calciné devient d'un beau verd, & prend de nouveau la forme de rameaux.

De toutes ces propriétés, M. Cronſtedt en conclut que cette ſubſtance doit être regardée comme un nouveau demi-métal, qui differe entierement du cobalt & du biſmuth. De plus il croit que le *nickel* entre pour la plus grande partie dans la compoſition que les Allemands nomment *ſpeiſe*, qui ſe dépoſe au fond des pots dans leſquels on a fait le ſaffre, c'eſt-à-dire le verre bien coloré par le cobalt.

Le *nickel* a beaucoup de diſpoſition à s'unir avec le ſoufre. Cette ſubſtance n'entre en fuſion qu'après avoir rougi. Sa peſanteur ſpécifique eſt à l'eau environ comme $8\frac{5}{6}$ eſt à un.

Le *nickel* s'allie avec l'or; il ne s'allie point avec l'argent. Il s'unit facilement avec l'étain, moins aiſément avec le plomb. Il s'unit avec le cuivre, mais encore plus aiſément avec le fer. M. Cronſtedt croit que c'eſt le ſoufre qui facilite ſon union avec ce dernier métal.

L'arſenic a beaucoup de diſpoſition à s'unir avec le *nickel*, & ne s'en dégage qu'avec beaucoup de peine. Il en eſt de même du cobalt & de l'antimoine crud, du régule d'antimoine, du biſmuth, avec leſquels le *nickel* ſe combine: mais cette ſubſtance ne s'unit point avec le zinc.

Le chaux qui réſulte de la calcination de cette ſubſtance ne ſe vitrifie point ſans addition, ni même lorſqu'on la mêle avec du verre, mais le régule de *nickel* colore le borax d'un brun clair, & cette eſpece de verre, lorſqu'on continue à le chauffer, devient violet & tranſparent comme celui qui a été mêlé avec de la magnéſie ou manganeſe.

Il paroît qu'il faudroit encore faire des expériences ultérieures pour nous convaincre, ſi ce régule de *nickel*, dont parle M. Cronſtedt, eſt un demi-métal particulier, ou ſi on doit plutôt le regarder comme une combinaiſon de fer, d'arſenic, de biſmuth, de cobalt, & même de cuivre & de ſoufre. C'eſt au tems à fixer là-deſſus nos incertitudes. (—)

NICKELSPURG, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans la Moravie, avec un château qui la commande. Frédéric, baron de Tieffenbach, l'a pris en 1620, & les Suédois en 1645. Les Impériaux la prirent d'aſſaut en 1646.

NICOBAR, ou NICOUBAR, NIACBAR, NICOUBARS, (*Géogr.*) îles des Indes à l'entrée du golfe de Bengale, & qui s'étend depuis le 7 juſqu'au 8e degré de *latit. ſeptent.* Ces îles prennent leur nom de la principale de toutes, dont nous allons parler.

L'île *Nicobar* eſt à 30 lieues d'Achem, à 7d. 30'. de *latit. ſeptent.* & c'eſt celle où vont moüiller les vaiſſeaux qui vont aux Indes. Elle peut avoir 10 lieues de long, ſur trois ou quatre de large. Elle eſt remplie de grands arbres, & en particulier de cocotiers qui ſemblent ne former qu'un ſeul bocage. Il n'y a que les côtes de l'île qui ſoient habitées. Les *Nicobarois* y demeurent dans les baies proche la mer; la terre n'eſt point défrichée plus avant dans le pays. Les hommes s'occupent principalement à la pêche avec leurs canots qui vont à la rame comme à la voile, & qui peuvent contenir 30 hommes.

Les naturels des îles *Nicobar* ſont d'une couleur jaunâtre, baſanée, & vont preſque nuds; ils ſont grands & aſſez bien proportionnés, ils ont les cheveux noirs & liſſes, le viſage alongé & le nez d'une grandeur médiocre. Ils ſont d'excellens nageurs: leur langage leur eſt particulier. Les femmes n'ont point de ſourcils, parce qu'apparemment elles ſe les arrachent.

Ils ne ſont point diviſés en caſtes ou tribus comme les peuples de Malabar & de Coromandel. On ne ſait rien de leur religion, & le petit nombre d'Européens qui ont oſé aborder dans cette île, n'ont découvert aucun monument public qui ſoit conſacré à un culte religieux. Les *Nicobarois* paſſent pour être des gens ſenſuels; ils ſe nourriſſent de fruits, de poiſſons & de racines; car il ne croît ni blé, ni ris, ni autre ſorte de grains dans leurs îles. Ils trafiquent de leurs poules & de leurs cochons, lorſque quelques vaiſſeaux parteut: ils vendent auſſi leurs perroquets qui ſont fort eſtimés dans l'Inde, parce qu'il n'y en a point qui parlent ſi diſtinctement. *Voyez* de plus grands détails dans le P. Charlevoix, les *Lettres édifiantes*; Kœmpfer, *Hiſtoire du Japon*; & Dampier, *Voyage autour du monde*. (*D. J.*)

NICOLAI, (*Littérat. & Botan.*) Νικολάου, c'eſt le nom qu'Auguſte donna aux dattes fameuſes que produiſoit la vallée de Jéricho. Il n'y en avoit point de plus eſtimées; & l'empereur, pour les diſtinguer des dattes ordinaires, les appella du nom de *nicolas*, ainſi qu'Athénée nous l'apprend, *l. XIV. c. xviij.* Plutarque en parle en ces termes, ſelon la verſion d'Amyot, *Propos de table, l. VIII. queſt. iv.* „ Si le palmier produiſoit en Grece „ les dattes comme elle fait en Syrie ou en Egypte, on „ ſeroit bien le plus beau fruit que l'on ſauroit voir, le „ plus doux que l'on ſauroit ſavourer, & n'y en auroit „ point d'autre qui fût digne de lui être compté; c'eſt „ pourquoi l'empereur Auguſte aimant ſingulierement „ Nicolas, philoſophe péripatéticien, appella les plus „ belles & les plus grandes dattes *nicolas*, & juſqu'aujourd'hui encore les appelle-t-on ainſi „.

Photius, *Bibl. cod.* 189, prétend que les *nicolai* n'étoient point des dattes, mais des eſpeces de gâteaux que Nicolas de Damas envoyoit en préſent à Auguſte. Euſtathe, Suidas & Heſychius ſont du même avis. Spanheim conjecture que les dattes ſeiſoient le principal mérite de cette pâtiſſerie; mais M. l'abbé Sevin me parut en avoir mieux jugé dans les *Mémoires de l'académie des Inſcriptions*. „ Malgré mon reſpect, dit-il, pour ce „ ſavant homme (Spanheim), je ne ſerai point de ſon „ avis; & cela avec d'autant plus de juſtice, que les paroles de Plutarque & d'Athénée ne ſont pas ſuſceptibles d'une ſemblable explication. Ces auteurs rapportent que les dattes de *Nicolas* de Damas, ſupérieures „ aux autres, & par leur groſſeur & par leur bonté, furent appellées *nicolai*; ici il n'eſt point mention de „ gâteau: & dès-lors le parti que prend M. Spanheim „ doit paroître inſoutenable. Quant à moi, je ne me

„ ferai point un ſcrupule d'abandonner Héſychius & „ & Suidas, lorſque leur autorité ſera combattue par „ des témoins auſſi reſpectables que le ſont ceux dont „ on vient de parler „. Grotius préfere auſſi l'autorité d'Arbéocée, de Plutarque & de Joſepha à celle des auteurs plus modernes, Photius, Suidas & Héſychius. (*D. J.*)

NICOLAITES, ſ. m. pl. (*Théol.*) c'eſt une des plus anciennes ſectes du chriſtianiſme; ils tirent leur nom, ſelon quelques-uns, de Nicolas qui avoit été ordonné diacre de l'égliſe de Jeruſalem conjointement avec S. Etienne.

La maxime particuliere qui caractériſoit les *Nicolaites*, comme ils nous ſont repréſentés par les hiſtoriens eccléſiaſtiques, c'étoit d'enſeigner que toutes les femmes mariées devoient être communes, pour ôter toute occaſion de jalouſie.

D'autres écrivains ont noirci Nicolas d'autres impuretés; mais Clément d'Alexandrie les impute toutes à ſes diſciples, qui ont abuſé, à ce qu'il dit, des paroles de leur maître.

Il paroît que Nicolas avoit une très-belle femme, & que les apôtres le ſoupçonnoient d'en être jaloux, & de vivre avec elle d'une maniere trop laſcive; or pour diſſiper ce ſoupçon, & convaincre les apôtres qu'il n'étoit point attaché à ſa femme, il la fit venir en leur préſence, & offrit de la céder à celui d'entr'eux qui auroit voulu l'épouſer. Ce fait eſt confirmé par Euſebe, qui ajoute que Nicolas n'eut jamais plus d'une femme.

On accuſe encore les *Nicolaites* de ce qu'ils ne faiſoient point de ſcrupule de manger les viandes qui avoient été offertes aux idoles: qu'ils ſoutenoient que le pere de Jeſus-Chriſt n'étoit pas le créateur; que pluſieurs d'entr'eux adoroient la fauſſe divinité Barbelo, qui habitoit le huitieme ciel, qui procédoit du pere, & qui étoit mere de Jaldabaoth, ou, ſelon d'autres, de Sabaoth, qui s'étoit emparé par la force du ſeptieme ciel, que d'autres donnoient le nom de *Prunicus* à la mere des puiſſances célettes, mais qu'ils s'accordoient tous à imputer des actions infames à cette fiere pour autoriſer ſous ce prétexte leurs propres impuretés; que d'autres enfin montroient des livres, & des prétendues révélations ſous le nom de Jaldabaoth. S. Irenée & S. Epiphanes rapportent toutes ces extravagances, & repréſentent les *Nicolaites* comme les auteurs de la ſecte des Gnoſtiques. *Voyez* GNOSTIQUES.

Cocceius, Hoffman, Vitringa & Marus croient que le nom de *Nicolaites* a été inventé à plaiſir, pour ſignifier *un homme adonné à la débauche & à la volupté*, & ils ajoutent que ce nom n'a rien de commun avec *Nicolas*, l'un des ſept diacres: & comme dans l'apocalypſe il eſt fait mention de la doctrine des *Nicolaites*, immédiatement après Balaam & ſa doctrine, ils comparent le nom de *Balaam* avec celui de *Nicolas*, qui ont à-peu-près la même ſignification dans leur langue originale, puiſque *Balaam* en hebreu, & *Nicolas* en grec, ſe traduiſent également par *prince ou maître du peuple*.

Marus ajoute qu'il eſt aiſé probable que les *Nicolaites* ſe vantoient d'être les diſciples d'un des ſept diacres; mais que cette prétention étoit mal fondée, quelque choſe qu'aient pu dire au contraire les anciens qui ont péché quelquefois par trop de crédulité.

Caſſien, *collat.* 18. *cap. xvj.* dit que quelques-uns diſtinguoient Nicolas, auteur de la ſecte des *Nicolaites*, de Nicolas, l'un des ſept premiers diacres. Il veut apparemment marquer l'auteur des conſtitutions apoſtoliques, qui diſent que c'eſt à faux que les *Nicolaites* ſe diſent diſciples de Nicolas, l'un des ſept diacres, ou S. Clément d'Alexandrie, qui parle toujours fort avantageuſement de ce dernier. La ſecte des *Nicolaites* fut renouvellé ſous Louis le Debonnaire, vers l'an 820, comme le dit Sigebert de Gemblours dans ſa chronique, & encore au 13. ſiecle ſous le pape Urbain II. Ces *Nicolaites* modernes étoient certains prêtres diacres & ſoudiacres, qui ſoutenoient que le mariage leur étoit permis. Ils furent condamnés au concile de Plaiſance, l'an 1095. *Bertheld. ſcrip. ap. ſacul. tom. X. concilior, pag.* 502.

NICOLAS, SAINT, ou NICLARBOURG (*Géog.*) ville de Lorraine, avec une égliſe dédiée à S. Nicolas, où l'on va en pélerinage. Elle eſt ſur la Meurte à 2 lieues de Nancy, 3 de Luneville, 74 de Paris. *Long.* 24. *lat.* 48. 40. (*D. J.*)

NICOLAS, ILE DE SAINT, (*Géog.*) île de l'Océan atlantique, & une de celles du Cap-verd, à 30 lieues à l'oueſt de l'île de Sel. Sa figure eſt triangulaire, & peut avoir 25 lieues de long. Elle eſt montagneuſe, & toutes ſes côtes ſont ſtériles. Sa capitale, qui porte le même nom, & qui eſt au ſud-oueſt de l'île, eſt une des plus peuplées des îles du Cap-verd. Il y a un gouverneur qui dépend de celui de Saint-Jago. *Long.* 6. 52. *lat.* 16. 45. (*D. J.*)

NICOLO, SAN, (*Géog.*) île du golfe de Veniſe, & la plus grande des trois qu'on appelle *Tremiti*. Elle eſt au lavant de celle de San Domino, & au midi de celle de Capeura. *Long.* 33. 12. *lat.* 42. 7. (*D. J.*)

NICOLOTTI & CASTELLANI, (*Hiſt. de Ven.*) ce ſont deux partis oppoſés parmi le peuple de Veniſe, qui tirent leurs noms du deux égliſes de cette ville; ils ſe ſignent deux eſpeces de factions, qui en viennent quelquefois aux mains; mais le conſeil des dix ne tolere ces deux partis, qu'autant qu'il n'y a point de ſang répandu dans leur querelle. Cette république ariſtocratique pourroit ſans doute éteindre peu-à-peu l'animoſité populaire des deux factions, mais elle aime mieux la laiſſer ſubſiſter, dans la crainte que ces deux partis ne ſe réuniſſent, pour tramer quelque complot contre la ſénat, ou contre la nobleſſe. (*D. J.*)

NICOMÉDIE, (*Géog. anc. & mod.*) ville d'Aſie, capitale & métropole de la Bithynie, ſur la Propontide, entre Chalcedoine & Nicée; elle eſt aujourd'hui nommée *Comidia* par les Italiens.

Nicomede, grand-pere de Pruſias, la bâtit vis-à-vis d'Alliaque, & lui donna ſon nom. Cette ville plus d'une fois aſſiégée, éprouva les malheurs de la guerre, juſqu'à ce qu'une colonie d'Athéniens étant venus la repeupler, elle ſe relava de ſes pertes, & devint très-floriſſante.

Ce fut à *Nicomédie* qu'Annibal, après avoir perdu la bataille de Zama, ſe réfugia vers Antiochus & Pruſias, rois de Bithynie: cependant cet infortuné capitaine, craignant que ces princes ne le remiſſent entre les mains des Romains qui l'avoient envoyé demander, ſe donna la mort à l'âge de 64 ans, 183 ans avant J. C.

Ammien Marcellin appelle *Nicomédie la mere des villes de Bithynie*. Pauſanias dit que c'étoit la plus grande des villes de ce royaume. Pline l'hiſtorien lui donne le titre d'*Urbs præclara*; & Pline ſon neveu, qui fut préteur de Bithynie, ne parle pas de cette ville avec moins d'éloge.

Elle a été une des premieres qui ait reçu la foi chrétienne; & c'eſt par elle que commença la perſécution ſous Dioclétien. Ce fut près de cette ville dans un bourg nommé *Acyron*, que Conſtantin, âgé de 66 ans, mourut d'une fievre chaude l'an de J. C. 340. Quelques auteurs prétendent que ces empereur avoit alors adopté l'arianiſme, & qu'il étoit venu à *Nicomédie*, où il reçut le ſecond baptême que les Ariens exigeoient. (*s*)

Quoi

(*s*) Il ſuffit d'avoir un peu de connoiſſance & une légere teinture de l'hiſtoire eccléſiaſtique, pour ne pas tomber dans une erreur groſſiere de certains auteurs qui donnent à faux ſur la foi de l'Empereur Conſtantin le grand, & pour ne pas être perſuadé que ſur ſa fin de ſes jours il ne reçut qu'une ſeule fois le Baptême d'Euſebe évêque de Nicomédie. Lambec & Papebroch nous en donnent des preuves convaincantes, le premier à la fin du 1. Tome de la bibliothèque céſarée, & le ſecond dans le 7. Tome des actes des Saints au mois de mai, à l'article de la vie de Conſtantin & Jerôme dans ſa Chronique, & S. Ambroiſe dans l'oraiſon funebre qu'il fit au grand Théodoſe, en font une pareille & expreſſe mention. Ces deux grands hommes qui avoient reſté long-tems à Rome, pouvoient la ignorer ou faire ſi remarquable & ſi importante, ſi le Baptême de Conſtantin avoit été tel que ces écrivains nous le repréſentent: parmi des témoignages ſi authentiques peut on ſe refuſer à celui des évêques d'occident aſſemblés à Aimini qui, pour convaincre Conſtance, s'expriment d'une maniere & énergique fournit le rapport de S. Athanaſe dans ſon livre des Synodes) *adjerunt. Sed discussis, & cognitum videtur innotuisse aliquid eorum quæ vobis & justè displicuit sunt, atque Nicæ commendatæ conditoris eorum gloriosissimi patris tui & Imperatoris. . . . . Cum suscepisse etiam Constantinum pie memoriæ quosdam memoria dignum, confirmatur non omni diligentia deliberationis, neque fidem expositæ atque actæ absolutam fore perfectam, ille migraturus baptismate ab, & ad debitam fidei regulam transiit, donavere quasi* on peut en déduire des autorités plus claires, des preuves plus évidentes que celles là, pour relever la turpitude de ceux qui croient que Conſtantin fut rebaptiſé, ou Conſtantin même qui avoit une parfaite connoiſſance des oppoſitions qu'avoit fait de tout tems l'Egliſe aux ſacrileges entrepriſes des Donatiſtes qui repliquoient le Baptême à tous ceux qui l'avoient reçu hors de leur ſecte diabolique; ce Conſtantin qui n'étoit trouvé preſent au grand Concile de Nyrée qui avoit fait tout exprès le Canon qui défend de repéter le Baptême; d'ailleurs les Ariens avoient de jamais prétendu de vivant de Conſtantin le grand renouveller le Baptême à ceux qui l'avant reçu dans l'Egliſe catholique ſe rangeoient par une hache & infame Apoſtaſie du parti de ces blaſphemateurs Cenſeurs la divinité & conſubſtancialité du verbe, puiſqu'à cette impiété ils ne pouvoient jamais celle de profaner le Baptême auquel la perſécution des Vandales, comme nous l'apprend la célebre Pagi à l'an-

Quoi qu'il en ſoit, *Nicomédie* diſputa long-tems à Nicée la primauté de la province de Bithynie. Mais l'une & l'autre ſont également tombées ſous la puiſſance de l'empire ottoman.

Nicomédie eſt toujours une ville conſidérable d'Aſie, dans la Natolie, capitale de Becſangial, avec un archevêque grec, ſuffragant de Conſtantinople. On y compte 25 à 30 mille ames grecs, arméniens, juifs & turcs, qui y commercent. Elle eſt ſituée très-avantageuſement pour le trafic ſur le golfe du même nom; & elle couvre tout le peuchant d'une petite colline embellie de ſimarlacs, & chargée d'arbres fruitiers, de vignes, & de grains. On y trouveroit encore en inſcriptions dans le dernier ſiecle, de quoi ſatisfaire ſa curioſité.

La plupart des vaiſſeaux, ſaïques, barques & autres bateaux des marchands de Conſtantinople, ſe fabriquent à *Nicomédie*; mais les turcs ne réuſſiſſent pas mieux dans la conſtruction des bâtimens de mer, que dans l'architecture civile & militaire.

Cette ville eſt à 14. lieues N. O. d'Iſnich, 20 S. E. de Conſtantinople. *Long.* 47. 28. *lat.* 40. 46.

Arrien, célèbre philoſophe & hiſtorien, né à *Nicomédie*, fleuriſſoit ſous les empereurs Adrien, Antonin & Marc-Aurele. Il fut dans ſa patrie prêtre de Cérès & de Proſerpine. Epictète l'inſtruiſit dans la morale; & ſon mérite éminent lui valut l'amitié de Pline le jeune. Adrien lui donna le commandement de la Cappadoce, dans lequel il ſe diſtingua par ſes talens militaires.

Nous avons de lui en 7 livres une hiſtoire d'Alexandre le Grand; la bonne édition eſt *Lugd. Batav.* en 1740. *in fol.* Nous avons une traduction françoiſe par M. d'Ablancourt. A Paris, chez Auguſtin Courbé, 1651. *in*8°. Elle eſt fort bonne. Il n'y a que quelques expreſſions qui ont un peu vieilli. C'eſt un ouvrage très-eſtimable que celui d'Arrien, quoiqu'on n'y trouve point ces graces & cette douceur dans le ſtyle, qui ont pu faire appeller ſon auteur *un ſecond Xenophon*. Il écrivit pluſieurs autres ouvrages qui ne nous ſont pas parvenus. Photius le fait auteur d'une hiſtoire de Bithynie, d'une hiſtoire des Alains, & d'une hiſtoire des Parthes, en 17 livres, dont on doit regretter la perte. (*D. J.*)

NICOMIA, *ſ. f.* (*Hiſt. nat.*) nom donné par Woodward à une eſpece d'agate griſâtre, avec des veines rouges; elle eſt très-dure, demi-tranſparente, fait feu frappée avec de l'acier; on en trouve dans la province d'York, & en pluſieurs autres endroits d'Angleterre, où elle eſt par couches; quelquefois elle a une couleur noirâtre & obſcure, comme le *flint* ou *caillou*. On l'appelle auſſi *chert* & *whera* en anglois.

NICONIA, (*Géog. anc.*) ville du Pont, que le géographe Etienne met à l'embouchure de l'Iſtes. Ce pourroit être le *Niconium* que Ptolomée, *liv. III. c. x.* place dans la baſſe-Myſie. (*D. J.*)

NICOPEA, (*Géog. anc.*) ville du pays des Gètes, ſelon Strabon, *liv. VII.* qui la place avec Ophluſa, à 120 ou 140 ſtades au-deſſus de l'embouchure du fleuve Tyra.

NICOPOLIS, (*Géog.*) ce mot ſignifie *ville de la victoire, ville fondée à cauſe de la victoire*. Romulus, Bacchus, & Caſtor bâtirent des villes dans les lieux où ils avoient triomphé, ou établirent des colonies dans les lieux dont ils avoient chaſſé les anciens habitans; c'eſt ce que Pompée, Céſar, Auguſte, Titus, Trajan & autres empereurs imiterent, en donnant aux villes qu'ils éleverent le nom de *Nicopolis*. C'eſt pourquoi nous trouvons dans l'hiſtoire pluſieurs villes de ce nom. Nous allons tâcher de les diſtinguer avec exactitude.

NICOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de la Grece, dans l'Epire, à l'entrée du golfe d'Ambracie, ſur la côte ſeptentrionale, à l'oppoſite de la ville d'Actium. Cette ville doit ſa fondation à Auguſte, qui la fit bâtir pour être le monument de la victoire qu'il avoit remportée ſur Antoine à la célebre journée d'Actium.

Ce fait hiſtorique eſt marqué par deux médailles, qui repréſentent toutes deux d'un côté la tête d'Auguſte, avec cette inſcription grecque, ΣΕΒΑΣΤΟΣ ΚΤΙΣΤΗΣ *Auguſte fondateur*; & au revers, l'une a au milieu d'une couronne à bec de vaiſſeau une palme avec ces mots, ΙΕΡΑ ΝΙΚΟΠΟΛΙΣ, la ſacrée *Nicopolis*; & l'autre à la tête d'un ſanglier percée de deux fléches avec ce mot autour ΝΙΚΟΠΟΛΙΤΩΝ, *Nicopolitæ*. C'étoit la tête du ſanglier calydonien, qui étoit gardée à Tégée dans le temple de Minerve, & qu'Auguſte fit tranſporter à *Nicopolis*, pour punir ceux de Tégée d'avoir ſuivi le parti d'Antoine.

Ce prince n'oublia rien pour rendre ſa nouvelle ville recommandable dès les commencemens. Strabon, *liv. VII. p.* 325. dit qu'il y attira les habitans des villes voiſines; & Pauſanias nous a conſervé le nom de deux peuples qu'il raſſembla; il les appelle *Ambraciotæ* & *Anactorii*. Pline, *liv. IV. ch. v.* nomme la *Nicopolis* d'Epire, ville libre: Tacite, *annal. liv V. ch. x.* lui donne le nom de *colonie romaine*. Comme il y avoit déja pluſieurs villes nommées *Nicopolis*; pour diſtinguer celle-ci, on l'appella *Actiaca Nicopolis*, ou *Actia Nicopolis*.

S. Paul paſſa dans cette ville l'hiver de l'an 64 de J. C. & manda à Tite de l'y venir trouver. *Tit. iij. v.* 12. Ceux qui croient que la ville de *Nicopolis*, où S. Paul paſſa l'hiver, n'étoit pas celle de l'Epire, mais la *Nicopolis* de Thrace à l'entrée de la Macédoine, ſur la riviere de Neſſe, ſe trompent; car cette derniere n'exiſtoit pas encore. La *Nicopolis* d'Auguſte ſe nomme aujourd'hui *Prevoſa*, ſur le golfe de Larta.

NICOPOLIS, *ad* NICOPOLIS AD HÆMUM, (*Géogr. anc.*) ville de la Thrace au pié du mont Hémus, vers la ſource du fleuve Jatrus. Elle étoit différente d'une autre *Nicopolis* auſſi dans la Thrace, ſur la riviere de Neſſe, dont nous parlerons bien-tôt.

NICOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de la baſſe-Mœſie ſur l'Iſtrus, à l'embouchure de ce fleuve dans le Danube. Pour la diſtinguer de *Nicopolis* ſur l'Hémus, bâtie auſſi ſur l'Iſtrus; on l'appelloit *Nicopolis ad Iſtrum*. Trajan en fut le fondateur, ſelon Ammien Marcellin, *liv. XXXI. chap. xvj.* & il la bâtit après ſa victoire ſur les Daces.

NICOPOLIS, *ou* NICOPOLIS AD NESSUM, (*Géog. anc.*) ville de la Thrace ſur la riviere de Neſſe ou Neſte, à la gauche, à quelques lieues au-deſſus de ſon embouchure. Elle fut fondée par Trajan. Ptolomée, *liv. III. ch. xj.* la place dans les terres entre *Pautalia* & *Topiris*. Nous avons quelques anciennes médailles de cette ville; elle y eſt ſurnommée *Ulpia* ou *Ulpia*, ce qui revient à la même choſe: car quelquefois dans les médailles on met O pour N. L'inſcription d'une de ces médailles qui ſe trouve dans le recueil de Spanheim, eſt conçue en ces termes. ΟΥΛΠΙΑ ΝΙΚΟΠΟΛΙΣ ΠΡΟΣ ΝΕΣΣΟΝ, c'eſt-à-dire *Ulpia Nicopolis ad Neſſum*.

NICOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville d'Egypte aux environs d'Alexandrie, Joſeph *de Bello Jud. liv. IV. ch. xij.* parle de cette ville en décrivant la route que prit Titus pour ſe rendre d'Alexandrie en Judée, & il la met à vingt ſtades de cette derniere ville. Dion Caſſius, *liv. XV. p.* 456, nous apprend qu'Auguſte en fut le fondateur; qu'il la bâtit dans le lieu où il avoit donné la bataille; qu'il lui donna le même nom, & lui accorda le privilege des mêmes jeux qu'il avoit accordés à la ville de *Nicopolis* en Epire.

NICOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de l'Arménie mineure. Strabon nous apprend qu'elle fut bâtie par Pompée. Pline, *l. VI. c. ix.* & Ptolomée, *liv. V. ch. vij.* en parlent. Ce dernier la met au voiſinage des montagnes. Pour la diſtinguer des autres *Nicopolis*, on l'appella *Nicopolis Pompeii*, du nom de ſon fondateur, comme nous l'apprenons de Dion Caſſius, *liv. XLIX.* Dans le moyen âge elle fut la ſeconde ville de la premiere Armenie, & devint un ſiege épiſcopal, ſuffragant de Sébaſte. On la nomme maintenant *Granich*; elle eſt ſur la riviere de Géraune, à 100 lieues d'Erzéroun, 90 de Caſay; c'eſt un ſiege de juſtice & de gouvernement chez les Turcs. *Long.* 55. 30. *lat.* 38. 15.

NICOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de Bithynie ſur le Boſphore, ou dumoins dans le voiſinage. Pline & Etienne le Géographe ſont les ſeuls anciens qui faſſent mention de cette ville; & ce dernier ſe contente de l'appeller *Nicopolis* de Bithynie. Le P. Hardouin prétend que c'eſt aujourd'hui *Scutari*.

NICOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de l'Aſie mineure. Ptolomée, *l. V. ch. vij.* la place entre *Caſtabala* & *Epiphania*. Strabon, *liv. XIV. p.* 676. la met au nombre des villes qui ſont ſur la côte du golfe Iſſus.

Nico-

à l'année de l'ere chrétienne 324. n. XVIII. c. 41 S. Jerôme tranſporté de zele rapporta quelquefois avec aigreur dans ſa chronique que à Conſtantin d'avoir ſur la fin de ſes jours incliné à l'Arianiſme, on doit l'entendre, de s'être laiſſé perſuader par Euſebe, évêque de Nicomédie qui lui étoit que les catholiques ſeroient bien de rentrancher le mot *Conſubſtantiel* qui avoit occaſionné un déplorable ſchiſme, & lequel ſuppriné, nous on qu'il y eroit d'abord rien reprendre par un prompt retour dans le ſein de la vraie foi. C'étoit en effet alors la ſeule prétention de ce perfide pâteur, qu'on ne ſçut être véritablement Arien qu'après la mort de Conſtantin. C'eſt auſſi que nous le verrons du dit Pagi qui dans le même endroit convient avec tes autres écrivains les plus célebres que Conſtantin eſt mort en vrai catholique. (*V*)

NICOPOLIS, (*Géog. anc.*) auparavant nommée *Emmaüs*; ville de la Paleſtine. Elle commença, ſelon quelques auteurs, à porter le nom de *Nicopolis* ſous l'empereur Alexandre, fils de Mammée. Ce n'étoit avant cela qu'un bourg qu'on nommoit *Emmaüs*. Selon Soſomène, Veſpaſien l'érigea en ville, en lui donnant le nom de *Nicopolis*, lorſqu'il y eut envoyé une colonie. Ce bourg avoit été brûlé par Varus, & la ville devint évêché ſous les empereurs ariens.

NICOSIA *ou* NICUSIA, (*Géogr.*) petite ville de Sicile dans le val Démona auprès de la riviere de Céfalne, entre Trachina & Calacibetta. Quelques-uns croient que c'eſt l'ancienne *Erbite* de Ptolomée, ou comme Ciceron écrit *Herbita* par une aſpiration.

NICOSIE *ou* LEUCOSIA, (*Géogr.*) anciennement *Leucothea*, & par d'autres *Leucoſia*, capitale de l'île de Chypre. Elle eſt ſituée dans la grande plaine de Maſſarée à une journée de la mer, & bâtie à la façon des Orientaux. Il y a de belles moſquées & un archevêque grec. C'eſt la réſidence d'un bacha. *Long.* 51. 10. *lat.* 35. 2.

NICOTEUX, ſ. m. pl. (*terme de Couvreur.*) morceaux d'une tuile fendue en quatre, dont les couvreurs ſe ſervent aux faîtiers & vuilées.

NICOTERA, (*Géog.*) petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, avec un évêché ſuffragant de Reggio. Elle eſt près de la mer ſur le haut d'une montagne, ſelon Baudrand. Cette ville eſt ancienne comme il paroît par le détail d'Antonin; Léander aſſure qu'on la nomme ajourd'hui *Nicodro*. *Long.* 33. 50. *lat.* 38. 30.

NICOTIANE, ſ. f. TABAC, (*Hiſt. nat. Bot.*) *nicotiana*, genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir, & profondément découpée. Le piſtil ſort du calice, il eſt attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur, & il devient dans la ſuite un fruit membraneux, oblong ou arrondi & diviſé par une cloiſon en deux loges qui renferment pluſieurs ſemences attachées à un placenta. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voy.* PLANTE & TABAC.

NICOURIA, (*Géog.*) île de l'Archipel à un mille de celle d'Amorgot. C'eſt une roche eſcarpée, ou proprement c'eſt un bloc de marbre au milieu de la mer. Il eſt peu élevé, & a environ cinq milles de tour. On n'y voit que des chevres & des perdrix rouges d'une beauté ſurprenante, mais qui ſont maigres & coriaces. (*D. J.*)

NICOYA, (*Géogr.*) ville de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, ſur la côte de la mer Pacifique, au fond du golfe des Salines. *Long.* 292. *lat.* 9.

NIESARA, *ou* NEOCOESAREA, (*Géog.*) ville de l'empire ottoman dans la Natolie, avec un archevêché grec, qui eſt le cinquieme ſous le patriarchat de Conſtantinople. Quoique cette ville ſoit preſque ruinée, elle eſt encore la métropole de la Cappadoce; & l'on doit ajouter qu'elle a été la patrie de S. Grégoire thaumaturge, on le faiſoit de miracles; ce qu'il y a de plus sûr, c'eſt qu'il étoit diſciple d'Origene, & qu'il mourut en 270. *Nieſara* eſt à deux journées de Tocac. *Long.* 53. 52. *lat.* 39. 25.

NID D'OISEAU, ſ. m. *nidus avis*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur polypétale, anomale & compoſée de 6 pétales inégaux; les cinq ſupérieurs ſont diſpoſés en forme de caſque, l'inférieur eſt fendu en deux parties & garni d'une ſorte de tête. Le calice devient dans la ſuite un fruit, ou une veſſie remplie de ſemences très-menues. Ajoutez au caractere de ce genre que les racines ſont fibreuſes, & reſſemblent à un nid d'oiſeau. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

NIDS D'OISEAUX, (*Hiſt. nat.*) il eſt une eſpece de *nids d'oiſeaux* dont on fait un très-grand uſage à la Chine, & qui eſt un objet de commerce conſidérable. Ces *nids* ſe trouvent ſur les rochers qui ſont près des côtes de la mer. C'eſt ſur-tout dans l'île de Java, ſur les côtes de la Cochinchine, ſur celles de Timor, de Sumatra & de la preſqu'île de Malacca, que l'on rencontre ces ſortes de *nids*, d'où on les porte à la Chine, où l'on en donne depuis 3 juſqu'à 7 taëls, qui ſont environ 45 liv. argent de France, à proportion de leur qualité, pour la livre chinoiſe qui eſt de 20 onces. Les obſervations les plus exactes nous apprennent que ces *nids* ſont faits par des oiſeaux de mer parfaitement ſemblables à ceux que l'on nomme *martinets* ou *hirondelles de mer* ſur les côtes de France; ils les forment avec une matiere gluante & tenace qui leur ſort du bec, & qu'ils attachent peu-à-peu ſur les roches des bords de la mer, où la chaleur du ſoleil leur donne de la conſiſtence. On croit communément que la matiere dont ces oiſeaux ſe ſervent pour cela eſt une eſpece d'écume qui nage à la ſurface de la mer, que ces animaux combinent & travaillent avec une matiere qui vient de leur eſtomac. Ces *nids d'oiſeaux*, lorſqu'ils ſont ſecs, ont une conſiſtence à peu-près ſemblable à celle de la corne; mais lorſqu'ils ont été bouillis, ſoit dans de l'eau, ſoit dans du jus, ſoit dans du bouillon de viande, ils reſſemblent à des cartilages de veau; ceux qui ſont d'une couleur blanche ſont les plus eſtimés; ou fait moins de cas de ceux qui ſont rougeâtres, & le prix en eſt beaucoup moindre. Les Chinois regardent les *nids d'oiſeaux* comme un aliment très-nourriſſant, très-propre à fortifier & à reſtaurer, ſans charger l'eſtomac.

Voici ce que le Dictionnaire du commerce dit de ces *nids*; il les met parmi l'eſpece d'épicerie la plus eſtimée à la Chine & dans toutes les Indes orientales. Elle ſe trouve au Tunquin & à la Cochinchine, mais particulierement dans le royaume de Champa, qui eſt ſituée entre l'un & l'autre. Les oiſeaux qui font ces *nids* pour y pondre & couver leurs œufs, ſont aſſez ſemblables de figure à des hirondelles. Lorſqu'ils ſont en amour, ils jettent par le bec une eſpece de bave tenace & gluante, qui eſt la matiere dont ils bâtiſſent leurs *nids*, & dont ils les attachent aux rochers en appliquant cette ſubſtance viſqueuſe par diverſes couches l'une ſur l'autre, à meſure que les premieres ſe ſechent. Ces *nids* ſont de la forme d'une médiocre coeillere, mais avec des bords plus élevés.

Il y a tant de ces ſortes de *nids*, qu'on en raſſemble tous les ans une quantité prodigieuſe qui ſe portent preſque tous à la Chine, où ils ſe vendent à raiſon de 50 taels le cent, ce qui fait environ 100 ducats d'Eſpagne. On les croit excellens pour l'eſtomac, & ils donnent aux mets qu'on en aſſaiſonne un goût délicieux. (*D. J.*)

NIDS, (*Hiſt. nat. Minéral.*) on appelle dans le travail des mines, *mines par nids*, *minera nidulans*, la mine qui ſe trouve par maſſes ſéparées & qui n'eſt point par filons. *Voyez* MASSES & ROIGNONS. (—)

NID-DE-PIE, (*Milit.*) c'eſt dans la guerre des ſieges, un petit logement que font les aſſiégeans ſur le haut de la breche à l'angle flanqué d'un baſtion d'une demi-lune, *&c.* (*Q*)

NIDAU *ou* NIDOW, (*Géog.*) ville de Suiſſe dans le canton de Berne, capitale d'un bailliage de même nom, avec un château. Elle eſt dans un terroir bon & fertile ſur le lac de Bienne, à 6 lieues N. O. de Berne, 21 S. O. de Zurich. *Long.* 24. 55. *lat.* 47. 12.

Le bailliage de *Nidau* comprend une diſaine de paroiſſes. Il a été autrefois un comté, dont l'abbé de Longuerue donne l'hiſtoire dans ſa deſcription de la France.

NIDDA, (*Géog.*) petit comté d'Allemagne dans les états du landgrave de Heſſe-Darmſtat. Son chef lieu a le même nom, & eſt ſitué ſur la petite riviere de *Nidda*, qui va ſe jetter enſuite dans le Mein.

NIDDUI, (*Critique ſacrée.*) ce mot hébreu ſignifie *excommunié*, *ſéparé*. C'étoit la moindre ſorte d'excommunication uſitée parmi les Juifs; elle éloignoit cependant un homme de tout commerce civil, même d'avec ſa femme & d'avec ſes domeſtiques qui ne pouvoient s'approcher de lui plus près de quatre coudées: elle duroit trente jours, ſi le coupable ſe repentoit; ſinon on la prolongeoit ſelon le beſoin juſqu'à quatre-vingt-dix jours: lorſque dans cet intervalle l'excommunié ne ſatisfaiſoit pas, il tomboit dans le *cherem*, qui étoit le deuxieme eſpece d'excommunication, & de-là dans la troiſieme appellée *ſchammata*, qui étoit la plus grave de toutes. (*D. J.*)

NIDE, (*Géog.*) riviere de Lorraine formée de deux autres nommées la *Nide* françoiſe & la *Nide* allemande. Ces deux rivieres s'étant jointes, n'ont plus qu'un ſeul lit, qui porte le nom de *Nide*, & qui ſe jette dans la Sare.

NIDECK, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne au duché de Juliers, ſur la Roer ou Rure, entre Duren & Zulpich. Elle eſt capitale d'un bailliage de même nom dans le duché de Brunſwick-Lunébourg. *Long.* 24. 20. *lat.* 50. 36.

NIDOREUX, adj. (*Gramm. & Méd.*) qui a l'odeur de la putréfaction. Les médecins diſtinguent les crudités de l'eſtomac en acides & en *nidoreuſes*

NIDUM ou NIDUS, (*Géog. anc.*) ville d'Angleterre, ſelon l'itinéraire d'Antonin; c'eſt aujourd'hui *Nieth*, ſur la riviere de même nom.

NIEBLA, (*Géog.*) ancienne ville d'Eſpagne dans l'Andalouſie avec titre de comté, ſur le Rioſtinto, environ à 6 lieues de la mer, & à 15 O. de Séville. C'étoit autrefois une ville aſſez conſidérable, nommée *Nipla*. *Long.* 11. 45, *lat.* 37. 20.

NIE-

NIECE, (*Jurisprud.*) *Voyez* NEVEU.

NIEKE CORONDE, (*Bot. exot.*) nom que les Cey'anois donnent à une fauſſe eſpece de canelle. L'arbre qui la fournit reſſemble au *nieke*, arbriſſeau fort commun dans l'île de Ceylan. Les habitans emploient leur *nieke coronde* à des uſages de médecine; ils en tirent une huile dont ils ſe ſervent pour en froter la tête & les autres parties du corps dans les maladies des nerfs. (*D. J.*)

NIELLE, *ſ. f.* *nigella*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en roſe, & compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés au rond. Cette fleur a une ſorte de couronne placée entre les pétales & les étamines, & formée par des corps en forme de cornes. Le piſtil ſort du milieu de la fleur & devient dans la ſuite un fruit membraneux, arrondi ou oblong. Ce fruit eſt diviſé en pluſieurs cornes à ſa partie ſupérieure, & il n'a qu'une ſeule capſule qui renferme des ſemences. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

M. Tournefort compte douze eſpeces de ce genre de plante, tant ſauvages que cultivées.

La *nielle* ſauvage commune, *nigella, arvenſis cornuta, I. R. H.* 358, a une petite racine fibreuſe & blanchâtre; elle jete à peine à la hauteur d'un pié une tige cannelée, tantôt ſimple, tantôt rameuſe; ſes feuilles ſont aîlernes, plus minces, plus eſpacées que celles de la *nielle* cultivée, & découpées en petits filamens: ſes fleurs ſont comme étoilées, compoſées de cinq pétales, de couleur bleue, aſſez grandes & agréables, ſans barbes. Quand les fleurs ſont tombées, il leur ſuccede des fruits membraneux, terminés par cinq cornets, à-peu-près comme l'aneolie, & diviſés dans leur longueur en autant de loges qui renferment pluſieurs ſemences noires & de peu d'odeur. On trouve cette plante dans les blés, où elle fleurit vers la fin de l'été.

La *nielle* ordinaire cultivée, *nigella flore nigro, ſimplici, caudato, I. R. H.* 358, pouſſe des tiges à la hauteur d'un pié, grêles, cannelées, aſſez nombreuſes; ſes feuilles ſont médiocrement larges, vertes, découpées, menues. Ses fleurs ſont placées aux ſommités de ces rameaux, grandes, ſéparées les unes des autres, compoſées chacune de cinq pétales diſpoſés en roſe, d'un blanc pâle, accompagné au milieu de pluſieurs étamines, qui ſont entourées par une couronne de petits corps oblongs. Quand les fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des fruits membraneux, aſſez gros, terminés par pluſieurs cornes, & diviſés en loges, qui renferment des ſemences oblongues ou rondelettes, noires ou jaunes, d'une odeur aromatique, & d'un goût piquant.

Cette plante ſe cultive dans les jardins où elle vient aiſément, & où elle fleurit pendant trois mois de l'été. Les curieux tirent ſa graine d'Italie; ils aiment auſſi beaucoup la petite *nielle* du Levant, qu'on appelle en Botanique *nigella creetica*; elle ſe diſtingue des autres par ſes jolies fleurs bleuâtres; & par l'odeur de ſa graine qui eſt auſſi forte que celle de gumin. (*D. J.*)

NIELLE, (*Chimie, Diete & Matiere méd.*) *nielle* romaine ou des jardins, c'eſt la ſemence ſeule qui eſt d'uſage en Médecine, & que les payſans emploient dans quelques cantons du royaume à titre d'aſſaiſonnement & en guiſe de poivre.

Cette ſemence, qui a un goût vif & piquant, contient une petite quantité d'huile eſſentielle, & une autre huile que Carthauſes appelle *nigellaceſe*, & qu'il dit être ſoluble par l'eſprit-de-vin, & retirable par l'expreſſion; ſur quoi il faut obſerver qu'il n'eſt pas permis, en raiſonnant d'après l'analogie tirée des connoiſſances reçues & vérifiées ſur preſque toutes les huiles connues, qu'il n'eſt pas permis, dis-je, de regarder comme une même ſubſtance l'huile que M. Carthenſer a retirée de la ſemence de *nielle* par expreſſion, & celle qu'il en a retirée par l'eſprit-de-vin.

La ſemence de *nielle* eſt comptée parmi les remedes toniques, fortifians, diſcuſſifs, emménagogues, carminatifs, errhins, contraires aux rhumes & enchifrenemens, vermifuges, céphaliques, & propres à la génération du lait; la plûpart de ces vertus ſont peu prouvées par l'obſervation, parce que la ſemence de *nielle* eſt peu uſitée, mais elles ſont annoncées autant qu'elles peuvent l'être par leurs qualités extérieures, & par la connoiſſance de ſes principes.

Cette ſemence entre dans la compoſition du ſirop d'armoiſe, de l'électuaire de baies de laurier, & de l'huile de ſcorpion compoſée. (*b*)

NIÉMECZ, (*Géog.*) place forte de Moldavie, entre Scozwa & Cronſtadt: les Polonois la prirent en 1691, & la rendirent à la paix. *Long.* 44. 31. *lat.* 46. 58. (*D. J.*)

NIÉMEN, (*Géog.*) grande riviere de Pologne, qui prend ſa ſource au palatinat de Minski en Lithuanie, & ſe jette dans le Curiſh-Haff par pluſieurs embouchures.

NIÉMI, (*Géog.*) montagne de la Laponie ſuédoiſe: cette montagne, dit M. de Maupertuis, ſeroit charmante par-tout ailleurs qu'en Laponie; on trouve d'un côté du bois d'hiver, dont le terrein eſt auſſi uni que les allées d'un jardin; les arbres n'empêchent point de ſe promener, ni de voir un beau lac qui baigne le pié de la montagne; d'un autre côté on trouve des ſalles & des cabinets qui paroiſſent taillés dans le roc, & auxquels il ne manque que le ſolt; ces rochers ſont ſi perpendiculaires à l'horiſon, ſi élevés, & ſi unis, qu'ils paroiſſent plûtôt des murs commencés pour des palais, que l'ouvrage de la nature. Nous vîmes-là pluſieurs fois, continue M. de Maupertuis, s'élever du lac, des vapeurs que les gens de pays appellent *haltios*, & qu'ils prennent pour les eſprits auxquels eſt commiſe la garde des montagnes; celle-ci étoit formidable par les ours qui s'y devoient trouver; cependant nous n'y en vîmes aucun, & elle avoit plus l'air d'une montagne habitée par les fées & par les génies, que par les ours. *Mém. de l'acad. des Sciences, année* 1737.

NIENBOURG, (*Géog.*) forte ville d'Allemagne au duché de Brunſwick Lunébourg; ſon commerce conſiſte en blé, en laine, en lin, en miel, & en beſtiaux. Elle a été priſe & repriſe pluſieurs fois dans le dernier ſiecle; enfin elle a été rendue à Louis duc de Brunſwick-Lunébourg en 1650; elle eſt ſur le Weſer, à 10 lieues N. O. d'Hanovre, 15. S. E. de Brême. *Long.* 27. *lat.* 52 44.

NIENCHEU, (*Géog.*) ville de la Chine, dans la province de Chekiang, dont elle eſt la quatrieme métropole: Elle eſt environnée de montagnes où il y a des mines de cuivre; ſes habitans font un grand commerce de papier. *Lat. ſept.* 29. 33.

NIÉPER *ou* DUIÉPER, (*Géog.*) autrefois le Boriſthene, eſt une riviere de l'Europe, & l'une des plus grandes du Nord. Hérodote, *liv. IV. c. laiſ.* & Pomponius Mela, *liv. II. chap. j.* en ont donné la deſcription. Les noms de *Niéper* ou *Duiéper*, ne ſont pas modernes, car ils viennent du mot *Danaprir*, qui eſt le nom que les anciens écrivains donnoient auſſi à ce fleuve; mais nous en connoiſſons la ſource beaucoup mieux qu'ils ne l'ont connue. Elle ſe trouve dans la Ruſſie moſcovite, au duché de Recchou, entre Wolock & Oleichno. Ce fleuve paſſe dans la partie orientale de la Lithuanie, coule dans le palatinat de Kiow, reçoit chemin faiſant pluſieurs rivieres, & finit par ſe jetter dans la mer Noire auprès d'Oczakow: ſon embouchure dans la mer a une bonne lieue françoiſe de large. (*D. J.*)

NIER, *v. act.* (*Gramm.*) c'eſt regarder comme faux ce qui eſt avancé par un autre, & lui marquer l'oppoſition qu'on a à ſon ſentiment, par les expreſſions uſitées dans la langue. *Voyez* NEGATION, NÉGATIF, *&c.*

NIERS, (*Géog.*) petite riviere d'Allemagne, qui prend ſa ſource dans l'électorat de Cologne, à l'occident de Xuys, & qui ſe jette dans la Meuſe au-deſſous de Gennep. (*D. J.*)

NIESTER LE, (*Géog.*) grande riviere de Pologne; elle a ſa ſource au palatinat de Ruſſie, dans le mont Krapack, traverſe la Pokacie, ſépare la Moldavie du palatinat de Podolie, & ſe rend à Biſingorod, ville de la baſſe Arabie, où elle ſe décharge dans la mer Noire.

NIEVES *ou* NEWIS, (*Géog.*) petite île de l'Amérique ſeptentrionale appartenante aux Anglois. *Voyez* NERWIS.

NIEUPORT, (*Géog.*) ville forte des Pays-bas autrichiens, dans la Flandre, avec un port & des écluſes, dont on peut inonder en un inſtant tous les environs. Elle ſoutint un ſiege contre Philippe duc de Cleves en 1488; le duc de Parme la prit en 1583; l'archiduc Albert d'Autriche y fut défait en 1600 par le prince Maurice de Naſſau. Elle eſt ſur la riviere d'Yperlée qui la traverſe à un quart de lieue de la mer, à 2 lieues de Furnes, 3 d'Oſtende, 5 de Dunkerque, *&* de Paris. *Long.* ſelon Caſſini 20. 16. 30. *lat.* 51. 7. 58.

C'eſt en 1168 qu'on nomma cette ville *Nieuport*, à cauſe d'un port que Philippe d'Alſace y fit. *Voyez* Longuerue, *Deſcription de la France.*

C'eſt la patrie de Clichthone (*Joſſe*) docteur de Sorbonne au XVI. ſiecle, mort en 1543; ſes ouvrages de controverſe, en grand nombre, ſont tous tombés dans l'oubli.

NIEURE, (*Géog.*) petite ville de France en Nivernois; elle entre dans la Loire ſous le pont de Nevers, & a, dit-on, donné ſon nom à cette ville. (*D. J.*)

NIF

NIF, ſ. m. *terme à l'uſage de ceux qui travaillent l'ardoiſe. Voyez* ARDOISE

NIFLHEIM, ſ. m. (*Mythelog.*) c'eſt le nom que les anciens Scandinaves ou Goths donnoient à leur enfer fabuleux. Ce mot ſignifie dans la langue gothique *ſéjour de ſcélérats*. Ils diſoient qu'au milieu de ce lieu terrible étoit une fontaine nommée *Huergelmer*, d'où découloient les fleuves ſuivans, l'Angoiſſa, l'Ennemi de la joie, le Séjour de la mort, la Perdition, le Gouffre, la Tempête, le Tourbillon, le Ruiſſement, & le Hurlement, la Vaſte; celui qui s'appelle Bruyant coule près des grilles du Sejour de la mort. *Voyez l'Edda des Iſlandois*

NIGÉBOLI, (*Géog.*) ville de Turquie dans la Bulgarie, capitale d'un ſangiack, fameuſe par la bataille de 1396, entre Bajazeth qui la gagna, & Sigiſmond qui devint enſuite empereur d'Allemagne. Les Grecs y ont un archevêque. *Nigéboli* eſt ſur le Danube, à 14 lieues S. O. de Rotzig, 60 N. O. d'Andrinople. *Long.* 43. 58. *lat.* 43. 45. (*D. J.*)

NIGELLA TERRA, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs au terreau ou à la terre noire des jardins, *humus atra communis*.

NIGER, (*Géog.*) c'eſt le *Niger* de Ptolomée, *liv. IV. chap. vj.* & le *Nigris* de Pline, *liv. V. chap. iv.* grand fleuve d'Afrique qui arroſe la Nigritie: les François le nomment autrement, *la riviere du Sénégal*. Quoique la plus part de ce fleuve nous ſoit un peu mieux connu qu'il ne l'étoit des anciens, cependant il s'en faut beaucoup que nous en ſoyons aſſurés. On croit qu'il *tire* ſa ſource d'un lac nommé *Maberia* par les Sauvages, & qu'on place au cinquieme degré de latitude ſeptentrionale. Les sneicos ont imaginé qu'il venoit du Nil par un paſſage ſouterrein, parce qu'il ſe déborde tous les ans en même tems que le Nil, mais nous en dirons plus bas les raiſons. On prétend qu'il ſe partage en deux branches, dont celle qui coule au ſud s'appelle *Gambie*, on lui donne une de ſes embouchures au onzieme degré de *latitude*, & la plus éloignée à quinze degrés de diſtance de l'équateur.

Suivant les cartes de M. de Lirla, le *Niger* perd ſon nom dans le lac de Guarde, & de là à la mer, ce qui fait 700 milles anglois en ligne directe; mais M. Snow qui a été gouverneur de James-Fort, ſur la riviere Gambie, nous aſſure que le *Niger* s'y perd un cours auſſi étendu qu'on nous le repréſente dans les cartes géographiques. Il nous apprend encore que c'eſt une riviere barrée, qui ne peut recevoir de bâtiment plus gros que des barques juſqu'à l'endroit où ſe trouve l'établiſſement des François, au-deſſus duquel il n'y a que des bâtimens plats qui puiſſent naviguer juſqu'à Galam; au-lieu que la Gambie eſt navigable pour des vaiſſeaux, ſi chargés qu'ils puiſſent être, environ cinquante lieues au-deſſus de l'établiſſement des Anglois, & qu'il porte des vaiſſeaux de cent tonneaux juſqu'à Barraconda, & un peu plus haut (car la marée monte juſques-là) c'eſt-à-dire à près de 150 lieues au-deſſus du fort Jemes.

Quant aux inondations du *Niger*, il n'en faut pas chercher la cauſe bien loin; ce ſont les pluies qui tombent entre la ligne & le tropique qui produiſent les accroiſſemens de cette riviere: ces pluies commencent les premiers jours de Juin, & continuent trois à quatre mois. Elles gagnent toujours pays, & avancent de l'eſt à l'oueſt. La riviere ſe débordant par la crue de ſes eaux, inonde les pays plats, engraiſſe les terres & les fertiliſe par le limon qu'elle y laiſſe. (*D. J.*)

NIGOTEAUX. (*Arch.*) *Voy* PIECES DE TUILE.

NIGRICA FABRILIS, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs au crayon noir, appellé vulgairement *mine de plomb*, ou *plombagine*. On peut-être déſigne-t-on ſous ce nom la pierre noire dont certains ouvriers ſe ſervent pour tracer leurs deſſeins. *Voyez* NOIR PIERRE.

NIGRITIE, (*Géog.*) grand pays d'Afrique, qui s'étend de l'eſt à l'oueſt des deux côtés du Niger. Il eſt borné N. par les déſerts de la Barbarie, E. par la Nubie & l'Abyſſinie, S. par la Guinée, O. par l'Océan occidental. Ce pays comprend pluſieurs petits royaumes, tant au nord du Niger qu'au midi, & des deux côtés de ce grand fleuve.

NIGROIT, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichtiolog.*) *oblade*, *oculus*, *melanurus*, poiſſon de mer, qui a comme le ſargo & le ſparaillon, une tache noire ſur la queue; il reſſemble à la dorade, *voyez* DAURADE, par le nombre & la poſition des nageoires, & par la figure de la queue. Il a la bouche & les dents petites, les écailles larges & peu adhérentes au corps. Les yeux ſont très-grands proportionnellement à la groſſeur de ce poiſſon. Il y a ſur les côtés du corps des écailles beaucoup plus larges que les autres, & diſpoſées de façon qu'elles forment une large bande qui s'étend depuis les ouies juſqu'à la queue, & qui peut faire diſtinguer le *nigrois* du ſargo & du ſparaillon. Les écailles ont chacune de petits traits noirs. Le corps a une couleur bleue mêlée de noir, excepté l'extrémité poſterieure qui eſt rougeâtre; c'eſt ſur cette partie que ſe trouve la tache noire dont nous avons parlé. Le *nigrois* mange de l'algua; il ſe nourrit auſſi de petits poiſſons; il a la chair molle, preſque auſſi brune que celle du ſarga, mais moins nourriſſante. Rondelet, *Hiſt. des poiſſons premiere part. liv. V. chap. vj. Voyez* SARGO, SPARAILLON, *poiſſon*. (*I*)

NIGRO-MANTIE, (*Art divinat.*) ce mot ſignifie à la lettre *divination noire*. Il eſt compoſé de deux mots, l'un latin *nigra*, noire, & l'autre grec *μαντία*, *divination*. On donnoit autrefois ce nom à l'art de connoître les choſes cachées dans la terre, & placées à l'obſcurité dans des endroits *noirs*, ténébreux, comme des mines, des métaux, des pétrifications, *&c.* & c'eſt dans ce ſens que ce mot eſt employé par Parteeſe. Rulan & Dorneus ſes commentateurs, ont prétendu que cette connoiſſance d'abord naturelle, étoit devenue par l'inſtinct du diable & la méchanceté des hommes, un art exécrable & diabolique, & que ceux qui en faiſoient profeſſion invoquoient les démons & les mauvais eſprits, & leur commandoient de porter certaines choſes dans des pays fort éloignés, ou d'en rapporter ce dont ils avoient envie. La nuit étoit particulierement deſtinée à ces invocations; & c'eſt auſſi pendant ce tems que les démons exécutoient les commiſſions dont ils étoient chargés, parce que les mauvais eſprits craignent la lumiere, & ſont amis & maîtres des ténébres. Les démons, diſent-ils, ſeignoient d'être forcés par les hommes à faire ce qu'on leur demandoit, tandis qu'ils s'y portoient avec plaiſir & de leur propre mouvement, tachant très-bien que cela tourneroit au préjudice de leurs auteurs. Rien n'eſt plus déplorable, continuent ces écrivains timorés, que de voir un art auſſi déteſtable diabolique exercé & même pratiqué par des chrétiens. *Voyez le lexic.* de Johns & du Caſtell. A préſent que l'on fait à quoi s'en tenir ſur les ſorciers, & qu'on a éclairé avec le flambeau de la Philoſophie tout ce qu'on appelle *ſortilege*, on n'ajoute plus de foi à ces prétendues divinations; on eſt bien aſſuré que ces invocations, ces apparitions du diable ſont tout auſſi ridicules & auſſi peu réelles que celles de Jupiter, de Mars, de Vénus, & de toutes les autres fauſſes divinités des payens, dont ſe mocquoient avec raiſon les ſages & les philoſophes de ces tems. On les évoque au jufte quand on les regarde comme des rêveries, des produits d'une imagination bouillante & quelquefois dérangée. La Religion eſt ſur ce point d'accord avec la Philoſophie.

NIGUA, ſ. m. (*Inſectologie.*) terme eſpagnol, lequel déſigne une eſpece de puce terreſtre du Bréſil qui ſe fiche dans la peau, s'y multiplie, & y cauſe avec le tems des ulceres.

Cet inſecte, que l'on nomme *chique* aux Antilles, étant vu au microſcope, a le dos rond, couvert d'un poil brun; la tache noire qui le fait remarquer eſt ſa tête. Il a pluſieurs petits piés garnis de poil ſous le ventre; il eſt ſautant, & ſes œufs étant éclos, paroiſſent comme autant de petits grains noirs.

Le *nigua* paſſa aiſément au-travers des bas, & ſe loge ordinairement ſous les ongles des piés, dans les jointures, & dans les endroits de la peau qui ſont un peu élevés. La douleur qu'il fait en perçant l'épiderme n'eſt pas plus grande que celle d'une médiocre piqûre de puce, auſſi ne s'en apperçoit-on pas. Après qu'il s'eſt logé dans l'endroit qui lui eſt le plus commode, il rouge doucement la chair autour de lui, & n'excite d'abord qu'une legere démangeaiſon; il groſſit peu-à-peu, s'étend, & devient enfin comme un petit pois: en cet état il fait des œufs qui étant éclos ſe nichent autour de leur mere, groſſiſſent comme elle, rongent toute la chair aux environs, y cauſent des ulceres malins, & quelquefois la gangrene. Auſſi lorſqu'on s'apperçoit du mal, il eſt facile d'y porter remede ou par ſoi-même, ou par le ſecours d'autrui. Comme la noirceur du *nigua* ſe fait aiſément remarquer entre la chair & la peau, on prend un cenſif pointu, & on déchauſſe doucement aux environs du trou qu'il fait l'inſecte, afin de pouvoir le tirer dehors tout entier avec une épingle auſſi-tôt qu'on le voit à découvert. On traite enſuite la plaie avec des plumaceaux imbibés de quelque digeſtif; mais quand on néglige le mal, ou qu'on n'a pas ſoin de tirer hors de la tumeur tous les *nigues* qui s'y ſont nichés, on court riſque

risque d'avoir des ulceres qui demandent pour leur guérison le secours de la Chirurgie. (*D. J.*)

NIHIL ALBUM, ſ. m. (*Chimie*) ou ſimplement *nil*; c'eſt le nom que l'on donne à une matiere blanche ſemblable à une farine légere, qui s'attache à la parsie la plus élevée des fourneaux dans leſquels on traite des ſubſtances métalliques volatiles & calcinables. On voit par-là que tous les demi métaux, tels que l'arſenic, l'antimoine, le plomb & l'étain, peuvent donner une pareille ſubſtance; mais on donne plus particuliérement le nom de *nihil album* à la partie ſubtile & légere qui s'attache au haut des cheminées des fourneaux dans leſquels on traite des mines de zinc ou de cuivre jaune; c'eſt une eſpece de tutie ou de chaux de zinc. *Voyez* ZINC & TUTIE. (—)

NIKOPING, (*Géog.*) ville de Danemark ſur la côte occidentale de l'île de Falſter, vis-à-vis celle de Laland, avec une bonne forteresſe. Elle eſt à 19 lieues S. O. de Copenhague. *Long.* 29. 58. *lat.* 54. 50. (*D. J.*)

NIL, ſ. m. (*Botan. anc.*) nom donné par les médecins arabes à deux graines très-différentes, & qui ſont ſouvent priſes dans leurs écrits l'une pour l'autre. Avicenne dit entr'autre que le *nil* eſt la graine d'une plante rampante du genre des liſerons, & que cette plante porte des fleurs bleues comme celle de la camomille; dans un autre endroit il écrit que le *nil* eſt le nom d'une plante qui eſt d'uſage en teinture, & qui ſemble être la même que notre paſtel ou guede. Quelquefois les Arabes entendent une plante ſous le nom de *nil*, & quelquefois ſous le même nom la teinture qu'on tire de cette plante. Les anciens traducteurs de Dioſcoride en arabe, ont par-tout traduit le mot *iſatis* par celui de *nil*, ainſi que la plante dont on tire l'indigo. Les interpretes des Arabes ont tout été jettés dans la même erreur, par le double ſens du mot *nîl*, qui déſigne tantôt la plante, & tantôt la teinture qu'on en retire. (*D. J.*)

NIL, ſ. m. (*Géogr.*) grand fleuve d'Afrique qui a ſa ſource dans l'Abyſſinie; il coule du midi au nord, & ſe décharge dans la Méditerranée.

Ce fleuve s'appella d'abord *Oceanus*, *Oceus*, *Egyptus*; & à cauſe de ces trois noms, on lui donna celui de *Triton*. D'autres le nommerent *Siris*, *Aſopus* & *Aſoporus*. Pluſieurs anciens écrivains témoignent que ſon ancien nom étoit *Egyptus*, & Diodore de Sicile penſe qu'il ne prit le nom de *Nilus* que depuis le regne d'un roi d'Egypte ainſi nommé. Les Grecs l'appellent *Mélas*, qui ſignifie *noir* ou *trouble*. Les Abyſſins l'appellent *Abari*, *pere des eaux*; & les Ethiopiens le nomment *Abanc*: enfin les Grecs & les Latins ne le connoiſſent aujourd'hui que ſous le nom de *Nil*.

Les plus grands conquérans de l'antiquité ont ſouhaité avec paſſion de pouvoir découvrir ſes ſources, s'imaginant que cette découverte ajouteroit beaucoup à leur gloire. Cambyſe en fit la tentative inutile. Alexandre ſe trouvant campé à la ſource du fleuve Indus, il crut que c'étoit celle du *Nil*, & il en eut une joie infinie. Ptolomée Philadelphe, un de ſes ſucceſſeurs, porta la guerre en Ethiopie, afin de pouvoir remonter ce fleuve. Lucain fait dire à Céſare qu'il ſeroit trop heureux de voir le lieu où le *Nil* prend ſa ſource,

Nihil eſt quod noſcere malim
Quam fluvii cauſas per ſecula tanta latentis,
Ignotum caput.

Néron plein du même deſir, envoya des armées entieres pour cette découverte; mais le rapport qu'on lui fit détruiſit toute eſpérance de ſuccès. La ſource du *Nil* demeure toujours inconnue juſqu'au milieu du dernier ſiecle: cette ſource, ſi long-tems & ſi mutilement cherchée par les anciens, paroît être, ſelon M. de Liſle, à 11d. de *latit.* ſeptentrionale en Abyſſinie.

On attribue communément cette découverte aux jéſuites portugais; il eſt certain qu'ils en envoyerent les premiers à Rome des relations vers le milieu du dernier ſiecle, & le P. Telles les mit au jour dans ſon *hiſtoire de la haute Ethiopie, imprimée à Coimbre en* 1661. Ce fleuve ſort par deux ſources du haut d'une montagne de la province de Sabala, qui eſt dans le royaume de Goyan; il deſcend de l'Abyſſinie, traverſe les royaumes de Sennar, de Dangola, toute la Nubie & l'Egypte, dans laquelle il porte le fécondité, en inondant régulierement au mois de Juin ou d'Août.

Le cours de cette riviere eſt d'environ 25 cens milles, preſque toujours du midi au ſeptentrion; il ſe partage un peu au-deſſous du Caire en deux bras qui vont l'un à l'eſt & l'autre à l'oueſt, & tombent dans la Méditerranée à environ cent milles de diſtance. Il n'y a point d'autres branches du *Nil* navigables à-préſent, que celles de Damiete & de Roſette. Tout que ce fleuve eſt renfermé dans ſon lit ordinaire, il ne paroît pas plus large que la Tamiſe l'eſt à Londres; & dans la ſaiſon la plus ſeche de l'année, il eſt guéable en beaucoup d'endroits. Il a dans la partie ſupérieure de ſon cours, pluſieurs cataractes, où l'eau tombe en nappes d'une grande hauteur avec un bruit prodigieux; mais dans la baſſe Egypte il coule fort lentement, & on y navige ſans peine.

Le *Nil* reçoit en Ethiopie les eaux d'un grand nombre de rivieres & de torrens que forment les pluies abondantes qui tombent entre l'équateur & le tropique avant & après le ſolſtice: ces pluies ſont la ſeule cauſe des débordemens reglés du *Nil*; débordemens qui arrivent tous les ans à-peu-près au même tems, mais avec quelques inégalités, parce qu'ils dépendent du concours de diverſes circonſtances phyſiques qui ne ſe trouvent pas toujours réunies de la même façon.

La couleur des eaux du *Nil* qui change au tems des crues, a fait croire qu'elles étoient alors chargées d'une très-grande quantité de limon: on a évalué cette quantité ſur des obſervations groſſieres, à un cinquieme du volume de l'eau. Une obſervation plus exacte faite par un voyageur anglois (M. Shaw), la réduit à $\frac{1}{130}$; mais il reſteroit encore à s'aſſurer de la nature de ce qui demeure après l'évaporation de l'eau. eſt-ce une véritable terre compoſée de particules fixes, capables de s'unir avec le terroir & d'en augmenter le maſſif? eſt-ce une matiere qui ſe diſſipe par l'action du ſoleil, & qui puiſſe être abſorbée par l'air? C'eſt un point qu'on n'a pas encore examiné. Le lecteur peut conſulter ſur la crue du *Nil* & ſes inondations, les *Mém. de l'acad. des Belles-Lettres*. (*D. J.*)

NIL, (*Myth.*) L'utilité infinie que ce fleuve d'Egypte a toujours apportée aux Egyptiens, le fit prendre pour un dieu, & même le plus grand des dieux; c'étoit lui qu'ils vénéroient ſous le titre d'*Oſiris*. On célébroit une grande fête en ſon honneur vers le ſolſtice d'été, à cauſe que le *Nil* commence alors à croître & à ſe répandre dans le pays. Cette fête ſe célébroit avec plus de ſolemnité & de réjouiſſance qu'aucune autre; & pour remercier d'avance le fleuve des biens que ſon inondation alloit produire, on jettoit dedans, par forme de ſacrifice, de l'orge, du blé, & d'autres fruits. La tête du *Nil* ſe célebre encore aujourd'hui par de grandes réjouiſſances, mais les ſacrifices en ont été retranchés. On voit au jardin des Tuileries un beau groupe de marbre copié ſur l'antique, qui repréſente le *Nil* ſous la figure d'un vieillard couronné de lauriers, à demi couché, & appuyé ſur ſon coude, tenant une corne d'abondance; il a ſur les épaules, ſur la hanche, aux bras, aux jambes, & de tous les côtés, de petits garçons au ſe nombre de ſeize, qui marquent les ſeize coudées d'accroiſſement qu'il faut que le *Nil* ait pour faire la grande fertilité de l'Egypte. (*D. J.*)

NIL, (*Art numiſmat.*) Le *Nil* eſt repréſenté ſur les monumens publics, entr'autres ſur les médailles, comme une des premieres divinités des Egyptiens; mais entre les monumens qui lui furent conſacrés, il n'y en a pas de plus majeſtueux que la ſtatue colоſſale de cette Baſalte, qu'on voit au belvédere du Vatican, & dont il y en a une belle copie dans le jardin des Tuileries. Pline fait mention de ce chef d'œuvre de l'art, & nous apprend que l'empereur Veſpaſien le fit placer dans le temple de la Paix. On a eu ſoin de faire ciſeler autour de cette ſtatue les principaux ſymboles du *Nil*, tels que ſont l'hyppopotame, le crocodile, l'ibis, l'ichneumon, la plante du *lotus*, celle du *papyrus*, & ſeize enfans qui folâtrent à l'entour du dieu depuis les piés juſqu'au ſommet de la tête, pour déſigner la crue du *Nil* à ſeize coudées, hauteur qui annonce à l'Egypte l'année la plus fertile qu'elle puiſſe ſouhaiter. La ſtatue de ce fleuve tient auſſi une corne d'abondance, ſigne de la fertilité de l'Egypte. Une médaille de grand bronze de l'empereur Hadrien, frappée à Alexandrie, nous a conſervé la mémoire d'un débordement du *Nil* à la hauteur de ſeize coudées, qui arriva la douzieme année de l'empire de ce prince. (*D. J.*)

NIL, (*Monnoie du Mogol.*) monnoie de compte dont on ſe ſert dans les états du grand-mogol. Un *nil* de roupies vaut cent mille padans de roupies; un padant cent mille couronnes, & un couron cent mille laoks. *Savary*. (*D. J.*)

NIL TRANSEAT, terme de chancellerie romaine, *Voy.* TRANSEAT.

NILACUNDI, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une pierre précieuſe des Indes, que l'on croit participer du ſaphir & du rubis.

NILIGA-MARAM, (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre des Indes orientales qui eſt une eſpece de prunier; ſes feuilles priſes en décoction paſſent pour un grand remede dans les fievres chaudes. Son fruit & ſes premieres feuilles ſéchés, pulvériſés & pris dans du lait caillé, ſont un remede pour la dyſſenterie. On attribue encore des vertus à ſon fruit confit avec du ſucre & à la liqueur que l'on en tire par la diſtillation.

NILI OSTIA, (*Géogr. anc.*) c'eſt-à-dire *bouches* ou *embouchures du Nil*. Hérodote, Pomponius Mela, Diodore de Sicile, Strabon & Ptolomée prétendent que le *Nil* a neuf embouchures, tant naturelles que fauſſes, par leſquelles il ſe décharge dans le mer; mais tous ces auteurs ne conviennent point enſemble ſur le nom de ces neuf embouchures, & ce ſeroit une peine inutile que de chercher à les concilier. Les Poëtes ont pris plaiſir à ne donner au *Nil* que ſept bouches, & en conſéquence Virgile le ſurnomme *ſeptemgeminus*; & *ſeptem gemini turbant trepida oſtia Nili*. Ovide l'appelle auſſi *ſeptemfluus*:

Perque papyriferi ſeptemfluus flumina Nili.

Ce nombre de ſept convenoit à la Poéſie. Les voyageurs modernes ne connoiſſent que deux bras du *Nil* qui tombent dans la Méditerranée, celui de Damiette & celui de Roſette. Il paroît que l'embouchure de Damiette eſt *Oſtium ſebenyticum* ou *phamiticum* des anciens géographes; Hérodote l'appelle *ſaiticum*. Or le Bogas dans lequel eſt Damiette étoit le Pathnétique de l'antiquité. L'embouchure de Roſette eſt *l'oſtium Bolbitinum* des anciens; car Roſette eſt ſelon toute apparence, l'ancienne ville Bolbitine. En un mot, il eſt reſſemblable que les autres bouches du *Nil* étoient des canaux pratiqués de l'un de ſes deux bras, qu'on a pris pour des embouchures naturelles. (*D. J.*)

NILLE, ſ. f. (*Jardinage.*) ornament de parterre qui n'eſt qu'un filet ſimple ou qu'un trait de buis, dont on ſe ſert, tant pour la variété, que quand on n'a pas aſſez de place pour tracer une palmette. Ce terme eſt emprunté des Vignerons, qui appellent auſſi un petit filet rond qui ſort du bois de la vigne lorſqu'elle eſt en fleur. (*K*)

NILLES, ſ. f. pl. (*Architect.*) petits pitons quarrés de fer, qui étant rivés aux croiſillons & traverſes auſſi de fer des vitraux d'égliſe, retiennent avec des clavettes ou petits coins les panneaux de leurs formes. (*D. J.*)

NILLE, *en terme de Boyaudier*, c'eſt une petite roue de buis plus longue que groſſe, ſurpaſſée à chaque bout d'une verge de fer terminée d'un côté par un bouton qui l'empêche de ſortir de ſa place, & de l'autre par un crochet auquel on attache le boyau qu'on veut retordre; le long de ce petit cylindre il y a pluſieurs petits creux dans leſquels la corde du rouet qui fait remuer les *nilles* eſt retenue. Chaque rouet a toujours deux *nilles*, & retord deux cordes à-la-fois.

NILLE, ſ. f. *terme de Vigneron*, ſorte de petit filet rond qui ſort du bois de la vigne lorſqu'elle eſt en fleur.

NILLE, *en terme de Blaſon*, ſe dit d'une eſpece de croix ancrée beaucoup plus étroite & menue qu'à l'ordinaire.

NILLÉ. On dit, *en terme de Blaſon*, croix *nillée*, pour dire une *croix* faite de deux bandes ſéparées & crochues par le bout. Cette croix eſt ancrée & fort déliée comme eſt la *nille* ou le fer d'un moulin, ce qui le fait auſſi appeller *croix de moulin*.

NILOMETRE *ou* NILOSCOPE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) inſtrument dont les anciens faiſoient uſage pour meſurer la hauteur des eaux du Nil dans ſes débordemens.

Ce mot vient de grec Νειλος, *Nil* (qui vient lui-même de νεος, *nouveau limon*, ou, ſelon d'autres, de νεω, *je coule*, & de νειρ, *limon*), & de μετρον, *meſure*. Les Grecs appelloient ordinairement cet inſtrument νειλοσκοπιον.

Dans la bibliotheque du roi il y a un traité écrit en arabe ſur les *nilometres*, intitulé *neil ſ alnal al Nil*, dans lequel on décrit tous les débordemens du Nil, depuis la premiere année de l'hégire, juſqu'à la 875e.

Hérodote parle d'une colonne qu'on avoit élevée dans un endroit de l'île Delta, pour ſervir de *nilometre*; il y en a encore une ſemblable au même endroit dans une moſquée.

Comme toutes les richeſſes de l'Egypte viennent des inondations du Nil, les Egyptiens les demandoient avec inſtance à leur dieu Sérapis, employant à ces effets pluſieurs ſuperſtitions, & entr'autres le ſacrifice d'une jeune fille qu'on noyoit ſous les eaux dans le Nil: ce qui obligea Conſtantin de leur défendre les ſacrifices, & d'ordonner que le *nilometre*, qui avoit été juſqu'alors dans le temple de Sérapis, ſeroit mis dans une égliſe. Julien l'apoſtat replaça le *nilometre* dans le temple de Sérapis, où il reſta juſqu'au tems du grand Théodoſe. *Voyez*, au ſujet des *nilometres*, les *actes de Léipſic*, *année* 1686, *p.* 147. (*G*)

NILS. *Voyez* EUPHRATE.

NIMBE, ſ. m. (*Art numiſ.*) en latin *nimbus*; c'eſt un cercle qu'on remarque ſur certaines médailles, particuliérement ſur celles des bas empire, autour de la tête de quelques empereurs; ce cercle eſt aſſez ſemblable aux cercles de lumiere, qu'on met aux images des ſaints.

La plus ancienne médaille que nous connoiſſions, ſur laquelle on voie le *nimbe*, eſt d'Antonin Pie, & rapportée par Oiſelius, *theſ. num. tab.* 67. *n.* 2. ce prince eſt repréſenté ſur le revers, de bout, en habit militaire, la main droite étendue, tenant de la gauche une *haſte* fort *fer*, avec un *nimbe* ſur la tête. On trouve enſuite le *nimbe* ſur un médaillon de Pupien, & ſur une médaille de Conſtantin, publiée par André Morel, *ſpecim. tabul.* 4. *n.* 4. & *tab.* 7. *n.* 1. Le *nimbe* devint encore plus commun ſous les ſucceſſeurs de ce prince, & le grammairien Servius, qui écrivoit ſous les enfans du grand Théodoſe, ſemble le regarder comme un ornement de tête, également uſité pour les dieux & pour les empereurs.

On peut conſulter ſur le *nimbe* des divinités payennes, des empereurs & des ſaints, une diſſertation intitulée: *Diſquiſitio de* nimbis *antiquorum, imaginibus deorum, imperatorumque olim, & nunc Chriſti apoſtolorumque à Joanne* Nicolai, *Jenæ* 1699. *in*-12. & les obſervations du ſénateur Bonarotti, ſur les vers uniques trouvés dans les cimetieres de Rome. *Voyez Oſſervaz. ſopr. frammen. di, metr.* p. 79. (*D. J.*)

NIMBO, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) arbre des Indes orientales, nommé par Jean Bauhin *nimbo folio & fructu oleæ*; par C. Bauhin *arbor indica fraxino ſimilis, oleæ fructu*; & par Herman, *azadarach floribus albis ſemper virens*. Cet arbre eſt de la groſſeur du frêne, & eſt verd toute l'année; ſon écorce eſt fort mince, ſes feuilles ſont vertes, ameres au goût, dentelées aux bords & pennelobées en pointe; ſes fleurs ſont petites, blanches, compoſées chacune de cinq petales, ayant au milieu de courtes étamines jaunes; leur odeur approche de celle du violet odorant. Quand les fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des fruits de la figure d'une petite olive de couleur jaunâtre; on en tire une huile par expreſſion, dont les habitans du Malabar font grand uſage pour les plaies, les piquûres & les contractions des nerfs.

Les auteurs du jardin de Malabar ont décrit une autre eſpece de *nimbo* qu'ils appellent *haribepan*, *ſeu* nimbo *altera*: c'eſt un bel arbre, fort grand toujours verd, & portant fleur & fruit deux fois l'année. On le trouve auſſi dans pluſieurs contrées de Malabar. (*D. J.*)

NIMEGUE, (*Géog.*) ville des Pays-bas, capitale de la Gueldre hollandoiſe, avec une citadelle, un ancien palais & pluſieurs forts. Cette ville entra dans l'alliance d'Utrecht en 1579; les Eſpagnols la prirent en 1585 mais le comte Maurice la reprit pour les Provinces-Unies en 1591. Elle eſt fameuſe par la paix générale qui s'y conclut en 1678 & en 1679. Elle eſt ſur le Vahal, entre le Rhin & la Meuſe ou ſi l'on veut, entre Arnhem & Graves, à 4 lieues de Clèves, 14 S. E. d'Utrecht, 20 S. E. d'Amſterdam. 16 N. O. de Cologne 26 N. E. d'Anvers. *Long.* 23. 25. *lat.* 51. 55.

Le nom de cette ville eſt diverſement écrit dans le langue du pays, comme *Niow-Megen*, *Nimwegen*, *Nimmegen*, d'où les François ont dit *Nimegue*, il ne faudroit pas d'autres preuves de ſon ancienneté, que les monumens d'antiquité romaine qu'on y découvre fréquemment. De plus, on la trouve nommée *Noviomagus* dans la table de Peutinger. Après la décadence de l'empire romain, le pays ayant été ſoumis à la puiſſance de pluſieurs comtes de l'empire, la ville de *Nimegue* appartint au roi d'Auſtraſie, & enſuite aux empereurs dont elle obtint divers privileges, & entr'autres le dignité de ville impériale. Enfin, Philippe II. ayant violé par des empriſonnemens & des perſécutions pour cauſe de religion, les libertés des habitans en 1579, ils ſe virent obligés d'entrer dans l'alliance d'Utrecht, qui a donné le nom aux Provinces-Unies des pays-bas. Quelques-uns de ſes citoyens ſe ſont acquis de la réputation dans le parti des armes, & d'autres dans la république des lettres. Je n'en citerai que trois: *Goldenbaum* (*Gérard*) en latin *Goldenbaurius*, tenoit un rang parmi les ſavans hommes du ſeizieme ſiecle. Il étoit plus connu ſous le nom

nom de ſa patrie, que ſous celui de ſa famille, car Eraſme & la plûpart de ſes contemporains, l'appellent toujours *Géraldus Noviomagus*. Il ſe diſtingua dans la poéſie & l'art oratoire, ce qui lui gagna les bonnes graces de Maximilien de Bourgogne, qui l'envoya à Virtemberg pour examiner l'état de l'égliſe. Il revint de ce voyage ſi fort enchanté de la doctrine des proteſtans, qu'il changea de religion & quitta ſon pays; mais ne ſachant où s'établir, il alla d'abord à Worms, enſuite à Strasbourg, à Auſbourg, & finalement à Marbourg, où il enſeigna la Théologie. Il mourut de la peſte en 1532, à l'âge de ſoixante ans. Il a écrit en latin une *hiſtoria Batavica*, une *hiſtoria Germaniæ inferioris*, & une vie de Philippe de Bourgogne. Les réticences & les palliatifs qu'on remarque dans ce dernier ouvrage, doivent nous apprendre à nous défier des hiſtoires compoſées par des domeſtiques comblés des bienfaits de leurs maîtres.

Canſius (*Henri*) s'eſt acquis une gloire durable entre les ſavans hommes de ſon ſiecle. On lui doit beaucoup ſur la traité du droit canon, *ſummo juris canonici*; mais ſes *antiquæ lectiones*, imprimées en 4 *vol. in-fol.* forment un recueil de littérature bien autrement recherché & véritablement inſtructif. Henri Canſius étoit neveu du jéſuite de ce nom; il mourut en 1609.

Noodt (*Gérard*) célebre profeſſeur en Droit à *Nimegue*, lieu de ſa naiſſance, enſuite à Francker, & enfin à Leyde, a publié d'excellens ouvrages de juriſprudence recueillis & imprimés en 1724, en 2 *vol. in-folio*. Il a porté dans ces matieres un eſprit philoſophique, & ne s'eſt pas borné comme font d'autres, à la ſimple étude des lois romaines, comme ſi toute la ſageſſe y étoit renfermée, ou plutôt comme ſi le droit conſiſtoit en déciſions arbitraires. Il eſt mort en 1725 à ſoixante-dix-huit ans. (*D. J.*)

NIMEGUE, le quartier de, (*Géog.*) contrée de la Gueldre, bornée au N par le quartier de Velwen, à l'orient par le comté de Bergue & le duché de Cléves; au midi, par le Brabant; & à l'occident, par la Hollande. Cette contrée eſt partagée en ſix préfectures; elle contient cinq forteresſes où on tient garniſon, pluſieurs terres ſeigneuriales, & deux villes, qui ſont Tiel & Bommele. (*D. J.*)

NIMETACUM, (*Géog. anc.*) l'itinéraire d'Antonin met cette ville entre *Minariacum* & *Camaracum*, à 18 mille pas de la premiere, & à 14 mille de la ſeconde: Meyer prétend que ce ſoit *Mauny* dans la châtellenie de Lille, mais Ortélius eſt mieux fondé à dire que ce doit être *Lens* en Artois. (*D. J.*)

NIMETULAHIS ou NIMETULAHITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) ſorte de religieux Turcs ainſi nommés de *Nimetalahi*, leur premier chef ou fondateur. Ils s'aſſemblent la nuit tous les lundis pour célébrer par des cantiques l'unité de Dieu, & glorifier ſon nom. Ceux qui veulent être reçus dans leur ordre paſſent quarante jours de ſuite renfermés dans une chambre, & réduits à trois ou quatre onces de nourriture par jours. Pendant cette retraite, ils s'imaginent voir Dieu face à face, & que toute la gloire du paradis leur eſt révélée. Lorſque le tems de leur ſolitude eſt expiré, les autres freres les menent dans une prairie, où ils danſent autour d'eux & les font auſſi danſer. Si dans cet exercice le novice a quelque viſion, ce que le mouvement jointe à la foibleſſe de cerveau cauſée par le jeûne, ne manque jamais d'occaſionner; il jette ſon manteau en arriere & ſe laiſſe tomber la face contre terre, comme s'il étoit frappé de la foudre. Le ſupérieur s'approche, fait quelque priere pour lui, & lorſque le ſentiment lui eſt revenu, il ſe releve les yeux rouges & égarés, avec la contenance d'un ivrogne ou d'un inſenſé, & communique ſa viſion au ſupérieur ou à quelqu'autre perſonnage verſé dans la Théologie myſtique, après quoi, il eſt cenſé du nombre des *nimetalahis*. Goer. *mœurs des Turcs, tom. I.*

NIMPTSCH, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, au duché de Siléſie, dans la principauté de Brieg, entre Franckenſtein & Breſlau. Elle ſe défendit bien vaillamment en 1433 & 1434, contre les troupes de Sigiſmond. *Long.* 34. 38. *lat.* 51. 10.

Lohenſtein (Daniel Gaſpar de) naquit dans cette ville en 1635, & mourut en 1683; c'eſt le Corneille des Allemands, & le premier qui ait élevé la tragédie allemande au point où elle eſt aujourd'hui. (*D. J.*)

NINGAMECHA, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le titre que l'on donne au Monomotapa, à celui qui eſt revêtu de la plus éminente dignité de l'état, qui répond à celle de grand viſir chez les Turcs. Ce mot ſignifie *gouverneur du royaume*.

NINIVE, (*Géog. anc.*) les latins diſent *Ninus* ou *Ninus*, ville capitale de l'Aſſyrie, fondée par Ninus, ſuivant les hiſtoriens profanes, & par Aſſur fils de Sem ou Nemrod fils de Chus, ſelon les écrivains ſacrés.

C'étoit une des plus anciennes & des plus grandes villes du monde. Par les meſures de Diodore de Sicile évaluées aux nôtres, *Ninive* avoit 7 lieues de long, environ trois de large, & dix-huit de circonférence, mais il faut remarquer qu'elle renfermoit dans ſon enceinte quantité de jardins, de champs labourables, de prés, & d'autres lieux qui n'étoient point habités. Pline, Strabon, Ptolomée & les autres Géographes la mettent ſur le Tigre. Arbaces & Belèſus la prirent ſur le roi Sardanapal vers le tems de la fondation de Rome. Elle fut priſe une ſeconde fois par Aſtyages & Nabopolaſſar, ſur Chinaladan, roi d'Aſſyrie, deux cent vingt-ſix ans avant l'ere vulgaire. Strabon, *l. XVI. p.* 737. dit qu'auſſitôt après la deſtruction de l'empire des Syriens (Aſſyriens), la ville de *Ninive* fut ruinée; & elle l'étoit tellement du tems de Lucien de Samoſate qui vivoit ſous Adrien qu'on n'en voyoit plus aucuns veſtiges, & qu'on ignoroit même le lieu où elle avoit été bâtie. Cependant il eſt à croire, qu'après la deſtruction de *Ninive* par les Mèdes, il ſe forma de ſes ruines une nouvelle ville dans le voiſinage, à laquelle on donna le nom de la premiere qui ſubſiſtoit du tems des Romains; car Ptolomée parle de *Ninive* comme ſubſiſtante, quoi qu'il ſoit certain que l'ancienne *Ninive* avoit été détruite depuis très-long-tems. Ce fut cette derniere *Ninive* que les Sarraſins ruinerent vers le ſeptieme ſiecle, ſelon l'illuſtre Marſham. (*D. J.*)

NIN-O, (*Hiſt. anc. Chron.*) c'eſt ainſi que les Japonois nomment l'ere ou l'époque la plus uſitée parmi eux, elle commence au regne de Sin-mu, fondateur de leur monarchie, qui regnoit environ ſix cens ſoixante ans avant l'ere chrétienne. Les Japonois ont une ſeconde époque appellée *nen-go*, c'eſt une ſuite de période, inſtituée en divers tems par les dairi ou empereurs eccléſiaſtiques, qui ont pris une époque particuliere pour chacun de leurs regnes; on emploie cette époque en y ajoutant toujours les années du *nen-o*, ce qui empêche la confuſion: les Japonois ont encore des cycles ou périodes de ſoixante ans, dont chaque année eſt déſignée par un caractere particulier.

NINOE, (*Géog. anc.*) ville de la Carie, qui s'appelloit *Aphrodiſia*, ſelon Suidas & Etienne le géographe. Elle avoit été bâtie par les Pélaſges Léleges, & reçut dans la ſuite le nom de *Mégalopolis*. (*D. J.*)

NINOVE, (*Géog.*) ancienne petite ville des Pays-bas dans la Flandre autrichienne, ſur la Deure, à 2 lieues d'Aloſt. *Long.* 21. 36. *lat.* 50. 50.

Jean Deſpautere, célebre grammairien latin du ſeizieme ſiecle, étoit de cette ville; & après avoir enſeigné en pluſieurs lieux, il mourut à Comines en 1520. (*D. J.*)

NINZIN (*Botan. exot.*) plante des montagnes de la Corée. Le *ninzin* qu'il ne faut pas confondre avec le ginſeng, a différens noms. Il s'appelle *ninzin* dans les boutiques. *Sin, ſin, uiſi, nindſin*, &c. ſont chinois; *ſoaſai* eſt de la langue tartare; *ſiſarum moſcoviarum corticoſe, radice non tuberoſa*, par Kœmpf. Amœn. exot. ſaſc. 5. *ſub ſpecies*; Linn. *gen. plant.* 219, *ſium ſolio infimo cordato, caulinis ternatis, omnibus crenatis*. Gronouw, *flor. Virg.*

Cette plante encore jeune, dit Kœmpfer, n'a qu'une petite racine ſimple, ſemblable à celle du panais, longue de trois pouces, de la groſſeur du petit doigt, garnie de quelques fibres chevelues, blanchâtres, entre-mêlée de petits ſillons circulaires très-fins, & parſemée quelquefois inférieurement en deux branches; elle a l'odeur du panais & le goût du chervi, moins doux cependant & plus agréable, étant corrigée par une certaine amertume qui ſe fait à peine ſentir.

Cette plante devenue à la hauteur d'un pié, cultivée dans le Japon, pouſſe une ou deux racines ſemblables à la premiere; lorſque la plante a acquis plus de vigueur, qu'elle eſt plus branchue, & qu'elle porte des fleurs, ſes racines ſont de la longueur d'une palme; du collet de ſes racines naiſſent enſemble pluſieurs bourgeons, qui par la ſuite deviennent des tiges & des tubercules, qui ſe changent en racines. La tige s'éleve à la hauteur d'une coudée & plus; elle eſt moins groſſe que le petit doigt, cylindrique, inégale, cannelée, partagée d'eſpace en eſpace par des nœuds relevés & pointillés tout-au-tour, comme dans le roſeau; elle eſt branchue, & ſes rameaux naiſſent en quelque maniere alternativement dans les nœuds; elle eſt ſolide à ſa partie inférieure, & dans le reſte elle eſt creuſe ainſi que ſes rameaux, qui ſont auſſi plus profondément cannelés.

Les feuilles qui varient ſelon l'état, la forme & la grandeur de la plante, ſont portées ſur des queues lon-

gues d'un pouce & demi; elles ſont creuſées en gouttiere juſqu'à la moitié de leur longueur, & embraſſent les nœuds. Ces feuilles dans la plante naiſſante ſont uniques, rondes, crénelées, longues d'un pouce, & taillées en forme de cœur à leur baſe; mais lorſque la tige a environ un pié de hauteur, les feuilles ſont plus grandes, & fort ſemblables à celles de la berle & du cherveil, compoſées de cinq lobes ou petites feuilles ovales, pointues, minces, découpées à dents de ſcie, d'un verd-gai, diviſées par une côte & des nervures latérales, qui par leur ſéquente réunion forment un réſeau.

Enfin, lorſque la plante eſt parvenue à ſon état de perfection, les feuilles ſont découpées en trois lobes, & à meſure qu'elles s'approchent du ſommet de la tige, elles ſont plus petites & ont à peine la grandeur d'un ongle.

Les bouquets de fleurs qui terminent les rameaux ſont garnis à leur baſe de petites feuilles étroites, diſpoſées en paraſol, dont les brins ſont longs d'un pouce, chargés de pluſieurs petits filets qui portent chacun une fleur blanche à cinq feuilles ciſillées en maniere de cœur, & placées en roſe ſur le haut d'un calice qui eſt de la figure de la graine de coriandre. Les étamines qui s'élevent dans les intervalles des feuilles de cette fleur ſont comtes, & garnies d'un ſommet blanc; le ſtile qui eſt fort court eſt fendu en deux parties.

La fleur étant paſſée, il lui ſuccede un fruit, qui en tombant, ſe partage en deux graines cannelées, applaties d'un côté, nues, ſemblables à celles de l'ers, d'un roux foncé dans leur maturité, ayant le goût de la racine avec une foible chaleur.

Dans les aiſſelles des rameaux, naiſſent des bourgeons ſeuls ou pluſieurs enſemble, arrondis, ovalaires, de la groſſeur d'un pois, verdâtres, ſemblables en quelque façon à des verroues, d'un goût fade & doucâtre; lorſqu'on plante ces bourgeons ou qu'ils tombent d'eux-mêmes ſur la terre, ils produiſent des plantes de leur genre, de même que les graines. On cultive le *ninzin* au Japon, & on emploie ſes racines dans tous les cordiaux & remedes fortifians du pays. (*D. J.*)

NIO *ou* IOS, (*Géog. anc. & mod.*) île de l'Archipel, entre celle de Naxie au nord, celle d'Amorgo à l'Orient, celle de Santorin au midi, & celle de Sikino à l'occident.

Cette île a été connue des anciens ſous le nom de *Ios*, & nommée ainſi par les Ioniens qui l'habiterent les premiers: elle a quarante milles de tour; mais elle n'a jamais été guere célebre que par le tombeau d'Homere. Ce fameux poëte paſſant de Samos à Athènes, vint aborder à *Ios*; il y mourut ſur le port, & on lui dreſſa un tombeau, où l'on grava long-tems après l'épitaphe rapportée par Hérodote à qui on attribue la vie d'Homere.

Strabon, Pline & Pauſanias parlent de ce tombeau; ce dernier ajoute, qu'on y montroit auſſi celui de Climene mere de ces excellent homme, & aſſure qu'on liſoit un vieil oracle à Delphes, gravé ſur une colonne qui ſoutenoit la ſtatua d'Homere. Il paroiſſoit par cette inſcription, que ſa mere étoit de l'île d'*Ios*: on lit le même oracle dans Etienne le géographe, qui a été ſuivi par Euſtathe ſur Homere & ſur Denis d'Alexandrie; mais Aulugelle; *noct. Attic. liv. III. ch. xj.* prétend qu'Ariſtote a écrit, qu'Homere avoit pris naiſſance dans l'île dont nous parlons. Quoi qu'il en ſoit, on cherche inutilement les reſtes de ce tombeau à *Nio* autour du port: on n'y voit qu'une excellente ſource d'eau douce qui bouillonne au travers d'une auge de marbre, à un pas ſeulement de l'eau ſalée.

La Porte tient ordinairement un cadi à *Nio*. Cette île eſt aſſez bien cultivée; on eſtime beaucoup le froment qu'elle produit, mais elle manque d'haute & de bois: on n'y voit plus de palmiers, quoique ſelon les apparences, ces ſortes d'arbres lui ayent anciennement attiré le nom de *Phœnicis* qu'elle a porté, ſuivant la remarque de Pline & d'Etienne le géographe.

Il y a dans le cabinet du roi de France, une médaille à la légende de cette île (ΣΩΤΕΙΡΑ): d'un côté c'eſt la tête de Jupiter, de l'autre c'eſt une Pallas & un palmier. Le P. Hardouin fait mention d'une autre médaille de cette île; il prétend de Lucilla y eſt repréſentée avec cette légende, *num. popul. & urb.* Il ne reſte pourtant aucune marque d'antiquité dans *Nio*; ſes habitans ne ſont curieux que de piaſtres, & tous voleurs de profeſſion: auſſi les Turcs appellent *Nio*, la *petite Malte*, c'eſt-à-dire la retraite de la plûpart des corſaires de la Méditerranée. Les latins n'y ont qu'une égliſe, deſſervie par un vicaire de l'évêque de Santorin: les autres égliſes ſont grecques, & dépendant de l'évêque de Siphanto. *Long.* 43. 28. *lat.* 36. 35. (*D. J.*)

NIONS, (*Géog.*) petite ville de France en Dauphiné, dans la baronnie de Montauban; elle eſt ſituée dans un vallon ſur le bord de la riviere d'Argues.

Jacques Beſnard a fait honneur à cette ville par ſa naiſſance, il s'eſt acquis de la réputation par pluſieurs ouvrages, & en particulier par la conſtitution de la république des lettres; c'eſt un des ſavant que la France perdit par la révocation de l'édit de Nantes. Il fut accueilli en Hollande, & nommé profeſſeur de Philoſophie à Leyde, ou il finit ſes jours en 1718 âgé de ſoixante-un ans. (*D. J.*)

NIORD, (*Mythol.*) c'étoit dans la Mythologie des anciens peuples du nord le dieu qui préſidoit aux mers & aux lacs; il étoit le maître des vents, & appaiſoit les eaux & la feu, il demeuroit ſuivant les Celtes, dans un lieu appellé *Noatun*. On l'invoquoit pour rendre heureuſe la navigation, la chaſſe & la pêche, & pour obtenir des tréſors. Comme *Niord* préſidoit au plus perfide des élémens, les Celtes ne croyoient point qu'il fût de la vraie race de leurs grands dieux qui deſcendoient d'Odin. Les Gaulois connoiſſoient cette même divinité ſous le nom de *Neith*, & M. Mallet nous apprend que dans le lac de Genève, il ſe trouve un rocher qui lui étoit conſacré & qui porte encore le nom de *Neiton*. Voy. *l'Edda des Islandois*.

NIORT, (*Géog.*) ville de France dans le Poitou, vers les confins de la Saintonge. Elle eſt ſur Sevre (on écrivoit autrefois *Savre*, en latin *Savara*)) à 14 lieues de Poitiers & de la Rochelle, 89 de Paris. *Long.* 17. 30. 33". *lat.* 46. 20'. 8".

Ce fut à *Niort* en Poitou, dans la priſon de cette ville, que naquit en 1635 mademoiſelle d'Aubigné, deſtinée à éprouver toutes les rigueurs & toutes les faveurs de la fortune. Louis XIV. en l'épouſant, ſe donna une compagne agréable, ſpirituelle & ſoumiſe. Elle mourut à S. Cyr en 1719. *Voiture*.

De *Beauſobre* (*Iſaac*) né à *Niort* en 1659, eſt un de ceux qui ont fait honneur à leur patrie, qu'ils ont été forcés d'abandonner. Sa traduction du nouveau Teſtament qu'il a miſe au jour avec M. l'Enfant, & qu'ils ont accompagnée de vraiment bonnes notes eſt un ouvrage fort eſtimé. Son hiſtoire du Manichéiſme eſt un livre bien écrit, très curieux, & très-profond dans la connoiſſance de l'antiquité. Il y développe cette religion philoſophique de Manès, qui étoit la ſuite des dogmes de l'ancien Zoroaſte, & qui ſéduiſit ſi long-tems S. Auguſtin. M. de Beauſobre eſt mort à Berlin en 1738. *Voltaire*. (*D. J.*)

NIOU, ſ. m. (*Meſure de longueur.*) s'eſt une meſure des Siamois pour les longueurs; elle revient à un pouce de pié de roi moins un quart. Au-deſſous du *niou* eſt le grain de ris, dont les huit font le *niou*; au deſſous eſt la ken, qui contient douze *niou*.

NIPA *ou* ANNIPA, (*Hiſt. moder. Voyag.*) s'eſt ainſi qu'on nomme au Pégu, une liqueur ſpiritueuſe, aſſez ſemblable à du vin, que l'on obtient en faiſant des inciſions à certaines arbres du pays. On dit que c'eſt une boiſſon très-agréable. Dans le royaume de Siam on fait une liqueur ſemblable, que l'on appelle auſſi *nipa*, en diſtillant l'eau ou liqueur qui ſort des cocos.

NIPCHU, (*Géogr.*) ou *Nipchou*, ou *Nipchou*, ou *Nerczin*, & par les Moſcovites *Nogowicen*, ville de l'empire ruſſien dans la Tartarie moſcovite, au pays des Daouri, ſur la riviere d'Ingueda, ſelon M. de l'Iſle, mais ſelon les Lettres édifiantes nommées *Hlouskian*. Ce fut à *Nipchu* que la paix fut ſignée en 1689 entre le czar & l'empereur de la Chine. *Long.* de *Nipchu*, ſelon les PP. Pereira & Gerbillon, eſt 135. 21. 30. *lat.* 51. 45.

NIPHATES, (*Géog. anc.*) montagne de l'Amérique. Le *Niphate* eſt une grande chaîne de montagnes dans l'Aſſyrie occidentale, qui fait partie du mont *Maſius*, &, ſelon Ptolomée, du mont *Taurus*. Il s'étend à l'E. de l'Euphrate entre l'Araxe & le Tigre. Le nom de *Niphate* veut dire *neigeux*. Virgile, pour faire ſa cour à Auguſte, dit dans ſes Géorgiques, *liv. III. v.* 30. en parlant des victoires de ce prince,

Addam urbes Aſiæ domitas, pulſumque Niphatem,
Fidentemque fugâ Parthum, verſiſque ſagittis,
Et duo rapta manu diverſo in bella tropæa.

„ J'ajouterai les villes qu'il a ſoumiſes en Aſie, les „ peuples qu'il a vaincus, ceux du mont *Niphate*, & „ les Parthes qui s'affurent ſur leurs fleches qu'ils lancent en fuyant, & les deux victoires qu'il a remportées lui-même ſur deux ennemis fort éloignés l'un de „ l'autre „. (*D. J.*)

Ni-

NIPHATES, (*Géog. anc.*) fleuve d'Arménie du même nom que le mont Niphate. Lucain fait mention de ce fleuve: il dit, *lib. III. v.* 245. que les Arméniens occupent les rives du *Niphate* qui roule des pierres:

Armeniaſque tenent volventem ſaxa Niphatem.

Juvenal, *Satyre xij. vers* 409. parle ainſi des débordement de ce fleuve:

Rumoris illa recentes
Excipit ad portas, quoſdam facit, iſte Niphates
In populos, magnoque illic cuncta arva tenori
Diluvio.

Enfin Horace, *Ode ix. l. II. vers* 20. dit:

Contemnas Auguſti trophæa
Cæſaris, & rigidum Niphatem
Medumque fluvium gentibus additum
Victis, mutatos volvere vortices.

„ Célébrons par nos vers les nouveaux exploits d'Auguſte: chantons le Tigre & l'Euphrate, qui roulent „ leurs eaux avec moins d'orgueil, depuis qu'il les a „ ajoutés à nos conquêtes „.

Je dis que le *Niphate* eſt le Tigre, & que le fleuve des Medes eſt l'Euphrate; car puiſque Horace joint le *Niphate* avec le fleuve des Medes, il paroît qu'il ne s'agit point ici du mont *Niphate*: comme le Tigre tiroit ſes eaux du *Niphate*, il en a pris quelquefois le nom vers ſa ſource, avant que d'entrer dans la Méſopotamie; & ce qui confirme cette conjecture, c'eſt que le Tigre eſt ſujet au débordement que Juvenal attribue au fleuve *Niphate*. (*D. J.*)

NIPHON, (*Géogr.*) grande île ou preſqu'île de l'Océan oriental, & le plus conſidérable partie de l'empire du Japon. Les Chinois diſent *Zipon*, mot qui ſignifie *le commencement du ſoleil*. Il doit ſon origine à l'idée qu'avoient les Japonois & les Chinois, que les îles du Japon étoient les premieres éclairées du ſoleil. Quoique proprement *Niphon* ne ſoit que la plus grande de ces îles, cependant ſon nom s'étendit dans l'uſage à tout le vaſte empire que nous appellons *Japon*. *Voyez* JAPON.

NIPISSIGNIT, ou NEPEGIGUIT, (*Géog.*) riviere de l'Amérique ſeptentrionale en Géſpeſie; elle ſe jette dans le golfe de ſaint-Laurent, à l'extrémité de la baie des Chaleurs.

NIQUET, ſ. m. (*Monn. de France.*) petite monnoie blanche qui valoit autrefois deux deniers tournois. „ Sous Charles VI. dit Monſtrelet, on forgea des doubles qui eurent cours pour deux deniers tournois, regnerent environ trois ans tant ſeulement, & furent „ en commun langage nommés *niquets* „. (*D. J.*)

NIRRUPAN, (*Hiſt. mod. Mythol.*) ſuivant la Théologie des Siamois, des peuples de Laos & du Pégu, il y a dix-huit mondes différens par leſquels les ames des hommes doivent paſſer ſucceſſivement. Neuf de ces mondes ſont des ſéjours fortunés; c'eſt le neuvieme qui eſt le plus heureux de tous. Les neuf autres monde ſont des habitations malheureuſes, & c'eſt le neuvieme ſurtout qui eſt le plus infortuné. Mais quelle que ſoit la félicité dont on jouit dans le neuvieme des premiers mondes, elle ne ſera point éternelle, ni exempte d'inquiétudes, ceux qui y ſont étant ſujets à la mort. Suivant ces Indiens, ſi l'ame après ſes différentes tranſmigrations, eſt parvenue à la perfection par ſes bonnes œuvres dans chaque nouvelle vie, alors il n'y a plus aucun des mondes heureux qui ſoit digne d'elle, & l'ame voit du *Nirrupan*, c'eſt-à-dire qu'elle jouit d'une inactivité & d'une impaſſibilité éternelles, & n'eſt plus ſujette à aucune tranſmigration; état qui peut paſſer pour un véritable anéantiſſement. C'eſt dans cet état que les Siamois prétendent que ſe trouve leur dieu Sommona-Kodom, & tous les autres dieux qui ſont les objets de leur culte. Selon eux, la punition des méchans ſera de ne jamais parvenir au *Nirrupan*. Le voie la plus ſûre pour obtenir ce bonheur eſt de ſe faire *talapoin*, c'eſt-à-dire *moine*. Quelques uns par *Nirrupan*, entendent la poſſeſſion de tout l'univers.

NIR-NOTSJIL, (*Hiſt. nat. Botan.*) arbriſſeau de la côte de Malabar. Il eſt en grande eſtime parce qu'il a, dit-on, la vertu de guérir la maladie vénérienne; pour cet effet on prend ſes feuilles ſeches & pulvériſées avec du ſucre dans une décoction de riz. Ses racines & ſes feuilles bouillies ſont auſſi des bains ſalutaires dans les affections céphaliques. Sa racine bouillie dans l'huile fait un liniment contre la goutte.

NIRUALA, (*Bot. exot.*) eſpece de pommier ou de prunier de Malabar, & d'autres lieux des Indes. Il eſt très-gros, s'éleve à 30 piés de haut, & ſe plaît dans les endroits pierreux & ſablonneux, ſur le bord des rivieres.

NISA, (*Géog. anc.*) ville de Lycie dans la Mylinde, ſelon Ptolomée.

Il a pluſieurs villes & lieux qui s'écrivent indifféremment par *Niſa* ou *Niſæa* ou *Nyſſa*. *Voyez* NYSEA.

NISA, (*Géog.*) ville de l'Aſie dans le Khoraſſan, aux confins du déſert. Elle eſt ſituée au 39d. de *latit. ſeptent.*

NISAN, ſ. m. (*Calendrier des Juifs.*) ce mot veut dire *étendart*; mois des Hebreux qui répond à une partie de notre mois de Mars, & une partie d'Avril, ſelon le cours de la lune. Aujourd'hui les Juifs commencent le mois *Niſan* au ſeptieme Avril. C'étoit le premier mois de leur année ſacrée à leur ſortie d'Egypte. „ Ce „ mois vous ſera le premier des mois; ce ſera pour vous „ le premier mois de l'année „. *exod. xij.* 2. C'étoit le ſeptieme de leur année civile. Moïſe l'appelle *Abib*. On faiſoit la Pâque le quatorzieme jour de ce mois; le ſeize on offroit la gerbe des épis d'orge; le vingt-ſix on commençoit les prieres pour demander les pluies du printems, & le vingt-neuf on célébroit la mémoire de la chûte des murailles de Jéricho.

Au reſte le nom *Niſan* étoit inconnu aux Juifs avant la captivité de Babylone; & ils ne s'en ſont ſervis que depuis le tems d'Eſdras; c'eſt-à-dire, depuis qu'ils furent ramenés de la Chaldée en Judée. Le rabin Elia Lévi croit que c'eſt un mot chaldaïque ou perſien.

NISARO, (*Géog.*) île de l'Archipel, au couchant de celle de Rhodes. Les grecs qui l'habitent ſont tributaires des Turcs & des Vénitiens. On y recueille du blé, du vin & du coton; mais il n'y a guere de vaiſſeaux qui la fréquentent, parce que ſa rade eſt mauvaiſe. C'eſt la *Niſyrus* des anciens.

NISEN, (*Géogr.*) ou *Nieſna*, ou *Niſi-novogorod*, ville très-peuplée de l'empire ruſſien, capitale du petit duché de même nom, avec une citadelle & un archevêché. Elle eſt près du confluent de l'Oca & du Wolga, ſur une montagne, à 98 lieues de Moſcow par terre. *Long.* 65. 45. *lat.* 56. 34.

NISI, CLAUSE DU, (*Droit canon.*) c'eſt ainſi qu'on nomme une fameuſe clauſe inventée par quelques canoniſtes pour prévenir les détours des fermens, & aſſurer l'effet de l'excommunication.

Il eſt certain que la frayeur de la vengeance divine ſervit long-tems comme d'une barriere reſpectable contre l'inconſtance & la perfidie des hommes. On inventa même différentes ſortes d'imprécations pour fixer leur parole; mais la foi n'eſt jamais plus mal gardée que quand on prend tant de meſures pour s'en aſſurer. Ces ſortes d'uſages pieux eurent le ſort de la plûpart des choſes du monde; on ceſſa de les révérer à force de s'en ſervir; & les reliques les plus célebres pour les fermens perdirent inſenſiblement leur répurtion, s'il eſt permis de s'exprimer ainſi, parce qu'on y avoit eu trop ſouvent recours.

On changea donc la formule des fermens; on ſubſtitua à la crainte du ciel qui ſe faiſoit ſentir trop rarement, la frayeur des foudres eccléſiaſtiques toujours prêtes à tomber ſur les parjures; & la plûpart des ſouverains de l'Europe ſe ſoumirent à être excommuniés par le pape, s'ils violoient leurs ſermens. Mais le prince qui vouloit recommencer la guerre, ou obtenoit diſpenſe de ſon ſerment, avant que de prendre les armes, ou s'il avoit déja fait quelque acte d'hoſtilité, il en demandoit l'abſolution avant qu'on eût prononcé contre lui les cenſures eccléſiaſtiques.

Ce fut pour prévenir ce détour, & pour aſſurer l'effet de l'excommunication, que quelques canoniſtes inventerent la fameuſe clauſe de *niſi*. Cette clauſe conſiſtoit en ce que les princes, immédiatement après avoir ſigné leur traité, faiſoient d'avance & de concert fulminer les cenſures par l'official de l'évêque diocéſain de l'endroit où on avoit traité, & celui-ci déclaroit dans la ſentence qu'il excommunioit actuellement celui qui violeroit ſon ſerment dès-à-préſent, comme dès-lors, & dès-lors comme dès-à préſent: *ex nunc, prout ex tunc, & ex tunc prout ex nunc, niſi conventa acta, concluſa, & capitulata realiter, de facto adimpleantur.* De cette maniere celui des princes qui rompoit le traité, étoit cenſé excommunié, ſans qu'on fût obligé d'avoir recours à aucune autre formalité de juſtice qu'à la ſimple publication de la ſentence de cet official.

Louis XI. dans une promeſſe qu'il fit à Edouard IV. roi d'Angleterre, d'une penſion annuelle de cinquante mille écus d'or, s'y engage, dit-il, par un traité de l'an 1475.

1475, ſous les peines des cenſures apoſtoliques, & par l'obligation de *miſi. Obligamus nos ſub pœnis apoſtolicæ cameræ, & per obligationem de* miſi. Mais comme il arrive que le pape relevoit de l'excommunication le prince qu'il vouloit favoriſer, lui mettoit les armes à la main, en excommuniant même ſon concurrent, on ne ſoivit plus la clauſe de *miſi*, & on la regarda comme une formule illuſoire. (*D. J.*)

NISIBE, ou NISIBIS, (*Géog. anc.*) ville très-ancienne & très célebre dans la partie ſeptentrionale de la Meſopotamie. Elle étoit ſituée ſur le Mygdonius, à dens journées du Tigre. Les Grecs l'appelloient Antioche de Mygdonie, à cauſe de la beauté de ſon terroir, qu'ils comparoient à celui de l'Antioche de Syrie qui étoit délicieux. Strabon dit que *Niſibis* étoit ſituée au pié du mont Maſius.

Tigranes étoit poſſeſſeur de *Niſibe*, du tems de la guerre de Mithridate, & Lucullus la lui enleva. Elle devint alors le boulevard de l'empire d'orient, tant contre les Parthes, que contre les Perſes; mais l'empereur Jovien la rendit à ces derniers.

Dans l'inſcription d'une médaille de Julie Paule, on lit ces mots: *co... Luæ Nesibi*, c'eſt-à-dire, *ſeptimæ coloniæ Niſibitanæ*. Le nom moderne de *Niſibe* eſt *Nesbin*, ou *Naſſibin*, ou *Naſſibin*; car on écrit ce nom très-diverſement: c'eſt un lieu de Diarbek, qui dépend de bacha de Merdin. Mais ce lieu n'eſt plus qu'un miſérable village, éloigné du Monſtail de 50 lieues, & de 28 S. O. de Diarbeckir. Le pays eſt preſque par tout déſert & inhabité: du l'autre côté, c'eſt une large campagne où l'on ne voit ſur la terre que de la grande pimpernelle, des tulipes, des anemones, des narciſſes & autres fleurs. *Long.* 57. 25. *lat.* 36.

S. Ephrem, pere de l'Egliſe & diacre d'Edeſſe, au quatrieme ſiecle, étoit de *Niſibe*. Il ſe fit extrêmement eſtimer de S. Baſile & de S. Grégoire de Nice. Il embraſſa d'abord la vie monaſtique, & dans la ſuite fut ordonné diacre par S. Jacques de *Niſibe*. Sozomene rapporte qu'ayant été élu évêque, il feignit d'avoir perdu l'eſprit pour éviter d'être ordonné. On ſait qu'il écrivit contre les erreurs de Sabellius, d'Arius, d'Apollinaire, des Manichéens, *&c.* Il mourut en 399. La meilleure édition de ſes ouvrages eſt celle de Rome depuis 1732 juſqu'en 1746, en grec, en ſyriaque & en latin. ſi *vol. in-fol.* (*D. J.*)

NISI-KINGI, (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt un arbriſſeau du Japon qui ſe cultive dans les jardins, & dont le fruit, qui eſt rouge, & de la groſſeur d'une ceriſe, croît en grappes. On en diſtingue une autre eſpece, dont les jeunes gens attachent les ſommités, par galanterie, à la porte de leurs maîtreſſes.

NISITA, (*Géog.*) en latin *Neſis*, dont nous avons parlé, petite île d'Italie ſur la côté du royaume de Naples, entre Pozzioli & l'île de Logajola. Elle peut avoir deux milles de tour, eſt très-feſtile, & n'a d'autre inconvénient que le nombre exceſſif de lapins, qui ſemblent être les maîtres du pays. Cette île a du côté du midi un petit port appellé *Porto-Pavone*.

NISMES, (*Géog.*) en latin *Nemauſus*, ville de France dans le bas-Languedoc. Elle eſt fort ancienne, & doit vraiſemblablement ſon origine aux Phocéens d'Ionie, qui fonderent Marſeille. Leur colonie s'étant trouvée trop reſſerrée dans le territoire de Marſeille, fut obligée de ſe répandre à Orange, à Nice, à Antibes, à Turin, à Tarragone & à *Nimes*. Les anciennes armoiries de cette ville, & les épitaphes grecques qui y ont été trouvées, ſemblent confirmer cette opinion.

Nimes teſta environ 400 ans dans l'état où les Phocéens la mirent, juſqu'au tems qu'elle tomba avec le reſte des Volſques, dont elle étoit capitale, ſous la puiſſance des Romains. Les Volſques habitoient le long du Rhône; ils avoient aſſujetti cette ville, ou avoient été conquis par elle. Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt qu'au tems où Fabius Maximus la ſoumit aux Romains, elle étoit appellée *Nemauſus, urbs Volſcorum Arecomicorum*. Apparemment qu'elle fut dans la ſuite ſe ſouſtraire de cette nouvelle domination; car on obſerve qu'elle fut du nombre des 837 villes que Pompée conquit dans les Gaules, depuis les Alpes juſqu'aux derniers confins de l'Eſpagne.

Pluſieurs marbres que l'on a trouvés dans les débris de *Nimes* avec des inſcriptions latines, font voir que les Romains y ont envoyé des colonies; qu'elle a été gouvernée par des conſuls & des decemvirs; qu'il y avoit des édiles comme à Rome, un ſénat, une compagnie de décurions, un queſteur; enfin qu'il y avoit un college de prêtres, & un temple dédié à Auguſte.

Quand l'empire s'écroula ſous Honorius & Arcadius, la ville de *Nimes* tomba entre les mains des Goths, après avoir été environ 500 ans ſous la puiſſance des Romains. On conjecture avec vraiſemblance que la plûpart des monumens dont on voit encore aujourd'hui de ſuperbes reſtes, ont été ordonnés par les deux Antonins, pour marquer leur bienveillance à une ville dont ils étoient originaires.

Nimes vint dans le ſixieme ſiecle au pouvoir des Viſigots, & dans le huitieme elle ſuccomba ſous celui des Sarraſins, avec quelques autres places du Languedoc, qu'ils conſerverent environ 20 ans, & juſqu'à ce que Pepin reconquit ce pays. *Nimes* fut dans la ſuite gouvernée par des vicomtes, ſous l'autorité des ducs de Septimanie. Ces vicomtes de *Nimes* s'en rendirent propriétaires dans le 9. ſiecle. Rémond, comte de Toulouſe, en uſurpa le haut domaine. Les rois d'Arragon s'autoriſerent enſuite le même droit ſur cette ville & ſur ſon territoire appellé le *Nemoſez*; mais Jacques, roi d'Arragon, y renonça en faveur de S. Louis, par une tranſaction de l'an 1258.

En 1417, *Nimes* qui appartenoit à Charles VI. roi de France, fut priſe par le prince d'Orange, qui étoit à la tête des Anglois; & ce fut alors que le château des Arenes fut ruiné. Les maſſacres qui ſe commirent dans cette ville pendant les cruelles guerres de religion du xvj. ſiecle, y multiplierent le Calviniſme; la plus grande partie des magiſtrats & du peuple ſe déclarerent pour la reforme, & firent bâtir en 1565 un grand temple qui dura juſqu'en 1685, qu'il fut abattu par ordre de Louis XIV.

Il s'eſt tenu à *Nimes* quatre conciles particuliers: le premier en 389, la ſeconde en 886, le troiſieme en 997 & le quatrieme convoqué par le pape Urbain II. en 1096.

Je ne décrirai point les reſtes des monumens antiques qui ſe trouvent dans cette ville, ou dans ſes environs: on peut en lire les détails dans l'hiſtoire de cette ville par M. Gautier, & dans l'ouvrage des grands chemins de l'empire romain par M. Bergier. Il n'eſt pas douteux que *Nimes* ſe diſtinguoit autrefois par ſon amphithéatre nommé *les Arenes* par la maſſon quarrée, qui paroît avoir été un temple; par l'étendue de ſes murs qui avoient un circuit de 4540 toiſes; enfin par ſes neufs tours qui défendoient les anciens murs, dont la plus grande, appellée pour cette cauſe *la tour-magne*, ſubſiſta encore en partie. Ajoutez à toutes ces raretés le Pont-du-Gard, qui ſervoit d'aqueduc, & qui pouvoit ſe comparer à tout ce que les Romains ont fait en ce genre de plus hardi. *Voyez* PONT-DU-GARD.

Il reſte encore des veſtiges de quelques anciens temples qui donnent pareillement une grande idée de la puiſſance de ceux qui les ont fait bâtir, & de l'état où les arts étoient alors. Celui qu'on croit avoir été dédié à Diane, ou, ſi l'on veut, à Veſta, offroit une ſtructure très-belle & très induſtrieuſe. Il étoit entierement bâti de groſſes pierres ſans ciment ni mortier, avec pluſieurs niches dans les intercolonnes. Il avoit dix-neuf toiſes de long, ſept & demi de large, & ſix de hauteur dans œuvre; on y voyoit ſeize colonnes d'ordre corinthien, qui ſupportoient une corniche ſur laquelle repoſoit la voûte avec des arcs doubles. On croit que la cathédrale de *Nimes* eſt le temple qui avoit été dédié à Auguſte, ſoit par flatterie, ſoit par les bienfaits qu'elle en avoit reçus.

La ville de *Nimes* n'eſt plus ce qu'elle a été autrefois, & eſt même conſidérablement déchue depuis la révocation de l'édit de Nantes. On n'y compte pas aujourd'hui 20 mille ames, & ſon commerce ſe borne à quelques foiries, comme ſerges & bas de ſoie. Il y a un évêché ſuffragant de Narbonne, un préſidial, une élection, une ſénéchauſſée, & une academie fondée en 1682.

Cette ville jouit d'un ciel pur & ſereín pendant preſque toute l'année, & ſe trouve ſituée dans un des plus agréables pays du monde. Une belle plaine fait une partie de ſon terroir, l'autre eſt compoſée de vallons couverts de vignes & d'oliviers, & de côteaux nommés *Garrigues* couverts de bois taillis, où croiſſent le thin, le romarin, la ſarriette & le ſerpolet. Ces Garrigues produiſent auſſi des yeus, ſur leſquels croît l'inſecte qui fournit le kermès.

Nimes eſt ſituée à 7 lieues N. O. d'Arles, 8 S. O. d'Avignon, 8 N. E. de Montpellier, 30 N. E. de Narbonne, 147. S. E. de Paris. *Long.* ſelon Caſſini, 21. 32. 30. *lat.* 43. 50. 25.

Parlons des gens de lettres de *Nimes*, en paſſant ſous ſilence Domitius Ater, parce qu'il trouvera ſon article entre les orateurs qui brillerent à Rome ſous Tibere; il s'agit à préſent des modernes. *Bruſ-*

Brouſſon, (*Jacques*) né à *Nîmes* en 1647, ſuivit auſſi la profeſſion du barreau, & devint dans ſon pays le plus célebre avocat des Proteſtans dont il défendit la religion & les intérêts, par ſon éloquence, par ſa plume & par ſes veilles. Les plaies de ſa mort ſaignent encore aux yeux des Réfugiés; & certainement l'idée de ſon ſupplice ne peut qu'arracher des larmes de tous ceux qui ont des ſentimens d'humanité, & la plus légere teinture des principes du chriſtianiſme. Il fut condamné pour ſa religion le 4 Novembre 1698 à être rompu vif ſur la roue. L'intendant du Languedoc, digne ſucceſſeur de ſa poſtérité n'a pas ſuivi les maximes, avoit publié une ordonnance par laquelle il promettoit cinq mille livres (c'eſt dix mille livres actuelles), à qui livreroit morts ou vifs MM. Brouſſon & de Vivens. Le premier fut arrêté à Orléans le 19 Septembre 1698, conduit à Pau, & exécuté à Montpellier le 4 Novembre ſuivant ſur un échafaud entouré de deux bataillons du régiment d'Auvergne, & de vingt tambours qui battoient la caiſſe, mais enfin les eſprits ſe ſont adoucis en s'éclairant; douceur.

L'abbé *Caſſaigne*, docteur en Théologie, né & élevé à *Nîmes*, où ſon pere étoit tréſorier du domaine, devint garde de la bibliotheque du roi. Il fut reçu à l'académie françoiſe à l'âge de 27 ans, & M. Colbert le nomma l'un des quatre premiers membres dont on compoſa d'abord l'académie des Inſcriptions. On fait par cœur le trait piquant de Deſpréaux;

Si l'on eſt plat à l'aiſe aſſis en un fauteuil,
Qu'une ſeconde nature de Caſſaigne, ou de l'abbé Cotin.

L'abbé Cotin fut déſeſpéré d'une ironie où la fatale néceſſité de la rime plaça ſon nom à côté de celui de Caſſaigne. L'hémiſtiche manquoit à M. Deſpréaux, vous voilà bien embarraſſé, lui dit Furtiere; que ne mettez-vous-là l'abbé Cotin? L'abbé Caſſaigne n'en fut pas moins affligé intérieurement; il étoit ſur le point de prêcher à la cour, & ce trait ſatyrique le fit renoncer à la chaire. Enfin l'étude & le chagrin lui dérangerent tellement la tête, que ſes parens le firent enfermer à S. Lazare, où il mourut en 1679, à 46 ans. Il a publié entr'autres ouvrages une aſſez bonne traduction de Saluſte, & des trois livres de Ciceron *de Oratore*; outre une préface aux œuvres de Balzac, qui n'eſt pas mauvaiſe.

Cotelier, (*Jean-Baptiſte*) de la ſociété de Sorbonne, profond dans la connoiſſance de la langue greque, étoit de *Nîmes*. Il s'eſt diſtingué, 1°. par ſon recueil des monumens des Peres dans les tems apoſtoliques, *Paris* 1672, & *Holl.* 1698. 2 *vol. in-fol.* 2°. par ſes monumens de l'égliſe greque; 3°. par ſa traduction des homélies de S. Chryſoſtome, 4°. par le catalogue des manuſcrits grecs de la bibliotheque du roi, qu'il a dreſſé avec M. du Cange. Il mourut à Paris en 1684, à 58 ans.

Nicot, (*Jean*) natif de *Nîmes*, devint maître des requêtes de l'hôtel du roi, fut envoyé ambaſſadeur en Portugal en 1559, & en rapporta le premier dans ce royaume la plante qui de ſon nom fut appellée *nicotiane*, aujourd'hui il conque ſous le nom de *tabac*. Il mourut en 1600. On a de lui un dictionnaire françois-latin *in-fol.* qu'il ne faut pas mépriſer.

Petit, (*Samuel*) un des plus ſavans miniſtres calviniſtes du xvij. ſiecle, fit encore plus d'honneur à la ville de *Nîmes* ſa patrie. Nous avons de lui pluſieurs ouvrages excellens, & tout remplis d'érudition. Les principaux ſont *eloges attica*; *miſcellaneorum libri novem*; *eccloga chronologicæ variarum lectionum libri quatuor*; *obſervationum libri tres*, &c. Il mourut en 1648, âgé de 54 ans.

Finiſſons par M. **Saurin**, (*Jacques*) miniſtre proteſtant de ce ſiecle. Il avoit d'abord pris le parti des armes, mais il le quitta pour étudier à Genève la Théologie. Il paſſoit pour le prédicateur le plus éloquent des réfugiés françois de Hollande. On crea en ſa faveur une place de miniſtre de la nobleſſe à la Haye, où il mourut en 1630, à 53 ans. Ses ſermons qui forment 12 *vol. in-8°.* ne ſont pas tous également bons. Ses diſcours ſur l'ancien & le nouveau Teſtament brillent davantage par les planches & le beauté de l'édition, que par le ſavoir & la ſolidité des principes. (*D. J.*)

NISMES, MAISON QUARRÉE DE, (*Architect. antiq. & com. Inſcript.*) Le bâtiment que les habitans de *Nîmes* appellent la *maiſon quarrée*, eſt un édifice des Romains, qui forme le plus beau des antiquités de cette ville & le plus conſervé. Le rapport de convenance de toutes les parties de l'édifice, la proportion des colonnes, la délicateſſe des chapiteaux & des ornemens le font admirer des perſonnes de goût.

Le périſtile qui y donne entrée, préſente une façade ornée de ſix colonnes d'ordre corinthien, dont l'entablement & la corniche ramenée du fronton ſont décorés de tout ce que l'Architecture a de plus recherché. La friſe de cette façade eſt tout liſſe; elle n'a point de bas-reliefs ni aucun de ces ornemens qui ſont une autre côté: de petits trous qui paroiſſent mis au haſard, la percent dans toute ſon étendue, & ces mêmes trous ſe remarquent encore ſur une partie de l'architecture.

La forme de l'édifice lui a fait donner le nom qu'il porte: c'eſt un carré-long, iſolé. La tradition ne nous a point tranſmis ſon nom primitif; de-là naiſſent les doutes & les conjectures des ſavans qui en ont parlé; mais ce qu'on en a dit a plutôt ſervi à le faire méconnoître qu'à nous fournir des éclairciſſemens ſur ſon véritable uſage. C'étoit, prétendoit-on, un capitole, une maiſon conſulaire, un prétoire, un palais, pour rendre la juſtice, une baſilique, un temple conſacré à Adrien. Enfin, M. Séguier, dans une ſavante *diſſertation* imprimée à Paris en 1759, in 8°. a détruit toutes ces fauſſes idées, & a rendu à ce magnifique édifice ſon ancien nom, (le nom primitif qu'il portoit il y a plus de dix-ſept ſiecles.) Il a plus fait; il a prouvé quel étoit le véritable uſage de la *maiſon quarrée*.

Elle paſſoit pour un temple auprès de ceux qui jugeoient ſans *prévention*: elle en a la forme & l'ordonnance; mais il n'étoit pas facile de ſe décider ſur le divinité ou le héros qui y étoient vénérés. Il ne paroiſſoit aucun veſtige de l'inſcription qui pouvoit l'indiquer: l'on étoit perſuadé, que, s'il y en avoit eu, les révolutions des tems & les Barbares qui les ont occaſionnées, l'avoient fait diſparoître, & en avoient effacé juſqu'à la moindre trace.

Malgré ces préventions, il y eut au commencement du ſiecle dernier, un homme, qui par la ſupériorité de ſon génie, & la pénétration de ſon eſprit, entrevit des traces de l'ancienne inſcription dans les trous qui reſtent à la façade. C'eſt le ſavant Peireſc, qui, au moyen de ſemblables indices, avoit deviné à Aſſiſe l'inſcription d'un temple dédié à Jupiter, & à Paris le nom grec d'un ouvrier, attaché par de petites pointes à une améthyſte, où il ne reſtoit que l'empreinte des trous. Gaſſendi, l'écrivain de ſa vie, rapporte qu'il ſe flattoit de pouvoir interpréter de même le ſens des trous de la baſilique de *Nîmes*, qu'on nomme la *maiſon quarrée*, auſſitôt qu'il en auroit une copie exacte. Voici les propres paroles de M. Gaſſendi: *Sic ſe interpretaturum dixit formam quadam quæ viſebatur Aſſiſi in antiquo noſtro quo templo. Cum enim nemo dicere poſſet cequid illa ſignificarent, divinavit ipſe inſcriptionem eſſe ſeu dedicationem factam*, IOVI. OPT. MAX. *reque demonſtravit per lineas foramina ſue conectentes.*

IOVI · OPT · MAX ·

ſe ſperavit ſe interpretaturum ſimilem quandam foraminum nemauſenſis baſilicæ, quam quadratam domum *vocant, ubi eclypſum obtinuiſſet.*

Il y a grande apparence que M. Peireſc n'eut point cette copie exacte, car il ne faut pas douter qu'il n'eût réuſſi à le déchiffrer. Il étoit naturel de penſer que c'étoient les reſtes d'une inſcription, & que ce temple avoit cela de commun avec quantité d'autres où l'inſcription ſe voit encore. C'étoit le coutume du ſiecle d'Auguſte de ſe ſervir de lettres de bronze pour les inſcriptions des temples & des autres édifices d'une grande magnificence. Le temple de Jupiter tonnant, qu'on attribue à cet empereur, en avoit; l'arc de Suſe élevé à ſon honneur par M. Jul. Cotius, commandant des nations alpines, en étoit auſſi décoré. Dans les ſiecles ſuivans, & juſqu'au tems de Conſtantin, on conſerve le même uſage. Les arcs de Tims, de Septime Severe eurent l'inſcription entiere de métal; au-lieu que celui de Conſtantin n'en eut que les glorieux titres de FVNDATORI QUIETI & de LIBERATORI VRBIS, ſous le paſſage du grand arc.

Mais ſans aller chercher des exemples ſi loin, nous pouvons produire les reſtes d'un bel édifice, qu'on a découverts depuis quelques années aux environs de la fontaine de *Nîmes* où l'inſcription étoit en bronze. Chaque lettre étoit d'un aſſez grand relief pour reſſortir au-delà du mur. De petits tenons ou crampons débordoient par-derriere, au-delà des jambages de chacune pour les fixer, & les tenir attachées aux trous où elles devoient être ſcellées. C'eſt l'idée qu'on doit s'en faire, & ne pas ſuppoſer qu'il y avoit à le friſe une longue planche de bronze, ſur laquelle on avoit gravé l'inſcription, en ſorte que les trous qui reſtent, ne ſoient que ceux des crampons qui la retenoient.

Ces

Ces suppositions arbitraires ne sont pas conformes aux usages des Romains. Quelle grace auroient eu ces lettres? Lorsque le bronze étoit terni, on n'auroit pu les lire que de près, & avec peine. On n'épargnoit pas le bronze pour orner les temples. Sans parler ici des statues des dieux & des trophées qu'on plaçoit au faîte des bâtimens, dont le métal augmentoit l'éclat & la richesse: l'on sait qu'on s'en servit pour les portes de ces temples, & les chapiteaux des colonnes. On sait que l'arc de Constantin à Rome, & celui de Trajan à Ancone, en étoient ornés. Rien n'égaloit la grandeur & la magnificence de ces maîtres du monde. Les provinces les plus éloignées se piquoient d'être les émules de Rome: les princes secondoient toujours leurs délirs.

La méthode que l'ouvrier suivit pour attacher les lettres à la frise du temple de *Nîmes*, n'a pas été souvent pratiquée par les Romains. Aux autres édifices, les lettres à demi-gravées dans la pierre, y étoient retenues dans un petit canal ménagé au-dessous: ici il n'y en avoit point; elles posoient à plat sur le mur où elles étoient scellées en plomb. Quoique cette premiere méthode fût plus sure que l'autre, on a cependant enlevé un grand nombre de ces lettres dans les tems où l'empire a souvent changé de maîtres, & où les Barbares se faisoient une gloire de détruire les plus beaux édifices des Romains. Mais du-moins alors quoiqu'on les eût arrachées, ou qu'elles fussent tombées d'elles-mêmes, le canal qui restoit, en conservoit la trace, & l'on a toujours pu lire les inscriptions. A *Nîmes*, dès que les caractères ont disparu, il n'est resté qu'une multitude de trous dont l'application a paru très-incertaine, & la combinaison encore plus difficile.

Il n'y a pas lieu de douter que depuis le renouvellement des lettres, & sur-tout après que Gisleni...ent fait connoître qu'au moyen des trous on pouvoit deviner l'inscription, il n'y ait eu quantité d'habiles gens qui ont tenté de faire pour celle-ci ce que Peiresc fit pour celle d'Arles. Ils se seront rebutés apparemment par la quantité de trous inutiles qui font des mépriſes manifeſtes des ouvriers, inexactitude qu'on ne devoit pas même soupçonner chez les Romains. La différente manière de cramponner les lettres qui n'a pas toujours été constante, & qui dépendoit des ouvriers, est une autre difficulté qui dérange les idées qu'on s'en est faite sur d'autres bâtimens, & qui devient encore plus embarrassante, lorsqu'à la même inscription on a suivi, comme dans celle-ci, des arrangemens différens pour les mêmes lettres: *mépriſes*, si l'on doit les appeller ainsi, dont il n'est aisé de s'appercevoir qu'après la découverte de l'inscription.

M. Ségu'er, au-bout de plusieurs tentatives ingénieuses dont on trouvera le détail dans sa *dissertation* a découvert, à n'en pouvoir douter, qu'il y avoit anciennement sur la façade de ce temple l'inscription suivante: savoir, à la premiere ligne sur la frise:

C. CAESARI. AVGVSTI. F. COS.
L. CAESARI. AVGVSTI. F. COS.
DESIGNATO

& à la seconde ligne sur l'architrave:

PRINCIPIBVS. IVVENTVTIS

Cette inscription appartenoit aux fils adoptifs d'Auguste, & tout ce que les anciens monumens nous apprennent de ces princes, nous confirme d'une maniere authentique les titres & les qualités qu'ils portent dans l'inscription de *Nîmes*.

Il ne faut pas s'étonner que l'on ait poussé la flatterie jusqu'à élever aux fils d'Auguste un temple de leur vivans, puisque leur pere en avoit plusieurs; ainsi des enfans qu'il aimoit tendrement (les héritiers présomptifs) devoient partager avec lui les mêmes honneurs. Enfin l'édifice de *Nîmes* servoit à cette ville de moyen pour faire la cour à Auguste, en honorant la mémoire de deux princes si chers à l'empereur, & enlevés à la fleur de leurs ans.

M. Ségnier parle ensuite du bronze, des crampons ou tenons des lettres, de la façon de les sceller en plomb, de l'impression que le métal a laissé en certains endroits du mur, des trous qu'on a faits pour l'attacher; détails dans lesquels nous ne pouvons entrer ici, mais qui font connoître que l'auteur a étendu ses recherches à tout ce qui pouvoit le mener à la vraie connoissance de l'inscription.

Il finit sa *dissertation* en observant, que malgré la magnificence du bâtiment de *Nîmes*, les caracteres de l'inscription n'ont point cette élégance & cette belle proportion que l'on remarque dans ceux d'un âge qui succéda bientôt à celui ci, quoique les médailles de ce même tems en offrent de meilleur goût. (*D. J.*)

NISSA, (*Géog.*) ville de la Turquie européenne, dans la Servie, aux confins de la Bulgarie, sur la riviere de Nissava, qui peu après se joint avec la Morave, à l'orient de la ville de Précop: c'est la *Naissus* des anciens. *Nissa* est à 8 lieues E. de Précop, 72 lieues S. E. de Belgrade. *Long.* 40. 30 *lat.* 43. 22.

L'époque du régne de Constantin né à *Nissa*, est une époque glorieuse pour la Religion qu'il rendit triomphante; heureux s'il en eût pratiqué les maximes! Mais le meurtre de Licinius son beau-frere, assassiné malgré la foi des sermens; Licinien son neveu massacré à l'âge de douze ans; Maximilien son beau-pere égorgé par son ordre à Marseille; son propre fils Crispus, prince de grande espérance, mis injustement à mort, & après lui avoir gagné des batailles; sun épouse Fausta etouffée dans un bain; tous ces crimes exécrables détruisent à jamais le nom de cet empereur, & n'sdonnent pas la haine qu'on lui porte pendant sa vie.

Il ne faut pas juger Constantin ni par des satyres, ni par des panégyriques; il faut pour ne point se tromper, le juger par ses propres actions. Qu'on loue tant qu'on voudra, sa constance, son économie, sa valeur, ses exploits guerriers sur les Barbares, je vois par l'histoire, qu'il les a vaincus; mais cette même histoire m'apprend qu'il a fait dévorer par les bêtes féroces, dans ses jeux du cirque, tous les chefs des Francs, avec tous les prisonniers qu'il avoit faits dans une expédition sur le Rhin: je n'en veux pas davantage pour détester sa mémoire. (*t*)

On trouve dans le *code Théodosien*, un de ses édits, où il déclare qu'il a fondé Constantinople par ordre de Dieu, ce trait me fait voir qu'il fit tout servir à ses projets, & à ce qu'il crut être son intérêt. En transportant le trône sur le Bosphore de Thrace, il immola l'Occident à l'Orient, ce n'étoit pas là un coup de politique heureuse-

(*t*) Parmi les historiens graves & judicieux il n'y en a point qui prétendy que toutes les loix de Constantin doivent être canonisées comme autant de modeles d'honnêteté & de vertu, mais on ne doit pas non plus les regarder d'un œil enpoisonné & aveuglaire, comme firent un Zosime, un Julien, & autres auteurs payens, parce qu'ils mouvoient dans cet empereur un ennemi terrible de leur superstition. Il est vrai que non seulement Zosime, & Eutrope auteurs payens, mais encore Eusebe, & S. Jerome son continuateur dans la chronique, assurent que Constantin avoit la pirouette qu'il avoit faite avec fermeté à Constance sa sœur, & femme de Licinius. Mais croyons-nous peu être que bien avoit aucun motif, ce prince se determinât à faire perir son beau frere, après en avoir authentiquement affaré la vie? pourquoi ne pas supposer vrai ce que nous rapportent sur ce fait Socrate dans le 1. liv. de son histoire chap. 2. & Pomponius Letus dans son abregé de l'histoire Romaine, que Licinius étant relégué en Theſſalie, après avoir déposé le sceptre aux pieds de Constantin son vainqueur, & après l'avoir reconnu pour souverain, il sonca de reprendre les armes contre lui, en soulevant les peuples barbares du circonvoisinage à l'effet de le déposseder & détroner on seroit bien moins porté à imputer à Constantin l'impieté d'avoir fait mourir Licinius, si on en devoit croire quelques auteurs cités par le dit Pomponius, qui en fagy Prince informa le Senat des noires trames que son beau frere ourdissoit contre lui; que le Senat commit pour faire son procès, le conseil militaire qui par sentence rendue contre lui le jugea digne de mort. On en découvrit dans la suite une infinité d'autres qui subirent le même sort, comme fauteurs & complices de Licinius, qui conspiroient pareillement contre l'Empire.

Nous n'avons aucun indice des motifs qui porterent Constantin le grand à faire mourir son fils Crispus, jeune homme doué d'un très-bon naturel, & distingué par les rares qualités les anciens historiens n'en disent pas un mot. Quelques-uns en indiquent seulement les raisons qu'ils supposoient. Zonare dans ses annales prétend que Fauste seconde femme de Constantin eut recours aux noirs stratagêmes de la calomnie, pour lui mettre dans l'esprit que *Crispus* avoit tenté avec violence à la pudeur. Aurele-Victor dans son Epitome, & Iodin Pomponius Letus dans son abregé de l'histoire nous le confirment. Le jeune Prince, ajoute le dernier, fut peut-être la victime de la calomnie de Fauste, & fut sacrifié à son ambition. Comme il étoit plus avancé en age, & qu'il donnoit de grandes espérances, cette marâtre avoit lieu de craindre qu'il n'eût la préférence sur ses enfans dans la succession de l'Empire. Quelques auteurs pretendent que ce fut de cette même source que dériva la mort du jeune infortuné Licinius fils de la sœur de Constantin, à moins qu'il n'eût trempé, comme complice, dans la conjuration de son pere. & qu'il en eût été découvert. S. Helene que l'injuste oppression de Crispus avoit pénétré de la plus vive douleur, fit enfin rentrer son fils Constantin en lui-même, & lui fit reconnoître sa faute, en lui faisant voir toute l'horreur de son crime quelqu'involontaire, & l'impieté de quoi la loi avoit fait commettre. Sans plus hésiter il fit perir Fauste dans les bains ce qui appuia suivant le rapport d'Eutrope, la colere du prince, après avoir cependant fait pareillement périr un grand nombre de ses confidens qu'il soupçonna, ou qu'il découvrit être complices de l'attentat de Fauste.

Finalement il n'y a point d'auteur sensé qui loue dans Constantin la cruauté qu'il exerça contre Alaric & Regnin ou Gaiso chefs des Francs

seulement frappé. Quoique l'empire ne fût déjà que trop grand, la division qu'il en fit, ne servit qu'à le ruiner davantage.

Enfin, après avoir affoibli la capitale, il se conduisit de la même maniere pour les frontieres; il rappella les légions qui étoient sur le bord des grands fleuves, & les dispersa dans les provinces; ce qui produisit deux maux à la fois, que la barriere qui contenoit tant de nations, fut ôtée; & l'autre, que les soldats s'énervèrent & s'amollirent dans le cirque & dans les théâtres. Il mourut à Achyron, près de Nicomédie, en 337, à 63 ans, après en avoir régné 31. (*D. J.*)

NISSAVA, (*Géog.*) riviere de la Bulgarie. Elle a sa source dans la pisine de Sophie, passe à Nissa, & peu après se jette dans la Morave.

NISSOLE, *nissolia*, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante qui ne differe de la gesse que par ses feuilles singulieres & par sa tige qui manque de vrilles. Tournefort, *Append. institut. rei herbar.* Voyez PLANTE (*I*)

NISSOLE, *Voyez* ÉMISSOLE.

NITANZA, (*Hist. nat.*) espece de fève qui croît en Afrique, au royaume de Congo; elle est fort petite, d'une couleur rougeâtre, & fort bonne à manger: on dit que les Portugais l'ont apportée du Brésil en Afrique.

NITH, (*Géogr.*) riviere d'Ecosse qui donne son nom à la province de Nithsle qu'elle traverse du Nord au Sud. Elle a sa source dans la partie méridionale de la province de Kyttis & son embouchure sur la côte méridionale du golfe de Solway auprès de la ville de Dumfries. (*D. J.*)

NITHSDALE, (*Géog.*) province maritime de l'Ecosse méridionale, à l'Est de Galloway; elle tire son nom de la riviere de *Nith*, qui la traverse du N. au S. Elle abonde en blés, pâturages & en forêts.

NITIOBRIGES, (*Géog. anc.*) peuples que César place entre les Celtes, & qui tenoient aussi dans la suite entre les Aquitains. Leur ville capitale est *Aginnum* encore aujourd'hui Agen, & par conséquent le peuple répond au diocèse d'Agen.

NITRE, f. m. (*Hist. nat. Chim. Mat. méd.*) Le *nitre* ou *salpêtre* porte dans les livres, outre ces deux noms très-connus, tous ces autres noms moins vulgaires, recueillis & rapportés par Neuman dans sa *Lepon sur le nitre*: *sal nitrum*, *sal terræ*, *sal salpetræ* ou *salpharum hermes*, *baurach*, *sal indicum*, *anatron*, *cabalotar*, *bafilio*, *aqua agni*, *lacrymæ chamicæ*, *serpens serpentis*, *spiritus mundi vegetabilium*, *sal cathol ani*, *sal infernalis*, *draco*, *sal hermaphroditicus*. Les anciens Grecs l'ont appellé communément νίτρον. Neuman observe que parmi ces noms, les suivans sont équivoques: *anatron*, *baurach*, *hermes*, *sal salpetræ*, *sal salpharum*, *draco*, *sal infernalis*, *sal terræ*. En effet, plusieurs autres substances portent aussi ces noms. Le nom même de *nitre*, *nitrum* ou *natrum*, n'est pas exempt d'équivoque, puisque le *natrum* ou *natron* des anciens naturalistes étoit une substance saline, bien différente du *nitre* des modernes. Le premier est le sel alkali fixe que les modernes appellent *minéral* ou *natarti*, qui est de la même nature que le sel de soude, & que la base du sel marin, & auquel ils ont attribué spécialement le nom *natrum* ou *natron* (voyez NATRON), retenant celui de *nitre* pour celui dont il est question dans cet article, qui est aussi appellé quelquefois *nitre* des modernes: mais qu'il suffit d'appeller *nitre*, puisque l'usage a suffisamment fixé la valeur de ce mot. Le nom de *salpêtre* est aussi très-usité.

Le *nitre* ou *salpêtre* est un genre de sel neutre ou moyen formé par l'union d'un acide particulier, appellé *nitreux*, (voyez NITREUX, ACIDE, *à la fin de cet article*), à une base alkaline fixe saline soit terreuse.

Le principe générique du *nitre* est donc cet acide particulier: & les bases différentes établissent ses diverses espèces.

On peut compter quatre espèces principales de *nitre*: 1°. le *nitre* qui a pour base le sel alkali fixe, appellé de *tartre*, du nom de la substance d'où on le retire le plus abondamment & le plus communément, (voyez TARTRE, SEL DE) celui-ci est le *nitre* par excellence. Il est appellé *parfait*, *ofsimal*, *raffiné*, *vulgaire*, *marchand*, *artificiel*, & tient en certain rapport, dont il sera question dans la suite de cet article, *régénéré*.

La seconde espèce a pour base le sel alkali fixe appellé de *soude*, minéral ou naturel. *Voyez* SOUDE, SEL DE. Il tire son nom de la forme de ses crystaux, & s'appelle *nitre rhomboïdal*, & plus exactement, quoique moins ordinairement *nitre cubique*.

La troisième espèce est celle dont la base est une terre alkaline-calcaire. C'est cette espèce qui constitue proprement & essentiellement la lessive ou liqueur saline, appellée communément *eau-mere de nitre*.

Enfin, la quatrième est mal définie, sa base n'est pas déterminée par des expériences suffisantes: les uns la regardent comme une certaine terre, qu'ils ne spécifient point; & d'autres croient que c'est un alkali volatil. Cette espece est appellée *nitre rond*, *nitre des plâtras*, *nitre* des murailles, *murorum*, *aphronitrum*. Si la base de ce *nitre* étoit vraiment terreuse, il ne différeroit pas vraisemblablement de la troisième espece; si elle est alkali volatil, on doit rapporter à cette espece le sel ammoniac-nitreux artificiel, c'est-à-dire le sel neutre, composé dans les laboratoires, en combinant l'acide nitreux à l'alkali volatil.

Le *nitre* de bouffage n'est pas une espece particuliere de *nitre*: cette dénomination est dédaine d'une circonstance très-accidentelle: savoir, de ce que ce *nitre* a fleuri ou s'est crystallisé sous forme de fleurs ou de neige, à la surface de certaines roches, voûtes, murailles, &c. & qu'on a pu le ramasser en bouffant, ou balayant, en raffinant, &c.

L'acide nitreux combiné avec différentes substances salines donne dans l'art sous le nom de *nitre*, & qui sont très-improprement nommées, puisqu'elles ne renferment point le principe propre ou essentiel du *nitre*, savoir, l'acide nitreux. Ces sels sont le *nitre* fixe ou fixé, le *nitre* vitriolé, le *nitre* antimonié, &c. Il sera fait mention de ces sels dans *la suite de cet article*.

Le *nitre* par excellence, le *nitre* le plus usuel, tant pour les usages de la Chimie que pour ceux de la Médecine & des Arts, est, comme nous l'avons déjà insinué, le *nitre* de la premiere espece, le *nitre* appellé *parfait*, le *nitre* à base alkaline tartareuse: c'est aussi sur celui-là que tombent les principaux problèmes que les chimistes ont agités sur l'origine, la nature, les propriétés du *nitre*; on ne s'est occupé des autres especes que par des considérations secondaires. Ce sera aussi ce *nitre* parfait qui sera l'objet premier & principal de *cet article*.

La meilleure méthode de procéder à la solution de la premiere question, que nous venons d'indiquer; c'est sans doute d'exposer d'abord les connoissances positives inconstestables de fait que nous avons sur les lieux, les matrices, les sources du *nitre*, & sur les moyens de l'en retirer & de le préparer.

On prend, pour préparer le *nitre* vulgaire, les terres des étables, des creux à fumier, des mares de baffe cours des caves, & sur-tout de celles qui sont voisines des fosses de latrines, les plâtras & gravois sur-tout des vieux édifices, les débris des murs de terre, & sur-tout de *torchis*, dont sont bâties les cabannes des paysans dans plusieurs provinces, ou qu'on a eue après dans plusieurs contrées d'Allemagne pour la génération du salpêtre.

Voici comme on traite ces matieres dans l'atelier de l'arsenal de Paris, d'après la desc ipt on rapportée dans le *Traité d'Artillerie* de M. S. Remy.

Le salpêtre se fait de la terre qui se prend dans les caves, celliers, granges, écuries, étables, grottes, cavernes, carrieres, & autres lieux.

On se sert aussi de plâtras & gravois, provenant de la démolition de ces mêmes bâtimens que l'on réduit en poudre à force de les battre & écraser.

France qu'il exposa à la voracité des bêtes féroces & encore moins celle qu'il pratique contre la jeunesse des Druides, peuples de la Pharsale auxquels s'ayant fait toute prisonniere, il fit également dévorer par ses bêtes féroces. Plus un pareil attentat de la part de ce prince paroît indigne, plus il doit exciter notre compassion, si étoit donc encore plongé dans les ténebres du Paganisme; il n'avoit pas encore reçu dans son cœur le doux germe de l'humanité & de la charité évangéliques; il est vrai que ces peuples s'étoient soulevés contre l'empire; et c'est pas à dire pour cela qu'il dût les traiter avec tant de hauteur & d'atrocité. C'est une tache qui fut bien enfuite effacée par la piété, la clémence & la religion qu'il pratiqua jusqu'au dernier soupir & toutes les vertus que les auteurs, ennemis de la religion chrétienne, dechirés encore lui ont répandu dans le public, ne sauroient ternir la réputation d'un si digne Monarque. Nous voulons cependant bien croire tout ce que l'histoire grecque nous rapporte de prodigieux sur l'édification de la seconde Rome, d'après les écrivains qu'on lui donne. Zozime, Cedrene & autres hellénistes, pour nous faire croire que cette ville fut bâtie sous des auspices infâmes ont que l'ancienne Rome. (*D. J.*)

L'atelier, où ſe fait le ſalpêtre à l'arſenal de Paris, eſt un lieu vaſte & élevé en façon de halle, ſoutenu de pluſieurs piliers.

Il y a 126 cuviers dans cet atelier.

Ces cuviers ſont preſque ſemblables à ceux qui ſervent à couler la leſive; ils ſont néanmoins plus petits diſpoſés en pluſieurs bandes, élevés de terre environ de deux piés. Comptons que l'on ne charge tous les jours que 24 cuviers, que l'on appelle de *tuite*, ainſi cela ne doit paſſer que pour un atelier de 24 cuviers; & pour exempter de veiller & mettre de l'eau fête & dimanche, on ne charge que ces 24 cuviers, comme on va l'expliquer.

En paſſant on peut remarquer que par chaque atelier de 6 cuviers un ſalpêtrier ne peut avoir qu'un homme de ville, qui eſt celui qui va chercher les matieres en ville, avec la bandouillere du ſalpêtrier aux armes du roi & du grand maître autour de ſa ceinture.

Imaginons-nous que l'on n'a point encore trevaillé. Sur ce pié l'on forme trois bandes de 8 cuviers chacune, on met deux boiſſeaux comble de cendre de bois neuf au fond de chaque cuviar de la premiere bande, & l'on empliſt de terre le reſte du cuvier.

Une plus grande quantité de cendre mangeroit le ſalpêtre, l'on met un bouchon de paille ſur le haut de la terre. Sur la ſeconde bande l'on met deux boiſſeaux ras de la même cendre & le bouchon.

Et ſur la troiſieme, on ſe contente d'en mettre un boiſſeau & demi dans chaque cuvier.

Les cuviers étant emplis de terre & de cendre, l'on verſe ſur la premiere bande de l'eau de puits, de riviere ou de citerne, car cela eſt indifférent, encore ce qu'en peuvent contenir dix ſeaux, que l'on appelle vulgairement *demi-queues*.

Cette eau s'imbibant dans la terre, coule par un trou qui eſt au bas du cuvier, & qui n'eſt bouché que de quelque brin de paille, & tombe dans un baquet diſpoſé pour la recevoir.

Toute la quantité s'écoule ordinairement dans l'eſpace d'un jour, quelquefois cela va juſqu'au lendemain, ſuivant la qualité des terres.

La premiere bande ainſi leſſivée produit huit demi-queues d'eau que l'on porte ſur la ſeconde bande, laquelle étant leſſivée de la même maniere rend la valeur de ſix demi-queues.

L'on porte les ſix demi-queues ſur la troiſieme bande qui n'en produit que quatre.

L'on décharge cette premiere bande, l'on en ôte la terre & la cendre que l'on jette dans un lieu couvert, comme un hangard, pour en amender le terre.

On recharge cette bande de terre neuve avec trois boiſſeaux de cendre, pour faire ce qu'on appelle *la cuite*.

L'on prend ces quatre demi-queues d'eau qui ſont provenues de la derniere bande, on les verſe ſur la premiere bande renouvellée qui ne vous en rend que deux, & que l'on met dans la chaudiere.

Sur la ſeconde bande, l'on met de l'eau de puits pour la quantité de ſix demi-queues, qui eſt un jour & un peu plus à paſſer ce qui s'appelle la *lavage*.

Cette eau paſſée, vous la jettez ſur la troiſieme bande, cela s'appelle *les petites eaux*.

Quand ces petites eaux ſont écoulées, on va les reporter ſur la premiere bande dont on a levé la cuite, & cela s'appelle *les eaux fortes*. Il en ſort quatre demi-queues; on ne fait pas tout paſſer, en cas qu'il en reſtât au-delà de ces quatre demi-queues.

Et lors on recharge la ſeconde bande de terre neuve, pour refaire une ſeconde cuite.

Et l'on continue ainſi pour la troiſieme.

Deux tombereaux de terre peuvent charger huit cuviers de cuite.

Il faut obſerver que pour deux cuviers l'on peut, ſi l'on veut, ſe ſervir d'un ſeul baquet appellé *recette* pour recevoir les eaux, en le faiſant aſſez grand & creuſant la terre pour la placer.

Les deux demi-queues d'eau provenues de la premiere bande ſe jettent dans une chaudiere de cuivre aſſez grande pour recevoir non-ſeulement cette premiere decharge, mais encore les deux demi-queues de la cuite de la ſeconde bande, en qui fait enſemble l'eau de ſeize cuviers.

La chaudiere dont on a parlé, eſt bien maçonnée & dreſſée ſur un fourneau de brique, dans lequel on fait un feu continuel de buches, afin que la matiere bouille toujours également.

Elle bout 24 heures, & pour connoître ſi le ſalpêtre eſt formé, on laiſſe tomber une goutte ou deux de cette eau ſur une aſſiette ou ſur un morceau de fer, & s'il ſe congele comme une goutte de ſuif ou de confiture, c'eſt une marque qu'il eſt fait.

Auſſi-tôt on retire la moitié de cette eau avec un inſtrument de cuivre appellé *puiſoir*; on la met dans un raparoir, qui eſt une futaille de bois, ou un ciſſeau de cuivre, puis on retire le ſel, c'eſt-à-dire le ſel marin qui s'eſt formé au fond de la chaudiere avec une écumoire dans un panier que l'on poſe ſur la chaudiere, pour faire égoutter ce qui peut y être reſté de ſalpêtre; & quand ce ſel eſt dehors, on tire le reſte de la cuite, & après une demi heure ou trois quarts-d'heure que l'eau a reſté dans le raparoir qui eſt couvert pour la tenir chaudement, on la fait ſortir par une fontaine qui eſt au raparoir; on le met dans un ſeau pour la porter dans de grand baſſins de cuivre pour la laiſſer congeler, ce qui ne ſe fait ordinairement qu'en cinq jours.

Cette cuite de ſeize cuviers peut produire 100 ou 120 livres de ſalpêtre, quelquefois 140, ſelon la qualité de terres; & pour le ſel, la quantité n'en eſt point réglée, quelquefois on en tire 15, 20 & 30 livres, & même 40; auſſi ſe rencontre-t-il des terres dont on n'en tire point, mais cela eſt rare.

Quand le ſalpêtrier veut fredon pour le ſel, il fait ſi bien, malgré tous les gardes qu'on aura poſtés pour l'obſerver, qu'il ne paroîtra point de ſel dans ſa cuite, ſoit en brouillant & retirant brûſquement ſon eau, & la portant dans les baſſins ſans la paſſer dans le raparoir, ſoit en y jettant une chandelle qui à le même ne gâtera point la cuite, mais qui fera élever le ſel dans l'eau & l'empêchera d'aller au fond.

Il ſe ſert encore d'un autre moyen pour cacher le ſel; il jette un quarteron de colle-forte dans le chaudiere, ce qui fait élever le ſel dans l'écume, en ſorte qu'on ne ſauroit plus le trouver, & que l'eau eſt claire & belle comme de l'eau de roche; il ne met point auſſi cette eau dans le raparoir, & il ne ſe ſoucie pas de jetter l'écume, car elle ſe retrouve dans les terres qu'il amende; en maniant l'écume avec la main, on la ſent graveleuſe & pleine de ſel.

Il faut encore obſerver que quand l'eau eſt dans le raparoir, il reſte du ſel dans le fond, pourvu qu'on l'y laiſſe trois quarts-d'heure ou une heure; ce ſel eſt néanmoins couvert de la ſaleté de la cuite, & ne peut ſe manger, on le jette ſur les terres.

Le ſalpêtre brut étant ainſi acheté, on le met ainſi en égoût, & l'on panche les baſſins où il eſt; l'eau qui en provient s'appelle *les eaux meres*, nommées par les ſalpêtriers *ameres*, & elles ſervent à recharger les cuviers que l'on a renouvellés de terre neuve, l'on en met un petit ſeau ſur deux ou trois cuviers.

Tous les quinze jours le ſamedi l'on reçoit à la raffinerie les ſalpêtres bruts que les ſalpêtriers de Paris apportent de leurs ateliers, qui leur eſt payé par l'entrepreneur à raiſon de 5 ſols la livre.

Il rapportent auſſi le ſel qu'a produit leur ſalpêtre en le faiſant, & il leur eſt payé par l'entrepreneur ſur le pié de 2 ſols la livre.

Le lundi ſuivant eſt deſtiné pour ſubmerger le ſel, car on le jette dans la riviere en préſence des officiers & gardes des gabelles, afin que perſonne n'en profite.

Pour avoir de bonnes terres amendées & ce qu'on appelle *réammées*, il faut faire en ſorte que la terre qui a ſervi dans les cuviers ſoit ſeche, & pour cela il la faut mettre à couvert, & quand elle ſera ſeche, l'étendre un pié d'épais ſous le hangard & l'arroſer; prendre pour cela les écumes & les raparages, les eaux meres ou ameres, & y mettre moitié eau qui ait paſſé, s'il ſe peut, ſur les cuviers après que le relavage eſt fait; l'arroſer de pié en pié juſqu'à la hauteur que l'on pourra; il faut délremper auparavant les écumes dans l'eau, afin que cela ne ſoit point épais, parce que la terre ne s'humecteroit pas ſi facilement.

Quinze jours après qu'elle aura été arroſée, il le faut jetter d'un autre côté, & le changer de place, afin qu'elle ſe mêle mieux & en devienne meilleure, un mois après la changer encore de place & continuer deux ou trois fois, après quoi l'on pourra s'en ſervir, ſur-tout prendre bien garde de ne la point endurcir en la piétinant, ce qui l'empêcheroit de s'amender ſi vîte; & pour éviter de la piétiner, il n'y a qu'à y mettre une planche qui s'appuie par deſſus, mais qui ſoit ſoutenue par les deux bouts avec deux pierres ou deux morceaux de bois.

Il faut que les hangards ne ſoient clos que par les deux bouts pour ſoutenir ſeulement la terre, & laiſſer le jour du côté où le ſoleil donne; ſi les hangards ſont faits contre la muraille, il ne faut pas qu'ils ſoient fermés par les deux bouts.

N'ayant

N'ayant point de terre qui ait ſervi aux ſalpêtres, il faut prendre des gravois de plâtre de démolitions, les faire ceſſer comme ceux que l'on met dans les cuviers, ils ſont fort propres à amender promptement autant qu'ils ſont ſecs.

Les terres amendées peuvent toujours ſervir à l'infini, de ſorte qu'au moyen de ces terres on ne manquera jamais de ſalpêtre.

Les ſalpêtriers ayant livré leur ſalpêtre brut, l'on jette ce ſalpêtre dans la chaudiere deſtinée pour cet uſage, qui eſt diſpoſée comme l'autre ſur un fourneau. On y en met 2 mille 2 ou 3 cens peſant à chaque fois, & par-deſſus trois *bardées* que l'on appelle ou trois demi-muids d'eau.

Quand le ſalpêtre eſt fondu, ce qui ſe fait en deux ou trois heures, l'on jette dedans une crachée de blanc d'œufs, ce qui coûte à l'Hôtel-Dieu 6 ſols la pinte, ou de la colle de poiſſon, ou une certaine doſe de vinaigre ou d'alun.

On y ajoute une bardée d'eau qui fait la quatrieme en pluſieurs fois, afin de faire ſurmonter la graiſſe & l'ordure qui s'écument ſoigneuſement; & après en avoir bien nettoyé la ſuperficie, en ſorte qu'il ne reſte plus d'écume, on tire auſſi-tôt le ſalpêtre, & on le met tout-d'un-coup dans des baſſins où on le laiſſe congeler pendant cinq ou ſix jours, après quoi on place les baſſins ſur des tréteaux pour les faire égoutter ſur des recettes, & l'eau qui en provient ſe jette encore une fois dans la chaudiere pour la faire bouillir juſqu'à ce que le ſel ſe produiſe au fond & que la fonte ſoit parfaite.

Il s'en tire 18 ou 20 livres, quelquefois plus, ce qui n'a point de regle; la raiſon de cela eſt que quand on a travaillé le ſalpêtre brut avec ſoin, & que l'on a tiré beaucoup de ſel dans cette premiere fabrication, il ne s'en peut pas tant trouver dans le rafinage.

C'eſt dans ces premieres cuites-là que l'on tire tout le ſal qui peut être dans le ſalpêtre, car il ſe fait encore une troiſieme cuite de la même maniere que la précédente: mais aux eaux de cette derniere il ne doit point ſe trouver de ſel, & quand il s'y en trouve, c'eſt que le ſalpêtre eſt mal rafiné.

De la premiere cuite ſort le ſalpêtre brut.

La ſeconde produit le ſalpêtre appellé *de deux eaux*.

La troiſieme fait le ſalpêtre de trois eaux ou glace.

Si l'on veut mettre le ſalpêtre en roche, on le fond ſans eau, & ſi-tôt qu'il eſt fondu, on le tire & on le laiſſe refroidir.

Il y a des gens qui mettent leurs blancs d'œufs en deux fois, leur crachée eſt de huit pintes, ils en mettent les deux tiers dans la ſeconde cuite, & l'autre tiers dans la troiſieme, après les avoir battus avec un petit balai & délayés avec de l'eau petit à petit.

A la raffinerie de Paris l'on uſe 18 pintes de blancs d'œufs par jour ſur cinq milliers de ſalpêtre, ce qui fait 5 liv. 8 ſols de dépenſe par jour.

Voilà tout ce qui peut regarder la fabrication du ſalpêtre.

On prétend que le ſalpêtre étant raffiné, diminue d'un peu plus d'un quart; par exemple, un cent de ſalpêtre brut ne rendra que 72 livres de ſalpêtre raffiné de deux fontes de rafinage, & le reſte ſera ſel, graiſſe, ſable & boue.

La bonne qualité du ſalpêtre eſt d'être dur, blanc, clair, & tranſparent, bien dégraiſſé & bien purgé de ſel.

Il eſt à déſirer qu'on laiſſe le ſalpêtre ſix mois & même un an, s'il ſe peut, ſur des planches expoſé au nord, & qu'on le retourne de tems en tems pour le bien faire ſécher, & pendant ce tems lui donner lieu de ſe décharger du reſte de la graiſſe que le rafinage n'a pu lui ôter entierement, & dont l'air diſſipe une partie.

Pour connoître ſi les ſalpêtres ſont gras ou ſalés, il en faut faire brûler & mettre une poignée ſur une planche de chêne, & poſer un charbon ardent deſſus; ſi en brûlant il petille, cela marque du ſel; & s'il eſt peſant & que le feu ait de la peine à s'élever, & que l'on voye un bouillon épais, cela marque la graiſſe; & quand il eſt de bonne qualité, qu'il n'eſt ni gras ni ſalé, il jette une flamme qui s'éleve avec ardeur, & qui conſume le ſalpêtre, enſorte qu'il n'y reſte qu'un peu de blanc qui eſt le ſiac de ſalpêtre. S. Remy, *Traité d'artillerie*.

Ce que l'auteur appelle un peu de *blanc d'œuf* eſt la baſe alkaline ou alkali fixe du *nitre*, vulgairement appellé *nitre fixé*, dont il ſera queſtion plus bas.

Dans la fabrique de ſalpêtre de Montpellier & dans toutes celles du bas Languedoc, on leſſive les terres & gravois ſans mélange; on concentre aſſez conſidérablement la leſſive qu'on en retire, & on la fait enſuite paſſer à travers une couche épaiſſe de cendre de tamariſc qui ne contient pas un atome d'alkali fixe, comme l'a démontré M. Montet, célebre chimiſte de la ſociété royale des Sciences.

Dans pluſieurs fabriques & notamment en Allemagne, on emploie de la chaux vive conjointement avec les cendres dans la préparation du ſalpêtre.

Le ſuc ou la décoction de toutes les plantes qui donnent de l'alkali fixe de tartre par l'incinération, étant putréfié ou dégraiſſé par la chaux vive, ſelon le procédé de M. Boulduc, *Académie royale des Sciences* 1734, donnent du *nitre* parfait, & pluſieurs même de ces ſuc ou décoctions étant convenablement rapprochées, ſans avoir été précédemment dégraiſſées par la chaux & ſans avoir ſubi la putréfaction, en donnent abondamment, & cela dans quelque terreau qu'elles ayent crû & végété. Ces deux aſſertions ſont démontrées ou du moins démontrables, malgré la prétention contraire du célebre Stahl, & quant à ce qu'en célebre chimiſte moderne (M. Barron, *notes ſur Lemery*) avance, ſavoir que le ſel eſſentiel de quelques plantes eſt un tartre vitriolé, ou du ſel commun; l'expérience, les recherches de détail apprennent que le tartre vitriolé eſt extrêmement rare; c'eſt à dire en infiniment petite quantité, dans un infiniment petit nombre de plantes; que le ſel marin s'y trouve à la vérité aſſez communément, mais avec le *nitre*, & avec le *nitre* preſque par tout dominant, & qu'on ne l'a point encore obſervé ſeul ou ſans *nitre*.

Si ce qu'on nous rapporte du ſalpêtre des Indes eſt vrai, c'eſt-à-dire qu'on le ramaſſe tout formé, voilà un *nitre* naturel, un *nitre* de houſſage très-parfait.

Tout le *nitre* de houſſage que j'ai vû, & j'en ai vû beaucoup, & en divers lieux, étoit du *nitre* parfait: je ne fais même ſi du *nitre* de houſſage, c'eſt-à-dire cryſtalliſé, à baſe terreuſe, eſt poſſible; ou plutôt les propriétés de cette eſpece de *nitre* obſervée juſqu'à préſent prouvent que ſon efflorescence, ſa cryſtalliſation ſpontanée eſt impoſſible. Quant à la baſe alkali-volatile qu'on voudroit lui ſuppoſer, on peut hardiment avancer que, malgré les expériences de M. Lemery le fils, une pareille baſe n'eſt rien moins que démontrée même dans quelque petite portion du *nitre* crud naturel.

On ne trouve que très-peu de *nitre* dans l'intérieur de la terre. Si des expériences ultérieures démontroient un peu de *nitre* dans certaines pierres, quelques couches de marne, de gliſe *&c.* à plus de 50 pieds de profondeur, *&c.* il on ne peut ôter d'après les expériences de M. Margraf (*Mém. de Berlin* 1751) que quelques eaux de puits, & d'après mes propres expériences, que quelques eaux minérales ne contiennent un peu de *nitre*, cela ne prouve rien contre cette aſſertion générale, ſavoir que le lieu propre du *nitre*, ou du moins ſa ſource propre, légitime, eſſentielle eſt la ſurface de la terre. La rareté & la *pauvreté* de ce ſel dans les entrailles de la terre, auſſi bien que la facilité avec laquelle il peut y être porté par diverſes cauſes accidentelles, concourent à établir cette vérité.

Les chimiſtes modernes ne daignent plus combattre la chimere du *nitre* aérien. La très-petite quantité du *nitre* que M. Margraf a trouvée dans l'eau de pluie, où ce chimiſte a découvert auſſi du ſel commun & une terre ſubtile, ne prouvent ni un *nitre* aérien, ni un ſel comme aérien, ni une terre comme aérienne, ils indiquent ſeulement très-vraiſſemblablement que l'eau élevée dans l'atmoſphere peut volatiliſer avec elle une très-foible quantité de ces ſubſtances. Les aimans *appoſés au nitre* dans les lieux expoſés à l'influence très-libre de l'air, & d'ailleurs iſolés ou n'ayant point de communication avec d'autres ſources obſervées du *nitre*, n'en ont jamais attiré un atome.

Nul chimiſte n'a retiré juſqu'à préſent du *nitre* des ſubſtances animales. Quoiqu'il paroiſſe hors de doute que les animaux qui vivent entierement ou principalement de végétaux, doivent recevoir de ces alimens une bonne quantité de *nitre* & de *nitre* parfait. Tout ce qu'avance ſur ce point Lemery le fils dans ſes mémoires ſur le *nitre* (*Acad. royale des Sciences* 1720) n'eſt fondé que ſur des raiſonnemens, ſur des prétentions. Son *nitre* à baſe volatile ou ſel ammoniac nitreux animal n'eſt rien moins que démontré même dans l'urine & les excrémens, tant des hommes que des brutes, qui ſont cependant les matieres qui paroiſſent concourir le plus efficacement & le plus généralement à la formation du *nitre*. Mais il faut convenir auſſi que les expériences par leſquelles on pourroit définitivement établir ou nier l'exiſtence de cet être, n'ont pas été tentées, du moins publiées, quoique ces expériences ſoient ſimples, faciles, & qu'elles puiſſent être démonſtratives.

Nous pouvons, en attendant, du petit nombre de faits que nous venons de rapporter, 1°. conclure raiſonnablement ſur l'origine du *nitre*, que les végétaux ſuels le contiuſſent manifeſtement; que la terre, ou le regne minéral n'en fournit point; que l'air n'en contient point; & qu'il eſt douteux que les ſubſtances animales, que les excrémens mêmes des animaux en contiennent. Cette concluſion, cette vérité doit précéder toutes les inductions qu'on voudroit tirer des lieux d'où on retire vulgairement le *nitre*, & de l'influence que les excrémens des animaux ſemblent avoir ſur ſa génération. Il faut l'admettre, & examiner enſuite ſi cette influence des matieres animales eſt néceſſairement *matérielle*, ſi elles concourent comme apportant dans les matrices qu'elles imprégnent le *nitre* ou ſes matériaux; ou bien ſi elles ne ſervent pas uniquement & toujours de ſimple inſtrument; par exemple, en nectant & entretenant une putréfaction qui dégage le *nitre* contenu dans les ſubſtances végétales, étant connu d'ailleurs que la putréfaction excitée *ſpontc* & ſans ferment animal dans les ſubſtances végétales, dégage très-efficacement le *nitre* embarraſſé dans les ſucs végétaux & éminemment dans l'*extrait*, & le corps doux. *Voyez* EXTRAIT, *Chimie*, & DOUX, *Chimie*.

2°. Être aſſurés qu'il naiſſe évidemment deux eſpeces de *nitre* naturel; ſavoir, le *nitre* parfait à baſe alcaline-tartareuſe, ou ſalpêtre proprement dit, & le *nitre* à baſe terreuſe, qui ſe retrouve dans l'eau mere des *ſalpêtreries*, ſans compter le *nitre* cubique qui caille auſſi naturellement dans quelques plantes. Tirer de cette vérité, comme on corollaire manifeſte, l'*anéantiſſement* de cette belle théorie, reçue de tous les chimiſtes modernes ſur l'uſage des cendres qu'ils ſuppoſent fournir une baſe ſaline, ſans laquelle nul *nitre* parfait, & qui auroient bien dû, au moins, être employées en aſſez grande quantité, pour qu'il ne reſtât point d'eau-mere: car, pour rapprocher de cette conſéquence les vérités d'où nous la déduiſons, puiſque les plantes dont les ſucs, les matieres ſolubles par l'eau, putreſcibles, ſoit par elles-mêmes, ſoit par le ſecours du ferment animal, & abondamment répandues dans les matrices communes du *nitre*; puiſque ces plantes, dis-je, contiennent un *nitre* parfait, puiſque le *nitre* de Houſſage eſt un *nitre* parfait; enfin, puiſque dans tout le bas-Languedoc, & peut-être ailleurs, & peut-être à Paris même, (car la cendre du bois neuf qu'on brûle à Paris pourroit bien être peu alkaline) on fait du ſalpêtre parfait tout étant d'ailleurs égal, ſans employer dans la fabrique un atome d'alkali; il ſe trouve que les Chimiſtes qui ont admis de la chaux dans le *nitre*, parce qu'on employoit le chaux à ſa préparation dans les fabriques qu'ils connoiſſoient; & que ceux qui y admettroient du blanc d'œuf, d'après la manœuvre de l'arſenal de Paris, où on en emploie à la clarification d'une des leſſives; que les uns & les autres, dis-je, diroient une choſe auſſi raiſonnable que ceux qui connoiſſant les faits allégués, ſoutiendroient encore la prétendue imperfection du *nitre* crud, & ſon changement de baſe dans la fabrique. Ce n'eſt pas qu'il ne puiſſe y avoir du *nitre* crud, qui, en paſſant à-travers des cendres alkalines ſoit précipité, & prenne une baſe ſaline; mais il n'eſt pas prouvé que cela ſoit; il n'eſt pas ſûr que les Salpêtriers du Mont-pellier aient plus d'eau-mere que les Salpêtriers de Paris.

3°. On peut encore conclure de tout ceci, & lorſqu'on ſaura que indépendamment des Chimiſtes qui ont tiré le *nitre* de l'air, & de ceux qui l'ont regardé comme une ſubſtance propre au regne minéral, & de premiere création; de célebres Chimiſtes, ou Sthal, ſe ſont livrés à des ſpéculations embarraſſées pour compoſer le *nitre* dans les matieres pourriſſantes par la combinaiſon de l'acide univerſel ſoit répandu dans la terre, ſoit attiré de l'air avec les matieres phlogiſtiques, *ſulphureo-pingues*, exiſtant en abondance dans les matieres putreſcibles & développés, atténuées, *evolutæ*, *tenuiores ſubactæ*, par l'action même de la putréfaction, *actu ipſo putrefactorio*, Sthal, *opuſculum. fragmenta quædam ad. hiſt. nat. nitri*, *cap. iij.* on pourra, dis-je, conclure des faits ci-deſſus expoſés, & de cet énoncé de la théorie de Sthal, qui eſt la dominante aujourd'hui, que c'eſt véritablement ici où ces hommes, d'ailleurs très-habiles, *ſe ſont embarraſſés dans les entraves qu'ils ſe ſont eux mêmes forgées*. Et quand on ſaura encore que Glauber, antérieur à cette théorie imaginaire, a écrit clairement & poſitivement, contre ſon ordinaire, tout ce qui eſt vrai, tout ce qui eſt démontrable ſur cette matiere, ou du moins qu'il ne reſte, d'après la doctrine de cet auteur ſur le *nitre*, qu'à étendre & perfectionner, on ſera très-étonné que l'endroit ſaillant, le morceau le plus ſublime, le plus philoſophique de Glauber chimiſte, en général très-célebre, ait été ſi parfaitement oublié, que lorſque les chimiſtes les plus inſtruits, M. Baron, par exemple, parlent de la préexiſtence d'un *nitre* tout formé dans les plantes, ils appellent en dogme le *ſyſtême de M. Lemery le fils*, au-lieu de la *doctrine de Glauber*; & qu'au contraire la partie honteuſe de la chimie de Sthal, ſa doctrine ſur l'origine du *nitre*; & celle ſur l'origine de l'alkali fixe, qui dans la bonne doctrine eſt eſſentiellement liée à la précédente, (*Voyez* TARTRE; SEL DE, & SEL FIXE), aient été généralement accueillies: car on peut aſſurer que ce très-grand Stahl a vraiment *ſommeillé* ſur ces deux objets, lui qui en a développé avec tant de ſagacité & de génie de bien plus cachés; & ſon autorité d'ailleurs ſi reſpectable, a tellement arrêté les progrès de la vérité, & maſqué même celle que Glauber, de Reſſons, Lemery le fils, M. Boerdelin, *&c. Voyez Mém. de l'acad. des Sciene.* avoient dévoilée, que les dogmes des chimiſtes modernes ſur l'origine du *nitre* ſont devenus depuis quelque tems de plus en plus ſuperficiels, vains, gratuits, *&c.* que ſans contredit ce qui eſt contenu à ce ſujet dans les nouvelles vérités de M. Juſti, eſt marqué à ce coin, & plus encore la diſſertation de M. le D. Pietſch, qui a remporté le prix de l'académie de Berlin, en 1749, & les penſées du même auteur ſur la multiplication du *nitre*. J'oſe aſſurer au contraire qu'un très-grand nombre d'expériences que j'ai faites dans le laboratoire de feu M. le duc d'Orléans, la plupart d'après les vues de Glauber, ont toutes concouru à établir la doctrine de ce chimiſte; & promettre avec confiance d'après ce travail, que j'achéverai peut-être un jour, un ſyſtême complet & démontré ſur toutes les ſources du *nitre*, ſur ſa formation ou ſon *abord*, *acceſſus*, *adventus*, dans ſes matrices ordinaires, & enfin ſur les diverſes manœuvres employés dans ſa *fabrication*, ſur le prétendu amendement ou *réanimation* des terres déja leſſivées, *&c.* proteſtant hautement que toutes ces manœuvres ſont la plupart vaines, mal entendues, ou au moins imparfaites; & que de tous les arts chimiques ont ne peut recevoir plus immédiatement que la fabrique du ſalpetre, des corrections & des *perfectionnemens* prompts & utiles de la ſcience.

4°. Enfin, il doit paroître ſingulier que les chimiſtes qui ont méconnu l'origine du *nitre*, & qui ont entaché des hypothèſes pour expliquer ſa génération dans l'atmoſphere, ou dans la terre, aient parfaitement négligé de s'occuper en même tems de la formation du ſel commun, qui accompagne le *nitre* preſque toujours. Cette *ſociété* eſt toute ſimple dans le vrai ſyſtême; les végétaux contiennent ces deux ſels à-peu-près dans la même proportion que celle dans laquelle on les retrouva dans les cuites.

Le ſalpetre le plus raffiné, le ſalpetre de la troiſieme cuite, le ſalpetre le plus pur que fourniſſent les ateliers, n'eſt encore aſſez pur ni pour pouvoir en faire une analyſe exacte, ni pour les travaux chimiques réguliers, ni pour les uſages pharmaceutiques. On le poiſſe donc dans les laboratoires des chimiſtes, & dans les boutiques des apoticaires, dans la vue d'en ſéparer un peu de ſel marin, & par reſte d'eau-mere, qu'on y trouve toujours mêlés. Pour cet effet, on diſſout le *nitre* dans de l'eau commune, ou dans de l'eau diſtillée, ſi, pour certaines expériences très-délicates on ſe propoſe l'exactitude la plus ſévere; mais ordinairement dans de l'eau de riviere, ou de fontaine; on filtre la diſſolution, & on la fait cryſtalliſer, ſelon l'art, voyez CRYSTALLISATION. Par cette opération, le ſalpetre ſe ſépare exactement du ſel marin, parce que ces deux ſels ne cryſtalliſent pas dans le même tems; le *nitre* ſe préſente ſeul dans les premieres cryſtalliſations, parce qu'il eſt très-dominant. On peut, lorſqu'après avoir ſéparé beaucoup de *nitre*, le ſel marin & le *nitre* reſtant ſont dans une proportion bien différente, faire bouillir la liqueur reſtante des premieres cryſtalliſations, alors le ſel marin, par la propriété qu'il a de cryſtalliſer même dans l'eau bouillante, dès que la juſte proportion de ſon eau de diſſolution commence à lui manquer; le ſel marin, dis-je, cryſtalliſe & abandonne la liqueur; & le *nitre* qui, par une propriété contraire, demeure ſuſpendu dans une quantité d'eau beaucoup moins conſidérable que celle dont il a beſoin pour être diſſout à froid, pourvu que cette eau ſoit ſuffiſamment chaude, le *nitre*, dis-je, reſte ſuſpendu, diſſout par le moyen de l'ébullition. Il n'y a donc lorſqu'on eſtime que la plus grande partie du ſel marin a cryſtalliſé, qu'à retirer le vaiſſeau du feu, le laiſſer repoſer un inſtant pour donner lieu à un peu de ſel marin, qui pouvoit être ballotté par le bouillonnement, de ſe dépoſer; & enſuite décanter la leſſive dans un vaiſſeau convenable, dans lequel,

quel, pour empêcher la leſſive de ſe figer en une ſeule maſſe, & la diſpoſer à cryſtalliſer régulierement, on verſera en même tems une quantité convenable d'eau bouillante. La premiere partie de cette opération eſt abſolument analogue à la manœuvre, par laquelle on ſépare le ſel commun du ſalpetre dans la raffinage. *Voyez ci-deſſus*.

Les cryſtaux de *nitre* ſont des priſmes qui paroiſſent hexaedres, lorſqu'on ne les conſidere que ſuperficiellement; tels qu'on trouve octaedres lorſqu'on les examine avec plus d'attention, attendu que deux des angles ne ſont qu'apparens, ſont coupés en chanfrins en effet, & forment ainſi deux vrais côtés, mais beaucoup moins grands que les ſix autres. Ces cryſtaux adherent communément par une de leurs extrémités au corps ſur lequel il ſe ſont formés, ou à un autre cryſtal, rarement ſont-ils couchés ſur l'un des côtés; l'extrémité de ces cryſtaux oppoſée à la baſe, ou le ſommet, eſt tronqué obliquement; ils ſont tranſparens, mais non pas parfaitement, ils paroiſſent formés intérieurement par une *oppoſition* peu exacte de couches ou lames; ils blanchiſſent d'ailleurs, quoique très-peu à leur ſurface en ſéchant; ils ſont quelquefois auſſi gros, & plus longs que le petit doigt. *Voyez les planches de Chimie*.

Les autres caracteres extérieurs, ou qualités ſenſibles du *nitre* parfait, ſont les ſuivantes: ce ſel imprime à la langue une ſaveur légerement amere, accompagnée d'un ſentiment de fraicheur, ou froid très-remarquable; il *fuſe* par le contact d'un charbon ardent; il détonne avec la plupart des matieres phlogiſtiques embraſées, ou en s'enflammant avec ces matieres, étant expoſé à un feu léger dans un vaiſſeau convenable, il y prend la liquidité que Becher a appellée *aqueuſe*, ou coule comme de l'eau, & à la faveur de ſon eau de cryſtalliſation. *Voyez* LIQUIDITÉ, *Chimie*.

De ces propriétés, la principale, celle qui eſt véritablement chimique, qui a exercé & qui a mérité d'exercer les Chimiſtes-phyſiciens, c'eſt la propriété du fuſer ou de détonner par le contact de certaines matieres phlogiſtiques embraſées. Ce phénomene eſt compoſé de deux événemens diſtincts; ſavoir, l'inflammation & l'exploſion, ou fulmination. Le premier dépend évidemment de la très-grande facilité avec laquelle l'acide nitreux ſe combine avec le phlogiſtique, & forme avec lui une matiere analogue au ſoufre vulgaire, ou, ſi l'on veut, une eſpece particuliere de ſoufre ſi éminemment inflammable, qu'il prend feu dès l'inſtant de ſa formation, & même dans les vaiſſeaux fermés. C'eſt cette derniere circonſtance qui rende le ſoufre nitreux *incorercible*, inexpreſſible, tandis que les deux autres eſpeces, le ſoufre vitriolique ou vulgaire, & le ſoufre marin ou microcoſmique, c'eſt-à-dire, le *phoſphore*, qui ne brûlent point ſans le concours de l'air, ſe retiennent facilement lorſqu'on les compoſe dans les vaiſſeaux fermés. *Voy.* SOUFRE. L'analogie eſt d'ailleurs parfaite, abſolue entre les produits reſpectifs de la combinaiſon du phlogiſtique avec chacun des trois acides minéraux, en admettant l'identité ſuppoſée à cet égard, entre l'acide marin, & l'acide microcoſmique. Quant à l'exploſion, elle ſe déduit d'une maniere démontrable de l'expanſion ſubite & violente de l'eau de cryſtalliſation du *nitre*. La prodigieuſe force exploſive de la poudre à canon ne dépend que de ce principe. L'action de fuſer n'eſt qu'un moindre degré de détonnation.

Le *nitre* détonne avec toutes les ſubſtances phlogiſtiques embraſées, qui laiſſent échaper du phlogiſtique, lorſqu'elles ſont dans l'état d'embraſement; telles que toutes les matieres *végétales*, animales & minérales, *réduſtibles* & actuellement réduites en état de charbon, avec le ſoufre commun, & apparemment avec le phoſphore, avec toutes les ſubſtances métalliques, excepté les métaux parfaits & le mercure; car ces derniers ne laiſſent pas leur phlogiſtique dans l'état d'embraſement. Il y a ici encore une ſingularité remarquable, c'eſt que le cuivre & le plomb étant mis avec le *nitre* dans l'état d'ignition, lâchent leur phlogiſtique, ou ſe calcinent; *voyez* CALCINATION; & que le *nitre* perd ſon acide, ce qui eſt l'effet propre de la détonnation du *nitre*, avec les ſubſtances métalliques; mais dans les deux cas dont nous parlons, cet effet a lieu ſans détonnation, & ſans déflagration ou flamme ſenſible. Si quelque chimiſte ſe propoſe jamais de retenir du ſoufre artificiel nitreux, il paroît raiſonnable d'employer à ſa préparation le cuivre ou le plomb.

D'ailleurs, dans cette opération, le *nitre* perd donc, comme nous l'avons déja inſinué, un de ſes principes, ſon acide. Son autre principe plus fixe & inaltéré reſte. Les Chimiſtes l'appellent *nitre fixe* ou *fixé*. Il y a une ſeule ſubſtance, le ſoufre, qui en même tems qu'elle donne du phlogiſtique au principe acide du *nitre*, agit auſſi par ſon propre acide ſur la baſe du *nitre*. Dans cette détonnation, l'acide du *nitre* eſt en partie diſſipé ſous la forme de ſoufre nitreux enflammé, & détruit par cette inflammation, & en partie chaſſé ſous la forme de vapeurs acide nitreuſe, ſimplement dégagée par l'action précipitante, ou le plus grand rapport de l'acide du ſoufre, avec la baſe alkaline du *nitre*. Il réſulte de cette nouvelle combinaiſon ou nouveau ſel neutre, qui eſt un vrai tartre vitriolé, & qui eſt connu dans l'art, ſous le nom de *ſel polychreſte de Glaſer*, & ſous les noms très-impropres de *nitre fixé*, *ſulfuratum*, & de *nitre fixé* par le ſoufre. Si c'eſt de l'antimoine crud qu'on emploie au lieu du ſoufre, le réſidu ou le produit fixe de cette opération eſt encore le même ſel, parce que c'eſt principalement par ſon ſoufre que l'antimoine agit alors, mais ce produit a un autre nom; il eſt appellé, & encore très-improprement, *nitre antimonié*. *Voyez* TARTRE VITRIOLÉ, *&* SEL.

Il eſt encore à obſerver que la baſe du *nitre* détonné avec des ſubſtances métalliques, s'anime ou devient cauſtique, comme quand les alkalis fixes quelconques ſont convenablement traités dans cette vûe avec la chaux vive. *Voyez* CHAUX, PIERRE A CAUTERE, SAVON.

Si on exécute toutes ces détonnations dans les vaiſſeaux fermés, au moyen d'une cornue de fer tubulée, au bec de laquelle on a adapté une file de balons, *voyez les Planches de Chimie*, on retient divers produits volatils, connus dans l'art ſous le nom de *cliſſi*. *Voyez* CLISSUS.

Les flux ſimples & ordinaires, employés dans les travaux de la Docimaſtique, ſont principalement formés de la baſe du *nitre*, fixé ou décompoſé par ſa détonnation avec le tartre. *Voyez* FLUX *&* TARTRE.

On doit conclure de la théorie ſimple que nous avons propoſée ſur la déflagration du *nitre*, que c'eſt au-moins gratuitement qu'on s'eſt appuyé de la conſidération de ce phénomene, pour ſuppoſer que le *nitre*, ou plus ſpécialement l'acide nitreux, entroit du phlogiſtique dans ſa compoſition. *Voyez* NITREUX, ACIDE, *à la fin de cet article*.

La fixation du *nitre* par les ſubſtances phlogiſtiques ſeules, ou par la diſſipation ſimple de ſon acide, eſt un des moyens d'analyſe du *nitre*: par ce moyen on démontre un de ſes principes, ſavoir ſa baſe, qui eſt l'alkali fixe tartareux, qu'il ſeroit beaucoup plus exact d'appeller *nitreux* ou du *nitre*; ces expériences ſur cette matiere, que j'ai déja annoncées, démontrent que tout alkali fixe artificiel, ſans en excepter celui du ſoude, a préexiſté ſous forme de *nitre*, ſoit vulgaire, ſoit cubique, dans les ſubſtances d'où on retire l'un & l'autre de ces alkalis.

L'autre moyen uſité & démonſtratif d'analyſe du *nitre*, c'eſt la diſtillation; celui-là manifeſte ſon autre principe, ſon acide, & quelquefois auſſi ſa baſe.

Le *nitre* expoſé ſeul dans les vaiſſeaux fermés, à la plus grande violence du feu, ne laiſſe échapper qu'une très-foible quantité de ſon acide, ſi petite même que la réalité de ce produit eſt conteſtée par pluſieurs Chimiſtes: quoiqu'il ſoit inconteſtable que le *nitre* s'alkaliſe ſans addition, ou laiſſe échapper ſon acide lorſqu'on le tient long-tems en fuſion dans un creuſet ouvert. Pour ſéparer l'acide de ſa baſe, on eſt donc obligé d'avoir recours à divers intermedes. On y emploie les intermedes des deux eſpeces, c'eſt-à-dire les vrais & les faux, *voy.* INTERMEDE. Ceux de la premiere eſpece ſont l'acide vitriolique, ſoit nud ou pur, ſoit uni à différentes baſes, qu'il quitte pour celle du *nitre*, c'eſt-à-dire le vitriol & l'alun; & vraiſemblablement les autres ſels vitrioliques à baſe terreuſe. L'arſenic décompoſe auſſi le *nitre* comme intermede vrai, ſelon une expérience de Kunckel, rapportée par Juncker. Le ſel microcoſmique a la même propriété ſelon celle de M. Margraf; & enfin le ſoufre commun opere auſſi ce dégagement d'après une expérience que je crois à moi, & à propos de laquelle je rapporterai tout-à-l'heure une expérience curieuſe de Neuman. Les intermedes faux employés à la diſtillation du *nitre*, ſont le bol & les terres argilleuſes; car je ne connois guere en Chimie de théorie auſſi puérile que celle qui explique l'action de ces terres dans cette opération, par les propriétés de l'acide vitriolique qu'elles contiennent. C'eſt encore ici un *rêve* du grand Stahl; & certes ſon obſervation que le même bol ou la même argille ne peut ſervir deux fois, qui d'abord n'eſt pas conteſtée, ne ſeroit pas une démonſtration tellement ſolide quand même cette obſervation ſeroit vraie, que les conſidérations ſuivantes ne la détruiſent ſans réplique:

que: ſavoir 1° que des bols, ou des argiles deſquelles on ne ſauroit retirer un atome de vitriol, d'alun ou d'acide vitriolique, & qu'on a *exempté* de tout ſoupçon de la préſence de ces principes, par des lixiviations réitérées avec cent fois leur poids d'eau bouillante; que des terres ainſi *préparées*, dis-je, ſervent très-bien à la diſtillation du *nitre*: 2° que le *caput mortuum*, le réſidu de pareilles diſtillations ne donne pas communément un atome de tartre vitriolé; enfin qu'on n'y retrouve pas même, du moins par le moyen le plus *obvie*, ni la lixiviation, la baſe alkaline du *nitre*; en ſorte que juſqu'à préſent, c'eſt-à-dire en partant des faits publiés juſqu'à préſent ſur cette matiere, le ſentiment qui approche le plus de la vérité démontrable, c'eſt préciſement celui qu'a adopté Nicolas Lémery, ſavoir que la terre ne ſert dans cette diſtillation qu'à *étendre ce ſel, afin que le feu agiſſant plus facilement ſur lui, en détache les eſprits*; & c'eſt-là la fonction de ce que j'appelle *faux intermede*, *voyez* INTERMEDE. Au reſte, le même Lémery conclut très-mal de cette aſſertion qu'il eſt fort inutile d'employer beaucoup de terre; & Stahl prétend avec raiſon qu'il en faut employer beaucoup. Il eſt ſûr que trois parties de terre pour une de *nitre* qui eſt démandée dans les livres, & dans celui de Lémery, *voyez cours de Chimie*, *chap. eſprit de nitre*, ne ſuffiſent pas; & qu'il reſte après un feu fort & long, du *nitre* inaltéré. Mais encore un coup, cela ne prouve rien en faveur de l'acide vitriolique *implorá* dans la théorie de Stahl: plus de terre étend, *déſgrege* davantage le *nitre*, tout comme elle fourniroit plus d'acide vitriolique, ſi en réalité étoit de quelque choſe dans cette décompoſition.

L'expérience de Neuman que je viens d'annoncer, eſt celle-ci: ſi on mêle exactement du *nitre* & du ſoufre, l'un & l'autre en poudre, & qu'on allume le ſoufre, le ſoufre brûle paiſiblement parmi le *nitre* & ſe conſume tout entier ſans enflammer le *nitre* & ſans produire d'autre changement ſur ce ſel, que de le fondre, comme fait un feu léger. Neuman a répété cette expérience ſur des mélanges faits à ſeize différentes proportions, & toûjours avec le même ſuccès.

Les Apoticaires *préparent* diverſement le *nitre* pour les uſages médicinaux. Premierement, ils purifient par la cryſtalliſation le *nitre* de la troiſieme cuite: nous avons déjà parlé de cette opération. Il faut pour l'uſage médicinal, tout comme pour les uſages chimiques philoſophiques, ne prendre que les premieres cryſtalliſations, & réſerves les dernieres pour des uſages où la pureté du *nitre* eſt moins eſſentielle, par exemple pour la préparation de l'antimoine diaphorétique. Il faut encore obſerver qu'il faut ſe garder ſoigneuſement de le poétrilité, qu'on eſt bien étonné de trouver encore dans Zwelfer, de diſſoudre le *nitre* qu'on veut purifier dans des eaux *diſtillées* aromatiques. Le principe odorant ne *compoſte* point les évaporations implorées dans cette opération. *Voyez* ODORANT PRINCIPE.

Secondement, ils préparent le *nitre* purifié, en le mettant en fuſion, jettant à diverſes reprîſes à ſa ſurface une quantité de *nitre* fort indéterminée (Nic. Lémery n'en emploie qu'en ſoixante-quatrieme; beaucoup d'artiſtes en demandent environ un dixieme, & veſtant après la déflagration, la matiere ſur une plaque de cuivre bien nette & bien ſeche. Le *nitre* ainſi préparé s'appelle *cryſtal mineral*, *ſel prunelle*, *de prunelle* ou *de brunelle*, & dans quelques pharmacopées *nitre préparé*, & *nitre en tablettes*, *nitrum tabulatum*.

Les Pharmacologiſtes raiſonnables regardent cette préparation comme infidele, inutile & même vicieuſe. C'eſt en effet une vraie décompoſition: en ſuppoſant même, comme on le ſuppoſe communément, que le ſoufre agit réellement ſur la compoſition chimique du *nitre*, qu'il détonne vraiment avec le *nitre* dans cette opération, le cryſtal minéral ne ſera qu'un mélange de *nitre* & de terre vitriolé, dont la proportion eſt comme celle du *nitre* & du ſoufre employés, c'eſt-à-dire dans lequel le terre vitriolé eſt quelquefois un ſoixantieme, quelquefois un trentieme, un ſeizieme ou un dixieme du tout; donc ce remede eſt premierement infidele; & ſecondement inutile, puiſque rien n'eſt ſi aiſé que de mêler du *nitre* & du tartre vitriolé ſur le champ & à volonté dans l'occaſion. Mais 6, comme il peut ſouvent arriver, le ſoufre brûle paiſiblement à la ſurface du *nitre* que l'artiſte n'aura pas aſſez *chauffé*; l'opération ſera abſolument vaine, puiſque le *nitre* n'aura abſolument rien éprouvé que la fuſion. Or cette fuſion privant toujours le *nitre* d'une partie de ſon eau de cryſtalliſation, & le rendant par-là un peu âcre & *mordicant*, & d'ailleurs diſpoſé à s'humecter & à ſe faire dans les bouriques, il eſt clair que cette préparation eſt non ſeulement vaine & infidelle, mais encore vicieuſe. Le *nitre* purifié doit donc dans tous les cas, être, préféré au cryſtal minéral.

Le *nitre* appellé *efflorificatum* ou *ſaccharatum* dans pluſieurs pharmacopées, allemandes ſur-tout, eſt du *nitre* diſſous dans des infuſions, décoctions ou ſucs de plantes, ou de fleurs, ou bien dans des diſſolutions de ſucre, de ſels tels que celui de ſaturne, *&c.* & évaporé juſqu'à ſiccité. Il eſt ſpécifié par le nom des diverſes matieres employées à cette préparation, ce qui fait le *nitrum violatum*, *roſatum*, *ſchordiatum*, *ſaccharatum*, *ſaturneum*; *&c.* On trouve encore dans ces pharmacopées un *nitrum perlatum*, *corallatum*, *&c.* c'eſt-à-dire cuit ou évaporé à ſiccité, en remuant la diſſolution juſqu'à ce qu'elle commence à s'épaiſſir, avec des perles, du corail, ou d'autres terres abſorbantes en poudre. Le *nitrum nitratum cryſtalli nitri*, ou *draco fortificatus*, des mêmes pharmacopées, eſt le *nitre ſurfaturé* de ſon propre acide. Toutes ces préparations ſont à-peu-près inconnues dans nos pharmacopées, & abſolument exclues de notre pratique; & certes ce n'eſt-là réellement qu'un vain faſtus.

Les Médecins françois n'employent que le *nitre* purifié, & même ils l'employent rarement, du moins en comparaiſon des médecins allemands modernes, & ſur-tout des ſtahliens. Juncker a écrit d'après Stahl, que le *nitre* méritoit preſque le premier rang parmi les remedes les plus précieux, *inter ſumma artis medicæ præſidia*; & le traité où Stahl célebre tant le *nitre*, a pour titre: *De uſu nitri medico Polychreſto*.

Les vertus attribuées au *nitre*, d'après cette vicieuſe méthode qui ne ſubſiſte que trop encore, de déſigner les propriétés des remedes par l'interprétation de leurs effets cachés; ces vertus, dis-je, ainſi évaluées, ſont la vertu rafraîchiſſante, temperante, ſelon Hoffman réſolutive, ſelon Stahl coagulante, antiphlogiſtique, antiaphrodiſiaque, pectorale.

Mais pour expoſer, ſelon la méthode que nous avons préferée, des propriétés plus évidentes, plus poſitives du *nitre* pris intérieurement, nous diſons d'après l'expérience, que le *nitre* eſt diurétique lorſqu'on le donne à petite doſe, à celle d'un gros ou de deux tout au plus, dans une quantité de tiſane deſtinée à fournir la boiſſon d'un jour entier, & purgatif à une doſe plus honnête, & même à cette même doſe donnée en un ſeul verre; qu'il fait merveilles étant mêlé avec le quinquina dans les fievres intermittentes, principalement quotidiennes accompagnées de chaleur exceſſive; & dans les fievres de cette claſſe, principalement dans les quartes, lorſque l'excès vicieux de ſérofité, *colluvies ſeroſa*, axille, ou eſt imminent. Secondement, étant ajouté aux tiſanes ſudorifiques, aux émulſions, aux décoctions des farineux, ordonnées contre les rhumatiſmes, & quelquefois dans des maladies de la peau. Troiſiemement, dans les tiſanes appropriées aux ophtalmies anciennes & rebelles. Quatriemement, qu'il mérite un rang diſtingué parmi les remedes ſecondaires des inflammations; & principalement des érélipeles. Cinquiemement, qu'il eſt d'un uſage très-utile dans le commencement des gonorrhées virulentes; qu'il calme les érections douloureuſes & les ardeurs d'urine, qui ſont les ſymptomes communs de cette maladie; & que non ſeulement il n'empêche point l'écoulement utile, preſque néceſſaire, qui en fait l'eſſence, en cuſermant (comme on dit d'après un proverbe vulgaire, & une erreur *rationnelle*) le loup dans la bergerie; mais qu'au contraire les tiſanes rafraîchiſſantes *nitrées* & les émulſions *nitrées*, provoquent & entretiennent conſtamment ce flux. Sixiemement, n'eſt le remede le plus uſité contre les coliques ou douleurs néphrétiques, il n'eſt pourtant pas lythontriptique. Septiemement, on le combine utilement avec les hydragogues dans le traitement des hydropiſies. Enfin, on dit qu'il modere l'appetit vénérien, & qu'il prévient les pollutions nocturnes.

Les végétaux éminemment nitreux, & d'ailleurs dépourvus de tout principe médicamenteux actif, tels que ſont la bourrache, la buglioſe, la pulmonaire, la pariétaire, *&c.* n'exercent des vertus vraiment médicamenteuſes qu'à raiſon de ce principe. Or, comme ces plantes tiennent un rang diſtingué parmi les béchiques ou pectoraux appellés *incraſſifs*, la vertu pectorale-réſolutive du *nitre*, célébrée par pluſieurs modernes, & confirmée par des expériences directes, eſt d'ailleurs établie par les effets reconnus de ces plantes.

Le *nitre* entra dans le poudre tempérante de Stahl, *voyez* POUDRE TEMPÉRANTE. Il eſt dit dans la *derniere édition de la Pharmacopée de Paris*, qu'il entre dans l'anti-hectique de *Poterius* & dans le *lilium* de Paracelſe, & qu'il ſert à la préparation de l'antimoine diapho-

phorétique, *&c.* Or, comme le *nitre* concourt réſolutivement & cathartiquement de la même maniere à la production de ces trois médicamens, on ne devine point pourquoi on dit du *nitre* qu'il entre dans les deux premiers, & qu'il ſert à la préparation de l'autre. Quoi qu'il en ſoit, le *nitre* ſert à la préparation du l'antimoine diaphorétique, & n'entre point dans la compoſition de l'antihectique, ni dans celle du *lilium*. Voyez *ces trois articles*.

On emploie le *nitre* à quelques uſages médicinaux extérieurs: on le diſſout dans les gargariſmes anti-inflammatoires, & quelquefois, quoique rarement, dans les lavemens laxatifs. Il entre dans la compoſition de la pierre médicamenteuſe, divine, ou ophtalmique de Crollius, & de quelques autres auteurs, *&c.* (*b*)

NITREUX, ACIDE, (*Chimie & Mat. méd.*) L'acide *nitreux* eſt un des trois acides minéraux, c'eſt-à-dire, un des ſels primitifs, un de ceux dont les Chimiſtes n'ont point encore opéré la décompoſition, & qui concourent, comme principes, à la formation de pluſieurs compoſés chimiques. *Voyez* SEL.

Les qualités extérieures & particulieres de l'acide *nitreux* ſont celles-ci: lorſqu'il eſt ſuffiſamment concentré, il eſt d'un rouge plus ou moins vif, plus ou moins orangé ou pâle ſelon ſon degré de concentration; il exhale en très-grande abondance des vapeurs de la même couleur, même par le grand froid, & au point qu'un flacon à demi plein de cette liqueur a ſa partie vuide conſtamment & très-ſenſiblement remplie de ſes vapeurs. Lorſqu'il eſt très-foible, il n'a point de couleur. Un phénomene fort ſingulier, c'eſt que ſi on affoiblit un acide de *nitreux* un peu fort en y mêlant de l'eau, il devient verd ſur le champ, mais cette couleur ne dure point. De l'acide *nitreux* aſſez foible pour être décolnré peut néanmoins être encore un peu fumeux, & les vapeurs qu'envoie celui-ci ont encore une légere teinte rouge. Toutes ces vapeurs ſont ſuffoquantes & d'une odeur déteſtable. Il eſt beaucoup plus peſant que l'eau; &, malgré l'eſpece de volatilité annoncée par cette émiſſion continuelle de vapeurs, il eſt ſuſceptible de concentration par la diſtillation qui fait élever un phlegme foiblement acide, & qui retient l'acide comme plus fixe. Cet acide *nitreux* ainſi déphlegmé ne jette pourtant point de vapeurs, à moins qu'il ne ſoit agité par une chaleur conſidérable; en ſorte qu'il paroît que quoique l'acide *nitreux* jette d'autant plus de vapeurs qu'on l'a plus concentré d'avance immédiatement, par les circonſtances de la diſtillation par laquelle on le retire du nitre; il paroît, dis-je, que la matiere de ces vapeurs pourroit bien n'être pas une émanation pure & ſimple de l'acide *nitreux*, mais une ſubſtance un peu diverſe.

Les qualités ſpécifiques & eſſentielles, ou proprement chimiques de l'acide *nitreux*, ſont ſes affinités avec diverſes ſubſtances, la génération des nouveaux êtres chimiques qui réſultent de ſa combinaiſon avec ces ſubſtances, & l'ordre ou le degré de ſes affinités avec ces ſubſtances par rapport aux autres acides.

L'acide *nitreux* ſe combine avec le phlogiſtique, & forme avec ce ſoufre éminemment inflammable qui eſt le vrai principe de la déflagration du nitre. *Voyez l'article précédent*.

Il diſſout l'alkali fixe, tartareux ou *nitreux*, & forme avec, le nitre appellé *régénéré*, qui n'eſt autre choſe que le vrai nitre parfait. *Voyez l'article précédent*.

Il produit par ſa combinaiſon avec l'alkali fixe, de ſoude ou marin, le nitre quadrangulaire ou cubique dont il a été parlé auſſi dans l'*article précédent*.

Il compoſe avec l'alkali volatil le ſel ammoniacal *nitreux*. *Voyez ſous le mot* SEL.

Avec les terres calcaires, ou ſel dont les propriétés ſont rapportées à l'*art.* CHAUX. *Voyez cet article*.

Il diſſout l'argent, le cuivre, le fer, l'étain, le plomb, le mercure, l'antimoine, le zinc, le cobbalt, le biſmuth, & l'arſenic en partie, en un mot, toutes les ſubſtances métalliques excepté l'or, & même ce dernier métal d'après une expérience véritablement expoſée aſſez obſcurément dans les *Mém. de Suede*, par M. Brandt. Nous ne parlons pas de la platine, à cauſe des jolies ſoupçons de M. Margraf contre l'opinion qui fait regarder cette matiere metallique comme une nouvelle eſpece de métal. *Voyez* avec quelles circonſtances l'acide *nitreux* agit ſur chacune de ces matieres, & quels ſont les produits de ces diverſes combinaiſons, aux *art. particuliers* ARGENT, CUIVRE, FER, ÉTAIN, PLOMB, MERCURE, BISMUTH, ZINC, ANTIMOINE, ARSENIC, COBALT; *voyez auſſi* OR & PLATINE.

L'acide *nitreux* concentré ſubit avec les huiles une effervescence violente, ſuivie de l'inflammation. Ce phénomene eſt rapporté & examiné à l'*article* HUILE, *Voy. cet article*.

L'action de l'acide *nitreux* ſur l'eſprit-de-vin, la nature des principaux produits de cette réaction, ſavoir, une huile éthérée très-ſubtile, & l'eſprit de nitre dulcifié, & la maniere d'obtenir ces produits ſont expoſés à l'*article* ETHER NITREUX. *Voyez cet article*.

L'acide *nitreux* diſſout auſſi le camphre, & produit avec cette ſubſtance, trop peu définie juſqu'à préſent, une liqueur ſingaliere connue des Chimiſtes ſous le nom d'*huile de camphre*. *Voyez* CAMPHRE.

L'acide *nitreux* foible épaiſſit ſingulierement les huiles par expreſſion. C'eſt ſur cette propriété qu'eſt fondée la préparation d'une aſſez puérile compoſition pharmaceutique, connue ſous le nom de *baume d'aiguilles*, & qui n'eſt autre choſe que de l'huile d'olive qu'on a fait agger ſur de l'acide *nitreux* diſſolvant actuellement quelques aiguilles, & qui a été épaiſſie en conſiſtance de baume dans cette opération.

Enfin, le ſoufre commun, pénétré par des vapeurs d'acide *nitreux*, eſt ſingulierement altéré dans ſa conſiſtance; il devient mol, ductile, deuible comme du cuir mouillé.

L'acide *nitreux* ne diſſout point les ſafrans & chaux métalliques vraies, telles que le ſafran de Mars, le colcothar, le ſafran de Vénus, l'antimoine diaphorétique, *&c.*

L'acide *nitreux* n'eſt point inflammable par lui-même. Sa prétendue ſpécification par le phlogiſtique n'eſt fondée ſur rien que ſur la couleur de cet acide, ce qui eſt encore un inſtice bien conteſtable; *voyez* PHLOGISTIQUE. Car l'influence de l'acide *nitreux* dans la production des inflammations, déflagrations, détonnations, calcinations, *&c.* ne prouve rien pour le préſence de ce principe. On explique tous ces phénomenes bien plus naturellement, plus ſimplement, d'a, près une exacte analogie, par la grande affinité de l'acide *nitreux* avec le phlogiſtique. En effet l'acide vitriolique & l'acide du ſel marin, dans leſquels on ne ſuppoſe point ce principe, n'en ont pas moins une affinité plus ou moins grande avec lui, & n'en ſont pas moins propres à produire avec les ſubſtances phlogiſtiques des mixtes & des phénomenes, par leſquels ils ne différent qu'accidentellement, ſeulement quant au plus & au moins de l'acide *nitreux*.

Voici l'ordre d'affinité des différentes ſubſtances ci-deſſus mentionnées avec l'acide *nitreux*. Le phlogiſtique, le ſoufre, l'arſenic, l'un & l'autre alkali-fixe, l'alkali volatil, les terres abſorbantes (ces deux dernieres ſubſtances ſe précipitent réciproquement dans diverſes circonſtances), le fer, le cuivre, le plomb, le mercure, l'argent. L'ordre des autres ſubſtances métalliques n'a pas été obſervé, du moins publié.

L'ordre d'affinité de l'acide *nitreux* & des autres acides à l'égard de diverſes ſubſtances eſt celui-ci: il occupe le ſecond rang eu égard aux ſels alkalis, tant fixes que volatils, & aux terres abſorbantes: l'acide vitriolique a plus de rapport que l'acide *nitreux* avec tous ces corps; mais ce dernier acide en a davantage avec ces mêmes corps, que l'acide du ſel marin, que l'acide végétal, & que l'acide animal. M. Margraf rapporte dans ſon *Mémoire ſur le ſel microcoſmique*, une expérience qui ſemble prouver que l'acide microcoſmique a plus de rapport avec l'alkali-fixe que l'acide *nitreux*; mais cette expérience n'eſt rien moins que déciſive. *Voyez* SEL MICROCOSMIQUE.

L'acide *nitreux* a moins de rapport que l'acide du ſel marin avec toutes les ſubſtances métalliques que l'un & l'autre de ces acides diſſolvent. L'ordre de rapport de l'acide vitriolique & de l'acide *nitreux* avec les corps que l'un & l'autre attaquent, n'eſt bien conſtaté que ſur un petit nombre de ſujets; il l'eſt, par exemple, ſur l'argent & ſur le mercure, avec leſquels l'acide vitriolique a plus de rapport qu'avec l'acide *nitreux*. La table de Geoffroi peut pourtant ſubſiſter aſſez généralement en ce point particulier qui met l'acide *nitreux* après l'acide marin, & l'acide vitriolique dans l'ordre des rapports des acides minéraux avec les ſubſtances métalliques, & qui le place à cet égard avant l'acide du vinaigre. *Voy.* RAPPORT & PRÉCIPITATION.

L'eſprit de nitre diffère à quelques égards ſelon l'intermede qu'on a employé à ſa préparation. Selon Stahl, l'acide *nitreux* le plus fixe eſt celui qu'on retire par l'intermede du bol; celui qu'on retire avec l'alun l'eſt moins, mais cependant plus que celui à la diſtillation duquel on a employé le vitriol. Celui qu'on retire du nitre bien ſéché, par l'intermede de l'huile de vitriol bien concentrée, eſt le plus concentré, le plus peſant, le plus cauſtique, le plus fu-

mant

mant qu'il eſt poſſible. L'acide *nitreux* de couleur bleue & ſingulierement volatil de Stahl, eſt préparé en diſtillant une demi-livre de nitre pur, une livre de vitriol calciné au rouge, & trois onces de *magnes arſenicalis*. *Voyez* VITRIOL & *MAGNES ARSENICALIS*. L'acide *nitreux* diſtillé avec les terres baſiques, s'appelle communement *eſprit-de-nitre*, & celui qui eſt diſtillé avec le vitriol, *eau-forte*. Les acides obtenus par ces deux divers intermedes, peuvent différer réellement, ſelon diverſes circonſtances du manuel, & porter des différences dans pluſieurs travaux; mais la différence prétendue eſſentielle, déduite du mélange eſtimé infaillible d'acide *nitreux* & d'acide vitriolique dans l'eau-forte, eſt fondée ſur une théorie fauſſe, chimérique, ſur l'ignorance de la doctrine des rapports, & de la volatilité reſpective de l'acide vitriolique adhérant à ſa baſe, & de l'acide *nitreux* dégagé.

Les uſages médicinaux internes de l'acide *nitreux* ſont fort bornés; on plûtot on n'emploie preſque point l'acide *nitreux* intérieurement. Sylvius Delboë vante pourtant l'acide *nitreux*, ſoit ſimple ſoit dulcifié, comme le plus efficace des remedes contre les vents. D'ailleurs il eſt aſſez généralement avoué qu'il ne poſſede que les qualités génériques des acides. On a donné la préférence, dans l'uſage, aux deux autres acides minéraux, à cauſe de l'odeur déſagréable du nitre, & plus encore à cauſe d'une qualité virulente que cette odeur y a fait ſoupçonner.

On s'en ſert extérieurement avec ſuccès & commodité pour ronger les verrues.

Il a pluſieurs uſages pharmaceutiques officinaux: outre cette ridicule préparation du baume d'aiguilles dont nous avons déja parlé, & de l'huile de camphre dont on a fait un remede, il concourt à la formation, & fournit même le principe vraiment médicamenteux de la pierre infernale, de l'eau mercurielle, du précipité rouge, *&c.* qui ſont des bons corroſifs. L'onguent mercuriel citrin lui doit évidemment une bonne partie de ſon efficacité. *Voyez* MERCURE, *Mat. méd.* On trouve dans la *nouvelle Pharmacopée de Paris, ſur l'eſprit-de-nitre*, la même inexactitude que nous avons déja relevée ſur le nitre: il y eſt dit que l'acide *nitreux* entre dans le ſublimé corroſif, dans le précipité blanc, *&c.* On aura de la peine à faire entrer cela aux Apothicaires inſtruits à qui ce code eſt deſtiné. *Voyez* MERCURE, CHIMIE, PRÉCIPITATION & RAPPORT. (*b*)

NITRIE, LE DÉSERT DE, (*Géog.*) fameuſe ſolitude de la baſſe Egypte, au pié d'une montagne médiocre auſſi nommée *Nitrie*; ce déſert a environ 40 milles de longueur. Il eſt borné au N. par la Méditerranée, E. par le Nil, S. par le déſert de Scété, & O. par ceux de Saint Hilarion & des cellules; il prend ſon nom d'une grande quantité de nitre dont il abonde. On voyoit autrefois pluſieurs monaſteres dans ce déſert, mais il n'en reſte plus que trois ou quatre: vous en trouverez la deſcription dans Coppin, *Voyage d'Egypte*. (*D. J.*)

NITRIE, *le lac de*, (*Géog.*) ou appelle ainſi un lac qui ſe trouve dans le déſert de *Nitrie*, parce qu'il s'y fait du nitre qu'on nomme *natron* en Egypte. Ce lac paroît comme un grand étang glacé. Quand le natron eſt dans ſa perfection, le deſſus du ſel reſſemble à un ſel rougeâtre, & ce ſel eſt de l'épaiſſeur de quelques pouces; au-deſſous de ce premier couvert eſt un nitre noir dont on ſe ſert pour faire la leſſive. Quand on a enlevé ce nitre noir, on trouve le véritable nitre ou natron, qui eſt ſemblable à la glace de deſſus, excepté qu'il eſt plus dur & plus ſolide. *Voyez* NATRON. (*D. J.*)

NIVARIA, (*Géog.*) une des îles Fortunées, ſelon Pline, *liv. VI. chap. xxxij.* où il dit qu'elle avoit pris ce nom de la neige qu'on y voyoit perpétuellement. Tous les manuſcrits, ſelon le pere Hardouin, portent *Ninguaria*, mais cela revient au même: cette île doit être l'île de Ténériffe ou l'île d'Enfer, car dans les autres Canaries on ne voit point de neige.

NIVA-TOKA, (*Hiſt. nat. Bot.*) c'eſt le ſureau commun du Japon, dont on diſtingue néanmoins pluſieurs eſpeces: 1°. le *tadſu*, qui eſt un ſureau à grappes; 2°. le *jama-tookami*, qui eſt le ſureau aquatique à fleur ſimple: ſa moëlle ſert de meche pour les chandelles; 3°. le *miſſe* ou *jamma s'imira*, autre ſureau aquatique, dont les baies ſont rouges, de figure conique, & un peu applaties.

NIUCHE, (*Géog.*) royaume de la Tartarie orientale, ou chinoiſe. Le pere Martini dit que les habitans vivent ſous des tentes, qu'ils n'ont preſque aucune religion, & qu'ils brûlent les corps morts. La plus grande montagne qu'on trouve dans le pays eſt celle de Tin, d'où la riviere de Sunghoa prend ſa ſource. (*D. J.*)

NIVE, (*Géog.*) riviere du royaume de Navarre, appellée *Errobi*, dans la langue du pays. Elle deſcend des montagnes de la baſſe Navarre, ſe joint avec l'Adour dans les foſſés de Bayonne, & va ſe jetter dans la mer à une lieue de cette ville. (*D. J.*)

NIVEAU, ſ. m. (*Arpent.*) inſtrument propre à tirer une ligne parallele à l'horiſon, & à la continuer à volonté, ce qui ſert à trouver la différence de hauteur de deux endroits, lorſqu'il s'agit de conduire de l'eau de l'un à l'autre, de deſſécher des marais, *&c.* ce mot vient du latin *libella*, verge ou fléau d'une balance, laquelle pour être juſte doit ſe tenir horiſontalement.

On a imaginé des inſtrumens de pluſieurs eſpeces & de différentes matieres pour perfectionner le nivellement; ils peuvent tous, pour la pratique, ſe réduire à ceux qui ſuivent.

Le niveau d'air eſt celui qui montre la ligne de *niveau* par le moyen d'une bulle d'air enfermée avec quelque liqueur dans un tuyau de verre d'une longueur & d'une groſſeur indéterminées, & dont les deux extrémités ſont ſcellées hermétiquement, c'eſt-à-dire fermées par la matiere même du verre, qu'on a fait pour cela chauffer au feu d'une lampe. Lorſque la bulle d'air vient ſe placer à une certaine marque pratiquée au milieu du tuyau, elle fait connoître que le plan ſur lequel la machine eſt poſée eſt exactement de *niveau*; mais lorſque ce plan n'eſt point de *niveau*, la bulle d'air s'éleve vers l'une des extrémités. Ce tuyau de verre peut ſe placer dans un autre de cuivre, qui a dans ſon milieu une ouverture, au moyen de laquelle on obſerve la poſition & le mouvement de la bulle d'air; la liqueur, dont le tuyau eſt rempli, eſt ordinairement ou de l'huile de tartre, ou de l'eau ſeconde, *aqua ſecunda*, parce que ces deux liqueurs ne ſont ſujettes ni à ſe geler, comme l'eau ordinaire, ni à la raréfaction & à la condenſation, comme l'eſprit de vin.

On attribue l'invention de cet inſtrument à M. Thevenot.

Le niveau d'air avec pinules n'eſt autre choſe que le *niveau* d'air perfectionné, auquel on a ajouté quelques pieces pour le rendre plus commode & plus exact: cet inſtrument eſt compoſé d'un *niveau* d'air (*Pl. d'Arpent. fig.* 4.) d'environ 8 pouces de long, & de 7 à 8 pouces de diametre; il eſt renfermé dans un tuyau de cuivre, avec une ouverture au milieu: les pinnes ſont placés dans un conducteur ou une eſpece de regle droite d'une matiere ſolide, & longue d'un pié, aux extrémités de laquelle il y a des pinulet exactement perpendiculaires aux tuyaux & d'égale hauteur; elles ſont percées chacune d'une ouverture quarrée, où ſont deux filets de cuivre qui ſe croiſent à angles droits, & au milieu deſquels eſt pratiqué un très-petit trou, pour voir à-travers le point auquel on veut viſer. Le tuyau de cuivre eſt attaché au conducteur au moyen de deux vis, dont l'une ſert à élever & à abaiſſer le tube à volonté pour le mettre de *niveau*. Le haut de la boule ou du bec eſt rivé à un petit conducteur qui paſſe en barre, dont un des bouts eſt attaché à vis au grand conducteur, & l'autre eſt garni d'une vis *f*, qui ſert à élever & à abaiſſer l'inſtrument. Cet inſtrument eſt pourtant moins commode qu'un autre dont nous allons parler, parce que, quelque petits que ſoient les trous, ils font cependant appercevoir toujours un trop grand eſpace pour qu'il ſoit poſſible de déterminer préciſément le point de *niveau*.

Le niveau d'air avec lunettes (*Pl. d'Arp. fig.* 5.) eſt ſemblable au précédent, avec cette ſeule différence qu'au lieu de ſimples pinules, il eſt garni d'un téleſcope qui le rend propre à déterminer exactement ce point de *niveau* à une grande diſtance.

Le téleſcope eſt dans un tuyau de cuivre d'environ 15 pouces de long, attaché au même conducteur que le *niveau*; par l'extrémité du tube du téleſcope, on fait entrer le petit tube, qui porte le verre oculaire, & un cheveu placé horiſontalement dans le foyer du verre objectif 2; on peut faire avancer & reculer ce petit tuyau, afin que le téleſcope ſoit propre à différentes vûes; à l'autre extrémité du téleſcope eſt placé le verre objectif; la vis 3 ſert à élever ou à abaiſſer la petite fourchette qui porte le cheveu, & à le faire cadrer avec la bulle d'air, lorſque l'inſtrument eſt de *niveau*: la vis 4 ſert à faire cadrer la bulle d'air avec le téleſcope, & tout l'inſtrument s'ajuſte ſur un genou.

On regarde M. Huygens comme l'inventeur de ce niveau, qui a l'avantage de pouvoir ſe retourner, ce qui ſert à en vérifier les opérations; car ſi après que l'inſtrument a été retourné, le cheveu coupe toujours le même point qu'auparavant, c'eſt une preuve certaine de la juſteſſe de l'opération.

On

On doit remarquer ici qu'on peut ajouter un téleſcope à telle eſpece de niveau qu'on voudra, lorſqu'il ſera queſtion de prendre le *niveau* d'objets fort éloignés: il ne faut pour cela qu'appliquer une lunette ſur la baſe ou parallelement à la baſe.

Le *niveau ſimple* e ſe forme d'une équerre dont les deux branches ſont d'égale longueur. A leur interſection eſt un petit trou d'où pend une corde avec un petit plomb qui bat ſur une ligne perpendiculaire au milieu d'un quart de cercle qui joint les extrémités des deux branches: ce quart de cercle eſt ſouvent diviſé en 90 degrés, ou plûtôt en 2 fois 45 degrés pour ce marquer le milieu, *voy. fig. 6 lettre F.* On peut faire uſage de cet inſtrument en d'autres circonſtances que celles de l'artillerie; pour s'aſſûrer, par exemple, ſi un plan eſt de *niveau*, il faut pour cela placer les extremités de ſes deux jambes ſur le plan & le tenir de façon que le corde raſe le limbe du quart de cercle. Si elle bat alors exactement ſur la diviſion du milieu de ce quart de cercle, on en pourra conclure avec certitude que le plan eſt de *niveau*.

Le *niveau* des Charpentiers & des Paveurs eſt une longue regle, au milieu de laquelle eſt ajoûtée à angles droits une autre plus petite, qui porte vers le haut un fil avec un plomb, lequel lôrſqu'il bat ſur une ligne de foi perpendiculaire à la baſe, marque que le baſe eſt horiſontale.

Ce *niveau* & celui des Maçons, quoique très-communs, ſont regardés comme les meilleurs pour les bâtimens; mais leurs opérations ne peuvent s'étendre qu'à de très-petites diſtances.

Le *niveau* des Canonniers, ou celui dont on ſe ſert pour niveler les canons & les mortiers, eſt un inſtrument (*Pl. d'Arpent. fig.* 8.) qui eſt compoſé d'une plaque triangulaire, haute d'environ 4 pouces, au bas de laquelle eſt un arc de cercle de 45 degrés diviſé en degrés; ce nombre de degrés étant ſuffiſant pour le plus grande hauteur à laquelle on éleva les canons & les mortiers, & pour donner aux coups la plus grande portée. Au centre de ce ſegment de cercle eſt attachée à vis une piece ou eſpece d'alidade de cuivre, laquelle par le moyen de la vis, peut ſe fixer ou ſe mouvoir à volonté; l'extrémité de cette piece de cuivre eſt faite de façon à pouvoir porter un petit plomb ou indice qui marque les différens degrés d'élévation de la piece d'artillerie; cet inſtrument a auſſi un pié de cuivre qui ſe place ſur le canon ou mortier, & qui fait prendre à tous l'inſtrument une ſituation verticale quand la piece eſt horiſontale.

L'uſage de ce *niveau* ſe préſente de lui-même, & conſiſte à placer le pié de l'inſtrument ſur la piece à laquelle on veut donner un certain degré d'élévation, de maniere que l'indice tombe ſur le nombre de degrés propoſés.

Le *niveau* des Maçons eſt compoſé de trois regles, qui forment en ſe joignant un triangle iſocele rectangle aſſez reſſemblant à la lettre romaine A; du ſommet pend une corde qui porte un plomb, & qui lorſque le plan ſur lequel eſt appliqué le *niveau* ſe trouve horiſontal, vient battre exactement ſur une ligne de foi marquée dans le milieu de la baſe, mais qui décline de cette ligne lorſque le ſurface en queſtion eſt plus baſſe d'un côté que d'un autre.

Le *niveau* à plomb ou à pendule eſt celui qui ſait connoître la ligne horiſontale au moyen d'une ligne verticale décrite par ſon plomb ou pendule. Cet inſtrument (*Pl. d'Arpent. fig.* 6.) eſt compoſé de deux jambes ou branches qui ſe joignent à angles droits, & dont celle qui porte la corde ou le plomb e environ un pié & demi de long: cette corde eſt attachée au haut de la branche; le milieu de la branche où paſſe le fil eſt évidé, afin que la corde puiſſe pendre librement de tous côtés, excepté vers le bas de la jambe, où ſe trouve une petite lame d'argent, ſur laquelle eſt tracée une ligne perpendiculaire au téleſcope. Cette cavité pratiquée dans l'une des jambes de l'inſtrument eſt couverte de deux pieces de cuivre qui en font comme une boîte, pour empêcher que l'impreſſion du vent ne ſe faſſe ſentir à la corde; c'eſt pourquoi la lame d'argent eſt couverte d'un verre *G*, pour pouvoir reconnoître quand le plomb bat ſur le perpendiculaire. Le téleſcope eſt attaché à l'autre branche ou jambe de l'inſtrument; il a environ deux piés de long, & eſt garni d'un cheveu placé horiſontalement, qui traverſe le foyer du verre objectif, & qui détermine le point du *niveau* lorſque le fil & le plomb battent ſur la ligne tracée ſur la bande d'argent.

Cet inſtrument tire toute ſa juſteſſe de ſa préciſion avec laquelle on met le téleſcope à angles droits ſur la perpendiculaire. Il a un genou par le moyen duquel il ſe ſoutient ſur ſon pié; l'invention en eſt attribuée à M. Picard.

Le *niveau* de réflexion eſt celui que forme une ſurface d'eau aſſez étendue, laquelle repréſentant renverſés les mêmes objets que nous voyons naturellement droits, eſt par conſéquent de *niveau* avec le point où l'objet & ſon image paroiſſent ſeuls s'unir: il eſt de l'invention de M. Mariotte.

Il y a encore un autre *niveau* de réflexion fait d'un miroir d'acier ou d'autre matiere ſemblable, bien poli & placé un peu devant le verre objectif d'un téleſcope ſuſpendu perpendiculairement, & avec lequel il doit faire un angle de 45 degrés; auquel cas la direction perpendiculaire d'un téleſcope ſe changera en horiſontale, ou en ligne de *niveau*, c'eſt-à-dire que les rayons qui ſeront réfléchis du miroir dans la lunette verticale, devront être situés horiſontalement: ce *niveau* eſt de l'invention de M. Caſſini.

Le *niveau* de M. Huygens eſt compoſé d'un téleſcope, *Pl. d'Arpentage, fig.* 7. n°. 2. en forme de cylindre qui paſſe par une virole où il eſt arrêté par le milieu: cette virole a deux branches plates *b b* l'une en-haut l'autre en-bas; au bout de chacune de ces deux branches eſt attachée une petite piece mouvante, en forme de piece, dans laquelle eſt arrêtée une vîs aſſez forte, & paſſée en pluſieurs doubles dans un anneau; l'un de ces anneaux ſert à ſuſpendre le téleſcope à un crochet placé à l'extrémité de la vis 3; à l'autre anneau eſt ſuſpendu un poids aſſez peſant, pour tenir le téleſcope en équilibre. Ce poids eſt ſuſpendu dans le boëte 5, qui eſt remplie d'huile de lin, de noix, ou d'autres matieres, qui ne ſe figent pas aiſément, afin de mieux arrêter les balancemens du poids & du téleſcope. Cet inſtrument eſt chargé de deux téleſcopes, fort près l'un de l'autre & exactement paralleles, & placés à contre ſens l'un de l'autre, afin qu'on puiſſe voir des deux côtés, ſans retourner le *niveau*. Au foyer de l'objectif de chaque téleſcope il doit ſe trouver un petit cheveu tendu horiſontalement, & qui puiſſe ſe lever & s'abaiſſer ſuivant le beſoin, par le moyen d'une petite vis. Si le tube du téleſcope ne ſe trouve point de *niveau* lorſqu'on le ſuſpend, on y met au-deſſus un anneau ou virole 4, & on l'y fait couler juſqu'à ce qu'il ſe ſoit mis de *niveau*. Le crochet auquel l'inſtrument eſt ſuſpendu, eſt attaché à une croix plate de bois, laquelle porte à l'extrémité de chacun de ſes bras d'autres crochets, qui ſervent à garantir les téleſcopes d'une trop grande agitation dans les différens uſages qu'on en peut faire, ou quand on les tranſporte d'un lieu en un autre. Cette croix de bois eſt renfermée dans une autre croix qui ſert comme de caiſſe à l'inſtrument, mais dont on laiſſe les deux extrémités ouvertes, afin que le téleſcope puiſſe être garanti des injures du tems, & qu'il ſoit toûjours en état de ſervir. Le pié de l'inſtrument eſt une plaque de cuivre ronde, à laquelle ſont attachées trois viroles à charnieres, dans leſquelles ſont placés trois bâtons qui forment le pié ſur lequel ſe place la boëte.

Niveau à équerre, eſt un inſtrument qui fait l'office d'un *niveau*, d'une équerre, d'une regle à jambes. *Voyez* Niveau, *&c.*

Cet inſtrument qui eſt repréſenté dans la *Pl. d'Arpentage, fig.* 22. eſt compoſé de deux branches, larges environ d'un pouce, qui s'ouvrent & qui ſe ferment comme une regle à deux jambes.

Chacune de ces branches eſt percée dans le milieu pour recevoir une eſpece de langue, ou une piece de cuivre fort mince, attachée à l'une des deux; moyennant laquelle ces deux branches peuvent être appliquées l'une à l'autre exactement. L'uſage de cette langue conſiſte en ce que, ſi l'on place ſon extrémité dans la branche où elle n'eſt pas attachée, & où il y a une cheville qui le tient ou l'arrête, les deux branches ſeront alors à angles droits. On met pareillement ſur la tête de cet inſtrument une piece de cuivre quarrée, avec laquelle l'inſtrument tient lieu d'une équerre: au bas de l'angle de la piece de cuivre eſt un petit trou, auquel eſt attachée une petite corde avec un plomb: cette corde tombant le long d'une ligne perpendiculaire, tracée ſur la langue ou piece de cuivre, fait voir ſi l'inſtrument eſt de *niveau* ou non, quand on l'applique ſur quelque choſe que ce puiſſe être. *Chambers.* (*E*)

Niveau, (*Hydraul.*) le *niveau* dont on ſe ſert dans l'hydraulique eſt ordinairement un *niveau* d'eau à fioles, qui eſt un grand tuyau de fer-blanc d'un pouce de groſſeur, & de quatre piés de long, *voyez nos Pl.* ſoutenu dans ſon milieu par deux liens de fer, & par une douille. Au milieu, & aux deux extrémités, ſont ſoudés trois bouts de tuyaux qui ſe communiquent, & dans leſquels on met des fioles de verre du même diametre qui y ſont jointes avec de la cire ou du maſtic. On rem-

plit le tout d'une eau rougie avec du vinaigre ou du vin, pour qu'elle puriſe mieux ſe diſtinguer de loin.

On a perfectionné cet inſtrument en écartant d'environ deux lignes le tuyau du milieu de l'alignement des autres, ce qui ſert de pinules & dirige beaucoup mieux le rayon viſuel.

Pour établir cet inſtrument ſur le terrein, on met dans la douille qui eſt deſſous le tuyau, un bâton pointu qu'on fiche en terre, & on aſſure le *niveau* le plus droit qu'il eſt poſſible, en le pointant du côté où doit ſe faire le nivellement. Il y a même des inſtruments où il y a un plomb deſſous pour le mettre parfaitement droit, d'autres où il y a un genou avec trois douilles, ce qui facilite de ſe retourner de tous ſens, ſans déplacer l'inſtrument. Quant à la maniere d'opérer, *voyez* NIVELLEMENT. (*K*)

NIVELLE, (*Géog.*) petite ville des Pays-bas autrichiens, dans le Brabant wallon, diocèſe de Namur. On l'entoura de murailles l'an 1220: elle eſt remarquable par ſon abbaye de chanoineſſes, filles nobles, qui peuvent ſortir & ſe marier. Elles s'habillent le matin en religieuſes, & l'après-dinée en ſeculieres: on nomme leur abbeſſe, la *princeſſe de Nivelle*. Sa nomination appartient au ſouverain, après que les chanoineſſes lui ont préſenté trois ſujets de leur corps. *Jean de Nivelle*, dont on fait tant de contes, n'eſt autre choſe qu'un homme de fer un haut d'une tour auprès de l'horloge de la ville, & qui ſonne les heures avec ſa marteau. *Nivelle* eſt à cinq lieues de Bruxelles, ſept de Namur, & à neuf de Louvain. Il y a comme dans les autres villes du Brabant, peu de peuple, & nombre de couvens. *Long.* 21. 54. *lat.* 50. 36. (*D. J.*)

NIVELLEMENT, ſ. m. (*Arpent.*) c'eſt l'opération qu'on fait avec un niveau, pour connoître la hauteur d'un lieu à l'égard d'un autre. *Voyez* les regles du *nivellement*, dans le *Dictionnaire univ. de Mathém. & de Phyſique*, à l'article compris ſous ce terme. *Voyez* auſſi le *Traité du nivellement* de M. Pierard, Paris, 1684 *in*-4°. C'eſt le meilleur traité qui ait été mis au jour ſur cette matiere. (*D. J.*)

NIVELER, v. act. & NIVELLEMENT, ſub. m. eſt trouver avec un inſtrument deux points également diſtans du centre de la terre, & l'objet du *nivellement* eſt de ſavoir préciſément combien un endroit eſt élevé ou abaiſſé au-deſſus de la ſuperficie de la terre.

Il y a deux ſortes de niveaux, le vrai & l'apparent.

Le vrai niveau eſt une ligne courbe, puiſqu'elle parcourt une partie de la ſuperficie du globe terreſtre, & que tous les points de ſon étendue ſont également éloignés du centre de la terre.

Le niveau apparent eſt une ligne droite qui doit être corrigée ſur le vrai niveau, dont les tables ſont dans pluſieurs ouvrages; en ſorte que dans 300 toiſes de long, on trouve un pouce d'erreur, & près d'un pié ſur 1000 toiſes.

On évite l'obligation de corriger le niveau apparent ſur le vrai niveau, en ſe retournant d'équerre ſur les deux termes d'un *nivellement*, & c'eſt ce qu'on appelle *un coup de niveau* compris entre deux ſtations. On donne rarement des coups de niveau de 300 toiſes de long d'une ſeule opération; la portée de la vue eſt trop foible pour s'étendre ſi loin, à-moins qu'on n'applique au niveau une lunette à longue vue.

Les réfractions cauſées par les vapeurs rompent le rayon viſuel, ſuivant qu'elles ſont plus deuſes ou plus épaiſſes. Dans les petits *nivellement* l'erreur eſt inſenſible; dans les grands, il faut placer le niveau à-peu-près à pareille diſtance des points requis; quoique ces points ne ſoient pas de niveau avec l'œil du niveleur, ils le ſont cependant entre eux, puiſque les réfractions ſont égales à des diſtances égales & poſées ſur un même plan.

Il y a deux ſortes de *nivellemens*, le ſimple & le compoſé.

Le *nivellement* ſimple eſt celui qui ſe fait d'un lieu peu éloigné d'un autre, comme de 300 toiſes, & d'une ſeule opération.

Le compoſé s'entend de celui qui demande pluſieurs opérations de ſuite dans une diſtance conſidérable.

Quand on veut opérer ſur le terrein, il faut être pluſieurs pour porter les jalons, les remuer ſuivant la volonté du niveleur, changer & établir le niveau à chaque ſtation. On ne doit point parler dans les grandes diſtances où la voix ſe perd facilement; des ſignes dont on conviendra, feront connoître tout ce qu'on voudra dire; ſi en alignant un jalon ſur une ligne, il veſe du côté gauche, il faut montrer avec la main, en la remuant du côté droit, que ce jalon doit être redreſſé du côté droit; comme auſſi en hauſſant ou baiſſant la main ſignifier qu'il faut baiſſer ou hauſſer un jalon.

Faites choix d'un tems doux ſans vent, ſans pluie, ni grand ſoleil; toutes choſes qui cauſent à la vue des réfractions, qui cauſent bien des différences en hauſſant ou abaiſſant le rayon viſuel; un tems un peu ſombre & couvert eſt plus favorable pour *niveler*, & les yeux découvrent plus facilement les objets éloignés.

Outre les jalons qui ſervent dans un *nivellement* fait en plat pays, il faut avoir encore des perches de 12 à 15 piés de long, pour meſurer par ſtation la pente des montagnes; les uns & les autres ſeront garnis par enhaut de cartons blancs coupés à l'équerre & immobiles.

Pour opérer, on établit le niveau ſuivant ce qui eſt dit au *mot* NIVEAU; on ſe met à quelque diſtance du niveau comme à trois ou quatre piés; on poſe l'œil & on s'aligne ſur la ſurface de la liqueur compriſe dans les fioles, qui conduit votre rayon viſuel *A A A*, *voyez les Pl.* ſuivant lequel on fait arrêter à la diſtance requiſe un jalon ou une perche, par des hommes qui les hauſſent ou les baiſſent juſqu'à ce que le carton ſe trouve juſte à cette ligne de mire. Quand le niveleur a déterminé un point entre deux grandes perches avec un jalon portatif & garni de carton, on le marque à fleur de ce carton avec de la craie blanche ou noire ſur les grandes perches. Il faut toûjours obſerver de partir d'un endroit déterminé & remarquable, afin qu'on puiſſe ſe régler là-deſſus, & tenir le pié de l'inſtrument toûjours de la même hauteur dans toutes les ſtations, pour éviter l'embarras de ſouſtraire des élévations différentes; une meſure de quatre piés convient aſſez par-tout.

Premiere pratique. Niveler un terrein de 250 toiſes de longueur, ſur cinq piés & demi de pente; ce qui s'appelle un *nivellement* ſimple.

Soit les deux points donnés *A* & *B*, *voyez les Pl.* établiſſez l'inſtrument dans le milieu de ces deux diſtances, comme en *C*, poſez un jalon garni d'un carton en *A*, & faites-le hauſſer ou baiſſer, ſuivant la ſuperficie des liqueurs compriſes dans vos fioles, c'eſt-à-dire, juſqu'à ce qu'il ſe trouve juſte à la ligne de mire *D D*; retournez-vous enſuite ſur l'autre terme du *nivellement* vers *B*, & poſez une perche ou jalon de la même maniere que l'autre; enſuite meſurant celui des jalons, dont la place eſt déterminée, tel que celui *A*, d'où vous êtes parti, prenez-en la hauteur depuis le pié juſqu'y compris le carton, laquelle eſt ici ſuppoſée de 4 piés, & reportez ſur celui *B* la même meſure de 4 piés en contre-bas; ſi ce dernier jalon ou perche *B*, déduction faite des 4 piés, a 9 piés & demi du haut, la pente ſera de 5 piés & demi du point *A* à celui *B*.

Seconde pratique. Niveler une longueur de 800 toiſes, où il ſe trouve une gorge & un contre-foulevement ſur 12 piés de pente, ce qui s'appelle un *nivellement compoſé*.

Soit à meſures une grande diſtance, telle que la chûte de la montagne *A* (*fig.* 3.) juſqu'en *B*, avec la ſuppoſition de commencer en *A*, où eſt le bâtiment, choiſiſſez le chemin le plus commode & le moins inégal d'*A* en *B*, en le coupant en cinq ſtations; établiſſez le niveau au point *A*, & dirigez-le vers *B*, où il ſera néceſſaire de planter un jalon pour mieux aligner; faites tenir une perche à la diſtance d'environ 100 toiſes du bâtiment, comme en *C* ſuppoſé de 16 piés de haut, dont vous diminuerez la hauteur du pié du niveau juſqu'à la ſuperficie de l'eau, laquelle eſt ſuppoſée de 4 piés, les 12 piés reſtant ſeront l'élévation du point *A* ſur celui *C*; tranſportez enſuite le niveau à pareille diſtance du *C*, c'eſt-à-dire à 100 toiſes par delà, comme en *E*, & dirigez-le ſur la perche *C D*, où vous marquerez en *F* avec de la craie le coup de niveau, retournez-vous ſur l'autre terme qui ſera à 200 toiſes par-delà l'inſtrument, comme en *G*, & faites-y mettre la perche *G H* ſuivant la ligne de mire *H*, & vous diminuerez en contre-bas les 4 piés de la hauteur du niveau: ainſi des 12 piés qu'on ſuppoſe qu'a cette perche, il reſte 8 piés de baiſſement. On poſera à la troiſieme ſtation le niveau dans le milieu du ventre ou gorge *K* de 250 toiſes, & ſe retournant ſucceſſivement ſur les deux perches *G H* & *L M*, qu'on aura eu ſoin de faire poſer ſur l'alignement, on donnera deux coups de niveau, dont le premier ſe trouvant au pié de la perche *G H*, & dans la ligne de mire *K*, on donnera rien à compter; le ſecond donnera deux piés de hauſſement en *L*, que vous marquerez avec de la craie ſur la perche *L M*; reportez enſuite le niveau en *O*, qui eſt le milieu du quatrieme alignement de 90 toiſes, vous donnerez deux coups de niveau ſur les perches poſées en *L M* & *N P*; & ayant diminué les 4 de l'inſtrument ſur la perche *M*, qui a 10 piés de long, dont deux ont déja été marqués dans le dernier nivellement, il en reſte 8, dont 4 pour la hauteur de l'inſtrument;

ment; ce ſera 4 piés du ceſle, qu'il faut marquer pour le hauſſement du niveau: enfin ayant établi le niveau en *Q* au milieu de ce terme qui eſt de 160 toiſes, diminution faite des 4 piés de la hauteur de l'inſtrument ſur la perche *PN*, on tirera 2 piés de hauſſement du niveau; faites enſuite une table *fig.* 4. où ſeront marqués dans une colonne tous les hauſſemens du niveau, & les hauſſemens dans une autre; on trouvera à la premiere ſtation 12 piés de hauſſement, huit à la ſeconde, 2 de hauſſement à la troiſieme, 4 de hauſſement à la quatrieme, & deux de hauſſement à la cinquieme & derniere ſtation; ajoutez enſemble les hauſſemens, & faites une autre ſomme des hauſſemens; ſouſtrayez l'une de l'autre, c'eſt-à-dire, la petite de la grande, la reſte ſera leur différence, qui ſera l'évaluation du point *A* ſur celui *B*, qui eſt de 12 piés, ſuivant la table; ainſi une ſource trouvée ſur la montagne au point *A*, qui ſera conduite en *B*, aura 12 piés de pente.

Troiſieme pratique. Niveler la deſcente d'un côteau ſans gorge ni remontée.

Soit le regard *A fig.* 5. d'une ſource trouvée ſur le haut d'un côteau, d'où l'on veut conduire l'eau au baſſin *B*, & ſavoir quelle hauteur aura la jet d'eau, poſez le niveau au bord du regard *A*; établiſſez-le ſuivant ce qui a été dit ci-deſſus, & pointez-le vers le bas *B*; faites tenir une perche à quelque diſtance du niveau, comme en *C*, en la faiſant hauſſer ou baiſſer, juſqu'à ce que le haut du carton ſe trouve juſte à la ligne de mire *DD*, vous prendrez enſuite la hauteur qu'il y a depuis la ſuperficie de l'eau du regard *A* juſqu'à la ligne compriſe dans les ſtoles, que vous diminuerez & marquerez en contre-bas ſur la perche *C*, en commençant par en-haut; on comptera ce qui reſte d'*E* en *C*, ſuppoſé ici de 4 piés: ayez un papier où vous chiffrerez cette premiere ſtation du nivellement & les cinq autres ſuivantes; faites ôter cette perche *C*; & à l'endroit où étoit ſon pié, reportez le niveau que vous établirez pour la ſeconde opération, comme vous avez fait dans la premiere, & enſuite par pluſieurs ſtations de *C* en *F*, d'*F* en *G*, de *G* en *H*, d'*H* en *I*, d'*I* en *K*, vous viendrez à l'endroit *B*, où doit être la fontaine jailliſſante. Vous ſupputerez toutes les meſures chiffrées ſur votre papier à chaque ſtation, comme d'*A* en *C* 3 piés, de *C* en *F* 6 piés, d'*F* en *G* 5 piés. de *G* en *H* 8 piés, d'*H* en *I* 6 piés, d'*I* en *K* 4 piés. La diminution de la hauteur de l'inſtrument réglée à quatre piés ayant été faite à chaque ſtation, ce qui a été marqué en contre-bas ſur les perches ſuivant le rayon viſuel, on aura en tout, en ajoutant enſemble toutes ces ſommes, 32 piés pour la pente générale, depuis le regard *A* juſqu'à la fontaine *B*, qui s'élevera preſqu'auſſi haut, ſi la ſortie de l'ajutage eſt proportionnée au diametre de la conduite, & qu'il y ait ſuffiſamment de charge dans le regard *A* pour donner de la force au jet,

Ces trois pratiques renferment toutes les difficultés qui ſe peuvent rencontrer dans la maniere de *niveler* les eaux; il ne s'agit que de ſe les rendre familieres.

On ſera ſûr d'avoir bien nivelé un terrein propoſé, lorſqu'en recommençant l'opération au ſens contraire, on retrouvera les mêmes hauteurs & les mêmes meſures, ce qui ſera juger ſi la ſource peut parvenir à l'endroit où l'on ſe propoſe de l'élever.

Il pourroit quelquefois arriver que quoiqu'un nivellement fût exact, l'eau ne monteroit pas toujours à la hauteur requiſe, après que la conduite ſeroit poſée; ce qui ne peut être attribué qu'aux frottemens cauſés dans les coudes & jarrets des tuyaux, & dans les contre-foulements inévitables aux longues conduites, dont les jets diminuent de hauteur, à proportion qu'ils s'éloignent des réſervoirs. Le meilleur remede à tous ces accidens eſt d'avoir toujours un pau plus de pente qu'il ne faut, afin qu'elle ſuffiſe pour arriver au point propoſé. (*K*)

La figure 9 d'arpentage fait voir que la ligne de vrai niveau *BCF* eſt une ligne courbe, différente de la ligne de niveau apparent *BCE*. Dans cette figure *A* eſt le centre de la terre, & *BCE* une tangente de la terre au point *B*.

Les figures 10 & 11 repréſentent des opérations de *nivellemens* relatives à l'arpentage. Ces figures n'ont pas beſoin d'explication pour celui qui aura lu l'article précédent; on y reconnoîtra facilement le niveau, les jalons & les cartons dont les nivelleurs ſe ſervent. La premiere figure appartient au *nivellement* ſimple, la ſeconde au *nivellement* compoſé. (*E*)

NIVELEUR, ſ. m. (*Arpent.*) eſt l'architecte ou le fontainier qui eſt chargé du nivellement d'un lieu par rapport à un autre. (*K*)

NIVERNOIS, (*Géogr.*) province de France, avec titre de duché. Elle eſt bornée au nord par le pays de Puiſaie; à l'orient par le duché de Bourgogne; au midi, par le Bourbonnois; & au couchant, par le Berri. Une partie de cette province a été démembrée du territoire du peuple Ædui, à qui ce pays appartenoit, avec la ville de *Noviodunum*, ſituée ſur la Loire, comme le dit Jules-Céſar au ſeptieme livre de la guerre des Gaules. Quant à la partie du *Nivernois* qui eſt dans le diocèſe d'Auxerre, elle a été démembrée des peuples Senonois, de qui Auxerre dépendoit. Le *Nivernois* a pris le nom qu'il porte aujourd'hui de la ville de Nevers ſa capitale, qui, comme on l'a vu à l'*article* NEVERS, a reçu le ſien de la petite riviere de Nievre, qui entre dans la Loire ſous le pont de cette ville

Cette province eſt fertile en bois & en mines de fer. On y trouve auſſi auprès de Décize des mines de charbon de terre noire, gras & viſqueux. Les rivieres navigables qui arroſent le *Nivernois*, ſont la Loire, l'Allier & l'Yonne.

Il y a dans le *Nivernois* deux évêchés; celui de Nevers & celui de Béthléem, qui n'eſt qu'un titre; mais l'évêché de Nevers, qui eſt ſuffragant de Sens, vaut plus de quinze mille livres de rente.

Cette province a un reſſort du parlement de Paris, & a ſa coutume particuliere, rédigée en 1490; mais arrêtée & accordée en 1534, & miſe par écrit par-devant les commiſſaires du roi. Les autres détails du gouvernement de cette province, de ſon commerce & des revenus que la roi en retire, ne méritent point de nous arrêter.

Ce n'eſt pas un pays fertile en gens de lettres. Je ne ſache que le comte de Buſſy Rabutin qui, né à Epire en 1618, ait écrit avec pureté. On connoît ſes ouvrages, ſur-tout ſon hiſtoire amoureuſe des Gaules. On ſait les fautes qu'il fit à la cour & ſes diſgraces, auxquelles il fut trop ſenſible. Il mourut à Autun en 1693. (*D. J.*)

NIVET, ſ. m. *terme de riviere*, nom que l'on donne ſur les ports & dans les chantiers à une remiſe que le marchand fait à celui qui vient acheter ſa marchandiſe au-deſſous de la taxe qui en eſt faite par les magiſtrats.

NIULHAN, (*Géog.*) royaume de la Tartarie orientale ou chinoiſe, qui fait partie de celui de Nreuche. Les Tartares du pays ont des corſelets de peaux de poiſſons, très-durs & très-forts. Plus loin eſt la terre ferme de grande étendue, qu'on nomme *Joſſa*. *Voyez* JESSO. (*D. J.*)

NIXAPA, (*Géog.*) ville des Indes occidentales dans la nouvelle Eſpagne, avec un riche couvent de Dominicains. On y recueille de la cochenille, du l'indigo, du ſucre & du cacao. Elle eſt bâtie ſur le bord d'une riviere, que l'on croit être un des bras de celle d'Alvarado, à 12 lieues de celle d'Antéquéra. *Long.* 280. 10. *lat.* 19. 20.

NIXII DII, (*Mythol.*) Les dieux appellés *Nixii* étoient invoqués à Rome par des femmes du peuple pour les ſoulager dans les douleurs de l'enfantement. L'origine de ces dieux eſt dûe, ſelon les apparences, à trois ſtatues agenouillées, & dans la poſture d'accouchées, que Feſtus dit qu'on voyoit au capitole dans la chapelle de Minerve. Ces ſtatues avoient été apportées de Syrie, après la défaite d'Amiochus par les Romains. (*D. J.*)

NIZAO, (*Géog.*) cap de l'Amérique ſur la côte méridionale de l'île Saint-Domingo; derriere ce cap il s'ouvre une baie remarquable par trois havres qu'on y trouve, & qu'on nomme *Porto-Formoſa*, *Zazebin* & *Ocoa*. La flotte eſpagnole a coutume d'y mouiller. (*D. J.*)

NIZIN, (*Géog.*) petite ville forte de l'empire ruſſien, aux frontieres du palatinat de Kiovia, ſur la rive gauche d'un ruiſſeau qui ſépare ce palatinat du duché de Kzernikow. *Long.* 50. 20. *lat.* 51. 45 (*D. J.*)

N O

NOACHIDES, (*Critiq. ſacrée.*) On appella ainſi les deſcendans de Noé. Les préceptes que les Juifs diſent avoir été donnés à ce ſage patriarche & à tous ſes enfans, paroiſſent n'être autre choſe que des préceptes du droit naturel, dont la pratique eſt indiſpenſable pour tous les hommes; ces préceptes judaïques ſont au nombre de ſept. Le premier proſcrit l'idolatrie; le ſecond ordonne d'adorer le Créateur; le troiſieme défend l'homicide; le quatrieme condamne l'adultere & l'inceſte; le cinquieme défend le larcin; le ſixieme commande de rendre

la juſtice, & de s'y ſoumettre; le ſeptieme défend de manger de la chair coupée d'un animal pendant qu'il étoit encore en vie. Ce dernier précepte tend à nous inſpirer indirectement des ſentimens d'humanité dans toute notre conduite; & c'eſt auſſi là la loi & les prophetes.

NOÆ, (*Géog. anc.*) ville de Sicile dont les habitans ſont nommés *Noani* par Pline, *l. III. c. viij.* On croit que c'eſt aujourd'hui le village de Noars. (*D. J.*)

NOAILLES, (*Géog.*) duché-pairie de France dans la Limouſin, érigée en 1663. Elle eſt compoſée de quatre chatellenies & de vingt-quatre paroiſſes. (*D. J.*)

NO-AMON, (*Géog. ſac.*) fameuſe ville d'Egypte, dont Nahum, *ch. iij. v.* 10. de ſes révélations, décrit la deſtruction, qui a dû précéder de quelque tems celle de Ninive. *No-Amon* étoit la ville de Thebes, ſi célebre par ſes cent portes, & par le nombre immenſe de ſes habitans. Les Grecs l'appellerent *Diopolis* ou *la ville de Jupiter*, à cauſe du magnifique temple qui y avoit été bâti en l'honneur de cette divinité payenne. C'eſt pour la même raiſon que les Egyptiens la nommerent *No-Amon*; car *Amon* étoit le nom égyptien de Jupiter. *Voyez-en les preuves dans* Bochart, *phaleg. part. I. lib. I. cap. j.* (*D. J.*)

NOBILIAIRE, ſ. m. (*Gramm. & Hiſt. mod.*) eſt une collection ou relation hiſtorique des familles nobles d'une province ou d'une nation. *Voyez* NOBLESSE, PAIR, *&c.*

Cholié a publié un *nobiliaire* du Dauphiné, & Caumartin un autre de Provence.

Les Allemands ſont extrêmement curieux ſur leurs *nobiliaires*, pour conſerver la pureté du ſang dans leurs familles. *Voyez* GÉNEALOGIE.

NOBILISSIME CÉSAR, (*Médaill. & Inſcript.*) qualification des aînés des Céſars. Il eſt à préſumer que Leunclavius ſe trompe lorſqu'il dit que les ſeuls puînés de l'empereur furent qualifiés du titre de *nobiliſſimi Cæſares*, puiſque cette qualité ſe trouve ſeulement attribuée par les empereurs à leurs aînés, ainſi qu'il réſulte des médailles & inſcriptions antiques. Le premier des enfans d'empereurs qui porte ce titre ſur les médailles, eſt M. Julius Philippus, fils unique de l'Empereur Philippus, & joint à l'empire avec lui; enſuite Décius, avec ſes deux fils Etruſcus & Numerianus; enfin Carus avec Cuſſious & Numerianus ſes enfans, portent indifféremment ce titre ſur leurs médailles: après tout, le nom de Céſar eſt ſouvent donné à un prince qui, ſans être parvenu à l'empire, y étoit deſtiné. Cette prétention lui faiſoit prendre dans quelques-unes de ſes médailles le titre de *nobiliſſimus Cæſar* & d'*Auguſtus*, par le droit qu'il avoit à l'empire. Baronius en cite une qui donne la qualité de *nobiliſſime* au fils aîné de Carus, en ces mots: *Victorioſiſſimo principi juventutis M. Aurelio Carino nobiliſſimo Cæſari.*

Quelques antiquaires font une diſtinction qui n'eſt peut-être pas fondée. Ils prétendent que *nobiliſſime* pris adjectivement étoit accordé aux Céſars, & marquoit une déſignation à l'empire; mais que *nobiliſſime* pris ſubſtantivement, étoit une dignité inventée par Conſtantin, qui donnoit le pas après les Céſars, & le droit de porter la pourpre. (*D. J.*)

NOBLE, en latin *nobilis*, (*Hiſt. rom.*) Ceux qui avoient paſſé par les charges curules, c'eſt-à-dire ceux qui avoient été conſuls, préteurs, cenſeurs & édiles, pouvoient laiſſer leurs portraits à leurs enfans. Delà vint que parmi les citoyens romains les uns avoient les portraits de leurs ancêtres, les autres n'avoient que les leurs, & le reſte n'en avoit aucun. Ceux qui avoient les portraits de leurs ancêtres s'appelloient *nobles*; ceux qui avoient les leurs étoient appellés *hommes nouveaux*; & ceux qui n'en avoient aucuns, *gens ignobles*. Or les patriciens qui, dans le commencement de la fondation de Rome furent revêtus des charges & des dignités au préjudice du peuple, furent ſeulement qualifiés du titre de *nobles*; mais enſuite les plébéiens, dont les ancêtres avoient paſſé par les charges curules, jouirent de cette prérogative. (*D. J.*)

NOBLE, ſ. m. *Juriſprud.*) ſe dit de quelque perſonne ou choſe diſtinguée du commun, & décorée de certains titres & privileges dans leſquels conſiſte la prérogative de nobleſſe.

Il y a des perſonnes *nobles* & des biens *nobles*: les biens de cette eſpece ſont les fiefs & les franc-aleux *nobles*.

Les biens *nobles* ſe partagent ordinairement noblement, c'eſt-à-dire comme ſucceſſion *noble*. Dans certaines coutumes la partage *noble* ſe regle, non par la qualité des biens, mais par la qualité des perſonnes; c'eſt-à-dire que quand la ſucceſſion eſt *noble*, que les héritiers ſont *nobles*, ils partagent tous les biens noblement.

Le titre de *noble* veut dire connu, *nobilis quaſi noſcibilis ſeu notabilis*. Ce titre eſt beaucoup plus ancien que ceux d'*écuyer*, de *gentilhomme* & de *chevalier*, dont on ſe ſert préſentement pour exprimer la nobleſſe: il y a eu des *nobles* chez toutes les nations. *Voyez* NOBLESSE.

En France, ſous nos premiers rois, *noble* & *libre* ſignifioient la même choſe.

Dans la ſuite, lorſque la nobleſſe proprement dite a commencé à s'établir, la qualité de *noble* ſervoit pour exprimer toute ſorte de nobleſſe, grande & petite.

Quand on commença à diſtinguer les différens degrés de nobleſſe, les *nobles* étoient d'abord au-deſſus des écuyers: les plus grands ſeigneurs, les princes, les rois même, prenoient le titre de *noble*; on confondit enſuite le titre de *noble* avec celui d'écuyer & avec la qualité de gentilhomme.

Le titre *noble* dans les pays de droit écrit, équivaut à celui d'écuyer; mais pour les officiers de juſtice, avocats & médecins, il ne peuvent le prendre qu'avec celui de leur profeſſion, & il ne leur attribue pas les privileges de nobleſſe.

En pays coutumier il faut, pour preuve de nobleſſe, avoir pris dans les actes le titre d'écuyer.

En Normandie, le titre de *noble* homme eſt équivaleut dans les anciens actes.

Préſentement on prend preſque partout le titre d'*écuyer* pour exprimer la nobleſſe.

Cependant en quelques endroits les nouveaux *nobles* ne prennent le titre que de *nobles* tels; leurs enfans prennent le titre d'*écuyer*, comme il ſe pratique à Lyon pour les échevins. *Voyez ci-après* NOBLESSE. (*A*)

NOBLE, *rente*, (*Juriſprudence.*) *Voyez* RENTE NOBLE.

NOBLE. Cheval *noble* eſt celui qui a beaucoup de beauté, ſur-tout à l'avant-main. *Voyez* AVANT-MAIN.

NOBLE A LA ROSE, (*Monnoie d'Angleterre.*) ancienne monnoie d'or d'Angleterre, mais qui n'y a plus de cours. On commença à battre en Angleterre des *nobles à la roſe* ſous le regne d'Edouard III. vers l'an 1334. Le poids en étoit de ſix deniers, c'eſt-à-dire de douze grains plus que les piſtoles d'Eſpagne, & l'or au plus près du fin à vingt-trois carats trois quarts. On la nommoit *roſenobel*.

Cette monnoie d'or a cours encore aujourd'hui en Hollande, où néanmoins il s'en trouve aſſez peu; elle s'y reçoit ſur le pié d'onze florins. (*D. J.*)

NOBLE-HENRY, (*Monnoie d'Angleterre.*) monnoie d'or d'Angleterre de quatorze grains moins peſant que le noble à la roſe, & prenant également le fin vingt-trois carats & demi.

Il y a eu auſſi des nobles à la roſe & des *nobles-Henrys* frappés en France pendant les guerres des Anglois, ſur la fin du regne de Charles VI. & pendant les commencemens de Charles VII. Le *noble-Henry* avoit encore cours du tems de François I. & on tailloit 35 *nobles-Henry* au marc. Ce *noble-Henry* étoit grand & large environ comme un écu blanc, & avoit d'un côté pour figure un prince du ſon tranc avec une épée à la main, & de l'autre une croix au milieu de laquelle il y avoit une H, & tout autour de cette croix des petits lions couronnés. (*D. J.*)

NOBLESSE, (*Gouvern. politiq.*) On peut conſidérer la *nobleſſe*, avec le chancelier Bacon, en deux manieres, ou comme faiſant partie d'un état, ou comme faiſant une condition de particuliers.

Comme partie d'un état, toute monarchie où il n'y a point de *nobleſſe* eſt une pure tyrannie: la *nobleſſe* entre en quelque façon dans l'eſſence de la monarchie, dont la maxime fondamentale eſt, *point de* nobleſſe, *point de monarque*; mais on a un deſpote comme en Turquie.

La *nobleſſe* tempere la ſouveraineté, & par ſa propre ſplendeur accoutume les yeux du peuple à fixer & à ſoutenir l'éclat de la royauté ſans en être effrayé. Une *nobleſſe* grande & puiſſante augmente la ſplendeur d'un prince, quoiqu'elle diminue ſon pouvoir quand elle eſt trop puiſſante. Il eſt bon pour le prince & pour la juſtice que la *nobleſſe* n'ait pas trop de puiſſance, & qu'elle ſe conſerve cependant une grandeur eſtimable & propre à réprimer l'inſolence populaire, & l'empêcher d'attaquer la majeſté du trône. Dans un état monarchique, le pouvoir intermédiaire ſubordonné le plus naturel, eſt celui de la *nobleſſe*; abolifſez ſes prérogatives, vous aurez bien-tôt un état populaire, ou bien un état deſpotique.

L'honneur gouverne la *nobleſſe*, en lui preſcrivant l'obéiſſance aux volontés du prince; mais cet honneur lui

lui dicte en même tems que le prince ne doit jamais lui commander une action deshonorante. Il n'y a rien que l'honneur preſcrive plus à la *nobleſſe*, que de ſervir le prince à la guerre: c'eſt la profeſſion diſtinguée qui convient aux nobles, parce que ſes haſards, ſes ſuccès & ſes malheurs mêmes, conduiſent à la grandeur.

Il faut donc que dans une monarchie les lois travaillent à fomenter la *nobleſſe* & à la rendre héréditaire, non pas pour être le terme entre le pouvoir de prince & la foibleſſe du peuple, mais pour être le lien de tous les deux. Les prérogatives accordées à la *nobleſſe* lui ſeront particulieres dans le monarchie, & ne paſſeront point au peuple, ſi l'on ne veut choquer la principe du gouvernement, ſi l'on ne veut diminuer la force de la *nobleſſe* & celle du peuple. Cependant une *nobleſſe* trop nombreuſe rend d'ordinaire un état monarchique moins puiſſant; car outre que c'eſt une ſurcharge de dépenſes, il arrive que la plûpart des nobles deviennent pauvres avec le tems, ce qui fait une eſpece de diſproportion entre les honneurs & les biens.

La *nobleſſe* dans l'ariſtocratie tend toujours à jouir d'une autorité ſans bornes; c'eſt pourquoi lorſque les nobles y ſont en grand nombre, il faut un ſénat qui regle les affaires que le corps des *nobles* ne ſauroit décider, & qui prépare celles dont il déeide. Autant il eſt aiſé au corps des *nobles* de réprimer les autres dans l'ariſtocratie, autant eſt-il difficile qu'il ſe réprime lui-même: telle eſt la nature de cette conſtitution, qu'il ſemble qu'elle mette les mêmes gens ſous la puiſſance des lois & qu'elle les en ſoſtra. Or un corps pareil ne peut ſe réprimer que de deux manieres, ou par une grande vertu, qui fait que les nobles ſe trouvent en quelque façon égaux à leur peuple, ce qui peut former une ſorte de républiquee; ou par une vertu moindre, qui eſt une certaine modération qui rend les nobles au-moins égaux à eux-mêmes, ce qui fait leur conſervation.

La pauvreté extrême des *nobles* & leurs richeſſes exorbitantes, ſont deux choſes pernicieuſes dans l'ariſtocratie. Pour prévenir leur pauvreté, il faut ſur-tout les obliger de bonne heure à payer leurs dettes. Pour modérer leurs richeſſes, il faut des diſpoſitions ſages & inſenſibles, non pas des confiſcations, des lois agraires, ni des abolitions de dettes, qui font des maux infinis.

Dans l'ariſtocratie, les lois doivent ôter le droit d'aîneſſe entre les *nobles*, comme il eſt établi à Veniſe, afin que par le partage continuel des ſucceſſions les fortunes ſe ramenent toujours dans l'égalité. Il ne faut point par conſéquent de ſubſtitutions, de retraits lignagers, de majorats, d'adoptions: en un mot, tous les moyens inventés pour ſoutenir la *nobleſſe* dans les états monarchiques, tendroient à établir la tyrannie dans l'ariſtocratie. (*t*)

Quand les lois ont égaliſé les familles, il leur reſte à maintenir l'union entr'elles. Les différends des *nobles* doivent être promptement décidés, ſans cela les conteſtations entre les perſonnes deviennent des conteſtations entre les familles. Des arbitres peuvent terminer les procès ou les empêcher de naître.

Enfin il ne faut point que les lois favoriſent les diſtinctions que la vanité met entre les familles, ſous prétexte qu'elles ſont plus *nobles* & plus anciennes; cela doit être mis au rang des petiteſſes des particuliers.

Les démocraties n'ont pas beſoin de *nobleſſe*, elles ſont même plus tranquilles quand il n'y a pas de familles *nobles*; car alors on regarde à la choſe propoſée, & non pas à celui qui la propoſe; on quand il arrive qu'on y regarde, ce n'eſt qu'autant qu'il peut être utile pour l'affaire, & non pas pour ſes armes & ſa généalogie. La république des Suiſſes, par exemple, ſe ſoutient fort bien, malgré la diverſité de religion & de cantons, parce que l'égalité & non pas le reſpect, fait ſon lien. Le gouvernement des Provinces-Unies a cet avantage, que l'égalité dans les perſonnes produit l'égalité dans les conſeils, & fait que les taxes & les contributions ſont payées de meilleure volonté.

A l'égard de la *nobleſſe* dans les particuliers, on a une eſpece de reſpect pour un vieux château ou pour un bâtiment qui a réſiſté au tems, ou même pour un bel & grand arbre qui eſt frais & entier malgré ſa vieilleſſe. Combien en doit-on plus avoir pour une *noble* & ancienne famille qui s'eſt maintenue contre les orages des tems? La *nobleſſe* nouvelle eſt l'ouvrage du pouvoir du prince, mais l'ancienne eſt l'ouvrage du tems ſeul; celle-ci inſpire plus de talens, l'autre plus de grandeur d'ame.

Ceux qui ſont les premiers élevés à la *nobleſſe*, ont ordinairement plus de génie, mais moins d'innocence que leurs deſcendans. La route des honneurs eſt compoſée de petits ſentiers tortueux que l'on ſuit ſouvent plûtôt que de prendre le chemin de la droiture.

Une naiſſance noble étouffe communément l'induſtrie & l'émulation. Les *nobles* n'ont pas tant de chemin à faire que les autres pour monter aux plus hauts degrés; & celui qui eſt arrêté tandis que les autres montent, a connu pour l'ordinaire des mouvemens d'envie. Mais la *nobleſſe* étant dans la poſſeſſion de jouir des honneurs, cette poſſeſſion éteint l'envie qu'on lui porteroit ſi elle en jouiſſoit nouvellement. Les rois qui peuvent choiſir dans leur *nobleſſe* des gens prudens & ſenſibles, trouvent en les employant beaucoup d'avantages & de facilité: le peuple ſe plie naturellement ſous eux, comme ſous des gens qui ſont nés pour commander. *Voyez* NARSSANCE. (*D. J.*)

NOBLESSE, (*Juriſprud.*) eſt un titre d'honneur qui diſtingue du commun des hommes ceux qui en ſont décorés, & les fait jouir de pluſieurs privileges.

Ciceron dit que la *nobleſſe* n'eſt autre choſe qu'une vertu connue, parce qu'en effet le premier établiſſement de la *nobleſſe* tira ſon origine de l'eſtime & de la conſidération que l'on doit à la vertu.

C'eſt principalement à la ſageſſe & à la vaillance que l'on a d'abord attaché la *nobleſſe*; mais quoique le mérite & la vertu ſoient toujours également eſtimables, & qu'il ſût à deſirer qu'il n'y eût point d'autre voie pour acquérir la *nobleſſe*; qu'elle ſoit en effet encore quelquefois accordée pour récompenſe à ceux dont on veut honorer les belles qualités, il s'en faut beaucoup que tous ceux en qui ces mêmes dons brillent, ſoient gratifiés de la même diſtinction.

La *nobleſſe* des ſentimens ne ſuffit pas pour attribuer la *nobleſſe* proprement dite, qui eſt un état civil que l'on ne peut acquérir que par quelque'une des voies admiſes par la loi.

Il en eſt de même de certaines fonctions honorables, qui dans certains pays donnent la qualité de *noble* ſans communiquer les autres titres de vrai *nobles*, ni tous les privileges attachés à la *nobleſſe* proprement dite.

La nature a fait tous les hommes égaux; elle n'a établi d'autre diſtinction parmi eux que celle qui réſulte des liens du ſang, telle que la puiſſance des pere & mere ſur leurs enfans.

Mais les hommes jaloux chacun de s'élever au-deſſus de leurs ſemblables, ont été ingénieux à établir diverſes diſtinctions entr'eux, dont la *nobleſſe* eſt une des principales.

Il n'y a guere de nation policée qui n'ait eu quelque idée de la *nobleſſe*.

Il eſt parlé des *nobles* dans le Deutéronome: on entendoit par-là ceux qui étoient connus & diſtingués du commun, & qui furent établis princes & tribuns pour gouverner le peuple. Il y avoit dans l'ancienne loi une eſpece de *nobleſſe* attachée aux aînés mâles & à ceux qui étoient deſtinés au ſervice de Dieu.

Théſée chef des Athéniens, qui donna chez les Grecs la premiere idée de la *nobleſſe*, diſtingua les nobles des artiſans, choiſiſſant les premiers pour connoître des affaires de la religion, & ordonnant qu'ils pourroient ſeuls être élus magiſtrats.

Solon le légiſlateur en uſa de même, au rapport de Denis d'Halicarnaſſe.

On l'a trouvée établie dans les pays les plus éloignés, au Pérou, Meſique, & juſque dans les Indes orientales.

Un gentilhomme japonnois ne s'uſheroit pas pour tout l'or du monde à une femme ſoteriere.

Les

(*t*) Ne vaudroit-il pas mieux modérer les majorats & fideicommis exceſſifs, ou les réduiſant à une ſomme convenable, pour ſoutenir un maiſon décente, que de les retenir tous à fait à rien? pour élever ſurement les richeſſes exorbitantes, au lieu de réduire les familles à cette égalité auſſi difficile qu'immaginaire, elles peuvent tomber dans l'autre extrémité, ſavoir, dans une pauvreté déplorable: il eſt bien difficile de tenir un juſte milieu dans la mer orageuſe de ce monde rempli de vices.

Incidit in ſcyllam cupiens vitare Charibdim.

Il y faut bien de l'art; mais avec ce tempérament on verroit les familles du moyen état, qui ſont le nerf de toute république ariſtocratique, ſe ſoutenir & ſe conſerver; & ne verroit par-là les regnes dans la conſtitution du gouvernement cet eſprit de modération, qui eſt d'autant plus néceſſaire dans le corps des ſénateurs, qu'il eſt plus rare dans les individus. C'eſt pourquoi on ne ſauroit aſſez faire valoir les lois ſur ce point. Les familles qui tiennent la balance entre le pauvre & le riche ſe conſervant conſtamment dans leur état, on verroit renaître la modération des ſentimens, ou l'heureux de liberté. (*D*)

Les naires de la côte de Malabare, qui ſont les nobles du pays, où l'on compte juſqu'à dix huit ſortes de conditions d'hommes, ne ſe laiſſent ſeulement pas toucher ni approcher de leurs inférieurs; ils ont même le droit de les tuer s'ils les trouvent dans leur chemin allant par les champs: ce que ces miſérables évitent de tout leur poſſible, par des cris perpétuels dont ils rempliſſent la campagne.

Quoique les Turcs ne connoiſſent pas la *nobleſſe* telle qu'elle a lieu parmi nous, il y a chez eux une eſpece de *nobleſſe* attachée à ceux de la lignée de Mahomet, que l'on nomme *chérifs*; ils ſont en telle vénération, qu'eux ſeuls ont droit de porter le turban verd, & qu'ils ne peuvent point être reprenchés en juſtice.

Il y a en Ruſſie beaucoup de princes & de gentilshommes. Anciennement, & juſqu'au commencement de ce ſiecle, la *nobleſſe* de ces érats n'étoit pas appréciée par ſon ancienneté, mais par le nombre des gens de mérite que chaque famille avoit donné à l'état. Le czar Theodore porta un terrible coup à toute la *nobleſſe*; il la convoqua un jour avec ordre d'apporter à la cour ſes chartres & ſes privileges; il s'en empara & les jetta au feu, & déclara qu'à l'avenir les titres de *nobleſſe* de ſes ſujets ſeroient fondés uniquement ſur leur mérite, & non pas ſur leur naiſſance. Pierre le grand ordonna pareillement que, ſans aucun égard aux familles, on obſerveroit le rang ſelon la charge & les mérites de chaque particulier; cependant par rapport à la *nobleſſe* de naiſſance on diviſe les princes en trois claſſes, ſelon que leur origine eſt plus ou moins illuſtre. La *nobleſſe* eſt de même diviſée en quatre claſſes, ſavoir celle qui a toujours été regardée comme égale aux princes; celle qui a des alliances avec les czars; celle qui s'eſt élevée par ſon mérite ſous les regnes d'Alexis & de Pierre I. enfin les familles étrangeres qui ſous les mêmes regnes ſont parvenues aux premieres charges.

Les Romains, dont nous avons emprunté pluſieurs uſages, avoient auſſi une eſpece de *nobleſſe*, & même héréditaire. Elle fut introduite par Romulus, lequel diviſa ſes ſujets en deux claſſes, l'une des ſénateurs, qu'il appella *peres*, & l'autre claſſe compoſée du reſte du peuple, qu'on appella les *plébéiens*, qui étoient comme ſont aujourd'hui parmi nous les roturiers.

Par ſucceſſion de tems, les deſcendans de ces premiers ſénateurs, qu'on appelloit *patriciens*, prétendirent qu'eux ſeuls étoient habiles à être nommés ſénateurs, & conſéquemment à remplir toutes les dignités & charges qui étoient affectées aux ſénateurs, telles que celles des ſacrifices, les magiſtratures, enfin l'adminiſtration preſqu'entiere de l'état. La diſtinction entre les patriciens & les plébéiens étoit ſi grande, qu'ils ne prenoient point d'alliance enſemble; & quand tout le peuple étoit convoqué, les patriciens étoient appellés chacun par leur nom & par celui de l'auteur de leur race, au lieu que les plébéiens n'étoient appellés que par curies, centuries ou tribus.

Les patriciens jouirent de ces prérogatives tant que les rois ſe maintinrent à Rome; mais après l'expulſion de ceux-ci, les plébéiens, qui étoient en plus grand nombre que les patriciens, acquirent tant d'autorité, qu'ils obtinrent d'abord d'être admis dans le ſénat, enſuite aux magiſtratures, puis au conſulat, & enfin juſqu'à la dictature & aux fonctions des ſacrifices: de ſorte qu'il ne reſte d'autre avantage aux patriciens ſur les plébéiens qui étoient élevés à ces honneurs, ſinon la gloire d'être deſcendus des premieres & plus anciennes familles *nobles* de Rome. On peut comparer à ce changement celui qui eſt arrivé en France ſous la troiſieme race, lorſque l'on a annobli des roturiers, & qu'on les a admis à poſſéder des fiefs & certains offices qui dans l'origine étoient affectés aux nobles.

Outre la *nobleſſe* de dignité, il y avoit chez les Romains une autre eſpece de *nobleſſe* attachée à la naiſſance, que l'on appelloit *ingénuité*. On n'entendoit autre choſe par ce terme que ce que nous appellons une *bonne race*, une *bonne famille*.

Il y avoit trois degrés d'ingénuité; le premier de ceux qu'on appelloit *ingénus* ſimplement; c'étoient ceux qui étoient nés de parens libres, & qui eux-mêmes avoient toujours joui de la liberté.

Le ſecond degré d'ingénos étoit de ceux appellés *gentiles*, c'eſt-à-dire qui avoient *gentem & familiam*, qui étoient d'une ancienne famille.

Le troiſieme degré d'ingénuité étoit compoſé des patriciens qui étoient deſcendus des deux cens premiers ſénateurs inſtitués par Romulus, & auſſi, ſelon quelques-uns, des autres cent ſénateurs qui furent ajoutés par Tarquin l'ancien.

De ces trois degrés d'ingénuité, il n'y avoit d'abord que le dernier, ſavoir celui des patriciens qui eût la *nobleſſe* proprement dite, qui étoit celle de dignité.

Mais depuis que les plébéiens furent admis à la magiſtrature, ceux qui y étoient élevés participerent à la *nobleſſe* qui étoit attachée à cet emploi, avec cette différence ſeulement qu'on les appelloit *hommes nouveaux*, *novi homines*, pour dire qu'ils étoient nouvellement ennoblis.

Ainſi la *nobleſſe* plus ou moins ancienne provenoit toûjours des grands offices qui étoient conférés par tout le peuple aſſemblé, appellés *magiſtratus curules* & *magiſtratus populi romani*, tels que la place d'édile, de queſteur, de cenſeur, de conſul, de dictateur.

Les ſénateurs qui n'avoient point eu les grands offices, ni leurs prédéceſſeurs, n'étoient pas non plus au commencement réputés nobles; mais depuis que les plébéiens furent admis aux grands offices, la *nobleſſe* fut donnée aux ſénateurs.

La valeur militaire étoit fort eſtimée, mais elle n'attribuoit qu'une *nobleſſe* imparfaite, que l'on peut appeller *conſidération* plutôt qu'une *nobleſſe* proprement dite.

Les chevaliers romains n'étoient pas non plus réputés nobles, quoique l'on ſe fît honneur d'être iſſu *ex equeſtri familiâ*.

Les vrais nobles étoient donc 1°. les patriciens, c'eſt-à-dire, ceux qui étoient deſcendus des trois cens premiers ſénateurs; 2°. ceux qui étoient élevés aux grandes magiſtratures; 3°. les ſénateurs; 4°. ceux dont le pere & l'ayeul avoient été ſucceſſivement ſénateurs, ou avoient rempli quelque office encore plus élevé, d'où eſt venu cette façon de parler, que la *nobleſſe*, attachée à la plûpart des offices, ne ſe tranſmet aux deſcendans que *patre & avo conſulibus*.

Mais la *nobleſſe* des ſénateurs ne s'étendoit pas au-delà des petits-enfans, à moins que les enfans ou petits-enfans ne poſſédaſſent eux-mêmes quelque place qui leur communiquât la *nobleſſe*.

Ces nobles avoient droit d'images, c'eſt-à-dire, d'avoir leurs images & ſtatues en lieu le plus apparent de leur maiſon: leur poſtérité les gardoit ſoigneuſement; elles étoient ornées des attributs de leur magiſtrature autour deſquels leurs geſtes étoient décrits.

Au reſte, la *nobleſſe* romaine ne faiſoit par, comme parmi nous, un ordre à part; ce n'étoit pas non plus un titre que l'on ajoutât à ſon nom, comme on met aujourd'hui les titres d'écuyer & de chevalier, c'étoit ſeulement une qualité honorable qui ſervoit à parvenir aux grandes charges.

Sous les empereurs les choſes changerent de face; on ne connoiſſoit plus les anciennes familles patriciennes, qui étoient la plûpart éteintes ou confondues avec des familles plébéiennes; les grands offices dont procédoit la *nobleſſe* furent le plûpart ſupprimés, d'autres conférés au gré des empereurs; le droit d'images fut peu-à-peu anéanti, & la *nobleſſe* qui procédoit des offices de la république fut tout-à-fait abolie; les empereurs établirent de nouvelles dignités auxquelles elle fut attachée, telles que celles de comte, de préfet-proconſul, de conſul, de patrice.

Les ſénateurs de Rome conſerverent ſeuls un privilege, c'étoit que les enfans des ſénateurs qui avoient eu la dignité d'illuſtres, étoient ſénateurs nés, ils avoient entrée & voix délibérative au ſénat lorſqu'ils étoient en âge; ceux des ſimples ſénateurs y avoient entrée mais non pas voix, de ſorte qu'ils n'étoient pas vrais ſénateurs; ils avoient ſeulement la dignité de cleriſſime, & même les filles, & étoient exemptes de charges & peines auxquelles les plébéiens étoient ſujets.

Les enfans des décurions & ceux des vieux gendarmes, appellés *veterani*, étoient auſſi exempts des charges publiques, mais ils n'avoient pas la *nobleſſe*.

Au reſte, la *nobleſſe* chez les Romains ne pouvoit appartenir qu'aux citoyens de Rome; les étrangers, même ceux qui habitoient d'autres villes ſujettes aux Romains, & qui étoient nobles chez eux, étoient appellés *domi-nobiles*, c'eſt-à-dire, *nobles chez eux* ou *à leur maniere*, mais on ne les reconnoiſſoit pas pour nobles à Rome.

L'infamie faiſoit perdre la *nobleſſe*, quoiqu'elle ne fît pas perdre l'avantage de l'ingénuité & de la gentilité.

En France, la *nobleſſe* tire ſa premiere origine des Gaulois, chez leſquels il y avoit l'ordre des chevaliers, diſtingué des druides & du commun du peuple.

Les Romains ayant fait la conquête des Gaules y établirent peu-à-peu les regles de leur *nobleſſe*.

Enfin, lorſque les Francs eurent à leur tour conquis les Gaules ſur les Romains, cette nation victorieuſe forma le principal corps de la *nobleſſe* en France.

On

On ſait que les Francs venoient des Germains, chez leſquels la *nobleſſe* héréditaire étoit déja établie, puiſque Tacite, en ſon *liv. II. des mœurs des Germains*, dit que l'on choiſiſſoit les rois dans le corps de la *nobleſſe*. Ce *terme* ne ſignifioit pas la valeur militaire; car Tacite diſtingue clairement l'une & l'autre, en diſant: *reges ex nobilitate, duces ex virtute ſumunt*.

Les nobles faiſoient tout profeſſion de porter les armes; ainſi l'on ne peut douter que les Francs qui étoient un eſſaim des Germains, & qui aiderent Clovis à faire la conquête des Gaules, étoient tous nobles d'une *nobleſſe* héréditaire, & que le ſurnom de *franc* qu'on leur donna, parce qu'ils étoient libres & exempts de toutes impoſitions, déſigne en même tems leur *nobleſſe*, puiſque cette exemption dont ils jouiſſoient étoit fondée ſur leur qualité de nobles.

Il y avoit donc au commencement de la monarchie trois ſortes de nobles: les uns qui deſcendoient des chevaliers gaulois qui faiſoient profeſſion de porter les armes, d'autres qui venoient de magiſtrats romains, leſquels joignoient l'exercice des armes à l'adminiſtration de la juſtice & au gouvernement civil & des finances; & la troiſieme ſorte de nobles étoit les Francs qui, faiſant tous profeſſion des armes, étoient exempts de toutes ſervitudes perſonnelles & impoſitions, ce qui les fit nommer *Francs*, à la différence du reſte du peuple qui étoit preſque tout ſerf, & cette franchiſe fut priſe pour la *nobleſſe* même, de ſorte que *franc*, *libre* ou *noble*, étoient ordinairement des termes ſynonymes.

Dans la ſuite, les Francs s'étant mêlés avec les Gaulois & les Romains, ne formerent plus qu'une même nation; & tous ceux qui faiſoient profeſſion des armes étoient réputés nobles également, de quelque nation qu'ils tiraſſent leur origine.

Toute ſorte de *nobleſſe* fut d'abord exprimée par la ſeule qualité de noble, enſuite la ſimple *nobleſſe* par la qualité d'écuyer, laquelle venoit des Romains; l'on appella *gentilhomme* celui qui étoit noble de race, & *chevalier* celui qui a été annobli par l'accolade, ou qui eſt de race de chevalier.

On diſtingua auſſi les nobles en trois claſſes: ſavoir, les chevaliers bannerets qui avoient droit de porter banniere, & devoient ſoudoyer cinquante hommes d'armes; le bachelier étoit un chevalier qui n'ayant pas aſſez de bien pour lever banniere, ſervoit ſous la banniere d'autrui; l'écuyer portoit l'écu du chevalier.

La haute *nobleſſe* fut elle-même diviſée en trois claſſes: dans la premiere, les princes; dans la ſeconde, les ducs, comtes, marquis & barons; dans la troiſieme, les ſimples chevaliers.

Il y avoit autrefois quatre voies différentes pour acquérir la *nobleſſe*: la premiere étoit par la profeſſion des armes; la ſeconde étoit par l'inveſtiture d'un fief; la troiſieme étoit par l'exercice des grands offices de la couronne & de la maiſon du roi & des grands offices de judicature; la quatrieme étoit par des lettres d'annobliſſement.

Préſentement la profeſſion des armes n'annoblit pas indiſtinctement tous ceux qui l'exercent; la *nobleſſe* militaire n'eſt acquiſe que par certains grades & après un certain tems de ſervice. *Voyez* NOBLESSE MILITAIRE.

La poſſeſſion des fiefs, même de dignité, n'annoblit plus. *Voyez ci-après* NOBLESSE FÉODALE.

Il y a cependant encore quatre ſources différentes d'où l'on peut tirer la *nobleſſe*: ſavoir, de la naiſſance ou ancienne extraction, du ſervice militaire, lorſqu'on eſt dans le cas de l'édit du mois de Novembre 1750; du l'exercice de quelque office de judicature, ou autre qui attribue la *nobleſſe*; enfin, par des lettres d'annobliſſement, moyennant finance ou ſans finance, en conſidération du mérite de celui qui obtient les lettres.

Le roi a ſeul dans ſon royaume le pouvoir d'annoblir. Néanmoins anciennement pluſieurs ducs & comtes s'ingérerent de donner des lettres de *nobleſſe* dans leurs ſeigneuries, ce qui étoit une entrepriſe ſur les droits de la ſouveraineté. Les régens du royaume en ont auſſi donné. Il y avoit même des gouverneurs & lieutenans-généraux de province qui en donnoient, & même quelques évêques & archevêques.

Enfin, il n'y eut pas juſqu'à l'univerſité de Toulouſe qui en donnoit. François I. paſſant dans cette ville, accorda aux docteurs-régens de cette univerſité le privilege de promouvoir à l'ordre de chevalerie, ceux qui auroient accompli le tems d'étude & de réſidence dans cette univerſité, ou autres qui ſeroient par eux promus & aggrégés au degré doctoral & ordre de chevalerie.

Mais tous ceux qui donnoient ainſi la *nobleſſe*, ou ne le faiſoient que par un pouvoir qu'ils tenoient du roi, ou c'étoit de leur part une uſurpation.

La *nobleſſe*, accordée par des princes étrangers à leurs ſujets & officiers, n'eſt point reconnue en France à l'effet de jouir des privileges dont les nobles françois jouiſſent dans le royaume, à moins que l'étranger qui eſt noble dans ſon pays n'ait obtenu du roi des lettres portant reconnoiſſance de ſa *nobleſſe*, ou qu'il ne tienne ſa *nobleſſe* d'un prince dont les ſujets ſoient tenus pour regnicoles en France, & que la *nobleſſe* de ce pays y ſoit reconnue par une réciprocité de privileges établie entre les deux nations, comme il y en a quelques exemples.

La *nobleſſe* d'extraction ſe prouve tant par titres que par témoins. Il faut prouver 1°. que depuis cent ans les aſcendans paternels ont pris la qualité de noble ou d'écuyer, ſelon l'uſage du pays; 2°. il faut prouver la filiation.

Les bâtards des princes ſont gentilshommes, mais ceux des gentilshommes ſont roturiers, à moins qu'ils ne ſoient légitimés par mariage ſubſéquent.

La *nobleſſe* ſe perd par des actes de dérogeance, ainſi que je l'ai obſervé ci devant au mot *dérogeance*; quelquefois elle eſt ſeulement en ſuſpens pendant un certain tems. J'ai dit ci-devant au mot *dormir*, qu'en Bretagne un gentilhomme qui veut faire commerce déclare, pour ne pas perdre ſa *nobleſſe*, qu'il n'entend faire commerce que pendant un tems: je croyois alors que cette déclaration étoit néceſſaire, c'eſt une erreur où j'ai été induit par la Roque & quelques autres auteurs mal-informés des uſages de Bretagne; & j'ai appris depuis qu'il eſt inoui en Bretagne, qu'un noble qui veut faire un commerce dérogeant, ſoit obligé de faire préalablement ſa déclaration qu'il entend laiſſer dormir ſa *nobleſſe*. Une telle déclaration ſeroit d'autant plus inutile que jamais en Bretagne la *nobleſſe* ne ſe perd par un commerce dérogeant, quand même il ſeroit continué pendant pluſieurs générations; il n'empêcheroit même pas le partage noble des immeubles venus de ſucceſſion pendant le commerce; il ſuſpend ſeulement pendant ſa durée l'exercice des privileges de la *nobleſſe*, & il opere le partage égal des biens acquis pendant le commerce. On peut voir ſur cela les *Actes de notoriété*, 19, 26, 80 & 168, qui ſont à la fin de de Volant: le dernier de ces actes fait mention d'une multitude d'arrêts rendus, lors de la recherche de la *nobleſſe* & dans les tems qui ont précédé. La déclaration dont parle l'*article 561 de la coutume*, n'eſt pas requiſe avant de commencer le commerce; c'eſt lorſque celui qui faiſoit commerce, le quitte & veut reprendre ſes qualité & privilege de *nobleſſe*: l'objet de cette déclaration eſt d'empêcher à l'avenir que le noble ne ſoit impoſé aux charges roturieres, après qu'il a ceſſé ſon commerce. C'eſt une obſervation dont je ſuis redevable à M. du Pare-Pontlain, l'un des plus célebres avocats au parlement de Rennes, & qui nous a donné, entr'autres ouvrages, un ſavant commentaire ſur la *coutume de Bretagne*. Il a eu la bonté de me faire part de ſes réflexions ſur pluſieurs de mes *articles*, où j'ai touché quelque choſe des uſages de ſa province. Je ſerai enſorte de les placer dans quelque *article* qui ait rapport à ceux qui ſont déja imprimés, afin que le public ne perde point le fruit des lumieres de M. du Pare.

Les nobles ſont diſtingués des roturiers par divers privileges. Ils en avoient autrefois pluſieurs dont ils ne jouiſſent plus à cauſe des changemens qui ſont ſurvenus dans nos mœurs: il eſt bon néanmoins de les connoître pour l'intelligence des anciens titres & des auteurs.

Anciens privileges des nobles. La *nobleſſe* étoit autrefois le premier ordre de l'état; préſentement le clergé eſt le premier, la *nobleſſe* le ſecond.

Les nobles portoient tous les armes & ne ſervoient qu'à cheval, eux ſeuls par cette raiſon pouvoient porter des éperons; les chevaliers en avoient d'or, les écuyers d'argent, les roturiers ſervoient à pié; c'eſt de-là qu'on diſoit, *vilain ne ſait ce que vaut éperon*.

Les anciennes ordonnances diſent que les nobles étant priſonniers de guerre doivent avoir double portion.

Le vilain ou roturier étoit ſemond pour la guerre ou pour les plaids du matin au ſoir ou du ſoir au matin; pour ſemondre un noble il falloit quinzaine.

Dans l'origine des fiefs, les nobles étoient ſeuls capables d'en poſſéder.

La chaſſe n'étoit permiſe qu'aux nobles.

La femme noble, dès qu'elle avoit un hoir mâle, ceſſoit d'être propriétaire de ſa terre, elle n'en jouiſſoit plus que comme uſufruitiere, baillifte, ou gardienne de ſon fils, enſorte qu'elle ne pouvoit plus la vendre, l'engager, la donner, ni la diminuer à ſon préjudice par quelque contrat que ce fût, elle pouvoit ſeulement en léguer une partie au-deſſous du quint pour ſon anniverſaire;

en-

au-lieu que le pere noble, ſoit qu'il eût enfans ou non, pouvoit diſpoſer comme il vouloit du tiers de ſa terre.

Le noble en mariant ſon fils ou en le faiſant recevoir chevalier, devoit lui donner le tiers de ſa terre, & le tiers de la terre de ſa mere, ſi elle en avoit une.

Quand on demandoit à un noble, qui n'étoit pas encore chevalier, une partie de ſon héritage, il obtenoit en le demandant un répit d'un an & jour.

Du reſte que les duels étoient permis, les nobles ſe battoient en duel à cheval entre eux & contre un roturier lorſqu'ils étoient défendeurs; mais lorſqu'un noble appelloit un roturier en duel pour crime, il devoit ſe battre à pié.

Lorſque le ſeigneur, pour quelque méfait d'un noble ſon vaſſal, confiſquoit ſes meubles, le noble qui portoit les armes avoit droit de garder ſon palefroi ou cheval de ſervice, le rouſſin de ſon écuyer, deux ſelles, un ſoremier ou cheval de ſomme, ſon lit, ſa robe de parure, une boucle de ceinture, un anneau, le lit de ſa femme, une de ſes robes, ſon anneau, une ceinture & la boucle, une bourſe, ſes guimpes ou linges qui ſervoient à lui couvrir la tête.

La femme noble qui marioit ſa fille ſans le conſeil du ſeigneur, perdoit ſes meubles; mais on lui laiſſoit une robe de tous les joues, & ſes joyaux à l'avenant ſi elle en avoit, ſon lit, ſa chaiſette, deux rouſſins, & ſon palefroi ſi elle en avoit un.

Le mineur noble ne défendoit pas en action réelle avant qu'il eût atteint l'âge de majorité féodale, ſi ſon pere étoit mort ſeiſi des biens que l'on répétoit.

Au commencement les nobles ne payoient point les aides qui s'impoſoient pour la guerre, parce qu'ils contribuoient tous de leurs perſonnes. Dans la ſuite lorſqu'on les obligea d'y contribuer, il fut ordonné qu'on les croiroit aſſez-bien que les gens d'égliſe ſur la déclaration qu'ils feroient de leurs biens, ſeul néanmoins une fois à ordonner ce qu'ils jugeroient à propos s'il y avoit quelque ſoupçon de fraude.

Quelques nobles alloient juſqu'à prétendre qu'ils avoient droit d'arrêter la marée & autres proviſions deſtinées pour Paris qui paſſoient ſur leurs terres, & de les payer ce qu'ils jugeroient à propos.

Il étoit défendu à toutes perſonnes de faire ſortir de la vaiſſelle d'argent hors du royaume, excepté aux nobles qui en pouvoient faire ſortir, mais neanmoins en petite quantité & pour l'uſage de leur maiſon ſeulement.

Les plus notables d'entre les nobles devoient avoir un étalon ou patron des monnoies, afin que leurs poids & leur loi ne puſſent être changés.

En fait de peines pécuniaires, les nobles étoient punis plus rigoureuſement que les roturiers; mais en fait de crime, c'étoit tout le contraire, le noble perdoit l'honneur & *repos* en cour, tandis que le vilain qui n'avoit point d'honneur à perdre étoit puni en ſon corps.

En Dauphiné on ne devoit point faire de ſaiſie dans les maiſons des nobles, lorſqu'ils avoient hors de leurs maiſons des effets que l'on pouvoit ſaiſir.

Les nobles avoient auſſi un privilege ſingulier dans l'univerſité d'Angers, les roturiers qui y étoient devoient payer 20 ſols par an, au-lieu que les docteurs régens devoient pour les nobles ou prélats ſe contenter de ce que ceux-ci leur préſenteroient volontairement; mais dans la ſuite les nobles furent taxés à 40 ſols par an.

Les nobles demeurant dans le bourg de Careaſſone prétendoient n'être pas tenus de contribuer aux dépenſes communes de ce bourg.

L'ordonnance de 1315 pour les nobles de Champagne, dit que „ nul noble ne ſera mis en gehenne (c'eſt-à-„ dire à la queſtion ou torture) ſi ce n'eſt pour cas „ dont la mort doive s'enſuivre, & que les préſomptions „ ſoient ſi grandes qu'il convienne le faire par droit & „ raiſon „.

Privileges actuels des nobles. Ils conſiſtent, 1°. à pouvoir prendre la qualité d'écuyer ou de chevalier, ſelon que leur *nobleſſe* eſt plus ou moins qualifiée, & à commencer les mêmes qualités & les privileges qui y ſont attachés à leurs femmes quoique roturieres, & à leurs enfans & autres deſcendans mâles & femelles.

2°. A être admis dans le corps de la *nobleſſe*, aſſiſter aux aſſemblées de ce corps, & à pouvoir être député pour ce même corps.

3°. Les nobles ſont préſentement le ſecond ordre de l'état, c'eſt-à dire que la *nobleſſe* a rang après le clergé & avant le tiers état, lequel eſt compoſé des roturiers. Les nobles ont le rang & la préſéance ſur eux dans toutes les aſſemblées, proceſſions & cérémonies, à moins que les roturiers n'ayent quelque autre qualité ou fonction qui leur donne la préſéance ſur ceux qui ne ſont pas revêtus du même emploi ou de quelque emploi ſupérieur.

4°. Les nobles ſont ſeuls capables d'être admis dans certains ordres réguliers, militaires & autres, & dans certains chapitres, bénéfices & offices, tant eccléſiaſtiques que ſéculiers, pour leſquels il faut faire preuve de *nobleſſe*, en cas de concurrence ils doivent être préférés aux roturiers.

5°. Ils ont auſſi des privileges dans les univerſités pour abréger le tems d'études & les degrés néceſſaires pour obtenir des bénéfices en vertu de leurs grades.

Suivant la pragmatique, le concordat, & l'ordonnance de Louis XII. *article viij* bacheliers en droit canon, s'ils ſont nobles *ex utroque parente*, & d'ancienne lignée, ſont diſpenſés d'étudier pendant cinq ans, il ſuffit qu'ils ayent trois ans d'étude, & les religieux même quoique mêrt civilement, jouiſſent en ce cas de la prérogative de leur naiſſance lorſqu'ils ſont nés de parens nobles.

La pragmatique regle auſſi que pour le tiers des prébendes des égliſes cathédrales ou collégiales reſervées aux gradués, les perſonnes nobles de pere & mere, ou d'ancienne famille, ne ſeront pas ſujets aux mêmes regles que les roturiers; qu'il leur ſuffit d'avoir étudié ſix ans en Théologie, ou trois ans en Droit canon ou civil, ou cinq ans dans une univerſité privilégiée, en faiſant apparoir aux collateurs de leurs degrés & de leur nobleſſe par des preuves en bonne forme.

Le concile de Latran permet auſſi aux nobles de diſtinction & aux gens de lettres, *ſublimibus & litteratis*, de poſſéder pluſieurs dignités ou perſonnats dans une même égliſe avec diſpenſe du pape.

6°. Ils ſont auſſi ſeuls capables de prendre le titre des fiefs, des dignités, tels que ceux de baron, marquis, comte, vicomte, duc.

7°. Ils ſont perſonnellement exempts de tailles & de toutes les impoſitions acceſſoires que l'on met ſur les roturiers, & peuvent faire valoir par leurs mains une ferme de quatre charrues ſans payer de taille. En Dauphiné & dans quelques autres endroits, les nobles payent moitié de dixme que les roturiers, *voyez l'édit de Février 1657, article 25*.

8°. Ils ſont auſſi exempts des banalités, corvées, & autres ſervitudes lorſqu'elles ſont perſonnelles & non réelles.

9°. Ils ſont naturellement ſeuls capables de poſſéder des fiefs, les roturiers ne pouvant en poſſéder que par diſpenſe en payant le droit de francs-fiefs, auquel les nobles ne ſont point ſujets.

10°. Ils ont droit de porter l'épée, & ont ſeuls droit de porter des armoiries timbrées.

11°. Ils ont la garde-noble de leurs enfans.

12°. Dans certaines coutumes leurs ſucceſſions ſe partagent noblement, même pour les biens roturiers.

13°. Quelques coutumes n'établiſſent le douaire légal qu'entre nobles, d'autres accordent entre nobles un douaire plus fort qu'entre roturiers.

14°. La plûpart des coutumes accordent au ſurvivant de deux conjoints nobles un preciput légal qui conſiſte en une certaine partie des meubles de la communauté.

15°. Les nobles ne ſont pas ſujets à la milice, parce qu'ils ſont obligés de marcher lorſque le roi convoque le ban & l'arriere ban.

16°. Ils ne ſont point ſujets au logement des gens de guerre, ſinon en cas de néceſſité.

17°. En cas de délit, les nobles ſont exempts d'être fuſtigés, on leur inflige d'autres peines moins ignominieuſes, & s'ils méritent la mort, on les condamne à être décolés, à moins que ce ne ſoit pour trahiſon, larcin, parjure, ou pour avoir corrompu des témoins, car l'atrocité de ces délits leur fait perdre le privilege de *nobleſſe*.

18°. La femme noble de ſon chef qui épouſe un roturier, après la mort de ſon mari, rentre dans ſon droit de *nobleſſe*.

19°. Les nobles comme les roturiers ne peuvent préſentement chaſſer que ſur les terres dont ils ont la ſeigneurie directe ou la haute juſtice; tout ce que les nobles ont de plus à cet égard que les roturiers, c'eſt que l'ordonnance des eaux & forêts permet aux nobles de chaſſer ſur les étangs, marnes & rivieres du roi: en Dauphiné, les nobles, par un droit particulier à cette province, ont le droit de chaſſer tant ſur leurs terres que ſur celles de leurs voiſins.

20°. Les nobles peuvent aſſigner leurs débiteurs nobles au tribunal du point d'honneur qui ſe tient chez le doyen des maréchaux de France.

21°.

2°. Ils peuvent porter leurs cauſes directement aux baillis & ſénéchaux au préjudice des premiers juges royaux; leurs veuves jouiſſent du même privilege, mais les nobles & leurs veuves ſont ſujets à la juriſdiction des ſeigneurs.

2°. Ils ne ſont ſujets en aucun cas, ni pour quelque crime que ce puiſſe être, à la juriſdiction des prevôts des maréchaux, ni des juges préſidiaux en dernier reſſort.

3°. En matiere criminelle, lorſque leur procès eſt pendant en la tournelle, ils peuvent demander en tout état de cauſe d'être jugés, la grand chambre aſſemblée, pourvû que les opinions ne ſoient pas commencées.

Au reſte, nous ne prétendons pas que les privileges des nobles ſoient limités à ce qui vient d'être dit, il peut y en avoir encore d'autres qui nous ſoient échappés, nous donnons ſeulement ceux-ci comme les plus ordinaires & les plus connus.

La *nobleſſe* ſe perd par des actes de dérogeance, ſavoir par le commerce, l'exercice des arts méchaniques, l'appliration des fermes d'autrui, l'exercice de certaines charges viles & abjectes, comme de ſergent, *&c.*

Mais le commerce maritime ni le commerce en gros ne dérogent pas.

Lorſque le pere & l'ayeul, ou tous les deux, ont dérogé à la nobleſſe, les enfans ou les petits-enfans doivent obtenir des lettres de réhabilitation qui les remettent dans le même état que s'il n'y avoit point eu de dérogeance.

Mais s'il y avoit plus de deux ancêtres qui euſſent dérogé, il faudroit de nouvelles lettres de *nobleſſe*.

Le crime de leze-majeſté fait auſſi perdre la *nobleſſe* à l'accuſé & à ſes deſcendans, à l'égard des autres crimes quoique ſuivis de condamnations infamantes, ils ne font perdre la *nobleſſe* qu'à l'accuſé & non pas à ſes enfans.

Sur la *nobleſſe*, voyez Bilde, Bartole, Agrippa, Landolphus, Mynſa, Terrint, Bacquet, le Bret, Peſquier, Thomas Villes, Tiraqueau, la Colombiere, le Roque. (*A*)

NOBLESSE ACCIDENTELLE, eſt celle qui ne vient pas d'ancienne extraction, mais qui eſt ſurvenue par quelque office ou par lettres du prince. *Voyez* Laroque, *en ſa Préface*, & Henneqain *dans ſon Guidon des finances*.

NOBLESSE ACTUELLE, eſt celle qui eſt déjà pleinement acquiſe, à la différence de la *nobleſſe* graduelle qui n'eſt acquiſe qu'au bout d'un certain tems, qui eſt communément après 20 ans de ſervice, ou après un certain nombre de degrés, comme quand le pere & le fils ont rempli ſucceſſivement juſqu'à leur mort ou pendant 20 ans chacun une charge qui donne commencement à la *nobleſſe*, les petits-enfans ſont pleinement nobles. *Voyez* Laroque, *chap. l. & l'édit du mois de Mai* 1711, portant création d'un commiſſaire des grenadiers à cheval, qui lui donne la *nobleſſe graduelle*.

NOBLESSE D'ADOPTION; on appelle ainſi l'état de celui qui entre dans une famille noble, ou qui eſt inſtitué héritier, à la charge d'en porter le nom & les armes: cette eſpece de *nobleſſe* n'en a que le nom, & n'en produit point les effets; car celui qui prend ainſi le nom & les armes d'une autre famille que la ſienne, ne jouira pas des titres & privileges de *nobleſſe*, s'il ne les avoit déjà d'ailleurs.

Un enfant adoptif dans les pays où les adoptions ont lieu, ne participe pas non plus à la *nobleſſe* de celui qui l'adopte; néanmoins, dans la république de Genes, quand celui qui adoptoit étoit de la faction des nobles, la famille adoptée le devenoit auſſi. *Voyez* la Roque, *c. viij. & clxxv. & ci-après* NOBLESSE D'AGGRÉGATION.

NOBLESSE D'AGGRÉGATION, eſt celle d'une famille qui a été adoptée par quelque maiſon d'ancienne *nobleſſe*.

Dans l'état de Florence, la *nobleſſe d'aggrégation* y a commencé depuis l'extinction de la république; quand on y étoit aggrégé, on y changeoit de nom comme de famille, & on y prenoit le nom & les armes de celui qui adoptoit.

L'aggrégation a commencé à Naples, l'an 1300.

Il y a dans Genes 28 anciennes maiſons & 432 autres d'aggrégation: on a commencé à y aggréger en 1528.

Dans toute l'Italie, les nobles des villes aggrégent des familles pour entrer dans leur corps.

La maiſon de Gonzague a aggrégé pluſieurs familles, qui en ont pris le nom & les armes, & cette coutume eſt ordinaire à Mantoue.

Lucan dit que la nobleſſe de Raguze aggrege, & que les femmes de Blageau & de Cathaia y furent aggrégées. L'aggrégation de George Begliomonite, comte de Blageay, ſe fit le 22 Juillet de l'an 1404. *Voyez* la Roque, *c. clxxv. & ci-devant.* NOBLESSE D'ADOPTION. (*A*)

NOBLESSE ANCIENNE, ou DU SANG, qu'on appelle auſſi *nobleſſe de race* ou *d'extraction*, eſt celle que la perſonne tient de ſes ancêtres, & non pas d'un office ou de lettres du prince; on ne regarde comme *ancienne nobleſſe* que celle dont les preuves remontent à plus de cent ans, & dont on ne voit pas l'origine.

La déclaration du 8 Février 1661 porte que ceux qui ſe prétendent nobles d'extraction, doivent juſtifier par titres auténtiques la poſſeſſion de leur *nobleſſe* & leur filiation depuis l'année 1550, & que ceux qui n'ont des titres & contrats que depuis, & au-deſſous de l'année 1560, doivent être déclarés roturiers, & contribuables aux tailles & autres impoſitions.

Dans les Pays-bas on ne regarde comme *ancienne nobleſſe* que celle qui eſt de nom & d'armes: la *nobleſſe* de ſeul, lorſqu'elle n'eſt pas de nom & d'armes, n'eſt pas réputée *ancienne*. *Voyez* le Roque, *chap. vij. & ci-après* NOBLESSE NOUVELLE.

NOBLESSE ARCHERE, eſt la même choſe que *nobleſſe* des francs archers, ou francs-taupins. *Voyez ci-après* NOBLESSE DES FRANCS-ARCHERS, *& la préface* de la Roque.

NOBLESSE PAR LES ARMES, c'eſt-à-dire qui vient du ſervice militaire & des beaux faits d'armes. *Voyez ce qui eſt dit ci-devant de la* nobleſſe *en général, & ci-après* NOBLESSE MILITAIRE.

NOBLESSE PAR LES ARMOIRIES, eſt celle dont la preuve ſe tire de la permiſſion que le ſouverain a donnée à un homme noble de porter des armoiries timbrées, ou de la poſſeſſion de porter de telles armoiries. Anciennement les nobles étoient les ſeuls qui euſſent droit de porter des armoiries, comme étant la repréſentation de leur écu & des autres armes dont ils ſe ſervoient pour la guerre; mais depuis que l'on a permis aux roturiers de porter des armoiries ſimples, il n'y a plus que les armoiries timbrées qui puiſſent former une preuve de *nobleſſe*, encore cela eſt-il fort équivoque, beaucoup de perſonnes ſe donnant la licence de faire timbrer leurs armoiries, quoiqu'ils n'en aient pas le droit. *Voyez* la Roque, *ch. xxvij & ci-après* NOBLESSE MILITAIRE. (*A*)

NOBLESSE AVOUÉE, eſt celle d'une ancienne maiſon dont un bâtard tire ſon origine, auquel on permet de jouir de cette *nobleſſe*, en reconnoiſſance des ſervices de ſon pere naturel. *Voyez* le Roque, *chap. xxx.*

NOBLESSE DE BANNIERE, eſt une eſpece particuliere de *nobleſſe* que l'on diſtingue en Eſpagne de celle de chaudiere; on l'appelle *la premiere nobleſſe de banniere*, parce qu'elle vient des grands ſeigneurs qui ſervoient avec la banniere pour aſſembler leur vaſſaux & ſujets; les autres étoient appellés *ricos hombres*, ou riches hommes; leurs richeſſes ne ſervant pas moins à les diſtinguer que la vertu & la force: ils étoient auſſi appellés *nobleſſe de chaudiere*, parce qu'ils ſe ſervoient de chaudieres pour nourrir ceux qui les ſuivoient à la guerre; de là vient que dans les royaumes de Caſtille, de Léon, d'Arragon, de Portugal, de Navarre, & autres états d'Eſpagne, pluſieurs grandes maiſons portent les unes des bannieres, les autres des chaudieres en leurs armoiries, comme des marques d'une ancienne & illuſtre *nobleſſe*. La Roque, *ch. clxxviij.*

NOBLESSE DE CHAUDIERE, *voyez ce qui en eſt dit ci-devant à l'article* NOBLESSE DE BANNIERE.

NOBLESSE DE CHEVALERIE, eſt celle qui provient de la qualité de chevalier, attribuée à quelqu'un ou à ſes ancêtres, en lui donnant l'accolade.

Cette maniere de conférer la *nobleſſe* eſt la premiere qui ait été uſitée en France. Grégoire de Tours rapporte que nos rois de la premiere race créoient des chevaliers de l'accolade; cependant on tient plus communément que cette cérémonie ne commença à être uſitée que ſous la ſeconde race, vers le tems où les fiefs devinrent héréditaires. Cet uſage fut moins commun depuis François I. cependant il y en a encore quelques exemples ſous le regne de Louis XIV. notamment en 1662 & en 1676.

Au lieu de donner la chevalerie par l'accolade, on a établi divers ordres de chevalerie, dont quelques-uns exigent des preuves de *nobleſſe*, mais aucun de ces ordres ne la donne.

La poſſeſſion ancienne de la qualité de chevalier ſimplement, fait une preuve de *nobleſſe*. *Voyez* CHEVALERIE & CHEVALIER.

NOBLESSE DES FRANCS-ARCHERS, ou FRANCS-TAUPINS, ou comme l'appelle la Roque, NOBLESSE ARCHERE; c'eſt-à-dire, qui procede de la qualité de francs-archers, priſe par quelques-uns des ancêtres de celui qui ſe prétend noble. Les francs-archers ou francs-taupins étoient une ſorte de milice établie par Charles VII. en 1444, compoſée de gens qui étoient exempts de tous ſubſides, & que l'on ſurnomma par cette raiſon, francs-

francs-archers ou *francs-toupins*. François I. inſtitua des légions au lieu de ces francs-archers. Quelques perſonnes iſſues de ces francs-archers ſe ſont prétendues nobles mais quoique cette milice fût libre, & franche d'impôt elle n'étoit pas noble, & l'on ne regardoit plus dès-lors pour nobles indiſtinctement tous ceux qui faiſoient profeſſion de porter les armes. *Voyez* le Roque, *ch. lv. & ci-après*, *voyez* NOBLESSE MILITAIRE.

NOBLESSE DES FRANCS FIEFS *de Normandie*, eſt celle qui fut accordée par Louis XI. par une charte donnée au Monti-lez-Tours le 5 Novembre 1470, par laquelle il ordonna entre autres choſes, que pour les fiefs nobles acquis juſqu'alors par des roturiers en Normandie, & qu'ils tenoient à droit héréditaire, propriétaire & tabulier, & qu'ils poſſédoient noblement à gage-plege cour & uſage; ils les pourroient tenir paiſiblement ſans être contraints de les mettre hors de leurs mains, ni payer aucune autre finance que celle portée par la compoſition & ordonnance ſur ce faite par le roi, & qu'ils ſeroient tenus & réputés pour nobles; & dès-lors ſeroient annoblis, enſemble leur poſtérité née & à naître en loyal mariage, & que la volonté du roi étoit qu'ils jouiſſent du privilege de *nobleſſe*, comme les autres nobles du royaume, en vivant noblement, ſuivant les armes, & ſe gouvernant en tous actes, comme les autres nobles de la province, & ne faiſant choſe dérogeante à *nobleſſe*.

Les enfans de ceux qui payerent ce droit de francs-fiefs furent maintenus dans leur *nobleſſe* par des lettres de Charles VIII. du 12 Janvier 1486, & par d'autres de 20 Mars de la même année.

Henri II. par une ordonnance du 26 Mars 1556, régla entre autres choſes, que ceux qui prétendroient être nobles par la charte des francs-fiefs de 1470, ne pourroient jouir des privileges de *nobleſſe*, s'ils ne faiſoient apparoir des chartes particulieres, tenant leurs fiefs à cour & uſage; & qu'eux, ou leurs ſucceſſeurs euſſent vécu noblement, ſuivant les armes, ſans avoir dérogé, auquel cas ils ſeroient privés de leurs privileges, encore qu'ils fiſſent voir des quittances particulieres de la finance par eux payée.

Il y a eu en divers tems des recherches faites contre ceux qui ſe prévaloient ſans fondement de la charte générale des francs-fiefs; on peut voir ce qui eſt dit à ce ſujet dans la Roque, *ch. xxxii.*

NOBLESSE GRADUELLE, eſt celle qui ne peut être pleinement acquiſe qu'au bout d'un certain tems, ou après deux ou trois degrés de perſonnes qui ont rempli un office propre à donner commencement à la *nobleſſe*. En France la plûpart des offices des cours ſouveraines ne donnent qu'une *nobleſſe* graduelle; c'eſt-à-dire, qu'elle n'eſt acquiſe à la poſtérité, que quand le pere & le fils ont rempli ſucceſſivement de ces offices, qui eſt ce que l'on dit, *patre & ave conſulibus*. Voyez *ci-devant* NOBLESSE ACTUELLE.

NOBLESSE GREFFÉE, eſt quand quelqu'un profitant de la conformité de ſon nom avec celui de quelque famille noble, cherche à ſe coter ſur cette famille, c'eſt-à-dire, à ſe mêler avec elle. *Voyez la préface* de la Roque. (*A*)

NOBLESSE HAUTE, (*Hiſt. de France.*) il n'eſt pas aiſé de définir aujourd'hui ſi ce titre dont tant de gens ſe parent dans notre royaume, conſiſte dans une *nobleſſe* ſi ancienne que l'origine en ſoit inconnue, ou dans des dignités actuelles qui ſuppoſent mais qui ne prouvent pas toujours une véritable *nobleſſe*.

Le point le plus intéreſſant n'eſt pas cependant de diſcuter l'objet de la *nobleſſe* d'ancienneté ou de dignité, mais les premieres cauſes qui formerent la *nobleſſe* & la multiplierent.

Il ſemble qu'on trouvera l'origine de la *nobleſſe* dans le ſervice militaire. Les peuples du nord avoient une eſtime toute particuliere pour la valeur militaire: comme par leurs conquêtes ils cherchoient la poſſeſſion d'un pays meilleur que celui de leur naiſſance; qu'ils s'eſtimoient conſidérables à proportion du nombre des combattans qu'ils pouvoient mettre ſur pié; & que pour les diſtinguer des payſans ou roturiers, ils appelloient *nobles* ceux qui avoient défendu leur patrie avec courage, & qui avoient accru leur domination par les guerres: or pour récompenſe de leurs ſervices, dans le partage des terres conquiſes, ils leur donnerent des francs-fiefs, à condition de continuer à rendre à leur patrie les mêmes ſervices qu'ils lui avoient déja rendus.

C'eſt ainſi que le corps de la *nobleſſe* ſe forma en Europe & devint très-nombreux; mais ce même corps diminua prodigieuſement par les guerres des croiſades, & par l'extinction de pluſieurs familles: il fallut alors de néceſſité créer de nouveaux nobles. Philippe-le-Hardi, imitant l'exemple de Philippe-le-Bel ſon prédéceſſeur, qui le premier donna des lettres de *nobleſſe* en 1270 en faveur de Raoul l'orfévre, c'eſt-à-dire, l'argentier ou payeur de ſa maiſon, prit le parti d'annoblir pluſieurs roturiers. On employa la même reſſource en Angleterre. Enfin en Allemagne même, ſi les empereurs n'euſſent pas fait de nouveaux gentilshommes, s'il n'y avoit de nobles que ceux qui prouveroient la poſſeſſion de leurs châteaux & de leurs fiefs, ou du ſervice militaire de leurs aïeux, du tems de Frédéric Barberouſſe, ſans doute qu'on n'en trouveroit pas beaucoup. (*D. J.*)

NOBLESSE DE HAUT PARAGE, eſt celle qui ſe tire d'une famille illuſtre & ancienne. *Voyez le roman de* Garin & Guillaume Guyart. La Roque, *chap lij.* (*A*)

NOBLESSE HÉRÉDITAIRE, eſt celle qui paſſe du pere aux enfans & autres deſcendans. La *nobleſſe* provenante des grands offices étoit héréditaire chez les Romains, mais elle ne s'étendoit pas au-delà des petits-enfans.

En France toute *nobleſſe* n'eſt pas héréditaire; il y a des offices qui ne donnent qu'une *nobleſſe* perſonnelle, d'autres qui donnent commencement à la *nobleſſe* pour les deſcendens; mais il faut que le pere & l'aïeul ayent rempli un de ces offices pour donner la *nobleſſe* au petit-fils ſans qu'il ſoit pourvu d'un office ſemblable; enfin il y a des offices qui tranſmettent la *nobleſſe* au premier degré. *Voyez* NOBLESSE AU PREMIER DEGRÉ, NOBLESSE *patre & ave*, NOBLESSE TRANSMISSIBLE.

NOBLESSE HONORAIRE, eſt celle qui ne conſiſte qu'à prendre le titre de noble, & à être conſidéré comme vivant noblement ſans avoir la *nobleſſe* héréditaire: ce n'eſt qu'une *nobleſſe* perſonnelle, elle n'a même que les privileges des nobles, comme la *nobleſſe* perſonnelle de certains officiers. *Voyez* la Roque, *chap. xcvi. & ci-après* NOBLESSE PERSONNELLE.

NOBLESSE ILLUSTRE, eſt celle qui tient le premier rang ou degré d'honneur, comme ſont les princes du ſang; elle eſt encore au-deſſus de ce que l'on appelle *la haute nobleſſe*. *Voyez* Loyſeau, *traité des Ordres*, *chap. vj. n.* 9. *& ci-deſſus* HAUTE-NOBLESSE.

NOBLESSE IMMÉDIATE, en Allemagne, eſt celle des ſeigneurs qui ont des fiefs mouvans directement de l'empire, & qui jouiſſent des mêmes prérogatives que les villes libres: ils prennent l'inveſtiture en la même forme; mais ils n'ont pas comme ces villes le droit d'archives.

Le corps de la *nobleſſe* immédiate eſt diviſé en quatre provinces & en quinze cantons; ſavoir, la Suabe, qui contient cinq cantons: la Franconie, qui en contient ſix; la province du Rhin, qui en contient trois, & l'Alſace, qui ne fait qu'un canton.

Cette *nobleſſe* immédiate eſt la principale *nobleſſe* d'Allemagne, parce que c'eſt l'empereur qui la confere immédiatement. Ceux que les électeurs annoblirent, ne ſont nobles que dans leurs états, à moins que leur *nobleſſe* ne ſoit confirmée par l'empereur. *Voyez* la Roque, *c. clxxij. & ci après* NOBLESSE MÉDIATE & NOBLESSE MIXTE. (*A*)

NOBLESSE IMMÉMORIALE, *ou* ISRÉPROCHABLE, eſt celle dont on ne connoît point le commencement, & qui remonte juſqu'au tems de l'établiſſement des fiefs; c'eſt pourquoi on l'appelle auſſi *féodale*, ou l'appelle auſſi *irréprochable* parce qu'elle eſt à couvert de tout reproche ou ſoupçon d'annobliſſement. *Voyez* la Roque, *préface*.

NOBLESSE INFÉODÉE *ou* FÉODALE, eſt celle qui tire ſon origine de la poſſeſſion ancienne de quelque fief. *Voyez ci-deſſus* NOBLESSE FÉODALE.

NOBLESSE IRRÉPROCHABLE, eſt celle dont l'origine eſt ſi ancienne, qu'elle eſt au-deſſus de tout reproche d'annobliſſement fait par lettres ou office, de maniere qu'elle eſt réputée pour *nobleſſe* de race & d'ancienne extraction. *Voyez la préface* de la Roque.

NOBLESSE DE LAINE, eſt la ſeconde claſſe de la *nobleſſe*. Dans la ville de Florence on y diſtingue deux ſortes de *nobleſſe* pour le gouvernement; ſavoir la *nobleſſe* de ſoie & la *nobleſſe* de laine. La premiere eſt plus relevée & plus qualifiée que la ſeconde. Il y a apparence que ces différentes dénominations viennent de la différence des habits. Cette diſtinction de deux ſortes de *nobleſſe* ſe fait au regard du gouvernement de la ville. *Voyez le traité de la Nobleſſe par* de la Roque, *chap. cxxj. & ſuiv.*

NOBLESSE LIBÉRALE, eſt celle que l'on a accordée à ceux qui pouſſés d'un beau zele ont dépenſé leur bien pour la défenſe de la patrie. *Voyez la préface* de la Roque.

NOBLESSE DE LETTRES, eſt celle qui eſt accordée aux gens de lettres, & aux gradués & officiers de judicature. On l'appelle auſſi *nobleſſe littéraire*. Voyez *ci-après* NOBLESSE LITÉRAIRE.

No-

NOBLESSE PAR LETTRES, eſt celle qui provient de lettres d'annobliſſement accordées par le prince.

M. d'Hozier dans l'hiſtoire d'Amboiſe, rapporte une charte d'annobliſſement du 24 Juin 1008, mais cette charte eſt ſuſpecte.

D'autres prétendent que les premieres lettres d'annobliſſement furent données en 1095 par Philippe I. à Eudes le Maire, dit Cholo S. Mars.

On fait encore mention de quelques autres lettres de *nobleſſe* données par Philippe Auguſte.

Mais il eſt plus certain qu'ils commencerent ſous Philippe III. car il ſe voit un annobliſſement de ce tems qu'il accorda à Raoul l'orfévre.

Ses ſucceſſeurs en accorderent auſſi quelques-uns; mais ils devinrent plus fréquens ſous Philippe de Valois, & il en accorda dès-lors moyennant finance & ſans finance; car la charte de *nobleſſe* de Guillaume de Dormans en 1339, fait mention qu'elle fut donnée ſans finance, & en 1354. Jean de Reims paya trente écus d'or; un autre en 1355 en paya quatre-vingt.

Dans la ſuite il y a eu des annobliſſemens créés par édit, & dont la finance a été réglée; mais ils ont toujours été ſuivis de lettres particulieres pour chaque perſonne qui devoit profiter de la grace portée par l'édit.

Charles IX. créa douze nobles en 1564; il en créa encore trente par édit de 1568.

Henri III. en créa mille par édit du mois de Juin 1576, par des déclarations des 20 Janvier & 10 Septembre 1577.

Il y eut une autre création de nobles par édit de Juin 1588, vérifiée au parlement de Rouen.

On en créa vingt par édit du 20 Octobre 1590, & vingt autres par édit du 23 Novembre ſuivant pour des perſonnes tant taillables que non taillables; dit par édit d'Octobre 1594 & encore en Mars 1610.

En 1643 on en créa deux en chaque généralité pour l'avénement de Louis XIV. à la couronne.

Le 4 Décembre 1645, il fut créé cinquante nobles en Normandie, avec permiſſion de trafiquer leur vie durant, à condition que leurs enfans demeureroient dans des villes franches, & ſerviroient le roi au premier arriere ban.

En 1660 Louis XIV. créa deux nobles dans chaque généralité.

En 1696 il créa cinq cent nobles dans le royaume. On obtenoit des lettres de *nobleſſe* pour deux mille écus. Il créa encore deux cens nobles par édit du mois de Mai 1702, & cent autres par édit de Décembre 1711.

On a ſouvent donné des lettres de *nobleſſe* pour récompenſe de ſervices; mais à moins qu'ils ne ſoient ſpécifiés, on y a peu d'égard, vû qu'il y a eu de ces lettres où cette énonciation étoit devenue du ſtyle; on laiſſoit même le nom de la perſonne en blanc, de ſorte que c'étoit une *nobleſſe* au porteur.

Les divers beſoins de l'état ont ainſi réduit les miniſtres à chercher des reſſources dans l'avidité que les hommes ont pour les honneurs.

Il y a même eu des édits qui ont obligé des gens ſiches & aiſés de prendre des lettres de *nobleſſe*, moyennant finance; de ce nombre fut Richard, Grandorge, ſameux marchand de bœufs, du pays d'Auge en Normandie, qui fut obligé en 1577 d'accepter des lettres de *nobleſſe*, pour leſquelles on lui fit payer trente mille livres. La Roque en ſon *traité de la Nobleſſe, ch. xxi.* dit en avoir vu les contraintes entre les mains de Charles Grandorge ſieur du Rocher, ſon petit-fils.

Ce n'eſt pas ſeulement en France que la *nobleſſe* eſt ainſi devenue vénale. Au mois d'Octobre 1750, on publia à Milan, par ordre de la cour de Vienne, une eſpece de tarif qui fixe le prix auquel on pourra ſe procurer les titres de prince, duc, marquis, comte, & les ſimples lettres de *nobleſſe* ou de naturaliſation. *Voyez* le Mercure de France, Décembre 1750. *pag.* 184.

Les annobliſſemens accordés à prix d'argent, ont été ſujets à pluſieurs révolutions. Les annoblis ont été obligés en divers tems de prendre des lettres de confirmation, moyennant une finance.

On voit auſſi dès 1588 des lettres de rétabliſſement de *nobleſſe* enſuite d'une révocation qui avoit été faite.

Henri IV. par l'édit du mois de Janvier 1598, révoqua tous les annobliſſemens qui avoient été faits à prix d'argent.

Il les rétablit enſuite par édit du mois de Mars 1606.

Louis XIII. par édit du mois de Novembre 1640, révoqua tous ceux qui avoient été faits depuis trente ans.

Les lettres de *nobleſſe* accordées depuis 1630, furent auſſi révoquées par édit du mois d'Août 1664.

Enfin par édit du mois d'Août 1715, Louis XIV. ſupprima tous les annobliſſemens par lettres & privileges de *nobleſſe* attribués depuis le premier Janvier 1689, aux offices, ſoit militaires, de juſtice ou finance.

Pour jouir pleinement des privileges de *nobleſſe*, il faut faire enregiſtrer ſes lettres au parlement, en la chambre des comptes & en la cour des aides.

Voyez la Roque, *ch. xxi.* Bilion, au mot *Annobliſſement*, & ce qui a été dit ci-devant en parlant de la *nobleſſe* en général.

NOBLESSE LITTÉRAIRE *ou* SPIRITUELLE, eſt une qualification que l'on donne à la *nobleſſe*, accordée aux gens de lettres pour récompenſe de leurs talens. *Voyez la préf.* de la Roque.

On peut auſſi entendre par là une certaine *nobleſſe* honoraire, qui eſt attachée à la profeſſion des gens de lettres, mais qui ne conſiſte en France que dans une certaine conſidération que donnent le mérite & la vertu. A la Chine on ne reconnoît point de vrais nobles que les gens de lettres; mais cette *nobleſſe* n'y eſt point héréditaire: le fils du premier officier de l'état reſte dans la foule, s'il n'a lui-même un mérite perſonnel qui le ſoutienne.

Quelques auteurs par *nobleſſe littéraire*, entendent auſſi la *nobleſſe* de robe, comme Nicolas Upton anglois, qui n'en diſtingue que deux ſortes; l'une militaire, l'autre littéraire, qui vient des ſciences & de la robe, *togata ſive litteraria*.

NOBLESSE LOCALE, eſt celle qui s'acquiert par la naiſſance dans un lieu privilégié, telle que celle des habitans de Biſcaye. *Voyez* la Roque, *chap. lxxvij.*

On pourroit auſſi entendre par *nobleſſe locale*, celle qui n'eſt reconnue que dans un certain lieu, telle qu'étoit celle des villes romaines dont les nobles étoient appellés *domi nobiles*.

Les auteurs qui ont traité des patrices d'Allemagne, diſent que la plûpart des communautés qui ſont dans les limites de l'Empire, ſont gouvernées par certaines familles qui uſent de toutes les marques extérieures de *nobleſſe*, qui n'eſt pourtant reconnue que dans leur ville; aucun des nobles de cette eſpece n'étant reçu dans les chapitres nobles: en ſorte qu'il y a en Allemagne comme deux ſortes de *nobleſſe*, une parfaite & une autre *locale* qui eſt imparfaite; & ces mêmes auteurs diſent que la plûpart de ces familles ne tenant point du palais le commencement de leur *nobleſſe*, & ne portant point les armes, ils ſe ſont contentés de l'état de bourgeoiſie & des charges de leur communauté, en vivant noblement. *Voy.* la Roque, *chap. xxxix.*

Il eſt de même des nobles de Chiary en Piémont, & des nobles de certains lieux dans l'état de Veniſe. La Roque, *ch. clxvij.*

NOBLESSE CIVILE, POLITIQUE *ou* ACCIDENTELLE, eſt celle qui provient de l'exercice de quelque office ou emploi qui annoblit celui qui en eſt revêtu: elle eſt oppoſée à la *nobleſſe* d'origine. *Voyez* la Roque & Thomas Miles, *in tract. de nobilitate*.

On peut auſſi entendre par *nobleſſe civile*, toute *nobleſſe* ſoit de race ou d'office, ou par lettres, reconnue par les lois du pays, à la différence de la *nobleſſe* honoraire qui n'eſt qu'un titre d'honneur attaché à certains états honorables, leſquels ne jouiſſent pas pour cela de tous les privileges de la *nobleſſe*. Voyez *ci-après* NOBLESSE HONORAIRE.

NOBLESSE CLÉRICALE, on attachée à la cléricature, conſiſte en ce que les clercs vivant cléricalement, participent à quelques privileges des nobles, tels que l'exemption des tailles; mais cela ne produit pas en eux une *nobleſſe* proprement dite: ils ſont ſeulement conſidérés comme gens vivant noblement.

Les eccléſiaſtiques des dioceſes d'Autun & de Langres ont prétendu avoir par état la *nobleſſe*, mais tout leur droit ſe borne comme ailleurs, à l'exemption des tailles & corvées perſonnelles. *Voyez* la Roque, *chap. xlix.* (*A*)

NOBLESSE DE CLOCHE, ou de la *cloche*, eſt celle qui provient de la mairie & autres charges municipales auxquelles la *nobleſſe* eſt attribuée. On l'appelle *nobleſſe de cloche*, parce que les aſſemblées pour l'élection des officiers municipaux ſe font ordinairement au ſon du beffroi ou groſſe cloche de l'hôtel-de-ville.

Les conſulaires du roi en Languedoc, faiſant la recherche de la *nobleſſe*, appellent ainſi la *nobleſſe* des capitouls de Toulouſe, *nobleſſe de la cloche*. *Voyez* la Roque, *ch. xxxvj.*

NOBLESSE COMITIVE, eſt celle que les docteurs régens en Droit acquierent au bout de 20 ans d'exercice. On l'appelle *comitive*, parce qu'ils peuvent prendre la qualité de *comes*, qui ſignifie *comte*; ce qui eſt fon-

fondé sur la loi unique au code *de professoribus in urbe Constantin.*

Il est constant que les professeurs en Droit ont toujours été décorés de plusieurs beaux privileges, qu'en diverses occasions ils ont été traités comme les nobles, par rapport à certaines exemptions. C'est pourquoi plusieurs auteurs ont prétendu qu'ils étoient réellement nobles: ils ont même prétendu que cela s'étendoit à tous les docteurs en Droit. Tel est le sentiment de Guy pape, de Tiraqueau, de François Marc, de Cynus Bartole, de Baldc Dangelus, de Paul de Castre, de Jean Raynace, d'Ulpien, de Cramerus, de Lacat de Pyrus.

La qualité de professeur en Droit est si considérable à Milan, qu'il faut même être déjà noble pour remplir cette place, & faire preuve de la *noblesse* requise par les statuts avant sa profession, comme rapporte Paul de Morigia docteur Milanois, dans son *hist. eccl. mlan.* & *l.*

Mais en France, les docteurs en Droit ni les professeurs ne jouissent de la *noblesse* que comme les Avocats & Médecins, c'est-à-dire que leur *noblesse* n'est qu'un titre d'honneur, qui ne les autorise pas à prendre la qualité d'écuyer, & ne leur donne pas les privileges de *noblesse*. *Voyez* la Roque, *ch. xlij.* & *ci devant le mot docteur en Droit.*

NOBLESSE COMMENCÉE, est celle dont le tems ou les degrés nécessaires ne sont pas encore remplis, comme ils doivent l'être pour former une *noblesse* acquise irrévocablement. *Voyez* NOBLESSE ACTUELLE.

NOBLESSE COMMENSALE, est celle qui vient de service domestique & des rables des maisons royales, telle qu'étoit autrefois celle des chambellans ordinaires. *Voy. la pref.* de la Roque.

NOBLESSE COUTUMIERE *ou* utérine, est celle qui prend la source du côté de la mere, en vertu de quelque coutume ou usage. *Voyez la préf.* de la Roque, & *ci-après* NOBLESSE UTÉRINE.

NOBLESSE DE MARQUIS *ou* de transmigration, est celle d'un étranger qui passe de son pays dans un autre état, où il s'annonce sous un nom emprunté, ou qui est équivoque à quelque grand nom. *Voyez la préf.* de la Roque.

DEMI-NOBLESSE, est une qualification que l'on donne quelquefois à la *noblesse* personnelle de certains officiers, qui ne passe point aux enfans. *Voyez* M. le Bret dans son *septieme plaidoyer*.

NOBLESSE A DEUX VISAGES, est celle qui est accordée tant pour le passé que pour l'avenir lorsqu'on obtient des lettres de confirmation ou de réhabilitation, ou même en tant que besoin seroit d'annoblissement. *Voyez* la Roque, *ch. xxj.* (*A*)

NOBLESSE DE DIGNITÉ, est celle qui provient de quelque haute dignité, soit féodale ou personnelle, comme des grands offices de la couronne, & des offices des cours souveraines.

NOBLESSE DES DOCTEURS EN DROIT. *Voyez ce qui en est dit ci-devant à l'article* NOBLESSE COMMUNE.

NOBLESSE QUI DORT, c'est celle dont la jouissance est suspendue à cause de quelque acte contraire. C'est un privilege particulier aux nobles de la province de Bretagne. Suivant l'article 561, les nobles qui font trafic de marchandises & usent de bourse commune, contribuent pendant ce tems aux tailles, aides & subventions roturieres; & les biens acquis pendant ce même tems, se partagent également pour la premiere fois, encore que ce fussent des biens nobles. Mais il leur est libre de reprendre leur *noblesse* & privilege d'icelle, toutes fois & quantes que bon leur semblera en laissant leur trafic & usage de bourse communs, en faisant de ce leur déclaration devant le plus prochain juge royal de leur domicile. Cette déclaration doit être insinuée au greffe, & notifiée aux marguilliers de la paroisse, moyennant quoi le noble reprend sa *noblesse*, pourvû qu'il vive noblement; & les acquets nobles, faits par lui depuis cette déclaration, se partagent noblement.

M. d'Argentré observe que cet article est de la nouvelle réformation; mais que l'usage étoit déjà de même auparavant.

La *noblesse qui dort* est en suspens, *dormit sed non extinguitur.* (*A*)

NOBLESSE D'ÉCHEVINAGE, est celle qui vient de la fonction d'échevin, que celui qui se prétend noble, ou quelqu'un de ses ancêtres paternels, a rempli dans une ville où l'échevinage donne la *noblesse*, comme à Paris, à Lyon, &c.

Ce privilege est établi à l'instar de ceux des décurions des villes romaines, qui se prétendoient nobles & privilegiés, *cod. de decur.* Charles V. en 1371, donna la *noblesse* aux bourgeois de Paris. Henri III. par des lettres de Janvier 1577, réduisit ce privilege au prevôt des marchands & aux quatre échevins qui avoient été en charge depuis l'avénement d'Henri II. à la couronne, & à leurs successeurs, & à leurs enfans nés & à naître, pourvû qu'ils ne dérogent point.

Quelques autres villes ont le même privilege. *Voyez* ECHEVIN & ECHEVINAGE.

NOBLESSE EMPRUNTÉE, est lorsqu'un parent annobli prête sa charte à un autre non annobli, pour mettre toute sa race en honneur & à couvert de la recherche de la taxe des francs-fiefs & de la taille. *Pref.* de la Roque.

NOBLESSE ENTIERE, est celle qui est héréditaire, & qui passe à la postérité, à la différence de la *noblesse* personnelle attachée à certains offices, qui ne passe point aux enfans de l'officier, & qu'on appelle *demi noblesse*. La Roque, *ch. liv.* *Voyez* DEMI-NOBLESSE.

NOBLESSE D'ÉPÉE, est celle qui vient de la profession des armes. *Voyez* NOBLESSE PAR LES ARMES.

NOBLESSE ÉTRANGERE; on entend par-là celle qui a été accordée ou acquise dans un autre état que celui où l'on demeure actuellement.

Chaque souverain n'ayant de puissance que sur ses sujets, un prince ne peut régalierement annoblir un sujet d'un autre prince. L'empereur Sigismond étant venu à Paris en 1415, pendant la maladie de Charles VI. vint au parlement où il fut reçu par la faction de la maison de Bourgogne; on plaida devant lui une cause au sujet de l'office de sénéchal de Beaucaire, qui avoit toûjours été rempli par des gentilshommes; l'un des contendans qui étoit chevalier, se prévaloit de sa noblesse contre son adversaire nommé *Guillaume Signet*, qui étoit roturier. Sigismond pour trancher la question, voulut annoblir Guillaume Signet; Pasquier, & quelques autres supposent même qu'il le fit, & que pour cet effet, l'ayant fait mettre à genoux près du greffier, il fit apporter une épée & des éperons dorés, & lui donna l'accolade; qu'en conséquence, le premier président dit à l'avocat de l'autre partie, de ne plus insister sur le défaut de *noblesse*, puisque ce moyen tomboit. Pasquier n'a pu cependant s'empêcher de dire que plusieurs trouverent mauvais que l'empereur entreprit ainsi sur les droits du roi, & même qu'il eût pris séance au parlement.

Quelques-uns disent que le chancelier, qui étoit aux piés de Sigismond, s'opposa à ce qu'il voulut faire, lui observant qu'il n'avoit pas le droit de faire un gentilhomme en France; & que Sigismond voyant cela, dit à cet homme de le suivre jusqu'au pont de Beauvoisine, où il le déclara gentilhomme: enfin, que le roi confirma cet annoblissement. *Tableau de l'empire germanique*, *page* 37.

Tiraqueau a prétendu qu'un prince ne pouvoit conférer la *noblesse* hors les limites de ses états, par la raison que le prince n'est-là que personne privée; mais Bartole, *sur la loi* 1. *ff.* 3. *off. pro consul. coll.* 9. Barbarus, *in caput novit. coll.* 11. & Jean Raynace, en son *Traité de la noblesse*, tiennent le contraire, parce que l'annoblissement est un acte de juridiction volontaire; c'est même plûtôt une grace qu'un acte de juridiction. En effet, il y en a un exemple récent pour la chevalerie, dont on peut également augmenter pour la simple *noblesse*. Le 9 Octobre 1750, dom François Pignatelli, ambassadeur d'Espagne, chargé d'une commission particuliere de S. M. catholique, fit dans l'église de l'abbaye royale de saint Germain-des-Prés, la cérémonie d'armer chevalier de l'ordre de Calatrava le marquis de Maenza, seigneur espagnol, auquel le prieur de l'abbaye donna l'habit de même ordre. *Voyez* le Mercure de France de Décembre 1750, *page* 188.

Mais, quoiqu'un prince souverain qui se trouve dans une autre souveraineté que la sienne, puisse y donner des lettres de *noblesse*, ce n'est toûjours qu'à ses propres sujets; s'il en accorde à des sujets d'un autre prince, cet annoblissement ne peut avoir d'effet que dans les états de celui qui l'a accordé, & ne peut préjudicier aux droits du prince, dont l'annobli est le sujet, à-moins que ce prince n'accorde lui même des lettres par lesquelles il consente que l'impétrant jouisse aussi du privilege de *noblesse* dans ses états; auquel cas, l'annobli ne sera plus à cet égard sous droit de la concession d'un prince étranger, mais de celle de son prince.

Cependant, comme la *noblesse* est une qualité inhérente à la personne, & qui la suit par-tout, les étrangers qui sont *nobles* dans leur pays, sont aussi tenus pour *nobles* en France. Ils y sont en conséquence exempts des francs fiefs, ainsi que l'observe Bacquet. Loiseau prétend même que ces *nobles* étrangers sont pareillement

exempts

exemptés de tous ſubſides roturiers, ſur-tout, dit-il, lorſque ces *nobles* ſont nés ſujets d'états, amis & alliés de la France, & que leur *nobleſſe* eſt établie en la forme. Defrances, *Traité des ordres, chap.* v.

Mais dans l'uſage préſent, les étrangers qui ſont *nobles* dans leur pays, n'ont en France qu'une *nobleſſe* perſonnelle, qui ne leur donne pas le droit de jouir de tous les autres priviléges attachés aux *nobles*, tels que l'exemption des tailles & autres ſubſides, & ſur-tout des priviléges qui touchent les droits du roi, parce qu'un ſouverain étranger ne peut accorder des droits au préjudice d'un autre ſouverain; mais le Roque, *ch. xxv.* dit que des étrangers ont été maintenus dans leur *nobleſſe* en ſe faiſant naturaliſer.

Il faut néanmoins excepter ceux qui tiennent leur *nobleſſe* d'un prince allié de la France, & dont les ſujets y ſont réputés regnicoles, tels que les ſujets du duc de Lorraine, & ceux du prince de Dombes; car les ſujets de ces princes qui ſont *nobles* dans leur pays, jouiſſent en France des priviléges de *nobleſſe*, de même que les ſujets du roi; ce qui eſt fondé ſur la qualité de regnicoles, & ſur la réciprocité des priviléges qu'il y a entre les deux nations; les François qui ſont *nobles* jouiſſans pareillement des priviléges de *nobleſſe* dans les états de ces princes. *Voyez* la Roque, *Tr. de la nobleſſe*, *chap. lxxvj.* (*A*)

NOBLESSE FÉMININE, ou UTÉRINE, eſt celle qui ſe perpétue par les filles, & qui ſe communique à leurs maris & aux enfans qui naiſſent d'eux. *Voyez ci-après* NOBLESSE UTÉRINE.

NOBLESSE FÉODALE ou INFÉODÉE, eſt celle dont les preuves ſe tirent de la poſſeſſion quelconque de quelque fief, & qui remontent juſqu'aux premiers tems de l'établiſſement des fiefs où ces ſortes d'héritages ne pouvoient être poſſédés que par des nobles, ſoit de pere ou de mere, tellement que quand le roi vouloit conférer un fief à un roturier, il le faiſoit chevalier, ou du-moins l'annoblifſoit en lui donnant l'inveſtiture de ce fief. Dans les commencemens ces annoblifſements à l'effet de poſſéder des fiefs, ne ſe faiſoient que verbalement en préſence de témoins. Dans la ſuite, quand l'uſage de l'écriture devint plus commun, on dreſſa des chartes de l'annoblifſement & inveſtiture. Il ne faut pas confondre ces annoblifſemens à l'effet de poſſéder des fiefs, avec ceux qui ſe donnoient par lettres ſimplement, ſans aucune inveſtiture de fief. Le premier exemple de ces lettres n'eſt que de l'an 1099, au lieu que l'annoblifſement par l'inveſtiture des fiefs, eſt auſſi ancien que l'établiſſement des fiefs, c'eſt-à-dire, qu'il remonte juſqu'au commencement de la troiſieme race, & même vers la fin de la ſeconde.

La faculté que l'on eut de permettre aux roturiers de poſſéder des fiefs, & l'uſage qui s'introduiſit de les annoblir à cet effet, opéra dans la ſuite que tous ceux qui poſſédoient des fiefs, furent réputés nobles. Le fief communiquoit ſa *nobleſſe* au roturier qui le poſſédoit, pourvu qu'il fît ſa demeure ſur le fief; tandis qu'au contraire les nobles étoient traités comme roturiers tant qu'ils demeuroient ſur une roture.

Cependant la ſucceſſion d'un roturier qui poſſédoit un fief ſans avoir été annobli, ne ſe partageoit pas noblement juſqu'à ce que le fief fût tombé en tierce foi, c'eſt-à-dire, qu'il eût paſſé de l'ayeul au fils, & de celui-ci aux petits enfans; alors le fief ſe partageoit noblement, & les petits-enfans jouiſſoient de la *nobleſſe* héréditaire.

Cet annoblifſement par la poſſeſſion des fiefs, quand ils avoient paſſé de l'ayeul au fils, du fils au petits-fils, étoit encore en uſage en Italie & en France, dans le xv. ſiecle, ainſi que l'atteſte le *Poggio*.

Pour réprimer cette uſurpation de *nobleſſe* par la poſſeſſion des fiefs, nos rois ont fait payer de tems en tems aux roturiers une certaine finance que l'on appelloit *droit de francs fiefs*, afin d'interrompre la poſſeſſion de la *nobleſſe* que les roturiers prétendoient tirer des fiefs.

Cependant les roturiers qui poſſédoient des fiefs, coquinoient toûjours à ſe qualifier écuyers, l'ordonnance de Blois, art. 258, ordonna que les roturiers & non-nobles achetans fiefs nobles, ne ſeroient pour ce annoblis, de quelque revenu que fuſſent les fiefs par eux acquis, & tel eſt actuellement l'uſage. *Voyez* la Roque, *chap. xxvij.* le *préface de M.* de Lauriere, *ſur le premier tome des ordonnances*, le mot FIEF, & NOBLESSE IMMÉMORIALE.

NOBLESSE DE MAIRIE, ou DE PRIVILÉGE, eſt celle qui vient de la fonction de maire, ou autre office municipal, qui a été remplie par celui qui ſe prétend noble, ou par quelqu'un de ſes ancêtres en ligne directe maſculine, dans une ville où l'exercice des charges municipales donne la *nobleſſe*, comme à Paris, à Lyon, à Poitiers, *&c.*

NOBLESSE MATERNELLE, eſt la *nobleſſe* de la mere conſidérée par rapport aux enfans.

Suivant le droit commun, la *nobleſſe* de la mere ne ſe tranſmet point aux enfans; on peut voir ce qui eſt dit ci-après à ce ſujet à l'article NOBLESSE UTÉRINE.

C'eſt principalement du pere que procede la *nobleſſe* des enfans; celui qui eſt iſſu d'un pere noble & d'une mere roturiere, jouit des titres & priviléges de *nobleſſe*, de même que celui qui eſt iſſu de pere & mere nobles.

Cependant la *nobleſſe* de la mere ne laiſſe pas d'être conſidérée; lorſqu'elle concourt avec celle du pere, elle donne plus de luſtre à la *nobleſſe* des enfans, & la rend plus parfaite. Elle eſt même néceſſaire en certains cas, comme pour être admis dans certains chapitres nobles, ou dans quelque ordre de chevalerie où il faut preuve de *nobleſſe* du côté de pere & de mere; il faut même en certains cas prouver la *nobleſſe* des ayeules des peres & meres, de leurs biſayeules, & de leurs triſayeules; on diſpenſe quelquefois de la preuve de quelques degrés de *nobleſſe* du côté des femmes, mais rarement diſpenſe-t-on d'aucun des degrés néceſſaires de *nobleſſe* du côté du pere.

La *nobleſſe* de la mere peut encore ſervir à ſes enfans, quoique le pere ne fût pas noble, lorſqu'il s'agit de partager ſa ſucceſſion, dans une coutume de repréſentation où il ſuffit de repréſenter une perſonne noble, pour partager noblement. *Voyez le premier tome des œuvres* de Cochin, *art.* 20.

NOBLESSE MÉDIATE, en Allemagne, eſt celle que donnent les électeurs; elle n'eſt reconnue que dans leurs états, & non dans le reſte de l'empire.

De Prade, en ſon *hiſt. d'Allemagne*, dit que les nobles médiats ont des régales ou droits régaliens dans leurs fiefs par des conventions particulieres, cependant qu'ils n'ont point droit de chaſſe. *Voyez ci-devant* NOBLESSE IMMÉDIATE, & *ci-après* NOBLESSE MIXTE.

NOBLESSE MILITAIRE, eſt celle qui eſt acquiſe par la profeſſion des armes. C'eſt de-là que la *nobleſſe* de France la plus ancienne, tire ſon origine; car les Francs qui faiſoient tous profeſſion de porter les armes, étoient auſſi tous réputés nobles. Les deſcendans de ces anciens Francs ont conſervé la *nobleſſe*; on la regardoit même autrefois comme attachée à la profeſſion des armes en général; mais ſous la troiſieme race on ne permit de prendre le titre de *noble*, & de jouir des priviléges de *nobleſſe*, qu'à ceux qui ſeroient nobles d'extraction, ou qui auroient été annoblis par la poſſeſſion de quelque fief, ou par un office noble, ou par des lettres du prince.

Il n'y avoit depuis ce tems aucun grade dans le militaire, auquel la *nobleſſe* fût attachée; la dignité même de maréchal de France ne donnoit pas la *nobleſſe*, mais elle la ſuppoſoit préſumer en celui qui étoit élevé à ce premier grade.

Henri IV. par un édit du mois de Mars 1600, *article* 25, défendit à toutes perſonnes de prendre le titre d'*écuyer*, & de s'inférer au corps de la *nobleſſe*, s'ils n'étoient iſſus d'un ayeul & d'un pere qui euſſent fait profeſſion des armes, ou ſervi le public en quelqu'une des charges qui peuvent donner commencement à la *nobleſſe*.

Mais la diſpoſition de cet article éprouva pluſieurs changemens par différentes lois poſtérieures.

Ce n'eſt que par un édit du mois de Novembre 1750, que le roi a créé une *nobleſſe militaire* qu'il a attachée à certains grades & ancienneté de ſervice.

Cet édit ordonne entre autres choſes, qu'à l'avenir le grade d'officier général conférera de droit la *nobleſſe* à ceux qui y parviendront, & à toute leur poſtérité légitime lors née & à naître.

Ainſi tout maréchal de camp, lieutenant général, ou maréchal de France, eſt de droit annobli par ce grade.

Il eſt auſſi ordonné que tout officier né en légitime mariage, dont le pere & l'ayeul auront acquis l'exemption de la taille par un certain tems de ſervice, ſuivant ce qui eſt porté par cet édit, ſera noble de droit, après toutefois qu'il aura été créé chevalier de ſaint Louis, qu'il aura ſervi pendant le tems preſcrit par les articles quatre & ſix de cet édit, ou qu'il aura profité de la diſpenſe accordée par l'article huit, à ceux que leurs bleſſures mettent hors d'état de continuer leurs ſervices.

Au lieu des certificats de ſervice que l'édit de 1750 avoit ordonné de prendre au bureau de la guerre, pour jouir de la *nobleſſe*, la déclaration du 22 Janvier 1752 ordonne de prendre des lettres du grand ſceau, ſous le titre de *lettres d'approbation de ſervices*, leſquelles ne ſont ſujettes à aucun enregiſtrement. L'im-

L'impératrice reine de Hongrie a fait quelque chose de semblable dans ſes états, ayant par une ordonnance du mois de Février 1757, qu'elle a envoyé à chaque corps de ſes troupes, accordé la *nobleſſe* à tout officier, ſoit national, ſoit étranger, qui aura ſervi dans ſes armées pendant 30 ans. *Voyez le Mercure d'Avril 1757. page* 181. (*A*)

NOBLESSE MIETE, en Allemagne, eſt celle des ſeigneurs qui ont des fiefs mouvans directement de l'empire, & auſſi d'autres fiefs ſitués dans la mouvance des électeurs & autres princes qui relevent eux-mêmes de l'empire. *Voy.* la Roque, *ch. clxxij. & ci-devant* NOBLESSE IMMÉDIATE, *&* NOBLESSE MÉDIATE.

NOBLESSE NATIVE, ou NATURELLE, eſt la même choſe que *nobleſſe de race*; Thomas Miles l'appelle *nativa*; Bartole, Landulphus, & Therriat, l'appellent *naturalis*. *Preface* de la Roque.

NOBLESSE DE NOM ET D'ARMES eſt la *nobleſſe* ancienne & immémoriale, celle qui s'eſt formée en même tems que les fiefs furent rendus héréditaires, & que l'on commença à uſer des noms de famille & des armoiries. Elle ſe manifeſta d'abord par les cris du nom dans les armées & par les armes érigées en trophée dans les combats ſanglans, & en tems de paix parmi les joûtes & les tournois.

Les gentilshommes qui ont cette *nobleſſe* s'appellent *gentilshommes de nom & d'armes*; ils ſont conſidérés comme plus qualifiés que les autres nobles & gentilshommes qui n'ont pas cette même prérogative de *nobleſſe*.

Cette diſtinction eſt obſervée dans toutes les anciennes chartes, & par les hiſtoriens & autres auteurs: l'ordonnance d'Orléans, celle de Moulins & celle de Blois veulent que les baillifs & ſénéchaux ſoient gentilshommes de nom & d'armes, c'eſt-à-dire d'ancienne extraction, & non pas de ceux dont on connoît l'annobliſſement.

En Allemagne & dans tous les Pays-Bas, cette *nobleſſe de nom & d'armes* eſt fort recherchée; & l'on voit par un certificat du gouvernement de Luxembourg du 31 Juin 1619, que dans ce duché on n'admet au ſiege des nobles que les gentilshommes de nom & d'armes; que les nouveaux nobles, qu'on appelle *francs-hommes*, ne peuvent pas ſeoir en jugement avec les autres nobles féodaux. *Voyez* la Roque, *chap. viij. à la fin.* (*A*)

NOBLESSE NOUVELLE eſt oppoſée à la NOBLESSE ANCIENNE, on entend parmi nous par *nobleſſe nouvelle* celle qui procede de quelque office ou de lettres, dont l'époque eſt connue dans les Pays-Bas; on regarde comme *nobleſſe nouvelle* non-ſeulement celle qui s'acquiert par les charges ou par lettres, mais même celle de race, lorſqu'elle n'eſt pas de nom & d'armes. *Voyez* la Roque, *chap. viij. & ci-devant* NOBLESSE ANCIENNE.

NOBLESSE D'OFFICE *ou* CHARGE eſt celle qui vient de l'exercice de quelque office ou charge honorable, & qui a le privilege d'annoblir.

Celui qui eſt pourvû d'un de ces offices ne jouit des privileges de *nobleſſe* que du jour qu'il eſt reçu & qu'il a prêté ſerment.

Pour que l'officier tranſmette la *nobleſſe* à ſes enfans, il faut qu'il décede revêtu de l'office ou qu'il l'ait exercé pendant 20 ans, & qu'au bout de ce tems il ait obtenu des lettres de vétérance.

Il y a même certains offices dont il faut que le pere & le fils ayent été revêtus ſucceſſivement pour que leurs deſcendans jouiſſent de la *nobleſſe*.

Les offices qui donnent la *nobleſſe* ſont les grands offices de la couronne, ceux de ſecrétaire d'état & de conſeiller d'état, ceux des magiſtrats des cours ſouveraines, des tréſoriers de France, des ſecrétaires du roi, & pluſieurs autres, tant de la maiſon du roi que de judicature & des finances.

Il y a auſſi des offices municipaux qui donnent la *nobleſſe*. *Voyez* NOBLESSE DE CLOCHE, D'ÉCHEVINAGE DE VILLE. (*A*)

NOBLESSE OFFICIEUSE eſt celle qui ſert aux paſſions & inclinations des grands, pour élever leurs domeſtiques qui leur ont rendu des ſervices. *Voyez la préface* de la Roque.

NOBLESSE D'ORIGINE *ou* ORIGINELLE eſt celle que l'on tire de ſes ancêtres. *Voyez* Duhaillon *en ſon hiſtoire de France*, & les *articles* NOBLESSE ANCIENNE, NATIVE, D'EXTRACTION, DE RACE.

NOBLESSE PALATINE eſt celle qui tire ſon origine des grands offices du palais, ou maiſon du roi & de la reine auxquels la *nobleſſe* eſt attachée. *Voyez la préface* de la Roque.

NOBLESSE DE PARAGE eſt la *nobleſſe* de race, & ſingulierement celle qui ſe tire du côté du pere. *Voyez* la Roque, *chap. xj.*

NOBLESSE PARFAITE eſt celle ſur laquelle il n'y a rien à déſirer, ſoit pour le nombre de ſes quartiers, ſoit pour les preuves: la *nobleſſe* la plus parfaite eſt celle dont la preuve remonte juſqu'au commencement de la troiſieme race ſans qu'on en voye même l'origine; & pour le nombre des quartiers en France on ne remonte guere au-delà du quartieme ayeul, ce qui fournit 32 quartiers: les Allemands & les Flamands affectent de prouver juſqu'à 64 quartiers. *Voyez* la Roque, *chap. x.*

NOBLESSE PATERNELLE eſt celle qui vient du pere; ſuivant le droit commun, c'eſt la ſeule qui ſe tranſmette aux enfans.

On entend auſſi quelquefois par *nobleſſe paternelle* l'illuſtration que l'on tire des alliances du côté paternel. *Voyez* NOBLESSE MATERNELLE.

NOBLESSE PATRE ET AVO, ou ſouſentend *conſulibus*, eſt celle qui n'eſt acquiſe aux deſcendans d'un annobli par charge qu'autant que le pere & le fils ont rempli ſucceſſivement une de ces charges qui donnent commencement à la *nobleſſe*.

Cet uſage a été établi ſur le fondement de la loi 1, au code *de dignitatibus*, qui porte: *Si ut proponitis & avum conſularem & patrem prætorium habuiſti, & non privatas conditiones hominibus ſed clariſſimas auſpexiſti, claritatem generis retinetis.*

Cette loi eſt néanmoins mal appliquée; car elle ne dit pas qu'il ſoit néceſſaire pour avoir le titre de *clariſſime*, que le pere & l'ayeul ayent été dans des charges éminentes, on ne révoquoit pas en doute la *nobleſſe* d'origine de la fille, mais on ſavoit ſi elle la conſervoit en ſe mariant.

La loi 2, du même titre confirme que la *nobleſſe* de l'officier ſe tranſmettoit au premier degré, puiſqu'elle dit *paternos honores filiis invidere non oportet*.

Cependant parmi nous tous les offices ne tranſmettent pas la *nobleſſe* au premier degré; ce privilege eſt réſervé aux offices de chancelier, de garde des ſceaux, de ſecrétaire d'état, de conſeiller d'état ſervant actuellement au conſeil, de maître des requêtes, de ſecrétaire du roi.

Les conſeillers de certaines cours ſouveraines ont auſſi la *nobleſſe* au premier degré; tels ſont ceux des parlemens de Paris, de Beſançon, de Dauphiné; le parlement de Dombes jouit de ce même privilege, tant en Dombes qu'en France.

La chambre des comptes de Paris & la cour des aides ont auſſi le même droit.

Mais dans la plûpart des autres cours ſouveraines les offices de préſident & de conſeiller ne tranſmettent la *nobleſſe* qu'au ſecond degré, qui eſt ce qu'on appelle *patre & ave*. *Voyez* la Roque, *chap. ij.* du petit *traité*, qui eſt à la ſuite du grand. (*A*)

NOBLESSE PATRICIENNE peut s'entendre de ceux qui deſcendoient de ces premiers ſénateurs de Rome, & qui furent nommés *patriciens*.

Dans les Pays-Bas, on appelle *familles patriciennes* celles qui ſont nobles.

En Allemagne, les principaux bourgeois des villes prennent le titre de *patrices*, & ſe donnent des armes, mais ils n'ont point de privileges particuliers, ſi ce n'eſt dans quelques villes, comme Nuremberg, Augsbourg, Ulm, où ils ſont diſtingués dans le magiſtrat, mais cette *nobleſſe* n'eſt pas reçue dans les colleges.

Les Suiſſes n'eſtiment que la *nobleſſe* qui étoit devant le dernier changement de gouvernement, & appellent celle qui s'eſt faite depuis *nobleſſe patricienne*. *Voyez* la Roque, *chap. clxxij.*

NOBLESSE PERSONNELLE eſt celle qui ne paſſe pas la perſonne, & ne ſe tranſmet pas à ſes enfans; telle eſt la *nobleſſe* attachée à certains offices de la maiſon du roi & autres qui donnent le titre d'écuyer, & toutes les exemptions des nobles, ſans néanmoins communiquer une véritable *nobleſſe* tranſmiſſible aux enfans.

On entend auſſi par *nobleſſe perſonnelle* celle qui eſt attachée à certaines profeſſions honorables, telles que les fonctions de judicature, la profeſſion d'avocat & celle de médecin: en Dauphiné, à Lyon, en Bourgogne ces ſortes de perſonnes ſont en poſſeſſion de mettre devant leur nom la qualité de *noble*; mais cette *nobleſſe* n'eſt qu'honoraire, & ne leur attribue pas les privileges des nobles. *Voyez* la Roque, *chap. xxxv. &* Henris.

NOBLESSE PETITE, en Eſpagne on appelle ainſi les ſeigneurs qui n'ont point de dignité, mais ſeulement juriſdiction; il y en a encore une moindre qui eſt celle des nobles qui n'ont aucune juriſdiction, & enfin on appelle

la *nobleſſe* très-petite, *minima*, l'état de ceux qui ne ſont pas vraiment nobles, mais qui vivent noblement & de leurs revenus.

En France, on ne connoît point ces diſtinctions; toute *nobleſſe* eſt de même qualité; un homme nouvellement annobli jouit des mêmes privileges que celui qui eſt noble de race, ſi ce n'eſt dans le cas où il faut prouver pluſieurs degrés de *nobleſſe*. *Voyez* Loyſeau, *traité des ordres, chap. vi. n°. 5.*

NOBLESSE POLITIQUE *ou* CIVILE eſt celle qui prend ſon origine des charges ou des lettres du prince. *Voyez la préface* de la Roque, Landolphus, Therriat & Bartole.

NOBLESSE AU PREMIER DEGRÉ eſt celle qui eſt acquiſe & partante en la perſonne des enfans, lorſque leur pere eſt mort revêtu d'un office qui annoblit, ou qu'il a ſervi pendant le tems preſcrit par les réglemens. *Voy.* NOBLESSE D'OFFICE, NOBLESSE MILITAIRE, NOBLESSE TRANSMISSIBLE.

NOBLESSE PRIVILEGIÉE eſt celle qui vient de la mairie & des charges de ſecrétaires du roi. *Voyez la préface* de la Roque.

NOBLESSE PRONONCÉE, on appelle ainſi celle qui n'étant pas bien fondée, eſt reconnue par un jugement paſſé de concert entre le pretendu noble & les habitans du lieu où il demeure. *Voyez la préface* de la Roque.

NOBLESSE PROTÉGÉE eſt celle de quelqu'un dont la *nobleſſe* eſt douteuſe & qui s'allie des grandes maiſons par des mariages, afin de s'affermir par le crédit de ces maiſons le titre de *nobleſſe* qu'on lui conteſte. *Voyez la préface* de la Roque.

NOBLESSE DE LA PUCELLE D'ORLÉANS, *voyez ce qui en eſt dit ci-après à l'article* NOBLESSE UTERINE.

NOBLESSE DE QUATRE LIGNES *ou* QUARTIERS eſt celle qui eſt établie par la preuve que les quatre ayeuls & ayeules étoient nobles; d'autres par *nobleſſe de quatre lignes* entendent celle dont la preuve comprend quatre lignes paternelles & autant de lignes du côté maternel, de ſorte que l'on remonte juſqu'à quatre généations, c'eſt-à-dire juſqu'au biſayeul, ce qui forme huit quartiers. Si l'on commence par celui *de cujus*, il eſt compté pour la premiere ligne; ſi l'on commence par le biſayeul, celui-ci fait la premiere ligne, & celui de *cujus* fait la quatrieme. En Italie & en Eſpagne, on exige communément la preuve de quatre lignes; il eſt fait mention de cette *nobleſſe de quatre lignes* dans les ſtatuts de l'ordre du croiſſant, inſtitué par René roi de Sicile & duc d'Anjou le 11 Août 1448, il déclare que nul ne pourra être reçu dans cet ordre qu'il ne ſoit gentilhomme de quatre lignes. *Voyez* la Roque, *chap. x.*

NOBLESSE DE RACE, *ou d'ancienne extraction*, eſt celle qui eſt fondée ſur la poſſeſſion immémoriale, plutôt que ſur les titres: cependant à cette poſſeſſion l'on peut joindre des titres énonciatifs ou confirmatifs.

En France la poſſeſſion doit être au moins de cent ans, quoique la déclaration de 1664 ſemble la fixer à cent quatre, puiſqu'elle veut que l'on prouve ſa poſſeſſion depuis 1560; mais elle eſt relative à une autre déclaration de l'an 1660: ainſi il ne faut que cent ans, comme il eſt encore ordonné par la déclaration du 16 Janvier 1714. *Voyez* NOBLESSE ANCIENNE, NOBLESSE D'EXTRACTION, NOBLESSE DE QUATRE LIGNES.

NOBLESSE DE ROBE, on appelle ainſi celle qui provient de l'exercice de quelque office de judicature auquel le titre & les privileges de *nobleſſe* ſont attachés.

Quoique la profeſſion des armes ſoit la voie la plus ancienne par laquelle on s'eſt commencé à acquérir la *nobleſſe*, il ne faut pas croire que la *nobleſſe* de robe ſoit inférieure à celle d'épée. La *nobleſſe* procede de différentes cauſes; mais les titres & privileges qui y ſont attachés, ſont les mêmes pour tous les nobles, de quelque ſource que procede leur *nobleſſe*; & la conſidération que l'on attache à la *nobleſſe* doit être égale, lorſque la *nobleſſe* procede de ſources également pures & honorables, telles que la magiſtrature & la profeſſion des armes.

On a même pratiqué pendant long-tems en France que la profeſſion des armes & l'adminiſtration de la juſtice n'étoient point ſéparées. La juſtice ne pouvoit être rendue que par des militaires, tellement que les lois ſaliques leur défendoient de quitter l'épée en tenant les plaids. Dans la ſuite tout le monde quitta les armes pour rendre la juſtice, & prit l'habit long, que les gens de loi ont ſeuls conſervé.

Loyſeau *en ſon tr. des offices, l. I. c. ix.* n. 10. fait voir que la vertu militaire n'eſt néceſſaire qu'en cas de guerre; au lieu que la juſtice eſt néceſſaire en paix & en guerre; en paix, pour empêcher la guerre; & en guerre, pour ramener la paix; que la force ſans la juſtice ne ſeroit pas une vertu, mais une violence, d'où il infere que la *nobleſſe* peut auſſi bien procéder de juſtice que de la force ou valeur militaire. Il obſerve encore au *n.* 17. que les offices d'éminente dignité attribuent aux poſſeſſeurs, non-ſeulement la ſimple *nobleſſe*, mais auſſi la qualité de chevalier, qui eſt un titre emportant haute *nobleſſe*; ce qui a ce lieu, dit-il, de tout tems à l'égard des principaux offices de juſtice, témoins les chevaliers de lois dont il eſt parlé dans Froiſſart.

Enfin il conclut au nombre 18, en parlant des offices de judicature, que tous ceux qui, à cauſe de leurs offices, ſe peuvent qualifier chevaliers, ſont nobles d'une parfaite nobleſſe eux & leurs enfans, ainſi que l'obſerve M. le Bret en ſon ſeptieme plaidoyer, ni plus ni moins que ceux à qui le roi confere l'ordre de chevalerie.

Au reſte, pour ne pas uſer de répétitions, nous renvoyons à ce que nous avons dit ſur la *nobleſſe* de robe, *au mot* ETATS. (*A*)

NOBLESSE DU SANG, eſt celle que l'on tire de la naiſſance, en juſtifiant que l'on eſt iſſu de parens nobles, ou au moins d'un pere noble. *Voyez* NOBLESSE D'EXTRACTION.

NOBLESSE DES SECRÉTAIRES DU ROI, *Voyez ci-après* SECRÉTAIRE DU ROI.

NOBLESSE SIMPLE, eſt celle qui ne donne que le titre de noble ou écuyer, à la différence de la haute nobleſſe, qui donne le titre de chevalier, ou autre encore plus éminent, telles que ceux de baron, comte, marquis, duc. *Voyez* NOBLESSE DE CHEVALERIE & HAUTE NOBLESSE.

NOBLESSE DE SOIE. *Voyez ce qui en eſt dit ci-devant à l'article* NOBLESSE DE LAINE.

NOBLESSE SPIRITUELLE *ou* LITTÉRAIRE. *Voyez ci-devant* NOBLESSE LITTÉRAIRE.

NOBLESSE DE TERRE FERME, eſt le nom que l'on donne en l'état de Veniſe & en Dalmatie à la nobleſſe qui demeure ordinairement ſur ſes champs. Dans l'état de Veniſe les nobles de terre ferme ou de campagne n'ont point de prérogatives; ils ne participent point aux conſeils & délibérations. En Dalmatie la *nobleſſe* de terre ferme gouverne ariſtocratiquement. *Voyez* la Roque, *c. xlxvij.*

NOBLESSE TITRÉE, eſt celle qui tire ſon origine de la chevalerie. *Voyez* NOBLESSE DE CHEVALERIE.

On entend auſſi par ce terme la haute *nobleſſe* ou *nobleſſe* de dignité, c'eſt-à-dire, les princes, les ducs, les marquis, comtes, vicomtes, barons, *&c. Voyez* HAUTE NOBLESSE.

NOBLESSE DE TOURNOI, eſt celle qui tire ſon origine des tournois ou combats d'adreſſe, inſtitués en 935 par l'empereur Henri l'oiſeleur. Il falloit, pour y être admis, faire preuve de douze quartiers. Ces tournois furent défendus ou négligés l'an 1403 en France; le dernier fut celui de 1559, qui fut ſi funeſte à Henri II. *Voyez* la Roque, *ch. xlxxvij.*

NOBLESSE DE TRANSMIGRATION *ou* DERAEQUÉE. *Voyez ci-devant* NOBLESSE DÉGARQUÉE.

NOBLESSE TRANSMISSIBLE, eſt celle qui paſſe de l'annobli à ſes enfans & petits enfans. Il y a des charges qui donnent une *nobleſſe* tranſmiſſible au premier degré, *voyez* NOBLESSE AU PREMIER DEGRÉ, d'autres qui ne la donnent que *patre & avo conjunctim. Voy.* NOBLESSE *patre & avo.*

NOBLESSE VÉNALE, eſt celle qui a été accordée par lettres, moyennant finance. *Voyez* NOBLESSE PAR LETTRES.

NOBLESSE VERRIERE, on appelle ainſi celle des gentilshommes qui s'occupent à ſouffler le verre. C'eſt une tradition vulgaire que les gentilshommes ont ſeuls le droit de travailler à cet ouvrage; ce qui eſt de certain, c'eſt que dans la plûpart des verreries, ce ſont des gentilshommes qui s'occupent à cet exercice, & qu'ils ne ſouffriroient pas que des roturiers travaillaſſent avec eux, ſi ce n'eſt pour les ſervir. C'eſt apparemment ce qui a fait croire à quelque perſonne que l'exercice de l'art de verrerie faiſoit une preuve de *nobleſſe*; & en effet la Roque, *ch. xxiv.* dit que les arrêts contraires n'ont pas empêché qu'en quelques provinces pluſieurs verriers n'ayent été déclarés nobles en la derniere recherche des uſurpateurs de *nobleſſe* (il parle de celle qui fut faite en exécution de la déclaration de 1696), quoique, dit-il, ces verreries n'euſſent aucune charte ni autre principe de *nobleſſe*. Mais dans les vrais principes il eſt conſtant que l'exercice de l'art de verrerie ne donne pas la *nobleſſe*, ni ne la ſuppoſe pas. On voit même que des gentilshommes de Champagne demanderent à Philippe le-Bel des lettres de diſpenſe pour exercer la verrerie, & que

tous

tous les verriers des autres provinces en ont obtenu de ſemblables de nos ſucceſſeurs à Philippe-le-Bel; ce qu'ils n'auroient pas fait, ſi cet art eût annobli, ou s'il eût ſuppoſé la *nobleſſe*: ainſi tout ce que l'on peut prétendre, c'eſt qu'il y a dérogé pas. On voit en effet au *liv. II. du titre théodoſien*, que Théodore honore les verriers de l'exemption de la plûpart des charges de la république, pour les engager à perfectionner leur profeſſion par l'invention admirable du verre. *Voyez* la Roque, *ch. cxlv.* (*A*)

NOBLESSE DE VILLE, eſt celle qui tire ſon origine de la mairie, c'eſt-à-dire, des charges municipales, telles que celles de prévôt des marchands, de maire, d'échevin, capitoul, jurat, *&c.* dans les villes où ces charges donnent la *nobleſſe* comme à Paris, à Lyon, à Toulouſe, *&c.*

Ce privilege de *nobleſſe* a été été à pluſieurs villes qui en jouiſſoient ſans titre valable. *Voyez* ECHEVIN, ECHEVINAGE, NOBLESSE DE CLOCHE.

NOBLESSE UTÉRINE ou COUTUMIERE, eſt celle que l'enfant tient ſeulement de la mere, lorſqu'il eſt né d'une mere noble & d'un pere roturier.

Cette eſpece de *nobleſſe* étoit autrefois admiſe dans toute la France, & même à Paris: en effet on voit dans les établiſſemens de ſaint Louis, qu'un enfant né d'une *gentilfemme* & d'un pere *vilain* ou *roturier* pouvoit poſſéder un fief; ce qui n'étoit alors permis qu'aux nobles & gentilshommes.

Cet uſage eſt très-bien expliqué par Beaumanoir ſur les coutumes de Beauvaſis, où il obſerve que le ſeule différence qu'il y eût entre les nobles de partage, c'eſt-à-dire, par le pere & les nobles de mere, c'eſt que ces derniers ne pouvoient pas être faits chevaliers; il falloit être noble de pere & de mere.

Du reſte, ceux qui tiroient leur *nobleſſe* de leur mere, étoient qualifiés de gentilshommes. Monſtrelet, en parlant de Jean de Montaigu, qui fut grand-maître de France ſous Charles VI. dit qu'il étoit gentilhomme de par ſa mere.

Il n'y a point de province où la *nobleſſe* utérine ſe ſoit mieux maintenue qu'en Champagne. Toutes les femmes nobles avoient le privilege de tranſmettre la *nobleſſe* à leur poſtérité. Les hiſtoriens tiennent que ce privilege vint de ce que la plus grande partie de la *nobleſſe* de cette province ayant été tuée en une bataille l'an 842, on accorda aux veuves le privilege d'annoblir les roturiers qu'elles épouſeroient, & que les enfans qui naquirent de ces mariages furent tenus pour nobles. Quelques-uns ont cru que cette *nobleſſe* venoit des femmes libres de Champagne, leſquelles épouſant des eſclaves, leurs enfans ne laiſſoient pas d'être libres; mais la coutume de Meaux du très-bien que la verge annoblit, & que le ventre affranchit.

Quoi qu'il en ſoit de l'origine de ce privilege, il a été adopté dans toutes les coutumes de cette province, comme Troyes, Châlons, Chaumont en Baſſigny, Vitry.

Les commentateurs de ces coutumes ſe ſont imaginé que ce privilege étoit particulier aux femmes de Champagne: mais on a déjà vu le contraire; & les coutumes de Champagne ne ſont pas les ſeules où il ſoit dit que la ventre annoblit, celles de Meaux, de Sens, d'Artois & de Saint Michel portent la même choſe.

Charles VII. en 1430 donna des lettres datées de Poitiers, & qui furent regiſtrées en la chambre des comptes, par leſquelles il annoblit Jean l'Eguiſé, Evêque de Troyes, ſes pere & mere, & tous leurs deſcendans, mâles & femelles, & ordonna que les deſcendans des femelles ſeroient nobles.

Sous le regne de Louis XII. en 1509, lorſque l'on préſenta les procès-verbaux des coutumes de Brie & de Champagne aux commiſſaires du parlement, les vaſis nobles qui ne vouloient point avoir d'égaux, remontrerent que la *nobleſſe* ne devoit procéder que du côté du pere; ceux du tiers état, & même les eccléſiaſtiques du bailliage de Troyes & autres reſſorts de Champagne & de Brie s'y oppoſerent, & prouverent par pluſieurs jugemens, que tel étoit l'uſage de toute ancienneté. On ordonna que la *nobleſſe* & le tiers état donneroient chacun leur mémoire, & que les articles ſeroient inſérés par proviſion tels qu'ils étoient. Les commiſſaires renvoyerent la conteſtation au parlement, où elle eſt demeurée indéciſe.

Dans la ſuite, lorſqu'on fit la rédaction de la coutume de Châlons, l'article ſecond qui admet la nobleſſe utérine ayant été préſenté conforme aux coutumes de Troyes, de Chaumont & de Meaux, les gens du roi au ſiege de Châlons remontrerent l'abſurdité de la coutume de Châlons, & demanderent que l'on apportât une exception pour les droits du roi; ce qui fut accordé, & l'exemption confirmée par arrêt du parlement du 23 Décembre 1566; & préſentement la nobleſſe utérine admiſe par les coutumes de Champagne & quelques autres, ne ſert que pour ce qui dépend de le coutume, comme pour poſſéder des fiefs, pour les partages, ſucceſſions & autres choſes ſemblables; mais elle ne préjudicie point aux droits du Roi.

La *nobleſſe utérine* de Champagne a été confirmée par une foule de jugemens & arrêts, dont les derniers ſont de Noël 1599, 11 Janvier 1608, 7 Septembre 1622, 7 Septembre 1627, 14 Mars 1633, 18 Août 1673. Il y eut en 1668 procès intenté au conſeil de la part du prépoſé à la recherche des faux nobles contre les nobles de Champagne, que l'on prétendoit ne tirer leur *nobleſſe* que du côté maternel; mais le procès ne fut pas jugé, le conſeil ayant impoſé ſilence au prépoſé. *Voyez les recherches ſur la* nobleſſe utérine *de Champagne*.

L'exemple le plus fameux d'une *nobleſſe utérine* reconnue en France eſt celui des perſonnes qui deſcendent par les femmes de quelqu'un des freres de la Pucelle d'Orléans. Elle ſe nommoit Jeanne Dars ou Dare. Charles VII. en reconnoiſſance des ſervices qu'elle avoit rendus à la France par ſa valeur, par des lettres du mois de Décembre 1429, l'annoblit avec Jacques Darc ou Dare & Iſabelle Romée ſes pere & mere, Jacquemin & Jean Dars & Pierre Perrel ſes freres, enſemble leur poſtérité née & à naître en ligne maſculine & féminine. Charles VII. changea auſſi leur nom en celui de *du Lys*.

On a mis en doute ſi l'intention de Charles VII. avoit été que la poſtérité féminine des freres de la pucelle d'Orléans eût la prérogative de tranſmettre la *nobleſſe* à ſes deſcendans, parce que c'eſt un ſtyle ordinaire dans ces ſortes de chartes d'annoblir les deſcendans mâles & femelles de ceux auxquels la *nobleſſe* eſt accordée, mais non pas d'annoblir les deſcendans des filles, à moins qu'elles ne contractent des alliances nobles. La Roque, en ſon traité de la *nobleſſe*, rapporte vingt exemples de ſemblables annobliſſemens faits par Philippe de Valois, par le roi Jean, par Charles V. Charles VI. Charles VII. & Louis XI. en vertu deſquels perſonne n'a prétendu que les filles euſſent le privilege de communiquer la *nobleſſe* à leurs deſcendans; il n'y a que les parens de la pucelle d'Orléans qui aient prétendu avoir ce privilege.

Il fut néanmoins interprété par une déclaration d'Henri II. du 26 Mars 1555, par laquelle il eſt dit qu'il s'étend & ſe perpétue ſeulement en faveur de ceux qui ſeroient deſcendus du pere & des freres de la Pucelle en ligne maſculine & non féminine, que les ſeuls mâles ſeront cenſés nobles, & non les deſcendans des filles, ſi elles ne ſont mariées à des gentilshommes. Ce même privilege fut encore aboli par l'édit d'Henri IV. de l'an 1598 ſur le fait des annobliſſemens créés depuis 1578. L'édit de Louis XIII. du mois de Juin 1614, *article* 10, porte que les filles & les femmes deſcendues des freres de la pucelle d'Orléans n'annobliront plus leurs maris à l'avenir. Les déclarations de 1634 & de 1635 portent la même choſe. Ainſi, ſuivant l'édit de 1614, les deſcendans de la pucelle d'Orléans par les filles, nés avant ces édits, ſont maintenus dans leur poſſeſſion de *nobleſſe*, mais ce prétendu privilege a été aboli à compter de cet édit.

Il y a dans d'autres pays quelques exemples de ſemblables privileges. J'ai vu des lettres du mois de Février 1699, accordées dans une ſouveraineté voiſine de la France, qui donnoient aux filles du ſieur de * * * le droit d'annoblir leurs maris; mais je ne ſais s'il y a eu occaſion de faire valoir ce privilege.

Juſte-Lipſe dit qu'à Louvain il y a ſept familles principales & nobles, qui ont droit de tranſférer la *nobleſſe* par les femmes; de ſorte que ſi un roturier épouſe une fille de l'une de ces familles, les enfans qui naiſſent d'eux ſont tenus pour nobles, & leurs deſcendans pour gentilshommes.

François Pyerard rapporte qu'aux Iles Maldives les femmes nobles, quoique mariées à des perſonnes de condition inférieure & non nobles, ne perdent point leur rang, & que les enfans qui en ſont iſſus ſont nobles par leur mere. *Voyez* les *recherches ſur la* nobleſſe *utérine de Champagne*; le *traité de la* nobleſſe *par* de la Roque, le *code des tailles*, le *mem. alphabétique des tailles*, & *ci-devant* NOBLESSE MATERNELLE. (*A*)

NOBLESSE, *uſurpateur de la*, (*Hiſt. de France.*) On nomme en France *uſurpateurs de la nobleſſe* ou *faux nobles*, ceux qui n'étant pas nobles uſurpent les droits & les privileges de la *nobleſſe*. Sous M. Colbert on en fit pluſieurs

fieurs fois la recherche, qui ne parut pas moins intéreſſante pour les revenus publics, que pour relever l'éclat de la véritable *nobleſſe*: mais la maniere d'y procéder fut toujours mauvaiſe, & le remede qu'on prit pour ce genre de recherches penſa être auſſi funeſte que le mal. Les traitans chargés de cette diſcuſſion, ſe laiſſerent corrompre par les faux nobles qui purent les payer; les véritables nobles furent tourmentés de mille manieres, au point qu'il fallut rechercher les traitans eux-mêmes, qui trouverent encore le moyen d'échapper à la peine qu'ils méritoient. (*D. J.*)

NOCERA, TERRE DE, (*Hiſt. nat.*) *terra nocerina*; ainſi nommée, parce qu'on la trouve à *Nocera* en Ombrie. Eſpece de terre bolaire blanche, peſante & compacte; miſe au feu elle blanchit encore plus, ſans acquérir beaucoup plus de dureté. *Voyez* d'Acoſtas, *natur. hiſtory of foſſils*.

NOCERA, (*Géogr.*) ancienne ville d'Italie dans l'Ombrie, au duché de Spolete, avec un évêché ſuffragant du pape. Strabon la nomme *Nuceria*, & dit qu'il s'y fabriquoit des vaſes de bois qui étoient eſtimés. Ptolomée, *l. III. c. j.* lui donne le nom de colonie. Elle eſt au pié de l'Apennin, à 7 lieues N. E. de Spolete. *Long.* 30. 30. *lat.* 43. 2.

NOCERA, (*Géog.*) petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, entre Marrorano à l'orient, & la mer à l'occident. *Long.* 34. 40. *lat.* 39. 35. (*D. J.*)

NOCES, ſ. f. *nuptiæ*, (*Juriſprudence.*) ſe prend pour la célébration du mariage. On appelle *don de noces* celui qui eſt fait en faveur de mariage; *gain de noces & de ſurvie* celui que le ſurvivant des conjoints gagne, ſoit en vertu de la loi ou uſage, ou en vertu de la convention. *Voyez* GAIN & MARIAGE.

On appelle *premieres noces* le premier mariage que quelqu'un a contracté; mais on ne ſe ſert de ce terme que par oppoſition à celui de ſecondes, troiſiemes & autres *noces* c'eſt-à-dire pour diſtinguer le premier mariage des autres mariages ſubſéquens. (*A*)

NOCES DES HÉBREUX. (*Hiſt. ſacrée.*) du latin *nuptiæ*, de *nubere*, couvrir d'un voile, parce que les nouvelles mariées ſe couvroient la tête par modeſtie. Ce mot dans l'Ecriture ſe prend pour les cérémonies qui ſe pratiquoient le jour du mariage, *nuptiæ factæ ſunt in Cana Galilææ*, Joan. *ij.* 1. 2°. pour le feſtin des noces, *nuptiæ quidem paratæ ſunt*, Matth. *xxij.* 8. Ce feſtin ſignifie la gloire dont les ſaints jouiſſent dans le ciel; ce qui eſt auſſi marqué par la parabole des vierges qui attendoient la venue de l'époux, *introierunt cum eo ad nuptias*, Matthieu, *xxv.* 10. 3°. Le lieu où ſe célebrent les *noces*; *impleta ſunt nuptiæ diſcumbentium*, Matth. *xxij.* 10. 4°. Pour le mariage & l'union de l'époux & de l'épouſe, *non eſt in loco noſtro conſuetudinis ut minores ante tradamus ad nuptias*, Gen. *xxix.* 26. 5°. Pour la dot acquiſe par le mariage, *quod ſi alteram ei acceperit providebit pacilla nuptias*, Exod. *xxj.* 10. Si quelqu'un fait épouſer à ſon fils une eſclave, & que ce fils épouſe encore une autre femme, il traitera cette premiere comme ſa femme.

Les Hébreux ſe marioient de bonne heure, & dès l'âge de treize ans il étoit permis aux enfans de prendre femme; ils ne paſſoient guere, ſans l'avoir fait, la dix-huitieme année, & la croient être coupable en péchant contre le précepte *croiſſez & multipliez*. Delà il eſt aiſé de comprendre pourquoi le célibat & la ſtérilité étoient un opprobre dans Iſraël, & pourquoi ils avoient ſoin de faire épouſer au frere du mari mort ſans enfans la veuve qu'il avoit laiſſée. Les filles ſe marioient auſſi-tôt après l'âge de puberté, c'eſt-à-dire à douze ans; mais avant leur mariage elles ne paroiſſoient point d'ordinaire en public; on les appelloit *alma*, cachées.

On voit la maniere dont ſe faiſoit la demande d'une fille dans celle que fit Sichem de Dina, Eliezer de Rebecca, & le jeune Tobie de Sara. Le mari donnoit la dot à ſa femme, & ſembloit acheter la perſonne qu'il vouloit épouſer. *Augmentez la dot que vous voulez qu'on lui donne*, dit Hemor à Jacob; *demandez quel préſent il vous plaira, je les donnerai volontiers, pourvu que vous veuilliez* (à Sichem ſon fils) *la lui donner pour épouſe*. Gen. *xxxiv.* 8. Jacob achete Lia & Rachel par 14 ans de ſervice. Gen. *xxix.* David donne cent prépuces de philiſtins pour Michols. 2. Reg. *iij.* 14. & Oza 15 pieces d'argent pour ſa femme. Oſ. *iij.* 2.

Les fiançailles ſe faiſoient ou par un écrit ou par une piece d'argent que l'on donnoit à la fiancée: *Recevez cet argent pour gage que vous ſerez mon épouſe*, diſoit le jeune homme à ſa prétendue. Ils avoient dès-lors la liberté de ſe voir: & ſi pendant le tems qui s'écouloit depuis les fiançailles juſqu'au mariage la fille commettoit quelqu'infidélité, elle pouvoit être traitée comme adultere.

Lorſque le tems de conclure le mariage étoit arrivé, on en dreſſoit le contrat, & au jour arrêté on conduiſoit le fiancé & la fiancée dans une ſalle préparée, on les plaçoit ſous un dais, & on leur mettoit un voile quarré que les Hébreux appellent *teled*; enſuite le chantre de la ſynagogue ou le plus proche parent du marié, rempliſſoit une taſſe de vin; & ayant prononcé cette bénédiction: *Soyez beni, ſeigneur, qui avez créé l'homme & la femme, & ordonné le mariage*, il leur en donnoit à boire. Puis l'époux mettoit un anneau au doigt de ſon épouſe en préſence de deux témoins, & lui diſoit: *Par cet anneau vous êtes mon épouſe, ſuivant l'uſage de Moïſe & d'Iſraël.*

On croit qu'avant la ruine du temple de Jéruſalem, l'époux & l'épouſe portoient des couronnes dans la cérémonie de leurs *noces*, & l'Ecriture fait mention de celle de l'époux: *Je me réjouirai au Seigneur comme un époux orné de ſa couronne*. Iſaïe, *lxj.* 10. Et dans le cantique: *Filles de Jéruſalem, venez voir le roi Salomon orné de la couronne que ſa mere lui a miſe le jour de ſon mariage. iij.* 11. On apportoit enſuite une deuxieme fois du vin dans un vaſe fragile; & après pluſieurs bénédictions, on préſentoit à boire aux mariés, & on jettoit le reſte à terre en ſigne d'allegreſſe; l'époux prenoit le vaſe & le caſſoit avec force, pour marquer que les plus grandes joies ſont ſuivies des plus grands chagrins. Alors tous les aſſiſtans ſouhaitoient aux nouveaux mariés mille proſpérités, comme cela ſe fit au mariage d'Iſaac & de Rebecca, *imprecantes proſpera ſorori ſuæ, atque dicentes, ſoror noſtra es, creſcas in mille millia*. Geneſe, *xxiv.* 60.

Le repas de la *noce* ſe faiſoit avec beaucoup de bienſéance: on chantoit à table des louanges & des cantiques en l'honneur de Dieu, pour imiter ce qui ſe paſſa dans le repas que donna Raguel quand il maria ſa fille Sara au jeune Tobie. On voit par l'évangile que l'on donnoit à l'époux un *paranymphe*, que Jeſus-Chriſt appelle l'*ami de l'époux*; ſon devoir étoit de faire les honneurs de la *noce*, d'ordonner les ordres de l'époux. *Mais l'ami de l'époux*, dit S. Jean Baptiſte, *qui eſt debout & qui obéit à la voix de l'époux, ſe réjouit d'obéir à ſa voix*. Joan. *iij.* 29.

L'époux avoit toujours auprès de lui un nombre de jeunes gens & l'épouſe de jeunes filles, qui les accompagnoient par honneur pendant les jours de la *noce*. On le voit dans l'hiſtoire du mariage de Samſon: ces jeunes gens prenoient plaiſir à propoſer des énigmes, & l'époux diſtribuoit des prix à ceux qui les expliquoient.

La cérémonie de la *noce* duroit ſept jours pour une fille, & trois jours pour une veuve. *Imple hebdomadam hujus nuptiæ, & hanc quoque dabo tibi*, diſoit Laban à Jacob, Gen. *xxix.* 26. Nous voyons auſſi que les *noces* de Samſon & celles du jeune Tobie durerent ſept jours entiers.

Les ſept jours de réjouiſſance qui ſe faiſoient dans la maiſon du pere de la fille étant paſſés, on conduiſoit l'épouſe dans la maiſon du marié; on choiſiſſoit le tems de la nuit, comme il paroît dans la parabole des dix vierges, qui allerent au-devant de l'époux & de l'épouſe. Cette action ſe faiſoit avec pompe: nous en avons un exemple dans les Macchabées où il eſt dit que le fils de Jambri ayant fait des *noces* à Meduba, comme on menoit en grande ſolemnité l'épouſe au logis de l'époux, & que les amis du mari venoient au devant d'elle avec des inſtrumens de muſique, les Macchabées tomberent ſur eux & les diſſiperent. Macch. *xxxvij. & ſeq. Voyez de plus grands détails* dans Spencer, & les auteurs des cérémonies & coutumes des Hébreux. (*D. J.*)

NOCE ALDOBRANDINE, *la* (*Peint. antiq.*) morceau de peinture antique; c'eſt une friſe qu'on a trouvée dans les ruines de Rome, & qu'on a placée dans le palais Aldobrandin, avec la partie du mur ſur laquelle elle étoit peinte. Cette friſe repréſente une *noce*: la mariée eſt aſſiſe ſur le bord du lit: elle penche la tête, & fait, dit Miſſon, la *difficile*, pendant qu'une matrone la conſole d'un air riant, l'inſtruit & la perſuade. L'époux couronné de lierre & tout deshabillé, eſt aſſis auprès du lit avec un certain air d'impatience. Quatre ou cinq femmes préparent en divers endroits des bains & des onguens aromatiques: une muſicienne joue de la lyre; une autre chante apparemment quelque épithalame.

Nous ignorons ſi la *noce aldobrandine* & les autres morceaux qui nous reſtent de la peinture antique, ſont d'un grand coloriſte ou d'un ouvrier médiocre de ces tems-là; ce qu'on peut dire de certain ſur leur exécution, c'eſt qu'elle eſt très-hardie. Ces morceaux paroiſſent l'ouvra-

ge d'artiſtes ſotant les maîtres de leur pinceau que Rubens & que Paul Véroneſe l'étoient de leur. Les touches de la *nocc aldrobandine*, qui ſont très-heurées, & qui paroiſſent même groſſieres quand elles ſont vûes de près, ſont un effet merveilleux lorſqu'on conſidere en tableau à la diſtance de vingt pas; & c'étoit apparemment de cette diſtance qu'il étoit vû ſur le mai où le peintre l'avoit fait. (*D. J.*)

NOCHER, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt un vieux terme qui ſignifioit *pilote*. Les Poëtes l'ont employé ſouvent en ce ſens. On s'en ſert quelquefois pour dire *contremaître*, comme on peut le voir dans l'ordonnance de la Marine.

NOCIUOLO, (*Hiſt. nat.*) nom que les pêcheurs de Livourne donnent à une eſpece de chien de mer qui peſe quelquefois juſqu'à 300 livres, qui a ſix braſſes de longueur. On croit que c'eſt le poiſſon appellé *rouſſette*.

NOCOR, (*Géog.*) riviere d'Afrique au royaume de Fez; elle ſort des montagnes d'Elchans, & ſe jette dans la mer Méditerranée. Caſtel croit que c'eſt le Molocath de Ptolomée, *l. IV. c. j.*

NOCTAMBULE & NOCTAMBULISME, ſ. m. (*Medecine.*) *noctiſéme*; ce nom eſt compoſé de deux mots latins, *nocte*, *ambulans*, dont le ſens eſt *qui ſe promene de nuit*. On avoit donné ce nom à ces perſonnes qui ſe levent la nuit en dormant, & qui ſe *promenent*, parlent, écrivent, ou font d'autres actions même pénibles & inhabitées ſans s'éveiller, ſouvent avec la même exactitude qu'étant bien éveillés. On en a vu quelquefois qui étoient plus ſpirituels, plus induſtrieux & plus adroits quoiqu'enſevelis dans un profond ſommeil. On appelle la maladie *noctambuliſme*. Sennert ſe ſert auſſi, pour la déſigner, du mot *noctis-furgium*, qui ſignifie *ſe lever la nuit*; mais ces dénominations ne ſont pas auſſi exactes ni auſſi uſitées que celles de *ſomnambule* & *ſomnambuliſme* (*voy.* ces *mots*), car on peut, quoique nullement atteint de cette maladie, *ſe lever & promener la nuit*. Les promenades nocturnes ſont très-ordinaires à des perſonnes bien éveillées; d'ailleurs on peut être attaqué du ſomnambuliſme dans le *jour*; c'eſt ce qui arrive à ceux qui ſont la méridienne. Cælius dit avoir vu un célebre théologien qui s'endormoit tous les jours après ſon dîné; & dès que ſon ſommeil étoit bien décidé, il ſe levoit, promenoit, faiſoit la converſation avec ſon épouſe, & retournoit enſuite dans le fauteuil où il s'étoit endormi: à ſon réveil il ne conſervoit pas la moindre idée de ce qu'il avoit fait.

NOCTULIUS, (*Mythol.*) dieu de la nuit qu'on repréſentoit éteignant ſon flambeau, & ayant à ſes piés une chouette; mais Congreve l'a ſu peindre avec des traits ingénieux & délicats.

> Noctulius *the night's god appears.*
> *In all its dowdy pomp array'd,*
> *Behold the e'ebrend shade.*
> *An ancient figh he fits upon,*
> *Whoſe memory of found is long ſince gone*
> *And purpoſely annihilated ſwe his throne.*
> *Beneath, two ſoft tranſparent clouds do meet,*
> *In wich he ſeems to ſink his ſoſter feet.*
> *A melancholy thought, exudens'd to air,*
> *Stil'n ſeem a lover in diſpair,*
> *Like a thin mantle, ſerves to wrap*
> *In fluids folds his viſionary shape;*
> *A wreath of darkneſs round his head he wears,*
> *Where curlings miſts ſupply the want of hairs.*
> *While the ſtill vapours, with front poppies riſe,*
> *Bedew his hoary head, and lull his eyes.*

(*D. J.*)

NOCTURLABE, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt un inſtrument par lequel on prétend trouver combien l'étoile du nord eſt plus baſſe ou plus haute que le pole, & quelle heure il eſt pendant la nuit. Le P. Fournier a donné dans ſon *Hydrographie*, *liv. X. ch. xx.* la conſtruction & l'uſage de cet inſtrument, qui eſt défectueux, & dont il n'eſt pas bon de faire uſage. On a un moyen plus ſûr & de reconnoître le paſſage de l'étoile polaire par le méridien. *Voyez* LATITUDE. Et à l'égard de l'heure, c'eſt encore un problème dont on n'a pu trouver une ſolution aſſez ſimple pour la pratique, quoiqu'on ait propoſé pour cela pluſieurs moyens fort ingénieux, comme on peut le voir dans la piece qui a remporté le prix de l'académie royale des Sciences en 1745, ſur cette matiere, par M. Daniel Bernoulli. (*Z.*)

NOCTURNE, adj. (*Aſtronom.*) ſe dit de ce qui a rapport à la nuit, *nox*. Il eſt oppoſé à *diurne*. *Voyez* NUIT & DIURNE.

Arc nocturne ou Aſtronomique, eſt l'arc de cercle que le ſoleil ou une étoile décrit pendant la nuit, c'eſt-à-dire l'arc qu'ils décrivent ou paroiſſent décrire pendant qu'il eſt ſous l'horiſon. *Voyez* ARC & DIURNE.

Arc ſemi-nocturne du ſoleil, eſt la portion de cercle compriſe entre l'extrémité inférieure de notre méridien & le point de l'horiſon où le ſoleil ſe leve ou ſe couche. En effet, l'arc *nocturne* eſt diviſé en deux parties égales ou à-peu-près égales par le méridien. *Voyez* MERIDIEN & MIDI. *Chambers.* (*O*)

NOCTURNE, ſ. m. (*Théolog.*) On donne ce nom à cette partie de l'office eccléſiaſtique que nous appellons *matines*, & qui eſt diviſée en trois *nocturnes*, ainſi nommés, parce qu'on ne les chantoit que pendant la nuit; ce qui s'obſerve encore en quelques égliſes cathédrales, qui chantent matines à minuit. La coutume des chrétiens de s'aſſembler de nuit, avoit lieu dès le tems des Apôtres; ce qui fut cauſe que les payens chargerent de pluſieurs calomnies les premiers chrétiens, à l'occaſion de ces aſſemblées *nocturnes*, comme il paroît par les apologies de Juſtin, d'Athénagore, de Tertullien, & de quelques peres. On liſoit dans ces aſſemblées quelques endroits des pſeaumes, des prophéties ou du nouveau Teſtament. D'où il eſt aiſé de juger que l'office eccléſiaſtique, qu'on appelle préſentement *matines*, eſt né avec le Chriſtianiſme, bien qu'il ne fût pas alors dans la même diſpoſition qu'il eſt aujourd'hui, car on n'y liſoit rien que l'Ecriture ſainte, ſi ce n'eſt que les jours conſacrés à honorer la mémoire des martyrs, on récitoit devant tout le monde les actes de leur martyre; d'où eſt enſuite venue la coutume d'inſérer dans l'office l'hiſtoire des ſaints dont on fait la fête. *M. Simon.* (*G*)

NOCTURNES, *pertes nocturnes* ſont les ſuites fréquentes des déſordres vénériens, qui ne peuvent être que palliées par les narcotiques; il n'y a que le mercure & l'uſage des anti-vénériens long-tems continués, qui puiſſent les faire ceſſer entierement.

Ce mal eſt auſſi une ſuite de la mélancholie & de la manie, & peut très-bien ſe rencontrer ſans qu'il y ait aucun vice dans le ſang, mais par le ſeul deſſéchement & l'acrimonie bilieuſe du ſang & des humeurs, jointe à l'épaiſſiſſement. Tous les mélancholiques & les maniaques ſont très-ſujets aux déſordres *nocturnes*. *Voyez* MELANCHOLIE.

NODOTUS, ſ. m. (*Mythol.*) dieu qui préſidoit chez les Romains à la formation des nœuds du tuyau des bles; mais c'eſt un dieu ſorti de la fabrique de S. Auguſtin, qui a forgé ſemblablement une déeſſe *volutina* pour l'enveloppe de l'épi; une déeſſe *pateline* pour l'épi qui commence à s'ouvrir; une déeſſe *balline* quand la barbe de l'épi & l'épi ſont à niveau; une déeſſe *lactarce* quand le grain eſt en lait; une déeſſe *maturne* quand il étoit meur, & finalement une déeſſe *runcine* quand on le coupoit. (*D. J.*)

NODUS, (*en Chirurgie*) mot purement latin, mais qui ne laiſſe pas de s'employer en françois dans les matieres chirurgiques; il ſignifie une tumeur qui vient ſur les os, laquelle procede pour l'ordinaire d'une cauſe vénérienne, *voyez* TUMEUR & OS, c'eſt la même choſe que *nœud* en françois.

On prend communément pour *nodus* des petites exoſtoſes ou des tumeurs en forme de petits nœuds qui s'élevent ſur la ſuperficie des os & la rendent inégale. *Voy.* EXOSTOSE.

Il paroît que le *nodus* eſt engendré par une humeur craſſe, froide & viſqueuſe, laquelle eſt ſouvent très-difficile à réſoudre. On ſe ſert quelquefois pour y parvenir, d'une lame de plomb enduite de mercure qu'on applique ſur le *nodus*.

Mais plus ordinairement on y applique l'*emplaſtrum de vanis cum mercurio*; & ſi elle ne fait rien, on frotte de tems en tems le *nodus*, avec quelque onguent mercuriel, après quoi on y applique des emplâtres mercuriels de cinabre & autres ingrédiens.

Quelques-uns appellent *nodus* ou *nœuds*, toutes les tumeurs dures qui viennent aux parties extérieures du corps, en conſéquence d'humeurs peccantes qui y ſont congelées.

Mais ce terme s'applique plus particulierement aux tumeurs & protubérances qui viennent aux jointures des gouttes, ſur-tout quand la goutte eſt invétérée, & qu'on appelle autrement des *tophus*. *Voyez* TOPHUS.

Ces *nodus* ou *tophus* ſont formés, à ce qu'on prétend, d'une matiere épaiſſe, crue, peſante & lodigeſte, mêlée avec un ſuc bilieux, chaud & âcre, dont la partie la plus groſſiere & la plus terreſtre, étant retenue dans ces parties, y forme par degrés des concrétions pierreuſes. *Voy.* GOUTTE. (*Y*)

NOË-

NOÉGA, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Eſpagne, ſelon Pomponius Mela, qui la place, ainſi que Pline, chez les Artoriens ſur la côte. On croit communément que c'eſt aujourd'hui *Navia*. (*D. J.*)

NOEL, (*Hiſt. eccléſiaſt.*) perſonne n'ignore que c'eſt la fête de la nativité de J. C. *Voyez* NATIVITÉ DE J. C.

Neuf jours devant la célébration de cette ſainte fête, on chante dans l'égliſe catholique les anciennes qu'on appelle des *O O*; parce qu'elles commencent toutes par *O*, & ces ſortes de cantiques ſacrés ne peuvent tendre qu'à l'édification; mais il n'en étoit pas de même de la maniere dont la fête de Noël ſe faiſoit encore à Valladolid au milieu du dernier ſiecle. On y employoit les mêmes extravagances qu'à la fête des fous dans notre barbarie: des maſques groteſques, des habits de mafcarades, des danſes dans l'égliſe avec des tambours de biſque & des violons, s'accordoient aux orgues qui ſonnoient des chacones; & le peuple étoit *actor* à celui qui chantoit de mieux un *villancio* d'une mule qui rue *&c.* Les lumieres de l'eſprit qui ne percent que fort rard, ont enfin diſſipé partout ces ſortes d'indécences. (*D. J.*)

NOEL, ſ. m. (*Poéſie ſacrée.*) chanſon ſpirituelle faite en l'honneur de la nativité de Notre-Seigneur; Paſquier dit dans ſes recherches, *liv. IV. ch. xxj.* que de ſon tems on chantoit encore en pluſieurs égliſes des *noëls* pendant la grande meſſe du jour de *noël*: un autre hiſtorien prétend, que la plûpart des *noëls* qu'on chante en France, ſont des gavotes & des menuets d'un ballet qu'Euſtache du Corroy, un des plus grands muſiciens de ſon ſiecle, avoit compoſé pour le divertiſſement du roi Charles IX. (*D. J.*)

NOELA, (*Géog. anc.*) ville de l'Eſpagne Tarragonnoiſe dans le pays des Aſtoriens, ſelon Pline, *liv. IV. ch. xx.* c'eſt aujourd'hui *Noya* ſur le Tambre. (*D. J.*)

NOELA-TALI, (*Hiſt. nat. Botan*) arbre des Indes orientales qui eſt, dit-on, une eſpece d'épine-vinette; ſes feuilles reſſemblent à celles d'un oranger; l'arbre eſt d'une groſſeur moyenne, ſon fruit eſt très-ratiaichiſſant, & l'on fait des cordes avec ſon écorce.

NOERE, (*Géog.*) petite riviere de France dans l'Angoumois: elle ſe jette dans la Charente, entre Angoulême & Château-neuf. (*D. J.*)

NŒSSEL, (*Commerce.*) c'eſt le nom que l'on donne en quelques cantons d'Allemagne à une meſure de liquides qui peſe une livre, poids médicinal, c'eſt-à-dire, douze onces. Cette meſure répond à une chopine.

NOETIENS, ſ. m. pl. (*Théol.*) ſecte d'anciens hérétiques, diſciples de *Noetus*, natif d'Epheſe, & maître de Sabellius.

Ces hérétiques n'admettoient qu'une ſeule perſonne en Dieu; ſavoir le pere, & ils croyoient par conſéquent, que c'étoit le Pere, qui avoit ſouffert ſur la croix. S. Epiphane qui a écrit cent ans après Noétius, dit que c'eſt-là une erreur dont on n'avoit point encore entendu parler; cependant il eſt certain qu'il y a eu dans l'égliſe des patripaſſiens avant les Noétiens.

Le chef de ces derniers ayant été repris de ſes ſupérieurs, il leur fit cette réponſe: *que mal ai-je fait? Je n'adore qu'un ſeul Dieu, je n'en connois point d'autre; il eſt né, il a ſouffert, & il eſt mort.* D'autres auteurs diſent qu'ayant été cité devant les prêtres, il déſavoua d'abord ſes erreurs, & qu'y étant enſuite retombé, il fut chaſſé de l'égliſe, & fit une ſecte à part. Il avoit un frere imbu des mêmes ſentimens auquel il donnoit le nom d'*Aaron*, prenant pour lui-même celui de *Moïſe*. Ils vivoient au commencement du troiſieme ſiecle. (*G*)

NŒUD, ſ. m. (*Gnom.*) *courbe à nœud*, eſt une courbe compoſée de branches, qui ſe coupent ou ſe croiſent elles-mêmes en revenant ſur leurs pas. La *lemniſcate*, le *folium*, voyez ces *mots* & pluſieurs autres courbes, ſont des courbes à *nœuds*.

Dans la *fig.* 42. de l'analyſe, les points *A* ſont autant de *nœuds*, voyez COURBE. Ainſi un *nœud* n'eſt autre choſe qu'un point double, voyez DOUBLE, MULTIPLE & POINT, formé ou par deux branches différentes d'une même courbe, mais par deux parties d'une même branche qui formant un cours continu, ſevient ſur elle-même & ſe coupe. (*O*)

NŒUDS, c'eſt le nom qu'on donne *en Aſtronomie* aux deux points où l'orbite d'une planete coupe l'écliptique. *Voyez* L'ORBITE & ECLIPTIQUE.

Tels ſont les deux points *C* & *D* (*Planche Aſtron. fig.* 33.) le nœud *C*, d'où la planete part pour monter vers le nord au-deſſus du plan de l'écliptique, eſt appellé *nœud boreal*, *nœud aſcendant*, & autrefois *tête du dragon*, & ſe marque ainſi ☊. *Voyez* ASCENDANT & DRAGON.

L'autre *nœud D*, d'où la planete deſcend vers le ſud, eſt appellé *nœud auſtral*, *nœud deſcendant*, & autrefois *queue du dragon*; on le marque ainſi ☋; la ligne droite *DC*, qui eſt la commune ſection des deux cercles, eſt appellée *ligne des nœuds*.

La ligne des *nœuds* de la lune ſe meut d'un mouvement retrograde, & acheve ſa révolution en dix-neuf ans; c'eſt-à-dire qu'elle met ce tems-là à revenir à un point de l'écliptique, d'où elle eſt partie. *Voyez* LUNE.

Quand la lune eſt dans les *nœuds*, elle eſt auſſi dans l'écliptique, ce qui arrive deux fois dans chaque période. Quand elle eſt à ſa plus grande diſtance des *nœuds*; ſavoir, aux points *EF*, on dit alors qu'elle eſt dans les limites. *Voyez* LIMITE.

Quand il y a éclipſe, ſoit de lune, ſoit de ſoleil, la lune doit être dans un des *nœuds* ou au moins en être fort proche. *Voyez* ÉCLIPSE, PLANETE, *&c.*

On obſerve que les *nœuds* de l'orbite de Saturne & de celle de Jupiter ont auſſi un mouvement, & cela vient de l'action que ces planetes exercent l'une ſur l'autre, & qui les empêche de ſe mouvoir dans des plans exacts; cette même action mutuelle des planetes doit affecter plus ou moins ſenſiblement leurs *nœuds*, & même ceux des cometes. *Voyez* PROBLEME *des* TROIS CORPS.

Pour déterminer les *nœuds* des planetes, c'eſt-à-dire, la poſition de la ligne des *nœuds*; on entend que la planette ſe trouve dans l'écliptique, ce qui arrive lorſque ſa longitude obſervée eſt nulle, & par deux obſervations de cette ſorte, on détermine aiſément avec le ſecours de la trigonometrie, la poſition de la ligne des *nœuds*. *Voy.* Keill, *introd. ad veram Aſtron. ch. xxxij.* Chambers, (*O*)

NŒUD, (*en Chirurgie*) *nodus*, *callus*, *tophus*; c'eſt même choſe que *nodus*, *voyez* NODUS; ce terme ſe dit particulierement de ces tumeurs dures & gypſeuſes qui ſe forment aux jointures des vieux goutteux, & qui ſe nomment proprement en latin *tophi*. *Voyez* TOPHUS.

NŒUD DU CHIRURGIEN; c'eſt un *nœud* qu'on fait en paſſant deux fois le fil dans la même anſe; on ſe ſert du *nœud du Chirurgien* pour la ligature des vaiſſeaux, & l'on affermit ce *nœud* par un autre qui eſt ſimple. Le *nœud* double ſe fait le premier, afin qu'il ne puiſſe point ſe relâcher pendant qu'on fait l'autre pour le ſecond *nœud* (*Y*)

NŒUDS DE MARBRE, (*Architect.*) ce ſont des duretés par veines ou taches dans les marbres. On appelle *émeril* les *nœuds* de couleur de cendre dans le marbre blanc; ils ſont très-difficiles à travailler. Les ouvriers donnent le nom de *cloux* aux *nœuds* des autres marbres.

NŒUDS DE SERRURERIE, ce ſont les différentes diviſions qui ſe font dans les charnieres de fiches ou couplets, de portes ou fenêtres, par où le clou ou la rivure paſſent. Il y a des fiches à deux, à trois & à quatre *nœuds*. (*D. J.*)

NŒUD, (*Jardinage.*) ſignifie proprement la partie de l'arbre par où il pouſſe ſes branches, ſes racines, & même ſon fruit. *Voyez* ARBRE, BRANCHE, *&c.*

Le bois eſt plus dur & plus ſerré dans les *nœuds*, que dans le tronc ni dans les branches; mais auſſi il eſt plus ſujet à s'éclater. On taille la vigne & les arbres nains, en premier & au ſecond *nœud* du bourgeon jet.

Les *nœuds* des plantes ſervent à fortifier la *tige*, & ſont comme des tamis qui filtrent, qui purifient & qui affinent le ſuc qui ſert à les nourrir.

NŒUDS, (*Marine.*) *nœuds* de la ligne du Lok, ſont des *nœuds* eſpacés ordinairement les uns des autres de quarante-deux à cinquante piés, par le moyen deſquels on eſtime le chemin du vaiſſeau, en meſurant la longueur de la partie de cette corde qu'on a dévidée pendant une demi-heure; car le vaiſſeau fait autant de milles par heure qu'on a filé de *nœuds*, en ſuppoſant qu'il aille toujours également, & ayant égard aux courans & à la dérive, *&c.* *Voyez* Lok.

NŒUD. ORDRE DU NŒUD, (*Hiſt. mod.*) nom d'un ordre militaire du royaume de Naples, inſtitué en 1352 par la reine Jeanne I. à l'occaſion de la paix conclue entre elle & le roi de Hongrie, au moyen de ſon mariage avec Louis, prince de Tarente.

Ces ordre étoit compoſé de ſoixante chevaliers. Clément VI. l'approuva & lui donna la regle de S. Baſile; il prit S. Nicolas pour protecteur, mais il ne dura qu'autant que ſes inſtituteurs vécurent.

NŒUD D'UNE QUESTION, (*Logiq raiſonn. Métaphyſ.*) Ce *mot* ſe dit des principes reconnus qui ſervent à décider une queſtion qu'on trouve peut-être embarraſſante. Il ne faut pas confondre ces principes avec les argumens ſuperficiels qu'on tire des lieux communs, qui tendent plutôt à nous amuſer qu'à découvrir la vérité, l'unique but d'un eſprit inquiſitif. Par exemple, ſuppoſé que l'on deman-

demande ſi le grand-ſeigneur a droit de prendre tout ce qu'il veut de ſon peuple? on ne ſauroit bien répondre à cette queſtion ſans examiner d'abord ſi les hommes ſont naturellement égaux; car c'eſt-là le *nœud de la queſtion*. Cette vérité une fois prouvée, on n'a qu'à la retenir au milieu des diſputes qui s'agitent ſur les différens droits des hommes unis en ſociété; & l'on trouvera combien elle ſuffit pour décider non-ſeulement la queſtion du prétendu droit deſpotique d'un ſouverain à l'égard de ſes ſujets, mais pluſieurs autres queſtions qui s'y rapportent indirectement, & dont la déciſion paroît difficile. *Locke*. (*D. J.*)

NŒUD, (*Poéſie dramat. & épiq.*) Le *nœud* eſt un événement inopiné qui ſurprend, qui embarraſſe agréablement l'eſprit, excite l'attention, & fait naître une douce impatience d'en voir la fin. Le dénouement vient enſuite calmer l'agitation où on a été, & produit une certaine ſatisfaction de voir finir une aventure où l'on s'eſt vivement intéreſſé.

Le *nœud* & le dénouement, ſont les deux principales parties du poëme épique & du poëme dramatique. L'unité, la continuité, la durée de l'action, les mœurs, les ſentimens, les épiſodes, & tout ce qui compoſe ces deux poëmes, ne touchent que les habiles dans l'art poétique dont ils connoiſſent les préceptes & les beautés; mais le *nœud* & le dénouement bien ménagés, produiſent leurs effets également ſur tous les ſpectateurs & ſur tous les lecteurs.

Le *nœud* eſt compoſé, ſelon Ariſtote, en partie de ce qui s'eſt paſſé hors du théatre avant le commencement de l'action qu'on y décrit, & en partie de ce qui s'y paſſe; le reſte appartient au dénouement. Le changement d'une fortune en l'autre, fait la ſéparation de ces deux parties. Tout ce qui le précede eſt de la premiere; & ce changement avec ce qui le ſuit regarde l'autre.

Le *nœud* dépend entierement du choix & de l'imagination induſtrieuſe du poëte, & l'on n'y peut donner de regle, ſinon qu'il y doit ranger toutes choſes ſelon la vraiſemblance ou le néceſſaire, ſans s'embarraſſer le moins du monde des choſes arrivées avant l'action qui ſe préſente.

Les narrations du paſſé importunent ordinairement, parce qu'elles gênent l'eſprit de l'auditeur, qui eſt obligé de charger ſa mémoire de ce qui eſt arrivé pluſieurs années auparavant, pour comprendre ce qui s'offre à ſa vûe. Mais les narrations qui ſe font des choſes qui arrivent & ſe paſſent derriere le théatre depuis l'action commencée, produiſent toûjours un bon effet, parce qu'elles ſont attendues avec quelque curioſité, & ſont partie de cette action qui ſe préſente. Une des raiſons qui donne tant d'illuſtres ſuffrages à Cinna, c'eſt qu'il n'y a aucune narration du paſſé; celle qu'il fait de ſa conſpiration à Emilie étant plûtôt un ornement qui chatouille l'eſprit des ſpectateurs, qu'une inſtruction néceſſaire de particularités qu'ils doivent ſavoir pour l'intelligence de la ſuite. Emilie leur fait aſſez connoître dans les deux premieres ſcenes, que Cinna conſpiroit contre Auguſte en ſa faveur; & quand ſon amant lui diroit tout ſimplement que les conjurés ſont prêts pour le lendemain, il avanceroit autant pour l'action que par les cent vers qu'il emploie à lui rendre compte & de ce qu'il leur a dit, & de la maniere dont ils l'ont reçû. Il y a des intrigues qui commencent dès la naiſſance du héros, comme celle d'Héraclius; mais ces grands efforts d'imagination en demandent un extraordinaire à l'attention du ſpectateur, & l'empêchent ſouvent de prendre un plaiſir entier aux premieres repréſentations, à cauſe de la fatigue qu'elles lui cauſent.

Au reſte, le *nœud* doit être toûjours naturel & tiré du fond de l'action; & c'eſt une regle qu'on doit obſerver indiſpenſablement dans le poëme dramatique comme dans le poëme épique. Dans l'Odyſſée, c'eſt Neptune qui forme le *nœud*; dans l'Enéide, c'eſt la colere de Junon; dans Télémaque, c'eſt la haine de Vénus. Le *nœud* de l'Odyſſée eſt naturel, parce que naturellement il n'y a point d'obſtacle qui ſoit plus à craindre pour ceux qui ſont ſur mer, que la mer même. L'oppoſition de Junon dans l'Enéide, comme ennemie des Troyens, eſt une belle & ingénieuſe fiction. Enfin, la haine de Vénus contre un jeune prince qui mépriſe la volupté par amour de la vertu, & dompte ſes paſſions par les ſecours de la ſageſſe, eſt une fable tirée de la nature, qui renferme en même tems une excellente morale. (*D. J.*)

NŒUD, (*Hydr.*) On joint deux tuyaux de plomb par des *nœuds* de ſoudure; ceux de bois & de grès par des *nœuds* de maſtic. (*K*)

NŒUD DE CHARIOT, (*Artillerie.*) c'eſt le *nœud* que font les conducteurs de chariots, quand ils paſſent des cordages dans les rouages pour relever des pieces renverſées. (*D. J.*)

NŒUD D'ÉPAULE, *en terme d'Aiguillier*; *voyez* AIGUILLETTE.

NŒUD DE L'ARTIFICIER, c'eſt une ſuite de trois ou quatre boucles de ficelles croiſées lâches, qu'on ſerre en tirant les deux extrémités, pour retenir par leur frottement le reſſort de la ficelle d'un ſimple tour, qui le fait lâcher avant qu'on ait pû lier les bouts.

NŒUD, (*Bas au métier.*) *Voyez cet article*.

NŒUD, *en terme de Chaudronnier*; c'eſt un ornement qui s'affied au milieu de la premiere branche d'une trompette, & dans laquelle la ſeconde branche paſſe.

NŒUD, (*Jardinage.*) *voyez* NOUER, par rapport aux fruits. On dit un *nœud* en fait d'ornemens de parterre; c'eſt ce qui lie pluſieurs rameaux enſemble, comme feroit une agraffe.

NŒUD, (*Maréchal.*) ſe dit dans les animaux des jointures de quelques-uns de leurs os, & particulierement de la queue des chevaux, des chiens & des chats.

NŒUD DE COLLIER, c'eſt *chez les Merciers-ouvreurs* des eſpeces de toſette de pluſieurs feuilles en pierreries, dont les dames ſe ſervent quelquefois au lieu de collier. Il y en a qu'on appelle *nœuds bouffans*, parce qu'ils ſont plus touffus & plus épanouis que les autres.

NŒUD, *terme de Marchand de modes*; ſe dit pareillement des choſes qui ſervent à en attacher & à en nouer d'autres enſemble, ou du-moins qui ſemblent ſervir à cet uſage, quoiqu'elles ne ſoient le plus ſouvent que de pur ornement. Tels ſont les *nœuds* de chapeau, les *nœuds* d'épaule, les *nœuds* d'épée, & les *nœuds* de diamans, de rubis, de perles, ou autres pierreries. Les Lapidaires & Joüilliers montent & vendent ceux-ci; les autres ſont du commerce des Tiſſutiers-Rubanniers, & des Marchands-Merciers qui font le commerce de la rubannerie. *Savary*. (*D. J.*)

NŒUD A' QUATRE, *en terme de Marchand de modes*; eſt un ornement de ruban noué en deux feüilles de chaque côté. On fait auſſi des *nœuds* à deux feüilles, mais plus rarement, parce qu'ils garniſſent moins.

NŒUD D'ÉPAULE, *en terme de Marchand de modes*, eſt une aiguillette de pluſieurs doubles de rubans d'or ou d'argent, & même de ſoie, à chaque bout inférieur deſquels on attache des pentes; *voyez* PENTES. Les autres, aſſemblés l'un ſur l'autre, ſe pliſſent le plus près qu'il eſt poſſible, ſe percent d'une boutonniere, ou ſe couſent à l'habit.

NŒUD D'ÉPÉE, *en terme de Marchand de modes*; eſt un ruban de telle ou telle grandeur, uni ou broché, *&c.* à un bout duquel on fait un *nœud* à quatre, & que l'on tourne par l'autre autour de la branche de l'épée. Quelquefois on attache une pente ſous le *nœud* à quatre pour plus grand enjolivement. *Voyez* NŒUD A' QUATRE & PENTE.

NŒUD DE MANCHES, *en terme de Marchand de modes*; ſont des *nœuds* de rubans à quatre feüilles que l'on attache ſur la manche de la robe d'une dame, juſte au pli du bras en-deſſus. Ces rubans doivent être de même couleur que le teſte de la parure. *Voyez* PARURE.

NŒUD D'AIGUIERE *ou* autre ouvrage, *en terme d'Orfevre en gros*, c'eſt un ornement qu'on voit entre le corps & le pié d'une aiguiere ou autre ouvrage. Il eſt cerchi de pluſieurs moulures qui ſe ſuccedent en s'avançant l'une ſur l'autre juſqu'au milieu du *nœud*.

NŒUD, *terme de Plomberie*; c'eſt l'endroit par lequel on joint enſemble avec de la ſoudure deux ou pluſieurs tuyaux de plomb. Un mémoire ſur le prix des ouvrages de Plomberie, porte que les tuyaux de plomb pour les fontaines, ſoudés de long avec *nœuds* de ſoudure pour les joindre, ſe paient quatorze livres dix ſols le cent peſant en œuvre, y compris les tranchées pour les mettre en place, & le rempliſſage des tranchées.

NŒUDS, (*Rubannier.*) Lorſqu'on ajoute une piece au bout de celle qui finit, & que l'on veut que l'ouvrage ſoit d'un même morceau, voici comme il faut s'y prendre: on coupe une partie des fils de cette piece ajoutée d'inégale longueur à l'autre partie de la même piece, enſuite on en fait autant à la piece qui finit, obſervant que la partie coupée de l'une doit s'unir avec la partie longue de l'autre, & cela pour éviter que tous les *nœuds* de cette jonction ne ſe trouvent en un ſeul & même tas, ce qui cauſeroit une extrême difformité dans l'ouvrage, outre que le travail en deviendroit très-difficile par la confuſion de cet aſſemblage de *nœuds*. Ces extrémités, ainſi coupées inégalement, ſont noüet enſemble par le moyen d'un *nœud* à chaque brin de ſoie,

ſoin, avec celui qui lui doit ſuccéder: on entend aſſez qu'un court doit être noué avec un long, ou un long avec un court; par conſéquent les *nœuds* ſe trouvent partagés en deux diſtances, ce qui fait moins d'effet dans l'ouvrage & y cauſe moins de difformité.

NŒUDS DES RAMES, *terme de Rubannier*: voici ce que c'eſt. Après l'entier paſſage des rames, comme il a été enſeigné à *ſon article*, & ſuppoſant toujours, ainſi que nous avons fait juſqu'à préſent, un deſſein à ſix estours, il faut former les *nœuds*; & voici comment: toutes les rames en général arcengées, comme il a été dit, ſur les couleaux & à-travers leurs différentes grilles, ſont actuellement attachées à leurs pieces, il faut les prendre ſix à ſix pour faire un *nœud*. Ces ſix rames ſeront priſes ſur le premier couleau du porte-rames de devant, mais dans ſes grilles différentes, on les paſſera pluſieurs fois entre les doigts pour leur donner une égale tenſion, ce qui veut dire qu'il n'y en ait point de plus lâche l'une que l'autre; enſuite on les attache enſemble par un même *nœud*, c'eſt-à-dire que les ſix rames forment ce *nœud*, & c'eſt à l'extrémité de ces ſix rames que l'on attache la liſſerte, ceci regarde également le glacis, comme la figure. *Voyez* FIGURE, GLACIS, ROULEAUX, RAMES, & LISSERTES.

NŒUD, ſ. m. *terme de Sculpteurs & de Marbriers*. On appelle de la ſorte, en terme de ſculpteurs & de marbriers, des endroits qui ſe trouvent dans le marbre à peu-près comme les *nœuds* qui ſont dans le bois. Ils ſont ſi durs que les meilleurs outils s'ébrouſſent contre. On ſe ſert ordinairement de la merteline pour les enlever. Ces *nœuds* ſont toujours un défaut dans les marbres, particuliérement dans les membres blancs. (*D. J.*)

NŒUD, *terme de Serrurerie*, eſt en terme de ſerruriers & d'ouvriers ſur métaux, qui montent des ouvrages à charnieres, ces diviſions élevées, rondes, & percées dans le milieu, qui s'emboîtent les unes dans les autres, & qui ſont toutes traverſées & liées enſemble par une broche ou un clou rivé.

Il y a des fiches à pluſieurs *nœuds*; celles qu'on appelle *fiches à chapelets*, en ont quelquefois au-delà de vingt.

NŒUD, *terme de Tiſſerand*, c'eſt un *nœud* très-ſerré, & qui n'eſt point ſujet à ſe lâcher, dont les Tiſſerands & les autres ouvriers qui travaillent de la navette, ſe ſervent pour rejoindre les fils de la chaîne ou de la trame de leurs ouvrages qui ſe rompent en travaillant.

On dit *étouper un drap, une étoffe de laine*, pour dire, en ôter ces ſortes de *nœuds* avec de petites pinces de fer.

NŒUD, *terme de Verrerie*, eſt ce gros bouton ou épaiſſeur de verre qui reſte au milieu de ce que les vitriers appellent un *plat de verre*. On nomme auſſi ce *nœud* la *bouſine* & l'*œil de bœuf*.

NŒUDS, *terme de Chaſſes*, morceaux de chair qui ſe levent aux quatre ſiances du cerf.

NOFESCH, (*Litholog. ſacrée.*) mot hébreu qui ſignifie quelque *pierre précieuſe*; mais quelle eſt cette pierre précieuſe? les commentateurs du vieux Teſtament ſont encore à le ſavoir. Voici le conjecture la plus heureuſe. *Nofeſch* paroît dériver de la racine *ſuch*, qui veut dire une *eſcarboucle*, ou *rubis*; or comme dérivant de cette racine, il eſt naturel de penſer qu'il déſigne une *pierre rouge*, & point une pierre d'une autre couleur. Mais puiſque *ſuch* veut dire un *rubis*, *noſeſch* ſignifiera quelque *pierre précieuſe* approchante du rubis par la couleur; ce ſera donc preſqu'aſſemblablement le grenat, & même d'autant mieux que la langue hébraïque n'a point de terme, de notes connoiſſance, pour ſignifier le *grenat*. (*D. J.*)

NOGA. (*Diete.*) Les qualités diététiques de cette eſpece de friandiſe doivent être eſtimées par celles des amandes & du miel, (*voyez* AMANDES & MIEL.) Ce dernier ingrédient a reçu pourtant une altération dans la cuite qu'exige la préparation du *nogat*. Il eſt devenu plus viſqueux; il a acquis de l'âcreté. Auſſi ces aliments empâte la bouche, cruel la ſalive gluante, & excite une ſoif incommode. Il eſt d'ailleurs ſujet à cauſer des aigreurs, des vents, & des dévoyements. En tout, c'eſt une mauvaiſe drogue que le *nogat*. (*b*)

NOGARO, (*Géog.*) petite ville de France en Gaſcogne, capitale du bas Armagnac, ſur la Midouze, à quatre lieues d'Aire. Il s'y eſt tenu deux conciles, l'un en 1290, & l'autre en 1315. *Long.* 17. 50. *lat.* 43. 40.

NOGENT, (*Géog.*) grand bourg de l'Iſle de France, à deux lieues de Paris, ſur le bord de la Seine. Ce lieu eſt fort ancien, & ſon nom latin étoit *Novigentum* ou *Novientum*. C'étoit déjà une bourgade au commencement du vj. ſiecle ſous les enfans de Clovis. Ce fut là où Clodoald vulgairement appellé *Saint-Cloud*, fils de Clodomir, ſe retira dans un monaſtere qu'il y fit conſtruire, & dans lequel il mourut vers l'an 560. Le dévotion que le peuple lui portoit, a fait changer le nom de *Nogent* en celui de *Saint-Cloud*. *Voyez* SAINT-CLOUD. (*D. J.*)

NOGENT-LE-ROI, (*Géog.*) en latin moderne *Novigentum-regis*; petite ville de France, dans l'Orléanois, à 5 lieues de Chartres, & à 4 de Dreux. Elle eſt ſituée dans un vallon où l'Eure commence à porter bateau. *Long.* 18. 55. *latit.* 48. 30.

C'eſt ici que Philippe de Valois décéda le 23 Août 1350; quoiqu'il n'eût que 57 ans, dit Bracome, il mourut vieux & caſſé. Il avoit épouſé en ſecondes nôces Blanche d'Evreux qui étoit dans la fleur de la jeuneſſe, & la plus belle princeſſe de ſon tems; il l'aima beaucoup; & elle avança ſa carriere en répondant trop à ſa paſſion.

Ce prince eut par engagement du roi de Majorque, les comtés de Rouſſillon & de Cerdeigne dans les Pyrénées; il acquit de lui la baronnie de Montpellier en Languedoc; enfin il paya beaucoup d'argent pour le Dauphiné. Tout cela eſt aſſez ſurprenant dans un regne ſi malheureux; mais l'impôt du ſel, le hauſſement des tailles, les infidélités ſur les monnoies lui donnerent les moyens de faire ces acquiſitions. L'état fut augmenté, mais il fut appauvri; & ſi Philippe VI. eut d'abord le ſurnom de *fortuné*, ſon peuple ne put jamais prétendre à ce beau titre; & lui-même en déchut bien depuis la bataille de Crecy. (*D. J.*)

NOGENT-LE-ROTROU, (*Géog.*) gros bourg de France, dans le Perche, dont il prétend être le chef-lieu, ſur l'Huiſne, au diocèſe de Sées, élection de Mortagne. Ce lieu a pris ſon nom de *Rotrou*, comte de Perche; & c'eſt pourquoi on l'appelle en latin *Novigentum-Rotrodi* ou *Rotroti*. Il eſt à 12 lieues S. E. d'Alençon, 12 N. E. du Mans, 28 S. O. de Paris. *Long.* 18. 22. *lat.* 48. 20.

C'eſt la patrie de Belleau (Remy), ancien poëte françois qui mourut à Paris en 1577. Il a fait une *traduction des odes d'Anacréon*, en vers françois, où il regne quelquefois de la naïveté & des graces naturelles; mais ſes *paſtorales* ne pouvoient plaire qu'à Ronſard. (*D. J.*)

NOGENT-SUR-SEINE, (*Géog.*) petite ville de France, en Champagne, ſur la Seine, à 9 lieues de Montereau, 12 de Troyes & à 22 de Paris. Il y a bailliage, maréchauſſée, & grenier à ſel. *Long.* 21. 3. *lat.* 48. 25.

NOGUET, ſ. m. *terme de Vannier*, eſpece de grand panier d'oſier, très-plat, plus long que large, dont les angles ſont arrondis, & les bords n'ont qu'environ deux pouces de hauteur; il a une anſe du châtaignier qui le traverſe dans ſa largeur, & qui ſert à le tenir. Les femmes le portent ſur la tête, & le poſent ſur une toile roulée & pliée en rond qu'elles nomment un *tortillon*; les hommes qui s'en ſervent, le tiennent à la main.

L'uſage du *noguet* eſt pour y mettre de petits paniers de fruits, comme de pêches, d'abricots, de figues & de prunes que les fruitiere & fruitieres crient dans les rues, ou pour y mettre en été les pots de crême & les petits fromages dreſſés dans des éclifſes, que vendent les laitieres.

Le *noguet* de ces dernieres eſt garni de fer blanc, de crainte que le petit-lait qui ſe filtre à-travers des éclifſes ne puiſſe gâter les femmes qui portent ce panier ſur leur tête. *Dictionn. de Comm.* (*D. J.*)

NOHESTAN, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) C'eſt le nom qu'on donne, du tems d'Ezéchias roi de Juda, au ſerpent d'airain que Moïſe avoit élevé dans le deſert, enfin qu'il eſt rapporté dans les Nombres, *c. xxj.* v. 8. & qui s'étoit conſervé juſqu'à ce tems parmi les Iſraélites.

Le peuple ſuperſtitieux s'étant laiſſé aller à rendre un culte particulier à ce ſerpent, Ezéchias le fit briſer, & lui donna par dériſion le nom de *nohoſtan*: comme qui diroit, *ce petit je ne ſai quoi d'airain*, ou *ce petit ſerpent d'airain*; car en hébreu *nahas* ou *nahaſch* ſignifie *ſerpent* & de l'*airain*.

On montre cependant encore aujourd'hui dans l'égliſe de Seine Ambroiſe à Milan un ſerpent d'airain, que l'on prétend être celui que Moïſe éleva dans le deſert; mais on ſait certainement par l'Ecriture ſainte, IV. Reg. *xxxviij.* 4. qu'Ezéchias fit mettre celui-ci en pieces de ſon tems, c'eſt-à-dire, vers l'an du monde 3278, & 722 ans avant J. C. Calmet, *Diction. de la Bibl.*

NOIR. (*Arts méchan.*) Le *noir* eſt le couleur la plus obſcure de toutes, & la plus oppoſée au blanc.

Il y a pluſieurs ſortes de *noirs* qui entrent dans le commerce, qui ſeront expliquées ci-après; ſavoir, le

noir

noir de Teinturiers, le *noir* d'Allemagne, le *noir* d'ivoire, ou *noir* de velours, *noir* d'os, le *noir* de cerf, le *noir* d'Eſpagne, le *noir* de fumée ou *noir* à noircir, le *noir* de terre, & le *noir* des Corroyeurs.

NOIR D'ALLEMAGNE, (*Teinture.*) Ce mot *noir* ſe fait avec de la lie de vin brûlée, levée enſuite dans de l'eau, puis broyée dans des moulins faits exprès avec de l'ivoire, des os ou des noyaux de pêche auſſi brûlés. C'eſt de ce *noir* dont les Imprimeurs en taille-douce ſe ſervent. Ce *noir* vient ordinairement de Pennefort, de Mayence & de Straſbourg, ou en pierre ou en poudre; il s'en fait néanmoins en France, qui n'eſt en-deſſous de celui d'Allemagne que par le différence qui ſe trouve entre les lies de vin dont ils ſe ſont; celui de Paris eſt même plus eſtimé que celui d'Allemagne; & les Imprimeurs de taille-douce le trouvent plus doux.

Le *noir* d'Allemagne doit ſe choiſir bannide, ſans néanmoins avoir été mouillé, d'un beau *noir*, luiſant, doux, friable ou facile à mettre en poudre, léger, & avec le moins de grains luiſans que faire ſe peut, & s'il eſt poſſible, qu'il ait été fait avec l'ivoire, étant meilleur pour faire le beau *noir* que les os & les noyaux de pêches.

NOIR DE CERF; c'eſt ce qui reſte dans la corne, après que l'on a tiré de la corne de cerf, l'eſprit, le ſel volatil, & l'huile. Ce réſidu ſe broye avec de l'eau, & fait une ſorte de *noir* qui eſt preſque auſſi beau & auſſi bon que celui d'ivoire, & dont les Peintres ſe peuvent très bien ſervir.

NOIR DE CHARBON. Le *noir de charbon* ſe fait avec des morceaux de charbon bien nets & bien brûlés, que l'on pile dans un mortier, & que l'on broye enſuite à l'eau ſur la porphyre, juſqu'à ce qu'il ſoit aſſez fin. Alors on le met ſécher par petits morceaux, ſur du papier bien liſſe. C'eſt un très-bon *noir* pour les tableaux, & également bon pour peindre à l'eau.

NOIR DES CORROYEURS. On appelle *premier noir*, chez les artiſans qui donnent la corroyage aux cuirs, quand ils ont été cuits, la premiere teinte de cette couleur qu'ils appliquent ſur les vaches, veaux ou moutons. Ce *noir* eſt fait de noix de galle, de biere aigre & de ferraille. Le *ſecond noir* eſt compoſé de noix de galle, de coupe-roſe, & de gomme arabique. C'eſt ſur ce *noir* que ſe donnent les deux luſtres.

NOIR D'ESPAGNE. (*Chimie & Pharm.*) C'eſt ainſi que l'on nomme le liége brûlé & réduit en charbon dans les vaiſſeaux fermés. On vante beaucoup l'uſage de ce charbon pris en poudre pour arrêter les gonorrhées, & on le regarde comme un ſpécifique dans les incontinences d'urine, mais il eſt à propos d'employer ce remede avec prudence. Le *noir d'Eſpagne* incorporé avec de l'huile de lin, fait un liniment, que quelques auteurs regardent comme très-propre à appaiſer les douleurs que cauſent les hémorrhoïdes.

NOIR OU FUMÉE, (*Arts.*) c'eſt ainſi qu'on nomme une ſubſtance d'un beau noir, produite par des réſines brûlées.

Toutes ſubſtances réſineuſes, telle que la réſine des pins, des ſapins, la térébenthine, le poix, les bitumes, étant brûlées, ſe réduiſent en une matiere charbonneuſe, fort déliée, que l'on nomme *noir de fumée*; mais comme ces ſubſtances réſineuſes peuvent s'employer à d'autres uſages, on ne ſe ſert pour le faire, que de ce qui eſt reſté dans le fond des chaudieres où l'on a fait bouillir la réſine, pour en faire de la poix ou du goudron. Pour cet effet, on allume des morceaux de ce réſidu qui eſt très-inflammable, & on le laiſſe brûler dans une marmite placée au milieu d'un bâtiment ou cabinet quarré, bien fermé de toute part, & tendu de toile ou de peaux de moutons. A meſure que la matiere réſineuſe brûle, il en part une matiere ſemblable à de la ſuie, qui s'attache à la toile ou aux peaux de moutons dont le cabinet eſt tendu. Lorſqu'on croit que le cabinet eſt ſuffiſamment rempli de cette matiere, on l'entaye pour la mettre dans des barrils, & on la vend ſous le nom de *noir de fumée*, ou de *noir à noircir*. *Voyez nos Pl.*

En Allemagne, où il ſe trouve des vaſtes forêts de pins & de ſapins, on fait la *noir de fumée* en grand, & l'on conſtruit des fourneaux uniquement deſtinés à cet uſage. Ces fourneaux ſont des cabinets quarrés qui ferment très-exactement; à leur partie ſupérieure eſt une ouverture ſur laquelle on place une toile tendue de maniere à former un cône; à ce cabinet il communique une eſpece de voûte horiſontale, ou de tuyau de cheminée, au bout duquel eſt une eſpece de four; à l'ouverture de ce four on place les matieres réſineuſes ou le bois chargé de réſine, que l'on veut brûler pour faire le *noir de fumée*. Par ce moyen, la ſubſtance noire qui s'en dégage, paſſe par le tuyau de cheminée, & va ſe rendre dans le cabinet quarré, *voyez nos Pl.* Comme cette matiere eſt légere, il y en a une grande quantité qui s'attache à l'intérieur du cône de toile qui eſt au-deſſus de ce même cabinet. Lorſqu'on croit qu'il s'y en eſt ſuffiſamment amaſſé, on frappe avec des baguettes ſur le cône de toile pour faire tomber le *noir de fumée* qui s'y étoit attaché; par-là il retombe dans le cabinet, d'où on l'enleve pour le mettre dans des barrils ou caiſſes de bois, & pour le débiter.

Le *noir de fumée* ſert dans le peinture à l'huile, avec laquelle il s'incorpore parfaitement bien; il ne peut ſervir dans la peinture en détrempe, vû qu'il ne ſe mêle point avec de l'eau. Cette ſubſtance entre auſſi dans le compoſition de l'encre des Imprimeurs. (—).

NOIR DE FUMÉE, (*Chimie.*) charbon volatiliſé, ou plutôt *étendu* par le mouvement rapide de la flamme dans la combuſtion à l'air libre, & avec flamme des matieres réſineuſes. *Voyez la fin de l'art.* SUIE, *Chimie*. Le *noir de fumée* n'eſt point proprement volatil: c'eſt avec raiſon que nous avons énoncé dans le précédente définition, qu'il étoit enlevé par une puiſſance étrangere, ce qui eſt bien différent de la volatilité chimique, *voyez* VOLATIL; & même cette maniere d'être produit n'empêche point qu'il ne ſoit un corps très-fixe, jouiſſant à cet égard de la propriété générique de charbon, dont il eſt une véritable eſpece. *Voyez* CHARBON, *Chimie*. (*B*)

NOIR D'OS, le *noir d'os* ſe fait avec les os de mouton, brûlés & préparés comme le *noir* d'yvoire. Il fait un *noir* roux, & l'on s'en ſert beaucoup pour les esbleus; mais il eſt difficile à ſécher, & l'on eſt obligé en le broyant à l'huile, de le tenir plus ferme que les autres couleurs, afin d'avoir la facilité d'y mettre la quantité néceſſaire d'huile graſſe ou ſéchative: ou s'en ſert rarement à l'eau.

NOIR DE PÊCHES, le *noir de pêches* ſe fait avec les noyaux de pêches brûlés comme le *noir* d'yvoire, & broyés très-fin ſur la porphyre: il ſert beaucoup pour les tableaux, & fait une teinte blanâtre étant mêlé avec le blanc. On peut auſſi s'en ſervir à l'eau.

NOIR, *en Peinture*, ce n'eſt pas avec le *noir* qu'on donne la plus grande force dans un tableau: les habiles peintres n'en emploient preſque jamais de pur. On dit qu'il ſeroit à ſouhaiter que le blanc & le *noir* fuſſent auſſi chers pour les commençons que l'outre-mer, parce qu'alors le prix les leur feroit épargner, & tenter d'autres moyens, ſoit qu'ils vouluſſent faire clair ou brun; au lieu qu'à force de les prodiguer, ils ne font ni l'un ni l'autre.

On ſe ſert en Peinture du *noir* d'yvoire, du *noir* d'os, du *noir* de charbon, *noir* de noyaux de pêches, *noir* de fumée; & pour le freſque, du *noir* de terre.

NOIR, *terme de Plumaſſier*, on appelle *grandes noires* ou *noires fines à pointe*, les plumes d'autruches *noires* de la meilleure qualité, & qui ſont propres à faire des panaches. Les *petites noires* à pointe plate, ſont au contraire de la moindre qualité, & ne ſervent qu'à faire des ouvrages de mercerie, comme boucles d'ceſars, écluſes & autres ſemblables.

NOIR DE BOUILLE, c'eſt la même choſe que le premier *noir* des corroyeurs.

NOIR DE TERRE, eſt une eſpece de charbon qui ſe trouve dans le terre, dont les Peintres ſe ſervent après qu'il a été bien broyé pour travailler à freſque.

On fait du *noir* avec de la noix de galle, de la couperoſe ou du vitriol, comme l'encre commune ou à écrire.

Il ſe fait encore du *noir* avec de l'argent & du plomb, dont on ſe ſert à remplir les creux ou cavités des choſes gravées.

NOIR *de metteur en œuvre*, eſt une poudre noire qui provient de l'yvoire brûlé & réduit en poudre, *voyez* NOIR D'YVOIRE. La façon de l'employer dépend de l'artiſte. Il y a des pierres que l'on met en plein *noir*; alors on peint en *noir* tout le dedans du chaton, & on l'emploie même quelquefois de poudre ſeche, afin que la pierre en ſoit totalement enveloppée. Il y en a d'autres auxquelles on ne met qu'un point *noir* ſur le culaſſe, aſſez volontiers ſous les roſes que l'on met ſur le feuille d'argent, ou peint une étoile noire ſur cette feuille. Il eſt elles difficile de donner de regles là-deſſus, cela dépend des circonſtances; l'artiſte entend eſſaya ſouvent de pluſieurs façons, & ſe fixe à celle qui donne plus de jeu à ſa pierre, ou qui dégoiſe mieux ſa couleur.

NOIR D'YVOIRE, le *noir d'yvoire* ſe fait avec des morceaux d'yvoire que l'on met dans un creuſet ou pot bien

bien lutté avec de la terre à potier, & que l'on met dans leur four lorſqu'ils cuiſent leurs poteries; il faut qu'il y reſte autant que leſdites poteries pour devenir bien *noir* & bien cuit: il faut ſur-tout bien prendre garde qu'il n'y ait aucun jour ou eſcuſer ou autre vaiſ, autrement l'yvoire deviendroit blanc au lieu de noir, & ſe conſumeroit. Ce *noir* mêlé avec le blanc, fait une fort belle teinte griſe: on s'en ſert pour les tableaux, comme pour l'eau ou miniature.

NOIR, (*Teinture.*) le *noir* eſt la cinquieme & dernière couleur du bon teint; l'opération qui le produit eſt preſentement la même qui ſert à faire de l'encre à écrire. On plonge l'étoffe dans un bain compoſé d'une décoction de noix de galle & de diſſolution de vitriol verd: il arrive néceſſairement que l'acide vitriolique s'unifiant à l'alkali de la noix de galle, abandonne le fer avec lequel il étoit uni dans le vitriol; ce fer diviſé en parties extrêmement fines, ſe loge dans les pores de l'étoffe, & y eſt retenu par le reſſerrement que la ſtipticité de la noix de galle y a cauſée, & par une eſpece de gomme qu'elle contient & qui l'y multiplie. On ne remarque dans toute cette operation, aucun ingrédient qui ait pû donner du cryſtal de tartre, ou du tartre vitriolé, auſſi la teinture *noire* n'eſt-elle pas à beaucoup près auſſi ſolide que les autres, & elle ne réſiſteroit nullement, non plus que les gris qui en ſont les nuances.

Avant de teindre une étoffe en *noir*, les réglements exigent qu'elle ſoit *gueſdée*, c'eſt-à-dire qu'elle ait été teinte en bleu très-foncé: ce bleu dont la teinture eſt ſolide, ſert en outre, en donnant à l'étoffe une couleur approchante du *noir*, à diminuer la quantité du vitriol qui, ſans cela ſeroit néceſſaire, & qui rendroit l'étoffe rude. On pourroit employer au même uſage, le rouge foncé de garance, mais il en réſulteroit deux inconvéniens; le premier de faire ſubir à l'étoffe une premiere altération par l'action des ſels du bouillon; & le ſecond, de donner au *noir* un œil rougeâtre & déſagréable. On évite l'un & l'autre en donnant à l'étoffe une premiere teinture bleue, qui ne détruit pas l'étoffe; & qui loin d'altérer le *noir*, lui donne au contraire un velouté très-avantageux.

Le *noir* & le gris ſervent non-ſeulement ſeuls, mais encore on les emploie pour brunir toutes les couleurs, & c'eſt pour cette raiſon qu'on nomme *bruniture*, la teinture *noire* ou griſe qu'on donne à une étoffe déja teinte d'une autre couleur. *Acad. roy. des Scienc.* 1750. (*D. J.*)

NOIR ANTIQUE, (*Hiſt. nat.*) en italien; *nero antico*; nom donné par les modernes à un marbre très-*noir*, fort dur & prenant un très-beau poli. Les anciens l'appelloient *luculleum marmor*.

NOIR EMPLATRE, ou *emplâtre de céruſe brûlée*, voyez *ſa préparation au mot* EMPLATRE. Cet emplâtre ne doit ſa naiſſance qu'à une bêtiſe ou fauſſeté d'ouvrier. C'eſt une préparation moins élégante que celle de l'emplâtre de céruſe blanc, ſans avoir aucune propriété de plus. Il y a même apparence que le premier emplâtre *noir* qui ait été fait, eſt dû à l'ignorance ou à la négligence d'un artiſte; car l'emplâtre *noir* eſt un emplâtre manqué ou gâté, voyez EMPLATRE. Au reſte ce qu'on appelle ici *brûlé*, n'eſt en effet que réduit: la céruſe prétendue brûlée, n'eſt autre choſe que du plomb qui a repris ſa forme métallique, en empruntant du phlogiſtique de l'huile. *Voyez* REDUCTION. (*b*)

NOIR, (*Maréchal.*) poil du cheval. *Noir* jais, ou mûre, ou more, ou vif, c'eſt le vrai *noir*. On appelle un cheval qui, quoique *noir*, a une teinte touſſâtre, *noir mal teint*.

NOIRCEUR, ſ. f. (*Phyſiq.*) c'eſt la couleur qui eſt occaſionnée par la texture des parties de la ſurface d'un corps, telle que les rayons de lumiere qui tombent deſſus ſont amortis ou abſorbés, ſans ſe réfléchir que très peu ou point du tout. La *noirceur* n'eſt donc pas proprement une couleur, mais la privation de toute couleur, *voyez* COULEUR & LUMIERE. La *noirceur* eſt directement oppoſée à la *blancheur*, qui vient de ce que les parties réfléchiſſent indifféremment tous les rayons qui tombent ſur elles, de quelque couleur qu'ils ſoient, *voyez* BLANCHEUR. Newton dans ſon traité d'optique, montre que pour produire un corps de couleur *noire*, il faut que les corpuſcules qui le compoſent ſoient moindres que ceux qui forment les autres couleurs; parce que quand les particules compoſantes ſont trop grandes, elles réfléchiſſent alors beaucoup de rayons; mais ſi elles ſont moindres qu'il ne faut pour réfléchir le bleu le plus foncé, qui eſt le plus ſombre de tous les couleurs, elles réfléchiront ſi peu de rayons que le corps paroîtra noir. De-là il eſt aiſé de juger pourquoi le feu & la putréfaction, en diviſant les particules des ſubſtances, les rendent noirâtres: pourquoi un habit noir eſt plus chaud qu'un autre habit, toutes choſes d'ailleurs égales; c'eſt qu'il abſorbe plus de rayons & en réfléchit moins, *voyez* CHALEUR: pourquoi une petite quantité de ſubſtances noires communiquent leur couleur aux autres ſubſtances auxquelles elles ſont jointes; leurs petites particules, par la raiſon de leur grand nombre, couvrant aiſément les groſſes particules des autres: pourquoi les verres qui ſont travaillés & polis ſoigneuſement avec du ſable, rendent noir le ſable auſſi bien que les particules qui ſe détachent du verre: pourquoi les ſubſtances noires s'échauffent au ſoleil, plus aiſément que les autres; en dernier effet vient en partie de la multitude des rayons qui s'abſorbent au-dedans de la ſubſtance, & en partie de la compoſition faite des corpuſcules compoſans; pourquoi quelques corps noirs tiennent un peu de la couleur bleue; ce qui ſe peut éprouver en regardant à-travers un papier blanc des objets noirs, alors le papier paroîtra bleuâtre; la raiſon de cela eſt que le bleu obſcur du premier ordre des couleurs, eſt la couleur qui approche le plus du noir, parce que c'eſt celle qui réfléchit moins de rayons, & que parmi ces eſpons, elle ne réfléchit que les bleus. Donc réciproquement, ſi les corps noirs réfléchiſſent quelques rayons, ce doit être les bleus préférablement aux autres. *Voyez* BLEU. *Chambers.* (*O*)

NOIRCEUR, (*Médec.*) la couleur noire naturelle, & celle qui doit ſa naiſſance à la teinture, n'annoncent rien de fâcheux; mais celle qui vient d'une cauſe morbifique, eſt d'un mauvais préſage.

Le ſang, la groiſſe, la bile, la moëlle, les crachats, la morve, les matieres fécales, les matieres rejettées par le vomiſſement, l'urine, le pus & la pituite, ſont ſujets à acquérir une couleur *noire*, produite par la matiere de la mélancolie.

Ces humeurs corrompues & tombées dans le ſphacele, font un triſte pronoſtic dans les maladies aiguës; comme l'inflammation, les fievres érésypélateuſes, malignes, épidémiques, la peſte, la petite vérole. Elles ſont également mauvaiſes dans les maladies chroniques, l'aſthme, les convulſions, les bruſlures, & dans la congélation des membres, ſoit que ces matieres s'évacuent, ſoit qu'elles s'attachent aux parties, ſoit enfin que la mauvaiſe couleur de ces humeurs ſe manifeſte à la peau.

La méthode curative demande de corriger, d'évacuer, de diſſiper, d'adoucir la malignité. Il faut encore arrêter par les antiſeptiques, autant qu'il eſt poſſible, le progrès de la corruption des humeurs.

NOIRCIR, v. act. & neut. (*Gramm.*) *noircir*, (neut.) c'eſt prendre de ſoi-même une couleur noire. *Noircir* (act.) c'eſt enduire de cette couleur un objet.

NOIRCIR, (*Marine.*) c'eſt enduire les vergues & les mâts d'une miſtion faite de noir de fumée & de goudron, ou d'huile & de noir de fumée. On *noircit* les mâts près des ſoutenaux & de l'étambray, & les vergues par-tout.

NOIRCIR, (*Arquebuſier, Coutelier, Serrurier, Fourbiſſeur, & autres ouvriers en fer.*) c'eſt après avoir donné à la lime & au marteau, à des pieces d'ouvrages la forme convenable, les faire chauffer bien chaudes, & les frotter avec de la corne de bœuf, afin de les garantir de la rouille.

NOIRCISSEUR, ſ. m. (*Teinture.*) les *Noirciſſeurs* ſont les ouvriers qui font l'achevement des noirs. A Rouen ils entrent dans la communauté des Teinturiers.

NOIRE MER, partie de la Méditerranée, qui forme au fond de cette derniere comme une eſpece de grand golfe. *Voyez* MEDITERRANÉE. Quelques anciens, & entr'autres Diodore de Sicile, ont écrit que le pont-Euxin ou la *mer Noire*, n'étoit autrefois que comme une grande riviere ou un grand lac qui n'avoit aucune communication avec la mer de Grece; mais que ce grand lac s'étant augmenté conſidérablement avec le tems par les eaux des fleuves qui y arrivent, il s'étoit enfin ouvert un paſſage, d'abord du côté des îles Cyanées, & enſuite du côté de l'Helleſpont. C'eſt ſur ce témoignage des anciens que M. de Tournefort dit dans ſon *voyage du Levant*, que la *mer Noire* recevant les eaux d'une grande partie de l'Europe, & de l'Aſie, après avoir augmenté conſidérablement, s'ouvrit un chemin par le Boſphore, & enſuite forma la Méditerranée, ou l'augmenta ſi conſidérablement, que d'un lac qu'elle étoit autrefois, elle devint une grande mer, qui s'ouvrit enſuite elle-même un chemin par le détroit de Gibraltar, & que c'eſt probablement dans ce tems que l'île Atlantide, dont parle Platon, a été ſubmergée. *Voyez* ATLANTIDE.

Cette

Cette opinion ne peut ſe ſoutenir, dès qu'on eſt aſſuré que c'eſt l'Océan qui entre dans la Méditerranée & non pas la Méditerranée dans l'Océan; d'ailleurs M. Tournefort n'a pas combiné deux faits eſſentiels, & qu'il rapporte cependant tous deux: le premier, c'eſt que la *mer Noire* reçoit neuf ou dix fleuves, dont il n'y en a pas un qui ne lui fourniſſe plus d'eau que le Boſphore n'en laiſſe ſortir; le ſecond, c'eſt que la mer Méditerranée ne reçoit pas plus d'eau par ſes fleuves, que la *mer Noire*; cependant elle eſt ſept ou huit fois plus grande, & ce que le Boſphore lui fournit, ne fait pas la dixieme partie de ce qui tombe dans la *Mer noire*; comment veut-il que cette derniere partie de ce qui tombe dans une petite mer, ait formé non ſeulement une grand mer, mais encore ait ſi fort augmenté la quantité des eaux, qu'elles aient renverſé les terres à l'endroit du détroit, pour aller enſuite ſubmergre une île plus grande que l'Europe! La mer Méditerranée tire au contraire au moins dix fois plus d'eau de l'Océan, qu'elle n'en tire de la *mer Noire*, parce que le Boſphore n'a que 800 pas de largeur dans l'endroit le plus étroit; au lieu que le détroit de Gibraltar en a plus de 5000 dans l'endroit le plus ſerré, & qu'en ſuppoſant les viteſſes égales dans l'un & dans l'autre détroit, celui de Gibraltar a bien plus de profondeur. *Hiſt. nat. gén. & part. tom. I.* voyez MER, FLEUVE, COURANTE, *&c.*

NOIRE, RIVIERE, (*Géog.*) il y a dans l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle France, trois rivieres nommées *rivieres Noires*: l'une ſe rend dans le fleuve ſaint-Laurent, l'autre ſe jette dans le lac des Illinois, & la troiſieme ſe perd dans le fleuve du Miſſiſipi par les 43d de *lat. ſeptent.*

NOIRE, PIERRE, (*Hiſt. nat.*) *nigrica*, ou *nigritis*, *cotes nigra*, *pingites*, pierre noire, ſtudre, luiſante, greſſe au toucher, quelquefois très âcre, & d'un goût vitriolique & aſtringent. Les ouvriers, qui l'appellent quelquefois *crayon noir*, s'en ſervent pour tracer des lignes. La meilleure eſpece dont on ſe ſerve en France, vient de Normandie. On fait le plus de cas de celle qui n'eſt point entremêlée de pyrites, & qui ne ſe vitrioliſe pas; c'eſt-à-dire, à la ſurface de laquelle il ne ſe forme point une eſpece de moiſiſſure; ce qui annonce qu'elle renferme des particules pyriteuſes qui ſe ſont décompoſées.

On trouve deux carrieres de cette *pierre noire* en Weſtphalie, dans l'évêché d'Oſnabruck près d'Eſſen; elle eſt feuilletée comme de l'ardoiſe. On en tranſporte une très grande quantité en Hollande: on prétend que les Hollandois s'en ſervent pour contrefaire l'encre de la Chine. Il paſſe près de ces carrieres une riviere dont quelquefois les eaux ſont entierement noires. *Voyez* Bruckmann, *epiſtol itiner. centuria III. epiſt. ij.* (—)

NOIRE, ſ. f. eſt une note de Muſique qui ſe fait ainſi, 𝅘𝅥, & qui vaut deux croches, ou la moitié d'une blanche.

Dans nos anciennes muſiques on ſe ſervoit de pluſieurs ſortes de noires; *noires* à queue, *noire* quartée, *noire* en lozange. Ces deux dernieres eſpeces ſont demeurées dans le plein chant; mais dans la Muſique on ne ſe ſert plus que de la *noire* à queue. *Voyez* VALEUR DES NOTES. (*S*)

NOIRS, ſ. m. pl. (*Comm.*) eſt le nom d'une nation d'Afrique qu'on nomme ainſi à cauſe de la couleur de leur peau qui eſt *noire*. *Voyez* la raiſon de cette couleur ſous l'*article* NEGRE, où nous avons auſſi traité du commerce que les Européens font de ces *noirs*, tant dans le continent, que dans quelques îles de l'Amérique. (*G*)

NOIRMOUTIER, (*Géog.*) île de l'Océan occidental ſur la côte de France, aux extrémités du Poitou & de la Bretagne, vers l'embouchure de la Loire. Cette île s'appelloit autrefois *Her* ou *Heria*. S. Philibert s'étant retiré dans cet endroit, y fonda vers l'an 674. un monaſtere qui fut nommé *Hermoutiers*, & depuis *Noirmoutier*, ou par corruption, ou à cauſe de l'habit noir des moines bénédictins qui l'occupoient. Mais depuis long-tems il n'y a plus de moines noirs dans le prieuré de S. Philibert: ne ſont aujourd'hui dre moines de Cîteaux.

Cette île a environ trois lieues de long, ſept de tour, & une petite ville qui prend le nom de l'île, & qui peut contenir deux mille habitans. *Long.* 15. 24. *lat.* 46. 55. (*D. J.*)

NOISETTIER, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) *corylus*, genre de plante à fleur en chaton, compoſée de pluſieurs petites feuilles attachées à un axe en forme d'écaille, dans leſquelles il y a beaucoup de ſommets. Les embryons naiſſent ſur le même arbre, mais ſéparés des fleurs: ils deviennent dans la ſuite une coque arrondie & oſſeuſe; cette coque eſt recouverte d'une enveloppe calleuſe & frangée, & renferme une amande, Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

NOISETTIER, *corylus*, petit arbre que l'on cultive à cauſe de ſon fruit. C'eſt l'eſpece franche du coudrier qui vient dans les bois, & dont le *noiſettier* ne diffère que par ſon fruit, qui eſt plus gros & de meilleur goût: ainſi pour la deſcription & les faits généraux, *voyez* COUDRIER.

Il y a pluſieurs eſpeces de *noiſettiers*:

1°. Le *noiſettier franc*; les noiſettes qu'il produit ſont longues & plus groſſes que les noiſettes des bois.

2°. Le *noiſettier franc à fruit rouge & oblong*.

3°. Le *noiſettier franc à fruit rouge & oblong, recouvert d'une pellicule blanche*.

Ces trois eſpeces de noiſettes ſont celles qui réuſſiſſent le mieux dans le climat ſeptentrional du royaume.

4°. Le *noiſettier à gros fruit rond*, c'eſt l'*aveline*, qui ne mûrit bien que dans les pays chauds.

5°. Le *noiſettier à grappes*, c'eſt une variété qui n'a d'autre mérite que la ſingularité d'avoir au pédicule plus long qui, au lieu de réunir les noiſettes en un ſeul point comme on les voit ordinairement, les raſſemble en maniere de grape alongée.

6°. Le *noiſettier d'Eſpagne*, c'eſt une eſpece d'aveline fort groſſe & angoleuſe, mais qui n'eſt pas d'un goût ſi délicat que nos noiſettes franches.

7°. Et le *noiſettier du Levant*; cet arbriſſeau ne devient pas à beaucoup près ſi haut que les autres *noiſettiers*; à peine s'éleve-t-il à cinq ou ſix piés: ſa feuille eſt moins large, plus alongée, & extrêmement ridée, & ſa noiſette eſt la plus groſſe de toutes; mais ce n'eſt pas la meilleure. Ce *noiſettier* eſt très-rare.

On pourroit multiplier les différentes ſortes de *noiſettiers* en ſemant leurs *noiſettes*, qui produiſent ordinairement la même eſpece; mais cette méthode eſt trop longue: les jeunes plants ne donnent du fruit qu'au bout de ſept ans. On pourroit auſſi les faire venir de boutures & de branches couchées: autre pratique minutieuſe, dont on doit d'autant moins ſe ſervir; qu'il y a un moyen plus ſimple, plus court & plus aiſé. Tous les *noiſettiers* pouſſent du pié quantité de rejettons qui ſont nuiſibles & fort à charge; parce qu'on doit les ſupprimer tous les ans, ſans quoi ils feroient dépérir les maîtreſſe tige, & attenueroient le fruit. On ſe ſert de ces rejettons pour multiplier l'eſpece, & on les déracine avec le plus de racines qu'il eſt poſſible. Ils reprennent aiſément à la tranſplantation, & donnent du fruit au bout de trois ou quatre ans. Tous les *noiſettiers* ſont très-robuſtes; ils s'accommodent de toutes les expoſitions; ils viennent dans tous les terreins: cependant ils ſe plaiſent mieux dans les terres maigres, ſabloneuſes & humides, à l'expoſition du nord, dans des lieux frais & à l'ombre. Mais il ne faut pas qu'ils ſoient dominés, ou trop ſerrés par d'autres arbres. Enfin on met ces arbres dans les places inutiles & dans les coins perdus des jardins fruitiers & des vergers. L'automne eſt le meilleur tems pour la tranſplantation des *noiſettiers*, parce qu'ils entrent en ſeve dès la fin du mois de Janvier. Cependant on peut encore les tranſplanter de bonne heure au printems. Ces arbres ne ſont pas ſuſceptibles d'une forme réguliere: il n'eſt même guere poſſible de les réduire à une ſeule tige, & quand on en viendroit à bout à force de retrancher les rejettons qu'ils pouſſent du pié, l'arbre dépériroit bientôt par la quantité de fruit qu'il porte: on eſt donc obligé de laiſſer ſur chaque pié trois ou quatre principales tiges, qu'on renouvelle dans leur dépériſſement, par de jeunes rejettons qu'on laiſſe monter. Pour la qualité & les propriétés du fruit, *voyez* NOISETTE.

NOISETTE, (*Diete.*) *voyez* AVELINE.

NOIX; ſ. f. ſorte de fruit qui a une écale fort dure, dans laquelle eſt enfermée une amande plus tendre, & mangeable. *Voyez* GLAND, AMANDE, *&c.*

Il y a diverſes ſortes de *noix*; ſavoir, des noiſettes, des avelines, des châtaignes, des noix de noyer, *&c.* *Voyez* AVELINES, *&c.*

NOIX, (*Diete & Matiere méd.*) voyez NOYER.

NOIX D'ACAJOU, (*Botan. exot.*) fruit, ou plutôt noyau taillé en rein, de la groſſeur d'un œuf, couvert d'une écorce griſe ou brune, épaiſſe d'environ une ligne compoſée de deux membranes & d'une ſubſtance entre deux, qui eſt comme un duvet fongueux, contenant dans ſes cellules un ſuc mielleux, rouſſâtre, âcre, mordicant, brûlant. L'amande qui eſt ſous l'écorce eſt blanche douce, & revêtue d'une petite peau jaune, qu'il faut ôter.

L'arbre qui porte la *noix acajou* vient en Amérique, au Breſil & aux Indes orientales. Il s'éleve plus ou moins haut, ſelon la différence du climat & du terroir; car dans

le

le *Brésil*, il égale la hauteur des hêtres, & eſt beaucoup moins grand dans le Malabar & dans les îles d'Amérique. Le pere Plumier en donne la deſcription ſuivante.

C'eſt un arbre qui eſt preſque de la grandeur de notre pommier, fort branchu, garni de beaucoup de feuilles, couvert d'une écorce ridée & cendrée. Ses feuilles ſont arrondies, longues d'environ cinq pouces, larges de trois attachées à une queue courte, liſſes, fermes comme du parchemin, d'un verd gai en-deſſus & en-deſſous, ayant une côte & des nervures paralleles.

Au ſommet des rameaux naiſſent pluſieurs pédicules chargés de petites fleurs diſpoſées en maniere de parafol dont le calice eſt découpé en cinq quartiers droits, pointus, en partie rougeâtres, & en partie verdâtres, rabatus en-dehors, & plus longs que le calice; il porte dix étamines déliées, de la longueur des pétales garnies de petits ſommets; elles entourent le piſtil dont l'embryon eſt arrondi: le ſtile eſt grêle, recourbé, de la longueur des pétales, & le ſtigmate qui le termine eſt poiru.

Le fruit eſt charnu, pyriforme, de la groſſeur d'un œuf couvert d'une écorce mince, liſſe, luiſante, tantôt pourpre, tantôt jaune, & tantôt colorée de l'une & l'autre couleur. Sa ſubſtance intérieure eſt blanche, pleine d'un ſuc doux, mais un peu acerbe. Ce fruit tient à un pédicule long d'un pouce, & porte à ſon ſommet un noyau en forme d'un rein, long d'environ un pouce & demi, liſſe en dehors & d'un verd obſcur & cendré. L'écorce de ce noyau eſt épaiſſe, & comme à deux lames, entre leſquelles eſt un diploé contenant un ſuc ou une boîte très-cauſtique, d'un jaune foncé. L'amande que renferme ce noyau eſt blanche, couverte d'une peau mince & blanchâtre. Elle a un goût qui approche beaucoup de celui de la piſtache. Ce fruit a une odeur forte; & il eſt tellement acerbe, que s'il n'étoit adouci par l'abondance du ſuc qui en ſort quand on le mâche, à peine pourroit-on le manger.

L'arbre *acajou* répand par occaſion, ou même naturellement, beaucoup de gomme roujâtre, tranſparente, ſolide, qui ſe fond dans l'eau comme la gomme arabique. On exprime des fruits un ſuc qui, par le fermentation, devient vineux, & capable d'enivrer. On en fait du vinaigre, & on en tire un eſprit ardent fort vif. Les Indiens aiment beaucoup les amandes, & expriment des écorces une huile qu'ils emploient pour teindre le linge d'une couleur noirâtre preſque ineffaçable. (*D. J.*)

NOIX D'AREQUE, l'*areque* eſt une eſpece de palmier qui croît dans les Indes orientales, & qui s'éleve beaucoup. Cet arbre porte des fruits ovales & gros comme des noix. L'écorce de ces fruits devient jaune & molle en mûriſſant, & couvre un noyau de la groſſeur d'une aveline, gris au-dehors & marbré blanc & de rouge au-dedans comme une muſcade. Ce noyau n'eſt pas régulierement ovale, il eſt applati & un peu concave à l'endroit qui répond au pédicule du fruit. Ce fruit, lorſqu'il n'eſt pas encore mûr, entiere ceux qui en mangent; il devient aſtringent en mûriſſant. Les Indiens lui donnent le nom de *chefal*. Ils le font ſécher au ſoleil, & enſuite ils le mêlent avec du betel, des noiſettes brûlées, du lyeuim, du camphre, du bois d'aloes & de l'ambre gris pour faire des trochiſques, qu'ils mâchent pour faire couler plus abondamment la ſalive. Ces mêmes Indiens font épaiſſir le ſuc des fruits de l'*areque*, & alors ils le nomment *cashé*.

NOIX BEN, (*Botan. exot.*) vous trouverez au *mot* BEN la deſcription complette de ce fruit, de l'huile qu'on en tire, & de ſon uſage.

La *noix ben* croît en Eſpagne, en Arabie, en Ethiopie & dans les Indes. Elle a été connue des Grecs, des Romains & des Arabes, comme il paroît par les écrits de Théophraſte, de Diofcoride, de Pline & de Meſué. Ils l'ont nommé *βάλανος*, *μυροβάλανος*, *μυροβαλανος*, *glans ægyptia*, *& glans unguentaria*.

L'huile qu'on en tire par expreſſion, *oleum balanicum* ne rancit preſque jamais, & n'a ni goût, ni odeur; elle eſt très-utile aux parfumeurs pour prendre l'odeur des fleurs, & en faire des eſſences agréables. Les dames s'en ſervent auſſi pour adoucir le peau; & on la mêle avec du vinaigre & du nitre pour guérir les petits boutons, & calmer les démangeaiſons. Horace appelle cette huile *balanus*.

Preſſa tuis balanus *capillis*
Jucundum apud me eſt.

„ J'ai auſſi, dit-il à Mécénas, de l'eſſence de *ben*, que „ j'ai fait tirer exprès pour parfumer vos cheveux „. Les parfumeurs romains ſavoient très-bien exprimer de cette *noix* une ſorte d'huile qui faiſoit un parfum exquis; mais la plus eſtimée, au rapport de Pline, venoit de *Pétra*, aujourd'hui *Grat*, ville d'Arabie. Mécénas étoit l'homme du monde qui aimoit le plus le parfum, & qui y faiſoit le plus de dépenſe: c'eſt ſur ce ſoin qu'il avoit de ſe parfumer, qu'eſt fondé le bon mot d'Auguſte, qui pour dépeindre le caractere du ſtyle de ſon favori, l'appelloit *μυρόβαλον*, *ajuſté comme ſes cheveux*. (*D. J.*)

NOIX DE CYPRÈS, (*Mat. méd.*) *Voyez* CYPRÈS.

NOIX DE GALLE, (*Hiſt. nat. des végét.*) en latin *galla*, en grec *κυνδε*, ce ſont des excroiſſances contre nature qui ſe forment ſur divers chênes en divers pays, à l'occaſion de la piquure de quelques inſectes.

Nous tirons divers ſervices des inſectes ſans aucune reconnoiſſance. Comme pluſieurs d'eux trouvent la vie & le couvert ſur de certaines plantes, c'eſt au ſoin qu'ils prennent d'y loger leurs petits, que nous devons l'invention ou la matiere des plus belles couleurs que l'on emploie, ſoit dans la Peinture, ſoit dans la Teinture, telles que ſont, par exemple, le vermillon & l'écarlate. Nous devons en particulier le plus beau noir de nos étoffes de ſoie & de laine aux *noix de galle*, par ouvrage des moucherons.

On a tort de les appeller *noix*, puiſque ce ſont des excroiſſences contre nature. Il eſt vrai qu'elles ont une ſorte de noyau, & qu'on les recueille ſur un arbre: mais elles n'ont qu'une fauſſe apparence de noix ou de fruit, ſans être ni l'un ni l'autre. Il n'y a preſque point de plante qui ne ſoit de eſpece piquée par un inſecte, & qui ne produiſe de ces prétendues *noix* de toute couleur & de toute grandeur. Il y a des arbres dont les feuilles en ſont entierement parſemées; mais on ne leur a point donné de nom, parce qu'on n'en fait point d'uſage, & peut-être en tirera-t-on dans la ſuite de celles qui croiſſent ſur la plane, ſur le peuplier, ſur le ſaule, ſur le bouis, ſur le lierre, *&c.* Les ſecrets des arts ne ſont point épuiſés.

Les *noix de galle*, puiſque l'uſage leur a donné ce nom impropre, viennent ſur des chênes ou ſur des arbres qui portent du gland, mais non pas ſur toutes les eſpeces de chêne, ni dans tous les pays. Le chêne qui porte les *galles* s'appelle *robre* ou *rouvre*; en latin, par les botaniſtes, *robur*. J. B. *l. ij.* 76. Raii, *hiſt. II.* 1386. *Quercus gallam unicam nucis magnitudine ferens*, C. B. P. 420. Tourn. *inſt.* 583.

Il croît dans le Levant, dans la Pannonie, dans l'Iſtrie, en Italie, en Provence, en Gaſcogne, *&c.*

Cet arbre eſt plus bas que le chêne ordinaire, mais fort gros & ſouvent tors; ſon bois eſt fort dur, ſes feuilles ſont découpées à ondes aſſez profondes, couvertes d'un duvet délié; ſes fleurs ſont des chatons, & ſes fruits des glands plus petits que ceux du chêne commun. Ses feuilles, fruit, écorce, ſont aſtringens, réſolutifs & ont les mêmes vertus que ceux du chêne ordinaire: mais le rouvre ne fournit pas des *galles* dans tous les pays; par exemple, il n'en porte point en Angleterre; la raiſon qu'en dit Ray eſt excellente, c'eſt que l'on ne voit point dans les îles britanniques les inſectes qui donnent naiſſance aux *noix de galle*, & qu'il eſt conſtant que c'eſt à leur piquure que ces ſortes d'excroiſſances contre nature doivent leur origine. Voici comme elles ſe forment ſuivant les obſervations de Malpighi qui le premier a développé ce méchaniſme de végétation.

Certain petits inſectes, & ſur tout certaines mouches piquent les bourgeons, les feuilles & les rejettons les plus tendres des rouvres; ils en déchirent les vaiſſeaux les plus minces, & en font ſortir une humeur qui ſe forme d'abord en une ampoule ou veſſie, & puis ſe remplit & ſe durcit. En effet, le cœur du bouton étant enfoncé par la tariere de l'inſecte, le cours du ſuc nourricier eſt interrompu. La ſeve détournée de ſon chemin s'extravaſe, s'enfle & ſe dilate à l'aide des bulles d'air qui entrent par les pores de l'écorce, & qui roulent dans les vaiſſeaux avec la ſeve. Cette veſſie ſe ſeche en dehors, & l'air extérieur la durcit quelque peu en forme de croute ou de noyau. Cette boule ſe nourrit, végete & groſſit avec le reſte, comme le reſte de l'arbre. On conçoit bien que le ſuc coulant de la plaie que la mouche a faite, il abonde ici avec plus d'abondance, parce que la réſiſtance eſt diminuée, enſorte que les vaiſſeaux ſe diſtendent de plus en plus par l'humeur qui s'y répand.

Ces veſſies ſont deſtinées à être comme la matrice qui doit recevoir les œufs que pondent ces inſectes, les conſerver, les échauffer, les faire éclorre & les nourrir. Toutes ces vérités ſe juſtifient à l'œil & à l'examen. Quand on ouvre les *noix de galle* ſeches & récentes, on trouve à leur centre des vermiſſeaux, ou plutôt des nymphes qui ſe développent inſenſiblement & ſe changent en mouches qui ſont quelquefois d'un genre différent.

Peu de tems après qu'elles ſont formées, elles ſe cherchent une iſſue en rongeant la ſubſtance de la *noix de galle*, & enfin elles ſont un trou rond à la ſuperficie, par lequel elles ſortent & s'envolent. Si les *noix de galle* ne ſont pas percées, on y trouve le vermiſſeau ou la mouche: mais ſi elles ſont ouvertes, on les trouve vuides ou remplies d'autres animaux qui ſont entrés par haſard dans les trous, & ſe ſont cachés dans ces petites tanieres; on y trouve, par exemple, quelquefois une petite araignée qui profite du domicile vuide: elle y tend des filets proportionnés à la grandeur de la place, & y attrape les pucerons ſans expérience qui y viennent chercher aventure.

On diſtingue deux ſortes de *noix de galle* dans les boutiques, ſavoir celles d'orient, que l'on appelle *noix de galle d'Alep* ou *Alepines*, & celle de notre pays.

Les *noix de galle* d'Alep ſont arrondies, de la groſſeur d'une aveline ou d'une petite noix, anguleuſes, plus ou moins raboteuſes, peſantes, de couleur blanchâtre, verdâtre ou noirâtre, compactes & réſineuſes en-dedans, d'un goût aſtringent & acerbe: celles de notre pays ſont rondes, rougeâtres ou rouſſes, polies à leur ſuperficie, légeres, faciles à rompre, d'une ſubſtance plus rarefiée, ſpongieuſes & quelquefois creuſes. Elles ſont moins bonnes pour la teinture que celles du levant. Elles n'étoient pas inconnues aux anciens. Les premieres s'appelloient ἐφεσιναι, & les autres ἀσσυριαι, comme ſi l'on diſoit *noix de galle des ânes*.

Nous venons de voir que les *noix de galle* different par leur figure, par leur couleur & par leur ſurface polie ou raboteuſe. Il eſt vraiſemblable que ces différences dépendent principalement de la variété des eſpeces d'inſectes qui piquent les chênes. Comme les inſectes d'un pays ne ſont pas tous pareils à ceux d'un autre pays, quoique peu éloigné, il arrive par cette raiſon que ſur la même eſpece de chêne, on voit croître en Italie des *galles* fermes, groſſes & ſolides, pendant qu'en France elles ſont molles, petites, &, à proprement parler, des feuilles *galles*.

Les meilleures *galles* nous viennent de Tripoli, & ſur-tout d'Alep & de Moſul ſur le Tibre. On en recueille dans le Levant une ſi grande quantité, qu'on en tire de Smyrne ſeule plus de dix mille quintaux par an. La *noix de galle* des Turcs, qu'ils nomment *bazgendge*, eſt rougeâtre, de la groſſeur d'une olive, & eſt employée dans leur écarlate: ce fruit eſt fort cher en Europe.

Les *noix de galle* ſervent dans les arts. Je ſai bien que, comme elles ſont fort aſtringentes, quelques médecins les recommandent intérieurement dans les dilenteries, les flux de ventre & les hémorrhagies; mais outre que ces maladies demandent des remedes extrêmement variés, ſuivant leur nature & leurs cauſes, & que dans pluſieurs cas les *noix de galle* ſeroient plutôt nuiſibles que ſalutaires, il faut encore concevoir que, dans les cas où elles ſeroient utiles, on a des remedes beaucoup plus énergiques à mettre en uſage.

M. Reneaume, membre de l'académie des Sciences, a cru avoir découvert dans les *noix de galle* un ſecond ſpécifique pour les fievres intermittentes; mais la cette fébrifuge qu'il leur attribuoit, n'a point été confirmée par l'expérience, & la théorie de la ſecret de ce médecin, ſur laquelle il fondoit ſon remede, étoit pitoyable.

On emploie les *noix de galle* extérieurement pour reſſerrer & répercuter, pour affermir & fortifier les parties qui ſont trop relâchées. On s'en ſert dans des injections & dans des fomentations aſtringentes pour guérir la chûte de la matrice, & celle de l'anus qui vient du relâchement du ſphincter. Elles entrent auſſi dans quelques emplâtres & onguens aſtringens, comme dans l'emplâtre pour les hernies, appellé communément *emplâtre contre les ruptures, de Charas*.

Elles ſervent encore en Chimie à éprouver la nature des eaux minérales: elles donnent à la ſolution du vitriol la couleur unie, ou plutôt celle de violette ſauvage; ſavoir, lorſque le ſel alkali des *noix de galle* ſe joint au ſel acide vitriolique, & en fait ſéparer les parties métalliques; alors ces particules ne vont pas au fond de la liqueur, mais elles s'enillent avec les particules ſulphureuſes des *noix de galle*, leſquelles nagent dans le fluide & ſoutiennent les particules métalliques. Par cette raiſon l'infuſion ou la décoction de ces *noix* ſert aux Chimiſtes & aux Phyſiciens pour l'examen des eaux minérales; car ſi elles contiennent un ſel vitriolique, ou un peu de fer ou de cuivre, cette infuſion ou cette décoction donne à ces eaux la couleur noire, violette, pourpre ou tirant ſur le pourpre, ſelon qu'elles contiennent plus ou moins de ſel métallique.

Cependant le principal uſage des *noix de galle* eſt réſervé pour les arts, pour les teintures du grand & ſurtout du petit teint, pour les corroyeurs & autres ouvriers en cuir, enfin pour faire de l'encre. Les Teinturiers emploient les *galles* étrangeres, dites *galles à l'épine* pour teindre en noir, & les *galles* de France, qu'ils nomment *caſſouilles*, pour former en ſoie le noir écru. (*D. J.*)

NOIX DE GALLE, (*Chimie & Matiere médicale.*) *noix de galle* d'Alep, & *noix de galle* de notre pays.

Ces deux eſpeces de *noix de galle* ſont ſort analogues quant à leur compoſition intérieure ou chimique; mais les premieres ſont meilleures, tant pour les uſages chimiques que pour ceux de la médecine & ceux des arts.

La *noix de galle* poſſede éminemment le gaſt acerbe, auſtere, ſtipique, propre aux écorces des bois & à celles de quelques fruits, par exemple de la grenade. On a coutume d'attribuer cette ſaveur à un ſel vitriolique ou alumineux, & à un principe terreux très-ſurabondant & preſque nud. La propriété que poſſede la *noix de galle* de précipiter les ſels métalliques, principalement obſervée dans ſes effets ſur le vitriol de Mars, indique aſſez bien ce principe terreux; mais & la démonſtration chimique de la nature de la *noix de galle* & la théorie des phénomenes qu'elle préſente, lorſqu'on l'applique aux différentes diſſolutions de fer, manquent également à la Chimie juſqu'à préſent. L'obſervation que des faits a ſeulement appris que la poudre ou la décoction filtrée de *noix de galle* étant mêlée en petite quantité à une liqueur qui contient la moindre parcelle de *fer*, dans quelque état que ce ſoit, y manifeſte ce métal ſous la forme d'un précipité plus ou moins diviſé, plus ou moins rare, ſelon qu'il eſt plus ou moins abondant, & de différentes couleurs proportionnelles à ſes différens degrés de ténuité & d'abondence, dans l'ordre ſuivant: le précipité à peine ſenſible eſt d'une couleur de roſe tendre, il devient par nuances paillé, vineux, gros-rouge, violet, bleu foncé, & enfin noir, c'eſt-à-dire bleu très-foncé. *Voyez* NOIR. Cette derniere nuance eſt celle de l'encre, qui n'eſt autre choſe qu'une forte diſſolution de vitriol martial précipité par la *noix de galle*, & dans laquelle le précipité eſt conſtamment ſuſpendu par une matiere gommeuſe dont cette liqueur eſt en même tems chargée. *Voyez* ENCRE & VITRIOL.

Quant aux vertus médicamenteuſes de la *noix de galle*, nous avons à en dire exactement la même choſe que des noix de cyprès. *Voyez* CYPRÈS, *mat. méd.* M. Reneaume, médecin de Paris, a donné ſur leurs vertus fébrifuges un mémoire à l'académie royale des Sciences, an. 1711. (*b*)

NOIX D'INDE, *nux Indica*, (*Médecine.*) eſt le fruit d'un arbre qui croît dans les Indes, & qu'on appelle *cocotier*. *Voyez* CACAO & CHOCOLAT.

NOIX DE MADAGASCAR, (*Botan. exot.*) *noix* groſſe comme une *noix* de galle, ronde, légere, de couleur de châtaigne, ayant l'odeur & le goût du girofle, mais beaucoup plus faible, & contenant quelques pepins ou ſemences: on nous l'apporte de Madagaſcar; c'eſt le fruit d'un arbre appellé dans les pays *ravendſara*. (*D. J.*)

NOIX MÉTEL, (*Médecine.*) *voyez* POMME ÉPINEUSE.

NOIX MUSCADE, (*Botan. exot.*) *voyez* MUSCADE.

NOIX VOMIQUE, (*Botan. exot.*) amande ou fruit de différente groſſeur, que nous recevons des Indes orientales. Il eſt ainſi nommé *noix vomique*, car il n'excite point le vomiſſement; mais il tue les hommes, les quadrupedes & les oiſeaux, après leur avoir cauſé de terribles angoiſſes.

On nous envoie le plus communément ſous le nom de *noix vomique* une amande orbiculaire, applatie, large d'environ un pouce, épaiſſe de deux ou trois lignes, d'une ſubſtance dure comme la corne, de couleur griſe, un peu lanugineuſe en dehors; ayant une eſpece de nombril qui occupe le centre, mais plus applati d'un côté que de l'autre.

Les Grecs n'ont point connu notre *noix vomique*, & il n'eſt pas certain que ce ſoit la *noix métel* des Arabes. Ceux des modernes qui ont pris la *noix vomique* orientale pour une racine, ou pour un champignon, ſe ſont également trompés: c'eſt l'amande ou le fruit d'un certain arbre, qui s'appelle *nux comica major*, ou *caniram*. H. Malab. tom. I. *Malus Malabarica, fructu corticoſo, amaricante, ſemine plano, compreſſo*. D. Sped. Raii *hiſt.* 1661. *Solanum arboreſcens indicum, maximum, foliis anguſtis, ſive nucibus majoribus, fructu cotundo, duro, rubro, ſemine orbiculari, compreſſo, maximo*, &c.

Cet

Cet arbre eſt également grand & gros; ſort branchu, couvert d'une écorce cendrée, noirâtre ou rougeâtre & amere. Ses feuilles naiſſent oppoſées ſur les nœuds des branches; elles ſont ovales, très-larges dans leur milieu, terminées en pointe moſſe, verdoyantes, d'une ſaveur amere, ayant trois nervures un peu ſaillantes en-deſſus & en-deſſous. Ses fleurs naiſſent par bouquets ſur les rameaux aux aiſſelles des feuilles; elles ſont compoſées d'un pétale d'une ſeule piece en forme d'entonnoir, diviſé profondément en cinq parties; les étamines ſont au nombre de cinq, garnies de longs ſommets & d'un ſeul piſtil plus long que la pétale.

Les fleurs étant paſſées, leurs embryons deviennent des fruits ronds, liſſes, verds d'abord, enſuite d'une couleur jaune dorée, contenant dans leur maturité une ſubſtance blanche & mucilagineuſe, ſous une écorce un peu épaiſſe, auſtere, & d'une ſaveur fort amere. Ils n'ont qu'une loge; chaque fruit contient quinze ſemences arrondies & applaties; l'écorce extérieure de ces fruits, eſt avant leur maturité de couleur argentine, tirant ſur le brun; lorſqu'ils ſont murs, cette écorce eſt velue, verdâtre, mince, & fort amere. Cet arbre croît dans le Malabar, & ſur la côte de Coromandel.

Les *noix vomiques* ſont mortir par une vertu ſpécifique & vénéneuſe tous les quadrupedes, les corbeaux, les cornelles, les cailles, & la plûpart des oiſeaux. Preſque tous les médecins reconnoiſſent qu'il n'en faudroit pas deux drachmes pour tuer un homme des plus robuſtes. Il eſt certain qu'une très-petite quantité ſuffit pour bouleverſer l'eſtomac & exciter des mouvemens convulſifs. Le poiſon de cette *noix* paroît attaquer principalement les nerfs: car c'eſt de-là que vient l'anxiété, la roideur, la ſyſſion, le tremblement, les convulſions, & la reſpiration déréglée. *Voyez* à ce ſujet les *obſervations* de Geiner, de Bauhin, & ſur-tout d'Antoine de Heyde.

On connoît une autre eſpece de *noix vomique* entierement ſemblable à la précédente, dont l'arbre s'appelle *malire canram*, H. Malab. *t. VIII. Solanum arboreſcens indicum, foliis napeca majoribus, magis myrtoidibus; fructu rotundo, duro, ſpadiceo, nigreſcente; ſemine orbiculari, compreſſo, meximo*, Breyn. *prodr.*

Quoique l'on prétende que cette ſeconde *noix vomique* & le bois de couleuvre ſe tirent du même arbre; Herman aſſûre au contraire que cette *noix* vient d'un autre arbre, mais c'eſt un point qui nous importe fort peu.

Il y a une troiſieme eſpece de *noix vomique*, plus petite que les précédentes, & que l'on trouve très-rarement dans les boutiques. A peine égale-t-elle la troiſieme partie de la *noix vomique* ordinaire: au reſte, elle lui reſſemble par la figure, la couleur, le goût & la conſiſtence; le bois de l'arbre qui produit cette eſpece de *noix vomique* s'appelle *bois de couleuvre*; mais c'eſt plutôt une racine ligneuſe qui renferme ſous une écorce de couleur de fer, & marquée de raches griſes, une ſubſtance ſolide, peſante, d'un goût âcre & amer, ſans aucune odeur. On nous l'apporte des îles de Solor & de Timor. On diſtingue ce bois de celui des arbres dont nous venons de parler, en ce qu'il eſt plus dur & plus denſe. L'arbre qui fournit la petite *noix vomique* s'appelle *nux vomica minor, moluccana*; il ne differe de l'arbre *caniram* que par la moindre grandeur de ſes feuilles, de ſes fruits & de ſes graines. (*D. J.*)

NOIX, ſ. f. (*Géom. prat.*) partie d'un inſtrument de Géométrie pratique, tel qu'un graphometre, un niveau, *&c.* C'eſt une boule de métal ou de bois qui a un col long, ſur lequel on fixe l'inſtrument. Cette boule eſt enchâſſée dans une boîte où elle eſt mobile en tout ſens, pour pouvoir mettre l'inſtrument dans une ſituation verticale, parallele à l'horiſon, oblique, de façon qu'on puiſſe l'arrêter dans toutes ces poſitions, & le fixer ſans qu'elle puiſſe broncher; ce qui ſe fait par le moyen d'une vis qui ſerre la boîte dans laquelle la *noix* eſt renfermée. (*D. J.*)

NOIX, (*Marine.*) où paſſe le manuelle du gouvernail. *Voyez* MOULINET.

NOIX, *terme d'Arquebuſier*; c'eſt un petit morceau de fer plat ſur ſes deux faces, de la longueur de dix à douze lignes, & épais de ſix, qui eſt arrondi par-derriere, & garni de deux creux, dont l'un ſert pour le repos, & l'autre pour la tenue, & s'engrenent dans la machoire de la gachette, qui eſt immédiatement poſée derriere cette noix. Le devant eſt creuſé en-dedans en forme de machoire, & eſt pour recevoir la machoire, du grand reſſort à ſens contraire. Les deux faces plates ſont traverſées d'un pivot qui eſt rond & menu, & qui ſe paſſe dans le trou qui eſt au milieu de la bride. L'autre bout du pivot eſt plus gros & eſt rond, de l'épaiſſeur de deux à trois lignes, & le reſte eſt quarré. Ce pivot entre dans un trou qui eſt rond, du calibre du pivot, & qui eſt pratiqué au corps de platine, de façon que l'épaiſſeur du pivot rond ſa place dans ce trou, & ſoutient la *noix* qui tourne en baſcule, ſelon le beſoin; le reſte, qui eſt quarré, ſort en-dehors, & ſert pour placer la chien. Ce pivot eſt percé d'un trou en écrou, dans lequel on place le clou de chien, & qui l'aſſujettit de façon qu'il ne peut pas ſortir.

NOIX, (*Bas au mét.*) *Voyez l'article* BAS AU MÉTIER.

NOIX, *terme de Potier de terre*; les Potiers de terre appellent la *noix* de la roue ſur laquelle ils tournent les ouvrages de poterie, l'arbre ou pivot qui lui ſert comme d'eſſieu; & cela, parce que la tête de cet arbre eſt preſque ronde, & en forme de *noix*, à la reſerva qu'elle eſt applatie par en haut, pour y placer le morceau de terre glaiſe qu'on veut travailler. (*D. J.*)

NOIX, (*Sonn.*) petite poulie cavée, arrêtée fixe ſur le bout des branches des rouets.

NOLE, (*Géog.*) ville ancienne d'Italie au royaume de Naples, dans la terre de Labour, avec un évêché ſuffragant de Naples, dont elle eſt à 5 lieues N. E. Long. 32. *lat.* 40. 52.

Les Hiſtoriens & les Géographes en parlent comme d'une place forte, qui avoit été fondée par les Chalcidiens. Strabon & Tite Live la mettent dans la *Samnium*. Frontin l'appelle *Colonia Auguſta*. Elle conſerva encore ſon ancien nom, qui étoit *Nola*; mais elle a perdu ſa ſplendeur. On peut en juger en comparant ſon état préſent avec la peinture qu'en fait *Silius Italicus*, *lib. XII. v. 161.*

...Hanc ad chalcidicam tranſfert citus agmina Nolam;
Cumæ Nola cedet, crebris circumdata te orbem
Turribus, & celſæ facilem tutatur ab iſtri
Pleumium vallo.

Annibal l'aſſiégea inutilement l'an 540 de la fondation de Rome; & ce fut aux portes de cette ville que le conſul Marcellus lui préſenta la bataille. Veſpaſien décora *Nole* du titre de *colonie romaine*.

Perſonne n'ignore que c'eſt à *Nole* qu'Auguſte mourut, le 19 Août, âgé d'environ 76 ans, l'an 14 de J. C. & après environ 44 ans de regne, à compter depuis la victoire d'Actium, qui lui procura l'empire du monde.

Bruno (*Giordano*) en latin *Brunus* (*Jordanus*), étoit un homme de beaucoup d'eſprit, mais qu'il employa bien mal, en attaquant les vérités les plus importantes de la foi. Son ouvrage *de cauſâ, principio, & uno*, parut à Veniſe, l'an 1584, *in-12*. Il établit dans ce traité une hypotheſe toute ſemblable pour la fond au ſpinoſiſme. Dans ſes dialogues, *Del infinito univerſo, & mondi*, imprimés à Veniſe dans la même année; il ſoutient avec raiſon, ou du moins très-vraiſemblablement, que l'univers eſt infini, qu'il y a pluſieurs mondes, & que le ſyſtême de Copernic eſt le ſeul recevable. Il s'eſt étrangement égaré dans ſon *ſpaccio de la Beſtia trionfante, diviſo in tre dialoghi, ſtampato in Parigi* 1584 *in-12*, & dédié au chevalier Philippe Sidney. C'eſt un traité d'une très-mauvaiſe morale, & du plus très-ridiculement digéré; car il y expoſe la nature des vices & des vertus, ſous l'embleme des conſtellations celeſtes chaſſées du firmament pour faire place à de nouveaux aſtériſmes, qui repréſentent la vérité, la bonté, *&c.* Ses dialogues en proſe & en vers, intitulés, *li heroici furori*, n'offrent au lecteur que de pures imaginations cabaliſtiques, raffinées ſur celles de Raimond Lully. *Jordanus Brunus* fut brûlé à Rome, l'an 1600, par jugement de l'inquiſition.

Taſſille (*Louis*) né en 1510, s'acquit en Italie de la célébrité par ſes poéſies. Sa piece intitulée *il Vindemiatore*, le Vendangeur, fit beaucoup de bruit. Elle parut d'abord à Naples en 1534, ſous le titre de *ſtanze de gli orti delle donne*; ce ſont des ſtances remplies de choſes qui bleſſent la pudeur & l'honnêteté. Il tâcha de réparer cet ouvrage, par un poëme pieux, les larmes de S. Pierre, *le lagrime di ſan Pietro*; mais la mort le ſurprit avant qu'il y mît la derniere main. Pluſieurs autres l'ont retouché, & on l'a imprimé pluſieurs fois. La meilleure édition eſt celle de 1600 à Veniſe. Ce poëme a été traduit en françois par Malherbe. Enfin, les poéſies diverſes de Taſſille, c'eſt-à-dire, ſes ſonnets & ſes canzoni, ont été recueillis & imprimés en 1711 à Bologne; on en fait grand cas en Italie. Le poete Taſſillo eſt mort juge royal à Gayette, vers l'an 1572. (*D. J.*)

NOLET, ſ. m. (*Couvreur.*) ce ſont des tuiles creuſes qui forment des canaux pour couvrir les faîtages & égouter les eaux. Félibien dit que ces *nolets* ſont auſſi les noues ou enfoncemens de deux combles qui ſe rencontrent.

NOLI, (*Géog.*) ville d'Italie dans l'état & ſur la côte de Gênes avec un évêché ſuffragant de Gênes, & un aſſez bon port, à 2 lieues N. E. de Final, 12 S. O. de Gênes. *Long.* 25. 50. *lat.* 44. 18 (*D. J.*)

NOLIGER, ou NAULISER, (*Marine.*) *Voyez* FUSTES. Ces deux mots ſont ſynonymes; mais le mot de *noliger* n'eſt guère d'uſage que ſur la Méditerranée. (*Z*)

NOLI ME TANGERE, ſ. m. (*Jardinage.*) eſt une plante rameuſe qui s'élève à un pié & demi; c'eſt une eſpece de balſamine qui étant touchée ou agitée par le vent, jette des ſemences entre les doigts. Les feuilles ſont rangées alternativement comme celles de la mercuriale, & ſes fleurs, à quatre feuilles, ſont de couleur jaune, marquées de points rouges, avec des étamines blanches. Il leur ſuccéde un fruit qui contient ſa ſemence: ſa culture eſt fort aiſée, puiſqu'elle croît naturellement dans les bois & les lieux humides.

NOLI ME TANGERE, ſ. m. (*Chirurgie.*) mots purement latins, qui ſignifient à la lettre, *ne me touchez point*, dont on a fait le nom d'une éruption maligne au viſage, produite par une humeur extrêmement âcre & corrolive. On l'appelle ainſi, ſoit parce qu'elle peut ſe communiquer par l'attouchement, ou parce qu'en y touchant on augmente ſa malignité & ſa diſpoſition à s'étendre.

Le noli me tangere eſt une eſpéce d'herpe corroſif, que quelques-uns croient tenir du cancre, & d'autres de la lepre. *Voyez* HERPES, CANCER & LÉPRE.

Noli me tangere ſe dit particuliérement d'un ulcere externe aux ailes du nez, lequel vient ſouvent d'une cauſe vénérienne, quoiqu'il puiſſe auſſi être l'effet d'une conſtitution ſcrophuleuſe. *Voyez* ULCERE.

Cet ulcere ne ſe borne pas toujours aux ailes du nez: quelquefois il corrode auſſi toutes les chairs circonvoiſines. Il eſt bien difficile à guérir, ſurtout quand il a ſon principe dans une conſtitution dépravée.

L'ulcere qu'on appelle *noli me tangere* eſt cancéreux, & ce nom lui vient de ce qu'en voulant le guérir, on l'irrite ſouvent davantage, & on avance la mort du malade. Il n'eſt point de nature différente du *carcinome*; il n'y a de difficulté à la guériſon que lorſqu'il eſt abſolument impoſſible d'extirper totalement la maladie, & toutes les duretés ſkirreuſes qui en dépendent, parce que la putréfaction qui y ſurvient ſoit, produiroit un ulcere de la même nature, ſouvent plus terrible que le premier. *Voyez* CANCER. (*Y*)

Noli me tangere ſe dit auſſi en Botanique d'une plante, ainſi nommée, parce que, quand elle eſt mûre, elle a cette propriété ſinguliere, que pour peu qu'on touche ſes ſiliques qui contiennent ſa ſemence, elles s'ouvrent, & la laiſſent échapper. *Voyez* SEMENCE.

NOLIS, ſ. m. *terme de negocians*; louage d'un vaiſſeau, ou la convention faite entre un marchand & le maître d'un bâtiment, pour tranſporter des marchandiſes d'un lieu à un autre. On ne ſert de ce mot que ſur la Méditerranée; ſur l'Océan on dit *frets*.

NOM, ſ. m. (*Métaph. Gram.*) ce mot nous vient, ſans contredit, du latin *nomen*; & celui ci ſe tire de *gnosco*, qui ſignifie connoître, ou *notum facio*, & par ſyncope *notmen*, puis *nomen*. S. Iſidore de Séville indique aſſez clairement cette étymologie dans ſes *origines*, & en donne tout-à-la-fois une excellente raiſon: *NOMEN dictum quaſi notamen, quod nobis vocabula rerum notas efficiat; unde unum NOMEN ferentes, cognitio rerum perit, lib. I. cap. vj.* Cette définition du mot eſt d'autant plus recevable, qu'elle eſt plus approchante de celle de la choſe: car les *noms* ſont des mots qui préſentent à l'eſprit des êtres déterminés par l'idée préciſe de leur nature; ce qui eſt effectivement donner la connoiſſance des êtres. *Voy.* MOT, *art.* 1.

On diſtingue les *noms* ou par rapport à la nature même des objets qu'ils déſignent, ou par rapport à la maniere dont l'eſprit conſidere cette nature des êtres.

I. Par rapport à la nature même des objets déſignés, on diſtingue les *noms* en ſubſtantifs & adjectifs.

Les *noms ſubſtantifs* ſont ceux qui déſignent des êtres qui ont ou qui peuvent avoir une exiſtence propre & indépendante de tout ſujet, & que les Philoſophes appellent des ſubſtances, comme *Dieu*, *ange*, *ame*, *animal*, *homme*, *Céſar*, *plante*, *arbre*, *ceriſier*, *maiſon*, *ville*, *eau*, *riviere*, *mer*, *ſable*, *pierre*, *montagne*, *terre*, &c. *Voyez* SUBSTANCE.

Les *noms adjectifs* ſont ceux qui déſignent des êtres dont l'exiſtence eſt dépendante de celle d'un ſujet en qui ils exiſtent, & que l'eſprit n'enviſage en ſoi, & comme jouiſſant d'une exiſtence propre, qu'au moyen de l'abſtraction; ce qui fait que les Philoſophes les appellent des êtres abſtraits; comme *tems*, *fierveté*, *mort*, *verte*, *prudence*, *courage*, *combat*, *victoire*, *couleur*, *figure*, *ſenſée*, &c. *Voyez* ABSTRACTION.

La premiere & la plus ordinaire diviſion des *noms* eſt celle des ſubſtantifs & des adjectifs. Mais j'ai déja dit un mot (*art* GENRE) ſur la mépriſe des Grammairiens à cet égard; & j'avois promis de diſcuter ici plus profondement cette queſtion. Il me ſemble cependant que ce ſeroit ici une véritable digreſſion, & qu'il eſt plus convenable de renvoyer cet examen au *mot* SUBSTANTIF, où il ſera placé naturellement.

II. Par rapport à la maniere dont l'eſprit enviſage la nature des êtres, on diſtingue les *noms* en appellatifs & en propres.

Les *noms appellatifs* ſont ceux qui préſentent à l'eſprit des êtres déterminés par l'idée d'une nature commune à pluſieurs: tels ſont *homme*, *brute*, *animal*, dont le premier convient à chacun des individus de l'eſpece humaine; le ſecond, à chacun des individus de l'eſpece des brutes; & le troiſieme, à chacun des individus de ces deux eſpeces.

Les *noms propres* ſont ceux qui préſentent à l'eſprit des êtres déterminés par l'idée d'une nature individuelle: tels ſont *Louis*, *Paris*, *Meuſe*, dont le premier déſigne la nature individuelle d'un ſeul homme; le ſecond, celle d'une ſeule ville; & le troiſieme, celle d'une ſeule riviere.

§. 2. Il eſt eſſentiel de remarquer dans choſes dans les *noms* appellatifs; je veux dire la compréhenſion de l'idée, & l'étendue de la ſignification.

Par la *compréhenſion* de l'idée, il faut entendre la totalité des idées partielles, qui conſtituent l'idée entiere de la nature commune indiquée par les *noms* appellatifs: par exemple, l'idée entiere de la nature humaine, qui eſt indiquée par le *nom* appellatif *homme*, comprend les idées partielles du *corps vivant* & d'*ame raiſonnable*; celles-ci en renferment d'autres qui leur ſont ſubordonnées; par exemple, l'idée d'*ame raiſonnable* ſuppoſe les idées de *ſubſtance*, d'*unité*, d'*intelligence*, de *volonté*, &c. La totalité de ces idées partielles, paralleles ou ſubordonnées les unes aux autres, eſt la compréhenſion de l'idée de la nature commune exprimée par le *nom* appellatif *homme*.

Par l'*étendue* de la ſignification, on entend la totalité des individus en qui ſe trouve la nature commune indiquée par les *noms* appellatifs: par exemple, l'étendue de la ſignification du *nom* appellatif *homme*, comprend tous & chacun des individus de l'eſpece humaine, poſſibles ou réels, nés ou à naître; *Adam*, *Eve*, *Alfadras*, *Eſther*, *Céſar*, *Calpurnie*, *Louis*, *Thereſe*, *Daphnis*, *Chloé*, &c.

Sur quoi il faut obſerver qu'il n'exiſte réellement dans l'univers que des individus; que chaque individu a ſa nature propre & incommunicable; & conſéquemment qu'il n'exiſte point en effet de nature commune, telle qu'on l'enviſage dans les *noms* appellatifs. C'eſt une idée factice que l'eſprit humain compoſe en quelque ſorte de toutes les idées des attributs ſemblables qu'il diſtingue par abſtraction dans les individus. Mais il entre d'idées partielles dans cette nature factice & abſtraite, plus il y a d'individus auſquels elle peut convenir; & plus au contraire il y entre d'idées partielles, moins il y a d'individus auſquels la totalité puiſſe convenir. Par exemple, l'idée de *figure* convient à un plus grand nombre d'individus que celle de *triangle*, de *quadrilatere*, de *pentagone*, d'*exagone*, &c. parce que cette idée ne renferme que les idées partielles d'eſpace, de bornes, de côtés, & d'angles, qui ſe retrouvent dans toutes les eſpeces que l'on vient de nommer; au lieu que celle de *triangle*, qui renferme les mêmes idées partielles, comprend encore l'idée préciſe de trois côtés & de trois angles: l'idée de *quadrilatere*, outre les mêmes idées partielles, renferme de plus celle de quatre côtés & de quatre angles, &c. d'où il ſuit d'une maniere très-évidente que l'étendue & la compréhenſion des *noms* appellatifs ſont, ſi je puis le dire, en raiſon inverſe l'une de l'autre, & que tout changement dans l'une ſuppoſe dans l'autre un changement contraire. D'où il ſuit encore que les *noms* propres, déterminant les êtres par une nature individuelle, & ne pouvant convenir qu'à un ſeul individu, ont l'étendue la plus reſtreinte qu'il ſoit poſſible de concevoir, & conſéquemment la compréhenſion la plus complete & la plus grande.

Ici

Ici ſe préſente bien naturellement une objection, dont la ſolution peut répandre un grand jour ſur la matiere dont il s'agit. Comme il n'exiſte que des êtres individuels & ſinguliers, & que les *noms* doivent préſenter à l'eſprit des êtres déterminés par l'idée de leur nature; il ſemble qu'il ne devroit y avoir dans les langues que des *noms* propres, pour déterminer les *êtres* par l'idée de leur nature individuelle: & nous voyons cependant qu'il y a au contraire plus de *noms* appellatifs que de propres. D'où vient cette contradiction? Eſt-elle réelle? N'eſt-elle qu'apparente?

1°. S'il falloit un *nom* propre à chacun des individus réels ou abſtraits qui compoſent l'univers phyſique ou intellectuel; aucune intelligence créée ou ſerait capable, je ne dirai pas d'imaginer, mais ſeulement de retenir la totalité des *noms* qui entreroient dans cette nomenclature. Il ne faut qu'ouvrir les yeux pour concevoir qu'il s'agit d'une infinité réelle, qui ne peut être connue en détail que par celui *qui numerat multitudinem ſtellarum, & omnibus eis NOMINA vocat. Pſ. calxv.* 4. D'ailleurs la voix humaine ne peut fournir qu'un nombre aſſez borné de ſons & d'articulations ſimples; & elle ne pourroit fournir à l'infinie nomenclature des individus qu'en multipliant à l'infini les combinaiſons de ces élemens ſimples: or, ſans entrer fort avant dans les profondeurs de l'infini, imaginons ſeulement quelques milliers de *noms* compoſés de cent mille ſyllabes, & voyons ce qu'il faut penſer d'un langage qui de quinze ou ſeize de ces *noms* rempliroit un volume ſemblable à celui que le lecteur a actuellement ſous les yeux.

2°. L'uſage des *noms* propres ſuppoſe déjà une connoiſſance des individus, ſinon détaillée & approfondie, du moins très-poſitive, très-préciſe, & à la portée de ceux qui parlent, & de ceux à qui l'on parle. C'eſt pour ceux que les individus que la ſociété a intérêt de connoître, & qu'elle connoît plus particulierement, y ſont communément déſignés par des *noms* propres, comme les empires, les royaumes, les provinces, les régions, certaines montagnes, les rivieres, les hommes *&c.* Si la diſtinction préciſe des individus eſt indifférente, ou ſe contente de les déſigner par des *noms* appellatifs; ainſi chaque grain de *ſable* eſt un grain de ſable, chaque *perdrix* eſt un perdrix, chaque *étoile* eſt une étoile, chaque *cheval* eſt un cheval, *&c.* voilà l'uſage de la ſociété nationale; parce que ſon intérêt ne va pas plus loin. Mais chaque ſociété particuliere compriſe dans la nationale a ſes intérêts plus marqués & plus détaillés; la connoiſſance des individus d'une certaine eſpece y eſt plus néceſſaire; ils ont leurs *noms* propres dans le langage de cette ſociété particuliere: montez à l'obſervatoire; chaque *étoile* n'y eſt plus une étoile tout ſimplement, c'eſt l'étoile *h* du capricorne, c'eſt le *γ* du centaure, c'eſt le *ζ* de la grande ourſe, *&c.* entrez dans un manege, chaque *cheval* y a ſon nom propre, le *brillant*, le *latin*, le *fougueux*, *&c.* chaque particulier établi de même dans ſon écurie une nomenclature propre; ainſi il ne s'en ſert que dans ſon domeſtique, parce que l'intérêt & le moyen de connoître individuellement n'exiſtent plus hors de cette ſphere. Si l'on ne vouloit donc admettre dans les langues que des *noms* propres, il faudroit admettre autant de langues différentes que de ſociétés particulieres; chaque langue ſeroit bien pauvre, parce que la ſomme des connoiſſances individuelles de chaque petite ſociété n'eſt qu'un infiniment petit de la ſomme des connoiſſances individuelles poſſibles; & une langue n'auroit avec une autre aucun moyen de communication, parce que les individus connus d'une part ne ſeroient pas connus de l'autre.

3°. Quoique nos véritables connoiſſances ſoient eſſentiellement fondées ſur des idées particulieres & individuelles, elles ſuppoſent pourtant effectivement des vûes générales. Qu'eſt-ce que généraliſer une idée? C'eſt la ſéparer par la penſée de toutes les autres avec leſquelles elle ſe trouve aſſociée dans tel & tel individu, pour la conſidérer à part & l'approfondir mieux (*voyez* ABSTRACTION); & ce ſont des idées ainſi abſtraites que nous marquons par les mots *appellatifs*. *Voyez* APPELLATIF. Ces idées abſtraites étant l'ouvrage de l'entendement humain ſont aiſément ſuſſies par tous les eſprits; & en les rapprochant les unes des autres, nous parvenons, par la voie de la ſynthèſe, à compoſer en quelque ſorte les idées moins générales ou même individuelles qui ſont l'objet de nos connoiſſances, & à les tranſmettre aux autres au moyen des ſignes généraux & appellatifs combinés entre eux comme les idées ſimples dont ils ſont les ſignes. *Voyez* GÉNÉRIQUE. Ainſi l'abſtraction analyſe en quelque maniere nos idées individuelles en les réduiſant à des idées élémentaires que l'on peut appeller *ſimples* par rapport à nous; le nombre n'en eſt pas à beaucoup près ſi prodigieux que celui des diverſes combinaiſons qui en réſultent & qui caractériſent les individus, & par-là elles peuvent devenir l'objet d'une nomenclature qui ſoit à la portée de tous les hommes. S'agit-il enſuite de communiquer ſes penſées, le langage a recours à la ſynthèſe, & combien les ſignes des idées élémentaires comme les idées mêmes doivent être combinées; la diſcours devient ainſi l'image exacte des idées complexes & individuelles, & l'étendue vague des *noms* appellatifs ſe détermine plus ou moins, même juſqu'à l'individualité, ſelon les moyens de détermination que l'on juge à propos ou que l'on a beſoin d'employer.

Or il y a deux moyens généraux de déterminer ainſi l'étendue de la ſignification des *noms* appellatifs.

Le premier de ces moyens porte ſur ce qui a été dit plus haut, que la compréhenſion & l'étendue ſont en raiſon inverſe l'une de l'autre, & que l'étendue individuelle, la plus reſtreinte de toutes, ſuppoſe la compréhenſion la plus grande & la plus complexe. Il conſiſte donc à joindre avec l'idée générale du *nom* appellatif, une ou pluſieurs autres idées, qui devenant avec celle-là parties élémentaires d'une nouvelle idée plus complexe, préſentent à l'eſprit un concept d'une compréhenſion plus grande, & conſéquemment d'une étendue plus petite.

Cette addition peut ſe faire, 1°. par un adjectif phyſique, comme, *un homme ſavant*, *des hommes pieux*, où l'on voit un ſens plus reſtraint que ſi l'on diſoit ſimplement *un homme*, *des hommes*: 2°. par une propoſition incidente qui énonce un attribut ſociable avec la nature commune énoncée par le *nom* appellatif; par exemple, *un homme que l'ambition dévore*, ou *dévoré par l'ambition*, *des hommes que la patrie doit chérir*.

Le ſecond moyen ne regarde aucunement la compréhenſion de l'idée générale, il conſiſte ſeulement à reſtreindre l'étendue de la ſignification du *nom* appellatif, par l'indication de quelque point de vûe qui ne peut convenir qu'à une partie des individus.

Cette indication peut ſe faire, 1°. par un adjectif métaphyſique partitif qui déſignera une partie indéterminée des individus, *quelques hommes*, *certains hommes*, *pluſieurs hommes*: 2°. par un adjectif numérique qui déſignera une quotité préciſe d'individus, *un homme*, *deux hommes*, *mille hommes*: 3°. par un adjectif poſſeſſif qui caractériſera les individus par un rapport de dépendance, *mon enfant*, *ton enfant*, *Evandre enfant*: 4°, par un adjectif démonſtratif qui fixera les individus par un rapport d'indication préciſe, *ce livre*, *cette femme*, *ces hommes*: 5°. par un adjectif ordinal qui ſpécifiera les individus par un rapport d'ordre, *le ſecond tome*, *chaque troiſieme année*: 6°. par l'addition d'un autre *nom* ou d'un pronom qui ſera le terme de quelque rapport, & qui ſera annoncé comme tel par les ſignes autoriſés dans la ſyntaxe de chaque langue, *la loi de Moïſe* en françois, *lex Moſis* en latin, *thorath Moſchè* en hébreu, comme il l'on diſoit en latin *legis Moſes*; chaque langue a ſes idiotiſmes: 7°. par une propoſition incidente, qui ſous une forme plus développée rendroit quelqu'un de ces points de vûe, *l'homme ou les hommes dont je vous ai parlé*, *l'épée que vous avez reçue du roi*, *le volume qui m'appartient*, *&c.*

On peut même, pour déterminer entierement un *nom* appellatif, réunir pluſieurs des moyens que l'on vient d'indiquer. Que l'on diſe, par exemple, *j'ai lû deux excellens ouvrages de Grammaire compoſés par M. du Marſais*; le *nom* appellatif *ouvrages* eſt déterminé par l'adjectif numérique *deux*, par l'adjectif phiſique *excellens*, par la relation objective que déſignent ces deux mots, *de Grammaire*, & par la relation exclative indiquée par ces autres mots, *compoſés par M. du Marſais*. C'eſt qu'il eſt poſſible qu'une premiere idée déterminante, en reſtraignant la ſignification du *nom* appellatif, la laiſſe encore dans un état de généralité, quoique l'étendue n'en ſoit plus ſi grande. Ainſi *excellens ouvrages*, cette expreſſion préſente une idée moins générale qu'*ouvrages*, puiſque les médiocres & les mauvais ſont exclus; mais cette idée eſt encore dans un état de généralité ſuſceptible de reſtriction: *excellens ouvrages de Grammaire*, voilà une idée plus reſtraints, puiſque l'excluſion eſt donnée aux ouvrages de Théologie, de Juriſprudence, de Morale, de Mathématique, *&c.* *deux excellens ouvrages de Grammaire*; cette idée totale eſt encore plus déterminée, mais elle eſt encore générale, malgré la préciſion numérique, qui ne fixa que la quantité des individus ſans en fixer le choix; *deux excellens ouvrages de Grammaire compoſés par M. du Marſais*,

fait, voici une plus grande détermination, qui exclut ceux de Lancelot, de Sanctius de Scioppius, de Voſſius, de l'abbé Girard, de l'abbé d'Olivet, *&c.* La détermination pourroit devenir plus grande, & même individuelle, en ajoutant quelque autre idée à la compréhenſion, ou en reſtraignant l'idée à quelque autre point de vûe.

C'eſt par de pareilles déterminations que les *noms* appellatifs devenant noms généraux par degrés, ſe ſubdiviſent en génériques & en ſpécifiques, & ſont enviſagés quelquefois ſous l'un de ces aſpects, & quelquefois ſous l'autre, ſelon que l'on fait attention à la totalité des individus auxquels ils conviennent, ou à une totalité plus grande dont ceux-ci ne ſont qu'une partie diſtinguée par l'addition déterminative. *Voyez* APPELLATIF & GÉNÉRIQUE.

§. 2. Pour ce qui eſt des *noms* propres, c'eſt en vertu d'un uſage poſtérieur qu'ils acquierent une ſignification individuelle; car on peut regarder comme un principe général, que le ſens étymologique de ces mots eſt conſtamment appellatif. Peut-être en trouveroit-on pluſieurs ſur leſquels on ne pourroit vérifier ce principe, parce qu'il ſeroit impoſſible d'en aſſigner la premiere origine; mais pour le même raiſon on ne pourroit pas prouver le contraire: au-lieu qu'il n'y a pas un ſeul *nom* propre dont on puiſſe aſſigner l'origine, dans quelque langue que ce ſoit, que l'on n'y retrouve une ſignification appellative & généale.

Tout le monde ſait qu'en hébreu tous les *noms* propres de l'ancien Teſtament ſont dans ce cas: on peut en voir la preuve dans une table qui ſe trouve à la fin de toutes les éditions de la Bible vulgate, dans laquelle entre autres exemples on trouve que *Jacob* ſignifie *ſupplantator*; mais il faut prendre garde de s'imaginer que ce patriarche fut ainſi nommé, parce qu'il ſurprit à ſon frere ſon droit d'aîneſſe, la maniere dont il vint au monde en eſt l'unique fondement; il tenoit ſon frere par le talon, il avoit la main *ſub planta*, & le *nom* de *Jacob* ne ſignifie rien autre choſe. Oter à quelqu'un par ſineſſe la poſſeſſion d'une choſe, ou l'empêcher de l'obtenir, c'eſt agir comme celui qui naquit ayant la main *ſous la plante* du pié de ſon frere; de-là le verbe *ſupplanter*, en un mot des deux racines latines *ſub* & *planta*, qui répondent aux racines hébraïques du *nom* de *Jacob*, parce que Jacob trompa ſon frere: il pouvoit arriver que nous euſſions puiſer juſques là; & dans ce cas nous aurions dit *jacober* ou *jacobiſer*, au-lieu de *ſupplanter*, ce qui auroit ſignifié de même *tromper*, comme Jacob trompa Eſaü.

C'étoit la même choſe en grec: Alexandre, Ἀλέξανδρος, *fortis auxiliator*; Ariſtote, Ἀριſτοτέλης, *ad optimum finem*, d'ἄριστος, *optimus*, & de τέλος, *finis*; βικτωρῖνος, *victor populi*, de νίκη, *victus*, & de λαός, *populus*; Philippe, φιλίππος, *amator equorum*, de φίλος, *amo*, & de ἵππος, *equus*; Acheron (fleuve d'enfer, *fluvius doloris*, de ἄχος, *dolor*, & de ῥόος, *fluvius*; Afrique, ἀφρική, *ſine frigore*, d'α privatif, & de ῥῖγος, *frigus*; Ethiopie (région très-chaude en Afrique), d'αἴθω, *uro*, & de ὤψ, *vultus*; Naples, νεάπολις, *nova urbs*, de νέος, *novus*, & de πόλις, *urbs*, *&c.*

Les *noms* propres des Latins étoient encore dans le même cas: *Lucius* vouloit dire *cum luce natus*, au point-du-jour; *Tiberinus*, né près du Tibre; *Servius*, né eſclave; *Quintus*, *Sextus*, *Octavius*, *Nonnius*, *Decimus*, ſont évidemment des adjectifs ordinaux, employés à caractériſer les individus d'une même famille par l'ordre de leur naiſſance, *&c.*

Il y a tant de *noms* de famille dans notre langue qui ont une ſignification appellative, que l'on ne peut douter que en ne ſoit la même choſe dans tous les idiomes, & une ſuggeſtion de la nature: *le Noir*, *le Blanc*, *le Rouge*, *le Maître Doſormeaux*, *Sauvage*, *Moreau*, *Potier*, *Portail*, *Chrétien*, *Hardi*, *Marchand*, *Maréchal*, *Cauchier*, *&c.* & c'eſt encore la même choſe chez nos voiſins: on trouve des allemands qui s'appellent *Wolf*, le Loup; *Schwartz*, le Noir; *Meier*, le Maire; *Feind*, l'Ennemi; *&c.*

Cette généralité de la ſignification primitive des *noms* propres pouvoit quelquefois faire obſtacle à la diſtinction individuelle qui étoit l'objet principal de cette eſpece de nomenclature, & l'on a cherché par-tout à y remédier. Les Grecs individualiſoient le *nom* propre par le génitif de celui du pere; Ἀλέξανδρος ὁ Φιλίππου, en ſouſentendant υἱὸς, *Alexander Philippi*, ſuppl. *filius*, Alexandre *fils* de Philippe. Nos ancêtres produiſoient le même effet par l'addition du *nom* du lieu de la naiſſance ou de l'habitation, *Antoine de Padoue* ou *de Padoue*, *Thomas d'Aquin*; ou par l'adjectif qui déſignoit la province, *Lyonnois*, *Picard*, *le Normand*, *le Lorrain*, *&c.* ou par le *nom* appellatif de la profeſſion, *Drapier*, *Teinturier*, *Marchand*, *Maréchal*, *Lavocat*, *&c.* ou par un ſobriquet qui déſignoit quelque choſe de remarquable dans le ſujet *le Grand*, *le Petit*, *le Roux*, *le Fort*, *Voiſin*, *Rouſſeau*, *le Nain*, *le Boſſu*, *le Camus*, *&c.* & c'eſt l'origine la plus probable des *noms* qui diſtinguent aujourd'hui les familles.

Les Romains, dans la même intention, accumuloient juſqu'à trois ou quatre dénominations, qu'ils diſtinguoient en *nomen*, *prænomen*, *cognomen*, & *agnomen*.

Le *nom* proprement dit étoit commun à tous les deſcendans d'une même raiſon, *gentis*, & à toutes ſes branches; *Julii*, *Antonii*, *&c.* c'étoit probablement le *nom* propre du premier auteur de la maiſon, puiſque les *Jules* deſcendoient d'Iulus, fils d'Enée, ou le prétendoient.

Le *ſurnom* étoit deſtiné à caractériſer une branche particuliere de la maiſon, *familiam*; ainſi les *Scipions*, les *Lentulus*, les *Dolabella*, les *Sylla*, les *Cinna*, étoient autant de branches de la maiſon des Corneilles, *Cornelii*. On diſtinguoit deux ſortes de ſurnoms, l'un appellé *cognomen*, & l'autre *agnomen*. Le *cognomen* diſtinguoit une branche d'une autre branche parallele de la même maiſon; l'*agnomen* caractériſoit une ſubdiviſion d'une branche: l'un & l'autre étoit pris ordinairement de quelque événement remarquable qui diſtinguoit le chef de la diviſion ou de la ſubdiviſion. *Scipio* étoit un ſurnom, *cognomen*, d'une branche corneilienne; *Africanus* fut un ſurnom, *agnomen*, du vainqueur de Carthage, & ſeroit devenu l'*agnomen* de ſa deſcendance, qui auroit été diſtinguée ainſi, de celle de ſon frere, qui auroit porté le nom d'*Aſiaticus*.

Pour ce qui eſt du *prénom*, c'étoit le *nom* individuel de chaque enfant d'une même famille: ainſi les deux freres Scipions dont je viens de parler, avant qu'on les diſtinguât par l'*agnomen* honorable que la voix du peuple accorda à chacun d'eux, étoient diſtingués par les *prénoms* de *Publius* & de *Lucius*; *Publius* fut ſurnommé l'*Africanus*, *Lucius* fut ſurnommé l'*Aſiatique*. La dénomination de *prænomen* vient de ce qu'il ſe mettoit à la tête des autres, immédiatement avant le *nom*, qui étoit ſuivi du *cognomen*, & enſuite de l'*agnomen*. *P. Cornelius Scipio Africanus*; *L. Cornelius Scipio Aſiaticus*. Les adoptions, & dans la ſuite des tems la volonté des empereurs, occaſionnerent quelques changemens dans ce ſyſtême qui eſt celui de la république. *Voyez la Méthode latine de P. R. ſur cette matiere*, *au chap. j. des Obſervations particulieres*.

§ 3. Peut ne rien laiſſer à deſirer ſur ce qui peut intéreſſer la Philoſophie à l'égard des *noms* appellatifs & des *noms* propres, il faut nous arrêter un moment ſur ce qui regarde l'ordre de la génération de ces deux eſpeces.

„ Il y a toute apparence, dit l'abbé Girard (*Princ. tom. I. diſc. 2. pag.* 219.) que la premier but qu'on „ a eu dans l'établiſſement des ſubſtantifs, a été de diſtinguer les ſortes ou les eſpeces dans la variété que „ l'univers préſente, & que ce n'a été qu'au ſecond „ pas qu'on a cherché à diſtinguer dans la multitude les „ êtres particuliers que l'eſpece renferme „.

M. Rouſſeau de Genève, dans ſon *Diſcours ſur l'origine & les fondemens de l'inégalité parmi les hommes* (*partie prem.*) adopte un ſyſtême tout oppoſé. „ Chaque objet, dit-il, reçut d'abord un *nom* particulier, „ ſans égard aux genres & aux eſpeces, que ces premiers inſtituteurs n'étoient pas en état de diſtinguer; „ & tous les individus ſe préſenterent iſolés à leur eſprit „ comme ils le ſont dans le tableau de la nature. Si „ un chêne s'appelloit *A*, un autre s'appelloit *B*... Les „ premiers ſubſtantifs n'ont pû jamais être que des *noms* „ propres „. L'auteur de la *Lettre ſur les ſourds & muets* eſt de même avis (*pag.* 4.) & Scaliger long-tems auparavant s'en étoit expliqué ainſi: *Qui nomen impoſuit rebus*, *individua nota prius habuit quam ſpecies*. *De cauſ. L. L. lib. IV. cap. nov.*

On ne doit pas être ſurpris que cette queſtion ait fixé l'attention des Philoſophes: la nomenclature eſt la baſe de tout langage; les *noms* & les verbes en ſont les principales parties. Cependant il me ſemble que les tentatives de la Philoſophie ont eu à cet égard bien peu de ſuccès, & que ni l'un ni l'autre des deux ſyſtêmes oppoſés ne réſout la queſtion d'une maniere ſatisfaiſante.

Ce que l'on vient de remarquer ſur l'étymologie des *noms* propres dans tous les idiomes connus, où il eſt conſtant qu'ils ſont tous tirés de notions générales adaptées par accident à des individus, paroît confirmer la penſée de l'abbé Girard, que le premier objet de la nomenclature fut de diſtinguer les ſortes ou les eſpeces, & que

& que ce ne fut qu'au ſecond pas que l'on penſa à diſtinguer les individus compris ſous chaque eſpece. Mais, comme le remarque très bien M. Rouſſeau (*loc. cit.*) „ pour ranger les êtres ſous des dénominations communes & génériques, il en falloit connoître les propriétés & les différences; il falloit des obſervations „ & des définitions, c'eſt-à-dire, de l'hiſtoire naturelle „ & de la métaphyſique, beaucoup plus que des hommes de ce tems là n'en pouvoient avoir „.

Toute réelle & toute ſolide que cette difficulté peut être contre l'aſſertion de l'académicien, elle ne peut pas établir l'opinion du philoſophe génevois. Il eſt lui-même obligé de convenir qu'il ne connoît pas les moyens par leſquels les premiers nomenclateurs commencerent à étendre leurs idées & à généraliſer leurs mots. C'eſt qu'en effet quelque ſyſtême de formation qu'on imagine en ſuppoſant l'homme né muet, on ne peut qu'y rencontrer des difficultés inſurmontables, & ſe convaincre de l'impoſſibilité que les langues ayent pû naître & s'établir par des moyens purement humains.

Le ſeul ſyſtême qui puiſſe prévenir les objections de toute eſpece, eſt celui que j'ai établi au *mot* LANGUE (*article 5.*) que Dieu donna tout-à-la-fois à nos premiers peres la faculté de parler & une langue toute faite. D'où il ſuit qu'il n'y a aucune priorité d'eſſilence entre les deux eſpeces de *noms*, quoique quelques appellatifs ayent cette priorité à l'égard de pluſieurs noms propres: cependant il eſt certain que l'eſpece des noms propres doit avoir la priorité de nature à l'égard des appellatifs, parce que nos connoiſſances naturelles étant toutes expérimentales doivent commencer par les individus, qu'ils ſont même les ſeuls objets réels de nos connoiſſances, & que les généralités, les abſtractions ne ſont pour ainſi dire que le méchaniſme de notre raiſonnement, & un artifice pour tirer partie de notre mémoire. Mais autre eſt notre maniere de penſer, & autre la maniere de communiquer nos penſées. Pour abréger la communication, nous ſautons du point où nous ſommes arrivés par degrés, & nous retournons de l'idée la plus ſimple à la plus compoſée par des additions ſucceſſives qui ménagent la vûe de l'eſprit; c'eſt la méthode de ſynthèſe: pour acquérir ces notions, avant que de les communiquer, il nous a fallu décompoſer les idées complexes pour parvenir aux plus ſimples qui ſont & les plus généerales & les plus faciles à ſaiſir; c'eſt la méthode d'analyſe. *Voyez* GÉNÉRIQUE.

Ainſi, les mots qui ont la priorité dans l'ordre analytique, ſont poſtérieurs dans l'ordre ſynthétique. Mais comme ces deux ordres ſont inſéparables, parce que parler & penſer ſont liés de la même maniere; que parler c'eſt, pour ainſi dire, penſer extérieurement, & que penſer c'eſt parler intérieurement, le Créateur en formant les hommes raiſonnables, leur donna enſemble les deux inſtrumens de la raiſon, penſer & parler: & ſi l'on ſépare en que le Créateur a uni ſi étroitement, on tombe dans des erreurs oppoſées, ſelon que l'on s'occupe de l'un des deux excluſivement à l'autre.

Les *noms*, de quelque eſpece qu'ils ſoient, ſont ſuſceptibles de genres, de nombres, de cas, & conſéquemment ſoumis à la déclinaiſon: il ſuffit ici d'en faire la remarque, & de renvoyer aux *articles* qui traitent chacun de ces points grammaticaux. (*B. E. R. M.*)

NOM, (*Hiſt. génér.*) appellation diſtinctive d'une eſpece, d'une famille, & des individus de l'un & de l'autre ſexe dans chaque famille.

On diſtingue en général deux ſortes de *noms* parmi nous, le *nom propre*, & le *nom de famille*. Le *nom* propre, ou le *nom* de baptême, eſt celui que l'on met devant le *ſurnom* ou le *nom* de famille: comme *Jean*, *Pierre*, *Louis*, pour les hommes: *Suſanne*, *Thérèſe*, *Eliſabeth*, pour les femmes. *Voyez* NOM DE BAPTÊME.

Le *nom* de famille eſt le *nom* qui appartient à toute la race, à toute la famille, qui ſe continue de pere en fils, & paſſe à toutes les branches; tel eſt le *nom* de Bourbon. Il répond au patronymique des Grecs; par exemple les deſcendans d'Eaque ſe nommoient *Eacides*. Les Romains appelloient ces *noms* généraux qui ſe donnent à toute la race, *gentilitia*.

Nous n'avons que des connoiſſances incertaines ſur l'origine des *noms* & des *ſurnoms*; & l'ouvrage de M. Gilles-André de la Roque, imprimé à Paris en 1681, *in-12.* n'a point débrouillé ce chaos par des eſſemales préciſes tirées de l'Hiſtoire. Son livre eſt d'ailleurs d'une ſéchereſſe ennuyeuſe.

Dans les titres au-deſſus de l'an 1000, on ne trouve guere les perſonnes déſignées autrement que par leur *nom* propre ou de baptême; c'eſt de-là peut-être que les prêtres ont retenu l'uſage de ne ſigner que leur *nom* propre avec celui de leur évêché, parce que durant les ſiecles précédens on ne voyoit point d'autres ſouſcriptions dans les conciles. Le commun peuple d'Angleterre n'avoit point de *nom* de famille ou de *ſurnom* avant le regne d'Edouard I. qui monta ſur le trône en 975. Pluſieurs familles n'en ont point encore dans le Holſtein & dans quelques autres pays, où l'on n'eſt diſtingué que par le *nom* de baptême & par celui de ſon pere: Jacques, fils de Jean; Pierre, fils de Paul.

On croit que les *ſurnoms* ou *noms* de famille ont commencé de n'être en uſage en France que vers l'an 987, ſur la fin de la lignée des Carlovingiens, où les nobles de France prirent des *ſurnoms* de leurs principaux fiefs, ou bien impoſerent leurs *noms* à leurs fiefs, & même avec un uſage fort confus. Les bourgeois & les ſerfs qui n'étoient pas capables de fief, prirent leurs *ſurnoms* du miniſtere auquel ils étoient employés, des lieux, des métairies qu'ils habitoient, des métiers qu'ils exerçoient, *&c.*

Matthieu, hiſtoriographe, prétend que les plus grandes familles ont oublié leurs premiers *noms* & *ſurnoms*, pour continuer ceux de leur partage, apanages & ſucceſſions, c'eſt-à-dire, que leurs *noms* n'ont pas été d'abord héréditaires. M. le Laboureur, parlant du tems que les *noms* & les armes commencerent à être héréditaires, prétend qu'il y en a peu qui puiſſent prouver deſcendance au-delà de cinq cens ans, parce que les *noms* & les armes étoient ſeulement attachés aux fiefs qu'on habitoit. Ainſi Robert de Beaumont, fils de Roger ſire de Beaumont & d'Adeline de Meulan, prit le *nom* & les armes de Meulan, & quitta le *ſurnom* de Beaumont. On remarque même que les fils de France en ſe mariant avec des héritieres qui avoient des terres d'un grand état, en prenoient les *noms* & les armes, comme Pierre de France en épouſant Iſabelle de Courtenay.

Méſerai prétend que ce fut ſur la fin du regne de Philippe II. dit Auguſte, que les familles commencerent à avoir des *noms* fixes & héréditaires; & que les ſeigneurs & gentilshommes les prenoient le plus ſouvent des terres qu'ils poſſédoient. Quant à l'origine des *ſurnoms* de la couleur, de la qualité ou des défauts, de la profeſſion, du métier, de la province, du lieu de la naiſſance, & d'autres cauſes ſemblables & arbitraires, impoſſibles à découvrir.

On s'eſt encore ſervi de ſobriquets pour faire des diſtinctions dans les familles. Les ſouverains mêmes n'en ont pas été exceptés comme Pépin dit le Bref, Charles le ſimple, Hugues Capet, & autres. Mais il faut remarquer que ces ſobriquets ſe prenoient indifféremment des qualités bonnes ou mauvaiſes de l'eſprit & du corps.

Perſonne n'ignore que les papes changent de *nom* lors de leur pontificat; mais ce changement de *nom* paroît un peu plus ancien que l'élection de Sergius IV. l'an 1009: car Jean XV. s'appelloit *Cicho* avant ſon élévation au pontificat, & Jean XVI. ſon ſucceſſeur en l'an 995, ſe nommoit *Faſanus*, mais alors ce n'étoit pas les papes dans qui changeoient leur *nom* comme ils font aujourd'hui, c'étoient leurs électeurs qui leur impoſoient d'autres *noms*.

Les grands d'Eſpagne multiplient leurs *noms* tant par adoption, qu'en conſidération de leurs alliances avec de riches héritieres. Les François multiplient auſſi leurs *noms*, mais par pure vanité, ou bien ils les changent par le même principe. Certaines gens, dit la Bruyere, portent trois *noms* de peur d'en manquer; d'autres ont un ſeul *nom* diſſyllabe qu'ils annobliſſent par des particules, dès que leur fortune devient meilleure. Celui-ci, par la ſuppreſſion d'une ſyllabe, fait de ſon *nom* obſcur un *nom* illuſtre; celui-là, par le changement d'une lettre en une autre, ſe traveſtit, & de Syrus devient Cyrus. Pluſieurs ſupprement leurs *noms* qu'ils pourroient conſerver ſans honte, pour en adopter de plus beaux où ils n'ont qu'à perdre, par la comparaiſon que l'on fait toûjours d'eux qui les portent avec les grands hommes qui les ont portés. Il s'en trouve enfin, qui nés à l'ombre des clochers de Paris, veulent être flamands ou italiens, comme ſi la roture n'étoit pas de tout pays; ils alongent leurs *noms* françois d'une terminaiſon étrangere, & croient que venir ſe bien loin c'eſt venir de loin. (*D. J.*)

NOMS DES ROMAINS, (*Antiquit. rom.*) Les Romains avoient pluſieurs *noms*, ordinairement trois, & quelquefois quatre. Le premier étoit le *prénom* qui ſervoit à diſtinguer chaque perſonne: le ſecond étoit le *nom propre* qui déſignoit la race d'où l'on ſortoit: le troiſieme étoit le *ſurnom* qui marquoit la famille d'où l'on étoit: enfin, le quatrieme étoit un autre *ſurnom* qui ſe

ſe donnoit, ou à cauſe de l'adoption, ou pour quelque grande action, ou même pour quelque défaut. Entrons dans les détails pour nous mieux expliquer.

La coutume de prendre deux *noms* n'a pas été tellement propre aux Romains, qu'ils en aient introduit l'uſage, quoiqu'Appien Alexandrin diſe le contraire dans ſa préface. Il eſt conſtant qu'avant la fondation de Rome, les Albains portoient deux *noms*. La mere de Romulus s'appelloit *Rhéa Sylvia*; ſon ayeul, *Numitor Sylvius*; ſon oncle, *Amulius Sylvius*. Les chefs des Sabins qui vivoient à-peu-près dans le même tems en avoient auſſi deux, *Titius Tatius*, *Metius Suffetius*: Romulus & Remus qui ſemblent n'en avoir eu qu'un, en avoient deux en effet, Romulus & Remus étoient des *prénoms*, & leur *nom* propre étoit *Sylvius*.

La multiplicité des *noms*, dit Varron, fut établie pour diſtinguer les familles qui tiroient leur origine d'une même ſouche, & pour ne point confondre les perſonnes d'une même famille. Les Cornelles, par exemple, étoient une race illuſtre d'où pluſieurs familles étoient ſorties, comme autant de branches d'une même tige, ſavoir les Scipions, les Lentules, les Cethegus, les Dolabella, les Cinna, les Sylla. La reſſemblance des *noms* dans les freres, comme dans les deux Scipions, qui eût empêché de les diſtinguer l'un de l'autre, fit admettre un troiſieme *nom*: l'un s'appelle *Publius Cornelius Scipio*, l'autre, *Lucius Cornelius Scipio*, mais le *nom* de *Scipio* les diſtinguoit des autres familles qui portoient le *nom* de *Cornelius*: & les *noms* de *Publius* & de *Lucius* mettoient la différence entre les deux freres.

Mais quoiqu'on ſe contentât du *nom* de ſa famille particuliere, faut y joindre celui de ſa race, ou parce qu'on étoit le premier qui fît ſouche ou parce qu'on n'étoit point d'une origine qui fît honneur, les Romains ne laiſſerent par dans la ſuite de portes trois *noms*, & quelquefois quatre. 1°. Le *nom* de famille s'appelloit proprement le *nom*, *nomen*. 2°. Le *nom* qui diſtinguoit les perſonnes d'une même famille, *prænomen*, le *prénom*. 3°. Le troiſieme, qui étoit pour quelques-uns un titre honorable, ou un terme ſignificatif des vices ou des perfections propres de ceux qui le portoient, étoit le *cognomen*, le *ſurnom*. 4°. Le quatrieme, quand il y en avoit, s'appelloit *agnomen*, autre eſpece de *ſurnom*.

Le *prænomen* tenoit le premier lieu; le *nomen*, le ſecond; le *cognomen*, le troiſieme; l'*agnomen*, le quatrieme.

Les *prénoms* qui diſtinguoient les perſonnes d'une même famille, tiroient leur ſignification de quelques circonſtances particulieres. Varron fait un long catalogue des *prénoms* qui étoient en uſage parmi les Romains, & il en rapporte l'étymologie; je me contenterai d'en citer quelques-uns qui feront juger des autres. Lucius, c'eſt-à-dire, qui tiroit ſon origine des Lucumons d'Etrurie; Quintus, qui étoit né le cinquieme de pluſieurs enfans; Sextus, le ſixieme; Decimus, le dixieme; Martius, qui étoit venu au monde dans le mois de Mars; Manius, qui étoit né le matin; Poſthumius, après la mort de ſon pere, *&c.*

Le *cognomen*, ſurnom, étoit fondé 1°. ſur les qualités de l'ame, dans leſquelles étoient renfermées les vertus, les mœurs, les Sciences, les belles actions. Ainſi *Sophus* marquoit la ſageſſe; *Pius*, la piété, *Frugi*, les bonnes mœurs; *Népos*, *Gurges*, les prodigues; *Publicola*, l'amour du peuple; *Lépidus*, *Atticus*, les agrémens de la parole; *Coriolanus*, la priſe de Coriole, *&c.* 2°. Sur les différentes parties du corps dont les imperfections étoient déſignées par les *ſurnoms*. Craſſus ſignifioit l'*embonpoint*; Macer, le *maigreur*; Cicero, Piſo, le *ſigne* en forme de pois chiches qu'un portoit ſur le viſage.

L'uſage des *ſurnoms* ne fut pas ordinaire dans les premiers tems de Rome, aucun des rois n'en eut de ſon vivant. Le *ſurnom* de *Superbus* que porta le dernier Tarquin, ne lui fut donné que par le peuple mécontent de ſon gouvernement.

Le *ſurnom* de Coriolan fut donné à Caius Martius comme une marque de reconnoiſſance du ſervice qu'il avoit rendu à l'état, marque d'autant plus diſtinguée que ce fut le premier qui en fut honoré; & on ne trouve point qu'un l'ait accordé depuis à d'autres qu'à Scipion, ſurnommé l'*Africain*, à cauſe des conquêtes qu'il avoit faites en Afrique: ce fut à ſon imitation que l'uſage en devint commun par la ſuite, & que cette diſtinction fut fort ambitionnée. Rien en effet ne pouvoit être plus glorieux pour un homme qui avoit commandé les armées, que d'être ſurnommé de *nom* de la province qu'il avoit conquiſe; mais on ne le pouvoit pas prendre de ſon chef, il falloit l'aveu du ſénat ou du peuple: les empereurs même ne furent pas moins ſenſibles à cet honneur que le ſénat leur a ſouvent prodigué par flatterie, ſans qu'ils l'euſſent mérité.

Les freres étoient ordinairement diſtingués par le *prénom*, comme Publius Scipion & Lucius Scipion, dont le premier fut appellé l'*Africain* & le ſecond l'*Aſiatique*. Le fils de l'Africain ayant une ſanté fort délicate, & étant ſans enfant, adopta ſon couſin-germain, le fils de L. Emilius Paulus, celui qui vainquit Perſée, roi de Macédoine. Celui-ci fut appellé dans la ſuite *P. Cornel. Scipio Africanus*, *Æmilianus* & *Africanus minor*, par la plupart des hiſtoriens. Cependant ce *nom* ne lui fut point donné de ſon vivant, mais après ſa mort, pour le diſtinguer de l'ancien Scipion l'Africain. Nous en avons encore un autre exemple dans Q. Fabius Maximus qui eſt déſigné par trois *ſurnoms*: étant enfant, on l'appella *ovicula*, c'eſt-à-dire, petite brebis à cauſe de ſa douceur. On l'appella enſuite *verrucoſus*, par rapport à une verrue qui lui étoit ſurvenue ſur la levre. Puis on l'appella *cunctator*, c'eſt-à-dire, *temporiſeur*, à cauſe de ſa conduite prudente à l'égard d'Annibal.

Pendant quelque tems, les femmes porterent auſſi un *nom* propre particulier, qui ſe mettoit par des lettres renverſées; par exemple, *C* & *M* renverſées, ſignifioient *Caia* & *Marcia*: c'étoit une maniere de déſigner le genre féminin, mais cette coutume ſe perdit dans la ſuite. Si les filles étoient uniques, on ſe contentoit de leur donner ſimplement le *nom* de leur maiſon; quelquefois on l'adouciſſoit par un diminutif, au lieu de *Tullia*, on diſoit *Tullíola*. Si elles étoient deux, on les diſtinguoit par les *noms* d'aînée & de cadette; ſi elles étoient en plus grand nombre, on diſoit la premiere, la ſeconde, la troiſieme: par exemple, l'aînée des ſœurs de Brutus s'appelloit *Junia major*; la ſeconde, *Junia minor*; & la troiſieme, *Junia tertia*. On faiſoit auſſi de ces *noms* un diminutif, par exemple, *ſecundilla*, deuxieme; *quartilla*, quatrieme.

On donnoit le *nom* aux enfans le jour de leur purification qui étoit le huitieme après leur naiſſance, pour les filles; & le neuvieme, pour les garçons. On donnoit le *prénom* aux garçons, lorſqu'ils prenoient la robe virile; & aux filles, quand elles ſe marioient.

A l'égard des eſclaves, ils n'eurent d'abord d'autre *nom* que le *prénom* de leur maître ou peu changé, comme *lucipors*, *marcipors* pour *Lucii*, *Marci pueri*, c'eſt-à-dire, eſclaves de Lucius ou de Marcus; car *puer* ſe diſoit pour *ſervus*, ſans avoir égard à l'âge. Dans la ſuite, on leur donna des *noms* grecs ou latins ſuivant la volonté de leur maître, ou bien on leur donna un *nom* tiré de leur nation & de leur pays, ou finalement un *nom* tiré de quelque événement. Dans les comédies de Térence, on les nomme *ſyrus*, *geta*, &c. & dans Ciceron, *tiro laurea dardanus*. Lorſqu'on les affranchiſſoit, ils prenoient le *nom* propre de leur maître, mais non pas ſon *ſurnom*, & ils y ajoutoient pour *ſurnom* celui qu'ils portoient avant leur liberté. Ainſi lorſque *Tiro*, eſclave de Ciceron, fut affranchi, il s'appella *Marcus Tullius Tiro*. (*D. J.*)

NOM, *nomen*, (*Critiq. ſacrée.*) Ce *mot*, pris abſolument, ſignifie quelquefois le *nom* ineffable de Dieu: *ſumque blaſphemaſſet nomen*, „ ayant blaſphémé le *nom* „ ſaint „; *Léu. xxiv.* 11. Il marque auſſi la puiſſance, la majeſté: *vocabo te nomine Domini*, „ je ſerai célébrer devant vous mon *nom* „; *Exod. xxxiij.* 19. *eſt nomen meum in eo*, „ ma majeſté & mon autorité réſident en lui „; *Exod. xxiij.* 21. Il ſe prend pour une dignité éminente: *dederat illi* nomen *quod eſt ſuper omne* nomen: *Phil. ij.* 9. *oleum effuſum* nomen *tuum*; *Cant. j.* 2. „ votre réputation eſt comme un parfum „. *Prendre le nom de Dieu en vain*, c'eſt jurer fauſſement: *impoſer le nom*, eſt une marque d'autorité. *Novi te ex* nomine; *Exod. xxxiij.* 12. connoître quelqu'un par ſon *nom*, ſignifie une *diſtinction*, une *amitié*, une *familiarité* particuliere. *Suſciter le nom d'un mort*, ſe dit du frere d'un homme décédé ſans enfans, lorſque le frere du mort épouſe la veuve, & en a des enfans qui font revivre ſon *nom* en Iſrael; *Deut. xxv.* 5.

Dans un ſens contraire, *effacer le nom de quelqu'un*, c'eſt en exterminer la mémoire, détruire ſes enfans, & tout ce qui pourroit faire vivre ſon *nom* ſur la terre: nomen *eorum deleviſti in æternum*; *Pſ. ix.* 6. *fornicatus eſt in* nomine *meo*, „ le Seigneur ſe plaint que Jude a „ ſouillé ſon ſacré *nom* „; *Ezech. xxj.* 15. *Habes pauca* nomina *in Sardis, qui non inquinaverunt veſtimenta ſua*: il ſe prend dans ce dernier paſſage pour des perſonnes; *Apocal. iij.* 4. (*D. J.*)

NOM DE BAPTÊME, (*Hiſt. des uſages.*) ſorte de prénom que les chrétiens mettent devant le nom de famille,

mille, & que le parrain & la marraine donnent à un enfant quand on le baptiſe. On lit ordinairement ces ſortes de *noms* de l'Ecriture; mais tout la monde ne s'en tient pas là. C'eſt déja trop, dit la Bruyere, d'avoir avec le peuple une même religion & un même Dieu; quel moyen encore de s'appeller *Pierre*, *Jean*, *Jacques*, comme le marchand ou le laboureur? Evitons d'avoir rien de commun avec la multitude; affectons au contraire toutes les diſtinctions qui nous en ſéparent: qu'elle s'approprie les douze apôtres, leurs diſciples, les premiers martyrs (tels gens, tels patrons): qu'elle vole avec plaiſir revenir toutes les années ce jour particulier que chacun célebre comme ſa fête; pour nous autres grands, ayons recours aux noms profanes; faiſons-nous baptiſer ſous ceux d'Annibal, de Céſar ou de Pompée, c'étoient de grands hommes; ſous celui de Lucrece, c'étoit une illuſtre romaine; ſous ceux de Renaud, de Roger, d'Olivier, de Tancrede, c'étoient des Paladins, & le roman n'a point de héros plus merveilleux; ſous ceux d'Hector, d'Achille, d'Hercule, tous demi-dieux; ſous ceux même de Phœbus & de Diane: & qui nous empêchera de nous faire nommer Jupiter, Mercure, Vénus ou Adonis! (*D. J.*)

NOM SOCIAL, (*Commerce.*) ſe dit dans une ſociété générale & collective, du *nom* que les aſſociés doivent ſigner ſuivant la raiſon de la ſociété; enſorte que ſuppoſé que la raiſon de la ſociété fût ſous les noms de Jacques, Philippe & Nicolas pour le commerce qu'ils veulent faire enſemble, toutes les lettres miſſives, lettres de change, billets payables à ordre ou au porteur, quittances, factures, procurations, comptes & autres actes concernant cette ſociété, doivent être ſignés par l'un ou l'autre des aſſociés, & ſous les noms de Jacques, Philippe & Nicolas en compagnie, qui eſt le *nom ſocial*.

NOMADES, (*Géog. anc.*) nom générique donné à divers peuples qui n'avoient point de demeure fixe, & qui ne changeoient perpétuellement pour chercher de nouveaux pâturages. Ainſi ce mot ne déſigne pas un peuple particulier, mais le genre de vie de ce peuple; c'eſt ce qui fait que les anciens écrivains parlent de *Nomades* arabes, numides, ſcythes, *&c.* Il eſt probable que ces peuples furent ainſi appellés *à permutandis pabulis*, à cauſe qu'ils changeoient de pâturages, en grec νέμω. A la vérité dans l'édition de Pline faite à Parme, on lit *à permutandis papilionibus*; mais cette leçon ſeroit inſupportable, car on appelloit anciennement *papiliones*, des tentes pour ſe loger à la campagne & à la guerre; & c'eſt de-là que les François ont fait leur mot *pavillon*.

NOMADES *arabes*. Après les déſerts paltuyréens, dit Pline, *l. VI. c. xxviij.* ſuivent de côté de l'orient les *Nomades* arabes, & ils s'étendent du côté du midi juſqu'au-delà du lac Aſphaltite.

NOMADES *numides*. Les *Numides* furent appellés *Nomades* par les Grecs, ſelon Pline, *l. V. c. iij.* Polybe place dans la Numidie les *Nomades* maſſyles & les *Nomades* maſſæſyliens. On ne peut donc nier que dans l'Afrique, & même dans la Numidie, il n'y eut des *Nomades*, c'eſt-à-dire, des peuples qui changeoient de lieu à meſure que les pâturages venoient à leur manquer; mais il ne ſeroit pas aiſé de décider, ſi le nom de Numidie a non origine greceque. Il eſt à croire qu'en pays barbare a eu un nom barbare.

NOMADES *ſcythes*. Pline, *l. IV. c. xij.* les place à la gauche de la mer Caſpienne, & dit que le fleuve Pſetcopes les ſéparoit des Géorgiens. Strabon ajoute qu'ils habitoient ſur des chariots. (*D. J.*)

NOMANCIE, ſ. f. *ſorte de divination*, ou l'art de deviner le deſtinée d'une perſonne par le moyen des lettres de ſon nom. *Voyez* NOM.

Ce mot eſt compoſé du latin *numen*, nom, & du grec μαντεία, divinſtion. *Voyez* ONOMANCIE.

La *nomancie*, qu'on pourroit-plûtôt appeller *nominomancie* ou *onomate mancia*, ſemble n'être autre choſe que le gématrie cabaliſtique. *Voyez* CABALE,

NOMANIAH, (*Géog.*) ville de l'Irac arabique ou babylonienne, qui eſt le Cbaldée. Elle a été bâtie par le roi Nomus-Ben-Mondic, & eſt ſituée ſur le Tigre, à peu de diſtance de Bagdad. *Long.* 63. *lat.* 33. (*D. J.*)

NOMARQUE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) nom qu'on donnoit dans l'antiquité au gouverneur ou commandant d'un nome. L'Egypte étoit diviſée autrefois en différentes régions ou quartiers, qu'on appelloit *nomes*, du grec νόμος, prenant ce mot pour ſignifier diviſion. L'officier à qui le roi donnoit le gouvernement d'un de ces nomes ou nomos, étoit appellé *nomarque*, du grec νόμος, & ἄρχω *commandement*.

NOMAS, (*Géog. anc.*) lieu de la Sicile, ſelon D'Orville, *l. I. c. xc.* Ses habitans ſe nommoient *nomæ*. M. de Liſle les place au nord des monts Nébrodes, à quelques milles de la mer. (*D. J.*)

NOMBLES, ſ. m. pl. (*Gram. venerie.*) C'eſt le partie du cerf qui s'éleve entre ſes cuiſſes; il ſe dit auſſi des bœufs & des vaches.

NOMBRE, ſert vulgairement *dans l'Arithmétique* d'une collection, ou aſſemblage d'unités ou de choſes de la même eſpece.

M. Newton définit plus préciſément le *nombre*, non pas une multitude d'unités, comme Euclide, mais le rapport abſtrait d'une quantité à une autre de la même eſpece, que l'on prend pour l'unité; d'après cette idée, il diviſe les *nombres* en trois eſpeces, ſavoir, *nombres* entiers, c'eſt-à-dire, qui contiennent l'unité ou certain nombre de fois exactement & ſans reſte, comme 2, 3, 4, *&c. nombres* rompus ou fractions (*voyez* FRACTION.), & *nombres* ſourds ou incommenſurables, *voyez* INCOMMENSURABLE. *V.* SOURDS *& la ſuite de cet article.*

Wolf définit le *nombre*, ce qui a le même rapport avec l'unité qu'une ligne droite avec une autre ligne droite: ainſi prenant une ligne droite pour une unité, tout *nombre* peut être repréſenté par quelqu'autre ligne droite; ce qui revient à la définition de M. Newton.

Dans l'école, où l'on a conſervé la définition d'Euclide, on ajoute que le *nombre* eſt compoſé de matiere & de forme; la matiere eſt la choſe nombrée, par exemple, de l'argent; & la forme eſt l'idée par laquelle comparant les différentes pieces d'argent, l'on en fait une ſomme, comme 10: ainſi le *nombre* dépend entierement de l'intention de la perſonne qui nombre, & l'idée en peut être changée à volonté, par exemple cent hommes peuvent être ſuppoſés ne faire que 1, 2 ou 4, *&c.* unités.

Les mêmes philoſophes appellent le nombre *quantité diſcrete*; *quantité*, en tant qu'il eſt ſuſceptible de plus & de moins; *diſcrete*, en ce que les différentes unités qui le compoſent ne ſont pas unies, mais diſtinctes les unes des autres. *Voyez* QUANTITE & DISCRET.

A l'égard de la maniere de déſigner ou de caractériſer les *nombres*. *Voyez* NOTATION.

Pour ce qui concerne la maniere d'exprimer ou de lire les *nombres*. *Voyez* NUMÉRATION.

Les mathématiciens conſiderent le *nombre* ſous différens rapports, ce qui produit chez eux différentes ſortes de *nombres*.

Le *nombre déterminé* eſt celui qui ſe rapporte à quelque unité donnée, comme le nombre ternaire ou trois, on l'appelle proprement *nombre*.

Le *nombre indéterminé*, eſt celui qui ſe rapporte à une unité en général: on l'appelle auſſi *quantité*. *Voyez* QUANTITE.

Les *nombres homogenes*, ſont ceux qui ſe rapportent à la même unité. *Voyez* HOMOGENES.

Les *nombres hétérogenes*, ſont ceux qui ſe rapportent à différentes unités: car chaque *nombre* ſuppoſe une unité déterminée & fixée par la notion à laquelle nous avons égard en nombrant; par exemple, c'eſt une propriété de la ſphere d'avoir tous les points de ſa ſurface à égale diſtance de ſon centre; ſi donc cette propriété eſt priſe pour la marque de l'unité, tous les corps où elle ſe trouvera ſeront des unités, & ſeront de plus la même unité, en tant qu'ils ſont renfermés dans cette notion: mais ſi les ſpheres ſont autre cela diſtinguées par quelque choſe, *&c.* par exemple, par la matiere dont elles ſont compoſées, alors elles commencent à n'être plus la même unité, mais des unités différentes. Ainſi ſix ſpheres d'or ſont des *nombres homogenes* entr'eux; au contraire trois ſpheres de cuivre, & trois d'argent, ſont des *nombres hétérogenes*. *V.* HÉTÉROGENES.

Les *nombres rompus* ou les *fractions*, ſont ceux qui conſiſtent en différentes parties de l'unité, ou qui ont à l'unité le même rapport que la partie au tout. *Voyez* FRACTION.

Les *nombres entiers*, appellés auſſi *nombres naturels* ou ſimplement *nombres*, ſont ceux que l'on regarde comme des tous, ſans ſuppoſer qu'ils ſoient parties d'autres *nombres*.

Le *nombre rationnel* eſt celui qui a une meſure commune avec l'unité. *Voyez* COMMENSURABLE.

Le *nombre entier rationnel*, eſt celui dont l'unité eſt une partie aliquote. Le *nombre rationnel rompu*, eſt celui qui repréſente quelque partie aliquote de l'unité. Le *nombre rationnel mixte*, eſt celui qui eſt compoſé d'un *nombre* entier & d'un *nombre* rompu, ou de l'unité & d'une fraction. Le *nombre irrationnel* ou *ſourd*, eſt celui qui eſt incommenſurable avec l'unité. *Voyez* INCOMMENSURABLE.

Le *nombre pair*, eſt celui qui peut être diviſé en deux parties égales exactement, & ſans qu'il reſte de fraction, comme 4, 6, 8, 10, &c. la ſomme, la différence & le produit d'un *nombre* quelconque de *nombres pairs*, eſt toujours un *nombre pair*.

Un *nombre pair* multiplié par un *nombre pair*, donne un nombre *pairement pair*.

Un *nombre* eſt *pairement pair*, quand il peut être diviſé exactement & ſans reſte, en deux *nombres pairs*.

Ainſi 2 fois 4 faiſant 8, 8 eſt un nombre *pairement pair*.

Un *nombre* eſt *impairement pair* quand il peut être diviſé en deux parties égales & impaires: par exemple 14.

Le *nombre impair*, eſt celui qui excede le *nombre* pair ou moins d'une unité, ou qui ne peut être diviſé exactement & ſans reſte en deux parties égales; tels ſont les *nombres* 3, 5, 9, 11, *&c.*

La ſomme ou la différence de deux *nombres impairs* eſt toujours un *nombre* pair; mais leur produit eſt néceſſairement un *nombre* impair.

Si on ajoute un *nombre* impair avec un *nombre* pair, ou que l'on retranche l'un de l'autre, la ſomme dans le premier cas, & dans le ſecond la différence, ſera un *nombre* impair; mais le produit d'un *nombre* pair par un impair, eſt toujours un *nombre* pair.

La ſomme d'un *nombre* pair quelconque de *nombres* impairs, eſt un *nombre* pair; & la ſomme d'un *nombre* impair quelconque de *nombres* impairs, eſt toujours un *nombre* impair.

On appelle *nombre premier* ou *primitif*, celui qui n'eſt diviſible que par l'unité, comme 5, 7, 11, *&c.*

Les *nombres* premiers entr'eux, ſont ceux qui n'ont d'autre commune meſure que l'unité, comme 12 & 19.

Le *nombre compoſé*, eſt celui qui eſt diviſible, non-ſeulement par l'unité, mais par d'autres *nombres* encore, comme 8, qui eſt diviſible par 4 & par 2. *Voyez* COMPOSÉ.

Les *nombres compoſés entr'eux*, ſont ceux qui ont pour commune meſure, non-ſeulement l'unité, mais encore d'autres nombres, comme 12 & 15.

Le *nombre parfait*, eſt celui dont les parties aliquotes étant ajoutées enſemble, rendent préciſément le *nombre* dont elles ſont les parties, comme 6, 28, *&c.*

Les parties aliquotes de 6 ſont 3, 2 & 1, qui ſont 6: celles de 28 ſont 14, 7, 4, 2 & 1, qui font 28. *Voyez ſur les nombres parfaits les nouv. mém. de Pétersbourg, tom. II. & pluſieurs autres volumes des mêmes mémoires.*

Les *nombres imparfaits*, ſont ceux dont les parties aliquotes étant ajoutées enſemble, font plus ou moins que le nombre total dont elles ſont les parties. *Voyez* IMPARFAIT.

On diſtingue les *nombres* Imparfaits en *abondans* & *défectifs*.

Nombres abondans, ſont ceux dont les parties aliquotes étant ajoutées enſemble, ſont plus que le tout dont elles ſont les parties, comme 12, dont les parties aliquotes 6, 4, 3, 2, 1 ſont 16. *Voyez* ABONDANT.

Nombres défectifs, ſont ceux dont les parties aliquotes ajoutées enſemble, ſont moins que le nombre total dont elles ſont les parties, comme 16, dont les parties aliquotes 8, 4, 2, 1 ne font que 15. *Voyez* DEFICIENT.

Le *nombre plan* eſt celui qui réſulte de la multiplication de deux *nombres*, par exemple, 6 qui eſt le produit de 3 par 3.

Le *nombre quarré* eſt le produit d'un nombre multiplié par lui même; ainſi 4, qui eſt le produit de 2 par 2, eſt un *nombre quarré*. *Voyez* QUARRE'.

Tout *nombre quarré* ajouté à ſa racine, donne un *nombre* pair. En effet, ſi la racine eſt pair, le quarré eſt auſſi pair; & ſi elle eſt impair, le quarré eſt auſſi impair. Or deux pairs ou deux impairs pris enſemble, font toujours un *nombre* pair. *Voyez* RACINE.

Le *nombre cube* ou *cubique* eſt le produit d'un *nombre* quarré par ſa racine, par exemple, 8, qui eſt le produit du *nombre* quarré 4, par ſa racine 2. *Voyez* CUBE & SOLIDE.

Tous les *nombres cubiques* dont la racine eſt moindre que 12, comme, 8, 27, 64, 125, *&c.* étant diviſés par 6, le reſte eſt leur racine même. Par exemple, 8 étant diviſé par 6, il reſte 2, qui eſt la racine cube de 8. A l'égard des *nombres cubiques* plus grands que 125; 216, cube de 6, étant diviſé par 6, il ne reſte rien. 343, cube de 7, y pour reſte 1, qui étant ajouté à 6, donne 7, racine cube de 343; 512, cube de 8, étant diviſé par 6, il reſte 2, qui, avec 6, fait 8, racine cube de 512. Ainſi diviſant par 6 tous les *nombres* cubes au-deſſus de 216, & ajoutant les reſtes avec 6, on a toujours la racine cube du *nombre* propoſé juſqu'à ce que la reſte ſoit 5, qui ajouté avec 6, fait 11. Les *nombres* cubes au-deſſus du cube de 11, ſavoir le cube de 12 étant diviſé par 6, il ne reſte rien, & la racine cube eſt 12, & ſi on continue à diviſer les cubes ſuperieurs par 6; en ajoutant les reſtes non plus à 6, mais à 12, on aura la racine cube, & ainſi de ſuite, juſqu'au cube de 18, où le reſte de la diviſion ne doit plus être ajouté à 6 ni à 12, mais à 18 & de même à l'infini.

M. de la Hire examinant cette propriété du *nombre* 6 par rapport aux *nombres* cubiques, trouva que tous les autres *nombres* élevés à une puiſſance quelconque, avoient chacun leur diviſeur, qui faiſoit le même effet par rapport à ces puiſſances, que 6 par rapport aux *nombres* cubes; & voici la regle général qu'il a découverte. Si l'expoſant de la puiſſance eſt pair; c'eſt-à-dire ſi le *nombre* eſt élevé à la ſeconde, quatrieme, ſixieme, *&c.* puiſſance, il faut la diviſer par 2, & le reſte s'il y en a un, étant ajouté à 2 ou à un multiple de 2, ſera la racine du degré correſpondant de la puiſſance donnée, c'eſt-à-dire la racine deuxieme, ou la quatrieme, ou la ſixieme, *&c.* mais ſi l'expoſant de la puiſſance eſt impair, c'eſt-à-dire ſi le *nombre* eſt élevé à la troiſieme, cinquieme, ſeptieme, *&c.* puiſſance, le double de l'expoſant devra être le diviſeur, & ce diviſeur aura la propriété dont il s'agit.

Les *nombres polygones* ſont des ſommes de progreſſions arithmétiques qui commencent par l'unité; celles des progreſſions dont la différence eſt 1, ſont appellées *nombres triangulaires*, *voyez* TRIANGULAIRE. Celles dont la différence eſt 2, ſont des *nombres quarrés*. Celles dont la différence eſt 3, ſont des *nombres pentagones*. Celles dont la différence eſt 4, les *nombres hexagones*. Celles dont la différence eſt 5, les *nombres heptagones*, &c. *Voy. les articles* FIGURE & POLYGONE.

Il y a des *nombres pyramidaux*: en voici la formation.

Les ſommes des *nombres* polygones priſes de la même maniere qu'on prend les ſommes des progreſſions arithmétiques pour former les *nombres* polygones, ſont appellées *premiers nombres pyramidaux*.

Les ſommes des premiers *nombres* pyramidaux ſont appellées *ſeconds nombres pyramidaux*: les ſommes des ſeconds *nombres* pyramidaux ſont appellées *troiſiemes nombres pyramidaux*, &c.

En particulier on appelle *nombres triangulaires pyramidaux*, ceux qui ſont formés par l'addition des *nombres* triangulaires, *premiers pyramidaux pentagonaux*, qui viennent de l'addition des *nombres* pentagones, *&c. Voy.* FIGURE.

Le *nombre cardinal* eſt celui qui exprime une quantité d'unités, comme 1, 2, *&c. Voyez* CARDINAL.

Le *nombre ordinal* eſt celui qui exprime leur ordre ou leur rang, comme premier, deuxieme, troiſieme, *&c. Voyez* ORDINAL. *Chambers.* (*E*)

Nombre abſolu, *Nombre abſtrait*, *Nombre amiable*, *Nombre ſourds*, *Voyez* ABSOLU. ABSTRAIT. AMIABLE. SOURD.

NOMBRE. Comme Chambers a omis l'explication de pluſieurs autres dénominations de *nombres*, nous y ſuppléerons par le *dictionnaire de mathématique* de M. Sayérien.

Nombre barlong, *nombre* plan dont les côtés different d'une unité. Ainſi le *nombre* 30 eſt un *nombre barlong*, puiſque ſes côtés 5 & 6 different d'1. Les *nombres barlongs* ſont les mêmes que ceux qu'on appelle *autelongiores*, ou *alterâ parte longiores*. Théon donne encore ce nom aux *nombres* qui ſont des ſommes des deux *nombres* pairs, dont la différence eſt 2. Le *nombre* 30 eſt un *nombre barlong*, parce qu'il eſt la ſomme de 14 & de 16, dont la différence eſt 2.

Nombre circulaire ou *ſphérique*, *nombre* qui étant multiplié par lui-même, reprend toujours la derniere place du produit. Tels ſont les *nombres* 5 & 6; car 5 fois 5 font 25: le produit de 25 par 5, eſt 125; ce lui de 125 par 5, eſt 725, *&c.* De même 6 multiplié par 6, donne 36; 6 fois 36 donnent 216: le produit de ce *nombre* 216 par 36, eſt 8776, *&c.*

Nombre diamétral, *nombre* plan ou le produit de deux *nombres*, dont les quarrés des deux côtés ſont de même un quarré dans la ſomme. Tel eſt le *nombre* 12, car les quarrés 9 & 16 de ſes côtés 3 & 4, ſont de même dans leur ſomme un quarré 25. Les trois côtés d'un triangle rectang'e étant toujours proportionnels entr'eux, & le quarré de l'hypotenuſe étant égal à la ſomme des quarrés des deux côtés, s'eſt par le *nombre diamétral* que ſe détermine en même tems le quarré de l'hypotenuſe & l'hypotenuſe même. Michael Stifel a traité fort au long de ces *nombres*, dans ſon *arithmetica integra*, *liv. I.*

Nom-

Nombre double en puiſſance, c'eſt un *nombre* dont le quarré eſt deux fois auſſi grand qu'un autre *nombre*, comme l'eſt $\sqrt{6}$ à l'égard de 3, & $\sqrt{10}$ à l'égard de 5.

Nombre géométrique, c'eſt un *nombre* qu'on peut diviſer ſans reſte, comme le *nombre* 16, qui ſe diviſe par 8, 4 & 2. On l'appelle auſſi *nombre compoſé* ou *nombre ſecond*.

Nombre incompoſé linéaire, *nombre* qui ne peut être meſuré par aucun autre *nombre* que par lui-même ou par l'unité. Tels ſont les *nombres* 1, 3, 5, 7, 11, 13, *&c.* comme ces *nombres* ſont une progreſſion arithmétique dont les termes peuvent être diviſés ou réſolus par d'autres précédens, on en a formé des tables qu'on trouve dans le *theatrum machinarum generale* de Léopold, qui les a tirées de Brſmes, & dans leſquelles la progreſſion arithmétique va d'1 à 1000.

Nombre oblong, *nombre* plan qui a deux côtés inégaux quelle que ſoit leur différence. 54, par exemple, eſt un *nombre oblong*, parce que les côtés 9 & 6 different de trois. De même 90 eſt un pareil *nombre* la différence des côtés 18 & 5 étant 13.

Nombre parallélipipede, *nombre* ſolide dont les deux côtés ſont égaux, mais dont le troiſieme eſt ou plus grand ou plus petit. Tel eſt le *nombre* 36, dont les trois côtés ſont 3, 3 & 4. Comme les trois côtés d'un *nombre* ſolide ſont diſtingués en longueur, largeur & profondeur, ils forment ſix ſortes de *nombres parallélipipedes*. Le premier a la largeur & la profondeur égales, mais la longueur eſt moindre que les autres dimenſions, comme 48 ou la longueur eſt 3, la largeur 4, & la profondeur 4. La largeur & la profondeur ſont les mêmes au ſecond, & la longueur ſeule eſt différente. Tel eſt le *nombre* 36 dont la longueur eſt 4, la largeur 3, & la profondeur 3. Dans le troiſieme, la longueur & la profondeur ſont égales, & la largeur inégale, ainſi des autres; qui ont toujours une dimenſion ou un côté inégal.

Nombre parallélogramme, *nombre* plan dont les côtés different deux. Tel eſt 48, car la différence des deux côtés 6 & 8 eſt 2. Théon de Smyrne entend par ce *nombre* un *nombre* oblong comme 36, dont les côtés ſont 9 & 4.

Nombre pronique, c'eſt la ſomme d'un *nombre* quarré & de ſa racine. Soit, par exemple, la racine 4, dont le quarré eſt 16, dans ce cas le *nombre pronique* eſt 20. Ainſi en algebre la racine étant x, on exprime le *nombre pronique* par $x^2 + x$; ou la racine étant $= x$, -2, le *nombre pronique* eſt $x^2 - 3x + 2$.

Nombres proportionnels, *nombres* qui ſont entre eux dans une proportion.

Nombres proportionnels arithmétiquement; *nombres* qui croiſſent ou décroiſſent ſelon une différence continuelle, comme 3, 5, 7, 9, où la différence entre deux *nombres* ſe trouve toujours la même, qui eſt ici, 2, ou 3, 5, 8, 10, où la différence des deux premiers eſt égale à la différence des deux derniers.

Nombres proportionnels continuellement: *nombres* qui ſe ſuivent dans une même raiſon, de ſorte que chacun d'eux, excepté le premier & le dernier, remplit en même tems la place du terme de l'antécédent & du conſéquent d'une raiſon. Tels ſont les *nombres* 2, 6, 18, 54, car 2 eſt à 6, comme 6 eſt à 18, & 6 eſt à 18, comme 18 eſt à 54. Par conſéquent 6 eſt en même tems le terme conſéquent de la premiere raiſon, & l'antécédent de la ſeconde, ainſi que 18 eſt le conſéquent de la ſeconde & l'antécédent de la troiſieme.

Nombre pyramidal, c'eſt un *nombre* compoſé d'un *nombre* colonnaire & d'un pyramidal, & qui ſont tous deux d'un même genre, de façon que le côté ou la racine du *nombre* pyramidal ſoit moindre de l'unité que le côté du *nombre* colonnaire. Exemple, 18 eſt le côté du *nombre* triangulaire colonnaire, dont le côté eſt 3, & 4 eſt un *nombre triangulaire pyramidal*, dont le côté eſt 2, la ſomme $18 + 4$ eſt un *nombre triangulaire pyramidal*: cela veut dire que les *nombres pyramidaux* prennent leurs noms des *nombres* colonnaires & pyramidaux dont ils ſont formés.

Nombre ſolide, produit de la multiplication de trois autres *nombres*. Ainſi 30 eſt un *nombre ſolide*, parce qu'il eſt formé par la multiplication des trois *nombres* 2, 3 & 5: ces *nombres* s'appellent *côtés* lorſqu'ils ſont égaux, le *nombre ſolide* qui en réſulte eſt un cube.

Nombres ſolides ſemblables, *nombres* dont les côtés équinomes ſont la même proportion. C'eſt ainſi que les *nombres* ſolides 48 & 162 ſont ſemblables: car comme la longueur du premier 2 eſt à ſa largeur 4, ainſi eſt la longueur du ſecond 3 à ſa largeur 6. De même comme la longueur du premier 2 eſt à ſa profondeur 6, ainſi la largeur du ſecond eſt à ſa profondeur 9. Enfin, comme le largeur du premier 4 eſt à ſa profondeur 6, ainſi la largeur du ſecond eſt à ſa profondeur 9.

Nombre ſurſolide, c'eſt le *nombre* qui ſe forme en multipliant le quarré par le cube d'une racine, ou le quarré par lui-même, & le produit encore par lui-même: Exemple, 9, *nombre* quarré de 3, étant multiplié par trois, produit 27; & ce *nombre* étant encore multiplié par 9, donne 243, qui eſt un *nombre ſurſolide*. Les mathématiciens donnoient à ce *nombre* un caractere *ZC*. Dans l'algebre on l'appelle la *cinquieme puiſſance*, qu'on marque ainſi, a^5. (*D. J.*)

Nombre d'or, *terme de Chronologie*, c'eſt un *nombre* qui marque à quelle année du cycle lunaire appartient une année. *Voyez* Cycle Lunaire & Nombre. Voici de quelle maniere on trouve le *nombre d'or* de quelqu'année que ce ſoit depuis Jeſus-Chriſt.

Comme le cycle lunaire commence l'année qui a précédé la naiſſance de Jeſus-Chriſt, il ne faut qu'ajoûter 1 au nombres des années qui ſe ſont écoulées depuis Jeſus-Chriſt, & diviſer la ſomme par 19, ce qui reſtera après la diviſion faite ſera le *nombre d'or* que l'on cherche; s'il ne reſte rien, le *nombre d'or* ſera 19.

Suppoſé, par exemple, que l'on demande le *nombre d'or* de l'année 1725: $1725 + 1 = 1726$, & 1726 diviſé par 19, donne 90 au quotient, & le reſte 16 eſt le *nombre d'or* que l'on cherche.

Le *nombre d'or* ſervoit dans l'ancien calendrier à montrer les nouvelles lunes; mais on ne peut s'en ſervir que pendant 300 ans, au bout deſquels les nouvelles lunes arrivent environ un jour plûtôt que ſelon le *nombre d'or*: de ſorte qu'en 1582 il s'en falloit environ quatre jours que le *nombre d'or* ne donnât exactement les nouvelles lunes, quoique ce *nombre* les eût données aſſez bien du tems du concile de Nicée. De ſorte que le cycle lunaire eſt devenu tout-à-fait inutile, auſſi bien que le *nombre d'or*, pour marquer les nouvelles lunes.

Cette raiſon & pluſieurs autres engagerent le pape Grégoire XIII. à réformer le calendrier, à abolir le *nombre d'or*, & à y ſubſtituer le cycle des épactes; de ſorte que le *nombre d'or*, qui dans le calendrier Julien ſervoit à trouver les nouvelles lunes, ne ſert dans le calendrier Grégorien qu'à trouver le cycle des épactes. *Voyez* Epacte, Cycle, Calendrier.

On dit que ce *nombre* a été appellé *nombre d'or*, ſoit à cauſe de l'étendue de l'uſage qu'on en fit, ſoit à cauſe que les Athéniens le reçurent avec tant d'applaudiſſement, qu'ils le firent écrire en lettres d'or dans la place publique.

On en attribue l'invention à Methon, athénien. *Voy.* Methonique. *Chambers*. (*O*)

Nombres, (*Critique ſacrée.*) ou le livre des *Nombres*, un des livres du Pentateuque, & le quatrieme des cinq. Les Septante l'ont appellé *livre des Nombres*, parce que les trois premiers chapitres contiennent le dénombrement des Hébreux & des Lévites; les trente-trois autres renferment l'hiſtoire des campements des Iſraélites dans le deſert, les guerres de Moïſe contre les rois Séhon & Og; celle qu'il déclara aux Madianites, pour avoir envoyé leurs filles au camp d'Iſrael, afin de faire tomber le peuple dans la débauche & l'idolâtrie. On y trouve encore des particularités ſur la déſobéiſſance de ce même peuple, ſon ingratitude, ſes murmures & ſes châtimens; enfin on y voit pluſieurs lois que Moïſe donna pendant les 39 années, dont ce livre eſt une eſpecé de journal. (*D. J.*)

Nombres, (*Philoſop. Pythagor.*) On ſait que les Pythagoriciens appliquerent les propriétés arithmétiques des *nombres* aux ſciences les plus abſtraites & les plus ſérieuſes. On va voir en peu de mots ſi leur folie méritoit l'éclat qu'elle a eu dans le monde, & ſi le titre pompeux de *théologie arithmétique* que lui donnoit Nicomaque, lui convient.

L'unité n'ayant point de parties, doit moins paſſer pour un *nombre* que pour le principe générateur des *nombres*. Par-là, diſoient les Pythagoriciens, elle eſt devenue comme l'attribut eſſentiel, le caractere ſublime, le ſceau même de Dieu. On le nomme avec admiration celui qui eſt *un*; c'eſt le ſeul titre qui lui convient & qui le diſtingue de tous les autres êtres qui changent ſans ceſſe & ſans retour. Lorſqu'on veut repréſenter un royaume floriſſant & bien policé, on dit qu'*un* même eſprit y regne, qu'*une* même ame le vivifie, qu'*un* même reſſort le remue.

Le *nombre* 2 déſignoit, ſuivant Pythagore, le mauvais principe, & par conſéquent la déſordre, la confuſion & le changement. La haine qu'on portoit au *nombre* 2 s'étendoit à tous ceux qui commençoient par le même chiffre, comme 20, 200, 2000, *&c.* Suivant cette ancienne prévention, les Romains dédierent à Pluton le ſecond mois de l'année; & le ſecond jour du même

même mois ils expioient les manes des morts. Des gens superſtitieux, pour appuyer cette doctrine, ont remarqué que le ſecond jour des mois avoit été fatal à beaucoup de lieux & de grands hommes, comme ſi ces mêmes fatalités n'étoient pas également arrivées dans d'autres jours.

Mais le *nombre* 3 plaiſoit extrêmement aux Pythagoriciens, qui y trouvoient de ſublimes myſteres, dont ils ſe vantoient d'avoir la clé; ils appelloient ce *nombre* l'*harmonie parfaite*. Un italien, chanoine de Bergame, s'eſt aviſé de recueillir les ſingularités qui appartiennent à ce *nombre*; il y en a de philoſophiques, de poétiques, de fabuleuſes, de galantes, & même de dévotes: c'eſt une compilation auſſi bizarre que mal aſſortie.

Le *nombre* 4 étoit en grande vénération chez les diſciples de Pythagore; ils diſoient qu'il renfermoit toute la religion du ſerment, & qu'il rappelloit l'idée du Dieu & de ſa puiſſance inouie dans l'arrangement de l'univers.

Junon, qui préſide au mariage, protégeoit, ſelon Pythagore, le *nombre* 5, parce qu'il eſt compoſé de 2, premier *nombre* pair & de 3, premier *nombre* impair. Or ces deux *nombres* réunis enſemble pair & impair, font 5, ce qui eſt un emblême ou une image du mariage. D'ailleurs le *nombre* 5 eſt remarquable, ajoutoient-ils, par un autre endroit, c'eſt qu'étant multiplié toujours par lui-même, c'eſt-à-dire 5 par 5, le produit 125 par 5, ce ſecond produit encore par 5, *&c.* il vient toujours un *nombre* 5 à la droite du produit.

Le *nombre* 6, au rapport de Vitruve, devoit tout ſon mérite à l'uſage où étoient les anciens géometres de diviſer toutes leurs figures; ſoit qu'elles fuſſent terminées par des lignes droites, ſoit qu'elles fuſſent terminées par des lignes courbes, en ſix parties égales; & comme l'exactitude du jugement & la rigidité de la méthode ſont eſſentielles à la Géométrie, les Pythagoriciens, qui eux-mêmes faiſoient beaucoup de cas de cette ſcience, employerent le *nombre* 6 pour caractériſer la Juſtice, elle qui marchant toujours d'un pas égal, ne ſe laiſſe ſéduire ni par le rang des perſonnes, ni par l'éclat des dignités, ni par l'attrait ordinairement vainqueur des richeſſes.

Aucun *nombre* n'a été ſi bien accueilli que le *nombre* 7: les médecins y croyoient découvrir les viciſſitudes continuelles de la vie humaine. C'eſt delà qu'ils formerent leur année climatérique. Fra-Paolo, dans ſon *hiſtoire du concile de Trente*, a tourné plaiſamment en ridicule tous les avantages prétendus du *nombre* 7.

Le *nombre* 8 étoit en vénération chez les Pythagoriciens, parce qu'il déſignoit, ſelon eux, la loi naturelle, cette loi primitive & ſacrée qui ſuppoſa tous les hommes égaux.

Ils conſidéroient avec crainte le *nombre* 9, comme déſignant la fragilité des fortunes humaines, preſqu'auſſitôt renverſées qu'établies. C'eſt pour cela qu'ils conſeilloient d'éviter tous les *nombres* où la 9 domine, & principalement 81, qui eſt le produit de 9 multiplié par lui-même.

Enfin les diſciples de Pythagore regardoient le *nombre* 10 comme la tableau des merveilles de l'univers, contenant éminemment les prérogatives des *nombres* qui le précedent. Pour marquer qu'une choſe ſurpaſſoit de beaucoup une autre, les Pythagoriciens diſoient qu'elle étoit 10 fois plus grande, 10 fois plus admirable. Pour marquer ſimplement une belle choſe, ils diſoient qu'elle avoit 10 degrés de beauté. D'ailleurs ce *nombre* paſſoit pour un ſigne de paix, d'amitié, de bienveillance; & la raiſon qu'en donnoient les diſciples de Pythagore, c'eſt que quand deux perſonnes veulent ſe lier étroitement, elles ſe prennent les mains l'une à l'autre & ſe ſerrent, en témoignage d'une union réciproque. Or, diſoient-ils, deux mains jointes enſemble forment par le moyen des doigts le *nombre* 10.

Ce ne ſont pas les ſeuls Pythagoriciens qui aient donné dans ces frivoles ſubtilités des *nombres*, & dans ces ſortes de raffinemens allégoriques, quelques peres de l'Egliſe n'ont pas ſu s'en préſerver; c'eſt ainſi que ſaint Auguſtin, pour prouver que les combinaiſons myſtérieuſes des *nombres* peuvent ſervir à l'intelligence de l'Ecriture, s'appuie du paſſage de l'auteur de la ſageſſe, qui dit que Dieu a tout fait avec poids, *nombre* & meſure. Enfin on trouve encore dans le *bréviaire* romain quelques-unes de ces allégories bizarres données en forme de leçons. *Voyez l'hiſt. critiq. de la Philoſoph. tome II.* Diogene Laërce, & ſur-tout l'*article* PHILOSOPHIE PYTHAGORICIENNE. (*D. J.*)

NOMBRE, (*Gramm.*) les *nombres* ſont des terminaiſons qui ajoutent à l'idée principale du mot, l'idée acceſſoire de la quotité. On ne connoît que deux nombres dans la plûpart des idiomes; le ſingulier qui déſigne unité, & le pluriel qui marque pluralité. Ainſi *cheval* & *chevaux*, c'eſt en quelque maniere le même mot ſous deux terminaiſons différentes: c'eſt comme le même mot, afin de préſenter à l'eſprit la même idée principale, l'idée de la même eſpece d'animal; les terminaiſons ſont différentes, afin de déſigner, par l'une, un ſeul individu de cette eſpece, ou cette ſeule eſpece, & par l'autre, pluſieurs individus de cette eſpece. *Le* cheval *eſt utile à l'homme*, il s'agit de l'eſpece; *mon* cheval *m'a coûté cher*, il s'agit d'un ſeul individu de cette eſpece; *j'ai acheté dix* chevaux *anglois*, on déſigne ici pluſieurs individus de la même eſpece.

Il y a quelques langues, comme l'hébreu, le grec, le polonois, qui ont admis trois *nombres*; le ſingulier qui déſigne l'unité, le duel qui marque dualité, & le pluriel qui annonce pluralité. Il ſemble qu'il y ait plus de préciſion dans le ſyſtême des autres langues. Car ſi l'on accorde à la dualité une inflexion propre, pourquoi n'en accordera-t-on pas auſſi de particuliere à chacune des autres qualités individuelles? ſi l'on penſe que ce ſeroit accumuler ſans beſoin & ſans aucune compenſation, les difficultés des langues, on doit appliquer au duel le même principe: & la clarté qui ſe trouva effectivement, ſans le ſecours de ce *nombre*, dans les langues qui ne l'ont point admis, prouva aſſez qu'il ſuffit de diſtinguer le ſingulier & le pluriel, parce qu'en effet la pluralité ſe trouva dans deux comme dans mille.

Auſſi, s'il faut en croire l'auteur de la *méthode grecque* du P. R. *liv. II. ch. 3.* le duel, *δυὰς*, n'eſt venu que tard dans la langue, & y eſt fort peu uſité; de ſorte qu'au lieu de ce *nombre* on ſe ſert ſouvent du pluriel. M. l'abbé l'Advocat nous apprend, dans ſa *grammaire hébraïque*, *pag.* 32. que le duel ne s'emploie ordinairement que pour les choſes qui ſont naturellement doubles, comme les piés, les mains, les oreilles & les yeux; & il eſt évident que la dualité de ces choſes ne eſt la pluralité naturelle: il ne faut même, pour s'en convaincre, que prendre garde à la terminaiſon; le pluriel des noms maſculin hébreux ſe termine en *im*; les duels des noms, de quelques genres qu'ils ſoient, ſe termion en *aïm*; c'eſt aſſurément la même terminaiſon, quoiqu'elle ſoit précédée d'une inflexion caractériſtique.

Quoi qu'il en ſoit des ſyſtêmes particuliers des langues, par rapport aux *nombres*, c'eſt une choſe atteſtée par la dépoſition unanime des uſages de tout les idiomes, qu'il y a quatre eſpeces de mots qui ſont ſuſceptibles de cette eſpece d'accident, ſavoir les noms, les pronoms, les adjectifs & les verbes; d'où j'ai inféré (*voy.* MOT, *art. I.*), que ces quatre eſpeces doivent préſenter à l'eſprit les idées des êtres ſoit réels ſoit abſtraits, parce qu'on ne peut *nombrer* que des êtres. La différence des principes qui reglent le choix des *nombres* à l'égard de ces quatre eſpeces de mots, m'a coulus auſſi à les diviſer en deux claſſes générales; les mots déterminatifs, ſavoir les noms & les pronoms; & les indéterminatifs, ſavoir les adjectifs & les verbes: j'ai appellé les premiers déterminatifs, parce qu'ils préſentent à l'eſprit des êtres déterminés, puiſque c'eſt à la Logique & non à la Grammaire à en fixer les *nombres*; j'ai appellé les autres indéterminatifs, parce qu'ils préſentent à l'eſprit des êtres indéterminés, puiſqu'ils ne préſentent telle ou telle terminaiſon *numérique* que par imitation avec les noms ou les pronoms avec leſquels ils ſont en rapport d'identité. *Voyez* IDENTITE'.

Il ſuit de-là que les adjectifs & les verbes doivent avoir des terminaiſons *numériques* de toutes les eſpeces reçues dans la langue: en françois, par exemple, ils doivent avoir des terminaiſons pour le ſingulier & pour le pluriel; *bon* ou *bonne*, ſingulier; *bons* ou *bonnes*, pluriel; *aimé* ou *aimée*, ſingulier; *aimés* ou *aimées*, pluriel: en grec, ils doivent avoir des terminaiſons pour le ſingulier, pour le duel & pour le pluriel; *ἀγαθὸς. ἀγαθὴ. ἀγαθὸν.* ſingulier; *ἀγαθὼ. ἀγαθᾶ. ἀγαθὼ.* duel; *ἀγαθοὶ. ἀγαθαὶ. ἀγαθὰ.* pluriel, *φιλούμενος. φιλουμένη. φιλούμενον.* ſingulier; *φιλουμένω. φιλουμένα. φιλουμένω.* duel; *φιλούμενοι. φιλούμεναι. φιλούμενα.* pluriel. Sans cette diverſité de terminaiſons, ces mots indéterminatifs ne pourroient s'accorder en *nombre* avec les noms ou les pronoms leurs corrélatifs.

Les noms appellatifs doivent également avoir tous les *nombres*, parce que leur ſignification générale a une étendue ſuſceptible de différens degrés de reſtriction, qui la rend applicable ou à tous les individus de l'eſpece, ou à pluſieurs ſans déterminément, ou à deux, ou à deux, ou à un ſeul. Quant à la remarque de la *gramm. gén. part. II. ch. 30.* qu'il y a pluſieurs noms appellatifs qui n'ont point de pluriel, je ſuis tenté de croire que cette idée vient de ce que l'on prend pour appellatif des noms qui ſont

ſont véritablement propres. Le nom de chaque métal, *or*, *argent*, *fer*, ſont, ſi vous voulez, ſpécifiques; mais quels individus diſtincts ſe trouvent ſous cette eſpece? C'eſt la même choſe des noms des vertus ou des vices, *juſtice*, *prudence*, *charité*, *baſſeſſe*, *lâcheté*, &c. & de pluſieurs autres mots qui n'ont point de pluriel dans aucune langue, à moins qu'ils ne ſoient pris dans un ſens figuré.

Les noms reconnus pour propres ſont préciſément dans le même cas: eſſentiellement individuels, ils ne peuvent être ſuſceptibles de l'idée acceſſoire de pluralité. Si l'on trouve des exemples qui paroiſſent contraires, c'eſt qu'il s'agit de noms véritablement appellatifs & devenus propres à quelque collection d'individus; comme *Julii*, *Antonii*, *Scipiones*, &c. qui ſont comme les mots patronymes, *Romani*, *Afri*, *Aſiatici*, *auſtrales*, &c. ou bien il s'agit de noms propres employés par antonomaſe dans un ſens appellatif, comme les *Cicérons* pour les grands orateurs, les *Céſars* pour les grands capitaines, les *Platons* pour les grands philoſophes, les *Sanmaiſes* pour les fameux critiques, *&c.*

Lorſque les noms propres prennent la ſignification plurielle en françois, ils prennent ou ne prennent pas la terminaiſon caractériſtique de ce *nombre*, ſelon l'occaſion. S'ils défignent ſeulement pluſieurs individus d'une même famille, parce qu'ils ſont le nom propre de famille, ils ne prennent pas la terminaiſon plurielle; *les deux* Corneille *ſe ſont diſtingués dans les lettres*; *les* Cicéron *ne ſe ſont pas également illuſtrés*. Si les noms propres deviennent appellatifs par antonomaſe, ils prennent la terminaiſon plurielle; *les* Corneilles *ſont rares ſur notre parnaſſe*, *& les* Cicérons *dans notre barreau*. Je ſai bon gré à l'uſage d'une diſtinction ſi délicate & ſi utile tout-à-la-fois.

Au reſte c'eſt aux grammaires particulieres de chaque langue à faire connoître les terminaiſons *numériques* de toutes les parties d'oraiſon déclinables, & non à l'Encyclopédie qui doit ſe borner aux principes généraux & raiſonnés. Je n'ai donc plus rien à ajouter ſur cette matiere que deux obſervations de ſyntaxe qui peuvent appartenir à toutes les langues.

La premiere c'eſt qu'un verbe ſe met ſouvent au pluriel, quoiqu'il ait pour ſujet un nom collectif ſingulier; *une infinité de gens penſent ainſi*, *la plûpart ſe laiſſent emporter à la coutume*; & en latin, *pars meriſ tecuere*, Virg. C'eſt une ſyllepſe qui met le verbe ou même l'adjectif en concordance avec la pluralité eſſentiellement compriſe dans le nom collectif. De-là vient que ſi le nom collectif eſt déterminé par un nom ſingulier, il n'eſt plus cenſé renfermer pluralité mais ſimplement étendue, & alors la ſyllepſe n'a plus lieu, & nous diſons, *la plûpart du monde ſe laiſſe tromper*: telle eſt la raiſon de cette différence qui paroiſſoit bien extraordinaire à Vaugelas, *rem.* 47. le déterminatif indique ſi le nom collectif me une quantité diſcrete ou une quantité continue, & la ſyntaxe varie comme les ſens du nom collectif.

La ſeconde obſervation, c'eſt qu'en contraire aprés pluſieurs ſujets ſinguliers dont la collection vaut un pluriel, on même après pluſieurs ſujets dont quelques-uns ſont pluriers, & le dernier ſingulier, on met quelquefois ou l'adjectif ou le verbe au ſingulier, ce qui ſemble encore contredire la loi fondamentale de la concordance; ainſi nous diſons, *non-ſeulement tous ſes honneurs & toutes ſes richeſſes*, *mais toute ſa vertu s'évanouit*, & non pas *s'évanouiſſent* (Vaugelas, *rem.* 340); & en latin, *ſocii & rege recepto*, Virg. C'eſt au moyen de l'ellipſe que l'on peut expliquer ces locutions, & ce ſont les conjonctions qui en avertiſſent, parce qu'elles doivent lier des propoſitions. Ainſi la phraſe françoiſe a de ſous-entendu juſqu'à deux fois *s'évanouiroient*, comme s'il y avoit, *non ſeulement tous ſes honneurs* s'évanouiroient *& toutes ſes richeſſes* s'desnouiroient, *mais toute ſa vertu s'évanouit*; & la phraſe latine vaut autant que s'il y avoit, *ſocii* receptis *&* rege recepto. En voici la preuve dans un texte d'Horace:

O nectes cœnæque deûm, quibus ipſe, meique,
Ante larem proprium veſcor;

il eſt certain que *veſcor* n'a ni ne peut avoir aucun rapport à *mei*, & qu'il n'eſt relatif qu'à *ipſe*; il faut donc expliquer comme s'il y avoit, *quibus ipſe veſcor*, *meique* veſcuntur, tant que l'on n'épauſe à ne pouvoir rendre aucune bonne raiſon du texte.

S'il ſe trouve quelques locutions de l'un ou de l'autre genre qui ne ſoient point autoriſées de l'uſage, qu'on prît ſes expliquer par les mêmes principes dans le cas où elles auroient lieu, ou ne doit rien en inférer contre les explications que l'on vient de donner. Il peut y avoir différentes raiſons délicates de ces exceptions: mais la plus univerſelle & la plus générale, c'eſt que les conſtructions figurées ſont toujours des écarts qu'on ne doit ſe permettre que ſous l'autorité de l'uſage qui eſt libre & très-libre. L'uſage de notre langue ne nous permet pas de dire, *le peuple romain déclara & fit la guerre aux peuples de l'ancien Latium*; & l'uſage de la langue latine a permis à Tite Live, & à toute la nation dont il rapporte une formule authentique, de dire, *ego populoſque romanos populis priſcorum Latinorum bellum indico facioque*: liberté de l'uſage que l'on ne doit point taxer de caprice, parce que tout a ſa cauſe lors même qu'on ne la connoît point.

Le mot de *nombre* eſt encore uſité en grammaire dans un autre ſens; c'eſt pour diſtinguer entre les différentes eſpeces de mots, ceux dont la ſignification renferme l'idée d'une préciſion *numérique*. Je penſe qu'il n'étoit pas plus raiſonnable de donner le nom de *nombre* à des mots qui expriment une idée individuelle de *nombre*, qu'il ne l'autoriſe d'appeller *êtres*, les noms propres qui expriment une idée individuelle d'être: il ſuffiſoit laiſſer à ces mots le nom de leurs eſpeces en y ajoutant la dénomination vague de *numéral*, ou une dénomination moins générale, qui auroit indiqué le ſens particulier déterminé par la préciſion *numérique* dans les différens mots de la même eſpece.

Il y a des noms, des adjectifs, des verbes & des adverbes *numéraux*; & dans la plûpart des langues, on donne le nom de *nombres cardinaux* aux adjectifs *numéraux*, qui ſervent à déterminer la quotité préciſe des individus de la ſignification des noms appellatifs; *un*, *deux*, *trois*, *quatre*, &c. c'eſt que le matériel de ces mots eſt communément raſé ſur celui des mots *numéraux* correſpondans dans les autres claſſes, & que l'idée individuelle du *nombre* qui eſt enviſagée ſeule & d'une maniere abſtraite dans ces adjectifs, eſt combinée avec quelqu'autre idée acceſſoire dans les autres mots. Je commencerai donc par les adjectifs *numériques*.

1. Il y en a de quatre ſortes en françois, que je nommerois volontiers adjectifs *collectifs*, adjectifs *ordinaux*, adjectifs *multiplicatifs* & adjectifs *partitifs*.

Les adjectifs *collectifs*, communément appellés *cardinaux*, ſont ceux qui déterminent la quotité des individus par la préciſion *numérique*: *un*, *deux*, *trois*, *quatre*, *cinq*, *ſix*, *ſept*, *huit*, *neuf*, *dix*, *vingt*, *trente*, &c. Les adjectifs pluriels *quelques*, *pluſieurs*, *tous*, ſont auſſi collectifs; mais ils ne ſont pas *numéraux*, parce qu'ils ne déterminent pas *numériquement* la quotité des individus.

Les adjectifs *ordinaux* ſont ceux qui déterminent l'ordre des individus avec la préciſion *numérique*: *deuxieme*, *troiſieme*, *quatrieme*, *cinquieme*, *ſixieme*, *ſeptieme*, *huitieme*, *neuvieme*, *dixieme*, *vingtieme*, *trentieme*, &c. L'adjectif *quantieme* eſt auſſi ordinal, puiſqu'il détermine l'ordre des individus; mais il n'eſt pas *numéral*, parce que la détermination eſt vague & n'a pas la préciſion *numérique*: *dernier* eſt auſſi ordinal ſans être *numéral*, parce que la place *numérique* du *dernier* varie d'un ordre à l'autre, dans l'un, le *dernier* eſt troiſieme; dans l'autre, centieme; dans un autre, millieme, *&c.* Les adjectifs *premier* & *ſecond* ſont ordinaux eſſentiellement, & *numéraux* par la déciſion de l'uſage ſeulement: ils ne ſont point tirés des adjectifs collectifs *numéraux*, comme les autres; on dira *unieme* au lieu de *premier*, comme on dit quelquefois *deuxieme* au lieu de *ſecond*. Dans la rigueur étymologique, *premier* veut dire *qui eſt avant*, & la prépoſition latine *pro* en eſt la racine; *ſecond* veut dire *qui ſuit*, du verbe latin *ſequor*: ainſi dans un ordre de choſes, chacune eſt *premiere*, dans le ſens étymologique, à l'égard de celle qui eſt immédiatement après, la cinquieme à l'égard de la ſixieme, la quinzieme à l'égard de la ſeizieme, *&c.* chacune eſt pareillement *ſeconde* à l'égard de celle qui précede immédiatement, la cinquieme à l'égard de la quatrieme, la quinzieme à l'égard de la quatorzieme, *&c* Mais l'uſage ayant attaché à ces deux adjectifs la préciſion *numérique* de l'unité & de la dualité, l'étymologie perd ſes droits ſur le ſens.

Les adjectifs *multiplicatifs* ſont ceux qui déterminent la quantité par une idée de multiplication avec la préciſion *numérique*: *double*, *triple*, *quadruple*, *quintuple*, *ſextuple*, *ſeptuple*, *octuple*, *nonuple*, *décuple*, *centuple*. Ce ſont les ſeuls adjectifs multiplicatifs *numéraux* uſités dans notre langue, & il y en a même quelques-uns qui ne le ſont encore que par les mathématiciens, mais qui paſſeront ſans doute dans l'uſage général. *Multiple* eſt auſſi un adjectif multiplicatif, mais il n'eſt pas *numéral*, parce qu'il

qu'il n'indique pas avec la précision *numérique*. L'adjectif *simple*, considéré comme exprimant une relation à l'unité, & conséquemment comme l'opposé de *multiple*, est un adjectif multiplicatif par essence, & *numéral* par usage: son correspondant en allemand est *numéral* par l'étymologie; *einfach* ou *einfaltig*, de *ein* (*un*), comme si nous disions *unaire*.

Les adjectifs *partitifs* sont ceux qui déterminent la quantité par une idée de partition avec la précision *numérique*. Nous n'avons en françois aucun adjectif de cette espece, qui soit distingué des ordinaux par le matériel; mais ils en diffèrent par le sens qu'il est toujours aisé de reconnoître: c'étoit la même chose en grec & en latin, les ordinaux y devenoient partitifs selon l'occurence: *la deuxieme partie* (*pars duodecima*) *à nulo discedebat*.

2. Nous n'avons que trois sortes de noms *numéraux*: savoir des *collectifs*, comme *couple*, *dixaine*, *douzaine*, *quinzaine*, *vingtaine*, *trentaine*, *quarantaine*, *cinquantaine*, *soixantaine*, *centaine*, *millier*, *million*; des *multiplicatifs*, qui pour le matériel ne different pas de l'adjectif masculin correspondant, si ce n'est qu'ils prennent l'article, comme *le double*, *le triple*, *le quadruple*, &c. & des *partitifs*, comme *la moitié*, *le tiers*, *le quart*, *le cinquieme*, *le sixieme*, *le septieme*, & ainsi des autres qui ne different de l'adjectif ordinal que par l'immutabilité du genre masculin & par l'accompagnement de l'article. Tous ces noms *numéraux* sont abstraits.

3. Nous n'avons en françois qu'une sorte de verbes *numéraux*, & ils sont multiplicatifs, comme *doubler*, *tripler*, *quadrupler*, & les autres formés immédiatement des adjectifs multiplicatifs usités. *Bisser* peut encore être compris dans les verbes multiplicatifs, puisqu'il marque une seconde action, ou le double d'un acte; *bisser une vigne*, c'est lui donner un second labour ou doubler l'acte de labourer; *bisser*, parlant d'un curé, c'est dire en jour deux messes paroissiales en deux églises desservies par le même curé.

4. Notre langue reconnoît le système entier des adverbes *ordinaux*, qui sont *premierement*, *secondement* ou *deuxiemement*, *troisiemement*, *quatriemement*, &c. Mais je n'y connois que deux adverbes *multiplicatifs*, savoir *doublement* & *triplement*; on remplace les autres par la prépositon *à* avec le nom abstrait *multiplicatif*; *au quadruple*, *au centuple*, & l'on dit même *au double* & *au triple*. Nuls adverbes *partitifs* en françois, quoiqu'il y en eût plusieurs en latin; *bifariam* (en deux parties), *trifariam* (en trois parties), *quadrifariam* (en quatre parties), *multifariam* ou *plurifariam* (en plusieurs parties).

Les Latins avoient aussi un système d'adverbes *numéraux* que l'on peut appeller *itératifs*, parce qu'ils marquent répétition d'événement; *semel*, *bis*, *ter*, *quater*, *quinquies*, *sexies*, *septies*, *octies*, *novies*, *decies*, *uicies* ou *vigesies*, *treciet* ou *trigesies*; &c. L'adverbe général itératif qui n'est pas *numéral*, c'est *pluries* ou *multesies*, ou *sæpe*.

On auroit pû étendre ou restreindre davantage le système *numéral* des langues; chacune a été déterminée par son génie propre, qui n'est que le résultat d'une infinité de circonstances dont les combinaisons peuvent varier sans fin.

M. l'abbé *Girard* a jugé à propos d'imaginer une partie d'oraison distincte qu'il appelle des *nombres*: il en admet de deux especes, les uns qu'il appelle *calculatifs*, & les autres qu'il nomme *collectifs*; ce sont les mots que je viens de désigner comme adjectifs & comme noms collectifs. Il se fait, à la fin de son *disc. X.* une objection sur la nature de ses *nombres* collectifs, qui sont des véritables noms, ou pour parler son langage, de véritables substantifs: il avoue que la réflexion ne lui en a pas échappé, & qu'il a même été tenté de les placer dans la catégorie des noms. Mais „ j'ai vu, dit-il, que leur essence „ consistoit également dans l'expression de la quotité: „ que d'ailleurs leur emploi, quoiqu'un peu analogique „ à la dénomination, portoit néanmoins un caractere „ différent de celui des substantifs; ne démandant point „ d'articles par eux-mêmes, & ne se laissant point qua„ lifier par les adjectifs nominaux, non plus que par les „ verbaux, & rarement par les autres „.

Il est vrai que l'essence des noms *numéraux* collectifs consiste dans l'expression de la quotité; mais la quotité est une nature abstraite dont le nom même *quotité* est le nom appellatif; *couple*, *douzaine*, *vingtaine* sont des noms propres ou individuels: & c'est ainsi que la nature abstraite de vertu est exprimée par le nom appellatif *vertu*, & par les noms propres *prudence*, *courage*, *chasteté*, &c.

Pour ce qui est des prétendus caracteres propres des mots que je regarde comme des noms *numéraux* collectifs, l'abbé Girard me paroît encore dans l'erreur. Ces noms prennent l'article comme les autres, & se laissent qualifier par toutes les espèces d'adjectifs que le grammairien a distinguées: par ceux qu'il appelle *nominaux*; *une belle douzaine*, *une bonne douzaine*, *une douzaine semblable*: par ceux qu'il nomme *verbaux*; *une douzaine choisie*, *une douzaine préférée*, *une douzaine robuste*: par les *numéraux*; *la premiere douzaine*, *la cinquieme douzaine*, *les trois douzaines*: par les *pronominaux*; *cette douzaine*, *ma douzaine*, *quelques douzaines*, *chaque douzaine*, &c. Si l'on allegue que ce n'est pas par eux-mêmes que ces mots requierent l'article; c'est la même chose des noms appellatifs, puisqu'en effet on les emploie sans l'article quand on ne veut ajouter aucune idée accessoire, à leur signification primitive; *parler en pere*, *un habit d'homme*, *un palais de roi*, &c.

J'ajoute que si l'on a cru devoir réunir dans la même catégorie, des mots aussi peu semblables que *deux* & *couple*, *dix* & *dixaine*, *cent* & *centaine*, par la seule raison qu'ils expriment également la quotité; il falloit aussi y joindre, *double*, *doubler*, *secondement*; *bis*, & *bifariam*, *triple*, *triples*, *troisiemement*, *ter*, & *trifariam*, &c. si au contraire on a trouvé quelque inconséquence dans cet assortiment en effet trop bizarre, on a dû trouver le même défaut dans le système que je viens d'exposer & de combattre. (*B. E. R. M.*)

NOMBRE, *en Eloquence*, *en Poésie*, *en Musique*, se dit d'une certaine mesure, proportion ou cadence, qui rend un vers, une période, un chant agréable à l'oreille. *Voyez* VERS, MESURE, CADENCE.

Il y a quelque différence entre le *nombre* de la Poésie & celui de la Prose.

Le *nombre* de la Poésie consiste dans une harmonie plus marquée, qui dépend de l'arrangement & de la quantité des syllabes dans certaines langues, comme la grecque & la latine, qui font qu'un poëme affecte l'oreille par une certaine mélodie, & paroît propre à être chanté; en effet, la plûpart des poëmes des anciens étoient accompagnés du chant, de la danse, & du son des instrumens. C'est de ce *nombre* qu'il s'agit, lorsque Virgile dans la quatrieme églogue, fait dire à un de ses bergers,

Numeros memini, si verba tenerem.

Et dans la sixieme,

Tum vero in numerum, faunosque ferasque videres
Ludere.

Dans les langues vivantes, le *nombre* poétique dépend du *nombre* déterminé des syllabes, selon la longueur ou la brièveté des rimes, de la richesse du choix, & du mélange des rimes, & enfin de l'assortiment des mots, au son desquels le poëte ne sauroit être trop attentif.

Il est un heureux choix de mots harmonieux,
dit Boileau.

Le *nombre* est donc ce qui fait proprement le caractere, & pour ainsi dire, l'air d'un vers. C'est par le *nombre* qui y regne qu'il est doux, coulant, sonore; & par la privation de ce même *nombre*, qu'il devient foible, rude, ou dur. Les vers suivant, par exemple, sont très-coulans:

Au pié du mont Adulle, entre mille roseaux,
Le Rhin tranquile & fier du progrès de ses eaux,
Appuyé d'une main sur son urne penchante,
Dormoit au bruit flatteur de son onde naissante.

Au contraire celui-ci est dur; mais l'harmonie n'en est pas moins bonne rélativement au but de l'auteur.

N'attendoit pas qu'un bœuf pressé de l'aiguillon
Traçât à pas tardifs un pénible sillon.

Le *nombre* de la prose est une sorte d'harmonie simple & sans affectation, moins marquée que celle des vers, mais que l'oreille pourtant apperçoit & goûte avec plaisir. C'est ce *nombre* qui rend le style aisé, libre, coulant, & qui donne au discours une certaine rondeur. *Voyez* STYLE.

Par exemple, cette période de l'oraison de Cicéron pour Marcellus est très-nombreuse: *nulla est tanta vis, tantaque copia quæ non ferro ac viribus debilitari frangique*

gique puffis. Veut-on en faire diſparoître toute la beauté, & choquer l'oreille autant qu'elle étoit ſatisfaite, il n'y a qu'à changer cette phraſe, *nulla eſt vis tanta & copia tanta quæ non puffis debilitari frangique virtus ac ſorro*.

Le *nombre* eſt un agrément abſolument néceſſaire dans toutes ſortes d'ouvrages d'eſprit, mais principalement dans les diſcours deſtinés à être prononcés. De-là vient qu'Ariſtote, Quintilien, Cicéron, & tous les autres rhéteurs, nous ont donné un ſi grand *nombre* de regles pour entremêler convenablement les dactyles, les ſpondées, & les autres piés de la proſodie grecque & latine, afin de produire une harmonie parfaite.

On peut réduire en ſubſtance à ce qui ſuit tous les principes qu'ils nous ont tracés à cet égard. 1°. Le ſtyle devient nombreux par la diſpoſition alternative, & le mélange des ſyllabes longues & brèves, afin que d'un côté la multitude des ſyllabes brèves ne rende point le diſcours trop précipité, & que de l'autre les ſyllabes longues trop multipliées ne le rendent point languiſſant. Telle eſt cette phraſe de Cicéron: *domuiſti gentes immanitate barbaras, multitudine innumerabiles, latis infinitas, omni copiarum genere abundantes*, où les ſyllabes brèves & longues ſe compoſent merveilleuſement.

Quelquefois cependant on met à deſſein pluſieurs ſyllabes brèves ou longues de ſuite, afin de peindre la promptitude ou la lenteur des choſes qu'on veut exprimer; mais c'eſt plûtôt dans les Poëtes que dans les Orateurs, qu'il faut chercher de ces cadences marquées qui ſont tableaux. Tout le monde connoît ces vers de Virgile:

Quadrupedante putrem ſonitu quatit ungula campum,
Luctantes ventos tempeſtatoſque ſonoras.
Voyez CADENCE.

2°. On rend le *ſtyle* nombreux en entremêlant des mots d'une, de deux, ou de pluſieurs ſyllabes, comme dans cette période de Cicéron contre Catilina: *vivis & vivis non ad deponendam, ſed ad confirmandam audaciam*. Au contraire, les monoſyllabes trop fréquemment répétés, rendent le ſtyle deſagréable & dur, comme *hæc ego te non hic non ferre*.

3°. Ce qui contribue beaucoup à donner du *nombre* à une période, c'eſt de la terminer par des mots ſonores, & qui rempliſſent l'oreille, comme celle-ci de Cicéron: *qui locus quietis ac tranquillitatis plenifſimus ſore videbatur, in eo maxima moleſtiarum, & turbulentiſſima tempeſtates extiterunt*.

4°. Le *nombre* d'une période dépend non-ſeulement de la nobleſſe des mots qui la terminent, mais de tout l'enſemble de la période, comme dans cette belle période de l'oraiſon de Cicéron pour Fonteius, frere d'une des veſtales: *nolite pati, judices, aras deorum immortalium Veſtæque matris, quotidianis virginum lamentationibus de veſtro judicio commoveri*.

5°. Pour qu'une période coule avec facilité & avec égalité, il faut éviter avec ſoin tout concours de mots & de lettres qui pourroient être deſagréables, principalement la rencontre fréquente des conſonnes dures, comme: *ars ſtudiorum, vox Xerxes*; la reſſemblance de la premiere ſyllabe d'un mot avec la derniere du mot qui le précede, comme *res mihi invifa ſunt:* la fréquente répétition de la même lettre ou de la même ſyllabe, comme dans ce vers d'Ennius:

Africa, terribili tremit horrida terra tumultu.

Et l'aſſemblage des mots qui finiſſent de même, comme: *amatrices, adjutrices, præſtigiatrices fuerunt*.

Enfin, la derniere attention qu'il faut avoir, eſt de ne pas tomber dans le *nombre* poétique, en cherchant le *nombre* oratoire, & de faire des vers en penſant écrire en proſe; défaut dans lequel Cicéron lui-même eſt tombé quelquefois; par exemple, quand il dit: *cum loquitur, tauti flores gemmæſque fluebant*.

Quoique ces principes ſemblent particuliers à la langue latine, ils plaiſent ſont cependant applicables à la nôtre; car pour n'être point aſſujettie à l'obſervation des breves & des longues, comme le grec & le latin; elle n'en a pas moins ſon harmonie propre & particuliere, qui réſulte des cadences tantôt graves & lentes, tantôt légeres & rapides, tantôt fortes & impétueuſes, tantôt douces & coulantes, que nos bons orateurs ſavent diſtribuer dans leurs diſcours, & varier ſelon la différence des ſujets qu'ils traitent. C'eſt dans leurs ouvrages qu'il faut la chercher & l'étudier.

NOMBRE RENTRANT, (*Horlogerie.*) on appelle en Horlogerie *nombres rentrans*, quand le pignon qui engrene dans une roue, en divite les dents ſans reſte. Le commun des ouvriers eſtime que la perfection d'un rouage, conſiſte dans les *nombres rentrans*. M. de la Hire eſt d'un ſentiment contraire; pour moi, je croirois que cela eſt indifférent, & qu'il n'importe guere que les *nombres* ſoient *rentrans*, ou ne le ſoient pas, pourvu que les dents d'une roue ſoient bien égales. (*D. J.*)

NOMBRES, & petits filets ſe levent enſemble, *termes de Vénerie*; ce ſont les morceaux qui ſe prennent au-dedans des cuiſſes & des reins du cerf.

NOMBRE DE DIOS, (*Géog.*) ville ruinée en Amérique, dans la nouvelle Eſpagne, ſur la côte ſeptentrionale de l'iſthme de Panama, au nord de la ville de même nom, & à l'orient de Porto-Bello. Ce lieu eſt tombé en ruines, parce que la havre y eſt mauvais, & que les Eſpagnols ſe ſont établis à Porto-Bello, où le havre eſt merveilleux, & facile à défendre. (*D. J.*)

NOMBRER, *v. act.* (*Arithm.*) c'eſt exprimer le nombre marqué par un certain aſſemblage de chiffres. *Voyez* NUMÉRATION.

NOMBRIL, ſ. m. (*Anatomie.*) autrement du *ombilic*, terme dérivé du mot latin *umbo*, qui ſigne fin la boſſe qui s'élevoit au milieu du bouclier des anciens.

Ce nœud eſt formé de la peau & de la réunion des vaiſſeaux ombilicaux, que l'on coupe à l'enfant auſſitôt qu'il eſt né.

On doit encore conſidérer à l'*ombilic* de l'enfant qui eſt dans la matrice, un cordon de la longueur d'une aune ou environ, qui s'étend depuis l'arriere-faix juſqu'à cette éminence, & qui renferme les vaiſſeaux ombilicaux, qui ſont une veine & deux arteres. *Voyez* OMBILICAUX, VAISSEAUX.

Le cordon ombilical ſert de conduite à ces vaiſſeaux qui communiquent la nourriture de la mere à l'enfant & à l'arriere-faix, pour ſortir de la matrice l'un après l'autre.

Auſſi tôt que l'enfant eſt hors de la matrice, on fait une ligature à ce cordon, & on le coupe enſuite un bon travers de doigt au-delà de la ligature; la nature après cela ſépare ſi bien ce qui en reſte, qu'il n'en demeure plus que le veſtige dans le nœud que l'on voit à l'homme parfait.

Mais on demande, pourquoi le *nombril* des hommes eſt apparent & bien marqué, au-lieu que dans la plûpart des eſpeces d'animaux il eſt preſque inſenſible, & ſouvent entierement oblitéré; les ſinges même n'ont qu'une eſpece de cul-de-ſac ou de dartre à la place du *nombril*. Cette queſtion eſt ancienne; Ariſtote la faiſoit déja de ſon tems: il eſt aiſé d'y répondre. Le *nombril* ne paroît pas dans les animaux, parce qu'ils ſe le coupent à fleur du ventre; de ſorte que les vaiſſeaux ombilicaux n'ayant plus rien qui les retienne au-dehors, ſe retirent promptement au-dedans, où ils ſont renfermés pendant toute la vie de l'animal. Mais aux hommes le *nombril* qui n'eſt qu'un aſſemblage des vaiſſeaux ombilicaux & de la peau, paroît toûjours par une petite éminence qu'il fait au milieu du ventre; parce qu'il en a été lié à quelque diſtance, après la naiſſance de l'enfant.

Savigrd, *obſerv.* 118. dit avoir vu un enfant âgé de deux mois, dont le *nombril* n'étoit pas au milieu du ventre, où il ſe trouve ordinairement, mais au-deſſus du péril. Fabrice de Hilden, *cap. III.* de ſes Obſervations, rapporte l'hiſtoire d'un apothicaire, qui jettoit du ſang en abondance par le *nombril*.

L'*ombilic* eſt ſujet, particulierement aux femmes, à la tumeur que les Medecins nomment *exomphale*, dont il y a deux différens genres; les uns faits de parties, & les autres formés d'humeurs. *Voyez* EXOMPHALE.

J'ajoute ſeulement ici, qu'Ambroiſe Paré ouvrit les jeunes chirurgiens, en parlant de la relaxation de l'*ombilic*, de ne pas faire l'ouverture de ces tumeurs aux enfans, parce qu'étant faite, les parties ſortent au-dehors, & les enfans meurent. Il en rapporte deux exemples. (*D. J.*)

NOMBRIL MALADIES DU, (*Médec.*) la cicatrice qui reſte après la naiſſance à la partie moyenne antérieure du ventre, appellée *nombril*, eſt ſujette à différentes maladies & par ſa propre nature, & parce que dans cet endroit le ventre eſt moins ſoutenu.

Quand on n'a point fait exactement la ligature du cordon ombilical, ou qu'elle vient à ſe rompre avec effuſion de ſang, on y remédie aiſément en y appliquant de l'huile de térébenthine ou de l'eſprit-de-vin avec un baudruche. Quelquefois dans l'aſcite il ſe rompt, parce qu'on eſt obligé alors de mettre quelque choſe ſur le ventre capable de le ſoutenir, & d'empêcher que toute l'eau ne s'écou-

l'écoule en même tems. Il faut tirer les vers nichés dans cette partie, & la purifier par le moyen des detersifs amers. On en guérit l'ulcere & la pourriture, en y appliquant un antiseptique: les blessures qui arrivent aux autres parties du ventre sont plus dangereuses; l'inflammation, l'abscès, & la douleur, se guérissent à l'ordinaire. (*D. J.*)

NOMBRIL, (*Maréchal.*) se prend chez les chevaux pour le milieu des reins: ainsi on dit qu'un cheval est blessé sur le *nombril*, lorsqu'il l'est dans cet endroit.

NOMBRIL, (*Botan.*) on appelle *nombril*, certaines enfonçures qui se voyent dans quelques fruits, comme dans l'airelle, & qui ressemblent en quelque maniere au *nombril* des animaux. (*D. J.*)

NOMBRIL DE VÉNUS, (*Hist. nat. Bot.*) *cotyledon*, genre de plante à fleur monopétale, en forme de cloche, alongée en tuyau, & profondément découpée. Le pistil sort du calice; il perce la partie intérieure de la fleur, & il devient dans la suite un fruit composé de plusieurs petites graines rassemblées en bouquet, qui s'ouvrent d'un bout à l'autre, & qui renferment des semences ordinairement fort menues. Tournefort, *Inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

M. de Tournefort ne compte que huit especes véritables du ce genre de plante, que les Botanistes appellent en latin *cotyledon*. Les auteurs moins exacts, ont rangé mal-à-propos sous le même nom, d'autres plantes, qui sont des especes de joubarbe, de genm, ou de sarifrage. Il semble qu'on peut distinguer les cotyledons, même quand ils ne sont pas en fleur, par leurs racines tubéreuses, épaisses, & pas leurs feuilles arrondies, & grasses; cependant ce ne sont pois-là des caractères constans; car il y a des cotyledons qui ont des racines fibreuses, & de longues feuilles.

La commune espece de cotyledon, ou de *nombril de Vénus*, *cotyledon vulgaris*, pas Tournefort, en anglois, *the common navel-wort*, *or umbilicus Veneris*, fera la seule espece que nous décrirons. Sa racine est subéreuse, chauve, blanche; elle pousse des feuilles rondes, épaisses, grasses, pleines de suc, creusées en bassin, attachées à de longues queues, d'un verd de mer, d'un goût insipide. D'entre ces feuilles s'éleve une tige menue, simple, ou divisée; ses fleurs sont en tube alongé & découpé en plusieurs pointes de couleur blanche purpurine, avec dix étamines à sommet droit.

Quand ces fleurs sont tombées, il leur succede des fruits à plusieurs graines membraneuses, ramassées en maniere de tête, qui s'ouvrent dans leur longueur, & renferment des semences fort menues.

Cette plante croît naturellement dans les rochers, les vieux murs, & aux lieux pierreux; elle fleurit en Mai dans les pays chauds, & beaucoup plus tard dans les pays tempérés. On a nommé cette plante *cotyledon*, ou *nombril de Vénus*; parce que ses feuilles sont ordinairement concaves en-dessous, ou creusées presque en maniere d'entonnoir.

Le *nombril de Vénus* de Portugal, à fleur jaune, *cotyledon major*, *Lusitanicus*, *radice tuberosa*, *longa*, *repente*, *J. R. H.* 90, est fort cultivé dans les jardins des curieux; ses feuilles restent vertes pendant l'hiver, & se fanent en Mai (*D. J.*)

NOMBRIL DE VÉNUS, (*Matiere médicale.*) grand cotyledon, écuelle ou écuelle.

Les feuilles de cette plante sont très aqueuses, & leur suc est un peu visqueux. Dioscoride & Galien l'ont regardée comme très rafraîchissante. Ces auteurs assurent que son suc pris intérieurement, chasse le calcul & le sable des reins. Cette vertu est peu confirmée par l'expérience que veritablement on ne tente guere; car cette plante est peu usitée, sur-tout pour l'usage intérieur. Il est plus constant que dans l'usage extérieur elle ne peut être mêlée ou substituée aux autres plantes aqueuses & mucilagineuses, principalement à la joubarbe, avec laquelle elle a beaucoup d'analogie. *Voyez* JOUBARBE. Les feuilles du *nombril de Vénus* entrent dans l'onguent *populeum*. (*b*)

NOMBRIL (*Conchyl.*) en latin *umbilicus*, c'est le trou qui est dans le milieu de la base d'une coquille, à côté de la bouche, & qui en fait à-peu-près le centre. (*D. J.*)

NOMBRIL MARIN, coquillage du genre des limes. *Voyez* COQUILLE.

NOMBRIL, (*Géom.*) point de l'axe dans une ligne courbe, qu'on appelle autrement *foyer*. (*D. J.*)

NOMBRIL, *en terme de Blason*, est le point qui est au milieu du dessous de la face; ou le centre même de l'écusson. *Voyez* POINT.

En supposant l'écusson divisé en deux parties égales au-dessous de la face, le premier point de cette division est le *nombril*, & le dernier ou le plus bas est la base. *Voyez* ECUSSON.

NOME, est un mot, ou plutôt une partie de mot dont on se sert en Algebre pour désigner une quantité jointe avec une autre par quelque ligne; d'où sont venus les mots de *binome*, *trinome*, &c.

Ainsi $a + b$ est un *binome*, dont les deux *nomes*, ou noms sont a & b; $a + b + c$ est un *trinome*, dont les trois *nomes* sont a, b, c. *Voyez* BINOME

NOME, (*Médec.*) νομὴ, de νέμω, je ronge, en latin *ulcus depascens*, c'est en général tout ulcere phagédénique; mais en particulier, quand il s'agit de l'œil, nos anciens entendent par ce mot, un ulcere ambulant de la cornée, qui pourrit, corrode, ronge promptement l'œil & les parties voisines, jette un pus peant & en quantité excite une grande douleur, qui est suivie de fievre, & quelquefois de cours de ventre. Le *nome* differe de l'ulcere sordide appellé *encamma*, en ce que ses progrès sont plus prompts, plus vifs, & que le mal est accompagné de plus graves symptomes. On doit travailler sans délai à arrêter le progrès de cette pourriture autant qu'on le peut, par des collyres puissamment deficatifs, qui auront été précédés par les remedes généraux. (*D. J.*)

NOME, (*Geogr. anc.*) en grec νόμος, en latin *nomus*, canton, province, ou plutôt préfecture. Ce terme est employé dans la division de l'Egypte, que l'on partageoit en plusieurs *nomes*. Il paroit plutôt être de la langue egyptienne que de la langue grecque. L'Egypte, dit Pline, *l. V. c. ix.* est divisée en préfectures de villes, appellées *nomai*. S. Cyrille d'Alexandrie dit qu'on appelle *nomus* chez les Egyptiens, chaque ville avec ses bourgs & villages. Trajan ayant demandé à Pline de quelle préfecture, *ex quo nomo*, étoit son parfumeur, Pline lui répondit qu'il étoit de la prefecture de Memphis, τοῦ Μεμφιτοῦ νόμου. Le nombre de ces préfectures en Egypte, n'étoit réglé, selon les apparences, que d'après le caprice du souverain, qui distribuoit ses états en plus ou moins de préfectures, suivant qu'il le jugeoit à propos. Strabon, par exemple, compte 9 préfectures ou *nomes* dans la Thébaide, Pline 11 & Ptolomée 13. Il en étoit ainsi des autres grandes parties de l'Egypte. En général chaque ville un peu considérable formoit un *nome* avec son territoire & chaque *nome* portoit le nom de sa ville capitale. (*D. J.*)

NOMEN, (*Jurisprud. romaine.*) Quoique ce mot *nomen* se trouve dans tous les bons auteurs pour toutes sortes d'engagemens par écrit, soit qu'ils portent intérêt ou non, la jurisprudence romaine en faisoit une différence, & n'employoit proprement ce terme, que pour signifier ce que nous appellons un *billet* ou une *promesse* de payer, qui n'est accompagnée ni d'intérêt, ni d'usure. Il y avoit des gens que l'on nommoit *pecuarii* ou *pronumerare*, qui faisoient profession de procurer des créanciers de bonne volonté à ceux qui cherchoient à emprunter de cette sorte. Ces billets se faisoient pas de simples sur des registres publics; mais différens de ceux où l'on inscrivoit les obligations qui portoient intérêt. Ces derniers registres s'appelloient calendaires, parce que les intérêts se payoient tous les mois, & même le premier, que l'on nommoit le jour des calendes. (*D. J.*)

NOMENCLATEUR, s. m. (*Hist. nat.*) les *nomenclateurs* dans l'histoire naturelle, sont les savans qui ont employé leurs veilles à établir les vrais noms des plantes, des poissons, des oiseaux, des quadrupedes, des fossiles, leurs synonymes & leurs étymologies. C'est un travail sec & pénible; mais qui est très-utile pour servir de concordance dans la lecture des naturalistes anciens & modernes. (*D. J.*)

NOMENCLATEUR, (*Usages des Rom.*) en latin *nomenclator*, en grec ὀνοματοφύλαξ, *dieur de noms*. Le *nomenclateur* étoit celui qui disoit le nom de chaque citoyen au candidat, lorsqu'il venoit solliciter les suffrages du peuple pour la charge qu'il desiroit d'obtenir.

Il faut savoir que dès que le magistrat avoit permis à un candidat de se mettre sur les rangs pour quelque emploi, alors le candidat se tenoit sur la place en robe blanche lustrée, pour se faire voir & flatter le peuple; cela s'appelloit *prensare honores*, parce qu'il ne manquoit pas de prendre les mains de chaque citoyen, & de lui faire mille caresses; c'est pourquoi Ciceron nomme les candidats, les gens les plus polis du monde, *officiosam nationem candidatorum*.

Le candidat courtisoit ainsi le peuple deux ans avant que la charge qu'il desiroit fût vacante. Le jour des comices arrivé, il faisoit sa demande dans les formes; & con-

& conduit par ſes amis, il ſe plaçoit ſur un monticule appellé *collis hortulorum*, vis-à-vis le camp de Mars, afin d'être vu de toute l'aſſemblée. Comme c'étoit une marque d'eſtime de nommer chacun par ſon nom en le ſaluant, & que les candidats ne pouvoient pas eux-mêmes ſavoir le nom de tous les Romains qui donnoient leurs ſuffrages, ils menoient avec eux des eſclaves, qui, n'ayant eu d'autre occupation toute leur vie que d'apprendre les noms des citoyens, les ſavoient parfaitement, & les diſoient à voix baſſe aux candidats. Ces eſclaves étoient appellés *nomenclateurs*; c'eſt d'eux qu'Horace parle dans *ſon épît. 6. l. I. v. 49.*

Si fortunatum ſpecies & gratia præſtat,
Mercemur ſervum qui dictet nomina, lævum
Qui ſuadeat latus, & regat tranſpondera dextram
Porrigere, hic multum in fabrâ valet, ille verſutâ.

Si c'eſt le faſte & le crédit qui puiſſent vous rendre heureux, achetez un eſclave qui vous apprenne les noms de ceux qui ſe préſentent, & qui vous tire doucement par le bras, pour vous avertir de tendre la main à ceux qui paſſent, même au milieu des plus grands embarras, & qui vous diſe tout bas, celui-ci diſpoſe des ſuffrages dans la tribu fabienne, celui-là eſt tout puiſſant dans la tribu véline.

Diſons tout auſſi, puiſque nous en ſommes ſur cette matiere, Les candidats, pour mieux réuſſir dans leurs projets, avoient, outre les *nomenclateurs*, d'autres gens à eux appellés diſtributeurs, *diviſores*, qui diſtribuoient de l'argent à chacun, pour obtenir ſa voix. Ils avoient encore des hommes intelligens appellés *ſequeſtres* ou *ſurremitteurs*, en grec, *μεσῖται*, qui ſe chargeoient de gagner les ſuffrages du peuple; & tenoient en dépôt chez eux les ſommes d'argent promiſes. Enfin, il y avoit des gens appellés *interpretes*, dont on ſe ſervoit préalablement pour traiter des conventions du prix des ſuffrages. C'eſt ainſi que ſur la fin de la république, les charges & les magiſtratures ſe vendoient au plus offrant. O ville vénale, s'écrioit Jugurta, pour qui pourroit l'acheter! (*D. J.*)

NOMENTE, (*Géog. anc.*) *Nomentum*, ancienne ville d'Italie chez les Latins. Tite-Live, *l. I. ch.* la met au nombre de celles qui furent réduites ſous la puiſſance de Rome par Tarquin l'Ancien. Léandre prétend avec aſſez de vraiſſemblance, que c'eſt aujourd'hui *Lamentana* dans la Sabine, village entre le Tibre & le Téveron. (*D. J.*).

NOMENY, (*Géog.*) petite ville de Lorraine ſur la Seille, avec titre de marquiſat, & un bailliage, à 9 lieues de Nanci, 6 de Metz. Elle a été une des principales places de l'évêché de cette derniere ville. L'abbé de Longuerue vous en donnera toute l'hiſtoire dans ſa deſcription de la France. *Long.* 23. 50. *lat.* 48. 52. (*D. J.*)

NOMINATAIRE, (*Juriſprud.*) eſt celui que quelqu'un a nommé pour remplir un office, bénéfice ou autre place. *Voyez* BÉNÉFICE & OFFICE. (*A*)

NOMINATEUR, (*Juriſprud.*) eſt celui qui a droit de nommer à quelque bénéfice, office ou autre place. *Voyez* BÉNÉFICE & OFFICE. (*A*)

NOMINATIF, ſ. m. Dans les langues qui ont admis des cas, c'eſt le premier de tous, & avec raiſon, puiſque c'eſt celui qui préſente l'idée objective de la ſignification du nom ſous le principal aſpect, ſous le point de vue même qui a fait inſtituer les noms: car les noms ſont ſans-cas néceſſaires dans le langage, pour préſenter à l'eſprit d'une maniere diſtincte les différens ſujets dont nous reconnoiſſons les attributs par nos penſées. Or, telle eſt ſpécialement la deſtination du *nominatif*, c'eſt d'apporter à l'idée principale du nom, l'idée acceſſoire du ſujet de la propoſition; & c'eſt par conſéquent le cas où doit être le ſujet de tout verbe qui eſt à un mode perſonnel. *Voyez* MODE. *Populus romanus bellum indixit, hoſtes ſuggerunt, ſunus procedit.*

C'eſt à cauſe de cette deſtination, que l'on a appellé ce cas *nominatif*, mot tiré de *nomen* même, pour mieux indiquer que ſous cette forme le nom eſt employé pour le fin qui l'a fait inſtituer. C'eſt encore dans le même ſens que ce cas a été appellé *rectus*, direct, pour dire qu'il ne détourne pas le nom des vues de ſon inſtitution: les autres ſont appellés *obliqui*, obliques, par une raiſon contraire. J'oſe croire que cette explication eſt plus raiſonnable, que les imaginations détaillées ſérieuſement par Priſcien (*lib. V. de caſ.*), & réfutées auſſi ſérieuſement par Scaliger. *De cauſ. L. L. lib. IV. cap. LXXX.*

Quelques Grammairiens modernes ont encore voulu donner à ce cas le nom de *ſubjectif*, pour mieux caractériſer l'uſage qu'il en faut faire. Je croi que l'ancienne dénomination étant ſans équivoque, une nouvelle deviendroit ſuperflue, quelqu'expreſſive qu'elle pût être.

On demande très ſérieuſement ſi le *nominatif* eſt un cas proprement dit; & ce qu'il y a de plus ſingulier, c'eſt que l'unanimité eſt pour la négative, M. du Marſais lui-même (*article* CAS), & M. Lancelot avant lui (*Gramm. gén. part. II. ch. VI.*), l'ont dit ainſi. „ Il eſt „ appellé *cas* par extenſion, dit M. du Marſais, & par- „ ce qu'il doit ſe trouver dans la liſte des autres termi- „ naiſons du nom. Il n'eſt pas proprement un cas, dit „ M. Lancelot; mais la matiere d'où ſe forment les cas „ par les divers changemens qu'on donne à cette premie- „ re terminaiſon du nom „. Je dirois volontiers ici, *quandoque bonus dormitat Homerus*. Ces deux excellens grammairiens conviennent l'un & l'autre que les cas d'un nom ſont les différentes terminaiſons de ce nom. On le voit par les textes mêmes que je viens de rapporter; mais il eſt certain que les noms ſont terminés au *nominatif* comme aux autres cas, puiſqu'un mot ſans terminaiſon eſt impoſſible; le *nominatif* eſt donc un cas auſſi proprement dit que tous les autres.

Mais c'eſt, dit-on, la matiere d'où ſe forment les autres cas. Quand cela ſeroit, il n'en ſeroit pas moins un cas, puiſqu'il ſeroit d'une terminaiſon différente de celles que l'on en formeroit. Mais cela même n'eſt pas abſolument vrai, comme on le donne à entendre; il faudroit qu'on ajoutât au *nominatif* les autres terminaiſons & que de *dominus*, par exemple, on formât *domin-ſi*, *domin-ſa*, *domin-ſum*, &c. On ne le fait point; on ôte la terminaiſon *nominative*, qui eſt *us*, & on y ſubſtitue les autres, *i*, *e*, *um*, &c. C'eſt donc de *domin* qu'il faut dire qu'il n'eſt point un cas, ou plutôt qu'il eſt ſans cas parce qu'il eſt ſans terminaiſon ſignificative; mais auſſi *domin* n'eſt pas un mot. *Voyez* MOT.

Il y a plus: les mêmes grammairiens avouent ailleurs que le génitif ſert à former les autres cas, & cela eſt vrai en un ſens, puiſque les cas qui ne doivent point être ſemblables au *nominatif*, ne changent qu'une partie de la terminaiſon génitive: de *lum-en* vient le génitif *lum-inis*, & de celle-ci, *lum-in-i*, *lum-in-e*, *lum-in-a*, *lum-in-um* *lum-in-ibus*. C'étoit donc plutôt ſur le génitif que devoit tomber le doute occaſionné par cette formation, & l'on pouvoit autant dire que le génitif n'étoit cas que par extenſion.

Quand la terminaiſon du génitif a plus de ſyllabes que celle du *nominatif*, on dit que le génitif & les autres cas qui en ſont formés, ont un crément: ainſi il y a un crément dans *luminis*, par ce qu'il y a une ſyllabe de plus que dans *lumen*; il n'y en a point dans *domini*, parce qu'il n'y a pas plus de ſyllabes que dans *dominus*. Dans la grammaire grecque on appelle pariſyllabes, les déclinaiſons des noms dont le génitif ſingulier n'a pas de crément, & imparipyllabes, celles des noms dont le génitif a un crément.

De la deſtination eſſentielle *du nominatif*, il ſuit deux conſéquences également néceſſaires.

La premiere, c'eſt que tout verbe employé à un mode perſonnel ſuppoſe avant ſoi un nom au *nominatif* qui en eſt le ſujet: c'eſt un principe qui a été démontré directement au mot IMPERSONNEL, & qui reçoit ici une nouvelle confirmation par ſa liaiſon néceſſaire avec la nature du *nominatif*.

La ſeconde conſéquence eſt l'inverſe de celle-ci, & ſert plus directement de la notion du cas dont il s'agit: c'eſt qu'au contraire tout nom au *nominatif* ſuppoſe un verbe dont il eſt le ſujet; & ſi ce verbe n'eſt point exprimé, la plénitude de la conſtruction analytique exige qu'il ſoit ſuppléé. On a déjà vu (INTERJECTION) que *esse homo* veut dire *esse homo adeſt: tum quidam ex illis quos prius deſperaverat, contentus noſtros ſi fuiſſes fedibus*, &c. (*Phæd. I iij.* 12.) c'eſt à-dire, *tum quidam ex illis quos prius deſperaverat dixit ei*, &, &c. *nulli accendam*, (*Id. XVI. xxvj.* 1.) ſuppl. *eſt*. Les titres des livres ſont au *nominatif* par le même raiſon: *Terentii comedia*, ſuppléez *ſunt in hoc volumine*, & ainſi des autres.

Je ne dois pas oublier que l'on dit communément du ſujet du verbe, qu'il eſt le *nominatif* du verbe, expreſſion impropre, puiſque le *nominatif* ne peut être cas que d'un nom, d'un pronom ou d'un adjectif. Que l'on diſe que tel nom eſt *nominatif*, parce qu'il eſt ſujet de tel verbe; à la bonne heure, c'eſt rendre raiſon d'un principe de ſyntaxe; mais il ne faut pas confondre les idées. (*B. E. R. M.*)

NOMINATION, ſ. f. (*Juriſprud.*) ſignifie quelquefois le droit de nommer à un bénéfice, office ou autre place: quelquefois par *nomination* on entend l'uſage qui a été fait de cette faculté en faveur de quelqu'un

enfin, par *nomination* on entend aussi l'acte qui exprime la *nomination*. *Voy.* BÉNÉFICE, NOMINATEUR & NOMINATAIRE, OFFICE. (*A*)

NOMINAUX, s. m. pl. (*Philos. & Théol. scholast.*) on dit au singulier *nominal*, & au pluriel *nominaux*; philosophes scholastiques opposés aux réaux ou réalistes sur la question des universaux. *Voyez* UNIVERSAUX.

On s'échauffa si fort sur cette question puérile du tems de Louis XI, & les deux partis qu'on vient de nommer s'animerent l'un contre l'autre avec tant de fureur, que les réaux ayant eu plus de crédit à la cour, obtinrent du roi un édit aussi sanglant contre les *nominaux* leurs adversaires, que s'il se fût agi du renversement de la religion & de l'état. Cet édit qui est en latin, est rapporté tout entier par M. Naudé dans son addition aux mémoires de l'histoire de Louis XI.

On ne sauroit maintenant lire cette piece qu'on ne la trouve ridicule, & qu'on ne la regarde comme une aussi grande preuve de la petitesse de l'esprit humain, que les decrets qui ont été faits pour regler la grandeur du capuchon des Cordeliers, & pour déterminer s'ils n'avoient que l'usage, & non le domaine du pain qu'ils mangeoient. L'édit de Louis XI. est daté de Senlis le premier Mars 1473. (1)

Rien au monde n'étoit plus frivole que le fond de la querelle des réaux & des *nominaux*. Elle rouloit, comme on sait, sur ce que la logique de l'école appelle les *cinq universaux*, qui sont le genre, l'espece, la différence, le propre & l'accident; sorte de division des idées, dont la saine Philosophie ne fait pas aujourd'hui le moindre usage, & dont les Péripatéticiens se servoient pour distinguer les différentes manieres dont on peut considérer les choses en général. Les réaux soutenoient que ces cinq universaux étoient quelque chose de réellement existant: les *nominaux* qu'on appelloit aussi *terministes*, prétendoient que ce n'étoient que des noms, des termes qui ne signifioient que les diverses manieres, dont la Logique pouvoit envisager les objets de la premiere opération de l'esprit. Ils étoient assurément bien plus sensés que leurs adversaires. (2)

Beaucoup d'écrivains rapportent à Guillaume Occham, cordelier anglois & fondateur des Capucins, l'origine de la secte des *nominaux*; c'est une erreur qui vient de ce que le premier des auteurs *nominaux* qui sont nommés dans l'édit de Louis XI, est un certain Guillaume Okan; mais on n'a pas fait attention qu'il y est qualifié moine de Citeaux, *monachus cisterciensis*. La secte des *nominaux* est d'environ trois cens ans plus ancienne que le cordelier Occham qui fleurissoit dans le quatorzieme siecle. Son premier auteur fut un médecin d'Henri I, roi de France; ce médecin natif de Chartres, s'appelloit *Jean*, & fut surnommé le *sophiste*, à cause de la subtilité de ses raisonnemens. Il vivoit dans le onzieme siecle sous le roi Henri I. qui mourut en 1060.

Jean le sophiste eut pour disciple un nommé *Roelin* que quelques-uns appellent *Rosselin*, d'autres *Rasselin*, & d'autres *Encelin*, à qui même on donne pour nom de baptême celui de *Jean*, ce qui pourroit venir de ce qu'on n'auroit fait qu'une personne du maître & du disciple. Rocelin étoit breton, & fut d'abord chanoine de Compiegne, & puis selon quelques-uns, de S. Martin de Tours. C'est lui qu'il faut regarder comme le véritable fondateur de la secte des *nominaux*; il en enseigna publiquement tous les principes.

Le plus célebre de ses éleves fut le fameux Abailard. Ils porterent l'un & l'autre la subtilité de leur dialectique dans la Théologie, dont ils donnerent des leçons publiques, avec un si grand concours d'écoliers, qu'ils s'attirerent une infinité d'envieux, qui parvinrent à faire condamner, comme hérétiques, les ouvrages de Rocelin par le concile de Soissons de 1092, & ceux d'Abailard par le concile de Sens de 1140: le second a trouvé des apologistes dans ces derniers tems. (3)

Les disputes des réaux & des *nominaux*, enfanterent malheureusement la Théologie scholastique dans l'église latine; & Pierre Lombard sorti de l'école des derniers, fut le premier qui la réduisit en une espece de système par ses quatre livres des Sentences, qui pendant si longtems ont été la boussole des Théologiens, & qu'on ne méprise pas encore aujourd'hui dans toutes les écoles de l'Europe, autant qu'on le devroit pour l'honneur du bon sens & de la raison. (*D. J.*) (4)

NO-

(1) La foiblesse de l'esprit humain est si grande, que ne permettant pas le plus souvent de donner toute l'attention qu'on devroit donner aux circonstances d'un fait qui paroît d'abord mériter peu de considération, ou bien aux suites funestes qui peuvent s'en suivre; elle donne lieu de penser quelquefois d'une maniere désavantageuse même des Princes qui y employent leur souverain ministere. On comprend assez de peu qu'en rapporte le fameux Baluzius dans ses *Miscellanea* tom. 2. pag. 294. de l'édition de Lucques, qu'il s'étoit allumé dans Paris un grand feu de division entre les professeurs de la faction nominale, & ceux de la faction réelle. Comme la cause intéressoit la religion par rapport à certaines propositions, elle étoit dévolue au jugement du S. Siege Romain: mais cela ne remédioit pas aux troubles qui s'étoient élevés entre ces professeurs: ce qui porta peut-être le Roi de France, pour y mettre ordre, & pour conserver la concorde si nécessaire dans la Sorbonne, à donner un édit, dans lequel il explique ses sentimens là-dessus: & peut-on l'attribuer à une petitesse d'esprit de la part de ce grand Prince?

On peut penser de même de ces declarations données pour regler la grandeur du Capuchon des Cordeliers & pour définir qu'ils n'ont que l'usage & non le domaine du pain même, qu'ils mangent. Personne n'ignore la délicatesse extrême, avec laquelle cet ordre s'est piqué de tout tems, quoiqu'il en soit à l'égard de quelque membre ou individu d'icelui, de ne rien posséder du tout, pas même les plus petits biens temporels, de n'avoir seulement pas le domaine du pain dont se nourrissent ces religieux; car les autres mendians peuvent disposer à leur gré des bienfaits qu'ils ont reçus, sans que leurs bienfaiteurs aient le droit de les repeter; mais les Cordeliers ne pourroient suivant leur profession refuser à leurs bienfaiteurs le pain qu'ils en ont reçu pour se substanter, s'ils vouloient le repeter, fussent-ils sur le point de le manger. Ils seroient obligés de le restituer, si grand est le détachement de cet ordre des biens temporels, dont ils ont fait vœu dans leur profession. C'est pourquoi depuis tant de tems qu'ils sont au monde, ils n'ont jamais donné sujet aux séculiers de se plaindre d'eux, comme font ordinairement les pauvres mendians. Ils ont taché de conserver dans l'usage même de ce qui est le plus nécessaire au propre maintien de la vie, l'extrême pauvreté qu'ils ont voulu pratiquer, en se dépouillant de toute propriété & domaine, jusques dans leurs simples habillemens, autant que la décence & l'honnêteté ecclésiastiques la leur ont permis. S'ils ont eu la disgrace d'avoir quelque sujet qui ait tenté de s'écarter de ces maximes, son entreprise a été toujours faite désapprouvée du corps entier, toujours attentif à supprimer de pareilles tentatives, à mettre en usage tous les moyens possibles pour obvier à ces sortes de désordres, jusqu'à recourir à l'autorité supérieure, s'il y échet, & à faire établir des loix & reglemens propres à les déraciner entierement. (*W*)

(2) Aucun des plus sages réalistes qui combattirent l'opinion des nominaux, ne prétendit sommairement que les cinq universaux fussent quelque chose d'existant réellement en fait d'universel, n'y ayant personne de bon sens qui ait pu s'imaginer (quoiqu' Aristote l'ait imputé à Platon) qu'il y ait dans l'univers des êtres qui ne soient particuliers. C'est pour cela que les réalistes disent que l'universel est un pur ouvrage de l'entendement, quoi qu'il trouve dans les êtres particuliers quelque attribut, qui se trouve également dans les êtres en général; qu'il ne sache le distinguer que par la multiplicité numérique qui provient de la pluralité des individus mêmes; cette entiere ressemblance est telle cependant, qu'elle donne lieu à l'entendement de juger avec fondement qu'un seul attribut est commun à plusieurs: de là il le fait, ou le juge universel par le moyen de la précision qu'il en fait des êtres particuliers, dans lesquels il se trouve. Un exemple rendra la chose plus claire & plus sensible. L'entendement trouve dans tous les individus de l'espece humaine un attribut ou une faculté de raisonner, il le sépare d'eux, & le considere en elle-même; ensuite il réfléchit qu'on peut dire de chaque homme: *Pierre est raisonnable, Paul aussi &c.* On peut donc attribuer avec raison la faculté de raisonner à tous les hommes, voilà de quelle maniere se forme par l'entendement cet universel qu'on appelle différence. Les nominaux soutiennent qu'il n'y eût qu'un nom commun à tous les individus, & non d'autre, ce qui fit une controverse d'école qui n'étoit certainement d'aucune utilité pour les Sciences. (*W*)

(3) Il n'y a point de doute que Guillaume Occham reveilla les principes & doctrine des anciens nominaux. Ce n'est pourtant pas lui, qui a été le fondateur des Capucins, mais bien Mathieu de Bassi qui institua cette Congrégation plus de 160. ans après la mort de Guillaume Occham Anglois dont on parle. Si les œuvres de Rocelin furent justement condamnées, il sera très-aisé à qui que ce soit, qui voudra se prendre la peine de lire l'appendix de Marian Scot de l'année 1094. de voir qu'il se retracta dans le Concile de Soissons; mais cet impie se remit tout de suite après à répandre ses erreurs avec la derniere effronterie. C'est pour cela qu'il fut refuté par S. Anselme de Cantorberi par son livre plein d'érudition *de trinitate* ou bien *de incarnatione verbi*. Il le fut aussi par un autre professeur de Théologie appellé Pierre que quelques-uns ont confondu avec Pierre Abailard, comme le fait voir le célebre Pagi dans sa critique à Baronius. La cause d'Abailard fut moins perverse que celle de Rocelin, puisqu'ayant été refuté par S. Bernard de Clairvaux & par d'autres écrivains, il revoqua & abjura ses erreurs & étant rentré en lui-même il fit une pénitence admirable de ses fautes, & mourut en odeur de sainteté suivant le témoignage du vénérable abbé Pierre de Cluni. Qui voudra savoir quelles ont été ses erreurs contenues dans ses ouvrages, n'a qu'à lire la lettre 190 de S. Bernard à Innocent II, la dispute de Guillaume abbé avec Abailard, & Othon de Frisingen dans son I. liv. des exploits de Frederic à 47. Chefs. Abailard essuya quelque persécution de la part de deux de ses rivaux, Alberic & Rodolphe, & on peut même dire que S. Bernard lança quelque trait contre ses ouvrages avec un peu de chaleur; ce n'est pourtant pas ce qui nous fera jamais adhérer à l'apologie que fit en sa faveur Berenger de Poitiers par un esprit de jalousie & de parti contre ce saint, pour défendre son maître Abailard; ni approuver tout ce qu'en pourroit dire tout autre auteur plus moderne, qui sur le fondement de diverses conjectures voudroit rendre suspect le témoignage du grand abbé de Clairvaux. (*W*)

(4) Il est possible & même certain que l'abus introduit par quelques auteurs Réalistes & Nominaux, fit un peu de tort à la vraie & saine

NOMIUS, (*Mythol.*) ſurnom de Mercure qui lui fut donné, ſoit à cauſe des regles du l'éloquence qu'il avoit établies, ſoit parce qu'il étoit le dieu des paſteurs; choiſiſſez l'origine ou de νομος, *loi*, ou de νομὴ, *pâturage*. (*D. J.*)

NOMMÉE, ſ. f. (*Juriſprud.*) ſe dit en quelques provinces pour exprimer le dénombrement que le vaſſal donne à ſon ſeigneur; ce terme de *nommée* vient ſans doute de ce que dans cet acte, on déclare nommément chacun des héritages, étoiſs & autres objets qui compoſent le fief ſervant. *Voyez* AVEU & DÉNOMBREMENT. (*A*)

NOMMER, v. act. (*Gram.*) c'eſt déſigner une choſe par un nom, ou l'appeller par le nom qui le déſigne; mais outre ces deux ſignifications, ce verbe en a un grand nombre d'autres que nous allons indiquer par des exemples. Qui eſt-ce qui a *nommé* l'enfant ſur les fonts de baptême? Il y a des choſes que nature n'a pas rougi de faire, & que la décence craint de *nommer*. On a *nommé* à une des premieres places de l'égliſe un petit ignorant, ſans jugement, ſans naiſſance, ſans dignité, ſans caractere & ſans mœurs. *Nommez* le couleur dans laquelle vous jouez, *nommez* l'auteur de ce diſcours. Qui le public *nomme*-t-il-à la place qui vaque dans le miniſtere? Un homme de bien. Et la cour? On ne le *nomme* pas encore. Quand on veut exclure un rival d'une place & lui ôter le ſuffrage de la cour; on le fait *nommer* par la ville; cette ruſe a réuſſi pluſieurs fois. Les princes ne veulent pas qu'on prévienne leur choix; ils s'offenſent qu'on oſe leur indiquer un bon ſujet; ils ratifient rarement la nomination publique.

NOMMER UN DESSEIN, (*Terme de Taffetier-rubanier.*) C'eſt ce qu'on appelle chez les ouvriers de la grande nevette, les *gaziers*, les *féraudiaiers*, & autres fabriquans d'étoffes, *lire un deſſein*, c'eſt-à-dire, marquer en détail à l'ouvrier qui monte un métier, quels fils de ſa chaîne doivent ſe lever & ſe baiſſer pour faire le façon, afin qu'il attache des ficelles à nœud-coulant aux hautes-liſſes de ſon ouvrage. *Savary*. (*D. J.*)

NOMOCANON, ſ. m. recueil de canons & de lois impériales, conformes & relatives à ces canons; ce mot eſt compoſé du grec νομὸς, loi, & κανὼν, *canon* ou *regle*.

Le premier *nomocanon* fut fait en 554. par Jean le ſcholaſtique. Photius, patriarche de Conſtantinople compila un autre *nomocanon* ou *collation* des lois civiles avec les lois canoniques; ce dernier eſt le plus eſtimé, & Balſamon y fit un commentaire en 1180.

En 1225 Arſénius moine de mont-Athos, & depuis patriarche de Conſtantinople, recueillit de nouveau les lois des empereurs & les ordonnances des patriarches, qu'il accompagna de notes pour montrer la conformité des unes avec les autres; on donna auſſi à cette collection le titre de *nomocanon*. Enfin, Matthieu Blaſtares en compoſa encore un nouveau en 1335. qu'il appella *ſyntagma* ou *aſſemblage de canons & de lois par ordre*; ces diverſes collections formoient *un corps de* Droit civil & canonique *parmi les Grecs*.

NOMOCANON ſignifie auſſi un recueil des anciens canons des apôtres, des conciles & des peres de l'égliſe, ſans aucune relation aux conſtitutions impériales; tel eſt le *nomocanon* publié par M. Cotelier.

NOMOCANON ſe prend encore quelquefois pour les livres pénitentiaux des Grecs. *Voyez* PÉNITENTIEL. (*G*)

NOMOPHYLAGE, ſ. m. (*Antiq. grecq.*) νομοφύλακες; les *nomophylaces* étoient chez les Athéniens, des magiſtrats aſſez ſemblables à ceux qu'on nomme chériffs en Angleterre; ils étoient prépoſés au maintien des lois & des ordonnances, dont ils tenoient les regiſtres: l'exécution des criminels & l'inſpection ſur les priſonniers étoient auſſi commiſes à leurs ſoins. Enfin, ils avoient le droit ſur de ſimples ſoupçons, d'arrêter les fripons, les maraudeurs, les gens ſans aveu, les coureurs de nuit; de les faire mourir ſans autre formalité s'ils évanoiſſent leurs crimes; mais s'ils le nioient, les *nomophylaces* devoient les pourſuivre juridiquement. Potter, *Archæol. græc. tom. I. p.* 78. (*D. J.*)

NOMOTHETE, ſ. m. (*Antiq. grec.*) νομοθέτης; les *nomothetes* étoient des magiſtrats d'Athènes, qu'on tiroit au ſort d'entre ceux qui avoient été déjà jugés en tribunal des Helies. On les choiſiſſoit au nombre de mille & un, afin que deux avis différens ne puſſent point avoir un nombre égal de ſuffrages.

Leur charge n'étoit pas tout-à-fait comme leur nom ſemble le porter, de faire de nouvelles lois par leur autorité; car perſonne n'avoit ce pouvoir ſans l'approbation du ſénat & la ratification du peuple; mais ils étoient prépoſés pour veiller ſur les lois, & s'ils en trouvoient quelqu'une qui fût inutile, préjudiciable au tems, ou contraire au bien public, ils en demandoient l'abrogation par un decret du peuple. Ils avoient encore le droit d'empêcher que perſonne ne labourât, ou ne fît des foſſés profonds dans l'étendue de la muraille peláſgienne; ils pouvoient ſaiſir les contrevenans, & les envoyer à l'Archonte.

Au reſte, le mot *nomothete* tout ſeul, ſignifie preſque toujours dans les écrits des orateurs grecs, l'illuſtre Solon, qui étoit regardé comme le légiſlateur par excellence. Potter, *Archæol. græc. l. I. c. uniq. tom. I. p.* 73. (*D. J.*)

NOMPAREILLE, ſ. f. (*Taffetier-Rubanier.*) eſpece de petit ruban, dont on fait quantité d'ouvrages de modes, comme palatines, agrémens, aigrettes, bonnets, &c. On en fait encore l'enſilage de chapelets, & autres ouvrages de devotion que font les religieuſes. Parlons de ſa fabrique: ce n'eſt qu'une quantité de brins de ſoie, ordinairement compoſée de 60 brins ſur chaque roquetin, qui formera une branche de *nompareille*; on met 20 roquetins, ainſi remplis à une banque pour l'opération que l'on va voir. Cette banque eſt poſée à une certaine diſtance du moulin à paſſer. Comme il peut arriver des accidens aux ſoies de ces roquetins, ſoit par des brins caſſés ou mal doublés, & que les mêmes brins venant à tomber ſur les roquetins voiſins, ce qui en mettroit pluſieurs en danger, il eſt néceſſaire qu'il y ait une perſonne entendue qui veille continuellement à cette banque, pour au moindre accident, couper l'une ou même pluſieurs de ces branches ſuivant le beſoin, attendu que l'opération après laquelle on eſt ne peut ſe retarder un ſeul inſtant. C'eſt de l'aſſemblage de ces 20 roquetins que vont être formées 20 *nompareilles*; mais auparavant il faut décrire le moulin à paſſer.

Une table fort épaiſſe, poſée à tenons ſur 4 piés extrêmement forts & ſolides. Sur cette table ſont enchaſſés deux montans, garnis en-dedans avec de la toile, exactement de tous les côtés où il peut y avoir du frottement. Ces montans portent deux roues de bois, de même diametre qu'une autre qui eſt de cuivre jaune; le branche du centre de celle ci qui eſt à droite eſt plus longue, afin de recevoir la manivelle dont le manche doit être aſſez long pour être tourné par deux perſonnes. Devant ces deux roues & ſur cette table, eſt poſé mobilement le peigne, à-travers lequel toutes les 20 branches vont paſſer. Les choſes ainſi diſpoſées, il faut faire chauffer la roue de cuivre à un feu de charbon: ce chauffage a différens degrés; tantôt il faut qu'elle ſoit rouge, d'autres fois moins chaude, ſuivant les différen-

---

ſaiſon théologie, mais l'Egliſe a reconnu de tout tems la méthode que l'école a pratiquée en termes juſtes, comme une arme utile & la plus propre à former & à armer ſes enfans à combattre les erreurs que ſes ennemis ont coutume de répandre dans ſon ſein. Les hérétiques ſe ſont toujours declarés contre la théologie Scholaſtique pour la décréditer, parce qu'ils ont trouvé en elle une intrépidité terrible, capable de renverſer toutes leurs batteries. C'eſt pourquoi ils s'élancent comme de fiers dogues déchaînés contre ſes principaux profeſſeurs, & ſur-tout contre Pierre Lombard, qui fut preſque le premier à l'introduire, en faiſant un recueil de différentes ſentences tirées de la doctrine des SS. Peres, qu'il diſtribua en quatre livres, dans le premier deſquels il traite celles qui regardoient l'unité de Dieu & la Trinité des Perſonnes divines; dans le ſecond celles qui avoient rapport à la Création du monde, des anges, des hommes, & à la grace divine; dans le troiſieme celles qui pouvoient ſervir de preuve à l'incarnation du verbe, de fondement aux vertus théologales & morales, & de bouclier contre les vices à elles oppoſés. Enfin il rapporte dans le quatrieme celles qui ont pour objet les fins dernieres, la réſurrection univerſelle, le jugement général, la récompenſe & le châtiment qui ſeront donnés dans l'autre vie. C'eſt dans ces écrivains, comme dans une premiere ſource, qu'ont puiſé leur methode S. Thomas l'ange de l'école, S. Bonaventure, Scot, & une infinité d'autres théologiens, dont les ouvrages ſont les flambeaux & les armes défenſives de la doctrine Catholique. Voilà donc le ſujet de jalouſie qui anime ſi fort contre Lombard, Mornay, Guillaume Cave, & tous les autres ſectaires avec leurs partiſans. On ne prétend pas dire pour cela que cet auteur n'ait ſes défauts, ayant été homme comme les autres, mais on peut dire néanmoins de lui ce qu'en écrivit dans ſon livre *de triplici teſte* Suncart tout hérétique qu'il étoit, rapporté par Labbe: il „ écrivit qu'il faiſoit plus de cas du ſeul Pierre Lombard que de „ 100 Luthers, de 200 Melanctons, de 300 Bullingers, de 400 „ Pierres Martirs, & de 500 Calvins, de tous leſquels pilés dans „ un mortier on ne ſauroit exprimer une ſeule once de véritable théologie, quelques ouvrages qu'ils aient fait couler les ſeminens de l'Egliſe Catholique Romaine, qui eſt la colomne & le fondement de la vérité. (*W*)

tes couleurs que l'on emploie: c'eſt à l'ouvrier expérimenté à avoir cette connoiſſance. Les branches ſont miſes & logées dans un papier plié, pour commencer l'introduction entre les roues. Après que ces différentes branches ont été placées dans le peigne, ce papier ſert à empêcher que les ſoies ne ſe collent à la roue de cuivre, & en même tems pour donner priſe à la tireuſe qui pourroit ſans cela en manquer quelques-unes. Cette roue ainſi chauffée, eſt ôtée du feu par le moyen de la manivelle qu'on introduit dans ſon tenon, & auquel on met une petite claverete; il eſt donc à-propos que ce tenon ſoit en l'air, lors du chauffage, pour cette priſe. La roue eſt miſe à la place par ce ſecours, le roue de bois eſt auſſi miſe à la ſienne, & lui eſt adaptée de façon qu'elles ſe touchent dans tous les points de leurs ſurfaces, par le ſerrement des coins qui ſont introduits dans les embraſures qui donnent paſſage aux roues; ces coins ſont ſerrés avec des viſes de fer à volonté. Les montans ſont encore tenus fixés par des collets de fer qui les environnent. Enfin on ne ſauroit prendre trop de précautions pour empêcher que les roues ne vacillent d'aucun côté; il faut abſolument que leur mouvement ſoit direct. Les choſes en cet état, le papier contenant les branches eſt introduit entre les roues, & reçu derriere le moulin, par la tireuſe. Les roues ſont miſes en mouvement par la manivelle tournée par deux forts hommes; & pour lors il n'eſt plus poſſible d'arrêter, ni même de retarder ce travail, par les inconvéniens qui en réſulteroient. Le feu prendroit à la roue de bois par le moindre retardement, l'ouvrage en périroit; voilà pourquoi il a été dit qu'il falloit une perſonne entendue qui veille à la banque, pour au moindre obſtacle couper les branches ſur le champ, dès qu'il ſe préſente, & mettre celles qui vont bien en état de continuer. La tireuſe n'a d'autres ſoins que de recevoir les 20 branches, à l'aide de ſes deux mains à meſure qu'elles tirent des roues, pour les faire retomber dans une corbeille, où le tout ſe trouva en bloc. Ceci fait, il faut ſéparer chaque branche; ce qui ſe fait ainſi: pluſieurs perſonnes s'emparent d'une certaine quantité de ces branches, & diviſent ainſi les portions qu'elles coupaiſſent. Suppoſé donc qu'il y ait quatre perſonnes qui relevent, après s'être placées elles tirent également, & mettent à meſure ſur des bobines ce qui leur vient, qui eſt cinq branches du tout: par ce relevage, ainſi continué à diverſes repriſes, on parvient à avoir chaque branche ſéparée, qui eſt devidée ſur différentes ordines. Cet ouvrage a acquis par ce paſſage entre les roues aſſez de conſiſtence pour former, au moyen de l'applatiſſement, une eſpece de ruban étroit; mais com les ſoies n'étoit point liées par le travail, leroit ſujettes à ſe déſunir: pour l'empêcher, on le gomme, ce qui ſe fait ainſi; on fait une gomme avec des rognures de parchemin mêlées avec de la gomme arabique, ſelon la force qu'on veut donner au gommage. Cette eau préparée eſt miſe dans quelque vaiſſeau pour être employée chaude; venons à cette opération. Un rocher de *nompareille* eſt mis à la banque; le bout de *nompareille* en ſe déroulant par le tireur du moulin, paſſe dant le vaiſſeau pour ſa charger de gomme, étant conduit par une main qui tient une petite verge de cuivre ou de fer, dont les bouts portent contre les ſurfaces intérieures du vaiſſeau, à une certaine élévation, ſuffiſante pour laiſſer aller lentement la *nompareille* qui doit y paſſer toujours à-plat; pour éviter qu'elle ne ſe mette en cordon, elle eſt enroulée à meſure par le moulin appellé *ſéchoir*, qu'une perſonne fait tourner avec le pouce de la main droite, pendant que de la gauche elle coudoit le bout, en l'arrangeant ſur ce moulin chaque tour, l'un à côté, & non jamais ſur l'autre; ſi l'on agiſſoit autrement, ces bouts qui ſe trouveroient appliqués ſe colleroient enſemble, & ne pourroient ſe dérocher aiſément: cette perſonne qui conduit ce bout, doit la tenir à plat ſur l'éminence du doigt index de la main gauche, & non dans le pli de la phalange; ſi on l'y laiſſoit aller, il ſeroit ſujet à ſe plier, le pouce s'applique ſur ce bout, & le décharge par le ſerrement, s'il eſt néceſſaire, du trop de gomme qu'il auroit pris. On poſe une poele de ſen ſous ce ſéchoir pour ſécher la *nompareille*. Cette poele eſt exhauſſée pour être plus à-portée de chauffer & ſécher cette *nompareille* qui, après cette derniere façon, ſe trouve dans ſa perfection. Lorſqu'elle eſt ſéche, elle eſt ôtée de deſſus la ſéchoir & plecée dans une corbeille pour être miſe en paquet ſur la main de bois. Lorſque la *nompareille* eſt plus large, elle ſe fait alors ſur le métier, & eſt liée par quelques coups de navette extrêmement éloignés, ſeulement pour faire une ſorte de liaiſon, la largeur pouvant faire que les ſoies qui la compoſent n'étant que collées comme on l'a vu, elles pourroient ſe déſunir; celle-ci pour lors eſt appellée *largette*.

NOMPAREILLE, *Fondeur de caracteres d'Imprimerie*; ſecond corps des caracteres d'Imprimerie. Sa proportion eſt d'une ligne, meſure de l'échelle; & ſon corps double eſt le cicero. *Voyez* PROPORTION DES CARACTERES D'IMPRIMERIE, *& l'exemple à l'article* CARACTERES.

NOMPAREILLE GROSSE, *Fondeur de caracteres d'Imprimerie*; vingtieme corps des caracteres d'Imprimeria. Le plus gros de tous; ſa proportion eſt de ſeize lignes, meſure de l'échelle. *Voyez* PROPORTION DES CARACTERES D'IMPRIMERIE, *& l'exemple à l'article* CARACTERES.

NOMPAREILLE, eſt en *Confiſerie*, une eſpece de dragées auſſi menues que de la graine de navette, & quelquefois plus fine, qu'on tire ordinairement de Sedan.

NOMII (*Géog. anc.*) en grec Νομοι; montagnes de l'Arcadie. Pauſanier, *lib. viij. ch. xxxviij.* dit qu'il y avoit dans ces montagnes un temple conſacré au dieu Pan le Nomien.

NONA, (*Géog.*) petite ville de la Dalmatie dans l'ancienne Liburnie. On l'appelloit anciennement *ONona* ou *ONonum*. Elle n'a guere aujourd'hui que 600 habitans, quoiqu'elle ſoit un évêché ſuffragant de Spalatro. Les *Vénitiens* en ſont les maîtres, & la mer l'entoure de tous côtés lorſque ſes eaux ſont hautes. Elle eſt à 3 lieues N. E. de Zara. *Long.* 33. 10. *lat.* 44. 25.

NONACRIS, (*Géog. anc.*) montagne de l'Arcadie, au pié de laquelle étoit la ville de *Nonacris*, qui lui avoit donné le nom, & qui ne ſubſiſtoit plus du tems de Pauſanias; mais cet hiſtorien ajoute qu'il n'a jamais vu de montagne ſi haute. Elle étoit fameuſe comme fourniſſant la ſource du Styx, dont Vitruve trouvoit l'eau d'une froideur extrême.

Au voiſinage de la ville étoit la forêt nommée *Nonacrinum nemus*. Ovide, *Faſt. lib. II. vers* 275 en parle:

Cinctaque Pinetis nemoric jugo Nonacrini.

(*D. J.*)

NON-AGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) ancien terme de coutume & de pratique, qui ſignifie la défaut d'âge compétent pour faire quelque choſe. C'eſt l'état de minorité féodale ou coutumiere. *Voy* MAJORITÉ, MINORITÉ.

NON-AGÉ, adj. (*Juriſprud.*) dans le ſtyle ancien des coutumes & de la pratique, veut dire celui qui n'eſt pas ſuffiſamment âgé, celui qui n'a pas l'âge requis pour faire quelque choſe. En matiere féodale, le *non-âgé* s'entend de celui qui n'a pas l'âge pour faire la foi. En matiere d'émancipation légale, *non-âgé* eſt celui qui n'a pas atteint la majorité coutumiere. Enfin dans les autres matieres, *non-âgé* eſt celui qui n'a pas atteint la pleine majorité. *Voyez ci-devant* NON-AGE. (*A*)

NONAGÉSIME *ou* NONANTIEME DEGRÉ, *ou ſimplement* NONAGESIME, ſe dit dans l'Aſtronomie du quatre vingt-dixieme degré de l'écliptique, en commençant à compter au point de l'eſt, c'eſt-à-dire c'eſt le point de l'écliptique, qui eſt éloigné d'un quart de cercle du lieu où l'écliptique coupe l'horiſon. *Voyez* ÉCLIPTIQUE.

La hauteur de ce point qui varie à chaque inſtant, nous fait connoître la meſure de l'angle que l'écliptique fait avec l'horiſon, & cet angle ſe meſure par un quart de cercle, qui étant continué paſſeroit par les poles de l'écliptique; par-là on peut trouver aiſement la hauteur du *nonagéſime*, pour un tems donné, & à une élevation du pole donnée. *Voyez* HAUTEUR.

Si on ôte de 90 degrés la hauteur du *nonagéſime*, le reſte eſt la diſtance du *nonagéſime* au zénith. *Chambers.* (*O*)

NONAGONE, ſ. m. (*Gramm.*) figure de 9 angles & de 9 côtés. On dit plus communément *ennéagone*. *Voyez ce mot, voyez auſſi* POLYGONE.

NONANCOURT, (*Géog.*) en latin du moyen âge *Nonancuria*; petite ville de France en Normandie, au diocèſe d'Evreux, ſur la riviere d'Aure, avec titre de vicomté, & un bailliage. *Long.* 18. 45. *lat.* 48. 44. (*D. J.*)

NONANTIEME DEGRÉ. *Voyez* NONAGESIME.

NONANTOLA, (*Géog.*) petite ville d'Italie au duché de Modene, & aux confins du territoire de Bologne. Elle tombe en grande décadence avec ſa bibliothèque, & ſes peintures du Guerchin. *Long.* 28. 56. *lat.* 44. 30. (*D. J.*)

NONCE, ſ. m. (*Juriſp.*) *nuncius*, qu'on appelle quelquefois *le nonce du pape*; & plus ſouvent *le nonce* ſimplement, eſt un eccléſiaſtique député ou envoyé par le pape vers quelque prince ou état catholique pour y réſider comme ſon ambaſſadeur ſous le titre de *nonce*, & en

& en ce cas il prend le titre de *nonce ordinaire*; quelquefois le pape envoie un *nonce* extraordinaire vers un prince ou un état catholique pour aſſiſter, de ſa part, à une aſſemblée de pluſieurs ambaſſadeurs; & lorſqu'il n'y a point de *nonce* en titre, cet ambaſſadeur extraordinaire s'appelle *internonce*.

On appelloit autrefois les *nonces*, *miſſi ſancti patris*, *miſſi apoſtolici*, *legati miſſi*.

Nous faiſons cependant en France une différence entre les légats du pape & les *nonces*.

Les légats, lorſqu'ils ſont envoyés en France de l'agrément du roi, ont autorité & juriſdiction eccléſiaſtique, ſuivant les modifications appoſées à leurs facultés lors de l'enregiſtrement de leurs lettres; au-lieu que les *nonces* n'ont en France aucune autorité ni juriſdiction eccléſiaſtique; ils n'y ſont conſidérés que comme les autres ambaſſadeurs des puiſſances étrangeres.

C'eſt ordinairement un évêque ou un archevêque qui remplit cette fonction.

Les *nonces* du pape ont un tribunal en regle; & l'exercice de la juriſdiction eccléſiaſtique dans les pays qui ſont ſoumis à la diſcipline des décrétales, & aux decrets du concile de Trente, qui commencent la diſcipline; ils peuvent dans ces pays déléguer des juges. Ils connoiſſoient même, avant le concile de Trente, en premiere inſtance des cauſes qui ſont de la juriſdiction eccléſiaſtique; mais ce concile, *ſeſſ.* 24. *c. xx. de reform.* défend *unpreſſément* aux légats & aux *nonces* de troubler les évêques dans l'exercice de leur juriſdiction dans les cauſes qui ſont du fur eccléſiaſtique, & de procéder contre des clercs, & autres perſonnes eccléſiaſtiques, ſans la réquiſition de leur évêque, ou excepté qu'il négligeât de les punir; auſſorte que depuis la publication des decrets de ce concile, ils ne peuvent être juges que d'appel des jugemens rendus par les ordinaires des lieux compris dans l'étendue de leur nonciature: le concile de Toulouſe, en 1590, paroît approuver cette diſcipline.

On entend quelquefois par *nonciature*, la fonction ou charge du *nonce* & le tems qu'il l'a exercée. On entend auſſi par-là une certaine étendue de territoire ſoumiſe à la juriſdiction d'un *nonce*; le pape a diviſé les pays ſoumis à ſa puiſſance en pluſieurs nonciatures, comme la nonciature d'Avignon.

L'uſage où eſt la cour de Rome d'envoyer des *nonces* en France eſt fort ancien; mais les maximes des décrétales, & celles des conciles de Trente & de Toulouſe par rapport à la juriſdiction des *nonces*, ne ſont point reçonnues parmi nous, étant contraires à l'uſage & aux maximes du royaume.

En effet, les *nonces* n'ont en France aucun territoire, tribunal ni juriſdiction, ſoit volontaire ou contentieuſe; ils n'y font, comme on l'a déja dit, d'autre fonction que celle d'ambaſſadeur; ils n'ont aucun emploi que proche la perſonne du roi, & n'ont aucune autre fonction dans le royaume, tellement qu'en 1647 le *nonce* du pape en France ayant pris dans un écrit la qualité de *nonce* dans tout le royaume de France, & un autre *nonce* ayant pris, en 1665, la qualité de *nonce* en parlement & au royaume, le parlement s'éleva contre ces nouveautés.

Cependant la cour de Rome, ou les *nonces* mêmes ont fait de-tems en-tems quelques entrepriſes contraires à nos maximes; mais dès qu'elles ont été connues, le miniſtere public s'y eſt oppoſé, & elles ont été réprimées par pluſieurs ordonnances & arrêts du parlement.

Pour les informations des vies, mœurs & doctrine de ceux qui ſont nommés aux bénéfices conſiſtoriaux, que les évêques de France ſont en poſſeſſion de faire, le concile de Trente donne le même pouvoir aux légats & *nonces*; mais en France, les évêques ſe ſont toujours maintenus dans le droit & poſſeſſion de faire ſeuls ces informations devant le *nonce*; il ne paroît même pas qu'avant le regne d'Henri IV. la cour de Rome ait voulu troubler les évêques de France dans la poſſeſſion de faire ces informations. Lorſque cette cour eut formé ce deſſein, elle ne penſa, juſqu'au pontificat d'Urbain VIII. qu'à établir que ces informations pourroient être faites en France communément par les légats & les *nonces*, ou par les ordinaires: tel étoit le réglement de Clément VIII. & de Grégoire XIV. Sous le pape Urbain VIII. la cour de Rome elle juſqu'à prétendre qu'en France même les ordinaires ne pouvoient les faire qu'en l'abſence des légats & des *nonces*.

Mais l'ordonnance de Blois, *article* 1. & 2. le réſiſtance du roi Henri IV. à l'article qui lui fut propoſé de réſerver ces informations aux *nonces*, l'avis de l'aſſemblée des notables tenue à Rouen en 1596, les remontrances de l'aſſemblée du clergé, convoquée en 1605, l'ordonnance de 1606 dreſſée ſur ces remontrances, celles de la chambre eccléſiaſtique des états de 1614; enfin, les arrêts de réglement de 1639 & de 1672 juſtifient l'attachement du clergé & de tous les corps de royaume à maintenir les ordinaires dans la poſſeſſion de faire ſeuls ces informations.

Le *nonce* du pape en France, ne peut pareillement donner aucunes proviſions pour les bénéfices; ni aucune diſpenſer; il ne peut ſulminer les bulles qui lui ſont adreſſées; il ne peut même être délégué juge *in partibus* pour ouir & terminer les différends des ſujets du roi, parce que ces ſortes de juges doivent être regnicoles.

Il n'a pas non plus droit de viſitation ni de correction ſur les monaſteres, exemptes ou non exemptes; c'eſt pourquoi l'arrêt de parlement du 29 mars 1582, declare abuſif un reſcrit de Grégoire XIII. qui commettoit ſon *nonce* pour terminer un différend ſurvenu entre le général des cordeliers, & les gardien & couvent des cordeliers de Paris au ſujet d'un cimetiere avec ample pouvoir d'ouir les parties. L'arrêt du 28 mars 1633, en ordonnant la vérification des lettres-patentes du roi qui permettoient l'établiſſement d'un monaſtere de religieuſes de S. Auguſtin, mit cette modification, que le pape ne pouvoit exercer aucune juriſdiction, correction ni viſitation dans ce monaſtere, conformément aux droits & privileges de l'égliſe gallicane.

Le *nonce* ne peut pareillement prendre connoiſſance des cauſes de mariage, par la raiſon qu'il n'a en France aucune juriſdiction; & s'il y a quelques exemples de cauſes de mariage, & autres pour leſquelles nos rois ont bien voulu que les *nonces*, autoriſés par lettres-patentes, ayant été commiſſaires avec d'autres prélats de royaume; ces exemples ne doivent point être tirés à conſéquence.

Voyez les libertés de l'égliſe gallicane, les loix eccléſiaſtiques, les mémoires du clergé, le dictionnaire des arrêts, au mot *nonce*. (*A*)

NONCE, eſt auſſi un *terme uſité en Pologne*, pour déſigner les députés des Palatinats, ou des provinces aux dietes du royaume. Ils ſont choiſis parmi le corps de la nobleſſe, chargés d'inſtructions pour les délibérations de la diete, qu'ils peuvent arrêter & diſſoudre par le refus de leur acquieſcement ou de leur ſuffrage. C'eſt ce droit de contredire, *jus contradicendi*, ainſi qu'ils l'appellent, que les Polonois regardent comme l'ame de leur liberté, & qui dans le fond n'en eſt qu'un excès ou un abus. (*G*)

NONCHALANCE, ſ. f. (*Gramm.*) *pareſſe*, *négligence*, *indolence*, *molleſſe*, *foibleſſe d'organiſation*, ou mépris des choſes, qui laiſſe l'homme en repos, dans les momens où les autres ſe meuvent, s'agitent & ſe tourmentent. On devient *pareſſeux*, mais on naît *nonchalant*. La *nonchalance* ne ſe corrige point, ſur-tout à un certain âge. Dans les enfans, l'accroiſſement fortifiant le corps, peut diminuer la *nonchalance*. La *nonchalance* qui introduit peu-à-peu le déſordre dans les affaires, a des ſuites les plus fâcheuſes. La *nonchalance* eſt auſſi accompagnée de la volupté. Elle ne répond guere au plaiſir, mais elle l'accepte facilement. Les dieux d'Epicure ſont des *nonchalans*, qui laiſſent aller le monde comme il peut. Il s'échappe des ouvrages de Montagne une *nonchalance* que le lecteur gagne ſans s'en appercevoir, & qui le tranquilliſe ſur beaucoup de choſes importantes ou terribles au premier coup d'œil. Il regne dans les poéſies de Chaulieu, de Pavillon, de la Fare, une certaine *nonchalance* qui plaît à celui qui a quelque délicateſſe d'eſprit. On diroit que les choſes les plus charmantes ne leur ont rien coûté, qu'ils n'y mettent aucun prix, & qu'ils ſouhaitent d'être les accès le même *nonchalance* qu'ils écrivoient. Il faudroit prêcher aux turbulens la *nonchalance*, & la diligence aux *nonchalans*. C'eſt par un coup ou frappé en ſens contraire, qu'on modere la chute d'un corps en mouvement, ou frappé dans la direction qu'il ſuit lentement, qu'on accélere la viteſſe: pour peu qu'on hâte les uns, ou qu'on arrête les autres, ils auroient la viteſſe qui convient aux choſes de la vie.

NONCIATION, NOUVEL OEUVRE, ſ. f. (*Droit coutum.*) c'eſt un acte par lequel on dénonce à celui qui fait élever ou en démolifſant ſa maiſon, le voiſin qui s'en trouvoit incommodé ſignifioit aux ouvriers qu'il y mettoit empêchement. Il ne falloit point pour cela avoir la permiſſion du préteur; & l'exploit qui contenoit cette

non-

nonciacion étoit valable, pourvu qu'il fût donné dans le lieu même où les ouvriers travailloient, & à des perſonnes qui puſſent en avertir le propriétaire. Si, malgré cette défenſe, il vouloit continuer, il étoit obligé, après cet acte, de donner une caution ſuffiſante, qui répondoit pour le propriétaire qu'on remettroit les choſes en état, ſi la juſtice l'ordonnoit ainſi: ce qui devoit ſe terminer dans trois mois.

Mais ſi l'entrepriſe intéreſſoit le public, tous les citoyens indiſtinctement pouvoient uſer de la *nonciation*. En France, dans un pareil cas, on en donne avis au voyer. *Voyez* VOYER. (*D. J.*)

NONCIATURE, ſ. f. (*Juriſpr.*) ſignifie quelquefois le titre & la fonction du nonce du pape, ou le tems qu'un prélat a exercé cette fonction.

On appelle auſſi *nonciature* un certain territoire dans lequel chaque nonce exerce ſa juriſdiction eccléſiaſtique, ce qui n'a lieu que dans les pays où les nonces exercent une telle juriſdiction, & non en France où ils n'en ont aucune. *Voyez ci-devant* NONCE. (*A*)

NON-CONFORMISTES, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom d'une ſecte, ou plûtôt de pluſieurs ſectes en Angleterre. *Voyez* SÉPARATISTES. Autrefois ce nom étoit reſtraint aux Puritains ou Calviniſtes rigides; aujourd'hui il s'étend à tous ceux qui ne ſont pas du ſentiment de l'égliſe anglicane dominante, excepté les Catholiques romains. *Voyez* PURITAIN, PRESBYTÉRIEN, INDÉPENDANT, *&c.*

On dit que ce mot a pris ſon origine dans une déclaration du roi Charles I. qui ordonna que toutes les égliſes d'Angleterre & d'Ecoſſe obſervaſſent les mêmes cérémonies & la même diſcipline; & c'eſt l'acquieſcement ou l'oppoſition à cette ordonnance, qui a fait donner aux uns le nom de *Conformiſtes*, & aux autres celui de *non-Conformiſtes*.

NONDINA, (*Mythol.*) S. Auguſtin eſt le ſeul qui diſe que c'étoit une déeſſe qu'on invoquoit chez les Romains le neuvieme jour après la naiſſance; & c'eſt de ce neuvieme jour, *nonus dies*, qu'a été forgé le mot barbare *Nondina*. (*D. J.*)

NONES, ſ. f. (*Chronol.*) c'étoit dans le calendrier romain le cinquieme jour des mois de Janvier, Février, Avril, Juin, Août, Septembre, Novembre & Décembre; & le ſeptieme des mois de Mars, Mai, Juillet & Octobre. Ces quatre derniers mois avoient ſix jours avant les *nones*, & les autres quatre ſeulement, ſuivant ces vers,

Sex Maius nonas, October, Julius & Mars
Quatuor at reliqui.

Voyez CALENDES.

Ce mot eſt venu apparemment de ce que le jour des *nones* étoit le neuvieme avant les ides, comme qui diroit *nono-idus*. *Voyez* IDES.

Les mois de Mars, Mai, Juillet & Octobre avoient ſix jours avant les *nones*, parce que ces quatre mois étoient les ſeuls qui, dans l'année de Numa, euſſent 31 jours, les autres n'en avoient que 29, & Février 30; mais quand Céſar réforma le calendrier, & qu'il donna 31 jours à d'autres mois, il ne leur donna point 6 jours avant les *nones*. *Voyez* CALENDRIER, ANNÉE, MOIS, *&c.*

On comptoit les jours depuis les *nones* en rétrogradant, comme depuis les calendes, de ſorte que le premier jour après les calendes ou le ſecond du mois s'appelloit *ſextus nonarum*, pour les mois qui avoient ſix jours avant les *nones*, & *quartus nonarum* pour ceux qui n'en avoient que quatre. *Chambers*.

NONE, NONES, *nona*, (*Hiſt. eccléſiaſt.*) une des ſept heures canoniales dans l'Égliſe romaine. *Voy.* HEURE.

Nones, ou la neuvieme heure eſt la derniere des petites heures que l'on dit avant vêpres, & celle qui répond à 3 heures après midi. *Voyez* VÊPRES.

L'office ſimple & l'office pour les morts finiſſent à *nones*, laquelle heure, ſelon la remarque du P. Roſweyd, étoit anciennement celle où ſe ſéparoit la ſynaxe, c'eſt-à-dire l'aſſemblée ordinaire des premiers Chrétiens à l'égliſe.

L'heure de *nones* étoit auſſi le tems où l'on commençoit à manger les jours de jeûne, quoiqu'il y eût des fideles qui ne mangeoient point avant le ſoleil couché. *Voyez* JEÛNE.

Pour conſerver quelques traces de cette ancienne coûtume, on dit encore *nones* avant le dîner les jours de jeûne & pendant le carême. *Voyez* CARÊME.

Bingham obſerve que dans la primitive Egliſe, *none* étoit regardée comme la derniere des heures ou prieres du jour, & qu'elle avoit été inſtituée principalement pour honorer la mémoire de l'heure à laquelle Jeſus-Chriſt avoit expiré ſur la croix. C'eſt auſſi ce que dit la gloſe: *Latus eius nona hiberit*. C'étoit chez les Juifs l'heure du ſacrifice ſolemnel du ſoir, & on lit dans les Actes que S. Pierre & S. Jean ſe rendoient au temple à l'heure de *nones*, *ad horam orationis nonam*. Les anciens ne diſent rien de précis ſur le nombre des pſeaumes & autres prieres qu'on récitoit à *nones*. Caſſien ſemble ſeulement inſinuer qu'on n'y chantoit que trois pſeaumes. Aujourd'hui dans l'Egliſe latine, l'office de *none* eſt compoſé du *Deus in adjutorium*, d'une hymne, de trois pſeaumes ſous une ſeule antienne, puis d'un capitule, d'un répons bref & d'un verſet, & enfin d'une oraiſon propre au tems ou à la fête. Bingham, *Orig. eccléſ. l. V. l. XIII. c. ix. §. 13.*

NONES, (*Juriſp.*) *nona, quaſi nona pars fructuum*, c'étoit le neuvieme des fruits ou le neuvieme de leur valeur que l'on payoit par forme de redevance pour la jouiſſance de certains biens, de même que l'on appelle *dîme* ou *décime*, une autre preſtation qui dans ſon origine étoit par-tout du dixieme des fruits. Le concile de Meaux de l'an 845 demande que ceux qui doivent à l'Egliſe les *nones* & les dîmes, à cauſe des héritages qu'ils poſſedent, ſoient excommuniés, s'ils ne les payent pour fournir aux réparations & à l'entretien des clercs: on voit par-là que les laïques qui tenoient des terres par conceſſion de l'Egliſe lui devoient double preſtation, ſavoir d'abord le dîme eccléſiaſtique, & en outre une redevance du neuvieme des fruits comme rente ſeigneuriale ou emphytéotique. *Voyez* DIXME.

NONNAT, *voyez* APRYE.

NON-NATURELLES, CHOSES, c'eſt un *terme de Médecine* aſſez impropre, mais reçu ſur-tout dans les écoles, qui demande toujours un commentaire pour être entendu: on appelle donc *choſes non-naturelles* (d'après Galien qui paroît avoir le premier employé cette épithète ſingulière) celles qui ne compoſent pas notre nature ou notre être, mais dont l'économie animale éprouve de grands effets, de grands changemens, de grandes altérations.

C'eſt, dans le livre *de oculis*, attribué à cet auteur, que l'on trouve qu'il y a ſept choſes naturelles, ſix *non-naturelles* & trois contre-nature. Les premieres ſont les élémens, les tempéramens, les parties, les humeurs, les eſprits, les facultés & les actions; ce ſont celles qui concourent à former le phyſique de notre être: les ſecondes ſont l'air que nous reſpirons, la matiere des alimens & de la boiſſon, le mouvement & le repos, le ſommeil & la veille, ce que nous retenons dans notre corps & ce qui en ſort, & enfin les affections de l'ame: ces choſes qui ſont celles dont il s'agit dans cet article, ſont toutes celles dont on ne peut pas éviter l'uſage ou les influences, & qui ſervent eſſentiellement à la conſervation de la ſanté, lorſqu'elles ſont bien diſpoſées & que l'on en fait un bon uſage; mais qui ſont un effet contraire lorſqu'elles ſont mal diſpoſées par elles-mêmes, ou qu'on n'en uſe pas bien, elles donnent alors naiſſance aux troiſiemes des choſes mentionnées qui ſont dites contre-nature, & conſtituent les maladies, leurs cauſes & leurs ſymptomes.

Ces différentes choſes ſont la matiere de la plus grande partie de la ſcience de la Médecine: la Phyſiologie traite des choſes naturelles; la Pathologie des choſes contre-nature & des mauvais effets que produiſent les qualités vicieuſes ou l'abus des choſes *non naturelles*; & les regles qui établiſſent leurs bonnes qualités, leur bon uſage, ſont la principale matiere de l'Hygiene. *Voyez Phyſ. de la Méd.* de Leclerc, *part. III. liv. III. chap. iij. Voyez* auſſi *les articles* PHYSIOLOGIE, PATHOLOGIE & HYGIENE.

Selon M. de Sauvage (*Pathol. method. ſect.* 8.), Galien réduit à quatre les ſix choſes *non-naturelles*; ſavoir, 1° ce qui peut être reçu dans le corps, comme le manger & le boire, l'air, les médicamens, les poiſons, *&c.* 2° ce qui peut être retenu dans le corps d'une maniere inviſible, comme les excrémens, les mauvais levains des premieres voies, qu'on appelle *ſaburre*, les concrétions pierreuſes, les matieres flatueuſes, les vers, *&c.* 3° ce qui peut être appliqué à la ſurface du corps, comme l'air, les vêtemens, les bains, les morſures des animaux, les ſolutions de continuité faites par des corps étrangers, *&c.* 4° enfin les différentes actions du corps & de l'ame, ou ce qui en dérange l'exercice, le rend forcé, ou en qui le ſuſpend, le fait ceſſer entierement, comme le mouvement, le repos, le ſommeil, la veille & les paſſions.

Les choſes *non-naturelles*, ſelon cette derniere diviſion, ſont déſignées dans les *inſtitutions* de Boerhaave

§. 744.

§. 744. par les quatre mots latins qui ſuivent, ſavoir *ingeſta*, *retenta*, *applicata*; *geſta*.

Pueſtin reſſerre encore davantage la matiere, & préſente ces choſes ſous une idée plus ſimple en les réduiſant à l'action des autres corps ſur le nôtre, & à celle de notre propre corps ou de ſes facultés ſur lui-même; ainſi deux ſortes d'actions qui affectent l'homme, l'une dont le principe lui eſt étranger, l'autre dont le principe ſe trouve dans l'économie animale.

Les corps étrangers qui ſont ſuſceptibles d'action ſur l'homme, ou lui ſont néceſſaires, & tels même qu'il ne peut s'en paſſer, ou ils ne lui ſont pas néceſſaires, ni utiles, enſorte qu'il eſt même avantageux pour lui de n'en éprouver aucun effet; les premiers ſont l'air, les alimens, les vêtemens; les autres ſont les miaſmes, les poiſons, qui peuvent pénétrer, être portés dans les corps, les obſtruer, le frapper, le bleſſer, *&c.*

Les corps étrangers ne peuvent exercer quelqu'action ſur notre corps que par un principe méchanique, comme par leur maſſe, leur mouvement ou leur figure, ou par un principe phyſique, comme la force de cohéſion, d'adhéſion ou l'attraction, la diſſolution, la fermentation, la putréfaction, c'eſt-à-dire que ces différentes forces operent ſur les parties élémentaires, inſenſibles, qui entrent dans la compoſition de nos ſolides ou de nos fluides.

Les actions de l'homme ſur lui-même ſont de deux eſpeces; ou elles ſont l'effet de la liberté lorſqu'elles ſont déterminées par l'entendement & la volonté; ou elles ſont l'effet de la nature, c'eſt-à-dire authomatiques, lorſqu'elles ſont produites comme machinalement par l'inſtinct & la cupidité. *Voyez* VOLONTÉ, LIBERTÉ, NATURE, INSTINCT, CUPIDITÉ.

La volonté & la cupidité ſont toujours portées au bien, ou à ce qui paroît être un bien; la premiere tend toujours au bien intellectuel; la ſeconde au bien ſenſible, par conſéquent à la conſervation de la ſanté.

Cependant lorſque la volonté ne diſtingue pas facilement un bien réel d'avec un bien apparent, il lui arrive ſouvent de ſe tromper & de donner la préférence au dernier, d'où s'enſuit ſouvent que les actions qu'elle produit nuiſent à la ſanté, comme lorſqu'une jeune fille, pour ſe guérir des pâles-couleurs & ſe rendre la peau blanche, ſe détermine à manger du plâtre, des citrons.

L'inſtinct qui ſemble diriger ſi ſûrement les animaux en les portant à ce qui leur eſt utile, & les éloignant de ce qui peut leur être contraire, n'eſt pas un guide auſſi infaillible pour l'homme, comme lorſqu'il eſt porté à boire dans le cas de l'hydropiſie aſcitique.

Ainſi ces conſidérations établiſſent la néceſſité d'une ſcience qui preſcrive à l'entendement des regles, pour diſtinguer ce qui eſt utile ou ce qui eſt nuiſible à l'économie animale, & qui, en ſecondant la nature, en ſoutienne ou en dirige les opérations relativement à ce qui convient à chaque individu, ſelon la circonſtance où il ſe trouve à l'égard de la ſanté ou de la maladie: c'eſt par-là que ſe démontrent l'utilité & les avantages pour le genre humain d'un art qui, en preſcrivant la maniere d'uſer des choſes *non-naturelles*, ſuivant les préceptes & les moyens pour conſerver la ſanté, pour prévenir ce qui peut l'altérer, pour la rétablir lorſqu'elle a éprouvé quelque altération, & pour prolonger la vie autant qu'il eſt poſſible en écartant, en corrigeant les cauſes qui peuvent l'abréger, la détruire avant ſon terme naturel; enſorte qu'elle ne finiſſe que conformément aux lois de la nature par les effets de la vieilleſſe la plus reculée, qui amene inévitablement la ceſſation du mouvement qui conſtitue la vie; par conſéquent la mort qui n'eſt autre choſe que cette ceſſation, & qui eſt, dans ce cas ſeul, véritablement naturelle. *Voyez* MÉDECINE, VIE, SANTÉ, VIEILLESSE, MORT.

Pour ſuivre à l'égard des choſes *non-naturelles*, la diviſion, l'ordre le plus connu, on va rapporter ici auſſi ſommairement qu'il ſe pourra, eu égard à l'abondance de la matiere, tout ce qui détermine les regles par rapport au bon & au mauvais effet, au bon & au mauvais uſage de ces choſes, ſelon qu'on les conſidere ordinairement dans les écoles, d'après l'expérience, l'obſervation & la raiſon.

Ainſi en comptant les choſes *non-naturelles* au nombre de ſix, comme il a été dit ci-devant, il ſe préſente d'abord à traiter de l'air & de ſes qualités par rapport à ſes influences ſur l'économie animale.

I. *De l'air.* L'uſage de ce fluide que nous ne pouvons éviter de reſpirer dès que nous ſommes nés & dans lequel nous ſommes toujours plongés, eſt continuel & comme l'aliment de la vie; auſſi il eſt d'une plus grande conſéquence pour tout ce qui a rapport à la vie, qu'aucune autre des choſes *non-naturelles*: ſa peſanteur, ſon élaſticité, ſa température, ſa nature, à raiſon des corps étrangers qu'il contient, n'étant pas les mêmes dans les différentes parties de l'atmoſphere; il s'enſuit que les animaux ne peuvent qu'en être différemment affectés, ſuivant la différence de ces qualités; il ne peut donc que contribuer beaucoup à la conſervation de la ſanté, lorſqu'elles ſont convenables; & lui nuire, l'altérer, la détruire inévitablement, lorſqu'elles ſont contraires. *Voyez* AIR, ATMOSPHERE.

L'expérience de tous les tems & de tous les lieux a appris que l'air pur, aiſant, qu'il peut l'être, ſerein, le plus conſtamment ſec & tempéré, eſt le plus propre à procurer & à maintenir la vie ſaine, c'eſt-à-dire que pour cette diſpoſition il doit être exempt ou purgé de toutes exhalaiſons hétérogenes, corrompues, de tout mélange qui le rend trop peſant, trop humide, trop groſſier; qu'il ne doit pas être ordinairement chargé de nuages, de brouillards pour qu'il ſoit bien expoſé à l'action du ſoleil; qu'il ne doit être ſuſceptible naturellement ni de trop de chaleur, ni de trop de froid, relativement à ce qui convient à l'économie animale (*voyez* CHALEUR, FROID), mais d'une douce température peu variable, proportionnée à l'ordre des ſaiſons.

Le mouvement, l'agitation de l'air, en quoi conſiſtent les vents, ſervent beaucoup à le dépouiller de ſes parties étrangeres: c'eſt pourquoi les lieux élevés, les montagnes qui ſont expoſées aux vents, ſur tout à ceux qui viennent des pays méditerranés, ſont les lieux où l'air eſt le plus pur, parce qu'il y eſt continuellement renouvellé; c'eſt la poſition des lieux qui décide lequel des vents principaux doit être regardé comme le plus ſalubre; en général celui qui a traverſé de grands eſpaces de mer ou de grands amas d'eau, ſur-tout des terreins marécageux, eſt toujours mal-ſain à cauſe de l'humidité & ſouvent de la corruption dont il eſt chargé, & d'autant plus mal-ſain qu'il eſt plus chaud. Hippocrate regardoit avec raiſon cette qualité de l'air comme une des cauſes des plus ordinaires des fievres putrides épidémiques & de la peſte même, au-lieu que le froid joint à l'humidité ne produit que des maladies cataireuſes.

Mais quel que ſoit le vent qui regne, il eſt toujours plus ſain que le calme des airs qui dure conſidérablement; car il peut devenir très-nuiſible & même peſtilentiel par cette ſeule cauſe, ſur-tout encore s'il eſt chaud & humide.

En effet l'air modérement froid eſt toujours préférable à l'air chaud; celui-ci relâche les fibres, affoiblit le mouvement oſcillatoire des vaiſſeaux, engourdit la circulation, le cours des humeurs, les diſſout, les diſſipe par une trop grande tranſpiration; au-lieu que l'air froid en condenſant les corps raffermit les ſolides de l'animal, le rend plus vigoureux, plus agile, favoriſe l'élaboration de ſes fluides, & fortifie à tous égards le tempérament. C'eſt ce qu'on obſerve par rapport aux peuples du nord comparés à ceux du midi, qui ſont d'une compléxion plus molle, plus délicate, à proportion qu'on approche davantage de l'équateur: au-lieu que dans les pays ſeptentrionaux on jouit en général d'une vie plus ſaine & plus longue, & qu'il eſt fort commun d'y voir des hommes très-robuſtes, même dans l'âge le plus avancé, & d'y trouver des gens qui vivent plus de cent ans. *Voyez* CHALEUR, FROID, VIEILLESSE.

Il eſt auſſi très-avantageux, pour la ſanté, que l'air ne ſoit pas d'une température trop variable; que la chaleur & le froid dominent conſtamment, chacun dans ſa ſaiſon reſpective; que l'on ne ſoit pas expoſé à paſſer continuellement de l'un à l'autre, à en avoir un mélange habituel dans toutes les ſaiſons; que la ſérénité du ciel ſe ſoutienne long-tems de ſuite, & que, s'il devient pluvieux, ce ſoit auſſi pour quelque tems, afin que les différentes impreſſions que les corps animés en reçoivent ſoient durables, & que les alternatives du chaud, du froid, du ſec & de l'humide, ne ſoient pas trop promptes, trop répétées; parce que cette inégalité trop marquée cauſe des altérations nuiſibles dans l'économie animale, ſur-tout relativement à la tranſpiration inſenſible. *Voyez* TRANSPIRATION.

Plus l'air eſt peſant, plus il eſt favorable à la ſanté, ſur-tout s'il eſt en même tems plutôt froid que chaud; il eſt plus élaſtique; il augmente la force des vaiſſeaux, ſur-tout dans les poumons qu'il dilate plus parfaitement, & il rend auſſi la reſpiration plus libre. On ne doit cependant pas juger de la peſanteur de l'air par le ſentiment d'affaiſſement que l'on éprouve dans les tems couverts, nébuleux, pluvieux, avec un vent chaud, où tout le monde ſe plaint de ſe ſentir appeſanti, accablé; c'eſt

alors

alors que l'air eſt le plus léger, il ſoutient moins les vaiſſeaux contre l'effort des humeurs, ce qui produit les effets qui viennent d'être rapportés: l'air eſt au contraire plus peſant à proportion qu'il eſt plus ſerein, & qu'il ſe ſoutient long-tems dans cet état. La peſanteur de l'air eſt très-rarement exceſſive par cauſe naturelle; cette qualité eſt par conſéquent très-rarement au point de nuire à la ſanté, au lieu que ſa légéreté, en favoriſant trop la dilatation des vaiſſeaux dans toute l'habitude du corps & dans les poumons principalement, peut donner lieu à ce qu'il ſe faſſe des engorgemens qui cauſent de grands embarras, de grands déſordres dans la circulation du ſang & dans le cours de toutes les humeurs.

On juge des différens changemens qui ſe font dans les qualités de l'air, par le moyen des différens inſtrumens que l'art a appropriés à cet effet: on obſerve les différens degrés de chaleur & du froid par l'inſpection du thermometre, ceux du différent poids de l'air par celle du barometre, & la ſéchereſſe ou l'humidité qui y dominent, par le moyen de l'hygrometre. *Voy.* THERMOMETRE, BAROMETRE, HYGROMETRE.

On obſerve conſtamment qu'il n'eſt aucun tems de l'année, où les qualités de l'air ſoient plus variables, que dans l'automne & au commencement du printems: c'eſt ce qui rend ces ſaiſons ſi ſujettes à produire des maladies. Cependant, comme le printems eſt la ſaiſon la plus tempérée, elle eſt auſſi à cet égard la plus avantageuſe pour la ſanté; puiſque c'eſt le tems de l'année où les animaux ſont le plus vigoureux & le plus propres à la génération: ce qui convient principalement au mois de Mai; le mois de Septembre approche beaucoup d'avoir les mêmes avantages.

Mais il faut avoir attention dans le printems de ne pas ſe preſſer de prendre des habits légers, & dans l'automne de ne pas tarder à les quitter pour ſe couvrir davantage. Selon l'obſervation de Sydenham, la plûpart des maladies catarreuſes inflammatoires qui ſont communes dans ces ſaiſons, ne doivent être attribuées qu'au changement d'habits, ou à l'uſage trop continué de ceux qui ne tiennent pas le corps aſſez défendus contre le froid de l'air & l'inconſtance de ſa température: c'eſt ce qui fait dire à Horace à ce ſujet:

Matutine parum cautos ſæpe frigora mordent.

On ne peut être trop attentif dans les tems froids à ſe tenir la tête ſur-tout, l'eſtomac & les piés chaudement, par le moyen des vêtemens appropriés.

Mais, en cherchant à ſe défendre des rigueurs de la ſaiſon, en évitant de s'expoſer à l'air, en ſe tenant renfermé dans des chambres échauffées par le feu domeſtique, par les poêles, on doit prendre garde que la chaleur ne ſoit pas trop conſidérable, qu'elle n'excede pas beaucoup le degré de température, tel qu'il eſt fixé par les thermometres d'après celle que l'on obſerve conſtamment dans les caves de l'obſervatoire de Paris. Il faut éviter ſoigneuſement de paſſer tout-à-coup d'une extrémité à une autre en ce genre: lorſqu'on a bien froid, on ne doit pas s'approcher ſubitement d'un grand feu, il faut ſe réchauffer par degrés, &, dans ce cas, il ſeroit préférable de commencer par le mouvement du corps, par l'exercice, & la boiſſon de quelque infuſion chaude de plantes aromatiques: & de même dans les grandes chaleurs, ou lorſqu'on s'eſt échauffé par quelque exercice violent, on doit bien ſe garder de chercher à ſe rafraîchir tout-à-coup en paſſant dans quelque lieu frais, comme les ſouterreins, les caves le ſont alors reſpectivement, ni de boire de l'eau bien fraîche, de l'eau à la glace; il faut ſeulement ſe livrer au repos dans un lieu ſec, ferme ou à l'ombre, & prendre quelque boiſſon tempérée, acidule.

On doit avoir ſoin de renouveller ſouvent l'air des habitations fermées, ſur-tout lorſque pluſieurs perſonnes y ſont contenues enſemble & pendant un tems conſidérable, comme dans les casernes, les hôpitaux, les priſons, où l'on peut faire un uſage fort utile du ventilateur. *Voyez* VENTILATEUR.

L'air, dans les habitations fermées, eſt très-ſuſceptible de ſe corrompre par les exhalaiſons des animaux vivans & morts; à s'infecter par la vapeur du charbon, par la fumée des chandelles graſſes, de l'huile de noix, *&c.* par l'exhalaiſon de la chaux des murailles récemment faites ou blanchies, par l'humidité de la terre dans les logemens bas, profonds, placés ſur des terreins marécageux, où il eſt dangereux de vivre habituellement.

Les différens moyens qui ſervent à corriger les qualités vicieuſes de l'air, conſiſtent en général à diſſiper le trop grand froid, l'humidité exceſſive, par des feux de bois ſec, aromatique, allumés, entretenus dans les cheminées, les poêles des maiſons où l'on a ôté tout accès à l'air extérieur. A l'égard de la chaleur & de la ſéchereſſe exceſſive qu'il communique à cet air dans les habitations, on y remédie par les exhalaiſons de l'eau fraîche, répandue ſur le ſol du logement; par celles de plantes fraîches dont on le jonche; par celles des branches d'arbre bien garnies de feuilles vertes, bien trempées dans l'eau, qui répandent ainſi beaucoup d'humidité, de fraîcheur dans l'air, ſelon les obſervations de Hale dans ſa *Statique des végétaux:* il convient auſſi dans ce cas d'employer l'agitation de l'air, qui fait un vent artificiel; de favoriſer l'admiſſion du vent du nord, avec excluſion de celui du midi; & en général de renouveller l'air, le plus qu'il eſt poſſible, par tous les moyens convenables, & particuliérement par l'effet du ventilateur.

On empêche ou on corrige la corruption de l'air en éloignant des habitations les latrines, les cimetieres, les boucheries; en deſſéchant les marécages, les foſſés, où ſe trouvent des eaux croupiſſantes; en ne laiſſant ſubſiſter aucune eſpece de dans la voiſinage des maiſons: on déſinfecte l'air d'une maiſon en y brûlant du ſucre, des grains de genievre, des bois aromatiques, des parfums appropriés, &, ce qui eſt plus ſimple, en jettant du vinaigre ſur des charbons ardens, ſur du fer rougi au feu, qui en procurent d'abondantes évaporations anti-ſeptiques. On purifie l'air de l'atmoſphere en allumant un grand nombre de feux conſidérables en plein air, de diſtance en diſtance, comme le pratiquoit Hippocrate, pour garantir ſon pays de la peſte dont il étoit menacé par la corruption de l'air des pays voiſins.

II. *Des alimens & de la boiſſon.* La déperdition que le mouvement, qui fait la vie, occaſionne continuellement dans le corps animal, le mettent dans le cas d'avoir un beſoin toûjours renouvellé d'une intus-ſuſception, qui, pour la conſervation de l'individu, ſoit proportionnée à cette déperdition, chaque animal eſt porté à rechercher pour ere effet les matieres qui ſont ſuſceptibles d'être converties en ſa propre ſubſtance: ce ſont les corps, compoſés de parties qui ont de l'analogie avec nos humeurs, d'où ſe ſépare le ſuc nerveo-lymphatique deſtiné à l'ouvrage de la nutrition. *Voyez* NUTRITION. Ces corps ſont tirés du regne végétal & du regne animal; le minéral n'en fournit aucun de propre à cet ouvrage, ſi ce n'eſt l'eau qui, ſans être nourriciere par elle-même, eſt le véhicule des matériaux de la nutrition: ainſi la matiere qui forme le corps d'où nous tirons notre nourriture, étant de différente nature, ne peut par conſéquent qu'être une des choſes *non-naturelles* qui influent le plus, en bien ou en mal, dans l'économie animale, ſelon qu'elle a des qualités qui lui ſont plus ou moins convenables ou contraires.

Notre ſang qui eſt le fluide qui fournit toutes les humeurs utiles à la conſervation de notre individu eſt principalement compoſé de parties mucilagineuſes, qui ne ſont autre choſe qu'un mélange de parties aqueuſes, huileuſes & terreuſes, qui forme une eſpece de gelée: ainſi les matieres qui ſont d'une ſubſtance la plus propre à fournir des ſucs mucides, gélatineux; ont ont le plus d'analogie, d'affinité avec la nature de nos humeurs; qui ſont le plus faciles à être converties en ſuc nourricier; qui ont le moins de parties ſéculentes, excrémentitielles: qui ſont le plus ſimples & le moins ſujettes à ſe diſſiper, à ſe volatiliſer; qui n'ont par conſéquent point d'odeur forte, point trop de goût actif, aromatique, âcre; qui poſſedent ces différentes qualités de leur nature, ou qui peuvent les acquérir par les préparations, par l'art de la cuiſine, ſont les choſes les plus propres, & qui doivent être préférées pour fournir une bonne nourriture. Tous les alimens que la nature nous offre avec les qualités convenables pour être employés ſans préparation, ou qui ce demandent très-peu & point d'aſſaiſonnement, ſont doux, tempérés; tels ſont les grains farineux, les fruits, les viandes: il en eſt de même de la boiſſon; la plus naturelle eſt ſans goût; les fluides fermentés, très-ſavoureux, peuvent être regardés comme l'ouvrage de l'art.

Ainſi les grains farineux ſont un très-bon aliment pourvu qu'ils aient été rôtis & macérés dans l'eau, ou qu'ils aient fermenté pour qu'ils perdent la faculté (découverte par Boyle) qu'ils ont éminemment de produire beaucoup de matiere élaſtique qui donne lieu à la flatuoſité. *Voyez* FLATUOSITÉ. La nourriture que l'on tire des ſeuls végétaux eſt très-ſaine, très-propre à procurer une longue vie: c'eſt ce qu'ont prouvé les Gymnoſophiſtes, les plus anciens des philoſophes, qui ne mangeoient rien de ce qui avoit eu vie, rien de ce qui avoit pris ſon accroiſſement au-deſſous de la ſurface de la terre & ſans

ſans être expoſé aux myons du ſoleil; ils parvenoient, avec ce genre de vie, à un âge ſi avancé, que les plûpart ennuyés de vivre étoient obligés de ſe donner la mort, comme le fit Calanus qui ſe brûla en préſence d'Alexandre & de toute ſon armée. Il y a encore aujourd'hui de ces philoſophes dans les Indes. *Voyez* VÉGÉTAL, GYMNOSOPHISTE, PYTHAGORICIEN.

Mais, entre les végétaux, le meilleur aliment eſt, ſans contredit, le pain qui eſt la baſe de la nourriture dans preſque toute la terre. On le prépare avec du bled en Europe; avec du riz en Aſie; & du maïs en Amérique: ſon uſage eſt de tous les tems de la vie, excepté la premiere enfance. C'eſt l'aliment le plus convenable à tous les tempéramens; on le mêle avec avantage à toute autre ſorte de nouriture, & ſur-tout à celle qui eſt tirée du regne animal dont il corrige la diſpoſition alkaleſcente par l'acéſcence qui lui eſt naturelle, par laquelle il ſert auſſi de correctif à pareille diſpoſition vicieuſe qui ſe trouve dans la maſſe des humeurs. Mais à cet égard il ne peut être conſidéré que comme un médicament, tandis qu'il fournit la matiere de la nutrition, par la ſeule ſubſtance mucide dont il abonde, qui eſt très-analogue à celle qui ſe trouve dans toutes les parties ſolides des animaux, dans leur ſang & dans leur lait, ſubſtance qui conſtitue un principe commun entre ces différentes parties.

C'eſt par l'extrait que fait de cette partie mucide l'ouvrage de la digeſtion & des autres préparations qu'éprouve le chyle pour être converti en ſang & en ſuc nourricier, qu'elle eſt ſéparée de ce qui lui eſt étranger, comme la partie huileuſe deſtinée à former la bile, la graiſſe, & de ce qui forme la partie ſaliviele de nos humeurs, pour qu'il en réſulte le véritable matiere de la nutrition, qui eſt la même dans l'embryon & dans l'adulte, & qui paroît être auſſi de la même nature dans tout le regne animal, malgré la différence des genres & des eſpeces qu'il renferme: ainſi tous les individus qui les compoſent peuvent être convertis en le propre ſubſtance les unes des autres, d'une maniere plus ou moins parfaite, ſelon que la partie mucide, nourriciere en eſt extraite plus ou moins facilement, & s'y trouve plus ou moins abondamment.

Il ſuit de-là que le ſubſtance mucide de tous les végétaux où elle ſe trouve, peut être aiſément appropriée aux animaux, par les moyens que la nature a établis à cet effet: preſque toutes les plantes en contiennent dans leur parenchyme, c'eſt-à-dire dans les interſtices de la partie fibreuſe, inſolable, qui eſt comme un tiſu ſpongieux, dont les débris qui réſultent de la diviſion qu'opera la digeſtion, forment la partie fécale qui n'a rien d'alimentaire, de nourricier, lorſque l'extrait des ſucs mucides en a été fait entierement; enſorte que ce qu'on appelle *aliment* en général, n'eſt pas tout ſuſceptible d'être converti en ſuc nourricier, n'eſt pas par conſéquent proprement alimenteux dans toutes ſes parties, mais ſuppoſe une ſubſtance qui peut fournir plus ou moins de matiere mucide nourriciere.

De tous les végétaux, ceux qui contiennent un ſuc mucide qui a le plus de rapport à celui qui ſe trouve dans les animaux, ſont les plantes à fleurs en croix, dans leſquelles la Chimie a trouvé le plus d'analogie avec les qualités caractériſtiques des ſubſtances animales, & une plus grande quantité de ce ſuc mucide gélatineux propre à former le ſuc nourricier des animaux. Telles ſont les plantes ſucculentes potageres, comme les navets, les raves; *&c.* Les végétaux qui approchent le plus des qualités de ces derniers, ſont les racines, les fruits doux, & les ſemences à farine: tels ſont les panais & autres racines ſemblables, les châtaignes, les pommes, les poires, les figues, *&c.* les fruits de noyau; tels que les amandes, les noix, *&c.* tous les blés, *&c.*

Les végétaux, au contraire, les moins propres à nourrir, ſont les légumes aqueux, fades ou acidules; tels que les laitues, les épinards, l'oſeille, *&c.* & les feuilles des arbres, parce qu'ils contiennent très-peu de ſubſtance mucilagineuſe, en automne ſur-tout par rapport aux feuilles, lorſqu'elles commencent à ſe deſſécher.

La preuve de ce qui vient d'être établi ſur ces deux différentes claſſes de végétaux conſidérés comme alimens, c'eſt que les beſtiaux qui ſe nourriſſent des premiers, s'engraiſſent beaucoup & en peu de tems; au lieu que, lorſqu'ils n'ont que des derniers pour tout aliment, ils n'en mangent que forcés par la faim, & deviennent bientôt très-maigres.

Mais les ſubſtances qui fourniſſent le plus de nourriture & de la meilleure, ſont les corps des jeunes animaux ſains & point chargés de graiſſe, ſoit que l'on les tire d'entre les quadrupedes ou les volatiles, ſoit d'entre les poiſſons ou les inſectes, qui peuvent tous être préparés ſimplement en les faiſant cuire dans l'eau, ou en les roiſſant, ou, par l'art de la cuiſine, en les aſſaiſonnant de différentes manieres, *&c.* le lait & les œufs ſont de ce genre.

Les alimens végétaux, crus, groſſiers, peſans conviennent aux perſonnes d'une organiſation forte, robuſte, comme aux payſans; à ceux qui ſont accoutumés à des travaux rudes, tels que les laboureurs, les ſoldats, les artiſans groſſiers; à ceux qui ſont d'un tempérament chaud; à tous ceux enfin qui ſont conſtitués de maniere que la force des organes puiſſe aiſément corriger la diſpoſition des végétaux à la fermentation, en en arrêtant les progrès, & convertiſſant en ſues de nature animale ceux des plantes & des fruits, dont l'uſage, par la raiſon des contraires, ne peut qu'être nuiſible aux perſonnes délicates, d'un tempérament froid, d'une conſtitution foible; à ceux qui s'exercent peu ou qui vivent dans l'inaction: les alimens tirés du regne animal conviennent à ces perſonnes là, parce que la diſpoſition qu'ont ces alimens à l'alkalinité, à la putréfaction, les rend de plus facile digeſtion, & qu'ils contiennent des ſucs d'une nature déjà fort analogue à celle des fluides du corps humain, en laquelle ils ſe changent facilement. Mais cette même diſpoſition eſt la raiſon pour laquelle ils ne ſont pas convenables à ceux dont on vient de dire que les végétaux doivent faire leur principale nourriture. En général, les acéſcens conviennent aux perſonnes d'un tempérament porté à l'alkaleſcence; & au contraire les alkaleſcens doivent être employés contre l'acéſcence. *Voyez* RÉGIME.

Les alimens ſous forme fluide ou molle, comme le laitage, les crêmes de grains rôtis, les panades, les bouillons, les jus de viande, les ſoupes conviennent préférablement à ceux qui n'ont point de dents, qui ne peuvent pas faire une bonne maſtication, comme les enfans, les vieillards; mais ces mêmes alimens ne ſuffiſent pas pour ſoutenir les forces des gens robuſtes, & exercés par le travail, qui ne peuvent pas s'en raſſaſier. *Voyez* RÉGIME.

Les alimens qui contiennent dans leur ſubſtance beaucoup de matiere flatueuſe, élaſtique, comme les légumes & les grains farineux non fermentés; les fruits pulpeux crus; les matieres qui ſont ſpécifiquement plus légeres que les ſucs digeſtifs ſalivaires, comme le graiſſe, l'huile; les corps durs, qui ne peuvent être que difficilement pénétrés de ces ſues, comme les ſubſtances offeuſes, tendineuſes, les ligamens, les peaux; les matieres viſqueuſes, gluantes, tenaces, comme les huitres, les anguilles: tous ces différens alimens ſont de très-difficile digeſtion.

Quant au régime, on ſe bornera ici à obſerver, par rapport à ce qui vient d'être dit de la nature des alimens, que leur uſage doit être réglé conformément à l'âge & au genre de vie de chacun en particulier. On apprend par expérience ce qui eſt utile ou nuiſible, dans le maniere dont on ſe nourrit. C'eſt d'après cette connoiſſance réfléchie, *à juvantibus & lædentibus*, que l'on peut devenir le médecin de ſoi-même, non pour s'adminiſtrer convenablement des remedes, mais pour ſe garantir des maladies qui peuvent provenir du défaut de régime approprié.

On peut juger que l'on n'a pris que la nourriture convenable, lorſqu'après le repas on ne ſe ſent point le corps appeſanti; & que l'on ſe trouve au contraire agile, & relevé de l'abattement que l'on éprouve après un certain tems par la privation des alimens.

La ſobriété eſt ſans doute un des moyens qui contribuent le plus à conſerver ſaine l'économie animale, & à prolonger la vie autant qu'il eſt poſſible, comme l'a très-bien établi le fameux vieillard Louis Cornaro, dans ſa diſſertation *della vita ſobria*. Mais il ne s'enſuit pas qu'il convienne à tous les tempéramens de manger peu; ce qui eſt excès pour l'un ne l'eſt pas pour l'autre.

Un homme robuſte qui fait beaucoup d'exercice, & qui travaille beaucoup & conſomme beaucoup de ſa force, ne peut ſe borner à une petite quantité d'alimens; il faut que les réparations ſoient proportionnées aux déperditions, autrement il ſeroit bientôt extenué: les maux qui viennent d'inanition, ſont plus difficiles à guérir que ceux que produit le replétion.

Le peu de nourriture ne convient qu'aux perſonnes d'une conſtitution foible, délicate; mais l'excès ne convient à perſonne. Sauchoirs. *Aphoriſm. 34 libr. I.* obſerve très-bien, que, qui mange plus qu'il ne faut, ſe nourrit moins qu'il ne faut.

Les gens riches, d'une vie ſédentaire, qui emploient tout l'art imaginable pour s'exciter à manger au delà de l'appétit, du beſoin naturel, ont ordinairement une vieilleſſe précoce; la variété & les aſſaiſonnemens des différentes choſes deſtinées à la nourriture, comme les ragoûts, ſont en général très-pernicieux à la ſanté, par la diſpoſition qu'ils donnent à manger avec excès, autant que par la corruption qu'ils portent dans les humeurs: les alimens les plus ſimples ſont les meilleurs pour toute ſorte de tempéramens. *Voyez* RÉGIME.

Au reſte, pour tout ce qui regarde les alimens conſidérés comme cauſes de maladies, *voyez* ALIMENT.

La boiſſon la plus naturelle eſt celle qui eſt commune à tous les animaux pour faire ceſſer le ſentiment du beſoin qu'on appelle *ſoif*, & pour fournir la matiere d'un mélange de fluide aux alimens ſolides, & celle du véhicule principal de la maſſe des humeurs. *Voyez* SOIF. C'eſt l'eau douce, la plus légere, bien battue, ſans odeur & ſans goût, au degré de la chaleur actuelle de l'air, qui eſt le fluide le plus propre à ſatisfaire à ces différens beſoins: elle étoit regardée par les Grecs & les Romains, non-ſeulement comme un moyen très-propre à maintenir la ſanté, à dépurer le ſang, à fortifier le corps, mais encore comme un remede preſqu'univerſel. Hérodote penſoit attribuer la longue vie extraordinaire des Ethiopiens (qu'il appelloit par cette raiſon *macrobes*) principalement à l'uſage qu'ils faiſoient d'une eau ſi légere que le bois ne pouvoit ſe ſoutenir ſur ſa ſurface. *Voyez* EAU. (*Diete.*)

L'eau eſt donc bien préférable à toute boiſſon ſpiritueuſe, qui par ſa qualité ſtimulante, échauffante, ne peut que diſpoſer aux maladies aiguës; auſſi on ne peut pas diſconvenir qu'elle doit nuire dans tous les cas où une boiſſon cordiale eſt néceſſaire; néceſſité qui n'a jamais lieu dans la bonne ſanté: mais par l'habitude que l'on a contractée dès l'enfance, de faire uſage des liqueurs fermentées, les humeurs prennent une certaine énergie, ſans laquelle les ſolides ne ſeroient pas ſuffiſamment excités à faire leurs fonctions. C'eſt un aiguillon, qui devient néceſſaire à l'économie animale pour mettre ſuffiſamment en jeu la faculté qui paroît être le principe de toutes les actions du corps (l'irritabilité), *voyez* IRRITABILITÉ. Mais lorſque la partie ſpiritueuſe qui forme cet aiguillon, eſt trop dominante dans la boiſſon de liqueur fermentée, ou qu'elle eſt priſe en plus grande quantité qu'à l'ordinaire, elle fait d'abord naître plus de gaieté; elle rend l'eſprit plus vif, & diſpoſe à exprimer mieux & avec plus de facilité, les idées qu'elle réveille, lorſque les effets de la boiſſon ne ſont pas plus forts; il eſt bon, ſelon le conſeil de Celſe, de s'y livrer quelquefois à ce point-là.

Mais ſi l'excès eſt plus conſidérable, les idées ſe troublent, le délire ſuit; le corps devenu chancelant ſur ſes membres, peut à peine ſe ſoutenir, & l'abattement général des forces qui s'enſuit eſt ordinairement ſuivi du ſommeil le plus profond, quelquefois avec danger qu'il ne ſe change en apoplexie, & de laiſſer quelque partie affectée de paraliſie; ou à la longue, lorſque l'on retombe ſouvent en cet état, de diſſoudre le ſang & de diſpoſer à la cachexie, à l'hydropiſie, & à une fin prématurée. *Voyez* VIN, *Diete*, IVRESSE, *maladie*.

Cependant il faut obſerver, par rapport à la boiſſon en général, qu'il eſt plus nuiſible à l'économie animale de boire trop peu que de boire avec excès, ſur-tout pour ceux qui ont le ventre pareſſeux, parce que c'eſt la boiſſon qui, comme on vient de le dire, fournit la plus grande partie du diſſolvant des alimens dans l'ouvrage de la digeſtion; qui conſtitue le principal véhicule des humeurs pour la circulation, les ſécrétions & les excrétions: c'eſt pourquoi il eſt ſi important que la matiere de la boiſſon ne ſoit pas de nature à nuire eſſentiellement par ſa quantité.

Ainſi, l'uſage de l'eau pure ou des liqueurs fermentées bien trempées, c'eſt-à-dire mêlées avec environ les deux tiers d'eau, ſur-tout en été, eſt la boiſſon la plus convenable, qu'il faut mieux répéter ſouvent dans le cours d'un repas, en petite quantité à-la-fois, ſelon que le pratiquoit Socrate, que de boire à grands coups. Il faut arroſer les alimens dans l'eſtomac à meſure que l'on mange, mais ne pas les inonder. La boiſſon doit être moins abondante en hiver, & l'on peut alors boire ſon vin moins trempé, & même en boire de pur lorſqu'il eſt bon, mais à petite doſe. C'eſt à tort que l'on le recommande ainſi aux vieillards, quoique dans l'hiver de la vie; ils n'ont pas beſoin d'ajouter aux cauſes qui tendent continuellement à les deſſécher de plus en plus: ainſi le vin trempé leur eſt toujours plus convenable.

On doit dans tous les temps de la vie éviter de boire hors des repas, ſur-tout des liqueurs fermentées, pour ne pas troubler la digeſtion, & ne pas l'expoſer aux pernicieux effets de l'yvreſſe, que l'on éprouve bien plus facilement lorſqu'on boit ſans manger.

Les liqueurs fortes, c'eſt-à-dire toutes celles qui ſont principalement compoſées d'eſprit-de-vin, doivent être regardées comme de délicieux poiſons pour ceux qui en font un grand uſage: il eſt rare de voir que quelqu'un qui s'eſt habitué dans ſa jeuneſſe à cette boiſſon & qui en continue l'uſage, paſſe l'âge de ſoixante ans.

III. *Du mouvement & du repos.* Les effets du mouvement, c'eſt-à-dire de l'exercice du corps, du travail, & ceux du repos, relativement à la ſanté & aux maladies qui dépendent de la maniere réglée ou exceſſive en plus ou en moins avec laquelle on s'y livre, ont été ſuffiſamment expliqués aux articles qui y ont rapport. *Voyez* EXERCICE, MOUVEMENT, TRAVAIL, REPOS, OISIVETÉ, HYGIENE, RÉGIME.

Il ſuffira de dire ici que la vraie meſure de l'exercice que l'on doit faire pour le bien de la ſanté, eſt de s'y livrer aſſez pour qu'il ne ſe faſſe point d'amas dans le corps, d'humeurs crues mal travaillées; & non pas trop, au point qu'il ſe faſſe une diſſipation de celles qui ſont bien préparées à remplir leur deſtination dans l'économie animale.

Lorſque le corps acquiert plus de poids que de coutume, c'eſt une marque qu'il n'eſt pas aſſez exercé, qu'il eſt trop livré au repos; lorſque le corps devient plus leger qu'à l'ordinaire, c'eſt une preuve qu'il ſe fait trop de déperdition, que l'exercice ou le travail a été trop fort, & que le repos eſt néceſſaire. On eſt aſſuré d'avoir trouvé la proportion que l'on doit mettre entre la quantité des alimens que l'on prend & celle de l'exercice du travail, lorſque le corps conſerve à-peu-près le même poids pendant pluſieurs années de ſuite.

Ceux qui ſont accoutumés dès l'enfance à des travaux rudes, comme ceux de la terre, qui les rendent expoſés à toutes les injures de l'air & à toutes les viciſſitudes, ont une vieilleſſe précoce; ils ſont dans un état de décrépitude dès l'âge de ſoixante ans: par la raiſon du contraire, les gens de lettres, & tous ceux qui menent une vie ſédentaire, devroient, ce ſemble, avoir plus de droit à une longue vie; mais il eſt cependant vrai qu'ils parviennent auſſi très-rarement à un âge avancé, parce que le trop peu, comme le trop de diſſipation, nuit également à l'économie animale, par la pléthore & les crudités dans le dernier cas, par l'épuiſement & le deſſéchement dans le premier. *Voyez* VIEILLESSE.

IV. *De la veille & du ſommeil.* Pour ce qui regarde les effets du ſommeil & de la veille, au tant que l'uſage réglé, l'excès ou le défaut en ce genre influe eſſentiellement ſur la ſanté, pour la conſerver ou pour lui nuire; il doit au être traité ſuffiſamment aux articles reſpectifs. *Voyez* VEILLE, SOMMEIL.

On ſe bornera à rappeller ici que le vrai temps où l'on doit faire ceſſer la veille & ſe livrer au ſommeil, eſt lorſque dans l'état de ſanté & ſans une fatigue extraordinaire, on ſe ſent le corps engourdi, les membres peſans, la tête lourde, ce qui arrive ordinairement deux heures après le repas du ſoir fait, environ le ſix du jour, pendant lequel on s'eſt ſuffiſamment exercé. La meſure de la durée convenable du ſommeil eſt que lorſqu'on s'éveille on ſe ſente le corps diſpos, agile, & l'eſprit libre: le ſommeil trop continué rend la tête peſante, cauſe un ſentiment de malaiſe dans tout le corps, procure des inquiétudes par le défaut d'exercice des organes du mouvement, dont le retour devient néceſſaire pour favoriſer le circulation du ſang, le cours des humeurs, les ſécrétions & les excrétions; ce qui rend indiſpenſable pour le bien de la ſanté, la veille d'une certaine durée réglée de telle ſorte, que la ceſſation pour le ſommeil ne ſoit pas en général de plus de ſept à huit heures pour les adultes; les enfans en exigent davantage.

Mais la veille ne peut être que très-nuiſible lorſqu'elle eſt employée à entretenir le corps trop long-temps en action (ſur-tout pendant la nuit, qui eſt le temps que la nature a deſtiné au repos du corps & de l'eſprit), & qu'elle procure par-là une trop grande diſſipation des eſprits & des bonnes humeurs ſoit pour le travail ou pour l'étude, ce qui jette dans l'abattement & la foibleſſe: à quoi on ne peut remedier que par le repos & le ſommeil, qui ſont toujours très-favorables à la digeſtion & au rétabliſſement des forces, lorſqu'ils ſont placés convenablement, & que l'on ne s'y livre pas trop, ſur-tout par l'habitude. Enfin ce que pour qu'ils ne ſoient pas contraires à la ſanté, & qu'ils lui ſoient véritablement utiles, ils doivent être proportionnés à l'exercice

& au

& au travail de la veille qui a précédé: d'où il ſuit que les regles concernant le mouvement & le repos, conviennent également à ce qui regarde la veille & le ſommeil.

V. *De ce qui doit être retenu dans le corps, & de ce qui doit en être porté dehors.* L'homme adulte en bonne ſanté, qui tient ſon corps & ſon eſprit en action d'une maniere convenable & ſuffiſante, prend chaque jour environ huit livres d'alimens ou de boiſſon, ſans qu'il lui en reſte aucune augmentation de poids après que la digeſtion eſt faite, & que la digeſtion des humeurs, les ſécrétions & les excrétions ſont achevées; il s'enſuit donc qu'il ſe fait dans l'économie animale ſaine une juſte proportion entre la matiere de la nourriture que l'on prend & celle des excrémens que l'on rend: enſorte que la ſanté ſe dérange inévitablement toutes les fois que la quantité des humeurs formées & retenues dans les différens vaiſſeaux du corps, excede celle des déperditions qui doivent ſe faire naturellement, ou que la diſſipation qui s'en fait eſt plus conſidérable que leur entretien.

La conſervation de la ſanté exige qu'il ſe faſſe une ſéparation, une excrétion de tout ce qui eſt inutile & ſuperflu dans le corps; elles ſe font par la voie des ſelles, des urines, de la tranſpiration, & par l'expulſion de la mucoſité des narines, de la gorge, des crachats, *&c.*

Une des plus importantes de ces évacuations, eſt celle de la partie groſſiere des alimens, qui n'eſt pas ſuſceptible d'être digérée, & n'eſt pas propre à prendre la nature des humeurs utiles à l'économie animale; il eſt très-néceſſaire que cette partie fécale, diſpoſée à contracter de mauvaiſes qualités par ſon ſéjour dans le corps, n'y ſoit point retenue aſſez pour y donner lieu, & ſoit convenablement évacuée avec les parties excrémentielles des humeurs qui s'y trouvent mêlées: c'eſt pourquoi il eſt très-avantageux, d'après l'obſervation faite à cet égard, que le ventre ſe vuide de ces matieres une fois par jour, pour éviter les mauvais effets qui s'en ſuivent lorſqu'elles ſont retenues trop long-tems. *Voyez* CONSTIPATION.

Cependant le ventre pareſſeux, à l'égard d'une perſonne de bonne ſanté, eſt une marque de tempéramens robuſte: les perſonnes délicates au contraire ont naturellement le ventre libre; les alimens humides végétaux, la boiſſon abondante, favoriſent cette diſpoſition, ainſi que l'uſage des lavemens ſimples; elle contribue beaucoup à procurer un teint frais; mais ſi elle eſt exceſſive, elle affoiblit beaucoup. Il faut pour la corriger éviter l'uſage des alimens ſtimulans, âcres, fermenteſcibles, & ceux qui ſont huileux & trop gras. *Voyez* DEJECTION & DIARRHÉE.

Pour ce qui regarde les autres évacuations des matieres excrémentielles, *voyez* EXCRÉMENT, SECRÉTION, URINE, TRANSPIRATION, MOUVE, MUCOSITÉ, NARINES, CRACHATS, *&c.*

Il y a auſſi des humeurs qui, quoiqu'elles ne ſoient pas excrémenticielles de leur nature, ne laiſſent pas de devenir nuiſibles lorſqu'elles ſont retenues en trop grande quantité, abſolue ou reſpective, comme le ſang à l'égard des meulures, des lochies, des hémorrhoïdes, & de toutes les hémorragies naturelles ou critiques, la ſemence & le lait, dont l'évacuation eſt utile & même néceſſaire dans les circonſtances qui l'exigent, mais dont la trop grande perte eſt auſſi très-déſavantageuſe à la ſanté, & peut occaſionner de grandes maladies; la ſalive dans l'état de ſanté n'abonde jamais aſſez pour devoir être jettée, comme la matiere des crachats, qui ne peut jamais être qu'une pituite ou une mucoſité véritablement excrémenticielle. *Voyez* LAIT, SEMENCE, SALIVE.

La conſervation de la ſanté exige abſolument que l'on ne faſſe point uſage, pour quelque raiſon que ce ſoit, de remedes, de médicamens, ſur-tout de ceux qui ſont propres à procurer des évacuations extraordinaires, tant que toutes les fonctions ſe font convenablement & ſans aucune apparence de ſurabondance d'humeurs qui indique le beſoin de recourir aux ſecours de l'art pour aider la nature ou ſuppléer à ſon défaut: rien n'eſt plus contraire à la ſanté que l'abus en ce genre; on ne doit faire uſage de remedes que dans les cas où l'on a véritablement beſoin du conſeil du médecin. *Voyez* REMEDES, MÉDICAMENS. HYGIENE.

VI. *Des affections de l'ame.* L'expérience & l'obſervation de tous les tems, apprennent que tous les hommes affectés de quelque paſſion de l'ame qui affecte fortement, violemment, éprouvent un changement conſidérable dans l'action des organes vitaux; que le mouvement du cœur, le pouls, la reſpiration en ſont augmentés ou diminués d'une maniere très-ſenſible, reſpectivement à l'état naturel, avec des variétés, des inégalités que l'on ne peut déterminer; que la tranſpiration, ſelon Sanctorius, ainſi que les autres excrétions, en ſont auſſi plus ou moins altérées; que l'appétit & les forces en ſont ſouvent diminués, *&c.* Ainſi la tranquillité conſtante de l'ame, l'éloignement de toute ambition, de toute affection, de toute averſion dominante, contribue beaucoup au maintien de la ſanté, & lui eſt eſſentiellement néceſſaire. Il n'eſt pas moins important à cet égard d'éviter toute application à l'étude trop forte, trop continuée, toute contention d'eſprit de longue durée, parce qu'il en réſulte une trop grande diſſipation du fluide nerveux, outre qu'il eſt auſſi détourné par-là des organes de la digeſtion & de l'élaboration des humeurs, auxquels il eſt ſi néceſſaire que la diſtribution s'en faſſe, conformément aux beſoins de l'économie animale; enſorte que cette diſſipation ou cette diverſion ſont ſuivies inévitablement de la diminution, de l'épuiſement des forces, & de l'affoibliſſement du tempérament, & de tous les effets que de ſemblables léſions peuvent produire. *Voyez* DÉBILITÉ.

Mais de ce que les paſſions peuvent nuire à la ſanté, on n'en doit pas conclure qu'il faille les détruire entierement, pour n'en recevoir aucune impreſſion; d'abord c'eſt la choſe impoſſible (*voyez* PASSION, *Morale*); d'ailleurs en ſuppoſant que cela ſe pût, ce ſeroit détruire des modifications de notre être qui peuvent lui procurer des avantages. En effet, les affections vives de l'ame, lorſqu'elles ſont agréables ou qu'elles ne cauſent pas de trop fortes émotions, les exercices de l'eſprit regiés par la modération, ſont très-utiles, & même néceſſaires à l'homme, pour que la vie ne lui ſoit pas ennuyeuſe, & qu'il y ſoit attaché par quelque intérêt qui la lui rende agréable, ou au moins en remplifſe l'eſpace: autrement elle ſeroit, pour ainſi dire, ſans feu & ſans ſel; elle n'auroit rien qui pût animer & en faire ſouhaiter la continuation. Les deſirs, l'eſpérance & les plaiſirs, auxquels on ne ſe livra qu'avec modération (& avec l'attention, ſelon le conſeil du chancelier Bacon, de ne ſe procurer jamais une ſatisfaction complette, & de ſe tenir toujours un peu en haleine pour tendre à la poſſeſſion des biens que l'on peut ambitionner, qui quels qu'ils ſoient ne ſont jamais auſſi agréables par la jouiſſance que par l'ancre un peu fondée), ſont les ſeules affections de l'ame qui ne troublent pas l'économie animale, & qui peuvent au contraire contribuer autant à entretenir la vie ſaine, qu'à la rendre chere & précieuſe. *Voyez* les conſeils admirables de Seneque à ce ſujet (*de tranquillitate animi, cap. xv.*), que le borner de cet ouvrage ne permettent pas de rapporter dans cet *article*, déjà peut-être trop long.

Concluſion. Mais telle eſt la triſte condition du genre humain, que la diſpoſition néceſſaire pour rendre la ſanté parfaite autant qu'il ſoit poſſible, qui eſt une très-grande mobilité dans les organes, ne peut pas être longtems exercée ſans ſe détruire elle-même. Ainſi, quelque ſoin que l'on prenne pour ne faire que le meilleur uſage des choſes *non-naturelles*, & pour écarter toutes les affections contre nature qui peuvent réſulter de leurs mauvaiſes influences, il reſte démontré qu'il eſt très-difficile de conſerver une bonne ſanté, & de ſe préſerver de maladie pendant une longue vie. *Voyez* SANTÉ, VIE, VIEILLESSE, MALADIE.

Il faut encore obſerver en finiſſant, que comme les choſes *non-naturelles* ne peuvent être regardées comme ſalutaires ou nuiſibles que relativement à leur effets dans l'économie animale, cette influence eſt différente ſelon la différence de l'âge, du ſexe, du tempérament des individus; ſelon la différente ſaiſon de l'année, la différente température & différent climat, & ſur tout ſelon les différentes habitudes que l'on a contractées: enſorte que ce qui peut être avantageux aux uns, peut être nuiſible à d'autres, & qu'il ne convient pas par conſéquent de fixer une regle générale par rapport à la façon de vivre, tant morale que phyſique. Il ne peut y en avoir qui convienne également à toutes ſortes de perſonnes, dans les différentes circonſtances qui viennent d'être établies: on obſerve même ſouvent que ce qui convient dans un tems à quelqu'un, ne lui convient pas dans un autre qui paroît peu différent. *In omnibus fere, minus valent præcepta, quam experimenta*, dit avec raiſon Quintilien.

Ainſi, c'eſt à l'expérience qui apprend à connoître ce qui eſt utile & ce qui eſt nuiſible, & au raiſonnement que l'on peut faire en conſéquence, qu'il appartient de déterminer, & même ſeulement par approximation, relativement aux différences génériques des individus & des circonſtances, les conditions qui indiquent le bon ou le mau-

mauvais uſage des choſes *non-naturelles*. *Voyez* RÉGIME. Le bon ſens éclaire des lumieres de la Phyſique, peut bien ſervir pour faire connoître ces conditions à ceux qui veulent faire une étude de ce qui intéreſſe la conſervation de la ſanté; mais comme cette étude fait rarement de bons médecins de ſoi-même en ce genre, il eſt toujours plus ſûr, pour les perſonnes qui veulent ou qui doivent par état ſuivre tout ce qui a rapport à leur ſanté & à la prolongation de leur vie, d'avoir recours aux conſeils de ceux qui ſe dévouent ſpécialement à acquérir les connoiſſances néceſſaires à cet égard, & qui jouiſſent de la réputation bien fondée de les poſſéder: ce qui n'eſt pas commun, parce qu'elles exigent qu'ils ſoient ſur-tout bien verſés dans la Chimie, pour être en état de donner des préceptes de ſanté, plus ſalutaires & plus ſûrs que les autres. *Voyez* MÉDECINE, MÉDECIN, CHIMIE, CHIMISTE.

NONNE, ſ. f. (*Hiſt. eccl.*) mot qui ſignifioit autrefois *une religieuſe*, & qui le ſignifie encore aujourd'hui, quoqu'il ne ſoit plus du bel uſage & qu'on ne l'emploie plus dans le ſtyle ſérieux. *Voy.* RELIGIEUX & PRÊTRE.

Ce mot vient de *nonna*, *nonnana*, ou *nonnanis*, tous mots latins qui ſignifioient d'abord *des pleureuſes*, & enſuite ont ſignifié *des religieuſes*. Borel le fait venir de *nonny* ou *nunna*, qui ſignifie en italien *grand-pere* ou *grand-mere*, & il prétend qu'on appliquoit par honneur le mot de *nonna* aux religieuſes, comme celui de *nonno* aux religieux.

De-là eſt venu auſſi en anglois le mot *nunnery*, monaſtere de femmes. *Voyez* MONASTERE.

Hoſpinien prétend que ce nom eſt originairement égyptien, & qu'il ſignifie *une vierge*. Il ajoute qu'en cette langue on appelloit les images *nonni*, & les perſonnes du ſexe conſacrées à Dieu *nonnæ*. Mais tout cela paroît avancé ſans fondement. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que ſaint Jérôme emploie ce terme dans ſa *xxij. épître* à Euſtochius, pour déſigner les veuves qui gardoient la continence. *Illæ interim quæ viduitatis præferunt libertatem, caſtæ viventur & NONNÆ*. Bingham penſe que les Anglois ont tiré de-là leur mot *NUN*, qui ſignifie *une religieuſe*. Bingham. *Orig. eccleſ. tom. III. lib. VII. c. iv.* §. 8. Hoſpinian. *de Monach. lib. I cap. j. pag.* 3. (*G*)

NONNETTE, *Voy.* MÉSANGE-NONNETTE.

NONNETTE BLANCHE, religieuſe, *mergus rheni Geſneri*, oiſeau qui reſſemble à la pieuſe, & qui n'en diffère qu'en ce qu'il eſt un peu plus petit & qu'il n'a pas de huppe. Ray prétend qu'on ne doit pas faire une eſpece particuliere de la *nonnette blanche*, & que c'eſt le même oiſeau que la pieuſe. *Voyez* PIETTE. Raii, *Synop. meth. avium*. *Voyez* OISEAU.

NONOBSTANCES, ſ. f. (*Juriſprud.*) ce terme qui vient du latin, ſignifie une clauſe uſitée dans les proviſions de cour de Rome, & dans les reſcrits qui commencent par ces mots, *nonobſtantibus*, d'où l'on a fait *nonobſtances*; cette clauſe fait ordinairement la troiſieme partie des proviſions de cour de Rome, elle comprend l'abſolution des cenſures, les réhabilitations & diſpenſes néceſſaires pour jouir du bénéfice impétré, nonobſtant les incapacités ou autres obſtacles qu'on pourroit propoſer à l'encontre; ainſi ces *nonobſtances* ſont oppoſées en faveur des impétrans. Dans les reſcrits la quatrieme clauſe eſt celle des *nonobſtances* & dérogatoires. Ceux qui ſont intérieurs au pape ou peuvent uſer de la clauſe de *nonobſtante* & du dérogatoire aux conſtitutions canoniques, ſi ce n'eſt dans certaines diſpenſes que les archevêques & évêques peuvent donner. *Voy.* DISPENSE.

NON-OUVRÉ, adj. *terme de métier*, il ſe dit de matieres qui ne ſont point travaillées ni miſes en œuvre, particulierement des métaux: de l'acier *non-ouvré*, du fer, du cuivre *non-ouvré*.

On appelle de la toile *non-ouvrée*, du linge *non-ouvré*, la toile & le linge qui ſont unis, qui n'ont aucun ouvrage ni figure deſſus.

NON-PAIR. *Voyez* IMPAIR.

NON-VALEUR, ſ. m. (*Comm.*) dette non-exigible par l'inſolvabilité du débiteur. On appelle dans les finances *non-valeurs* les deniers ſur la perception deſquels on avoit compté, & dont on ne peut faire la recouvrement

NON-VUE, ſ. f. (*Marine.*) on exprime par ce terme la brume, lorſqu'elle eſt ſi épaiſſe qu'on ne peut rien découvrir au-delà du vaiſſeau, de ſorte qu'on ne peut voir les terres quoiqu'on en ſoit fort proche, ce qui occaſionne quelquefois la perte du vaiſſeau: alors on dit qu'il a péri par *non-vûe*. (*R*)

NOORDEN, (*Géog.*) ville d'Allemagne, au cercle de Weſtphalie, à 2 milles d'Embden; Balthaſar du Sens la ravagea en 1631. *Long.* 24. 40. *lat.* 53. 36.

Eyban-Halderie, juriſconſulte, né à *Noorden*, & mort en 1699, âgé de 70 ans, a mis au jour, en latin, des ouvrages eſtimés ſur les inſtitutes de Juſtinien, le Droit public & féodal, & la droit des particuliers: ils ont été recueillis & imprimés à Strasbourg en 1708. *in-fol.* (*D. J.*)

NOPAGE, ſ. m. *terme de manufacture*. On appelle le *nopage* d'une piece de drap, ou de quelque autre étoffe de lainerie, de la façon qu'on leur donne, en leur arrachant les nœuds avec de petites pincas, après qu'on les a levées de deſſus le métier. Ainſi *noper* eſt la même choſe qu'*épucer*; & l'ouvriere qui nope ou énoue les pieces de lainerie au ſortir du métier, s'appelle *nopeuſe* & *énoueuſe*. (*D. J.*)

NOPAL, ſ. m. (*Bot. exotiq.*) plante du Mexique, ſur laquelle s'élevent les cochenilles ſauvages & cultivées. Les Indiens nomment cette plante *nopalli*, & je crois que pour éviter l'erreur, nous devons lui conſerver le nom de *nopal* en françois, & abroger les noms équivoques de figuier d'Inde, de requeire, de cardaſſe, & autres ſemblables. M. Hans-Sloane, dans ſa magnifique hiſtoire de la Jamaïque, appelle le *nopal* en botaniſte, *opuntia maxima, ſolio oblongo, rotundo, majore, ſpinoſis obtuſis, mollibus, & innocentibus vêtite flore, ſtris rubris variegato*. C'eſt le *tuna mitior, flore ſanguineo, cochenilliſera*, de Dillenius, *horti & thamenſis tab. ſeptuag. fig.* 383. & le *nopal nochezili* d'Hernandez, *Hiſt. Mexic. pag.* 78.

Les *nopals* du Mexique ſont des plantes dont la ſtructure eſt bien différente de celle des nôtres. Ils ont pluſieurs branches ou tiges, mais chaque branche n'eſt qu'une file de feuilles miſes bout-à-bout, comme ſont les grains de chapelets. Chaque feuille eſt plate, à contour oval; elle tire ſon origine de celle qui la précede; elle y tient par ſon bout inférieur, & du bout ſupérieur par la feuille qui la ſuit. C'eſt apparemment la figure de ces feuilles qui a fait donner le nom de *raquette* à la plante, car chaque feuille eſt une paleſte épaiſſe.

Le *nopal* qui nourrit la fine cochenille eſt une ſorte d'arbriſſeau, qu'on cultive ſoigneuſement & uniquement au Mexique. Il porte des côtes ou feuilles nommées *pencas*, de figure ovale, d'un verd pâle, pleines de ſuc, longues chacune de 10 à 12 pouces, larges de 5 ou 6, épaiſſes, environnées de quelques piquans mols & foibles: voilà tout ce qu'on ſait de vrai ſur la deſcription de cette plante, & quand je n'ajoute rien de ſon fruit, de ſa fleur, de ſa graine, c'eſt manque de guide, & de peur de tomber dans l'erreur.

Si les perſonnes qui ont pris des informations au Mexique ſur la nature de la cochenille avoient eu ſoin de demander en même tems une deſcription complette de la plante, nous ſaurions à quoi nous en tenir, entre les deſcriptions des Botaniſtes & des voyageurs, qui ſe contrediſent les uns les autres. M. Hans-Sloane eſt le ſeul qui nous ait donné une figure de cette plante, à laquelle on puiſſe ſe fier, mais il n'eſt point entré dans les détails du fruit, de la fleur, & de la graine.

Il y a tant d'eſpeces du tuna d'Amerique, que nous pouvons en comparer le nombre à celui des figuiers du nôtre Europe. Hernandez en décrit ſept dans une ſeule province du Mexique. Il eſt arrivé de cette variété, que preſque tous les auteurs ou voyageurs nous ont donné les unes ou les autres eſpeces de *tuna* de leur connoiſſance, pour celle qui nourrit la cochenille: ainſi, par exemple, Piſon, *liv. XIV. chap. xxxv.* a cru fauſſement que ſon *jamatera* étoit le cochenillier. M. Geoffroy a été ſemblablement trompé, en penſant que l'*opuntia major, validiſſimis aculeis munita*, de Tournefort, *Inſt. rei herb.* 229. étoit la *nopal*; mais le P. Labat ſur-tout, a fait ici autant de bévues que de pas, 1°. en décrivant & repréſentant le poirier piquant pour l'arbre qui nourrit la cochenille; 2°. en diſant que la cochenille ſe trouve dans toutes les îles où il y a des acacias; 3°. enfin dans ſa deſcription de l'inſecte qu'il n'a jamais vû, ni mort ni vif. (*D. J.*)

NOQUET, ſ. m. *terme de Plombier*, petite bande de plomb quarrée, qu'on place pour l'ordinaire dans les angles enfoncés de couverture d'ardoiſe; ce ſont des eſpeces de noiſes: le *noquet* eſt plié & attaché aux jouées des lucarnes & ſur le faîtia.

NORA, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Sardaigne, ſur la côte méridionale ſelon Ptolomée, *liv. III. chap. iij.* Léandre en nomme aujourd'hui la place *Coloni*.

Nora étoit encore un lieu fortifié dans la Phrygie, dont parlent Diodore, Plutarque, Cornélius-Népos, & Stra-

Strabon: ce dernier place ce fort dans la Cappadoce. (*D. J.*)

NORBA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans le Latium. Tite-Live, *liv. II. chap. xxxiv.* lui donne le nom de *Calene romaine*; il appelle le peuple *Norbani*, & le territoire *Norbanus ager*. *Norba* s'appelle aujourd'hui *Normat* on la trouve dans le campagne de Rome au ſud de Segni.

NORBA-CÆSAREA, (*Géog. anc.*) ancienne ville de la Lusitanie. Pline, *liv. IV. chap xxii* le nomme *Norbenſis celsaia Cæſariana*: on croit que c'eſt aujourd'hui *Alcantara*, ou du-moins qu'*Alcantara* auroit été bâtie dans ſon voiſinage & de ſes ruines.

NORCIA, ou NORSIA, ou NURSIA, (*Géog.*) petite ville d'Italie, dans l'Ombrie, au duché de Spolete, autrefois épiſcopale. Quoique ſujette au pape, ſon gouvernement eſt en forme de république. Elle élit quatre magiſtrats qui ne doivent ſavoir ni lire ni écrire. On voit qu'il ne tiendroit pas à cette bicoque de tâcher le barbarie au ſein de l'Italie. La ſituation de *Norcia* eſt entre des montagnes, à 8 lieues S. E. de Spolete, 11 lieues N. E. de *Narni*. *Long.* 30. 46. *lat.* 42. 37.

Saint Benoît naquit dans cette ville, ou dans ſon territoire, vers l'an 480. Il eſt bien connu pour avoir été l'inſtituteur d'un ordre de ſon nom, qui s'eſt répandu en peu de tems dans toute l'Europe, a acquis des richeſſes immenſes, & a donné de ſavans hommes à l'Egliſe. Il mourut au Mont-Caſſin vers l'an 543, après y avoir jetté les fondemens d'un célebre monaſtere. *Voy.* MONT-CASSIN.

Mais *Norcia* eſt autrement fameuſe dans l'hiſtoire, pour avoir donné la naiſſance à un des plus grands empiriques romains, à Quintus Sertorius. Après s'être diſtingué dans le barreau par ſon éloquence, il accompagna Marius dans les Gaules, & le ſuivit à Rome; enſuite au retour de Sylla il porta la guerre en Eſpagne, & par ſa valeur ſe rendit maître d'une partie de ces grandes provinces, qui ſervit depuis d'aſyle & de retraite à ceux qui ſe déclarerent en ſa faveur: il s'y ſoutint contre Metellus, le jeune Pompée, & tous les autres généraux qu'on lui oppoſa. Sa haute réputation paſſa juſqu'en Aſie. Mithridate lui offrit des ſommes conſidérables pour fournir aux frais de la guerre, avec une flotte qui ſervoit à ſes ordres, pourvû ſeulement qu'il lui permît de recouvrer ſes provinces; mais Sertorius rempli de ſentimens héroïques, proteſta qu'il n'entendroit jamais à aucun traité, qui bleſſeroit la gloire ou les intérêts de ſa patrie. Ce grand homme, qui avoit échappé à tous les périls de la guerre, périt peu de tems après, en 680, par le perfidie des Romains de ſon parti. Perpenna l'aſſaſſina dans un feſtin. Le nom de ce héros a fourni à Corneille ſa belle tragédie de *Sertorius*. (*D. J.*)

NORICIENS, (*Hiſt. anc.*) peuple de l'ancienne Germanie, qui occupoit les bords du Danube, & faiſoit partie des Vindéliciens. Leur pays comprenoit l'Autriche, la Stirie, la Carinthie, le Tyrol, & la Baviere, & une partie de la Franconie; les Romains nommoient cette partie *Noricum ripenſe*, le Pennonie & le Hongrie s'appelloient *Noricum mediterraneum*.

NORD, ou NORS, ou NORTH, (*Géogr.*) mot que les Septentrionaux emploient pour ſignifier la partie du ciel, & celle du globe de la terre, qui eſt oppoſée au midi, & qui ſe trouve entre l'équateur ou la ligne équinoctiale & le pole. Les anciens y remarquerent ſept étoiles qu'ils nommerent *ſeptentriones*, c'eſt de-là qu'eſt venu à cette partie le nom de *ſeptentrion*, & celui de *ſeptentrional* à tout ce qui eſt tourné de ce côté-là. C'eſt le même conſtallation que les Aſtronomes appellent *la petite ourſe*, & le peuple *le chariot de ſaint Jacques*.

Comme le pole doit être un point fixe dans le ciel, & que cette conſtellation tourne avec le ciel autour du pole, on peut conclure qu'elle n'eſt pas préciſement au point du pole. On choiſit donc pour l'étoile du *nord* la derniere de la queue de la petite ourſe, parce qu'elle décrit le plus petit cercle, & eſt par conſéquent le plus voiſine du pole, qui doit être un point immobile au centre du cercle qu'elle décrit. Ce centre eſt le véritable *nord*. Le *nord*, moins proprement dit, eſt cette conſtellation que le peuple nomme *nord*; & on appelle *vent du nord* le vent qui vient de ce côté-là: le *nord* juſte & le midi juſte ſont diametralement oppoſés, & une ligne que l'on tireroit de l'un à l'autre eſt la méridienne. *Voyez* MERIDIEN.

On appelle encore *nord* tout ce qui eſt du côté du *nord*, depuis l'ouëſt juſqu'à l'eſt, c'eſt-à-dire depuis l'occident vrai juſqu'à l'orient vrai; mais les navigateurs diviſent ce demi-cercle en pluſieurs parties; premierement ils le diviſent en quatre, en plaçant le *nord-eſt* entre le *nord* & l'eſt; c'eſt-à-dire entre le vrai ſeptentrion & l'orient vrai; & le *nord-ouëſt*, entre le *nord* & l'ouëſt, c'eſt-à-dire entre le même ſeptentrion & l'occident vrai. Ils ſubdiviſent encore les eſpaces qui ſont entre l'ouëſt, le *nord-ouëſt*, le *nord*, le *nord eſt*, & l'eſt. . .

Quand les voyageurs, & le plus grand nombre des géographes après eux, diſent qu'un lieu eſt au *nord* de l'autre, ils parlent rarement avec aſſez de préciſion; ainſi il ne faut pas toujours l'entendre du vrai *nord*, mais du *nord* plus ou moins oriental ou occidental. (*D. J.*)

NORD, VENT DU (*Navigation.*) Le *nord* eſt le plage du pole boréal, & le *vent du nord* eſt celui qui ſouffle de ce côté; *nord-eſt*, nom de la plage qui eſt au milieu du *nord* & de l'*eſt*. Le vent qui ſouffle de cette plage porte le même nom; on l'appelle vulgairement *gelerae*, & en latin *areta*, *peliotes* ou *bora-peliotes*.

Nord-eſt, quart à l'eſt, plage qui décline de 33°, 45'. du *nord* à l'eſt: les latins appellent ce vent *meſaquilo*, *meſoboreas*, *ſupernas*.

Nord-Nord-eſt, plage qui décline de 22°, 30'. du *nord* à l'eſt; c'eſt auſſi le nom du vent qui ſouffle de ce côté-là.

Nord-nord-ouëſt, plage ſituée à 22°, 30'. du *nord* à l'ouëſt; le vent qui ſouffle de cette plage porte le même nom, & en latin celui de *circius*.

Nord-ouëſt, nom de la plage qui eſt entre le *nord* & l'ouëſt, & du vent qui ſouffle de cette partie du monde; on le nomme en latin *boreolybicas*. Il eſt humide & diſpoſe l'atmoſphere à la pluie. M. Wolf a obſervé dans une diſſertation ſur l'hiver de 1709, que ce vent donne le tems inconſtant du mois d'Avril.

Nord ouëſt, quart à l'oueſt. On appelle auſſi la plage & le vent qui décline de 33°, 45'. de l'ouëſt au *nord*. Ce vent eſt connu des latins ſous le nom de *meſagueſtes* ou *meſocoſtias*.

Nord-quart, nord-eſt. C'eſt la plage qui décline de 11°, 15'. du *nord* à l'eſt; on donne le même nom au vent qui ſouffle de cette plage, & qu'on nomme en latin *hypaquila*.

NORD, COMMERCE DU (*Commerce.*) On appelle le *commerce du nord*, celui qui ſe fait par les Anglois, les François, les Hollandois & autres nations, dans les parties les plus ſeptentrionales de la terre, comme le Norwege, Archangel, le Groenland, la Laponie, &c. on y comprend auſſi la mer Baltique.

NORDELLES, (*Géog.*) partie de le Suéde, qu'on nomme communément les *provinces du nord*, ou *Nordland*. Elles renferment la Geſtricie, l'Helſingie, le Medelpadie, l'Angermanie, la Bothnie, le Lapponie ſuédoiſe, le Jemptland & le Herudall. (*D. J.*)

NORDESTER, v. neut. (*Marine.*) ſe dit de l'aiguille aimantée, de la bouſſole, lorſqu'elle décline vers le nord-eſt, au lieu de marquer directement le nord *Voyez* DÉCLINAISON DE LA BOUSSOLE.

NORDHAUSEN, (*Géog.*) ancienne ville impériale d'Allemagne, dans le cercle de baſſe-Saxe, ſur la Hartz. Elle eſt ſous la protection de l'électeur de Saxe, & ſuit la confeſſion d'Ausbourg: elle a un conſeil ſouverain, & eſt dans un pays fertile, à 10 lieues S. O. de Dreſde. *Long.* 30. 42. *lat.* 51. 24. (*D. J.*)

NORDLINGEN, (*Géog.*) ville libre & impériale d'Allemagne dans la Suabe; elle eſt commerçante & proteſte la religion luthérienne. Ferdinand III, roi de Hongrie, la prit en 1634, & néanmoins il en uſa généreuſement, en le laiſſant jouir comme auparavant, du libre exercice de la religion, & de ſes autres priviléges. Elle eſt ſur l'Aigre, à 16 lieues N. O. d'Ausbourg, & S. O. d'Oetting. *Long.* 27. 52. *lat.* 48. 56. (*D. J.*)

NORDQUESTER, v. n. (*Marine.*) ſe dit de l'aiguille aimantée de le bouſſole, lorſqu'elle décline vers le nord-ouëſt, au lieu de marquer directement le nord. *Voyez* DÉCLINAISON DE LA BOUSSOLE. (*Q*)

NORDSTRAND ou NOORSTRAND, (*Géog.*) Ile du royaume de Danemark, dans le duché de Sleſwig, ſur le côte occidentale, vis-à-vis les préfectures de Fleusbourg & de Huſum: elle a été ſéparée en différens tems par de funeſtes inondations, qui l'ont peu à peu diminuée, & l'ont enfin ſubmergée en 1634, à quelques endroits près. Elle étoit peuplée d'environ huit mille habitans, & plus de ſix mille perſonnes furent noyées dans ce délaſtre. *Long.* 26 40. *lat.* 64. 36. (*D. J.*)

NORFOLCK, (*Géog.*) province maritime d'Angleterre, en diocèſe de Norwich, avec titre de duché. On lui donne 140 milles de tour, & environ un million cent quarante-huit mille arpens; elle eſt bornée au N. & à l'E. par l'Océan germanique. Son terroir eſt fort varié. Vers la mer c'eſt un pays plat qui abonde en blé,

ſes bois nourriſſent beaucoup de bétail, & ſes bruieres une infinité de moutons. Ses principales rivieres ſont l'Ouze, le Waveney, la Yare & Thyru. Son commerce conſiſte en blé, laine, miel & ſafran, dont le meilleur croît auprès de Walſingham. Il s'y trouve quantité de manufactures de différentes étoffes de laine. Ses villes abondent en harengs. Norwich en eſt la capitale. Entre les autres villes à marché, on compte principalement Lyn, Yarmouth, Thetford, Cattle, Riſing, *&c.*

Il faut dire ici, que *Walton Brieval*, évêque de Cheſter, étoit de la province de *Norfolck*, il mourut en 1664; mais il n'eſt connu célebre pendant ſa vie, par ſon édition de la bible Polyglotte, c'eſt-à-dire, en pluſieurs langues, qu'on appelle la *polyglotte* d'Angleterre. Il a mis à la tête de cette bible, des prolegomenes qui ſont beaucoup plus ſavans, plus étendus & plus exacts que ceux qui avoient paru juſqu'alors. Ces prolégomenes ont été imprimés ſéparément à Zurich en 1673. La diſſertation latine de M. Walton ſur les langues orientales, & ſur l'antiquité, l'autorité & l'uſage, tant des textes que des verſions qui ſe trouvent dans les polyglottes d'Eſpagne, de France & d'Angleterre, eſt un morceau précieux. Enfin, on remarque dans l'édition de la polyglotte du digne évêque de Cheſter, beaucoup de critique, de jugement, de ſcience & de modération.

Wharton (*Henri*) naquit auſſi dans cette province. Ses principaux ouvrages ſont un traité ſur le célibat du clergé; remarques ſur l'hiſtoire de la réformation de Burnet, en anglois. *Anglia ſacra, hiſtoria epiſcoporum londinenſium. Appendix ad hiſtoriam litterariam*, Guillelmi Cave & autres. On lui doit encore une bonne édition d'Uſſerius; il mourut à Londres en 1694 (*D. J.*)

NORIMON, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom qu'on donne au Japon à une eſpece de chaiſe à porteur, dont les habitans du pays ſe ſervent dans leur voyage. C'eſt une caiſſe quarrée, oblongue, aſſez grande pour qu'une perſonne puiſſe y être aſſiſe & même couchée; elle eſt fermée par un treillis de cannes entrelacées, & quelquefois vernies. Il y a de chaque côté une petite porte bâtie, & communément une fenêtre par-devant & par-derriere. Cette chaiſe eſt portée ſur des brancards par deux, quatre ou huit hommes, ſuivant la qualité des perſonnes.

NORIQUE, (*Géog. anc.*) en latin *Noricum*, grande contrée, ſituée entre le Danube & les Alpes. Le Danube qui la ſéparoit de l'ancienne Germanie, s'y trouva depuis exactement enclavé; ſes bornes étoient originairement le Danube du côté du nord; le mont Cetius à l'orient, les Alpes *Noriques* au midi, l'Inn à l'occident.

Il ne paroît pas qu'il ait été fait aucune diviſion du *Norique* avant l'empire de Conſtantin. Juſques-là il avoit été compris ſous une ſeule contrée, qui fut premierement le royaume *Norique*, & enſuite le pays ou la province *Norique*.

Lorſque le *Norique* eut ſecoué le joug des Romains, ſes limites furent tantôt plus étendues, tantôt plus reſſerrées; les Boiariens s'emparerent d'une partie du *Norique*; ce ne fut qu'aſſez tard que ce pays recouvra ſes premieres bornes, s'étendit juſques dans la Pannonie, & ſe trouva comprendre une grande partie de l'Autriche, de la Baviere, l'archevêché de Saltzbourg, avec la Styrie & la Carinthie.

Auguſte ayant conquis le *Norique*, le réduiſit en province romaine: dans la ſuite des tems, les Goths s'en emparerent. Après leur départ, ce pays fut expoſé aux incurſions de diverſes peuples. Les Suèves, les Rogiens, les Hérules, *&c.* y partagerent ſucceſſivement les dépouilles des Romains. Odoacre, roi des Hérules, ayant chaſſé les Rogiens, régna quelque tems dans le *Norique*; mais vaincu à ſon tour par Théodoric, roi des Oſtrogots, il fut contraint de lui céder une partie du pays dont il fut dédommagé par une portion de l'Italie & de la Rhétie. On croit que ce fut lui qui appella dans le *Norique* les Bourgnons, qui avoient déja pénétré dans la Vindélicie.

De tout tems cette contrée a été célébre par ſes excellentes mines de *fer*. Horace dit par cette raiſon, *noricus enſis*: on lit auſſi ſouvent dans les médailles *noricum ferrum*. Enfin, S. Severin fut le premier apôtre du *Norique* dans le cinquieme ſiecle. (*D. J.*)

NORKOPING, *ou* NORKOEPING, (*Géog.*) en latin moderne *Norkopia*, ville de Suède, dans l'Oſtrogothie, entre Sudercoëping & Nicoëping, ſur le bord d'un grand étang, qui a ſa décharge aſſez près de cette ville; & dont les eaux vont ſe rendre dans le golfe Beswiken.

Le mot de *Norkoping* veut dire, *marché du nord*, parce que cette ville eſt ſituée dans la partie ſeptentrionale de l'Oſtrogothie; elle eſt à 28 lieues S. O. de Stockholm. *Long.* 35. 15. *lat.* 58. 28. (*D. J.*)

Banck (*Laurent*) né à *Norkoping*, & mort en 1662, fut profeſſeur en Juriſprudence à Fenecker, après les voyages en pluſieurs pays de l'Europe: on remarque entre ſes livres, celui de la cote *de la chancellerie romaine*, dont il donna une nouvelle édition. On ſait que ce livre fut imprimé à Rome en 1514, à Cologne en 1515, à Paris en 1520 & en 1545; à Fenefort en 1618, à Bois-le-Duc en 1664: enfin, on ne ſauroit croire combien de fois ce livre ſingulier a été imprimé depuis. L'inquiſition d'Eſpagne & de Rome l'ont condamné, en ſuppoſant que les hérétiques l'avoient corrompu. (*D. J.*)

NORMAL, adj. (*Géom.*) une ligne *normale*, en Géométrie, eſt ce que l'on appelle autrement & plus ordinairement une *perpendiculaire*. *Voyez* PERPENDICULAIRE.

NORMANDIE, (*Géog.*) belle & grande province de France, avec titre de duché; c'eſt l'un de ſes plus importans gouvernemens généraux, par ſa ſituation ſur la mer océane, dans le voiſinage de l'Angleterre au ſeptentrion, & dont elle n'eſt ſéparée que par le canal de la Manche. Elle eſt bornée à l'orient, par la Picardie & l'Ile de France; au midi, par la Beauſſe, le Perche & le Maine; & au couchant, par la Bretagne. Elle a environ 60 lieues du levant au couchant, depuis Aumale juſqu'à Valognes: ſa largeur du midi au ſeptentrion, eſt de trente lieues, depuis Verneuil-ſur-l'Aure, juſqu'à la ville d'Eu & Tréport. Son circuit eſt d'environ 240 lieues, dont la plus grande partie eſt en côtes de mer; mais particulierement le Cotantin qui avance dans la mer en maniere de péninſule.

Ce pays du tems des empereurs Romains, faiſoit partie de la Gaule celtique ou lyonnoiſe; enſuite les Francs ayant conquis les Gaules, ce même pays fit partie du royaume de Neuſtrie ſous les rois Mérovingiens, ſous les Carlovingiens: après le partage fait entre les enfans de Louis le Débonnaire, cette province demeura à Charles la Chauve, roi de la France occidentale; Charles le Simple ſon petit-fils, fut obligé de la céder en propriété à Rollon, chef des Normands ou Danois. Les ſucceſſeurs de ce Rollon furent ſi puiſſans, que Guillaume, duc de *Normandie* deſcendit en Angleterre & y fut couronné roi. Enfin, Philippe Auguſte ſe rendit maître de la *Normandie* l'an 1203 ſur Jean-Sans-terre, & la réunit à la couronne. Depuis ce tems-là, quelques-uns des rois de France juſqu'à la fin du quatorzieme ſiecle, donnerent à leur fils-aîné le titre de duc de *Normandie*, juſqu'à ce que celui de Dauphin ait prévalu.

Cette province eſt une des plus riches, des plus fertiles, & des plus commerçantes du royaume; elle eſt auſſi celle qui donne le plus de revenu au roi. Il n'y croît preſque point de vin, mais on y fait beaucoup de cidre & de poiré. Elle eſt arroſée de pluſieurs rivieres, dont les principales ſont l'Orne, la Touque, la Rille, l'Eure, la Dive & la Seine. Les prairies & les pâturages en ſont admirables; la mer y eſt très-poiſſonneuſe, & le poiſſon en eſt excellent.

Il ſe fait beaucoup de ſel blanc dans l'Avranchin, le Cotantin & le Beſſin, dont on tire les beurres du pays. Il s'y trouve pluſieurs mines de fer, & quelques-unes de cuivre; les verreries y ſont en grand nombre; ſon principal commerce conſiſte en laines, draperies, toiles, pêche, *&c.*

La *Normandie* comprend ſous la métropole de Rouen, ſix évêchés; l'on compte dans ſes ſept diocèſes 80 abbayes, & 4280 paroiſſes. Les pairies & duchés de cette province qui ſubſiſtent, ſont Eu, Aumale, Elbeuf & Harcourt.

Je n'entrerai point dans le gouvernement civil & militaire de ce pays, encore moins dans les détails particuliers; on a ſur tout cela, une deſcription hiſtorique & géographique en deux volumes *in-4°.* avec figures; je dirai ſeulement que c'eſt la province du royaume qui a produit le plus de gens d'eſprit & de goût pour les Sciences. (*D. J.*)

NORMANDS, (*Hiſt. mod.*) peuples de la Scandinavie & des bords de la mer Baltique, qui ravagerent la France & l'Angleterre pendant le neuvieme ſiecle. On les appelloit *Normands*, hommes du nord, ſans diſtinction, comme nous diſons encore un général les corſaires de Barbarie. Voici le récit de leurs incurſions d'après l'illuſtre auteur moderne de l'hiſtoire générale: il me procure ſans ceſſe des tableaux intéreſſans pour embellir l'Encyclopédie.

Les *Normands* trop nombreux pour leur pays, n'ayant à cultiver que des terres ingrates, manquant de manufactures & privés des arts, ne cherchoient qu'à ſe répan-

pandre loin de leur patrie. Le brigandage & la piraterie leur étoient néceſſaires, comme le carnage aux bêtes féroces. Dès le quatrieme ſiecle, ils ſe mêlerent aux flots des autres barbares qui portoient la déſolation juſqu'à Rome & en Afrique.

Charlemagne prévit avec douleur les déſaſtres que ces peuples feroient un jour, & les ravages qu'ils exerceroient; il ſongea à les prévenir. Il fit conſtruire des vaiſſeaux qui reſteroient toujours armés & équipés; il forma à Boulogne un des principaux établiſſements de ſa marine, & il y releva l'ancien phare qui avoit été détruit par le tems: mais il mourut, & laiſſa dans la perſonne de Louis le Débonnaire un ſucceſſeur qui n'hérita pas de ſon génie; il s'occupa trop de la réforme de l'égliſe, peu du gouvernement de ſon état, s'attira la haine des eccléſiaſtiques, & perdit l'eſtime de ſes ſujets. A peine fut-il monté ſur le trône en 814, que les *Normands* commencerent leurs courſes. Les forêts dont leur pays étoit hériſſé, leur fourniſſoit aſſez de bois pour conſtruire leurs barques à deux voiles & à rames. Environ cent hommes tenoient dans ces bâtimens, avec leurs proviſions de biere, de biſcuit de mer, de fromage & de viande ſalée. Ils côtoyoient les terres, deſcendoient où ils ne trouvoient point de réſiſtance, & retournoient chez eux avec leur butin, qu'ils partageoient enſuite ſelon les lois du brigandage, ainſi qu'il ſe pratique en Barbarie.

Dès l'an 843, ils entrerent en France par l'embouchure de la riviere de Seine, & mirent la ville de Rouen au pillage. Une autre flotte entra par la Loire, & dévaſta tout juſqu'en Touraine; ils commencerent en eſclavage les hommes, ils partagerent entr'eux les femmes & les filles, prenant juſqu'aux enfans pour les élever dans leur métier de pirates. Les beſtiaux, les meubles, tout étoit emporté. Ils vendoient quelquefois ſur une côte ce qu'ils avoient pillé ſur l'autre. Leurs premiers gains exciterent la cupidité de leurs compatriotes indigens. Les habitans des côtes germaniques & gauloiſes ſe joignirent à eux, ainſi que tant de renégats de Provence & de Sicile qui ſervi ſur les vaiſſeaux d'Alger.

En 844, ils couvrirent la mer de navires; on les vit deſcendre preſqu'à-la-fois en Angleterre, en France & en Eſpagne. Il faut que le gouvernement des François & des Anglois fût moins bon que celui des Mahométans qui regnoient en Eſpagne; car il n'y eut nulle meſure priſe par les François ni par les Anglois pour empêcher ces irruptions; mais en Eſpagne les Arabes garderent leurs côtes, & repouſſerent enfin les pirates.

En 845 les *Normands* pillerent Hambourg, & pénétrerent avant dans l'Allemagne. Ce n'étoit plus alors un ramas de corſaires ſans ordre: c'étoit une flotte de 600 bateaux qui portoit une armée formidable. Un roi de Dannemark, nommé Erie, étoit à leur tête. Il gagna deux batailles avant que de ſe rembarquer. Ce roi des pirates après être retourné chez lui avec les dépouilles allemandes, envoia en France un des chefs des corſaires, à qui les hiſtoriens donnent le nom de Regnier. Il remonta la Seine avec 120 voiles, pilla Rouen une ſeconde fois & vint juſqu'à Paris. Dans de pareilles invaſions quand la foibleſſe du gouvernement n'a pourvu à rien, la terreur du peuple augmente le péril, & le plus grand nombre fuit devant le plus petit. Les pariſiens qui ſe défendirent dans d'autres tems avec tant de courage, abandonnerent alors leur ville, & les *Normands* n'y trouverent que des maiſons de bois qu'ils brûlerent. Le malheureux roi Charles le Chauve, retranché à Saint Denis avec peu de troupes, au lieu de s'oppoſer à ces barbares, acheta de 10 mille 500 marcs d'argent (qui reviendroient à 525 mille livres de notre monnoie, à 50 livres le marc), la honte qu'ils daignerent faire. On lit avec pitié dans nos auteurs, que pluſieurs de ces barbares furent punis de mort ſubite pour avoir pillé l'égliſe de S. Germain-des-Prez; mais les peuples, ni leurs ſaints ne ſe défendirent: mais les vainqueurs ſe donnent toujours la honteuſe conſolation de ſuppoſer des miracles opérés contre leurs vainqueurs. Mais il eſt vrai que les excès auxquels ils ſe livrerent, leur cauſerent la diſſenterie & autres maladies contagieuſes.

Charles le Chauve en achetant ainſi la paix ne faiſoit que donner à ces pirates de nouveaux moyens de faire la guerre, & s'ôter celui de la ſoutenir. Les *Normands* ſe ſervirent de cet argent pour aller aſſiéger Bourdeaux qu'ils pillerent; pour comble d'humiliation & d'horreur, un deſcendant de Charlemagne, Pepin roi d'Aquitaine, n'ayant pû leur réſiſter, s'unit avec eux, & alors la France vers l'an 848, fut entierement ravagée. En un mot, les *Normands* formés de tout ce qui ſe joignit à eux, déſolerent l'Allemagne, la Flandre & l'Angleterre. Nous avons vu dans ces derniers tems des armées de cent mille hommes pouvoir à peine prendre deux villes après des victoires ſignalées; tant l'art de fortifier les places & de préparer des reſſources a été perfectionné. Mais alors des barbares combattant d'autres barbares déſunis, ne trouvoient après le premier ſuccès preſque rien qui arrêtât leurs courſes. Vaincus quelquefois, ils reparoiſſoient avec de nouvelles forces.

J'ai dit que les *Normands* déſolerent l'Angleterre. On prétend qu'en 850, ils remonterent la Tamiſe avec trois cent voiles. Les Anglois ne ſe défendirent guere mieux que les Francs, ils ayerent, comme eux, leurs vainqueurs. Un roi nommé Ethelbart, ſuivit le malheureux exemple de Charles le Chauve. Il donna de l'argent, le même faute eut le même puniton. Les pirates ſe ſervirent de ces argent pour mieux ſubjuguer le pays, ils conquirent la moitié de l'Angleterre. Il falloit que les Anglois nés courageux, & défendus par leur ſituation, euſſent dans leur gouvernement des vices bien eſſentiels, puiſqu'ils furent toujours aſſujettis par des peuples qui ne devoient pas aborder impunément chez eux. Ce qu'on raconte des horribles dévaſtations qui déſolerent cette île, ſurpaſſa encore ce qu'on vient de voir en France. Il y a des tems où la terre entiere n'eſt qu'un théâtre de carnage; & ces tems ſont trop fréquens. Enfin Alfred monta ſur le trône en 872, battit les Danois, ſut négocier comme combattre, & ſe fit reconnoître unanimement pour roi par les mêmes Danois qu'il avoit vaincus.

Godefroi, roi de Dannemark, à qui Charles le Gros céda enfin une partie de la Hollande en 882, pénetra de la Hollande en Flandre; les *Normands* paſſerent de la Somme à la Loire ſans réſiſtance, & arriverent par eau & par terre devant Paris en 885.

Les pariſiens qui pour lors s'étendoient à l'irruption des barbares, n'abandonnerent point la ville comme auparavant. Le comte de Paris, Odon ou Eudes, que ſa valeur éleva depuis ſur le trône de France, mit dans la ville un ordre qui anima les courages, & qui leur tint lieu de tours & de remparts. Sigefroy chef des *Normands* preſſa le ſiege avec une fureur opiniâtre, mais non deſtituée d'art. Les *Normands* ſe ſervirent du bélier pour battre les murs; ils firent breche, & donnerent trois aſſauts. Les pariſiens les ſoutinrent avec un courage inébranlable. Ils avoient à leur tête non-ſeulement le comte Eudes, mais encore leur évêque Gozlin, qui chaque jour après avoit donné la bénédiction à ſon peuple, ſe montroit ſur la breche, le caſque en tête, un carquois ſur le dos & une hache à la ceinture, & ayant planté la croix ſur le rempart, combattoit à ſa vue. Il paroît que cet évêque avoit dans la ville autant d'autorité pour le moins que le comte Eudes, puiſque ce fut à lui que Sigefroy s'étoit d'abord adreſſé pour entrer par ſa permiſſion dans Paris. Ce prélat mourut de ſes fatigues au milieu du ſiege, laiſſant une mémoire reſpectable & chere: car s'il arma des mains que la religion réſervoit ſeulement au miniſtere de l'autel, il les arma pour cet amas même & pour ſes citoyens, dans la cauſe la plus juſte & pour la défenſe la plus néceſſaire, qui eſt toujours au deſſus des lois. Ses confreres ne s'étoient armés que dans des guerres civiles, & contre des chrétiens. Peut-être, ajoute M. de Voltaire, ſi l'apothéoſe eût été à quelques hommes, auſſi-il mieux valu mettre dans le ciel ce prélat qui combattit & mourut pour ſon pays, que tant d'hommes obſcurs dont la vertu, s'ils en ont eu, n'a été pour le moins inutile au monde.

Les *Normands* tinrent la ville aſſiégée une année & demie, les pariſiens éprouverent toutes les horreurs qu'entraînent dans un long ſiege la famine & la contagion qui en ſont les ſuites, & ne furent point ébranlés. Au bout de ce tems, l'empereur Charles le Gros, roi de France, parut enfin à leur ſecours ſur le mont de Mars, qu'on appelle aujourd'hui *Montmartre*; mais il n'oſa point attaquer les *Normands*: il ne vint que pour acheter encore une trave honteuſe. Ces barbares quitterent Paris pour aller aſſiéger Sens & piller la Bourgogne, tandis que Charles elle dans Mayence aſſembler ce parlement, qui lui ôta un trône dont il étoit ſi peu digne.

Les *Normands* dans leurs dévaſtations ne forcerent perſonne à renoncer au Chriſtianiſme. Ils étoient à-peu-près tels que les Francs, les Huns, les Alains; les Huns, les Heroles qui, en cherchant au IV. ſiecle de nouvelles terres, loin d'impoſer une religion aux Romains, s'accommoderent eſſément de la leur: ainſi les Turcs, en pillant l'empire des Califes, ſe ſont ſoumis à la religion mahométane.

Enfin Rollon ou Raoul, le plus illuſtre de ces brigands du nord, après avoir été chaſſé du Dannemark, ayant raſſemblé en Scandinavie tous ceux qui voulurent s'attacher à ſa fortune, tenta de nouvelles aventures, & fonda l'eſpérance de ſa grandeur ſur la foibleſſe de l'Europe.

tope. Il aborda d'abord en Angleterre, où ſes compatriotes étoient déja établis; mais après deux victoires inutiles, il tourna du côté de la France, que d'autres *Normands* avoient ruinée, mais qu'ils ne ſavoient pas aſſervir.

Rollon fut le ſeul de ces barbares qui ceſſa d'en mépriſer le nom, en cherchant un établiſſement fixe. Maître de Rouen, au lieu de la détruire, il en fit relever les murailles & les tours. Rouen devint ſa place d'armes; de-là il voloit tantôt en Angleterre, tantôt en France, faiſant la guerre avec politique comme avec fureur. La France étoit expirante ſous le regne de Charles le Simple, roi de nom, & dont la monarchie étoit encore plus démembrée par les ducs, par les comtes & par les barons ſes ſujets, que par les *Normands*. Charles le Simple offrit en 912 à Rollon ſa fille & des provinces.

Rollon demanda d'abord la Normandie; & on fut trop heureux de la lui céder. Il demanda enſuite la Bretagne ou diſputa; mais il fallut la céder encore, avec des clauſes que le plus fort explique toujours à ſon avantage. Ainſi la Bretagne, qui étoit tout-à-l'heure un royaume devint un fief de Neuſtrie; & la Neuſtrie, qu'on s'accoutuma bien-tôt à nommer *Normandie*, du nom de ſes uſurpateurs, fut un état ſéparé, dont les ducs rendoient un vain hommage à la couronne de France.

L'archevêque de Rouen n'eut pas de peine à perſuader à Rollon de ſe faire chrétien: ce prince embraſſa volontiers une religion qui affermiſſoit ſa puiſſance.

Les véritables conquérans ſont ceux qui ſavent faire des lois. Leur puiſſance eſt ſtable: les autres ſont des torrens qui paſſent. Rollon puiſible, fut le ſeul légiſlateur de ſon tems dans le continent chrétien. On ſait avec quelle inflexibilité il rendit la juſtice. Il abolit le vol chez les Danois qui n'avoient juſqu'alors vécu que de rapine. Long-tems après lui, ſon nom prononcé étoit un ordre aux officiers de juſtice d'accourir pour réprimer la violence: & de-là, dit on, eſt venu cet uſage de la clameur de *haro* ſi connue en Normandie. Le ſang des Danois & des Francs mêlé enſemble, produiſit enſuite dans ce pays ces héros qu'on a vu conquérir l'Angleterre, Naples & Sicile.

Le lecteur curieux trouvera dans le recueil de l'académie des belles-Lettres, *tome XV. & XVII. in-4°.* de plus grands détails ſur les incurſions des *Normands* en France, & ce qui eſt plus important, ſur les cauſes de la facilité qu'ils rencontrerent à la ravager. (*D. J.*)

NORRKA, (*Hiſt. nat. Minéralogie.*) c'eſt le nom que les Suédois donnent à une pierre compoſée de mica, de quartz & de grenat, c'eſt-à-dire de *ſchoerl*. Cette pierre eſt d'un gris plus ou moins foncé; & les grains de grenats ou de *ſchoerl* qui entrent dans ſa compoſition ſont plus ou moins ſenſibles à la vue; on en fait de meules pour les moulins. Il paroît que cette pierre eſt une variété de celles à qui en françois on donne le nom générique de *granite*. *Voyez Peſſai d'une nouvelle Minéralogie* publiée en ſuédois en 1730. (—)

NORTGAW *ou* NORTGOW, (*Géog.*) contrée d'Allemagne, aujourd'hui nommée communément le *haut-palatinat du Rhin*, ou le *palatinat de Bavière*, en allemand *Oberpfaltz*. Le nom de *Nortgaw* ou *Nortgow* n'eſt plus d'uſage.

NORTHAMPTON, (*Géogr.*) ville d'Angleterre, capitale du Northamptonshire, avec titre de comté. Elle fut brûlée en 1695, mais on la rebâtit plus belle qu'auparavant. Elle eſt preſqu'au centre de l'Angleterre, ſur le Neu, à 45 milles N. O. de Londres. *Long.* 16. 40. *lat.* 52. 12.

Parker (*Samuel*) naquit dans cette ville en 1640, fut nommé évêque d'Oſford par le roi Jacques II, & mourut en 1686. C'étoit un rigide anglican qui portoit extrêmement haut l'autorité du ſouverain. Ses ouvrages en général ſont pleins d'imagination & de plaiſanteries peu convenables dans des matieres ſérieuſes. Dans un de ſes diſcours ſur la croyance des Apôtres; que le regne de Jeſus-Chriſt ſeroit temporel, il s'exprime en ces termes: „ „S. Jean étoit trop en faveur pour ne pas ſe flatter de devenir au moins premier ſecrétaire d'état. Les femmes „ comptoient auſſi de n'avoir pas peu de part au gouvernement, comme il paroît par la femme du vieux „ Zébédée. Les uns ſe propoſoient de reſter à la cour, „ & les autres viſoient aux intendances de province. Celui-ci comptoit d'avoir la Judée, & celui-là la Galilée, après qu'Hérode & Pilate ſeroient dépouillés de leur charge; & le modeſte de la troupe bornoit apparemment ſon ambition à devenir lord-maire, de Capernaüm „.

Wooſton (*Thomas*) né à *Northampton* en 1669, employa malheureuſement ſon ſavoir & ſon eſprit à attaquer les principes de la foi. Il eſt fameux par ſes ſix diſcours ſur les miracles de Jeſus-Chriſt, qu'il s'eſt efforcé de détruire, en les faiſant corriger comme de pures allégories. La cour du banc du roi le condamna en 1729, à l'amende de 25 livres ſterling pour chaque diſcours, un an de priſon, & à donner caution de ſa bonne conduite à l'avenir: mais n'ayant point ſatisfait à cette ſentence, & ayant au contraire mis au jour une défenſe de ſes diſcours, étant en priſon, il y mourut en 1733, à 63 ans, du rhume épidémique qui courut cette année dans preſque toute l'Europe.

Les ſavans qui ont le mieux réfuté les ouvrages de *Wooſton*, ſont M. Gibſon, évêque de Londres; M. Swalbrook, évêque de Lichfield & de Covantry; M. Sherlock, évêque de Bangoo, & le docteur Wads. (*D. J.*)

NORTHAMPTONSHIRE, (*Géog.*) province maritime d'Angleterre, dans le diocèſe de Peter-boroug. Elle a 120 milles de tour, & contient environ 550 mille arpens. C'eſt une des meilleures provinces d'Angleterre, des plus peuplées & des plus fertiles. Elle abonde en blé & en bétail. Ses principales rivieres ſont l'Ouſe, le Wéland & le Neu, qui ont toutes trois leur ſource dans ce comté. *Northampton* en eſt la capitale.

Entre les illuſtres ſavans qu'a produits cette province, je ne dois pas oublier de nommer Mrs. Freind, Wilkins & Whitby.

Freind (*Jean*) naquit en 1675, & fut tout enſemble habile médecin, écrivain poli, & homme d'état. Tous ſes ouvrages ont été aſſemblés à Londres en 1733, *in-folio*. Il mourut dans cette capitale en 1728, premier médecin de la reine d'Angleterre, à l'âge de 53 ans, pour avoir pris une triple doſe d'*hiera picra Galeni*, impatient de la durée d'une fievre ſimple qu'il voulut trop tôt guérir, n'ayant pas le tems d'être malade.

Whitby (*Daniel*) naquit vers l'an 1638, & fut un fameux théologien de l'égliſe anglicane. Ses deux principaux ouvrages ſont des *Commentaires ſur le nouveau Teſtament*, en 2 vol. *in-fol.* & ſon *Examen* des Variantes du docteur Mill. Il mourut en 1726, à 88 ans.

Wilkins (*Jean.*) évêque de Cheſter, naquit en 1614. Il épouſa la ſœur de Cromwel en 1656, & laiſſa de ſon mariage une fille qui devint la femme de Tillotſon archevêque de Cantorbery, & l'un des plus dignes prélats du monde. M. Wilkins eſt illuſtre par ſes vertus, par ſes talens pour la prédication, par ſes lumieres en Théologie, & dans pluſieurs parties des Mathématiques. C'eſt chez lui que ſe tinrent les premieres aſſemblées de la ſociété royale. Ses ſermons; ſon traité de la providence & de la priere; ſes deux livres ſur les devoirs & ſur les principes de la religion naturelle, *&c.* ſe réimpriment toujours. Ses œuvres philoſophiques ont été recueillies en 1708 *in 4°.* & on y a mis à la tête la vie de l'auteur. Il mourut de la pierre en 1672. (*D. J.*)

NORTHEIM, (*Géog.*) ville d'Allemagne, au duché de Brunſwick-Lunebourg. Elle a reçu ſon nom des comtes de *Northeim*, du domaine deſquels elle a autrefois fait partie. La religion proteſtante s'établit dans cette ville l'an 1539. Elle eſt ſituée entre les rivieres de Rhume & de Leine. *Long.* 27. 45. *lat.* 51. 52. (*D. J.*)

NORTHUMBERLAND, (*Géog.*) province maritime & ſeptentrionale d'Angleterre, dans le diocèſe de Durham, & qui confine à l'Ecoſſe. Elle a 143 milles de tour, & contient environ un million 370 mille arpens. Elle eſt fertile en mines de charbon & de plomb. Sa ville capitale eſt Newcaſtle.

Il faut bien que je diſe un mot de Jean Scot ou plutôt de *Jean Duns*, puiſque ſelon la plupart des hiſtoriens, il étoit natif de Douſton, dans le *Northumberland*, quoique d'autres lui donnent pour lieu de ſa naiſſance le village de Duns, en Ecoſſe, ſur la frontiere d'Angleterre; opinion que ſon nom rend la plus vraiſſemblable, & que le ſurnom de *ſcot*, qui veut dire *écoſſois*, confirme encore.

Quoi qu'il en ſoit, il étoit né vers la fin du xiij. ſiecle, & mourut à Cologne au commencement du xiv. en 1308. Il entra fort jeune dans le couvent des freres Mineurs de Newcaſtle, en Angleterre; fit ſes études, & profeſſa la Théologie à Oxford. Il vint enſuite à Paris, y prit des degrés, & fit des leçons publiques de Philoſophie & de Théologie.

La ſubtilité de ſon eſprit qui lui fournit les moyens d'établir le contraires de ce que S. Thomas d'Aquin avoit ſoutenu dans les choſes qui n'intéreſſent point la Foi, lui fit donner le nom de *docteur ſubtil*. Il fut celui de *docteur très-réſolutif* à la hardieſſe avec laquelle il avançoit continuellement des ſentimens nouveaux, qu'il n'étoit jamais embarraſſé de ſoutenir. Il faut convenir qu'il trouvoit pour cela de grands ſecours dans toutes

ces

ces ergoteries qu'il emprunta des nominaux, & qu'il ſe rendit propres par l'uſage qu'il en fit.

Quoiqu'il ſoit mort à l'âge de 33 ou 34 ans, il n'a pas laiſſé d'écrire un grand nombre d'ouvrages, dont l'édition complette faite à Lyon en 1639, eſt en 12 volumes *in-fol.* Il n'eſt pas poſſible d'en lire douze pages; car qui peut entendre un jargon qui conſiſte en formalités, matérialités, entités, identités, virtualités, eccéités, & mille autres termes barbares, nés du cerveau du docteur ſubtil? (*t*)

On le regarde communément comme l'auteur de la pieuſe opinion de l'immaculée conception de la Vierge. Il paroît du moins certain qu'il eſt le premier qui l'ait enſeignée publiquement dans l'univerſité de Paris. (*D. J.*)

NORTHUMBRIE. (*Géog.*) C'eſt ainſi qu'on appelloit, par exemple du tems d'Alfred, le pays qui étoit au nord de la riviere d'Humber, juſqu'à la muraille de Grsham, qui alloit du frith de Dumbriton juſqu'au Forth. Tout ce pays-là compoſoit l'ancien royaume des *Northumbriens*, & ſe diviſoit en deux parties; la Deerie & la Bernicie. La premiere s'étendoit de l'Humber à la Tyn, & la ſeconde de la Tyn à la muraille.

NORWEGE, TERRE ROUGE DE, (*Hiſt. nat.*) eſpece de terre bolaire, d'un rouge jaunâtre, qui ſe trouve près de Bergen, en Norwege; elle n'eſt point onctueuſe, eſt très-légere, ce qui doit faire ſoupçonner qu'elle eſt calcaire. On la regarde comme un abſorbant & alexipharmaque. Wormius l'appelle *terra anti-ſcorbutica*.

On appelle *pierre de Norwege* une eſpece de marbre rouge qui vient de Suede. *Voy.* OCLAND, MARBRE D'.

NORWEGUE. (*Géog.*) Les François diſent & écrivent *Norwége* ou *Norvège*, royaume d'Europe, dans la Scandinavie, entre la Suede & la mer, ſur laquelle il eſt peaché en forme d'une côte de baleine. Il s'étend du midi au nord, depuis le 59e degr. juſqu'au 72e. de *latit.* & depuis le 26e. degr. juſqu'au 52e. de *longit.* On lui donne environ 400 lieues de côtes, & 75 de largeur.

Son nom eſt formé de *nord* & de *weg*, chemin du nord; & il a reçu vraiſſemblablement ce nom de ſa ſituation vers le pole arctique. Les Latins l'ont nommé *Nortwoannia*, du nom de ſes peuples connus ſous celui de *Normanni* qui ſignifie *hommes du nord*. Les anciens l'ont appellé *Nerigon*. Les Sitbons qui l'habiterent originairement, ont long-tems vécu ſans lois & ſans religion.

Les hiſtoriens font commencer la ſucceſſion chronologique des rois du *Norwegue* vers le milieu du 8. ſiecle, par Harald; & pluſieurs continuent cette ſucceſſion juſqu'en 1387, que ce royaume fut incorporé à celui de Danemarck. Il eſt gouverné par un vice-roi qui a un pouvoir abſolu, & qui réſide à Berghen capitale du royaume.

Le froid eſt extrême en *Norwegue*, & le terrein infertile, ſablonneux, plein de cailloux; outre que les rochers, les bois, & les montagnes en occupent la plus grande partie; tout ce qu'on en peut tirer, & qui fait tout le commerce de la *Norwegue*, conſiſte en mâts de vaiſſeaux, en poix, en goudron, en fourrures, & en poiſſon ſalé.

La ſtérilité qui rend les pays mépriſables, ſervit autrefois à la gloire de celui-ci; puiſqu'elle fut la cauſe des fameuſes irruptions de la plupart de ſes habitans ſur les côtes de la Prize & des îles britanniques, & comme la baſe de leurs conquêtes & de leur établiſſement dans une des meilleures provinces de France: à quoi on peut ajouter le grand nom que leurs deſcendans ſe ſont fait en Europe, ſous celui de *Normands*, par leurs exploits en Angleterre, en France, & juſque dans l'Italie & dans la Grece.

Aujourd'hui les habitans de *Norwegue* paſſent pour être forts, vigoureux, groſſiers & bons matelots. Les Lapons qui habitent la partie la plus ſeptentrionale de ce royaume, & par conſéquent du continent de l'Europe, ſont petits, mal-faits & à demi-ſauvages.

Le roi Olaüs, ſurnommé le *ſaint*, y établit le Chriſtianiſme dans le 11. ſiecle, par la force & la violence; & quel chriſtianiſme encore, mêlé de ſuperſtition & d'ignorance barbare! Enfin on reçut la religion luthérienne dans *Norwegue* en 1525.

On diviſe ce royaume en *Norwegue* propre, & en ſes dépendences. La *Norwegue* propre comprend quatre gouvernemens généraux; qui ſont celui d'Aggerhus, de Berghen, de Dronthеim, & de Wardhus. Les dépendances de la *Norwegue* ſont l'Iſlande & l'île de Faro. *Long.* 26 52. *lat.* 59. 72. (*D. J.*)

NORWICH, (*Géog.*) ville d'Angleterre, capitale de la province de Norfolck, avec un évêché ſuffragant de Cantorbery. Il y a une manufacture d'étoffes qui la rend très-floriſſante. Elle eſt au centre de la province, au confluent de Wincſter & de la Yare, à 16 lieues N. E. de Cambridge, 23 S. E. de Lincoln, 30 N. E. de Londres. *Long.* ſelon Street, 19. 45. 45. *lat.* 52. 44. (*D. J.*)

NORTWICH, (*Géog.*) petite ville, à marché, d'Angleterre, dans le Cheſhire, ſituée ſur la riviere de Weever, & remarquable par ſes mines de ſel.

NOSOLOGIE, (*Médec. Pathолog.*) partie de la Pathologie, qui comme ſon nom l'indique, eſt particuliérement employée à différer ſur la maladie en général, abſtraction faite des ſymptomes & des cauſes. *Voy.* PATHOLOGIE. Ce *mot* eſt formé de deux mots grecs, νοσος *maladie* & λογος *diſcours*. On ne peut connoître & claſſer les maladies que par les ſymptomes; le genre de connoiſſance qu'on acquiert par les cauſes, eſt toujours incertain, parce qu'il eſt fondé ſur les raiſonnemens qui varient autant qu'il y a d'êtres raiſonneurs. Nous croyons donc qu'on doit confondre la *noſologie* avec la ſymptomatologie. *Voyez ce mot &* PATHOLOGIE; & dans la diviſion des maladies évites de tirer ſes ſignes caractériſtiques de la cauſe, du ſiege, de la durée, du nom, des ſujets, *&c.* qui peuvent changer, ſans que la maladie ceſſe d'être la même, pour n'avoir égard qu'au concours, à la multiplicité, à l'ordre & à la marche des ſymptomes; ſemblables au botaniſte qui ſe tromperoit groſſierement, s'il vouloit fonder ſon ſyſtême & des claſſes de Botanique ſur la texture intime des plantes, qu'on ne découvre qu'à l'aide d'un microſcope, & que ſouvent on imagine, ſur le lieu, le pays de leur naiſſance, ſur leur durée plus ou moins longue, *&c.* Il ne peut propoſer une méthode ſolide & facile à ſaiſir que ſur la forme appareute des fruits, des fleurs ou des feuilles; l'aſpect varié & conſtant des phénomenes ou ſymptomes frappe ſeul les yeux du *noſologiſte*, ſi ne voit que rarement la partie qu'on croit le ſiege du mal, & les cauſes éloi-

(*t*) Jean Scot Cordélier, ſurnommé le Docteur ſubtil, eſt ſi connu dans le monde littéraire, qu'il ſeroit inutile de rapeller l'eſtime qu'ont fait de tout tems de ſa doctrine, non ſeulement un grand nombre d'académies & univerſités, qui le font toujours fait une gloire d'avoir une Chaire à *y* le profeſſer; mais même l'Egliſe catholique, qui a fait entendre dans pluſieurs Conciles avec toute la rigueur poſſible les ouvrages de ce *ſubtil* docteur profeſſeur, ſans y avoir jamais pû trouver une ſeule propoſition, par lui ſoutenue, qui n'eût une parfaite cohérence avec ſa pieuſe doctrine. Il n'en faut pas d'avantage pour qualifier le docteur ſubtil, ſans rapporter ce qu'en a dit Ambroiſe Catharin de l'illuſtre ordre de S. Dominique: *Scati laus quanta ſit in Eccleſia, & meriti ſibi pravo oſſicii munere non conſpicuum. . . . . Inquiſitor maximus veritatis, redargutor ſolſitatis, vere area. . .* Voltaigne l'appelle *lima verbiſti*, & Jules Scaliger *Cos ingeniorum*. Sans citer ici les éloges que lui ont donné dans leurs écrits, d'une gloire immortelle Rodolphe Mocrice Archevêque de Tours, l'auteur Paul, Jean Pic de la Mirandole, Sabellic Bernardin Carini, nous nous contenterons de rapporter le témoignage de célébre Cardinal Hoſius qui en réfutant les erreurs de Brencius, prouvoit ſur la queſtion: *ſi la meſſe célébrée par un mauvais prêtre vaut autant qu'une célébrée par un bon*, après avoir cité pluſieurs Docteurs, que la doctrine de Scot lui ſuffiſoit, pour la décider, & confondre l'adverſaire, nous pouvons à ce ſujet répeter ici ce que Bonaman écrivit du docteur ſubtil dans les termes.

Si fas eſt homini Deum tenere,
Beata religio, dauſque dictum.

D'après cela quelle impreſſion peuvent faire dans l'eſprit des hommes ſages, les médiſances & calomnies inventées par les hérétiques, pour rendre odieux le nom d'un docteur catholique tel que fut Scot, grand défenſeur de la vérité évangélique, le perſide & faux évêque Jean Bale, cet auteur impur, connu bien la force de ſes argumens. C'eſt pour cela qu'il l'appella dans ſes centuries *Papiſtarum literatum*, & l'hérétique Jean Cay d'Oxford *Sphinx & portentum*, en pouvant trouver le moyen de ſecouer ces épithetes ſi piquant de vérités qu'il ſoutient malgré lui dans les ouvrages du docteur ſubtil. Qu'importe qu'il ſe ſoit ſervi de certains mots peu latins comme ſont ceux *d'idearité, materialité, actualité, entité* & autres ſemblables, s'il n'y avoit que ceux-là, pour bien exprimer ces idées préciſes & abſtraites qui faiſoient quelquefois le ſujet des matieres philoſophiques qu'il traitoit. Mais eſt-ce que d'autres excellens auteurs ne s'étoient pas ſervi avant lui de ces termes? S. Thomas part. 1. quæſt. 40. art. 1. a employé le mot *identitas*. quæſt. 4. art. 1. celui *d'actualitas*. quæſt. 66. art. 1. celui *d'ipſeitas*, qu'on trouve encore dans S. Auguſtin lib. 1. de Gen. cap. 15. en effet à nous formons de l'adjectif *ſpirituel* le ſubſtantif *ſpiritualité*, comme l'on a toujours fait, même de nos jours, pour exprimer un attribut qui convient aux hommes, & aux anges; nous pourrons par la même raiſon de mot *material*, former celui de *materialité*, pour exprimer un attribut qui convient aux choſes matérielles. Il ne paroît donc pas que le docteur ſubtil mérite une générale déſapprobation, pour s'être quelquefois ſervi de termes abſtraits dans ſes ouvrages. (*M*)

gnées, & jamais la cauſe prochaine. C'eſt en ſuivant la marche que Newton indique au phyſicien, en paſſant de l'analyſe à la ſynthèſe, en remontant des effets connus par l'obſervation aux cauſes, en pénétrant des choſes connues aux inconnues, des faits conſtatés à ceux qui ſont incertains, qu'on vient à bout de former & d'affermir la chaîne des connoiſſances humaines.

Cette façon de procéder préſentée par Félix Plater, recommandée & louée par Sydenham, Nenter & Baglivi, ſuivie par Morton, Muſgrave, a été adoptée nommément par l'illuſtre auteur de la *Pathologie méthodique* dans la diſpoſition de ſes claſſes de maladie auxquelles nous renvoyons le lecteur, & à l'*article* MALADIE *de ce Dictionnaire*, où l'on a donné un extrait de cet excellent Ouvrage.

NOSTOCH, ſ. m. (*Botan.*) eſpece de mouſſe membraneuſe, un peu onctueuſe, d'un verd pâle, inſipide au goût. Cette mouſſe croît & s'étend le long des prés & de leurs bords herbeux; elle ſe montre ſur-tout au ſoleil levant dans l'équinoxe du printems, & celui de l'automne, après les pluies; bien-tôt après elle ſe ſéche.

Le nom bizarre de *noſtoch* lui vient de Paracelſe, qui la regardoit comme une vapeur ſubtile, exhalée du cœur de la terre, & qui s'épaiſſiſſoit ſur ſa ſurface par la chaleur de l'air; mais le *noſtoch* n'a point cette origine, c'eſt un corps herbacé, d'une figure irréguliere, d'un verd brun, un peu tranſparent, & tremblant au toucher comme une gelée; ce corps ne ſe fond cependant pas entre les doigts, on a quelque peine à le déchirer comme ſi c'étoit une feuille, & néanmoins on n'y voit ni fibres, ni nervures. On le trouve ſur divers terreins, mais principalement ſur des ſables, ſur des allées de jardin, & après de grandes pluies d'été. Il ſe conſerve tant que le tems eſt humide, ſe deſſeche & perit par le vent & le ſoleil.

On n'a pas ſoupçonné d'abord que ce pût être une plante. Il venoit ſubitement, par une eſpece de miracle, ou de la terre ou même du ciel; on l'appelloit *flos terræ*, *flos cœli*, *exilfolium*; & il a tiré de l'obſcurité de ſon origine cet avantage, qu'on a cru qu'il contenoit l'eſprit univerſel deſtiné à la tranſmutation des métaux en or. M. Magnol de Montpellier & M. de Tournefort ont été les premiers qui ont oſé le ranger parmi les plantes. M. de Reaumur en a eu peu plus approfondi le caractere. Il a trouvé que le *noſtoch* eſt une feuille qui boit très-rarement l'eau; quand elle s'en eſt abreuvée, elle paroît dans ſon état naturel; hors de-là, elle ſe pliſſe, ſe chiffonne; de-là vient qu'elle ſemble naître ſubitement, & preſque miraculeuſement après la pluie.

M. Geoffroi avoit cru y remarquer des racines, M. de Reaumur s'eſt aſſuré qu'il n'en a point. Ayant obſervé ſur la ſurface de quelques *noſtochs*, en certains tems, une infinité de petits grains ronds de différentes groſſeurs, qu'il ſoupçonna pouvoir être la ſemence de la plante, il en ſema dans des vaſes, & en effet les graines leverent, mais jamais il ne vit nulle apparence de racines aux petits *noſtochs* qu'il en tiroit; il a remis dans le vaſe ces feuilles naiſſantes, qui étoient la plante entiere, du côté oppoſé à celui où elles étoient d'abord, & d'où ſeroient ſorties leurs racines, mais elles n'en végéterent pas plus mal, du-moins ne périſſoient-elles pas.

Si le *noſtoch* eſt ſans racines, il végete donc à la maniere des plantes marines qui n'en ont point, & qui s'imbibent, par tous les pores de leur ſubſtance, d'une eau qui les nourrit. Ces plantes-là n'en manquent jamais, ou bien que le *noſtoch* en manque ſouvent; & apparemment il ne croît que dans les tems où il eſt ſuffiſamment abreuvé, & croît toûjours à chaque fois qu'il l'eſt. M. de Reaumur prétend avoir obſervé qu'il peut croître au-moins pendant un an: cette obſervation eſt bien douteuſe; ce qui eſt sûr, c'eſt que quelquefois le *noſtoch* ne paroît que comme une feuille applatie, & d'autres fois cette feuille eſt friſée & goudronnée. Il eſt bien ſingulier que nous ne ſachions rien de plus ſur le *noſtoch*; & qu'après avoir débité tant de fauſſes merveilles de ſes vertus, on ſoit venu juſqu'à ne le plus regarder. (*D. J.*)

NOTA, ſ. m. (*Commerce.*) terme latin dont on ſe ſert ſouvent dans le Commerce. Il ſignifie une *obſervation*, une *remarque* qu'il faut faire aux endroits d'un compte, d'un regiſtre, d'un journal, d'un mémoire, d'une facture, *&c.* où l'on voit écrit en marge le mot *nota*, comme quand un article a été mal porté, une ſomme tirée autrement qu'il ne faut, un endroit obſcur & mal exprimé, ou quelqu'autre défaut ou faute qu'on veut faire corriger.

On met auſſi quelquefois le *nota* pour obliger à faire attention aux choſes qu'on croit importantes, & dont on veut ſe ſouvenir. *Dictionnaire de Commerce.*

NOTABLE, CONSIDÉRABLE, DE QUELQUE CONSIDÉRATION, (*Hiſt. mod.*) En Angleterre, lorſque quelqu'un laiſſe en mourant, hors du diocèſe où il meurt, des biens meubles ou immeubles montans au-moins à la valeur de cinq livres, ce qui s'appelle un *bien notable*, ce n'eſt point à l'évêque dans le diocèſe duquel il eſt mort qu'appartient la vérification du teſtament, attendu qu'il ne peut pas étendre ſa juriſdiction hors des limites de ſon diocèſe, mais à l'archevêque de la province. *Voyez* VÉRIFICATION.

NOTAIRE, ſ. m. (*Juriſprudence.*) en latin *notarius*, *libellio*, *tabellarius*, *tabellio*, *amanuenſis*, *actuarius*, *ſcriba*, &c. eſt un officier dépoſitaire de la foi publique, qui garde les actes & minutes des actes que les parties paſſent devant lui.

Le titre de *notaire* étoit inconnu chez les Juifs & chez pluſieurs autres peuples de l'antiquité. La plûpart des conventions n'étoient alors que verbales, & l'on en faiſoit la preuve par témoins; ou ſi l'on rédigeoit le contrat par écrit, il ne tiroit ordinairement ſon authenticité que de la ſignature ou ſceau des parties, & de la préſence d'un certain nombre de témoins qui, pour plus de ſûreté, appoſoient auſſi leurs ſceaux.

Il y avoit pourtant certains actes qui étoient reçus par un ſcribe ou écrivain public, ou qui étoient cachetés du ſceau public.

La loi de Moïſe n'avoit ordonné l'écriture que pour l'acte de divorce, lequel, ſuivant ſaint Auguſtin, *liv. XIX. ch. xxvj*, contre Fauſtus, devoit être écrit par un ſcribe ou écrivain public.

Il eſt parlé dans *Jérémie*, *ch. xxxij. ℣.* 10. d'un contrat de vente qui fut fait double, l'un qui demeura ouvert, l'autre qui fut plié, cacheté & ſcellé, puis remis entre les mains d'un tiers en préſence de témoins; ce double, ſuivant Vatable, tenoit lieu d'original, & étoit cacheté du ſceau public, *annulo publico*. Vatable ajoute que quand il y avoit conteſtation en juſtice pour raiſon d'un tel acte, les juges n'avoient égard qu'à celui qui étoit cacheté; qu'on retint ou ne ſe ſervit point de tabellions en ce tems-là, mais que les contractans écrivoient eux-mêmes le contrat & le ſignoient avec les témoins. Il dit pourtant enſuite que quelquefois on ſe ſervit d'écrivains ou tabellions publics; & n'eſt ainſi qu'il explique ce paſſage: *linguæ meæ calamus ſcribæ velociter ſcribentis.*

Les ſcribes chez les Juifs étoient de trois ſortes: les uns, qu'on appelloit *ſcribes de la loi*, écrivoient & interprétoient l'Ecriture; d'autres, que l'on appelloit *ſcribes du peuple*, étoient de même que chez les Grecs une certaine claſſe de magiſtrature; d'autres enfin, dont la fonction avoit un peu plus de rapport à celle de *notaires*, étoient proprement les greffiers ou ſecrétaires du conſeil, leſquels tenoient lieu de *notaires* en ce qu'ils recevoient & cachetoient les actes qui devoient être munis du ſceau public.

Ariſtote, *liv. VI. de ſes polit. ch. viij*, faiſant le dénombrement des officiers néceſſaires à une cité, y met celui qui reçoit les ſentences & contrats dont il ne fait qu'un ſeul & même office; il convient néanmoins qu'en quelques républiques ces offices ſont ſéparés, mais il les conſidere toûjours comme n'ayant qu'un même pouvoir & autorité.

Les Athéniens paſſoient auſſi quelquefois leurs contrats devant des perſonnes publiques que l'on appelloit comme à Rome *argentarii*; c'étoient des banquiers & changeurs qui faiſoient trafic d'argent, & en même tems ſe mêloient de négocier les affaires des particuliers.

Chez les Romains, ceux à qui ces argentiers faiſoient prêter de l'argent, reconnoiſſoient avoir reçu la ſomme, quoiqu'elle ne leur eût pas encore été payée, comptée & délivrée; ils écrivoient le nom du créancier & du débiteur ſur leur livre qui s'appelloit *kalendarium*, lequel étoit public & faiſoit foi en juſtice, & cette ſimple inſcription ſur ce livre étoit ce qu'ils appelloient *litterarum ſeu nominum obligatio*.

Cette façon de contracter avoit ceſſé d'être en uſage dès le tems de Juſtinien, comme il eſt marqué au commencement du titre 22. des *inſtitutes de litter. oblig.*

Ils étoient obligés de communiquer ces livres à tous ceux qui y avoient intérêt, parce que leur miniſtere étoit public, comme le remarque M. Cujas; & s'ils le refuſoient, on les y contraignoit *actione in factum prætoria*, qui avoit été introduite ſpécialement contre eux à cet effet, comme dit M. Colombet en ſes *paratitles ff. de edendo* M. Cujas, *ad leg. XL. ad leg. equil. lib. III. Pauli ad edict.* dit que ſi, ſavoir par l'argentier de repréſenter ſes livres, quelqu'un perdoit ſon procès, l'argentier étoit tenu de l'indemniſer du principal & des frais

frais, mais l'argentier n'étoit tenu de montrer à chacun que l'endroit de ſon regiſtre qui le concernoit, & non pas tout le regiſtre entier.

Tout ce qui vient d'être dit avoit lieu auſſi contre les héritiers quoiqu'ils ne fuſſent pas argentiers, ſur quoi il faut voir au digeſte le titre *de edendo*, & la novelle 136. *de argentariis contractibus*.

La forme requiſe dans ces livres étoit que le jour & le conſulat, c'eſt-à-dire, l'année où l'affaire s'étoit faite y fût marquée.

Ceux qui avoient remis leur argent en dépôt avoient un privilege ſur les biens des argentiers, mais il n'y avoit point de ſemblable privilege pour ceux qui avoient donné leur argent, afin qu'on le fît profiter & pour en tirer intérêt, comme il eſt décidé dans la loi *ſi ventri ff. de rebus auctoris. jud. poſſid.*

Pancirol. *var. queſt. lib. I. ch. XXXV.* prétend que ſi on ajoutoit foi à leurs regiſtres, ce n'étoit par comme Accurſe a prétendu parce qu'ils étoient choiſis & nommés par le peuple, mais parce que leur fonction étoit d'elle-même toute publique, *& ob publicam cauſam*, étant d'ailleurs permis à tout le monde de l'exercer.

Everhard, *de fide inſtrum. cap. 3. n.* 34. prétend au contraire qu'il y avoit deux ſortes d'argentiers, les uns établis par la ville en certain lieu où chacun pouvoit ſûrement porter ſon argent, d'autres qui faiſoient commerce de leur argent pour leur compte. Il y a apparence que les premiers étoient les ſeuls dont ces regiſtres fiſſent une foi pleine & entiere, ceux-là étant les ſeuls qui fuſſent vraiment officiers publics.

Les argentiers pouvoient exercer leur commerce par leurs enfans & même par leurs eſclaves; ceux-ci pouvoient auſſi exercer en leur nom juſqu'à concurrence de leur pécule, mais les femmes n'y étoient pas reçues.

Il paroît au ſurplus que les argentiers ne recevoient pas indifféremment toutes ſortes de contrats, mais ſeulement ceux qui ſe faiſoient pour prêt de part ou autre négociation d'argent.

En effet, il y avoit chez les Romains, outre les argentiers, pluſieurs autres perſonnes qui recevoient les contrats & autres actes publics; ſavoir, des *notaires*, tabellions, & autres perſonnes.

Les fonctions des *notaires* & tabellions ont tant de connexité avec celles de greffier, que dans les lois romaines ces termes *ſcriba & tabularii* ſont communément joints enſemble, comme on voit au code *de tabulariis, ſcribis & logographis*; & quoique dans l'uſage le terme de *ſcriba* ſe prenne ordinairement pour greffier, & *tabularius* pour tabellion, il eſt néanmoins certain que dans les anciens teſtes le terme de *ſcriba* comprend auſſi tous les praticiens en général, & particulierement les tabellions auſſi-bien que les greffiers, témoin la vingt-unieme épître de Caſſiodore, *lib. XII. variar.* écrite au ſcribe de Ravenne, où l'on voit qu'il étoit à-la-fois greffier & tabellion: auſſi dans le *vetus gloſſarium, tabularius ſive tabellio dicitur ſcriba publicus*; le terme de *tabularius* eſt auſſi ſouvent pris pour greffier.

Pour ce qui eſt de la qualité de *notaire*, elle étoit commune chez les Romains à tous ceux qui dérivoient ſous autrui, ſoit les ſentences, ſoit les contrats, ſuivant ce que dit Lampride dans la vie d'Alexandre Severe, où il rapporte qu'un notaire, *notarium*, qui avoit falſifié un jugement rendu dans le conſeil de l'empereur, fut banni après avoir eu les nerfs des doigts coupés, afin qu'il ne pût jamais écrire.

Loyſeau tient que par le terme de *notaire* on entendoit proprement ceux qui recevoient & faiſoient le plumitif des ſentences ou contrats, & que l'on diſtinguoit des ſcribes & tabellions par le titre d'*exceptores*; on comprenoit même ſous ce terme *notaires* ceux qui recevoient les contrats ſous les tabellions, & en général tous ceux qui avoient l'art & l'induſtrie d'écrire par notes & abréviations: *notas qui didicerunt propriis notarii appellantur*, dit ſaint Auguſtin, *lib. II. de doctrinâ chriſt.* Ces notes n'étoient point compoſées de mots écrits en toutes lettres, une ſeule lettre exprimoit tout un mot, ou ſe ſervoit même de ſignes particuliers que Juſtinien dit avoir été appellés de ſon tems *ſignes*, dont il fut obligé de défendre l'uſage à cauſe de diverſes interprétations qu'on leur donnoit. Ces ſortes de notes furent appellées *notes de Tyron*, du nom de celui qui en introduiſit l'uſage à Rome. Tyron étoit un affranchi de Ciceron auquel il a adreſſé pluſieurs de ſes épîtres, qui s'adonna à écrire en figures qui n'étoient caracteres d'aucune langue connue. Il ne fut pas le premier inventeur de cette maniere d'écrire, car elle venoit des Grecs; mais il y ajouta pluſieurs choſes de ſon invention, & la perfectionna: c'eſt pourquoi on appella *notes de Tyron* tous les caracteres ſemblables. Gruter a donné des principes pour déchiffrer ces ſortes d'écritures; & M. l'abbé Carpentier a donné un alphabet tironien pour le déchiffrement d'un manuſcrit du tems de Charlemagne, écrit en notes de Tyron, qui eſt à la bibliotheque du roi.

Cet art d'écrire en notes n'eſt point venu juſqu'à nous, il en eſt cependant reſté des veſtiges en la chancellerie de Rome où l'on délivre des ſignatures pleines d'abréviations; c'eſt peut-être auſſi de-là qu'eſt venu l'invention de l'écriture par chiffres.

On appella donc *notaires* à Rome ceux qui avoient l'art d'écrire par notes & abréviations; & comme on s'adreſſoit à eux pour recevoir toutes ſortes d'actes, c'eſt de-là que le nom de *notaire* eſt demeuré aux officiers publics qui exercent la même fonction.

Les *notaires* romains étoient auſſi appellés *curſores*, à cauſe de la rapidité avec laquelle ils écrivoient.

Il étoit d'uſage à Rome de faire apprendre aux jeunes gens, & principalement aux eſclaves qui avoient de l'intelligence, cet art d'écrire en notes, afin qu'ils ſervîſſent de clercs aux greffiers & tabellions.

Tous les ſcribes publics, ſoit greffiers, tabellions ou *notaires*, étoient même au commencement des eſclaves publics, c'eſt-à-dire appartenant au corps de chaque ville qui étoient employés à faire ces ſortes d'expéditions, afin qu'elles ne coutaſſent rien au peuple: cela étoit ſi ordinaire alors, qu'en la loi derniere au code de *ſervis reipublicæ* on met en queſtion ſi l'eſclave d'une cité ou république ayant été affranchi, & ayant depuis continué l'exercice du notariat de cette ville, n'avoit pas dérogé à ſa liberté.

Comme les eſclaves chez les Romains étoient dans le domaine du maître, qui pouvoit les vendre & aliéner, M. Paſquier tient que c'eſt de-là qu'en France les tabellionnés ſont auſſi réputés domaniaux.

C'eſt auſſi de-là, ſelon Loyſeau, que nos *notaires* ſe mettent encore ſtipulans & acceptans pour les parties; ce qu'ils n'auroient pas pû faire dans l'origine s'ils n'euſſent été eſclaves publics, étant une regle de droit que perſonne ne peut ſtipuler pour autrui, de laquelle regle néanmoins étoient excepés les eſclaves, leſquels pouvoient ſtipuler & acquérir pour leur maître: ſi c'étoit un eſclave commun à pluſieurs, il pouvoit ſtipuler pour chacun d'eux; & ſi c'étoit un eſclave public, c'eſt-à-dire appartenant à une ville, il pouvoit ſtipuler pour chaque habitant, comme il paroît par pluſieurs lois du *digeſte*.

Mais il faut bien prendre garde que les eſclaves qui, dans ces premiers tems, faiſoient la fonction de *notaires* à Rome, ne peuvent être comparés aux *notaires* d'aujourd'hui: en effet, ils n'étoient point officiers en titre, ils n'étoient proprement que les clercs des tabellions, & leurs écritures n'étoient point authentiques, ce n'étoient que des écritures privées.

Bien-loin que la fonction de tabellion & de *notaire* eût quelque choſe d'ignoble; chez les Romains, on voit que les patrons ſe faiſoient un devoir & un honneur de recevoir les contrats de leurs clients.

En effet, les PP. Carrou & Rouillé dans leur grande *hiſtoire romaine, liv. I. p.* 66. de l'édition de 1725, remarquent, d'après Plutarque & Denis d'Halicarnaſſe, que *les plus riches & les plus nobles citoyens* eurent le nom de *patrons*; que par-là ils tinrent un rang mitoyen entre les ſénateurs & la plus vile populace; que les patrons ſe chargerent de ſoutenir & de protéger chacun certain nombre de familles du plus bas peuple, de les aider de leur crédit & de leur bien, & de les affranchir de l'oppreſſion des grands; que *c'étoit aux patrons de dreſſer les contrats de leurs clients*, de démêler leurs affaires embrouillées, afin de ſubvenir à leur ignorance contre les ruſes de la chicane.

Si le commiſſaire de la Mare, qui a parlé de l'origine des *notaires* en ſon *traité de la police*, n'eſt pas été pouſſé de quelque jalouſie contre les *notaires*, il n'auroit pas manqué de rapporter ce trait d'hiſtoire qui juſtifie que la fonction de recevoir des contrats a toujours été regardée comme importante & honorable, & que l'on a mal-à-propos comparé les clercs des greffiers & tabellions romains avec les *notaires* d'aujourd'hui, qui n'ont rien de commun avec eux que le nom.

Auſſi voit-on que les empereurs Arcadius & Honorius défendirent de prendre des eſclaves pour remplir les fonctions de greffier & de *notaire*, de ſorte que depuis ce tems on les éliſoit dans les villes, de même que les juges; c'eſt pourquoi ces fonctions de *notaire* étoient alors comptées entre les charges municipales.

Les *notaires*, greffiers & autres praticiens étoient du nombre des miniſtres, des magiſtrats, ils faiſoient néanmoins un ordre ſéparé de celui des miniſtres inférieurs, appellés *appariteurs*: la fonction des greffiers & de *no-*

taires étoit estimée beaucoup plus honorable, parce que les actes publics étoient confiés à leur fidélité.

Les fonctions de *notaire* étoient exercées gratuitement, comme des charges publiques & ordinaires, que chaque honnête citoyen exerçoit à son tour; aussi étoient-elles regardées comme si onéreuses, que plusieurs, pour les éviter, quittoient les villes & s'en alloient à la guerre, ou bien se faisoient officiers domestiques de l'empereur, ce qu'il fallut enfin défendre par une loi expresse.

Il ne faut pas confondre les *notaires* des Romains avec d'autres officiers, appellés *actuarii seu ab actis*; chaque gouverneur en avoit un près de lui, pour recevoir & registrer les actes de juridiction volontaire, tels que les émancipations, adoptions, manumissions, & singulierement les contrats & testamens qu'on vouloit insinuer, publier & registrer, qui est ce que l'on appelloit *mettre apud acta*.

Le pouvoir des tabellions & *notaires* étoit grand chez les Romains, de même que parmi nous. Justinien, dans la loi *jubemus* au code *de sacrosanctis eccl.* les appelle *judges curiales*; ils sont en effet tout-à-la fois la fonction de greffiers & de juges; & dans quelques provinces de France, ils ont conservé l'usage de mettre qu'ils ont jugé & condamné les parties à remplir leurs conventions: Cassiodore, en sa formule des *notaires*, élève même ceux-ci beaucoup au-dessus des juges, en ce que ces derniers ne font que juger les procès, au-lieu que les *notaires* les préviennent, & qu'il n'y a pas d'appel de leurs jugemens.

On voit dans la *novelle* 44. que la méthode des Romains, *par rapport aux actes* qu'ils passoient devant *notaires*, étoit que le *notaire* ou clerc du tabellion écrivoit d'abord l'acte en note; cette minute ou projet de l'acte s'appelloit *schedæ*, l'acte n'étoit point obligatoire ni parfait jusqu'à ce qu'il eût été écrit en toute lettre, & mis au net ce que l'on appelloit *in purum seu in mundum*, rédiger. Cette opération qui revient assez à ce que nous appellons *grosse des contrats*, se faisoit par les tabellions, & s'appelloit *completio contractus*: c'est pourquoi, en la loi *contractus* du code *de fide instrum.* il est dit que les parties pouvoient se retracter jusqu'à ce que le contrat fût mis au net & confirmé par la souscription des parties.

Cette souscription n'étoit pas de leur seing manuel de leur nom; elle consistoit à écrire au-bas du contrat que les parties l'avoient pour agréable, & accordoient ce qui y étoit contenu; & à l'égard de leur seing, appellé *signum*, ce n'étoit autre chose que l'apposition de leur sceau ou cachet particulier, dont ils usoient communément outre la souscription.

Lorsque les contractans ne savoient pas écrire, un ami étoit reçu à souscrire pour eux, ou bien le tabellion; celui-ci ne souscrivoit pas le contrat, il falloit seulement qu'il l'écrivît tout-au-long, il n'étoit pas non plus nécessaire que les témoins souscrivissent l'acte; il suffisoit de faire mention de leur présence, excepté dans les donations faites par l'empereur qu'ils devoient souscrire.

Ce que les parties & les témoins souscrivoient & scelloient de leurs sceaux n'étoit pas la note ou minute de *notaire*, c'étoit la grosse, appellée *completionem*. En effet, suivant la loi *contractus*, il eût été inutile de signer une *schedæ*, puisqu'elle n'étoit point obligatoire: d'ailleurs le tabellion délivroit sa grosse sans être tenu d'en faire registre ni de conserver ensuite la note sur laquelle il avoit expédié la grosse, ensorte que cette note n'étoit plus regardée que comme un brouillard inutile; car ce que l'on appelloit en droit *breves*, *brevia*, *brevicula*, n'étoient point les notes & minutes des obligations, mais seulement des notes particulieres écrites brievement.

Tous ces usages passerent dans les Gaules avec la domination des Romains.

Les formules de Marculphe & celles qui ont été depuis recueillies par les plus célebres auteurs contiennent divers contrats, où il est fait mention qu'un *notaire* a été appellé pour les écrire, mais tous ne sont conçus qu'en terme d'écriture *privée*, on y trouve même la formule de l'acte d'apport, par lequel la magistrat sur le requisitoire des parties ordonnoit que des écritures seroient registrées *apud acta*, pour les rendre authentiques & exécutoires.

Il y avoit aussi des *notaires* en France dès le commencement de la monarchie: le roi avoit ses *notaires* ou secrétaires qui expédioient les actes de sa chancellerie.

Les évêques, les abbés, les comtes étoient obligés d'avoir aussi leur *notaire*, comme il paroît par un capitulaire de Charlemagne de l'an 805.

Mais on passoit alors peu d'actes par écrit; l'ignorance étoit si grande, que peu de personnes savoient écrire; la plûpart des conventions n'étoient que verbales; pour y donner plus de force, on les faisoit en présence de témoins.

Lorsqu'il s'agissoit d'actes importans, que l'on vouloit rédiger par écrit, on les passoit assez ordinairement en présence & sous l'autorité des comtes ou des évêques, & il est à croire que les *notaires* de ceux-ci étoient employés à écrire les actes; mais ils ne recevoient point comme officiers publics, ils prêtoient seulement leur main, soit comme secrétaires de celui en présence duquel on contractoit, soit comme personnes versées dans l'écriture, & l'acte ne tiroit sa force & son authenticité que du sceau qui y étoit apposé, & de la présence des témoins que l'on y appelloit.

Le savant P. Mabillon, dans son *traité de la diplomatique*, dit qu'après une exacte recherche dans les plus célebres bibliotheques, tant du royaume que des pays étrangers, il n'a trouvé aucun contrat passé devant *notaires* comme officiers publics avant l'année 1270.

On tient communément que ce fut sous Louis qui érigea les *notaires* en titre d'office, & que les premiers de cette espece furent les soixante *notaires* qu'il créa pour le châtelet de Paris. *Voyez* NOTAIRES AU CHATELET. (*A*)

NOTAIRES, *par rapport au contrôle des actes*, l'une des qualités les plus essentielles des *actes*, des *contrats*, des *obligations*, étant d'avoir une *date* fûre, constante & authentique; & l'un des principaux devoirs des *notaires* étant de la leur assurer, il ne sera pas inutile de rappeller ici les principes d'une matiere aussi intéressante, & d'une utilité si générale pour la société.

Une loi qui porte sur les opérations les plus importantes de la société, puisqu'elle intéresse toutes les conventions qui se font entre citoyens; une loi qui n'est pas seulement une *formalité* embarrassante par elle-même, mais que la nécessité des ressources a rendue une *imposition* considérable, dont les actes & contrats se trouvent chargés, est, sans contredit, l'une des matieres qui méritent le plus d'être connues, développées, approfondies par ceux qui paient, par ceux qui reçoivent, par ceux qui gouvernent. C'est le seul moyen de faire reconnoître aux redevables ce qu'ils doivent, & pourquoi; d'apprendre à ceux qui sont chargés de la perception, quelles sont les bornes dans lesquelles ils doivent se renfermer, & de remettre sous les yeux du gouvernement le véritable esprit des lois faites ou à faire.

Le contrôle peut être envisagé, 1°. en général; 2°. relativement aux actes sur lesquels il porte; 3°. en lui-même comme formalité & comme imposition; 4°. dans son administration.

Le contrôle dont il est ici question, considéré en général, peut l'être dans la *définition* & dans son *établissement*.

Dans sa définition, c'est une formalité qui a pour objet de constater la *date* des conventions, d'assurer l'authenticité des actes, & de prévenir les effets de la surprise, de la négligence & de la mauvaise foi. Le droit ajouté à la formalité, n'en constitue point l'utilité; mais il ne la détruit pas.

L'origine d'une formalité si nécessaire pour la société, remonte bien plus haut que les édits & les déclarations qui ont établi le contrôle des actes proprement dit. Il ne faut pas s'arrêter aux mots; les idées seules méritent de nous occuper.

Le contrôle a existé dès le moment que la supercherie s'est introduite dans la société, & que les hommes ont eu respectivement intérêt de s'en garantir.

La simplicité des mœurs, la pureté des cœurs, le peu d'importance des affaires, la facilité de la plûpart des conventions, la rareté de quelques autres, & plus que tout le reste, la bonne foi des premiers âges, ont d'abord rendu les conventions *verbales* les plus communes, & les seules nécessaires. Ces conventions ne se passoient même qu'entre les parties intéressées. Elles se firent alors mutuellement les unes aux autres: elles convinrent ensuite d'appeller des témoins, premiere origine du contrôle.

A ces témoins, on ajouta la sureté des écrits, qui contrôlerent la preuve *testimoniale*, & qui furent eux-mêmes contrôlés par l'établissement d'officiers publics, qui fussent être d'autant plus surement les dépositaires des intentions de chaque partie, qu'ils y seroient d'un tiers desintéressés.

Mais comme les *notaires* mêmes, & tous ceux qui furent successivement autorisés à recevoir les conventions des parties, eurent besoin d'être surveillés, la justice du

la loi fut encore obligés de venir au ſecours des uns, & de s'armer contre l'injuſtice des autres. Les papier & parchemin *timbrés*, les droits de *ſceau*, les notaires en *ſecond* dans certains lieux, & dans d'autres les *témoins* ajoutés aux notaires mêmes, ont été ſucceſſivement employés pour remplir l'objet que l'on s'étoit propoſé; & ce ſont, à proprement parler, autant de droits de contrôle, qui, ſous différentes dénominations, ont le même objet & la même utilité que le *contrôle* des actes proprement dit.

Celui-ci conſidéré dans ſon établiſſement, a deux époques différentes, ſuivant la forme dans laquelle ces actes ſe trouvent rédigés.

Il a été établi par édit du mois de Mars 1693 pour les actes paſſés pardevant *notaires*, greffiers & autres perſonnes publiques autoriſées à paſſer, à recevoir, à rédiger les actes & conventions des parties.

Par la déclaration du 14 Juillet 1705, pour les actes paſſés ſous *ſignature privée*, on ſent aſſez que ſans ce dernier établiſſement, le premier ſeroit devenu illuſoire pour un très-grand nombre de conventions.

On dit les *notaires*, à l'exception de ceux de la ville de Paris; car ils ont été exemptés du droit & de la formalité du contrôle par une déclaration, & puis aſſujettis par autre déclaration, enfin rétablis dans leur exemption, dont on les a laiſſés jouir juſqu'à préſent par différentes conſidérations *pécuniaires* & *politiques*, dont on aura ailleurs occaſion de rendre compte.

On dit les *greffiers*, lorſqu'ils ſortent des bornes de leurs fonctions ordinaires, qui ſont d'écrire les jugemens émanés d'une juriſdiction involontaire & forcée, pour écrire & rédiger les conventions, les déciſions libres & volontaires que leur dictent les parties; ils auroient ſans cela ſans ceſſe abuſé de la loi qui diſpenſe du contrôle les actes judiciaires, c'eſt-à-dire, que ſe font en juſtice réglée. Ces article eſt de la plus grande importance dans la matiere dont il eſt ici queſtion. Tout acte juridique eſt inconteſtablement exempt du contrôle, tant pour le droit, que pour la formalité; mais tout acte ceſſe d'être juridique, & devient extrajudiciaire, dès qu'il eſt émané de la volonté des parties, ſans que le juge intervienne comme juge, ni le greffier comme miniſtre établi pour écrire les jugemens. Toutes ces diſtinctions ſont très eſſentielles, mais en même tems fort délicates & très-difficiles à ſaiſir: on y reviendra plus d'une fois dans le cours des obſervations que l'on donnera ſur la matiere dont il eſt ici queſtion.

Quant aux actes ſous ſeing privé qui ne ſauroient être produits en juſtice ſans être contrôlés, il faut en excepter les lettres-de-change de place en place & les billets ſimples à ordre ou au porteur, non entre toutes perſonnes, mais ſeulement entre marchands, négocians & gens d'affaires, encore eſt-il néceſſaire que ce ſoit pour raiſon de leur commerce réciproque. Ces derniers mots ſont extrêmement importans, parce que dans tous autres cas les négocians, marchands & gens d'affaire rentrent dans l'ordre général des citoyens, & leurs engagemens dans la claſſe ordinaire des conventions.

Si l'on veut, après avoir conſidéré le contrôle dans ſa définition & dans ſon établiſſement, le regarder par rapport aux actes ſur leſquels il porte, on verra que ces actes eux-mêmes peuvent être enviſagés relativement; 1°. à la matiere; 2°. à la nature des conventions; 3°. aux différens objets qu'ils renferment; 4°. à la forme dans laquelle ils peuvent être rédigés; 5°. au nombre des *parties* qui peuvent s'y trouver intéreſſées; 6°. aux droits & à la formalité auxquels ils ſont aſſujettis, ou dont ils ſont exempts.

La matiere des actes ne ſauroit être que laïque ou civile, eccléſiaſtique ou bénéficiale: mais comme ces derniers ont été traités plus favorablement que les autres, il eſt eſſentiel de bien connoître ce qui les caractériſe, de ne pas confondre les actes que font les Eccléſiaſtiques avec ceux qui ſe font en matiere eccléſiaſtique, puiſque c'eſt la *choſe* & non l'homme, le bénéfice & non tel ou tel bénéficier, que l'on a voulu favoriſer.

Relativement à la nature des conventions que les actes & contrats peuvent renfermer, il ſeroit impoſſible de les prévoir & de les énoncer toutes expliciteement; mais toutes les clauſes dont un acte quelconque peut être ſuſceptible, pourroient implicitement ſe trouver dans les quatre diviſions de préparatoires, obligatoires, conſervatoires & rétolutoires, puiſqu'on ne peut jamais paſſer un acte quel qu'il ſoit, que pour préparer une obligation, pour le contracter, pour le conſerver ou pour l'anéantir.

Les actes purement préparatoires ou conſervatoires, qui contiennent mention, énonciation, déclaration, interpellation d'une obligation faite ou à faire, mais qui ne la renferment pas, doivent paſſer pour actes ſimples, & ſont connus ſous cette dénomination.

Les *obligatoires* ſont obligatoires, ſimples ou ſynallagmatiques: *ſimples*, quand ils n'obligent qu'une ſeule partie vis-à-vis d'une ſeule perſonne ou de pluſieurs: *ſynallagmatiques*, lorſque l'acte oblige pluſieurs parties à la fois, & réciproquement les unes avec les autres.

Conſervatoires, lorſqu'ils confirment l'obligation déjà faite, & qu'ils ont pour objet la conſervation d'un droit, d'une convention, d'une action.

Réſolutoires, lorſqu'ils anéantiſſent un engagement, quel qu'il ſoit, par l'accompliſſement des conditions, ou par le défiſtement de ce qui pourroit être exigé.

Conſidérés relativement aux différens objets qu'ils renferment, les actes peuvent être paſſés & convenus entre les mêmes parties pour raiſon du même fait, ou bien entre différentes parties pour des intérêts différens, ce qui doit néceſſairement occaſionner différente perception de droits, parce que le contrôle étant relatif aux actions que l'on peut intenter en vertu d'un acte, il doit y avoir autant de droits à recevoir, que l'on peut intenter d'actions.

Par rapport à la forme dans laquelle ils peuvent être rédigés, les actes ne peuvent l'être que par des perſonnes autoriſées à les recevoir, ou ſous ſignature privée, en obſervant que pour éviter des abus d'une conſéquence extrêmement dangereuſe, il eſt des actes qui ne pouvant être reçus & paſſés que par des officiers publics, tels que les contrats de mariage, les donations, &c. & que pour ſubvenir à certaines circonſtances, on a autoriſé dans certains cas, certaines perſonnes à recevoir certains actes, & tels ſont, pour les teſtamens, les curés, les vicaires, officiers de terre ou de mer.

Quant aux parties qui peuvent ſe trouver dans un acte, elles ſont principales, comme les futurs conjoints dans un contrat de mariage; ou intervenantes, comme un parent qui paroît dans ce contrat pour faire une donation à ceux qui ſe marient. Ce ſont des obſervations très-importantes à faire, parce que ſouvent un ſeul acte en renferme pluſieurs, & que chacun doit un droit, comme s'ils euſſent été faits ſéparément.

Examinés à l'égard des droits & de la formalité auxquels ils ſont aſſujettis, ou dont on a cru devoir les exempter, les actes aſſujettis peuvent l'être à la formalité ſeulement, & tels ſont en petit nombre les actes qui ſont contrôlés *gratis*; ou bien à la formalité & au droit tout enſemble, & telles ſont toutes les autres conventions.

Les uns, par la même raiſon, ſont exempts du droit ſeulement.

Les autres le ſont du droit & de la formalité.

Telle eſt l'idée la plus ſimple & la plus générale que l'on puiſſe donner du contrôle, enviſagé par rapport aux actes ſur leſquels il porte.

Conſidéré en lui-même, c'eſt une formalité, c'eſt un droit.

Comme formalité, il donne occaſion d'examiner, dans quel endroit, dans quel tems, par qui, comment, elle doit être remplie, & de rechercher les raiſons de toutes ces différentes obligations.

Comme droit, on peut en conſidérer la nature, l'établiſſement, le pié ſur lequel il ſe perçoit & la quotité.

Si l'on conſidere ces droits dans leur nature, ils ſont droits principaux & primordiaux ou droits acceſſoires, tels que les quatre ſols pour livre.

On a déjà vu les motifs de leur établiſſement; il eſt évident qu'ils ont ſe deux objets: d'aſſurer l'authenticité des actes: de procurer des ſecours à l'état.

Quant aux titres de leur perception, ils ne peuvent être fondés que ſur des édits, des ordonnances, déclarations, lettres-patentes, tarifs & arrêts, & déciſions générales, qui ne ſauroient être que confirmatifs de la loi primordiale, ou interprétatifs de quelques diſpoſitions.

Conſidérés relativement aux différens piés ſur leſquels ils ſont dûs, ils ſe perçoivent ou ſuivant la nature de l'acte, ou ſuivant la quotité des ſommes, ou ſuivant la qualité des parties.

Quant à la quotité du droit, c'eſt-à-dire, aux ſommes que l'on doit payer ſelon les différens cas: le montant doit être relatif à la teneur des conventions, à la quotité des ſommes énoncées ou calculées d'après une eſtimation, à la qualité des parties.

Après avoir examiné en quoi conſiſte le contrôle, conſidéré en lui-même & relativement aux actes ſur leſquels il porte, il eſt indiſpenſable de le conſidérer dans ſon adminiſtration.

Elle eſt politique, économique & juridique, relativement aux vues, aux fonctions, aux obligations du miniſtere, des fermiers & des juges.

L'ad-

L'adminiſtration politique eſt réelle ou perſonnelle.

Réelle, elle porte ſur les actes & ſur les droits, ſur la choſe, en un mot, & non ſur ceux qui la gouvernent, qui la perçoivent, ou qui la jugent.

Sur les actes enviſagés relativement à la forme & par rapport aux droits.

A la forme pour les aſſujettir à des nouvelles formalités, ou pour les affranchir de formalités anciennement établies.

Aux droits pour aſſujettir au controlle des actes qui en étoient exempts, ou pour en diſpenſer ceux qui y étoient aſſujettis.

Adminiſtration réelle qui porte ſur les droits conſidérés tant par rapport à leur quotité, que par rapport à la forme de la perception.

A leur quotité, pour la confirmer ou pour le changer; pour le confirmer purement & ſimplement, ou bien avec quelques modifications; pour le changer ſoit en le diminuant, ſoit en l'augmentant.

Par rapport à la forme de la perception pour y faire quelques changemens qui ne peuvent jamais être relatifs qu'à la formalité, aux tems, aux lieux, aux perſonnes.

Dans l'adminiſtration politique perſonnelle, il faut enviſager ce qui tient aux actes & ce qui tient aux droits.

Aux actes conſidérés relativement aux obligations des parties, des *notaires* & tabellions, & dans certain cas des curés, des vicaires, des greffiers, & généralement de tous ceux qui ont été autoriſés à recevoir, à rédiger les conventions.

Aux droits, par rapport à ceux qui les perçoivent, tels que les fermiers, régiſſeurs, commis ou préposés qui peuvent être conſidérés dans leurs établiſſemens, leurs privileges & leurs prérogatives.

Leurs fonctions pour la conſervation, ou pour la perception des droits.

Conſervation des droits par les recherches & viſites, chez les notaires, greffiers, *&c.*

Perception par le recouvrement de ce qui eſt dû.

Obligations coactives ou prohibitives; coactives, qui ordonnent certaines choſes; prohibitives, qui en interdiſent d'autres.

Émolumens fixes ou caſuels; fixes, tels que les appointemens convenus & déterminés; caſuels, tels que les remiſes, les gratifications, *&c.*

Privileges, exemptions, prérogatives, portant ſur des charges publiques ou particulieres, publiques, comme la collecte des tailles, le logement des gens de guerre.

Particulieres, telles que les tutelles, les curatelles, *&c.*

L'adminiſtration économique porte, comme la politique (mais à l'égard des fermiers ſeulement), d'un côté, ſur les formalités ordonnées, & ſur les précautions à prendre pour empêcher la fraude, ou pour y remédier; de l'autre, ſur tout ce qui concerne principalement la perception du droit; & tels ſont la régie, le recouvrement, le comptant ité, & généralement tout ce qui concerne le régiſſeur ou le fermier, & qui ne dépend que de lui.

L'adminiſtration juridique n'a rapport qu'aux juges; mais les juges peuvent être enviſagés dans leur établiſſement, dans leur compétence, dans leurs fonctions, leurs émolumens, leurs privileges & leurs exemptions.

Leur établiſſement les rend juges ordinaires, ou d'attribution.

Leur compétence porte ſur la nature des affaires, ou ſur le degré de juriſdiction.

Quant à la nature des affaires, la matiere peut être civile ou criminelle; civile comme les condamnations qui ne portent que ſur le paiement du droit; criminelle, telle que les malverſations des notaires ou tabellions, greffiers, commis, *&c.*

Le degré de juriſdiction rend les juges magiſtrats en premiere inſtance, ro cauſe d'appel ou en ſouverain.

On ne feroit, quant aux obligations coactives ou prohibitives aux émolumens fixes ou caſuels, aux prérogatives générales ou particulieres, que répéter ce que l'on a cidevant dit aux mots FINANCIERS, FERMIERS, *&c.*

NOTAIRES DES ABBES; anciennement les abbés avoient chacun leur *notaire* ou chancelier, de même que les évêques & les comtes, cela leur fut ordonné par un capitulaire de Charlemagne de l'an 805. Ce *notaire* étoit plutôt un ſecrétaire qu'un officier public, cependant ces *notaires* ne laiſſoient pas de recevoir auſſi les actes entre ceux qui venoient faire quelque convention devant l'abbé. *Voyez le gloſſ.* de Ducange, au mot *notarii.* (*A*)

NOTAIRES *pour les actes des martyrs*, furent inſtitués par S. Clément pape. On les appelle *notaires*, parce qu'ils écrivoient en notes les faits des martyrs & leur conſtance à ſouffrir, pour ſervir d'exemple & de perpétuelle mémoire. Les évêques en conſtituerent auſſi dans leur diocèſe; & c'eſt ſans doute de-là que les *notaires* apoſtoliques tirent leur origine. *Voyez* NOTAIRE APOSTOLIQUE, *&* NOTAIRE RÉGIONAIRE, PROTONOTAIRE.

NOTAIRE APOSTOLIQUE, étoit autrefois un officier public établi par le pape pour recevoir les actes concernant les matieres ſpirituelles & eccléſiaſtiques.

Il y avoit auſſi autrefois des *notaires* eccléſiaſtiques, qui étoient établis par les évêques ou archevêques dans leur diocèſe, pour y recevoir les actes concernant les mêmes matieres ſpirituelles & bénéficiales; c'eſt pourquoi on les appelloit auſſi *notaires* de cour d'égliſe, ou *notaires* eccléſiaſtiques, & *notaires* de l'évêque ou épiſcopaux, *notaires* de la cour épiſcopale, *notaires* communs des évêques ou ordinaires.

Dans la ſuite on y ayant mis dans le royaume de *notaires apoſtoliques*, & établis par le pape, on donna aux *notaires* des évêques le nom de *notaires apoſtoliques*, & préſentement tous les *notaires apoſtoliques* ſont établis de l'autorité du roi; c'eſt pourquoi on les appelle *notaires royaux & apoſtoliques.*

Les premiers *notaires apoſtoliques* qui furent inſtitués dans la chrétienté, furent ceux ſeul *notaires*, ſurnommés *regionarii* ou *ſcrinarii*, que S. Clément établit à Rome pour écrire les actes des martyrs; leur fonction ne ſe bornoit pourtant pas à ce ſeul objet; car on voit qu'entre autres choſes, ils étoient chargés d'annoncer au peuple les litanies, proceſſions, ou rogations, le lieu où le pape alloit dire le meſſe ou faire quelque ſtation; ils rapportoient auſſi au pape le nom & le nombre de ceux qui étoient baptiſés.

On conçoit par-là qu'ils étendirent auſſi leur fonction à recevoir tous les actes qui concernoient les matieres ſpirituelles & canoniques, & enſuite les bénéfices, lorſqu'il y en eut de formé.

Le nombre de ces *notaires* ayant été augmenté par S. Clément, ceux qui étoient du nombre des ſept premiers *notaires*, ou du moins qui les repréſentoient, prirent le titre de *protonotaires apoſtoliques*, c'eſt-à-dire, de *premiers notaires.*

Mais ce ne fut pas ſeulement dans les terres du pape que les *notaires apoſtoliques* exercerent leurs fonctions; ils en uſerent de même en France, en Angleterre & en Eſpagne; cet uſage y fut regardé comme un droit certain, qu'un *notaire* ou tabellion établi par l'empereur, ou par le pape, ou par quelqu'autre auquel ce droit avoit été accordé par un privilege ſpecial pourroit inſtrumenter non-ſeulement dans les terres ſoumiſes à celui qui l'avoit commis; mais auſſi qu'il avoit le même pouvoir dans les autres états dont on vient de parler.

Quelques-uns de ces *notaires apoſtoliques* étoient en même tems *notaires* impériaux & royaux, apparemment pour rendre leur pouvoir plus étendu & moins ſujet à conteſtation.

On voit dans les lettres de Charles V. du mois de Janvier 1364, qu'il y avoit à Auxerre un *notaire apoſtolique*, qui ſe qualifioit *tabellion de notre ſaint pere le pape*; & que ce tabellion s'ingéroit de recevoir des actes pour affaires temporelles, telles que des lettres d'affranchiſſement.

Dans d'autres lettres du même prince, du mois d'Août 1367, il eſt fait mention d'un *notaire* apoſtolique qui étoit réſident en Dauphiné; ce *notaire* étoit un clerc du diocèſe de Grenoble, lequel ſe qualifioit *apoſtolica temporali & domini Francorum regis autoritatibus* notarius *publicus.* Il réuniſſoit, comme on voit, les trois qualités.

Les évêques établirent auſſi des *notaires* eccléſiaſtiques dans leur diocèſe; ces *notaires* étoient quelquefois qualifiés de *notaires apoſtoliques*, & confondus avec ceux de pape; d'autres fois on les appelloit ſeulement *notaires eccléſiaſtiques*, *notaires de l'évêque* ou *épiſcopaux*, ou *de la cour épiſcopale*, ou *notaires jurés de l'officialité*, parce qu'ils prêtoient ſerment devant l'official.

La plûpart des évêques avoient pluſieurs *notaires*, & le premier d'entre eux prenoit le titre de *chancelier*, même d'*archichancelier*: celui-ci dictoit aux *notaires*; c'eſt delà que vient la dignité de *chancelier*, qui s'eſt encore conſervée dans pluſieurs égliſes cathédrales.

Les abbés avoient même leurs *notaires*, ainſi qu'il leur avoit été ordonné par un capitulaire de l'an 805.

Innocent III. qui ſiégeoit ſur la fin du xij. ſiecle, & au commencement du xiij. défendit qu'aucun prêtre, diacre ou ſoudiacre, exerçât l'emploi de *tabellion*; mais cela n'empêcha pas que les évêques & abbés ne priſſent pour tabellions de ſimples clercs; ceux des comtes même étoient auſſi la plûpart des eccléſiaſtiques, l'ignorance

étant

dans alors ſi grande, que les clercs étoient preſque les ſeuls qui ſuſſent écrire.

Il ne faut donc pas s'étonner ſi les *notaires* eccléſiaſtiques s'ingéroient de recevoir toutes ſortes d'actes, même concernant les affaires temporelles.

Dans la ſuite les *notaires* royaux ſe plaignirent de ces entrepriſes. Dès 1421 ceux du châtelet de Paris obtinrent le 19 Juin une ſentence du prévôt de Paris, tant contre les *notaires* & tabellions apoſtoliques & impériaux, que contre ceux de l'évêque de Paris, qui défendit à tous ceux-ci de faire aucuns inventaires ni priſées des biens, & aux officiaux de donner aucune commiſſion à cet effet.

Charles VIII. alla plus loin: il défendit, par un édit de l'an 1490, de faire, paſſer ou recevoir aucun contrat par *notaires* impériaux, apoſtoliques ou épiſcopaux, en matière temporelle, ſur peine de n'être foi ajoutée auxdits inſtrumens, leſquels dorénavant ſeroient réputés nuls.

La facilité que chacun avoit d'obtenir en cour de Rome des commiſſions de *notaires apoſtoliques*, fit que le nombre de ces *notaires* devint exceſſif. La plûpart de ceux qui obtenoient ces commiſſions, étoient des perſonnes pauvres & indigentes, ou des ſerviteurs ou domeſtiques des gens d'égliſe, leſquels commettoient divers abus dans l'exercice de cet emploi.

Dès le tems de François I. il en fut fait de grandes plaintes, même de la part des gens d'égliſe & bénéficiers.

Ces plaintes ayant été réitérées devant Henri II. ce prince y pourvut par un édit du mois de Septembre 1547. par lequel il ordonna que les baillis, ſénéchaux & juges préſidiaux, de concert avec leurs conſeillers, & par l'avis des gens du roi, arrêteroient & limiteroient, chacun dans leur juriſdiction, le nombre des *notaires apoſtoliques* qui ſeroit ſuffiſant, & en quelles villes & lieux ils devroient faire leur réſidence, qu'ils choiſiroient les plus capables; & que ceux qui ſeroient ainſi reſervés ſeroient immatriculés au greffe de la juriſdiction dans laquelle ils ſeroient départis, pour recevoir dans l'étendue de cette juriſdiction toutes procurations à réſigner bénéfices, & autres actes dépendans de leur état.

Cet édit fut regiſtré au grand-conſeil ſéant à Melun, & publié au châtelet.

Henri II. donna au mois de Juin 1550. un autre édit appellé communément l'*édit des petites dates*, par lequel il ordonne entr'autres choſes que l'on n'ajoutera point foi aux procurations pour réſigner, ni aux révocations d'icelles, priſes de poſſeſſion, & autres actes paſſés par les *notaires apoſtoliques*, à moins que ces officiers n'euſſent été préalablement examinés & reçus par les archevêques ou évêques, leurs vicaires ou officiaux, & prêté ſerment entre leurs mains, & qu'ils n'euſſent fait enregiſtrer leurs lettres au greffe des cours des archevêques ou évêques, & des cours préſidiales, & déclaré leurs nom, ſurnom, & le lieu de leur réſidence, qu'ils ſeroient tenus de faire dans les villes & lieux les plus notables du diocèſe, ſelon le département & nombre qui en ſeroit adviſé.

Que les archevêques ou évêques ſeroient tenus dans trois mois après la publication de cet édit, d'arrêter, par l'avis de leur clergé, le nombre de ces *notaires*, auxquels il ne pourroit en être ſubrogé aucun que par mort ou par vacation, privation ou forfaiture, ſans en augmenter; que ſi aucun de ces *notaires* étoit interdit par l'évêque, ſon vicaire ou official, l'interdiction ſeroit regiſtrée.

Que ces *notaires* ne pourroient inſtrumenter que dans un ſeul diocèſe, à peine de faux & de nullité des actes qu'ils auroient reçus.

Qu'il ne ſeroit point ajouté foi à leurs actes, à moins qu'ils n'y euſſent mention de leurs qualités, & du lieu où ils auroient été immatriculés, & de celui de leur demeure.

Que dans les procurations pour réſigner bénéfices, ils ſeroient tenus d'appeller deux témoins pour le moins, gens connus & domiciliés, non parens ni domeſtiques, & que ces témoins ſigneroient l'acte au cas que le réſignant ne pût ſigner.

Enfin, que ces *notaires* ſeroient tenus de faire bon & loyal regiſtre, tant des procurations pour réſigner, que de tems qu'ils les auroient délivrées, combien de fois & à quelles perſonnes; qu'ils ſeroient tenus de remettre chaque année, dans le mois de Janvier au plûtard, au greffe des archevêchés dans leſquels ils auroient inſtrumenté, une copie ſignée de leur main, & en extrait collationné de leur regiſtre, contenant tous les actes qu'ils auroient faits pendant l'année, tant procurations que révocations, & autres choſes dépendantes d'icelles; qu'ils garderoient ſeulement leurs notes ſur leſquelles ils auroient dreſſé leurs regiſtres & extraits.

Cet édit fut regiſtré au parlement.

Louis XIII. par un édit du mois de Novembre 1637. leur défendit, à peine de faux, de délivrer aux parties les minutes des procurations pour réſigner, & des autres actes qu'ils paſſoient en matière bénéficiale.

Louis XIV. fut obligé de leur réitérer les mêmes défenſes, par une déclaration du mois d'Octobre 1691.

Cet abus ne laiſſa pas de continuer; il y avoit d'ailleurs pluſieurs inconvéniens dans la fonction de ces *notaires*, en ce que, ſuivant les anciennes ordonnances, les actes qu'ils recevoient n'emportoient point d'hypotheque & n'étoient point exécutoires ſous le ſcel de la juriſdiction eccléſiaſtique; de maniere que c'étoient des actes imparfaits.

D'un autre côté, les *notaires* & huiſſiers royaux, & ceux des ſeigneurs, expédioient la plûpart des actes de leur compétence, concurremment avec les *notaires apoſtoliques*; de ſorte que ces derniers ne trouvoient pas dans leur emploi de quoi ſubſiſter avec honneur.

Enfin ces *notaires apoſtoliques* n'étant pas encore officiers en titre, ils n'avoient point de ſucceſſeurs obligés de conſerver leurs minutes.

Pour remédier à tous ces inconvéniens, Louis XIV. par l'édit du mois de Décembre 1691, créa en titre d'office formé & héréditaire dans chaque archevêché & évêché du royaume, terres & pays de ſon obéiſſance, des offices de *notaires royaux*, pour être tenus par les *notaires apoſtoliques* qui ſeroient établis dans les villes où il ſeroit jugé néceſſaire, & dont le nombre ſeroit fixé par les états qui ſeroient arrêtés dans le conſeil, ſuivant les avis des archevêques chacun dans leur diocèſe.

L'édit attribue à ces *notaires* royaux & apoſtoliques le pouvoir de faire ſeuls, & privativement à tous autres *notaires* & tabellions, huiſſiers & ſergens, toutes ſortes de procurations à reſigner bénéfices, miniſteres, commanderies, proviſioneries, bourſes, *&c.* révocations & ſignifications d'icelles, démiſſions d'archevêchés, évêchés, abbayes, prieurés, & tous bénéfices & charges eccléſiaſtiques, & généralement tous les actes qui ont rapport aux bénéfices & fonctions eccléſiaſtiques & qui ſont détaillés dans cet édit.

Ils ſont autoriſés par ce même édit à faire, concurremment avec les autres *notaires* & tabellions, les titres ſacerdotaux, fondations de bénéfices, monaſteres, obits & autres prieres & ſervices divins; donations aux communautés eccléſiaſtiques, ſéculieres & régulieres, fabriques, confraries & hôpitaux; les baux à ferme, & ſous-baux des biens d'égliſe, les devis & marchés des conſtructions, nouvelles refections & réparations de bâtimens appartenans à l'égliſe; les quitances des ouvriers, contrats de penſion viagere promiſe à un couvent lors de l'entrée d'une fille en religion; les teſtamens des gens d'égliſe, & l'inventaire des meubles trouvés après le décès des eccléſiaſtiques: & il eſt dit que quand le curé de la paroiſſe ou ſon vicaire auront reçu un teſtament, ils en dépoſeront la minute huit jours après le décès du teſtateur, dans l'étude d'un *notaire* royal & apoſtolique du diocèſe, pour la groſſe en être par lui expédiée.

Perſonne ne peut, ſuivant cet édit, exercer la fonction de *notaire apoſtolique*, ſans être revêtu de l'un des offices de *notaires* royaux & apoſtoliques créés par cet édit.

Il leur eſt ordonné de faire regiſtre des actes qu'ils auront reçus, & l'édit renouvelle les défenſes qui leur avoient été faites d'inſtrumenter qu'en un ſeul diocèſe à peine de faux & de nullité des actes.

L'édit ordonne encore qu'ils ſeront reçus après information de vie & mœurs, par les baillis & ſénéchaux, ou juges royaux dans la juriſdiction deſquels ils ſeront établis; & après qu'ils auront prêté ſerment devant le juge royal, il leur eſt enjoint de préſenter leurs lettres de *notaires apoſtoliques* aux archevêques & évêques, leurs vicaires généraux ou officiaux, & de faire ſerment entre leurs mains, ſans cependant qu'il ſoit beſoin de nouvelle information de vie & mœurs.

Les archevêques & évêques, & leurs officiaux, ne peuvent néanmoins, ſous prétexte de ce ſerment ni autrement, s'attribuer la connoiſſance de l'exécution des actes qui ſe ſont paſſés par les *notaires* royaux & apoſtoliques, & prétendre aucune juriſdiction autre que celle qui leur appartient de droit ſuivant les ordonnances.

Les charges de *notaires apoſtoliques* créées pour le diocèſe de Paris en vertu de l'édit de 1681, ont été réunies aux charges des *notaires* au châtelet de Paris par l'édit du mois de Février 1693, regiſtré au parlement. C'eſt pourquoi les *notaires* du châtelet reçoivent dans le diocèſe de Paris les actes qui, ſuivant l'édit de 1691.

doivent

doivent être paſſés devant les *notaires* royaux & *apoſtoliques*. L'edit de 1693 n'excepte de cette regle que les réſignations des bénéfices que tous les *notaires* royaux du diocèſe de Paris peuvent récevoir chacun dans leur diſtrict, dans les lieux ſitués à quatre lieues de Paris, & au-delà pour les perſonnes qui y ſont domiciliées, comme on le pratiquoit avant l'édit de 1691.

Dans quelques autres diocèſes, les offices de *notaires* royaux apoſtoliques ont été pareillement réunis aux offices de *notaires* royaux ſéculiers du même lieu; dans d'autres diocèſes ils ont été acquis ſeulement par les *notaires* de certaines villes, qui exercent ſeuls les fonctions de *notaires apoſtoliques* dans tout le diocèſe.

Enfin, dans quelques endroits le clergé a acquis ces offices de *notaires* royaux *apoſtoliques*, & les fait exercer par commiſſion.

Il y a encore des eccléſiaſtiques qui ont le titre de *notaires apoſtoliques*; ce ſont des miſſionnaires qui tiennent leurs pouvoirs immédiatement du S. ſiege, pour aller prêcher la foi dans les pays des infidèles, tels que la Chine, la Cochinchine, Tunquin, Siam, & autres pays orientaux. Le pape leur donne auſſi ordinairement le titre de *notaires apoſtoliques*; & Louis XIV. par une déclaration du 15 Janvier 1681, regiſtrée au parlement de Paris, a permis à ces miſſionnaires qui ſont *notaires apoſtoliques*, de faire toutes les fonctions de *notaire* royal, & a ordonné que les contrats, teſtamens, & autres actes qui ſeroient par eux reçus dans ces pays ſeroient du même force & vertu que s'ils étoient paſſés devant les *notaires* du royaume.

Sur les *notaires apoſtoliques*, *voyez* Joly, Fevret, d'Héricourt, Brodeau ſur Loüet, *lettre* N, *ſomm.* 5, les *mémoires du clergé*, & *ci-après* NOTAIRE COMMUN, ÉPISCOPAL, DE L'ÉVÊQUE, NOTAIRE IMPÉRIAL. (*A*)

NOTAIRES-ARPENTEURS ROYAUX furent créés par édit du mois de Mai 1702, dans toutes les juriſdictions royales. C'étoient des offices en vertu deſquels le pouvoit faire la fonction de *notaire* avec celle d'arpenteur. Ils ont depuis été ſupprimés.

NOTAIRE-AUDIENCIER. On joignoit ainſi autrefois le titre de *notaire* avec celui d'*audiencier*, pour déſigner l'audiencier de la chancellerie de France, parce qu'il étoit tiré du college des *notaires* ou ſecrétaires du roi: ce qui fait qu'encore aujourd'hui il joüit des mêmes privileges que les ſecrétaires du roi. *Voyez à la lettre* G *l'article* GRAND-AUDIENCIER.

Il eſt ainſi appellé dans des lettres de Charles V. alors régent du royaume, en date du 18 Mars 1357.

NOTAIRES AUTHENTIQUES. On donne quelquefois ce titre aux *notaires* des ſeigneurs, pour les diſtinguer des *notaires* royaux. Ce ſurnom d'*authentique* vient probablement de ce que les obligations qu'ils reçoivent ſont paſſées ſous le ſcel du ſeigneur, qu'on appelle ſimplement *ſcel authentique*, pour le diſtinguer du ſcel royal. Fevret, en ſon traité de l'abus, *liv. IV. ch. iv. n.* 16, dit que ſi les évêques ou leurs officiers avoient interdit ou ſuſpendu de leurs charges les *notaires* royaux ou *authentiques*, il y auroit abus.

NOTAIRE *des Bayle & Conſuls* dans le Languedoc, étoit le greffier de ces juges, de même que les greffiers des autres tribunaux étoient auſſi alors qualifiés de *notaires*. *Voyez* le *recueil des ordonnances de la troiſieme race*, où il s'en trouve nombre d'exemples.

NOTAIRES DES CAPITOULS *de Toulouſe*; ces officiers prétendoient, par privilege impérial, avoir le droit de exéer des *notaires* qui auroient la faculté d'inſtrumenter par-tout, & concevroient leurs actes en cette forme: *Ego talis notarius auctoritate imperiali & dominorum de capitulo*: mais les officiers royaux empêcherent cette entrepriſe ſur les droits du roi; & Benedict, ſur le chapitre *rayuntius in verbo uxorem deciſ.* 580, dit que de ſon tems (il écrivoit au commencement du XVI. ſiecle) ces *notaires* de Toulouſe n'uſoient plus de ces termes, *auctoritate imperiali*, mais qu'ils ſe qualifioient ſeulement *notaires* conſtitués *auctoritate dominorum de capitulo*. *Voy* Fevret en ſon traité de l'abus, *liv. XI. ch. iv. n* 14, & *ci-devant* NOTAIRE APOSTOLIQUE, & *ci-après* NOTAIRE IMPÉRIAL.

NOTAIRES DE LA CHAMBRE ou *de la chambre apoſtolique*, leſquels ſe qualifient en latin *ſecrétaires de la chambre*, ſont des officiers de la chambre apoſtolique qui reçoivent & expédient les actes qui émanent de cette chambre, & notamment les bulles & proviſions pour les bénéfices. Le banquier qui eſt ordinairement pourvû de la procuration, a le choix de faire mettre le conſens par le *notaire* de la chancellerie, ou par un de ceux de la chambre apoſtolique, qui l'expédient en la même forme, ſi ce n'eſt que les *notaires* de la chambre comptent l'année depuis la nativité de notre-Seigneur, au lieu que le *notaire* de la chancellerie compte l'année depuis l'incarnation.

NOTAIRE DE LA CHANCELLERIE ROMAINE eſt un officier antique, lequel reçoit les actes de conſecs & les procurations des réſignations, révocations, & autres actes ſemblables. C'eſt lui qui fait l'extenſion du conſens au dos de la ſignature, qu'il date *ab anno incarnationis*, c'eſt-à-dire de l'année après l'incarnation, qui ſe compte du mois de Mars, trois mois après la Nativité. Ce *notaire* ſe qualifie *député de la chancellerie*, & ſigne en ces termes au bas de l'extenſion du conſens, *ego in cancellariâ* N . . . *deputatus*. Voyez *le traité de l'uſage & pratique de la cour de Rome*, par Caſtel, *tome I. pag.* 46. Voyez *auſſi ci-devant* NOTAIRES DE LA CHAMBRE.

NOTAIRE AU CHASTELET eſt un *notaire* royal reçu & immatriculé dans un ſiége qui a le titre de *châtelet*, comme les *notaires au châtelet* de Paris, ceux du *châtelet* d'Orléans, du *châtelet* de Montpellier, *&c.*

L'établiſſement des *notaires au châtelet* de Paris eſt ſans doute auſſi ancien que le tribunal dont ils ſont membres.

Sous la premiere race de nos rois, la juſtice étoit rendue au châtelet par un comte; ſous la ſeconde race, depuis 884, par un vicomte; & ſous la troiſieme race, depuis l'an 1032, elle commença d'être rendue par un prevôt.

Les capitulaires ordonnoient aux comtes d'avoir ſous eux des *notaires*: auſſi l'on ne peut douter que les comtes de Paris & les vicomtes, qui étoient comme leurs lieutenans, n'euſſent des *notaires* pour recevoir & expédier les actes de leur juriſdiction; mais ces *notaires*, qui ſervoient de greffiers ou ſecrétaires aux magiſtrats du châtelet, n'étoient que des perſonnes privées: on ſe ſervoit alors ſeulement de leur miniſtere pour recevoir des conventions, l'ignorance étoit alors ſi grande, que peu de perſonnes ſavoient écrire. C'eſt pourquoi la plûpart des conventions étoient verbales; ou ſi on les réduiſoit par écrit, on ſe contentoit d'y appeller pluſieurs témoins pour les rendre plus authentiques; & lors même qu'on appelloit un *notaire* pour les écrire, elles n'étoient toujours regardées que comme écritures privées, à moins qu'elles n'euſſent été miſes *apud acta*, comme nous l'avons déja obſervé en parlant des *notaires* en général.

Le pere Mabillon, dans ſa *diplomatique* atteſte qu'il n'a trouvé aucun acte paſſé devant *notaire* comme officier public, avant l'an 1270, & il y a tout lieu de préſumer que les *notaires* de Paris furent les premiers établis en titre d'office.

Le commiſſaire de la Mare, en *ſon traité de la police*, *liv. I. tit. XVII.* dit que comme nos rois appliquoient à leur profit ce qui étoit payé au prevôt de Paris pour les expéditions des *notaires*, & que ce magiſtrat étoit obligé d'en rendre compte, S. Louis voulut débarraſſer le prevôt de Paris de ce qui pouvoit avoir quelque rapport à la finance, créa 60 *notaires* en titre d'office, pour recevoir tous les actes volontaires de la juriſdiction. Il avance ce fait ſur la foi de Joinville, en ſon *hiſtoire de S. Louis*, de la *chronique de S. Denis*: Nicolas Gilles & Gagnin. *hiſt. de S. Louis*, & de Loyſeau, en ſon *traité des offices*, *liv. II. ch. iv & liv. III. ch. i.*

Il obſerve encore que ſuivant les ordonnances qui furent faites dans la ſuite touchant la fonction de ces officiers, pour rendre leurs actes exécutoires & authentiques ſans avoir recours au magiſtrat, ils étoient obligés, 1°. d'être aſſidus dans leurs fonctions; 2°. de ne paſſer aucun acte que dans le châtelet, où ils avoient une ſalle pour mettre leurs bureaux; 3°. d'intituler tous leurs actes du nom du magiſtrat, & de ne parler d'eux qu'en tierce perſonne; 4°. les deux qui avoient reçu l'acte devoient le porter enſemble au ſcelleur, qui avoit auſſi ſon bureau proche leur ſalle, afin que ſur leur témoignage cet officier y apposât, ſous l'autorité du prevôt de Paris, le ſceau de la juriſdiction; 5°. enfin ils devoient ſur leurs émolumens en payer au roi les trois quarts, que cet officier remettoit enſuite au receveur du domaine, pour en compter à la chambre des comptes.

Nonobſtant ce qui vient d'être dit, M. Langlois, dans ſon traité des droits, privileges & fonctions des *notaires* au châtelet de Paris, n'a point voulu entreprendre de fixer l'époque de leur établiſſement; il s'eſt contenté de dire qu'il y a tout lieu de préſumer qu'ils ſont environ de même date que la juriſdiction dont ils ſont membres, qui eſt l'une des plus anciennes du royaume.

Il avoue que les titres qu'ils ont dans leurs archives, ne remontent qu'à 1300; mais il obſerve que dès l'an 1384 leur établiſſement étoit qualifié d'*immémorial*; comme il paroît par un arrêt du parlement du 20 Juillet de ladite année, contenant que *de toute ancienneté* les *notaires*

taires avoient été ordonnés & établis au châtelet, pour les affaires volontaires d'entre les parties.

On peut encore ajouter que Philippe-le-Bel, qui commença à regner en 1285, dit dans un mandement de l'an 1300, que depuis long-tems, *dudum*, il avoit reconnu les inconvéniens qui réfultoient de la multitude des *notaires* au châtelet, ce qui fait juger que leur établiſſement étoit déjà fort ancien, puiſque leur nombre s'étoit accru à tel point que depuis long-tems on ſongeoit à le réduire.

Il fallut que ce nombre fût bien exceſſif, puiſque Philippe-le-Bel crut qu'il ſuffiſoit d'en réſerver ſoixante, comme il l'ordonna par douze lettres patentes ou mandemens, adreſſés au prévôt de Parif, des années 1300, 1301, 1302, 1303 & 1304.

M. de Laurière dans une *note* ſur le troiſieme de ces mandemens, dit que le prévôt de Paris étoit contrevenu à l'ordonnance, & que ce fut ce qui occaſionna le troiſieme mandement; on voit par-là qu'ils étoient commis par le prevôt de Paris, mais on ne laiſſa pas le maître de diſpoſer ſeul de ces places.

Philippe-le-Bel, par une ordonnance du mois de Mai 1313, ordonna que comme il y avoit pluſieurs *notaires au châtelet* qui n'avoient pas les qualités & capacités requiſes, qu'ils ſeroient ôtés par les commiſſaires à ce députés, leſquels y mettroient des perſonnes capables, & que leſdits dépoſés ſuſpendroient tout préſentement de leur office, ceux contre leſquels il y auroit des preuves des faits dont il y avoit plainte contre eux.

Philippe de Valois ordonna au mois de Février 1327, qu'en cas de vacation de l'un de ces 60 offices, ſoit par mort ou autrement, qu'il y ſeroit pourvu de gens capables par le chancelier, lequel appelleroit à cet effet avec lui, quatre conſeillers au parlement, & le prevôt de Paris. Il eſt dit un peu plus loin dans la même ordonnance, que les *notaires* étoient mis par le prevôt de Paris; mais cela doit s'entendre relativement à ce qui précéde: préſentement ils ſont pourvus par le roi, de même que tous les autres *notaires* royaux.

Depuis 1304 leur nombre a été augmenté à différentes fois, & enfin fixé à cent-treize, par lettres patentes de Louis XIII. du mois d'Octobre 1639, regiſtrées au parlement le 24 Novembre de la même année.

Leurs offices ſont caſuels, & ſujets au paiement du prêt & de la paulette, en conſéquence de quoi ils ont été déchargés, par arrêt du conſeil du 19 Juin 1703, du droit qui leur étoit demandé pour confirmation de l'hérédité des offices, établi par édit d'Août 1701, nonobſtant la réunion qui leur avoit été faite des fonctions de greffiers des conventions & des *notaires* apoſtoliques, dont les offices avoient été créés héréditaires; & quoique par édit de Novembre 1708, tous les offices des *notaires* royaux fuſſent été rendus héréditaires, ceux des *notaires du châtelet* de Paris en ont été exceptés par un autre édit du mois de Décembre ſuivant.

Louis XIV. ayant par édit du mois de Mars 1673, créé pour la ville de Paris, vingt conſeillers de ſa majeſté, greffiers des conventions, ſupprimé enſuite le titre de ces 20 offices, & en réuni les fonctions aux cent-treize *notaires du châtelet* de Paris, par autre édit du mois d'Août ſuivant.

Le roi déclara par ce ſecond édit, qu'il ſe portoit d'autant plus volontiers à ces ſuppreſſion & réunion, qu'il trouvoit par ce moyen occaſion de témoigner aux cent treize *notaires* du châtelet de Paris l'eſtime particuliere qu'il faiſoit de la bonne conduite qu'ils tiennent dans l'exercice de leurs offices, en leur donnant des marques d'honneur qui les diſtinguent des autres *notaires* du royaume, & pour cet effet leur attribua la qualité de conſeillers du roi, à chacun d'eux & à leurs ſucceſſeurs.

Ce titre leur a été confirmé en dernier lieu, par des lettres patentes du mois d'Avril 1736, regiſtrées en parlement.

Anciennement ils ne gardoient point de minutes de leurs actes; & les délivroient en brevet. Charles VII. leur ordonna le premier Décembre 1437, de tenir regiſtres de leurs actes, pour être laſdits regiſtres remis à leurs ſucceſſeurs.

Cela n'eut pourtant pas alors d'exécution, puiſque l'ordonnance de Louis XII. aſſujettiſſant tous *notaires* & tabellions à faire regiſtre de leurs actes en excepte les *notaires* du châtelet de Paris. Mais depuis ils ſe ſont conformés à l'ordonnance de 1539, qui l'enjoint à tous *notaires*.

Depuis qu'ils ont commencé à retenir minutes de leurs actes, ces minutes ſont demeurées en leur puiſſance; & Henri III. ayant créé en 1575 des *notaires* gardes-notes, ceux qui avoient été créés pour Paris furent unis aux *notaires du châtelet*.

Ils ont auſſi le titre de garde-ſcel de ſa majeſté, en conſéquence de divers édits des premier Décembre 1691 & Novembre 1696, qui avoient créé des offices de gardes ſcels, & d'autres édits du mois de Février 1693 & Décembre 1697, qui ont uni ces offices aux cent-treize *notaires du châtelet*.

François I. ayant créé en 1542, des tabellions dans toutes les juriſdictions royales, pour groſſoyer les actes des *notaires*, ceux du châtelet en furent exceptés par une déclaration du 6 Juillet 1543, & ils furent maintenus dans le droit de faire expédier leurs groſſes par leurs clercs.

Il fut créé par Louis XIV. au mois de Mars 1673, vingt offices de conſeillers du roi greffiers des arbitrages, compromis, ſyndicats & directions des créanciers, ſous le titre de greffiers des conventions, avec la qualité & fonction de *notaires*-garde-notes & tabellions, & la faculté de paſſer toutes ſortes d'autres actes; mais le titre de ces offices fut ſupprimé par édit du mois d'Août ſuivant, & les attributions & fonctions réunies aux *notaires du châtelet*, ce qui leur a été confirmé par un autre édit du mois d'Avril 1736.

Enfin les *notaires du châtelet* réuniſſent auſſi la fonction de *notaire* royal apoſtolique, le roi ayant par édit du mois de Février 1693, éteint le titre des offices de *notaires* apoſtoliques qui avoient été créés pour le diocèſe de Paris, ſuivant l'édit du mois de Décembre 1691.

Les *notaires* du châtelet de Paris jouiſſent de pluſieurs droits & privileges.

La compatibilité de la nobleſſe avec leurs fonctions a été reconnue en leur faveur, par l'édit du mois d'Août 1673, & par celui du mois d'Avril 1736.

Ils ſont en la ſauvegarde du roi, eux, leurs biens & domeſtiques, ce qui leur fut confirmé par des lettres de Charles VI. de l'année 1411.

Ils ſont exempts du logement des gens de guerre, tant en leurs maiſons de Paris, qu'en celles de la campagne, même du logement des troupes de la maiſon du roi, comme auſſi du logement des officiers de la cour & ſuite de ſa majeſté.

Divers édits leur ont auſſi attribué l'exemption de tutelle, curatelle, guet, garde & autres charges publiques.

Ils jouiſſent du droit de garde gardienne, & leurs cauſes ſoit en demandant ou défendant, ſont commiſes en premiere inſtance au châtelet, & par appel au parlement; même les cauſes criminelles concernant leur miniſtere & les fonctions de leurs offices.

Les douze plus anciens en réception, ſucceſſivement, ont droit de *committimus* aux requêtes du palais.

L'édit du mois d'Août 1703, leur a attribué à chacun au minot de franc-ſalé, & à ceux d'entre eux qui en vendront leurs offices obtiendroient des lettres d'honoraires, comme auſſi aux veuves de ces officiers & honoraires.

Ils ont droit d'inſtrumenter tant en matiere civile que bénéficiale, dans tout le royaume, lorſqu'ils en ſont requis; mais ils ne peuvent s'habituer ou faire leur réſidence ailleurs qu'en la ville de Paris pour l'exercice de leurs offices.

Ils ont le droit exclufif de recevoir, tant en la ville que dans toute l'étendue du diocèſe de Paris, tous les actes de matiere bénéficiale, à l'exception ſeulement des réſignations de bénéfices, qui peuvent être reçues par tous *notaires* royaux, chacun dans ſon diſtrict, dans les lieux ſitués à quatre lieues de Paris & au-delà, pour les perſonnes qui s'y trouvent domiciliées.

Eux ſeuls peuvent dans la ville & fauxbourgs de Paris, faire tous compromis, recevoir les ſentences arbitrales, tenir regiſtres des délibérations des ſyndicats & directions de créanciers, & recevoir les ordres & diſtributions de deniers émanés de ces directions.

Ils ont de plus le droit de recevoir & paſſer ſeuls, & à l'excluſion de tous autres, tous contrats & actes volontaires, tant entre majeurs qu'entre mineurs, en la ville, fauxbourgs & banlieue de Paris.

La confection des inventaires & récolemens, ainſi que des comptes, liquidations & partages volontaires, tant entre majeurs que mineurs, leur appartiennent à l'excluſion de tous autres officiers, dans la ville, fauxbourgs & banlieue de Paris. Ils ont été confirmés dans ce droit, par deux arrêts de reglement du parlement de Paris, des 15 Mars & 23 Août 1752, dont le dernier eſt contradictoire avec les commiſſaires.

Ce ſont eux, lors des inventaires qui reçoivent le ſerment, tant de ceux qui repréſentent les effets que de ceux qui en font la priſée.

On a tenté pluſieurs fois d'aſſujettir leurs actes à la formalité du contrôle, comme ceux des autres *notaires*;

mais ils n'y ont pas été ſujets long-tems, à cauſe du préjudice notable que cette formalité apportoit au commerce des affaires & au ſecret des actes les plus importans, & lorſque ce droit fut rétabli en 1722, il n'eut lieu que juſqu'en 1723, qu'il fut ſupprimé en un droit de marque ſur le papier dont ſe ſervent les *notaires* de Paris. *Voyez* PAPIER TIMBRÉ.

On a pareillement diſcerné les *notaires* de Paris du faire inſinuer eux-mêmes les actes qui y ſont ſujets.

Il y auroit encore bien d'autres choſes à obſerver au ſujet des *notaires au châtelet* de Paris, mais dont le détail nous meneroit trop loin; ceux qui voudront s'inſtruire plus à fond de ce qui les concerne, peuvent conſulter le traité qui a été fait ſur leurs droits, privileges & fonctions, par M. Langlois *notaire*, où l'on trouve tous les édits, arrêts & reglemens, notamment les lettres en forme d'édit, portant confirmation de tous leurs droits & privileges du mois d'Avril 1736, regiſtrées le 13 Août ſuivant.

Les *notaires au châtelet* d'Orléans & ceux du châtelet de Montpellier, ont comme ceux de Paris, le droit d'inſtrumenter dans tout le royaume, avec cette différence ſeulement qu'ils ne peuvent inſtrumenter à Paris, au lieu que les *notaires* de Paris peuvent inſtrumenter à Orléans & à Montpellier. *Voyez* la Lande *ſur la coutume d'Orléans*. (*A*)

NOTAIRES COMMUNS *ou* ÉPISCOPAUX, *notarii communes ordinarium*; on entendoit autrefois par-là les *notaires épiſcopaux*, que l'on appelloit ainſi pour les diſtinguer des *notaires* apoſtoliques, qui n'étoient alors autres que ceux commis par le pape. *Voyez* Dumoulin en ſes *notes ſur l'édit des petites dates*; Rebuffe, en ſon *indice*, au mot *notaire*; Fevret, *tr. de l'abus*, *liv. IV. ch. iv. n.* 15. & 16.

NOTAIRES DES COMTES. Anciennement chaque comte ou gouverneur d'une province ou d'une ville avoit, de même que les évêques & les abbés, ſon *notaire*, cela leur fut même ordonné par un capitulaire de l'an 805. *Voyez ce que j'ai dit ci-devant à l'article* NOTAIRE DES ABBÉS.

NOTAIRES DES COMTES PALATINS, *ou ſimplement* NOTAIRES PALATINS. Il y a dans l'Empire un titre de *comte palatin* qui n'a rien de commun avec celui des princes palatins du Rhin, c'eſt une dignité dont l'empereur décore quelquefois des gens de lettres, & ſelon le pouvoir que leur donnent les lettres-patentes de l'Empire, ils peuvent créer des *notaires*, légitimer des bâtards, *&c.* Mais, dit un auteur qui a écrit ſur les affaires d'Allemagne, comme on ne reſpecte pas beaucoup ces comtes, on conſidere encore moins leurs proviſions, qui ſont ſouvent vénales auſſi bien que la dignité même. *Voyez le tableau de l'Empire germanique*, *pag.* 107.

Le pape fait auſſi des comtes palatins auxquels il donne pareillement un pouvoir très étendu, & entre autres choſes de créer des *notaires* ayant pouvoir d'inſtrumenter par-tout; mais ces *notaires* ne ſont point reconnus en France, & l'on voit dans les arrêts de Papon *titre des légitimations*, que Jean Navar, chevalier & comte palatin, fut condamné par arrêt du parlement de Toulouſe, prononcé le 25 Mai 1462, à faire amende honorable & demander pardon au roi pour les abus par lui commis en octroyant en France légitimations, *notariat*, & autre choſe dont il avoit puiſſance du pape comme l'autorité du roi, & que le tout fut déclaré nul & abuſif.

Il eſt parlé de ces *notaires palatins* dans l'édit de François ſur du mois de Novembre 1542, où ils ſont diſtingués des *notaires* impériaux. (*A*)

NOTAIRES DE LA COUR; c'étoit le nom que l'on donnoit anciennement aux *notaires* & ſecrétaires du roi ſervans près du parlement ou de quelque autre cour ſouveraine; on ne les appelle plus préſentement que *ſecrétaires du roi près les cours*. *Voy.* SECRÉTAIRES DU ROI.

NOTAIRE DE COUR D'ÉGLISE: On comprenoit ſous ce terme tous les *notaires* eccléſiaſtiques, ſavoir tant les *notaires* apoſtoliques qui étoient établis en France de l'autorité du pape, que les *notaires* épiſcopaux établis de l'autorité de l'évêque, & qui prêtoient ſerment en l'officialité, pour quoi on les appelloit auſſi *notaires jurés de l'officialité*. *Voyez* NOTAIRE APOSTOLIQUE.

NOTAIRE DE LA COUR ÉPISCOPALE; c'étoient ceux qui étoient inſtitués par l'évêque dans ſon diocèſe. *Voy. ci-devant* NOTAIRE APOSTOLIQUE.

NOTAIRE DE COUR LAIE; c'eſt un *notaire* royal laïc ou un *notaire* de ſeigneur: ce titre eſt oppoſé à celui de *notaire* de cour d'égliſe ou apoſtolique. *Voyez* Fevret, *traité de l'abus*.

NOTAIRE DU DAUPHIN *ou* DU DAUPHINÉ, appellé auſſi *notaire delphinal*, ou *notaire de l'autorité delphinale*, étoit un de ceux qui étoient établis en Dauphiné de l'autorité du dauphin avant que cette province eût été cédée par Humbert II. à Philippes de Valois. Il y en a auſſi depuis de ces *notaires* qui tiennent leurs proviſions du roi ou du gouverneur du Dauphiné; il eſt parlé de ces *notaires de l'autorité delphinale* dans pluſieurs anciennes ordonnances. *Voyez le recueil des Ordonnances de la troiſieme race*.

Quelques-uns joignoient au titre de *notaire delphinal* celui de *notaire impérial*; d'autres y joignoient auſſi les titres de *notaire royal & apoſtolique*.

Suivant un reglement qui fut fait pour l'adminiſtration de la juſtice en Dauphiné, & confirmé par Charles VI. le 22 Juillet 1409, les *notaires delphinaux* faiſoient ſerment d'être fideles au dauphin & à ſes officiers, de ne point révéler à perſonne les ſecrets de l'Empire & du Dauphiné, de donner avis au dauphin, ou à ſon conſeil delphinal de tout ce qui intéreſſeroit le dauphin, & de le coucher par écrit, tout au long & ſans *&* *cetera*: ils promettoient auſſi de mettre au net dans douze jours, à compter de la réception, tous les teſtamens, codicilles, donations à cauſe de mort, & tous contrats & actes entre vifs, avec leurs notes & protocoles; de donner avis à l'évêque ou à ſon vicaire des legs pieux dans deux mois, à compter du décès du teſtateur; de ne point vexer les ſujets pour leurs écritures ni pour celles des autres, & de ne point permettre qu'aucun fût opprimé directement ni indirectement; de n'écrire aucunes actes ſur du papier vieux ou uſé, mais ſur du parchemin blanc & neuf; d'écrire fidellement, & de conſerver de même les teſtamens, codicilles, donations à cauſe de mort, les dépoſitions des témoins, & autres choſes qui appartenoient à leur office, de ne révéler à perſonne les choſes ſecrettes avant le tems; d'avoir ſoin des affaires des veuves & autres perſonnes miſérables; de l'entretien des ponts, chemins publics, & hôpitaux; enfin d'exercer loyalement l'office de *notaire* ſans agir par des vûes d'intérêt ni par aucun mouvement de haine ou d'affection particuliere.

On connoît par la forme de ce ſerment quelles étoient alors les fonctions de ces *notaires*. *Voyez le recueil des Ordonnances de la troiſieme race*, *notamment le tome IX*, *pag.* 416.

NOTAIRES DOMESTIQUES, *notarii domeſtici*, c'étoient des ſecrétaires particuliers que les empereurs romains avoient pour les affaires de leur maiſon, à la différence des *notaires* tribuns & des *notaires* prétoriens qui étoient pour les affaires publiques. *Voyez* Panciroll, *in notitiâ Imperii*; *le Gloſſaire* de Ducange, au mot *notarii*. *Voyez ci-après* NOTAIRES PRÉTORIENS & NOTAIRES TRIBUNS.

NOTAIRE ECCLESIASTIQUE ſignifie tout *notaire* établi, ſoit par le pape ou par l'évêque dans ſon diocèſe, pour recevoir les actes concernant les bénéfices & matieres eccléſiaſtiques.

Ils étoient autrefois de deux ſortes dans le royaume, ſavoir les *notaires* apoſtoliques, par leſquels on s'entendoit alors que ceux qui étoient commis par le pape, & les *notaires* communs ou épiſcopaux, qui étoient commis par les évêques chacun dans leur diocèſe. *Voyez ci-devant* NOTAIRE APOSTOLIQUE.

NOTAIRE ÉPISCOPAL *ou* COMMUN, droit un *notaire* eccléſiaſtique commis par un évêque ou archevêque, pour recevoir dans ſon diocèſe les actes concernant les matieres bénéficiales & eccléſiaſtiques. *Voyez ci-devant* NOTAIRE APOSTOLIQUE, NOTAIRE COMMUN, & NOTAIRE ECCLESIASTIQUE, *& ci-après*, NOTAIRE DE L'ÉVÊQUE.

NOTAIRES DES ÉVÊQUES, anciennement ces officiers n'étoient pas des *notaires* publics deſtinés à recevoir des actes dans la ſens que nous entendons aujourd'hui le terme de *notaires*; c'étoient des eccléſiaſtiques que l'évêque choiſiſſoit pour ſes ſecrétaires, & qui outre la fonction de ſcribes, en rempliſſoient encore d'autres auprès de lui, comme de porter ſa croſſe, de porter devant lui des cierges allumés. *Voyez la vie de S. Céſaire d'Arles*, *par* Meſſianus, & *le gloſſ.* de Ducange, au mot *notarii epiſcoporum*.

Ces *notaires* ou ſecrétaires pouvoient bien être les mêmes que les évêques établiſſoient dans leur diocèſe pour écrire les actes des martyrs, & qui par ſucceſſion de tems s'adonnerent à recevoir tous les actes concernant les matieres ſpirituelles & eccléſiaſtiques, d'où ſont venus les *notaires* apoſtoliques épiſcopaux, c'eſt-à-dire inſtitués par l'évêque. *Voyez ci-devant* NOTAIRES APOSTOLIQUES. (*A*)

NOTAIRE DES FOIRES DE BRIE ET DE CHAMPAGNE, il y avoit anciennement des *notaires* ou tabellions établis

établis pour recevoir les contrats qui ſe paſſoient entre les marchands fréquentans les foires de Brie & de Champagne. Pendant le cours de ces foires, il falloit que le nombre de ces *notaires* fût d'abord bien conſidérable, puiſque Philippe V. par des lettres du mois de Juin 1317 le réduiſit à 40. Philippe de Valois, dans ſon ordonnance du mois de Décembre 1331 touchant les foires de Champagne & de Brie, voulant que les maîtres de ces foires connuſſent la ſuffiſance des *notaires des foires*, & que l'on ne commît à cet office que les plus capables, ordonne que quand le *ſiege* d'un *notaire* de ces foires vaqueroit par mort ou autrement, les maîtres des foires en leur loyauté y établiroient des perſonnes convenables & ſuffiſantes, & qu'ils auroient la correction de ces *notaires* préſens & à venir, quant à leur deſtitution s'ils méfaiſoient, & l'inſtitution d'iceux quand le cas écheroit ſans en prendre pour ce aucun *profit*, & qu'ils n'établiroient ſur leur ſerment perſonne qui ne fût capable, ſoit par priere ou affection. Il ordonna auſſi qu'il y auroit dans ces foires deux tabellions pour recevoir les contrats d'italien à italien, au lieu que Charles IV. en 1327, avoit ordonné qu'il n'y en auroit qu'un. *Voyez* NOTAIRE DES ITALIENS.

Le même Philippe de Valois, au mois de Juillet 1344, ordonna que le nombre des quarante *notaires* ne ſeroit point augmenté; que quand le *lieu* d'aucun d'eux vaqueroit, que les gardes des foires en auroient le don, & y mettroient perſonne capable par élection & par ſerment; que des premiers *notaires* qui y ſeroient établis, l'on en feroit quatre bons *clercs* & bons *notaires* ſuffiſans pour écrire en françois & en latin par tout pays; que ſi les gardes y mettoient d'autres perſonnes, ou en recevoient en conſéquence des lettres du roi, le don ou réception ſeroit de nulle valeur; enfin que ces *notaires* obéiroient aux gardes des foires, & au chancelier & garde de ſcel de ces foires.

Les *notaires des foires* étoient obligés d'exercer leur office en perſonne, & ne pouvoient le vendre à moins qu'ils n'y fuſſent autoriſés par les gardes. (*A*)

NOTAIRES DE FRANCE. On donnoit anciennement cette qualité aux ſecrétaires du roi & greffiers du conſeil. *Voyez ci-devant au mot* CONSEIL DU ROI, *l'article des greffiers du conſeil*.

NOTAIRES-GARDE-NOTES, ſont ceux qui, par le titre de leur office, ont droit de garder les notes, minutes, regiſtres & protocoles de leurs prédéceſſeurs. Anciennement, après le décès de tous les *notaires* même royaux, leurs veuves & héritiers gardoient les minutes, ou les donnoient à ceux qu'ils jugeoient à-propos. L'ordonnance d'Orléans enjoignit aux juges des lieux de faire inventaire des notes, regiſtres & protocoles des *notaires* décédés dans leur reſſort, pour être ces notes, regiſtres & contrats remis ès mains des greffiers des lieux, afin de les groſſoyer & délivrer aux parties moyennant ſalaire raiſonnable. Cette ordonnance n'ayant point été exécutée, Henri III. par l'édit du mois de Mai 1575, créa dans chaque bailliage, ſénéchauſſée & ſiege royal, un certain nombre de *notaires-garde-notes*, par-devers leſquels, auſſi-tôt après le décès des *notaires* du reſſort où ils auroient été inſtitués & établis, les veuves & héritiers ſeroient tenus de remettre toutes notes, minutes, protocoles & regiſtres qui ſeroient en leur poſſeſſion, tant de la pratique du défunt que des autres pratiques qu'ils auroient acquiſes de leur vivant des autres *notaires*. Cet édit ne fut enregiſtré que ſous les modifications que le nombre des garde-notes ſeroit ceruin & déterminé, qu'ils ne ſeroient point établis dans les lieux où il y avoit des tabellions créés; que l'émolument des veuves & héritiers des *notaires* décédés ſeroit de la moitié; que l'autre appartiendroit au garde-note; que le *notaire* vivant qui auroit réſigné ne ſeroit point tenu de porter ſes notes & protocoles aux garde-notes, & qu'il expédieroit ce qu'il auroit reçû avant ſa réſignation; enfin que les garde-notes ne ſeroient point exempts de taille. Les *notaires* de Paris & des autres villes ayant formé des oppoſitions à la réception de ceux qui avoient été pourvus de ces offices de garde-notes, le roi, par arrêt & lettres patentes du 12 Décembre 1577, unit les gardes-notes créés pour Paris aux offices de *notaires*. Il fit la même choſe pour les *notaires* royaux des autres villes par l'édit du mois d'Avril 1578, au moyen de quoi tous les *notaires* royaux ſont préſentement *notaires-garde-notes*, à l'effet de garder les notes & minutes de leurs prédéceſſeurs & d'en délivrer des expéditions. *Voyez le recueil des offices de* Joly, *tome IV. liv. III. tit.* 41.

Il fut auſſi créé huit offices de *notaires-garde-notes* en la cour & ſuite du roi par l'édit du mois de Décembre 1637, mais ces offices ont été ſupprimés. (*A*)

NOTAIRE-GREFFIER. On donnoit anciennement ce titre à ceux des *notaires* ou ſecrétaires du roi qui exerçoient la fonction de greffier dans quelque cour, mais plus ſouvent on ne les appelloit que *notaires*. *Voyez* GREFFIER & SECRÉTAIRE DU ROI.

NOTAIRE DE L'HÔTEL DU ROI. On donnoit quelquefois ce titre aux *notaires* & ſecrétaires du roi, comme on voit dans diverſes lettres, entr'autres dans celles de Charles VI. du 19 Octobre 1406, contenant un réglement ſur l'état & office des clercs-*notaires* de ſon hôtel. *Voyez le recueil des ordonnances de la troiſieme race, tome IX. pag.* 552.

NOTAIRE IMPÉRIAL *ou de l'autorité impériale*, eſt un *notaire* commis par l'empereur. Il y avoit anciennement en France des *notaires impériaux* qui ne tenoient leur pouvoir que de l'empereur; & néanmoins dans l'uſage on avoit toléré qu'ils inſtrumentaſſent dans le royaume. Il y en avoit pareillement en Angleterre & en Eſpagne, & ces *notaires* prétendoient avoir droit d'inſtrumenter par-tout: ils ſe fondoient ſur le principe rapporté par Balde, *de tabellionibus*, *n.* 32. que ceux qui ont *merum imperium*, pouvant exercer par-tout leur juriſdiction volontaire, leurs *notaires* pouvoient auſſi par-tout recevoir des actes entre tous ceux qui veulent bien avoir recours à eux. Ces *notaires impériaux* prenoient le titre de *notaire* public & impérial, comme on voit dans le *recueil des ordonnances de la troiſieme race, tome V. pag.* 55; & dans Bacquet, *tome II. p.* 551, *édition de* 1744. Le pape commettoit auſſi de même en France des *notaires* apoſtoliques, & en faiſoit commettre par ſes comtes palatins. Il fut jugé au parlement de Paris le 15 Mai 1415, qu'une procuration paſſée par un *notaire* ou tabellion apoſtolique ou impérial étoit bonne en cour laïque, quand la partie étoit du pays de l'empereur. *Bibliot. de* Bouchel.

Il y avoit en quelques endroits des *notaires* qui, pour réunir en leur perſonne un pouvoir plus étendu, étoient tout à-la-fois *notaires* apoſtoliques, impériaux & royaux, tel que celui qui reçut des lettres du mois d'Août 1367, rapportées dans le *recueil des ordonnances de la troiſieme race*.

On fit depuis attention que l'empereur n'ayant aucun pouvoir en France, les *notaires* par lui commis ne pouvoient faire dans le royaume aucun acte, même de juriſdiction volontaire. C'eſt pourquoi Charles VIII en 1490, défendit à tous ſujets laïcs de paſſer ou faire recevoir leurs contrats par *notaires ſuperieurs*, apoſtoliques ou épiſcopaux, en matiere temporelle ou profane, ſur peine de n'être foi ajoutée auxdits inſtrumens, leſquels dorenavant ſeroient réputés nuls & de nulle force & vertu.

Dans la ſuite, on n'a plus ſouffert aucunement que les *notaires-impériaux* reçuſſent en France aucun acte. *Voyez le gloſſaire de* Ducange, *au mot notarii apoſtolici & imperiales*; & *celui de* M. de Laurere, *au mot notaires aux notes*, *p.* 151; & *ci-devant* NOTAIRES DES CAPITOULS. (*A*)

NOTAIRES-INSTRUMENTAIRES. M. Brillon, en ſon *Dictionnaire des arrêts*, au mot *notaire*, *pag.* 591 & 592, *col.* 2, appelle ainſi ceux dont les fonctions ſe bornent à la rédaction & expédition des contrats, pour les diſtinguer des *notaires* du roi & de ceux des cours.

NOTAIRE DES ITALIENS. Les anciennes ordonnances portant réglement pour les foires de Brie & de Champagne, avoient accordé qu'il y auroit un ou deux tabellions pour recevoir dans ces foires les contrats d'italien à italien, & non entr'autres perſonnes. Charles le Bel, en 1327, ordonna qu'il n'y auroit qu'un tabellion à cet effet; Philippe VI. en 1331, en établit deux. Ces contrats ne pouvoient être mis à exécution par mandement des foires.

Les *notaires* du roi ou publics de la province de Languedoc, *regii vel publici*, furent aſſujettis par l'ordonnance de Charles V. alors lieutenant du roi Jean ſon pere, du mois de Février 1356, au payement de l'aide accordé par les états de la province, moyennant quoi l'exaction de marcs d'argent qui ſe faiſoit ſur eux fut abolie. (*A*)

NOTAIRE-JURÉ, *notarius-jurhtus*. Dans les anciennes ordonnances, on appelle ainſi ceux qui étoient en titre d'office & qui avoient prêté ſerment, pour les diſtinguer des eleves & autres perſonnes ſans caractere qui s'ingéroient de faire auſſi la fonction de *notaire*; ce qui leur fut défendu par lettres patentes en forme de charte, nommée la *philippine*, du 20 Juillet 1384.

NOTAIRE-LAÏC, eſt oppoſé au *notaire* qui eſt ſeulement apoſtolique. *Voyez ci-devant* NOTAIRE-APOSTOLIQUE.

NOTAIRE-MATOR, en Eſpagne, eſt le chef des ſecrétaires du roi. Il y en a un dans chacun des royaumes qui compoſent la monarchie d'Eſpagne. *Voyez l'état préſent d'Eſpagne par* l'abbé du Vayrac, *tome II. p.* 180.

NOTAIRE DE L'OFFICIALITÉ. Ce terme peut avoir deux ſignifications différentes: du tems que les *notaires* étoient pris pour greffiers, & que l'on confondoit les titres de greffier & de *notaire*, on entendoit quelquefois par *notaire de l'officialité* le greffier de ce tribunal; mais depuis que le titre de *notaire* a été reſtreint à ceux qui reçoivent des contrats & autres actes pour les parties, on a entendu par *notaire de l'officialité* un *notaire* eccléſiaſtique, & ſingulierement un *notaire*-épiſcopal ou de l'évêque, qui avoit prêté ſerment en l'officialité. On les appelloit auſſi *greffiers-jurés de l'officialité*. (*A*)

NOTAIRE DE L'ORDINAIRE, étoit la même choſe que *notaire* de l'évêque. On diſoit *notaire* commun de l'ordinaire pour le diſtinguer du *notaire*-apoſtolique établi par le pape. *Voyez ci-devant* NOTAIRE-APOSTOLIQUE, NOTAIRE COMMUN, NOTAIRE-ÉPISCOPAL, NOTAIRE DE L'ÉVÊQUE, *&c.*

NOTAIRES PALATINS, *voyez ci-devant* NOTAIRES DES CONTES PALATINS.

NOTAIRE DU PAPE *ou* NOTAIRE-APOSTOLIQUE, étoit anciennement la même choſe. *Voyez ci-devant* NOTAIRE APOSTOLIQUE.

NOTAIRES DU PARLEMENT, c'étoient les ſecrétaires du roi, qui étoient députés près le parlement pour y faire les expéditions néceſſaires. On les appelle préſentement *ſecrétaires de la cour* ou *ſecrétaires du roi ſervant près la cour de parlement*: l'un d'eux étoit commis pour greffier; c'eſt de-là que le greffier en chef du parlement eſt encore obligé d'être ſecrétaire du roi pour pouvoir ſigner les arrêts. *Voyez* PARLEMENT à l'*article* du *greffier*, & *au mot* SÉCRÉTAIRE DU ROI.

NOTAIRES-POURSUIVANS ou *pourſuivans la cour*, comme qui diroit *ſuivans la cour*, étoient ceux des *notaires* ou ſecrétaires du roi qui étoient diſtribués à la ſuite de la cour pour faire les expéditions de la chancellerie. Il en eſt parlé dans une ordonnance de Philippe le Long du mois de Décembre 1320.

NOTAIRES PRÉTORIENS, on appelloit ainſi chez les Romains, les premiers ſecrétaires du préfet du prétoire qui parvenoient à cette place après avoir rempli celles de moindres *notaires* ou ſecrétaires, que l'on appelloit *cornicularii* & *primiſcrinii*. *Voyez* Pancirolus, *in notitiâ imperii*; *le gloſſaire de* Ducange au mot *notarii*.

NOTAIRE PRIMICIER, *primicerius, quaſi primus in cera ſeu tabulâ*; on donnoit ce titre au premier des *notaires* du ſacré palais. *Voyez la notice de l'Empire*.

On donnoit auſſi ce titre au premier des *notaires* de l'égliſe romaine: lequel fut depuis appellé *protonotaire*. *Voyez le gloſſaire de* Ducange & *ci-après* NOTAIRE REGIONAIRE & *à la lettre P*, PROTONOTAIRE.

NOTAIRE PUBLIC, on donnoit anciennement ce titre aux *notaires* royaux, pour les diſtinguer des *notaires* des ſeigneurs qui recevoient les actes dans leur reſſort, & qui néanmoins n'étoient point encore réputés officiers publics. Philippe V dit le Long, dans une ordonnance du mois de Juin 1319, faite ſur les remontrances des habitans d'Auvergne, veut & accorde qu'à l'avenir il n'y ait dans la bailliе & reſſort d'Auvergne, aucun *notaire* public établi de ſon autorité, *notarius publicus*; ce que M. de Lauriere traduit par *notaire royal*.

Il y avoit auſſi anciennement des *notaires* impériaux, qui prenoient en même-tems le titre de *notaires publics*. *Voyez* NOTAIRE IMPÉRIAL.

NOTAIRES REGIONAIRES, *notarii regionarii*, on donne ce nom aux ſept *notaires* qui furent inſtitués à Rome par le pape S. Clément pour écrire les actes des martyrs. Ils furent appellés *régionaires*, parce que le pape leur aſſigna à chacun une région ou quartier de la ville dans lequel ils devoient recueillir ſoigneuſement tout ce qui ſe paſſoit par rapport aux martyrs. Ces *notaires* étoient ſubordonnés aux diacres & aux ſous-diacres. Ils avoient encore quelques autres fonctions dans Rome; c'étoient eux qui annonçoient au peuple, comme font aujourd'hui les couriers, les litanies, c'eſt-à-dire les proceſſions ou rogations que le pape avoit ordonnées, ou dans quelle égliſe ils devoient célebrer la meſſe, ou faire quelque ſtation, ils rendoient compte auſſi au pape des noms & du nombre de ceux qui avoient été baptiſés.

Le nombre des *notaires* ayant été dans la ſuite augmenté par les papes, ceux qui étoient des ſept premiers inſtitués, furent appellés *notaires régionaires* ou *protonotaires*, c'eſt-à-dire *premiers notaires*, & les autres, *notaires* ſimplement, ou *notaires apoſtoliques*. *Voyez ci deſſus le gloſſaire de* Ducange au mot *notarii*, & NOTAIRE APOSTOLIQUE & PROTONOTAIRE. (*A*)

NOTAIRE A LA RÉSIDENCE *d'un tel lieu*, on appelle ainſi certains *notaires* royaux, qui par le titre de création de leur office, doivent réſider dans une ville ou bourg qui n'eſt pourtant pas le lieu du ſiege royal où ils ſont reçus; c'eſt pour la commodité des particuliers que ces ſortes de *notaires* ont été établis, & afin que ceux qui veulent paſſer un acte devant un *notaire* royal ne ſoient point obligés de ſe tranſporter dans la principale ville où eſt le ſiege royal dans lequel ſont reçus les *notaires*. On trouve des exemples fort anciens de ces ſortes de créations, témoin l'édit du mois d'Octobre 1575 portant création d'un office de *notaire* royal ès reſſorts de Touraine, Anjou, Maine & Vermandois, pour réſider à Neuve.

NOTAIRE DU ROI, étoit anciennement la même choſe que ſecrétaire du roi. *Voyez l'hiſtoire de la chancellerie* par Teſſereau, *tom. I. &* SECRÉTAIRE DU ROI.

Il ne faut pas confondre les *notaires* du roi avec les *notaires* royaux: les premiers ſont des officiers de la grande chancellerie, les autres ſont des officiers publics établis pour recevoir les contrats, teſtamens & autres actes. *Voyez* ce qui eſt dit au commencement de cet article ſur les *notaires* en général, & *ci-après* NOTAIRE ROYAL.

NOTAIRE ROYAL, eſt celui qui tient *ſes* proviſions du roi, à la différence des *notaires* des ſeigneurs ou ſubalternes, qui tiennent leur commiſſion du ſeigneur de la juſtice où ils ſont reçus.

Il y a deux ſortes de *notaires royaux*; les uns qu'on ſurnomme *laics* ou *ſéculiers*, parce que leur fonction eſt de recevoir les actes qui ſe paſſent en matiere temporelle; les autres qu'on appelle *royaux apoſtoliques*, parce qu'ils reçoivent les actes en matiere eccléſiaſtique. *Voyez* ce qui eſt dit ci-devant des *notaires* en général, & la *ſubdiviſion* NOTAIRE APOSTOLIQUE.

NOTAIRE ROYAL ET APOSTOLIQUE, eſt celui qui réunit la fonction de *notaire* royal ſéculier avec celle de *notaire* royal apoſtolique. Il y a néanmoins auſſi quelquefois des *notaires apoſtoliques* qu'on appelle *royaux*, parce qu'ils ont été créés par le roi; mais qui ne réuniſſent pas la fonction de *notaire* royal-laïc.

NOTAIRE ROYAL LAÏC *ou* SÉCULIER, eſt celui qui n'eſt établi que pour recevoir les actes en matiere temporelle, à la différence des *notaires* ſeulement apoſtoliques qui ne reçoivent que les actes concernant les bénéfices & matieres eccléſiaſtiques. *Voyez* NOTAIRE APOSTOLIQUE.

NOTAIRE NON ROYAL, ſe dit en deux ſens différens ſavoir en parlant d'un *notaire* ſeigneurial ou ſubalterne, & en parlant d'un *notaire* apoſtolique, lorſqu'il ne réunit pas en même-tems la fonction de *notaire* royal laïc ou ſéculier. *Voyez* NOTAIRE APOSTOLIQUE & NOTAIRE ROYAL.

NOTAIRE DE SANG *ou* SANGUIN, c'eſt ainſi que l'on appelloit anciennement celui des *notaires* du roi ſervant près les cours, qui y faiſoit la fonction de greffier au criminel, & qui rapportoit les lettres de grace, appellées *lettres-de-ſang*. Il y avoit quatre *notaires* aux requêtes du palais, dont un étoit *notaire-de ſang*, c'eſt ainſi qu'il eſt qualifié dans une ancienne ordonnance rapportée par Miraulmont dans ſes *mémoires*; *pag.* 169.

Le *ſciendum* de la chancellerie porte que les *notaires* ſanguins ou criminels ont leur ſceau des lettres-de-ſang ou criminelles qu'ils font ou qu'ils ſignent, même le ſceau des arrêts criminels & des rémiſſion de ban en la forme qui ſe fait en double queue; que de toutes ces choſes ils ne doivent rien prendre ſinon qu'il puiſſe manger & conſommer en peu de tems, comme par exemple, bas de chauſſes, ou gants ou ſemblables choſes légeres; mais qu'ils ne peuvent demander autre choſe, ſous peine d'infraction de leur propre ſerment; & s'il ſe ſavoit, de privation & ſuſpenſion de leur office, dénigrement d'honneur & renommée. (*A*)

NOTAIRES ſurnommés *ſeriniarii*, c'étoient proprement des ſecrétaires du cabinet, ou du tréſor de l'égliſe. Le P. Mabillon en fait mention dans ſa *diplomatique pag.* 125. & 126. Les *notaires* régionaires furent auſſi appellés *ſeriniarii*, parce que le pape Anthems ordonna que les actes des martyrs ſeroient renfermés dans des armoires ou boîtes appellées *ſerinia*. *Voyez* auſſi le *gloſſaire* de Ducange au mot *notarii regionarii*. Voyez *ci-deſſus* NOTAIRES RÉGIONAIRES.

Il eſt parlé dans les *annales de S. Bertin*, ſous l'année 877, des *notaires* qui ſont ſurnommés *ſecundi ſerinii*, *notaires* du ſecond cabinet, comme qui diroit *notaires* ou ſecrétaires de la petite chancellerie.

NOTAIRES EN SECOND, on appelle ainſi celui de deux *notaires* qui ſigne un acte dont l'autre retient la minute ſoit qu'il aſſiſte réellement à la paſſation de cet acte, com-

comme cela s'observe dans les testaments, dans les sommations respectueuses, & dans quelques autres actes de rigueur, soit qu'il le signe simplement, à la relation de son confrere, & sans avoir été présent à la passation de l'acte, ainsi que cela se pratique pour la facilité de l'expédition à l'égard des actes ordinaires: il y a eu néanmoins divers reglemens qui ont enjoint aux *notaires* en second d'être présens aux actes & contrats, à peine de nullité; entr'autres un arrêt du parlement du 23 Septembre 1723, rendu en forme de réglement pour les *notaires* de Mesnil; mais cela n'est point observé à la rigueur si ce n'est pour certains actes tels que ceux dont on a parlé.

Il n'a pas toujours été d'usage d'appeller un second *notaire* à la passation des actes, soit que l'on y suppléât par la présence de deux témoins, ou que l'on se contentât de la présence d'un seul *notaire*, comme cela se pratique encore en certains pays.

Quelques-uns tiennent que l'usage de faire signer deux *notaires* vient de ce qu'anciennement on prenoit un *notaire* laïc & un de l'ordre ecclésiastique; le premier servoit pour obliger au for extérieur, & le second pour obliger au for intérieur, & par serment & conscience. Que cet usage cessa en Bretagne lorsque Pierre Maucler se brouilla avec le clergé; & à Paris, lorsqu'il fut défendu aux *notaires* ecclésiastiques de recevoir ni signer aucuns actes en matiere temporelle. Quelqu'un m'a pourtant assuré que l'on en usoit encore ainsi en Poitou dans le XV. siecle.

Quoi qu'il en soit, on trouve des actes reçus par deux *notaires* royaux dès le commencement du XIV. siecle & même auparavant.

La nécessité d'appeller un second *notaire* fut établie par l'ordonnance de Louis XII. du mois de Mars 1498, *art.* 66, laquelle porte qu'un seul *notaire* ou *tabellion* ne pourra recevoir un contrat sans qu'il y ait deux témoins nonobstant toutes coutumes locales contraires, lesquelles sont déclarées abusives.

Lorsque deux *notaires* reçoivent conjointement un acte, c'est le plus ancien qui en garde la minute, l'autre la signe comme *notaire en second*. (*A*)

NOTAIRES DU SECRET, *ou Clercs du secret*, c'étoient ceux des *notaires* ou secrétaires du roi qui faisoient la fonction de secrétaire d'état. *Voyez au mot* CLERC, *l'article* CLERCS DU SECRET & SECRÉTAIRES D'ÉTAT. *Voyez aussi les lettres historiques sur le parlement, tome II. pag.* 295.

NOTAIRES SECRÉTAIRES DU ROI, on joignoit anciennement deux titres pour désigner les officiers que nous appellons aujourd'hui simplement *Secrétaires du roi*. Voyez *l'histoire de la chancellerie* par Tessereau, *tome I.* & SECRÉTAIRES DU ROI.

NOTAIRE SÉCULIER ou LAÏC, s'entend de tout *notaire* soit royal ou subalterne, qui n'est pas *notaire* apostolique. *Voyez ci-devant* NOTAIRE LAÏC.

NOTAIRE DE SEIGNEUR, ou NOTAIRE SEIGNEURIAL, est celui qui est commis par un seigneur pour instrumenter en la cour qualifiée dans l'étendue de sa justice, & qui a prêté serment devant le juge de ce seigneur.

On appelle aussi ces *notaires subalternes*, par la raison qui en sera expliquée dans la subdivision suivante.

L'origine des *notaires* de seigneurs est fort incertaine; nous croyons cependant qu'on peut la rapporter aux *notaires* que les comtes du tems de la premiere & de la seconde race étoient obligés d'avoir, comme il est dit dans un capitulaire de Charlemagne, de l'an 805.

Il y a apparence que les comtés ayant été inféodés au commencement de la troisieme race, les seigneurs devenus propriétaires de ces comtés, continuerent d'avoir des *notaires*, comme ils en avoient du tems qu'ils n'étoient encore que gouverneurs des provinces ou villes dont ils étoient comtes; & qu'à leur imitation les autres seigneurs auxquels on inféoda ou sous-inféoda de moindres terres s'étant pareillement attribué l'administration de la justice par une extension du gouvernement militaire qu'ils avoient eu dans ces mêmes terres, & qu'ils conserverent encore sur leurs vassaux & autres sujets; ils s'arrogerent aussi le droit d'avoir des *notaires*, qui faisoient d'abord la fonction de greffiers de leurs justices, de même que les *notaires* royaux la faisoient dans les cours & autres tribunaux royaux, & que ces *notaires* de seigneurs recevoient aussi le peu d'actes de juridiction volontaire que l'on passoit alors; ce qu'ils faisoient en présence du juge, & sous l'autorité de son nom & du scel authentique du seigneur.

Ce qui est de certain, c'est que long-tems avant Philippe-le-Bel, il y avoit un nombre de prélats, barons & autres seigneurs, qui étoient en possession immémoriale d'instituer des *notaires* dans leurs terres, tellement que Philippe-le-Bel en défendant par son ordonnance de 23 Mars 1302, à tous sénéchaux, baillifs, juges, &c à toutes autres personnes, d'instituer en leur nom des *notaires* publics à cause de la multitude excessive qu'il y avoit de *notaires*, se reservant à lui seul & à ses successeurs rois, le pouvoir d'en créer; il déclara en même tems qu'il n'entendoit pas néanmoins préjudicier par-là aux prélats, barons, & à tous autres sujets, qui par coutume ancienne étoient fondés à établir des *notaires*.

Ce même prince, par des lettres du mois de Mars 1304, accordées en faveur des barons, des nobles & habitans du pays d'Auvergne, autorisa de plus en plus les *notaires* subalternes, en ordonnant que ses chanceliers d'Auvergne (c'étoient des gardes des petits sceaux royaux) n'auroient aucun *notaires* dans les terres & justices des barons & des autres seigneurs qui avoient haute justice, & qu'ils ne recevroient aucuns contrats dans les terres de ces seigneurs.

Philippe-le-Long fit plus; car par une ordonnance qu'il donna au mois de Juin 1319, sur les remontrances des habitans d'Auvergne, il leur accorda que dorénavant il n'y auroit dans toute la baillie d'Auvergne & ressort d'icelle, aucun *notaire* public établi de son autorité, ni qui y fît les fonctions de *notaire* en aucune maniere; en sorte que, suivant cette ordonnance, il ne devoit alors y avoir d'autres *notaires* que ceux des seigneurs, lesquels étoient même les seuls qui pussent instrumenter dans ce pays.

L'ordonnance de Philippe-le-Bel, du 23 Mars 1302, touchant la ficulté qu'il avoit conservée aux seigneurs d'avoir des *notaires*, fut confirmée par le roi Jean, au mois d'Octobre 1351, avec la seule différence qu'en rappellant la disposition qui autorisoit les seigneurs qui le feroient fondés sur une ancienne coutume; il ajoute ces mots *& approuvée*.

Les seigneurs n'ont donc pas tous droit de tabellionage, mais seulement ceux qui sont fondés en titre ou possession immémoriale.

Quelques coutumes, comme Blois & Senlis, donnent au seigneur châtelain le droit de tabellionage; celle de Touraine porte que les comtes & les barons peuvent avoir donné *notaires*, & les châtelains fait.

François Ier. par son ordonnance donnée à Angoulême au mois de Novembre 1542, *art.* 4, accorde aux seigneurs barons & châtelains des provinces régies par le droit écrit, le pouvoir d'établir des tabellions, ainsi que faisoient déjà les barons & châtelains des pays coutumiers.

Les seigneurs qui n'ont simplement que la haute justice, n'ont pas droit de tabellionage; à moins qu'ils ne soient fondés sur une concession expresse, ou sur une possession immémoriale, ou sur la disposition de la coutume.

Quoique les *notaires* de seigneurs ne soient souvent qualifiés que de *tabellions*, il est néanmoins certain qu'ils réunissent ordinairement la qualité de *notaire* à celle de tabellion.

Les *notaires* de seigneurs ne peuvent instrumenter que dans leur sellins.

L'ordonnance de 1539 leur défend de passer aucuns actes entre ceux qui ne sont point sujets à leur juridiction.

Plusieurs édits & déclarations postérieures leur ont réitéré la même défense de passer aucuns actes, sinon entre personnes demeurantes dans leur territoire, & pour des héritages & choses qui y sont situés; le tout à peine de faux & de nullité: le dernier réglement fait sur cette matiere, est l'édit du mois d'Octobre 1705.

Néanmoins, suivant la derniere jurisprudence, il suffit que l'acte soit passé dans le territoire de la justice du seigneur, quoiqu'aucune des parties n'y soit demeurante, & que les biens n'y soient pas situés. La question a été ainsi jugée par trois arrêts des 3 Février 1711, 18 Juin 1728, & 1er Août 1739.

L'acte reçu par un *notaire* de seigneur, dans son ressort, emporte hypotheque sur tous les biens des contractans, en quelque lieu qu'ils soient situés.

Il est exécutoire dans le ressort de la seigneurie, pourvu qu'il soit scellé du sceau de la juridiction seigneuriale; mais pour le mettre à exécution dans l'étendue d'une autre justice, il faut la permission du juge du lieu: telle est la disposition de l'ordonnance de 1539, *art.* 66. Voyez le *Parfait Notaire*, du M. *de Ferrieres*, & le *Recueil de Jurisprud.* de M. de la Combe, au *mot* NOTAIRE, (*A*)

NOTAIRE SUBALTERNE, est un *notaire* de seigneurs; quelques auteurs appellent ces notaires *subalternes*, soit parce qu'ils sont inférieurs aux *notaires* royaux pour l'éten-

tendue de leur pouvoir, ſoit parce qu'ils exercent leur miniſtere ſous l'autorité d'un juge ſeigneurial ou ſubalterne, par lequel ils ſont reçus. *Voyez ci-devant* NOTAIRE DU SEIGNEUR.

NOTAIRES-SYNDICS. Il fut créé par déclaration du 4 Septembre 1706, deux offices de *notaires-ſyndics* dans des villes & bourgs, où il avoit été réſervé au moins huit *notaires*; & un dans les villes & bourgs, où il en avoit été réſervé au moins quatre. On attacha à ces offices de *notaire* le titre de *ſyndic*, & le droit de faire les fonctions de SYNDIC de la communauté des *notaires*. Il fut encore fait par édit du mois d'Août 1707, une autre création de *ſyndic & garde-ſcel* des *notaires* en chaque juſtice & ſeigneurie, dans laquelle il y avoit deux *notaires* royaux établis. Mais tous ces offices de *notaires ſyndics* créés en 1706 & 1707, furent réunis aux communautés des *notaires*, par une déclaration du 24 Avril 1708; & par édit du mois de Décembre 1717, le titre & les fonctions de *ſyndic* attribués aux *notaires* créés par l'édit de 1706, furent ſupprimés. (*A*)

NOTAIRE-TABELLION, eſt celui qui réunit en ſa perſonne les fonctions de *notaire* & celles de *tabellion*, c'eſt-à-dire, qui a le droit de recevoir les actes & de les expédier. Autrefois ces deux fonctions étoient ſéparées; mais préſentement elles ſont preſque par-tout réunies. *Voyez* ce qui eſt dit ci-devant des *notaires* en général. *Voyez* auſſi TABELLION.

NOTAIRES-TRIBUNS, *tribuni & notarii*, c'étoient des officiers dont les empereurs romains ſe ſervoient pour porter leurs ordres: on pourroit les comparer aux ſecrétaires des commandemens; il en eſt beaucoup parlé par Godefroy, ſur la loi unique, au code Théodoſien, *de mandatis principum*, & dans Henri de Valois, ſur le *liv. XVII.* d'Ammian, *p.* 140.

Il y avoit auſſi les tribuns des notaires, *tribuni notarii*, qui étoient proprement les premiers ſecrétaires du prince; ils expédioient les édits du prince & les dépêches des finances. *Voyez* Zozime, *lib. V.* le *Gloſſaire* de Ducange, *au* mot *Tribuni*, & *les auteurs* auxquels il renvoie.

NOTAIRE DE L'UNIVERSITÉ; c'eſt ainſi que l'on appelloit anciennement le *ſcribe* ou *greffier* de chaque univerſité: on en trouve nombre d'exemples dans les anciennes ordonnances de la *pr.* race. (*A*)

NOTAPELIOTES, ſ. m. (*Géog. anc.*) nom du vent qui ſouffle entre l'eſt & le ſud. On l'appelle communément *vent de ſud-eſt* ou *eurus*. (*D. J.*)

NOTARICON, ſ. m. (*Théol.*) eſt la troiſieme partie ou eſpece de cabale des Juifs. *Voyez* CABALE.

Rabbi Nathan, dans ſon grand *Aruch*, dit que le *notaricon* conſiſte à exprimer une choſe, ou le nom d'une choſe, par une ſeule lettre; & fait venir ce *mot* du latin *notarius*, qui s'eſt dit de clercs, greffiers ou ſcribes qui écrivoient en notes ou caracteres abrégés.

R. Elias Levita explique le *notaricon* de même dans ſon *Thesbitor*; avec cette différence ſeulement qu'au lieu d'une ſeule lettre pour un mot entier, il permet d'en employer deux, & quelquefois juſqu'à trois. *Voyez* ABRÉVIATION.

Mais il paroît que ni l'une ni l'autre de ces deux définitions n'eſt la véritable definition du *notaricon*: car comme le *notaricon* conſiſte quelquefois à exprimer un mot entier, par une lettre unique, il conſiſte auſſi d'autres fois à exprimer une lettre unique, par un mot entier.

Ainſi il faut diſtinguer deux ſortes de *notaricon*; la premiere conſiſtant à retrancher, par apherèſe ou apocope, la premiere ou derniere lettre de pluſieurs mots, pour en compoſer un mot ou une phraſe; leſquels ſont par conſéquent de deux ſortes, ou compoſés de lettres initiales, ou compoſés de lettres finales. Et cette opération ſe peut faire de différentes manieres; ou en ſuivant l'ordre des lettres, ou en les prenant à rebours. On la peut même faire d'une troiſieme maniere, ſavoir, en paſſant par-deſſus quelques lettres. La premiere de ces trois méthodes, que les rabbins appellent *raſche-thebath*, parole fort ancienne; & paſſe parmi ceux qui ſont verſés dans l'hébreu, pour avoir tiré ſon origine des pſeaumes, & autres ouvrages faiſant partie de l'Ecriture-ſainte; rangés par ordre alphabétique, de maniere que le premier verſet commençoit par א, premiere lettre de l'alphabet; le ſecond, par ב, ſeconde lettre, *&c.* *Voyez* ABÉCÉDAIRE.

La ſeconde méthode eſt auſſi fort commune, s'appelle *ſophe-thebath*, comme qui diroit *fin des mots*. Par exemple, en aſſemblant les dernieres lettres de ces mots מנוכם מ, *mihi quodnam nomen eſt*? *quodnam*? ils trouvent le nom de Dieu, *Jehovah*. C'eſt une opération encore plus puérile, quand ils retranchent des lettres à rebours.

La troiſieme méthode eſt beaucoup plus moderne, plus bizarre, & plus embarraſſante. Par cette méthode, ce n'eſt point un mot qui donne une lettre ſeulement: mais chaque lettre unique donne un mot; enſorte qu'un mot ſeul pourra fournir une phraſe entiere.

Ainſi dans le ſeul mot בראשית, *bereſchit*, que nous traduiſons par *au commencement*, les rabbins trouvent: il *créa le ciel & la terre, la mer, l'abîme*, &c.

NOTATION, ſ. f. (*Géom.*) *en Arithmétique*, l'art de marquer les nombres par les caracteres qui leur ſont propres, & de les diſtinguer par leurs figures. *Voyez* NOMBRE & CHIFFRE.

Le choix des caracteres arithmétiques eſt arbitraire; auſſi ſont-ils différens chez les différentes nations. Mais il n'y en a peut être pas de ſi commodes que ceux dont nous faiſons aujourd'hui uſage en Europe, qu'on dit avoir été inventés par les Arabes, & qu'on appelle par cette raiſon *chiffres ou caracteres arabes*. Cependant, ſelon l'obſervation de Wallis, un auteur arabe en attribue l'invention aux Indiens. *Voyez* BINAIRE, DACTYLONOMIE & ECHELLES ARITMÉTIQUES.

Les Grecs, les Hébreux & les autres peuples de l'Orient, auſſi bien que les Romains, marquoient leurs nombres par les lettres de leur alphabet. *Voyez* CARACTERE. *Chambers.* (*O*)

NOTE, ſ. f. (*Gramm.*) obſervations placées au bas des pages ſur les endroits difficiles d'un ouvrage quel qu'il ſoit.

Il n'y a preſque pas un ancien auteur qui n'ait été publié avec des *notes*, & qui n'en eût beſoin.

Le mot *note* a encore d'autres acceptions. *Voyez les articles ſuivans*

NOTE D'ABRÉVIATION, (*Littérat.*) écriture abrégée, les notes d'abréviation ou grec τμῆμα, étoient des figures qui n'avoient aucun rapport à l'écriture ordinaire, & dont chacune exprimoit ou une ſyllabe, ou un mot tout entier, à-peu-près comme l'écriture chinoiſe. Ces abrégés avoient été inventés par Ennius; ils furent enſuite perfectionnés & augmentés par Tiron, & depuis par un affranchi de Mécénas: enfin, Séneque, ou quelqu'un de ſes affranchis les raſſembla tous. Non-ſeulement le Bembe mandoit autrefois au pape Jules II. qu'il avoit vû l'Aſtronomie compoſée en vers par Hippinus écrite de cette façon, mais Joſeph Scaliger parle auſſi d'un pſeaume écrit de la même maniere.

Il paroît par un paſſage de la vie de Xenophon, dans Diogene Laerce, que cette façon d'écrire abrégée étoit en uſage chez les Grecs long-tems avant qu'elle eût paſſé chez les Romains. Il eſt vraiſemblable que le mot de *notaire* vient originairement de cette ſorte d'écriture, du moins *notarius* eſt expliqué dans un ancien gloſſaire par σημειογράφος.

Du tems de Cicéron, cette maniere d'écrire ſervoit principalement pour copier les plaidoyers, & les diſcours qui ſe prononçoient dans le ſénat; car les actes judiciaires s'écrivoient en *notes*, c'eſt-à-dire en *notes* abrégées, afin que le ſcribe pût ſuivre la prononciation du juge, & ne rien perdre de ſes paroles. Ces abréviations n'étoient point un myſtere de chicane imaginé pour tourmenter les plaideurs, & multiplier les procès, les Romains ignoroient cet indigne artifice qui n'eſt que le fruit de l'intérêt, & l'ouvrage de la barbarie; chaque citoyen entendoit une partie de ces ſortes d'abréviations; c'étoit d'ailleurs le ſtyle ordinaire des inſcriptions publiques: les Juriſconſultes les employoient communément dans leurs ouvrages, auſſi-bien que les Philoſophes & les Rhéteurs dans leurs écoles.

A ces *notes* abrégées de juriſprudence & de juriſdictions, des particuliers en ajouterent depuis des nouvelles pour leur propre utilité, & qui n'étoient point d'uſage au barreau, comme l'aſſure Valerius Probus: chaque caractere ſignifioit un mot, & cet uſage ſe perfectionna en ſe portant à toutes ſortes de matieres. Quintilien, Manile, Auſone, Martial, Prudence & Euſebe, S. Jerome, & S. Fulgence parlent de ces caracteres d'abréviations. Pluſieurs modernes ont écrit pareillement ſur cette matiere, mais Orſati (Sertorio) s'eſt diſtingué ſur tous les autres par ſon commentaire ſur les *notes* des Romains; ouvrage plein d'induſtrie, de travail, & d'exactitude. *Voyez auſſi* TACHYGRAPHIE. (*D. J.*)

NOTES, ſ. f. *en Muſique*, ſont généralement tous les caracteres dont on ſe ſert pour l'écrire ou pour la noter; mais ce terme s'applique plus préciſément à ceux de ces caracteres qui déſignent immédiatement les ſons, leurs divers degrés du grave à l'aigu, & leurs différentes durées.

Les

Les Grecs ſe ſervoient des lettres de leur alphabet pour noter leur muſique. Or, comme ils avoient vingt-quatre lettres, & que leur plus grand ſyſteme, qui, dans un même mode, n'étoit que de deux octaves, n'excédoit pas le nombre de ſeize ſons; il ſembleroit que l'alphabeth devoit être plus que ſuffiſant pour les exprimer. Mais il faut remarquer en premier lieu, que les deux mêmes ſons étant tantôt à l'extrémité, & tantôt au milieu du troiſieme tétracorde, ſelon le lieu où ſe faiſoit la diſjonction. *Voyez* SYSTEME, TÉTRACORDE; on leur donnoit à chacun des noms qui marquoient ces diverſes circonſtances: ſecondement, que ces ſeize ſons n'étoient pas tous les mêmes dans chacun des trois genres, qu'il y en avoit de communs, & qu'il y en avoit de différens; il falloit par conſéquent des *notes* particulieres pour exprimer ces différences: troiſiemement, que la muſique inſtrumentale ſe notoit d'une autre maniere que la muſique vocale; il falloit donc encore ici des diſtinctions de caracteres? enfin, que les anciens ayant au-moins quinze modes, ſelon le dénombrement d'Alypius, il falloit approprier des caracteres à ces modes-là, comme on le voit dans les tables du même auteur. Toutes ces diverſes modifications exigeoient une multitude de figures néceſſaires, à laquelle les vingt-quatre lettres étoient bien éloignées de ſuffire. De-là la néceſſité d'employer les mêmes lettres pour pluſieurs ſortes de *notes*, en qui obligea de donner à ces lettres différentes ſituations, & de les mutiler en divers ſens. Par exemple, la lettre, *pi* écrite de toutes les manieres Π, ⊔, ⊏, Γ, ⅂, exprimoit cinq différentes *notes*. En combinant toutes les modifications qu'exigeoient ces diverſes circonſtances, on trouva 1620 *notes* en tout; nombre prodigieux, qui devoit rendre l'étude de la muſique grecque de la derniere difficulté! auſſi l'étoit-elle, ſelon le témoignage de Platon, qui veut que les jeunes gens ſe contentent de donner deux ou trois ans à la muſique pour en apprendre les rudimens. Cependant les Grecs n'avoient pas un ſi grand nombre de caracteres différens, mais la même *note* avoit différentes ſignifications, ſelon les occaſions. Ainſi, cette lettre Φ eſt dans le genre diatonique le *lichanos hypaton* du mode *lydien* & l'*hypate-meſon* du mode *phrygien*, &c.

Les Latins qui, à l'imitation des Grecs, noterent auſſi la muſique avec les lettres de leur alphabet, retrancherent beaucoup de cette quantité de *notes*. Il paroît que Boëce établit l'uſage de quinze lettres ſeulement; & même le pape Grégoire, conſidérant que les proportions de ſons ſont les mêmes d'une octave à l'autre, réduiſit encore ces quinze *notes* aux ſept premieres lettres de l'alphabet, que l'on répétoit en différentes formes, d'une octave à l'autre.

Enfin, dans l'onzieme ſiecle, un bénédictin d'Arezzo, nommé Guy, ſubſtitua à ces lettres les ſyllabes dont nous nous ſervons aujourd'hui avec des points poſés ſur différentes lignes paralleles; dans la ſuite, on groſſit ces points, & on s'aviſa d'en diſtribuer auſſi dans les eſpaces compris entre ces lignes.

Des ſept noms des *notes* de notre muſique les ſix premiers ſeulement, *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *ſol*, *la*, ſont de l'invention de Guy. On dit qu'il les inventa en 1054, à Pompoſe, dans le duché de Ferrare, & qu'il las tira de l'hymne de S. Jean.

Ut queant laxis reſonare fibris
Mira geſtorum famuli tuorum;
Solve pollutis labiis reatum
Sancte Johannes.

En prenant la premiere ſyllabe de chaque hemiſtiche ou demi-vers: ce qu'Angelo Beradi a renfermé dans les vers ſuivans.

Ut *reſonet miſerum fata ſollicitoſque labores.*

La ſeptieme, ſavoir le *ſi*, a été ajoutée, ſelon quelques-uns, par Jean de Muris; ſelon d'autres, par Vander Putteu; & par un nommé le Maire, ſelon Broſſard. *Voyez* Ss. Voſſius ne veut pas même accorder aux modernes l'invention des ſix autres *notes*, mais il avance que les Egyptiens en faiſoient uſage long-tems auparavant, en quoi il prétend s'appuyer du témoignage obſcur de quelques anciens. *Voyez les articles* CLÉ, DEGRÉS, GAMME, INTERVALLES, PORTÉE.

Les *notes*, à ce qu'on croit, n'eurent long-tems d'autre uſage que de marquer les degrés & les différences des tons. Elles étoient toutes, quant au tems, d'égale valeur, & ne recevoient à cet égard d'autres différences que celles des ſyllabes longues & braves ſur leſquelles on les chantoit: c'eſt dans cet état qu'eſt demeuré le plein-chant. *Voyez* PLEIN CHANT. On prétend même que cela dura pour la muſique juſqu'en 1330, où, ſelon la commune opinion, Jean de Meurs ou de Muris, docteur & chanoine de Paris, leur donna différentes figures pour marquer les rapports de durée qu'elles devoient avoir entre elles: pluſieurs de ces figures ne ſubſiſtent plus; on leur en a ſubſtitué d'autres. *Voyez* MESURE, TEMS, VALEUR DE NOTES.

Pour déterminer le ſens des *notes*, & en rendre exactement l'expreſſion, il y a huit choſes eſſentielles à conſidérer; ſavoir, 1. la clef & ſa poſition; 2. les dièſes ou bémols qui peuvent l'accompagner; 3. le lieu ou la poſition de la *note*; 4. ſon intervalle; c'eſt-à-dire, ſon rapport à celle qui la précede, ou la tonique; 5. ſa figure; 6. le tems où elle ſe trouve, & la place qu'elle y occupe; 7. le dièſe, ou bémol, ou béquarre accidentel qui peut la précéder; 8. l'eſpece de la meſure & le caractere de mouvement. Une ſeule de ces obſervations manquée doit faire chanter faux ou hors de meſure.

Tous ceux qui ont examiné avec attention la méchanique des caracteres de notre muſique, y ont apperçu des défauts conſidérables, qui ne ſont que des ſuites néceſſaires de la maniere dont ces caracteres ſe ſont établis. La muſique a eu le ſort des arts qui ne ſe perfectionnent que lentement & ſucceſſivement; les inventeurs des *notes* n'ont ſongé qu'à l'état où elle ſe trouvoit de leur tems, ſans prévoir celui où elle pouvoit parvenir dans la ſuite; auſſi leur ſyſtême s'eſt-il bien tôt trouvé défectueux; & d'autant plus défectueux que l'art s'eſt plus perfectionné. A meſure qu'on avançoit, on établiſſoit de nouvelles regles pour remédier aux inconvéniens préſens: en multipliant les expreſſions, on a multiplié les difficultés, & à force d'additions & de chevilles, on a tiré d'un principe aſſez ſimple, un ſyſtême fort embrouillé & fort mal aſſorti.

Pluſieurs de ces défauts ſautent aux yeux. En général, on peut les réduire à trois claſſes principales. La premiere eſt la multitude des ſignes & de leur combinaiſons, qui ſurchargent inutilement l'eſprit & la mémoire des commençans. De façon que l'oreille étant formée, & les organes ayant acquis toute la facilité néceſſaire long-tems avant qu'on ſoit en état de chanter à livre ouvert; il s'enſuit que la difficulté eſt toute dans l'obſervation des regles, & nullement dans l'exécution du chant. La ſeconde eſt le défaut d'évidence dans le genre des intervalles exprimés ſur la même ou ſur différentes clefs, défaut d'une ſi grande étendue, que non-ſeulement il eſt la principale cauſe de la lenteur du progrès des écoliers, mais encore qu'il n'eſt point de muſicien formé qui n'en ſoit incommodé dans l'exécution. La troiſieme enfin eſt l'extrême diffuſion des caracteres & le trop grand volume qu'ils occupent; ce qui, joint à ces lignes, & à ces portées ſi connyeuſes à tracer, devient une ſource d'embarras de plus d'une eſpece. Si la premier mérite des ſignes d'inſtitution eſt d'être clair, le ſecond eſt d'être concis: quel jugement doit-on porter des *notes* de notre muſique à qui l'un & l'autre manque?

Les Muſiciens, il eſt vrai, ne voient point tout cela. Faut-il s'en étonner? La muſique pour eux n'eſt pas la ſcience des ſons; c'eſt celle des noires, des blanches, des doubles croches, *&c.* Dès que ces figures ceſſeroient d'affecter leurs yeux, ils ne croiroient jamais voir de la muſique. D'ailleurs, ce qu'ils ont appris difficilement, pourquoi le rendroient-ils facile à d'autres? Ce n'eſt donc pas eux qu'il faut conſulter ſur ce point.

Mais les défauts des caracteres de la muſique ſont plus aiſés à connoître que les remedes à trouver. Pluſieurs juſqu'ici l'ont tenté ſans ſuccès.

Tous les ſyſtêmes qui n'ont pas eu pour premier principe l'évidence des intervalles, ne nous paroiſſent pas valoir la peine d'être relevés. Nous ne nous arrêterons donc point à celui de M. Sauveur, qu'on peut voir dans les mémoires de l'académie des Sciences, année 1701, ni à celui de M. Demaus, donné quelques années après. Dès quenes tournées à droite, à gauche, en haut, en bas, & des biais en tout ſens, pour repréſenter des *ut*, des *ré*, *&c.* ſont les *notes* inventées par celui-ci. Celles de M. Sanveur ſont des têtes & des queues différemment tirées pour répondre aux dénominations, *pa*, *ra*, *ga*, *ſo*, *ba*, *lo*, *do*, *&c.* ſubſtituées par le même auteur à celle de l'Arétin. On ſent d'abord que tout cela ne dit rien aux yeux, & n'a qui rapport à ce qu'il doit ſignifier. Plus récemment encore on a propoſé un nouveau ſyſtême dans un petit ouvrage intitulé *diſſertation ſur la muſique moderne*, & publié en 1743; la ſimplicité de ce ſyſtême nous invite à en rendre compte dans cet article.

Les

Les caracteres de la muſique ont un double objet; ſavoir, de repréſenter les ſons 1°. ſelon leurs divers intervalles du grave à l'aigu, ce qui conſtitue l'harmonie & le chant; 2°. & ſelon leurs durées relatives du vîte au lent, ce qui détermine le tems & la meſure.

Pour le premier point, de quelque maniere qu'on retourne la muſique, on n'y trouvera jamais que des combinaiſons des ſept ſons de la gamme portés à diverſes octaves, ou tranſpoſés ſur différens degrés, ſelon le ton & le mode qu'on aura choiſi. L'auteur de la diſſertation exprime ces ſept ſons par les ſept premiers chiffres de l'arithmétique, de ſorte que le chiffre 1 forme la note *ut*; 2, la note *ré*; 3, la note *mi*, *&c.* & il les traverſe d'une ligne horiſontale dans l'ordre marqué *Voyez les Pl. de Muſique*.

Il écrit au-deſſus de la ligne les *notes* qui, continuant de monter, ſe trouveroient dans l'octave ſupérieure; ainſi, l'*ut* qui ſuivroit immédiatement le *ſi*, en montant d'un ſémiton, doit être au-deſſus de la ligne de cette maniere 7, & de même les *notes* qui appartiennent à l'octave aiguë, dont cet *ut* eſt le commencement, doivent toutes être au-deſſus de la même ligne. Si l'on entroit dans une troiſieme octave à l'aigu, il ne faudroit que traverſer les *notes* par une ſeconde ligne accidentelle au-deſſus de la premiere. Voulez-vous, au contraire, deſcendre dans les octaves inférieures à celle de la ligne principale, écrivez immédiatement au-deſſous de cette ligne les *notes* de l'octave qui la ſuit en deſcendant; ſi vous deſcendez encore d'une octave, ajoutez une ligne au-deſſous, *&c.* au moyen de trois lignes ſeulement vous pouvez parcourir l'étendue de cinq octaves; ce qu'on ne ſauroit faire dans la muſique ordinaire à moins de dix huit lignes.

On peut même ſe paſſer de tirer aucune ligne. On place toutes les *notes* horiſontalement ſur le même rang: on met un point au-deſſus de chaque *note* qui paſſe, en montant, le *ſi* de ſon octave, c'eſt-à-dire, qui entre dans l'octave ſupérieure; un point ſuffit pour toutes les *notes* ſuivantes qui ſont dans la même octave. Que ſi l'on redeſcend d'une octave à l'autre, c'eſt l'affaire d'un autre point ſous la *note* par laquelle on y rentre, *&c.*

La premiere maniere de noter avec des lignes convient pour les muſiques fort travaillées & fort difficiles, pour les grandes partitions, *&c.* La ſeconde avec des points eſt propre aux muſiques plus ſimples & aux petits airs; mais rien n'empêche qu'on ne puiſſe à ſa volonté l'employer toujours à la place de l'autre, & l'auteur s'en eſt ſervi pour la fameuſe ariette, *J'obéis qui regne dans mon ame*, qu'on trouve ainſi notée fort exactement par ſes chiffres, en partition avec la baſſe & la ſymphonie, à la fin de ſon ouvrage.

Par cette méthode, tous les intervalles deviennent d'une évidence dont rien n'approche; les octaves portent toujours le même chiffre, les intervalles ſimples ſe reconnoiſſent toujours dans leurs doubles ou compoſées: on connoît d'abord dans la dixieme 10 ou 13, que c'eſt l'octave de la tierce majeure 13. Les intervalles majeurs ne peuvent jamais ſe confondre avec les mineurs; le 24 ſera éternellement une tierce mineure, 46 éternellement une tierce majeure, la poſition ne fait rien à cela.

Après avoir ainſi réduit toute l'étendue du clavier ſous un beaucoup moindre volume avec des ſignes beaucoup plus évidens, on paſſe aux tranſpoſitions.

Il n'y a dans notre muſique, qu'un mode majeur & un mode mineur. Qu'eſt-ce que chanter ou jouer en *ré* majeur? C'eſt tranſporter la gamme ou l'échelle d'*ut*, un ton plus haut, & la placer ſur le *ré*, comme toute la muſique ou fondamentale: tous les rapports qui appartenoient à l'*ut* deviennent propres au *ré* par cette tranſpoſition. C'eſt pour exprimer cela qu'il a fallu imaginer d'altération, de dièſes ou de bémols à la clé. L'auteur du nouveau ſyſtème ſupprime tout d'un coup tous ces embarras; le ſeul mot *ré* mis à la marge, avertit que la piece eſt en *ré* majeur, & comme alors *ré* eſt revêtu de toutes les propriétés de l'*ut*, auſſi l'appelle-t-il *ut*, & le marque-t-il avec le chiffre 1, & toute ſon octave avec les chiffres 2, 3, 4, *&c.* comme ci-devant. Ce *ré* de la marge, il l'appelle *clé*; c'eſt la touche *ré* ou *D* du clavier naturel; mais ce même *ré* devenu tonique, il l'appelle *ut* dans le chant: c'eſt la fondamentale du mode.

Il faut remarquer que cette fondamentale, qui eſt tonique dans les tons majeurs, devient médiante dans les tons mineurs; la tonique qui prend le nom de *la*; ſe trouvant alors une tierce mineure, au-deſſous de cette fondamentale; c'eſt ce qui ſe diſtingue par une petite ligne horiſontale qui ſe tire ſous la clé. *Ré* déſigne le mode majeur de *ré*; mais *ré* déſigne le mode mineur de *ſi*, dont ce *ré* eſt médiante. Diſtinction qui n'eſt que pour la connoiſſance aſſurée du ton, & dont on peut ſe paſſer dans les chiffres du nouveau ſyſtème, auſſi-bien que dans les notes ordinaires; au lieu des noms mêmes des notes, on pourroit ſe ſervir pour clés des lettres majuſcules de la gamme qui leur répondent, *C* pour *ut*, *D* pour *ré*, *&c.* *Voyez* GAMME.

Les Muſiciens ont beaucoup de mépris pour la méthode des tranſpoſitions; l'auteur fait voir que ce mépris n'a ont bon fondement; que c'eſt leur méthode qu'il faut mépriſer, puiſqu'elle eſt difficile en pure perte, & que les tranſpoſitions, dont il montre les avantages, ſont même ſans qu'ils s'en apperçoivent, la véritable regle que ſuivent tous les grands muſiciens & les habiles compoſiteurs. *Voyez* TRANSPOSITION.

Il ne ſuffit pas de faire connoître toutes les notes d'une octave, ni le paſſage d'une octave à l'autre par des ſignes clairs & certains; il faut encore indiquer de même le lieu du clavier qu'occupent ces octaves. Si j'ai un *ſol* à entonner, ce *ſol* doit être déterminé; car il y en a cinq dans le clavier, les uns hauts, les autres moyens, les autres bas, ſelon les différentes octaves. Ces octaves ſont indiquées dans le nouveau ſyſtème par de petites lettres qui ſont au commencement de chaque ligne, qui répondent à autant d'octaves & déterminent le lieu du clavier où l'on ſe trouve en commençant cette ligne. Il faut voir la figure qui eſt à la fin du livre, & l'explication qu'en donne l'auteur pour ſe mettre au fait de cette partie de ſa méthode qui eſt des plus ſimples.

Il reſte pour l'expreſſion de tous les ſons poſſibles à rendre les altérations accidentelles amenées par la modulation, ce qui ſe fait ſans embarras. Le dièſe ſe forme en traverſant la note d'une petite barre montant de gauche à droite, ainſi 1, 7; le bémol par une ſemblable barre, deſcendant dans le même ſens 7, 7. A l'égard du béquarré, l'auteur le ſupprime, comme un ſigne tout-à-fait inutile dans ſon ſyſtème.

Cette partie ainſi remplie, il faut venir au tems ou à la meſure.

D'abord, l'auteur fait main-baſſe ſur cette foule de différentes meſures, dont on a ſi inutilement chargé la muſique. Il n'en reconnoît que deux, meſure à deux tems & meſure à trois: les tems de chacune de ces meſures peuvent à leur tour être diviſés en deux, ou en trois parties égales. De ces deux regles combinées, il tire des expreſſions exactes pour tous les mouvemens poſſibles.

On rapporte dans la muſique ordinaire les diverſes valeurs des notes, à celle d'une note particuliere qui eſt la ronde, ce qui fait que la durée de cette ronde variant continuellement, les notes qu'on lui compare n'ont point de valeur fixe. M. Rouſſeau s'y prend autrement: il ne détermine les valeurs des notes que ſur l'eſpece de la meſure dans laquelle elles ſont employées, & ſur le tems qu'elles y occupent: une note entre deux barres remplit ſeule toute une meſure: dans la meſure à deux tems, deux notes au lieu d'une rempliſſant la meſure, forment chacune un tems. Trois notes font la même choſe dans la meſure à trois tems. S'il y a quatre notes dans une meſure à deux tems ou ſix dans une meſure à trois, c'eſt que chaque tems eſt ſubdiviſé en deux parties égales; on paſſe donc deux notes pour un tems. On en paſſe trois, quand il y a ſix notes dans l'une ou neuf dans l'autre. En un mot, quand il n'y a aucun ſigne d'inégalité, le nombre des notes contenues dans une meſure, ſe diſtribue également en deux ou trois tems, ſelon l'eſpece de la meſure, & pour rendre cette diſtribution plus aiſée, on ſépare ſi l'on veut les tems par des virgules; enſorte qu'en liſant la muſique, on voit clairement la valeur des notes ſans qu'il leur faille donner pour cela aucune figure particuliere. *Voyez les Planches de Muſique.*

Les diviſions inégales ne ſont gueres plus difficiles à noter. Ces inégalités ne ſont jamais que des ſubdiviſions, qu'on ramene à l'égalité par un trait dont on couvre deux ou pluſieurs notes. Par exemple, ſi un tems contient une croche & deux doubles croches, un trait au-deſſus ou au-deſſous des deux doubles croches, montrera qu'elles ne ſont enſemble que la valeur de la croche: ainſi un tel tems ſe trouve diviſé en deux parties égales; ſavoir la note ſeule & le trait qui en comprend deux. Il y a encore des ſubdiviſions d'inégalité qui peuvent exiger des traits, comme ſi une croche pointée étoit ſuivie de deux triples croches, il faudroit d'abord un trait ſur les deux notes qui exprimeroient les triples croches, ce qui les rendroit enſemble égales au point; puis un ſecond trait, qui couvrant les deux triples croches &

la

le point, les rendroit enſemble égaux à la croche; mais quelque vîteſſe que puiſſent avoir les notes, ces traits ne ſont jamais néceſſaires que quand les valeurs ſont inégales, & quelque inégalité qu'il puiſſe y avoir, on n'aura jamais beſoin de paſſer deux traits, ſur-tout en ſéparant les tems par des virgules. *Voyez les fig.*

L'auteur du nouveau ſyſtême y employa le point, mais a'eſt autrement que dans la muſique ordinaire; dans celle-ci le point vaut toujours la moitié de la note qui le précéde; dans le ſien le point qui marque toujours le prolongement de la note *précédente*, n'a point d'autre valeur que celle de la place qu'il occupe: ſi le point remplit un tems, il vaut un tems; s'il remplit une meſure, il vaut une meſure; s'il ſe trouve dans un tems avec une autre note, le point vaut la moitié de ce tems. En un mot, le point ſe compte pour une note, s'évalue comme les notes mêmes, & il y a tel cas où l'on peut employer pluſieurs points de ſuite de valeurs égales ou inégales, pour marquer des tems ou des ſyncopes.

Tous les ſilences n'ont beſoin que d'un ſeul caractere; a'eſt le zéro. Le zéro s'emploie comme les notes & comme le point; il vaut le tems ou la durée dont il occupe la place, & le point ſe place après un zéro pour prolonger un ſilence, comme après une note pour prolonges un ſon.

Tel eſt à-peu près le fond du ſyſtême de M. Rouſſeau: nous ne le ſuivrons point dans le détail des régles, ni dans la mauvaiſe qu'il fait des caracteres en uſage avec les ſiens: on s'attend bien qu'il met tout l'avantage de ſon côté, mais ce préjugé ne détournera jamais un homme impartial d'examiner les raiſons de cet auteur dans ſon ouvrage même. *Voyez dans nos Pl. du Muſic, un air noté par ces nouveaux caracteres.* (*S*)

NOTE SENSIBLE, *en Muſique*, eſt celle qui eſt une tierce majeure au deſſus de la dominante, ou un ſemiton au-deſſous de la tonique. *Le ſi* eſt *note ſenſible* dans le ton d'*ut*, le *ſol* dièſe dans le ton mineur de *la*.

On l'appelle *note ſenſible*, parce qu'elle fait ſentir le ton & la tonique, ſur laquelle, après l'accord dominant, elle eſt même obligée de monter, ce qui fait que quelques-uns traitent cette *note ſenſible* de diſſonance majeure.

Je n'ai point dit que la *note ſenſible* eſt la ſeptieme-note du ton, parce qu'en mode mineur cette ſeptieme *note* n'eſt *note ſenſible* qu'en montant; car en deſcendant, elle eſt à un ton de la tonique, & à une tierce mineure de la dominante. *Voyez* MODE, TONIQUE, DOMINANTE, *&c.* (*S*)

Nous avions promis de donner ici, d'après M. Rameau, la raiſon pourquoi la *note ſenſible* eſt un demi-ton au-deſſous de la tonique. La raiſon qu'il en donne eſt que cette *note ſenſible* eſt la tierce majeure de la dominante, qui réſonne dans la dominante, & que le repos ou cadence parfaite dans la baſſe étant la cadence ou chûte de la dominante à la tonique, le repos le plus parfait dans l'échelle diatonique doit par conſéquent contribuer à monter la *note ſenſible* à cette tonique. *Voyez nos élémens de Muſique, article 77, premiere édition.* (*O*)

NOTE, ſignifia, *dans le Commerce*, un *petit extrait* ou *mémorial* qu'on fait de quelque choſe pour s'en mieux ſouvenir.

Les agens de change prennent la *note* des lettres & billets de change que les marchands ou banquiers ont à négocier; quelquefois les marchands les leur confient ſur une ſimple *note* ſignée d'eux. Pour plus d'exactitude, l'agent doit faire toujours la *note* double; l'une pour le banquier à qui appartiennent les lettres & billets, l'autre pour ſoi-même. *Dictionnaire de Commerce.*

NOTE, veut dire auſſi un *mémoire*, ou *état*. Donnez-moi une *note*, c'eſt-à-dire, un état de ce que je vous dois. *Id. ibid.*

NOTÉ, adj. (*Juriſprud.*) On appelle un *homme noté*, en terme de palais, celui dont l'honneur & la réputation ont ſouffert quelque atteinte, ſoit par un jugement qui a prononcé contre lui quelque peine qui porte infamie de droit ou de fait, ſoit par quelque accuſation ou reproche dont il ne s'eſt point lavé. *Voyez* INFAMIE. (*A*)

NOTER, v. act. s'eſt écrire de la muſique avec des caracteres deſtinés à cet uſage, & appellés *notes*. *Voy.* NOTES.

Il y a, outre la beauté des caracteres, une certaine netteté & une certaine élégance dans la maniere de *noter*, à laquelle les copiſtes ne ſont pas toujours attentifs, & qui ſoulage pourtant beaucoup l'attention du lecteur. Par exemple, on ne devroit pas ſerrer les notes de longue durée, comme on fait celles du moindre valeur; mais il faudroit que l'égalité de l'eſpace fût à-peu-près correſpondante à l'égalité des tems. Dans les paroîtons, il faut que non-ſeulement chaque meſure, mais chaque tems & même chaque note, quand cela ſe peut, ſoit exactement vis-à-vis de celle qui lui doit correſpondre d'une partie à l'autre. Dans la muſique vocale, il faut avoir grande attention que les notes répondent exactement aux ſyllabes; ce qui ne peut guere mieux ſe faire qu'en écrivant les paroles les premieres, car c'eſt leur diſtance qui doit déterminer celle des notes; il n'y a que les roulades à exceuter. Quand on ajoute des lignes au-deſſus ou au-deſſous de la portée, il ne faut point qu'elles ſoient continues, mais qu'elles ſoient coupées & ſéparées d'une note à l'autre, afin que le lecteur ne ſoit pas expoſé à les confondre avec les cinq lignes de la portée. Cet avertiſſement eſt ſur-tout pour les copiſtes françois: celui qu'on devroit donner aux copiſtes italiens ſeroit d'être plus exacts à former le guidon à la fin de chaque ligne, afin qu'on ne ſût pas expoſé à prendre une sortie pour l'autre. Il y a mille petites attentions de cette nature qui ſont communement *méprisées*, & dont la négligence incommode pourtant les plus habiles, même ſans qu'ils s'en appercoivent. (*S*)

NOTICE, ſ. f. *terme de Littérature*, qui ſignifie la *connoiſſance* qu'on donne d'une choſe, par des obſervations & des recherches critiques qu'on fait deſſus. De-là eſt venu le mot de *notification*, l'action de notifier, de donner la notice ou la connoiſſance de quelque choſe. Ces mots ſont également dérivés du latin *noſcere*, connoître. *Voyez* CONNOISSANCE.

Pour donner la *notice* d'un livre ou d'un manuſcrit, on examine par qui il a été compoſé, en quel tems, quelle en eſt la forme, l'écriture, le nombre des pages: on fait un ſommaire de ce qu'il contient, on dit par quelles mains il a paſſé, & comment il eſt parvenu dans le cabinet ou la bibliotheque qui le poſſede.

Notice eſt auſſi le titre de certains ouvrages, compoſés pour faire connoître d'une maniere particuliere les villes, les provinces, les routes, *&c.* d'un royaume, les diverſes parties d'une province, les villes & les paroiſſes d'un diocèſe, *&c.*

Tel eſt le livre intitulé *notitia Imperii*, & la *notice* des Gaules que nous a donnée M. de Valois ſous le titre de *notitia Galliarum*, & qui eſt un recueil des différens noms que les provinces & les villes de France ont portés en différens tems. M. Secouſſe de l'académie des Belles-Lettres a donné, dans le ſeptieme volume des *mémoires* de cette académie, un projet d'une nouvelle *notice* des Gaules & pays ſoumis aux François depuis la fondation de la monarchie, & un eſſai éclairé à ce même ſujet, qui montre combien un pareil ouvrage ſeroit intéreſſant, s'il étoit exécuté par une main auſſi habile que celle qui a tracé le plan.

Les *notices* des dignités de l'Empire, tant d'orient que d'occident, ſont d'un grand uſage dans l'étude de l'Hiſtoire, ſoit romaine, ſoit eccléſiaſtique; cependant elles ne peuvent guere être utiles, du-moins aux jeunes gens, ſans d'excellentes notes telles que celles de Pancirole, & ſans de fréquentes corrections dans le texte qui eſt horriblement défiguré ou corrompu.

NOTIFICATION, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt un exploit par lequel on donne connoiſſance à quelqu'un du contenu dans quelque acte: la *notification* ſe fait en lui ſignifiant une copie de l'acte, à ce que celui auquel on le ſignifie n'en prétende cauſe d'ignorance. Quelquefois cette ſignification eſt accompagnée de l'exhibition de l'original, comme quand l'acquéreur d'un fief notifie ſon contrat au ſeigneur pour faire courir l'an du retrait féodal, ou, ſi c'eſt un héritage roturier, pour ne pas encourir l'amende dûe pour ventes récelées & non-notifiées. Le ſeigneur féodal qui ſaiſit le fief de ſon vaſſal, doit lui notifier la ſaiſie; enfin, un gradué doit notifier ſes grades tous les ans dans le rang de ceréme. *Voyez* EXHIBITION, GRADES, GRADUÉS, SAISIE FEODALE. (*A*)

NOTIOMETRE, (*Phyſiq.*) eſt la même choſe qu'*hygrometre*. *Voyez* HYGROMETRE.

NOTION, ſ. f. eſt un *terme de Logique*, qui ſignifie l'*idée* que nous nous formons d'une choſe. Ce mot ne convient qu'aux idées compleues. *Voyez* IDEE & PRÉNOTION.

M. Leibnitz a diſtingué fort exactement toutes les eſpeces de *notions* dans les *actes de Leipſick*, 1684.

Notion claire, ſelon lui, eſt celle qui ſuffit pour ſe rappeller un objet; par exemple, celle d'une figure.

Notion obſcure, c'eſt celle qui ne ſuffit pas pour ſe rappeller un objet; par exemple, celle d'une plante qu'on doute, en la voyant, ſi on ne l'a pas vûe déja ailleurs, & ſi on doit lui donner tel ou tel nom.

Notion diſtincte, c'eſt celle qui nous rend capables de marquer les différens caracteres auxquels nous reconnoiſſons une choſe; par exemple, celle-ci: le cercle eſt une figure terminée par une ligne courbe qui revient ſur elle-même, & dont tous les points ſont également éloignés d'un point milieu. *Voyez* DISTINCT.

Notion confuſe, eſt celle avec laquelle on n'eſt pas en état de marquer les différens caracteres auxquels on peut reconnoître un objet, quoi qu'il ſoit. Telle eſt la *notion* de la couleur rouge.

Notion adéquate, c'eſt celle où l'on a des *notions* diſtinctes des marques ou caracteres qui font reconnoître un objet; par exemple, c'eſt la *notion* du cercle dont nous venons de parler, lorſqu'elle eſt accompagnée de la *notion* diſtincte d'une courbe qui revient ſur elle-même, & dont tous les points ſont également éloignés d'un autre point qui eſt au milieu. *Voyez* ADÉQUAT.

Notion inadéquate, c'eſt celle où l'on n'a que des *notions* confuſes des caracteres qui entrent dans la *notion* diſtincte.

On admet dans les Mathématiques quelques *notions* confuſes, lorſque leur explication n'eſt pas de grande conſéquence pour la démonſtration.

Ainſi Euclide n'explique point la *notion* d'égalité, quoiqu'elle entre dans les *notions* de triangle équilatéral, de rhombes, *&c.* parce que les propoſitions, dont la démonſtration eſt appuyée ſur la *notion* d'égalité, ſont aiſément accordées ſans entrer dans un ſi grand détail; par exemple, que deux choſes égales à une même troiſieme ſont égales entr'elles. Mais, dans les définitions mathématiques, on n'admet jamais d'autres *notions* que celles qui ſont diſtinctes, & en même tems auſſi adéquates qu'il eſt poſſible, & que le ſujet le demande. *Voyez* DÉFINITION.

On diſtingue dans l'école les *notions* en formelles & objectives, & chacune ſe ſubdiviſe en premiere formelle & ſeconde formelle, premiere objective & ſeconde objective.

Premiere formelle *notion*, eſt la connoiſſance que nous avons d'une choſe ſelon ce qu'elle eſt, ou ce qu'elle a en elle-même; par exemple, la *notion* du feu en tant que feu, celle d'un corps lumineux en tant que lumineux, *&c.*

Premiere *notion* objective, eſt la choſe elle-même connue ſelon ce qu'elle eſt, ou ce qu'elle a en elle-même, comme le feu connu en tant que feu.

Seconde *notion* formelle, c'eſt la connoiſſance d'une choſe ſelon ce qu'elle reçoit de l'entendement, comme celle du feu en tant que ſujet & non attribut.

Seconde *notion* objective, eſt ce qui s'applique à une choſe par le moyen de l'opération de l'entendement, ou ce qu'elle reçoit de l'entendement.

Notions communes, appellées auſſi *préconnoiſſances*, *propoſitions* & *notions vraies*, ſont certains principes que l'on regarde comme innés & comme évidens par eux-mêmes, c'eſt-à-dire, qui frappent l'eſprit par une lumiere qui leur eſt propre, ſans le ſecours d'aucune preuve, comme ſi Dieu lui même les avoit gravés dans notre ame: ces principes ſont les fondemens de toutes les Sciences, & les moyens par leſquels on les démontre. *Voyez* IDÉE INNÉE, CONNOISSANCE, *&c.*

Ces *notions* communes, qu'on regarde comme le fondement des Sciences, ſont appellées *axiomes*. *Voyez* AXIOME.

On les appelle *communes*, non qu'elles ſoient ſi néceſſairement apperçues par tout le monde qu'aucun homme ne les puiſſe ignorer ou nier, mais parce qu'elles ſont regardées comme vraies & certaines par toutes les perſonnes qui ont une droite raiſon. C'eſt ainſi qu'on dit qu'une nourriture eſt ſaine, quoiqu'elle ne ſoit *pas* telle généralement pour tous les hommes, mais ſeulement pour ceux qui ſont en bonne ſanté. Ariſtot. *topic. l. iv.*

Il y a de deux ſortes de *notions* communes; ſavoir, 1°. de théoriques, qui ne meuvent qu'à des choſes de pure ſpéculation, par exemple, celles-ci: chaque choſe eſt ou n'eſt pas; rien ne peut ſe faire de lui-même; le tout eſt plus grand que ſa partie; ſi des grandeurs égales ſont ajoutées à des grandeurs égales, les ſommes ſeront égales: 2°. des *notions* communes pratiques, qui ſervent de fondement aux principes de la vertu & de la ſainte morale; par exemple, Dieu doit être aimé & adoré; nous devons honorer nos parens; nous devons rendre à chacun ce qui lui eſt dû, comme nous voudrions qu'on nous le rendît à nous-mêmes.

Il y a cependant des philoſophes (& on peut dire que ce ſont les plus habiles), qui rejettent abſolument ces *notions* prétendues innées, la raiſon qu'ils en apportent eſt que notre eſprit n'a pas beſoin d'être préparé à penſer par de certaines *notions* actuelles, mais que la ſeule faculté de penſer lui ſuffit, ce qui ſe manifeſte par les perceptions qu'un enfant reçoit du pain, du goût, des couleurs, *&c.* Ces philoſophes ajoutent que les organes de nos ſens, affectés par les objets qui ſe préſentent à eux & joints avec la faculté que nous avons de réfléchir ſur ces objets & de combiner les idées qu'ils font naître en nous, ſont plus que ſuffiſans pour produire dans notre ame toutes les connoiſſances que nous avons. *Voyez* CONNOISSANCE.

NOTIUM, (*Géog. anc.*) nom 1°. d'une ville de l'Ionie; 2°. d'une ville de l'Æolide; 3°. d'une ville dans l'île de Calchis aux environs de l'île de Rhodes; 4°. d'un promontoire de la Chine, ſelon Ptolomée, *l. VII. c. iij.* (*D. J.*)

NOTO, (*Géog.*) ville de Sicile dans la partie méridionale de l'île, vers la ſource d'une petite riviere du même nom. C'eſt l'ancienne *Netum*. Elle eſt ſituée dans les terres, ſur une petite montagne aſſez eſcarpée, à 9 milles E. de Modies, à 8 O. de la mer de Sicile, & à 15 N. du cap de Paſſaro. *Long.* 32. 45. *lat.* 36. 50.

NOTO, VAL DI, (*Géog.*) l'une des trois vallées ou provinces qui partagent la Sicile & à laquelle la ville de *Noto* qui en eſt la capitale, donne ſon nom. Elle eſt bornée au N. par le Val-Démona; à l'E. & au S. par la mer; à l'O. partie par la mer, partie par le val di Mazara.

La petite ville de *Noto* eſt la patrie de *Aurispa* (*Jean*) qui fut dans les langues grecque & latine l'un des plus doctes perſonnages du commencement du XV. ſiecle. On lui attribue une traduction d'Archimede, une verſion d'un traité de conſolation de Philiſtus à Cicéron, & celle du commentaire d'Hiérocles ſur les vers dorés de Pithagore; cette derniere fut imprimée à Bâle *in*-8°. en 1543, qui eſt à-peu-près le tems de la mort du traducteur. (*D. J.*)

NOTOIRE, adj. (*Juriſp.*) ſe dit de ce qui eſt connu, public & évident. Il y a notoriété de droit & notoriété de fait. *Voyez ci-après* NOTORIE'TE'.

NOTORIETE', ſ. f. (*Juriſp.*) ſe dit en général de ce qui eſt connu.

La *notoriété* d'un fait le rend en quelque ſorte certain tellement qu'en matiere criminelle la *notoriété* d'un crime tient lieu d'information. *Voyez l'ordonnance de* 1670, *tit. X. art.* 9.

La *notoriété* publique eſt celle des choſes que tout le monde connoît.

La *notoriété* particuliere eſt la connoiſſance de quelques perſonnes. On fait des *notoriétés* ou des certificats pour atteſter certains faits qui ſont notoires dans une ville, dans une maiſon ou dans une famille; pour atteſter qu'un homme eſt mort en tel tems, qu'il étoit riche d'une telle ſomme, qu'il a laiſſé tant d'enfans, qu'un tel a été ſon héritier.

Acte de notoriété eſt un certificat authentique délivré par des officiers de judicature, de ce qui ſe pratique dans leurs ſiéges ſur quelque matiere de Juriſprudence, ou quelque forme de procédure.

Ces ſortes d'actes ſont ordinairement accordés à la requiſition de quelqu'un qui a intérêt de conſtater l'uſage.

Le juge qui les délivre, ne le doit faire qu'après avoir conſulté les autres officiers de ſon ſiége s'il y en a, & même après avoir pris l'avis des avocats & procureurs, ou autres praticiens de ſon ſiége, s'il n'y a ni avocats ni procureurs en titre.

L'uſage des actes de *notoriété* s'eſt introduit depuis l'abrogation des enquêtes par turbes, qui a été faite par l'ordonnance de 1667.

Pour que les actes de *notoriété* puiſſent avoir quelque autorité dans une cauſe ou procès, il faut qu'ils ayent été délivrés en vertu d'un jugement d'un juge ſupérieur, autrement ces ſortes d'actes ne paſſent que pour des certificats mendiés, que le juge a accordés par complaiſance & à force d'importunités.

Il faut auſſi qu'il y ait requête préſentée par l'une des parties; qu'on appelle devant le juge les parties qui peuvent y avoir intérêt; que les avocats ſoient ouïs de vive voix à l'audience, & le ſyndic des procureurs pour tous ceux du ſiége; que le miniſtere public ait donné ſes concluſions; que l'acte faſſe mention des jugemens ſur leſquels la *notoriété* eſt établie; enfin, qu'il ſoit ordonné qu'acte en ſera délivré à la partie requérante, pour lui ſervir ce que de raiſon.

Les juges ſont les ſeuls qui ayent caractere pour donner des actes de *notoriété*; les avocats d'un ſiege même en corps ne peuvent donner que des conſultations; les gens du roi, ou autres perſonnes qui exercent le miniſtere public, ne ſont pas non plus parties capables pour donner des actes de *notoriété* en forme.

On

On a imprimé en 1709 un recueil des actes de *notoriété*, que M. le lieutenant civil le Camus avoit donnés sur l'usage observé au châtelet dans plusieurs matieres importantes.

Sur les actes de *notoriété voyez* Rebuffe, *in tract. de consuetud. num.* 6. Henrys, *tome I. liv. IV. ch. iij. quest.* 8. Augeard, *tome I. arrêt du* 30 *Août* 1706.

NOTOZÉPHYRUS, s. m. (*Géog. anc.*) on donne ce nom au vent qui souffle d'un point situé entre le sud & l'ouest; c'est le vent du sud-ouest, nommé en latin *africus*.

NOTRE-DAME, (*Hist. ecclés.*) est le nom qu'on donne souvent à la sainte Vierge. De-là sont venus les mots de *fêtes de Notre-Dame*, *office de Notre-Dame*, *congrégations*, *communautés*, *ordres de Notre-Dame*. *Voyez* VIERGE.

NOTRE-DAME DU CHARDON (*Hist. mod.*) c'étoit autrefois un ordre militaire institué en 1370 par Louis II. duc de Bourbon. Il étoit composé de 26 chevaliers dont ce prince & ses successeurs furent les chefs. Ils portoient une ceinture bleue céleste, & dans les grandes cérémonies, un manteau de la même couleur, avec un collier d'or entrelacé de fleurs de lys; & pour devise, le mot *Esperance*, qu'on lisoit en grandes lettres dans les intervalles des fleurs.

NOTTINGHAM, (*Géog.*) ville d'Angleterre, capitale du Nottinghamshire, sur le Léan, à 95 milles de Londres. *Long.* 16. 24 *lat.* 52. 55.

NOTTINGHAMSHIRE, (*Géograp.*) province d'Angleterre au diocèse d'Yorck, dans les terres. Elle a cent milles de tour, contient environ 568 mille arpens; l'air y est pur, mais le terrein n'est pas par-tout le même. Au sud-est elle est fertile & à l'ouest elle est pleine de bois & de mines de charbon de terre. Elle est arrosée par quelques petites rivieres, outre la Trent qui sépare cette province de l'Incolnshire. Nottingham en est la capitale.

C'est dans cette province que naquit en 1489 l'illustre Thomas Cranmer, archevêque de Cantorbéri. Sa vie & sa mort tragique sont connues de tout le monde. Les curieux en trouveront le détail dans Burnet & Rapin de Thoyras. Il publia quelques ouvrages en latin; corrigea la version angloise de la bible, & professa sans détour la religion protestante sous le regne d'Henri VIII. mais la reine Marie étant montée sur le trône, résolut sa mort. Elle détestoit *Cranmer*, tant à cause de sa religion que parce qu'il avoit contribué au divorce d'Henri VIII. avec sa mere. Il fut brûlé vif en 1556 à l'âge de 68 ans. On sait que ce primat du royaume, violemment persécuté par la reine Marie, avoit eu la foiblesse quelque tems avant sa mort, d'abjurer sa religion mais il reprit son courage sur le bucher. „ Il déclara qu'il mouroit protestant, & fit réellement ce qu'on a écrit de loi, & peut-„ être ce qu'on a feint de Mutius Scévola. Il plongea d'a-„ bord dans les flammes la main qui avoit signé l'abjura-„ tion, & n'élança son corps dans le bucher, que quand „ cette main fut tombée. C'est ainsi qu'il se punit d'a-„ voir succombé à ce qui lui paroissoit une foiblesse; „ action si belle, que l'Angleterre ne cede rien à Rome „ dans la gloire d'avoir mis au jour un citoyen qui sut „ porter la constance & la fermeté héroïque au-delà de „ toutes les bornes. (1)

„ Rien cependant n'arrêta les cruautés de la reine Ma-„ rie. Sombre & tranquille dans ses barbaries, autant „ qu'Henri son pere étoit emporté, elle eut un autre „ genre de tyrannie. Elle mourut paisible, mais abhor-„ rée de la saine partie de la nation, souverainement „ méprisée de son mari Philippe II. & de tous ses sujets „ qui lui reprochent encore la perte de Calais, laissant „ enfin une mémoire odieuse dans l'esprit de quiconque „ n'a pas l'ame d'un persécuteur „. (*D. J.*) (2)

NOTUS, s. m. (*Marine.* & *Litt.*) vent du midi.

NOVÆ, (*Géog. anc.*) Ce nom a été donné par les anciens à plusieurs villes; 1°. à une ville de la basse Mysie, sur le Danube, & qui étoit la demeure de la premiere legion italique, Lazius l'appelle *Novomant*: 2°. à une ville de la seconde Moésie; 3°. à une ville de la haute Moésie; 4°. à une ville de la seconde Pannonie; 5°. à une ville de Macédoine; 6°. à une ville d'Espagne sur la route d'Astorga à Tarragone. (*D. J.*)

NOVALE, (*Jurisprud.*) *novalis*, *novalia*, c'est une terre nouvellement défrichée. On regarde comme telles celles qui ont été défrichées depuis quarante ans en-çà.

Les dixmes novales sont celles qui se perçoivent sur ces terres nouvellement défrichées. On les appelle aussi quelquefois *novales* simplement. *Voyez au mot* DIXME *à l'article* DIXME NOVALE. (*A*)

NOVALE, (*Géog.*) petite ville, ou plutôt gros bourg d'Italie entre Padoue & Trévise. *Long.* 29. 40. *lat.* 45. 35. (*D. J.*)

NOVANA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans le *Prenum*, selon Pline, *l. III. c. xiij.* Quelques manuscrits portent *Nabano*. On croit que c'est aujourd'hui *Citta-Nova*. (*D. J.*)

NOVANTÆ ou *NOVANTES*, (*Géog. anc.*) peuples de l'île d'Albion, selon Ptolomée, *l. II. c. iij.* qui les place dans la partie septentrionale, & leur donne deux villes, savoir *Leucopibia* & *Retigonium*.

NOVARE ou *NOVARA*, (*Géog.*) ancienne & forte ville d'Italie, au duché de Milan, capitale du Novarese, avec un évêché suffragant de Milan. C'est une des principales forteresses du Milanez. Les anciens l'ont nommée *Novaria* comme le prouve une inscription qui se conserve à Rome. Elle demeura long-tems sous la puissance des ducs de Milan, ensuite elle fut possédée successivement par les de la Torre, par les Visconti, par les Sforce & par les ducs de Parme. Elle est sur une colline, à 5 lieues N. E. de Verceil, 8 N. E. de Casal, 100 de Milan. *Long.* 26. 10. *lat.* 45. 25.

M. Fleuri dit que Pierre Lombard, appellé autrement *le Maître des sentences*, étoit né près de *Novare*. Il fut évêque de Paris en 1160, & mourut en 1164, comme le porte son épitaphe. Son ouvrage *des sentences* est la source de la théologie scholastique, qui a fait tant de mal dans l'eglise latine. (3)

 Tor-

(1) Les protestans ont coutume d'élever jusqu'aux étoiles le fameux Thomas Cranmer comme un de leurs plus grands héros, ainsi que fit Burnet dans son histoire; mais si nous lisons le livre septieme de l'histoire des variations de l'immortel Bossuet, nous trouverons que ledit Burnet avec un artifice incroyable pallie les actions horribles & détestables de Cranmer, & lorsqu'il se trouve convaincu de la vérité de ces faits si clairs qu'il ne pourroit se cacher, il a recours à un bien pauvre subterfuge, lorsqu'il dit que Cranmer ne fit que ce que sa conscience lui permettoit: contre laquelle ainsi défendue s'éleve le grand évêque de Meaux: „ Sa conscience lui permettoit donc de casser deux mariages sur „ des prétextes manifestement faux, & qui n'avoient d'autre fon-„ dement que de nouvelles amours? sa conscience lui permettoit „ donc, étant Luthérien, de souscrire à des articles de foi, où „ tout le Luthéranisme étoit condamné, & où la messe, l'unique „ objet de l'horreur de la nouvelle reforme étoit approuvée? „ sa conscience lui permettoit donc de la célébrer, sans y croi-„ re, durant toute la vie d'Henri; d'offrir à Dieu même pour les „ morts un sacrifice qu'il regardoit comme une abomination: de „ consacrer des prêtres à qui il donnoit le pouvoir de l'offrir; „ d'exiger de ceux qu'il faisoit soudiacres selon la formule du pon-„ tifical auquel on n'avoit encore osé toucher, la continence à „ laquelle il ne se croyoit pas obligé lui-même, puisqu'il étoit ma-„ rié; de jurer obéissance au Pape qu'il regardoit comme l'Ante-„ christ, de prier les saints & d'encenser les images, quoique se-„ lon les maximes des Luthériens, tout cela ne fût autre chose „ qu'une idolatrie? & finalement quoiqu'il eût souscrit les articles de foi proposés par Henri VIII où l'on prescrivoit le célibat des prêtres, après la mort de ce Roi il fit paroître publiquement cette femme qu'il avoit tenue cachée depuis tant de tems. Enfin cet impie souscrivit l'injuste déposition d'Edouard VI où l'on prétendoit substituer un droit légitime de succeder à la couronne la haine que ce Prince avoit contre Marie sa sœur, parce qu'elle étoit catholique; mais le parti de la legitime héritiere du Trône l'emporta enfin, & Marie fut declarée Reine. Cranmer fut emprisonné avec les autres conjurés pour crime d'état & d'héresie. M. Burnet prétend que cette Reine pardonnoit Cranmer, pour faire paroître cruels les juges Ecclésiastiques qui le condamnerent comme hérétique. L'auteur de cet article rejette le trait de cruauté sur la Reine. La vérité cependant est que Cranmer se servoit de la religion pour faire ses coups de politique & d'interêt personnel. C'est-pourquoi il fit deux fois l'abjuration de la religion protestante, parce qu'il eut deux fois quelque lueur d'espérance de sauver sa vie par ce moien, mais il écrivit cependant secretement une formule de cette religion, il la porta sur lui au supplice, & quand il vit approcher le moment de la mort, qu'il n'avoit plus moyen de l'éviter, il prétendit acquerir la glorieuse mort de Martyr protestant. (*W*)

(2) On ne pourra jamais ternir la gloire des actions héroïques de la Reine Marie, malgré tous les efforts des auteurs protestans qui se déchainent contre. Avant de monter sur le trône, elle soutint avec intrepidité la religion catholique jusques dans le palais royal, où l'on cherchoit à la foudroyer & exterminer. Cette heroïne ferme & inébranlable, méprisa les ménaces de l'impie Edouard Somere, Comte d'Oxford, lorsqu'il lui reprocha qu'il n'y avoit qu'elle qui eût la hardiesse de faire célébrer la messe à l'usage de Rome. Cette grande femme, au lieu d'user de feinte & de détours, lui reprocha au contraire avec un ton majestueux sa témerité à vouloir changer une religion qui avoit fait la sanctification de tous les siecles. Dès qu'elle fut sur le Trône, elle abrogea le titre odieux de chef de l'Eglise Anglicane: elle mit en liberté les Evêques & Prélates injustement poursuivis & retenus dans les fers; elle déchargea le peuple de sur-taux des grands impots, que lui avoit mis son frere Edouard; &, sans parler de tant d'autres faits héroïques, elle tacha de ramener à la Communion de l'Eglise Catholique son illustre royaume qui avoit été la patrie de tant de héros, qui avoit été arraché du sein maternel de la S. Eglise par le furieux & emporté Henri VIII., & par l'esprit de flatterie, d'hypocrisie, d'irreligion, & d'impiété, de sacrilege Thomas Cranmer, le plus infame monstre & le plus grand scelerat qui ait jamais été. D'après ces vérités, si claires, si palpables il s'en trouve qui écrivent que Marie fut cruelle, seulement pour avoir condamné à mort des criminels d'état; & que Cranmer fut un heros. (*W*)

(3) Je renvoye le lecteur à la 4. note sur l'art. Nominaux. (*W*)

Torniel (*Augustin*), de l'ordre des Barnabites, dont il devint général, naquit auſſi près de *Novare* en 1543, & mourut à Milan en 1622, âgé de ſoixante-dix-neuf ans. On a de lui: *annales ſacri & profani ad orbem conditum ad mortem Jeſu Chriſti. Mediol.* 1610. in-fol. 2 vol. *Francof.* 1618. & *Antuerp.* 1620. *edit. opt.* C'eſt un ouvrage médiocre & qui n'eſt plus recherché, malgré l'éloge magnifique qu'en fait M. Dupin. (*D. J.*)

NOVARESE, (*Géog.*) petite contrée d'Italie dans le duché de Milan. Elle eſt bornée au N. par les vallées de Seſſia & d'Oſſola, à l'E. par le Milanez propre, au S. par le Vigevaniſe, & à l'O. par le Piémont. Novare ou Novara en eſt la capitale.

NOVATEUR, ſ. m. (*Gram.*) celui qui introduit quelques nouveautés, ſe prend preſque toujours en mauvaiſe part, tant les hommes ont d'attachement pour les choſes établies. Il y a des *novateurs* en littérature, en religion, en politique. Les *novateurs* en littérature peuvent corrompre ou perfectionner le goût; en religion, exciter ou calmer des troubles; en politique, ſauver ou perdre une nation. C'eſt le tems qui juge les innovations & ſi l'innovation eſt vraiment utile, le mépris retombe ſur les mauvais critiques qui l'ont blâmée: on les appelle des ſots, & on reſtitue au *novateur* le titre d'homme de génie qu'il a mérité.

NOVATIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) ſecte d'anciens hérétiques, ainſi nommés de *Novatus*, prêtre africain, ou de *Novatianus*, prêtre de Rome.

On les appella auſſi *Cathari*, du grec καθαροι, *pur*, dans le même ſens que les Anglois appellent *puritains* les calviniſtes rigides.

Novatien ſe ſépara d'abord de la communion du pape Corneille, ſous prétexte qu'il étoit trop facile à admettre à la pénitence ceux qui avoient apoſtaſié pendant les perſécutions.

Enſuite Novatus étant venu à Rome, il ſe joignit à la faction de Novatien; & l'un & l'autre ſoutinrent qu'il n'y auroit plus de pénitence pour ceux qui étoient tombés dans quelque péché grave après leur baptême, fondant leur opinion ſur le paſſage de ſaint Paul: *Il eſt impoſſible à ceux qui apoſtaſient après avoir été une fois éclairés qui ont goûté les dons céleſtes, de ſe renouveller par la pénitence*.

Non pas qu'ils niaſſent qu'une perſonne tombée dans un péché quelque énorme qu'il fût, pût en obtenir le pardon par la pénitence, puiſqu'ils recommandoient eux-mêmes la pénitence dans les termes les plus forts; mais ils enſeignoient que l'Egliſe n'avoit pas le pouvoir de recevoir les pécheurs à ſa communion, comme n'ayant d'autre voie pour remettre les péchés que celle du baptême, qui ne peut être conféré qu'une fois à la même perſonne. *Voyez* BAPTEME.

Par progreſſion de tems les *novatiens* modérerent & adoucirent la rigueur de la doctrine de leurs maîtres, & ne refuſerent l'abſolution qu'à de grands pécheurs. *Voy.* ABSOLUTION.

Les deux chefs furent excommuniés & déclarés hérétiques ce n'eſt pas qu'ils excluaſſent les pénitens de la communion de l'Egliſe; mais parce qu'ils nioient que l'Egliſe avoit le pouvoir de remettre les péchés.

Les *novatiens* ajouterent de nouvelles erreurs à celles de leur chef, comme l'improbation des ſecondes noces & la néceſſité de rebaptiſer les pécheurs. Leur ſecte ſubſiſta juſque dans le quatrieme ſiecle après le concile de Nicée, qui fit des reglemens pour la forme de leur réception à l'Egliſe. Depuis ils ſe diviſerent en différentes branches, dont il y eut encore des reſtes en Occident dans le ſeptieme ſiecle, & en Orient dans le huitieme, & quelques-uns d'entr'eux mêlerent des cérémonies judaïques à celles du chriſtianiſme. Euſeb. *hiſt. eccl. l. VI.* Baronius, *annal.* Dupin, *bibl. eccl. des aut. des trois premiers ſiecles*.

NOVATION, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt le changement d'une obligation en une autre. L'effet de la *novation* eſt qu'elle détruit l'ancienne obligation, enſemble tous ſes acceſſoires, tels que les privileges & hypotheques, l'obligation des cautions, *&c.* de ſorte que par le moyen de la *novation*, c'eſt une obligation toute nouvelle, qui eſt conſtituée au lieu de l'ancienne. Elle s'opere en quatre manieres.

La premiere ſe fait, lorſque la cauſe de l'obligation ſeulement eſt changée, ſans qu'il y ait changement de débiteur; par exemple, lorſqu'une ſimple obligation eſt convertie en un contrat de conſtitution.

La ſeconde eſt lorſque la perſonne du créancier eſt changée; ce qui arrive par le moyen de la délégation.

La troiſieme ſe fait par le changement de débiteur; ce qui arrive lorſqu'un tiers s'oblige envers le créancier de lui payer ce qui lui étoit dû par l'ancien débiteur.

La quatrieme ſe fait par le changement du créancier & du débiteur; ce qui lui arrive lorſqu'un créancier délegue ce qui lui eſt dû par ſon débiteur, qu'il charge de payer au créancier d'une autre perſonne. *Voyez la liv. III des inſtitutes, tit.* 30. §. 30. (*A*)

NOUDLES *ou* NUDELN, (*Cuiſine*) c'eſt un ragoût fort uſité en Allemagne, dont la baſe eſt une bonne pâte faite avec du la fleur de farine, du lait & du beurre; quand le tout a été bien incorporé, on étend cette pâte avec le cylindre pour la rendre mince, après quoi on la coupe par petites lanieres, ſemblables à du ruban étroit. On la fait bouillir légérement dans de l'eau ou dans du bouillon, après quoi on met cette pâte découpée dans un plat, au fond duquel on a eu ſoin de mettre un peu de beurre bien frais; on met le plat ſur le feu, & l'on applique une pelle rouge au-deſſus de la pâte, afin de la roſtoler, & les *noudles* ſont préparées. On peut, ſi l'on veut, ſaupoudrer le tout avec du fromage de Parmeſan. Ce ragoût eſt à-peu-près ſemblable au *vermicelli* ou aux *macaroni* des Italiens, excepté que ces dernieres pâtes ont preſque toujours un goût de moiſiſſure que les *noudles* n'ont pas, parce qu'on les fait à meſure que l'on en a beſoin.

NOUE, ſ. f. (*Archit.*) c'eſt l'endroit où deux combles ſe joignent en angle rentrant; ce qui fait l'effet contraire de l'arêtier; on appelle *aune corniere* la *noue* où les couvertures de deux corps de logis ſe joignent.

Noue eſt auſſi le nom d'une eſpece de tuile endemicanal pour égouter l'eau. Quelquefois les couvreurs emploient au lieu de *noues*, des tuiles hachées, qu'ils taillent exprès à coups de martelet.

Noue de plomb; c'eſt une table de plomb au droit du tranchis, & de toute la longueur de la *noue* d'un comble d'ardoiſe. Elle ſert à égouter les eaux. *Daviler*. (*D. J.*)

NOUÉ, *être noué*, c'eſt être rachitique. *Voyez* RACHITIQUE.

NOUÉ, adj. (*terme de Blaſon.*) Ce mot ſe dit de ce qui eſt lié & entouré; ainſi on dit porter d'argent à deux faſces *nouées* de gueule.

NOUÉES, *terme de Vénerie*, c'eſt la fiente des cerfs, qu'ils jettent depuis la mi-Mai juſqu'à la fin d'Août. Ils jettent leurs fumées toutes formées, groſſes longues & nouées.

Il y a de la différence entre les fumées du relevé du ſoir & celles du matin; les premieres ſont mieux digérées que celles du matin, à cauſe du repos & du tems que le cerf a eu de faire ſon ronge & digérer ſon viandis; au contraire celles du matin ne ſont pas ſi digérées, à cauſe de l'exercice qu'ils font la nuit en viſodant.

NOUER LA LONGE, *terme de Fauconnerie*, c'eſt mettre l'oiſeau en mûe, & l'empêcher de voler pendant quelques mois.

On dit auſſi en fauconnerie *nouer* ou nager entre deux airs.

On appelle *noues* les fondrieres, marécages & autres terres baſſes & humides qui accompagnent les étangs, les rivieres & les torrens.

NOVELLARE, petite ville d'Italie dans le comté de même nom, dont elle eſt le chef-lieu. Elle eſt ſituée entre Guaſtalla vers le nord, Carpi à l'orient, Reggio au midi, & Vercel au couchant. L'empereur a diſpoſé de cette ville en 1737 en faveur du duc de Modene, auquel il l'a donné en fief. Elle eſt à 7 lieues de Parme. *Long.* 28 12. *lat.* 44. 50. (*D. J.*)

NOVELLES, ſ. f. pl. (*Juriſpr.*) ſont des conſtitutions de quelques empereurs romains, ainſi appellées *quaſi nova & recenter edita*, parce qu'elles étoient poſtérieures aux lois qu'ils avoient publiées.

Elles ont été faites pour ſuppléer ce qui n'avoit pas été prévu par les lois précédentes, & quelquefois pour réformer l'ancien droit en tout ou partie.

Quoique les *novelles* de Juſtinien ſoient les plus connues, & que quand on parle des *novelles* ſimplement on entende celles de cet empereur, il n'eſt pourtant pas le premier qui ait donné le nom de *novelles* à ſes conſtitutions; il y en a quelques-unes de Théodoſe & Valentinien, de Martien, de Léon & Majorien, de Severe & d'Anthemius, qui ont auſſi été appellées *novelles*.

On verra dans la ſuite que depuis Juſtinien quelques empereurs ont auſſi publié des *novelles*.

Celles des empereurs qui ont précédé Juſtinien, n'eurent plus l'autorité de loi après la rédaction & compoſition du droit par l'ordre de cet empereur, d'autant que dans le titre *de confirm. digeſt.* il ordonna que toutes les lois & ordonnances qui ne ſe trouveroient pas comprîſes dans les volumes du droit publiés de ſon autorité, n'auroient

roient aucune force, défendant aux avocats & à tous autres de les citer, & aux juges d'y avoir égard.

Cependant ces *novelles* ne sont pas entierement inutiles; car le code Justinien ayant été composé principalement des constitutions du code Théodosien, & des *novelles* de quelques empereurs qui avoient précédé Justinien, on voit par la lecture du code Théodosien de ces *novelles*, & du code Justinien, ce que Tribonien, qui a fait la compilation, de ce dernier code, a pris de ces *novelles*, ce qu'il en a retranché, & comment il en a divisé & tronqué plusieurs, ce qui sert beaucoup pour l'intelligence de certaines lois du code.

Par exemple, Tribonien a divisé en trois la *novelle*, de Théodose, *de tutoribus*, dont il a fait la loi 30. C. *de legitim. hæredib.* la loi 6. C. *ad fen. Tertull.* & la loi pénultieme C. *in quibus causis pignus vel hyp. contrab.*

De la *novelle* 9 du même empereur, qui est *de testamentis*, Tribonien a tiré deux lois; savoir la loi 27 *eod. de testam.* & la loi derniere du même titre.

De la *novelle* de Valentinien & de Majorien, tit. IV. *de matrim. senat.* il a tiré la loi 9, au code *de legibus*, & ainsi de plusieurs autres.

Les *novelles* des empereurs qui ont précédé Justinien ont été imprimées pour la plus grande partie, avec le code Théodosien, par Jean Sichard, en l'année 1528, & ensuite par les soins de Cujas, en l'an 1566, & quelques-unes y ont été ajoutées depuis par Pierre Pithou, l'an 1571.

Les *novelles* de Justinien sont les dernieres constitutions faites par cet empereur sur différentes matieres, après la publication de son second code; elles composent la quatrieme & derniere partie du droit civil.

Justinien, en confirmant le digeste, avoit dès-lors prévu qu'il seroit obligé dans la suite de faire de nouvelles lois; il s'en explique de même dans la loi unique, au code *de emendat. cod.* & dans ses *novelles* 74 & 127.

Suivant le rapport d'Harmenopole, Tribonien fut employé pour la composition des *novelles*, comme pour celles des autres volumes du droit romain. Il étoit, comme on sait, grand-maître du palais, ce qui revenoit à la dignité de *chancelier*. Il étoit aussi le premier de tous les questeurs. D'autres tiennent que Justinien employa divers jurisconsultes, ce qui est assez vraisemblable, par la diversité du style dont elles sont écrites.

Si l'on en croit Harmenopule, Tribonien, qui aimoit beaucoup l'argent, faisoit ces *novelles* pour divers particuliers, dasquels il recevoit de grandes sommes pour faire une loi qui leur fût favorable: on lui impute même d'avoir fait à dessein des constitutions obscures & ambiguës, pour embarrasser les parties dans du grand procès, & les obliger d'avoir recours à son autorité.

Les *novelles* de Justinien sont adressées ou à quelques officiers, ou à des archevêques & évêques, ou aux citoyens de Constantinople: elles avoient toutes la même force, d'autant que dans celles qui sont adressées à des particuliers, il leur est ordonné de les faire publier & de les faire observer selon leur forme & teneur.

Elles furent la plûpart écrites en grec, à l'exception des *novelles* 9 & 11, la préface de la *novelle* 17, les *novelles* 23, 33, 34, 35, 41, 62, 65, 114, 138 & 143, qui furent publiées en latin, parce qu'elles étoient destinées principalement pour l'empire d'Occident.

Il y a eu plusieurs éditions du texte grec des *novelles*, la premiere fut faite à Nuremberg par les soins d'Haloander, en 1531, chez Jean Petro; la seconde à Basle, par Hervagius, avec les corrections d'Alciat & de quelques autres sutems, en 1541; la troisieme par Henri Scrimger, écossois, en 1558, chez Henry Etienne.

On n'est pas bien d'accord sur le nombre des *novelles* de Justinien; quelques-uns, comme Irnerus, n'en comptent que 98; cependant on en trouve 138 dans l'abrégé qu'en fit Julien. Haloandes & Scrimger en ont publié 165, & Denis Godefroy y en a encore ajouté trois, ce qui feroit 168. Le moine Mathée prétend que Justinien en a fait 170, mais il est certain que dans ce nombre il y en a plusieurs qui ne sont pas de Justinien, telles que les *novelles* 140, 144, 148 & 149, qui sont de l'empereur Justin, & 161, 163 & 164, qui sont de l'empereur Tibere II.

L'incertitude qu'il y a sur le nombre des *novelles* de Justinien, peut venir de ce que l'on a confondu plusieurs *novelles* ensemble, ou bien de ce que plusieurs de ces constitutions ayant rapport à des choses qui n'étoient plus d'usage en Europe, on négligea de les enseigner dans les écoles: les glossateurs s'expliquerent aussi que celles qui étoient d'usage, au moyen de quoi les autres furent omises dans plusieurs éditions.

Après le décès de Justinien, qui arriva, selon l'opinion commune, l'an du monde 566, de son âge 82, & de son empire 39, une partie de ses *novelles*, qui étoient dispersées de côté & d'autre, fut recueillie & dirigée en un même volume en langue grecque, en laquelle elles avoient été écrites, & quelque tems après elles furent traduites en langue latine.

Jacques Godefroy estime que cette premiere version fut mise en lumiere vers l'an 570, par l'ordre de Justin II. Quelques-uns l'attribuent à Bulgarus, sous Frédéric Barberousse; d'autres à un certain Irnerus, autre que celui dont on parlera ci-après. Cette premiere traduction, qui est littérale, se trouve remplie de termes barbares; mais Cujas tient que c'est plûtôt le fait des imprimeurs que celui des traducteurs, & Leunclavius témoigne que cette traduction est la plus ample & la plus correcte.

Peu de tems après, le patrice Julien, qui avoit été consul, surnommé l'*antecesseur*, parce qu'il étoit professeur de Droit à Constantinople, fit de son autorité privée un épitome des *novelles*, qu'on appella les *novelles de Julien*; ce n'est pas une traduction littérale, mais une paraphrase qui est fort estimée. L'auteur en a retranché les prologues & les épilogues des *novelles*. Elle est divisée en deux livres; le premier contient jusqu'à la *novelle* 64e. le second les autres *novelles*.

La seconde traduction des *novelles* est celle d'Haloander, imprimée pour la premiere fois à Nuremberg l'an 1531, & depuis réimprimée en plusieurs autres lieux.

Il y en a une troisieme & derniere d'Agylée, faite sur la copie grecque de Scrimger, imprimée à Basle par Hervagius l'an 1561, *in-4°*. Celle-ci est fort estimée.

Cependant Contius s'est servi de l'ancienne, & c'est celle qui est imprimée dans les corps de Droit civil, avec les gloses ou sans gloses.

Cette premiere version a été appellée le *volume des authentiques*, pour dire que c'étoit la seule version fidele & entiere.

Les ravages des guerres & les incursions des Goths dans l'Italie & dans la Grece, avoient causé la perte du droit de Justinien, & du premier livre grec des *novelles* & de la premiere traduction; ces livres furent enfin retrouvés dans Melphis, ville de la Pouille; & Irnerus, par l'autorité de Lothaire II. vers 1130, remit au jour le code & la premiere version latine des *novelles* de Justinien.

Cette édition des *novelles* par Irnerus, a été appellée *germanique* ou *vulgate*; c'est celle dont on se sert présentement pour la citation des *novelles*; cependant elle se trouva défectueuse; plusieurs *novelles* y manquoient, soit qu'Irnerus ne les eût pas retrouvées, soit qu'il les eût retranchées, comme étant hors d'usage.

Bergamo ou quelqu'autre interprete, vers l'an 1140, divisa ce volume des *novelles* en neuf collations, & changea l'ordre observé dans la premiere version, & ce volume fut appellé *authenticum*, *authenticum*, ou *volumen authenticorum*, & a été depuis reçu dans toutes les universités.

Quelques-uns veulent que le nom d'*authentique* lui ait été donné parce que les lois qu'il contient ont plus d'autorité que les autres, qu'elles confirment, interpretent ou abrogent; d'autres disent que c'est par rapport aux authentiques d'Irnerus, qui n'étant que des extraits des *novelles*, n'en ont pas l'autorité; d'autres enfin veulent que ce soit par rapport à l'épitome de Julien, qui ne fut fait que de son autorité privée.

Il ne faut pas confondre ce volume appellé *authentique* avec les authentiques appellés *authentica*, qui sont des extraits des *novelles* qu'Irnerus inséra dans le code aux endroits où ces *novelles* ont rapport.

On ne voit pas pourquoi les *novelles* ont été divisées en neuf collations; ce terme signifie *amas* & *rapport*; mais dans une même collation il y a des *novelles* qui n'ont aucun rapport les unes avec les autres, elles y sont rangées sans ordre.

La premiere & la seconde collation de l'édition d'Irnerus, contiennent chacune six *novelles*; la troisieme & la quatrieme chacune 7; la cinquieme 20, la sixieme 14, la septieme 10, la huitieme 13, & la neuvieme 15.

Haloander & Scrimger en ont ajouté 70, qui étoient la plûpart des lois particulieres & locales; il y en a pourtant aussi quelques-unes qui sont des lois générales qu'ils ont dispersé dans différentes collations; savoir deux dans la seconde, une dans la troisieme, 17 dans la quatrieme, 6 dans la cinquieme, 3 dans la sixieme, autant dans la septieme, & 38 dans la neuvieme.

Chaque collation est divisée en autant de titres qu'elle renferme de *novelles*.

Ces

Ces *nouelles* ſont diviſées en un comencement ou préface, pluſieurs chapitres qui ſont ſubdiviſés en paragraphes; & a la fin il y a un épilogue où l'empereur ordonne l'obſervation de ſa loi.

Pour plus grande intelligence des *nouelles*, il eſt bon d'obſerver le tamſ où elles ont été publiées.

Les 16 premieres ſi forent en 535; la 17e juſqu'à la 38, en 536; la 38e juſqu'à la 64, an 537; la 64e juſqu'à la 78, en 538; la 78e juſqu'à la 98, en 539; le 98e juſqu'à la 107, en 540; la 107e juſqu'à la 116, en 541; les 116e & 117 en 542; la 118 an 543; la 119e an 541; la 120e en 545; les 121e, 122, 123, 124, 125, 128 129, 131, 132, 134, 135, 136, 137, 142, 146, 147, 157, en l'an 545; la 126e eſt ſans date; la 127e en 548; la 130e & la 133, en 545; la 140e en 546; la 141e & la 149, en 544; la 143e en 546; la 145e en 547; la 148e en 535; la 162e en 539; toutes les autres ſont ſans date.

Divers auteurs ont travaillé ſur les *nouelles* de Juſtinien; Cujas ao a fait des *paratitles* qui ſont fort eſtimés; Gudelinus a fait un traité de *jure novissimo*; Rittershuſius les a auſſi traitées par matieres. Ceux qui ont travaillé ſur le code ont expliqué par occaſion les authentiques. M. Claude de Ferrieres a fait la juriſprudence des *nouelles* en deux volumes *in-4°*. en 1688; M. Terreſſon en a auſſi traité fort doctement dans ſon *hiſtoire de la juriſprudence romaine*.

Quelques empereurs après le décès de Juſtinien, firent auſſi des conſtitutions qu'ils appellerent *nouelles*; ſavoir Juſtin II. Tibere II. Léon, fils de l'empereur Baſile, Héraclius, Alexandre, Conſtantin Porphyrogenete, Michel & autres.

Les *nouelles* de ces empereurs furent imprimées pour la premiere fois en 1573, & depuis elles furent jointes par Lounclavius à l'*épitome* des 60 livres de baſiliques, à Baſle en 1575: on les a imprimées depuis à Paris en 1606, & à Amſterdam en 1617.

Les 113 *nouelles* de l'empereur Léon ont été imprimées avec le cours civil par Godefroy; ces *nouelles* n'ont point force de loi. *Voyez* AUTHENTIQUES, CODE JUSTINIEN, DROIT ROMAIN (*A*)

NOVEMBRE, ſ. m. (*Calendr.*) nom du onzieme mois de l'année julienne & grégorienne. Il n'étoit que le neuvieme chez les Romains, lorſqu'il n'en avoient que dix, & c'eſt de-là qu'il a tiré ſon nom latin. Ce mois a 30 jours, & c'eſt le 23 que le ſoleil entre dans le ſigne du ſagittaire.

NOVEMBRE, (*Littérat.*) neuvieme mois de l'année de Romulus, & le onzieme de la nôtre. Il étoit ſous la protection de Diane. Auſone le perſonnifie ſous la figure d'un prêtre d'Iſis, habillé de toile de lin, ayant la tête chauve ou raſée, & étant appuyé contre un autel ſur lequel eſt une tête de chevreuil, animal qu'on ſacrifioit à la déeſſe. Il tient un ſiſtre à la main, inſtrument qui ſervoit aux Iſiaques. Le rapport qui ſe trouve encore entre le perſonnage & le mois, c'eſt qu'aux calendes de *Novembre*, on ſolemniſoit les fêtes d'Iſis. Le 5 de *Novembre* on celebroit les neptunales, le 15 les jeux populaires, le 21 les libéeſles, & le 27 les ſacrifices mortuaires. (*D. J.*)

NOVEMDIALES, (*Littérat. grec, & rom.*) en latin *novemdialia*; ſacrifices que faiſoient les anciens Romains pendant 9 jours, avec des banquets chaque jour, ſoit pour appaiſer la colere des dieux, ſoit pour ſe les rendre propices avant que de ſe mettre ſur mer, ſoit pour détourner d'autres malheurs. Enée dans Virgile, n'oublie point ces ſortes de ſacrifices en l'honneur de Neptune:

Jamque diet epulum novem gens omnis & aris
Factus honor, placidi ſtraverunt æquora venti.

„ Neuf jours s'étoient écoulés dans les ſacrifices & les feſtins, lorſque la mer parut favorable pour la navigation „. Ce fut Tullus Hoſtilius, ſelon Tite-Live, qui inſtitua ces ſacrifices, après avoir reçu la nouvelle des ravages cauſés par le feu ſont Albe par une grêle terrible, dont la groſſeur & la dureté firent dire qu'il étoit tombé une pluie de pierres. C'eſt des *novemdiales* que nos neuvaines ont pris leur origine; pluſieurs chrétiens n'ont que trop conſacré de rits de la religion payenne.

Au reſte les *novemdiales*, *novemdialia*, ſignifioient auſſi chez les Romains les *funerailles*, parce qu'elles ſe faiſoient neuf jours après le decès. On gardoit les corps pendant ſept jours, on le brûloit le huitieme, & le neuvieme on enterroit les cendres. Les Grecs nommoient cette cérémonie *νεκυα*. (*D. J.*)

NOUEMENT D'AIGUILLETTE, (*Magie.*) terme vulgaire, par lequel on entend un prétendu ſortilege, qui ſans bleſſer les organes de la génération d'un homme bien conſtitué, en empêche l'uſage au moment qu'il s'y attend le moins.

Les anciens ont attribué cet état ſortuit à des filtres ou à des enſorcellemens magiques. Pluton avertit les nouveaux mariés de tâcher de s'en garentir. Virgile déſigne clairement le *nouement* de l'*aiguillette* dans ce vers de ſa viij. égloque:

Terna tibi hæc primum triplici diverſa colore
Licia circumdo.

Les fables d'Apulée ne parlent que des enchantemens qu'employoit Paenphila fameuſe magicienne, pour procurer l'impuiſſance au milieu des feux de l'amour. Delà vient que Minutius Fœlix diſoit au payen Cœcilius, que ſon Jupiter même n'avoit pas toujours eu le pouvoir de délier les charmes de la ceinture de Junon. Numantina femme de Plautius Sylvanus, fut accuſée d'avoir par ſortilege rendu ſon mari impuiſſant; *interſiſſe carminibus & veneficiis vecordiam marito*, pour me ſervir de l'expreſſion délicate de Taeite, *annal. l. IV.*

Il ſemble que les juriſconſultes romains ne doutoient point du ſuccès de l'art magique pour produire le *nouement de l'aiguillette*, car Paulus cite une loi qui défendoit d'uſer de ligature; Pomponius Sabinus & Servius condamnent la pratique de ces ſortes de *nœuds enchanteurs*. Enfin les hiſtoriens en citent des examples remarquables. Amaſis roi d'Egypte, dit Hérodien, ne put connoître ſa femme Laodicée, parce qu'il avoit été lié par la magie. Suetone, *l. VIII.* rapporte d'Honorius fils de Théodoſe, qu'après avoir épouſé la fille de Stilico, une ſorciere lui *noua l'aiguillette*, & l'empêcha par ce moyen d'accomplir le mariage. La reine Brunehaut, mere de Thierry roi de Bourgogne, le *chorma* ſi bien, ſelon le récit d'Aimoin, qu'il ne put jouir d'Hermenberge ſa femme. Si l'on s'en rapporte à Grégoire de Tours, Eulaſius éprouva le même ſort; car ayant enlevé d'un monaſtere de Langres, une fille dont il étoit amoureux, & l'ayant épouſée, ſes concubines jalouſes l'empêcherent par leurs ſortileges, de conſommer ce mariage; *concubinæ eius*, ce ſont les propres paroles de l'hiſtorien, *ſeu. X. ch. viij. inſtigante invidia, ſenſum ei appiaverunt.*

Mais depuis long-tems perſonne ne donne plus croyance à ces contes frivoles. On ſait que les charmes dont la magie uſoit autrefois pour inſpirer de l'amour, ou pour arrêter ſubitement dans un corps bien organiſé, le tranſport des deſirs, tenoient toute leur puiſſance du trouble que des menaces effrayantes jettoient dans un eſprit crédule. Le penchant à l'amour dans les uns, & dans les autres la crainte de ne pouvoir le ſatisfaire, rendoit leur réſiſtance inutile, ou leurs efforts impuiſſans. Les organes qui renouvellent le monde depuis tant de ſiecles, ſont échauffés ou glacés en un moment par l'empire de l'imagination. Quand elle eſt allarmée par de triſtes illuſions, il ne faut pour le guérir que la ſoupçonner plus fortement par des illuſions plus flateuſes & riantes. (*D. J.*)

NOVEMPAGI, (*Géog. anc.*) ville de la Toſcane; Pline, *lib. III. ch.* v. la met dans les terres, & Léander prétend que c'eſt aujourd'hui *Bagnarea*.

NOVEMPOPULANIE, (*Géog. anc.*) nom qui fut donné anciennement à une grande contrée de la France. Cette contrée étoit enfermée entre la Garonne, les Pyrénées & l'Océan, & s'étendoit même juſqu'à la Loire ſous le regne d'Auguſte. Sous Conſtantin la Geſnd, à ce que l'on croit, elle fut partagée en deux provinces nommées *Aquitaine* & *Novempopulanie*. Enfin Hadrien diviſa toutes les terres qu'Auguſte avoit renfermées dans l'Aquitaine, en trois provinces qui furent nommées l'*Aquitaine* preciaire, l'*Aquitaine* ſeconde & la *Novempopulanie*. On appelle alors *Novempopulanie* l'ancienne Aquitaine, ou l'Aquitaine proprement dite, qui comprenoit du tems de Céſar, les terres qui ſe trouvoient entre la Garonne, les Pyrénées & l'Océan.

Sous les regnes qui précéderent celui de Chilperic II. les Gaſcons quitterent leurs montagnes, ſe rendirent maîtres du pays & des villes entre la mer, la Garonne & les Pyrénées; pour lors la *Novempopulanie* commença à s'appeller *Gaſcogne*, du nom de ſes vainqueurs. (*D. J.*)

NOVEM-VIRS, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) ſurnom donné aux archontes d'Athènes, parce qu'ils étoient au nombre de neuf. Il y a grande apparence que ce furent les Romains qui leur donnerent ce titre après la conquête d'Athènes; car ce nom eſt latin, tout ſemblable à ceux de *triumvir*, *ſeptemvir*, *decemvir*, &c. que les Romains tiro-

tiroient du nombre des magiſtrats qu'ils deſignoient par ce titre, & l'on ſait qu'Athènes déchue de ſon ancienne puiſſance & ſoumiſe aux Romains, conſerva toujours la liberté d'élire ſes magiſtrats, & le droit de ſe gouverner ſelon ſes lois. Enfin dans toute l'antiquité grecque on ne voit pas que le titre de *novem-viri* ait été donné aux archontes. *Voyez* ARCHONTES.

NOVENDIAL, *novendiale*, (*Hiſt. anc.*) ſacrifice que les Romains faiſoient pendant neuf jours, comme ſon nom le marque aſſez, pour détourner les malheurs dont quelque prodige ſembloit les menacer, & par cet acte de religion appaiſer les dieux irrités. Ce fut Tullus Hoſtilius, ſelon Tite-Live, qui le premier inſtitua ces ſacrifices ſur la nouvelle qu'on rapporta d'une grêle tombée ſur le mont Albain, d'une groſſeur & d'une dureté ſi extraordinaire qu'on s'imagina que c'étoit une pluie de pierres. Les Romains fort crédules en fait de prodiges, ſur-tout dans les premiers tems, eurent occaſion de renouveller ſouvent le *novendial*.

NOVENDILES JEUX, (*Antiq. rom.*) c'étoit les mêmes que les jeux novemdiales ou ſunebres qu'on donnoit à la mort des grands hommes ou des empereurs. *Voyez* NOVEMDIALES. (*D. J.*)

NOVENSILES, (*Hiſt. anc.*) c'étoient les dieux des Sabins que les Romains adopterent, & auxquels le roi Tatius fit bâtir un temple: leur nom ſignifie *dieux nouvellement arrivés* ou *nouvellement connus*. D'autres prétendent que ces dieux étoient ceux qui préſidoient aux nouveautés ou au renouvellement des choſes; & ſelon quelques mythologiſtes, leur nom vient du nombre *neuf*, *novem*, parce qu'on en comptoit autant, ſavoir, Hercule, Romulus, Eſculape, Bacchus, Enée, Veſta, le Sauté, la Fortune, & la Foi: d'autres enfin ont cru que c'étoient les neuf Muſes. Mais tous ces auteurs ne nous ont point appris ce que ces dieux *novenſiles* avoient de commun entre eux, ni ce qui les diſtinguoit des autres divinités.

NOUER, *terme de manufacture*; & parmi les ouvriers qui ſe ſervent de le ouvette, rejoindre les fils de le chaîne ou de la trame de leur ouvrage, qui ſe rompent en travaillant.

On appelle *nœud de Tiſſerand*, le nœud qui ſert à reprendre ces fils caſſés.

Eſſouer, c'eſt la façon qu'on donne à l'étoffe pour en ôter les nœuds; les eſſoueuſes ſont les ouvrieres qui les font.

NOUER, (*Jardinage.*) ſe dit du fruit quand le bouton a fleuri le fleur, & qu'enſuite cette fleur ſe paſſe & que ſon piſtil ſe change en un petit bouton qui eſt le fruit même.

NOUER, (*Architect. Sculpt.*) c'eſt lier & joindre. On dit au groupe de figures bien nouées enſemble.

NOVERUS, (*Géog. anc.*) ou *Noverus*; ancien bourg de France en Saintonge, au-delà de la Charente par rapport à Bordeaux: Auſone y avoit ſa maiſon. On croit que c'eſt aujourd'hui le village appellé les *Nouliers*.

NOUES, ſ. f. pl. *terme de Saline*; c'eſt une des quatre ſortes de mottes que l'on ſale: on les nomme quelquefois *nos*, mais leur véritable nom eſt *tripes de mottes*. Elles ſe lavent & s'appliquent à peu-près comme ce que les Bouchers appellent une *fraiſe de veau*, à qui elles reſſemblent beaucoup. Elles ſe ſalent dans les lieux de le pêche en même tems que le poiſſon, & elles s'encaquent dans des futailles ou barils du poids de 6 à 700 livres. *Savary*. (*D. J.*)

NOUET, ſ. m. *terme de Pharmacie*; eſt un petit paquet de drogues médicinales enfermées dans un linge, qu'on met infuſer ou bouillir dans quelque liqueur, pour y communiquer leur teinture ou leurs vertus.

On fait auſſi des *nouets* en Médecine, qu'on emploie en guiſe de ſuppoſitoires & de peſſaires.

Les Confiſeurs ſe ſervent auſſi de *nouets* d'épiceries ou d'herbes aromatiques, pour donner du goût à leurs ſauces. Ceux-ci ſont également d'uſage en Médecine & en Pharmacie.

On fait par exemple, des *nouets* où l'on met de la graine de lin, de pavot, de ſemences froides, de l'orge, du gruau, afin d'en tirer l'huile & le mucilage, en mettant ces *nouets* dans le bouillon.

On met beaucoup de remedes dans les *nouets*, le mercure, la rhubarbe, le quinquina, le gentiane, les poudres de tout genre, pour que ces drogues miſes ainſi dans les décoctions ou dans les apozemes, n'y dépoſent point leurs parties intégrantes & terreſtres.

Ces *nouets* doivent être renouvellés ſouvent, à cauſe de la qualité rance ou aigre que les drogues y contractent. Le *nouet* de Mars & de Mercure peuvent s'ordonner ſans être renouvellés.

Le *nouet* eſt ainſi nommé, parce qu'on fait un nœud à un morceau de linge, pour en former un ſachet dans lequel on puiſſe tenir renfermés quelques ingrédiens, & les ſuſpendre dans la liqueur qu'on veut impregner de la vertu de ces médicamens.

Le *nouet* ſignifie auſſi dans ce ſens, un ſecher remply d'ingrédiens, que l'on ſuſpend dans du vin pour le médicamenter, ou dans quelqu'autre liqueur.

NOUEUX, oeuſe, (*Charpent. Menuiſer.*) c'eſt ce lui qui eſt rempli de nœuds qui le rendent de mauvaiſe qualité.

NOUEUX, *en terme de Blaſon*; ſe dit des troncs & branches d'arbres qui ont beaucoup d'inégalités & de nœuds.

Thomaſſin en Bourgogne, d'azur à deux eſtocs ou bâtons *noueux* d'or en croix, ou à le croix de deux bâtons eſtoqués.

NOVI, (*Géog.*) petite ville d'Italie dans l'état de Gènes, à 12 lieues au N. O. de Gènes, & à 5 au S. O. de Tortone. *Long.* 26 23. *lat.* 44. 45.

NOVI-BASAR, (*Géog.*) ou *Jéni Baſar*; petite ville de la Turquie européenne dans la Servie, aux frontieres de l'Herzegovine, ſur la riviere de Reſeu, à 29 lieues O. de Niſſa, 41 S. de Belgrade. *Long.* 38. 59. *lat.* 43. 25. (*D. J.*)

NOVICE, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt une perſonne de l'un ou l'autre ſexe qui eſt dans le tems de ſa probation, & qui n'a pas encore fait ſes vœux de religion.

Depuis que le vie monaſtique eut commencé d'être aſſujettie à de certaines regles, on crut avec raiſon, qu'il ne falloit pas y admettre indifféremment tous ceux qui ſe préſentoient pour entrer en religion.

La regle de S. Benoît veut que l'on éprouve d'abord, pendant quatre ou cinq jours, celui qui poſtule pour prendre l'habit, enfin d'examiner ſa vocation, ſes mœurs & ſes qualités du corps & de l'eſprit; qu'après avoir ainſi éprouvé l'humilité du poſtulant, on lui permette d'entrer dans le chambre des hôtes pour les ſervir pendant peu de jours. S. Iſidore dans ſa regle, veut que les poſtulans ſervent les hôtes pendant trois mois. Ces premieres épreuves, qui précedent le novicist, ſont plus ou moins longues, ſuivant l'uſage de chaque congrégation.

Après ces premieres épreuves, le poſtulant eſt admis dans la chambre des *novices*.

On donne pour maître aux *novices*, un ancien profès qui ait du zele, & qui ſoit bien exercé dans le pratique de la regle. On choiſit ordinairement un prêtre âgé de plus de 35 ans, & qui ait plus de dix ans de profeſſion.

Pour la *validité* des vœux que le novice doit faire lors de ſa profeſſion, il eſt eſſentiel que pendant ſon noviciat il ſoit exactement inſtruit de le regle & des autres exercices & obligations de la vie monaſtique, & qu'on les lui faſſe pratiquer.

Suivant la regle de S. Benoît, le noviciat doit être d'un an entier. Juſtinien dans ſa novelle 5, ſuivant le regle des anciens moines d'Egypte, veut que les novices ſoient éprouvés pendant 3 ans. Comme pluſieurs ſupérieurs diſpenſoient de cette regle, le concile de Trente a ordonné, que perſonne de l'un & de l'autre ſexe ne ſoit admis à faire profeſſion qu'après un an de noviciat depuis la priſe d'habit, & que le profeſſion faite auparavant ſoit nulle.

L'ordonnance de Blois, art. 28, a adopté cette déciſion du concile de Trente; mais le concile ni l'ordonnance n'ont pu éviter de reprouver les ſtatuts ou uſages de certains ordres, qui veulent plus d'un an pour la probation.

L'année de probation ou noviciat doit être continue & ſans interruption, pas même d'un ſeul jour, autrement il faut recommencer le noviciat en entier.

Mais ſi un *novice* après avoir rempli ſon tems de probation ſort du monaſtere, & y rentre enſuite, il peut faire profeſſion ſans recommencer le noviciat.

Les mineurs ne peuvent ſe faire religieux ſans le conſentement de leurs pere & mere; mais quand ils n'ont plus ni pere ni mere, leurs tuteurs & curateurs, & même les peres collatéraux, ne peuvent pas les empêcher d'entrer en religion: ils n'ont que la voie de repréſentation auprès de l'évêque pour l'engager à examiner le vocation du mineur.

Le concile de Trente défend de rien donner au monaſtere, ſous quelque prétexte que ce ſoit, par les peres ou curateurs, excepté le vie & le vêtement du *novice* ou de la novice pour le tems de ſon noviciat: *ne hac occaſione diſcedere nequeat*. Au ſurplus il faut voir ce qui a été dit ci-devant *au mot* DOT, au ſujet de celles qui ſe donnent pour l'entrée en religion.

Les

Les donations que font les *novices* ſont réputées à cauſe de mort. Il ſuffit même pour cela, que le donateur ſoit dans le deſſein formel de ſe faire religieux, comme s'il avoit déja ſon obédience, & étoit ſur le point d'entrer dans le monaſtere pour y faire ſon noviciat.

Les *novices* ne peuvent diſpoſer en faveur du monaſtere où ils doivent faire profeſſion, ni même en faveur d'un autre, ſoit du même ordre, ſoit d'un autre ordre, directement ni indirectement. *Ordonnance de Blois*, *art.* 19. *Ordonn. de Blois*, *art.* 28.

Ce même article de l'ordonnence de Blois permet aux *novices* de diſpoſer de leurs biens & des ſucceſſions qui leur ſont échues, trois mois après qu'ils auront atteint l'âge de 16 ans.

L'ordonnance des teſtamens, *art.* 21. porte que ceux ou celles qui ayant fait des teſtamens codicilles ou autres dernieres diſpoſitions olographes, vondront faire des vœux ſolemnels de religion, ils leront tenus de reconnoître ces actes pardevant notaires avant que de faire leurs vœux, ſinon que les teſtamens, codicilles, ou autres diſpoſitioos demeureront nuls & de nul effet.

Quant à l'âge auquel les *novices* peuvent faire profeſſion, l'ordonnance d'Orléans l'avoit fixé à 25 ans pour les mâles, & 20 ans pour les filles; mais ſuivant l'ordonnance de Blois, qui eſt conforme en ce point au concile de Trente, il ſuffit pour les uns & les autres d'avoir 16 ans accomplis.

L'examen des poſtulantes, avant la priſe d'habit, avant leur profeſſion, appartient à l'évêque diocéſain. *Voyez les Mémoires du clergé, les Loix eccléſiaſtiques, la Juriſprudence can. de* de Lacombe, *& aux mots* DOT, MOINES, MONASTERES, RELIGION, VŒUX. (*A*)

NOVICIAT, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt le tems de probation, c'eſt-à-dire, le tems pendant lequel on éprouve la vocation & les qualités de la perſonne qui eſt entrée en religion, avant de l'admettre à faire profeſſion. *Voyez ci-devant* NOVICE. (*A*)

NOVIGRAD *ou* NOVEGRADI, (*Géog.*) petite ville de Dalmatie ſur la rive méridionale du lac de même nom, près du golfe de Veniſe, à 8 lieues N. O. de Tara, 7 O. de Nona. *Long.* 34. 20. *lat.* 44. 30. (*D. J.*)

NOVIGRAD, LAC DE, (*Géog.*) petit lac de la Dalmatie, qui tire ſon nom de la ville de *Novigrad*, bâtie ſur l'un de ſes bords; il ſe décharge par un long canal dans le golfe de Morelacca.

NOVIGRAD, (*Géog.*) petite ville fortifiée de la haute Hongrie, chef-lieu du comté de même nom, ſur une montagne au levant, & près du Danube, à 6 lieues N. E. de Gran, 14 N. O. de Bude. *Long.* 36. 45. *lat.* 47. 50.

NOVIODUNUM, (*Géog. anc.*) Il y a pluſieurs *Noviodunum* en diverſes parties de l'Europe, & l'on en compte juſqu'à quatre dans la Gaule; *Noviodunum Oduorum*, Nevers; *Noviodunum Biturigum*, Neuvi ſur Barangon; *Noviodunum Diablentum*, Nogent le Rotrou; & *Noviodunum Sueſſonum*, que Sanſon & M. l'abbé Lebeuf croient être Soiſſons. Pour ce qui eſt de *Noviodunum* ſans addition, ce nom peut s'accommoder à diverſes autres places que Noyon. De même il y a dix ou douze *Neviomagus* en diverſes parties de la Gaule ſeulement; pluſieurs *Mediolanum*, *Lugdunum*, &c. ces noms étant communs à différentes places.

NOVIOREGUM, (*Géog. anc.*) ville d'Aquitaine. L'itinéraire d'Antonin la met ſur la route de Bourdeaux à Autun, à 12 milles de *Tomona*, & à 15 de *Mediolanum Santonum*, entre ces deux villes.

NOVITII, *dans l'ancienne milice des Romains*, s'étoient les premiers & nouveaux ſoldats qu'on appelloit ainſi pour les diſtinguer des vétérans. *Voyez* VÉTÉRANS.

Dans les anciens ordres de chevalerie il y avoit des novices ou clercs des armes, qui faiſoient une ſorte d'apprentiſſage avant d'être admis au rang de chevaliers. *Voyez* CHEVALIER.

NOVITO, (*Géog.*) petite riviere d'Italie au royaume de Naples. Elle a ſa ſource dans l'Apennin, coule dans la Calabre ultérieure, & va ſe jetter dans la mer Ionienne. Elle s'appelloit anciennement *Butrotus*.

NOVIUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'île d'Albion, ſelon Ptolomée, *liv. ch. xij.* qui place ſon embouchure entre celle du fleuve Dera & le golfe Iuna. Cambden croit que c'eſt aujourd'hui le *Nyd*.

NOULETS, ſ. m. pl. (*Archit.*) ce ſont les petits chevrons qui forment les chevalets & les *noues* ou angles rentrans, par leſquels une lucarne ſe joint au comble, & qui forment la fourchette.

NOVOGOROD DUCHÉ DE, (*Géogr.*) duché des états de l'empire Ruſſien. On le nomme *Novogorod-welikì*, c'eſt-à-dire le grand *Novogorod*, & la ville de *Novogorod-welikì*, qui en eſt la capitale, lui donne ſon nom. Ce duché eſt borné au nord par le lac d'Onéga & de Cargapol; à l'eſt par les duchés de Beloxero & de Twere; au ſud par la province de Rzeva, & à l'oueſt par l'Ingrie. Il y a dans ce pays pluſieurs grands lacs & rivieres. (*D. J.*)

NOVOGOROD, (*Géog.*) ou *Novogrod*, & communément *welikì Novogorod*, c'eſt-à-dire le grand *Novogorod*, ville de l'empire Ruſſien, capitale du duché du même nom, avec un archevêché & un château où l'archevêque & le vaivode font leur réſidence. Elle eſt avantageuſement ſituée pour le commerce, ſur le bord de la riviere de Wolchowa, qui ſort de la partie ſeptentrionale du lac d'Ilmen, & qui eſt très-poiſſonneuſe. Comme cette riviere eſt navigable depuis ſa ſource, & que le pays abonde en blé, lin, chanvre, cire & cuir de Ruſſie, il ſe faiſoit autrefois dans cette ville un grand trafic de toutes ces marchandiſes. Jean Baſilowitz grand duc de Moſcovie, y commit des cruautés inouies en 1569, ſur la ſeule défiance qu'il eut de la fidélité de ſes habitans. Cette ville eſt ſituée à 50 lieues S. E. de Narva, 48 N. E de Pleskow, 90 N. O. de Moskow. *Long.* 51. 15. *lat.* ſuivant Olearius, 58. 23.

NOVOGROD-SERPSKOI, (*Géog.*) ou *Novoſerpſkoi*, ville de l'empire Ruſſien, capitale de la province de même nom, dans le duché de Severie ſur le Dubica, à 50 lieues N. E. de Kiôvie. *Long.* 51. 45. *lat.* 52. 80.

NOVOGRODECK, (*Géog.*) palatinat de la Ruſſie lithuanienne, au midi de celui de Troki. Il a 60 lieues du levant au couchant, & 30 du midi au nord. On le partage en quatre territoires; ſavoir, Novogrodeck, Slonim, Wolkowitz & Neſwis.

NOVOGRODECK, (*Géog.*) ville de la Ruſſie lithuanienne, capitale du palatinat de même nom, au milieu d'une vaſte plaine, à 6 lieues à la gauche du Niemen. Le conſeil ſouverain de la Lithuanie s'aſſemble alternativement dans cette ville, & dans celle de Minski. (*D. J.*)

NOURRI, participe du verbe *nourrir*. *Voy.* NOURRIR, NOURRICE, NOURRITURE, NUTRITION.

NOURRI, ſe dit *en peinture* d'un tableau bien empâté, c'eſt-à-dire, lorſqu'il y a beaucoup de couleurs. *Voy.* EMPASTE'. Les tableaux bien *nourris* de couleurs changent moins promptement que les autres.

NOURRI, *en termes de Blaſon*, ſe dit non-ſeulement des fleurs de lis dont la pointe d'en-bas ne paroît point, comme aux armories de Vignancourt; mais encore du pié des plantes qui ne montrent point de racine. Vignancourt en Picardie, d'argent à trois fleurs de lis au pié *nourri* de gueules

NOURRICE, ſ. f. (*Médec.*) femme qui donne à teter à un enfant, & qui a ſoin de l'élever dans ſes premieres années.

Les conditions néceſſaires à une bonne *nourrice* ſe tirent ordinairement de ſon âge, du tems qu'elle eſt accouchée, de la conſtitution de ſon corps, particulierement de ſes mamelles, de la nature de ſon lait, & enfin de ſes mœurs.

L'âge le plus convenable d'une *nourrice* eſt depuis vingt ans juſqu'à trente-cinq à quarante Pour le tems dans lequel elle eſt accouchée, on doit préferer un lait nouveau de quinze ou vingt jours à celui de trois ou de quatre mois. La bonne conſtitution de ſon corps eſt une choſe des plus eſſentielles. Il faut néceſſairement qu'elle ſoit ſaine, d'une ſanté ferme & d'un bon tempérament; ni trop graſſe, ni trop maigre. Ses mamelles doivent être entieres, ſans cicatrices, médiocrement fermes & charnues, aſſez amples pour contenir une ſuffiſante quantité de lait, ſans être néanmoins groſſes avec excès. Les bouts des mamelles ne doivent point être trop gros, durs, calleux, enfoncés; il faut au contraire qu'ils ſoient un peu élevés, de groſſeur & fermeté médiocre, bien percés de pluſieurs trous afin que l'enfant n'ait point trop de peine en les ſaçant & les preſſant avec ſa bouche. Son lait ne doit être ni trop aqueux, ni trop épais, t'épanchant doucement à proportion qu'on incline la main, laiſſant la place d'où il s'écoule un peu teinte. Il doit être très-blanc de couleur, de ſaveur douce & ſucrée, ſans aucun goût étrange à celui du lait. Enfin, outre les mœurs requiſes dans la *nourrice*, il faut qu'elle ſoit vigilante, ſage, prudente, douce, joyeuſe, gaie, ſobre, & modérée dans ſon penchant à l'amour.

La *nourrice* qui aura toutes ou la plus grande partie des conditions dont nous venons de parler, ſera très-capable de donner une aſcellente nourriture à l'enfant qui lui ſera confié. Il eſt ſur-tout important qu'elle ſoit exempte de toutes triſtes maladies qui peuvent ſe communiquer à l'en-

l'enfant. On ne voit que trop d'exemples de la communication de ces maladies de la *nourrice* à l'enfant. On a vu des villages entiers infectés du virus vénérien que quelques *nourrices* malades avoient communiqué en donnant à d'autres femmes leurs enfans à allaiter.

Si les meres nourriſſoient leurs enfans, il y a apparence qu'ils en ſeroient plus ſains & plus vigoureux: le lait de leur mere doit leur convenir mieux que le lait d'une autre femme; car le fœtus ſe nourrit dans la matrice d'une liqueur laiteuſe, qui eſt fort ſemblable au lait qui ſe forme dans les mamelles: l'enfant eſt donc déja, pour ainſi dire, accoutumé au lait de ſa mere, au lieu que le lait d'une autre *nourrice* eſt une nourriture nouvelle pour lui, & qui eſt quelquefois aſſez différente de la premiere pour qu'il ne puiſſe pas s'y accoutumer; car on voit des enfans qui ne peuvent s'accommoder du lait de certaines femmes, ils maigriſſent, ils deviennent languiſſans & malades: dès qu'on s'en apperçoit, il faut prendre une autre *nourrice*. Si l'on n'a pas cette attention, ils périſſent en fort peu de tems.

Indépendamment du rapport ordinaire du tempérament de l'enfant à celui de la mere, celle-ci eſt bien plus propre à prendre un tendre ſoin de ſon enfant, qu'une femme empruntée qui n'eſt animée que par la récompenſe d'un loyer mercenaire, ſouvent fort modique. Concluons que la mere d'un enfant, quoiqua moins bonne nourrice, eſt encore préférable à une étrangere. Plutarque & Aulu-Gelle ont autrefois prouvé qu'il étoit fort rare qu'une mere ne pût pas nourrir ſon fruit. Je ne dirai point avec les peres de l'Egliſe, que toute mere qui refuſe d'allaiter ſon enfant, eſt une marâtre barbare; mais je crois qu'en ſe laiſſant entraîner aux exemples de luxe, elle prend le parti le moins avantageux au bien de ſon enfant. Eſt-ce donc que les dames romaines, diſoit Jules-Céſar à ſon retour des Gaules, n'ont plus d'enfans à nourrir, ni à porter entre leurs bras; je n'y vois que des chiens & des ſinges? Cette raillerie prouve aſſez que l'abandon de ſes enfans à des *nourrices* étrangeres, ne doit ſon origine qu'à la corruption des mœurs.

En Turquie, après la mort d'un pere de famille, on leve trois pour cent de tous les biens du défunt; on fait ſept lots du reſte, dont il y en a deux pour la veuve, trois pour les enfans mâles, & deux pour les filles; mais ſi la veuve a allaité ſes enfans elle-même, elle tire encore le tiers des cinq lots. Voilà une loi très-bonne à adopter dans nos pays policés.

NOURRICIER, adj. (*Anat.*) *dans l'œconomie animale*, épithete d'un ſuc qui ne contient aucun ſel fixe, & qui n'eſt compoſé que de terre & d'huile tenace, dont la tenacité dépend de l'eau qu'elle contient, & dont une partie ſe diſſipe peu à-peu, & ne ſe répare point.

C'eſt dans ce deſſéchement que conſiſte la caducité, parce que les vaiſſeaux devenant plus reſſerrés, plus durs & plus roides, ne ſont plus agiles ni ſi propres à former les humeurs qui nourriſſent le corps, & qui lui donnent la force, ni à ſatisfaire aux fonctions néceſſaires à la ſanté & à la vie.

Les ſucs albumineux, les gélatineux, les bilieux & l'humeur aqueuſe, que les anciens connoiſſoient ſous le nom de *ſang*, de *bile*, de *mélancholie*, de *pituite*, ont été appellés par eux *humeurs nourriciers*, parce qu'elles entretiennent la plénitude des vaiſſeaux, & qu'elles réparent continuellement la perte de celles qui dégenerent en humeurs excrémenteuſes, & qui ſont continuellement chaſſées du corps, & auſſi parce qu'ils croyoient qu'elles ſervoient après avoir paſſé par différens degrés de perfection ou de coction, à nourrir les parties ſolides: mais la nourriture ou la réparation de la ſubſtance de ces parties eſt ſi peu conſidérable & a ſi peu de rapport avec la quantité d'humeurs qui ſe forme continuellement, qu'il eſt très-facile d'appercevoir que toutes ces humeurs dégenerent preſqu'entierement en excrémens. *Voyez* M. Queſnay, *Eſſ. phyſ.* (*L*)

NOURRIR, (*Jardinage.*) cet arbre, ce bois eſt *nourri* par une bonne terre. Ces paliſſades ſont bien *nourries*. *Voyez* NUTRITION.

NOURRIR LES SONS, *en Muſique*, c'eſt les ſoutenir exactement durant toute leur valeur, au lieu de les laiſſer éteindre comme on fait ſouvent: c'eſt faire tout le contraire de ce qu'on fait en les détachant. *Voyez* DÉTACHÉ.

NOURRISSANT, (*Chimie & Diete.*) un *nutritif*, corps *nourriſſant*, matiere ou ſubſtance *nutritive*, ou *alimenteuſe nourriture*.

La matiere *nutritive*, ou l'aliment proprement dit, eſt tout corps qui étant mangé par les animaux, eſt altéré chez eux; de maniere qu'étant uni & aſſimilé à leur ſubſtance, le corps animal prend de l'accroiſſement & eſt réparé.

Tous les corps naturels que les animaux peuvent avaler ne ſont point propres à les nourrir. Cela eſt prouvé par une obſervation ſuivie; & par le choix conſtant de certaines ſubſtances particulieres qu'un inſtinct sûr & fidele ſuggere aux animaux. Les minéraux ſont généralement & principalement exclus de la claſſe des corps *nourriſſans*. Tout ce que les animaux mangent n'eſt pas auſſi entierement alimenteux; car dans leur *pâture* la plus commune ſe trouve une portion conſidérable de matiere eſſentiellement *alimenteuſe*, comme nous le prouverons plus bas: & toute cette maſſe de matiere mangée, *ingeſtorum*, ne ſe change pas même en chyle, qui eſt la forme la plus groſſiere & la plus éloignée ſous laquelle la matiere nutritive ſe rédait pour paſſer par des élaborations ultérieures dans l'état immédiatement propre à s'aſſimiler à la ſubſtance animale; d'où l'on voit combien ſont inexactes & ſuperfluelles certaines théories de la digeſtion, qui ne roulent que ſur la diviſion, l'atténuation, le ramollifſement, le putrifiement, *ſub actio*, de toute la matiere mangée, conſidérée indiſtinctement *in concreto*; comme ſi le chyle n'étoit autre choſe qu'une poudre ou une bouillie de toute cette maſſe étendue dans un liquide, & non pas un véritable extrait qui n'a beſoin, après une maſtication convenable, que d'une application paiſible des liqueurs digeſtives d'un vaiſſeau & d'un dégré de chaleur convenables. *Voyez digeſt. œcon. anim.*

Un examen ſimple, facile, mais exact des phénomenes de la digeſtion fait voir qu'il y a dans les alimens ordinaires (prenant le mot d'*alimens* dans un ſens moins rigoureux & comme ſynonyme de matiere mangée, qu'il ſeroit bien commode de pouvoir appeller *mangeaille*), tant tiré du regne animal que du regne végétal, tels que les chairs, les légumes, les fruits, les ſemences, *&c.* qu'il y a, dis-je, un parenchyme fibreux, dont le tiſſu n'eſt que groſſierement diviſé par la maſtication & par la force méchanique des organes digeſtifs, en accordant même que ces organes exercent une telle force, qui réſiſte auſſi du moins dans l'homme, & ſelon les expériences les moins conteſtées à l'action diſſolvante des ſucs digeſtifs, & qui ſoutnit la matiere principale & fondamentale des excrémens. Ceci eſt encore prouvé par la conſidération ſuivante; ſavoir que les ſucs ſéparés par les opérations vulgaires de la cuiſine de ce parenchyme, par exemple, les bouillons, les ſucs & les décoctions des fruits, des légumes, *&c.* fourniſſent une nourriture très-abondante, tandis que les marcs ou réſidus de cette opération, c'eſt-à-dire les parenchymes quand ils ſont bien *épuiſés*, ſont exactement & abſolument inalimenteux.

Il eſt obſervé encore que dans les matieres dont ſe nourriſſent communément les animaux, & principalement les hommes, ſe trouvent certaines ſubſtances, ſoit naturellement, ſoit introduites par art, c'eſt-à-dire des aſſaiſonnemens, qui étant portées avec le chyle dans la maſſe des humeurs, ſont bientôt ſéparées de l'aliment proprement dit par la voie des ſécrétions; par exemple, une quantité conſidérable d'eau, qui fournit la baſe de l'urine, de la tranſpiration, de la plûpart des excrémens; le principe aromatique de certaines plantes & le ſel marin qui ſont chaſſés avec l'urine; les acides qui *affectent* principalement la double voie de la tranſpiration cutanée & pulmonaire; les matieres huileuſes ou graiſſeuſes qui ſont employées à la compoſition de la graiſſe, de la bile, *&c.*

Il eſt connu d'ailleurs que la ſubſtance propre des animaux, tant l'humeur vitale lymphatique, que tous les organes, & même les plus ſolides, ſont formés d'une matiere particuliere dont l'eſſence eſt bien déterminée, ſavoir du corps muqueux (*voyez* MUQUEUX, *Chimie*), altéré par des changemens ſucceſſifs, qui n'ont point échappé à l'obſervation. Ceci peut même être démontré, en ſuivant les états ſucceſſifs des organes animaux depuis celui de molleſſe, & même de liquidité dans la premiere formation de l'embryon, juſqu'à leur état le plus ſolide dans l'adulte, & en remettant preſque entierement par une manœuvre facile, par l'action du digeſteur ou machine de Papin (*voyez* DIGESTEUR) tous ces organes dans leur premier état de mucoſité.

Si donc la *pâture* ou *mangeaille* commune des animaux, contient une ſubſtance analogue à ce corps muqueux, que ce corps muqueux retiré d'un animal puiſſe fournir une nourriture très-propre aux autres animaux; & ſi une matiere parfaitement analogue à ce corps ſe trouve auſſi abondamment répandue dans les ſubſtances végétales dont les animaux ont coutume de ſe nourrir; il eſt naturel de conclure que ce corps muqueux eſt la véritable matiere nutritive.

Or une pareille matiere peut être retirée des parties charnues & même osseuses des animaux, soit par art, c'est-à-dire par la simple décoction, moyen que tout le monde connoît dans la préparation ordinaire des bouillons, de la gelée de corne de cerf, &c. ou des os même les plus durs, par le digesteur de Papin (*voyez* DIGESTEUR), soit même par l'action ordinaire des sucs digestifs des animaux. Le lait, le sang, & les humeurs séreuses, lymphatiques & muqueuses, &c. des animaux, contiennent aussi abondamment cette matiere.

La plûpart des végétaux, peut-être tous, contiennent aussi une substance très-analogue à la mucosité animale, & qui ne s'éloigne de la parfaite identité avec cette derniere substance, que par un *passage* insensible, tel que ceux qu'observe constamment la nature. Cette matiere nutritive végetale est renfermée dans les différentes especes de corps végétaux muqueux. *Voyez* MUQUEUX CORPS, (*Chimie.*)

Il est prouvé par une observation constante, que les substances animales qui sont éminemment muqueuses, sont aussi éminemment *nourrissantes*, beaucoup plus que les substances végétales quelconques, & que les végétaux sont d'autant plus *nourrissans*, qu'ils contiennent une plus grande quantité de corps muqueux, & de corps muqueux plus approchant de l'état de la mucosité animale. Le degré extrême d'abondance & d'analogie avec le *mucus* animal, se trouve dans les racines tendres & charnues des plantes crucifères, comme les navets & les raves; & dans quelques autres parties de plantes de la même classe, comme les feuilles de choux, & sur-tout de choux blanc, pommé, les têtes de choux-fleurs; viennent ensuite les farineux, comme semences céréales & légumineuses, châtaignes, glands, &c. les racines sucrées de panais, de bette, de chervi, &c. les fruits doux, comme figues, raisins, poires, pommes, &c. les semences émulsives d'amandes, de noix, de noisettes, de pignons, &c. & enfin, toutes les herbes & gousses non mûres des plantes graminées & légumineuses, qui, comme on sait, fournissent le *pâture* la plus *nourrissante* aux animaux *herbivores*. L'extrême opposé, les substances végétales les moins *nourrissantes*, sont les plantes potagères aqueuses, insipides, ou acidules, telles que la laitue, les épinards, l'oseille, &c. & principalement les feuilles des arbres, qui, à l'exception de celles de quelques arbres à fruit légumineux, tel que l'acacia vulgaire, contiennent peu de matiere muqueuse, même dans leur état de maturité ou de vigueur, & par conséquent beaucoup moins encore, lorsqu'elles sont épuisées par la vieillesse, qu'elles sont prêtes à tomber; aussi voit-on que les animaux engraissent bientôt par l'usage des premiers de ces alimens végétaux, qu'ils mangent d'ailleurs avidement; au lieu qu'ils maigrissent bientôt, lorsqu'ils sont réduits à l'usage de ceux de la derniere classe, vers lesquels ils ne se portent que lorsqu'ils sont pressés par la faim.

La matiere nutritive considérée en soi, est réellement dépouillée de toute qualité médicamenteuse. Les anciens médecins qui l'ont bien connue, l'ont même définie par cette *absence* de toutes qualités médicamenteuses, par leur *nihil eminens*, *nihil prævitans*, *nihil ladens*, &c. en sorte que s'il se trouve quelque ordre de corps naturels auxquels les Médecins aient accordé quelques qualités médicamenteuses, & que ces corps ne soient cependant que purement *nourrissans*, on peut assurer que l'action de ces corps sur l'économie animale est mal estimée. Ce qu'on peut avancer, par exemple, des prétendus incrassans. *Voyez* INCRASSANS. Mais comme la matiere nutritive se trouve quelquefois dans un corps qui peut contenir d'ailleurs un principe médicamenteux, & même allié dans ces corps à ce principe, par exemple, au parfum vif, ou à l'alkali volatil spontané dans plusieurs matieres végétales, à un principe échauffant, indéfini, & peut-être mal décidé, dans la vipere & quelques autres animaux; il y a aussi ce qu'on appelle *des alimens médicamenteux*, ou *des médicamens alimenteux*; mais encore un coup, on doit exclure de cette classe l'aliment pur.

On doit observer aussi que les lois de diete établies aux articles généraux *alimens* & *régime*, & dans tous les articles particuliers de diete répandus dans ce Dictionnaire, portent sur la variété des alimens déduite de cet alliage dont nous venons de parler; mais plus encore de la diversité du tissu du parenchyme, dans lequel la matiere nutritive est enfermée. Ainsi le mot *alimens* est pris dans tous ces articles *in concreto*, comme synonyme à chose mengée, & non pas dans un sens étroit, comme nous l'avons pris dans cet article. (*b*)

NOURRITURE, f. f. (*Médecine.*) tout corps qui subsiste par le moyen des fonctions vitales & animales, & qui par des frottemens inévitables, vient à bout d'user les solides; tout corps qui change ses humeurs, & chasse dehors celles qui sont superflues, a besoin d'un supplement analogue à l'action particuliere de l'organe qui est le laboratoire du chyle: or toutes les substances prises intérieurement, & capables de fournir la matiere qui peut réparer nos pertes, s'appellent *nourritures* ou *alimens*, tant solides que fluides.

Ces *nourritures* doivent varier suivant l'âge & l'état actuel du corps; les femmes grosses, les nourrices, les sujets robustes, les personnes foibles, les actifs, ceux qui font beaucoup d'exercice, les gens en santé, les malades & les convalescens, doivent se nourrir différemment. Il convient encore d'avoir égard aux différences des tems de l'année, & des saisons.

Les *nourritures* trop abondantes distendent l'estomac, le chargent, causent des anxiétés, des douleurs, la compression des parties adjacentes, le dégoût, la nausée, le vomissement, le cours de ventre. Les choses crues séjournent trop dans ce viscere; lorsque dans cet état elles viennent à passer dans les voies de la circulation, elles produisent la cacochimie, la crudité des humeurs, leur pourriture, & l'affoiblissement des forces. Au commencement il est aisé de prévenir tous ces maux par le vomissement, par des évacuations abondantes, & par une diete ménagée. Les accidens qui succedent par la suite, se guérissent par la sobriété, par l'exercice du corps & par l'usage des stomachiques.

Quand on prend moins de *nourriture* qu'il ne faut, il survient d'abord une faim insupportable, mais qui se passe d'elle-même; au lieu que la soif ne fait qu'augmenter. De-là le défaut d'humidité & la rétention des choses inutiles, d'où résulte ou amas de parties hétérogenes, qui empêchent la génération des esprits & des autres humeurs. La fin de tous ces accidens, est une foiblesse excessive qui seroit suivie de la mort, si on n'y portoit remede. Les corps une fois tombés dans un tel degré de foiblesse, ont besoin d'alimens legers, succulens, pris chaque fois en petite quantité: il faut donc y subvenir par l'application & l'injection des choses nourrissantes.

Les alimens tenaces, salés, sumés, gras, glutineux, difficiles à se digérer par la force de l'estomac & des intestins, & par la viscosité des sucs qui abondent dans ces parties, donnent au chyle & aux humeurs des qualités nuisibles à la santé; ils chargent les organes de la chylification de particules hétérogenes, âcres, putrides, & causent en conséquence un grand nombre de maladies, telles que le dégoût, l'ardeur du ventricule, la cardialgie, l'anxiété, le hoquet, les rots, la pesanteur, le flux de ventre, le cholera, la dysenterie, & une infinité d'autres maux.

Il faut chasser hors du corps par le secours des relâchans & des minoratifs, toutes les humeurs corrompues qui se sont amassées dans les premieres voies, en prévenir le retour par des remedes opposés, recourir ensuite aux stomachiques & aux savoureux, pour rendre à l'estomac son ton naturel, & aux humeurs qui y abondent, leur saponacité ordinaire.

Il vaut mieux pour la santé prendre plus souvent de la nourriture en petite quantité, que de laisser trop de distance entre les repas. L'exercice violent aussi fait après avoir mangé, a l'inconvénient de porter des crudités dans le sang. L'estomac même chargé de *nourriture*, cause ordinairement des inquiétudes pendant le sommeil.

Toutes les especes différentes de *nourriture* ne produisent pas le même genre de maladies. Il faut user d'alimens mûs, parce que ceux qui ne le sont point, deviennent difficiles à digérer. Ceux qui sont tenaces, faute d'avoir été cuits ou rotis produisent un mauvais chyle. Les alimens d'habitude & qui plaisent, se digerent beaucoup mieux, quoiqu'ils soient d'une plus mauvaise qualité, que les alimens auxquels on n'est point fait, & qui ne flattent point le goût. Les alimens âcres, salés, fumés, torréfiés, odoreux, sont aussi nuisibles, que les alimens simples & d'un bon suc sont salutaires; mais les alimens trop faciles à digérer ne répetent point assez les forces des laboureurs, des ouvriers, & des gens robustes qui exercent beaucoup la machine.

Les farineux, les légumineux, les mucilagineux pris en trop grande abondance, produisent une pituite acide, des flatuosités, & le gonflement de l'estomac; on y remédie par des résolutifs alkalins. Quant aux matieres retenues dans la capacité du bas-ventre, il les faut évacuer par des minoratifs. Les fruits acescens, saponacés, fermentent aisément dans les premieres voies, y causent des vents, des aigreurs, la colique, & la diarrhée. Pour cal-

mer

mer toutes ces maladies, il eſt beſoin de recourir aux ſpiritueux, aux aromatiques, & aux autres remedes capables d'abſorber l'acide.

Les corps gras, oléagineux, qui par leur rancidité produiſent le cardialgie, la colique, l'ardeur du ventricule, le flux de ventre bilieux, demandent l'uſage des purgatifs aigrelets, & les remedes acides ſaponacés, pour les réſoudre, & modérer leur action. La chair des animaux des poiſſons, les œufs, les choſes ſucculentes qui ſont devenues nidoreuſes, & qui ont été ſoivies de la colliquation d'humeurs, requierent les antiſeptiques legerement acides. L'uſage des vineux, des ſpiritueux, dont la boiſſon produit l'ivreſſe & le tremblement, doit être inſenſiblement abandonné. Les alimens doux, ſucrés, mielleux la bierre nouvelle, le moût de vin, en un mot, toutes les ſubſtances qui fermentent facilement & dégénerent en acide, ſont la ſource d'aigreurs & de maladies de nerfs, qu'il convient de traiter par les alkalis, les aromatiques combinés avec les réſineux & les corroborans. Les aqueuſes diedes pris ſouvent & ebondamment, affoibliſſent le ton de l'eſtomac, donnent lieu au relâchement du corps, à la pâleur, au froid des parties, au tremblement, à la foibleſſe, & à le trop grande ténuité des humeurs. Tous ces accidens ſe guériſſent par l'uſage modéré des mêmes boiſſons froides mêlées avec les ſtomachiques corroborans. (*D. J.*)

NOURRITURE ou *ſubſiſtance des animaux*: elle a fourni à M. Derham diverſes remarques intéreſſantes, dont je vais donner l'extrait.

La premiere regarde le maintien d'un auſſi grand nombre d'animaux qu'on en trouve répandus dans toutes les parties du monde; la ſeconde eſt priſe de la quantité de *nourriture* proportionnée à ceux qui le conſument; le troiſieme, de le variété des alimens convenables à la diverſité des animaux; la quatrieme, de la pâture particuliere qui ſe trouve dans chaque lieu convenable aux créatures qui y ont été deſtinées; la cinquieme, de l'admirable & curieux appareil d'organes qui ſervent à amaſſer à préparer & à digérer la *nourriture*; la ſixieme, enfin de le ſagacité merveilleuſe de tous les animaux pour trouver leur *nourriture* propre, & pour en faire proviſion. Ecoutons d'abord deux ſages payens: *Paſtum animantibus largâ & copioſâ natura eam qui cuique aptus erat, comparavit, & ille Deus eſt qui per totum orbem armenta diviſit, qui greſibus ubique paſtum vagantibus pabulum præſtat.* En effet, c'eſt une des grandes actions de la puiſſance & de la ſageſſe de Dieu auſſi bien que de ſa bonté, de pourvoir ainſi de pâture tout un monde animal, tel que celui qui occupe de toutes parts le globe terreſtre, tant les terres que les mers, tant la zone torride & les zones glaciales que les tempérées; en général il s'en trouve ſuffiſamment en tous lieux, on pourroit même dire abondamment ſans pourtant qu'elle excede en point d'en faire gâter ou corrompre une partie, & de cauſer par-là des infections dans le monde; ce qu'il faut particulierement remarquer ici, c'eſt que parmi la grande diverſité des alimens, les plus utiles ſont plus univerſels & en plus grande quantité; ils croiſſent & ſe multiplient le plus facilemens, & réſiſtent le mieux aux injures du dehors & aux mauvais tems. Les animaux, par exemple, qui mangent de l'herbe ſont en grand nombre & en dévorent une grande quantité; auſſi trouve-t-on la ſurface de la terre preſque par-tout tapiſſée & couverte d'herbe ou d'autres plantes ſalutaires, & cele naturellement & ſans culture. Il en eſt de même du grain, ſurtout de celui qui eſt le plus utile: avec quelle facilité ne le cultive-t-on pas, & combien eſt abondante la moiſſon qu'on en recueille? le froment fournit une preuve ſuffiſante ſur ce ſujet. *Tertico nihil eſt fertilius: hoc ei augurio tribuit quondam ea maxime alebat hominem, ut poſitum medio, ſi ſis optatum ſolum.* Rien de plus commun que le froment: un ſeul grain en peut fournir juſqu'à 360. Le blé vient par-tout où le ſol ne s'y oppoſe pas.

La variété des alimens. Sed illa quanta benignitas naturæ quod tam multa ad veſcendum tam varia tamquæ jucunda gignit; neque eo uno tempore voluit ut ſemper & nos dote delectemur & copiâ? Les diverſes eſpeces d'animaux ſe délectant dans des alimens différens, les uns aiment l'herbe, les autres les grains & les ſemences: les uns ſont carnaſſiers, les autres mangent des inſectes: l'un choiſit une ſorte d'alimens, l'autre une autre: quelques-uns demandent une *nourriture* délicate & bien préparée, il y en a d'autres plus goulus qui avalent tout ce qu'ils trouvent. Si tous les animaux ſe portoient vers la même eſpece de *nourriture* & ne pouvoient vivre ſans elle, il ne s'en trouveroit pas aſſez pour leur ſubſiſtance; au lieu que cette inclination pour diverſes ſortes d'alimens, qui fait que les uns ſont en averſion la *nourriture* qui fait plaiſir aux autres, eſt un moyen très-ſagement ordonné pour ſuffiſamment chaque ſorte d'animaux, & même ſouvent au-delà du néceſſaire. Chaque endroit de la ſurface de la terre eſt rempli d'animaux qui lui ſont propres, & dont les organes qui ſervent à la vie & à leurs actions principales ſont appropriés d'une maniere curieuſe & ſinguliere à chaque lieu reſpectif. Une action merveilleuſe de la providence à cet égard, c'eſt que chacun de ces lieux apporte une *nourriture* propre à l'entretien des créatures qui y vivent. Comme toutes les régions de la terre, ſes divers climats & ſes différens terroirs, les mers & les autres eaux, même les lieux les plus malpropres & les plus remplis de putréfaction, ſont tous habités par des créatures vivantes, auſſi en rencontre-t-on dans chacun l'une ou l'autre eſpece d'alimens propres à le ſubſiſtance des créatures qui y ſont. On en peut alléguer mille preuves, comme la grande variété d'herbes, de fruits, de grains, *&c.* qu'on trouve ſur la terre; les eſſaims nombreux d'inſectes qui ſont dans l'air, *&c.* Mais la maniere dont Dieu a pourvu à la *nourriture* des animaux aquatiques, eſt ſur-tout très-remarquable: non-ſeulement il a fait germer diverſes plantes dans les eaux mais il y a approprié ces mêmes eaux à ſervir de matrice à un grand nombre d'animaux, particulierement à quantité d'inſectes, tant aquatiques que de ceux qui appartiennent à l'eau ou à la terre, qui par la grande affinité qu'ils ont avec les eaux, ſe délectent ſouvent dans cet élément, & de cette maniere deviennent le proie des habitans de l'eau, & leur fourniſſent une abondante *nourriture*. En effet, quels eſſaims prodigieux de petits animaux ne voit-on pas dans les eaux? quelquefois ils ſont en ſi grand nombre, qu'ils en troublent même la couleur. Si nous accompagnons des yeux les alimens depuis qu'ils entrent dans la bouche juſqu'à ce qu'ils ſortent du corps nous rencontrerons par-tous une ſtructure & une diſpoſition d'organes où brille un art exquis & une adreſſe inconcevable: tout eſt conforme au lieu où l'animal habite, & à la *nourriture* qu'il y trouve. *Alia dentibus pro lautur, alia unguibus, alia roſtri adunciſtate carpunt, alia latitudine vuunt, alia acumine excavant, alia ſugunt, alia lambunt, forbent, mandunt, vorant: non eſt minor varietas in pedum ſtructurâ ut rapiant, retrahant, teneant, premant, pendeant, tellurem ſcabere non deſinant.*

Premiers pour ſeul exemple la diverſité des dents; ſi les divers animaux aiment une *nourriture* différente, comme nous l'avons remarqué ci-deſſus, l'on voit auſſi conſtamment que les dents ſont toujours proportionnées à cette *nourriture*: celles des bêtes rapaces ſont propres à ſaiſir, à empoigner & à déchirer leur proie: dans ceux qui mangent de l'herbe, elles ont une figure convenable à raſſembler & à brûler les végétaux; ceux qui n'ons point de dents, comme les oiſeaux, y ſuppléent par de petites pierres qu'ils avalent & qui affilent leur bec, par leur jabot & leur géſier dans l'ouvrage de la digeſtion. L'exemple le plus conſidérable ſur ce ſujet, eſt celui de quelque genre d'inſectes, comme des papillons *&c.* tans qu'ils ne ſont que dans leur état de nymphes ou de chenilles, & qu'ils ne ſont que ramper, ils ons des dents dévorantes, & ſe nourriſſent de quelques tendres planſes; mais dès qu'ils deviennent papillons, ils n'ont plus de dents, mais une eſpece de probiſcis ou trompe pour ſucer le miel des fleurs, *&c.* Ainſi les parties qui ſervent à leur *nourriture* changent avec la *nourriture* même qu'ils vont chercher ailleurs auſſi-tôt que leurs elles leur permettent de voler. Il y a auſſi bien des choſes remarquables dans les dents des poiſſons: dans quelques uns elles ſont aiguës & emboîtées de telle ſorte, qu'elles ſont panchées en arriere: par-là les dents ſaiſiſſent & tiennent plus fermement leur proie, & facilitent le paſſage vers l'eſtomac; en d'autres elles ſont larges & plates étant faites auſſi pour rompre les écailles des ſerpens ou des poiſſons à écailles dont ils ſe nourriſſent. Quelques-uns ont des ſortes de dents plecées dans la bouche, d'autres en goſier; les écreviſſes de mer & autres les ont dans l'eſtomac même; on trouve trois de ces dents molaires au fond de leur eſtomac, accompagnées de muſcles qui ſervent à les mouvoir. *Voyez* DENT.

Ce dernier article eſt un des plus curieux & des plus importans; peut-être à le vérité ne trouvera-t-on rien à cet égard de fort étonnant ni de remarquable dans l'homme, parce qu'il ſe ſert de ſon entendement & de ſa raiſon, & qu'il a un empire ſouverain ſur toutes les créatures, ce qui lui ſuffit dans toutes les circonſtances où il peut ſe trouver à l'égard de ſa *nourriture*. Mais ici même le créateur a donné des marques de ſa ſageſſe, en ne faiſant rien d'inutile; il n'a point pourvu l'homme d'un attirail d'organes pour effectuer ce qu'il pouvoit ſe procurer par la faculté de ſon entendement, & par le pou-

voir de son autorité sur les bêtes. Pour les créatures inférieures & privées de raison, le créateur les a suppléement dédommagées de ce défaut par la force de l'instinct ou de la sagacité naturelle qu'il leur a imprimée. *Quibus bestiis erat ut fitas, ut alibi genera bestiis offerrentur, aut viret natura dedit, aut celeritatem; dato est quibusdam vitam machinatio quæ tam atque solertia.*

Il s'ouvre ici un vaste champ pour admirer la sagesse, la puissance, le soin & la prévoyance de Dieu: c'est ce qu'on reconnoîtra d'abord si l'on fait attention aux divers instincts du gros & du menu bétail, des oiseaux, des insectes & des reptiles; car dans chaque espece d'animaux on découvre des actions très-remarquables qui leur sagacité naturelle ou leur instinct leur fait faire, & qui se rapportent aux diverses circonstances de leur *nourriture* & de leur conservation. Dans les animaux mêmes qui trouvent facilement & proche d'eux leur *nourriture*, comme sont ceux qui mangent de l'herbe ou des plantes, & qui par conséquent n'ont pas besoin de beaucoup d'industrie pour la découvrir; cette finesse dans le goût & dans l'odorat qui leur fait distinguer si promptement & en toute rencontre ce qui est salutaire de ce qui leur est pernicieux: cette finesse, dis-je, ne laisse pas de fournir un sujet d'admiration. Mais dans ceux dont la *nourriture* est plus cachée & plus difficile à trouver, on découvre un instinct merveilleux & qui se diversifie en mille manieres. Avec quelle sagacité quelques animaux ne vont-ils pas à la poursuite de leur proie; d'autres ne la guettent-ils pas en lui dressant des embûches? avec quelle industrie les uns ne vont-ils pas la chercher au fond des eaux, dans les marécages, dans la boue & dans les vilenies? les autres ne rempent-ils point la terre à la superficie, & même ne fouillent ils pas jusque dans ses entrailles? Quelle structure, quel dedans, ne découvre-t-on pas dans les gros cerfs destinés particulierement dans ces créatures à cette fonction? Quelle admirable faculté que celle d'un grand nombre d'animaux, par laquelle ils découvrent leur proie à de grandes distances; les uns par la finesse de l'odorat la sentent à plusieurs milles d'eux; les autres par la subtilité de la vûe l'apperçoivent dans l'air ou ailleurs, quoiqu'encore très éloignés. Les animaux rapaces, comme les loups, les renards, &c. découvrent leur proie à une grande distance; les chevaux & les corbeaux sentent les charognes de fort loin par la finesse de l'odorat; & s'il est vrai, comme les personnes savantes se l'imaginent, que ces derniers en volant par-dessus les maisons ou en les fréquentant prédisent la mort de quelqu'un, ce sera sans doute par une odeur cadavéreuse que les corbeaux sentent dans l'air à l'aide de leur odorat subtil, laquelle est exhalée des corps malades qui ont au-dedans d'eux les principes d'une mort prochaine. Les faucons & les milans qui épient leur proie sur terre, les mouettes & les autres oiseaux qui la découvrent dans l'eau, apperçoivent à un grand éloignement & pendant qu'ils volent, les souris & les petits oiseaux, & les insectes qui sont sur terre, de même que les petits poissons, comme les chevrettes, &c. sur lesquels ils s'élancent & qu'ils attrapent dans l'eau. Quel appareil commode l'ouvrier de la nature n'a-t-il pas encore donné aux animaux qui sont obligés de grimper pour atteindre à leur *nourriture*! non-seulement on voit en eux une structure singuliere dans les pieds & dans les jambes, une force extraordinaire dans les muscles & les tendons, qui ont le plus de part à cette action, mais aussi une méchanique particuliere dans les principales parties qui agissent dans le tems même qu'ils courent après la *nourriture*. Quelle prévoyance d'organes que celle des oiseaux & des bêtes nocturnes! ils ont la structure des yeux tout-à-fait singuliere, & peut-être aussi un odorat extrêmement fin, qui les mettent en état de discerner leur *nourriture* dans l'obscurité. *Article de M. Formey.*

NOURRITURE, (*Maréchall.*) belle *nourriture* se dit particulierement d'un poulain bien fait.

NOURRITURE, *terme de Tanneur*. Toutes les fois que les Tanneurs donnent aux cuirs qui sont dans la fosse une nouvelle poudre de tan imbibée d'eau, ils appellent cela leur donner de la *nourriture*. Ainsi quand un cuir n'est pas tanné comme il faut, ils disent qu'on ne lui a pas donné assez de *nourriture*, pour faire entendre qu'on lui a épargné l'eau & le tan, & qu'il n'a pas été assez long-tems dans la fosse.

NOUVEAU, se dit *en Mathématiques* de certaines parties de cette science, en comparant l'accroissement qu'elles ont reçu des modernes à l'état d'imperfection dans lequel les anciens nous les avoient transmises. *Voyez les articles* ANCIEN & MODERNE.

Nouvelle Géométrie, voyez GÉOMÉTRIE.

Nouvelle Astronomie, voyez ASTRONOMIE.

Nouveau style *en Chronologie* se dit de la nouvelle maniere de compter depuis la réformation du calendrier.

Le *nouveau* & le vieux style different, 1°. de onze jours, ensorte que lorsque l'on compte dans le *nouveau* style le 12 du mois, on ne compte dans le vieux style que le premier du même mois. 2°. Par la lettre dominicale & par le jour auquel tombent les fêtes mobiles, la fête de Pasques, par exemple, n'étant pas le même jour une année quelconque dans le *nouveau* style que dans l'ancien. Cela est évident de soi-même, par la différence de 11 jours qu'il y a entre ces deux styles. *Voy.* AN & CALENDRIER. (*O*)

NOUVEAU, (*Critique sacrée.* Ce mot a plusieurs sens dans l'Ecriture. Il signifie, 1°. ce qui est extraordinaire, inouï; *novum bellum elegit Dominus*, du Débora dans son cantique, *Jud.* v. 8. Il veut dire 2°. ce qui est différent, *mandatum novum do vobis*, Joan. xiij. 34. Le commandement de la charité est de tous les tems, mais Jesus-Christ l'a gravé de *nouveau* dans le cœur des hommes, & a fait de l'amour qu'il a eu pour eux la regle de celui que ses disciples se doivent les uns aux autres. 3°. *Cum illud bibam novum vobiscum, ubi.* 25. Ce vin *nouveau* est un vin céleste; de même le ciel *nouveau*, la terre *nouvelle*, la Jérusalem *nouvelle*, signifient le *ciel des bienheureux*. 4°. Il se prend aussi pour beau, *Dene canticum novum, cantabo tibi.* Ps. *cxxxiij.* 9. Le Seigneur déclare qu'il ne faut pas mettre du vin *nouveau* dans de vieux outres. Luc, v. 38. c'est-à-dire qu'il ne convenoit pas de forcher les apôtres d'observances difficiles. 5°. *Tempore messis novarum*, dans le tems des *nouveaux* fruits, c'est le mois de Juin. Exod. *xxiij.* 16. (*D. J.*)

NOUVEAU, (*Comm.*) ce qui n'a point encore servi.

NOUVEAU, *en terme de teneurs de livres*; on dit *porter ce nouveau compte*, pour dire *porter la folde d'un compte arrêté sur une nouvelle feuille au sur ou nouveau livre*. Cette somme est portée à *nouveau* compte sur le livre d'extrait n°. 3. à *folio* 3. *recto*. *Dictionnaire de Commerce*.

NOUVEAU PLAIN, (*Ustensile de Tanneria.*) ce mot signifie, en terme de Tanneurs, de Mégissiers, & d'autres ouvriers qui apprêtent les cuirs, une *cuve pleine de chaux nouvelle* & qui n'a point encore servi.

NOUVEAUTÉ, s. f. (*Morale, Politq. Gouvern.*) c'est tout changement, innovation, réforme bonne ou mauvaise, avantageuse ou nuisible: en voilà le caractere d'après lequel on doit adopter & rejetter dans un gouvernement les *nouveautés* qu'on y veut introduire.

Le tems, dit Bacon, est le grand innovateur; mais si le tems par sa course emporte sujets choses, & que la prudence & l'industrie n'apportent pas des remedes, quelle fin le mal aura-t-il? Cependant ce qui est établi par coutume sans être trop bon, peut quelquefois convenir, parce que le tems & les choses qui ont marché longtems ensemble, ont contracté pour ainsi dire une alliance, au lieu que les *nouveautés*, quoique bonnes & utiles, ne quadrent pas si bien ensemble: elles ressemblent aux étrangers qui sont plus admirés & moins aimés. D'un autre côté, puisque le tems lui-même marche toujours, son instabilité fait qu'une coutume fixe est aussi propre à troubler qu'une *nouveauté*. Que faire donc? admettre des choses nouvelles & qui sont convenables, peu-à-peu & pour ainsi dire insensiblement: sans cela tout ce qui est nouveau peut surprendre & bouleverser. Celui qui gagne au changement remercie la fortune & le tems; mais celui qui perd, s'en prend à l'auteur de la *nouveauté*. Il est bon de ne pas faire de nouvelles espérances pour raccommoder un état sans une extrême nécessité & un avantage visible. Enfin il faut prendre garde que ce soit le désir éclairé de retourner qui amene le changement, & non pas le désir frivole du changement qui suive la réforme.

Quant à la Morale, je m'en tiens à ce seul passage de l'Ecriture: *Stemus super vias antiquas, atque circumspiciamus quæ sit via bona & recta, & ambulemus in ea.* (*D. J.*)

NOUVEAUTÉ, *terme de modes*; ce qui est nouveau, ce qui n'a point encore paru.

On appelle ainsi au palais toutes ces nouvelles modes d'écharpes, de coiffures, de rubans, &c. que les marchands y inventent & y étalent chaque jour, pour y satisfaire & y tenter le luxe & le goût changeant & inquiet de l'un & l'autre sexe.

Les Marchands d'étoffes d'or, d'argent & de soie, donnent aussi le nom de *nouveautés* aux riches & autres légeres étoffes qu'ils font faire tous les ans pour les habits d'été des dames, & qui ordinairement ne plaisent guere

guere au-delà des trois mois qu'on donne à cette saison. Il y a *des nouveautés* chez Barbier qu'on ne voit point ailleurs. (*D. J.*)

NOUVEAUTÉ, *s. f. terme de Jardinier*; on appelle de ce nom les fruits & les légumes, qui, par le soin & l'industrie du jardinier, viennent dans leur perfection avant la saison ordinaire, & au printems. Ainsi c'est de *la nouveauté* que d'avoir des fraises au commencement d'Avril.

NOUVELLE, *s. f.* (*Politiq.*) avis de quelque événement vrai ou faux. C'est une vieille ruse politique qui trouve toujours des dupes, que de débiter & de répandre en tems de guerre de fausses nouvelles en faveur de son pays. Stratocles ayant appris que les Athéniens avoient perdu une bataille navale, se hâta de prévenir les porteurs d'une si triste nouvelle, se couronna de fleurs, & publia de tous côtés dans Athènes, que l'on venoit de remporter une victoire signalée. La peuple crédule courut en foule au temple, s'empressa de témoigner sa reconnoissance aux dieux par des sacrifices; & le magistrat trompé par la voix publique, distribua des viandes à chaque tribu: mais au bout de deux jours le retour du débris de l'armée dissipa la joie, & la changea en fureur contre Stratocles. On le cita, il comparut avec assurance, & de sang froid il répondit, Pourquoi vous plaindre de moi? me ferez-vous un crime, de ce qu'en déduit de la fortune, j'ai fait deux jours entiers vous donner les plaisirs de la victoire, & par mon artifice dérober tout ce tems à votre douleur?

Une autre ruse moins noble, c'est d'inspirer toute la haine possible contre les puissances avec lesquelles on est en guerre: je n'en citerai qu'un exemple, & je ne toucherai point de trop près aux vivans. A la nouvelle de la bataille de la Boine qui se donna en 1689, le bruit de la mort du prince d'Orange s'étant répandu dans Paris, on se jetta dans tous les excès d'une joie effrénée; on illumina, on tira le canon, on brûla dans plusieurs quartiers des figures d'osier qui représentoient le prince d'Orange. Ces réjouissances indécentes, fruit de la haine qu'on avoit inspiré depuis long-tems au peuple François contre le roi Guillaume, faisoient l'éloge de ce prince, & la honte de ceux qui se livrerent à ces témoignages insensés de leur haine. Ils auroient eu besoin de l'avis sage d'un Phocion. Un jour que sur la *nouvelle* de la mort d'Alexandre, le peuple athénien alloit s'abandonner à l'ivresse de sa joie, Phocion la retint par cette réflexion judicieuse. „ Si Alexandre aujourd'hui est mort, „ ainsi qu'on le publie, il le sera encore demain. Que „ risquez-vous donc à modérer & à suspendre les mou- „ vemens d'une joie indécente, dont la précipitation „ pourroit vous coûter des regrets & de la honte? „

Je dirois à toutes les personnes capables de sentir & de réfléchir: „ Savez-vous que la violente joie de la „ mort d'un ennemi respectable que vous venez d'ap- „ prendre, a quelque chose de si honteux, qu'on peut „ appeller cette joie un crime de lèse-humanité? Savez- „ vous qu'elle est aussi glorieuse pour celui qui la cau- „ se, qu'infâme pour celui qui la ressent? „ Ce n'est pas du moins avec cette bassesse d'ame que pensoit Montecuculli, quand apprenant la mort de M. de Turenne, il s'écria: „ Quel dommage que la perte d'un tel homme „ qui faisoit honneur à la nature! „ (*D. J.*)

NOUVELLE LUNE, (*Astr.*) est le nom qu'on donne au commencement du mois lunaire, ou à l'état de la lune lorsqu'elle se trouve entre la terre & le soleil, & que sa partie obscure est tournée vers nous, de maniere que nous n'appercevons point cette planete: la lune est alors en conjonction avec le soleil. *Voyez* CONJONCTION. Les éclipses de soleil n'arrivent que dans les nouvelles lunes, lorsque la lune se trouve précisément entre la terre & le soleil; ensorte qu'elle cache à plusieurs des habitans de la terre, ou tout le disque du soleil ou au moins une partie de ce disque. Il y a nouvelle lune quand cette planete se trouve avec la terre & le soleil dans un même plan perpendiculaire au plan de l'écliptique; & lorsqu'elle est outre cela dans la même ligne droite, ou à-peu-près, il y a éclipse de soleil. *Voyez* ECLIPSE. (*O*)

NOUVELLETÉ, *s. f.* (*Jurisprud.*) ou cas de *nouvelleté*; c'est lorsque quelqu'un trouble un autre dans la possession de quelque héritage ou droit réel, soit en l'usurpant, soit en y faisant quelque innovation qui lui peut faire préjudice.

La nouvelleté donne lieu à l'action possessoire que l'on appelle *complainte*, en cas de saisine & de *nouvelleté*. Cette action doit s'intenter dans l'an & jour du trouble: elle étoit différente de celle en cas de simple saisine; mais cette derniere action est abolie. *Voyez* COMPLAINTE. (*A*)

NOUVION, (*Géog.*) village de France en Picardie, diocèse d'Amiens, sur la route d'Abbeville à Montreuil. Je ne parle de ce village, que parce que son château étoit célèbre au quinzieme siecle. Louis XI. vint de Rouen y faire sa résidence l'an 1464. François Ier y a aussi donné des déclarations en Février & Mars 1539. (*D. J.*)

NOYA, (*Hist. nat.*) serpent d'une couleur grisâtre qui se trouve dans l'île de Ceylan: il a environ quatre pieds de longueur. On voit sur la tête quelque chose qui ressemble assez à une paire de lunettes. Les habitans lui donnent le nom de *noyarodgerah*, ou de serpent royal, parce qu'il n'est point nuisible; il combat à toute outrance le serpent nommé *polonga*, qui est très-venimeux & nuisible aux bestiaux.

NOYALLE, *s. f.* (*Manuf. de toiles.*) c'est ainsi que l'on appelle certaines especes de toiles de chanvre, écrues, très-fortes & très-serrées, qui se fabriquent en divers lieux de Bretagne, dont l'usage est pour faire des voiles de vaisseaux & de bâtimens de mer.

Les *noyalles* se distinguent en *noyalles* extraordinaires à six fils de brin, en *noyalles* extraordinaires à quatre fils de brin, en *noyalles* ordinaires à quatre fils, en *noyalles* courtes, en *noyalles* simples, & en *noyalles* rondelettes.

NOYAU, OSSICULE, *officulum*, c'est la partie dure des fruits qui contient un corps mou & bon à manger, auquel on a donné le nom d'amande; comme dans l'amandier, l'abricotier, le pêcher, *&c.* Tournefort, *Inst. rei herb.*

NOYAU, *s. m.* (*Astron.*) nom que quelques astronomes donnent au milieu des taches du soleil & des têtes des cometes, qui paroît plus clair que les autres parties de ces astres. Heveljus dans sa cometographe, *liv. VII.* remarque à l'égard des *noyaux* des taches du soleil, qu'ils croissent & décroissent; qu'ils occupent presque toujours le mil-eu des taches, & que ces taches étant prêtes à disparoître, ces *noyaux* crevent par éclats. Cet astronome a encore observé que dans une tache il y a souvent plusieurs *noyaux* qui se concentrent quelquefois en un seul. Les *noyaux*, dans la tête d'une comete, diminuent de même, & se dissipent par éclat; ils se changent à la fin en une matiere semblable au reste. (*D. J.*)

NOYAU, (*Hist. nat. Minéral.*) *nucleus*, ou *metrolites*; c'est ainsi que les Naturalistes nomment la substance, qui après avoir été moulée dans l'intérieur d'une coquille dont elle a pris la forme, s'est enfin durcie, & a pris la consistence d'une pierre. Ces *noyaux* sont de différente nature, suivant les différens sucs lapidifiques, & les différentes terres qui sont venues remplir la capacité de ces coquilles. Il y en a de calcaires, de silicées, de grais, *&c.* Ces *noyaux* ont aussi pris différentes formes, suivant les coquilles dans lesquelles il se sont moulés.

L'on nomme aussi *noyaux* les pierres, soit mobiles, soit adhérentes, qui se trouvent dans les cavités des étites ou pierres d'aigle.

Enfin on appelle *noyau*, la partie la plus dure qui se trouve au centre de certains cailloux. (—)

NOYAU, *en terme d'Artillerie*, est une espece de barre de fer longue & cylindrique, qui après avoir été revêtue d'un fil d'archal tourné en spiral, & recouvert d'une pâte de cendre que l'on fait bien sécher, se place au milieu du moule d'une piece de canon pour en former l'ame. Quand le métal a été coulé dans le moule, & que la pièce est fondue, on retire le *noyau*, & l'on alèse ensuite la piece pour égaliser l'intérieur du canon, & lui donner par tout la même épaisseur & le même calibre.

On couvre le *noyau* d'une pâte de cendre, afin d'empêcher que le métal ne s'y attache, & qu'on puisse le retirer aisément du milieu de la piece lorsqu'elle est fondue.

Pour que le *noyau* soit placé exactement au milieu du moule, & que sa position ne puisse pas changer, on le soutient du côté de la culasse par des barreaux d'acier passés en croix, c'est ce qu'on appelle le *chapelet*, & du côté de la bouche de la piece, par une menue faite de plâtre & de teiles, dans laquelle est passé le bout du *noyau*.

Lorsque les pieces sont coulées massives elles n'ont point de *noyau*. On les fore après qu'elles sont fondues. Cette derniere méthode est plus avantageuse que l'ancienne, pour éviter les soufflures & les chambres. *Voyez* CANON.

On appelle encore *noyau* dans l'Artillerie, un globe ou une boule de terre sur laquelle se moule la chape des bombes, des grenades & des boulets creux. Entre cette chape & ce *noyau* le coule le métal; & quand il est

coulé

coulé on ceſſa le noyeu, & l'on en fait ſortir la terre. Aux boulets on ne fait des *noyaux* que pour faire les coquilles qui ſont ou de fer, ou de ſable. Ces *noyaux* ſont de la groſſeur qu'on veut donner aux boulets. *Voyez* BOMBE, GRENADE, BOULET, *&c.* (*Q*)

NOYAU eſt auſſi, *dans l'Artillerie*, une eſpace de moule qu'on fait pour les bombes, grenades & boulets creux.

La groſſeur du *noyau* répond au cuide qu'on veut donner à la bombe ou à la grenade. C'eſt une boule de terre égale au vuide. On y ajoute deſſus une couche d'une autre terre plus douce, de l'épaiſſeur qu'on veut donner au métal de la bombe ou de la grenade. Deſſus cette terre on fait la chape d'une autre terre encore plus forte, après quoi on ôte celle qui occupe l'eſpace que le métal doit remplir, & l'on rejoint la chape ſur le noyeu; on coule enſuite la bombe ou la grenade. *V.* BOMBE. (*Q*)

NOYAU, ſ. m. (*Architect.*) c'eſt la maçonnerie qui ſert de groſſiere ébauche pour former une figure de plâtre ou de ſtuc. On la nomme auſſi *ame*. Selon M. Fébbien, les anciens faiſoient les *noyaux* des figures avec de la terre à potier, compoſée de bourre & de fiente de cheval, bien battues enſemble. Cela ſe pratique encore aujourd'hui, principalement pour les figures de bronze, parce que la terre réſiſte mieux à la force & à la violence de ce métal fondu, que toute autre matiere. Mais pour les figures moyennes, & pour celles qu'on a à jetter en or ou en argent, on ſe ſert de plâtre bien battu, avec lequel on mêle de la brique pilée & bien teſſée qu'on employe ainſi. On prend les premieres aſſiſes du moule remplies des épaiſſeurs de cire qu'on aſſemble de bas en haut ſur une grille de fer plus large de trois ou quatre pouces que la baſe de la figure. Cet aſſemblage ſe fait autour de la barre qui doit ſoutenir le *noyau*. On ſerre enſuite ſortement ces épaiſſeurs de cire avec des cordes, de peur que les pieces ne ſe détachant, & on verſe du plâtre détrempé bien clair & mêlé avec de la brique battue & taſſée, tôt qu'on a diſpoſé la premiere aſſiſe du creux. Cette premiere aſſiſe étant remplie, on éleve la ſeconde que l'on remplit de même; c'eſt ainſi qu'on continue d'aſſiſa en aſſiſe à élever toutes les pieces du moule, & à former le *noyau*. Quand le creux eſt rempli, on détait toutes les parties du moule, en commençant par le haut, & alors on voit la figure de cire toute entiere qui couvre le *noyau* qui eſt dedans. *Voyez les principes d'Architect. de* Félibien, *&c. liv. II. ch. v.*

Noyau eſt auſſi le nom de toute ſaillie brute, & particulierement de celle de brique, dont les moulures liſſes doivent être tranchées au calibre, & les ornemens poſtiches ſcellés. Les Italiens appellent *affaſara* l'un & l'autre des *noyaux* qui ont fait le ſujet de cet article.

Noyau de bois. Piece de bois, qui, poſée à plomb, reçoit dans des mortoiſes le tenon des marches d'un eſcalier de bois, & dans laquelle ſont aſſemblés les limons & appuis des eſcaliers à deux ou à quatre *noyaux*. *Voy. ci-après noyaux d'eſcalier*.

On appelle *noyau de fond* celui qui porte depuis le rez-de-chauſſée juſqu'au dernier étage; *noyau ſuſpendu*, celui qui eſt coupé au-deſſous des paliers & rempes de chaque étage; & *noyau à corde*, celui qui eſt taillé d'une groſſe moulure en maniere de corda pour conduire la main. C'eſt de cette derniere façon qu'on les faiſoit autrefois.

Noyau d'eſcalier. C'eſt un cylindre de pierre qui porte de fond, & qui eſt formé par le bout des marches gironnées d'un eſcalier à vis. On appelle *noyau creux* celui qui étant d'un diametre ſuffiſant, a un paſſard dans le milieu, & qui retient par encaſtrement les colets des marches. Tel eſt le *noyau* des eſcaliers de l'égliſe de S. Louis des invalides à Paris. On donne encore le nom de *noyau creux* à un *noyau* fait en maniere de mur circulaire, & percé d'arcades & de croiſées pour donner du jour, Ce *noyau* eſt pratiqué aux eſcaliers en limace de l'égliſe de S. Pierre de Rome, & à l'eſcalier du château de Chambor,

Il y a encore de ces *noyaux* qui ſont quarrés, & qui ſervent aux eſcaliers en arc de cloître, à lunettes & à repos. Tel eſt le *noyau* du bout de l'aile du château de Verſailles, appellée l'*aile des princes*, ſituée du côté de l'orangerie. Vitruve appelle auſſi *noyau de plancher*, une couche de mortier de ſix doigts d'épaiſſeur, faite de chaux avec deux ſois autant de ciment, qu'on met ſur un planchers, avant que d'y mettre le pave. Vitruve, *liv. II. chap. j.* (*D. J.*)

NOYAU, *terme de Fonderie*. Le *noyau* que quelques-uns appellent l'*ame d'une figure*, eſt un corps ſolide dont on remplit l'eſpace renfermé par les cires. La matiere dont il eſt compoſé doit avoir quatre qualités eſſentielles. Premierement, il faut qu'étant renfermée dans les cires, elle ne puiſſe s'étendre ni la comprimer. En ſecond lieu, il faut qu'elle puiſſe réſiſter à la violence du feu lorſqu'on en fait le récuit ſans ſe fendre ni ſe tourmenter. Il faut en troiſieme lieu qu'elle ait une qualité que les ouvriers appellent *bouſ*, qui eſt, pour ainſi dire, une molle réſiſtence, afin que le métal remplifſant l'eſpace qu'occupoient les cires, le noyau ait aſſez de force pour réſiſter à ſa violence, & n'en ait pas trop en même tems pour s'oppoſer au métal qui travaille à meſure qu'il ſe refroidit dans le moule; ce qui feroit gercer le métal dans pluſieurs endroits. La quatrieme qualité que doit avoir le *noyau* eſt, qu'il ſoit d'une matiere agréable au métal, & qu'il le reçoive volontiers lorſqu'il coule, ſans le recracher, & y faire des ſouffleures; ce qui pourroit arriver s'il y avoit trop de plâtre dans ſa compoſition.

On forme ordinairement le *noyau* d'une matiere compoſée de deux tiers de plâtre & d'un tiers de brique bien battus & taſſés, que l'on gâche enſemble, & que l'on coule dans les aſſiſes du moule, après que l'armature eſt faite, couvrant ainſi juſqu'au haut de la figure. La brique qu'on mêle avec le plâtre l'empêche de pouſſer, & fait qu'il réſiſte à la violence du feu & du métal. *Voyez* FONDERIE *& les fig. Pl. de la Fonderie des fig. équeſtres*.

NOYAU, *en terme de gravure en pierres fines*; c'eſt la partie de la pierre qui eſt entiere dans le charniere, ſorta da bouterolie concave, repréſentée, *figure*, *Pl. de la Gravure*.

On détache enſuite le *noyau*, & le pierra ſe trouve par ce moyen, creuſée, ou champlevée; un grave enſuite ce que l'on veut dans le fond du creux que le *noyau* a fait, ca qui donne plus de relief aux empreintes, ſi la pierre eſt deſtinée à faire un cachet.

NOYAUX ou NOIX; on appella ainſi dans les orgues des morceaux de plomb septiémés, *fig. 53. A Pl. d'orgue*, percés d'un trou que l'on ſoude, au bas des tuyaux des jeux d'anches, comme il eſt repréſenté en *C*, *fig. 44.* Ces *noyaux*, qui ont un talon *a*, ſont formés dans un moule d'une grandeur proportionnée à celle du tuyau, & ſervent après qu'ils y ont été ſoudés, à tenir l'anche & la languette au moyen d'un petit coin de bois, dont on remplit le reſte du trou. Ils ont auſſi un autre petit trou par lequel paſſe la roſette, qui ea appuyer ſur la languette de l'anche. *Voy. la fig. 44. & l'article* TROMPETTE, *&* ORGUE, *où la facture des jeux d'anches eſt expliquée*.

NOYAU, c'eſt le nom que les *Potiers d'étain* donnent aux pieces de leurs moules, que les chappes qui compoſent ces mêmes moules enveloppent. Aux moules de caiſſelle le *noyau* eſt convexe, & c'eſt ce qui forme le dedans, qui eſt creux; à ceux de poterie. les *noyaux* ſont encloloppés de chappes. Ils ont un creux, qu'on appelle *portée*, qui tient les chappes en reſpect. *Voyez* CHAPPE, *&* *les figures du Fonte d'étain*.

NOYÉ, paſſ. (*Phyſiol.*) une perſonne noyée eſt celle qui a été ſuffoquée par l'eau, & qui y a perdu la vie.

Les *noyés* meurent par le défaut d'air & de reſpiration; il ſuit de-là que leur mort eſt prompte & preſſemblablement aſſez douce, parce que le ſang qui s'arrête dans le cerveau, d'où il ne peut deſcendre dans les poumons, puiſſa l'origine des nerfs, & éteint auſſitôt le ſentiment. Leur mort reſſemble à celle de ceux qu'on étrangle avec une grande promptitude.

On a cru pendant long-tems que c'étoit à force d'avaler de l'eau que les *noyés* périſſoient; mais Becker, dans une diſſertation intitulée *de ſubmerſorum morte ſine potu aquæ*, a le premier réfuté cette opinion par les faits. Il a ouvert deux hommes *noyés*, & ne leur a point trouvé d'eau dans l'eſtomac, les inteſtins, ni les poumons. Après Becker, MM. Littre, Sénac & autres, ont confirmé la même vérité par l'ouverture de cadavres de gens & d'animaux qui avoient été ſubmergés.

L'uſage commun de ſuſpendre par les piés ceux qui ont été *noyés*, dans l'eſpérance de les rappeller à la vie, en leur faiſant rendre l'eau qu'on ſuppoſe qu'ils ont avalé, n'eſt donc qu'une erreur populaire. On ne voit point que cette ſuſpenſion produiſe rien de ſecourable, & elle ne fait rendre, à ceux qui viennent de ſe *noyer* que le peu d'eau qui étoit dans leur bouche; cependant cette pratique ſubſiſte toujours, parce qu'il eſt ordinaire que les préjugés tiennent bon non-ſeulement contre les raiſonnemens, mais contre l'expérience. Il y a plus, quand même les *noyés* auroient avalé de l'eau, ils ne la rendroient pas par la ſuſpenſion des piés, & l'eau ne ſortiroit

roit point de leur eſtomac ou de leurs poumons, en vertu de la ſituation renverſée.

Un accident ordinaire aux *noyés*, c'eſt que leurs corps ſe gonflent. Rendus par-là plus légers, ils ſurnagent à la ſurface de l'eau. Quelle eſt la cauſe de ce gonflement? Dans les corps vivans l'air eſt emprimé, & par la preſſion de l'air extérieur, & par la tenſion naturelle des parties, & par l'action du cœur, qui pouſſe continuellement dans ces eſpaces ſont étroits & le ſang, & cet air qui l'accompagne. Dans les cadavres, il n'y a que la premiere cauſe de compreſſion qui ſubſiſte, & c'eſt le défaut de la ſeconde qui produit dans les *noyés* ce gonflement qui leur eſt particulier; toutes leurs parties ſont abreuvées d'eau, relâchées, incapables de tenir l'air reſſerré, comme elles faiſoient; & il ſe dilate autant que lui permet l'air extérieur.

Les cadavres *noyés* ainſi gonflés, ſemblent être ſans reſſource; mais quelques cas heureux nous apprennent à tenter tout ce que la Medecine peut employer de plus propre pour ranimer ceux qui viennent d'être ſubmergés, en tâchant de rétablir leur reſpiration, ſoit par l'eſprit de ſel armoniac, qu'on ſouffleroit dans leurs narines, ſoit par des choſes irritantes, ſoit même par la trachéotomie. Déthardingius conſeilla ce dernier moyen, & dit l'avoir éprouvé avec ſuccès. Il preſcrit de ſouffler fortement avec la bouche, ou quelque tuyau que ce ſoit, une grande quantité d'air dans le poumon, d'abord après l'ouverture promptement faite.

L'amour de l'humanité devroit inſpirer aux académies l'idée de choiſir de ces ſortes d'objets utiles pour être le ſujet de leurs prix, & les expériences heureuſes en ce genre mériteroient des récompenſes du ſouverain.

L'hiſtoire de l'académie des Sciences, *années* 1719, 1725 & 1744, parle beaucoup des *noyés*, mais avec plus de dépenſe d'eſprit, que de recherches un peu approfondies. (*D. J.*)

NOYÉ, ſe dit de la batterie baſſe d'un vaiſſeau qui eſt trop près de l'eau, & entonce de façon que la mer peut entrer par les ſabords. Ce qui provient quelquefois d'un défaut de conſtruction, ou de trop charger le bâtiment.

NOYÉ, adj. (*Docimaſtique.*) ſe dit d'un eſſai recouvert de ſes ſcories; qui, ayant perdu toute communication avec l'air, & étant plongé ſous ſes ſcories, reſſemble à un *noyé* qui eſt ſous l'eau, d'où lui eſt venu la dénomination. Il a pour ſynonyme *étouffé*. *Voyez à cet article* ce qui rend l'eſſai *noyé*, & de quelle façon on remédia à cet inconvénient. *Voyez auſſi Part.* EASAI. *Mf. DE VILLIERS.*

NOYER, c'eſt l'action de ſuffoquer par le moyen de l'eau. *Voyez* SUFFOCATION.

M. Halley obſerve que ceux qui n'ont pas l'habitude de plonger, commencent à ſe noyer dans l'eſpace d'environ une demi-minute. *Voyez* PLONGER.

C'étoit autrefois une eſpece de punition. Les chroniques nous aſſurent que du tems de Louis XI. roi de France, les François condamnoient ſouvent leurs criminels à être noyés au lieu d'être pendus. *Chron. ſcand. Voyez* PUNITION.

Les auteurs d'Hiſtoire naturelle & les Médecins nous fournilent pluſieurs exemples bien vérifiés & très-merveilleux de perſonnes *noyées* qui ont recouvré la vie; ce qui peut-être, en y penſant ſérieuſement, pourroit jetter quelque lumiere ſur la notion ſi obſcure que nous avons de la vie & de la mort.

Pechlin, *de aere, & alim. def. 2.* donne l'hiſtoire d'un jardinier de Tronningholm, vivant alors, âgé de 65 ans, lequel s'étant laiſſé tomber, il y avoit dix-huit ans, ſous la glace, à la profondeur de 18 aunes, où il reſta au fond ſitué de bout pendant 16 heures; il en fut retiré par le moyen d'un crochet qu'on lui enfonça dans la tête, on l'enveloppa dans des draps, dans l'opinion où l'on étoit que l'on pourroit le rappeller à la vie; on le mania enſuite, & on le frotta avec des linges; on lui ſouffla de l'air par les narines pendant pluſieurs heures; juſqu'à ce que le ſang commençât à reprendre ſon mouvement; enfin, en lui appliquant des liqueurs anti-apoplectiques & réjouiſſantes, il recouvra la vie. En mémoire de cet accident, la reine-mere lui fit une penſion annuelle, *&c.*

Tilefius, garde de la bibliotheque du roi, nous donne une hiſtoire moins vraiſemblable d'une femme de ſa connoiſſance, qui reſta ſous l'eau trois jours entiers, & qui revint à la vie de la même maniere que le jardinier de Tronningholm. Cette femme vivoit encore du tems de Tilefius.

Mais que dirons-nous de Bormanes, qui nous aſſure qu'étant dans le village de Bones, de la paroiſſe de Pithou, il aſſiſta à l'oraiſon funebre d'un nommé Lauxjona, âgé de 70 ans, dans laquelle le prédicateur rapporta que cet homme à l'âge de 17 ans avoit été enſeveli ſous l'eau pendant ſept ſemaines, & qu'enfin étant étant été retiré, il en revint. Peckhin *nbi ſup. ſit penes ipſum fides*, l'en croie qui voudra.

NOYER, v. act. (*Hydr.*) on noie quelquefois un jet en faiſant paſſer l'eau au-deſſus de l'ajutage, ce qui en diminuant ſa hauteur le fait paroître plus gros, & blanc comme de la neige.

Quand on *noie* un baſſin, c'eſt pour nourrir les glaiſes. On bouche alors la décharge de ſuperficie. (*K*)

NOYER, v. act. *terme de Peinture.* Ce mot ſe dit des couleurs & des contours; c'eſt mêler tendrement & confondre habilement les extrémités des couleurs, avec d'autres qui leur ſont voiſines. (*D. J.*)

NOYER, *au jeu de boule*; ſe dit de l'action par laquelle un joueur ayant trop donné de force à ſa boule, va la jetter dans le noyon.

NOYER, ſ. m. *nux*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plantes à fleur en chaton, compoſée de pluſieurs feuilles attachées à un axe en forme d'écailles, & ſous chacune deſquelles il y a une grande quantité de ſommets.

Les embryons naiſſent ſur le même arbre, mais ſéparément des fleurs, & deviennent dans la ſuite une coque oſſeuſe, couverte d'une écorce molle qui s'ouvre en deux parties, & qui renferme une amende diviſée la plûpart ſouvent en quatre parties par une cloiſon ligneuſe. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

NOYER, *nux juglans*, (*Jardinage.*) grand arbre que l'on cultive pour ſon fruit dans les pays méridionaux de l'Europe. Il y a auſſi des *noyers* dans l'Amérique ſeptentrionale, mais ſi peu reſſemblans aux nôtres, & ſi différens entr'eux, qu'il faudra en traiter ſéparément. Le *noyer* d'Europe fait rarement une tige droite; il s'élance à une grande hauteur, ſon tronc devient très-gros, & ſe tête ſe garnit de quantité de rameaux qui s'étendent conſidérablement; ſes racines ſont longues, fortes, peu garnies de fibres, & elles ont communément un pivot; l'on écorce eſt verte ſur les rameaux de l'année, brune ſur ceux de la ſeconde, enſuite s'éclaircifſant peu-à-peu les deux ou trois années ſuivantes, elle devient d'une couleur de cendre blanchâtre; elle eſt unie juſqu'à l'âge de 25 à 30 ans, après quoi elle contracte peu-à-peu de fortes gerſures qui en ternifſent la couleur: la feuille eſt grande, d'un vert clair, & d'une odeur forte & déſagréable; elle eſt compoſée de pluſieurs folioles rangées ſur un filet commun au nombre de 5, 7, 9, & quelquefois de 11 dans la jeuneſſe, & la premiere foree de l'arbre. Sur la fin d'Avril, le *noyer* donne quantité de chatons longs & pendans. Le fruit paroît vers le milieu du mois de Mai ſéparément des chatons: il naît au bout des nouvelles pouſſes les plus foibles. Ce fruit eſt la noix qui eſt connue de tout le monde. Elle eſt renfermée dans une coquille ligneuſe qui eſt couverte d'une écale verte, charnue, que l'on nomme le *brou*. Cet arbre eſt robuſte, il ſe multiplie aiſément, ſon accroiſſement eſt prompt, & il eſt d'une ſi grande utilité qu'on peut tirer du ſervice de toutes les parties qui le compoſent.

Le *noyer* ſe plaît dans les gorges des montagnes & dans les côteaux, à l'expoſition du nord & du levant: l'extrême chaleur lui eſt plus nuiſible que le froid. Il aime ſur-tout les terres mêlées de pierrailles, de gravier, ou de ſable, & dans tous les terreins où la vigne ſe plaît, pourvu qu'il y ait de la profondeur & de la fraîcheur. Il vient fort bien dans les terres franches, marneuſes ou crétacées, & dans toutes les reſtes à blé: on l'a vû réuſſir ſur le tuf où l'on s'eſt aſſûré que ſes racines avoient pénétré juſqu'à ſept piés de profondeur. Je l'ai fait venir de ſemence dans une terre dure & très-forte, dans une glaiſe un peu humide, mais au grand retard de ſon accroiſſement. On peut dire que cet arbre vient aſſez généralement par tout, ſi on n'eſt que plus la terre eſt riche, plus il lui faut de culture. Auſſi ſe refuſe-t-il dans les prairies, dans un ſol habituellement humide, & dans les terres en ſainfoin, ou luzerne, *&c.* J'ai vû même des *noyers* vigoureux & dans leur force dépérir en trois années, après qu'on eût mis du ſainfoin dans le terrein où ils étoient: ce qui ayant déterminé le propriétaire à détruire cette herbe, ils reprirent vigueur dans pareil eſpace de tems.

Il n'eſt qu'un ſeul moyen de multiplier le *noyer*; c'eſt d'en ſemer les noix. Sur quoi je dois obſerver que ſi on ſe propoſa d'élever des *noyers* uniquement pour tirer parti de leur bois, il faut ſemer les noix en place; c'eſt la ſeule façon d'avoir de beaux arbres, & d'en accélérer l'accroiſſement: car en les tranſplantant, on détruit le pivot, ce qui empêche l'arbre de s'élever. Si l'on veut

au contraire élever des *noyers* pour en avoir du fruit, il faut les tranſplantes pluſieurs fois: on a par ce moyen de plus belles noix, plus promptement, & en plus grande quantité. On peut ſemer les noix en automne, ou au printems. Leur maturité s'annonce lorſqu'elles commencent à tomber de l'arbre: il faut alors les faire abattre, & préférer celles qui ont la coquille blanche & tendre. Si l'on veut les ſemer en automne, il faudra, après en avoir ôté le brou, les laiſſer ſécher & rendre dans le greniers l'humidité ſuperflue juſqu'à la fin d'Octobre ou au commencement de Novembre. Mais ſi l'on prend le parti d'attendre le printems, il ſera à-propos de les conſerver avec leur brou dans du ſable juſqu'à la fin de Février, ou juſqu'à ce que la ſaiſon permette de travailler à la terre. Si on différoit un mois de plus, le germe des noix étant trop formé, ſeroit ſujet ou à être rompu, ou à ſe deſſécher. Si d'un autre côté on ne les mettoit pas dans le ſable pendant l'hiver, il en manqueroit au-moins la moitié: il faut dans ce dernier cas les faire tremper pendant deux ou trois jours, & rejetter celles qui ſurnagent. Pour ſemer des noix, il faut peu de recherche ſur la qualité du terrein, il ſuffira qu'il ſoit en culture. On les plante de deux ou trois pouces de profondeur avec un piquet à 8 ou 10 pouces de diſtance en rangées éloignées de 2 piés les unes des autres. Au bout de 2 ans, ou de trois au plus, il faut tranſplanter les jeunes plantes, afin de ſupprimer leur pivot, leur faire jetter des racines latérales & faciliter la repriſe lorſqu'il ſera queſtion de les tranſplantes à demeure; car on a ſouvent vû des *noyers* de ſix ou ſept ans qu'on n'avoit pas déplacés, qui n'avoient abſolument que le pivot, de façon qu'aucuns de ceux-là ne reprenoient. Il faut donc les tranſplanter à deux ou trois ans, ſans rien retrancher du ſommet, dans un autre endroit de la pepiniere à un pié & demi de diſtance en rangées éloignées de deux piés & demi ou trois piés. Au bout de trois ou quatre ans, lorſqu'ils auront ſept à huit piés de hauteur, ils ſeront en état d'être tranſplantés à demeure. L'automne eſt toujours le tems le plus convenable pour cette opération; on doit, en les arrachant, bien ménager leur racine, les accourcir fort peu, ne retrancher que les branches latérales, & ſur-tout conſerver le ſommet de l'arbre. Il faudra les ſoigner pendant trois années, après quoi ils iront bien d'eux-mêmes. Mais il eſt très-certain que la tranſplantation leur cauſe beaucoup de retard: car une noix ſemée & cultivée ſurpaſſera au bout de quelques années un *noyer* de dix ans que l'on aura tranſplanté dans le même tems. Cet arbre commence à donner quelque fruit au bout de ſept ans de ſemence, & il eſt à ſa perfection lorſqu'il eſt âgé d'environ 60 ans.

Quelques gens prétendent qu'on peut greffer les *noyers* les uns ſur les autres; ils conviennent en même tems qu'on ne peut ſe ſervir pour cela que de la greffe en fiſſet, & il paroît ſur le propre allégué que le ſuccès en eſt aſſez incertain. *Voyez* ce que conſeille M. Cabanis, qui a fait quelques expériences à ce ſujet au *Journal de Verdun, Mars, Juillet & Septembre* 1739.

Le *noyer*, loin d'être ſujet aux attaques des inſectes, a au contraire la vertu de les chaſſer. On a prétendu que ſon ombre étoit nuiſible aux hommes & aux végétaux: quant aux premiers, on attribue à l'ombre le mal de tête que l'odeur forte des feuilles peut cauſer aux gens ſoibles & délicats: à l'égard des végétaux, le *noyer* leur nuit moins par ſon ombre que par le dégoutement de ſes feuilles. Elles empreignent toute l'eau qui les touche d'un ſuc huileux mêlé d'amertume, qui eſt fort contraire à la végétation. Le *noyer* d'ailleurs par la force de ſes rameaux & la vigueur de ſon accroiſſement ne ſouffre pas d'autres arbres dans un voiſinage immédiat. Il s'étend ſi conſidérablement en tout ſens qu'on ne peut guere mettre ces arbres plus proche de 30 ou 40 piés les uns des autres. Lorſqu'on les met dans des terres labourables, leurs racines ne font aucun obſtacle à la charrue. On prétend que les cendres ſont le ſeul engrais qui convienne au *noyer*. Si l'on fait une inciſion à cet arbre au printems, il en ſort une liqueur abondante qui peut ſervir de boiſſon.

On tire du *noyer* quantité de ſervice; tout le monde ſait que les noix ſont bonnes à manger, & qu'elles valent mieux en cerneaux que lorſqu'elles ſont deſſechées. Il eſt vrai que dans ce dernier état elles ſont dures, huileuſes, mal-ſaines, & de difficile digeſtion: on en tire une huile qui ſert à quantité d'uſages. Plus les noix ſont vieilles, plus elles rendent d'huile; mais c'eſt aux dépens de la qualité qui eſt meilleure, lorſque l'on tire l'huile auſſi-tôt que les noix ſont bien ſeches. Les Teinturiers ſe ſervent de la racine, de l'écorce, de la feuille & du brou des noix pour teindre les étoffes en fauve, en caffé & en couleur de noiſette. Ils emploient à cette fin la racine avant que l'arbre ſoit en ſéve, l'écorce lorſque la ſéve entre ce mouvement, les feuilles lorſque les noix ſont à demi-formées, & le brou dans le tems des cerneaux. On confit les noix, on en fait un ratafia de ſanté, on les grille au ſucre. Enfin la poudre des chatons, la décoction des feuilles & l'huile ſont de quelqu'uſage en médecine.

Le bois du *noyer* eſt brun, veiné, ſolide, liant, aſſez plein & facile à travailler. Le bois des arbres qui ſont venus ſur des côteaux & dans des terres médiocres eſt plus veiné & plus chargé de la couleur brune que ceux qui ont pris leur croiſſance dans le pays plat & dans les bonnes terres, & les jeunes arbres ſont bien moins veinés & colorés que les vieux. Il faut qu'ils aient un pié & demi, & juſqu'à deux piés de diametre pour être perfectionnés à cet égard. Les arbres plus jeunes ont plus d'aubier, & cet aubier eſt trop ſujet à la vermoulure; au lieu que le cœur de l'arbre, loin d'avoir ce défaut, eſt de très-longue durée, mais on peut prévenir la vermoulure, & rendre l'aubier auſſi bon ſervice que le cœur, en faiſant tremper le bois dans de l'huile de noix bouillante. Ce bois lorſqu'il eſt dans ſa perfection eſt le plus beau des bois de l'Europe. Il étoit fort priſé, & on en faiſoit les plus beaux meubles avant la découverte de l'Amérique, d'où on a tiré des bois infiniment plus précieux. Ce bois n'eſt ſujet ni à ſe gerſer, ni à ſe tourmenter; c'eſt le plus convenable de tous les bois de l'Europe pour faire des meubles, & c'eſt auſſi le plus cher lorſqu'il eſt bien veiné; auſſi eſt-il très recherché, ainſi que les racines, par les Menuiſiers, les Ebéniſtes, les Armoriers, les Sculpteurs, les Carroſſiers, les Luthiers, les Tourneurs, les Boiſſeliers, les Relieurs, les Maroquiniers, *&c.* enfin il peut ſervir au chauffage lorſqu'il eſt bien ſec, il fait un feu doux, mais point de charbons.

Il y a pluſieurs ſortes de *noyers*, entre leſquels il faut principalement diſtinguer les *noyers* d'Europe de ceux d'Amérique. Ceux-ci ſont très-différens des premiers, & ont entr'eux encore plus de différence. Les productions de cette derniere partie du monde ſont d'une variété infinie, qui l'emporte pour la beauté, l'agrément & la ſingularité. Il eſt vrai que les fruits ne ſont pas là généralement de ſi bonne qualité que les nôtres. On n'étoit guere plus avancé pour les fruits en Europe du tems des Romains; les eſpeces de fruits que l'on connoiſſoit alors étoient en petit nombre & de médiocre qualité. Il y a donc lieu de préſumer que quand on aura ſemé les graines d'Amérique dans différens terreins & pendant autant de tems, on obtiendra des fruits tout auſſi variés & d'auſſi bonne qualité.

Noyers d'Europe. 1. *Le noyer ordinaire*, c'eſt l'eſpece qui ſe trouve le plus communément.

2. *Le noyer à gros fruit* ou la *groſſe noix* a les feuilles plus grandes que les autres *noyers*, ſa noix eſt beaucoup plus groſſe, ſon accroiſſement eſt plus prompt, & il fait un plus grand arbre; mais ſon bois n'eſt pas ſi veiné, ni ſi coloré, & ſa noix n'eſt bonne qu'en cerneaux & à confire: elle eſt ſi molaſſe qu'elle ſe ride & diminue de moitié en ſe deſſechant, ce qui en altere auſſi la qualité.

3. *Le noyer à fruit tendre*, cette eſpece eſt la meilleure pour la qualité de la noix; ſa coquille eſt blanche, & elle ſe caſſe très-aiſément; c'eſt celle qu'il faut ſemer par préférence.

4. *Le noyer à fruit dur* ou la *noix féroce*; cette noix eſt petite & ſi dure qu'on a peine à la caſſer, & encore plus à en retirer l'amande; elle n'eſt propre qu'à faire de l'huile. Mais le bois de cette eſpece de *noyer* eſt d'excellente qualité; il eſt plus dur, plus fort, plus veiné, & plus beau que le bois de toutes les autres ſortes de *noyers*.

5. *Le noyer à feuilles dentelées*; cette eſpece ne s'éleve qu'à une médiocre hauteur, ſa feuille eſt plus petite que celle du *noyer* common, & ſa noix plus longue.

6. *Le noyer de la S. Jean*; cette eſpece eſt ainſi nommée, parce qu'elle ne commence à pouſſer des feuilles qu'au commencement du mois de Juin, & que ſa verdure n'eſt complette qu'à la S. Jean. Cette ſingularité ne fait pas le ſeul merite de ce *noyer*, c'eſt une eſpece précieuſe. Dans pluſieurs provinces du royaume, en Bourgogne ſur-tout, les autres *noyers* qui commencent à pouſſer dès le commencement de Mai ſont ſujettes à être endommagés par les gelées de printems qui perdent en même tems le fruit, au lieu que le *noyer de la S. Jean* ne commençant à pouſſer que quand la ſaiſon eſt aſſûrée, n'eſt jamais ſujet à cet inconvénient. Cet avantage devroit bien engager à multiplier cet arbre, dont la

la noix qui eſt très-bonne mûrit preſque auſſi-tôt que les autres.

Il y a encore le *noyer à petit fruit*, le *noyer à feuilles découpées*, le *noyer à grappes*, & le *noyer qui donne du fruit deux fois l'an*. Ce ſont des eſpeces ſi rares qu'on ne les voit nulle part, & qu'on ne les trouve que dans les nomenclatures de Botanique.

Noyers d'Amérique. 1. *Le noyer noir de Virginie à fruit long*, cet arbre ſe trouve auſſi dans le Canada & ſur toutes les côtes maritimes de l'Amérique ſeptentrionale. Il ſait de lui-même une tige droite, & s'éleve à une grande hauteur; ſon écorce eſt un peu brune & fort unie, ſes racines ſont noires, abondantes & garnies de chevelu; elles font rarement le pivot: ſa feuille, dans ſes jeunes arbres a ſouvent deux pieds de longueur, elle eſt compoſée de différentes quantités de folioles qui ſont quelquefois juſqu'au nombre de vingt un, & communément de treize; celles du milieu de la côte ſont les plus longues, & celles de l'extrémité les plus petites; elles ſont d'un verd tendre, un peu jaunâtre, & en tout d'une belle apparence; leur odeur n'eſt ni forte, ni déſagréable; elles commencent à pouſſer quinze jours plutôt que celles du *noyer* ordinaire. Les noix paroiſſent auſſi plutôt, elles ſont bonnes à manger au cerneau dès les premiers jours de Juillet, & leur chûte ſur la fin d'Août annonce leur maturité: elles ont communément deux pouces & demi de longueur, avec leur brou, ſur quatre pouces de circonférence. Ce brou, lorſqu'il eſt frais, a une aſſez forte odeur de térébenthine; & au lieu d'être liſſe en-deſſus, il eſt valouté & pouſſé de façon à tenir aux doigts. La coquille de cette noix eſt ſans céſure, profondement ſillonnée, & ſi dure, qu'il faut un marteau pour la caſſer: en frappant ſur la pointe de la noix, on vient mieux à bout de conſerver l'amande; mais il faut de l'adreſſe pour la tirer, parce que le oeſte qui la ſépare eſt auſſi ligneux que la coquille. Cette amande eſt ſeulement diviſée en deux parties juſqu'au milieu, enſorte qu'en ſon entier elle ne repréſente que la moitié de nos noix. Ce *noyer* eſt plus tobuſte que ceux d'Europe, & rarement les gelées de printems lui cauſent du dommage, mais il eſt plus tardif à donner du fruit, & il en rapporte beaucoup moins. Il lui faut une terre franche & graſſe; il ſe plaît dans le fond des vallées, & dans les lieux un peu humides; mais il craint les lieux ſecs & élevés, & il dépérit bientôt dans les terreins ſablonneux, ou trop ſuperficiels. Il y quitte ſes feuilles de bonne heure; & quand la ſaiſon eſt ſeche, elles commencent à tomber dès le mois de Septembre. On le mult plie comme nos *noyers*, & ſans qu'il ſoit beſoin de précaution pour la diſpoſer à la tranſplantation: il y réuſſit, on ne peut plus aiſément, parce qu'il eſt toujours bien fourni de racines, & qu'il fait rarement un pivot. Souvent il arrive que les noix ne levent que la deuxieme ou troiſieme année, à cauſe de la dureté de leur coquille. Il ne faut aucune culture à cet arbre: il eſt plus ſauvage, plus agreſte que les *noyers* ordinaires, & il y a lieu de préſumer qu'il réuſſiroit dans les bois, parce qu'il eſt naturellement diſpoſé à s'élever. M. Lepage, dans ſa *relation ſur la Louiſiane*, fait mention qu'il avoit dans ſa conceſſion un bois de haute futaye de ces arbres d'environ 150 arpens.

Les noix de Virginie ſont très-bonnes à manger en cerneaux, elles ſont moëlleuſes, moins caſſantes, d'un goût plus fin, & de plus facile digeſtion que les noix ordinaires: elles ſont ſi bien enveloppées de leur coquille, qu'elles ſe conſervent dans leur fraîcheur juſqu'à la fin de l'hiver. Cette noix eſt qualifiée noire, parce que le brou qui eſt d'une ſubſtance un peu ſeche & réſineuſe s'applique à la coquille à la faveur des ſillons, & ſe noircit en ſe flétriſſant; d'autres prétendent que c'eſt à cauſe de la couleur noirâtre du bois. Suivant le rapport des voyageurs, ſur-tout de M. Lepage que j'ai déja cité, cette noix rend beaucoup d'huile, & les naturels du la Louiſianne en font du pain.

Le bois de ce *noyer* eſt noirâtre, veiné, très-poreux & caſſant; il a cependant du fruitien, & il eſt de très-longue durée dans la terre & dans l'eau: il paroît très-propre à la Menuiſerie & aux ouvrages des Ebenîtes & des Tourneurs.

Il y a déja en Bourgogne beaucoup de ces arbres qui commencent à rapporter du fruit, & il y a lieu de croire qu'il y ſera bientôt répandu.

2. *Le noyer noir de Virginie à fruit rond*. La forme de la noix fait la ſeule différence qu'il y ait entre cet arbre & le précédent. Je n'ai qu'un ſeul plan de ce *noyer* qui n'a pas encore donné de fruit, quoiqu'il ſoit âgé de plus de 20 ans. Selon M. Miller, cet arbre en rapporte beaucoup en Angleterre.

3. *Le noyer blanc de Virginie* ou *Phirkery* eſt un petit arbre qui ne s'éleva en France qu'à 12 ou 15 piés. Il fait une tige droite fort mince, & jette peu de branches latérales, enſorte que ſa tête eſt fort petite. Quand on touche les boutons de cet arbre pendant l'hiver, ils rendent un odeur douce, aromatique & fort agréable: ſon écorce eſt brune & d'un gris terne: ſa racine eſt peu garnie de fibres & pivote: ſa feuille reſſemble à celle des *noyers* d'Europe, mais elle eſt dentelée d'un verd plus clair & jaunâtre; elle n'a preſque point d'odeur: ſon fruit eſt de la groſſeur & de la forme d'une petite châtaigne. Il eſt couvert d'un brou, liſſe, brun, mince & ſec, la coquille de la noix eſt blanche, liſſe & aſſez tendre. L'amande eſt très-blanche, d'un goût approchant de celui de la faine, mais un peu trop âpre pour être bonne à manger. Cet arbre eſt très-robuſte, il craint plus le chaud que le froid, il ne lui faut qu'un terreio médiocre, pourvû qu'il y ait de la profondeur: il le plaît ſur les lieux élevés, & ſur-tout dans les côteaux expoſés au levant & au nord: il ſe ſouvent néanmoins en pays plat dans une terre franche, mais ſon accroiſſement en eſt conſidérablement retardé: il réuſſit très-difficilement à la tranſplantation, à moins qu'on n'ait eû la précaution de lui couper de bonne heure le pivot. J'ai pluſieurs plants de ce *noyer* qui, quoiqu'âgés de 18 ans, n'ont que 9 à 10 piés de haut ſur environ 3 pouces de circonférence, ils n'ont point encore donné de fruit. Le bois de cet arbre eſt blanc, compacte, aſſez dur & fort liant.

On trouve quantité de variétés de cet arbre dans l'Amérique ſeptentrionale. J'ai vu de ſept ſortes de noix de cette eſpece de *noyer*, fort différentes les unes des autres, il y en a de douces, d'ameres & d'âpres; à coquille plus ou moins dure, plâs ou moins épaiſſe; tantôt liſſe, tantôt angleuſe. On trouve dans Catesbi la deſcription de quelques-uns de ces arbres, mais ces deſcriptions ne ſont pas aſſez détaillées pour en donner une idée bien diſtincte. Quoiqu'il y ait déja beaucoup de ces arbres en Angleterre, ils ſont encore extrêmement rares en France.

4. *Le noyer de la Louiſianne* ou le *pacanier* eſt un arbre de moyenne grandeur, qui vient aſſez communément dans les climats tempérés de l'Amérique ſeptentrionale: il fait une tige droite, & ſi étend beaucoup la tête; ſes racines ſont fort longues, peu garnies de chevelu, & il ne paroît pas qu'elles faſſent de pivot: ſon écorce, à 12 ou 15 ans, ſe gerſe, & devient rude & inégale; elle eſt d'une couleur cendrée & obſcure; ſa feuille a communément un pié & juſqu'à un pié & demi de longueur; elle eſt ordinairement compoſée de quinze folioles: mais quand l'arbre eſt dans ſa premiere force & qu'il pouſſe vigoureuſement, il donne quelquefois des feuilles qui ont juſqu'à trois piés de longueur, & qui ſont compoſées de vingt-un folioles. Cette feuille eſt du caractere de celle du *noyer* noir de Virginie, elle a de même les folioles du milieu plus longues & plus larges, & celle qui termine eſt la plus petite de toutes. Quoi qu'en diſe M. Linnæus qui, dans ſes eſpeces, a mis cet arbre au rang des *noyers* blancs d'Amérique, dont les feuilles ſont d'un arrangement tout différent, la feuille du *pacanier* eſt liſſe, dentelée, ſans odeur & d'une belle verdure, quoique foncée. Cet arbre au premier coup-d'œil a l'apparence d'un frêne. La noix que les naturels du pays nomment *pacane*, a la figure d'une olive, elle eſt longue, très-liſſe & pointue à ſon extrémité. Les *pacanes* ont un pouce & demi ou deux pouces de longueur ſur deux de circonférence. Je n'ai pas vû leur brou, parce qu'on les envoie toujours écalées, ce qui fait préſumer que le brou s'en ſépare aiſément. La coquille de cette noix eſt ſi tendre, qu'on la caſſe aiſément entre les doigts; elle eſt d'une couleur de noiſette. L'amande eſt de la même forme que celle des *noyers* d'Europe, ſi ce n'eſt qu'elle eſt fort alongée, moins bulleuſe & d'un goût délicat, plus fin que noix noir, & fort approchant de celui des noiſettes: on en fait en Amérique des pralines excellentes.

Ces arbre, quoique robuſte & bien venant dans ſon climat (à Montbard en Bourgogne), ne paroît guere diſpoſé à donner du fruit. J'en ai un plant qui eſt âgé de 23 ans, qui a 15 piés de haut ſur 4 pouces de diametre, cependant il n'en a point encore porté, ni même des chatons. Ses feuilles ne paroiſſent qu'au commencement de Mai, & elles ne tombent qu'après les premieres gelées. Les folioles qui compoſent la feuille de ce *noyer* ſont plus étroites, plus longues & plus raſſemblées que celles du *noyer* noir. Le pacanier réuſſit aiſément à la tranſplantation dans ſa jeuneſſe, mais il me paroît qu'il reprend très-difficilement lorſqu'il eſt formé;

ceux qui ont été tranſplantés dans leur force n'ont pas repris. Je me ſuis aſſuré auſſi qu'il faut à cet arbre une bonne terre franche, un peu humide, à oſi-côte & expoſée au midi. On ne peut multiplier cet arbre qu'en ſemant ſes noix, dont la plûpart ne levent que la ſeconde année. *Art. de M. DAUBENTON, ſubdélégué.*

NOYER (*Pharmac. Mat. méd. & Diète.*) On emploie en Médecine, ſes feuilles, ſes fleurs ou chatons & ſes fruits, ſoit verts, ſoit mûrs; ſon écorce intérieure deſſéchée eſt fort émétique; ſes chatons le ſont encore, mais beaucoup moins. Mais ces deux parties du *noyer* ne ſont point offrées, quoiqu'on pût vraiſemblablement en faire quelque uſage pour les gens de la campagne.

Des auteurs aſſurent encore que le ſuc de la racine purge violemment, & d'autres, que le ſuc de ces mêmes parties ouvertes par la *terebration* excite puiſſamment les urines. Ce ſont là encore des remedes peu éprouvés.

Les feuilles de *noyer* ſont recommandées contre la goutte, appliquées en forme de cataplaſme ſur la partie malade. C'eſt encore ici un remede dont la vertu n'eſt pas conſtatée par l'obſervation. M. Dons-en-Bray a propoſé dans les Mémoires de l'académie royale des Sciences, *année* 1741, de bouchonner les chevaux avec une éponge trempée dans la décoction des feuilles de *noyer* ou des écales de noix, ou bien avec la marc de cette décoction, pour les préſerver de la piquure des mouches.

Les fruits du *noyer*, ou les noix ordinaires vertes n'ont d'autre emploi médicinal que d'être un des ingrédiens de l'eau appellée l'*eau des trois noix*. L'écorce ou écale dont elles ſont recouvertes, annonce cependant par ſa ſaveur auſtere & vitriolique une vertu puiſſamment aſtyptique, dont on pourroit tirer parti dans l'occaſion.

Les noix mûres contiennent une ſemence ou amande, qui eſt un aliment fort obſtié, & qui n'eſt point mal-ſain, lorſqu'on mange ce fruit frais ou en cerneaux, aſſaiſonné avec une bonne quantité de ſel & de poivre. La noix ſeche que l'on mange avec le peau dont elle eſt recouverte, irrite le palais & le goſier, juſqu'à cauſer des aphthes aux perſonnes délicates & qui n'y ſont point accoutumées. Elle échauffe, & excite la ſoif & la toux; on prévient ces mauvais effets, en la faiſant tremper dans de l'eau, & en la dépouillant de ſa peau qui s'en ſépare alors fort aiſément. La noix eſt encore très-ſujette à rancir en vieilliſſant. On reconnoît cet état à une couleur jaunâtre, à un aſpect huileux & à un goût très-âcre. Cet état ne ſe corrige point, & une pareille noix doit être abſolument rejettée. En général, quoique la noix fourniſſe un aliment aſſez ſavoureux & appétiſſant, ſur-tout mangée avec du pain, ſelon la commun proverbe, on peut aſſurer cependant que c'eſt-là une mauvaiſe nourriture.

Les noix fourniſſent une quantité conſidérable d'huile par expreſſion, qui n'a que les qualités communes de cette eſpece d'huile, *voyez* HUILE. Les noix vertes confites lâchent doucement le ventre, priſes à la quantité de deux ou trois, s'il faut en croire *Ray* qui aſſure l'avoir expérimenté ſur lui-même.

Eau des trois noix. Prenez des chatons ou fleurs de *noyer*, tant que vous voudrez; faites-les infuſer dans ſuffiſante quantité d'eau commune, ou d'eau de trois noix de l'année précédente diſtillée; prenez enſuite, dans la ſaiſon, des noix vertes encore tendres; pilez-les; faites-les macérer pendant 24 heures dans votre premiere eau diſtillée, & faites une ſeconde diſtillation; enfin, prenez dans la ſaiſon convenable, des noix preſque mûres; pilez-les, & faites-les macérer pendant 24 heures dans le produit de votre ſeconde diſtillation; diſtillez pour la troiſieme fois: l'eau que vous obtiendrez, eſt l'eau des trois noix.

M. Baron prétend dans ſes *notes ſur Lemery*, qu'au lieu de cohober l'eau diſtillée des fleurs de *noyer* ſur les noix vertes & ſur les noix *bonnes à confire*, il vaudroit mieux n'employer que les fleurs de *noyer*, les employer en plus grande quantité, & ne les diſtiller qu'une fois. Cette remarque eſt ſans doute judicieuſe, & principalement en ce qu'elle porte ſur la réforme de l'uſage puérile de faire cette eau en trois termes, en trois ſaiſons, & qu'elle détruit l'opinion trop favorable que les Pharmacologiſtes ſe ſont ſucceſſivement tranſmiſe ſur les principes volatils des noix vertes & des noix bonnes à confire. Je ne voudrois pas prononcer cependant que ces noix ne contiennent abſolument aucun principe mobile. J'écris ceci au milieu de l'hiver, je ne ſaurois vérifier ce fait: mais il me ſemble que les noix, dans ces deux états ſont aromatiques, & même très-aromatiques. Secondement, pour avoir une eau de noix auſſi *chargée* qu'il ſût poſſible, j'aimerois mieux conſeiller de la cohober deux ou pluſieurs fois ſur de nouvelles fleurs, que de me demander qu'une ſeule diſtillation.

Cette eau eſt fort recommandée contre ce qu'on appelle la *malignité* dans les maladies aigues; elle eſt regardée comme un excellent anti-hyſtérique, comme un bon ſtomachique, comme un excellent carminatif, & ſur-tout comme pouſſant très-efficacement par les ſueurs & par les urines, & devenant par-là une ſorte de ſpécifique dans l'hydropiſie. Geoffroi rapporte que la femme d'un apoticaire de Paris fut guérie de cette maladie, par cette ſeule eau dont elle prenoit ſix onces de quatre en quatre heures, après avoir tenté inutilement pluſieurs autres remedes.

Le *rob* ou extrait de noix, connu dans les anciennes pharmacopées, ſous le nom de *diaboracum*, & qui eſt fort peu en uſage aujourd'hui, peut ſe retirer par l'évaporation du raſade de la diſtillation des noix bonnes à confire, c'eſt-à-dire de la troiſieme diſtillation exécutée pour la préparation de l'eau des trois noix ſelon l'ancienne méthode. On peut auſſi faire à deſſein une ſorte décoction de noix, & en retirer un *rob* ou *extrait* ſelon l'art.

NOYER, RACINE DE, (*Teinture.*) Cette racine n'eſt bonne en teinture que dans l'hiver, parce que la ſeve de l'arbre s'y trouve comme retirée. L'écorce, lorſque l'arbre eſt en ſeve; la feuille, quand les noix ne ſont pas encore bien formées: & la coque de la noix, *lorſque* les noix ſont encore dans leur coque verte, & qu'on les a ouvertes pour en tirer le cerneau ſont alors bonnes pour la Teinture. Pour conſerver long-tems la teinture de ces différens ingrédiens que fournit le *noyer*, il faut les mettre dans une cave bien remplie d'eau & ne les en tirer que pour les employer. (*D. J.*)

NOYERS, (*Géog.*) petite ville de France, en Bourgogne, ſur la petite riviere de Serain dans un vallon entouré de montagnes, à 7 lieues S. E. d'Auxerre. *Long.* 21. 30. *lat.* 47. 36.

Mrs Grenan freres, ſont natifs de *Noyers*. Le cadet (*Bénigne*) devint profeſſeur au college d'Harcourt, & y eſt mort en 1723, à 42 ans. L'aîné (*Pierre*), membre de la congrégation de l'égliſe chrétienne eſt mort en 1721, à 62 ans. Il a fait une ſatyre aſſez ingénieuſe, ſous le titre d'*Apologie de l'équivoque*.

Trouvé (*Simon-Michel*), théologien, étoit de *Noyers* & fut gratifié par M. Boſſuet d'un canonicat de ſon égliſe de Meaux. Cependant il devint un zélé partiſan de MM. du Port-royal, & des plus oppoſés à la conſtitution *Unigenitus*. Son meilleur ouvrage qu'il fit à 24 ans, a pour titre: *Diſpoſitions qu'on doit apporter aux ſacremens de pénitence & d'euchariſtie*, *in*-12. Il mourut à Paris en 1730, à 77 ans. (*D. J.*)

NOYON, *ſ. m.* figuriſte, *en Horlogerie*, une *petite creuſure*, de forme cylindrique. *Voyez* CREUSURE. (*T*)

NOYON, *terme de jeu de boule*, eſpace qui eſt au-delà de la barre du jeu de boule, & qui eſt environ trois piés derriere le but. Quand la boule entre dans cet eſpace, on dit qu'elle eſt noyée, & le joueur a perdu ſon coup.

NOYON, (*Géog.*) ville de France, dans le Vermandois, en Picardie, aujourd'hui du gouvernement de l'Iſle de France, avec un évêché ſuffragant de Reims, dont l'évêque eſt comte & pair de France, ayant l'honneur de porter le ceinturon & le baudrier au ſacre du roi.

Cette ville eſt fort ancienne: elle a été nommée en latin *Noviodunum*, *Novionagum*, *Novionunum*, & *Noviomagus-Veromanduorum*. Elle n'étoit pas fort conſidérable ſous l'empire romain, parce que la capitale des peuples Vermandois étoit la ville d'Auguſte, aujourd'hui Saint-Quentin, ſituée ſur la Somme. Comme elle fut détruite par les Barbares, l'évêque des Vermandois ſe retira à *Noviomagus*, changé par corruption en *Novionum*, Noyon. On voit par la notice de l'empire, *ſection* 35, que ſur la fin du iv. ſiecle, on an commement de v. *Noyon* étoit la demeure d'un préfet pour les Romains. Elle eſt dans une ſituation aſſez commode pour le commerce, & contient environ quatre mille habitans.

Les trois races des rois de France ont illuſtré cette ville par quelques événemens particuliers. Childéric II. de la premiere race, y fut enterré en 721. Charlemagne de la ſeconde race, y fut élu quelques-uns couronné en 768, & Hegues Capet, de la troiſieme, y fut élevé à la royauté en 987. François I. y conclut un traité avec Charles-Quint en 1516.

Cette ville a auſſi eſſuyé en différens tems diverſes calamités. Céſar s'en rendit le maître. Les Normands la ſaccagerent dans le ix. ſiecle. Elle a été incendiée pluſieurs fois depuis. Du tems de la ligue, elle fut priſe & repriſe. Enfin elle fut rendue à Henri IV. en 1594. Son commerce conſiſte en blé & avoine, en toiles de chanvre & de lin, & en cuirs tannés.

L'évê-

L'évêché drs Vermandois fut transféré à *Noyon* ſous l'épiſcopat de Saint-Médard en 531. Cet évêché eſt évalué à plus de 25000 liv. de revenu fixe, & le caſuel en eſt très-conſidérable. On compte dans le diocèſe 57 abbayes, & 450 paroiſſes qui ſont partagées en 12 doyennés ruraux.

Noyon eſt bâti ſur une pente douce & en bon air, à un quart-de-lieue de l'Oiſe, ſur la riviere de Vorſe, à 9 lieues N. O. de Soiſſons, 13 S. E. d'Amiens, 24 N. E. de Paris. *Long.* 20. 40. 43. *lat.* 49. 34. 37.

Je ne ſai par quelle étoile *Noyon* a produit plus de gens de lettres que les autres villes de Picardie. Je pourrois nommer M. le Cat, mais il vit encore heureuſement; ainſi je ne parlerai que des morts, & je n'en citerai que quelques-uns, dont cette ville eſt la patrie. Tels ſont:

Comte (*Antoine le*), en latin *Comitis*, juriſconſulte du xvj. ſiecle dont Cujas faiſoit beaucoup de cas, mourut en 1580. Ses œuvres ont été imprimées en un volume *in*-4°.

Fourcroi (*Bonaventure*) étoit mauvais poëte; mais avocat célebre, quoique les ouvrages de ſa profeſſion ſoient aujourd'hui peu recherchés. Il mourut à Paris en 1692, dans un âge décrépit.

Maſſon (*Innocent le*), s'acquit pendant ſa vie de la réputation par ſes livres de piété, qui ſont à préſent tombés dans le plus profond oubli. Il devint général des Chartreux, & violent ennemi des Janſéniſtes. Il eſt mort en 1704, à 76 ans.

Mauroix (*François*), intime ami de le Fontaine, devint chanoine de Reims, & mourut en 1708, à 89 ans. Il écrivoit très-poliment & verſifioit avec aiſance. Nous lui devons de bonnes traductions dans notre langue; les Philippiques de Démoſthène, l'Euryphron, le grand Hippias, quelques Dialogues de Platon, & le *Rationarium temporum* du P. Petau.

Mais *Noyon* eſt bien moins connu par tous les gens de lettres que je viens de nommer, que pour avoir donné en 1509 le naiſſance à *Calvin*, cet homme ſi fameux par ſes ouvrages par ſes diſciples, & par les peuples éclairés, chez leſquels ſa doctrine a été reçue dans tous les points où elle a paru conforme à celle de le primitive égliſe.

Calvin poſſédoit les plus heureux dons de la nature. Il joignoit à beaucoup d'eſprit une merveilleuſe facilité, une mémoire excellente, une rare érudition, une plume éloquente & facile, l'art de manier la parole, le talent ſupérieur d'écrire purement en latin comme en françois, un travail infatigable, qu'il ne ceſſoit pas même dans le tems que des maladies l'attachoient au lit, une vigueur d'eſprit toujours active, un courage qui ne s'étonnoit de rien, & plus que tout cela, l'ambition d'étendre la réformation dans toute l'Europe, en France, en Suiſſe, en Allemagne, & juſqu'aux extrémités du nord.

Plein de ce vaſte projet, il s'y dévoua dès ſa jeuneſſe étudiant profondément le Théologie & la Juriſprudence. Il fit connoître ce qu'il ſeroit un jour par la harangue qu'il ſuggéra au recteur de l'univerſité de Paris & qui excita des grandes rumeurs en Sorbonne & en Parlement. Il n'avoit que 26 ans, quand il publie ſon *inſtitution chrétienne*, avec une épître dédicatoire à François I. qui eſt une des trois préfaces qu'on admire le plus, car elle va de pair avec celle de M. de Thou & le préface du Polybe de Caſaubon.

Cet ouvrage fit voler ſi haut la réputation de Calvin qu'il ne tint plus qu'à lui de choiſir dans les pays proteſtans, le lieu où il jugeroit bon de ſe fixer. Le hazard ſeul le décida pour Genève, où il acquit plus d'autorité que Luther n'en eut jamais en Saxe. Il devint le legiſlateur ſpirituel de cette république; il y dreſſa un formulaire de catéchiſme, de confeſſion de foi, & de diſcipline eccléſiaſtique, qui fut reçu par tout le peuple en 1541. Il mourut en 1563, à 55 ans. Ses travaux continuels abregerent ſes jours, mais ils lui procurerent un nom célebre & un très-grand crédit.

Auſtere par tempérament, irréprochable dans ſes mœurs, dur envers lui-même comme envers les autres, d'une frugalité & d'un déſintéreſſement admirables, il ne laiſſa pour tout bien en mourant, que la valeur de cent vingt écus d'or. Mais c'étoit un homme entier dans ſes ſentimens, jaloux du mérite des autres, violent, emporté, dangereux quand il étoit contredit; brûlant d'une ſeule paſſion, de l'ardeur de ſe ſignaler, & d'obtenir cet empire de la domination ſur les eſprits, qui flatte tant l'amour propre, & qui d'un théologien fait une eſpece de conquérant, comme dit M. de Voltaire. Piqué de trouver dans Servet, un adverſaire plus fort que lui en raiſons, il lui répondit par des injures; paſſe des injures à la haine, le fit arrêter dans ſon voyage à Genève, & pour comble d'horreur, le fit brûler vif. Cette action barbare a ſouillé la mémoire de Calvin d'une tache éternelle dans l'eſprit des Réformés tout autant que dans l'eſprit des Catholiques. (*t*)

Ce fut à *Noyon* que Hugues Capet ſe fit proclamer roi, en 987. On ſait, dit l'auteur moderne de l'*Hiſtoire générale*, comment ce duc de France, comte de Paris, enleva le couronne au duc Charles oncle du dernier roi, Louis V. Si les ſuffrages euſſent été libres, le ſang de Charlemagne reſpecté, & le droit de ſucceſſion euſſi ſacré qu'aujourd'hui, Charles auroit été roi de France. Ce ne fut point un parlement de la nation qui le prive du droit de ſes ancêtres; ce fut ce qui fait & défait les rois la force aidée de la prudence (*D. J.*)

NOYURE, *terme d'Horlogerie*. *Voyez* CREUSURE.

NOZEROY; *ou* NOZERET, (*Géog.*) petite ville de France dans la Franche-Comté, au bailliage de Salins. Elle eſt ſituée ſur une montagne, à ſix lieues S. N. de Salins, quinze S. de Beſançoin. *Long.* 24. 45 *lat.* 46. 44.

Gilbert Couſin, auteur du xvj. ſiecle, né à *Nozeroy* en a donné une notice aſſez étendue dans ſa deſcription de la Bourgogne. (*D. J.*)

N S

NSOSSI, (*Hiſt. nat.*) animal quadrupede qui ſe trouve dans le royaume de Congo, & dans d'autres parties de l'Afrique. Il eſt de la grandeur d'un chat, & d'un gris de cendre; ſon front eſt armé de deux petites cornes. C'eſt le plus craintif & le plus inquiet des animaux ce qui le tient toujours en mouvement, & l'empêche de boire ou de paître tranquillement. Sa chair eſt très-bonne à manger, & les habitans préferent ſa peau à toute autre pour faire les cordes de leurs arcs.

(t) Quelques efforts que fit l'héréſiarque Calvin, pour en impoſer ſe vulgaire ignorant, & lui faire accroire qu'animé d'un zèle prudemment évangelique, il travailloit à faire le réformation de l'Egliſe, & qu'il tachoit de la ramener à la doctrine & diſcipline anciennes, en donnant lui-même l'exemple d'un reglement de vie auſtere, il ne put avec tout cela & bien cacher ſous le maſque de l'hypocriſie ſon eſprit de parti & de ſédition, qu'il en perce même ſouvent & dans ſes écrits & dans ſes actions. Les manieres malignes, avec leſquelles il maltraita toujours ſes adverſaires & catholiques & lutheriens, les termes bas & mépris & d'infamie dont il ſe ſervoit pour cela, les qualifiant de *ſoppons, fous, ivres, impies, farceurs, bêtes, vagueux, ânes, chiens, ſorbons*, appellant l'école de Wittemberg *un paquet étable à Cochons*, la cene des Lutheriens *une cene des Cyclopes*, où l'on voit un ſtage herbare digne des Scythes, méprifant continuellement tous les SS. Peres de l'égliſe, & prétiquant tout cela dans le tems même qu'il ſe vantoit d'être l'homme du monde le plus modeſte & le plus réſervé: tout cela fait connoître quel nom célebre cet impie a mérité, un homme dont la conduite eſt ſi oppoſée aux mœurs & documens de l'égliſe primitive qu'il vouloit, diſoit-il, rétablir dans ſa premiere doctrine & diſcipline. Si nous voulons connoître plus clairement l'eſprit, la croyance & le religion de Calvin, jettons les yeux, non ſur ſes écrits particuliers, mais ſur les actes publics de ſa croyance qu'il divulgua. Après avoir enſeigné à ſes diſciples en France qu'il y avoit dans l'Euchariſtie le ſubſtance de J. C., qu'il y avoit dans ce ſacrement des grands prodiges de la toute puiſſance divine, pour attirer en 1534 dans ſon parti le canton de Zurich qui ſuivoit la doctrine de Zuingle, lequel nioit la réalité de la preſence de J. C., & tout miracle dans l'Euchariſtie, enſeignant que ce ſacrement n'étoit que du pain qui ſignifioit le corps de J. C., Calvin ſe fait Zuinglien, & écrit que ces paroles de *J. C. ceci eſt mon corps ne doivent être priſes literalement, mais figurativement*. De maniere que les noms de corps, & de ſang ſont donnés par métonimie au pain & au vin que les ſignifient . . . ſi ſe contredit encore dans la 3. confeſſion de foi faite au long pour les Proteſtans d'Allemagne de ſon vivant même, dans laquelle on lit ces paroles; „ dans la Cene on reçoit non ſeulement les bienfaits, mais J. C. même „ encore ſa propre ſubſtance & ſa chair même. Le corps de ſa „ de Dieu ne nous eſt pas ſeulement propoſé en figure par répréſentation ſymbolique & myſtique pour mémoire, mais il eſt encore vraiment & certainement préſent avec les ſymboles qui en ſont par des ſimples ſignes. „ Les contradictions infinies qui ſe trouvent dans ſes profeſſions de foi, la deſcription de ſon caractere que nous ont laiſſé ſes propres ſectaires & en particulier Bucer qui l'appelle *chien enragé, & ſerviteur infidèle du deſir de médire*, les erreurs dont ſes livres ſont remplis, rapportées en bonne partie par Natal Alexandre dans l'hiſtoire Eccléſiaſtique des 15. & 16. ſiecles, & que Fevardentius a remarqué être au nombre de 1900. dans ſa Théomachie Calviniſtique, ſuffiſent pour juger de quelle mémoire eſt digne un héréſiarque, à qui, ſi on en excepte cette élegance, cette ſubtilité, & cette véhemance qu'on voit dans ſes ouvrages, il ne reſte que l'opprobre d'avoir été un mauvais théologien, un prophanateur de la doctrine de l'Evangile, un maître d'une troupe de ſots, qui n'ont cru réuſſir d'autre avantage que d'avoir trouvé qui les air arraché du ſein de la S. Egliſe leur ancienne mere (*W*).

NT

NTOUPI, ſ. m. (*Hiſt. eccleſ.*) nom que les Grecs donnent aux excommuniés après leur mort, parce que leurs corps, diſent-ils, ne pourriſſent point en terre, mais s'enflent & réſonnent comme un tambour quand on les roule. On dit que l'on vit une preuve de cette vérité ſous le regne de Mahomet II. empereur des Turcs; car ce ſultan ayant entendu parler de la force des excommunications dans l'égliſe grecque, envoya dire à Maxime, patriarche de Conſtantinople, qu'il eût à trouver le cadavre d'un homme excommunié & mort depuis longtems, pour connoître en quel état il ſeroit. Le patriarche fut d'abord ſurpris, & communiqua cet ordre à ſon clergé qui ne fut pas moins embarraſſé. A la fin les plus anciens ſe reſſouvinrent que ſous le pontificat de Gennadius il y avoit une très-belle femme enterrée qui oſa publier une calomnie contre ce patriarche, tâchant de perſuader au peuple qu'il avoit voulu la corrompre, & que ce prélat ayant aſſemblé ſon clergé, fut contraint de l'excommunier; qu'enſuite cette femme étoit morte au bout de quarante jours, & que ſon corps ayant été retiré de terre long-tems après, pour voir l'effet de l'excommunication, il fut trouvé entier, & fut inhumé une ſeconde fois. Maxime s'informa du lieu de ſa ſépulture; & après l'avoir trouvé, en fit avertir le ſultan qui y envoya des officiers, en préſence deſquels on ouvrit le tombeau où le cadavre parut entier, mais noir & enflé comme un ballon. Ces officiers ayant fait leur rapport, Mahomet en fut extrêmement étonné, & députa des bachas qui vinrent trouver le patriarche, viſiterent le corps, & le firent tranſporter dans une chapelle de l'égliſe de Pammacharilla, dont ils ſcellerent la porte avec le cachet du prince. Peu de jours après, les bachas, ſuivant l'ordre qu'ils en eurent du ſultan, retirerent le cercueil de la chapelle, & le préſenterent au patriarche pour laver l'excommunication, & connoître l'effet de cette cérémonie qui remettoit les corps dans l'état ordinaire des autres cadavres. Le patriarche ayant dit la liturgie, c'eſt-à-dire les prieres preſcrites en cette occaſion, commença à lire tout haut une bulle d'abſolution pour les péchés de cette femme, & en attendit l'effet avec des larmes de zèle & des aſpirations à Dieu. Les Grecs diſent qu'il ſe fit alors un miracle, dont une foule incroyable de gens furent témoins; car à meſure que le patriarche récitoit la bulle, on entendoit un bruit ſourd des nerfs & des os qui craquetoient en ſe relâchant & en quittant leur ſituation naturelle. Les bachas, pour donner lieu à la diſſolution entiere du corps, remirent le cercueil dans la chapelle qu'ils fermerent & ſcellerent avec le ſceau du ſultan. Quelques jours après ils y firent leur derniere viſite; & ayant vû que le corps ſe réduiſoit en poudre, ils en porterent les nouvelles à Mahomet, qui plein d'étonnement, ne put s'empêcher de dire que la religion chrétienne étoit admirable.

Il ne faut pas confondre les *ntoupis* dont nous venons de parler, avec les *broucolacas* ou faux reſſuſcités, qui ſont encore beaucoup de bruit parmi les Grecs. A leur dire, les *broucolacas* ſont auſſi des cadavres de perſonnes excommuniées; mais au lieu que les *ntoupis* ſont ſeulement incorruptibles juſqu'à ce qu'on ait levé la ſentence d'excommunication, les *broucolacas* ſont animés par le démon qui ſe ſert de leurs organes, les fait parler, marcher, boire & manger. Les Grecs diſent que, pour ôter ce pouvoir au démon, il faut prendre le cœur du broucolacas, le mettre en pieces, & l'enterrer une ſeconde fois. Guillet, *Hiſt. du regne de Mahomet II.*

NU

NU, (*Gramm.*) qui n'eſt couvert d'aucun vêtement. L'homme naît *nu*. Les Poëtes peignent l'Amour *nu*. Les Peintres montrent les Graces *nues*. Il ſe dit des choſes; une épée *nue*; un morceau d'Architecture trop *nu*; le mérite en ſouvent *nu*. On en a fait un ſubſtantif en Peinture, & l'on dit le *nu*. Ce qui a rendu les anciens ſtatuaires ſi ſavans & ſi corrects, c'eſt qu'ils avoient dans les gymnaſes le *nu* perpétuellement ſous les yeux. Il faut que le *nu* s'apperçoive ſous les draperies. Les Chimiſtes font certaines opérations à feu *nu* ou ouvert. Les pilaſtres ſont en ſaillie ſur le *nu* du mur.

NU, NUDITÉ, (*Crit. ſacr.*) ces termes, outre leur ſignification littérale, ſe prennent en pluſieurs autres ſens: par exemple, pour la partie du corps que l'on doit couvrir; d'où viennent ces façons de parler, *offendere nuditatem alicujus*, traiter indignement quelqu'un: & dans Habacuc, *væ inebrianti amicum ſuum ut aſpiciat* nuditatem, *ij.* 15. malheur à celui qui enivre ſon ami pour voir ſa *nudité*, c'eſt-à-dire pour le traiter avec mépris? Jérémie, *ij.* 25. retirez-vous de votre idolâtrie. Etre *nu*, *nudum eſſe*, ſignifie être dans l'oppreſſion; *erat nuda & confuſione plena*, Ezéch. *xvj* 7.

Nu ſe prend auſſi pour pauvreté habillé: *cum videris* nudum, *operi eum*. Iſaïe, *xlviij.* 7. Saül demeure *nu* tout le jour au milieu des prophetes, *cecidit* nudus *totâ die illâ & nocte*, *I. Reg. xix.* 24. c'eſt-à-dire peu vêtu, avec la ſeule tunique qui ſeroit de chemiſe, ſans robe longue & ſans manteau: c'eſt ainſi que pluſieurs critiques l'entendent de l'état d'Iſaïe, *ibid.* nodus, parce qu'il avoit quitté le ſac qui étoit l'habit ordinaire des prophetes; cependant quelques peres l'expliquent d'une *nudité* réelle, à l'exception des parties que la pudeur demande qui ſoient cachées: *aſpectum captivitatem inimicorum meorum* nudato *capite*, je jouirai de la captivité de mes ennemis qui ſeront emmenés *nues* têtes. Deut. *xxxij.* 42. On emmenoit les captifs dépouillés & *nue* tête; de-là ces façons de parler *nudare caput*, le découvrir la tête, pour marquer le deuil; *nudare ignominiam alicujus*, expoſer quelqu'un à une grande infamie. Ezéch. *xvj.* 37. (*D. J.*)

NU, adj. *terme de Chimie*, ſignifiant la même choſe que *pur*, *ſimple*, dégagé de toute combinaiſon, de tout alliage. En parlant des métaux trouvés dans le ſein de la terre: par exemple on appelle *nu* celui qui s'y rencontre ſous la forme & avec l'éclat métallique, & qui n'eſt par conſéquent dégradé ou marqué par aucune ſubſtance étrangere qui le minéraliſe. *Voyez* MINÉRAL ou MINE. On appelle encore *vierge* le métal qui eſt dans le premier état.

Une huile eſſentielle eſt *nue* ou *libre* dans les végétaux, & dans un état oppoſé par cette circonſtance à celui d'une autre huile qu'on retire des mêmes végétaux par la violence du feu; cette derniere y étoit dans un état de combinaiſon ou d'union chimique. (*b*)

NU, LE, (*Peint. & Sculpt.*) *Le nu*, ou *le nu* d'une figure, déſigne les endroits du corps qui ne ſont pas couverts. Les Peintres & les Sculpteurs ont quelquefois péché contre les regles de la modeſtie pour s'attirer de l'eſtime & de la gloire par leur grand art à repréſenter la beauté, & en quelque ſorte la molleſſe des carnations; car il faut beaucoup d'étude & d'habileté pour réuſſir en ce genre; & d'ailleurs on a remarqué qu'ils en tiroient un ſi grand avantage pour l'agrément de leur compoſition, qu'on ne ſonge plus à leur reprocher cette licence, ou plutôt la néceſſité où ils ſont de l'employer toutes les fois qu'elle n'eſt pas contraire aux bornes de la modeſtie. On dit que Mabuſe contemporain de Lucas de Leyde fit le premier connoître en Flandre l'art de produire le *nu* dans des tableaux d'hiſtoire; mais ſa maniere étoit bien groſſiere en comparaiſon de celle d'Annibal Carrache & du Cavedone. Ce dernier deſſinoit parfaitement le *nu*, & les commencemens heureux qu'il eut dans ſon art, lui annonçoient une fortune brillante; mais il éprouva tant de malheurs, qu'accablé de vieilleſſe & de miſere, il finit ſes jours dans une écurie à Boulogne en 1660, âgé de 80 ans. (*D. J.*)

NU, ſ. m. (*Archit.*) C'eſt une ſurface à laquelle on doit avoir égard pour déterminer les ſaillies. On dit *le nu d'un mur*, pour dire la ſurface d'un mur qui ſert de champ aux ſaillies. Les feuillages des chapiteaux doivent répondre au *nu* de la couronne.

NU, (*Maréchal.*) monter à *nu*, c'eſt à poil. *Voyez* MONTER. Vendre un cheval *tout nu*, c'eſt le vendre ſans ſelle ni bride, par la bout du licol.

NUAGE, ſ. m. n'eſt autre choſe qu'une petite nuée. *Voyez* NUÉE.

NUAGE OBAND, LE, (*Aſtronom.*) nom donné par les Aſtronomes à une tache blanchâtre & conſidérable qu'on voit dans la partie auſtrale du ciel, ſemblable en couleur à la voie lactée; avec cette différence que celle-ci eſt compoſée d'un grand nombre de petites étoiles, au lieu que l'on n'en découvre aucune dans *le grand nuage*, ni à la vue ſimple, ni avec les plus longues lunettes, avec leſquelles même on ne la diſtingue pas du reſte du ciel.

NUAGES, ſ. m. pl. (*Médec.*) les médecins nomment *nuages* les corpuſcules qui flottent ſur la ſurface de l'urine. On remarque dans les *nuages* les mêmes variétés par rapport à la continuité & la diviſion, l'égalité & l'inégalité, l'épaiſſeur & la ténuité, la qualité & la diverſité de couleur que dans le ſédiment de l'urine; mais comme c'eſt le propre des *nuages* d'être compoſés de particules graſſes & huileuſes, c'eſt par cette raiſon qu'ils

qu'ils flottent & demeurent ſuſpendus étant plus légers.

NUAGE, (*Médec.*) en grec *nephelion*, en latin *nubecula*, maladie de l'œil; c'eſt un ulcere aſſez léger de la cornée tranſparente, ſemblable à celui que l'on nomme *brouillard*, mais un peu plus profond, plus blanc, & qui occupe ſouvent moins de place; comme dans cet ulcere la ſuperficie de la cornée eſt attaquée, il reſte après ſa guériſon une cicatrice légere qui incommode un peu la vue, quand elle ſe trouve au-deſſus de la prunelle. Les anciens ont appellé cet ulcere *nuage*, parce qu'il eſt plus épais que celui qu'ils nomment *brouillard*, en grec *achlys*, en latin *caligo oculi*; ce dernier n'eſt proprement qu'un commencement d'ulcération de la ſur-peau qui recouvre la cornée, & après ſa guériſon il ne reſte aucune cicatrice, parce que cette ſur-peau ſe reproduit aiſément. (*D. J.*)

NUAGE, ſ. m. (*terme de Blaſon.*) ce mot ſe dit des pieces qui ſont repréſentées avec pluſieurs ondes, ſinuoſités ou lignes courbes, ſoit faſces, ſoit bandes.

NUAISON, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt la durée d'un tems égal & uni.

NUANCE, (*terme de Teinturier.*) adouciſſement, diminution d'une couleur, depuis la plus ſombre juſque à la plus claire de la même eſpece.

Il y a des *nuances* de rouge, de verd, de bleu, de gris-de-lin, de jaune, *&c.* & chaque *nuance* contient huit ou neuf dégradations de couleurs.

Les maîtres & gardes des teinturiers en ſoie ſont obligés par leurs ſtatuts & réglemens de teindre tous les deux ans deux livres de ſoie de ſeize ſortes de *nuances* en cramoiſi; ſavoir, quatre rouges, quatre écarlates, quatre violettes & quatre cueillet, pour ſervir d'échantillons matrices ſur leſquels les débrouillis des ſortes de pareilles *nuances* doivent être faits.

NUANCE, (*Peinture.*) ſont les paſſages inſenſibles d'une couleur à l'autre, ou du clair aux bruns. On ne ſe ſert cependant guere de ce terme en peinture.

NUANCES, MARQUE DE (*Soierie*) billets attachés à la gavaſſine pour indiquer à l'ouvrier la couleur qu'il doit mettre quand une fleur, une feuille commence.

NUANCE, (*ouvrage d'Ourdiſſage.*) s'entend de toute couleur qui paſſe par gradation du foncé au pâle, & cela par différens degrés imperceptibles; il faut avoir attention que ces gradations ne ſoient pas trop tranchantes, ce qui choqueroit l'œil, & détruiroit l'harmonie qui doit toujours regner dans l'union des couleurs.

NUAYHAS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) ſorte de roſeau des Indes orientales, dont les habitans racontent des merveilles fabuleuſes recueillies dans l'*Hortus malabaricus*. Les Indiens aſſurent que cette plante ne fleurit qu'une fois au bout de ſoixante ans, & qu'enſuite elle meurt dans le cours d'un mois, auſſi tôt que ſa graine eſt parvenue à maturité; mais ce qui paroît de plus certain, c'eſt que ſes jets ou ſon tronc doivent être d'une prodigieuſe hauteur; car on conſerve peut-être encore à l'univerſité de Leyde une des tiges de cette eſpece de bambou, qui eſt de la longueur de vingt-huit piés; & il y en a une dans le muſeum d'Aſhmole à Oxford, un peu moins grande, mais qui a huit pouces de diametre: cependant ces jets ne paroiſſent être que des portions du tronc, parce qu'elles ont à-peu-près la même largeur aux deux bouts.

NUBÆI, (*Géog. anc.*) peuples d'Ethiopie. Pline, *liv. VI. ch. xxx.* & Ptolomée, *liv. IV. ch. viij.* les placent au-delà de *Méroé*, entre l'Arabie pétrée & la rive orientale du Nil. Ces deux géographes n'ont donc pas prétendu parler ſous le nom de *Nubæi*, des peuples qui habitent le royaume de Nubie, qui eſt bien plus haut, & de l'autre côté du Nil.

NUBECULA, ſ. f. (*Aſtron.*) on ne connoît pas d'autre terme par lequel on ait déſigné une tache dans le ciel près le pole ſud de l'écliptique. Hévelius a repréſenté la figure de cette tache dans ſon *Firmamentum ſobieſcianum*, *pag. F ff.* (*D. J.*)

NUBECULE, ſ. f. (*Chirur.*) petite nuage; terme dont on ſe ſert quelquefois pour marquer une maladie de l'œil, qui fait voir les objets comme à-travers un nuage ou un brouillard. *Voyez* NEPHELION.

La *nubécule* ſemble provenir de quelques particules groſſieres arrêtées dans les pores de la cornée, ou qui nagent dans l'humeur aqueuſe; de ſorte que la lumiere n'a point ſon paſſage libre.

Nubécule ou *nuée*, ſe dit auſſi de ce qu'on appelle autrement *albugo* & *panus*, *voyez* ALBUGO & PANUS.

Nubécule ſe dit encore de ce qu'on voit ſuſpendu en maniere de nuage au milieu de l'urine. On l'appelle auſſi quelquefois *encorema*. *Voyez* URINE.

NUBIE, (*Géog.*) grand pays d'Afrique ſitué entre le 45 & 57 degré de *long.* & entre le 15 & 23 degré de *lat.* Il a plus de 400 milles dans ſon étendue du nord au ſud, & plus de 500 de l'eſt à l'oueſt. Sa ville principale eſt Dangala ou Dongola.

La *Nubie* connue anciennement ſous le même nom, eſt bornée maintenant à l'eſt par la côte d'Abex, à l'oueſt par le Zaara; au nord par l'Egypte & une partie du Biléduljérid, & au midi par l'Abyſſinie.

Le ſol de la *Nubie* eſt fertile dans les cantons qui ſont proche du Nil; mais par-tout ailleurs il eſt tout-à-fait ſtérile, & parſemé d'affreuſes montagnes de ſable: auſſi ne trouve-t-on que quelques bourgs & quelques villages ſitués ſur le bord du Nil. Perſonne n'eſt encore parvenu dans l'intérieur de cette vaſte région. Les principales denrées du canton de Dangala conſiſtent en bois de ſantal, en ſenné & en ivoire.

Ce qu'on ſait de ce pays, c'eſt qu'il eſt gouverné par un prince puiſſant, qui eſt indépendant. Les habitans ont le nez écraſé, les levres groſſes & épaiſſes, & le viſage fort noir.

L'air y eſt par-tout extrêmement chaud, & il n'y pleut que très-rarement; cependant nous n'avons point d'obſervations faites avec le thermometre en *Nubie*, comme nous en avons de faites au Sénégal, où la liqueur monte juſqu'à 38 degrés; mais tous les voyageurs s'accordent à dire que la chaleur y eſt exceſſive. Les déſerts ſablonneux qui ſont entre la haute Egypte & la *Nubie*, échauffent l'air au point que le vent du nord des Nubiens doit être un vent brûlant: d'autre côté, le vent d'eſt qui regne le plus ordinairement entre les tropiques, n'arrive en *Nubie*, qu'après avoir parcouru les terres de l'Arabie, ſur leſquelles il prend une chaleur que le petit intervalle de la mer Rouge ne peut guere tempérer. On ne doit donc pas être ſurpris d'y trouver les hommes tout-à-fait noirs.

La *Nubie* eſt un des pays des plus inconnus qu'il y ait dans le monde. Il eſt vrai que le P. Tellez, MM. Ludolf & autres, nous ont donné des deſcriptions de ce pays, ſur des mémoires un peu plus ſûrs que les anciens voyageurs qui n'avoient fait que le défigurer par leur hardieſſe & leur mauvaiſe foi; mais enfin tous ces auteurs n'ont décrit que cette partie de l'Ethiopie que nous appellons *Abyſſinie*, & non pas celle que nous appellons *Nubie*. (*D. J.*)

NUBILE, adj. (*Gramm.*) qui a l'âge requis par la nature & par la loi pour le mariage. Les filles ſont *nubiles* à douze ans, les garçons à quatorze; l'âge *nubile* eſt auſſi appellé l'*âge de puberté*.

NUCERIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans la Pouille, preſqu'aux confins des Hirpins, & qui devint colonie romaine. Cicéron la nomme *Luceria*, & Tite-Live appelle les peuples *Lucerini*. Cette ville ſe nomme aujourd'hui *Lucera*. Il y a 2°. *Nuceria* ville d'Italie dans l'Ombrie en-deçà de l'Apennin, auprès de la ſource du Tinon. C'eſt aujourd'hui *Nocera camellaria*. 3°. *Nuceria*, ville d'Italie dans la Campanie, aux confins du *Picenum*, auprès du fleuve Sarno, eſt la ville qu'on nomme à préſent *Nocera*. 4°. *Nuceria*, ville d'Italie dans la Gaule Ciſpadane, ſur le Pô, au-deſſous de *Brixellum*, s'appella de nos jours *Luzara*.

NUCHTLI, (*Hiſt. nat.*) fruit d'Amérique, qui eſt aſſez ſemblable à une figue, & qui comme elle eſt remplie de graine. Il y en a de différentes couleurs à l'extérieur; on en trouve de vertes, de blanches, de jaunes & de panachées; intérieurement le fruit eſt de couleur de chair ou rouge; elle colore en rouge l'urine de ceux qui en ont mangé. C'eſt, ſuivant les apparences, un nom indien du figuier d'inde.

NUCK CONDUITS DE, (*Anat.*) *Nuck*, médecin allemand, profeſſa l'Anatomie dans l'univerſité de Leyde; il a compoſé différens ouvrages, & il a découvert le premier les petits conduits ſalivaires ſupérieurs, les conduits aqueux de l'œil qui portent ſon nom, de même que la glande lacrymale. *Voyez* ŒIL, SALIVAIRE, *&c.* Ses ouvrages ſont intitulés, *Sialographia*, Leyd. 1680. 8°. & 1722, *Adenographia*, Leyd. 1691 & 1722.

Glande de Nuck, *en Anatomie*; ce ſont pluſieurs petites glandes ſituées dans les foſſes orbitaires, entre le muſcle abducteur, & la partie ſupérieure de l'os de la pommette. *Voyez* GLANDE & GRANE.

Elles tirent ce nom de leur inventeur Antoine *Nuck*, profeſſeur en Médecine à Leyde. Ce même auteur a donné ſon nom à un conduit ſalivaire, *ductus nuckianus*. *Voyez* SALIVAIRE & AQUEUX.

NUCTULIUS, ſ. m. (*Mythol.*) dieu de la nuit, différent de Lunus; mais il n'eſt connu que par une inſcription trouvée à Breſt, ſur une ſtatue qui repréſente ce

dieu

dieu ſous le figure d'un jeune homme, vêtu à-peu-près comme Atys, etegnant ſon flambeau, & ayant à ſes pié une chouette.

NUDIPÉDALES, (*Antiq. rom.*) *nudipedalia*; fête extraordinaire qu'on ne célebroit à Rome que fort rarement, & toûjours par ordonnance du magiſtrat. On marchoit *nus piés* dans cette fête pour *ſe* mortifier à l'occaſion du quelque calamité publique, comme peſte, famine, inondations, ſéchereſſe & autres malheurs pareils. Lorſque les dames romaines elles mêmes, avoient à offrir de grandes ſupplications à la déeſſe Veſta, elles faiſoient leurs proceſſions nus piés dans le temple de cette divinité.

Il eſt très-vraiſſamblable que les prêtres des Hébreux alloient *nus piés* dans le temple du Seigneur, du moins dans une partie du temple; car comme tous les habits ſont prescrits aux ſacrificateurs, *Exod. xxviij.* ſans aucune mention des ſouliers, que d'ailleurs Moyſe en s'approchant du buiſſon ardent, ôta les ſouliers de ſes piés, on a lieu de preſumer que les ſacrificateurs faiſoient la même choſe dans le temple où Dieu rénd.it d'une maniere extraordinaire, dans la *ſchekinah*, ſur le propitatoire. Quoi qu'il en ſoit, il reſte encore parmi les Chrétiens des traces, je ne dieſi pas des *nudipédales* hébraïques, mais romaines. (*D. J.*)

NUDITÉS, ſ. f. (*Peint. & Sculp.*) on nomme *nudités*, des figures qui ne ſont pas couvertes dans pluſieurs parties, ou qui ſont entierement immodeſtes. Toute *nudité* n'eſt pas blâmable dans un tableau, parce que ſouvent le ſujet ne permet pas à l'artiſte d'agir autrement. Il ſeroit ridicule de voir Adam & Eva habillés; c'eſt pour cela que les ſtatues ſont preſque toutes nues au miljeu de nos places, & que dans nos égliſes même, les vierges ont le ſein découvert, l'enfant Jéſus auſſi que les anges, ſont toujours peints nus. Les tableaux de Raphaël, de Michel-Ange, de Jules Romain & de tous les autres grands peintres, qui ornent nos égliſes, ne préſentent que des figures d'hommes & de femmes nues, parce que le ſujet qu'ils traitoient l'exigeoit néceſſairement: il y auroit donc de la foibleſſe à en être ſcandaliſé.

Mais il ne faut pas que les *nudités* puiſſent faire rougir ceux qui les regardent. Il ne faut pas repréſenter aux yeux des honnêtes gens, ce qu'on n'oſeroit pas faire entendre à leurs oreilles. Ces peintures impudiques s'appelloient en latin *libidines*. Parrhaſius entre les anciens, n'étoit pas moins reprehenſible à cet égard, que l'eſt entre les modernes Marc-Antoine Raimond, pour de certaines gravures trop connues. Pline dit en parlant de Parrhaſius: *pinxit & ex minoribus tabellis* libidines, ea *genere petulantis joci ſe rejecisse*.

Il eſt vrai que c'étoit la coutume de peindre les femmes nues dans les endroits publics de la Grece & de Rome. La Vénus de Médicis eſt une *nudité* admirable pour l'élégance & le beau fini; mais toutes les *nudités* des Grecs & des Romains n'étoient pas des *libidines*. Les peintures obſcenes, dont on porta les repréſentations en gravures ſur l'or, l'argent, & juſque ſur les pierres précieuſes, *ità ut in poculis* libidines *exhibeant*; de telles peintures, dis-je, ne prirent faveur qu'avec la corruption. Tite-Live raconte qu'on voyoit alors ſur les murs d'un temple détruit de Lanuvium, une Héleine & une Atalante nues, d'une ſi grande beauté, & en même-tems peintes ſi immodeſtement, que des perſonnes craignant que ces *nudités* ne fuſſent que propres à allumer des paſſions criminelles, vouloient les tirer de-là, mais qu'un ancien préjugé ne permit pas de les laiſſer enlever.

Cependant la Chauſſée ſa juſtifie très-bien d'avoir mis au jour les mouvemens obſcenes du paganiſme, & Léonard Agoſtini n'a pas craint de dédier au pape ſes *gemmæ antiquæ*, parmi leſquelles on en voit pluſieurs qui repréſentent les choſes les plus immodeſtes. Enfin les peintures d'Herculanum ne ſont pas exemptes de *nudités* licencieuſes; mais il n'étoit pas poſſible de les ſupprimer ſans tomber dans le ridicule. (*D. J.*)

NUDS-PIÉS SPIRITUELS ou SÉPARÉS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) anabaptiſtes qui s'éléverent en Moravie dans le ſeizieme ſiecle, & qui ſe vantoient d'imiter la vie des Apôtres, vivans à la campagne, marchans les piés nus, & témoignant une extrême averſion des armes, des lettres & de l'eſtime des peuples. Prateola, *hiſt. anabap & ſpirit.* Florimond de Raimond, *lib. II. c. xvij. n. 9.*

NUE PROPRIÉTÉ, (*Juriſprud.*) eſt celle dont l'uſufruit eſt ſéparé. *Voyez* PROPRIÉTÉ. (*A*)

NUÉ, (*Rubannier.*) eſt le même choſe que *nuancé*. *Voyez* NUANCÉ.

NUÉE, ſ. f. (*Phyſiq.*) n'eſt autre choſe qu'un brouillard qui s'éleve fort haut dans l'athmoſphere.

Les *nuées* s'élevent dans notre athmoſphere à différentes hauteurs. On en voit que quelois qui ſont ſuſpendues les unes au-deſſus des autres, & qui paroiſſent fort diſtinctes, ce qui dépend ſur-tout de la différence de leur peſanteur ſpécifique, qui les tient en équilibre avec un air plus ou moins denſe. On connoît qu'elles ſont ſuſpendues les unes au deſſus des autres par les différentes routes qu'elles prennent, étant portées les unes plus haut, les autres plus bas, ſans ſe mêler enſemble. Il paroît que les plus hautes *nuées* s'élevent rarement au-deſſus de la hauteur du ſommet des plus hautes montagnes; car on voit ordinairement de loin, que ces ſommets s'élevent au-deſſus des *nuées*. 2° Nous apprenons de divers obſervateurs qui ont été ſur les plus hautes montagnes, qu'ils ont toujours vu les *nuées* flotter au-deſſous d'eux, ſans avoir jamais remarqué qu'elles ſe trouvaſſent au-deſſus de leurs têtes. Riccioli a calculé que les plus hautes *nuées* ne s'élevent jamais à la hauteur de 5000 pas. Peut-être y a-t-il cependant quelques exhalaiſons ſubtiles qui montent beaucoup plus haut.

Les *nuées* changent continuellement de grandeur & de figure, car l'air dans lequel elles ſont ſuſpendues, n'eſt preſque jamais calme. Elles different beaucoup en grandeur, car les unes ſont petites, les autres fort groſſes; & on peut hardiment établir avec M. Mariotte, qu'il y en a qui ont un mille de longueur, & même un mille en quarré. Il s'en trouva qui ont beaucoup d'épaiſſeur, ou beaucoup de diamettre en hauteur, comme on peut le conclure de la pluie qui en tombe. Il me ſouviant, dit M. Muſſchenbroeh, d'avoir obſervé que dans un tems d'orage, il tomba en pluie d'une *nuée*, un pouce d'eau en hauteur dans l'eſpace d'une demi-heure, d'où l'on peut conclure que cette *nuée* avoit du moins 100 piés d'épaiſſeur; cependant toute le *nuée* ne tomba pas, mais il paroit qu'il en étoit reſté bien autant qu'il en étoit tombé en pluie.

Le vent fait quelquefois avancer les *nuées* avec une ſi grande rapidité, qu'elles ſont 2 à 3 lieues en une heure. Il arriva aſſez ſouvent qu'elles ſe mettent en pieces, & ſe diſperſent de telle maniere qu'elles diſparoiſſent entierement: de là vient que le ciel eſt quelquefois ſerein & clair, lors même qu'il ſait une violente tempête.

Les *nuées* ſe diſſipent auſſi, lorſque l'air dans lequel elles ſont ſuſpendues, devient plus peſant, car elles ſont alors obligées de s'élever plus haut, pour être en équilibre avec un air plus raréfié, & alors à meſure qu'elles montent à-travers un air plus par, qui en diſſout quelques parties avec leſquelles il ſe mêle, elles diminuent & ſe diſſipent inſenſiblement.

Les *nuées* paroiſſent de diverſes couleurs, mais elles ſont ordinairement blanches, lorſqu'elles reféchiſſent la lumiere telle qu'elle vient du ſoleil ſans la ſéparer en ſes couleurs. On voit auſſi lorſqu'il tonne, des *nuées* brunes & obſcures, qui abſorbent la lumiere qu'elles reçoivent & n'en reféchiſſent preſque rien. Les *nuées* paroiſſent rouges le matin lorſque le ſoleil ſe leve, & le ſoir lorſqu'il ſe couche; & celles qui ſe trouvent plus proches de l'horiſon, paroiſſent violettes, & deviennent bientôt après de couleur bleue. Ces couleurs dépendent de la lumiere, qui pénetre dans les globules de vapeur tranſparentes, & qui venant à ſe reféchir, ſont par un autre côté, & ſe ſépare en ſes couleurs, dont la rouge vient d'abord frappes notre vûe, enſuite la violette, puis la bleue, ſuivant la différente hauteur du ſoleil. Ces couleurs ſe forment à-peu-près de la même maniere que celles de l'arc-en-ciel.

L'utaga des *nuées* eſt fort conſidérable.

1°. Elles ſoutiennent & contiennent la matiere dont la pluie eſt formée. En effet, comme elles ſe forment la plus au-deſſus de la mer, & qu'elles ſont enſuite emportées par les vents en différentes contrées, elles peuvent alors ſervir à humecter la terre, à l'aide de la pluie qui en tombe, & dont elles fourniſſent elles-mêmes la matiere. Ce qui nous fait connoître la ſageſſe infinie du Créateur, qui a remedié par-là à un grand inconvénient, car ſi les rivieres & les lacs ne ſe débordoient pas, la terre ne manqueroit pas de ſe deſſécher & de devenir ſtérile, ſans le ſecours des *nuées* & de la pluie, qui tendent par-tout la terre fertile.

2°. Les *nuées* couvrent la terre en différens endroits, & la défendent contre la trop grande ardeur du ſoleil, qui pourroit la deſſécher & la brûler. Par-là toutes les plantes ont le tems de préparer les ſucs dont elles ſe nourriſſent; au-lieu qu'autrement elles ſa ſeroient développées beaucoup trop tôt par la chaleur du ſoleil, & pluſieurs de leurs vaiſſeaux ſe fermeroient trop dilatés, ce

qui

qui les auroit mis hors d'état de pouvoir recevoir leur nourriture.

3°. Les *nuées* ſemblent être une des principales cauſes des vents libres qui ſouffent de toutes parts, & qui ſont d'une très-grande utilité.

Cet article eſt tiré en entier de l'*eſſai de Phyſique* de M. Muſſchenbroch, *par.* 749. *& ſuiv.*

NUÉE, COLONNE DE, (*Critiq. ſacrée*) les Iſraélites en ſortant d'Égypte, furent toujours conduits dans le déſert par une *colonne de nuée* pendant le jour, laquelle devenoit *colonne de feu* pendant la nuit. Cette *colonne* étoit d'ordinaire à la tête de l'armée des Iſraélites; mais quand ils furent arrivés ſur le bord de la mer Rouge, elle vint ſe placer entre le camp des Iſraélites & celui des Égyptiens, qui les pourſuivoient. Cette *nuée* continua toujours depuis à ſuivre le peuple dans le déſert, l'ange du Seigneur gouvernoit les mouvemens de cette *nuée*; & c'eſt ſervoit de ſignal pour camper & décamper, enſorte que le peuple s'arrêtoit dans l'endroit où elle ſe fixoit, & ne partoit que lorſqu'elle ſe levoit. Ce récit de la *colonne de nuée & de feu*, ſe trouve dans l'Exode, *ch. xiij.* v. 20 *&* 21. *ch.* 40. v. 34 *&* 35. & plus au long dans les nombres, *ch. ix.* 15. 22.

Un critique moderne a fait un ſavant mémoire pour prouver que cette *colonne de nuée & de feu* ne doit pas être interprétée miraculeuſement, & qu'elle ne déſigne qu'un ſignal pour diriger la marche des Iſraélites dans le déſert. Comme la diſſertation de ce critique eſt très-rare, & écrite dans une langue étrangere, on ſera peut-être bien-aiſe d'en trouver ici l'analyſe.

Le critique anglois dont je parle, commence par obſerver que le ſtyle de l'ancien Teſtament eſt extrêmement hyperbolique, non-ſeulement dans les livres poétiques, mais auſſi dans ceux qui ſont écrits en proſe. Tout ce qui eſt beau en ſon genre, eſt attribué à Dieu. Un puiſſant prince ou un patriarche, comme Abraham, eſt nommé un *patriarche de Dieu*; N'inive eſt appellée une *ville grande à Dieu*; une armée nombreuſe, *l'armée de Dieu*; de hautes montagnes, les *montagnes de Dieu*; un profond ſommeil, un *ſommeil du Seigneur*; une vive crainte, la *crainte du Seigneur*, &c. Ces préliminaires ſuffiſent pour l'intelligence de quelques expreſſions qui ſe rencontrent dans le récit de Moïſe ſur la *colonne de nuée & de feu*, qui conduiſit l'armée des Iſraélites dans le déſert.

Dans les pays peuplés, la route des armées eſt dirigée par des colonnes militaires, par des portes, des rivieres, collines, villes, villages, châteaux, *&c.* Mais dans des déſerts, il eſt néceſſaire qu'un guide général précede le gros d'une armée pour qu'elle ne s'égare pas, & qu'elle ſache ſavoir quand il faut camper, décamper, ou faire halte. Le feu eſt un ſignal qui peut ſervir à indiquer ces choſes en tout tems. Par le moyen de ce ſignal, l'armée des Iſraélites pouvoit ſavoir parfaitement, s'il falloit qu'elle s'arrêtât ou non; & c'eſt ce ſignal qu'il faut entendre par la *colonne de nuée & de feu*, qui guidoit le peuple juif dans le déſert.

Comme la flamme & la fumée montent en haut, on leur a donné le nom de *colonne*, non-ſeulement dans l'Ecriture, mais dans les auteurs profanes; il y en a de bonnes preuves dans Quinte-Curce. *lib. V. ch. xiv.* Pline, *lib. II. ch. xlv.* Lucrèce, *lib. VI.* v. 425 *&* 432. Le prophete Ezéchiel, *ch. viij. xj. ch. x.* 19. parle d'une *nuée* de parfum, & pour citer encore un paſſage plus formel, on lit dans les Juges, *ch. xx. xl.* que la fumée commença à monter comme une colonne.

Lorſque les Iſraélites ſortirent d'Egypte, ils formoient une armée & marchoient en ordre de bataille, dit l'Exode en pluſieurs endroits, ainſi que les nomb. *ch. xxxvij.* v. 1. Leur premiere ſtation fut à Rameſès; la ſeconde à Succoth, la troiſieme à Etham: le pays ayant été juſques-là praticable, ils n'eurent beſoin d'aucun ſignal pour diriger leurs marches. Mais le déſert de la mer Rouge commençoit à Etham, comme le dit l'Exode, 13. 18. & de l'autre côté étoit encore un déſert affreux; ainſi les Iſraélites avoient alors un beſoin indiſpenſable d'un feu pour ſignal & pour guide. Ce feu étoit dans une machine élevée au haut d'une perche; un officier la portoit devant la premiere ligne de l'armée. Ce ſignal dirigeoit d'autres ſignaux ſemblables, qu'on multiplioit, ſuivant les beſoins & le nombre de troupes. Quand le tabernacle fut fait, on plaça le principal ſignal de feu au haut de cette tente où Dieu étoit préſent, par ſes ſymboles & ſes miniſtres.

Pendant que ce feu étoit au haut du tabernacle, les Iſraélites continuoient de ſéjourner dans leur camp. Toutes les fois qu'on l'ôtoit, ſoit de nuit, ſoit de jour, ils décampoient & le ſuivoient. Ce ſignal étoit en uſage parmi d'autres nations, particulierement chez les Perſes. Alexandre emprunta d'eux cette coutume. Il y a un paſſage de Quinte-Curce, *l. V. ch. ij.* tout-à-fait ſemblable *à* celui de Moïſe. Ce paſſage eſt trop curieux pour ne le pas rapporter ici. *Tuba cum caſtra movere vellet Alexander, ſignum dabat, cujus ſonus plurimumque tumultuantium fremitu, haud ſatis exaudiebatur. Ergo pericam* (une perche) *quæ undique conſpici poſſet, ſupra prætorium ſtatuit, ex qua ſignum eminebat pariter, omnibus conſpicuum; obſervabatur ignis noctu, fumus interdiu.* Quinte-Curce, *l. III. c. iij.* décrit la marche de Darius contre Alexandre; l'on y peut voir que la marche des Iſraélites & des Perſes étoit fort ſemblable.

Clément d'Alexandrie rapporte de Theſtibule, que rappellant de Philas les exilés à Athènes, & ne voulant pas être découvert dans la marche, prit des chemins qui n'étoient pas battus. Comme il marchoit la nuit, & que le ciel étoit ſouvent couvert de nuages, une *colonne de feu* lui ſervoit de guide. Ce fut à la faveur de ce phénomene, qu'il conduiſit ſa troupe juſqu'à Munychia, où cette colonne ceſſa de paroître, & où l'on voit encore, dit Clément, l'autel du *phoſphore*.

Ce pere de l'égliſe allegue ce fait, pour rendre probable aux Grecs inérédules, ce que l'Ecriture dit de la *colonne* qui conduiſit les Iſraélites. Voilà donc Clément d'Alexandrie qui ne faiſoit point un miracle de la *colonne de nuée & de feu* qui conduiſoit les Iſraélites dans le déſert.

„ Elle vint, dit l'Ecriture, entre le camp des Egyptiens & celui des Iſraélites. Aux uns, elle étoit obſcurci; & aux autres, elle éclairoit de nuit „; c'étoit un ſtratagême de marche pour tromper les Egyptiens; & ce ſtratagême a été mis en uſage par d'autres peuples, ainſi qu'on peut le prouver par un exemple tout-à-fait ſemblable, tiré de 3e. *l. de la Cyropédie* de Xénophon. D'ailleurs, comme les Egyptiens ne furent point étonnés de cette *nuée*, il s'enſuit qu'ils ne la regarderent pas pour être un phénomene extraordinaire & miraculeux.

Il eſt vrai que l'Ecriture dit, *Exod. xiij.* 20. *& le Seigneur marchoit devant eux*; mais ces paroles ſignifient ſeulement, que Dieu marchoit devant les Iſraélites par les miniſtres. Les ordres de Moïſe, d'Aaron, de Joſué & autres, ſont toujours attribués à Dieu, ſuprême monarque des Iſraélites. Il eſt dit aux *nomb.* 10. 12. que les Iſraélites partirent, ſuivant le commandement du Seigneur, déclaré par Moïſe: ces paroles montrent bien que Moïſe diſpoſoit de la *nuée*.

Enfin, l'*ange du Seigneur*, dont il eſt ici parlé, étoit le guide de l'armée; il ſe nommoit *Hobab* beau-frere de Moïſe, étoit né, avoit vécu dans le déſert, & par conſéquent en connoiſſoit toutes les routes. Auſſi les actions très-naturelles juſtifient que ce n'étoit point un vrai ange. Le mot hébreu traduit par *ange*, n'a par une ſignification moins étendue, que celle du mot grec *άγγελος*. Il eſt dit, par exemple, dans le ſecond livre des *Juges*, *c.* 5. qu'un *ange du Seigneur* monta du gilgal en bokim, *&c.* tous les interprétes conviennent que cet *ange du Seigneur* qui monta de gilgal en bokim, n'étoit qu'un homme, un prophète; mais il n'eſt pas beſoin de nous étendre davantage ſur ce ſujet. *Le chevalier* DE JAUCOURT. (t)

NUES

(t) L'extrait de la diſſertation faite par le critique Anglois, pour prouver que tout ce que Moyſe nous rapporte de la colonne de nuée & de feu qui ſervoit d'eſcorte aux Iſraélites dans leur voyage, ne doit s'entendre ou être interprété miraculeuſement, & qu'elle n'étoit proprement qu'un ſignal propre à diriger la marche des Iſraélites dans le déſert; fait certainement voir une étrange bifarrerie dans l'eſprit de ſon auteur; mais il ne peut jamais quelque tournure qu'on remarque dans ſes différentes réflexions, porter un homme ſage à s'écarter d'une vérité qui paroît ſi claire dans tant de textes répétés de l'écriture ſainte, qui ont toute la force, ſi on les conſidere avec attention, de gagner le conſentement de l'entendement en faveur du miracle, effet que ne pourront jamais produire les fubtilités ſophiſtiques du Déiſte Tolande, auteur de la diſſertation que combattirent les Anglois même Parker & Stackhouſe. Voici cependant comme parle l'écrivain ſainte en différens endroits de la colonne de nuée. Chap. 14 de l'ex. v. 24. *le Seigneur s'étoit fait guide des Iſraélites dans une colonne d'nuée de nuit & de jour, & de feu de nuit.* Chap. 20. v. 19. *l'ange du Seigneur qui avoit coutume d'aller devant tout le peuple, ſe leva & l'ſuivit avec l'admirable colonne ſe transporta derriere tout le camp, ſe mit entre l'armée Egyptienne, & les Iſraélites, & la nuée de la colonne qui regardoit le camp de Pharaon étoit une nuée très obſcure dans les ténebres empêchoient les Egyptiens de s'approcher des hébreux, mais du côté qui regardoit le peuple de Dieu elle étoit toute en feu très lumineuſe qui éclairoit le peuple dans ſon chemin.* v. 24 *au point du jour l'ange du ſeigneur regardant du haut de la colonne de nuée & de*

NUÉE, (*Terme de Lapidaire.*) il se dit des parties sombres qui se trouvent assez souvent dans les pierres précieuses, qui en diminuent la beauté & le prix.

NUEMENT, adv. (*Jurisprud.*) signifie *immédiatement & sans moyen*, comme quand on dit, qu'un fief releve *nuement* du roi, ou que l'appel d'un tel juge se releve *nuement* au parlement. (*A*)

NUER ou NUANCER, v. act. (*Terme de Manuf.*) c'est disposer les nuances d'une étoffe, d'une tapisserie, d'un ouvrage de broderie. Ainsi *nuancer* en tapisserie, c'est mêler dans une tapisserie les laines de différentes couleurs, de maniere qu'elles produisent une union agréable & qui fasse une maniere d'ombre. Les Perruquiers désignent aussi par le mot *nuer* ou *nuancer*, le mélange de cheveux de différentes & d'assortissantes couleurs. (*D. J.*)

NUER, v. act. (*Soirie.*) *Nuer* un dessein, c'est marquer sur les fleurs les couleurs que l'ouvrier doit employer.

NUER, (*Géog.*) petite riviere d'Irlande; elle a sa source dans le Queens-County, baigne Kilkenny, & se joint à la riviere de Barrow, un peu au-dessus de Ross. (*D. J.*)

NUESSE, s. f. (*Jurisprud.*) dans quelques coutumes & provinces, signifie droit *direct & immédiat*, c'est en ce sens que la coutume d'Anjou, *art.* 12. & celle du Maine, *art.* 13. appellent *justice en nuesse*, celles qui s'exercent nuement sur un fond. *Nuesse* se prend aussi quelquefois dans les mêmes coutumes pour *district* ou *territoire* soumis immédiatement au seigneur. *Voyez* Bodreau, *sur l'art.* 13. *de la cout. du Maine*, & *le gloss.* de Lauriere au mot *nuesse*. (*A*)

NUESTRA, SEGNORA DE LA PAIX, (*Géog.*) ville de l'Amérique méridionale au Pérou, dans l'Audience de Los-Charcas, vers la source de la riviere de Choqueapo, avec un évêché suffragant de la Plata. Elle est au pié d'une montagne dans une vallée fertile. *Long.* 313. 30. *lat. mérid.* 16. 48 (*D. J.*)

NUESTRA SENNORA DE LA VITTORIA, (*Géog.*) ville de l'Amerique septentrionale au Mexique, sur la côte de la baie de Campêche, dans la province de Tabasco, dont elle reçoit aussi le nom: Cortez prit cette ville en 1519, & la saccagea. *Long.* 285. *lat.* 18. (*D. J.*)

NUEVA-SEGOVIA, (*Géog.*) ville des Indes orientales, dans la partie septentrionale de l'île de Luçon, province de Cagayan, avec un évêché, & un fort. L'alcade major de la province fait sa résidence en cette ville: elle est vers l'embouchure de la riviere de Cagayan. *Long.* 138. 5. *lat.* 18. 56. (*D. J.*)

NUFAR, (*Botan. des Arabes*) nom original, & premierement donné par les Arabes au *nymphæa*; les Grecs emprunterent ce *mot* des Arabes, & l'écrivirent très-diversement; comme nous le dirons tout-à-l'heure. Les Arabes eux-mêmes mirent le mot *nil* devant celui de *nufar*, pour désigner l'espece particuliere de *nymphæa* d'Egypte; ils l'appellerent donc *nil-nufar*, & pour adoucir ce terme, ils dirent *nenufar* ou *ninufar*; ensuite les Grecs écrivirent d'abord *nenufarium*, & par abréviation *nufarium*: enfin, ils transposerent les lettres mêmes, & au lieu de *nilufar*, ils écrivirent *ninufar*, terme qui seroit inintelligible, si l'on n'en retrouvoit pas la trace dans le mot original *nilenfar*. (*D. J.*)

NUIRE, v. neut. (*Gram.*) c'est apporter un obstacle ou un dommage. Ses soins déplacés ont *nui* au succès de cette affaire. Les froids & les pluies ont *nui* à la récolte des vins. Cette nuée de critiques dont nous sommes accablés *nuisent* plus qu'ils ne servent au progrès des connoissances: le defaut de *nuire* pour *nuire*, marque le plus méchant & le plus vil des caracteres, il est presque impossible de rien faire qui ne serve ou ne *nuise*: ne pas *nuire* équivaut souvent à *servir*. Ma recommandation ne lui a pas *nui*: le paysan qui étoit traîné à l'audience par une fille, qui l'accusoit d'être le pere de l'enfant qu'elle portoit dans son sein, disoit avec une finesse fort au-dessus de son état, qu'il ne l'avoit pas fait, mais qu'il n'y avoit pas *nui*.

NUISANCE, s. f. (*Terme de Palais*) signifie un *mal* ou *dommage* fait, soit à un endroit public, par exemple, un grand chemin, un pont ou une riviere commune, ou bien à un endroit privé, en y mettant quelque chose qui puisse engendrer de la corruption, en usurpant le terrein ou faisant chose semblable.

NUIT, s. f. (*Astron.*) partie du jour naturel, qui dure tant que le soleil est sous notre horison. *Voyez* JOUR.

La *nuit* proprement dite, c'est-à-dire, l'obscurité, ne commence qu'à la fin du crépuscule, *voyez* CRÉPUSCULE; & la *nuit*, telle qu'on la définit ici, n'est considerée qu'astronomiquement.

Sous l'équateur, les *nuits* sont égales aux jours; sous le pole, la *nuit* dure la moitié de l'année. Le jour des équinoxes, les *nuits* sont égales aux jours dans tous les climats de la terre.

Dans l'hémisphere septentrional que nous habitons, les *nuits* sont plus grandes que les jours, depuis l'équinoxe d'automne jusqu'à celui du printems, & les *nuits* sont plus courtes que les jours, depuis l'équinoxe du printems jusqu'à celui d'automne.

Les plus grandes *nuits* de l'hémisphere septentrional arrivent au solstice d'hyver, & les plus courtes au solstice d'été; c'est le contraire dans l'hémisphere méridional. *Voyez* GLOBE. (*O*)

Les anciens Gaulois & les anciens Germains, divisoient le tems, non par jours, mais par *nuits*, comme il

---

de feu l'armée Egyptienne d'un œil de vengeance, la frappa & extermina avec les foudres & les dards...... Comment pouvoit appliquer ces faits à une perche, à l'extremité de laquelle fut placé un phanal de feu? Comment aura pu Hobab que Tolande prétend être l'ange du seigneur, fulminer & massacrer du haut de la colonne de nuée, c'est-à-dire du haut de sa perche, l'armée Egyptienne? J'en appelle au tribunal des hommes d'un cerveau sain & bien timbré.

On connoîtra mieux encore que la colonne de nuée & de feu que Moyse nous dépeint, étoit proprement miraculeuse, si sans prévention on veut réfléchir aux autres textes sacrés qui ne sont pas moins clairs que les précédens, nous les transcrirons ici tels qu'ils sont en Latin, pour ne leur rien ôter du majestueux de leur expression: *ut audiant Ægyptii, de quorum medio eduxisti populum tuum.* & *habitatores terræ hujus, qui audierunt, quod tu, Domine, in populo isto sis & facie videaris ad faciem, & nubes tua protegat illos & in columna nubis præcedas eos per diem, & in columna ignis per noctem* num. C. 14. v. 13 & 14. Esdrae pareillement liv. 2. C. 9. v. 11 & suivans s'exprime ainsi parlant à Dieu: *Mare divisisti ante eos & transierunt per medium maris in sicco; persecutores autem eorum projecisti in profundum quasi lapidem in aquas validas. & in columna nubis ductor eorum fuisti per diem, & in columna nubis per noctem, ut appareret eis via, per quam ingrediebantur. Ad montem Sinai descendisti, & locutus es cum eis de cœlo & dedisti eis judicia recta & legem veritatis*.... num. C. 12. v. 5. *descendit Dominus in columna nubis. & stetit in introitu Tabernaculi vocans Aaron & Mariam qui cum issent dixit ad eos: audite sermones meos &c*.... Deuter. C. 1. v. 31. *& nec sic quidem credidistis Domino Deo vestro qui præcessit vos in via. & metatus est locum in quo tentoria figere deberetis, nocte ostendens vobis iter per ignem. & die per columnam nubis.* Si ces témoignages repliqués ne suffisent pas pour démentir les bizarreries que peut produire un esprit incrédule comme celui de critique Anglois, on peut craindre avec raison qu'il n'y ait des esprits qui ne font aucun cas de la révélation divine. Mais quelle est cette preuve qu'il tire des faits rapportés dans l'histoire prophane? les actions, les circonstances, la durée, les effets de la colonne de Moïse sont-ils peut-être à comparer avec ceux des machines de feu que certains généraux font mettre au bout d'une perche, pour servir de guide à leurs armées? Il est encore moins digne de foi, quand il prétend que l'ange conducteur n'étoit autre qu'Hobab, parent de Moïse: car si celui-ci étoit Jetro de Madian, comme on le croit presqu'universellement, il ne vint joindre Moïse que deux mois après, qu'il fut parti d'Egypte avec le peuple, & le joignit à la montagne de Dieu, ainsi qu'on le lit dans l'exode C. 18. v. 5. *avant l'arrivée d'Hobab les miracles de la mer rouge étoient déja faits, déja la colonne de nuée avoit pendant tout ce tems là accompagné le peuple élu, déja l'Ange avoit plusieurs fois parlé à Moïse*. Comment peut-on donc prétendre que l'ange conducteur fut Hobab? est-ce peut-être parce qu'au Chapitre 10 des nomb. v. 29 nous lisons qu'Hobab fut prié par Moïse de continuer avec lui le voyage jusqu'à la terre de Chanaan qu'il lui auroit servi de guide dans le desert? mais ce fondement est trop foible, pour établir une opinion tout à fait nouvelle, & contraire aux textes évidens de l'écriture sainte. *Qui ce fait*, dit le savant Tostat quest. 43. sur le Chap. 10. des nomb. *que les Israélites, aussi-tôt qu'ils avoient fixé en quelque endroit leurs Pavillons se trouvoient dans le besoin d'eau, de bois, de fourrage, pour nourrir la grande quantité de bestiaux qu'ils emmenoient avec eux. C'est les choses de cette nature & autres semblables que Moïse vouloit que lui montrât Hobab qui avoit un grand usage de ces pays, non qu'il lui enseignât la route ou le lieu où ils devoient camper, parce que tout cela leur étoit indiqué par la colonne de nuée.* Il y en a d'autres qui prétendent que Moyse se servit de cette façon de parler à Hobab, pour le porter à suivre le peuple de Dieu, & pour qu'il ne retournât point à Madian, lui donnant à entendre qu'il avoit besoin de lui pour guider, & lui aider par ses connoissances, afin d'exciter ce Madienite à avoir de la complaisance pour lui. De quelque façon qu'on entende que parlât Moïse, on ne peut en inférer, & il n'est pas même probable, qu'Hobab fut l'Ange conducteur du peuple attendu ce que nous avons rapporté ci-dessus de cet Ange. Clément d'Alexandrie dans son 1. livre des stromates vers la fin, où il raconte le fait arrivé à Trasibule ne nie pas le miracle de la colonne de nuée, il le prouve au contraire par une fable, qui étoit cependant supposée & regardée par les grecs comme une véritable histoire. De là conclut ce pere que Dieu avoit à bien plus forte raison pû faire conduire les Israélites par une colonne de feu. Mais quand même cet auteur d'Alexandrie eût erré, comme Tolande, en rejettant le miracle de la colonne de nuée qui conduisoit Israël, on ne devroit pas pour cela adhérer à l'opinion d'un seul, pour se refuser à celle toute contraire de tous les peres de l'Eglise qui ont traité ces matieres ainsi que l'écriture Sainte. (*W*)

Digitized by Google

il paroît par différens endroits de Tacite & de Céſar; les Arabes ſont la même choſe encore aujourd'hui.

Les premiers Anglois Saxons étoient dans le même uſage.

Ainſi dans un concile, tenu en Angleterre l'an 824, nous liſons: *Ibi ſanctâ & proſcriptâ contentione coram epiſcopo poſt* 30. *noctes, illum juramentum ad Weſtminſter dedu&um eſt.* De-là ſont venus les mots anglois, *ſevennights, fort nights*, qui ſignifient *ſept nuits, quatre nuits, ſemaine, quinzaine.* Chambers.

NUIT, (*Critiq. ſacrée.*) Les anciens Hébreux partageoient la *nuit* en quatre parties, qu'ils appelloient *veilles*, dont chacune duroit trois heures; la premiere commençoit au ſoleil couché & s'étendoit juſqu'à neuf heures du ſoir; la ſeconde juſqu'à minuit; la troiſieme juſqu'à trois heures; & la quatrieme finiſſoit au lever du ſoleil. Ces quatre parties de la *nuit* ſont quelquefois appellées dans l'Ecriture *le ſoir, le milieu de la nuit, le chant du coq, & le matin.*

La *nuit* ſe prend figurément pour les tems d'affliction & d'adverſité: *probaſti cor meum & viſitaſti nocte*; *Pſ. xvij.* 3. 2°. Pour la tems de la mort: *Joan. ix.* 4. *venit* nox *quando nemo poteſt operari*, 3°. Les enfans de la *nuit* ſont les Gentils, & les enfans du jour les Chrétiens: ces derniers marchent à la lumiere des vérités de l'Evangile, & les premiers marchent dans les ténebres de l'ignorance; nous ne ſommes point enfans de la *nuit*; *I. Theſſ. c. v. ſ.* (*D. J.*)

NUIT, (*Litterat.*) Les anciens Germains comptoient par les *nuits*. On trouve encore des veſtiges de cette maniere de compter dans les langues germaniques. En anglois, *ſenigth*, abbreviation de *ſeven nigths* ſept *nuits*, ſignifie *huit jours*; *fort-nigth* pour *fourteen nigths*, quatorze *nuits*, veut dire *quinze jours*. En allemand, *ſiben nachte, ſeven nachte*, ſept *nuits*, veut dire *huit jours, la huitaine*. Ao *titre* 49. *de la loi ſalique*, on voit que les délais pour comparoître en juſtice étoient de tel ou tel nombre de *nuits*. En pluſieurs endroits de ce royaume, nos payſans pour dire *aujourd'hui*, ſe ſervent du vieux mot *à-nuit* ou *à-nuée*, corrompu du latin *hâc nocte*. Les Gaulois comptoient auſſi par les *nuits* & non par les jours. C'eſt, dit Céſar, parce qu'ils croyoient tous être deſcendus de Pluton. (*D. J.*)

NUIT, (*Mythol.*) La fable a fait de la *nuit* une divinité, & la plus ancienne de toutes, parce que les ténebres ont précédé la lumiere. Elle étoit fille du chaos ſelon Heſiode. Les Poëtes qui l'ont ſuivi ſe ſont efforcés de nous peindre cette divinité. Les uns lui donnent des ailes comme à l'amour & à la victoire, pour marquer la rapidité de ſa courſe. Euripide la repreſente ingénieuſement couverte d'un grand voile noir, parſemé d'étoiles, parcourant ſur ſon char la vaſte étendue des cieux: cette maniere de repréſenter cette divinité, a été ſuivie par des Peintres & les Sculpteurs. On a trouvé cependant quelquefois ſans char, tenant d'une main ſon voile parſemé d'étoiles qui voltige au gré des vents, & tournant de l'autre ſon flambeau vers la terre dont elle s'approche, comme ſi elle vouloit éteindre ſa torche. C'eſt ainſi qu'on voit la *nuit* dans un deſſein tiré d'un manuſcrit de la bibliotheque du roi, que dom Bernard de Montfaucon a fait graver dans ſa paléographie. Il paroît de-là que cette maniere de peindre la *nuit* fut pratiquée juſqu'au moyen âge, & étoit encore uſitée au dixieme ſiecle.

Les Poëtes donnent à la déeſſe, ſans le commerce d'aucun dieu, des enfans de ſon eſpece: le cruel deſtin, les parques, les ténebres, la miſere, la mort, la douleur, l'envie, le travail, la vieilleſſe; cette famille n'étoit point belle. Enée, avant que de deſcendre dans les enfers, immole une brebis noire à la *nuit* comme mere des Euménides. Pauſanias dit que cette déeſſe avoit un temple qu'on nommoit le *temple des divinations*, parce que le tems de la *nuit* eſt le plus propre à approfondir des choſes obſcures & difficiles. C'eſt peut-être pour cela que les Grecs donnoient à la *nuit* l'épithete de *ſage* & de *prudente*. (*D. J.*)

NUITONS, (*Géog. anc.*) en latin *Naithones*; anciens peuples de la Germanie, compris autrefois ſous les Sueves ſeptentrionaux. Tacite les joint avec ſix autres peuples, & dit que les fleuves & les forêts du pays ſuffiſoient leur défenſe. Cluvier met les *Nuitons* entre les *Suardones*, les *Deuringi*, les *Langobardi*, & le *Sueuus* ou l'*Oder*. De cette maniere, leur pays auroit compris la partie de la marche de Brandebourg, où ſont les villes ou bourgs de Pteutzlow, de Templin, de Ny, & d'Angermund; une portion du duché de Meklinbourg, & une portion de la Poméranie.

Les ravages de ces peuples unis aux Bourguignons dans le pays des Rauraques & dans celui des Helvétiens, les fit connoître vers le milieu du cinquieme ſiecle. Une partie de ces *Nuitons* s'établit dans l'Helvétie, & donna le nom de *Nuitland* au pays, qui forme aujourd'hui le territoire allemand du canton de Berne. (*D. J.*)

NUITS, (*Géog.*) ville de France en Bourgogne, ſur le ruiſſeau de Muzin. Elle eſt ſituée dans une plaine, au pié d'une montagne, à quatre lieues de Dijon & à trois de Beaune, ſur la grande route de l'une de ces villes à l'autre. Ses vins ſont fort eſtimés; & le voiſinage de la riviere de Saône lui favoriſe le commerce de quelques denrées qui ſe tranſportent à Lyon. *Long.* 22. 28. *lat* 47. 10 (*D. J.*)

NULLI, (*Cuiſine.*) eſpece de ragoût italien, pour le préparer à être ſervi avec les entremets. On bat enſemble des jaunes d'œufs avec de l'eau roſe & du ſucre, on met le tout dans un plat ſur le feu, & l'on remue continuellement juſqu'à ce que le mélange ne ſe gonfle plus; on laiſſe bouillir juſqu'à conſiſtance d'une bouillie épaiſſe, alors on y répand du ſucre, de la canelle, ou tel autre aromate que l'on juge à-propos, ou bien l'on y met de l'écorce de cedrat ou de citron confite, ou des piſtaches.

NULLITE', ſ. f. (*Juriſprud.*) ſignifie la *qualité* d'un acte qui eſt nul & comme non-avenu. On entend auſſi par le terme de *nullité*, le vice qui empêche cet acte de produire ſon effet.

Il y a deux ſortes de *nullités*: les unes touchent la forme des actes; les autres, le fond.

Les *nullités* de forme ſont celles qui proviennent de quelque vice en la forme extérieure de l'acte; par exemple, s'il manque quelque choſe pour le rendre probant & authentique.

Les *nullités* des actes au fond ſont celles qui viennent d'un vice intrinſeque de l'acte; par exemple, ſi celui qui s'oblige n'en a pas la capacité, ou ſi la diſpoſition qu'il fait eſt prohibée par les lois.

On diſtingue encore les *nullités* ou *nullités* de droit & *nullités* d'ordonnance ou de coutumes. Ces *nullités* de droit ſont celles qui ſont prononcées par les lois, comme la *nullité* de l'obligation d'un mineur qui eſt léſé.

Les *nullités* d'ordonnance ſont celles qui réſultent de quelque diſpoſition d'ordonnance, qui ordonne de faire quelque choſe à peine de *nullité*. Quelques-unes de ces *nullités* d'ordonnance regardent la forme de la procédure; c'eſt pourquoi on les appelle auſſi *nullités* de procédure, comme ſeroit dans un exploit le défaut de mention de la perſonne à qui l'huiſſier a parlé.

Il y a des *nullités* d'ordonnance qui regardent la forme ou le fond de certains actes, comme dans les donations le défaut de tradition & d'acceptation, le défaut d'inſinuation.

Il en eſt de même des *nullités* de coutume; ce ſont des peines prononcées par les coutumes pour l'omiſſion de certaines formalités, comme la *nullité* du retrait lignages faute d'offres réelles à chaque journée de la cauſe, ou bien lorſqu'une diſpoſition entre-vifs ou teſtamentaire eſt contraire à la coutume.

Les voies de *nullité* n'ont point lieu en France, c'eſt-à-dire, que les actes dont les lois prononcent la *nullité* ne ſont pas nuls de plein droit, il faut les faire déclarer tels; ce qui ne ſe peut faire ſans obtenir à ces effets des lettres du prince. Mais cela n'a lieu que pour les *nullités* de droit, c'eſt-à-dire, celles qui réſultent du droit romain, comme la *nullité* de l'obligation d'un mineur: il faut qu'il obtienne des lettres de reſciſion pour ſe faire reſtituer contre ſon obligation.

Il n'en eſt pas de même des *nullités* d'ordonnance & de coutume, il ne faut point de lettres pour les oppoſer: elles ſont encourues de plein droit par la contravention à la diſpoſition de l'ordonnance ou de la coutume qui prononce la peine de *nullité*.

Les moyens de *nullité* ſont ceux que l'on tire de la *nullité* de quelque procédure.

L'ordonnance de 1667, *tit. 5*, veut que dans les déſenſes ou emplois les fins de non-recevoir, *nullité* des exploits ou autres exceptions péremptoires, ſi aucunes y a, pour y être préalablement fait droit.

On appelle *nullité* péremptoire celle qui anéantit toute une procédure, & où la forme emporte le fond.

Lorſqu'on procede purement & ſimplement ſur un exploit ou autre procédure, ſans en demander d'abord la *nullité*, en ce cas les *nullités* ſont couvertes, c'eſt-à-dire, que l'on n'eſt plus recevable dans la ſuite à les oppoſer.

Celui qui requiert quelque préalable, proteſte ordinairement de *nullité* au cas que l'on paſſe outre, avant d'avoir ſatisfait à ce qu'il requiert.

Les juges qui évoquent ou qui accordent des défenſes d'exécuter un jugement rendu par quelque juge inférieur, ſont en même tems défenſes de faire des pourſuites, au préjudice de leur jugement, à peine de *nullité*. *Voyez* ACTES, FORME, FORMALITÉS, PROCÉDURE. (*A*)

NUMANA, (*Géog. anc.*) ville du *Picenum*, bâtie par les Siciliens ſelon Pline, & ſitué à douze milles d'Ancone ſelon la table de Peutinger. Il paroît par une ancienne inſcription rapportée dans Gruter, que c'étoit une ville municipale. On l'appelle aujourd'hui *Numana*. (*D. J.*)

NUMANCE, (*Géog. anc.*) en latin *Numantia*; ville de l'Eſpagne tarragonnoiſe dans le pays des Arévaques, ſituée ſur une petite éminence entre *Voluci* & *Auguſtobriga*, à 15 milles de la premiere & à 23 milles de la ſeconde. Le Durias (le Douro) l'arroſoit comme le dit Strabon, mais ce fleuve étoit peu conſiderable en cet endroit, parce qu'il ſe trouvoit encore voiſin de ſa ſource.

Numance avoit 2880 pas de tour. Florus l'appelle *Hiſpaniæ decus*, à cauſe du courage de ſes habitans. Cette ville, dit-il, ſans murs, ſans tours, & munie ſeulement d'une garniſon de quatre mille Celtiberes, ſoutint ſeule pendant 14 ans les efforts d'une armée de quarante mille hommes. Elle fut enfin ſaccagée l'an 622 de Rome par Scipion Emilien, après avoir laſſé la patience de ſix conſuls. *Numantia fera*, dit Horace, pour marquer la valeur féroce de ſes habitans, qui aimerent mieux ſe détruire eux mêmes par le feu, le fer & le poiſon, que de tomber entre les mains du vainqueur.

Ecoutons à-préſent Mariana ſur la ſituation & les ruines de cette ville qu'il avoit vûe & examinée avec ſoin. On montre, dit-il, les ruines de *Numance* à l'extrémité de la Celtibérie du côté du ſeptentrion, à l'orient du fleuve Durius, à 4 milles de Soria & de Pont-de-Guray, *Puente-Garay*, environ à 3 lieues des frontieres de l'Arragon vers le couchant. L'art avoit moins contribué à ſa défenſe que la nature. Elle étoit bâtie ſur une colline dont la pente étoit aſſez douce, mais de difficile accès, parce que les montagnes l'entouroient preſque de toutes parts: un ſeul côté aboutiſſoit à une plaine fertile, qui s'étendoit l'eſpace de 12 milles le long de la riviere de Téra, juſqu'à l'endroit où elle ſe joint au Durias. Semblable à la ville de Sparte, *Numance* n'avoit point de murailles: elle étoit ſeulement munie d'une forteresſe où les habitans mirent leurs effets les plus précieux; & ce fut dans cette forteresſe qu'ils ſoutinrent ſi long-tems les attaques des Romains. (*D. J.*)

NUMÉRAL, adj. (*Arithm.*) c'eſt la même choſe que *numérique*: *voyez* NUMÉRIQUE. On dit quelquefois l'Arithmetique *numérale* pour la diſtinguer de l'Algebre. *Voyez* LITTÉRAL & ALGEBRE. (*E*)

NUMÉRAL, *terme de Finances*, ce qui ſert à déſigner un nombre. On appelle en termes de finance & de compte, *lettres numérales*, les lettres qui ſont employées pour tirer les ſommes en ligne au lieu des chiffres arabes; telles ſont *V. X. L. C. M.* qui ſignifient 5. 10. 50. 100. 1000. On les nomme auſſi *chiffres romains* & *chiffres de compte*.

NUMÉRATEUR, ſ. m. (*Arithm.*) c'eſt un nom que l'on donne au chiffre ſupérieur d'une fraction: il indique quel nombre il faut prendre des parties dont la quantité eſt exprimée par le chiffre inférieur, que l'on nomme *dénominateur*: ainſi $\frac{7}{10}$ eſt l'expreſſion de ſept dixiemes d'un tout quelconque. 7 eſt le *numérateur*, & 10 le *dénominateur*: le *dénominateur* marque que le tout eſt ſuppoſé diviſé en 10 parties; & le *numérateur*, qu'il en faut prendre 7. *Voyez* FRACTION & DÉNOMINATEUR. (*E*)

NUMÉRATION, ſ. f. *en Arithmétique*, eſt l'art de prononcer ou d'eſtimer un nombre quelconque, ou une ſuite de nombres. *Voyez* NOMBRE.

On exprime ordinairement les nombres par les neuf caracteres ſuivans, 1, 2, 3, 4. 5. 6, 7, 8, 9. Quand on eſt arrivé à dix, on recommence & on répete les mêmes chiffres, qui pour-lors expriment des dixaines.

Weighelius enſeigne comment on pourroit nombrer ſans paſſer le chiffre 4, c'eſt-à-dire, en répétant ſeulement les chiffres 1, 2, 3, 4; & M. Leibnitz, dans ce qu'il appelloit ſon *arithmetique binaire*, s'eſt ſervi des deux chiffres 1, 0, ſeulement, pour exprimer toutes ſortes de nombres. Mais ces ſortes de manieres de calculer ſont plus curieuſes qu'utiles. *Voyez* BINAIRE.

Afin que les neuf caracteres numériques puſſent exprimer non-ſeulement des unités, mais des dixaines, des centaines, des milles, &c. on leur a attribué une valeur locale, dépendante de la place où ils ſont; ainſi quand un chiffre eſt ſeul, ou qu'il eſt le plus à la droite dans un nombre quelconque, il ſignifie des *unités*; à la ſeconde place, il marque des *dixaines*; à la troiſieme, des *centaines*; à la quatrieme, des *milles*. *Voyez* NOTATION. *Chambers*.

Maintenant, pour exprimer ou lire un nombre qui eſt écrit, & pour aſſigner à chaque caractere ſa valeur propre, diviſez le nombre propoſé en commençant de la droite vers la gauche en pluſieurs claſſes de trois chiffres chacune, ſéparées l'une de l'autre par des virgules: après quoi on obſervera que les chiffres contenus dans la premiere claſſe ou premier ternaire, en allant de la droite vers la gauche, n'expriment que des unités, des dixaines, & des centaines ſimples, ſans aucune autre dénomination; dans la ſeconde claſſe, ce ſont des unités, des dixaines, des centaines de milles; la troiſieme exprime des millions, la quatrieme des billions, la cinquieme des trillions, & enſuite des quatrillions, des quintillions, des ſextillions, des ſeptillions, &c.

S'il falloit donc faire la *numération* ou énoncer la quantité 92, 084, 300, 216, 947, après l'avoir diſtinguée en claſſes ou en ternaires par des virgules, on diroit quatre-vingt douze trillions, quatre-vingt-quatre billions, trois cens millions, deux cens ſeize mille, neuf cens quarante-ſept.

Il eſt à-propos d'obſerver ici 1°. que les chiffres qui vont en augmentant de la droite vers la gauche, s'énoncent en allant de la gauche vers la droite; en voyant les chiffres 947, on ne dit pas ſept quarante-neuf cent, mais neuf cens quarante-ſept.

2°. Que la dénomination d'un ternaire ne ſe fait qu'après avoir énoncé le dernier chiffre de ce ternaire, en allant de la gauche vers la droite: pour énoncer les chiffres 347000, on ne dit pas trois cens mille quarante mille ſept mille, mais ſimplement trois cens quarante-ſept mille; parce que l'on ſuppoſe que la dénomination *mille* affecte les cens & les dixaines ainſi que les unités. (*E*)

Pour mettre en chiffres un nombre propoſé, par exemple, trois cens quarante-un *millions* deux cens treize *mille* ſix cens vingt-deux, on écrira d'abord 341, puis à la droite 213, enfin 622. Cela eſt clair par ce qui précede; car puiſque tout nombre ſe diviſe en unités, en mille, en millions, &c. la difficulté ſe réduit à exprimer des centaines, des dixaines, & des unités d'unités, de mille de millions. Or, pour exprimer ces centaines, ces dixaines, il n'y a qu'à mettre d'abord la chiffre qui repréſente les centaines, enſuite celui qui repréſente les dixaines, & qui ſera zéro, s'il n'y a point de dixaines, enfin celui qui repréſente les unités. En général, on voit que toute la difficulté de la *numération* ſe réduit à énoncer & à écrire un nombre compoſé de trois chiffres, en ſe ſouvenant que de trois en trois chiffres, en allant de droite à gauche, la dénomination change; que les unités deviennent des mille, les mille des millions, ceux-ci des billions, &c. (*O*)

NUMÉRATION, ſ. f. (*Commerce.*) compte, payement actuel fait en deniers comptans. On dit en ce ſens: la *numération* de cette ſomme a été faite en préſence d'arbitres, de notaires. *Dictionnaire de Commerce*.

NUMÉRIA, (*Mythol.*) divinité qui préſidoit à l'art de compter, *artis numerorum*; mais cette divinité ne ſe trouve exiſter que dans les écrits de ſaint Auguſtin. (*D. J.*)

NUMÉRIQUE *ou* NUMÉRAL, adj. (*Arithm.*) ce qui a rapport aux nombres. *Voyez* NOMBRE.

Le calcul *numérique* eſt celui qui ſe ſert des nombres au lieu des lettres de l'alphabet. *Voyez* ALGEBRE & ARITHMÉTIQUE.

La différence *numérique* eſt la différence qui diſtingue un individu d'avec un autre.

Ainſi on dit d'une choſe qu'elle eſt la même qu'une autre *numériquement*, la même *numero*, ou la même *numericè*, lorſqu'elle eſt exactement la même qu'une autre dans le ſens le plus étroit qu'on puiſſe donner à ce *mot*. *Chambers*.

NUMÉRIQUE, (*Géométrie.*) exegeſe *numérique*. *Voyez* EXEGESE.

NUMERO, ſ. m. (*Commerce.*) terme fort uſité parmi les marchands, négocians & manufacturiers, ſignifie un certain nombre ou chiffre qu'on met ſur les marchandiſes pour les pouvoir diſtinguer plus facilement.

Dans les livres, factures, & autres écritures mercantiles, le mot *numero* s'exprime en abrégé par cette figure N°. les nombres ou chiffres s'écrivent enſuite de cette maniere, N°. 1, N°. 5, N°. 10, N°. 50, &c.

On

On ſe ſert auſſi du terme de *numero* pour faire entendre la groſſeur, longueur, largeur & qualité de certaines marchandiſes qu'il ſeroit difficile d'exprimer autrement, ainſi les épingles des *numeros* 3, 4, & 5, ſont les plus petites de toutes. Celles des *numeros* 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, & 14, augmentent inſenſiblement de groſſeur & de longueur; enfin les *numeros* 16, 18, & 20, ſont les plus fortes de toutes, enſorte qu'un marchand qui en veut avoir de diverſes ſortes, écrit aux fabriquans qu'il en veut telle ou telle quantité de tels & tels *numeros*, & il eſt ſervi à ſon gré: il en eſt de même des rubans, galons, padoues, *&c.*

C'eſt pareillement avec ces *numeros* que l'on marque les caiſſes, balles, balots, *&c.* que les commiſſionnaires envoyent à leurs commettans par les voitures publiques; on écrit pour cet effet avec de l'encre & une eſpece de plume ou pinceau de bois, N°. 1, ſur la premiere balle ou caiſſe, N°. 2, ſur la ſeconde, & ainſi de ſuite quand elles ſont pour le même marchand, ce qu'on marque auſſi ſur la lettre de voiture.

Numero déſigne auſſi ſouvent dans la table d'un regiſtre la page ſur laquelle quelque ſomme eſt portée, ce qui eſt la même choſe que ſi on diſoit, *page* 6, *page* 10 *page* 20, *&c.*

Les marchands ſe ſervent de certains *numeros* myſtérieux pour ſe ſouvenir du prix des marchandiſes ſur l'enveloppe deſquelles ils les mettent. *Voyez* MARQUE.

On appelle dans le commerce *livre de numero*, une ſorte de livre que les marchands tiennent pour connoître avec facilité toutes les marchandiſes qui entrent dans leurs magaſins, qui en ſortent, ou qui y ſont actuellement. Le livre des *numeros* eſt du nombre de ceux qu'en fait de parties doubles on nomme *livres auxiliaires*. Voy. *Dictionn. de Comm. tom. III. pag.* 591, *&* 592.

Le numero eſt un mot en uſage dans les anciens auteurs pour ſignifier le payement d'une ſomme, par exemple, d'un livre en or certain nombre d'écus, comme 20 ſols: il eſt oppoſé à *libra penſa*. *Voyez* LIVRE. *Dictionnaire de Chambers*.

NUMEROTÉ, adj. (*Commerce.*) ce qui eſt marqué d'un numero. *Voyez* NUMERO.

NUMEROTER, v. act. (*Comm.*) mettre des numeros ſur quelque choſe, marchandiſe, balle, caiſſe, *&c. Voyez* NUMERO.

NUMICUS ou *NUMICIUS*, (*Géog. anc.*) petit fleuve qui couloit auprès de Lavinium. Virgile l'a immortaliſé dans ſon Æneide, en nous aſſurant que ce fut entre le *Numicus* & le Tibre qu'Enée prit terre lorſqu'il aborda en Italie: liſez ces deux vers, *l. V. v.* 797.

Qui ſaltus eſt, Tiberine, tuos, ſacramque Numici
Litus arant, Rutuloque excerpunt nomine colles.

En effet, ce fleuve couloit aux confins des Rutules: quelques-uns le nomment à préſent *Rivo*. (*D. J.*)

NUMIDIE, (*Géog. anc.*) en latin *Numidia*, grande contrée d'Afrique, qui eut anciennement le titre de royaume, mais dont les bornes étoient différentes avant la guerre de Carthage, de ce qu'elles furent ſous les premiers empereurs romains. D'abord la *Numidie* comprenoit deux grandes nations l'une connue ſous le nom de *Numidæ maſſæſylieni*, l'autre ſous celui de *Numidæ maſſyliens*. Les premiers habitoient à l'occident, les autres à l'orient. Marius ayant défait Jugurtha, la *Numidie* tomba ſous la puiſſance du peuple romain, qui pourtant ſe contenta de la donner à d'autres rois; mais ſous Jules-Céſar les deux *Numidies* furent réduites en provinces romaines. La *Numidie* maſſylianne fut appellée ſimplement *la province de Numidie*: & la *Numidie* maſſæſylienne ne fut plus connue que ſous le nom de *Mauritanie céſarienne*. La métropole civile de la province de *Numidie* étoit Cirta, qui eut le titre de *colonie*, & depuis celui de *colonie conſtantine*.

Maſſiniſſa, roi de *Numidie*, à qui le ſénat de Rome donna tout ce qu'il avoit conquis en Afrique, mérite ici quelques lignes. Il remporta une victoire en perſonne à l'âge de 90 ans contre les Carthaginois. Il fit la guerre juſqu'à la fin de ſes jours, montant à cheval ſans ſelle & ſans aide. Il mourut l'an de Rome 636, & laiſſa quarante quatre fils, dont le dernier n'avoit que quatre mois: je reviens à mon-Sujet.

La *Numidie* qui faiſoit autrefois partie de la Lybie fut la côte ſeptentrionale d'Afrique, & qui s'étendoit du nord au ſud, entre la Mauritanie à l'oueſt, & la Barbarie à l'eſt, eſt maintenant une partie de la Barbarie, qui contient à-peu-près le royaume d'Alger, & quelques déſerts du Biledulgeride.

On ſait que la *Numidie* devint, ſous les empereurs chrétiens, une province eccléſiaſtique, dans laquelle il ſe forma un grand nombre d'évêchés. La notice épiſcopale d'Afrique vous en fournira les noms, & même ceux des évêques. (*D. J.*)

NUMIDIE, MARBRE DE, (*Hiſt. nat.*) marbre très-dur & fort eſtimé des anciens, mais dont ils ne nous ont point laiſſé de deſcriptions: quelques auteurs ont cru qu'il étoit jaune. M. Hill le regarde comme un marbre bleuâtre & d'une belle couleur; les Romains s'en ſervoient pour entrelacer les édifices. Il prend un très beau poli, quelquefois il eſt traverſé de veines blanches. Nous avons en Europe un grand nombre de marbres qui ont toutes ces qualités, & qui peuvent ſervir aux mêmes uſages que celui que les Romains faiſoient venir de *Numidie*. (—)

NUMISMALES, PIERRES, (*Hiſt. nat. Minéral.*) nom donné par les Naturaliſtes à des pierres qui ont une forme circulaire & applatie, qui les fait reſſembler à de la monnoie; on les nomme en latin *lapides numiſmales*, ou *nummi diabolici*. Il y a lieu de croire que ces pierres ne ſont autre choſe que de vraies pierres lenticulaires. *Voyez* LENTICULAIRES, *pierres*.

On trouve dans la Laponie ſuédoiſe, près du fort de Brattensborg, dans une ville appellée *Ipoé*, des petites pierres en forme de monnoie, & que l'on nomme pour cette raiſon *nummi Brattensburgici*; ces pierres *numiſmales* ont cela de particulier, qu'elles montrent à leur ſurface une figure aſſez ſemblable à une tête de mort. M. Stolbæus les appelle *oſtracites numiſmatici*, il a publié à leur ſujet une diſſertation en 1732, imprimée à Lunden, *Londini Gothorum*; cet auteur croit que c'eſt une coquille d'huître paraſite très-petite, qui a même conſervé la nature de coquille, & qui a été pétrifiée, *oſtracites minimus paraſiticus*. Cette coquille adhéroit à une huître plus grande; dont elle tiroit la nourriture par trois ouvertures, qui lui donnent cette reſſemblance imparfaite qu'on y voit avec la figure d'une tête de mort. *Voyez acta literaria & ſcient. ſuecica, anno* 1731. (—)

NUMISMATIQUE, ART; c'eſt la ſcience des médailles. *Voyez le mot* MÉDAILLE. Il nous ſuffit d'obſerver en paſſant que cette ſcience, après avoir fait comme les autres, de grands progrès dans le dernier ſiecle, s'eſt encore perfectionnée depuis 60 ans, non-ſeulement pour les choſes mais pour le goût. Il eſt aiſé de remarquer combien nos modernes ont découvert de myſteres, qui avoient échapés aux premiers auteurs qui déchiffrerent l'*Art numiſmatique*. Quelque obligation qu'on ait à ceux qui ont rompu la glace, il n'y a point de comparaiſon entre les lumieres que nous ont donné ſur ce ſujet, Nonnius, Huſius, Erizzo, Strada, Hemmelarius, Occo, Vico, Paruta & leurs ſemblables, avec ce que nous ont appris, Mezzabarba, Patin, Vaillant, Morel, le pere Hardouin, Spanheim, Bellori, Buonarotti, Béger, Haym, de Boze, & quelques autres modernes, qui ont apporté dans l'explication des médailles toute l'érudition & l'exactitude qu'on peut deſirer d'un ſavans antiquaires. (*D. J.*)

NUMISMATOGRAPHIE, ſ. f. (*Hiſt.*) mot grec qui ſignifie la deſcription & la connoiſſance des médailles & des monnoies antiques, ſoit d'or, ſoit d'argent, ſoit de cuivre. *Voyez* MÉDAILLE & MONNOIE.

Fulvius Urſinus, *Ant. Auguſtinus*, évêque de Sarragoſſe, Erizzo, noble vénitien, & Occo, ont beaucoup réuſſi dans la *Numiſmatographie*; pluſieurs auteurs modernes ont pareillement travaillé ſur cette matiere avec ſuccès, entre autres les deux Mezzabarbet, Patin, Spanheim, Hardouin, Morel, Vaillant, Joubert, Baudelot, Béger, de Valois, meſſieurs de Boſe, de la Baſtie; & parmi les Anglois Evelyn.

NUMISTRO, *ou* NUMESTRO, (*Géogr. anc.*) ville d'Italie chez les Brutiens; dans les terres ſelon Ptolomée, *liv. III. chap. j.* quelques-uns croient que c'eſt aujourd'hui *Ciocanne*. (*D. J.*)

NUMMI BRATENSBURGICI. *Voy. l'article* NUMISMALES, *pierres*.

NUMMI DIABOLICI. *Voyez l'article* NUMISMALES & LENTICULAIRES.

NUMMULAIRE, ſ. f. (*Botan.*) c'eſt l'eſpece de lyſimachie, nommée par Tournefort, *lyſimachia humi ſuſa, folio rotundiore, flore luteo. J. R. H.* Sa racine eſt traçante, même fibreuſe; elle pouſſe pluſieurs tiges longues, grêles, anguleuſes, & rampantes à terre; ſes feuilles ſont oppoſées deux-à-deux, arrondies, un peu crépées, vertes-jaunâtres, d'une ſaveur acidule & aſtringente. Des aiſſelles des feuilles ſortent des grandes fleurs jaunes, formées en roſette, d'une ſeule piece, pointues, attachées à des pédicules courts; dans quelques rameaux on obſerve trois feuilles, & autant de fleurs à chaque nœud. Quand les fleurs ſont tombées, il leur ſuccede de petits

fruits ſphériques, qui renferment des ſemences fort menues, & à peine viſibles.

Cette plante aime les lieux humides, le long des foſſés, le courant des eaux. Elle fleurit depuis le mois de Mai juſques bien avant dans l'été. On remarque qu'elle s'éleve plus ou moins, ſuivant les terres qui lui ſont favorables, & que celle qui ſe trouve dans les jardins étoit plus grande que celle des champs.

Les feuilles de *nummulaire* ſont aigrelettes, ſtyptiques & rougiſſent beaucoup le papier bleu. L'acide dont elles abondent, y produit avec la terre un ſel alumineux enveloppé d'un peu d'huile, ce qui rend cette plante aſtringente & vulnéraire; on s'en ſert intérieurement & extérieurement. (*D. J.*)

NUMMULAIRE, HERBE AUX ÉCUS, (*Mat. méd.*) cette plante que les Botaniſtes ont auſſi appellée *centimorbia*, herbe à cent maux, à cauſe des grandes propriétés qu'ils lui ont attribuées, eſt pourtant fort peu uſitée en Médecine; c'eſt une de celles ſur l'éloge deſquelles un auteur très-moderne de matiere médicale, le continuateur de Geoffroi, a été la plus ſobre, quoiqu'il ait bien noté ce nom de *centimorbia*, & l'origine de ce nom. Voici en ſubſtance ce qu'il en dit: „ l'*herbe aux écus* eſt très-„ aſtringente & très-vulnéraire, très propre pour arrêter „ toute ſorte de flux de ſang & les fleurs-blanches, & „ pour conſolider les playes intérieures; les ulceres du „ poumon, les playes & ulceres de l'extérieur „. Camererius aſſure qu'elle eſt bonne contre le ſcorbut, bouillie avec le lait. Tragus la conſeille bouillie avec du vin & du miel dans les ulceres du poumon; & dans du lait, contre la dyſſenterie & les fleurs-blanches. Mathiole, Schroder, Etmuller & Rai aſſurent qu'elle guérit les deſcentes des petits enfans, étant appliquée extérieurement, & priſe en poudre intérieurement à la doſe d'un ſcrupule dans une cueillerée de lait ou de bouillie, une fois le jour, en continuant pendant quelque tems: le ſuc de cette plante entre dans l'emplâtre nopodeltoeh. (*b*)

NUMMULARIUS, ſ. m. (*Littérat.*) ce mot déſignoit chez les Romains, non-ſeulement un banquier ou une perſonne qui commerçoit en banque, mais encore celui qui apprécioit la valeur des eſpeces, ſuivant leur poids & leur titre. (*D. J.*)

NUMMUS ou *NUMUS*, (*Hiſt. anc.*) étoit chez les Romains le nom d'une piece de monnoie, autrement nommée *ſeſtertius*. *Voyez* SESTERCE.

On l'appelloit auſſi quelquefois *nummus ſeſtertius*. *Decem millia nummum*, & *decem millia ſeſtertium*, ſignifioient chez les Romains la même ſomme: le petit ſeſterce, & par conſéquent le *nummus*, valoit deux ſols & demi de notre monnoie. *Voyez* MONNOIE.

NUNCIATIO, (*Littér.*) ce mot latin veut dire en général, l'action d'annoncer une choſe; mais il déſignoit particuliérement chez les Romains la déclaration d'un augure ſur ce qu'il avoit obſervé dans les auſpices. Le rapport des mauvais préſages par les augures ſe nommoit *obnunciatio*, & Cicéron nous apprend que le tribun du peuple fit une loi qui défendoit d'acquieſcer aux auſpices & aux augures, & de prognoſtiquer des malheurs futurs, *obnunciare*, pour rompre les aſſemblées & les réſolutions qu'on y pourroit prendre. (*D. J.*)

NUNCUPATIF, adj. *terme de Juriſprudence*, qui ne ſe dit qu'en parlant d'un teſtament. Or un teſtament *nuncupatif* que Juſtinien appelle *oraculo humano*, *voluntatem non ſcriptam*, étoit celui par lequel le teſtateur nommoit ſeulement de vive voix l'héritier qu'il vouloit inſtituer, & les légataires à qui il faiſoit des largeſſes, & cela en préſence de ſept témoins convoqués pour cet effet; ſi le teſtateur étoit aveugle, il falloit un huitieme témoin, ou un notaire qui rédigeât par écrit la volonté du teſtateur.

Le teſtament *nuncupatif* n'eſt uſité qu'en pays de droit écrit, où il eſt tenu pour bon; mais en pays coutumier il eſt rejetté, à-moins qu'il ne ſoit teſtament militaire, *Voyez* TESTAMENT.

NUNDINAL, (*Belles-Lettres.*) c'eſt le nom que donnoient les Romains aux huit premieres lettres de l'alphabet, dont ils faiſoient uſage dans leur calendrier. *Voy.* LETTRE.

La ſuite des lettres A, B, C, D, E, F, G, H, y étoit écrite diſpoſée en colonne & répétée ſucceſſivement depuis le premier jour de l'année juſqu'au dernier. Une de ces lettres marquoit les jours de marché ou d'aſſemblée qu'on appelloit *nundinæ quaſi novem dies*, parce qu'il revenoit tous les neuf jours.

Le peuple de la campagne, après avoir travaillé huit jours de ſuite, venoit à la ville le neuvieme jour pour vendre ſes denrées, & pour s'inſtruire de ce qui avoit rapport, ſoit à la religion, ſoit au gouvernement.

Lorſque le jour *nundinal* tomboit, par exemple ſur la lettre A, il arrivoit le 1, le 9, le 17, & le 25 de Janvier & ainſi de ſuite de neuf jours en neuf jours & la lettre D étoit pour l'année ſuivante la lettre *nundinale*.

Ces lettres *nundinales* ont une grande reſſemblance avec nos lettres dominicales, à cette différence près que celles-ci reviennent tous les huit jours. *Voyez* LETTRE DOMINICALE.

NUNNA, (*Toilerie chinoiſe.*) toile blanche de la Chine, dont il ſe fait un négoce conſidérable au Japon.

NUPTIAL, adj. (*Gramm.*) qui eſt relatif au mariage; on dit la bénédiction *nuptiale*, le lit *nuptial*; la robe *nuptiale*, la chambre *nuptiale*.

NUPTIALE, *bénédiction*, (*Droit nat.*) cette coutume, ou cette cérémonie, eſt établie par les lois civiles, parce qu'elle eſt très-honnête & très-convenable; mais elle n'eſt point néceſſaire pour la droit naturel dans le mariage, parce que la propriété paſſe d'une perſonne à l'autre, par le ſeul conſentement de celui qui la tranſfere & de celui qui la reçoit. Il y a plus, cette loi humaine a ſon mauvais côté, je veux dire l'abus qu'on en a fait pour s'aſſujettir les hommes; cependant allé a ſon bon côté qui ſemble devoir l'emporter dans l'état où ſont les choſes. Quoi qu'il en ſoit, les Chrétiens ont emprunté cet uſage de Juifs, qui l'obſervoient eux-mêmes comme venue des anciens patriarches, plutôt que comme preſcrite par la loi de Moïſe: voyez les preuves qu'en donne Grotius dans ſon Commentaire ſur Matth. *c. j. v.* 18. & pour ne pas nous étendre plus au long à ce ſujet, voyez ſur l'origine & les progrès de cette coutume Selden, *de uxore hebr. lib. II. cap. xij. & xxviij.* comme auſſi les Antiquités eccléſiaſtiques de M. Bingham, *liv. XXII. chap. iv.* mais ſur tout le *Jus eccleſiaſticum Proteſtantium* de M. Bohmer, *lib. IV. tit. III.* §. 4. *& ſeq.* (*D. J.*) (*x*)

NUQUE, ſ. f. (*Anatomie.*) la *nuque*, ou la partie poſtérieure du cou, garnie ordinairement de cheveux courts & fins, ce qui a peut-être donné occaſion aux Anglois de nommer cette partie du cou *the nappe*. *Voy.* COU.

NUR,

(*x*) Je ne nie pas que la loi de la bénédiction nuptiale, ou ſoit loi humaine; mais cette loi eſt fondée ſur l'inſtinct naturel qui porte un chacun à implorer le ſecours divin dans les actions de plus grande importance: c'eſt de-là que la bénédiction nuptiale, ordonnée par Moyſe, ne pour dire moins par Dieu même, & que les Patriarches pratiquoient avant la loi écrite, droit adopté par les Patriarches, & par les gentils. C'eſt de-là qu'on appelloit parmi les Grecs *hagni* mariage, *hagis*, *hagnos*, puiſqu'on le faiſoit précéder de ſacrifices, qu'ils appelloient, *hagnisma hyperfuna*, & qu'offrirent à Junon, à Venus, à Diane, & aux autres Divinités payennes, dont les prêtres implorerent l'aſſiſtance, & la protection pour les futurs époux. Rome Payenne qui reſpectoit Junon comme étant le Divinité qui préſidoit aux mariages, ne négligeoit pas l'uſage des auſpices, & des ſacrifices avant que de les contracter. Feſtus, Nieuport, & pluſieurs autres auteurs parlent des nombreuſes, & différentes cérémonies que les Romains pratiquoient à cet égard du tems du Paganiſme.

Les bénédictions nuptiales ne ſont blâmables en la perſonne des Payens, qu'en ce qu'elles ſont adreſſées à des fauſſes Divinités, mais étant faites à l'honneur du vrai Dieu, elles méritent l'approbation, & le reſpect des hommes ſenſés qui profeſſent la religion catholique, que nous apprend, n'y avoir aucun abus, dans la loi qui oblige les futurs époux à recevoir la bénédiction nuptiale des mains des Prêtres, & que la loi Eccléſiaſtique qui a preſcrites les cérémonies ſacrées propres à cette bénédiction, n'eſt mauvaiſe d'aucun côté, puiſqu'en néceſſitant les hommes à s'y ſoumettre, on leur fait pratiquer ce qui eſt juſte en ſoi, & ce qui leur eſt avantageux à toute ſorte de titre.

Jeſus-Chriſt a placé dans ſon Egliſe des Prêtres, & des autres Paſteurs, pour que les chrétiens leur fuſſent ſoumis dans les choſes ſacrées, & ſpirituelles comme eſt le mariage que le même divin Redempteur a élevé à la dignité, & au degré de ſacrement; quiconque oſeroit attaquer cette vérité, réſiſteroit aux ordres divins, comme l'atteſte S. Paul qui approuve auſſi que les miniſtres des autels, ſe procurent leur ſubſiſtance par les offrandes des fidèles: il n'y a donc rien d'extraordinaire ni de blamable dans les obligations qu'on eſt en uſage de faire en certains pays lors des bénédictions nuptiales.

Ce que les auteurs proteſtans, & ſurtout Bohmer écrivent à cet égard n'eſt pas exempt d'erreur; on pouvoit avoir à leur place le Cardinal Baronius qui en parle ſavamment ſous l'année 57. Pamelius tome 1. de ſa Collection liturgique; l'hiſtorien que quelque proteſtans en parle ſelon la vérité, & ſurtout Jean Frieſe, Jacques Goar le Dominicain, un ſavant à Paris, & qui ſ'eſt conſeperont leur ouvrage: le premier dans ſon traité de *nuptiis judæ*, & dans le Livre II. *obſervatum* & la ſeconde en fin notre ſur l'Euchologe, ou Rituel des Grecs parlent d'une maniere diffuſe de l'antiquité de la bénédiction nuptiale, laquelle, ſelon le ſentiment de Pamelius, fut ordonnée par le Pape Evariſte, & qu'on lit dans Tertullien, & dans pluſieurs anciens auteurs & Peres de l'Egliſe (*x*).

NUR, (*Geog.*) ville d'Aſie dans le Zagatai, entre Samarcande & Bacare, preſque à égale diſtance des deux villes. *Long.* 85. 30. *lat.* 38. 25. (*D. J.*)

NUREMBERG, ou NURIMBERG, (*Géograph.*) ville impériale d'Allemagne dans le cercle de Franconie, dont elle eſt la capitale.

Liſſons-là les faits qui regardent l'antiquité de ſon origine; ce n'eſt point des Nérons que cette ville tire ſon nom, mais plutôt des Noriques dont elle a été la métropole. Elle reçut la religion chrétienne ſous le regne de Charlemagne, & elle fut ſoumiſe immédiatement à l'empire par l'empereur Louis III. Ce fut à *Nuremberg* que ſe tint, ſous Othon I. la premiere diete de l'Empire, en l'année 938 ſous le regne de Charlet IV. c'eſt-à-dire, au milieu du xiv. ſiecle, cette ville reçut les accroiſſemens qui la rendirent à-peu-près telle qu'elle eſt, hormis l'univerſité, qui fut érigée en 1633. Son domaine eſt conſidérable: auſſi paie-t-elle pour ſon mois romain 1480 florins en argent. Son gouvernement eſt très-ſage, & ſes magiſtrats travaillent à y faire fleurir le commerce, les ſciences & les arts. On y voit un arſenal bien fourni, une riche bibliotheque & un obſervatoire. Il y a pluſieurs manufactures d'étoffes, & on y travaille beaucoup & très-artiſtement, en montres, en ouvrages de cuivre, & en clinquaillerie. On y profeſſe la religion luthérienne, & les autres y ſont tolérées.

Nuremberg eſt ſituée dans un terrein ſablonneux ſur le Pignitz, qui la coupe en deux parties, à 20 lieues N. O. de Ratisbonne, 34 N. O. de Munich, 14 N. d'Augsbourg, 100 N. O. de Vienne, & à 150 E. de Paris. *Long.* 28. 44. *lat.* 49. 22. ou plutôt la différence des méridiens entre Paris & *Nuremberg* eſt de 35'. 27". dont *Nuremberg* eſt plus oriental que Paris.

Comme cette ville a toujours encouragé les ſciences, il n'eſt pas étonnant qu'elle ait produit pluſieurs gens de lettres. Je nommerai ſeulement les principaux.

Besler (*Baſile*) eſt connu des Botaniſtes par le magnifique ouvrage intitulé *hortus Eyſtetenſis*, Norib. 1613. 4. vol. *in-fol. chartæ maximæ*. Son parent Michael Rupert Besler étudia l'Anatomie, & mourut en 1661 à 54 ans. Ce dernier a mis au jour *gazophylacium rerum naturæ*, Lipſ. 1716 *in-fol.*

Camerarius (*Joachim*) s'attacha à l'étude de la Médecine & de la Botanique, & publia quelques ouvrages en ce genre. Il eſt mort en 1598 à 64 ans.

Crellius (*Jean*) mort à Cracovie en 1633 à l'âge de 42 ans, a été le plus habile & le plus grand défenſeur du ſocinianiſme. Tous ſes ouvrages ſont extrêmement recherchés.

Hanſuelt, cordonnier, ſe mit à la tête de la confrérie des poëtes artiſans d'Allemagne, & publia pluſieurs volumes de vers de ſa façon; mais il n'avoit pas, comme M. Adam, le génie poétique.

Hoelzlin (*Jérémie*) profeſſeur en grec à Leyde, ſuccéda à Voſſius, & traduiſit Apollonius de Rhodes. L'édition eſt de 1641. *Lugd. bat. ex officinâ Elzeviriana.* M. Ménage n'en parle pas avantageuſement. Il mourut en 1641.

Oſiander (*Luc*) a fait pluſieurs ouvrages théologiques. Il mourut en 1604, âgé de 70 ans. Tous les Oſianders ſe ſont diſtingués en ce genre.

Wagenſeil (*Jean Chriſtophe*) devint profeſſeur en hiſtoire, en droit, & en langues orientales à Altorf, où il mourut, en 1705, à 72 ans. On recherche encore ſon ouvrage intitulé *tela ignea ſatanæ*, 2 *vol. in-4°.*

Walther (*D. Michel*) prédicateur, a publié dans le dernier ſiecle quelques ouvrages latins ſur la théologie. Il mourut en 1662 à 69 ans.

Entre les artiſtes de *Nuremberg*, on peut nommer *Pons & Carr* (*Pierre*) J'ai parlé de Pons au *mot* GNAVEUR. Carr ſe diſtingua dans l'Architecture: il bâtit, en 1597, le pont de pierre qu'on voit à *Nuremberg* ſur la Pégnitz. C'eſt un pont d'une ſeule arcade, qui, d'une baſe à l'autre porte 97 piés d'étendue, 23 ſeulement d'élevation, & 30 de largeur. (*D. J.*)

NUREMBERG, EMPLATRE DE (*Pharmacie*) prenez minium demi-livre, huile roſat, ou plutôt huile d'olive pure 20 onces, eire jaune une livre, camphre & ſuif de cerf, de chacun ſix dragmes. Faites avec ſuffiſante quantité d'eau commune aux emplâtres, ſelon l'art.

Cet emplâtre eſt très-bon, parce qu'il eſt très-ſimple. Il eſt tout auſſi conteutif, tout auſſi aglutinatif, tout auſſi émollient, tout auſſi réſolutif, tout auſſi deſſicatif que l'emplâtre le plus compoſé; n'étoit le camphre, qui, s'il conſerve ſon activité dans ce mélange, peut rendre l'emploi de ces emplâtre ſuſpect dans les cas de grande inflammation; *l'emplâtre de Nuremberg* pourroit tenir lieu dans la pratique de tous les emplâtres. Peut-être même l'exception du cas d'inflammation exquiſe ne lui ôte-t-elle pas l'univerſalité: car dans ce cas, le mieux eſt de n'appliquer aucun emplâtre. (*b*)

NURSA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans le *Piémont*. Virgile, Enéid *l. VII. v.* 744. la ſurnomme *Meateſa*. (*D. J.*)

NURSCIA, (*Mythol.*) divinité autrefois adorée par un peuple du voiſinage de Rome, appellé les *Volſiniens*. On croit que c'eſt la fortune qu'ils adoroient ſous ce nom.

NUSCO, (*Géog.*) petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans la principauté ultérieure, au pié d'une montagne, à 6 lieues au S. E. de Bénevent, avec un évêché ſuffragant de Salerne. *Long.* 32. 40. *lat.* 40. 52. (*D. J.*)

NUTATION, (*Botan.*) direction de la plante du côté du ſoleil.

Le ſoleil par ſon action ſur la ſurface ſupérieure des feuilles, change ſouvent leur direction, & les détermine à ſe tourner de ſon côté; c'eſt ce mouvement connu des Phyſiciens, qu'ils ont nommé la *nutation des plantes*.

Cette *nutation* eſt beaucoup plus ſenſible dans les feuilles des herbes, que dans celle des arbres. M. Bonnet a obſervé que celle de la grande & de la petite mauve, celle du tréfle, & de l'atriplex, ſolvent, en quelque maniere, le cours du ſoleil: au matin, leurs feuilles regardent le levant. Vers la midi, & vers le ſoir le contemplent. Pendant que le ſoleil demeure ſous l'horiſon, & dans des tems couverts ou pluvieux, les feuilles des plantes qu'on vient de nommer, ſe diſpoſent horiſontalement, & préſententent leur ſurface inférieure à la terre. Les phénomènes du tournefol, n'ont donc rien de particulier, & preſque toutes les plantes herbacées deviendront des tournefols pour l'obſervateur, qui fait les ſuivre avec attention. Les feuilles de la plupart des plantes ligneuſes ont trop de roideur pour ſe prêter auſſi facilement à toutes les impreſſions du ſoleil; elle s'y prêtent cependant aſſez ſouvent, & l'on ne manque pas d'obſervation en ce genre. Quelquefois même la plante s'incline vers le ſoleil, & en ſuit les mouvemens. (*D. J.*)

NUTATIONS, ſe dit *en Aſtronomie*, d'une eſpece de mouvement qu'on obſerva dans l'axe de la terre, en vertu duquel il s'incline tantôt plus, tantôt moins à l'écliptique.

La *nutation* de l'axe de la terre vient de la figure de cette planete, qui n'eſt pas exactement ſphérique, & ſur laquelle l'action de la lune & du ſoleil eſt un peu différente, ſelon les ſituations où ces deux aſtres ſont par rapport à nous. Car la terre n'étant pas un globe parfait, la force qui réſulte de l'action de la lune & du ſoleil ſur elle, ne paſſe pas toujours exactement par le centre de gravité de la terre, & par conſéquens elle doit produire dans ſon axe un petit mouvement de rotation.

M. Bradley eſt le premier qui ait obſervé ce mouvement, en 1747, qu'il a trouvé ſuivre à-peu-près la revolution des nœuds de la lune. J'ai démontré, en 1749, dans mes *recherches ſur la préceſſion des équinoxes*, que ce phénomene eſt en effet une ſuite du ſyſtême newtonien *Voyez* PRÉCESSION & EQUINOXE.

M. Bradley, par ſes obſervations, détermine la *nutation* de l'axe de la terre de 18". en tout, & cette *nutation* ſe fait dans la même tems que la révolution des nœuds de la lune; auſſi ai-je trouvé par la théorie, que cette *nutation* doit ſe faire de la ſorte, & qu'elle dépend preſque entierement de l'action de la lune, & de la poſition de ſon orbite. Cette *nutation* produit en même tems dans la préceſſion des équinoxes une petite équation, qui dépend auſſi de la lune & de la poſition de ſes nœuds. *Voyez* PRÉCESSION & EQUINOXES; & comme la *nutation* vient preſque uniquement de la lune, au lieu que la *préceſſion* vient de la lune & du ſoleil; on tire de-là une méthode pour déterminer la maſſe de la lune. *Voyez* LUNE & *mes recherches ſur la préceſſion des équinoxes*. *Voyez* auſſi la ſeconde partie de mes *recherches ſur le ſyſtême du monde*, *art.* 302, où j'ai prouvé que M. Bradley eſt bien fondé à croire ſes obſervations de la *nutation* exactes, à 1". près tout-au-plus. (*O*)

NUTRITION, ſ. f. (*Economy. anim.*) θρεψις, *nutritio*, *nutricatio*. C'eſt la fonction du corps vivant, par laquelle les parties qui le compoſent étant continuellement ſuſceptibles d'être enlevées les unes ou les autres, & étant ſéparées peu-à-peu du tout par l'action de la vie, ſont renouvellées & réparées par cette même action; enſorte que la reſtitution qui s'en fait par une ſuſception intérieure des parties des alimens, qui ſont analogues à celles qui forment les élemens de l'organiſation, & ceux des humeurs qu'elle renferme, eſt entierement propor-

tion-

tionnée dans l'état de santé, à la déperdition qui s'est faite, de ces élemens, soit pour la quantité, soit pour la qualité & pour la promptitude avec laquelle s'exécute cette réparation.

La *nutrition* n'est, par conséquent, pas autre chose que la conservation complette du corps animal dans toutes ses parties par rapport à la consistance & au volume qu'elles doivent avoir naturellement pour l'exercice de leurs fonctions respectives.

Le corps humain est composé de parties solides & de parties fluides: celles-ci sont les plus abondantes, comme on peut en juger 1°. par l'origine de la matiere de la nourriture, qui vient des alimens réduits à l'état de fluidité, qui est la seule forme sous laquelle ils peuvent pénétrer dans le tissu des parties où le fait la *nutrition*: 2°. par la quantité du sang & de la masse des humeurs. *Voyez* SANG, HUMEUR. 3° Par le rapport que l'on trouve entre la capacité des vaisseaux & les fluides qui y sont contenus. *Voyez* VAISSEAU. 4°. par les injections dans les cadavres. *Voyez* INJECTION *Anat.* 5°. par le peu de poids auquel est réduit le corps humain privé de ses fluides, l'effet de plusieurs sortes de maladie. 6°. par la distillation chimique, ou par le dessèchement des corps morts. *Voyez* SOLIDE, *Physiol.* FIBRE, *Econ. anim. &c.*

On conçoit aisément que, puisqu'il se fait, dans tous les corps inanimés, même les plus solides & les plus bruts, une dissipation continuelle de leurs parties, par la seule action de la matiere ignée, dont ils sont tous pénétrés, à plus forte raison, une pareille dissipation doit-elle avoir lieu & d'une maniere bien plus considérable, dans les corps qui, outre cette cause commune, sont doués d'un principe de mouvement, qui tend aussi sans cesse à détruire l'assemblage des parties qui forment les corps organisés; mais ce sont surtout les fluides contenus dans les organes, ceux qui sont aqueux principalement, qui sont le plus promptement emportés par l'effet de la chaleur animale, & du mouvement des humeurs. La transpiration sensible qui se fait par les téguimens & par les poumons est au moins de trois à quatre livres par jour (*Voyez* TRANSPIRATION); & les parties les plus grossieres de ces fluides, les plus disposées à la coagulation par l'effet du repos & du froid, sont continuellement portées à se dissoudre par le mouvement animal & la chaleur vitale, portée à 96 degrés du thermometre de Farenheit, qui est la mesure ordinaire de celle de l'homme dans l'état de santé; effet du frottement des globules des humeurs, contre les parois des vaisseaux & de ces mêmes globules entr'eux (*voyez* CHALEUR ANIMALE) jusqu'à ce qu'ils parviennent à s'atténuer, à se diviser, à se volatiliser. *Voyez* MOUVEMENT, *Physiolog.* CIRCULATION, PUTRÉFACTION.

On doit observer, par rapport à la dissipation du fluide animal, que l'urine elle-même en fait une grande partie, parce qu'elle n'est pas seulement composée des parties aqueuses de la boisson ou des parties excrémenticielles des alimens: il s'y trouve encore beaucoup des humeurs de l'animal, puisqu'elle a tant de disposition à se pourrir, à devenir alkaline, & qu'elle contient des parties huileuses, spiritueuses, volatiles; on peut ajouter encore que, par la voie des selles, il sort aussi chaque jour ordinairement de la bile & du different suc intestinal excrémenticiel à la quantité de plusieurs onces.

Toutes ces différentes sortes de dissipation des fluides du corps animal sont suffisamment prouvées par l'inspection, par la pondération & par les effets de l'exercice, du travail excessif, par ceux de la fievre, des purgatifs & de toutes les évacuations artificielles, qui produisent une diminution considérable du poids du corps, par la maigreur & le dessèchement, qui sont les suites de ces déperditions excessives.

Ainsi, la dissipation continuelle des fluides du corps vivant étant suffisamment établie, il s'agit à présent d'examiner celle des parties solides: elle se démontre facilement par ses causes; en effet, les colonnes du sang, c'est-à-dire, de celui de nos fluides qui est mû avec le plus de force & de vîtesse, étant par l'action du cœur, poussées avec impétuosité contre les courbures, les angles des vaisseaux, & les points de tétrécellement de leur cavité, comme ceux de séparation entre leurs ramifications, en écartent les tuniques, les redressent, les alongent & les mettent dans un état de distractilité, qui ne cesse avec tous les autres effets qui s'ensuivent, que lorsque la force de l'impulsion cesse elle-même, & que la force d'élasticité des fibres reprend le dessus & les remet dans l'état de flexion qui leur est naturel; ce qui produit des efforts alternatifs qui se répetent environ cent mille fois par jour, & seroient suffisans par les secousses qui s'ensuivent pour user des machines de bois très-dur, & même de métal.

Ainsi, il ne doit pas paroître surprenant qu'il se fasse une déperdition de parties dans les organes de corps humain, qui ne sont composés que d'une terre fixible, dont les particules ne sont unies entr'elles que par la seule force de cohésion dont elles sont douées, comme le prouve la combustion des os, & même celle des cheveux, & sans perdre leur forme; & par la matiere mucide visqueuse, qui entre dans la composition de toutes les parties solides de l'animal. Ensorte que ces parties considérées en détail ont si peu de consistence, qu'elle peut être détruite par la dissolution qu'opérent la chaleur animale, la putréfaction qui les réduisent en une espece de liquament mucilagineux dans lequel il ne reste plus aucune marque d'organisation.

La dissipation des élemens de nos solides qui exige la réparation, la nutrition dans tous le cours de la vie se fait dans tous les vaisseaux de notre corps, c'est-à-dire dans toutes les parties qui le composent; puisqu'elles ne sont toutes qu'un assemblage de vaisseaux: mais c'est sur les plus petits, qui forment la surface intérieure des grands, que portent les effets du frottement, du tiraillement, par lesquels les élemens des fibres, qui forment leurs tuniques, étant ébranlés par la répétition des chocs qu'ils éprouvent, & les fibres elles mêmes étant alongées, il se fait un écartement entre les particules terreuses & glutineuses dont elles sont formées, & il s'ensuit nécessairement une diminution dans la force de cohésion, qui unit ces élemens entr'eux; ensorte que cette force n'est plus suffisante pour résister à l'effort, à l'*abrasion*, qui enleve, qui détache entierement celles des particules élémentaires qui cedent le plus, & qui, ayant éprouvé le plus d'ébranlement, se trouvent le plus disposées à la solution de continuité; & sont, en conséquence, séparées en tous sens de tous les élemens voisins, au point d'être entierement hors de la sphère d'attraction réciproque, & d'être entraînées par le torrent des fluides, avec lesquels il est un contact immédiat, de maniere qu'il se fait un vuide, une fossette à la place de la particule qui est emportée; laquelle fossette est remplie en même tems par une autre particule analogue, fournie par l'humeur lymphatique mucide, lente, contenue dans les vaisseaux nourriciers; ensorte que cette particule, proprement alimentaire, qui est un mélange d'élemens de terre & de gluten, se moule dans le vuide, le scrobicule de la membrane ou tunique du vaisseau simple, & ne differe de la particule qu'elle remplace, qu'en ce que la nouvelle a plus de viscosité, de force, de cohésion, n'ayant pas encore été exposée à l'action du frottement, à la chaleur animale qui subtilisent, qui volatilisent les élemens même des parties solides, & qui font bientôt éprouver à son tour la même altération à la particule solidifiante, comme à toute autre: ensorte qu'elle est aussi enlevée à son tour, & remplacée par une autre, ce qui se répete ainsi continuellement dans tous les points du corps, plus ou moins promptement, à proportion que les parties sont plus ou moins exposées à l'action de la vie.

On voit par-là que les corps animés ne pourroient pas subsister long-tems, s'il n'y avoit quelque chose de propre à réparer les pertes qu'ils font continuellement, puisque dans toute leur étendue il n'y a pas une seule partie qui ne perde quelque chose à chaque instant.

Cette déperdition est très-considérable pendant les premieres années de la vie, que toutes les parties solides sont plus molles, & qu'elles sont plus en mouvement: elle diminue à proportion qu'on avance en âge; mais il s'en fait toujours: ensorte que pendant l'enfance & la jeunesse, la dissipation est proportionnée à la quantité de matiere mucilagineuse, qui abonde alors dans la masse des humeurs pour fournir celle de la nutrition: la quantité de la dissipation, comme celle de cette matiere, diminue de plus en plus, à mesure qu'on avance en âge, que toutes les parties solides acquierent plus de consistence, & tendent presque toutes à l'ossification. *Voyez* VIEILLESSE.

Ce n'est pas dans le même tems qu'il est enlevé des parties élémentaires de tous les points de la fibre par les frottemens, par les chocs qu'éprouvent les solides de notre corps; chacune de ces parties se trouvant douée respectivement d'une force de cohésion un peu différente, eu égard au plus ou moins d'efforts qu'elle a essuyés, qui tendent à détruire cette force, c'est-à-dire, à la surpasser & la rendre nulle, résiste plus ou moins à ces efforts, par lesquels elle doit être tôt ou tard séparée du tout qu'elle compose, selon que cette force est plus ou moins considérable, à proportion que ces efforts

est

eſt plus ou moins violent, & que l'organe dans le tiſſu duquel il ſe fait a plus ou moins de conſiſtence.

C'eſt dans l'intérieur des grands vaiſſeaux où le mouvement des humeurs, leur choc contre les parois ſont les plus conſidérables, que ſe fait en conſéquence l'enlevement des parties élémentaires des ſolides, c'eſt-à-dire, des élémens des fibres qui forment les membranes extrêmement délices des vaiſſeaux ſimples, dont l'aſſemblage compoſe les tuniques, & conſéquemment les ſurfaces intérieures de ces grands vaiſſeaux.

Mais ce ne peut être que dans les petits vaiſſeaux ſimples, qui forment les tuniques des grands vaiſſeaux, que peut ſe préparer & s'opérer la répartition des particules enlevées, parce que les humeurs contenues dans ces petits vaiſſeaux étant très-éloignées du principe d'impulſion, & ayant eu dans leur cours une infinité de réſiſtances à ſurmonter, leur mouvement progreſſif, qui ne ſubſiſteroit plus dans les derniers vaiſſeaux, ſans l'action que leur donne vraiſemblablement l'irritabilité dont ils ſont douées, ce mouvement ne peut au moins qu'être très petit, & favoriſer conſéquemment l'application des particules deſtinées à remplacer par *ſuccus-ſuſception* celles qui ont été emportées au-dehors de ces vaiſſeaux ſimples; enſorte que comme c'eſt l'effort qui ſe fait à la ſurface extérieure de ces petits vaiſſeaux qui forme l'intérieur des grands, que l'on doit regarder comme étant la cauſe qui tend continuellement à détruire toute la conſiſtance des ſolides, la lenteur du mouvement des humeurs dans les vaiſſeaux ſimples, concourt à opérer l'*intus-ſuſception* des particules nourricieres qui s'oppoſe à cette deſtruction, en tant que la force d'attraction & de cohéſion dont elles ſont ſuſceptibles d'éprouver les effets de la part des parois des ſcrobicules ou cavités formées par l'enlevement des particules élémentaires, l'emporte ſur le peu de force d'impulſion qui leur reſte pour être portées plus avant dans leurs propres vaiſſeaux, ou même la ſimple force de ſuction, ſemblable à celle des tubes capillaires ou des racines des plantes, peut ſuffire vraiſemblablement pour conſerver la cours des fluides contenus tant qu'ils reſtent ſous cette forme.

Il n'y a d'ailleurs que les parties ſurabondantes du ſuc nourricier qui ne ſont pas employées à leur deſtination, qui arrivent à l'extrémité des arteres nevro-lymphatiques, qui ſont les véritables vaiſſeaux nourriciers, pour être reportées dans la maſſe des humeurs par les veines correſpondantes, tandis que les particules enlevées des parois des grands vaiſſeaux ſont entraînées dans le torrent de la circulation, où elles ſe mêlent au ſang & aux autres humeurs, comme parties redevenues ſuſceptibles d'entrer dans la compoſition des fluides du corps animal; mais d'une maniere qui les rend impropres à former de bonnes humeurs. La chaleur & le frottement qui la produit, dont elles ont éprouvé les effets, les ayant fait dégénérer, en leur faiſant contracter une qualité ſtercorelle, qui ne les diſpoſe qu'à ſe mêler à la partie excrémentielle de la maſſe des humeurs, avec laquelle elles ont le plus d'analogie, à être ſéparées de cette maſſe par les vaiſſeaux propres, à les attirer, à les recevoir, pour être ſeulement hors du corps par les organes deſtinés à cet effet.

D'où il ſuit que les alimens ou les corps deſtinés à fournir la nourriture de l'animal, étant la plûpart ſous forme ſolide, ne contribuent à leur deſtination, qu'après avoir paſſé ſous forme fluide dans la maſſe des humeurs, par l'extrait qui ſe fait de la matiere alimentaire dans les premieres voies ſous le nom de *chyle*, lequel eſt encore un aſſemblage groſſier de parties hétérogenes, parmi leſquelles le nouveau & véritable matiere de la *nutrition*, qui ne ſe développe & n'eſt ſuffiſamment préparée, atténuée, qu'après avoir ſouffert différentes élaborations, d'abord ſous la forme de ſang, enſuite ſous celle de lymphe, qui ſe ſubtiliſe & s'évapore de plus en plus, en paſſant par différentes filieres de vaiſſeaux toujours plus petits & toujours moins enmpnſés, juſqu'à ce qu'il ſoit parvenu à la derniere diviſion des vaiſſeaux, qui ſont ceux dans la compoſition deſquels il n'entre que des fibres ſimples, élémentaires, formées par conſéquent de particules plaſtiques, de la même nature que le fluide qu'ils contiennent, qui a toutes les qualités requiſes pour entrer dans la compoſition des fibres ſimples, dont ſont formées toutes les parties ſolides, tous les organes, qui n'en ſont que des aggrégés.

Auſſi l'extrait des alimens devenu un fluide, qui conſerve cette forme pour paſſer en maſſe par différentes élaborations, redevient ſolide en détail, en parvenant à ſa deſtination principale, qui eſt de nourrir le corps, en formant ou réparant ſes parties ſolides, pour reprendre enſuite de nouveau ſa fluidité, lorſqu'il ne forme plus que les débris de ces mêmes ſolides, dans la compoſition deſquels il étoit entré par l'action de la vie, & dont il a été tiré par l'effet de cette même action: enſorte que par une admirable diſpoſition de la machine humaine, le principe de la vie, qui eſt en même tems inévitablement un principe de deſtruction, prépare auſſi & opere en même tems ce qui eſt néceſſaire pour corriger ce mauvais effet, & devient par ce moyen un principe de conſervation, tant que l'état de ſanté ſe ſoutient & entretient les diſpoſitions néceſſaires pour ce principe, parce que ce n'eſt que du concours de toutes les fonctions, dont l'exercice eſt bien réglé & ſe fait bien naturellement, que réſultent les conditions pour une bonne *nutrition*.

Voilà ce qui paroît pouvoir être dit de plus vraiſſemblable & de plus conforme, à ce que l'on connoît des opérations de l'œconomie animale, relativement à l'organiſme & au méchaniſme de la *nutrition*, qui, au reſte, a toujours été regardée comme un des plus grands myſteres de la nature, & qui a conſéquemment fourni matiere, ou au moins donné lieu aux hypotheſes (en trop grand nombre, & dont l'expoſition ſeroit trop longue, même en précis, pour trouver place ici), que les phyſiologiſtes ont propoſées pour tenter de decouvrir le ſecret que la nature ſemble juſqu'à préſent s'être réſervé à cet égard: enſorte que les moyens dont elle ſe ſert pour la conſervation des individus, ne ſont pas moins cachés, que ceux qu'elle emploie pour la conſervation de l'eſpece. *Voyez* GÉNÉRATION.

Les lumieres de la théorie ne peuvent donc qu'être extrêmement bornées, lorſqu'on eſt réduit à conjecturer ſur les cauſes & les effets phyſiques qui ſe dérobent à nos ſens, comme il en eſt de l'opération dont il s'agit: mais il eſt preſqu'auſſi avantageux d'avouer ſimplement notre ignorance à cet égard, & la difficulté de la diſſiper, comme à l'égard de toutes les autres premieres cauſes phyſiques, telles que la gravitation, l'attraction, l'élaſticité, *&c.* pour épargner des recherches, qui, après tout, ſont fort inutiles, puiſque les principes de ces objets étant bien connus, n'en ſeroient pas plus ſuſceptibles de modification de notre part, & que d'ailleurs il reſte toujours impoſſible de porter juſqu'à la démonſtration l'explication de pareils effets.

Tout ce qu'il y a de plus certain ſur la nature de la matiere de la *nutrition*, & qu'il importe de ſavoir, c'eſt que toutes les parties ſolides des animaux, les os même comme les chairs, dont on fait la décoction dans la machine de Papin, ſe diſſolvent entierement & ſe réduiſent en un ſuc qui paroît homogene, gélatineux & diaphane; d'où on peut conclure, que ce qui forme principalement le corps de l'animal, eſt ce qui réſulte conſtamment & également de toutes ſes parties; que c'eſt par conſéquent un fluide mucide qui fournit les élemens des fibres & les matériaux de tous les organes.

On obſerve que les premiers rudimens des animaux ſont formés d'un ſuc lymphatique de la nature du blanc d'œuf, & que les embryons mis dans de l'eau tiede, ſe liquéfient & ſe changent entierement en une matiere viſqueuſe, diaphane; d'où on peut inférer avec fondement que la matiere dont les animaux ſont engendrés, ſont formés originairement, doit auſſi être conſéquemment celle de leur *nutrition*.

Ainſi il paroît que l'on peut aſſurer que la partie muciſagineuſe la plus fine des matieres deſtinées à notre nourriture, qui ſont portées dans la maſſe des humeurs & qui y éprouvent différentes élaborations, eſt le véritable ſuc nourricier: c'eſt pourquoi l'on obſerve que dans les animaux robuſtes, vigoureux, le ſang eſt fort chargé de parties gélatineuſes, & qu'au contraire il ne ſe trouve preſque point de parties concrétcibles dans le ſang des animaux qui périſſent par le défaut d'alimens ou par le marasme, qui procient de ce que le ſang n'eſt pas propre à fournir le ſuc nourricier.

Ce n'eſt cependant pas la partie rouge du ſang qui ſert à la *nutrition* non plus que le chyle, dans leſquels il ne ſe trouve point de parties gélatineuſes bien travaillées, bien développées. Ces fluides operent la réplétion des vaiſſeaux, réparent par conſéquent la perte des fluides, qui ſe diſſipent continuellement. Ils fourniſſent auſſi plus ou moins les ſucs huileux qui forment la graiſſe, qui contribuent par conſéquent à augmenter le volume du corps; mais ils n'ont pas les qualités néceſſaires pour nourrir immédiatement les parties qui les contiennent, pour entrer dans leur compoſition intime, & être changées en la propre ſubſtance de l'animal, en ce qui fait la matiere de ſes parties ſolides, des fibres qui forment toute ſon organiſation: ils ſont trop groſſieres pour pouvoir pénétrer dans les différentes diviſions

de

de filieres, par leſquelles cette matiere doit être filtrée, ſubtiliſée avant d'être propre à remplir ſa deſtination.

Il ſuit donc que puiſque la véritable matiere de la *nutrition* eſt un ſuc gélatineux, les alimens qui contiennent le plus de matiere mucide, de cette matiere qui eſt regardée par un des plus ardens ſcrutateurs de la nature, le célebre Needham, & par le ſavant auteur de l'hiſtoire naturelle moderne, M. de Buffon, comme un compoſé de molécules organiques, ſont les plus propres à réparer les pertes du corps animal, & à ſervir à ſa conſervation individuelle; au lieu que les matieres que l'on prend pour ſe nourrir, qui contiennent peu de ſuc gélatineux, ne fourniſſent que très-peu de ſuc nourricier, & ſont par conſéquent très-peu propres pour la nourriture: ainſi les chairs des jeunes animaux, comme les poulets, les agneaux, les veaux, celles des bœufs & des moutons, de la volaille; les œufs, le lait, les extraits de ces différentes matieres alimentaires faits par décoction ou de toute autre maniere qui peut ſéparer en plus grande abondance les ſucs gélatineux mucides des parties fibreuſes terreuſes qui les contiennent, comme une éponge chargée d'eau, & forment la partie inutile, *inerte*, non alimentaire; en un mot des corps dans la nature deſtinés à fournir la matiere de la *nutrition*, ſont les ſubſtances les plus propres à fournir une bonne nourriture, à réparer le ſang & les autres humeurs d'où ſe tire le ſuc nourricier; lorſqu'il s'eſt fait une grande déperdition de ces différentes humeurs par maladie ou par toute autre cauſe; c'eſt par le défaut de matiere mucide, gélatineuſe, c'eſt-à-dire, par le peu qu'en contiennent les ſubſtances végétales qu'elles ſont très-peu propres en général, excepté leurs ſemences, à fournir une bonne nourriture. Ce ſont les plantes farineuſes, à fleurs cruciformes, dont la partie mucide eſt la plus analogue à celle des animaux & abonde le plus, qui, de tous les végétaux ſont employés avec le plus d'avantage pour fournir la matiere de la *nutrition*.

En recherchant plus particuliérement la nature de cette matiere, il paroît qu'on doit la regarder comme homogene, & d'une qualité égale, ſimilaire dans toutes les parties où elle eſt diſtribuée & miſe en œuvre pour ſa deſtination; enſorte qu'elle ne differe dans ſes effets, que par la figure, l'organiſation même de la partie, à la nutrition de laquelle elle eſt employée. Cette qualité de la matiere nourriciere, Gliſſon l'appelloit *douce*; ce qui ne ſignifie autre choſe dans le ſens d'Hippocrate, qu'une qualité tempérée, dans laquelle rien ne domine, rien n'eſt irritant, & pour ainſi dire, altérant. Cependant il paroît, ſelon les obſervations d'un ſavant phyſicien chimiſte, M. Venel, profeſſeur à Montpellier, que la plus grande partie des alimens, & les meilleurs, renferment dans leur ſubſtance nourriciere, une ſorte de ſel qu'il appelle *microcoſmique*, c'eſt-à-dire, *animal*, qui venant à ſe développer à force d'élaborations dans les différens vaiſſeaux par où elle eſt filtrée, ſert à aiguiller le ſuc nourricier parvenu dans les dernieres filieres de ſes propres vaiſſeaux, & à donner de l'activité aux fibres élémentaires de l'organiſation: ce qui peut contribuer beaucoup à différens phénomenes de l'économie animale. *Voyez* SEL, ANIMAL, IRRITABILITÉ.

Ne pourroit-on pas ajouter en paſſant, à l'occaſion du ſel animal dont il vient d'être fait mention comme propre à favoriſer la faculté irritable des ſolides, que ce peut être auſſi ce même qui, étant trop développé ou trop abondant, excite avec excès cette propriété des ſolides dans pluſieurs maladies inflammatoires, dans les fievres lentes, hectiques, dans les cacochimies chaudes, rhumatiſmales, arthritiques, cauſe une criſpation dans les vaiſſeaux nevro-lymphatiques, qui ne permet plus la diſtribution du ſuc nourricier, le fait refluer dans la maſſe du ſang où il fournit la matiere plaſtique, coagulable, qui forme la couenne que l'on voit ſouvent dans les maladies ſe former ſur la ſurface du ſang qui eſt tiré par la ſaignée, où il eſt ſi dominant dans la maſſe des humeurs, qu'il détruit la conſiſtence, la viſcoſité néceſſaire au ſuc nourricier, qui revient par-là trop ſtuide & ſuſceptible de ſe diſſiper, ou ſe mêlant à la ſéroſité excrémentitielle, qui forme la matiere de la tranſpiration & des urines, ou qui prend ſon cours quelquefois par la voie des ſelles, ou qui ſe répand ſur la maſſe dans quelques cavités ſans iſſue, d'où s'enſuivent la maigreur, le deſſéchement, qui reſultent preſque toujours de ces évacuations ou de ces hydropiſies colliquatives.

Ne peut-on pas dire encore que, comme la qualité mucilagineuſe balſamique des humeurs dans les premiers tems de la vie (d'où par conſéquent celle du ſuc nourricier) favoriſe l'accroiſſement, la qualité ſaline ammoniacale que contractent de plus en plus les humeurs à meſure qu'on avance en âge, établiſſent peu à peu l'eſpece de cacochimie naturelle qui opere tous les mauvais effets de la vieilleſſe, pareils à ceux qui produiſent la plûpart des maladies dont on vient de parler, dont le principal effet eſt auſſi de procurer, pour ainſi dire, une vieilleſſe anticipée?

Quoi qu'il en ſoit, de ces conjectures qui ne paroiſſent pas ſans utilité, ou déplacées dans cet article, il reſte au moins certain que le ſuc nourricier eſt de toutes les humeurs du corps humain, celle qui eſt la plus animale, puiſqu'elle eſt la ſeule qui puiſſe ſe changer en la propre ſubſtance de l'animal, par l'analogie qu'elle a acquiſe avec les élémens qui la compoſent, par la qualité plaſtique que lui ont donnée les plus grandes élaborations qui puiſſent s'operer dans le corps animal, qui la ſont paſſer par le dernier degré d'atténuation, de coction poſſibles dans cette machine vivante, pour la ſéparer de tout ce qui lui eſt étranger; mais de façon qu'à meſure qu'elle acquiert la plus grande fluidité pour pénétrer dans les filieres les plus fines que l'on puiſſe concevoir, elle devient par ſa nature mucilagineuſe & par la lenteur de ſon mouvement de plus en plus diſpoſée à la concrétion.

On a cru que le fluide des nerfs ſe mêle au ſuc nourricier, parce que toutes les grandes évacuations qui ſont ſuivies de la maigreur, de l'exténuation, ſont auſſi accompagnées de beaucoup de foibleſſe; mais 1°. la qualité des fluides dont il s'agit, n'a aucune analogie, eſt entierement oppoſée, parce que celui des nerfs ne peut être compoſé de parties mucilagineuſes, mais huileuſes, ſulphureuſes, électriques, & doit avoir par conſéquent, par ſa nature & par ſa deſtination, le plus grand éloignement à devenir concreſcible comme le fluide nerveux 2°. L'effet qui vient d'être allégué, peut être attribué tout ſimplement à ce que les évacuations diſſipent la matiere du fluide nerveux, comme celle de la *nutrition*; d'où ſuit le relâchement des nerfs, qui ne doivent leur reſſort qu'au fluide qu'ils contiennent; d'où s'enſuit que lorſque ce reſſort manque dans le genre nerveux en général, ou à l'égard d'une partie quelconque, le ſuc nourricier, en conſéquence, n'eſt point préparé & diſtribué dans les vaiſſeaux avec les qualités convenables.

Il en eſt de même lorſque la circulation du ſang eſt diſtribuée dans une partie, comme par la ligature d'une artere, d'un nerf, ou par la paralyſie: ces différentes léſions nuiſent conſidérablement au méchaniſme & à l'organiſme de la *nutrition*, par l'action affoiblie, empêchée des ſolides de cette partie, & le dérèglement dans le mouvement d'impulſion des fluides qui doivent y être diſtribués; ce qui donne lieu à ce que la *nutrition* eſt plus ou moins imparfaite, & que la maigreur, le deſſéchement, ou la bourſouflure & le relâchement des fibres muſculaires ſuccedent dans les parties viciées; ce qui eſt plus ſenſible encore dans les plaies de ces parties, où il ne ſe forme que de mauvaiſes chairs fongueuſes, blafardes, qui ne peuvent jamais former une bonne cicatrice.

L'excès dans l'évacuation de la liqueur ſéminale par l'exercice vénérien, par la répétition trop fréquente des pollutions involontaires, des pollutions nocturnes occaſionnées par des rêves & par toute autre cauſe que ce puiſſe être, mais ſur-tout par la maſtupration, eſt une des cauſes des plus conſidérables & des plus communes du défaut de *nutrition* & de l'épuiſement qui s'en ſuit; parce que cette liqueur véritablement analogue au ſuc nourricier, par ſa qualité mucilagineuſe, plaſtique, & par l'élaboration qu'elle éprouve, étant d'ailleurs deſtinée en grande partie à être repompée dans la maſſe des humeurs, eſt un des principaux moyens que la nature employe pour entretenir la ſenſibilité, l'irritabilité convenables dans toutes les parties ſolides des mâles; ce qui contribue le plus à établir la force, la robuſticité qui les diſtinguent entre les deux ſexes: effet que l'on peut encore attribuer au ſel animal, dont la liqueur ſéminale doit être imprégnée, tout comme le ſuc nourricier, eu égard au rapport de ces deux fluides entr'eux. *Voyez* SEMENCE, IRRITABILITÉ.

Le ſpaſme, le reſſerrement des nerfs qui gênent le cours des humeurs dans une partie quelconque, en y empêchant conſéquemment la diſtribution du ſuc nourricier, nuiſent auſſi beaucoup à la *nutrition*, & peuvent cauſer la maigreur, le deſſéchement des parties affectées.

L'exercice violent, le travail forcé, la fievre & toute agitation exceſſive du corps & d'eſprit, doivent être auſſi rangés parmi les cauſes qui peuvent le plus contribuer à altérer la qualité du ſuc nourricier, en détruiſant ſa qualité concreſcible, plaſtique, en le volatiliſant & le diſpoſant à ſe diſſiper ſans remplir convenablement ſa deſtination. Par la raiſon du contraire, le défaut d'exer-

d'exercice, d'action des organes du mouvement animal, produit un embonpoint excessif, qui dépend cependant beaucoup plus de la réplétion des vaisseaux adipeux & des cellules graisseuses, que d'un excès de *nutrition* proprement dite, qui ne se fait même jamais parfaitement dans ce cas, & ne produit que des fibres lâches, des chairs molles, par le défaut d'élaboration suffisante du suc nourricier.

Dans les premiers tems de la vie, les fluides prédominent sur les solides qui sont alors très-flexibles, & pour ainsi dire ductiles. Les vaisseaux cedent aisément aux efforts des parties contenues; ils sont susceptibles d'une dilatation toujours plus considérable; ils s'étendent & s'allongent de plus en plus, ce qui exige une *nutrition* plus abondante que n'est alors la déperdition de substance par l'action de la vie, c'est ce qui forme l'accroissement. *Voyez* ACCROISSEMENT.

Dans un âge avancé, au contraire, les solides qui perdent peu-à-peu presque toute leur flexibilité, qui n'ont plus de ductilité, cedent difficilement à l'effort des fluides, se condensent de plus en plus; enforte que les fibres de toutes les parties, bien loin de s'alonger & de s'étendre, ne permettent pas même que la réparation soit proportionnée aux pertes que font continuellement les solides; elles se racornissent, les vaisseaux s'oblitèrent, se racornissent, & donnent lieu à un véritable décroissement, qui dépend principalement de ce que la contraction des vaisseaux l'emporte sur la force d'impulsion & de dilatation de la part des fluides. *Voyez* DÉCROISSEMENT.

Pour un plus grand détail sur tout ce qui a rapport à la *nutrition*, voyez principalement la physiologie de M. de Senac, connue sous le titre, *Essai de physique sur l'anatomie* d'Heisles; *le Commentaire de la physiologie* de Boerhaave, de l'édition du baron de Haller, & la physiologie même de ce savant auteur, qui n'a point encore paru en entier, mais dont les premiers volumes font désirer les derniers avec le plus grand empressement.

NUTRITION, (*Jardinage.*) se dit des végétaux qui profitent beaucoup; ce qui contribue le plus à cette *nutrition*, ce sont les labours & les engrais que l'on donne à la terre.

Les vrais principes de la *nutrition* des plantes sont les pluies, la rosée, les parties nitreuses de l'air, les sels de la terre fermentés par les feux souterrains, & fécondés de l'ardeur du soleil.

NUTRITUM, (*Pharmac. & Mat. méd.*) Onguent *nutritum*: prenez de litharge préparée six onces, d'huile d'olive dix-huit onces, de vinaigre très-fort demi-livre; arrosez la litharge imbût avec l'huile, tantôt avec le vinaigre, en agitant continuellement dans le mortier jusqu'à ce que vous ayez employé vos deux liqueurs, & qu'elles se soient unies à la litharge sous forme & en consistence d'onguent.

Le *nutritum* est fort recommandé dans les maladies de la peau accompagnées de rougeur, de chaleur & de démangeaison, principalement dans les dartres. Ce remede réussit ordinairement lorsque ces incommodités sont légeres, & il calme au moins pour un tems celles qui sont plus rebelles. On redoute dans ce remede la vertu repercussive, qui peut en effet devenir nuisible par accident, c'est-à-dire, si les éruptions cutanées disparoissant brusquement par l'application de cet onguent, causent des accidens qui survinnent souvent à la guérison des maladies; mais le *nutritum* est communément trop peu efficace pour qu'il puisse passer en général pour un remede suspect. *Voyez* REPERCUSSIF. (*b*)

NUX INSANA, (*Botan. exot.*) nom donné par Clusius à un fruit des Indes qui cause des vertiges, ou un délire quelquefois de deux ou trois jours à ceux qui en mangent. Il vient sur un arbre grand comme un cerisier & à feuilles de pêcher. C'est un fruit gros comme nos petites prunes, rond, couvert d'une écorce dure, rude, rougeâtre, renfermant un noyau membraneux, noir, marqué d'une tache blanche, & entouré d'une pulpe noire, semblable à celle de la prune sauvage; ce noyau contient une amande ferme de couleur cendrée. (*D. J.*)

NUYS *ou* NEUS, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans l'électorat de Cologne. Elle appartenoit à la maison d'Autriche. Le duc de Parme la prit en 1580, & y exerça toutes sortes de barbaries. Elle est sur la petite riviere d'Erfft, à demi-lieue du Rhin, à S. O. de Dusseldorp, 6 N. de Cologne. *Long.* 24. 22. *lat* 51. 18.

Schaaf (*Charles*), un des savans hommes de ce siecle dans les langues orientales, natif de *Nuys*. L'université de Leyde l'appella dans son sein, & se l'attacha par ses bienfaits. Il mourut en 1729. Ses principaux ouvrages sont, 1°. *opus Aramæum*; 2°. *novum testamentum syriacum*, avec une traduction latine; 3°. *lexicon syriacum concordantiale*. (*D. J.*)

NY

NYCTAGES *ou* NYCTAZONTES, s. m. (*Hist. eccles.*) secte de ceux qui déclamoient contre la coutume qu'avoient les premiers chrétiens de veiller la nuit pour chanter les louanges de Dieu, parce que, selon ces, la nuit est faite pour le repos des hommes. Ce mot dérive du grec νὺξ, *nuit*.

NYCTALOPIE, s. f. (*Chirurgie.*) maladie des yeux qui empêche de voir pendant le jour & non pas pendant la nuit, ou indisposition des yeux qui fait que la personne qui en est attaquée, voit mieux la nuit que le jour.

Ce mot vient du grec νὺξ, *nuit*, & ἀλαὸς, *revard*, parce qu'on dit que cet animal voit moins bien le jour que la nuit. Hippocrate a employé ce mot dans ce sens.

La *nyctalopie* vient, dit-on, de ce que les esprits sont trop dissipés dans le jour, & qu'ils le sont moins pendant la nuit. *Voyez* VUE.

La *nyctalopie*, selon Boerhaave, consiste en ce que l'œil est sans mouvement, quoiqu'elle soit ouverte.

NYCTALOPIE se dit aussi d'une maladie des yeux toute contraire, qui empêche de voir lorsque le soleil se couche & que sa lumiere commence à diminuer. *Voyez* AVEUGLEMENT. C'est ce qu'on appelle en latin *nocturna cæcitas*.

En général on appelle de ce nom toute maladie qui empêche de voir à quelque tems particulier de la journée où les autres voient. Il n'y a aucuns signes auxquels on puisse reconnoître ces maladies; on n'en juge que sur la déposition des malades; ainsi on ne peut rien promettre sur la cure; il est même difficile de saisir une indication positive, & l'on se retranche sur l'usage des remedes généraux qui sont souvent infructueux.

Dans les *Transactions philosophiques*, on trouve un exemple d'un jeune homme de vingt ans qui avoit été affecté de *nyctalopie* dès son bas âge, & si j'ose même, qu'il n'étoit pas en état de dire quand elle avoit commencé. M. Parliam nous assure que ce jeune homme avoit la vûe très-bonne pendant le jour, mais qu'à la brune il ne voyoit plus du tout, & que la lumiere d'une chandelle ou le secours d'un verre, ne lui servoient de rien; que cependant en examinant ses yeux, il n'avoit pas trouvé qu'il y manquât rien; qu'il n'avoit point non plus de vertige, ni d'autre maladie de tête à quoi on pût attribuer cette indisposition de sa vûe. Il s'élevoit sur ses yeux, comme nous le rapporte le lieur Parliam, une espece de nuage qui s'épaississoit par degrés comme un brouillard à mesure que le jour baissoit. Sa vûe étoit la même dans les différens aspects de la lune; la lumiere du feu ou de la chandelle ne lui faisoient point de peine, & l'hiver & l'été étoient pour sa vûe la même chose.

Le docteur Briggs essaye de rendre raison de ce cas, de la maniere qui suit: „ comme il s'éleve pendant la „ jour une grande quantité de vapeurs, qui se condensant „ par la fraîcheur du soir, retombent & rendent plus épais „ l'air qui est voisin de la terre; les humeurs pouvoient „ être affectées de même dans les yeux de ce jeune homme, & devenir le soir plus grossieres & plus troubles: „ de même que nous voyons souvent l'urine devenir „ plus claire ou plus trouble, selon qu'elle est échauffée „ ou refroidie; & qu'au moyen de cet épaississement „ des humeurs, les rayons éprouvant une réflexion ou „ une réfraction excessive, ne parviennent pas jusqu'à „ la rétine, ou ne l'affectent que foiblement „.

NYCTELIES, *ou* NYCTILÉES, (*Hist. anc.*) orgies ou fêtes de Bacchus qu'on célébroit pendant la nuit: ce mot est grec & composé de νὺξ, *nuit*, & de τελω, *former*, *accomplir*. C'étoit un de ces mysteres ténébreux où l'on s'abandonnoit à toutes sortes de débauches. La cérémonie apparente consistoit dans une marche ou course tumultueuse que faisoient dans les rues ceux qui célébroient cette fête, portant des flambeaux, des bouteilles, & des vertes, & faisant à Bacchus d'amples libations. On renouvelloit ces cérémonies à Athènes tous les trois ans au commencement du printems. On célébroit aussi des fêtes de même nom en l'honneur de Cybele. *Voyez* BACCHANALES.

NYCTEMERON, s. m. (*Astron.*) c'est le nom que les Grecs donnoient au jour naturel, ou au tems de la révolution diurne & apparente du soleil autour de la terre. *Voyez* JOUR.

Ce mot est formé des deux mots grecs νὺξ *nuit*, & ἡμέρα, *jour*; parce que le tems d'une révolution entiere

du ſoleil autour de la terre, renferme la nuit & le jour. (*O*)

NYCTILEIUS, (*Mythol.*) Νυκτιλεύς, ſurnom de Bacchus, pris des nyctilées qu'on célébroit en ſon honneur. (*D. J.*)

NYCTOSTRATEGE, (*Antiq. greq. & rom.*) νυκτοστρατηγος, en latin *nyctoſtrategus*, officier principal chez les anciens, prépoſé pour prévenir les incendies pendant la nuit, ou pour les éteindre; à Rome ils avoient par cette raiſon le commandement de la garde; & en conſéquence de leur charge & de leur nombre, on les appella *triumvirs de nuit*, *nocturni triumviri*. (*D. J.*)

NYECARLEBY, (*Géog.*) petite ville de Suede dans la Finlande, ſur la côte orientale du golfe de Bothnie, au midi de Jacobſtat, & à l'embouchure d'une petite riviere.

NYLAND, (*Géog.*) province de Suede, ſur le golfe de Finlande, où elle s'étend l'eſpace de 40 lieues marines du levant au couchant. Elle eſt bornée au nord par la Tartarie, à l'orient par la riviere de Kymen qui la ſépare de la Carélie finoiſe; au midi par le golfe de Finlande, & à l'occident par la Finlande méridionale. Borgo, Raſebourg, & Helſingfors, ſont les principaux lieux de cette province.

NYMBOURG, (*Géog.*) ville forte de Bohême, ſur l'Elbe, entre Prague & Breſlaw. Les troupes ſaxonnes la prirent d'aſſaut en 1634, & paſſerent au fil de l'épée une partie de ſes habitans. *Long.* 33. 1. *latit.* 50. 8. (*D. J.*)

NYMPHAGOGE, (*Antiq. greq. & rom.*) νυμφαγωγος, en latin *nymphagogus*; on appelloit *nymphagoges* chez les anciens, ceux qui étoient chargés de conduire la nouvelle fiancée de la maiſon paternelle à celle de ſon nouvel époux. (*D. J.*)

NYMPHARENA, (*Hiſt. nat.*) nom donné par Pline à une pierre qui ſe trouvoit en Perſe, & qui reſſembloit aux dents de l'hippopotame. Peut-être étoit-ce quelque oſſement de poiſſon, que l'on trouve quelquefois dans le ſein de la terre.

NYMPHARUM INSULÆ, (*Géog. anc.*) petites îles flottantes de la Lydie, au milieu d'un étang. Pline en parle, & les appelle *inſulæ ſaltantes*; il y en avoit de ſemblables dans le lac calamina.

NYMPHATES, (*Géog. anc.*) Pline écrit *Nyphates* montagne de la grande Arménie, où, ſelon Strabon, le Tigre prenoit ſa ſource. (*D. J.*)

NYMPHE, ſ. f. (*Mythol.*) ce mot ſignifie en latin *une nouvelle mariée*; mais c'eſt toute autre choſe dans la Mythologie: les Poetes l'ont donné à des divinités fabuleuſes, dont ils ont peuplé l'univers. Il y en avoit qu'on appelloit *uraniues* ou *céleſtes*, qui gouvernoient la ſphere du ciel; d'autres *terreſtres* ou *épygies*: celles-ci étoient ſubdiviſées en *nymphes* des eaux, & *nymphes* de la terre.

Les *nymphes* des eaux étoient encore diviſées en pluſieurs claſſes; les *nymphes* marines appellées *océanides*, *néréides*, & *mélies*. Les *nymphes* des fontaines, ou naïades, crénées, pégées: les *nymphes* des fleuves & des rivieres, ou les potamides: les *nymphes* des lacs, étangs, ou lymnades.

Les *nymphes* de la terre étoient auſſi de pluſieurs claſſes; les *nymphes* des montagnes qu'on appelloit *orodes*, *oréſtiades* ou *orodemniades*: les *nymphes* des vallées, des bocages, ou les napées: les *nymphes* des prés ou limoniades: les *nymphes* des forêts, ou les dryades, & hamadryades. Tous ces noms marquoient le lieu de leur habitation.

Elles ont encore eu pluſieurs autres noms: comme *auréades*, *ijmnéades*, *leſiades*, *thémiſtiades*, & cent autres qu'elles tiroient du lieu de leur naiſſance, ou plûtôt des lieux où elles étoient adorées, comme Pauſanias & Strabon les interpretent.

On n'accordoit pas tout-à-fait l'immortalité aux *nymphes*; mais Héſiode les fait vivre quelques milliers d'années. On leur offroit ce ſacrifice du lait, de l'huile, & du miel, & on leur immoloit quelquefois des chevres.

Il n'eſt pas aiſé de découvrir l'origine de l'exiſtence des *nymphes*, & des fables qu'on a débitées ſur leur compte. Cette idée des *nymphes* eſt peut-être venue de l'opinion où l'on étoit anciennement, que les ames des morts erroient auprès des tombeaux, ou dans les jardins & les bois délicieux qu'elles avoient fréquentés pendant leur vie. On avoit même pour ces lieux un reſpect religieux; on y invoquoit les ombres de ceux qu'on croyoit y habiter; on tâchoit de ſe les rendre favorables par des vœux & des ſacrifices, afin de les engager à veiller ſur les troupeaux & ſur les maiſons. Meurſius remarque que le mot grec *nymphé*, n'eſt autre que le mot phénicien *néphas*, qui veut dire *ame*; & il ajoute que cette opinion, ainſi que pluſieurs autres de ce tems-là, tiroient leur origine des Phéniciens.

Cette conjecture ſur l'origine des *nymphes* peut encore être appuyée par l'idée que l'on avoit que les aſtres étoient animés; ce qu'on étendit enſuite juſqu'aux fleuves, aux fontaines, aux montagnes & aux vallées, auxquelles on aſſigna des dieux tutélaires.

Dans la ſuite on a prit pour des *nymphes* des dames illuſtres par quelques aventures; c'eſt pour cela ſans doute qu'Homere appelle *nymphes*, Phéetuſe & Lampetie, qui gardoient en Sicile les troupeaux du ſoleil.

On a même été juſqu'à honorer de ſimples bergeres du nom de *nymphe*, & tous les poëtes anciens & modernes ont embelli leurs poéſies de cette nouvelle idée. Mais comme Diodore rapporte que les femmes des Atlantides étoient communément appellées *nymphes*, il ſemble que c'eſt dans ce pays-là, que prit naiſſance l'opinion de l'exiſtence de ces déeſſes; parce qu'on diſoit que c'étoit dans les jardins délicieux de la Mauritanie tingitane, auprès du mont Atlas, qu'habitoient après leur mort les ames des héros.

Quant aux métamorphoſes de tant de perſonnes changées en *nymphes*, en naïades, en oréades, en néréides, en dryades, en hamadryades, *&c.* on peut penſer que lorſque quelques dames illuſtres étoient enlevées à la chaſſe, qu'elles périſſoient dans la mer, dans les bois; la reſſource ordinaire étoit de dire que Diane ou quelqu'autre divinité les avoit changées en *nymphes*. Tel étoit la prétendue Egérie, cette célebre *nymphe* que Numa Pompilius alloit ſouvent conſulter dans la forêt d'Ariccie. Après la mort de ce prince, les Romains ne trouvant plus cette *nymphe* merveilleuſe, mais ſeulement une fontaine, ils imaginerent la métamorphoſe de la *nymphe* en fontaine.

Nous ne dirons rien ici de la belle deſcription que fait Homere de l'antre des *nymphes*, ni de ces vers où Horace nous repréſente Bacchus inſtruiſant ces déeſſes: *vidi Bacchum docentem nymphas*. On ne ſeroit ſûrement pas content des allégories que quelques auteurs y ont trouvées, & encore moins des obſcénités qu'un philoſophe ſtoïcien, homme grave & ſérieux, a débitées ſur ce ſujet dans ſon héxaméron ruſtique.

Mais nous pouvons bien dire un mot de la fureur qu'éprouvoient ceux qui par haſard avoient vû quelque *nymphe* dans le bain. Ovide lui-même craignoit cet événement, comme il nous l'apprend au *IV.* liv. *des Faſtes*, quand il dit,

Nec Dryadas, nec nos videamus labra Diana,
Nec faunum medio cum premit antra die.

„ Jamais ne puiſſions-nous appercevoir Diane,
„ Ni les *nymphes* des bois, ni les fannes cornus,
„ Lorſqu'au milieu du jour ils battent la campagne„.

C'eſt à quoi Properce, *liv. III. élég. xij.* fait alluſion, lorſque décrivant la félicité des premiers ſiecles il dit:

Nec fuerat nudas pœna videre deas.

„ Alors pour avoir vû quelques déeſſes nues,
„ On n'étoit point puni ſi rigoureuſement„.

Ceux qui étoient épris de cette fureur des *nymphes*, s'appelloient en grec νυμφόληπτοι, en latin *lymphatici*. Les eaux, dit Feſtus, s'appellent *lymphes*, du nom de *nymphes*; car on croyoit autrefois que tous ceux qui avoient ſeulement vû l'image d'une *nymphe* dans une fontaine, étoient épris de fureur le reſte de leur vie. Les Grecs les nommoient *nympholepti*, & les latins *lymphatici*.

Plutarque dans la vie d'Ariſtide, dit: „ la caverne des „ *nymphes* ſphragitides eſt ſituée à l'une des croupes de „ mont Cythéron; il y avoit anciennement un oracle, „ de l'eſprit duquel pluſieurs devenoient inſenſés; ce qui „ les fit nommer *nympholepti*„. (*D. J.*)

NYMPHE, (*Littérat.*) ce mot ſe prend quelquefois dans les auteurs grecs & latins pour une femme ſimplement. C'eſt ainſi que l'emploie Homere, *Iliad. p. v.* 130. Callimaque, *hymn. in Del. v.* 215. Hymn. *in Apoll. v.* 90. *&c.* Ovide applique ce mot aux femmes des Grecs, lorſqu'il dit:

Grata ferunt nymphæ *pro ſalvis dona maritis.*

C'eſt une choſe aſſez commune dans les auteurs, d'appeller *nymphes*, les épouſées & les nouvelles mariées. Elles portent le nom de *nymphes*, dit Phornutus, parce qu'alors

qu'alors elles paroiſſent en public pour la premiere fois, ayant été auparavant cachées, pour ainſi dire, dans leurs maiſons. (*D. J.*)

NYMPHES, ſ. f. pl. (*Anatom.*) Ces deux eſpeces de crêtes d'un rouge vermeil dans les jeunes filles, une de chaque côté, qui deſcendent en groſſiſſant juſque vers le milieu de la vulve, s'appellent *nymphes*, parce qu'on a cru qu'elles dirigeoient le cours de l'urine. Elles ne ſont ni de même longueur dans tous les ſujets, ni toujours de même groſſeur l'une que l'autre; & elles s'alongent tellement dans quelques femmes, particulierement de certains pays, qu'on eſt obligé de les couper.

Les *nymphes*, en latin *nymphæ*, ſont deux plis proéminens de la peau intérieure de la grande aile extérieure, étendus depuis le prépuce du clitoris juſqu'au grand orifice de la matrice, de l'un & de l'autre côté. Ces plis ſont d'abord fort étroits; ils prennent de la largeur à meſure qu'ils deſcendent, & ils vont enſuite en ſe retréciſſant vers leur extrémité inférieure.

Ils ſont d'une ſubſtance ſpongieuſe, compoſée de membrane délicate, de vaiſſeaux très-déliés & parſemés de petites glandes ſébacées, dont pluſieurs ſont ſenſibles à la vûe. Cette diſpoſition intérieure les rend capables de ſe gonfler à proportion du clitoris, lorſque le ſang & les eſprits leur ſont portés en abondance.

La ſituation des *nymphes* eſt oblique; leurs extrémités ſupérieures ſont fort approchées: la diſtance qui eſt entre leurs extrémités inférieures eſt plus grande; elles ſont pourvues de quantité de mamelons qui les rendent fort ſenſibles; elles reçoivent des arteres & des veines des vaiſſeaux honteux, & leurs nerfs viennent des intercoſtaux.

Les filles ont ces parties ſi fermes & ſi ſolides, que l'urine ſort de l'uretre entre leurs parois avec une eſpece de ſifflement; mais elles ſont plus ou moins flaſques & flétries dans les femmes mariées, à proportion des enfans qu'elles ont eu & de leur âge.

Les *nymphes* ſont quelquefois ſi larges ou ſi alongées qu'elles prominent hors des levres des parties naturelles, & qu'elles incommodent en marchant, en s'aſſeyant, & même dans les plaiſirs de l'amour: quand ce cas exille, on eſt obligé de les couper. Mauriceau dit avoir fait à Paris le retranchement des deux *nymphes* à une femme qui l'en pria très-inſtamment, tant parce qu'étant obligée, à ce qu'elle lui dit, d'aller ſouvent à cheval, l'alongement de ſes *nymphes*, qu'elle avoit très-grandes, lui cauſoit par le froiſſement une douloureuſe cuiſſon, que parce que cette difformité lui déplaiſoit fort, auſſi bien qu'à ſon mari.

Pour faire cette opération; on étend la perſonne ſur le dos, on lui écarte les cuiſſes & les levres des parties naturelles: enſuite le chirurgien prend avec ſa main gauche l'une ou l'autre des *nymphes*, & en coupe, avec une paire de ciſeaux qu'il tient de la droite, autant qu'il eſt néceſſaire. Il a ſoin de ſe pourvoir de ſtyptiques pour arrêter l'hémorrhagie, & des autres remedes dont il pourroit avoir beſoin ſi la malade tomboit en défaillance. Il panſe enſuite la bleſſure avec quelques baumes vulnéraires & il parvient facilement à la guérir d'après cette méthode. On trouve dans Soliogen, *obſervat.* 80. un cas dans lequel la mortification des *nymphes* en rendit l'amputation néceſſaire.

L'exciſion des *nymphes* a été pratiquée chez les Egyptiens, & dans quelques endroits de l'Arabie & de Perſe. Strabon dit que les femmes égyptiennes recevoient la circonciſion. Bélon nous apprend, dans ſes *obſervations, livre III. chap. xxviij.* que cet uſage, qui ſubſiſtoit encore de ſon tems, étoit ſimplement fondé ſur des raiſons naturelles qui même n'ont pas lieu dans toutes les femmes de ce pays-là.

Cette incommodité eſt aſſez commune en Afrique, & il y a des hommes, ſi l'on en croit Léon l'africain, qui n'ont d'autre métier que de ſavoir retrancher aux femmes les *nymphes* trop alongées; ils crient à haute voix dans les rues: *Qui eſt celle qui veut être coupée*, &c. (*D. J.*)

NYMPHÉE, ſ. m. (*nymphæum*, (*Architect. antiq.*) Les Grecs & les Romains appelloient ainſi certains bâtimens ruſtiques qui renfermoient des grottes, des bains, des fontaines, & d'autres édifices de cette nature, tels qu'on imaginoit qu'étoient les demeures des nymphes.

On voit un édifice de ce genre entre Naples & le mont Véſuve; il eſt conſtruit de marbre & de forme quarrée; on y entre par une ſeule porte, d'où l'on deſcend dans une grande grotte qu'arroſe une fontaine. Le pavé eſt de marbre de diverſes couleurs, & les murailles ſont revêtues de coquillages, & tout le tour eſt orné de diverſes ſtatues de nymphes & de figures groteſques.

Il y avoit à Rome & à Conſtantinople de magnifiques *nymphées*, dont il ne reſte aucun veſtige.

On appelloit encore *nymphées* certaines maiſons publiques où ceux qui n'avoient point de logemens commodes venoient faire des feſtins de noces. On nommoit ces bâtimens *nymphæa* ou *lymphæa*, à cauſe de leurs jardins de plaiſance, qui étoient embellis de grottes, de coquillages & de jets d'eau. (*D. J.*)

NYMPHÉE, (*Géogr. anc.*) en latin *Nymphæa* & *Nymphæum*. Ptolomée parle d'une île *Nymphæa* dans la mer Méditerranée, au voiſinage de l'île de Sardaigne. Pline fait mention d'une autre île *Nymphæa* dans la mer Ionienne, aux environs de Samos.

Nymphæum étoit une ville de Pont qui appartenoit aux Athéniens, & qui leur payoit chaque année un talent pour tribut.

Il y avoit une autre ville de même nom dans la Cherſonèſe taurique. Enfin *Nymphæum* étoit un lieu ſur la mer Ionienne, auprès du fleuve Aous, dans le territoire d'Apollonie. Cet endroit eſt célebre dans les écrits des anciens, par un oracle & un feu merveilleux qui ſortoient, diſent-ils, du fond d'une vallée & d'une prairie verdoyante. Tite-Live, Plutarque & Dion Caſſius en parlent ſur le même ton. (*D. J.*)

NYMPHIUS, (*Géog. anc.*) ou *Nymphæus*, fleuve de Méſopotamie qui, ſelon Surdas, ſe jette dans le Tigre. Procope dit qu'il ſervoit de borne entre les Perſes & les *Romer.* (*D. J.*)

NYMPHOMANIE *ou* FUREUR UTÉRINE, (*Méd.*) maladie ou ſymptome qui accompagne les paſſions amoureuſes, les pâles couleurs, les obſtructions de la matrice, & enfin la ſéchereſſe, l'acrimonie & la ſalacité dans les humeurs de cette partie. *Voyez* FUREUR UTÉRINE.

NYMPHOIDE, *nymphoides*, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale ordinairement en forme de roſette, & profondement découpée. Le piſtil ſort du calice; il perce la partie inférieure de la fleur, & devient dans la ſuite un fruit ou une gaîne oblongue, aplatie & molle, qui n'a qu'une ſeule capſule, & qui renferme des ſemences enveloppées chacune d'une coëffe. Tournefurt, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

NYMPHOTOMIE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, ſignifie l'*amputation d'une partie des nymphes* ou du clitoris, que quelques-uns appellent auſſi *nymphes*, lorſque ces parties forment un volume ſi conſidérable qu'elles empêcheroient la conſommation du mariage, ou la rendroient extrêmement difficile. *Voyez* NYMPHES.

Galien obſerve qu'on étoit ſouvent obligé de faire la *nymphotomie* ſur les femmes égyptiennes; mais dans notre Europe il eſt rare que cette opération ſoit néceſſaire.

Si cependant il arrive qu'elle le ſoit, les caſuiſtes décident que la femme eſt obligée de s'y ſoumettre.

La *nymphotomie* eſt, à proprement parler, la circonciſion des femmes. *Voyez* CIRCONCISION.

L'alongement des nymphes eſt ſi ordinaire dans l'empire des Abyſſins, qu'il a fallu y établir la circonciſion pour les femmes.

Les nymphes & les levres deviennent quelquefois ſi longues, qu'on ne ſauroit approcher certaines femmes. Au rapport de Léon l'afriquain, il y a des hommes qui n'ont d'autre métier que de ſavoir retrancher ce que la nature a trop alongé dans ces parties.

Le célebre Mauriceau, chirurgien de Paris, a fait avec ſuccès cette opération. Une femme de condition, obligée de monter ſouvent à cheval, ſentoit alors des cuiſſons inſupportables & de la douleur par le froiſſement des nymphes, qu'elle avoit très-longues. Elle ſe détermina à ſe les faire amputer par cette raiſon, & auſſi parce que la longueur démeſurée de ces parties déplaiſoit beaucoup à ſon mari. Il faut prendre des précautions pour arrêter le ſang avec ſoin: car Mauricean dit que pluſieurs heures après l'opération il a vu ſurvenir une hémorrhagie aſſez conſidérable, qui mit la malade en danger. On préviendra cet accident en lavant la plaie avec de l'eau alumineuſe, & par l'application de l'agaric de la charpie ſeche, de compreſſes graduées ſoutenues par un bandage qui faſſe une compreſſion ſuffiſante. *Voyez* HÉMORRHAGIE, LIGATURE; STYPTIQUES. Il y a apparence que les hiſtoriens qui diſent que dans certains pays on châtroit les femmes, n'ont entendu parler que de la *nymphotomie*, & non de l'extirpation des ovaires qu'on pratique ſur les truies pour les rendre ſtériles. *V.* ſur la ceſtration des femmes, la *généanthropie* de Sinibaldus. (*T*)

NYN, (*Géogr.*) riviere d'Angleterre; elle a ſa ſource dans le Northamptonſhire, & va ſe décharger dans le Bolton-deep. J'en ai déja parlé à l'*article* NEYN, car ce mot s'écrit *Neyn*, *Nyn*, *Néane*, &c.

NYON, (*Géog.*) petite ville de Suiſſe au canton de Berne, chef-lieu du petit bailliage de même nom, près du lac de Genève, & à quatre lieues de cette ville.

Nyon eſt fort ancienne, comme le prouvent des inſcriptions romaines, qui marquent qu'il y a eu des romains établis dans ſon territoire. Pline la nomme *colonia equeſtris*, parce qu'elle avoit été peuplée de cavaliers vétérans. Elle eſt appellé ſimplement *equeſtris* dans l'itinéraire d'Antonin. Elle eſt ſituée pour la plus grande partie ſur une colline qui s'éleve au bord du lac de Genève, & en partie dans le plaine qui s'étend le long du lac au pié de la colline. Elle a bien de la peine à ſe relever de l'incendie qui la réduiſit en cendres l'an 1399. *Longit.* 23. 44 *latit.* 46. 25.

NYSA ou *NYSSA*, (*Géog. anc.*) Je dis *Nyſa* ou *Nyſſa* car ces deux mots ſe prennent indifféremment l'un pour l'autre par les anciens géographes, pour déſigner la même ville. On en trouve pluſieurs qui portent ce nom de *Nyſa* ou *Nyſſa*; ſavoir,

1°. *Nyſa*, ville de l'Arabie heureuſe, aux confins de l'Egypte, ſelon Diodore de Sicile, qui dit que Jupiter y porta le petit Bacchus ſon fils, afin qu'il y fût nourri par les nymphes: & c'eſt de-là qu'il fut appellé *Dionyſius*, nom formé de celui de Jupiter ſon pere, & de celui de la ville *Nyſa*.

2°. *Nyſa* ou *Nyſſa*, ville de la Cappadoce, nommée en françois *Nyſſe Voyez* NYSSE.

3°. *Nyſa*, ville de l'Inde, entre les fleuves Cophenes & Indus. On prétend qu'elle fut bâtie par Bacchus, qui lui donna ſon nom. Elle étoit commandée par une montagne nommée *Meros*, mot qui en grec ſignifie une *cuiſſe*. On voit aſſez que ce nom fait allution à la ſeconde naiſſance de Bacchus, ſorti de la cuiſſe de Jupiter.

4°. *Nyſa*, ville de la Lydie, ſelon Strabon, ou de la Carie, ſelon Ptolomée. Wheler dit avoir vu une médaille de *Nyſa*, frappée du tems de l'empereur Maximin, dont elle porte la tête & le nom; ſur le revers il y a une fortune qui tient en ſa main une corne d'abondance, & un gouvernail en l'autre, avec ces lettres, ϹΒΙΑΤΡ. ΠΡΤΜΟΤ ΡΟΡΩΝΟΤ ΝΙϹΩΝ, c'eſt-à-dire que cette médaille de la ville de *Nyſa* a été frappée ſous le gouverneur Aurelius Primas Ruphinus.

5°. Etienne le géographe parle d'une *Nyſa*, ville de Béotie; d'une autre *Nyſa*, ville de la Thrace, d'une troiſieme *Nyſa*, ville de l'île de Naxie; d'une quatrieme, ville de l'Ebée; & d'une cinquieme, ville de la Libye. (*D. J.*)

NYSLOT, (*Géog.*) forteresſe de l'empire Ruſſien dans la Livonie, ſur la rive occidentale de la Narve, à 8 lieues S. O. de Narva. *Longit.* 46. 30. *latit.* 58. 46.

NYSSA, (*Botan.*) nom d'une plante décrite par Gronovius, & dont Linnæus a fait un genre diſtinct d'après les caracteres ſuivans. Ses fleurs ſont mâles & femelles; dans le fleur mâle le calice eſt à cinq feuilles étendues: le fleur eſt monopétale, partagée en cinq ſegmens de la forme & de la grandeur de ceux du calice: les étamines ſont ſix filamens pointus plus longs que le fleur; les boſſettes des étamines ſont doubles. Dans la fleur femelle le calice eſt ſemblable que dans la mâle, mais il reſte avec le fruit: la fleur eſt auſſi la même. Le piſtil a ſous le calice un germe ovale; le ſtile eſt délié, plus long que la fleur: le ſtygma eſt oblong, applati & penché. Le fruit eſt un noyau ovoïde à une ſeule loge, qui renferme une noix pointue aux deux bouts, & ſillonnée dans les bords des côtés longitudinales. (*D. J.*)

NYSSE, (*Géog. anc.*) en latin *Nyſſa*, ville de la Cappadoce, que l'itinéraire d'Antonin place ſur la route d'Aucyre à Céſarée, entre Parnaſſus & Oſiana. Elle eſt fameuſe par S. Grégoire de *Nyſſe*, que ſon frere S. Baſile y établit évêque en 371. Ses ouvrages, dont le P. Fronton a donné une édition en 1605, ſont écrits dans un ſtyle affecté & plein d'allégories & de reſſonnemens abſtraits, ſouvent inintelligibles. (*D. J.*)

O

O

O, S. m. (*Gram.*) c'eſt la quinzieme lettre, & la quatrieme voyelle de l'alphabet françois. Ce caractere a été long-tems le ſeul dont les Grecs fiſſent uſage pour repréſenter le même ſon, & ils l'appelloient du nom même de ce ſon. Dans la ſuite on introduiſit un ſecond caractere o, afin d'exprimer par l'ancien l'o bref, & par le nouveau, l'o long: l'ancienne lettre o ou ο, fut alors nommée *ὂμικρον*, *o parvum*; & la nouvelle, ω ou ω, fut appellée *ὦμεγα*, *O magnum*.

Notre prononciation diſtingue également un e long & un e bref; & nous prononçons diverſement un *bête* (hoſpes), & une *botte* (ſporta doſſuaria); une *côte* (coſta), & une *cotte* (habillement de femme); il *faute* (ſaltat), & une *fotte* (ſtulta); *beauté* (pulchritudo), & *brêté* (ocreatus), *&c.* Cependant nous n'avons pas introduit deux caracteres pour déſigner ces deux diverſes prononciations du même ſon. Il nous faudroit doubler toutes nos voyelles, puiſqu'elles ſont toutes ou longues ou breves: *a* eſt long dans *cadre*, & bref dans *ladre*; *e* eſt long dans *tête*, & bref dans il *tette*; *i* eſt long dans *gîte*, & bref dans *quitte*; *u* eſt long dans *flûte*, & bref dans *culbute*; *eu* eſt long dans *deuil*, bref dans *feu*, & plus bref encore dans *me*, *te*, *de*, & dans les ſyllabes extrêmes de *fenêtre*; *ou* eſt long dans *croûte*, & bref dans *déroute*.

Je crois, comme je l'ai inſinué ailleurs (*voyez* LETTRES), que la multiplication des lettres pour déſigner les différences proſodiques des ſons n'eſt pas ſans quelques inconvéniens. Le principal ſeroit d'induire à croire que ce n'eſt pas le même ſon qui eſt repréſenté par les deux lettres, parce qu'il eſt naturel de conclure que les choſes ſignifiées ſont entre elles comme les ſignes: de-là une plus grande obſcurité ſur les traces étymologiques des mots; le primitif & le dérivé pourroient être écrits avec des lettres différentes, parce que le mécaniſme des organes exige ſouvent que l'on change la quantité du radical dans le dérivé.

Ce n'eſt pas un reſte que je ne loue les Grecs d'avoir voulu peindre exactement la prononciation dans leur orthographe: mais je penſe que les modifications néceſſaires des ſons doivent plutôt être indiquées par des notes particulieres; parce que l'enſemble eſt mieux analyſé, & conſéquemment plus clair; & que la même note peut s'adapter à toutes les voyelles, ce qui va à la diminution des caracteres & à la facilité de la lecture.

L'affinité méchanique du ſon e avec tous les autres, fait qu'il eſt commuable avec tous, mais plus ou moins, ſelon le degré d'affinité qui réſulte de la diſpoſition organique: ainſi *e* a plus d'affinité avec *eu*, *u*, & *ou*, qu'avec *a*, *i*, *ɔ*, *o*; parce que les quatre premieres voyelles ſont en quelque ſorte labiales, puiſque le ſon en eſt modifié par une diſpoſition particuliere des levres; au lieu que les quatre autres ſont comme linguales, parce qu'elles ſont différentiées entre elles par une diſpoſition particuliere de la langue, les levres étant dans le même état pour chacune d'elles: l'abbé de Dangeau, *opuſc. pag.* 62. avoit inſinué cette diſtinction entre les voyelles.

Voici des exemples de permutations entre les voyelles labiales, & la voyelle *e*.

O changé en *eu*: de *mola* vient *meule*; de *novus*, *neuf*; de *ſoror*, *ſœur* qui ſe prononce *ſeur*; de *populus*, *peuple*; de *cor*, *cœur*.

O changé en *u*: c'eſt ainſi que l'on a dérivé *humanus* & *humanitas* de *homo*; *cuiſſe* de *coxa*; *cuir* de *corium*; *cuit* de *coctus*; que les Latins ont changé en *ut* la plûpart des terminaiſons des noms grecs en *ος*; qu'ils ont dit, au rapport de Quintilien & de Priſcien, *huminem* pour *hominem*, *frundes* pour *frondes*, &c.

Au contraire *u* changé en *o*: c'eſt par cette métamorphoſe que nous avons *tombeau* de *tumulus*, *combles* de *culmen*, *nombre* de *numerus*; que les Latins ont dit *Hecoba* pour *Hecuba*, *colpa* pour *culpa*; que les Italiens diſent indifféremment *foſſe* ou *fuſſe*, *facoltà* ou *facultà*, *popolo* ou *populo*.

O changé en *ou*: ainſi *mouvoir* vient de *movere*, *moulin* de *molerina*, *pourceau* de *porcus*, *glouſſer* de *glocio*, *mourir* de *mori*, &c.

Les permutations de l'o avec les voyelles linguales ſont moins fréquentes; mais elles ſont poſſibles, parce que, comme je l'ai déjà remarqué d'après M. le préſident de Broſſes (art. *Lettres*), il n'y a proprement qu'un ſon diverſement modifié par les diverſes longueurs ou les divers diametres du tuyau: & l'on en trouve en effet quelques exemples. *O* eſt changé en *a* dans *dame*, dérivé de *domina*: en *e* dans *adverſus*, au lieu de quoi les anciens diſoient *adworſus*, comme on le trouve encore dans Térence; en *i* dans *timber*, dérivé du grec *τυμβος*.

Nous repréſentons ſouvent le ſon e par la diphtongue oculaire *au*, comme dans *aune*, *baudrier*, *cauſe*, *dauphin*, *fauſſeté*, *gaule*, *haut*, *jaune*, *laurier*, *maur*, *naufrage*, *pauvre*, *rauque*, *ſauteur*, *taupe*, *vautour*; d'autres fois nous repréſentons *o* par *au*, comme dans *eau*, *tombeau*, *cerceau*, *cadeau*, *chameau*, *fourneau*, *troupeau*, *fuſeau*, *gâteau*, *veau*. Cette irrégularité orthographique ne nous eſt pas propre: les Grecs ont dit *ἀλοάω* & *ἀλδάω*, *fulcus* (ſillon); *τρῶμα* & *τραῦμα vulnus*, (bleſſure): & les Latins écrivoient indifféremment *caudo* & *coda* (queue); *plauſtrum* & *ploſtrum* (char); *lautum* & *lotum* un ſapin du verbe *lavare* (laver).

La lettre e eſt quelquefois pſeudonyme, en ce qu'elle eſt le ſigne d'un autre ſon que de celui pour lequel elle eſt inſtituée; ce qui arrive par-tout où elle eſt prépoſitive dans une diphtongue réelle & auriculaire: elle repréſente alors le ſon *ou*; comme dans *béſoard*, *bois*, *ſoin*, que l'on prononce en effet *béjouard*, *bouas*, *ſouin*.

Elle eſt quelquefois auxiliaire, comme quand on l'aſſocie avec la voyelle *u* pour repréſenter le ſon *eu* qui n'a pas de caractere propre en françois; comme dans *bouton*, *courage*, *douceur*, *foudre*, *goutte*, *boublon*, *jour*, *lonange*, *moutarde*, *nud*, *poule*, *ſoupet*, *tour*, *vous*. Les Allemands, les Italiens, les Eſpagnols, & preſque toutes les nations, repréſentent le ſon *ou* par la voyelle *u*, & ne connoiſſent pas le ſon *u*, ou le marquent par quelqu'autre caractere.

O eſt encore auxiliaire dans la diphtongue apparente *oi*, quand elle ſe prononce *è* ou *ê*; ce qui eſt moins raiſonnable que dans le cas précédent, puiſque ces ſons ont d'autres caracteres propres. Or *oi* vaut *è*: 1°. dans quelques adjectifs ſubſtantifs, *anglois*, *françois*, *bourbonnois*, &c.: 2°. aux premieres & ſecondes perſonnes du ſingulier, & aux troiſiemes du pluriel, du préſent antérieur ſimple de l'indicatif, & du préſent du ſubjonctif; comme je *biſois*, tu *biſois*, ils *biſoient*; je *lirois*, tu *lirois*, il *liroient*: 3°. dans *monnoie*, & dans les dérivés des verbes *connoître* & *paroître* où l'*oi* radical fait la derniere ſyllabe, ou bien la pénultieme avec un *e* muet à la derniere; comme je *connois*, tu *reconnois*, il *reconnoît*; je *comparois*, tu *diſparois*, il *reparoît*; *connoître*, *méconnoître*, que je *reconnoiſſe*; *comparoître*, que je *diſparoiſſe*, que tu *reparoiſſes*, qu'ils *apparoiſſent*. *Oi* vaut *è*: 1°. dans les troiſiemes perſonnes ſingulieres du préſent antérieur ſimple de l'indicatif, & du préſent du ſubjonctif; comme il *biſoit*, il *liroit*: 2°. dans les dérivés des verbes *connoître* & *paroître* où l'*o* radical eſt ſuivi d'une ſyllabe qui n'a point d'*e* muet; comme *connoiſſeur*, *reconnoiſſante*, je *méconnoîtrai*; vous *comparoîtrez*, nous *reparoîtrions*, *diſparoiſſant*.

La lettre *e* eſt quelquefois muette: 1°. dans les trois mots *paon*, *faon*, *Laon* (ville), que l'on prononce *pan*, *fan*, *Lan*; & dans les dérivés, comme *paonneau* (petit paon) qui differe ainſi de *panneau* (terme de Menuiſerie), *laonnois* (qui eſt de la ville ou du pays de Laon): 2°. dans les ſept mots *œuf*, *bœuf*, *mœuf*, *chœur*, *cœur*, *mœurs* & *ſœur*, que l'on prononce *euf*, *beuf*, *meuf*, *heur*, *keur*, *meurs* & *ſeur*: 3°. dans les trois mots *œil*, *willet* & *œillade*, ſoit que l'on prononce par *è* comme à la fin de *ſoleil*, ou par *eu* comme à la fin de *cerueil*. On écrit aujourd'hui *œconome*, *œconomie*, *œcuménique*, ſans *e*; & le nom *Œdippe* eſt étranger dans notre langue.

O' apoſtrophé devant les noms de famille, eſt en Irlande un ſigne de grande diſtinction, & il n'y a en effet que les maiſons les plus qualifiées qui le prennent: c' *Brien*, c' *Carrel*, c' *Connor*, c' *Néal*.

En termes de Marine, O veut dire *oueſt*; S. O. *ſud-oueſt*; S. S. O. *ſud-ſud-oueſt*; O. S. O. *oueſt-ſud-oueſt*. *Voyez* N & RHUMA.

Sur nos monnoies, la lettre *o* déſigne celles qui ſont fabriquées à Riom.

Chez les anciens, c'étoit une lettre numérale qui valoit 11; & ſurmontée d'une barre, Ō valoit 11000, ſelon la regle ordinaire: O *an-*

O *numerum geſtat qui nunc undecimus extat.* (*B. E. R. M.*)

O, ſ. m. (*Théol.*) nom qu'on a donné aux ſept ou neuf antiennes qu'on chante dans l'Avent pendant ſept ou neuf jours auparavant la fête du Noël, & qui précedent le cantique *Magnificat*. On les appelle encore ainſi parce que chacune d'elles commence par cette exclamation: comme *O rex gentium*. *O Emmanuel*, &c. *Voyez* ANTIENNE.

O, o, o, (*Ecriture.*) conſidéré dans ſa forme, c'eſt une ligne courbe continue, dont tous les points ſupérieurs & inférieurs ſont plus éloignés du centre que ceux des flancs; elle eſt preſque racine de toutes les mineures; elle ſe forme ſans interruption du mouvement mixte des doigts & du poignet: dans l'italienne les angles de l'o ſont beaucoup plus obtus que ceux de l'o coulé; ce qui fait que celui-ci eſt moins ouvert que celui-là. A l'égard de l'o rond, il eſt auſſi appellé, parce qu'il approche du cercle, que ſes points ſupérieurs & inférieurs ſont à un point près auſſi proche du centre que ceux des flancs. *Voyez le volume des Planches à la table de l'Ecriture des figures radicales mineures.*

O, (*Comm.*) dans les livres des marchands banquiers, ou négocians, joint à quelques autres lettres, marque différentes abréviations: ainſi C. O. eſt l'abbréviation de *compte ouvert*; O N C. ou O N. ſignifient *onces*. *Dictionn. de Comm.* (*G*)

O, *majuſcule* (*Muſique.*) qui eſt proprement un cercle, ou double C, eſt dans nos muſiques anciennes; la marque de ce qu'ils appelloient *tems parfait*, c'eſt-à-dire, de la meſure triple ou à trois, à la différence du tems imparfait ou de la meſure double, qu'ils marquoient par un C ſimple, ou par un O tronqué à droite ou à gauche C, ou Ↄ.

Le tems parfait ſe marquoit par un O ſimple, ou pointé en-dedans, ou barré. *Voyez* TEMS. (*S*)

OA, (*Géog. anc.*) village de Grece en Attique, ſous la tribu Pandionide, comme le prouve une inſcription rapportée par Spon. Il ne faut pas confondre ce village avec *Oé* qui étoit de la tribu Oénéide.

OACCO, (*Géog.*) province d'Afrique dans l'Ethiopie, au royaume d'Angola. C'eſt une eſpece de déſert habité, dont les peuples n'ont pas l'induſtrie de cultiver les terres avec art: & pourquoi l'auroient ils, ils n'ont point de terres en propriété. Tout ce qu'en dit le pere Labat ne mérite aucune créance.

OAKHAM, (*Géog.*) ville d'Angleterre dans le Rutland, ſa dioceſe de Pétriberoug. Elle eſt dans la belle & riche vallée de Cathmoſs, à 74 milles de Londres. *Long.* 16 *ſept.* *lat.* 52. 38.

OANNÈS, ſ. m. (*Mythol.*) les Babyloniens rendirent leurs hommages à l'eau en général, comme élément, ſous le nom d'*Oannes*, moitié femme & moitié poiſſon, telle qu'étoit la figure que Lucien en avoit vue en Phénicie. Les Syriens repréſentoient de même leur *Atergatis*, & les Scythes leur *Thamyſades*; c'étoient des ſymboles de la lune & de la mer. (*D. J.*)

OANUS, (*Géog. anc.*) fleuve de Sicile ſelon Pindare; Fazell croit que le nom moderne eſt *Fraſolari*, riviere qui coule ſur la côte méridionale.

OARII, (*Géog.*) province de l'Ethiopie occidentale au royaume d'Angola, ſur le bord ſeptentrional de la Coanza. (*D. J.*)

OARISTE, ſ. m. (*Belles lettres.*) terme en uſage dans la poéſie grecque, qui ſignifie un dialogue entre un mari & une femme; tel par exemple que celui qu'on trouve au ſixieme livre de l'Iliade, entre Hector & Andromaque. *Voyez* DIALOGUE.

Scaliger remarque que l'*oariſtus* n'eſt point à proprement parler, un petit poëme particulier, ni une piece de vers detachée; mais qu'il fait toûjours partie de quelque grand poëme. Il ajoute que l'endroit d'Homere dont nous venons de parler, eſt proprement le ſeul *oariſte* qui ſe trouve dans les anciens poëtes grecs.

OASIS, (*Géog. anc.*) ville & déſert de l'Egypte, aux confins de la Lybie. Il y avoit deux villes nommées *Oaſis*, & que l'on diſtinguoit par les ſurnoms de *grande* & de *petite*. Après de la plus grande de ces deux villes, étoit l'affreux déſert d'*Oaſis*. Chacune de ces villes avoit un nom. Pline, Strabon, Ptolomée, Hérodote & les autres hiſtoriens en parlent, mais ils ne s'accordent point entr'eux, tant les pays de l'Egypte étoient peu connus des étrangers.

OAXACA, (*Géog.*) vallée de l'Amérique, & province de la nouvelle Eſpagne, c'eſt la même que Guaxaca. *Voyez* GUAXACA.

OAXIS, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Crete dans la côte ſeptentrionale ſelon Hérodote, *l. IV. ch. clxv.* Varron dit qu'Oaxe, fils d'Apollon & d'Anchiale, bâtit en Crete une ville qu'il appella de ſon nom. Servius aſſure la même choſe, en expliquant la premiere égloque de Virgile où eſt ce vers:

Et rapidum Creta veniemus Oaxem.

(*D. J.*)

OB, (*Art. numiſmat.*) M. Patin rapporte une médaille frappée à l'honneur de l'empereur Adrien (peut-être à cauſe de la connoiſſance qu'il avoit de la Médecine), où l'on voit d'un côté Eſculape avec Hygéis, & de l'autre Téleſphore, avec cette inſcription autour: ΠΟΤΡΩ ΤΟΥ ΣΩΤΗΡΟΣ. Après du Téleſphore il y a ces lettres *ob*. Cet antiquaire explique les premiers mots de cette maniere, *pergamenorum ſub capitolium*, ajoutant en caracteres italiques *Teleſphorus*. Il dit enſuite, après Pauſanias, que Téleſphore étoit une divinité des Pergaméniens, qui avoit été ainſi nommée par le commandement de l'oracle, & que quelques-uns traduiſoient ce mot par celui de *devin* ou de *ventriloque*.

Voici comme en parle Selden. „ On traduit ordinairement le mot *ob*, par celui de *pithon* ou de *magicien*; mais *Ob* étoit un eſprit ou un demon, qui donnoit ſes réponſes comme ſi les paroles étoient ſorties des parties que l'honnêteté ne permet pas de nommer, ou quelquefois de la tête, & quelquefois des aiſſelles; „ mais d'une voix ſi baſſe, qu'il ſembloit qu'elle vînt „ de quelque cavité profonde, comme ſi un mort avoit „ parlé dans le tombeau; en ſorte que celui qui le conſultoit, ne l'entendoit ſouvent point du tout, ou plûtôt entendoit tout ce qu'il vouloit „. Selden ajoute „ peu après ce qui ſuit. Voyez l'hiſtoire de Samuel, „ dont la figure fut montrée à Saül par une femme, „ des parties honteuſes de laquelle *Ob* parloit, ou étoit cenſé parler. L'Ecriture, dans le premier livre de Samuel, *ch. xxxviij.* appelle cette femme *pithonniſſe* ou „ *ventriloque*, comme traduiſent les ſeptante, *une femme qui avoit Ob*. De-là vient que Saül lui parle ainſi: „ *Prophétiſe-moi, je te prie, par Ob*, ce que les ſeptante ont traduit, *prophétiſe-moi par le ventriloque*. *Ob* étoit donc un eſprit qui parloit du ventre. Nos traducteurs ont rendu le mot des ſeptante, ἐγγαστρίμυθος, „ par *eſprit familier* „.

Bottorf interprete le mot hébreu *ob*, par celui de *pithon*, ou d'eſprit qui rend des réponſes par quelque puiſſance diabolique, & qui travaille à éloigner les hommes de Dieu. *Levit. xix.* 31. & *xx.* 27. Il remarque que *ob* ſignifia encore en hébreu, *bouteille*, *Job*, *xxxij.* 19. Ce qui a fait dire à Aben-Eſra, qu'on l'avoit tranſporté par métaphore à un eſprit qui enfloit le ventre de celui qui en étoit poſſédé, comme une bouteille, & rendoit ſes oracles par cette partie, d'où le poſſédé étoit appellé ἐγγαστρίμυθος.

On a vu de nos jours des gens qui ſavoient ménager leur voix, de façon qu'elle ſembloit ſortir de quelque endroit hors d'eux, ſoit éloigné de leur corps, ſoit voiſin, & cela d'un ton tel que celui du *Ob*, décrit par Selden. Il y avoit aux environs de Londres un garçon âgé de 25 ans, qu'on appelloit en anglois *The ſpeaking-ſmith* (ce qui revient à *vocal-faber*, qu'on ne peut rendre en françois), qui poſſédoit ce talent dans une grande perfection. Il ne lui eût pas été difficile de ſe faire paſſer pour ſorcier parmi la populace; mais il ſe contentoit d'effrayer des portiers, des charretiers, & d'autres gens de cette eſpece, qui ne connoiſſoient point ſon art.

J'ai entendu parler d'une femme qui parcouroit l'Angleterre en mendiant, & qui ſavoit ſi bien ménager ſa voix qu'elle paroiſſoit s'entretenir avec pluſieurs perſonnes à la fois; elle diſoit, pour émouvoir la compaſſion, que les interlocuteurs étoient ſon mari & ſes enfans, qu'elle avoit perdus il y avoit pluſieurs années, & qui pendant leur vie, avoient mangé tout ſon bien. (*D. J.*)

OBACATIARAS LES, (*Géog.*) peuples de l'Amérique méridionale dans le Bréſil. Ils habitent les îles de la riviere de S. François. De Laët les donne pour anthropophages, & vraiſemblablement ſans en avoir de preuves.

OBAI ou ROBAI, (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt une ſorte de jaſmin du Japon qui a des fleurs doubles. Son écorce eſt brune; ſon bois foible & rempli de moëlle; ſes feuilles alternativement oppoſées & terminées par une pointe un peu recourbée; ſes fleurs, qui perciſſent au mois de Février avant ſes feuilles, & qui ſortent d'un calice

calice écailleux, ſont d'un jaune pâle, & compoſées de deux ſortes de pétales, dont les extérieurs ſont d'ordinaire au nombre de huit, longs d'un demi pouce en ovel; & les intérieurs, plus petits, de grandeur inégale, au nombre de huit & plus, marqueté de points couleur de ſang; l'odeur de la fleur tire ſur celle de la violette, mais devient dégoutante à la longue, & le goût eſt très-déſagréable. Cet arbriſſeau, qu'on croit apporté de la Chine, eſt d'une beauté qui le fait cultiver ſoigneuſement dans les jardins.

OBARÉNIENS, LES, (*Géog. anc.*) en grec, Ὀβαρηνοὶ; peuples qui habitoient une partie conſidérable de l'Arménie, aux environs du fleuve Cyrus.

OBBA, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) vaſe fort creux dont on ſe ſervoit aux repas funebres.

OBBA, (*Géog.*) ville d'Afrique dans la Mauritanie Céſarienſe. Au cinquieme concile général aſſiſta Valérien évêque d'*Obba* en Afrique. La conférence de Carthage fournit auſſi Félicilſime évêque d'*Obba*, *Obbenſis*.

OBDORA *ou* L'OBDORIE, (*Géog.*) autrefois *Lucomorie*; contrée de la Tartarie moſcovite, un couchant du Jénitſéa & à l'orient de l'Oby, qui la ſépare de la Condora. Ce pays eſt coupé par le cercle polaire en deux parties à-peu-près égales, ſous le ſoixantieme degré de latitude: il fait partie de la Sibérie. Pierre-le-Grand y avoit commencé quelques habitations qui n'ont pas été continuées. (*D. J.*)

OBEANCIER, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt un titre affecté dans l'égliſe collégiale de S. Jul de Lyon; la grand *obéancier* eſt la premiere dignité. Le premier chanoine après les dignitaires, a auſſi le titre d'*obéancier*. Ce terme paroît être venu par corruption d'*obédiencier*; il y a apparence que ces *obéanciers* ont été ainſi nommés, parce que dans l'origine ils étoient envoyés par l'archevêque de Lyon pour deſſervir cette égliſe. *Voyez* OBEDIENCIER.

OBÉDIENCE, ſ. f. (*Juriſprud.*) ce terme dans ſon origine étoit lorſqu'il ſynonyme d'*obéiſſance*; dans la ſuite on lui a attribué diffé entes ſignifications en matiere eccléſiaſtique.

En général *obédience* ſignifie *ſoumiſſion* à un ſupérieur eccléſiaſtique; quelquefois ce terme ſe prend pour l'autorité même du ſupérieur; quelquefois enfin on entend par *obédience*, la permiſſion que le ſupérieur donne d'aller quelque part, ou de faire quelque choſe.

Pendant le grand ſchiſme d'Avignon on ſe ſervoit du terme d'*obédience* pour déſigner le territoire dans lequel chacun des deux papes étoit reconnu comme légitimement élu. Preſque toutes les villes de Toſcane & de Lombardie, toute l'Allemagne, la Bohême, la Hongrie, la Pologne, la Proſſe, le Danemark, la Suede, la Norvege, l'Angleterre étoient de l'*obédience* de Clement VII. qui s'étoit retiré à Avignon; la France, la Lorraine, l'Ecoſſe, la Sivoie & le royaume de Naples, ſe rangerent ſous l'*obédience* d'Urbain: l'Eſpagne prit d'abord le même parti, enſuite elle ſe mit ſous l'*obédience* de Clément VII.

C'eſt en ce même ſens que l'on appelle ambaſſadeurs d'*obédience*, ceux que des princes envoient au pape, pour lui rendre hommage de quelques fiefs qui relevent de lui: c'eſt ainſi que le roi d'Eſpagne envoie un ambaſſadeur d'*obédience* au pape, auquel il préſente la haquenée que ce prince doit au pape à cauſe du royaume de Naples.

Les provinces dans leſquelles le concordat n'a pas lieu, & qui ſont ſoumiſes à toutes les regles de chancellerie, que l'on obſervoit avant le concordat, telles que la Bretagne, la Provence, la Lorraine, ſont appellées communément *pays d'obédience*, ce qui eſt une expreſſion très-impropre, vû que ces pays ne ſont point ſoumis au pape plus particulierement que les autres; toute la différence eſt que la regle *de menſibus & alternativa* y a lieu, c'eſt-à-dire que le pape y confere les bénéfices pendant huit mois de l'année, les autres collateurs n'ont que quatre mois, à la réſerve des évêques, leſquels en faveur de la réſidence, ont l'alternative, c'eſt-à-dire qu'ils ont la collation pendant un mois, & le pape pendant l'autre, & ainſi de ſuite alternativement.

Le pape n'uſe point de *prévention* dans les pays d'*obédience*, dans les ſix mois de l'alternative des évêques ni dans les quatre mois des autres collateurs.

OBÉDIENCE, ſe prend auſſi pour un acte qu'un ſupérieur eccléſiaſtique donne à un inférieur, ſoit pour le faire aller en quelque miſſion, ſoit pour le transférer d'un lieu dans un autre, ou pour lui permettre d'aller en pélerinage ou en voyage: un prêtre ne doit point être admis à dire la meſſe dans un diocèſe étranger, qu'il ne montre ſon *obédience*. On doit arrêter les moines vagabonds, qui errent par la monde, & qui ne montrent point leur *obédience*.

On a auſſi appellé *obédience* les maiſons, égliſes, chapelles & métairies qui ne ſont pas des titres de bénéfices ſéparés, & dans leſquels un ſupérieur eccléſiaſtique envoie un religieux pour les deſſervir ou adminiſtrer. On les a ainſi appellés *obédience*, parce que le religieux qui les deſſert n'y eſt envoyé qu'en vertu d'un acte d'*obédience*, & qu'il eſt révocable *ad nutum*.

Dans les premiers ſiecles de l'état monaſtique, tous les prieures n'étoient que des *obédiences*. Il y a encore quelques abbayes où les prieurés qui en dépendent, ou ſont que de ſimples *obédiences*. *Voyez l'hiſtoire de l'égliſe de Meaux*, *t. I. pag. xxix*; les *Mémoires du clergé*; les *lois eccléſiaſtiques & la Juriſprudence canoniq.* de Lacombe. (*A*)

OBÉDIENCIER, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt un religieux qui va, par l'ordre de ſon ſupérieur, deſſervir une égliſe dont il n'eſt point titulaire. *Voyez* OBEDIENCE. (*A*)

OBÉIR, v. n. (*Gram.*) c'eſt ſe ſoumettre à la volonté d'un autre. Celui qui commande eſt cenſé ſupérieur, & celui qui *obéit* ſubalterne. On *obéit* à Dieu, en ſuivant ſa loi; aux rois, en rempliſſant leurs lois; à la néceſſité, aux paſſions, *&c.*

Obéir ſe prend encore dans un ſens différent, lorſqu'il ſe dit d'un corps roide, inflexible, qu'on ne plie pas à volonté; la fer trempé n'*obéit* pas, *&c.*

OBÉIR, ſe dit d'un cheval qui répond aux aides, *V.* AIDES.

OBÉISSANCE, ſ. f. (*Droit naturel & politique.*) Dans tout état bien conſtitué, l'*obéiſſance* à un pouvoir légitime eſt le devoir le plus indiſpenſable des ſujets. Refuſer de ſe ſoumettre aux ſouverains, c'eſt renoncer aux avantages de la ſociété, c'eſt renverſer l'ordre, c'eſt chercher à introduire l'anarchie. Les peuples, en obéiſſant à leurs princes, n'obéiſſent qu'à la raiſon & aux lois, & ne travaillent qu'au bien de la ſociété. Il n'y a que des tirans qui commanderoient des choſes contraires; ils paſſeroient les bornes du pouvoir légitime, & les peuples ſeroient toujours en droit de reclamer contre la violence qui leur ſeroit faite. Il n'y a qu'une honteuſe flanarie & un aviliſſement odieux, qui ait pu faire dire à Tibere par un ſénateur romain: *Tibi ſummum rerum judicium dii dedere, nobis obſequii gloria relicta eſt.* Ainſi l'*obéiſſance* ne doit point être aveugle. Elle ne peut porter les ſujets à violer les lois de la nature. Charles IX. dont la politique inhumaine le détermina à immoler à ſa religion ceux de ſes ſujets qui avoient embraſſé les opinions de la réforme, non contents de l'affreux maſſacre qu'il en fit ſous ſes yeux & dans ſa capitale, envoya des ordres aux gouverneurs des autres villes du royaume, pour qu'on exerçât les mêmes cruautés ſur ces ſectaires infortunés. Le brave d'Orte, commandant à Bayonne, ne crut point que ſon devoir fût l'engager à obéir à ces ordres ſanguinaires. „ J'ai communiqué, dit-il au Roi, „ le commandement de V. M. à ſes fideles habitans & „ gens de guerre de la garniſon, je n'y ai trouvé que „ bons citoyens & braves ſoldats, mais pas un bourreau; „ c'eſt pourquoi eux & moi ſupplions très-humblement „ V. M. de vouloir employer nos bras & nos vies en „ choſes poſſibles; quelque hazardeuſes qu'elles ſoient, „ nous y mettrons juſqu'à la derniere goutte de notre „ ſang „. Le comte de Tende & Charny répondirent à ceux qui leur apportoient les mêmes ordres, qu'ils reſpectoient trop le roi pour croire que ces ordres inhumains puſſent venir de lui. Quel eſt l'homme vertueux, quel eſt le chrétien qui puiſſe blâmer ces ſujets généreux d'avoir déſobéi? (1)

OBE-

(1) On dit dans cet article que *l'obéiſſance ne doit pas être aveugle*; d'où l'on paſſe à la déſobéiſſance du commandant de Bayonne, & des Ducs de Charoy & de Tende, & l'on y en fait l'éloge: il n'en faudroit donc que les ſujets d'un état, peuvent réſiſter à la volonté de leur ſouverain, & s'ériger en juges des ordres du même ſouverain, & qu'ils ont le droit d'examiner ſi ces ordres ſont juſtes, ou non, & s'il faut les mettre à exécution, telle eſt la conſéquence légitime, naturelle qui naît de cette propoſition & qui eſt appuyée d'exemples d'une déſobéiſſance manifeſte. Je ne penſe pas cependant approuver par-là le ſanglant maſſacre des Huguenots, ordonné par Charles IX. le jour de S. Barthelemi, mais je réfléchis ſeulement que (laiſſant encore à part la Religion), les Huguenots remuent le royaume de France dans une haine de ſoixante, ils l'avoient rempli de carnage, & de ſang, ils s'étoient revoltés plus d'une fois, premierement contre le Roi François II, & enſuite contre le Roi Charles même, qu'ils avoient trahi pluſieurs fois de façon préſumer, & ils avoient ſoulevé contre lui les armées des princes hérétiques d'Allemagne: Cela ſuppoſé le Duc d'Orte, & ceux de Tende, & de Charny, ne pouvoient, & peut-être ne devoient-ils pas croire que les Huguenots, en qualité de ſes

OBELE, ſ. m. (*Belles-Lettres.*) déſignoit chez les anciens une petite ligne, ſemblable à une aiguille, d'où lui eſt venu le nom d'*obelus*, ὀβελὸς, qui ſignifie *aiguille* en grec.

Ces mot eſt principalement d'uſage, en parlant des Hexaples d'Origène; ces auteur ayant diſtingué par un aſtérique ou étoile les ſupplémens qu'il a ajoutés au texte des ſeptante dans les endroits où ils n'ont point entendu l'hébreu, & ayant marqué d'un *obele*, ou de la petite ligne (-) les endroits où ce qui ſe trouve dans les ſeptante, n'eſt point dans l'hébreu. *Voyez* HEXAPLE.

S. Jerôme dit que l'*obele* ſe trouvoit ſeulement dans les endroits où on avoit retranché quelque choſe des ſeptante, comme ſuperflu; & l'aſtérique, dans ceux où il manquoit quelque choſe. Ces ſortes de marques ſe rencontrent fréquemment dans les anciens manuſcrits. Ordinairement l'*obele* eſt accompagné de deux points, l'un au-deſſus, l'autre au-deſſous de la ligne (÷), & l'aſterique eſt une croix de S. André, accompagnée de quatre points. (⁘)

OBÉLISQUE, ſ. m. (*Archit. & Antiq. égyptiennes.*) eſpece de pyramide quadrangulaire longue & étroite, qui eſt ordinairement d'une ſeule pierre, & qu'on éleve dans une place pour y ſervir d'ornement. La proportion de la hauteur à la largeur eſt preſque la même en tous les *obéliſques*. Cette proportion eſt telle: leur hauteur eſt de neuf parties ou neuf parties & demie, & quelquefois dix de leur groſſeur par le bas; par le haut la largeur n'eſt jamais moindre de la moitié, ni plus grande que les trois quarts de celle d'en-bas, & on place un ornement ſur ſa pointe, qui eſt émouſſée; mais nous nous propoſons d'entretenir ici le lecteur des *obéliſques* d'Egypte, parce que ce ſont les ſeuls monumens qui ſubſiſtent de l'ancienne ſageſſe de ce peuple.

Séſoſtris, roi d'Egypte, après s'être rendu maître de la plus grande partie de l'Aſie & de l'Europe, s'appliqua ſur la fin de ſon regne à élever des ouvrages publics pour l'ornement du pays, & pour l'utilité des peuples. Entre les plus conſidérables de ſes ouvrages, on compte les deux *obéliſques* que ce prince fit élever dans la ville d'Héliopolis. Ils ſont d'une pierre très-dure, tirée des carrieres de la ville de Syenne en Egypte, tous d'une piece, & chacun de 120 coudées de haut.

Auguſte, après avoir réduit l'Egypte en province, ayant fait tranſporter à Rome ces deux *obéliſques*, il en fit dreſſer un dans le grand cirque, & l'autre dans le champ de Mars, avec cette inſcription ſur la baſe, *Caſ. D. F. Auguſtus Pont. max. Imp. XII. Coſ. XI. Trib. Pot. XV. Ægypto in poteſtatem populi rom. redact. Soli donum dedit.*

Le corps de ces *obéliſques* eſt tout chargé de figures hyéroglyphiques, ou écritures ſymboliques, qui marquent, ſelon Diodore la grande puiſſance de ce roi, le détail des tributs qu'on lui payoit, & le nombre des nations qu'il avoit vaincues. Un de ces *obéliſques* eſt aujourd'hui rompu en pieces, & couvert de terre; l'autre, qu'Auguſte avoit fait placer dans le cirque, avec la même inſcription, a été mis par le pape Siſte V. à la porte del popolo l'an 1589.

Le ſucceſſeur de Séſoſtris, nommé par Hérodote *Pharon*, & par Pline *Nemoreus* fit élever deux *obéliſques*, à l'imitation de ſon pere. Ils avoient chacun cent coudées de haut, & huit coudées de diametre. On voit encore de nos jours un de ces *obéliſques* à Rome devant l'égliſe de S. Pierre, où il a été élevé par le pape Siſte V. Caïus Céſar l'avoit fait venir d'Egypte ſur un vaiſſeau d'une fabrique ſi ſingulliere, qu'au rapport de Pline, on n'en avoit jamais vu de pareil. Ces *obéliſque* eſt tout uni, ſans aucun hiéroglyphe.

Rameſſès, autre roi d'Egypte, ernt devoir conſacrer au ſoleil un *obéliſque* d'une grande hauteur. On dit qu'il y eut vingt mille hommes employés à le tailler, & que le jour qu'on devoit l'élever, le roi fit attacher ſon fils au haut de l'*obéliſque*, afin que les ingénieurs diſpoſaſſent leurs machines avec aſſez d'exactitude pour ſauver la vie au jeune prince, & pour conſerver en même tems un ouvrage fait avec tant de ſoin. Pline qui rapporte cette hiſtoire, ajoute que Cambyſe ayant pris la ville d'Héliopolis, & y ayant fait mettre le feu, il le fit éteindre, dès qu'il s'apperçut que l'embraſement avoit gagné juſqu'à l'*obéliſque*.

Auguſte, après avoir ſoumis l'Egypte, n'oſa toucher à cet *obéliſque*, ſoit par religion, ſoit par la difficulté qu'il trouva à tranſporter cette grande maſſe. Conſtantin ne fut pas ſi timide; il l'enleva pour en orner la nouvelle ville qu'il avoit fait bâtir. Il le fit deſcendre le long du Nil juſqu'à Alexandrie, où il avoit fait mettre un bâtiment exprès pour le tranſporter à Conſtantinople. Mais ſa mort, qui arriva dans ce tems-là, fit différer cette entrepriſe juſqu'à l'an 357 de J. C.

Alors Conſtance l'ayant fait mettre ſur un vaiſſeau, il fut amené par le Tibre juſqu'à un village à trois milles de Rome, d'où on le fit venir avec des machines dans le grand cirque, où il fut élevé avec celui qu'Auguſte y avoit fait mettre long-tems auparavant. Depuis le tems de Conſtance, il y avoit donc deux *obéliſques* dans le cirque; & c'eſt de ceux-là dont parle Caſſiodore avec aſſez peu d'exactitude, quand il dit qu'il y en avoit un conſacré au ſoleil, & l'autre à la lune, & que les caracteres qui y ſont gravés, ſont des figures chaldaïques, qui marquent les choſes ſacrées des anciens: ce diſcours ſent bien l'ignorance du bas empire.

Enfin cet *obéliſque* qui étoit tombé, a été relevé par le pape Siſte V. devant l'égliſe de ſaint Jean de Latran l'an 1588, 1232 ans depuis qu'il avoit été amené par Conſtance, & 2420 ans depuis qu'il avoit été taillé par les ſoins de Rameſſès.

Hermapion avoit autrefois donné en grec l'interprétation des figures hiéroglyphiques qui ſont gravées ſur ce monument; ce qui marque que de ſon tems on avoit encore l'intelligence de ces figures. On peut lire cette interprétation dans Ammien Marcellin, qui nous en a conſervé une partie. Elle contient d'abord les titres pompeux du roi „ Rameſſès, fils du ſoleil, chéri du ſoleil & des „ autres dieux, à qui ils ont donné l'immortalité, qui a „ ſoumis les nations étrangeres, & qui eſt le maître du „ monde, *&c.* „ Mais outre ces titres flatteurs, cet *obéliſque* contenoit une hiſtoire de ſes conquêtes.

Il en étoit de même de tous les autres *obéliſques* en général: voici ce que dit Drodore de Sicile. Séſoſtris éleva deux *obéliſques* d'une pierre très-dure de cent vingt coudées de haut, ſur leſquels il fit graver le dénombrement de ſes troupes, l'état de ſes finances, & le nombre des nations qu'il avoit ſoumiſes.

A Thebes, ſuivant Strabon, il y avoit des *obéliſques* avec des inſcriptions, qui conſtatoient les richeſſes & le pouvoir de leurs rois; l'étendue de leur domination, qui embraſſoit la Scythie, la Bactriane, l'Inde & le pays appellé aujourd'hui *Iouis*: enfin la grande quantité de tributs qu'ils recevoient & le nombre de leurs troupes, qui montoit à un million d'hommes.

Proclus, dans ſon commentaire ſur le Timée, nous dit que les choſes paſſées ſont toujours nouvelles chez les Egyptiens; que la mémoire s'en conſerve par l'hiſtoire; que l'hiſtoire chez eux eſt écrite ſur des colonnes, ſur leſquelles on a le ſoin de marques tout ce qui mérite l'admiration des hommes, ſoit pour les faits, ſoit pour les nouvelles inventions & pour les arts.

Germanicus, au rapport de Tacite, alla voyager en Egypte pour connoître l'antiquité. Il voulut voir les ruines de l'ancienne ville de Thebes; il n'y avoit pas longtems qu'elle étoit ruinée; car elle ne le fut que ſous Auguſte par Cornelius Gallus, premier gouverneur d'Egypte. On voyoit encore, dit Tacite, ſur des colonnes des lettres qui marquoient les grandes richeſſes des Egyptiens; & Germanicus ayant demandé à un prêtre du pays de lui expliquer ces hiéroglyphes, ce prêtre lui dit que ces lettres marquoient qu'il y avoit eu autrefois dans la ville ſept cent mille hommes en âge de porter les armes, & que c'étoit avec cette armée que le roi Rameſſès s'étoit rendu maître de la Lybie, de l'Ethiopie, des Medes, des Perſes, des Bactres, de la Scythie, de la Syrie, de l'Arménie & de la Cappadoce; qu'il avoit étendu ſon empire juſque ſur les côtes de Bithinie & de Lycie. On liſoit auſſi ſur ces colonnes les tributs qu'on levoit ſur ces nations, le poids de l'or & de l'argent le nombre des armes & des chevaux, l'ivoire & les parfums, le

---

rebelles & ennemis de la patrie méritaſſent la mort? & à dire vrai Charles IX dans la harangue qu'il fit à ſon parlement, ſe ſervit non ſeulement de ces mêmes raiſons mais il y propoſa que la néceſſité urgente l'avoit porté à ordonner l'extermination des Huguenots, pour n'en être pas prévenu lui même, puiſqu'ils machinoient ſa mort, celle de la Reine mere, & de toute la famille royale: je n'entends pas faire l'apologie du Roi Charles, mais ſeulement prouver que la déſobéiſſance des trois capitaines ci-deſſus nommés, ne fut, ni ſi juſte, ni ſi héroïque qu'on le préſume, que les Huguenots dont ils prenoient la défence, chercheront les premiers à les combler de louanges, & qu'enfin l'axiome, ou la propoſition d'une obéiſſance qui ne finit pas aveugle, dans la perſonne des ſujets, vis-à-vis de leur ſouverain, peut être fauſſe & ſéducteuſe lorſqu'elle eſt propoſée ſans aucune limitation. [+]

Digitized by Google

le blé & les autres tributs que chaque nation devoit payer, qui n'étoient pas moins magnifiques, ajoute Tacite, que ceux que les Parthes ou les Romains exigent aujourd'hui.

En un mot les *obéliſques* nous ont laiſſé des veſtiges étonnans de l'opulence des rois d'Egypte, & l'explication que les prêtres donnent dans Tacite, répond ſi bien aux figures que nous voyons gravées au ſommet des *obéliſques* qui nous reſtent, ſingulierement de celui élevé à Thebes par Rameſſès, qui eſt actuellement dans la place de ſaint Jean de Latran, & dont on a donné une eſtampe au commencement de ce ſiecle, qu'il nous paroîtroit déraiſonnable de révoquer en doute une puiſſance dont il reſte tant de témoins & de monumens.

Il ſemble même que les Romains aient été effrayés d'imiter les *obéliſques* des rois d'Egypte. Ces beaux ouvrages ont été pour l'Italie des bornes ſacrées. La grandeur romaine a cru, en les tranſportant, faire tout en qu'elle pouvoit, & n'a pas oſé en conſtruire de nouveaux pour les mettre en parallele avec les anciens. Au lieu donc que la pyramide de Ceſtius prouve qu'une famille particuliere a tenté un modele de ces pyramides ſi ſuperbes & ſi exhauſſées des rois d'Egypte, la circonſtance ſinguliere que perſonne n'a imité le ſtructure des *obéliſques*, conſtate pleinement que les empereurs eux-mêmes ne ſe ſont pas haſardés d'oppoſer des ouvrages de ce genre à ceux de ces monarques. Ils étoient leur marbre d'une carriere unique dans le monde. Cette carriere étoit ſituée près de la ville de Thebes & des montagnes qui s'étendent vers le midi de l'Ethiopie & les cataractes du Nil. Cinq *obéliſques* d'Egypte, relevés par les ſoins de Sixte V. ſervent à juſtifier la magnificence de Seſoſtris & de Rameſſès en ce genre: cependant le nom de Dominique Fontana qui les rétablit, eſt encore célebre à Rome, tandis que celui des artiſtes qui les taillerent & les tranſporterent de ſi loin, eſt pour jamais inconnu. Mais le lecteur curieux de s'éclairer davantage ſur cette matiere, peut conſulter *Bargæi de obeliſcis*. Il eſt inſéré dans le beau recueil des antiquités romaines de Grævius *commentarius*, *tom. IV.* (*Le Chevalier* DE *Jaucourt.*)

OBÉLISQUE, (*Hydr.*) s'entend de certaines fontaines qui forment un rocher large par en-bas, terminé en pointe en forme d'un *obéliſque*; telle eſt la belle fontaine de Verſailles qui porte ce nom. Il y en a encore quatre dans le boſquet nommé *l'arc de triomphe*, qui ſont à jour & triangulaires, formés par des corps de cuivre doré, d'où ſortent des nappes d'eau à divers étages, imitant des criſtaux.

OBER, (*Géog.*) mot allemand, qui, en géographie, ſignifie *haut*, *élevé*, & qui ſe compoſe avec un nom propre, ayant pour oppoſé le mot *nieder*, bas: ainſi les Allemands diſent *ober-Baden*, *nieder-Baden*, le haut, le bas pays de Bade; *ober-Bayern*, *nieder Bayern*, la haute & la baſſe Baviere; *ober-Elſaſs*, *nieder-Elſaſs*, la haute & le baſſe Alſace, & ainſi des autres lieux & pays diſtingués en haut & bas. (*D. J.*)

OBÉRÉ, adj. (*Comm.*) celui qui eſt endetté, qui, à cauſe de ſes dettes conſidérables, eſt hors d'état de continuer ſon commerce, ou de payer ſes créanciers. *Dictionn. de commerce.*

S'OBÉRER, s'endetter, contracter de continuelles & de grandes dettes. *Id. ibid.*

OBERKIRCH, (*Géograph.*) c'eſt-à dire, *haute égliſe*, petite ville & château d'Alſace, au-delà du Rhin, vers la forêt Noire, à une lieue de Strasbourg. Elle appartient à l'Evêque de Strasbourg. *Long.* 25. 55. *lat.* 48. 35. (*D. J.*)

OBERNDORFF, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne au cercle de Suabe, dans la forêt Noire. Elle appartient à la maiſon d'Autriche: on la diviſe en haute & en baſſe. Elle eſt ſur le Necker. *Long.* 28. 18. *lat.* 48. 10. (*D. J.*)

OBERNPERG, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans la Baviere, avec un château. Elle appartient à l'évêque de Paſſau, & en eſt à 4 milles. *Long.* 30. 54. *lat.* 48. 32. (*D. J.*)

OBERWESEL, (*Géog.*) ancienne petite ville d'Allemagne, au cercle du bas Rhin, autrefois impériale, mais à préſent ſujette à l'électeur de Treves. Elle eſt ſur le Rhin. (*D. J.*)

OBÉSITÉ, ſ. f. (*Médic.*) la quantité de graiſſe dans le corps humain, plus conſidérable que les autres humeurs, & que les parties ſolides ne le demandent, s'appelles en Médecine *obéſité*, *obeſitas*, & plus expreſſivement encore par Cœlius-Aurelianus, quoique peut-être improprement, *polyſarcia*, car l'*obéſité* n'eſt pas une ſurabondance de chair, mais de graiſſe; on pourroit dire *polyſteatosis*; c'eſt un embonpoint exceſſif; c'eſt une maladie oppoſée au marasme.

Ceux dont le corps eſt maigre, ſans être décharné, ou charnu ſans être gras, font beaucoup plus vigoureux que ceux qui deviennent gras; dès que la ſuperabondance de la nourriture a pris cette route, & qu'elle commence à former de la graiſſe, c'eſt toujours aux dépens de la force. Ce n'eſt point par l'augmentation des ſolides que ſe fait celle du volume de tout le corps dans les perſonnes graſſes; mais ces embonpoint conſiſte, en ce que les ſolides forment par leur extenſion de plus grandes cavités, qui ſe rempliſſent d'un plus grand amas d'humeurs, & par conſéquent l'excès d'embonpoint nuit, affoiblit, ſuffoque: un médecin ſait donc bien diſtinguer la nutrition de la réplétion, puiſque la premiere donne de la force & de la denſité aux vaiſſeaux au lieu que l'autre les dilate, les relâche & les affoiblit.

La différence qu'il y a d'une perſonne maigre à une perſonne graſſe, c'eſt que la perſonne graſſe a ſes vaiſſeaux entourés d'une groſſe groupiſſante dans les cellules de la membrane adipeuſe qui en ſont gonflées. La perſonne maigre, au contraire, a une graiſſe rougeâtre, formant des globules légers & ſiculaires: plus il s'amaſſe de graiſſe dans les cellules, plus les humeurs perdent de leur maſſe & de leur nature. Les vaiſſeaux retrécis par le volume énorme de la graiſſe, produiſent la foibleſſe, la pareſſe, l'inaction & l'inaptitude aux mouvemens.

Lorſque l'accroiſſement de toutes les parties du corps eſt entierement achevé, & que ces parties du corps ne peuvent preſque plus admettre de nourriture, alors la graiſſe commence à ſe former dans les hommes & dans les femmes qui menent une vie oiſive. Mais de plus, certains ſujets y ont une diſpoſition naturelle, qui augmente à proportion de la plus grande quantité d'alimens que l'on prend, du repos du corps, de celui de l'eſprit, de l'interruption des exercices ordinaires, de la ſuppreſſion d'une hémorrhagie accoutumée, & de la ſuppreſſion des mois dans les vieilles femmes. Cette diſpoſition eſt encore favoriſée par l'amputation de quelque membre.

La différence des climats & des degrés de tranſpiration, contribue ſans doute à ces état. On remarque que pour une perſonne d'un embonpoint exceſſif dans les provinces méridionales de France, il y en a cent en Angleterre & en Hollande, ce qu'on peut attribuer en partie au climat, & en partie à l'uſage habituel des bierres récentes & ſéculentes, dans leſquelles la partie oléagineuſe n'eſt pas ſuffiſamment atténuée.

Les Grecs, ſur-tout les Lacédémoniens, ne pouvoient ſouffrir ce maſſif embonpoint; auſſi les jeunes Spartiates étoient obligés de ſe montrer nus tous les mois aux éphores, & l'on impoſoit un régime auſtere à ceux qui avoient de la diſpoſition à devenir trop gras. En effet, l'équilibre ſe détruit chez les perſonnes d'un embonpoint exceſſif; enſorte qu'elles deviennent aſthmatiques & quelquefois apoplectiques. Les ſolides ſe relâchent, la reſpiration s'embarraſſe, le pouls eſt plus profond & plus caché par la graiſſe dominante; ſouvent dans les femmes le retour des regles plus tardif, & la ſtérilité ſont une ſuite de l'*obéſité*: dans les enfans elle annonce une dentition pénible.

Le moyen de diminuer l'*obéſité*, eſt de manger moins, d'augmenter le mouvement des ſolides & des fluides par la promenade, à pié ou à cheval, & généralement en pratiquant tous les exercices du corps. On employera les frictions en preſſant légerement les vaiſſeaux, & en repouſſant doucement les fluides: on uſera avec prudence & modération des acides, des médicamens acides auſteres, & des ſpiritueux qui ayent fermenté. On pourra prévenir l'*obéſité* par les mêmes ſecours, quoiqu'on voie des perſonnes, ſur-tout dans certains climats qui y ont une ſi grande diſpoſition naturelle, que tous les moyens échouent, ſi on ne les met en uſage conſécutivement & de très-bonne heure.

Il y a peu de modernes qui ayent écrit ſur cette maladie; mais entre les anciens, Cœlius-Aurélianus l'a traitée avec une intelligence ſupérieure, en établiſſant ſolidement les ſymptomes & la méthode curative.

Il conſidere d'abord l'*obéſité* comme une eſpece de cachéxie qui produit l'inaction, la foibleſſe, la difficulté de reſpirer, l'oppreſſion & les ſueurs copieuſes dans leſquelles on tombe pour peu qu'on faſſe d'exercice. On guérit, ſelon lui, cette maladie de deux manieres; ſavoir, en empêchant que le corps ne reçoive trop de nourriture, ſoit par le moyen de la geſtation, & par l'uſage des alimens peu nutritifs; ou en obſervant certaines regles, & pratiquant par degré certains exercices laborieux, & propres à cauſer du changement dans le corps.

Il entre dans toutes les directions particulieres & relatives à la cure; il enjoint aux malades de faire beaucoup d'exer-

d'exercice à cheval ou en voiture; de voyager ſur mer, de lire haut, de lutter, & de marcher à grands pas pour mieux exercer les jambes. Il leur preſcrit de ſe frotter avec une ſerviette groſſiere, bien ſeche, & ſe ſaupoudrer le corps de ſable; il veut qu'ils excitent la ſueur à l'aide de la chaleur des étuves; uſant, tantôt de bains chauds pour aider la tranſpiration, & tantôt de bains froids, pour reſſerrer le corps. Il leur ordonne de ſe couvrir de ſable chaud, de ſe baigner dans des ſources médicinales, & après avoir ſué dans le bain, de ſe ſaupoudrer avec du ſel. Il conſeille enſuite d'employer les frictions avec du nitre pulvériſé, boire légérement, & aſer dans la boiſſon d'un peu de vin médiocrement âcre. Leur aliment ſera du pain de ſon qui eſt peu nourriſſant, des herbes potagères apéritives, comme aſperges, panais, cacotes, ache, fenouil, porreaux, *&c.* des viandes dont la chair ſoit ſéche & dépouillée de graiſſe. Il leur défend de dormir après le repas, & de dormir long-tems, parce que le défaut de ſommeil joint à l'exercice ne peut que tendre à diminuer l'embonpoint.

Enfin, Cœlius-Aurelianus examine toutes les autres méthodes de ſes prédéceſſeurs, & condamne en particulier celle des Médecins qui ordonnoient contre l'*obéſité* la ſaignée, les purgatifs, les clyſteres, l'uſage des femmes au ſortir du bain, la pratique de vomir après ſouper & autres remedes de ce genre dont il n'eſt pas difficile de ſentir le ridicule ou les mauvais effets.

Je finis par un exemple bien ſingulier d'embonpoint exceſſif, que j'ai lû dans les nouvelles publiques de Londres du 31 Octobre 1754. ſur Jacques Powell, mort dans le comté d'Eſſex, ſon *obéſité* monſtrueuſe l'avoit rendu célébre; il avoit environ quinze piés d'Angleterre de circonférence, & il peſoit ſix cens cinquante livres. (*D. J.*)

OBJECTER, v. act. (*Gram.*) c'eſt montrer le ſans d'un raiſonnement, par la raiſon contraire qu'on y oppoſe; les ſuites fâcheuſes d'un projet, la vanité d'une entrepriſe, le ridicule d'une prétention, *&c.* ſi l'on a tort d'*objecter* à quelqu'un ſa naiſſance, on a tort auſſi de ſe prévaloir de la ſienne.

La raiſon *objective* s'appelle *objection*; il arrive de tems en tems, qu'il faudroit mettre la preuve en objection & l'objection en preuve.

On ſe fait quelquefois des objections ſi fortes, que l'on entraine ſon auditeur dans l'opinion contraire à celle qu'on s'étoit propoſé de lui inſpirer.

OBJECTIF, ſ. m. adj. (*Dioptr.*) verre *objectif* ſe dit de celui des verres d'une lunette ou d'un microſcope à pluſieurs verres qui eſt tourné vers l'objet: on l'appelle ainſi pour le diſtinguer de l'*oculaire* qui eſt tourné vers l'œil. *Voyez* MICROSCOPE, TÉLESCOPE, *&c.* on dit auſſi l'*objectif* tout court. (*O*)

Dans le téleſcope l'*objectif* doit être d'un plus grand foyer que l'oculaire; c'eſt tout le contraire dans les microſcopes. *Voyez* TÉLESCOPE & MICROSCOPE.

Pour s'aſſurer de la régularité & de la bonté d'un verre *objectif*, on décrira ſur un papier deux cercles concentriques tels que le diametre de l'un ſoit égal à la largeur du verre *objectif*, & le diametre de l'autre égal à la moitié de cette largeur; on diviſera la circonférence intérieure en ſix parties égales, & on y fera ſix petits trous avec une égaille; enſuite on couvrira avec ce papier une des faces du verre, & l'expoſant au ſoleil, on recevra les rayons qui paſſeront par chaque trou, ſur un plan qui ſoit à une juſte diſtance du verre; en reculant ou approchant le plan, on doit trouver un endroit, où les ſix rayons qui paſſent par les ſix trous, ſe réuniſſent exactement: s'ils ſe réuniſſent en effet ainſi, c'eſt une marque que le verre *objectif* eſt bienfait, & le point de réunion eſt le foyer de ce verre.

Mais il n'y a peut-être pas de meilleur moyen de s'aſſurer de la bonté d'un verre *objectif*, que de le placer dans un tube, & de l'eſſayer avec un petit verre oculaire ſur des objets placés à différentes diſtances; car le verre *objectif* eſt d'autant meilleur, qu'il repréſente les objets plus diſtinctement & plus clairement, & qu'il embraſſe un plus grand champ, & ſouffre un verre oculaire plus concave ou plus convexe, ſans colorer & obſcurcir les objets.

Pour s'aſſurer ſi un verre *objectif* eſt bien ecorré, il faut tenir le verre à une diſtance convenable de l'œil, & obſerver les deux images d'une chandelle, réfléchies par ſes deux faces, l'endroit où les images ſe réuniſſent ou ſe confondent, eſt le vrai centre: ſi ce point répond au milieu ou au point central du verre, il eſt bien centré. *Voyez* CENTRER. (*T*)

OBIER, ſ. m (*Hiſt. nat. Bot.*) *opulus*; genre de plante qui porte deux ſortes de fleurs monopétales; l'une eſt en forme de roſette & ſtérile, elle eſt percée dans ſon milieu par un piſtile qui ſort du calice; l'autre fleur a la forme d'un baſſin, elle eſt auſſi percée par le fommet d'un piſtil qui devient dans la ſuite un fruit, ou une baie molle dans laquelle on trouve une ſemence applatie & en forme de cœur. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

OBIER, *opulus*, arbriſſeau qui ſe trouve en Europe & dans l'Amérique ſeptentrionale. Il donne pluſieurs tiges dont la plûpart s'élevent à 12 ou 15 piés. Ses feuilles ſont aſſez grandes, chargées de rides, découpées en trois parties, & d'un verd brun. Ses fleurs qui ſont blanches viennent au mois de Mai en grandes ombelles au bout des branches, mais les fleurons qui bordent l'ombelle, ſont ſtériles; & néanmoins plus blancs, plus grands & beaucoup plus apparens que ceux du centre qui portent les fruits. Ce ſont des baies rondes, ſucculentes & rouges qui renferment une graine dure & plate, figurée en cœur.

Cet arbriſſeau vient aſſez bien par-tout, cependant il ſe plaît dans les lieux frais & couverts, à l'expoſition du nord, dans les terres graſſes & humides, au bord des ruiſſeaux; mais s'il ſe trouve dans un terrein ſec & trop expoſé au ſoleil, il y fait peu de progrès, & ſes feuilles tombent de bonne heure. Il eſt extrêmement robuſte. On le multiplie aiſément de graines, de rejettons, de branches couchées & de bouture. Tous ces derniers moyens ſont plus prompts que la ſemence qui ne leve que la ſeconde année, ſi on ne l'a pas ſemée en automne. L'*obier* fait une grande quantité de racines noires & chevelues qui aſſurent ſa tranſplantation. On peut donner à cet arbriſſeau une forme régulière, & lui faire une jolie tête; mais il convient ſur-tout à faire des paliſſades de ſix ou huit piés de haut, qui réuſſiſſent ſous d'autres arbres. Ses fruits mûriſſent à la fin de Septembre, alors ils ſont fades & de mauvais goût; mais après l'hiver ils ſont acides & de même goût que l'épine-vinette; ils ſont d'un rouge vif & très-apparent, & ils reſtent ſur l'arbre long tems après la chute des feuilles. C'eſt un bon appât pour attirer les oiſeaux qui en ſont très-avides, & c'eſt auſſi une bonne nourriture pour la volaille.

Cet arbriſſeau a des variétés qui ont de l'agrément.

1. *L'obier ordinaire.*

2. *L'obier à fleurs doubles*, ou *la roſe de Gueldres.* Dans l'eſpece à fleurs ſimples qui précede, les ſeules fleurs de la circonférence de l'ombelle ſont ſtériles, mais plus grandes & d'une blancheur plus apparente que toutes celles du centre, qui ſont fort petites, d'un blanc ſale peu apparent, & néanmoins fécondes; au lieu que dans la *roſe de Gueldres*, toutes les fleurs du centre de l'ombelle ſont de la même forme que celles de la circonférence; & comme leur volume eſt plus conſidérable, & qu'il leur faut plus d'eſpace pour s'étaler, c'eſt ce qui force l'ombelle à ſe former en rond, comme ſi c'étoit une boule; ce qui a fait donner à cette fleur le nom de *pelote de neige.* Cet arbriſſeau eſt de même accroiſſement que le précédent. Ses fleurs paroiſſent auſſi en mois de Mai, il en donne en quantité & d'une ſi belle apparence, qu'on ne peut lui refuſer une place dans les plantations que l'on fait pour l'agrément.

3. *La roſe de Gueldres à feuilles panachées.* Ses feuilles ſont joliment tacherées de jaune; c'eſt tout ce qui en fait la différence avec le précédent; mais il ne faut pas mettre cet arbriſſeau dans un terrein gras & humide, où un accroiſſement trop vigoureux effaceroit peu-à-peu la bizarure qui fait ſon mérite.

4. *L'obier de Canada*, ou *le pemina.* Cet arbriſſeau reſſemble à l'*obier* ordinaire, ſi ce n'eſt qu'il eſt plus précoce, & que les belles fleurs de la circonférence de l'ombelle ſont plus grandes, & ont plus belle apparence.

OBJET, ſ. m. (*Logique.*) ſignifie la *matiere* d'un art, d'une ſcience, ou le *ſujet* ſur lequel on s'exerce. Dans l'école on diſtingue différens *objets* de la même ſcience: ſavoir, l'*objet* matériel, l'*objet* formel, & l'*objet* total ou adéquat.

L'*objet* matériel, c'eſt la choſe même que la ſcience conſidere ou dont elle traite. Ainſi le corps humain eſt l'*objet* de la Médecine.

L'*objet* formel, c'eſt la maniere de conſidérer l'*objet* matériel. Ainſi le corps humain, conſidéré dans le deſſein de le guérir, eſt l'*objet* formel de la Médecine.

L'*objet* total ou adéquat, c'eſt la réunion de l'*objet* matériel & de l'*objet* formel.

Il faut obſerver qu'une choſe n'eſt l'*objet* matériel d'une ſcience, que lorſqu'elle y eſt conſidérée pour elle-même. Ainſi le Botaniſte & la Chimie ne peuvent être regardées comme l'*objet* matériel de la Médecine; parce que la Médecine n'enviſage pas ces deux parties pour elles-

les-mêmes, mais ſeulement en tant qu'elles contribuent, par l'application qu'on en fait, à la guériſon du corps. Auſſi les mots ne ſont point partie de l'*objet* de la Logique, puiſque cette ſcience ne les emploie pas pour eux-mêmes ; mais ſeulement parce qu'ils ſont l'unique moyen que les hommes aient pour ſe tranſmettre leurs penſées.

Comme l'*objet* matériel ſignifie chez les Philoſophes la même choſe qu'un *objet* commun, il ſuit de-là que deux ſciences peuvent avoir le même *objet* matériel. Ainſi la Médecine & l'Anatomie ont-elles pour *objet* matériel le corps humain ; mais ce qui les diſtingue l'une de l'autre, c'eſt que la premiere conſidere le corps humain pour le guérir, au lieu que la ſeconde l'enviſage ſeulement pour le connoître.

OBJET, (*Peinture.*) c'eſt ce qui attire nos regards. Il vaut mieux dans un tableau laiſſer quelque choſe à deſirer, que de fatiguer les yeux du ſpectateur par une trop grande multiplicité d'*objets*. On reconnoît le goût ſûr & délicat d'un artiſte, au choix des incidens qu'il fait entrer dans un ſujet, à ſon attention de n'employer rien que de piquant, à rejetter ce qui eſt fade & puérile, enfin à compoſer un tout auquel chaque *objet* en particulier ſoit ſomme néceſſairement lié ; mais *voyez* des détails plus intéreſſans au *mot* SUJET, *Peinture*. (*D. J.*)

OBIT, *voyez l'article ſuivant*.

OBITUAIRE, ſ. m. (*Juriſprud.*) ſe dit d'un regiſtre où l'on écrit les obits, c'eſt-à-dire, où l'on fait mention des décès & ſépultures de certaines perſonnes. Ailleurs on dit regiſtre mortuaire, quelquefois on dit l'*obituaire* ſimplement pour regiſtre mortuaire. On entend ordinairement par *obituaire* le regiſtre ſur lequel on inſcrit les obits, c'eſt-à-dire, les prieres & ſervices fondés pour les défunts, & les autres fondations qui ont été faites dans une égliſe. On appelle auſſi ces ſortes de regiſtres *nécrologe* ou *martyrologe*. (*A*)

OBITUAIRE, eſt auſſi un bénéficier pourvu d'un bénéfice *per obitum*, c'eſt-à-dire, par le décès du précédent titulaire. Le réſignataire eſt préféré à l'*obituaire*. *Voyez* RÉSIGNATION. Dans la chancellerie romaine il y a un officier appellé *datoire* ou *receſſeur per obitum*. *Voyez* DATAIRE. (*A*)

OBLADO, *voyez* NIGROIL.

OBLAT, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) enfant conſacré à Dieu dans une maiſon religieuſe. Un *oblat* étoit autant engagé par ſa propre volonté que par le dévotion de ſes parens. On le regardoit comme apoſtat s'il quittoit. L'*oblat* embraſſoit l'état monaſtique dans ſon enfance, le convers dans un âge plus avancé. Ce fut en commencement du onzieme ſiecle que la coutume abſurde des *oblats* s'inſtitua. On nommoit *oblas* ou *oblate* celui ou celle qui vouoit ſa perſonne & ſon bien à quelque couvent. L'*oblat* s'appelloit auſſi *donné*. On voit dans les archives de l'abbaye de ſaint Paul de Verdun une permiſſion accordée à un homme de ſe marier, à condition que la moitié de ſes enfans appartiendroit à l'abbaye, & l'autre moitié à l'évêque. O tems ſtupides ! ô corrupteurs des mœurs ! Un *oblat* étoit encore un moine-laï que le roi plaçoit dans certaines maiſons riches, abbayes, prieurés, *&c.* il connoiſſoit les cloches, balayoit l'égliſe, étoit nourri, vêtu, même penſionné. C'eſt ainſi que le ſouverain récompenſoit ceux qui avoient été bleſſés à ſon ſervice. Le laïc qui obtenoit de la cour une penſion ſur un bénéfice, s'appelloit *oblat*.

OBLATA (*Hiſt. eccléſ.*) mot qui veut dire *offrandes*. C'eſt ſous ce *mot* que des ſouverains & des particuliers donnerent autrefois à l'égliſe leurs biens de patrimoine, pour en jouir moyennant une légere redevance. On prit cette précaution dans les tems de troubles & de rapines ; c'étoit la teſſonnere des foibles dans les gouvernemens orageux de l'Italie ; les Normands même, quoique puiſſans, l'employerent comme une ſauve-garde contre des empereurs qui pouvoient devenir plus puiſſans. (*D. J.*)

OBLATÆ, ſ. f. (*Hiſt. eccléſ.*) oublies conſacrées ou hoſties qu'on diſtribuoit aux communians à la meſſe. On donnoit auſſi quelquefois le nom d'*oblate* aux repas ordinaires qu'on faiſoit dans les maiſons religieuſes.

OBLATE, ſ. f. (*Hiſt. eccléſ.*) congrégation de religieuſes, fondée en 1425 par ſainte Françoiſe. Le pape Eugene IV. en approuva les conſtitutions. On les appelle auſſi *collatrices*.

OBLATION, ſ. f. (*Théolog.*) l'action d'offrir ; ſe prend quelquefois pour les dons mêmes & les choſes offertes, qu'on nomme autrement *offrandes*. *Voyez* OFFRANDES.

Les *oblations* que les fideles faiſoient à l'autel étoient en quelque ſorte des ſacrifices qu'ils offroient au Seigneur, des marques de leur reconnoiſſance pour les prêtres, des effets de leur charité pour les pauvres. Elles conſiſtoient d'abord en pain & en vin. On en offroit pour les pénitens qui étoient morts avant que d'avoir été reconciliés, mais non pour les catéchumenes qui étoient morts avant que d'avoir reçu le baptême. Les fideles, vivans ou morts n'étoient diſtingués des excommuniés que pour le droit qu'ils avoient de faire recevoir leurs *oblations*. Depuis, elles furent converties en argent ; & quelques conciles particuliers ont excom nié ceux qui refuſeroient de les payer dans les tems preſcrits. Mais on les a enſuite laiſſées à la volonté des fideles, & il n'y en a plus aujourd'hui de reglées que celle qu'on fait du pain beni tous les dimanches à la meſſe de paroiſſe. *Voyez* PAIN BENI & OFFRANDES.

OBLATION, ſe dit encore parmi les catholiques romains de la partie de la meſſe qui ſuit immédiatement l'évangile, ou le chant du *credo*, & qui conſiſte dans l'offrande que le prêtre fait d'abord du pain deſtiné au ſacrifice, poſé ſur la patene, puis du vin mêlé d'un peu d'eau dans le calice qu'il tient quelque tems élevé au milieu de l'autel, accompagnant ces deux actions de prieres qui y ſont relatives & qui en expriment la fin. C'eſt-là proprement que commence le ſacrifice qui conſiſte dans l'*oblation* du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt. On dit en ce ſens que la meſſe eſt à l'*oblation*, que le *credo* précede l'*oblation*, que la préface ſuit l'*oblation*, &c.

OBLATION, (*Juriſprud.*) ſignifie *tout ce qui eſt offert à l'égliſe en pur don* ; c'eſt la même choſe qu'*offrande*. Dans les premiers ſiecles de l'égliſe, ſes miniſtres ne vivoient que d'*oblations* & d'aumônes : l'uſage qui s'eſt établi de payer la dîme n'a pas empêché que les fideles n'aient continué à faire des *oblations* ; mais il y a des égliſes qui ne jouiſſent pas des dîmes, n'ont d'autre revenu que les *oblations* & le caſuel. Il y a en chaque égliſe divers réglemens pour le partage des *oblations* entre les clercs. Le concile de Merida en Eſpagne, tenu en 666, ordonne, *canon. xiv.* que les *oblations* faites à l'égliſe pendant la meſſe ſe partageront en trois : que la premiere part ſera pour l'évêque ; la ſeconde, pour les prêtres & les diacres ; la troiſieme, pour les ſous-diacres & les clercs inférieurs. Les *oblations* des paroiſſiens appartiennent aux curés à l'excluſion des curés primitifs, des patrons & marguilliers, *&c.* Les *oblations* caſuelles & incertaines ne ſont point impoſées ſur la portion congrue. *Voyez le traité de* M. Duperray *ſur les portions congrues & dixmes, & au mot* PORTION CONGRUE. (*A*)

OBLATION, étoit auſſi un droit que les ſeigneurs levoient en certaines occaſions ſur leurs hommes, comme il ſe voit dans la coutume de celles de l'an 1216. *Voyez le gloſſ. de* M. de Lauriere. (*A*)

OBLATIONNAIRE, ſ. m. (*Juriſprud.*) dans la baſſe latinité, *oblationarius*, étoit un officier eccléſiaſtique qui recevoit les offrandes & oblations des fideles. C'étoit un diacre ou ſous-diacre qui avoit cet emploi ; *oblationnaire* ou *diacre des oblations* étoit la même choſe. Quand le pape célébroit, l'*oblationnaire* apportoit du palais les oblations, c'eſt-à-dire, le pain & le vin, & les donnoit à l'archidiacre. *Voyez l'ordo romanus*, *l'hiſt. de la tranſlat. de S. Sébaſt. & Anaſtaſ. biblioth. ad VIII. ſynod. act* 2. (*A*)

OBLIAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt une redevance annuelle dûe en certains lieux au ſeigneur. Quelques-uns ont prétendu qu'*obliage* ſe diſoit pour *oubliage*, & que ce terme venoit d'*oubli* ; c'eſt ainſi que l'interprete de *la coutume de Blois*, *ſur l'art.* 40, dit que l'*obliage* eſt l'amende que le ſujet dnit à ſon ſeigneur, pour ne lui avoir pas payé ſa rente ou devoir annuel au jour accoutumé, & pour l'avoir oublié. En effet, les cens & rentes emportent communément une amende faute de payement ; mais M. de Lauriere remarque avec raiſon que c'eſt une imagination ridicule de faire venir *obliage* du mot *oubli*.

Le droit appellé *obliage* vient du latin *oblata*. C'étoit le nom que l'on donnoit autrefois aux *pains* qui étoient préſentés pour la communion, ainſi qu'il ſe voit dans le *ſeizieme concile de Tolede*, *ch. xvj.*

On donna auſſi le même nom à des *pates* tondes & plats que les ſujets étoient tenus de préſenter à leur ſeigneur. Ces pains furent appellés *oblata quaſi munera oblata*, *ſeu oblationes ab offerendo*, à cauſe qu'ils étoient préſentés au ſeigneur, & peut-être auſſi parce qu'ils étoient à l'inſtar de ceux que l'on donnoit pour la communion. On les appella en françois *oblies*, & par corruption *oublies* ; c'eſt de là qu'on appelle *oublies* ces menues pâtiſſeries tondes & plates que les pâtiſſiers font avec de la farine & du miel ; & c'eſt auſſi de-là que les pâtiſſiers ſont appellés *oblayers* dans le *livre noir du châtelet*.

Du mot *oblie* l'on fit *obliage* & *oubliage*, pour exprimer la redevance des oublies ou pains dûs au ſeigneur ;

& en effet, dans la *coutume de* Dunois, *pains* & *oublies* ſont employés indifféremment & dans la même ſignification.

Ces oublies étoient plus ou moins grandes & de divers prix, ſelon la convention ou l'uſage de chaque lieu.

Ce terme d'*obliage* a auſſi été employé pour exprimer toute ſorte de redevance dûe au ſeigneur, comme oublies de vin, oublies de froment, oublies de chapons; mais quand on diſoit *oublies* ſimplement, ou *oublage* ſans autre explication, cela s'entendoit toûjours d'une redevance en pain.

Dans preſque toutes les ſeigneuries, ces droits d'*obliage* ont été convertis en argent. *Voyez le gloſſ. de* Ducange, *au* mot *oblata*; & *celui de* M. de Lauriere, *au* mot *obliages*. (*A*)

OBLIGATION, (*Droit nat.*) On peut définir *l'obligation* conſidérée en général, une reſtriction de la liberté naturelle produite par la raiſon, dont les conſeils ſont autant de motifs qui déterminent l'homme à une certaine maniere d'agir préférablement à tout autre.

Telle eſt la nature de *l'obligation* primitive, qui peut être plus ou moins forte, ſelon que les raiſons qui l'établiſſent ont plus ou moins de poids ſur notre volonté; car il eſt manifeſte que plus les motifs ſeront puiſſans, & plus auſſi la néceſſité d'y conformer nos actions ſera forte ou indiſpenſable.

M. Barbeyrac établit pour principe de *l'obligation* proprement ainſi nommée, la volonté d'un être ſupérieur, duquel on ſe reconnoît dépendant. Il penſe qu'il n'y a que cette volonté, ou les ordres d'un tel être, qui puiſſent mettre un frein à la liberté, & nous aſſujettir à regler nos actions d'une certaine maniere. Il ajoute que ni les rapports de proportion & de convenance que nous reconnoiſſons dans les choſes mêmes, ni l'approbation que la raiſon nous donne, ne nous mettent point dans une néceſſité indiſpenſable de ſuivre leurs idées comme des regles de conduite. Que notre raiſon n'étant au fond autre choſe que nous-mêmes, perſonne ne peut, à proprement parler, s'impoſer à ſoi-même une *obligation*; enfin, il conclut que les maximes de la raiſon, conſidérées en elles-mêmes, & indépendamment de la volonté d'un ſupérieur qui les autoriſe, n'ont rien d'obligatoire.

Il nous paroît cependant que cette maniere d'expliquer la nature de *l'obligation*, & d'en poſer le fondement, ne remonte pas juſqu'à la ſource primitive. Il eſt vrai que la volonté d'un ſupérieur oblige ceux qui ſont dans ſa dépendence; mais cette volonté ne peut produire cet effet, qu'autant qu'elle ſe trouve approuvée par notre raiſon, & qu'elle tend à notre bonheur. Sans cela on ne ſauroit concevoir que l'homme ſe puiſſe ſoumettre volontairement aux ordres d'un ſupérieur, ni ſe déterminer de bon gré à l'obéiſſance. J'avoue que ſuivant le langage des juriſconſultes, l'idée d'un ſupérieur qui commande, intervient pour établir *l'obligation*, telle qu'on l'enviſage ordinairement. Mais ſi l'on ne fonde l'autorité même de ce ſupérieur ſur l'approbation que la raiſon lui donne, elle ne produira jamais qu'une contrainte extérieure, bien différente de *l'obligation morale*, qui par elle-même a la force de pénétrer la volonté & de la fléchir par un ſentiment intérieur; en ſorte que l'homme eſt porté à obéir de ſon propre mouvement, de ſon bon gré, & ſans aucune violence.

Il convient donc de diſtinguer deux ſortes d'*obligations*: l'une interne & l'autre externe. J'entends par *obligation interne*, celle qui émane de notre propre raiſon conſidérée pour la régle primitive de notre conduite, & en conſéquence de ce qu'une action a en elle-même de bon ou de mauvais. *L'obligation externe* ſera celle qui vient de la volonté de quelque être, dont on ſe reconnoît dépendant, & qui commande ou défend certaines choſes ſous la menace de quelque peine: ces deux *obligations* ne ſont point oppoſées entr'elles; car comme *l'obligation* externe peut donner une nouvelle force à *l'obligation* interne, auſſi toute la force de *l'obligation* externe dépend en dernier reſſort de *l'obligation* interne; & c'eſt de l'accord & du concours de ces deux *obligations* que réſulte la plus haut degré de néceſſité morale, le lien le plus fort ou le motif le plus propre à faire impreſſion ſur l'homme, pour le déterminer à ſuivre conſtamment certaines regles de conduite, & à ne s'en écarter jamais.

On pourroit donc regarder, avec Cumberland, *l'obligation* morale, comme un acte du légiſlateur, par lequel il donne à connoître que les actions conformes à ſa loi ſont néceſſaires pour ceux à qui il les preſcrit. Une action eſt regardée comme néceſſaire à un agent raiſonnable, lorſqu'il eſt certain qu'elle fait partie des cauſes abſolument néceſſaires pour parvenir à la félicité qu'il recherche naturellement, & par conſéquent néceſſairement. Ainſi nous ſommes obligés à rechercher toûjours & en toute occaſion le bien commun, parce que la nature même des choſes nous montre que cette recherche eſt abſolument néceſſaire pour la perfection de notre bonheur, qui dépend naturellement de l'attachement à procurer le bien de tous les êtres raiſonnables.

L'obligation d'avancer le bien commun, comme une fin néceſſaire, étant une fois établie, il s'enſuit que *l'obligation* commune de tous les hommes à ſuivre les maximes de la raiſon ſur les moyens néceſſaires pour le bonheur de tous, eſt ſuffiſamment connue. Or toutes les maximes ſont renfermées dans la proportion générale ſur la bienveillance de chaque être raiſonnable envers tous les autres. D'où il paroît clairement qu'une guerre de tous contre tous, ou la volonté que chacun auroit de nuire à tout autre, tendant à la ruine de tous, ne ſauroit être un moyen propre à les rendre heureux, ni s'accorder avec les moyens néceſſaires pour cette fin; & par conſéquent ne peut être ni ordonné ni permis par la droite raiſon. (*D. J.*)

OBLIGATION, (*Juriſprudence.*) ſignifie en général un lien de droit ou d'équité, & quelquefois de l'un & de l'autre, par lequel quelqu'un eſt tenu de faire ou de donner quelque choſe.

Il y a des *obligations* purement naturelles, d'autres purement civiles, d'autres naturelles & civiles tout enſemble.

Les Romains diſtinguoient encore les *obligations* civiles des *obligations* prétoriennes.

Les diverſes ſortes *d'obligations* ſeront expliquées dans les ſubdiviſions qui ſuivront cet article.

L'obligation procede de quatre cauſes; ſavoir, d'un contrat, ou d'un quaſi-contrat, d'un délit, ou quaſi-délit. *Voyez* CONTRAT, DÉLIT, QUASI-CONTRAT, QUASI-DÉLIT.

Les *obligations* ou contrats ſe forment en quatre maniares; *re, verbis, litteris, & ſolo conſenſu*. *Voyez* CONTRAT.

On dit en droit que *l'obligation* eſt la mere de l'action, parce qu'en effet toute action eſt produite par une *obligation*; & quand il n'y a point *d'obligation*, il n'y a point d'action. Mais il y a des *obligations* qui ne produiſent point d'action; les *obligations* naturelles, les *obligations* ſans cauſe, les *obligations* contre les bonnes mœurs. *Voyez* ACTION.

On entend quelquefois par *obligation* l'écrit qui contient l'engagement; & quand ce terme eſt pris dans ce ſens, on entend ordinairement par *obligation* un contrat paſſé devant notaire, portant promeſſe de payer une ſomme qui eſt exigible en tout tems, ou du moins au bout d'un certain tems. *Voyez aux Inſtitutes* les titres *de* obligationibus *quibus modis re contrahitur obligatio*; *de verborum* obligationibus; *de litterarum* obligat. *de* obligat. *quæ in conſenſu*; *de* obligat. *quæ ex delicto naſcuntur*. (*A*)

OBLIGATION ACCESSOIRE, eſt celle qui eſt ajoutée à l'*obligation* principale pour procurer au créancier plus de ſûreté; telles ſont les *obligations* des gages, & les hypothéques relativement à *l'obligation* perſonnelle qui eſt la principale; telles ſont auſſi les *obligations* des cautions & ſéjuſſeurs, leſquelles ne ſont qu'acceſſoires relativement à *l'obligation* du principal obligé. Les *obligations* acceſſoires ceſſent lorſque l'*obligation* principale eſt acquittée. *Voyez l'art.* 132. des Placités du parlement de Rouen, *voyez* OBLIGATION PRINCIPALE.

OBLIGATION AUTHENTIQUE, eſt celle qui eſt contractée devant un officier public, ou qui réſulte d'un jugement.

OBLIGATION EN BREVET, eſt celle qui eſt paſſée devant notaire ſans qu'il en reſte de minute chez le notaire, mais dont l'original eſt remis au créancier. *Voyez* BREVET.

OBLIGATION CAUSÉE, eſt celle dont la cauſe eſt exprimée dans l'acte, comme cela doit être pour la validité de *l'obligation*, mais toute *obligation* ſans cauſe eſt nulle.

OBLIGATION CIVILE, eſt celle qui deſcend de la loi, mais qui peut être détruite par quelque exception peremptoire, au moyen de laquelle cet *obligation* devient ſans effet; telle eſt *l'obligation* que l'on a extorquée de quelqu'un par dol ou par violence. Pour former une *obligation* valable, il faut que *l'obligation* naturelle concoure avec la civile, auquel cas elle devient mixte. *Voyez* OBLIGATION MIXTE & OBLIGATION NATURELLE.

OBLIGATION CONDITIONNELLE, eſt un engagement qui n'eſt contracté que ſous condition: par exemple, *ſi navis ex Aſiâ venerit*; elle eſt oppoſée à *l'obligation* pure & ſimple.

OBLIGATION CONFUSE, eſt celle qui eſt éteinte en la perſonne du créancier par le concours de quelque qualité

lité ou *obligation* passive qui anéantit l'action; telle est *l'obligation* que le défunt avoit droit d'exercer contre son héritier, laquelle se trouve *confuse* en la personne de celui-ci par le concours des qualités de créancier & de débiteur qui se trouvent réunies en sa personne.

OBLIGATION *ad dandum*, est un contrat par lequel on s'engage à donner quelque chose; ce qui peut tenir de deux sortes de contrats spécifiés au droit romain, *do ut des*, *facio ut des*. Voyez *les Institutes*, *liv. XII. tit.* 14. (*A*)

OBLIGATION ÉCRITE *ou* PAR ÉCRIT, est celle qui est rédigée par écrit, soit sous seing privé, ou devant notaire, ou qui résulte d'un jugement, à la différence de celles qui sont verbales, ou qui résultent d'un délit ou quasi-délit.

OBLIGATION ÉTEINTE, est celle qui ne subsiste plus, soit qu'elle ait été acquittée par un payement, ou par quelque compensation, soit qu'elle soit présumée acquittée par le moyen de la prescription, ou qu'elle soit anéantie par l'effet de quelque fin de non-recevoir.

OBLIGATION *ad faciendum*, est celle qui consiste à faire quelque chose, comme de bâtir ou réparer une maison, de fournir des pieces, *&c.* c'est le cas des contrats innommés *do ut facias*, *facio ut des*. *Institt. lib. II. tit.* 14.

OBLIGATION EN FORME, *ou* EN FORME PROBANTE ET EXECUTOIRE, est celle qui est mise en grosse, intitulée du nom de juge & scellée du moyen de quoi elle emporte exécution parée. *Voyez* FORME EXÉCUTOIRE.

OBLIGATION GÉNÉRALE, est celle par laquelle celui qui s'engage oblige tous ses biens meubles & immeubles présens & à venir, à la différence de *l'obligation* spéciale, par laquelle il n'oblige que certains biens spécialement qui sont spécifiés, à moins qu'il ne soit dit que l'*obligation* spéciale ne dérogera point à la générale, mais la générale à la spéciale, comme on le stipule presque toujours.

OBLIGATION A LA GROSSE, *ou* CONTRAT A LA GROSSE, ou sous-entend *aventure*. *Voyez* GROSSE AVENTURE.

OBLIGATION A JOUR, ou appelle ainsi en Bresse les obligations payables dans un certain tems: comme les contrats de constitution ne sont point usités dans cette province, il est permis d'y stipuler l'intérêt des *obligations à jour*, quoique le principal n'en soit pas aliéné. (*A*)

OBLIGATION MIXTE, est celle qui est partie personnelle & partie réelle, comme de *l'obligation* du preneur à rente & de ses héritiers, & même celle du tiers détenteur pour les arrérages échus de son tems.

OBLIGATION NATURELLE, est celle qui n'engage que par les liens du droit naturel & de l'équité, mais qui ne produit pas d'action suivant le droit civil; telle est *l'obligation* du fils de famille, lequel ne laisse pas d'être obligé naturellement, quoiqu'on ne puisse le contraindre. Cette *obligation naturelle* ne produit point d'action, mais on peut l'opposer pour faire une compensation.

OBLIGATION DEVANT NOTAIRE, est celle qui est contractée en présence d'un notaire, & par lui rédigée. *Voyez* CONTRAT DEVANT NOTAIRE.

OBLIGATION PERSONNELLE, est celle qui engage principalement la personne, & où *l'obligation* des biens n'est qu'accessoire à *l'obligation personnelle*.

OBLIGATION PRÉTORIENNE, étoit chez les Romains celle qui n'étoit fondée que sur le droit prétorien; comme le constitut & quelques autres semblables. *Voyez* CONSTITUT.

OBLIGATION PRÉPOSTERE, est un acte par lequel on commence par promettre quelque chose, ensuite on y met une condition.

Ces sortes d'*obligations* étoient nulles par l'ancien droit romain.

L'empereur Léon les admit en matiere de dot.

Justinien les autorisa dans les testamens & dans toutes sortes de contrats; de maniere toutefois que la chose ne pouvoit être demandée qu'après l'événement de la condition, à quoi notre usage est conforme. *Voyez la loi* 25 *au cod. de testamentis*.

OBLIGATION PRINCIPALE, est celle du principal obligé à la différence de celle de ses cautions & fidejusseurs, qui ne sont que des *obligations* accessoires & pour plus de sûreté.

On entend aussi quelquefois par *obligation principale*, celle qui fait le principal objet de l'acte; comme quand on dit que dans le bail-à-rente *l'obligation* des biens est la *principale*, & que celle de la personne n'est qu'accessoire. (*A*)

OBLIGATION PURE *&* SIMPLE, est celle qui n'est restreinte par aucune condition, ni terme; à la différence de *l'obligation* conditionnelle, dont on ne peut demander l'exécution que quand la condition est arrivée. *Voyez* OBLIGATION CONDITIONNELLE.

OBLIGATION RÉELLE, est celle qui a pour objet principal un immeuble; comme dans un bail-à-rente, où l'héritage est la principale chose qu'on oblige à la rente.

OBLIGATION SANS CAUSE, est un contrat où l'obligé n'exprime aucun motif de son engagement: une telle *obligation* est nulle, parce qu'on ne présume point que quelqu'un s'engage volontairement sans quelque raison; & pour qu'on puisse juger de la validité, il faut l'exprimer. *Voyez* OBLIGATION CAUSÉE.

OBLIGATION SOLIDAIRE, est celle de plusieurs personnes qui s'obligent chacun, soit conjointement ou séparément, d'acquitter la totalité d'une dette. *Voyez* SOLIDITÉ.

OBLIGATION SOLUE, est celle qui a été acquittée. On dit quelquefois *soluë* & *acquittée*; ce qui semble un pléonasme, à moins qu'on n'entende par *soluë*, que *l'obligation* est dissoute.

OBLIGATION SPÉCIALE, est celle qui ne porte que sur certains biens seulement. *Voyez ci-devant* OBLIGATION GÉNÉRALE.

OBLIGATION TERME, est celle dont l'acquittement est fixé à un certain tems. *Voyez* TERME.

OBLIGATION VÉNALE, est une promesse ou contrat que l'on fait de vive-voix & sans écrit; la preuve par témoins de ces sortes *d'obligations* n'est point admise pour somme au-dessous de 100 livres, si ce n'est dans les cas exceptés par l'ordonnance. *Voyez* PREUVE PAR TÉMOINS. (*A*)

OBLIGATOIRE, adj. (*Jurisprud.*) se dit de ce qui oblige la personne ou les biens, & quelquefois l'un & l'autre. On dit des *lettres obligatoires*, c'est-à-dire, un contrat portant obligation. Il y a des actes qui ne sont *obligatoires* que d'un côté; comme une promesse ou billet, lequel n'oblige que celui qui le souscrit. Il y a au contraire des actes ou contrats synallagmatiques, c'est-à-dire, qui sont *obligatoires* des deux côtés; comme un bail, un contrat de vente, *&c. Voyez* BAIL, CONTRAT, OBLIGATION, SYNALLAGMATIQUE. (*A*)

OBLIGÉ, adj. pris subst. (*Jurisprud.*) est celui qui a contracté quelque obligation ou autre engagement, soit par écrit, soit verbalement ou autrement. *Voyez* CONTRAT, ENGAGEMENT, OBLIGATION. (*A*)

OBLIGÉ, s. m (*Comm.*) acte par lequel un jeune homme se met en apprentissage chez un maître pour le nombre d'années portées par les réglemens de chacun des corps & communautés des marchands ou des arts & métiers. Ces actes doivent être passés par-devant deux notaires, & enregistrés par les jurés sur le registre du corps & communauté.

L'obligé porte un engagement réciproque des apprentifs envers leurs maîtres, & des maîtres envers leurs apprentifs; ans uns, de servir fidelement & assidument tout le tems de leur apprentissage; aux autres, de leur montrer leur profession ou métier, les garder chez eux & les nourrir tant qu'ils sont apprentifs. *Voyez* APPRENTIF.

Un maître peut engager un apprentif à plus d'années qu'il n'est ordonné par les statuts, mais jamais à moins. *Diction. de comm.*

OBLIGÉ, adj. *en Musique*, on appelle *partie obligée* celle qu'on ne sauroit retrancher sans gâter l'harmonie ou le chant, à la différence des parties de remplissage qui ne sont ajoutées que pour une plus grande perfection d'harmonie, mais par le retranchement desquelles la piece n'est point mutilée.

Brossard dit qu'*obligé* se prend aussi pour *contraint* ou *assujetti*. Je ne sache pas que ce mot ait aujourd'hui un pareil sens en Musique. *Voyez* CONTRAINT. (*S*)

OBLIGER, v. a. (*Gramm.*) ce verbe a plusieurs acceptions diverses. *Obliger*, c'est contraindre ou lier. *Voy. les articles* OBLIGATIONS. Révolter au poltron, c'est l'*obliger* à se défendre; *obliger* quelqu'un ou lui rendre un service, c'est la même chose. *Voyez les articles suivans*.

OBLIGER UN APPRENTIF, (*Comm.*) c'est l'engager chez un maître de quelque corps ou communauté, pour y apprendre pendant un certain nombre d'années réglées par les statuts la profession ou métier du maître chez qui il entre.

On dit aussi qu'un maître ne peut *obliger* qu'un ou deux apprentifs à-la-fois, pour dire qu'il ne peut avoir que ce nombre d'apprentifs, suivant les réglemens. *Diction. de comm. Voyez l'article* OBLIGÉ.

OBLIGER, *s'obliger* pour quelqu'un, c'est lui servir de caution, s'engager à payer pour lui, répondre de

per-

pettes & dommages qui peuvent arrives par ſa faute. *Voyez* CAUTION & CAUTIONNEMENT.

OBLIQUANGLE, adj. (*Géom.*) triangle *obliquangle* eſt celui dont tous les angles ſont obliques, c'eſt-à-dire ou aigus ou obtus. *Voyez* TRIANGLE. De même un parallelogramme *obliquangle* eſt un parallelogramme, dont aucun angle n'eſt droit. *Voyez* PARALLELOGRAMME, RHOMBE, LOZANGE, RHOMBOÏDE. (*O*)

OBLIQUATION, ſ. f. *terme* en uſage dans les anciens auteurs de *Catoptrique*. Cathete d'obliquation, *cathetus obliquationis*, eſt une ligne droite perpendiculaire au miroir, dans le point d'incidence ou de réflexion du rayon. *Voyez* CATHETE, MIROIR, *&c.* (*O*)

OBLIQUE, adj. (*Gramm.*) ce mot en Grammaire eſt oppoſé à *direct*; on s'en ſert pour caractériſer certains cas dans les langues tranſpoſitives, & dans toutes pour diſtinguer certains modes & certaines propoſitions.

1. Il y a ſix cas en latin: le premier eſt le nominatif, qui ſert à déſigner le ſujet de la propoſition dont le nom ou le pronom fait partie; & comme la principale cauſe de l'inſtitution des noms a été de préſenter à l'eſprit les différens ſujets dont nous appercevons les attributs par nos penſées, ce cas eſt celui de tous qui court le plus directement à remplir les vûes de la premiere inſtitution: de-là le nom qu'on lui a donné de *cas direct*, rectus. Les autres cas ſervent à préſenter les êtres déterminés par les noms ou les pronoms ſous des aſpects différens; ils vont moins directement au but de l'inſtitution, & c'eſt pour cela qu'on les a nommés *obliques*, obliqui. *Voyez* CAS.

Priſcien & les autres Grammairiens ont imaginé d'autres cauſes de cette dénomination, mais elles ſont ſi vaines, ſi peu raiſonnables, & ſi peu fondées, qu'on ne peut s'empêcher d'être ſurpris du ton ſérieux avec lequel on les expoſe, ni guères moins de celui avec lequel Scaliger (*de cauſ. l. l. lib. IV. cap. lxxx.*) en fait la réfutation.

2. On diſtingue dans les verbes deux eſpeces générales de modes, les uns perſonnels, & les autres imperſonnels. Les premiers ſont ceux qui ſervent à énoncer des propoſitions, & le verbe y reçoit des terminaiſons par leſquelles il s'accorde en perſonne avec le ſujet; les autres ne ſervent qu'à exprimer des idées partielles de la propoſition, & non la propoſition même, c'eſt pourquoi ils n'ont aucune terminaiſon relative aux perſonnes.

C'eſt entre les modes perſonnels que les uns ſont directs, & les autres *obliques*. Les modes directs ſont ceux dans leſquels le verbe ſert à énoncer une propoſition principale, c'eſt-à dire l'expreſſion immédiate de la penſée que l'on veut manifeſter; tels ſont l'indicatif, l'impératif & le ſuppoſitif, *voyez ces mots*. Les modes *obliques* ſont ceux qui ne peuvent ſervir qu'à énoncer une propoſition incidente ſubordonnée à un antécédent, qui n'eſt qu'une partie de la propoſition principale. *Voyez* MODE & INCIDENTE. Tels ſont le ſubjonctif qui eſt preſque dans toutes les langues, & l'optatif qui n'appartient guere qu'aux Grecs. *Voyez* OPTATIF, SUBJONCTIF.

Le verbe a été introduit dans le ſyſtême de la parole pour énoncer l'exiſtence intellectuelle des ſujets ſous leurs attributs, ce qui ſe fait par des propoſitions. Quand le verbe eſt donc à un mode où il ſert primitivement à cette deſtination, il va directement au but de ſon inſtitution, le mode eſt direct; mais ſi le mode eſt excluſivement deſtiné à exprimer une énonciation ſubordonnée & partielle de la propoſition principale & principale, le verbe y va d'une maniere moins directe: à le lieu pour laquelle il eſt inſtitué, le mode eſt *oblique*.

3. On diſtingue pareillement des propoſitions directes & de propoſitions *obliques*.

Une propoſition directe eſt celle par laquelle on énonce directement l'exiſtence intellectuelle d'un ſujet ſous un attribut: *Dieu eſt éternel*; *ſoyez ſage*; *il faut* que la volonté de Dieu ſoit faite; *nous ſerions inepres à tout ſans le ſecours de Dieu*, &c. Le verbe d'une propoſition directe eſt à l'un des trois modes directs, l'indicatif, l'impératif ou le ſuppoſitif.

Une propoſition *oblique* eſt celle par laquelle on énonce l'exiſtence d'un ſujet ſous un attribut, de maniere à préſenter cette énonciation comme ſubordonnée à une autre dont elle dépend, & à l'intégrité de laquelle elle eſt néceſſaire, *il faut que la volonté de Dieu ſoit faite*; *quoi que vous faſſiez*, *faites-le au nom du Seigneur*, &c. Le verbe d'une propoſition *oblique*, eſt en ſubjonctif ou en grec à l'optatif: il n'eſt pas vrai, même en latin, que le verbe à l'infinitif conſtitue une propoſition *oblique*, puiſque n'étant & ne pouvant être appliqué à aucun ſujet, il ne peut jamais énoncer par ſoi-même une propoſition qui ne peut exiſter ſans ſujet. *Voyez* INFINITIF.

Toute propoſition *oblique* eſt néceſſairement incidente, puiſqu'elle eſt néceſſaire à l'intégrité d'une autre propoſition dont elle dépend: *il faut que la volonté de Dieu ſoit faite*, la propoſition *oblique*, *que la volonté de Dieu ſoit faite*, eſt une incidente qui tombe ſur le ſujet *il* dont elle reſtraint l'étendue; *il* (cette choſe) *que la volonté de Dieu ſoit faite*, *eſt néceſſaire*; *quoi que vous faſſiez*, *faites-le au nom du Seigneur*, la propoſition *oblique*, *que vous faſſiez*, eſt une incidente qui tombe ſur le complément objectif *le* du verbe *faites*, & elle en reſtraint l'étendue, c'eſt pour dire, *faites au nom du Seigneur le quoi que vous faſſiez*.

Mais toute propoſition incidente n'eſt pas *oblique*, parce que le mode de toute incidente n'eſt pas lui-même *oblique*, ce qui eſt néceſſaire à l'*obliquité*, ſi on peut le dire, de la propoſition. Ainſi quand on dit: *Les ſavans qui ſont plus inſtruits que le commun des hommes*, *devroient auſſi les ſurpaſſer en ſageſſe*; la propoſition, incidente, *qui ſont plus inſtruits que le commun des hommes*, n'eſt point *oblique*, mais directe, parce que le verbe *ſont* eſt à l'indicatif, qui eſt un mode direct.

La propoſition oppoſée à l'incidente, c'eſt la principale; la propoſition oppoſée à l'*oblique*, c'eſt la directe: l'incidente peut être ou n'être pas néceſſaire à l'intégrité de la principale, ſelon qu'elle eſt explicative ou déterminative, *voy.* INCIDENTE; mais l'*oblique* l'eſt à l'intégrité de la principale d'une néceſſité indiquée par le mode du verbe; la principale peut être ou directe ou *oblique*, & la directe peut être ou incidente ou principale, ſelon l'occurrence. *V.* PRINCIPALE, (*B. E. R. M.*)

OBLIQUE ſe dit en *Géométrie* de ce qui s'écarte de la ſituation droite ou perpendiculaire. *Voyez* DROIT & PERPENDICULAIRE.

Angle *oblique* eſt un angle qui eſt ou aigu ou obtus, c'eſt à-dire toute ſorte d'angle, excepté l'angle droit. *Voy.* ANGLE.

Ligne *oblique* eſt une ligne qui tombant ſur une autre, fait avec elle un angle *oblique*. *Voyez* LIGNE.

Une ligne qui tombe ſur une autre *obliquement*, fait d'un côté un angle aigu, de l'autre un angle obtus; & la ſomme de ces angles eſt égale à deux droits.

Plans *obliques* ſe dit dans la Gnomonique des plans qui s'écartent du zénith, & qui s'inclinent vers l'horiſon. *Voy.* CADEAN & PLAN.

L'*obliquité* d'un tel plan ou la quantité de ſon écartement du zénith ſe meſure aiſément par un quart de cercle, puiſqu'elle n'eſt autre choſe que l'arc de quelque azimuth ou cercle vertical, intercepté entre le zénith & le plan propoſé. Cet azimuth ou cercle vertical eſt toujours perpendiculaire au plan dont on veut meſurer l'*obliquité*.

Percuſſion *oblique* eſt celle dans laquelle la direction du corps choquant n'eſt point perpendiculaire au corps choqué, ou n'eſt point dans la ligne du centre de gravité de ce dernier corps. *Voyez* PERCUSSION.

Projection *oblique* en Méchanique eſt celle par laquelle un corps eſt jetté ſuivant une ligne qui fait avec l'horiſon un angle *oblique*. *Voyez* PROJECTILE, BALISTIQUE, JET DES BOMBES, *&c.*

Sphere *oblique* en Géographie eſt cette ſituation de la ſphere, dans laquelle l'horiſon coupe l'équateur *obliquement*, & dans laquelle l'un des poles eſt élevé au-deſſus de l'horiſon d'un angle moindre que 90 degrés, mais qui n'eſt pas zéro ou nul. *Voyez* SPHERE & DROIT.

C'eſt cette *obliquité* qui occaſionne l'inégalité des jours & des nuits. *Voyez* NUIT & JOUR.

Ceux qui ont le ſphere *oblique*, comme nous & tous les habitans des zones tempérées, n'ont jamais les jours égaux aux nuits que dans les équinoxes. *Voyez* EQUINOXE.

Aſcenſion *oblique* en Aſtronomie eſt l'arc de l'équateur, compris entre le premier point d'*aries* & le point de l'équateur qui ſe leve avec une étoile, *&c.* dans la ſphere *oblique*. *Voyez* ASCENSION.

Deſcenſion *oblique* eſt l'arc de l'équateur, compris entre le premier point d'*aries* & le point de l'équateur qui ſe couche avec une étoile *&c.* dans la ſphere *oblique*; cet arc ſe compte de l'occident vers l'orient. *Voyez* DESCENSION.

Pour trouver, par le moyen du globe, l'aſcenſion & la deſcenſion *oblique*, *voyez* GLOBE.

Navigation *oblique* ſe dit de la route que fait un vaiſſeau lorſque courant ſous quelque rhumb intermédiaire entre le quatre points cardinaux, il fait un angle *oblique* avec le méridien, & change à chaque inſtant de latitude & de longitude. *Voyez* RHUME, NAVIGATION & LOXODROMIE.

La

La navigation *oblique* eſt de trois ſortes; ſavoir la navigation plane, la navigation de mercator, & la navigation par un grand cercle. *Voyez* NAVIGATION.

OBLIQUE, *en Anatomie*, nom de différentes parties dont la ſituation eſt *oblique*, par rapport aux différens plans du corps. *Voyez* CORPS. C'eſt dans ce ſens, qu'on dit: les apophyſes *obliques* des vertebres, *voyez* OBLIQUES. Les muſcles *obliques* ou ſimplement les *obliques* ſupérieurs & inférieurs de la tête, le grand & petit *oblique* de l'œil, les grands & petits *obliques* du bas-ventre, *&c. Voyez* VERTEBRE, MUSCLE, VENTRE. *&c.*

L'*oblique* inférieur de la tête part de l'apophyſe épineuſe de la ſeconde vertebre du cou, & va en ſe groſſiſſant s'inſérer obliquement à l'apophyſe tranſverſe de la premiere. Quelques auteurs le rangent au nombre des muſcles du cou. *Voyez* COU.

L'*oblique* ſupérieur ou le petit *oblique* de la tête part de l'apophyſe tranſverſe de la premiere vertebre du cou, & va en montant obliquement s'inſérer latéralement à la partie inférieure de l'occipital, au-deſſous de la tubérosité.

L'*oblique* ſupérieur *ou* le grand *oblique* de l'œil. *Voyez* ŒIL,

Il a ſon origine dans le fond de l'orbite; & venant gagner le grand angle de l'œil, il paſſe à travers une membrane en partie cartilagineuſe ſituée à la partie latérale externe de l'apophyſe angulaire interne, & qu'on appelle *trochlée* ou *poulie*, ce qui le fait appeller lui-même *trochléateur*; & de-là il ſe réfléchit dans ſun extrémité vers la ſclérotique, ſur la partie poſtérieure du globe de l'œil où il ſe termine.

L'*oblique* inférieur *ou* le petit *oblique* de l'œil, ſort du bord extérieur de la partie inférieure de l'orbite, près de l'angle interne; & de-là s'élevant vers l'angle externe, il ſe termine auprès de l'autre.

Oblique deſcendant, paire de muſcles de l'abdomen, ſurt larges, & dont chacun couvre une moitié de l'abdomen & une partie du thorax. On le nomme de la ſorte par rapport à l'obliquité de leurs fibres. Ils viennent des deux ou trois dernieres vraies côtes & des cinq fauſſes; & il eſt entrelacé par ſa partie ſupérieure avec le grand pectoral, le grand dentelé, au moyen de cinq à ſix digitations, dont chacune reçoit un nerf des intercoſtales de la côte. Il s'attache inférieurement au bord de la levre externe ou de l'os des iſles; de-là pluſieurs de ſes fibres tendineuſes étant parvenues à l'épine antérieure ſupérieure, le raſſemblent en formant un repli intérieurement, auquel on a donné le nom de *ligament de Fallope* ou de *Poupart*. Elles s'inſerent à l'os pubis, & forment le pilier poſtérieur, tandis que les fibres tendineuſes qui ſe remarquent au-deſſus de celle-ci, vont s'attacher à l'os pubis du côté oppoſé, & former le pilier poſtérieur. C'eſt l'écartement qui ſe remarque entre ces fibres, qu'on appelle l'*anneau*. Les plans tendineux des digitations ſupérieures vont ſe groſſir avec celles du côté oppoſé. *Voy. nos Planches anatomiques & leur explication.*

L'*oblique* aſcendant eſt au-deſſous de la partie inférieure de l'autre; il va préciſément en ſens contraire, c'eſt à-dire, de la partie inférieure & poſtérieure à la partie ſupérieure & antérieure. Il prend ſon origine à la créte de l'os des iſles, aux apophyſes tranſverſes des vertebres des lombes, & ſe termine au bord cartilagineux formé par la derniere des vraies côtes & par toutes les fauſſes, & antérieurement à la ligne blanche en formant une eſpece de gaîne dans laquelle une grande partie du muſcle droit eſt placée. *Voyez nos Pl.*

L'*oblique* de l'oreille eſt attaché dans la partie extérieure du canal de l'aqueduc; d'où montant par derriere, il entre dans le tambour par une ſinuoſité *oblique* qui ſe trouve immédiatement au-deſſous du cercle oſſeux, auquel le tympan eſt attaché, & il s'inſere enſuite dans la petite apophyſe du marteau.

L'*oblique* du nez *ou* latéral eſt étroitement uni avec le pyramidal; il vient de l'apophyſe naſale de l'os maxillaire, & ſe termine en cartilage mobile près l'os maxillaire.

Oblique aſcendant du nez. *Voyez* MYRTI-FORME.

OBLIQUE, (*Ecrivains.*) ſe dit auſſi, *dans l'Ecriture*, des lignes de pente gauche & droite, ſur leſquelles ſe trouve placée la plus grande partie des traits de l'écriture.

OBLIQUE, OBLIQUITE. (*Morale.*) Il ſe dit de toutes les actions qui s'écartent de la vérité, de la juſtice, de la décence, en un mot de tout ce qui eſt conſidéré comme regle de droiture parmi les hommes. Mais outre l'idée d'injuſtice & d'écart, il s'en trouve encore une autre à l'*obliquité*, c'eſt la feinte, la tromperie, la trahiſon ſecrete.

OBLIQUITÉ, ſ. f. (*Géom.*) c'eſt la quantité dont une ligne ou ſurface eſt oblique à une autre ligne, ou une autre ſurface, *&c. Voyez* OBLIQUE.

L'*obliquité* de l'axe terreſtre ſur l'écliptique eſt la cauſe de la différence des ſaiſons, des nuits & des jours. *Voy.* PARALLELISME.

Obliquité de l'écliptique eſt l'angle que l'écliptique fait avec l'équateur. *Voyez* ECLIPTIQUE.

Il eſt certain, 1°. que cet angle n'eſt pas toujours le même, & qu'il eſt ſujet à une inégalité provenante de la nutation de l'axe de la terre, & qui eſt d'environ 18″ en 19 ans, *voyez* NUTATION, 2°. Il eſt même impoſſible qu'indépendamment de cette inégalité, l'angle de l'écliptique avec l'équateur diminue continuellement; c'eſt aujourd'hui le ſentiment de pluſieurs aſtronomes, quoiqu'il ne ſoit peut-être pas encore ſuffiſamment prouvé. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que preſque toutes les obſervations depuis Pythéas, donnent cette *obliquité* décroiſſante; ceux qui adoptent cette opinion, donnent à l'*obliquité* de l'écliptique une diminution d'environ 30″ par ſiecle. *Voyez la connoiſſance des tems* pour l'année 1760, *p.* 140. *Voyez* ECLIPTIQUE. (*O*)

OBLIQUITÉ, *terme d'Ecrivains*, ſe dit auſſi dans l'Ecriture, des degrés obliques, droits & gauches ſur leſquels ſont fondées toutes les parties de l'écriture; majeurs, mineurs, traits & paſſes. *Voyez* le *volume des Planches*, à la *table de l'Ecriture*.

OBLONG, adj. ſe dit *en Géométrie*, d'une figure qui eſt plus longue que large. *Voyez* FIGURE. Ainſi un parallélogramme rectangle, dont les côtés ſans inégaux, eſt un parallélogramme *oblong*. *Voyez* PARALLÉLOGRAMME: de même une ellipſe, une ovale eſt auſſi une figure *oblongue*. *Voyez* ELLIPSE & OVALE. (*O*)

OBLONG, (*Géom.*) ſphéroïde *oblong* eſt la même choſe que ſphéroïde *alongé*, qui eſt plus uſité. *Voyez* ALONGÉ & APPLATS. *Voyez auſſi* FIGURE DE LA TERRE.

OBMISSION. *Voyez* OMISSION.

OBMISSION *ou* OMISSION, *en terme de Commerce*, ſe dit des articles de recette & de dépenſe qu'on a oublié de porter dans un compte.

En fait de finances, lorſque l'*obmiſſion* de recette eſt frauduleuſe & prouvée telle, le comptable eſt condamné à reſtituer le quadruple. *Dictionnaire de Commerce. Voy.* OMISSION.

OBNONCIATION, (*Hiſt. anc.*) *obnuntiatio*. S'il arrivoit que les augures remarquaſſent au ciel quelque ligne ſiniſtre, ils faiſoient dire, *obnuntiabant*, à celui qui tenoit les comices, *alio die*, à un autre jour. La loi *Ælia* & la loi *Fufia* avoient inſtitué l'*obnonciation*; mais elle fut abolie cent ans après par la loi *Clodia*, les augures abuſant de la liberté qu'ils avoient de remettre les comices, pour conduire les affaires comme ils le jugeoient à propos.

OBOCA, (*Géog. anc.*) en grec Ὄβοκα, riviere de l'Irlande, ſelon Ptolomée qui en met l'embouchure dans la partie orientale de l'île. Si le *Molonus* eſt, comme on le croit, la Liffe qui coule à Dublin, l'*Oboca* devroit être la Boyne, & non la riviere d'Arklow, comme le prétendent les interprétes de ce géographe. (*D. J.*)

OBOLCOLA, (*Géog. anc.*) ou *OBULCOLA*, ville des Turdetains, dans la Bétique, ſelon Ptolomée. *liv. II. c.* 4. Rodericus Caras dit que c'eſt *il caſtello de la Monclona*, château de l'Andalouſie. (*D. J.*)

OBOLE, ſ. f. (*Monnoie antique.*) monnoie ancienne d'Athènes, qui faiſoit la ſixieme partie d'une dragme. L'*obole* valoit au deniers; trois *oboles* 60; & ſix *oboles* faiſoient une dragme. La dragme attique peſoit 67 de nos grains; la ſixieme partie de 67 eſt $11 + \frac{1}{6}$. L'*obole* peſoit donc 11 de nos grains plus un 6e de grains; enſorte que ſi l'argent étoit à 32 livres le marc, la dragme attique ſeroit 1 ſol 8 den. $\frac{1}{6}$, c'eſt-à-dire, près d'un ſol 9 den. Mais comme l'argent eſt actuellement à 52 liv. le marc, l'*obole* attique ravient lui à 1 ſ. & 5 den. Le docteur Brerewood eſtime la dragme d'Athènes environ 15 ſ. de notre monnoie, ce qui revient à notre même calcul.

Obole eſt tirée du mot grec ὀβολὸς qui s'étoit fait de ὀβελὸς, *aiguille*; & cette monnoie avoit pris ce nom, parce qu'elle étoit marquée d'une eſpece d'aiguille: ſa figure étoit ronde comme celle des dragmes & des didragmes. (*D. J.*)

OBOLE, (*Monnoie moderne.*) monnoie de cuivre valant une maille ou deux pites ou la moitié d'un denier. Nicod & Boret penſent que maille & *obole* ne ſont qu'une même choſe; mais M. le Blanc eſtime que ſans la ſeconde race, l'*obole* ne faiſoit que la moitié du denier. On fabriqua des *oboles* ſous Louis VIII. & ſous les regnes ſuivans. Les hiſtoriens de France parlent d'*oboles* d'argent du poids d'un den. 15 grains, & d'*oboles* d'or qui eurent cours pendant le regne de Philippe-Auguſte, de Saint-

Louis

Louis & de Philippe-le-Bel. Sous ce dernier, l'*obole* d'or eſt eſtimée cinq ſous; le demi-gros tournois étoit appellé *maille* ou *obole* d'argent, à cauſe qu'il valoit la moitié du gros tournois. Le tiers du gros ſe nommoit auſſi *maille* ou *obole* tierce, parce qu'il valoit le tiers du gros-tournois. Il eſt fait mention des *oboles* tierce ſous l'an 1310. (*D. J.*)

OBOLE, (*Poids ancien*) L'*obole* chez les Juifs étoit une eſpece de poids nommé *gérach* qui peſoit 16 grains d'orge; mais chez les Siciliens l'*obole* étoit le poids d'une livre, & même une eſpece de monnoie.

OBOLE, (*Poids médicinal.*) poids dont on ſe ſert en Medecine pour peſer les drogues. L'*obole* peſe 10 grains un demi-ſcrupule. Il faut trois ſcrupules pour faire une dragme ou un gros, & huit dragmes pour faire une once. (*D. J.*)

OBOLÉE DE TERRE, (*Juriſprud.*) eſt la quantité de terre que l'on tient ſous la redevance d'une obole. Ainſi, comme l'obole étoit la moitié d'un denier, l'*obolée de terre* eſt la moitié d'une *denrée* de terre, c'eſt-à-dire de la quantité que l'on en tient pour un denier, en égard au taux courant du cens. *Voyez* le *gloſſ.* de Ducange, au mot *obolata.* (*A*)

OBOLLAH, (*Géog.*) ville de Perſe dans l'Iraque babylonienne, ſur un bras du Tigre, près de Baſſora. Les Orientaux la vantent comme un des quatre endroits les plus délicieux de l'Aſie, qu'ils appellent *paradis*, parce que l'on y voyoit une longue ſuite de jardins & de portiques où ſe répondoient ſymmétriquement les uns aux autres. *Long.* 65. 50. *lat.* 30. 25.

OBOTRITES, LES, (*Géog. anc.*) en latin *Obotritæ* ou *Obotriti*, étoient entre les Vandales, d'un côté, & de l'autre confinoient à la Trave, riviere qui coule à Lubec. C'étoit un peuple d'entre les Slaves qui avoit ſes princes particuliers, ainſi que les Vagriens. On croit qu'ils ont bâti les anciens lieux ſouterreſtes de leur pays, comme Mecklenbourg, Weſle, Kiſſim, *&c.* (*D. J.*)

OBRANG, (*Botan. exot.*) nom donné par les habitans de Guinée à une plante fort ſinguliere, dont nous n'avons point encore d'exacte deſcription. Ses feuilles ont une fauſſe reſſemblance avec celles de la régliſſe; d'où vient que Petivier nomme cet arbriſſeau *glycyrrhiza folio ſingulari, frutex guineenſis, ſpinis gemellis. Philoſ. Tranſ.* n° 232. (*D. J.*)

OBREPTICE, adj. (*Juriſprud.*) eſt un terme de palais & de chancellerie qui ſe dit des lettres dans l'expoſé deſquelles on a caché quelque fait eſſentiel, pour obtenir par ſurpriſe quelque grace, comme un bénéfice, ou l'admiſſion d'une penſion en cour de Rome, ou pour obtenir du prince une commiſſion, des lettres de reſciſſion, *&c.* Ces lettres ſont appellées *obreptices*, à la différence de celles où l'on a avancé quelque fauſſeté pour les obtenir plus facilement. Quand la grace eſt *obreptice*, c'eſt-à-dire obtenue ſur des lettres *obreptices*, elle eſt nulle. *Voyez ci après*, OBREPTION. (*A*)

OBREPTION, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt la ſurpriſe que l'on fait à quelque ſupérieur de qui on obtient quelque grace, en lui taiſant une vérité dont la connoiſſance auroit été un obſtacle à ſa conceſſion. Les lettres où il y a *obreption* ſont appellées *obreptices*. L'*obreption* annulle de droit le titre ou la grace qui ſe trouve ainſi accordée: par exemple, celui qui en demandant un bénéfice n'exprime point ceux dont il eſt déja pourvu, eſt déchu, par cette réticence, du bénéfice qu'il a impétré.

Le défaut d'expreſſion d'une choſe néceſſaire, quoique de bonne foi & ſans en avoir connoiſſance, ne laiſſe pas d'être fatal & de rendre les proviſions nulles, parce que l'on fait attention à la volonté & à l'intention du collateur, & non à la faute de l'impétrant. *Voyez* Panorme, ſur le chapitre *conſtitutus de reſcriptis*, & le traité *de l'uſage & pratique de cour de Rome, tome I. page* 280. (*A*)

OBRIMAS, (*Géog. anc.*) riviere d'Aſie en Phrygie, qui tomboit dans le Méandre. Pline, *livre V. ch. xxix.* & Tite-Live, *livre XXXVIII. ch. xv.* en font mention.

OBRINE, (*Hiſt. mod.*) chevaliers de l'*obrine*, ordre militaire inſtitué dans le XIJ. ſiecle par Conrad, duc de Maſovie & de Cujavie, que quelques auteurs appellent auſſi *duc de Poland*.

Il donna d'abord à cet ordre le nom de *chevaliers de Jeſus-Chriſt*. Leur premier grand maître fut Bruno. Leur principale deſtination étoit de défendre le pays des courſes des Pruſſiens, qui étoient pour lors idolâtres, & y commettoient de grandes cruautés.

Le duc Conrad mit ces chevaliers en poſſeſſion du fort de l'*Obrine*, d'où ils prirent leur nouveau nom; & ils convinrent enſemble que toutes les terres qu'ils envahiroient ſur les Pruſſiens ſeroient également partagées entr'eux.

Mais les Pruſſiens ayant bloqué le fort de maniere qu'aucun des chevaliers n'en pouvoit ſortir, l'ordre dont il s'agit devint inutile, & fut auſſi-tôt ſupprimé, & Conrad appella à ſon ſecours l'ordre Teutonique. *Voyez* TEUTONIQUE.

OBRINGA, (*Géogr. anc.*) riviere ainſi nommée par Ptolomée, *livre II chap. ix.* qui la met dans la Gaule belgique, & la donne pour bornes entre la haute & la baſſe Germanie. Quoique le ſavant Adrien de Valois penſe que l'*Obringa* de Ptolomée eſt la Moſelle, il paroît cependant qu'il ſe trompe, & que c'eſt vraiſſemblablement l'Aar. (*D. J.*)

OBRIZUM AURUM, (*Hiſt. nat.*) nom donné dans l'antiquité à un or qui avoit été purifié pluſieurs fois par le feu. Pline dit; *auri experimento ignis eſt, ut ſimili colore rubeat quo ignis; atque ipſum* obrizum *vocant*; c'eſt-à-dire c'eſt le feu qui peut ſervir à éprouver l'or; & quand on le faiſoit rougir il devient de la même couleur que le feu, on l'appelle *obrizum*. *Voyez* Pline, *Hiſt. nat. lib. XXXIII. cap. xxiij.*

OBRON, ſ. m. *terme de Serrurier*, morceau de fer percé par le milieu, qui eſt attaché à l'obronniere du coffre, & dans lequel, par le moyen de la clé, on fait aller le pêne de la ſerrure quand on ferme le coffre. Il y a d'ordinaire trois ou quatre *obrons* attachés à l'obronniere du coffre fort.

OBRONNIERE, ſ. f. *terme de Serrurier*, bande de fer à charniere qui eſt attachée dedans au couvercle d'un coffre-fort.

OBSCENE, adj. (*Gramm.*) il ſe dit de tout ce qui eſt contraire à la pudeur. Un diſcours *obſcene*, une peinture *obſcene*, un livre *obſcene*. L'*obſcenité* du diſcours marque la corruption du cœur. Il y a peu d'auteurs anciens entierement exempts d'*obſcenité*. La préſence d'une honnête femme chaſſe l'*obſcenité* de la compagnie des hommes. L'*obſcenité* dans la converſation eſt la reſſource des ignorans, des ſots & des libertins. Il y a des eſprits mal faits qui entendent à tout de l'*obſcenité*. On évite l'*obſcenité* en ſe ſervant des expreſſions conſacrées par l'uſage ou la ſcience de la choſe.

OBSCUR, adj. (*Gramm.*) privé de lumiere. Il ſe dit d'un lieu: cette chapelle, ce veſtibule eſt *obſcur*; d'une couleur qui réfléchit peu de lumiere, ce brun eſt *obſcur*; d'un homme qui n'eſt diſtingué dans la ſociété par aucune qualité, qu'il eſt *obſcur*; d'une vie retirée, qu'on vit *obſcurément*; d'un auteur difficile à entendre, qu'il eſt *obſcur*. D'*obſcur* on a fait *obſcurcir* & *obſcurité*.

OBSCUR, (*Phyſ.*) Chambre *obſcure*. *Voyez* CHAMBRE & BOETE CATOPTRIQUE. *Voyez auſſi* LANTERNE MAGIQUE & ŒIL ARTIFICIEL.

OBSCURITÉ, ſ. f. (*Logique & Belles-Lettres.*) c'eſt la dénomination d'une choſe obſcure. L'*obſcurité* peut être ou dans la perception ou la diction.

L'*obſcurité* dans la perception vient principalement de ce qu'on ne conçoit pas les choſes comme elles ſont ou comme on trouve qu'elles ſont, mais comme on juge qu'elles doivent être avant de les avoir connues; de ſorte que notre jugement precede alors notre connoiſſance, & devient la regle & pour ainſi dire l'étendart de nos conceptions: au lieu que la nature & la raiſon nous diſent que les choſes ne doivent être adjugées que comme elles ſont connues, & que nous les connoiſſons non comme elles ſont en elles-mêmes, mais telles qu'il a plu à Dieu de nous les faire connoître. *Voyez* CONNOISSANCE.

L'*obſcurité* dans la diction peut venir en premier lieu de l'ambiguité du ſens des mots; ſecondement, des figures ou ornemens de rhétorique, 3°. de la nouveauté ou de l'ancienneté ſurannée des mots.

OBSCURITÉ, *achlys*, ἀχλύς. Ce mot ſignifie en général un *air épais & rempli de brouillards*: de-là ἀχλυώδη ἔμμα un *œil noir & trouble*, ou qui ne voit qu'avec peine: ce qu'Hippocrate regarde comme un mauvais ſymptôme dans les maladies aiguës, Prædic. *lib. I. xlvj.* & dans les prognoſtics de Cos 258. Il appelle encore ἀχλώδεις les vents méridionaux, *aphor. 3. l. III.* à cauſe qu'ils offuſquent la vûe, & comme Celſe le remarque, qu'ils émouſſent tous les ſens, *liv II. ch. j.* On appelle encore ἀχλώδη ceux qui ont la vue trouble de la fievre, *coac. prænot. xxxv.* Quelques-uns croient cependant qu'Hippocrate veut parler de ceux dont les humeurs ſont extrêmement agitées, ou dont la couleur & le tempérament ſont altérés & obſcurcis par la maladie; mais Galien donne ce nom à ceux qui pendant la maladie perdent cette vivacité & cet éclat qu'on obſerve autour de la prunelle lorſque le corps jouit d'une parfaite ſanté.

Ce terme ſignifie auſſi une *petite marque* ou *cicatrice* devant la prunelle de l'œil, laiſſée ſur la cornée par une ulcé-

ulcération ſuperficielle, ſoivant l'interprétation de Gallen. Eutra, ſuivant le commun des Médecins, c'eſt une eſpece d'*obſcurité* dans les yeux qu'on rapporte à l'amblyopie ou obſcurciſſement de la vûe.

OBSÉCRATION, ſ. f. (*Belles-Lettres.*) figure de Rhétorique par laquelle l'orateur implore l'aſſiſtance de Dieu ou de quelqu'homme. *Voyez* FIGURE.

Ciceron fait un admirable uſage de cette figure dans ſa harangue pour le roi Dejotarus, lorſqu'il dit à César: *Per dexteram te iſtam oro, quam regi Dejotaro, hoſpes hoſpiti porrexiſti; iſtam inquam dexteram, non tam in bello & in præliis, quam in promiſſis & fide firmiorem.* De même Virgile dit:

Quod te per cœli jucundum lumen & auras,
Per genitorem oro, per ſpem ſurgentis Iuli
Eripe me his, invicte, malis.

Eneïd. VI. v. 363.

OBSÉDER, *voyez* OBSESSION.

OBSÉQUES, ſ. f. pl. (*Uſages.*) derniers devoirs ou ſervices, *obſequia*, qu'on rend à un mort: on trouvera, ſous le *mot* FUNÉRAILLES, la pratique de cette cérémonie chez pluſieurs peuples du monde. „ Je ne croi „ pas, dit Lucien, après en avoir fait la peinture, que „ les monumens, les colonnes, les pyramides, les in„ ſcriptions, & les oraiſons funèbres à la mémoire des „ défunts, puiſſent leur ſervir là-bas d'atteſtations valables de vie & de mœurs„. La pompe des *obſeques* regarde la coutume ou la conſolation des vivans, & jamais le beſoin des morts. Critou demandoit à Socrate comment il vouloit être enterré. Comme vous voudrez, répondit-il, ou comme vous pourrez, rien ne m'eſt plus indifférent. La religion chrétienne a eu raiſon de réprimer en pluſieurs lieux la dépenſe des *obſeques*; car, comme le remarque l'auteur de l'Eſprit des lois, qu'y a-t-il de plus naturel que d'ôter la différence des fortunes dans une choſe & dans les momens qui égaliſent toutes les fortunes. (*D. J.*) (t)

OBSERVANCES, (*Hiſt. eccléſiaſt.*) ce ſont des ſtatuts, des ordonnances eccléſiaſtiques; Tertullien *de Oratione cap. xij.* donne une excellente regle pour la conduite qu'il convient de tenir au ſujet des *obſervances*: il faut, dit-il, rejetter celles qui ſont vaines en elles-mêmes, celles que ne ſont appuyées d'aucun précepte du Seigneur ou de ſes apôtres, celles qui ne ſont pas l'ouvrage de la religion, mais de la ſuperſtition, celles qui ne ſont fondées ſur aucune raiſon ſolide, enfin celles qui ont de la conformité avec les cérémonies payennes. (*D. J.*)

OBSERVANCE, (*Hiſt. eccléſiaſt.*) ſe dit en particulier d'une communauté de religieux qui ſont obligés à l'obſervation perpetuelle de la même regle; ce mot pris en ce ſens ſignifie la même choſe que *congrégation* ou *ordre*. *Voyez* ORDRE.

Les Cordeliers prennent le nom de *religieux de l'obſervance*, de la grande & de la petite *obſervance*. *Voyez* CORDELIERS.

Parmi les Bernardins, il y a des religieux de l'étroite *obſervance*, *ſtrictioris obſervantiæ*, leſquels ſont toujours maigre. *Voyez* BERNARDINS.

OBSERVANTINS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) religieux cordeliers de l'obſervance: en Eſpagne il y a des *Obſervantins* déchauſſés.

OBSERVATEUR, ſ. m. (*Aſtronom.*) on donne ce nom à un aſtronome qui obſerve avec ſoin les aſtres & les ſortes phénomenes céleſtes. Hypparque & Ptolomée ont été célebres tous ce nom parmi les anciens. Albotegnius qui leur a ſuccédé l'an 882, & Ulugh Beigh, petit-fils du grand Tamerlan l'an 1437, ont auſſi mérité ce nom parmi les Sarraſins. En Allemagne les *obſervateurs* ſont Jean Regiomontan en 1457, Jean Weſtmer, Bernard Walther en 1475, Nicolas Copernic en 1509, Tycho-Brahé en 1582, Guillaume Landgreve de Heſſe, & Jean Hévélius dans le ſiecle précédent. En Italie Galilée & Riccioli; en Angleterre Horocke, Flamſteed & Bradley; & en France Gaſſendi, les Caſſini, Delahire pere & fils, le chevalier de Louville, Maraldi, de Lille.

OBSERVATEUR, (*Phyſ. & Aſtr.*) ſe dit en général de tous ceux qui obſervent les phénomenes de la nature; il ſe dit plus particulierement des aſtronomes ou *obſervateurs* de mouvement des aſtres. *Voyez* ASTRONOMIE & OBSERVATION. (*O*)

OBSERVATEUR, (*Gram. Phyſiq. Méd.*) celui qui obſerve. *Voyez* OBSERVATION. On a donné la nom d'*obſervateur* au phyſicien qui ſe contente d'examiner les phénomenes tels que la nature les lui préſente; il differe du phyſicien *expérimental*, qui combine lui-même, & qui ne voit que le réſultat de ſes propres combinaiſons; celui-ci ne voit jamais la nature telle qu'elle eſt en effet, il prétend par ſon travail la rendre plus ſenſible, ôter le maſque qui la cache à nos yeux, il la défigure ſouvent & la rend méconnoiſſable; la nature eſt toujours dévoilée & nue pour qui a des yeux, ou elle n'eſt couverte que d'une gaſe légere que l'œil & la réflexion percent facilement, & le prétendu maſque n'eſt que dans l'imagination, aſſez ordinairement bornée, du manouvrier d'expériences. Celui-là au-contraire, lorſqu'il a les lumieres & les talens néceſſaires pour obſerver, ſuit pas-à-pas la nature, dévoile les plus ſecrets myſteres, tout le frappe, tout l'inſtruit, tous les réſultats lui ſont égaux parce qu'il n'en attend point, il découvre du même œil l'ordre qui regne dans tout l'univers, & l'irrégularité qui s'y trouve; la nature eſt pour lui un grand livre qu'il n'a qu'à ouvrir & à conſulter; mais pour lire dans cet immenſe livre, il faut du génie & de la pénétration, il faut beaucoup de lumieres; pour faire des expériences il ne faut que de l'adreſſe: tous les grands phyſiciens ont été *obſervateurs*. Les académiciens qui eſſayent déterminer la figure de la terre n'y réuſſiront que par l'obſervation; le fameux Newton a vû tomber une poire d'un arbre ſur la terre; il n'a jamais détourné la nature pour l'approfondir & l'interpréter, ç'a été un des plus grands génies. M. *** qui ſait tourner ſi joliment une expérience, eſt un très-mauvais phyſicien; il n'a, dit-on, de l'eſprit qu'au bout des doigts. Je ne ſuis pas ſurpris, que la prodigieuſe quantité d'expériences qu'il y a, aient ſi peu éclairci la Phyſique, & que cette phyſique qui n'eſt fondée que ſur des expériences ait été ſi ſtérile à la vraie philoſophie; mais je ſuis ſurpris que les Phyſiciens négligent l'obſervation, qu'ils courent après l'expérience, & qu'ils préferent le titre ſi facile à acquérir de faiſeurs d'expériences à la qualité ſi rare, ſi lumineuſe, & ſi honorable d'*obſervateurs*. *Voyez* OBSERVATION.

Ce qu'il y a encore de plus étonnant, c'eſt que nos moraliſtes ſoient ſi peu *obſervateurs*, ils compoſent dans leur cabinet des traités de morale ſans avoir jetté un coup d'œil ſur les hommes; remplis d'idées vagues, chimériques, enſevelis dans les préjugés les plus groſſiers, les plus contraires à la vérité, ils ſe repréſentent les hommes tout autrement qu'ils ſont & qu'ils doivent être, & dictent des regles, des arrêts qu'ils prétendent être émanés du ſein de la divinité, dont l'exécution eſt très-ſouvent contraire à la raiſon, au bon ſens, quelquefois impoſſible. Qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'on obſervât, qu'on vît avec des yeux bien diſpoſés & bien organiſés les choſes telles qu'elles ſont! peut-être ſe convaincroit-on qu'elles ſont comme elles doivent être, & que vouloir les faire aller autrement eſt une prétention imaginaire & ridicule; mais le talent d'*obſervateur* eſt plus difficile qu'on ne penſe, & ſur-tout celui qui a pour objet les mœurs & les actions des hommes. *Voyez* MORALE. Il eſt cependant dans ce cas abſolument indiſpenſable. Le meilleur traité de morale ſeroit une peinture de la vie ho-

(t) On a très-bien fait dans pluſieurs pays chrétiens, & catholiques de moderer la tuine des pompes funèbres: n'étant pas de la juſtice qu'une dépenſe excéſſive, dérange les affaires des héritiers, & des parens des défunts: c'eſt ce qui determina les Romains à faire des lois ſur les dépenſes des funérailles: mais il ne paroît pas cependant qu'on puiſſe admettre l'égalité des funerailles propoſée par l'auteur de l'Eſprit des Lois, parce que la mort, dit-il, rend tous les hommes égaux, & d'un même rang: n'eſt Dieu même qui a autoriſé les diſtinctions, & la différence des degrés, & des rangs dans l'ordre ſacré & dans la politique: n'eſt il donc pas à propos que les corps morts des perſonnes qui de leur vivant occupoient des poſtes élevés, & diſtingués, ayent des funerailles proportionnées aux dignités dont ils jouiſſoient ſur la terre, parmi les hommes. L'illuſion ſera encore plus ſenſible lorſqu'on voudra réfléchir que les cérémonies funèbres & ſaintes de l'Egliſe, fervent de ſuffrage aux ames de ceux pour qui elles ſont faites. D'où il ſuit que la réponſe que Socrate fit à Critou devient ſans ſorce, & on peut être admis aux pieuſes cérémonies de l'égliſe, les oraiſons funèbres, les épitaphes, & les autres monumens dont on ſe ſert pour éternifer la memoire des défunts, ſont pour les vivans une conſolation, & un mouvement de leur gratitude qu'on ne peut que louer: elles ſervent auſſi, à encourager les vivans à imiter les vertus & les belles actions de ceux qui les ont pratiquées, lorſqu'ils étoient ſur la terre, c'eſt donc mal à propos, & ſans raiſon que la ſatirique Lucien blâme l'uſage de cela même qui eſt comblé de louange dans les livres des Machabées, & dans divers autres paſſages de la divine écriture. (*A*)

mains; la Bruyere n'a fait un ſi bon ouvrage que parce qu'il a été dans le cas de voir & qu'il a bien obſervé. Un auteur qui n'ayant jamais vû le monde que par un trou & à travers un verre mal ſain, ſale, obſcurci, peut-il raiſonnablement ſe flatter de le connoître? eſt-il en état de l'obſerver, de le peindre, & de le réformer? (1)

Le nom d'*obſervateur* eſt en Médecine un titre honorable qui eſt, ou plutôt qui doit être le partage du médecin, qui aſſidu auprès de ſon malade, s'inſtruit des cauſes qui l'ont réduit en cet état, obſerve attentivement la marche réguliere ou anomale de la maladie, les ſymptômes qui la caractériſent, les changemens qui arrivent dans ſon cours, ſes différentes terminaiſons, & qui ne perd de vûe ſon malade que lorſqu'il eſt aſſuré d'une parfaite guériſon; ou ſi le malade eſt une triſte foibleſſe, ſi le malade eſt mort, il pouſſe ſes obſervations juſque ſur le cadavre, il cherche les cauſes de la mort, les dérangemens, les altérations qui ont pu l'occaſionner, & auxquels, ſi on les avoit mieux connus, on auroit peut-être pû remédier; enfin il décrit exactement, avec ſincérité & candeur tout ce qu'il a vû: tel eſt l'emploi de l'*obſervateur* en Médecine, qui ſe rédoit à bien voir & à raconter de même; mais pour remplir & exécuter comme il faut ces deux points, que de qualités paroiſſent néceſſaires? 1°. Pour bien voir, ou obſervet (je prends ici ces deux mots comme ſynonymes), il ne ſuffit pas d'une application quelconque des ſens, il faut que les ſens ſoient bien organiſés, bien diſpoſés non-ſeulement par la nature, mais par l'art & l'habitude, & que cette application ſe faſſe ſans paſſion, ſans intérêt, ſans préjugés, *&c.*

Ajoûtez il faut en premier lieu que l'*obſervateur* n'ait dans les organes des ſens aucun vice de conformation qui en empêche l'uſage libre & complet, que les yeux ſoient clairvoyans, le tact fin, l'odorat bon: *Voyez* 2°. qu'ils ſoient propres à recevoir les impreſſions des phénomenes qui ſe preſentent, quelque difficiles qu'ils ſoient à appercevoir & à les tranſmettre joeltérés au principe du ſentiment, de la réflexion & de la mémoire; c'eſt l'art & l'habitude qui donnent cette ſeculté de ſentir, cette fineſſe dans le ſentiment, & cette juſteſſe dans la perception. Il y a des ſymptômes aſſez enveloppés pour ſe dérober à le vûe d'un homme qui n'a que des ſens, qui exigent des lemieres *précédentes* appropriées. Tous les phénomenes ne ſe préſentent pas de la même façon que la dureté de la pierre frappe le manœuvre le plus ignorant, que la couleur jaune du viſage dans l'ictere que tout aſſiſtant voit, que la violeace du pouls, que le dernier chirurgien & la moindre femmelette peuvent appercevoir; mais la couleur jaune n'eſt pas frappante dans tous les hictériques, il faut que le médecin la cherche dans les yeux ou les ériors; il y a une infinité de modifications dans le pouls que bien des médecins même peu inſtruits ne ſavent pas diſtinguer. Il y a certaines connoiſſances préliminaires qui ſont indiſpenſables à tout médecin *obſervateur*; quelque teinture d'Anatomie groſſiere qui ſuffiſe pour connoître le ſiege des maladies, des bleſſures, & ſur-tout pour les obſervations *cadavériques*, une bonne Phyſiologie qui ne ſoit qu'un détail des phénomenes que préſente l'état de ſanté, leur méchaniſme qui ſuppoſe toujours beaucoup d'incertitude eſt abſolument inutile; cette partie n'eſt néceſſaire que pour mieux faire appercevoir, dans l'état de maladie, en quoi & comment une fonction eſt dérangée; mais il doit ſur-tout poſſéder la ſcience des ſignes, être bien inſtruit de leur nature, de la maniere dont il faut s'y prendre pour les ſaiſir comme il faut, de leur valeur & de leur ſignification: c'eſt par-là que le médecin éclairé differe & ſe met infiniment au-deſſus de tous ceux qui n'ont aucune connoiſſance ou qui n'en ont que d'imparfaites & fautives; du reſte, pour acquérir encore plus de facilité à ſaiſir les ſymptômes les plus obſcurs, à ſe former une idée nette de ceux qui ſont les plus embrouillés, il faut de l'habitude, il faut familiariſer ſes ſens avec les malades, ou les rend plus fins & plus juſtes; l'on ne peut mieux prendre ce coup d'œil *obſervateur*, cette expérience ſi néceſſaire que dans les hôpitaux, où le maladie entée ſur la miſere, attire un grand concours de perſonnes. L'hôpital de la Charité de Paris eſt un de ces établiſſemens avantageux, où le malade indigent eſt sûr de trouver tous les ſecours témoins adminiſtrés gratuitement avec beaucoup de zele, de ſoin, & du propreté, & où les jeunes médecins peuvent très-commodément, favoriſés & animés par les religieux complaiſans, examines les malades & obſerver les maladies enfi ſouvent & auſſi long tems qu'ils le deſirent; éprouvant nous-mêmes tous les jours ces avantages, nous devons ce témoignage public à la reconnoiſſance & à la vérité.

Le médecin muni de ces connoiſſances ſuit exactement ſon malade, inſtruit par ſa bouche ou par celle des aſſiſtans des cauſes qui ont donné lieu à ſa maladie, de l'erreur qu'il peut avoir commiſe dans les ſix choſes non-naturelles, il conſidere lui-même les maladies regnantes, s'il n'y a point quelque épidémie qui ait influé ſur la maladie qu'il obſerve; il examine après chaque ſymptôme l'état des différens viſceres, manifeſté par l'exercice des fonctions appropriées, il conſulte le pouls, la langue, les orines, ne dédaigne point de porter ſa curioſité juſques ſur les excrémens les plus fétides; il conſidere auſſi attentivement tout l'extérieur du corps, les extrémités des oreilles, le nez, les yeux, le viſage, il marque exactement le chaud ou le froid, les changemens dans le couleur & dans toutes les autres qualités, la ſueur, la tranſpiration, l'humidité ou la ſéchereſſe de la peau, *&c.* tous ces ſignes peuvent donner des lemieres pour le diagnoſtic, le prognoſtic, & le guériſon des maladies. *Voyez* tous ces articles particuliers SEMEIOTIQUE.

S'il ordonne quelques remedes il doit en ſavoir diſtinguer l'effet d'avec les changemens dûs à la marche de la maladie; le médecin qui ſortant de chez le malade tempſi du portrait qu'il s'en eſt fait, va le mettre ſur le papier, peut ſans doute en donner un journal fidele; mais pour que le portrait ſoit reſſemblant, il faut qu'il ait vû les objets tels qu'ils étoient, que l'imagination bouillante ne les ait pas groſſis, que la préoccupation ne les ait pas défigurés, que l'attente vive d'un réſultat ne l'ait pas fait appercevoir au-lieu de la réalité, que la paſſion n'ait rien chan-

---

(1) Il y a deux ſortes de moraliſtes; la premiere embraſſe ceux qui fondés ſur la divine écriture, & ſur la tradition de l'égliſe, enſeignent quelles ſont les actions bonnes, & vertueuſes, & qui nous rendent dignes de graces, & de recompenſes, & quelles ſont au contraire, les actions mauvaiſes, & vicieuſes qui ſouillent l'ame par le peché, & qui meritent d'être punies. On appelle ceux-ci Théologiens moraux, ou moraliſtes.

L'autre eſpece comprend les philoſophes moraliſtes qui par le ſecours des ſeules lumieres de la raiſon, & par la réflexion ſur l'avantage, ou ſur le préjudice que les actions produiſent, ou la perſonne même de ceux qui les operent, & dans le corps de la ſociété dont ils ſont membres, caracteriſent, bonnes, ou mauvaiſes les coutumes des hommes, ſans pour cela recourir aux principes de la revelation divine.

Je ne puis deviner ſi l'auteur de cet article y a entendu parler de ces deux eſpeces de moraliſtes, ou d'une ſeule: dans la ſuppoſition, qu'il n'ait voulu parler que de la premiere, *il n'y a rien de plus faux, ſauf reſpect, & de plus injurieux, que d'accuſer ces moraliſtes, d'être remplis d'idées vagues & chimeriques, enfoncés dans les préjugés les plus groſſiers, & que dictent des regles, & des arrêts qu'ils prétendent être émanés du ſein de la Divinité, dont l'exécution eſt très ſouvent contraire à la raiſon, en des ſens, quelquefois impoſſible.* Chacun de ceux qui aiment la vérité reconnoîtra dans ces phraſes, & dans les autres qui forment cet article, un amas de calomnies de diſcours capricieux, qui n'ont aucun fondement. Je ſçai bien que tous les Théologiens moraliſtes n'écrivent pas avec la même ſolidité, & qu'il en eſt parmi eux qui ont avancé, & qui ont ſoutenu des erreurs; mais l'honneur de cet article accoûtumé par inclination à plonger ſa plume dans le venin, parle inconſidérement contre tous ſans reſerve, & juſques à avancer qu'il eſt quelques préceptes que les moraliſtes croient être emanés de Dieu, *dont l'exécution eſt impoſſible*,

Les ſouverains Pontifes, & la faculté de Théologie de Paris, ont nommément condamné cette propoſition, ſavoir, que parmi les préceptes divins il y en a quelques-uns dont l'exécution eſt impoſſible. Pour pouvoir ſoutenir, & avancer avec tant de confiance, qu'il y a des préceptes qui paſſent ſans fondement pour être émanés de Dieu, il faut le démontrer, ce qu'il eſt impoſſible, de faire, ſi l'on ne commence pas par détruire avec les divines écritures l'explication que les SS. Peres en ont donné, & ſi l'on ne detruit la tradition qui nous apprend ce que nous devons croire, & ce que nous devons operer.

L'écriture, & la tradition ne méritent pas le nom de *vrai, & d'un verre mal fait, ſale & obſcurci*: elles ſont au contraire deux flambeaux très lumineux qui éclairent parfaitement l'eſprit des Moraliſtes afin qu'ils puiſſent enſeigner aux chrétiens, ce qu'ils doivent à Dieu, au prochain, & à eux mêmes.

Je ne diſconviens pas que lorſqu'il eſt queſtion de parler des philoſophes moraliſtes, on ne puiſſe admettre la maxime qu'ils doivent avoir *le ſalum d'obſervateur*, & que les caracteres de la Bruyere ſont un livre excellent pour ce genre d'étude, mais j'oſerois que la morale de l'évangile, étant de Dieu, & de conſéquent univerſel, la plus pure, il n'en faut jamais que la moraliſte ou la doit jamais perdre de vûe, s'il déſire ſe rendre utile au monde, lors qu'il caracteriſera *bonnes* les actions que les hommes doivent mettre en pratique, & *mauvaiſes* celles qu'ils doivent éviter.

Quant aux préceptes de Socrate, d'Epictete, de Seneque, & les plus anciens, de Confucius de Zoroaſtre, & d'autres, ils ſont excellens en bien des choſes, mais la lumiere de leur ouvrage ſera toûjours éclipſée par les divins rayons de l'évangile qui a été écrit expreſſément pour inſtruire avec clarté, & pour être notre ſûre guide. *(A)*

changé, que l'envie & l'eſperance du ſuccès n'ait pas diminué, ou la crainte augmenté la gravité des ſymptômes; que de difficultés, que d'obſtacles à vaincre, que d'écueils à éviter! mais qu'il eſt rare qu'on y reuſſiſſe & qu'on y échappe! Les uns remplis d'idées théoriques, perſuadés que l'acrimonie des humeurs eſt la cauſe de la maladie qu'ils veulent obſerver, s'imaginent ſentir ſous le doigt les petites pointes des humeurs âcres qui piquotent l'artere, & ſubſtituent ainſi la façon dont ils conçoivent les objets à leur façon propre d'exiſter; d'autres emportés par une imagination active, préoccupée, ne voient les choſes que comme ils voudroient qu'elles fuſſent, & ſouvent tout autrement qu'elles ne ſont en effet. Le médecin *tant pis* verra toujours noir dans les maladies; le moindre ſymptôme paroîtra mortel à ſes yeux, la crainte lui groſſira les objets. Le médecin *tant mieux* ne fera attention qu'aux ſymptômes qui peuvent ſauver l'eſpérance; les ſignes fâcheux prendront chez lui une ſignification avantageuſe, & la maladie ſera toujours douce & ſauvable. Il y en a qui regardant pluſieurs ſignes comme peu intéreſſans, négligeront de les conſulter; celui-ci ne tâtera pas le pouls; celui-là ne regardera pas la langue: l'un trop délicat dédaignera d'aller jetter les yeux ſur les excrémens, l'autre n'ajoutera par foi à l'oeuromantie ou n'aura pas la commodité d'examiner les urines, & quelques-uns trop preſſés ne jetteront qu'un coup d'oeil en paſſant ſans entrer dans le moindre détail; il y en a d'autres qui confondront les ſignes les plus ſignificatifs avec ceux qui ne diſent rien, paſſeront rapidement ſur les premiers, & s'étendront minutieuſement ſur ce dont on n'a que faire; comme ce médecin allemand, qui regardant le mouvement comme un obſtacle à la coction, qui, ſuivant lui, demande un repos abſolu de tous les membres & une extrême tranquillité, avoit ſoin d'obſerver ſcrupuleuſement toutes les fois que ſon malade remuoit ſes piés ou les mains; & ainſi pour bien voir, c'eſt-à-dire tout de qu'il faut comme il faut, & pas plus qu'il ne faut, il faut des lumieres, de la ſagacité, du génie, il faut être inſtruit, aſſis au lit des malades, pénétrant, déſintéreſſé, dépouillé de toute idée théorique, de préjugé, & de paſſion.

2°. Pour bien raconter ce qu'on a vu; à ces qualités, qui ſont encore pour la plûpart néceſſaires ici, il faut joindre beaucoup de candeur & de bonne foi; le ſtyle doit être ſimple, le detail circonſtancié faut être minutieux; les faits expoſés dans l'ordre qu'ils ont ſuivi, de la maniere dont ils ſe ſont ſuccédés, ſans raiſonnement, ſans théorie. Les mauvais ſuccès doivent être décrits avec la même ſincérité que les heureux, même dans le cas où ils pourroient être attribués à l'inopportunité d'un remede; ces cas ſont les plus inſtructifs. Que la candeur de Sydenham eſt admirable, lorſqu'il dit, qu'enthouſiaſmé de l'efficacité du ſyrop de nerprun dans l'hydropiſie, il voulut ſe ſervir de ce remede dans tous les cas qui ſe préſentoient; qu'il l'ordonna à une dame hydropique dont la maladie empiroit toujours; que laſſée d'un remede dont elle éprouvoit de ſi mauvais effets, elle le congédia, appella un autre médecin, qui ſuivant une route oppoſée, vint à-bout de la guérir en peu de tems. Ainſi que l'intérêt ou la paſſion ne guident jamais la plume du médecin *obſervateur*, qu'il lui faſſe plutôt céder à la vérité; & ſur-tout s'il n'a pas le courage de la publier, qu'il la laiſſe plutôt enſevelir dans un profond ſilence, comme ces médecins qui rougiſſent d'avouer qu'il leur eſt mort quelque malade entre les mains; mais qu'ils ſe gardent bien de la défigurer, de transformer en ſuccès glorieux les ſuites les plus funeſtes, à l'exemple de ces charlatans, qui n'ayant jamais la vérité pour eux, ſont obligés de recourir au menſonge pour accréditer un remede ſouvent dangereux, & pour acquérir une réputation qui ſera pernicieuſe. A cet obſtacle qui s'oppoſe à la fidélité des *obſervateurs*, on peut en ajouter un autre encore très-fréquent, c'eſt que la plûpart ne font des obſervations que pour confirmer quelque idée, quelqu'opinion, quelque découverte, & alors ou ils voyent mal & racontent de bonne foi, ou ce qui eſt le plus ordinaire, ils détournent l'obſervation en leur faveur, ils l'interpretent à leur fantaiſie, & arrangent de façon qu'il paroît que le ſyſtême a plutôt ſervi à erger l'obſervation, que l'obſervation n'a été faite pour favoriſer le ſyſtême. C'eſt pour cela qu'il nous parvient peu d'obſervations exactes, & que pendant plus de vingt ſiecles à peine pourroit-on compter huit ou dix médecins *obſervateurs*.

Hippocrate a été le premier & le meilleur de tous les médecins *obſervateurs*; nous n'héſitons pas à le propoſer pour modele à quiconque veut ſuivre une ſemblable route, c'eſt-à-dire, s'adonner à la partie de la médecine la plus ſûre, la plus utile & la plus ſatisfaiſante. Ses ouvrages annoncent à chaque ligne ſon génie *obſervateur*; peu de raiſonnement & beaucoup de faits, voilà ce qu'ils renferment. Ses livres d'épidémie ſont un morceau très-précieux & unique en ce genre: il commence par donner une hiſtoire fidele des ſaiſons, des variations qu'il y a vu, des changemens dans l'air, les météores, *&c.* Il paſſe au détail des maladies différentes ou analogues qui ont regné; il vient enfin à la deſcription de chaque maladie, telle que chaque malade en particulier l'a éprouvé; c'eſt-là ſur-tout qu'il eſt inimitable. Quand on lit ces hiſtoires, on ſe croit tranſporté au lit des malades; on croit voir les ſymptômes qu'il détaille; il raconte ſimplement, ſans y mêler rien d'étranger; & ces narrations ſimples, fideles, qui, dénuées de tout ornement, paroiſſent devoir être ſéches, ennuyeuſes, ont un attrait infini, captivent le lecteur, l'occupent & l'inſtruiſent ſans le laſſer, ſans lui inſpirer le moindre dégoût. Il n'a point honte de terminer ſouvent ſes obſervations par ces mots ſi injuſtement critiqués, *mortuus, il eſt mort*; on voit là une candeur, une bonne foi qu'on ne ſçauroit aſſez louer. Que je l'admire auſſi lorſqu'il avoue ſes erreurs, lorſqu'il dit, qu'ayant confondu la fêlure du crâne avec une tente, il fit trépaner mal-à-propos un homme! A quel point de certitude auroit été porté la médecine, ſi tous les médecins l'avoient imité? Que les médecins mériteroient bien ce qu'on dit aſſez mal-à-propos d'eux, qu'ils ſont ſes hommes qui approchent le plus de la divinité, en conſervant la vie & rétabliſſant la ſanté! Que la médecine me paroît belle quand je la vois dans ſes écrits; mais que je reviens de cette bonne opinion quand je jette les yeux ſur la maniere dont on la preſtique aujourd'hui, ſur les baſſeſſes auxquelles on a recours, ſur le charlatanîſme qui devient dominant, ſur les moyens qui,.... Mais tirons le rideau ſur un ſpectacle auſſi révoltant. Hippocrate a principalement obſervé la maladie laiſſée à elle-même, & il nous a laiſſé dire cette heureuſe conſéquence, *donc la maladie ſe guérit ſouvent par les ſeuls efforts de la nature*. Nous ne diſſimulerons cependant pas que ce genre d'obſervations, quelqu'avantage qu'il ait apporté enſuite, a été quelquefois pernicieux aux malades ſur qui il les faiſoit. On peut auſſi reprocher à Hippocrate qu'il a un peu trop négligé l'anatomie & les obſervations cadavériques. Galien, ſon illuſtre commentateur, a été auſſi très-bon *obſervateur*; mais il a trop donné dans la théorie, & ſes obſervations s'en reſſentent. Parmi les médecins qui ont marché ſur ſes traces, on peut compter les Arabes, Ier Baillou, les Duret, les Baglivi, les Sydenham, Riviere, Fernel, Senuert mériteroient auſſi à quelques égards d'être mis dans cette claſſe. Sydenham a été appellé avec raiſon l'Hippocrate anglois; il a comme ce divin légiſlateur, vu exactement & décrit avec beaucoup de ſimplicité & de naïveté; il a eu la candeur d'avouer que dans les épidémies, les premiers malades qui étoient confiés à ſes ſoins, couroient un grand danger, qu'ils étoient immolés ou à la force de la maladie, ou à l'irrégularité de ſa pratique. Il différe d'Hippocrate, en ce qu'il nous a ſur-tout fait connoître ce que peut l'art d'accord à la nature dans le traitement des maladies; mais on peut lui paſſer d'avoir prêté lui dans la pleuréſie avoit en ſon pouvoir la matiere morbifique par la ſaignée, & de regarder le trou fait au bras par la lancette, comme très-propre à ſuppléer la trachée artere & à en faire la fonction. Syden. *epiſt. VI. cap. in.* On pourroit mettre au même rang quelques médecins eſtimables qui ſe ſont appliqués à des obſervations particulieres, à conſtater la valeur de certains ſignes, à en déterminer la ſignification, à les claſſer, *&c.* De ce nombre ſont Proſper Alpin; Bellini pour les urines; Solano, Nihell & Borden pour le pouls, *&c.*

On voit par-là combien le nombre des médecins *obſervateurs* eſt petit; cependant la flatterie, l'abus, l'ignorance avoient avili ce titre honorable en le prodiguant indifféremment à l'ignorant empirique, au praticien routinier, au ſyſtématique préoccupé, au compilateur *d'obſervations*, ou deſcripteur de maladie, *&c.* mais on n'eſt pas *obſervateur* pour avoir inſéré deux ou trois obſervations dans quelques journaux, collections ou mémoires d'academie; pour avoir raſſemblé, abregé & déſigné des *obſervations*, & en avoir compoſé des ſuites de volumes ſans choix & des gros *in-folio*. On n'eſt pas non plus *obſervateur*, parce qu'on a vu bien des malades il faut voir des maladies. On l'eſt encore moins quand on n'a vu ni l'un ni l'autre, quoiqu'on donne des deſcriptions fort méthodiques, c'eſt ce qui eſt arrivé au fameux Boerhaave, qui a compoſé ſes aphoriſmes dans un tems où quelques mauvais ſuccès lui avoient ôté la confiance du public, & l'avoient relegué dans ſon eſbjuet; il lui eſt arrivé auſſi de decrire les maladies, plutôt com-

me il imaginoit qu'elles devoient être, que comme elles étoient en effet. De-là cette diviſion multipliée à l'infini, ces regles toujours générales & jamais des particularités: de-là auſſi cette grande méthode à claſſer les maladies, à y rapporter toutes les cauſes avec une extrême facilité, cet ordre ſi bien ſoutenu dans cet ouvrage, qui décele toujours le travail du cabinet, & qui eſt ſi différent de l'irrégularité qu'on obſerve au lit du malade, qui eſt ſi bien peinte dans les ouvrages d'Hippocrate & de Sydenham, & dont la deſcription affiche & caractériſe infailliblement le médecin *obſervateur*. (*m*)

OBSERVATIONS CÉLESTES, (*Aſtron. pratiq.*) ſont les obſervations des phénomenes des corps céleſtes faites avec les inſtrumens d'Aſtronomie, afin de déterminer les ſituations, les diſtances, les mouvemens, *&c.* de ces corps.

Les *obſervations* ſe font avec différens inſtrumens, dont les principaux ſont le téleſcope, le quart de cercle, l'inſtrument des paſſages, le ſecteur, le machine parallactique, *&c. Voyez, ces mots, voyez auſſi* ASTRONOMIQUE & ASTRONOMIE.

Les *obſervations* faites de jour ont cet avantage que les fils du micrometre qui ſont placés au foyer de l'objectif du téleſcope, s'apperçoivent ſans aucun ſecours; au lieu que dans celles qu'on fait la nuit, il faut les éclairer.

Pour y parvenir on ſe ſert d'une lumiere dont on fait tomber obliquement les reyons ſur l'objectif, afin que la fumée n'interprete pas ceux de l'aſtre qu'on obſerve, & lorſqu'on en a la commodité, on fait une ouverture à la lunette auprès du foyer de l'objectif, & c'eſt alors vis-à-vis de cette ouverture qu'on place la lumiere afin d'éclairer les fils.

M. de la Hire, par un moyen fort ſimple, a beaucoup perfectionné la premiere de ces deux méthodes: il veut qu'on couvre le bout du tube vers l'objectif d'une piece de gaſe ou de crepe fin de ſoye blanche, avec cette ſeule précaution, il ſuffit de placer la flambeau à une bonne diſtance du tube pour rendre viſible les fils du micrometre.

Les *obſervations* du ſoleil demandent abſolument qu'on place entre l'œil & l'oculaire du téleſcope, un verre noirci par la fumée d'une chandelle ou d'une lampe, afin d'intercepter par ce moyen la plus grande partie des rayons du ſoleil qui troubleroient la vue & endommageroient l'œil.

Les *obſervations* aſtronomiques ſe font ordinairement avec des lunettes à deux verres qui renverſent les objets parce qu'il importe peu pour l'aſtronomie que les aſtres ſoient renverſés, & qu'on gagne beaucoup à n'avoir que deux verres.

On peut obſerver les corps céleſtes dans toute l'étendue du ciel viſible; mais on diſtingue ordinairement les obſervations en deux ſortes, celles qui ſont faites à leur paſſage par le méridien, ou à leur paſſage dans les autres verticaux. *Voyez* MÉRIDIEN & VERTICAL.

Les obſervations des anciens étoient beaucoup moins exactes que les nôtres, faute d'inſtrumens ſuffiſans & convenables. L'invention du téleſcope, l'application de la lunette au quart de cercle, & celle du micrometre à la lunette; enfin la perfection de l'horlogerie pour la meſure du tems, ont rendu les *obſervations* aſtronomiques modernes d'une preciſion qui ſemble ne laiſſer plus rien à deſirer. *Voyez* MICROMETRE, HORLOGE, PENDULE, *&c.* (*O*)

OBSERVATION, ſ. f. *en termes de mer*, ſignifie l'action de prendre la hauteur méridienne du ſoleil, d'une étoile, & principalement du ſoleil, afin de déterminer la latitude. *Voyez* HAUTEUR, MÉRIDIENNE & LATITUDE.

Trouver la latitude par l'obſervation de la hauteur méridienne, s'appelle chez les marins *faire l'obſervation*.

OBSERVATION, (*Gram. Phyſiq. Méd.*) c'eſt l'attention de l'ame tournée vers les objets qu'offre la nature. L'expérience eſt cette même attention dirigée aux phénomenes produits par l'art. Ainſi, l'on doit comprendre ſous le nom générique d'*obſervation* l'examen de tous les effets naturels, non-ſeulement de ceux qui ſe préſentent d'abord, & ſans intermede à la vue; mais encore de ceux qu'on ne pourroit découvrir ſans la main de l'ouvrier, pourvu que cette main ne les ait point changés, altérés, défigurés. Le travail néceſſaire pour parvenir juſqu'à une mine, n'empêche pas que l'examen qu'on fait de l'arrangement des métaux qu'on y trouve, de leur ſituation, de leur quantité, de leur couleur, *&c.* ne ſoit une ſimple *obſervation*: c'eſt auſſi par l'*obſervation* qu'on connoît la géographie intérieure, qu'on fait le nombre, la ſituation, la nature des couches de la terre, quoiqu'on ſoit obligé de recourir à des inſtrumens pour la creuſer & pour ſe mettre en état de voir; on ne doit point regarder comme *expériences* les ouvertures des cadavres, les diſſections des plantes des animaux, & certaines décompoſitions, ou diviſions méchaniques des ſubſtances minérales qu'on eſt obligé de faire pour pouvoir *obſerver* les parties qui entrent dans leur compoſition. Les lunettes des Aſtronomes, la loupe du Naturaliſte, le microſcope du Phyſicien n'empêchent pas que les connoiſſances qu'on acquiert par ce moyen ne ſoient exactement le produit de l'*obſervation*: toutes ces préparations, ces inſtrumens ne ſervent qu'à rendre plus ſenſibles les différens objets d'*obſervation*, emporter les obſtacles qui empêchoient de les appercevoir, ou à percer le voile qui les cachoit; mais il n'en réſulte aucun changement, pas la moindre altération dans la nature de l'objet *obſervé*; il ne laiſſe pas de paroître tel qu'il eſt; & c'eſt principalement en cela que l'*obſervation* différe de l'*expérience* qui décompoſe & combine, & donne par-là naiſſance à des phénomenes bien différens de ceux que la nature préſente; ainſi, par exemple, ſi lorſqu'on a ouvert une mine, le chimiſte prend un morceau de métal, & le jette dans quelque liqueur qui puiſſe le diſſoudre; l'union artificielle de ces deux corps, effet indiſpenſable de la diſſolution, formera un nouveau compoſé, produira des nouveaux phénomenes, & ſera proprement une expérience, par laquelle aux réſultats naturels on en aura ſubſtitué d'arbitraires; ſi le phyſiologiſte mêle avec du ſang nouvellement tiré d'un animal vivant quelque liqueur, il fera alors une *expérience*; & la connoiſſance qu'on pourra tirer de-là ſur la nature du ſang, & ſur les altérations qu'il reçoit de cette liqueur, ne ſera plus le fruit d'une ſimple *obſervation*: nous remarquerons en paſſant que les connoiſſances acquiſes par ce moyen ſont bien médiocres & bien imparfaites, pour ne pas dire abſolument nulles, & que les conſéquences qu'on a voulu en tirer ſur l'action des remedes ſont très-fautives, & pour l'ordinaire démenties par l'*obſervation*; &, en général, on tire peu d'utilité de l'expérience dans l'examen des animaux & des végétaux, même des expériences chimiques, qui, de toutes les expériences, ſont, ſans contredit, les plus ſûres & les plus lumineuſes, & la partie de la Chimie qui traita des corps organiſés eſt bien peu riche en faits dûment conſtatés, & bien éloignés de la perfection où l'on a porté la Minéralogie; & l'on ne pourra vraiſemblablement parvenir à ce point dans cette partie, que par la découverte des lois du méchaniſme de l'organiſation, & de ce en quoi elle conſiſte; découverte précieuſe & féconde, qu'on ne doit attendre que de l'*obſervation*. L'expérience ſur les corps bruts inanimés eſt beaucoup plus utile & plus ſatisfaiſante: cette partie de la chimie a été pouſſée très-loin; le chimiſte eſt parvenu à décompoſer & à récompoſer ces corps, ſoit par la réunion des principes ſéparés, ſoit avec des principes tirés d'autres corps en entier, comme dans le ſoufre artificiel, ou en partie comme cela ſe pratique à l'égard des métaux qu'on récompoſe, en ajoutant à la terre métallique déterminée un phlogiſtique quelconque.

L'*obſervation* eſt le premier fondement de toutes les ſciences, la voie la plus ſûre pour parvenir, & le principal moyen pour en étendre l'enceinte, & pour en éclairer tous les points; les faits, quels qu'ils ſoient, la véritable richeſſe du philoſophe, ſont la matiere de l'*obſervation*: l'hiſtorien les recueille, le phyſicien rationel les combine, & l'expérimental vérifie le réſultat de ces combinaiſons; pluſieurs faits pris ſéparément paroiſſent ſecs, ſtériles & infructueux; dès qu'on les rapproche, ils acquierent une certaine action, prennent une vie qui partout réſulte de l'accord mutuel, de l'appui réciproque, & d'un enchaînement qui les lie les uns aux autres; la connoiſſance de ces faits, la cauſe générale qui les enchaîne, ſont des ſujets de raiſonnement, de théorie, de ſyſtême, les faits ſont des matériaux; dès qu'on en a raſſemblé un certain nombre, on ſe hâte de bâtir; & l'édifice eſt d'autant plus ſolide, que les matériaux ſont plus nombreux, & qu'ils trouvent chacun une place plus convenable; il arrive quelquefois que l'imagination de l'architecte ſupplée au défaut qui ſe trouve dans le nombre & le rapport des matériaux & qu'il vient à bout de les faire ſervir à ſes deſſeins, quelques défectueux qu'ils ſoient; c'eſt le cas de ces théoriciens hardis & éloquens qui, dépourvus d'une patience néceſſaire pour obſerver, ſe contentent d'avoir recueilli quelques faits, les lient tout de ſuite par quelque ſyſtême ingénieux, & rendent leurs opinions plauſibles & ſéduiſantes par les coloris des traits qu'ils emploient, la variété & la force des couleurs, & par les images frappantes & ſublimes ſous leſquelles ils ſavent préſenter leurs idées; peut-on ſe refuſer à l'admiration & preſque à la croyance; quand on lit Epicure, Lucrece, Ariſtote, Platon, & M. de Buffon? Mais quand

on

on s'eſt trop preſſé (c'eſt un défaut ordinaire) de former l'enchaînement des faits qu'on a raſſemblés par l'*obſervation*, on riſque à tout moment de rencontrer des faits qui ne s'accordent y entrer, qui obligent de changer le ſyſtême, ou qui le détruiſent entierement; & comme le champ des découvertes eſt extrêmement vaſte, & que ſes limites s'éloignent encore à meſure que le lumiere augmente, il paroît impoſſible d'établir un ſyſtême général qui ſoit toujours vrai, & on ne doit point être étonné de voir des grands hommes de l'antiquité attachés à des opinions que nous trouvons ridicules, parce qu'il y a lieu de préſumer que dans le tems elles embraſſoient toutes les *obſervations* déja faites, & qu'elles s'y accordoient exactement, & ſi nous pouvions aſſiſter dans quelques ſiecles, nous verrions nos ſyſtêmes dominans qui paroiſſent les plus ingénieux & les plus certains, détruits, méprisés & remplacés par d'autres qui éprouveront enſuite les mêmes viciſſitudes.

L'*obſervation* a fait l'hiſtoire, ou la ſcience des faits qui regardent Dieu, l'homme & la nature; l'*obſervation* des ouvrages de Dieu, des miracles, des religions *&c.* a formé l'hiſtoire ſacrée; *l'obſervation* de la vie, des actions, des mœurs & des hommes a donné l'hiſtoire civile; & l'*obſervation* de la nature, du mouvement des aſtres, des viciſſitudes des ſaiſons, des météores, des élémens, des animaux, végétaux & minéraux, des écarts de la nature, de ſon emploi, des arts & métiers, a fourni les matériaux de différentes branches de l'hiſtoire naturelle. *Voyez ces mots.*

L'*obſervation* & l'expérience ſont les ſeules voies que nous ayons aux connoiſſances, ſi l'on reconnoît la vérité de l'axiome: *qu'il n'y a rien dans l'entendement qui n'ait été auparavant dans le ſens*; ce moins ce ſont les ſeuls moyens par leſquels on puiſſe parvenir à la connoiſſance des objets qui ſont du reſſort des ſens; ce n'eſt que par eux qu'on peut cultiver la phyſique, & il n'eſt pas douteux que l'*obſervation* même dans la phyſique des corps bruts ne l'emporte infiniment en certitude & en utilité ſur l'expérience; quoique les corps inanimés, ſans vie, & preſque ſans action, n'offrent à l'obſervateur qu'un certain nombre de phénomenes aſſez uniformes, & en apparence aiſés à ſaiſir & à combiner, quoiqu'on ne puiſſe pas diſſimuler que les expériences, ſur-tout celles des Chimiſtes, n'ayent répandu un grand jour ſur cette ſcience; on voit que le parties de cette phyſique, qui ſont entierement du reſſort de l'*obſervation*, ſont les mieux connues & les plus perfectionnées, c'eſt par l'*obſervation* qu'on a déterminé les lois du mouvement, qu'on a connu les propriétés générales des corps; c'eſt à l'*obſervation* que nous devons la découverte de la peſanteur, de l'attraction, de l'accélération des graves, & le ſyſtême de Newton, celui de Deſcartes eſt bâti ſur l'expérience. C'eſt enfin l'*obſervation* qui a créé l'Aſtronomie, & qui l'a portée à ce point de perfection où nous la voyons aujourd'hui, & qui eſt tel qu'elle ſurpaſſe en certitude toutes les autres ſciences; l'éloignement immenſe des aſtres qui a empêché toute *expérience*, ſembloit devoir être un obſtacle à nos connoiſſances; mais l'*obſervation* à qui elle étoit totalement livrée, a tout franchi, l'on peut dire auſſi que la phyſique céleſte eſt le fruit & le triomphe de l'*obſervation*. Dans la Chimie, l'*obſervation* a ouvert un vaſte champ aux expériences; elle a éclairé ſur la nature de l'air, de l'eau, du feu, ſur la fermentation, ſur les décompoſitions & dégénérations ſpontanées des corps; c'eſt l'obſervation qui a fourni preſque tous les matériaux du l'excellent traité du feu que Boerhaave a raſſemblé de divers phyſiciens; il y a dans la Minéralogie une partie qui ne pourra être éclairée que par le flambeau de l'*obſervation*; c'eſt l'accroiſſement, la maturation & la dégénération des métaux dans les mines; & ſi jamais on parvient à la découverte de la pierre philoſophale, ce ne peut être que lorſqu'on aura vu les moyens dont la nature ſe ſert pour porter les métaux aux différens points de maturation qui conſtituent chaque métal en particulier, alors l'art rival & imitateur de la nature pourra peut-être hâter & opérer la parfaite maturité, qui, ſuivant l'idée aſſez vraiſſemblable des adeptes, fait l'or.

En paſſant de la phyſique des corps bruts à celle des corps organiſés, nous verrons diminuer les droits de l'*expérience*, & augmenter l'empire & l'utilité de l'*obſervateur*; la figure, le port, la ſituation, la ſtructure, en un mot l'anatomie des plantes & des animaux, les différens états par leſquels ils paſſent, leurs mouvemens, leurs fonctions, leur vie, *&c.* n'ont été apperçues que par le naturaliſte obſervateur, & l'hiſtoire naturelle n'a été formée que par un recueil d'*obſervations*: les différens ſyſtêmes de botanique & de zoologie, ne ſont que des manieres différentes de claſſer les plantes & les animaux en conſéquence de quelques propriétés qu'on a *obſervé* être communes à un certain nombre, ce ſont autant de points où ſe place l'obſervateur, & auxquels il vient rapporter & ranger ſes faits qu'il a raſſemblés; l'effet même de ces corps, pris par l'homme en remede, ou en nourriture, n'eſt connu que par l'*obſervation*; les expériences n'ont preſque apporté aucune lumiere ſur leur maniere d'agir, la pharmacologie rationelle de la plûpart des medicamens eſt abſolument ignorée; celle que nous avons ſur quelques-uns eſt très-imparfaite, on n'en connoît que les vertus, les propriétés & les uſages, & c'eſt à l'*obſervation* que nous devons cette connoiſſance; il en a été à-peu-près des autres remedes comme du quinquina, dont la vertu fébrifuge n'eſt manifeſtée par haſard à quelques indiens attaqués de fievres intermittentes, qui allerent boire dans une fontaine où étoient tombées des feuilles ou de l'écorce de l'arbre appellé *quinquina*; ils furent auſſi-tôt guéris, le bruit s'en répandit, l'*obſervateur* recueillit ces faits, les vérifia, & ce remede fut d'abord regardé comme ſpécifique; d'autres *obſervations* en firent appercevoir les inconvéniens, & ſur cela, on fixa les cas où il étoit indiqué, ceux où il étoit contr'indiqué, & l'on établit des regles & des précautions pour en prévenir les mauvais effets; c'eſt ainſi que notre matiere médicale s'eſt enrichie, & que le Pharmacologie, produit de l'expérience, eſt reſtée ſi imparfaite.

L'homme enfin de quelque côté qu'on l'enviſage, eſt le moins propre à être ſujet *d'expérience*; il eſt l'objet le plus convenable, le plus noble, & le plus intéreſſant de l'*obſervation*, & ce n'eſt que par *elle* qu'on peut faire quelque progrès dans les ſciences qui le regardent; l'*expérience* eſt ici ſouvent plus qu'inutile. On peut conſidérer l'homme ſous deux principaux points de vûe, ou comme relatif à la Morale, ou dans ſes rapports à la Phyſique. Les *obſervations* faites ſur l'homme *moral* ſont, ou doivent être la baſe de l'hiſtoire civile, de la morale, & de toutes les ſciences qui en émanent. *Voy.* MORALE. L'hiſtoire de l'élévation & de la décadence de l'empire romain, & la livre immortel de l'eſprit des lois, excellens traités de morale, ne ſont preſque qu'un immenſe recueil d'*obſervations* fait avec beaucoup de génie, de choix, & de ſagacité, qui fourniront à l'illuſtre auteur des réflexions d'autant plus juſtes, qu'elles ſont plus naturelles. Les *obſervations* faites ſur l'homme conſidéré dans ſes rapports à la Phyſique, forment cette ſcience noble & divine qu'on appelle *Médecine*, qui s'occupe de la connoiſſance de l'homme, de la ſanté, de la maladie, & des moyens de diſſiper & prévenir l'une, & de conſerver l'autre; comme cette ſcience eſt plus importante que toute autre, qu'elle doit beaucoup plus à l'*obſervation*, & qu'elle nous regarde perſonnellement, nous allons entrer dans quelque détail.

L'*obſervation* a été le berceau & l'école de la Médecine, en remontant aux ſiecles les plus reculés où la néceſſité l'inventa, où la maladie força de recourir aux remedes, avant que quelques particuliers ſacrifiaſſent leur tranquillité, leur ſanté, & leur vie à l'intérêt public, en s'adonnant à une ſcience longue, pénible, reſpectable, & ſouvent peu reſpectée. La Médecine étoit entre les mains de tout le monde; on expoſoit les malades à la porte de leurs maiſons, dans les rues, ou dans les temples; chaque paſſant venoit les examiner, & propoſoit les remedes qu'il avoit vû réuſſir dans une occaſion ſemblable, ou qu'il jugeoit telle: les prêtres avoient ſoin de copier ces recettes, de noter le remede & la maladie, ſi le ſuccès étoit favorable; l'*obſervation* des mauvais ſuccès eût été bien avantageuſe, & dans quelques endroits on écrivoit ces *obſervations* ſur les colonnes des temples; dans d'autres on en formoit des eſpeces de recueils qu'on conſulta enſuite lorſqu'ils furent aſſez conſidérables. De là naquit l'empiriſme dont les ſuccès parurent d'abord ſi ſurprenans, qu'on déifia les Medecins qui s'y étoient adonnés. Toutes leurs *obſervations* ſont perdues, & on doit d'autant plus les regretter, qu'elles étoient ſûrement ſimples, dépouillées de toute idée de théorie, de tout ſyſtême; & par conſequent plus conformes à la vérité. La Médecine qui ſe conſervoit dans la famille des Aſclépiades, & qui ſe tranſmettoit de pere en fils, n'étoit ſans doute autre choſe que ce recueil intéreſſant; les premieres écoles de Médecine n'eurent pas d'autres livres, & les ſentences énidiennes n'étoient, au rapport d'Hippocrate, que de pareils recueils d'*obſervations*. Tel a été l'état de la Médecine *clinique* juſqu'au tems mémorable de ce divin légiſlateur. Quelques philoſophes après Pythagore, avoient eſſayé d'y joindre le raiſonnement; ils avoient commencé d'y mêler les dogmes de la phyſique regnante; ils étoient devenus théoriciens, mais ils n'étoient médecins que dans le cabinet; ils

là ne voyoient aucun malade; les empiriques ſeuls qui avoient fondé la Médecine, l'exerçoient; l'*obſervation* étoit leur unique guide; ſerviles, mais aveugles imitateurs, ils riſquoient ſouvent de confondre des maladies très-différentes, n'en ayant que des deſcriptions peu exactes, & nullement inſtruits de la valeur des vrais ſignes caractériſtiques; l'empiriſme étoit alors néceſſaire, mais il étoit inſuffiſant; la Médecine ne peut abſolument exiſter ſans lui, mais il n'eſt pas ſeul capable de la former. Le grand & l'immortel Hippocrate raſſembla les *obſervations* de ſes prédéceſſeurs; il paroît même s'être preſque uniquement occupé à obſerver lui-même, & il a pouſſé ſi loin l'art de l'*obſervation*, qu'il eſt venu à bout de changer la face de la Médecine, & de la porter à un point de perfection, que depuis plus de vingt ſiecles on n'a pû encore atteindre. Quoique poſſédant bien des connoiſſances théoriques, les deſcriptions qu'il a donné des maladies, n'en ſont point altérées, elles ſont purement empiriques; ſes *obſervations* ſont ſimples & exactes, dépouillées de tout ornement étranger; elles ne content que des faits & des faits intéreſſans; il détaille les *obſervations* dans ſes livres d'*Epidémie*, ſes aphoriſmes, ſes prénotions coaques, & les prorrhétiques, & les livres de prognoſtics ſuppoſent une quantité immenſe d'*obſervations*, & en ſont une eſpece d'extrait précieux. A quel dégré de certitude ne ſeroit point parvenue la Médecine, ſi tous les Médecins qui l'ont ſuivi, euſſent marché ſur ſes traces? Si chacun ſe fût appliqué à obſerver & à nous tranſmettre ſes *obſervations* avec la ſimplicité & la candeur d'Hippocrate, quelle immenſe collection de faits n'auroit-on pas aujourd'hui? Quelles richeſſes pour le médecin? Quel avantage pour l'humanité? Mais, avouons-le, la Médecine d'aujourd'hui, & encore plus la Médecine du ſiecle paſſé, eſt bien éloignée, malgré les découvertes anatomiques, l'augmentation de la matiere médicale, les lumieres de la Phyſique, de la perfection que lui a donné un ſeul homme. La raiſon en eſt bien évidente: c'eſt qu'au lieu d'obſerver, on a raiſonné, on a préféré le titre brillant de théoricien, au métier pénible & obſcur d'obſervateur; les erreurs de la Phyſique ont de tout tems infecté la Médecine; la *théorzo-manie* a gagné; plus on s'y eſt livré, & moins on a cultivé l'*obſervation*; les théories vicieuſes dans leur principe, l'ont été encore plus dans leurs conſéquences. Aſclépiade médecin hardi & préſomptueux, bâtit publiquement l'*obſervation* qu'avoit ſuivi Hippocrate, & il eut des ſectateurs. Il ſe forma auſſi dans le même tems une nouvelle ſecte d'empiriques par ſyſtême; mais l'inſuffiſance de leur méthode les fit bien-tôt diſparoître; long-tems après parut le fameux commentateur d'Hippocrate, Galien qui a beaucoup obſervé, mais trop raiſonné, il a monté la Médecine ſur le ton de la Philoſophie; les Grecs l'ont ſuivi dans ce défaut, & ont négligé l'*obſervation*; ils ont donné dans les hypothèſes, & ont été imités en cela par les Arabes, qui ont preſque entierement défiguré la Médecine. Nous n'avons d'eux que quelques *obſervations* de Chirurgie, & une deſcription très exacte de la petite verole qu'on trouve dans Rhaſis. La Médecine paſſa des mains des Galéniſtes ignorans & ſervilement attachés aux déciſions de leur maître, dans celles des Chimiſtes médecins auſſi, remplis d'imagination que la vapeur de leurs fourneaux échauffoit encore. Les principes de leur médecine étoient totalement oppoſés à l'*obſervation*, à l'étude de la nature; ils vouloient toûjours agir, & ſe vantoient de poſſéder des ſpécifiques aſſûrés; leurs idées étoient très-belles, très-ſpécieuſes: qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'elles euſſent été vraies? Les Méchaniciens s'emparerent de la Médecine, la dépouillerent de toutes les erreurs qu'y avoit introduit la chimie, mais ce fut pour en ſubſtituer de nouvelles. On perdit totalement de vue l'*obſervation*, & on prétendit la ſuppléer par des calculs algébriques, par l'application des Mathématiques au corps humain. La prétendue découverte de la circulation ébloüit tous les eſprits, augmenta le délire & la fureur des hypothéſes, & jetta dans l'eſprit des Médecins le goût ſtérile des eſpérances toujours infructueuſes; les théories qu'on bâtit ſur ces fondemens devinrent la regle de la pratique, & il n'a plus queſtion de l'*obſervation*. Le renouvellement des ſciences procura à la Médecine quelques connoiſſances étrangeres à la pratique, plus curieuſes qu'utiles, plus agréables que néceſſaires. L'Anatomie, par exemple, & l'Hiſtoire naturelle, devinrent l'objet des recherches des Médecins, qui furent par-là détournés de l'*obſervation*, & la médecine clinique en fut moins cultivée & plus incertaine, & nous n'y gagnâmes d'ailleurs que quelques détails minutieux abſolument inutiles, la Phyſiologie parut faire quelques progrès, la connoiſſance des maladies & la ſcience des ſignes furent beaucoup plus négligées; la Thérapeutique s'enrichit du côté des remedes, mais elle en fut moins ſûre dans les indications, & moins ſimple dans les applications; dans les derniers tems le *Charatanſme* étant devenu dominant, la médecine acheva d'être mêlée à la mode, & avec elle l'uſage inconſidéré des ſaignées & des purgations. L'*obſervation* fut moins ſuivie que jamais, & elle étoit peu néceſſaire, parce que ces remedes s'appliquoient indifféremment dans tous les cas; on ſi l'on donnoit quelques *obſervations*, il n'étoit pas difficile de s'appercevoir qu'on voyoit avec des yeux préoccupés, & qu'on avoit des intérêts à ménager en racontant.

Telle a été la Médecine depuis Hippocrate juſqu'à nos jours, paſſant ſans ceſſe d'un ſectaire à l'autre, continuellement altérée & obſcurcie par des hypothéſes & des ſyſtêmes qui ſe ſuccédoient & s'entre-détruiſoient réciproquement, avec d'autant plus de facilité, que le vrai n'étoit d'aucun côté; plongée par le défaut d'*obſervation* dans la plus grande incertitude, quelques médecins obſervateurs en petit nombre, ont de tems en tems élevé la voix; mais elle étoit étouffée par les cris des Théoriciens, ou l'attrait des ſyſtêmes empêchoit de le ſuivre. *Voyez* OBSERVATEUR. Le goût de l'*obſervation* paroît avoir repris depuis quelque tems: les écrits de Sydenham, de Baglivi, de Sthal, ont ſervi à l'inſpirer; le pouvoir de la nature dans la guériſon des maladies, rappellé par cet illuſtre ancien ſous le nom impropre d'*ame*, n'y a pas peu contribué; ce ſyſtême qui n'eſt vicieux que parce qu'on veut déterminer la qualité de la nature & la confondre avec l'ame, eſt très-favorable à la Médecine pratique, pourvû qu'on ne le pouſſe pas à l'excès; il a fait beaucoup de partiſans, qui ſont tout autant de ſectateurs zelés de l'*obſervation*. L'eſprit philoſophique qui s'introduit heureuſement dans la Médecine, qui veut principalement des faits, qui porte à tout voir, à tout examiner, à ſaiſir avec ardeur le vrai & à l'aimer par deſſus tout; la quantité prodigieuſe d'erreurs paſſées, qui nous en laiſſe moins à craindre, peut-être auſſi les lumieres de notre ſiecle éclairé, toutes ces cauſes réunies, favoriſent le retour de l'*obſervation*, & ſervent à rallumer ce flambeau. La Médecine paroît être ſur le point d'une grande révolution; les ſyſtêmes bien appréciés ſont réduits à leur juſte valeur; pluſieurs médecins s'appliquent comme il faut à l'*obſervation*; ils ſuivent la nature, ſi ne tarderont pas à faire revivre la Médecine d'Hippocrate, qui eſt la véritable Médecine d'*obſervation*. Ainſi, après bien des travaux, cette ſcience pourra être avancée & portée au point où elle étoit il y a deux mille ans. Heureux encore les hommes, ſi les Médecins qui viendront après, continuent de ſuivre cette route, & ſi toujours guidés par le fil de l'*obſervation*, ils évitent des égaremens ſi honteux pour eux-mêmes, & ſi funeſtes aux autres.

En parcourant toutes les parties de la Médecine, nous verrons qu'elles ſont toutes formées par l'*obſervation*, & qu'elles ſont d'autant plus certaines & plus claires, que l'*obſervation* y a plus de part; on pourroit aſſurer la même choſe de toute la Phyſique; & de cet examen naîtront les différentes eſpeces d'*obſervateurs* qui ſont du reſſort des Médecins. 1°. L'anatomie réſulte de l'*obſervation* ſimple, de l'arrangement, de la figure, de la ſituation, *&c.* des parties qui compoſent le corps humain; l'*obſervation* des fonctions qui ſont produites par le mouvement ou la vie de ces différentes parties bien diſpoſées, conſtitue la partie hiſtorique de la Phyſiologie & la ſémeiotique de la ſanté; d'où l'on tire plus ou moins directement la Phyſiologie théorique. L'*obſervation* appliquée à l'homme malade, fait connoître les dérangemens qui ſe trouvent dans les fonctions qui conſtituent proprement l'état de maladie, & les cauſes éloignées qui les ont fait naître: c'eſt la vraie Pathologie, & ſes deux branches eſſentielles l'Aitiologie & la Symptomatologie; on doit enfin ſe rapporter la ſémeiotique de la maladie. L'*obſervation* de l'effet que produiſent ſur le corps ſain l'air, les alimens, le ſommeil, l'exercice, les paſſions, & les excrétions, en un mot, les choſes non-naturelles, forme l'Hygiene, & ſert de fondement & de principe aux regles diététiques. L'*obſervation* des changemens que produiſent les remedes ſur le corps malade & dans la marche des maladies, a établi la Thérapeutique, ou la ſcience des indications, d'où eſt née la matiere médicale. Telles ſont les différentes ſources d'*obſervations* qui ſe préſentent au médecin, & dans leſquelles il peut & doit puiſer la vraie Médecine: nous allons les ſuivre chacune en particulier, mais en peu de mots.

1°. *Obſervations anatomiques cadavériques*. Ces *obſervations* peuvent ſe faire ſur des cadavres d'hommes morts de

de mort violente dans la ſimple vûe d'acquérir des connoiſſances anatomiques, où elles peuvent avoir lieu ſur ceux qui ſont morts de maladie, & elles ont alors pour but de découvrir les cauſes de la mort & les dérangemens intérieurs qui y ont donné lieu: la premiere eſpece d'*obſervation*, que nous appellerons ſimplement *anatomique*, peut auſſi ſe faire ſur les animaux, leur ſtructure interne eſt, à peu de choſe près, ſemblable à celle de l'homme, & c'eſt par la diſſection des animaux que l'anatomie a commencé dans un tems où l'ignorance, la ſuperſtition & le préjugé faiſoient regarder comme une ſouillure de toucher aux cadavres humains, & empêchoient à plus forte raiſon d'y porter le couteau anatomique pour en connoître l'intérieur; & même dans notre ſiecle que nous croyons devoir appeller modeſtement le *plus ſavant*, le *plus éclairé* & le *plus exempt* de préjugés; ſi l'on ne donne pas dans le ridicule outré de ſe croire ſouillé par la diſſection d'un cadavre; on ſe fait une peine d'en accorder au zele louable & aux recherches avantageuſes des Anatomiſtes, & dans quelques endroits où l'on accorde (pour de l'argent) les cadavres des hommes, on refuſe ceux des femmes, comme ſi l'un étoit plus ſacré que l'autre pour le médecin, & qu'il ne lui fût pas auſſi utile & néceſſaire de connoître la ſtructure des femmes que celle des hommes. Hérophile & Eraſiſtrate paſſent pour être les premiers qui ont oſé ſecouer le préjugé en diſſequant non ſeulement des cadavres humains, mais des hommes vivans criminels, que les princes zélés pour le bien public & philoſophes leur faiſoient remettre. Dès que la premier pas a été fait, les médecins qui les ont ſuivi ſe ſont empreſſés de marcher ſur leurs traces, & les rois éclairés ont favoriſé leurs tentatives par les permiſſions les plus authentiques & les récompenſes les plus honorables; de-là les progrès rapides de l'Anatomie, les découvertes fréquentes qui ſe ſont faites ſucceſſivement. *Voyez*-en l'hiſtoire *à l'article* ANATOMIE, voyez auſſi au même endroit les recueils d'*obſervations anatomiques* dans les ouvrages qui y ſont cités, auxquels on peut ajouter les mémoires des différentes académies, & ſur-tout de l'académie royale des Sciences, où l'on trouve dans chaque volume des *obſervations* ſingulieres, curieuſes & intéreſſantes, ces mémoires ſont devenus des monumens qui atteſtent & claſſent les découvertes qui ſe font chaque jour. Comme cette ſcience, qui ne demande que de la dextérité dans la main & une bonne vûe, & qui eſt par conſéquent du reſſort immédiat & excluſif de l'*obſervation*, a été bientôt portée à une certaine perfection, il reſte à-préſent peu d'objets d'*obſervations*, peu de choſe à découvrir; auſſi n'ajoute-t-on, à préſent que la ſcience eſt faite, que quelques *obſervations* de monſtres qui ne ſeront pas encore épuiſées, parce que les écarts de la nature peuvent varier à l'infini, que quelques diviſions futiles, quelques détails minutieux qui ne ſont d'aucune utilité; on ne peut même diſſimuler que les avantages de l'Anatomie ne ſoient pas auſſi grands qu'on devoit ſe la promettre. Il paroiſſoit tout naturel de croire que le corps humain étant une machine, plus on en connoîtroit les reſſorts, plus il ſeroit facile de découvrir les cauſes, les lois, la méchaniſme de leurs mouvemens, plus auſſi on ſeroit éclairé ſur la maniere d'agir & ſur les effets des cauſes qui dérangeoient ces reſſorts & troubloient ces mouvemens, & qu'enfin ces connoiſſances devoient répandre un grand jour ſur l'art de guérir, c'eſt-à-dire de corriger des altérations ſi bien connues; mais l'événement n'a pas juſtifié un raiſonnement en apparence ſi juſte & ſi conſéquent; toutes les *obſervations* & les découvertes anatomiques ne paroiſſent avoir ſervi juſqu'ici qu'à exercer la pénétration, la dextérité & la patience des hommes, & à enrichir la Médecine d'une ſcience très-curieuſe, très-ſatisfaiſante, & un des plus forts argumens, ſelon Hoffman, & tous les médecins & philoſophes, de l'exiſtence & de l'opération de Dieu. Cette eſpece d'*obſervation* auroit ſans doute été plus utile, ſi l'on avoit examiné, comme Hérophile, la ſtructure du corps dans l'homme vivant; l'Anatomie raiſonnée ou Phyſiologique auroit été principalement éclairée ſur l'uſage & la néceſſité des différentes parties. On ne doit point regarder l'exécution de ce projet comme une action barbare & inhumaine; il y a tant de gens qui ont mérité par leurs crimes de finir leur vie ſur un échafaud dans les tourmens les plus exacts, auquel il ſeroit au-moins très-indifférent d'être mis entre les mains d'un anatomiſte, qui ne regarderoit pas l'emploi de bourreau qu'il rempliroit alors comme déshonorant, mais qui ne le verroit que comme un moyen d'acquérir des lumieres, & d'être utile au public, *le crime fait la honte & non pas l'échafaud*. Le criminel pourroit encore avoir l'eſpérance de ſurvivre aux *obſervations* qu'on auroit fait ſur lui, & on pourroit proportionner le danger & la longueur des épreuves à la gravité des crimes; mais quand même une mort affreuſe attendroit ce coupable, ou même un autre, ſoumis au couteau anatomique, il eſt des *cas où il eſt expédient qu'un homme meure* pour le public, & l'humanité bien entendue, peut adopter cette maxime judicieuſe d'un auteur moderne, *qu'un homme vit-à-vis de tous les autres n'eſt rien, & qu'un criminel eſt moins que rien*.

Le ſeul uſage qu'on pût tirer des *obſervations* anatomiques, ou de l'Anatomie telle qu'on la cultive aujourd'hui, ce ſeroit ſans doute d'éclairer pour les *obſervations* cadavériques, j'appelle ainſi celles qui ſe font pour découvrir les cauſes de mort ſur des ſujets que quelque maladie a mis au tombeau. Nous ſommes encore forcés d'avouer ici qu'on n'a pas retiré beaucoup de lumiere ſur la connoiſſance des cauſes de cette eſpece d'*obſervation*; la Médecine clinique n'étoit pas moins avancée lorſqu'il ne ſe faiſoit point d'ouverture de cadavres du tems d'Hippocrate qu'elle l'eſt aujourd'hui; eſt-ce un vice attaché à la nature de cette *obſervation*, ou un défaut dépendant de la maniere dont on la fait? Si l'on y fait attention, on verra que ces deux cauſes y concourent, 1°. il eſt bien certain que les choſes ne ſont pas dans le même état dans un homme mort de maladie, que dans un homme mort ſubitement, ou encore vivant, les gangrenes qu'on trouve à la ſuite des maladies aigues inflammatoires ſont une ſuite ordinaire de la ceſſation de la vie dans ces parties, on en trouve quelquefois des traces dans des parties où il n'y a point eu d'inflammation; les obſtructions, ſuppurations que préſentent les cadavres de ceux qui ſont morts de maladie chronique, n'ont ſouvent eu lieu qu'à la fin de la maladie lorſqu'elle tendoit à ſa fin, & qu'elle étoit incurable; quelles lumieres de pareilles *obſervations* peuvent-elles répandre ſur la connoiſſance & la guériſon de ces maladies? On raiſonneroit bien mal, & on pratiqueroit bien plus mal encore ſi l'on établiſſoit des indications curatives ſur les *obſervations* cadavériques. Pour avoir quelque choſe de certain, il faudroit avoir ouvert cinquante perſonnes attaquées de la même maladie, & morts dans des tems différent par quelqu'autre cauſe, on pourroit alors voir les progrès de la maladie & des dérangemens qu'elle occaſionne, on qui l'ont produite; *obſervation* preſque impoſſible à faire. Un des cas où l'on regarde l'*obſervation* cadavérique comme inutile, ſavoir celui où l'on ne trouve aucun veſtige de maladie, aucune cauſe apparente de mort, où tous les viſceres bien examinés paroiſſent ſains & bien diſpoſés: ce cas, dis-je, eſt préciſément celui où cette *obſervation* me ſemble plus lumineuſe, parce qu'elle démontre qu'il n'y avoit qu'un vice dans les nerfs, & que la maladie étoit ſtrictement nerveuſe: un des cas encore où l'*obſervation* peut avoir quelqu'utilité, c'eſt pour déterminer le ſiege de la maladie; il arrive ſouvent qu'on attribue des toux, des ſymptomes de phthiſie, à des tubercules du poumon, tandis qu'il n'y a que le foie d'affecté: la même choſe arriva dans certaines prétendues péripneumonies, & alors l'*obſervation* cadavérique peut faire réfléchir dans une occaſion ſemblable, rectifier le jugement qu'on porte ſur la maladie, & faire ſuivre une pratique différente. La ſeconde cauſe de l'inutilité des *obſervations* cadavériques, c'eſt qu'on les fait mal. Un malade auroit-il eu une douleur vive au côté, après ſa mort le médecin qui croit que c'étoit une pleuréſie, fait ouvrir la poitrine, n'y voit aucun dérangement, s'en va tout étonné, & ne s'éclaire point; s'il eût ouvert le baſventre, il eût vû le foie ou la face inférieure du diaphragme enflammée. Un homme meurt dans les fureurs d'un délire phrénétique: on ſe propoſe de voir la dure-mere engorgée, tout le cerveau délabré, on ſcie la crâne, la dura-mere & le cerveau paroîtront dans leur état naturel, & on ne va pas s'imaginer & chercher le ſiege de la maladie dans le bas-ventre. Quand on veut examiner un cadavre pour y découvrir quelque cauſe de mort, il faut tout le parcourir, ne laiſſer aucune partie ſans l'*obſerver*. On trouve ſouvent des cauſes de mort dans des endroits où on les auroit le moins ſoupçonnées: un autre inconvénient qui s'oppoſe à la bonté des *obſervations* cadavériques, c'eſt de ſaiſir les cadavres avec un eſprit préoccupé, & avec l'envie d'y trouver la preuve de quelqu'opinion avancée; cette prévention qui fait trouver tout ce qu'on cherche, eſt d'une très-grande conſéquence en Médecine; on prépare par-là de nouveaux écueils aux médecins inhabiles, & on taille des matériaux pour des ſyſtêmes erronés; c'eſt un défaut qu'on reproche à certains infatigables faiſeurs d'expériences de nos jours. J'ai vû des médecins qui ayant annoncé dans un malade une ſup-

ſuppuration dans la poitrine, & en conſéquence une impoſſibilité de guériſon, prétendoient la trouver dans le cadavre, prenoient pour du pus l'humeur écumeuſe qui ſortit des veſicules bronchiques dans la poumon très-ſain: il y en a d'autres qui ayant imaginé le foyer d'une maladie dans quelque viſcere, trouvent toujours dans l'ouverture des cadavres quelques vices, mais ils ſont les ſeuls à faire ces *obſervations*. Ceux qui ſeront curieux de lire beaucoup d'*obſervations* cadavériques dont je me garde bien de garantir l'exactitude & la vérité, peuvent conſulter le *Sepulchretum Bonetti*, les recueils d'*obſervations* de Tulpius, Foreſtus, Huffman, Riviere, Sennert, Schenckius, Zacutus Luſitanus, *Italpart Van-der-wiel*, les *miſcellanea natur. curioſor.* & le *ſynopſis*, & Wepfes *hiſtor. apoplectic. cum obſervat. ſelebr. medicor.* Manget, *bibliothec. med. practic.* Lieutaud, ſon *précis de la Médecine*, remarquable par les *obſervations cadavériques* qu'il a faites lui-même, ou qu'il a raſſemblé des autres, mais qu'on eſt fâché de voir ſi abrégée; Marſan, ſa *Phthiſiologie*; Senac, ſon immortel *traité du cœur*; & un petit, mais excellent ouvrage ſur les fievres intermittentes & remittentes, où il y a un chapitre particulier qui renferme les *obſervations* faites ſur les cadavres de ceux qui ſont morts de fievres intermittentes, *&c.* on trouva auſſi de ces *obſervations* dans une foule de petits traités particuliers ſur chaque maladie; les *mémoires* de différentes académies; les *eſſais* de la ſociété d'Edimbourg, & le *journal de Médecine* en renferment auſſi beaucoup.

Obſervations phyſiologiques. Ce ſont des *obſervations* ſur l'homme vivant & en bonne ſanté, par leſquelles on s'inſtruit de tous les phénomenes qui réſultent du concours, de l'enſemble & de l'intégrité des fonctions humaines; la recueil de ces *obſervations*, bien fait & tel que je le conçois, formeroit une hiſtoire de l'homme phyſique très-complette, très-féconde & abſolument néceſſaire pour bâtir ſolidement un ſyſtême bien raiſonné d'économie animale: ce genre d'*obſervations* a cependant été preſque généralement négligé; inondés de traites de Phyſiologie, à peine en avons-nous un qui ſoit fait d'après l'*obſervation* exacte de l'homme, auſſi quelle inexactitude dans les deſcriptions, quelles inconſéquences dans les explications! quel vague, quelles erreurs dans les ſyſtêmes! Tous les phyſiologiſtes n'ont fait que ſe copier dans les deſcriptions, & ſemblent n'avoir eu en vûe que de ſe combattre dans les théories; loin d'aller examiner la nature, de s'étudier ſoi-même, de conſulter les autres, ils n'ont cherché qu'à ſe former une liſte des fonctions de l'homme, & ils les ont expliqué enſuite chacune en particulier, comme ſi elles n'avoient pas les unes ſur les autres une action, une influence réciproque; il ſemble dans leurs écrits qu'il y ait dans l'homme autant d'animaux différens qu'il y a de parties & de fonctions différentes; ils vont cenſés vivre ſéparément, & n'avoir enſemble aucune communication. On lit dans ces ouvrages un traité de la circulation après un chapitre de la digeſtion, & il n'eſt plus queſtion de l'eſtomac, des inteſtins, de leur action ſur le cœur & les arteres après qu'on en a fait ſortir le chyle, & qu'on l'a fait monter méchaniquement juſqu'à la ſouclaviere gauche. On pourroit, ſuivant l'idée de ces auteurs, comparer l'homme à une troupe de grues qui vnlent enſemble dans un certain ordre, ſans s'entr'aider réciproquement & ſans dépendre les unes des autres. Les Médecins ou Philoſophes qui ont étudié l'homme & qui ont bien obſervé par eux-mêmes, ont vû cette ſympathie dans tous les mouvemens animaux, cet accord ſi conſtant & ſi néceſſaire dans le jeu des différentes parties les plus éloignées & les plus diſparates; ils ont vû auſſi le dérangement qui réſultoit dans le tout du défaccord ſenſible d'une ſeule partie. Un médecin celebre (M. de Bordeu) & un illuſtre phyſicien (M. de Maupertuis) ſe ſont accordés à comparer l'homme enviſagé ſous ce point de vûe lumineux & philoſophique à un grouppe d'abeilles qui font leurs efforts pour s'attacher à une branche d'arbre, ou les vnit ſe preſſer, ſe ſoutenir mutuellement, & former une eſpece de tout, dans lequel chaque partie vivante à ſa maniere, contribue par la correſpondance & la direction de ſes mouvemens à entretenir ceste *eſpece de vie* de tout le corps, ſi l'on peut appeller ainſi une ſimple liaiſon d'actions. Le traité intitulé, *recherches anatomiques ſur la poſition & l'uſage des glandes*, où M. de Bordeu donne cette comparaiſon compoſée en 1749, fut imprimé & paroit au commencement de 1751. La diſſertation de M. de Maupertuis où il en eſt queſtion, a été auſſi imprimée à Erlang en 1751 ſous ce titre.

Pour faire une bonne phyſiologie, il faudroit d'abord l'hiſtoire exacte & bien détaillée de toutes les fonctions du corps humain, de la maniere apparente extérieure dont elles s'exécutent, c'eſt-à-dire des phénomenes qui en ſont le produit, & enfin des changemens qu'operent ſur l'ordre ſucceſſif de ces fonctions les cauſes naturelles de la durée de la vie. *Voyez* ŒCONOMIE ANIMALE & PHYSIOLOGIE. On ne peut obtenir cela que par une *obſervation* aſſidue, déſintéreſſée & judicieuſe de l'homme; ce plan a été ſuivi par l'illuſtre auteur du *ſpecimen medicinæ conſpectus*, de l'idée de l'homme phyſique & moral *&c.* qui n'a donné dans ces ouvrages un ſyſtême très-naturel & très-ingénieux d'économie animale qu'après s'être long-tems étudié & *obſervé* lui-même & les autres, nous l'expoſerons à *l'article* ŒCONOMIE ANIMALE. Ce fameux médecin penſe que pour tirer un plus grand parti de l'*obſervation*, il faut déja avoir une eſpece de théorie, un point de vûe général qui *ſerve de point de ralliement pour tous les faits que l'obſervation vient d'offrir*; mais il eſt à craindre que cette théorie antérieure dont l'eſprit eſt préoccupé, ne lui déguiſe les objets qui ſe preſentent; elle ne peut être indifférente ou même nuile qu'entre les mains d'un homme de génie, qui ne ſait pas ſe prévenir, qui voit du même œil les objets contraires à ſon ſyſtême que ceux qui lui ſont favorables, & qui eſt aſſez grand pour ſavoir ſacrifier quand il le faut les idées les plus ſpécieuſes à la ſimple vérité.

Nous rapportons aux *obſervations* phyſiologiques la ſémeiotique de la ſanté, ou la ſcience des ſignes qui caractériſent cet état ſi déſirable, & qui peuvent faire promettre qu'il ſera conſtant & durable; pour déterminer exactement la valeur, la ſignification & la certitude de ces ſignes, il faut avoir fait un grand nombre d'*obſervations*: la ſémeiotique n'en eſt qu'un extrait digéré & rapproché.

Les *obſervations* hygiétiques trouvent auſſi naturellement leur place ici, parce qu'elles nous apprennent ce que peut, pour maintenir la ſanté, l'uſage réglé des ſix choſes non-naturelles. Cette connoiſſance, fruit d'une *obſervation* ſuivie, eſt proprement la Médecine, & ce n'eſt qu'en l'exerçant qu'on peut l'obtenir. Hippocrate la recommande beaucoup; il fait principalement, dit ce divin vieillard, s'appliquer à connoître l'homme dans ſes rapports avec ce qu'il boit & ce qu'il mange, & les effets qui en réſultent dans chaque individu: *omni ſtudio annitatur ut percipiat quid ſit humo, collatione facta ad ea quæ edunter & bibuntur, & quid à ſingulis cuique eventurum ſit, lib. de veter. medicin.* Ce n'eſt qu'après avoir raſſemblé beaucoup d'*obſervations* qu'on a pu établir les différentes regles d'hygiéne, dont la principale, la plus ſûre & la plus avantageuſe eſt pour les perſonnes qui ont un tempérament aſſez inbuſié de n'en point obſerver. *Voyez* DIETE, HYGIENE, RÉGIME. On trouvera des *obſervations* & des regles d'hygiene dans les ouvrages d'Hippocrate, de Galien & de Celſe, dans l'école de Salerne; on peut conſulter auſſi deux traités du docteur Arbuthnot, l'un intitulé: *an eſſay concerning the nature of aliments and the choice of them, according to the different conſtitutions of human bodies in which*, &c. *London.* 1731; & l'autre ſous titre: *practical rules of diet in the various conſtitutions and diſeaſes of human bodies*, *London.* 1732, *&c.*

Obſervations pathologiques ou *pratiques*. Ce ſont les *obſervations* qui ſe font au lit des malades, & qui ont, ou doivent avoir pour objet, les cauſes de la maladie, les ſymptomes qui la caractériſent la marche qu'elle fait, les bons ou mauvais effets qui reſultent de l'adminiſtration des remedes, & ſes différentes terminaiſons; c'eſt cette eſpece d'*obſervation*, cultivée dans les tems les plus reculés, ſi bien & ſi utilement ſuivie par le grand Hippocrate, qui a été le fondement de la médecine chimique. Nous ne répéterons pas ce que nous avons dit plus haut ſur les avantages de cette *obſervation*, & ſur les qualités néceſſaires à un bon obſervateur, *voyez* ce mot. Il ne nous reſte plus qu'à donner un expoſé des détails que doit embraſſer une *obſervation*; nous l'extrairons encore des ouvrages d'Hippocrate, que nous ne pouvons nous laſſer de citer, & de propoſer pour modele ſur-tout dans cette partie: ce n'eſt point une prévention ridicule pour les anciens, un mépris outré des modernes, ou un enthouſiaſme aveugle pour cet auteur qui nous conduit, c'eſt la ſimple vérité, c'eſt l'attrait puiſſant qui en eſt inſéparable, & que ſentent très-bien ceux qui ont lu & relu ſes écrits. On peut ſe former un plan très-inſtructif d'*obſervations*, en liſant celles qu'il rapporte dans ſes épidémies, & ſur-tout dans le premier & le troiſieme livres qui ne ſont point altérés, & que perſonne ne lui conteſta. Mais il a ſoin d'avertir lui-même, avant d'entrer dans le récit circonſtancié de ſes *obſervations*, de la maniere dont il faut s'y prendre pour parvenir à la connoiſſance des maladies, & des points ſur leſquels doit

rouler

rouler l'*observation:* voici comme il s'exprime. „ Nous „ connoissons les maladies par leur nature commune, „ particuliere & individuelle, par la maladie présente; „ par le malade; par les choses qui lui sont offertes, & „ même par celui qui offre (ce qui n'est pas toujours „ indifférent), par la constitution partiale ou totale des „ corps célestes, *του ουρανου* (& *non pas simplement de* „ *l'air, comme l'a traduit le D. Freind*), & du pays „ qu'il habite; par la coutume, le genre de vie, par les „ études; par l'âge de chacun; par les discours que tient „ le malade, ses mœurs, son silence, ses méditations, „ ses pensées, son sommeil, ses veilles, ses songes; par „ les inquiétudes, les démangeaisons, les larmes, les re„ doublemens, les déjections, les urines, les crachats, „ les vomissemens. Il faut aussi voir, continue cet il„ lustre observateur, quelles sont les excrétions, & par „ quoi elles sont déterminées, *και απο τινων*; quelles „ sont les vicissitudes des maladies, en quoi elles dégé„ nerent; quels sont les abscès ou métastases nuisibles, „ quels sont les favorables; la sueur, les frissons, le re„ froidissement, la toux, l'éternuement, le hoquet, l'ha„ leine, les renvois, les vents chassés sans bruit, ou avec „ bruit: les hémorragies, les hémorrhoïdes, doivent en„ core être mûrement examinées; il est enfin nécessaire „ de s'instruire de ce qui arrive de toutes ces choses, & „ de ce qui en est l'effet „. *Morbor. vulgar. l. I. sect. iij.* n°. 20. Telle est la table des objets que l'*observateur* doit recueillir auprès d'un malade. Il nous seroit facile de démontrer combien chaque article est important; mais ce détail nous meneroit trop loin: il n'est d'ailleurs point de médecins, qui ayant vu des malades & des maladies, n'en sentent toute l'utilité. Les *observations* qui regardent les corps célestes, l'air, le pays, qui ont paru absolument indifférentes à plusieurs, ne laissent pas d'avoir beaucoup d'utilité; l'influence des astres n'étant plus regardée comme chimérique lorsqu'elle est restrainte dans des justes bornes, suffit pour constater les avantages des *observations* de la constitution des corps célestes, *voyez* INFLUENCE *des astres*, & plus bas, OBSERVATIONS *météorologiques*. On pourroit ajouter à l'exposition d'Hippocrate, les *observations* qui se font sur le pouls, & qu'on a de nos jours beaucoup cultivées, rendues plus justes & plus propres à éclairer la marche des maladies, que tous les autres signes, *voyez* POULS. Parmi les *observations* de cette espece, celles qui sont les plus utiles, sont celles qu'on fait sur des maladies épidémiques, dans lesquelles, malgré quelque variété accidentelle, on voit toujours un caractere général; on observe le génie épidémique, même marche dans les symptomes, même succès des remedes, même terminaison, &c. Mais il faut sur-tout dans ces *observations*, bannir toute conjecture, tout raisonnement, tout fait étranger; il n'est pas même nécessaire de rapprocher les faits, de faire voir leur liaison; il suffit après avoir exposé la constitution du tems, les saisons, les causes générales, de donner une liste & une notice des maladies qui ont regné, & d'entrer après cela dans le détail. *Voyez* les épidémies d'Hippocrate, de Baillou, de Sydenham. Les recherches des causes prochaines ne doivent jamais entrer dans les *observations*. Celse voudroit qu'on les bannît de l'art; il ne devroit pas permettre qu'on les laissât dans l'esprit des médecins: *causis*, dit-il, *non ab artificis mente, sed ab arte rejectis*. Elles sont toujours obscures, incertaines, & plus ou moins systématiques. Si un auteur a fait sur ses *observations* quelques remarques qu'il juge utiles, il peut en faire part à la fin & en peu de mots; ces petits corollaires, sans jetter de la confusion dans le cours d'une *observation*, sont quelquefois naître des vûes avantageuses. Quoique les *observations* dénuées de raisonnement & d'aplication, paroissent stériles, sans sel & sans usage, elles sont, suivant l'expression de Baglivi, comme les lettres de l'alphabet qui, prises séparément, sont inutiles, & qui dès qu'elles sont rassemblées & diversement rapprochées, forment le vrai langage de la nature. Un avantage bien précieux qu'on peut & qu'on doit tirer des *observations* recueillies en grande quantité, c'est d'en extraire tout ce qu'on voit d'exactement semblable, de noter les particularités qui ont eu les mêmes signes, les excrétions qui ont eu les mêmes avant-coureurs: on peut former par ce moyen un code extrèmement intéressant, de sentences ou d'aphorismes vérifiés par une *observation* constante. C'est en suivant ce plan qu'Hippocrate a formé, par un travail immense & avec une sagacité infinie, tous ces ouvrages aphoristiques qui font la base de la séméiotique, & qui font tant d'honneur au médecin qui en fait profiter: c'est en marchant sur ses traces qu'on peut procurer à l'art des richesses inaltérables & des fondemens assurés. Hippocrate après avoir vu mourir plusieurs phrénétiques qui avoient eu des urines pâles, limpides, &c. il fit cet aphorisme: *quibus phreneticis urina alba, limpida, mala, l. IV. aphor. lxxij.* L'*observation* de plusieurs fievres, qui ont été bientôt terminées lorsqu'il est survenu des convulsions, & qu'elles ont cessé le même jour lui a fait dire: *convulsio in febre orta, & eadem die desinens, bona est, coac. præ. not. l. I. ch. iij. n°. 52.* & ainsi des autres, par où l'on voit que chaque aphorisme, chaque prédiction est le résultat de plusieurs *observations*. Quelle quantité n'a-t-il pas été obligé d'en rassembler! Quand on lit ses ouvrages, & qu'on voit le génie & le travail qu'ils exigent, on a de la peine à croire qu'un seul homme y ait pu suffire.

La table que M. Clifton a proposée, pour servir de modele à ceux qui s'appliquent à l'*observation*. Une société illustre qui travaille avec fruit aux progrès de notre art l'a adoptée; elle renferme six colonnes. Il met dans la premiere le sexe, l'âge, le tempérement, les occupations & le genre de vie du malade; dans la seconde, les jours de la maladie; dans la troisieme, les symptomes; dans la quatrieme, les jours du mois, dans la cinquieme, les remedes administrés; & dans la sixieme, la terminaison de la maladie. Il y auroit bien des remarques à faire sur la maniere dont il faut remplir chaque colonne; mais chaque *observateur* doit consulter là-dessus ses propres lumieres, & ce que nous avons dit dans le courant de cet article, que plus d'une raison nous force d'abréger: je remarquerai seulement qu'il me paroît qu'on devroit ajouter à la tête une colonne qui renfermât les *observations* météorologiques, l'état de l'air & du ciel pendant que cette maladie a eu son cours, & avant qu'elle se décidât; cette attention est sur-tout nécessaire lorsqu'on décrit les maladies épidémiques. La seconde colonne dans la façon de vivre, comprendroit les causes éloignées, ou un détail des erreurs commises dans les six choses non-naturelles, s'il y en a eu. Enfin on pourroit y joindre une derniere colonne qui contînt les *observations* cadavériques; quoique nous ayons dit que ces *observations* n'avoient pas jetté jusqu'ici beaucoup de lumieres sur le diagnostic des maladies, je n'ai point prétendu décider une absolue inutilité; j'ai encore moins pensé qu'on ne pourroit jamais perfectionner ce genre d'*observations*, & le rendre plus utile; je serois bien volontiers de l'avis de ceux qui regardent comme très-avantageuse une loi qui ordonneroit que les cadavres ne fussent remis entre les mains des prêtres, qu'au sortir de celles des Anatomistes; la connoissance des maladies ne seroit même pas le seul bien qui en résulteroit. Les *observations* seroient infiniment plus utiles si chaque médecin s'appliquoit à suivre avec candeur, le plan que nous venons d'exposer, ou tel autre semblable; le lecteur se mettroit d'un coup d'œil au fait des maladies. Et qu'on ne dise pas qu'il n'y a plus rien de nouveau à *observer*, & que les sujets d'*observations* sont epuisés; car 1°. il y a des maladies qui ne sont pas encore assez bien connues, telles que les maladies de la peau, du nez, des yeux, de la bouche, des oreilles, de l'estomac, du foie, des nerfs, &c. la goutte, la migraine, beaucoup de fievres, &c. Des *observations* bien suivies sur ces maladies seroient neuves, curieuses & importantes. Il nous manque encore des distinctions bien constatées des maladies nerveuses d'avec les humorales, des maladies incurables d'avec celles où l'art n'est pas absolument inutile; nous aurions aussi besoin des signes assurés, qui nous fissent connoître ces maladies dès le commencement. Nous ne sommes que très-peu éclairés sur la valeur des signes qu'on tire des urines & des selles, & ce n'est que depuis peu de tems que de nouvelles *observations* ont perfectionné ceux que le pouls fournit; elles méritent & ont encore besoin d'être confirmées: nous ne finirions pas si nous voulions suivre tous les sujets nouveaux d'*observations*. Baglivi en indique quelques-uns, *voyez* les ouvrages excellens que nous avons de lui, *Praxeos medic. l. II. ch. vii.* Mais en second lieu, quand les *observations* qu'on feroit ne serviroient qu'à vérifier celles qui sont déjà faites, à leur donner plus de force, de poids & de célébrité, ne seroit-ce pas un grand avantage, & j'ose même dire plus grand que celui qu'on procureroit par des découvertes qui, quelqu'intéressantes qu'elles soient, ont toujours des contradicteurs dans les commencemens, & ensuite, qui pis est, des enthousiastes outrés? Quoique nous n'ayons pas beaucoup de médecins qui méritent le titre glorieux d'*observateur*, il y a cependant une assez grande quantité d'*observations*. Plusieurs médecins ont pris la peine d'en former des recueils, & nous leur avons obligation de nous avoir conservé & rassemblé des faits quelquefois intéressans, qui sans cette précaution, se seroient perdus, ou seroient restés épars çà &

là, & par conſéquent ignorés. La plûpart des auteurs de ces recueils ſe ſont principalement attachés aux *obſervations* des faits merveilleux, qui nous montrent plûtôt les écarts peu fréquens de la nature, que ſa marche uniforme, & qui par-là ſont bien moins utiles; d'autres pour raſſembler un plus grand nombre de faits, les ont tronqués, & ont prétendu nous donner des *obſervations* en deux ou trois lignes; quelques-uns pour les plier à leurs opinions, ſont allés juſqu'à les défigurer. Les principaux auteurs qui nous ont tranſmis des collections géoérales, ſont *Sebenkius*, *Tulpius*, *Benivenius*, *Zacutus* & *Amatus Luſitanius*, *Foreſtus*, *Riviere*, *Manget*, *Schalpart Van-der wiel*, *Hoffman*, *Bonet*, *Chefneau*, *Alberti* qui a fait une eſpece de *lexicon d'obſervations*, *Cherli* auteur italien. On trouve beaucoup d'*obſervations* ſemblables dans les mémoires des différentes académies, dans les *acta natur. curioſor.* les *eſſais & obſervations de médecine de la ſociété d'Edimbourg*; dans les *miſcellanea di medicina, che contiene diſſertazioni, lettere, e oſſervazioni di alcuni celebri profeſſori*, &c. dans les *medical obſervations and inquiries, by a ſociety of phyſicians in London*; dans les ouvrages de Freind; dans les *tranſactions philoſophiques* & leurs différens extraits & abregés. Nous avons enfin des *obſervations* ſur des maladies particulieres. Hippocrate en a donné ſur les maladies épidémiques, de même que Sydenham, Huſham, Baillou, *Ramazzini*, *Cleghorn on the epidemical diſeaſes in minorca from the year* 1744, *to* 1749. Bianchi, ſur les maladies du foie; Morton, ſur la phthyſie; Senac, ſur les maladies du cœur, dans l'immortel traité qu'il a fait ſur cette matiere, &c. On travaille à préſent à un recueil d'*obſervations* de médecine, ſous forme de journal. Le projet en étoit beau, louable; il étoit dirigé par un célebre médecin, tout ſembloit devoir promettre une heureuſe exécution, mais l'événement n'y a pas répondu. Nous ſommes bien éloignés d'en attribuer la faute à l'auteur; nous ſavons que la jalouſie peut faire échouer les deſſeins les plus utiles & les mieux concertés. La plûpart des *obſervations* ſont très-mal faites, remplies de raiſonnemens à perte de vûe, de théorie, de conjectures, & ces défauts ne ſont pas pour le journaliſte un motif d'excluſion; elles ſont inſérées ſans choix, & l'on y reçoit également l'*obſervation* d'un chirurgien, qui dit avoir guéri une maladie interne, que celle d'un apoticaire qui raconteroit une amputation qu'il auroit faite. Quoique ce défaut n'en ſoit pas un rigoureuſement, on ne peut cependant s'empêcher d'être ſurpris qu'un chirurgien ſe vante d'avoir exercé une profeſſion qu'il n'entend pas, & dont l'exercice lui eſt défendu par les lois & les arrêts les plus formels; & qu'un médecin publie bonnement ce fait, quoiqu'il ne ſoit ni rare, ni curieux, ni en aucune maniere intéreſſant, & qu'il n'ait d'extraordinaire que la qualité de l'auteur.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES. L'état de l'air, les différens changemens qui arrivent dans l'atmoſphere, les météores, la température & la conſtitution des ſaiſons, ſont en général le ſujet de ces *obſervations*. Le phyſicien y trouve un objet intéreſſant de curioſité, de recherches & d'inſtruction, & elles ſont ou peuvent être pour le médecin attentif une ſource féconde de lumieres dans la connoiſſance & même la curation de bien des maladies, & ſur-tout des épidémiques. Ce n'eſt point notre but ni notre deſſein de faire voir combien la Phyſique doit à ces *obſervations*, de combien de faits précieux & ſatisfaiſans elle s'eſt enrichie par-là; pluſieurs phyſiciens ont écrit ſur cette matiere. On trouvé d'excellens mémoires là-deſſus dans la collection de ceux de l'académie royale des Sciences. *Voyez* d'ailleurs dans ce Dictionnaire les *articles* AIR, ATMOSPHERE, AURORE BORÉALE, CHALEUR, FROID, METÉORE, PLUIE, TONNERRE, VENT, &c. *Phyſique*.

Quant à leur utilité en Medecine, il ſera facile de s'en appercevoir, ſi l'on fait attention que nous vivons dans l'air, que ce fluide pénetre par-tout les endroits toutes les parties du corps; qu'il eſt un principe de vie & de ſanté lorſqu'il eſt bien conſtitué, & qu'il doit en conſéquence devenir néceſſairement un principe de maladie lorſqu'il y a quelque changement ſubit dans ſa température, ou qu'il éprouve une altération conſidérable. Combien de maladies n'obſerve-t-on pas tous les jours qui doivent évidemment leur origine à un air vicieux, trop chaud, trop froid, ſec ou pluvieux (*voyez* AIR, CHALEUR, FROID, &c.), combien qui dépendent d'un vice inconnu, indéterminé de l'atmoſphere? J'ai demontré par un grand nombre d'*obſervations*, que l'état particulier de l'air dans les voiſinages de la mer, des étangs, des marais, étoit la principale & preſque l'unique cauſe des fievres intermittentes, Mémoire lu à la ſociété royale des Sciences *année* 1759. Les maladies épidémiques ſont évidemment dûes à quelque vice de l'air. On ne peut, dit Hippocrate, reconnoître qu'à des cauſes générales communes à tout le monde (& par conſéquent qu'à l'air), pour la production des maladies qui attaquent indifféremment tous les ſexes, tous les âges & toutes les conditions, quoique la façon de vivre ſoit auſſi variée qu'il y a d'états différens. C'eſt auſſi dans ces maladies que les Medecins ſe ſont particulierement attachés à ces *obſervations*: nous en trouvons le premier exemple dans Hippocrate, qui, avant d'entrer dans le détail des maladies qui ont regné pendant la conſtitution qu'il va décrire, donne une idée exacte, ſouvent très-étendue, de l'état de l'air, des ſaiſons, des vents, des pluies, des chaleurs ou des froids qui ont regné. Il a été ſuivi en cela par Sydenham & les autres auteurs qui ont écrit des maladies épidémiques. Il eſt très-important de remarquer la température des ſaiſons: on ne ſauroit croire juſqu'à quel point elles influent ſur les maladies, ſur leur génie & ſur leur curation. Les maladies qui viendront à la ſuite d'un été très-chaud, demanderont ſouvent une autre méthode curative que ces mêmes maladies précédées d'un été tempété ou pluvieux. J'ai fait principalement cette *obſervation* ſur les diarrhées & les dyſenteries, qui ſont pour l'ordinaire aſſez fréquentes ſur la fin de l'été. Lorſque les chaleurs avoient été douces, modérés par les pluies, & les fruits d'été en conſéquence peu mûrs, aqueux ou glaireux, l'hypécacuana donné dans les dyſenteries les diſſipoit avec une extrême promptitude, & comme par enchantement; lorſqu'au contraire l'été avoit été ſec & brûlant, & les fruits mûrs, vifs & ſpiritueux, tous les dyſenteriques auſquels on ordonnoit inconſidérément l'hypécacuana, moutoient en peu de tems, victimes de cette aveugle & dangereuſe routine. Les rafraîchiſſemens mucilagineux, anti-phlogiſtiques étoient beaucoup plus efficaces. *Voyez* SAISONS. Hippocrate ne ſe contente pas de décrire les maladies propres à chaque ſaiſon, il a puiſé ſes *obſervations* aſſez loin pour pouvoir déterminer les accidens qui ſont à craindre lorſque deux ou trois ſaiſons ont été de telle ou telle température. Deſtitué des inſtrumens de phyſique imaginés & exécutés depuis peu, qui ſont extrêmement propres à meſurer les différentes altérations de l'atmoſphere, il n'y employoit que l'uſage de ſes ſens, & il les appliquoit bien ſans ſe perdre dans les queſtions inutiles à la Médecine, ſavoir ſi l'aſcenſion du mercure dans le barometre eſt dûe à la gravité ou à l'élaſticité de l'air, ſi elle préſage de la pluie ou du vent; il ſe contentoit d'*obſerver* ces effets & de les décrire. Cependant on ne ſauroit diſconvenir qu'avec l'aide de ces inſtrumens, ces *obſervations* ne ſoient devenues plus faciles & moins équivoques: nous connoiſſons même plus ſûrement avec le thermometre les différens degrés de chaleur; l'hygrometre ſert à marquer l'humidité de l'air; le barometre eſt une meſure qui me paroît aſſez ſuſpecte & très-peu néceſſaire, car la pluie & le vent ne demandent pour être obſervés que l'uſage des ſens; la girouette bien mobile & ſituée ſur un toit ou un clocher bien élevé, ſert à déterminer la direction des vents. Il y a quelques machines propres à en évaluer la force, mais elles ſont ſautives & très-peu d'uſage, & ne valent jamais, comme l'a remarqué M. Jurin, le ſimple uſage des ſens. On ſe ſert auſſi, pour ſavoir la quantité de pluie tombée dans un mois ou un an, d'un vaiſſeau cubique ou cylindrique élevé & placé dans un endroit iſolé dont on connoît exactement la capacité, & qui eſt diviſé en pouces & en lignes; & pour éviter dans ce cas toute erreur que pourroit introduire l'évaporation, il faut avoir ſoin ou de meſurer tous les jours, ou de prendre des précautions pour empêcher l'eau tombée de s'évaporer. *Voyez tous ces articles particuliers*.

L'*obſervateur* muni de tous ces inſtrumens, peut les conſulter à différentes heures de la journée: il y en a d'aſſez patiens, d'aſſez ſcrupuleux pour ne pas laiſſer paſſer une ou deux heures ſans aller examiner les variations qui peuvent être arrivées dans l'état de leurs meſures. Ces détails minutieux peuvent avoir quelqu'utilité en Phyſique; mais pour l'uſage medicinal, trois obſervations par jour ſur le thermometre, ſavoir le matin, à midi & le ſoir, autant ou même moins ſur le barometre & l'hygrometre, ſont très-ſuffiſantes. Du reſte, on ne peut donner là-deſſus aucune regle rigoureuſe; les changemens conſidérables qu'on peut appercevoir, doivent décider dans bien des cas. On a conſtruit des tables ſuivant leſquelles on peut diſpoſer les *obſervations* qu'on aura faites: l'académie royale des Sciences fait imprimer tous les ans un livre intitulé *la connoiſſance des tems*, où l'on trouvera une table commode pour ces *obſervations*. La ſociété des medecins d'Edimbourg a regardé ces *obſervations* comme

me

une au objet intéreſſant, digne de l'application de ſes membres. A la tête de chaque volume qu'elle donne au public, on voit une table très-exacte des *obſervations météorologiques*, & une deſcription aſſez détaillée des maladies qui ont regné pendant ce tems; & on a fait fort judicieuſement précéder ces *obſervations* d'une *deſcription de la ville d'Edimbourg qui a paru*, diſent les éditeurs, *néceſſaire, parce que ſa ſituation & d'autres particularités peuvent influer ſur la diſpoſition de l'air ou occaſionner des maladies. Eſſais & obſervat. tom. I.* préface. L'auteur du journal de Medecine a rendu cet ouvrage plus intéreſſant & plus utile, en y joignant auſſi des *obſervations météorologiques* faites ſur le plan de celles d'Edimbourg, & ſuivies d'un expoſé trop court des maladies épidémiques, & auxquelles il manque la deſcription ou la carte topographique de Paris & des environs, avec une notice des vents les moins ſalutaires. *Recueil périodique* d'obſervations *de Medecine*, &c. *Janvier* 1757, *tome VI. & ſuiv.*

La table dont ſe ſervent les medecins d'Edimbourg eſt compoſée de huit colonnes; la premiere contient le jour du mois, dont le nom eſt mis au-deſſus de la table; la ſeconde les heures; la troiſieme le barometre; la quatrieme le thermometre; la cinquieme le hygroſcope; la ſixieme la direction & la force du vent, la ſeptieme les variations du tems; la huitieme enfin, la quantité de pluie tombée dans le vaiſſeau. Nous tranſporterons ici, pour donner une idée plus claire de cette table, les premieres lignes qui renferment les *obſervations* faites le premier de Juin 1731.

Juin 1731.

Jour	Heures.	Barom. tre. Pouces.	Therm. metre. Pouces.	Hygroſcop. Pouces.	Vent Direct. Force.	Tems.	Pluie dans le vaiſſeau.
1	9. mat.	30 7/10	15 6/10	5 8/10	S.-O. 6 4. S. 16.	Beau.	0 Pouces.
	5. ſoir.	30 1/10	16	1 6/10	S.-O. 6. S. 0	Couvert.	0

Les *obſervations* que nous venons de propoſer ne peuvent nous inſtruire que des qualités phyſiques de l'atmoſphere. Il y a lieu de croire qu'il ne ſeroit pas moins important de connoître la nature des corps hétérogenes, des miaſmes vicieux qui la rempliſſent & l'infectent. Les *obſervations* & les expériences chimiques ſont les ſeuls moyens que nous ayons pour parvenir à cette connoiſſance: déjà elles nous ont appris qu'un acide univerſel étoit répandu dans l'air, que cet acide étoit le vitriolique, & qu'il étoit plus abondant dans certains pays, comme dans les montagnes des Pyrénées: que ſur les côtes de la mer l'acide marin domine; que les mouffettes devoient leurs mauvais effets le plus ſouvent à une ſurabondance d'acide ſulphureux, volatil, conſtaté par la noirceur de l'argent & du verre de Saturne, *&c.* On pourroit s'aſſurer encore mieux & plus utilement de l'état de l'air dans les maladies épidémiques, ſi on analyſoit la pluie, la grêle, la roſée, la neige, *&c.* ſi on exprimoit des linges imbibés de ces eaux dans quelque liqueur; ſi on expoſoit à l'air des filt de ſoie teints de différentes couleurs. Les Chimiſtes connoiſſent que l'air eſt infecté de miaſmes arſéniqaux, lorſqu'ils volent les métaux des mines voiſines devenir friables & s'en aller en pouſſiera, & le cuivre acquérir l'éclat de l'argent. Nous propoſons ces vûes, que nous préſumons pouvoir être utiles à quelque chimiſte éclairé qui veuille bien ſacrifier une partie de ſon tems à l'intérêt public: il en réſulteroit de-là une nouvelle preuve des avantages que la Medecine même pratique peut tirer de la chimie bien dirigée. M. Brouſſonnet, illuſtre mederin de Montpellier, a répondu d'une maniere très-ſatisfaiſante à cette belle queſtion, qui lui fut propoſée avec pluſieurs autres auſſi intéreſſantes, lors de la diſpute d'une chaire dans l'univerſité de Montpellier en 1759, ſavoir *ſi on peut par les moyens chimiques découvrir les différens états de l'air, & de quelle utilité le rendre ſalutaire.* L'extrême briéveté du tems accordé dans ces ſortes d'oeeaſions, ne l'a pas empêché de diſcuter ſavamment & de réſoudre exactement ces deux queſtions. On peut voir le recueil de ſes theſes, imprimé à Montpellier en 1759; l'on ne s'appercevra pas en les liſant qu'elles ont été compoſées & imprimées, ſuivant l'uſage, en moins de douze jours.

Enfin, pour compléter les *obſervations météorologiques*, il me paroît qu'on devroit avoir égard à l'état du ciel, y joindre quelques *obſervations* aſtronomiques: l'influence des aſtres eſt une queſtion qui a eu aſſez de célébrité chez les anciens pour mériter d'être vérifiée. Pluſieurs célebres medecins modernes y ſont revenus (*voyez cet article au mot* INFLUENCE), & nous avons prouvé qu'il y avoit aſſez de réel dans cette prétention pour faire ſoupçonner qu'il peut y avoir de l'utile, & qu'il ne manque pour l'en retirer que des *obſervations* bien ſuivies. Hippocrate a recommandé & cultivé lui-même ce genre d'*obſervations*; il marque ſoigneuſement au commencement des épidémies, l'état du ciel tel qu'il le connoiſſoit, le lieu du ſoleil, la ſituation des pleiades, de l'arcture, *&c.* *voyez* INFLUENCE. Les *obſervations*, aujourd'hui que l'Aſtronomie a été ſi perfectionné, ſont devenues plus faciles à faire, peuvent être plus ſûres & plus détaillées ou pourroit marquer les heures de lever & du coucher du ſoleil, ſon lieu dans le ciel, les phaſes de la lune, les éclipſes, la ſituation & les conjonctions des planetes, *&c.* il faudroit enſuite comparer ces *obſervations* avec celles qu'on feroit ſur les maladies; & quand on en auroit raſſemblé un aſſez grand nombre, on verroit ſi elles ſont contraires ou favorables aux opinions des anciens, ſi elles confirment ou détruiſent leurs prétentions, & l'on ſe déclareroit conſéquemment avec connoiſſance de cauſe ou contr'eux ou en leur faveur.

OBSERVATIONS THERAPEUTIQUES, elles ont pour objet l'effet des différens ſecours tirés de la diete, de la Chirurgie & de la Pharmacie, ſur la marche & la guériſon des maladies, & pour but on peut avantage la connoiſſance des cas où il faut les employer, & de la maniere dont on doit les varier; la ſuperſtition, les préjugés, l'ignorance, l'enthouſiaſme, la théorifo-manie & l'intérêt même ont preſque toujours préſidé aux *obſervations* qui ſe ſont faites ſur les remedes, & plus particulierement ſur ceux que la Pharmacie fournit, qu'on appelle plus ſtrictement *médicamens*. Les premiers médecins obſervateurs, qui étoient des prêtres d'Eſculape, attribuoient tous les bons effets qui réſultoient de l'application des remedes, à l'opération ſecrette du dieu dont ils étoient les miniſtres, guidés en cela par l'intérêt qui leur revenoit de la grande célébrité de leur dieu, & par une aveugle ſuperſtition, cauſes qui ne ſont pas ſans exemples: par ce moyen on n'avoit aucune *obſervation* aſſurée ſur l'effet d'un remede. Quelques tems après l'ignorance & les erreurs dominantes couvrirent les vertus des médicamens ſous le voile épais & myſtérieux de la magie; un faux genre d'analogie tiré de la couleur, de la figure de la douceur de quelques médicamens, leur fit attribuer des vertus ſpécifiques; l'eſprit prévenu ſuppoſa des *obſervations*, défigura ou altéra les faits qui ſe préſentoient. Lorſqu'on fut ou qu'on crut être plus éclairé, on s'aviſa de raiſonner ſur les remedes, ſur le méchaniſme de leur action, & on donna pour des *obſervations* les théories les plus abſurdes & les moins vraiſſemblables; le défaut d'une regle ſûre pour évaluer l'effet des remedes fit tomber les plus prudens dans l'erreur, & donna lieu à une foule *d'obſervations* erronnées, quoique fidelles en apparence; parce qu'on attribua à l'effet d'un remede donné, les changemens qui étoient la ſuite ordinaire de la marche de la maladie; on regarda certains remedes comme curatifs dans bien des maladies, qu'ils n'auroient pas manqué d'aigrir, s'ils avoient eu quelque efficacité; c'eſt ainſi qu'on a vanté la ſaignée & les purgatifs dans la guériſon des fievres inflammatoires & putrides, où ils auroient produit des mauvais effets; ils en avoient produit quelqu'un: ils avoient été aſſez forts pour n'être pas indifférens: & nous voyons dans une foule *d'obſervations* des guériſons attribuées à ces ſortes de remedes, parce qu'elles ſont venues à la ſuite; on donnoit dans cette mauvaiſe & pernicieuſe Logique, *poſt hoc, ergo propter hoc*, axiome dont l'uſage a été ſouvent renouvellé par les ignorans & les fripons: enfin l'eſpece de fureur avec laquelle on s'eſt porté à tous les remedes nouvellement découverts, a beaucoup nui à ce genre *d'obſervations*; on les a regardés & donnés comme des remedes merveilleux, polychreſtes, pour des panacées infaillibles; & ce n'eſt pas

pas ſeulement en Médecine qu'on a vu cet acharnement & cette confiance démeſurée pour le nouveau: *quid in miraculo non eſt*, a dit Pline, *ubi primum in notitiam venit?* La confiance avec laquelle les malades prenoient ces remedes à, dans les premiers momens, beaucoup contribué à faire naître & à favoriſer l'illuſion; c'eſt une des meilleures diſpoſitions pour aider à la vertu des remedes, qui quelquefois ſeule ſuffit pour guérir. Auſſi a-t-on vu conſtamment les remedes faire plus de bien dans les commencement qu'après quelque tems; on a vu auſſi quelquefois les meilleurs remedes & les plus indifférens & même les mauvais, avoir dans les momens d'un enthouſiaſme à-peu-près les mêmes ſuccès; mais avec le tems la confiance diminue, l'illuſion ceſſe, les maſques tombent, les mauvais remedes ſont proſcrits, & les bons reſtent & ſ'accrédîtent. Ainſi pour faire des *obſervations* juſtes, il faut attendre que ce tems de vogue ait paſſé. Un des grands défauts de ces *obſervations*, c'eſt de ne contenir que les bons effets d'un remede: l'hiſtoire des événemens fâcheux qui en ſeroient la ſuite, auroit bien plus d'utilité; on pourroit y ajouter celle des précautions qu'il faut prendre dans leur uſage. Preſque tous les auteurs qui ont écrit ſur un remede particulier en font des éloges outrés. M. Geoffroy a donné dans ce défaut; quoiqu'il ait entrepris un traité général de matiere médicale, il ſemble à chaque article n'être occupé que d'un ſeul remede, & que ce remede ſoit découvert depuis peu tant il eſt prodigue en éloges; il n'y en a preſque point qui ne poſſede toutes ſortes de vertus. Nous aurions beſoin d'une hiſtoire critique de tous les médicamens, ſemblable à celle que Tralles a donnée ſur les terreux dans ſon *examen rigoureux*, &c. M. Bordeu, dans ſes *recherches ſur les pouls*, a indiqué quelques moyens de reconnoître par le pouls l'effet de pluſieurs remedes, & de diſtinguer ceux qui ſont efficaces d'avec ceux qui ſont indifférens. Les regles & les obſervations qu'il donne là-deſſus méritent par leur utilité d'être vérifiées & plus étendues. Le *chapitre xxxiv.* de ſon excellent ouvrage doit être ſur-tout conſulté. Cette méthode, pour évaluer l'effet des remedes, eſt bien sûre & bien lumineuſe pour un obſervateur éclairé. (*m*)

OBSERVATOIRE, ſ. m. (*Aſtron.*) lieu deſtiné pour obſerver les mouvemens des corps céleſtes; c'eſt un bâtiment qui eſt ordinairement fait en forme de tour, élevé ſur une hauteur, & couvert d'une terraſſe, pour y faire des obſervations aſtronomiques.

Les *obſervatoires* les plus célebres ſont, 1°. l'*obſervatoire* de Greenwich, que Chambers, comme écrivain anglois, cite le premier, quoiqu'il ne ſoit pas le plus ancien. Cet *obſervatoire* fut bâti en 1676 par ordre du roi Charles II. à la priere de MM. Jonas Moor & Chriſtophe Wren, & pourvu par ce roi de toutes ſortes d'inſtrumens très-exacts, principalement d'un beau ſextant de 7 piés de rayon, & de téleſcopes.

Le premier qui fut chargé d'obſerver à Greenwich, fut M. Flamſteed, aſtronome, qui, ſelon l'expreſſion de M. Halley, ſembloit né pour un pareil travail. En effet il y obſerva pendant pluſieurs années, avec une aſſiduité infatigable, tous les mouvemens des planetes, principalement ceux de la Lune, qu'on l'avoit principalement chargé de ſuivre; afin que par le moyen d'une nouvelle théorie de cette planete, qui feroit connoître toutes ſes irrégularités, on pût déterminer la longitude.

En l'année 1690, ayant fait dreſſer lui-même un arc mural de 7 piés de diametre, exactement ſitué dans le plan méridien, il commença à vérifier ſon catalogue des étoiles fixes, que juſqu'alors il n'avoit dreſſé que ſur les diſtances des étoiles meſurées avec le ſextant: il ſe propoſoit de déterminer de nouveau la poſition de ces étoiles par une méthode nouvelle & fort différente, cette méthode conſiſtoit à prendre la hauteur méridienne de chaque étoile, & le moment de ſa culmination, ou ſon aſcenſion droite & ſa déclinaiſon. *Voyez* ETOILE.

Flamſteed prit tant de goût pour ſon nouvel inſtrument, qu'il abandonna preſqu'entierement l'uſage du ſextant. Telle fut l'occupation de cet aſtronome durant 30 ans; pendant tout ce tems il ne fit rien paroître qui répondît à tant de dépenſes & d'apprêts; de ſorte que ſes obſervations paroiſſent avoir été plutôt faites pour lui & pour quelques amis, que pour le public: cependant il étoit certain que les obſervations qu'il avoit faites étoient en très-grand nombre, & qu'il avoit laiſſé une prodigieuſe quantité de papiers.

C'eſt ce qui engagea le prince George de Danemark, époux de la reine Anne, à nommer en 1704, un certain nombre de membres de la ſociété royale, ſavoir MM. Wren, Newton, Gregory, Arbuthnot, pour examiner les papiers de Flamſteed, & en extraire tout ce qu'ils jugeroient digne d'être imprimé, ſe propoſant de le faire paroître à ſes dépens; mais le protecteur de cet ouvrage étant mort avant que l'impreſſion fût à moitié, elle fut interrompue pendant quelque tems, juſqu'à ce qu'enfin elle fut reprîſe par l'ordre de la reine Anne, qui chargea le docteur Arbuthnot de veiller à l'impreſſion, & le docteur Halley de corriger & de fournir la copie.

Ainſi parut enfin l'hiſtoire céleſte, dont la principale partie contient un catalogue des fixes, autrement appellé le *catalogue de Greenwich*. *Voyez* ETOILE & ASTRONOMIE.

La latitude de l'*obſervatoire* de Greenwich a été déterminée par des obſervations très-exactes, de 51d. 28'. 30". nord.

Après la mort de Flamſteed, ſa place fut donnée au célebre M. Halley: elle fut demandée pour lui au feu roi George par les comtes de Macles field, chancelier d'Angleterre, & de Sunderland, ſecrétaire d'état, qui l'obtinrent ſur le champ. C'eſt-là que M. Halley a obſervé le ciel juſqu'en 1740; & qu'il a rattaché entr'autres une très-grande ſuite d'obſervations ſur les lieux de la Lune pour les comparer avec ſes calculs, & pour réduire enfin à quelque loi le cours bizarre de cet aſtre. *Voyez* LUNE.

M. Halley étant mort en 1742, on lui a donné pour ſucceſſeur le célebre M. Bradley ſon ami, ſi connu par ſa belle découverte de l'aberration des fixes, & par celle de la nutation de l'axe de la Terre. *Voyez* ABERRATION & NUTATION. L'aſtronome de Greenwich, qui a le titre d'aſtronome de ſa majeſté britannique, eſt preſque le ſeul ſavant en Angleterre qui ſoit penſionné par le gouvernement; cependant cette nation n'en cultive pas moins les ſciences: ce qui prouve, à l'honneur des lettres, que ce ne ſont pas toujours les récompenſes qui en hâtent le ſuccès.

2°. Le deuxieme *obſervatoire* célebre, & qui a même la primauté d'ancienneté ſur celui de Greenwich, eſt celui de Paris, bâti par ordre de Louis XIV. au bout du fauxbourg S. Jacques. Il fut commencé en 1664, & achevé en 1672. C'eſt un fort beau bâtiment, mais d'une architecture ſinguliere; les deſſeins en ont été donnés par Cl. Perrault; mais les mémoires de Ch. Perrault ſon frere, imprimés en 1759, nous apprennent que ces deſſeins n'ont pas été ſuivis en tout, & on n'en a pas mieux fait. *L'obſervatoire* de Paris a 80 piés de haut, & une terraſſe au-deſſus. C'eſt-là qu'ont travaillé M. de la Hire, M. Caſſini, *&c.* Sa différence en longitude d'avec *l'obſervatoire* de Greenwich eſt de 20. 2'. vers l'oueſt.

Dans *l'obſervatoire* de Paris il y a une cave à 170 piés de profondeur, deſtinée aux expériences qui doivent être faites loin du Soleil, & principalement à celles qui ont rapport aux congélations, réfrigérations, *&c.*

Il y a dans cette même cave un ancien thermometre de M. de la Hire, qui ſe ſoutient toujours dans la même hauteur: ce qui prouve que la température y eſt toujours la même. Elle eſt taillée dans le roc, & l'on y voit les pierres couvertes d'une eau qui a la longue les pétrifie: ſur quoi *voyez* STALACTITE & LABYRINTHE DE CANOIE. Depuis le haut de la plate forme juſqu'en bas de la cave, il y a une eſpece de puits dont on s'eſt ſervi autrefois pour les expériences de la chûte des corps. Ce puits eſt une eſpece de long tuyau de lunette, par lequel on voit les étoiles en plein midi. *L'obſervatoire* eſt garni d'une prodigieuſe quantité d'inſtrumens pour ſervir aux obſervations aſtronomiques. On y a tracé auſſi avec beaucoup de ſoin une méridienne, ſur laquelle ſont tracés les ſignes du zodiaque avec leurs diviſions. Par malheur ce bâtiment tombe en ruine dans le tems où nous écrivons, & la plûpart de nos aſtronomes ne l'habitent plus. Il ſeroit à ſouhaiter néanmoins qu'on ne laiſsât pas dépérir un pareil monument.

3°. Le troiſieme *obſervatoire* célebre, eſt celui de Tycho-brahé, qui étoit dans la petite île deWeen, ou l'île Scarlet, entre les côtes de Schonen & de Zelande, dans la mer Baltique. Cet aſtronome avoit fait élever ce bâtiment, & l'avoit fourni d'inſtrumens à ſes dépens, il lui donna le nom d'*Uranibourg*, & il y paſſa 20 ans à obſerver: ſes obſervations produiſirent ſon catalogue & pluſieurs autres découvertes utiles à l'Aſtronomie. *Voyez* ETOILE:

M. Gordon remarque dans les *Tranſactions philoſophiques*, que l'endroit où étoit *l'obſervatoire* de Tycho, n'étoit pas des plus commodes pour certaines obſervations principalement pour celles des levers & des couchers, attendu qu'il étoit trop bas, & n'avoit de vue que par trois côtés, & que l'horiſon n'en étoit pas uni. On trouvera à *l'article* URANIBOURG un plus grand détail ſur cet *obſervatoire*.

Enfin

Enfin le quatrieme *observatoire* est celui de Pekin. Le pere le Comte nous fait la description d'un grand & magnifique édifice qu'un des derniers empereurs de la Chine a fait élever dans cette capitale, à la priere de quelques jésuites astronomes, principalement du pere Verbiest que l'empereur fit le premier astronome de cet *observatoire*.

Les instrumens en sont prodigieusement grands, mais ils sont moins exacts par leurs divisions, & moins commodes que ceux des Européens. Les principaux sont une sphere zodiacale armillaire, c'est-à-dire, dont les poles sont ceux du zodiaque, de 6 piés de diametre; une sphere équinoxiale, c'est-à-dire, dont les poles sont ceux de l'équateur, de 6 piés de diametre; un horison azimutal de 6 piés de diametre; un grand quart-de-cercle, de 6 piés de rayon; un sextant, de 8 piés de rayon, & un globe céleste, de 6 piés de diametre. *Chambers*. (*O*)

OBSERVATOIRE DE GREENWICH, (*Hist. Astr. mod.*) c'est une rodomontade d'un étranger établi à Londres, qui a occasionné la belle fondation de l'*observatoire de Greenwich*. En voici l'histoire qui est fort plaisante.

Le sieur de Saint-Pierre, françois de nation, qui avoit quelque legere connoissance de l'Astronomie, & qui s'étoit acquis la faveur de la duchesse de Portsmouth, ne proposa par moins que la découverte des longitudes. Il obtint du roi Charles II. une espece de commission à milord Brouneker, aux docteurs Setward, évêque de Salisbury, Christophle Wren, aux chevaliers Charles Scarborough, Jonas Moore, au colonel Titur, au docteur Pell, au chevalier Robert Murray, à M. Hooke & à quelques autres savans de la ville & de la cour, d'écouter ses propositions; avec le pouvoir de recevoir parmi eux les autres habiles gens qu'ils jugeroient à propos, & ordre de donner leur avis là-dessus au roi. Le chevalier Jonas Moore mena M. Flamsteed dans leurs assemblées, où il fut choisi pour être de leur compagnie.

On lut ensuite les propositions du françois, qui étoient les suivantes: I. Avoir l'année & le jour des observations; II. la hauteur de deux étoiles, & savoir de quel côté du méridien elles paroissent; III. la hauteur des deux limbes de la Lune; IV. la hauteur du pole, le tout en degrés & minutes.

Il étoit aisé de voir, par ces demandes, que le sieur de S. Pierre ignoroit que les meilleures tables lunaires different du ciel; & par conséquent, que ce qu'il demandoit, ne suffisoit par pour déterminer la longitude du lieu où ces observations auroient été faites ou se feroient, par rapport à celui pour lequel les tables lunaires étoient faites. C'est ce que M. Flamsteed représenta sur le champ à la compagnie. Mais ces messieurs faisant réflexion sur le crédit que la protectrice du sieur de Saint-Pierre avoit à la cour, souhaiterent qu'on lui fournît ce qu'il demandoit. M. Flamsteed s'en chargea, & ayant trouvé le véritable lieu de la Lune par des observations faites à Derby le 23 Février 1673; & le 12 Novembre de la même année il donna au sieur de Saint Pierre des observations telles qu'il les demandoit. Comme il avoit cru qu'on ne pourroit pas les lui fournir, il dit qu'elles étoient supposées.

M. Flamsteed les délivre au docteur Pell le 19 Février $167\frac{4}{5}$; & celui-ci lui ayant rendu réponse quelque tems après, M. Flamsteed écrivit une lettre aux commissaires en anglois, & une autre en latin au sieur de Saint-Pierre, pour l'assurer que les observations n'étoient point supposées, & pour lui prouver, que, quand même elles le seroient, si nous avions seulement des tables astronomiques qui pussent pour donner le véritable lieu des étoiles fixes, tant en longitude qu'en latitude, à moins d'une demi-minute près, nous pourrions espérer de trouver la longitude des lieux, par des observations lunaires, quoique differentes de celles qu'il demandoit; mais que tant s'en falloit que nous eussions le véritable lieu des étoiles fixes, que les catalogues de Tycho-Brahé erroient souvent de dix minutes & plus; qu'ils étoient incertains jusqu'à trois ou quatre minutes, parce que Tycho supposoit une fausse obliquité de l'écliptique; *&c.* que les meilleures tables lunaires différoient d'un $\frac{1}{4}$ sinon d'un $\frac{1}{3}$ d'un degré du ciel; & enfin qu'il auroit pu apprendre de meilleures méthodes de Morin son compatriote, qu'il auroit dû consulter avant que de s'avancer à faire des demandes de cette nature.

M. Flamsteed n'entendit plus parler du sieur de Saint-Pierre après cela; mais il apprit que ses lettres ayant été montrées au roi Charles II, ce prince avoit été surpris de ce qu'il assuroit que les lieux des étoiles fixes étoient marqués faussement dans les catalogues, & avoit dit avec quelque vivacité „ qu'il vouloit qu'on les observât de nouveau, qu'on les examinât, & qu'on les „ corrigeât pour l'usage de ses mariniers.

On lui représenta qu'on auroit besoin d'un bon corps d'observations pour corriger les mouvemens de la Lune & des planetes, il répondit avec le même feu, qu'il vouloit que cela se fît; & comme on lui demanda qui feroit, ou pourroit faire ces observations, il répliqua, „ le même homme qui vous en fait connoître la nécessité. „ Ce fut alors que M. Flamsteed fut nommé astronome du roi, avec 100 liv. sterlings d'appointement, & il reçut en même tems des assurances qu'on lui fourniroit de plus tout ce qui pourroit être nécessaire pour avancer l'ouvrage.

On pensa donc sans délai au lieu où l'on feroit l'*observatoire*. On en proposa plusieurs, comme Hyde-Park, & le college de Chelsey. M. Flamsteed vint visiter les ruines de ce dernier; & jugea qu'on pourroit s'y établir, d'autant plus qu'il seroit proche de la cour. Le chevalier Moore penchoit pour Hyde-Park; mais le docteur Christople Wren ayant parlé de Greenwich, on se détermina pour ce dernier endroit. Le roi accorda 500 liv sterlings en argent, avec des briques de Tilbury-Fort, où il y en avoit un magasin; il donna aussi du bois, du fer, & du plomb; & il promit de fournir tout ce qui seroit nécessaire d'ailleurs. Enfin, le 10 Août 1675 on posa les fondemens de l'*observatoire* royal *de Greenwich*, & il fut achevé très-promptement.

La différence du méridien de l'*observatoire de Greenwich* à celui de l'observatoire de Paris (qui fut bâti en 1665), est de 2 5. 15. occid. La latitude de l'*observatoire de Greenwich* est 51 28. 30. (*D. J.*) (1) (2)

OBSERVER. (*Critiq. sacr.*) Ce mot signifie *épier*, *prendre garde* à quelque chose. Job, *xxiv.* 15. L'adultere qui a peur d'être reconnu, *observe* à ne marcher que dans

(1) On a élevé dans ce siecle plusieurs nouveaux édifices, destinés pour les observations astronomiques; deux de ces observatoires méritent qu'il en soit fait ici mention, le premier est celui de Pise: l'Empereur François I. le fit construire pour la commodité de l'université, il l'a ensuite enrichi de très-beaux instrumens pour pouvoir faire toutes sortes d'observations célestes: il y a établi pour professeur astronomique le celebre Thomas Perelli: le second, est celui de Milan d'une construction magnifique, il fait partie du college de Brera occupé par les PP. Jésuites, & il a été bati sous la direction du fameux Pere Boschovik qui après avoir été professeur de mathématiques dans le College Romain, occupe cette même place dans l'université de Pavie.

On peut ajouter à ces deux observatoires celui de l'institut de Bologne, élevé à la vérité dans le dernier siecle, mais reduit à present à la plus haute perfection; il est pourvu de tous les instrumens qu'on puisse desirer pour toutes sortes d'opérations astronomiques; j'en parle d'autant plus volontiers, que c'est Jean Dominique Cassini, l'un des restaurateurs de l'astronomie en France, qui a conduit la construction de ce celebre observatoire, vraiment digne d'admiration, après avoir fait ses études dans celui de Bologne, où il étoit arrivé à un si haut degré de perfection en ce genre de science, qu'il avoit été declaré premier astronome de cette université, & mathematicien du Pape, puis demandé par Louis XIV. Roi de France pour enrichir par sa presence, & par ses talens l'academie naissante des sciences à Paris, & surtout l'astronomique. Et lorsque le même Monarque envoya plusieurs Astronomes pour observer en plusieurs parties du globe la différence des meridiens, Jean Domenique Cassini retourna (1695) avec son fils à Bologne pour revoir, & pour perfectionner la celebre meridienne qu'il y avoit tracée long tems auparavant dans l'église de S. Petrone pour servir aux observations astronomiques.

Cette méridienne se trouve en grande partie peu distante de la ligne gnomonique que le P. Ignace Dante Dominicain, professeur de Mathématique en la même université de Bologne avoit tracée en 1575. dans la même Eglise. (*A*)

(2) La situation favorable de plusieurs superbes édifices qui sont à Rome, & notamment de plusieurs monumens d'antiquités, tels sont les colonnes Antonine & Trajane, a dispensé de la nécessité d'y élever des bâtimens d'observatoires, pour la commodité des celebres astronomes qui s'y sont distingués, parce que on peut avec toute facilité y faire les opérations astronomiques comme il est arrivé quelquefois de se servir à cet égard des plates-formes qui sont sur l'extrémité de ces Colonnes; on y monte par des escaliers qui y sont pratiqués dans l'intérieur.

Parmi les différens méridiens qui sont à Rome, le plus renommé se trouve dans le superbe monument d'antiquité Romaine qui sert d'église aux Chartreux, c'est la celebre piece Monseigneur *Bianchini* qui l'y a tracé, par l'ordre, aux depens, & sous les yeux du Pape *Clement* XI. de la maison *Albane* par suite de reconnoissance de ce souverain Pontife, qui avoit dit sa premiere messe dans cette même Eglise, n'étant pas encore prêtre lorsqu'il fut élu Pape. On admire dans cette même Eglise huit grandes colomnes de granite, toutes d'une seule piece de 10. palmes environ de diametre, & d'une hauteur extraordinaire dans la même situation dans laquelle elles avoient été placées par les anciens Romains, sans compter douze grands tableaux originaux des plus fameux maîtres qu'on y a transferé de l'église de S. Pierre, où l'on y a substitué des copies en mosaïque. (*C*)

Digitized by Google

dans l'obſcurité. *Obſerver la bouche de quelqu'un*, c'eſt *épier ſes paroles* pour le ſurprendre; *obſerver* la bouche du roi, *os regis obſervare*, Eccléſ. *viij.* 2. c'eſt *garder ſes commandemens*. Seigneur, ſi vous entrez dans un examen rigoureux de nos fautes: *ſi iniquitates obſervaveris*, qui pourra ſoutenir votre jugement? dit David, *pſ. cxxxix.* 3. (*D. J.*)

OBSESSION DU DÉMON. (*Théol.*) On diſtingue l'*obſeſſion* de la *poſſeſſion* du démon, en ce que dans la *poſſeſſion*, l'eſprit malin eſt entré dans le corps de l'homme, & ne le quitte point, ſoit qu'il le tourmente & l'agite toujours, ſoit qu'il lui nuiſe ſeulement par intervalles. L'*obſeſſion*, au contraire, eſt lorſque le démon, ſans entrer dans le corps d'une perſonne, la tourmente & l'obſede au-dehors, à peu près comme un importun qui fait & fatigue un homme de qui il a réſolu de tirer quelque choſe. Les exemples d'*obſeſſion* ſont connus dans l'Hiſtoire & dans l'Ecriture-ſainte.

Il faut mettre au rang des *obſeſſions* ce que le 1er. liv. des Rois, *c. xvj.* v. 23. raconte de Saül qui de tems en tems étoit agité du mauvais eſprit; de même que ce qui eſt rapporté dans le livre de *Tobie*, du démon Aſmodée qui faiſoit mourir tous les maris qui vouloient approcher de Sara, fille de Raguel. Ce mauvais eſprit obſédoit proprement cette jeune fille; mais il n'exerçoit ſa malice que contre ceux qui vouloient l'épouſer. Il eſt auſſi fort probable que ceux dont il eſt parlé dans S. Matthieu, *c. iv.* 24. & *c. xvij.* 14, & qui étoient principalement tourmentés pendant les lunaiſons, étoient plutôt obſédés que poſſédés.

On regarde à bon droit, tant les *obſeſſions* que les poſſeſſions du démon, comme des punitions de la juſtice de Dieu, envoyées ou pour punir des péchés commis, ou pour s'être livré au démon ou pour exercer la vertu & la patience des gens de bien; car on ſait qu'il y a des perſonnes obſédées, qui ont vécu d'une maniere très-innocente aux yeux des hommes.

Les marques de l'*obſeſſion* ſont, d'être élevé en l'air, & enſuite d'être rejetté contre terre avec force, ſans être bleſſé; de parler des langues étrangeres, qu'on n'a jamais apprîtes; de ne pouvoir dans l'état de l'*obſeſſion*, s'approcher des choſes ſaintes, ni des Sacremens; d'en avoir de l'averſion, juſqu'à n'en pouvoir entendre parler; de connoître & de predire des choſes cachées, & de faire des choſes qui ſurpaſſent les forces ordinaires de la perſonne; ſi elle dit ou fait des choſes qu'elle n'oſeroit ni faire ni dire, ſi elle n'y étoit pouſſée d'ailleurs, & ſi les diſpoſitions de ſon corps, de ſa ſanté, de ſon temperament, de ſes inclinations, *&c.* n'ont nulle proportion naturelle à ce qu'on lui voit faire par la force de l'*obſeſſion*; ſi les meilleurs remedes n'y font rien; ſi le malade fait des contorſions de membres extraordinaires, & que ſes membres après cela ſe remettent dans leur état naturel ſans violence & ſans effort, tous ces ſymptomes ou une partie d'entr'eux peuvent faire juger qu'une perſonne eſt réellement obſédée du démon.

L'Egliſe ne preſcrit point d'autres remedes contre ces ſortes de maux que la priere, les bonnes œuvres, les exorciſmes; mais elle ne condamne pas les moyens naturels que l'on peut employer pour calmer les humeurs & diminuer les mauvaiſes diſpoſitions du corps du malade, par exemple, la mélancolie, la triſteſſe, les humeurs noires, la bile, le défaut de tranſpiration, l'obſtruction de certaines parties, & tout ce qui peut corrompre ou épaiſſir ou aigrir le ſang & les humeurs. Auſſi voyons-nous que Saül étoit notablement ſoulagé dans les accès de ſon mal, par le ſon des inſtrumens de muſique que David touchoit devant lui. On a d'autres expériences de pareilles guériſons opérées par des herbes, des fumigations, des eſſences. Calmet, *Dictionn. de la Bible*.

OBSIDIENNE, PIERRE, (*Hiſt. nat.*) *lapis obſidianus* ou *marmor obſidianum*; nom donné par Théophraſte, par Pline & les anciens naturaliſtes à un marbre noir, très-dur & prenant un très-beau poli. Ils le tiroient de la haute Egypte & d'Ethiopie; on en trouvoit auſſi, ſuivant Pline, aux Indes, en Italie & en Eſpagne. On prétend qu'il ſe trouve en France, dans le Rouſſillon, des fragmens d'une pierre noire & luiſante, qu'on regarde comme de la même nature que la *pierre obſidienne*, mais les carrieres n'en ſont point ouvertes. Les anciens, à cauſe du beau poli que prend ce marbre, en faiſoient des miroirs de réflexion. Saumaiſe & M. Hill croient qu'*obſidianus* eſt venu par corruption du mot grec *οψις*, la *vûe*. Quelques auteurs ont regardé cette pierre comme la vraie pierre-de-touche. *Voyez* TOUCHE PIERRE DE. (—)

OBSIDIONALE, COURONNE, (*Antiq. rom.*) Cette couronne s'accordoit pour récompenſe à celui qui avoit obligé les ennemis de lever le ſiege d'une ville ou d'un camp qu'ils aſſiégeoient: elle n'étoit compoſée que de gazon, pris dans le lieu même d'où l'on avoit fait lever le ſiege. Pline, *liv. XII. c. xxxvj.* dit que cette *couronne*, toute mépriſable qu'elle étoit en apparence, ſe préféroit à toutes les autres couronnes, quelque précieuſes qu'elles fuſſent; parce que les troupes la donnoient au général qui les avoit délivrées, & que les autres couronnes étoient diſtribuées par le général aux ſoldats, ou par les ſoldats à leurs camarades. (*D. J.*)

OBSIDIONALE, (*Monnoie.*) On appelle ainſi des pieces de monnoie frappée dans une ville aſſiégée, pour ſuppléer pendant le ſiege, au défaut ou à la rareté des eſpeces.

Ce mot eſt dérivé du latin *obſidio* qui ſignifie *ſiege d'une place de guerre*. L'uſage de frapper des monnoies particulieres, qui pendant le ſiege ont cours dans les villes aſſiégées, doit être fort ancien, dit M. de Boze, puiſque c'eſt la néceſſité qui l'a introduit. En effet, ces pieces étant alors reçues dans le commerce pour un prix infiniment au-deſſus de leur valeur intrinſeque, c'eſt une grande reſſource pour les commandans, pour les magiſtrats, & même pour les habitans de la ville aſſiégée.

Ces ſortes de monnoies ſe ſentent ordinairement de la calamité qui les a produites: elles ſont d'un mauvais métal & d'une fabrique groſſiere. Il y en a de rondes, d'ovales, de quarrées, d'autres en loſange, & d'autres en octogone, en triangle, *&c.* leur type & leurs inſcriptions n'ont pas des regles plus certaines. Les unes ſont marquées des deux côtés, mais cela eſt rare; d'autres n'ont qu'une ſeule marque. On y trouve quelquefois le nom de la ville aſſiégée ou ſes armes, ou celles du ſouverain, ou celles du gouverneur avec le millésime, & d'autres chiffres qui dénotent la valeur de la piece.

Les plus anciennes monnoies *obſidionales* qu'on connoiſſe, ont été frappées en Italie au commencement du XVj. ſiecle, aux ſieges de Pavie & de Cremone, ſous François I. On en frappa depuis à Vienne aſſiégée par Soliman, & à Nycoſie en Chypre aſſiégée par les Turcs en 1570

Dans les guerres des Pays-bas, après leur révolte contre l'Eſpagne, on en frappa à Harlem, à Leyde à Middelbourg, *&c.* Celle de Caſimpen en 1578, eſt marquée des deux côtés, & porte dans l'un & dans l'autre, le nom de la ville, le millésime, la note de la valeur de la piece, & au-deſſus ces mots, *extremum ſubſidium*, ce qui revient aſſez au nom de *pieces de néceſſité* qu'on leur donne en Allemagne.

Au reſte, ce ne ſont pas proprement des monnoies autoriſées par la loi & l'uſage: elles en tiennent lieu à la vérité pendant quelque tems; mais au fond on ne doit les regarder que comme des eſpeces de metaux, ou de gages publics de la foi & des obligations contractées par le gouverneur ou par les magiſtrats dans des tems auſſi difficiles que ceux d'un ſiege.

Elles peuvent donc être marquées du nom & des armes d'un gouverneur; mais il ſeroit plus convenable d'y mettre le nom du prince; comme firent deux gouverneurs d'Aire, l'un eſpagnol, l'autre françois, qui firent mettre le nom de Louis XIII. & celui de Philippe IV. ſur la monnoie qu'ils firent frapper dans cette ville pendant les deux differens ſieges qu'elle ſoutint en 1641. Il faut ſe donner de garde de confondre ce qu'on appelle *monnoie obſidionale* avec les médailles frappées à l'occaſion d'un ſiege, de ſes divers événemens, ou de la priſe d'une ville. *Mém. de l'acad. des Bell. Lettr. tom. I.*

OBSIGNATION, (*Hiſt. anc.*) *obſignatio*, ſcel. On ſe ſervoit de cire & d'un cachet pour ſceller. Dans les premiers tems, au lieu du cachet, c'étoit un morceau de bois pourri. On ſcelloit les portes, les armoires, les coffres, les effets des abſens, ceux des criminels en faiſie, les lettres, les papiers, les actes, les obligations, les teſtamens, *&c.*

OBSTACLE, ſ. m. (*Méchan.*) On appelle ainſi en Phyſique, tout ce qui réſiſte à une puiſſance qui le preſſe. L'effet d'une puiſſance qui preſſe un *obſtacle*, c'eſt l'impulſion par laquelle cet *obſtacle* paſſe d'un lieu dans un autre, en cas qu'il puiſſe être mu par la puiſſance qui le preſſe.

L'effet d'une puiſſance qui preſſe, eſt momentané. Si l'effet continue, il eſt compoſé de diverſes preſſions qui ſe ſuccedent, & qui ont toutes produit leur effet dans un moment indiviſible: elles ſe ſuivent l'une l'autre comme les momens du tems, qui ſe ſuccedent les uns aux autres ſans aucune interruption: par conſéquent un effet ſimple d'une puiſſance qui preſſe, dépend d'une action momentanée; mais un effet continu dépend de l'action continuée d'une puiſſance: nous ne traiterons ici que de l'action

l'action d'une puiſſance qui preſſe, laquelle ſe fait dans chaque moment indivilible.

L'action d'une preſſion qui pouſſe un *obſtacle*, peut différer, tant à l'égard de la grandeur de l'*obſtacle* que par rapport à la viteſſe avec laquelle il eſt mu: par conſéquent on peut découvrir l'action d'une puiſſance par la grandeur de l'*obſtacle* en mouvement, & par la viteſſe avec laquelle l'*obſtacle* eſt mu. Pour eſtimer la grandeur d'une preſſion, il faut en comparer deux l'une avec l'autre: ces deux preſſions peuvent alors agir ſur des *obſtacles* égaux ou inégaux; elles peuvent les mouvoir avec une viteſſe égale ou inégale. Si deux preſſions pouſſent deux *obſtacles* égaux, & avec une égale viteſſe; les actions de ces preſſions ſeront égales, ſi deux preſſions pouſſent des *obſtacles* inégaux avec une égale viteſſe, leurs actions ſeront en raiſon des grandeurs des *obſtacles*.

L'action momentanée d'une puiſſance dépend de la grandeur de l'*obſtacle*; de ſorte que l'action eſt d'autant plus grande que l'*obſtacle* eſt plus grand, ou qu'il fait plus de réſiſtance. Or comme la grandeur d'un *obſtacle* peut varier infiniment, l'action momentanée d'une puiſſance peut auſſi varier infiniment.

Voici quelques propoſitions qui ſuivent des principes expoſés dans cet article. Si deux puiſſances pouſſent deux *obſtacles* égaux, mais avec une viteſſe inégale, leurs actions ſeront en raiſon des viteſſes. Si deux *obſtacles* de grandeur inégale ſont mus avec des viteſſes inégales, les actions des puiſſances qui preſſent, ſeront en raiſon compoſée, tant des viteſſes que des grandeurs des *obſtacles*. Si les actions des deux puiſſances ſont égales, & les *obſtacles* inégaux, les grandeurs des *obſtacles* ſeront en raiſon renverſée des viteſſes; & ſi les grandeurs des *obſtacles* ſont en raiſon renverſée des viteſſes, les puiſſances ſeront égales. Si l'on diviſe les actions de deux puiſſances par les grandeurs des *obſtacles* qui ſont pouſſés, on aura leurs viteſſes: ſi l'on diviſe ces mêmes actions par les viteſſes des *obſtacles*, on aura les grandeurs des *obſtacles*. Enfin, ſi deux puiſſances qui agiſſent également fort, ſe preſſent l'une l'autre avec une direction oppoſée, elles reſteront toutes deux dans la même place; & elles anéantiront leurs preſſions mutuelles, tandis qu'elles ſe preſſeront. *Voyez* Muſſchenbroeck, *Eſſai de Phyſ.* § 146. *& ſuiv. Article de M.* Formey. *Voyez* Force & Percussion, & les autres articles épars dans cet ouvrage, & relatifs à la maſſe, à la viteſſe & au mouvement.

Obstacle, (*Juriſprud.*) dans certaines coutumes, ſignifie *ſaiſie* & *empêchement*, & ſingulierement la *ſaiſie féodale* que le ſeigneur fait des fruits.

Dans la *coutume d'Orléans*, *art.* 103, le ſeigneur de cenſive peut les arrérages de ſon cens, & ſon défaut, & droits cenſuels, peut *empêcher* & *obſtacler* l'héritage tenu de lui à cens, ſi c'eſt maiſon, par *obſtacle* & barreau mis à l'huis, & ſi c'eſt terre labourable ou vigne, par brandon mis ès fruits; les auteurs des notes ſur cette *coutume* obſervent que dans l'uſage on fait mention dans le procès verbal de ſaiſie de cette appoſition de barreaux & brandons, mais qu'on n'en appoſe point.

La *coutume d'Orléans*, *art.* 525, porte auſſi que pour être payé des relevoiſons à plaiſir & arrérages de cens, & d'un défaut qui en ſeroient dûs, le ſeigneur cenſier peut *obſtacler* & *barrer* l'héritage qui doit leſdites relevoiſons juſqu'à payement deſdites relevoiſons, cens, & un défaut ou proviſion de juſtice; mais la *coutume* ajoute que le ſeigneur cenſier ne peut procéder par *obſtacle* que quinze jours après la mutation, ni enlever les huis & fenêtres *obſtaclés* que huit jours après l'*obſtacle* fait.

Les auteurs des notes obſervent que ce droit d'enlever les portes & fenêtres eſt particulier à ces cenſives; que par ce terme *enlever* on entend les ôter du deſſus leurs grands & les mettre en-travers, mais que cet enlevement ſe pratique peu. *Voyez la coutume d'Orléans avec les notes de* Fornier, *& les nouvelles notes.* (*A*)

OBSTINATION, ſ. f. (*Gramm.*) volonté permanente de faire quelque choſe de déraiſonnable. L'*obſtination* eſt un vice qui tient au caractère naturel & au défaut de connoiſſances. Si on ſe donnoit le tems d'entendre, de regarder & de voir, on ſe départiroit d'un projet inſenſé; on ne formeroit pas ce projet ſi l'on étoit plus éclairé. Il y a des hommes qui voyent moins d'inconvénient à faire le mal qu'à revenir ſur leurs pas. On dit que la fortune s'*obſtine* à pourſuivre un homme, qu'il ne faut pas *obſtiner* les enfans; en ce ſens, *obſtiner* ſignifie s'*oppoſer à leurs volontés* ſans aucun motif raiſonnable.

OBSTRUANS, (*Médecine.*) ce ſont des remedes qui incraſſent & épaiſſiſſent les humeurs trop ſubtiles, & qui les arrêtent; tels ſont les narcotiques & les aſtringens.

Tous les emplâtres, les onguens & les onctueux, ſont en cette qualité bons pour attirer la ſuppuration, parce qu'en fermant les pores ils empêchent la tranſpiration de la partie, & ſont cauſe que la reſolution qui d'ailleurs n'étoit pas poſſible ne ſe faiſant point, la matiere engorgée fermente, ſe broie, ſe diviſe & devient plus âcre, conſomme les parties ſolides & les vaiſſeaux qui la contenoient par ſa corroſion, & par-là devient une cauſe de la ſuppuration. Les ſuppuratifs ſont donc des remedes *obſtruans*. *Voyez* Agglutinatifs, Narcotiques, Suppuratifs.

OBSTRUCTION, (*Médecine.*) L'*obſtruction* eſt une obturation de canal qui empêche l'entrée du liquide vital, ſain ou morbifique, qui doit y paſſer, & qui a pour cauſe la diſproportion qui ſe trouve entre la maſſe du liquide, & le diametre du vaiſſeau.

Elle vient donc de l'étroite capacité du vaiſſeau, de la grandeur de la maſſe qui doit y paſſer, ou du concours des deux. Un vaiſſeau ſe rétrécit, quand il eſt extérieurement comprimé par ſa propre contraction, ou par l'épaiſſiſſement de ſes membranes. La maſſe des molécules s'augmente par la viſcoſité du fluide, ou par le vice du lieu où il coule, & par ces deux cauſes à la fois, lorſque les cauſes de l'un & de l'autre mal concourent enſemble.

Les vaiſſeaux ſont extérieurement comprimés, 1°. par une tumeur voiſine, pléthorique, inflammatoire, purulente, ſkirreuſe, chancreuſe, œdémateuſe, empoulée, variqueuſe, anévriſmale, tophcuſe, pituiteuſe, calculeuſe, calleuſe: 2°. par la fracture, la luxation, la diſtorſion, la diſtraction des parties dures qui compriment les vaiſſeaux qui ſont des parties molles: 3°. par toute cauſe qui tiraille trop & alonge les vaiſſeaux, ſoit une tumeur, ſoit la preſſion d'une partie dérangée de la place, ſoit l'action d'une force externe: 4°. par des vêtemens étroits, par des bandages, par le poids du corps tranquillement couché ſur une partie, par le tournement, par le travail.

La cavité d'un vaiſſeau ſe retrécit, quand ſa propre contraction, celle des fibres longitudinales, & principalement de ſes fibres ſpirales, augmente. Cette contraction a pour cauſe 1°. tout ce qui augmente le reſſort des fibres, des vaiſſeaux & des viſceres; 2°. la trop grande plénitude des petits vaiſſeaux qui forment les parois & la cavité des grands: 3°. la diminution de la cauſe qui dilatoit les vaiſſeaux, ſoit que ca ſoit l'inaction ou l'inanition. C'eſt pourquoi les vaiſſeaux coupés retiennent bien-tôt leurs liquides.

L'augmentation de l'épaiſſeur des membranes mêmes du vaiſſeau, vient 1°. de toute tumeur qui ſe forme dans les vaiſſeaux qui compoſent ces membranes; 2°. de callolités membraneuſes, cartilagineuſes, oſſeuſes qui s'y forment.

La maſſe des parties fluides s'augmente juſqu'au point de devenir immêable, 1°. lorſque leur figure ſphérique ſe change en une autre qui préſente plus de ſurface à l'ouverture du vaiſſeau; ou 2°. lorſque pluſieurs particules qui étoient auparavant ſéparées ſe réuniſſent en une ſeule petite maſſe. Ce changement de figure arrive principalement lorſque les molécules fluides n'étant plus également ni en même tems preſſées de toutes parts, ſont abandonnées à leur propre reſſort, c'eſt-à-dire, lorſque le mouvement langue, ou que le tiſſu du vaiſſeau eſt relâché, ou que la quantité du fluide eſt diminuée.

L'union des molécules vient du repos, du froid, de la gelée, du deſſéchement, de la chaleur, de la violence de la circulation, & de la forte preſſion du vaiſſeau, de coagulans acides, autres, ſpiritueux, abſorbans, de matieres viſqueuſes & huileuſes.

Les parties d'un fluide deviennent immêables par le vice du lieu où il coule, lorſqu'elles ont été pouſſées avec force dans un vaiſſeau dilaté vers la baſe & trop étroit vers ſon extrémité, dans laquelle elles ne peuvent finir leur circulation. La pléthore, l'augmentation du mouvement, la raréfaction des liqueurs, le relâchement du vaiſſeau, ſont les principales cauſes de cette dilatation, ſur-tout lorſqu'elles ſont immédiatement ſuivies des cauſes contraires.

On connoît par-là les cauſes & la nature de toutes ſortes d'*obſtructions*.

Quand elles ſe trouvent formées dans un corps vivant, elles s'oppoſent au paſſage des humeurs qui y doivent couler, elles arrêtent tout ce qui vient heurter contre elles, elles en reçoivent l'effort, empriment les parties les plus ſubtiles, réduiſſent les plus épaiſſes, diſtendent les vaiſſeaux, les dilatent, les anévrent, les briſent, condenſent le fluide dont elles cauſent la ſtagnation, ſupriment les fonctions qui dépendent de l'intégrité de la circulation, déſempliſſent & deſſéchent les vaiſſeaux qui en

en doivent être arrosés, diminuent la capacité qui leur eſt néceſſaire pour tranſmettre les liqueurs, augmentent la quantité & la vélocité des liqueurs dans les vaiſſeaux libres, & produiſent enfin tous les maux qui en peuvent dépendre.

Ces effets ſe manifeſtent différemment ſelon la différente nature du vaiſſeau obſtrué, & de la matiere de l'*obſtruction*.

Elle produit une inflammation du premier genre dans les arteres ſanguines, une autre du ſecond genre dans les arteres lymphatiques, un œdeme dans les grands vaiſſeaux lymphatiques, des douleurs ſans tumeur apparente dans les petits; d'autres effets dans les conduits adipeux, oſſeux, médullaires, nerveux, biliaires.

Celui qui connoîtra bien le ſiege, la nature, la matiere, les cauſes, les effets des différentes *obſtructions*, ne ſe trompera point aux ſignes qui manifeſtent l'*obſtruction*, à ceux qui ſont prévoir celle qui doit arriver, & ſes effets. Toutes les eſpeces de ce mal étant connues, il ne ſera pas difficile de trouver la cure propre à chacune.

En effet, celle qui vient d'une compreſſion externe, indique la néceſſité d'ôter la cauſe de cette compreſſion; &, ſi la choſe eſt poſſible, on emploiera la maniere d'y parvenir qui ſera indiquée dans la ſuite.

L'*obſtruction* qui vient de l'*augmentation* de la contraction des fibres ſe connoît non-ſeulement par les ſignes de la rigidité des fibres des vaiſſeaux, des viſceres, mais encore par les ſignes clairs de ſa cauſe.

Cette *obſtruction* ſe diſſipe 1°. par les remedes propres à corriger la trop grande rigidité des fibres, des vaiſſeaux: 2°. principalement, ſi on peut les appliques à la partie même affectée ſous la forme de vapeurs, de fomentations, de bains, de linimens, de clyſteres: 3°. en déſemplifſant les vaiſſeaux trop pleins par des évacuans en général, mais ſur-tout par des laxatifs, des délayans, des diſſolvans, des atténuans, des déterſifs, des purgatifs: 4°. par des médicamens qui ont la vertu de fondre les calloſités. Mais il eſt bien rare que l'on guériſſe, ſi on le fait jamais, l'*obſtruction* qui naît de cette cauſe dans la vieilleſſe. Les meilleurs remedes ſont les émolliens & les relâchans. Tant il eſt vrai que la mort eſt inévitable, & qu'il eſt très-difficile de ſe procurer une vie longue par le ſecours de la Médecine.

La difficulté qu'ont les fluides à paſſer par les vaiſſeaux, laquelle vient de ce qu'ils ont perdu leur figure ſphérique, ſe fait aiſément connoître par l'examen de ſes cauſes; car elles ſont ordinairement ſenſibles. L'on y remédie en rétabliſſant cette figure, c'eſt-à-dire, en augmentant le mouvement des liqueurs dans les vaiſſeaux & dans les viſceres par les irritans, les fortifians, l'exercice.

Quant aux concrétions du ſang, elles ſe forment par tant de cauſes différentes qu'elles exigent divers remedes, ou diverſes méthodes ſelon la circonſtance. C'eſt cette variété ſoigneuſement recherchée en chaque maladie, qui indique les ſecours néceſſaires & la maniere de s'en ſervir. Cependant on les guérit en général par le mouvement reciproque du vaiſſeau; 2°. par les délayans; 3°. en y portant une liqueur fluide qui atténue la matiere par ſon mélange & ſon mouvement; 4°. en faiſant ceſſer la cauſe coagulante.

On donne du reſſort aux vaiſſeaux 1°. en diminuant leur tenſion par la ſaignée; 2°. par les fortifians; 3°. par le frottement & l'action des muſcles; 4°. par les irritans.

L'eau délaye ſur-tout ſi on la prend chaude en boiſſon, en injection, ſous la forme de fomentations ou de vapeurs déterminées vers le ſiege de la concrétion; les attractifs, dérivatifs, propulſifs ſont bons auſſi à cet uſage.

Les atténuans ſont 1°. l'eau; 2°. le ſel marin, le ſel gemme, le ſel ammoniac, le ſel de nitre, le borax, le ſel fixe alkali, volatil; 3°. les ſavons faits d'alkali & d'huile, naturels, compoſés, ſaligineux, volatils, fixes, labiles; 4°. les préparations mercurielles qu'on détermine vers la partie affectée par des dérivatifs, des attractifs, des propulſifs. On détruit la cauſe coagulante en la faiſant paſſer dans une autre qui l'attire. C'eſt ainſi que les alkalis abſorbent les acides, les huiles, *&c.* & c'eſt principalement par des expériences chimiques qu'on fait ces découvertes.

Lorſqu'un fluide qui a été pouſſé dans des lieux étrangers y devient impénétrable, & forme par-là des *obſtructions*, pluſieurs maladies malignes s'enſuivent; c'eſt pourquoi ce genre de mal mérite d'être examiné attentivement.

On le connoît, lorſqu'on ſait 1°. qu'il a été précédé de ſes cauſes qu'il eſt ordinairement aſſez aiſé d'obſerver; 2°. que des cauſes contraires leur ont enſuite ſuccédé; 3°. enfin, quand on voit clairement ſes effets, il eſt auſſi facile d'en prévoir les ſuites.

La cure conſiſte 1°. à faire rétrograder la matiere de l'*obſtruction* dans de plus grands vaiſſeaux; 2°. à la réſoudre; 3°. à relâcher les vaiſſeaux; 4°. à la faire ſuppurer.

Ce mouvement de rétrogradation ſe procure 1°. en évacuant par de grandes & ſubites ſaignées les liqueurs qui, par leurs mouvements, forçoient la matiere de s'engager davantage, &, par ce moyen, le vaiſſeau à force de ſe contracter, la fait rétrograder; 2°. par des frictions faites de l'extrémité du vaiſſeau vers ſa baſe.

Tel eſt la ſyſtême de Boerhaave ſur l'*obſtruction*; il eſt le premier médecin qui ait donné des idées claires & de vrais principes ſur cette maladie (*D. J.*)

OBTEMPÉRER, v. n. (*Gramm. & Juriſpud.*) c'eſt la même choſe qu'*obéir*; on dit *obtempérer* à un commandement; *obtempérer* à un ordre, à une loi.

OBTENIR, v. act. (*Gramm.*) eſt relatif à *ſolliciter*, J'ai *obtenu* du roi la grace que je ſollicitois. Il y a des occaſions où l'importunité ſupplée au mérite, & où l'on *obtient* preſqu'auſſi ſûrement de la laſſitude des grands que de leur bienveillance & de leur juſtice. Et puis, le moyen de ne pas imaginer que celui qui s'obſtine à demander, n'ait quelque droit d'*obtenir*?

OBTENIR *d'un cheval*, (*Maréchal.*) c'eſt venir à bout de lui faire faire ce qu'il refuſoit auparavant.

OBTRINCESIMÆ-OPPIDO, (*Géog. anc.*) c'eſt ainſi qu'on lit dans un paſſage d'Ammien-Marcellin, *lib. XX. cb. viij.* mais MM. de Valois ne doutent point qu'il ne faille lire *Tricefimæ Oppido*, & que ce ne ſoit la même ville que *Colonia-Trajana*, ainſi nommée du ſéjour de la légion *tricefima*. (*D. J.*)

OBTURATEUR, TRICE, adj. *en Anatomie*, ſe dit de certaines parties relatives à l'ouverture du trou ovalaire de l'os des îles, dont quelques-unes le ferment.

Le muſcle *obturateur* interne eſt attaché à preſque toute la circonférence interne du trou ovalaire: toutes ſes fibres ſe réuniſſent en un fort tendon qui ſe gliſſe dans une finuoſité, ſituée entre l'épine & la tubérolité de l'iſchium, & va ſe terminer en paſſant entre les deux rameaux avec leſquels il ſe confine dans la cavité du grand trochanter.

L'*obturateur* externe vient de la partie antérieure & inférieure de la circonférence externe du trou ovale, & ſe termine à la partie inférieure de la cavité du grand trochanter.

Le nerf *obturateur* eſt formé par des rameaux de la ſeconde, troiſieme & quatrieme paires lombaires; il ſort du bas-ventre par la partie ſupérieure des muſcles *obturateurs* & du trou ovalaire de l'os innominés; il donne en ſortant pluſieurs filets à ces muſcles & aux autres muſcles voiſins.

Le ligament *obturateur* eſt un compoſé de pluſieurs fibres ligamenteuſes qui ſe croiſent différemment, & qui ferment le trou ovale de l'os des hanches, en laiſſant des petits intervalles, ſur-tout à la partie ſupérieure, pour le paſſage de l'artere de la veine & du nerf.

OBTURATEUR, inſtrument de chirurgie deſtiné à boucher un trou contre nature à la voûte du palais. Les plaies d'armes à feu ou d'autres cauſes extérieures peuvent cauſer une déperdition de ſubſtance à la voûte du palais: elle arrive plus communément par la carie des os & les ulcères que cauſent le virus vénérien ou le ſcorbut.

Lorſqu'une ouverture établit contre l'ordre naturel une communication entre les foſſes naſales & la bouche, les perſonnes ne peuvent preſque plus ſe faire entendre en parlant, parce que l'air qui doit former le ſon de la voix s'échappe par la breche de la voûte du palais, & la déglutition eſt fort difficile, parce que les alimens que le mouvement de la langue doit porter dans l'arriere-bouche, paſſent en partie par le nez.

Le traitement le plus méthodique des cauſes virulentes qui ont occaſionné la maladie, l'exfoliation parfaite des os viciés ou l'extraction des eſquilles dans les fracas de la voûte du palais par cauſe extérieure, laiſſent un vice d'organiſation auquel il faut ſuppléer par une machine qui empêche les inconvéniens que nous venons de décrire. On y réuſſit par l'application d'une plaque d'argent ou d'or aſſez mince, qui a un peu plus d'étendue que l'ouverture qu'elle doit boucher. Cette plaque doit être légérement convexe du côté de la voûte du palais, & un peu concave du côté qui regarde la langue. Toute la difficulté eſt de contenir cette plaque. Ambroiſe Paré a donné la deſcription des *obturateurs* du palais, qu'il a imaginés & appliques avec ſuccès. Du milieu de la ſurface ſupérieure de la plaque *obturatrice*, s'éle-

s'élevent deux tiges d'argent plates & élaſtiques, deſtinées à embraſſer une petite éponge. Elle eſt portée dans le nez par l'ouverture du palais; & les humidités du nez gonflant l'éponge, l'inſtrument eſt retenu en ſituation.

M. de Garengeot dans ſon traité des inſtrumens de chirurgie, donne la deſcription d'un autre *obturateur*. Voyez *Planche XXIII. figures 4 & 5.* Du milieu de la convexité de la plaque s'éleve une tige haute de huit lignes, & d'une ligne & demie de diametre. Elle ſe termine à ſon ſommet par une petite vis haute de deux lignes; un petit écrou quarré, de trois lignes de diametre en tout ſens, eſt la ſeconde piece de l'*obturateur*. Pour s'en ſervir, on prend une éponge coupée de façon qu'elle ait une ſurface plate; avec des ciſeaux on donne à cette la figure d'un demi globe, qu'on enfile par le milieu avec la tige de l'inſtrument, & on fixe l'éponge par le moyen de l'écrou. On trempe l'éponge dans quelque liqueur; on l'exprime bien enſuite, & on l'introduit avec la tige dans le trou de la voûte du palais.

L'expérience a démontré que l'éponge, par ſon gonflement, ne retenoit pas l'*obturateur* avec aſſez de ſtabilité, & qu'elle avoit en outre un inconvénient très-déſagréable; c'eſt de contracter dès le premier jour une odeur inſupportable. On doit donc les conſtruire ſans éponge; Ambroiſe Paré même en a fait graver qui ſont retenues dans le nez au moyen d'une plaque qu'on tourne avec un bec de corbin. Cette plaque eſt comme une traverſe ou un verrou dans la foſſe naſale. Fauchard, dans ſon traité du chirurgien dentiſte, décrit cinq eſpeces d'*obturateurs*, qui ſont des machines plus ou moins compliquées, & qui, dans certains cas, peuvent avoir leur utilité: mais M. Bordet, dentiſte de la reine, dans un traité qui a pour titre: *recherches & obſervations ſur toutes les parties de l'art du dentiſte*, vient de donner de très-bonnes remarques ſur l'uſage des *obturateurs* du palais. Il trouve que dans la plûpart des cas, on fait très-mal de ſe ſervir d'un *obturateur* avec une tige qui paſſe par le trou de la voûte du palais, parce que cette tige eſt un corps étranger qui empêche la réunion des parties, leſquelles ſont ſuſceptibles de ſe rapprocher peu-à-peu, & de fermer enfin à la longue le trou qu'un inſtrument mal conſtruit entretient conſtamment. On a vu en effet au bout de ſix mois ou d'un an, pluſieurs breches de palais abſolument fermées par l'extenſion des parties molles. Dans cette vue, il faut ſe contenter d'une plaque, avec deux branches aſſez étendues pour être attachées avec des fils d'or à une dent de chaque côté. Cette eſpece d'*obturateur* remplit parfaitement les intentions qu'on a dans l'uſage de cet inſtrument, & il ne met aucun obſtacle au reprochement des parties qui peuvent diminuer conſidérablement l'ouverture & même la boucher entierement.

Dans le cas où la partie de l'os maxillaire détruite avoit des alvéoles & portoit des dents, il faut que l'*obturateur* ſoit en même tems dentier. On trouve des machines ingénieuſement imaginées pour ce cas dans le chirurgien dentiſte de Fauchard. *Voyez* auſſi dans le livre cité de M. Bordet, *l'article des palais artificiels ou obturateurs*. (*T*)

OBTURATION, *terme de Chirurgie*, qui ſe dit de la maniere dont les ouvertures ſe bouchent. La voûte du palais eſt ſujette à être trouée contre l'ordre naturel: on y remedie par l'application d'un ſuffrument. *Voyez* OBTURATEUR.

On a mis en queſtion utile pour la pratique de ſavoir comment ſe renferment les ouvertures du crane après l'opération du trépan. Ambroiſe Paré parle de certains ignorans qui trompoient les malades, en leur demandant une piece d'or, qu'ils taillotent de la figure convenable à la perte de ſubſtance du crane, & qui faiſoient croire qu'ils la mettoient au lieu & place de l'os. Ce grand chirurgien penſe que la breche de l'os eſt irréparable; & les obſervations les plus exactes ſur cet objet font voir que le trou du trépan ſe bouche par une ſubſtance membraneuſe, fournie par la dure mere, à laquelle ſe joignent les bourgeons charnus qui naiſſent du diploé dans toute la circonférence du trou, & que les légumens ſupplient. Cette eſpece de tampon calleux, formé de la ſubſtance préexiſtante de toutes les parties qui ont contribué à le produire, a été pris pour une ſubſtance nouvelle, une génération particuliere, parce que cette production reſſemble à une corne naiſſante par ſa couleur & ſa conſiſtance. Dans les grandes déperditions de ſubſtance, la dure mere produit des bourgeons charnus, qui, en ſe deſſechant de la circonférence de la plaie vers le centre, deviennent aſſez fermes pour mettre le cerveau en ſureté. On ſent le mouvement du cerveau au-travers de cette membrane. Pour éviter les injures extérieures, on doit faire porter aux perſonnes qui ſont dans ce cas une calotte. M. de la Peyronie a vu des inconvéniens d'une calotte d'argent; elle s'échauffe & devient fort incommode. Ambroiſe Paré a fait porter une calotte de cuir bouilli à un homme, pour mettre la cicatrice en ſureté, juſqu'à ce qu'elle fût devenue aſſez ferme. Il y auroit de la prudence à ne jamais être au moins ſans une calotte de carton, après la cure des plaies où l'on a perdu une partie d'os du crane. On peut tenir pour ſuſpecte l'obſervation d'un auteur, qui dit que pour l'appliquer à une grande partie du pariétal, on appliqua une plaque d'argent percée de pluſieurs trous, à-travers deſquels les chairs ſe joignirent par-deſſus la plaque, qu'elles enfermerent. On ajoute qu'on ſentoit cette plaque & ſes trous, lorſqu'on portoit le doigt ſur la cicatrice.

Belloſte loue beaucoup dans ſon traité intitulé *le chirurgien d'hôpital*, un inſtrument de ſon invention pour boucher le trou du crane d'un panſement à l'autre. C'eſt une plaque de plomb percée de pluſieurs trous, pour laiſſer ſuinter les matieres purulentes, & qui retient le cerveau très-diſpoſé en certaines occaſions à faire hernie par l'ouverture. Mais ſi l'on fait attention que ſouvent c'eſt une excroiſſance ſongueuſe de la tumeur qu'on prend pour une heroie du cerveau, on concevra qu'une plaque de plomb ne peut qu'être préjudiciable, & qu'il faut attaquer l'excroiſſance par des cathéretiques capables de la détruire. En la contenant par la plaque de Belloſte, on fait une compreſſion ſur le cerveau, dont il peut réſulter des accidens. Si c'eſt la ſubſtance même du cerveau qui ſe tumefie, il faut remédier à cet accident par des ſaignées, qui diminuent le volume du ſang, & l'action impulſive des vaiſſeaux. Il faut de plus ſe ſervir de remedes convenables. M. de la Peyronie a obſervé que l'uſage de l'eſprit de vin, qui s'oppoſe à la pourriture dans toutes les parties du corps qui coagule la lymphe & excite la criſpation des vaiſſeaux, produiſoit des effets tout contraires au cerveau. Il raréfie ſa ſubſtance; & en lui faiſant occuper plus de volume, il en favoriſe la diſſolution putride. L'huile de térébenthine, ou le baume du commandeur, font ſur le cerveau une eſpece de verrou, qui empêche l'action putréfiante de l'air; & ces médicamens, en reſſerrant le tiſſu de ce viſcere, réprimant la force expanſive qui lui vient de l'action de ſes vaiſſeaux; la ſaignée modere efficacement cette action. La plaque *obturatrice* de Belloſte ne produit point ces effets ſalutaires. (*T*)

OBTURATRICE, (*Anat.*) l'artere *obturatrice* vient quelquefois de l'épigaſtrique, d'autres fois de l'hypogaſtrique: elle paſſe par le ſinuoſité qui s'obſerve à la partie ſupérieure du trou ovale des os des hanches, & ſe diſtribue dans toutes ces parties.

OBTUS, adj. angle *obtus en Géométrie* eſt un angle de plus de 90 degrés, c'eſt-à-dire, qui contient plus d'un quart de cercle, ou qui eſt plus grand qu'un angle droit. *Voyez* ANGLE AIGU & DROIT.

OBTUSANGLE, adj. (*Géom.*) On appelle triangle *obtuſangle* celui qui a un angle *obtus*. *Voyez* ANGLE & OBTUS.

OBVIER, v. neut. (*Gram.*) c'eſt prévenir, empêcher, aller au-devant. On crie ſans ceſſe contre les formalités, & on ne ſait pas à combien de maux elles *obvient*. Les enregiſtremens, par exemple, *obvient* preſqu'à bouner les actes de deſpotiſme, que les miniſtres ne feroient que trop ſouvent tentés d'exercer ſur les peuples au nom du ſouverain.

OBULARIA, ſ. f. (*Botan.*) nom donné par Linnæus à un genre de plante, dont voici les caracteres. La fleur n'a point de calice, & eſt monopétale; c'eſt un tube en forme de cloche, percé, dont le bord eſt diviſé en quatre quartiers, plus courts que le tuyau. Les étamines ſont quatre filets qui s'élevent des ſegmens de la fleur; & deux de ces filets ſont un peu plus courts que les deux autres. Les boutſettes des étamines ſont courtes; le germe du piſtil eſt ovale & applati; le ſtile eſt cylindrique & de la longueur des étamines; le ſtigma eſt oblong, fendu en deux & ſubſiſtant; la capſule eſt d'une figure ovale comprimée, & renferme quantité de ſemences auſſi menues que la pouſſiere. (*D. J.*)

OBULCON, (*Géog. anc.*) en grec, Ὀβούλκων, ville d'Eſpagne dans la Bétique, ſelon Ptolomée, *lib. II. c. iv.* Mariana croit que c'eſt préſentement *Porcuna*, petite place entre Cordoue & Jaen. On y a trouvé une ancienne inſcription rapportée dans le recueil de Gruter, où on lit, *Ordo Pontificenſis Obulconenſis*. (*D. J.*)

OBUS, HAUBITZ *ou* OBUSIER, c'eſt *dans l'artillerie* une eſpece de mortier, qui ſe tire horiſontalement comme le mortier ordinaire, & qui a un affut à roues de même que le canon. Les Anglois & les Hol-

landois ſont les inventeurs de ces ſortes de pieces. Les premieres que l'on vit en France furent prîs à la bataille de Nerwinde, que M. le maréchal de Luxembourg gagna ſur les alliés en 1693. Outre 77 pieces de bonne qu'ils abandonnerent, on trouva deux *obus* anglois & ſix hollandois. Les *obus* anglois peſoient environ quinze cens livres, & les hollandois neuf cens. (*q*)

OBY, (*Géog.*) grande riviere d'Aſie. Elle prend ſa ſource dans la grande Tartarie du lac Oſero Teleskoi vers les 52. deg. de lat. L'Irtis ſe jette dans l'*Oby*, à 60 d. 40 m. de lat. enſuite elle tourne au nord, & va ſe décharger vers les 65 d. de lat. dans la Gaba-Taſſankoya, par laquelle ſes eaux ſont portées dans la mer glaciale vers les 70 deg. de lat. après une courſe d'environ 400 lieues. Cette vaſte riviere eſt extrêmement abondante en toutes ſortes d'excellens poiſſons; ſes eaux ſont blanches & légeres, & ſes bords ſont élevés ſont partout couverts de forêts. On trouve ſur ſes rives des pierres fines, tranſparentes, rouges & blanches, dont les Ruſſes font beaucoup de cas. Il n'y a point de villes ſur les bords de cette riviere, mais ſeulement des bourgs, que les Ruſſes y ont bâtis, depuis qu'ils poſſedent la Sibérie. La ſource de l'Oby eſt à 360d. 12'. 45". *de long.* & à 49d. 50'. *de lat.* (*D. J.*)

O C

OCA, ſ. f. *Gram. & Bot.*) racine dont les Indiens occidentaux ſe ſervent au lieu de maïs dans les provinces où ce dernier ne vient point. L'*oca* eſt groſſe & longue comme le pouce; on la mange crue, & eſt douce au goût; on la mange auſſi cuite, ſéchée au ſoleil. Elle s'appelle *cuvi*.

OCAIGNER un gant, *terme de gantier*, c'eſt après qu'il a été retourné, l'endaire d'une compoſition de gomme adragant & d'huile de ſenteur broyés enſemble, pour le diſpoſer à mieux prendre le parfum qu'on lui donnoit du côté de l'endroit. *Savari.* (*D. J.*)

OCAK, (*Géog.*) ville ruinée de la Tartarie, ſur la rive occidentale du Wolga, & autrefois habitée par les Tartares nogais. (*D. J.*)

OCALEE, (*Géog. anc.*) en grec, Ὠκαλεὰ, ancienne ville de Grece en Béotie, dont parle Homere, & dont Pline, *l. IV. c. vij.* met la ſituation ſur la côte. Strabon nous apprend qu'elle étoit à diſtance égale, ſavoir à trente ſtades d'Hſiiarte & d'Alalcomene. (*D. J.*)

OCANA, (*Géog.*) ville d'Eſpagne, dans la nouvelle Caſtille, dans une plaine qui abonde en tout ce qui eſt néceſſaire à la vie, à 9 lieues de Madrid. *Long.* 14. 36. *lat.* 39. 56. (*D. J.*)

OCANGO *ou* OCANGA, (*Géog.*) petite contrée très-peu connue de l'Ethiopie occidentale, à l'orient du Congo, entre le Zaire au N. O. la Zambre au N. & le Changa.

OCCA, (*Géogr.*) ce nom eſt commun à deux rivieres bien éloignées; ſavoir, 1°. à une riviere d'Eſpagne dans la vieille Caſtille, qui prend ſa ſource aux montagnes de Burgos, & qui ſe jette dans la mer au-deſſous de Friſs: 2°. *Occa* eſt une riviere de l'empire ruſſien, qui a ſa ſource dans l'Ukraine, & qui ſe perd dans le Wolga. (*D. J.*)

OCCABUS, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) terme d'inſcription que M. de Boze croit être la même choſe que le ψέλιον, & le *χλιδὼν* des Grecs, qui répond au *circulus* ou à l'*armilla* des Romains; & en ce cas l'*occabus* eſt un ornement de cou ou de bras, un collier ou un bracelet garni de pierres précieuſes, & d'où pendoient quelques petites chaînes, que les ſacrificateurs portoient dans les cérémonies éclatantes, & ſur-tout dans celle du taurobole.

OCCASARY, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le titre que l'on donne dans le royaume de Bénin, en Afrique, au général en chef des forces de l'état. Quoique dans ce pays l'on ignore l'art de la guerre, la diſcipline des troupes eſt extrêmement ſévere, & la moindre tranſgreſſion eſt punie de mort.

OCCASE, ſ. m. (*Aſtronom.*) amplitude *occaſe* eſt la même choſe qu'*amplitude occidentale*. *Voyez* AMPLITUDE.

OCCASION, ſ. f. (*Gram.*) moment propre par le concours de différentes circonſtances pour agir ou parler avec ſuccès. Je chercherai l'*occaſion* de vous ſervir; il a montré de la fermeté dans une *occaſion* difficile; fuyez l'*occaſion* de faillir; l'*occaſion* fait le larron.

OCCASION, (*Mythologie.*) les Grecs perſonnifierent l'*Occaſion*, qu'ils nommerent καιρὸν, & qu'un poëte a dit être le plus jeune des fils de Jupiter. Les Eléens lui avoient érigé un autel. Les Romains en firent une déeſſe, parce qu'en latin ſon nom eſt féminin. On repréſentoit ordinairement cette divinité ſous la figure d'une femme nue & chauve par derriere. Elle portoit un pié en l'air & l'autre ſur une roue, tenant un raſoir de la main droite & un voile de la main gauche. Auſone l'a peinte ainſi dans une de ſes épigrammes, & l'explication de ces ſymboles n'eſt pas difficile. (*D. J.*)

OCCIDENT, ſ. m. (*Aſtronom.*) eſt la partie de l'horiſon où le ſoleil ſe couche, c'eſt-à-dire par laquelle le ſoleil paroît paſſer pour entrer dans l'hémiſphere inférieur & pour ſe cacher. *Voyez* ORIENT.

Occident d'été, eſt le point de l'horiſon où le ſoleil ſe couche lorſqu'il entre dans le ſigne de l'écreviſſe, & que les jours ſont les plus longs.

Occident d'hiver, eſt le point de l'horiſon où le ſoleil ſe couche lorſqu'il entre dans le ſigne du capricorne, & que les jours ſont les plus courts.

Occident équinoxial, eſt le point de l'horiſon où le ſoleil ſe couche lorſqu'il entre dans le bélier ou dans la balance; l'*occident équinoxial* eſt proprement ce qu'on appelle *couchant*, parce que le point de l'*occident équinoxial* eſt également éloigné du midi & du nord. *Voyez* COUCHANT & HARRIS. (*O*)

OCCIDENT, *dans la Géographie*, s'applique aux pays qui ſont ſitués au couchez du ſoleil par rapport à d'autres pays, c'eſt ainſi qu'on appelloit autrefois l'empire d'Allemagne l'empire d'*occident* par oppoſition à l'empire d'orient qui étoit celui de Conſtantinople. L'égliſe romaine s'appelle l'*égliſe d'occident*, par oppoſition à l'égliſe greque, *&c.* Les François, les Eſpagnols, les Italiens, *&c.* ſont appellés des *nations occidentales* à l'égard des Aſiatiques, & l'Amérique *Indes occidentales* à l'égard des Indes orientales. *Chambers.* (*O*)

OCCIDENTAL, (*Gnom.*) ſe dit de tout ce qui a rapport à l'occident, qui eſt tourné vers l'occident, qui eſt à l'occident d'un lieu, *&c.* *Voyez* OCCIDENT.

Cadran *occidental*, eſt un cadran vertical dont la ſurface regarde directement le couchant. *Voyez* CADRAN.

OCCIPITAL, LE, adj. *en Anatomie*, qui appartient à l'occiput. *Voyez* OCCIPUT.

On diviſe l'os *occipital* en deux faces, une poſtérieure externe convexe, unie à la partie ſupérieure, inégale & raboteuſe à la partie inférieure; une antérieure interne concave & inégale.

On remarque à la partie moyenne de la face externe la protubérance ou boſſe *occipitale*, ſur les parties latérales de cette protubérance deux arcades tranſverſales qui ſont plus ou moins ſenſibles, au deſſous une ligne perpendiculaire appellée *épine* ou *crête de l'occipital*, qui diviſe la partie inférieure de la face externe, & les deux parties égales & ſymmétriques juſqu'au grand trou *occipital*, deux plans raboteux aux parties latérales de cette ligne, les deux condyles de l'*occipital* ſur les parties latérales antérieures du grand trou occipital, deux foſſettes condyloïdiennes, antérieures, & deux trous condyloïdiens antérieurs à la partie antérieure de ces condyles; deux foſſes condyloïdiennes poſtérieures, & deux trous condyloïdiens poſtérieurs (ils ne s'y trouvent pas toujours) à leur partie poſtérieure; l'apophyſe baſilaire ou l'apophyſe cunéiforme, qui ſe termine antérieurement & inférieurement; ſur les parties latérales de cette apophyſe une échancrure, qui avec celle de l'os des tempes, forme le trou déchiré poſtérieur. *Voyez* TROU DECHIRÉ, *&c.*

On voit dans la partie moyenne de la face interne un tubercule vis-à-vis la protubérance externe, à la partie ſupérieure de ce tubercule, & ſur ſes parties latérales une gouttiere, à ſa partie inférieure une criſte ou épine *occipitale* interne (c'eſt quelquefois une gouttiere) qui répond à l'épine externe; cette épine & les trois gouttieres forment une eſpece de croix qui diviſe la face interne en quatre foſſes, deux ſupérieures & deux inférieures, ſur les parties latérales antérieures du grand trou *occipital*, les trous condyloïdiens antérieurs, ſur l'apophyſe baſilaire, la foſſe baſilaire. *Voyez* CRÊTE ÉPINE, *&c.*

Ces os eſt articulé avec les pariétaux, les temporaux, le ſphénoïde, & la premiere vertebre du cou par ginglime, il eſt compoſé de quatre pieces dans les enfans nouveaux nés; mais ces pieces s'uniſſent avec le tems, & n'en forment plus qu'une.

Le ſinus *occipital* poſtérieur de la dure-mere eſt quelquefois double & ſe trouve ſitué ſur les parties latérales d'une eſpece de petite faux formée par la tente du cervelet tout le long de l'épine interne de l'os *occipital*; ce ſinus s'abouche avec les ſinus *occipitaux* inférieurs.

Ces ſinus forment en partie un ſinus circulaire tout-au-tour du rebord ſupérieur du trou *occipital*; ils s'appellent auſſi *ſinus latéraux inférieurs*.

L'ar-

L'artere *occipitale* vient de la carotide externe, elle paſſe obliquement ſur la jugulaire interne, ſe gliſſe entre les apophiſes ſtiloïde & maſtoïde, & va ſe diſtribuer aux tégumens de l'occiput. *Voyez* OCCIPUT.

OCCIPITAUX, les muſcles *occipitaux* ſont au nombre de deux, un de chaque côté, tirés obliquement de la partie externe à l'interne, de bas en haut ſur l'occipital; il s'attache par ſes fibres charnues à la cime ſupérieure demi-circulaire de l'occipital, entre la tubérroſité & la partie ſupérieure de l'apophyſe maſtoïde, auſſi lorſqu'il eſt parvenu vers la ſeiure lambdoïde, ſes fibres ſont tendineuſes, & vont s'entrelacer avec celles du côté oppoſé, celles des muſcles ſiomiens des éleveurs de l'oreille, & ſe perdent au partie à la peau, qu'ils tirent en haut lorſqu'ils agiſſent. *Voyez nos Pl. anat. & leur explication.*

OCCIPUT, *ſm Anatomie*, le partie poſtérieure de la tête. *Voyez* TÊTE.

OCCITANIA, (*Géog. anc.*) s'eſt le nom que quelques auteurs du moyen âga ont donné à la province du Languedoc; mais ce nom étoit commun à tous les peuples qui diſoient *oc* pour *oui*; c'eſt-à-dire, aux habitans de la Gaſcogne, de la Provence, du Daophiné, ainſi que du Languedoc, dont le nom moderne a été formé. (*D. J.*)

OCCLIS, (*Géog. anc.*) ancienne ville de l'Arabie heureuſe, autrefois marchande, & port de mer fameux par le commerce des Indes; mais ce n'eſt aujourd'hui qu'une ſigade. Ptolomée la met à 75d. de *long.* & à 22d. 30'. *de lat.* (*D. J.*)

OCCRE, l' (*Géog.*) petita riviere de France en Berry. Elle vient d'auprès de Carnoi, & tombe dans la Loire entre Gien & le canal de Briare. (*D. J.*)

OCELLI PROMONTORIUM, (*Géog. anc.*) cap dans l'Ile d'Albion, dont parle Ptolomée, *liv. II. chap. iij.* Cambden croit que c'eſt *Kellouſey*. (*D. J.*)

OCCULTATION, ſ. f. (*Aſtron.*) ſe dit du tems pendant lequel une étoile ou une planeta eſt cachée à notre vue par l'interpoſition du corps de la lune, ou de quelqu'autre planeta. *Voyez* ECLIPSE.

Cercle d'*occultation* perpétuelle eſt dans la ſphere obliique, un parallele auſſi éloigné du pola abaiſſé, que le pole élevé eſt diſtant de l'horiſon.

Toutes les étoiles renfermées entra ce cercla & le pole abaiſſé, ne ſe levent jamais ſur l'horiſon; mais demeurent toujours au-deſſous, *&c.* Ainſi, dans nos climats, toutes les étoiles qui ſont à moins de 48d. 30'. de diſtance du pole auſtral ou méridional, ne peuvent jamais être vues ſur notre horiſon. C'eſt ce qui obligea M. Halley de ſe tranſporter, en 1677, à l'Ile de Sainte Helene, pour donner un catalogue de ces étoiles. *Voyez* ÉTOILES, CIRCUMPOLAIRE, & CERCLE. (*O*)

OCCULTE, le dit de quelque choſa de ſecret, de caché, ou d'inviſible. Les ſciences *occultes* ſont la Magie, la Nécromancie, la Cabale, *&c.* ſciences toutes frivoles, & ſans objets réels, *Voyez* MAGIE, CABALE, NÉCROMANCIE, *&c.*

Agrippa a fait pluſieurs livres de philoſophie *occulte*, remplis de folies & de réveries; & Fuldd a fait neuf volumes de cabale, un ſcience *occulte*, où preſque tout eſt entortillé de figures & de caracteres hébreux. *Voyez* ROSECROIX.

Les anciens Philoſophes attribuoient à des vertus, à des cauſes, à des qualités occultes les phénomenes dont ils ne ſont pas capables de trouvra la raiſon.

Si par ce mot de *qualité occulte* ces philoſophes n'entendent autra choſe, ſinon *une cauſe dont la nature & la maniere d'agir eſt inconnue*; il faut avouer que leur philoſophie eſt, à pluſieurs égards, plus ſage que la nôtre. *Voyez* ATTRACTION & NEWTONIANISME.

OCCULTE, ſe dit *en Géometre* d'une ligne qui s'apperçoit à peine, & qui a été tirée ou avec la pointe du compas, ou au crayon.

Les lignes *occultes* ſons fort au uſage dans différentes opérations, comme quand on leva des plans, qu'on deſſine un bâtiment, un morceau de perſpective; on efface ces lignes quand l'ouvrage eſt fini. *Chambers.* (*E*)

OCCULTE, *remed.* le dit des maladies qui ne ſont annoncées par aucun ſymptome avant de ſe manifeſter; qui ſont ſeulis toute leur violence dès le premier abord, & dont la malade eſt accablé bruſquement, & ſans qu'on puiſſe lui reprocher d'y avoir donné lieu. Ces ſortes de maladies ſont cauſées, pour l'ordinaire, par la diſpoſition pléthorique & cacochyme du malade, qui occaſionne l'attaque ſubite par l'irruption de la matiere morbifique qui ſe fait tout-à-coup, ſoit ſur un viſcere, ſoit ſur un nombre conſidérable de vaiſſeaux.

OCCUPANT, (*Juriſprud.*) ſe dit d'un procureur conſtitué ſur une cauſe, inſtance ou procès. Il ne peut pas y avoir deux procureurs *occupans* en même tems pour une même partie.

Premier *occupant* ſe dit de celui qui ſe ſaiſit la premier d'une choſe & qui s'en rend le maître. Les choſes abandonnées ſont au premier *occupant*. *Voyez* les inſtitutes, *liv. II. tit. premier*, & *ci-après* OCCUPATION. (*A*)

OCCUPATION, ſ. f. *figure de Rhétorique*, qui conſiſte à prévenir une objection que l'on prévoit, en ſe la faiſant à ſoi-même & an y répondant. M. Flechier a mis cette figure en uſage dans cet endroit da l'oraiſon funebre de M. de Turenne. „ Quoi donc n'y a-t-il point „ de valeur & de généroſité chrétienne? L'Ecriture qui „ commande de ſe ſanctifier, ne nous apprend-elle pas „ que la piété n'eſt point incompatible avec les armes?.. „ Je ſai, meſſieurs, que ce n'eſt pas en vain que les „ princes portent l'épée, que la force peut agir quand „ elle ſe trouve jointe avec l'équité, que le Dieu des „ armées préſide à cette redoutable juſtice, que les ſouverains ſe ſont à eux-mêmes, que la droit des armes „ eſt néceſſaire pour la conſervation de la ſociété, & „ que les guerres ſont permiſes pour aſſurer la paix, pour „ protéger l'innocence, pour arrêter la malice qui ſe déborde, & pour retenir la cupidité dans les bornes de „ la juſtice. „

On nomme ainſi cette figure du mot latin *occupare*, occuper, s'emparer, parce qu'elle ſert à s'emparer, pour ainſi dire, de l'eſprit de l'auditeur. On l'appelle autrement *prœoccupatio*. *Voyez* PRÉOCCUPATION.

OCCUPATION, (*Juriſprud.*) ſignifie quelquefois *habitation*, c'eſt-à dire, ce qu'un locataire occupe, & le tems qu'il a à garder les lieux. C'eſt ainſi que l'article 162 de la coutume de Paris porte: que s'il y a des *ſous-locataires*, leurs biens peuvent être pris pour le loyer & charge de bail, & néanmoins qu'ils leur ſeront rendus en payant le loyer pour leur *occupation*. (*A*)

Occupation eſt auſſi un moyen d'acquérir du droit des gens, ſuivant lequel les choſes appellées *nullius*, c'eſt-à-dire, qui n'ont point de maîtres, & les choſes appartenantes aux ennemis ſont au premier occupant.

Il y a, ſuivant le droit romain, cinq manieres d'acquérir ainſi par *occupation*; ſavoir, *venatus*, la chaſſe aux bêtes fauves; *aucupium*, qui eſt la chaſſe à l'oiſeau; *piſcatio*, la pêche; *inventio*, comme quand on trouva des perles ſur le bord de la mer, des choſes abandonnées, ou un tréſor; enfin, *prada bellica*, c'eſt-à-dire, le butin que l'on fait ſur les ennemis. *Voyez* les inſtit. *liv. II. tit.* 1.

Ces manieres d'acquérir n'ont pas toutes également lieu dans notre uſage. *Voyez* CHASSE, PÊCHE, INVENTION, TRÉSOR, ENNEMIS, BUTIN. (*A*)

OCCURRENCE, ſ. f. (*Comm.*) il eſt ſynonyme à *conjoncture*; il marque ſeulement un peu plus de haſard. S'il eſt prudent, il n'eſt pas toujours honnête de changer de conduite ſelon les *occurrences*.

OCÉAN, ſ. m. (*Géog.*) c'eſt cetta immenſa étendue de mer qui embraſſe les grands continens du globe que nous habitons. Les Grecs nous ont donné le mot *Océan*, Ὠκεανὸς, formé d'Ὠκὺς, *rapidement*, & de νάω, *couler*.

On dit *la mer* ſimplement pour ſignifier la vaſte étendue d'eaux qui occupent une grande partie du globe. L'*Océan* a quelque choſe de plus particulier, & ſe dit de la mer en général par oppoſition aux mers qui ſont enfermées dans les terres. L'*Océan* n'environne pas moins le nouveau monde que l'ancien: mais dans les mers reſſerrées dans de certains eſpaces de terre, le nom d'*Océan* ne convient plus.

L'*Océan* lui-même ſe partage en diverſes mers, non qu'il ſoit diviſé par aucune borne, comme les mers enfermées entre des rivages, & où l'on entre par quelques détroits, mais parce qu'une auſſi grande étendue de mer que l'*Océan* eſt parcourue par des navigateurs qui ont beſoin de diſtinguer en quel lieu ils ſe ſont trouvés, on a imaginé des parties que l'on diſtingue par des noms plus particuliers.

Mais en général pluſieurs géographes ont diviſé l'*Océan* principal en quatre grandes parties, dont chacune eſt appellée auſſi *Océan*, & qui répondent aux quatre continens ou grandes îles de la terre, telles ſont:

1°. L'*Océan atlantique*, qui eſt ſitué entre la côte occidentale du vieux monde, & la côte orientale du nouveau. On l'appelle auſſi *Océan occidental*, parce qu'il eſt à l'occident de l'Europe. L'équateur le diviſe en deux parties, dont l'une eſt contiguë à l'*Océan* hyperboréen, & l'autre à la mer Glacée ou mer Méridionale.

2°. L'*Océan pacifique*, ou grande mer du ſud, qui eſt ſituée entre la côte occidentale d'Aſie & d'Amérique, & s'étend juſqu'à la Chine, & aux îles Philippines.

3°. L'*Océan hyperborée* ou *septentrional*, qui environne le continent arctique.

4°. L'*Océan méridional*, qui regne au-tour du continent méridional, & dont l'*Océan* indien fait partie.

D'autres géographes divisent auſſi l'*Océan* principal en quatre parties de la maniere ſuivante: l'*Océan* atlantique, ſelon eux, en fait une partie; mais ils ne l'étendent pas au delà de l'équateur, où ils ſont commencer l'*Océan* éthiopique. Ils comptent auſſi avec nous l'*Océan* pacifique, & ils y ajoutent l'*Océan* indico. Mais nous avons plus d'égards dans notre diviſion aux quatre grands continens. Quelques-uns ne la diviſent qu'en trois parties; ſavoir, l'atlantique, le pacifique & l'indien; mais alors ils donnent plus d'étendue à l'*Océan* pacifique. Chacun peut s'attacher à la diviſion qui lui ſemblera la meilleure: cela n'eſt pas fort important; car cette diviſion n'eſt point faite par la nature même, c'eſt l'ouvrage de l'imagination ſeule.

L'*Océan* dans ſon étendue continuée environne toute la terre & toutes ſes parties. Sa ſurface n'eſt interrompue nulle part par l'interpoſition de la terre: il y a ſeulement des endroits où la communication ne ſe fait que par des trajets plus étroits.

La vérité de cette propoſition ne peut ſe prouver que par l'expérience qu'on a acquiſe principalement en navigeant au-tour de la terre; ce qui a été pluſieurs fois entrepris & exécuté heureuſement; premierement par les Eſpagnols ſous le capitaine Magellan, qui a découvert le premier le détroit auquel il a donné ſon nom: enſuite par les Anglois, ſavoir, par François Drak, Thomas Cavendish & autres; & poſtérieurement par les Hollandois, *&c.*

Les anciens n'ont jamais douté que l'*Océan* ne fût ainſi continué; car ils ſuppoſoient que l'ancien monde étoit élevé au deſſus des eaux qui l'environnoient de toutes parts; quelques uns même ont cru qu'il étoit flottant. Mais quand on eut découvert l'Amérique, qui a beaucoup d'étendue du nord au ſud, & qui ſemble interrompre la continuité de l'*Océan*, & que l'on eut trouvé les continens arctique & antarctique; alors on commença à changer de ſentiment; car on s'imagina que l'Amérique étoit jointe à quelque partie du continent méridional; ce qui n'étoit pas ſans vraiſemblance, de même que la plûpart de nos géographes modernes ſuppoſent que l'Amérique méridionale eſt jointe au Groenland. Si ces deux conjectures euſſent été juſtes, il s'en ſuivoit à la vérité que l'*Océan* n'environnoit pas toute la terre; mais Magellan a levé tous les ſcrupules, & écarté tous les doutes à cet égard, en découvrant, en 1520, les détroits qui ſéparent l'Amérique d'avec le continent du ſud & qui joignent l'*Océan* atlantique avec la mer pacifique. Ainſi, ce que les anciens avoient ſuppoſé par une mauvaiſe forme de raiſonner, l'expérience nous a démontré que c'eſt une vérité certaine. On en peut dire autant de l'Afrique; car les Anciens ſuppoſoient ſans héſiter qu'elle étoit bornée au ſud par l'*Océan*, & qu'elle ne s'étendoit pas ſi loin au-delà de l'équateur, ce qui s'eſt trouvé exactement vrai, mais quand les Portugais eurent navigé le long de la côte occidentale d'Afrique, & découvert qu'elle s'étendoit bien au-delà de l'équateur, on doute alors ſi on pourroit en faire le tour de maniere à pouvoir y trouver un paſſage pour aller aux Indes; c'eſt-à-dire, ſi l'Afrique s'étendoit bien loin au midi, & ſi elle étoit entourée de l'*Océan*. Mais Vaſco de Gama leva encore ce doute; car, en 1497, il côtoya d'abord la partie la plus méridionale du promontoire d'Afrique, appellé *le Cap de bonne eſpérance*; nom qui lui fut donné par Jean II. roi de Portugal, en 1494, lorſque Barthelemi Diaz, qui d'abord en revint, quoiqu'il n'eût pas doublé ce cap faute de proviſion, & à cauſe des tems orageux, lui eût donné une deſcription détaillée de l'état tempeſtueux & orageux de la mer auprès de ce promontoire.

On fait bien des queſtions curieuſes ſur l'*Océan*; nous n'en toucherons que quelques-unes d'entre celles que Varenius n'a pas dédaigné de réſoudre. Les voici.

I. On recherche pourquoi l'*Océan* apperçu de rivage paroît s'élever à une grande hauteur, à meſure qu'il s'éloigne?

Je réponds que c'eſt une erreur de la vue, on peut parler plus exactement, une faute de calcul, qui a jetté bien des gens dans l'erreur, & leur a fait croire qu'en beaucoup d'endroits la mer eſt plus élevée de quelques ſtades que la terre. Mais il eſt bien ſurprenant que ces perſonnes n'aient jamais penſé à une expérience qu'on eſt à portée de faire tous les jours, & qui découvre aiſément cette tromperie des ſens. Quand nous regardons une longue allée d'arbres ou une rangée de colonnes, la partie la plus éloignée nous paroît toujours plus baſſe que celle qui eſt au-près de nous; & toute l'allée ſemble s'élever petit-à-petit, à meſure que ſes parties s'éloignent de nous, quoique réellement elle ſoit partout au même niveau: c'eſt ainſi que nous eſtimons auſſi la hauteur de la mer; car, ſi nous prenons un niveau, & que du rivage nous obſervaſſions les parties éloignées de la mer, nous ne les trouverions pas plus hautes que nous; au contraire elles ſe trouveroient un peu plus baſſes que l'horiſon ſur lequel nous ſommes.

II. On demande ſi l'*Océan* eſt partout de la même hauteur?

Il paroît que les différentes parties de l'*Océan* & les baies ouvertes ſont toutes de la même hauteur; mais les baies en longueur, & principalement celles que forment des détroits ſerrés, ſont un peu plus baſſes, ſurtout à leurs extrémités. Il ſeroit cependant à ſouhaiter que nous euſſions des obſervations meilleures & plus exactes que celles qu'on a faites juſqu'à ce jour ſur ce ſujet. Il ſeroit deſirable que ceux qui ſont à portée de les faire, travailliaſſent de lever, s'il eſt poſſible, les doutes ſuivans: ſavoir, 1°. ſi l'*Océan* indien, pacifique & atlantique n'eſt pas plus bas que les deux autres; 2°. ſi l'*Océan* ſeptentrional auprès du pole, & ſous la zone froide eſt plus élevé que l'atlantique, 3°. ſi la mer rouge eſt plus haute que la Méditerranée; 4°. ſi la mer pacifique eſt plus haute que la baie de Mexique, 5°. ſi la mer baltique eſt auſſi haute que l'*Océan* atlantique. Il faudroit encore obſerver ces différences dans la baie de Hudſon, au détroit de Magellan, & dans d'autres endroits.

Le flux & reflux continuel de la mer, & les courans ſans changer la face de l'*Océan*, & rendent les parties d'une hauteur différente dans différens tems: mais ce changement eſt opéré par des cauſes étrangeres, & nous n'examinons ici que la conſtitution naturelle de l'eau; d'ailleurs, il ne paroît pas que ce changement de hauteur ſoit ſi ſenſible au milieu de l'Océan qu'auprès des côtés.

III. La profondeur de l'*Océan* n'eſt-elle pas variable, & telle dans quelques endroits qu'on n'en peut pas trouver le fond?

La profondeur de l'*Océan* varie ſuivant que ſon lit eſt plus ou moins enfoncé; on la trouve quelquefois de $\frac{1}{10}$, $\frac{1}{40}$, $\frac{1}{20}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{2}$, *&c.* mille d'Allemagne, *&c.* Il y a des endroits où l'on trouve un mille & plus, & où la ſonde ne ſe trouve pas communément aſſez longue pour atteindre au fond; cependant il eſt aſſez vraiſemblable que, même dans ce cas, le fond n'eſt pas auſſi éloigné qu'on le croit, ſi on n'eſt peut-être aux endroits où il ſe rencontre des trous extraordinaires, ou des paſſages ſouterreins.

La profondeur des baies n'eſt pas ſi grande que celle de l'*Océan*, & leurs lits ſont d'ordinaire moins creux, qu'ils ſe trouvent plus proches de la terre: par la même raiſon l'*Océan* n'eſt pas ſi profond auprès des côtes que plus avant, ce qui eſt occaſionné par la figure concave de ſon lit.

Les marins trouvent la profondeur de la mer avec un plomb de figure pyramidale, & d'environ douze livres de peſanteur; qu'ils attachent à une ligne de 200 perches de longueur; quelquefois on prend un plomb plus peſant. Cependant ils peuvent bien être trompés dans cette obſervation lorſque la ſonde eſt entraînée par un courant ou un tournant d'eau: car alors elle ne deſcend pas perpendiculairement, mais dans une direction oblique. Lorſque la profondeur eſt ſi grande que la ſonde ne ſuffit pas pour y parvenir, on peut employer la méthode donnée par le docteur Hook dans les Tranſactions philoſophiques, n°. 9.

Il paroît pourtant que la profondeur de l'*Océan* eſt limitée par-tout, & qu'elle ne va pas juſqu'aux Antipodes; car ſi deux portions de terre étoient diviſées par quelque partie de l'*Océan* qui pût être continuée à-travers le centre du globe juſqu'au côté oppoſé, elles tomberoient enſemble au centre, à-moins d'être ſoutenues par les arcades, par la raiſon que la terre eſt plus peſante que l'eau. D'ailleurs toute la maſſe de la terre & de l'eau eſt limitée, & conſéquemment la profondeur de l'*Océan* ne peut pas être infinie.

D'ailleurs les obſervations qu'on a faites en divers endroits à ce ſujet, prouvent clairement que la profondeur de la mer équivaut à-peu-près à la hauteur des montagnes & des lieux méditerranés, c'eſt-à-dire qu'autant les unes ſont élevées, autant l'autre eſt déprimée; & que comme la hauteur de la terre augmente à meſure qu'on s'éloigne des côtes, de même la mer devient de plus en plus profonde en avançant vers ſon milieu, où communément ſa profondeur eſt la plus grande.

La

La profondeur de la mer eſt ſouvent altérée dans le même lieu par quelques-unes des cauſes ſuivantes: 1°. par le flux & reflux; 2°. par l'accroiſſement & le décroiſſement de la lune; 3°. par les vents, 4°. par les dépôts du limon qui vient des côtes: ce qui fait qu'avec le tems les ſables & le limon rendent petit à petit le lit de la mer plus plat.

IV. Pourquoi l'*Océan* qui reçoit tant de rivieres, ne s'aggrandit-il point? Cette queſtion eſt très-curieuſe.

Puiſque l'*Océan* reçoit perpétuellement une quantité prodigieuſe d'eau, tant des rivieres qui s'y déchargent que de l'air par les pluies, les roſées & les neiges qui y tombent, il ſeroit impoſſible qu'il n'augmentât pas conſidérablement, s'il ne diminuoit de la même quantité par quelqu'autre moyen; mais comme on n'a remarqué aucun accroiſſement conſidérable dans la mer, & que les limites de la terre & de l'*Océan* ſont les mêmes dans tous les ſiecles, il faut chercher par quel moyen l'*Océan* perd autant d'eau qu'il en reçoit par les pluies & les rivieres. Il y a à ce ſujet deux hypothèſes chez les Philoſophes: l'une eſt que l'eau de la mer eſt portée par des conduits ſouterrains juſqu'aux ſources des rivieres, où ſe filtrant à-travers les crevaſſes, elle perd ſa ſalure: l'autre hypothèſe eſt que cette perte ſe fait par les vapeurs qui s'élevent de ſa ſurface. La premiere opinion eſt preſqu'abandonnée de tout le monde, parce qu'il eſt bien difficile, pour ne pas dire impoſſible, d'expliquer comment l'eau de l'*Océan*, étant plus haute que l'embouchure des rivieres, peut remonter aux ſources, qui ſont la plûpart ſur de hautes montagnes. Mais dans la ſeconde hypothèſe on n'a point cette difficulté à expliquer, ni à empêcher l'accroiſſement de l'*Océan*, ni à fournir d'eau les ſources: ce qui ſe doit faire aiſément par les vapeurs que nous ſavons certainement être tirées de la ſurface de l'*Océan*.

La quantité de vapeurs qui s'éleve de la mer a été calculée par M. Halley de la maniere ſuivante. *Tranſ. philoſ. nº.* 189.

Il a trouvé, par une expérience faite avec beaucoup de ſoin, que l'eau liée au même degré que l'eſt ordinairement l'eau de mer & échauffée au degré de chaleur de l'air dans nos étés les plus chauds, exhale l'épaiſſeur d'un ſoixantieme de pouce d'eau en deux heures: d'où il paroît qu'une maſſe d'eau d'un dixieme de pouce ſe perdra en vapeurs dans l'eſpace de douze heures. De ſorte que connoiſſant la ſurface de tout l'*Océan* ou d'une de ſes parties, comme la Méditerranée, on peut auſſi connoître combien il s'en éleve d'eau en vapeurs en un jour en ſuppoſant que l'eau ſoit auſſi chaude que l'air l'eſt en été.

Il s'enſuit de ce qui vient d'être dit, qu'une ſurface de dix pouces quarrés perd tous les jours un pouce cubique d'eau; un pié quarré une demi-pinte; le quarré de quatre piés, un gallon; un mille quarré 6914 tonneaux; & un degré quarré de 69 milles anglois, 33 millions de tonneaux.

Le ſavant Halley ſuppoſe que la Méditerranée eſt d'environ 40 degrés de longueur & 4 de largeur, compenſation faite des lieux où elle eſt plus large avec ceux où elle eſt plus étroite: de ſorte que toute ſa ſurface peut être eſtimée à 160 degrés quarrés; & par conſéquent toute la Méditerranée, ſuivant la proportion ci-devant établie, doit perdre en vapeurs au moins 5 milliars 280 millions de tonneaux d'eau dans un jour d'été. A l'égard de la quantité d'eau que les vents emportent de deſſus la ſurface de la mer, qui quelquefois eſt plus conſidérable que celle qui s'exhale par la chaleur du ſoleil, il me paroît impoſſible d'établir aucune regle pour la fixer.

Il ne reſte qu'à comparer cette quantité d'eau avec celle que les rivieres portent tous les jours à la mer: ce qu'il eſt difficile de calculer, puiſqu'on ne peut meſurer ni la largeur du lit de ces rivieres, ni la viteſſe de leur courant. Il n'y a qu'une reſſource, c'eſt d'établir une comparaiſon entre elles & la Tamiſe; & en les ſuppoſant plus grandes qu'elles ne ſont réellement, on peut avoir une quantité d'eau plus conſidérable qu'elles n'en fourniſſent réellement dans la Méditerranée.

La Méditerranée reçoit neuf rivieres conſidérables, ſavoir l'Ebre, le Rhône, le Tibre, le Pô, le Danube, le Neiſter, le Boriſthène, le Tanaïs & le Nil; toutes les autres ſont peu de choſe en comparaiſon. Cet ingénieux auteur ſuppoſe chacune de ces rivieres dix fois plus grande que la Tamiſe, non qu'il y en ait aucune de ſi forte, mais afin de compoſer toutes les petites rivieres qui vont ſe rendre dans la même mer.

Il ſuppoſe que la Tamiſe au pont de Kingſton, où la marée monte rarement, a 190 aunes de large & trois de profondeur, & que ſes eaux parcourent l'eſpace de deux milles par heure. Si donc on multiplie 190 aunes de largeur de l'eau par trois aunes de profondeur, & le produit 390 aunes quarrées par 48 milles ou 84 milles 480 aunes, qui eſt la viteſſe que l'eau parcourt en un jour, le produit ſera 25 millions 344 mille aunes cubiques d'eau, ou 20 millions 300 mille tonneaux qui ſe rendent chaque jour dans la mer Méditerranée.

Or ſi chacune de ces neuf rivieres ſoupçonnées dix fois autant d'eau que la Tamiſe, il n'enſuivra que chacune d'elles porte tous les jours dans la mer 203 millions de tonneaux d'eau, & conſéquemment toutes les neuf enſemble donneront 1827 millions de tonneaux d'eau par jour.

Or cette quantité ne fait guère plus que le tiers de ce qui s'en exhale en vapeurs de la Méditerranée en douze heures de tems: d'où il paroît que la Méditerranée, bien loin d'augmenter ou de déborder par l'eau des rivieres qui s'y déchargent, ſeroit bien-tôt deſſéchée ſi les vapeurs qui s'en exhalent n'y retournoient pas en partie au moyen des pluies & des roſées qui tombent ſur ſa ſurface.

V. Il y a des parties de l'*Océan* dont la couleur eſt différente des autres, & l'on en cherche la raiſon.

On obſerve que vers le pole du nord la mer paroît être de couleur noire, brune ſous la zone torride, & verte dans les autres endroits; ſur la côte de la nouvelle Guinée elle paroît blanche & jaune par endroits, & dans les détroits elle paroît blanchâtre ſur la côte de Congo. Vers la baie d'Alvaro, où la petite riviere Gongales ſe jette dans la mer, l'*Océan* eſt d'une couleur rouge, & cette teinture lui vient d'une terre minérale rouge ſur laquelle la riviere coule. Mais l'eau la plus ſinguliere pour ſa couleur, eſt celle du golfe Arabique, qu'on appelle auſſi par cette raiſon la *mer Rouge*. Il eſt probable que ce nom lui a été donné à cauſe du ſable rouge qui ſe trouve ſur ſon rivage, & qui contre ſa nature ſe mêle ſouvent avec l'eau par la violence du flux & reflux, qui eſt extraordinaire dans ce golfe: de ſorte qu'il le balotte comme des cendres, & l'empêche de tomber au fond par ſa violente agitation. Les marins confirment ce fait, & diſent que cette mer paroît quelquefois auſſi rouge que du ſang; mais que ſi on met de cette eau dans un vaſe ſans le remuer, le ſable rouge ſe précipite, & qu'on peut le voir dans le fond. Il arrive ſouvent que de fortes tempêtes eſcarpent leur furie ſur la mer Rouge vers l'Arabie & l'Afrique, emportent avec elles des monceaux de ſable rouge capables d'engloutir des caravanes entieres, & des troupes d'hommes & d'animaux, dont par ſucceſſion de tems les corps ſe changent en véritables momies.

VI. Pourquoi la mer paroît-elle claire & brillante pendant la nuit, ſur-tout quand les vagues ſont fort agitées dans une tempête?

Ce phénomene nous paroît être expliqué par ce paſſage de l'optique de Newton, *pag.* 324. „ Tous les „ corps fixes, dit-il, ne luiſent-ils pas & ne jettent-ils „ pas de la lumiere lorſqu'ils ſont échauffés juſqu'à un „ certain point? Cette émiſſion ne ſe fait-elle pas par le „ mouvement de vibration de leurs parties? Tous les „ corps qui ont beaucoup de parties terreſtres & ſur-tout „ de ſulphureuſes, ne jettent-ils pas de la lumiere toutes „ les fois que leurs parties ſont ſuffiſamment agitées, „ ſoit que cette agitation ſe faſſe par la chaleur, par la „ friction, le pereuſſion, la putréfaction, par quelque „ mouvement vital, ou autre cauſe ſemblable? Par exem„ ple, l'eau de la mer brille la nuit pendant une violen„ te tempête, *&c.* „

VII. Comment arrive-t-il que l'*Océan* abandonne ſes côtes en certains endroits, de ſorte qu'il ſe trouve de la terre ferme où il y avoit autrefois pleine mer?

En voici les principales cauſes: 1°. ſi la violence des vagues qui s'élancent contre le côte eſt arrêtée par des rochers, des bas-fonds, & des bancs répandus çà & là ſous l'eau, la matiere terreſtre contenue dans l'eau, comme la boue, la vaſe, *&c.* fait un dépôt & engraiſſe la hauteur des bancs de ſable, au moyen de quoi ils oppoſent de plus en plus de la réſiſtance à la violence de l'*Océan*, ce qui lui fait dépoſer encore plus de ſédiment: de ſorte qu'à la longue les bancs de ſable étant devenus fort hauts, exilent tout-à-fait l'*Océan* & ſe changent en terre ſeche.

2°. Ce qui contribue beaucoup à augmenter les bas-fonds, c'eſt quand ils ſont de ſable & de rocher: car alors la mer venant s'y briſer & s'en retournant, n'en peut rien détacher; au lieu que toutes les fois qu'elle en approche elle y laiſſe un ſédiment qui les augmente, comme je l'ai déja dit.

3°. S

3°. Si quelque rivage voiſin eſt d'une terre legere, poreuſe, & qui ſe détache aiſément, le flux de la mer en emporte des parties qui ſe mêlent avec l'eau, & qu'elle dépoſe ſur quelqu'autre côte adjacente qui ſe trouve plus dure. D'ailleurs quand la mer anticipe ſur une côte, elle quitte autant de terrein ſur une autre voiſine.

4°. Les grandes rivieres apportent une grande quantité de ſable & de gravier à leurs embouchures ou à l'endroit où elles ſe déchargent dans la mer, & l'y laiſſent, ſoit parce que le lit eſt plus large & moins profond à cet endroit, ſoit parce que la mer réſiſte à leur mouvement. C'eſt une obſervation que l'on fait principalement dans les pays où les rivieres débordent tous les ans.

5°. Si les vents ſouffient fréquemment de la mer vers les côtes, & que la côte elle-même ſoit de rocailles ou d'une terre dure ſans ſable, elle amaſſe le vaſe & les ſédimens, ce qui la rend plus haute.

6°. Si la marée y monte vîte & ſans beaucoup d'effort, & qu'elle deſcende lentement, elle apporte beaucoup de matieres étrangeres ſur le rivage, & n'en remporte point.

7°. Si la côte a une longue pente oblique dans la mer, la violence des vagues ſe trouve ralentie & diminuée par degrés, au moyen de quoi la mer y dépoſe ſa vaſe & ſa bourbe.

Il y a pluſieurs endroits ou cantons de terrein que l'on ſait certainement avoir été couverts autrefois par l'*Océan*. L'endroit où eſt actuellement l'Egypte étoit une mer autrefois, comme le démontre l'expérience & le témoignage des anciens; car le Nil venant des régions éloignées de l'Ethiopie, quand il eſt débordé, couvre toute l'Egypte pour un tems; & enſuite diminuant inſenſiblement, il dépoſe de la vaſe & une matiere terreſtre, que le cours violent du fleuve avoit entraînées avec lui; au moyen de quoi l'Egypte devient plus élevée d'année en année. Mais avant que la Nil eût apporté cette quantité ſi prodigieuſe de matiere, le mer, qui maintenant eſt repouſſée par la hauteur que l'Egypte a acquiſe, couvroit alors tout ſon terrein.

Le Gange & l'Indé, deux fameuſes rivieres de l'Inde, font le même effet que le Nil par leurs inondations, auſſi-bien que le Rio de la Plata au Bréſil. Il eſt probable que la Chine s'eſt formée de la même maniere, ou du-moins qu'elle s'eſt conſidérablement étendue, parce que le fleuve rapide appellé *Hoambo*, qui coule de la Tartarie dans la Chine, & qui eſt ſujet à des débordemens fréquens, quoique non annuels, contient tant de ſable & de gravier, que ces matieres font preſque le tiers de ſes eaux.

Ces exemples démontrent la ſeptieme cauſe; ſavoir que les rivieres font que la mer abandonne la côte; mais il y a pluſieurs pays où la mer elle-même eſt cauſe de cet abandon, parce qu'elle apporte & dépoſe ſur le rivage aſſez de matiere & de ſédiment pour augmenter la hauteur de la côte, de maniere qu'elle n'eſt plus en état de la couvrir de ſes eaux. C'eſt ainſi que la Hollande, la Zélande & la Gueldres ont été formées, car la mer couvroit autrefois ces pays, comme il eſt démontré, tant par les anciens monumens conſervés dans l'Hiſtoire que par la qualité même de leur terrein. On trouve dans les montagnes de Gueldres, près de Nimegue, des coquillages de mer; & en creuſant la terre en Hollande, on a trouvé à une grande profondeur des arbriſſeaux de mer & des matieres marécageuſes. Outre cela, la mer même y eſt plus haute que les terres, qui en ſeroient ſubmergées ſi on ne la retenoit par des digues & des écluſes. D'un autre côté, il y a des gens qui croient avec aſſez de vraiſſemblance que la Hollande & la Zélande ont été formées des ſédimens dépoſés par le Rhin & la Meuſe. De même le Pruſſe & les pays voiſins s'aggrandiſſent de jour en jour, parce que la mer ſe retire.

VIII. Il n'eſt pas difficile de comprendre par quelle raiſon l'*Océan* couvre la terre dans des lieux où il n'y avoit point d'eau auparavant.

Cela peut arriver de pluſieurs manieres; 1°. quand il ſe fait paſſage dans les terres en formant des baies & des détroits, comme la Méditerranée, la baie de Bengale, le golfe d'Arabie, *&c.* Ainſi ſe ſont formés les détroits d'entre la Sicile & l'Italie, entre Ceylan & l'Inde, entre la Grece & le Négrepont; les détroits de Magellan, du Manille & du Sund. Quelques-uns même prétendent que l'*Océan* atlantique a été ainſi formé, & qu'il a ſéparé l'Amérique d'avec l'Europe, afin de pouvoir par ce moyen expliquer plus aiſément comment ſes habitans deſcendent d'Adam. Il eſt certain qu'on prêtre égyptien dit à Solon l'athénien, qu'environ 600 ans avant Jeſus-Chriſt (comme on le voit dans le *Timée* de Platon) il y avoit vis-à-vis du détroit de Gibraltar une île plus grande que l'Afrique & l'Aſie, qu'on appelloit *Atlantis*, & que par un grand tremblement de terre & une inondation; la plus grande partie fut ſubmergée en un jour & une nuit: ce qui nous fait voir qu'il y avoit parmi les ſavans d'Egypte une tradition que l'Amérique avoit été ſéparée du vieux monde pluſieurs ſiecles auparavant.

2°. Quand les eaux de la mer ſont pouſſées par de gros vents ſur les côtes, & qu'elles minent les rivages & les bancs formés par la nature ou par l'induſtrie des hommes, il y a pluſieurs exemples d'inondations conſidérables, comme autrefois en Theſſalie, & plus récemment dans la Friſe & le pays de Holſtein.

3°. Quand par les mêmes cauſes l'*Océan* ſe répand dans les terres, & y forme des îles en pluſieurs endroits, comme dans les Indes orientales.

4°. Quand la mer mine ſes bords & entre dans les terres, par exemple, la mer Baltique s'eſt étendue dans la Poméranie, & a détruit *Vineta* port de mer très-célebre. La mer a miné la côte de Norwege, & ſéparée de continent quelques îles. L'*Océan* germanique eſt entré dans la Hollande auprès du village de Catt, & a ſubmergé un grand eſpace de terrein. Les ruines de l'ancien château Breton qui étoit un lieu de garniſon des Romains, ſont fort avancées dans la mer, & enſevelis ſous les eaux. Dans la partie méridionale de Ceylan, auprès de l'Inde, la mer a mangé 20 milles de terrein, & forme une petite île; on pourroit citer encore beaucoup d'autres exemples.

On conçoit aiſément, par ce détail hiſtorique, que l'*Océan* occupe maintenant des lieux qui faiſoient autrefois partie du continent, & qui pourront retourner à leur premier état, ſi le monde dure encore des milliers d'années.

IX. Enfin, on demande pourquoi, il y a peu d'îles dans le milieu de l'*Océan*, & qu'on ne trouve jamais de petites îles raſſemblées, qu'auprès des grandes îles ou de continent.

L'expérience confirme le vérité de ce fait, & perſonne n'en doute. On trouve à peine une petite île dans le milieu de l'*Océan* pacifique; & il y en a très-peu dans le grand *Océan*, entre l'Afrique & le Bréſil, ſi ce n'eſt Sainte-Hélene & l'île de l'Aſcenſion; mais c'eſt ſur les côtes de l'*Océan* & du grand continent que ſe trouvent toutes les îles, excepté celles que je viens de nommer, & ſurtout les bouquets d'îles. Celles de la mer Egée ſont auprès de l'Europe & de l'Aſie & le continent méridional il n'y a que les Açores qui ſemblent être au milieu de l'*Océan*, entre l'Amérique & le vieux Monde, quoique celles ſoient plus proches du dernier.

La cauſe de ce phénomene paroît venir de ce que la mer les a ſéparées du continent, en ſe faiſant paſſage dans les terres, & qu'elle n'a pas pû les couvrir, à cauſe de leur hauteur; peut-être auſſi que quelques-unes ont été formées de la maniere ſuivante. La mer ayant miné quelque étendue de terrein, & ne pouvant pas en emporter les petites parties, les a dépoſées inſenſiblement auprès de la terre, ce qui a formé à la fin des îles: mais on voit peu d'îles dans le milieu de l'*Océan*. 1°. Parce que la mer n'a pas pû emporter ſi loin les particules qu'elle détachoit des côtes; 2°. parce que l'eau y a beaucoup de force & un mouvement qui tend à augmenter le profondeur de la mer, plutôt qu'à former des îles; 3°. parce que n'y ayant point là de continent, il n'a pas pû ſe former des grappes d'îles de la maniere dont j'ai dit qu'elles ſe formoient. Cependant dans les tems reculés, lorſque le milieu de l'*Océan* n'étoit pas où il eſt maintenant, il a pû y avoir des grappes d'îles, que la force de l'eau entre pû miner & détruire par la ſuite des ſiecles. *Le Chevalier de Jaucourt.*

Océan, (*Mythol.*) les Poëtes ont jugé à propos d'en faire une divinité: Héſiode nous dit que l'*Océan* eut de Thétis priſe pour la terre, tous les fleuves diſperſés dans le monde, & le plûpart des Nymphes qui, par cette raiſon portoient le nom d'*Océanides*. Homere va plus loin, il aſſeûre que l'*Océan* eſt le premier de tous les dieux; les hymnes attribués à Orphée nous débitent la même idée. Virgile lui-même l'appelle le pere de toutes choſes, *Oceanum patrem rerum*, ſuivant la doctrine de Thalès, qui enſeignoit d'après les Egyptiens, que l'eau étoit le matiere premiere dont tous les corps étoient compoſés.

Homere fait faire aux dieux de fréquens voyages chez l'*Océan*, où ils paſſoient douze jours de ſuite dans la bonne chere & les feſtins: c'eſt une alluſion que le poëte grec fait à une ancienne coûtume des peuples qui habitoient ſur les bords de l'*Océan* atlantique, leſquels célébroient dans une certaine ſaiſon de l'année des fêtes ſolemnelles, où ils portoient en proceſſion la ſtatue de Jupiter, de Neptune & des autres dieux, & leur offroient des ſacrifices.

Les

Les Grecs & les Romains n'oublierent point de leur cête de sacrifier à la divinité de l'eau, sous le nom de l'*Océan*, ou sous celui de *Pofeidon* chez les uns, & de *Neptune* chez les autres. De-là, tant d'autels & de temples que le paganisme éleva à la gloire de ce dernier, dont la souveraineté bornée d'abord à la Méditerranée, s'étendit depuis à toutes les autres mers. Nous apprenons de Diodore de Sicile, que les Egyptiens donnerent le nom d'*Océan* au Nil, & qu'ils le reconnurent pour une divinité suprême.

D'anciens monumens nous représentent l'*Océan* sous la figure d'un vieillard, assis sur les ondes de la mer, & ayant près de lui un monstre marin; ce vieillard tient une orne, dont il verse de l'eau, symbole de la mer, des fleuves & des fontaines. (*D. J.*)

OCÉANIDES, f. f. pl. (*Mythol.*) c'étoient les filles de l'Océan & de Thétis. Hésiode compte soixante-douze nymphes *Océanides*, dont il a forgé les noms, qu'il n'est pas nécessaire de transcrire ici. (*D. J.*)

OCELUM ou OCELUS, (*Géog. anc.*) ancienne ville ou bourg de la Gaule dans les Alpes, que César dit être la dernière ville de la province citérieure, *oppidum citerioris provinciæ extremum*. MM. de Valois & Sanson croient que c'est *Exilet* en Dauphiné, dans la vallée de la Doria, entre le mont de Genève & la ville de Suze. (*D. J.*)

OCHE, (*Géog. anc.*) en grec ὄχη; montagne de l'île d'Eubée, selon Strabon, qui met la ville de Caryste au pié de cette montagne. (*D. J.*)

OCHES, f. f. (*Charpent.*) entailles ou marques que font les Charpentiers sur des regles de bois, pour marquer des mesures. (*D. J.*)

OCHIO, (*Géog.*) contrée du Japon dans l'île de Niphon, elle comprend onze provinces, & a pour capitale Jedo. (*D. J.*)

OCHLOCRATIE, f. f. (*Gouvern.*) ὀχλοκρατία; abus qui se glisse dans le gouvernement démocratique, lorsque la vile populace est seule maîtresse des affaires. Ce mot vient d'ὄχλος, *multitude*, & κράτος, *puissance*.

L'*ochlocratie* doit être regardée comme la dégradation d'un gouvernement démocratique: mais il arrive quelquefois que ce nom dans l'application qu'on en fait, ne suppose pas tant un véritable désordre ou une maladie réelle de l'état, que quelques passions ou mécontentemens particuliers qui font cause qu'on se prévient contre le gouvernement présent. Des esprits orgueilleux qui ne sauroient souffrir l'égalité d'un état populaire, voyant que dans ce gouvernement chacun a droit de suffrage dans les assemblées où l'on traite des affaires de la république, & que cependant la populace y fait le plus grand nombre, appellent à tort cet état une *ochlocratie*; comme qui diroit un gouvernement où la canaille est la maîtresse, & où les personnes d'un mérite distingué, tels qu'ils se croyent eux-mêmes, n'ont aucun avantage par-dessus les autres; c'est oublier que telle est la constitution essentielle d'un gouvernement populaire, que tous les citoyens ont également leur voix dans les affaires qui concernent le bien public. Mais, dit Cicéron, on auroit raison de traiter d'*ochlocratie*, une république où il se feroit quelque ordonnance du peuple, semblable à celle des anciens Ephésiens, qui, en chassant le philosophe Hermodose, déclarerent que personne chez eux ne devoit se distinguer des autres par son mérite. *Nemo de nobis unus excellat*. Cic. *Tusc. quæst. lib. V. cap. xxxvj.* (*D. J.*)

OCHNA, (*Botan. exot.*) genre de plante que le pere Plumier 32, & Linnæus, *gen. plant.* p. 819. caractérisent ainsi.

Le calice de la fleur est composé de cinq petites feuilles ovales, pointues à l'extrémité, & qui tombent avec la fleur. Cette fleur est formée de deux pétales, arrondis & obtus. Les étamines sont des filets extrêmement déliés qui se réunissent à leur extrémité. Le germe du pistil est ovale, & se termine en un stile pointu, droit, & plus long que les étamines. Le fruit est un placenta charnu, arrondi, contenant dans chacun de ses côtés, une seule baie ovoïde. Ses semences sont uniques, & pariellement de forme ovale. (*D. J.*)

OCHRE, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) *ochras*, genre de plante à fleur papilionacée; le pistil sort du calice & devient dans la soire une silique le plus souvent cylindrique, qui renferme des semences arrondies. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les feuilles sont rangées une à une ou par paire, & toujours terminées par une main. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (*I*)

OCHRES, (*Hist. nat. Minéral.*) *ochræ terræ metallicæ*; c'est ainsi qu'on nomme dans l'histoire naturelle des terres colorées & métalliques, formées par la décomposition des métaux qui se vitriolisent, tels que le fer, le cuivre & le zinc; l'on voit par-là qu'il y a différentes especes d'*ochres*, & elles varient considérablement pour la couleur, pour la dureté & par les autres terres étrangeres avec lesquelles elles sont mêlées.

L'*ochre* de fer doit être regardée comme une vraie mine de fer, dont on tire ce métal en y joignant une matiere inflammable qui lui rend le phlogistique qu'il avoit perdu. On trouve de l'*ochre* rouge que l'on nomme quelquefois *rubrica* ou *ochre* rouge naturelle; l'*ochre* jaune; elle est quelquefois d'un jaune de safran, d'autres fois elle est d'un jaune moins vif, elle est très-fine & colore les doigts; on l'appelle quelquefois *moëlle de pierre*; l'*ochre* brune est d'un brun plus ou moins foncé.

Toutes les *ochres* varient pour la consistence, il y en a qui ont la dureté des pierres, tandis que d'autres sont très friables & se trouvent même sous la forme d'une poudre légere. Il y a de l'*ochre* qui a la forme d'écailles minces ou de feuilles; telle est celle qui forme les enveloppes, dont les étites ou pierres d'aigle sont composées.

Il sera aisé de former une idée de la formation de l'*ochre*, si l'on fait attention que le vitriol, toutes les fois qu'on en fait la dissolution dans l'eau, dépose une substance terreuse jaune, qui n'est autre chose que du fer privé de son phlogistique; cette substance terreuse est une *ochre* pure. De même dans le sein de la terre les pyrites martiales se décomposent peu-à-peu, se changent en vitriol, qui lui-même, par l'humidité & le contact de l'air, souffre de l'altération & dépose cette terre jaune que nous appellons *ochre*.

Quelques auteurs parmi lesquels on compte MM. Hill & Emanuel Mendez d'Acosta, ont distingué les *ochres* & en ont fait différentes classes, suivant qu'elles font ou ne font point effervescence avec les acides, c'est-à-dire, d'après les différentes terres avec lesquelles les *ochres* se trouvent accidentellement mêlées; mais l'*ochre* pure, c'est-à-dire, la terre métallique produite par la décomposition de la pyrite vitriolique, ne fait point d'effervescence avec les acides; quand cela lui arrive, c'est un signe que l'*ochre* est jointe avec quelque terre calcaire. Cependant comme l'*ochre* est une vraie mine de fer que l'on exploite très-souvent, il est à-propos de connoître la nature des terres avec lesquelles elle peut être mêlée, afin de savoir quel fondant il sera à-propos d'y joindre pour en tirer le fer avec profit. En effet, si l'*ochre* est mêlée, par exemple, avec une terre calcaire, on sent qu'il sera bon de lui joindre une terre argilleuse, parce que la terre argilleuse se vitrifie avec la terre calcaire. *Voyez* l'*art.* FONDANT. Cette observation peut être utile, vû que l'*ochre* est la mine de fer la plus commune en France, & que l'on exploite le plus ordinairement; en effet, les *ochres* font des couches souvent très-considérables, & qui s'étendent dans un très-grand espace de terrein.

La substance que les Minéralogistes appellent *ochra de cuivre*, est un cuivre décomposé & produit par le vitriol cuivreux. Cette *ochre* est ouverte ou bleue; la premiere, s'appelle *vert de montagne*, la seconde, s'appelle *bleu de montagne*, & toutes deux sont comprises sous le nom de *chrysocolle*. *Voyez* ces différens articles.

Comme le zinc a aussi la propriété de se vitrioliser, on compte aussi une *ochre* de zinc, c'est la terre ou pierre calaminaire.

L'*ochre* qui est produite par le fer lorsqu'elle est bien pure, s'emploie dans la peinture pour les jaunes & pour les bruns; en faisant réverberer ces *ochres* sous une moufle, elles deviennent d'un rouge plus ou moins vif, suivant que l'*ochre* est plus ou moins mêlée avec des terres étrangeres, ou suivant que la partie ferrugineuse y domine; en essayant les *ochres* de nos pays de cette maniere, on verroit que souvent on fait venir de bien loin des couleurs que l'on pourroit se procurer à beaucoup moins de frais, lorsque tout si on vouloit un peu examiner la terre. Le *giallolino* ou *jaune de Naple*, n'est autre chose que de l'*ochre*. L'*ochre de rue* est une *ochre* d'un jaune tirant sur le rouge: la couleur qu'on appelle *brun rouge*, est aussi une espece d'*ochre*. Quant à la terre d'ombre, on la regarde plutôt comme une terre bitumineuse, que comme de l'*ochre*.

Dans la Médecine, l'*ochre* comme toutes les substances ferrugineuses, est regardée comme déterssive & comme astringente. (—)

OCHRIDA, LAC D', (*Géog.*) lac de la Turquie en Europe, entre l'Albanie au couchant, & le Comménolitan au levant. Ce lac n'a qu'une demi-lieue de large sur dix lieues de long, & une seule ville du même nom, autrement dite *Giustandil*. Les anciens ont connu ce lac sous le nom de *lacus Lyncitus*.

OCHSEN-

OCHSENFURT, (*Géogr.*) ville d'Allemagne en Franconie, dans l'évêché de Wurtzbourg. Elle eſt ſur le Mein, à 5 lieues S. E. de Wurtzbourg. *Long.* 27. 50. *lat.* 49. 40.

OCHUMS, (*Géog.*) riviere de la Mingrelie, qui, ſelon le pere Archange Lambesri, a deux ſources dans le Caucaſe, & ſe jette dans la mer Noire.

OCHUS, (*Géog. anc.*) riviere d'Aſie dans la Bactriane, ſelon Ptolomée, *l. VI. c. xj.* Il en met ſa ſource à 110. degrés de *long.* & 59 degrés de *lat.* Cette riviere ſe perd dans l'Oxus à 119 degrés de *long.* & 44 degrés 20′ de *lat.* Strabon parle de ce fleuve d'une maniere inintelligible. Selon M. de Liſle, le Zotale eſt l'*Ochus* de Strabon. Arrien parle de l'*Ochus*, montagne de la Perſe proprement dite. (*D. J.*)

OCKER, l', (*Géog.*) riviere d'Allemagne en baſſe-Saxe, dans les états de la maiſon de Brunſwick. Elle ſe perd dans l'Aller, environ trois lieues au-deſſous de Gifhorn.

OCNUS, (*Littér.*) c'étoit un homme laborieux, dit Pauſanias, qui avoit une femme fort peu ménagere; de ſorte qu'elle dépenſoit en un moment tout ce qu'il pouvoit gagner à la ſueur de ſon viſage. Dans le fameux tableau de Polignote, il eſt repréſenté aſſis, faiſant une corde avec du jonc; une âneſſe qui eſt auprès, mange cette corde à meſure, & rend inutile tout le travail du cordier. Ce tableau donna lieu à un proverbe chez les Grecs: pour dire, c'eſt bien de la peine perdue, on diſoit, *c'eſt la corde d'Ocnus*. (*D. J.*)

OCOCOLIN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Orn.*) perdrix de montagne, *perdrix montana*, oiſeau de la groſſeur de la perdrix griſe. Il a près de dix pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'au bout des ongles: la tête, la gorge & le haut du cou ſont fauves; le bas du cou, la poitrine, la partie antérieure du ventre, les côtés du corps & les plumes du deſſous de la queue ont une couleur de marron clair: celle des plumes du dos, du croupion, des épaules & du deſſus de la queue eſt la même, excepté que le bord de chaque plume eſt brun; le bas-ventre & les jambes ſont d'un fauve très-clair: la ſaulle aile & les grandes plumes de l'aile ont une couleur griſe, mêlée de brun, à l'exception du bord extérieur qui a un peu de rouſſâtre. La queue eſt compoſée de vingt plumes, les ſix du milieu ſont de couleur de marron, mêlée de brun, & à l'extrémité eſt un peu blanchâtre: les ſept autres de chaque côté ont une couleur de marron clair. On trouve cette eſpece de perdrix ſur les montagnes; elle deſcend quelquefois dans les plaines, & elle ſe mêle avec les perdrix grifes. *Ornit. de* M. Briſſon, *tom. I. Voyez* OISEAU.

OCOCOLIN *du Mexique*, perdrix de montagne du Mexique, *ſeu perdrix montana Hernandezii*. Raii; ces oiſeau eſt plus gros que la perdrix griſe, il a un pié à neuf pouces de longueur, depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité des ongles. Les couleurs dominantes de cet oiſeau ſont le brun, le jaunâtre & le fauve mêlés enſemble. Il y a quelques plumes griſes & blanches ſur la tête & ſur le cou, dont la couleur eſt fauve. Le deſſus de la tête, la gorge & les côtés du corps ont des taches noires; la face intérieure des ailes eſt cendrée, & la face ſupérieure eſt griſe, avec des taches blanches & des taches rouſſes. Le bec & les piés ſont d'un rouge pâle. On trouve cet oiſeau au Mexique. *Ornit. de* M. Briſſon, *tom. I. Voy.* OISEAU.

OCOS, OQUA, *ou* OCQUE, (*Comm.*) poids de Turquie qui peſe quatre cent dragmes, ou trois livres deux onces, poids de Marſeille. Quarante-quatre *ocques*, & en quelques échelles du Levant, quarante-cinq, compoſent le quintal de Turquie de cent rottes ou rotons. *Voyez* ROTTES, *Dictionn. de Comm.*

OCOSCOL, (*Hiſt. nat.*) nom d'un arbre qui croît en Amérique, dans la nouvelle Eſpagne. Ses feuilles reſſemblent à celles du lierre; ſon écorce eſt griſe & épaiſſe. Lorſqu'on y fait une inciſion, il en ſort une ſubſtance réſineuſe, rougeâtre & tranſparente, qui eſt le liquidambar. *Voyez cet article.*

OCRA, (*Géog. anc.*) montagne qui fait partie des Alpes, & qui, ſelon Strabon, ſervoit de bornes entre les peuples Carni & le Norique. Ce ſont aujourd'hui les Alpes entre Gorice, Lobach & Trieſte.

OCREATULE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) nom donné par Llwyd à une pierre inconnue, ſemblable à la jambe d'un homme.

OCRICULUM, (*Géog. anc.*) ville qui étoit ſur la voie Flaminienne & dans l'Apennin. Strabon, Tite-Live, *liv. XX. ch. xj.* Tacite, *liv. III. c. lxxxvij.* Pline le jeune, *epiſt. xxv. l. VI.* & Ptolomée, *l. III. c. j.* en font mention. Le nom vulgaire eſt aujourd'hui *Otricoli*.

OCRINUM, PROMONTORIUM, (*Géog. anc.*) promontoire de l'île d'Albion, dont parle Ptolomée, *liv. II. ch. ij.* Quelques-uns croient que c'eſt aujourd'hui *Landſend*, & d'autres *la pointe du Léſard*.

OCTAÉTÉRIDE, CYCLE, (*Chronol.*) en grec ὀκταετηρὶς, c'étoit chez les Grecs, un *cycle* ou *terme de huit ans*, au bout deſquels on ajoutoit trois mois lunaires. Ce cycle fut en uſage, juſqu'à ce que Meton l'Athénien réformât le calendrier, en inventant le nombre d'or, ou le cycle de dix-neuf ans. *Voyez* Potter *Archæol. græc. tom. I. p.* 460. (*D. J.*)

OCTAHEDRE, *ou* OCTAEDRE, ſ. m. nom qu'on donne *en Géométrie* à l'un des cinq corps réguliers, qui conſiſte en huit triangles égaux équilatéraux. *Voyez* CORPS RÉGULIER.

On peut regarder *l'octahedre* comme compoſé de deux pyramides quadrangulaires, qui s'uniſſent par leurs baſes (*voyez* PYRAMIDE): ainſi on peut trouver la ſolidité de *l'octaedre* en multipliant la baſe quarrée d'une de ces pyramides par le tiers de ſa hauteur, & en doublant enſuite le produit.

Le quarré du côté de *l'octahedre* eſt la moitié du quarré du diametre de la ſphere circonſcrite.

Euclyde a donné dans ſes élémens une méthode pour inſcrire un cube dans un *octahedre*. Le pere Lamy, dans ſes *Elémens de Géométrie*, ayant voulu reſoudre ce problème d'une autre maniere qu'Euclyde, a commis un paralogiſme. On en peut voir la preuve & le détail dans les *mémoires de l'académie de* 1726. M. de Mairan y prouve que le prétendu *octahedre* inſcrit par le pere Lamy n'en eſt pas un, & fait ſur cette matiere pluſieurs autres remarques utiles & curieuſes. (*E*)

Le cube inſcrit par Euclyde a ſes angles appuyés ſur les faces de *l'octahedre*; le prétendu cube inſcrit par le pere Lamy, a au contraire ſes angles contigus aux angles de *l'octahedre*. M. de Mairan fait voir, & cela eſt très facile, qu'on peut corriger le cube du pere Lamy, en laiſſant ſes angles appuyés à ceux de *l'octahedre*, & qu'on peut d'ailleurs inſcrire une infinité de cubes dans *l'octahedre* dont les angles ſeront placés ſur les faces de *l'octahedre*, & placés dans une courbe. Ainſi M. de Mairan a non-ſeulement corrigé le pere Lamy, mais étendu la théorie d'Euclyde. (*O*)

OCTANT *ou* OCTILE, ſ. m. ſe dit *en Aſtronomie*, d'une eſpece d'aſpect ou poſition de deux planetes, dans laquelle elles ſont diſtantes l'une de l'autre de la huitieme partie d'un cercle, c'eſt-à-dire de 45 degrés. *Voyez* ASPECT.

On appelle auſſi *octans* ou inſtrument d'Aſtronomie qui renferme 45 degrés. *Voyez* INSTRUMENT DE M. HADLEY. (*E*)

On dit que la Lune eſt dans les *octans*, lorſqu'elle eſt à 45, 135, 225, 315 degrés du lieu du Soleil, c'eſt-à-dire à 45° + 0, ou 45° + 90°, ou 45° + 180, ou 45 + 270. C'eſt dans ces *octans* que l'inégalité découverte par Tycho, & appellée *variation*, eſt la plus grande qu'il eſt poſſible. En effet, cette inégalité eſt proportionnelle au ſinus du double de la diſtance de la Lune au Soleil, qui dans les *octans* devient égal au ſinus total. (*O*)

OCTAPLES, (*Littér. ſacrée.*) les *octaples* étoient une eſpece de bible polyglotte d'Origene à huit colonnes. Elle contenoit 1°. le texte hébreu en caractere hébraïque: 2°. le même texte en caracteres grecs; 3°. la verſion d'Aquila; 4°. celle de Symmaque; 5°. celle des ſeptante; 6°. celle de Théodotion; 7°. celle qui s'appelloit *la cinquieme grecque*; 8°. enfin celle qu'on nommoit *la ſixieme*. *Voyez* pour vous éclaircir ſur toutes les différentes verſions des livres ſacrés, raſſemblées par ce pere de l'Egliſe en pluſieurs colonnes, *le mot* ORIGENE, HEXAPLES, *Critique ſacrée*. (*D. J.*)

OCTATEUQUE, ſ. m. *en Théologie & en littérature ſacrée*, ſignifie les huit premiers livres de l'ancien Teſtament; ſavoir, la Geneſe, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, le Deuteronome, le livre de Joſué, & le livre des Juges. Ce mot eſt formé du grec ὀκτὼ, *huit*, & τεῦχος, *livre, ouvrage*. *Voyez* BIBLE & PENTATEUQUE. Procope de Gaze a fait dix livres de commentaires ſur l'*Octateuque*.

OCTAVA, inſt. ſ. (*Hiſt. anc.*) le huitieme du grain des porteurs. Sous le triumvirat d'Antoine, d'Auguſte & de Lépide, les affranchis étoient tenus de donner le huitieme de leurs revenus. Dans la ſuite, on exigea le même impôt de toutes les marchandiſes qui entroient. On appella les receveurs, *octavarii*, octavaires. Les ſoldats qu'on aſſignoit à quelqu'un pour le défendre des inſultes du peuple, s'appellerent auſſi *octavarii*.

OCTA-

OCTAVANORUM COLONIA, (*Géog. ancien.*) c'eſt Fréjus, nommé en latin *Forum julium*, qui devint une colonie d'Octaviens, c'eſt-à-dire, de ſoldats d'Auguſte, dont le nom étoit *Octave*. Cette ville étoit alors maritime. (*D. J.*)

OCTAVE, ſ. f. (*Hiſt. eccl.*) ſe dit dans l'égliſe romaine d'un eſpace de tems de huit jours deſtiné à la célébration d'une fête, dont on en répete en grande partie l'office; comme les hymnes, les antiennes, les verſets, & toujours à matines une leçon relative à cette fête. L'office dans *l'octave* eſt ordinairement ſemi-double, excepté le huitieme & dernier jour, qu'on nomme proprement *l'octave*, où il eſt double majeur. Ainſi il y a *l'octave* de Noël, de Pâques, de la Pentecôte, de la fête Dieu, de la dédicace, *&c.* *Voyez* DOUBLE, SEMI-DOUBLE. *&c.*

OCTAVE, ſe dit auſſi d'une ſtation de prédicateur qui prêche pluſieurs ſermons pendant *l'octave* de la fête-Dieu. Cette coutume a été établie en France, ſur-tout depuis l'héréſie des ſacramentaires, pour inſtruire les peuples plus particulierement ſur le ſacrement de l'Euchariſtie, & les affermir dans la foi de la préſence réelle. Ainſi l'on dit que tel prédicateur a prêché *l'octave* dans telle ville, telle cathédrale, telle paroiſſe.

OCTAVE, (*terme de Commerce.*) ce mot ſignifie la huitieme partie ou la demi-quart d'une aune: ainſi quand on dit qu'un taffetas eſt de cinq *octaves*, cela doit s'entendre qu'il a cinq huitiemes d'aune, ou une demi-aune demi-quart de large; qu'un autre eſt de trois *octaves*, cela veut dire qu'il eſt de trois huitiemes, ou d'un quart & demi d'aune de large. On ſe ſert de ce terme *d'octave* pour diſtinguer les taffetas qui ont d'autres largeurs que la largeur ordinaire, qui eſt une demi-aune.

Octave ſe dit encore dans le commerce du change, d'un certain droit ou ſalaire qui ſe paye aux agens, ou courtiers de change, qui eſt de 2 ſous 6 deniers, ou de la huitieme partie d'une livre tournois pour chaque fois cent livres contenus aux lettres & billets de change, ou autres papiers dont ils procurent la négociation; ce qui eſt à raiſon de vingt-cinq ſous par mille livres. *Savari.* (*D. J.*)

OCTAVE, *en Muſique*, eſt la plus parfaite des conſonnances; c'eſt, après l'uniſſon, celui de tous les accords dont le rapport eſt le plus ſimple. L'uniſſon eſt en raiſon d'égalité, c'eſt-à-dire comme 1 à 1: l'*octave* eſt en raiſon double, c'eſt-à-dire comme 1 à 2, & ces deux accords ont entr'eux tant de conformité que dans l'harmonie on les prend preſque indifféremment l'un pour l'autre.

Cet intervalle s'appelle *octave*, parce que, pour marcher diatoniquement d'un de ſes termes à l'autre, il faut paſſer par ſept degrés & faire entendre huit ſons différens.

Voici les propriétés ſingulieres qui diſtinguent l'*octave* de tous les intervalles.

1°. L'*octave* renferme entre ſes bornes tous les ſons primitifs & originaux; ainſi après avoir établi un ſyſtême ou une ſuite de ſons dans l'étendue d'une *octave*, ſi l'on veut prolonger cette ſuite, il faut néceſſairement reprendre le même ordre dans une ſeconde *octave*, & de même pour une troiſieme, & une quatrieme, où l'on ne trouvera jamais aucun ſon qui ne ſoit la replique de quelqu'un des premiers. Une telle ſuite eſt appellée *échelle de muſique*. *Voyez* ÉCHELLE & GAMME. C'eſt en vertu de cette propriété de l'*octave* qu'elle a été appellée *diapaſon* par les Grecs. *Voyez* DIAPASON.

2°. L'*octave* renferme encore toutes les conſonnances & toutes leurs différences, c'eſt-à-dire tous les intervalles ſimples, tant conſonnans que diſſonnans, & par conſéquent toute l'harmonie. Etabliſſons toutes les conſonnances ſur un même ſon fondamental & commun, nous aurons la table ſuivante,

120 100 96 90 80 75 72 60

120, 120, 120, 120, 120, 120, 120, 120

qui revient à celle-ci,

1 5/6 4/5 3/4 2/3 5/8 3/5 1/2

c'eſt-à-dire qu'on y trouve toutes les conſonnances dans cet ordre, la tierce mineure, la tierce majeure, la quarte, la quinte, la ſixte mineure, la ſixte majeure, & enfin l'*octave*. Par où l'on voit que les conſonnances ſimples ſont toutes contenues entre l'*octave* & l'uniſſon: il y a même plus, car elles peuvent être émendues toutes à-la-fois dans l'étendue d'une *octave* ſans aucun mélange de diſſonnances. Formez à-la-fois quatre ſons, *ut*, *mi*, *ſol*, *ut*, en montant du premier *ut* à ſon *octave*, ils formeront entr'eux toutes les conſonnances, & ne formeront nul autre intervalle. Prenez deux de ces ſons comme il vous plaira, l'intervalle en ſera toujours conſonnant. C'eſt de cette union de toutes les conſonnances que l'accord qui les produit s'appelle *accord parfait*. *Voyez* ACCORD.

3°. Tout ſon conſonnant avec un des termes de l'*octave* eſt auſſi conſonnant avec l'autre: par conſéquent tout intervalle diſſonnant avec l'un eſt auſſi diſſonnant avec l'autre.

4°. Enfin l'*octave* a cette propriété plus ſinguliere encore que toutes les autres, de pouvoir être ajoutée à elle-même, c'eſt-à-dire doublée, triplée & multipliée à volonté ſans changer de nature, & ſans que le produit ceſſe d'être une conſonnance.

Cette multiplication de l'*octave* eſt cependant bornée à notre égard par l'étendue de nos perceptions, & un intervalle de huit *octaves* excede déja cette étendue. *V.* SONS GRAVES, SONS AIGUS. Les *octaves* mêmes perdent quelque choſe de leur harmonie en ſe multipliant, une triple *octave* commence déja à être moins agréable qu'une *octave* ſimple, une quarieme *octave* moins qu'une triple, & enfin à la cinquieme *octave* la trop grande compoſition du rapport, & l'extrême diſtance des ſons ôte preſque tout ſon agrément à la conſonnance.

C'eſt de l'*octave* qu'on tire la génération de tous les intervalles par des diviſions & ſubdiviſions harmoniques. Si vous diviſez harmoniquement l'*octave* 3, 6, par le nombre 4, vous aurez d'un côté la quarte 3, 4, & de l'autre la quinte 4, 6.

Diviſez de même la quinte 10, 15, harmoniquement par le nombre 12, vous aurez la tierce mineure 10, 12, & la tierce majeure 12, 15. Enfin diviſez la tierce majeure 72, 90, encore harmoniquement par le nombre 80, vous aurez le ton mineur 72, 80, ou 9, 10, & le ton majeur 80, 90, ou 8, 9, *&c.*

Il faut remarquer que ces diviſions harmoniques donnent toujours deux intervalles inégaux, dont le moindre eſt au grave & le plus grand à l'aigu. Que ſi l'on fait les mêmes diviſions ſelon la proportion arithmétique, ce qui eſt encore plus facile, on aura le moindre intervalle à l'aigu & le plus grand au grave. Ainſi l'*octave* 2, 4, partagée arithmétiquement donnera d'abord la quinte 2, 3, au grave; puis la quarte 3, 4, à l'aigu; la quinte 4, 6, donnera premierement la tierce majeure 4, 5, puis la tierce mineure 5, 6, & ainſi des autres.

Le ſyſtême complet de l'*octave* eſt de cinq tons & deux ſemi-tons, formant entr'eux autant de degrés diatoniques ſur les ſept ſons de la gamme juſqu'à l'*octave* du premier. Mais comme chaque ton peut ſe partager en deux ſemi-tons, la même *octave* ſe diviſe auſſi chromatiquement en douze intervalles d'un ſemi-ton chacun formés pour douze ſons différens, dont les ſept précédens gardent leur nom, & les cinq autres prennent chacun le nom du ſon diatonique le plus voiſin. *Voyez* ÉCHELLE.

Je ne parle point ici des *octaves* diminuées & ſuperflues, parce que dans l'harmonie ni dans la mélodie les *octaves* ne s'altérent jamais.

Il eſt défendu en compoſition de faire deux *octaves* de ſuite entre différentes parties, ſur-tout par mouvement ſemblable; mais cela eſt permis & même élégant fait à deſſein & à propos dans toute la ſuite d'un air ou d'un trait de chant: c'eſt ainſi que dans pluſieurs *concerto* toutes les parties prennent le *ripieno* par intervalles à l'*octave* ou à l'uniſſon. (*S*)

OCTAVIER, v. n. *en Muſique*, quand on force le vent dans un inſtrument à vent, le ſon monte auſſi-tôt à l'octave, c'eſt ce qu'on appelle *octavier*. En renforçant ainſi l'inſpiration, l'air renfermé dans le tuyau & contraint par l'air extérieur, eſt obligé, pour céder à la vîteſſe des oſcillations, de ſe partager en deux colonnes égales, ayant chacune la moitié de la longueur du tuyau: & c'eſt ainſi que chacune de ces moitiés ſonne l'octave du tout. Une corde de violoncelle *octavie* par un principa ſemblable, quand la coup d'archet eſt trop bruſque ou trop voiſin du chevalet. C'eſt un défaut dans l'orgue quand un tuyau *octavie*, cela vient de ce qu'il prend trop de vent. (*S*)

OCTAVINE, ſ. f. (*Muſique.*) ces inſtrumens de muſique eſt une eſpece de petite épinette, qui, pour être tranſportée plus commodément, n'a que la petite octave, ou le petit jeu du clavecin. (*D. J.*)

OCTAVO; ſ. m. (*Comm. Monnoie.*) monnoie de cuivre qui a cours en Eſpagne. L'*octavo* ou *octavo* vaut dans maravédis de Vellon, & il en faut dix ſept pour une réale auſſi de Vellon. Il y a des *octavos* de quatre ou de huit maravédis; mais on les appelle ordinairement les uns des *quartos*, & les autres des *doubles quartos*.

OCTAVUM, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique & siege épiſcopal en Numidie. Il ne faut pas confondre celui-ci avec un autre ſiege épiſcopal de même nom, ſitué dans la Byzacene. (*D. J.*)

OCTILE *ou* OCTANT, ſ. m. *terme d'Aſtrologie*, qui ſignifie l'aſpect de deux planetes éloignées l'une de l'autre de 45 degrés, ou de la huitieme partie de la circonférence du zodiaque, c'eſt-à-dire d'un ſigne & demi. *Voyez* OCTANT & TRIOCTILE.

OCTIREME, *octoremus*, ſ. f. (*Marine des anc.*) bâtiment des anciens, ſelon les uns, à huit rangs de rames; & ſelon les autres, ou à huit rangs de rameurs, ou à huit rameurs ſur chaque rame; car les ſentimens des ſavans ſont fort partagés; nous traiterons ailleurs cette matiere.

OCTOBRE, (*Calendrier de l'ancienne Rome.*) huitieme mois de l'année dans le calendrier de Romulus, & le dixieme dans celui de Numa; il a toujours gardé ſon premier nom, malgré les noms différens que le ſénat & les empereurs romains lui ont voulu donner. En vain le ſénat deſira qu'on appellât ce mois *Fauſtinus*, en l'honneur de Fauſtine, femme de l'empereur Antonin. Commode ne réuſſit pas mieux en le nommant *Invictus*, ni Domitien en l'appellant *Domitianus*. Ce mois étoit ſous la protection de Mars.

Le 4 *Octobre*, on faiſoit la ſolemnité du *Mundus patens*.

Le 12 fut conſacré par un autel à la Fortune de retour, *Fortuna reduci*, pour flatter Auguſte qui revenoit à Rome après avoir pacifié la Sicile, la Grece, la Syrie, l'Aſie & les Parthes.

Le 13 arrivoit la fête *Fontinalia*, les Fontinales.

Le 15, on ſacrifioit un cheval à Mars, nommé *October equus*.

Le 19, on ſolemniſoit dans les armées la fête nommée *Armiluſtrium*.

Le 28 & les ſuivans, ſe donnoient les jeux de la victoire, inſtitués par Sylla.

On célébroit à la fin de ce mois les vortumnales & les jeux ſacrés. (*D. J.*)

OCTOBRE, (*Calendrier des modernes.*) nom du dixieme mois de notre année. Il a 31 jours; & c'eſt le 23 que le Soleil entre dans le ſigne du Scorpion. Le nom d'*Octobre*, qu'il a tiré de ce qu'il étoit le huitieme de l'année romaine, qui n'étoit compoſée que de dix. (*D. J.*)

OCTODORUM ou OCTODURUS, (*Géogr. anc.*) village dont parle Jules Céſar *de bello Gallico*, *l. III. c. j.* & le donne au peuple *Veragri*. Sanſon eſtime que c'eſt *Martigny* ou *Martignach*, comme diſent les Allemands, ſur les côtés de la Drance, qui tombe incontinent dans le Rhône. Ce lieu a été la capitale du bas Valois, comme Sion du haut Valois. *Voyez* les *mém. des inſcrip. tome XIV.* le plan d'un camp que Galba établit autrefois à *Octodurum*. Stewechius avoit tiré ce plan ſur les lieux, & le fit le premier graver dans ſon commentaire ſur Végece. (*D. J.*)

OCTOGENAIRE, adj. & ſubſt. (*Gramm.*) qui a atteint l'âge de 80 ans, on dit *c'eſt un octogenaire*.

OCTOGESA, (*Géogr. anc.*) ancienne ville de l'Eſpagne Tarragonoiſe au pays des Ilergetes. Céſar en parle de *bello civili*, *l. I. c. lxj.* M. de Marca penſe qu'*Octogeſa* devoit être au lieu où eſt aujourd'hui *Mejuteuſa* au confluent de la Segre & de l'Ebre: cette conjecture eſt des plus vraiſemblables. (*D. J.*)

OCTOGONE, ſ. m. (*Géom.*) ſe dit en Géométrie d'une figure de huit côtés & de huit angles. *Voyez* FIGURE & POLYGONE.

Quand tous les côtés & les angles de cette figure ſont égaux, on l'appelle *octogone* régulier ou *octogone* inſcriptible dans un cercle. (*E*)

Le côté de l'*octogone* régulier eſt la corde de 45 degrés; or nommant 1 le rayon, le ſinus de 45 degrés eſt $\sqrt{\frac{1}{2}}$, & la corde eſt $\sqrt{(\frac{1}{2}+[1-\sqrt{\frac{1}{2}}])}=\sqrt{(2-\sqrt{2})}$. Par cette formule on peut calculer ou le côté d'un *octogone* dont le rayon eſt donné, ou le diametre d'un *octogone* dont on connoît le côté. Je me ſouviens d'avoir employé, il y a plus de 25 ans, cette derniere méthode pour trouver le diametre du grand baſſin *octogone* du jardin des Tuileries, j'ai trouvé, s'il m'en ſouvient bien, par la meſure actuelle le côté de 77 piés, d'où j'ai conclu le diametre de 32 à 33 toiſes; car les nombres précis ne ſont plus préſens à ma mémoire. On prétend que ce diametre eſt égal à la hauteur des tours de Notre-Dame, mais je le crois plus petit de quelques toiſes.

OCTOPHORE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) litiere portée par huit eſclaves; elle étoit plus encore à l'uſage des femmes que des hommes; on s'en ſervoit à la ville, quand on étoit indiſpoſé, pour aller en viſite, & en tout tems pour aller à la campagne.

OCTOPODE, ſ. m. (*Antiq. eccléſ.*) c'étoit une banniere des papes diviſée en huit flammes ou huit languettes. *Voyez* Bollandus, *Act. § Febr. tome II. page* 26.

OCTOSTYLE, ſ. m. (*Architect. civile.*) face d'un bâtiment orné de huit colonnes; c'eſt une ordonnance de huit colonnes diſpoſées ſur une ligne droite, comme le temple pſeudo-dipteſe de Vitruve, & la portique du Panthéon à Rome, ou ſur une ligne circulaire, comme le monoptere rond ou temple d'Apollon Pythien à Delphes, & toute autre tour de dôme ayant huit colonnes en ſon pourtour. Le mot *octoſtyle* eſt dérivé de deux mots grecs, dont l'un ſignifie *huit*, & l'autre *colonne*.

OCTROI, ſ. m. (*Juriſprud.*) ſignifie *conceſſion* de quelque grace ou privilege faite par le prince.

Les *octrois* ou deniers d'*octrois* ſont des levées de certains droits en deniers, que le prince permet à des communautés de faire ſur elles-mêmes pour leurs beſoins & néceſſités, comme pour les fortifications des villes, réparations des bâtimens, entretien du pavé, *&c.*

Ces *octrois* ſe levent ſur la vente du vin, du charbon, du bois à brûler, & autres denrées & marchandiſes, ſelon ce qui a été *octroyé* par le prince.

Les deniers d'*octrois* & autres deniers communs & patrimoniaux des villes & communautés ſont perçus par le receveur de la ville ou communauté.

Ces receveurs des *octrois* ont été érigés en titre d'office dans les villes par divers édits; on leur a auſſi donné des contrôleurs, mais tous ces offices ont été ſupprimés & rétablis par divers édits: l'édit du mois de Juin 1785, qui les a rétablis, forme le dernier état; la ville de Paris a été exceptée de ces créations.

Les comptes des deniers d'*octrois* ſe rendent à la chambre des comptes. Sur les fonctions, créations & ſuppreſſions des receveurs des *octrois*, *voyez le Dictionnaire des arrêts* au mot *Octrois*.

OCTULAINS, (*Géog. anc.*) en latin *Octulani*, anciens peuples d'Italie dans le Latium, & l'un de ceux qui avoient part à la diſtribution des viandes ſur le mont Albano, ſelon Pline, *l. III. c. v.* (*D. J.*)

OCTUPLE, adj. (*Gramm. & Arith.*) qui eſt huit fois plus grand.

OCULAIRE, adj. en *Anatomie*, qui appartient à l'œil. Nerfs *oculaires* communs, nerfs *oculaires* paternes. *Voyez* MOTEURS.

OCULAIRE, ſ. m. (*Dioptr.*) on appelle ainſi celui des verres d'une lunette, ou d'un microſcope qui eſt tourné vers l'œil. *Voyez* LUNETTE, MICROSCOPE, TÉLESCOPE, *&c.* voyez *auſſi* OBJECTIF. (*O*)

OCULAIRE, *pierre*, (*Hiſt. nat.*) *lapis ocularis*. Mercati a donné ce nom à une eſpece d'opercule de coquille qui eſt l'*umbilicus maximus*.

Les anciens ſemblent auſſi avoir donné indifféremment le nom de *pierres oculaires* à toutes les pierres dans leſquelles ils trouvoient ou croyoient trouver la reſſemblance d'un œil. Les pierres qu'ils nommoient *lapides ocellati*, paroiſſent n'avoir été que des boules avec leſquelles les enfans jouoient comme les nôtres font avec les gobilles. (—)

OCULATION, ſ. f. (*Jardinage.*) c'eſt l'action d'ébourgeonner ou d'ôter les bourgeons inutiles des plantes, & ſur-tout de la vigne: ce mot vient d'*oculus*, qui veut dire *œil* ou *bourgeon*. (*K*)

OCULÉE, PIERRE, (*Hiſt. nat.*) *lapis oculatus*, nom donné par Mercati à une pierre formée par l'aſſemblage d'un grand nombre de petits cailloux, telles que les pierres que les Anglois nomment *pudding*; ce nom vient, ſuivant toute apparence, des cailloux ronds & roulés, renfermés dans cette pierre, qui reſſemblent à des yeux. *Voyez* Mercati, *Metallotheca*.

OCULISTE, ſ. m. chirurgien qui s'applique particuliérement à toutes les maladies des yeux, *oculorius chirurgus*, *ophthalmiater*.

Dans les ſtatuts des Chirurgiens de Paris il y a un article qui porte, que ceux qui voudront être reçus pour exercer ſeulement la partie de la Chirurgie qui concerne la vûe, ſubiront un examen, dans lequel ils ſeront interrogés ſur la théorie & ſur la pratique, & qu'ils auront le titre d'*experts pour les yeux*, ſans pouvoir y joindre celui de *chirurgien*.

Celui qui ſe deſtine aux maladies des yeux devroit néanmoins avoir toutes les connoiſſances qu'on exige dans les autres Chirurgiens, car les maladies ſont preſque toutes les mêmes, c'eſt les lieux qu'elles occupent qui en fait la différence: l'inflammation de l'œil n'eſt pas d'une autre nature que l'inflammation du foie & des pou-

poumons. Les principes généraux ſont les mêmes, il faut ſeulement en faire des applications particulieres aux différentes parties, & les maladies y ont des ſymptômes relatifs aux fonctions léſées. On ne peut guère attendre de grands progrès de ceux qui ſe ſont livrés ſpécialement à un genre d'exercice, ſans avoir puiſé dans les ſources de l'art les grands principes qui doivent les diriger: le public qui n'eſt pas au fait des choſes, croit aiſément qu'un homme qui s'applique uniquement à la connoiſſance des maladies d'un organe doit avoir des lumieres ſupérieures à un autre, & cela ſeroit vrai s'il étoit d'ailleurs profondément inſtruit des principes de l'art. Mais ſouvent on ne choiſit une partie que par l'incapacité où l'on ſe ſent de s'adonner à l'exercice complet de l'art: il eſt certain que les auteurs qui ont le mieux traité des maladies des yeux, étoient les chirurgiens également verſés dans la connoiſſance de toutes les maladies, & qui pratiquoient diſtinctement toutes les grandes opérations de la Chirurgie: parmi les anciens, *Guillemeau*, élève d'Ambroiſe Paré, & premier chirurgien du roi après ſon maître. Au commencement de ce ſiecle, Antoine Maître Jean, chirurgien à Merv-ſur-Seine, qui termine ſon traité des maladies de l'Œil, le plus eſtimé que nous ayons, par ces mots..... „ Je ſait que la plûpart „ des chirurgiens négligent de s'appliquer aux maladies „ des yeux, parce qu'elles ſont ſi nombreuſes qu'on s'en „ eſt fait un monſtre, & que l'on croit qu'elles demandent toute l'application d'un homme, & une adreſſe „ toute ſinguliere pour exécuter toutes les opérations qui „ leur conviennent, Il n'eſt rien de tout cela; elles ſont „ nombreuſes à la vérité, mais elles ſont très-faciles à „ apprendre à un chirurgien déjà éclairé dans ſa profeſſion: elles n'ont point d'autres regles pour leur traitement que celles que l'on ſuit pour traiter les autres „ maladies, pourvû ſeulement qu'on ait égard à la nature de l'œil: & il n'eſt beſoin que d'une adreſſe médiocre & d'un peu de jugement pour en faire les plus „ difficiles opérations „. Voilà l'avis d'un très-habile *oculiſte* ſur un point où il ne doit pas être ſuſpect. Il pouvoit mettre à un très-haut degré d'eſtime les talens néceſſaires pour exercer convenablement cette partie de l'art, & perſonne n'avoit plus mérité d'en être eſtimé ſur ſa parole. Il a été excellent *oculiſte*, parce qu'il étoit très-bon chirurgien, & perſonne n'ignore que les opérations les mieux concertées de la chirurgie oculaire, ſont dûes à des chirurgiens qui n'en ont point fait leur capital; la fiſtule lacrymale par M. Petit, la cataracte dont M. Chery a connu la poſſibilité de l'extraction, pratiquée ſi heureuſement de nos jours par M. Daviel, *&c.* (*Y*)

Voici la notice des auteurs qu'un bon *oculiſte* doit connoître.

Anel, Méthode pour guérir les fiſtules lacrymales. *Turin* 1713 & 1714, *in*-4°. *Item*, Diſſertation ſur la nouvelle découverte de l'hydropiſie du conduit lacrymal. *Paris* 1716, *in*-12.

Aquapendente (Hyeronimus Fabricius ab), *Tractatus de oculo viſus organo*. Patav. 1601, *fol.* Francof. 1605, 1613, *fol.* & dans ſes ouvrages anatom. & phyſiol. *Lipſ.* 1687, *fol. cum Albini præfatione*. L. B. 1738, *fol.*

Bailly, *on the preſervation of the Sigh*. London, 1560, *in*-12.

Banifter (Richard), Traité des yeux, contenant la connoiſſance & la cure de onze cens treize maladies, auxquelles cette partie & les paupieres ſont ſujettes. *Londres*, 1622, *in*-4°. *en anglois*.

Baſtiſch, des maladies des yeux. *Dreſde* 1583, *fol. fig. en allemand*.

Beddevole, remarques ſur les yeux des oiſeaux. *Genève* 1680, *in*-8°.

Benevenitus Hieroſolimitanus, *de oculis, eorumque aegritudinibus & curis*. Venetiis 1550, *in fol.* & *in*-4°.

Boye, *à diſquiſition about the final cauſes of natural things*, &c. *with ſome moſt common obſervations about vitiated ſight*. Lond. 1689, *in*-8°. rare.

Briſſeau, de la cataracte & du glaucome. *Paris* 1709, *in*-12. *fig.*

Briggs (Guillelm.) *ophthalmographia*. Cantabrigiæ 1675, *in*-8°. il y donne une exacte deſcription de l'œil avec la méthode de la diſſéquer.

Burgos (Joh. de), *de papillâ oculi*. Rome 1543, *in*-8°. Le P. Paul, Fra Paolo, beau génie, eſt la premier, pour le dire en paſſant, qui ait obſervé la contraction & la dilatation de la prunelle de l'œil.

Barrhus (Joſeph Frider.) *epiſtola de artificio humores oculorum reſtaurandi*. Hafn. 1669, *in*-4°.

Caecanus (Joh. Bapt.) *de cordis vaſorum in ſatu, & de vaſculis palpebrarum & oculorum*. Ticini 1574, *in*-8°.

Cocchi (Anton.) *epiſtola ad Morgagnum de lente cryſtallina oculi humani, vera ſuffuſionis ſede*. Romæ 1721, *in*-8°.

Goward (Guillelm.) *ophthalmoiatria, ſive oculorum medela*. London. 1706, *in*-8°.

Dubois, des maladies qui arrivent à l'œil, & des remedes les plus convenables pour les guérir ſans opération manuelle. *Paris* 1733, *in* 12.

Friderici (Petri) *tractatus de oculis*. Lipſ. 1576, *in* 8°.

Guenelloni *epiſtola ad D. Carletonum*, &c. *de anatome oculorum*, *&c.* Amſtæl. 1686, *in*-8°.

Heiſteri (Laurent.) *de cataracta, glaucomate, & amaroſi*. Altorf. 1713, *in* 8°.

Henricus (Joh.) *de morbis oculorum, aurium, naſi, dentium*. Antverp. 1608, *in*-4.

Hodierna (Joh. Bapt.) *de oculo muſca*. Panormi 1644, *in*-4°. cet ouvrage rare eſt fort bon.

Hofeus (Thobias), *de ophthalmia tractatus*. Baſileæ 1653, *in*-8°.

Horius (Jacobus), *de circulari humorum motu in oculis*. Lugd. Bat. 1740, *cum fig.* c'eſt un bon ouvrage.

Huygheus (Chrétien), *opera varia*. Lugd. Bat. 1588, *in*-4°. *& opera reliqua*. Amſtæl. 1728, 2 *vol. in* 4°.

Kennedy, *ophthalmographia*, *&c.* Lond. 1713, *in* 8°. en anglois.

Maître Jean (Antoine), des maladies de l'œil. *Troyes* 1707, *in*-4°. *prem. édit.* c'eſt le meilleur auteur ſur cette matiere.

Manulphi (Johannis) *tractatus de febre & lacrymis*. Romæ 1618, *in*-8°.

Marini (Girol.) pratique des opérations chirurgicales ſur les yeux, & dans la lithotomie. *Rome* 1723, *in*-8°. en Italien.

Michael (Joh.) *oculi fabrica, offia, uſus, &c.* Lugd. Bat. 1695, *in*-8°.

Monavius (Frider.) *elenchus affectuum ocularium*. Cryphiſwaldiæ 1644, *in*-4°, 1654, *in*-4°.

Moatine (Antoine) *à relation of new anatomical obſervations in the eyes of animals*. Lond. 1688, *in*-4°. c'eſt un ouvrage très-curieux.

Newton (le chev. Iſaac), optique, livre immortel.

Petit (le médecin), lettre où l'on démontre que la cryſtalin eſt fort près de l'uvée, avec de nouvelles preuves concernant l'opération de la cataracte. *Paris* 1729, *in*-4°. rare & curieuſe.

Panamaſali de Boldac, *liber de præparationibus rerum quæ ad oculos medicinas faciunt*. Venet. 1500, *in-fol.*

Plempii (Vopiſc. Fortun.) *ophtalmographia*. Lovanii 1648, *fol.* Il a fait ſa réputation par cet ouvrage.

Read (Guillelm.) *on the diſeaſes of the eyes*. Lond. 1704, *in*-8°.

Rufchius (Joh. Bapt.) *de viſus organo, libri quatuor*. Piſis, 1631, *in*-4°.

Schelhammeri (Chriſtoph.) *ophthalmographia & opſiſcopia*, *&c.* Jenæ 1640, *in*-4°.

Severus (Nicolaus), *obſervationes anatomicæ de glandulis oculorum, novisque eorum vaſis*. Hafniæ 1664, *in*-4°.

Taylor (Joh.) *of the cataract and glaucoma*. London 1736, *in*-8°. *Item*, le méchaniſme du globe de l'œil. *Paris* 1738, opérateur adroit & charlatan habile.

Trinchuſii, *diſſertatio de ſæcis ſapientiâ & eruditione claris*. Jenæ 1672, *in* 4°. c'eſt un ouvrage pour les Littérateurs.

Varolius (Conſtantius), *de nervis opticis*, *&c.* Francof. 1591, *in*-8°.

Woolhouſe, *diſſertationes de cataracta & glaucomate*, Francof. 1719, *in* 8°.

Yves (Saint) traité des maladies des yeux. *Paris* 1722, *in*-8°.

Zahn, *ſtatus artificialis teledrioptricus*, *&c.* Norimb. 1722, *in-fol. fig.*

Thé perfect oculiſt. 1603, *in*-8°. par un anonyme.

A tout ces traités particuliers il faut joindre les obſervations qui ſe trouvent éparſes dans les Mémoires de l'académie des Sciences, les Tranſactions philoſophiques, le Recueil d'Edimbourg, les Actes des curieux de la nature, & autres ouvrages de ce genie.

Boerhaave avoit donné dans ſes leçons publiques un traité ſur la ſtructure de l'œil, & ſes principales maladies; c'eſt un morceau précieux que meſſieurs Van-Swieten & Tronchin pourroient mettre au jour. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

OCULO-MUSCULAIRES COMMUNS. } *Voyez* OCULO-MUSCULAIRES EXTERNES. } *Voyez* MOTEURS.

OCULUS BELI ou *OCULUS SOLIS*, (*Hiſt. Botan.*) *Voyez* ŒIL DE CHAT.

Oculus mundi. *Voyez* Œil du monde.

Oculus maris ou *Oculus veneris*, nom d'une coquille que l'on connoît mieux ſous le nom d'*umbilicus veneris*.

Oculus christi, (*Botan.*) eſpece d'aſtériſque, nommé par Tournefort *aſteriſcus annuus, foliis ad florem rigidis*. *Voyez* Asterisque.

Ou le cultive quelquefois dans les jardins à cauſe de ſa fleur ronde, radiée & de couleur jaune, qui ſert à embellir les parterres; mais l'aſtériſque préférable pour ce deſſein eſt l'eſpece qui fleurit la plus grande partie de l'année, & que Tournefort appelle *aſteriſcus maritimus, perennis, betulus*. (*D. J.*)

OCYMOPHILLON, ſ. m. (*Botan.*) nom donné par Bauhinam à un nouveau genre de plante dont voici les caracteres. La fleur eſt ſans pétale; elle porte ſur un embrion qui devient enſuite un vaiſſeau ſéminal, oblong quadrangulaire, diviſé en quatre loges, qui contiennent des graines arrondies & très-petites. Les feuilles de ce genre de plante ſont ſemblables à celles du baſilic, *ocymum*, d'où lui vient ſon nom. Elle croît dans les lieux humides. Boccone la décrit ſous le nom impropre de *glaux*, en l'appellant le grande *glaux* de marais, à fleur jaune. *Act. petropol. vol. IV. pag.* 421.

OCYMUM, ſ. m. (*Botan.*) genre de plante que nous appellons en françois *baſilic*, & c'eſt ſous ce nom que vous la trouverez caractériſée. Tournefort en compte dix-neuf eſpeces, & Boerhaave vingt-quatre; elles poſſedent une qualité balſamique & tempérée.

OCZAKOW, (*Géog.*) ville forte de Turquie, dans la Beſſarabie, capitale d'un pays de même nom, & fameuſe par la bataille de 1644: c'eſt où ſont les galeres turques qui gardent l'embouchure du Niéper contre les courſes des Coſaques. Elle eſt défendue par pluſieurs châteaux, & eſt à 126 lieues S. O. de Bialogrod, 564 N. E. de Conſtantinople. *Long.* 47. 35 *lat.* 46 30.

La ville d'*Oczakow*, nommée par les Turcs *Diſan-Crimenda*, eſt ſituée à l'embouchure du Boryſthène qui s'y jette dans la mer Noire; on la nommoit autrefois cette ville *Oſte* ou *Miletopole*, & elle étoit alors le centre du commerce des Miléſiens avec les peuples ſeptentrionaux de ces quartiers.

Le pays d'*Oczakow* eſt ſéparé de la Tartarie crimée par le Boryſthène; il a l'Ukraine au N. O. la mer Noire au S. E. le Budziac au S. O. & le Moldavie au couchant. (*D. J.*)

O D

ODA, ſ. f. *terme de relation*, chambre, claſſe des pages du grand-ſeigneur dans le ſerrail: voici ce qu'en dit du Loir.

Les pages du grand-ſeigneur ſont diviſés en cinq claſſes, qui ſont autant de chambres appellées *oda*. La premiere plus belle en dignité porte la qualité de *grande*, pour le nombre de ceux qui la compoſent: ce ſont les plus jeunes à qui on enſeigne à lire & à écrire, à bien parler les langues, qui ſont la turque pour ce monde, l'arabe pour le paradis, & le perſane pour l'enfer, à cauſe, diſent les Turcs, de l'héréſie de la nation qui la parle.

La ſeconde s'appelle *la petite oda*, où depuis l'âge de 14 ou 15 ans, juſqu'à 20 ou environ, ils ſont exercés aux armes, à piquer des chevaux, à l'étude des ſciences dont les Turcs ont quelque teinture, comme eſt l'Arithmétique, la Géométrie & l'Aſtrologie. Dans chacune de ces chambres il y a un page de la chambre privée, qui leur commande.

La troiſieme chambre nommée *hilan-oda*, comprend bien deux cens pages, qui outre leurs exercices ordinaires ſont commandés par le keudgibachi, pour le ſervice de la ſommelerie & de la fruiterie.

La quatrieme n'en a que vingt-quatre, qui ſous le khaznéda-bachi, ont ſoin du tréſor qui eſt dans l'appartement du grand-ſeigneur, où ils n'entrent jamais avec des habits qui aient des poches.

La cinquieme chambre appellée *has-oda*, c'eſt-à-dire *claſſe privée*, eſt compoſée de quarante pages qui ſervent à la chambre du prince.

Toutes les nuits un nombre fixe de pages de ces chambres ſont de garde, quand leur prince eſt couché; ils ſont poſés en divers endroits, les uns plus près de lui que les autres, ſelon le degré de leur chambre; & ceux qui ſont de la chambre privée les commandent. Ils prennent garde auſſi que la lumiere, qu'ils tiennent toujours dans ſa chambre, ne lui donne point dans les yeux, craignant qu'il ne s'éveille; & s'ils le voient travaillé de quelque ſonge qui l'inquiette & qui le tourmente, ils en avertiſſent l'aga pour qu'il le réveille. (*D. J.*)

ODABACHI ou ODDOBASSI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) eſt un officier de l'armée les Turcs, qui répond à-peu-près à ce que nous appellons parmi nous un *ſergent*, ou un *caporal*.

Les ſimples ſoldats & les janiſſaires, appellés *odachis* lorſqu'ils ont ſervi un certain nombre d'années, ſont avancés, & deviennent biquelars; de biquelars ils ſont faits *odabachis*, c'eſt-à-dire, caporaux de compagnie, ou chefs de certaines diviſions dont le nombre n'eſt pas fixé étant quelquefois de dix hommes, quelquefois de vingt.

Leur paye eſt de ſix doubles par mois, & ils portent pour marque diſtinctive un grand ſeutre, large d'un pié & encore plus long que large, qui pend par derriere, & orné par devant de deux grandes plumes d'autruches.

L'*odabachi* eſt proprement un chef de chambrée des janiſſaires, comme le porte ſon nom compoſé de deux mots turcs ſavoir, *oda*, chambre, & *bachi*, chef. Lorſque les janiſſaires entrent pour le premiere fois dans cette chambre, l'*odabachi* les frappe ſur le cou, & leur fait baiſſer la tête pour preuve de l'obéiſſance à laquelle ils ſont engagés. Ils ne peuvent s'abſenter ſans ſa permiſſion, & lorſqu'ils négligent de la lui demander, il leur fait donner par le cuiſinier de la chambrée des coups de baguette ſur les feſſes & non ſur les piés, afin de ne pas les mettre hors d'état de marcher où le bien du ſervice le requiert. S'ils commettent quelque crime grave, il les fait étrangler mais ſecretement, & jetter leurs corps dans la mer. Que s'il eſt forcé de rendre leur punition publique, il doit auparavant les dégrader de leur qualité de janiſſaire, ce qui ſe fait en mettant en pieces le collet de leur habit. Guer, *mœurs des Turcs, tome II.*

On donne encore en Turquie le nom d'*odabachi* au directeur de chaque chambre des ichoglans ou pages du grand-ſeigneur. Il veille à leur conduite, à leurs exercices, & les fait châtier lorſqu'il leur échape quelque faute.

ODAGLANDARI, ſ. m. (*Hiſt. mod. terme de relation.*) on écrit auſſi *odaglandari*, *odogladari*, *oddoglandari*. Ce ſont les pages de la cinquieme chambre ou *oda*, *voyez* Oda.

Ces pages ſont au nombre de quarante qui ſervent à la garderobe du grand-ſeigneur. Ils ont dix aſpres par jour, bouche à cour, & deux habits de velours, ſatin ou damas, tous les ans. Vigenere, *illuſtrat. ſur chalcondyle*, *p.* 359 (*D. J.*)

ODALIQUES ou ODALISQUES, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi qu'on nomme en Turquie les ſimples favorites du grand-ſeigneur, renfermées dans le ſerrail pour ſervir à ſes plaiſirs. Elles y ſont gardées par des eunuques, & occupent chacune un appartement où elles ſont ſervies par des femmes. Les *odaliques* qui n'ont eu que des filles, ont la liberté de ſortir & de ſe marier à qui il leur plaît; mais celles qui ont donné des fils au grand-ſeigneur, & ſont arrivées par-là au titre d'*aſchis*, ſont renvoyées dans le vieux ſerrail quand le ſultan ſa dégoûte d'elles, & n'en ſortent jamais à moins que leurs fils ne monte ſur le trone, & pour-lors on les nomme *valide* ou *ſultane-mere*. Ce mot *odalique* vient d'*oda*, qui en turc ſignifie une *chambre*, parce que toutes ces femmes ſont logées ſéparément. C'eſt entre elles à qui employera le plus de manege pour plaire au ſultan, & d'intrigues pour ſupplanter ſes rivales.

ODAXISME, (*Médecine.*) mot grec dérivé du *ὀδάσσω*, *je mords*, & employé par différens auteurs pour déſigner une *ſenſation* déſagréable plus forte que le démangeaiſon, & fort analogue à celle qui eſt l'effet d'une *morſure*. C'eſt dans ce ſens général que Vanhelmont l'emploie; Dioſcoride l'applique auſſi à une affection des reins où le malade reſſentoit cette eſpece de douleur, il dit qu'alors les reins étoient *ὀδαξώμενα*, *comme mordus*. Hippocrate, ſuivi en cela par le plus grand nombre de médecins, reſtreint le nom d'*odaxiſme* à cette démangeaiſon vive & quelquefois douloureuſe que les enfans éprouvent aux gencives, lorſqu'elles ſont un peu percées & déchirées par les dents qui font effort pour ſortir: *pendant la dentition*, dit-il, *non ſeulement il y a* odaxiſme, *mais encore il ſurvient des convulſions*, &c. *aphoriſm. 25. lib. III.* d'où il paroît que ce mot ſeul ſignifie une *affection des gencives*, que preſque tous les auteurs ont rendu par *démangeaiſon*.

ODE, ſ. f. (*Poéſie lyriq.*) Dans la poéſie greque & latine, l'*ode* eſt une piece de vers qui ſe chantoit, & dont la lyre accompagnoit le vers. Le mot *ode* ſignifie *chant chanſon*, *hymne*, *cantique*.

Dans la poéſie françoiſe, l'*ode* eſt un poëme lyrique, compoſé d'un nombre égal de rimes plates ou croiſées & qui

qui ſe diſtingue par ſtrophes qui doivent être égales entr'elles, & dont la premiere fixe la meſure des autres.

L'ode avec plus d'éclat, & non moins d'énergie,
Élevant juſqu'au ciel ſon vol ambitieux,
Entretient dans ſes vers commerce avec les dieux;
. . . . . .
Chante un vainqueur poudreux au bout de la carriere;
Mene Achille ſanglant au bord du Simoïs,
Ou fait fléchir l'Eſcaut ſous le joug de Louis;
. . . . . .
Son ſtyle impétueux ſouvent marche au haſard,
Chez elle un beau déſordre eſt un effet de l'art.

C'eſt M. Boileau qui parle & qui dans ſes beaux vers ſi dignes de la ſublime matiere qu'il traite, donne lui-même l'exemple de poéſie des préceptes excellens qu'il a eſſayé de pratiquer lui même avec aſſez peu de ſuccès.

Comme l'*ode* eſt une poéſie faite pour exprimer les ſentimens les plus paſſionnés, elle admet l'enthouſiaſme, le ſublime lyrique, la hardieſſe des débuts, les écarts, les digreſſions, enfin, le déſordre poétique. Nous pouvons en croire Rouſſeau ſur ce ſujet: écoutons-le.

Si pourtant quelque eſprit timide
Du Pinde ignorant les détours,
Oppoſoit les regles d'Euclide
Au déſordre de mes diſcours;
Qu'il ſache qu'autrefois Virgile
Fit même aux Muſes de Sicile
Approuver de pareils tranſports
Et qu'enfin cet heureux délire
Des plus grands maîtres de la lyre
Immortaliſe les accords.

L'enthouſiaſme ou fureur poétique eſt ainſi nommée, parce que l'ame qui en eſt remplie eſt toute entiere à l'objet qui le lui inſpira. Ce n'eſt autre choſe qu'un ſentiment quel qu'il ſoit, amour, enleſe, joie, admiration, triſteſſe, *&c.* produit par une idée.

Ce ſentiment n'a pas proprement le nom d'*enthouſiaſme*, quand il eſt naturel, c'eſt-à-dire, qu'il exiſte dans un homme qui l'éprouve par la réalité même de ſon état; mais ſeulement quand il ſe trouve dans un artiſte, poëte, peintre, muſicien; & qu'il eſt l'effet d'une imagination échauffée artificiellement par les objets qu'elle ſe repréſente dans la compoſition.

Ainſi l'enthouſiaſme des artiſtes n'eſt qu'un ſentiment vif, produit par une idée vive, dont l'artiſte ſe frappe lui-même.

Il eſt auſſi un enthouſiaſme doux qu'on éprouve quand on travaille ſur des ſujets gracieux, délicats, & qui produiſent des ſentimens forts, mais paiſibles.

Le ſublime qui appartient à l'*ode* eſt un trait qui éclaire ou qui brûle. Voici comment il ſe forme, dit l'auteur des Beaux-Arts réduits au même principe.

Un grand objet frappe le poëte: ſon imagination s'éleve & s'allume: elle produit des ſentimens vifs qui agiſſent à leur tour ſur l'imagination & augmentent encore ſon feu. De-là les plus grands efforts pour exprimer l'état de l'ame: de-là les termes riches, forts, hardis, les figures extraordinaires; les tours ſinguliers. C'eſt alors que les prophetes voient les collines du monde qui s'abaiſſent ſous les pas de l'éternité; que la mer fuit; que les montagnes treſſaillifſent. C'eſt alors qu'Homere voit le ſigne de tête que Jupiter fait à Thétis, & le mouvement de ſon front immortel qui fait balancer l'univers.

Le ſublime de l'*ode* conſiſte donc dans l'éclat des images & dans la vivacité des ſentimens. C'eſt cette vivacité qui produit la hardieſſe des débuts, les écarts, les digreſſions & le déſordre lyrique, dont nous allons maintenant parler.

Le début de l'*ode* eſt hardi, parce que quand le poëte ſaiſit ſa lyre, on le ſuppoſe fortement frappé des objets qu'il ſe repréſente. Son ſentiment éclate, part comme un torrent qui rompt la digue: & en conſéquence il n'eſt guere poſſible que l'*ode* monte plus haut que ſon début; mais auſſi le poëte, s'il a du goût, doit s'arrêter préciſément à l'endroit où il commence à deſcendre.

Les écarts de l'*ode* ſont une eſpece de vuide entre deux idées, qui n'ont point de liaiſon immédiate. On ſait quelle eſt la viteſſe de l'eſprit. Quand l'ame eſt échauffée par la paſſion, cette viteſſe eſt incomparablement plus grande encore. La fougue preſſe les penſées & les précipite: & comme il n'eſt pas poſſible de les exprimer toutes, le poëte ſeulement ſaiſit les plus remarquables, & les exprimant dans le même ordre qu'elles avoient dans ſon eſprit, ſans exprimer celles qui leur ſervoient de liaiſon, elles ont l'air d'être diſparates & découſues. Elles ne ſe tiennent que de loin, & laiſſent par conſéquent entr'elles quelques vuides qu'un lecteur remplit aiſément, quand il a de l'ame & qu'il a ſaiſi l'eſprit du poëte.

Les écarts ne doivent ſe trouver que dans les ſujets qui peuvent ſoumettre des paſſions vives, parce qu'ils ſont l'effet d'une ame troublée, & que le trouble ne peut être cauſé que par des objets importans.

Les digreſſions dans l'*ode* ſont des ſorties que l'eſprit du poëte fait ſur d'autres ſujets voiſins de celui qu'il traite, ſoit que la beauté de la matiere l'ait tenté, ou que la ſtérilité de ſon ſujet l'ait obligé d'aller chercher ailleurs dequoi l'enrichir.

Il y a des digreſſions de deux ſortes: les unes qui ſont des lieux communs, des vérités générales, ſouvent ſuſceptibles des plus grandes beautés poétiques; comme dans l'*ode* où Horace, à-propos d'un voyage que Virgile fait par mer, ſe déchaîne contre la témérité ſacrilege du genre humain que rien ne peut arrêter. L'autre eſpece eſt des traits d'hiſtoire ou de la fable, que le poëte emploie pour prouver ce qu'il a en vûe. Telle eſt l'hiſtoire de Régulus, & celle d'Europe dans le même poëte. Ces digreſſions ſont plus permiſes aux lyriques qu'aux autres, pour la raiſon que nous avons dite.

Le déſordre poétique de l'*ode* conſiſte à préſenter les choſes bruſquement & ſans préparation, ou à les placer dans un ordre qu'elles n'ont pas naturellement: c'eſt le déſordre des choſes. Il y a celui des mots d'où reſulte des tours qui, ſans être forcés, paroiſſent extraordinaires & irrégoliers.

En général les écarts, les digreſſions, le déſordre, ne doivent ſervir qu'à varier, animer, enrichir le ſujet. S'ils l'obſcurciſſent, le chargent, l'embarraſſent, ils ſont mauvais. La raiſon ne guidant pas le poëte, il ſent au-moins qu'elle puiſſe le ſuivre: ſans cela l'enthouſiaſme n'eſt qu'un délire, & les égaremens qu'une folie.

Des obſervations précédentes, on peut tirer deux conſéquences.

La premiere eſt que l'*ode* ne doit avoir qu'une étendue médiocre. Car ſi elle eſt toute dans le ſentiment, & dans le ſentiment produit à la vûe d'un objet, il n'eſt pas poſſible qu'elle ſe ſoutienne long-tems: *animorum incendia*, dit Ciceron, *celeriter extinguuntur*. Auſſi voit-on que les meilleurs lyriques ſe contentent de préſenter leur objet ſous les différentes faces qui peuvent produire ou entretenir la même impreſſion; après quoi ils l'abandonnent preſqu'auſſi bruſquement qu'ils l'avoient ſaiſi.

La ſeconde conſéquence eſt qu'il doit y avoir dans une *ode*, unité de ſentiment, de même qu'il y a unité d'action dans l'épopée & dans le drame. On peut, on doit même varier les images, les penſées, les tours, mais de maniere qu'ils ſoient toûjours analogues à la paſſion qui regne: cette paſſion peut ſe replier ſur elle-même, ſe développer plus ou moins, ſe retourner; mais elle ne doit ni changer de nature, ni céder ſa place à une autre. Si c'eſt la joie qui a fait prendre la lyre, elle pourra bien s'égarer dans ſes tranſports, mais ne ſera jamais en triſteſſe: ce ſeroit un défaut impardonnable. Si c'eſt par un ſentiment de haine qu'on débute, on ne finira point par l'amour, ou bien ce ſera un amour de la choſe oppoſée à celle qu'on haïſſoit: & alors c'eſt toûjours le premier ſentiment qui eſt ſeulement déguiſé. Il en eſt de même des autres ſentimens.

Il y a des *odes* de quatre eſpeces. L'*ode ſacrée* qui s'adreſſe à Dieu, & qui s'appelle *hymne* ou *cantique*. C'eſt l'expreſſion d'une ame qui ſaiſit avec tranſport la grandeur, la toute-puiſſance, la ſageſſe de l'Etre ſuprême, & qui lui témoigne ſon raviſſement. Tels ſont les cantiques de Moïſe, ceux des prophetes, & les pſeaumes de David.

La ſeconde eſpece eſt des *odes* héroïques, ainſi nommées, parce qu'elles ſont conſacrées à la gloire des héros. Telles ſont celles de Pindare ſur-tout, quelques-unes d'Horace, de Malherbe, de Rouſſeau.

La troiſieme eſpece peut porter le nom d'*ode* morale ou philoſophique. Le poëte frappé des charmes de la vertu ou de la laideur du vice, s'abandonne aux ſentimens d'amour ou de haine que ces objets produiſent en lui.

La quatrieme eſpece naît au milieu des plaiſirs, c'eſt l'expreſſion d'un moment de joie. Telles ſont les *odes* anacréontiques, & la plûpart des chanſons françoiſes.

La forme de l'*ode* eſt différente ſuivant le goût des peuples où elle eſt en uſage. Chez les Grecs elle étoit ordinairement partagée en ſtances, qu'ils appelloient *ſtrophes*, *&c.*

Al-

Alcée, Sapho, & d'autres lyriques, avoient inventé quant Pindare d'autres formes, où ils mêloient des vers de différentes espèces, avec une symmétrie qui revenoit beaucoup plus souvent. Ce sont ces formes qu'Horace a suivies. Il est aisé de s'en faire une idée d'après ses poésies lyriques.

Les François ont des *odes* de deux sortes: les unes qui retiennent le nom générique, & les autres qu'on nomme *cantates*, parce qu'elles sont faites pour être chantées, & que les autres ne se chantent pas.

Le caractere de l'*ode* de quelque espece qu'elle soit, ce qui la distingue de tous les autres poemes, consiste dans le plus haut degré de pensée & de sentiment dont l'esprit & le cœur de l'homme soient capables. L'*ode* choisit ce qu'il y a de plus grand dans la religion, de plus surprenant dans les merveilles de la nature, de plus admirable dans les belles actions des héros, de plus aimable dans les vertus, de plus condamnable dans les vices, de plus vif dans les plaisirs de Bacchus, de plus tendre dans ceux de l'amour; elle ne doit pas seulement plaire, étonner, elle doit ravir & transporter.

Les cantiques de l'Ecriture & les psaumes de David celebrent de grandes merveilles; cependant Rousseau & les autres poëtes judaïques n'ont pas traduit toutes ces *odes* sacrées, ils n'ont choisi que celles qui leur ont paru les plus propres à notre poésie lyrique. Tout est admirable dans l'univers: mais tous ses phénomenes ne doivent pas entrer également dans l'*ode*. Il faut préférer dans chaque espece les premiers êtres aux êtres moins sensibles & moins bien-faisans; le soleil, par exemple, aux autres astres. Il faut rassembler dans leur description les circonstances les plus intéressantes, & placer, pour ainsi dire, ces êtres dans l'excès des biens & des maux qu'ils peuvent produire. Si vous décrivez un tremblement de terre, il doit paroître seul plus terrible que ceux que l'Histoire a jamais fait connoître: si vous peignez un paysage, il faut qu'il réunisse tous les charmes de ceux que la Peinture a jamais représentés. Une *ode* doit parler à l'esprit, au jugement, aux sens, au cœur, & leur offrir tour à tour les objets les plus capables de les occuper entierement.

Autant Eretto est rebelle à ceux qui, sans autre guide que l'esprit, osent mettre un pié profane dans son sanctuaire, autant elle est favorable à ceux qui y sont introduits par le génie. Et le leur ouvre le champ le plus vaste, le plus noble & le plus beau; elle leur permet & leur ordonne même de lâcher la bride à leur imagination, de prendre l'essor le plus rapide & le plus élevé, de se dérober aux regards des foibles mortels à-travers les feux & les éclairs, de s'élancer jusqu'au plus haut des cieux, tels que des aigles intrépides, d'aller prendre la foudre dans les mains de Jupiter pour en frapper les impies Salmonées & les orgueilleux Titans, *&c.*

Des mouvemens imprévus, des idées saillantes, des expressions hardies, des images fortes, mais gracieuses, un ordre qui soit caché avec art sous le voile d'un désordre apparent, beaucoup d'harmonie, des écarts éclatans, mais réglés par la raison, des transports sublimes, de nobles fureurs, *&c.* voilà les ornemens qui conviennent à l'*ode*: elle abhorre la médiocrité; si elle n'échauffe, elle glace. Si elle ne nous enleve, si elle ne nous transporte par son divin enthousiasme, elle nous laisse trenfis & morfondus. C'est dans ce genre qu'on peut presque affirmer qu'il n'est point de degré du médiocre au pire. Le poëte, pour donner de la vie aux sujets qu'il traite, doit les animer par la fiction, & les soutenir par les peintures & par la cadence nombreuse. Tous les trésors de la fable, de la poésie, de l'imagination, & de toute la nature, lui sont ouverts; il peut y puiser à son gré tout ce qu'ils renferment de plus frappant & de plus précieux.

J'ai déjà pris soin d'insinuer, & je le repete encore ici, que tous les sublimes transports de l'*ode* doivent être réglés par la raison, & que tout ce désordre apparent ne doit être en effet qu'un ordre plus caché. Il ne s'agit point de lancer au hasard des idées éblouissantes, ni d'étaler avec emphase un galimatias pompeux. Ce désordre même que l'*ode* exige, ce qui est une de ses plus grandes beautés, ne doit peut-être avoir pour objet que le retranchement des liaisons grammaticales, & de certaines transitions scrupuleuses qui ne feroient qu'énerver la poésie lyrique. Quoi qu'il en soit, c'est à l'art de régler le désordre apparent de l'*ode*. Toutes les figures si variées & si hardies doivent rendre à une même fin, & s'entre-prêter des beautés mutuelles.

L'*ode* où l'on chante les dieux ou les héros, doit briller dès le début même. L'hyperbole est son langage favori. Le poëte y peut promettre des miracles. La carriere qu'il doit fournir est si courte, qu'il n'aura pas le tems de perdre haleine, ni de refroidir ses lecteurs: c'est-là l'*ode* pindarique. Elle commence souvent dans Pindare par la description sublime de quelques phénomenes naturels, dont il fait enfuite l'application à son sujet. La surprise est le sentiment qu'elle doit produire. Toutes les *odes* de ce genre qui ne portent pas ces caracteres, ne méritent que le nom de *flances*.

Il est un autre genre d'*odes* moins superbe, moins éclatant, mais non moins agréable; c'est l'*ode* anacréontique. Elle chanta les jeux, les ris folâtres, les plaisirs & les agrémens de la vie champêtre, *&c.* Jamais la lyre de voluptueux Anacréon ne raisonne pour célébrer les héros & les combats. Partagé entre Bacchus & l'Amour, il ne produit que des chansons inspirées par ces deux divinités.

Il tient parmi les Poëtes le même rang qu'Epicure parmi les Philosophes. Toutes ses *odes* sont courtes, pleines de douceur, d'élégance, de naïveté, & animées d'une fiction toujours galante, ingénieuse & naturelle. Son imagination tiedie toute entiere aux plaisirs, ne lui fournit que des idées douces & riantes, mais souvent trop capables d'allarmer la vertu.

La dixieme muse, la tendre & fidele Sapho, a composé un petit nombre d'*odes* consacrées aussi à l'amour. On connoît celle qui a été traduite si élégamment par Catulle, Desprèaux & Addison; trois traductions admirables sans qu'on ait pu dire laquelle méritoit la préférence. Le lecteur les trouvera, je pense, au mot GRADATION.

Horace s'est montré tantôt Pindare, & tantôt Anacréon; mais s'il imite Pindare dans ses nobles transports, il la suit aussi quelquefois un peu trop dans son désordre; s'il imite la délicatesse & la douceur naïve d'Anacréon, il adopte aussi sa morale voluptueuse, & la traite d'une maniere encore plus libre, mais moins ingénue.

Malherbe s'est distingué par le nombre & l'harmonie; il est inimitable dans la cadence de ses vers, & l'on doit excuser la foiblesse de ceux qu'il n'a fait que pour servir de liaisons aux autres. Il faut encore avoir la force de lui passer ses expressions surannées.

Rousseau a été tout-à-la-fois Pindare, Horace, Anacréon, Malherbe, *&c.* Il a rassemblé tous les talens partagés entre ces grands poëtes; son génie vigoureux, né pour la lyre, en a embrassé tous les genres, & y a excellé.

Avant lui M. de la Motte avoit composé des *odes* pleines d'élégance & de délicatesse dans le goût d'Anacréon. Je ne reprocherai point à cet aimable poete d'avoir été trop moral dans le genre lyrique, parce que Rousseau ne l'est pas moins. Je dirai seulement que l'un moralise en poete, & l'autre en philosophe; l'un est sublime dans ses sentences, & l'autre n'est qu'ingénieux; l'un étincelant, échauffe & transporte; l'autre en instruisant se contente d'amuser.

Il est sans doute permis dans le lyrique d'étaler de belles & solides maximes; mais il faut qu'elles soient revêtues des brillantes couleurs qui conviennent à ce genre de poésie. Ainsi le vrai défaut de M. de la Motte est de n'être pas assez animé; ce défaut se trouve dans ses descriptions & dans ses peintures qui sont trop uniformes, froides & mortes en comparaison de la force, de la variété, & des belles images de celles du célebre Rousseau. Mais j'entrerai dans d'autres détails sur les poëtes dont je viens de parler, au mot POETE LIRIQUE, & je tâcherai en même tems de ne me pas répéter.

Les Anglois seroient sans doute les premiers poëtes lyriques du monde, si leur goût & leur choix répondoient à la force de leur esprit & à la fécondité de leur imagination. Ils apperçoivent ordinairement dans un objet plus de faces que nous n'en découvrons; mais ils s'arrêtent trop à celles qui ne méritent point leur attention: ils éteignent & ils étouffent le feu de notre ame à force d'y entasser idées sur idées, sentimens sur sentimens.

Jamais la Grèce & la république Romaine n'ont fourni un aussi vaste champ pour l'*ode*, que celui que l'Angleterre offre à ses poëtes depuis deux siécles. Le regne florissant d'Elisabeth; la mort tragique de la reine d'Ecosse; les trois couronnes réunies sur la tête de Jacques I. le despotisme qui renversa le trône de Charles & qui le fit périr sur un échafaud; l'interregne odieux, mais brillant de l'usurpateur; le rétablissement du roi légitime; les divisions & les guerres civiles renaissantes sous ce prince; une nouvelle révolution sous son successeur; la nation entiere divisée en autant de sectes dans la religion, que de partis dans le gouvernement; le roi chassé de son trône & de sa patrie; un étranger appellé pour régner en sa place; une nation épuisée par des guerres

& des

& des défaites malheureuſes; mais qui ſe releve tout-à-coup, & qui monte au plus haut point de ſa gloire ſous la regne d'une femme: en faudroit-il davantage pour livrer toutes les muſes à l'enthouſiaſme? Rouſſeau auroit-il été réduit, s'il eût vécu en Angleterre, à dreſſer une *ode* à M. Doché ſur les aſſaires de ſa famille, & une autre à M. de Pointis, ſur un procès que lui firent les Flibuſtiers? (*Le chevalier* DE JAUCOURT.

ODÉE, ſ. m. (*Archit. & antiq. Grecq.*) Odéon, & en latin *Odeum*, mot dérivé du grec, ᾠδὴ, *chant*, parce que c'étoit chez les anciens un lieu deſtiné pour la répétition de la muſique qui devoit être chantée ſur le théâtre; c'eſt du moins la ſignification que Suidas donne de ce terme.

Le plus ſuperbe *odée* de l'antiquité étoit celui d'Athènes, où tant de grands muſiciens diſputerent le prix que la république décernoit aux plus habiles. Pauſanias, Pluturque, Appian, Vitruve & autres écrivains grecs & latins en ont célébré la grandeur & la magnificence.

Ce bâtiment étoit une eſpece de théâtre élevé par Périclès; l'intérieur en étoit orné de colonnes & garni de ſieges. Il étoit couvert en pointe de mâts & d'antennes de navires pris ſur les Perſes; & il ſe terminoit en cône ſous la forme d'une tente ou d'un pavillon royal.

Avant la conſtruction du grand théâtre d'Athènes, les muſiciens & les poëtes s'aſſembloient dans l'*Odeum* pour y jouer & repréſenter leurs pieces, d'où le lieu fut ſurnommé ὠιδεῖον. On avoit placé à l'entrée une ſtatue de Bacchus pour rappeller l'origine de la tragédie qui commença chez les Grecs par des hymnes en l'honneur de ce dieu. On continua de réciter dans l'*Odeum* les nouvelles pieces avant que de les repréſenter ſur le théâtre. Comme l'édifice étoit vaſte & commode, les archontes y tenoient quelquefois leur tribunal, & l'on y faiſoit au peuple la diſtribution des blés & des farines.

Ce bâtiment fut brûlé l'an de Rome 668, 86 ans avant l'ere chrétienne, pendant le ſiege d'Athènes par Sylla. Ariſtion qui défendoit la ville pour Mithridate, craignant que le général romain ne ſe ſervît des bois & autres matériaux de l'*Odeum* pour attaquer l'acropole ou le château, y fit mettre le feu. Dans la ſuite Ariobarzane le fit rebâtir. C'étoit Ariobarzane Philopator, ſecond du nom, qui regna en Cappadoce depuis l'an 690 de Rome, juſque vers l'an 703. Ce prince n'épargna aucune dépenſe pour rendre à cet édifice ſa premiere ſplendeur. Strabon, Pluturque, Pauſanias qui ont écrit depuis le rétabliſſement de cet édifice, le mettent au nombre des plus magnifiques ornemens d'Athènes. Le rhéteur Hérodès Atticus, qui vivoit ſous les Antonins, ajouta de nouveaux embelliſſemens à l'*Odeum*. Athènes, il eſt vrai, n'étoit plus la ſouveraine de la Gréce; mais elle conſervoit encore quelque empire dans les Sciences & dans les Arts; titre qui lui mérita l'amour, le reſpect & la bienveillance des princes & des peuples étrangers.

L'édifice d'Ariobarzane étoit d'une grande ſolidité, ſi l'on en juge par les veſtiges qui ſubſiſtent encore après dix-huit ſiecles. Voici la deſcription que Whéler en a faite dans ſon voyage d'Athènes. „ Les fondemens, dit-il, „ en ſont de prodigieux quartiers de roche taillés en poin„ te de diamant, & bâtis en demi cercle, dont le dia„ metre peut être de 140 pas ordinaires; mais ſes deux „ extrémités ſe terminent en angle obtus ſur le derriere „ qui eſt entiérement taillé dans le roc, & élevé de cinq „ à ſix pieds. On y monte par des degrés, & à chaque „ côté ſont des bancs eiſelés pour s'aſſeoir le long des „ deux branches du demi cercle.„ Auſſi l'édifice de forme ſemi-circulaire pouvoit avoir dans ſon diametre, ſuivant notre meſure, 350 pieds, ou 58 toiſes. Whéler prouve d'après ce témoignage de Pauſanias, & par les circonſtances locales, que ce monument dont il donne le plan eſt l'*Odeum* d'Ariobarzane. On ne doit pas le confondre avec la théâtre qui s'appelle encore le théâtre de Bacchus, & dont notre ſavant voyageur anglois a fait auſſi la deſcription.

Il y avoit cinq bâtimens à Rome portant le nom d'*Odeum*. Ils ſervoient à inſtruire les muſiciens & les joueurs d'inſtrumens, ainſi que ceux qui devoient jouer quelque perſonnage aux comédies & tragédies, avant que de les produire au théâtre devant le peuple. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ODENSÉE, (*Géog.*) ville conſidérable de Dannemark dans l'île de Funen, avec un évêché ſuffragant de Londen. Elle eſt à 18 lieues de Sleſwig, 26 S. O. de Copenhague. *Long.* 28. 2. *lat.* 55. 28.

On prétend que cette ville reçut le nom d'*Odenſée*, ou plutôt *Ottenſée*, en latin *Ottonia*, de l'empereur Otton I. l'an 948, ainſi que le paſſage du Belte, *Ottenſund*, ou détroit d'Otton.

Baugiat (*Thomas*), profeſſeur en Théologie, & homme verſé dans les langues orientales, étoit d'*Odenſée*. Il finit ſes jours en 1661, après avoir donné quantité d'ouvrages théologiques qu'on ne lit plus aujourd'hui.

ODER, l' (*Géog.*) riviere conſidérable d'Allemagne, qui prend ſa ſource dans la Moravie au village de Giebe, paſſe à *Oder*, bourgade, d'où elle a tiré ſon nom; arroſe enſuite pluſieurs pays, entre dans la Sîlélie, traverſe Breslaw, coule dans la Brandebourg qu'elle ſépare de la Luſace, paſſe à Francfort, arrive enſuite à Gartz & à Stetin, & ſe jette enfin dans la mer par trois embouchures.

ODER, l' (*Géog.*) petite riviere de France en Bretagne. Elle a ſa ſource au village de Corai, paſſe à Quimpercorentin, & ſe perd dans la mer trois lieues au-deſſous de cette ville.

ODERZO, (*Géog.*) c'eſt l'*Opitergium* des anciens, petite ville d'Italie dans l'état de Veniſe, dans la marche Treviſane, ſur le ruiſſeau de Motégan, & à dix milles de Ceneda, *Long.* 29. 45. *lat.* 46. 10.

ODESSUS, (*Géog. anc.*) ville bâtie par les Miléſiens au rapport de Pline, *liv. IV. c. 11.* Elle étoit entre Calatis & Apollonie. C'eſt l'*Odyſſus* de Ptolomée, *liv. III. chap. XI.* Entr'autres médailles, il y en a une d'Antonin Severe dans le recueil de Patin, ſur laquelle on lit ce mot, ODESSEITON. (*D. J.*)

ODEUM, ſ. m, *odeum*, étoit chez les anciens un lieu deſtiné à la répétition de la muſique qui devoit être chantée ſur le théâtre.

On donnoit quelquefois le nom d'*odeum* à des bâtimens qui n'avoient point de rapport au théâtre. Périclès fit bâtir à Athènes un *odeum*, où l'on diſputoit les prix de Muſique. Pauſanias dit que Hérode l'athénien fit conſtruire un magnifique *odeum* pour le tombeau de ſa femme.

Les écrivains eccleſiaſtiques déſignent auſſi quelquefois le chœur d'une égliſe par le mot *odeum*. *Voyez* CHŒUR, ODE. (*S*)

ODEUR, ſ. f. (*Phyſique*) ſenſation dont le ſiége eſt dans l'intérieur du nez, & qui eſt produite par des particules très-ſubtiles, qui s'échappant des corps, viennent frapper le ſiége de cette ſenſation.

L'intérieur du nez eſt revêtu d'une membrane appellée *pituitaire*: elle eſt compoſée en grande partie des fibres du nerf olfactif. *Voyez* NERF. Ces fibres ébranlées par l'action des corpuſcules odorans, produiſent la ſenſation de l'odorat. On peut voir un plus grand détail ſur cette membrane dans les livres d'Anatomie, & dans les articles anatomiques de ce Dictionnaire, qui y ont rapport, comme NEZ, MEMBRANE PITUITAIRE. On perd la ſentiment de l'odorat dans les engorgemens de cette membrane, comme dans les rhumes de cerveau.

Les ſenſations de l'odorat & du goût, ont beaucoup de rapport entre elles: non-ſeulement les organes de l'un & de l'autre ſont voiſins, & ſe communiquent, mais on peut même regarder l'odorat comme une eſpece de goût; ordinairement le premier des ſens avertit le ſecond de ce qui pourroit lui être déſagréable. *Voyez* GOUT.

Le principal objet de l'odorat conſiſte vraiſemblablement dans les ſels volatils: ces corpuſcules capables d'ébranler l'organe de l'odorat, ſont d'une extreme diviſibilité; c'eſt ce que l'expérience journaliere démontre. Un morceau d'ambre ou de muſc mis ſucceſſivement dans pluſieurs chambres, les remplit d'odeur en un inſtant; & cette odeur ſubſiſte très-long-tems ſans qu'on apperçoive de diminution ſenſible dans le poids de ce morceau d'ambre, ni par conſéquent dans la ſubſtance. Quand on met dans une caſſolette de verre une liqueur odorante, & que la liqueur commence à bouillir, il en ſort une vapeur très-forte qui ſe répand en un inſtant dans toute la chambre, ſans que la liqueur paroiſſe avoir rien perdu de ſon volume. *Voyez l'article* DIVISIBILITÉ, & la premiere leçon de l'*Introductio ad veram phyſicam* de Keill, où la diviſibilité de la matiere eſt prouvée par des calculs tirés de la propagation même des odeurs. (*O*)

Voici un abregé de ce calcul: il y a, dit M. Keill, pluſieurs corps dont l'*odeur* ſe fait ſentir à cinq piés à la ronde: donc ces corps répandent des particules odorantes au-moins dans toute l'étendue de cette eſpace; ſuppoſons qu'il n'y ait qu'une ſeule de ces parties dans chaque quart de pouce cubique. Cette ſuppoſition eſt vraiſemblablement fort au-deſſous de la vérité, puiſqu'il eſt probable qu'une émanation ſi rare n'affecteroit point l'odorat; on trouvera dans cette ſuppoſition, qu'il y a dans la ſphere de cinq piés de rayon 57839616 particu-

les

les échappées du corps, ſans que ce corps ait perdu ſenſiblement de ſa maſſe & de ſon poids.

M. Boyle a obſervé que l'*aſſa fœtida* expoſée à l'air, avoit perdu en ſix jours une huitieme partie de grain de ſon poids; d'où M. Keill conclut qu'en une minute elle a perdu $\frac{1}{491760}$ de grain, & par un calcul auquel nous renvoyons, il fait voir que chaque particule eſt $\frac{5}{10000\,000\,000\,000\,000}$ d'un pouce cube.

Dans ce calcul, on ſuppoſe les particules également diſtantes dans toute la ſphere de cinq piés de rayon; mais comme elles doivent être plus ſerrées vers le centre, (*voyez* QUALITÉ) en raiſon inverſe du quarré de la diſtance, M. Keill recommence ſon calcul d'après cette ſuppoſition, & trouve qu'en ce cas il faut multiplier par 21 le nombre de particules 57839616 ci-deſſus trouvé; ce qui donne 1214631-936; il trouve de plus que la grandeur de chaque particule eſt $\frac{38}{1000\,000\,000\,000\,000\,000}$ de pouce. *Voyez les Articles* DIVISIBILITÉ & DUCTILITÉ. *Voyez auſſi* ECOULEMENS, EMANATIONS, *&c.* (*O*)

1°. Du mélange de deux corps, qui par eux-mêmes n'ont aucune *odeur*, on peut tirer une *odeur* d'urine, en broyant de la chaux vive avec du ſel ammoniac.

2°. Au moyen du mélange de l'eau commune, qui par elle même ne ſent rien avec un autre corps ſans *odeur*, il peut en réſulter une bien mauvaiſe *odeur*; ainſi le camphre diſſous dans l'huile de vitriol, n'a point d'*odeur*; mais ſi on y mêle de l'eau, il répand auſſi-tôt une *odeur* très-forte.

3°. Les corps compoſés peuvent répandre des *odeurs* qui ne reſſemblent en rien à l'*odeur* des corps ſimples dont ils ſont compoſés. Ainſi l'huile de térébenthine mêlée avec une double quantité d'huile de vitriol, & enſuite diſtillée, ne répand qu'une *odeur* de ſoufre après la diſtillation. Mais ſi on met ſur un feu plus violent ce qui eſt reſté dans la retorte, il en réſultera une *odeur* ſemblable à celle de l'huile de cire.

4°. Il y a pluſieurs *odeurs* qu'on ne tire de corps que par l'agitation & le mouvement. Ainſi le verre, les pierres, *&c.* qui ne répandent point d'*odeur*, même quand elles ſont échauffées, en répandent cependant une ſorte, quand on les frotte, & qu'on les agite d'une maniere particuliere: principalement le bois d'bétre quand on le travaille au tour, laiſſe une eſpece d'*odeur* de roſe.

5°. Un corps dont l'*odeur* eſt forte étant mêlée avec un autre qui ne ſent rien, peut perdre tout-à-fait ſon *odeur*. Ainſi ſi on répand de l'eau-forte dont on n'a pas bien ôté le phlegme, ſur du ſel de tartre, juſqu'à ce qu'il ne fermente plus, la liqueur, lorſqu'elle eſt évaporée, laiſſe un cryſtal ſans *odeur*, qui reſſemble beaucoup au ſel de nitre; mais en le brûlant il répand une très-mauvaiſe *odeur*.

6°. Du mélange de deux corps, dont l'un ſent très-mauvais, & l'autre ne ſent pas bon, il peut réſulter une *odeur* aromatique très-gracieuſe: par exemple, du mélange de l'eau-forte ou de l'eſprit de nitre avec l'eſprit-de-vin inflammable.

7°. L'eſprit-de-vin, mêlé avec le corps qui a le moins d'*odeur*, peut former une *odeur* aromatique bien agréable. Ainſi l'eſprit-de-vin inflammable, & l'huile de vitriol de Dantzic mêlés enſemble en égale quantité, & enſuite digérés, & enfin diſtillés, donnent un eſprit d'une *odeur* bien gracieuſe.

8°. Le corps le plus odoriférant peut dégénérer en une *odeur* puante, ſans y rien mêler. Ainſi ſi on garde dans un vaſe bien fermé, l'eſprit dont il eſt parlé dans la premiere expérience, elle ſe changera auſſi-tôt en une *odeur* d'ail.

9°. De deux corps dont l'un n'a point d'*odeur*, & l'autre en a une mauvaiſe, il peut réſulter une *odeur* agréable, ſemblable à celle du muſc: par exemple, en jettant des perles dans l'eſprit de vitriol: car quand les perles ſont diſſoutes, le tout répand une fort bonne *odeur*.

On employe ſouvent les *odeurs* dans les maladies hyſtériques & hypocondriaques; ce ſont, par exemple, l'*aſſa fœtida*, le camphre, *&c.*

Les *odeurs* ſont pernicieuſes aux uns, & ſur-tout aux femmes: cependant cela varie ſelon les tems & les modes. Autrefois qu'en cour les *odeurs* étoient proſcrites, les femmes ne les pouvoient ſupporter; aujourd'hui qu'elles ſont à la mode, elles en ſont infatuées; elles ſe plaiſent à ſe parfumer & à vivre avec ceux qui ſont parfumés.

Les *odeurs* ne produiſent donc pas toujours l'effet qu'on leur a attribué depuis long-tems, qui eſt de donner des vapeurs; puiſqu'aujourd'hui toutes les femmes ſont attaquées de vapeurs, & que d'ailleurs elles aiment ſi fort les *odeurs*; qui plus eſt, c'eſt qu'on ordonne aujourd'hui le muſc pour l'épilepſie, les mouvemens convulſifs, & les ſpaſmes. Il faut donc que l'on lui reconnoiſſe quelque choſe d'antiſpaſmodique.

Il faut convenir que les *odeurs* fortes, diſgracieuſes, & fétides, telles que le caſtoreum, l'*aſſa fœtida*, la ſavate brûlée, & autres de cette nature, ſont excellentes dans les accès de vapeurs, de quelque maniere qu'elles produiſent leur effet. Cela ne peut arriver, qu'en remettant les eſprits dans leur premier ordre, & en leur rendant leurs cours ordinaires. *Voyez* MUSC.

ODEUR, (*Critique ſacrée.*) ce mot ſignifie figurément pluſieurs choſes dans l'Ecriture: par exemple, 1°. un ſacrifice offert à Dieu: *Non capiam odorem eætuum veſtrorum*, Amos, v. 21. je n'accepterai point les victimes que vous m'offrirez dans vos aſſemblées. *Odoratus eſt Dominus odorem ſuavitatis*, Genèſe, *viij.* 21. Dieu agréa le ſacrifice de Noé. 2°. Il ſignifie une mauvaiſe réputation, *Exode*, v. 21. Jacob ſe plaint pareillement à ſes fils, de ce que par le meurtre de Sichem, ils l'avoient mis en mauvaiſe *odeur*, chez les Cananéens. 3°. *Odor ignis*, l'*odeur* du feu, ſe met pour la flamme même, *quoniam odor ignis non tranſiſſet per eos*, ils n'avoient point ſenti l'activité du feu, Daniel, *iij.* 94. 4°. Le mot *bonne odeur*, veut dire une choſe excellente: *ſicut balſamum aromatizans odorem dedi.* Eccléſ. *xxiv.* 20. J'ai répandu une bonne *odeur*, l'*odeur* d'un baume précieux; cette bonne *odeur* étoit celle de la doctrine & des préceptes de la loi. (*D. J.*)

ODIEL, (*Géog.*) riviere d'Eſpagne, dans l'Andalouſie: elle a ſa ſource aux frontieres de l'Eſtramadure & du Portugal, & ſon embouchure dans le golfe de Cadix (*D. J.*)

ODIEUX, (*Gramm.*) digne de haine. *Voyez* HAINE. Les méchans ſont *odieux* même les uns aux autres: de tous les méchans, les tyrans ſont les plus *odieux*, puiſqu'ils enlevent aux hommes des biens inaliénables, la liberté, la vie, la fortune, *&c.* On dégoûte les procédés les plus *odieux* ſous des expreſſions adroites qui en dérobent la noirceur: ainſi un homme leſte eſt un homme *odieux*, qui fait faire rire de ſon ignominie. Si un homme ſe rend le délateur d'un autre, celui-ci fut-il coupable, le délateur ſera toujours aux yeux des honnêtes gens un rôle *odieux*. Combien de droits *odieux* que le ſouverain n'a point prétendu impoſer, & dont l'avidité des traitans ſurcharge les peuples! Le dévoir eſt licite, mais il n'y a je ne ſais quoi d'*odieux*: celui qui l'exerce paroît envier à un autre le droit de faire l'aumône; & au lieu d'obéir à l'Evangile qui lui ordonne d'abandonner ſon manteau à celui qui lui en diſputera la moitié, il ne me montre qu'un homme intéreſſé qui cherche à s'approprier le manteau d'un autre. Mais n'eſt-ce pas une choſe fort étrange, que dans un gouvernement bien ordonné, une action puiſſe être en même tems licite & *odieuſe*? N'eſt-ce pas une choſe plus étrange encore, que les magiſtrats chargés de la police, ſoient quelquefois forcés d'encourager à ces actions? & n'eſt-ce pas là ſatisfaire l'honneur de quelques citoyens mal nés, à la ſécurité des autres? *Odieux* vient du mot latin *odium*; les médiſans ſont moins inſupportables & plus *odieux* que les ſots. Il ſe dit des choſes & des perſonnes; un homme *odieux*, des procédés *odieux*, des applications, des comparaiſons, *odieuſes*, *&c.*

ODIN, OTHEN, ou VODEN, ſ. m. (*Mythol.*) c'eſt ainſi que les anciens Celtes qui habitoient les pays du nord, appelloient le plus grand de leurs dieux, avant que la lumiere de l'évangile eût été portée dans leur pays. On croit que dans les commencemens les peuples du ſeptentrion n'adoroient qu'un ſeul Dieu ſuprême auteur & conſervateur de l'univers. Il étoit défendu de le repréſenter ſous une forme corporelle, on ne l'adoroit que dans les bois; de ce Dieu ſouverain de tout, étoient émanés une infinité de génies ou de divinités ſubalternes, qui réſidoient dans les élémens, & dans chaque partie du monde viſible qu'ils gouvernoient ſous l'autorité du Dieu ſuprême. Ils faiſoient à lui ſeul des ſacrifices, & eſayoient lui plaire, en ne faiſant aucun tort aux autres, & en s'appliquant à être braves & intrépides. Ces peuples croyoient à une vie à venir; là des ſupplices cruels attendoient les méchans, & des plaiſirs ineffables étoient réſervés pour les hommes juſtes, religieux & vaillans. On ſait que ces dogmes avoient été apportés dans le nord par les Scythes. Ils s'y maintinrent pendant pluſieurs ſiecles: mais enfin ils ſe laſſerent de la ſimplicité de cette religion. Environ ſoixante-dix ans avant l'ere chrétienne, un prince ſcythe, appellé

Odin

Odin, étant venu faire la conquête de leur pays, leur fit prendre des idées nouvelles de la divinité, & changea leurs lois, leurs mœurs & leur religion. Il paroît même que ce prince aſiatique fut dans la ſuite confondu avec le Dieu ſuprême qu'ils adoroient auparavant, & à qui ils donnoient auſſi le nom d'*Odin*. En effet ils ſemblent avoir confondu les attributs d'un guerrier terrible & ſanguinaire & d'un magicien, avec ceux d'un Dieu tout puiſſant, créateur & conſervateur de l'univers. On prétend que le véritable nom de ce ſcythe étoit *Sigge*, fils de Tridulphe, & qu'il prit le nom d'*Odin*, qui étoit le nom du Dieu ſuprême des Scythes, dont il étoit peut-être le pontife. Par-là il voulut peut-être ſe rendre plus reſpectable aux yeux des peuples qu'il avoit envie de ſoumettre à ſa puiſſance. On conjecture que Sigge ou *Odin* quitta la Scythie ou les Palus méotides au tems où Mithridate fut vaincu par Pompée, à cauſe de la crainte que cette victoire inſpira à tous les alliés du roi de Pont. Ce prêtre conquérant quitta ſa patrie; il ſoumit une partie des peuples de la Ruſſie; & voulant ſe faire un établiſſement au ſeptentrion de l'Europe, il ſe rendit maître de la Saxe, de la Weſtphalie & de la Franconie, & par conſéquent d'une grande portion de l'Allemagne, où l'on prétend que pluſieurs maiſons ſouveraines deſcendent encore de lui. Après avoir affermi ſes conquêtes, *Odin* marcha vers la Scandinavie par la Cimbrie, le pays de Holſtein. Il bâtit dans l'île de Fionie la ville d'Odenſée, qui porte encore ſon nom: de-là il étendit ſes conquêtes dans tout le nord. Il donna le royaume de Danemarck à un de ſes fils. Le roi de Suede Gulfe ſe fit mettre volontairement à lui, le regardant comme un dieu. *Odin* profita de ſa ſimplicité, & s'étant emparé de ſon royaume, il y exerça un pouvoir abſolu, & comme ſouverain, & comme pontife. Non content de toutes ces conquêtes, il alla encore ſoumettre la Norwege. Il partagea tous ſes royaumes à ſes fils, qui étoient, dit-on, au nombre de vingt-huit, & de trente-deux, ſelon d'autres. Enfin, après avoir terminé ces exploits, il ſentit approcher ſa fin: alors ayant fait aſſembler ſes amis, il ſe fit neuf grandes bleſſures avec une lance, & dit qu'il alloit en Scythie prendre place avec les dieux à un feſtin éternel, où il recevroit honorablement tous ceux qui mourroient les armes à la main. Telle fut la fin de ce légiſlateur étonnant, qui, par ſa valeur, ſon éloquence & ſon enthouſiaſme, parvint à ſoumettre tant de nations, & à ſe faire adorer comme un dieu.

Dans la mythologie qui nous a été conſervée par les Islandois, *Odin* eſt appellé *le dieu terrible & ſévere, le pere du carnage, le dépopulateur, l'incendiaire, l'agile, le brûlant, celui qui donne la victoire, qui enflamme le courage dans les combats, qui nomme ceux qui doivent être tués*, &c. tantôt il eſt dit de lui, *qu'il vit & gouverne pendant les ſiecles; qu'il dirige tout ce qui eſt haut & tout ce qui eſt bas, ce qui eſt grand & ce qui eſt petit: il a fait le ciel & l'air & l'homme, qui doit toujours vivre; & avant que le ciel & la terre fuſſent, ce dieu étoit déja avec les géans*, &c.

Tel étoit le mélange monſtrueux de qualités que ces peuples guerriers attribuoient à *Odin*. Ils prétendoient que ce dieu avoit une femme appellée *Frigga* ou *Fréa*, que l'on croit être la même que la déeſſe *Hertus* ou *Hertha*, adorée par des Germains, & qui étoit la terre. Il ne faut point la confondre avec *Frey* ou *Freya*, déeſſe de l'amour. *V.* Fatgoa. De cette femme *Odin* avoit eu le dieu *Thor*. *Voyez* Thor.

Selon ces mêmes peuples, *Odin* habitoit un palais céleſte appellé *Valhalla*, où il admettoit à ſa table ceux qui étoient morts corſqu'eſemment dans les combats. *Voy.* Valhalla. Malgré cela, *Odin* venoit dans les batailles ſe joindre à la mêlée, & aſſurer à la gloire les guerriers qui combattoient. Ceux qui alloient à la guerre, faiſoient vœu de lui envoyer un certain nombre de victimes.

Odin étoit repréſenté une épée à la main; le dieu *Thor* étoit à ſa gauche, & *Frigga* étoit à la gauche de ce dernier. On lui offroit en ſacrifice des chevaux, des chiens & des faucons; & par la ſuite des tems, on lui offrit même des victimes humaines. Le temple le plus fameux du nord étoit celui d'Upſal en Suede; les peuples de la Scandinavie s'y aſſembloient pour faire faire des ſacrifices ſolemnels tous les neuf ans.

On voit encore des traces du culte rendu à *Odin* par les peuples du nord, le quatrième jour de la ſemaine, ou le mercredi, appellé encore *oufdag*, *woenſdag*, *odenſdag*, le jour d'*Odin*. Les Anglois l'appellent *wednesday*. Voyez *l'introduction à l'hiſtoire de Danemark par* M. Mallet, *& l'art.* Edda *des Islandois*.

Tome XI.

ODOMANTICA, (*Géog. anc.*) contrée de la Thrace, dont parle Tite-Live, *l. XLV. c. iv.* ainſi qu'Hérodote & Thucydide. Elle étoit preſque toute à l'orient du Strymon, au nord de la Biſaltie & de l'Edonide. (*D. J.*)

ODOMETRE, *ou Arpentage*, eſt un inſtrument pour meſurer les diſtances par le chemin qu'on a fait. On l'appelle auſſi *pédometre* ou *compte-pas*, & *roue d'arpenteur*. *Voyez* Pédometre, *&c.* Ce mot vient des deux mots grecs ὁδὸς, *chemin*, & μέτρον, *meſure*.

L'avantage de cet inſtrument conſiſte en ce qu'il eſt d'un uſage fort facile & fort expéditif. Sa conſtruction eſt telle qu'on peut l'attacher à une roue de carroſſe. Dans cet état, il fait ſon office, & meſure le chemin, ſans cauſer aucun embarras.

Il y a quelques différences dans la maniere de conſtruire cet inſtrument. Voici l'*odometre* qui eſt à préſent le plus en uſage, & qui paroît le plus commode.

Conſtruction de l'odometre. Celui qui eſt repréſenté, *Planche de l'arpent, fig.* 23. conſiſte en une roue de deux piés ſept pouces & demi de diametre, & dont la circonférence eſt par conſéquent d'environ huit piés trois pouces. A on des bouts de l'aſe eſt un pignon de trois quarts de pouces de diametre, diviſé en huit dents, qui viennent quand la roue tourne s'engrener dans les dents d'un autre pignon *c*, fixé à l'extrémité d'une verge de fer, de maniere que cette verge tourne une fois, pendant que la roue fait une révolution. Cette verge qui eſt placée le long d'une rainure pratiquée ſur le côté de l'aſſus *B* de cet inſtrument, porte à ſon autre bout un tenon quarré, dans lequel eſt placé le bout *b* de petit cylindre *P*. Ce cylindre eſt diſpoſé ſous un cadran à l'extrémité de l'aſſut *B*, de telle maniere qu'il peut ſe mouvoir autour de ſon axe. Son extrémité *a* eſt faite en *vis ſans fin*, & s'engrene dans une roue de trente-deux dents, qui lui eſt perpendiculaire. Quand l'inſtrument eſt porté en avant, la roue fait une révolution à chaque ſixieme perche. Sur l'axe de cette roue eſt un pignon de ſix dents, qui rencontre une autre roue de ſoixante dents, & lui fait faire ſa tour ſur cent ſoixante perches ou un demi mille.

Cette derniere roue porte un index ou aiguille, qui peut tourner ſur la ſurface du cadran, dont le limbe extérieur eſt diviſé en cent ſoixante parties répondantes aux cent ſoixante perches, & l'aiguille indique le nombre de perches que l'on a faites. De plus, ſur l'axe de cette derniere roue eſt un pignon de vingt dents, qui s'engrene dans une troiſieme roue de quarante dents, & lui fait faire un tour ſur trois cens vingt perches ou un mille. Sur l'axe de cette roue eſt un pignon, lequel s'engrenant dans une autre roue, qui a ſoixante-douze dents, lui fait faire un tour en douze milles.

Cette quatrieme roue porte un autre index, qui répond au limbe intérieur du cadran. Ce limbe eſt diviſé en douze parties pour les milles, & chaque mille eſt ſubdiviſé en moitiés, en quarts, *&c.* & ſert à marquer les révolutions de l'autre aiguille, ainſi qu'à connoître les demi-milles, les milles, *&c.* juſqu'à douze milles, que l'on a parcourus.

Uſage de l'odometre. La maniere de ſe ſervir de cet inſtrument eſt facile à comprendre par ſa conſtruction. Il ſert à meſurer les diſtances dans les cas où l'on eſt preſſé, & où l'on ne demande pas une ſi grande exactitude.

Il eſt évident qu'en faiſant agir cet inſtrument, & obſervant les tours des aiguilles, on a la longueur de l'eſpace qu'on veut meſurer, comme ſi on l'arpentoit à la chaîne ou à la toiſe. *Chambers*. (*E*)

L'*odometre* ci-deſſus eſt celui qui eſt deſtiné à compter le chemin par les tours de roue d'un carroſſe ou d'une voiture.

L'*odometre* à comptes les pas s'ajuſte dans le gouſſet où il tient à un reſſort qu'on fait paſſer au-deſſous du genou, & qui, à chaque pas, fait avancer l'aiguille. Du reſte, ces deux *odometres* different peu l'un de l'autre.

C'eſt par le moyen d'un *odometre* que Feroel meſura les degrés de Paris à Amiens; & malgré la groſſiereté de ce moyen, il le trouva très-approchant du vrai. *Voy.* Figure de la terre & Degré.

M. Msymier préſenta à l'académie des Sciences en 1724 un *odometre* qui parut fort bien conſtruit, & dans lequel chaque pas & chaque tour de roue donnoit exactement un pas d'aiguille, & n'en donnoit qu'un: cependant cet *odometre* avoit un inconvénient, c'eſt que dans le recul il s'arrêtoit; & reprenant enſuite ſon mouvement, donnoit ſur le cadran autant de tours de roue ou de pas de trop en avant qu'on avoit eus en arriere. M. l'abbé Outhier a remédié à cet inconvénient dans un

odometre qu'il a préſenté à l'académie en 1742, & dans lequel l'aiguille ſecule quand le voyageur recule; en ſorte que l'*odometre* décompta de lui-même tous les pas de trop que l'on a fait arriere. *Voyez Hiſt. acad.* 1743, *pag.* 145. (*O*)

ODONTALGIE, ſ. f. *terme de Médecine & de Chirurgie*, douleur de dents. Ce mot eſt compoſé du grec ὀδὼς, *dent*, & de ἄλγος, *douleur*. Le mal de dents eſt des plus ordinaires & des plus cruels au point qu'on a vu des gens attenter à leur vie pour s'en délivrer. Les violentes douleurs de dents ſont preſque toujours occaſionnées par la carie, qui, mettant le nerf de la dent à découvert, permet ſur ce nerf l'action des cauſes extérieures qui excitent la douleur. Les auteurs admettent une *odontalgie* idiopathique, qui dépend d'une fluxion ſur les nerfs & les vaiſſeaux nourriciers de la dent. Maugent de la Motte, dans ſon traité de chirurgie, aſſure avoir délivré des perſonnes qui ſouffroient violemment de la douleur de dents, en les faiſant ſaigner du bras: ce qui prouve qu'une fluxion inflammatoire étoit la cauſe formelle de cette douleur. Charles le Pois dans ſon excellent traité *de morbis ab illuvie ſeroſâ*, met l'engorgement ſéreux au nombre des cauſes de l'*odontalgie*, & il rapporte un cas qui s'eſt paſſé ſur lui-même. Il prit un remede purgatif contre une douleur de dents, qui le tourmentoit depuis pluſieurs jours; il vomit une aſſez grande quantité d'eaux, avec un tel ſuccès, qu'il fut plus de dix ans ſans être incommodé du même mal. On a remarqué que les dents arrachées dans le tems de la douleur, avoient leurs vaiſſeaux fort engorgés, & la tiſſu cellulaire qui les ſoutient, comme œdémateux. On peut faire cette obſervation quand ces vaiſſeaux ſe rompent dans le fond de l'alvéole, & non pas préciſément à l'extrémité des racines de la dent dont on fait l'extraction.

Les cauſes externes de la douleur de dents ſont l'air froid & humide, la trop grande chaleur qui exalte le ſang & les humeurs, les intempérances dans le boire & dans le manger, la négligence de ſe chauſſer tout en ſortant du lit, &c.

S'il n'y a aucune dent cariée, il faut procéder à la guériſon du mal de dents par les remedes généraux, qui conſiſte à diminuer le volume des humeurs, & à diſcuter celles qui font l'engorgement local. Dans les fluxions inflammatoires, la ſaignée, les boüillons délayantes, le diete humectante & rafraîchiſſante détruiſent la cauſe de la douleur. La ſaignée ſera moins indiquée que la purgation, ſi l'engorgement eſt formé par des ſucs pituiteux. On fait enſuite uſage extérieurement des remedes odontalgiques, qui ſont en très-grand nombre. *Voy.* ODONTALGIQUE. On peut avoir recours aux narcotiques pris intérieurement pour calmer la vive douleur, lorſqu'on a ſuffiſamment diminué le volume redondant du ſang & des humeurs, ſuivant les diverſes indications.

Quoique les dents ne paroiſſent pas cariées, il n'eſt pas rare que la douleur des dents ne ſoit pas cauſée par la carie occulte de la partie de la dent qui eſt cachée dans l'alvéole. Il eſt à propos de frapper les dents ſur leur couronne avec un inſtrument d'acier, tel que ſeroit un poinçon obtus, ou autre corps ſemblable. Ce contact a ſouvent découvert le mal, par la ſenſation douloureuſe qu'il a excitée ſur une dent ſaine en apparence. Dans ce cas il faut ſévir ſans héſiter le ſacrifice de la dent, pour pouvoir faire ceſſer efficacement le mal préſent, & en prévenir de plus grands, tels que l'abſcès du ſinus maxillaire. *Voyez* ce que nous avons dit de cette maladie, en parlant de celles qui attaquent les gencives à la ſuite *du mot* GENCIVES.

Quand la carie des dents eſt apparente, ſi elle eſt diſpoſée de façon que l'on puiſſe plomber la dent avec ſuccès, on peut la conſerver par ce moyen. *Voyez* PLOMBER. Lorſque cela n'eſt pas poſſible, les perſonnes timides, qui craignent de s'expoſer à la douleur de l'extraction de la dent, en liſſent détruire le nerf par le cautere actuel. *Voyez* CAUTERE & CAUTÉRISATION. Mais hors le cas où le plomb peut conſerver la dent, les odontalgiques ne ſont que des ſecours palliatifs dans le cas de carie; & le parti le plus ſûr eſt de faire ôter la dent, pour s'épargner les douleurs cruelles, ſi ſujettes à récidive, pour ſe délivrer de la puanteur de la bouche, qui eſt cauſée par une dent gâtée, & empêcher la communication de la carie à d'autres dents.

La carie eſt une ſuite aſſez ordinaire de leur éroſion, maladie nouvellement découverte, & dont l'étiologie eſt due aux obſervations du feu ſieur Bunon, dentiſte des enfans de France, & expert reçu à ſaint Côme. Le ſéjour des alimens dans le creux de l'éroſion, le chaud & le froid alternatif des boiſſons, la qualité des liqueurs, &c. altèrent l'émail, & cauſent la carie des dents.

Les académiciens *curieux de la nature*, *decad. iij.* parlent d'une *odontalgie* qui fut guérie par un ſoufflet que reçut la perſonne ſouffrante. Bien des gens ſont délivrés de la douleur d'une façon bien plus ſurprenante: ils ceſſent de ſentir leur mal, lorſqu'ils voient le dentiſte qui doit leur arracher la dent. (*Y*)

ODONTALGIQUE, ſ. m. & adj. *terme de Chirurgie concernant la matiere médicale externe*, remede propre pour calmer la douleur des dents.

Ces remedes ſont en très-grand nombre, & il n'y a preſque perſonne qui n'en vante un dont il aſſure l'efficacité.

On applique avec ſuccès un emplâtre de muſtic ou de gomme elemi à la région des temples. L'emplâtre d'opium a ſouvent produit un très-bon effet, de même que le cataplaſme de racine de grande conſoude pour réprimer la fluxion.

Quelques-uns appliquent des médicamens dans l'oreille du côté de la douleur. L'huile d'amandes ameres, ou la vapeur du vinaigre dans lequel on a fait boüillir du pouillot ou de l'origan. Le vinaigre eſt recommandé contre les fluxions chaudes ou inflammatoires; & quand l'engorgement vient d'une cauſe froide ou humorale, on coule dans l'oreille du jus d'ail cuit avec de la thériaque, & employé chaudement, ou bien un petit morceau de gouſſe d'ail cuit ſous la cendre, & introduit dans l'oreille en forme de tente.

Il n'y a ſorte de cataplaſmes aſtringens, émolliens, réſolutifs, diſcuſſifs, dont on ne trouve des formules pour appliquer ſur la machoire & la joue, contre les fluxions qu'occaſionne la douleur des dents. On conſeille auſſi des garguriſmes, avec des noix de galles cuites dans le vinaigre; avec du vinaigre dans lequel on a éteint des cailloux rouges au feu; de la décoction de verveine, de la décoction de gayac dans l'eau ou le vin, en y ajoutant un peu de ſel. D'autres font mâcher de la racine de pyrethre pour faire dégorger les glandes ſalivaires, la racine de calamus aromaticus a produit ſouvent de très-bons effets: mais c'eſt ſur-tout les remedes qu'on applique ſur la dent, dans le creux que forme la carie, qui méritent eſſentiellement la nom d'*odontalgiques*. L'huile de gayac, celles de bois, de geroſle, de camphre, de canelle, portées dans le creux de la dent avec un peu de coton, deſſechent la carie, empêchent ſes progrès, & bâtiſſent le nerf. C'eſt un préparatif à l'opération du plomber une dent. Si la douleur eſt très-violente, le coton trempé dans les gouttes anodynes, calme puiſſamment: on peut même introduire avec ſuccès dans la dent deux ou trois grains d'opium. Mais l'extraction de la dent eſt le moyen le plus ſûr, comme nous l'avons dit à l'*article* ODONTALGIE.

Les perſonnes du peuple mettent dans le creux d'une dent cariée un morceau d'encens: ce remede pourrit la dent & la fait tomber par parcelles; mais on a remarqué que cela étoit dangereux pour les dents voiſines. Les autres parlent d'un trochiſque fait avec le lait de tithymale, l'encens en poudre & temperé d'amidon, pour procurer la chute ſpontanée de la dent. L'obſtétrice de nos dentiſtes doit faire préférer leurs ſecours, tout douloureux qu'ils ſont, à des remedes incertains, qui ont tant d'inconvéniens d'ailleurs. (*Y*)

ODONTOIDE, *apophyſe*, *en Anatomie*, apophyſe dans le milieu de la ſeconde vertebra, à laquelle on a donné ce nom par rapport à la reſſemblance qu'elle a avec une dent. *Voyez* PYRENOÏDE & VERTEBRE.

Ce mot eſt formé du grec ὀδὼς, *dent*, & de εἶδος, *forme*.

Sa ſurface eſt un peu inégale, afin que la ligament qui en ſort & qui la lie avec l'occiput, s'y attache mieux.

Elle eſt auſſi environnée par un ligament ſolide & rond fait d'une maniere induſtrieuſe, pour empêcher que la moëlle de l'épine ne ſoit comprimée par cette apophyſe. (*L*)

ODONTOIDES PIERRES, (*Hiſt. nat.*) nom générique donné par quelques auteurs aux pierres qui reſſemblent à des dents. *Voyez* GLOSSOPETRES.

ODONTOLOGIE, ſ. f. *partie de l'Anatomie qui traite des dents*, ce mot eſt compoſé des deux grecs ὀδὼς, *dent*, & λόγος, *traité*. (*L*)

ODONTOPETRES, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques naturaliſtes aux dents de poiſſons que l'on appelle communément *gloſſopetres* ou *langues de ſerpent*; on les appelle auſſi *bufonites*, *crapaudines*, *ichthyodontes*, *chelonite*, &c.

ODONTOTECHNIE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, dérivé du mot grec ὀδὼς, *dent*, & τέχνη, *art*, ce qui ſignifie à proprement parler *l'art du dentiſte* en général: quelques-uns entendent particulierement par ce terme la partie de l'art du dentiſte qui a pour objet les dents artificielles.

Le

La perte des dents à l'occaſion d'un coup, d'une chute, ou de leur extraction radicale par la carie dont elles étoient gâtées, défigure la bouche, nuit à la maſtication & à la prononciation. L'art a des reſſources efficaces pour réparer cette perte.

Les dents qu'on emploie ne ſont pas toujours artificielles; on peut faire porter dans l'alvéole une dent naturelle ſemblable en dimenſion & de la même eſpece que celle qu'on a perdue. Les demilles ont à cet effet beaucoup de dents priſes des mâchoires des perſonnes mortes, qui avoient les dents fort ſaines. Pour placer une dent naturelle, il faut le faire immédiatement après l'extraction de la mauvaiſe; & on l'affermit pendant quelque tems aux dents voiſines avec des liens de ſoie cirés, ou avec des fils d'or. On monte quelquefois une dent artificielle à vis ſur la racine qui remplit l'alvéole, lorſque la couronne ſeule étoit cariée, & qu'on a cru pouvoir ſe contenter de la ſeule ſans faire l'extraction de ſa racine. La matiere dont on forme les dents artificielles, eſt la dent d'hippopotame; elle eſt bien préférable à l'ivoire dont on ſe ſervoit anciennement, & qui n'eſt ni ſi dure, ni ſi blanche que la dent de cheval marin, & qui jaunit très-promptement. On en fait des ateliers complets d'une ſeule piece, lorſque toutes les dents manquent; (*voyez* RATELIER). Guillemeau donne la recette d'une compoſition pour faire des dents artificielles; (*voyez le tome IV.* de l'Encyclopédie *à l'article* DENT, *pag.* 692.). Cette pâte ſervira plus utilement à remplir une dent cariée „ afin d'empêcher, ſavoir l'expreſſion de l'air, qu'il „ ne tombe & ſe cache quelque viande en mangeant, qui „ le pourrit davantage, & excite ſouvent grande douleur.„. Au défaut d'aſtille capable de bien plomber une dent, on pourroit ſe ſervir de cette compoſition, après les précautions que nous avons indiquées à *l'article* ODONTALGIQUE, & que nous expoſerons à *l'article* PLOMBER. (*Y*)

ODORANT, PRINCIPE, (*Chimie, Pharmac. & Mat. médic.*) partie odorante, principe ou partie aromatique, parfum, odeur, *gas*, eſprit recteur, *ens*, eſprit, mercure.

Les Chimiſtes ont déſigné ſous tous ces noms un principe particulier dont un grand nombre de plantes & un très-petit nombre de ſubſtances animales ſont pourvues, qui eſt l'objet propre du ſens de l'odorat, ou le principe matériel du ſens de cette ſenſation. *Voyez* ODORAT, *Phyſiologie*.

Le principe aromatique des végétaux réſide ou dans une huile eſſentielle, dont quelques ſubſtances végétales ſont pourvues (*voyez* HUILE ESSENTIELLE); ou il adhere au parenchyme de quelques autres qui ne contiennent point d'huile eſſentielle; ou même il eſt logé chez ces derniers dans de petits réſervoirs inſenſibles. Il peut fort bien être encore que les plantes qui ont de l'huile eſſentielle, contiennent leur principe aromatique de ces deux manieres.

Les baumes & les racines d'étoit autre choſe que des huiles eſſentielles, plus ou moins épaiſſies, qui ſe ſont ſéparées d'elles-mêmes de certains végétaux, il eſt évident qu'elles ne méritent aucune conſidération particuliere, par rapport à leur principe aromatique.

Le petit nombre de ſubſtances animales aromatiques; le muſc, la civette, le caſtor, ſont auſſi exactement analogues à cet égard aux baumes & aux réſines, & par conſéquent aux huiles eſſentielles.

L'union naturelle du principe aromatique & de l'huile eſſentielle eſt bien évidente, puiſqu'une pareille huile extirée ſans le moindre altération d'un végétal; par exemple, l'huile retirée de l'écorce de citron en en exprimant des zeſts, eſt abondamment chargée de ce principe, & qu'elle peut enſuite la perdre abſolument étant gardée à l'air libre, ou dans un vaiſſeau négligemment fermé.

Quant à la partie *odorante* des plantes qui ne contiennent point d'huile eſſentielle, tout ce qu'on ſait de ſa façon d'être dans les plantes, c'eſt qu'elle adhere aſſez à leur ſubſtance, pour que la déſiccation ne le diſſipe pas entierement; quoiqu'il ſoit vrai que les plantes aromatiques qui ne contiennent point d'huile eſſentielle, telles que les muguets, les jaſmins, le ſafran, *&c.* perdent infiniment plus de leur odeur par la déſiccation, que celles qui contiennent de l'huile eſſentielle.

Ce principe eſt le plus mobile de tous ceux que renferment les plantes. Il doit être regardé comme étranger à leur texture & même à leurs ſucs propres ou fondamentaux (*Voyez* VÉGÉTAL), & comme étant répandu à leur ſurface & dans leurs pores, comme adhérent à ces parties en les mouillant, ou tout au plus comme étant depoſé dans de petits réſervoirs particuliers, ſoit ſeul & par, ſoit mêlé à de l'huile eſſentielle. Il n'eſt pas permis de croire que ce principe nage dans l'eau de la végétation, puiſqu'il eſt plus volatil que ce dernier principe, qu'on peut néanmoins diſſiper tout entier par la déſſiccation, ſans que la meilleure partie du principe aromatique ſoit diſſipée en même tems. Ce fait eſt très-ſenſible, par exemple, dans les feuilles de menthe, qui étant bien ſeches, contiennent encore une quantité conſidérable de principes aromatiques,

Le principe aromatique eſt ſi ſubtil & ſi léger, ſi peu corporel, s'il eſt permis de s'exprimer ainſi, qu'il n'eſt pas poſſible de le déterminer par le poids ni par meſure; car, ſelon l'expérience de Boerhaave, une eau diſtillée très-chargée de parfum, qui ayant été expoſée à l'air, a perdu abſolument toute odeur, n'a pas diminué ſenſiblement de poids ni de volume.

Il eſt cependant évident que le principe aromatique eſt un être compoſé, puiſqu'il y en a autant d'eſpeces diſtinctes, qu'il y a de ſubſtances *odorantes*: or ces divers principes *odorans* ne peuvent être ſpécifiés que par des diverſités dans leurs mixtions.

Quant à l'eſſence propre à la conſtitution intérieure ou chimique du principe aromatique, elle eſt encore abſolument inconnue; mais malgré l'extrême ſubtilité de ce principe, qui le dérobe aux ſens & aux inſtrumens chimiques, on peut cependant avancer, d'après le petit nombre de notions que nous avons ſur cet objet, que le connoiſſance intime de ſa compoſition n'eſt pas une découverte au-deſſus de l'art.

Il ſemble qu'on ne doit pas confondre avec le principe aromatique une certaine vapeur qui s'exhale de preſque toutes les ſubſtances végétales & animales appellées *inodores*, & qui eſt pourtant capable de faire reconnoître ces ſubſtances par l'odorat; car quoiqu'on puiſſe ſoupçonner avec quelque vraiſſemblance qu'elles ne diffèrent à cet égard des ſubſtances aromatiques que par le plus ou le moins, cependant comme l'odeur de ces ſubſtances eſt preſque commune à de grandes diviſions; par exemple, à toutes les herbes, à toutes les chairs, à tous les laits, *&c.* il eſt plus vraiſſemblable que ce principe mobile n'eſt qu'une foible émanation de toute leur ſubſtance, & non point un principe particulier. On peut aſſurer la même choſe avec encore plus de vraiſſemblance du ſoufre commun, du cuivre & du plomb, qui ont chacun une odeur propre très-forte. L'odeur de la tranſpiration des divers animaux, & même des divers individus de la même eſpece, paroît être auſſi un être fort diſtinct du principe qui fait le ſujet de cet article.

La partie *odorante* a été regardée par les pharmacologiſtes, comme le principe le plus précieux des plantes qui en étoient pourvues. Boerhaave a ſur-tout pouſſé ſi loin ſes préceptions à cet égard, qu'il regarde tous les autres principes des plantes aromatiques comme abſolument dépouillés de vertus. Voici comme il s'en exprime: *quin etiam ſæpe vetere hominum induſtriam deprehendiſſe tenui huic ſuccorum vapori deberi ſtupendos effectus quæ in corpore hominis excitant concreta vegetantia cum evaporando quam maxime: quoniam eo ſolo de medicamentis venenoſque penitus ſeparato ſine ulla fere ponderis jactura caret unus illa efficacia.* Cette prétention eſt certainement outrée, ſur-tout ſi on veut la généraliſer; car certainement il y a pluſieurs ſubſtances aromatiques qui exercent d'ailleurs des effets médicamenteux très-manifeſtes par des principes fixes. Il eſt cependant vrai en général que le principe aromatique doit être ménagé dans la préparation des médicamens *odorans*, comme un agent médicamenteux très-efficace: auſſi eſt ce une loi conſtante de manuel pharmaceutique, de ne ſoumettre aucune ſubſtance aromatique à un degré de feu capable de diſſiper le principe *odorant*; or le degré de l'eau bouillante, & même celui du bain-marie étant plus que ſuffiſant, pour diſſiper ce principe, on ne doit point traiter les ſubſtances aromatiques par la décoction, ni même par la chaleur du bain-marie très-chaud dans les vaiſſeaux ouverts, & lorſque la décoction eſt d'ailleurs néceſſaire pour retirer en même tems d'autres principes de la même ſubſtance; il faut faire cette décoction dans un appareil convenable de diſtillation, & retenir le principe aromatique qui s'eſt élevé & qu'on a retenu, à la décoction refroidie. On en uſe ainſi dans la préparation de certains ſirops (*voyez* SIROP.) Si l'on eſt obligé de faire eſſuyer la chaleur d'un bain-marie très-chaud à une liqueur chargée de principes aromatiques; comme par exemple, pour la diſpoſer à diſſoudre une très-grande quantité de ſucre, on doit lui faire eſſuyer cette chaleur dans un vaiſſeau exactement fermé. On trouvera encore des exemples de cette manœuvre à l'*article* SIROP.

Il ne faut pas imaginer cependant que toutes les ſubſtances aromatiques ſoient abſolument dépouillées de leur

partie *odorante* par une décoction même très-longue, comme beaucoup de chimiſtes & de médecins le penſent, ſur la foi de Boerhaave & de la théorie. Il eſt sûr au contraire que la plûpart des ſubſtances qui ont beaucoup d'odeur, telles que preſque tous les aromates exotiques, la racine de benoîte, celle d'iris de Florence, & même quelques fleurs, comme les fleurs d'orange, les œillets, conſervent beaucoup d'odeur après de longues décoctions: mais malgré cette obſervation, il eſt toujours très-bon de s'en tenir à la loi générale. L'excès de circonſpection n'eſt point blâmable dans ce cas. Le principe aromatique réſidant dans un véhicule que l'on doit regarder comme ſans vertu, c'eſt-à-dire, dans de l'eau, étant auſſi concentrée qu'il eſt poſſible dans ce véhicule, en un mot, réduit ſous la forme d'eau diſtillée très-chargée (*voyez* EAU DISTILLÉE), & qui peut être regardé dans cet état comme pur, relativement à ſes effets ſur le corps humain; ce principe, dis-je, a une ſaveur générique vive, active, irritante, qui le rend propre à exercer la vertu cordiale, ſtomachique, fortifiante, nervine, ſudorifique: c'eſt principalement pour ces vertus connues qu'on ordonna les différentes eaux diſtillées aromatiques; mais outre cela, quelques-uns de ces principes aromatiques ont des qualités particulieres & diſtinctes, manifeſtées, par les ſens ou par l'obſervation médicinale. L'amertume ſingaliere de l'eau de fleurs d'orange, & la ſaveur piquante de l'eau de chardon-béni des pariſiens, ſont très-ſenſibles; par exemple, l'eau diſtillée de laurier-ceriſe eſt un poiſon; l'eau roſe eſt purgative; l'eau diſtillée de roſe eſt hyſtérique; celle de menthe éminemment ſtomachique, *&c.* Boerhaave qui, en établiſſant la différence ſpécifique des eaux aromatiques, a dit du principe aromatique de la lavande, & de celui de la meliſſa, que chacun avoit, outre leurs propriétés communes, *vim adhuc peculiarem ſingularem*, a, ce me ſemble, mal choiſi ſes exemples. Nous rapporterons dans les articles particuliers les qualités médicinales propres de chaque ſubſtance aromatique uſuelle. (*b*)

ODORANTE, *ſubſtance*, (*Chimie.*) ſubſtance ou matiere aromatique. Les Chimiſtes appellent ainſi toutes les ſubſtances qui contiennent un principe particulier qu'ils appellent *aromatique*, *odorant*, *offrir recteur*, &c. *Voyez* ODORANT PRINCIPE.

C'eſt principalement dans le regne végétal qu'on trouve ces ſubſtances *odorantes*. Il n'y a aucune partie des végétaux qui ſoit exclue de l'ordre des ſubſtances aromatiques. On trouve des fleurs, des calices, des feuilles, des écorces, des bois, des racines, *&c.* qui ſont chargés de parfums: ce principe eſt quelquefois répandu dans toutes les parties d'une plante, par exemple, dans l'oranger; quelquefois il eſt propre à une partie ſeulement, comme aux fleurs dans le roſier, à la racine dans l'iris, *&c.* Le petit nombre de ſubſtances animales aromatiques que nous connoiſſons, ſont des humeurs particulieres dépoſées dans des réſervoirs particuliers; tels ſont le muſc, la civette, le caſtor, *&c.* car il ne faut pas compter tous les animaux vivans parmi les ſubſtances aromatiques, quoique la plûpart ont une odeur particuliere, quelquefois même très-forte, comme le bouc. *Voyez l'article* ODORANT PRINCIPE.

On ne comprend pas non plus dans la claſſe des ſubſtances *odorantes* certaines matieres minérales qui ont une odeur propre, telles que le ſoufre, le cuivre, *&c.* *Voy.* encore *article* ODORANT PRINCIPE. (*b*)

ODORANTES, *pierres*, (*Hiſt. nat.*) nom générique des pierres à qui la nature a fait prendre de l'odeur ſans le ſecours de l'art; telles ſont les *jolites*, les *pierres puantes*, le *lapis ſaillus*, le *lapis ſelinus*. *Voyez ces différens articles*. Ces odeurs ſont purement accidentelles à la pierre, elles ne tiennent point de ſa combinaiſon, mais des matieres qui les accompagnent, telles que les bitumes, certaines plantes, les débris des animaux qui ont été enſevelis dans le ſein de la terre, *&c.* *Voyez* PIERRES. (—)

ODORAT, ſ. m. (*Phyſiolog.*) *olfactus*, ſens deſtiné par la nature pour recevoir & diſcerner les odeurs. L'*odorat* cependant paroît moins un ſens particulier qu'une partie ou un ſupplément du celui du goût, dont il eſt comme la ſentinelle: c'eſt le goût des odeurs & l'avant-goût des ſaveurs.

L'organe de cette ſenſation eſt la membrane qui revêt le nez, & qui ſe trouve être une continuation de celle qui tapiſſe la gorge, la bouche, l'œſophage & l'eſtomac: la différence des ſenſations de ces parties eſt à-peu-près comme leurs diſtances du cerveau; je veux dire que l'*odorat* ne differe pas plus du goût que le goût de la faim & de la ſoif: la bouche a une ſenſation plus fine que l'œſophage; le nez l'a encore plus fine que la bouche, parce qu'il eſt plus près de l'origine du ſentiment; que tous les filets de ſes nerfs, de leurs mamelons ſont déliés, remplis d'eſprits; au lieu que ceux qui s'éloignent de cette ſource deviennent par la loi commune des nerfs plus ſolides, & leurs mamelons dégénerent, pour ainſi parler, en aſperviſſances, relativement aux autres mamelons.

Tout le monde ſait que l'intérieur du nez eſt l'organe de l'*odorat*, mais peu de gens ſavent l'artifice avec lequel cet intérieur eſt conſtruit pour recevoir cette ſenſation; & il manque encore aux plus habiles bien des connoiſſances ſur cet artifice merveilleux. Nous n'enviſagerons ici que ce qui eſt néceſſaire à l'intelligence de cette ſenſation.

Méchaniſme de l'organe de l'odorat. Immédiatement après l'ouverture des narines, qui eſt aſſez étroite, l'intérieur du nez forme deux cavités toujours ſéparées par une cloiſon, ces cavités s'élargiſſent enſuite, ſe réuniſſent finalement en une ſeule qui va juſqu'au fond du goſier, par où elles communiquent avec la bouche.

Toute cette capacité eſt tapiſſée de la membrane pituitaire, ainſi nommée par les anciens, à cauſe de la pituite qui en découle. Nous ne ſavons rien autre choſe de cette membrane, ſinon qu'elle eſt ſpongieuſe, & que ſa ſurface offre un velouté très-ras. Le tiſſu ſpongieux eſt fait d'un lacis de vaiſſeaux, de nerfs, & d'une grande quantité de glandes: le velouté eſt compoſé de petits mamelons nerveux qui ſont l'organe de l'*odorat* & des extrémités de vaiſſeaux d'où découle la pituite & la mucoſité du nez: ces liqueurs humectent les mamelons nerveux dans la ſouplieſſe néceſſaire à leur fonction; & elles ſont encore aidées dans cet office par les larmes que le canal lacrymal charrie dans le nez.

Le nerf olfactif, qui eſt la premiere paire des nerfs qui ſortent du crâne, ſe jette dans la membrane pituitaire. On nommoit le nerf olfactif *apophyſe mammiforme* avant Piccolomini; ſes filets ſont en grand nombre, & ils y paroiſſent plus mous & plus découverts qu'en aucun autre organe. Cette ſtructure des nerfs de l'*odorat*, qui dépend de leur grande proximité du cerveau, contribue ſans doute à les rendre plus propres à recevoir l'impreſſion de ces odeurs.

La grande multiplicité des filets du nerf olfactoire eſt ce qui produit la grande quantité de glande de la membrane pituitaire, car ces glandes ne ſont que celles des extrémités nerveuſes épanouies au-deſſus des mamelons.

Outre le nerf olfactoire, il entre dans le nez une branche du nerf ophtalmique, c'eſt-à-dire d'un des nerfs de l'œil. C'eſt la communication de ce petit nerf avec celui de l'*odorat* qui eſt cauſe qu'on pleure quand on a reçu de fortes odeurs.

Le velouté de la membrane pituitaire eſt tout propre à s'imbiber des vapeurs odorantes; mais il y a encore un autre artifice pour arrêter ces vapeurs ſur leur organe. L'intérieur du nez eſt garni de chaque côté de deux eſpeces de cornets doubles: ces cornets s'avancent très-loin dans cette cavité, en embarraſſent le paſſage, & obligent par-là les vapeurs à ſe répandre & à ſéjourner un certain tems dans leur contour. Cette ſtructure fait que ces vapeurs agiſſent plus long-tems, plus fortement ſur une grande étendue de la membrane, & par conſéquent la ſenſation en eſt plus parfaite. Auſſi voit-on que les chiens de chaſſe & les autres animaux qui excellent par l'*odorat*, ont ces cornets du nez beaucoup plus conſidérables que ceux de l'homme.

Ces mêmes cornets, en arrêtant un peu l'air qu'on reſpire par le nez, en adouciſſent la dureté dans l'hiver: c'eſt ce bon office qu'ils rendent aux poumons qui expoſe la membrane pituitaire à l'engorgement nommé *enchifrenement de la membrane ſchneidérienne*, qui ferment le paſſage à l'air, parce que les parois devenues plus épaiſſes ſe touchent immédiatement: ce qui prouve que quoique la cavité du nez ſoit très-grande, le labyrinthe que la nature y a conſtruit pour y ſavourer les odeurs, y laiſſe peu d'eſpace vuide.

Méchaniſme des odeurs, objet de l'odorat. Les vapeurs odorantes qui ſont l'objet de l'*odorat*, ſont, en fait de fluides, ce que les ſaveurs ſont parmi les liqueurs & les ſucs; mais les vapeurs odorantes, dont la nature nous eſt inconnue, doivent être très-volatiles; & la quantité prodigieuſe de ces fluides volatiles qui s'exhalent ſans ceſſe d'un corps odorant ſans diminuer ſenſiblement ſon poids, prouve une diviſion de la matiere qui étonne l'imagination. Cette partie des végétaux, des animaux ou des foſſiles qui réſide dans leurs huiles, dans leurs ſels, dans leurs ſavons, pourvu qu'elle ſoit aſſez diviſée pour pouvoir voltiger dans l'air, eſt l'objet de l'*odorat*.

Parmi

Parmi les minéraux, le ſoufre allumé a la plus d'odeur, auſſitôt des ſels de nitres oppoſée dans l'acte même de leur effervescence, comme les métaux dans celui de leur fuſion. Quelle odeur pénétrante n'ont point les ſels alkalis volatils des corps animés durant la vie, des particules odorantes que le chien diſtingue mieux que l'homme? du ſein de la putréfaction quelle odeur fétide ne s'éleve-t-il pas? Les corps putréfiés donnent une odeur deſagréable, malgré ce que Plutarque dit de corps d'Alexandre le grand, & ce que le bon Cumérarius dit d'une jeune fille. La plûpart des végétaux ont de l'odeur, & dans certaines claſſes ils ont preſque tous une bonne odeur. Les ſucs acides, ſimples ou fermentés, en ont de pareilles, enſuite la putréfaction alkaline d'un petit nombre de plantes n'en manque pas. Le feu & le broyement, qui n'eſt qu'une eſpece de feu plus doux, tire des odeurs du regne animal & végétal. La Chimie nous fournit ſur ce ſujet quantité de faits curieux. On ſait par une ſuite d'expériences, que cette matiere ſubtile qu'on nomme *eſprit*, & qui eſt contenue dans l'huile, eſt la principale choſe qui excite le ſentiment de l'odeur. En effet, ſi l'on ſépare des corps odoriférans tout l'eſprit qu'ils contiennent, ils n'ont preſque plus d'odeur; & au contraire les matieres qui ne ſont point odorifiantes le deviennent lorſqu'on leur communique quelques particules de ce même eſprit.

Boyle a decrit un traité curieux ſur l'émanation des corpuſcules qui forment les odeurs: celle du romarin fait reconnoître les terres d'Eſpagne à 40 milles, ſuivant Bartholin, à quelques milles, ſuivant la vérité. Diodore de Sicile dit à-peu-près la même choſe de l'Arabie, que Bartholin de l'Eſpagne. Un chien qui a bon nez reconnoît au bout de ſix heures la trace d'un animal ou de ſon maître; de ſorte qu'il s'arrête où les particules odoriférantes le lui renflouent. Je ſuppoſe ici quantité d'obſervations ſemblables; je ne dois par cependant oublier de remarquer que l'odeur de pluſieurs corps odoriférans ſe manifeſte ou s'accroît par le mouvement & par la chaleur: le broyement donne de l'odeur à tous les corps durs qui n'en ont point, ou augmente celle qu'ils ont; c'eſt ce qu'on a mot de fois éprouvé ſur le ſuccin, ſur l'aloës. Il eſt des bois qui prennent de l'odeur dans les mains du tourneur.

Cette odeur des corps odoriférans augmente auſſi quand on en mêle pluſieurs enſemble, ou quand on mêle des ſels avec des corps huileux odoriférans. Le ſel ammoniac & le ſel alkali, l'un & l'autre ſans odeur, mêlés enſemble, en ont une très-forte. Un grain de ſel fixe donne un goût brûlant & nulle odeur, à-moins qu'il ne rencontre une ſaliver acide & qui aide l'alkali à le dégager. L'eſprit de ſel, l'huile de vitriol dulcifiés, ont une odeur fort agréable, différente de celle de l'alcohol & d'une liqueur acide. L'eau de mélilot, qui eſt preſque inodorante, augmente beaucoup les odeurs des corps qui en ont. L'odeur de l'ambre lorſqu'il eſt ſeul, eſt peu de choſe, mais elle s'exhale par le mélange d'un peu de muſc.

C'eſt dans ce mélange de divers corps que conſiſtent les parfums, hors de mode aujourd'hui, & ſi goûtés des anciens, qu'ils les employoient à table, dans les funérailles, & ſur les tombeaux pour honorer la mémoire des morts. Apicius recommande de répandre ſur ſes cendres des herbes odoriférantes, & de mêler des baumes à l'agréable odeur des roſes.

Sparge mero cinnos, & odoro perlue nardo
Hoſpes, & adde roſis balſama pauca meis.

Maniere dont ſe fait l'odorat. Le vehicule général des corpuſcules odorans, eſt l'air où ces corpuſcules ſont répandus; mais ce n'eſt pas aſſez que l'air ſoit rempli des particules odorantes des corps, il faut qu'il les apporte dans les cavités du nez, & c'eſt ce qui eſt exécuté par le mouvement de la reſpiration, qui oblige ſans ceſſe l'air à paſſer & repaſſer par ces cavités pour entrer dans les poumons ou pour en ſortir. C'eſt pourquoi ceux qui ont le paſſage du nez fermé par l'enchifrenement & qui ſont obligés de reſpirer par la bouche, perdent en même tems l'*odorat*. M. de la Hire a vu un homme qui s'empêchoit de ſentir les mauvaiſes odeurs en remontant ſi haute, en ſorte qu'elle bouchoit la communication du nez à la bouche, & il reſpiroit par cette derniere voie. On peut croire que les odeurs ne laiſſent pas pour cela de venir toujours frapper le nez, où eſt le ſiége du ſentiment; mais comme on ne reſpire point alors par le nez, elles ne ſont point attirées par la reſpiration, & ont trop peu de force pour ſe faire ſentir.

Ce même paſſage de l'air dans les cavités du nez, ſert quelquefois à nettoyer ces cavités de ce qui les embarraſſe, comme lorſqu'on y pouſſe l'air des poumons avec violence, ſoit qu'on veuille ſe moucher, ſoit que l'on éternue, après quoi l'*odorat* ſe fait beaucoup mieux. Un animal qui reſpire par la trachée-artere coupée, ne ſent point du tout les odeurs les plus fortes; c'eſt une expérience de Lower. On ſait que quand l'air ſort du poumon par les narines, on a beau préſenter un nez un corps odoriférant, il ne fait aucune impreſſion ſur l'*odorat*. Lorſqu'on retient ſon haleine, on ne ſent auſſi preſque point les odeurs; il faut pour les ſentir les attirer avec l'air par les narines. Varolius l'a fort bien remarqué, tandis que Caſſérius l'a nié mal-à propos: car plus l'inſpiration eſt forte & fréquente, plus l'*odorat* eſt exact. Il faut cependant avouer, & c'eſt peut-être ce qui a jetté Caſſérius dans l'erreur; il faut, dis-je, avouer qu'on ne laiſſe pas de ſentir dans l'expiration. La ſenſation n'eſt pas entierement abolie, ainſi qu'elle l'eſt lorſque la reſpiration eſt abſolument retenue: elle eſt ſeulement très-foible; la raiſon de ce fait eſt que toutes les particules odorantes n'ayant pû être réunies & ramaſſées dans le tems que l'air paſſe dans la cavité du nez pendant l'inſpiration, il reſte encore dans l'air quelques particules odorantes qui repaſſent dans l'expiration, qui ne peuvent produire qu'une legere ſenſation.

L'*odorat* ſe fait donc quand les particules odoriférantes contenues dans l'air ſont attirées avec une certaine force dans l'inſpiration par les narines: alors elles vont frapper vivement les petites fibres olfactives que le nez par ſa figure, & les oſſelets par leur poſition, leur preſentent; c'eſt de cette impreſſion, communiquée enſuite au *ſenſorium commune*, que réſultent les différentes odeurs d'acide, d'alkali, d'aromatique, de pourri, de vineux, & autres dont la combinaiſon eſt infinie.

Explication des phénomenes de l'odorat. On peut comprendre, par les principes que nous venons d'établir, les phénomenes ſuivans:

1°. L'affinité qui ſe trouve entre les corps odoriférans & les corps ſavoureux, ou entre les objets du goût & de l'*odorat*. L'*odorat* n'eſt ſouvent que l'avant-goût des ſaveurs, la membrane qui tapiſſe le nez étant une continuation de celle qui tapiſſe le palais: de-là naît une grande liaiſon entre ces deux organes. Les narines ont leurs nerfs très-déliés & découverts; la langue a un réſeau épais & pulpeux; ainſi l'*odorat* doit être frappé avant le goût. Mais il y a quelque choſe de plus: les corpuſcules qui font les odeurs, retiennent ſouvent quelque choſe de la nature des corps dont ils ſortent: en voici des preuves.

1°. Les corpuſcules qui s'éhalent de l'abſynthe font ſur la langue les mêmes impreſſions que l'abſynthe même. Boyle dit la même choſe du ſuccin diſſout dans l'eſprit-de-vin. 2°. Le même auteur ajoute qu'un de ſes amis ayant fait piler de l'hellébore noir dans un mortier, tous ceux qui ſe trouverent dans la chambre furent purgés. Sennert aſſure la même choſe au ſujet de la coloquinte. 3°. Quand on diſtille des matieres ſomnifieres, on tombe ſouvent dans un profond ſommeil. 4°. On prétend que quelques perſonnes ont prolongé quelque tems leur vie par l'odeur de certaines matieres. Le chevalier Bacon rapporte qu'un homme vécut quatre jours ſoutenu par l'odeur ſeule de quelques herbes mêlées avec de l'ail & des oignons. Tous ces faits juſtifient qu'il ſe trouve une grande liaiſon entre les odeurs & les ſaveurs de beaucoup de corps, parce qu'ils produiſent les mêmes effets à ces deux égards.

Puiſqu'il exiſte tant d'affinité entre les odeurs & le goût, d'où vient que des odeurs deſagréables, comme celles de l'ail, des choux, du fromage, & de pluſieurs autres choſes corrompues, ne choquent point quand elles ſont dans des alimens dont le goût plaît? c'eſt parce qu'on s'y eſt habitué de bonne heure ſans ſecident, & ſans que la ſanté en ait ſouffert. Ceux qui ſe ſont efforcés à goûter, à ſentir des choſes qui les révoltoient d'abord, viennent à les ſouffrir & finalement à les aimer. Il arrive auſſi quelquefois que les avertiſſemens & les inclinations qu'on a pour les odeurs & les ſaveurs, ne ſont pas toujours fondées ſur des utilités & des contrariétés bien effectives, parce que les idées qu'on a de l'agréable ou de deſagréable, peuvent avoir été formées par des jugemens précipités que l'ame réforme à la fin par des réflexions philoſophiques.

2°. Pourquoi ne ſent-on point les odeurs quand on eſt enrhumé? parce que l'humeur épaiſſe qui eſt ſur la membrane pituitaire arrête les corpuſcules odoriférans qui viennent du dehors, & leur bouche les paſſages par où ils peuvent arriver juſqu'aux nerfs olfactifs & les agiter.

3°.

3°. Pourquoi les odeurs rendent-elles ſouvent la vie dans un inſtant, & fortifient-elles quelquefois d'une façon ſinguliere? Par exemple, il n'eſt rien de plus puiſſant dans certains cas que l'eſprit volatil du ſel armoniac préparé avec de la chaux vive: cela vient de ce que les parties des corps odoriférans, en agitant les nerfs olfactifs, agitent ceux qui communiquent avec eux & y portent le ſuc nerveux; d'ailleurs elles entrent peut-être dans les vaiſſeaux ſanguins ſur leſquels elles agiſſent, & dans leſquels par conſéquent elles font couler les liqueurs rapidement. Toutes ces cauſes nous font revenir des ſyncopes, puiſqu'elles ne conſiſtent que dans une ceſſation de mouvement. Enfin, il y a un rapport inconnu entre le principe vital & les corps odorans.

4°. Mais d'où vient donc que les odeurs cauſent quelquefois des maladies, la mort, & preſque tous les effets des médicamens & des poiſons? c'eſt lorſque l'agitation produite par les corps odoriférans eſt trop violente: alors elle pourra porter les convulſions dans les parties dont les nerfs communiquent avec ceux du nez; ces convulſions pourront donner des maladies, & finalement la mort. La puanteur des cadavres a quelquefois cauſé des fievres malignes. Méad parle d'une eau qui ſortit d'un cadavre, dont le ſeul attouchement, tant elle étoit corroſive, excitoit des ulceres. On prépare des poiſons ſi ſubtils, que leur odeur ſeule mourir ceux qui les inſpirent: l'Hiſtoire n'en fourait que trop d'exemples.

On connoît le danger du ſoufre allumé dans des endroits privés d'air; les vapeurs mortelles de certaines cavernes ſouterreines, celles du foin échauffé dans des granges fermées; les vapeurs du vin & liqueurs qui fermentent: cependant dans tous ces cas il y a une autre cauſe nuiſible que celle des odeurs, c'eſt qu'on eſt ſuffoqué par le perte du reſſort de l'air qu'on reſpire; car l'air plus léger qu'il ne doit être, ou privé de ſon élaſticité, tue par l'empêchement même de la reſpiration.

Enfin, des odeurs produiront les effets des médicamens, quand elles retiendront quelque choſe de la nature des corps dont elles ſortent, qui ſe trouvent être purgatifs ou vomitifs; c'eſt pourquoi l'odeur des pilules cochiées purgeoit un homme dont parle Fallope. Dans Schneider & Boyle, on lit divers exemples ſemblables. Pluſieurs purgatifs n'agiſſent que par leur eſprit recteur, ſelon Pechlin, un des hommes qui a le mieux écrit ſur cette matiere. Or de quelle volatilité, de quelle ſubtilité n'eſt point cet eſprit recteur, puiſque le verre d'antimoine communique au vin une vertu émétique ſans perdre de ſon poids?

5°. Pour quelle raiſon la même odeur du même corps odoriférant produit-elle des effets oppoſés en différentes perſonnes? Guy-Patin parle d'un médecin célebre que l'odeur agréable des roſes jettoit en foibleſſe. On ne voit en effet que des ſenſations différentes en fait d'odeurs: c'eſt que chacun a ſa diſpoſition nerveuſe inconnue, & des eſprits particuliers qui gouvernent l'ame & le corps, comme s'il étoit ſans ame; les nerfs olfactifs ſont moins ſenſibles dans les uns que dans les autres: ainſi les mêmes corpuſcules pourront faire des impreſſions fort différentes. Et voilà la cauſe pourquoi les odeurs qui ne ſont pas ſenſibles pour certaines perſonnes, produiſent en d'autres des effets ſurprenans.

Ces effets mêmes ſont quelquefois fort bizarres, car dans l'affection hyſtérique les femmes reviennent par le force de certaines odeurs déſagréables & très-pénétrantes, au lieu que les bonnes odeurs aigriſſent leur mal. Nous ne dirons pas, pour expliquer ce phénomene, que les bonnes odeurs arrêtent un peu le cours du ſuc nerveux, & doivent par conſéquent produire un dérangement. Nous n'attribuerons pas non plus cet effet des bonnes odeurs à la vertu ſomnifere: ces ſortes d'explications ſont de vaine raiſonnemens qu'aucun principe ne ſauroit appuyer.

N'oublions pas cependant de remarquer que l'habitude a beaucoup d'influence ſur l'*odorat*, & que l'imagination ne perd rien de ſes droits ſur tous les ſens. D'où vient que mule, ſi recherché jadis, donne-t-il aujourd'hui des vapeurs à toutes les dames, & même à une partie des hommes, tandis que le tabac, odeur ammoniacale & venimeuſe, fait le délice des *odorats* le plus ſuſceptibles de délicateſſe? Eſt ce que les organes ſont changés? Ils peuvent l'être à quelques égards, mais il en faut ſur-tout chercher la cauſe dans l'imagination, l'habitude & les préjugés de mode.

6°. Pourquoi l'*odorat* eſt-il ſi fin dans les animaux qui ont de longs becs, de longues narines, & les os ſpongieux conſidérables? Parce que les vrais & premiers organes de l'*odorat* paroiſſent être les cornets oſſeux; ces cornets par leur nombre de contours en voûte, multiplient les parties de la ſenſation, donnent plus d'étendue à la membrane qui reçoit les diviſions infinies des nerfs olfactifs, & par conſéquent rendent l'*odorat* plus exquis. Plus un animal a de nez, plus ſes cornets ont de lames. Peuhan dit que dans le chien de chaſſe, les nerfs ont une plus valle expanſion dans les narines, & que les lames y ſont plus entortillés, que dans aucune autre bête. Dans le lievre, animal qui a du nez, & un nez qu'il remue toujours, les petits os ſont à cellules en-dedans, avec pluſieurs cornets ou tuyaux. L'os ſpongieux du bœuf a intérieurement un tiſſu réticulaire; cet os dans le cheval, ſorme des cornets entortillés avec des cellules à rets, ſelon les obſervations de Caſſérius, de Schneider & de Bartholin. C'eſt par le même méchaniſme que le cochon ſent merveilleuſement les racines qu'il cherche en terre. Le nez de l'éléphant n'eſt qu'un nez très-long, & ſa trompe, dont Daverney a ſeulement décrit la fabrique muſculeuſe, n'eſt preſqu'un aſſemblage de nerfs olfactifs: cet organe a donc une énorme ſurface dans cet animal.

Sténon a démontré la même choſe dans les poiſſons, dont les nerfs olfactifs reſſemblent aux nerfs optiques, & ſe terminent en un ſemblable hémiſphere. Ainſi regle générale, à proportion de la longueur des narines, des cornets oſſeux & contournés, la fineſſe & l'étendue de l'*odorat* ſa multiplient dans l'homme & dans les autres animaux. Quant aux oiſeaux, ils ont dans les narines des veſſies à petits tubes, & garnies de nerfs viſibles, qui viennent des proceſſus mamillaires par l'os cribleux. Il y en a beaucoup dans le faucon, l'aigle & le vautour. On dit qu'après la bataille qui décida de l'empire du monde entre Céſar & Pompée, les vautours paſſoient de l'Aſie à Pharſale.

7°. Comment des corps odoriférans, très-petits, peuvent-ils répandre ſi long-tems des odeurs ſi fortes, ſans que les corps dont ils s'exhalent paroiſſent preſque avoir perdu de leur maſſe à en juger par leur peſanteur? Un morceau d'ambre gris ayant été ſuſpendu dans une balance, qu'une petite partie d'un grain faiſoit trébucher, ne perdit rien de ſon poids pendant 3 jours, ni l'aſſa fœtida en 5. Une once de huile de muſc muſcade ne perdit en 6 jours que cinq grains & demi; & une once de clous de girofle ſept grains & trois huitiemes: ce ſont des expériences de Boyle. Une ſeule goutte d'huile de canella dans une pinte de vin, lui donne un goût aromatique. On fait avec cette même huile un eſprit très-vif, lequel évaporé laiſſe le reſte ſans odeur ni diminution. Une goutte d'huile de Galanga embaume une livre de thé. Les plus ſubtiles particules odoriférantes ne paſſent cependant point au-travers du verre, ce corps que pénétrent le feu, la lumiere & le matiere de l'aimant: donc elles ſont d'une nature plus groſſiere. Mais les ſels fixes, les terres les plus arides, l'alun, le vitriol, démontrent avec quelle facilité la partie humide de l'air va pénétrer différens corps, & conſtituer un tout avec eux. Tout cela porte à croire que les petits corpuſcules odoriférans reçoivent des parties d'air commun, qui les remplacent à meſure qu'ils s'exhalent; & c'eſt la raiſon pour laquelle cette évaporation ſe fait ſans diminution de la maſſe.

8°. Pourquoi la puanteur qui s'exhale de parties d'animaux, ou de végétaux putréfiés, fait-elle ſur les narines une impreſſion ſi longue, ſi opiniâtre & ſi déſagréable? La fétidité d'une maladie mortelle porte au nez pendant pluſieurs jours. L'*odorat* n'eſt-il pas long-tems affecté des rapports nidoreux d'une matiere indigeſte qui croupit dans l'eſtomac? Comme il y a beaucoup de détours dans la membrane pituitaire, & qu'il s'y trouve toûjours de la mucoſité, cette mucoſité vicieuſe y retient, & prend pour-ainſi-dire à ſa glu, ces corpuſcules empoiſonnés qui s'exhalent des corps malades, des parties d'animaux, ou de végétaux putréfiés. On a beſoin de prendre beaucoup de matiere ſternutatoire pour diſſiper ces corpuſcules; l'agitation qui ſurvient alors à la membrane pituitaire, & l'humeur muqueuſe qui coule en abondance produit cet effet; ſi de pareilles odeurs étoient portées au nez après l'éternuement, elles feroient encore plus d'impreſſion, comme on l'éprouve à ſon lever.

9°. Pourquoi l'*odorat* eſt-il émouſſé quand on s'éveille le matin, & devient-il plus vif après qu'on a éternué? Nous venons de l'expliquer. Alors, c'eſt-à-dire au reveil, une humeur épaiſſe couvre la membrane pituitaire, parce que la chaleur a évaporé la partie aqueuſe, & a laiſſé la matiere groſſiere qui n'a pu être chaſſée durant le repos de la nuit; cette humeur viſqueuſe arrête les corpuſcules odoriférans, mais quand on l'a rejettée par la force de la ſternutation ou l'emonction, les nerfs ſe trouvent libres & pleins du ſuc nerveux, ils ſont plus ſenſibles qu'auparavant.

10°.

10°. Pourquoi les plus forts odoriférans font-ils ſternutatoires? Parce qu'en ébranlant fortement les nerfs olfactifs, ils ébranlent les nerfs qui ſervent à la reſpiration & qui communiquent avec eux.

11°. Pourquoi ne ſent-on rien quand on court contre le vent? Parce que le vent deſſéche la membrane pituitaire, & qu'aucun nerf n'a de ſentiment s'il n'eſt humecté.

12°. Enfin il y a des odeurs ſi fortes, comme celle du vinaigre, du ſoufre allumé, de l'eſprit de nitre, qu'elles n'agiſſent pas ſeulement ſur l'organe de l'*odorat*, mais qu'elles bleſſent les yeux. On en peut trouver la cauſe dans la communication du nerf ophthalmique avec celui de l'*odorat*.

Le ſentiment que les yeux ſouffrent des odeurs fortes, eſt un ſentiment du toucher, pareil à celui que la lumiere renvoyée cauſe ſur la peau, qui à celui que des ſaveurs très-ejées, telles que les âcres & les acides exaltés, cauſent ſur la langue; mais comme la peau n'eſt émue par les objets de la vûe & du goût, que quand ils agiſſent avec une véhémence extraordinaire; de même les yeux ne ſouffrent de la douleur des odeurs, que lorſqu'elles ont une force aſſez grande pour bleſſer leur délicateſſe; & comme les odeurs en général ſont d'une nature particuliere qui ébranle toujours leur propre organe, ceux de la vûe & du goût ne ſont point ébranlés de la même maniere, & par conſéquent ne ſont point affectés de la ſenſation de l'*odorat*.

Le ſens de l'odorat eſt plus parfait dans les animaux. Les hommes ont l'*odorat* moins bon que les animaux; & la raiſon en eſt évidente par l'examen de la conſtruction de l'organe. Je lis que le P. du Tertre, dans ſon voyage des Antilles, & le P. Lafitau, dans ſon livre des mœurs des Sauvages, nous parlent, l'un de negres & l'autre de ſauvages qui avoient l'*odorat* plus fin qu'aucun chien de chaſſe, & qui diſtinguoient de fort loin la piſte d'un noir, d'un françois & d'un anglois: mais ce ſont des faits trop ſuſpects pour y donner confiance. Il en eſt de même d'un garçon dont parle le chevalier Digby, qui élevé dans une forêt où il n'avoit vécu que de racines, pouvoit trouver ſa femme à la piſte, comme un chien fait ſon maître. Pour ce qui eſt du religieux de Prague, qui connoiſſoit par l'*odorat* les différentes perſonnes, diſtinguoit une fille ou une femme chaſte de celles qui ne l'étoient point, c'eſt un nouveau conte plus propre à fournir matiere à quelque bon mot, qu'à la créance d'un phyſicien.

Je conclurai que les hommes par leur genre de vie, par leur habitude aux odeurs fortes dont ils ſont ſans ceſſe entourés, uſent l'organe de leur *odorat*; mais il eſt toûjours vrai que s'ils l'ont beaucoup moins fin que les animaux, ce n'eſt point à l'abus qu'ils en font que l'on doit en attribuer la cauſe, c'eſt dans le défaut de l'organe qu'il la faut chercher. La nature ne l'a point perfectionné dans l'homme, comme dans la plupart des quadrupedes. Voyez le nombre de leurs conduits en volute, le merveilleux tiſſu de réſeau qui les accompagne, & vous conclurez de la diſtance qui doit ſe trouver entre l'homme & la bête pour la fineſſe de l'*odorat*! Conſiderez de quelle étendue ſont les os ſpongieux dans les brutes; comme leur cerveau eſt plus petit que celui de l'homme, cet eſpace qui manque vient augmenter leur nez: car la multiplicité des plis & des lames rend la ſenſation plus forte; & c'eſt cette augmentation qui en fait la différence dans les bêtes mêmes. L'*odorat* eſt le ſeul organe par lequel elles ſavent diſtinguer ſi ſûrement, & ſans expérience ſur tant de végétaux dont les montagnes des Alpes ſont couvertes, ceux qui ſont propres à leur nourriture, d'avec ceux qui leur ſeroient nuiſibles. La nature, dit Willis, a moins perfectionné dans l'homme les facultés inférieures, pour lui faire cultiver davantage les ſupérieures; mais ſi telle eſt la vocation de l'homme, on doit avouer qu'il ne la remplit guere. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ODORAT, (*Sémiotiq.*) les ſignes que l'*odorat* ſuggere, n'ont pas juſqu'ici beaucoup enrichi la ſémiotique, & attiré l'attention des praticiens. Hippocrate obſervateur ſi ſcrupuleux & ſi exact à ſaiſir tout ce qui peut répandre quelque lumiere ſur la connoiſſance & le pronoſtic des maladies, ne paroît avoir tiré aucun parti de l'*odorat*: ce ſigne ne doit être ni bien étendu, ni bien lumineux. Riviere & quelques autres praticiens, aſſurent avoir obſervé que la perte totale de l'*odorat*, étoit dans le cas de foibleſſe extrême, ſigne d'une mort très-prochaine; que les malades qui trouvoient une odeur forte & déſagréable à la boiſſon, aux alimens & aux remedes, enfin à tout ce qu'on leur préſentoit, étoient dans un danger preſſant; que ceux pour qui toutes les odeurs étoient ſétides, avoient des ulceres dans le nez ou dans les parties voiſines, ou l'eſprit farci de mauvais ſucs, ou toutes les humeurs ſenſiblement altérées. (*m*)

ODORIFÉRANT, ſe dit des choſes qui ont une odeur forte, agréable & ſenſible à une certaine diſtance, *voyez* ODEUR. Le jaſmin, la roſe, le tubéreuſe, ſont des fleurs *odoriférantes*. *Voyez* PARFUM.

ODOWARA, (*Géog.*) petite ville du Japon dans l'île de Niphon, à 3 journées d'Iedo. Ce n'eſt que dans cette ville & à Méaco, qu'on prépare le cachou parfumé, au rapport du P. Charlevoix.

ODRISÆ, (*Géog. anc.*) ancien peuple de Thrace, qui devoit y tenir un rang conſidérable, puiſque les Poëtes ont appellé la Thrace *Odriſia tellus*. La capitale de ce peuple ſe nommoit *Odryſſus*, *Odryſſe*; enſuite *Odreſtiade*, à-préſent *Adrianople*.

Cette capitale de la Thrace eſt célebre par la naiſſance de *Thamyris*, poëte & muſicien, dont l'hiſtoire & la fable ont tant parlé. Ce fut le plus bel eſprit de ſon ſiecle, ſi nous en croyons Plutarque, qui ajoute qu'il compoſa un poëme de la guerre des Titans contre les dieux. Ce poëme exiſtoit encore lorſque Suidas travailloit à ſon dictionnaire. Homere parle du défi que Thamyris fit aux muſes, & de la punition de ſon audace. Pauſanias dit que Thamyris perdit la vûe, non en punition de ſa diſpute contre les muſes, mais par maladie. Pline prétend qu'il fut l'inventeur de la muſique qu'on nommoit *dorique*. Platon a feint, ſuivant les principes de la métempſycoſe, que l'ame de Thamyris paſſa dans le corps d'un roſſignol. (*D. J.*)

ODYSSÉE, ſ. f. (*Belles-lettres.*) poëme épique d'Homere, dans lequel il décrit les aventures d'Ulyſſe retournant à Itaque après la priſe de Troie. *Voyez* ÉPIQUE. Ce mot vient du grec Ὀδυσσεύς, qui ſignifie même choſe, & qui eſt dérivé d'Ὀδυσσεύς, *Ulyſſe*.

Le but de l'Iliade, ſelon le P. le Boſſu, eſt de faire voir la différence de l'état des Grecs réunis en un ſeul corps, d'avec les Grecs diviſés entre eux; & celui de l'*odyſſée* eſt de nous faire connoître l'état de la Grece dans ſes différentes parties. *Voyez* ILIADE.

Un état conſiſte en deux parties, dont la premiere eſt celle qui commande, la ſeconde celle qui obéit. Or il y a des inſtructions néceſſaires & propres à l'une & à l'autre; mais il eſt poſſible de les réunir dans la même perſonne.

Voici donc, ſelon cet auteur, la fable de l'*odyſſée*. Un prince a été obligé de quitter ſon royaume, & de lever une armée de ſes ſujets, pour une expédition militaire & fameuſe. Après l'avoir terminée glorieuſement, il veut retourner dans ſes états, mais malgré tous ſes efforts il en eſt éloigné pendant pluſieurs années, par des tempêtes qui le jettent dans pluſieurs contrées, différentes par les mœurs, les coutumes de leurs habitans, *&c.* Au milieu des dangers qu'il court, il perd ſes compagnons, qui périſſent par leur faute, & pour n'avoir pas voulu ſuivre ſes conſeils. Pendant ce même tems les grands de ſon royaume, abuſant de ſon abſence, commettent dans ſon palais les déſordres les plus criants, diſſipent ſes tréſors, tendent des pieges à ſon fils, & veulent contraindre ſa femme à choiſir l'un d'eux pour époux, ſous prétexte qu'Ulyſſe étoit mort. Mais enfin il revient, & s'étant fait connoître à ſon fils & à quelques amis qui lui étoient reſtés fideles, il eſt lui-même témoin de l'inſolence de ſes courtiſans. Il les punit comme ils le méritoient, & rétablit dans ſon île la paix & la tranquillité qui en avoient été bannis durant ſon abſence. *Voyez* FABLE.

La vérité, ou pour mieux dire la moralité enveloppée ſous cette fable, c'eſt que quand un homme eſt hors de ſa maiſon, de maniere qu'il ne puiſſe avoir l'œil à ſes affaires, il s'y introduit de grands déſordres. Auſſi l'abſence d'Ulyſſe fait dans l'*odyſſée* la partie principale & eſſentielle de l'action, & par conſéquent la principale partie du poëme.

L'*odyſſée*, ajoute le P. le Boſſu, eſt plus à l'uſage du peuple que l'iliade, dans laquelle les malheurs qui arrivent aux Grecs viennent plûtôt de la faute de leurs chefs que de celle des ſujets; mais dans l'*odyſſée* le grand nom d'Ulyſſe repréſente autant un ſimple citoyen, un pauvre payſan, que des princes, *&c.* Le petit peuple eſt auſſi ſujet que les grands à ruiner ſes affaires & ſa famille par ſa négligence, & par conſéquent il eſt ſortant dans le cas de profiter de la lecture d'Homere que les rois mêmes.

Mais, dira-t-on, à quel propos accumuler tant de fictions & de beaux vers pour établir une maxime auſſi triviale que ce proverbe: *Il n'eſt rien tel que l'œil du maître dans une maiſon*. D'ailleurs pour en rendre l'application juſte dans l'*odyſſée*, il faudroit qu'Ulyſſe pouvant

ſe

ſe rendre directement & ſans obſtacles dans ſon royaume, s'en fût écarté de propos déliberé; mais les difficultés ſans nombre qu'il rencontre lui ſont ſuſcitées par des divinités irritées contre lui. Le motif de la gloire qui l'avoit conduit au ſiege de Troie, ne devoit pas paſſer pour condamnable aux yeux des Grecs, & rien ce me ſemble ne paroît moins propre à juſtifier la volonté du proverbe, que l'abſence involontaire d'Uliſſe. Il eſt vrai que les ſept ans qu'il paſſe à ſoupirer pour Calypſo, ne l'exemptent pas de reproche; mais on peut obſerver qu'il eſt encore retenu là par un pouvoir ſupérieur, & que dans tout le reſte du poëme il ne tente qu'à regagner Ithaque. Son abſence n'eſt donc tout au plus que l'occaſion des déſordres qui ſe paſſent dans ſa cour, & par conſéquent la moralité qu'y voit le P. le Boſſu paroît fort mal fondée.

L'auteur d'un diſcours ſur le poëme épique, qu'on trouve à la tête des dernieres éditions du Télémaque, a bien ſenti cette inconſéquence, & trace de l'*odyſſée* un plan bien différent & infiniment plus ſenſé. „ Dans ce „ poëme, dit-il, Homere introduit un roi ſage, revenant d'une guerre étrangere, où il avoit donné des „ preuves éclatantes de ſa prudence & de ſa valeur: des „ tempêtes l'arrêtent en chemin, & le jettent dans di„ vers pays dont il apprend les mœurs, les lois, la po„ litique. Delà naiſſent naturellement une infinité d'in„ cidens & de périls. Mais ſachant combien ſon abſen„ ce cauſoit de déſordres dans ſon royaume, il ſurmonte tous ces obſtacles, mépriſe tous les plaiſirs de la „ vie, l'immortalité même ne le touche point, il renon„ ce à tout pour ſoulager ſon peuple „.

Le vrai but de l'*odyſſée*, conſidéré ſous ce point de vûe, eſt donc de montrer que la prudence jointe à la valeur, triomphe des plus grands obſtacles; & enviſagé de la ſorte, ce poëme n'eſt point le livre du peuple, mais la leçon des rois. A la bonne heure que la moralité qu'y trouve le pere le Boſſu s'y rencontre, mais comme ſecondaire & de la même maniere qu'une infinité d'autres ſemblables, telles que la néceſſité de l'obéiſſance des ſujets à leurs ſouverains, la fidélité conjugale *&c.* Gérard Croës hollandois, a fait imprimer à Dort en 1704, un livre intitulé OMHPOY ΔΙΑΠΟΝ, dans lequel il s'efforce de prouver qu'Homere a pris tous ſes ſujets dans l'Ecriture, & qu'en particulier l'action de l'*odyſſée* n'eſt autre choſe que les pérégrinations des Iſraélites juſqu'à la mort de Moïſe, & que l'*odyſſée* étoit compoſée avant l'iliade, dont le ſujet eſt la priſe de Jéricho. Quelles viſions!

ODYSSIA, (*Géog. anc.*) promontoire de Sicile vers l'extrémité orientale de la côte méridionale, ſelon Ptolomée, *l. III. c iv* ſes interpretes diſent que c'eſt aujourd'hui *Capo-Murro*.

ŒANTHE, (*Géog. anc.*) ville de Grece dans la Locride; mais comme les Locres & les Etoliens étoient voiſins, Polybe donne cette ville à l'Etolie. Son nom moderne eſt *Pentagri*.

ŒBALIA, *OEbalia*, (*Géog. anc.*) ſurnom donné au pays de Lacédémone à cauſe d'Œbalus, compagnon de Phalante; mais ce ſurnom n'a pas été borné au pays des Lacédémoniens dans le Péloponneſe, car Virgile appelle *Tarente*, colonie lacédémonienne, du même nom d'*OEbalie*.

Nunquam ſub Œbalio, memini me turribus altis
Qui niger humectat flaventia culta Galeſus
Corycium vidiſſe ſenem, &c.
Georg. *l. IV. verſ.* 125.

„ Près de la ſuperbe ville de Tarente, dans cette contrée fertile qu'arroſe le Galeſe, je me ſouviens d'avoir vû autrefois un vieillard de Cilicie „.

ŒBAN d'or, (*Monnoie.*) autrement *oubon d'or*, eſpece de monnoie de compte du Japon. Les mille *obans ſont* 45 mille taels d'argent.

ŒCALIE, (*Géog. anc.*) en grec Οἰχαλία, nom commun à pluſieurs villes de Grece, ſuivant la remarque de Strabon. 1°. *OEcalie* étoit une ville de Grece dans la Theſſalie, dont parle Homere, *Iliad. B. v.* 730. 2°. *OEcalie*, dans l'Eubée; 3°. *OEcalie*, ville du Péloponneſe dans la Meſſénie; 4° *OEcalie*, ville d'Arcadie; 5° *OEcalie*, ville de l'Etolie chez les Euriſanes. (*D. J.*)

ŒCONOMAT, ſ. m. (*Juriſprud.*) ſignifie *regie & adminiſtration*; ce terme n'eſt guere uſité que pour exprimer la fonction & adminiſtration de ceux qui ſont préposés à la régie du temporel des évêchés & abbayes pendant la vacance.

On entend auſſi quelquefois par le terme d'*œconomat* le bureau des œconomes ſequeſtres.

Les *œconomats* tirent leur origine des commandes que l'on donnoit autrefois à des eccléſiaſtiques, & même à des ſéculiers, leſquels à ce titre avoient la garde & la régie des revenus d'une égliſe cathédrale ou abbatiale.

En France, cette régie n'a lieu préſentement pour les bénéfices de nomination royale que pendant la vacance en régale.

Il y a un directeur général des *œconomats*, & deux œconomes ſequeſtres du clergé.

Le tiers des revenus qui ſe portent aux *œconomats* eſt employé à l'entretien des nouveaux convertis, ce qui a été ainſi ordonné pour obliger les nouveaux tiraillures à obtenir leurs bulles, au lieu qu'auparavant pluſieurs, pour éviter le coût des bulles, s'arrangeoient avec les *œconomats* pour jouir ſous leur nom des fruits du bénéfice.

Il y a un des bureaux du conſeil deſtiné pour examiner les affaires des *œconomats*.

Les comptes des *œconomats* ſe rendent à la chambre des comptes. *Voyez ci-après* ŒCONOME. (*A*)

ŒCONOME, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt celui qui eſt préposé pour régir & adminiſtrer les revenus de quelque égliſe, communauté ou particulier.

Les hôpitaux & communautés ont des *œconomes*, qui ont ſoin d'en faire la dépenſe, & particulierement celle de bouche.

Les *œconomes* ſequeſtres du clergé ſont ceux qui font la régie du temporel des évêchés & abbayes pendant la vacance.

Le roi avoit créé en 1691 des *œconomes* ſequeſtres en titre d'office dans chaque dioceſe pour avoir l'adminiſtration des bénéfices, dont les fruits ſeroient ſequeſtrés par ſentence ou arrêt; mais par l'édit du mois de Décembre 1714, ces offices ont été ſupprimés, & les fonctions d'*œconomes* ſequeſtres ſont remplies par des perſonnes préposées par le conſeil. *Voyez ci-devant* ŒCONOMATS.

ŒCONOME SPIRITUEL étoit autrefois un eccléſiaſtique qui ſervoit le gouvernement d'une égliſe pendant la vacance; ces ſortes d'*œconomes* furent établis lors des différends de la cour de France avec celle de Rome, on créa dans chaque dioceſe des *œconomes* en titre d'office, leſquels non contens de régir le temporel, entreprirent auſſi de nommer des vicaires, conférer les bénéfices, donner des dimiſſoires, & faire généralement toutes les fonctions qui appartiennent aux légitimes titulaires; mais la paix étant faite entre les deux puiſſances, tous ces *œconomes*, appellés vulgairement *œconomes ſpirituels*, furent révoqués par l'édit de Melun en 1580. *Voyez* les définitions canoniques au mot *OEconomes*. (*A*)

ŒCONOMIE, conduite ſage & prudente que tient une perſonne en gouvernant ſon propre bien ou celui d'un autre.

Il y a l'*œconomie politique*. *Voyez* ce mot à l'ortographe ECONOMIE.

Il y a l'*œconomie ruſtique*; c'eſt ce qui a rapport à toute la vie ruſtique.

Pour encourager les hommes à l'*œconomie*, un auteur moderne obſerve qu'en Angleterre on afferme pour 20 ſchelings par an un acre de tout ce qu'il y a de meilleur en terre, & qu'on la vend pour 20 livres ſterlings; qu'un acre de terre contient 43560 piés en quarré, & qu'il y a 4800 ſols dans une livre ſterling; que par la diviſion on trouve le quotient de 9, & pour reſtant 360, ce qui fait voir qu'un ſol nous met en état d'acheter 9 piés & preſque 13 pouces de terre en quarré, ſavoir une piece de terre de 3 piés de long & de 3 piés de large, & quelque choſe de plus.

D'où il s'enſuit que pour 2 ſchelings on peut acheter une piece de terre de 216 piés, ou de 18 piés de long & de 12 piés de large, ce qui ſuffit pour bâtir deſſus une maiſon paſſable, & pour avoir un petit jardin.

ŒCONOMIE, (*Critiq. ſacrée.*) *économie*; les Théologiens diſtinguent deux *œconomies*, l'ancienne & la nouvelle, ou, pour m'exprimer en d'autres termes, l'*œconomie* légale & l'*œconomie* évangélique; *œconomie* légale eſt celle du miniſtere de Moïſe, qui comprend les lois politiques & cérémonielles du peuple juif; l'*œconomie* évangélique, c'eſt le miniſtere de Jeſus-Chriſt, ſa vie & les préceptes. (*D. J.*)

ŒCONOMIE ANIMALE, (*Médec.*) le mot *œconomie* ſignifie littéralement *loix de la maiſon*; il eſt formé des deux mots grecs οἶκος, *maiſon*, & νόμος, *loi*; quelques auteurs ont employé improprement le nom d'*œconomie animale*, pour déſigner l'animal lui-même c'eſt de cette idée que ſont venues ces façons de parler abuſives, *mouvemens, fonctions de l'œconomie animale*; mais cette dénomination priſe dans le ſens le plus exact & le plus

uſité

ofité ne regarde que *l'ordre*, *le méchaniſme*, *l'enſemble* des fonctions & des mouvemens qui entretiennent la vie des animaux, dont l'exercice parfait, univerſel, fait avec conſtance, alacrité & facilité, conſtitue l'état le plus floriſſant de *ſanté*, dont le moindre dérangement eſt par lui-même *maladie*, & dont l'entière ceſſation eſt l'extrême diamétralement oppoſé à la *vie*, c'eſt-à-dire la *mort*. L'uſage, maître ſouverain de la diction, ayant conſacré cette ſignification, a par-là même autoriſé ces expreſſions uſitées, *lois de l'œconomie animale*, *phénomenes de l'œconomie animale*, qui ſans cela & ſuivant l'étymologie préſenteroient un ſens abſurde, & ſeroient un pléonaſme ridicule. Les lois ſelon leſquelles ces fonctions s'operent, & les phénomenes qui en réſultent ne ſont pas exactement les mêmes dans tous les animaux; ce défaut d'uniformité eſt une ſuite naturelle de l'extrême variété qui ſe trouve dans la ſtructure, l'arrangement, le nombre, *&c.* des parties principales qui les compoſent; ces différences ſont principalement remarquables dans *les inſectes*, *les poiſſons*, *les reptiles*, *les bipedes ou oiſeaux*, *les quadrupedes*, *l'homme*, & dans quelques eſpeces ou individus de ces claſſes générales. Nous ne pouvons pas deſcendre ici dans un détail circonſtancié de toutes les particularités ſur leſquelles portent ces différences; nous nous bornerons à poſer les lois, les regles les plus générales, les principes fondamentaux, dont on puiſſe faire l'application dans les cas particuliers avec les reſtrictions & les changemens néceſſaires. Nous choiſirons parmi les animaux l'eſpece qui eſt cenſée la plus parfaite, & nous nous attacherons uniquement à l'homme qui dans cette eſpece eſt ſans contredit l'animal le plus parfait, le ſeul d'ailleurs qui ſoit du reſſort immédiat de la Médecine. On trouvera indiqué *aux articles* INSECTES, POISSON, REPTILE, OISEAU, QUADRUPEDE, ce qu'il peut y avoir de particulier dans ces différentes eſpeces d'animaux; on obſerve auſſi dans l'homme beaucoup de variété, il n'eſt pas toujours ſemblable à lui-même; l'ordre & le méchaniſme de ſes fonctions varie dans pluſieurs circonſtances & dans les différens âges; pluſieurs cauſes de maladie ſont naître des variétés très-conſidérables, qui n'ont point encore été ſuffiſamment obſervées, & encore moins bien expliquées; mais la principale différence qu'on remarque, c'eſt celle qui ſe rencontre entre un enfant encore contenu dans le ventre de la mere, & ce même enfant peu de tems après qu'il en eſt ſorti, & ſur-tout lorſqu'il eſt parvenu à l'âge d'adulte, on peut aſſûrer que ces enfans *vivent* d'une maniere extrêmement différente; la *vie* du fœtus paroît n'être qu'une ſimple végétation: celle d'un enfant juſqu'à l'âge de 3 ou 4 ans, & dans pluſieurs ſujets juſqu'à un âge plus avancé, paroît peu différer de celle des animaux: enfin l'adulte a ſa façon particuliere de *vivre*, qui eſt proprement la *vie* de l'homme, & ſans contredit la meilleure; il revient inſenſiblement à meſure qu'il vieillit & qu'il meure à la *vie* des enfans & du fœtus. Il n'eſt pas douteux que cet âge le plus parfait & le plus invariable ne ſoit auſſi le plus propre à y examiner, & y ſonder les lois de l'*œconomie animale*; les variétés qui naiſſent de la différence des âges & des circonſtances ſont expoſées *aux articles* FŒTUS, ENFANT, VIEILLARD, *voyez ces mots*. Celles qui ſont occaſionnées par quelque maladie ſont marquées dans le cours du dictionnaire aux différens *articles de* MÉDECINE; elles ont principalement lieu dans les cas d'amputation de quelque partie conſidérable, de défaut, de dérangement dans la ſituation, le nombre & la groſſeur de quelques viſceres. Quant aux cauſes générales de maladie, leur façon d'agir entre dans le plan que nous nous ſommes formé, il en ſera fait mention à la fin de cet article.

L'*œconomie animale* conſidérée dans l'homme ouvre un vaſte champ aux recherches les plus intéreſſantes; elle eſt de tous les myſteres de la nature celui dont la connoiſſance touche l'homme de plus près, l'affecte plus intimement, le plus propre à attirer & à ſatisfaire ſa curioſité; c'eſt l'homme qui s'approfondit lui-même, qui pénetre dans ſon intérieur; il ôte le bandeau qui le cachoit à lui-même, & porte des yeux éclairés du flambeau de la Philoſophie ſur les ſources de ſa vie, ſur le méchaniſme de ſon exiſtence; il accompli exactement ce beau précepte qui ſervoit d'inſcription au plus célebre temple de l'antiquité, *connois toi toi-même*. Car il ne ſe borne point à une oiſive contemplation de l'aſſemblage du nombre & de la ſtructure des différens reſſorts dont ſon admirable machine eſt compoſée; il pouſſe plus loin une juſte curioſité, il cherche à en connoître l'uſage, à déterminer leur jeu; il tâche de découvrir la maniere dont ils exécutent leurs mouvemens, les cauſes premieres qui l'ont déterminé, & ſur-tout celles qui en entretiennent la continuité. Dans cet examen philoſophique de toutes ces fonctions, il voit plus que par-tout ailleurs la plus grande ſimplicité des moyens jointe avec la plus grande variété des effets, la plus petite dépenſe de force ſuivie des mouvemens les plus étonnans; l'admiration qui s'éleve en lui, réfléchie ſur l'intelligence ſuprême qui a formé la machine humaine & qui lui a donné la vie, me paroît un argument ſi ſenſible & ſi convainquant contre l'*athéiſme*, que je ne puis aſſez m'étonner qu'on donne ſi ſouvent au médecin-philoſophe cette odieuſe qualification, & qu'il la mérite quelquefois. La connoiſſance exacte de l'*œconomie animale* répand auſſi un très-grand jour ſur le phyſique des actions morales: les idées lumineuſes que ſournit l'ingénieux ſyſtême que nous expoſerons plus bas, pour expliquer la maniere d'agir, & les effets des paſſions ſur le corps humain, donnent de fortes raiſons de préſumer que c'eſt au défaut de ces connoiſſances qu'on doit attribuer l'inexactitude & l'inutilité de tous les ouvrages qu'il y a ſur cette partie, & l'extrême difficulté d'appliquer fructueuſement les principes qu'on y établit: peut-être eſt-il vrai que pour être bon moraliſte, il faut être excellent médecin.

On ne ſauroit révoquer en doute que la Médecine pratique ne tirât beaucoup de lumieres & de certitude d'une vraie théorie de l'homme; tout le monde convient de l'inſuffiſance d'un aveugle empiriſme; & quoiqu'on ne puiſſe pas ſe diſſimuler combien les lois de l'économie animale mal interprétée, ont introduit d'erreurs dans la Médecine chimique, il reſte encore un problême, dont je ne haſarderai pas la déciſion; ſavoir, ſi une pratique réglée ſur une mauvaiſe théorie eſt plus incertaine & plus pernicieuſe que celle qu'aucune théorie ne dirige. Quoi qu'il en ſoit, les écueils qui ſe rencontrent en foule dans l'un & l'autre cas, les fautes également dangereuſes, inévitables des deux côtés, ſont ſeulement ſentir l'influence néceſſaire de la théorie ſur la pratique, & le beſoin preſſant qu'on a d'avoir ſur ce point des principes bien conſtatés, & des régles dont l'application ſoit ſimple & invariable. Mais plus le ſyſtême des fonctions humaines eſt intéreſſant, plus il eſt compliqué, & plus il eſt difficile de le ſaiſir; il ſemble que l'obſcurité & l'incertitude ſoient l'apanage exact des connoiſſances les plus précieuſes & les plus intéreſſantes: il ſe préſente une raiſon ſort naturelle de cet inconvénient dans le vif intérêt que nous prenons à des ſemblables queſtions, & qui nous porte à les examiner plus ſérieuſement, à les enviſager de pluſieurs côtés, plus les faces ſous leſquelles on les apperçoit augmentent, & plus il eſt difficile d'en ſaiſir exactement & d'en combiner comme il faut les différens rapports; & l'on obſerve communément que les écueils ſe multiplient à meſure qu'on fait des progrès dans les ſciences, chaque découverte fait éclore de nouvelles difficultés; & ce n'eſt ſouvent qu'après des ſiecles entiers qu'on parvient à quelque choſe de certain, lorſqu'il ſe trouve de ces hommes rares nés avec un génie vif & pénétrant, aux yeux perçans deſquels la nature eſt comme forcée de ſe dévoiler & qui ſavent démêler le vrai du ſein de l'erreur.

La connoiſſance exacte, ſans être minutieuſe, de la ſtructure & de la ſituation des principaux viſceres, de la diſtribution des nerfs & des différens vaiſſeaux, le détail aſſez circonſtancié, mais ſur-tout la juſte évaluation des phénomenes qui réſultent de leur action & de leur mouvement; & enfin l'obſervation réfléchie des changemens que produit dans ces effets l'action des cauſes morbifiques, ſont les fondemens ſolides ſur leſquels on doit établir la ſcience théorique de l'homme pour la conduite au plus haut point de certitude dont elle ſoit ſuſceptible; ce ſont en même tems les différens points d'où doivent partir & auxquels doivent ſe rapporter les lois qu'on ſe propoſe d'établir. Ces notions préliminaires forment le fil néceſſaire au médecin qui veut pénétrer dans le labyrinthe de l'*œconomie animale*, & c'eſt en le ſuivant qu'il peut éviter de ſe perdre dans les routes détournées remarquables par les égarement des plus grands hommes. Il ne lui eſt pas moins eſſentiel & avantageux de connoître la ſource des erreurs de ceux qui l'ont précédé dans la recherche de l'*œconomie animale*, c'eſt le moyen le plus aſſuré pour s'en garantir: ou ne peut que louer le zèle de ceux qui ont entrepris un ouvrage ſi pénible, applaudir à leurs efforts, & leur avoir obligation du bien réel qu'ils ont apporté, en marquant par leur naufrage les écueils qu'il faut éviter; on parvient aſſez ſouvent à travers les erreurs, & après les avoir pour ainſi dire épuiſées au ſanctuaire de la vérité. Nous n'entrerons ici dans aucun détail anatomique, nous ſuppoſerons tous

ces faits déja connus; ils sont d'ailleurs exposés aux articles particuliers d'Anatomie.

Il nous suffira de remarquer en général, que le corps humain est une machine de l'espece de celles qu'on appelle *statico-hydraulique*, composée de solides & de fluides, dont les premiers élemens communs aux plantes & aux animaux sont des *atomes vivans*, ou *molécules organiques*: représentons-nous l'assemblage merveilleux de ces molécules, tels que les observations anatomiques nous les font voir dans le corps de l'homme adulte, lorsque les solides ont quitté l'état muqueux pour prendre successivement une consistance plus ferme & plus proportionnée à l'usage de chaque partie: représentons-nous tous les visceres bien disposés, les vaisseaux libres, ouverts, remplis d'une humeur appropriée, les nerfs distribués partout le corps, & se communiquant de mille manieres; enfin toutes les parties dans l'état le plus sain, mais sans *vie*; cette machine ainsi formée ne differe de l'homme vivant que par le mouvement & le sentiment, phénomenes principaux de la vie vraisemblablement réductibles à un seul primitif: on y observe même avant que la vie commence, ou peu de tems après qu'elle a cessé, une propriété linguliere, la source du mouvement & du sentiment attachée à la nature *organique* des principes qui composent le corps, ou plutôt dépendante d'une union *telle* de ces molécules que Glisson a le premier découverte, & appellée *irritabilité*, & qui n'est, dans le vrai qu'un mode de sensibilité. *Voyez* SENSIBILITÉ.

Dès que le souffle vivifiant de la divinité a animé cette machine, mis en jeu la sensibilité des différens organes, répandu le mouvement & le sentiment dans toutes les parties, ces deux propriétés diversement modifiées dans chaque viscere, se reproduisent sous un grand nombre de formes différentes, & donnent autant de *vies* particulieres dont l'ensemble, le concours, l'appui mutuel forment la *vie* générale de tout le corps; chaque partie annonce cet heureux changement par l'exercice de la fonction particuliere à laquelle elle est destinée; le cœur, les artères & les veines, par une action singuliere, constante, jusqu'ici mal déterminée, produisent ce qu'on appelle la circulation du sang, entretiennent le mouvement progressif des humeurs, les présentent successivement à toutes les parties du corps; de-là suivent 1°. la nutrition de ces parties par l'*intus susception* des molécules analogues qui se meulent à leur *type intérieur*; 2°. la formation de la semence, extrait précieux du superflu des parties nutritives; 3°. les sécrétions des différentes humeurs que les organes appropriés *sucent, extraient* du sang, & perfectionnent dans les follicules par une action propre ou un simple séjour; 4°. de l'action spéciale, & encore inexpliquée de ces vaisseaux, mais constatée par bien des faits, viennent les circulations particulieres faites dans le foie, les voies hémorroïdales, la matrice dans certain tems, le poumon & le cerveau, & peut-être dans tous les autres visceres. Le mouvement alternatif de la poitrine & du poumon, attirant l'air dans les vésicules bronchiques, & l'en chassant successivement, fait la respiration, & contribue beaucoup au mouvement du cerveau suivant les observations de l'illustre de Lamure (mém. de l'acad. royale des Sc. *année* 1739); l'action des nerfs appliqués aux muscles de l'habitude du corps, donne lieu aux mouvemens nommés *volontaires*; les nerfs *agissans* aussi dans les organes des sens externes, l'œil, l'oreille, le nez, la langue, la peau, excitent les sensations qu'on appelle *vue, ouïe, odorat, goût*, & *toucher*; le mouvement des fibres du cerveau (de concert avec l'opération de l'ame, & conséquemment aux lois de son union avec le corps), déterminent les sensations internes, les idées, l'imagination, le jugement & la mémoire. Enfin, le sentiment produit dans chaque partie des appétits différens plus ou moins marqués, l'estomac appete les alimens; le gosier, la boisson; les parties génitales, l'éjaculation de la semence: & enfin tous les vaisseaux excrétoires, l'excrétion de l'humeur séparée, *&c &c. &c.* toutes ces fonctions se prêtent un appui mutuel; elles influent réciproquement les unes sur les autres de façon que la lésion de l'une entraîne le dérangement de toutes les autres, plus ou moins promptement, suivant que la *sympathie* est plus ou moins forte, avec telle ou telle partie; le désaccord d'un viscere fait une impression très-marquée sur les autres; le pouls, suivant les nouvelles observations de M. Bordeu (recherch. sur le pouls par rapport aux crises), manifeste cette impression sur les organes de la circulation. L'exercice quelconque de ces fonctions, établit simplement la *vie*; la *santé* est formée par le même exercice, poussé au plus haut point de perfection & d'universalité; la *maladie* naît du moindre dérangement *morbus ex quocunque defectu*. La *mort* n'est autre chose que son entiere cessation. Six causes principales essentielles à la durée de la vie, connues dans les écoles sous le nom des *six choses non naturelles*, savoir, l'air, le boire & le manger, le mouvement & le repos, le sommeil & la veille, les excrétions, & enfin les passions d'ames entretiennent par leur juste proportion cet accord réciproque, cette uniformité parfaite dans les fonctions qui fait la santé; elles deviennent aussi lorsqu'elles perdent cet équilibre les causes générales de maladie. L'action de ces causes est détaillée aux articles-particuliers *non naturelles* (*choses*), *air, mouvement, repos, boire*, &c. *V. ces mots*.

On a divisé en trois classes toutes les fonctions du corps humain: la premiere classe comprend les fonctions appellées *vitales*, dont la nécessité, pour perpétuer la *vie*, paroît telle, que la vie ne peut subsister après leur cessation; elles en sont la cause la plus évidente, & le signe le plus assuré. De ce nombre sont la circulation du sang, ou plutôt le mouvement du cœur & des artères, la respiration; & suivant quelques-uns, l'action inconnue & *inapparente* du cerveau. Les fonctions de la seconde classe sont connues sous le nom de *naturelles*: leur principal effet est la réparation des pertes que le corps a faites; ou y range la digestion, la sanguification, la nutrition & les sécrétions, leur influence sur la *vie* est moins sensible que celle des fonctions vitales, la mort suit moins promptement la cessation de leur exercice. Elle est précédée d'un état pathologique plus ou moins long. Enfin, les fonctions animales forment la troisieme classe; elles sont ainsi appellées, parce qu'elles sont censées résulter du commerce de l'ame avec le corps; elles ne peuvent pas s'opérer (dans l'homme) sans l'opération commune de ces deux agens; tels sont les mouvemens nommés *volontaires*, les sensations externes & internes; le dérangement & la cessation même entiere de toutes les fonctions ne fait qu'altérer la *santé*, sans affecter la *vie*. On peut ajouter à ces fonctions celles qui sont particulieres à chaque sexe, & qui ne sont pas plus essentielles à la *vie*, dont la privation même n'est quelquefois pas contraire à la *santé*: dans cette classe sont comprises l'excrétion de la semence, la génération, l'évacuation menstruelle, la grossesse, l'accouchement, *&c.* Toutes ces fonctions ne sont, comme nous l'avons dit, que des modifications particulieres, que le mouvement & le sentiment répandus dans toute la machine, ont éprouvées dans chaque organe, par rapport à sa structure, ses attaches & sa situation. L'ordre, le méchanisme, les loix & les phénomenes de chaque fonction en particulier, forment dans ce dictionnaire autant d'articles séparés. *Voy.* les *mots* CIRCULATION, DIGESTION, NUTRITION, RESPIRATION, *&c.* Tous ces détails ne fauroient entrer dans le plan général d'*économie animale*, qui ne doit rouler que sur les causes premieres du mouvement, considéré en grand & avant toute application (le sentiment n'est vraisemblablement que l'irritabilité, animée par le mouvement), il y a tout lieu de croire qu'il en est du corps humain comme de toutes les autres machines dont l'art peut attendrir, détruire, & appercevoir les plus petits ressorts, c'est ou sent connu des moindres artilles, que dans les machiors, même les plus compossées, tout le mouvement roule & porte sur une piece principale par laquelle le mouvement a commencé, d'où il se distribue dans le reste de la machine, & produit différens effets dans chaque ressort particulier. Ce n'est que par la découverte d'un semblable ressort dans l'homme qu'on peut parvenir à connoître au juste & à déterminer exactement la maniere d'agir des causes générales de la vie de la santé, de la maladie, & de la mort. Pour se former une idée juste de l'*œconomie animale*, il faut nécessairement remonter à une fonction primitive qui ait précédé toutes les autres, & qui les ait déterminées. La propriété de cette fonction a échappé aux lumieres de presque tous les observateurs; ils n'ont examiné qu'une fonction après l'autre, faisant sans cesse un cercle vicieux, & oblique à tout mouvement, dans cette prétendue chaîne de fonctions, de transformes les causes en effets, & les effets en causes. Le défaut de cette connoissance est la principale source de leurs erreurs, & la vraie cause pour laquelle il n'y a eu pendant très-long-tems aucun ouvrage sur l'*œconomie animale* dont le titre fût rempli, avant le fameux traité intitulé, *specimen novi medicinæ conspectûs*, qui parut pour la premiere fois en 1749, & qui fut, bien-tôt après, réimprimé avec des augmentations très-considérables en 1751.

En remontant aux premiers siecles de la Médecine, tems où cette science encore dans son berceau, étoit réduite à un aveugle empirisme, mêlé d'une bizarre superstition, produit trop ordinaire de l'ignorance; on ne voit

aucune connoiſſance anatomique, pas une obſervation conſtatée, rédigée, réfléchie, aucune idée théorique ſur l'homme; ce ne fut qu'environ la quarantieme olympiade, c'eſt-à-dire vers le commencement du trente-cinquieme ſiecle; que les Philoſophes s'étant appliqués à la Médecine, ils y introduiſirent *le raiſonnement*, & établirent cette partie qu'on appelle *phyſiologie*, qui traite particuliérement du corps humain dans l'état de ſanté, qui cherche à en expliquer les fonctions, d'après les faits anatomiques & par les principes de la Phyſique; mais ces deux ſciences alors peu cultivées, mal connues, ne purent produire que des connoiſſances & des idées très-imparfaites & peu exactes: auſſi ne voit-on dans tous les écrits de ces anciens philoſophes Médecins, que quelques idées vagues, iſolées, qui avoient pris naiſſance de quelques faits particuliers mal évalués, mais qui n'avoient d'ailleurs aucune liaiſon enſemble & avec les découvertes anatomiques: Pythagore eſt, ſuivant Celſe, le plus ancien philoſophe qui ſe ſoit adonné à la théorie de la Médecine, dont il n'en même-tems négligé la pratique; il appliqua au corps humain les lois fameuſes & obſcures de l'harmonie, ſuivant leſquelles il croyoit tout l'univers dirigé; il prétendoit que *la ſanté* de même que *la vertu*, *Dieu* même, & en général *tout bien*, conſiſtoit dans l'*harmonie*, mot qu'il a ſouvent employé & qu'il n'a jamais expliqué; peut-être n'entendoit il autre choſe par-là qu'un rapport exact ou une juſte proportion que toutes les parties & toutes les fonctions doivent avoir enſemble, idée très-belle, très-juſte, dont la *vérité* eſt aujourd'hui généralement reconnue; il eſt cependant plus vraiſſemblable que ce mot avoit une origine plus myſtérieuſe & fort analogue à ſa doctrine ſur la terre des différens nombres. La maladie étoit, ſuivant lui, une ſuite naturelle d'un dérangement dans cette harmonie. Du reſte, il établiſſoit de même que les anciens hiſtoriens ſacrés qui avoient tité cette doctrine des Chaldéens, une ame étendue depuis le cœur juſqu'au nerveau, & il penſoit que la partie qui eſt dans le cœur étoit la ſource des paſſions, & que celle qui réſidoit dans le *cerveau* produiſoit l'intelligence & la raiſon; on ne ſait point quel uſage avoient les autres parties, ſituées entre le cœur & le cerveau.

Alemeon ſon diſciple, dont le nom doit être célebre dans les faſtes de la Médecine, pour avoir le premier anatomiſé des animaux (ce ne fut que long-tems après lui, qu'Erafiſtrate & Hérophile oſerent porter le couteau ſur les cadavres humains), Alemeon, dis-je, croyoit que la ſanté dépendoit d'une égalité dans la chaleur, la ſéchereſſe, le froid, l'humidité, la douceur, l'amertume & autres qualités ſemblables; les maladies naiſſoient, lorſque l'une de ces choſes dominoit ſur les autres & en rompoit ainſi l'union & l'équilibre: ces idées ont été les premiers fondemens de toutes les théories anciennes, des différentes claſſes d'*intempéries*, & des diſtinctions fameuſes reçues encore aujourd'hui chez les modernes, des quatre tempéramens. Héraclite, ce philoſophe fameux, par les larmes qu'il a eu la bonnehommie de répandre ſur les vices des hommes, établit la célebre comparaiſon du corps humain avec le monde, que les alchimiſtes ont enſuite renouvellée, déſignant l'homme ſous le nom de *microcoſme*, (petit monde) par oppoſition à *macro-coſme* (grand monde): il prétendoit que les deux machines ſe reſſembloient par la ſtructure, & que l'ordre & le méchaniſme des fonctions étoient abſolument les mêmes: *tout ſe fait*, dit-il, *dans notre corps comme dans le monde*; *l'urine ſe forme dans la veſſie, comme la pluie dans la ſeconde région de l'air, & comme la pluie vient des vapeurs qui montent de la terre & qui en s'épaiſſiſſant, produiſent les nuées, de même l'urine eſt formée par les exhalaiſons qui s'élevent des alimens & qui s'inſinuent dans la veſſie.* On peut juger par-là de la phyſiologie d'Héraclite, de l'étendue & de la juſteſſe de ſes connoiſſances anatomiques.

Le grand Hippocrate ſurnommé à ſi juſte titre, *le divin vieillard*, joignit à une exacte obſervation des faits, un raiſonnement plus ſolide: il vit très-bien que les principales ſources où l'on pouvoit puiſer les vraies connoiſſances *de la nature de l'homme*, étoient l'exercice de la Médecine, par lequel on avoit les occaſions de s'inſtruire des différens états du corps, en ſanté & en maladie, des changemens qui diſtinguoient un état de l'autre, & ſur tout des impreſſions que faiſoient ſur l'homme, le boire & le manger, le mouvement & le repos, &c. ſoit lorſque cet uſage étoit modéré, réduit au juſte milieu, ſoit lorſqu'il étoit porté à un excès abſolu ou relatif aux diſpoſitions actuelles du corps, *lib. de veter. Med.* Ces ſources ſont aſſurément très-fécondes, & les plus propres à fournir des principes applicables à l'économie animale; mais Hippocrate perſuadé que l'anatomie étoit plus néceſſaire au peintre qu'au médecin, négligea trop cette partie, qui peut cependant répandre un grand jour ſur la *theorie* de l'homme. Le livre des chairs ou des principes, *περι σαρκων*, ou *περι αρχων* qui contient la doctrine ſur la formation du corps & le jeu des parties, eſt toute énigmatique; il n'a point été encore ſuffiſamment éclairci par les commentateurs; les mots de *chaud*, de *froid*, d'*humide*, de *ſec*, &c. dont il ſe ſert à tout moment n'ont point été bien expliqués & évalués; on voit ſeulement, ou l'on croit voir qu'il a ſur la compoſition des membranes ou du tiſſu cellulaire des idées très-juſtes, ſi les fait former d'une grande quantité de matiere gluante qui répond au corps muqueux des modernes. Toutes les fonctions du corps humain étoient produites, ſaiſant ce médecin célebre, par l'exercice conſtant de quatre facultés qu'il appelloit *attractrice*, *retentrice*, *aſſimilatrice & expultrice*; la faculté *attractrice* ateiroit au corps tout ce qui pouvoit concourir au bien être de l'homme; la faculté *retentrice* le retenoit; l'uſage de la faculté *aſſimilatrice* étoit de changer tout corps étranger hétérogène, ſuſceptible de changement, & de l'*aſſimiler*, c'eſt à-dire, de la convertir en ſa nature propre de l'homme: enfin, les matieres qui pouvoient être nuiſibles par un trop long ſéjour, par leur quantité ou leur qualité étoient *chaſſées*, renvoyées dans des réſervoirs particuliers, ou hors du corps par la faculté *expultrice*. Ces facultés appliquées à chaque viſcere, à chaque organe, & entretenues dans l'état naturel & dans une juſte proportion établiſſoient la *ſanté*; la *maladie* étoit déterminée, lorſqu'il arrivoit quelque dérangement dans une ou pluſieurs de ces facultés: Hippocrate admettoit auſſi pour premier mobile de ces facultés, un *principe* veillant à la conſervation de la machine, qui dans la *ſanté*, en regloit & dirigeoit l'exercice, & le conſervoit dans l'état néceſſaire d'uniformité; lorſque quelque cauſe troubloit cet équilibre exact, ce même principe *guériſſoit* des maladies, *par nous mêmes*, faiſoit des efforts plus ou moins actifs pour combattre, vaincre & détruire l'ennemi qui travailloit à l'anéantiſſement de ſa machine. Ce principe eſt déſigné dans les écrits d'Hippocrate ſous les noms d'*ame de nature*, *de chaud inné*, *d'archée*, *de chaleur primordiale*, *effective*, &c. Sennert a prétendu que *le chaud inné* n'étoit autre choſe que le principal organe dont l'ame ſe ſert pour exercer ſes fonctions dans le corps. Fernel remarque, au contraire, fondé ſur la déciſion expreſſe de Galien, voyez INFLAMMATION, que tous ces noms ne ſont que des ſynonymes d'*ame*, & employés indifféremment par Hippocrate dans la même ſignification. C'étoit une grande maxime d'Hippocrate, *que tous concourt, tout ſouffre, tout conſpire enſemble dans le corps*: maxime remarquable, très-vraie & très-utile pour l'explication de l'*économie animale*. Il attribuoit à toutes les parties une affinité qui les fait compatir réciproquement aux maux qu'elles ſouffrent, & partager le bien qui leur arrive. Nous remarquerons en terminant ce qui le regarde, qu'il plaçoit le ſiege du ſentiment autour de la poitrine, qu'il donne à la membrane qui ſépare la poitrine du bas ventre le même nom que celui par lequel les Grecs déſignoient *l'eſprit*, *φρην*; les plus anciens Médecins avoient ainſi nommé cette partie, parce qu'ils penſoient qu'elle étoit le ſiége de l'entendement ou de la prudence. Platon avoit imaginé une ame, ſituée dans les environs du diaphragme, qui recherche & appette le boire & le manger & tout ce qui eſt néceſſaire à la vie, & qui eſt en outre le principe des deſirs & de la cupidité. Galien, admirateur enthouſiaſte d'Hippocrate, n'a rien innové dans ſa doctrine ſur l'*économie animale*, il n'a fait que la commenter, l'étendre, la ſoutenir & le répandre avec beaucoup de zele; toutes ſes opinions ont été pendant pluſieurs ſiecles la théorie régnante, la ſeule adoptée & ſuivie dans les ecoles ſous le nom de *Galeniſme*. Les Médecins chimiſtes qui parurent dans le treiziéme ſiecle, y apporterent quelques changemens, & Paracelſe qui vécut ſur la fin du quinziéme, l'abandonna entierement: il avoit l'ambition de changer tout-à-fait la face de la Médecine, & d'en créer une nouvelle; une imagination bouillante, vive, mais préoccupée, ne lui laiſſa trouver dans le corps humain qu'un aſſemblage de différens principes chimiques; *le corps de l'homme*, s'écria-t-il, *paramiſ. lib. de origin morbor.* n'eſt autre choſe que *ſoufre*, *mercure & ſel*; l'équilibre & la juſte proportion de ces *trois ſubſtances* lui parut devoir faire la *ſanté*; & les cauſes de *maladie* n'agiſſent, ſuivant lui, qu'en y occaſionnant quelqu'altération; dès que ce premier coup eût été frappé, la Chimie devint la baſe de la Médecine. Le *chimiſme* ſe répandit avec beaucoup de rapidité dans toutes les écoles, le *galeniſme* en fut exilé, & elles ne retentirent plus que

des noms vagues indéterminés, de sel, d'esprits de soufre ou d'autres principes, que chaque chimiste varia & multiplie à sa guise, selon les lignes qu'il croyoit en appercevoir, ou le besoin qu'il en avoit pour expliquer quelques phénomenes. On fit du corps humain, tantôt un alembic, tantôt un laboratoire entier, où se faisoient toutes les especes d'opérations, les différentes fonctions n'en étoient que le résultat, *&c. Voyez* CHIMISTES, MÉDECINE, *Histoire de la*.

Lors qu'Harvey eut publié & confirmé par quelques expériences, la circulation du sang, *le chymisme* perdit beaucoup de son crédit; la face de la Médecine changea de nouveau: cette découverte, ou soi-disant telle, ébloüit tous les esprits, & se répandit peu de tems après dans toutes les Ecoles, malgré les violentes déclamations de la faculté de Paris, trop souvent opposée aux innovations même les plus utiles par le seul crime de nouveauté, & malgré les subtiles objections de Riolan; on ne tarda pas à tomber dans l'excès, le circulation du sang parut jetter un grand jour sur l'*économie animale*; elle fut regardée comme la fonction par excellence, la véritable source de la vie: la respiration & l'action du cerveau ne parurent plus nécessaires que par leur influence immédiate sur cette fonction principale: l'enthousiasme général, suite ordinaire de la nouveauté, ne permit pas d'examiner, si la circulation étoit aussi générale & aussi uniforme qu'on l'avoit d'abord annoncé, le mouvement du sang par flux & reflux fut traité de chimere. Les premieres expériences, très-simples & très-usuelles, n'étoient pas en leur faveur, elles firent conclure que tout le sang étoit porté du cœur dans les différentes parties du corps par les artères, & qu'il y étoit rapporté par les veines; on crut & on le croit encore aujourd'hui, que *tout* ce sang qui sort du ventricule gauche pour se distribuer dans *tout* le corps, est versé dans ce même ventricule par les veines pulmonaires, & qu'il passe en entier par le poumon; le passage libre, égal & facile de *tout* ce sang par une partie qui n'est pas la dixieme de *tout* le corps, qui n'est pas plus vasculeuse que bien d'autres viscères, & dans laquelle le sang ne se meut pas plus vîte, n'a point paru difficile à concevoir, parce qu'on ne s'est pas donné la peine de l'examiner sévérement; la maniere dont le sang circule dans le foie, n'a frappé que quelques observateurs; les mouvements du cerveau analogues à ceux de la respiration, découverte importante, n'ont fait qu'une légere sensation; cependant de toutes ces considérations naissent de violens soupçons, sur l'universalité & l'uniformité généralement admises de la circulation du sang, *voyez* CIRCULATION. On peut s'appercevoir par-là combien peu elle mérite d'être regardée, comme la premiere fonction & le mobile de toutes les autres. Mais quand même elle seroit aussi bien constatée qu'elle l'est peu, il y a bien d'autres raisons comme nous verrons plus bas, qui empêcheroient de lui accorder cette prérogative. Les Méchaniciens qui ont renversé, sans restriction & sans choix, tous les dogmes des Chimistes, ont formé une secte particuliere, composée de quelques débris encore subsistans du galenisme & de la découverte de la circulation du sang, d'autant plus fameux alors, qu'elle étoit plus récente; le corps humain devint entre leurs mains une machine extrêmement composée, on plutôt un magasin de cordes, leviers, poulies & autres instrumens de méchanique, & ils penserent que le but général de tous ces ressorts étoit de conserver un mouvement progressif du sang, le seul absolument nécessaire à la vie; que les maladies venoient de quelque dérangement dans ce mouvement, & la célebre théorie des fievres est toute fondée sur un arrêt des humeurs dans les extrémités capillaires. *Voyez* FIEVRE, INFLAMMATION. On crut que le mouvement s'y faisoit, suivant les lois ordinaires qui ont lieu dans toutes les machines *inorganiques*; on traita géométriquement le corps humain; on calcula avec la derniere sévérité tous les degrés de force requis pour les différentes actions, les dépenses qui s'en faisoient, *&c.* mais tous ces calculs qui ne pouvoient que varier prodigieusement, n'éclaircirent point l'*économie animale*. On ne fit pas même attention à la structure *organique* du corps humain qui est la source de ses principales propriétés. C'est de ces opinions diversement combinés, & sur-tout très-méthodiquement classés, qu'a pris naissance le *Boerrhaavisme*, qui est encore aujourd'hui la théorie vulgaire; l'illustre Boerrhaave sentit que la constitution de l'*économie animale* tenoit essentiellement à un ensemble de lois d'action nécessairement dépendantes les unes des autres; mais il trouva ce cercle, cet enchaînement d'actions si impénétrable, qu'il ne pouvoit y atteindre, comme il l'avoue lui-même, ni commencement, ni fin; ainsi plutôt que de s'écarter de sa façon, peut-être trop méthodique d'écrire & d'enseigner, il a négligé d'entrer dans l'examen des premieres lois de la vie, & s'est réduit à n'en considérer que successivement les fonctions à mesure qu'elles paroissoient naître les unes des autres, tâchant de remplacer des principes généraux & des lois fondamentales, par un détail très-circonstancié des faits; mais isolés, nus, & comme *inanimés*, manquant de cette vie qui ne peut se trouver que dans la connexion, ce rapport & l'appui mutuel des différentes parties. L'impossibilité qu'on crut appercevoir de déduire tous les mouvemens humains d'un pur méchanisme, & d'y faire consister la vie, impossibilité qui est très-réelle, lorsqu'il s'agit des machines composées de parties brutes inorganiques, fit recourir les Médecins modernes à une faculté hyperméchanique intelligente, qui dirigeât, économisât ces mouvemens, les proportionnât aux différens besoins, & entretînt par sa vigilance & son action, la vie & la santé, tant que les ressorts subsisteroient unis & bien disposés, & qui pût même corriger & changer les mauvaises dispositions du corps dans le cas de maladie: ils établirent en conséquence l'ame ouvriere de toutes les fonctions, conservant la santé, guérissant les maladies ou les procurant quand leur utilité paroissoit l'emporter sur leur danger. Ce sentiment est le même à-peu-près qu'Hippocrate avoit soutenu plusieurs siecles auparavant. Sthal est le premier qui ait fait revivre cet ancien système; on a appellé *flabliens, ecclectiques* ou *animistes*, ceux qui ont marché sur ses traces. Sans entrer dans le fond du système, dont nous avons prouvé ailleurs l'insuffisance & la fausseté; il nous suffira de remarquer qu'en ramenant à l'ame, pour expliquer la vie & rechercher les lois de l'*économie animale*; c'est couper le nœud & non pas le résoudre, c'est éloigner la question & l'envelopper dans l'obscurité, où est plongé par rapport à nous cet être spirituel; d'ailleurs, il ne faudroit pas moins trouver le méchanisme de ce rapport général des mouvemens de la vie dont Sthal lui-même a été vivement frappé, mais qu'il n'a que très-imparfaitement developpé: il resteroit encore à déterminer quelle est la partie premierement mue par ce mobile caché, quelle est la fonction qui précede les autres, & qui en est la source & le soutien.

Toutes ces explications, que les Médecins dans divers tems ont tâché de donner de l'*économie animale*, quelque spécieuses qu'elles aient paru, sous quel jour avantageux qu'elles se soient montrées, n'ont pu emporter les suffrages des vrais observateurs. Elles sont le plupart inexactes, d'autres ne sont que trop généralisées, quelques-unes évidemment fausses, toutes insuffisantes; cette insuffisance frappoit d'abord qu'on les approfondissoit & jettoit dans l'esprit une sorte de mécontentement qu'on ne pouvoit déterminer, & dont on ignoroit la source immédiate. Enfin, parmi les bons esprits nécessairement peu satisfaits de toutes ces théories, mais plutôt par ce sentiment vague & indéfini que par une notion claire & raisonnée, s'éleva un homme de génie qui découvrit la source de l'ignorance & des erreurs, & ouvrit le frayant une route nouvelle, donna à l'art une consistance & une forme qui le rapprochent autant qu'il est possible, de l'état de science exacte & démontrable.

Dès le premier pas, il apperçut les deux vices fondamentaux de la méthode adoptée. 1°. Les sources des connoissances lui parurent mal chimies: les expériences de la physique vulgaire, les analogies déduites des agens méchaniques, la contemplation des propriétés chimiques des humeurs, soit saines soit dégénérées, celles de la contexture des organes de le distribution des vaisseaux, *&c.* ces sources de connoissances dis-je, lui parurent absolument insuffisantes, quoique précieuses en soi, du moins pour la plupart.

Le seconde vice essentiel des théories régnantes lui parut être le manque absolu de liaison entre les notions particulieres; car en précindant, même de la fausseté des principes sur lesquels la plupart sont établies, en accordant que les dogmes particuliers reçus fussent des vérités, il est incontestable qu'un amas aussi immense qu'on voudra le supposer, de vérités isolées, ne sauroit former une science réelle. Il conclut de ces deux considérations préliminaires, 1°. qu'il falloit recourir à un autre moyen de recherche; 2°. qu'il étoit nécessaire de ramener, s'il étoit possible, les connoissances particulieres à un petit nombre de principes, dont il faudroit ensuite tâcher d'établir les rapports; & se proposa même un objet plus grand, & auquel on doit toujours tendre: savoir, d'établir un principe unique & général, embrassant, rattachant, déduisant tous les objets particuliers, ce qui fait le complément & le faîte de toute science; car selon un axiome ancien, que l'auteur rappelle d'après Sénèque:

omne

omnis scientia atque ars debet aliquid habere manifestum, sensu comprehensum, ex quo oriatur & crescat.

Ce nouveau moyen de recherche, ce guide éclairé, & juſqu'alors trop négligé, que notre réformateur a ſcrupuleuſement ſuivi; c'eſt le ſentiment intérieur: en effet, quel ſujet plus prochain, plus approprié, plus continuellement ſoumis à nos obſervations que nous-mêmes, & quel flambeau plus fidele & plus ſûr que notre propre ſentiment, pouvoit nous découvrir la marche, le jeu, le méchaniſme de notre vie?

L'auteur du nouveau plan de médecine que nous expoſons, s'étudie donc profondément, & appliqua enſuite la ſagacité qu'il doit néceſſairement acquérir par l'habitude de cette obſervation, à découvrir chez les autres les mêmes phénomenes qu'il avoit apperçus en lui-même. Il commença par s'occuper des maladies & des incommodités, à s'orienter par le contemplation de l'état contre nature, parce que le ſanté parfaite conſiſte dans un calme profond & continu, un équilibre une *harmonie* qui permettent à peine de diſtinguer l'action des organes vitaux, la correſpondance & la ſucceſſion des fonctions. Mais dès que cet état paiſible eſt détruit par le trouble de la maladie ou par le ſecouſſe des paſſions, dès-lors le maladie & la douleur, ces ſentimens ſi diſtincts & ſi énergiques, manifeſtent le jeu des divers organes, leurs rapports, leurs influences réciproques. En procédant donc ſelon cette méthode, & ſe conformant avec ordre depuis l'inéquilibre le plus manifeſte juſqu'à l'état le plus voiſin de l'équilibre parfait, notre ingénieux obſerveteur parvint à ſe former une image ſenſible de l'*œconomie animale* tant dans l'état de ſanté que dans celui de maladie.

Il ſoumit d'abord à l'examen le vue le plus ſimple, & en même tems le plus fécond ſous lequelle on ait enviſagé toute l'*œconomie animale*, celle qui la repréſente comme roulant ſur deux pivots ou deux points eſſentiels & fondamentaux, le mouvement & le ſentiment, & il adopta ce principe. Ses obſervations lui firent admettre cette autre vérité reçue, que le mouvement & le ſentiment & les diverſes fonctions qui dépendent de chacun, ſe modifient & ſe combinent de différentes manieres. Mais dès qu'il fut parvenu à cet autre point de doctrine régnante: ſavoir, que le ſyſtême de ces différentes modifications eſt tel, que par une viciſſitude conſtante les cauſes & les effets ſont réciproques, ou, ce qui revient au même, les premiers agens ſont à leur tour mis en jeu par les puiſſances dont ils avoient eux-mêmes déterminé l'action; il ſe convainquit ſans peine que c'étoit là un cercle très vicieux qui exprimoit une abſurdité pour les gens qui prendroient littéralement & poſitivement cette expreſſion; & pour le moins un aveu tacite, mais formel, d'ignorance pour ceux qui veulent ſeulement faire entendre par-là que l'enchaînement de ces phénomenes leur paroît impénétrable; car certainement un ſyſtême d'actions, dans lequel l'effet le plus éloigné devient premiere cauſe, eſt abſolument & rigoureuſement impoſſible. Ayant ainſi découvert le fource des erreurs de tous les médecins philoſophes qui s'étoient occupés de l'étude théorique de l'homme; pleinement convaincu de la néceſſité d'admettre une fonction premiere le mobile de toutes les autres, il appliqua ce principe lumineux & fécond à ſes recherches ſur l'*œconomie animale*. Il fut donc queſtion de trouver dans le cercle prétendu & apparent ce point primordial & opérateur, ou, pour parler ſans figure, dans la ſuite des fonctions, cette fonction fondamentale & *premiere* le vrai principe de la vie & de l'animalité.

Cette fonction ne ſauroit être la circulation du ſang, qui, quand même elle ſeroit auſſi *uniforme* & auſſi *univerſelle* qu'on le prétend, eſt d'ailleurs trop ſubordonnée, trop paſſive, s'il eſt permis de s'exprimer ainſi. Les altérations qu'elle éprouve ſont trop lentes & trop peu conſidérables dans les cas fondamentaux: tels que les événemens communs des paſſions, des incommodités, des maladies, & la mort même qui arrive très-communément ſans dérangement ſenſible dans le ſyſtême veſculeux, ſans inflammation, ſans gangrene, ſans arrêts d'humeur, *&c. Voyez* MORT. D'ailleurs elle exiſte dans le fœtus qui n'a point de vie propre, comme nous l'obſerverons dans un inſtant, auſſi bien que dans l'animal qui eſt devenu un être iſolé & à ſoi, *ſui juris*.

Les principales fonctions, qui par leur importance ſenſible, mériterent de fixer enſuite ſon attention, ſont la reſpiration, l'action des organes de la digeſtion, & celle des organes internes de la tête. La reſpiration eſt évidemment celle des trois qui s'eſt exercée la premiere, & dont l'influence ſur toute la machine s'eſt manifeſtée dès l'inſtant de la naiſſance; & ce n'eſt que dès ce moment que l'animal doit être conſidéré comme ayant une vie propre: tant qu'il eſt contenu dans la matrice, il ne peut être regardé que comme un être *paraſite*. Notre illuſtre auteur peint d'une maniere ſenſible & frappante cette révolution ſinguliere qu'éprouve un animal qui reſpire pour la premiere fois, par l'exemple d'une ſorte de convulſion générale, d'un *ſoubreſaut* qui ſoulève le corps d'un de ces enfans ordinairement foibles & mal-adroits, qui reſtent pendant quelques minutes après leur naiſſance dans une inaction, une eſpece de mort, dont ils ſortent enfin par l'effort de cette premiere reſpiration. On ſait comme on connoît que le diaphragme eſt l'organe principal, le premier & véritable mobile de la reſpiration, que cet organe eſt ſoulevé, voûté dans le fœtus, de maniere qu'il réduit preſqu'à rien la cavité de la poitrine, & que dans l'inſpiration il eſt au contraire applati, déprimé, contracté; on eſt très-porté à penſer que le premier mobile de la vie proprement dite, eſt le diaphragme; & à le regarder au moins d'abord comme une eſpece de balancier qui donne la branle à tous les organes, il eſt au moins bien évident, que commencer à vivre a été pour tout animal reſpirant, éprouver l'influence de la premiere contraction du diaphragme.

Mais comme il n'y a point d'action ſans reaction, & que le point d'appui qui régit principalement celle-ci, qui la borne & qui le favoriſe par une réciprocation prochaine & immédiate, c'eſt la maſſe *gaſtrico-inteſtinale*, ſoit par ſon reſſort ſané, mais principalement par celui qu'elle acquiert en s'érigeant pour ſa fonction propre: ſavoir, la digeſtion des alimens. Il réſulte de ce premier commerce de forces une fonction commune & moyenne, que l'auteur a admirablement ſuivie, analyſée & préſentée, ſous le nom de *forces gaſtrico-diaphragmatiques*, ou de *forces épigaſtriques*.

Voilà donc la fonction fondamentale, premiere, modératrice: celle à déterminer quels ſont les organes qui la contre-balancent aſſez victorieuſement pour exercer avec elle cette réciprocation ou cet antagoniſme, ſans lequel aucune force ne peut être exercée, déterminée, contenue; ces organes ſont le tête conſidérée comme organe immédiatement altéré par les affections de l'ame, les ſenſations, les paſſions, *&c.* & un organe général extérieur dont la découverte appartient éminemment à notre obſervateur. Un commerce d'action de cette *épigaſtrique* à la tête & à l'extérieur du corps, & une diſtribution conſtante & uniforme de forces, de mouvemens, de ton aux différens organes ſecondaires, vivifiés & mis en jeu par ces organes primitifs: voilà le vie & le ſanté. Cette diſtribution eſt-elle interrompue, y a-t-il aberration, ou accumulation de forces dans quelqu'un de ces organes, ſoit par des réſiſtances vicieuſes, ſoit au contraire par une inertie contre nature; l'état de maladie ou de convulſion exiſte dès-lors: car maladie ou convulſion n'eſt proprement qu'une même choſe: *in tantum laditur, in quantum convellitur.*"

Ce point de vue général doit n'être d'abord que ſoupçonné, que preſſenti: il eſt de l'eſſence des *apperçues* en grand de n'être pas ſoumiſes aux voies exactes & rigoureuſes de la démonſtration; car ces vérifications de détail arrêtent la marche du génie, qui, dans les objets de cet ordre, ne ſauroit être trop libre, prendre un eſſor trop vaſte. D'ailleurs cette façon de concevoir eſt néceſſairement liée à l'eſſence même du moyen de recherches, dont on a établi la néceſſité, ſavoir, le ſentiment intérieur, dont les découvertes ne ſauroient s'appliquer à la toiſe vulgaire de l'art expérimental. Mais cette eſpece de preſſentiment équivaut à la démonſtration artificielle pour tout obſervateur initié, & qui procedera de bonne foi. On n'a rien de valable à objecter à qui vous dit: obſervez-vous-même, deſcendez profondément dans vous-même, apprenez à voir, & vous verrez; car tous les bons eſprits que j'ai accouchés d'après mon plan, ont ſenti & obſervé comme moi.

Mais il y a plus, les phénomenes les plus connus de la ſanté & des maladies, les faits anatomiques, les obſervations ſinguliers, inexpliquées des médecins qui nous ont devancé, le *ce bon* qu'Hippocrate trouvoit dans les maladies; tout cela, dit-je, ſe ranga ſi naturellement ſous le principe établi, qu'on peut s'étayer d'un corps de preuves à l'eſſai & dans la maniere du théoriſte le plus attaché aux méthodes reçues.

Le renouvellement des cauſes d'activité, le ſoutien du jeu de la vie par l'action des ſix choſes non naturelles; les diviſions & la ſaine théorie des maladies découlent comme de ſoi-même de ce principe fécond & lumineux; enſorte qu'il naît de cet enſemble un corps de doctrine & un code de pratique, où tout eſt correſpondant, tout eſt lié, tout eſt ſimple, tout eſt un; & dès-

lors

lors tout médecin qui a appris à manier cet instrument, cette regle de conduite, éprouve pour premier avantage (avantage précieux & trop peu senti) d'être affranchi du souci continuel où laissent les notions vagues, isolées, décousues, souvent disparates, d'après lesquelles il étoit obligé d'exercer an art dont l'objet est si intéressant. Cet avantage est si grand, je le répete, que quand même il ne seroit dû qu'à un système artificiel, un pareil système seroit toujours un bien très-réel, à plus forte raison doit-il être accueilli avec la plus grande reconnoissance, étant vrai, réel, puisé dans les sources de la plus vive lumiere qu'on puisse espérer dans les études de cette espece, savoir, le sentiment intérieur & l'observation, & s'appuyant même subsidiairement de tous les autres moyens de connoissance reçus.

Mais un des principaux avantages de ce nouveau plan de médecine, & en quoi il est éminemment préférable & véritablement unique, c'est le grand jour qu'il répand sur l'hygiene, ou la science du régime, cette branche de la médecine si precieuse & si négligée, & d'embrasser le régime des sensations des passions d'une maniere si positive & si claire, qu'il en résulte un traité médical de morale & de bonheur.

La forme de cet ouvrage ne permet pas d'esposer ici les branches particulieres du système; les théories satisfaisantes qu'il fournit sur les fonctions plus ou moins générales, sur les sécrétions, sur les générations, *&c.* non plus que le tableau des maladies, le plan général de thérapeutique, *&c.* parce que ces choses sont traitées dans des articles particuliers. *Voyez* PASSION, (*diete & thérapeut.*) D'ailleurs les lecteurs qui ne sont pas une étude particuliere des objets de cet ordre, ne désireront pas plus de détail; & les médecins de profession doivent trouver cette matiere trop intéressante pour ne pas chercher à s'en instruire à fond dans les ouvrages mêmes de l'auteur. Ils doivent consulter pour cela le *specimen novi medicinæ conspectus, édit. alter.* Paris, 1761. les *institutiones medicæ*, faites sur ce nouveau plan, *Paris*, 1755. l'*idée de l'homme physique & moral*, & l'*extrait raisonné* de ce même ouvrage. Le savant auteur du discours sur les animaux carnassiers, qui est le premier morceau du septieme volume de l'histoire du cabinet du roi, a formellement adopté le système d'*œconomie animale* que nous venons d'exposer. Cet écrit doit aussi être consulté. (*m*)

ŒCONOMIE POLITIQUE, (*Hist. pol. Rel. anc. & mod.*) c'est l'art & la science de maintenir les hommes en société, & de les y rendre heureux, objet sublime, le plus utile & le plus interessant qu'il y ait pour le genre humain.

Nous ne parlerons point ici de ce que sont ou de ce que devroient faire les puissances de la terre: instruites par les siecles passés, elles seront jugées par ceux qui nous suivront. Renfermons nous donc dans l'exposition historique des divers gouvernemens qui ont successivement paru, & des divers moyens qui ont été employés pour conduire les nations.

L'on réduit communément à trois genres tous les gouvernemens établis; 1°. *le despotique*, où l'autorité réside dans la volonté d'un seul; 2°. *le républicain*, qui se gouverne par le peuple, ou par les premieres classes du peuple; & 3°. *le monarchique*, ou la puissance d'un souverain, unique & tempérée par des lois & par des coutumes que la flagelle des monarques & que le respect des peuples ont rendu sacrées & inviolables; parce qu'utiles aux uns & aux autres, elles affermissent le trône, défendent le prince, & protegent les sujets.

A ces trois gouvernemens, nous en devons joindre un quatrieme, c'est le *théocratique*, que les écrivains politiques ont oublié de considérer. Sans doute qu'ils ont été embarrassés de donner un rang sur la terre à un gouvernement où des officiers & des ministres commandent au nom d'une puissance & d'un être invisible; peut-être cette administration leur a-t-elle paru trop particuliere & trop surnaturelle, pour la mettre au nombre des gouvernemens politiques. Si ces écrivains eussent cependant fixé des regards plus réfléchis sur les premiers tableaux que présente l'antiquité, & s'ils eussent combiné & rapproché tous les fragmens qui nous restent de son histoire, ils auroient reconnu, que cette théocratie, quoique surnaturelle, a été non-seulement un des premiers gouvernemens que les hommes se sont donnés, mais que ceux que nous venons de nommer en sont successivement sortis, en ont été les suites nécessaires; & qu'à commencer à ce terme, ils sont tous liés par une chaîne d'événemens continus, qui embrassent presque toutes les grandes révolutions qui sont arrivées dans le monde politique & dans le monde moral.

La théocratie que nous avons ici particulierement en vue, n'est point, comme on pourroit d'abord le penser, la *théocratie mosaique*; mais une autre plus ancienne & plus étendue, qui a été la source de quelques biens & de plus grands maux, & dont la théocratie des Hébreux n'a été dans son tems qu'un renouvellement & qu'une sage réforme qui les a séparés du genre humain, que les abus de la premiere avoient rendu idolâtre. Il est vrai que cette théocratie primitive est presque ignorée, & que le souvenir n'en étoit même obscurci dans la mémoire des anciens peuples; mais l'analyse que nous allons faire de l'histoire de l'homme en société, pourra la faire entrevoir, & mettre même sur la voie de la découvrir tout-à-fait ceux qui voudront par la suite étudier & considérer attentivement tous les objets divers de l'immense carriere, que nous ne pouvons ici que légérement parcourir.

Si nous voulions chercher l'origine des sociétés & des gouvernemens en métaphysiciens, nous irions trouver l'homme des terres Australes. S'il nous convenoit de parler en théologien sur notre état primitif, nous ferions paroître l'homme dégénéré de sa premiere innocence; mais pour nous conduire en simples historiens, nous considérerons l'homme échappé des malheurs du monde, après les dernieres révolutions de la nature. Voilà la seule & l'unique époque où nous puissions remonter; & c'est là le seul homme que nous devions consulter sur l'origine & les principes des sociétés qui se sont formées depuis ces événemens destructeurs. Malgré l'obscurité où il paroît que l'on doive nécessairement tomber en franchissant les bornes des tems historiques, pour aller chercher au-delà & dans les espaces ténébreux, des faits naturels & des institutions humaines, nous n'avons point cependant manqué de guides & de flambeaux. Nous nous sommes transportés au milieu des anciens témoins des calamités de l'univers. Nous avons examiné comment ils en étoient touchés, & quelles étoient les impressions que ces calamités faisoient sur leur esprit, sur leur cœur & sur leur caractere. Nous avons cherché à surprendre le genre humain dans l'excès de sa misere; & pour l'étudier, nous nous sommes étudiés nous-mêmes, singulierement prévenus que malgré la différence des siecles & des hommes, il y a des sentimens communs & des idées uniformes, qui se réveillent universellement par les cris de la nature, & même par les scenes terrestres paniques, dont certains siecles connus se sont quelquefois effrayés. Après l'examen de cette conscience commune, nous avons réfléchi sur les causes les plus naturelles de ces impressions & sur leur action à l'égard de la conduite des hommes; & nous servant de nos conséquences comme de principes, nous les avons rapprochés des usages de l'antiquité, nous les avons comparés avec la police & les lois des premieres nations, avec leur culte & leur gouvernement; nous avons suivi d'âge en âge les diverses opinions & les coutumes des hommes, tant que nous avons cru y connoître les suites, ou au moins les vestiges des impressions primitives; & par tout en effet il nous a semblé appercevoir dans les annales du monde une chaîne continue, quoiqu'ignorée, une unité singuliere cachée sous mille formes; & dans nos principes, la solution d'une multitude d'énigmes & de problèmes obscurs qui concernent l'homme de tout les tems, & ses divers gouvernemens dans tous les siecles.

Nous épargnerons au lecteur l'appareil de nos recherches; il n'aura que l'analyse de notre travail; & si nous ne nous sommes pas fait une illusion, il apprendra quelle a été l'origine & la nature de la théocratie primitive. Aux biens & aux maux qu'elle a produit, il reconnoîtra l'âge d'or & le regne des dieux; il en verra naître successivement la vie sauvage, la superstition & la servitude, l'idolâtrie & la despotisme; il en remarquera la réformation chez les Hébreux: les républiques & les monarchies paroîtront ensuite dans le dessein de remédier aux abus des premieres législations. Le lecteur pesera l'un & l'autre de ces deux gouvernemens; & s'il a bien suivi la chaîne des événemens, il jugera, ainsi que nous que le dernier seul a été l'effet de l'extinction totale des anciens préjugés, le fruit de la raison & du bon sens, & qu'il est l'unique gouvernement qui soit véritablement fait pour l'homme & pour la terre.

Il faudroit bien peu connoître le genre humain, pour douter que dans ces tems déplorables où nous nous supposons avec lui, & dans les premiers âges qui les ont suivis, il n'ait été très religieux, & que ses malheurs ne lui aient alors tenu lieu de séveres missionnaires & de puissans législateurs, qui auront tourné toutes ses vues du côté du ciel & du côté de la morale. Cette multitude d'institutions austeres & rigides dont on trouva de

si beaux

ſi beaux veſtiges dans l'hiſtoire de tous les peuples fameux par leur antiquité, n'a été ſans doute qu'une ſuite générale de ces premieres diſpoſitions de l'eſprit humain.

Il en doit être de même de leur police. C'eſt ſans doute à la ſuite de tous les événemens malheureux qui ont autrefois ruiné l'eſpece humaine, ſon ſéjour & ſa ſubſiſtance, qu'ont dû être faits tous ces réglemens admirables, que nous ne retrouvons que chez les peuples les plus anciens, ſur l'agriculture, ſur le travail, ſur l'induſtrie, ſur la population, ſur l'éducation, & ſur tout ce qui concerne l'*œconomie* publique & domeſtique.

Ce fut néceſſairement ſous cette époque que l'unité de principe, d'objet & d'action s'étant rétablie parmi les mortels réduits à petits nombres & preſſés des mêmes beſoins, ce fut alors que les lois domeſtiques devinrent le baſe des lois, ou pour mieux dire, les ſeules lois des ſociétés, ainſi que toutes les plus antiques légiſlations nous le prouvent.

Comme la guerre forme des généreux & des ſoldats, de même les maux extrêmes du genre humain & de la grandeur de ſes néceſſités ont donné lieu en leur tems aux lois les plus ſimples & les plus ſages, & aux légiſlations primitives, qui, dans les choſes de police, ont eu ſouverainement pour objet le véritable & le ſeul bien de l'humanité. L'homme alors ne s'eſt point laiſſé conduire par la coutume; il n'a pas été chercher des lois chez ſes voiſins; mais il les a trouvées dans ſa raiſon & dans ſes beſoins.

Que le ſpectacle de ces premieres ſociétés devoit être touchant! Auſſi pures dans leur morale, que régulieres dans leur diſcipline, animées d'une fervente charité les unes envers les autres, mutuellement ſenſibles & étroitement unies, c'étoit alors que l'égalité brilloit, & que l'équité regnoit ſur la terre. Plus de tien, plus de mien; tout appartenoit à la ſociété, qui n'avoit qu'un cœur & qu'un eſprit. *Erat terra labii unius, & ſermonum eorumdem. Gen. XI.* 1.

Ce n'eſt donc point une fable dépourvue de toute réalité, que la fable de l'âge d'or, tant célébrée par nos peres. Il a dû exiſter vers les premieres époques du monde renouvellé, un tems, un ancien tems, où la juſtice, l'égalité, l'union & la paix ont regné parmi les humains. S'il y a quelque choſe à retrancher des récits de la mythologie, ce n'eſt vraiſemblablement que le riant tableau qu'elle nous a fait de l'heureux état de la nature; elle devoit être ainſi bien moins belle que le cœur de l'homme. La terre n'offroit qu'un déſert rempli d'horreur & de miſere, & le genre humain ne fut juſte que ſur les débris du monde.

Cette ſituation de la nature, à qui il fallut pluſieurs ſiecles pour ſe réparer, & pour changer l'affreux ſpectacle de ſa ruine, en celui que nous lui voyons aujourd'hui, fut ce qui retint long-tems le genre humain dans cet état preſque ſurnaturel. La morale & le genre de vie de l'âge d'or n'ont pu regner enſuite au milieu des ſociétés agrandies, parce qu'ils ne conviennent pas plus au luxe de la nature, qu'au luxe de l'humanité, qui n'en a été que la ſuite & l'effet. A meſure que le ſéjour de l'homme s'eſt embelli, à meſure que les ſociétés ſe ſont multipliées, & qu'elles ont formé des villes & des états, le regne moral a dû néceſſairement faire place au regne politique, & le tien & le mien ont dû paroître dans le monde, non d'abord d'homme à homme, mais de famille à famille & de ſociété à ſociété, parce qu'ils y ſont devenus indiſpenſables, & qu'ils ſont partie de cette même harmonie qui a dû rentrer parmi les nations renouvellées, comme elle eſt inſenſiblement rentrée dans la nature après le dernier chaos. Cet âge d'or a donc été un état de ſainteté, un état ſurnaturel digne de notre envie, & qui a juſtement mérité tous les regrets de l'antiquité: cependant lorſque les légiſlations poſtérieures en ont voulu adopter les uſages & les principes ſans diſcernement, le bien s'eſt néceſſairement changé en mal, & l'or en plomb. Peut-être même n'y auroit-il jamais eu d'âge de fer, ſi l'on n'eût point uſé de cet âge d'or lorſqu'il n'en étoit plus tems; c'eſt ce dont on pourra juger par la ſuite de cet article.

Tels ont été les premiers, & nous pouvons dire les heureux eſſais des malheurs du monde. Ils ont forcé l'homme à ſe réunir; dénué de tout, rendu pauvre & miſérable par les déſaſtres arrivés, & vivant dans la crainte & l'attente de ceux dont il ſe croit long-tems encore menacé, la religion & la néceſſité en raſſembleront les triſtes reſtes, & les porteront à être inviolablement unis, afin de ſeconder les effets de l'activité & de l'induſtrie: il fallut alors mettre en uſage tous ces grands reſſorts dont le cœur humain n'eſt conſtamment capable que dans l'adverſité: ils ſont chez nous ſans force & ſans vigueur; mais dans ces triſtes ſiecles il n'en fut pas de même; toutes les vertus s'exalterent; l'on vit le regne & le triomphe de l'humanité, parce que ce ſont-là ſes inſtans.

Nous n'entrerons point dans le détail de tous les moyens qui furent mis alors en uſage pour réparer les maux du genre humain, & pour rétablir les ſociétés: quoique l'hiſtoire ne nous les ait point tranſmis, ils ſont aiſés à connoître; & quand on conſulte la nature, elle nous les fait retrouver dans le fond de nos cœurs. Pourroit-on douter, par exemple, qu'une des premieres ſuites des impreſſions que fit ſur les hommes l'aſpect de la ruine du monde, n'ait été d'écarter du milieu des premieres familles, & même du milieu des premieres nations, cet eſprit deſtructeur dont elles n'ont ceſſé par la ſuite d'être animées les unes contre les autres? La violence, le meurtre, la guerre, & leurs ſuites effroyables ont dû être pendant bien des ſiecles inconnus ou abhorrés des mortels. Inſtruits par la plus puiſſante de toutes les leçons, que la Providence a des moyens d'exterminer le genre humain en un clin-d'œil, tant dans ce qu'ils ſtipuleroient entre eux, & au nom de leur poſtérité, qu'ils ne répandroient jamais de ſang ſur la terre: ce fut-là en effet le premier précepte de la loi de nature où les malheurs du monde ramenerent néceſſairement les ſociétés: *requiram animam hominis de manu fratris ejus quicunque effuderit humanum ſanguinem, &c. Gen. ix.* 5 6. Les peuples qui juſqu'aujourd'hui ont évité comme un crime de répandre ou de boire le ſang des animaux, nous offrent un veſtige de cette primitive humanité; mais ce n'en eſt qu'une ombre foible: & ces peuples, ſouvent barbares & cruels à l'égard de leurs ſemblables, nous montrent bien qu'ils n'ont cherché qu'à éludes la premiere & la plus ſacrée de toutes les lois.

Ce n'eſt point cependant encore dans ces premiers momens qu'il faut chercher ces divers gouvernemens politiques qui ont enſuite paru ſur la terre. L'état de ces premiers hommes fut un état tout réligieux; leurs familles procédoient de la crainte des jugemens d'en-haut, vécurent quelque tems ſous la conduite des peres qui raſſembloient leurs enfans, & n'eurent point entr'elles d'autre lieu que leurs beſoins, ni d'autre loi que le Dieu qu'elles invoquoient. Ce ne fut qu'après s'être multipliées qu'il fallut un lien plus fort & plus frappant pour des ſociétés nombreuſes que pour des familles, afin d'y maintenir l'unité dont on connoiſſoit tout le prix, & pour entretenir cet eſprit de religion, d'*œconomie*, d'induſtrie & de paix qui ſeul pouvoit réparer les maux infinis qu'avoit ſouffert la nature humaine: on fit donc alors des lois; elles furent dans ces commencemens auſſi ſimples que l'eſprit qui les inſpira: pour en faire le projet, il ne fallut point recourir à des philoſophes ſublimes, ni à des politiques profonds: les beſoins de l'homme les dictoient; & quand on en raſſemble toutes les parties, on ne fit ſans doute qu'écrire ou graver ſur la pierre ou ſur le bois ce qui avoit été fait juſqu'à ce tems heureux où la raiſon des particuliers n'ayant point été différente de la raiſon publique, avoit été la ſeule & l'unique loi; telle a été l'origine des premiers codes; ils ne changerent rien aux reſſorts primitifs de la conduite des ſociétés. Cette précaution nouvelle n'avoit eu pour objet que de les fortifier, en raiſon de la grandeur & de l'étendue du corps qu'ils avoient à faire mouvoir, & l'homme s'y ſoumit ſans peine; ſes beſoins lui ayant fait connoître de bonne heure qu'il n'étoit point un être qui pût vivre iſolé ſur la terre, il s'étoit dès le commencement réuni à ſes ſemblables, en préférant les avantages d'un engagement néceſſaire & raiſonnable à ſa liberté naturelle; & l'agrandiſſement de la ſociété ayant enſuite exigé que le contrat tacite que chaque particulier avoit fait avec elle en s'y incorporant, eût une forme plus ſolemnelle, & qu'il devint authentique, il y conſentit donc encore; il ſe ſoumit aux lois écrites, & à une ſubordination civile & politique; il reconnut dans ſes anciens des ſupérieurs, des magiſtrats, des prêtres: bien plus, il chercha un ſouverain, parce qu'il connoiſſoit dès lors, qu'une grande ſociété ſans chef ou ſans roi n'eſt qu'un corps ſans tête, & même qu'on montre dont les mouvemens divers ne peuvent avoir entre eux rien de raiſonné ni d'harmonique.

Pour s'appercevoir de cette grande vérité, l'homme n'eut beſoin que de jetter un coup d'œil ſur cette ſociété qui s'étoit déjà formée: nous ne pouvons en effet, à l'aſpect d'une aſſemblée telle qu'elle ſoit, nous empêcher d'y chercher celui qui en eſt le chef ou le premier; c'eſt un ſentiment involontaire & vraiment naturel, qui eſt une ſuite de l'attrait ſecret qu'ont pour nous la ſimplicité & l'unité, qui ſont les caracteres de l'ordre & de la vérité: c'eſt une inſpiration précieuſe de notre raiſon, par laquelle tel penchant que nous ayons tout vers l'indépendance, nous ſavons nous ſoumettre pour notre bien être & pour l'amour de l'ordre. Loin que le ſpec-

tacle

tacle de celui qui préside sur une société soit capable de causer aucun déplaisir à ceux qui la composent, la raison privée ne peut le voir sans un retour agréable & flatteur sur elle-même, parce que c'est cette société entière, & nous mêmes qui en faisons partie, que nous considérons dans ce chef & dans cet organe de la raison publique dont il est le miroir, l'image & l'auguste représentation. La première société réglée & policée par les lois, n'a pu sans doute se contempler elle-même sans s'admirer.

L'idée de se donner un roi a donc été une des premières idées de l'homme sociable & raisonnable. Le spectacle de l'univers seconda même la voix de la raison. L'homme alors encore inquiet, levoit souvent les yeux vers le ciel pour régler le mouvement des astres & leur accord, d'où dépendoit le tranquillité de la terre & de ses habitans; & remarquant sur-tout ces astres unique & éclatant qui semble commander à l'armée des cieux & en être obéi, il crut voir là-haut l'image d'un bon gouvernement, & y reconnoître le modele & le plan que devoit suivre la société sur la terre, pour la rendre heureuse & immuable par un semblable concert. La religion enfin appuya tous ces motifs. L'homme ne voyoit dans toute la nature qu'un soleil, il ne connoissoit dans l'univers qu'un être suprême; il vit donc par-là qu'il manquoit quelque chose à sa législation; que sa société n'étoit point parfaite; en un mot qu'il lui falloit un roi qui fût le pere & le centre de cette grande famille, & le protecteur & l'organe des lois.

Ce furent-là les avis, les conseils & les exemples que la raison, le spectacle de la nature & la religion donnerent successivement à l'homme dès les premiers tems; mais il les éluda plutôt qu'il ne les suivit. Au lieu de se choisir un roi parmi ses semblables, avec lequel la société auroit fait le même contrat que chaque particulier avoit ci-devant fait avec elle, l'homme proclama le roi de l'âge d'or, c'est-à-dire, l'Etre suprême; il continua à le regarder comme son monarque; & le couronnant dans les formes, il ne voulut point qu'il y eût sur la terre, comme dans le ciel, d'autre maître, ni d'autre souverain.

On ne s'est pas attendu sans doute à voir de si près la chute & l'oubli des sentimens que nous nous sommes plu à mettre dans l'esprit humain, au moment où les sociétés songeoient à représenter leur unité par un monarque. Si nous les avons fait ainsi penser, c'est que ces premiers sentimens vrais & pleins de simplicité sont dignes de ces âges primitifs, & que la conduite subséquente de ces sociétés semble nous indiquer qu'elles ont été surprises & trompées dans ce fatal moment. Peut-être quelques-uns soupçonneront-ils que l'amour de l'indépendance a été le mobile de cette démarche, & que l'homme, en refusant de se donner un roi visible, pour en reconnoître un qu'il ne pouvoit voir, a eu un dessein secret de n'en admettre aucun. Ce seroit rendre bien peu de justice à l'homme en général, & en particulier à l'homme échappé des malheurs du monde, qui a été porté plus que tous les autres à faire le sacrifice de sa liberté & de toutes ses passions. S'il fit donc, en se donnant un roi, une si singuliere application des leçons qu'il recevoit de sa raison & de la nature entiere, c'est qu'il n'avoit point encore épuré sa religion comme sa police civile & domestique, & qu'il ne l'avoit pas dégagée de la superstition, cette fille de la crainte & de la terreur, qui absorbe la raison, & qui prenant la place & la figure de la religion, l'anéantit elle-même pour livrer l'humanité à la fraude & à l'imposture: l'homme alors en fut cruellement la dupe; elle seule présida à l'élection du dieu monarque, & ce fut-là la premiere époque & la source de tous les maux de genre humain.

Comme nous avons dit ci-devant que les premieres familles n'eurent point d'autre roi que le dieu qu'elles invoquoient, & comme c'est ce même usage qui s'étant contacté avec le tems, porta les nations multipliées à métamorphoser ce culte religieux en un gouvernement politique, il importe ici de faire connoître quels ont été les préjugés que les premieres familles joignirent à leur culte, parce que ce sont ces mêmes préjugés qui perverti rent par la suite la religion & la police de leur postérité.

Parmi les impressions qu'avoit fait sur l'homme l'ébranlement de la terre & les grands changemens arrivés dans la nature, il avoit été particulierement affecté de la crainte de la fin du monde; il s'étoit imaginé que les jours de la justice & de la vengeance étoient arrivés; il s'étoit attendu de voir dans peu le juge suprême venir demander compte à l'univers, & prononcer ces redoutables arrêts que les méchans ont toujours craint, & qui ont toujours fait l'espérance & la consolation des justes.

Enfin l'homme, en voyant le monde ébranlé & presque détruit, n'avoit point douté que le regne du ciel ne fût très-prochain, & que la vie future que la religion appelle par excellence *le royaume de Dieu* ne fût près à paroître. Ce sont là de ces dogmes qui saisissent l'humanité dans toutes les révolutions de la nature, & qui ramenent au même point l'homme de tous les tems. Ils sont sans doute sacrés, religieux & infiniment respectables en eux-mêmes; mais l'histoire de certains siecles nous a appris à quels faux principes ils ont quelquefois conduit les hommes foibles, lorsque ces dogmes ne leur ont été présentés qu'à la suite des terreurs paniques & mensongeres.

Quoique les malheurs du monde, dans les premiers tems, n'ayent eu que trop de réalité, ils conduisirent néanmoins l'homme aux abus de ces fausses terreurs, parce qu'il y a toujours autant de différence entre quelque changement dans le monde & sa fin absolue dont Dieu seul sait les momens, qu'il y en a entre un simple renouvellement, & une création toute miraculeuse: nous convieudrons cependant que dans ces anciennes époques, où l'homme se porta à abuser de ces dogmes universels, qu'il fut bien plus excusable que dans ces siecles postérieurs où la superstition n'eut d'autre source que de faux calculs & de faux oracles que l'état même de la nature contredisoit. Ce fut cette nature elle-même, & tout l'univers aux abois qui séduisirent les siecles primitifs. L'homme auroit-il pû s'empêcher, à l'aspect de tous les formidables phénomenes d'une dissolution totale, de ne pas se frapper de ces dogmes religieux dont il ne voyoit pas, il est vrai, la fin précise, mais dont il croyoit évidemment reconnoître tous les signes & toutes les approches? Ses yeux & sa raison sembloient l'en avertir à chaque instant, & justifira ses terreurs: ses maux & ses misères qui étoient à leur comble, ne lui laissoient pas la force d'en douter: les consolations de la religion étoient son seul espoir; il s'y livra sans reserve, il attendit avec résignation le jour fatal; il s'y prépara, le desira même; tant étoit alors déplorable son état sur la terre!

L'arrivée du grand juge & du royaume du ciel avoient donc été, dans ces tristes circonstances, les seuls points de vue que l'homme avoit considérés avec une sorte avidité; il s'en étoit entretenu perpétuellement pendant les fermentations de son séjour; & ces dogmes avoient fait sur lui de si profondes impressions, que la nature, qui ne se rétablit sans doute que peu-à-peu, l'étoit tout-à-fait lorsque l'homme attendoit encore. Pendant les premieres générations, ces dispositions de l'esprit humain ne servirent qu'à perfectionner d'autant sa morale, & firent l'héroïsme & la sainteté de l'âge d'or. Chaque famille pénétrée de ces dogmes, ne représentoit qu'une communauté religieuse qui dirigeoit toutes ses démarches sur le céleste avenir, & qui ne comptant plus sur la durée du monde, vivoit, en attendant les événemens, sous les seuls liens de la religion. Les siecles suivans que succéderent à ceux qu'on avoit cru les derniers, auroient dû, ce semble, détromper l'homme de ce qu'il y avoit de faux dans ses principes. Mais l'espérance se rebute-t-elle? La bonne foi & la simplicité avoient établi ces principes dans les premiers âges; le préjugé & la coutume les perpétuerent dans les suivans, & ils animoient encore les sociétés agrandies & multipliées, lorsqu'elles commencerent à donner une forme réglée à leur administration civile & politique. Préoccupés du ciel, elles oublierent dans cet instant qu'elles étoient encore sur la terre; & au lieu de donner à leur état un lieu fixe & naturel, elles perfectionnerent dans un gouvernement, qui n'étoit que provisoire & surnaturel, ne pouvoit convenir aux sociétés politiques, ainsi qu'il avoit convenu aux sociétés mystiques & religieuses. Elles s'imaginerent sans doute par cette sublime spéculation, prévenir leur gloire & leur bonheur, jouir du ciel sur la terre, & anticiper sur le céleste avenir. Néanmoins ce fut cette spéculation qui fut le germe de toutes leurs erreurs & de tous les maux où le genre humain fut ensuite plongé. Le dieu monarque ne fut pas plutôt élu, qu'on appliqua les principes du regne d'en-haut au regne d'ici bas; & ces principes se trouverent faux, parce qu'ils étoient déplacés. Ce gouvernement n'étoit qu'une fiction qu'il fallut nécessairement soutenir par une multitude de suppositions & d'usages conventionnels; & ces suppositions ayant été ensuite prises à la lettre, il en résulta une foule de préjugés religieux & politiques, une infinité d'usages bizarres & déraisonnables, & des fables sans nombre qui précipiterent à la fin dans le chaos le plus obscur, la religion, la police primitive & l'histoire du genre humain. C'est ainsi que les premieres nations, après avoir puisé dans le bon sens & dans leurs vrais besoins leurs lois domestiques & œconomiques, les soumirent toutes à un

gou-

gouvernement idéal, que l'hiſtoire connoît peu, mais que la Mythologie qui a recueilli les ombres des premiers tems, nous a tranſmis ſous le nom de *regne des dieux*; c'eſt-à-dire, dans notre langage, *le regne de Dieu*, & en un ſeul mot, *théocratie*.

Les hiſtoriens ayant *méprifé*, & preſque toujours avec raiſon, les fables de l'antiquité, la théocratie primitive eſt un des âges du monde les plus ſuſpects; & ſi nous n'avions ici d'autres autorités que celle de la Mythologie, tout ce que nous pourrions dire ſur cet antique gouvernement, paroîtroit encore ſans vraiſſemblance aux yeux du plus grand nombre; peut-être auriez-vous les ſuffrages du quelques-uns de ceux dont le génie ſoutenu de connoiſſance, eſt ſeul capable de ſaiſir l'enſemble de toutes les erreurs humaines; d'appercevoir la preuve d'un fait ignoré dans le crédit d'une erreur univerſelle, & de remonter enſuite de cette erreur, aux vérités ou aux événemens qui l'ont fait naître, par la combinaiſon réfléchie de tous les différens aſpects de cette même erreur: mais les bornes de notre carriere ne nous permettent point d'employer les matériaux que peut nous fournir la Mythologie, nous n'entreprendrons point ici de rédifier les annales théocratiques. Nous ferons ſeulement remarquer que ſi l'univerſalité & ſi l'uniformité d'une erreur ſont capables de faire entrevoir aux eſprits les plus intelligens quelques principes de vérité, où tant d'auteurs ne voient cependant que les effets du caprice & de l'imagination des anciens poëtes, on ne doit pas totalement rejetter les traditions qui concernent le regne des dieux, puiſqu'elles ſont univerſelles, & qu'on les retrouve chez toutes les nations, qui leur ſont ſucceder les demi-dieux, & enſuite les rois, en diſtinguant ces trois regnes comme trois gouvernemens différens. Egyptiens, Chaldéens, Perſes, Indiens, Chinois, Japonnais, Grecs, Romains, & juſqu'aux Américains-mêmes, tous ces peuples ont également conſervé le ſouvenir ténébreux d'un tems où les dieux ſont deſcendus ſur la terre pour raſſembler les hommes, pour les gouverner, & pour les rendre heureux, en leur donnant des lois, & en leur apprenant les arts utiles. Chez tous ces peuples, les circonſtances particulieres de la deſcente de ces dieux ſont les miſeres & les calamités du monde. L'un eſt venu, diſent les Indiens, pour ſoutenir la terre ébranlée; & celui-là pour la retirer de deſſous les eaux; on notre pour ſecourir le ſoleil, pour faire la guerre au dragon, & pour exterminer des monſtres. Nous ne rappellerons pas les guerres & les victoires des dieux grecs & égyptiens ſur les Typhons, les Pythons, les Géans & les Titans. Toutes les grandes ſolemnités du paganiſme en célébroient la mémoire. Vers tel climat que l'on tourne les yeux, on retrouve de même cette conſtante & ſinguliere tradition d'un âge théocratique; & l'on doit remarquer qu'indépendamment de l'uniformité de ces préjugés qui décele un fait tel qu'il puiſſe être, ce regne ſurnaturel y eſt toujours déſigné comme ayant été voiſin des anciennes revolutions, puiſqu'en tous lieux le regne des dieux y eſt orné & rempli des anecdotes littérales ou allégoriques de la ruine ou du rétabliſſement du monde. Voici, je crois, une des plus grandes autorités qu'on puiſſe trouver ſur un ſujet ſi obſcur.

„ Si les hommes ont été heureux dans les premiers „ tems, dit Platon, *IV. liv. des Lois*, s'ils ont été heu„ reux & juſtes, c'eſt qu'ils n'étoient point alors gou„ vernés comme nous le ſommes aujourd'hui, mais de „ la même maniere que nous gouvernons nos troupeaux; „ car comme nous n'établiſſons pas un taureau ſur des „ taureaux, ni une chevre ſur un troupeau de chevres, „ mais que nous les mettons ſous la conduite d'un „ homme qui en eſt le berger; de même Dieu qui aime „ les hommes, avoit mis nos ancêtres ſous la conduite „ des eſprits & des anges „.

On je me trompe, ou voilà ce gouvernement ſurnaturel qui a donné lieu aux traditions de l'âge d'or & du regne des dieux. Platon a été amené à cette tradition par une route aſſez ſemblable à celle que je ſuis. Il dit ailleurs, qu'après le deluge, les hommes vécurent ſous trois états ſucceſſifs: le premier, ſur les montagnes errans & iſolés les uns des autres: le deuxieme, en familles dans les vallées voiſines, avec un peu moins de terreur que dans le premier état: & le troiſieme, en ſociétés réunies dans les plaines, & vivant ſous des lois. Au reſte, ſi ce gouvernement eſt devenu ſi généralement obſcur & fabuleux, on ne peut en accuſer que lui même. Quoique formé ſous les auſpices de la religion, ſes principes ſurnaturels le conduiſirent à tant d'excès & à tant d'abus, qu'il ſe défigura inſenſiblement, & fut enfin méconnu. Peut-être cependant l'hiſtoire qui l'a rejetté, l'a-t-elle admis en partie dans ſes faſtes, ſous le nom de *regne ſacerdotal*. Ce regne n'a été dans ſon tems qu'une des ſuites du premier, & l'on ne peut nier que cette adminiſtration n'ait été retrouvée chez diverſes nations fort hiſtoriques.

Pour ſuppléer à ce grand vuide des annales du monde, par une autre voie que la Mythologie, nous avons réfléchi ſur l'étiquette & ſur les uſages qui ont dû être propres à ce genre de gouvernement: & après nous en être fait un plan & un tableau, nous avons enſuite cherché à les comparer avec les uſages politiques & religieux des nations. Tantôt nous avons ſuivi l'ordre des ſiecles & tantôt nous les avons retrogradés, afin d'éclaircir l'ancien par le moderne, comme on éclaircit le moderne par l'ancien. Telle a été notre méthode pour trouver le connu par l'inconnu; on jugera de ſa juſteſſe ou de ſon inexactitude par quelques exemples, & par le reſultat dont voici l'analyſe.

Le gouvernement ſurnaturel ayant obligé les ortions à recourir à une multitude d'uſages & de ſuppoſitions pour en ſoutenir l'extérieur, un des leurs premiers ſoins fut de repréſenter au milieu d'elles la maiſon de leur monarque, de lui élever un trône, & de lui donner des officiers & des miniſtres. Conſidérée comme un palais civil, cette maiſon étoit ſans doute de trop ſur la terre mais enſuite conſidérée comme un temple, elle ne put ſuffire au culte public de toute une nation. D'abord on voulut que cette maiſon fût ſeule & unique, parce que le dieu monarque étoit ſeul & unique; mais toutes les différentes portions de la ſociété ne pouvant s'y rendre auſſi ſouvent que le culte journalier qui eſt dû à la divinité l'exige, les parties les plus écartées de la ſociété tomberent dans une anarchie religieuſe & politique, ou ſe rendirent rébelles & coupables, en multipliant le dieu monarque avec les maiſons qu'elles voulurent auſſi lui élever. Peu-à-peu les idées qu'on devoit avoir de la divinité ſe rétrecirent; au lieu de regarder ce temple comme des lieux d'aſſemblées & de prieres publiques, infiniment reſpectables par cette deſtination, les hommes y chercherent le maître qu'ils ne pouvoient y voir, & lui donnerent à la fin une figure & une forme ſenſible. Le ſigne de l'autorité & le ſceptre de l'empire ne furent point mis entre des mains particulieres; on les dépoſa dans cette maiſon & ſur le ſiege du céleſte monarque; c'eſt-à-dire dans un temple & dans le lieu le plus reſpectable de ce temple, c'eſt-à-dire dans la ſanctuaire. Le ſceptre & les autres marques de l'autorité royale n'ont été dans les premiers tems que des bâtons & des rameaux; les temples que des cabanes, & le ſanctuaire qu'une corbeille & qu'un coffres. C'eſt ce qui ſe trouve dans toute l'antiquité: mais par l'abus de ces uſages, la religion abſorba la police, & le regne du ciel lui donna le regne de la terre, ce qui pervertit l'un & l'autre.

Le code des lois civiles & religieuſes ne fut point mis non plus entre les mains du magiſtrat, on le dépoſa dans le ſanctuaire; ce fut à ce lieu ſacré qu'il fallut avoir recours pour connoître ces loix & pour s'inſtruire de ſes devoirs. Là elles s'y enſevelirent avec le tems; la genre humain les oublia, peut-être même les lui fit-on oublier. Dans ces fêtes qui portoient chez les anciens le nom de *fêtes de la légiſlation*, comme le palilies & les theſmophories, les plus ſaines vérités n'y étoient plus communiquées que ſous le ſecret à quelques initiés, & l'on y faiſoit aux peuples un myſtere de ce qu'il y avoit de plus ſimple dans la police, & de ce qu'il y avoit de plus utile & de plus vrai dans la religion.

La nature de la théocratie primitive exigeant néceſſairement que le dépôt des lois gardé dans le ſanctuaire parût émané de dieu même, & qu'on fût obligé de croire qu'il avoit été le légiſlateur des hommes comme il en étoit le monarque; le tems & l'ignorance donnerent lieu aux miniſtres du paganiſme d'imaginer que des dieux & des déeſſes les avoient révélés aux anciens légiſlateurs, tandis que les ſeuls beſoins & la ſeule raiſon publique des premieres ſociétés en avoient été les auteurs & les véritables ſources. Par ces affreux menſonges, ils raviſirent à l'homme l'honneur de cet lois ſi belles & ſi ſimples qu'il avoit fait primitivement, & ils affoiblirent tellement les reſſorts & la dignité de ſa raiſon, en lui faiſant inſenſiblement accroire qu'elle n'avoit point été capable de les dicter, qu'il la mépriſa, & qu'il crut rendre hommage à la divinité, en ne ſe ſervant plus d'un don qu'il n'avoit reçu d'elle que pour en faire un conſtant uſage.

Le dieu monarque de la ſociété ne pouvant lui parler ni lui commander d'une façon directe, on ſe mit dans la néceſſité d'imaginer des moyens pour connoître ſes ordres & ſes volontés. Une abſurde convention établit donc des ſignes dans le ciel & ſur la terre qu'il fallut regarder & qu'on regarde en effet comme les interpretes du mo-

narque; on inventa les oracles, & chaque nation eut les ſiens. On vit paroître une foule d'augures, de devins & d'aruſpices: en police, comme en religion, l'homme ne conſulta plus la raiſon, mais il crut que ſa conduite, ſes entrepriſes & toutes ſes démarches devoient avoir pour guide un ordre ou un avis de ſon prince inviſible; & comme le fraude & l'impoſture les dictèrent aux nations aveuglées, elles en furent toutes les dupes, les eſclaves, les victimes.

De ſemblables abus ſortirent auſſi des tributs qu'on crut devoir lui payer. Dans les premiers tems où la religion ni la police n'étoient point encore corrompues par leur faux appareil, les ſociétés n'eurent d'autres charges & d'autres tributs à porter à l'Etre ſuprême que les fruits & les prémices des biens de la terre: encore n'étoit ce qu'un hommage de reconnoiſſance, & non un tribut civil dont le ſouverain diſpenſateur de tout n'a pas beſoin. Il n'en fut plus de même lorſque d'un être univerſel chaque nation en eut fait ſon roi particulier: il fallut lui donner une maiſon, un trône, des officiers, & enfin des revenus pour les entretenir. Le peuple porta donc chez lui la dîme de ſes biens, de ſes terres & de ſes troupeaux; il ſavoir qu'il tenoit tout de ſon divin roi, que l'on juge de la ferveur avec laquelle chacun vint offrir ce qui pouvoit contribuer à l'éclat & à la magnificence de ſon monarque. La piété généreuſe ne connut point de bornes, on en vint juſqu'à s'offrir ſoi-même, ſa famille & ſes enfans; on crut pouvoir, ſans ſe déshonorer, ſe reconnoître eſclave du ſouverain de toute la nature, & l'homme ne ſe rendit que le ſujet & l'eſclave des officiers théocratiques.

A meſure que la ſimplicité religieuſe s'éteignit, & que la ſuperſtition s'augmenta avec l'ignorance, il fallut par gradation renchérir ſur les anciennes offrandes & en chercher de nouvelles: après les fruits, on offrit les animaux & lorſqu'on ſe fut familiariſé par ce dernier uſage avec cette cruelle idée que la divinité aime le ſang, il n'y eut plus qu'un pas à faire pour égorger des hommes, afin de lui offrir le ſang le plus cher & le plus précieux qui fût ſans doute à ſes yeux. Le fanatiſme entier n'ayant pu s'élever à un plus haut période, égorgea donc des victimes humaines; il en préſenta les membres palpitans à la divinité comme une offrande qui lui étoit agréable; bien plus, l'homme en mangea lui-même; & après avoir ci-devant éteint ſa raiſon, il dompta enfin la nature pour participer aux feſtins des dieux.

Il n'eſt pas néceſſaire de faire une longue application de ces uſages à ceux de toutes les nations payennes & ſauvages qui les ont pratiqués. Chez toutes les ſacrifices ſanglans n'ont eu primitivement pour objet que de couvrir la table du roi théocratique, comme nous couvrons la table de nos monarques. Les prêtres de *Bélus* faiſoient accroire aux peuples d'Aſſyrie, que leurs divinités mangeoient elles-mêmes les viandes qu'on lui préſentoit ſur ſes autels; & les Grecs & les Romains ne manquoient jamais dans les tems de calamités d'aſſembler dans la place publique leurs dieux & leurs déeſſes autour d'une table magnifiquement ſervie, pour en obtenir, par un feſtin extraordinaire, les graces qui n'avoient pu être accordées aux repas réglés du ſoir & du matin, c'eſt à-dire aux ſacrifices journaliers & ordinaires; c'eſt ainſi qu'un uſage originairement établi, pour ſoutenir dans tous ſes points le cérémonial figuré d'un gouvernement ſurnaturel, fut pris à la lettre, & que la divinité, ſe trouvant en tout traitée comme une créature mortelle, fut avilie & perdue de vûe.

L'antropophagie qui a regné & qui regne encore dans une moitié du monde, ne peut avoir non plus une autre ſource que celle que nous avons fait entrevoir: ce n'eſt pas la nature qui a conduit tant de nations à ces abominables excès; mais égaré & perdu par le ſurnaturel de ſes principes, c'eſt pas à pas & par degré qu'un culte inſenſé & exalté a perverti le cœur humain. Il n'eſt devenu antropophage qu'à l'exemple & ſur le modèle d'une divinité qu'il a cru antropophage.

Si l'humanité ſe perdit, à plus forte raiſon les mœurs furent elles auſſi altérées & flétries. La corruption de l'homme théocratique donna des femmes au dieu monarque; & comme tout ce qu'il y avoit de bien & de meilleur lui étoit dû, la virginité même fut obligée de lui faire ſon offrande. De-là les proſtitutions religieuſes de Babylone & de Paphos; de-là ces honteux devoirs du pageaniſme qui contraignoient les filles à ſe livrer à quelque divinité avant que de pouvoir entrer dans le mariage; de-là enfin, tous ces enfans des dieux qui ont peuplé la mythologie & le ciel poétique.

Nous ne ſuivrons pas plus loin l'étiquette & le cérémonial de la cour du dieu monarque, chaque uſage fut un abus & chaque abus en produiſit mille autres. Conſidéré comme un roi, on lui donna des chevaux, des chars, des boucliers, des armes, des meubles, des terres, des troupeaux, & un domaine qui devint, avec le tems, le patrimoine des dieux du paganiſme; conſidéré comme un homme, on le fit ſéducteur, colère, emporté, jaloux, vindicatif & barbare; enfin on en fit l'exemple & le modèle de toutes les iniquités, dont nous trouvons les affreuſes légendes dans la théogonie païenne.

Le plus grand de tous les crimes de la théocratie primitive a ſans doute été d'avoir précipité le genre humain dans l'idolatrie par le ſurnaturel de ſes principes. Il eſt ſi difficile à l'homme de concevoir un être auſſi grand, auſſi immenſe, & cependant inviſible tel que l'être ſuprême, ſans s'aider de quelques moyens ſenſibles, qu'il a fallu preſque néceſſairement que ce gouvernement en vînt à ſa repréſentation. Il étoit alors bien plus ſouvent queſtion de l'être ſuprême qu'il n'eſt aujourd'hui: indépendamment de ſon nom & de ſa qualité de dieu, il étoit roi encore. Tous les actes de la police, comme tous les actes de la religion, ne parloient que de lui; on trouvoit ſes ordres & ſes arrêts par tout; on ſaivoit ſes lois; on lui payoit tribut; on voyoit ſes officiers, ſon palais, & preſque ſa place; elle fut donc bien-tôt remplie.

Les uns y mirent une pierre brute, les autres une pierre ſculptée; ceux-ci l'image du ſoleil, ceux-là de la lune; pluſieurs nations y expoſerent un bœuf, une chevre ou un chat, comme les Egyptiens: en Ethiopie, c'étoit un chien; & ces ſignes repréſentatifs du monarque furent chargés de tous les attributs ſymboliques d'un dieu & d'un roi; ils furent décorés de tous les titres ſublimes qui convenoient à celui dont on les fit les emblêmes; & ce fut devant eux qu'on porta les prieres & les offrandes, qu'on exerça tous les actes de la police & de la religion, & que l'on remplit enfin tout le cérémonial théocratique. On croit déja ſans doute que c'eſt là l'idolâtrie; non, ce ne l'eſt pas encore, c'en eſt ſeulement la porte fatale. Nous rejettons ce ſentiment affreux que les hommes ont été naturellement idolâtres, ou qu'ils le ſont devenus de plein gré & de deſſein prémédité: jamais les hommes n'ont oublié la divinité, jamais dans leurs égaremens les plus groſſiers ils n'ont tout-à-fait méconnu ſon excellence & ſon unité, & nous oſerions même penſer en leur faveur qu'il y a moins eu une idolâtrie réelle ſur la terre qu'une profonde & générale ſuperſtition; ce n'eſt point non plus par un ſaut rapide que les hommes ont paſſé de l'adoration du Créateur à l'adoration de la créature; ils ſont devenus idolâtres ſans le ſavoir & ſans vouloir l'être, comme nous verrons ci-après qu'ils ſont devenus eſclaves ſans jamais avoir eu l'envie de ſe mettre dans l'eſclavage. La religion primitive s'eſt corrompue, & l'amour de l'unité s'eſt obſcurci par l'oubli du paſſé & par les ſuppoſitions qu'il a fallu faire dans un gouvernement ſurnaturel qui confondit toutes les idées en confondant la police avec la religion: nous devons penſer que dans les premiers tems où chaque nation ſa rendit ſon dieu monarque ſenſible, qu'on ſe comporta encore vis-à-vis de ſes emblêmes avec une circonſpection religieuſe & intelligente; c'étoit moins dieu qu'on avoit voulu repréſenter que le monarque, & c'eſt ainſi que dans nos tribunaux, nos magiſtrats ont toujours devant eux l'image de leur ſouverain, qui eſppelle à chaque inſtant par ſa reſſemblance & par les ornemens de la royauté le véritable ſouverain qu'on n'y voit pas, mais que l'on ſait exiſter ailleurs. Ce tableau qui ne peut nous tromper, n'eſt pour nous qu'un objet relatif & commémoratif, & telle avoit été ſans doute l'intention primitive de tous les ſymboles repréſentatifs de la divinité: ſi nos peres s'y trompereot cependant, c'eſt qu'il ne leur fut pas auſſi facile de peindre cette divinité qu'à nous de peindre un mortel. Quel rapport en effet put-il y avoir entre le dieu regnant & toutes les différentes effigies que l'on en fit? Ce ne put-être qu'un rapport imaginaire & de pure convention, toujours prêt par conſéquent à dégrader le dieu & le monarque ſi-tôt qu'on y joindroit plus une inſtruction convenable; on les donna ſans doute (ces inſtructions) dans les premiers tems, mais par-là le culte & le police, de ſimples qu'ils étoient, devinrent compoſés & allégoriques, par-là l'officier théocratique vit accroître le beſoin & la néceſſité que l'on eut de ſon état; & comme il devint ignorant lui-même, les conventions primitives ſe changerent en myſteres, & la religion dégénéra en une ſcience merveilleuſe & biſarre, dont le ſecret devint impénétrable d'âge en âge, & dont l'objet ſe perdit à la fin dans un labyrinthe de gmves puérilités & d'importantes bagatelles.

Si toutes les différentes ſociétés euſſent au moins pris pour ſigne de la divinité regnante un ſeul & même ſymbole,

bole, l'unité du culte, quoique dégénéré, auroit encore pu ſe conſerver ſur la terre; mais ainſi que tout le monde ſait, les uns prirent une choſe, & les autres une autre; l'Être ſuprême, ſous mille formes différentes, fut adoré par-tout ſans n'être plus le même aux yeux de l'homme groſſier. Chaque nation s'habitua à conſidérer le ſymbole qu'elle avoit choiſi comme le plus véritable & le plus ſaint.

L'unité fut donc rompue: la religion générale étant éteinte ou méconnue, une ſuperſtition générale en prit la place, & dans chaque contrée elle eut ſon étendart particulier, chacun regardant ſon dieu & ſon roi comme le ſeul & le véritable, déteſta le dieu & le roi de ſes voiſins. Bien-tôt toutes les autres nations furent réputées étrangeres, ou ſe ſépara d'elles, on ferma ſes frontieres, & les hommes devinrent ainſi par naiſſance, par état & par religion, ennemis déclarés les uns des autres.

Iuſe furor vulgo, quod numina vicinorum
Odit uterque locus, cum ſolus credat habendos
Eſſe deos, quos ipſe colit.

Juvenal, *Sat.* 15.

Tel étoit l'état déplorable où les abus funeſtes de la théocratie primitive avoient déjà précipité la religion de tout le genre humain, lorſque Dieu, pour conſerver chez les hommes le ſouvenir de ſon unité, ſe choiſit enfin un peuple particulier, & donna aux Hébreux un légiſlateur ſage & inſtruit pour reformer la théocratie païenne des nations. Pour y parvenir, ce grand homme n'eut qu'à le dépouiller de tout ce que l'impoſture & l'ignorance y avoient introduit. Moïſe détruiſit donc tous les emblèmes idolâtres qu'on avoit élevés au dieu monarque, & il ſupprima les anges, les devins & tous les faux interpretes de la divinité, défendit expreſſément à ſon peuple de jamais la repréſenter par aucune figure de fonte ou de pierre, ni par aucune image de peinture ou de ciſelure; ce fut cette derniere loi qui diſtingua eſſentiellement les Hébreux de tous les peuples du monde. Tant qu'ils l'obſerverent, ils furent vraiment ſages & religieux; & toutes les fois qu'ils la tranſgreſſerent, ils ſe mirent au niveau de toutes les autres nations; mais telle étoit encore dans ces anciens tems, la force des préjugés & l'excès de la groſſiereté des hommes, que ce précepte qui nous ſemble aujourd'hui ſi ſimple & ſi conforme à la raiſon, fut pour les Hébreux d'une obſervance pénible & difficile; de-là leurs fréquentes rechûtes dans l'idolâtrie, & ces perpétuels retours vers les images des nations, qu'on n'a pu expliquer juſqu'ici que par une dureté de cœur & un entêtement inconcevable, dont on doit nettement retrouver la ſource & les motifs dans les anciens préjugés & dans les uſages de la théocratie primitive.

Après avoir parcouru la partie religieuſe de cet antique gouvernement juſqu'à l'idolâtrie qu'il a produit & juſqu'à ſa réforme chez les Hébreux, jettons auſſi quelques regards ſur ſa partie civile & politique, dont le vice s'eſt déjà fait entrevoir. Tel grand & tel ſublime qu'ait paru dans ſon tems un gouvernement qui prenoit le ciel pour modele & pour objet, un édifice politique conſtruit ici-bas ſur une telle ſpéculation a dû néceſſairement s'écrouler & produire de très-grands maux; entre cette foule de fauſſes opinions, dont cette théocratie remplit l'eſprit humain, il s'en leva deux ſortes oppoſées l'une à l'autre, & toutes deux cependant également contraires au bonheur des ſociétés. Le tableau qu'on ſe fit de la félicité du regne céleſte fit mettre ſur la terre de fauſſes idées ſur la liberté, ſur l'égalité & ſur l'indépendance; d'un autre côté, l'aſpect du dieu monarque ſi grand & ſi immenſe réduiſit l'homme preſqu'au néant, & le porta à ſe mépriſer lui-même & à s'avilir volontairement par ces deux extrêmes: l'eſprit d'humanité & de ſociété qui devoit faire ce lien des ſociétés ſe perdit néceſſairement dans une moitié du monde, on voulut être plus qu'on ne pouvoit & qu'on ne devoit être ſur la terre & dans l'autre, on ſe dégrada au-deſſous de ſon état naturel, enfin on ne vit plus l'homme, mais on vit inſenſiblement paroître le ſauvage & l'eſclave.

Le point de vûe du genre humain avoit été cependant de ſe rendre heureux par la théocratie, & nous ne pouvons douter qu'il n'y ait réuſſi au-moins pendant un tems. Le regne des dieux a été célébré par les Poëtes ainſi que l'âge d'or, comme un regne de félicité & de liberté. Chacun étoit libre dans Iſraël, dit auſſi l'Ecriture en parlant des commencemens de la théocratie moſaïque; chacun faiſoit ce qu'il lui plaiſoit, alloit où il vouloit, & vivoit alors dans l'indépendance: *unuſquiſque, quod ſibi rectum videbatur, hoc faciebat.* Jud. *xvij.* 6. Ces heureux tems, où l'on a pu appercevoir néanmoins le germe des abus futurs, n'ont pû exiſter que dans les abords de cet âge mythique, lorſque l'homme étoit encore dans la ferveur de ſa morale & dans l'héroïſme de ſa théocratie; & ſa félicité auſſi bien que ſa juſtice ont dû être paſſageres, parce que la ferveur & l'héroïſme qui ſeuls pouvoient ſoutenir le ſurnaturel de ce gouvernement, ſont des vertus momentanées & des ſaillies religieuſes qui n'ont jamais de durée ſur la terre. La véritable & la ſolide théocratie n'eſt réſervée que pour le ciel; n'eſt-là que l'homme un jour ſera ſans paſſion comme la Divinité: mais il n'en eſt pas de même ici-bas d'une théocratie terreſtre où le peuple ne peut qu'abuſer de ſa liberté ſous un gouvernement proviſoire & ſans conſiſtance & où ceux qui commandent ne peuvent qu'abuſer du pouvoir illimité d'un dieu monarque qu'il n'eſt que trop facile de faire parler. Il eſt donc ainſi très-vraiſemblable que c'eſt par ces deux excès que la police théocratique s'eſt autrefois perdue: par l'un, tout l'ancien occident a changé ſa liberté en brigandage & en une vie vagabonde; & par l'autre, tout l'orient s'eſt vû opprimé par des tyrans.

L'état ſauvage des premiers Européens connus & de tous les peuples de l'Amérique, préſente des ombres & des veſtiges encore ſi conformes à quelques-uns des traits de l'âge d'or, qu'on ne doit point être ſurpris ſi nous avons été portés à chercher l'origine de cet état d'une grande partie du genre humain dans les ſuites des malheurs du monde, & dans l'abus de ces préjugés théocratiques qui ont répandu tant d'erreurs par toute la terre. En effet, plus nous avons approfondi les différentes traditions & les uſages des peuples ſauvages, plus nous y avons trouvé d'objets iſſus des ſources primitives de la fable & des coutumes relatives aux préventions univerſelles de la haute antiquité; nous nous ſommes même apperçus quelquefois que ces veſtiges étoient plus purs & mieux motivés chez les Américains & autres peuples barbares ou ſauvages comme eux, que chez toutes les autres nations de notre hémiſphere. Ce ſeroit entrer dans un trop vaſte détail, que de parler de ces uſages; nous dirons ſeulement que la vie ſauvage n'a été eſſentiellement qu'une ſuite de l'impreſſion qu'avoit fait autrefois ſur une partie des hommes le ſpectacle des malheurs du monde, qui les en dégoûta & leur en inſpira le mépris. Ayant appris alors quelle en étoit l'inconſtance & la fragilité, la partie la plus religieuſe des premieres ſociétés crut devoir prendre pour baſe de ſa conſtitution ici-bas que ce monde n'eſt qu'un paſſage; d'où il arriva que les ſociétés en général ne s'étant point donné un lien viſible, ni un chef ſenſible pour leur gouvernement dans ce monde, elles ne ſe réunirent jamais parfaitement, & que des familles s'en ſéparerent de bonne-heure & renoncerent tout-à-fait à l'eſprit de la police humaine, pour vivre en pélerins, & pour ne penſer qu'à un avenir qu'elles déſiroient & qu'elles s'attendoient de voir bien-tôt paroître.

D'abord ces premieres générations ſolitaires furent auſſi religieuſes qu'elles étoient miſérables: ayant toûjours les yeux levés vers le ciel, & ne cherchant à pourvoir qu'à leur plus preſſant beſoin, elles n'abuſerent point ſans doute de leur oiſiveté ni de leur liberté. Mais à meſure qu'en ſe multipliant elles s'éloignerent des premiers tems & du gros de la ſociété, elles ne formerent plus alors que des peuplades errantes & des nations mélancoliques qui peu-à-peu ſe ſécuriſerent en peuples ſauvages & barbares. Tel a été le triſte abus d'un dogme très-ſaint en lui-même. Le monde n'eſt qu'un paſſage, il eſt vrai, & c'eſt une vérité des plus utiles à la ſociété, parce que ce paſſage conduit à une vie plus excellente que chacun doit chercher à mériter en remplifſant ici-bas ſes devoirs; cependant une des plus grandes fautes de la police primitive eſt de n'avoir pas mis de ſages bornes à ſes effets. Ils ont été infiniment pernicieux au bien-être des ſociétés, toutes les fois que des événemens ou des terreurs générales ont fait ſubitement oublier à l'homme qu'il eſt dans ce monde parce que Dieu l'y a placé, & qu'il n'y eſt placé que pour s'acquitter envers la ſociété & envers lui-même de tous les devoirs où ſa naiſſance & le nom d'homme l'engagent. En contemplant une vérité on n'a jamais dû faire abſtraction de la ſociété. Le dogme le plus ſaint n'eſt vrai que relativement à tout le genre humain; la vie n'eſt qu'un pélerinage, mais un pélerin n'eſt qu'un fainéant, & l'homme n'eſt pas pour l'être; tant qu'il eſt ſur la terre, il y a un centre unique & commun auquel il doit être invinciblement attaché, & dont il ne peut s'écarter ſans être déſerteur, & un déſerteur très-criminel que la police humaine a droit de réclamer. C'eſt ainſi qu'auroit dû agir & penſer la police pri-

primitive, mais l'eſprit théocratique qui la conduiſoit pouvoit-il être capable de précaution à cet égard? il voulut s'élever & ſe précipita. Il voulut anticiper ſur le regne des juſtes & n'engendra que des barbares & des ſauvages, & l'humanité ſe perdit enfin parce qu'on ne voulut plus être homme ſur la terre. C'eſt ici ſans doute qu'on peut s'appercevoir qu'il en eſt des erreurs humaines dans leur marche comme des planetes dans leur cours; elles ont de même un orbite immenſe à parcourir, elles y ſont vûes ſous diverſes phaſes & ſous différens aſpects, & cependant elles ſont toûjours les mêmes & reviennent conſtamment au point d'où elles ſont parties pour recommencer une nouvelle révolution.

Le gouvernement proviſoire qui conduiſit à la vie ſauvage & vagabonde ceux qui ſe ſéparerent des premieres ſociétés, produiſit un effet tout contraire ſur ceux qui y reſterent; il les réduiſit au plus dur eſclavage. Comme les ſociétés n'avoient été dans leur origine que des familles plutôt ſoumiſes à une diſcipline religieuſe qu'à une police civile, & que l'excès de leur religion qui les avoit porté à ſe donner Dieu pour monarque, avoit exigé avec le mépris du monde le renoncement total de ſoi-même & le ſacrifice de ſa liberté, de ſa raiſon, & de toute propriété; il arriva néceſſairement que ces familles s'étant aggrandies & multipliées dans ces principes, leur ſervitude religieuſe ſe trouva changée en une ſervitude civile & politique; & qu'au lieu d'être le ſujet du dieu monarque, l'homme ne fut plus que l'eſclave des officiers qui commanderoit en ſon nom.

Les corbeilles, les coffres & les ſymboles, par leſquels on repréſentoit le ſouverain n'étoient rien, mais les miniſtres qu'on lui donna furent des hommes & non des êtres céleſtes incapables d'abuſer d'une adminiſtration qui leur donnoit tout pouvoir. Comme il n'y a point de traité ni de convention à faire avec un Dieu, la théocratie où il étoit cenſé préſider a donc été par ſa nature un gouvernement deſpotique, dont l'Etre ſuprême étoit le ſultan inviſible & dont les miniſtres théocratiques ont été les viſirs, c'eſt-à-dire, les deſpotes réels de tous les vices politiques de la théocratie. Voilà quel a été l'état le plus fatal aux hommes, & celui qui a préparé les voies au deſpotiſme oriental.

Sans doute que dans les premiers tems les miniſtres viſibles ont été dignes par leur modération & par leur vertu de leur maître inviſible; par le bien qu'ils auront d'abord fait aux hommes, ceux-ci ſe ſeront accoûtumés à reconnoître en eux le pouvoir divin; par la ſageſſe de leurs premiers ordres & par l'utilité de leurs premiers conſeils, on ſe ſera habitué à leur obéir, & l'on ſe ſera ſoumis ſans peine à leurs oracles; peu-à-peu une confiance extrême aura produit une crédulité extrême par laquelle l'homme, prévenu que c'étoit Dieu qui parloit, que c'étoit un ſouverain immuable qui avoit, qui commandoit & qui menaçoit, aura cru ne devoir point réſiſter aux organes du ciel lors même qu'ils ne ſaiſoient plus que du mal. Arrivé par cette gradation au point de déraiſon de méconnoître la dignité de la nature humaine, l'homme dans ſa miſere n'a plus oſé leves les yeux vers le ciel, & encore moins ſur les tyrans qui le faiſoient parler; fanatique en tout il adora ſon eſclavage, & crut enfin devoir honorer ſon Dieu & ſon monarque par ſon néant & par ſon indignité. Ces malheureux préjugés ſont encore la baſe de tout les ſentimens & de toutes les diſpoſitions des Orientaux envers leurs deſpotes. Ils s'imaginent que ceux-ci ont de droit divin le pouvoir de faire le bien & le mal, & qu'ils ne doivent trouver rien d'impoſſible dans l'exécution de leur volonté. Si ces peuples ſouffrent, s'ils ſont malheureux par les caprices féroces d'un barbare, ils adorent les vûes d'une providence impénétrable, ils reconnoiſſent les droits & les titres de la tyrannie dans la force & dans la violence, & ne cherchent la ſolution des procédés illégitimes & cruels dont ils ſont les victimes que dans des interprétations dévotes & myſtiques, ignorant que ces procédés n'ont point d'autres ſources que l'oubli de la raiſon, & les abus d'un gouvernement ſurnaturel qui s'eſt éternisé dans ces climats quoique ſous un autre appareil.

Les théocraties étant ainſi devenues deſpotiques à l'abri des préjugés dont elles aveuglesent les actions, couvrirent la terre de tyrans; leurs miniſtres pendant bien des ſiecles furent les vrais & les ſeuls ſouverains du monde, & rien ne leur réſiſtant ils diſpoſerent des biens, de l'honneur & de la vie des hommes, comme ils avoient déja diſpoſé de leur raiſon & de leur eſprit. Les tems qui nous ont dérobé l'hiſtoire de cet ancien gouvernement, parce qu'il n'a été qu'un âge d'ignorance profonde & de menſonge, ont à-la-vérité jetté un voile épais ſur les excès de ſes officiers; mais la théocratie judaïque, quoique réformée dans ſa religion, n'ayant pas été exempte des abus politiques peut nous ſervir à en dévoiler une partie; l'Ecriture nous expoſe elle-même quelle a été l'abominable conduite des enfans d'Heli & de Samuel, & nous apprend quels ont été les crimes qui ont mis fin à cette théocratie particuliere où régnoit le vrai Dieu. Ces indignes deſcendans d'Aaron & de Lévi ne rendoient plus la juſtice aux peuples, l'argent rechetoit auprès d'eux les coupables, on ne pouvoit les aborder ſans préſens, leurs paſſions ſeules étoient & leur loi & leur guide, leur vie n'étoit qu'un brigandage, ils enlevoient de force & dévoroient les victimes qu'on deſtinoit au Dieu monarque qui n'étoit plus qu'un prête-noms; & leur incontinence égalant leur avarice & leur voracité, ils dormoient, dit la Bible, avec les femmes qui veilloient à l'entrée du tabernacle. *I. liv. Reg. ch. ij.*

L'Ecriture paſſe modeſtement ſur cette derniere anecdote que l'eſprit de vérité n'a pû cependant cacher. Mais ſi les miniſtres du vrai Dieu ſe ſont livrés à un tel excès, les miniſtres théocratiques des anciennes nations l'avoient en cela emporté ſur ceux des Hébreux par l'impoſture avec laquelle ils pallierent leurs déſordres. Ils en vinrent par-tout à ce comble d'impiété & d'inſolence de couvrir juſqu'à leurs débauches du manteau de la divinité. C'eſt d'eux que ſortit un nouvel ordre de eſclaves, qui, dans l'eſprit des peuples imbécilles, fut regardé comme une race particuliere & divine. Toutes les nations virent alors paroître les demi-dieux & les héros dont la naiſſance illuſtre & les exploits porterent enfin les hommes à altérer leur premier gouvernement, & à paſſer du regne de ces dieux qu'ils n'avoient jamais pû voir, ſous celui de leurs prétendus enfans qu'ils voyoient au milieu d'eux; c'eſt ainſi que l'incontinente théocratie commença à ſe donner des maîtres, & que ce gouvernement fut conduit à ſa ruine par le crime & l'abus du pouvoir.

L'âge des demi-dieux a été un âge auſſi réel que celui des dieux, mais preſque auſſi obſcur il a été néceſſairement rejetté de l'Hiſtoire, qui ne reconnoît que les faits & les tems tranſmis par des annales conſtantes & continues. A en juger ſeulement par les nombres de cette Mythologie univerſelle qu'on retrouve chez tous les peuples, il paroît que le regne des demi-dieux n'a point été auſſi ſuivi ni auſſi long que l'avoit été le regne des dieux, & que le fut enſuite le regne des rois; & que les nations n'ont point toûjours été aſſez heureuſes pour avoir de ces hommes extraordinaires. Comme ces enfans théocratiques ne pouvoient point ſubſtituer tous avec des vertus héroïques qui répondiſſent à ce préjugé de leur naiſſance, le plus grand nombre s'en perdoit ſans doute dans la foule, & ce n'étoit que de tems en tems que le genie, la naiſſance & le courage réciproquement ſecondés, donnoient à l'univers langiſſant des protecteurs & des maîtres utiles. A en juger encore par les traditions mythologiques, ces enfans illuſtres firent la guerre aux tyrans, exterminerent les brigands, purgerent la terre des monſtres qui l'infeſtoient, & furent des preux incomparables qui, comme les paladins de nos antiquités gauloiſes, couroient le monde pour l'amour du genre humain, afin d'y rétablir par tout le bon ordre, la police & la ſûreté. Jamais miſſion ſans doute n'a été plus belle & plus utile, ſur tout dans ces tems où la théocratie primitive n'avoit produit dans le monde que ces maux extrêmes, l'anarchie & la ſervitude.

La naiſſance de ces demi-dieux & leurs exploits concourent ainſi à nous montrer quel étoit de leur tems l'affreux déſordre de la police & de la religion parmi le genre humain: chaque fois qu'il s'élevoit un héros, le ſort des ſociétés paroiſſoit ſe téſſiſer & ſe fixer vers l'unité; mais auſſi-tôt que ces perſonnages illuſtres n'étoient plus, les ſociétés retournoient vers leur premiere théocratie, & retomboient dans de nouvelles miſeres juſqu'à ce qu'un nouveau libérateur vînt encore les en retirer.

Inſtruites cependant par leurs fréquentes rechûtes, & par les biens qu'elles avoient éprouvés toutes les fois qu'elles avoient eu un chef viſible dans la perſonne de quelque demi-dieu, les ſociétés commencerent enfin à ouvrir les yeux ſur le vice eſſentiel d'un gouvernement qui n'avoit jamais pu avoir de conſiſtance & de ſolidité, parce que rien de conſtant ni de réel n'y avoit repréſenté l'unité, ni réuni les hommes vers un centre ſenſible & commun. Le regne des demi-dieux commença donc à humaniſer les préjugés primitifs, & c'eſt cet état moyen qui conduiſit les nations à deſirer les regnes des rois, elles ſe dégoûterent inſenſiblement du joug des miniſtres théocratiques qui n'avoient ceſſé d'abuſer du pouvoir des dieux qu'on leur avoit mis en main, & lorſque

qua l'indignation publique fut montée à ſon combla, alles ſe ſoulevereut contre eux, & placerent enfin un mortel ſur le trône du dieu monarque, qui juſqu'alors n'avoit été repréſenté que par des ſymboles muets & ſtupides.

Le paſſage de la théocratie à la royauté ſe cache, ainſi que tous les faits précédens, dans la nuit la plus ſombre; mais nous avons encore les Hébreux dont nous pouvons examiner la conduite particuliere dans une révolution ſemblable, pour en faire enſuite l'application à ce qui s'étoit fait antérieurement chez toutes les autres nations, dont les uſages & les préjugés nous tiendront lieu d'annales & de monumens.

Nous avons déjà remarqué une des cauſes de la ruine de la théocratie judaïque dans les déſordres de ſes miniſtres, nous devons y en ajouter une ſeconde, c'eſt le malheur arrivé dans le même tems à l'arche d'alliance qui fut priſe par les Philiſtins. Un gouvernement ſans police & ſans maître ne peut ſubſiſter ſans doute; or tel étoit dans ces derniers tems le gouvernement des Hébreux, l'arche d'alliance repréſentoit le ſiege de leur ſuprême ſouverain, en paix comme en guerre.

Elle étoit ſon organe & ſon bras, elle marchoit à la tête des armées comme le chef du dieu des combats, on la ſavoit comme un général invincible, & jamais à ſa ſuite on n'avoit douté de la victoire. Il n'en fut plus de même après ſa défaite & ſa priſe; quoiqu'elle fût rendue à ſon peuple, la confiance d'Iſraël s'étoit affoiblie, & les déſordres des miniſtres ayant encore aliéné l'eſprit des peuples, ils ſe ſoulevereut & contraignirent Samuel de leur donner un roi qui pût marcher à la tête de leurs armées, & leur rendre la juſtice. A cette demande du peuple on ſait quelle fut alors la réponſe de Samuel, & le tableau effrayant qu'il fit au peuple de l'énorme pouvoir & des droits de la ſouveraine puiſſance. La flatterie & la baſſeſſe y ont trouvé un vaſte champ pour faire leur cour aux tyrans; la ſuperſtition y a vû des objets dignes de ſes réveries myſtiques, mais aucun n'a pu faire reconnoître l'eſprit théocratique qui le dicta dans le deſſein d'effrayer les peuples & les détourner de leur projet. Comme le gouvernement qui avoit précédé avoit été un regne où il n'y avoit point eu de milieu entre le dieu monarque & le peuple, où le monarque étoit tout, & où le ſujet n'étoit rien; ces dogmes religieux, changés avec le tems en préjugés politiques, firent qu'on appliqua à l'homme monarque toutes les idées qu'on avoit eues de la puiſſance & de l'autorité ſuprême du dieu monarque. D'ailleurs comme le peuple cherchoit moins à changer la théocratie qu'à ſe dérober aux vexations des miniſtres théocratiques qui avoient abuſé des oracles & des emblêmes muets de la divinité, il fit peu d'attention à l'odieux tableau qui n'étoit fait que pour l'effrayer, & content d'avoir à l'avenir un emblême vivant de la divinité, il s'écria: n'importe, il nous faut un roi qui marche devant nous, qui commande nos armées, & qui nous protege contre nos ennemis.

Cette étrange conduite ſembleroit ici unus montres qu'il y auroit eu des nations qui ſe ſeroient volontairement ſoumiſes à l'eſclavage par des actes authentiques, ſi ce détail ne nous prouvoit évidemment que dans ces inſtans les nations encore animées de toutes les préventions religieuſes qu'elles avoient toujours eues pour la théocratie, furent de nouveau aveuglées & trompées par ſes faux principes. Quoique dégoûté du miniſtere ſacerdotal, l'homme ne demandant au roi n'eut aucun deſſein d'abroger ſon ancien gouvernement; il crut en cela ne faire qu'une réforme dans l'image & dans l'organe du dieu monarque, qui fut toujours regardé comme l'unique & véritable maître, ainſi que le prouve le regne même des rois hébreux; qui ne fut qu'un regne précaire, où les prophetes élevoient ceux que Dieu leur déſignoit, & comme le confirme ſans peine ce titre auguſte qu'ont conſervé les rois de la terre, d'image de la divinité.

La premiere élection des ſouverains n'a donc point été une véritable élection, ni le gouvernement d'un ſeul, un nouveau gouvernement. Les principes primitifs ne firent que ſe renouvelles ſous un autre aſpect, & les nations n'ont cru voir dans cette révolution qu'un changement & qu'une réforme dans l'image théocratique de la divinité. Le premier homme dont on fit cette image n'y entra pour rien, ce ne fut pas lui que l'on conſidéra directement ou en ſoi d'abord vis-à-vis de lui comme on en avoit agi originairement avec les premiers ſymboles de fonte ou de métal, qui n'avoient été que des ſignes relatifs, & l'eſprit & l'imagination des peuples reſterent toujours fixés ſur le monarque inviſible & ſuprême; mais ce nouvel appareil ayant porté les hommes à faire une nouvelle application de leurs faux principes, & de leurs anciens préjugés, les conduiſit à de nouveaux abus & au deſpotiſme abſolu. Le premier âge de la théocratie avoit rendu la terre idolâtre, parce qu'on y traita Dieu comme un homme; le ſecond la rendit eſclave, parce qu'on y traita l'homme comme un dieu. La même imbécillité qui avoit donné autrefois une maiſon, une table, & des femmes à la divinité, en donna les attributs, les rayons, & le foudre à un ſimple mortel; contraſte bizarre, & conduite toujours déplorable, qui firent la honte & le malheur de ces ſociétés, qui continuerent toujours à chercher les principes de la police humaine ailleurs que dans la nature & dans la raiſon.

La ſeule précaution dont les hommes s'aviſerent, lorſqu'ils commencerent à repréſenter leur dieu monarque par un de leur ſemblables, fut de chercher l'homme le plus beau & le plus grand, c'eſt ce que l'on voit par l'hiſtoire de toutes les anciennes nations; elles prenoient bien plus garde à la taille & aux qualités du corps qu'à celles de l'eſprit, parce qu'il ne s'agiſſoit uniquement dans ces primitives élections que de repréſenter la divinité ſous une apparence qui répondît à l'idée qu'on ſe formoit d'elle, & qu'à l'égard de la conduite du gouvernement, ce n'étoit point ſur l'eſprit du repréſentant, mais ſur l'eſprit de l'inſpiration du dieu monarque que l'on comptoit toujours, ces nations s'imaginerent qu'il ſe révéleroit à ces nouveaux ſymboles, ainſi qu'elles penſoient qu'il s'étoit révélé aux anciens. Elles ne furent cependant pas aſſez ſtupides pour croire qu'un mortel ordinaire pût avoir par lui-même le grand privilege d'être en relation avec la divinité; mais comme elles avoient ci-devant inventé des uſages pour faire deſcendre ſur les ſymboles de pierre ou de métal une vertu particuliere & ſurnaturelle, elles crurent auſſi devoir les pratiquer vis-à-vis des ſymboles humains, & ce ne fut qu'après ces ſortes de rites que tout leur parut ſuffiſant égal & dans l'ordre, elles ne virent plus dans le nouveau repréſentant qu'un mortel changé, & qu'un homme extraordinaire dont on exigea des oracles, & qui devint l'objet de l'adoration publique.

Si nous voulions donc fouiller dans les titres de ces ſuperbes deſpotes de l'Aſie qui ont ſi ſouvent fait gémir la nature humaine, nous ne pourrions en trouver que de honteux & de deshonorans pour eux. Nous verrions dans les monumens de l'ancienne Ethiopie, que ces ſouverains qui, ſelon Strabon, ne ſe montroient à leurs peuples que derriere un voile, avoient eu pour prédéceſſeurs des chiens auxquels on avoit donné des hommes pour officiers & pour miniſtres; ces chiens pendant de long âges avoient été les rois théocratiques de cette contrée, c'eſt-à-dire les repréſentans de dieu monarque, & c'étoit dans leurs cris, leurs allures, & leurs divers mouvemens qu'on cherchoit les ordres & les volontés de la ſuprême puiſſance dont on les avoit fait le ſymbole & l'image proviſoire. Telle a ſans doute été la ſource de ce culte abſurde que l'Egypte a rendu à certains animaux; il n'a pû être qu'une ſuite de cet antique & ſtupide gouvernement, & l'idolâtrie d'Iſraël dans le déſert ſemble nous en donner une preuve évidente. Comme ce peuple ne voyoit point revenir ſon conducteur qui faiſoit une longue retraite ſur le mont Sina, il le crut perdu tout-à-fait, & courant vers Aaron il lui dit: faites-nous un veau qui marche devant nous, car nous ne ſavons ce qu'eſt devenu ce Moïſe qui nous a tiré d'Egypte; raiſonnement bizarre, dont le véritable eſprit n'a point encore été connu, mais qui juſtifie, ce ſemble, pleinement l'origine que nous donnons à l'idolâtrie & au deſpotiſme; c'eſt qu'il y a eu des tems où un chien, un veau, ou un homme placé à la tête d'une ſociété, n'ont été pour cette ſociété qu'une ſeule & même choſe, & où l'on ſe portoit vers l'un ou vers l'autre ſymbole, ſuivant que les circonſtances le demandoient, ſans que l'on crût pour cela rien innover dans le ſyſtême du gouvernement. C'eſt dans le même eſprit que ces Hébreux retournerent ſi conſtamment aux idoles pendant leur théocratie, toutes les fois qu'ils ne voyoient plus au milieu d'eux quelque juge inſpiré ou quelque homme ſuſcité de Dieu. Il falloit alors retourner vers Moloch ou vers Chamos pour y chercher un autre repréſentant, comme on avoit autrefois couru au veau d'or pendant la diſparition de Moïſe.

Préſentement arrivés où commence l'hiſtoire des tems connus, il nous ſera plus facile de ſuivre le deſpotiſme & d'en vérifier l'origine par ſa conduite & par ſes uſages. L'homme élevé à ce comble de grandeur & de gloire d'être regardé ſur la terre comme l'organe du dieu monarque, & à cet excès de puiſſance de pouvoir agir, vouloir & commander ſouverainement en ſon

nom

nom, ſuccombe preſque auſſi-tôt ſous un fardeau qui n'eſt point fait pour l'homme. L'illuſion de ſa dignité lui fit méconnoître ce qu'il y avoit en elle de réellement grand & de réellement vrai, & les rayons de l'Etre ſuprême dont ſon diadême fut orné l'ébloüirent à un point qu'il ne vit plus le genre humain & qu'il ne ſe vit plus lui-même. Abandonné de la raiſon publique qui ne voulut plus voir en lui un mortel ordinaire, mais une idole vivante inſcrite du ciel, il auroit fallu que le ſeul ſentiment de ſa dignité lui eût dicté l'équité, la modération, la douceur, & ce fut cette dignité même qui le porta cent tous les excès contraires. Il auroit fallu qu'un tel homme rentrât ſouvent en lui-même; mais tout ce qui l'environnoit l'en faiſoit ſortir & l'en tenoit toujours éloigné. Eh comment un mortel auroit-il pu ſe ſentir & ſe reconnoître? Il ſe vit décoré de tous les titres ſublimes dûs à la divinité, & qui avoient été ci-devant portés par les idoles & ſes autres emblêmes. Tout le cérémonial dû au dieu monarque fut rempli devant l'homme monarque; adoré comme celui dont il devint à ſon tour le repréſentant, il fut de même regardé comme infaillible & immuable; tout l'univers lui dut, il ne dut rien à l'univers. Ses ordonnances devinrent les arrêts du ciel, ſes férocités furent regardées comme des jugemens d'en haut, enfin cet emblême vivant du dieu monarque ſurpaſſa en tout l'affreux tableau qui en avoit été fait autrefois aux Hébreux; tout les peuples ſouſcrivirent comme Iſraël à leurs droits cruels & à leurs privileges inſenſés. Ils en gémirent tout par la ſuite, mais ce fut en oubliant de plus en plus la dignité de la nature humaine, & en humiliant leur front dans la pouſſiere, ou bien en ſe portant vers des actions lâches & atroces, méconnoiſſant également cette raiſon, qui ſeule pouvoit être leur médiatrice. Il ne faut pas être fort verſé dans l'hiſtoire pour reconnoître ici le gouvernement de l'orient depuis tous les tems connus. Sur cent deſpotes qui y ont regné, à peine en peut-on trouver deux ou trois qui ayent mérité le nom d'homme, & ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'eſt que les antiques préjugés qui ont donné naiſſance au deſpotiſme ſubſiſtent encore dans l'eſprit des Aſiatiques, & le perpétuent dans la plus belle partie du monde, dont ils n'ont fait qu'un déſert malheureux. Nous abrégerons cette triſte peinture; chaque lecteur inſtruit en ſe rappellant les maux infinis que ce gouvernement a faits ſur la terre, retrouvera toujours cette longue chaîne d'événement & d'erreurs, & les ſuites funeſtes de tous les faux principes des premieres ſociétés: c'eſt par eux que la religion & la police ſe ſont inſenſiblement changées en phantômes monſtrueux qui ont engendré l'idolâtrie & la deſpotiſme, dont la fraternité eſt ſi étroite qu'ils ne ſont qu'une ſeule & même ſhoſe. Voilà quels ont été les fruits amers des ſublimes ſpéculations d'une théocratie chimérique, qui pour anticiper ſur le céleſte avenir a dédaigné de penſer à la terre, dont elle croyoit la fin prochaine.

Pour achever de conſtater ces grandes vérités, jettons un coup-d'œil ſur le cérémonial & ſur les principaux uſages des ſouverains deſpotiques qui humilient encore la plus grande partie des nations; en y faiſant reconnoître les uſages & les principes de la théocratie primitive, ce ſera ſans doute mettre le dernier ſceau de l'évidence à ces annales du genre humain: cette partie de notre carriere ſeroit immenſe ſi nous n'y mettions des bornes, ainſi que nous en avons mis à tout ce que nous avons déjà parcouru. Hiſtoriens anciens & modernes, voyageurs, tous concourent à nous montrer les droits du dieu monarque dans la cour des deſpotes; & ce qu'il y a de remarquable, c'eſt que tous ces écrivains n'ont écrit ou n'ont vû qu'en aveugles les différens objets qu'ils ont tâché de nous repréſenter.

Tu ne parleras jamais devant moi les mains vuides (*Exode xxij. 15.*), diſoit autrefois aux ſociétés théocratiques, le Dieu monarque par la bouche de ſes officiers. Tel eſt ſans doute le titre ignoré de ces deſpotes aſiatiques devant leſquels aucun homme ne peut ſe préſenter ſans apporter ſon offrande. Ce n'eſt donc point dans l'orgueil ni dans l'avarice des ſouverains, qu'il faut chercher l'origine de cet uſage onéreux, mais dans les préjugés primitifs qui ont changé une leçon de morale en une étiquette politique. C'eſt parce que toutes choſes viennent ici-bas de l'Etre ſuprême, qu'un gouvernement religieux avoit exigé qu'on lui fît à chaque inſtant l'hommage des biens que l'on ne tenoit que de lui; il falloit même s'offrir ſoi-même: car quel eſt l'homme qui ne ſoit du domaine de ſon créateur? Tous les Hébreux, par exemple, ſe regardoient comme les eſclaves nés de leur ſuprême monarque: tous ceux que j'ai tirés des miſeres de l'Egypte, leur diſoit-il, ſont mes eſclaves; ils ont à moi; c'eſt mon bien & mon heritage: & cet eſclavage étoit ſi réel, qu'il falloit racheter les premiers nés des hommes, & payer un droit de rachat au miniſtere public. Ce principe s'étendoit auſſi ſur les animaux; l'homme & la bête devenoient être aſſujettis à la même loi, parce qu'ils appartenoient également au monarque ſuprême. Il en a été de même des autres loix théocratiques, mortellement gênées, & politiquement fauſſes; leur mauvaiſe application en fit dès les premiers tems les principes fondamentaux de la future ſervitude des nations. Ces loix n'inſpiroient que terreur, & ne parloient que châtiment, parce qu'on ne pouvoit que par de continuels efforts, maintenir les ſociétés dans la ſphere ſurnaturelle où l'on avoit porté leur police & leur gouvernement. Le monarque chez les Juifs endurcis, & chez toutes les autres nations, étoit moins regardé comme un pere & comme un Dieu de paix, que comme un ange exterminateur. Le mobile de la théocratie avoit donc été la crainte; elle le fut auſſi du deſpotiſme: le dieu des Scythes étoit repréſenté par une épée. Le vrai Dieu chez les Hébreux, étoit auſſi obligé à cauſe de leur caractere, de les menacer perpétuellement: tremblez devant mon ſanctuaire, leur dit-il; quiconque approchera du lieu où je réſide, ſera puni de mort; & ce langage vrai quelquefois dans la bouche de la Religion, fut enſuite ridiculement adopté par les deſpotes aſiatiques, afin de contrefaire en tout la Divinité. Chez les Perſes & chez les Medes, on ne pouvoit voir ſon roi comme on ne pouvoit voir ſon dieu, ſans mourir; & ce fut-là le principe de cette inviſibilité que les princes orientaux ont affecté dans tous les tems.

La ſuperſtition judaïque qui s'étoit imaginé qu'elle ne pouvoit prononcer le nom terrible de *Jehovah*, qui étoit le grand nom de ſon monarque, nous a tranſmis par-là une des étiquettes de cette théocratie primitive, & qui s'eſt auſſi conſervée dans le gouvernement oriental. On y a toujours eu pour principe de cacher le vrai nom du ſouverain; c'eſt un crime de leſe-majeſté de le prononcer à Siam; & dans la Perſe, les ordonnances du prince ne commencent point par ſon nom ainſi qu'en Europe, mais par ces mots *ridicules* & *emphatiques*, ou commandement eſt ſorti de celui auquel l'univers doit obéir, Chard, *tom. VI. ch. xj.* En conſéquence de cet uſage théocratique, les princes orientaux ne ſont connus de leurs ſujets que par des ſurnoms; jamais les Hiſtoriens grecs n'ont pû ſavoir auparavant les véritables noms des rois de Perſe qui ſe cachoient aux étrangers comme à leurs ſujets ſous des épithetes attachés à leur ſouveraine puiſſance. Herodote nous dit *livre V.* que *Darius* ſignifioit *exterminateur*, & nous pouvons l'en croire, c'eſt en vrai ſurnom de *deſpotes*.

Comme il n'y a qu'un Dieu dans l'univers, & que c'eſt une vérité qui n'a jamais été totalement obſcurcie, les premiers mortels qui le repréſenterent ne manquerent point auſſi de penſer qu'il ne falloit qu'un ſouverain dans le monde; le dogme de l'unité de Dieu a donc auſſi donné lieu au dogme deſpotique de l'unité de puiſſance, c'eſt-à-dire, au titre de monarque univerſel, que tous les deſpotes ſe ſont arrogé, & qu'ils ont preſque toûjours cherché à réaliſer en étendant les bornes de leur empire, en détruiſant autour d'eux ce qu'ils ne pouvoient poſſéder, & en mépriſant ce que la foibleſſe de leur bras ne pouvoit atteindre ſous ce point de vûe; leurs vaſtes conquêtes ont été preſque toutes des guerres de religion, & leur intolérance politique n'a été dans ſon principe qu'une intolérance religieuſe.

Si nous portons nos yeux ſur quelques-uns de ces états orientaux qui ont eu pour particuliere origine la ſéculariſation des grands prêtres des anciennes théocraties qui en quelques lieux ſe ſont rendus ſouverains héréditaires, nous y verrons ces images théocratiques affreuſes juſqu'à l'éternité même du dieu monarque dont ils ont envahi le trone. C'eſt un dogme reçu en certains lieux de l'Aſie, que le grand lama des Tartares, & que le kutucha des Calmoucs, ne meurent jamais, & qu'ils ſont immortels & éternels, comme l'Etre ſuprême dont ils ſont les organes. Ce dogme qui ſe ſoutient dans l'Aſie par l'impoſture depuis une infinité de ſiecles, eſt auſſi reçu dans l'Abiſſinie; mais il y eſt ſpirituellement plus mitigé, parce qu'on y a éludé l'abſurdité par la ſatyre; on y empêche le chrême ou prêtre univerſel, de mourir naturellement; s'il eſt malade on l'étouffe; s'il eſt vieux on l'aſſomme; & en cela il eſt traité comme l'apis de l'ancienne Memphis que l'on noyoit dévotement dans le Nil lorſqu'il étoit caduc, de peur ſans doute que par une mort naturelle, il ne choquât l'éternité du dieu monarque qu'il repréſentoit. Ces abominables uſages ont dévoilent quelle eſt l'antiquité de leur origine: contraires au bien être des ſouverains, ils ne ſont donc point de

itur

leur invention. Si les deſpotes ont hérité des ſuprêmes avantages de la théocratie, ils ont auſſi été les eſclaves & les victimes des ridicules & cruels préjuges dont elle avoit rempli l'eſprit des nations. Au royaume de Saba, dit Diodore, on lapidoit les princes qui ſe montroient & qui ſortoient de leurs palais; c'eſt qu'ils manquoient à l'étiquete de l'inviſibilité, nouvelle preuve de ce que nous venons de dire.

Mais quel conteſte allons-nous préſenter? ce ſont tous les deſpotes commandans à la nature même; là ils ſont fouetter les mers indociles, & renverſent les montagnes qui s'oppoſent à leur paſſage. Ici ils ſe diſent les maîtres de toutes les terres, de toutes les mers, & de tous les fleuves, & ſe regardent comme les dieux ſouverains de tous les dieux de l'univers. Tous les Hiſtoriens merveilleux qui ont remarqué ces traits de l'ancien deſpotiſme, n'ont vu dans ces extravagances que les folies particulieres de quelques princes inſenſés; mais pour nous, nous n'y devons voir qu'une conduite autoriſée & reçue dans le plan des anciens gouvernemens. Ces folies n'ont rien eu de perſonnel, mais elles ont été l'ouvrage de ce vice univerſel qui avoit infecté la police de toutes les nations.

L'Amérique qui n'a pas moins conſervé que l'Aſie une multitude de ces erreurs théocratiques, nous en préſente ici une des plus remarquables dans le ſerment que les ſouverains du Méxique faiſoient à leur couronnement, & dans l'engagement qu'ils contractoient lorſqu'ils montoient ſur le trone. Ils juroient & promettoient que pendant la durée de leur regne, les pluies tomberoient à propos dans leur empire; que les fleuves ni les rivieres ne ſe déborderoient point; que les campagnes ſeroient fertiles, & que leurs ſujets ne recevroient du ciel ni du ſoleil aucune maligne influence. Quel a donc été l'énorme fardeau dont l'homme ſe trouva chargé auſſi-tôt qu'à la place des ſymboles bruts & inanimés de la premiere théocratie, on en eût fait l'image de la Divinité? Il fallut donc qu'il fût le garant de toutes les calamités naturelles qu'il ne pouvoit produire ni empêcher, & la ſource des biens qu'il ne pouvoit donner; par-là les ſouverains ſe virent confondus avec ces vaines idoles qui avoient encore eu moins de pouvoir qu'eux, & les nations imbécilles les obligerent de même à ſe comporter en dieux, lorſqu'elles n'auroient dû en les mettant à la tête des ſociétés, qu'exiger qu'ils ſe comportaſſent toûjours en hommes, & qu'ils n'oubliaſſent jamais qu'ils étoient par leur nature & par leurs foibleſſes égaux à tous ceux qui ſe ſoumettoient à eux ſous l'abri commun de l'humanité, de la raiſon & des lois.

Parce que ces anciens peuples ont trop demandé à leurs ſouverains, ils n'en ont rien obtenu. Le deſpotiſme eſt devenu une autorité ſans borne, parce qu'on a exigé des choſes ſans bornes; & l'impoſſibilité où il a été de faire les biens extrêmes qu'on lui demandoit, n'a pu lui laiſſer d'autre moyen de manifeſter ſon énorme puiſſance, que celui de faire des extravagances & des maux extrêmes. Tout ceci ne prouve-t-il pas encore que le deſpotiſme n'eſt qu'une idolâtrie auſſi ſtupide devant l'homme raiſonnable, que criminelle devant l'homme religieux. L'Amérique pouvoit tenir cet uſage de l'Afrique où tous les deſpotes ſont encore des dieux de plein exercice, ou des royaumes de Tinoca, d'Agag, de Monomotapa, de Loango, *&c.* C'eſt à leurs ſouverains que les peuples ont recours pour obtenir de la pluie ou de la ſéchereſſe; c'eſt aux que l'on prie pour éloigner la peſte, pour guérir les maladies, pour faire ceſſer la ſtérilité ou la famine; on les invoque contre le tonnerre & les orages, & dans toutes les circonſtances enfin où l'on a beſoin d'un ſecours ſurnaturel. L'Aſie moderne n'accorde pas moins de pouvoir à quelques uns de ſes ſouverains; pluſieurs prétendent encore rendre la ſanté aux malades; les rois de Siam commandent aux élémens & aux génies malfaiſans; ils leur défendent de gâter les biens de la terre; & comme quelques anciens rois d'Egypte, ils ordonnent aux rivieres débordées de rentrer dans leurs lits, & de ceſſer leurs ravages.

Nous pouvons mettre auſſi au rang des privileges inſenſés de la théocratie primitive, l'abus que les ſouverains orientaux ont toujours fait de cette foible moitié du genre humain qu'ils enferment dans leurs ſérails, moins pour ſervir à des plaiſirs que la polygamie de leur pays ſemble leur permettre, que comme une étiquete d'une puiſſance plus qu'humaine, & d'une grandeur ſurnaturelle en tout. En ſe rappellant ce que nous avons dit ci-devant des femmes que l'ineptie théocratie avoit donné au dieu monarque, & des devoirs honteux auxquels elle avoit aſſervi la virginité; on ne doutera pas que les ſymboles des dieux n'ayent auſſi hérité de ce tribut infâme, puiſque dans les Indes on y marie encore ſolemnellement des idoles de pierre, & que dans l'ancienne Lybie, au *liv. L.* au rapport d'Hérodote, les peres qui marioient leurs filles étoient obligés de les amener au prince la premiere nuit de leur noce pour lui offrir le droit du ſeigneur. Ces deux anecdotes ſuffiſent ſans doute pour montrer l'origine & la ſucceſſion d'une étiquete que les deſpotes ont néceſſairement dû tenir d'une adminiſtration qui avoit avant eux perverti la morale, & abuſé de la nature humaine.

La ſource du deſpotiſme ainſi connue, il nous reſte pour compléter auſſi l'analyſe de ſon hiſtoire, de dire quel a été ſon ſort & ſa deſtinée vis-à-vis des miniſtres théocratiques qui ſurvécurent à la ruine de leur premiere puiſſance. La révolution qui plaça les deſpotes ſur le trone du dieu monarque, n'a pu ſe faire ſans doute, ſans exciter & produire beaucoup de diſputes entre les anciens & les nouveaux maîtres; l'ordre théocratique dut y voir la cauſe du dieu monarque intéreſſée. L'élection d'un roi pouvoit être regardée en même tems comme une rébellion & comme une idolâtrie. Que de ſortes raiſons pour inquiéter les rois, & pour tourmenter les peuples! Cet ordre fut le premier ennemi des empires naiſſans, & de la police humaine, il ne ceſſa de parler au nom du monarque inviſible pour s'aſſujettir le monarque viſible; & c'eſt depuis cette époque, que l'on a ſouvent vu les deux dignités ſuprêmes ſe diſputer la primauté, lutter l'une contre l'autre dans le plein & dans le vuide, & ſe donner alternativement des bornes & des limites idéales, qu'elles ont alternativement franchies ſuivant qu'elles ont été plus ou moins ſecondées des peuples indécis & flottans entre la ſuperſtition & le progrès des connoiſſances.

Un reſte de reſpect & d'habitude ayant laiſſé ſubſiſter les anciens ſymboles de pierre & de métal qu'on auroit dû ſupprimer, puiſque les ſymboles humains devoient en tenir lieu, ils reſterent ſous la direction de leurs anciens officiers, qui n'eurent plus d'autre occupation que celle de les faire valoir de leur mieux, afin d'attirer de leur côté par un culte religieux, les peuples qu'un culte politique & nouveau attiroit puiſſamment vers un autre objet. La diverſion a dû être forte ſans doute dès les commencemens de la royauté; mais les déſordres des princes ayant bien-tôt diminué l'affection qu'on devoit à leur trone, les hommes retournerent aux autels des dieux & aux autres oracles, & rendirent à l'ordre théocratique preſque toute ſa premiere autorité. Ces miniſtres dominerent bien-tôt ſur les deſpotes eux-mêmes; les ſymboles de pierre commanderent aux ſymboles vivans; la conſtitution des états devint double & ambiguë, & la réforme que les peuples avoient cru mettre dans leur premier gouvernement ne ſervit qu'à placer une théocratie politique à côté d'une théocratie religieuſe, c'eſt-à-dire qu'à les rendre plus malheureux en doublant leurs chaînes avec leurs préjugés.

La perſonne même des deſpotes ne ſe reſſentit que trop du vice de leur origine; ſi les nations ſe ſont aviſées quelquefois d'enchaîner les ſtatues de leurs dieux, elles en ont auſſi uſé de même vis-a-vis des ſymboles humains, c'eſt ce que nous avons déja remarqué chez les peuples de Saba & d'Abiſſinie, où les ſouverains étoient le jouet & la victime des préjugés qui leur avoient donné une exiſtance funeſte par ſes faux titres. De plus, comme l'origine des premiers deſpotes, & l'origine de tous les ſimulacres des dieux étoit la même; les miniſtres théocratiques les regarderent ſouvent comme des meubles du ſanctuaire, & les conſidérant ſous le même point de vue que ces idoles primitives qu'ils décoroient à leur fantaiſie, & qu'ils faiſoient paroître ou diſparoître à leur gré; ils ſe crurent de même en droit de changer ſur le trône comme ſur l'autel ces nouvelles images du dieu monarque, dont ils ſe croyoient eux ſeuls les véritables miniſtres. Voilà quel a été le titre dont ſe ſont particuliérement ſervis contre les ſouverains de l'ancienne Ethiopie les miniſtres idolâtres du temple de Meroé.

„ Quand il leur en prenoit envie, dit Diodore de Si-
„ cile, *liv. III.* ils écrivoient aux monarques que les
„ dieux leur ordonnoient de mourir, & qu'ils ne pou-
„ voient, ſous aucune, déſobéir à un jugement du ciel.
„ Ils ajoutoient à cet ordre pluſieurs autres raiſons qui
„ ſurprenoient aiſément des hommes ſimples, prévenus
„ par l'antiquité de la coutume, & qui n'avoient point
„ le génie de réſiſter à ces commandemens injuſtes. Cet
„ uſage y ſubſiſta pendant une longue ſuite de ſiecles,
„ & les princes ſe ſoumirent à toutes ces cruelles ordon-
„ nances, ſans autre contrainte que leur propre ſuper-
„ ſtition. Ce ne fut que ſous Ptolemée II. qu'un prin-
„ ce, nommé Ergamenes, inſtruit dans la philoſophie
„ des Grecs, ayant reçu un ordre ſemblable, oſa le pre-

„ mier

„ mier secouer le joug; il prit, continue notre auteur, „ une résolution vraiment digne d'un roi; il assembla „ son armée, & marcha contre le temple, détruisit l'idole „ avec ses ministres, & réforma leur culte. „.

C'est sans doute l'expérience de ces tristes excès qui avoit porté dans la plus haute antiquité plusieurs peuples à reconnoître dans leurs souverains les deux dignités suprêmes, dont la division n'avoit pu produire que des effets funestes. On avoit vu en effet dès les premiers tems connus, le sacerdoce souvent uni à l'empire, & des nations penser que le souverain d'un état en devoit être le premier magistrat; cependant l'union du diadème & de l'autel ne fut pas chez ces nations sans vice & sans inconvénient, parce que chez plusieurs d'entre elles le trône n'étoit autre chose que l'autel même, qui s'étoit sécularisé, & que chez toutes on chercheroit les titres de cette union dans des préventions théocratiques & mystiques, toutes opposées au bien-être des sociétés.

Nous terminerons ici l'histoire du despotisme; nous avons vu son origine, son usage & ses faux titres, nous avons suivi les crimes & les malheurs des despotes, dont on ne peut accuser que le vice de l'administration surnaturelle qui leur avoit été donnée.

La théocratie dans son premier âge avoit pris les hommes pour des jouets, le despotisme ensuite les a regardé comme des méchans; l'une avoit voulu affiches le ciel, l'autre n'a représenté que les enfers; & ces deux gouvernemens, en supposant des principes extrêmes qui ne sont point faits pour la terre, on fait ensemble le malheur du genre humain, dont ils ont changé le caractere & perverti la raison. L'idolâtrie est venue s'emparer du trône élevé au dieu monarque, elle en a fait son autel, le despotisme a envahi son autel, il en a fait son trône; & une servitude sans borne a pris la place de cette précieuse liberté qu'on avoit voulu afficher & conserver par des moyens surnaturels. Ce gouvernement n'est donc qu'une théocratie payenne, puisqu'il en a tous les usages, tous les titres & toute l'absurdité.

Arrivé au terme où l'abus du pouvoir despotique va faire paroître en diverses contrées le gouvernement républicain; c'est ici que dans cette multitude de nations anciennes, qui ont toutes été soumises à une puissance unique & absolue, on va reconnoître dans quelques-unes, cette action physique qui concourt à fortifier ou à affoiblir les préjugés qui commandent ordinairement aux nations de la terre avec plus d'empire que leurs climats.

Lorsque les abus de la premiere théocratie avoient produit l'anarchie & l'esclavage; l'anarchie avoit été le partage de l'occident dont tous les peuples devinrent errans & sauvages, & la servitude avoit été le sort des nations orientales. Les abus du despotisme ayant ensuite fait gémir l'humanité, & ces abus s'étant introduit dans l'Europe par les législations & les colonies asiatiques qui y répandirent une seconde fois leurs préjugés & leurs faux principes; cette partie du monde, feurit encore la force de son climat, elle souffrit, il est vrai, pendant quelques-tems; mais à la fin, l'esprit de l'occident renversa dans la Grece & dans l'Italie le siege des tyrans qui s'y étoient élevés de toute part; & pour rendre aux Européens l'honneur & la liberté qu'on leur avoit ravie, cet esprit a établi par tout le gouvernement républicain, le croyant le plus capable de rendre les hommes heureux & libres.

On ne s'attend pas sans doute à voir renaître dans cette révolution les préjugés antiques de la théocratie primitive; jamais les historiens grecs ou romains ne nous ont parlé de cette chimere mystique, & ils sont d'accord ensemble pour nous montrer l'origine des républiques dans la raison perfectionnée des peuples, & dans les connoissances politiques des plus profonds législateurs: nous craindrons donc d'avancer un paradoxe en disant le contraire, si nous n'étions soutenus & éclairés par le fil naturel de cette grande chaîne des erreurs humaines que nous avons parcourue jusqu'ici avec succès, & qui va de même se prolonger dans les âges que l'on a cru les plus philosophes & les plus sages. Loin que les préjugés théocratiques fussent éteints, lorsque l'on chassa d'Athènes les Pisistrates & les Tarquins de Rome, ce fut alors qu'ils se reveillerent plus que jamais, ils influerent encore sur le plan des nouveaux gouvernemens; & comme ils dictèrent les projets de liberté qu'on imagina de toute part, ils furent aussi la source de tous les vices politiques dont les législations républicaines ont été affectées & troublées.

Le premier acte du peuple d'Athènes après sa délivrance fut d'élever une statue à Jupiter, & de lui donner le titre de roi, ne voulant point en avoir d'autre à l'avenir; ce peuple ne fit donc autre chose alors que rétablir le regne du dieu monarque, & la théocratie lui parut donc le véritable & le seul moyen de faire revivre cet ancien âge d'or, où les sociétés heureuses & libres n'avoient eu d'autres souverains que le dieu qu'elles invoquoient.

Le gouvernement d'un roi théocratique, & la nécessité de sa présence dans toute société tenoit tellement alors à la religion des peuples de l'Europe, que malgré l'horreur qu'ils avoient conçue pour les rois, il se trouvent néanmoins obligés d'en conserver l'ombre lorsqu'ils en anéantissoient la réalité. Les Athéniens & les Romains en rélegerent le nom dans le sacerdoce, & les uns en créant un roi des augures, & les autres un roi des sacrifices, s'imaginerent satisfaire par-là aux préjugés qui exigeoient que telles ou telles fonctions ne fussent faites que par des images théocratiques. Il est vrai qu'ils eurent un grand soin de renfermer dans des bornes très-étroites le pouvoir de ces prêtres rois; on ne leur donna qu'un faux titre & quelques vaines distinctions; mais il arriva que le peuple ne reconnoissant pour maître que des dieux invisibles, ne forma qu'une société qui n'eut de l'unité que sous une fausse spéculation; & que chacun en voulut être le maître & le centre, & comme ce centre fut par-tout, il ne se trouva nulle part.

Nous dirons de plus que, lorsque ces premiers républicains anéantirent les rois, en conservant cependant la royauté, ils y furent encore portés par un reste de ce préjugé antique, qui avoit engagé les primitives sociétés à vivre dans l'attente du regne du dieu monarque, dont la ruine du monde leur avoit fait croire l'arrivée imminente & prochaine; c'étoit cette fausse opinion qui avoit porté ces sociétés à ne se réunir que sous un gouvernement figuré, & à ne se donner qu'une administration provisoire. Or, on a tout lieu de croire que les républicains ont eu dans leurs tems quelque motif semblable, parce qu'on retrouva chez eux toutes les ombres de cette attente chimérique. L'oracle des Delphes promettoit aux Grecs un roi futur, & les sibylles des Romains leur avoient aussi annoncé pour l'avenir un monarque qui les rendroit heureux, & qui étendroit leur domination par toute la terre. Ce n'a même été qu'à l'abri de ces oracle corrompu que Rome marcha toujours d'un pas ferme & sûr à l'empire du monde, & que les Césars s'en emparerent ensuite. Tous ces oracles religieux n'avoient point eu d'autres principes que l'unité future du regne du dieu monarque qui avoit jetté dans toutes les sociétés cette ambition turbulente qui a tant de fois ravagé l'univers, & qui a porté tous les anciens conquérans à se regarder comme des dieux, ou comme les enfans des dieux.

Après la destruction des rois d'Israel & de Juda, & le retour de la captivité, les Hebreux en usurent à-peu-près comme les autres républiques; ils ne rétablirent point la royauté, ni même le nom de roi, mais ils en donnerent la puissance & l'autorité à l'ordre sacerdotal, & du reste ils vécurent dans l'espérance qu'ils auroient un jour un monarque qui leur assujettiroit tous les peuples de la terre; mais ce faux dogme fut ce qui causa leur ruine totale. Ils confondirent cette attente chimérique & charnelle avec l'attente particuliere où ils devoient être de notre divin Messie, dont le dogme n'avoit aucun rapport aux folies des nations. Au lieu de n'espérer qu'en cet homme de douleur, & ce dieu caché qui avoit été promis à leurs peres; les Juifs ne chercherent qu'un prince, qu'un conquérans & qu'un grand roi politique. Après avoir troublé toute l'Asie pour trouver leur phantome, bientôt ils se dévorerent les uns les autres, & les Romains indignés engloutirent enfin ces foibles rivaux de leur puissance & de leur ambition religieuse. Cette frivole attente des nations n'ayant été autre dans son principe que celle du dieu monarque, dont la descente ne doit arriver qu'à la fin des tems, elle ne manque par de rappeller par la foire les autres dogmes qui en sont inséparables, & de ranimer toutes les anciennes terreurs de la fin du monde: aussi vit-on dans ces mêmes circonstances, où la république romaine alloit se changer en monarchie, les devins de la Toscane annoncer dès le tems de Sylla & de Marius l'approche de la révolution des siecles, & les faux oracles de l'Asie, semer parmi les nations ces allarmes & ces fausses terreurs qui ont agi si puissamment sur les premiers siecles de notre ere, & qui ont alors produit des effets assez semblables à ceux des âges primitifs.

Par cette courte exposition d'une des grandes énigmes de l'histoire du moyen âge, l'on peut juger qu'il s'en falloit de beaucoup que les préjugés de l'ancienne théocratie fussent effacés de l'esprit des Européens. En proclamant donc un dieu pour le roi de leur république

naif-

naiſſante, ils adopterent néceſſairement tous les abus & tous les uſages qui devoient être la ſuite de ce premier acte, & en le renouvellant, ils s'efforcerent auſſi de ramener les ſociétés à cet ancien âge d'or, & à ce regne ſurnaturel de juſtice, de liberté & de ſimplicité qui en avoit fait le bonheur. Ils ignoroient alors que ces état n'avoit été dans ſon tems que la faute des anciens malheurs du monde, & l'effet d'une vertu momentanée, & d'une ſituation extrême, qui, n'étant point l'état habituel du genre humain ſur la terre, ne peut faire la baſe d'une conſtitution politique, qu'on ne doit aſſeoir que ſur un milieu fixe & invariable. Ce fut donc dans ces principes plus brillans que ſolides, qu'on alla puiſer toutes les inſtitutions qui devoient donner la liberté à chaque citoyen, & l'on fonda cette liberté ſur l'égalité de puiſſance, parce qu'on avoit encore oublié que les anciens n'avoient eu qu'une égalité de miſere. Comme on s'imagina que cette égalité que mille cauſes phyſiques & morales ont toujours écarté, & écarteront toujours de la terre; comme on s'imagina, dis-je, que cette égalité étoit de l'eſſence de la liberté, tous les membres d'une république ſe dirent égaux, ils furent tous rois, ils furent tous légiſlateurs ou participans à la légiſlation. Pour maintenir ces glorieuſes & dangereuſes chimeres, il n'y eut point d'état républicain qui ne ſe vit forcé de recourir à des moyens violens & ſurnaturels. Le mépris des richeſſes, la communauté des biens, le partage des terres, la ſuppreſſion de l'or & de l'argent monnoyé, l'abolition des dettes, les repas communs, l'expulſion des étrangers, la prohibition du commerce, les formes de la police & de la diſcipline, le nombre & la valeur des voix légiſlatives; enfin une multitude de lois contre le luxe & pour la frugalité publique les occuperent & les diviſerent ſans ceſſe. On éditoit aujourd'hui ce qu'il falloit détruire peu après, les principes de la ſociété étoient toujours en contradiction avec ſon état, & les moyens qu'on employoit étoient toujours faux parce qu'on appliquoit à des nations nombreuſes & formées des lois ou plutôt des uſages qui ne pouvoient convenir qu'à un âge myſtique, & qu'à des familles religieuſes.

Les républiques ſe diſoient libres, & la liberté fuyoit devant elles; elles vouloient être tranquilles, elles ne le furent jamais; chacun s'y prétendoit égal, & il n'y eut point d'égalité: enfin, ces gouvernemens pour avoir eu pour point de vue tous les avantages extrêmes des théocraties & de l'âge d'or, furent perpétuellement comme ces vaiſſeaux qui, cherchant des contrées imaginaires, s'engloutiſſent ſur des mers orageuſes, où après avoir été long-tems tourmentés par d'affreuſes tempêtes vont échouer à la vue ſur des écueils & ſe briſer contre les rochers d'une terre déſerte & ſauvage. Le ſyſtême républicain chercheoit de même une contrée fabuleuſe, il fuyoit le deſpotiſme, & portoit le deſpotiſme juſ ſa fin; telle étoit même la mauvaiſe conſtitution de ces gouvernemens jaloux de liberté & d'égalité, que ce deſpotiſme qu'ils haïſſoient en étoit l'aſile & le ſoutien dans les tems difficiles: il a fallu bien ſouvent que Rome, pour ſa propre conſervation ſe ſoumît volontairement à des dictateurs ſouverains. Ce remede violent, qui ſuſpendoit l'action de toute loi & de toute magiſtrature, ſut la reſſource de cette fameuſe république dans toutes les circonſtances malheureuſes, où le vice de ſa conſtitution la plongeoit. L'héroïſme des premiers tems le rendit d'abord ſalutaire, mais ſur la fin, cette dictature ſe fixa dans une famille; elle y devint héréditaire, & ne produiſit plus que d'abominables tyrans.

Le gouvernement républicain n'a donc été dans ſon origine qu'une théocratie renouvellée; & comme il en eut le même eſprit, il en eut auſſi tous les abus, & ſe termina de même par la ſervitude. L'un & l'autre gouvernement eurent ce vice eſſentiel de n'avoir point donné à la ſociété un lien viſible & un centre commun qui la rappellât vers l'unité, qui la repréſentât dans l'ariſtocratie. Ce centre commun n'étoit autre que les grands de la nation en qui réſidoit l'autorité, mais en titre poſté par mille têtes, ne pouvant repréſenter cette unité, le peuple indécis y fut toujours partagé en factions, ou ſoumis à mille tyrans.

La démocratie dont le peuple étoit ſouverain fut un autre gouvernement auſſi pernicieux à la ſociété, & il ne faut pas être né dans l'orient pour le trouver ridicule & monſtrueux. Légiſlateur, ſujet & monarque à la fois, tantôt tout, & tantôt rien, le peuple ſouverain ne fut jamais qu'un tyran ſoupçonneux, & qu'un ſujet indocile, qui entretint dans la ſociété des troubles & des diſſentions perpétuelles, qui la firent à la fin ſuccomber ſous les ennemis du dedans & ſous ceux qu'on lui avoit faits au-dehors. L'inconſtance de ces diverſes républiques & leur courte durée ſuffiroient ſeules, indépendamment du vice de leur origine, pour nous faire connoître que ce gouvernement n'eſt point fait pour la terre, ni proportionné au caractere de l'homme, ni capable de faire ici bas tout ſon bonheur poſſible. Les limites étroites des territoires entre leſquelles il a toujours fallu que ces républiques ſe renfermaſſent pour conſerver leurs conſtitutions, nous montrent auſſi qu'elles ſont incapables de rendre heureuſes les grandes ſociétés. Quand elles ont voulu vivre exactement ſuivant leurs principes, & les maintenir ſans alteration, elles ont été obligées de ſe ſéparer du reſte de la terre; & en effet, un déſert convient autant au-tour d'une république qu'au-tour d'un empire deſpotique, parce que tout ce qui a ſes principes dans le ſurnaturel, doit vivre ſeul & ſe ſéparer du monde; mais par une ſuite de cet abus néceſſaire, la multitude de ces diſtricts républicains fit qu'il y eut moins d'unité qu'il n'y en avoit jamais eu parmi le genre humain. On vit alors une anarchie de ville en ville, comme on en avoit vu une autrefois de particuliers à particulier. L'inégalité & la jalouſie des républiques entre elles firent répandre autant & plus de ſang que le deſpotiſme le plus cruel; les petites ſociétés furent détruites par les grandes, & les grandes à leur tour ſe détruiſirent elles-mêmes.

L'idolâtrie de ces anciennes républiques offriroit encore un vaſte champ où nous retrouverions facilement tous les démêlés & tous les uſages de cet eſprit théocratique qu'elles conſerverent. Nous ne nous y arrêterons pas cependant, mais nous ferons ſeulement remarquer, que ſi elles conſulterent avec la derniere ſtupidité le vol des oiſeaux & les poulets ſacrés, & ſi elles ne commencerent jamais aucune entrepriſe, ſoit publique, ſoit particuliere ſoit en paix, ſoit en guerre, ſans les avis de leurs devins & de leurs augures, c'eſt qu'elles ont toujours eu pour principe de ne rien faire ſans les ordres de leur monarque théocratique. Ces républiques n'ont été idolâtres que par là, & l'apoſtaſie de la raiſon qui a fait le crime & la honte du paganiſme, ne pouvoit manquer de ſe perpétuer par leur gouvernement ſurnaturel.

Malgré l'aſpect déſavantageux ſous lequel les républiques viennent de ſe préſenter à nos yeux, nous ne pouvons oublier ce que leur hiſtoire a de beau & d'intéreſſant dans ces exemples étonnant de force, de vertu & de courage qu'elles ont toutes donnés, & par leſquels elles ſe ſont immortaliſées; ces exemples, en effet, raviſſent encore notre admiration, & affectent tous les cœurs vertueux, c'eſt là le beau côté de l'ancienne Rome & d'Athènes. Expoſons donc ici les cauſes de leurs vertus, puiſque nous avons expoſé les cauſes de leur vice.

Les républiques ont eu leur âge d'or, parce que tous les états ſurnaturels ont néceſſairement dû commencer par-là. Les ſpéculations théocratiques ayant fait la baſe des ſpéculations républicaines, leurs premiers effets ont du élever l'homme au-deſſus de lui-même, lui donner une ame plus qu'humaine, & lui inſpirer tous les ſentimens qui ſeuls avoient été capables autrefois de ſoutenir le gouvernement primitif qu'on vouloit renouveller pour faire reparoître avec lui ſur la terre la vertu, l'égalité & la liberté. Il a donc fallu que le républicain s'élevât pendant un tems au-deſſus de lui-même; le point de vûe de ſa légiſlation étant ſurnaturel, il a fallu qu'il fût vertueux pendant un tems, ſa légiſlation voulant faire renaître l'âge d'or qui avoit été le regne de la vertu; mais il a fallu à la fin que l'homme redevînt homme; parce qu'il eſt fait pour l'être.

Les grands mobiles qui donnerent alors tant d'éclat aux généreux efforts de l'humanité, furent auſſi les cauſes de leur courte durée. La ferveur de l'âge d'or s'étoit renouvellée, mais elle fut encore paſſagere; l'héroïſme avoit repris dans ſon ſon laitte, mais il s'éclipſa de même, parce que les prodiges ici bas ne ſont point ordinaires, & que le ſurnaturel n'eſt point fait pour le terre. Quelques-uns ont dit que les vertus de ces anciens républicains n'avoient été que des vertus humaines & de fauſſes vertus; pour nous nous dirons le contraire: ſi elles ont été fauſſes, c'eſt parce qu'elles ont été plus qu'humaines; ſans ce vice elles auroient été plus conſtantes & plus vraies.

L'état des ſociétés ne doit point être en effet établi ſur le ſublime, parce qu'il n'eſt pas le point fixe ni le caractere moyen de l'homme, qui ſouvent ne peut pratiquer la vertu qu'on lui préche, & qui plus ſouvent encore en abuſe lorſqu'il la pratique, quand il a éteint ſa raiſon, & lorſqu'il a dompté la nature. Nous avons toujours vû juſqu'ici qu'il ne l'a fait que pour s'élever au-deſſus de l'humanité, & c'eſt par les mêmes principes que les républiques ſe ſont perdues, après avoir produit des vertus monſtrueuſes plûtôt que des vraies vertus, &

s'être livrées à des excès contraires à leur bonheur & à la tranquillité du genre humain.

Le sublime, ce mobile si nécessaire du gouvernement républicain & de tout gouvernement fondé sur des vûes plus qu'humaines, est tellement un ressort disproportionné dans le monde politique, que dans ces cruelles républiques de la Grece & de l'Italie, souvent la plus sublime vertu y étoit punie, & presque toujours maltraitée: Rome & Athènes nous en ont donné des preuves qui nous paroissent inconcevables, parce qu'on ne veut jamais prendre l'homme pour ce qu'il est. Le plus grand personnage, les meilleurs citoyens, tous ceux enfin qui avoient le plus obligé leur patrie, étoient bannis ou se bannissoient d'eux-mêmes: c'est qu'ils choquoient cette nature humaine qu'on méconnoissoit; c'est qu'ils étoient coupables envers l'égalité publique par leur trop de vertu. Nous condamnerons donc par le bien & le mal extrême dont les républiques anciennes ont été susceptibles, que leur gouvernement étoit vicieux en tout, parce que préoccupé de principes théocratiques, il ne pouvoit être que très-éloigné de cet état moyen, qui seul peut sur la terre arrêter & fixer à leur véritable degré la sûreté, le repos & le bonheur du genre humain.

Les excès du despotisme, les dangers des républiques & le faux de ces deux gouvernemens, issus d'une théocratie chimérique, nous apprendront ce que nous devons penser du gouvernement monarchique, quand même la raison seule ne nous le discerneroit pas. Un état politique où le trône du monarque qui représente l'auteur a pour fondement les lois de la société sur lesquelles il regne, doit être le plus sage & le plus heureux de tous. Les principes d'un tel gouvernement sont pris dans la nature de l'homme & de la planete qu'il habite; il est fait pour la terre comme une république & une véritable théocratie ne sont faites que pour le ciel, & comme le despotisme est fait pour les enfers. L'honneur & la raison qui lui ont donné l'être, sont les vrais mobiles de l'homme comme cette sublime vertu, dont les républiques n'ont pû nous montrer que des rayons passagers, sert le mobile coulant des justes de l'empirée, & comme la crainte des états despotiques sera l'unique mobile des méchans au tartare. C'est le gouvernement monarchique qui seul a trouvé les vrais moyens de nous faire jouir de tout le bonheur possible, de toute la liberté possible, & de tous les avantages dont l'homme en société peut jouir sur la terre. Il n'a point été, comme les anciennes législations, en chercher de chimériques dont on ne peut constamment user, & dont on peut abuser sans cesse.

Ce gouvernement doit donc être regardé comme le chef-d'œuvre de la raison humaine, & comme le port où le genre humain, battu de la tempête en cherchant une félicité imaginaire, a dû enfin se rendre pour en trouver une qui fût faite pour lui. Elle est sans doute moins sublime que celle qu'il avoit en vûe, mais elle est plus solide, plus réelle & plus vraie sur la terre. C'est-là qu'il a trouvé des rois qui n'affichent plus la divinité, & qui ne peuvent oublier qu'ils sont des hommes: c'est-là qu'il peut les aimer & les respecter, sans les adorer comme de vaines idoles & sans les craindre comme des dieux exterminateurs: c'est-là que les rois reconnoissent des lois sociales & fondamentales qui rendent leurs trônes inébranlables & leurs sujets heureux, & que les peuples suivent sans peine & sans intrigues des lois antiques & respectables que leur ont donné de sages monarques sous lesquels depuis une longue succession de siecles ils jouissent de tous les privileges & de tous les avantages modérés qui distinguent l'homme sociable de l'esclave de l'Asie & du sauvage de l'Amérique.

L'origine de la monarchie ne tient en rien à cette chaîne d'événemens & à ces vices communs qui ont lié jusqu'ici les uns aux autres tous les gouvernemens intérieurs, & c'est en qui fait particulierement son bonheur & sa gloire. Comme les anciens préjugés, qui faisoient encore par tout le malheur du monde, s'étoient éteints dans les glaces du Nord, nos ancêtres, tout grossiers qu'ils étoient, n'apporterent dans nos climats que le froid bon sens, avec ce sentiment d'honneur qui s'est transmis jusqu'à nous, pour être à jamais l'ame de la monarchie. Cet honneur n'a été & ne doit être encore dans son principe que le sentiment intérieur de la dignité de la nature humaine, que les gouvernemens théocratiques ont dédaigné & avili, que le despotique a détruit, mais que le monarchique a toujours respecté, parce que son objet est de gouverner des hommes incapables de cette vive imagination qui a toujours porté les peuples du midi aux vices & aux vertus extrêmes. Nos ancêtres trouverent ainsi le vrai qui n'existe que dans un juste milieu; & loin de reconnoître dans leurs chefs des dons surnaturels & une puissance plus qu'humaine, ils se contenterent en les couronnant de les élever sur le pavois & de les porter sur leurs écus, comme pour faire connoître qu'ils seroient toujours soutenus par la raison publique, conduits par son esprit, & inspirés par ses lois. Bien plus: ils placerent à côté d'eux des hommes sages auxquels ils donnerent le dignité de *pairs*, non pour les égaler aux rois, mais pour apprendre à ces rois qu'étant hommes, ils sont égaux à des hommes. Leurs principes humains & modérés n'exigerent donc point de leurs souverains qu'ils se comportassent en dieux, & ces souverains n'exigerent point non plus de ces peuples sensés ni ce sublime dont les mortels sont peu capables, ni cet avilissemens qui les révolte ou qui les dégrade. Le gouvernement monarchique prit la terre pour ce qu'elle est & les hommes pour ce qu'ils sont; il les y laissa jouir des droits & des privileges attachés à leur naissance, à leur état & à leur faculté; il entretint dans chacun d'eux des sentimens d'honneur, qui font l'harmonie & la contenance de tout le corps politique; & ce qui fait enfin son plus parfait éloge, c'est qu'en soutenant ce noble orgueil de l'humanité, il a su tourner à l'avantage de la société les passions humaines, il a tuné les autres législations qui ont moins cherché à les conduire qu'à les détruire ou à les exalter; constitution admirable digne de tous nos respects & de tout notre amour! Chaque corps, chaque société, chaque particulier même y doit voir une position d'autant plus constante & d'autant plus heureuse, que cette position n'est point établie sur de faux principes, ni fondée sur des mobiles ou des motifs chimériques, mais sur la raison & sur le caractere des choses d'ici bas. Ce qu'il y a même de plus estimable dans ce gouvernement, c'est qu'il n'a point été une suite d'une législation particuliere ni d'un système médité, mais le fruit lent & tardif de la raison dégagée de ces préjugés antiques.

Il a été l'ouvrage de la nature, qui doit être à bon titre regardée comme la législatrice & comme le loi fondamentale de cet heureux & sage gouvernement: c'est elle seule qui a donné une législation capable de suivre dans ses progrès le génie du genre humain, & d'élever l'esprit de chaque gouvernement à mesure que l'esprit de chaque nation s'éclaire & s'éleve; équilibre sans lequel ces deux esprits chercheroient en vain leur repos & leur sûreté.

Nous n'entrerons point dans le détail des diversités qu'ont entr'elles les monarchies présentes de l'Europe, ni des événemens qui depuis dix à douze siecles ont produit ces variations. Dans tout, l'esprit primitif est toujours le même; s'il a été quelquefois altéré ou changé, c'est parce que les antiques préventions des climats où elles sont venues s'établir, ont cherché à les subjuguer dans ces âges d'ignorance & de superstitions qui plongerent pour un tems dans le sommeil le bon sens des nations européennes, & même la religion la plus sainte.

Ce fut sous cette ténébreuse époque que ces mêmes préjugés théocratiques, qui avoient infecté les anciens gouvernemens, entreprirent de s'assujettir aussi les monarchies nouvelles, & que sous mille formes différentes ils en furent tantôt les fléaux & tantôt les corrupteurs. Mais à quoi sert de rappeller un âge dont nous détestons aujourd'hui la mémoire, & dont nous mépriserons les faux principes? qu'il nous serve seulement à montrer que les monarchies n'ont pu être troublées que par des vices étrangers sortis du sein de la nature calme & paisible. Elles n'ont eu de rapport avec les théocraties, filles de fausses terreurs, que par les maux qu'elles en ont reçu. Seules capables de remplir l'objet de la science du gouvernement, qui est de maintenir les hommes en société & de faire le bonheur du monde, les monarchies y réussiront toujours en suppliant leur esprit primitif pour éloigner les faux systèmes; en s'appuyant sur une police immuable & sur des lois inaltérables, afin d'y trouver leur sureté & celle de la société, & en plaçant entre la raison & l'humanité, comme en une bonne & sure garde, les préjugés théocratiques, s'il y en a qui subsistent encore. Du reste, c'est le progrès des connoissances qui, en agissant sur les puissances & sur la raison publique, continuera de leur apprendre ce qu'il importe pour le vrai bien de la société: c'est à ce seul progrès, qui commande d'une façon invisible & victorieuse à tout ce qui pense dans la nature, qu'il est reservé d'être le législateur de tous les hommes, & de porter insensiblement & sans effort des lumieres nouvelles dans le monde politique, comme il est porté tous les jours dans le monde savant.

Nous croirions avoir obmis le plus intéressante de nos observations, & avoir manqué à leur donner le degré d'autenticité dont elles peuvent être susceptibles, si après avoir

avoir ſuivi & examiné l'origine & les principes des divers gouvernemens, nous ne finiſſions point par faire remarquer & admirer quelle a été la ſagacité d'un des grands hommes de nos jours, qui ſans avoir conſidéré l'origine particuliere de ces gouvernemens, qu'il auroit cependant encore mieux eu que nous, a commencé par où nous devons unir, & a preſcrit néanmoins à chacun d'eux ſon mobile convenable & ſes loix. Nous avons vu que les républiques avoient pris pour modele l'âge d'or de la théocratie, c'eſt-à-dire le ciel même; c'eſt la *vertu*, a dit encore M. de Monteſquieu, qui doit être le mobile du gouvernement républicain. Nous avons vu que le deſpotiſme n'avoit cherché qu'à repréſenter le monarque unterminateur de la théocratie des nations; c'eſt la *crainte*, a dit encore M. de Monteſquieu, qui doit être le mobile du deſpotiſme. C'eſt l'*honneur*, a dit enfin ce légiſlateur du notre âge, qui doit être le mobile de la monarchie; & nous avons reconnu en effet que c'eſt ce gouvernement raiſonnable fait pour la terre, qui laiſſant à l'homme tout le ſentiment de ſon état & de ſon faibleſſe, doit être ſoutenu & conſervé par l'honneur, qui n'eſt autre choſe que le ſentiment que nous avons tous de la dignité de notre nature. Quoi qu'aient donc pu dire la paſſion & l'ignorance contre les principes du ſublime auteur de l'*eſprit des lois*, ils ſont auſſi vrais que ſa ſagacité a été grande pour les découvrir & en ſaiſir les effets ſans en avoir cherché l'origine. Tel eſt le privilege du génie, d'être ſeul capable de connoître le vrai d'un grand tout, lors même que ce tout lui eſt inconnu, ou qu'il n'en conſidere qu'une partie. *Cet article eſt de feu M. Boulanger.*

ŒCONOMIQUE, (*Morale.*) c'eſt le nom d'une des parties de la philoſophie morale, qui enſeigne le ménage & la façon de gouverner les affaires d'une famille ou de régir une maiſon. *Voyez* ÉCONOMIE.

ŒCUMENIQUE, adj. (*Théologie.*) c'eſt-à-dire *général* ou *univerſel*, dérive d'οικουμενη, *la terre habitable* ou *toute la terre*, comme qui diroit *reconnu par toute la terre.*

Ainſi nous diſons un concile *œcumenique*, c'eſt-à-dire auquel les évêques de toute l'égliſe chrétienne ont aſſiſté ou du-moins ont été convoqués. *Voyez* CONCILE. Les Africains ont cependant quelquefois donné ce nom à des conciles compoſés des évêques de pluſieurs provinces.

Ducange obſerve que pluſieurs patriarches de Conſtantinople ſe ſont arrogés la qualité ou le titre de patriarches *œcumeniques*, & voici à quelle occaſion. Les prêtres & les diacres de l'égliſe d'Alexandrie préſentant leur requête au concile général de Chalcédoine, tenu en 451, auquel ſaint Léon préſidoit, par ſes légats, donnerent ce titre au pape lorſqu'ils s'adreſſerent à lui, en ces termes, comme s'il eût été préſent: *Au très-ſaint & très-heureux patriarche* œcumenique *de la grande Rome, Léon*; & précédemment en 381, le premier concile de Conſtantinople ayant ſtatué que *l'évêque de Conſtantinople auroit les prérogatives d'honneur après l'évêque de Rome, parce qu'elle étoit la nouvelle Rome*, les patriarches de cette derniere ville prirent auſſi le titre de patriarches *œcumeniques*, ſous prétexte qu'on l'avoit donné à ſaint Léon, quoiqu'on ne liſe nulle part que celui-ci l'ait accepté. Dès l'an 518 Jean III. évêque de Conſtantinople, fut appellé *patriarche œcumenique*: en 536 Epiphane prit le même titre; & enfin Jean VI. ſurnommé le *jeûneur*, le prit encore avec plus d'éclat dans un concile général de tout l'Orient qu'il avoit convoqué ſans la participation du pape Pelage II. qui condamna en vain toutes ces démarches, puiſque les ſucceſſeurs de Jean le jeûneur conſerverent toûjours ce titre, & qu'on en voit encore un le prendre au concile de Bâle.

Le pape ſaint Grégoire le grand fut extrêmement irrité de cette conduite des patriarches de Conſtantinople, & prétendit que le titre dont ils ſe paroient étoit un titre d'orgueil & un caractere de l'antechriſt. En effet; le terme d'*œcumenique* eſt équivoque; car en diſant *patriarche œcumenique* ou *univerſel*, on peut entendre celui dont la juriſdiction s'étend uniformellement par tout le monde ou ce qui regarde le gouvernement général de l'égliſe, ou celui qui ſeroit ſeul évêque & patriarche dans le monde, tous les autres n'étant dans l'Egliſe que ſes vicaires ou ſubalternes; ou enfin celui qui a pouvoir ſur une partie conſidérable de la terre, en prenant la partie pour le tout, par une figure aſſez commune à l'Ecriture, qui par cette expreſſion οικουμενη n'entend quelquefois que tout un pays. Le premier de ces trois ſens, qui eſt le plus naturel, eſt celui qu'adopta le concile de Chalcédoine, quand il permit qu'on donnât ce titre à S. Léon, à cauſe de ſa primauté d'honneur & de juriſdiction ſur toute l'Egliſe. Les patriarches de Conſtantinople le prenoient dans le troiſieme ſens, en qualité de chefs de l'Egliſe d'Orient, mais après le pape, de la même maniere que le premier docteur de l'egliſe de Conſtantinople s'appelloit docteur *œcumenique*. Pour le ſecond ſens, on n'a été ni celui des peres du concile de Chalcédoine, ni celui des patriarches de Conſtantinople. Il ſemble pourtant que ſaint Grégoire, par une erreur de fait, la leur attribue, puiſqu'il s'appelle le titre de patriarche *œcumenique* un *blaſphême contre l'évangile & contre les conciles*, que parce que, ſelon lui, quiconque ſe diſoit patriarche *œcumenique*, ſe diſoit ſeul évêque, & privoit tous les autres de leur dignité, qui eſt d'inſtitution divine. Il eſt auſſi fort probable que les Grecs ou n'expliquerent point ou expliquerent mal leur intention, ce qui fit prendre aux papes cette expreſſion en mauvaiſe part. Aujourd'hui tous les patriarches grecs prennent le titre d'*œcumeniques*, ce qui n'emporte qu'une univerſalité partielle & reſtreinte à leurs patriarchats reſpectifs. Ducange, *gloſſar. lat.*

ŒDEMATEUX, adj. *terme de Chirurgie*, qui eſt de la nature de l'œdeme, *voyez* ŒDEME. L'on dit un bras *œdémateux*, des jambes *œdémateuſes*, &c.

Les tumeurs *œdémateuſes* ſont rarement dangereuſes d'elles-mêmes. Quand elles ſont invétérées, elles ſont difficiles à guérir; & elles ſont abſolument incurables, ſi elles ſont cauſées & entretenues par des maladies qu'on ne puiſſe guérir. Le gonflement *œdémateux* d'un bras eſt ſymptomatique dans l'hydropiſie de poitrine, & annonce conſtamment avec d'autres ſignes de quel côté eſt l'épanchement. La diſſipation de cette œdématie ne peut dépendre que de la deſtruction de la cauſe qui y donne lieu. Le gonflement *œdémateux* d'un bras à l'occaſion d'un cancer de la mamelle, eſt ordinairement l'effet de l'engorgement des glandes de l'aiſſelle; de-là on peut juger que ce ſymptome réſiſtera à tous les ſecours qu'on pourroit donner à l'enflure *œdémateuſe*. Les piés & les mains reſtent long-tems *œdémateux*, à la ſuite des plaies d'armes à feu conſidérables, qui ont produit de longues ſuppurations, & pendant le traitement deſquelles les membres ont reſté long-tems dans l'inaction; ce ſont-là des ſues lymphatiques & ſéreux croupiſſant dans les cellules du tiſſu cellulaire, qui cauſent cette enflure: elle eſt aſſez ordinaire après la cure des fractures qui ont exigé le repos du membre, & l'application continuée de bandes par leſquelles la circulation du ſang & des humeurs a été gênée. Dans ces cas, le fomentations réſolutives diſcutent la lymphe ſtagnante, & donnent du reſſort aux parties ſolides: telles ſont les lotions avec la leſſive de cendres de ſarment, ou de ſolution de ſel armoniac, ou de nitre dans l'eau commune. Un bandage bien méthodiquement appliqué & qui comprime mollement & également les parties *œdémateuſes* de la circonférence vers le centre, favoriſe beaucoup la réſolution de l'enflure *œdémateuſe* conſécutive. Il y a beaucoup de cas où on la préviendroit par la ſituation convenable de la partie malade. Une écharpe mal miſe qui laiſſeroit la main pendante, & qui ne la ſoutiendroit pas, de façon qu'elle fût un peu plus haut que le coude, donneroit lieu à l'engorgement *œdémateux* du poignet, de la main & des doigts.

Lorſqu'un chirurgien intelligent connoît la cauſe d'une enflure *œdémateuſe*, il juge ſi elle ſera curable ou non, & il eſt en état de faire choix des moyens les plus convenables pour remplir l'indication que préſente la nature de la maladie. Dans l'adminiſtration des remedes réſolutifs, il faut employer d'abord ceux qui ſont inciſifs, & employer ſucceſſivement ceux qui ont le plus d'activité. On ne doit pas perdre de vûe le degré d'épaiſſiſſement de la lymphe & d'atonie des ſolides. Quand les lotions & fomentations ne ſuffiſent pas, on a recours aux cataplaſmes faits avec les quatre farines, où l'on joint les fleurs de camomille & de melilot, les ſemences carminatives, les baies de genievre & de laurier, les plantes aromatiques ſeches. Toutes ces choſes pulvériſées, & cuites dans le vin, donnent du reſſort aux vaiſſeaux, & en excitant leur action, ſur une humeur lente & viſqueuſe, la font rentrer dans le torrent de la circulation: il eſt à propos ſouvent d'aider les remedes topiques, par l'uſage des purgatifs & des remedes apéritifs, tels que les boiſſons ulrées.

Si la tumeur *œdémateuſe* eſt accompagnée d'inflammation, & qu'elle dépende de cauſes permanentes qu'on ne peut détruire, il eſt à craindre qu'elle ne tombe en gangrene: il faut alors rendre les cataplaſmes moins actifs, de peur que le cerne ſtimulante n'irrite l'inflammation: la farine de graine de lin, ajoutée aux cataplaſmes ſuſdits, & la précaution de les faire avec de l'eau de ſureau au lieu de vin, ſeront des moyens de calmer la chaleur de la partie. L'eau de chaux eſt un excellent anti-

tiſceptique dans l'œdeme qui menace de gangrene; l'eau-de-vie camphrée & ammoniacée a auſſi ſon utilité, quand il faut augmenter fortement le reſſort de la partie. Si les diſpoſitions gangréneuſes ſe manifeſtent malgré les ſoins, il faut ſe conduire en conſéquence. *Voyez* GANGRENE.

Dans le gonflement *œdémateux*, ſi la partie conſerve du reſſort, & ſe relève après qu'on l'a comprimée, c'eſt une ſimple *bouffiſſure*: quand la partie *œdémateuſe* eſt molle & ſans reſſort, & que les ſucs & ſtagnation ſont au-deſſous de la peau dont le tiſſu n'eſt pas abreuvé, c'eſt un empatement. L'œdeme eſt une autre eſpece de la même maladie; & les ſoins ſont internes qu'externes, doivent être variés relativement aux indications qui preſcrivent ces différens états, aux cauſes qui les ont produits, au tempérament des perſonnes qui en ſont attaquées, *&c.* (*Y*)

ŒDEME, ſ. f. ou m. *en terme de Chirurg.* tumeur molle, lâche, ſans douleur, ſans changement de couleur à la peau, & qui retient l'impreſſion du doigt qui la comprime. Ce mot eſt dérivé du grec, d'un terme qui ſignifie *enflure*; ce qui fait qu'Hippocrate a donné le nom d'*œdeme* à toute tumeur en général.

L'*œdeme* eſt produite par l'engorgement de la lymphe dans les cellules du tiſſu adipeux; & comme la peau n'eſt formée que par la réunion de pluſieurs membranes folliculeuſes qui compoſent ce tiſſu, la lymphe dans le progrès de l'*œdeme* écarte peu-à-peu ces feuillets membraneux, & ſe porte enfin juſque ſous l'épiderme immédiatement, qu'il ſuffit d'effleurer, pour procurer l'écoulement des ſucs ſtagnans. Cette éthiologie eſt ſûre & donne les vûes les plus ſalutaires pour la guériſon de cette maladie.

Quand l'*œdeme* occupe une grande partie du corps; cette maladie s'appelle *anaſarque* ou *leucophlegmatie* & *hydropiſie univerſelle*. *Voyez* ANASARQUE & LEUCOPHLEGMATIE. Le nom d'*œdeme* reſte aux ramifications particulieres & bornées à certaines parties, telles que les piés, les mains, les paupieres, les bourſes, *&c.*

Les cauſes de l'extravaſation de la lymphe ſont différentes. L'appauvriſſement des ſucs, & l'inertie des ſolides produiſent l'*œdeme* dans les vieillards: les perſonnes les plus robuſtes y ſont ſujettes après des évacuations conſidérables qui les ont fort affoiblies. Les fréquentes ſaignées, par la ſpoliation des parties rouges, rendent le ſang ſéreux & diſpoſé à croupir dans les extrémités principalement. Les femmes groſſes ſont ſujettes à l'*œdeme* des jambes, par la difficulté du retour du ſang des parties inférieures, en conſéquence de la preſſion de la matrice ſur les veines iliaques. Le ſang retardé dans ſon cours, cauſe l'obſtruction des vaiſſeaux lymphatiques qui laiſſent échaper les ſucs blancs dans les tiſſus celluleires. Les bandages dans les fractures & les luxations, l'engorgement des glandes axillaires dans le cancer de la mamelle produiſent l'*œdeme* par cette raiſon. *Voyez* le *mot* ŒDÉMATEUX.

La connoiſſance des cauſes de l'*œdeme* en donnera le pronoſtic, & réglera les indications curatives qu'il faut ſuivre dans le traitement. L'*œdeme* qui vient de l'appauvriſſement de la maſſe du ſang, exige l'uſage des alimens de prompte & facile digeſtion: tels que les gelées de viande, les jaunes d'œufs frais, du bon vin pris modérément & comme cordial, pour paſſer par degrés à des nourritures plus fortes. Les frictions modérées & un exercice convenable donnent du reſſort aux ſolides, & diſſipent les ſucs ſtagnans. Les topiques réſolutifs peuvent être employés. L'*œdeme* qui vient de compreſſion accidentelle & étrangere, tels que ſont les bandages, exige des attentions dans l'application des bandes & dans la maniere de ſituer la partie. Si la compreſſion vient de quelque tumeur incurable, comme d'un cancer qu'on ne peut extirper, il faut ſe contenter des ſecours palliatifs. *Voyez* l'art. ŒDÉMATEUX. En général, il faut réſoudre la lymphe ſtagnante, & donner du reſſort aux fibres; & ſi l'on peut, attaquer directement la cauſe qui a déterminé la maladie. C'eſt par cette conſidération qu'on a guéri des *œdemes* en faiſant ſaigner des malades fort pléthoriques; parce que l'enflure avoit pour cauſe la difficulté de la circulation du ſang occaſionnée par la plénitude exceſſive des vaiſſeaux. Les diurétiques qui pouſſent les ſucs blancs par la voie des urines, les ſudorifiques qui excitent leur ſécrétion par les pores de la peau, & les purgatifs hydragogues qui les déterminent par les ſelles, rempliſſent l'indication qui ſe tireroit de la ſurabondance de ſéroſités dans le ſang. Nous avons indiqué les meilleurs topiques à l'*article* ŒDÉMATEUX, pour raffermir le ton des vaiſſeaux; & ſi ces ſecours ſont inutiles, l'on a une reſſource très-efficace dans les mouchetures faites avec attention ſur la partie *œdémateuſe*. *Voyez* SCARIFICATION & MOUCHETURE.

L'*œdeme* des jambes eſt ſouvent un effet de l'hydropiſie aſcite. *Voyez* HYDROPISIE. (*Y*)

ŒDÉMOSARQUE, *œdemoſarca*, terme de *Chirurgie*, eſpece de tumeur d'une nature moyenne entre l'œdeme & le ſarcoma, *voyez* ŒDEME & SARCOMA. C'eſt une eſpece de boule formée par des ſucs blancs, congelés & qui n'ont pas acquis un degré d'épaiſſiſſement qui les faſſe réſiſter à l'impreſſion du doigt. Marc-Aurele Severin, dans ſon traité *de recondità abſceſſuum naturâ*, ou *liv. IV. chap. iv.* donne la deſcription d'une tumeur, d'un volume conſidérable, qui s'étendoit depuis le genou juſqu'au pié, comme une eſpece de ſac. Cette tumeur étoit indolente, remplie d'humeurs aſſez fluides, pour retenir l'impreſſion du doigt comme l'œdeme, ſi la ſurface extérieure, liſſe & polie de la tumeur n'avoit pas eu un certain degré de dureté calleuſe. Le malade âgé d'environ ſoixante ans, demandoit avec inſtance qu'on le délivrât de cette tumeur; ce que notre auteur, quoique l'un des plus intrépides chirurgiens qui ait exiſté, crut une entrepriſe trop dangereuſe. Il lui fit un ſeton à l'aine du même côté, & après un long uſage de décoction de ſalſepareille, il l'envoya ſur le bord de la mer, pour ſe faire couvrir la jambe de ſable, comme on va prendre les bones médicamenteuſes à Bourbonne, à Barboran, *&c.* Fabrice de Hilden a décrit une maladie de même caractere, dont la réſolution ſpontanée a eu des ſuites très-fâcheuſes. Il y avoit une tumeur ſur chaque main; il l'a nommée *œdemateuſe dure*. On fit longtems ſans ſuccès tous les remedes qu'on crut convenables. A l'âge de treize ans, lorſqu'on penſoit le moins à la guériſon ſur laquelle on n'avoit plus d'eſpérance, les tumeurs ſe diſſiperent inſenſiblement; mais quelque tems après cette jeune perſonne eut des douleurs cruelles à une épaule: elles cederent aux remedes ſagement adminiſtrés; la hanche fut attaquée enſuite, & il ſe fit luxation par la fluxion de l'humeur qui relâcha les ligamens; enfin il ſe fit un abſcès conſidérable au talon, & la guériſon fut radicale après l'exfoliation d'une petite portion du calcaneum. Ce qu'il y a de ſurprenant, c'eſt que tout cela s'eſt paſſé en quinze jours de tems. La malade s'eſt bien portée depuis, a été mariée, & n'a ſouffert que l'inconvénient d'être un peu boſſeuſe. (*Y*)

ŒDIPODIA, (*Géog. anc.*) c'eſt-à-dire, *fontaine de Thebes*. Plutarque raconte que Sylla y fit dreſſer un théatre pour donner des jeux de muſique, & célébrer une victoire qu'il venoit de remporter. Paſanias dit qu'elle eut ce nom, parce qu'Œdipe s'y lava pour ſe purifier du meurtre de Laïus. (*D. J.*)

ŒENSIS, *Unas*, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique dans la province tripolitaine, & qui devint le ſiege d'un évêché. Cette ville eſt une des trois dont l'ancienne Tripoli fut formée; les deux autres étoient Sabrata, & la grande Leptis; chacune avoit ſon évêque. (*D. J.*)

ŒIL, ſ. m. (*Anatomie.*) organe de la vûe, & qu'on peut regarder comme le miroir de l'ame, puiſque les paſſions ſe peignent d'ordinaire dans cet organe nerveux, voiſin du cerveau & abondant en eſprits qui ne peuvent manquer d'y exprimer les états divers qui les agitent. Mais il ne s'agit ici que de décrire l'*œil* & ſes appartenances en ſimple anatomiſte. Nous eſpérons de devoiler ailleurs les merveilles du ſens de la vûe.

Les *yeux* ſont ſitués en bas du front, un à chaque côté de la racine du nez. Ils ſont compoſés en général de *parties dures* & de *parties molles*. Les parties dures ſont les os du crâne & de la face qui forment les deux cavités coniques, comme deux entonnoirs appellés *orbites*. *Voyez* ORBITES.

Les parties molles ſont de pluſieurs ſortes. La principale & la plus eſſentielle de toutes parties molles, eſt celle qu'on nomme le *globe de l'œil*. Des autres parties molles, les unes ſont externes, les autres ſont internes. Les externes ſont les ſourcils, les paupieres, la caroncule lacrymale, les points lacrymaux dont il faut voir les articles en particulier. Les internes ſont les muſcles, la graiſſe, la glande lacrymale, les nerfs, les vaiſſeaux ſanguins.

Le globe de l'*œil* eſt de toutes les parties molles qui appartiennent à l'organe de la vûe la plus eſſentielle, & celle dont on eſt obligé de faire mention preſque toutes les fois qu'on parle de ſes autres parties; ainſi nous commencerons par en faire l'expoſition.

Ce globe eſt compoſé de pluſieurs parties qui lui ſont propres, dont les unes ſont plus ou moins fermes, & repréſentent une eſpece de coque, formée par l'aſſemblage & l'union de différentes couches membraneuſes, appellées *tuniques du globe de l'œil*. Les autres parties

ſont

ſont plus ou moins fluides, & renfermées dans des capſules membraneuſes propres, ou dans les intervalles des autres tuniques, ſous le nom d'*humeurs du globe de l'œil*. On donne auſſi le nom de *tuniques* à ces capſules.

Les tuniques du globe de l'*œil* ſont de trois ſortes; il y en a qui forment principalement le coque du globe; il y en a qui ſont acceſſoires, & ne ſont attachées qu'à une portion du globe; il y en a enfin qui ſont particulierement capſulaires, & renferment les humeurs.

Les tuniques qui forment le coque ſont au nombre de trois. La plus externe & qui ſeule fait toute la convexité du globe, eſt appellée *ſclérotique* ou *cornée*. La moyenne eſt nommée *choroïde*; la troiſieme ou interne porte le nom de *rétine*. Les tuniques acceſſoires ſont deux, la *tendineuſe* ou *albuginée*, qui fait le blanc de l'*œil*; & la *conjonctive*. Les tuniques capſulaires ſont deux; ſavoir la *vitrée* & la *cryſtalline*.

Le globe de l'*œil* formé porte en arriere une eſpece de queue ou pédicule d'une groſſeur médiocre, qui eſt la continuation du nerf optique. Il eſt ſitué environ au milieu du pavillon de l'orbite, & il eſt attaché à l'orbite par le nerf optique, par ſix muſcles, par la tunique conjonctive, & enfin par les paupieres. Le derriere du globe, le nerf optique & les muſcles ſont environnés & enveloppés d'une graiſſe molaſſe qui occupe tout le reſte du fond de l'orbite.

Les humeurs ſont au nombre de trois; ſavoir l'*aqueuſe*, la *vitrée* & la *cryſtalline*. La premiere eſt aſſez proprement appellée *humeur*. Elle eſt contenue dans un eſpace formé par le ſeul interoſſe de la portion antérieure des tuniques. La ſeconde ou l'humeur vitrée, eſt renfermée dans une capſule membraneuſe particuliere, & occupe plus que les trois quarts de la coque ou capacité du globe de l'*œil*; on la nomme *humeur vitrée*, parce qu'elle reſſemble en quelque façon à une maſſe de verre fondu: elle reſſemble plutôt au blanc d'un œuf frais.

L'humeur cryſtalline eſt ainſi nommée à cauſe de ſa reſſemblance avec la cryſtal: on l'appelle auſſi ſimplement *le cryſtallin*. C'eſt plutôt une maſſe gommeuſe qu'une humeur. Elle eſt lenticulaire, plus convexe à la face poſtérieure qu'à la face antérieure, & revêtue d'une membrane très-fine, appellée de même la membrane ou capſule *cryſtalline*.

La tunique la plus interne, la plus épaiſſe & la plus forte du globe de l'*œil*, eſt la ſclérotique ou cornée: elle renferme toutes les autres parties dont ce globe eſt compoſé. On la diviſe en deux portions; une grande appellée *cornée opaque*, & une petite nommée *cornée tranſparente*, qui n'eſt qu'un petit ſegment de ſphere, & ſituée antérieurement.

La cornée opaque eſt compoſée de pluſieurs couches étroitement collées enſemble. Son tiſſu eſt fort dur & compacte, ſemblable à une eſpece de parchemin. Elle eſt comme percée vers le milieu de la portion poſtérieure de ſa convexité, où elle porte le nerf optique. Elle eſt fort épaiſſe à cet endroit, & ſon épaiſſeur diminue par degrés vers la portion oppoſée. Cette épaiſſeur eſt percée d'eſpace en eſpace & très-obliquement par de petits canaux ſanguins. Elle eſt encore traverſée d'une maniere particuliere par des filets de nerfs, qui entrent dans ſa concavité à quelque diſtance du nerf optique, ſe gliſſent dans l'épaiſſeur de la tunique, & parcourt ſa convexité vers la cornée tranſparente.

La cornée tranſparente eſt percée d'un grand nombre de pores imperceptibles, par leſquels ſuinie continuellement une roſée très-fine qui s'évapore à meſure qu'elle en ſort. C'eſt cette roſée qui produit ſur les yeux des mortbonds une eſpece de pellicule glaireuſe, qui quelquefois ſe fend peu de tems après.

La ſeconde tunique du globe de l'*œil* eſt la choroïde. Elle eſt noirâtre, tirant plus ou moins ſur le rouge; elle adhere à la cornée opaque par le moyen de quantité de petits veiſſeaux, depuis l'inſertion du nerf optique juſqu'à l'union des deux cornées, où elle forme une cloiſon percée, qui ſépare ce petit ſegment du globe d'avec le grand ſegment: cette portion eſt communément appellée *uvée*.

La lame externe de la choroïde eſt plus forte que la lame interne. Elle paroît noire ou noirâtre comme l'interne, à cauſe de ſa tranſparence. Elle eſt intérieurement abreuvée de caiſſeaux nommés par Stenon *vaſa vorticoſa*, *vaiſſeaux tournoyans*. La lame interne de la choroïde eſt plus mince que la lame externe: elle eſt appellée *lame Ruyſchienne*.

On donne particulierement à la portion antérieure, ou cloiſon percée de la choroïde, le nom d'*uvée*, & celui de *prunelle* ou *pupille* au trou dont à peu-près le centre de cette cloiſon eſt percé. On donne le nom d'*iris* (1) à la lame antérieure de la même cloiſon, & enfin celui de *procès ciliaires* à des plis rayonnés de la lame poſtérieure. On découvre dans la duplicature de chaque procès ciliaire un réſeau calculaire très-fin.

L'eſpace qui eſt entre la cornée tranſparente & l'uvée renferme la plus grande partie de l'humeur aqueuſe, & il communique par la prunelle avec un eſpace fort étroit qui eſt derriere l'uvée, ou entre l'uvée & le cryſtallin; on appelle ces deux eſpaces *les chambres de l'humeur aqueuſe*.

La troiſieme tunique du globe de l'*œil* eſt blanchâtre, molaſſe, tendre, comme médullaire, ou ſemblable à une eſpece de colle farineuſe étendue ſur une toile circulaire extrêmement fine. Elle paroît plus épaiſſe que la choroïde, & elle s'étend depuis l'inſertion du nerf optique, juſqu'aux extrémités des rayons ciliaires. Elle eſt dans tout ce trajet également collée à la choroïde.

L'inſertion du nerf optique dans le globe de l'*œil* decrit un peu retrecie, & ſa premiere enveloppe eſt une vraie continuation de la dure-mere. Cette inſertion du nerf optique dans le globe de l'*œil*, eſt le plus ſouvent trouvée n'être pas directement à l'oppoſite de la prunelle; de ſorte que la diſtance de ces deux endroits n'eſt pas le même tout autour du globe. La plus grande de ces diſtances eſt le plus ſouvent du côté des tempes, & la plus petite du côté du nez.

L'humeur vitrée eſt une liqueur gélatineuſe très-claire & très-limpide, renfermée dans une capſule membraneuſe très-fine & tranſparente, qu'on appelle *tunique vitrée*, & avec laquelle elle forme une maſſe à-peu-près de la conſiſtance d'un blanc d'œuf. Elle occupe la plus grande partie de la capacité du globe de l'*œil*, ſavoir preſque tout l'eſpace qui répond à l'étendue de la ſcrine, excepté au petit endroit derriere l'uvée, où elle forme une foſſette dans laquelle le cryſtallin eſt logé. Cette humeur étant tirée hors du globe avec adreſſe, ſe ſoutient dans ſa capſule pendant quelque tems en maſſe, à-peu-près comme le blanc d'œuf; mais peu-à-peu elle en découle, & ſe perd à la fin tout-à-fait.

Le cryſtallin eſt un petit corps lenticulaire, d'une conſiſtance médiocrement ferme, & d'une tranſparence à-peu-près ſemblable à celle du cryſtal. Je viens de dire qu'il eſt renfermé dans une capſule membraneuſe tranſparente, & logée dans la foſſette de la partie antérieure de l'humeur vitrée. On ne le peut compter parmi les humeurs que très-improprement, & ſeulement par rapport à ſa grande facilité de ſe laiſſer manier, pétrir, & quelquefois même preſque diſſoudre par de différentes compreſſions réitérées entre les doigts, ſur-tout après l'avoir tiré hors de ſa capſule. La ſtructure interne de la maſſe du cryſtallin n'eſt pas encore aſſez développée pour en parler avec aſſurance, ſur-tout dans l'homme où l'on ne découvre point un certain arrangement de tuyaux cryſtallins entortillés en maniere de pelotons, qu'on prétend avoir vus dans les yeux des grands animaux.

La couleur & la conſiſtance du cryſtallin varient naturellement ſuivant les différens âges. C'eſt l'obſervation de M. Petit médecin, démontrée par lui-même à l'académie des Sciences, ſur un grand nombre d'yeux humains, & inſerée dans les *Mémoires de* 1726. Il eſt fort tranſparent & comme ſans couleur juſque vers l'âge de 30 ans, où il commence à devenir jaunâtre, & devient enſuite de plus en plus jaune. La conſiſtance ſuit à-peu-près les mêmes degrés. Il paroît également molaſſe juſqu'à l'âge de 25 ans, & acquiert après cela plus de conſiſtance dans le milieu de la maſſe. Cela varie comme on le peut voir dans les *Mémoires de l'académie des Sciences de* 1727.

L'humeur aqueuſe eſt une liqueur très-limpide, très-coulante & comme une eſpece de lymphe ou ſérolité très-peu viſqueuſe. Elle n'a point de capſule particuliere comme la vitrée & le cryſtallin; elle occupe & remplit l'eſpace qui eſt entre la cornée tranſparente & l'uvée, ainſi que l'eſpace qui eſt entre l'uvée & le cryſtallin, de même que le trou de la prunelle. On donne le nom de *chambres de l'humeur aqueuſe* à ces deux eſpaces, & on

(1) Voyez la note à l'art. Uvée.

on les diſtingue par rapport à la ſituation, en *chambre antérieure* & en *chambre poſtérieure*.

Ces deux chambres ou capſules communes de l'humeur aqueuſe different en étendue. L'antérieure qui eſt aſſez viſible à tout le monde, entre la cornée tranſparente & l'uvée, eſt la plus grande des deux. La poſtérieure qui eſt cachée entre l'uvée & le cryſtallin eſt fort étroite, ſur-tout vers la prunelle où l'uvée touche preſque au cryſtallin. Cette proportion des deux chambres a été aſſez prouvée & démontrée contre l'opinion de pluſieurs anciens, par MM. Heuller, Morgagni & Petit.

La tunique albuginée, qu'on appelle communément *le blanc de l'œil*, eſt principalement formée par l'épanouiſſement tendineuſe de quatre muſcles. Cette expanſion eſt très-adhérente à la ſclérotique, & la fait paroître là tout-à-fait blanche & luiſante; au lieu qu'ailleurs elle n'eſt que blanchâtre & terne. Elle eſt très-mince vers le bord de la cornée, où elle ſe termine uniformément, & devient comme effacée par la cornée.

Il y a pour l'ordinaire ſix muſcles attachés à la convexité du globe de l'œil dans l'homme. On les diviſe ſelon leur direction en quatre droits & en deux obliques.

On diſtingue enſuite les muſcles droits ſelon leur ſituation, en ſupérieur, inférieur, interne, externe, & ſelon leurs fonctions particulieres, en releveur, abaiſſeur, adducteur, abducteur. Les deux obliques ſont nommés ſelon leur ſituation & leur étendue, l'un *oblique ſupérieur* ou *grand oblique*, & l'autre *oblique inférieur* ou *petit oblique*. Le grand oblique eſt auſſi appellé *trochléateur*, du latin *trochlea*, c'eſt-à-dire *poulie*, parce qu'il paſſe par un petit anneau cartilagineux, comme autour d'une poulie.

Les muſcles droits ne répondent pas tout-à-fait à leurs noms, car dans leurs places naturelles ils n'ont pas tous les quatre cette ſituation droite qu'on leur fait avoir hors de leurs places dans un *œil* détaché; le leul interne des quatre muſcles eſt ſitué directement, la ſituation des trois autres eſt oblique. Ces divers muſcles levent les yeux, les abaiſſent, les tournent vers le nez ou vers la tempe. Quand les quatre muſcles droits agiſſent ſucceſſivement les uns après les autres, ils font mouvoir la partie antérieure du globe en rond: c'eſt ce qu'on appelle *rouler les yeux*.

L'uſage des muſcles obliques eſt principalement de contrebalancer l'action des muſcles droits, & de ſervir d'appui au globe de l'*œil* dans tous les mouvements.

Les paupieres ſont une eſpece de voiles ou rideaux, placés tranſverſalement au-deſſus & au-deſſous de la convexité antérieure du globe de l'*œil*. Il y a deux paupieres à chaque *œil*, une ſupérieure & une inférieure. La paupiere ſupérieure eſt la plus grande, & la plus mobile des deux dans l'homme. La paupiere inférieure eſt la plus petite, & la moins mobile des deux. Les deux paupieres de chaque *œil* s'uniſſent ſur les deux côtés du globe. On donne aux endroits de leur union le nom d'*angles*, & on appelle *angle interne* ou *grand angle*, celui qui eſt du côté du nez, & *angle externe* ou *petit angle*, celui qui eſt du côté des tempes.

Les paupieres ſont compoſées de parties communes & de parties propres. Les parties communes ſont la peau, l'épiderme, la membrane cellulaire ou adipeuſe. Les parties propres ſont les muſcles, les tarſes, les cils, les points ou trous ciliaires, les points ou trous lacrymaux, la caroncule lacrymale, la membrane conjonctive, la glande lacrymale, & enfin les ligamens particuliers qui ſoutiennent les tarſes. De toutes ces parties des paupieres les tarſes & leurs ligamens en ſont comme la baſe. *Voyez tous ces mots*.

La membrane conjonctive eſt miſe dans l'hiſtoire des tuniques du globe de l'*œil*. C'eſt une membrane très-mince, dont une portion couvre la ſurface interne des paupieres, ou pour m'exprimer plus préciſément, la ſurface interne des tarſes & de leurs ligamens larges. Elle ſe replie vers le bord de l'orbite, & par l'autre portion ſe continue ſur la moitié antérieure du globe de l'*œil*, où elle eſt adhérente à la tunique albuginée; ainſi on n'eſt qu'une même membrane repliée qui revêt les paupieres & le devant du globe de l'*œil*. Dans l'endroit qui tapiſſe les paupieres, elle eſt parſemée de vaiſſeaux capillaires ſanguins, & eſt percée de quantité de pores imperceptibles dont il tranſſude continuellement une ſéroſité.

La conjonctive de l'*œil* n'eſt adhérente que par un tiſſu cellulaire qui la rend lâche & comme mobile. Elle eſt blanchâtre & forme avec la tunique albuginée ce qu'on appelle *le blanc de l'œil*. La plupart des vaiſſeaux dont elle eſt parſemée en grande quantité, ne contiennent dans leur état naturel que la portion ſéreuſe du ſang, & par conſéquent ne ſont viſibles que par des injections anatomiques, des inflammations, des obſtructions, *&c.*

La glande lacrymale eſt blanchâtre & du nombre de celles qu'on appelle *glandes conglomerées*. Elle eſt ſituée ſous l'enfoncement qu'on voit dans la voûte de l'orbite vers le côté des tempes, & latéralement au-deſſus du globe de l'*œil*. Elle eſt fort adhérente à la graiſſe qui environne les muſcles, & la convexité poſtérieure de l'*œil*; on la nommoit autrefois *glande ſalivaire*.

Vers l'angle interne de l'*œil* ou l'angle naſal, eſt une eſpece de mamelon percé obliquement d'un petit trou dans l'épaiſſeur du bord de chaque paupiere; ces deux petits trous ſont aſſez viſibles, & ſe nomment communément *points lacrymaux*. Ce ſont les orifices des deux petits conduits qui vont s'ouvrir par-delà l'angle de l'*œil* dans un réſervoir particulier, appellé *ſac lacrymal*.

La caroncule lacrymale eſt une petite maſſe rougeâtre, grenue & oblongue, ſituée préciſément entre l'angle interne des paupieres & le globe de l'*œil*. Elle paroît toute glanduleuſe étant vue par un microſcope ſimple. On y découvre quantité de petits poils fins, qui paroiſſent enduits d'une matiere huileuſe plus ou moins jaune.

Les vaiſſeaux ſanguins qui ſe diſtribuent d'une maniere merveilleuſe dans les parties internes de l'*œil*, comme Hovius & Ruyſch l'ont démontré, ſont des branches d'arteres qui procedent des caroudes internes & externes, & dont un grand nombre deviennent enfin arteres lymphatiques. Les veines répondent à-peu-près aux arteres; les unes ſe rendent au ſinus de la dure-mere, & les autres aux veines jugulaires externes.

Les nerfs de l'*œil* & de ſes appartenances ſont en très-grand nombre. 1°. les nerfs optiques forment la rétine. 2°. la troiſieme paire ſe rend aux muſcles releveur, abaiſſeur, adducteur, oblique inférieur. 3°. le nerf pathétique ſe jette dans l'oblique ſupérieur. 4°. la cinquieme paire va aux membranes de l'*œil*, à la glande lacrymale, au ſac lacrymal, aux paupieres, *&c.* 5°. Un rameau de la ſixieme paire ſe rend au muſcle abducteur.

Telle eſt la deſcription anatomique, fort abrégée de l'*œil*: on a tâché de la démontrer en ſculpture. Un médecin ſicilien, nommé Maſſiani, l'a aſſez heureuſement executée, par deux pieces en bois de grandeur double de l'*œil*; elles ſont dans le cabinet du Roi, & M. Daubenton en a donné la deſcription & les figures. Ces deux pieces peuvent s'emboîter enſemble, pour montrer le rapport que les parties charnues de l'*œil* ont avec les parties oſſeuſes de l'orbite; cependant toutes ces ſortes d'imitations ſont toujours très-imparfaites & très-groſſieres.

Le jeu de la nature le plus rare, eſt un ſujet qui vient au monde ſans yeux. Je n'en connois qu'un ſeul exemple, rapporté dans l'*hiſtoire de l'acad. des Sciences*, *année* 1721. C'étoit un jeune garçon, né en province, ſans cet organe, ni nulle apparence de cet organe. Les deux orbites, au rapport du chirurgien qui l'examina, étoient creuſes; les paupieres étoient ſans ſéparation, & par pluſieurs plis qu'elles faiſoient, elles couvroient un petit trou au grenu entre de l'*œil*.

Indiquons à-préſent les uſages de cet organe, & de ſes appartenances.

La glande lacrymale humecte continuellement le devant du globe. Le clignotement de la paupiere ſupérieure étend la ſéroſité lacrymale, d'autant mieux qu'elle eſt comme légérement veloutée intérieurement. La rencontre des deux paupieres dirige cette ſéroſité vers les points lacrymaux. L'onctuoſité des trous ciliaires l'empêche de s'échapper entre les deux paupieres. La caroncule, par ſa maſſe & par ſon onctuoſité, l'empêche de paſſer par-deſſus les points lacrymaux, & l'oblige pour ainſi dire d'y couler.

Les ſourcils peuvent détourner un peu la ſueur de tomber ſur l'*œil*. Les cils ſupérieurs plus longs que les inférieurs, peuvent auſſi avoir cet uſage. Ils peuvent encore de même que les cils inférieurs, empêcher la pouſſiere, les inſectes, *&c.* d'entrer dans les yeux pendant qu'on les tient ſeulement entr'ouverts.

Pour ce qui regarde l'*œil* en particulier, les parties tranſparentes du globe modifient par différentes réfractions les rayons de la lumiere. La rétine & la choroïde en reçoivent les impreſſions. Le nerf optique porte ces impreſſions au cerveau. La prunelle ſe dilate dans l'éloignement des objets & dans l'obſcurité; elle ſe rétrecit dans la proximité des objets & dans la clarté.

Outre que l'*œil* reçoit l'impreſſion des images, on doit le regarder comme un inſtrument d'optique qui donne à ces images les conditions néceſſaires à une ſenſation parfaite. Cette double fonction eſt diſtribuée aux différentes parties de cet organe: en un mot tout le corps de l'*œil* eſt une eſpece de lorgnette qui tranſmet nettement les images juſqu'à ſon fond.

Mais

Mais pour ſe former une idée de la ſtructure de l'*œil*, & du méchaniſme de la viſion, on peut employer l'exemple de la chambre obſcure dont l'*œil* eſt une eſpece.

Fermez une chambre de façon qu'elle ſoit totalement privée de lumiere; faites un trou au volet d'une des fenêtres; mettez vis-à-vis de ce trou, à pluſieurs piés de diſtance, une toile ou un carton blanc, & vous verrez avec étonnement que tous les objets de dehors viendront ſe peindre ſur ce carton, avec les couleurs les plus vives & les plus naturelles, dans un ſens renverſé: par exemple, ſi c'eſt un homme on le voit la tête en-bas. Quand on veut rendre ces images encore plus nettes & plus vives, on met au trou de la fenêtre, une loupe, une lentille qui en raſſemblant les rayons, fait une image plus petite & plus préciſe.

Vous pouvez faire les mêmes expériences avec une ſimple boëte noircie en-dedans, & à l'entrée de laquelle vous ajouterez un tuyau & une lentille; vous aurez de plus ici la commodité de pouvoir deſſiner ces images à la tranſparence, en fermant le derriere de la boëte où tombera l'image, avec un papier halé ou un verre mat; ou bien en plaçant dans la boëte un miroir incliné qui réfléchiſſe l'image contre la paroi ſupérieure, où vous aurez placé un chaſſis de verre. Il ne manque à cette boëte pour être un *œil* artificiel quant à la ſimple optique, que d'avoir la figure d'un globe, & que la lentille ſoit placée au-dedans de ce globe.

Enfin l'œil n'eſt pas ſeulement l'organe du ſens ſi précieux que nous nommons *la vûe*, il eſt lui-même le ſens de l'eſprit & la langue de l'intelligence. Nos penſées, nos réflexions, nos agitations ſecretes ſe peignent dans les yeux, on y pouvoit encore lire dans un âge avancé l'hiſtoire de mademoiſelle Lenclos, à ce que prétendoit l'abbé Fraguier. Il eſt du-moins certain que l'*œil* appartient à l'ame plus qu'aucun autre organe, il en exprime, dit un phyſicien de beaucoup d'eſprit, les paſſions les plus vives, & les émotions les plus tumultueuſes, comme les mouvemens les plus doux & les ſentimens les plus délicats; il les rend dans toute leur force, dans toute leur pureté, tels qu'ils viennent de naître; il les tranſmet par des traits rapides qui portent dans une autre ame, ce feu, l'action, l'image de celle dont ils partent. L'*œil* reçoit & réfléchit en même tems la lumiere de la penſée & la chaleur du ſentiment.

O miros oculos, quæ mea lampades,
Et quodam propria nutu loquaces,
Illic ſunt ſenſus, hic Venus, & Amor!

De plus (dit le même phyſicien dont je viens de parler, l'auteur de l'hiſtoire naturelle de l'homme), la vivacité ou la langueur du mouvement des *yeux* fait un des principaux caracteres de la phyſionomie, & leur couleur contribue à rendre ce caractere plus marqué. Voici les autres obſervations de M. de Buffon.

„ Les différentes couleurs des *yeux* ſont l'orangé foncé, le jaune, le verd, le bleu, le gris & le gris mêlé de blanc; la ſubſtance de l'iris eſt veloutée & diſpoſée par des filets & par flocons; les filets ſont dirigés vers le milieu de la prunelle comme des rayons qui tendent à un centre, les flocons rempliſſent les intervalles qui ſont entre les filets, & quelquefois les uns & les autres ſont diſpoſés d'une maniere ſi régulière, que le haſard a fait trouver dans les yeux de quelques perſonnes des figures qui ſembloient avoir été copiées ſur des modeles connus. Ces filets & ces flocons tiennent les uns ſes autres par des ramifications très-fines & très-déliées; auſſi la couleur n'eſt pas ſi ſenſible dans ces remifications, que dans le corps des filets & des flocons qui paroiſſent toujours être d'un teinte plus foncée.

„ Les couleurs les plus ordinaires dans les yeux ſont l'orangé & le bleu, & le plus ſouvent ces couleurs ſe trouvent dans le même *œil*. Les *yeux* que l'on croit être noirs, ne ſont que d'un jaune brun ou d'orangé foncé; il ne faut, pour s'en aſſûrer, que les regarder de près, car lorſqu'on les voit à quelque diſtance, ou lorſqu'ils ſont tournés à contre-jour, ils paroiſſent noirs, parce que la couleur jaune-brune tranche ſi fort ſur le blanc de l'*œil*, qu'on la juge noire par l'oppoſition du blanc. Les *yeux* qui ſont d'un jaune moins brun, paſſent auſſi pour des *yeux* noirs, mais on ne les trouve pas ſi beaux que les autres, parce que cette couleur tranche moins ſur le blanc; il y a auſſi des *yeux* jaunes & jaune-clairs, ceux-ci ne paroiſſent pas noirs, parce que ces couleurs ne ſont pas aſſez foncées pour diſparoître dans l'ombre.

„ On voit très-communément dans le même *œil* des „ nuances d'orangé, de jaune, de gris & de bleu; dès „ qu'il y a du bleu, quelque léger qu'il ſoit, il devient „ la couleur dominante; cette couleur paroît par filets „ dans toute l'étendue de l'iris, & l'orangé eſt par flocons autour, & à quelque petite diſtance de la prunelle. Le bleu efface ſi fort cette couleur que l'*œil* paroît tout bleu, & on ne s'apperçoit du mélange de „ l'orangé qu'en le regardant de près.

„ Les plus beaux *yeux* ſont ceux qui paroiſſent noirs „ ou bleus, la vivacité & le feu qui ſont le principal „ caractere des *yeux*, éclatent davantage dans les couleurs foncées, que dans les demi-teintes de couleurs. „ Les *yeux* noirs ont donc plus de force d'expreſſion & „ plus de vivacité, mais il y a plus de douceur, & peut-être plus de fineſſe dans les *yeux* bleus: on voit dans „ les premiers un feu qui brille uniformément, parce que „ le fond qui nous paroît de couleur uniforme, renvoie par-tout les mêmes réflets, mais on diſtingue des modifications dans la lumiere qui anime les *yeux* bleus, „ parce qu'il y a pluſieurs teintes de couleur qui produiſent des réflets.

„ Il y a des *yeux* qui ſe font remarquer ſans avoir, „ pour ainſi dire, de couleur, ils paroiſſent compoſés „ différemment des autres, l'iris n'a que des nuances de „ bleu ou de gris, ſi foibles qu'elles ſont preſque blanches dans quelques endroits; les nuances d'orangé qui „ s'y rencontrent, ſont ſi légeres qu'on les diſtingue à peine du gris & du blanc, malgré le contraſte de ces „ couleurs; le noir de la prunelle eſt alors trop marqué, „ parce que la couleur de l'iris n'eſt pas aſſez foncée; „ on ne voit, pour ainſi dire, que la prunelle iſolée au „ milieu de l'*œil*; ces *yeux* ne diſent rien, & le regard „ paroît être fixe ou effacé.

„ Il y a auſſi des *yeux* dont la couleur de l'iris tire „ ſur le verd; cette couleur eſt plus rare que le bleu, le „ gris, le jaune & le jaune-brun; il ſe trouve auſſi des „ perſonnes dont les deux *yeux* ne ſont pas de la même couleur. Cette variété qui ſe trouve dans la couleur des *yeux* eſt particuliere à l'eſpece humaine, à „ celle du cheval, *&c.* Dans la plûpart des autres eſpeces d'animaux, la couleur des *yeux* de tous les individus eſt la même; les *yeux* des bœufs ſont bruns, „ ceux des moutons ſont couleur d'eau, ceux des chevres „ ſont gris, *&c.* Ariſtote, qui fait cette remarque, prétend que dans les hommes les *yeux* gris ſont les meilleurs, que les bleus ſont les plus foibles, que ceux qui „ ſont avancés hors de l'orbite ne voient pas d'auſſi loin „ que ceux qui y ſont enfoncés, que les *yeux* bruns ne „ voient pas ſi bien que les autres dans l'obſcurité „. La remarque d'Ariſtote eſt en partie vraie & en partie fauſſe. (*D. J.*)

ŒIL, *humeurs de l'*, (*Phyſiolog.*) *voyez* ŒIL & HUMEURS DE L'ŒIL. Je ne vais répondre ici qu'à une ſeule queſtion. On demande ſi les *humeurs de l'œil* ſe régénerent: Hovius le prétend, & a fait un traité pour le prouver. Il eſt certain que l'humeur aqueuſe ſe diſſipe, s'évapore, & que cette évaporation eſt réparé, mais ce fait n'eſt pas de la même certitude par rapport aux autres humeurs. Il eſt pourtant vrai que le même méchaniſme paroît néceſſaire pour les entretenir dans le même éclat & la même tranſparence. C'eſt Nuck qui a le premier apperçu & indiqué la matiere dont la perte accidentelle de l'*humeur aqueuſe* ſe répare. Il découvrit un canal particulier qui part de l'artere carotide interne, & qui, après avoir ſerpenté le long de la ſclérotique, paſſe à-travers la cornée aux environs de la prunelle, ſe diſperſe en pluſieurs branches au-tour de l'iris, s'y inſere, & répare l'*humeur* aqueuſe. Stenon a vû le premier les canaux qui portent l'humidité qui arroſe l'*œil* & qui en facilite les mouvemens. (*D. J.*)

ŒIL DES ANIMAUX, (*Anat.*) il ſe trouve de la diverſité dans les *yeux des animaux* à l'égard de leur couverture. Ceux qui ont les *yeux* durs comme les écreviſſes n'ont point de paupieres, non plus que la plûpart des poiſſons, parce qu'ils n'en ont pas beſoin.

Le mouvement des *yeux* eſt encore très-différent dans les différens animaux; car ceux qui ont les *yeux* fort éloignés l'un de l'autre & placés aux côtés de la tête, comme les oiſeaux, les poiſſons, les ſerpens, ne tournent que très peu les *yeux*: au contraire ceux qui, comme l'homme, les ont devant, le tournent beaucoup davantage, & ils peuvent, ſans remuer la tête, voir les choſes qui ſont à côté d'eux en y tournant les *yeux*. Cependant quoique le caméléon ait les *yeux* placés aux côtés de la tête, de même que les oiſeaux, il ne laiſſe pas de les tourner de tous les côtés avec un mouvement plus manifeſte qu'en aucun autre animal; & ce qui eſt de plus

particulier, c'eſt que contre l'ordinaire de tous les animaux qui tournent néceſſairement les *yeux* d'un même côté, les tenant toujours à une même diſtance; le caméléon les tourne d'une telle maniere, qu'en même-tems il regarde devant & derriere lui, & lorſqu'un *œil* eſt levé vers le ciel, l'autre eſt baiſſé vers la terre. L'extrême défiance de cet animal peut être cauſe de cette action, de laquelle le lievre, animal auſſi fort timide, e quelque choſe, mais elle n'eſt pas remarquable comme dans le caméléon.

La figure du cryſtallin eſt différente dans les animaux. On remarque qu'elle eſt toujours ſphérique aux poiſſons, & lenticulaire aux autres animaux; cette différence vient de la différente nature du milieu de leur vûe; car à l'égard des poiſſons, tout ce qui ſert de milieu à leur vûe depuis l'objet juſqu'au cryſtallin eſt aqueux, ſavoir l'eau dans laquelle ils ſont, & l'humeur aqueuſe de l'*œil* qui eſt au-devant du cryſtallin. Mais dans les autres animaux, ce milieu eſt compoſé de l'air & de l'eau de leur *œil*, lequelle commence la réfraction que le cryſtallin acheve avec l'humeur vitrée: c'eſt pourquoi il a fallu que le cryſtallin des poiſſons fût ſphérique, ayant beſoin d'une réfraction plus forte, puiſqu'il doit ſuppléer celle qui ſe fait aux autres animaux dans l'humeur aqueuſe; elle n'eſt pas capable de faire de réfraction dans les poiſſons, parce qu'elle eſt de même nature que celle du milieu. C'eſt auſſi par cette raiſon que dans les cormans qui vont dans l'eau & ſur la terre, comme le veau mer, le cormoran, & les autres poiſſons qui plongent, le cryſtallin e une figure moyenne entre la ſphérique & la lenticulaire.

La couleur des *yeux* eſt toujours pareille aux animaux, chacun de leur eſpece; elle ne ſe trouve différente que dans l'homme & dans le cheval; dans quelques-uns de ces animaux, la couleur brune, qui eſt ordinaire à leur eſpece, ſe trouve bleue, mais la diverſité des couleurs dans l'*œil* de l'homme eſt bien grande, car ils ſont noirs, roux, gris bleus, verds, ſelon les pays, les âges, les tempéramens. Les paſſions même ont le pouvoir de les changer, & ſouvent la gris terne qu'ils ont dans la triſteſſe ſe change à un beau bleu ou en brun vif dans la joie.

L'ouverture des paupieres eſt tantôt plus, tantôt moins ronde dans des animaux différens. elle eſt plus parfaitement ronde dans la plûpart des poiſſons; aux autres animaux, elle forme des angles qui ſont preſque d'une même hauteur, & comme dans une même ligne à l'homme & à l'autruche: aux autres animaux, les coins de vers le nez ſont beaucoup plus bas, mais principalement dans le cormoran, dont les *yeux* ont une obliquité extraordinaire.

Dans l'*œil* de l'homme, les paupieres laiſſent voir plus de blanc qu'en aucun autre animal. Il y en a, comme le caméléon, qui n'en laiſſent jamais rien voir du tout, à cauſe que la paupiere unique qu'il a & qui couvre preſque tout ſon *œil*, lui eſt tellement adhérente, qu'elle ſuit toujours ſon mouvement.

Le poiſſon appellé *l'ange*, a l'*œil* fait avec une méchanique particuliere, & très-propre à rendre ſes mouvemens extraordinairement prompts: elle conſiſte en ce que l'*œil* eſt articulé ſur un genou qui eſt un long filet oſſeux qui poſe par un bout ſur le fond de l'orbite, & par l'autre élargi & applati ſouvent le fond du globe de l'*œil*, qui eſt oſſeux en cet endroit. L'effet de cette articulation eſt que l'*œil* étant ainſi affermi, il arrive que pour peu qu'un des muſcles tire d'un côté, il y fait tourner l'*œil* bien plus promptement étant poſé ſur le filet qui n'obéit point, que s'il étoit poſé ſur des membranes & ſur de la graiſſe, comme à tous les autres animaux.

Il faut à préſent dire un mot de l'*œil* des oiſeaux en particulier.

Dans l'homme & les animaux à quatre piés, le muſcle qu'on nomme *le grand oblique*, paſſe, comme on ſait, par un cartilage, qu'on appelle *trochlée*, qui lui ſert de poulie. Mais M. Petit n'a jamais trouvé ce cartilage dans aucun des oiſeaux & des poiſſons qu'il a diſſéqués. Il faut encore remarquer que dans les oiſeaux le petit oblique ou l'oblique inférieur eſt plus long, plus large & plus épais que le grand oblique, ce qui n'eſt pas de même dans l'homme & les animaux à quatre piés.

On ne peut appercevoir de mouvement dans le globe de l'*œil* des oiſeaux. Le même M. Petit a fait paſſer & repaſſer des objets devant leurs *yeux*, il les a touchés avec un ſtilet, ces moyens n'ont produit aucun effet; il n'a vû de mouvement que dans les paupieres, & n'a remarqué aucune fibre charnue que dans la paupiere inférieure. Il croyoit d'abord que le nerf optique étant très-court dans les oiſeaux, ne pouvoit ſe prêter au mouvement de l'*œil*, mais ayant appuyé le doigt ſur le nerf externe de la ſclérotique, le globe de l'*œil* a roulé avec facilité dans tous les endroits du contour où il appuyoit le doigt.

Les oiſeaux ſont doués d'une excellente vûe, à cauſe que leur vol les éloigne ordinairement des objets qu'ils ont intérêt de connoître. Mais en outre, ils ont tous les paupieres une membrane enchâſſée à côté du cryſtallin, & qui eſt encore plus ouverte que l'ovée. Cette membrane eſt de figure rhomboïde & non pas triangulaire, comme M. Perrault, de le Hire & Hovius l'ont cru; elle n'a aucune cavité, elle eſt formée pas der fibres paralleles qui tirent leur origine du nerf optique & de la choroïde. La demoiſelle de Numidie (qui eſt, je crois, le célebre *Oiſeau* des anciens) n'a point cette membrane clignotante, mais elle e l'uvée d'une noirceur extraordinaire.

Cette membrane clignotante (en latin *periophthalmium*) des oiſeaux & de quelques quadrupedes ſert à nettoyer le cornée qui pourroit perdre ſa faculté tranſparente en ſe ſéchant. Il faut ſavoir que dans les oiſeaux le canal lachrymal pénetre juſques à le moitié de la paupiere interne, & eſt ouvert par-deſſous au-deſſus de l'*œil* pour humecter la cornée, ce qui arrive lorſque cette paupiera paſſe & repaſſe ſus elle. L'artifice dont la nature ſe ſert pour étendre & retirer cette membrane clignotante, e été expliqué fort au-long dans le *Recueil de l'académie des Sciences*, *année* 1693. J'y renvoye le lecteur, ainſi que, pour le cryſtallin des oiſeaux, au mémoire de M. Petit, qui ſe trouve dans le *Recueil* de la même academie, *année* 1730.

La ſtructure de l'*œil* des oiſeaux & des poiſſons eſt proportionnée aux différens milieux où ils vivent, & les met en état de ſe prêter aux convergences & divergences des rayons qui en réſultent. La choroïde dans les oiſeaux e un certain ouvrage dentelé placé ſur le nerf optique. La partie antérieure de la ſclérotique eſt dure comme de le corne; la poſtérieure eſt mince & flexible, avec des cordelettes, par le moyen deſquelles la cornée & la partie poſtérieure ſe conforment à tout le globe de l'*œil*.

Le grand but de tout cet appareil eſt veriſſemblablement, 1° afin que les oiſeaux puiſſent voir à toutes ſortes de diſtances, de près auſſi-bien que de loin; 2° pour les diſpoſer à conformer leurs *yeux* aux différentes réfractions du milieu où ils ſont, car l'air varie dans ſes réfractions, ſelon qu'il eſt plus ou moins rare, plus ou moins comprimé, comme Hawksbee l'e prouvé par les expériences. (*D. J.*)

ŒIL POSTICHE, (*Chirur*) on a inventé les *yeux poſtiches* ou artificiels, pour cacher le difformité que cauſe la perte des véritables. On les fait aujourd'hui avec des lames d'or, d'argent ou de verre, qu'on émaille de maniere qu'ils imitent parfaitement les *yeux* naturels. Ils tiennent d'autant mieux dans les orbites qu'ils égalent davantage le volume de ceux qu'on a perdus. Il eſt bon de les nettoyer ſouvent, pour empêcher que les ordures qui s'y attachent ne les faſſent reconnoître, & même d'en avoir pluſieurs pour remplacer ceux qui peuvent ſe perdre, ſe rompre ou s'altérer. Le malade doit les ôter lorſqu'il va ſe coucher, les nettoyer & les remettre le matin à ſon lever. Mais pour qu'on puiſſe les ôter & les remettre ſans que rien ne paroiſſe, il faut que le chirurgien qui fait l'opération, retranche autant de l'*œil* malade qu'il eſt néceſſaire pour faire place à l'artificiel.

L'*œil poſtiche* exécute d'autant mieux les mouvemens que lui impriment les muſcles qui reſtent, qu'il eſt mieux adapté aux paupierer. C'eſt ce qui fait qu'on ne doit retrancher de l'*œil* malade que ce qu'il y e d'abſolument ſuperflu, à-moins qu'en skirrhe ou un cancer n'oblige à l'extirper totalement; & dans ce cas, l'*œil* artificiel n'a d'autre mouvement que celui qu'il reçoit des paupierres.

On remarque qu'un *œil* artificiel irrite ſouvent les parties, & occaſionne des inflammations, des fiſtules & autres maladies ſemblables, ſur-tout lorſqu'il eſt mal fait, de maniere qu'il enflamme & affoiblit quelquefois celui qui eſt ſain. Dans ce cas le malade doit en chercher un autre qui lui convienne mieux, ou même s'en paſſer tout-à-fait, plûtôt que de s'expoſer à perdre l'*œil* qui lui reſte. *Voyez plus bas* ŒIL ARTIFICIEL. *Heiſter.* (*D. J.*)

ŒIL, *maladies de cet organe*, il n'y e point de partie dans le corps humain ſujette à autant de maladies que l'*œil*. La ſtructure particuliere de cet orgaue, & la nature des parties tant ſolides que fluides qui le compoſent, peuvent être viciées de différentes manieres qui n'ont que des rapports éloignés, avec les affections contre nature des autres parties du corps. Quoiqu'on ſoit peu propre à trai-

traiter méthodiquement les maladies de l'*œil* lorſqu'on n'a point les connoiſſances lumineuſes qui doivent conduire dans le traitement de toutes les maladies, comme nous l'avons obſervé *au mot* OCULISTE; il faut néanmoins convenir que la pathologie des *yeux* mérite une attention ſpéciale, & que les méthodes curatives doivent être dirigées ſur les principes particuliers qui ſonnoit l'étiologie particulière de chaque maladie.

Les parties extérieures de l'*œil* qui ne conſtituent pas le globe, ont leurs maladies connues aſſez ſouvent ſous différens noms qui leur ſont propres. Les paupieres ſont ſujettes à des fluxions & inflammations, comme toutes les autres parties du corps. Elles peuvent être réunies par vice de conformation ou accidentellement contre l'ordre naturel. Les paupieres ſont éraillées par la ſection ou l'érоſion de leur commiſſure. *Voyez* ECTROPION & LAGOPHTHALMIE. Les cils éprouvent la chûte & le dérangement. Quand ils entrent dans l'*œil* & en piquent le globe, cette maladie ſe nomme *trichaſis*, *voyez ce mot*. Quelquefois il y en a un double rang. Il ſurvient des ulceres peuligineux le long des bords des paupieres. *Voyez* PSORIPHTHALMIE. Les paupieres peuvent être attaquées de varices, de verrues, de cancers qu'il faut extirper, de tumeurs enkyſtées, de concrétions lymphatiques dures comme des pierres. *Voyez* ORGEOLET, *&c.* L'abſcès du grand angle de l'*œil* eſt une maladie particuliere, *voyez* ANCHILOPS. Les larmes retenues par l'obſtruction du conduit naſal cauſent une tumeur au grand angle, qui finit par s'ulcerer, *voyez* ŒGILOPS, & produire une fiſtule lacrymale. *Voyez ce mot à l'article* FISTULE. Il ſurvient au grand angle de l'*œil* des excroiſſances. *Voyez* ENCANTHIS.

Les graiſſes qui entourent le globe de l'*œil* & qui rempliſſent le vuide qu'il laiſſe dans l'orbite, ſont ſuſceptibles d'un engorgement qui chaſſe l'*œil* ſur la joue. *Voy.* EXOPHTHALMIE; maladie qu'on a confondue ſouvent avec la dilatation du globe. *Voyez* HYDROPHTHALMIE.

Les muſcles de l'*œil* & les nerfs dont ils tirent la puiſſance motrice, ont leurs maladies particulieres. Ces organes ſont affectés dans les yeux louches. *Voyez* STRABISME.

La conjonctive eſt ſort ſouvent attaquée d'inflammation. *Voyez* OPHTHALMIE. Dans les ophtalmies invétérées, les vaiſſeaux ſe ſont variqueux. *Voyez* VARICES. Cette membrane eſt ſujette au gonflement œdémateux. *Voyez* ŒDEMATEUX. Il y ſurvient des ulceres. *Voyez* STAPHILOME.

La cornée perd ſa tranſparence par des puſtules; des cicatrices, des engorgemens lymphatiques. *Voyez* TAYE LEUCOMA, ARNUGO. La cornée s'abſcède. *Voyez* HYPOPION. Les ulceres ſe ſont fiſtuleux; il ſe forme ſur la cornée une excroiſſance charnue. *Voyez* ONGLE & PTERYGION.

Le globe de l'*œil* peut être bleſſé & ouvert par des inſtrumens piquans, tranchans & contondans. *Voy.* PLAIES DES YEUX *à l'article* PLAIE. Il augmente de volume par le plénitude exceſſive que cauſe la ſurabondance des humeurs qu'il contient. *Voyez* HYDROPHTHALMIE. Il ſouffre atrophie & diminution, le nerf optique devient paralytique. *Voyez* GOUTTE SEREINE. La prunelle ſe dilate par cette cauſe, ou par le gonflement du corps vitré, ce qu'il ne faut pas confondre; le corps vitré perd ſa tranſparence, *voyez* GLAUCOME, & le cryſtallin devient opaque, *voyez* CATARACTE, & la nouvelle méthode de guérir cette maladie par l'extraction du cryſtallin, *au mot* EXTRACTION. La totalité du globe de l'*œil* forme quelquefois un cancer, maladie qui requiert abſolument l'extirpation complette de cet organe: cette opération, dont les auteurs ont parlé trop ſuperficiellement juſqu'ici, ſera le ſujet de l'article qui ſuit. (*Y*)

ŒIL, *extirpation de l'*, opération de chirurgie. Les auteurs dogmatiques qui ſe ſont acquis la plus grande réputation ſur les maladies de l'*œil*, ſont en défaut ſur l'expoſition des cas qui exigent l'extirpation. On ne doit pas le tenter dans l'exophthalmie qui vient de cauſe interne ou même, dans ce qu'on appelle l'*œil* hors de la tête, à l'occaſion de coups reçus ſur l'orbite, à moins que la néceſſité de l'extirpation ne ſoit bien expreſſément marquée. Covillard, dans ſes obſervations patrochirurgiques dit s'être oppoſé à ce qu'un chirurgien coupât avec des ciſeaux l'*œil* pendant ſur la joue, ſéparé de l'orbite par un coup de bâton de raquette; & qu'ayant remis l'*œil* à ſa place le plus proprement & promptement qu'il lui fut poſſible, il continua ſes ſoins & guérit la bleſſé, ſans aucune altération ou diminution de la vue.

Un fait auſſi intéreſſant dans la chirurgie des yeux, mériteroit d'être examiné avec une ſcrupuleuſe attention. Antoine Maître-Jean ne craint point de dire qu'il eſt faux & exagéré. Ses raiſonnemens ne peuvent prévaloir contre l'expérience. Lamzweerde, médecin de Cologne, rapporte un cas ſemblable. Spigélius, en ſameux anatomiſte qu'on ne ſoupçonne pas de s'être laiſſé tromper par les apparences, voulant prouver que les nerfs ſont des parties lâches, ſuſceptibles d'être fort étendues, prend le nerf optique pour exemple, & donne le récit d'une bleſſure faite à un enfant par un coup de pierre qui lui avoit fait ſortir l'*œil* de l'orbite, en ſorte qu'il pendoit juſqu'au milieu du nez. Un habile chirurgien prit ſoin de cet enfant; l'*œil* ſe rétablit peu-à-peu, & ſi bien, qu'il n'en eſt reſté aucune difformité. Guillemeau nomme la poſſibilité de la réduction du l'*œil* qui a été pouſſé hors de l'orbite par une cauſe violente.

On ſent aſſez que ces principes doivent paroître abſurdes à ceux qui prendroient le terme de réduction à la lettre, comme ſi la chûte de l'*œil* étoit ſimplement une maladie par ſituation viciée pour me ſervir de l'expreſſion des anciens pathologiſtes, & qu'on partât de le remettre comme on réduit une luxation. Il eſt néanmoins certain que les anciens repliçoient l'*œil*, & comptoient beaucoup ſur une compreſſi on violente par le moyen d'un bandage convenable pour le ſoutenir & favoriſer ſa réunion.

Ceux qui, à l'exemple de Maître-Jean, n'admettent dans ces faits que ce qu'ils y entrevoient de vraiſſemblable, auroient peut-être moins douté des principales circonſtances qu'on y détaille, s'ils euſſent connu bien préciſément la diſpoſition relative de l'*œil* & de l'orbite dans l'état naturel. Le plan du bord de chaque orbite eſt oblique, & ſe trouve plus reculé, ou plus en arriere vers la tempe que vers le nez. Le globe de l'*œil* eſt fixé du côté du nez, & déborde extérieurement le plan de l'orbite. Il eſt donc manifeſte, par la ſeule inſpection, que le globe de l'*œil* dans l'état naturel, eſt en partie hors de l'orbite. Si l'on conſidere enſuite que le nerf optique eſt fort lâche, pour ſuivre avec aiſance tous les mouvemens que le globe fait autour de ſon centre par l'action de ſes différens muſcles, on n'aura pas de peine à concevoir qu'un moindre gonflement, l'*œil* ne puiſſe ſaillir d'une maniere extraordinaire, & qu'il ne faut pas un ſi grand déſordre qu'on pourroit ſe l'imaginer, pour le faire paroître tout-à-fait hors de l'orbite, ſans que le nerf optique ſoit tompu ou déchiré. Il y auroit donc une grande impéritie de ſe décider trop précipitamment à faire l'extirpation du globe de l'*œil* dans le cas où on le croit tout-à-fait détaché de l'orbite, & comme pendant ſur la joue.

Le cancer de l'*œil* eſt une maladie très-formidable par ſa nature, & par la difficulté d'uſer des ſecours applicables en toute autre partie. De grands chirurgiens ont ſurmonté ces obſtacles: ils nous ont laiſſé dans leurs ouvrages, les exemples de leur ſavoir & de leur habileté dans ces cas épineux. Je vais expoſer la doctrine des autres ſur l'extirpation de l'*œil*, en ſuivant l'ordre des tems. C'eſt ſurtout dans un Dictionnaire encyclopédique qu'on doit placer l'hiſtoire des arts: elle eſt toujours intéreſſante; par elle on raſſemble les traits de lumiere qui ont éclairé chaque âge, & l'on diſſipe les ténebres, qui de tems à autre, ont obſcurci les meilleures idées. On n'eſt pas obligé de remonter fort loin pour trouver les premieres notions de l'opération dont il s'agit; & contre la marche naturelle des arts & des ſciences qui vont ordinairement d'un pas plus ou moins rapide vers leur perfection, on voit que ceux à qui nous ſommes redevables des premiers détails, ont travaillé plus utilement qu'aucun de leurs ſucceſſeurs. De-là la néceſſité d'étudier les anciens, & de ne pas ignorer leurs découvertes & leurs obſervations.

C'eſt dans un traité allemand ſur les maladies des *yeux* publié à Dreſde en 1583, par George Bartiſch, qu'on trouve la premiere époque de la pratique d'extirper l'*œil*. L'auteur a orné ſon ouvrage de beaucoup de figures, & y a fait repréſenter pluſieurs maladies qui exigent cette opération. Il propoſe un inſtrument en forme de cueillere, tranchante à ſon bec, pour cerner l'*œil*, & le tirer de l'orbite. Treize ans après la publication de cet ouvrage, Fabrice de Hilden eut occaſion d'extirper un *œil*; il fit conſtruire l'inſtrument de Bartiſch, & en fit l'eſſai ſur des animaux. Il reconnut que ſon uſage étoit incommode & dangereux; qu'il étoit trop large pour pouvoir être porté juſque dans le fond de l'orbite, & y couper le nerf optique, avec les muſcles qui y ſont implantés: qu'ainſi il faudroit laiſſer la moitié du mal, ou fracturer les parois de l'orbite, en pouſſant l'inſtrument avec violence dans le fond de cette cavité, pour l'extirpation radicale. Fabrice de Hilden imagina un autre inſtrument, dont il s'eſt ſervi avec grand ſuccès. C'eſt un biſtouri,

mouſſe à ſon extrémité comme le couteau lenticulaire; de crainte d'offenſer les parois de l'orbite. Le tranchant eſt en-dedans: la tige qui le porte eſt un peu courbe, ni plus ni moins, dit l'auteur, que ſont les couteaux dont on ſe ſert pour creuſer les cuvettes de bois. Il en avoit fait le modele en plomb, en prenant les dimenſions néceſſaires ſur une tête de ſquelette.

Pour ſe ſervir de cet inſtrument, après avoir mis le malade en ſituation ſur une chaiſe, Fabrice de Hilden prit tout ce qu'il put ſaiſir de l'auberoiſſance cancereuſe de l'*œil* dans une bourſe de ſoie, dont les cordons furent ſerrés ſur la tumeur, afin de pouvoir la tirer un peu en-dehors, & faciliter l'opération. Cette méthode eſt préférable aux anſes de fil, qu'on forme par deux points d'aiguille donnés auparavant, parce que les humeurs contenues dans la tumeur qu'on veut extirper, venant à s'écouler, les membranes s'affaiſſent, la tumeur devient flaſque, & l'opération plus difficile. L'excroiſſance ſaiſie dans la bourſe, l'operateur fit une inciſion à la conjonctive pour couper les attaches de la tumeur avec les paupieres. Il porta alors dans le fond de l'orbite l'inſtrument que je viens de décrire, avec lequel il coupa derriere le globe de l'*œil* le nerf optique & les muſcles qui l'entourent, à leur origine. L'opération ne fut ni longue ni douloureuſe; & la malade panſé avec des remedes balſamiques, fut guéri au peu de tems.

Tulpius qui n'ignoroit pas le ſuccès de cette opération laiſſa mourir une fille d'un cancer à l'*œil*, par l'omiſſion de ce ſecours. Dans la même tems, les faſtes de l'art nous montrent une autre perſonne qui eſt la victime d'une opération pratiquée d'une maniere cruelle. Bartholin, dans les hiſtoires anatomiques, fait mention d'un homme à qui on arracha l'*œil* carcinomateux avec des tenailles, & qui en mourut le quatrieme jour.

On lit dans la collection poſthume des obſervations medico-chirurgicales de Job à Meekréen, qu'il a fait l'extirpation de l'*œil* à Amſterdam à une fille de dix-huit ans. L'inſtrument qu'on a fait graver eſt préciſément la cuilliere tranchante de Bartiſch. Voilà un inſtrument défectueux qui ſe trouva entre les mains d'un très-habile homme, cent ans ou environ après avoir été inventé, quoiqu'il eût été proſcrit preſqu'auſſi-tôt par la cenſure de Fabrice de Hilden; cenſure que Job à Meekréen devoit connoître, puiſqu'il cite cet auteur en pluſieurs occaſions.

Bidloo rapporte quatre obſervations ſur l'heureuſe extirpation du globe de l'*œil*. Il ſe ſervit d'un biſtouri droit qui faiſoit angle avec le manche. Son procédé n'a pas été méthodique; car il a été obligé d'employer à différentes reprifes le biſtouri & des ciſeaux. Quoi qu'il en ſoit, il a guéri ſes malades, & la réuſſite eſt un argument en faveur de l'opération.

Juſqu'ici nous n'avons pu citer que des étrangers. Je n'ai rien trouvé ſur l'extirpation de l'*œil* dans les écrits de nos compatriotes avant Lavauguyon. Ce médecin, dans un traité d'opération de chirurgie, imprimé en 1696 recommande l'extirpation de l'*œil* cancereux, en ſe contentant de dire qu'il faut le diſſéquer avec une lancette. Un autre médecin, dans une pathologie de chirurgie regarde comme incurable le cancer de l'*œil*; il ne conſeille que la cure palliative. Il cite l'opération pratiquée par Fabrice de Hilden, en diſant qu'elle eſt trop délicate, pour qu'on l'entreprenne ſans de grandes précautions. Un chirurgien a commenté ce texte de Verduc, & il dit qu'il faut que l'opérateur, pour entreprendre une telle affaire, y ſoit comme forcé par inſtances réitérées du malade & des aſſiſtans à cauſe de l'incertitude du ſuccès d'une cure preſqu'abſolument déplorée. Nous reconnoiſſons là le langage d'un chirurgien timide, qui n'a aucune expérience perſonnelle, & qui a négligé de s'inſtruire par celle des autres. Antoine maître Jean, dont le traité ſur les maladies de l'*œil* a joui juſqu'ici d'une eſtime générale, proſcrit l'extirpation de l'*œil*, ou plutôt il ſe contente de préſcrire quelques remedes palliatifs pour éloigner autant qu'il eſt poſſible les ſuites funeſtes du cancer de l'*œil*.

Parmi les auteurs françois, il n'y a que Saint-Yves, qui ſoit entré dans quelques détails très-ſuccincts, ſur la pratique de cette opération. Il paſſoit, un moyen d'une aiguille, une ſoie à-travers le globe pour le ſoulever pendant l'extirpation; il ne décrit point le procédé qu'il ſuivoit, & il ſe borne à dire, que les malades ſont guéris en peu de tems.

Heiſter, attentif à recueillir toutes les méthodes qui ſont venues à ſa connoiſſance pendant quarante années d'une application continuelle, eſt fort court ſur l'extirpation de l'*œil*. En admettant la néceſſité de cette opération, il prétend qu'il ne faut pas d'autre inſtrument pour la faire, qu'un biſtouri droit ordinaire. L'expérience & la raiſon ne ſont pas favorables à une aſſertion auſſi haſardée.

On voit par cet expoſé, qu'on n'a point encore de regles préciſes ſur le manuel d'une opération, dont la néceſſité & l'utilité ne peuvent être équivoques. Fabrice de Hilden eſt le ſeul qui ait décrit ſon procédé avec quelque attention: il n'a point eu d'imitateur; le ſilence, la négligence ou la timidité des auteurs modernes ſur ce point ſont difficiles à concevoir. La perte infaillible des malades à qui l'on ne fera point cette opération, les cures heureuſes qu'on lui a dû recevoir animer les praticiens à la perfectionner & la rendre auſſi ſimple & facile qu'elle eſt avantageuſe. Conſulté pluſieurs fois dans des cas qui exigeoient cette opération, je me ſuis fait une méthode que la ſtructure de l'*œil*, ſes attaches & ſes rapports avec les parties circonvoiſines m'ont fait concevoir comme la plus convenable; elle a eu l'approbation de l'académie royale de Chirurgie, & pluſieurs perſonnes l'ont pratiquée depuis moi avec ſuccès.

Il faut d'abord inciſer les attaches de l'*œil* avec les paupieres, comme *Hildanus* l'a fort bien remarqué. Il ne faut pas d'inſtrument particulier pour cela: mais cette inciſion peut être faite avec plus ou moins de methode. Inférieurement, il ſuffit de couper dans l'angle ou repli que font la conjonctive & la membrane interne de la paupiere; on doit penſer en même tems à l'attache fixe du muſcle petit oblique, ſur le bord inférieur de l'orbite du côté du grand angle ſupérieurement il faut diriger la pointe de l'inſtrument pour couper le muſcle releveur de la paupiere ſupérieure avec la membrane qui le double; & en faiſant gliſſer un peu le biſtouri de haut en bas du côté de l'angle interne, on coupera le tendon du grand oblique. Dès lors l'*œil* ne tient plus à la circonférence antérieure de l'orbite: il ne s'agit plus que de couper dans le fond de cette cavité le nerf optique & les muſcles qui l'entrouvent: cela ſe fera d'un ſeul coup de ciſeaux approprié à cette ſection; les lames en ſont courbes du côté du plat. Il paroît aſſez indifférent de quel côté on porte la pointe des ciſeaux dans le fond de l'orbite. Dans l'état naturel, l'obliquité du plan de l'orbite, & la ſituation de l'*œil* près de la paroi interne, préſentent de pénétrer dans l'orbite du côté du petit angle, en portant la concavité des lames ſur la partie latérale externe du globe; mais comme la proéminence de l'*œil* & ſa tumefaction, comme *nature* ne gardent aucunes meſures, & que les végétations fongueuſes ſe font ſentir les endroits où il y a naturellement le moins de réſiſtance; c'eſt le côté du petit angle qui ſe trouve ordinairement le plus embarraſſé. Il ſera donc au choix du Chirurgien d'entrer dans l'orbite avec ſes ciſeaux coupés, du côté qui lui paroîtra le plus commode. Les muſcles & le nerf optique étant coupés, les ciſeaux fermés ſeront comme d'une curette pour ſoulever l'*œil* en-dehors; c'eſt ce que *Bartiſch* prétendoit faire avec ſa cuilliere tranchante. L'opération eſt fort ſimple de la façon dont je viens de la décrire; & l'on ſent aſſez qu'ayant pris de la main gauche l'*œil*, qui tient encore par des graiſſes molaſſes & extenſibles, il faut les couper avec des ciſeaux qu'on a dans la droite.

L'extirpation de l'*œil* avec tout autre inſtrument n'eſt réglée par aucun précepte; on fait abſtraction de tout ordre opératoire relatif à la ſituation & à l'attache des parties. Au contraire, dans l'opération que je recommande, chaque mouvement de la main eſt dirigé par les connoiſſances anatomiques; il n'y en a aucun qui n'ait un effet déterminé. L'opération ſe fait promptement & avec préciſion, chaque procédé eſt raiſonné & en directement au but que l'opérateur ſe propoſe; enfin, il y a une méthode, & l'on n'en voit point dans l'opération pratiquée avec le biſtouri ſeulement.

Si la glande lacrymale étoit engorgée, il faudroit la détacher de ſa foſſe particuliere avec la pointe des ciſeaux courbes; après que l'*œil* ſeroit extirpé, ainſi que toutes les duretés ſkirrheuſes qui pourroient être reſtées dans l'orbite. Cette attention tient aux préceptes généraux de l'extirpation des tumeurs cancéreuſes: les panſemens doivent être deſſicatifs avec des ſubſtances balſamiques, afin de réprimer les graiſſes qui ont grande diſpoſition à ſe bourſouffler, parce que rien ne les contient, & qu'il faut conſerver un coide dans l'orbite pour placer un *œil* artificiel. (*T*)

ŒIL ARTIFICIEL. La Chirurgie ne s'occupe pas ſeulement du rétabliſſement de la ſanté, elle détermine des moyens qui ſuppléent aux choſes qui manquent. La connoiſſance de ces moyens eſt un point eſſentiel dans la Chirurgie, & la maniere de donner des ſecours aux parties qui manquent naturellement ou par accident, forme une

une classe générale des opérations, connue sous le nom de *prothèse*. *Voyez* PROTHESE.

Le moyen dont nous parlons ici, n'est point curatif, & n'aide à aucune fonction. C'est un objet de pure décoration, sur la construction duquel le chirurgien doit donner ses conseils.

Les *yeux artificiels* peuvent être faits d'or, d'argent ou d'émail. Les yeux d'or ou d'argent doivent être peints ou émaillés de façon à imiter la couleur naturelle. L'inconvénient d'un œil de métal est de gêner par son poids, & de procurer un écoulement d'humeur chassieuse fort incommode. L'œil de verre ou d'émail est bien plus léger, & l'on n'en emploie point d'autres; il y a des ouvriers à Paris qui les font en imitant si parfaitement les couleurs de l'œil sain, qu'on ne s'apperçoit pas que celui qui porte un *œil artificiel*, soit privé de l'un de ses yeux. Fabrice d'Aquapendente fait le même éloge des yeux de verre qu'on construisoit de son tems à Venise.

L'*œil artificiel* doit être différemment configuré, suivant les cas où son application est nécessaire. Lorsque'on a perdu les humeurs de l'œil, à l'occasion d'une plaie, ou d'un abscès qu'il a fallu ouvrir, *cæt.* les membranes qui composent le globe sont conservées; il reste un globe informe, une espece de moignon qui fait les mêmes mouvemens que l'œil sain par l'action des muscles. Dans ce cas, l'*œil artificiel* est un hémisphere allongé, dont la partie concave s'adapte sur le moignon de l'œil. On est bientôt habitué à porter cette machine qu'on glisse très-facilement sous les paupieres; on la porte tout le jour, & on l'ôte le soir pour la laver, & on la remet le matin. Cette précaution journaliere n'est pas indispensablement nécessaire; mais la propreté l'exige autant que l'amour-propre. L'*œil artificiel* crasseux est comme un vase de porcelaine mal nettoyé: sans de soin, les moyens clairvoyans s'appercevroient de l'artifice.

Si l'on a perdu le globe de l'œil par extirpation, la cavité de l'orbite est plus ou moins remplie d'une chair vermeille dont les bourgeons ont été fournis par les grailles qui entouroient l'œil estirpé. Dans ce cas, l'*œil artificiel* doit avoir postérieurement une surface plus ou moins convexe, ordinairement il lui faut à-peu-près la figure d'un noyau d'abricot, mais si les choses étoient disposées de façon que rien ne pût tenir dans l'orbite, il y auroit encore une ressource pour éviter le désagrément d'être défiguré, faute de pouvoir faire usage d'un *œil artificiel*. Ambroise Paré a prévû ce cas; il fait porter l'*œil artificiel* à l'extrémité d'un fil de fer applati & couvert de ruban qui passera par-dessus l'oreille & autour de la moitié de la tête. Dans le cas où l'on auroit été obligé d'extirper les paupieres cancéreuses avec l'œil, on en conservant l'œil sain, on pourroit, au lieu d'une lame d'acier élastique, porter un œil garni de paupieres, ou seulement de paupieres artificielles. Le besoin suggérera tous les artifices capables de réparer les difformités.

ŒIL SIMPLE, *terme de Chirurgie*, bandage contentif pour l'œil. *Voyez* MONOCULE.

ŒIL DOUBLE, *terme de Chirurgie*, bandage contentif pour les deux yeux. Pour faire ce bandage, après avoir appliqué sur les yeux les plumaceaux, compresses & autres pieces d'appareil nécessaires, on prend une bande de quatre à cinq aunes de long roulée à deux chefs. Le plat de la bande s'applique sur le front: on conduit le globe qui est dans chaque main à la nuque où on les croise; on les change de main, ou revient de chaque côté par-dessous l'oreille, sur la joue; on monte obliquement croiser la bande au-dessus de la racine du nez, en changeant encore les globes de main; on conduit le bande de chaque côté sur les parties latérales de la tête on va croiser à la nuque, on revient en devant en faisant un doloire sur la joue, & on continue pour faire comme auparavant un troisieme doloire & on finit la bande par des circulaires autour de la tête, qui affermissent & soutiennent les tours de bande qui ont passé obliquement sur les pariétaux & sur les joues pour couvrir les deux yeux. *Voyez nos Pl. de Chirurgie.* (*Y*)

ŒIL DES INSECTES, L', (*Hist. nat. des Insectes.*) *organe de la vûe des insectes.* La plûpart des insectes ont la faculté de voir; leurs yeux sous de forme très-différente: les uns ont le lustre & presque toute la rondeur des perles; les autres sont hémisphériques, comme sont ceux des grillons sauvages; & d'autres tiennent de la sphéroïde.

Ils n'ont pas tous la même couleur; l'on voit plusieurs papillons qui ont les *yeux* blancs comme la neige ceux des araignées sont tout-à-fait noirs; ceux des pucerons de noisetiers, sont couleur d'ambre jaune; l'éclat de ceux des petites demoiselles, est semblable à celui de l'or: ceux des sauterelles vertes, ont la couleur d'une émeraude; ceux des pucerons de olmeul, sont comme du vermillon. Il y en a une autre espece qui les ont d'un rouge brun de jaspe: enfin, l'on en voit dont les *yeux* ont autant de feu & d'éclat, que ceux des chats pendant la nuit. La plûpart perdent peu-à-peu après la mort, le brillant de ces couleurs; elles en viennent même en peint de se ternir totalement; c'est ce qu'il est bon de savoir, afin qu'on ne se figure pas que les *yeux* des insectes vivans soient semblables aux *yeux* ternis des insectes morts que l'on trouve dans les cabinets.

Il n'est pas surprenant qu'ils se ternissent totalement; la cornée des *yeux* des insectes est écailleuse & transparente comme le *verre*. Ce ne sont que les humeurs colorées qui le trouvent sous cette cornée, qui la font paroître avec les couleurs qu'on lui voit. Ces humeurs venant après la mort de l'insecte à se corrompre & à se sécher, changent de couleur, & donnent à tout l'*œil* la couleur terne qu'elles ont prise.

Les *yeux* des insectes sont ordinairement placés au front sous les antennes; cette regle n'est cependant pas sans exception, puisqu'il y en a qui les ont derriere ces mêmes antennes. Chez les uns, ils avancent un peu hors de la tête; c'est ainsi qu'ils sont dans les grilloes des champs: chez les autres, ils sortent tellement de la tête qu'on diroit qu'ils n'y tiennent que par une articulation c'est ce qu'on remarque dans les petites demoiselles aquatiques.

Le nombre des *yeux* n'est pas égal chez tous les insectes: la plûpart en ont deux; mais il y en a aussi qui en ont cinq, comme l'abbé Catalan l'a observé dans les mouches. Ces *yeux* s'appellent ordinairement des *yeux à réseau*: M. Lyonnet les a toujours trouvés à toutes les especes d'insectes ailés, mais rarement aux insectes qui n'avoient pas encore subi leur derniere transformation.

Les araignées ont ordinairement huit *yeux*, qui ne sont pas rangés chez toutes les especes dans le même ordre. Il en faut cependant excepter quelques araignées à longues jambes, dont les antennes ressemblent aux pattes d'écrevisses, qui n'ont que deux *yeux*. Il y a quelques insectes dont les *yeux* ressemblent à deux demi-globes, élevés sur les deux côtés de la tête, & l'on apperçoit dans ces *yeux* une infinité de petits exagones de la figure des alveoles des abeilles. Dans chacun de ces exagones, il y a des cercles en forme de lentilles, qui sont tout autant d'*yeux*, dont le nombre par-là devient presqu'innombrable. Par ce moyen, ces insectes jouissent, non-seulement des avantages de la vûe, mais il y a apparence, qu'ils l'ont plus claire & plus forte que les autres animaux: cela étoit sans doute nécessaire à cause de la rapidité de leur vol, & de la nécessité où ils sont de chercher leur nourriture de côté & d'autre en volant.

Les *yeux* des insectes ne sont, ni environnés d'os, ni garnis de sourcils, pour les garantir des accidens extérieurs: mais en échange la tunique extérieure, qu'on nomme *cornée*, est assez dure pour mettre leurs *yeux* hors des dangers qu'ils auroient à craindre sans cela. Aristote en a fait la remarque, *L. II. de partib. anim. c. xiij.*

Il résulte assez de ce détail, que les *yeux* des insectes sont des morceaux surprenans de méchanisme, mais leur structure & leur disposition ne nous auroient jamais été connues, sans le secours du microscope: il nous fait voir que les escarbots, les abeilles, les guêpes, les fourmis, les mouches, les papillons & plusieurs autres insectes, ont deux bourrelets immovables, qui forment la plus grande partie de leur tête & renferment un nombre prodigieux de petits hémispheres ronds, placés avec une extrême régularité en lignes qui se croisent & qui ressemblent à des filets.

C'est un amas de plusieurs *yeux*, si parfaitement unis & polis, que comme autant de miroirs, ils réfléchissent les images de tous les objets extérieurs. On peut voir à leur surface l'image d'une chandelle, multipliée presque une infinité de fois, changeant la direction de ses rayons vers chaque *œil*, selon le mouvement que lui donne la main de l'observateur. Tous ces petits hémispheres sont des *yeux* réels, qui ont chacun au milieu une petite lentille transparente, une prunelle par où les objets paroissent renversés comme par un verre convexe; ils forment aussi un petit telescope, lorsqu'on les place à la distance précise du foyer qui leur est commun avec la lentille du microscope. Il y a lieu de croire que chacune de ces petites lentilles répond à une branche distincte des nerfs optiques, & que les objets n'y paroissent qu'un à un, tout comme nous ne voyons pas un objet double, quoique nous ayons deux *yeux*.

Tous ceux qui ont un microſcope, ſe ſont amuſés à conſiderer ces petits yeux; mais il y en a peut-être peu qui en ayent conſideré la nature ou le nombre. M. Hook a trouvé quatorze mille hémiſpheres dans les deux *yeux* d'ou bourdon, c'eſt-à-dire, ſept mille dans chacun. M. Leeuwenhoek en a compté ſix mille deux cens trente-ſix dans les deux *yeux* d'un vers à ſoie, lorſqu'il eſt dans l'état de mouche; trois mille ſept cent ſoixante-un dans chaque *œil* de l'eſcarbot; & huit mille dans les deux *yeux* d'une mouche ordinaire. Mais la mouche dragon eſt encore plus remarquable par la grandeur & la fineſſe de ſes *yeux* à reſeau. *Voyez* MOUCHE-DRAGON.

Si l'on coupe l'*œil* d'une mouche-dragon, d'un bourdon, d'une mouche commune; qu'avec un pinceau & un peu d'eau claire on en ôte tous les vaiſſeaux; qu'on examine ces vaiſſeaux au microſcope, leur nombre paroîtra prodigieux, M. Leeuwenhoek ayant préparé un *œil* de cette maniere, le plaça un peu plus loin de ſon microſcope qu'il ne faiſoit, lorſqu'il vouloit examiner un objet; enſorte qu'il fit concourir le foyer de ſa lentille avec le foyer antérieur de cet *œil*; alors regardant à-travers ces deux lentilles qui formoient un teleſcope, le clocher d'une égliſe qui avoit 300 piés de hauteur, & à la diſtance de 750 piés, lui parut à-travers de chaque petite lentille renverſé, mais pas plus grand que la pointe d'une aiguille fine; enſuite dirigeant ſa vûe vers une maiſon voiſine à-travers ce grand nombre de petits hémiſpheres, il vit non-ſeulement la devant de la maiſon, mais encore les portes & les fenêtres; & il fut en état de diſtinguer ſi les fenêtres étoient ouvertes ou fermées.

On ne peut pas douter que les poux, les mites & pluſieurs autres animaux encore plus petits, n'ayent des *yeux* façonnés de maniere à diſtinguer des objets quelques milliers de fois plus petits qu'ils ne ſont eux-mêmes; car les petites particules qui les nourriſſent, & pluſieurs autres choſes qu'il leur importe de diſtinguer, doivent certainement être de cette petiteſſe. Combien donc leurs *yeux* ne doivent-ils pas groſſir les objets; & quelle découverte ne feroit-on pas, s'il étoit poſſible d'avoir des lentilles de cette force, pour découvrir par leur moyen ce que ces petits animaux découvrent clairement.

Jean-Baptiſte Hodierna a fait un examen très-curieux des *yeux* des inſectes dans ſon traité italien: *l'occhio della moſca, o diſcorſo fiſico intorno all' anatomia degli occhi de tutti gli animali aquatili detti Inſetti, recentemente ſcoverto Panormi* 1644.

On peut voir auſſi de belles obſervations curieuſes ſur les *yeux* des inſectes, par l'abbé Catelan dans le journal des Savans, 1680 & 1681, *&c.* (*D. J.*)

ŒIL, (*Critiq. ſacrée.*) dans le langage de l'Ecriture, l'*œil* mauvais, *oculus nequam videre*, ſignifie l'envie & l'avarice, *an oculus tuus nequam eſt, quia ego ſum bonus!* Matth. *xx.* 15. Mais, *vij.* 22. Luc, *xj.* 34. Etes-vous envieux de ce que je ſuis bon? *Oculus malus ad mala*, l'homme avare ne tend qu'au mal, *Eccl. xiv.* 10. L'*œil* ſimple, *oculus*, l'*œil* bon, marque au contraire la libéralité, l'exclamation à le bénéficence, *vir boni oculi*, une ame libérale, *Prov.* Mettre ſes *yeux* ſur quelqu'un, indique quelquefois la colere; *ponam oculos meos ſuper eos*, ſouvent auſſi ces mots déſignent les bienfaits; *oculi ejus ſuper gentes reſpiciunt*, *Pſ.* 65. 7. Joſeph dit à ſes freres de lui amener Benjamin, afin qu'il mette les *yeux* ſur lui, c'eſt-à-dire, qu'il veut lui faire du bien *Oculo cavo eſſe* dans *Job. xxjx.* 15. c'eſt une expreſſion qui ſignifie généralement prendre ſoin des affligés & les ſecourir dans leurs beſoins, *Ernere oculos alterius*, nom. *ej.* 14. ſe dit métaphoriquement de ceux avec qui on traite comme avec des aveugles. *Joſephus ponet manus ſuas ſuper oculos tuos*, Geneſ. *xlvj.* 4. Joſeph vous fermera les *yeux* à votre mort; cérémonie en uſage chez les anciens. *Ad oculum ſervire*, Coloſ. *iij.* 22. ſervir à l'*œil*, c'eſt ne ſervir au maître avec ſoin que quand on en eſt vû. La hauteur des *yeux* déſigne l'orgueil. *Eccl. xxxij.* 5. Enfin, *oculi pleni adulterii, oculi fornicantes*, & autres façons de parler ſemblables de l'Ecriture, viennent de ce que les *yeux* ſont les organes des paſſions. (*D. J.*)

ŒIL ARTIFICIEL, (*Optiq.*) cette machine qu'on peut voir, *Pl. d'Optique fig.* 9. *n°.* 2. eſt une eſpece de petit globe, à-peu-près comme celui de l'*œil*, & traverſé dans ſa longueur par un tuyau *FC* qui eſt garni d'un verre lenticulaire à ſon extremité *F*. A l'autre extrémité *C* eſt adapté un papier huilé, qu'on place à-peu-près au foyer du verre, & ſur lequel viennent ſe peindre dans l'obſcurité les images renverſées des objets extérieurs; cet *œil artificiel* eſt une eſpece de chambre obſcure. *Voyez* CHAMBRE OBSCURE, & il repréſente la maniere dont les images des objets extérieurs ſe peignent au fond de l'*œil*, qui eſt lui-même une chambre obſcure naturelle. *Voyez* VISION. (*O*)

ŒIL, *ſ. m.* (*Botan. & Jardin.*) eſt un petit point rond qui vient le long des branches des arbres d'où ſortent les jeunes pouſſes, qui produiſent les fleurs & les fruits; il n'y a de différence entre *œil* & *bourgeon*, qu'en ce que l'*œil* demeure long-tems en repos juſqu'à l'arrivée de la ſève, au lieu qu'alors le bourgeon s'enfle & ſe manifeſte; de ſorte qu'on peut dire qu'il eſt un *œil* animé.

On appelle *œil rond*, celui qui eſt enflé & propre à former une branche à fruit.

Œil plat, eſt celui qui ne donne que du bois; on dit encore *œil pouſſant*, *œil dormant*.

Le premier eſt employé quand on greffe, dans la pouſſe ou dans le tems de la ſève.

Le ſecond veut dire qu'on greffa entre les deux ſèves, tems où les *yeux* ne ſont point animés. (*K*)

ŒIL DE BŒUF, *ſ. m.* (*Hiſt. nat. Bot.*) *buphthalmum*, genre de plante à fleur radiée, dont le diſque eſt compoſé de pluſieurs fleurons, ſéparés les uns des autres par une feuille pliée en gouttiere; la couronne de cette fleur eſt compoſée de demi-fleurons, placés ſur des embryons, & ſoutenus par un calice formé de pluſieurs feuilles diſpoſées en écailles. Lorſque la fleur eſt paſſée, les embryons deviennent des ſemences qui ſont le plus ſouvent menues & anguleuſes. Ajoutez aux caracteres de ce genre, le port entier de la plante. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

ŒIL, (*Conchyol.*) terme d'uſage en parlant du centre de la volute d'une coquille. (*D. J.*)

ŒIL DE BOUC, nom que l'on a donné à une eſpece de patelle ou de lepas. *Voyez* LEPAS & COQUILLE.

La coquille de ce poiſſon, dit Tournefort, dans ſon voyage du levant, eſt un baſſin d'une ſeule piece, d'environ un pouce ou deux de diametre, preſque ovale, haut de huit ou neuf lignes, retréci en pavillon d'entonnoir, terminé en pointe, rempli par un poiſſon qui préſente d'abord un grand muſcle pectoral gris-brun, rouſsâtre ſur les bords, & légerement ondé. La ſurface de ce muſcle ſe remue de telle ſorte, qu'on s'apperçoit de certains points ou petits grains qui s'élevent & même s'élancent, comme on le remarque, ſur les liqueurs qui commencent à frémir avant que de boüillir. D'ailleurs, cette ſurface eſt ſouple, drapée & couverte d'une liqueur baveuſe & gluante: tout cela la rend propre à s'inſinuer dans les moindres inégalités des rochers, auxquels ce poiſſon s'attache ſi fortement, que ne pouvant lui faire lâcher priſe, on ſe ſert d'un couteau pointu pour l'en détacher.

Ce muſcle eſt coriace, épais d'environ trois lignes, & long ordinairement d'un pouce, tout ſemblable au muſcle pectoral des limaçons de terre: la ſurface intérieure du muſcle pectoral de l'*œil de bouc* eſt liſſe, liſante, creuſée, en gouttiere, au fond de laquelle eſt placée un tendon qui le ſépare en deux ventres, & auquel vient aboutir de chaque côté un plan de fibres tranſverſes, chargé verticalement des fibres qui forment le muſcle; ce même muſcle eſt entouré d'une bordure ou friſe, laquelle ſa meut fort vite indépendamment du muſcle, lorſqu'on la pique; elle eſt compoſée, quelque mince qu'elle ſoit, de fibres tranſverſes, rangées du centre à la circonférence; ce qui pourroit faire ſoupçonner, qu'elle ſeroit détachée, ſi par ſon tendon elle n'étoit auſſi adherente qu'elle l'eſt à la coquille; car pour l'en détacher, il faut la cerner entierement avec un couteau.

La tête du poiſſon ſort d'une eſpece de coëffe frangée & friſée, produite par l'allongement de la friſe dont on vient de parler; cette tête qui reſſemble en quelque maniere à celle d'un petit cochon, a quatre ou cinq lignes de longueur, ſur moitié moins de largeur, arrondie pardeſſus, terminée par une bouche rouſsâtre, large de deux lignes, & bordée d'une groſſe levre. Des côtés du front ſortent deux cornes qui s'allongent & ſe recourciſſent à-peu-près comme celles des bœufs.

Les autres parties de cet animal ſont renfermées dans un ſac, où l'œſophage vient s'boutir; ce ſac long d'environ un pouce & demi, large de neuf ou dix lignes, arrondi ſur le dos, retréci vers la tête, eſt tout-à-fait couché ſur la gouttiere du muſcle pectoral, & renferme une ſubſtance molaſſe, bonne à manger, parſemée de vaiſſeaux noirâtres, dans laquelle l'œſophage s'allonge en ſe conduit coudé en pluſieurs ſinuoſités.

Le muſcle pectoral tient lieu de jambes & de piés à ces animaux, de même qu'à tous les limaçons & à tous les poiſſons, dont la coquille eſt d'une ſeule piece. Lorſque les *yeux de bouc* veulent avancer, ils appuient fortement ſur le bord antérieur de ce muſcle; c'eſt le point fixe vers lequel tout le reſte de muſcle qui eſt dans le relâchement eſt emené, au lieu que lorſqu'ils veulent reculer, ils ſe cramponnent fortement ſur le bord poſté-

rieur

rieur du même muſcle; & alors le devant qui eſt dans l'inaction eſt obligé de s'aprocher vers cette partie, où le point d'appui ſe trouve dans ce tems-là.

Nous renvoyons au mot *patelle* à établir le caractere eſſentiel de ce genre de coquillage qui forme la premiere famille des coquilles univalves, & là nous en indiquerons les différences eſpeces. *Voy.* PATELLE. (*D. J.*)

ŒIL DE BŒUF, (*Phyſ.*) le cap de Bonne-Eſpérance eſt fameux par ſes tempêtes, & par le nuage ſingulier que les produit; ce nuage ne paroît d'abord que comme une petite tache ronde dans le ciel, & les matelots l'ont appellé *œil de bœuf*. De tous les voyageurs qui ont parlé de ce nuage, Kolbe paroît être celui qui l'a examiné avec le plus d'attention; voici ce qu'il en dit, *tome I. pag.* 224 *& ſuivantes* de la deſcription du cap de Bonne-Eſpérance. „ Le nuage que l'on voit ſur les montagnes de la Table, ou du Diable, ou du Vent, eſt compoſé ſi je ne me trompe, d'une infinité de petites particules pouſſées, premierement contre les montagnes du cap, qui ſont à l'eſt, par les vents d'eſt qui regnent preſque toute l'année dans la zone torride; ces particules ainſi pouſſées ſont arrêtées dans leur cours par ces hautes montagnes, & le ramaſſent ſur leur côté oriental; alors elles deviennent viſibles & y forment de petits monceaux ou aſſemblages de nuages, qui étant inceſſamment pouſſés par le vent d'eſt, s'élevent au ſommet de ces montagnes; ils n'y reſtent pas long-tems tranquilles & arrêtés, contre-ſens d'avancer, ils s'engouffrent entre les collines qui ſont devant eux, où ils ſont ſerrés & preſſés comme dans une maniere de canal, le vent les preſſe au-deſſous, & les côtés oppoſés de deux montagnes les retiennent à droite & à gauche; lorſqu'en avançant toujours ils parviennent au pié de quelque montagne où la campagne eſt un peu plus ouverte, ils s'écendent, ſe déploient, & deviennent de nouveau inviſibles; mais bientôt ils ſont chaſſés ſur les montagnes par les nouveaux nuages qui ſont pouſſés derriere eux, & parviennent ainſi, avec beaucoup d'impétuoſité, ſur les montagnes les plus hautes du cap, qui ſont celles du Vent & de la Table, où regne alors un vent tout contraire; là il ſe fait un combat affreux, ils ſont pouſſés par derriere & repouſſés par-devant, ce qui produit des tourbillons horribles, ſoit ſur les hautes montagnes dont je parle, ſoit dans la vallée de la Table où ces nuages voudroient ſe précipiter. Lorſque le vent de nord-oueſt a cédé le champ de bataille, celui de ſud-eſt augmente & continue de ſouffler avec plus ou moins de violence pendant ſon ſommeil; il ſe renforce pendant que le nuage de l'*œil de bœuf* eſt épais, parce que les particules qui viennent s'y amaſſer par derriere, s'efforcent d'avancer; il diminue lorſqu'il eſt moins épais, parce qu'alors moins de particules preſſent par derriere; il baiſſe entierement lorſque le nuage ne paroît plus, parce qu'il ne vient plus de l'eſt de nouvelles particules, qu'il n'en arrive pas aſſez; le nuage enfin ne ſe diſſipe point, ou plutôt paroît toujours à-peu-près de la même groſſeur, parce que de nouvelles matieres remplacent par-derriere celles qui ſe diſſipent par devant.

„ Toutes ces circonſtances du phénomène conduiſent „ à une hypothèſe qui en explique ſi bien toutes les par- „ ties; 1°. derriere la montagne de la Table on remar- „ que une eſpece de ſentier ou une traînée de légers „ brouillards blancs, qui commençant ſur la deſcente „ orientale de cette montagne, aboutit à la mer, & occupe dans ſon étendue les montagnes de Pierre. „ Je me ſuis très-ſouvent occupé à contempler cette „ traînée qui, ſuivant moi, étoit cauſée par le paſſage „ rapide des particules dont je parle, depuis les monta- „ gnes de Pierre juſqu'à celle de la Table.

„ Ces particules, que je ſuppoſe, doivent être extrê- „ mement embarraſſées dans leur marche, par les fré- „ quens chocs & contre-chocs cauſés, non-ſeulement „ par les montagnes, mais encore par les vents de ſud „ & d'eſt qui regnent aux lieux circonvoiſins du cap; „ c'eſt ici une ſeconde obſervation; j'ai déjà parlé des „ deux montagnes qui ſont ſituées ſur les pointes de la „ baie Falſe, ou fauſſe baie; l'une s'appelle *la Lèvre pendante*, & l'autre *Norvege*. Lorſque les particules „ que je conçois ſont pouſſées ſur ces montagnes par les „ vents d'eſt, elles en ſont repouſſées par les vents de „ ſud, ce qui les porte ſur les montagnes voiſines; elles „ y ſont arrêtées pendant quelque tems & y paroiſſent en „ nuages, comme elles le faiſoient ſur les deux monta- „ gnes de la baie Falſe, & même un peu davantage. „ Ces nuages ſont ſouvent fort épais ſur la Hollande „ hottentote, ſur les montagnes de Stellenbosch, de Draa- „ kenſtein, & de Pierre, mais ſurtout la montagne de „ la Table & ſur celle du Diable.

„ Enfin, ce qui confirme mon opinion, eſt que con- „ ſtamment dans ou trois jours avant que les vents de „ ſud-eſt ſouffient, on apperçoit ſur la tête du lion de „ petits nuages noirs qui la couvrent; ces nuages ſont, „ ſuivant moi, compoſés des particules dont j'ai parlé; „ ſi le vent de nord-oueſt regne encore lorſqu'ils arri- „ vent, ils ſont arrêtés dans leur courſe, mais il ne ſont „ jamais chaſſés fort loin juſqu'à ce que le vent de ſud- „ eſt commence „.

ŒIL DE CHAT, (*Hiſt. nat. Minéral.*) *oculus cati*, *oculus felis*, *oculus boli*, *bellocchio*, c'eſt une eſpece d'opale, aſſez tranſparente, ordinairement d'un jaune verdâtre ou d'une couleur rougeâtre & changeant, ſemblable à celle de la prunelle de l'*œil* d'un chat; tenue au jour & remuée elle tremble darder un rayon de lumiere. Quelquefois par des accidens heureux on trouve une tache noire ou d'une autre couleur, accompagnée de pluſieurs cercles concentriques, au milieu de cette pierre, ce qui la fait encore plus reſſembler à un *œil*: ſouvent auſſi les Jouailliers ont des ſecrets pour aider la nature, & pour perfectionner cette reſſemblance qu'elle n'avoit fait qu'ébaucher.

Les anciens litographes, à qui les noms ne coûtoient rien, ont appellé *ceraophtalmus* les pierres dans leſquelles il ſe trouvoit un cercle rouge; quand ce cercle étoit gris ou blanc ils ont nommé la pierre *leucophtalmus*; lorſqu'il y avoit deux yeux repréſentés ſous la même pierre, ils l'ont appellée *diophtalmus*: c'eſt ainſi qu'ils ont auſſi nommé *agrophthalmus* & *lycophtalmus* les pierres ſur leſquelles ils ont vû, ou cru voir la reſſemblance d'un *œil* de chevre ou de loup. (—)

ŒIL DU MONDE, (*Hiſt. nat. Minéralogie.*) *oculus mundi*, *lapis mutabilis*, pierre précieuſe qui eſt une veſie ouys à qui elle reſſemble par ſa couleur qui eſt auſſi celle d'un ongle.

On dit que cette pierre, qui a peu de tranſparence, préſente un phénomene ſingulier; ſi on la laiſſe dans l'eau pendant quelques minutes, elle devient beaucoup plus tranſparente qu'auparavant, & au-lieu d'être d'un gris pâle, elle paroît alors d'une couleur jaunâtre, à-peu-près comme celle de l'ambre; auſſi-tôt qu'elle a été retirée de l'eau & ſechée, elle redevient opaque comme auparavant: on prétend que cette pierre ne ſe trouve qu'à la Chine. (—)

ŒIL DE SERPENT, (*Hiſt. nat.*) en italien *occhio di ſerpe*, nom donné par quelques auteurs à la pierre appellée *bufonite* ou *crapaudine*. Voyez *cet article*.

ŒIL, (*Métallurgie.*) on appelle ainſi dans les fonderies de métaux une ouverture qui eſt au bas du fourneau, par laquelle la matiere fondue s'écoule pour être reçue dans le baſſin qui eſt au-deſſous. Pendant la fuſion le trou ſe bouche avec un mélange de glaiſe & de charbon; lorſque la fonte eſt achevée & que la matiere eſt bien fluide, on perce cet *œil* avec une barre de fer. Quelquefois on *fond par l'œil*; c'eſt-à-dire on ne bouche point ce trou, & on laiſſe découler le métal fondu à meſure qu'il ſe fond: cela convient ſur-tout aux métaux qui ſe calcinent aiſément, comme le plomb ou l'étain. *Voyez* ÉTAIN & PLOMB. (—)

ŒIL, (*Architect. civile.*) nom général qu'on donne à toute fenêtre ronde priſe dans un fronton, un attique, ou dans les reins d'une voûte, comme il y en a, par exemple, aux deux berceaux de la grande ſalle du palais à Paris.

Œil de bœuf, petit jour pris dans une couverture, pour éclairer un grenier ou un faux comble, fait de plomb ou de poterie: on appelle encore *œil de bœuf* les petites lucarnes d'un dôme, telles qu'il y en a, par exemple, à celui de ſaint Pierre de Rome, qui en a quarante-huit en trois rangs.

Œil de dôme, c'eſt l'ouverture qui eſt au haut de la coupe d'un dôme, comme au Panthéon à Rome, & qu'on couvre le plus ſouvent d'une lanterne, ainſi que la plûpart des dômes.

Œil de volute, c'eſt le petit cercle du milieu de la volute ionique, où l'on marque les treize centres pour en décrire les circonvolutions.

Œil de pont, terme d'architecture hydraulique, nom qu'on donne à de certaines ouvertures rondes au-deſſus des piles, & dans les reins des arches d'un pont, qu'on fait autant pour rendre l'ouvrage léger que pour faciliter le paſſage des groſſes eaux, telles qu'il y en a, par exemple, au pont neuf de la ville de Toulouſe, & à ceux que Michel-Ange a bâtis ſur l'Arno, à Florence. *Daviler*. (*D. J.*)

ŒIL,

ŒIL DE PIE, (*Marine.*) ce ſont les trous ou œillets qu'on fait le long du bas de la voile au-deſſus de la ralingue, pour y paſſer des garcettes de ris. (*Z*)

ŒILS-YEUX, ou *trous de la voile de fivadiere*, ce ſont deux trous aux deux points d'en-bas de la fivadiere, pour où s'écoule l'eau que la mer jette dans la fivadiere. (*Z*)

ŒIL, *terme de Manufacture*, ſe dit du luſtre & de l'éclat des marchandiſes d'une certaine beauté extérieure qui frappe la vûe, & qui ne fait pourtant pas la plus grande perfection. Néanmoins comme l'on eſt ſouvent plus touché de l'*œil* & du luſtre d'une étoffe que de ſa bonne fabrique, c'en eſt auſſi une des meilleures qualités pour le débit, & ſi les ouvriers doivent être attentifs à donner cet *œil* à leurs ouvrages, les marchands ne doivent pas moins l'être à la leur conſerver. (*D. J.*)

ŒIL, *terme d'Artiſans*, ce mot s'entend des trous qui ſervent à emmancher pluſieurs de leurs outils, comme l'*œil* d'un marteau, d'un pic, d'un houe, d'une pioche, d'un décentroir, d'un têtu, *&c.*

On dit auſſi l'*œil d'un écou*, pour ſignifier le trou par où paſſe la vis; & l'*œil d'une louve*, inſtrument de fer qui ſert à élever des pierres de taille, pour dire le trou par où paſſe l'eſſe du cable.

L'*œil d'une meule* à moudre, eſt le trou qu'elle a dans ſon centre.

Les grues, les engins, les chevres, & autres ſemblables machines à élever des fardeaux, ont auſſi leurs *yeux*, ce ſont les trous par où paſſent les cables. (*D. J.*)

ŒIL, *en terme d'Eperonnier*, ſont des trous qui terminent chacune des branches d'un mors par en-haut de quelque eſpece que ce mors ſoit, à gorge de pigeon, à canne, *&c.* c'eſt dans ces *yeux* que paſſent la gourmette & deux eorroyes de cuir qui arrêtent le mors ſur la tête du cheval en ſe paſſant derriere les oreilles. *Voyez* GOURMETTE, *&c. Voyez les planches de l'Eperonnier.*

ŒIL, *des caracteres d'Imprimerie*; on entend par *œil* la figure de la lettre qui ſe trouve à un des deux bouts du corps: on dit d'un caractere qu'il eſt *gros œil* ou *petit œil*, parce que ſur un même corps on y fond des lettres ou peu plus ou moins groſſes qui ſe diſtinguent par gros ou petit *œil*. *Voyez* ŒIL, *impr.*

ŒIL, *en terme de Boucliſſier*, c'eſt la partie d'une garde qui eſt entre la poignée & la plaque. On la nomme auſſi quelquefois *corps*. Elle ſe termine en bas par une *batte*. *Voyez* BATTE.

ŒIL D'UN RESSORT, s'entend *parmi les Horlogers*, d'une petite langue faite à chacune des extrémités du grand reſſort d'une montre ou d'une pendule pour le faire tenir aux crochets du barillet & de ſon arbre. *Voy.* BARILLET, ARBRE DE BARILLET, RESSORT, *&c.* (*Y*)

ŒIL, *terme de Joüillerie*; ce mot ſignifie, en ſtyle de Lapidaire, le brillant & l'éclat des pierres, quelquefois leur qualité & leur nature. Ce diamant a un *œil* admirable, cet autre a l'*œil* un peu louche, il l'a un peu noirâtre; *&c.*

ŒIL, *en terme d'Imprimerie*, s'entend aſſez généralement des différentes groſſeurs des caracteres, conſidérés par leur ſuperficie, qui eſt l'*œil*; l'on dit par exemple, le gros romain eſt à plus gros *œil* que le ſaint-auguſtin; ce cicero eſt d'un *œil* plus petit que celui dont eſt imprimé tel ouvrage; ainſi des autres caracteres ſupérieurs ou inférieurs. Si on conſidere ces mêmes caracteres par la force des corps, il faut alors appeller chaque caracteres par le nom que leur a donné l'uſage. *Voyez table des caracteres.*

Par *œil de la lettre*, les Imprimeurs entendent la partie gravée dont l'empreinte ſe communique ſur le papier par le moyen de l'impreſſion; & ils diſtinguent dans cette même partie gravée un *œil* trois ſortes de proportion, dimenſion, ou groſſeur; parce qu'il eſt poſſible en effet, & aſſez fréquent de donner au même corps de caracters une de ces trois différences, qui conſiſtent à grever l'*œil*, ou gros ou moyen, ou à petit *œil*. Cette différence ſéelle dans l'art de la gravure propre à la fonderie en caracteres, & apparente au lecteur, n'en produira aucune dans le juſtification des pages & des lignes, ſi le moyen ou petit *œil* eſt fondu ſur le même corps que le gros *œil*, ou celui ordinaire.

ŒIL DU CHEVAL, (*Maréchal.*) les *yeux* de cet animal doivent être grands à fleur de tête, vifs & nets: *œil verron*, ſignifie que la prunelle eſt d'une couleur approchante du verd: *œil de cochon*, ſe dit d'un cheval qui a les yeux trop petits. *La vitre de l'œil. Voyez* VITRE.

ŒIL & BATTE, *terme de Marchand de poiſſon*; il ſignifie tout ce qui eſt contenu depuis l'ouie ou l'*œil* du poiſſon juſqu'à la queue, qu'on appelle ſa *batte*, à cauſe qu'il s'en ſert à battre l'eau lorſqu'il nage. Le brochet a deux piés entre *œil & batte*; c'eſt-à-dire, que dans la maniere de meſurer qui s'obſerve dans le commerce du poiſſon, il ne doit ſe vendre que pour être de deux piés de long, quoique la tête & la queue compriſes, il y en ait ſouvent plus de trois.

ŒIL DE PERDRIX, *inſtrument du métier d'étoffe de ſoie*: l'*œil de perdrix* eſt un petit anneau de fer rond très-poli, de la groſſeur environ d'un *œil de perdrix*; c'eſt ſans doute pourquoi il en porte le nom.

Il ſert à paſſer ou être enfilé par la corde de rame. On met autant *d'yeux de perdrix* qu'on veut attacher de ſemples au rame; les cordes de ſemples ſont attachées aux *yeux de perdrix*, ainſi que le frottement de la corde de ſemple contre celle de ſame ne l'uſe pas ſi vîte.

ŒIL, *terme de Tireur d'or*; c'eſt le plus petite ouvertore d'une filiere par où paſſe le liogot de quelque métal pour le réduire en fil.

ŒIL, DE BOEUF, *terme de Verrerie*; c'eſt ce nœud qu'on nomme communément *boudine*, qui eſt au milieu du plat de verre, & qui eſt inutile pour être employé en vitres, du moins dans les maiſons de quelque conſidération, n'étant propre qu'à être jetté au groiſil. (*D. J.*)

ŒILLERES, DENTS, (*Anat.*) *Voyez* DENTS.

ŒILLERES, ſ. f. *terme de Bourrelier*, ce ſont deux morceaux de cuir, un peu épais, quarrés, attachés par un côté aux montans de la bride, préciſément à côté des yeux du cheval. L'uſage des *œilleres* eſt d'empêcher le cheval de voir de côté, & l'aſſujettir à regarder devant. *Voyez les Pl. du Bourrelier.*

L'*œillere* ſe dit encore de la partie de la tétiere du cheval de harnois. Ce ſont auſſi des morceaux de cuir poſés à côté des yeux, pour les garantir des coups de fouet.

ŒILLET, *caryophillus*, ſ. m. (*Botan.*) genre de plante dont la fleur eſt compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond, qui ſortent d'un calice cylindrique, membraneux & écailleux à ſon origine. Le piſtil ſort de ce calice, & devient dans la ſuite un fruit cylindrique, qui s'ouvre par la pointe, & qui eſt enveloppé par le calice. Ce fruit renferme des ſemences plates, feuilletées, & attachées à un placenta. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

Perſonne n'ignore combien ce genre de plante eſt étendu: M. de Tournefort en diſtingue quatre-vingt-neuf eſpeces, qui different par la grandeur, la couleur & le nombre des pétales, toutes variétés qui viennent de la différente culture; ainſi dans la diverſité qu'on voit de ces agréables fleurs, il ſuffira de ne décrire ici que l'*œillet* commun de nos jardins, & celui de la Chine.

L'œillet commun de nos jardins eſt le *caryophillus major* de C. B. P. 207. & de Tournefort, J. R. 330. Sa racine eſt ſimple, fibreuſe; ſes tiges ſont nombreuſes, liſſes, cylindriques, hautes d'une coudée, genouillées, noueuſes, branchues. Ses feuilles ſortent de chaque nœud deux-à-deux; elles ſont étroites comme celles du chien-dent, dures, pointues à leur extrémité, d'une couleur bleue ou de verd de mer.

Ses fleurs naiſſent au ſommet des tiges, compoſées de pluſieurs pétales de différentes couleurs, d'écarlate, de chair-blanche, noirâtre ou panachée, placées en rond, au nombre de cinq, de ſix ou davantage, légerement dentelées, d'une odeur douce de clou-de-girofle; ayant à leur milieu des étamines garnies de ſommets blancs, & un piſtil qui ſe termine par deux ou trois filamens recourbés; ces filamens ſortent d'un calice cylindrique, membraneux, écailleux vers le bas, dentelé dans le haut: le piſtil ſe change en un fruit cylindrique qui s'ouvre par le ſommet, enveloppé dans le calice, rempli de petites graines plates & comme feuillées, ridées, noires quand elles ſont mûres, & attachées à un placenta.

L'œillet de la Chine, *caryophillus ſinenſis, ſupinus, leviori folio, flore vario*, eſt décrit par Tournefort dans les *mém. de l'acad. des Sciences, année* 1701. Sa racine eſt groſſe au collet comme le petit doigt, dure, ligneuſe, d'un blanc ſale tirant ſur le jaunâtre dans les eſpeces dont les fleurs n'ont pas les couleurs foncées, mais rougeâtre comme celle de l'oſeille dans les piés qui portent les fleurs rouges ou mêlées de purpurin.

Les tiges naiſſent en foule, longues d'un pié & demi ou deux, caſſantes, garnies à chaque nœud de feuilles oppoſées deux-à-deux, ſemblables par leur figure & par leur couleur à celles du giroflier jaune: ces tiges ſe diviſent vers le haut en pluſieurs brins chargés de fleurs ſur les extrémités.

La même greine produit pluſieurs variétés, par rapport aux couleurs & au nombre des feuilles: il y a des piés dont les fleurs ſont à-demi-doubles: mais il y a beaucoup d'apparence qu'elles deviendront doubles par la ſuite.

Les

Les premieres fleurs ſont à cinq pétales blanc-de-lait, colorées de verdâtre en-deſſous, crenelées & comme dentées.

Le calice eſt un rayon découpé en cinq pointes, accompagné à ſa naiſſance d'une autre eſpece de calice, formé de cinq ou ſix feuilles comme poſées par écailles & très-pointues; le piſtil eſt enfermé dans le fond de ce calice: il eſt ſurmonté par deux filets blancs & crochus par le bout, accompagné de deux étamines blanches, déliées, chargées chacune d'un ſommet cendré.

Lorſque la fleur eſt paſſée, le piſtil fait crever le calice, & devient un fruit cylindrique qui s'ouvre en cinq pointes, & laiſſe voir pluſieurs graines noires, plates, preſqu'ovales, pointues, minces & comme feuilletées ſur les bords, & attachées à un placenta blanc & cylindrique. La racine n'eſt pas tout-à-fait ſans acreté: les fleurs n'ont preſque pas d'odeur, elles varient étrangement.

On éleve les *œillets* dans les jardins à cauſe de leur beauté & de leur douce odeur. On les multiplie plus ſouvent par les marcottes que l'on ſépara des piés, que par la graine; car les fleurs qui naiſſent ſur les piés élevés de graine, deviennent ſauvages, & donnent des fleurs plus petites, mais odorantes & ſimples, quoique la graine ait été tirée d'*œillets* à fleur double.

On prépare dans les boutiques un ſirop d'*œillets*, nommé conſerve, du vinaigre & de l'eau diſtillée odorante. Le ſirop eſt de grand uſage dans les juleps & les potions. Les fleurs d'*œillets* macérées dans le vinaigre lui donnent la couleur rouge, une odeur ſuave & une ſaveur agréable. (*D. J.*)

ŒILLET, (*Jardin*) cette fleur délicieuſe par ſon odeur & ſes belles couleurs, fait un des objets de la paſſion des fleuriſtes; ils nous indiquerent dans pluſieurs traités exprès, la maniere d'élever de beaux *œillets*, les pots pour les planter, la terre qui leur eſt néceſſaire, la façon de les marcotter, celle de les œilletonner & de les emporter, le tems de les mettre dans la ſerre, celui de les en ſortir, leur arroſement, leur culture à meſure qu'ils pouſſent leurs dards, la maniere d'en ôter les boutons ſuperflus, celle de les aider à fleurir, le lieu qui leur eſt propre quand ils ſont en fleurs, l'art de les ſoutenir, leur graine & leurs maladies. C'eſt aſſez dans cet ouvrage de ſe borner à quelques remarques particulieres que j'emprunterai de Bradley & de Miller.

Ils ont trouvé qu'on pouvoit aſſez commodément diviſer tout le genre des *œillets* en cinq claſſes, qu'ils diſtinguent par les noms d'*œillets piquetés*, de *dames-pourpres*, (*painted ladies*), de *bizarres*, d'*écrevelans* & de *flambés*.

Les *œillets piquetés* ont toujours le fond blanc, & ſont tachetés ou imprimés, comme diſent les fleuriſtes, de rouge ou de pourpre. Les *dames-pourpres* ont les pétales couverts en-deſſus de rouge ou de pourpre, & tout-à-fait blancs en-deſſous. Les *bizarres* ſont rayés & diverſifiés de quatre couleurs. Les *écrevelans* ne ſont que de deux couleurs, mais toujours par rayes. Enfin les *flambés* ont un fond rouge, toujours rayé de noir, ou de couleur bien brune. Il ſeroit inutile & même impoſſible d'indiquer les variétés de chacune de ces claſſes, puiſque la graine en produit ſans ceſſe de nouvelles en tout pays.

Mais de quelque claſſe & de quelque genre que ſoit un *œillet*, ſa valeur eſt proportionnée à l'aſſemblage de certaines qualités qu'il doit avoir pour être réputé beau. 1°. La tige de cette fleur doit être forte, & capable de ſupporter tout le poids de la fleur ſans tomber: 2°. les pétales ou feuilles de la fleur doivent être longues, larges, épaiſſes, fermes, & cependant faciles à ſe déployer; 3°. la coſſe, de milieu de la fleur ne doit pas trop s'élever au-deſſus de l'autre partie de la fleur: 4°. les couleurs doivent être brillantes, & marquées également ſur toutes les parties de la fleur; 5°. l'*œillet* doit être rempli de feuilles qui le rendent, après ſon épanouiſſement, haut dans le milieu, & bien rond dans ſa circonférence.

Il y a des *œillets* qui ont dix, douze, juſqu'à quatorze pouces de tour, & qui ſont en même tems garnis de beaucoup de feuilles; c'eſt auſſi ce qui conſtitue leur beauté. L'*œillet* eſt beaucoup plus beau quand il panache en forme de houpe, que lorſqu'il eſt plat. Plus il eſt net, plus il eſt beau; plus ſa fleur eſt mêlée également de panaches & de couleurs, plus elle eſt eſtimée. Quand le panache eſt bien tranché & point imbibé, c'eſt toujours le mieux. Les pieces de panaches bien emportées, qui s'étendent depuis leur racine juſqu'à l'extrémité des feuilles de l'*œillet*, ſont les plus recherchées: mais on tolere quelques légeres imperfections dans la plûpart de ces fleurs, en faveur de pluſieurs beautés.

Les fleuriſtes font auſſi dépendre les qualités de ces fleurs de la forme de leurs coſſes: l'eſpece de celles qui fleuriſſent ſans ſe crever, eſt appellée *fleur à coſſes longues*; l'eſpece dont les pétales ne peuvent pas ſe contenir dans les bornes du calice, eſt nommée *fleur à coſſes rondes*. Il y a telles fleurs des dernieres eſpeces qui ont plus de quatre pouces. Il eſt difficile d'avoir des *œillets* de la groſſeur qu'on déſire, ſans qu'ils crevent. On peut laiſſer beaucoup de boutons & pluſieurs dards ſur les plus gros pour qu'ils ne crevent pas ſi aiſément; mais ils en viennent un peu moins larges.

Ces fleurs ne ſont pas d'une certaine hauteur fixe, les unes fleuriſſant à deux piés, & d'autres à quatre piés de haut; ils fleuriſſent plus ou moins tôt, ſuivant les différentes ſaiſons où on les a ſemés. Cependant le fort de leurs fleurs eſt en général vers le milieu de Juin; & c'eſt alors que les fleurilles ou raſſemblent beaucoup pour étaler leurs variétés, & donner des noms à leurs eſpeces nouvelles.

Les fleurs doubles portent rarement de la graine, ou parce que les parties mâles ne ſont pas parfaites chez elles, ou parce que la multitude des pétales les empêche de faire leurs fonctions, ou par d'autres raiſons qui nous ſont inconnues. Quoi qu'il en ſoit, les fleuriſtes curieux plantent de toutes les bonnes eſpeces de leurs *œillets* carnés doubles au milieu des carreaux ſur ons ligne; ils mettent de chaque côté au moins deux rangées des eſpeces ſimples de couleurs choiſies, & entre elles quelques piés d'*œillets* de la Chine, qui paſſedent les différentes variétés de couleurs extraordinaires.

L'*œillet* de la Chine eſt à fleur ſimple ou double: la premiere ſorte eſt nommée par les Botaniſtes *caryophillus ſinenſis, ſupinus, leucoii folio, flore varío*; en anglois *the variable china-pink*: la ſeconde ſorte eſt appellée *caryophillus ſinenſis, ſupinus, leucoii folio, flore pleno*; en anglois, *the double china-pink*.

Il y a une ſi grande variété de couleurs différentes dans les *œillets* de la Chine, qu'on en voit à peine deux eſſectuent ſemblables dans un très-grand parterre; & comme leurs couleurs ſont en même-tems de la derniere beauté, il faut avoir ſoin de n'employer les graines que des plus beaux; car ils ſont fort ſujets à dégénérer. Les graines de l'eſpece double produiſent de nouveau quantité de fleurs doubles, au lieu que les graines de l'eſpece ſimple ne donnent preſque jamais de fleurs doubles. On ne multiplie l'une & l'autre eſpeces que de graines; & Miller vous enſeignera mieux que perſonne la maniere d'y réuſſir.

Je n'ajoute qu'un mot ſur les marcottes d'*œillets*. Quand on les leve en automne, au lieu du printems, & qu'on les tranſporte dans des pots ou des plate-bandes ou elles doivent fleurir, on eſt plus aſſuré qu'elles produiront des fleurs plus fortes, & de meilleure heure, & outre cela les marcottes ſeront bien-tôt en état d'être marcottées elles-mêmes. Mais ſoit qu'on tranſplante les *œillets* en automne ou au printems, il faut les tenir à l'ombre, les garantir du ſoleil pendant une quinzaine après les avoir plantés, & préparer toujours pour l'hiver des endroits propres à les abriter en cas qu'il ſurvienne de fortes gelées. (*D. J.*)

ŒILLET, (*Pharmac. & Mat. méd.*) ce n'eſt que la fleur de cette plante qui eſt en uſage en Médecine, & même ſeulement dans les préparations officinales.

La plus eſtimée eſt le ſirop ſimple d'*œillet*, appellé communément dans les pharmacopées latines *de tunica*.

Ce ſirop ſe prépare par infuſion & par la diſſolution du ſucre au bain marie ſans cuire. *Voyez* SIROP. On choiſit pour le préparer les *œillets* rouges ſemidoubles que l'on cultive exprès à Paris, qui ont beaucoup plus d'odeur que tous les autres, & qui donnent une belle couleur au ſirop; car la partie colorante de ces fleurs eſt ſoluble par l'eau. On ne prend aſſurément que les pétales. On peut, ſi l'on veut, augmenter le parfum de ce ſirop en y faiſant infuſer pendant la préparation deux ou trois clous de geroſle entiers ſur huit ou dix livres de ſirop. L'odeur de ces *œillets* eſt ſi exactement analogue à celle du geroſle, qu'on pourroit employer des clous de geroſle ſeuls à la place des *œillets*, ſans que perſonne pût reconnoître cette ſubſtitution par le fond du parfum. Auſſi eſt-ce avec le geroſle qu'on prépare le roſſat, connu ſous le nom de *roſſat d'œillet*, qu'on colore avec la cochenille, avec les fleurs de pavot rouge, les roſes de Provins, *&c.* On prépare auſſi avec l'*œillet* une eau diſtillée, une conſerve & un vinaigre.

Tous ces remedes, & ſur tout le premier, ſont regardés comme céphaliques, cordiaux & alexipharmaques. Ils ſont ſpécialement recommandés dans les fievres malignes & peſtilentielles pris intérieurement. Le vinaigre qui ſe prépare en faiſant infuſer les pétales de ces fleurs dans du fort vinaigre pendant une quinzaine de jours, eſt

eſt auſſi célébré comme très-utile en tems de peſte, ſi on le fume habituellement. (*b*)

ŒILLET D'INDE, *tagetes*, genre de plante à fleur rediée, dont le diſque eſt compoſé de pluſieurs fleurons découpés de différentes façons, ſelon les diverſes eſpeces; la couronne de cette fleur eſt formée de demi-fleurons placés ſur des embryons, & ſoutenus par un calice qui eſt d'une ſeule feuille & elongé en forme de tuyau. Les embryons deviennent dans la ſuite des ſemences anguleuſes, qui ont une ſorte de tête formée de petites feuilles. Ces ſemences ſont attachées à un placenta. Il y a quelques eſpeces de ce genre, dont les fleurs ſont compoſées de demi-fleurons ſiſtuleux. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

ŒILLET DE MER, (*Hiſt. nat.*) petit madrepore qui a une ſorte de pédicule, & qui eſt évaſé par l'extrémité ſupérieure, & épanoui, pour ainſi dire, comme un *œillet*. C'eſt pourquoi on l'a appellé *œillet de mer*. *Voyez* MADREPORE. (*I*)

ŒILLET D'ÉTAI, (*Marine.*) c'eſt une grande boucle qu'on fait au bout de l'étai vers le haut. C'eſt pardedans cette boucle que paſſe le même étai après avoir fait le tour du mât.

Œillets de la tournevire, ce ſont des boucles que l'on fait à chacun des bouts de la tournevire, pour les joindre l'un à l'autre avec un quarantenier. (*Z*)

ŒILLET, *terme de Tailleur & de Couturiere*; petit trou entouré de ſoie, de fil, de cordonnet, qu'on fait à divers ouvrage de ſoie, de laine, ou de toile. (*D. J.*)

ŒILLETS, (*Emaill.*) ce ſont de petits trous ou bouillons qui ſe forment ſur l'émail en ſe parfondant.

ŒILLETON, ſ. m. (*Botan.*) Les Botaniſtes, les Fleuriſtes & les Jardiniers, s'accordent à donner ce nom à dre *bourgeons* qui ſont à côté des racines de pluſieurs plantes, fleurs ou légumre, comme des artichauts par exemple: on détache lre *œillotons* pour multiplier ces plantes, parce qu'ils ſont, pour ainſi dire, autant de petits œufs, qui renferment une plante ſemblable à la mere d'où on les a tirés. (*D. J.*)

ŒILLETONNER, v. act. (*Jardinage.*) ſe dit d'une opération que l'on fait à pluſieurs fleurs, particulierement à l'œillet & à l'oreille d'ours; on cherche au pié des plantes des rejettons, appellés *œillets*, que l'on détache avec la main, & que l'on replante dans des pots. *Voyez* ŒILLETON.

On ſe ſert encore de ce *terme* en parlant des artichauts, aux piés deſquels on ôte des œilletons pour les multiplier. *Voyez* ARTICHAUT.

ŒLAND, (*Géog.*) île conſidérable de la mer Baltique, ſur la côte de Suede, le long de la province de Smaland. Borckholm en eſt la capitale. *Long.* 34. 48. - 35. 45. *lat.* 56. 12. - 57. 24.

Oeland ſignifie l'*île du ſoir*. Elle a un peu plus de quinze lieues ſuédoiſes de longueur, mais elle eſt fort étroite; la côte occidentale n'a que la capitale, mais l'orientale eſt fort peuplée. (*D. J.*)

ŒLAND, MARBRE D', (*Hiſt. nat.*) *marmor olandicum rubrum*; pierre très-dure, qui prend un beau poli d'un rouge matte, très-peſante, & d'un tiſſu fort compacte. Son nom lui vient de l'île d'*Oeland*, dans la mer Baltique, vis-à-vis de la ville de Calmar, où il y en a des couches immenſes. Cette pierre eſt très-belle & très-eſtimée, on en fait des tables, dre chambranles de cheminée, *&c.* Elle renferme une grande quantité de coquilles, appellées *orthoceratites* ou *tuyau obambré*, dont l'intérieur eſt ordinairement rempli d'une ſubſtance ſpatique. *Voyez* d'Acoſta, *natur. hiſt. of foſſils*. (—)

ŒNANTHE, *œnanthe*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en roſe, en forme de paraſol, compoſée de pluſieurs pétales inégaux, en forme de cœur, diſpoſés en rond & ſoutenus par un calice qui devient dans la ſuite un fruit compoſé de deux ſemences oblongues qui ſont relevées en boſſe, ſtriées d'un côté & applaties de l'autre. Ces ſemences ont pluſieurs pointes, celle du milieu eſt la plus forte. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

Ajoutons ici ſes caracteres, ſuivant le ſyſtème de Rey. Sa racine eſt un gros navet, long, charnu, qui a la figure d'un fuſeau: lre pétales de la fleur ſont inégaux & faits en forme de cœur. Le ſommet de l'ovaire eſt couronné par la placenta qui pouſſe de longs tuyaux, & qui eſt environné par le bas de le levre ſupérieure de l'ovaire; l'ovaire ſe déploie en cinq petites lobes, leſquels ſoutiennent les pétales de la fleur en forme de calice. Ces lobes s'attachent aux ſemences qui ont atteint leur maturité, comme les épines, & les tuyaux eux-mêmes ſe durciſſent en des ſubſtances de même forme.

Tournefort compte dix eſpeces d'*œnanthe*; nous parlerons des deux principales, celle qui a ſes feuilles d'ache, & celle qui eſt à feuilles de cerfeuil.

Lœnanthe à feuilles d'ache ou de du perſil, *œnanthe apii folio*, eſt une plante dont les racines ſont des navets noirs en-dehors, blancs en-dedans ſuſpendus par des fibres longues, comme par autant de filamens qui s'étendent plus au large, ou ſur les côtés, qu'ils ne pénetrent avant dans la terre. Ils ſont d'un goût doux & aſſez agréable, approchant un peu de celui du panais; ſes racines pouſſent pluſieurs tiges à la hauteur d'environ deux piés, blenâtres, anguleuſes, canelées, rameuſes. Ses feuilles jettent beaucoup; elles ſont premierement larges, répandues à terre, & ſemblables à celles du perſil des jardins, du goût duquel elles approchent, ſi ce n'eſt qu'elles ont un peu plus d'auſtérité, d'un verd preſque luiſant; enſuite elles prennent la figure de celles de la queue de pourceau. Ses fleurs ſont diſpoſées en ombelles aux ſommités des branches, petites, compoſées chacune de cinq pétales rangées en fleurs de lis, de couleur blanche tirant ſur le purpurin. Lorſque les fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des ſemences jointes deux à deux, oblongues; cannelées ſur le dos, garnie à leurs extrémités d'en-haut de pluſieurs poiatre. Cette plante croît aux lieux marécageux; on le cultive auſſi dans les jardins des curieux elle fleurit l'*été* en Juin, Juillre & Août Sa racine paſſe en Médecine pour deterſive, apéritive & diuretique.

Il faut bien ſe garder de confondre l'*œnanthe* dont nous venons de parlre, avec l'eſpece vénéneuſe qui eſt à feuillre de cerfeuil ou de ciguë, *œnanthe chærophylli folio*, C. B. P. 162. I. R. H. 313. *œnanthe cicutæ facie, ſucco viroſo, croceo*, Lobelii, Icon. *œnanthe cicutæ facie*, Lobelii, Raii hiſt. I. 441. *œnanthe ſucco viroſo*, I. B. 193. & Wepfer: décrivons cette plante.

Elle a beaucoup de rapport avec la ciguë: elle s'éleve à la hauteur d'environ trois piés: il ſort de la racine pluſieurs tiges aſſez éparſes, tendre, rameuſes; portant des feuilles qui reſſemblent à celles du cerfeuil, de couleur verte-brune, d'un goût âcre, remplies d'un ſuc qui eſt au commencement laiteux; mais qui jaunit enſuite & devient alcérant: ſes fleurs ſont diſpoſées en ombelles, & compoſées de pluſieurs pétales rangés en roſe ou en fleur-de lis; elles laiſſent, après qu'elles ſont tombées, un petit fruit contenant deux ſemences oblongues & cannelées: ſes racines ſont des navets blancs, attachés immédiatement à leur tête; ſans qu'aucune fibre les ſuſpende, & remplis de ſuc. Cette plante ne croît guere qu'en Angleterre, en Irlande & en Hollande, le long des ruiſſeaux & des autres lieux aquatiques.

Ce végétable eſt un poiſon mortel pour ceux qui ont eu le malheur d'en avoir mangé; il jette dans dre convulſions dont la mort eſt la prompte ſuite. On en lit des exemples dans lre *obſervations* de Vander-Wiel. On en cite en Angleterre d'autres preuves; mais on n'a rien en ce genre de plus exact & de plus certain que la fait ſuivant rapporté dans les *Tranſactions philoſophiques*.

Neuf priſonniers françois, dans la derniere guerre de 1744, eurent la liberté de ſe promener à Pembroke & aux environs: trois d'entr'eux ayant trouvé dans la campagne une grande quantité de cette plante fatale, qu'ils prirent pour du céleri ſauvage, la cueillirent avec les ceſnes, la lavereut, & en mangerent ſur le champ en petite quantité avec du pain & du beurre. Ils entroient à-peine dans la ville, que l'un d'eux, ſans avoir reſſenti de mal de tête ni d'eſtomac, fut tout-d'un-coup attaqué de violentes convulſions; on le ſaigna vainement; car il mourut peu de tems après. Ses deux compagnons ignorant la mort de leur camarade & le danger qu'ils couroient, donnerent le reſte des mêmre racines qu'ils avoient apportées, à huit autres priſonniers qui en mangerent tous plus ou moins à dîner; cependant les deux camarades du mort tomberent au ſortir de la table en convulſions, & l'un d'eux en mourut: le ſecond réchappa après avoir été ſeigné & avoir pris un vomitif avec grande peine, par le difficulté qu'on eut de lui ouvrir la bouche pour lui faire avaler le remede; les autres huit ſe rétablirent auſſi par la prompte ſaignée & lre vomitifs qu'on employa. Il eſt bon de remarquer qu'aucun d'eux n'eut ces ſymptomes comateux & ces ſtupeurs qu'éprouvent ceux qui ont mangé de le ciguë.

La racine de l'*œnanthe* vénéneuſe eſt fort connue dans le pays de Galles ſous le nom de racine à cinq doigts, *the five-fingered root*, où le petit peuple l'applique extérieurement en cataplaſme dans le panaris. Les françois dont nous evons parlé ne mangerent que la racine, & ne toucherent ni aux feuilles, ni à la tige.

Il eſt extrêmement important, & ſur-tout en Angleterre, que cette dangereuſe plante ſoit bien connue, parce qu'elle croît en abondance ſur tous les bords de la Tamiſe; c'eſt en quoi a engagé M. Watſon à la bien faire graver dans les *Tranſactions philoſophiques*, n°. 481. comparativement avec la cigué aquatique de Wepfer, pour qu'on les connoît toutes deux & qu'on ne les confondît point, comme il eſt arrivé à de très-habiles botaniſtes. Wepfer lui-même s'y eſt mépris dans ſon *Traité de la cigué*, en ayant diſant que Lobel a decrit la cigué aquatique ſous le nom d'*œnanthe*. Hoffman qui généralement eſt aſſez exact, n'établit point la différence de ces deux plantes en traitant des poiſons des végétaux. Huit jeunes gens en Irlande ont été empoiſonnés par l'*œnanthe*, en la prenant pour la racine du panais aquatique; deux autres en ſont morts, en la prenant pour du perſil de Macédoine.

Les racines de l'*œnanthe*, ainſi que celle de la cigoë aquatique de Wepfer, ſe reſſemblent ou ne qu'elles n'ont point d'odeur ni de ſaveur deſagréable, & qu'elles cauſent également des convulſions & une prompte mort, ſi l'on n'y remédie ſur le champ. Il ſemble donc que la methode curative doit être la même, ſavoir, de vuider promptement l'eſtomac & les inteſtins, & enſuite de donner au malade une grande quantité de fluides huileux. Il eſt certain que quand l'eſtomac a été délivré de ce poiſon, les ſymptomes diminuent ſenſiblement, & le malade a le bonheur de ſe rétablir; la plus grande difficulté eſt de lui faire avaler quoi que ce ſoit, ſes mâchoires ſe ſerrant fortement l'une contre l'autre par la violence des ſpaſmes.

L'*œnanthe* abonde dans la province de Cumberland, où le peuple l'appelle la langue morte, *the deadtongue*, & l'emploie cuite en bouillie pour les galles du dos de leurs chevaux. Les botaniſtes d'Allemagne ne la connoiſſent point dans leur pays; & le ſavant Haller n'en fait aucune mention dans ſon *catalogue des plantes de la Suiſſe*. Il faut conclure de-là qu'on ne la trouve guere qu'en Angleterre, en Hollande, &, à ce qu'on prétend, dans quelques endroits de la France. (*D. J.*)

ŒNANTHE, *voyez* CUL-BLANC.

ŒNÉIDE, (*Antiq. greq.*) nom d'une des douze tribus des Athéniens; elle avoit pris ce nom d'Œnéus, roi de Calydonie, & pere de Déjanire qu'Hercule épouſa. (*D. J.*)

ŒNELÆUM, ſ. f. (*Pharmac.*) mixtion compoſée, de gros vin & d'huile roſat. Dans les fractures avec plaie, où l'os n'eſt pas découvert, les Chirurgiens imbibent d'*œnelæum* leurs compreſſes, afin de tenir les os appliqués, adoucir la douleur, empêcher l'inflammation: de plus, ils ont ſoin d'arroſer tous les jours leurs bandes de cette mixtion; ils en baſſinent auſſi quelquefois la partie malade; en un mot qu'on a franciſé eſt compoſé d'*œnos*, *vin*, & *ελαιον*, *huile*. (*D. J.*)

ŒNIADE, (*Géogr. anc.*) en latin *Oeniadæ*, ancienne ville de Grece dans l'Acarnanie, à l'embouchure de l'Achelous, & aux confins de l'Etolie. Strabon en marque la ſituation dans ſon livre. Il en eſt auſſi parlé dans Diodore de Sicile, dans Polybe, dans Tucydide, *l. I.* & dans Tite-Live, *l. XXXVIII. ch. xj.* Il y a de l'apparence que cette ville tira ſon nom d'Œnoé, pere de Déjanire. Elle fut enſuite nommée *Eryſichè*. (*D. J.*)

ŒNI-PONS, (*Géog. anc.*) c'étoit un pont ſur une riviere qui couloit entre la Rhétie & le Norique. Il s'agit d'un pont ſur l'Inn; de-là les uns ont conclu que l'*Oeni Pons* des anciens étoit Inſpruck. Cluvier penſe au contraire, que ce pont étoit un paſſage ſur la route qui va de Munich à Salzbourg. Velzer met le pont de l'Inn à Œtingen en Baviere; en qu'il y a de ſûr, c'eſt que ce pont étoit un paſſage gardé par une garniſon romaine, & qu'il ne faut pas le chercher à Inſpruck, qui eſt moderne.

ŒNISTERIES, *muſteria*, fêtes que célebroient à Athenes les jeunes gens prêts à entrer dans l'adoleſcence, avant que de ſe faire couper pour la premiere fois la barbe & les cheveux. Ils appartenoient au temple d'Hercule une certaine meſure de vin, en faiſoient des libations, & en offroient à boire aux aſſiſtans. Heſychius & Pollux font mention de cette fête, qui prend ſon nom du vin qu'on y offroit, & que les Grecs appelloient *œnos*. (*G*)

ŒNOÉ, (*Géog. anc.*) nom commun à pluſieurs lieux de la Grece; 1°. c'eſt le nom de deux bourgs de l'Attique, l'un dans la tribu Aïamide, l'autre dans la tribu Hippothoontide, près de Marathon. 2°. *Oenoé* étoit une ville de l'Elide au Péloponneſe; 3°. *Oenoé* étoit une ville de l'île d'Icaria; 4°. une ville de la Laconie au Péloponneſe, à l'occident d'Epidaure; 5°. lieu maritime d'Aſie dans la Cappadoce; 6°. lieu des Corinthiens ſur le promontoire d'Oléniа; 7°. ville & fontaine d'Acadie, au Péloponneſe; 8°. île de l'Archipel, l'une des Sporades dont Pline fait mention, *liv. IV. ch. xij.* On la nomma enſuite *Icaria*. (*D. J.*)

ŒNOENDA, (*Géog. anc.*) ancienne ville de la Lycie, dont parle Tite-Live, *liv. XXXVIII. chap. xxxvij.* Elle devint épiſcopale dans la ſuite des tems. (*D. J.*)

ŒNOMANTIE, ſ. f. (*Divination.*) *οινομαντια*, c'eſt-à-dire *divination par le vin*; elle ſe faiſoit dans l'antiquité par des conjectures tirées de la couleur, & autres accidens du vin deſtiné aux libations. Potter, *Archæol. græc. t. I. p. 319.*

ŒNONE, (*Géog. anc.*) île de la mer Egée. Eaque, fils de Jupiter, & grand-pere d'Achille, regna dans l'île d'*Oenone*, qu'enſuite du nom de ſa mere, il appella *Egine*, & s'acquit une réputation d'intégrité, qui lui valut l'honneur de juger aux enfers les pâles Européens, & d'avoir ſa place entre Minos & Rhadamanthe; c'eſt un triumvirat poétique, bien différent de celui d'Octave, d'Antoine & de Lépide.

ŒNOPIE, (*Géog. anc.*) l'ancienne *Oenopie*, aujourd'hui *Augia*, étoit une île de la Grece près d'Athenes, avec une ville de même nom. La peſte ayant dévaſté ce pays, il fut repeuplé par les Myrmidons. Les habitans de cette île ont été eſtimés grands athletes & bons marins. Il s'y trouve aujourd'hui une ſi grande quantité de perdrix rouges, que le peuple eſt obligé chaque année de s'aſſembler au printems pour caſſer les œufs de peur que les perdreaux qui en naîtroient ne mangeaſſent les ſemailles. On voit encore quelques veſtiges de deux temples d'*Oenopie* renommés dans l'antiquité; l'un étoit dédié à Vénus, l'autre à Jupiter.

ŒNOPTE, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) c'étoit chez les Athéniens une eſpece de cenſeur qui veilloit à reprimer toutes les débauches illicites qui pouvoient ſe gliſſer dans les feſtins; & il déféroit les coupables à l'aréopage. Ce mot ſignifie proprement *inſpecteur ſur les vins*.

ŒNOTRIDES, (*Géog. anc.*) il y avoit deux îles de ce nom dont Pline parle, *liv. III. ch. vij.* mais qu'il n'eſt pas aiſé de retrouver aujourd'hui. Le P. Hardouin croit que c'eſt Ponza & Iſchia.

ŒNOTRIE, (*Géog. anc.*) *Oenotria*, nom donné à la partie de l'Italie habitée par les Arcadiens, ſous la conduite d'Œnotrius. Ce prince, dit Pauſanias, fit valoir en Italie, y regna, & donna ſon nom à cette contrée: ce fut, ajoute-t-il, la premiere colonie grecque qui alla habiter une terre étrangere; & c'eſt-là la peuplade de barbares la plus ancienne. Virgile n'ignoroit pas cette tradition, quand il a parlé de l'Italie.

Eſt locus Heſperiam Graii cognomine dicunt,
Terra antiqua potens armis, atque ubere glebæ
Œnotrii *coluere viri.*
Æneid. *l. I.*

(*D. J.*)

ŒNOTRIENS, LES (*Géog. anc.*) *Oenotri*; anciens peuples d'Italie, dont Denys d'Halicarnaſſe, *liv. I. ch. xij.* vous indiquera complettement l'origine & les divers établiſſemens. Ils étoient une colonie d'Arcadiens, qui traverſerent la mer Ionienne ſous la conduite d'Œnotrius fils de Lycaon, & vinrent s'établir en Italie.

ŒNUS, (*Géog. anc.*) nom latin de l'Inn, riviere d'Allemagne; de-là vient Inſtadt, qui ſe nomme en latin *Oenopolis*. Le mot *Oenus* eſt diverſement écrit par les anciens: ſavoir, tantôt *Oenus*, tantôt *Henus*, & même *Hanus* dans Paul le diacre.

OENUSÆ, (*Géog. anc.*) Pline, *liv. IV. ch. xij.* nomme auſſi trois îles qu'il place vis-à-vis de Meſſene. Pauſanias, *liv. IV. ch. xxxiv.* n'en fait qu'une ſeule, qui ſe nomme aujourd'hui *Carpera*.

ŒPATA, ſ. m. (*Botan. exot.*) grand arbre des Indes qui croît au bord de la mer, ſurtout aux environs de Cochin. Son fruit reſſemble beaucoup à l'ananas. Cet arbre eſt nommé *arbor indica, fructu conoide, cortice pulvinato, nucleum unicum nullo officulo claudente*. H. M *part. 4 liv. V.*

ŒS, (*Mythol. ſyrienne.*) nom d'un dieu des anciens Chaldéens ou Babyloniens; c'eſt ſelon Selden & Voſſius le même que Oannès. *Voyez* OANNÈS. (*D. J.*)

ŒSEL, (*Géog.*) en latin *Oſilia*; île de la mer Baltique ſur la côte de Livonie, près du golfe de Riga. Elle appartient à la Ruſſie. *Long.* 39 40'. 40—54''. *lat.* 57. 48'. 58—18''.

ŒSOPHAGE, ſ. m (*Anat.*) c'eſt un canal en partie muſculeux & en partie membraneux, ſitué derriere la trachée artere, & devant les vertebres du dos, depuis environ le milieu du cou juſqu'au bas de la poitrine, où

il paſſe par l'ouverture particuliere du petit muſcle ou muſcle inférieur du diaphragme, dans le bas-ventre, & ſe termine à l'orifice ſupérieur de l'eſtomac.

Il eſt compoſé de pluſieurs tuniques à-peu-près comme l'eſtomac, dont il eſt la communication. La premiere n'eſt formée dans la poitrine que par la duplicature de la portion poſtérieure du médiaſtin. Elle manque au-deſſus de la poitrine & dans le cou, où l'*œſophage* n'a pour tunique commune que la continuation du tiſſu cellulaire des parties voiſines.

La ſeconde tunique eſt muſculeuſe, compoſée de différentes couches de fibres charnues. Les plus externes ſont pour la plûpart longitudinales, & elles ne ſont pas toutes continuées d'un bout à l'autre. Les couches ſuivantes ſont obliquement tranſverſales, celles d'après ſont plus tranſverſales, & les internes biaiſent à contre ſens. Elles ſe croiſent toutes en pluſieurs endroits très-irrégulierement, ſans être ſpirales ni annulaires.

La troiſieme tunique eſt appellée *nerveuſe*, & reſſemble à celle de l'eſtomac & des inteſtins. Elle eſt différemment pliſſée en long, étant beaucoup plus ample que la muſculeuſe, & eſt environnée d'un tiſſu filamenteux blanchâtre, mollet & fin, comme une eſpece de coton. Si l'on met le tiſſu cotoneux nemper dans de l'eau, il ſe gonfle & devient épais.

La quatrieme tunique, ou la plus interne, a quelque reſſemblance avec celle des inteſtins, excepte qu'elle a des mamelons très-petits & très-courts, au lieu de velouté. Elle eſt auſſi pliſſée en long comme la troiſieme; de ſorte qu'un *œſophage* coupé en travers repréſente un tuyau dans un autre. Cette tunique fume toujours une lymphe viſqueuſe par les poroſités.

L'*œſophage* dès ſon origine ſe porte peu-à-peu vers le côté gauche, & va naturellement le long des extrémités gauches des cartilages de la trachée-artere.

ŒSOPHAGE, MALADIE DE L' (*Medecine.*) le canal membraneux, enduit intérieurement d'une muoſité qui le rend gliſſant, ſe nomme *œſophage*. Il prend, comme on ſait, ſon origine dans le goſier, & va ſe terminer dans l'eſtomac, où il fait paſſer tout ce qu'on doit avaler ou rejetter. Quoique ce canal ſoit également fort & muſculaire, cependant il eſt ſujet à pluſieurs maladies.

Son défaut d'humidité produit le deſſechement, & rend la déglutition plus difficile; on y remédie par le fréquent uſage des mucilagineux & des humectans. Son acrimonie qui vient moins des alimens qu'on a pris que de la muoſité elle-même devenue trop âcre, & qui eſt quelquefois la cauſe du hoquet, s'adoucit par les émolliens aſſermiſſans. Il faut chaſſer dehors cette muoſité, & en changer la nature par le ſecours des déterſifs. Les aphthes qui ont coutume d'affecter l'*œſophage*, trouveront la guériſon dans l'application des remedes appropriés à cette maladie.

Si la corroſion, le frottement, ou l'excoriation vient à enlever la ſurpeau de cette partie, il en réſulte une déglutition difficile & douloureuſe: ſi elle eſt produite par des corps âpres qu'on a avalé, elle ſe guérira par la boiſſon des adouciſſans & des mucilagineux; mais ſi elle doit ſa naiſſance à une muoſité acrimonieuſe, il faut recourir en même tems aux antiſcorbutiques. L'ulcere qui ſurvient à l'*œſophage* demande l'uſage des balſamiques, joint à l'abſtinence de tous les alimens d'une déglutition pénible. (*D. J.*)

ŒSOPHAGE, *corps étrangers dans l'œſophage*, maladie de Chirurgie. L'introduction des corps étrangers dans le conduit des alimens, occaſionne des accidens plus ou moins preſſans, ſuivant la nature & la figure de ces corps. On ne peut pas réduire cette matiere à des principes dont le vrai développement puiſſe fournir une théorie capable de nous conduire dans la pratique; c'eſt à l'expérience à nous inſtruire exactement ſur ces cas. Le premier volume des *mémoires de l'académie royale de Chirurgie*, contient une collection très-étendue de faits relatifs à ce ſujet. M. Hevin les a rangés ſous quatre claſſes: dans la premiere, on voit les cas où on peut enfoncer les corps étrangers dans l'eſtomac ſans danger: dans la ſeconde claſſe ſont compris les corps qu'il faut retirer: on examine dans la troiſieme les circonſtances où l'on eſt obligé d'enfoncer les corps qu'il faudroit retirer: & enfin dans la quatrieme, on expoſe les cas où les corps étrangers ne peuvent être retirés, ni enfoncés, ni rejettés par les voies naturelles.

Nous renvoyons à cet ouvrage le détail de tous ces faits, qui tiendroient trop de place dans ce Dictionnaire, & qui perdroient par abréviation leur principal mérite, qui eſt d'inſtruire fidellement & complettement. Nous nous ſommes contenté de faire graver quelques inſtrumens nouveaux, qu'on peut employer pour retirer les corps étrangers arrêtés dans l'*œſophage*.

Pour éviter les inconvéniens de la pointe du crochet dont quelques praticiens ſe ſont ſervi, M. Petit en a imaginé un qui eſt formé d'une tige ou filet d'argent flexible, ou de deux fils d'argent tournés l'un ſur l'autre en ſpirale, l'extrémité eſt recourbée & forme un petit anneau propre à engager le corps étranger. *Voyez la fig. 3. Pl. V.*

Le même auteur a encore inventé dans les mêmes vûes un inſtrument dont le ſuccès eſt beaucoup plus ſûr, à cauſe de la multiplicité d'anneaux dont il eſt ſourni, leſquels peuvent les uns ou les autres ſe préſenter du côté du corps étranger & l'engager. Cet inſtrument eſt formé d'une tige d'argent flexible ou de baleine, à l'extrémité de laquelle ſont attachés pluſieurs petits anneaux, de maniere qu'ils peuvent ſe mouvoir librement en différens ſens, & ſe préſenter de tous côtés à la ſurface des parois de l'*œſophage*. *Voyez Pl. V. fig. 2.*

On peut auſſi ſe ſervir d'une canule flexible armée d'une éponge. *Voyez Pl. V. fig. premiere, & ſa deſcription au mot* CANULE.

Le balai de l'eſtomac, gravé *Pl. XXVIII. fig. 2*, & décrit au *mot* BALAI, eſt auſſi fort propre à repouſſer des corps étrangers arrêtés dans l'*œſophage*, à les retirer, s'il eſt poſſible, & à changer au-moins leur mauvaiſe détermination en une meilleure.

Nous avons parlé des corps étrangers arrêtés dans l'*œſophage* au *mot* BRONCHOTOMIE, qu'il eſt à-propos de conſulter pour completter cet article.

Les inſtrumens que nous venons de décrire ſont bien préférables à la tige de porreau, dont ſe ſervent les gens qui ne ſont pas de l'art, avec plus d'envie d'être utiles que de diſcernement; car le porreau peut ſe caſſer dans l'*œſophage*, & augmenter les accidens. Il n'y a rien de mieux qu'une bougie longue & groſſe comme le bout du petit doigt: on peut au défaut d'inſtrumens s'en ſervir utilement après l'avoir trempé dans de l'huile d'amandes douces, & maniée un peu pour la rendre ſouple & flexible.

On peut & l'on doit dans quelques circonſtances faire une opération pour tirer les corps étrangers engagés dans l'*œſophage*: on lui a donné le nom d'*œſophagotomie*. Voyez *cet article*.

Plaies de l'œſophage, voyez *au mot* PLAIE. (*Y*)

ŒSOPHAGOTOMIE, *terme de Chirurgie*, opération qu'on fait à l'œſophage pour tirer les corps étrangers qui y ſont arrêtés, qui ne peuvent être ni retirés ni enfoncés, & dont le ſéjour dans cette partie ſeroit une cauſe d'accidens funeſtes. *Voyez* dans l'article précédent les ſecours qu'on peut donner contre les corps étrangers de l'œſophage; & l'*article* BRONCHOTOMIE, où l'on voit que la ponction de la trachée-artere ayant rétabli la reſpiration, très-gênée par un corps étranger dans l'œſophage, on a pu enfoncer ce corps étranger dans l'eſtomac par des moyens ordinaires, ce qui a diſpenſé de l'*œſophagotomie*.

M. Guattani, chirurgien de l'hôpital général de Rome, & premier chirurgien de ſa ſainteté en ſurvivance, a communiqué en 1747 à l'académie royale de Chirurgie, dont il eſt aſſocié, une *diſſertation* imprimée dans le troiſieme tome de ſes mémoires, dans laquelle il établit la poſſibilité de l'inciſion de l'œſophage, d'après pluſieurs diſſections anatomiques, & pluſieurs expériences ſur des animaux vivans. Il fait obſerver que l'inciſion doit toujours ſe faire à gauche, parce que l'œſophage, ſuivant la remarque de M. Winſlow, n'eſt point couché ſur le milieu des vertebres, mais eſt ſitué à la gauche de la trachée-artere. (*Y*)

ŒSOPHAGIEN, *en Anatomie*, un des muſcles du pharinx, décrit par M. Albinus ſous le nom de *conſtricteur du pharinx*. On donne ordinairement ce nom au petit plan de fibres demi-circulaires qui ſe remarque au-deſſous des cricopharingiens, & qui s'attache de même qu'eux aux parties latérales externes du cartilage cricoïde.

ŒSTRE, *voyez* HUITRE.

OESTRYMNIS, PROMONTORIUM, (*Géogr. anc.*) Feſtus Avienus parle d'un promontoire, d'un golfe & d'îles qu'il nomme *Oeſtrymnides*. Il dit que le promontoire a le ſommet de roche; que le golfe commence à ce promontoire, & que les îles ſont riches en plomb & en étain. Ce dernier trait reſſemble bien à l'idée que les anciens ont eu des îles Caſſitérides: en ce cas le golfe peut être le golfe de France. (*D. J.*)

ŒSYPE, ſ. m. (*Commerce.*) c'eſt cette eſpece de graiſſe ou axonge que l'on nomme plus communément *laine*, qui eſt adhéreuſe à la laine de moutons & de brebis, ſur-tout à celle d'entre les cuiſſes & de deſſous la gorge.

Ceux

Ceux qui lavent les laines ont ſoin de recueillir cette graiſſe, qui ſurnage ſur l'eau où ils les lavent, & ils la mettent, après l'avoir fait paſſer par un linge, dans des petits barils dans leſquels les marchands Epiciers & Droguiſtes la reçoivent.

Le Berry, la Brauce & la Normandie ſont les provinces de France qui fourniſſent d'avantage d'*eſype*, ſans doute à cauſe des nombreux troupeaux qui s'y nourriſſent. Les Normands lui donnent le nom de *ſi*: en Berry on l'appelle *ferin*, & ailleurs *ſuin*.

Cette drogue doit être choiſie nouvelle, d'une conſiſtance moyenne, d'un gris de ſouris, ſans ſaleté, & d'une odeur ſupportable. Quand elle reſſemble à du ſavon ſec, & s'empartit à l'excès. Cependant elle a une propriété extraordinaire, qui eſt qu'après un très-long tems & une inſupportable puanteur, elle acquiert une odeur agréable & approchant de celle de l'ambre gris.

ŒSIPE, (*Mat. med*) Les anciens pharmacologiſtes ont attribué, ſuivant leur uſage, beaucoup de vertus à cette graiſſe, qu'ils ont principalement recommandée contre les douleurs de la rate & de l'eſtomac, la dureté du foie, & les *nodoſités* des membres; contre les ulceres du fondement & de la vulve, *&c.* L'uſage de ce remede eſt abſolument aboli. (*b*)

ŒTA, (*Géogr. anc.*) longue chaîne de montagnes dans la Grece, qu'elle traverſa depuis le pas des Thermophyles juſqu'au golfe d'Ambracie. L'*Œta* commence aux Thermophyles, au bord du golfe Maliac, & ſe termine dans la mer, auprès des îles Echinades. Sophien dit que le nom moderne eſt *Bunino*.

Cette montagne de Theſſalie, entre le Pinde & le Parnaſſe, eſt célebre dans l'hiſtoire grecque, par le pas de Thermophyles, & dans la Fable, par la mort d'Hercule qui s'y brûla: d'où vient que le peuple qui habitoit au pié de l'*Œta* avoit un culte particulier pour ce héros. Ce mont étoit encore renommé par ſon hellébore. Enfin, comme le mont *Œta* ſe perd dans la mer Egée, qui eſt à l'extrémité de l'Europe à l'orient, les Poëtes ont feint que le ſoleil & les étoiles ſe levoient derriere cette montagne, & que de-là naiſſoient le jour & la nuit. (*D. J.*)

ŒTING ou ŒTINGEN, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans la Suabe, avec titre de comté. *Long.* 28. 20. *lat.* 48. 52.

Oetingen eſt la patrie de Wolfius (*Jérôme*) un des habiles humaniſtes du XVI. ſiecle en Allemagne. On lui doit pluſieurs bonnes traductions latines des orateurs grecs & d'autres auteurs. Il mourut de la pierre à Augsbourg en 1580, à 64 ans. Il y a eu pluſieurs autres ſavans hommes de ſon nom en Allemagne & en Suiſſe.

ŒTING ou OTTINGEN, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans la haute Baviere, ſous la juriſdiction de Burckhauſen. Elle eſt ſur l'Inn, & ſe diviſe en ancienne & en nouvelle. *Long.* 30. 32. *lat.* 48. 8 (*D. J.*)

ŒUF, *dans l'Hiſtoire Naturelle*, c'eſt cette partie qui ſe forme dans les femelles des animaux, & qui, ſous une écaille ou écorce qu'on nomme *coque*, renferme un petit animal de même eſpece, dont les parties ſe développent & ſe dilatent enſuite, ſoit par incubation, ſoit par l'acceſſion d'un ſuc nourricier.

Les eſpeces d'animaux qui produiſent des *œufs* ſe nomment en particulier *ovipares*; & la partie de la femelle dans laquelle l'*œuf* ſe forme, ſe nomme *ovaire*. *Voyez* OVAIRE.

Comme de tous les *œufs* ceux des poules ou ceux dont ſe forment les poulets ſont les plus communs & en même tems ceux qui ont été plus obſervés, nous dirons quelque choſe ici de leur ſtructure & de la maniere dont les poulets s'y engendrent.

La partie extérieure d'un *œuf* de poule eſt donc la coque, écorce biſoche, mince, friable, qui renferme & garantit toutes les autres parties des injures qu'elles auroient à craindre du dehors. Immédiatement après la coque il y a une membrane commune, *membrana communis*, qui tapiſſe toute la cavité de la coque, & qui lui eſt attachée très-ſerrée, excepté dans le gros bout de l'*œuf*, où on découvre entre ces deux parties une petite cavité qui peu-à-peu devient plus conſidérable. Dans cette membrane ſont contenus les deux *albumina* ou blancs, enveloppés chacun dans ſa membrane propre. Dans le milieu du blanc eſt le *vitellus* ou jaune, enveloppé auſſi particulierement dans ſon enveloppe ou membrane particuliere: l'albumen extérieur eſt oblong ou ovale, & il ſuit la figure de la coque; l'intérieur eſt ſphérique, & d'une ſubſtance plus craſſe & plus viſqueuſe, & le jaune eſt de la même figure. A chacune de ſes extrémités eſt un chalaza, & les deux enſemble ſont comme les poles de ce microcoſme: ce ſont des corps blancs, denſes, dont chacun eſt compoſé de trois petits globules, ſemblables à des grains de grêle joints enſemble. Non-ſeulement c'eſt dans ces chalazes que les différentes membranes ſont jointes ou attachées enſemble, ce qui fait que les différentes liqueurs ſe tiennent chacune dans ſa place ou ſa poſition reſpective; mais ils ſervent encore à tenir toujours une même partie de l'*œuf* en en haut, de quelque côté qu'on ſe tourne. *Voy.* CHALAZA.

Vers le milieu, entre les deux chalazes, ſur le côté du jaune & dans ſa membrane, eſt une petite veſſie de la figure d'une veſſie ou lentille, qu'on appelle en latin *cicatricula*, & en françois *germe*, & que quelques auteurs nomment auſſi l'*œil de bœuf*, & qui contient une humeur dans laquelle le poulet s'engendre.

Toutes ces parties qu'on diſtingue dans l'*œuf* de poule, ſe trouvent auſſi dans les autres *œufs*: l'une des parties de l'*œuf* eſt ce dont l'animal ſe forme, & le reſte eſt deſtiné à ſa nourriture, ſuivant cela, la premiere ſemence ou *flamen* du poulet eſt dans la cicatricule.

L'albumen eſt le ſuc nourricier qui ſert à l'étendre & à le nourir juſqu'à ce qu'il devienne gros, & le jaune lui ſert de nourriture lorſqu'il eſt tout-à-fait formé, & même en partie lorſqu'il eſt éclos; car il reſte après que l'*œuf* eſt éclos une bonne partie du jaune, laquelle eſt reçue dans le ventre du poulet comme dans un magaſin, & portée de-là par les appendicula ou canal inteſtinal, auſſi bien que par entonnoir, dans les boyaux, & qui ſert comme de lait. *Voyez* ECLOSE & PUNCTUM SALIENS.

Un *œuf* proprement dit eſt ce du total duquel l'animal ſe forme; tels ſont ceux des mouches, des papillons, *&c.* qu'Ariſtote appelle *vermiculi*.

Il y a entre cette derniere eſpece d'*œufs* & la premiere, cette différence, qu'au lieu que ceux de la premiere eſpece (auſſi-tôt que la femelle les a pondus) n'ont plus beſoin que de chaleur & d'incubation, ſans aucune nourriture extérieure, pour porter le fœtus à ſa perfection; ceux de la derniere eſpece, après qu'ils ſont tombés du l'ovaire dans la matrice, ont beſoin des ſucs nourriciers de la matrice pour s'étendre & groſſir: c'eſt auſſi en qui fait qu'ils reſtent plus long-tems dans la matrice que les autres.

La principale différence qui ſe trouve entre les *œufs* proprement dits, c'eſt qu'il y en a qui ſont parfaits, c'eſt-à-dire qu'ils ne manquent d'aucune des parties que nous venons de décrire, lors même qu'ils ſont dans l'ovaire ou dans la matrice; & d'autres imparfaits, qui n'ont toutes ces parties à-la-fois qu'après qu'ils ſont pondus: tels ſont les *œufs* des poiſſons, où ſe forme un albumen pour les garantir de l'eau lorſqu'ils ſont déja hors du corps de la mere.

Une autre différence, c'eſt qu'il y en a de fécondés & d'autres qui ne le ſont point: les premiers ſont ceux qui contiennent du ſperme que le mâle injecte dans le coït, pour les diſpoſer à la conception; les autres ne ſont point imprégnés de ce ſperme, & ne donneront jamais des petits par incubation, mais ſeulement par putréfaction. Un *œuf* fécondé contient les rudimens du poulet avant même que la poule ait commencé à le couver. Le microſcope nous fait voir à découvert dans le milieu de la cicatricule la carcaſſe du poulet qui nage dans le *liquamen* ou l'humeur; elle eſt compoſée de cinq petites zones ou cordons que la chaleur de l'incubation future groſſit en rarefiant & liquefiant la matiere premiere de l'albumen, & enſuite celle du germe, & les faiſant entrer dans les vaiſſeaux de la cicatricule pour y recevoir encore une préparation, une digeſtion, une aſſimilation & une acrétion ultérieure, juſqu'à ce que le poulet devenu trop gros, ait rompu la coque & ſoit éclos.

On croyoit autrefois qu'il n'y avoit que les oiſeaux & les poiſſons, avec quelques autres animaux, qui fuſſent produits *ab ovo*, par des *œufs*; mais le plus grand nombre des modernes inclinent plutôt à penſer que tous les animaux & les hommes mêmes ſont engendrés de cette maniere. Harvé, Graaf, Kerkringius, & quelques grands anatomiſtes, ont ſi bien défendu cette opinion, qu'elle eſt à-préſent généralement reçue.

On voit dans les teſticules des femmes de petites véſicules qui ſont environ de la groſſeur d'un pois verd, qu'on regarde comme des *œufs*: c'eſt en qui a fait donner par les modernes le nom d'*ovaires* à ces parties, que les anciens appelloient *teſticules*; ces *œufs* fécondés par la partie la plus volatile & la plus ſpiritueuſe de la ſemence du mâle, ſe détachent de l'ovaire & tombent par le conduit de Fallope dans la matrice, où ils ſe forment & groſſiſſent. *Voy.* CONCEPTION & GÉNÉRATION.

Pluſieurs obſervations & pluſieurs expériences concourent pour donner plus de poids à ce ſyſtême, & pour

le confirmer. M. de Saint-Maurice ayant ouvert une femme à Paris en 1682, lui trouva un fœtus parfaitement formé dans le testicule.

M. Olivier médecin de Brest, assure qu'en 1684, une femme qui étoit grosse de sept mois accoucha dans son lit d'un grand plat d'*œufs*, liés ensemble comme une grappe de raisin, & de différentes grosseurs, depuis celle d'une lentille, jusqu'à celle d'un *œuf* de pigeon. Wormius rapporte avoir vu lui-même une femme qui étoit accouchée d'un *œuf*; & Bartholin confirme le même chose, *Cent. prem. hist. anat. IV. p.* 11. Le même auteur dit qu'il avoit connu à Coppenhague une femme, qui en bout de douze semaines de grossesse, avoit jetté un *œuf* enveloppé d'une coque molasse. Laseonas, *Dec.* tt. *ann. IX. obs. xxxviij. p.* 731. *des mém. des curieux de la nature*, rapporte la même chose d'une autre femme grosse de sept semaines. L'*œuf* qu'elle rendit, n'étoit ni aussi gros qu'un *œuf* de poule, ni aussi petit qu'un *œuf* de pigeon: il étoit couvert de membranes, au lieu de coque. La membrane extérieure appellée *chorion*, étoit épaisse & sanguinolente; l'intérieure nommée *amnios*, étoit déliée & transparente; & elle renfermoit une humeur blanchâtre, dans laquelle nageoit l'embryon attaché par les vaisseaux ombilicaux, lesquels ressembloient à des fils de soie.

Bonnet dans sa lettre à Zainger, publiée dans les éphémérides des curieux de la nature, *Dec.* tt. *ann.* 2. *observ. clxxxvj. p.* 417. rapporte qu'une jeune fille avoit rendu une grande quantité de petits *œufs*. Conrade Virsungius dit qu'en faisant l'anatomie d'une femme qui avoit une descente, il trouva dans une des trompes des *œufs* de différentes grosseurs. Enfin, on voit encore de semblables exemples dans Rhodius, *Cent. III. observ. lxij.* & dans différens endroits des mémoires des curieux de la nature: de sorte que Berger dans son traité *de natura humana, liv. II. chap. j. p.* 462. n'hésite point de penser que la seule différence qu'il y ait entre les animaux qu'on nomme *vivipares*, & ceux qu'on appelle *ovipares*, c'est que les derniers jettent leurs *œufs* hors de leur corps, & les déposent dans un nid, & que leurs *œufs* contiennent toute la nourriture nécessaire à leur fruit; au lieu que dans les derniers, les *œufs* sont déposés des ovaires dans la matrice, qu'ils ont peu de suc, & que la mere fournit le reste de l'aliment.

Il n'y a pas jusqu'aux plantes dont Empedocles, & depuis Malpighi, Rallius, Fabrice d'Aquapendente, Grew, & d'autres, n'ayent prétendu que la génération se fait par des *œufs*. *Voyez* PLANTE.

D'un autre côté, nous avons plusieurs exemples où les animaux ovipares ont produit leurs petits tout vivans & sans *œufs*. On en rapporte en particulier d'un corbeau, d'une poule, de serpens, d'un poisson, d'anguilles, *&c. Voyez* Hibold, *ab Amlenaen, brevior. memorabil. n°.* 28. *in append. mém. nat. cur. dec.* ij. *an.* 4. *p.* 201. Lyserus, *observ. VI.* envoyée à Bartholin, Aldrovand. *hist. serp. & draco. p.* 309. Seb. Nuremberg, *de miraculis naturæ in Europ. s. alp. franc.* Paulin. *de anguillis, sect. prem. chap. ij.* &c.

Ce n'est pas tout: les Physiciens rapportent des exemples de mâles qui ont jetté des *œufs* par le fondement. Ce fait paroîtra si ridicule à un lecteur sage, qu'on pourroit nous blâmer de transcrire ici les passages sur lesquels on l'appuie; & ainsi nous nous contenterons de renvoyer le lecteur qui aura assez de curiosité pour les confronter aux auteurs d'où nous autions pû les tirer: savoir, Christophe Paulin, *Cynograph. curios. sect. I. lit. III. §.* 56. *M. nat. cur. Dec.* ij. *ann.* 8. *observ. xxvij. p.* 261. *& Dec.* 1. *ann.* 2. *observ. ccl. & Dec.* ij. *ann.* 4. *append.* 199. Schenk, *hist. mirab. p.* 229. &c.

M. Hottefort pense qu'il a bien pu se faire au-moins dans quelque cas, que ce qu'on avoit pris pour des *œufs*, ne fût que des aliments mal digérés & coagulés, ainsi qu'il l'a trouvé une fois lui-même. Quant aux *œufs* des femmes, Wormius & Fromann, *lib. III. de fascinat. n.* 6. *cap. xx. §.* 9. *pag.* 882. ont cru que c'étoit un effet du pouvoir du démon; mais M. Bartholin & M. Stotterfoht, se moquent avec raison de cette relation.

Gousset, *de causis linguæ hebraïcæ*, fait le sentiment moderne de la génération *ab ovo*, d'être contraire à l'Ecriture, & d'autres ont cru voir dans la semence des animaux mâles, l'animal en vie & tout formé. *Voyez* ANIMALCULE & SEMENCE.

Malpighi fait des observations très-curieuses avec le microscope de tous les changemens qui arrivent dans l'*œuf* qu'une poule couve de demi-heure en demi-heure. Vossius & divers autres auteurs sont fort embarrassés de décider cette question, lequel a existé le premier de l'*œuf* ou de la poule, *de idol. lib. III. cap. lxxxvij.*

En Egypte, on fait éclore les *œufs* par la chaleur d'un fourneau ou d'un four, & on en fait quelquefois éclore sept ou huit mille tout-à-la-fois. On trouve la maniere dont on se sert pour cela décrite dans les Transactions philosophiques. *Voyez* ECLORE. *Voyez ces fours, Pl. d'Agricul.*

On dit qu'e Tunquin on conserve les *œufs* pendant trois ans, en les enveloppant d'une pâte faite de cendre & de fiumure. La torme fait, à ce qu'on dit, jusqu'à quinze cens *œufs* qu'elle couvre de sable, & qu'elle abandonne à la chaleur du soleil pour éclore; les *œufs* d'Autruche éclosent de la même maniere. Villagh. *Ornithol. Lib. II. c. viij. §.* 1.

Dans les *acta eruditorum* de *Lipf. Leypsik*, *année* 1683. *p.* 221. il est parlé d'un *œuf* de poule tout semblable aux *œufs* ordinaires, au milieu duquel on en trouve un autre de le grosseur d'un *œuf* de pigeon. *Voyez* SUPERFÉTATION.

Les *œufs* à double coque ne sont pas rares; Harvey donne fort au long dans son traité de la génération de l'animal, l'explication de cette apparence.

Chez les anciens l'*œuf* étoit le symbole du monde, & c'étoit une tradition parmi eux que le monde avoit été fait d'un *œuf*, ce qui rendit les *œufs* d'une grande importance dans les sacrifices de Cybele, la mere des dieux: quelques-uns de leurs faux-dieux étoient aussi nés d'un *œuf*.

ŒUF VUIDE, *voyez* VUIDE.

ŒUF DE VACHE, c'est un nom que quelques auteurs donnent à une espece du besoard qu'on trouve dans l'estomac de la vache.

ŒUF, *en Architecture*, ornement de forme ovale qu'on pratique dans l'*échinus* ou quart de rond du chapiteau ionique & composite, le profil ou le contour de l'échinus s'enrichit d'*œufs* & d'ancres placés alternativement. *Voyez nos Pl. d'Architecture. Voyez aussi* ECHINUS, ORE, *&c.*

ŒUF PHILOSOPHIQUE, *en Chimie*, *voyez* PHILOSOPHIQUE.

ŒUF, (*Physique générale.*) on trouve quelquefois des *œufs* extraordinaires en petitesse, en grosseur, en figure, sans coque, sans jaune; d'autres qui ont une double coque; d'autres qui renferment un second *œuf*; d'autres qui contiennent des corps étrangers, comme des poils, des lentilles, des épingles, *&c.* Enfin, j'ai recueilli beaucoup d'observations en ce genre; mais il suffira d'en citer quelques-unes.

Le petit *œuf*, ou l'*œuf* nain, que les Ornithologistes nomment communément, *ovum centenarium*, est le dernier que la poule pondre de le saison. Cet *œuf* pour l'ordinaire ne contient pas de jaune, mais une espece de glaire ou de blanc. Il n'est pas surprenant que ce dernier *œuf* soit si petit; mais il est assez étonnant qu'une poule ne ponde jamais que de ces *œufs* mâles.

Malpighi vous donnera la raison pourquoi ces *œufs* sont stériles, & ne produisent jamais de poulets.

Il y a d'autres *œufs* qui surpassent de beaucoup les *œufs* communs en grosseur. On les nomme *ova generatrica*; il semble même qu'Aristote s'en soit apperçu: mais il est certain qu'il n'y a que les oiseaux domestiques qui pondent de ces sortes d'*œufs*: ils contiennent deux blancs & deux jaunes, & M. Harvey remarque que communément ils renferment deux poulets, qui quoiqu'éclos ne vivent pas.

De tous les *œufs* extraordinaires, il n'y en a guere de si remarquables que ceux qui ont une double coque, & que Harvey appelle *ovum in ovo*: ces habile homme explique en même tems les causes de ce phénomene dans son traité *de generatione animalium*.

Le petit *œuf* renfermé dans un grand, est ordinairement de la grosseur d'une olive, pointu par le bout, couvert d'une membrane dure, épaisse, & cassante. L'humeur qu'il contient est moins jaune que dans les autres *œufs*.

M. Méri e montré à l'académie des Sciences un *œuf* de poule cuit, dont le blanc renfermoit un autre petit *œuf* revêtu de sa coque & de se membrane intérieure & rempli de se matiere blanche sans jaune.

On a fait voir à la même académie en 1745, un *œuf* de poule d'Inde, dans lequel étoit renfermé un autre *œuf* garni de se coque. Ceux qui savent que la coque de l'*œuf* ne se forme que dans l'*oviductus*, ou canal qui conduit l'*œuf* de l'ovaire au-dehors de l'animal, sentiront combien doivent être rares les circonstances nécessaires pour produire un pareil effet.

M. Petit posa en 1742 à la même académie un petit corps oviforme d'environ dix lignes de longueur, & de cinq lignes de diametre, qu'il avoit trouvé dans le

blanc

blanc d'un *œuf*. Ce corps qui étoit lui-même une espece de petit *œuf*, n'étoit attaché au grand que par un pedicule assez court, & qui avoit peu de consistance; on y trouvoit quatre enveloppes: l'extérieure étoit assez solide, puisqu'en étant séparée, elle conservoit sa forme & se soutenoit par elle-même, ce que ne faisoient point les autres. A chaque séparation des trois premieres enveloppes, ainsi prises extérieurement, le petit corps conservoit sa figure; mais on n'eut pas plutôt séparé la quatrieme, que tout ce qui y étoit renfermé s'échappa en forme de blanc d'*œuf* sans jaune.

Il y a des poules qui par un effet de la structure de leurs ovaires, pondent toujours des *œufs* sans jaune. Il y en a d'autres qui n'en pondent que quelquefois; savoir, lorsque dans des efforts, ou par quelque cause extérieure, le jaune de l'*œuf* le creve dans l'*oviducte*; mais la cause n'étant pas constante, elles en sont aussi de bien conditionnées.

Quant aux poules qui pondent quelquefois des *œufs* sans coque, cela vient ou de quelque maladie qui irritant la trompe, leur fait chasser l'*œuf* avant le tems; ou bien par une grande fécondité qui ne leur donne pas le loisir de les mûrir tour: il y a des poules qui font le même jour un *œuf* bien conditionné, & un autre sans coque.

Le défaut d'une suffisante quantité de cette humeur dans certaines poules, peut encore en être la cause. Les *œufs* sans coque s'appellent *œufs bardés*. *Voyez* ŒUF HARDÉ.

Quoique beaucoup de personnes, d'ailleurs raisonnables, croyent avec le peuple que les coqs pondent des *œufs*, & en particulier les *œufs* qui sont sans jaune; que ces *œufs* étant trouvés dans du fumier ou ailleurs, on en voit éclore des serpens ailés, qu'on appelle *basilics*; cette erreur n'a d'autre fondement qu'une ancienne tradition, que les préjugés de l'éducation & l'amour du merveilleux entretiennent.

On a trouvé quelquefois dans des *œufs* de poule des corps étrangers, comme des pois, des lentilles, & même une épingle. Ces pois & ces lentilles qui ont germé & porté du fruit, étoient entre le blanc & le jaune de l'*œuf*; peut-être que ces grains, ainsi que l'épingle dont j'ai parlé, se sont introduites dans les poules pendant l'accouplement qui se fera fait dans un endroit où il y avoit beaucoup de pois & de lentilles: peut-être sont-ils entrés du jabot dans l'ovaire. (*D. J.*)

ŒUF HARDÉ, (*Hist. nat.*) il n'est pas rare de trouver des *œufs* de poule sans coque: on les appelle des *œufs bardés*. Leurs liqueurs ne sont contenues que par la membrane épaisse qui tapisse l'intérieur de la coquille des autres. Cette enveloppe cede tout le doigt en quelqu'endroit qu'on la presse: on tenteroit très-inutilement de faire éclore le poulet d'un *œuf* sans coque; la transpiration s'y fait avec une trop grande facilité; bien-tôt la membrane qui est sa seule enveloppe, se plisse, se ride, & se chiffonne très-irrégulierement en différens endroits. Au bout de peu de jours l'*œuf* a totalement perdu sa forme, & les deux tiers, ou même les trois quarts de son volume: il ne contient plus que des matieres épaissies au point d'être devenues solides & dures. Peut-être néanmoins ne seroit-il pas impossible, dit M. de Réaumur, de faire développer le poulet d'un *œuf bardé*: mais il faudroit, ajoute-t-il, que l'art lui donnât l'équivalent de ce que la nature lui a refusé. Il faudroit suppléer par quelque enduit à la coquille qui lui manque, lui en faire une de plâtre, ou de quelque mortier, ou de quelque ciment poreux. Cette expérience qui ne seroit que curieuse, ne réussiroit sans doute, qu'après avoir été tentée bien des fois, & ne nous apprendroit rien de plus que ce que nous savons déjà sur la nécessité d'une transpiration mesurée. (*D. J.*)

ŒUFS, *conservation des*, (*Physique générale.*) il n'est pas indifférent de pouvoir conserver des *œufs*, & en particulier des *œufs* de poule, frais pendant long-tems. Tous les *œufs* que couve une poule, ne sont pas également frais si elle les a tous pondus, il y en a tel qui est de quinze à seize jours plus vieux qu'un autre. L'embryon périt dans l'*œuf*, lorsque l'*œuf* devient trop vieux parce que l'*œuf* se corrompt; mais il y vivroit quelquefois plus longtems, si on empêchoit l'*œuf* de se corrompre.

Malgré la tissure compacte de sa coque écailleuse, malgré la tissure serrée des membranes flexibles qui lui servent d'enveloppe immédiate, l'*œuf* transpire journellement, & plus il transpire & plutôt il se gâte. Il n'est personne qui ne sache que dans un *œuf* frais & cuit, soit mollet, soit au point d'être dur, la substance de l'*œuf* remplit sensiblement la coque; & qu'au contraire il reste un vuide dans tout *œuf* vieux qui est cuit, & un vuide d'autant plus grand, que l'*œuf* est plus vieux. Ce vuide est la mesure de la quantité du liquide qui a transpiré au-travers de la coque. Aussi, pour juger si un *œuf* même qui n'est pas cuit, est frais, on le place entre une lumiere & l'œil; la transparence de la coque permet alors de voir que l'*œuf* vieux n'est pas plein dans la partie supérieure. Mais des observations faites par les Physiciens leur ont découvert les conduits par lesquels l'*œuf* peut transpirer. Ils ont vu que dans les enveloppes qui renferment le blanc & le jaune de l'*œuf*, il y a des conduits à air qui communiquent au-travers de la coque avec l'air extérieur. On voit où sont ces passages, lorsqu'on tient un *œuf* sous le récipient de la machine pneumatique dans un vase plein d'eau purgée d'air. A mesure qu'on pompe l'air du récipient, celui qui est dans l'*œuf* sort par des endroits où la coque lui permet de s'échapper.

Un fait qui prouve encore très-bien que la coque de l'*œuf* est pénétrable à l'air, c'est que le poulet prêt à éclore fait entendre sa voix avant qu'il ait commencé à becqueter sa coque, & avant qu'il l'ait même filée. On l'entend crier très-distinctement, quoique sa coque soit bien entiere; malgré sa tissure serrée, l'*œuf* transpire; il est tout vuide d'autant plus vieux, ou, pour parler plus exactement, d'autant moins bon, qu'il a transpiré davantage. Les paysans de nos provinces & des autres pays agissent comme s'ils savoient cette physique. Pour conserver long-tems leurs *œufs* en bon état, ils les tiennent dans des tonneaux où ils sont entourés de toutes part de cendre bien pressée, de son, de sciure de bois de chêne, &c. cette cendre, ce son, cette sciure de bois de chêne s'applique contre les coques en bouche les pores & rend leur transpiration difficile. Les *œufs* ainsi conservés sont mangeables dans un tems où ils eussent été entierement corrompus sans ces précautions.

M. de Réaumur a imaginé d'abord un meilleur moyen d'empêcher l'insensible transpiration des *œufs*, c'est en les enduisant d'un vernis impénétrable à l'eau; ce vernis est composé de deux parties de gomme, laque plate, avec une partie de colophone dissoute dans de l'esprit-de-vin. Une pinte d'esprit-de-vin, dans laquelle on dissout une demie livre de laque plate & un quart de livre de colophone, font vernir 72 douzaines d'*œufs*, c'est-à-dire que la dépense en vernis pour chaque douzaine d'*œufs* ne sauroit aller à un sol; & si l'on fait les couches très-minces, cette dépense n'étoit qu'à la moitié du prix.

Quoique la composition de ce vernis & son application soient faciles, M. de Réaumur a trouvé depuis qu'on pouvoit substituer à ce vernis une matiere moins chere encore, plus connue & aisée à avoir par-tout, c'est de la graisse de mouton fraîche. Les *œufs* qui ont été enduits de cette graisse, se conservent frais aussi longtems que ceux qui ont été vernis. Cette graisse ne coûte presque rien de plus que le soif ordinaire, qui réussiroit également, mais qui blesseroit l'imagination. On fait fondre de la graisse de mouton fraîche; & après l'avoir rendue liquide, on la passe à travers un linge, on la met dans un pot de terre, on l'échauffe près du feu, on plonge chaque *œuf* dans cette graisse, & on le retire sur le champ; s'il est bien frais, il peut se conserver ainsi pendant près d'une année.

On peut plonger l'*œuf* dans la graisse avec des pincettes dont l'attouchement ne se feroit que dans deux points; & quand la graisse seroit figée sur tous les autres endroits on porteroit avec une plume ou un pinceau une petite goutte de graisse liquide sur les deux endroits qui sont restés découverts. Mais pour n'avoir plus à revenir à l'*œuf* après qu'il a été tiré du pot, il sera peut-être plus commode de donner à chaque *œuf* un lien d'un brin de fil long de 6 à 7 pouces; on entourera l'*œuf* vers son milieu, c'est-à-dire à distance à-peu-près égale de ses deux bouts avec ce fil, on lui fera une ceinture arrêtée par un double nœud, lequel nœud se trouvera très-près d'un des bouts de ce fil, c'est par l'autre bout du fil qu'on tiendra l'*œuf* suspendu pour le plonger dans la graisse liquide. Cette qui s'attachera sur la partie du fil qui entoure l'*œuf*, arrêtera aussi-bien toute évaporation dans cet endroit, que celle qui sera immédiatement appliquée contre la coquille. On imaginera peut-être qu'il est difficile de mettre un *œuf* en équilibre sur un tout de fil, & de faire que cet *œuf* ne s'échappe pas; mais pour peu qu'on l'éprouve, on trouvera le contraire.

La graisse de mouton ne communique pas le plus léger goût de graisse à l'*œuf*, car quand on le retire de l'eau bouillante, il n'y a que lendessus de la coquille qui soit un peu gras, & on emporte toute trace de graisse en frottant l'*œuf* avec un linge. L'enduit de graisse est préférable au vernis pour les *œufs* destinés à être couvés, parce

parce qu'il eſt difficile de dévoiler les *œufs*, & que l'enduit de graiſſe eſt très-aiſé à enlever. Enfin on pourroit par le moyen de l'enduit de graiſſe tranſporter dans les divers pays ou grand nombre d'*œufs* d'oiſeaux étrangers les y faire couver, & peut-être, en naturaliſer pluſieurs. Cependant, malgré toutes ces veritès, ni le vernis des *œufs*, ni leur enduit de graiſſe propoſés l'un & l'autre par M. de Réaumur, n'ont point encore pris faveur dans ce royaume. (*D. J.*)

ŒUF, (*Chimie.*) voyez SUBSTANCES ANIMALES.

ŒUF, (*Diete, Pharmac. & Mat. méd.*) les *œufs* les plus employés à titre d'aliment ſont ceux de poule. On mange auſſi en Europe les *œufs* d'oie, de canne, de poule-d'inde, de paon, de faiſan, *&c.* Les Africains mangent les *œufs* d'autruche, & ceux de crocodile. Les *œufs* de tortue ſont un aliment très-uſité dans les îles de l'Amérique.

C'eſt aux *œufs* de poule que nous viendrons principalement ce que nous allons en obſerver en général, & cela ſuffira ſuffiſamment ſur les qualités eſſentielles des autres *œufs* qu'on mange quelquefois dans ces pays; ce qui peut mériter quelque conſidération particuliere ſur les qualités ſpéciales des autres, par exemple, ſur ceux de tortue, ſera rapporté à cet article particulier. *Voyez* TORTUE D'AMÉRIQUE.

Les *œufs* de poule, que nous n'appellerons plus que les *œufs*, doivent être choiſis les plus frais qu'il ſe pourra; on veut encore qu'ils ſoient bien blancs & longs. On connoît à ce ſujet les vers d'Horace.

Longa quibus facies ovis erit, illa memento
Ut ſuccis melioris, & ut magis alba rotundi
Putetur.

Les *œufs* nourriſſent beaucoup: ils fourniſſent un bon aliment, ſoit en ſanté comme en maladie. Les auteurs de diete s'accordent tous à aſſûrer qu'ils augmentent conſidérablement la ſemence, qu'ils réveillent l'appétit vénérien, & diſpoſent très-efficacement à le ſatisfaire. On les prépare de bien des manieres, & on en forme différens mets qui ſont d'autant plus ſalutaires qu'ils ſont plus ſimples. Car toutes ces préparations recherchées où les *œufs* ſont mêlés avec des laitages, du ſucre, des parfums, *&c.* déguiſent tellement la vraie nature de l'*œuf* qu'il peut y perdre toutes ſes bonnes qualités. Il eſt obſervé même que les laitages chargés d'*œufs* ſubiſſent dans les premieres voies, l'altération à laquelle ils ſont naturellement ſujets, la communiquent aux *œufs*, & que la corruption d'un pareil mélange devient plus que n'auroit été celle du lait ſeul. On peut donc établir que tous ces mélanges délicats d'*œufs* & de lait; comme crêmes, *&c.* ſont des alimens au-moins ſuſpects, comme le lait. *V.* LAIT. Quant à la meilleure façon de préparer les *œufs* ſeuls, on peut la déterminer d'après cette ſeule regle; ſavoir qu'en général ils doivent être modérément cuits; la raiſon en eſt, dit Louis Lemery, que quand ils le ſont trop peu, ils demeurent encore glaireux, & par conſéquent difficiles à digérer. Quand au contraire ils ſont trop cuits la chaleur en a diſſipé les parties aqueuſes, qui ſervoient à étendre les autres principes de l'*œuf*, & à leur donner de la fluidité; or ces principes ſe trouvant dépourvûs de leur humidité naturelle, s'approchent & s'uniſſent étroitement les uns aux autres, & forment un corps compact, ſerré en ſes parties, peſant à l'eſtomac. Ainſi l'*œuf* ne doit être ni glaireux, ni dur, mais d'une ſubſtance molle & humide, comme on le peut voir par ce vers de l'école de Salerne.

Si fumas rum, molle ſit atque rotum.
Lemery, *Traité des alimens.*

Il eſt aſſez reçu que les *œufs* échauffent beaucoup, quand ils ſont vieux; cette qualité n'eſt pas annoncée par des effets aſſez déterminés, mais il eſt toujours ſûr qu'ils ſont d'un goût déſagréable, & qu'ils ſont plus ſujets à ſe corrompre dans l'eſtomac que les frais.

Les plus mauvais de tous ſont donc les vieux *œufs* durs, tels que les *œufs* de Pâques qu'on vend au peuple à Paris & dans pluſieurs autres pays. Ces *œufs* ſont ſujets à peſer ſur l'eſtomac, à exciter des rapports fétides & âcres, des coliques, ou un mêt des vraies indigeſtions d'autant plus fâcheuſes qu'elles ſont ordinairement accompagnées de conſtipation; car la propriété de reſſerrer le ventre qu'on attribue communément aux *œufs* durs, eſt très-reelle. Nous ne ſaurions cependant approuver la pratique fondée ſur cette propriété qui fait des *œufs* durs un remede populaire & domeſtique contre les dévoiemens.

Les auteurs de diete ont rapporté pluſieurs ſignes, auxquels on peut reconnoître ſi les *œufs* ſont frais ou non; mais les payſanes & les plus groſſieres ſuffiſent en ſavent plus, à cet égard, que n'en peuvent apprendre tous les préceptes écrits.

Mais quant à l'art de les conſerver dans cet état de fraîcheur, il faut rendre juſtice à la ſcience, elle a été plus loin que l'économie ruſtique. Le principal ſecret qu'avoit découvert celui ci, & qui eſt encore en uſage dans les campagnes conſiſtoit à les garder ſous l'eau; mais M. Réaumur ayant conſidéré que les *œufs* ne perdoient leur état de fraîcheur que par une évaporation qui ſe faiſoit à-travers les pores de leur coquille, laquelle en diminuant le volume des liqueurs dont l'*œuf* eſt formé, expoſoit ces liqueurs à une altération ſpontanée, une eſpece de fermentation, un commencement de corruption, en un mot aux inconvéniens auxquels ſont ſujets les liqueurs fermentables gardées en *vendange*; il penſa que ſi l'on enduiſoit les *œufs* d'un vernis qui empêchât cette tranſpiration, ou parviendroit à retarder conſidérablement leur corruption. Le ſuccès répondit à ſes eſpérances: des *œufs* enduits d'un vernis à l'eſprit-de-vin quelconque, d'une légere couche de cire, d'un mélange de cire & de poix réſine, de graiſſe de mouton, *&c.* ſe conſervent pendant pluſieurs mois, & même pendant des années entieres dans l'état de la plus parfaite fraîcheur. Les enduits de colle de poiſſon, de gomme arabique *&c.* arrêtent moins parfaitement cette tranſpiration, parce que la liqueur que l'*œuf* exhale étant aqueuſe, peut diſſoudre une partie de ces dernieres ſubſtances, & ſe frayer ainſi quelques routes. On conſerve auſſi très-bien les *œufs* ſous l'huile, mais cette liqueur bouche les pores bien moins exactement que les matieres graiſſeuſes & réſineuſes concretes. Le ſuif y ſeroit très-bon, mais quoique'on puiſſe l'enlever facilement, l'idée de ſon emploi eſt toujours dégoûtante. M. de Réaumur donne la préférence à la graiſſe de mouton, parce qu'elle coûte très-peu, & qu'elle ſe ſépare facilement de l'*œuf* en le faiſant tremper dans l'eau chaude. La maniere de les enduire de graiſſe de mouton propoſée par cet académicien, eſt fort ſimple & plus facile dans l'exécution, comme il l'obſerva lui-même, qu'on ne ſeroit tenté de croire d'abord. Il ne s'agit que de ſuſpendre un *œuf* à un fil, dans lequel on l'engage comme dans une eſpece de cuvette au moyen d'un nœud coulant, & de le tremper une ſeule fois dans de la graiſſe fondue ſur le feu. *Voyez l'Hiſtoire des inſectes* de M. de Réaumur, *tome II. & Mémoires de l'académie royale des Sciences, année* 1735.

Ce que nous avons dit des *œufs* juſqu'à préſent convient à l'*œuf* entier, c'eſt-à-dire au blanc & au jaune manges enſemble, & ſe temperant mutuellement; car chacune de ces ſubſtances conſidérée en particulier a des qualités diététiques différentes. Le blanc ou partie glaireuſe eſt beaucoup plus nourriſſante, c'eſt à celle-là que convient principalement l'exagération d'Avicenne qui dit des *œufs* qu'ils engendrent autant de ſang qu'ils peſent. Le jaune eſt moins nourriſſant & plus échauffant: c'eſt à cette ſubſtance qu'appartient ſpécialement la qualité aphrodiſiaque ou excitant à l'amour, obſervée dans les *œufs*.

Boerhaave, qui a donné dans ſa chimie un long examen du blanc d'*œuf* ſans dire un mot du jaune, obſerve que cette matiere albumineuſe étant portée juſqu'à la putréfaction vraiment alkaline, produit les plus terribles effets dans le corps animal, priſe en la plus petite quantité, *pauxillum*, & même que ſa ſeule odeur diſſout les humeurs de notre corps à l'égal du venin de la peſte, *ſola putrida halitu ſuo humores corporis noſtri mirifice diſſolvit inſtar veneni peſtilentialis*. Cette propoſition ne nous paroît guere moins outrée que celle de ce ſingulier Hecquet, qui dit dans ſon *Traité des diſpenſes du carême*, qu'un *œuf* eſt *une quinteſſence naturelle, un ſoufre, un volatile, un feu prêt à s'allumer*.

Pluſieurs auteurs ont accordé aux *œufs* des vertus vraiment médicamenteuſes. Hippocrate recommande les blancs d'*œufs* battus dans de l'eau de ſontaine comme une boiſſon humectante, rafraîchiſſante & laxative, très-propre aux ſébricitans, *&c.* Tout le monde connoît l'uſage des bouillons à la reine, dont la baſe eſt le jaune d'*œuf* dans la roux & dans les coliques bilieuſes. Ce dernier uſage qui eſt le moins connu, peut être cependant regardé comme le meilleur par l'analogie qu'a le jaune d'*œuf* avec la bile, qu'il eſt capable d'adoucir en s'y uniſſant.

La même qualité de jaune d'*œuf*, ſavoir, ſa qualité analogue à la bile, c'eſt-à-dire, ſavonneuſe, capable de ſervir de moyen d'union entre les ſubſtances huileuſes & les aqueuſes, le rend très-propre à appaiſer les tranchées violentes, & les autres accidens qui ſuivent quelquefois l'uſage des violens purgatifs réſineux: car le jaune d'*œuf* eſt capable de s'unir chimiquement à ces réſines, & de

les

les diſpoſer par là à être diſſoutes & entraînées par les liqueurs ſqueuſes, ſoit celles que fourniſſent les glandes des inteſtins, ſoit celles qu'on peut donner aux malades à deſſein, quelque tems après lui avoir fait prendre des jaunes d'*œuf*.

On l'emploie d'avance au même uſage, c'eſt-à-dire à prévenir ces accidens, ſi on ne donne ces réſines âcres, qu'après les avoir diſſoutes dans une ſuffiſante quantité de jaune d'*œuf*, & étendus enſuite en triturant dans ſuffiſante quantité d'eau, ce qui produit l'eſpece d'émulſion purgative dont il eſt parlé à la fin de l'*article* ÉMULSION. *Voyez cet article*.

Les baumes & les huiles eſſentielles peuvent auſſi commodément être unis aux jaunes d'*œuf*, comme au ſucre, pour l'uſage médicinal: ce compoſé, qu'on pourroit appeller *élæoſe*, eſt entierement analogue à l'élæoſaccharum. *Voyez cet article*.

On trouve dans la pharmacopée de Paris un looch d'*œuf*, qui eſt un mélange d'huile d'amandes douces, de ſirop & d'eaux diſtillées fait par le moyen d'un jaune d'*œuf*: l'union que tous ces ingrédiens contractent, eſt très-légere; ainſi on peut en évaluer l'action particuliere par les vertus reſpectives de ces différens ingrédiens: quant à ſa qualité commune ou collective, celle qu'elle doit à ſa forme, à ſa conſiſtence de looch, & à la maniere de l'appliquer, *voyez* LOOCH.

Le jaune d'*œuf triturd* avec de la térébenthine, ou un autre baume naturel pour en compoſer les digeſtifs ordinaires des chirurgiens, exerce dans ce mélange la même propriété: il le combine avec ces baumes, en corrige par-là la ténacité & l'âcreté, les rend en partie miſcibles aux ſucs lymphatiques & capables d'être enlevés de deſſus la peau par des lotions aqueuſes. Au reſte, il ne leur communique cependant ces propriétés qu'à demi, parce qu'il n'entre point dans ce mélange en aſſez grande quantité.

Le jaune d'*œuf* employé à la *liaiſon* des ſauſſes, y opere encore par la même propriété; il ſert à faire diſparoître une groſſe fondue qui y ſurnage en la combinant, le *beurre* avec la partie aqueuſe qui fait la baſe de ces ſauſſes.

L'huile par expreſſion retirée des jaunes d'*œufs* durcis, paſſe pour éminemment adouciſſante dans l'uſage extérieur; mais elle ne poſſede évidemment que les qualités communes des huiles par expreſſion. *Voy. le mot* HUILE.

Le blanc d'*œuf* eſt l'inſtrument chimique le plus utile de la clarification. *Voyez* CLARIFICATION.

La propriété qu'a le blanc d'*œuf* dur expoſé dans un lieu humide, de ſe reſoudre en partie en liqueur, d'éprouver une eſpece de *défaillance*, le rend propre à diſſoudre certaines ſubſtances dont on le remplit après en avoir ſéparé le jaune: les *œufs* durs ainſi chargés de myrrhe, ſoutniſſent l'huile de myrrhe par défaillance, *voyez* MYRRHE; chargés de vitriol blanc & d'iris de Florence en poudre, ou collyre fort uſité, *&c.*

Le blanc d'*œuf* entre dans la compoſition du ſucre-d'orge, de la pâte de réglиſſe blanche & de celle de guimauve, *&c.*

Enfin les coques ou coquilles d'*œuf* ſe préparent ſur le porphyre pour l'uſage médicinal: c'eſt un abſorbant abſolument analogue aux yeux d'écreviſſe aux écailles d'huitre, aux perles, à la nacre (*voyez ces articles*), & par conſéquent on ne peut pas moins précieux. C'eſt par un pur caprice de mode que quelques perſonnes ſe ſont aviſées depuis quelque tems de porter dans leur poche une boîte de coquilles d'*œufs* porphyriſées, qu'on envoie de Louvain. Cette ſubſtance terreuſe eſt un des ingrédiens du remede de mademoiſelle Stephens. *Voy.* REMEDE *de mademoiſelle Stephens*.

ŒUFS DES INSECTES. (*Hiſt. nat. des inſect.*) la maniere dont les inſectes mâles commercent avec les femelles, quoique très-variée, tend à la ſemelle ſeconde, & la met en état de pondre des *œufs* lorſqu'il en eſt tems.

La variété qu'il y a entre ces *œufs* eſt incroyable, ſoit en groſſeur, ſoit en figures, ſoit en couleurs. Les figures les plus ordinaires de leurs *œufs* ſont la ronde, l'ovale & la conique: les *œufs* des araignées & d'un grand nombre de papillons, quoique ronds, ſont encore diſtingués par bien des variétés; mais il faut remarquer que dans ces mêmes figures il y a beaucoup de plus ou de moins, & que les unes approchent plus des figures dont on vient de parler que les autres. Pour ce qui regarde les couleurs, la différence eſt plus ſenſible. Les uns, comme ceux de quelques araignées, ont l'éclat de petites perles; les autres, comme ceux des vers-à-ſoie, ſont d'un jaune de millet; on en trouve auſſi d'un jaune de ſoufre, d'un jaune d'or & d'un jaune de bois. Enfin il y en a de verds & de bruns; & parmi ces derniers, on en diſtingue de diverſes eſpeces de bruns comme le jaunâtre, le rougeâtre, le châtain, *&c.*

La matiere renfermée dans ces *œufs* (car la plûpart des inſectes ſont ovipares) eſt d'abord d'une ſubſtance humide, dont ſe forme l'inſecte même qui en ſort quand il eſt formé.

Tous les inſectes ne demeurent pas le même eſpace de tems dans leurs *œufs*. Quelques heures ſuffiſent aux uns, tandis qu'il faut pluſieurs jours, & ſouvent même pluſieurs mois aux autres pour éclorre. Les *œufs* qui pendant l'hiver ont été dans un endroit chaud, éclоſent plûtôt qu'ils ne le devroient, ſelon le cours de la nature. Les *œufs* fraîchement pondus ſont très-mous; mais un bout de quelques minutes ils ſe durciſſent. D'abord on n'y apperçoit qu'une matiere aqueuſe, mais bientôt après on découvre dans le milieu un point obſcur, que Swammerdan croit être la tête de l'inſecte, qui prend la premiere, ſelon lui, ſa conſiſtance & ſa couleur.

L'inſecte eſt plié avec tant d'art que malgré la petiteſſe de ſon appartement, il ne manque pas de place pour former tous les membres qu'il doit avoir. On ne peut s'empêcher, en voyant ces merveilles, d'admirer la puiſſance de celui qui a ſu mettre tant de choſes dans un ſi petit eſpace. Un très-grand nombre d'inſectes ſemblent n'avoir preſque d'autre ſoin pour leurs *œufs*, que celui de les placer dans des endroits où leurs petits, dès qu'ils ſeront éclos, trouveront une nourriture convenable. Auſſi eſt-ce alors tout le ſoin que demandent ces *œufs*, & que le plus ſouvent les meres ne peuvent prendre, puiſque quantité d'entr'elles meurent peu après qu'elles ont pondu; ce ſoin cependant n'eſt pas toujours borné-là, bien des fois il eſt accompagné d'autres précautions.

Pluſieurs enveloppent leurs *œufs* dans un tiſſu de cire très-ſerré; d'autres le couvrent d'une couche de poils tirés de leur corps. Quelques eſpeces les arrangent dans un amas d'humeur viſqueuſe, qui ſe durciſſant à l'air, les garantit de tout accident. Il y en a qui font pluſieurs inciſions obliques dans une feuille, & cachent dans chacune de ces inciſions un *œuf*. On en voit qui ont ſoin de placer leurs *œufs* derriere l'écorce des arbres, & dans des endroits où ils ſont entierement à couvert de la pluie, du mauvais tems & de la trop grande ardeur du ſoleil. Quelques-uns ont l'art d'ouvrir les nervures des feuilles & d'y pondre leurs *œufs*; de maniere qu'il ſe forme autour d'eux une excroiſſance qui leur ſert tout-à-la-fois d'abri, & aux petits éclos d'alimens. Il y en a qui enveloppent leurs *œufs* d'une ſubſtance molle qui fait la premiere nourriture de ces animaux naiſſans, avant qu'ils ſoient en état de ſupporter des alimens plus ſolides, & de ſe les procurer. D'autres enfin font un trou en terre, & après y avoir porté une proviſion ſuffiſante de nourriture, ils y placent leur ponte.

Si un grand nombre d'inſectes, après avoir ainſi placé leurs *œufs*, les abandonnent au haſard, il y en a d'autres qui ne les abandonnent jamais, tels ſont par exemple quelques eſpeces d'araignées qui ne vont nulle part, ſans porter avec elles dans une eſpece d'enveloppe tous les *œufs* qu'elles ont pondus. L'attachement qu'elles ont pour ces *œufs* eſt ſi grand, qu'elles s'expoſent aux plus grands périls plûtôt que de les quitter. Telles ſont encore les abeilles, les guêpes, les frélons & pluſieurs mouches de cet ordre. Les ſoins que les fourmis ont de leurs petits va encore plus loin, car ils s'étendent juſqu'aux nymphes dans leſquels ils doivent ſe changer. Les inſectes ayant en général tant de ſoin de leurs *œufs*, il eſt aiſé de comprendre la multitude incroyable de ces petits animaux ſur la terre, dont une partie périt au bout d'un certain tems, & l'autre ſert à nourrir les oiſeaux & autres animaux qui en doivent ſubſiſter. (*D. J.*)

ŒUF DE SERPENT, (*Littérat.*) Une grande ſuperſtition des druides regardoit l'*œuf des ſerpens*. Selon ces anciens prêtres gaulois, les ſerpens formoient cet *œuf* de leur propre bave, lorſqu'ils étoient pluſieurs entortillés enſemble. Dès que cet *œuf* étoit formé, il s'élevoit en l'air au ſifflement des ſerpens, & il falloit, pour conſerver ſa vertu, l'attraper lorſqu'il tomboit, mais celui qui l'avoit ainſi pris montoit d'abord à cheval pour s'enfuir, & s'éloignoit au plus vîte, parce que les ſerpens, jaloux de leur production, ne manquoient pas de pourſuivre celui qui la leur enlevoit, juſqu'à ce que quelque riviere arrêtât leur pourſuite.

Dès que quelqu'un avoit été aſſez heureux pour avoir un de ces *œufs*, on en faiſoit l'eſſai en le jettant dans l'eau, après l'avoir entouré d'un petit cercle d'or; & pour être trouvé bon, il falloit qu'il ſurnageât; alors cet *œuf* avoit la vertu de procurer à celui qui le poſſédoit gain de cauſe dans tous ſes différends, & de lui

faire

faire obtenir, quand il le deſtroit, un libre accès auprès des rois mêmes.

Les druides recherchoient avec un grand ſoin cet *œuf*, ſe vantoient ſouvent de l'avoir trouvé, & en vendoient à ceux qui avoient aſſez de crédulité pour ajouter foi à toutes leurs réveries. Pline, en traitant ce manege de vaine ſuperſtition, nous apprend que l'empereur Claude fit mourir un chevalier romain du pays des Vocontiens (de la Provence), pour cette ſeule raiſon qu'il portoit un de ces *œufs* dans ſon ſein, dans la vue de gagner un grand procès. Il nous reſte un ancien monument ſur lequel ſont deux ſerpens, dont l'un tient dans la gueule un *œuf* que l'autre façonne avec ſa bave. (*D. J.*)

ŒUFS DE MER, (*Hiſt. nat.*) ce ſont des échinites ou ourſins pétrifiés.

ŒUFS DE SERPENS, (*Hiſt. natur.*) *ovum anguinum*, nom donné par Boëce de Boot & par quelques autres naturaliſtes à une eſpece d'échinites ou d'ourſins pétrifiés.

ŒUF PHILOSOPHIQUE, eſpece de petit matras ayant la forme d'un *œuf*, & portant ſon cou à l'un de ſes bouts, c'eſt-à-dire ſelon la direction de ſon grand diamètre. Ce vaiſſeau doit être fait d'un verre très-épais & très fort. On l'emploie aux digeſtions de certaines matieres peu volatiles, & ordinairement métalliques, qu'on y enferme en le ſcellant hermétiquement. (*b*)

ŒUF DES DRUIDES, (*Hiſt. anc.*) chez les Celtes ou les premiers habitans des Gaules, les druides ou prêtres exerçoient la Médecine; ils attribuoient ſur-tout des vertus merveilleuſes à ce qu'ils appelloient l'*œuf des ſerpens*. Cet *œuf* prétendu étoit formé, ſelon eux, par l'accouplement d'un grand nombre de ſerpens entortillés les uns dans les autres: auſſi-tôt que ces ſerpens commençoient à ſiffler, l'*œuf* s'élevoit en l'air, & il falloit le ſaiſir avant qu'il fût retombé à terre; auſſi-tôt après il falloit monter à cheval, & fuir au galop pour éviter la fureur des ſerpens, qui ne s'arrêtoient que lorſque le cavalier avoit franchi quelque riviere. *Voyez* Pline *Hiſt. nat. liv. XXIX. ch. iij. Voyez plus haut* ŒUFS DE SERPENT.

ŒUF D'ORPHÉE, (*Hiſt. anc.*) ſymbole myſtérieux dont ſe ſervit cet ancien poëte philoſophe, pour déſigner le feu intérieur & le principe de fécondité dont toute la terre eſt imprégnée, puiſque tout y naiſſe, tout y végete, tout y renaît. Les Egyptiens & les Phéniciens avoient adopté le même ſymbole, mais avec quelque augmentation, les premiers en repréſentant un jeune homme avec un *œuf* qui lui ſort de la bouche; les autres en mettant cet *œuf* dans celle d'un ſerpent dreſſé ſur ſa queue. On conjecture que par-là les Egyptiens, naturellement préſomptueux, vouloient faire entendre que toute la terre appartient à l'homme, & qu'elle n'eſt fertile que pour ſes beſoins. Les Phéniciens au contraire, plus retenus, ſe contentoient de montrer que ſi l'homme a ſur les choſes inſenſibles un empire très-étendu, il en a moins ſur les animaux, dont quelques uns diſputent avec lui de force, d'adreſſe & de ruſes. Les Grecs, qui reſpectoient trop Orphée pour avoir négligé une de ſes principales idées, aſſignerent à la terre une figure ovale. *Voy. l'hiſtoire critique de la Philoſophie* par M. Deslandes. (*G*)

ŒUF D'OSIRIS, (*Hiſt. anc.*) les Egyptiens, ſi l'on en croit Herodote, racontoient qu'Oſiris avoit enfermé dans un *œuf* douze figures pyramidales biſnuches pour marquer les biens infinis dont il combloit les hommes; mais que Typhon ſon frere ayant trouvé le moyen d'ouvrir cet *œuf*, y avoit introduit ſecrettement douze autres pyramides noires, & que par ce moyen le mal ſe trouvoit toujours mêlé avec le bien. Ils exprimoient par ces ſymboles l'oppoſition des deux principes du bien & du mal qu'ils admettoient, mais dont cette explication ne concilioit pas les contrariétés. (*G*)

ŒUFS, *en terme de Metteur en œuvre*, ſont de petites caſſolettes ou boîtes de ſenteur qui ſont ſuſpendues à chaque côté de la chaîne d'un étui de piece. *Voy.* ÉTUI DE PIECE.

ŒUF, (*Raffin. de Sucre.*) on nomme ainſi dans les moulins à ſucre, le bout du pivot du grand tambour, à cauſe qu'il a la figure de la moitié d'un *œuf* d'oye. Cette piece s'ajoute au pivot, & y tient par le moyen d'une ouverture barlongue qu'on y fait; elle eſt d'un fer aciéré poſée ſur une platine ou crapaudine de même matiere.

ŒUIL, L', (*Géog.*) petite riviere de France dans le Bourbonnois. Elle a ſept ou huit ſources, qui forment au-deſſous de Coſne une petite riviere, laquelle ſe perd dans le Cher à Veligni, aux confins du Berry.

ŒUVRE, ſ. m. & f. (*Gramm. Critiq. ſacrée.*) ce terme a pluſieurs ſignifications dont voici les principales. 1°. Il ſe prend pour ouvrage des mains: *& adoraverunt* opus *manuum ſuarum. Pſ. cxxxiv.* 15. Il ſignifie 2°. les productions de la nature: *mentietur* opus *olivæ*, le fruit de l'olivier manquera. 3°. La délivrance du peuple juif: *Domine*, opus *tuum vivifica*; Seigneur, accompliſſez votre ouvrage. 4°. Les bienfaits: *meditatus ſum in omnibus* operibus *tuis Pſ. lxxj* 8a. j'ai médité ſur toutes les graces dont vous nous avez comblé. 5°. Les châtimens. 6°. La récompenſe & le prix du travail: *non morabitur* opus *mercenarii apud te. Levit. xix.* 13. 7°. Les actions morales bonnes ou mauvaiſes (*D. J.*)

ŒUVRE, (*Métallurgie.*) lorſque l'on traite dans une fonderie des mines qui contiennent de l'argent, ou ces mines renferment déja par elles-mêmes du plomb, ou l'on eſt obligé d'y joindre ce métal avant que de faire fondre la mine: après avoir fait ce mélange, on fond le tout, & de cette fonte il en réſulte une matiere qu'on appelle *l'œuvre*, en allemand *werk*; ce n'eſt autre choſe que du plomb qui s'eſt chargé de l'argent qui étoit contenu dans la mine avec laquelle on l'a mêlé, auſſi bien que des ſubſtances étrangeres, du ſoufre, de l'arſenic, du cuivre, *&c.* qui ſe trouvoient dans cette mine d'argent; Pour dégager enſuite l'argent du plomb & des autres ſubſtances avec leſquelles il eſt joint dans *l'œuvre*, on le fait paſſer par la grande coupelle, après avoir préalablement fait l'eſſai de *l'œuvre* pour ſavoir combien il contient d'argent.

L'on nomme auſſi *œuvre* ou *plomb d'œuvre* celui qui découle du fourneau dans l'opération appellée *liquation*, & qui a ſervi à dégager l'argent qui étoit contenu dans le cuivre noir. *Voyez* LIQUATION. (—)

ŒUVRE, (*Hydr.*) on dit qu'un baſſin a dans *œuvre* tant de toiſes, pour exprimer qu'il tient entre ſes murs tant de ſuperficie d'eau. On dit même hors *d'œuvre*, quand on parle du dehors d'un ouvrage. Ce terme s'emploie très-à-propos pour les eſcaliers, perrons, balcons & cabinets qui excedent le bâtiment. (*K*)

ŒUVRE, ſ. m. (*Archit. civile.*) ce terme a pluſieurs ſignifications dans l'art de bâtir. Mettre en *œuvre*, c'eſt employer quelque matiere pour lui donner une forme & la poſer en place: *dans œuvre & hors d'œuvre*, c'eſt prendre des meſures du dedans & du dehors d'un bâtiment: *ſous œuvre*; on dit reprendre un bâtiment *ſous œuvre*, quand on le rebâtit par le pié: *hors d'œuvre*; on dit qu'un cabinet, qu'un eſcalier, ou qu'une guiette *eſt hors d'œuvre*, quand elle n'eſt attachée que par un de ſes côtés à un corps de logis. *Daviler.*

ŒUVRE D'EGLISE, ſ. f. (*Archit. civile.*) c'eſt dans la nef d'une égliſe, un banc où s'aſſeoient les marguilliers, & qui a au-devant un coffre ou table ſur laquelle on expoſe les reliques: ce banc eſt ordinairement adoſſé contre une cloiſon à jour, avec ailes aux côtés, qui portent un dais ou chapiteau, & le tout eſt enrichi d'architecture & de ſculpture. L'*œuvre* de Saint Germain l'Auxerrois eſt une des plus belles *œuvres* de Paris. (*D. J.*)

ŒUVRES DE MAÇÉ, (*Marine.*) c'eſt le radoub & le carénage que l'on donne aux vaiſſeaux.

Œuvres vives, ce ſont les parties du vaiſſeau qui entrent dans l'eau.

Œuvres mortes, comprennent toutes les parties du vaiſſeau qui ſont hors de l'eau, ou bien tous les hauts d'un vaiſſeau, telle que la dunette, l'acaſtillage, les galeries, bouteilles, feugnes, couronnement, vergues & hunes.

Quelques-uns diſent que les *œuvres* vives ſont toutes les parties du corps du bâtiment compriſes depuis la quille juſqu'au vibord ou au pont d'en-haut. (*Z*)

ŒUVRES DU POIDS, (*Comm.*) on appelle à Paris marchandiſes d'*œuvres du poids* quelques unes des marchandiſes qui ſont ſujettes au droit de poids-le-roi établi dans cette ville. *Voyez* POIDS-LE-ROI.

ŒUVRE, ſ. m. ce mot eſt maſculin pour ſignifier un des ouvrages de muſique d'un auteur. *Voyez* OPÉRA. (*S*)

ŒUVRE, *terme d'Artiſans*; on dit du bois, du fer, du cuivre mis en *œuvre*. Un diamant mis en *œuvre*, c'eſt celui que le lapidaire a taillé, & à qui il a donné la figure qui lui convient pour en faire une table, un brillant, ou une roſe: il ſe dit auſſi par oppoſition au diamant brut, c'eſt-à-dire qui eſt encore tel qu'il eſt ſorti de la carriere. (*D. J.*)

ŒUVRE, *main d'*, (*Manufacture.*) on appelle *main d'œuvre*, dans les manufactures, ce qu'on donne aux ouvriers pour le prix & ſalaires des ouvrages qu'ils ont fabriqués: ainſi on dit, ce drap coûte quarante ſols par aune de *main d'œuvre*, pour dire qu'on en a donné quarante ſols par aune au tiſſerand.

ŒU-

ŒUVRES BLANCHES, (*Tailanderie.*) ce ſont proprement les gros ouvrages de fer tranchans & compans, qui ſe blanchiſſent, ou plûtôt qui s'éguiſent ſous la meule, comme les coignées, beliguës, chauchoirs, ciſeaux, terriers, eſſettes, tarrots, planes, hâches, doloires, arrondiſſoirs, grandes ſcies, grands couteaux, ſerpes, bêches, rutiſſoires, couperets, faux, faucilles, boues, boyaux, & autres tels outils & inſtrumens ſervant aux Charpentiers, Charrons, Menuiſiers, Tourneurs, Tonneliers, Jardiniers, Bouchers, Paſſiers, *&c.* On met auſſi dans cette premiere claſſe les guiſſons, & outils de Tireurs d'or & d'argent, & les matreaux & enclumes pour Potiers d'étain, Orfevres & batteurs de paillettes. (*D. J.*)

ŒUVRES, *maître des*, (*Antiq. rom.*) les Romains n'avoient qu'un ſeul *maître des œuvres*, il n'étoit pas citoyen, & il ne lui étoit pas permis de demeurer ni de loger dans Rome; ſon office conſiſtoit à attacher le criminel au gibet. L'empereur Claude étant à Tivoli, eut la baſſe curioſité de voir exécuter des criminels, qu'on devoit punir d'un ſupplice ordinaire; mais il fut obligé d'attendre juſqu'au ſoir, parce qu'il fallut aller chercher le *maître des œuvres*, qui étoit alors occupé à Rome même. Cet office ne paroît pas avoir ſubſiſté dans les premiers tems chez les Romains; car dans l'affaire d'Horace, c'eſt à un lictеur que le roi s'adreſſe pour l'attacher à l'arbre funeſte, en cas qu'il fût condamné: dans la ſuite on vit les ſoldats romains faire la même fonction que les lictеurs, fuſtiger & trancher la tête. (*D. J.*)

O F

OFANTO LE, (*Géogr.*) les François diſent *l'Ofante*, riviere du royaume de Naples, qui traverſe la Pouille de l'oueſt à l'eſt, & tombe dans le golfe de Veniſe: ſa ſource eſt dans la principauté ultérieure, proche de Conza, & ſépare dans ſon cours le Capitanat de la terre de Bari & du Baſilicat.

Cette riviere ſe nomme en latin *Aufidus*, & Horace en a fait une peinture des plus animées. „ C'eſt ainſi, „ dit-il, que *l'Ofanto*, qui baigne les campagnes de la „ Pouille, enfle ſes eaux courroucées, & menace de ſui„ ner par ſes débordemens l'eſpérance du laboureur, en „ roulant avec fureur ſes flots mugiſſans „.

Sic tauriformis volvitur Aufidus
Qui regna Dauni præfluit appoli,
Cum ſævit, horrendamque cultis
Diluviem meditatur agris.

Liv. IV. Ode xiv.

Voilà des images & de la poéſie. *Tauriformis Aufidus*; *l'Ofanto* jettant des gémiſſemens ſe courrouce, entre en fureur, *ſævit*; il forme des deſſeins, *meditatur*; quels deſſeins? de ramaſſer un déluge d'eau, *diluviem horrendam cultis agris*, & de décharger ſa colere; enfin l'exécution ſuit de près les préparatifs, il franchit ſes rives, il ſe roule au milieu des campagnes, & traîne avec lui le ravage & la déſolation. (*D. J.*)

OFAVAI, (*Hiſt. mod. ſuperſtition.*) c'eſt ainſi que l'on nomme au Japon une petite boîte longue d'un pié & d'environ deux pouces de largeur, remplie de bâtons fort menus, autour deſquels on entortille des papiers découpés: ce mot ſignifie *grande purification*, ou *rémiſſion totale des péchés*, parce que les cauſi ou deſſervans des temples de la province d'Iſyo, donnent ces ſortes de boîtes aux pelerins qui ſont venus faire leurs dévotions dans les temples de cette province, reſpectés par tous les Japonois qui profeſſent la religion de Sintos. Ces pelerins reçoivent cette boîte avec la plus profonde vénération, & lorſqu'ils ſont de retour chez eux ils la conſervent ſoigneuſement dans une niche faite exprès, quoique leurs vertus ſoient limitées au terme d'une année, parce qu'il eſt de l'intérêt des cauſi que l'on recommence ſouvent des pelerinages, dont ils reconnoiſſent mieux que perſonne l'utilité. *Voyez* SIAKA.

OFFA DE VAN-HELMONT, (*Chimie.*) quelques auteurs françois ont auſſi dit *ſoupe*; il eſt au-moins ſalin dire *bouillie*, pour repréſenter la choſe dont il s'agit; mais *offa* vaut mieux; il eſt devenu technique même en françois. On connoît ſous ce nom en Chimie un précipité très-abondant, qui réſulte du mélange de l'eſprit-de-vin, & d'un eſprit alkali volatil, ou ſel alkali volatil réſous; ce précipité n'eſt autre choſe que l'alkali volatil même, ſéparé de l'eau qui le tenoit en diſſolution, & qui l'a abandonné pour s'unir à l'eſprit-de-vin avec lequel elle a plus d'affinité. Il eſt donc clair que ce n'eſt là qu'une fauſſe coagulation. *Voyez* COAGULATION. Van-Helmont de qui nous vient cette expérience, & le nom de cette production chimique, en parle en ces termes dans ſon traité *de lithiaſi, chap. iii. n°. 5. miſeris ſpiritum urinæ, aquæ vitæ dephlegmate: atque in momento, ambo ſimul, in offam albam coagulata ſunt, mire tamen ſagacem atque ſubtilem.* Ce phénomene n'eſt pas unique en Chimie: au contraire on connoît des précipités qui occupent tant de volume dans la liqueur où ils ſont formés, qu'ils ſont capables de l'abſorber & de la faire diſparoître toute entiere, enſorte que deux liqueurs qu'on a mêlées pour opérer cette précipitation ſont ſenſiblement changées en un corps dur ou aſſez conſiſtant pour prendre & retenir, à la maniere des ſolides, toutes les formes qu'on veut lui donner. Tel eſt le précipité de l'huile de chaux, ou ſolution du ſel ammoniac fixé par l'huile de tartre par défaillance, ou par une leſſive convenablement chargée d'alkali fixe nitreux. *Voy.* RECRÉATIONS CHIMIQUES & PRÉCIPITÉ. (*b*)

OFFE, ſ. f. (*Comm. de pêche.*) eſpece de jonc qui vient d'Alicante en Eſpagne, & dont on tire un grand uſage en Provence, particulierement pour faire des filets à prendre du poiſſon.

OFFENBURG, (*Géog.*) petite ville impériale d'Allemagne, au cercle de Suabe dans l'Ortnau: les François la prirent en 1689. Elle eſt à 5 lieues S. E. de Strasbourg, 88 O. de Bade. *Long.* 25d. 37′. 14″. *lat.* 48d. 28′. 11″. (*D. J.*)

OFFENDICES, ſ. f. pl. (*Hiſt. anc.*) bandes qui deſcendoient des deux côtés des mitres ou bonnets des flamines & qu'ils nouoient ſous le menton: il le bonnet d'un flamine lui tomboit de la tête pendant le ſacrifice, il perdoit ſa place.

OFFENSE, ſ. f. OFFENSER, OFFENSEUR, OFFENSÉ, (*Gramm. & Morale.*) l'*offenſe* eſt toute action injuſte conſidérée relativement au tort qu'on autre en reçoit, ou dans ſa perſonne ou dans la conſidération publique, ou dans ſa fortune. On *offenſe* de propos & de fait. Il eſt des *offenſes* qu'on ne peut mépriſer; il n'y a que celui qui l'a reçue que en puiſſe connoître toute la griéveté; on les repouſſe diverſement ſelon l'eſprit de la nation. Les Romains qui ne porterent point d'armes durant la paix, traduiſoient l'*offenſeur* devant les lois; nous avons des lois comme les Romains, & nous nous vengeons de l'*offenſe* comme des barbares. Il n'y a preſque pas un chrétien qui puiſſe faire ſa priere du matin ſans appeller ſur lui-même la colere & la vengeance de Dieu: s'il ſe ſouvient encore de l'*offenſe* qu'il a reçue, quand il prononce ces mots: *pardonnez-nous nos* offenſes, *comme nous pardonnons à ceux qui nous ont* offenſés; c'eſt comme s'il diſoit: j'ai la haine au fond du cœur, je brûle d'exercer mon reſſentiment; Dieu que j'ai *offenſé*, je conſens que ni en uſes envers moi, comme j'en uſerois envers mon ennemi, s'il étoit en ma puiſſance. La philoſophie s'accorde avec la religion pour inviter au pardon de l'*offenſe*. Les Stoïciens, les Platoniciens ne vouloient pas qu'on ſe vengeât; il n'y a preſque aucune proportion entre l'*offenſe* & la réparation ordonné par les lois. Une injure & une ſomme d'argent, ou une douleur corporelle, ſont deux choſes hétérogenes & incommenſurables. La lumiere de la vérité *offenſe* ſingulierement certains hommes accoutumés aux ténèbres; la leur préſenter, c'eſt introduire un rayon du ſoleil dans un nid de hiboux, il ne ſert qu'à bleſſer leurs yeux & à exciter leurs cris. Pour vivre heureux, il faudroit n'*offenſer* perſonne & ne s'*offenſer* de rien; mais cela eſt bien difficile, l'un ſuppoſe trop d'attention, & l'autre trop d'inſenſibilité.

OFFENSIF, adj. (*Gramm.*) corrélatif de défenſif; on dit *armes offenſives & défenſives*, c'eſt-à-dire propres pour l'attaque & pour la défenſe; une ligne *offenſive* & défenſive, c'eſt-à-dire que la condition eſt qu'on ſe réunira ſi on qu'il faille attaquer ou ſe défendre.

OFFEQUE, (*Hiſt. nat. Botan.*) racine qui croît dans l'Iſle de Madagaſcar; elle eſt fort amère, mais on lui enleve ce goût en la faiſant bouillir: on la ſeche au ſoleil, après quoi elle ſe conſerve très long-tems; lorſqu'on veut la manger on n'a qu'à la faire ſamollir dans l'eau.

OFFERTE, ſ. f. (*Théol.*) oblation que le prêtre fait à Dieu dans le ſacrifice de la meſſe, du pain & du vin, avant la conſécration: la priere de l'*offerte* s'appelle *ſecrette*

OFFERTOIRE, ſ. f. antienne chantée ou jouée par les orgues dans le tems que le peuple va à l'offrande. *Voyez* ANTIENNE & OFFRANDE.

Autrefois l'*offertoire* conſiſtoit dans un pſeaume que l'on chantoit avec ſon antienne, mais il eſt douteux ſi l'on

l'on chantoit le pſeaume tout entier : ſaint Grégoire, qui en a fait mention, dit que lorſqu'il étoit tems, le pape regardant du côté du chœur où l'on chantoit l'*offertoire*, faiſoit ſigne de finir.

Offertoire étoit auſſi le nom que l'on donnoit à un morceau de toile ſur lequel on mettoit les offrandes.

Le docteur Harris dit que c'étoit proprement un morceau d'étoffe de ſoie, ou de toile fine, dans lequel on enveloppoit les offrandes cafuelles qui ſe faiſoient dans chaque égliſe. (*G*)

OFFICE, ſ. m. pris dans ſon ſens moral, marque un devoir, c'eſt-à-dire, une choſe que la vertu & la droite raiſon engagent à faire. *Voyez* MORALE MORALITÉ, ETHIQUE, *&c.*

La vertu, ſelon Chauvin, eſt le deſſein de bien faire ce qui fait ou réſulte immédiatement de ce deſſein, eſt l'obéiſſance à la vertu, qu'on appelle auſſi *devoir*, ou *officium*, ainſi l'*office* & le devoir eſt l'objet de l'obéiſſance qu'on rend à la vertu. *Voyez* VERTU.

Cicéron, dans ſon traité des *offices*, reprend Panætius qui avoit écrit avant lui ſur la même matiere, d'avoir oublié de définir la choſe ſur laquelle il écrivoit : cependant il eſt tombé lui-même dans une ſemblable faute. Il s'étend beaucoup ſur la diviſion des *offices* ou devoirs; mais il oublie de les définir. Dans un autre de ſes ouvrages, il définit le devoir une action que la raiſon exige. *Quod autem cutione actum ſit, id officium appellamus. Definit.*

Les Grecs, ſuivant la remarque de Cicéron, diſtinguent deux eſpeces de devoirs ou *offices* : ſavoir, les devoirs parfaits, qu'ils appellent κατορθώματα, & les devoirs communs ou indifférens, qu'ils appellent κάθηκον; ils les diſtinguent en diſant que ce qui eſt abſolument juſte eſt un office parfait, ou devoir abſolu au lieu que les choſes qu'on ne peut faire que par une raiſon probable, ſont des devoirs communs ou indifférens. *Voyez* RAISON. *Voyez* DEVOIRS.

OFFICE, SERVICE, BIENFAIT, (*Synon.*) Seneque diſtingue aſſez bien les idées acceſſoires attachées à ces trois termes, office, ſervice & bienfait, *officium*, *miniſterium*, *beneficium*. Nous recevons, dit-il, un *bienfait* de celui qui pourroit nous négliger ſans en être blâmé; nous recevons de bons *offices* de ceux qui auroient eu tort de nous les refuſer, quoique nous ne puiſſions pas les obliger à nous les rendre; mais tout ce qu'on fait pour notre utilité, ne ſera qu'un ſimple *ſervice*, lorſqu'on aura ſu lui donner la néceſſité indiſpenſable de s'en acquitter; on a pourtant raiſon de dire, que l'affection avec laquelle on s'acquitte de ce qu'on doit, mérite d'être compté pour quelque choſe (*D. J.*)

OFFICE, (*Théol.*) ſignifie le *ſervice divin* que l'on célebre publiquement dans les égliſes.

S. Auguſtin aſſure que le chant de l'*office* divin n'a été établi par aucun canon, mais par l'exemple de Jeſus-Chriſt & des apôtres, dont la pſalmodie eſt prouvée dans l'Ecriture, le fils de Dieu ayant chanté des hymnes, les apôtres prié à certaines heures, & s'étant déchargés ſur les diacres d'une partie de leurs occupations pour vaquer plus librement à l'oraiſon. S. Paul recommande ſouvent le chant des pſeaumes, des hymnes & des cantiques ſpirituels, & l'on ſait avec quelle ferveur les premiers fidèles s'acquittoient de ce pieux devoir.

Dans les conſtitutions attribuées aux apôtres, il eſt ordonné aux fideles de prier le matin, à l'heure de tierce, de ſexte, de none, & au chant du coq. On voit dans le concile d'Antioche le chant des pſeaumes déjà introduit dans l'Egliſe. Caſſien *de cant. noctur. orat. & pſall. modo*, raconte fort au long la pratique des moines d'Egypte à cet égard. Il ajoute que dans les monaſteres des Gaules on partageoit tout l'*office* en quatre heures, ſavoir, prime, tierce, ſexte & none; & la nuit des ſamedis aux dimanches on chantoit pluſieurs pſeaumes accompagnés de leçons, ce qui a beaucoup de rapport à nos matines, & quelques autres pſeaumes qui ont donné lieu aux laudes.

S. Epiphane, S. Baſile, Clément d'Alexandrie, Théodoret *&c.* dépoſent également en faveur de l'office ou de la priere publique. Quelques-uns croient que ſaint Jérome fut le premier qui, à la priere du pape Damaſe diſtribua les pſeaumes, les épitres & les évangiles dans l'ordre où ils ſe trouvent encore aujourd'hui pour l'office divin de l'égliſe romaine; que les papes Geláſe & ſaint Grégoire y ajouterent les oraiſons, les répons & les verſets, & que ſaint Ambroiſe y joignit les graduels, les traits & les alleluia.

Pluſieurs conciles tenus dans les Gaules, entre autres celui d'Aude, le douzieme de Tours, & le douzieme d'Orléans reglent les heures & l'ordre de l'*office*, & décernent des peines contre les eccléſiaſtiques qui manqueront d'y aſſiſter ou de le réciter. Les conciles d'Eſpagne ne ſont pas moins formels ſur cette obligation, & la regle de ſaint Benoît entre dans le dernier détail ſur le nombre des pſeaumes, des leçons, d'oraiſons qui doivent compoſer chaque partie de l'*office*. On a tant de monumens eccléſiaſtiques ſur ce point, que nous n'y inſiſterons pas davantage.

Le mot d'*office* dans l'égliſe ſomaine ſignifie plus particulierement la maniere de célebrer le ſervice divin, ou de dire l'*office*, ce qui varie tous les jours. Car l'*office* eſt plus ou moins ſolemnel, ſelon la ſolemnité plus ou moins grande des myſteres, & ſuivant le degré de dignité des faints. Ainſi l'on diſtingue les *offices* ſolemnels majeurs, ſolemnels mineurs, ou annuels mineurs, ou annuels majeurs, annuels mineurs, ſemi-annuels, doubles majeurs, doubles mineurs, doubles, ſemidoubles, ſimples & *offices* de la férie.

Office ſe dit auſſi de la priere particuliere qu'on fait dans l'égliſe en l'honneur de chaque ſaint le jour de ſa fête. Quand on canoniſe une perſonne, on lui aſſigne un *office* propre, ou un commun tiré de celui des martyrs, des pontifes, des docteurs, des confeſſeurs, des vierges, *&c.* ſelon le rang auquel ſon état ou ſes vertus l'ont élevé.

On dit auſſi l'*office* de la Vierge, du S. Eſprit, du S. Sacrement, *&c.* Le premier ſe dit avec l'*office* du jour dans tout l'ordre de S. Bernard, & l'auteur de la vie de S. Bruno dit, que le pape Urbain II. y obligea tous les eccléſiaſtiques dans le concile de Clermont. Cependant Pie V. par une conſtitution en diſpenſe tous ceux que les regles particulieres de leurs chapitres & de leurs monaſteres n'y aſſraignent pas, & il y obligea ſeulement les clercs qui ont des penſions ſur les bénéfices. Les chartreux diſent auſſi l'*office* des morts tous les jours, à l'exception des fêtes. Les clercs étant obligés par état de prier, & pour eux-mêmes, & pour les peuples, quand l'égliſe leur a aſſigné les fruits d'un bénéfice, ce n'eſt qu'alors qu'ils puiſſent s'acquitter avec plus de liberté de ce devoir eſſentiel à leur état : s'il ne le rempliſſent pas ils doivent être privés, comme l'ordonnent les canons, des fruits de leurs bénéfices, parce qu'il ſeroit injuſte qu'ils jouiſſent ſans frein d'un avantage qu'on leur a été accordé que pour ſacrifier la priere. L'égliſe a auſſi impoſé à tous les clercs qui ſont dans les ordres ſacrés l'obligation de réciter l'*office* ou le bréviaire, & ils ne peuvent l'omettre en tout ou en partie notable, ſous peine de péché mortel.

Dans l'*office* public, dit M. Fleury, chacun doit ſe conformer entierement à l'uſage particulier de l'égliſe où il le chante, mais ceux qui récitent en particulier ne ſont pas obligés ſi étroitement à obſerver les regles, ni pour les heures de l'*office*, ni pour la poſture d'être de bout ou à genoux. Il ſuffit à la rigueur de réciter l'*office* entier dans les 24 heures. Il faut toutefois mieux anticiper les prieres que de les reculer, & ſur ce fondement, on permet de dire dès le matin toutes les petites heures & matines dès les quatre heures après midi du jour précédent. Chacun doit réciter l'*office* du diocèſe de ſon domicile, ſi ce n'eſt qu'il aime mieux réciter l'*office* romain dont il eſt permis de ſe ſervir par toute l'égliſe latine. *Inſt. au droit eccleſ. tom. I. part. 2. ch. 17. pag.* 276. Thomaſſ. *diſcipl. eccléſiaſtiq. part.* 1. *liv. I. ch. xxxiv. & ſuiv.*

OFFICE, (*Juriſprud.*) en latin *officium*, *munus*, *honos*, eſt le titre qui donne le pouvoir d'exercer quelque fonction publique.

On confond ſouvent *charge* & *office*, & en effet, tout *office* eſt une charge, mais toute charge n'eſt pas un *office*, ainſi les charges dans les parlemens & autres tribunaux ſont de véritables *offices*; mais les places d'échevins, conſuls & autres charges municipales ne ſont pas des *offices* en titre, quoique ce ſoient des charges, parce que ceux qui les rempliſſent ne les exercent que pour un tems, ſans autre titre que celui de leur élection; au lieu que les *offices* proprement dits, ſont une qualité permanente, c'eſt pourquoi on les appelle auſſi *états*.

Chez les Romains les *offices* n'étoient ni vénaux ni héréditaires; ce n'étoient que des commiſſions qui furent d'abord ſeulement annales, puis à vie : les *officiers* qui avoient la puiſſance publique, & que l'on appelloit *magiſtrats*, avoient en leur diſtrict le pouvoir des armes, l'adminiſtration de la juſtice & celle des finances.

Il en étoit à-peu-près de même en France ſous les deux premieres races de nos rois.

Dans la ſuite, on a diſtingué diverſes ſortes d'*offices*, ſavoir, de juſtice, de police, de finance, de guerre, de la maiſon du roi, & pluſieurs autres qui ont cependant

tous

tous rapport à quelqu'une de ces cinq eſpeces. Tous ces *offices* ſont auſſi domaniaux ou caſuels ou militaires.

Anciennement tous *offices* en France n'étoient tenus que par commiſſion, & ſous le bon plaiſir du roi: depuis ceux de judicature ont été faits perpétuels, enſuite ceux de finance, & quelques autres.

Louis XI. ordonna, en 1467, qu'il ne donneroit aucuns *offices*, s'ils n'étoient vacans par mort, ou par réſignation faite de bon gré & conſentement du réſignant ou par forfaiture préalablement jugée. L'ordonnance de Rouſſillon, *art.* 27. porte la même choſe.

La même choſe fut ordonnée par Henri II. au mois de Mai 1554 pour les *offices* de ſa maiſon.

Les *offices* ainſi rendus perpétuels & à vie, n'étoient pas d'abord héréditaires ni héréditaires. Il n'y avoit que les *offices* domaniaux qui ſe donnoient à ferme, & qui pouvoient être vendus, tels que les écritures ou greffes, les ſceaux, les tabellionages, la recette des prevôtés & bailliages, c'eſt-à-dire: les émolumens des amendes & confiſcations, ſe donnoit auſſi à ferme. Le roi nommoit aux *offices* non domaniaux en cas de vacance.

En 1493 Charles VIII. ordonna que les *offices* de finance ne ſeroient plus conférés en titre, mais par commiſſion, & fit inſérer dans les proviſions la clauſe *tant qu'il nous plaira*, qui eſt devenue dans la ſuite uſitée dans toutes ſortes de proviſions; on l'y inſere encore aujourd'hui, quoiqu'elle ſoit ſans effet: on mettoit encore la clauſe que l'officier pourroit réſigner, pourvu qu'il ſurvécût 40 jours après la réſignation.

S. Louis défendit de vendre les *offices* de judicature, cependant ſes ſucceſſeurs en ordonnerent la vente, entr'autres Louis Hutin & Philippe le Long; mais ce n'étoit pas une véritable vente; on donnoit ſeulement ces *offices* à ferme pour un tems.

Charles V. n'étant encore que régent du royaume, ordonna, en 1356, que les prévôtés, tabellionages vicomtes, elergies & autres *offices*, appartenans au fait de juſtice ne ſeroient plus vendus ni donnés à ferme; mais qu'ils ſeroient donnés en garde à des perſonnes qui en ſeroient pas du pays.

La même défenſe fut renouvellée par le roi Jean en 1360.

Charles VII. Louis XI. & Charles VIII. ordonnerent qu'avenant vacation de quelqu'*office* de judicature, les autres *offices* du même tribunal nommeroient à S. M. deux ou trois perſonnes des plus capables, pour en pourvoir le plus digne; voulant que ces *offices* fuſſent conférés gratuitement, afin que la juſtice fût adminiſtrée de même.

La venalité des *offices* commença à s'introduire entre les particuliers ſous le regne de Charles VIII.

Le roi Louis XII. pour acquitter les grandes dettes de Charles VIII. ſon pere commença le premier à tirer de l'argent pour la nomination aux *offices* de finances.

François I. établit en 1522 le bureau des parties caſuelles, où tous les *offices* furent taxés par forme de prêt & vendus ouvertement.

Les réſignations en faveur furent autoriſées par Charles IX. en payant la taxe qui en ſeroit faite aux parties caſuelles, & en 1568 il fut permis aux officiers, qui payerent la taxe de la finance de leurs *offices* de les réſigner, & à leurs héritiers d'en diſpoſer; que ſi les officiers réſignans ſurvivoient à leurs fils ou gendres réſignataires, ils y rentreroient avec même faculté de réſigner, & que s'ils laiſſoient un fils mineur, l'*office* lui ſeroit conſervé. Ce même prince, en 1567, ordonna que les greffes & autres *offices* domaniaux ſeroient vendus à faculté de rachat, au lieu qu'auparavant ils étoient ſeulement donnés à ferme.

Henri III. fit d'abord quelques changemens: l'ordonnance de Blois, *art.* 100, abolit la venalité des charges de judicature; mais elle fut bientôt rétablie, de ſorte qu'en 1595 le parlement de Paris abolit le ſerment que l'on faiſoit prêter aux officiers de judicature de n'avoir point acheté leurs *offices*; réglement fait à l'occaſion de M. Guillaume Joly, lieutenant-général de la connétablie, lequel ayant traité de cet *office*, eut la délicateſſe de ne vouloir point jurer qu'il ne l'avoit pas acheté, ce qui donna lieu à Henri IV. de faire arrêter dans l'aſſemblée des notables, tenue à Rouen, que l'on retrancheroit ce ſerment qui ſe faiſoit contre la vérité & contre la notorieté publique.

Henri IV. fit auſſi, le 15 Décembre 1604, un édit portant établiſſement de l'annuel ou paulette: ce droit fut auſſi appellé du nom de Charles *Paulet*, qui en fut l'inventeur: cet édit porte en ſubſtance, que les officiers ſujets à la regle de 40 jours pour la réſignation de leurs *offices*, ſeront diſpenſés de la rigueur de cette loi, en payant chacun 4 deniers pour livre de la valeur de l'*office*, & ce depuis le premier Janvier juſqu'au 15 Février moyennant quoi les *offices* ſeront conſervés à leurs réſignations, leurs veuves & héritiers qui en pourront diſpoſer, en payant le huitieme denier pour la réſignation que ceux qui négligeront en quelques années de payer ce droit, ſeront privés pour ces années de la diſpenſe des 40 jours: que ceux qui n'auront pas payé la paulette payeront le quart denier de la valeur de l'*office* en cas de réſignation & que ceux qui n'auront pas payé ce droit, venant à décéder avant l'accompliſſement des 40 jours, leurs *offices* ſeront impétrables au profit du roi. Il y a eu bien des variations par rapport à la paulette. *Voy.* PAULETTE.

On a auſſi aſſujetti les *offices* au prêt qui eſt une taxe que chaque officier eſt obligé de payer pendant les trois premieres années du renouvellement qui ſe fait de l'annuel tous les neuf ans. Les officiers des cours ſouveraines & quelques autres, ſont exempts de ce droit. *Voy.* PRÊT.

Les *offices* vénaux ſont préſentement de quatre ſortes les alternatifs héréditaires, dont on a racheté la paulette; les autres tenus à titre de ſurvivance, pour laquelle les acquereurs payent au roi une certaine ſomme; d'autres qui payent paulette, & faute de ce, tombent aux parties caſuelles; d'autres enfin qui ne ſont point héréditaires ni à ſurvivance, tels que les *offices* de la maiſon du roi.

Le prix des *offices* ayant conſidérablement augmenté dans les premiers tems du regne de Louis XIV. il les fixa à un certain prix par deux édits du mois de Décembre 1669, & 13 Août 1663. Ces édits furent revoqués par un autre édit du mois de Décembre 1709: enfin par un dernier édit du mois de Septembre 1724, le roi a ordonné que la prix demeureroit fixé comme il l'étoit avant l'édit de Décembre 1709; ce qui n'empêcha pas les traités faits de gré à gré, pourvu que le prix n'excédât pas celui de la taxation.

Les *offices* ſont réputés immeubles, tant par rapport à la communauté, que pour les ſucceſſions & diſpoſitions; ils ſont ſuſceptibles de la qualité de propres réels & de propres fictifs; ils peuvent auſſi être ameublis par rapport à la communauté.

Les anciens *offices* domaniaux, comme les greffes, ſe reglent par la coutume du lieu où s'en fait l'exercice, les autres ſuivent le domicile du propriétaire.

Tous *offices* patrimoniaux ſont ſujets aux hypothèques des créanciers; ſuivant l'édit du mois de Février 1683; ils peuvent être vendus par decret, & le prix en ce cas en eſt diſtribué par ordre d'hypotheque entre les créanciers oppoſans au ſceau: un *office* levé aux parties caſuelles, & dont on a obtenu des proviſions ſans aucune charge d'oppoſition, eſt affranchi de toutes hypotheques du paſſé. *Voyez* OPPOSITION AU SCEAU, PARTIES CASUELLES.

Quand le mari acquiert pendant la communauté un *office* non domanial, il a droit de le retenir, en rendant aux héritiers de la femme la moitié du prix qui a été tiré de la communauté.

Les *offices* ſont ſujets au douaire, de même que les autres biens, à l'exception des *offices* chez le roi, la reine, & autres princes.

Dans les ſucceſſions & partages, les *offices* vénaux ſont ſujets à rapport: le fils ou le gendre qui a reçu l'*office*, ne peut pourtant pas le rapporter en nature à moins qu'il ne fût mineur lorſqu'il a été pourvu; mais on ne peut obliger à en rapporter que le prix qui en a été payé pour lui, pourvu que ce ſoit ſans fraude.

Pour ce qui eſt des *offices* de la maiſon du roi, & des offices militaires, comme ils ſont dans la ſeule & entiere diſpoſition du roi, ils ne ſont point ſuſceptibles d'hypothèque, ni ſujets à ſaiſie, & n'entrent point en partage dans la famille. Ces *offices* ſont une eſpece de précipot pour ceux auxquels ils ont été donnés: il n'en eſt dû aucune récompenſe à la veuve ni aux héritiers, ſi ce n'eſt de la ſomme que le pere auroit payée pour avoir la démiſſion du titulaire; ils ſont néanmoins propres de communauté, & ſi le mari qui étoit pourvu d'un de ces *offices* le revend pendant la communauté, il lui en ſera dû remploi.

Depuis la révocation de l'édit de Nantes, on ne reçoit dans aucun *office* que des perſonnes de la religion catholique; c'eſt un des objets pour leſquels ſe fait l'information des vie & mœurs du récipiendaire.

L'ordonnance de Blois veut que pour être reçu dans un *office* de judicature de cour ſouveraine, on ſoit âgé de 25 ans accomplis, & qu'on ait fréquenté le bureau & les plaidoiries. Elle fixe l'âge des préſidens des cours ſouveraines à 40 ans, & veut qu'ils aient été auparavant conſeillers de cours ſouveraines, ou lieutenans-généraux de bailliage pendant dix ans, ou qu'ils aient fréquenté

le barreau, & fait la profeſſion d'avocat ſi longuement & avec telle renommée, qu'ils ſoient eſtimés dignes & capables de cet *office*. Pour les bailliages, elle fixe l'âge des lieutenans à 30 ans; celui des conſeilleſs à 25, & veut qu'ils aient fréquenté le barreau pendant trois ans.

La déclaration du mois de Novembre 1661 veut que les officiers des cours ſouveraines juſtifient de leur majorité, qu'ils rapportent leur matricule d'avocat, & une atteſtation d'aſſiduité au barreau; que les préſidens aient été dix ans officiers dans les cours: mais le roi ſe réſerve de donner des diſpenſes d'âge & de ſervice dans les occaſions importantes.

L'édit du mois de Juillet 1669 exige 40 ans pour les *offices* de préſidens de cour ſouveraine; 27 ans, & 10 de ſervice pour les maîtres des requêtes; 30 ans pour les avocats & procureurs-généraux; 27 ans pour les conſeillers, avocats & procureurs du roi.

Ces édits furent confirmés par celui du mois de Février 1672, qui ajoute que les diſpenſes ſeroient accordées ſéparément des proviſions.

Par une autre déclaration du 30 Décembre 1679, l'âge pour être reçu dans les *offices* de bailliſs, ſénéchaux, vicomtes, prevôts, lieutenans-généraux, civils, criminels ou particuliers des ſieges & juſtices qui ne reſſortiſſent pas nuement au parlement, avocat & procureur du roi deſdits ſieges, fut fixé à 27 ans.

Enfin, par déclaration de Novembre 1683, l'âge des conſeillers des cours ſupérieures & des avocats & procureurs du roi des préſidiaux a été réduit à 25 ans; celui des maîtres des requêtes à 31, & dix ans de ſervice; celui des maîtres, correcteurs, auditeurs des comptes à 25 ans.

Les conſeillers qui ſont reçus par diſpenſe avant l'âge de 25 ans, n'ont point voix délibérative, ſi ce n'eſt dans les affaires dont ils ſont rapporteurs.

Les *offices* de conſeillers clercs ne peuvent être poſſédés que par des perſonnes conſtituées dans les ordres ſacrés.

Les officiers de judicature ne doivent point paroître au tribunal ſans être révêtus de l'habit propre à leur dignité; & lorſqu'ils paroiſſent au-dehors, ils doivent toujours être en habit décent, ainſi qu'il a été ordonné par pluſieurs déclarations, & par des réglemens particuliers de chaque compagnie.

L'ordonnance de 1667, conforme en ce point aux anciennes ordonnances, ſuppoſe que tous officiers publics doivent réſider au lieu où ſe fait l'exercice de leur office: les officiers des ſeigneurs y ſont obligés auſſi-bien que les officiers royaux; mais cela n'eſt pas obſervé à leur égard, par la difficulté qu'il y a de trouver dans chaque lieu des perſonnes capables, ou d'en trouver ailleurs qui veuillent ſe contenter d'un *office* dans une ſeule juſtice ſeigneuriale; la plûpart en poſſedent pluſieurs en différentes juſtices, & ne peuvent réſider dans toutes ces juſtices.

L'édit du mois de Juillet 1669 porte, que les parens au premier, ſecond & troiſieme degrés, qui ſont de pere & fils, frere, oncle & neveu, enſemble les alliés juſqu'au ſecond degré, qui ſont beaux-peres, gendres & beaux-freres, ne peuvent être reçus dans une même compagnie, ſoit cour ſouveraine ou autre; & à l'égard des parens & alliés, tant conſeilleſs d'honneur que vétérans, juſqu'au ſecond degré de parenté & alliance, leurs voix ne ſont comptées que pour une, à moins qu'ils ne ſoient de différens avis.

Le roi accorde, quand il lui plaît, des diſpenſes d'âge, de tems d'étude, d'ordres de ſervice, de parenté ou alliance.

Les officiers royaux ne peuvent être en même tems officiers des ſeigneurs; l'ordonnance de Blois déclare ces *offices* incompatibles.

L'ordonnance d'Orléans défend à tout officiers de juſtice de faire commerce & de tenir aucune ferme, ſoit par eux ou par perſonne interpoſée, à peine de privation de leur *office*.

Celle de Blois leur défend ſous les mêmes peines d'être fermiers des amendes & autres émolumens de leur ſiege, ni de ſe rendre adjudicataires des biens ſaiſis, ni cautions des fermiers ou adjudicataires.

Pour ce qui concerne le devoir des juges en particulier, *voyez au mot* JUGE.

Un officier qui a vendu ſa charge peut, nonobſtant les proviſions obtenues par l'acquéreur & avant ſa réception, demander la réſolution du contrat en rembourſant tous les frais faits par l'acquéreur; cette révocation de la vente qu'on appelle *regrès*, n'eſt fondée que ſur la juriſprudence

Le roi accorde, quand il lui plaît, la ſurvivance d'un *office*, c'eſt-à-dire, des proviſions pour l'exercer après la mort ou démiſſion de l'officier qui eſt en exercice. Il accorde même quelquefois la concurrence, c'eſt-à-dire, le droit d'exercer conjointement les fonctions de l'*office*. *Voyez* SURVIVANCE.

Les officiers qui ont vingt ans de ſervice peuvent en vendant obtenir des lettres de vétérance, pour conſerver l'entrée, ſéance, & voix délibérative. *Voyez* HONORAIRE & VÉTERANCE.

Lorſqu'un officier commet quelque faute qui le rend indigne de continuer ſes fonctions, il peut néanmoins reſigner ſon *office*, à-moins que le délit ne ſoit tel qu'il emporte confiſcation.

Le roi peut ſupprimer les *offices* lorſqu'il les juge à charge ou inutiles à l'état. On en a vû pluſieurs qui ont été créés, ſupprimés & rétablis pluſieurs fois, ſelon les diverſes conjonctures.

Sur les *offices*, voyez *le recueil des ordonnances*; le Bret, Loyſeau, Chenu, Davot, *tom. III. tit. des offices*; Poquet, *régl. du dr. franç.* Guenois, Brillon, au mot *Office*.

Office ancien, eſt celui qui a été créé le premier pour exercer quelque fonction: on l'appelle *ancien*, pour le diſtinguer de l'alternatif, triennal, mi-triennal, *&c.*

Office annal, eſt celui dont la fonction ne dure qu'un an, comme ſont en quelques endroits les fonctions de maire, échevin, ſyndic, conſul, *&c.*

Office alternatif, eſt celui dont le titulaire exerce les fonctions pendant un an, alternativement avec le titulaire de l'ancien *office*, qui exerce pendant l'autre année.

Office caſuel, eſt celui qui n'eſt point domanial, mais qui tombe dans les parties caſuelles du roi ou de celui qui eſt à ſes droits, faute d'avoir payé les droits établis pour conſerver l'hérédité de l'*office*. *Voyez* ANNUEL & PAULETTE.

Office civil; on entend ordinairement par ce terme tout *office* qui dépend de la puiſſance ſéculiere; &, en ce ſens, *office civil* eſt oppoſé à *office eccléſiaſtique*.

Office clauſtral, eſt une fonction particuliere dont on charge quelque religieux d'un monaſtere, comme d'avoir ſoin de l'infirmerie, de la ſacriſtie, de la panneterie, du cellier, des aumônes; & l'*office* de grand veneur de l'abbé de ſaint Denis étoit un *office clauſtral*, comme on le peut voir dans *le Poullé*.

Ces *offices* n'étoient tous dans l'origine que de ſimples adminiſtrations, confiées à des religieux du monaſtere par forme de commiſſion revocable *ad nutum*. Mais, par un abus introduit dans les derniers ſiecles, pluſieurs de ces *offices* ont été transformés en bénéfices, au moyen de différentes réſignations faites ſucceſſivement en cour de Rome par les religieux qui rempliſſoient ces *offices clauſtraux*; de ſorte que l'on en diſtingue aujourd'hui de deux ſortes, les uns qui ſont poſſedés en titre de bénéfice, d'autres qui ſont demeurés de ſimples commiſſions.

On ne préſume pas que ces *offices* ſoient des titres de bénéfice; c'eſt aux religieux qui le prétendent à le prouver, & dans le doute ils ne ſont regardés que comme de ſimples commiſſions.

La collation des *offices clauſtraux* appartient aux religieux, même pendant la vacance des abbayes ou prieurés dont ils dépendent.

Les Bénédictins de la congrégation de ſaint Maur ont obtenu des bulles des papes, confirmées par lettres patentes, qui ont éteint les titres de ces *offices*, & qui en ont uni les revenus à leurs maſſes conventuelles.

Un *office clauſtral* qui eſt devenu titre de bénéfice, ne peut être ſécularisé par une poſſeſſion même de quarante ans, s'il n'y a titre de *ſécularisé*, en vertu duquel il ait été ainſi poſſedé pendant cet eſpace de tems.

On ne peut pas non plus donner un *office clauſtral* en commende à un ſéculier, à-moins que la conventualité n'ait été anéantie dans le monaſtere.

Les *offices clauſtraux* n'entrent point en partage, ſi ce n'eſt lorſque ces *offices* ſont chargés de fournir certaines choſes aux religieux; en ce cas on rapporte au partage ce que ceux-ci ſont obligés de fournir au couvent. *Voy. les mémoires du clergé*, *le recueil de juriſprud. de* la Combe.

Office comptable, ſe dit par abréviation pour *office* d'un comptable, c'eſt-à-dire, un *office* dont le titulaire eſt obligé de compter à la chambre des comptes du maniement de deniers qu'il a eus; tels ſont les receveurs généraux des finances, les receveurs des tailles, & tous les tréſoriers & payeurs des deniers royaux. Suivant l'édit du mois d'Août 1669, le roi eſt préféré à tous créanciers ſur le prix de ces *offices*. La vente & diſtribution

du

du prix doit être faite aux cours des aides. *Voyez au mot* CHAMBRE DES COMPTES l'article *comptable*.

Office de la couronne, eſt un des grands & premiers *offices* du royaume. Tous les chefs & premiers officiers des principales fonctions de l'état, ſoit pour la guerre, la juſtice, ou les finances, & pour la maiſon du roi, voulant ſe diſtinguer des autres officiers du roi, ſe ſont qualifiés officiers de la couronne; ſoit à l'exemple des grands officiers d'Allemagne, qui ſe qualifient tous officiers du ſaint empire & non de l'empereur; ſoit parce que ces premiers officiers n'étoient pas deſtituables comme les autres officiers du roi, qui l'étoient à volonté, & ceux de la maiſon du roi à chaque mutation de roi; ſoit encore parce que leur fonction ne ſe bornoit pas à une ſeule province, comme celle des ducs & des comtes, mais s'étendoit dans tout le royaume; ſoit enfin parce que tous les autres officiers dépendoient d'eux, ſoit pour le diſpoſition & proviſion, ſoit pour le commandement: tels que ſont les *offices* de duc & pair, celui de chancelier, ceux de maréchal de France, d'amiral, de chevalier du ſaint-Eſprit, de grand aumônier, de grand maître de la maiſon du roi, de grand chambellan, grand écuyer, grand échanſon, grand pannetier, grand veneur, grand fauconnier, grand fouretier, grand prevôt de France, grand maître des eaux & forêts.

Tels étoient auſſi anciennement les *offices* de maître du palais, de ſénéchal, de connétable, de général des galeres, de grand maître des arbalétriers, grands maîtres de l'artillerie, porte-oriflamme, colonels-généraux de l'infanterie, chambrier, grand tréſorier, grand queux, *&c.*

Ces *offices* ont auſſi été appellés *offices de France*, comme ſi ceux qui en ſont revêtus appartenoient plutôt à l'état qu'au roi. Cela vient de ce que ceux qui tenoient ces grands & premiers *offices* du royaume, employoient toutes ſortes de moyens pour s'y maintenir, ſoit en ſe qualifiant officiers de la couronne & non ſimplement officiers du roi, ſoit en faiſant la foi & hommage de ces *offices* au roi, comme ſi c'eût été des *offices* à vie, afin qu'ils ne fuſſent pas révocables non plus que les fiefs: cependant du Tillet rapporte pluſieurs exemples de deſtitutions pour chacun de ces *offices*, qu'il appelle toujours des *charges*, pour montrer qu'elles ſe faiſoient en termes honnêtes.

La plûpart de ces *offices* avoient autrefois une juſtice qui étoit annexée, comme quelques-uns l'ont encore conſervé.

Mais ces *offices* ne ſont plus regardés comme des fiefs & tenanciers, ſi ce n'eſt les pairies, l'*office* deſquelles eſt préſentement attaché à un duché.

Les *offices de la couronne* ſuppoſent la nobleſſe dans ceux qui en ſont pourvûs; c'eſt pourquoi ils prennent la qualité de chevalier. *Voy* du Tillet, *des rangs des grands de France*; Loyſeau, *des offices*; & *l'hiſt. des grands officiers de la couronne*, *par le* pere Anſelme.

Office divin: on entend par-là les prieres qui doivent être dites chaque jour dans l'égliſe, & les cérémonies qui doivent y être obſervées.

Les conciles obligent à la récitation de l'*office divin* ou breviaire les bénéficiers & ceux qui ſont dans les ordres ſacrés, & à la reſtitution des fruits ceux d'entre les bénéficiers qui manquent à ce devoir, *pro rata parte amiſſionis*; c'eſt la diſpoſition des conciles de Reims, de Bourges & de Tours, en 1583.

Le droit de publier un *office* nouveau, ou d'y faire quelque changement, appartient à l'évêque, mais il ne peut le faire imprimer ſans le permiſſion du ſouverain. *Voyez* BREVIAIRE, MISSEL.

Quand une égliſe eſt polluée, ou en interdit, on doit y ceſſer l'*office divin*. *Voyez* INTERDIT & POLLUTION.

La connoiſſance du trouble qui peut être apporté au ſervice divin, de la négligence à faire acquitter le ſervice, des aumônes & fondations dont les égliſes ſont chargées, appartient au juge royal, ſuivant l'*art.* 23. de l'édit de 1695.

Office domanial, eſt celui qui dépend du domaine de la couronne, que le roi peut donner à ferme & qu'il peut aliéner jamais qu'à faculté de rachat perpétuel, comme les greffes & les contrôles, à la différence des *offices* non-domaniaux qui ſont tous les autres *offices* non-unis au domaine, & que les particuliers poſſedent ſoit à titre d'hérédité ou de ſurvivance, caſuels & ſujets à réſignation. *Voyez* Loyſeau, *des offices*.

Office eccléſiaſtique, ſe prend quelquefois pour le ſervice divin; *voyez* OFFICE DIVIN: quelquefois auſſi il ſe prend pour toute fonction publique eccléſiaſtique, telle que celle d'évêque, celle d'archidiacre, de grand vicaire, d'official, de promoteur, *&c.* Les *offices clauſtraux* ſont auſſi des *offices eccléſiaſtiques*.

Office d'épée, eſt celui qui doit être rempli par un homme d'épée; tels que l'*office* de pair de France, celui de conſeiller d'état d'épée, des chevaliers d'honneur, des baillis d'épée, & autres ſemblables.

Office féodal ou *fieffé*, eſt celui qui eſt tenu en fief. Autrefois preſque tous les *offices* étoient tenus en fief; préſentement il y a encore quelques *offices* de ſénéchaux & de connétables, héréditaires de certaines provinces, & quelques ſergenteries, tenus en fief.

Office de finance, eſt celui qui n'a que des fonctions de finance, comme celles des receveurs généraux des finances, des receveurs des tailles, & autres tréſoriers, receveurs & payeurs des deniers royaux ou publics. Il y a quelques *offices* dont les fonctions ſont mêlées de juſtice & de finance, comme ceux des chambres des comptes, cours des aides, bureaux des finances, élections, greniers à ſel.

Office formé, ſuivant le langage des édits portant création de quelque *office*, eſt celui dont le titre eſt véritablement érigé en *office* permanent & fixe.

Office héréditaire, eſt celui que le titulaire tranſmet à ſes héritiers. *Voyez* HÉRÉDITÉ, *& ce qui a été dit ci-devant ſur les* offices *en général*.

Office de judicature, eſt celui dont la fonction a pour objet l'adminiſtration de la juſtice, comme un *office* de préſident ou conſeiller, bailli, prevôt, *&c.* On comprend auſſi dans cette claſſe ceux qui concourent à l'adminiſtration de la juſtice, quoique leur fonction ne ſoit pas de juger, comme les *offices* d'avocat & de procureur du roi, ceux des ſubſtituts, ceux des greffiers, huiſſiers, *&c.*

Office de juſtice, eſt la même choſe qu'*office de judicature*.

Offices de la maiſon du roi, ſont ceux qui ſe rapportent à la perſonne du prince, aux fonctions de ſon ſervice, ou à l'exécution des ordres qu'il peut donner à ceux qui approchent de lui; tels ſont tous les officiers militaires de la maiſon du roi, ceux de la chambre, garderobe & cabinet du roi, & ce qu'on appelle les ſept *offices* qui ſont le gobelet du roi, la paneterie & échanſonnerie-bouche, la bouche du roi ou cuiſine-bouche, l'échanſonnerie-commun, la paneterie-commun, le grand & petit commun, la fruiterie, & la fourriere.

Les *offices de la maiſon du roi* ſont en ſa ſeule diſpoſition; & s'ils ſe vendent, ce n'eſt que par ſa permiſſion. Ils ne ſont point éteints à la mort du roi, mais ils ne ſont pas héréditaires; ils ne ſont point ſujets à rapport, & il n'en eſt dû aucune récompenſe à la veuve ni aux héritiers, parce que ces *offices* ne ſont pas proprement *in bonis*, l'officier ne pouvant en diſpoſer ſans la permiſſion du roi *Voyez* Loyſeau, *& le tr. des offices de* Davot.

Office militaire, eſt celui dont la fonction ſe rapporte au ſervice militaire; tel que celui de maréchal de France, de capitaine des gardes, *&c.* Les *offices militaires* tant de la maiſon du roi qu'autres, comme ceux de colonel, de capitaine, lieutenant, *&c.* ſont ſujets aux mêmes regles que les *offices* de la maiſon du roi.

On qualifie auſſi d'*offices militaires* ceux de commiſſaire & de contrôleur des guerres, parce qu'ils ont rapport au militaire.

Office municipal, eſt celui qui a pour objet quelque partie du gouvernement d'une ville, bourg, ou communauté d'habitans; tels ſont les *offices* de prevôt des marchands & de maire, d'échevins, capitouls, jurats, conſuls, ſyndics, & autres ſemblables.

Le titre de ces *offices* vient de ce que les villes romaines, qui avoient le privilege de n'avoir d'autres juges ni magiſtrat que de leur corps, s'appelloient *municipia*, *a muneribus capiendis*.

En France, tant que le tiers-état fut ſerf, il n'y eut point d'officiers municipaux: l'affranchiſſement accordé par Louis le jeune aux habitans des villes de ſon domaine vers l'an 1137 & 1138, eſt l'époque à laquelle on doit fixer le rétabliſſement des *offices municipaux*; ceux de ce moment les bourgeois eurent le droit d'élire leurs maires & échevins, & autres officiers.

Ces *offices municipaux* étoient autrefois tous électifs; mais les *offices* de maire, lieutenant de maire, échevins, capitouls, jurats, aſſeſſeurs & procureur du roi, aſſeſſeur, commiſſaires aux revûes & logement de gens de guerre, contrôleurs d'iceux, archers, héraults, hocquetons, maſſiers, valets de villes, trompettes, tambours, fifres, portiers, concierges, gardemeubles, & gardes dans toutes les villes & communautés du royaume, de lyndics perpétuels en chaque paroiſſe, des pays d'élection & de la province de Bretagne où il n'y a ni maire ni hôtel-de-ville, & de greffier des rôles des tailles, & autres impoſitions, furent créés en titre d'*office* par édit de Juil-

Juillet 1690, Août 1692, Mars, Mai & Août 1702, Octobre 1703, Janvier 1704, Décembre 1706, Juillet 1707, Octobre 1708, Mars 1709, Avril 1710, & Janvier 1712.

Pluſieurs de ces *offices* furent réunis aux communautés; ceux qui reſtoient à vendre & à réunir furent ſupprimés par édit de Septembre 1714, & tous furent ſupprimés par édit de Juin 1717.

Ils furent néanmoins rétablis par un édit du mois d'Août 1720, mais ils furent de nouveau ſupprimés par un édit du mois de Juillet 1724.

Par un autre édit du mois de Novembre 1733, le roi rétablit les gouverneurs, lieutenans de roi, maires, lieutenans de maire, & autres officiers de ville, qui avoient été ſupprimés en 1704. La plûpart de ces *offices* ont été réunis aux corps de villes; &, par un arrêt du conſeil du 14 Août 1747, il a été ordonné que les *offices municipaux* créés en 1733, reſtans à vendre dans les ville & généralité de Paris, ſeroient réunis aux corps des villes & communautés, enſorte que la plûpart de ces *offices* ſont toûjours électifs comme par le paſſé. *Voyez* Loyſeau *à la fin de ſon traité des offices*, & *les mots* CAPITOUL, ÉCHEVIN, MAIRE, JURAT, PREVÔT DES MARCHANDS.

Office perpétuel, eſt celui dont la fonction eſt ſtable & permanente, à la différence des commiſſions momentanées qui ne ſont que pour un tems ou pour une ſeule affaire. On entend auſſi quelquefois par *office perpétuel* celui qui eſt héréditaire.

Office de police, eſt celui qui a rapport ſingulierement à la police, comme l'*office* de lieutenant de police, ceux de commiſſaire, ceux d'inſpecteurs de police.

On peut mettre auſſi au nombre des *offices* de police ceux de jurés-meſureurs de grains, *&c.*

Office privé eſt celui qui eſt exercé par un autre qu'un officier public. Chez les Romains le délégué ou commiſſaire n'étoit pas réputé officier public; parmi nous, quoiqu'il ne ſoit pas officier perpétuel, il eſt toujours conſidéré comme officier public pour le fait de ſa commiſſion. *Voyez* COMMISSAIRE.

Office public eſt celui dont la fonction a pour objet quelque partie du gouvernement, ſoit eccléſiaſtique ou ſéculier, militaire, de juſtice, police & finances. On appelle auſſi *office public* celui qui eſt établi pour le ſervice du public, comme l'*office* de notaire.

Office quatriennal eſt celui dont le titulaire n'exerce que de quatre années l'une. La plûpart des *offices quatriennaux* ont été réunis aux *offices* anciens & alternatifs, ou ont été ſupprimés.

Office de robe longue eſt celui qui doit être exercé par des officiers de robe longue, à la différence des *offices* d'épée, des *offices* de robe-courte, & des *offices* de finance.

Office royal eſt celui dont le roi donne les proviſions.

Office de ſeigneur ou *ſeigneurial*, eſt celui auquel le ſeigneur juſticier a droit de commettre, tels que l'*office* de juge, prevôt ou bailli, de greffier, procureur fiſcal, voyer, huiſſier, notaire, procureur. Le ſeigneur ne peut créer de nouveaux *offices*: ainſi celui qui n'a pas de lieutenant ne peut en établir un ſans lettres patentes; il ne peut pareillement multiplier les *offices* qui ſont établis dans ſa juſtice; ces *offices* ne ſont proprement que de ſimples commiſſions révocables *ad nutum*, à moins que l'officier n'ait été pourvu à titre onéreux ou pour récompenſe de ſervice, auquel cas le ſeigneur en deſtituant l'officier doit l'indemniſer. (*A*)

Office ſemeſtre eſt celui dont les fonctions ne s'exercent que pendant ſix mois de l'année.

Office ſurnuméraire eſt lorſque le roi donne à quelqu'un une commiſſion ou des proviſions pour exercer le premier *office* qui ſera vacant, & que cet officier eſt couché ſur l'état ſans avoir néanmoins aucuns gages. *Voyez* Loyſeau, *des offices*, *livre I. chap. ij. n.* 32.

Office triennal eſt celui dont les fonctions ne s'exercent que de trois années l'une. Il y a eu beaucoup de ces *offices* créés en divers tems pour ce qui a rapport aux finances, mais la plûpart ont été réunis ou ſupprimés.

Office vacant eſt celui qui n'eſt point rempli, ſoit que le titulaire en ſoit décédé, ou qu'il ait donné ſa démiſſion, ou qu'il ait réſigné en faveur d'un autre. L'*office* eſt vacant juſqu'à ce que le réſignataire ait obtenu ſon *joſmoutré*, & qu'il ait été reçu.

Office vénal eſt celui que le roi a donné moyennant finance, & qu'il eſt permis au titulaire de revendre à un autre. L'*office* non vénal eſt celui que l'on ne peut tranſmettre à prix d'argent. *Voyez* ce qui a été dit *ci-devant* des *offices en général*.

Office de ville eſt celui qui a rapport au gouvernement d'une ville. *Voyez office municipal*.

Office civil eſt une fonction publique qui ne peut être remplie que par un homme, telle que la tutelle qu'on ne défere qu'à des mâles, excepté la mere & l'ayeule qui y ſont admiſes, par la grande confiance que l'on a en la tendreſſe qu'elles ont ordinairement pour leurs enfans & petit enfant. *Voyez* TUTELLE.

La patrie eſt auſſi un *office civil*, il y a pourtant eu des parties femelles. *Voyez* PATRIE. (*A*)

OFFICE *d'* (*Juriſprud.*) *ex officio*, ſe dit lorſque le juge ordonne quelque choſe de ſon propre mouvement, ſoit qu'il n'y ait point de parties pour requérir, ſoit qu'aucune des parties n'ait requis ce qu'il ordonne. Les juges ordonnent une enquête d'*office* pour éclaircir quelque fait; ils nomment des experts d'*office* pour les parties qui n'en nomment pas.

On appelle *office du juge* tout ce qui touche ſa fonction & le devoir de ſa charge. *Voyez* JUGE. (*A*)

OFFICES, *maître des*, (*Hiſt. de l'Emp. rom.*) en latin *magiſter officiorum*. Le maître des *offices*, autrement nommé *maître du palais* ou *prevôt de l'hôtel*, eſt preſqu'auſſi ancien que l'empire: on en voit des veſtiges ſous Neron, & on le trouve en charge depuis l'extinction du dernier des Céſars dans la vie de nos martyrs. Il jugeoit, tant pour le civil que pour le criminel, tous les officiers du palais, ceux de la chambre de l'empereur & de l'impératrice, les ſilenciers, les ſecrétaires, les ſcholaires, les gardes des archives, les tréſoriers; en un mot tout ce qui concernoit la maiſon du prince étoit de ſon reſſort. Il connoiſſoit auſſi d'autres cauſes par ſubdélégation, & ſur le renvoi de l'empereur. Cette dignité n'étoit poſſédée que par un juriſconſulte ou par un philoſophe. (*D. J.*)

OFFICES, *grands*, (*Hiſt. mod. Droit public.*) *archi-officia*. C'eſt ainſi qu'on nomme dans l'empire d'Allemagne les fonctions que les électeurs rempliſſent à la cour de l'empereur, & en vertu deſquelles ils reçoivent l'inveſtiture de leurs fiefs ou domaines. L'électeur de Mayence eſt archi-chancelier de l'empire; l'électeur de Saxe eſt grand-maréchal; l'électeur Palatin eſt grand-tréſorier, *&c.* *voyez* ÉLECTEUR. Ces grands officiers ont ſous eux des officiers, *ſub-officiales*, qui rempliſſent ces fonctions en leur nom, & qui poſſedent à ce titre des fiefs. (—)

OFFICE, *congrégation du ſaint*, (*Hiſt. eccléſiaſt.*) c'eſt ce qu'on appelle plus ſimplement *tribunal de l'inquiſition*. *Voyez au mot* INQUISITION à quel titre il mérite le nom de *ſaint office*.

La *congrégation du ſaint office*, établie en regle en 1545 par le pape Paul III. & confirmée par Sixte V. en 1588, envoie les inquiſiteurs provinciaux dans les provinces où l'inquiſition eſt établie, & prétend même que ſa juriſdiction doit s'étendre ſur toute la chrétienté; prétention ſuffiſante pour engager tous les princes à ne la jamais tolérer.

Cette *congrégation* regne à Rome, où elle eſt compoſée de douze cardinaux, & d'un grand nombre de prélats & de théologiens de divers ordres; ces prélats & ces théologiens ont le titre de *conſulteurs*. Il y a de plus un commiſſaire de l'ordre de ſaint Dominique & un aſſeſſeur, qui eſt un prélat ou un cemérier d'honneur de ſa ſainteté, dont la fonction eſt de rapporter à la congrégation les affaires qu'on y doit traiter.

Cette *congrégation* a ſes priſons & ſes officiers: elle s'aſſemble deux fois la ſemaine, le mercredi au couvent des Dominicains à la Minerve, & le jeudi devant le pape. *Voyez*, ſi vous en êtes curieux, dans Martinelli, *relazione della corte di Roma*, les menus détails de cette *congrégation*, mais conſidérez plutôt les maux qu'elle a cauſés dans le monde, & la néceſſité qu'il y auroit de l'anéantir. (*D. J.*) (1)

OFFI-

(1) Quoique on devroit admettre que la congrégation, ou Tribunal de ſaint office, ait été la cauſe de quelque mal dans les pays, où il exerce ſon pouvoir, il ne s'en ſuit pas pour cela que ce Tribunal ſoit pernicieux, mais ſeulement que ſes miniſtres peuvent quelquefois avoir abuſé de leur pouvoir. & n'être écartés des juſtes limites de l'autorité dont ils ont été revêtus. Le même inconvénient arrive dans l'exécution de quelque loi que ce ſoit, tant ſacrée que politique, & même dans l'exercice des fonctions que la religion preſcrit, & dans les obligations politiques reſultantes des ordres des ſouverains, ou de leurs magiſtrats.

On ne peut diſconvenir que les miniſtres du ſanctuaire n'ayent quelquefois taché la ſainteté de leur caractere par des actions (coupables

OFFICE, *en terme d'Architecture*, ſignifie dans un hôtel ou autre bâtiment, ou ſeulement pluſieurs pieces qui ſe communiquent les unes aux autres l'une deſquelles eſt deſtinée à ſerrer l'argenterie ſous la garde de l'officier d'*office*, qui la diſtribue ſur des tables où elle eſt dreſſée avec propreté & ſymmétrie, rangée avec les cryſtaux, porcelaines & autres uſtenſiles utiles au ſervice de la table: alors cette piece eſt nommée *office parté*. C'eſt dans cet endroit que les maîtres ou les amis familiers de la maiſon viennent déjeuner ou ſe rafraîchir pendant la journée; elle doit être ſerrée avec ſûreté & aſſoſée au levant.

On appelle auſſi *office* une piece dans laquelle ſont pratiqués des fourneaux placés ſous la hotte d'un tuyau de cheminée, pour exhaler l'odeur du charbon; ce fourneau ſert à l'officier pour cuire ſes compotes, faire ſes confitures, *&c.* Sous cette même hotte il doit y avoir un four pour faire cuire la pâtiſſerie; c'eſt proprement ce lieu que l'on nomme *office*, parce que c'eſt le chef d'*office* qui y travaille, à côté de laquelle eſt pratiquée une étuve, ainſi nommée, parce qu'elle contient une armoire marquée, dans laquelle eſt un poële à feu qui communique une chaleur douce à des tablettes poſées horiſontalement les unes ſur les autres, doublées chacune de toile, & ſur leſquelles on entretient à ſec les gâteaux d'amande, les biſcuits, *&c.* Une autre piece ſert de laboratoire ou d'aide pour l'*office*, pour y préparer les fruits hatifs, y faire des glaces, & autres ouvrages qui donneroient de l'humidité dans les pieces précédentes, qui toutes enſemble peuvent être conſidérées comme les bâtimens d'*office*, qui en général ſont plus ou moins conſidérables, ſelon l'opulence du maître de la maiſon; car chez le roi il y a autant d'*offices* que d'appartemens, & d'officiers pour la bouche, comprenant ſous ce nom la paneterie, fruiterie, ſommellerie, *&c.* *Voyez les Pl. de Confiſeur.*

OFFICIAL, *officialis* ſ. m. (*Juriſprud.*) ſuivant ſa dénomination latine, ſignifie en général *miniſtre ſervateur*; il ſe dit particulierement des clercs qui rendent ſervice à l'égliſe. Mais ce même terme *officialis* pris pour *official*, ſignifie un *eccléſiaſtique* qui exerce la juriſdiction contentieuſe d'un évêque, abbé, archidiacre ou chapitre; c'eſt proprement le lieutenant de la juriſdiction eccléſiaſtique.

Boniface VIII. appelle les grands-vicaires *officiaux*, & encore actuellement dans la ſtyle de la chancellerie romaine le mot *officialis* eſt ordinairement employé pour ſignifier *grand-vicaire*; c'eſt en ce ſens qu'il ſe trouve employé en pluſieurs endroits du droit canonique.

Cependant en France il y a une grande différence entre les fonctions de grand-vicaire & celles d'*official*; ils ſont l'un & l'autre dépoſitaires de l'autorité de l'évêque, & miniſtres univerſels de ſa juriſdiction, avec cette différence que le grand-vicaire ne peut exercer que la juriſdiction volontaire, au lieu que l'*official* n'exerce que la juriſdiction contentieuſe.

Il ne faut pas s'étonner ſi dans les premiers ſiecles de l'Egliſe les évêques n'avoient point d'*officiaux*, puiſqu'ils n'avoient alors aucune juriſdiction contentieuſe; c'eſt ce qui paroît par la *novelle* 12 de Valentinien, *de epiſcopali judicio*, qui eſt de l'an 452. Ils étoient juges en matiere de religion; mais en matiere contentieuſe, même entre clercs, ils n'en connoiſſoient que par la voie du compromis. Suivant cette même novelle, c'étoit une des raiſons pour leſquelles il n'y avoit pas d'appel de leurs jugemens. Juſtinien en apporta enſuite une autre, en ordonnant que leurs jugemens ſeroient reſpectés comme ceux des préfets du prétoire, dont il n'y avoit pas d'appel.

Lorſque les évêques & autres prélats commencerent à jouir du droit de juriſdiction contentieuſe & proprement dite, ils rendoient aux-mêmes la juſtice en perſonne, ce qui ſe pratiqua ainſi pendant les onze premiers ſiecles de l'Egliſe.

On voit néanmoins dans l'hiſtoire eccléſiaſtique que quelques évêques ſe déchargeoient d'une partie du fardeau de l'épiſcopat ſur certains prêtres dont ils connoiſſoient le mérite; tel étoit ſaint Grégoire de Nazianze, lequel ſortoit de la ſolitude pour ſoulager ſon pere dans le gouvernement de ſon égliſe. Le même dépeint S. Baſile comme l'interprete & l'appui d'Euſebe de Céſarée, qui lui confioit une partie de ſa juriſdiction épiſcopale.

L'égliſe d'Occident fournit quelques exemples ſemblables. Valere, évêque d'Hippone, engagea, non ſans peine, ſaint Auguſtin à partager avec lui le gouvernement de ſon diocèſe. Sidoine Apollinaire parlant du prêtre Claudien, frere de ſaint Mamert évêque de Vienne, dit qu'il travailloit ſous les ordres de ſon frere dans le gouvernement du diocèſe.

Mais il faut convenir que ceux qui ſoulageoient ainſi les évêques, étoient plutôt des grands vicaires que des *officiaux*; & en effet, c'étoit dans un tems où les évêques n'avoient point encore de juriſdiction contentieuſe; & hors ces exemples, qui ſont même aſſez rares, on ne voit point que dans les onze premiers ſiecles il y ait eu des clercs dans les égliſes cathédrales qui aient fait la fonction qu'exercent préſentement les *officiaux*, ſi ce n'eſt les archipêtres & les archidiacres qui, ſuivant l'uſage de chaque diocèſe, avoient plus ou moins de part à l'exercice de la juriſdiction contentieuſe de l'évêque.

Les archiprêtres dans leur inſtitution étoient les premiers prêtres du diocèſe: c'étoit la premiere dignité après l'évêque, & pour l'ordinaire l'archiprêtre étoit, comme le grand-vicaire, chargé de la conduite de l'égliſe en l'abſence de l'évêque; il avoit auſſi juriſdiction ſur le clergé de ſon égliſe & du diocèſe: enſorte qu'il étoit en cette partie l'*official* de l'évêque. C'eſt de-là que les archiprêtres s'étoient attribué le pouvoir d'accorder des monitoires; ils établiſſoient eux-mêmes des *officiaux*, tellement que le concile de Château-Gontier en 1231, regle que les archiprêtres ne pourroient avoir des *officiaux* hors le lieu de leur réſidence, mais qu'ils ſeroient tenus d'y aller exercer leur juriſdiction en perſonne.

Le concile de Pontan-de-mer en 1279, prouve encore bien qu'ils avoient juriſdiction, puiſque par le canon 16 il leur eſt défendu de ſuſpendre & d'excommunier ſans mettre leur ſentence par écrit.

On voit encore à la principale porte de l'égliſe archipresbytérale de l'égliſe ſaint Severin de Paris, des veſtiges de la juriſdiction qu'exerçoit l'archiprêtre de la ville: ce ſont les deux lions qui ſont en relief aux deux côtés du perron; ces lions étoient alors la marque ordinaire des juriſdictions eccléſiaſtiques; & comme elles s'exerçoient en dehors aux portes des égliſes, les ſentences étoient ainſi datées à la fin, *datum inter duos leones.*

Encore actuellement dans les îles qui ſont ſous la domination des Vénitiens, l'archiprêtre eſt juge en matiere eccléſiaſtique.

Mais dans le plûpart des égliſes le pouvoir qui étoit enribué aux archiprêtres, notamment pour la juriſdiction, ne dura pas long-tems. L'archidiacre, qui dans l'origine n'étoit que la ſeconde dignité des égliſes cathédrales, & dont la juriſdiction ne s'étendoit que ſur les diacres, accrut tellement ſon pouvoir, que la juriſdiction prévalut ſur celle de l'archiprêtre. L'ar-

---

leurs, juſqu'à ſe ſervir des ſacremens, & de ce qu'il y a de plus ſaint pour commettre des impietés, & des indignités. Le même inconvenient ſe rencontre encore dans les tribunaux laïcs, où reſide la dépoſitaire de la juſtice deſtinée expreſſément pour défendre l'innocent, & pour punir les coupables. L'hiſtoire des temps fournit d'exemples funeſtes qui nous apprennent que les juges laïcs ſe ſervent & ſe ſont ſervis de ce glaive ſacré, par par caprice & avec malignité, pour opprimer & blaſſer les innocens, & pour protéger les coupables. Mais quelle perſonne ſera aſſez dépourvûe de bon ſens, pour en conclure qu'on doit ſupprimer les choſes ſaintes, empêcher les miniſtres d'en exercer les fonctions, & qu'il faut auſſi de toute néceſſité exiler à perpetuité de la ſociété les juges qui ſont établis pour maintenir cette même ſociété dans l'ordre de ſon devoirs?

On doit corriger, & lever les abus qui ſont un relâchement de la droiture de la loi, & des uſages qui en eux mêmes, ont la bien, l'avantage de la ſociété pour objet; tels ſe la loi qui dirige les actions du Tribunal en Congrégation de ſaint office. il n'eſt uniquement occupé qu'à maintenir l'integrité de la foi Catholique & il eſt fondé ſur le precepte rapporté au livre eccléſiaſtique chap. 17. verſes 15 il a ordonné & à chacun deux de veiller ſur leurs prochain *& mandavit illis unicuique de proximo ſuo.*

Mais comme les ennemis implacables de ce Tribunal, n'ont point d'armes propres à combattre ſon établiſſement, & ſon inſtitution, ils ſe replient comme ils peuvent ſur le déchaînement contre les abus que des miniſtres de ce Tribunal, ont quelquefois commis: ces deffauts, & ces prévarications blamables en ſoi, ne tirent pas la fermeté de la loi, dont on a abuſé, on ne peut nier que ce Tribunal a procuré une infinité d'avantages qu'on affecte malicieuſement de paſſer ſous ſilence.

Ce ſeroit ici l'occaſion de parler de ces mêmes avantages, & de démontrer l'utilité de ce tribunal pour le repos, & pour la tranquillité de pluſieurs pays Catholiques, qu'une été par ſon moyen garantis & guerris ſont-à-propos des criées effets du venin de l'héreſie qui s'y repandoit: on n'ignore pas combien de pays floriſſans, ont été déſolés, & deviens par me é tant venus. Mais l'en ai parlé dans la note ſur cet article au tome VIII. de cet ouvrage page 640 l'on y trouvera de quoi ſe convaincre qu'il n'y a aucune néceſſité d'abolir les tribunaux de l'inquiſition dans les pays où ils ſont établis, vû la grande utilité qu'on y en a reçu pour la conſervation de la foi, & pour le maintien de l'état politique de la nation. (*A*)

L'archidiacre exerçant ainſi la juriſdiction de l'évêque en tout ou partie, faiſoit alors la fonction d'*official*.

Mais les archidiacres, après avoir agi long-tems comme délégués de l'évêque, ſe regardèrent inſenſiblement comme juges ordinaires; ils s'imaginèrent que la juriſdiction qu'ils exerçoient leur étoit propre, & qu'elle étoit attachée à leur dignité; qu'ils étoient les *officiaux* nés de l'évêque, & qu'ils pouvoient faire exercer en leur nom la juriſdiction. Ils inſtituerent donc eux-mêmes des *officiaux* pour rendre la juſtice à leur décharge, & ſe firent long-tems maintenir dans cette poſſeſſion.

Pluſieurs conciles ont toléré les officialités des archidiacres, lorſqu'elles n'étoient point établies dans les villes épiſcopales. Le douzieme canon du concile de Château-Gontier, tenu en 1231, confirmé par un autre concile de la province de Tours en 1239, défend aux archidiacres d'avoir des *officiaux* hors le lieu de leur réſidence pour y exercer leur juriſdiction, & les oblige de faire dans les campagnes leurs viſites en perſonne.

Quelques archidiacres ont même prétendu qu'ils n'étoient pas tenus de rapporter aux évêques les procès verbaux de leurs viſites; & qu'ayant eux-mêmes des officialités, ils pouvoient les dépoſer dans leurs greffes.

Une grande partie des archidiacres s'étoient maintenus dans le droit d'accorder des monitoires à fin de revélation, & cette entrepriſe a été aſſez difficile à réformer, quoique pluſieurs conciles, tels que celui de Tours en 1583, en euſſent expreſſément réitéré les défenſes.

Ces *officiaux* des archidiacres étoient encore aſſez communs dans le dernier ſiecle; préſentement ils ſont très-rares.

Suivant la tranſaction faite au mois de Mai 1639, entre l'évêque de Chartres & ſes archidiacres, homologué au grand-conſeil par arrêt du 11 Février 1631, & 18 Juillet 1633, le grand-archidiacre doit avoir deux ſiéger pour l'exercice de ſa juriſdiction, & deux *officiaux* ſeulement; les autres archidiacres un ſeul. Ces archidiacres & leurs *officiaux* connoiſſent des promeſſes de mariages, mais non pas de la nullité d'icelles; ils ne peuvent donner aucune diſpenſe de bans de mariages, ſinon qu'y ayant cauſe conteſtée devant eux, il fût beſoin, pour éviter le ſcandale, de ſolemniſer promptement le mariage, & en ce cas même ils ne peuvent diſpenſer que des deux derniers bans. Ils ne peuvent accorder des monitoires; ils connoiſſent de toutes les cauſes criminelles en leurs archidiaconés, s'ils ne ſont prévenus par l'*official* ou par les vicaires de l'évêque, hors les crimes d'héréſie & de ſortilege; à la charge de l'appel, & de faire conduire ès priſons de l'évêque ceux qu'ils condamneront à la priſon, trois jours après la condamnation. L'évêque faiſant la viſite de ſon diocèſe, a droit de ſe faire repréſenter une fois par chacun an, par les archidiacres ou leurs *officiaux*, les regiſtres & papiers de leur juriſdiction civile & criminelle, & les ſceaux, leſquels il peut retenir pendant cinq jours utiles en chaque ſiége de juriſdiction deſdits archidiaconés, & pendant ce tems il peut exercer ou faire exercer par ſes vicaires toute juriſdiction civile & criminelle, & corriger les abus qu'il trouvera en l'exercice deſdites juriſdictions.

Les évêques employerent divers moyens dans le xij. ſiecle & les ſuivans pour arrêter les entrepriſes des archidiacres: ils établirent dans cette vûe des grands-vicaires & des *officiaux* amovibles.

Le P. Thomaſſin croit que l'uſage des *officiaux* ne s'introduiſit que vers le tems du pape Boniface VIII, c'eſt-à-dire, vers la fin du xiij. ſiecle. Il paroît néanmoins par les lettres de Pierre de Blois qui vivoit ſur la fin du xij. ſiecle, qu'ils étoient déja établis en France, & qu'il s'étoit même déjà introduit beaucoup d'abus dans l'exercice de ces charges. La même choſe paroît auſſi par le ſeptieme canon d'un concile tenu à Tours en 1163, qui a rapport à ces déſordres des *officiaux*.

Anciennement les évêques n'étoient point obligés d'établir un *official*; il leur étoit libre d'exercer en perſonne leur juriſdiction contentieuſe, comme ils peuvent encore eux-mêmes exercer la juriſdiction volontaire.

Il eſt conſtant, ſuivant le droit canonique, qu'ils peuvent tenir eux-mêmes le ſiege de leur officialité: le concile de Narb une en 1609 y eſt conforme. Le clergé de France a obtenu de nos rois pluſieurs ordonnances qui prescrivent cette diſcipline dans le royaume. Les aſſemblées du clergé de 1655 & de 1665 obtinrent les déclarations de 1657 & de 1666; & ces déclarations n'ont pas été enregiſtrées.

Les évêques ſe déchargerent d'abord volontairement de la juriſdiction contentieuſe, ſoit ſur leurs archipretres ou leurs archidiacres, ſoit ſur leurs *officiaux*. Ils ceſſerent inſenſiblement d'exercer en perſonne leur juriſdiction contentieuſe; ſoit parce que les affaires du diocèſe ſe multipliant, ils ne pouvoient ſuffire à tout, & qu'ils préférerent l'exercice de la juriſdiction volontaire; ſoit parce que les lois & les formalités judiciaires ayant été multipliées, ils crurent plus convenable de confier l'exercice de leur juriſdiction à des perſonnes verſées dans l'étude de ces matieres; ſoit enfin qu'ils aient cru peu convenable à leur dignité & à leur caractere de s'occuper continuellement de toutes les petites diſcuſſions qui ſe préſentent dans les officialités.

Quoi qu'il en ſoit, l'uſage s'eſt établi dans preſque toutes les provinces du royaume, que les évêques ne peuvent plus, ſans donner lieu à des appels comme d'abus, ſatisfaire eux-mêmes aux devoirs de la juriſdiction: en quoi ils ont imité la conduite du roi & celle des ſeigneurs, leſquels rendoient auſſi autrefois la juſtice en perſonne à leurs ſujets; au lieu que le roi a établi des juges pour rendre la juſtice à ſa décharge; il a auſſi obligé les ſeigneurs de faire la même choſe.

L'édit de 1695, *art. xxxv.* ſuppoſe comme un point conſtant, que l'évêque doit avoir un *official*. Il y a néanmoins quelques évêques qui ſont en poſſeſſion d'aller ſiéger, quand bon leur ſemble, en leur officialité. Ils y vont ordinairement une fois, à leur avénement au ſiege épiſcopal, & y ſont inſtallés avec cérémonie. C'eſt ainſi que le 2 Juin 1746, M. de Belſunce qui étoit depuis peu archevêque de Paris, prit poſſeſſion & fut inſtallé à l'officialité de Paris, où il jugea deux cauſes avec l'avis du doyen & du chapitre.

Le parlement de Paris a même approuvé par ſes arrêts l'uſage où ſont les évêques des diocèſes de France, qui ont autrefois appartenu à l'Eſpagne, de tenir eux-mêmes le ſiege de leur officialité. Ainſi les évêques des Pays bas jouiſſent de ce droit, & notamment l'archevêque de Cambrai, qui en a fait une réſerve ſpéciale lors de la capitulation de cette ville.

C'eſt à l'évêque à nommer ſon *official*: le pape ne peut pas en établir un dans le diocèſe d'un autre évêque. Une telle création faite à Antibes par le pape, fut déclarée abuſive par arrêt du Conſeil du 21 Octobre 1732.

En général, il ne doit y avoir qu'un *official* pour un diocèſe, parce que la pluralité des *officiaux* pourroit cauſer du trouble & de la confuſion dans l'exercice de la juriſdiction contentieuſe.

Néanmoins, quand un diocèſe s'étend dans le reſſort de différens parlemens, l'évêque doit nommer un *official* forain pour la partie de ſon diocèſe qui eſt du reſſort d'un autre parlement que la ville épiſcopale dans laquelle l'*official* ordinaire ou principal doit avoir ſon ſiege: ce qui a été auſſi établi afin que les parlemens puſſent plus facilement faire les injonctions néceſſaires aux *officiaux*, & faire exécuter leurs arrêts.

On doit à plus forte raiſon obſerver la même choſe, par rapport aux évêques des pays étrangers qui ont en France quelque partie de leur diocèſe.

Le roi donne quelquefois des lettres patentes, pour diſpenſer les prélats d'établir des *officiaux* dans les parties de leur diocèſe qui ſont d'un autre parlement que la ville épiſcopale.

Il faut que l'*official* ſoit né en France ou naturaliſé; qu'il ſoit prêtre, licencié en Droit canon ou en Théologie, & qu'il ait pris ſes degrés régulierement & dans une univerſité du royaume.

L'*official* rend la juſtice étant revêtu de ſon ſurplis & couvert de ſon bonnet quarré.

Il n'y a point de loi qui défende aux évêques de prendre pour *official* un régulier; il y en a même des exemples.

La fonction d'*official* eſt pareillement incompatible avec les offices royaux.

L'*official* ne peut auſſi tenir aucune ferme de l'évêque qui l'a nommé, ſoit la ferme du ſceau ou autre.

Quelques auteurs ont avancé qu'un curé ne peut remplir la fonction d'*official*. Mais outre qu'il n'y a nulle loi qui l'ordonne ainſi, l'uſage eſt conſtant que les *officiaux* peuvent poſſeder des cures & tous bénéfices à charge d'ames.

Outre l'*official*, l'évêque peut commettre un autre eccléſiaſtique pour vice-gérent, lequel eſt comme le lieutenant de l'*official*.

Il y a auſſi dans quelques officialités un ou pluſieurs aſſeſſeurs laïcs ordinaires; dans quelques officialités, on n'en appelle qu'extraordinairement, & dans les affaires majeures où l'*official* eſt bien-aiſe d'avoir l'avis de quelques gradués éclairés.

Le promoteur eſt dans les officialités ce que les gens du roi ou du ſeigneur ſont dans les tribunaux ſéculiers.

Il y

Il y a auſſi dans chaque officialité un greffier pour recevoir & expédier les jugemens qui s'y rendent, des appariteurs qui font les mêmes fonctions que les huiſſiers, & des procureurs qui occupent pour les parties.

L'évêque doit donner gratuitement les places d'*official*, de vice-gerent & de promoteur.

Les commiſſions que l'évêque donne à ces officiers, doivent être par écrit, ſignées de lui, & inſinuées au greffe des inſinuations eccléſiaſtiques du diocèſe.

Le pouvoir de l'*official* finit par la mort ou démiſſion de l'évêque. Le chapitre a droit d'en nommer un le ſiege vacant.

L'évêque peut, quand bon lui ſemble, deſtituer ſes *officiaux*, ſoit principal ou forain, ſoit qu'il les ait nommés lui-même ou qu'ils aient été nommés par ſon prédéceſſeur ou par le chapitre: la révocation doit être faite par écrit, & inſinuée comme la commiſſion.

L'*official* connoît des matieres perſonnelles entre eccléſiaſtiques, & lorſqu'un eccléſiaſtique eſt défendeur & un laïc demandeur; à l'exception néanmoins des cauſes de l'évêque, dont il ne peut connoître; il faut s'adreſſer pour cela à l'*official* métropolitain.

Il ne peut juger par proviſion que juſqu'à 25 liv. en donnant caution.

Ses jugemens ſont exécutoires, ſans *pareatis* des juges ſéculiers.

Il ne peut faire défenſes aux parties, ſous des peines ſpirituelles, de proceder ailleurs que devant lui, quand le juge royal eſt ſaiſi de la conteſtation.

Les *officiaux* ſont en poſſeſſion de connoître de toutes matieres purement ſpirituelles, ſoit entre eccléſiaſtiques ou laïques, comme de la foi, de la doctrine, des ſacremens, même des demandes en nullité de mariage, *quod ad finem ſi vinculum*, mais ils ne peuvent prononcer ſur les dommages & intérêts.

Ils connoiſſent pareillement des vœux de religion, du ſervice divin, de la ſimonie, du petitoire des dîmes, du crime d'héréſie, de la diſcipline eccléſiaſtique.

Quant aux crimes dont l'*official* peut connoître, il n'y a que le délit commun des eccléſiaſtiques qui ſoit de ſa compétence; le cas privilégié doit être inſtruit conjointement par lui & par le juge royal; enſuite chaque juge rend ſéparément ſon jugement.

Lorſqu'un eccléſiaſtique n'eſt accuſé que d'un délit commun, c'eſt-à-dire, d'un délit qui n'eſt ſujet qu'aux peines canoniques, c'eſt l'*official* qui en connoît ſans le concours du juge royal; de ſorte que ſi l'eccléſiaſtique a été traduit pour un tel fait devant le juge royal, celui-ci doit renvoyer l'accuſé devant ſon juge. Mais il ne le doit pas faire quand il s'agit du délit privilégié, lequel pour le bon ordre, demande toujours à être pourſuivi ſans aucun retardement. Et ſi le juge d'égliſe négligeoit de pourſuivre le délit commun, la pourſuite en ſeroit dévolue au juge royal, comme exerçant la manutention des canons.

Le juge royal n'eſt jamais tenu, en aucun cas, ſoit de délit commun ou de cas privilégié, d'avertir l'*official*, pour qu'il ait à inſtruire le procès conjointement avec lui. Mais ſi le promoteur revendique l'affaire pour le délit commun; en ce cas le juge royal doit inſtruire conjointement avec lui. Et pour cet effet, le juge royal doit ſe tranſporter au ſiege de l'officialité avec ſon greffier. C'eſt l'*official* dans ce cas qui a la parole: c'eſt lui qui prend le ſerment des accuſés & des témoins qui font les interrogatoires, récolemens, confrontations & toutes les autres procedures qui ſe font par les deux juges; le juge royal peut néanmoins requerir l'*official* d'interpeller les accuſés ſur les faits qu'il juge néceſſaires.

Quand on fait au parlement le procès à un eccléſiaſtique, l'évêque doit, ſi le parlement l'ordonne, nommer pour ſon vicaire un des conſeillers-clercs du parlement, pour faire l'inſtruction conjointement avec le conſeiller-laïc qui eſt commis à cet effet.

Un eccléſiaſtique accuſé devant le juge royal peut, en tout état de cauſe, demander ſon renvoi devant l'*official*, à moins qu'il ne ſoit queſtion de crime de leſe-majeſté au premier ou au ſecond chef.

L'*official* ne peut ordonner qu'il ſera paſſé outre nonobſtant & ſans préjudice de l'appel, à moins qu'il ne ſoit queſtion de correction & de diſcipline, ou de quelque cas accentué nonobſtant l'appel.

Les appels comme d'abus interjetés des ſentences des *officiaux* n'ont aucun effet ſuſpenſif, quand il s'agit du ſervice divin, de la diſcipline eccléſiaſtique ou de la correction des mœurs, c'eſt la diſpoſition de l'*article xxxvj.* de l'édit de 1695.

Les peines ſpirituelles que l'*official* peut infliger, ſont les prieres, les jeûnes, les cenſures; il ne doit décerner des monitoires que pour des crimes graves & ſcandaleux publics, & lorſque les autres preuves manquent.

Les peines temporelles que l'*official* peut prononcer, ſont les dépens, l'amende applicable en œuvres pieuſes. Les peines corporelles ſe bornent à la priſon à tems ou perpétuelle. Il ne peut condamner à aucune autre peine afflictive: autrefois néanmoins il condamnoit aux galeres, au banniſſement, à la torture ou queſtion, au pilori, échelle, ou carcan, au fouet, à la marque du fer chaud, à l'amende honorable *in figuris*, mais cela ne ſe pratique plus.

On ne peut appeller de l'*official* à l'évêque qui l'a commis; l'appel de l'*official* ordinaire va à l'*official* métropolitain, & de celui-ci à l'*official* primatial. S'il y a appel comme d'abus, l'appel eſt porté au parlement.

Sur les *officiaux*, voyez les *Mémoires du clergé*, l'*édit de* 1695, le *Traité de la juriſdiction eccléſiaſtique* de Ducaſſe, les *lois eccléſiaſtiques*, la *Traité des matieres bénéficiales* de Foet, le *Dictionnaire des arrêts*, & les *mots* DELIT COMMUN, & JURISDICTION ECCLÉSIASTIQUE, PROMOTEUR & VICE-GERENT.

OFFICIAL D'UN ABBÉ. Les abbés qui ont juriſdiction, ont droit d'avoir un *official*.

OFFICIAL DE L'ARCHEVÊQUE, eſt de deux ſortes: il a ſon *official* ordinaire & ſon *official* métropolitain. *Voy. ci-après* OFFICIAL MÉTROPOLITAIN.

OFFICIAL DE L'ARCHIDIACRE, eſt celui que commet un archidiacre, qui a une juriſdiction propre attachée à ſa dignité.

OFFICIAL DE L'ARCHIPRÊTRE, étoit celui que commettoit l'archiprêtre, lorſqu'il avoit juriſdiction. *Voyez ce qui eſt dit ci-devant des* OFFICIAUX *en général*.

OFFICIAL DU CHAPITRE: dans les lieux où le chapitre de la cathédrale a une juriſdiction propre, il a auſſi ſon *official*; le chapitre nomme auſſi ſon *official*, le ſiege vacant.

OFFICIAL DE L'ÉVÊQUE, eſt celui qui exerce la juriſdiction ordinaire de l'évêque.

OFFICIAL FORAIN, eſt celui qui eſt commis par l'évêque pour exercer la juriſdiction hors la ville principale de ſon diocèſe. Il y avoit autrefois beaucoup de ces *officiaux forains* répandus dans les différentes parties de chaque diocèſe; préſentement il y en a peu d'exemples, ſi ce n'eſt dans certains diocèſes, dont quelque partie eſt du reſſort d'un autre parlement ou d'une autre domination que la ville épiſcopale. En ce cas, l'évêque nomme pour cette partie de ſon diocèſe un *official forain*.

OFFICIAL *ad litem*, eſt celui qui eſt commis pour une affaire particuliere; lorſque l'*official* eſt recuſé ou ſe déporte.

OFFICIAL MÉTROPOLITAIN, eſt l'*official* établi par un archevêque pour juger les appels interjettés des ſentences & ordonnances rendues par les *officiaux* des évêques ſuffragans, dans les égliſes qui ont le titre de primatie, comme Lyon & Bourges: il juge auſſi l'appel des ſentences rendues par l'*official* ordinaire du métropolitain.

OFFICIAL NÉ, eſt celui, qui par le droit de ſa place, fait les fonctions d'*official*, comme étoient autrefois la plûpart des archidiacres.

OFFICIAL ORDINAIRE, eſt celui qui exerce le premier degré de la juriſdiction eccléſiaſtique, à la différence du métropolitain & du primatial qui ſont juges d'appel.

OFFICIAL *in partibus*, eſt la même choſe qu'*official forain*.

OFFICIAL PATRIARCHAL, eſt celui d'un prélat qui a le titre de patriarche. L'archevêque de Bourges qui prend le titre de patriarche d'Aquitaine, a un *official patriarchal* qui juge les appellations rendues par l'*official* métropolitain.

OFFICIAL PRIMATIAL, eſt l'*official* établi par le primat pour juger les appels interjettés de l'*official métropolitain*.

OFFICIAL PRINCIPAL, eſt celui qui eſt établi dans la ville épiſcopale, à la différence des *officiaux* forains, leſquels ſont dans les parties du diocèſe qui relevent d'un autre parlement, ou qui ſont d'une autre domination. *Voyez ce qui a été dit ci-devant ſur les* OFFICIAUX *en général*. (*A*)

OFFICIALITÉ, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt le tribunal d'un primat, archevêque, évêque, abbé, archidiacre, chapitre ou autre ayant une juriſdiction eccléſiaſtique contentieuſe.

Cette juriſdiction s'exerçoit autrefois aux portes des égliſes, enſuite dans une chapelle du palais épiſcopal. Préſentement il y a un auditoire deſtiné à cet uſage; mais en pluſieurs endroits, il eſt à l'entrée de la chapelle épiſcopale, comme à Paris, où l'audience de l'*officialité* ſe

ſe tient à l'entrée de la chapelle épiſcopale inférieure. *Voyez l'hiſtoire du diocèſe de Paris* par M. l'abbé Lebeuf, *tome I. page* 32.

Ce tribunal eſt compoſé d'un *official*, un vice-gérent & quelquefois pluſieurs aſſeſſeurs, un greffier, un promoteur, des appariteurs. *V. ci-devant* le *mot* OFFICIAL. (*A*)

OFFICIER, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) homme qui poſſede un office, ou qui eſt revêtu d'une charge. *Voyez* OFFICE.

Les grands *officiers* de la couronne ou de l'état ſont en Angleterre le grand maître-d'hôtel, le chancelier, le grand tréſorier, le préſident du conſeil, le garde du ſceau privé, le grand chambellan, le grand connétable, le comte maréchal, & le grand amiral. *Voyez chacun ſous ſon article particulier*, CHANCELIER, TRÉSORIER, MARÉCHAL, *&c.*

En France on a une notion très-vague de ce qu'on nomme les *grands officiers*, & d'ailleurs tout cela change perpétuellement. On s'imagina naturellement que ce ſont ceux à qui leurs charges donnent le titre de grand, comme grand-écuyer, grand-échanſon; mais le connétable, les maréchaux de France, le chancelier, ſont grands *officiers*, & n'ont point le titre de grand, & d'autres qui l'ont, ne ſont point réputés grands *officiers*. Les capitaines des gardes, les premiers gentilshommes de la chambre, ſont devenus réellement de grands officiers, & ne ſont pas comptés pour tels par le P. Anſelme. En un mot rien n'eſt décidé ſur leur nombre, leur rang & leurs prérogatives.

Les grands *officiers* de la couronne n'étoient autrefois qu'*officiers* de la maiſon du roi. Ils étoient élus le plus ſouvent par ſerutin ſous le regne de Charles V. & dans le bas âge de Charles VI. par les princes & ſeigneurs, à la pluralité des voix. Les pairs n'en vouloient point ſouffrir avant le regne de Louis VIII. qui régla qu'ils auroient ſéance parmi eux. Son arrêt donné ſolemnellement à Paris en 1224 dans ſa cour des pairs, porte, que ſuivant l'ancien uſage & les coutumes obſervées dès long-tems, les grands *officiers* de la couronne, ſçavoir, le chancelier, le bouteiller, le chambrier, *&c.* devoient ſe trouver aux procès qui ſe feroient contre un pair de France, pour le juger conjointement avec les autres pairs du royaume; en conſéquence ils aſſiſterent tous au jugement d'un procès de la comteſſe de Flandres.

Il paroît que ſous Henri III. les grands *officiers* de la couronne étoient le connétable, le chancelier, le garde des ſceaux, le grand maître, le grand chambellan, l'amiral, les maréchaux de France & le grand écuyer. Ce prince ordonna en 1577, par des lettres patentes vérifiées au Parlement, que les ſuſdits grands *officiers* ne pourroient être précédés par aucun des pairs nouveaux créés. (*D. J.*)

Les officiers de juſtice ſont ceux auxquels on a confié l'adminiſtration de la juſtice dans les différentes cours ou tribunaux du royaume. *Voyez* COUR, JUSTICE *&c.*

Les *officiers* royaux ſont ceux qui adminiſtrent la juſtice au nom du roi, comme les juges, *&c. Voy.* JUGE.

Les *officiers* ſubalternes ſont ceux qui adminiſtrent la juſtice au nom de quelque ſeigneur ſujet du roi: tels ſont les juges qui exercent leurs fonctions ſous le comte-maréchal, ſous l'amiral, *&c.*

Les *officiers* de police ſont ceux auxquels on a confié le gouvernement & la direction des affaires d'une communauté ou d'une ville: tels ſont les maires, les chérifs *&c. Voyez* POLICE.

Les *Officiers* de guerre ſont ceux qui ont quelque commandement dans les armées du roi. *Voyez* ARMÉE.

Ces *officiers* ſont généraux ou ſubalternes.

Les *officiers* généraux ſont ceux dont le commandement n'eſt point reſtraint à une ſeule troupe, compagnie ou régiment; mais qui ont ſous leurs ordres un corps de troupes compoſé de pluſieurs régimens: tels ſont les généraux, lieutenans-généraux, majors-généraux & brigadiers. *Voyez* GÉNÉRAL, *&c.*

Les *officiers* de l'état-major ſont ceux qui ont ſous leurs ordres un régiment entier, comme les colonels, lieutenans-colonels & majors.

Les *officiers* ſubalternes ſont les lieutenans, cornettes, enſeignes, ſergens & caporaux. *Voyez* tous ces *officiers* ſous leurs propres articles, CAPITAINE, COLONEL, *&c.*

Les *officiers* à commiſſion ſont ceux qui ont commiſſion du roi: tels ſont tous les *officiers* militaires, depuis le général juſqu'au cornette incluſivement.

On les appelle *officiers à commiſſion*, par oppoſition aux *officiers à brevet*, ou *à baguette*, qui ſont établis par brevet des colonels ou des capitaines: tels ſont les quartier-maîtres, ſergens, caporaux, & même les chirurgiens & les chapelains.

Officiers de mer ou de marine, ſont ceux qui ont quelque commandement ſur les vaiſſeaux de guerre. *Voy.* MARINE.

Les *officiers* à pavillon ſont les amiraux, vice-amiraux contre-amiraux. *Voyez* PAVILLON, AMIRAL, *&c.*

Officiers de la maiſon du roi, ſous le grand-maître d'hôtel, la tréſorier, le contrôleur, le tréſorier de l'épargne, le maître, les clercs du tapis verd, *&c.* le grand chambellan, le vice chambellan, les gentilshommes de la chambre privée & de la chambre du lit, les gentilshommes huiſſiers, les garçons de la chambre, les pages, le maître de la garderobe, le maître des cérémonies, *&c.* le grand écuyer, le contrôleur de l'écurie, les ſous écuyers, les intendans, *&c. Voyez* MAISON DU ROI, *& chaque officier ſous ſon article.*

Les *officiers* à baguette ſont ceux qui portent une baguette blanche en préſence du roi, & devant leſquels un valet de pied, nue tête, porte une baguette blanche quand ils ſortent en public, & quand ils ne ſont pas en préſence du roi: tels ſont le grand-maître d'hôtel, le grand chambellan, le grand tréſorier, *&c.*

La baguette blanche eſt la marque d'une commiſſion, & à la mort du roi ces *officiers* caſſent leur baguette ſur le cercueil où l'on doit mettre le corps du roi, pour marquer par cette cérémonie, qu'ils déchargent leurs *officiers* ſubalternes de leur ſubordination.

Dans toutes les autres cours & les autres gouvernemens de l'Europe & du monde, il y a également différentes ſortes d'*officiers*, tant pour le civil & la militaire, que pour les maiſons des princes.

Les *officiers* militaires en France, ſont les maréchaux de France, lieutenans-généraux, maréchaux de camp, brigadiers, colonels, lieutenant colonels, majors, capitaines, lieutenans, ſous-lieutenans, enſeignes ou cornettes, ſergens, maréchaux des logis, & brigadiers dans la cavalerie, pour le ſervice de terre; & pour celui de mer l'amiral, les vice-amiraux, le général des galeres, le chefs-d'eſcadre, capitaines, lieutenans, enſeignes de vaiſſeaux, *&c. Voyez* MARÉCHAL DE FRANCE, LIEUTENANT-GÉNÉRAL, *&c.*

Pour le civil, les *officiers* de juſtice ſont, le chancelier, le garde des ſceaux, les conſeillers d'état, maîtres des requêtes, préſidens au mortier, conſeillers au parlement, procureurs & avocats généraux; & dans les juſtices ſubalternes, les préſidens & conſeillers au préſidial, les lieutenans généraux de police, les lieutenans civils & criminels, baillifs, prevôts, avocats & procureurs du roi & leurs ſubſtituts, & autres dignités de robe, *qu'on peut voir chacun à leur article particulier.*

Les principaux *officiers* de la maiſon du roi ſont le grand-maître, le grand écuyer, le grand veneur, le grand échanſon, le grand aumônier, le grand chambellan, les quatre gentilshommes de la chambre, les quatre capitaines des gardes, ſans parler de pluſieurs autres, & tous les divers *officiers* qui ſont ſoumis à ces premiers. *Voy.* GRAND-MAITRE, GRAND ÉCUYER, *&c.*

Les grands *officiers*, ou grades militaires, ſont conférés par le bon plaiſir du roi, & ne ſont point héréditaires; mais la plûpart des offices de judicature, anſſibien que les charges chez le roi, paſſent de pere en fils, pourvu que l'on ait payé les droits impoſés ſur quelques-unes pour les conſerver à ſa famille: on achete pourtant un régiment, une compagnie.

Les princes étrangers ont auſſi des *officiers* dans tous ces divers genres. On trouvera les noms & les principales fonctions de leurs charges répandus dans le corps de ce Dictionnaire.

OFFICIERS MUNICIPAUX, *voyez* MUNICIPAL.

OFFICIERS RÉFORMÉS, *voyez* RÉFORMÉ.

OFFICIERS DE LA MONNOIE, *voyez* MONNOIE.

Signaux pour les officiers, voyez SIGNAL.

OFFICIERS GÉNÉRAUX, (*Hiſt. mod.*) *ou commandans des troupes*, ceux qui ont autorité ſur les ſoldats. On peut en diſtinguer de deux ſortes, les *officiers généraux*, & les *officiers* ſubalternes.

Parmi tous les anciens peuples, le diſcipline militaire qui n'a pas été la partie la moins cultivée du gouvernement, exigeant de la ſubordination dans les troupes; les ſouverains ont été obligés de confier une partie de leur autorité à des hommes intelligens dans le métier de la guerre; & ceux-ci pour mettre plus d'ordre dans les armées, ont diſtribué les troupes en différens corps, commandés par des chefs capables d'exécuter leurs ordres, & de les faire exécuter au reſte des ſoldats.

Nous ſavons en général, que les Egyptiens avoient de nombreuſes troupes ſur pied, qu'elles alloient ordinairement à quatre cent mille hommes, & que l'armée de Seſoſtris étoit de ſeize cens mille combattans. Nous

voyons

voyons les rois d'Egypte à la tête de leurs armées; mais autant il seroit absurde de dire qu'un seul prince, un seul homme commandoit seul en détail à cette multitude; autant est-il raisonnable de penser qu'il avoit sous lui des *officiers généraux*, & ceux-ci des subalternes distribués avec plus ou moins d'autorité dans tous les corps.

La milice des Hébreux, dans les premiers tems, ne nous est guère moins inconnue. Cependant on peut inférer de l'ordre que les tribus gardoient dans leurs campemens, chacune sous leur enseigne particuliere, qu'elles avoient aussi leurs *officiers* subordonnés à un général en chef, tel que fut Josué. Sous les rois des Juifs nous voyons ces princes commander eux-mêmes leurs armées ou en confier la conduite à des généraux en chef, tels qu'Abner sous Saül, Joab sous David; & ce dernier avoit dans les troupes plusieurs braves, connus sous le nom de *force d'Israël*, hommes distingués par leurs exploits, & qui sans doute commandoient des corps particuliers; tels qu'on Banaïas, chef de la légion des Phelétes & des Cérethes, & qui devint sous Salomon général en chef. Il est donc plus que probable, que sous les rois d'Israël, & sous ceux de Juda, jusqu'à la captivité de Babylone, les troupes Israélites furent divisées en petits corps commandés par des *officiers*, quoique l'Ecriture ne nous ait pas conservé le nom de leurs dignités, ni le détail de leurs fonctions. Sous les Machabées il est parlé clairement de tribuns, de pentacontarques & de centurions, que ces illustres guerriers établirent dans la milice juive; il y a apparence que les tribuns commandoient mille hommes, les pentacontarques cinq cents & les centurions cent hommes.

Pour les tems héroïques de la Grece, nous voyons toujours des rois & des princes à la tête des troupes. Ixion est le premier des argonautes; tous chefs sont ligués contre Thèbes pour venger Polynice; & dans Homere, les Grecs, confédérés pour détruire Troie, ont tous leurs chefs par chaque nation; mais Agamemnon est le généralissime, comme Hector l'est chez les Troyens quoique différens princes commandent les Troyens même, & d'autres leurs alliés, comme Rhesus les Thraces, Sarpedon les Lyciens, *&c.*

Mais l'histoire en répandant plus de lumieres sur les tems postérieurs de la Grece, nous a conservé les titres & les fonctions de la plupart des *officiers*, tant des troupes de terre, que de celles de mer.

A Lacédemone les rois commandoient ordinairement les armées; qu'ils eussent sous eux des chefs, cela n'est pas douteux, puisque leurs troupes étoient divisées par bataillons, & ceux-ci en trois ou quatre compagnies chacun. Mais les historiens n'en donnent point le détail. Comme ils étoient puissans sur mer, ils avoient en amiral & des commandans sur chaque vaisseau; mais en quel nombre, avec quelle autorité, c'est encore sur quoi nous manquons des détails nécessaires. Il reste donc à juger des autres états de la Grece, par les Athéniens sur le militaire, desquels on est mieux instruit.

A Athènes, la république étoit partagée en dix tribus chacune fournissoit son chef choisi par le peuple, & celle chaque année. Mais ce qui n'est que trop ordinaire, la jalousie se mettoit entre ses généraux & les affaires n'en alloient pas mieux. Ainsi voit-on que dans le tems de crise, les Athéniens furent astreints à ne nommer qu'un général. Ainsi à la bataille de Marathon on déféra à Miltiade le commandement suprême; depuis Conon, Alcibiade, Thrasybule, Phocion, *&c.* commanderent en chef. Ordinairement le troisième archonte, qu'on nommoit le *polemarque* ou l'*archistratege*, étoit généralissime, & sous lui servoient divers *officiers* distingués par leurs noms & par leurs fonctions. L'hipparque avoit le commandement de toute la cavalerie. On croit pourtant que comme elle étoit divisée en deux corps, composés chacun des cavaliers des cinq tribus, elle avoit deux hipparques. Sous ces *officiers* étoient des phylarques, ou commandans de la cavalerie de chaque tribu. L'infanterie de chaque tribu avoit à sa tête un taxiarque, & chaque corps d'infanterie de mille hommes, un chiliarque; chaque compagnie de cent hommes étoit partagée en quatre escouades, & avoit un capitaine ou centurion. Sur mer il y avoit un amiral, ou généralissime appellé *nauarque* ou *strategos*, & sous lui les galeres ou les vaisseaux étoient commandés par des trierarques, citoyens choisis d'entre les plus riches qui étoient obligés d'armer des galeres en guerre, & de les équiper à leurs dépens. Mais comme le nombre de ces citoyens riches qui s'imposoient pour armer une galere ne fut pas toujours fixe; & que depuis deux il alla jusqu'à seize, il n'est pas facile de décider, si sur chaque galere il y avoit plusieurs trierarques, ou s'il n'y en avoit qu'un seul. Pour la manœuvre chaque bâtiment avoit un pilote, *κυβερνητης*, qui commandoit aux matelots.

A Rome les armées furent d'abord commandées par les rois, & leur cavalerie par le préfet des celeres, *praefectus celerum*. Sous la république, le dictateur, les consuls, les proconsuls, les préteurs & les propréteurs, avoient la premiere autorité sur les troupes qui recevoient ensuite immédiatement les ordres des *officiers* appellés *legati*, qui tenoient le premier rang après le général en chef, & servoient sous lui, comme parmi nous les lieutenans-généraux servent sous le maréchal de France, ou sous le plus ancien lieutenant général. Mais le dictateur se choisissoit un général de cavalerie, *magister equitum*, qui paroît avoir eu, après le dictateur, autorité sur toute l'armée. Les consuls nommoient ainsi quelquefois leurs lieutenans-généraux. Ils commandoient la légion, & avoient sous eux un préfet qui servoit de juge pour ce corps. Ensuite étoient les grands tribuns ou tribuns militaires, qui commandoient chacun deux cohortes, chaque cohorte avoit pour chef un petit tribun; chaque manipule ou compagnie, un capitaine, de deux cens hommes, *ducenarius*; sous celui ci deux centurions, puis deux succenturions ou options, que Polybe appelle *suppediteurs*, parce qu'ils étoient postés à la queue de la compagnie. Le centurion qu'on appelloit *primipile*, étoit le premier de toute la légion, conduisoit l'aigle, l'avoit en garde, la défendoit dans le combat, & la donnoit en porte-enseigne; mais celui-ci, ni tous les autres, nommés *vexillarii*, n'étoient que de simples soldats, & n'avoient pas rang d'*officier*. Tous ces grades militaires furent conservés sous les empereurs, qui y ajouterent seulement le préfet du prétoire, commandant en chef la garde prétorienne; & en outre les consuls eurent des généraux qui commandoient sur les frontieres pendant tout le cours d'une guerre tels que Corbulon en Arménie, Vespasien en Judée, *&c.* Dans la cavalerie, outre les généraux nommés *magister equitum*, & *praefectus celerum*, il y avoit des décurions, sans qu'il ne faut pas prendre à la lettre, selon Elien, pour des esquadres de dix hommes, mais pour des chefs de division de cinquante, ou cent hommes. Les troupes des alliés, tant d'infanterie que cavalerie, étoient commandés par des préfets, dont Tite-Live fait souvent mention sous le titre de *praefecti sociorum*. Dans la marine, outre le commandant général de la flotte, chaque vaisseau avoit le sien particulier, & dans une bataille, les différentes divisions ou escadres avoient leurs chefs comme à celle d'Actium. *Voyez* MARINE.

OFFICIER, *en terme militaire*, est un homme de guerre employé à la conduite des troupes, pour les commander & pour y maintenir l'ordre & la regle.

Des officiers des troupes de France. Le plus haut titre d'*officier* des troupes de France étoit autrefois celui de *connétable*; à présent c'est celui de *maréchal de France*. La fonction principale des maréchaux de France, c'est de commander les armées du roi.

Après les maréchaux de France sont les *lieutenans généraux* des armées du roi.

Enfuite les *maréchaux de camp*; les uns & les autres sont appellés *officiers généraux*, parce qu'ils ne sont répartés *officiers* d'aucune troupe en particulier, & que dans leurs fonctions ils commandent indifféremment à toutes sortes de troupes.

Les maréchaux de camp, lorsque le roi les éleve à ce grade, quittent le commandement des régimens qu'ils avoient, ou les charges qu'ils possédoient, à-moins que ce ne soit des régimens étrangers, ou des charges dans les corps destinés à le garde du roi.

Après les maréchaux de camp, le premier grade dans les armées est celui de *commandant de la cavalerie*. Cette sorte de troupe fait corps dans une armée, c'est-à-dire que tout ce qu'il y a de cavalerie dans cette armée, est unie ensemble sous les ordres d'un seul chef. Elle a trois chefs naturels, qui sont le *colonel général*, le *maître de camp général*, & le *commissaire général*; en l'absence de ces trois *officiers*, c'est le plus ancien brigadier de la cavalerie qui la commande.

Les dragons font aussi corps dans l'armée. Ils ont un *colonel général* & un *maître de camp général*; & en l'absence de ces deux *officiers*, le plus ancien brigadier des dragons les commande.

L'infanterie a eu autrefois un colonel général. Cette charge qui avoit été abolie sous Louis XIV. fut rétablie pendant la minorité de Louis XV. mais elle a été depuis supprimée en 1730 sur la démission volontaire de M. le duc d'Orléans, qui en étoit pourvû. Aucun *officier* particulier n'a jamais fait la fonction de cette charge, & l'infanterie n'a point eu de commandant particulier dans une armée.

Les brigadiers de cavalerie, d'infanterie & de dragons ont rang après les *officiers* qu'on vient de nommer. Ils ſont attachés à la cavalerie, à l'infanterie & aux dragons. Ils conſervent les emplois qu'ils avoient avant que d'être brigadiers, & ils en font les fonctions.

Après les brigadiers ſont les colonels ou meſtres de camp dans la cavalerie. Le colonel général retient pour lui ſeul le nom de *colonel*, & ceux qui commandent les régimens ont le titre de *meſtre de camp*. Il en eſt auſſi de même dans les dragons. L'uſage en étoit auſſi établi dans l'infanterie, lorſqu'il y avoit un colonel général, mais depuis la ſuppreſſion de cet *officier*, les commandans des régimens d'infanterie portent le nom de *colonel*. Cependant, par les ordonnances, les colonels ou meſtres de camp ſont égaux en grade; & dans l'uſage ordinaire, on ſe ſert aſſez indifféremment de l'un & de l'autre terme pour la cavalerie & pour les dragons.

Outre les commandemens des régimens, les capitaines des compagnies de la maiſon du roi, ou de la gendarmerie, & quelques autres *officiers* de ce corps, ont rang de meſtre de camp; le roi donne auſſi le brevet de meſtre de camp à des *officiers* qu'il veut favoriſer, & dont les emplois ne donnent pas ce rang. Les capitaines des gardes françoiſes & ſuiſſes ont auſſi rang de colonel d'infanterie.

Après le colonel & meſtre de camp eſt le *lieutenant-colonel*, lequel doit aider le colonel dans toutes ſes fonctions & les remplacer en ſon abſence.

Après les lieutenans colonels ſont les *commandans de bataillon*, dont le grade eſt au-deſſous de ces *officiers*, & au-deſſus de celui de capitaine. Ils ſont à l'armée le même ſervice que les lieutenans-colonels.

Les *capitaines* ſont ceux qui ont le commandement particulier d'une compagnie, & qui ſont chargés de l'entretenir.

Le roi donne quelquefois le grade de capitaine à des *officiers* qui n'ont point de compagnie.

Le *major* d'un régiment eſt un *officier* qui eſt chargé de tous les détails qui ont rapport au régiment en général & à ſa police. Il a rang de capitaine, & il n'a point de compagnie. *Voyez* MAJOR.

Il a ſous lui un *aide-major*; dans l'infanterie où les régimens ſont plus nombreux, il y a pluſieurs *aides-majors*. Le roi n'en entretient point dans les régimens ordinaires, & ceux qui en ſont les fonctions ſe nomment communément *garçons-majors*.

Dans toutes les compagnies il y a un *lieutenant* pour aider le capitaine dans ſes fonctions, & la remplacer en ſon abſence.

Dans la cavalerie & dans les dragons, il y a au-deſſous du lieutenant un autre *officier*, appellé *cornette*, parce qu'une des principales fonctions eſt de porter l'étendart que l'on appelloit autrefois *cornette*, cet *officier* n'eſt pas toujours entretenu pendant la paix. Dans l'infanterie à la place du cornette, il y a un ſous-lieutenant ou enſeigne qui n'eſt pas non plus entretenu pendant la paix.

Les lieutenans, ſous-lieutenans, cornettes ou enſeignes, ſont nommés *officiers ſubalternes*. Ils ont néanmoins une lettre du roi pour être reçus *officiers*.

Après le cornette, dans la cavalerie & les dragons, eſt le *maréchal de logis*: il eſt chargé des détails de la compagnie, il eſt comme l'homme d'affaire du capitaine, il a ſous lui un *brigadier* & un *ſous-brigadier*. Ces deux derniers ſont compris dans le nombre des cavaliers ou dragons. Ils ont cependant quelque commandement ſur les autres.

Dans l'infanterie, après le ſous-lieutenant ou enſeigne, ſont les *ſergens*, dont les fonctions ſont les mêmes que celles des maréchaux de logis de la cavalerie & des dragons. Ils ont ſous eux des *caporaux* & *anſpeſſades*, qui ſont du nombre des ſoldats, mais qui ont cependant quelque commandement ſur les autres ſoldats.

Les maréchaux de logis & les ſergens ſont nommés ſeulement ſuivant l'uſage *bas-officiers*. Ils n'ont point de lettre du roi pour avoir leur emploi, ils ne le tiennent que de l'autorité du colonel & de leur capitaine.

Outre tous les *officiers* qu'on vient de détailler, le roi a des *inſpecteurs généraux* de la cavalerie & de *l'infanterie*. Ils ſont pris parmi les *officiers* généraux, brigadiers, ou au-moins colonels; leurs fonctions conſiſtent à faire des recrues & à examiner ſi les troupes ſont en bon état, ſi les *officiers* font bien leur devoir, particulierement pour ce qui concerne l'entretien des troupes.

Tous les *officiers* en général ſont ſubordonnés les uns aux autres, enſorte que par-tout où il y a des troupes, le commandement ſe réduit toujours à un ſeul à qui tous les autres obéiſſent. Cette ſubordination bien établie, & l'application de chacun à ſe bien acquitter de ſes fonctions, eſt ce qui produit l'ordre, la regle & la diſcipline dans les troupes.

L'*officier* de grade ſupérieur commande toujours à celui qui eſt de grade inférieur. Entre *officiers* du même grade, s'ils ſont *officiers* généraux de cavalerie ou de dragons, c'eſt l'ancienneté dans le grade qui donne le commandement.

Dans la maiſon du roi & dans la gendarmerie, c'eſt l'*officier* de la plus ancienne compagnie qui commande; & dans l'infanterie, c'eſt l'*officier* du plus ancien régiment.

Parmi les *officiers* d'infanterie d'une part, ceux de cavalerie & de dragons d'autre part, à grade égal, c'eſt l'*officier* d'infanterie qui commande dans les places de guerre & autres lieux fermés, & en campagne c'eſt l'*officier* de cavalerie.

Quoique le roi ſoit le maître de donner les grades & les emplois comme il lui plaît, voici néanmoins l'ordre qu'il s'eſt preſcrit ou qu'il ſuit ordinairement.

Ordre dans lequel les officiers montent aux grades. Les maréchaux de France ſont choiſis parmi les lieutenans généraux, ceux-ci parmi les maréchaux de camp, leſquels ſont choiſis parmi les brigadiers, & les brigadiers parmi les colonels, meſtres de camp ou lieutenans-colonels.

Les colonels ou meſtres de camp doivent avoir été au-moins mouſquetaires.

Le plus ancien capitaine d'un régiment eſt ordinairement choiſi pour remplir la place de lieutenant-colonel lorſqu'elle vaque.

La place de major ſe donne à un capitaine, ſuivant les termes de l'ordonnance. Il n'eſt pas néceſſaire de le choiſir par rang d'ancienneté.

Les capitaines doivent avoir été mouſquetaires, ou bien lieutenans, ſous-lieutenans, enſeignes ou cornettes. Ceux-ci ſont pris parmi les cadets, quand il y en a, ou bien parmi la jeuneſſe qui n'a pas encore ſervi.

Les maréchaux des logis & les ſergens ſont toujours tirés du nombre des cavaliers & ſoldats. Lorſqu'on eſt ſatisfait de leur ſervice, on les fait *officiers*; on leur donne plus communément cette marque de diſtinction dans la cavalerie que dans l'infanterie.

Outre ces *officiers* qui commandent les troupes, il y en a de particuliers pour l'armée; tels ſont le maréchal-général des logis de l'armée, le major-général, le maréchal général des logis de la cavalerie, le major-général des dragons, les majors des brigades, le major de l'artillerie ou génie, intendans de l'armée; le général des vivres, le capitaine des guides, *&c.* *Voyez* les *articles* qui concernent chacun de ces emplois.

Tous les *officiers* doivent en général s'appliquer à bien remplir leur emploi; on n'eſt qu'en paſſant par les différens grades, & en les remplifſant avec diſtinction, qu'on peut acquérir la pratique de la guerre, & ſe rendre digne des charges ſupérieures. Ce n'eſt pas ſeulement des *officiers* généraux que dépendent les ſuccès à la guerre; les *officiers* particuliers peuvent y contribuer beaucoup; ils peuvent même quelquefois ſuppléer les *officiers* généraux, comme ils le firent au combat d'Altenheim en 1675. *Voyez* ſur ce ſujet les *Mémoires* de M. de Feuquiere, *tome III. p.* 240.

Comme les *officiers* généraux doivent poſſéder parfaitement toutes les différentes parties de l'art militaire, & que les colonels peuvent en être regardés comme la pépiniere, il ſeroit à-propos de les engager par des traités particuliers, à ſe mettre au fait de tout ce qui concerne le détail non-ſeulement de la guerre en campagne, mais encore du génie & de l'artillerie.

Pour cet effet, ils pourroient être obligés de réſider en tems de paix ſix mois à leur régiment; & pour rendre ce ſéjour utile à leur inſtruction, indépendamment de l'avantage d'être éloignés pendant ce tems des plaiſirs & de la diſſipation de Paris, ils ſeroient les charger de faire des mémoires raiſonnés des différentes manœuvres qu'ils feroient exécuter à leur régiment. Un régiment de 2 ou de 4 bataillons peut être regardé comme une armée, en conſidérant chaque compagnie comme un bataillon; c'eſt pourquoi on peut lui faire exécuter toutes les manœuvres que l'armée peut faire en campagne.

On pourroit encore leur demander des obſervations ſur le terrein des environs de la place, d'examiner les avantages & les inconvéniens d'une armée qui ſe trouveroit obligée de l'occuper & de s'y défendre; un projet d'attaque & de défenſe des lieux qu'occupe leur régiment; ce qu'il faudroit pour approviſionner ces lieux, tant de munitions de bouche que de guerre, pour y ſoutenir un ſiege relativement à la garniſon qu'ils croiroient néceſſaire pour les défendre, *&c.*

A leur

A leur retour à la cour, ils communiqueroient les mémoires qu'ils auroient faits ſur ces différens objets, à un comité particulier d'*officiers* généraux habiles & intelligens, nommés à cet effet par le miniſtre de la guerre. On examineroit leur travail, on le diſcuteroit avec eux, ſoit pour les applaudir, ou pour leur donner les avis dont ils pourroient avoir beſoin pour le faire avec plus de ſoin dans la ſuite. Ils ſe trouveroient ainſi dans le cas de ſe former inſenſiblement dans toutes les connoiſſances néceſſaires aux *officiers* généraux; la cour ſeroit par-là plus à portée de connoître le mérite des colonels; & en diſtribuant les emplois par préférence à ceux qui les mériteroient le mieux par leur travail & leur application, on ne peut guere douter qu'il n'en réſultât un très-grand bien pour le ſervice. On ne doit pas penſer que notre jeune nobleſſe puiſſe regarder l'obligation de s'inſtruire comme un fardeau peſant & onéreux. Son zele pour le ſervice du roi eſt trop connu: elle applaudira ſans doute à un projet qui ne tend qu'à lui procurer les moyens de parcourir la brillante carriere des armes avec encore plus de diſtinction, d'une maniere digne d'elle & des emplois deſtinés à ſon état. (*Q*)

OFFICIERS GÉNÉRAUX DE JOUR, c'eſt le lieutenant général & le maréchal de camp qui ſont de ſervice chaque jour. On a vu à l'article de ces *officiers*, qu'ils ont dans l'armée & dans les ſiegrs alternativement un jour de ſervice. Lorſque ce jour arrive, *ils ſont officiers généraux de jour*.

Il y a auſſi un brigadier, un maître de camp, un colonel & un lieutenant colonel, de ſervice chaque jour; mais ces *officiers* qui ſont ſubordonnés aux lieutenans généraux & aux maréchaux de camp, ſont appellés leur jour de ſervice, *brigadier* ou *colonel*, &c. *de piquet*. Les fonctions de ces derniers *officiers* ſont de veiller aux piquets, pour qu'ils ſoient toujours prêts à faire leur ſervice. *Voyez* PIQUET. (*Q*)

OFFICIERS DE LA MARINE, (*Marine.*) ce ſont les *officiers* qui commandent & ſervent ſur les vaiſſeaux du roi & dans les ports, & compoſent le corps militaire.

On donne le nom d'*officiers de plume* aux intendans, commiſſaires & écrivains employés pour le ſervice de la marine.

Les *officiers mariniers*, ce ſont des gens choiſis tant pour la conduite que pour la manœuvre & le radoub des vaiſſeaux: ſavoir, le maître, le boſſeman, le maître charpentier, le voilier & quelques autres. Les *officiers* mariniers forment ordinairement la ſeizieme partie des gens de l'équipage.

Les *officiers militaires*, ſont les *officiers* généraux, les capitaines, les lieutenans & les enſeignes.

Les *officiers généraux*, ſont actuellement en France, deux vice-amiraux, 6 lieutenans généraux, 16 chefs d'eſcadre; enſuite 200 capitaines, 310 lieutenans, 9 capitaines de brûlots, 380 enſeignes, 25 lieutenans de frégates, & 4 capitaines de flûtes. Ce nombre peut varier par mort, retraites ou autrement.

OFFICIERS MUNICIPAUX, (*Hiſt. mod.*) ſont ceux qu'on choiſit pour défendre les intérêts d'une ville, ſes droits & ſes privileges, & pour y maintenir l'ordre & la police; comme les majors, sheriffs, conſuls, baillifs, *&c.* *Voyez* OFFICE ou CHARGE.

En Eſpagne, les charges municipales s'achetent. En Angleterre, elles s'obtiennent par l'élection. *Voyez* OFFICE ou CHARGE VÉNALE, *&c.*

En France, les *officiers municipaux* ſont communément les maires & les échevins, qui repréſentent le corps de ville. Souvent ils ſont créés en titre d'office par des édits burſaux; & ſouvent auſſi ils ſont électifs. Quelques villes conſidérables ſont en poſſeſſion de cette derniere prérogative, & leurs *officiers* ou magiſtrats *municipaux* prennent différens noms. Leur chef à Paris & à Lyon ſe nomme *prevôt des Marchands*, & les autres échevins; en Languedoc, on les appelle *conſuls*. La ville de Toulouſe a ſes *capitouls*; & celle de Bordeaux ſes *jurats*. *Voyez* CAPITOULS, JURATS.

OFFICIERS DE VILLE: on diſtingue à Paris deux ſortes d'*officiers de ville*, les *grands* & les *petits*. Les grands *officiers*, ſont le prevôt des Marchands, les échevins, le procureur du roi, le greffier, les conſeillers, & le receveur. Les petits *officiers*, ſont les mouleurs de bois & leurs aides, les déchargeurs, les meſureurs, les débacleurs & autres telles perſonnes établies ſur les ports pour la police & le ſervice du public. *Voyez tous ces mots ſous leurs titres particuliers.*

OFFICIERS PASSEURS D'EAU, ce ſont les maîtres bateliers de Paris, dont les fonctions conſiſtent à paſſer d'un rivage de la Seine à l'autre les paſſagers qui ſe préſentent, leurs hardes, marchandiſes, *&c.* Ils furent érigés en titre d'office ſous Louis XIV. & ſont au nombre de vingt, y compris les deux ſyndics. *Voyez* BATELIER, *Dictionnaire de Comm.*

OFFICIERS DE LA VENERIE, ceux qui ſont à la tête des chaſſes de ſa majeſté. L'ordonnance du roi de 24 Janvier 1695, a permis & permet aux capitaines des chaſſes deſdites capitaineries royales de dépoſſeder leurs lieutenans, ſous-lieutenans & autres *officiers* & gardes deſdites capitaineries lorſqu'ils le jugeront à propos, en les rembourſers ou faiſant rembourſer des ſommes qu'ils juſtifieront avoir payées; & où il ne ſe trouveroit alors des ſujets capables de ſervir, en état de rembourſer leſdits *officiers* & gardes, permet ſa majeſté ſuſdits capitaines de les interdire pour raiſon de contreventions qu'ils pourroient avoir faites aux ordonnances & à leurs ordres, & de commettre à leurs places, pendant tel tems qu'ils jugeront à propos, & qui ne pourra néanmoins excéder celui de 3 mois, ſans que leſdits *officiers* & gardes ainſi interdits puiſſent faire aucune fonction de leurs charges durant leur interdiction; voulant ſeulement ſa majeſté qu'ils ſoient payés de leurs gages juſqu'à l'actuel rembourſement du prix de leurs charges: & ſera la préſente ordonnance lue & publiée ès greffes d'icelles, à la diligence des procureurs de ſa majeſté.

Les *officiers* des eaux & forêts & chaſſes, doivent être reçus à la table de marbre où reſſortit l'appel de leur jugement, autrement toutes leurs ſentences & actes de juriſdiction ſont nuls, & ils ne peuvent pas recevoir de gardes capables de faire des rapports qui faſſent foi, puiſqu'eux-mêmes ne ſont pas inſtitués valablement. Au parlement de Paris on en excepte les anciennes pairies.

Les ſubalternes, c'eſt-à-dire le greffier, les gardes, exempts de gardes & arpenteurs, peuvent être reçus en la maîtriſe particuliere; mais ils doivent être tous âgés de 25 ans pour que leurs actes & procès verbaux aient force & foi.

Les *officiers* ſont compris comme les autres dans les défenſes de chaſſer.

OFFICIEUX, adj. (*Gramm.*) qui a le caractere bienfaiſant, & qu'on trouve toûjours diſpoſé à rendre de bons offices. Les hommes *officieux* ſont chers dans la ſociété. Le même mot ſe prend dans un ſens un peu différent: on dit un menſonge *officieux*, c'eſt-à-dire un menſonge dit pour éviter un plus grand mal qu'on auroit fait par une franchiſe déplacée. Les *officieux* à Rome, *officioſi*, *ſalutantes*, *ſalutatores*, gens d'anti-chambres, fainéans, flatteurs, ambitieux, empoiſonneurs, qui venoient dès le matin corrompre par des baſſeſſes les grands dont ils obtenoient, tôt ou tard, quelque récompenſe.

OFFICINAL, adj. (*Pharmacie.*) les Médecins appellent *remede* ou *médicament officinal*, tout remede préparé d'avance & conſervé dans les boutiques des apothicaires pour le beſoin, *ad uſum*. Les médicamens *officinaux* ſont diſtingués de la ſimple matiere médicale, ou des drogues ſimples, par le préparation pharmaceutique; & des remedes appellés *magiſtraux*, par le tems de cette préparation, les derniers ne ſe recevant que dans le moment même où on doit les adminiſtrer aux malades. *Voyez* MAGISTRAL, PHARMACIE.

Les médicamens *officinaux* ſe préparent d'après des regîtres, lois ou formules conſignées dans les pharmacopées ou diſpenſaires. *Voyez* DISPENSAIRE. (*b*)

OFRAIE, *voyez* GLORIEUSE.

OFFRAIE, *voyez* ORFRAIE.

OFFRANDES, ſ. f. pl. (*Théolog.*) en terme de religion, ſont tous les dons qu'on préſente à Dieu ou à ſes miniſtres, dans le culte public, ſoit en reconnoiſſance du ſouverain domaine qu'il a ſur toutes choſes, & dont on lui conſacre ſpécialement une portion, ſoit pour fournir à l'entretien de ſes temples, de ſes autels, de ſes miniſtres, *&c.*

Les Hébreux avoient pluſieurs ſortes d'*offrandes* qu'ils préſentoient au temple. Il y en avoit de libres, & il y en avoit d'obligation. Les prémices, les dîmes, les hoſties pour le péché, étoient d'obligation: les ſacrifices pacifiques, les vœux, les *offrandes* d'huile, de pain, de vin, de ſel & d'autres choſes que l'on faiſoit au temple ou aux miniſtres du ſeigneur, étoient de dévotion. Les Hébreux appellent en général *ee-ban*, toutes ſortes d'*offrandes*, & nomment *mincha*, les *offrandes* de pain, de ſel, de fruits, d'huile, de vin, *&c.* Les ſacrifices ne ſont pas proprement des *offrandes*; mais l'*offrande* faiſoit partie des cérémonies du ſacrifice. *Voyez* SACRIFICE.

Les *offrandes* étoient quelquefois ſeules, & quelquefois elles accompagnoient le ſacrifice. On diſtinguoit de pluſieurs ſortes d'*offrandes*, comme de pure farine, de gâteaux cuits au four, de gâteaux cuits dans la poêlle, ou ſur

ſur le gril, ou dans une poëlle percée, les prémices des grains nouveaux qu'on offroit ou purs & ſans mélange, ou rotis & grillés dans l'épi ou hors de l'épi. Le pain pour être offert devoit être ſans levain, & on ajoutoit ordinairement à ces choſes ſolides du vin ou de l'huile, qui en étoit comme l'aſſaiſonnement. Le prêtre qui étoit de ſervice retiroit les *offrandes* de la main de celui qui les offroit, en jettoit une partie ſur le feu de l'autel, ou ſur la victime, lorſque l'*offrande* étoit accompagnée d'un ſacrifice, afin qu'il fût conſumé par le feu; & réſervoit le reſte pour ſa ſubſiſtance. C'étoit-là ſon droit comme miniſtre du Seigneur. Il n'y a que l'encens qui étoit brûlé entierement, le prêtre n'en réſervoit rien. On peut voir dans le Lévitique toutes les autres cérémonies qu'on pratiquoit pour toutes les diverſes *offrandes*, ſoit qu'elles fuſſent faites par des particuliers, ſoit qu'elles ſe fiſſent au nom de toute la nation.

Les *offrandes* des fruits de la terre, de pain, de vin, d'huile, de ſel, ſont les plus anciennes dont nous ayons connoiſſance. Caïn offroit au Seigneur *des fruits de la terre*, les prémices de ſon labourage; Abel lui offroit auſſi *des prémices de ſes troupeaux & de leurs graiſſes*. Geneſe, *in.* 3 4. Les Payens n'avoient rien dans leur religion que ces ſortes d'*offrandes*, faites à leurs dieux: ils offroient le pur froment, la farine, la pain.

Farra tamen voterei jaciebant, farra metebant,
Primitias Cereri farra roſcida dabant.
Ov. *Faſt.* 2.

Numa Pompilius, en rapport de Pline, *lib. XVIII. cb. ij.* enſeigna le premier aux Romains à offrir aux dieux des fruits, du froment, de la farine, ou de la mie de pain avec du ſel, du froment grillé & roti. Ovide nous apprend encore, *faſtor. j.* qu'avant les ſacrifices ſanglans, ils n'offroient que du froment & du ſel:

Ante, deos homini quod conciliare valeret,
Far erat, & puri lucida mica ſalis.

Théophraſte remarque que parmi les Grecs la farine mêlée avec du vin & de l'huile, qu'ils appelloient *boſpora*, étoient la matiere des ſacrifices ordinaires des pauvres.

La différence qu'il y avoit entre les *offrandes* de farine, de vin & de ſel dont les Grecs & les Romains accompagnoient leurs ſacrifices ſanglans, & celles dont les Hebreux le ſervoient dans leur temple, conſiſtoit en ce que les Hébreux jettoient ces oblations ſur les chairs de la victime déjà immolée & miſe ſur le feu, au lieu que les Payens les jettoient ſur la tête même de la victime encore vivante, & prête à être ſacrifiée. *Voyez* LIBATION, IMMOLATION & SACRIFICE.

Dans l'Egliſe catholique, quoiqu'il n'y ait proprement qu'une ſeule *offrande*, qui eſt le corps de J. C. dans l'euchariſtie, cependant dès les premiers tems on a donné le nom d'*offrande* aux pieuſes libéralités des fideles, & aux dons qu'ils faiſoient à l'Egliſe pour l'entretien de ſes miniſtres, ou pour le ſoulagement des pauvres. Les moines eux-mêmes étoient obligés de faire leur *offrande*, ſi l'on en croit ſaint Jérôme, & ne pouvoient s'en diſpenſer ſur leur pauvreté. Ammien Marcellin reproche au pape & aux miniſtres de ſon égliſe, de recevoir de riches oblations des dames romaines; cet auteur payen ignoroit le ſaint uſage qu'on en faiſoit. S. Auguſtin parle d'un tronc ou tréſor particulier où l'on faiſoit les *offrandes* qu'on deſtinoit à l'uſage du clergé, comme du linge, des habits & d'autres choſes ſemblables. Il eſt parlé dans les dialogues de S. Grégoire le Grand, des *offrandes* qu'on faiſoit pour les morts. Le concile de Francfort diſtingue deux ſortes d'*offrandes*; les unes ſe faiſoient à l'autel pour la ſacrifice: les ſoudiacres, ſelon S. Iſidore de Séville, les recevoient des mains des fideles pour les remettre en celles des diacres qui les plaçoient ſur l'autel; les autres étoient portées à la maiſon de l'évêque, pour l'entretien des pauvres & du clergé. Selon les conſtitutions faites par Réginon, le prêtre devoit couper en pluſieurs morceaux, & mettre dans un vaſe propre quelque partie des premieres de ces *offrandes*, pour les diſtribuer les dimanches & fêtes à ceux qui n'avoient pas communié. On en trouve auſſi deux exemples chez les Grecs, & l'on donnoit à ces portions d'*offrandes* le nom d'*eulogies*. *Voyez* EULOGIE.

Le pere Thomaſſin remarque que ſi ce n'eſt point là l'origine du pain benit, c'eſt du moins une des plus anciennes pratiques de ſon établiſſement. *Voyez* PAIN BENIT.

Depuis que les fidales n'ont plus donné le pain & le vin néceſſaire au ſacrifice, les *offrandes* les plus ordinaires ſe ſont faites en argent. Divers conciles ont fait des reglemens pour obliger les fideles, & même les Juifs demeurans ſur une paroiſſe, à les payer. Celui de Londres adjuge à l'egliſe matrice, toutes les *offrandes* faites aux ſuccurſales. Dans un autre concile d'Angleterre, il eſt ordonné à tous les curés d'envoyer à l'égliſe cathédrale, en ſigne de reconnoiſſance, les *offrandes* du jour de la pentecôte. *Voyez* CATHÉDRATIQUE & PENTACOSTALES.

La diſcipline a extrêmement varié ſur ce point, & il n'y a même rien d'uniforme dans les différens dioceſes ſur les *offrandes*, ni ſur les occaſions ou circonſtances où on les fait. Si ce n'eſt: 1°. que dans toutes les paroiſſes, chaque paroiſſien à ſon tour, eſt obligé d'offrir le dimanche un pain que le prêtre benit: 2°. qu'aux meſſes des morts ou ſervices, on offre du pain & du vin avec un cierge: 3°. que les autres *offrandes* ſe font en argent & appartiennent de droit aux curés, s'il n'y a uſage contraire: 4°. que dans les campagnes en certains endroits, on offre des gerbes après la récolte, leſquelles ſont vendues au profit de la fabrique. *Voyez* FABRIQUE. Thomaſſin, *diſcipl. eccléſ. part. I. lib. III. chap. vj. part. III. lib. II. ch. ij. lib. III. chap. iij. & iv. & part. IV. lib. III. chap.* u. Calmet. *dictionn. de la bible*.

OFFRANDE, (*Critique ſacrée,*) oblation, en latin *oblatio*. Les Hébreux avoient de trois ſortes, les *offrandes* ordinaires, celles qui étoient d'obligation, & celles qui n'étoient que de pure dévotion. Les *offrandes* ordinaires ſe faiſoient avec un parfum appellé *thymiama*, qu'on brûloit tous les jours ſur l'autel. Les oblations libres & de pure dévotion étoient les ſacrifices pacifiques, les vœux, les *offrandes* de vin, d'huile, de pain, de ſel, & d'autres choſes, que l'on faiſoit aux miniſtres de temple. Les *offrandes* preſcrites & d'obligation comprenoient les prémices, les dixmes, les hoſties pour la péché. Les prémices de toutes choſes devoient être offertes à Dieu. On lui offroit les perſonnes, par la conſécration; les fruits de la terre, par l'oblation; les liqueurs, par la libation; des aromates, par les encenſemens; des bêtes, par les ſacrifices. Il étoit défendu de moiſſonner qu'on n'eût offert à Dieu l'omer, c'eſt-à-dire la gerbe nouvelle, le lendemain du jour des azymes. Il étoit défendu de cuire du pain de blé nouveau, qu'on n'eût préſenté le jour de la Pentecôte les pains noveaux. Avant l'*offrande* de ces prémices, tout étoit immonde; après cette *offrande*, tout étoit ſain. Enfin, le mot *offrande* ou *oblation* marque le ſacrifice de Jeſus-Chriſt pour l'expiation de nos péchés. *Tradidit ſemetipſum pro nobis oblationem & hoſtiam Deo.* Eph. v. 2. (*D. J.*)

OFFRANT, adj. & ſubſt. (*Gram. & Juriſp.*) celui qui offre. On entend à des ventes de meubles, de livres, d'effets à l'encan, ce plus *offrant* & dernier encherriſſeur. Les adjudications par decret de terres, de biens ruraux, de fermes, ſe donnent au plus *offrant*.

OFFRE, ſ. f. (*Gram.*) tout ce qu'on propoſe à quelqu'un qui a la liberté d'accepter ou de refuſer. On dit de belles *offres*, & de mauvais procédés.

OFFRES, ſ. f. pl. (*Juriſpr.*) eſt un acte par lequel on ſe ſoumet à faire quelque choſe, ou par lequel on exhibe à quelqu'un des pieces ou autres choſes qu'on eſt tenu de lui remettre, ou un bien, une ſomme de deniers qu'on eſt obligé de lui payer.

On appelle *offres labiales*, celles qui ne conſiſtent que dans la déclaration que l'on offre & que l'on eſt prêt de faire telle. Quand même cette déclaration ſeroit faite par écrit, on appelle ces *offres labiales*, pour les diſtinguer des *offres* réelles qui ſont accompagnées de l'exhibition & préſentation effective des deniers ou autres choſes que l'on offre, ſoit que ces *offres* réelles ſoient faites par un huiſſier, ou qu'elles ſoient faites ſur le barreau.

En matiere de retrait lignager il faut faire des *offres* réelles à chaque journée de la cauſe. *Voyez* RETRAIT.

OFFRIR, *v.* act. (*Gram.*) préſenter à quelqu'un une choſe qu'on ſeroit bien-aiſe qu'il acceptât; ſi cela n'eſt pas, au-moins cela devroit toujours être ainſi. On dit *offrir* à Dieu nos peines; *offrir* un combat, un ſecours, un ſacrifice; s'*offrir* à la vûe, *&c.*

OFFUSQUER, *v.* act. (*Gram.*) cacher à la vûe. Voilà une montagne qui *offuſque* la vûe de votre château; les nues ont *offuſqué* le ſoleil. Il ſignifie auſſi bleſſer les yeux; la trop grande clarté du jour m'*offuſque*. Il ſe prend au moral, comme dans ces phraſes: la paſſion *offuſque* le jugement; ſes bonnes qualités ſont *offuſquées* par une infinité de mauvaiſes. On dit au figuré, votre éclat l'*offuſque*; ſa gloire ſoit un peu *offuſquée* par ces événemens.

OG

OGIVE, *ou* AUGIVE, ſ. f. (*Coupe des pierres*) ſignifie les voutes gothiques en tiers point: ce mot vient de l'allemand *aug*, qui ſignifie *œil*; parce que les arcs des ceintures des voûtes gothiques ſont des angles curvilignes *ABC*, (*fig.* 20.) ſemblables à ceux des coins de l'œil, quoique dans une poſition différente.

OCLASA, (*Géog. anc.*) île de la Méditerranée, ſelon Pline, *liv. III. chap. VI.* on croit par la ſituation qu'il lui donne, que c'eſt *Monte Chriſto*.

OGLIO l', (*Géog.*) riviere d'Italie en Lombardie; elle prend ſa ſource au Breſſan dans ſa partie la plus ſeptentrionale, aux confins des Griſons & du Trentin. Elle ſe perd dans le Pô au couchant de Borgoforte. Le nom latin de cette riviere eſt *Ollius*.

OGNIUS, ou OGMIUS, (*Hiſt. anc. Mythol.*) ſurnom que l'on donnoit chez les Gaulois à Hercule, ſuivant quelques-uns, & à Mercure, ſuivant d'autres. On repréſentoit ce dieu ſous les traits d'un vieillard décrepit, chauve, ridé, & comme accablé de fatigue; il étoit couvert de la peau d'un lion; dans ſa main droite il portoit ſa maſſue, & dans la gauche ſon arc & ſon carquois. Il avoit la langue percée, & il en partoit des chaînes d'or par où il attiroit à lui une foule d'auditeurs qui étoient pris par les oreilles. Sous cet emblême, les Gaulois vouloient repréſenter la force de l'éloquence, qui attire tous les cœurs.

OGOESSE, *terme de Blaſon*, il ſe dit des tourteaux de ſable, pour les diſtinguer des autres qui ſe nomment *gulpes*, quand ils ſont de pourpre; *guſes*, quand ils ſont de gueules; *heurtes*, quand ils ſont d'azur; *ſommes* ou *volets*, quand ils ſont de ſinople; cependant ils retiennent tous en général le nom de *tourteaux*. *Voy.* TOURTEAU, *Blaſon*. (*D. J.*)

OGRE, ſ. m. (*Gram.*) ſorte de monſtre, de géant, d'homme ſauvage, qu'on a imaginé & introduit dans les contes où il mange les petits enfans: l'*ogre* eſt contemporain des fées.

OGYAS, ſ. m. (*Hiſt. turque.*) nom du précepteur des fils du grand-ſeigneur. Quoique les fils des ſultans ſoient élevés dans la molleſſe, au milieu des plaiſirs & de l'oiſiveté du ſerrail, on leur choiſit pourtant des précepteurs qu'on appelle *ogyas*, qui ſont d'ordinaire les plus ſavans du pays. Ces précepteurs vivent dans la ſuite avec delat, & reçoivent du ſultan, autrefois leur diſciple, des honneurs, & des diſtinctions qu'il refuſe au grand-vizir, au caimacan, & aux eadileſquers. Un ambaſſadeur de France, qui avoit réſidé fort long-tems à la Porte, M. de Breves, remarque dans ſes mémoires, que les Turcs ont ſouvent à la bouche ces paroles qu'ils attribuent à Salliman: „ Dieu donne l'ame toute brute, mais le précepteur la polit & la perfectionne „. (*D. J.*)

OGYGIE, (*Géog. anc.*) nom de l'île de Calypſo. Pline, *liv. III. chap. X.* parlant du promontoire *Lacyminum*, aujourd'hui *capo delle colonne*, dit que devant la côte, eſt entre autres îles, celle de Calypſo, qu'Homere a nommé *Ogygie*: mais ni cette île, ni les autres que Pline nomme, ne ſubſiſtent plus.

Ogygie eſt auſſi un nom donné à divers lieux & pays, comme à la Béotie, à l'Egypte, à la Lycie, & à Thebes. Pauſanias dit que les premiers habitans du territoire de cette ville, avoient Ogyge pour roi: rien n'eſt plus fameux dans l'antiquité, que le déluge d'Ogygès.

OGYRIS, (*Géog. anc.*) île de la mer des Indes: Pline, *liv. VI. chap. XXVIJ.* dit qu'elle eſt en pleine mer, à 125 milles du continent. Comme ce n'eſt point l'île d'Ormus, ni celle de Maxim, ſur les côtes d'Arabie, nous ignorons quelle île ce peut être. (*D. J.*)

OH

OH, *interjection augmentative: Oh*, n'en doutez pas; *Oh, oh*, j'ai d'autres principes que ceux que vous me ſuppoſez, & je ne ſuis pas un dans mes écrits, & un autre dans ma conduite.

Il parloit fort bien de la guerre,
Des cieux, du globe de la terre,
Du droit civil, du droit canon,
Et connoiſſoit aſſez les choſes
Par leurs effets & par leurs cauſes;
Etoit-il honnête homme? Oh, non.

OHIO l' (*Géog.*) grande riviere de l'Amérique ſeptentrionale dans la nouvelle France: elle eſt ainſi nommée par les Iroquois; & ce nom, dit-on, marque ſa beauté. Elle a ſes ſources à l'orient du lac Erié, baigne les Tongoria, reçoit dans ſon ſein une autre riviere nommée *Ouabache*, ou de *ſaint Jérome*; & enfin accrue de nouveau par la riviere des Caſquinembaus, elle ſe perd dans le Miſſiſipi, au pays nommé par les François la *Louiſiane*. Mais il faut conſulter ſur le cours de cette riviere la carte de l'Amérique ſeptentrionale, publiée à Londres en 1754, par le D. Mitchel F. R. S. (*D. J.*)

OJ OI

OJAK, (*Hiſt. mod.*) nom que les Turcs donnent aux régiment de leurs janiſſaires; ceux qui les commandent ſe nomment *aiak agalari*.

OIBO, (*Géog.*) île d'Afrique ſur la côte de Zanguebar, l'une des îles de Quiſimba: elle eſt petite, mais arroſée de belles & bonnes fontaines. (*D. J.*)

OIE, ſ. f *anſer domeſticus*, (*Hiſt. nat. Ornithol.*) oiſeau qui eſt plus petit que le cygne, & plus gros que le canard: il a environ deux piés dix pouces de longueur depuis la poitrine du bec juſqu'à l'extrémité des piés, & à-peu-près deux piés huit pouces juſqu'au bout de la queue: le bec a deux pouces & demi de longueur depuis la pointe juſqu'aux coins de la bouche, & environ trois pouces & demi juſqu'aux yeux. La queue eſt longue à-peu-près de dix pouces, & compoſée de dix-huit plumes, dont les extérieures ſont les plus courtes; les autres augmentent de longueur ſucceſſivement juſqu'à celles du milieu qui ſont les plus longues de toutes. La couleur des *oies* varie comme dans tous les autres oiſeaux domeſtiques; elles ſont ordinairement brunes, ou cendrées, ou blanches; on en trouve auſſi dont la couleur eſt en partie brune, & en partie blanche. Le bec & les pattes ſont jaunes dans les jeunes *oies*, & deviennent ordinairement rouges avec l'âge: il y a vingt-ſept grandes plumes dans chaque aile. Quand on irrite cet oiſeau, il fait entendre un ſiflement ſemblable à celui d'un ſerpent; l'*oie* vit très-long-tems. Willughby rapporte que l'on avoit gardé chez le pere d'un de ſes amis pendant quatre-vingt ans un *oie* qui paroiſſoit pouvoir vivre encore autant de tems, ſi l'on n'avoit pas été obligé de la tuer, parce qu'elle faiſoit une guerre continuelle aux autres *oies*. Willughby, *Ornith.* *Voyez* OISEAU. (*I*)

OIE SAUVAGE, *anſer ferus*, oiſeau qui reſſemble à l'*oie* domeſtique par la groſſeur & par la forme du corps, & qui en differe un peu par la couleur. Il a toute la face ſupérieure du corps brune, ou d'une couleur cendrée obſcure, excepté les plumes de la racine de la queue qui ſont blanches. Toute la face inférieure a une couleur blanchâtre; cette couleur eſt de plus en plus blanche, à meſure qu'elle ſe trouve plus près de la queue, & les plumes qui ſont ſous la queue ont un très-beau blanc; le bec a la racine & la pointe noires; le milieu eſt de couleur de ſafran. Raii, *ſynop. meth. animal.* *V.* OISEAU. (*I*)

OIE DE BASSAN, *voyez* OIE D'EBOSSE.

OIE DE BRENTA, *Brenta anas*, *torquata Bellonii*, oiſeau qui eſt un peu plus gros & plus alongé que le canard: la tête, le cou, & la partie ſupérieure de la poitrine ſont noires: il y a de chaque côté ſur le milieu du cou, une tache ou une petite ligne blanche, en forme de collier; le dos eſt d'une couleur brune cendrée, comme dans l'*oie* domeſtique; cependant la partie poſtérieure a une couleur plus noirâtre; les plumes qui recouvrent le deſſus de la racine de la queue ſont blanches; le poitrine a une couleur brune cendrée; le baſ-ventre eſt blanc; la queue & les grandes plumes des ailes ſont noires; les petites ont une couleur brune cendrée; les piés ſont noirâtres. Cet oiſeau a environ un pié ſix pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue. Willughby, *Ornith.* *Voyez* OISEAU. (*I*)

OIE DE CANADA, *anſer canadenſis*, oiſeau qui reſſemble beaucoup à l'*oie* domeſtique; il a cependant le corps un peu plus alongé. Le dos eſt d'un brun cendré, comme dans l'*oie* domeſtique, & le croupion eſt noir: les plumes qui recouvrent en-deſſus la racine de la queue ſont blanches; le cou eſt preſque entierement noir, excepté la partie inférieure, qui a une couleur blanche; il y a derriere la tête, au-deſſous des yeux, une large bande blanche qui entoure le cou preſque en entier; le ventre eſt blanc; la queue & les grandes plumes

mes des ailes ſont noires; les petites plumes & celles qui recouvrent immédiatement les grandes, ont une couleur brune cendrée; celle des pattes eſt noire. Ray, *ſynop. meth. avium.* *Voyez* OISEAU. (*I*)

OIE D'ECOSSE, OIE SOLAND, OIE DE BASSAN, *anſer baſſanus*, oiſeau qui eſt de la groſſeur de l'*oie* domeſtique; il a le bec long, droit dans toute ſon étendue, à l'exception de l'eſtrémité qui eſt un peu courbe; ce bec a une couleur cendrée obſcure; la piece ſupérieure a de chaque côté un petit appendice ſitué près de l'endroit où commence la courbure; l'ouverture de la bouche eſt grande; les narines ne ſont pas apparentes au-dehors; le dedans de la bouche a une couleur noire; la langue *eſt* petite, & les pieces du bec ſont dentelées. Cet oiſeau eſt entierement blanc, excepté les grandes plumes des ailes qui ont une couleur noirâtre: quand il eſt vieux, le deſſus de la tête a une teinte de rouge; il prend difficilement ſon eſſor lorſqu'il eſt poſé ſur la terre, parce que ſes ailes ſont très-longues. Raii, *ſynop. meth. avium.* *Voyez* OISEAU. (*I*)

OIE D'ESPAGNE, *anſer hiſpanicus*; *an potius guineenſis*, oiſeau qui a comme l'*oie* domeſtique le dos d'une couleur brune mêlée de cendrée. Le ventre eſt blanc, la gorge & la poitrine ſont brunes & ont une teinte de roux. Il y a ſur la tête une bande d'un brun noirâtre qui s'étend juſqu'au dos en paſſant ſur la face ſupérieure du cou. Le bec eſt noir, & il a à ſa racine un tubercule proéminent, qui augmente avec l'âge, & qui eſt toujours plus gros dans les mâles que dans les femelles. La tête eſt entourée d'une bande blanche en forme de collier placé entre les yeux & la racine du bec. Les plumes de la queue ſont de la même couleur que celles du dos & des ailes, & ont l'extrémité blunehâtre. Les piés ſont rougeâtres. Il y a des individus qui ont auſſi le bec de cette couleur. Le doigt de derriere eſt très-petit. Willughby, *ornit.* *Voyez* OISEAU. (*I*)

OIE DE MAGELLAN, *voyez* PENGOUIN.

OIE DE MARAIS, *anſer paluſtris noſter*, Raii, oiſeau qui eſt le même que l'*oie* ſauvage; car la deſcription qu'en donne Ray, d'après Liſter, eſt exactement conforme avec celle de l'*oie* ſauvage, à l'exception de la couleur des piés & du milieu du bec, qui eſt d'un rouge tirant ſur le pourpre dans *l'oie de marais*; ces mêmes parties ſont de couleur de ſafran dans l'*oie* ſauvage. *V.* OIE SAUVAGE, OISEAU.

OIE DE MER, nom que l'on a donné au dauphin, parce que les machoires de ce poiſſon cetacée reſſemblent au bec d'une *oie*. *Voyez* DAUPHIN. (*I*)

OIE DE MER, *voyez* HABLE.

OIE DE MOSCOVIE, oiſeau qui eſt plus grand que l'*oie* domeſtique. Il a environ trois piés ſix pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & cinq piés d'envergure. Le deſſus de la tête & la partie ſupérieure du cou ſont d'un brun obſcur, & les côtés de la tête & du cou d'un brun plus pâle. Le bec eſt noir à la racine, & de couleur orangée dans le reſte de ſa longueur; il y a ſur la piece ſupérieure une ſorte de tubercule auſſi de couleur orangée. Les plumes du dos ſont d'un brun obſcur, cette couleur eſt moins foncée ſur les bords extérieurs de chaque plume. Toutes les autres parties du corps & les ailes ſont blanches à l'exception de quelques plumes qui recouvrent le deſſus de la racine de la queue. Les jambes & les piés ſont d'une couleur orangée. La femelle differe un peu du mâle; elle a la tête, le cou & la poitrine d'un brun clair, & le dos, les ailes & les cuiſſes d'un brun obſcur; les bords extérieurs des plumes ſont d'un blanc ſale. Le tubercule du bec eſt moins gros que celui du mâle. Albin, *Hiſt. nat. des oiſeaux*, *tome II.* *Voyez* OISEAU. (*I*)

OIE NONETTE, *voyez* TADORNE.

OIE SOLAND, *voyez* OIE D'ECOSSE.

OIES, (*Diet. & Mat. méd.*) *oie domeſtique* & *oie ſauvage*; ces deux oiſeaux ont entr'eux le plus grand rapport, quoique le dernier paſſe généralement pour meilleur. On mange l'*oie* jeune & ayant acquis à peine la moitié de ſon accroiſſement (à cet âge elle eſt connue ſous le nom d'*oiſon*), ou bien dans l'état adulte, c'eſt-à-dire après avoir acquis tout ſon accroiſſement.

La chair de l'oiſon paſſe pour avoir éminemment le défaut propre aux jeunes animaux, c'eſt-à-dire, pour être gluante & comme glaireuſe; & en effet les perſonnes qui s'y ſont point accoutumées, la trouvent ſans conſiſtance & d'un goût plat, & ils la digerent mal; elle leur donne le dévoiement: ainſi elle doit être rangée avec les alimens ſuſpects & peu ſalutaires. On ſert pourtant l'oiſon ſur les bonnes tables dans le pays où on éleve beaucoup d'*oies*. On a coutume, & on fait bien de ne le manger que rôti, & avec des ſauſſes piquantes, ou arroſées de jus de citron, ce qui eſt encore mieux.

L'oie adulte, lorſqu'elle eſt vieille, eſt ſeche, dure & de mauvais goût: les auteurs de diete diſent même que l'uſage de ſa chair eſt ſujet à engendrer des fievres; ce qui paroît outré: ſi elle eſt jeune & graſſe, ſa chair eſt faſtidieuſe & toujours d'un goût plat. En général *l'oie* n'eſt ſervie que dans les feſtins du peuple; celui de Paris en mange beaucoup. M. Bruhier obſerve dans ſon addition au *traité des alimens* de Louis Lemeri, que quoiqu'on conſomme encore aujourd'hui beaucoup *d'oies* à Paris, c'étoit toute autre choſe autrefois que la rue nommée à preſent la *rue aux ours*, ſe nommoit la *rue aux oies*, ou *aux marchands d'oies*, qui en faiſoient un débit prodigieux, ſoit qu'ils les vendiſſent crues ou rôties. On les mange aujourd'hui ſoit rôties, ſoit en ragoût, & principalement en daube. Pour les rendre ſous cette derniere forme moins malfaiſantes, & plus agréables qu'il eſt poſſible, on doit les apprêter avec des aſſaiſonnemens piquans & acides.

Les cuiſſes d'*oie* qu'on prépare dans pluſieurs pays en les ſalant à ſec, les faiſoit cuire à demi dans de la graiſſe d'*oie*, & les en recouvroit enſuite, qu'on envoie en cet état dans tout le royaume, paroiſſent un peu corrigeet par le ſel, & ne ſont ni deſagréables ni mal ſaines, étant mangées bouillies: elles ſont alors bien dans le potage, & ſur-tout dans les potages aux choux verds, que les Béarnois appellent *garbure*, & qui eſt à préſent auſſi en uſage à Paris, ſous le même nom; ſervies encore avec de la purée, *&c.*

La graiſſe d'*oie* eſt très-fine, très-douce & très-fondante. On s'en ſert dans quelques pays au lieu de beurre: & les pharmacologiſtes n'ont pas manqué de lui accorder pluſieurs vertus médicinales particulieres; mais elle ne poſſede abſolument que les qualités diététiques & médicamenteuſes communes aux graiſſes. *Voyez* GRAISSE, *Diete*, & *Mat. méd.*

La fiente d'*oie* eſt auſſi un remede, recommandé à la doſe d'environ demi-gros, comme ſudorifique, diurétique, emmenagogue & ſpécialement propre contre la jaunifſe. La peau qui recouvre les pattes de l'*oie*, a été déclarée alitringente; & ſa langue ſéchée & pulvériſée, comme un ſpécifique contre la retention d'urine. Etmuller, qui eſt un des pharmacologiſtes qui a propoſé ſérieuſement ce prétendu ſpécifique, aſſure encore que la langue du même animal mangée fraîche, guérit l'incontinence d'urine. (*b*)

OIE, FOIE D', (*Art culin. des anc.*) les Grecs & les Romains faiſoient grand cas des *foies d'oies* blanches qu'ils engraiſſoient. Pline le dit lui-même, *lib. X. c. 20. noſtri ſapientiores qui eas jecoris bonitate novere. Fertilibus in magnum amplitudinem creſcit. Sumptum quoque lacte multo augetur.* Nous avons encore un paſſage d'Horace pour le prouver; c'eſt dans la Satyre de Naſidiénus homme riche & avare, qui ſe met en frais pour régaler Mécénas. Il lui donne dans un des plats le *foie* d'une *oie* blanche qu'ils ont nourrie de figues fraîches, *pinguibus & ficis paſtum jecur*. Les Grecs appelloient ces foies σύραι, en latin, *ficata*. La maniere de préparer les *foies d'oie* étoit la même en Italie qu'en Grece. On les ſervoit rôtis ou frits à la poêle, & enveloppés de la membrane appellée *omentum*, que nous nommons la *coiffe*. C'eſt ſur cela qu'eſt fondé le bon mot d'une aimable courtiſanne, qui croyant, étant à table, prendre un foie dans un plat, & ne trouvant ſous l'enveloppe qu'un morceau de poumon, s'écria:

Ἀτάλαντα, τάδε μ' ἔπαθε τρυφερά!

„ Je ſuis perdue! cette maudite robe m'a trompée & me „ fait mourir „. C'eſt un vers d'une tragédie grecque, qui eſt dit par Agamemnon, que Clytemneſtre & Egyſte tuent après l'avoir embraſſé dans une robe ſans ouverture. L'application en eſt fort jolie, & nous prouve bien que les courtiſannes de ce tems-là ſavoient leurs poëtes par cœur: elles enchaînoient les hommes les plus ſages par trois poiſons moyens, la beauté, l'eſprit cultivé & les talens. (*D. J.*)

OIE D'AMÉRIQUE ou TOUCAN, (*Aſt.*) conſtellation de l'hémiſphere auſtral, qui eſt du nombre de celles qu'on ne voit point dans ces climats. *Voyez* CONSTELLATION & CIRCUMPOLAIRES. (*O*)

OIGNON, ſ. m. *cepa*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur liliacée compoſée de ſix pétales; le piſtil occupe le milieu de cette fleur, & devient dans la ſuite un fruit arrondi & diviſé en trois loges, qui renferme des ſemences arrondies. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les fleurs ſont réunies en un bouquet ſphérique, & que les feuilles & les tiges ſont fiſtuleuſes. Tournefort, *Inſt. res herb.* *Voyez* PLANTE. (*I*)

Oi-

Outre les treize eſpeces *d'oignons* que compte Tournefort, il n'y trouve encore d'autres variétés en couleur, en groſſeur, en forme, que produit l'art de la culture. L'eſpece la plus commune dans nos jardins eſt *l'oignon* blanc ou rouge: *cepa vulgaris, floribus & tunicis candidis, vel purpuraſcentibus*. C. B P. 71. *I. R. H.* 382.

Sa racine eſt bulbeuſe, compoſée de pluſieurs tuniques charnues intérieurement & membraneuſes à l'extérieur; elle eſt tantôt rouge, tantôt blanche; quelquefois orbiculaire, quelquefois oblongue, d'autrefois applatie, garnie à ſa partie inférieure de fibres blanches, remplies d'un ſuc ſubtil & très-acre qui fait pleurer. Ses feuilles ſont longues d'un pié, fiſtuleuſes, cylindriques, pointues, d'une ſaveur âcre. Sa tige eſt unie, droite, haute de deux ou trois coudées, renflée vers le milieu, portant à ſon ſommet une tête de la groſſeur du poing, compoſée de fleurs-de-lis, dont chacune a ſix pétales, ſix étamines & un piſtil: ce piſtil ſe change enſuite en un fruit arrondi, partagé en trois loges remplies de graines arrondies, anguleuſes, noires. L'*oignon* differe de toutes les racines bulbeuſes, en ce que ſa racine n'en donne point d'autres. On le cultive ſans ceſſe dans les jardins pour la cuiſine.

L'*oignon* blanc d'Eſpagne, ou *l'oignon* doux, *cepa africana, maxima, bulbo lignoſo, dulci, H. R. P.* eſt encore une eſpece *d'oignon* qu'on cultive dans les jardins; il eſt remarquable en ce que ſes bulbes ſont extrêmement groſſes & très-douces. L'*oignon* blanc eſt apéritif, inciſif & réſolutif. On l'applique extérieurement pour faire mûrir les abſcès.

L'échalote, *cepa aſcalonica, ſive fiſſilis, I. R. H* 382, eſt une eſpece *d'oignon*. Sa racine eſt un aſſemblage de pluſieurs bulbes unies enſemble, un peu plus groſſes qu'une aveline, & portée ſur un paquet de racines fibreuſes; elle a une vive ſaveur *d'oignon*, cependant agréable. Elle pouſſe des feuilles menues, fiſtuleuſes, cylindriques, liſſes, qui ont le même goût. On ſeme l'échalote dans les potagers, pour aſſaiſonner les alimens.

La ciboule, *cepa fiſſilis, I. R. H.* 382. eſt une neuvieme eſpece *d'oignon*, qui reſſemble par ſon extérieur à l'échalote, ſi ce n'eſt que toutes ſes parties ſont plus grandes. Il ſort pluſieurs bulbes grêles & alongées d'un ſeul paquet de racines chevelues, comme dans l'échalote, dont elles different par leur acrimonie. On la cultive dans les potagers. Elle a les mêmes qualités que *l'oignon* blanc & l'échalote. Son analyſe nous apprend qu'elle contient un ſel ammoniacal & un eſprit ſubtil. (*D. J.*)

Oignon, (*Jardin.*) quoiqu'il y ait différentes eſpeces *d'oignons* dans les jardins des curieux botaniſtes, les jardiniers n'en cultivent que deux ou trois eſpeces; ſavoir, *l'oignon* d'Eſpagne, *cepa vulgaris floribus & tunicis candidis vel purpuraſcentibus, C. B.* & *l'oignon* de Strasbourg. Celui d'Eſpagne a la racine groſſe & dunce; *l'oignon* de Strasbourg eſt plus amer, & ſe garde plus long-tems: l'un & l'autre n'ont aucune différence dans leur culture; mais il faut obſerver que leurs variétés ne ſont pas durables: car ſi vous ſemez des graines de *l'oignon* d'Eſpagne, vous aurez un mélange *d'oignon* rouge parmi. L'*oignon* de Strasbourg ne conſerve pas mieux ſa nature; car il s'applatit inſenſiblement. La même choſe arrive aux *oignons* de Portugal dans nos climats; au bout d'un ou deux ans ils dégénerent au point, qu'on ne reconnoît plus leur origine.

L'*oignon* quel qu'il ſoit vient de graine, & veut une terre neuve. Cette graine ſe jette à plein champ un peu à clane voie; puis on la couvre de terre avec le rateau. On ôte avec ſoin toutes les mauvaiſes herbes; on éclaircit auſſi les *oignons*, afin que ceux qui reſtent viennent plus beaux; & lorſqu'ils ont acquis une belle groſſeur, on en foule les montans; quand leurs tiges ſont ſauées, on tire l'*oignon* de terre en coupant l'extrémité de la tige; on les fait ſécher dans un terrein bien ſec, obſervant de les tourner chaque jour, pour les empêcher de pouſſes de nouvelles racines, ce qu'ils ne manqueroient pas de faire ſur-tout dans un tems humide; on finit par ôter toute la terre qui les entoure, & on met enſemble dans un grenier de la maiſon tous ceux qui ſont bien ſains, ſans les trop preſſer les uns contre les autres. Plus on les garantit du l'air, & plus on les conſerva.

Il eſt inutile d'entrer dans du plus grands détails ſur une plante ſi commune; cependant elle a mérité l'attention de Miller; & ſes préceptes ſont bien ſupérieurs à ceux de nos auteurs qui ſe ſont attachés à indiquer la culture de cette plante potagere. (*D. J.*)

Oignon, (*Chim. Diet. & Mat. médic.*) l'*oignon* rouge & l'*oignon blanc*; le principe vif & très-volatil qui nage dans le ſuc aqueux de l'*oignon*, & qui ſe répand au loin dès qu'on vient à le couper ou le piquer, & cela ſans le ſecours du moindre feu artificiel; la nature de ce principe, dis-je, n'a pas encore été déterminée par les chimiſtes. Il eſt certain ſeulement que ce n'eſt point de l'alkali volatil, & que Boerhaave & quelques chimiſtes plus modernes ſe ſont trompés en le ſoupçonnant du même genre que l'alkali ſpontané des plantes cruciferes de Tournefort. Il eſt manifeſte encore que ce principe eſt beaucoup plus mobile que l'alkali volatil qui ſe trouve dans ces derniers plantes dans l'état le plus concentré.

La racine ou le bulbe de *l'oignon* porte par excellence le nom de roure la plante. C'eſt dans cette partie que réſida principalement le principe dont nous venons de parler: elle eſt encore la ſeule qui ſoit employée comme aliment & comme remede.

L'*oignon* eſt d'autant plus doux, c'eſt-à-dire dépourvu de ce principe actif & volatil, qu'il croît dans des pays plus chauds. L'*oignon* cultivé en Languedoc ou en Provence differe ſi fort à cet égard de la même eſpece cultivée aux environs de Paris, que le piquant de ces derniers eſt un objet abſolument nouveau pour les habitans des premieres provinces. Un payſan languedocien qui a mangé fort communément dans ſon pays un ou deux gros *oignons* crus, ne ſauroit manger ſans répugnance ou ſans affort une ſeule feuille de ceux de Paris. La même différence s'obſerve dans la même proportion entre les *oignons* de Languedoc & ceux d'Eſpagne, de l'île Minorque, *&c.* On peut couper ces derniers extrêmement près du nez & des yeux, ſans qu'ils picotent ces organes d'une façon incommode. J'ai obſervé encore que la qualité malfaiſante de *l'oignon* cru, dont nous allons parler dans un inſtant, étoit auſſi directement proportionnelle à l'abondance & à la vivacité de ce principe; en ſorte que *l'oignon* qui en eſt preſque abſolument privé, n'eſt plus qu'un aliment plein d'une eau douce, d'un goût agréable, relevé par un parfum léger; & que les *oignons* d'Egypte étant vraiſſemblab cuits dans ce degré extrême de perfection, il n'eſt pas étonnant que les Juifs qui abandonnerent ce pays, en aient tant regretté cette précieuſe production.

Cette mauvaiſe qualité de l'*oignon* cru de notre pays, dont nous parlions tout-à-l'heure, eſt de cauſer l'aſſoupiſſement & le vertige aux perſonnes qui ne ſont pas accoutumées à cet aliment, de ne finir qu'une digeſtion longue & pénible, & enfin de cauſer des vents & des rapports fort dégoûtans. Les payſans ſur-tout dans les pays chauds, & pendant les plus grandes chaleurs de l'été, mangent beaucoup d'*oignons* crus, qu'ils aſſaiſonnent avec beaucoup plus de ſel qu'aucun autre aliment que je connoiſſe. Cette nourriture convient aux organes de ces hommes robuſtes, & aide à les ſoutenir dans leurs travaux penibles; elle les défend utilement ſur-tout contre la relâchement qu'opéreroit ſur leur corps la chaleur du climat & de la ſaiſon. *Voyez* Climat, *Médecine*.

Par les raiſons du contraire, un pareil aliment eſt inutile, & peut même être nuiſible aux tempéramens plus délicats, & ſur-tout à ceux qui ont les nerfs ſenſibles, & qui ſont facilement échauffés.

L'*oignon* cuit ſous la cendre, ſoit à l'eau, ſoit dans les potages, ou avec le jus des viandes, qui a été abſolument dépouillé dans cette opération, de ſon principe volatil, & dont le ſuc a peut être reçu d'ailleurs une élaboration utile; *l'oignon* cuit, dis-je, eſt au contraire un aliment très-ſain qui ſe digere facilement, qui peut même, ſi l'on veut, être regardé comme adouciſſant, pectoral, *&c.*

Quant aux uſages médicinaux de l'*oignon*, le ſuc récent de l'*oignon* cru eſt compté parmi les diurétiques les plus puiſſans. L'infuſion de *l'oignon* dans le vin blanc eſt auſſi recommandée pour la même vertu. Il eſt fort ſingulier que Chomel, qui vante ce remede, exige, comme une circonſtance eſſentielle, qu'il ſoit pris les trois derniers jours de la lune, & que Geoffroi rapporte cette prétention ſans la réfuter.

La qualité anti-peſtilentielle attribuée à l'*oignon* par la pauſa, & par quelques médecins, n'eſt rien moins que démontrée.

L'*oignon* cru eſt encore vanté pour faire revenir les cheveux; autre qualité peu éprouvée. On applique auſſi extérieurement l'*oignon* cru & pilé ſur la tête, pour en calmer les douleurs opiniâtres, ſur les œdemes, qu'il guérit quelquefois en excitant les urines, & ſur le ventre dans l'aſcite & la leucophlegmatie, qu'il diſſipe par la même voie: ce ſont encore-là des vertus célébrées dans les livres, & trop peu confirmées par l'expérience.

L'*oignon* cuit & réduit en forme de cataplaſme, eſt un très-bon émollient & réſolutif. Cette derniere propriété eſt prouvée par une expérience journaliere.

L'échalote & la ciboule sont fort analogues à l'*oignon*. La premiere de ces racines l'est cependant encore davantage à l'ail. *Voyez* AIL. Ce que nous avons dit de *l'oignon* cru convient presque absolument à la derniere. (*b*)

OIGNON MARIN, (*Mat. médic.*) *Voyez* SCILLE.

OIGNON MUSQUE, (*Botan.*) genre de plante, connu des Botanistes sous le nom de *muscari*. *Voyez* MUSCARI, *Botan*.

OIGNON, *terme de Chirurgie vulgaire*, est une dureté qui vient au pié à la base du gros orteil: c'est une espece de cors. Lorsque sa racine est simplement dans la peau, il n'est que cutané: quelquefois ses racines vont jusqu'aux ligamens & au périoste.

Ces *oignons* sont quelquefois fort douloureux, s'enflamment & suppurent. J'ai vû un amas de synovie sous l'enveloppe calleuse d'un *oignon*: le malade a guéri par l'usage de l'esprit de térébenthine introduit dans la plaie.

Les *oignons* sont en général plus incommodes que dangereux: on les diminue en les coupant, après avoir fait tremper le pié dans le bain tiede; il ne faut pas aller trop au vif de crainte d'accident: par une longue macération réitérée, on parvient à les détacher sans se servir d'instrument tranchant.

Le meilleur topique est le galbanum ou la gomme ammoniaque amollie dans le vinaigre & appliqués en forme d'emplâtre. *Voyez* ce que nous avons dit au *mot*. COR. (*Y*)

OINDRE, v. act. (*Gram.*) enduire d'huile ou de quelque autre substance grasse & molle: on *oint* le papier, le bois, les corps des animaux. Dans le fetichisme, la plus ancienne, la plus étendue, & la premiere de toutes les religions, à les considérer selon leur histoire hypothétique & naturelle, ceux qui prenoient pour fétiche une pierre l'*oignoient* afin de la reconnoître; de-là vint dans la suite la coutume d'*oindre* tout ce qui porta sur la terre quelque caractere divin & sacré; mais avant les prêtres, les rois, & long-tems avant, l'*oint* fut un morceau de bois poreux, une paille, un roseau, un caillou sans prix, en un mot la plûpart des choses précieuses ou viles, sur lesquelles se portoit l'imagination des hommes frappée d'admiration, de crainte, d'espoir, ou de respect. On dit de Jesus-Christ, qu'il fut l'*oint* du Seigneur. Le Seigneur a dit, gardez-vous de toucher à mes *oints*: ces *oints* sont les rois, les prêtres, les prophetes.

OINGTS, s. m. pl. (*Hist. eccles.*) hérétiques anglois dans le xvj. siecle, qui disoient que le seul peché qu'on pouvoit faire au monde, étoit de ne pas embrasser leur doctrine. Genebrard, *in Psal.*

OING, s. m. (*Gramm.*) vieux *oing*, graisse de porc qui se tient aux reins: c'est avec cette graisse rance qu'on frotte les essieux des voitures, les rouleaux des presses, *&c.*

OINOMANCIE, s. f. (*Hist. anc.*) divination par le moyen du vin, soit qu'on en considérât la couleur, soit qu'en le buvant on s'attachât à remarquer scrupuleusement toutes les circonstances qui arrivoient pour en tirer des présages. Virgile dans le quatrieme livre de l'Enéide nous donne un exemple de la premiere espece.

Vidit thuricremis cum dona imponeret aris,
(Horrendum dictu) latus nigrescere sacris,
Infusumque in obscenum se vertere vinum cruorem.

Et dans le Thyeste de Séneque on en trouve un de la seconde espece.

Admotus ipsis Bacchus à labris fugit
Circaque dictus ore decepto effluit.

On dit que les Perses étoient fort attachés à cette sorte d'augure ou de divination, dont le nom est grec & formé d'*οινος*, *vin*, & de *μαντεια*, *divination*.

OINOPHORE, (*Littérat.*) *oinophorum*, les *oinophores* étoient de grandes cruches dans lesquelles on puisoit le vin pour le mettre dans des bouteilles d'où on versoit à boire dans des gobelets: c'étoit la coutume à table, quand on avoit vuidé ces cruches, de les renverser, & de mettre l'ouverture contre terre. Lucilius dit assez plaisamment à ce sujet:

Vertitur oinophotis *fundus*, *fontentia nobis.*

„ les cruches se renversent & notre raison aussi. „. (*D. J.*)

OJO, (*Hist. nat. Botan.*) c'est un grand bois du Japon; il a ses feuilles ovales, terminées en pointe, & un peu dentelées: ses fleurs sont blanches, à quatre pétales ronds, garnies d'un calice, & de la grosseur d'une graine de coriandre: ses baies sont rondes, couleur de pourpre foncé, renfermant deux, trois, ou quatre semences, qui sont grosses & figurées comme celles du carvi. On distingue une *sorte*, qui est un petit buis, dont les feuilles se terminent en pointe par les deux extrémités.

OIRA, (*Géog. anc.*) ville capitale de la terre d'Otrante, située sur une montagne de l'ancien pays des Messapiens, entre Tarente & Brindes. Elle a été colonie des Crétois; c'est pourquoi dans ses médailles on voit le minotaure: on y lit toujours *Ypina*, ou *Aupy*, à la maniere ancienne que Cadmus apporta de Phénicie écrivant de droit à gauche: son nom grec & latin est *Uria*. On trouve en 977, un André qualifié *episcopus Brundusinus & Uritanus*. L'an 1491 Grégoire XIV. donna un évêque particulier à *Oira*, & mit ce nouvel évêché sous la métropole de Tarente. (*D. J.*)

OISE, (*Géog.*) riviere de France, elle a sa source dans les Ardennes, aux confins du Hainaut & de Thiérache, & finit par tomber dans la Seine, entre Conflans, Sainte-Honorine & Andresy. Comme elle est navigable à Chauny, elle facilite pour Paris le transport des blés & des foins de Picardie; son nom latin est *Isara Oësia* ou *Esia*. (*D. J.*)

OISEAU, s. m. (*Hist. nat. Ornit.*) animal couvert de plumes, qui a deux ailes, deux piés, un bec de substance de corne, *&c.* Les *oiseaux* n'ont point de vraies dents logées dans des alvéoles, comme les dents des quadrupedes, mais dans quelques especes, par exemple celle des plongeons, le bec est dentelé comme une scie. Le bec des *oiseaux* leur sert, non-seulement pour prendre leur aliment, mais ils l'emploient aussi comme une arme offensive & défensive; c'est avec leur bec qu'ils construisent leur nid, qu'ils donnent à manger à leurs petits, & qu'ils arrangent leurs plumes, quelques-uns, tels que les perroquets, les bec-croisés, *&c.* montent le long des arbres à l'aide de leur bec. Tous les *oiseaux*, excepté ceux qui ne sortent que la nuit, ont la tête petite à proportion de la grosseur du corps. Les yeux des *oiseaux*, comme ceux des poissons, ont moins de convexité que ceux des quadrupedes: il y a sous les paupieres une membrane, *membrana nictitans*, qui sort du grand angle de l'œil, & qui recouvre l'œil en tout ou en partie, au gré de l'*oiseau*, quoique les paupieres restent couvertes: cette membrane se trouve aussi dans plusieurs quadrupedes, elle sert à nettoyer la surface de l'œil. Les oreilles des *oiseaux* n'ont point de conques à l'extérieur & dans la plûpart le conduit auditif est sans aucun couvercle, mais il y en a un dans les *oiseaux* de proie nocturnes, & dans quelques-uns des diurnes. Les *oiseaux* qui ont les pattes longues ont aussi le cou long, autrement ils ne pourroient prendre leur aliment sur la terre mais tous ceux dont le cou est long n'ont pas les pattes longues. Quoique tous les *oiseaux* aient des ailes, il y en a qui ne peuvent pas voler; tels sont l'autruche, l'émeu, le pingouin: au-moins l'autruche étend les ailes & les agite pour accélérer sa course; mais celles de l'émeu, sont si petites qu'il ne paroît pas qu'il puisse s'en servir. Les ailes des insectes, des chauves souris, *&c.* different de celles des *oiseaux*, principalement en ce qu'elles ne sont pas couvertes de plumes. Il y a des hirondelles qui ont les pattes si courtes & si foibles, & les ailes si grandes que ces oiseaux ont bien de la peine à prendre leur essor lorsqu'ils se trouvent posés à plate terre. On est bien convaincu à présent que tous les *oiseaux* ont des pattes, même les *oiseaux* de paradis: elles avoient été coupées à tous ceux que l'on a apportés dans ce pays-ci destitués de ces parties. La plûpart des *oiseaux* ont à chaque pié quatre doigts, trois en avant & un en arriere: il y en a quelques-uns qui n'ont que trois doigts, tous trois en avant, tels sont l'émeu, l'outarde, la pie de mer, le pluvier verd, le pingouin, *&c.*

Il n'y a que l'autruche qui n'ait que deux doigts à chaque pié: aucun des *oiseaux* connus n'a plus de quatre doigts, à-moins que l'on ne prenne l'éperon du coq pour un doigt. Dans la plûpart des *oiseaux* qui en ont quatre, deux sont dirigés en avant & les deux autres en arriere, comme dans le coucou, les perroquets, les pics. Dans quelques-uns des *oiseaux* qui ont quatre doigts, il y en a deux de dirigés en avant, un seul en arriere, le quatrieme peut s'écarter & se porter en dehors, au point de former un angle presque droit avec le doigt du milieu, on en voit un exemple dans le balbuzard. Les *oiseaux* qui n'ont point de doigt en arriere ne se trouvent jamais sur les arbres.

Il y a dans le croupion des *oiseaux* deux glandes où se fait la sécrétion d'une humeur onctueuse qui remplit la cavité de ces glandes, & qui en sort par un tuyau excrétoire, lorsque l'*oiseau* approche son bec des glan-

des

des ou des plumes qui les couvrent. Le bec étant chargé de la liqueur des glandes, il la porte sur les plume dont les barbes sont dérangées & ont besoin de cette onction pour s'affermir les unes contre les autres.

Les jambes & les piés sont dénués de plumes dans la plûpart des *oiseaux*, quelques-uns n'en ont point sur la tête, tels sont le coq d'Inde, la grue, l'émeu: mais il n'y a que l'autruche qui n'ait pas le corps entier couvert de plumes.

Les *oiseaux* qui ont la queue courte & les pattes longues, étendent les piés en arriere, lorsqu'ils volent pour suppléer au défaut de la queue, & pour les employer comme une sorte de gouvernail qui dirige leur mouvement. Lorsque la queue est grande, ou au-moins de médiocre grandeur, l'*oiseau* approche ses piés de son corps en volant ou les laisse pendans. La queue, ne sert pas seulement aux *oiseaux* pour modifier leur mouvement, elle sert aussi comme les ailes à soutenir en l'air la partie postérieure du corps. Ceux qui n'ont point de queue, par exemple les colymbes, volent difficilement, & ont le corps presque droit en l'air, parce que la partie postérieure n'est pas soutenue comme dans les *oiseaux* qui sont pourvûs d'une queue. Les grandes plumes de la queue sont toujours en nombre pair. Les *oiseaux* muent tous les ans, c'est-à-dire que leurs plumes tombent & qu'il en revient de nouvelles. Les muscles pectoraux sont très-grands & très-forts dans les *oiseaux*, parce qu'ils servent à une fonction très-pénible, qui est de mouvoir les ailes.

Les *oiseaux* ont le corps plus court, plus large, & plus épais que les animaux quadrupedes, & la tête plus petite à proportion de la grandeur du corps. L'*oiseau*-mouche est le plus petit des *oiseaux* connus, & le condor le plus grand. *Voyez* OISEAU-MOUCHE, CONDOR.

Il y a de grandes variétés dans les individus de même espece d'*oiseau* domestique, pour les couleurs du plumage, le goût de la chair, la grandeur du corps, & peut être aussi la figure; ces différences viennent de la température des climats, de la diversité des alimens, *&c.* La plûpart des *oiseaux* sauvages de même espece se ressemblent les uns aux autres par les couleurs & par la grandeur, il s'en trouve néanmoins quelques-uns qui different par les couleurs.

Il y a des *oiseaux* qui sont toujours attroupés plusieurs ensemble, soit qu'ils volent, soit qu'ils restent en repos tels sont les pigeons; d'autres vont deux-à-deux, le mâle & la femelle, dans la saison de leurs amours & de la ponte, & ils restent avec leurs petits, jusqu'à ce que ces petits soient devenus assez grands pour se passer des soins du pere & de la mere. Les perdrix s'apparient, le mâle avec la femelle, & s'aident mutuellement pour élever leurs petits. Le pigeon mâle couve les œufs, travaille à la construction du nid, & nourrit les petits comme la femelle.

La plûpart des *oiseaux* cachent leur tête sous leur aile pendant leur sommeil; la plûpart aussi ne se tiennent que sur un pié pendant qu'ils dorment ils approchent l'autre de leur corps pour le réchauffer.

Les *oiseaux* de même espece construisent leur nid avec la même matiere & de la même façon, quelque part qu'ils se trouvent. Presque toutes les femelles des *oiseaux* restent nuit & jour dans leur nid avec une constance singuliere pour couver leurs œufs; elles y maigrissent & s'y exténuent faute de nourriture. Si elles quittent le nid pour en chercher, elles y reviennent avec une promptitude extrême. Les oies & les canards couvrent leurs œufs de paille, lorsqu'ils les quittent, quoique ce ne soit que pour très-peu de tems. Les *oiseaux* les plus timides & les plus foibles montrent du courage & de la force lorsqu'il s'agit de sauver leurs œufs, même des œufs stériles, ou des œufs qui ne viennent pas d'eux & ce qui est encore plus étrange, des œufs simulés, des œufs de pierre ou autre matiere. L'ardeur que les poules ont pour couver est très-grande; lorsque ce feu les anime on les entend glousser, on les voit s'agiter, abaisser leurs ailes, hérisser leurs plumes, & chercher par-tout des œufs qu'elles puissent couver, *&c.*

Tous les *oiseaux* ont la voix plus forte & la font entendre plus souvent dans le tems de leurs amours.

Les *oiseaux* prennent leur accroissement plus promptement que les quadrupedes; les petits *oiseaux* nourris par le pere & la mere deviennent en un mois ou six semaines assez forts pour faire usage de leurs ailes, en six mois ils prennent tout leur accroissement.

Beaucoup d'*oiseaux* apprennent à prononcer quelques mots: à cet égard ils sont au-dessus des animaux quadrupedes.

Les *oiseaux* vivent très-long-tems, si l'on ajoute foi à tout ce qui a été rapporté & attesté à ce sujet. On a dit qu'un cygne avoit vécu trois cens ans, qu'une oie avoit été tuée à l'âge de quatre-vingt ans, lorsqu'elle étoit encore assez saine & assez robuste pour faire croire qu'elle auroit vécu plus long-tems; qu'un onocrotale a aussi été nourri jusqu'à l'âge de quatre-vingt ans. Les faits que l'on a avancés sur la durée excessive de la vie de l'aigle & du corbeau sont incroyables, mais ils prouvent au-moins que ces *oiseaux* vivent très-longtems.

Aldrovande rapporte qu'un pigeon avoit vécu pendant vingt-deux ans, & qu'il avoit engendré pendant tout ce tems, excepté les six dernieres années de sa vie. Les linottes vivent jusqu'à quatorze ans & plus, & les chardonnerets jusqu'à vingt-trois. Willughby, *Ornith.*

Il y a des *oiseaux* qui ne se trouvent que dans les pays froids, & d'autres seulement dans les pays chauds, ou dans les climats tempérés. Les *oiseaux*, tels que les hirondelles, les cailles, les cigognes, les grues, les grives, les bécasses, les roffignols, *&c.* que l'on appelle *oiseaux de passage*, passent en effet d'un pays dans un autre, où la température de l'air & la qualité des alimens les attirent en certains tems. On prétend qu'ils traversent les mers, & qu'ils entreprennent de très-longs voyages.

On ne sait pas en quels lieux les *oiseaux* de passage se retirent quand ils nous quittent. Willughby croit que les hirondelles passent en Egypte & en Ethiopie. Olaüs Magnus dit qu'elles se cachent dans des trous ou sous l'eau; ce qui est aussi confirmé par Etmuller qui assura avoir vû un groupe gros comme un boisseau, qui étoit composé d'hirondelles accrochées les unes aux autres par la tête & par les piés, & qui avoit été tiré d'un étang gelé, *dissert. II. chap. x.* Olaüs ajoute que c'est une chose ordinaire dans les pays du nord, que lorsque des enfans portent par hasard ces pelotons d'hirondelles près d'un poele, dès qu'elles sont dégelées, elles commencent à voler mais foiblement, & pour très-peu de tems. Le docteur Colas, homme très-curieux dans ce genre, a confirmé ce fait à la société royale: il dit, en parlant de la maniere de pêcher dans les pays septentrionaux, que les pêcheurs ayant fait des trous & jetté leurs filets dessous la glace, il vit seize hirondelles qu'on tira de la sorte du lac de Samerooth, & environ une trentaine du grand étang royal en Rossueilen; & qu'à Schiedetten, près la maison du comte de Dona, il vit dans hirondelles au moment qu'elles sortoient de l'eau, qui pouvoient à-peine se soutenir, qui étoient humides & foibles, & qui avoient les ailes pendantes: il ajoute qu'il a toûjours observé que les hirondelles sont foibles pendant quelques jours, après qu'elles ont commencé à paroître. Chambers, *dict.* M. Klein, le P. de Tertre, le P. Kircher, M. Brahier, M. Ellis, *&c.* pensent aussi que les hirondelles passent passes l'hiver, les unes sous l'eau, & les autres dans les souterreins: mais M. Frisch est d'autant plus opposé à cette opinion, qu'il a fait l'expérience suivante; il a attaché au pié de quelques hirondelles, un peu avant leur départ, un fil rouge teint en détrempe, ces hirondelles sont revenus l'année suivante avec leur fil qui n'étoit pas décoloré; ce qui prouve qu'elles n'avoient passé l'hiver ni sous l'eau, ni dans des lieux humides. D'ailleurs, comment les hirondelles pourroient-elles respirer sous l'eau ou vivre sans respiration? & pourquoi ne feroient-elles pas réellement des *oiseaux* de passage comme tant d'autres, que l'on ne soupçonne pas de passer l'hiver sous l'eau ou dans des trous?

Au mois de Septembre & d'Octobre, on voit passer les grues du nord au midi par troupes de cinquante, de soixante & de cent; la nuit elles s'abattent sur la terre pour prendre de la nourriture. Les oies sauvages arrivent dans ces pays-ci après les grues, & y passent l'hiver. Avant cette saison, les cigognes passent de l'Allemagne dans des lieux plus chauds, *&c. Suite de la mastere ordinaire de* M. Geoffroi, *tom. XIII.*

Willughby, dans sa distribution méthodique des *oiseaux*, les divise en *oiseaux* terrestres qui approchent rarement des eaux, & qui restent ordinairement dans des lieux secs; & en *oiseaux* aquatiques qui se tiennent dans l'eau ou près de l'eau, & qui cherchent leur nourriture dans des lieux aquatiques.

Les *oiseaux* terrestres ont le bec & les ongles plus ou moins crochus. Parmi les *oiseaux* qui ont le bec & les ongles très-crochus, les uns se nourrissent de chair, ils sont nommés *carnivores* & *oiseaux de proie*; les autres vivent de fruits & de graines, on les nomme *frugivores*, tels sont les perroquets.

Il y a des carnivores qui ne sortent de leur retraite que la nuit, on les appelle *carnivores nocturnes*; les autres sont diurnes, ils ne volent que dans le jour.

Les carnivores diurnes ſont diſtribués en deux claſſes, les grands & les petits. Parmi les grands carnivores diurnes, les uns ſont courageux & les autres ſont lâches. Les premiers ont le bec courbe & crochu depuis la racine juſqu'à la pointe; ils ſont compris dans le genre des aigles, & les autres dans celui des vautours, ils n'ont le bec crochu qu'à la pointe. On diſtingue les petits carnivores diurnes par les mêmes caracteres de courage & de lâcheté; on dreſſe pour la chaſſe du vol ceux qui ſont courageux: les uns ont de longues ailes qui étant pliées s'étendent auſſi loin que la queue; les ailes des autres ſont plus courtes.

Les *oiſeaux* qui ont le bec & les ongles droits ou preſque droits, ſont diviſés en deux claſſes, dont l'une comprend les grands & l'autre les petits. Tout *oiſeau* qui eſt de la grandeur d'une grive eſt regardé comme grand ſuivant cette méthode; mais comme il n'y a point de méthode en ce genre qui n'admette des exceptions, il ſe trouve des *oiſeaux* plus petits que des grives dans la claſſe des grands; par exemple, de petits pics qui ne peuvent pas être ſéparés de grands pies, parce qu'ils ont les mêmes caracteres génériques. De ces grands *oiſeaux* dont le bec & les ongles ſont peu crochus & preſque droits, les uns ont le bec gros, alongé, droit & fort; le bec des autres eſt petit & court: parmi les premiers, il y en a qui ſe nourriſſent de la chair des quadrupedes, de la ſubſtance des inſectes & de celle des fruits, d'autres mangent des inſectes & des fruits, d'autres enfin ne vivent que d'inſectes. Les *oiſeaux* à petit bec ont la chair blanche ou noire; le genre des gallinacés comprend ceux qui ont la chair blanche: parmi ceux dont la chair eſt noire, les uns, tels que les pigeons, ſont grands, & ne pondent que deux œufs à chaque ponte; les autres ſont petits, & pondent plus de deux œufs, telles ſont les grives.

Les petits *oiſeaux* qui ont le bec & les ongles peu crochus & preſque droits, ſont diſtribués en deux genres diſtingués par la groſſeur du bec qui eſt plus ou moins épais: chacun de ces genres comprend pluſieurs eſpeces.

Parmi les *oiſeaux* aquatiques, les uns reſtent près des eaux & cherchent leur nourriture dans les lieux aquatiques ſans nager; les autres nagent. Les premiers ont les doigts ſéparés les uns des autres: ces *oiſeaux* ſont diviſés en deux genres dont l'un comprend les grands, par exemple, la grue, & l'autre les petits. Ceux-ci ſont ſoudiviſés en deux autres genres: ceux du premier de ces genres ſe nourriſſent de poiſſon, tels ſont le héron, la palette, la cigogne, l'ibis, *&c.* ceux du ſecond genre cherchent leur nourriture dans le limon & mangent des inſectes; ils ont le bec court, ou long, ou de médiocre longueur. Le bec du canard, du plavier, *&c.* eſt court; l'himantope, le pie de mer, *&c.* ont le bec de médiocre longueur; celui du courlis eſt long, eſt courbe; celui de la becaſſe eſt long & droit.

Les *oiſeaux* qui nagent ont les doigts ſéparés les uns des autres, ou leurs doigts tiennent les uns aux autres par une membrane; les doigts ſéparés ſont bordés d'une petite membrane ou n'ont aucune bordure: les *oiſeaux* dont les doigts tiennent les uns aux autres par une membrane, ſont appellés *palmipedes*.

Quelques-uns des palmipedes, tels que la flammant, l'avocette, *&c.* ont les pattes longues. Elles ſont courtes dans les autres: ceux-ci ont quatre doigts ou trois comme le pingouin. Lorſqu'il y a quatre doigts à chaque pié, le doigt de derriere n'eſt pas engagé dans la membrane du pié, ou il tient à cette membrane de même que les autres doigts, comme on le voit dans l'ornocrotale, l'oie d'Ecoſſe, le corbeau aquatique, *&c.*

Les palmipedes dont la membrane du pié ne s'étend pas juſqu'au doigt de derriere, ont le bec étroit ou large; les becs étroits ſont crochus à l'extrémité ou pointus, & preſque droits; les becs crochus ſont dentelés ou liſſes: lorſque le bec eſt pointu & preſque droit, les ailes ſont longues, &, étant pliées, elles s'étendent auſſi loin que la queue, ou elles ſont courtes, & ne s'étendent pas auſſi loin que la queue lorſqu'elles ſont pliées. Les colymbes ont les ailes courtes, mais ils ne ſont pas tous palmipedes.

Les palmipedes à jambes courtes qui ont à chaque pié quatre doigts, dont le poſtérieur n'eſt engagé dans la membrane, & qui ont le bec large, compoſent deux genres, celui des oies & celui des canards; parmi ceux-ci, les uns cherchent leur nourriture dans les eaux ſalées, & les autres dans les eaux douces. Willughby, *Ornith.*

M. Klein, dans ſa méthode des *oiſeaux*, les a diſtribués en huit familles, dont la premiere ne comprend que l'autruche, parce que c'eſt le ſeul *oiſeau* qui n'ait que deux doigts à chaque pié.

La ſeconde famille eſt compoſée des *oiſeaux* qui ont trois doigts; tels ſont l'autruche d'Amérique, le caſoard, l'outarde, les vaneaux, les pluviers, le pie de mer, *&c.*

M. Klein a réuni dans la troiſieme famille les *oiſeaux* qui ont quatre doigts, dont deux ſont dirigés en-avant & les deux autres en-arriere; comme les perroquets, les pics, & les coucous, *&c.*

La quatrieme famille raſſemble les *oiſeaux* qui ont quatre doigts, dont trois en avant & le quatrieme en-arriere. Ce ſont les aigles, les vautours, les faucons, les laniers, les *oiſeaux* de nuit, les corbeaux, les corneilles, les pies, les *oiſeaux* de paradis, les étourneaux, les grives, les merles, les alouettes, les ſuffiſants, les fauvettes, les bec-figues, les roitelets, les gorges rouges, les hirondelles, les méſanges, les moineaux, les ſereins, les orcaulans, les linottes, les gros becs, les pinſons, les chardonnerets, les bécaſſes, les bécaſſines, les chevaliers, les râles, les colibris, les grimperesus, les courlis, les guêpiers, les hupes, les coqs & les poules, le paon, les coqs d'Inde, les faiſans, les perdrix, les eſailles, les coqs de bruyeres, les pigeons, les tourterelles, les grues, les hérons, les cicognes, les palettes, le flammant, *&c.*

La cinquieme famille comprend les *oiſeaux* palmipedes qui ont à chaque pié quatre doigts, dont le poſtérieur n'eſt pas engagé dans la membrane; ces *oiſeaux* ſont diviſés en deux genres: ceux du premier ont le bec plat ou large, tels ſont les oies & les canards; les *oiſeaux* du ſecond genre ont le bec en forme de cône, ce ſont les mouettes, les plongeons, *&c.*

La ſixieme claſſe réunit les *oiſeaux* palmipedes qui ont à chaque pié quatre doigts, tenans tous les quatre à la membrane du pié; tels ſont l'ornocrotale, l'oie d'Ecoſſe, le cormoran, *&c.*

Les palmipedes qui n'ont que trois doigts, dirigés tous les trois en-avant, ſont dans la ſeptieme claſſe.

Ceux qui ont quatre doigts bordés d'une membrane, ſans en excepter dans le plûpart le doigt de derriere, ſe trouvent dans la huitieme claſſe; ce ſont les colymbes & les foulques.

M. Barrere (*Ornith. ſpecim. nov.*) diſtribue les *oiſeaux* en quatre claſſes, dont la premiere comprend les palmipedes; le ſecond, les ſemipalmipedes, c'eſt-à-dire, ceux dont les doigts ne ſont que bordés par une membrane; il raſſemble dans la troiſieme claſſe les fiſſipedes, & dans la quatrieme, les ſemi fiſſipedes, c'eſt-à dire les *oiſeaux* dont les doigts ne ſont pas ſéparés les uns des autres juſqu'à leur origine, mais au contraire tiennent les uns aux autres par une membrane courte, qui ne s'étend pas juſqu'à la moitié de la longueur de tous les doigts. Les genres compris dans chaque claſſe ſont déſignés par les noms ſuivans. Le canard, l'oie, le plongeon, la mouette, l'avocette, le pingouin, le bec-à-ciſeau & le flamant ſont dans la premiere claſſe; le foulque & la lavandier, dans la ſeconde; le buſard, le perroquet, le faiſan, l'aigle, l'alute, le hibou-corne, le crepuſcule-volant, l'hirondelle, l'outarde, le bruant, le grand-gobier, la bécaſſe, le pie, le pigeon, l'étourneau, l'alouette, le geai, le bec-figue, la lavandiere, la pie, la hupe, le guêpier, le roitelet, la méſange, le toucan, le corbeau d'eau, le bec-ecraſé, la palette, le moineau, le chardonneret, la grive, le coucou, la poule d'eau, le râle, la perteuſe, la demoiſelle de Numidie, le caſoard, l'*oiſeau* de paradis & l'autruche, ſe trouvent dans la troiſieme claſſe; le héron, la bécaſſe de mer, le martin-pêcheur, le long-bec, le crabier, le vaneau, le pluvier, la frégate, le courlieu, le chevalier, le coq d'Inde, le paon, le coq, la eſaille, la perdrix & le coq indien, ſont dans la quatrieme claſſe.

M. Barrere a déſigné les caracteres des claſſes de ſa méthode qui viennent de la conformation des piés des *oiſeaux*, & les caracteres des genres qui ſont tirés de la conformation du bec, par les dénominations ſuivantes. Pié dont les doigts tiennent les uns aux autres par une membrane, *palmipes*; *fig.* 19. *Pl. des ſix. hiſt. nat.* pié dont les doigts ne ſont que bordés par une membrane, *ſemipalmipes*; *fig.* 20. pié dont les doigts ſont ſéparés les uns des autres, *fiſſipes*; *fig.* 21. pié dont les doigts ne ſont pas entierement ſéparés les uns des autres, *ſemifiſſipes*; *fig.* 22. bec en toît, *roſtrum ſubfricatum*; *fig.* 23. en hameçon, *hamatum*; *fig.* 24. en faux, *falcatum*; *fig.* 25. partie en faux, partie en hameçon, *hamato-falcatum*; *fig.* 26. bec courbe, *arcuatum*; *fig.* 27. bec en ſautoir, *decuſſatum*; *fig.* 28. bec en forme d'alêne, *ſubulatum*; *fig.* 29. bec en forme de couteau *cultratum*; *fig.* 30. en forme de couteau & voûté, *cultrato-gibbo-rum*; *fig.* 31. en forme de ſpatule, *ſpathulatum*; *fig.*

32. conique, *conicum*; *fig.* 33. conique & courbé, *conico-incurvum*; *fig.* 34.

Il y a mille choſes à conſidérer ſur la ſtructure du corps des *oiſeaux*; leur tête eſt faite pour ſe frayer un chemin au travers de l'air. Au lieu de levres, les *oiſeaux* ſont garnis d'un bec aigu fait de corne, crochu dans ceux qui vivent de proie, droit dans ceux qui amaſſent leur nourriture, & toujours diverſifié, ſelon leurs eſpeces.

De plus, il eſt fait pour percer l'air, ſuppléer au défaut de dents, & peut en quelque maniere leur tenir lieu de main. Sa figure crochue ſert aux *oiſeaux* de proie pour ſaiſir & déchirer leur capture. Cette figure n'eſt pas moins propre à d'autres *oiſeaux* pour grimper, & briſer ce qu'ils mangent. Les perroquets, par exemple, grimpent ſur tout ce à quoi ils peuvent atteindre avec leur bec: la mâchoire inférieure s'ajuſte exactement avec cette figure crochue de la ſupérieure, & par-là ils peuvent briſer leurs alimens en très-petits morceaux.

D'autres *oiſeaux* ont le bec extraordinairement long & grêle, ce qui leur eſt d'un grand ſecours pour chercher leur nourriture dans les lieux marécageux; c'eſt ce qu'on voit dans les bécaſſes les bécaſſines, *&c.* qui au rapport de Willughby, vivent auſſi d'une humeur onctueuſe qu'elles ſucent de la terre. Le cormoran & pluſieurs *oiſeaux* de mer ont un bec fort long, qui leur procure le moyen de chercher les vers & autres inſectes dans les fables des Dunes, qu'ils fréquentent.

Les cannes, les oies & pluſieurs autres *oiſeaux*, n'ont le bec ſi long & ſi large, qu'afin de pouvoir porter à grands traits, & prendre leur nourriture dans l'eau & dans le limon. Le bec court & gros avec des bords aigus n'eſt pas moins néceſſaire à d'autres *oiſeaux* pour peler les grains qu'ils avalent. Le bec eſt fort & aigu dans les *oiſeaux* qui percent le bois & les écorces, comme dans le pic-vert & tous les grimpereaux; il eſt menu & délicat dans ceux qui vivent d'inſectes; il eſt en forme de croix dans ceux qui ouvrent les fruits; il ſe croiſe dans l'*oiſeau* nommé *loxia*, lequel ouvre avec beaucoup de facilité les pommes ordinaires, celles des ſapins, & les autres fruits pour en tirer les pepins. La pie de mer a le bec long, étroit, aigu, applati par les côtés, & diſputés à tous égards, pour enlever de deſſus les rochers les coquillages qu'on nomme *patelles*. Les autres formes de bec d'*oiſeau*, toutes ruſtiques à la maniere de vivre de chaque genre, ſont repréſentées dans les planches de cet ouvrage.

Mais ce qu'il y a de plus digne d'être obſervé dans les *oiſeaux* à bec plat & large, & qui cherchent leur nourriture en tâtonnant ou en fouillant dans la terre, ce ſont trois paires de nerfs qui aboutiſſent au bout de leur bec; c'eſt par ces nerfs qu'ils diſtinguent avec tant de ſagacité & d'exactitude, ce qui eſt propre à leur ſervir de nourriture, d'avec ce qu'ils doivent rejetter; ce qu'ils font uniquement par le goût, ſans qu'ils voient les alimens. Ces nerfs paroiſſent avec le plus d'évidence dans le bec & dans la tête du canard, qui les a plus gros que l'oie, ou qu'aucun autre *oiſeau*.

M. Clayton n'a rencontré aucun de ces nerfs dans les *oiſeaux* qui ont le bec rond; mais depuis, faiſant pluſieurs diſſections à la campagne, il vit dans une grôle deux de ces nerfs, qui deſcendoient entre les deux yeux juſqu'à la partie ſupérieure du bec; ils étoient pourtant beaucoup plus menus qu'aucune des trois paires de nerfs qui ſont dans le bec du canard, quoiqu'à la vérité plus gros que les nerfs d'aucun autre *oiſeau* à bec rond; & ce qu'il y a de remarquable, c'eſt que les grôles paroiſſent chercher leur nourriture en remuant la bouſe de vache, & en fouillant plus qu'aucun autre *oiſeau* à bec rond, *&c. tranſ. philoſoph.* n°. 206 chez d'autres *oiſeaux* à bec large, le docteur Moulen n'a remarqué que deux paires de nerfs, qui paſſoient au travers de l'os dans la membrane qui couvre le dedans du bec.

Le cerveau des *oiſeaux* a quelques parties différentes de celui des quadrupedes: on peut voir dans Willis ces différences & leur conformité; en général, il paroît moins adapté à l'imagination & à la mémoire, que ne l'eſt le cerveau de l'homme.

L'oreille des *oiſeaux* n'a qu'un ſeul oſſelet & un cartilage qui fait une ouverture mobile avec l'oſſelet, lequel d'ailleurs eſt très-dur & très-menu, appuié ſur une baſe plus large & ronde. M. Derham a fait quelques obſervations nouvelles ſur la membrane du tambour des *oiſeaux*, la petite colonne & ce qu'il appelle la chambre de l'*aile*. *Voyez ſa Théologie phyſique*.

La ſtructure de la langue des *oiſeaux* mérite auſſi notre attention, par ſes variétés, la forme, la longueur, les attaches & les muſcles. On indiquera au mot, *pic-vert* pour exemple, la ſtructure particuliere de la langue de cet *oiſeau*.

Le gélier des *oiſeaux* eſt très-robuſte, & a une faculté de triturations bien étonnante. Nous en ferons un article particulier, ainſi que de leur ventricule.

La ſtructure & la ſituation du poumon, la diſpoſition de la poitrine & de ſes os rangés en forme de quille, afin de procurer un paſſage commode au travers de l'air, ſont des parties fort remarquables dans les *oiſeaux*.

Il en faut dire de même des muſcles puiſſans qui meuvent leurs ailes pour contre-balancer, & pour ſupporter le corps dans le tems que l'*oiſeau* eſt *jucké*.

Leurs poumons ſont attachés au thorax & n'ont que peu de jeu; au lieu qu'ils jouent librement dans d'autres animaux. Cette ſtructure ſert à fournir aux *oiſeaux* leur vol conſtant. Ils n'ont point de diaphragmes, mais à ſa place ils ont pluſieurs veſſies, compoſées de membranes fines & tranſparentes, qui s'ouvrent les unes dans les autres. Vers la partie ſupérieure, chaque tube des poumons eſt percé en deux endroits, par leſquels l'air paſſe dans les veſſies dont nous venons de parler; de ſorte qu'en ſouffiant dans la trachée-artere, on fait lever tant ſoit peu les poumons, & tout le ventre eſt gonflé par l'air: c'eſt par ce moyen ſans doute, que les *oiſeaux* rendent leur corps plus ou moins léger dans leur vol, laiſſant entrer plus ou moins d'air, à meſure qu'ils veulent monter ou deſcendre, de la même maniere que les poiſſons ont une veſſie remplie d'air dans le corps, afin de nager plus légerement, & s'enfoncer plus ou moins dans l'eau. *Hiſtoire de l'Acad. des Sciences, année* 1693.

Les muſcles de la poitrine des *oiſeaux*, ſont les plus forts de tous pour ſervir au mouvement des ailes, qui requierent cette force dans les vols prompts & de longue haleine: dans l'homme, ce ſont les muſcles de la jambe; de ſorte que s'il vouloit voler, ce ſeroit plutôt par l'action de ſes jambes, que par celle des bras qu'il y parviendroit. *Tranſact. philoſ.* n° 120.

Le col des *oiſeaux* eſt exactement proportionné à la longueur des jambes, & quelquefois plus long pour pouvoir chercher la nourriture dans l'eau; comme, par exemple, dans les cygnes, auxquels le long col ſert à pouvoir atteindre juſqu'au fond de la vaſe des rivieres. Le col ſert encore à contre-balancer le corps dans le vol, comme il paroît par l'exemple des oies & des canards. Lorſqu'ils volent, ils étendent la tête & le col, formant de cette maniere une équilibre exacte du corps qui peſe également des deux côtés ſur les ailes; cependant comme le corps de ces *oiſeaux* eſt auſſi fait pour nager, leurs ailes ſont attachées hors du centre de gravité, & plus près de la tête. Dans le héron, la tête & le long col quoique repliés ſur le corps, lorſque l'*oiſeau* vole, emportent l'équilibre ſur la partie de derriere du corps; mais pour rétablir cet équilibre, & pour ſuppléer à la briéveté de ſa queue, il étend les jambes en arriere dans le tems du vol.

Je pourrois encore décrire l'organe de la voix des *oiſeaux*, ceux de leur triturations, de leur digeſtion, de leur génération, *&c.* mais il faut partager & porter ailleurs ces détails anatomiques, pour leur ſuppléer ici le tableau charmant du peintre des *ſaiſons*, que tout le monde s'empreſſera de lire.

Dieu des arts, fais éclore au ſein de ma patrie
Un poëte ſemblable à cet heureux génie!

„ Prens ma muſe (c'eſt lui qui parle) prens ton vol
„ nouveau, l'harmonie des bois t'appelle, & t'invite à
„ ſortir dans les plus riants détours de la ſimplicité & de
„ la joie. Vous roſſignols, prêtez mon vos chants, ré-
„ pandez dans mes vers l'ame touchante & variée de
„ votre mélodie.

„ Au tems où l'amour, cette ame univerſelle t'éveil-
„ le peut être, échauffe l'air, & ſouffle l'eſprit de vie
„ dans tous les reſſorts de la nature, la troupe ailée re-
„ naît à la joie, & ſent l'aiſance des déſirs. Le plumage des *oiſeaux* mieux fourni, ſe peint de vives cou-
„ leurs; ils recommencent leurs chants long-tems ou-
„ bliés, & gazouillent d'abord foiblement; mais bien-
„ tôt l'action de la vie ſe communique aux reſſorts in-
„ térieurs, elle gagne, s'étend, entraîne un torrent de
„ délices, dont l'expreſſion ſe déploie en concerts qui
„ n'ont de bornes, que celles d'une joie qui n'en con-
„ noît point.

„ Le meſſagere du matin, l'alouette s'éleve en chan-
„ tant à-travers les ombres qui ſuient devant le crépuſ-
„ cule du jour; elle appelle d'une voix perçante & hau-
„ te les chantres des bois, & les éveille au fond de leur
„ demeure. Les taillis, les buiſſons, chaque arbre ré-
„ gulier

„ galier, chaque arbuſte enfin, tend à la fois ſon tribut „ d'harmonie. L'alouette ſemble s'efforcer pour ſe faire „ entendre au-deſſus de la troupe gazouillante. Philome- „ le écoute, & leur permet de s'égayer; certaine de ren- „ dre les échos de la nuit préférables à ceux du jour.

„ Le merle ſiffle dans la haie; le pinçon répond dans „ le boſquet; les linottes ramagent ſur le genêt fleuri, „ & mille autres ſous les feuilles nouvelles, mêlent & „ confondent leurs chants mélodieux. Le geai, le cor- „ beau, la corneille & les autres voix diſcordantes, & „ dures à entendre ſeules, ſoutiennent & élevent le con- „ cert, tandis que le tou gémiſſant de la colombe tâche „ de le radoucir.

„ Toute cette muſique eſt la voix de l'amour; c'eſt „ lui qui enſeigne le tendre art de plaire à tous les oi- „ ſeaux du monde. L'eſpece chantante eſſaie tous les „ moyens que l'amour inventif peut dicter; chacun d'eux „ en courtiſant ſa maîtreſſe, verſe ſon ame toute entie- „ re. D'abord dans une diſtance reſpectueuſe, ils font la „ roue dans le circuit de l'air, & tâchent par un million „ de tours d'attirer l'œil ruſé & modeſtement détourné de leur „ enchantereſſe, volontairement diſtraite. Si elle ſemble „ s'adoucir & ne pas déſapprouver leurs vœux, leurs „ couleurs deviennent plus vives; animés par l'eſpérance, „ ils avancent d'un vol léger; enſuite comme frappés „ d'une atteinte inviſible, ils ſe retirent en déſordre, ils „ ſe rapprochent encore en tournant amoureuſement, „ battent de l'aîle, & chaque plume friſſonne de deſir.

„ Les gages de l'hymen ſont reçus; les amans s'en- „ volent au fond des bois où les conduiſent leur inſtinct, „ le plaiſir, leurs beſoins, ou le ſein de leur ſûreté; ils „ obéiſſent au grand ordre de la nature, qui a ſon objet „ en leur prodiguant ces douces ſenſations. Quelques- „ uns ſe retirent ſous le houx pour y faire leurs nids; „ d'autres dans le fourré le plus épais. Les uns confient „ aux ronces & aux épines leur fragile poſtérité; les ſen- „ ter der arbres offrent à d'autres un aſyle; leurs nids „ ſont de mouſſe, & ils ſe nourriſſent d'inſectes. Il en „ eſt qui s'écartent au fond des vallons déſerts, & y for- „ ment dans l'herbe ſauvage l'humble couverture de leurs „ nids. La plûpart ſe plaiſent dans la ſolitude des bois, „ dans des lieux ſombres & retirés, ou ſur des bords „ mouſſeux, eſcarpés, rivages d'un ruiſſeau dont le mur- „ mure les flatte, tandis que les ſoins amoureux les fi- „ xent & les retiennent. Il en eſt enfin qui s'établiſſent „ dans les branches du noiſettier penché ſur le ruiſſeau „ plaintif.

„ La baſe de l'architecture de leurs maiſons, eſt de „ branches ſeches, contraſter avec un artifice merveil- „ leux & liées de terre. Tout vit, tout s'agite dans l'air, „ battu de leurs ailes innombrables. L'hirondelle, em- „ preſſée de bâtir & d'attacher ſon fragile palais, raſe „ & enleve la fange des étangs: enfin autres arrachent „ le poil & la laine des troupeaux; quelquefois auſſi ils „ dérobent les brins de paille dans la grange, juſqu'à ce „ que leur habitation ſoit douce, chaude, propre & ache- „ vée.

„ La femelle garde le nid aſſidument; elle n'eſt ten- „ tée d'abandonner ſa tendre tâche, ni par la faim ai- „ guë, ni par les délices du printems qui fleurit autour „ d'elle. Son amant ſe met ſur une branche vis-à-vis „ d'elle, & l'amuſe en chantant ſans relâche. Quelque- „ fois il prend un moment ſa place, tandis qu'elle court „ à la hâte chercher ſon repas frugal. Le tems marqué „ pour ce pieux travail étant accompli, les petits, nuds „ encore; mais enfin, parvenus aux portes de la vie, „ briſent leurs liens fragiles, & paroiſſent une famille foi- „ ble, demandant avec une clameur conſtante la nour- „ riture. Quelle paſſion alors! quels ſentimens! quelle „ tendreſſe ſoins s'empreint des nouveaux parens! Ils vo- „ lent tranſporter de joie, & portent le morceau le plus „ délicieux à leurs petits, le diſtribuent également, & „ courent promptement en chercher d'autres. Tel un cou- „ ple innocent, maltraité de la fortune; mais formé d'un „ limon généreux, & qui habite une cabane ſolitaire au „ milieu des bois, ſans autre appui que la providence, „ épris des ſoins que méconnoiſſent les cœurs vulgaires, „ s'attendrit ſur les beſoins d'une famille nombreuſe, & „ retranche ſur ſa propre nourriture de quoi ſoutenir à ſa „ ſubſiſtance.

„ Non-ſeulement l'amour, ce grand être du prin-tems, „ rend la troupe ailée infatigable au travail, mais il lui „ donne encore le courage de braver le péril, & l'a- „ dreſſe de l'écartes de l'objet de ſes ſoins. Si quelque „ pas effrayant trouble la tranquillité de la retraite, auſſi- „ tôt l'oiſeau ruſé vole en ſilence d'une aîle légere ſur „ un arbriſſeau voiſin; il ſoit enſuite de-là comme al- „ larmé, pour mieux tromper l'écolier qu'il épigne ainſi „ de ſon objet. Par un ſemblable motif, le pluvier à „ l'aile blanche, rôde autour de l'oiſeleur errant; il fait „ reſſonner le bruit de ſes ailes, & dirigeant ſon vol „ en raſant la plaine, il s'écarte pour l'éloigner de ſon „ nid. Le canard & la poule de bruyere vont ſur la mouſ- „ ſe raboteuſe & ſur la terre inculte, voltigeant comme „ leurs petits; pieuſe fraude, qui détourne de leur cou- „ vée l'épagneul qui les pourſuit.

„ Moſe, ne dédaigne pas de pleurer tes ſœurs des bois, „ ſurpris par l'homme tyran, privés de leur liberté & „ de l'étendue de l'air, & renfermés dans une étroite pri- „ ſon. Ces jolis eſclaves s'attriſtent & deviennent ſtu- „ pides; leur plumage eſt terni, leur beauté fanée, leur „ vivacité perdue. Ce ne ſont plus ces notes gaies & „ champêtres qu'ils gazouilloient ſur le hêtre. O vous, „ amis de l'amour & des tendres chants, épargnez ces „ douces lignées, quittez cet art barbare, pour peu „ que l'innocence, que les doux accords ou que la pi- „ tié aient de pouvoir ſur vos cœurs!

„ Gardez-vous ſur-tout d'affliger le roſignol en dé- „ truiſant ſes travaux: ces Orphée des bois eſt trop dé- „ licat pour pouvoir ſupporter des durs liens de la cap- „ tivité. Quelle douleur pour la tendre mere, quand re- „ venant le bec chargé elle trouve ſon nid vuide & ſes „ chers enfans en proie à un raviſſeur impitoyable! El- „ le jette ſur le ſable ſa proviſion déſormais inutile: ſon „ aîle languiſſante & abattue peut à peine la porter ſous „ l'ombre d'un peuplier voiſin pour y pleurer ſa perte: „ là livrée à la plus vive amertume, elle gémit & dé- „ plore ſon malheur pendant la nuit entiere; elle s'agi- „ te ſur la branche ſolitaire; ſa voix toujours expiran- „ te, s'épuiſe en ſons lamentables: l'écho des bois ſou- „ pire à ſon chant, & répete ſa douleur.

„ Le tems arrive où les petits parés de leurs plumes, „ impatiens, dédaignent l'aſſujettiſſement de leur enfan- „ ce; ils eſſaient le poids de leurs ailes, & demandent „ la libre poſſeſſion des airs. La liberté va bien-tôt rom- „ pre les liens de la parenté, devenue déſormais inu- „ tile. La Providence, toujours économe, ne donne à „ l'inſtinct que le néceſſaire. C'eſt dans quelque foirée „ d'une douce & agréable chaleur, où l'on ne reſpire „ que le baume des fleurs, au moment où les rayons „ du ſoleil tombent, s'affoibliſſent, que la jeune famille „ parcourt de l'œil l'étendue des cieux, jette ſes re- „ gards ſur le vaſte ſein de la nature, cummune à tous „ les êtres, & cherche auſſi loin que ſa vûe peut s'é- „ tendre, où elle doit voler, s'arrêter & trouver ſa pâ- „ ture.

„ Les jeunes éleves ſe haſardent enfin: ils voltigent „ autour des branches voiſines; ils s'effraient ſur le ten- „ dre rameau, ſentant l'équilibre de leurs ailes trop foi- „ ble encore; ils ſe refuſent en tremblant la vague de „ l'air, juſqu'à ce que les auteurs de leurs jours les gron- „ dent, les exhortent, leur commandent, les guident & „ les font partir. La vague de l'air s'enfle ſous ce nou- „ veau fardeau, & ſon mouvement enſeigne à l'aîle en- „ core novice l'art de flotter ſur l'élément ondoyant. „ Ils deſcendent ſur la terre; devenus plus hardis, leurs „ maîtres les menent & les excitent à prolonger leur „ vol peu-à-peu. Quand toute crainte eſt bannie & qu'ils „ ſe trouvent en pleine puiſſance de leur être, alors les „ parens quittes envers eux & la nature, voient leur rare „ prendre légerement l'eſſor, & pleins de joie ſe ſéparer „ pour toujours.

„ Sur le front ſourcilleux d'un rocher ſuſpendu ſur „ l'abîme, & ſemblable à l'effrayant rivage de Kilda, „ qui ferme les portes du ſoleil quand cet aſtre court „ éclairer le monde indien, le même inſtinct varié force „ l'aigle baſſant d'une ardente paternelle, à enlever dans „ ſes fortes ſerres ſes enfans audacieux: déjà dignes de „ ſe former un royaume, il les arrache de ſon aire, „ ſiége élevé de cet empire, qu'il tient depuis tant de „ ſiecles en paix & ſans rivaux, & d'où il s'élance pour „ faire ſes courſes & chercher ſa proie juſques dans les „ îles les plus éloignées.

„ Mais en tournant mes pas vers cette habitation ru- „ ſtique, entourée d'ormes élevés & de vénérables ché- „ nes qui invitent le bruyant corbeau à bâtir ſon nid „ ſur leurs plus hautes branches, je puis d'un air ſatis- „ fait contempler le gouvernement varié de toute une „ nation domeſtique. La poule ſoigneuſe appelle & raſ- „ ſemble autour d'elle toute ſa famille caquetante, nour- „ rie & défendue par le ſuperbe coq: celui-ci marche „ fierement & avec graces: il chante d'une poitrine vi- „ goureuſe, défiant les ennemis. Sur les bords de l'é- „ tang le canard panaché précede ſes petits, & les con- „ duit à l'eau en babillant. Plus loin le cygne maje- „ ſtueux nage; il déploie au vent ſes voiles de neige;

„ ſon

„ ſon ſuperbe col en arc précede le ſillage, & ſes piés „ ſemb'ent des rames dorées; il garde ſon île environ- „ née d'oſier, & protege ſes petits. Le coq d'inde me- „ nace hautement & rougit, tandis que le paon étend au „ ſoleil le faſtueux mélange de ſes vives couleurs, & „ marche dans une majeſté brillante. Enfin, pour ter- „ miner cette ſcene champêtre, le gémiſſant tourtereau „ vole occupé d'une pourſuite amoureuſe; ſa plaiute, „ ſes yeux & ſes pas, tout porte vers le même objet.

„ Si mon imagination oſe enſuite prendre l'eſſor pour „ conſidérer les ois du beau plumage qui ſe trouvent „ ſur le bord des fleuves des climats brûlans, je les vois „ de loin portant l'éclat des fleurs les plus vives. La „ main de la nature, en ſe jouant, ſe fit un plaiſir d'or- „ ner de tout ſon luxe ces nations panachées, & leur „ prodigua ſes couleurs les plus gaies; mais ſi elle les „ fait briller de tous les rayons du jour, cependant tou- „ jours meſurée elle les humilie dans leur chant. N'en- „ vions pas les belles robes que l'orgueilleux royaume „ de Montézuma leur prête, ni ces rayons d'aſtres vo- „ lans, dont l'éclat ſans bornes réfléchit ſur le ſoleil: „ nous avons Philomèle; & dans nos bois pendant le „ doux ſilence de la nuit tranquille, ce chantre ſimple- „ ment habillé fredonna les plus doux accens. Il eſt „ vrai qu'il ceſſe ſon ramage avant que le fier éclat de „ l'été ait quitté la voûte d'azur, & que la ſaiſon cou- „ ronnée de gerbes de ble ſoit venue remplir nos mains „ de ſes tréſors ſans nombre.

„ Enfin dès que nos allées jonchées de la dépouille „ des arbres nous préſentent cette ſaiſon dans ſon der- „ niere période, & que le ſoleil d'occident a donné ſes „ jours raccourcis, l'on entend à peine gazouiller d'au- „ tres *oiſeaux* pour égayer les travaux du bucheron. „ Ces aimables habitans des bois qui formoient encore „ il y a peu de tems des concerts dans l'ombre épaiſſe, „ maintenant diſperſés & privés de leur ame mélodieu- „ ſe, ſe perchent en tremblant ſur l'arbre ſans feuillage. „ Languiſſans, troublés, éperdus, ils ne concertent plus „ que des ſons foibles, diſcordans & timides. Mais do- „ moins que la rage d'un oiſeleur, ou que le fuſil dirigé „ par un œil inhumain ne vienne pas détruire la moiſ- „ ſon de l'année future, & ne faſſe pas une proie bar- „ bare de ces foibles, innocentes & malheureuſes eſpeces „ emplumées „.

Telle eſt la peinture enchantée de M. Thompſon; mais comme elle ne doit pas nous engager à ſupprimer dans ces ouvrage aucun article ſcientifique de l'Orotho- logie, ceux qui en feront curieux pourront lire *les mots*, ACTION DE COUVER, AILE, GÉSIER, MUE, NID, ŒIL, ŒUF, OISEAUX DE PASSAGE, ORNITHOLO- GUE, ORNITHOLOGIE, PIÉS, PLUMES, QUEUE, TRACHÉE-ARTERE, VENTRICULE, VOIX, VOL DES OISEAUX, *&c. Le chevalier* DE JAUCOURT. (t)

OISEAUX, *action de couver des*, (*Ornithologie.*) c'eſt l'action par laquelle les *oiſeaux* travailleut à la multi- plication de leur eſpece. La partie interne & la coque de l'œuf ſont merveilleuſement adaptées à cet effet; une partie de l'œuf eſt deſtinée à la formation du corps de l'*oiſeau* avant qu'il ſoit éclos, & l'autre partie à le nourrir après qu'il a vû le jour, juſqu'à ce qu'il ſoit en état de pourvoir à ſa ſubſiſtance. Chacune de ſes parties (le jaune & du moins le blanc intérieur) eſt ſéparée par ſa propre membrane qui l'enveloppe. A chaque bout de l'œuf eſt une petite tumeur, *chalaſa*, eſpece de plexus fibreux & réticulaire, par le moyen duquel le blanc & le jaune de l'œuf ſont mis enſemble. M. Derham a dé- couvert que non-ſeulement le *chalaſa* ſert à les tenir dans leur place requiſe, mais encore à tenir la même partie du jaune toujours en deſſus, de quel côté que l'œuf ſoit tourné. Peut-être que ce côté du deſſus eſt le même que celui où eſt ſituée la petite cicatrice (le germe de l'œuf), qui ſe trouve communément à la par- tie ſupérieure de la coque.

Il auroit été fort difficile aux *oiſeaux* par pluſieurs raiſons, de donner à teter à leurs petits; il n'eût pas été moins difficile de leur conſerver la vie en changeant tout-à-coup de nourriture à leur naiſſance, & de les faire paſſer d'un aliment liquide à un ſolide, avant que leur eſtomac fût fortifié par degrés, & accoutumé à le digérer, & avant que l'*oiſeau* fût fait à ſe ſervir de ſon bec. C'eſt pourquoi la nature a eu ſoin de produire un gros jaune dans chaque œuf, dont il reſte une grande partie après que l'*oiſeau* eſt éclos, laquelle eſt enveloppée dans ſon ventre: ce jaune paſſe enſuite par un canal formé à cette fin, & eſt reçu par degrés dans les boyaux, où il ſert aſſez long-tems à le nourrir au lieu de lait.

Le ſoin que les *oiſeaux* prennent de couver & en- ſuite d'élever leurs petits, eſt une choſe admirable. Après avoir choiſi un lieu ſecret & tranquille, ils font leur nid chacun ſelon leur eſpece, y dépoſent & y couvent leurs œufs avec tant d'aſſiduité, qu'ils ſe donnent à peine le tems de manger eux-mêmes. Telle eſt leur ardeur à cet égard, qu'ils continuent de couver encore après qu'on leur a ôté leurs œufs.

Quoique les *oiſeaux* n'ayent pas une connoiſſance exacte du nombre de ces œufs, ils ne laiſſent pas de di- ſtinguer un grand nombre d'avec un petit, & de con- noître qu'ils approchent d'un certain nombre, puiſqu'a- lors ils ceſſent de pondre & commencent à couver, quoiqu'ils puiſſent encore pondre davantage. Qu'on ne touche point, par exemple, aux œufs des poules, on trouvera qu'elles ceſſeront de pondre & ſe mettront à couver auſſi tôt qu'elles en auront quatorze ou quinze; au contraire qu'on leur ôte tous les jours leurs œufs, elles continueront de poudre juſqu'à ce qu'elles en aient produit quatre ou cinq fois autant. Peut-être que les *oiſeaux* qui vivent long-tems ont une quantité ſuffiſante d'œufs dès le commencement, pour leur ſervir pendant pluſieurs années, & pour fournir à un certain nombre de couvées, tandis que les inſectes produiſent tous leurs œufs à-la-fois. Il n'eſt pas néceſſaire d'en dire davan- tage; je m'imagine qu'on a traité tous les myſteres de l'incubation ſous ce mot même. (*D. J.*)

OISEAUX, *géſier des*, (*Anat. comparée.*) poche muſ- culeuſe, forte & compacte. La ſtructure de cette po- che ne laiſſe aucun lieu de douter qu'elle ne ſoit deſti- née à exercer une très-forte action ſur les corps qui y ſont renfermés: on eſt bien-tôt confirmé dans cette opinion, lorſqu'on obſerve les rugoſités & les plis qui ſont dans ſon intérieur, & on en demeure entierement convaincu, ſi on examine le géſier d'une eſpece de pi- geon ſauvage aſſez commun aux Indes, & ſur-tout dans l'île de Nicobar. M. Lemarié, chirurgien major de la compagnie des Indes à Pondichery, a obſervé dans le géſier de cet animal deux meules, non de pierre, com- me les habitans du pays le prétendent, mais d'une co- ne très-dure & caſſante. L'uſage de ces meules inté- rieures n'étoit pas équivoque, & elles ne pouvoient ſer- vir qu'à broyer plus puiſſamment les grains que l'animal avoit avalés.

Ce que les pigeons du l'Inde operent par le moyen de leurs meules, la plûpart de nos *oiſeaux* le font avec une quantité de grains de ſable qu'ils avalent, & dont on leur trouve le géſier rempli: il ſemble au premier coup-d'œil que l'intérieur du géſier devroit avoir pour le moins autant à craindre de l'action de ces petites pierres, que les matieres qui peuvent y être contenues; cette difficulté a même paru ſi conſidérable à Vallſnie- ri, qu'il aime mieux ſuppoſer dans le géſier des *oiſeaux* un diſſolvant capable de diſſoudre le verre, que de croire qu'il y ait été réduit en poudre impalpable par l'action ſeule de ce viſcere.

Il eſt certain que les *oiſeaux* avalent de petites pier- res rudes & inégales, qu'ils rejettent enſuite après qu'el- les ſont devenues polies par le broyement. Mais pour éclaircir cette queſtion, Redi a fait le premier pluſieurs expériences curieuſes avec des boules creuſes de verre & de métal. Enfin M. de Réaumur a répété & diver- ſifié les mêmes expériences avec plus d'exactitude encore, comme on peut le voir dans l'*hiſt. de l'acad. des Sciences*, *année* 1752. Cependant c'eſt aſſez pour nous de remarquer qu'il ſemble réſulter des expériences de l'aca- demicien de Paris, que la digeſtion ſe fait par trituration dans les *oiſeaux* qui ont un géſier, & qu'elle eſt opérée par un diſſolvant dans ceux qui ont, comme le boſe, un eſtomac membraneux. Une ſeconde conſé- quence eſt qu'il eſt très-vraiſemblable que les *oiſeaux* dont l'eſtomac eſt en partie membraneux & en partie muſculeux, & ceux dans leſquels il eſt d'une conſiſtance moyenne, mettent en uſage l'une & l'autre maniere de digérer; c'eſt ce qui pourra être vérifié par les expérien- ces. Il eſt encore naturel d'inférer des expériences de M. de Réaumur, que les animaux qui ont comme les *oi- ſeaux* de proie un eſtomac membraneux, digerent auſſi comme eux à l'aide d'un diſſolvant. (*D. J.*)

Oi-

(t) *Voyez* la note à l'art. Ornithologie.

OISEAUX DE PASSAGE, (*Ornithologie.*) On appelle ainſi tous *oiſeaux* qui à certaines ſaiſons reglées de l'année ſe retirent de certains pays, & dans d'autres ſaiſons ſitues y retournent encore, en traverſant de vaſtes contrées.

Qui peut raconter combien de tranſmigrations diverſes ſe font annuellement ſur notre hémiſphere par différentes eſpeces d'*oiſeaux*? Combien de nations volantes vont & viennent ſans ceſſe? combien de nuages ailés s'élevent au-deſſus des nuages de l'air au printems, en été, en automne, & même dans la ſaiſon des frimats?

„ Aux lieux où le Rhin perd ſa ſource myſterieuſe, „ dans les plaines Belgiques arrachées à l'abîme ſurvenu „ par une induſtrie étonnante & par la main invincible „ de la liberté, les cigognes s'attroupent pendant plu„ ſieurs jours; elles conſultent enſemble, & ſemblent hé„ lites à entreprendre leur pénible voyage à-travers le „ firmament liquide; elles ſe déterminent enfin à par„ tir, & ſe choiſiſſent leurs conducteurs. Leurs ban„ des étant formées & leurs ailes vigoureuſes nettoyées, „ la troupe s'eſſaie, vole en cercle, & retourne ſur elle„ même; elle s'éleve enfin en un vol figuré, & cette „ haute caravane ſe déployant dans la vaſte de l'air, „ ſe mêle avec les nuages.

„ Quand l'automne répand dans nos climats ſes der„ niers rayons qui annoncent les approches de l'hiver, „ les hirondelles planent dans l'air, volent en raſant les „ eaux, s'aſſemblent & ſe reioignent, non pas pour ai„ ler ſe cacher dans des creux écoulés ſous les eaux, „ ni pour ſe perdre par pelotons dans des cavernes à „ l'abri de la gelée, mais pour ſe tranſporter dans des „ climats plus chauds avec des autres *oiſeaux de paſſa„ ge*, où elles gazouilleront gaiment, juſqu'à ce que le „ printems les invitant à revenir, nous ramenent cette „ multitude à aîle legere.

„ Dans ces plages, où l'Océan ſeptentrional bouil„ lonne en de vaſtes tourbillons autour des îles éloignées, „ triſtes & ſolitaires de Thulé, ainſi qu'aux lieux où les „ flots atlantiques ſe briſent contre les orageuſes Or„ cades, l'air eſt obſcurci par l'arrivée d'une multitude de „ nouveaux hôtes qui viennent y aborder: la rive retentit „ du bruit ſauvage que produit l'enſemble de leurs cris. Là „ des habitans ſimples & innocens ſuignent ſur la ver„ dure touffue leurs jeunes troupeaux, entourés & gar„ dés par les mers. L'*oiſeau* qui s'y rend, vêtu d'un „ habit d'hermine & chauſſé de brodequins noirs, n'y „ craint rien pour ſa couvée: ſon unique ſoin eſt de „ chercher à la faire ſubſiſter; il n'héſite point à s'at„ tacher aux plus âpres rochers de la Calydonie, pour „ être en état de découvrir ſa parure; d'autres fois il „ épie le poiſſon qui s'approche du rivage, & l'attrape „ avec autant d'adreſſe que de célérité. Enfin il ramaſſe „ tantôt les flocons de laine blanche, & tantôt les du„ vets de plumes éparſes ſur le bord de la mer, tréſor „ & luxe de ſon nid „.

Mais reprenons le ton ſimple, qui eſt abſolument néceſſaire aux diſcuſſions de Phyſique, car c'en eſt une bien curieuſe que de rechercher les cauſes qui obligent tant d'*oiſeaux* à paſſer régulierement en certaines ſaiſons de l'année d'un pays froid dans un plus chaud, & ce qui eſt plus ſingulier, d'un pays chaud dans un froid. Il eſt vrai que c'eſt pour trouver & la ſubſiſtance & la température que demande leur conſtitution; c'eſt donc par cet inſtinct qu'ils ſont dirigés dans leurs tranſmigrations à ſe rendre aux mêmes endroits. Les oies ſauvages, *folandgoſe*, paſſent la mer & viennent annuellement dans la même ſaiſon à la petite île de Bſſ dans le détroit d'Edimbourg en Ecoſſe. Les cailles paſſent d'Italie en Afrique, & s'arrêtent quelquefois de fatigue ſur les vaiſſeaux qu'elles rencontrent. Le moteur de la nature leur a donné l'inſtinct puiſſant dont nous parlons; mais quelle eſt la patrie de ces divers *oiſeaux de paſſage* que nous connoiſſons? quel *eſt* le lieu où ſe terminent leurs courſes? Traverſent-ils l'Océan ou ſeulement les golfes les plus étroits? Vont-ils du midi au nord, ou du nord au midi? Comme on ne peut réſoudre définitivement toutes ces queſtions, nous nous bornerons à de ſimples reflexions générales qui pourront peut-être conduire à la ſolution de quelques-unes en établiſſant des faits.

La plus grande partie des *oiſeaux* qui paſſent l'hiver dans nos climats, ont des becs forts, & peuvent ſubſiſter de la pâture que le haſard leur fournit dans cette ſaiſon. Les *oiſeaux* au contraire qui nous quittent en automne, ont des becs fins, délicats, & vivent d'inſectes ailés qui, diſparoiſſant aux approches de l'hiver, obligent ces *oiſeaux* d'en aller chercher ailleurs. Comme la nature leur a donné communément de grandes & bonnes ailes, ils attrapent leur pâture en volant & en faiſant route, ce qui les met en état de continuer long-tems leur courſe ſans ſe repoſer.

Quoique nous ignorions, ſauve du témoignage des yeux, quelles ſont les contrées où ſe retirent ces *oiſeaux*, il eſt néanmoins vraiſemblable que ces contrées doivent être dans la même latitude méridionale que les endroits d'où ils ſont venus, enſorte que dans le retour des ſaiſons ils retrouvent la même température d'air & la même ſubſiſtance qui leur conviennent.

Comme les hirondelles nous viennent plûtard & nous quittent avant les roſſignols & autres *oiſeaux de paſſage* qui trouvent encore à vivre des végétaux ou de vers, lorſque les eſcarbots & les mouches ne volent plus dans l'air, il eſt apparent que les hirondelles paſſent au tropique du cancer plûtôt qu'à celui du capricorne, mais l'endroit nous eſt inconnu.

Les *oiſeaux de paſſage* qui n'ont pas la même célérité & la même confiance de vol que d'autres, peuvent cependant arriver à leur commun ſéjour à-peu-près en même tems. Par exemple, les *oiſeaux* à aîle courte, comme la rouge-gorge, volent moins vîte & moins enflammés que les hirondelles; mais d'un autre côté, ces dernieres n'ont aucun beſoin de ſe hâter, parce que chaque jour de leur voyage leur procure une continuation de vivres qui leur permet de faire de longues ſtations en route.

Pluſieurs *oiſeaux de paſſage* ſont encore inſtruits par leur inſtinct à connoître les plus courts trajets, les lieux de relais, & à ne voyager que de nuit, pour éviter les *oiſeaux* de proie: c'eſt une obſervation de M. Catesby. Etant un ſoir ſur le tillac d'un bâtiment qui faiſoit voile au nord de Cuba, lui & ſa compagnie entendirent ſucceſſivement pendant trois nuits des voix d'*oiſeaux* qu'ils reconnurent à leur cri, & qui paſſerent par-deſſus leurs têtes, prenant le droit chemin du continent méridional d'Amérique, d'où ils ſe rendent à la Caroline quand le blé commence à mûrir, & de-là s'en retournent dans les parties méridionales pour s'en engraiſſer au tems de la récolte.

Il ſemble que les *oiſeaux* à courte queue ſoient peu propres à de longs vols; mais quoique la caille, qui eſt de ce genre, ne vole pas long-tems dans nos climats, il n'en faut pas conclure qu'elle ne le puiſſe. Belon en a vû des troupes paſſer & repaſſer la mer Méditerranée. Le même inſtinct qui porte les *oiſeaux de paſſage* à ſe retirer dans des contrées éloignées, les dirige auſſi à prendre le plus court chemin, & les envoie aux côtes les plus étroites, au lieu de leur faire traverſer le vaſte Océan.

Entre les *oiſeaux de paſſage*, il y en a quelques-uns qui nous arrivent en automne, tels ſont la becaſſe & la bécaſſine qui ſe retirent enſuite aux parties plus ſeptentrionales du continent, où ils ſejournent l'été, & y font des petits.

On n'entend pas trop bien les raiſons de la tranſmigration des *oiſeaux* qui nous quittent en hiver pour ſe rendre en Suede & autres lieux ſeptentrionaux de même latitude; s'ils trouvent nos pays trop froids, comment peuvent-ils mieux ſubſiſter dans ceux du Nord? mais ils voyagent graduellement en prolongeant leur paſſage par les contrées tempérées de l'Allemagne & de la Pologne: par ce moyen ils n'arrivent que fort tard aux lieux ſeptentrionaux où ils doivent paſſer leur été, & où ils font des petits. C'eſt donc là que ces *oiſeaux* prennent la naiſſance, & leur voyage chez nous n'étant fait que pour jouir quelque tems d'un climat qui leur fournit une abondante pâture, il n'eſt pas étonnant qu'ils retournent chez eux lorſqu'ils y doivent retrouver les mêmes faveurs.

Il ſemble encore que les *oiſeaux* ont des temperamens qui ſe font aux différens degrés de chaud & de froid qui leur ſont les plus agréables, au moyen de quoi ils peuvent voyager de lieu en lieu; ils vivent pendant l'hiver du fruit de l'aubépine en Angleterre, & cependant dans les lieux où ils pondent comme en Suede, il n'y a point d'aubépine, ni dans la plûpart des pays qu'ils traverſent pour ſe rendre dans leur patrie.

Outre les *oiſeaux de paſſage* qui ſéjournent tout un hiver, ou tout un été en divers pays, il y en a d'autres qui ne ſe montrent annuellement que dans certains lieux particuliers au tems de la maturité de certains grains de leur goût, & que leur pays natal ne produit pas; tels ſont les grives, les bec-figues, dans les pays vignobles de l'Europe; l'*aiſeblene* & l'*oiſeau de-blé* à la Caroline. Ces *oiſeaux* ſemblables aux hommes, cherchent leur ſenſualité juſques dans les pays les plus éloignés; & quand ils ont découvert quelque nourriture agréable, ils ſe jugnent en eſſaims nombreux, & font des voyages annuels pour ſe régaler d'un mets étranger.

Depuis

Depuis la découverte de l'Amérique, les Européens ont cultivé dans cette partie du monde diverſes plantes qui y étoient inconnues, & qui pendant long-tems n'ont été ni guêtées ni recherchées par aucun *oiſeau de paſſage*, mais qui aujourd'hui ſont pour eux une nourriture friande. Il y a une eſpece chatmante de ces *oiſeaux* qui ſeulement depuis peu d'années ſe rendent dans la Virginie au tems de la maturité du blé; elle y reviens alors annuellement en grande troupe, & les habitans les nomment par cette raiſon oiſeaux-de-blé, *wheat-birds*. *Philoſoph. tranſact.* n°. 483. *Le Chevalier* DE JAUCOURT.

OISEAUX DE NUIT, (*Ornithol.*) leurs marques caractériſtiques ſont d'avoir 1°. le bec & les talons crochus, forts, terminés en pointe, propres à la rapine & à dépecer les chairs; 2°. des ſerres, pour déchirer & pour porter leur proie; 3°. des cuiſſes robuſtes, pour la ſerrer avec violence; 4°. une vûe perçante & ſubtile pour l'épier de loin.

Les *oiſeaux de proie* ſont ſolitaires, ne s'attroupent point, multiplient peu, & ne produiſent guere qu'un petit ou deux, rarement davantage à-la-fois; comme les repas de ces *oiſeaux* ne ſont pas toujours aſſûrés, la nature leur a donné la faculté de l'abſtinence. (*D. J.*)

OISEAU DE BANANA, cet *oiſeau* eſt de la grandeur de l'étourneau; il a le bec long, épais & pointu, la piece ſupérieure eſt d'un brun cendré, & l'inférieure bleue; la tête, le cou, une partie du dos, les ailes & la queue ſont entierement noires, à l'exception de quelques taches blanches qui ſe trouvent ſur les petites plumes des ailes; tout le reſte du corps eſt d'un beau jaune luiſant. On trouve cet *oiſeau* à la Jamaïque; il eſt carnacier, & il fait la guerre aux autres *oiſeaux*, comme l'étourneau. *Hiſt. nat. des oiſeaux*, *par* Derham, *t. II. Voyez* OISEAU. (*I*)

OISEAU COURONNÉ DU MÉXIQUE, cet *oiſeau* eſt de la groſſeur de la grive; il a ſur la tête une huppe formée de plumes vertes qu'il dreſſe à ſon gré; le bec eſt épais, court comme celui du gros bec & de couleur de chair; l'iris des yeux eſt de la même couleur, & entouré d'un cercle rouge; il y a près des coins de la bouche une tache noire qui s'étend au deſſus des yeux, & une bande blanche au-deſſus de la tache noire; la tête, le cou, le dos, la poitrine, la partie ſupérieure du ventre ſont verds: la partie inférieure du ventre & des cuiſſes eſt d'un brun obſcur: les quatre premieres grandes plumes des ailes ſont d'un beau rouge, les autres ont une couleur pourprée; la queue eſt de cette même couleur, celles des petites plumes des ailes & des grandes plumes des épaules eſt pourprée & mêlée de verd: les jambes & les piés ont une couleur bleuâtre. *Hiſt. nat. des oiſeaux*, *par* Derham, *t. II. Voy* OISEAU. (*I*)

OISEAU DE PARADIS, *manucodiata*, *avis paradiſea*, *Pl. II. fig. 4. oiſeau* qui paroît plus gros qu'il ne l'eſt en effet, parce que les côtés du corps ſont garnis d'une grande quantité de très-longues plumes, dont toutes les barbes ſont ſéparées les unes des autres; il a environ un pié de longueur depuis le point du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & dix pouces juſqu'au bout des ongles. La longueur du bec eſt d'un pouce & demi depuis la pointe juſqu'aux coins de la bouche, & celle de la queue eſt de 6 pouces 4 lignes. Quand les ailes ſont pliées, elles s'étendent preſque auſſi loin que la queue; la tête, la gorge & le cou ſont couverts de plumes très-courtes, ſont épaiſſes & roides. Le deſſus de la tête & la partie ſupérieure du cou ont une belle couleur d'or pâle. La racine du bec eſt entourée d'un noir velouté & changeant qui paroît à certains aſpects, d'un verd ſemblable à celui de la tête des canards. Les plumes de la gorge & des joues ont la même couleur. La partie inférieure du cou eſt d'un verd doré luiſant. Le dos, le croupion, le bas-ventre, les plumes qui recouvrent en-deſſus & en-deſſous la racine de la queue, les ailes & la queue ſont d'une couleur de marron clair. La poitrine a la même couleur, mais beaucoup plus foncée, & le deſſus du ventre eſt d'une couleur moins claire que celle du bas-ventre, & moins foncée que celle de la poitrine. Les plus longues plumes des côtés du corps ont juſqu'à un pié 6 pouces 8 lignes de longueur, les ſupérieures ſont en partie d'une couleur de marron pourpré & en partie blanchâtre, les autres ſont d'un blanc jaunâtre, quelques-unes des plus courtes ont une belle couleur d'or, il ſort du croupion au-deſſus de l'origine de la queue, deux plumes longues d'environ deux piés neuf pouces, qui n'ont de barbes qu'à leur origine ſur la longueur de 4 pouces, & à leur extrémité ſur la longueur de 3 pouces & demi; ces dernieres barbes ont une couleur noire & changeante, comme celle du deſſus de la tête; les barbes qui ſont à la racine, ont une couleur de marron clair; le tuyau a une couleur noirâtre qui devient de plus en plus foncée, à meſure qu'elle eſt plus près de l'extrémité. La tête & les yeux ſont petits. Le bec a une couleur verdâtre. Les piés ſont gros & ont une couleur brune, ainſi que les ongles qui ſont longs. On trouve cet *oiſeau* aux Moluques. *Ornithologie de* M. Briſſon, *tome II. Voyez* OISEAU.

M. Briſſon donne encore la deſcription d'une autre eſpece d'*oiſeau de paradis*, dont Willoughby & pluſieurs autres auteurs ont parlé ſous le nom de *rex avium paradiſearum*. Cet *oiſeau* eſt beaucoup plus petit que le précédent, il n'a que 4 pouces 9 lignes de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & 7 pouces & demi juſqu'au bout des ongles. Les ailes étant pliées, s'étendent de plus d'un pouce au-delà du bout de la queue. Les deux plumes qui ſortent du croupion au-deſſus de la racine de la queue n'ont que 4 pouces de longueur, leur extrémité eſt tournée en ſpirale du côté intérieur. Cet *oiſeau* différe encore du précédent par les couleurs, il a la tête, la gorge, le cou, le dos, le croupion, les petites plumes des ailes & celles qui recouvrent l'origine de la queue de couleur de marron pourprée & très-brillante; cette couleur eſt foncée à la partie inférieure du cou & claire ſur la tête, les plumes de la poitrine, du ventre, des jambes & celles qui ſont ſous la queue ont une couleur blanchâtre. La poitrine eſt traverſée par un trait large d'environ cinq lignes, & d'un beau verd doré pareil à la couleur du cou du canard. Les grandes plumes des ailes ſont rouſſes, & la queue eſt brune. *Ornithologie de* M. Briſſon, *t. II. Voyez* OISEAU. (*I*)

OISEAU DE ROCHE, *charadrius ſive hiatincla*, *oiſeau* qui eſt un peu plus gros que l'alouette commune; le bec a une couleur jaune dorée depuis ſa ſcciſure juſqu'à la moitié de ſa longueur, & le reſte eſt noir; il a preſque un pouce de longueur, ſa ſcciſe eſt entourée d'une petite bande noire qui s'étend depuis les coins de la bouche juſqu'aux oreilles en paſſant ſur les yeux & qui traverſe le milieu de la tête; cette bande entoure une autre petite bande qui s'étend depuis l'angle intérieur de l'un des yeux juſqu'au même angle de l'autre œil. Le derriere de la tête eſt cendré, & le menton a une couleur blanche. Le cou eſt entouré de deux ſortes de colliers, dont le ſupérieur eſt blanc & l'inférieur noir. Le dos & les petites plumes des ailes ont une couleur cendrée. La poitrine & le ventre ſont blancs, chaque aile eſt noire & traverſée par une longue ligne blanche. Les piés ont une couleur jaune-pâle, & les ongles ſont noirs. Cet *oiſeau* n'a point de doigt de derriere; il ſe trouve en Europe & en Amérique. Raii, *Symp. meth. avium*. *Voyez* OISEAU. (*I*)

OISEAU DE S. MARTIN, voyez JEAN-LE-BLANC.

OISEAU MOQUEUR, voyez MOQUEUR.

OISEAU MOUCHE, *mellifuga*, *mellivora avis minima*, c'eſt le plus petit de tous les *oiſeaux*, il eſt de la groſſeur du petit bout du doigt, il a les grandes plumes des ailes & de la queue noires; tout le reſte du corps eſt d'un brun mêlé d'un rouge vermeil; le bec eſt noir, droit, très-mince & un peu long. Les mâles ont ſur la tête une petite huppe d'un verd clair mêlé d'une couleur d'or. Selon le P. du Tertre, ce caractere ſert à faire diſtinguer les mâles d'avec les femelles. Dès que le ſoleil paroît, on voit ces petits *oiſeaux* voltiger autour des fleurs ſans ſe poſer, ils inſinuent leur bec juſqu'au fond de la fleur, dont ils ſuccent les parties intérieures avec leur petite langue qui eſt compoſée de deux filets, ils ne prennent pas d'autre nourriture. Ces *oiſeaux* font leur nid ſur les orangers, les citronniers, les grenadiers, & même dans les caſes des habitans avec du coton, de la mouſſe bien ſiée, de petits morceaux d'écorce de gommier; c'eſt le mâle ſeul qui apporte tout ce qui doit entrer dans la compoſition du nid, la femelle le conſtruit; le milieu du nid eſt de coton, & l'extérieur eſt garni de mouſſe & d'écorce de gommier. Il n'excede pas la groſſeur de la moitié d'un œuf de pigéon. La femelle pond deux œufs gros comme de petits pois; le mâle & la femelle les couvent alternativement pendant l'eſpace de 10 ou 12 jours. *Hiſt. gén. des Antilles*, *par le P.* du Tertre, *t. II.*

Il y a pluſieurs eſpeces d'*oiſeaux mouches*, qui different plus par la couleur que par la groſſeur; on diſtinguera aiſément ces *oiſeaux* de tous les autres par leur petiteſſe, qui égale celle de nos plus gros bourdons. *Voyez* OISEAU. (*I*)

OISEAU POURPRÉ, *Voyez* POULE SULTANE.

OISEAU ROYAL, *Pl. IX. fig. 2. oiſeau* auquel on a donné ce nom, parce qu'il a ſur le derriere de la tête une huppe empoſée de plumes très-fines, qui forment une

une ſorte de couronne; il a environ 3 piés 8 pouces de longueur depuis le pointe du bec juſqu'au bout des doigts, & 5 piés & demi d'envergure; le cou a 15 pouces de longueur, celle de la queue n'eſt que de cinq; il y a 3 pouces de diſtance depuis le pointe du bec juſqu'à l'œil. Les plumes du corps ſont d'un gris fort brun tirant ſur le verd. Toutes les plumes des ailes ont une couleur blanche, excepté les grandes plumes extérieures, dont les unes ſont rouſſâtres & les autres d'un gris brun. Le cou eſt couvert de plumes très-longues, fort étroites, très-pointues, & ſi effilées qu'elles reſſemblent à des crins comme dans le demoiſelle de Numidie, les plus longues ont juſqu'à 7 pouces. Le deſſus de la tête eſt garni de plumes très-noires, très-fines, très-courtes & très-ſerrées qui reſſemblent parfaitement à du velours noir. Cette couleur noire s'étend derriere les joues juſques ſous le cou, les côtés de la tête ſont dégarnis de plumes, & couverts ſeulement d'une peau blanche légerement teinte de rouge. Les brins ou les petites plumes qui forment la couronne, ſont applatis & contournés en forme de vis, les brins ont chacun une houppe de petits filets noirs à leur extrémité, & ſont garnis dans toute leur longueur & ſur les côtés, d'autres filets qui ſont bleues à la racine, & noirs par le bout; les plus longs brins ont juſqu'à trois pouces & demi de longueur. L'*oiſeau royal* a, comme la poule, au-deſſous de la gorge deux peaux d'une belle couleur rouge, qui ſemblent former une eſpece de ſac: la ſurface de ces peaux eſt inegale, on y diſtingue en quelques endroits de petits grains. Le bec eſt d'un gris brun & fort pointu, il a 2 piés de longueur. L'iris des yeux eſt blanche. Les jambes ſont dégarnies de plumes preſque juſqu'au ventre, la partie ſupérieure eſt couverte d'écailles héxagones, & l'inférieure d'écailles en table; celles des doigts ont la même forme que ces dernieres. Il n'y a que trois doigts qui portent ſur la terre, celui de derriere eſt élevé au deſſus des autres comme un ergot. Les ongles ſont courts & pointus. Cet *oiſeau* a vécu quelque tems à la ménagerie de Verſailles il avoit été apporté des grandes Indes. *Mémoire pour ſervir à l'hiſt. nat. des animaux*, par M. Perrault, *tome III. part. III. p.* 201 *& ſuiv.* Voyez OISEAU. (*I*)

OISEAU DU TROPIQUE, voyez PAILLE-EN-COL.

OISEAU, (*Fauconnerie*) la Fauconnerie a ſon langage particulier pour les *oiſeaux*, dont nous allons indiquer les principaux termes.

On appelle en Fauconnerie *oiſeaux de proie*, ou abſolument, *oiſeaux*, les gros *oiſeaux* qui vivent de grip, de rapt & de rapine, qu'on dreſſe & qu'on apprivoiſe.

Oiſeaux mais, ceux qui ſont pris en oid.

Oiſeau branchier, celui qui n'a encore que la force de voler de branche en branche.

Oiſeau ſor, celui qui n'a point encore mué. Il ne ſe dit que des *oiſeaux* de paſſage, & non du niais & du branchier.

Oiſeau bagard, celui qui a été à ſoi, qui eſt plus farouche.

Oiſeau de bonne ou de mauvaiſe *affaire*, celui qui eſt docile ou farouche.

On appelle *parements de l'oiſeau* le maille qui lui couvre le devent du col; *manteau d'oiſeau*, le plumage des épaules, du dos & du deſſus des elles; *ſerres d'oiſeau*, ce ſont leurs griffes; *mains d'oiſeau*, ſont leurs piés; le *couronne* de l'*oiſeau*, c'eſt le dovet qui couronne, qui joint le bec à la tête; *train de l'oiſeau*, ſon derriere ou ſon vol, *&c.*

On nomme *oiſeau de poing*, celui qui étant réclamé, fond ſur le poing ſans entremiſe de leurre, comme l'autour, l'épervier.

Oiſeau de leurre, celui qui fond ſur la leurre, quand on le lui jette, & de-là ſur la poing. On en compte ordinairement dix, le grand faucon, le gerfaut, le ſacre, le lacier, l'aigle, le ſagarot, l'émérillon, le hobereau, le faucon bâtard & le ſacre bâtard.

Oiſeau de monde eſt celui qui s'éleva fort haut, comme le milan, le héron, *&c.*

Il y a des *oiſeaux* pour la haute & pour la baſſe volerie, comme *oiſeau pillard*, celui qui pille & qui détrouſſe un autre; *oiſeau chariad*, qui dérobe ſa perdrix; *oiſeau bas* & tenu par le bec, c'eſt-à-dire en faim.

L'*oiſeau bâtard* eſt un faucon né d'un tiercelet de faucon & du lanier, ou un ſacre né du ſacre & du lanier.

On appelle *oiſeaux vilains, poltrons & trépiers*, ceux qui ne ſuivent le gibier que pour la cuiſine, qu'on ne peut affairer ni dreſſer, comme les milans & les corbeaux qui ne combattent que les poulets, leſquels n'ont ni vol ni défenſe.

Oiſeau dépitant, qui ne veut pas revenir quand il a perdu ſa proie.

Oiſeau attrempé, celui qui n'eſt ni gras, ni maigre.

Oiſeau âpre à la proie, eſt celui qui eſt bien armé de bec & d'ongles; *oiſeau fort à délivre*, qui n'a point de corſage, qui eſt preſque ſans chair, comme le héron.

On nomme *oiſeau aleugé*, celui dont les penues ſont bien entieres, qui ont toute la longueur qu'elles doivent avoir; *oiſeau trop en corps*, celui qui eſt trop gras.

Les *oiſeaux de leurres* doivent avoir les mahotes hautes, les reins larges bien croiſés, bas eſſis, court joints, les mains longues.

On dit auſſi, un *oiſeau de bonne aire*, un *oiſeau de grand travail & de bon gust*, un *oiſeau de bonne compagnie*, un *oiſeau pantois ou aſthme*, un *oiſeau égald, quinteau, durable, robuſt*, un *oiſeau d'échappe*, un *oiſeau bon chaperonner*. On dit encore *apoltronir un oiſeau*, *l'abiebir*, *l'abattre*, *l'abaiſſer*, *l'entrouver*, *l'eſſimer*, *&c.* mais il ne s'agit pas ici d'expliquer tous ces termes. (*D. J.*)

OISEAU DE POING, (*Fauconnerie.*) c'eſt un *oiſeau* de proie qui, étant reclamé, revient ſur la poing du fauconnier ſans leurre. (*D. J.*)

OISEAU MONSTRUEUX, (*Hiſt. nat.*) c'eſt le nom ſous lequel Ximenès, naturaliſte eſpagnol, déſigne un oiſeau de la nouvelle Eſpagne; il eſt, ſelon lui, de la groſſeur du plus gros coq-d'inde, dont il a la forme. Ses plumes ſont blanches & tachées de noir. Il a le bec d'un épervier, mais plus aigu; il vit de poiſſon, & va auſſi ſur terre. Ce qu'il y a de plus ſingulier, & qui paroît rendre le récit de Ximenès fabuleux, c'eſt qu'il a le pié gauche d'une oie, il lui ſert à nager, tandis que du pié droit, qui reſſemble aux ſerres d'un faucon, il tient ſa proie, ſoit en l'air, ſoit dans l'eau.

OISEAUX AQUATIQUES, (*Pêche.*) voyez la maniere dont elle ſe fait dans la baie & le baſſin d'Arcaſſon, reſſort de l'amirauté de Bordeaux. Elle eſt d'autant meilleure, que le froid eſt plus grand. On plante ſur le terrein qui eſt ordinairement élevé de trois à quatre piés au-deſſus des acheneaux, de longues perches de quatre à cinq braſſes de haut, éloignées de cinq à ſix de diſtance. La nuit les oiſeaux marins qui de baſſe mer viennent paître ſur ces monts de terre, & qui vont de-le boire, s'embarraſſent dans les filets & s'y prennent. Plus la nuit eſt obſcure, plus la pêche eſt abondante. C'eſt le même choſe que le chaſſe des bécaſſes à la paſſée, & que celles des heurons des pêcheurs picarde. Il y a autour du baſſin vingt à trente de ces ſortes de pêcheries, garnies chacune de cent piés de filets.

Les *oiſeaux* de mer ſe prennent encore comme les alouettes & autres petits *oiſeaux* de terre. Ceux qui font cette pêche choiſiſſent un lieu convenable & voiſin des marigots ou ſiſque d'eau que la mer laiſſe, quand elle s'eſt retirée. Ils ont des *oiſeaux* privés qu'ils tangent au bord de la marée, & dans l'eau ſur des piquets. Ils élevent à une diſtance convenable un petit cercle, ou une terraſſe de gaſon, avec une ou deux embraſures, d'où ils puiſſent voir les *oiſeaux* & tirer le filet, quand les *oiſeaux* ſe ſont abatus. Cette pêche eſt quelquefois ſi abondante qu'on a une douzaine d'*oiſeaux* preſque pour rien. *Voy. cette pêche dans nos Planches.*

On fait une pêche différente des précédentes avec le feu. Elle eſt très-induſtrieuſe & particuliere aux riverains de la baie S. Michel. Lors de la baſſe eau & dans une nuit tranquille & fort obſcure, ils partent deux dans un profond ſilence. Celui qui marche le premier porte un grand pot de terre ou de bois, qu'on appelle *barraste* ou *barrette*. C'eſt la même machine dont on ſe ſert pour battre le beurre. Elle eſt défoncée par le bas, le haut en eſt bouché. On y met environ une livre de poix réſine, avec un morceau de torche ou de goudron. Quand on entend le cri des *oiſeaux*, qu'on ſifle quelquefois pour les découvrir le pêcheur qui porte le barate, y met le feu, & en expoſe la grande ouverture vers le lieu où il a entendu les *oiſeaux*. Le ſecond pêcheur qui l'accompagne eſt immédiatement derriere lui, portant ſur ſes épaules ou ſiles tendo, large de cinq à ſix piés en quarré, & dont les mailles ont deux pouces. Celui-ci n'agit qu'au ſignal de ſon compagnon. Lorſque les *oiſeaux* de mer s'approchent, le porteur de barate tâche d'en tourner l'ouverture vers ſon compagnon, afin que les *oiſeaux* ne ſoient point effrayés de la trop grande lueur. Mais quand il s'en voit comme inveſti, auſſi-tôt il retourne la barate vers les *oiſeaux* qui voltigent autour, & touche de la main ſon compagnon qui jette le filet. On prend ainſi beaucoup d'*oiſeaux*. *Voyez cette pêche dans nos Planches.*

Autre pêche qui ſe fait à le côte à pié. On forme le long du rivage, dans un endroit convenable, des petites baies avec des branches de genêt; on laiſſe à ces baies, de diſtance en diſtance, des paſſages étroits, où l'on place

des

des lacets de crin. Les *oiſeaux* marins qui de baſſe mer viennent quêter leur plumage, ſe préſentent à ces ouvertures & ſe prennent.

On en tue au tuil en ſe mettant dans des petites chaloupes, ou en rangeant la côte à pié, où l'on trouve toujours cette eſpece des *pies* fendus.

On pêche auſſi les *oiſeaux* à la ligne. On a des lignes doubles ſur leſquelles on ſaupe de diſtance en diſtance des piles ou menues trulles, d'une longueur proportionnée à la profondeur des fonds. Il faut que l'appât dont les ains des piles ſont garnis ſoit à fleur d'eau. Les lignes ſont tendues avec un bateau. Il y a au bout de chaque ligne une groſſe pierre pour la faire caler & la tenir ſur fond. C'eſt ainſi qu'on attrape des maquereuſes, des canards, & autres *oiſeaux à pié feuillé*. Ces *oiſeaux* ne mordent à l'appât que la nuit. Cette pêche ne ſe pratique qu'en hiver. Les nuits obſcures y ſont favorables.

Les pêcheurs de Bogules, lieu dans le reſſort de l'amirauté de Morlais, font pendant l'hiver une pêche ou une chaſſe abondante de bernaches. Les bernaches ſont les véritables oyes-oies de mer des pêcheurs normands & picards, que l'on confond en Bretagne avec les macreuſes, cenſées du genre des poiſſons, & dont, ſur ce fondement, les religieux qui font par leurs vœux une abſtinence continuelle de viande, oſent, ſans ſcrupule, les jours gras, & les ſéculiers les jours maigres.

On ne prend ces ſortes d'*oiſeaux* qu'en hiver, qu'ils viennent en abondance à la côte; pour lors les riverains vont avec leurs chaloupes entre les roches coiffées de leurs côtes, où elles ſont preſque toutes iſolées, quelques-uns ſe mettent deſſus, les autres reſtent dans la chaloupe, les bernaches ne ſe prennent guere que de nuit; les nuits plus obſcures ſont les plus favorables. Lorſque les bernaches traverſent le canal des iſlots de l'autre bord, ceux qui ſont à terre, ou dans les chaloupes les tirent. Ces *oiſeaux* ſont fort eſtimés ſur-tout pendant le carême. Les riverains y font alors un gros profit; mais le froid de l'hiver eſt le tems le plus convenable pour en trouver en grand nombre.

OISEAUX *petits*, (*Diete.*) on mange en automne en beaucoup de pays, & principalement dans preſque toutes les provinces de ce royaume, pluſieurs eſpeces de petits *oiſeaux*, qui ſont très-gras dans cette ſaiſon, ſur tout après les pluies. Les principales eſpeces ſont le becfigue qu'on appelle dans quelque province *pirouine*, & qui ne paroît pas différer de l'*oiſeau* qu'on appelle en Gaſcogne *mariet*, quoique dans ce pays on donne ce nom à des petits oiſeaux de pluſieurs eſpeces, dont les principaux ſont du genre des fauvettes, la rouge-gorge, le roſſignol qui devient très-gras dans cette ſaiſon, *&c.*

Tous ces *oiſeaux* qu'on mange ordinairement rôtis, fourniſſent un aliment très-délicat & très-ſalutaire; & qui, quoique très-gras, n'eſt ni faſtidieux, ni peſant à l'eſtomac, défaut qui ſe rencontre dans l'ortolan. *Voy.* ORTOLAN. (*b*)

OISEAU DU PARADIS, (*Aſtrol.*) conſtellation de l'hémiſphere méridional qui eſt du nombre de celles qu'on ne ſauroit voir dans ces climats. *Voyez* CONSTELLATIONS. (*O*)

OISEAU, *terme de Maçonnerie*, ſignifie une eſpece de demi-auget compoſé de planches légeres arrondies par une extrémité, & jointes en équerre par l'autre, dont celle d'en-bas eſt poſée horiſontalement ſur deux morceaux de bois en forme de bras aſſez longs; & celle d'en-haut eſt attachée à deux autres petits bâtons, qui tombent d'aplomb ſur chacun des bras. C'eſt ſur cette petite machine que de jeunes manœuvres, qu'on nomme *goujats*, portent ſur leurs épaules le mortier aux maçons & limoſins, lorſque le ſervice ne ſe peut faire à la pelle. (*D. J.*)

OISEAU, (*Sculpture.*) c'eſt une eſpece de palette ſur laquelle les ſculpteurs mettent le mortier avec lequel ils travaillent de ſuite.

OISELER, v. a. *terme de Fauconnerie*, dreſſer un oiſeau.

Oiſeler; chez les oiſeleurs, veut dire *tendre des filets*, préparer des gluaux, ou ſe ſervir du miroir & des trébuchets pour prendre des oiſeaux.

OISELIER, ſ. m. (*Oiſelerie.*) celui qui va chaſſer & tendre aux menus oiſeaux, qui les éleve, & qui en fait trafic. C'eſt auſſi l'*oiſelier* qui fait les cages, les colieres & les cabanes, ſoit de fil, de liéton ou de fer pour les renfermer, & les fait couver; il fait auſſi les trébuchets pour les prendre, & les divers filets qui ſervent à cette chaſſe.

Les *oiſeliers* compoſent à Paris une aſſez nombreuſe communauté, & qui n'y eſt pas des moins anciennes. Leurs ſtatuts & réglemens leur ont été donnés par les officiers des eaux & forêts de Paris; & ceux dont ils ſe ſervent préſentement leur furent délivrés au mois de Mai 1647, par le greffier de cette juriſdiction, comme extrait des anciens regiſtres. *Savari.* (*D. J.*)

OISEMONT, (*Géog.*) petite ville, ou plutôt bourg de France en Picardie, au diocèſe d'Amiens. Ce bourg eſt une commanderie de l'ordre de malthe, & même le curé eſt groſſé de malthe; mais *Oiſemont* eſt encore plus connu des gens de lettres, pour avoir donné la naiſſance à Samuel de Marets, l'un des plus célebres théologiens réformés du xvij. ſiecle. Il s'acquit une haute réputation par un grand nombre de livres de controverſes contre les Catholiques, les Sociniens, & Grotius lui-même. La variété des ſujets qu'il a traités, témoigne que ce n'étoit pas un eſprit borné. On peut ajouter qu'il écrivoit facilement, avec beaucoup de feu & d'érudition. Il lieta des ſanglans combats à Voetius touchant une confrérie de la Vierge, établie à Bois-le-Duc, & que M. Voet prétendoit qu'on pouvoit tolérer. La guerre dura plus que le ſiege de Troie, & ne finit pas même par la médiation des curateurs de l'académie de Groningue d'un côté, & celle du magiſtrat d'Utrecht de l'autre. Cette querelle produiſit tant d'écrits, que M. Bayle trouvoit que c'étoit une entrepriſe difficile que d'en donner ſeulement la liſte chronologique. Le ſyſtême théologique de Marets, *ſynopſis theologica*, fut imprimé pluſieurs fois, & regardé comme un code dans quelques académies. Il mourut à Groningue en 1673. à 74 ans. (*D. J.*)

OISEUX *ou* OISIF, adj. (*Gram.*) *Voyez* OISIVETÉ. On dit une vie *oiſeuſe*, des paroles *oiſeuſes*.

OISEUX DE LA SYNAGOGUE, (*Théologie.*) officiers publics chez les Hébreux, ainſi appellés parce que leur emploi étoit ſédentaire, & que dégagés de toute autre occupation, ils ne vaquoient qu'au ſervice divin & aux exercices de piété.

Les critiques qui ont fait leur principale étude des cérémonies des Juifs & des écrits des rabins, ont beaucoup & diffuſément parlé de ces *dix oiſeux* de la ſynagogue. Lightfoot, *in Matth. iv.* 23. croit que ces dix perſonnes étoient néceſſaires pour compoſer une ſynagogue conſidérable. Il met à leur tête les trois magiſtrats qui jugent des affaires civiles; le quatrieme eſt le *chazan*, ou miniſtre ordinaire de la ſynagogue. Le terme hébreu *chazan* ſignifie *inſpecteur*; c'eſt comme l'ange ou l'évêque de l'aſſemblée. Il ne lit pas la loi, mais, comme chef, il choiſit ceux qui la doivent lire.

Outre ces quatre chefs, il y a encore trois *parnaſſins*: ce ſont les diacres, qui ont ſoin de recueillir les aumônes, & de les diſtribuer aux pauvres. Le huitieme miniſtre de la ſynagogue eſt l'interprete, emploi néceſſaire depuis la captivité de Babylone, parce que le peuple n'entendoit plus la langue hébraïque. Pour compléter le nombre *des dix oiſeux*, Lightfoot ajoute encore un *docteur de théologie* & un *interprète* ou ſous-maître, qui fait des répétitions.

D'autres croyent que les dix *oiſeux* étoient les trois préſidens & les ſept lecteurs; d'autres que c'étoient dix perſonnes âgées pour aſſiſter continuellement à la ſynagogue, parce que, ſans ce nombre de dix, il n'y a point d'aſſemblée légitime pour réciter les formules ordinaires des bénédictions. Vitringa dans ſon *archiſynagogat* réfute ces ſentimens, ſoutient que c'étoit dix perſonnes prépoſées à une ſynagogue. Dans les moindres ſynagogues il y avoit au moins un chef, *archiſynagogus*, accompagné de deux collégues ou aſſeſſeurs, qui préſidoient aux aſſemblées. Mais dans les grandes, le chef de la ſynagogue y ajoutoit ſept lecteurs, qui achevoient le nombre de dix; & comme ils étoient aſſidus à la ſynagogue, & qu'on choiſiſſoit ordinairement des gens aiſés & deſœuvrés, on leur donne parmi les juifs le nom d'*oiſeux* ou d'*oiſifs*. *Voyez* ARCHISYNAGOGUE & SYNAGOGUE. Calmet, *dict. de la bib.*

OISIF, adj. *Voyez l'article* OISIVETÉ.

OISILLON, ſ. (*Hiſt. nat. Ornith.*) on a donné ce nom aux oies dans leur premier âge, & on les appelle *oiſons* lorſqu'elles ſont un peu plus grandes. *V.* OIE. (*I*)

OISIVETÉ, ſ. f. (*Droit natur. Morale & Polit.*) déſœuvrement, fainéantiſe, ou manque d'occupation utile & honnête; car le mot *oiſiveté* renferme ces deux idées.

Il y a, dit la Bruyere, des créatures de Dieu, qu'on appelle des *hommes*, dont toute la vie eſt occupée, & toute l'attention eſt réunie à ſcier du marbre: c'eſt très-peu de choſe. Il y en a beaucoup d'autres qui s'en étonnent; mais qui ſont entierement inutiles, & qui paſſent les jours à ne rien faire, c'eſt bien moins que de ſcier du marbre.

Le deſœuvrement dans lequel on langait, eſt une ſource de déſordre. L'eſprit humain étant d'une nature agiſſante, ne peut pas demeurer dans l'inaction; & s'il n'eſt occupé de quelque choſe de bon, il s'applique inévitablement au mal; car quoiqu'il y ait des choſes indifférentes, elles deviennent mauvaiſes lorſqu'elles occupent ſeules l'eſprit, s'il eſt vrai néanmoins qu'il y ait des perſonnes oiſives qui s'occupent davantage de choſes indifférentes que de vicieuſes.

On ne ſauroit que blamer ceux qui emploient tout leur tems à des choſes inutiles, s'il eſt encore vrai que les hommes ſoient créés pour faire du bien; mais on voit par expérience que ceux qui ne s'appliquent à aucune occupation honnête, tombent dans le déréglement.

Les hommes qui ne prennent d'autre ſoin que de manger, ſans aucun travail, les biens que la fortune leur a procurés, ſatisfaits d'eux-mêmes, quand ils ont l'art de régler leur dépenſe ſuivant leurs revenus; de tels hommes, dis-je, ſont inutiles à la ſociété, en ne faiſant rien pour elle. La nonchalance dans laquelle ils vivent, énerve leur eſprit, les rend mépriſables aux autres, & ſouvent leur devient funeſte au premier revers.

La pratique de l'*oiſiveté* eſt une choſe contraire aux devoirs de l'homme & du citoyen, dont l'obligation générale eſt d'être bon à quelque choſe, & en particulier, de ſe rendre utile à la ſociété dont il eſt membre. Rien ne peut diſpenſer perſonne de ce devoir, parce qu'il eſt impoſé par la nature; le ſilence de nos loix civiles à cet égard, n'eſt pas plus capable de diſculper ceux qui n'embraſſent aucune profeſſion, que de juſtifier ceux qui recherchent, ou qui exercent impunément des emplois dont ils ne ſont, ni ne veulent ſe rendre capables.

Il eſt honteux de ſe repoſer avant que d'avoir travaillé. Le repos eſt une récompenſe qu'il faut avoir méritée. On lit ſur une cornaline repréſentant Hercule, cette ſentence grecque, *la fource de la gloire & du bonheur eſt dans le travail*, vérité de tous les tems & de tous les âges. Il faut même ſe perſuader que le travail eſt une des ſources du plaiſir, & peut-être la plus certaine. Une vie oiſive doit être néceſſairement une vie triſte. Je demande aux gens riches & déſœuvrés ſi leur état eſt heureux. L'ennui qui les conſume, me prouve bien le contraire.

L'*oiſiveté* eſt ſur-tout fatale au beau ſexe. Juvenal le fait ſentir exprès dans des vers qui ſont fort beaux.

Præſtabat caſtos humilis fortuna latinas
Quondam, nec vitiis contingi parva ſolebant
Teſta: labor, ſomnique breves, & vellere thuſco,
Vexata duraque manus.

Un empereur chinois de la famille de Tang, tenoit pour maxime, que s'il y avoit dans ſes états une femme qui ne s'occupât point, un homme qui ne labourât point, quelqu'un ſouffroit le froid, ou la faim dans l'empire. Sur ce principe, dit le P. du Halde, il fit détruire une infinité de monaſteres de bonzes.

Les Egyptiens, les Lacédémoniens, les Lucaniens avoient des lois contre l'*oiſiveté*. Là chacun étoit tenu de déclarer au magiſtrat de quoi il vivoit, & à quoi il s'occupoit, & ceux qui ſe trouvoient mentir, ou n'avoir aucune profeſſion, étoient chatiés.

Les Athéniens entrent encore dans de plus grands détails pour prévenir l'*oiſiveté*. Ne devant pas obliger tous les citoyens à s'occuper de choſes ſemblables, à cauſe de l'inégalité de leurs biens, ils leur firent embraſſer des profeſſions conformes à l'état & aux facultés de chacun. Pour cet effet, ils ordonnerent aux plus pauvres de la république de ſe tourner du côté de l'agriculture & du négoce; car s'ignorant pas que l'*oiſiveté* eſt la mere de la pauvreté, & que la pauvreté eſt la mere des crimes, ils crurent prévenir ces déſordres en étant la ſource du mal. Pour les riches, ils leur preſcrivirent de s'attacher à l'art de monter à cheval, aux exercices, à la chaſſe & à la philoſophie, étant perſuadés que par-là ils porteroient les uns à tâcher d'exceller dans quelqu'une de ces choſes, & qu'ils détourneroient les autres d'un grand nombre de déréglemens.

Il ſeroit à ſouhaiter qu'il y eût également parmi nous des lois contre l'*oiſiveté*, & qu'il ne fût permis à perſonne, de quelque rang qu'il fût, de vivre ſans avoir quelqu'occupation honnête d'eſprit ou de corps.

En effet, tout ce que la morale peut dire contre l'*oiſiveté* ſera toujours foible, tant qu'on n'en fera pas une affaire capitale. L'imagination humaine, on ne ſauroit trop le répéter, a beſoin d'être nourrie; lorſqu'on ne lui préſente pas des objets véritables, elle s'en forme d'une fantaiſie dirigée par le plaiſir, ou l'utilité momentanée. Examinez les ſcélérats que la juſtice eſt obligée de condamner à la mort, ce ne ſont pas ordinairement des artiſans ou des laboureurs: les travailleurs penſent au travail qui les nourrit; ce ſont des gens oiſifs que la débauche ou le jeu, enfans de l'*oiſiveté*, ont porté à tous crimes. C'eſt à cette premiere *oiſiveté* que l'on doit attribuer la plûpart des troubles, & en partie la chute de la république de Rome. Publius Nafica fit conſtruire, ſans qu'il en fût beſoin, les choſes néceſſaires à une armée navale pour exercer les Romains: on craignoit déja l'*oiſiveté* plus que les ennemis.

Concluons que cette maladie eſt également funeſte aux hommes & aux empires; & que multiplier dans un état les genres d'occupations, c'eſt s'aſſurer du bonheur, des richeſſes & de la tranquillité des ſujets. (*D. J.*)

OISIVETÉ, (*Méder.*) c'eſt la ſource de bien des maladies, car outre qu'elle épaiſſit les humeurs, & relâche les ſolides, elle énerve le corps & accelere la vieilleſſe. C'eſt elle qui produit dans les voluptueux & les gens mous & efféminés toutes les maladies qui dépendent de l'acrimonie; comme la goutte, la pierre, le ſcorbut, la mélancholie, la manie, & enfin le déſeſpoir de tems perdu. L'éducation molle & oiſive de la jeuneſſe, dans notre ſiecle, nous diſpoſe dès l'âge le plus tendre à toutes les maladies qui proviennent de l'*oiſiveté*; telles que la molleſſe, la laxité, la foibleſſe dans les fibres, l'acrimonie, l'alkaleſcence des humeurs, les maladies chroniques ſi communes & ſi variées de nos jours, & ſi peu connues des anciens, ne ſont dûes qu'à cette même éducation, qui de mâle & vigoureuſe qu'elle étoit parmi les Romains & les Grecs, eſt devenue languiſſante & efféminée parmi nous: auſſi voyons-nous peu de gens qui jouiſſent d'une ſanté robuſte. Le travail eſt le remede à tous les maux qu'entraîne avec elle l'*oiſiveté*. De-là vient que le célebre Loke ordonne d'exercer beaucoup la jeuneſſe, & de l'accoutumer dès l'âge le plus tendre au travail; cette méthode ſeroit plus utile, & il arriveroit que les gens de lettres s'adonneroient aux différens exercices du corps, ce qui les rendroit plus ſains & plus robuſtes. L'amour du travail des mains & ſa continuité donne aux gens de la campagne cette vigueur qui ne ſe trouve point dans les villes, & qui ſéduite à toutes les maladies dont nous avons parlé. Les médecins devroient donc inſiſter ſur la néceſſité de changer l'éducation journaliere; ils contribueroient en cela à la conſervation de la ſanté.

OISON, (*Hiſt. nat. Ornit.*) nom que l'on a donné aux jeunes oies. *Voyez* OIE.

OIUM, (*Géog. anc.*) il y avoit dans l'Attique deux lieux ainſi appellés; l'un ſe nommoit *Oium* ou *Oeum deceleum*, c'eſt-à-dire proche de Déceleu & de la tribu Hippothoontide; l'autre ſurnommé *Oeum ceramicum*, étoit un quartier d'Athènes, proche du Céramique, de la tribu Séontide. Ce quartier portoit le nom *d'Oeum*, comme qui diroit un *déſert*, parce qu'on n'y voyoit pas l'affluence du peuple qui étoit au Céramique, quoique ces deux quartiers ſe touchaſſent. (*D. J.*)

O K

OKAMNI, (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt un arbriſſeau du Japon, dont les rameaux ſont droits, minces & en grand nombre. Ses feuilles ſont d'un pouce & demi de long, ovales, épaiſſes, dures, ſubtilement denteleés, & quelquefois recourbées. Les fleurs qui naiſſent des aiſſelles des feuilles deux-à-deux ou trois-à-trois, ſont petites, à quatre pétales, & d'un blanc incarnat; les baies ſont rondes, purpurines, pulpeuſes, contenant des ſemences touffes & brillantes.

OKELAS, ſ. m. (*terme de Relat.*) on appelle *okelas* en Egypte & dans les contrées orientales, de petits bâtimens autour d'une cour, deſtinés aux marchands de certains pays, pour y placer leurs effets. Il y a au Caire un *okelas* conſacré aux marchands de Nubie pour y mettre leurs marchandiſes & leurs eſclaves noirs; il y en a un autre pour les eſclaves blancs de la Géorgie. *Voy.* Pocock, *deſcription d'Egypte, tome I. p.* 37. (*D. J.*)

OKKISIK, (*Hiſt. mod. ſuperſtition.*) c'eſt le nom ſous lequel les Hurons ſauvages de l'Amérique ſeptentrionale déſignent des génies ou des eſprits, ſoit bienfaiſans, ſoit malfaiſans, qui ſont attachés à chaque homme. On trouvera les idées que les ſauvages en ont *à l'article* MANITOUS.

OKNIAS, *ou* OKINAS, (*Hiſt. mod.*) on déſigne ſous ce nom les grands ſeigneurs ou principaux officiers de la cour du roi de Kamboje, dans les Indes orientales. Ce ſont eux qui forment le conſeil du monarque, & qui

& qui jugent les causes des sujets dont ils sont rapport à sa majesté. La marque de leur dignité est une boîte d'or qui renferme le bétel que les Indiens mâchent perpétuellement; ils la portent dans leur mains, ou bien ils la font porter par un esclave qui les précede. Les seigneurs d'un rang inférieur s'appellent *toumar*; il ne leur est permis d'avoir qu'une boîte d'argent. Les *nampra* forment le troisieme ordre de la noblesse.

OKU-JESO, (*Géog.*) c'est-à-dire le *Haut-Jesso*, grand continent d'Asie à son extrémité orientale. Les géographes n'ont pas encore déterminé si ce grand pays confine avec la Tartarie ou avec l'Amérique. M. de Lisle n'a pas connu cette presqu'île & ce golfe, lorsqu'il a dressé ses cartes des Indes & de la Chine. C'est Kaempfer qu'il faut consulter, & qui vous donnera la division de ce pays en provinces.

O L

OLAMPI, s. m. (*Hist. des drog. exot.*) gomme ou résine qu'on apportoit autrefois d'Amérique; elle est dure, jaune, tirant sur le blanc, transparente, ressemblant au copal, douce au goût avec un peu d'astriction; elle passe pour émolliente & résolutive; mais on ne sait point de quel arbre elle découle, & même on ne la connoît plus dans les boutiques.

OLARSO, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Espagne, selon Pline, *liv. IV. ch. xx.* Ptolomée, *liv. II. ch. vj.* la met dans l'Espagne tarragonoise, & paroît les villes maritimes des Vascons: c'est aujourd'hui *Ocarso*, village à deux lieues de Fontarabie. (*D. J.*)

OLBA, (*Géog. anc.*) ville de Cilicie, capitale de la Cérétide, dans le voisinage de Séleucie, étoit à dix lieues de Lalaïs. Ptolomée l'appelle *Olbasa*, & la met à 64. 30. de *Longitude*.

La ville d'*Olbe*, que Strabon nomme *Olbé*, étoit célebre par un temple de Jupiter, qui fut bâti par Ajax fils de Teucer. Les grands-prêtres de ce temple étoient princes du pays; ils faisoient battre monnoie à leur coin, & exerçoient dans l'étendue de leurs états les droits de souveraineté. On sait que dans la plus haute antiquité, les rois & les princes étoient les premiers ministres de la religion. La même personne portoit le sceptre d'une main, & de l'autre offroit des sacrifices à l'être suprême. Cet usage établi dans les premiers tems chez presque toutes les nations, subsistoit sous la domination romaine dans plusieurs provinces de l'Asie. Les pontifes de Zela & deux Comanes possédoient d'une espece de souveraineté dans le Pont & dans la Cappadoce. Le grand-prêtre de Jupiter Abrotonien avoit le titre & l'autorité de souverain dans la Mysie. Tous ces princes & pontifes au milieu des provinces romaines, étoient libres, & vivoient suivant leurs propres lois.

L'histoire des princes d'*Olba* remonte jusqu'au tems de la guerre de Troie; mais elle est peu connue dans le détail. Strabon, *liv. XIV.* nous apprend seulement que le sacerdoce & la principauté étoient héréditaires dans une même famille; que les états de ces princes furent démembrés; que la famille sacerdotale fut totalement dépouillée, & qu'elle fut ensuite rétablie.

Les médailles nous donnent le nom de trois de ces princes, l'étendue de leurs états, le titre de sacré, *IEPA*, dont leur capitale étoit décorée, & plusieurs autres faits intéressans, dont aucun écrivain ancien n'a parlé, mais sur lesquels il faut consulter les *mém. de l'acad. des inscript. tom. XXI.*

Je remarquerai seulement que l'étendue des états du prince d'*Olba* pouvoit être de vingt lieues d'orient en occident. Son pays quoique situé dans les montagnes, étoit très-fertile. La race sacerdotale fut maintenue par Auguste dans la possession de la principauté; elle étoit encore florissante sous le regne de Tibere; mais nous n'avons aucun monument des siecles suivans qui fasse mention des princes d'*Olba*; car quoique sujets de l'empire, ils étoient par la situation de leur pays, presque indépendans de l'empereur.

Il est probable que le culte de Jupiter, & que l'autorité des pontifes subsisterent à *Olba* jusqu'au regne de Théodose. Au IV. siecle de l'ère vulgaire, la ville d'*Olba* fut comprise dans la province d'Isaurie, & fut décorée d'un siege épiscopal. Eulebe, évêque d'*Olba*, étoit un des peres du concile de Constantinople, qui se tint l'an 381, & Théodore d'*Olba*, assista au concile général convoqué l'an 681 contre les Monothélites. Nous ignorons si la ville d'*Olba* subsiste encore; mais les écrivains & les voyageurs ne nous instruisent pas davantage sur l'état actuel de plusieurs villes qui ont été célebres dans l'Orient. (*D. J.*)

OLBASA, (*Géog. anc.*) Ptolomée compte trois villes de ce nom dans l'Asie mineure; savoir 1°. *Olbasa*, ville de Pisidie: 2°. *Olbasa*, ville de la Cappadoce, dans l'Antiochiane: 3°. *Olbasa*, ville de la Cilicie, dans la Kedrie. Strabon la nomme *Olbé*. C'est *Olba* dont nous venons de donner l'article

OLBIE, (*Géog. anc.*) en latin *Olbia*; il y a eu plusieurs villes de ce nom. Nous indiquerons les principales; mais il n'y en avoit aucune dans la Grece.

Il y a 1°. *Olbia*, ville maritime de l'île de Sardaigne sur la côte orientale. Scipion s'en rendit maître, & la ravagea. On en voit encore les ruines près du cap Comin. 2°. *Olbis*, ville de la Gaule narbonnoise, selon Pomponius Méla, *liv. II. c. v.* 3°. *Olbia*, ville de la Sarmatie en Europe, à l'embouchure du Boristhene. 4°. *Olbia*, ville de l'Asie mineure en Bithynie sur la Propontide, selon Ptolomée, *liv. V. chap. j.* 5°. *Olbia*, ville de l'Asie mineure dans la Lycie.

OLCADES, (*Géog. anc.*) anciens peuples d'Espagne, dont Polybe & Tite-Live ont fait mention, sans nous apprendre quel canton ils occupoient. Cellarius croit qu'ils étoient voisins des Orétains, & au midi.

OLDA, (*Géog. anc.*) riviere de France en Guienne, où elle se jette dans la Garonne; c'est le *Lot*

OLDAK-BACHAS, (*Hist. mod.*) grade militaire ou dans les troupes des Algériens. Les *oldak bachas* font un nombre de quatre cent; ce sont des lieutenans d'infanterie, qui pour marque de leur grade portent une bande de cuir qui leur pend le long du dos. Ils passent, suivant leur rang & leur mérite, au grade de capitaine, ou de boluk-bachas, qui sont au nombre de huit cent. Parmi ceux-ci on choisit les membres du conseil, appellés *chiabachas* ou *colonels*, qui sont au nombre de trente; ces derniers, ainsi que toutes les troupes, sont soumis à l'aga, qui est le général en chef, & la personne la plus enrichie en dignité après le dey; mais il ne jouit de sa place que pendant deux mois, de peur qu'il n'acquiere une trop grande autorité. Lorsque ce tems est expiré, il est remplacé par le plus ancien des chia-bachas. Sur quoi il faut remarquer que le moindre passe droit exerceroit une révolte parmi les troupes algériennes. Il y a encore d'autres emplois militaires dans ces troupes; les vékilars sont les pourvoyeurs de l'armée; les peys sont les quatre plus anciens soldats qui sont les plus proches de la promotion; les soulaks sont les huit plus anciens qui suivent; ce sont ces derniers qui composent la garde du dey: ils sont distingués par leurs armes & par une plaque de cuivre qu'ils portent sur leurs bonnets. Les kaits sont des soldats turcs chargés de percevoir les revenus du dey. Les zagars sont des soldats turcs qui portent une lance: il y en a toujours cent qui accompagnent l'armée, & à qui l'on confie la garde des eaux.

OLDENBOURG, (*Géogr.*) ville forte d'Allemagne en Westphalie, capitale du comté de même nom, avec un château qui est de citadelle. Cette ville & la comté appartiennent au roi de Danemarck, qui descend de la maison d'*Oldembourg*. Elle est sur le Hunte dans un pays abondant en chevaux, à 9 lieues N. E. de Brême, 18 S. E. d'Embden, 29 N. E. de Munster. *Long.* 25. 42. *latit.* 53. 12.

Je ne dois pas oublier de nommer deux savans, Lubin & Meneke dont *Oldembourg* est la patrie.

Lubin (*Eilhard*) étoit un homme de beaucoup d'érudition. On a de lui des notes sur Anacréon, Juvenal, Festus & d'autres ouvrages qui prouvent son savoir; mais celui qui fit le plus de bruit est un traité sur la nature & l'origine du mal, intitulé *phosphorus de causâ primâ & naturâ mali*. Il y soutient qu'il faut admettre deux principes co-éternels; savoir, Dieu & le néant: opinion monstrueuse qui fut réfutée solidement quand l'ouvrage dont nous parlons fut mis au jour. Son auteur mourut en 1621, âgé de 56 ans.

Meneke (*Louis Otho*) est le premier auteur du journal de Leipsic, dont il avoit déja publié trente volumes, lorsqu'il finit sa carriere en 1707, âgé de 63 ans. (*D. J.*)

OLDENDORP, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans le cercle de la basse-Saxe, au duché de Lunebourg, sur les rivieres de Weniw & d'Esa. Elle est fameuse par la bataille de 1733. *Long.* 28. 10. *lat.* 53. 16.

OLDENLANDIE, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) *oldenlandia*, genre de plante à fleur en rose, composée de quatre pétales disposés en rond, & soutenus par un calice qui devient dans la suite un fruit presque rond, sec, divisé en deux capsules, & rempli de petites semences. Plumier, *nova plant. amer. gen.* *Voyez* PLANTE. (*I*)

OLDENSEL, (*Géog.*) en latin *Salve vetus*, petite ville des Provinces-Unies, dans l'Overissel, à 3 lieues d'Ostmarsen, 10 de Deventer. *Long.* 24. 33. *lat.* 52. 22.

OLDE-

OLDESLO, (*Géog.*) petite ville fortifiée d'Allemagne, dans la Wagrie. Elle appartient au roi de Danemarck, & eſt ſur la Trave, à 7 lieues O. de Lubeck, 10 N. E. de Hambourg. *Longit.* 28. 1. *latit.* 53. 58. (*D. J.*)

OLEA, (*Hiſt. nat.*) nom d'une pierru jaune, noire, blanche & verte. *Voyez* Boece du Boot, *de lapid. & gemmis*.

OLEA, (*Géog. anc.*) en grec ἐλαία, mot qui veut dire l'*olivier* & l'*olive*. Plutarque parle de deux fontaines de la Béotie auprès de la montagne de Délos, dont l'une s'appelloit ainſi, & l'autre *la palme* ou *le palmier*. C'étoit près de ces deux fontaines qu'on diſoit qu'Apollon étoit né.

OLÉAGINEUX, adj. (*Méd.*) ce qui tient de la nature de l'huile, ou dont on peut tirer de l'huile. *Voy.* HUILE.

Dans ce ſens les olives, les noix, les amandes, *&c.* ſont des fruits *oléagineux*, ou des fruits dont on peut exprimer l'huile. *Voyez* FRUIT.

Les pins, ſapins, *&c.* ſont des bois *oléagineux*, parce qu'on en tire de la réſine, de la térébenthine, *&c. Voy.* RÉSINE.

Les bois *oléagineux* ſont de tous les bois ceux qui brûlent le mieux, & le plus uiſément. *Voyez* CHAUFFAGE.

Une urine *oléagineuſe* dans les fievres malignes, eſt un ſigne de mort. *Voyez* URINE.

OLÉANDRE, ſ. m. (*Anat.*) éminence ſituée derriere le pli du coude, ſur laquelle on s'appuie: c'eſt l'apophyſe poſtérieure de l'os du coude, qui empêche que cet os ne puiſſe ſe fléchir en arriere, & qui forme un angle aigu quand on plie le bras.

OLÉCRANE, ſ. m. (*Anat.*) apophyſe poſtérieure du cubitus, qui eſt reçue dans la foſſe poſtérieure de l'extrémité de l'humérus. On ſait que l'os du bras, qu'on nomme *cubitus*, a deux apophyſes à ſon extrémité ſupérieure; l'une antérieure, petite & connue, nommée *coronoide*; l'autre poſtérieure, plus groſſe & plus longue. C'eſt cette derniere qu'on appelle *olécrane*. Elle arrête l'avant-bras, lorſqu'il eſt en droite ligne avec le bras, & empêche l'avant-bras de ſe plier en arriere. L'*olécrane* ſert encore à affermir l'articulation du cubitus avec l'humerus. C'eſt pour ces uſages différens que l'*olécrane* ne fait qu'une ſeule & même piece avec l'os du coude. (*D. J.*)

OLENUS, (*Géog. anc.*) nom, 1°. d'une ville du Péloponèſe en Achaie, 2°. d'une ville de Grece dans l'Etolie, 3°. d'une ville d'Aſie dans la Galatie.

OLERIS, ſ. f. plur. (*Antiq. grecq.*) fêtes qui ſe célébroient à l'honneur de Mineive à Olère ville de Crete.

OLERON, (*Géog.*) île de France ſur la côte d'Aunis & de Saintonge, à 2 lieues du continent. Elle a 5 lieues de long, 2 de large, & 12 de circuit. Elle eſt fertile en blé, en vin, & en ſel. On y compte environ 8 mille habitans.

Les anciens l'ont connue ſous le nom d'*Uliarus*, comme on le voit dans Pline, *liv. IV. c. xix.* Sidonius Apollinarius l'appelle *Olario*. Ses habitans ont long-tems paſſé pour bons hommes de mer; & c'eſt d'eux que viennent les lois de la marine appellées les *lois d'Oleron*. Ils avoient autrefois un gouverneur particulier, & s'unirent enſuite aux Rochellois juſqu'à l'an 1625 que Louis XIII. ſubjugua cette île avec celle de Rhé, & y fit bâtir une forteresſe.

OLÉRON, (*Géog.*) ville de France en Béarn ſur le Gave, avec un évêché ſuffragant d'Auch. Elle eſt à 4 lieues de Pau, 185 S. O. de Paris. *Longit.* 16. 58. *lat.* 43. 10.

Cette ville eſt dans le territoire des anciens peuples Tarbelliens, & n'a point été connue avant le v. ſiecle, où on la trouve marquée dans l'itinéraire d'Antonin, ſous le nom latin d'*Iluro*, corrompu dans la ſuite en *Eloru*, & depuis en *Oloro*. On ne voit point auſſi qu'il y ait d'évêque en cette ville avant l'évêque Gratus, qui aſſiſta l'an 506 au concile d'Agde, & qui eſt appellé dans les ſignatures *epiſcopus oloronenſis*.

Oléron fut ruiné avec la ville de Béarn par les ravages des Normands & des Sarraſins, & ſon évêché fut long-tems tenu par les évêques de Gaſcogne, c'eſt-à-dire, par des prélats qui poſſédoient ſeuls tous les évêchés de Gaſcogne. Mais vers l'an 1058, on nomma à ce ſiege un évêque particulier nommé *Etienne*. Ce fut alors que la cathédrale d'*Oléron* fut rebâtie; la ville le fut enſuite par Centule vicomte de Béarn; elle s'adonna au Commerce qui y eſt aujourd'hui fort conſidérable. L'évêché d'*Oléron* a 209 paroiſſes, & s'étend encore dans ſous le pays de Soule qui en a 64. Le chapitre de la cathédrale eſt l'unique qu'il y ait dans ce diocèſe; il eſt compoſé d'un archidiacre & de douze chanoines. (*D. J.*)

OLÉRON, LOIS D' (*Juriſpr.*) *Voyez au mot* LOI. *l'article* LOIS DE LAYSON, & LOIS D'OLÉRON. (*A*)

OLESKO, (*Géog. mod.*) petite ville de la Pologne au palatinat de Wolhinie, ſur les confins des palatinats de Belz & de Ruſſie, à l'orient de Busk, & au nord de Soloczow, aſſez près des ſources du Bugh qui tombe dans la Viſtule, & de celle de la riviere de Sier qui ſe perd dans le Boryſthene, au levant d'été, & à 10 milles géographiques de Léopol. *Long.* 42. 47. *lat.* 49.

C'eſt dans le château d'*Olesko* que naquit en 1629 Jean Sobiesky roi de Pologne, & l'un des plus grands guerriers du xvij. ſiecle. Il battit les Turcs en diverſes occaſions; gagna ſur eux la bataille de Chocain en 1673; fut élu roi de Pologne l'année ſuivante; fit lever le ſiege de Vienne en 1683, & mourut à Varſovie. M. l'abbé Coyer nous a donné ſa vie, & elle eſt très-bien écrite.

OLFACTIF ou OLFACTOIRE, adject. *terme d'Anatomie*, ſe dit de la premiere paire de nerfs, qui tirent leur origine de la moelle alongée. On les appelle ainſi, parce qu'ils ſont les inſtrumens immédiats de l'odorat. *Voyez nos Pl. anat. & leur explic. Voyez auſſi* ODORAT.

Les anciens les appelloient *productions maxillaires*; nom qui, ſelon le docteur Drake, leur convient mieux juſqu'à leur arrivée à l'os cribleux, attendu que ce ſont plutôt des productions de la moelle alongée que des nerfs diſtincts: mais leurs cavités manifeſtes, & leur communication avec les ventricules prouvent le contraire. *Voyez* MOELLE ALONGÉE.

Les nerfs *olfactifs* ouiſſent de la partie inférieure des corps cannelés; ils ſe portent en devant vers l'os ethmoïde, & ſe diſtribuent à travers les trous de la lame cribleuſe de cet os, à toute la membrane pituitaire, & communiquent chacun par des filets particuliers avec quelques rameaux du nerf ophthalmique & du nerf maxillaire ſupérieur. *Voy.* ETHMOÏDE, OPHTHALMIQUE, *&c.* (*L*)

OLHADE, *voyez* NIGROIL.

OLIBAN. *Voyez* ENCENS, *Hiſt. nat. des Drogues*, & ENCENS, *Pharmac. & Mat. médic.* (*b*)

OLICANA, (*Géog. anc.*) ville de l'île d'Albion, au pays des Brigantes ſelon Ptolomée, *l. II. c. iij.* Baxter croit que c'eſt aujourd'hui *Ilkley* ſur la petite riviere du Werf; & Cambden penſe que c'eſt *Otley*. (*D. J.*)

OLIERGUES, (*Géog.*) petite ville de France dans la baſſe Auvergne, au diocèſe de Clermont ſur-la-Dore, à ſept lieues de Montbriſon, & à 5 au-deſſus de Thiers. *Long.* 22. 18. *lat.* 45. 40.

OLIGARCHIE, ſ. f. OLIGARCHIQUE, adj. (*Politique.*) C'eſt ainſi qu'on nomme la puiſſance uſurpée d'un petit nombre de citoyens qui ſe ſont emparés du pouvoir, qui ſuivant la conſtitution d'un état devoit réſider ſoit dans le peuple, ſoit dans un conſeil ou ſénat. Il eſt bien difficile, qu'un peuple ſoit bien gouverné, lorſque ſon ſort eſt entre les mains d'un petit nombre d'hommes, dont les intérêts diffèrent, & dont la puiſſance eſt fondée ſur l'uſurpation. Chez les Romains le gouvernement a pluſieurs fois dégénéré en *oligarchie*; il étoit tel ſous les décemvirs, lorſqu'ils parvinrent à ſe rendre les ſeuls maîtres de la république. Cet odieux gouvernement ſe fit encore ſentir d'une façon plus cruelle aux Romains ſous les triumvirs, qui après avoir tyranniſé leurs concitoyens, avoir abattu leur courage & éteint leur amour pour la liberté, préparerent la voie au gouvernement deſpotique & arbitraire des empereurs.

OLICA, (*Géog.*) ville forte de Pologne dans la Wolhinie, avec titre de duché. *Long.* 44. 23. *lat.* 50. 55. (*D. J.*)

OLIMACUM, (*Géog. anc.*) ville ancienne de la haute Pannonie, ſelon Ptolomée, *l. II. c. xv.* On croit que c'eſt aujourd'hui *Lymbach* en Hongrie aux confins de la Stirie.

OLINA, (*Géog. anc.*) 1°. riviere de la Gaule celtique qui eſt préſentement l'*Orne*; 2°. ancienne ville de l'Eſpagne tarragonoiſe, qu'on croit être aujourd'hui *Molina*.

OLINDE, ſ. f. *terme de Fourbiſſeur*, ſorte de lame d'épée, qui eſt des plus fines & des meilleures, & qui a pour marque une corne.

OLINDE, (*Géog.*) ville de l'Amérique méridionale au Breſil, dans la capitanie de Fernambouc. Elle étoit ſituée ſur un côteau d'un agréable aſpect; & la riviere qui tombe dans le port, s'appelle *Bibiribe*. Les Hollandois s'en emparerent en 1630, & les Portugais n'ont pas réparé ſes ruines. *Longit.* ſelon Caſſini, 342. 21 30. *lat.* 8. 18. *Long.* ſuivant Harris, 342. 31. 15. *lat.* 7. 48. (*D. J.*)

OLIOU-

OLIOULES, (*Géog.*) petite ville de France en Provence, dans la viguerie d'Aix, au diocèſe de Toulon. Les PP. de l'Oratoire y ont un college. *Long.* 23. 30. *lat.* 43. 10.

OLISUM, (*Géog. anc.*) ville de Grece dans la Theſſalie. Plutarque en fait mention dans le vie de Thémiſtocle, & Pline, *l. IV. c. ix.*

OLITE, (*Géog.*) ville d'Eſpagne dans la Navarre, capitale d'une mériadode de même nom. Les rois de Navarre y faiſoient autrefois leur réſidence. Elle eſt dans un pays agréable & fertile, ſur le route de Pampelune à Sarragoce, ſur le Cidaço, à 8 lieues N. de Tedel, 8 N. E. de Calahorra.

Ce fut dans cette ville que mourut en 1425 Charles III. roi de Navarre, de la maiſon d'Évreux, & fils de Charles II. dit *le mauvais*. *Long.* 16. 12. *lat.* 42 20. (*D. J.*)

OLIVA, (*Géog.*) monaſtere dans la Pruſſe polonoiſe ſur la côte, à 90 mille de Dantzick. Il eſt remarquable par le traité de paix qui y fut conclu en 1660 entre l'empereur & les rois de Suede & de Pologne. *Long.* 36. 32. *lat.* 54. 26.

OLIVAIRE, adj. *terme d'Anatomie*, qui ſe joint au mot *corps*: or ce que les Anatomiſtes appellent *corps olivaires*, ſont deux éminences de la partie inférieure du cerveau, placées de chaque côté des corps pyramidaux vers leur extrémité inférieure. Cette dénomination leur a été donnée à cauſe de leur figure qui reſſemble beaucoup à celle d'une olive. *Voyez* CERVEAU.

OLIVAISON, ſ. f. (*Econ. ruſtiq.*) ſaiſon où l'on fait la récolte des olives.

OLIVATRE, adj. (*Gram.*) qui eſt de la couleur verte de l'olive.

OLIVE, ſ. f. (*Agriculture.*) fruit de l'olivier; les *olives* de Véronne ſont vertes, douces, & menues; celles d'Eſpagne ſont groſſes, charnues, & ameres; celles de Provence tiennent le milieu entre les *olives* d'Eſpagne & de Véronne. On ne cueille les *olives* que quand elles ſont bien mûres, ce qui arrive au mois de Novembre ou de Décembre: il faut toujours les cueillir avec la main, ſi l'on veut conſerver les branches de l'olivier. Pour cueillir aiſément les *olives*, on ſe ſert d'échelles, & ceux qui les cueillent, les mettent dans des tabliers qu'ils ont devant eux. Enfin, on ſe ſert de petits crochets pour amener à ſoi les branches éloignées.

Les *olives* n'ont pas ſur l'arbre ce goût & ce degré de bonté qui leur a fait trouver place ſur les tables les plus délicates. Elles ne l'acquierent, qu'après avoir été confites de la maniere ſuivante, ayant auparavant une amertume inſupportable.

Quand les *olives* ſont en état d'être confites, c'eſt-à-dire, dans les mois de Juin & de Juillet, & bien longtems avant qu'elles ſoient propres à en tirer l'huile, on les cueille, & on les met tremper quelques jours dans de l'eau fraîche. Après les en avoir tirées, elles ſont remiſes dans une autre eau *préparée* avec de la barille ou ſoude, & des cendres de noyaux d'*olives* brûlés; ou bien de la chaux; enſuite on les fait paſſer encore dans une ſeconde ſaumure faite d'eau & de ſel, avec laquelle on les met en petits barils, dans leſquels on les envoje: mais pour leur donner cette pointe agréable qu'elles ont, on jette par-deſſus une eſſence compoſée ordinairement de groſſe, de canelle, de coriandre, de fenouil, *&c.*

La compoſition de cette eſſence eſt une eſpece de ſecret parmi ceux qui ſe mêlent de confire les *olives*; & l'on peut dire auſſi que c'eſt en cela que conſiſte toute l'habileté de ce commerce, la reſte étant aſſez facile à faire.

Quand les *olives* ſont tout-à-fait en maturité, c'eſt-à-dire, lorſqu'elles commencent à rougir, on en tire par expreſſion une huile excellente, dont il ſe fait un très-grand négoce. *Voyez* OLIVE *huile d'. Pharm. Commerce.* (*D. J.*)

OLIVE, *huile d'*, (*Comm. Pharm. Médec.*) cette huile s'exprime des *olives* par le moyen des preſſes, ou moulins faits exprès. On les cueille vers les mois de Décembre & de Janvier dans leur plus grande maturité, c'eſt-à-dire, lorſqu'elles commencent à rougir. Quand on les met au moulin auſſi-tôt qu'elles ont été cueillies, on en tire cette huile ſi douce, & d'une odeur ſi agréable, qu'on appelle *huile vierge*, & dont la meilleure vient de Graſſe, d'Aremone, d'Aix, de Nice, *&c.* Mais comme les *olives* nouvellement cueillies rendent peu d'huile, ceux qui cherchent le quantité & non pas la bonté, les laiſſent quelque tems rouir ſur le pavé, & enſuite les preſſent. Cette ſeconde huile eſt d'un goût & d'une odeur bien moins agréable: il s'en tire néanmoins de moindre qualité, qui eſt l'huile commune; elle ſe fait en jettant de l'eau bouillante ſur le marc, & le repreſſant plus fortement.

Outre la Provence, le Languedoc, & la côte de la riviere de Gênes, où ſe recueillent les meilleurs huiles d'*olive*, employées en France pour la ſalade & les fritures, il s'en fait encore quantité, mais de moindre qualité, dans le royaume de Naples, dans la Morée, dans quelques îles de l'Archipel, en Candie, en quelques lieux de la côte de Barbarie, dans l'île de Majorque, & dans quelques provinces d'Eſpagne & de Portugal. Les belles d'*olive* les plus fines & les plus eſtimées, ſont celles des environs de Graſſe & de Nice; celles d'Aremont, & celles d'Oneigre, petit bourg des états du duc de Savoie, ſur les côtes de la riviere de Gênes.

Quant à l'uſage de l'huile d'*olive*, il eſt de la plus grande étendue, ſoit pour la Médecine, ſoit pour la Cuiſine, ſoit pour quantité d'ouvrage où les ouvriers & artiſans en ont beſoin. Elle eſt émolliente, anodine, réſolutive, déterſive: elle a fait la baſe de la compoſition des onguens; on l'emploie beaucoup dans les lavemens, & pour la cure des tumeurs inflammatoires.

Mais prévient-elle les accidens funeſtes de la morſure de la vipere, lorſqu'on en a ſoin d'en oindre la partie? C'eſt une queſtion qui fit beaucoup de bruit en Angleterre & en France en 1736, ſur en que l'académie des Sciences de Paris & le public avoient été informés par pluſieurs lettres de Londres, qu'un payſan anglois aſſuroit avoir trouvé un ſpécifique contre la morſure des viperes, dans l'application de l'huile d'*olive*: on diſoit même que pluſieurs expériences que ce payſan avoit faites ſur lui & ſur quelques animaux, en préſence de perſonnes éclairées, confirmoient cette propriété de l'huile.

La matiere étoit trop importante, pour que l'académie n'en prît pas connoiſſance; elle chargea donc MM. Geoffroy & Hunauld de vérifier ſi on pouvoit réellement regarder l'huile d'*olive* comme un remede propre à empêcher les effets terribles du venin de la vipere. Malheureuſement leurs expériences répétées ſur divers animaux avec beaucoup de ſoin, d'attention, & d'intelligence, ne juſtifierent point l'efficace du prétendu ſpécifique. *Voyez* leur mémoire à ce ſujet, dans le récueil de l'académie des Sciences, *année* 1737. Il mérite d'autant mieux la curioſité des lecteurs, qu'il eſt accompagné de réflexions intéreſſantes que leurs expériences leur ont donné occaſion de faire ſur cette matiere. (*D. J.*)

OLIVE, *Pierre d'*, (*Hiſt. nat.*) nom que quelques naturaliſtes ont donné à des pierres judaïques unies & liſſes, c'eſt-à-dire, à des mamelons d'ourſins pétrifiés, qui ont la forme d'une *olive*.

OLIVE, (*Conchyliol.*) autrement *rouleau* ou *cylindre*, eſt une coquille marine univalve, nommée ainſi pour ſa figure, dont la bouche eſt toujours alongée: le ſommet eſt quelquefois détaché du corps par un cercle, ou bien eſt couronné; le fût eſt toûjours uni.

Le caractere générique de l'*olive*, ſans avoir égard à ſa bouche, eſt d'avoir les deux extrémités à-peu-près de même largeur, & celle d'en bas toûjours un peu moindre: ſa tête n'eſt point ſéparée du ſon corps par une vive arrête, comme celle du cornet, ou de la volute; elle ſuit le corps en s'arrondiſſant: il y a cependant des *olives* qui ont une couronne dentelée, & qui ne laiſſent pas d'avoir leur tête ſéparée du corps par une eſpece de vive arrête, ce qui pourroit embarraſſer: alors c'eſt l'extrémité d'en-bas, qui n'eſt jamais pointue comme celle du cornet, qui en détermine le caractere générique.

Ce reſtacé a les deux extrémités preſque égales; mais ſon corps eſt renflé dans le milieu, & ſa bouche toujours alongée, eſt un peu relevée par le bas. Ses belles couleurs, ainſi que celles des cornets, ne forment point d'eſpeces, mais ſeulement des variétés dans l'eſpece.

Bonanni appelle les *olives alcumbi*, de même que les cornets, en les diſtinguant ſeulement par des épithetes; d'autres les ont appellés *cylindroïdes*, à cauſe de leur figure cylindrique, ou bien *cylindrus raptus*, *ſeu mucrone in altum edito*. Les Hollandois nomment ces ſortes de coquillages *brunettes*.

Rondelet a mis les *olives* dans une claſſe particuliere, ne ſachant où les placer; Aldrovandus qui l'a ſuivi en beaucoup de choſes en a fait autant.

Dans les diverſes eſpeces d'*olives*, on compte 1°. l'*olive* verte & marbrée; 2°. l'*olive* de couleur d'azur bariolée par le bas; 3°. le cylindre nommé *porphyre*; 4°. l'*olive* noire; 5°. la jaune; 6°. la ſolitaire 7°. la bariolée & faſciée par le bas; 8°. l'*olive* avec des caracteres de lettres; 9°. la violette venant de Panama, 10°. la blanche, marquée de lignes fauves; 11°. celle dont le ſommet eſt couronné; 12°. la chagrinée, ponctuée de noir avec des taches jeunes; 13°. la blanche, marbrée de taches

ches brunes; 14°. l'*olive* faite en zigzag, brune ſur une couleur jaune.

Ce teſtacé eſt preſque même que le cornet, non-ſeulement pour la coquille, mais même pour l'animal qui y eſt logé. La ſeule forme extérieure de la coquille qui eſt renflée dans le milieu, & plus large dans la partie d'en-bas (ce qui la rend preſque égale à la ſupérieure) lui a fait donner le nom d'*olive* de cylindre ou de couleau. Cette coquille eſt ſouvent plus mince, & ſon ouverture eſt auſſi plus large que celle du cornet, quoique l'opercule qui doit la couvrir, ſoit plus petit; on le trouve à l'ordinaire au bout de la plaque; la tête eſt plus détachée que celle du cornet; mais la clavicule eſt ordinairement plus petite & plus plate, n'ayant que ſix ſpires, ſouvent dentelées par étages; ſa plaque eſt preſque auſſi longue que ſa coquille; quand elle veut marcher, elle ſort quelquefois par le côté; & d'autres fois elle en couvre une partie. La robe de l'*olive* peut diſputer de beauté avec celle du cornet; bariolée comme elle de taches jaunâtres ſur un fond blanc, elle occaſionne les compartimens les plus agréables. *Hiſt. natur. éclaircie.* (*D. J.*)

OLIVE, (*Diete.*) *voyez* OLIVIER, *Diete & Mat. médicale.*

OLIVES, *en Architecture*, ſont de petits grains oblongs, enfilés en maniere de chapelets, qui ſe eſtilent ſur différentes moultures, mais particulierement ſur les baguettes des aſtragales.

OLIVE, *en terme de Boutonnier*, c'eſt un ouvrage en bois tourné & paré dans le milieu, que l'on couvre diverſement pour faire des boutons aux ſur-tous pour la campagne, ou qui ſervent d'arrêt aux crémaillées de carroſſes. On l'appelle *olive*, à cauſe de la reſſemblance qu'elle a avec le fruit de ce nom.

OLIVES, (*Maréchall.*) ſorte d'embouchure: *olives* à coupler.

OLIVENÇA, (*Géog.*) forte & importante ville de Portugal dans l'Alentéjo. Les Eſpagnols la prirent en 1658, & la rendirent aux Portugais par le traité de Lisbonne, en 1668: elle eſt dans une plaine, proche la Guadiana, à ſix lieues S. d'Elvas, 16 E. d'Evora. *Long.* 8. 32. *lat.* 38. 28.

OLIVERO, (*Géog.*) riviere de Sicile, dans la côte ſeptentrionale de la vallée de Démona; elle ſe jette dans la mer de Sicile, près de Tindaro. (*D. J.*)

OLIVETTES, ſ. f. (*Joaillerie.*) fauſſes perles, ou raſades, de la figure d'une olive, dont on fait commerce avec les negres du Sénégal: elles ſont ordinairement blanches.

OLIVETTE, (*Danſe.*) ſorte de danſe de campagne, qu'on fait en courant les uns après les autres. On ſerpente pour cela autour de trois arbres, ou de trois autres points fixes que l'on marque après.

OLIVIER, ſ. m. *olea*, (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir, & diviſée le plus ſouvent en quatre parties. Il ſort du calice un piſtil qui eſt attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur, & qui devient dans la ſuite un fruit ovoide, mou, & plein de ſuc, qui renferme un noyau oblong, dans lequel il y a une amande de la même forme. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

OLIVIER, *olea*, (*Jardinage.*) arbre toujours verd, de moyenne grandeur, qui vient naturellement dans les contrées maritimes & méridionales de l'Europe: il s'en trouve auſſi en Afrique & dans la partie la plus ébaudie de l'Amérique ſeptentrionale. L'*olivier* s'éleve peu en France, mais il fait un bel arbre en Eſpagne & en Italie. Sa tige eſt courte, noueuſe, & de médiocre groſſeur: il donne beaucoup de rejettons au pié, & il fait une grande quantité de racines qui s'étendent au loin; ſon écorce eſt liſſe, unie, & de couleur de cendre; ſes feuilles ſont dures, épaiſſes, luiſantes, d'un verd brun en-deſſus, & blanches en-deſſous; mais plus ou moins longues, ſuivant les eſpeces. Elles ſont entieres, ſans dentelures, & oppoſées ſur les branches; l'arbre donne ſes fleurs aux mois de Mai & Juin; elles viennent en grappes, & elles ſont d'une couleur herbacée ou peu jaunâtre. Le fruit qui les remplace eſt ovale, charnu, plus ou moins gros, & alongé ſuivant les eſpeces: dans l'intérieur de l'olive, ſe trouve un noyau très-dur & de la même forme, qui eſt diviſé en deux loges propres à contenir autant de ſemences; mais il ne s'y en trouve jamais qu'une. Ce fruit n'eſt en maturité que tout à la fin de l'automne. Il faut à l'*olivier* un climat d'une grande température; la Provence & le Languedoc ſont les ſeules provinces du royaume où on puiſſe le cultiver avec ſuccès pour en tirer du profit. Tout ce qu'on peut faire dans les autres provinces, c'eſt d'en avoir quelques plants dans les jardins pour la curioſité. Si on les met contre un mur en eſpalier, dans un terrein leger, à une bonne expoſition, ils s'y ſoutiendront pour l'ordinaire, & donneront quelques fruits dans les années favorables. Mais dans les pays où l'*olivier* vient en plein air, il lui faut une terre noire, ou une terre ſeſnche mêlée de gravier, ou une terre à froment; & en général toutes les bonnes terres lui ſont propres, pourvu qu'elles ſoient meubles, legeres, & chaudes. Celles au contraire qui ſont graſſes, argilleuſes & humides, ne lui ſont point convenables; ce n'eſt pas que cet arbre ne puiſſe y réuſſir; mais les fruits qu'il y rapporte en grande quantité étant trop nourris & trop crûs, l'huile groſſe qui en provient eſt ſujette à s'altérer, malgré toutes les précautions que l'on puiſſe prendre. Il paroît qu'on commence à être d'accord ſur le terrein le plus convenable au progrès des *oliviers*, & à procurer une baſe qui ſoit en même tems de bonne qualité & de garde; c'eſt une terre mêlée de cailloux; les fruits qui y viennent ſont les mieux qualifiés.

On peut multiplier l'*olivier* de pluſieurs façons: de ſemence, de boutures, de branche couchée, de rejets enracinés pris au pié des vieux arbres, par la greffe & par les racines. Mais de toutes ces méthodes, la plus uſitée eſt de ſe ſervir des rejettons que l'on trouve au pié des *oliviers* les plus ſains, les plus vigoureux, & des meilleures eſpeces. On les éclate avec la ploche, & ces ſortes de plants réuſſiſſent aſſez bien, quoiqu'ils ſoient ſouvent fort mal enracinés. Il faut que les rejettons que l'on veut planter ſoient d'une écorce unie, vive, luiſante, & ſans branches, & qu'ils n'ayent qu'un pié & demi de hauteur. La plantation s'en doit faire depuis le commencement de Novembre juſqu'à la fin de Mars: on les mettra en pepiniere dans des trous à trois piés les uns des autres, dont le fond ſera garni de fumier de vache ou de brebis délayé dans de l'eau; & on achevera d'emplir le trou de bonne terre mêlée de fumier bien pourri, bien briſé, & bien gras. On recouvrira le tout de trois doigts d'épaiſſeur d'une terre meuble, ou même de ſable, afin d'empêcher que le terrein ne ſe durciſſe & ne ſe gerſe. Si ces plants ſont bien conduits & bien ſoignés, ils ſeront en état d'être tranſplantés à demeure au bout de trois ans. Cette méthode eſt en effet la plus ſûre, la plus facile, & la plus courte.

Pour multiplier l'*olivier* de ſemence, on prend des noyaux d'olives bien mûres, que l'on dépouille de la pulpe qui les couvre, & on les ſeme au mois de Mars dans une terre meuble & legere à une bonne expoſition. On les arroſe pendant l'été au-moins deux fois par ſemaine: on les couvre pendant l'hiver de paillaſſons, ſous leſquels ils levent peu-à-peu depuis la fin du mois de Novembre juſqu'en Mars. En deux ans les jeunes plants deviennent aſſez forts pour être tranſplantés dans la pepiniere où ils doivent être greffés.

Si l'on veut élever cet arbre de bouture, on prend ſur les meilleures eſpeces d'*oliviers* des branches fortes & vigoureuſes, de la groſſeur au-moins du manche d'une ploche. Le printems eſt la ſaiſon la plus convenable pour cette opération, qu'il faut faire, autant qu'il eſt poſſible, au moment que la ſéve commence à ſe mettre en mouvement. On coupera ces boutures de huit à neuf pouces de longueur; on en couvrira chaque extrémité d'un maſtic compoſé de cire & de poix pour les garantir de la trop grande humidité; enſuite on endnira les boutures de toutes parts de fumier de vache, ou de crotin détrempé dans l'eau pour les diſpoſer à s'unir avec la terre; puis on les mettra dans les trous qui auront été préparés & que l'on emplira de terre, mêlées de bon fumier, en ſorte que le deſſus de la bouture ſe trouve de niveau avec le ſol, mais on recouvrira le tout de trois ou quatre doigts de terre légere & ſablonneuſe; ce qui entretiendra la fraîcheur, & n'empêchera point les rejets que fera la bouture, de percer à-travers la terre.

Pour faire venir l'*olivier* de marcotte, on couche au mois d'Avril les branches qui ſont à portée de terre. Sur la façon de faire cette opération, *voyez le mot* MARCOTTER.

A l'égard de la greffe, on s'en ſert pour mettre les bonnes eſpeces ſur les ſauvageons venus de ſemence. On ne peut les greffer que la ſeconde année après qu'ils ont été mis en pepiniere. La greffe en fûte eſt la méthode la plus ſûre & la plus expéditive dont on puiſſe ſe ſervir. Elle ſe fait à la fin d'Avril ou au commencement de Mai. Cependant on peut auſſi employer la greffe en écuſſon: on cueille dès l'hiver les branches dont on veut tirer les écuſſons, on les conſerve en les tenant dans la terre à l'ombre; & on les fait à la pouſſe, lorſque les *oliviers* ſont en fleur & en pleine ſéve. Trois ans après, les plants greffés ſeront en état d'être tranſplantés à demeure.

On

On peut encore multiplier cet arbre, en plantant de médiocres racines, après les avoir arrachées au pié des vieux *oliviers*; mais cet expédient étant fort long & fort incertain, n'eſt pas en uſage.

Le printems eſt la ſaiſon la plus convenable pour la tranſplantation des *olivieres*: il faut, autant qu'il eſt poſſible, les enlever avec la motte de terre, & on ne ſauroit trop répéter qu'il leur faut dans ce tems-là des engrais & des arroſemens, & que leur ſuccès dépendre principalement du ſoin que l'on aura eu de les mettre dans une terre meuble, légere & active. On plante ces arbres à vingt-cinq ou trente piés de diſtance ſelon la qualité du terrein, & par rangées fort éloignées les unes des autres, afin qu'on puiſſe cultiver les intervalles en nature de vigne ou de terres à blé. L'*olivier* peut ſe paſſer de culture; mais dans ce cas il ne donne que de petits fruits, en moindre quantité & de peu de qualité. Il faut donc le tenir en culture, &, lorſqu'il devient pareſſeux ou languiſſant, on y remédie en remuant à leur pié une ſurface de terre de cinq ou ſix pouces d'épaiſſeur, que l'on amende avec les engrais convenables à la qualité du terrein; ou bien en y mettant au lieu de fumier des terres brûlées, qui donnent de la vigueur aux arbres ſans altérer la qualité du fruit. La taille des *olivieres* exige peu de talent: elle conſiſte à retrancher le bois mort, les branches gourmandes, celles qui naiſſent, qui ſe chiffonnent, qui s'élancent trop, *&c.*

Cet arbre eſt d'une longue vie, d'une grande fertilité, & d'un accroiſſement uniforme; il reprend promptement, il lui faut peu de culture, & il ſe multiplie fort aiſément. Mais il n'eſt d'aucune reſſource pour l'agrément: il a l'apparence d'un ſaule. Auſſi ne le cultive-t-on que pour l'utilité de ſon fruit: rien de plus connu que le ſarvice que l'on tire des olives. On en fait une huile qui ſert à la table, à la cuiſine, aux ſavonneries, à la Pharmacie, à brûler, & à quantité d'autres uſages. *Voyez le mot* Huile. On connoît auſſi une grande quantité d'olives. *Voyez* Olive.

Le bois d'*olivier* eſt dur, noueux, tors, & peu ſolide; néanmoins ce bois étant jaunâtre, ondé, veiné & ſingulierement varié à l'endroit des nodoſités, il eſt fort beau & très-recherché par les Ebéniſtes & les Tabletiers, parce qu'il prend un beau poli. Mais comme il y a de l'inégalité dans l'adhérence des couches ligneuſes, & qu'il arrive ſouvent qu'une partie du bois ſe ſépare de l'autre comme ſi elle avoit été mal collée, c'eſt ce qui empêche de l'employer aux ouvrages de menuiſerie: ce bois eſt auſſi bon à brûler lorſqu'il eſt verd que quand il eſt ſec.

En ſemant les olives ſous des climats & dans des terreins différens, on a acquis une quantité de variétés, parmi leſquelles on cultive de préférence dans les pays chauds, celles dont les olives ſont propres à donner une huile fine, celles qui ſont propres à confire, & celles qui rapportent beaucoup de fruit: voici les eſpeces les plus connues.

1. *L'olivier ſauvage*. Ses feuilles ſont dures, épaiſſes, & des plus blanches en deſſous; il vient naturellement ſur les montagnes des pays chauds, & il donne peu de fruit qui eſt fort petit, de ſorte que quoique l'huile en ſoit très-fine, elle ne dédommage pas de la peine d'aller chercher les olives de cette eſpece.

2. *L'olivier à petit fruit long*, ou l'olive *picholine*, c'eſt l'une des plus eſtimées pour confire.

3. *L'olivier à petit fruit rond*, ou *l'aglandau*, ou la *cailanne*, c'eſt l'olive qui donne l'huile la plus fine.

4. *L'olivier à gros fruit long*, ou *la laurine*. Cette olive eſt relevée de boſſes, elle donne de bonne huile & elle eſt encore meilleure à confire.

5. *L'olivier à fruit reſſemblant à celui du cornouiller ou le cornion*.

6. *L'olivier à gros fruit arrondi*, ou *l'amponllan*.

7. *L'olivier précoce à fruit rond*, ou *le mouresu*.

Ces trois dernieres eſpeces ſont fort reputées pour l'huile fine.

8. *L'olivier à très-gros fruit*, ou *l'olivier d'Eſpagne*. C'eſt la plus groſſe & la plus amere de toutes les olives.

9. *L'olivier ſauvage d'Eſpagne*. La pointe de ſon fruit eſt tronquée.

10. *L'olivier de Luques*. Son fruit eſt odorant.

11. *L'olivier à feuilles de buis*. Ces deux dernieres eſpeces ſont les plus robuſtes, & celles qui peuvent le mieux réuſſir en plein air, dans la partie ſeptentrionale du royaume.

12. *Le grand olivier franc*, ou *l'amflau*. Son fruit eſt de la forme d'une amande.

13. *L'olivier à fruit long d'un verd fauve*.

14. *L'olivier à fruit blanc*.

15. *L'olivier à gros fruit très-charnu*, ou *l'olivier royal*.

16. *L'olivier à fruit rond très-verd*, ou *le verdale*.

17. *L'olivier à fruit en grappes*, ou *le boutellan*.

18. *L'olivier à petit fruit rond, panaché de rouge & de noir*, ou *le pigon*.

19. *L'olivier à petit fruit rond & noirâtre*, ou *le ſalierne*.

Les ſept dernieres eſpeces donnent beaucoup de fruit, & ne ſont propres la plûpart qu'à faire une huile fort commune.

Olivier, (*Mat. médic. & Diete.*) quoiqua quelques auteurs recommandent les feuilles de cet arbre comme aſtringentes, & principalement utiles dans les gargariſmes, *&c.* cependant ce n'eſt que ſon fruit, que l'olive qui mérite proprement l'attention des Medecins, comme objet diététique & pharmaceutique.

La chair de l'olive qui a reçu à-peu-près tout ſon accroiſſement, mais qui eſt encore verte, contient une quantité conſidérable d'huile graiſſe & une matiere extractive d'un goût acerbe, amer, & mêlé d'un peu d'acidité. Les olives mûres contiennent les deux mêmes ſubſtances, qui different ſeulement en ce que l'huile eſt plus douce & plus abondante, & que la matiere extractive ne contient plus d'acide nud ſenſible au goût; les olives mûres contiennent de plus une matiere colorante, noirâtre, dépoſée dans leur peau.

L'huile graiſſe & la matiere extractive renfermées pêle-mêle dans la chair des olives, ſont immiſcibles ou réciproquement inſolubles, enſorte que, lorſqu'on en retire l'huile par le moyen de l'expreſſion, (*voyez* Expression & Huile par expression, *ſous le mot* Huile,) elle n'entraîne pas un ſeul atôme de la matiere extractive elle ne participe en rien de ſes qualités, & que réciproquement, lorſqu'on applique aux olives le menſtrue propre de la matiere extractive, ſavoir l'eau, on en retire ce principe exempt de tout mélange d'huile.

L'huile retirée des olives très-vertes à laquelle les anciens ont donné le nom d'*omphacine*, contient ſeulement un peu d'acide nud qu'elle manifeſte par un léger goût de verdeur; mais il n'eſt pas alors qu'elle emporte cet acide du ſuc extractif, quoiqu'il ſoit aigrelet auſſi. Ce principe peut appartenir à ſa ſubſtance mucilagineuſe, qui dans cette ſuppoſition paſſeroit par un état d'immutabilité ou d'acidité ſurabondante avant de parvenir à cet état de combinaiſon plus parfaite qui conſtitue la maturité. Quoi qu'il en ſoit, l'huile omphacine qu'on peut véritablement appeller *verte*, annonce aſſez par ſa nature les propriétés que lui attribue Dioſcoride, d'être aſtringente, fortifiante, refrigérante, deſſicative.

L'huile des olives preſque mûres eſt auſſi douce & moins greſſe que celle des olives abſolument mûres. Les meilleures huiles de Provence ſont retirées des olives dans cet état, & enfin les olives parfaitement mûres donnent peut-être un peu plus d'huile, mais elle eſt moins fine, c'eſt-à-dire moins fluide, plus onctueuſe que celle que fourniſſent les olives moins mûres.

L'eau appliquée même à froid aux olives, ſoit vertes ſoit mûres, en enleve parfaitement la matiere extractive qui eſt, comme nous l'avons déjà inſinué, l'unique principe de leur goût inſupportable avant cette extraction.

Toutes les préparations des olives pour l'uſage de nos tables tendent à enlever cet extrait.

Les olives confites ne ſont donc autre choſe que ces fruits convenablement épuiſés de leur matiere extractive & aſſaiſonnés avec ſuffiſante quantité de ſel ſeulement ou de ſaumure, & quelques matieres aromatiques, comme le fenouil, le bois de roſe, *&c.*

Cette préparation des olives eſt très-ancienne, Columelle & Palladius ont decrit pluſieurs manieres de les confire. Nos olives confites mangées crues donnent de l'appétit & paroiſſent fortifier la digeſtion. L'auteur de cet article, qui eſt d'un pays où elles ſont fort communes, & où les gens de tous les états en mangent beaucoup, ſoit ſeules, ſoit au milieu des repas avec d'autres alimens n'en a jamais apperçu aucun mauvais effet dans les foyers ordinaires, c'eſt-à-dire à peu-près ſains. Elles cauſent quelquefois la ſoif, comme tous les autres alimens ſalés lorſqu'on en mange avec un certain excès; mais cette ſoif n'eſt point accompagnée d'un épaiſſiſſement incommode de la ſalive, ni de rapports, ni d'aſtriction dans le palais & dans la gorge, en un mot c'eſt une ſoif ſimple & ſans indigeſtion qu'on calme aiſément en avalant quelques verres d'eau pure, ou d'eau & de vin. Cet accident ſuffit pourtant pour en interdire l'uſage aux perſonnes qui ſont ſujettes aux digeſtions ſongueuſes, aux ardeurs d'entrailles, à la tout ſtomachale, en un mot à toutes celles qu'il ne faut point riſquer d'échauffer.

Au reſte, ce que nous venons de dire de l'uſage diététique des olives, ne convient qu'à celles qui ſont récentes ou bien conſervées; car même les mieux confites s'altèrent en vieilliſſant, deviennent, molles, halleuſes, rances; elles doivent être rejettées quand elles ſont dans cet état comme généralement malſaiſantes; cette corruption arrive plus ſouvent, plutôt, & parvient à un plus haut degré dans les olives qui ſont confites étant mûres. Auſſi celles-là ſont-elles moins eſtimées, & ſont-elles anterieurement conſumées dans les pays où on les recueille. On manga auſſi les olives crues avec différentes viandes & ſur-tout les viandes noires qu'elles aſſaiſonnent d'une maniere agréable & ſalutaire. Elles ſont pourtant moins ſaines dans cet état, ſur tout lorſqu'on les a fait entre long-tems, que lorſqu'on les manga crues.

L'huile d'olive ordinaire, c'eſt-à-dire celle qui retirée des olives mûres ou preſque mûres, eſt dans l'uſage diététique l'huile groſſe par excellence. Tout le monde ſait combien ſon uſage eſt étendu pour les ſalades & pour les friture: on l'emploie outre cela dans les pays où on cultive l'*olivier*, & où le beurre eſt communement fort rare, à tous les uſages auxquels le beurre eſt employé dans les pays où il eſt common. L'huile d'olive eſt par conſéquent une de ces matieres qui devient par l'habitude ſi familiere à tous les ſujets, qu'il eſt inutile d'établir des regles de diete ſur ſon uſage. Il eſt obſervé cependant, même dans les pays à huile, que pluſieurs perſonnes ne ſauroient abſolument la ſupporter. Mais il n'y a point de ſigne auquel on puiſſe reconnoître d'avance de pareils ſujets. La ſeule regle du régime qu'il faille donc établir ſur cet objet, c'eſt d'interdire l'huile à ceux qui ne peuvent en ſupporter l'uſage. Ses mauvais effets ſont des rapports rances & preſque corroſifs, une ſoif ardente, des chaleurs d'entrailles, une petite toux importune, le teneſme des échauboulures, & autres éruptions cutanées, *&c.* Les boiſſons acidules, ſucrées, telles que la limonade, les émulſions, la bouillon à la reine, (*voyez* ÉMULSION *&* OEUF), ſont le remede immédiat & prochain de ces accidens; & la ſeule maniere d'en empêcher le retour, c'eſt d'en ſupprimer la cauſe, de renoncer à l'huile.

L'uſage pharmaceutique de l'huile d'olive, tant pour l'intérieur que pour l'extérieur, tant pour les preſcriptions magiſtrales que pour les compoſitions officinales, n'a abſolument rien de particulier. *Voyez* ce que nous avons dit des vertus médicinales & des uſages pharmaceutiques des huiles groſſes en général à *l'article* HUILE.

C'eſt preſque uniquement l'huile d'olive qu'on emploie en Pharmacie pour la compoſition des huiles par infuſion & par décoction. *Voyez à l'article* HUILE, *ce qui concerne les huiles par infuſion & par décoction.*

Les anciens athletes étoient dans l'uſage de ſe préparer à la lutte en ſe faiſant frotter tout le corps avec de l'huile d'olive. Ils ſe rouloient enſuite dans le ſable, ce qui formoit ſur leur corps une eſpece de croûte ou couche légere qui étoit enſuite pénétrée par la ſueur pendant l'exercice. Cette croûte qu'ils faiſoient enlever de deſſus leur corps après l'exercice, & à laquelle ils donnoient le nom de *ſtrigmentum*, étoit un remede que Dioſcoride a vanté dans pluſieurs maladies (extérieures à la vérité), & qui avoient tant de débit du tems de Pline, que ſelon cet auteur la produit des ſtrigmenta faiſoit un revenu conſidérable. Nous avons propoſé quelques conſidérations ſur l'uſage de s'enduire le corps de matieres onctueuſes à *l'article* ONGUENT. *Voyez cet article.* L'immerſion du corps entier, ou des membres inférieurs & d'une partie du trone, c'eſt-à-dire le bain & le demi-bain d'huile ſont encore des pratiques ſuivies par quelques médecins, ſurtout dans les coliques néfrétiques & les rétentions d'urine. La théorie la plus vraiſſemblable de l'action des bains n'eſt rien moins que favorable à ce ſingulier remede, dont l'efficacité n'eſt point établie d'ailleurs par des obſervations ſuffiſantes. (*b*)

OLIVIERS, *montagne des*, (*Géog.*) montagne ou côteau de la Paleſtine, à l'orient de Jéruſalem, dont elle eſt ſéparée ſeulement par le torrent de Cédron & par la vallée de Joſaphat. Joſephe la met éloignée de Jéruſalem de 5 ſtades, qui font 625 pas géométriques, ou de la longueur du chemin d'un jour de ſabbat, dit ſaint Luc *Act. I. v.* 12. C'eſt ſur cette montagne que Salomon bâtit des temples aux dieux des Ammonites & des Moabites pour plaire à ſes concubines, de-là vient que cette montagne eſt nommée (*VI. Reg. xxiii.* 13.) *la montagne de corruption* ou *la montagne de ſcandale*, comme porte la vulgate. Du tems du roi Oſias, le *mont des oliviers* fut en partie ébouli par un tremblement de terre.

OLKUS, (*Géog.*) ville de Pologne, dans un pays de montagnes, & à 6 lieues de Cracovie; cette ville eſt renommée par les mines d'argent & de plomb, qui ſont en abondance aux environs de ſon territoire: le produit s'en partage entre le roi, le palatin, & l'évêque. *Long.* 38. 6. *lat.* 50. 10.

OLLA, (*Critiq. ſacr.*) ce mot latin de la vulgate, ſignifie un propre un marmite, un pot de terre; *mors in olla*, un poiſon mortel eſt dans le pot, *IV. Reg. xl.* 40. Il ſe prend métaphoriquement. *Moab*, olla *ſpei meæ*, Pſ. *l.* 10. Moab eſt le fondement de mon eſpérance. Il déſigne encore figurément des ennemis tranſportés de fureur: *ollam succenſam ego video*. Jérem. *j.* 13. Je vois une chaudiere bouillante: cette chaudiere déſigne Nabuchodonoſor. (*D. J.*)

OLLAIRE, PIERRE, (*Hiſt. nat. Minéral.*) *lapis ollaris*, *lapis lebetum*, nom générique donné par les Naturaliſtes à des pierres douces & ſavonneuſes au toucher qui ont la propriété de ſe ſculpter ou de ſe travailler aiſément, & de prendre au tour la forme des vaiſſeaux qu'on veut leur donner. Elles ont cependant une certaine dureté qui augmente lorſqu'on les met dans le feu, ces pierres varient pour la couleur & la dureté, leur figure eſt irrégulaire & indéterminée, elle ne ſe diviſe point par feuillets. Ces pierres reſiſtent à l'action du feu qui ne les change point en chaux ni en verre, c'eſt pourquoi quelques auteurs les placent au rang de pierres *apyres*.

Wallerius compte cinq eſpeces de pierres *ollaires*; 1°. la ſerpentine; 2°. la pierre *ollaire* compacte qui prend le poli & que les auteurs ont appellé *lapis calabrinus*, elle eſt graſſe au toucher; 3°. la pierre *ollaire* tendre griſâtre; 4°. la pierre *ollaire* dure noirâtre, mêlée de particules talqueuſes ou de mica; 5°. la pierre *ollaire* tendre & friable, noire, que l'on nomme auſſi *talcum nigrum*, ou *ollaris pictorius*. Voyez la *Minéralogie* de Wallerius, *tome I.*

M. Wallerius regarde le pierre *ollaire* comme de la nature du talc; mais le célebre M. Pott croit qu'elle eſt argilleuſe, à cauſe de la propriété qu'elle a de ſe durcir dans le feu. Il met la *ſteatite* ou pierre de lard au rang des pierres *ollaires* ainſi que la pierre de corne & celle qu'on appelle *lavezzes*. Voyez *Lithogéognoſie*, *tom. I. &* Voyez LAVEZZES, *&* STÉATITE. (—)

OLLURE, ſ. f. (*Mégiſſerie.*) c'eſt une eſpece de tablier de gros cuir, appellé auſſi *tablier de riviere*, que les Mégiſſiers mettent devant eux pour garantir leurs habits. *Voyez les figures du Mégiſſier.*

OLMIUM, (*Géog. anc.*) ville de l'Aſie mineure dans la dépendance d'Epheſe; c'eſt auſſi, ſelon Etienne le géographe, une ville de Grèce dans la Béotie, & qui étoit arroſée par une riviere nommée *Olmus*. Cette riviere avoit ſa ſource dans la mont Hélicon, & les Muſes s'y baignoient, ainſi que dans le Permeſſe ou dans l'Hippocrène. (*D. J.*)

OLMUTZ, (*Géogr.*) forte ville de Bohême dans la Morvie, avec un évêché ſuffragant de Prague. Brion lui diſpute le titre de capitale. Elle eſt commerçante, peuplée, & ſituée ſur la Marve, à 7 milles de Brinn, à 20 lieues de Vienne, à 30 de Cracovie, & dans un pays plat. Les interpretes de Ptolomée croient que c'eſt l'*Eburum* de ce géographe; l'évêque eſt ſeigneur ſpirituel & temporel de la ville; ſon ſiége fut fondé par ſaint Cyrille, qui vivoit en 889, ſelon Dubravius. *Long.* 35. 10. *lat.* 49. 30. (*D. J.*)

OLONE, ſ. f. (*Toilerie.*) petite *aloue* & *lacrenau*, ſorte de toile propre à faire des voiles du vaiſſeaux, qui ſe fabriquent en quantité dans pluſieurs endroits de la Bretagne.

OLONE, (*Géog.*) île, bourg, château, ville, & port de France dans le bas Poitou, à 9 lieues de Luçon. La ville ſe nomme *les ſables d'Olone*, & eſt à 103 lieues S. O. de Paris. Le bourg eſt plus avant dans les terres, & à trois-quarts de lieue du port. Le château eſt au levant d'été du bourg. Le port eſt dans un petit golfe, & peut recevoir les plus gros vaiſſeaux de l'Océan. L'île conſiſte en quelques marais où la mer ſe répand dans les hautes marées. *Long.* 15d. 42'. 2". *lat.* 46d. 29'. 50".

OLONITZ, (*Géog.*) ville de l'empire ruſſien, renommée par ſes mines de fer & par ſes eaux minérales que Pierre-le-Grand a miſes en réputation. Elle eſt entre le lac Ladoga à l'oueſt, & celui d'Onega à l'eſt. *Long.* 51. 55. *lat.* 61. 26.

OLOOSSON, (*Géog. anc.*) ville ancienne de la Theſſalie ou de la Peraebie. Homere, *Iliad. B.* v. 738, la ſurnomme *la blanche*, c'eſt, dit Strabon, à cauſe de la blancheur de l'argile dont ſon terroir eſt couvert.

OLOPHYXOS, (*Géog. anc.*) ville de Thrace, auprès du mont Athos. Hérodote, *l. VII.* & Pline, *liv. IV. chap.* en font mention; Thucydide, *l. IV.* en parle auſſi, & dit que cette ville & celles du voiſinage, étoient habi-

habitées par des peuples barbares, qui parloient deux langues, apparemment la grecque & celle de l'Asie.

OLPES, (*Géog. anc.*) *Olpa* au singulier, ou *Olpæ* au pluriel, car Thucydide emploie l'un & l'autre, ville ou forteresse de Grèce dans l'Acarnanie, éloignée de la ville maritime des habitans d'Argos d'environ 25 stades, c'est-à-dire environ trois-quarts de lieue.

OLSS, (*Géog.*) forte ville de la basse Silésie, avec titre de principauté dont les princes sont de la maison de Wirtemberg. Elle est à quatre milles N. E. de Breslaw. *Long.* 34. 55. *lat.* 51. 20.

OLTEN, (*Géog.*) petite ville de Suisse, au canton de Soleure, capitale d'un bailliage. Elle est sur la Dieuare, où l'on pêche des écrevisses naturellement rouges. *Long.* 25. 10. *lat.* 47. 20.

OLULIS, (*Géog. anc.*) ancienne ville de l'île de Crète; c'est aussi une ancienne ville de Sicile dans sa partie occidentale, selon Ptolomée, *l. III. c.* 10. & ses interpretes veulent que ce soit présentement *Solanto*.

OLUROS (*Géog. anc.*) ville ancienne du Péloponnèse, dans l'Achaïe propre; c'étoit un château élevé pour la sûreté de la ville de Pellene: *Oluros Pellenorum castellum*, dit Pline, *liv. IV. chap. v.*

OLYMPE, (*Géog. anc.*) *Olympus*, ce nom étoit commun à deux ou trois villes, à un promontoire, & à plusieurs montagnes: je commence par les villes.

1°. *Olympus* étoit une ville d'Asie dans la Pamphilie, 2°. c'étoit encore une ville d'Asie dans la Lycie, selon Ptolomée, *liv. V. chap. iij.*

Olympus promontoire étoit dans l'île de Cypre, selon Strabon cité par Ortelius; parlons aux montagnes de ce nom.

1°. *Olympe* montagne de la Macédoine que Ptolomée fait de 40 minutes plus orientale que le mont Oss; c'est moins une montagne qu'une chaîne de montagnes entre la Pierie & la Pélasgiotide. Homere dit que c'est la demeure de Jupiter & des dieux, & qu'il n'y a point de nues au-dessus: son nom moderne est *Lacha*.

Brown qui a été dans ce siecle sur cette montagne, n'y vit point de neige en Septembre, au-lieu qu'il y en a toujours sur le sommet des Alpes aussi-bien que sur le haut de Pyrénées & des monts Krapacks; cependant cette montagne est apperçue de fort loin même à la distance d'environ 24 lieues. L'étendue qu'elle a, principalement d'orient en occident, fait que les habitans qui sont au pié de ce mont du côté du nord & du midi, ont une température d'air aussi différente que s'ils vivoient dans des pays fort éloignés. Lucain le remarque dans sa Pharsale, *liv. VI. v.* 341.

Nec metuens imi boream habitator Olympi.
Lucentem totis ignorat noctibus arctos.

C'est après quelque séjour au pié de cette montagne que Paul Emile, consul romain, défit le roi Persée, & se rendit maître de la Macédoine. Lorsque le roi Antiochus assiégea la ville de Larisse, Appius Claudius lui fit lever le siege par le moyen de plusieurs grands feux qu'il alluma sur une partie du mont *Olympe*. Antiochus, à la vûe de ces feux se retira, dans l'idée que toutes les forces des Romains alloient fondre sur lui.

Ovide & Properce placent le mont Ossa entre le Pélion & l'*Olympe*; Horace met le Pelion sur l'*Olympe*; Virgile disposa encore ces trois montagnes d'une maniere différente: les Poëtes ne sont point obligés de peindre les lieux en Géographes.

2°. Je doute que le mont *Olympe*, mis par Ptolomée en Thessalie, soit différent du mont *Olympe* de la Macédoine.

3°. Le mont *Olympe* étoit encore une montagne du Péponnèse, dans l'Elide.

4°. Polybe parle d'un mont *Olympe*, ou plutôt d'une colline de ce nom, aux confins de l'Arcadie & de la Laconie.

5°. Pline, *liv. V. ch. xxxij.* met un mont *Olympe* dans l'île de Lesbos, & un autre dans la Lycie.

6°. Athenée parle d'un mont *Olympe* dans la Lydie.

7°. Il y a un mont *Olympe* en Mysie. Méla y met la source de Rhyndacus. Ce mont *Olympe* de Mysie est décrit par Tournefort dans son voyage du Levant. „ C'est, dit-il, une horrible chaîne de montagnes, à „ l'approche desquelles on ne voit que des chênes, des „ pins, du thym de Crète, du cistle ladanifere, *&c.* „ Après trois heures de marche sur cette montagne, on „ ne voit que des sapins & de la neige. Les hêtres, les „ charmes, les trembles, les noisetiers n'y sont pas re„ çus „. C'est près de ce mont *Olympe* que les Gaulois furent taillés en pieces par Manlius, qui se vangea sur eux des maux que leurs peres avoient faits en Italie.

8°. Le mont *Olympe*, sans nom, *Trophyrien*, est une autre montagne de l'île Panchaa dans l'Océan, près de l'Arabie heureuse.

9°. Enfin les Géographes parlent encore d'un mont *Olympe* dans l'île de Cypre.

M. Huet prétend que l'étymologie du mot *Olympe*, est la même que des mots *Alpes*, *Albion*, *Aben*, *&c.* si son idée n'est pas vraie, elle est du-moins ingénieuse. (*D. J.*)

OLYMPE, *f. m.* (*Mythol.*) l'*Olympe* n'est point une montagne dans les écrits des Poëtes, c'est l'empirée, c'est le ciel, c'est le séjour des dieux; Claudien en a fait la peinture dans ces deux beaux vers.

Celsior exurgit pluviis, audisque ruentes
Sub pedibus nimbos, & rumea tonitrua calcat.

Aussi quand vous lisez dans Virgile, que Jupiter gouverne l'*Olympe*, *regit Olympum*, cela signifie qu'il regne souverainement dans le ciel. Comme il y avoit sur le mont *Olympe* une forteresse que des brigands, qu'on nomma *géants*, assiegerent, la fable dit qu'ils avoient escaladé le ciel.

Il y a dans le recueil de l'académie des Inscriptions *tom. XXV.* un mémoire de M. de Mairan, pour justifier la conjecture, que la fable de Jupiter & des dieux tenant leur conseil sur l'*Olympe*, tiroit son origine d'une aurore boréale que les Grecs avoient vûe. Je ne puis croire cette théorie mythologique bien fondée, mais elle est rendue avec beaucoup d'esprit & d'ornemens. (*D. J.*)

OLYMPIADE, *f. f.* (*Chronolog.*) espace de 4 ans révolus, qui servoit aux Grecs à compter leurs années. Lorsqu'Ovide dit *quinquennes olympias*, c'est une expression badine, par laquelle il a voulu désigner un lustre ou une espace de 5 ans. Ce poëte venoit de traverser la Grece pour se rendre au lieu de son exil; & en conséquence il a voulu réunir plaisamment les deux manieres de comptes des Grecs & des Romains. Il auroit pu dire aussi bien *lustrum quadriennum*, pour signifier une *olympiade*.

La maniere de supputer le tems par *olympiades*, tiroit son origine de l'institution des jeux olympiques, qu'on célebroit sans les 4 ans durant 5 jours, vers le solstice d'été, sur les bords du fleuve Alphée auprès d'Olympe, ville d'Elide. Ces jeux furent institués par Hercule en l'honneur de Jupiter, l'an 2886 du monde; & ils furent rétablis par Iphitus roi d'Elide, 372 ans après.

La premiere *olympiade* commença l'an 3938 de la période julienne, l'an 3228 de la création, 505 ans après la prise de Troie, 776 avant la naissance de J. C. & 24 ans avant la fondation de Rome. Voici donc comme l'on s'exprime dans la chronologie. Romulus est né la seconde année de la seconde *olympiade*: le temple de Delphes fut brûlé la premiere année de la cinquante-huitieme *olympiade*: la bataille de Marathon se donna la troisieme année de la soixante-douzieme *olympiade*. On ne trouve plus aucune supputation des années par les *olympiades*, après la quatre cent-quatrieme qui finit à l'an 440 de l'ere vulgaire.

La Grece tira ses époques des *olympiades*, & on ne compta plus que par *olympiade*. Les savans ont des obligations infinies à cette époque, qui répandit la clarté dans le chaos de l'histoire; mais personne n'a témoigné aux *olympiades* sa reconnoissance avec plus d'affection, que Scaliger. Il leur fait un fort joli compliment pour un homme qui n'en faisoit guere. „ Je vous salue, dit-„ il, divines *olympiades*, sacrés dépositaires de la véri„ té; vous servez à réprimer l'audacieuse témérité des „ chronologues: c'est par vous que la lumiere s'est ré„ pandue dans l'histoire; sans vous combien de vérités „ seroient ensévelies dans les ténebres de l'ignorance? „ Enfin je vous adresse mes hommages, parce que c'est „ par votre moyen que nous savons avec certitude, les „ choses mêmes qui se sont passées dans les tems les „ plus éloignés „. *Salve, veneranda* olympias, *custos temporum, vindex veritatis historica, frænatrix fanaticæ chronologorum licentiæ*, &c. (*D. J.*)

OLYMPIE, (*Géog. anc.*) ville du Péloponnese dans l'Elide auprès de l'Alphée. Jupiter y avoit un temple masqué par un bois d'oliviers, dans lequel étoit le stade, où le lieu destiné à la course.

Olympie fut d'abord célebre par les oracles qu'y rendoit Jupiter olympien. Après qu'ils eurent cessé, le temple devint plus fameux que jamais par le concours des peuples qui s'assembloient pour voir les jeux & le couronnement des vainqueurs. La statue qui représentoit Ju-

Jupiter étoit l'ouvrage de Phidias; le dieu étoit assis, mais il grand que sa tête touchoit presque au haut du temple, & qu'il sembloit qu'en se levant il devoit emporter le comble de l'édifice. Etienne le géographe dit qu'*Olympie* s'appelloit anciennement *Pise*, *Pisa*; & en effet, Strabon ainsi que Polybe, appellent les habitans d'*Olympie*, *Pisei*, & la contrée *Pisæus ager* ou *terra Pisæa*. Pausanias dit que les Eléens détruisirent Pise de fond en comble, & qu'on avoit planté des vignes sur son sol. (*D. J.*)

OLYMPIEN, adj. (*Gram. Mythol.*) Jupiter *olympien*, ou adoré à Olympe, ou souverain de l'olympe. Les dieux *olympiens* ou dieux *consentes*, étoient au nombre de douze, six dieux & six déesses. On les appelloit simplement *les douze*. Capella ne compte point Jupiter parmi les dieux *consentes* ou *olympiens*: il le met hors de rang, au-dessus de tous.

OLYMPIEUM, (*Géog. anc.*) lieu particulier de l'île de Délos, où s'étoit établie une colonie d'athéniens. Cet établissement est prouvé par quelques inscriptions de Gruter.

OLYMPION, (*Géog. anc.*) ville du Péloponnese près de Corinthe, remarquable par le tombeau d'Eupolis, l'un des plus distingués de l'ancienne comédie grecque, & qu'Horace met dans la compagnie de Cratinus & d'Aristophane.

OLYMPIONIQUE, s. m. (*Gymnastiq.*) vainqueur aux jeux olympiques; ils étoient singulierement honorés dans leur patrie. Les Athéniens sur-tout s'imposoient tant de dépense en prélens aux *olympioniques* leurs compatriotes, que Solon crut devoir y mettre des bornes. Sa loi portoit que la ville ne pourroit leur donner que cinq cent drachmes d'argent, ce qui fait seulement monnoie d'Angleterre, dix-sept livres sterling, trois schelings, neuf sols, en comptant avec le docteur Bernard, les cent dragmes attiques, sur le pié de trois livres sterlings, huit schelings, neuf sols. (*D. J.*)

OLYMPIQUES, JEUX. (*Littér. grecq. & rom.*) les plus fameux, les plus solemnels, & peut-être les plus anciens jeux de la Grece, étoient les jeux *olympiques*, qui se célebroient tous les 4 ans à Olympie ville d'Elide dans le Péloponnese. Quoique je ne me lasse guere à lire tout ce qu'en racontent Diodore de Sicile, Plutarque & sur-tout Pausanias, je sais bien cependant que je n'en dois prendre ici que la fleur.

Comme l'origine des jeux *olympiques* est ensevelie dans la plus profonde antiquité, l'on trouve diverses opinions sur leur établissement. Diodore de Sicile dit que ce fut Hercule de Crete qui les institua, sans nous apprendre ni en quel tems, ni à quelle occasion. La sentiment le plus commun parmi les savans est que la premiere célébration s'en fit dans l'Elide, l'an du monde 2635, qui répond à la vingt-neuvieme du regne d'Acrisé roi d'Argos, & à la 34e. du regne de Sycion, dix-neuvieme roi de Sycione. Quoi qu'il en soit, depuis leur premiere institution, ils furent alternativement renouvellés & interrompus jusqu'au regne d'Iphitus roi d'Elide, & contemporain de Lycurgue, qui les rétablit avec beaucoup de lustre, l'an 3208. Il ordonna que pendant la durée des jeux toutes les affaires cesseroient, afin que chacun eût la liberté de s'y rendre.

Ils se célébroient vers le solstice d'été, & duroient cinq jours. Comme ils étoient consacrés à Jupiter, & faisoient partie des cérémonies religieuses du paganisme, le premier jour étoit destiné aux sacrifices; le second au pentathle & à la course à pié; le troisieme au combat du pancrace & de la lutte simple; les deux autres aux courses à pié, à celle des chevaux & à celle des chars. Il y eut de tems-en-tems quelques variétés à cet égard qu'on peut lire dans Pausanias.

Les athletes combattirent aux dans ces jeux, depuis la trente-deuxieme olympiade, où il arriva à un nommé Oreippus de perdre la victoire, parce que dans le fort du combat son caleçon s'étant dénoué, l'embarrassa de maniere à lui ôter la liberté des mouvemens. Ce reglement en exigea un autre: c'est qu'il fut défendu aux femmes & aux filles, sous peine de la vie, d'assister à ces jeux, & même de passer l'Alphée pendant tout le tems de leur célébration.

Cette défense fut si exactement observée, qu'il n'arriva jamais qu'à une seule femme de violer cette loi. Cette femme que les uns nomment *Callipatire*, & les autres *Phanenia*, étant devenue veuve s'habilla à la façon des maîtres d'exercice, & conduisit elle-même son fils Pisidore à Olympie. Le jeune homme ayant été déclaré vainqueur, la mere transportée de joie, jetta son habit d'homme, fauta par-dessus la barriere, & elle fut connue pour ce qu'elle étoit. Cependant on lui pardonna cette infraction de la loi en considération de son pere, de ses freres & de son fils, qui tous avoient été couronnés aux mêmes jeux. Depuis ce tems-là il fut défendu aux maîtres d'exercices de paroître autrement que nus à ces spectacles. La peine imposée par la loi, étoit de précipiter les femmes qui oseroient l'enfreindre, d'un rocher fort escarpé qu'on appelloit le *mont Typée*, & qui étoit au-delà de l'Alphée.

On obligeoit les athletes à Olympie, de jurer deux choses avant que d'être admis aux jeux; 1°. qu'ils seroient soumis pendant dix mois consécutifs à tous les exercices, & à toutes les épreuves auxquelles les engageoit l'institution athlétique; 2°. qu'ils observeroient religieusement toutes les lois prescrites dans chaque sorte de combat, & qu'ils ne feroient rien, ni directement ni indirectement, contre l'ordre & la police établie dans les jeux. On leur faisoit prêter ce serment devant la statue de Jupiter surnommé *Horius*, à cause de cette cérémonie; & cette statue qui tenoit un foudre dans chaque main, pour inspirer plus de terreur aux parjures, étoit érigée dans le sénat des Eléens.

Il leur étoit aussi défendu, sous peine d'une amende considérable, d'aller de la moindre fraude pour être déclaré vainqueur; mais ni les lois, ni les peines ne sont pas toujours un frein capable de contenir l'ambition dans de justes bornes. Il y eut des supercheries, & la punition sévere qu'on en tira, n'empêcha pas qu'on ne retombât de tems en tems dans les mêmes fautes.

On trouvoit, dit Pausanias, en allant du temple de la mere des dieux au stade, six statues de Jupiter, qui toutes les étoient de bronze, & toutes faites du produit des amendes imposées aux athletes qui avoient usé de fraude pour remporter le prix, ainsi que le marquoient les inscriptions. Les vers qui étoient sur la premiere statue, avertissoient que le prix des jeux *olympiques* s'acquéroit, non par argent, mais par la légéreté des piés & par la force du corps. Ceux de la seconde portoient que cette statue avoit été érigée à Jupiter pour faire craindre aux athletes la vengeance du dieu, s'ils osoient violer les lois qui leur étoient prescrites.

Le concours prodigieux du monde qu'attiroit à Olympie la célébration de ces jeux, avoit enrichi cette ville & toute l'Elide: aussi n'y avoit-il rien dans toute la Grece de comparable au temple & à la statue de Jupiter olympien. Autour de ce temple étoit un bois sacré nommé l'*Altis*, dans lequel avec les chapelles, les autels & les autres monumens consacrés aux dieux, & dont on trouve une description fort détaillée dans l'auteur que j'ai cité tout de suite, étoient les statues toutes de la main des sculpteurs les plus célebres, érigées en l'honneur des vainqueurs.

Les jeux *olympiques* étoient sans contredit entre tous les jeux de la Grece, ceux qui tenoient le premier rang; & cela pour trois raisons: ils étoient consacrés à Jupiter le plus grand des dieux; ils avoient été institués par Hercule le plus grand des héros; enfin on les célébroit avec plus de pompe & de magnificence que tous les autres, & ils attiroient un plus grand nombre de spectateurs, qu'on y voyoit accourir de tous les endroits de la terre. Aussi les Grecs ne concevoient-ils rien de comparable à la victoire qu'on y remportoit; ils la regardoient comme le comble de la gloire, & ne croyoient pas qu'il fût permis à un mortel de porter plus loin ses desirs.

Je ne m'étendrai pas sur les récompenses des vainqueurs dans ces jeux, parce qu'il n'y a personne qui ignore que leur prix étoit une couronne d'olivier. Il faut avouer que celui qui a dit le premier que l'opinion gouverne le monde, avoit bien raison. En effet, qui pourroit croire, si tant de monumens ne l'attestoient, que pour une couronne d'olivier, toute une nation se dévouât à des combats si pénibles & si hasardeux? D'un autre côté, les Grecs par un sage politique, avoient attaché tant d'honneur à cette couronne, qu'il n'est pas étonnant qu'un peuple qui n'avoit de passion que pour la gloire en général, crût ne pouvoir trop payer celle-ci, qui de toutes les especes de gloire étoit la plus flateuse. Car nous ne voyons point que Miltiade, ni Cimon, ni Thémistocle, Epaminondes, ni Philopœmen, ces grands hommes qui ont fait des actions si mémorables, aient été plus distingués parmi leurs concitoyens, qu'un simple athlete qui avoit remporté le prix ou de la lutte, ou de la course du stade, ou de la course de l'hippodrome.

Il étoit en marbre ou en bronze à côté du capitaine & du héros. Ce n'est donc point une exagération que ce que dit Ciceron dans ses rafleuses, que la couronne d'olivier à Olympie, étoit un consulat pour les Grecs; & dans l'oraison pour Flaccus, que de remporter la victoire

toire aux jeux *olympiques*, étoit preſque auſſi glorieux en Grece, que l'honneur du triomphe pour un romain.

Mais Horace parla de ces ſortes de victoires dans des termes encore plus forts: il ne craint point de dire qu'elles élevoient les vainqueurs au-deſſus de la condition humaine, en n'étoient plus des hommes, c'étoient des dieux:

Palmaque nobilis
Terrarum dominos evehit ad deos.

& ailleurs:

Sive quæ Elæa donatus reducit
Palma ſuleſtes.

Le vainqueur étoit proclamé par un héraut public au ſon des trompettes; on le nommoit par ſon nom, on y ajoutoit celui de ſon pere, celui de la ville d'où il étoit, quelquefois même celui de ſa tribu. Il étoit couronné de la main d'un des Hellanodices; enſuite on le conduiſoit en pompe au prytanée, où un feſtin public & ſomptueux l'attendoit. Retournoit il dans ſa ville, ſes concitoyens venoient en foule au-devant de lui, & le recevoient avec l'appareil d'une eſpece de triomphe, perſuadés que la gloire dont il étoit couvert illuſtroit leur patrie, & rejailliſſoit ſur chacun d'eux.

Il n'avoit plus à craindre la pauvreté, ni ſes triſtes humiliations; on pourvoyoit à ſa ſubſiſtance, on érigeoit même ſa gloire par ces monumens qui ſemblent braver l'injure des tems. Les plus célebres ſtatuaires briguoient l'honneur de le mettre en marbre ou en bronze avec les marques de ſa victoire, dans le bois ſacré d'Olympie. A peine trouveroit-on cent ſtatues dans les jardins de Verſailles qui ſont immenſes! J'ai voulu voir, dit l'abbé Gedoin, combien il y en avoit dans l'Attis ſur l'énumération que Pauſanias en fait, j'en ai compté, ajoute-t-il, juſqu'à cinq cent; & las de compter, j'ai abandonné l'entrepriſe: encore Pauſanias déclare-t-il qu'il ne parle que des ſtatues érigées aux dieux & aux athletes les plus célebres.

Quel effet ne devoit pas produire cette quantité prodigieuſe de belles ſtatues poſées dans un même lieu, toutes du ciſeau des meilleurs artiſtes de leur tems? A chaque pas que l'on faiſoit en comparant une ſtatue avec une autre, on diſtinguoit les différentes écoles, & l'on apprenoit l'hiſtoire de l'art même. On voyoit, pour ainſi dire, ſon enfance dans les ouvrages des éleves de Dipoene & de Scyllis; ſon progrès dans les ouvrages de Calamis, de Canachus, de Myron; ſa perfection dans ceux de Phidias, d'Alcamene, d'Onatas, de Scopas, de Praxitele, de Polyclete, de Lyſippe, de Pythagore de Rhegium; & enfin ſa décadence dans les monumens du tems poſtérieur: car alors entre l'antique & le moderne, il y avoit un âge moyen, où l'art avoit été porté à ſa perfection. Je ne crois pas qu'il y ait jamais eu pour les curieux un plus beau ſpectacle; & c'étoit auſſi par ce ſpectacle que les Grecs entretenoient dans l'ame des particuliers, cette noble émulation qui leur faiſoit compter pour rien les peines, les fatigues, les dangers & la mort même, quand il s'agiſſoit d'acquérir de la gloire.

J'ai parlé en tems & lieu, des Hellanodices qui préſidoient aux jeux de la Grece, décidoient des victoires, & adjugeoient les couronnes; mais je n'imaginois pas qu'un roi juif ait eu jamais part à cette dignité, cependant Joſephe m'a tiré d'erreur. Il m'apprend dans ſes antiquités, *liv. XVI. ch. j. & ix.* qu'Hérode ſurnommé le grand, allant en Italie pour faire ſa cour à Auguſte, s'arrêta quelque tems en Grece, & ſe trouva aux jeux *olympiques* de la cent quatre-vingt-onzieme olympiade, 16 ans avant la naiſſance de J. C. Comme on ne manque pas de lui rendre les reſpects dûs à ſon rang, & qu'il vit ſans peine que les jeux conſacrés à Jupiter, avoient beaucoup perdu de leur ſplendeur, parce que les Eléens étoient trop pauvres pour ſoutenir à leur entretien, il leur fit préſent d'un fonds conſidérable pour les remettre ſur l'ancien pié. Alors par reconnoiſſance d'un ſi grand ſervice, il fut élu préſident de ces jeux pendant le cours de ſa vie. La paſſion qu'on portoit à leur célébration, les ſoutenoit encore d'une façon aſſez brillante ſur le fin du IV. ſiecle. Nous tenons cette anecdote du R. P. de Mont-faucon, qui l'a tirée des œuvres de S. Jean Chryſoſtome, lequel comme on ſait, fleuriſſoit ſous le regne de Théodoſe & d'Arcadius ſon fils.

Après que l'athlete s'eſt préparé pendant 30 jours dans la ville d'Olympie, dit ce pere de l'Egliſe, on l'amene au fauxbourg à la vûe de tout le monde, & le hérault crie à haute voix: „ Quelqu'un peut-il accuſer ce coureur battant d'être eſclave, ou voleur, ou de mauvaiſes „ mœurs „? S'il y avoit même ſoupçon d'eſclavage, il ne pouvoit être admis au combat.

On lit dans les écrits du même orateur, ſyrien de naiſſance, que les athletes étoient encore tout nus, & ſe tenoient debout appuiés aux rayons du ſoleil. Les ſpectateurs étoient aſſis depuis minuit juſqu'au lendemain à midi, pour voir les athletes qui remporteroient la victoire. Pendant toute la nuit ce héraut veilloit ſoigneuſement, pour empêcher que quelqu'un des combattans ne ſe ſauvât à la faveur des ténebres, & ne ſe deshonnorât par cette fuite.

A ces combats *olympiques* les lutteurs, ceux qui ſe battoient à coups de poing, enfin les pancraſtaſtes, c'eſt-à-dire ceux qui diſputoient la victoire dans tous les exercices gymniques, le faiſoient à différentes repriſes; mais le héraut les proclamoit, & les couronnoit dès le moment qu'ils étoient déclarés vainqueurs.

On éliſoit alors quelqu'un pour chef des chœurs de muſique, de jeunes garçons, apparemment enfans de qualité, qu'on appelloit *thallophores*, parce qu'ils portoient ſeuls des rameaux à la main. *Le chevalier* DE JAUCOURT.

OLYNTHE, (*Géog. anc.*) ville de Thrace, dans la péninſule de Pallene, entre les golfes Theſſalonique & de Torone; on ſait que Philippe forma le ſiege d'*Olynthe*, parce qu'elle avoit fait une ligue avec les Athéniens, pour mettre obſtacle à ſes conquêtes. Il l'aſſiegea; elle recourut à ſes nouveaux alliés. Démoſthene parla pour elle, & ſes trois *olynthiennes* roulent ſur la néceſſité preſſante de la tirer du danger où elle ſe trouvoit; malheureuſement le ſecours qu'on lui donna ne put la ſauver. Deux traîtres *olynthiens* livrerent leur patrie à Philippe. Ce prince la ruina de fond en comble, & y exerça de grandes cruautés, dont Sénequa a fait la matiere d'une de ſes déclamations. Herodote donna à *Olynthe* l'épithete de *Sithonia* que déſigne le pays où elle étoit ſituée. (*D. J.*)

OLYRA, (*Bot.*) eſpece de blé qui croît en Allemagne, & qui eſt connu des Botaniſtes ſous le nom de *zea-amylea*, ou de *zeopyrum auctuum*.

OLYSIPPO, (*Géog. anc.*) c'eſt ainſi que pluſieurs auteurs écrivent le nom d'une ville très-ancienne, ſituée à l'embouchure du Tage, & qui eſt aujourd'hui Lisbonne. Elle eſt ſi ancienne, que Solin a cru qu'elle avoit été fondée par Ulyſſe; & Strabon même ne juge pas impoſſible qu'Ulyſſe ait été en Eſpagne.

Dans le paſſage de Solin on lit: *Ibi oppidum* Olyſipone *Ulyxi conditum*. Solin met ici un ablatif pour un nominatif; car, ſelon l'uſage du ſon tems, les noms de ville ſe mettoient à l'ablatif, & étoient regardés comme indéclinables. Ainſi Vopiſcus dans la vie d'Aurelien dit, *Capta & Palmyra arbes cepit*. Dans Antonin, les noms ſont de même à l'ablatif, tandis que chez les Grecs ils ſont au génitif.

Le paſſage de Solin nous apprend encore que le vrai nom de cette ville eſt *Olyſippo*. De plus, il ſe trouve écrit ainſi dans les manuſcrits de Pline, *l. IV. c. xxij.* Enfin les inſcriptions déterrées à Lisbonne portent la même ortographe: *Felicitas Julia* Olyſipo. Elle eut titre de municipe, & fut peuplée de citoyens romains; mais voyez d'autres détails *au mot* LISBONNE. (*D. J.*)

O M

OMADRUS, ſ. m. (*Mythologie.*) dieu des anciens adoré à Tenedos & à Scio. C'étoit Bacchus, à qui l'on ſacrifioit un homme, que l'on mettoit en pieces. C'eſt de cette cruelle cérémonie qu'il étoit appellé *Omadrus*.

OMAGUAS, (*Géog.*) peuple de l'Amérique méridionale, aux deux bords de la riviere des Amazones, au-deſſous de ſa jonction avec la Moyobambe. Ce peuple eſt le même que les Homagues, les Omaguacas & les Aguas.

OMAN, (*Géog.*) pays & ville de l'Arabie heureuſe. Abulféde la met ſur la mer. Sa *longitude*, ſelon Jon-Said, eſt 81d 15′. *latit.* 19d 16′. (*D. J.*)

OMB, (*Hiſt. nat.*) petite graine fort commune dans l'île de Ceylan; elle ſe mange comme du ris, mais elle enivre & cauſe des maux de cœur lorſqu'elle eſt trop nouvelle.

OMBELLE, ſ. f. (*Botanique.*) lorſque le pape Alexandre III vint ſe réfugier à Veniſe vers l'an 1179, pour y terminer ſes différends avec Frédéric Barberouſſe, il accorda par reconnoiſſance au doge Sebaſtien Zani & à ſes ſucceſſeurs de mettre à l'avenir ſur leurs armes une eſpece de paraſol, qu'on voit auſſi quelquefois ſur les armes de la république. Ceux qui connoiſſent cette eſpece d'armoirie, ont une idée juſte de l'*ombelle* de botaniſtes. Donnons-en maintenant la définition.

C'eſt

C'eſt l'extrémité de la tige diviſée en pluſieurs pédicules ou rayons qui ſortant du même centre, s'ouvrent de telle maniere qu'ils forment un cône renverſé, & ſont à-peu-près diſpoſés comme les bâtons d'un parafol, faiſant un bouquet, dont la ſurface eſt en peu convexe.

Si les pédicules de la tige ſe trouvent ſubdiviſés en d'autres d'une même ſorme, ſur leſquels les fleurs ou fruits ſont diſpoſés, le premier s'appelle *rayons*, & le ſecond *pédicules*.

L'*ombelle* qui n'eſt formée que de pédicules, ſe nomme *ombelle ſimple*; celle qui eſt formée de rayons & de pédicules ſe nomme *ombelle compoſée*. Ainſi les plantes *ombelliferes* ſont celles dont les fleurs naiſſent en *ombelles* à l'extrémité des tiges, & y repréſentent en quelque maniere un parafol. Telles ſont les fleurs d'anet, de carote, du cerfeuil, de ſenouil, d'angélique, de perſil, *&c.*

On a remarqué que preſque toutes les plantes à *ombelles* ont leurs racines ſujettes aux vers qui les détruiſent; ſi cette obſervation eſt vraie, il faudroit en rechercher la cauſe, & peut-être la découvriroit-on.

Nous avons un traité très-eſtimé des plantes *ombelliferes* de l'illuſtre Moriſon, qui a ſignalé par cet ouvrage ſes talens en botanique, comme il ſignala dans ſa jeuneſſe ſon courage pour les intérêts du roi Charles I. en les ſoutenant dans un combat donné ſur le bord d'Aberdéen ſa patrie; c'eſt lui-même à qui Gaſton d'Orléans, prince curieux, donna la direction du jardin de Blois; étant retourné dans ſon pays après la mort de ce princee, il fut comblé de bien-faits par Charles II. & bientôt après nommé par l'univerſité d'Oxford pour la profeſſion de botanique qu'il exerça le reſte de ſes jours avec la plus grande diſtinction. Son livre des plantes en *ombelles* parut en latin ſous ce titre: *Plantarum umbelliferarum diſtributio nova*. Oxoniæ 1672, *in-fol.* avec fig.

Quand on examine avec un peu de ſoin la partie que M. Tournefort prend dans les plantes *ombelliferes* pour le calice de leur fleur, on eſt bientôt convaincu qu'elle n'eſt pas ainſi qu'il le penſe un compoſé de deux ſemences nues, mais que c'eſt un compoſé de deux capſules monoſpermes couronnées d'un calice. On ne peut encore s'empêcher de dire 1° que cet illuſtre auteur ne devoit pas exclure l'*échinophora* du nombre des plantes *ombelliferes*, d'autant que Moriſon a fait voir que les ovaires ou capſules ſéminales des eſpeces de ce genre contenoient chacune deux graines, dont une à la vérité avorte le plus ſouvent dans nos pays. 2°. M. de Tournefort n'auroit pas dû ici plutôt que dans tant d'autres genres d'*ombelliferes* prendre pour un calice commun cette ſorte de fraiſe ou collet à rayons, qui ſe trouve à la baſe de chaque *ombelle*. 3°. Enfin il devoit avertir qu'entre tant de fleurs contenues dans un ſeul calice il n'y en avoit qu'une de ſertile, puiſque ce prétendu calice s'étant tranſformé en fruit, ne renfermoit qu'une ſemence unique; mais ces légeres fautes n'ôtent rien du tout à la gloire d'un homme à qui la Botanique doit tant de découvertes intéreſſantes. (*D. J.*)

OMBELLE, ſ. f. *terme de Blaſon*, ce mot ſe dit d'une eſpece de parafol que le doge de Veniſe met ſur ſes armes par une conceſſion d'Alexandre III. quand il ſe refugia à Veniſe, en fuyant la perſécution de Fréderic I. Elle eſt quelquefois ſous les armes de la république.

OMBI, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Egypte, capitale du nôme, auquel elle donnoit le nom d'*Ombites Nomos*. Pline en fait mention, & dit, *l. VIII. c. xxxv.* que Tentyris & *Ombi* ſont deux villes d'Egypte voiſines, que les habitans de la derniere (*Ombite*) adorent la crocodile, & que les Tentyrites le pourſuivent à la nage, le coupent par morceaux & le mangent. Cette diverſité de ſentimens a donné lieu à Juvenal de peindre la guerre des *Ombites* & des Tentytites à ce ſujet.

Immortale odium, & numquam ſanabile vulnus
Ardet adhuc Ombos *& Tentyra: ſummus utrimque*
Inde furor vulgo, quod numina vicinorum
Odit uterque locus, cum ſolos credat habendos
Eſſe deos quos ipſe colit.

Sat. xv. *verſ.* 3t. *& ſeq.*

„ Leur haine eſt immortelle, & cette plaie eſt incurable: ils ſont animés de rage l'un contre l'autre, parce que l'un adore un dieu que l'autre déteſte, chacun penſant que la divinité qu'il reſpecte mérite ſeule d'être adorée „. (*D. J.*)

OMBIASSES, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod. culte.*) ce ſont des prêtres parmi les negres, habitant de l'île de Madagaſcar, qui ſont en même tems le métier de médecins, de ſorciers & d'aſtrologues. Ils vendent au peuple ſuperſtitieux des billets écrits en caracteres arabes, qu'il regarde comme des préſervatifs contre le tonnerre, la pluie, les vents, les bleſſures à la guerre, & même contre la mort. D'autres mettent ceux qui les portent à couvert des poiſons, des animaux venimeux; il y en a qui garantiſſent des maiſons & des villes entieres du feu & du pillage. On porte au cou ces ſortes de billets couſus en ſachets. Au moyen de cet aliſmant, les *ombiaſſes* ont le ſecret de tirer un profit immenſe des peuples ſéduits, qui n'ont d'autre religion que ces ſuperſtitions ridicules. Lorſque quelqu'un tombe malade ou en démence, on envoie chercher un *ombiaſſe*, qui eſt chargé d'aller au tombeau du pere du malade qu'il ouvre; il évoque ſon ombre, & la prie de rendre le jugement à ſon fils; après quoi le prêtre retourne vers le malade, lui met ſon bonnet ſur la tête, lui promet un ſuccès infaillible; & ſans l'attendre, a ſoin de ſe faire payer de ſa peine. Mais la plus affreuſe ſuperſtition à laquelle ces impoſteurs donnent les mains, c'eſt l'uſage où ſont les habitans de Madagaſcar de ſacrifier le premier-né de leurs beſtiaux à Dieu & au diable à-la-fois; ſur quoi il eſt bon d'obſerver qu'ils nomment faran le premier dans leurs prieres, & diſent, *diambilit amanam-babare*, ce qui ſignifie, *la faigneur diable & dieu*.

OMBILIC, ſ. m. (*Anat.*) nom que l'on donne à l'endroit du corps où l'on a coupé le cordon ombilical. *Voyez* CORDON.

OMBILICAL, adj. qui a rapport à l'ombilic, *terme d'Anatomie & de Chirurgie*, ou dit le cordon *ombilical*, les arteres *ombilicales*, la veine *ombilicale*.

Les hernies ou deſcentes *ombilicales* ſont des déplacemens de parties contenues dans le bas-ventre, & qui font tumeur à l'ombilic ou nombril. Elles ſont connues ſous le nom d'*exomphale*. *Voyez* EXOMPHALE. (*Y*)

OMBILICAL, *cordon*, (*Anat.*) c'eſt un paquet de vaiſſeaux entortillés de l'épaiſſeur d'un pouce, compoſé d'une veine & de deux arteres, qu'on appelle *ombilicales*, & enveloppé d'une membrane épaiſſe, molle & continue à l'amnios. Son origine eſt dans le placenta, & ſon extrémité ſe termine à l'ombilic du fœtus.

Son uſage eſt, 1° afin que le fœtus puiſſe ſe mouvoir librement, ſans arracher le placenta de la matrice: 2° afin que le fœtus étant ſorti, il ne lui arrive pas quelque hémorrhagie mortelle, quoique les vaiſſeaux ne ſoient pas liés: 3° afin que le placenta puiſſe être mis commodément de la matrice après l'accouchement.

La nature varie bien ſingulierement dans les productions les plus ordinaires. On lit quantité d'exemples du cordon de l'ombilic exceſſivement long, court ou gros. Sa longueur commune eſt d'environ deux tiers d'aune de Paris. Mauriceau l'a vû d'une aune & demie; & d'un tiers d'aune. Il l'a vû ſi monſtrueuſement gros, qu'il égaloit la groſſeur du bras de l'enfant, & ſans exomphale; quelquefois la longueur de ce cordon fait qu'il ſe noue d'un véritable nœud à la ſortie de l'enfant.

Quelques auteurs ont vû pluſieurs fois des enfans nouveaux-nés, auxquels une partie de la peau & des muſcles du bas-ventre manquent autour du cordon *ombilical* de la grandeur d'un petit écu ou environ, de maniere que les inteſtins ne ſe trouvent couverts en cet endroit que d'une pélicule très-mince; rarement les enfans en réchappent, il tant mieux qu'il y ait quelques exemples du contraire; c'eſt par ce triſte accident qu'on s'eſt aſſuré du mouvement périſtaltique des inteſtins parce qu'on les voit à découvert.

Souvent on a beaucoup de peine à ſéparer le placenta après la ſortie de fœtus; & cela ne manque jamais d'arriver lorſque le cordon *ombilical* s'inſere au centre du placenta. Si l'inſertion eſt latérale, alors l'arriere-fait s'amene aiſément, & vient d'ordinaire de lui-même après la ſortie du fœtus. Belle obſervation de Ruyſch! (*D. J.*)

OMBILICALE; *artere*, (*Anatomie.*) elles ſont au nombre de deux dans le fœtus: on décrira leur origine & leur cours en parlant des vaiſſeaux ombilicaux. Je dirai ſeulement ici que M. du Vermey a autrefois démontré en public que les arteres *ombilicales* enfoncent toujours leur canal juſqu'au fond de la veſſie, auquel elles fourniſſoient pluſieurs rameaux.

OMBILICALE, *veine*, (*Anatomie.*) la veine *ombilicale* ſera décrite à *l'article des* VAISSEAUX OMBILICAUX.

Le foie eſt attaché à l'ombille par un ligament rond, qui, dans le fœtus, fait la fonction de veine, & prend le nom de veine *ombilicale*, dont le conduit ſe ferme après la naiſſance, dès qu'on a lié & coupé le cordon à l'enfant nouveau-né. Ce ligament pénetre dans le foie par une fente qui ſépare les deux lobes.

Ruplan

Riolan dit qu'il ne ſauroit ſe perſuader que lorſque la veine *ombilicale* & les autres vaiſſeaux ombilicaux ſont entierement privés de leur premier uſage, étant tout flétris & deſſéchés, ils changent leur fonction premiere en celle de ligament: & qu'ils ſoient d'une telle importance à la vie de l'homme, que quelqu'un d'eux manquant, la mort s'enſuive néceſſairement, ou du moins que cette privation cauſe de continuelles difficultés de reſpirer; car il prétend que la veine *ombilicale* peut être réparée par le ligament large qui eſt attaché au cartilage xiphoïde, & tient le foie ſuffiſamment ſuſpendu; & il rapporte à cet effet qu'il a vû au corps d'une bohémienne qui étoit fort adroite, cette veine rompue, deſſéchée & retirée dans la ſuiſſure du foie; cette femme neanmoins jouit d'une ſanté parfaite pendant toute ſa vie, ſans aucune incommodité de reſpiration.

Cependant Hildanus rapporte dans ſes obſervations chirurgicales, qu'un particulier mourut dès que la veine *ombilicale* lui eût été coupée par une bleſſure qu'il reçut au-deſſus du nombril, ſans néanmoins que les inteſtins en ſuſſent offenſés.

Quoi qu'il en ſoit, il faut éviter de couper la veine *ombilicale*, quand on eſt obligé de dilater une plaie pénétrante dans le bas-ventre; car il eſt quelquefois arrivé à des chirurgiens d'être fort ſurpris de voir dans un pareil cas le ſang ſortir abondamment par cette veine. (*D. J.*)

OMBILICAUX, VAISSEAUX, (*Anatom.*) ils ſont au nombre de trois, deux arteres & une veine, & ces trois vaiſſeaux forment le cordon ombilical. *Voyez* OMBILICAL, *cordon*.

Les deux arteres ombilicales dans le fœtus ſortent ordinairement des deux iliaques; il y en a une de chaque côté; elles viennent quelquefois de l'aorte inférieure: ces arteres s'avancent vers l'ombilic à côté de la veſſie qui eſt entre deux; de-là elles continuent leur chemin en ligne ſpirale vers la placenta, où s'étant diviſées en une infinité de rameaux, elles ſe terminent & portent le ſang du fœtus au placenta, & peut-être enſuite à la mere.

La veine eſt deux fois plus ample que les arteres; elle vient du placenta par une infinité de rameaux qui ſe réuniſſent enſuite pour former un gros canal qui s'avance, par des circonvolutions ſpirales, entre les arteres du cordon; ce canal ſe rend enſuite par l'ombilic au foie du fœtus, & va ſe terminer au ſinus de la veine porte, dans lequel il verſe le ſang & le ſuc nourricier qu'il a reçu dans la placenta: de-là il part un canal particulier qui eſt cylindrique, & qu'on appelle *canal veineux*; il ſort de la paroi oppoſée preſque vis-à vis de l'embouchure de la veine ombilicale, & va ſe rendre à la veine cave pour tranſmettre le ſang au cœur. (*D. J.*)

OMBOU, (*Botan. exot.*) eſpece de prunier du Bréſil, décrit par Piſon ſous le mot *embu*, que lui donnent les habitans. *Voyez* OMBU, (*Botan.*)

OMBRAGE, ſ. m. OMBRAGER, v. a. (*Jardin.*) *ombrager* un lieu, c'eſt le couvrir de lentillages, y planter un bois pour lui procurer de l'*ombrage*.

On dit *ombrager* une plante nouvellement plantée, quand on la couvre pendant quelques jours d'un paillaſſon, pour lui ôter le ſoleil qui noiroit à ſa repriſe. Si elle eſt empotée, il eſt aiſé de la porter à l'ombre. (*K*)

OMBRAGES, SUROMBRAGES, (*Broderie.*) c'eſt appliquer ſur or, de la ſoie, afin d'éteindre par un ouvrage ſurapliqué l'éclat du métal.

OMBRAGER, (*Luth.*) *ombrager* la lumiere d'un tuyau, c'eſt en fermer une partie par le moyen de petites plaques de plomb ſoudées aux côtés; on appelle ces plaques *oreillet*. On abaiſſe plus ou moins les oreilles ſur la lumiere.

OMBRAGEUX, adj. (*Maréchallerie.*) on dit cheval *ombrageux* eſt celui qui a peur de ſon ombre & de quelque objet que ce ſoit, & qui ne veut pas avancer. Il ne faut jamais battre un cheval *ombrageux* dans ſa peur, mais le faire approcher doucement de ce qui lui fait ombrage, juſqu'à ce qu'il ait reconnu ce que c'eſt, & qu'il ſoit raſſuré.

OMBRE, ſ. f. (*Optique.*) eſt un eſpace privé de lumiere, ou dans lequel la lumiere eſt affoiblie par l'interpoſition de quelque corps opaque. *Voyez* LUMIERE.

La théorie des *ombres* eſt fort importante dans l'Optique & dans l'Aſtronomie; elle eſt le fondement de la Gnomonique & de la théorie des éclipſes. *Voyez* CADRAN, GNOMONIQUE & ECLIPSE.

En voyant l'*ombre* ſuivre exactement toutes les ſituations du ſoleil, ou plutôt en obſervant que les mouvemens de l'*ombre* ſont les mêmes que ceux des rayons, qui parviendroient juſqu'à terre s'ils n'étoient interrompus, l'aſtronome s'inſtruit de la marche du ſoleil par la marche de l'*ombre*; il fait tomber ou reçoit l'*ombre* d'une pyramide, d'un ſtile ou d'une colonne ſur des lignes & ſur des points, où elle lui montre tout-d'un-coup & ſans efforts de ſa part, l'heure, l'élévation du ſoleil ſur l'horiſon, & juſqu'au point précis du ſigne céleſte ſous lequel il ſe trouve actuellement. Au lieu de l'*ombre*, on peut faire paſſer par un trou un rayon vif qui vienne de ſon extrémité blanchir & déſigner parmi des points & des lignes tracés par terre ou ailleurs, l'endroit qui a rapport au progrès du jour ou du mois qui s'écoule. On pratique une petite ouverture ronde ou à la voûte ou à la muraille qui fait *ombre* du côté du midi, à un pavé ou à un parquet. On étend ſur ce pavé une lame de marbre ou de cuivre qui dirige ſes extrémités vers les deux poles: on nomme cette ligne *méridienne*, parce qu'elle embraſſe néceſſairement tous les points ſur leſquels tombera le rayon du ſoleil chaque jour de l'année, au moment que cet aſtre eſt également diſtant de ſon lever & de ſon coucher. Cette diverſité y eſt exprimée par autant de marques qui diſtinguent préciſément les ſolſtices, les équinoxes & les éloignemens journaliers du ſoleil, depuis l'équateur juſqu'à l'un & l'autre des tropiques dans leſquels ſa courſe eſt renfermée. *Voyez* un plus grand détail ſur cet objet *aux articles* GNOMON & MÉRIDIENNE.

Comme on ne peut rien voir que par le moyen de la lumiere, l'*ombre* en elle-même eſt inviſible. Lors donc qu'on dit que l'on voit une *ombre*, on entend que l'on voit des corps qui ſont dans l'*ombre*, & qui ſont éclairés par la lumiere que réfléchiſſent les corps collatéraux, ou qu'on voit les confins de la lumiere.

Si le corps opaque qui jette une *ombre* eſt perpendiculaire à l'horiſon, & que le lieu ſur lequel l'*ombre* eſt jettée ſoit horiſontal, cette *ombre* s'appelle *ombre droite*: telle eſt l'*ombre* des hommes, des arbres, des bâtimens, des montagnes, *&c.*

Si le corps opaque eſt placé parallelement à l'horiſon, l'*ombre* qu'il jette ſur un plan perpendiculaire à l'horiſon le nomme *ombre verſe*.

Loix de la projection des ombres *par les corps opaques.*

1°. Tout corps opaque jette une *ombre* dans la même direction que les rayons de lumiere, c'eſt-à-dire vers la partie oppoſée à la lumiere. C'eſt pourquoi à meſure que le corps lumineux ou le corps opaque changent de place, l'*ombre* en change également.

2°. Tout corps opaque jette autant d'*ombres* différentes qu'il y a de corps lumineux pour l'éclairer.

3°. Plus le corps lumineux jette de lumiere, plus l'*ombre* eſt épaiſſe. Ainſi l'épaiſſeur de l'*ombre* ſe meſure par les degrés de lumiere dont cet eſpace eſt privé. Ce n'eſt pas que l'*ombre* qui eſt une privation de lumiere, ſoit plus forte pour un corps que pour un autre, mais c'eſt que plus les environs de l'*ombre* ſont éclairés, plus on la juge épaiſſe par compariſon.

4°. Si une ſphere lumineuſe eſt égale à une ſphere opaque qu'elle éclaire, l'*ombre* que répand cette derniere ſera un cylindre, & par conſéquent elle ſera toujours de la même grandeur, à quelque diſtance que le corps lumineux ſoit placé; de ſorte qu'en quelque lieu qu'on coupe cette *ombre*, le plan de la ſection ſera un cercle égal à un grand cercle de la ſphere opaque.

5°. Si la ſphere lumineuſe eſt plus grande que la ſphere opaque, l'*ombre* formera un cône. Si donc on coupe l'*ombre* par un plan parallele à la baſe, le plan de la ſection ſera un cercle, & ce cercle ſera d'autant plus petit, qu'il ſera plus éloigné de la baſe.

6°. Si la ſphere lumineuſe eſt plus petite que la ſphere opaque, l'*ombre* ſera un cône tronqué; par conſéquent elle deviendra toujours de plus grande en plus grande. Donc, ſi on la coupe par un plan parallele à la baſe, ce plan ſera un cercle d'autant plus petit, qu'il ſera plus proche de la baſe, mais ce cercle ſera toujours plus grand qu'un grand cercle de la ſphere opaque.

7°. Pour trouver la longueur de l'*ombre* ou l'axe du cône d'*ombre* d'une ſphere opaque éclairée par une ſphere plus grande, les demi-diametres des deux étant comme *CG* & *FM*, *Pl. d'optique*, *fig.* 12. & les diſtances entre leurs centres *GM* étant données, voici comme il faut s'y prendre.

Tirez la ligne *FM* parallele à *CH*, alors vous aurez *IM*=*CG*; & par conſéquent *FG* ſera la différence des demi-diametres *GC* & *FM*. Par conſéquent comme *FG*, qui eſt la différence des demi-diametres, eſt à *GM*, qui eſt la diſtance des centres, de même *CF*, qui eſt le demi diametre de la ſphere opaque, eſt à *MH*, qui eſt la diſtance du ſommet du cône d'*ombre* au centre de la ſphere opaque. Si donc la raiſon de *PM* à *MH* eſt bien petite, de ſorte que *MH* & *PM* ne different pas con-

considérablement, MH pourra être pris pour l'axe du cône d'*ombre*, sinon la partie PM doit en être soustraite. Pour la trouver, cherchez la valeur de l'arc LK, en la soustrayant d'un quart de cercle, il restera l'arc IQ, qui est la mesure de l'angle IMP. Cet arc LK se trouvera aisément, car il est la mesure de l'angle LMK, lequel est égal à l'angle MHI; or cet angle MHI est un des angles du triangle rectangle MHI, dont les côtés MI & MH sont connus: ainsi on trouvera facilement l'angle MHI. Puis donc que dans le triangle MIP, qui est rectangle en P, nous avons, outre l'angle IMQ, le côté IM, la côté MP est aisé à trouver par la Trigonométrie.

Par exemple, si le demi-diametre de la terre $MI=1$, & qu'on suppose le demi-diametre du soleil de 15 minutes (*voyez* Diametre) on en conclura que l'angle MIP ou KML n'est que de 16': car à cause de la petitesse du globe M par espport au globe du soleil, G, & de la grande distance GM du soleil, l'angle GMF ou KLM est à-peu-près égal au demi-diametre du soleil. D'où il s'ensuit que MP n'est qu'environ la 218e partie de MI ou de 1, c'est-à-dire dans la raison du sinus de 15' au sinus total, ou à-peu-près comme 15' à 57 degrés. *Voyez* Sinus. Donc comme MH contient aussi environ 218 fois MI, il s'ensuit qu'on peut négliger PM par rapport à MH, & prendre MH ou 218 demi-diametres de la terre pour la longueur de l'axe du cône.

On voit par la solution précédente que la distance GM du corps opaque au corps lumineux est toujours en rapport constant avec la longueur MH de l'axe du cône, puisque le rapport de ces deux lignes est égal à celui qu'il y a entre la différence FG des demi-diametres, & le demi-diametre MI du corps opaque. D'où il est aisé de conclure que si la distance GM diminue, il faut diminuer pareillement la longueur de l'*ombre*; par conséquent l'*ombre* diminuera continuellement à mesure que le corps opaque approchera du corps lumineux.

5°. Trouver la longueur de l'*ombre* que fait un corps opaque TS, *fig.* 13, la hauteur du corps lumineux, par exemple du soleil au-dessus de l'horison (c'est-à-dire l'angle SUT), & la hauteur du corps étant donnés. Puisque dans le triangle rectangle STU où T est un angle droit, l'angle U & le côté TS sont donnés, on trouvera par la Trigonométrie la longueur de l'*ombre* UT. *Voyez* Triangle.

Ainsi, supposé que la hauteur du soleil est de 37°. 45'. & la hauteur d'une tour 178 piés, TU sera 241 piés $\frac{1}{4}$.

9°. La longueur de l'*ombre* TU & la hauteur du corps opaque TS étant données, trouver la hauteur du soleil au-dessus de l'horison.

Puisque dans le triangle rectangle STU, qui est rectangle en T, les côtés TU & TS sont donnés, on trouve l'angle U par la proportion suivante. Comme la longueur de l'*ombre* TU est à la hauteur du corps opaque TS, de même le sinus total est à la tangente de la hauteur du soleil au-dessus de l'horison. Ainsi, si TS est 30 piés & TU 45, TUS sera 33°. 45'.

10°. Si la hauteur du corps lumineux, par exemple du soleil sur l'horison TUS, est 45°, la longueur de l'*ombre* TU est égale à la hauteur du corps opaque; car alors l'angle U étant de 45 degrés, l'angle TSU est aussi de 45 degrés, & par conséquent les côtés TS, TU opposés à ces angles sont égaux.

11°. Les longueurs des *ombres* TZ & TU du même corps opaque TS, à différentes hauteurs du corps lumineux, sont comme les cotangentes de ces hauteurs, ou, ce qui revient au même, comme les tangentes des angles TSU, compléments des hauteurs SUT.

Ainsi, comme la cotangente d'un angle plus grand est moindre que celle d'un angle plus petit, plus le corps lumineux est haut, c'est-à-dire plus l'angle SUT est grand, plus l'*ombre* diminue; c'est pour cela que les *ombres* à midi sont plus longues en hivar qu'en été.

12°. Pour mesurer la hauteur de quelque objet, par exemple, d'une tour AB, *fig.* 14, par le moyen de son *ombre* projetée sur un plan horisontal; à l'extrémité de l'*ombre* de la tour C enfoncez un bâton, & mesurez la longueur de l'*ombre* AC: enfoncez un autre bâton en terre dont la hauteur DE soit connue, & mesurez la longueur de son *ombre* EF; alors dira, comme EF est à AC, ainsi DE est à AB. Si donc AC est 45 piés, EF 4 & ED 5 piés, AB sera 36 piés.

13°. L'*ombre* droite est à l'hauteur du corps opaque, comme le co-sinus de la hauteur du corps lumineux est au sinus de cette même hauteur.

14°. La hauteur du corps lumineux demeurant la même, le corps opaque AC, *fig.* 15, sera à l'*ombre* verse AD, comme l'*ombre* droite EB est au corps opaque DB.

Ainsi, 1°. le corps opaque est à l'*ombre* verse comme le co-sinus de la hauteur du corps lumineux est à son sinus; par conséquent l'*ombre* verse AD est au corps opaque AD, comme le sinus de la hauteur du corps lumineux est à son co-sinus. 2°. Si $DB=AC$, alors DB sera une moyenne proportionnelle entre EB & AD, c'est-à-dire que la longueur du corps opaque sera moyenne proportionnelle entre son *ombre* droite & son *ombre* verse. 3°. Quand l'angle C est 45°. le sinus & le co-sinus sont égaux, & par conséquent l'*ombre* verse est égale à la longueur du corps opaque.

Pour trouver l'*ombre* d'un corps irrégulier quelconque exposé à un corps lumineux de figure quelconque, il faut imaginer de chaque point du corps lumineux une espece de pyramide ou cône de rayons qui viennent raser le corps, de maniere qu'on ait autant de pyramides qu'il y a de points dans le corps lumineux; & l'*ombre* parfaite du corps sera contenue dans l'espace ou portion d'espace qui sera commune à toutes ces pyramides: car il est visible que cet espace ne recevra aucun rayon de lumiere. Toutes les autres portions d'espace qui ne recevront pas de rayons de quelques points, mais qui en recevront de quelques autres, seront dans la pénombre, & cette pénombre sera plus ou moins denſe à différens endroits, selon qu'il tombera en ces endroits des rayons d'un moindre ou d'un plus grand nombre de points de corps lumineux. *Voyez* Panombre.

La théorie des *ombres* des corps & de leur pénombre est très utile dans l'Astronomie, pour le calcul des éclipses. *Voyez* Eclipse.

Les *ombres* droites & les *ombres* verses sont de quelque utilité dans l'arpentage, en ce que par leur moyen on peut assez commodément mesurer les hauteurs, soit accessibles, soit inaccessibles. On se sert des *ombres* droites quand l'*ombre* n'excede point la hauteur, & des *ombres* verses quand l'*ombre* est plus grande que la hauteur. Pour cet effet on a imaginé un instrument qu'on appelle *ligne des ombres*, au moyen duquel on détermine les rapports des *ombres* droites & des *ombres* verses de tout objet à sa hauteur.

Au reste, il n'est pas inutile de remarquer que tout ce qu'on démontre, soit dans l'optique, soit dans la perspective sur les *ombres* des corps, est exact à la verité du côté mathématique; mais que si on traite cette matiere physiquement, elle devient alors fort différente. L'explication des effets de la nature dépend presque toujours d'une géométrie si compliquée, qu'il est rare que ces effets s'accordent avec ce que nous en aurions attendu par nos calculs. Il est donc nécessaire dans les matieres physiques, & par conséquent dans le sujet que nous traitons, de joindre l'expérience à la spéculation, soit pour confirmer quelquefois celle ci, soit pour voir jusqu'où elle s'en écarte, afin de déterminer, s'il est possible, la cause de cette différence.

Ainsi on trouve, par exemple, dans la théorie que l'*ombre* de la terre doit s'étendre jusqu'à 110 de ſes diametres; & comme la lune n'en est éloignée que d'environ 60 diametres, il s'ensuivroit de-là que quand elle tomberoit en toute entiere ou en partie dans l'*ombre* de la terre, cet astre tout entier ou ſa partie éclipsée devroit disparoître entierement, comme quand la lune est nouvelle, puisqu'alors la lune entiere ou ſa partie éclipsée ne recevroit aucun des rayons du soleil. Cependant elle ne disparoît jamais; elle paroît seulement rougeâtre & pâle, même au plus fort de l'éclipse, ce qui prouve qu'elle n'est que dans la pénombre, & qu'ainsi l'*ombre* de la terre ne s'étend pas jusqu'à 110 de ſes diametres.

Feu M. Maraldi voulant éclaircir ce phénomene, a fait des expériences en plein soleil avec des cylindres & des globes, pour voir jusqu'où s'étend leur *ombre* véritable. *Voyez mémoires de l'acad.* 1721. il a trouvé que cette *ombre*, qui devroit s'étendre à environ 110 diametres du cylindre ou du globe, ne s'étend, en demeurant toujours également noire, qu'à une distance d'environ 41 diametres. Cette distance devient plus grande quand le soleil est moins lumineux. Passé la distance de 41 diametres, le milieu dégénere en pénombre, & il ne reſta de l'*ombre* totale que deux traits fort noirs & étroits qui terminent de part & d'autre la pénombre, suivant la longueur. Ces deux traits sont de la nature qui appartient à l'*ombre* véritable; l'espace qu'occupe la fauſſe pénombre & ces deux traits, appartiendroit à l'*ombre* véritable, parce qu'il est de la largeur qui convient à celle-ci. La largeur de la fauſſe pénombre diminue & s'éclai-

cit à meſure qu'on s'éloigne, & les deux traits noirs gardent toujours la même largeur. Enfin, à la diſtance d'environ 110 diamettes, la fauſſe pénombre diſparoît, les deux traits noirs ſe confondent en un, après quoi l'*ombre* véritable diſparoît entierement, & on ne voit plus que la pénombre. Il faut remarquer que la vraie pénombre qui doit dans la théorie entourer & renfermer l'*ombre* véritable, accompagne des deux côtés les deux traits noirs d'*ombre*.

Quand l'*ombre* eſt reçue aſſez proche du cylindre, & qu'elle n'a pas encore dégeneré en fauſſe pénombre, on voit autour de la vraie pénombre, des deux côtés & en dehors, deux traits d'une lumiere plus éclatante que celle même qui vient directement du ſoleil, & ces deux traits s'affoibliſſent en s'éloignant.

M. Maraldi, pour expliquer ce phénomene, prétend que les rayons de lumiere qui raſent ou touchent le corps opaque, & qui devroient renfermer l'*ombre*, ne continuent pas leur chemin en ligne droite après avoir raſé le corps, mais ſe rompent & ſe replient vers le corps, de maniere qu'ils entrent dans l'eſpace où il ne devroit point du tout y avoir de lumiere, ſi les rayons continuoient leur chemin en ligne droite. Il compare les rayons de lumiere à un fluide qui rencontre un obſtacle dans ſon cours, comme l'eau d'une riviere qui vient frapper la pile d'un pont, & qui tourne en partie autour de la pile, de maniere qu'elle entre dans l'eſpace où elle ne devroit point entrer ſi elle ſuivoit la direction des deux tangentes de la pile. Selon M. Maraldi, les rayons de lumiere tournent de la même façon autour des cylindres & des globes; d'où il réſulte, 1°. que l'*ombre* idelle ou l'eſpace entierement privé de lumiere, s'étend beaucoup moins qu'à la diſtance de 110 diametres; 2°. que les deux bords ou arcs du cylindre autour deſquels les rayons tournent, n'en étant nullement éclairés, doivent toujours jetter une *ombre* véritable; & voilà les deux traits noirs qui enferment la fauſſe pénombre, & dont rien ne peut faire varier la largeur. Comme ces bords ſont des ſurfaces phyſiques qui par leurs inégalités cauſent des réflexions dans les rayons, ce ſont ces rayons réfléchis qui tournant au-dehors de la vraie pénombre, & ſe joignant à la lumiere directe qui y tombe auſſi, forment par-là une lumiere plus éclatante que la lumiere directe. Cette lumiere s'affoiblit en s'éloignant, parce que la même quantité de rayons occupe toujours une plus grande étendue; car les rayons qui ſont tombés paralleles ſur le cylindre, vont en s'écartant après la réflexion.

Si on ſe ſert de globes au lieu de cylindres, l'*ombre* diſparoît beaucoup plûtôt, ſavoir à 15 ou 16 diametres; elle ſe change alors en une fauſſe pénombre entourée d'un anneau noir circulaire, puis d'un anneau de vraie pénombre, & enſuite d'un autre anneau de lumiere fort éclatante. La fauſſe pénombre diſparoît à 110 diametres, & l'anneau qui l'environne ſe change en une tache noire obſcure; paſſé cette diſtance, on ne voit plus que la pénombre. M. Maraldi croit que la raiſon pour laquelle l'*ombre* diſparoît beaucoup plûtôt avec des globes qu'avec des cylindres, c'eſt que la figure des globes eſt plus propre à faire tourner les rayons de lumiere que la figure du cylindre.

L'*ombre* de la terre ne s'étend donc qu'à 15 ou 16 diametres, & ainſi il n'eſt pas ſurprenant que la lune ne ſoit pas totalement obſcurcie dans les éclipſes. Mais nous avons vu que la fauſſe pénombre eſt toujours entourée d'un anneau noir juſqu'à la diſtance de 110 diametres: ainſi, ſuivant cette expérience, il paroîtroit s'enſuivre que la lune devroit paroître totalement obſcurcie au commencement & à la fin de l'éclipſe, ce qui eſt contre les obſervations. M. Maraldi, pour expliquer ce fait, dit que l'atmoſphere de la terre doit avoir ſon *ombre* à l'endroit où devroit être l'anneau noir; & comme cette *ombre* eſt fort claire à cauſe de la grande quantité de rayons que l'atmoſphere laiſſe paſſer, elle doit, ſelon lui, éclaircir l'anneau obſcur, & le rendre à-peu-près auſſi lumineux que la fauſſe pénombre. Mais ſuivant cette explication, la prétendue clarté de l'anneau noir devroit être d'autant moindre que la diſtance ſeroit plus grande; & cependant les obſervations & la théorie prouvent que la pénombre eſt d'autant plus claire que la diſtance eſt plus grande. M. Maraldi ne ſe diſſimule pas cette objection; & pour y répondre, il croit qu'on doit attendre des obſervations plus déciſives ſur la différente obſcurité de la lune éclipſée. Quoi qu'il en ſoit, & quelle que doive être l'*ombre* de la terre, les expériences que nous venons de rapporter n'en ſont pas moins certaines & moins curieuſes.

Le P. Grimaldi a obſervé le premier qu'en introduiſant la lumiere du ſoleil par un trou fait à la fenêtre d'une chambre obſcure, l'*ombre* des corps minces cylindriques, comme un cheveu, une aiguille, *&c.* expoſés à cette lumiere, étoit beaucoup plus grande qu'elle ne devroit être, ſi les rayons qui raſent ce corps & qui doivent en terminer l'*ombre*, ſuivoient exactement la ligne droite. M. Newton a obſervé après lui ce phénomene. Le P. Grimaldi l'attribue à une *diffraction* des rayons, c'eſt-à-dire qu'il prétend que les deux rayons extrêmes qui rencontrent le corps & qui en ſont les tangentes, ne ſuivent pas cette direction de tangentes, mais s'écartent au-dehors, comme s'ils fuyoient les bords qu'ils ont rencontrés. M. Newton a adopté cette explication, & en a fait voir l'accord avec ſon ſyſtême général de l'attraction. M. Maraldi, après avoir répété ces mêmes expériences, a cru devoir en donner une autre explication: on en peut voir le détail dans les *mémoires de l'académie de* 1723. Nous nous contenterons de dire ici que ces expériences & l'explication qu'il en donne ont beaucoup de rapport avec les expériences que nous avons rapportées ſur les globes & les cylindres, & avec l'explication que ce même auteur en donne. *Voyez* DIFFRACTION. Juſqu'ici nous avons ſuppoſé que les points qui ſont dans l'*ombre* d'un corps ſont abſolument privés de lumiere, & cela eſt vrai mathématiquement, en ne conſidérant qu'un corps iſolé; mais il n'en eſt pas ainſi dans la nature: on peut regarder l'*ombre*, phyſiquement parlant comme une lumiere diminuée. Dans ce ſens elle n'eſt pas un néant comme les ténebres: des lois invariables auſſi anciennes que le monde, font rejaillir la lumiere d'un corps ſur un autre, & de celui-ci ſucceſſivement ſur un troiſieme, puis en continuant ſur d'autres, comme par autant de caſcades: mais toujours avec de nouvelles dégradations d'une chûte à l'autre. Sans le ſecours de ces ſages lois, tout ce qui n'eſt pas immédiatement & ſans obſtacle ſous le ſoleil, ſeroit dans une nuit totale. Le paſſage du côté des objets qui eſt éclairé à celui que le ſoleil ne voit pas, ſeroit dans toute la nature comme le paſſage des dehors de la terre à l'intérieur des caves & des antres. Mais par un effet des reſſorts puiſſans que Dieu fait jouer dans chaque parcelle de cette ſubſtance légere, elle pouſſe tout les corps ſur leſquels elle arrive & en eſt repouſſée, tant par ſon reſſort que par la réſiſtance qu'elle y éprouve. Elle bondit de deſſus les corps qu'elle a frappés & rendus brillans par ſon impreſſion directe: elle eſt portée de ceux-là ſur ceux des environs: & quoiqu'elle paſſe ainſi des uns aux autres avec une perte toujours nouvelle elle nous montre ceux mêmes qui n'étoient point tournés vers le ſoleil.

L'écarlate ſemble changer de nature en paſſant dans l'*ombre*; elle change encore en paſſant dans une *ombre* plus forte. Tous les corps, même ceux qui ont les couleurs les plus claires, ſe rembruniſſent à meſure qu'ils ſe détournent des traits du ſoleil & des premieres réflexions de la lumiere, ce qui met par-tout des différences, car en relevant ou détachant un objet par le ſecours d'un fond ou d'un voiſinage plus ou moins brun, elle embellit, elle caractériſe & démêle à nos yeux ce que l'éloignement ou l'uniformité de la couleur auroit confondu.

L'étude du mélange & des diminutions graduelles de la lumiere & des *ombres*, fait une des plus grandes parties de la Peinture. En vain le peintre ſait-il compoſer un ſujet, bien placer ſes figures & deſſiner le tout correctement, s'il ne ſait pas par les affoibliſſemens & par les juſtes degrés du clair & de l'obſcur, rapprocher certains objets, en reculer d'autres, & leur donner à tous du contour, des diſtances, de la ſuite, un air de vérité & de vie.

Les Graveurs, pour multiplier les copies des plus riches tableaux, ne mettent point d'autre couleur en œuvre que le blanc de leur papier, qu'ils convertiſſent en tant d'objets qu'ils veulent, par les maſſes & par les degrés d'*ombre* qu'ils y jettent, ou bien tout au contraire ils fillonnent de gros traits leur cuivre: enſorte que le papier qu'on appliqueroit ſur cette planche noircie, ne préſenteroit après l'impreſſion qu'une *ombre* uniforme ou une noirceur univerſelle. Ils creuſent enſuite ſur ce cuivre plus ou moins de ces traits: les points d'*ombre* affoiblis deviennent autant de points de l'objet; & plus ces points d'*ombre* ſont applanis & bien effacés, plus les objets deviennent forts & relevés. *M. Formey.*

OMBRE EN PERSPECTIVE eſt la repréſentation de l'*ombre* d'un corps ſur un plan. Elle differe de l'*ombre* reçue comme la repréſentation ou la perſpective du corps differe du corps même. L'apparence d'un corps opaque & d'un corps lumineux dont les rayons ſont divergens (par exemple d'une chandelle, d'une lampe, *&c.*), étant donnée, trouver l'apparence de l'*ombre* ſuivant les lois de la Perſpective: en voici la méthode. Du corps lu-

mineux qu'on conſidere dans ce cas comme un point, & qu'on ſuppoſe déja rapporté ſur le plan du tableau, de maniere qu'on ſache en quel endroit l'œil doit le voir, laiſſez tomber une perpendiculaire ſur le plan géométral c'eſt-à-dire trouvez dans ce plan la poſition du point ſur lequel tombe une perpendiculaire tirée du milieu du corps lumineux; & des différens angles ou points élevés de ce corps tracé ſcénographiquement, laiſſez tomber des perpendiculaires ſur le plan: joignez ces points ſur leſquels on aura laiſſé tomber les perpendiculaires par des lignes droites, avec le point ſur lequel tombe la perpendiculaire qu'on a laiſſé tomber du corps lumineux; & continuez ces lignes vers le côté oppoſé au corps lumineux: enſuite par les angles les plus élevés du corps opaque, & par le centre du corps lumineux tirez des lignes qui coupent les premieres, les points d'interſection ſont les termes ou les limites de l'*ombre*.

Par exemple, ſuppoſez qu'on demande de projetter l'apparence de l'*ombre* d'un priſme *ABCDED*, *Pl. de Perſpective*, *fig.* 8. *n°.* 2, tracé ſcénographiquement; comme les lignes *AD*, *BE* & *CF* ſont perpendiculaires au plan géométral, & que *LM* eſt pareillement perpendiculaire au même plan (car le corps lumineux eſt donné ſi la hauteur *LM* eſt donnée), tirez les lignes droites *GM* & *HM* par les points *MD* & *E*; par les points élevés *A* & *B*, tirez les lignes droites *GL* & *HL*, qui coupent les premieres en *G* & en *H*. Comme l'*ombre* de la ligne droite *AD* ſe termine en *G*, & l'*ombre* de la ligne droite *BE* en *H*, & que les *ombres* de toutes les autres lignes droites conçues dans le priſme donné ſont compriſes entre les points *GHDE*; *GDEH* ſera l'apparence de l'*ombre* projettée par le priſme.

Cette conſtruction ſuppoſe ou reſte que l'élévation de l'œil ſoit la même que celle du corps lumineux. Mais en général, quelle que ſoit la poſition de l'œil, on peut avoir le perſpective de l'*ombre* par les regles ordinaires, en regardant l'*ombre* comme une figure donnée.

M. l'abbé de Gua a démontré, dans les *uſages de l'analyſe de Deſcartes*, que la projection de l'*ombre* d'une courbe ſur un plan quelconque, étoit une autre courbe du même ordre; ce qu'il eſt très-aiſé de prouver en conſidérant que l'équation entre les co-ordonnées de l'*ombre* montera toujours au même degré que l'équation entre les co-ordonnées de la courbe. Cette propoſition eſt analogue à celle-ci, que la ſection d'un cône quelconque par un plan quelconque, eſt toujours du même degré que la courbe qui eſt la baſe du cône. Pour la démonſtration de ces deux propoſitions, il ne faut que deux ou trois triangles ſemblables, au moyen deſquels on verra que les co-ordonnées de la courbe & de l'*ombre* ſeront réciproquement exprimées par des équations où ces co-ordonnées ne monteront qu'au premier degré: d'où il eſt aiſé de voir que les équations de la courbe & de l'*ombre* ſeront auſſi du même degré. On peut voir le détail de la démonſtration dans l'ouvrage cité de M. l'abbé de Gua. (*O*)

Sur la *génération* des courbes par les *ombres*, voyez *Particle* COURBE.

OMBRE, (*Géog.*) obſcurité cauſée par un corps opaque oppoſé à la lumiere; la Géographie conſidere principalement l'*ombre* cauſée dans la lumiere du ſoleil, & en tire pluſieurs uſages que nous allons expliquer ſommairement.

Les hommes ont remarqué de bonne-heure que lorſque le ſoleil éclaire l'hémiſphere où ils ſont, tous les corps élevés, comme les arbres, les hommes eux-mêmes, jettent une *ombre*; mais elle ne va pas toujours du même côté. Elle eſt infailliblement en ligne droite avec le corps opaque & le ſoleil; & comme cet aſtre parcourt ſucceſſivement divers points de l'horiſon, l'*ombre* le ſuit fidelement dans ſon cours, & eſt tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Par exemple, ſi l'on plante perpendiculairement une perche bien droite dans un champ, après en avoir obſervé l'*ombre* à midi on verra que l'*ombre* de ſix heures du matin & de ſix heures du ſoir, ſont enſemble une ligne droite qui coupe à angles droits l'*ombre* du midi au pié de la perche. A quelque heure du jour que ce ſoit, l'*ombre* que jette un corps élevé perpendiculairement eſt toujours en droite ligne avec le corps lumineux.

Le ſoleil ſemble ſortir de l'horiſon, il s'éleve juſqu'à midi, après quoi il deſcend, & ſe perd dans l'horiſon qui nous le dérobe peu-à-peu, & enfin il diſparoît entierement. Ces différens degrés de hauteur mettent une extrême variété entre les différentes longueurs des *ombres*. Plus il eſt bas, plus elles ſont longues: plus il eſt haut, plus elles ſont courtes. Il s'enſuit qu'étant au point de midi dans la plus grande hauteur où il puiſſe être ce jour-là; l'*ombre* la plus courte eſt celle que donne alors le corps élevé.

Le ſoleil n'eſt pas toujours dans la même hauteur à ſon midi par rapport à nous: durant les équinoxes, il eſt dans l'équateur: il s'en écarte enſuite pour s'avancer de jour en jour vers l'un ou vers l'autre tropique. Quand il eſt au tropique du capricorne, ce qui arrive au ſolſtice d'hiver, il eſt dans ſon plus grand éloignement par rapport à nous. Il s'éleve beaucoup moins haut que quand il eſt dans l'équateur, & par conſéquent l'*ombre* du midi, quoique la plus courte de celles de tout ce jour-là eſt plus longue à proportion, que celles du midi des jours où il eſt dans l'équateur.

Après être arrivé au tropique d'hiver, il ſe rapproche de jour en jour de l'équateur, & la longueur de l'*ombre* à midi décroît à proportion juſqu'à l'équinoxe du printems, alors il avance vers le tropique du cancer, & comme par-là il ſe rapproche encore plus de nous, l'*ombre* de midi continue à s'accourcir à proportion, parce qu'alors il s'éleve d'autant plus par rapport à notre pays.

Il eſt donc aiſé de comprendre que les ſaiſons mettent une grande différence entre la longueur des *ombres* à midi. Celles du ſolſtice d'été ſont les plus courtes; celles du ſolſtice d'hiver ſont les plus longues; celles des équinoxes ſont moyennes entre ces deux longueurs. Plus les climats que nous habitons ſont éloignés de l'équateur terreſtre (car la terre a auſſi le ſien) plus l'*ombre* méridienne d'un corps élevé doit être longue, à proportion de l'éloignement. Cela s'enſuit naturellement des principes qui viennent d'être déduits. Prenons un même jour par exemple, le premier Juin à midi, l'*ombre* d'une perche de douze piés ſera plus longue en Suede qu'à Paris & à Paris qu'à Alger. Cela eſt facile à concevoir.

Ceci poſé, l'*ombre* peut ſervir à connoître combien les lieux ſont plus proches ou plus éloignés de l'équateur; elle peut auſſi ſervir à déterminer la durée des ſaiſons; auſſi voyons-nous que dans la plus haute antiquité, les nations ſavantes ont élevé des colonnes ou des obéliſques, dont l'*ombre* étant obſervée par d'habiles gens ſervoit à déterminer le cours du ſoleil & les ſaiſons qui en dépendent.

Ces colonnes, ces obéliſques des anciens ſurmontés d'une boule, n'étoient pas un ſimple ornement, mais un inſtrument de mathématique qui ſervoit à décrire ſur la terre par le moyen de l'*ombre*, le chemin que le ſoleil fait ou ſemble faire dans le ciel. Une preuve déciſive de l'ancienneté de ces obéliſques; c'eſt qu'on en voit ſur des médailles grecques antiques, & antérieures à Pythéas de Marſeille. Telle eſt entr'autres celle de Philippe, roi de Macédoine, rapportée par Goltzius. t. *III. tab. xxx. n. 5.*

L'*ombre* d'un obéliſque à ſa pointe, répond au bord ſupérieur du ſoleil: pour avoir le point central du ſoleil il faut quelque choſe qui rectifie cela. En mettant une boule, le centre de l'*ombre* qu'elle forme, donne ce point ſans autre operation, ce qui eſt une facilité. La différence qui réſulte du calcul de l'*ombre* d'un obéliſque, avec ou ſans cette boule, eſt conſidérable, puiſqu'elle eſt de tout le demi-diametre du ſoleil; & cette différence doit être obſervée pour la juſteſſe du calcul aſtronomique.

Ces obéliſques ont été appellés *gnomon*, γνωμων, mot qui en grec ſignifie ce *qui montre*, ce qui marque, ce qui fait connoître, & que l'on a adopté en notre langue. La ſcience de l'*ombre* a recommencé à être cultivée avec ſuccès en ces derniers ſiecles, & a produit cette variété prodigieuſe de cadrans ſolaires pour toutes les expoſitions poſſibles.

Ce que nous avons dit juſqu'à préſent des *ombres* ne convient généralement qu'aux peuples ſitués entre l'équateur & le pole ſeptentrional, vers lequel leur *ombre* eſt toujours tournée à midi. Au-de-là de l'équateur, c'eſt tout le contraire. L'*ombre* d'un objet élevé ſe tourne toujours vers le ſud, lorſqu'il eſt midi. Cela ſe conclud ſans peine du principe général, que l'*ombre* eſt toujours oppoſée en droite ligne au corps lumineux. Puiſque les habitans de ce pays-là ſont entre la ligne du ſoleil & le pole méridional, il faut qu'à midi leur *ombre* ſoit tournée néceſſairement vers ce pole.

Pour diſtinguer les *ombres*, on les nomme du nom de la partie du monde vers laquelle elles ſe jettent; l'*ombre* d'une pyramide à ſix heures du matin eſt occidentale, à midi ſeptentrionale pour nous, méridionale pour les peuples au-delà de l'équateur, & à ſix heures du ſoir elle eſt orientale; ceci n'a pas beſoin d'être prouvé.

Les Grecs appellent l'*ombre* σκια; de-là viennent tous ces mots terminés en *ſcii*, & formés de diverſes propoſitions, comme *a*, ſans; *ſcii*, de deux côtés; *peri*, tout à l'entour, ou du mot *ἑτερος*, l'un ou l'autre; & ces mots

que

que les géographes latins ont emprunté des Grecs, ont ſervi à diſtinguer les habitans du globe terreſtre par la différence des *ombres*.

Ainſi on appelle *aſciens*, *aſcii*, du mot *ἀσκιος*, *ſans ombre*, les peuples qui à midi n'ont point d'*ombre*, ce qui ne convient qu'aux peuples ſitués entre deux tropiques: car en certains tems de l'année, ils ont à midi le ſoleil à leur zénith; ou pour dire la même choſe en termes vulgaires, le ſoleil paſſe à plomb ſur leurs têtes, de façon que leur *ombre* eſt alors ſous eux. Cela n'arrive pas en même tems à tous les peuples ſitués entre les deux tropiques, mais ſucceſſivement & à meſure que le ſoleil s'approche du tropique vers lequel ils ſont; par exemple, tous les peuples qui ſont ſous l'équateur n'ont point d'*ombre* à midi dans le tems des équinoxes. Ils ne commencent à en avoir, que quand il s'éloigne vers l'un ou vers l'autre des tropiques: alors ceux qui ſont entre l'équateur & le tropique, dont le ſoleil s'approche de jour en jour, deviennent aſciens, ou *ſans ombre* à midi à meſure que le ſoleil paſſe par leur parallele.

Les amphiſciens, *amphiſcii*, ſont ceux qui ont deux *ombres* différentes, c'eſt-à-dire dont l'*ombre* eſt alternativement ſeptentrionale ou méridionale; cela eſt commun aux peuples qui habitent la zone torride. Suppoſons une pyramide ou un obéliſque ſur la côte d'or en Guinée au bord de la mer, auprès de Saint-George de la Mine ou Elmina, comme l'appellent les Hollandois, ou en tel autre lieu de cette côte; lorſque le ſoleil eſt par les 31 environ 30', cette pyramide ou cet obéliſque ſera ſans *ombre*; mais lorſqu'il s'avance vers le tropique du cancer, ou qu'il en revient, juſqu'à ce qu'il ſoit parvenu à ce parallele que nous avons dit de 3 deg. environ 30 min. l'*ombre* de la pyramide ou de cet obéliſque ſera méridionale & tombera dans la mer. Au contraire, lorſque le ſoleil aura repaſſé ce parallele, l'*ombre* de la pyramide ou de l'obéliſque ſera ſeptentionale, & tombera dans les terres.

Il faut bien ſe reſſouvenir que nous ne parlons ici que de l'*ombre* de l'inſtant du midi vrai. Le lecteur ſe rappellera auſſi ce que nous avons dit de l'*ombre* de ſix heures du matin, & de celle de ſix heures du ſoir, qui, quoique jettées l'une à l'occident, l'autre à l'orient, ſont enſemble une ligne droite continuée aux deux côtés de la perche, dont le pié les unit. Il en eſt de même de l'*ombre* méridionale ou ſeptentrionale qu'aura ſucceſſivement la pyramide dont nous parlons; ces deux *ombres* feront enſemble une ligne droite.

Les periſciens, *periſcii*, ſont ceux dont les *ombres* tournent autour d'eux. On ſait que les peuples qui demeureroient ſous un des poles, n'auroient dans toute l'année qu'un jour de ſix mois, & une nuit d'une égale durée; or il eſt aiſé de comprendre que ne perdant de vûe le ſoleil qui ne quitte point leur horiſon pendant ſix mois, leur *ombre* devroit tourner autour d'eux autant de fois qu'il y a de jours de vingt-quatre heures, dans ces ſix mois de jour perpétuel dont ils jouiroient. Il eſt ici queſtion de l'*ombre* perpétuelle, & de toutes les heures, & non pas de l'*ombre* méridienne qui eſt toujours tournée du même côté, ſelon le pole.

Mais ſi l'on conçoit que le méridien ne ſe termine pas au pole, & qu'il ſe continue au-delà en faiſant un cercle entier, alors le ſoleil coupe deux fois le méridien, une fois à midi, & l'autre fois à minuit. Pour nous il diſparoît, & lorſqu'il parcourt la partie inférieure de notre méridien, il ne peut nous donner d'*ombre* puiſque ſa lumiere nous eſt cachée; mais les peuples que nous ſuppoſons ſous le pole, ne ceſſent point de le voir pendant ſix mois, puiſqu'il ne quitte point leur horiſon. Alors l'*ombre* de midi & l'*ombre* de minuit, tracées ſur une même ligne qui eſt le méridien, ſe jettent en deux parties oppoſées, & ſont enſemble une ligne droite; & ces deux *ombres* ſont à douze heures l'une de l'autre. Si le corps élevé qui forme l'*ombre*, eſt préciſement ſous le pole, les deux *ombres* ſeront également tournées vers le midi. S'il eſt à quelque diſtance, l'*ombre* à midi ſera ſeptentrionale, & à minuit méridionale.

Les hétéroſciens, *heteroſcii*, ſont les peuples dont l'*ombre* méridienne eſt toujours tournée du même côté. Cela convient à ceux qui habitent entre le tropique & le cercle polaire. Ceux qui ſont au nord du tropique, ont toujours l'*ombre* méridienne ſeptentrionale: ceux qui vivent au ſud du tropique du capricorne, ont toujours l'*ombre* méridienne au midi.

Les peuples ſitués ſous l'un ou l'autre des deux tropiques, n'ont point d'*ombre* quand le ſoleil eſt arrivé à leur tropique. Le reſte de l'année, ils ont une *ombre* qui eſt toujours la même à midi. C'eſt ce que les Géographes expriment par ces paroles, qu'ils ſont aſciens & hétéroſciens.

Les peuples de la zone torride, ſitués entre les deux tropiques, n'ont point d'*ombre* quand le ſoleil paſſe par leur parallele; mais dès qu'il s'en écarte, ils ont une *ombre* qui eſt ou ſeptentrionale ou méridionale, ſelon qu'il avance vers l'un ou vers l'autre tropique, c'eſt ce que veulent dire ces mots *aſciens* & *amphiſciens*.

Les peuples des zones tempérées n'ont qu'une *ombre*, qui eſt toujours ou ſeptentrionale ou méridionale, comme nous l'avons expliqué ci-deſſus. Ainſi ils ſont hétéroſciens, & ne ſauroient être aſciens, parce que le ſoleil n'arrive jamais à leur parallele.

Les peuples des zones froides ont toujours durant ſix mois, le ſoleil qui tourne autour d'eux, & fait tourner leur *ombre* de même. Il coupe deux fois en vingt-quatre heures le méridien; ainſi ils ſont périſciens, comme nous l'avons dit ci-deſſus. (*D. J.*)

OMBRE, UMBRE, MAIGRE, DAIME, *umbra*, (*Hiſtoire naturelle, Ichtiologie.*) poiſſon de mer que l'on a nommé *ombre* parce qu'il a ſur les côtes du corps des bandes tranſverſales d'une couleur jaune, obſcure & de différentes teintes; ces bandes repréſentent des *ombres* par leur poſition; il y a ſucceſſivement depuis la tête juſqu'à la queue une bande de couleur foncée, & une autre d'une couleur plus claire. Ce poiſſon eſt plus grand que le corps, il a le même nombre de nageoires; mais elles ſont plus courtes & moins noires, principalement celles du ventre & du dos. Il eſt de couleur noirâtre, & il a un tubercule placé à l'extrémité de la mâchoire inférieure; la tête eſt couverte de petites écailles. Il y a devant les yeux deux enfoncemens un peu grands, & pluſieurs petits ſur la mâchoire inférieure. Les mâchoires ſont entierement dépourvûes de dents. L'*ombre* a la chair blanche ſéche, & d'un goût très-bon, mais elle eſt difficile à digérer. On ſert ce poiſſon ſur les meilleures tables. Rondelet, *hiſt. des poiſſons l. part. liv. V. chap. ix.* *Voyez* POISSON.

OMBRE DE RIVIERE, *umbra fluviatilis*, poiſſon de riviere auquel on a donné le nom d'*ombre*, à cauſe de ſa couleur brune; il croît juſqu'à une coudée; il a deux nageoires ſur le dos, deux ſur le ventre & une à chaque ouie; il reſſemble à la truite, mais il a la tête plus longue & la bouche plus petite. Les mâchoires ſont dépourvûes de dents, & moins pointues que dans la truite: les yeux ſont fort ouverts, la queue eſt large & fourchue. Il y a ſur les côtés du corps une ligne de couleur obſcure, qui s'étend depuis les ouies juſqu'à la queue. La chair de ce poiſſon eſt blanche, ſéche & de bon goût. Rondelet, *hiſt. des poiſſons, I. part. chap. iij.* *Voyez* POISSON.

OMBRE, TERRE D' (*Hiſt. nat. Minéral. & Peint.*) *umbra, creta umbria*. C'eſt une terre d'un brun plus ou moins foncé; elle eſt légere & en pouſſiere; elle a la propriété de s'enflammer dans le feu, & de répandre une odeur fétide. Son nom paroît venir de l'Ombrie, pays d'Italie, d'où il vient ſous ce nom une terre d'un brun clair. La terre de Cologne eſt une terre colorée plus foncée.

La propriété que la terre d'*ombre* a de s'enflammer & de répandre une odeur déſagréable, fait voir qu'elle contient une ſubſtance bitumineuſe de la nature du charbon de terre.

M. Emanuel Mendez d'Acoſta, dans ſon *hiſt. nat. des foſſiles, p.* 101. *& ſ.* met la *terre d'ombre* au rang des ochres; il parle d'une *terre d'ombre* trouvée en Angleterre qui produiſit un phénomene très-curieux. Une perſonne ayant pulvériſé cette *terre d'ombre* & l'ayant mêlée avec de l'huile de lin, pour la broyer & s'en ſervir à peindre, en fit un tas, après quoi il ſortit de ſa chambre, & à ſon retour au bout de trois quart-d'heures, il trouva que ce tas s'étoit enflammé de lui-même, & répandoit une odeur inſupportable. La même expérience a été réitérée à Londres avec le même ſuccès. Cette *terre d'ombre* avoit été tirée d'une mine de plomb de la province de Derbyshire, à environ dix braſſes de profondeur au-deſſous de la ſurface de la terre; on dit qu'il y en a une couche fort épaiſſe.

Il y auroit lieu de croire, que cette inflammation ſpontanée eſt venue de quelques portions d'alun, contenues dans cette terre, qui a fait avec l'huile de lin une eſpece de pyrophore. (—)

OMBRE, (*Littér.*) *umbra*. Les latins appelloient *ombres*, ceux qu'un convié amenoit de ſon chef à un feſtin d'invitation. Plutarque a fait là-deſſus un grand chapitre dans le ſeptieme livre de ſes propos de table. (*D. J.*)

OMBRE, (*Mythol.*) dans le ſyſtême de la théologie payenne, ce qu'on appelloit *ombre*, n'étoit ni le corps, ni l'ame, mais quelque choſe qui tenoit le milieu entre le corps & l'ame, quelque choſe qui avoit la figure &

les qualités du corps de l'homme, & qui servoit comme d'enveloppe à l'ame, c'eſt ce que les Grecs appelloient *idolon* ou *phantaſma*, & les latins *umbra*, *ſimulacheum*; ce n'étoit donc ni le corps, ni l'ame qui deſcendoit dans les enfers, mais uniquement cette *ombre*. Ulyſſe voit l'*ombre* d'Hesenle dans les champs élifés, pendant que ce héros eſt dans les cieux. Il n'étoit pas permis aux *ombres* de tesverſer le ſtyx, avant que leurs corps euſſent été mis dans un tombeau; mais elles étoient errantes ſur le rivage pendant cent ans, au bout deſquels elles paſſoient enfin à cet autre bord ſi déſiré. (*D. J.*)

OMBRE, (*terme de Blaſon.*) ce mot ſe dit de l'image d'un corps qui eſt ſi déliée qu'on voit le champ de l'écu à travers. On nomme auſſi *ombre de ſoleil*, ſes repréſentations où on ne figure pas un nez, des yeux, une bouche, comme on fait ordinairement. *Méditerr.*

OMBRÉ, adj. *en termes de Blaſon*, ſe dit des figures qui ſont *ombrées*, ou tracées de noir pour qu'on puiſſe mieux les diſtinguer. Des Proets en Bearn, d'azur à une chapelle d'argent ſur une terraſſe d'or, *ombrée* de ſinople.

OMBRER, v. a. (*Gramm. Peint. & Deſſein.*) c'eſt pratiquer des ombres. On dit *ombrer* un deſſein, *ombrer* une partie d'un tableau.

OMBRI, (*Géog. anc.*) c'eſt ainſi qu'écrivent les Grecs par un *o*, & les Latins emploient un *u*, & diſent *Umbri* au pluriel, & *Umber* au ſingulier; c'étoit une nation celtique qui mérite un peu de détail.

A peine les Illyriens d'une part, & les Iberes de l'autre commençoient à ſe fortifier en différentes contrées de l'Italie, qu'ils furent troublés dans leurs poſſeſſions par de nouveaux hôtes qui vinrent en grand nombre s'en emparer les armes à la main. Ce ſont les nations celtiques qui pénétrerent en Italie par les gorges du Tirol & du Trentin. Le nom d'*Ombri*, ſous lequel Pline & d'autres écrivains les ont déſignées, étoit dans leur langue une épithete honorable, qui ſignifioit *noble*, *vaillant*, & dont le ſingulier *Ambea* eſt encore uſité dans la langue irlandoiſe: il eſt traduit dans le dictionnaire anglois, publié par Edmond Lhyd, *bonus*, *magnus*, *nobilis*.

Pline donne une très grande étendue au pays occupé par les *Ombri*. Selon cet auteur, ils avoient été maîtres de l'Etrurie avant l'arrivée des Pélaſges ou Grecs & des Toſcans: ils occupoient pour lors tous les pays qui ſont des deux côtés du Pô au nord & au ſud: *Arminum* & Ravenne ſont deux de leurs colonies. L'*Ombrie* du milieu, ſituée entre le Picenum & l'Etrurie, portoit le nom des anciens Celtes, & les habitans de cette contrée les reconnoiſſoient pour leurs ancêtres. Pline ajoute qu'ils furent chaſſés par les Toſcans, & que ceux-ci le furent à leur tour par les Gaulois qui long-tems après envahirent l'Italie vers l'an 600 avant l'ére chrétienne. D'où il réſulte 1°. que les *Ombri* avoient été maîtres de tout ce qui dans le ſuite appartint aux Gaulois: 2°. que l'inveſion de ces derniers étoit moins une uſurpation, que la conquête d'un pays poſſédé dans l'origine par des peuples de leur nation, que les Toſcans en avoient dépouillés. Si nous connoiſſions mieux l'hiſtoire de ces tems reculés, nous trouverions, dit M. Freret, que les entrepriſes de ces peuples, teſités de barbares par les Grecs & les Romains, étoient preſque toujours légitimes, ou du moins revêtues d'une apparence de juſtice.

La partie de ces *Ombri* qui s'étoit fixée au nord du Pô, s'y maintint, & garda toujours ſon ancien nom. Les écrivains romains les nomment *Inſubres*; mais Polybe les appelle *Iſombri*; & ce nom purement gaulois ſignifie les *Ombri* inférieurs. Ces Inſubres occupoient le Miſanois & les contrées voiſines: leur capitale étoit *Mediolanum*, nom commun à pluſieurs villes de la Gaule & de l'île Britannique.

Celui d'*Ombre* ou d'*Ambri*, qui d'abord avoit été le nom général d'une nation très-étendue, comprenoit tous les peuples d'origine celtique qui étoient ſitués à l'orient & à l'occident des Alpes depuis le Rhin juſqu'à la mer. D'une part les Helvetiens, ou peuples de la Suiſſe, de l'autre les habitans des côtes de la Mediterranée ou de la Ligurie, portoient également ce nom. Plutarque en rapporte une preuve ſingulière. Dans la guerre des Cimbres, les Romains avoient parmi leurs troupes un corps de Liguriens; d'un autre côté trente mille Helvétiens ſervoient dans l'armée des Cimbres: ces Liguriens & ces Helvétiens armés les uns contre les autres, ſe donnoient le même nom d'*Ombri* ou d'*Ambrons*, qu'ils répétoient avec de grands cris en allant au combat; en ſorte que le même cri de guerre retentiſſoit à la fois dans les deux armées.

Cette obſervation de Plutarque, en marquant les deux termes les plus reculés qui bornoient au nord & au ſud la ligne des *Ombri*, nous montre quelle étoit ſon étendue. Dans la ſuite les peuples qui la compoſoient, s'étant ligués en pluſieurs cités ou ligues particulieres, ſe diſtinguerent par différens noms, dont le plus connu eſt celui des Ligoriens, Ligues ou Ligares. Les Romains ont donné ce nom de *Ligures* à bien des peuples qui ne devoient pas le porter; aux Allobroges, aux Vocontiens, & même à des nations voiſines du Trentin & placées dans les Alpes. C'étoit une mépriſe uniquement fondée ſur l'origine commune de ces différens peuples celtiques: mais qui donnoit une acception trop étendue à un mot dont la ſignification eſt reſtreinte par ſon étymologie même. En effet, ce nom de *Ligures*, *Liv-gone* en celtique, ſignifie *homme de mer*; auſſi ne l'avoit-on donné d'abord qu'aux *Ombri* méridionaux, & voiſins de la mer, comme une épithete relative à leur ſituation. Les peuples celtiques répandus ſur les côtes de la Méditerranée, depuis l'embouchure du Rhône juſqu'à celle de l'Anio, étoient les ſeuls à qui cette domination convint proprement.

Le tems de l'entrée des nations celtiques ou *Ombriennes* en Italie, doit être très-ancien; mais il eſt impoſſible de le déterminer avec préciſion. Tout ce qu'on peut aſſurer, c'eſt que d'une part ils y trouverent les colonies illyriennes & iberes, puiſqu'au rapport de Pline, ils leur enleverent une partie de la contrée; & que de l'autre, leurs établiſſemens étoient formés lorſque les colonies des Pélaſges ou des anciens Grecs pénétrerent en Italie. *Voyez l'Hiſt. de l'académie des Inſc. tom. XVIII.* (*D. J.*)

OMBRIA, ou OMBRIAS, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques naturaliſtes à la pierre appellée vulgairement *crapaudine*. *Voyez cet article*. Walleras croit que l'on a voulu déſigner ſous le mot *d'ombria*, des fragmens d'échinites ou d'ourſins pétrifiés. (—)

OMBRICI, (*Géog. anc.*) anciens peuples de l'Illyrie, dont Héſodore & Stobée font mention. Peucer croit que c'eſt à préſent la Croatie.

OMBRIE, (*Géog.*) province de l'état eccléſiaſtique. L'ancien nom étoit *Umbria*. Le nom moderne eſt le *duché de Spolette*; mais comme les limites en ſont différentes, *voyez* UMBRIA & SPOLETTE.

OMBROMETRE, ſ. m. (*Phyſ.*) machine qui ſert à meſurer la quantité de pluie qui tombe chaque année. On trouvera la deſcription & la figure d'un *ombrometre* dans les *Tranſact. philoſ. n°.* 473. *pag.* 62.

Cette machine conſiſte dans un entonnoir de fer blanc, dont la ſurface eſt d'un pouce quarré, applatie, avec un tuyau de verre placé dans le milieu. L'élévation de l'eau dans le tube, dont la capacité eſt marquée par degrés, montre la quantité de pluie qui tombe en différens tems.

OMBRONE L', (*Géog.*) riviere d'Italie dans la Toſcane; elle prend ſa ſource dans le Siennois, & ſe rend dans la mer de Toſcane, au-deſſous de Groſſeto. (*D. J.*)

OMBU, ſ. m. (*Hiſt. nat. & Botan.*) arbre du Bréſil qui reſſemble de loin à un citronnier ou à un limonnier. Son tronc eſt bas; ſa feuille liſſe, vert gai, aigre, aſtringente au goût; ſa fleur blanchâtre; ſon fruit blanc, tirant ſur le jaune, ſemblable à une groſſe prune, mais d'une chair plus dure: mûri par un tems pluvieux, d'un aigre doux, agréable, autrement auſtere; & ſa ſcorce profonde, tubéreuſe, cendrée au-dehors; blanche comme neige en-dedans, contenant une chair molle comme la ſtebsſie: cette chair mangée ſe réſout en un ſuc aqueux, rafraîchiſſant, doux, délicieux, ſalutaire aux fébricitans, bon pour les voyageurs & pour ceux qui ſont échauffés. *Rai.*

OMELETTE, ſ. f. (*Cuiſine.*) ſorte de ragoût ou fricaſſée d'œufs mêlés avec d'autres ingrédiens, qui eſt fort en uſage en Peruce & en Eſpagne.

Ménage fait venir ce mot de l'Italien *animella*, petite ame; parce que, dit-il, le peuple d'Italie donne ce nom aux morceaux les plus délicats dans l'abattis de la volaille qu'on met dans les fricaſſées, comme foies, cœurs, géſiers, *&c.* De-là Ménage forme par reſſemblance le mot françois *omelette*, qui ſignifie une *fricaſſée d'œufs*. Fripod fait venir ce mot de ὁμὸς, *enſemble*, & de λύω, *diſſoudre*, *mêler*, *mouiller*. Et M. de la Mothe le Vayer le fait venir des mots françois *œufs*, & de *mêlés*, c'eſt-à-dire *œufs mêlés*.

Il y a différentes eſpeces *d'omelettes*, comme *omelettes* fatcies, *omelettes* au ſucre, *omelettes* aux pois verds, *omelettes* à la turque, *&c.*

OMELETTE, (*terme de Marchands de vin.*) les cabaretiers & marchands de vin nomment ainſi des œufs caſſés & battus, qu'ils jettent (jaune, blanc & coquilles enſemble), par le bondon d'une piece de vin, pour l'éclaircir quand il reſte trop long-tems trouble. Cette maniere d'éclaircir le vin n'eſt propre que pour les vins

couverts, & sur lesquels la colle de poisson ne prend pas. Elle est au reste très-innocente, & nullement préjudiciable à la santé. (*D. J.*)

OMEN, *s. m.* (*Hist. anc.*) signe ou présage de l'avenir tiré des paroles d'une personne. *Voyez* AUGURE, DIVINATION. Festus fait venir ce mot de *ocumen quod sit ore*, parce que le présage dont il s'agit sort de la bouche de quelqu'un. *Voyez* PRESAGE.

Omen prærogativum se disoit, chez les Romains, du suffrage de la première tribu, ou centurie dans les comices.

Quand on proposoit une loi, ou qu'on devoit faire une élection, on donnoit à certains officiers une urne dans laquelle étoient les noms de chaque tribu, ou centurie, ou curie, selon que les comices devoient se tenir par tribus, par centuries, ou par curies. Quand on tiroit les billets, celle des tribus, ou centuries, ou curies dont le nom venoit le premier, étoit appellée *tribu* ou *centurie prérogative*, parce que c'étoit celle qui votoit la première. Le succès dépendoit principalement de cette première centurie, que les autres suivoient ordinairement. Le candidat nommé par la première centurie avoit l'*omen prærogativum*, c'est-à-dire, *le premier & le principal suffrage*.

OMENTUM, (*Anatom.*) c'est un grand sac membraneux, mince & très-fin, environné en tous sens de plusieurs bandes graisseuses qui accompagnent & même enveloppent autant de bandes vasculaires, c'est-à-dire, autant d'artères & de veines collées ensemble; ce sac membraneux décrit passablement par Malpighi, porte indifféremment le nom d'*omentum* & d'*epiploon*; on le nomme *coeffe* dans les animaux.

Il est pour la plus grande partie semblable à une espece de bourse aplatie, ou à une gibecière vuide. Il est étendu plus ou moins sur les intestins grêles, depuis l'estomac jusqu'au bas de la région ombilicale; quelquefois il descend davantage, même jusqu'au bas de l'hypogastre; & quelquefois il ne passe pas la région épigastrique. Il est pour l'ordinaire plissé d'espace en espace, sur-tout entre les bandes.

L'*omentum* en général dans toute son étendue, est composé de deux lames carrément fines, & néanmoins jointes par un tissu cellulaire; ce tissu a beaucoup de volume le long des vaisseaux sanguins, qu'il accompagne par-tout en maniere de bandes larges, & proportionnées aux branches & aux ramifications de ces vaisseaux. Ces bandes cellulaires sont remplies de graisse plus ou moins, selon les degrés d'embonpoint de l'homme. De-là vient que son poids, qui est ordinairement de demi livre dans les adultes qui ne sont ni gras ni maigres, varie beaucoup quand il est chargé de graisse.

Il est attaché par sa partie supérieure antérieurement avec le fond du ventricule, le duodenum & la rate; postérieurement avec l'intestin colon, & avec le pancréas; mais il est flottant à la partie inférieure.

L'*omentum* reçoit plusieurs branches d'artères de la cœliaque & de la mésentérique, plusieurs veines de la porte, & particulierement du rameau splénique, quoiqu'on appelle ces vaisseaux, du nom de l'épiploon, *veines* & *artères épiploïques*; & parce qu'il y en a quelques-uns qui sont communs à l'estomac & à l'épiploon, on les appelle *gastro-épiploïques*.

Cette membrane reçoit peu de nerfs de l'intercostal & de la paire vague, mais elle a beaucoup de vaisseaux lymphatiques, qui par leur rupture causent une hydropisie particuliere, comprise entre ces deux tuniques, que l'on guérit par la ponction. Tous ces vaisseaux avec quelques petites glandes, s'accompagnent les uns les autres; & dans les endroits où il n'y a point de vaisseaux, la membrane de l'*omentum* est très-fine.

La subtilance cellulaire de Ruysch est entre les deux lames de l'*omentum*. C'est dans cette substance où rampent les vaisseaux sanguins; les ulteres forment des plexus réticulaires autour des faces de la graisse; les veines qui leur répondent en forment de même. Au reste, ces vaisseaux sont innombrables, au point que quand ils sont bien visibles, leurs ramifications font paroître l'*omentum* comme un réseau, ce qui lui a valu le nom latin de *rete*.

Si présentement l'on considere la connexion, la situation, la structure, l'insertion, le tissu de l'*omentum*, qui est aussi fin qu'une toile d'araignée, ou que la plus fine étoffe de soie, & qu'on compare ce que l'illustre Malpighi en a dit, avec ce que les anatomistes ont découvert par leur industrie dans les corps de divers animaux, on saura que ses artères épiploïques qui se distribuent en plexus réticulaires très fins aux environs des petits sacs adipeux, & qui se terminent par de petites veines pareillement situées au même endroit, séparent par des émonctoires latéraux, au-dedans de ces petits sacs graisseux, l'huile fine & subtile du sang qui n'y amasse, y est retenue, y est atténuée sans cesse, & d'une façon merveilleuse par la chaleur, le mouvement, le frottement de ces parties; elle s'y alkalise, y acquiert une nature plus volatile, & y devient semblable à la bile; de sorte enfin que cet amas d'huile ainsi changée, peut sortir de ces petites cellules adipeuses, lesquelles sont unies ensemble, & souvent en certains conduits; enfin elle peut être portée jusqu'au foie, & par conséquent se mêler au sang de la rate, qui doit aussi se rendre à ce viscere.

Comme il y a une infinité de petits vaisseaux distribués dans l'*omentum*, que leur surface est percée de mille petits trous, & que cette surface est d'un tissu si fin & si délicat, qu'elle peut manquer d'être propre à l'exhalaison, à la transudation & à la résolution, il paroît vraisemblable que la vapeur subtile qui sort continuellement sous la forme d'une rosée délicate dans le ventre des animaux vivans par les orifices très-petits des vaisseaux exhalans, est repompée par les pores absorbans de l'*omentum*. On ne peut douter que cette humeur ne soit très-subtile & très-volatile, si l'on en juge par son origine, par sa nature, par l'odeur qui se répand à l'ouverture du bas ventre, enfin par la dissipation & la séparation continuelle.

Il n'y a point dans l'*omentum* de l'homme d'autre vaisseau excrétoire connu, que deux veines; l'épiploïque droite & l'épiploïque gauche; c'est pourquoi il est probable que tout le sang veineux de l'épiploon, pleio de lymphe & d'huile, se verse & se mêle avec le sang qui doit aller au foie. Il s'ensuit que plus un animal sera en mouvement, plus d'huile doit s'exprimer de l'*omentum*; aussi l'expérience nous apprend que l'épiploon est fort maigre dans ceux qui font beaucoup d'exercice.

Comme les vaisseaux sont relâchés dans les hydropiques, on voit que les véficules destinées dans l'épiploon à recevoir la graisse, doivent se remplir de sérosité, la même chose doit arriver dans ceux qui ont été affoiblis & amaigris par des maladies, enfin on voit pourquoi les visceres qui sont attachés à l'*omentum* n'ont pas de graisse; la grande quantité qui s'en déposeroit dans l'*omentum* ne permet pas qu'il s'en dépose dans les parties voisines.

L'usage de l'*omentum*, selon l'opinion la plus générale, est 1°. sur-tout de servir au mouvement des intestins en les humectant; 2°. de les défendre contre le froid en les échauffant doucement; 3°. de modérer les frottement, & empêcher le ventricule & les intestins d'essuyer de trop violentes pressions; 4°. d'aider à préparer la bile en fournissant la partie grasse; car tout ce qui reste de l'*omentum* entre dans le foie; 5°. de tempérer les humeurs âcres; 6°. de nourrir peut-être les parties quand la nourriture leur manque d'ailleurs.

Cette partie est sujette, comme les autres, à des accidens & à des maladies; c'en est une bien considérable que l'abondance de la graisse. Vésale a vu un *omentum* qui en partie pour cette raison, pesoit plus de cinq livres.

Mais il est parlé dans *l'hist. de l'ac. des Scien. année* 1732, d'un fait encore plus étrange, je veux dire d'un épiploon augmenté au point de peser treize livres neuf onces, & si enfin cela, qu'il fallut employer la scie pour l'ouvrir. Il étoit ossifié, mais non pas uniformément. Il y paroissoit une infinité de feuillets membraneux très-minces, dont les pelotons avoient été de la graisse dans l'état naturel. L'*omentum* dont nous parlons étoit celui d'une fille de 73 ans, & l'augmentation s'en étoit faite insensiblement depuis l'âge de 34 ans jusqu'à l'âge de 70. Cette fille naturellement agissante, continua de l'être toujours, & sans beaucoup d'incommodité malgré son épiploon monstrueux, soit parce qu'elle s'accoutuma à son mal qui n'augmentoit que très-lentement, soit parce que cette tumeur, qui étoit soulante, s'accommodoit aux situations que la malade vouloit prendre.

Je n'ajoute qu'une observation chirurgicale; c'est que dans les plaies qui arrivent dans la capacité du bas-ventre, il arrive assez souvent que l'épiploon sort avec l'intestin, conjointement ou séparément; pour lors l'air corrompt aisément cette partie graisseuse, ce que l'on connoît par la froideur & par sa couleur blafarde; il faut en ce cas, si l'*omentum* est seul, le réunir au-dedans le plus promptement qu'il est possible, après en avoir fait artistement la ligature dans sa partie saine; s'il est accompagné de l'intestin, il faut réduire l'intestin d'abord, & ensuite l'*omentum*, après l'avoir lié: s'il est seul, & qu'il n'ait aucune marque de corruption, il faut le réduire au plutôt, de peur qu'il ne se corrompe. (*D. J.*)

OMENTUM, MALADIE DE L' (*Méd.*) je suppose qu'on se rappelle la structure de cette membrane cellulei-

se,

ſe, remplie quelquefois de beaucoup de graiſſe; elle eſt attachée ſupérieurement à l'eſtomac, à l'intestin colon, & ſe gliſſe inférieurement ſous le péritoine juſqu'à l'ombilic, ou juſqu'au pubis, en couvrant les intestins. On ſait qu'elle eſt garnie de vaiſſeaux artériels & veineux, pour porter le ſang dans la veine-porte; mais on parle peu de ſes maladies.

Quelquefois cependant toute cette partie ſe trouve preſque conſumée; d'autres fois elle s'augmente prodigieuſement: mais ſes bleſſures ſont moins dangereuſes que d'autres, parce que cette membrane a peu de nerfs dans ſon tiſſu, de-là vient qu'on peut en faire la ligature & l'amputation. Il arrive des cas où cette membrane s'unit intimement au peritoine & à la matrice, que leur union n'offre qu'un même corps. Quand elle vient à former un paquet, il en réſulte aſſez ſouvent une enflure du basventre. Si cette enflure dure quelque tems, on remarque qu'elle eſt ſuivie de conſtipation & de ſtérilité. La corruption qui ſe met de la partie, & qui répand une matiere ichoreuſe dans la cavité de l'abdomen, n'eſt que trop propre à cauſer la tympanite. Son déplacement peut produire le ſphacele, & dans la partie déplacée, il arrive un gonflement plus conſidérable que partout ailleurs.

Lorſque l'épiploon vient à être affecté d'hydropiſie d'une maniere ſpéciale, il ſurvient à la partie ſupérieure du bas-ventre une tumeur qui s'augmente conſidérablement. Enſuite il en réſulte une aſcite fort difficile à guérir. L'hernie qui y arrive dans l'ombilic ſe nomme *épiplomphale*; celle des aines retient le nom *d'épiplocele*; toutes deux ſont incurables, parce que la partie déplacée s'enfle par degré de plus en plus, & l'attache aux parties adjacentes. C'eſt donc pour cette raiſon qu'il faut ſe preſſer de faire rentrer ces ſortes d'hernies; & enſuite les retenir dans leur lieu naturel, à la faveur d'un bandage. (*D. J.*)

OMER, SAINT- (*Géog.*) ville de France en Artois, capitale d'un bailliage, avec des fortifications, un château, & un évêché ſuffragant de Cambrai. Elle eſt ſur la riviere d'Aa, dans un marais qui la rend très-forte, à 3 lieues d'Aire, 6 de Bergues, 8 de Dunkerque & de Calais, 8 de Béthune, 54 N. O. de Paris. *Long.* 19d. 54'. 57". *lat.* 50d. 44'. 46".

Cette ville a commencé par le monaſtere de Sithiu, que l'évêque de Térouane y bâtit vers l'an 648, dont il établit abbé S. Mommolein.

Suger, abbé de S Denis, & bien plus illuſtre que S. Mommolein, étoit natif de *S. Omer*. Si l'égliſe ne l'a pas écrit dans ſon martyrologe, l'hiſtoire l'a conſacré dans ſes faſtes. Il mourut âgé de 70 ans, après avoir été employé par Louis le Gros à l'adminiſtration des plus grandes affaires; enſuite Louis le Jeune le nomma ſon premier miniſtre, & regent du royaume. Suger étoit d'une figure commune, & de médiocre naiſſance; mais il eſt beau d'être né de ſoi-même. Il gouverna l'etat avec zèle, avec ſageſſe, & avec une admirable probité.

Dauſquetus (*Claude*), chanoine de Tournay, naquit à *S. Omer* en 1566. Il ſe fit jéſuite je ne ſai quand, quitta la ſociété je ne ſai quand, & pour quel ſujet. Il n'étoit pas un littérateur inepte; mais ſon ſtyle eſt obſcur & affecté. Il eut une querelle avec des cordeliers, qui ſoutenoient que S. Paul avoit été ſaint dès le ventre de ſa mere: c'eſt là-deſſus qu'il publia un livre intitulé *ſanctti Pauli ſanctitudo in utero, extra, in ſolo, & in exile latet*. Paris 1627 *in*-8°. Son *antiqui novum. latii orthographia*, eſtimé par Saumaiſe & Voſſius, fut imprimé à Tournay, *Tornaci*, en 1632, *in-fol.* & enſuite à Paris, en 1677. (*D. J.*)

OMÉTÉPEC, (*Géog.*) riviere de l'Amérique dans la nouvelle Eſpagne, au gouvernement de Guaxaca. Elle tire ſa ſource des montagnes Xicayan, & ſe déchargе dans la mer du ſud, au port de Técuanapa. (*D. J.*)

OMETOCHTLI, (*Hiſt. mod. ſuperſtit.*) c'eſt le nom ſous lequel les Mexiquains déſignoient le dieu du vin.

OMI, (*Géog.*) province & royaume du Japon dans la grande île Niphon. Elle eſt au ſud des trois villes impériales de Méaco, d'Oſaca & de Sacaï. Elle eſt encore célèbre par le grand lac d'Oits. (*D. J.*)

OMINAMISJI, *autrement* SJIRO-BANNA (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt une plante du Japon qui reſſemble à la verveine par ſes feuilles. Sa tige ronde & canelée pouſſe pluſieurs branches qui ſe terminent par des bouquets de fleurs rouges, ſemblables à celles du ſureau. Sa graine eſt ovale & de la groſſeur de l'anis.

O MI-TO, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que les Chinois idolâtres, qui ſuivent la ſecte de *Fo*, donnent à une divinité pour laquelle ils ont la plus grande vénération. On croit que c'eſt le même dieu que les Japonois adorent ſous le nom d'*Amida*. Les Chinois croient qu'il ſuffit de l'invoquer pour obtenir le pardon des crimes les plus atroces. Ils joignent ſon nom avec celui de *Fo*, & en font un même mot *O-mi-to-fo*. Ce dieu prétendu, de l'aveu de ſes adorateurs, étoit un homme du royaume de Bengale, fameux par la ſainteté de ſes mœurs.

OMLAN, (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre des Indes orientales, qui porte un fruit rouge de la forme d'une amande, & dont la fleur eſt belle & d'une odeur agréable.

OMMATIAS, (*Hiſt. nat.*) c'eſt, ſuivant Geſner, une pierre de couleur noirâtre, dure comme le caillou, qui eſt de la figure & de la grandeur de l'œil d'un veau. (—)

OMMELANDES, LES (*Géog.*) nom qu'on donne au plat-pays qui eſt aux environs de Groningue, & qui, avec cette ville, forme une des ſept Provinces-unies. Il faut donc ſavoir que la province de Groningue eſt compoſée de deux membres; ſavoir, de celui de la ville de Groningue, & de celui du pays circonvoiſin, qu'on appelle en flamand *Ommelanden*; & ces deux membres ſont une province ſouveraine. L'Ommelanden eſt diviſé en trois quartiers, nommés *hunſingo*, *fivelingo* & *weſterquartier*, c'eſt-à-dire, le quartier occidental. Ces trois quartiers, qui ſont ſubdiviſés en trois autres ſous-quartiers, n'ont point de villes; mais ils ont des villages au nombre de 128, ſans compter ceux qui dépendent de la ville de Groningue. Vers l'an 800 il n'y avoit dans les *Ommelanden* que cinq gros villages, d'où l'on peut juger combien la population s'eſt étendue depuis lors dans ce pays-là. (*D. J.*)

OMMIADE, ſ. m. (*Hiſt. des Arabes.*) nom des princes d'une dynaſtie arabe, qui depuis l'an 32 de l'hégire, ont poſſédé le kalifat pendant 92 ans, ſelon les uns, & davantage ſelon les autres. Quoiqu'il en ſoit, ils prirent ce nom d'Ommiſh leur chef, dont ils deſcendoient.

OMMIRABI, (*Géog.*) grande riviere d'Afrique dans la Barbarie au royaume de Maroc. Elle a ſa ſource au mont Atlas, ſe groſſit dans ſon cours par la riviere des Negres, & forme un golfe à ſon embouchure, au midi de laquelle Mazagan eſt ſitué. Il paroît par la lecture de Ptolomée, que l'*Ommirabi* doit être la *Cuza*, & non l'*Aſama* des anciens, comme le penſe M. de Liſle.

OMOLE *ou* HOMOLE, (*Géog. anc.*) en grec Ὄμολη, montagne de Theſſalie, ſelon Strabon & Pauſanias. Le Scholiaſte de Théocrite, *in Idyl. 6.* fait mention de la fête de Jupiter Homoloïen, & du culte de Cerès Homoloïenne. (*D. J.*)

OMOMI, ſ. f. (*Calend.*) onzieme mois de l'année des anciens habitans de la Cappadoce. Comme leur année commençoit en Septembre, l'*Omomi* répondoit à-peu-près à notre Juillet.

OMOPHAGES, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) nom que les anciens géographes ont donné à certaines nations qui ſe nourriſſoient de chair crue, comme les Scythes, *&c.*

Ce mot eſt formé du grec ωμος, *crû*, & φαγω, *je mange*.

OMOPHAGIES, (*Antiq. grecq.*) fêtes qu'on célebroit dans les îles de Chio & de Tenedos en l'honneur de Bacchus, qui étoit ſurnommé *Omadius*. Arnobe, dans ſa deſcription de cette fête, dit que les Grecs, animés de la fureur bacchique, s'entortilloient de ſerpens & mangeoient du chevreuil crud, dont ils avoient la bouche enſanglantée. On voit dans quelques figures des fêtes mithriaques des hommes entortillés de ſerpens; mais il eſt fort douteux que cet uſage ſe pratiquât dans les *omophagies*. Ce mot ne déſigne peut-être autre choſe que *fêtes* où l'on mangeoit enſemble. (*D. J.*)

OMOPHOS, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) partie de l'habit des femmes romaines; c'étoit une eſpece de mantelet qui couvroit la tête & les épaules.

La bande longue que les évêques & archevêques portoient au-tour du col, & dont les bouts deſcendoient par-devant & ſur les épaules, s'appelloit auſſi *omophorium*.

OMOPLATE, ſ. f. (*Anat.*) ce mot eſt grec, il vient de ωμος, *épaule*, & πλατυς, *large*. Les *omoplates* ſont des os larges & minces, qui ſont ſitués de chaque côté à la partie poſtérieure de la poitrine, & qui ſont couchés ſur les côtes, depuis la ſeconde juſqu'à la ſixieme.

Les *omoplates* dans leur figure repréſentent un triangle inégal, large par en-haut, étroit par en-bas, ou, pour mieux dire, une pyramide renverſée. Leur ſurface intérieure eſt cave, & le muſcle ſous-ſcapulaire s'y trouve logé; ce qui lui permet de mieux s'appliquer ſur les côtes qui ſont convexes. Les *omoplates* ſont auſſi convexes en-dehors, & plus épaiſſes en leurs bords antérieurs & poſtérieurs qu'au milieu où elles ſont minces.

Le bord de l'*omoplate*, qui eſt le plus proche des vertèbres, ou ſa partie poſtérieure, ſe nomme ſa *baſe*, laquel-

quelle ſe termine par deux angles, l'un appellé *ſupérieur*, & l'autre *inférieur*. Les parties qui forment ces angles vers ſon cou ſont nommées les *côtes de l'omoplate*, que l'on diſtingue auſſi en *ſupérieure* & en *inférieure*; la ſupérieure eſt la plus courte & la plus mince; l'inférieure eſt la plus longue & la plus épaiſſe, & elle regarde vers le devant. Tous les bords de l'*omoplate* ont des levres extérieures, intérieures & moyennes.

Cet os a trois apophyſes: la premiere & la plus longue s'appelle l'*épine*, à cauſe de ſon éminence conſidérable; elle traverſe la partie poſtérieure & la plus large de l'*omoplate*. L'extrémité de cette épine, qui eſt large & plate, & qui eſt articulée avec la clavicule, ſe nomme *acromion*, à cauſe qu'elle reſſemble à une ancre; elle empêche que l'os du bras ne ſe déplace vers le haut. A chaque côté de cette longue apophyſe, il y a deux cavités: l'une au-deſſus, qui ſe nomme *ſus-épineuſe*, & l'autre au-deſſous, qu'on appelle *ſous-épineuſe*. Ces cavités contiennent deux muſcles, qui ſervent au mouvement du bras, & qui empruntent chacun leur nom de leur ſituation; l'un eſt appellé *ſus-épineux*, & l'autre *ſous-épineux*.

Il faut encore obſerver à l'*omoplate* deux échancrures: l'une ſe trouve entre le coude, l'*omoplate* & l'acromion; & l'autre entre la côte ſupérieure & l'apophyſe coracoïde. Elles ſervent l'un & l'autre au paſſage des vaiſſeaux.

La ſeconde apophyſe de l'*omoplate* s'étend depuis la partie ſupérieure de ſon cou, juſqu'à la tête de l'os du bras, elle s'appelle *coracoïde*, parce qu'elle reſſemble par ſa courbure au bec d'un corbeau. Cette apophyſe empêche que la diſlocation de l'os du bras ne ſe faſſe plus ſouvent en dedans.

La troiſieme apophyſe de l'*omoplate* eſt appellée ſon *cou*: elle eſt plus courte & plus épaiſſe que les autres; ſa ſituation eſt à la partie ſupérieure & latérale de l'*omoplate* du côté du bras, & elle finit par une cavité plate, que l'on nomme *glénoïde*. Cette cavité eſt recouverte d'un cartilage liſſe & poli, ce qui rend le mouvement du bras plus facile. Immédiatement derriere la cavité, cette apophyſe eſt plus étroite, & s'appelle le *cou*.

Cette cavité plate eſt entourée d'un cercle cartilagineux, qui la rend plus profonde, & plus en état, par conſéquent, de recevoir la tête de l'os du bras; mais comme la tête qui s'y articule eſt fort groſſe, il eſt à-propos d'obſerver que la plus grande partie de la cavité eſt formée par le ligament qui entoure l'articulation, & qui la retient dans ſa cavité.

Il s'enſuit de-là que la diſlocation du bras, qui ſe fait preſque toujours vers la partie inférieure de la jointure de l'épaule, peut arriver ſans qu'il s'y faſſe une grande violence; mais auſſi cette ſtructure favoriſe beaucoup le mouvement des bras, qui n'auroit pas été ſi libre en tout ſens, ſi la cavité qui reçoit la tête de l'*humerus*, avoit été auſſi profonde que celle qui eſt à l'os innominé, deſtinée à recevoir la tête de l'os de la cuiſſe. Il faut remarquer que l'os du bras ne ſe luxe jamais que quand il eſt écarté de la poitrine.

L'*omoplate* eſt ſeulement articulé avec les clavicules par le moyen de l'acromion, de ſorte qu'elle ſemble comme nager ſur les côtes, ſur leſquelles elle eſt tenue comme ſuſpendue par le moyen des muſcles qui s'y attachent pour la mouvoir. A la ſurface intérieure de l'*omoplate*, il y a un trou plus ou moins écrasé, par où paſſe une groſſe veine.

Cet os a pluſieurs uſages: il ſert 1°. à l'articulation de la clavicule & de l'os du bras: 2°. à rendre le mouvement du bras plus dégagé & plus facile. C'eſt pour cela, par exemple, que lorſqu'on plie le bras en-dedans, l'*omoplate* éloigne ſa baſe des côtes, en ſe tirant un peu à côté: quand on étend le bras en arriere, elle ſe releve vers l'épine, en s'éloignant un peu des côtes: quand on leve le bras en haut, ſa baſe s'éloigne & s'approche vers le côté: quand on abaiſſe le bras, elle ſe remet en ſon état naturel. Enfin, l'*omoplate* ſert d'attache à pluſieurs muſcles, & de défenſe aux parties intérieures. (*D. J.*)

OMPANORATES, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) eſt un nom qu'on donne aux prêtres de l'île de Madagaſcar. Ils ſont les maîtres d'école du pays, où ils enſeignent l'arabe & l'art d'écrire. Ils ont différens livres, mais qui ne contiennent autre choſe que quelques chapitres de l'alcoran, & que quelques récettes de médecine.

Ils ſont diviſés en différentes claſſes qui ont quelque rapport à nos dignités eccléſiaſtiques: ſavoir, *ombiaſſes*, ſecrétaires ou médecins; *tabou*, ſoudiacre; *mouladzi*, diacre; *faquihi*, prêtre; *ratibou*, évêque; *lamlamaha*, archevêque; *ompaſiquile*, prophetes ou devins; *fahaba*, calife ou chef de la religion.

Les *ompanorates* font un grand trafic de talismans & d'autres charmes, qu'ils appellent *hintzé*, & qu'ils vendent aux gentils du pays. Ils font auſſi de petites ſtatues ou nuages, appellées *auli*, qu'ils conſultent comme des oracles, & auxquelles ils attribuent différentes vertus, comme de rendre riches ceux qui les poſſedent, de détruire leurs ennemis, *&c.* Ils ont des écoles publiques où ils enſeignent leurs ſuperſtitions & leurs ſortileges.

Les *ompiriquili* font profeſſion de géomancie, & ſont ſouvent conſultés ſur les maladies & ſur le ſuccès des affaires, ils réſolvent toutes les queſtions qu'on leur propoſe, par le moyen de quelques figures qu'ils tracent ſur une petite table couverte de ſable, en obſervant l'heure, le ſigne, la planete, & les autres ſuperſtitions de cet art, c'eſt ce que les peuples appellent l'*oracle du ſquille*. Les grands ont employé les malédictions de ces impoſteurs contre les François, mais inutilement; & quand on leur a demandé la raiſon de cette impuiſſance, ils ſe ſont contentés de répondre qu'ils n'avoient aucun pouvoir ſur les François à cauſe de la différence de religion. C'eſt auſſi qu'ils abuſent des peuples crédules & ignorans. (*G*)

OMPHACIN, adj. *terme de Pharmacie*, dérivé de *ομφαξ*, qui ſignifie *raiſin non-mûr*, relativement à ſon étimologie devroit ſe dire du verjus, mais il s'entend plutôt dans l'uſage ordinaire d'une ſorte d'huile acerbe, qu'on prétend être exprimé des olives certes. Mais Pommet dit que cette prétendue huile eſt une impoſture, & que les olives ne rendent point d'huile du tout qu'elles ne ſoient parfaitement mûres. *Voyez* HUILE & OLIVE.

OMPHALE, (*Mythol.*) reine de Lydie. La fable nous dit qu'Hercule, dans ſes voyages, étant arrivé chez cette princeſſe, fut tellement épris de ſa beauté, qu'oubliant ſon courage & ſa vertu, il ſe mit à filer auprès d'elle, pour mériter ſes bonnes graces. Tandis que cette princeſſe portoit la maſſue & la peau de lion, dit agréablement Lucien, Hercule portoit une robe de pourpre, brocardoit à la laine, & traçoit bon qu'*Omphale* lui donnât quelquefois de petits coups de ſa pantoufle. On connoît, en effet, d'anciens monumens qui nous repréſentent cette reine & le héros dans l'attitude que leur donne Lucien. (*D. J.*)

OMPHALMIQUE, adj. (*Gramm. Anat.*) branche de la quatrieme paire de nerfs, celle qui ſert au mouvement de l'œil.

OMPHALOCELE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, tumeur qui ſe fait au nombril par le déplacement des parties contenues dans le bas-ventre. *Voyez* EXOMPHALE. (*Y*)

OMPHALODES, *voyez* HERBE AUX NOMBRILS. Tournefort en compte quelques eſpeces, mais il ſuffit de la caractériſer, parce que c'eſt une eſpece de langue de chien ou de bourache. Son calice eſt d'une ſeule piece, partagée en cinq ſegmens longs & étroits. Sa fleur eſt monopétale, en roſette, diviſée en cinq parties, & compoſée de cinq quartiers arrondis, avec un œuf dans le milieu, qui a donné le nom d'*omphalodes* à cette plante. Il s'éleve du dedans de la partie inférieure de la fleur un tuyau entouré de cinq étamines. Son fruit eſt compoſé de quatre capſules creuſes, qui ont la figure d'une corbeille, dans leſquelles ſont enfermées des ſemences applaties, attachées à un placenta, fait en pyramide à quatre faces. (*D. J.*)

OMPHALOMANTIE, (*Art divin.*) eſpece de divination qui ſe faiſoit par le moyen du cordon ombilical; ce nom eſt formé de deux mots grecs, ὀμφαλὸς, *nombril*, *ombilic*, & μαντεία, *divination*, *prédiction*. Gaſpar Reyes raconte que tout l'art des *omphalomantes* conſiſtoit à examiner le cordon ombilical de l'enfant qui venoit de naître, & que ces devinereſſes jugeoient par le nombre de nœuds qui s'y trouvoient du nombre d'enfans que la femme nouvelle accouchée feroit enſuite; il eſt fort inutile d'avertir qu'autant ce ſigne eſt arbitraire & ſautif, autant les prédictions étoient incertaines, haſardées & fauſſes; il n'y a rien de ſi peu conſtant & de ſi varié que ces nœuds, & pour pouvoir en tirer un pronoſtic tant ſoit peu vraiſemblable, il faudroit que leur nombre diminuât régulierement à chaque accouchement, ce qui eſt contraire à l'expérience de tous les jours: mais qu'eſt-il beſoin de réfuter des prétentions auſſi ridicules & dénuées de probabilité? Contentons-nous de remarquer ici que l'envie de connoître les choſes futures eſt une paſſion ſi puiſſante, ſi naturelle & ſi généralement répandue, qu'il n'y a aucun reſſort qu'on n'ait fait jouer pour la ſatisfaire; qu'il n'y a rien de ſi bizarre & de ſi abſurde que l'intérêt ou l'enthouſiaſme n'ait ſuggéré, & qui n'ait trouvé des mords de crédibilité dans la ſuperſtition, l'aveuglement, la crainte ou l'eſpérance des hommes: de-là les divinations, les ſignes, les objets ſi mal-

ti plié

tipliés dans tous les tems, & sur-tout dans les siecles d'obscurité & d'ignorance; de-là cette multitude de devins & de cretules, de trompeurs & de trompés.

OMPHALOMÉSENTÉRIQUES, VAISSEAUX, (*Anat.*) il y a deux vaisseaux *omphalomésentériques* dans tous les fœtus, qui ont une quatrieme membrane: ces vaisseaux consistent en une veine & une artere.

L'artere qu'on voit paroître vers le centre du mésentere du fœtus a son origine dans la mésenterique supérieure, & passant au-travers de la glande nommée *pancreas d'Asellius*, va droit au nombril sans jetter aucun rameau, & sort par-là hors du ventre pour s'engager sous le cordon.

La veine a son origine dans la quatrieme membrane; elle est formée d'un nombre infini de petites branches qui se reunissent en un seul tronc, lequel accompagnant l'artere, vient avec elle se rendre dans le cordon, & sans jetter de rameaux, va passer sous le duodenum pour s'implanter dans le tronc de la veine porta.

Ces deux conduits se trouvent donc enfermés dans le cordon avec les autres vaisseaux ombilicaux; & ils ne s'en séparent qu'à la distance d'environ trois pouces du nombril, pour aller se distribuer dans la quatrieme membrane par un nombre infini de rameaux.

L'artere qui passe par-tout au travers du pancreas d'Asellius, n'a aucune communication avec cette glande, ainsi qu'il est aisé de s'en assûrer par le fouille & par l'injection. (*D. J.*)

OMPHALOPHYSIQUE, s. m. pl. (*Hist. eccléf.*) premiere dénomination des bogomiles. *Voyez* BOGOMILES.

OMPHALOPTERE ou OMPHALOPTIQUE, adj. se dit *en Optique* d'un verre convexe des deux côtés, qu'on appelle plus communément *verre convexe* tout court, ou *lenticulle*. *Voyez* CONVEXE & LENTICULLE.

OMPHALOS, (*Littér. gloge.*) mot grec qui signifie *le nombril*, en latin *umbilicus*. Comme la situation de l'ombilic dans un homme régulierement bien fait est au milieu du corps, à distance égale du sommet de la tête & de la plante des pieds, ce mot a été employé en Géographie, pour signifier un lieu situé au centre d'une île, d'une contrée, d'une ville, &c. Pausanias parle de l'*omphalos* du Péloponnese, & Tatien nous dit que Denis fut enfeveli en *omphale*.

OMPHAX, (*Oryctolog.*) nom que les anciens ont donné à une pierre précieuse transparente, d'un verd foncé, mélangée de jaune. Pline & autres naturalistes l'estiment une espece d'aigue marine, & l'appellent *beryllus oleaginus*; mais les écrivains modernes ne la mettent point au rang des béryles, & en font une espece distincte de pierres précieuses. (*D. J.*)

OMPIZUS, (*Hist. nat.*) c'est le nom sous lequel les habitans de l'île de Madagascar déliguent des *hommes sauvages*, qui vivent sans cesse dans les bois avec leurs femmes & leurs enfans, sans avoir aucun commerce avec les autres habitans de l'île. Ils vont tout nuds, ayant cependant soin de couvrir avec des feuillages les parties secretes; ils laissent croître leurs cheveux & leur barbe. Ils vivent de la chasse, de la pêche, de chiens & de sauterelles, de miel sauvage, de fruits & de racines. On croit qu'ils étoient autrefois anthropophages, & qu'ils mangeoient leurs ennemis. Il y avoit dans cette île d'autres hommes sauvages, qui paroissent être d'une espece différente des autres; ils étoient, dit-on, d'une laideur affreuse, ayant de petits yeux, le front large, des dents colorées, des nés écrasés, des levres épaisses, une peau rougeâtre, de gros ventres, des jambes menues. Cette espece a été entierement détruite par les nouveaux habitans de Madagascar.

OMPITSIQUILI, s. m. *terme de relation*, nom d'une partie des ambassades ou prêtres de Madagascar; ils se mêlent en particulier de géomancie, & en conséquence on les consulte dans les maladies, & dans les affaires qu'on veut entreprendre. (*D. J.*)

OMRAHS, (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme à la cour du grand-mogol les seigneurs ou officiers qui remplissent les premieres places de l'état, & qui sont chargés du commandement des armées. La voie des armes est la seule qui conduise aux grands emplois dans le gouvernement de l'Indostan; quoique les grandes places de l'empire ne soient remplies que par des militaires, des preuves récentes constatent que les troupes du grand-mogol ne sont rien moins qu'aguerries; on peut en juger par la facilité avec laquelle Thamas Kouli-Kan a fait la conquête de cet empire en 1740.

La paye ordinaire d'un *omrah* est de 50000 roupies, on le nomme *azari*; mais il y en a dont les appointemens sont beaucoup plus forts, & montent jusqu'à 2 ou 3 millions de roupies par an; ils reçoivent outre cela beaucoup de présent que sont obligés de leur faire tous ceux qui ont quelque chose à leur demander. Quelques-uns de ces *omrahs* ont une suite & un cortege si nombreux, que souvent ils se rendent formidables à leur souverain. La paye des soldats dépend des *omrahs* qui les ont levés, & qui souvent les frustent de ce qui leur est dû. Les *omrahs* les plus distingués de l'empire du mogol sont le premier ministre appellé *bermaho Aoulet*, les deux secrétaires d'état, les vicerois de Kanoul, de Bengale & d'Ujen. Il y a encore un *omrah*, dont la place est très-odieuse, mais très-lucrative, la fonction est de faire entrer dans les coffres du grand-mogol les biens de ceux qui meurent à son service.

OMULI, (*Hist. nat.*) nom que l'on donne en Russie & en Sybérie à un poisson qui, suivant M. Gmelin, est le *coregonus* d'Artedi; il ressemble au poisson que l'on appelle en France *meune fraiche*, ou plutôt à un merlan. Ce poisson se trouve fort abondamment dans le lac de Baikal en Sibérie, d'où, vers le milieu d'Août, il sort en une quantité prodigieuse pour remonter les rivieres qui se jettent dans ce lac, ce qu'il continue à faire jusqu'à ce que la gelée en glaçant les rivieres l'oblige de rebrousser chemin. Leur grandeur ordinaire est d'un pié; cependant on prétend que ceux du Jenisei sont plus grands, & l'on assûre qu'ils y ont jusqu'à deux piés de long. Il en vient aussi de la mer Glaciale, qui remontent pareillement contre le courant des fleuves. Les habitans en pêchent pour les faire. *Voyez* Gmelin, *Voyage de Sibérie*. (—)

O N

ON, (*Géogr. sacrée.*) ville de la Palestine au pays de Samarie, selon S. Jérôme. Aquila & Symmaque rendent ce mot par l'épithete *inutile*, & Théodotion par le terme *iniquité*. Le P. Bonfrérius remarque judicieusement que le mot *on* séparément n'est point dans l'écriture le nom d'une ville particuliere de la Palestine, mais que quand il est joint au mot *maison*, alors il devient un nom vraiment géographique, soit au propre, soit au figuré.

ONAGRA, *voyez* HERBE AUX ANES.

Tournefort compte neuf especes de ce genre de plante; nous décrirons seulement l'espece d'Amérique à larges feuilles & à fleur jaune, *onagra americana, latifolia, flore luteo*.

Elle pousse une tige rameuse, grosse comme le doigt, & remplie de moëlle. Ses feuilles sont longues, larges, rangées alternativement, finement & denticées dans les bords. Ses fleurs sont à quatre pétales disposés en rose, grandes, jaunes, odorantes, mais de très-peu de durée. Son fruit de forme cylindrique contient quatre loges remplies de semences anguleuses & menues. Cette plante, ainsi que les autres especes d'*onagra*, n'a point de vertus médecinales. (*D. J.*)

ONAGRE, *onager*, s. m. (*Art. milit.*) c'est ainsi que plusieurs auteurs appellent la catapulte. *Voyez* CATAPULTE. Cesar lui donne tantôt le premier nom & tantôt le second. Les Grecs de la moyenne antiquité en usent de même. Pruenpe, dans sa *Description du siege de Rome par les Goths*, dit *que les assiégés mirent des instrumens propres à tirer des pierres, lesquels on appelle onagres, parce que cette machine, continue-t-il, lance des pierres comme l'âne sauvage, qui, pressé par les chiens, les fait rejaillir, les poussant au-loin de son pié de derriere*. (*Q*)

ONACRE, *pierre d'*, *lapis onagrius*, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à un bézoard ou à une pierre qui se trouve dans la tête & dans la mâchoire de l'âne sauvage, ou de l'*onagre*. On dit qu'elle est d'un blanc tirant sur le jaune, d'une figure ovale, de la grosseur d'une noix, tendre & remplie de gersures qui ne pénetrent point jusqu'au centre de la pierre. On attribue beaucoup de vertus fabuleuses à cette pierre. *Voyez* Boëce de Boot, *de lapidibus & gemmis*. (—)

ONCAS, s. m. (*Hist. nat. Zoolog.*) nom que l'on donne dans l'île de Bornéo à une espece de singe toute particuliere. Ils ont une face noire, qui commence au sommet de la tête, & qui descendant sous la menton, forme un collier à ces animaux. On tire de leurs intestins un bézoard, dont on fait le plus grand cas. On est dans l'idée que ce bézoard ne se forme que quand l'animal est blessé; c'est pourquoi les chasseurs tâchent de ne les frapper que légerement de leurs dards, afin qu'ils ne meurent point trop promptement. *Voyez l'Hist. florre moderne, t. V.*

ONCE,

ONCE, (*Hiſt. nat.*) les Portugais ont appellé *onces*, once, le tigre connu ſous le nom de *tigre d'Amérique* & le *tigre noir*.

Les parties de cet animal dont on ſe ſert, ſont la graiſſe & les griffes; ſa graiſſe eſt réſolutive, & on l'applique aux articulations, lorſqu'il y a luxation & diſtenſion; on monte ſa griffe en or & en argent, & on la porte comme une amulette contre l'épilepſie & les convulſions. *Dale* d'après *Schroder*.

ONCE, ſ. f. (*Commerce.*) petit poids qui fait la huitieme partie du marc, ou la ſeizieme partie d'une livre de Paris. Dans d'autres endroits, la livre n'a que douze *onces*, & dans d'autres elle a plus de ſeize *onces*.

Ce mot vient du latin *uncia*, qui en général chez les Romains étoit la douzieme partie d'une choſe qu'on prenoit pour le tout, & qu'on appelloit *as*. Dans les meſures géométriques, par exemple, *uncia* ſignifioit la douzieme partie d'un pié, c'eſt-à-dire un pouce. *Voyez* AS & POUCE.

L'*once* du poids de marc ou l'*once* de Paris ſe diviſe en huit gros ou drachmes, le gros en trois deniers ou ſcrupules, le denier ou ſcrupule en vingt-quatre grains, le poids de chaque grain eſt celui d'environ un grain de froment. L'*once* caticte eſt compoſée de 576 grains, une demi-*once* eſt de quatre gros, & le quart-d'*once* de deux gros. *Voyez* GROS, DRACHME, DENIER, SCRUPULE, GRAIN.

Parmi les monnoyeurs & les orfevres, l'*once* ſe diviſe en 20 ciſelins, l'eſſelin en 2 mailles, la maille en 2 felins, le felin en 7 grains & on 5/8 de grain. *Voyez* ESSELIN, MAILLE, FELIN.

L'*once* qui fait partie de la livre compoſée ſeulement de 12 *onces*, ſe diviſe en 20 deniers, l'anglois porte *penyweights*, & chaque denier en 24 grains.

Toutes les marchandiſes précieuſes, comme l'or, l'argent, la ſoie, ſe vendent à l'*once*. On appelle *perles à l'once* celles qui ſont ſi petites, qu'elles ne peuvent être comptées aiſément, ni vendues autrement qu'au poids, & qu'on nomme communément *femence de perles*. On appelle *cotons d'once* certains cotons filés qu'on apporte de Damas, & qui ſont d'une eſpece & d'une qualité ſupérieure aux autres cotons. *Voyez* COTONS. *Diction. de comm. & Diction. de Chambers*.

ONCE, (*Monnoie.*) c'eſt une monnoie imaginaire ou de compte, dont on ſe ſert en Sicile, particulierement à Meſſine & à Palerme, pour évaluer les changes, & pour tenir les écritures & les livres de commerce. L'*once* vaut 30 tarins ou 60 carlins, ou 600 grains. Le tarin vaut 20 grains, & le grain 6 piccolis.

ONCE DE TERRE, eſt une phraſe que l'on trouve ſouvent dans les anciennes chartes des rois d'Angleterre: mais il eſt difficile de déterminer la quantité de terre ſignifiée par ce terme. Tout ce que nous en ſavons de poſitif, c'eſt que l'on entendoit par-là une grande quantité ou étendue de terrein, comme pourroient faire douze *modii*; & quelques-uns conjecturent que chaque *modius* pouvoit faire cent piés en quarré.

ONCHESTE, (*Géogr. anc.*) *Ὄγχηστος*, ville de Grece dans la Béotie, que Strabon dit être une des villes qui bordoient le Copaïs; ce n'étoit d'abord qu'un bois conſacré à Neptune, ce qui fit qu'on nomma de même nom divers bois de la Grece conſacrés à ce dieu. (*D. J.*)

ONCHISMUS, (*Géogr. anc.*) *Ὄγχισμος* dans Ptolomée & dans Strabon. *Ὄγχισμος* étoit un port qu'on trouvoit après ceux de Buthrote & de Caſſiope. Un paſſage de Cicéron tiré du *liv. VII.* des lettres à Atticus, nous le confirme. Voici ce qu'il dit: *Brundiſium venimus 7 kal. Decemb. ubi tuâ feliciate navigandi; ita bellè nobis flavit ab Epiro leniſſimus Auchefmites*: „Nous „ ſommes arrivés à Brindes le 7 des kal. de Décembre „ c'eſt-à-dire le 24 de Novembre, notre navigation a „ été auſſi heureuſe que la vôtre, à la faveur du vent „ *auchefmites*, qui s'eſt levé du côté de l'Epire, & qui „ nous a pouſſé agréablement„. Ainſi ce port qui s'eſt appellé dans la ſuite *Onchiſmus* ou *Onchiſmat* ſe nommoit autrefois *Auchaſmus* ou *Auchiſmus*, lorſque le mot n'étoit point encore ſi corrompu, c'eſt pourquoi le vent qui ſouffloit de ce côté là ſe nommoit *Auchefmites*. Nous avons donc dans cette remarque & le port que déſigne Denys d'Halycarnaſſe, autrefois nommé *port d'Auchiſe*, & ce que veut dire Cicéron par le vent *Auchefmite*. Le port *Onchefmus* étoit un port de l'Epire entre Panorme & Caſſiope; & le vent *Onchefmite* ou *Auchefmite* étoit le vent propre à paſſer de ce porte en Italie. (*D. J.*)

ONCIAL, ſ. m. & adj. (*Antiq.*) épithete que les antiquaires donnent à certaines lettres ou caracteres d'une figure fort large dont on ſe ſervoit autrefois non ſeulement pour les inſcriptions & les épitaphes, mais encore pour les manuſcrits, puiſque dans les fameuſes bibliotheques on en trouve d'écrits en lettres *oncioles*.

Ce mot eſt formé du latin *uncia* qui ſignifie la *douzieme partie* d'une choſe, & qui en meſure géométrique revient à la douzieme partie d'un pié, c'eſt-à-dire à un pouce, enſorte qu'on croit que le corps ou le trone des lettres *oncioles* avoit la largeur d'un pouce.

Dans le voyage que M. l'abbé Sevin fit à Conſtantinople en 1729, par ordre du roi, le prince de Valachie, fils du fameux Mauro Cordato, lui fit préſent d'un manuſcrit en lettres *oncioles*, qui contient des paralleles tirés de divers traités des peres, & qu'on croit avoir ſervi de modele à celui que Saint Jean Damaſcene nous a donné dans la même ville. Ce manuſcrit eſt à la bibliotheque du roi.

ONCLE, ſ. m. (*Juriſpr.*) eſt une qualité relative à celle de neveu & niece, & qui annonce le degré de parenté qui eſt entr'eux: ils ſont au troiſieme degré ſelon le droit civil, & au ſecond ſelon le droit canon; ainſi l'*oncle* ne peut épouſer ſa niece ſans une diſpenſe obtenue en cour de Rome. Sur la maniere dont les *oncles* ſuccedent avec les neveux, *Voyez ci-devant* NEVEU. (*A*)

ONCTION, ſ. f. (*Théolog.*) en matiere de religion ſignifie un caractere particulier, un caractere qui tire certaines perſonnes de rang ordinaire des choſes; & les conſacre d'une maniere particuliere, ſoit par rapport au ſacré, ſoit par rapport au profane.

1°. Par rapport au ſacré, on voit dans l'Ecriture que Jacob allant en Méſopotamie, oignit d'huile la pierre ſur laquelle il avoit repoſé, & où Dieu lui avoit fait avoir une viſion, *Geneſ. xxviij.* Cette *onction* étoit une eſpece de conſécration de cette pierre, pour devenir un autel dédié au Seigneur. C'eſt encore, dans le même ſens, qu'aujourd'hui les évêques font des *onctions* ſur les murs des égliſes qu'ils dédient, & ſur les pierres deſtinées à mettre ſur l'autel pour la célébration de la meſſe.

Dans les contrées orientales, où l'huile & les aromates étoient communs, on avoit coutume autrefois de diſtinguer du commun les perſonnes deſtinées à des fonctions ſacrées ou à des uſages extraordinaires, par des *onctions*, c'eſt-à-dire en les frottant d'onguens compoſés d'huile & d'aromates, en quoi marquoit l'effuſion des dons néceſſaires à ces perſonnes pour s'acquitter dignement des fonctions de leur charge, comme auſſi l'attente où l'on étoit que ces perſonnes répondroient à la haute idée que l'on avoit conçue de leur mérite. De ce nombre on peut compter dans l'ordre de la religion, les prêtres & les prophetes. *Voyez l'art.* ŒCON. POL.

L'*onction* que reçut Aaron avec ſes fils, inſtitua ſur toute ſa race, qui par-là devint conſacrée à Dieu & dévouée à ſon culte. On peut voir les cérémonies de cette conſécration dans le Lévitique, *c. viij.*

Pluſieurs croient qu'Aaron reçut l'*onction* ſur la tête; que pour ſes fils, on ne leur oignit que les mains; & que quant aux lévites, on ne leur donna aucune *onction*. Les rabbins ajoutent que tout que l'huile compoſée par Moïſe dura, on oignit les ſouverains pontifes, mais qu'enſuite on ſe contenta d'inſtaller le grand-prêtre, en le revêtant pendant ſept jours de ſuite de ſes habits ſacrés. Les grands-prêtres reçus de la premiere maniere s'appelloient *ſacrificateurs oints*, & celui qui avoit été ſimplement inſtallé par la cérémonie des habits, *initié par les habits*.

Il eſt parlé auſſi dans l'Ecriture de l'*onction* des prophetes, mais on n'a aucune connoiſſance de la maniere dont elle ſe faiſoit; on doute même qu'on leur ait réellement donné l'*onction*. Ainſi Elie eſt envoyé pour oindre Eliſée prophete en ſa place: *Eliſæum unges prophetam pro te, Reg. III.* 19. Mais dans l'exécution, il ne fait autre choſe à Eliſée que de lui mettre ſon manteau ſur les épaules, d'où il s'enſuit qu'à cet égard le mot d'*onction* ne ſignifie ici qu'une ſimple *vocation* ou *deſtination à la prophétie*. Dans l'Egliſe romaine on conſacre par des *onctions*, le pouce & l'index de chaque main des ordinands qui ſont promus à la prêtriſe.

Outre cela, dans la loi nouvelle, les catholiques reconnoiſſent trois ſacrements où l'*onction* a lieu: ſavoir, le baptême où l'*onction* ſe fait ſur le ſommet de la tête, ſur la poitrine & entre les deux épaules du baptiſé; la confirmation où elle ſe fait ſur le front; & l'extrême-*onction* qu'on donne aux agoniſans ſur cinq parties du corps, qu'on regarde comme les organes des cinq ſens par leſquels ils ont péché ou pu pécher. *Voyez* BAPTÊME, CONFIRMATION, EXTRÊME-ONCTION.

2°. Par rapport au profane; c'eſt-à-dire, en tant qu'elle n'a pas un rapport direct à la religion ni au miniſtere des autels, l'*onction* a eu lieu par rapport aux rois. Nous

en voyons diſtinctement la pratique dans l'hiſtoire ſainte. Samuel donne l'*onction* à Saül : *Tulit Samuel lenticulam olei, & effudit ſuper caput ejus. I. Reg. c. x.* 1. Le même prophete donne l'*onction* royale au jeune David : *Tulit Samuel cornu oleï, & unxit eum in medio fratrum ejus. I. Reg. c. xvj.* Salomon fut oint par le grand-prêtre Sadoc & par le prophete Nathan. *III. Reg. i.*

Mais dans la loi nouvelle, les auteurs regardent l'*onction* des rois comme introduite long-tems après l'établiſſement du Chriſtianiſme : la raiſon en eſt palpable ; les têtes couronnées ne furent pas les premieres qui plierent ſous le joug de la religion de Jeſus-Chriſt. Onophre dit qu'aucun des empereurs romains n'a été oint ou ſacré avant Juſtinien ou Juſtin. Les empereurs d'Allemagne ont emprunté cette cérémonie de ceux d'Orient. Et ſelon quelques-uns, Pepin eſt le premier des rois de France qui ait eu l'*onction*.

Quoi qu'il en ſoit, on nomme & les miniſtres des autels & les princes les *oints du Seigneur*, *chriſtos*, mais avec cette différence que les premiers ne le ſont qu'en vertu de cette *onction*, & que les autres le ſont par leur naiſſance ou par leur droit de ſouveraineté, auquel dans le fond la cérémonie du ſacre n'ajoûte rien ; puiſqu'un muſulman par principe de conſcience, n'eſt pas moins obligé d'obéir au grand-ſeigneur qu'n'eſt par ſacré, qu'un allemand à l'empereur qui l'eſt.

Ajoûtons que les orientaux emploient fréquemment les *onctions*, comme un préſervatif contre les maladies ; & qu'à leur exemple & à la même intention les Grecs s'oignent de l'huile de la lampe. *Voyez* EXTRÊME-ONCTION.

ONCTUEUX, adj. ONCTUOSITÉ, ſubſt. fém. (*Gram.*) L'*onctueux* eſt ce qui paroît au toucher contenir des parties graſſes & huileuſes qui rendent le corps propre à oindre. Il y a des terres *onctueuſes*.

ONDE, ſ. f. *en terme de Phyſique*, eſt l'aſſemblage d'une cavité & d'une élévation ſur la ſurface de l'eau ou de tout autre fluide. *Voyez* FLUIDE & ONDULATION.

On peut concevoir la formation des *ondes* de la maniere ſuivante.

La ſurface de l'eau tranquille étant naturellement plane & parallele à l'horiſon : ſi de quelque maniere que ce ſoit, elle vient à ſe creuſer vers le milieu, comme en *A* (*Pl. de l'Hydrodynam. fig.* 30.) ſa cavité ſera auſſi-tôt environnée d'une élévation *B B*. Et le fluide qui compoſe cette élévation deſcendant par ſa gravité, & allant au-deſſous du niveau en vertu de ſa vîteſſe acquiſe, il ſe formera une nouvelle cavité ; mais cette nouvelle cavité ne ſe peut faire qu'en élevant l'eau des deux côtés, ce qui remplira la premiere cavité, & formera une nouvelle élévation vers *C* ; & par la dépreſſion de cette derniere élévation, l'eau en formera une nouvelle du même côté. Il y aura ainſi un mouvement ſucceſſif dans la ſurface de l'eau, & la cavité qui pouſſe en avant l'élévation, tera nulle de *A* vers *C*. Cette cavité jointe à l'élévation voiſine forme ce qu'on appelle une *onde*, & l'eſpace occupé par l'*onde* ſur la ſurface de l'eau, meſuré ſuivant la direction de l'*onde* eſt appellé la *largeur* de l'*onde*.

Comme les lois de ce mouvement ont été déterminées par M. Newton, nous allons en donner la ſubſtance.

1°. Lorſque la cavité *A*, par exemple, eſt environnée de tous les côtés par une élévation, & que le mouvement dont nous venons de parler s'étend en tout ſens, le mouvement des *ondes* eſt circulaire.

2°. Suppoſons à préſent que *A B* (*fig.* 31.) ſoit un obſtacle contre lequel vient heurter l'*onde* qui commence en *C*, & propoſons-nous d'examiner le changement que l'eau ſouffre dans un point quelconque *E*, lorſqu'elle eſt arrivée en ce point. Dans tous les lieux où l'*onde* paſſe librement, elle s'éleve, forme enſuite une cavité qui ſe remplit auſſi tôt après ; & pendant que la ſurface du fluide éprouve ce changement, ſes parties vont & viennent dans un petit eſpace. La direction du mouvement eſt le long des rayons *CI*, *CD*, *&c.* & la vîteſſe peut être repréſentée par la ligne *CE*. Que ce mouvement ſoit décompoſé en deux autres ſuivans *GE* & *DE* dont les vîteſſes ſoient reſpectivement repréſentées par ces lignes ; par le mouvement ſuivant *DE* les particules n'agiront pas contre l'obſtacle ; mais après le choc elles continueront leur mouvement dans cette direction avec la même vîteſſe, & ce mouvement ſera repréſenté par *EF*, en ſuppoſant *EF* & *ED* égales entr'elles : mais le mouvement ſuivant *GE* étant directement oppoſé, l'obſtacle eſt détruit entierement. Car quoique les particules qui frappent cet obſtacle ſoient élaſtiques, elles ne ſont pas en cette occaſion ſujettes aux lois de la perenſion des corps à reſſort parfait, à cauſe que les *ondes* qui ſe meuvent continuellement en avant & en arriere, n'ont qu'un mouvement progreſſif, ſi lent, que le choc des particules contre l'obſtacle ne peut changer leur figure. *Voyez* PERCUSSION.

Mais il y a une réflexion des particules qui vient d'une autre cauſe. L'eau ne pouvant pas aller en avant à cauſe de l'obſtacle, & étant pouſſée par celle qui la ſuit, prend le chemin où elle éprouve le moins de réſiſtance c'eſt-à-dire, qu'elle monte ; & cette élévation qui eſt plus grande en quelques endroits qu'en d'autres, eſt produite par le mouvement qui ſe fait ſuivant la direction *GE* ; parce que c'eſt par ce ſeul mouvement que les particules frappent contre l'obſtacle.

L'eau par ſa deſcente acquiert la même vîteſſe que celle avec laquelle elle s'étoit élevée, & ſes particules ſont repouſſées par l'obſtacle avec la même force dans la direction *EG* que celle avec laquelle elles le frappent. De ce mouvement & de celui qui ſe fait ſuivans *EF* dont nous venons de parler, il naît un mouvement ſuivant *EH* dont la vîteſſe eſt exprimée par la ligne *EH* qui eſt égale à la ligne *EC*. Ainſi par la réflexion la vîteſſe de l'*onde* n'eſt pas changée, mais ſeulement ſa direction ; ſon mouvement ſe faiſant alors ſuivant *EH*, de la même maniere que, ſi en pénétrant l'obſtacle, elle eût continué ſon mouvement le long de *EH*. Si du point *C* on tire la perpendiculaire *CD* à l'obſtacle, & qu'on la prolonge, enſorte que *De* ſoit égal à *cD*, la ligne *EH* continuée paſſera par *e* : & comme cette démonſtration convient également à tous les points de l'obſtacle, il s'enſuit que l'*onde* réfléchie a la même figure de ce côté de l'obſtacle qu'elle auroit eue par-delà la ligne *AB*, ſi elle n'avoit point frappé l'obſtacle. Si cet obſtacle eſt incliné à l'horiſon, l'eau y montera & en deſcendra en y ſouffrant un frottement, parce que la réflexion de l'*onde* ſera troublée & même ſouvent entierement détruite, & c'eſt là la raiſon pour laquelle il arrive ſouvent que les bancs des rivieres ne réfléchiſſent pas les *ondes*.

S'il y a un trou comme *H* dans l'obſtacle *BL*, la partie de l'*onde* qui y paſſera continuera ſon mouvement en ligne droite & s'étendra vers *QQ* ; & il ſe formera en ce point une nouvelle *onde* qui ſe mouvra dans un demi-cercle dont le centre ſera celui du trou. Car la partie ſupérieure de l'*onde* qui a paſſé la premiere par le trou, coule & deſcend dans le moment vers les côtés, & forme en deſcendant une cavité qui devient entourée d'une élévation de chaque côté du trou, & qui ſe meut de la même maniere que nous l'avons expliqué à l'occaſion de la premiere *onde*.

Pareillement, une *onde* à laquelle on oppoſe un obſtacle comme *AO*, continue de ſe mouvoir entre *O* & *N* ; mais elle s'étend vers *O* dans une partie de cercle dont le centre n'eſt pas loin de *O* : & de-là nous pouvons aiſément conclure quel doit être le mouvement d'une *onde* derriere un obſtacle quelconque *N*. Les *ondes* ſont ſouvent produites par le mouvement d'un corps qui fait des vibrations, & s'étendent encore circulairement, quoique le corps faſſe ſes vibrations en ligne droite : car l'eau qui s'éleve par l'agitation, forme en deſcendant une cavité qui ſe trouve entourée d'élévations de tous les côtés.

Différentes *ondes* ne ſe dérangent pas les unes les autres, même lorſque leurs mouvements ſuivent différentes directions, c'eſt ce que l'expérience nous fait connoître tous les jours.

Pour déterminer la vîteſſe des *ondes*, il eſt à propos d'examiner un autre mouvement de même genre. Imaginons un fluide renfermé dans un tube cylindrique recourbé *EH* (*fig.* 32), enſorte que la quantité de fluide contenue dans la branche *EF* ſoit plus haute que dans l'autre branche de la partie *IE* diviſée en deux parties égales en *i*. Il eſt clair que la liqueur contenue dans la branche *EF* deſcendra par ſa gravité, en remontant en même tems de la même quantité dans la branche *EH*, & que lorſque la ſurface du fluide ſera arrivée en *s* à la même hauteur dans les deux branches ; le fluide, au lieu de reſter en équilibre, continuera de ſe mouvoir par la vîteſſe acquiſe en deſcendant, & montera dans le tube *GH*, tandis qu'il deſcendra dans la branche *EF* d'une quantité *il* égale à *Ei*, à la petite différence près produite par le frottement contre les parois du tube. Dans cette nouvelle poſition, le fluide qui eſt dans le tube *GH* étant le plus haut, deſcendra par ſa gravité, enſorte que le fluide monte & deſcend ainſi tour-à-tour juſqu'à ce qu'il ait perdu tout ſon mouvement par le frottement.

La quantité de matiere à mouvoir eſt tout le fluide contenu dans le tube, la force motrice eſt le poids de la colonne *IE* dont la hauteur eſt toujours double de la diſtance *Ei* ; laquelle diſtance augmente & diminue par conſéquent en même raiſon que la force motrice. Mais la

la diſtance *E i* eſt l'eſpace que parcourt le fluide en arrivant de ſa ſituation *E H* à la ſituation du repos; & cet eſpace eſt par conſéquent comme la force qui agit continuellement ſur le fluide. Or ſi on ſe rappelle que c'eſt un principe ſemblable ſur lequel eſt fondé l'iſochroniſme de la cycloïde; on verra de la même maniere que quelle que ſoit l'inégalité des vibrations du fluide, ces vibrations ſont de même durée, & que le tems de ces vibrations eſt le même que celui des oſcillations d'un pendule, dont la longueur ſeroit la moitié de celle qu'occupe le fluide dans le tube, c'eſt-à-dire la moitié des lignes *E F*, *F G*, *G H*. *Voyez* PENDULE.

Pour déterminer par ces principes la viteſſe des *ondes*, conſidérons différentes *ondes* qui ſe ſuivent immédiatement, comme *A*, *B*, *C*, *D*, *E*, *F*, (*fig.* 33.) Toutes ſe mouvant de *A* vers *F*; l'*onde A* a parcouru toute ſa largeur, lorſque la cavité *A* eſt arrivée en *G*; ce qui ne ſauroit avoir lieu ſans que l'eau qui eſt en *C* ne monte à la hauteur du ſommet de l'*onde*, & qu'elle ne deſcende enſuite à la profondeur *C*. Et comme tout ce mouvement ne donne aucune agitation ſenſible à l'eau qui eſt au-deſſous de la ligne *b i*, on peut le regarder comme étant de même eſpece que celui que nous venons d'examiner, & prendre par conſéquent, pour le tems que l'eau met à monter & à deſcendre, c'eſt-à-dire, pour le tems qu'une *onde* met à parcourir ſa largeur, celui de deux oſcillations d'un pendule égal en longueur à la moitié de *B C*, ou le tems d'une oſcillation du pendule qui ſeroit égal à *B*, *C*, *D*, c'eſt-à-dire, quadruple du premier.

Ainſi la viteſſe de l'*onde* dépend de la longueur de la ligne *B*, *C*, *D*, laquelle eſt d'autant plus grande que l'*onde* s'étend plus loin & deſcend plus bas. Dans les *ondes* fort larges, qui ne s'élevent pas bien haut, les lignes *B*, *C*, *D* different peu de la largeur de l'*onde*; & par conſéquent le tems que chaque *onde* met à parcourir ſa largeur, eſt celui qu'un pendule égal à cette largeur mettroit à faire une oſcillation. *Voyez* OSCILLATION.

Dans les mouvemens des pendules, & par conſéquent dans ceux des *ondes*, les eſpaces parcourus ſont en raiſon du tems & de la viteſſe; d'où il s'enſuit que les viteſſes des *ondes* ſont comme les racines quarrées de leurs largeurs: car comme les tems dans leſquels elles parcourent leurs largeurs, ſont dans la raiſon de ces racines quarrées, il faut auſſi que les viteſſes ſoient dans la même raiſon, afin que le produit des tems par les viteſſes, ſoit comme la largeur des *ondes*, ou les eſpaces parcourus. *Chambers*.

M. Newton, comme nous l'avons déjà dit, eſt le premier qui ait donné les lois du mouvement des *ondes*. On les trouve à la fin du *II. livre de ſes princip.* à-peu-près telles que nous venons de les expoſer. Ce philoſophe conclut de théorème précedent, que des *ondes* qui ſeroient de 3 piés $\frac{1}{18}$ de large, & qui ſeroient par conſéquent de la longueur du pendule à ſecondes, parcourroient en une ſeconde un eſpace égal à leur largeur; & qu'ainſi dans l'eſpace d'une minute, ces *ondes* feroient environ 183 piés, & 11000 piés environ dans une heure. Au reſte, j'ajoute que ce théorème n'a lieu que dans l'hypotheſe que les particules du fluide montent & deſcendent verticalement dans leurs oſcillations; mais comme elles montent & deſcendent ſuivant des lignes courbes, M. Newton avertit que la viteſſe des *ondes* n'eſt déterminée qu'à-peu-près par ſa théorie.

Le même auteur nous donne auſſi les lois de la propagation des *ondes* dans un fluide élaſtique; & il en déduit la viteſſe du ſon à-peu-près telle que l'expérience la donne. *Voyez* SON, *voyez auſſi* ONDULATION. (*O*)

ONDEA, (*Cauchyl.*) on appelle *ondes* les lignes qui vont en ſerpentant ſur la robe d'une coquille. (*D. J.*)

ONDES, *terme de manufacture*; ſe dit auſſi des différens deſſeins qui ſe repréſentent dans quelques tapiſſeries que l'on travaille à l'aiguille ſur des canevas. On dit les *ondes* du point de Hongrie, du point de la Chine, du point d'Angleterre; on les nomme de la ſorte, parce qu'ils ſe continuent en montant & baiſſant le long de l'ouvrage, à la maniere que les *ondes* d'une eau courante ſe ſuivent les unes les autres. Il y a auſſi des bergames à *ondes*.

ONDE, *partie du métier à bas*. Voyez *l'article* MÉTIER A BAS.

ONDE, *en terme de Boutonnier*; c'eſt l'effet que produiſent deux fils jettés l'un après l'autre dans le même ſens ſur un bouton fait aux pointes, *voyez* POINTES. Les *ondes* augmentant de 2 tours en 2 tours, forment en montant à la tête du bouton autant de petits échelons, dont l'arrangement en ſens contraire, eſt apparemment la raiſon qui leur a fait donner ce nom. Combien de choſes prennent-elles le nom d'autres avec leſquelles elles ont moins de reſſemblance que celles-ci n'en ont entre elles?

ONDE, *terme de Calendre*; c'eſt à l'imitation des *ondes* qui paroiſſent ſur la ſuperficie de l'eau légérement agitée, que les ouvriers ont donné à divers de leurs ouvrages ou étoffes, des figures qu'ils nomment des *ondes*.

Dans pluſieurs étoffes de ſoie ou de laine, comme dans les moires, les tabis, les camelots, même dans quelques toiles ou treillis, les *ondes* ſe font par le moyen de la calendre, dont les rouleaux gravés appuyant inégalement ſur l'étoffe qu'on paſſe entre deux, s'y impriment plus ou moins, ſuivant qu'ils la preſſent avec plus ou moins d'effort. *Savary*. (*D. J.*)

ONDE, *ou* calotte d'une cloche, *terme de Fondeur*. C'eſt une partie de matiere qui ſert à augmenter l'épaiſſeur du cerveau, afin de donner plus de ſolidité aux anſes. L'*onde* ou calotte eſt de même épaiſſeur que le cerveau, c'eſt-à-dire d'un corps ou d'un tiers de bord; mais elle n'a pas le même diametre, il s'en faut un bord & demi de chaque côté. *Voyez l'article* FONTE DES CLOCHES.

ONDES, (*Hauteliſſerie.*) petites étoffes de ſoie, de laine & de fil dont les façons ſont *ondées*, qui ſe font par les Hauteliſſeurs de la fayetterie d'Amiens. Elles doivent avoir vingt aunes un quart à vingt aunes & demie de longueur, ſur un pié & demi & un pouce de roi de largeur.

ONDÉ, *terme de manufacture*; ce qui eſt fait en ondes: de la moire *ondée*, du tabis *ondé*, du camelot *ondé*, du treillis *ondé*.

ONDÉ, *en termes de Blaſon*; ſe dit tant de la bordure que des pieces qui ſont dans l'écuſſon lorſque leurs côtés ont des dents arrondies qui imitent les ondes. Brancion en Bourgogne, d'azur à trois faſces *ondées* d'or.

ONDÉE, ſ. f. (*Phyſ.*) ſe dit d'une pluie paſſagere & qui dure peu de tems, ſur-tout ſi cette pluie eſt un peu forte. *Voyez* PLUIE.

ONDEVES LES, (*Géog.*) ce ſont des noirs, eſclaves d'origine dans l'île de Madagaſcar. (*D. J.*)

ONDIN, ſ. m. (*Gramm.*) habitant des ondes, un des genres des Cabaliſtes.

ONDOYANT, adj. ONDOYER, (*Gram.*) qui ſe meut en ondes. Les contours des corps ſont *ondoyans*, la fumée *ondoye*. Montagne dit, c'eſt un ſujet merveilleuſement vain, divers & *ondoyant* que l'homme: les cheveux *ondoyent*, la mer *ondoye*. Il ſe dit auſſi des rivieres.

ONDOYER, (*Théolog.*) jetter de l'eau ſur la tête d'un enfant, au nom des trois perſonnes de la Trinité, en attendant la cérémonie du baptême.

ONDULATION, ſ. f. *en Phyſique*; eſt une ſorte de mouvement oſcillatoire ou de vibration, que l'on obſerve dans un liquide, & qui le fait alternativement hauſſer & baiſſer comme les vagues de la mer. C'eſt ce que M. Newton & pluſieurs autres après lui, ont appellé *onde*. *Voyez* ONDE.

Si le liquide eſt uni & en repos, le mouvement d'*ondulation* ſe multiplie par des cercles concentriques, comme on peut le remarquer en jettant une pierre ou quelqu'autre corps, ſur la ſurface d'une eau tranquille, ou même en touchant légérement avec le doigt ou autrement la ſurface de l'eau.

La cauſe de ces *ondulations* circulaires, c'eſt qu'en touchant la ſurface du liquide, on produit une dépreſſion à l'endroit du contact. Par cette dépreſſion les parties ſubjacentes ſont pouſſées ſucceſſivement hors de leur place, & les parties voiſines ſont pouſſées en haut, enſuite de quoi elles retombent; & de cette maniere les différentes parties du liquide s'élevent & s'abaiſſent alternativement en cercle.

Lorſqu'on jette une pierre dans l'eau avec violence, ces ſortes d'*ondulations* ou de vibrations réciproques ſont très-viſibles: car alors le liquide s'éleve plus haut autour de l'endroit de l'immerſion, à cauſe de l'impulſion violente qu'il a ſouffert, & retombant enſuite, met en mouvement les parties voiſines, qui par ce moyen s'élevent de même autour de l'endroit où eſt tombée la pierre, comme autour d'un centre, & forment le premier cercle ondulatoire, lequel retombant enſuite, donne une impulſion au fluide voiſin, mais plus éloignée du centre. Ce fluide s'éleve pareillement en cercle, & ainſi ſucceſſivement il ſe produit des cercles toujours plus grands. *Voyez un plus grand détail à l'article* ONDE.

ONDULATION, ſe dit auſſi d'un certain mouvement par lequel les parties de l'air ſont agitées de la même maniere que les vagues de la mer. C'eſt ce qu'on croit qui arrive, quand on frappe une corde d'un inſtrument de Muſique. *Voyez* CORDE.

On croit auſſi que le mouvement undulatoire de l'air eſt la cauſe du ſon. *Voyez* SON.

Quelques auteurs aiment mieux appeller ce mouvement du nom de *vibration*, que de celui d'*ondulation*. *Voyez* VIBRATION.

M. Huyghens, dans ſon traité de la lumiere, imprimé en 1690, & qui eſt le dernier ouvrage que ce grand geometre ait donné au public, imagine que la lumiere ſe propage par des eſpeces d'*ondulations* ſemblables à celles qui ſe forment ſur la ſurface de l'eau: une des plus grandes difficultés qu'on puiſſe faire contre ce ſyſtême, eſt tirée de la nature des *ondulations* même, qui ſe répandent en tout ſens, au lieu que la lumiere ſe propage ſuivant des lignes droites. *Voy.* LUMIERE. *Chambers.* (*O*)

ONDULATION, *terme de Chirurgie*, ſe dit du mouvement d'un fluide épanché dans une caviré. Quelques auteurs confondent l'*ondulation* & la fluctuation, & regardent ces termes comme ſynonymes. Il paroîtroit plus d'exactitude à diſtinguer leur ſignification, & appeller *fluctuation* le mouvement qu'on imprime à une colonne du fluide épanché, *voyez* FLUCTUATION; & entendre par *ondulation*, le ſentiment que le malade a du mouvement de la liqueur qui flotte dans une caviré. Ainſi le ſentiment d'*ondulation* eſt un ſigne de l'hydropiſie de poitrine, quoiqu'elle ne ſe puiſſe manifeſter par la fluctuation. (*Y*)

ONDZATZI LAS, (*Géog.*) on diſtingue par ce mot dans l'île de Madagaſcar, quelques-uns de ſes habitans idolâtres qui ont la peau rouge, les cheveux longs & plats; & qui ont ſur horreur de verſer le ſang d'aucun animal, pour s'en nourrir. (*D. J.*)

ONÉGA LAC D'. (*Géog.*) grand lac de l'empire ruſſien, entre la Carélie moſcovite au nord, le pays de Cargapol à l'orient, & la Carélie ſuédoiſe au couchant ſeptentrional. Il s'étend du nord au ſud depuis les 60d 46′ de *latitude*, juſqu'au 63d. Sa côte occidentale eſt en quelques endroits par les 53d. de *long.* & l'orientale avance juſqu'à 64d. de *long.* Ce lac a en outre des îles aſſez grandes dans ſa partie ſeptentrionale.

ONÉGA, RIVIERE, CAP & PAYS D'. (*Géog.*) riviere de l'empire ruſſien; elle a ſa ſource dans la province de Cargapol, & va ſe perdre dans la mer Blanche, après un cours d'environ 45 milles de 15 au degré. A l'orient de ſon embouchure la côte forme une pointe qu'on nomme le *cap d'Onéga*.

On appelle *pays d'Onéga*, celui où elle entre au ſortir de la province de Cargapol. On ne connoît point dans ce pays d'autre riviere que l'*Onéga*, point de villes, point de bourgs, mais ſeulement beaucoup de forêts: c'eſt un pur deſert. (*D. J.*)

ONÉGOUAS, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le titre qu'on donne à la cour du roi de Benin en Afrique, aux trois perſonnes les plus diſtinguées du royaume, & qui ſont toujours auprès de la perſonne du monarque. Ce mot ſignifie *grands ſeigneurs*, c'eſt à eux que l'on s'adreſſe dans toutes les demandes, & ils ſont chargés des réponſes du ſouverain, en ſorte qu'on peut dire que ce ſont eux qui regnent réellement, d'autant plus qu'ils ſont preſque les ſeuls qui approchent le roi; lorſque ce prince ſent ſa fin approcher, il déclare en ſecret à l'un des *onégouas*, celui de ſes enfans qu'il veut avoir pour ſucceſſeur, ce qui le rend pour ainſi dire maître abſolu de la couronne. Les ſeigneurs d'un ordre inférieur ſont nommés par les Portugais *ares de cco* ou *princes des rues*; ils ſont chargés des détails du gouvernement, & de l'inſpection des artiſans, des marchands, *&c.* C'eſt un collier de corail qui eſt la marque de leur dignité, & jamais ils ne peuvent le quitter ſous peine de mort; ils ſont ſujets à la même peine ſi un venoit à leur voler leur collier.

ONEILLE, (*Géog.*) les Italiens diſent *Oneglia*; ville d'Italie enclavée dans l'état de Gênes, avec titre de principauté & un port ſur la Méditerranée. Elle appartient en ſol de Sardaigne, auſſi-bien que la principauté qui conſiſte en 3 vallées, le val d'*Oneille*, le val de *Maro* & le val de *Prela*. Elle abonde en oliviers. Les François bombarderent cette ville en 1692. Comme elle n'eſt pas fortifiée, elle a été ſouvent priſe & repriſe dans les guerres d'Italie. Elle eſt près de la riviere Impéſiſle, à 12 lieues S. E. de Coni, 13 N. E. de Nice, 15 S. E. de Turin, 20 S. O. de Gênes. *Long.* 25. 36. *lat.* 43. 55.

Oneille eſt la patrie d'André Doria, l'un des plus grands capitaines du xvj. ſiecle, & d'une ancienne famille génoiſe, féconde en hommes très-célebres. Il eut tour-à-tour le commandement des forces navales de Gênes, de Naples, de François I. de Charles-Quint, *&c.* & la victoire marcha toujours ſur ſes pas. Il porta la terreur dans les mers d'Afrique & de Grece, battit les Turcs de tous côtés, & prit ſur eux Patras & Coron; mais ce qui releve ſa gloire encore davantage, c'eſt d'avoir refuſé la domination de Gênes, & d'avoir mieux aimé d'en être le libérateur, le légiſlateur & le protecteur, que d'en être le ſouverain. Il mourut à Gênes, le front ceint de tous les lauriers du héros, le 25 Novembre 1560, à l'âge de 94 ans. (*D. J.*)

ONEIROCRITIE *ou* ONIROCRITIE, ſ. f. (*Théol. payenne.*) art d'interpréter les ſonges. C'eſt un mot grec compoſé de *ονειρος*, *ſonge*, & *κρισις*, *jugement*. Cet art faiſoit une partie trop importante de l'ancien paganiſme, pour n'en pas développer l'origine. Artémidore, qui vivoit vers le commencement du ij. ſiecle, a donné un traité des ſonges, & s'eſt ſervi d'auteurs beaucoup plus anciens pour compoſer ſon ouvrage. Il diviſe les ſonges en ſpéculatifs & en allégoriques.

La premiere eſpece eſt celle qui repréſente une image ſimple & directe de l'évenement prédit. La ſeconde eſpece n'en repréſente qu'une image ſymbolique; c'eſt-à-dire, indirecte. Cette derniere eſpece eſt celle qui compoſe l'ample claſſe des ſonges confondus, & qui a ſeul beſoin d'interprete. Auſſi Macrobe a-t-il deſini un ſonge, la vue d'une choſe repréſentée allégoriquement, qui a beſoin d'interprétation.

L'ancienne *onéirocritie* conſiſtoit dans des interprétations recherchées & myſtérieuſes. On diſoit, par exemple, qu'un dragon ſignifioit la *royauté*, qu'un ſerpent indiquoit *malaiſe*, qu'une vipere ſignifioit *de l'argent*, que des grenouilles marquoient des *impoſteurs*, le chat l'*adultere*, *&c.*

Or, les premiers interpretes des ſonges n'étoient point des fourbes & des impoſteurs. Il leur eſt ſeulement arrivé, de même qu'aux premiers aſtrologues judiciaires, d'être plus ſuperſtitieux que les autres hommes de leur tems, & de donner les premiers dans l'illuſion. Mais quand nous ſuppoſerions qu'ils ont été auſſi fourbes que leurs ſucceſſeurs, au moins leur a-t-il fallu d'abord des matériaux propres à mettre en œuvre; & ces matériaux n'ont jamais pu être de nature à remuer d'une maniere auſſi bizarre l'imagination de chaque particulier. Ceux qui les conſultoient auront voulu trouver une analogie connue, qui ſervît de fondement à leur déchiffrement; & eux-mêmes auront eu également recours à une autorité avouée, afin de ſoutenir leur ſcience. Mais quelle autre analogie, & quelle autre autorité pouvoient-ils avoir que les hiéroglyphes ſymboliques, qui étoient alors devenus une choſe ſacrée & myſtérieuſe?

La ſcience ſymbolique dans laquelle les prêtres égyptiens, qui ont été les premiers interpretes de ſonges, étoient devenus très habiles, ſervoit de fondement à leurs interprétations. Ce fondement devoit donner beaucoup de crédit à l'art, & ſatisfaire également celui qui conſultoit & celui qui étoit conſulté: car, dans ce tems-là, tous les égyptiens regardoient leurs dieux comme auteurs de la ſcience hiéroglyphique. Rien alors de plus naturel que de ſuppoſer que ces mêmes dieux, qu'ils croyoient auſſi auteurs des ſonges, employoient pour les ſonges le même langage que pour les hiéroglyphiques. Je ſuis perſuadé que c'eſt là la véritable origine de l'*oneirocritie*, ou *interprétation des ſonges*, appellés *allégoriques*, c'eſt-à-dire, des ſonges en général; car l'extravagance d'une imagination qui n'eſt point retenue, rend naturels tous les ſonges de cette eſpece.

Il eſt vrai que l'*onéirocritie* une fois en honneur, chaque ſiecle introduiſit, pour la décorer, de nouvelles ſuperſtitions, qui la ſurchargerent à la fin ſi fort, que l'ancien fondement ſur lequel elle étoit appuyée, ne fût plus du tout connu. Voilà qui ſuffit ſur l'origine de l'*onéirocritie*.

L'Ecriture-ſainte nous apprend que cet art étoit déja pratiqué dès le temps de Joſeph. Pharaon eut deux ſonges, *Geneſe* 41. Dans l'un il vit ſept vaches, dans l'autre, ſept épis de blé. Ces ſantômes étoient les ſymboles de l'Egypte. Les épis marquoient ſa grande fertilité; les vaches déſignoient Iſis ſa patrone tutelaire.

Les *onéirocritiques* ont empruntés des ſymboles hiéroglyphiques leur art de déchiffrer, & cela n'a pu arriver qu'après que les hiéroglyphes furent devenus ſacrés, c'eſt-à-dire, le véhicule myſterieux de la théologie des Egyptiens. Or les hiéroglyphes étoient déja devenus ſacrés du tems de Joſeph, comme on le voit par l'uſage qui ſubſiſtoit alors, d'interpréter les ſonges relativement à ces ſymboles. Toutes ces vérités ſont démontrées dans Warburthon. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ONERAIRE, adj. (*Juriſpr.*) ſe dit de quelqu'un qui ſupporte une charge: ce terme ne s'emploie ordinairement qu'en parlant des tuteurs-comptables, lorſqu'on

veut

vent les diſtinguer de ceux qui ne le ſont pas, & qu'on appelle par cette raiſon, *tuteurs honoraires*. *Voyez* TUTEURS. (*A*)

ONEREUX, (*Juriſprud.*) ſignifie *ce qui eſt à charge*. Une ſucceſſion eſt *onéreuſe* lorſqu'il y a plus de dettes que de bien; titre *onéreux* eſt celui qui tranſmet quelque choſe non pas gratuitement, mais à prix d'argent ou en paiement, ou bien ſous la condition d'acquitter certaines charges qui égalent la valeur de la choſe. *Voy.* DONATION, RENONCIATION, SUCCESSION, TITRE ONEREUX. (*A*)

ONGLE, ſ. m. (*Botan.*) on appelle *ongle* ou *onglet*, en Botanique, une eſpece de tache, différente en couleur du reſte des pétales de certaines fleurs. On obſerve cette ſorte de tache à la naiſſance des feuilles de roſe, de la fleur des pavots, & de pluſieurs autres. (*D. J.*)

ONGLE, (*Anat.*) les *ongles* ſont ces corps, pour la plûpart, tranſparens, qui ſe trouvent aux extrémités des doigts tant des mains que des piés; ils ſont convexes en-dehors, concaves en-dedans, d'une figure ovale, & d'une conſiſtence aſſez ferme. Ils ſemblent être en général de la même ſubſtance que les cornes.

Malpighi, Boerhaave, Heiſius & pluſieurs autres célebres auteurs, prétendent avec beaucoup de vraiſemblance, que les *ongles* ſont formés par les mamelons de la peau; ces mamelons couchés longitudinalement, à l'extrémité des doigts, s'allongent pareillement, s'uniſſent enſemble, & s'endurciſſent avec des vaiſſeaux cutanés qui le ſoudent; & l'épiderme ſe plaignant à ces mamelons vers la racine de l'*ongle*, leur ſert comme de gaine. De tout cela réſulte un amas de fibres déliées, & fortement collées enſemble, qui viennent de toute la partie de la peau qu'elles touchent, & qui forment pluſieurs couches appliquées étroitement les unes ſur les autres. Ces couches n'ont pas la même longueur, & ſont arrangées par degré de telle façon, que les extérieures ſont les plus longues, & les intérieures les plus courtes. Enfin elles ſe ſéparent aiſément par la macération: mais pour mieux développer encore la formation & la ſtructure des *ongles*, nous allons emprunter les lumieres de M. Winſlow.

La ſubſtance des *ongles*, dit-il, eſt comme cornée & compoſée de pluſieurs plans ou couches longitudinales ſoudées enſemble. Ces couches aboutiſſent à l'extrémité de chaque doigt. Elles ſont preſque d'une égale épaiſſeur; mais elles ſont différentes en longueur. Le plus externe de ces plans eſt le plus long, & les plans intérieurs diminuent par degré juſqu'au plan le plus interne, qui eſt le plus court de tous; de ſorte que l'*ongle* augmente par degré en épaiſſeur depuis ſon union avec l'épiderme, où il eſt le plus mince, juſqu'au bout du doigt, où il eſt le plus épais. Les extrémités graiſſées, ou racines de toutes les fibres, dont ces plans ſont compoſés, ſont creuſes, pour recevoir autant de mamelons très-menus & fort obliques qui y ſont enchâſſés. Ces mamelons ſont une continuation de la vraie peau, qui étant parvenue juſqu'à la racine de l'*ongle*, forme un repli ſemi-lunaire, dans lequel la racine de l'*ongle* ſe niche.

Après ce repli ſemi-lunaire, la peau ſe continue ſous toute la ſurface interne de l'*ongle*, & les mamelons s'y inſinuent comme on vient de le dire. Le repli de la peau eſt accompagné de l'épiderme juſqu'à la racine de l'*ongle* extérieurement, & il eſt très-adhérent à cette racine.

On diſtingue communément dans l'*ongle* trois parties; ſavoir, la racine, le corps, & l'extrémité. La racine eſt blanche & en forme de croiſſant. Elle eſt cachée entierement, ou pour la plus grande partie, ſous le repli ſemi-lunaire dont nous venons de parler. Le croiſſant de l'*ongle* & le repli de la peau ſont à contre-ſens l'un de l'autre. Le corps de l'*ongle* eſt latéralement voûté: il eſt tranſparent, & de la couleur de la peau mamelonnée. L'extrémité ou le bout de l'*ongle* n'eſt attaché à rien, & croît toujours à meſure que l'on le coupe.

Les Anatomiſtes qui attribuent l'origine des *ongles* aux mamelons de la peau, expliquent par ce moyen pluſieurs phénomenes au ſujet des *ongles*. Ainſi, comme les mamelons ſont encore tendres à la racine de l'*ongle*, de-là vient qu'il eſt ſi ſenſible à cet endroit; & comme plus l'extrémité des mamelons s'éloigne de la racine, plus cette extrémité ſe durcit, cela fait qu'on peut couper le bout des *ongles* ſans cauſer un ſentiment de douleur.

Comme ces mamelons & ces vaiſſeaux ſoudés qui forment l'*ongle* viennent de la peau par étages, tant à la racine qu'à la partie inférieure, c'eſt pour cela que les *ongles* ſont plus épais, plus durs, & plus forts en s'avançant vers l'extrémité; à cauſe que naiſſans de toute la partie de la peau qu'ils touchent, les mamelons augmentent en nombre de plus en plus, & vont ſe réunir au bout des *ongles*. C'eſt auſſi par le moyen de ces mamelons que les *ongles* ſont fortement attachés à la peau qui eſt au-deſſous. Cependant, on peut aiſément les en ſéparer dans les cadavres par le moyen de l'eau chaude.

Quant à la nourriture & à l'accroiſſement des *ongles*, on l'explique en diſant que, comme les autres mamelons de la peau ou des vaiſſeaux qui leur portent la nourriture, les mamelons des *ongles* en ont auſſi de ſemblables à leur commencement. De ces mamelons, qui ſont les racines, il ſort des fibres qui s'allongent, ſe collent enſemble & ſe durciſſent; & de cette maniere les *ongles* ſe nourriſſent & croiſſent en outre par en-deſſus en naiſſant de toute la partie de la peau qu'ils touchent, comme il a été expliqué ci-deſſus.

Les *ongles*, pendant la vie, croiſſent toujours; c'eſt pourquoi on les rogne à meſure qu'ils ſurpaſſent les extrémités des doigts. Les Romains ſe les faiſoient couper par des mains artiſtes; les négres de Guinée les laiſſent croître comme une ornement, & comme ayant été faits par la nature pour prendre la poudre d'or.

C'eſt une erreur populaire en Europe, d'imaginer que les *ongles* croiſſent après la mort. Il eſt facile de ſe convaincre de la fauſſeté de cette opinion, pour peu qu'on entende l'économie animale: mais ce qui a donné lieu à cette erreur, c'eſt qu'après la mort les extrémités des doigts ſe deſſechent & ſe retirent, ce qui fait paroître les *ongles* plus longs que durant la vie; ſans compter que les malades laiſſent ordinairement croître leurs *ongles* ſans les couper, & qu'ainſi ils les ont trouvés fort longs quand ils viennent à mourir après une maladie qui a duré quelque tems.

Quelquefois on apperçoit une tache à la racine de l'*ongle*, & l'on remarque qu'elle s'en éloigne à meſure que l'*ongle* croît, & qu'on la coupe: cela arrive ainſi, parce que la couche qui contient la tache étant pouſſée vers l'extrémité par le ſuc nourricier qu'elle reçoit, la tache doit l'être pareillement. La même choſe arriveroit ſi la tache ſe rencontroit ailleurs qu'à la racine.

Quand un *ongle* eſt tombé, à l'occaſion de quelqu'accident, on obſerve que le nouvel *ongle* ſe forme de toute la ſuperficie de la peau, à cauſe que les petites fibres qui viennent des mamelons, & qui ſe collent enſemble, s'accroiſſent toutes en même tems.

La grande douleur que l'on reſſent quand il y a quelque corps ſolide enfoncé entre l'*ongle* & la peau, ou quand on arrache les *ongles* avec violence; cette douleur, dis-je, arrive à cauſe que leur racine eſt tendre & adhérente aux mamelons de la peau, qui ſont proprement les organes du toucher & du ſentiment; de ſorte que la ſéparation des *ongles* ne peut pas ſe faire ſans bleſſer ces mamelons, & par conſéquent, ſans occaſionner de très-vives douleurs.

Au reſte, comme on l'obſerve, quand les mamelons ſont anéantis quelque part, la peau perd ſon propre tentiment en cet endroit; on peut auſſi conjecturer que lorſqu'ils ſont anéantis à l'endroit des *ongles*, de nouveaux *ongles* ont de la peine à ſe produire.

Les uſages des *ongles* ſont principalement les ſuivans: 1°. ils ſervent de défenſe aux bouts des doigts & des orteils, qui, ſans leur ſecours, ſe bleſſeroient aiſément contre les corps durs. 2°. Ils les affermiſſent, & empêchent qu'en preſſant ou en maniant des choſes dures, les bouts des doigts & des orteils ne ſe renverſent contre la convexité de la main ou du pié; car dans les doigts, c'eſt du côté de la paume de la main, & dans les orteils, c'eſt du côté de la plante du pié que ſe font les plus fréquentes & les plus fortes impreſſions quand on manie quelque choſe, ou quand on marche: c'eſt pourquoi l'on peut dire, que non-ſeulement les *ongles* tiennent lieu de boucliers, mais qu'ils ſervent ſur-tout comme d'arc-boutans. 3°. Ils donnent aux doigts de la main la facilité de prendre & de pincer les corps qui échapperoient aiſément par leur petiteſſe. Les autres uſages ſont aſſez connus. Nous parlerons dans la ſuite des *ongles* des animaux. Mais nous invitons le lecteur à lire les remarques particulieres de M. du Verney ſur ceux de l'homme dans le journal des ſavans du 23 Mai 1689.

Il arrive quelquefois que l'*ongle* du gros orteil croît dans la chair par ſa partie latérale, ce qui cauſe de fort grandes douleurs, & la chair croît ſur l'*ongle*. C'eſt en vain que l'on tâche de conſumer cette chair par des cathérétiques, ſi préalablement on ne coupe l'*ongle* avec beaucoup de dextérité; après quoi l'on tire avec une pincette le morceau d'*ongle*, & on l'enleve le plus doucement qu'il eſt poſſible; ce qui pourtant ne peut ſe faire ſans cauſer une vive douleur.

Pour

Pour prévenir la récidive, quelques-uns conseillent, le mal étant guéri, de ratisser l'*ongle* par le milieu avec un morceau de verre, une fois tous les mois, jusqu'à ce que l'*ongle* soit tellement émincé, qu'il cède tout le doigt. Quoiqu'on ne fasse pas ordinairement grand cas de cette blessure, il y a cependant des auteurs qui rapportent qu'elle n'a pas laissé, arrivant sur-tout à des sujets d'une mauvaise constitution, d'occasionner des fâcheux accidens, & même la mort à quelques personnes.

La nature exerce ses jeux sur les *ongles*, comme sur les autres parties du corps humain. Rouhaut a envoyé en 1719 à l'ac. des Sciences une relation & un dessein des *ongles* monstrueux d'une pauvre femme de Piémont. On jugera de leur grandeur par celle du plus grand de tous, qui étoit l'*ongle* du gros doigt du pié gauche. Il avoit depuis sa racine jusqu'à son extrémité quatre pouces & demi. On y voyoit que les lames qui composent l'*ongle* sont placées les unes sur les autres, comme les tuiles d'un toit, avec cette différence, qu'au lieu que les tuiles de dessous avancent plus que celles de dessus, les lames supérieures avançoient plus que les inférieures. Ce grand *ongle*, & quelques-autres, avoient des inégalités dans leur épaisseur, & quelquefois des recourbemens, qui devoient venir ou de la pression du soulier, ou de celle de quelques doigts du pié sur d'autres. Ce qui donna occasion à ces *ongles* de faire du bruit, & d'attirer la curiosité de M. de Rouhaut; c'est que cette femme s'étant crue possédée, & s'étant fait exorciser, elle s'imagina, & publia que le diable s'étoit retiré dans les *ongles* de ses piés, & les avoit fait croître si excessivement en moins de rien.

On lit dans la même hiſtoire de l'acad. des Scienc. année 1727, l'obſervation d'un enfant qui avoit les cinq doigts de chaque main parfaitement joints en un ſeul corps, faiſant le tout le même volume & la même figure que des doigts ſeparés à l'ordinaire qui ſe rendroient joints, & ces doigts unis étoient couverts d'un ſeul *ongle*, dont la grandeur étoit, à-peu près, celle des cinq.

Il eſt tems de parler des *ongles* des bêtes, qui ſont quelquefois crochus, quelquefois cavés, & qui ſervent aux uns de fourreau, d'armes aux autres; mais rien n'eſt plus curieux que l'artifice qui ſe trouve dans les pattes des lions, des ours, des tigres, & des chats, ou les *ongles* longs & pointus ſe cachent ſi proprement dans leurs pattes, qu'ils n'en touchent point la terre, & qu'ils marchent tant les uns & les émouſſés, ne les faiſant ſortir que quand ils s'en veulent ſervir pour ſaiſir & pour déchirer.

La ſtructure & la méchanique de ces *ongles* eſt, en quelque façon, pareille à celle qui fait le mouvement des écailles des moules: car de même qu'elles ont un ligament, qui, ayant naturellement reſſort, les fait ouvrir, quand le muſcle qui eſt en-dedans ne tire point; les pattes des lions ont auſſi un ligament à chaque doigt, qui, étant tendu comme un reſſort, tire le dernier auquel l'*ongle* eſt attaché, & le fait plier en-deſſus, enſorte que l'*ongle* eſt caché dans les entre-deux du bout des doigts, & ne ſort de dehors pour agriffer, que lorſqu'un muſcle, qui ſert d'antagoniſte au ligament, tire cet os, & le fait retourner en-deſſous avec l'*ongle*; il faut néanmoins ſuppoſer que les muſcles extenſeurs des doigts, ſervent auſſi à tenir cet *ongle* redreſſé, & que ce ligament eſt pour fortifier ſon action.

Les anciens, qui n'ont point remarqué cette ſtructure, ont dit que les lions avoient des étuis, dans leſquels ils ſerroient leurs *ongles* pour les conſerver; il eſt bien vrai qu'à chaque bout des orteils des lions, il y a une peau dans laquelle les *ongles* ſont en quelque façon cachés, lorſque le ligament à reſſort les retire; mais ce n'eſt point cet étui qui les conſerve; car les chats, qui n'ont point ces étuis, & qui ont tout le reſte de la ſtructure des pattes du lion, conſervent fort bien leurs *ongles*, ſur leſquels il ne marchent point, ſi ce n'eſt quand ils en ont beſoin pour s'empêcher de gliſſer. De plus, ces étuis couvrent tout l'*ongle* excepté la pointe, qui eſt la ſeule partie qui a beſoin d'être conſervée. (*D. J.*)

ONGLE, (*Chimie.*) eſpece de matiere oſſenſe fort analogue à la corne. *Voyez* SUBSTANCES ANIMALES.

ONGLE, *terme de Chirurgie*, employé pour exprimer deux maladies des yeux fort différentes; l'une connue ſous le nom latin *unguis*, dont nous allons parler dans cet article; & l'autre que nous décrirons *au mot* ONYX.

L'*ongle* eſt une maladie de l'œil, qui conſiſte en une excroiſſance plate qui s'étend ſur la conjonctive; elle commence ordinairement au grand angle, & va par degrés juſqu'à la cornée tranſparente qu'elle couvre enfin tout-à-fait. Les Grecs l'ont nommée *pterygium*, qui ſignifie *petite aile*; & les Latins *pannus* ou *panniculus*, & *unguis*, parce que cette excroiſſance eſt à-peu-près de la grandeur & de la figure d'un *ongle* de la main.

Les anciens ont reconnu trois eſpeces d'*ongles*: un membraneux, parce qu'il reſſemble à une membrane charnue; le ſecond adipeux, parce qu'il eſt plus boſſu & cachexe que le précédent, & qu'il ſemble être de la graiſſe congelée. Ils ont nommé le troiſieme *variqueux*, parce qu'il paroît tiſſu de beaucoup d'arteres, & de veines aſſez groſſes; c'eſt celui qu'on appelle proprement *pannus*. Il eſt le plus fâcheux de tous, parce qu'il eſt ſuſceptible d'inflammation, de douleur, & d'ulcération.

Le pronoſtic de l'*ongle* n'eſt point équivoque: ſi l'on ne le guérit pas, il prive celui qui en eſt attaqué de l'uſage de la vue. Il faut donc néceſſairement employer les ſecours qui conviennent pour le détruire.

La cure de l'*ongle* eſt différente, ſuivant ſon état: s'il eſt médiocre & récent, on peut, ſelon Maître-Jan, l'atténuer & le deſſécher par les collyres ſecs, avec le vitriol blanc, le ſucre candi, l'os de ſeche, l'iris de Florence, la poudre de tuthie, *&c.* Ou y ajoute du nacre ou du cryſtel ſubtilement pulvériſé: chaque particule de cette ſubſtance conſerve des *ongles* tranchans qu'on apperçoit au microſcope, & qui ſervent à écorcer la ſuperficie de l'*ongle*. Ces ſcarifications imperceptibles procurent l'écoulement de l'humidité qui abreuve cette membrane contre nature, & elles y attirent une legere ſuppuration. L'auteur aſſure s'en être ſervi pluſieurs fois ſans aucun inconvénient, & avec beaucoup de ſuccès.

Si par ces remedes ou autres ſemblables, on n'a pu parvenir à deſſécher & détruire l'*ongle*, il faut faire l'opération.

On prépare d'abord une aiguille un peu longue & ronde; on la détrempe en la faiſant rougir à la flamme d'une chandelle, & on la emouſſe ſuivant qu'on le juge à propos; on en émouſſe enſuite la pointe ſur une *pierre à aiguiſer*, afin qu'elle ne pique point, & qu'elle ſe gliſſe plus aiſément entre l'*ongle* & la conjonctive, ſans bleſſer cette membrane.

Pour faire l'opération, on enfile cette aiguille d'un fil de ſoie retors: l'opérateur aſſit fait aſſeoir le malade par terre, & lui fait renverſer & appuyer ſa tête ſur ſes genoux; ou le chirurgien peut reſter debout & faire aſſeoir le malade dans un fauteuil dont le doſſier puiſſe ſe renverſer. Un aide tient une paupiere ouverte, & le chirurgien l'autre; celui-ci paſſe ſon aiguille par-deſſous l'*ongle*, vers ſon milieu, enſorte qu'il le comprenne entierement. *Voyez Planche XXII. fig.* 4. (*a*). Lorſque le fil eſt paſſé, & que l'aiguille eſt ôtée, le chirurgien prend avec le pouce & le doigt index de chaque main, & le plus près de l'œil qu'il peut, une extrémité du fil, qui doit être ſimple, & le fait gliſſer comme en ſciant par-deſſous l'*ongle*, vers ſa racine du côté du grand *vaſe*; il le ramene enſuite de la même maniere vers la cornée tranſparente. Si l'*ongle* eſt trop adhérent, & que le fil ne puiſſe pas paſſer, on tient les deux extrémités du fil d'une main, & en ſoulevant un peu l'*ongle* par ſon milieu, on la détache en le diſſéquant avec une lancette armée, c'eſt-à-dire enfermie ſur ſa chaſſe par le moyen d'une bandelette de linge qui ne laiſſe que la pointe découverte: on détache toutes les adhérences, ayant ſoin de ne point intéreſſer le globe de l'œil.

Lorſque l'*ongle* eſt bien ſéparé, on le lie avec le fil vers ſon milieu, *Planche XXII. fig.* 4. (*b*) & avec la lancette ou de petits ciſeaux bien tranchans, on coupe l'*ongle* par ſes extrémités. Il faut bien prendre garde d'entamer la caroncule lacrymale en détruiſant l'attache de l'*ongle*, parce qu'il pourroit en réſulter un larmoyement involontaire.

Après l'opération, on lave l'œil, on y ſouffle de la poudre de tuthie & de ſucre candi; on met dedans une compreſſe trempée dans un collyre rafraîchiſſant. On panſe enſuite l'œil avec les remedes propoſés pour les ulceres ſuperficiels de l'œil, & on les continue juſqu'à la fin de la cure. *Voyez l'article* ARGEMA.

Maître-Jan ayant extirpé un *ongle* de la maniere ſuſdite, fut obligé pour arrêter le ſang, de ſe ſervir d'une poudre faite avec parties égales de gomme arabique & de bol, & une ſixieme partie de coleothar. Le même auteur ayant eu occaſion de faire l'opération d'un *vaſe* dont les vaiſſeaux étoient gros, le lia près du grand angle, & ſe contenta de couper l'autre extrémité. La ligature tomba cinq ou ſix jours après, & par ce moyen il ne fut point incommodé de l'écoulement du ſang. J'ai fait pluſieurs fois cette opération avec ſuccès. (*Y*)

ONGLE *entré dans la chair*, c'eſt une maladie qui occaſionne des douleurs très-vives, & qui fait venir une excroiſſance fongueuſe dans le coin de l'*ongle*. C'eſt ordinairement celui du gros orteil à qui cela arrive, parce que

que les chauſſures trop étroites enfoncent la chair ſur la partie tranchante de l'*ongle*. Quand le mal commence, on peut en prévenir les ſuites en ſe faiſant chauſſer plus au large, & en raclant avec un verre la ſurface de l'*ongle*. Quand le mal a fait des progrès, il faut détruire la chair ſongueuſe avec la poudre d'alun calciné, & couper avec de petites tenailles inciſives la portion de l'*ongle* qui entre dans la chair, pour en faire enſuite l'extraction. Voici comment Fabrice d'Aquapendente traitoit cette maladie: il écartoit avec une petite ſpatule la chair de l'*ongle*, & il dilatoit cet endroit avec de la charpie ſeche, fourrée entre la chair & l'*ongle*. Cela fait, il coupoit l'*ongle* en long près de l'endroit où il eſt adhérent à la chair, & il l'arrachoit ſans violence; il procédoit ainſi pluſieurs jours de ſuite, dilatant, coupant, & arrachant, juſqu'à ce que toute la partie de l'*ongle* qui entroit dans la chair fût enlevée. On a vu quelquefois les plus violens accidens être les ſymptomes de ce mal; tels que fievre conſidérable, mouvement convulſifs, & le délire: les ſaignées, les calmans, & même les narcotiques, deviennent néceſſaires; mais on calme bien plus promptement & plus efficacement, en ôtant la cauſe de la douleur par une opération très-douloureuſe à la vérité, mais qui n'eſt que momentanée, & qui aſſure une guériſon prochaine, & la ceſſation ſubite des vives douleurs. Le panſement exige à peine l'application d'une compreſſe trempée dans l'eau vulnéraire, à-moins qu'il n'y ait des chairs à détruire; mais elles s'affaiſſent bien-tôt d'elles mêmes, & cedent à l'application des remedes ſpiritueux & deſſicatifs. (*Y*)

ONGLE, (*Littérature.*) les Romains tenoient leurs *ongles* fort propres, & avoient grand ſoin de les couper. Horace, dans la ſeizieme de premier livre de ſes épîtres, fait mention d'un Vulcius, diſeur public de ſon métier, lequel après avoir été raſé chez un barbier, coupoit tranquillement ſes *ongles*:

Conſpexit, ut aiunt,
Adraſum quendam, vacuis tonſoris in umbra
Cultello proprios purgantem leniter ungues.

Et dans la premiere épître du même livre: „ vous „ me grondez, parce que je n'ai pas les *ongles* bien „ faits „:

Es pravo ſolitum ſtomachoris ob unguem.

Le même dit dans ſon ode ſixiéme du premier livre, qu'il chante les combats des vierges qui coupent leurs *ongles*, pour ne pas bleſſer leurs amans, en les repouſſant:

Nec prælia virginum,
Sectis in juvenes unguibus *acrium*
Cantamus.

ONGLE *du pié du cheval*, (*Maréchallerie.*) eſt la même choſe que la corne du pié.

Ongles du poing de la bride, c'eſt la différente ſituation des *ongles* de la main gauche du cavalier, qui donne au cheval la facilité de faire les changemens de main, & de former ſon partir & ſon arrêt; parce que le mouvement de la bride ſuit la poſition des *ongles*. Pour laiſſer échapper un cheval de la main, il faut tourner les *ongles* en-bas. Pour le changer à droite, il faut les tourner en-haut, portant la main à droite. Pour les changer à gauche, il faut les tourner en-bas & à gauche; & pour l'arrêter, il faut les tourner en haut & leves la main.

ONGLÉ, adj. *terme de Blaſon*, qui ſignifie les ongles ou ſerres des bêtes ou des oiſeaux, lorſque ces ongles ſont d'un émail différent de celui du corps de l'animal. Beaumont en Bretagne, d'argent à trois piés de biches de gueules, *onglées* d'or.

ONGLÉE, ſ. f. (*Maréchall.*) les Maréchaux appellent ainſi une peau membraneuſe qui ſe forme au petit coin de l'œil. Preſque tous les chevaux ont cette peau; mais elle ne devient incommode, que lorſqu'elle croît & avance ſi fort ſur l'œil, qu'elle en cache preſque la moitié. Lorſqu'elle eſt dans cet état, on la coupe avec précaution de la maniere ſuivante. Commencez par abattre le cheval ou par l'arrêter au travail. Prenez enſuite un fil marqué, approchez-le du bord de cette peau; le cheval en détournant l'œil amenera de lui-même cette peau ſur le fil marqué; faites reſſortir l'aiguille au-deſſus ou au-deſſous à-travers de cette peau; défilez-la, & prenant les deux bouts du fil, tirez l'*onglée* à vous, & la coupez toute entiere avec des ciſeaux ou un biſtouri; retirez le fil & baſſinez l'endroit avec de la crême.

ONGLET, ſ. m. (*Géom.*) nom que les Géometres donnent à une tranche de cylindre terminée par la baſe, la ſurface courbe du cylindre, & ſon plan oblique qui rencontre la baſe avant d'avoir coupé la ſurface entiere du cylindre.

La ſurface courbe de l'*onglet* eſt quarrable, & on peut auſſi trouver un parallélepipede qui lui ſoit égal en ſolidité. On trouvera pluſieurs théorèmes ſur les *onglets* la toute eſpece dans le troiſieme volume du cours de Mathématique de M. l'abbé Didier, à Paris chez Jombert.

Cet auteur a recueilli ce que ſes prédéceſſeurs avoient trouvé de plus curieux ſur cette matiere. Si on appelle x les abſciſſes de la baſe de l'*onglet*, & y les ordonnés de cette baſe, les hauteurs correſpondantes z des parties de l'*onglet*, ſeront $\frac{n}{m}y$, n étant à m comme la tangente de l'angle du plan oblique eſt au ſinus total. On aura $y = \sqrt{2ax - xx}$, en nommant a le rayon, & que l'élément ds de l'arc de cercle eſt $= \frac{a\,dx}{\sqrt{2ax - xx}}$; il eſt viſible que l'élément $z\,ds$ de la ſurface de l'*onglet* eſt $= \frac{n}{m} \times a\,dx$; & que l'élément de l'*onglet* lui-même eſt $\frac{z\,a\,dx}{2} = \frac{a\,dx}{2m} \times (2ax - xx)$: d'où il eſt aiſé de déduire, par le calcul intégral le plus ſimple, la ſurface & la ſolidité de l'*onglet*. (*O*)

ONGLET, *aſſemblage à*, (*Charpenterie.*) c'eſt une maniere de joindre & d'aſſembler les pieces de bois pour un bâtiment, comme lorſque les pieces ne ſont pas coupées quarrément, mais diagonalement ou en triangle. *Voyez les articles* MENUISERIE *&* CHARPENTE, *& les Pl. de ces arts*.

ONGLET, *terme de Fleuriſte*, c'eſt la partie blanche des feuilles de la roſe, & de quelques autres fleurs, qui tient au calice, & qu'on retranche quand on les prépare pour des médicamens.

ONGLET, (*Gravure.*) c'eſt une eſpece de burin dont ſe ſervent les graveurs en reliefs & en creux, il ne differe des onglettes qu'en ce qu'il eſt plus durni par le côté de la pointe. *Voyez* ONGLETTE.

ONGLET, ſ. m. *terme d'Imprimeur*, ce ſont deux pages qu'on imprime de nouveau, parce qu'il s'étoit gliſſé des fautes dans deux autres pages qu'on avoit imprimées auparavant: on appelle cela faire un *onglet*.

ONGLET, *terme de Menuiſerie*, eſt la coupe que l'on donne aux cadres & aux moulures dans les aſſemblages.

ONGLET, *terme d'Orfevre & Graveur*, ſorte de poinçon taillé en ongle; il differe du burin qui eſt taillé en loſange. (*D. J.*)

ONGLET, (*Relieur.*) les Relieurs appellent *onglet* une bande de papier qu'ils collent dans un livre pour y coller quelque choſe. Ils appellent encore de ce nom le rebord des figures qui a ſervi à les coudre, ou le papier qu'ils collent à des feuillets pour y ſubſtituer des marges au beſoin.

ONGLETTES, ſ. f. (*Gravure.*) les graveurs en relief & en creux ſont les métiers, ainſi que les graveurs en cachets, & les Serruriers, ſe ſervent d'*onglettes*, ce ſont des eſpeces de petits burins plats; il y en a qu'on appelle *demi-rondes*, d'autres *plattes*, & d'autres *tranchantes & à couteau*. *Voyez* les *figures* dans nos Planches de la Gravure; la premiere repréſente une *onglette* tranchante ou à couteau, montée ſur ſon manche & à poignée de bois garnie d'une virole de cuivre; la ſeconde une onglette double, c'eſt-à-dire qui a deux pointes; elle eſt repréſentée ſans poignée: on ſe ſert de cet outil comme du burin. *Voyez* BURIN & *l'article* GRAVEUR AU BURIN.

ONGUENT, ſ. m. (*Pharmacie.*) remede extérieur, qui ne differe du liniment que par la conſiſtence, & qui même en differe à peine par cette qualité. *Voyez* LINIMENT.

On trouve dans toutes les Pharmacopées un ſi grand nombre d'*onguens* officinaux, que le médecin peut ſe diſpenſer dans tous les cas d'en preſcrire de magiſtraux. Si l'indigeſtion ou le défaut d'*onguens* officinaux l'y obligeoient pourtant, il pourroit en faire compoſer facilement d'après cette unique notion de leur eſſence pharmaceutique; ſavoir que pour former un *onguent* il ſuffit de mêler ou de faire fondre enſemble différentes matieres huileuſes, graſſes, balſamiques, téſineuſes, d'une telle conſiſtance ou avec une telle compenſation de conſiſtance, que le mélange étant froid ait à-peu-près la conſiſtance du ſaindoux.

Les

Les proportions des ingrédiens qui different naturellement en conſiſtance ſont déterminées d'après l'obſervation pour les *onguens* officinaux, & conſignées dans les Pharmacopées. Quant aux *onguens* magiſtraux, ſi l'on mêle enſemble deux drogues, dont l'une ait trop de conſiſtance & l'autre trop peu, comme l'huile & le blanc-de-baleine, par exemple; la cire & un baume naturel, liquide, *&c.* on doit ſe diriger par le tâtonnement, ajoutant de l'un ou de l'autre des ingrédiens, ſelon que l'exige la conſiſtance qu'on a obtenue par une premiere épreuve, réitérant ces épreuves, *&c.*

Les *onguens* ſont principalement deſtinés au traitement des maladies extérieures, telles que les douleurs des membres, les dartres, la galle, les tameurs, les plaies, les ulceres, *&c.* On les emploie auſſi quelquefois pour combattre des maladies internes; l'application des *onguens* ſur le côté dans la pleuréſie, ſur la région épigaſtrique, ſur les hypochondres, ſur la région des reins, ſur la région ombilicale, hypogaſtrique, *&c.* Dans la pleuréſie, le vomiſſement, & d'autres maladies d'eſtomac, diverſes maladies du foie, de la rate & des reins; certaines coliques inteſtinales, des maladies de la veſſie, de la matrice, *&c.* cette application, dis-je, eſt comptée parmi les ſecours que la Médecine fournit pour la guériſon de ces maladies. *Voyez ces articles* THÉRAPEUTIQUE *&* TOPIQUE.

On applique les *onguens* ſur les plaies & les ulceres, *&c.* étendus ſur des plumaceaux. *Voyez* PLUMACEAUX. Quand ils ſont employés à cet uſage particulier, ils ſont plus connus dans l'uſage ordinaire de la Chirurgie ſous le nom de digeſtifs. *Voyez* DIGESTIF. On les applique dans tous les autres cas, en répandant une couche légere ſur la partie affectée, les faiſant pénétrer autant qu'il eſt poſſible par le moyen d'une légere friction, & recouvrant enſuite la partie de linges chauds. C'eſt évidemment de cette maniere d'appliquer l'*onguent* que cette préparation tire ſon nom: il eſt appellé *unguentum*, du mot *ungere*, oindre.

L'uſage de ſe frotter les jointures, & même les membres & tout le corps avec des huiles & des baumes ou *onguens*, qui étoit fort en vogue parmi les anciens dans l'état de ſanté, ſoit dans la vûe de ſe parfumer, ou dans celle de donner de la ſouplеſſe ou de la vigueur à leur corps; cet uſage, dis-je, eſt abſolument aboli parmi nous, & même la théorie regnante de la tranſpiration cutanée & ſur la vertu obſtipante des matieres huileuſes, prononce hardiment que cette application eſt non-ſeulement inutile, mais même très-dangereuſe. Il eſt conſtant cependant que des peuples entiers l'ont autrefois pratiquée, au-moins ſans mauvais effet. Nous ſavons auſſi que les Islandois & les Groenlandois, & quelques peuples du nord de l'Amérique, tout couverts conſtamment de peaux d'animaux bien enduites d'huile de poiſſon; c'eſt à dire qu'ils ſont habituellement dans un bain d'huile, & l'on ne voit point cependant que dans ces climats, où il y a d'ailleurs une cauſe toujours ſubſiſtante de tranſpiration retenue, la prétendue obſtipation des pores de la peau par l'huile, occaſionne des maladies particulieres.

Il paroît cependant que l'uſage de ſe geſſiſter le corps eſt aſſez inutile, & il eſt très-certainement ſont ſale & fort puant, fort décrié même quand ces onctions ſe font avec des parfums.

Ces conſidérations peuvent nous conduire, non pas à une vraie théorie de l'action des *onguens* dans les cas des maladies, mais au-moins à nous faire raiſonnablement ſoupçonner que l'explication de leur vertu fondamentale & générique par l'obſtipation des pores de la peau, eſt auſſi précaire & auſſi gratuite que la plûpart des théories médicinales.

Quant aux vertus particulieres des divers *onguens* qui ſont tous deſſicatifs, ou émolliens, ou maturatifs, ou mondificatifs, ou réſolutifs, ou fortifians, *&c. Voyez* DESSICATIF, ÉMOLLIENT, MATURATIF, *&c. & les articles particuliers* qui traitent des divers *onguens*.

Il ſera parlé de ces divers *onguens*, ſoit dans l'ordre des matieres qui leur donnent leur nom, par exemple au mot *guimauve*, de l'*onguent* d'althea; au mot *populeon*, de l'*onguent* populeum, *&c.* ſoit dans des articles après qu'on trouvera à la ſuite de celui-ci, ou ſous leurs noms propres, *martiatum*, *egyptiac*, *&c.* pour les *onguens* les plus uſités qui ne tirent pas leur nom de l'un de leurs ingrédiens. (*b*)

ONGUENT BLANC *de Rhazès*, communément appellé *blanc-rhaſis*, & par corruption *blanc-raſis*; prenez cire blanche, trois onces; huile d'olive, douze onces: faites-les fondre enſemble dans un vaiſſeau de fayence; ajoutez enſuite céruſe préparée & lavée trois onces; retirez le vaiſſeau du feu, & agitez ſans ceſſe avec un pilon de bois, juſqu'à ce que le mélange ſoit refroidi, & qu'il ait pris la conſiſtance d'*onguent*: le *blanc-rhaſis* eſt le remede par excellence des écorchures.

ONGUENT EPISPASTIQUE, (*Pharmacie.*) prenez *onguent* populeum, une once; *onguent* baſilicon & cantharides récentes en poudre, de chacun demi-once: mêlez, faites un *onguent* ſelon l'art.

Autre onguent epiſpaſtique *ſans cantharides*: prenez ſemence de moutarde en poudre, demi-once; pyrethre, ſtaphyzaigre, poivre long, le tout en poudre, de chacun un gros; euphorbe en poudre, quinze grains; *onguent* baſilicon, deux onces; térébenthine ſuffiſante quantité: mêlez, faites un *onguent* ſelon l'art. *Voyez* les uſages de l'un & l'autre *onguent* à *l'article* VÉSICATOIRE.

ONGUENT ORIS, eſt *en Pharmacie* le même que l'*onguent* mercuriel: il eſt bon contre les poux. On peut employer à ſa place l'*onguent* indiqué & décrit dans la maladie pédiculaire. *Voyez* PEDICULAIRE.

ONGUENT DE LA MERE, (*Pharm & Mat. méd. exot.*) cet *onguent* appellé quelquefois auſſi onguent brun, *unguentum fuſcum*, eſt ainſi décrit dans la Pharmacopée de Paris: prenez de ſain-doux, de beurre frais, de cire jaune, de ſuif de mouton & de litharge préparée, de chacun demi-livre; d'huile d'olive une livre: cuiſez en braiſant à la maniere des emplâtres juſqu'à ce que votre matiere prenne une couleur brune très-foncée: cette préparation a plutôt la conſiſtance d'emplâtre que celle d'*onguent*, comme nous l'avons déjà remarqué au mot *emplâtre*. Voyez *ces article*.

L'*onguent de la mere* eſt d'un uſage fort commun à Paris: il tient lieu dans la pratique journaliere des panſemens de preſque tous les emplâtres ſimplement émolliens, adouciſſans & maturatifs. *Voyez* EMPLATRE, *Chirurgie*.

ONGUENT DE LA COMTESSE, (*Pharmac. & Mat. médic. exot.*) prenez noix de galle cueillie avant leur maturité, une once; noix de cyprès, ſemences d'épine-vinette & de plantain, écorce de grenade, de chacun deux gros; ſumac & alun de roche, de chacun demi-once: mêlez, faites une poudre. D'autre part prenez cire jaune, trois onces; huile d'olive, demi-livre; maſtic, deux gros: faites fondre ces matieres enſemble, & mêlez-y exactement cette poudre pour faire un *onguent* ſelon l'art.

Cet *onguent* eſt compoſé de pluſieurs ſtyptiques très-puiſſans, parmi leſquels on ne devroit point trouver les ſemences d'épine-vinette & de plantain, & le maſtic, dont la vertu aſtringente eſt ſuppoſée très-gratuitement, & qui du-moins n'a nulle proportion avec celle des autres ingrédiens.

Il n'eſt pas étonnant que l'invention de cet *onguent* ſoit dûe, ou au-moins attribuée à une femme, puiſque c'eſt un remede de toilette.

Quoique ce remede ſoit principalement connu par l'abus qui en a été fait, les Médecins ſont cependant obligés d'en conſeiller quelquefois l'uſage, pour remédier, par exemple, au relâchement du vagin, qui ſuit ſouvent des accouchemens laborieux. Le *mangonium virginitatis* qu'on exerce facilement au moyen de ce remede ou de remedes analogues, doit être regardé, ce ſemble, comme une action licite, & même comme un acte très-méritoire, comme une tromperie obligeante, lorſqu'il s'agit d'aſſurer les douceurs d'un commerce légitime.

Au reſte, comme l'huile & la cire qui conſtituent l'excipiens de cet *onguent* n'ajoutent rien à ſon efficacité, qu'ils la diminuent même conſidérablement: & que d'ailleurs lorſqu'il a été appliqué les liqueurs aqueuſes ne l'enlevent point, ne lavent point la partie qui en eſt endoite, il eſt plus utile & plus commode de ſubſtituer à cet excipient huileux une quantité convenable de conſerve de roſes, dont la vertu eſt analogue à celle des poudres, & qui eſt facilement emportée par les lotions aqueuſes. (*b*)

ONGUENT HEMORRHOÏDAL, (*Pharmacie.*) cet *onguent* eſt décrit de la maniere ſuivante dans la pharmacopée de Paris ſous le nom d'*unguentum hemorrhoidale extemporaneum*, c'eſt-à-dire pour être préparé ſur le champ.

Prenez *onguent populeum* & *nutritum* de chacun trois onces, trois jaunes d'œufs, ſaffran en poudre une drachme & demie, opium une drachme; mêlez, faites un *onguent*.

Cet *onguent* paroît très-propre à calmer les douleurs atroces qui accompagnent ſouvent les paroxyſmes d'hémorrhoïde. (*b*)

ONGUENT MERCURIEL CITRIN *pour la galle*, *voyez* MERCURE, *Mat. méd.*

ONGUENS FROIDS, *les quatre*, (*Pharmacie.*) on trouve claſſés ſous ce titre dans les anciennes pharmacopées l'*onguent* album rhaſis, le *cérat* de Galien, l'*onguent* roſat & l'*onguent* populeum. *Voyez* ONGUENT RHASIS,

uhaïs, Cérat de Galien, Peuplier & Rose, *Pharmacie*.

On a auſſi rangé quelques *onguens* ſous la dénomination commune d'*onguent* chaud; mais ils ſont beaucoup moins uſités que les précédens.

Onguent sympathique, ſorte d'*onguent* qu'on ſuppoſe guérir les bleſſures ſans l'appliquer ſur la plaie, mais ſeulement à l'arme qui a bleſſé. *Voyez* Poudre sympathique & Transplantation. *Voyez Unguentum armarium*.

Oniens, (*Géog. anc.*) anciens peuples dont le nom ſe trouve ſur une médaille de Poſthumus; le revers de cette médaille a la figure d'Hercule, avec ces mots, *Herculer Deus Onienſis*. Ortelius croit qu'il s'agit d'un peuple de la Belgique. Il y a du-moins deux endroits qui portent le nom d'*Ouin*; l'un ſur la Sambre, l'autre dans le voiſinage de Douai.

Oni-montes *ou* Oneu-montes, (*Géog. anc.*) en grec Ὄνια ὄρη, montagnes de Grece près de l'iſthme de Corinthe. Elles s'étendoient, dit Strabon, depuis les roches Scironides ſur le chemin de l'Attique, juſqu'à la Bœotie & au mont Cithéron. Leur nom ſignifie *les montagnes des ânes*. Plutarque, dans la vie de Cléomene, parle de ces montagnes. Thucydide, Polyen & Xénophon en parlent auſſi, mais au ſingulier Ὄνιον ὄρος.

Oniro-critique, ſ. f. (*Théol. païenne.*) c'eſt la même choſe que l'*onirocritie*, compoſé pareillement de ὄνειρος, *ſonge*, & κρινῶ, *je poſſede*. *Voyez* Oniro-critie. J'ajouterai ſeulement que quand cet art prétendu ne fut plus entre les mains des prêtres, & que les ſeuls diſeurs de bonnes-avantures s'en mêlerent, on ne craignit plus de s'en moquer ouvertement. On ſait les beaux vers d'Ennius, dont voici la traduction: „ Je ne „ fais nul compte, dit-il, des ſoigneurs Maſſes, ni des „ devins des coins des rues, ni des aſtrologues du cirque „ ni des prognoſtiques d'Iſis, ni des interpretes des ſon- „ges; car ils n'ont ni l'art ni la ſcience de deviner; mais „ ce ſont des diſeurs de bonne avanture ou ſuperſtitieux „ ou impudens ou fainéans, ou ſots, ou des gens qui ſe „ laiſſant maîtriſer par la pauvreté, ſuppoſent des pro- „ phéties pour attirer du gain; aveugles, ils veulent „ montrer le chemin aux autres, & nous demandent une „ drachme en nous promettant des tréſors; qu'ils pren- „ nent cette drachme ſur ces tréſors, & qu'ils nous ren- „ dent le reſte „ (*D. J.*)

Oniva, (*Hiſtoire nat. Bot.*) arbre de l'île de Madagaſcar, qui produit une eſpece d'amande très-bonne à manger, & dont on tire de l'huile.

Onium, (*Géog. ſacrée.*) *Onium* dans la vulgate, & Ὄνιον dans le grec, eſt le nom qu'on donna en temple qu'Onias IV. fit bâtir en Egypte, ſur le modele de celui de Jéruſalem, 150 ans avant l'ere vulgaire. D. Calmet vous en inſtruira fort au-long, & Joſephe, *l. VII. de bello jud. c. XXX*, vous en donnera la deſcription. Lupus, préfet d'Egypte ſous le regne de Veſpaſien, ferma ce temple vers l'an 73 de l'ere commune, environ 223 ans après ſa fondation. Paulin, ſucceſſeur de Lupus en enleva tous les ornemens & les richeſſes, & en fit murer les portes. Tel fut la fin du temple d'*Onium*.

Onkotomie, ſ. f. *terme de Chirurgie*, eſt l'opération de l'ouverture d'une tumeur ou d'un abſcès. Ce mot eſt formé du grec ογκος, *tumeur*, & τεμνω, *je coupe*. *Voyez* Anscès & Incistor. (*T*)

Onoba, (*Géog. anc.*) ville d'Eſpagne dans la Bétique chez les Turdules. Pline, *l. III. c. j*, la met dans les terres. Ptolomée en établit la *long.* à 6d. 10'. & la *latit.* à 36d. 30'.

Il ne faut pas confondre cette ville avec *Onoba Oeſtuaria*; cette derniere étoit dans la Bétique au pays des Turdetains, au bord de la mer & au couchant de l'embouchure orientale du fleuve Bœtis ou Guadalquivir; c'eſt préſentement *Gibraleon*.

Onobrychis, (*Botan.*) on peut caractériſer ce genre de plante en deux mots: ſes goulles ſont coupées en crete de coq, & renferment une ſemence qui a la figure d'un petit rein. Ses fleurs ſont légumineuſes, diſpoſées en épis longs & épais. Tournefort en compte ſix eſpeces; nous décrirons la principale ſous ſon nom françois, qui eſt Sainfoin. (*D. J.*)

Onocentaure, ſ. m. (*Gramm.*) monſtre fabuleux moitié homme, moitié âne.

Onocrotale, *voyez* Pelican.

Onolosat *ou* Obole, poids des anciens, paſſant un demi ſcrupule.

Onomancie, *ou* Onomamancie, *ou* Onomatomancie, ſ. f. (*Divin.*) divination par les noms ou l'art de préſager par les lettres d'un nom d'une perſonne, le bien ou le mal qui lui doit arriver.

Le mot *onomancie* prit à la rigueur devroit plutôt ſignifier *divination* par les ânes que par les noms, puiſqu'ονος en grec ſignifie *âne*. Auſſi la plûpart des auteurs diſent-ils *onomamancie* & *onomatomancie*, pour exprimer celle dont il s'agit ici, & qui vient d'ονομα, *nom*, & de μαντεια, *divination*.

L'*onomancie* étoit fort en uſage chez les anciens. Les Pythagoriciens prétendoient que les eſprits, les actions & les ſuccès des hommes étoient conformes à leur deſtin, à leur génie, & à leur nom. Platon lui-même ſemble incliner vers cette opinion, & Auſone l'a exprimée dans ces vers:

Qualem crearit moribus,
Fatſit vocari nomine
Mundi ſupremus arbiter.

Le même auteur plaiſante l'ivrogne Mercé ſur ce que ſon nom ſembloit ſignifier qu'il buvoit beaucoup de vin pur, *merum*, *merum*. On remarquoit auſſi qu'Hypolite avoit été déchiré & mis en pieces par ſes chevaux, comme ſon nom le portoit. Ce fut par la même raiſon que S. Hypolite martyr dut à ſon nom le genre de ſupplice que lui fit ſouffrir un juge païen, ſelon Prudence.

Ille ſuivandâ reſidens, cervice, quis inquit,
Dicitur? affirmant dicier Hypolitum;
Ergo ſit Hypolitus, quatitus turbetque jugales
Interceptus foris dilaniatus equis.

De même on diſoit d'Agamemnon que, ſuivant ſon nom, il devoit reſter long-tems devant Troie, & de Priam qu'il devoit être racheté d'eſclavage dans ſon enfance. C'eſt encore ainſi, dit-on, qu'Auguſte la veille de la bataille d'Actium ayant rencontré un homme qui conduiſoit un âne, & ayant appris que cet animal ſe nommoit *nicon*, c'eſt à-dire *victorieux*, & le conducteur *Eutyches*, qui ſignifie *heureux*, *fortuné*; ties de cette rencontre un bon préſage de la victoire qu'il remporta le lendemain, & en mémoire de laquelle il fonda une ville ſous le nom de *Nicopolis*. Enfin on peut rapporter à cette idée ces vers de Claudius Rutilius:

Nominibus certis credam deſcurrere mores?
Moribus aut potius nomina certa dari?

C'eſt une obſervation frequente dans l'hiſtoire, que les grands empires ont été détruits ſous des princes qui portoient le même nom que ceux qui les avoient fondés. Ainſi la monarchie des Perſes commença par Cyrus fils de Cambyſe, & finit par Cyrus fils de Darius. Darius fils d'Hyſtaſpes la rétablit, & ſous Darius fils d'Arſamis elle paſſa au pouvoir des Macédoniens. Le royaume de ceux-ci avoit été conſidérablement augmenté par Philippe fils d'Amyntas; un autre Philippe fils d'Antigone le perdit entierement. Auguſte a été le premier empereur de Rome, & l'on compte Auguſtule pour le dernier. Conſtantin établit l'empire à Conſtantinople, & un autre Conſtantin le vit détruire par l'invaſion des Turcs. On a encore obſervé que certains noms ſont conſtamment malheureux pour les princes, comme Céſar parmi les Romains, Jean en France, en Angleterre & en Ecoſſe, & Henri en France.

Une des regles de l'*onomancie* parmi les Pythagoriciens étoit qu'un nombre pair de voyelles dans le nom d'une perſonne ſignifioit quelqu'imperfection ou côté gauche, & qu'un nombre impair de voyelles ſignifioit quelqu'imperfection ou côté droit. Ils avoient encore pour regle que de deux perſonnes, celle-là étoit le plus heureuſe dans le nom de laquelle les lettres numérales ajoutées enſemble formoient la plus grande ſomme; ainſi, diſoient-ils, Achille avoit vaincu Hector, parce que les lettres numérales compriſes dans le nom d'Achille formoient une ſomme plus grande que celle du nom d'Hector.

C'étoit ſans doute ſur un principe ſemblable que dans les feſtins ou les parties de plaiſir les jeunes Romains bûvoient à la ſanté de leurs maîtreſſes autant de coups qu'il y avoit de lettres dans le nom de ces belles. C'eſt pourquoi on lit dans Martial:

Navia ſex cyathis, ſeptem Juſtina bibatur.

Enfin on peut rapporter à l'*onomancie* tous les préſages qu'on prétendoit tirer pour l'avenir des noms, ſoit conſidérés dans leur ordre naturel, ſoit décompoſés & réduits en anagramme; ce qu'Auſone appelle,

Nomen componere, quod ſit
Fortunæ, ultrum, vel neteſ indicium.

Cœlius Rhodiginus nous a donné la description d'une espece d'*onomancie* fort singuliere. Il dit que Théodat, roi des Goths, voulant savoir quel seroit le succès de la guerre qu'il projettoit contre les Ramains, un juif expert dans l'*onomancie* lui ordonna de faire enfermer un certain nombre de cochons dans de petites étables, & de donner à quelques uns de ces animaux des noms romains & d'autres des noms de goths, avec des marques pour les distinguer les uns des autres, & enfin de les garder jusqu'à un certain jour; lequel étant arrivé, on ouvrit les étables, & l'on trouva morts les cochons qu'on avoit désignés par des noms des goths, tandis que ceux à qui l'on avoit donné des noms romains étoient pleins de vie ce qui fit prédire au juif que les Goths seroient défaits.

ONOMATE, s. f. (*Hist. anc.*) fête établie à Sycione en l'honneur d'Hercule, lorsqu'au lieu de simples honneurs dûs aux héros qu'on lui rendoit auparavant, il fut ordonné par Phestus qu'on lui sacrifieroit comme à un dieu, & qu'on lui en donneroit le nom.

ONOMATOPÉE, s. f. (*Gramm. art étymologiq.*) ce mot est grec, ὀνοματοποια, comme pour dire νὸ ὀνομα ποιω, *voluit, nominis creatio*, création, formation ou génération du mot. „ Cette figure n'est point un trope, dit „ M. du Marsais, puisque le mot se prend dans la sens „ propre; mais j'ai cru qu'il n'étoit pas inutile de la re„ marquer ici „, dans son livre *des tropes, part. II. art. xiv.* Il me semble au contraire qu'il étoit très-inutile au-moins de remarquer, en parlant des tropes, une chose que l'on avoue n'être pas un trope; & ce savant grammairien devoit d'autant moins se permettre cette licence qu'il regardoit cet ouvrage comme partie d'un traité complet de Grammaire, où il auroit trouvé la vraie place de l'*onomatopée*. J'ajoute que je ne la regarde pas même comme une figure; c'est simplement le nom de l'une des causes de la génération matérielle des mots expressifs des objets sensibles, & cette cause est l'imitation plus ou moins exacte de ce qui constitue la nature des êtres nommés.

C'est une vérité de fait assez connue, que par sa nature l'homme est porté à l'imitation; & ce n'est même qu'en vertu de cette heureuse disposition que la tradition des usages nationaux des langues se conserva & passe de générations en générations. Si l'on a donné à imposer un nom à un objet nouvellement découvert, & que cet objet agisse sur le sens de l'ouie d'une maniere qui puisse le distinguer des autres; comme l'ouie a un rapport immédiat avec l'organe de la voix, l'homme sans réflexion, sans comparaison expliciste donne naturellement à cet objet sensible un nom dont les élémens concourent de façon qu'ils répetent à-peu-près le bruit que fait l'objet lui-même. Voilà ce que c'est que l'*onomatopée*; & c'est comme on le voit avec raison, que Wachter, dans son *Glossaire germanique*, *præf. ad Germ. §. VII.* l'appelle *vox repercussa naturæ*, l'écho de la nature.

Cette source de mots est naturelle; & la preuve en est que les enfans se portent généralement & d'eux-mêmes à désigner les choses broyantes par l'imitation du bruit qu'elles font: ajoutez que la plûpart de ces choses ont des noms radicalement semblables dans les langues les plus éloignées les unes des autres, soit par les tems, soit par les lieux ou par le génie caractéristique.

C'est sur-tout dans le genre animal que l'on en rencontre le plus. Ainsi les Grecs appellent le cri naturel des brebis βληχησθαι, les Latins *balare*, les Allemands *blekken*, les François *bêler*, & l'on retrouva partout l'articulation qui caractérise ce cri qui est *bl*. Pareillement on a imaginé les mots analogues & semblables ὑλαττω, *ululare*, *heulen*, hurler; ρεγκω, *crocare*, croasser; *pundo*, *mugire*, mugir ou meugler, *&c.*

Le *coucou* est un oiseau connu qui prononce exactement ce nom même; & les Grecs l'appelloient κοκκυξ, les Latins *cuculus*, qu'ils prononçoient *coucoulous*; les Allemands le nomment *gauk*, en prononçant *goughk*: c'est la nature par-tout.

Upupa ou *bubo* en latin, βὺας en grec, *bubo* en espagnol, *pubace* en polonois, *owle* en anglois, *uhu* en allemand, *hibou* en françois, sont autant de mots tirés évidemment du cri lugubre de cet oiseau nocturne qui, comme le dit Pline, *lib. X. cap. xij*, est moins un chant qu'un gémissement, *nec cantu aliquo vocalis, sed gemitu.*

L'*onomatopée* ne s'est pas renfermée seulement dans le regne animal. *Tintement*, *tinnitus*, *ratiunabalum* sont des mots dont le radical commun *tin* imite exactement le son clair, aigu & durable, que l'on entend diminuer progressivement quand on a frappé quelque vase de métal.

Le *glouglou* d'une bouteille, le *cliquetis* des armes, les *éclats* du tonnerre sont autant de mots imitatifs des différens bruits qu'ils expriment.

Le *trictac* est ainsi nommé du bruit que font alternativement les joueurs avec les dez, ou de celui qu'ils font en abattant deux dames, comme ils le peuvent à chaque coup de dez, autrefois ou disoit *tictac*.

L'imitation qui sert de guide à l'*onomatopée* se fait encore remarquer d'une autre maniere dans la génération de plusieurs mots, c'est en proportionnant, pour ainsi dire, les élémens du mot à la nature de l'idée que l'on veut exprimer. Pour faire entendre ma pensée, rappellons-nous les la division simple & naturelle des élémens de la voix en sons & articulations, ou, si l'on veut, en voyelles & consonnes.

Le son ou la voyelle n'exige, pour se faire entendre, que la simple ouverture de la bouche; qu'elle soit disposée d'une maniere ou d'une autre, cette disposition n'apporte aucun obstacle à l'émission du son, elle diversifie seulement le canal, afin de diversifier l'impression que l'air sonore doit faire sur l'organe de l'ouie; le moule change, mais le passage demeure libre, & la maniere du son coule sans embarras, sans obstacle. Or voilà vraisemblablement l'origine du nom danois *aa*, qui signifie *fleuve*; ce nom générique est devenu ensuite le nom propre de trois rivieres dans les Pays-bas, de trois en Suisse & de cinq en Westphalie; les voyelles coulent sans obstacle comme les fleuves.

Le tems coule de même; & de là, par une raison pareille, l'adverbe grec ἀει, *semper*, toujours, perpétuellement; l'allemand *je* en est synonyme, & présente une image semblable.

L'interjection latine *eia*, semblable à la grecque αἰα, paroît tenir à la même source, *fus, allez sans vous arrêter, coulez comme un fleuve*, &c.

Les articulations ou les consonnes sont labiales, linguales ou gutturales: les linguales sont dentales, brillantes, liquides ou mouillées, *voyez* LETTRES; & le mouvement de la langue est plus sention ou vers sa pointe, ou vers son milieu qui s'éleva, ou vers la racine dans la region de la gorge. Ce ne peut être que dans ce méchanisme & d'après la combinaison des effets qu'il peut produire, que l'on peut trouver l'explication de l'analogie que l'on remarque dans les langues entre plusieurs noms des choses que l'on peut classifier sous quelque aspect commun.

„ Par exemple, dit M. le président de Brosses, pourquoi la fermeté & la finité sont-elle le plus souvent „ désignées par le caractere *st*? Pourquoi le caractere *st* „ est-il lui-même l'interjection dont on se sert pour faire „ rester quelqu'un dans un état d'immobilité „?

Στάσις, *colonne*; στερεὸς, *solide*, *immobile*; στὰν, *stérile*, *qui demeure constamment sans fruit*; στυφὸς, *j'affermis*, *je fortifie*; outre des exemples grecs; on voit de latins, *stare*, *stips*, *stupere*, *stupidus*, *stamen*, *stagnum* (eau dormante), *stella* (étoiles fixes), *stramen*, &c. en italien, *stabile*, *stato*, (autrefois *stato* de *stare*), *stima*, *costanza*, *stallo* (la mise dans), *&c.*

„ Pourquoi le creux & l'excavation sont-ils marqués „ par *sc*? *vacuus*, *cavus*, four, *cave*, *cloaca*, *scrutum*, „ *scaturire*, *scabies*, *scyphus*, *scalpere*, *scrobs*, *scrutare*; „ écuelle (anciennement *escuelle*), *scarifier*, *scabreux*, „ *sculpsere* „.

Ecrire (autrefois *escrire*) vient de *scribere*; & l'on sait qu'anciennement on écrivoit avec une sorte de poinçon qui gravoit les lettres sur la cire, dont les tablettes étoient enduites, & les Grecs, par la même analogie, appelloient cet instrument γραφειον.

„ Leibnitz a si bien fait attention à ces singularités, „ qu'il les remarque comme des faits constans: il en „ donne plusieurs exemples dans sa langue. Mais quelle „ en pourroit être la cause? Celle que j'entrevois ne „ paroîtra peut-être satisfaisante; savoir que les dents „ étant la plus immobile des parties organiques de la voix, „ la plus ferme des lettres dentales, le *s* a été machinalement employé pour désigner la finité; comme „ pour désigner la creux & la cavité, on emploie le *k* „ ou le *ρ* qui s'opere vers la gorge le plus creux & le „ plus cave des organes de la voix. Quant à la lettre *s*, „ qui se joint volontiers aux autres articulations, elle est „ ici, ainsi qu'elle est souvent ailleurs comme un augmentatif plus marqué, tendant à rendre la peinture „ plus forte „.

D'où lui vient cette propriété? c'est que la nature de cette articulation consiste à intercepter le son sans arrêter entierement l'air, elle opere une sorte de sifflement qui peut être continué & prendre une certaine durée. Ainsi, dans le mot où elle est suivie de *a*, il semble que le mouvement explosif du sifflement soit arrêté subitement par la nouvelle articulation, ce qui peint en effet la finité; & dans le cas où il s'agit de *st*, le mouvement

ment de ſibilation paroît déſigner l'action qui tend à creuſer & à pénétrer profondément, comme on le voit par l'articulation *r*, qui tient à la racine de la langue.

„ *N*, la plus liquide de toutes les lettres, eſt la lettre „ caractériſtique de ce qui agit ſur le liquide: *no*, *nare*, „ *navis*, *navigium*, *nepa*, *nubes*, nuage, *lge*.

„ De même *ſ*, compoſé de l'articulation labiale & „ ſiffloute *f* & de la liquide *l*, eſt affecté au fluide, ſoit „ ignée, ſoit aquatique, ſoit aérien, dont il peint aſſez „ bien le mouvement; *ſtamma*, *fluo*, *flatus*, *fluctus*, &c. „ ακλ, *flamma*; αιμ, *venae où coule le ſang*; *euphrates*, „ *fleuve brûlant d'eaux*, &c. ou à ce qui peut tenir du „ liquide par ſa mobilité; *fly* en anglois, *mouche* & *voler*, *flight*, *fuir*, &c.

„ Leibnitz remarque que ſi l'*s* y eſt jointe, *ſw* eſt „ *diffluere*, *diluere*; *sl*, eſt *delabi vel labi cum receſſu*: „ il en cite pluſieurs exemples dans ſa langue, auxquels „ on peut joindre en anglois *ſlide*, *ſlink*, *ſlip*, &c.

„ On peint la rudeſſe des choſes extérieures par l'ar- „ ticulation *r*, la plus unie de toutes; il n'en faut point „ d'autre preuve que les mots de cette eſpece; *nude*, *ipre*, „ *aere*, *ove*, *rompre*, *racler*, *arreter*, &c.

„ Si la rudeſſe eſt jointe à la cavité, on joint les „ deux caractériſtiques, *ſcabroſus*. Si la rudeſſe eſt join- „ te à l'échappement, on a joint de même deux carac- „ tériſtiques propres: *frangere*, *briſer*, *breche*, *phur* ou „ *phour*, c'eſt-à-dire *frangere*. On voit par ces exem- „ ples que l'articulation labiale, qui peint toujours la mo- „ bilité, la peint rude par *frangere*, & douce par *fluere*...

„ La même inflexion *r* détermine le nom des choſes „ qui vont d'un mouvement vîte, accompagné d'une „ certaine force; *rapide*, *ravir*, *ramer*, *racler*, *ratnare*, „ *rate*, *rota*, *rheda*, *ruere*, &c. Auſſi ſont-elle ſouvent „ aux noms des rivieres dont le cours eſt violent; *Rhin*, „ *Rhône*, *Hardanus*, *Garonne*, *Rha* (le Vulga), *Ara-* „ *xes*, &c.

„ *Valor eius*, dit Hruſelius en parlant de cette lettre, „ *erit egreſſus rapidus & vehemens, tremulans & ſtre-* „ *pitans; hinc etiam affert affectum vehementem rapi-* „ *dumque*. C'eſt la ſeule obſervation raiſonnable qu'il y „ ait dans le ſyſtême abſurde que cet auteur s'eſt formé „ ſur les propriétés chimériques qu'il attribue à chaque „ lettre..... „.

Toutes ces remarques, & mille autres que l'on pourroit faire & juſtifier par les exemples très-nombreux, nous montrent bien que la nature agit primitivement ſur le langage humain, indépendamment de tout ce que la réflexion, la convention ou le caprice y peuvent enſuite ajouter; & nous pouvons établir comme un principe, qu'il y a de certains mouvements des organes appropriés à déſigner une certaine claſſe de choſes de même eſpece ou de même qualité. Déterminés par différentes circonſtances, les hommes envisagent les choſes ſous divers aſpects: c'eſt le principe de la différence de leurs idiomes; *fenêtre* exprimoit chez les Latins le paſſage de la lumiere; *ventana* en Eſpagne déſigne le paſſage des vents; *fenella* en langue portugaiſe, marque un petite porte; *croiſée* en françois, indique une ouverture coupée par une croix. Partout c'eſt la même choſe, envisagée ici par ſon principal uſage, là par ſes inconvéniens, ailleurs par une relation accidentelle, chez nous par ſa forme. Mais la choſe une fois vûe, l'homme, ſans convention, ſans s'en appercevoir, forme machinalement les mots les plus ſemblables qu'il peut aux objets ſignifiés. C'eſt à peu-près la concluſion de M. le préſident des Broſſes, qui continue ainſi:

„ Publius Nigidius, ancien grammairien latin (il étoit „ contemporain de Cicéron), pouſſoit peut-être ce ſy- „ ſtême trop loin lorſqu'il voulut l'appliquer, par exem- „ ple, aux pronoms perſonnels, & qu'il remarquoit que „ dans les mots *ego* & *nos* le mouvement organique ſe „ fait avec un retour intérieur ſur ſoi-même, au lieu que „ dans les mots *tu* & *vos* l'inflexion ſe porte au-dehors „ vers la perſonne à qui on s'adreſſe; mais il eſt du- „ moins certain qu'il rencontre juſte dans la réflexion „ générale qui ſuit: *Nomina verbaque non poſita fortuito*, „ *ſed quadam vi & ratione naturae facta eſſe P.* „ *Nigidius in grammaticis commentariis docet, rem ſane* „ *in philoſophos diſſertationibus celebrem. Quaeri enim* „ *ſolitum apud Philoſophos olim an inſitum ſint e Deus,* „ *naturâ nomina ſint an impoſitione. In eam rem multa* „ *argumenta dicit, cur videri poſſint verba naturalia* „ *magis quam arbitraria,..... Nam ſicuti cum admira-* „ *mur & obſtupemus, motus quidem ille vel cantus vel* „ *oculorum à naturâ rei quam ſignificat non abhorret;* „ *ita in vocibus quaſi geſtus quidam oris & ſpiritûs na-* „ *turalis eſt. Eadem ratio eſt in graecis quoque vocibus* „ *quam eſſe in noſtris animadvertimus.* A. Gell. *lib. X.* „ *cap. IV.*

„ Qu'on ne s'étonne donc pas de trouver des termes „ de figure & de ſignification ſemblables dans les lan- „ gues de peuples fort différens les uns des autres, qui „ ne paroiſſent avoir jamais eu de communication en- „ ſemble „. Toutes les nations ſont inſpirées par le même maître, & d'ailleurs tous les idiomes deſcendent d'une même langue primitive, *voyez* LANGUE. C'eſt aſſez pour établir des rapports communs à toutes les langues poſtérieures, mais ce n'eſt pas aſſez pour en enviſager une liaiſon immédiate. Ces radicaux prouvent que les mêmes objets ont été vûs ſous les mêmes aſpects, & nommés par des hommes ſemblablement organiſés; mais la même maniere de conſtruire eſt ce qui prouve l'affinité la plus immédiate, ſur-tout quand elle ſe trouve réunie avec la ſimilitude des mots radicaux.

(*B. E. R. M.*)

ONONG, ſ. m. (*terme de Calend*.) On écrit auſſi *Ounog*, *Onungi* & *Onuzangs*; nom du dixieme mois de l'année des peuples de la Toreomanie & des Tartares qui habitent près de ce pays. Ce mois répond à notre mois de Septembre, parce que ces peuples commencent leur année en Décembre.

ONONYCHITE, ſ. m. (*Théolog.*) terme qui ſignifie à la lettre ce *qui a les pieds d'un âne*. Ce mot eſt formé de grec ονος, *âne*, & d'ονυξ, *ſabot*, *angle*.

Ononychite étoit le nom injurieux que les payens donnerent dans le premier ſiecle au Dieu des Chrétiens, ſi l'on en croit Tertullien dans ſon *apologétique*, parce que ceux-ci adoroient & reconnoiſſoient le même Dieu que les Juifs.

Mais ſur quel fondement les payens prétendoient-ils que les Juifs adoroient un âne, ou un dieu qui eût des pieds d'âne? c'eſt ce que nous allons examiner dans cet article.

Les payens, qui n'ont jamais eu qu'une idée fort imparfaite, ou même très-fauſſe de la religion des Juifs, leur ont imputé ſans preuve cette extravagante idolâtrie. Appion le grammairien dit que les Juifs adoroient une tête d'âne, & il avance que lorſqu'Antiochus Epiphanes pilla le temple de Jéroſolyme, il y trouva une tête d'âne qui étoit d'or, & d'un aſſez grand prix, & qui étoit adorée par les Juifs. Joſephe l'hiſtorien, qui rapporte cette calomnie, *liv. II. contr.* Appion *ch. xij.* la réfute en montrant que les Juifs n'ont jamais adoré aucun des animaux.

Diodore de Sicile raconte (*eclog. ex l. XXXIV. pag.* 901. & 902) qu'Antiochus étant entré dans l'intérieur du temple, y trouva une ſtatue de pierre repréſentant un homme avec une grande barbe, & monté ſur un âne, & qu'il jugea que cette figure repréſentoit Moïſe. Mais que conclure du récit d'un hiſtorien ſi mal informé?

Tacite (*hiſtor. lib. V.*) dit que Moïſe & ſon peuple ayant été chaſſés de l'Egypte, parce qu'ils étoient infectés de lepre, ſe retirerent dans le deſert d'Arabie, où ils étoient près de périr de ſoif, lorſqu'ils virent une troupe d'ânes ſauvages qui entroient dans un bois fort touffu, ce qui fit ſoupçonner à Moïſe qu'ils alloient chercher à s'y déſaltérer. Il les y ſuivit, & trouva en effet de fort belles ſources d'eau, qui lui ſervirent à lui & à ſa troupe à étancher leur ſoif. Tacite ajoute qu'en reconnoiſſance les Juifs conſacrerent une figure de cet animal dans leur ſanctuaire, & qu'ils l'adoroient.

D'autres prétendent qu'on les accuſa de cette idolâtrie parce qu'ils n'immoloient point d'ânes; & quelques-uns enfin en ont donné pour raiſon que l'urne d'or à deux anſes, dans laquelle on conſervoit la manne dans le tabernacle, avoit la figure de la tête d'un âne; mais ces deux dernieres raiſons ſont auſſi frivoles que les deux premieres ſont mal-fondées. La narration de Tacite, quoique dénuée de preuves, paroît être la ſource de ce préjugé des étrangers contre les Juifs; & les payens qui confondoient ſouvent avec ceux-ci les premiers chrétiens, ne balancerent pas à leur attribuer ce ſotte extravagant, pour les rendre ou odieux ou ridicules. *Voyez* Reland, *diſſert. in numiſmat. Samarit.* & Tacite, *loc. cit.*

ONOR, (*Géog.*) ville & tortereſſe d'Aſie, dans la preſqu'île en-deçà du Gange, ſur la côte de Malabar, à 18 lieues de Goa. *Longit.* 90. 30'. *latit.* 14 45.

ONOSICLEDE, ſ. m. (*Gramm.*) monſtre fabuleux à oreille d'âne. Un diacre de Milan appellé *Gervaſe*, fut ſuſpendu de ſes fonctions par ſaint Ambroiſe, pour s'être vanté d'en avoir vû un.

ONOSMA, ſ. m. (*Botan. anc.*) plante décrite par Dioſcoride avec des feuilles ſemblables à celles de l'ortie, mais ſans tige, ſans fleurs & ſans ſemence. L'erreur de cet ancien botaniſte vient de ce qu'il n'a obſervé cette plante que la premiere année, où en effet elle ne pouſſe que des feuilles, de même que la cynoglo-

gloſſe, la bugloſſe, & autres plantes de cette eſpece; mais par les autres détails de Dioſcoride, il paroît effectivement que c'eſt une eſpece d'oreanette, que le docteur Shérard a remarqué dans l'île de Jerſey. (*D. J.*)

ONTOLOGIE, ſ. f. (*Logiq. & Métaphyſ.*) c'eſt la ſcience de l'*être* conſidéré entant qu'être. Elle fournit des principes à toutes les autres parties de la Philoſophie, & même à toutes les Sciences.

Les ſcholaſtiques ſouverainement paſſionnés pour leur jargon, n'avoient garde de laiſſer en friche le terroir le plus propre à la production des termes nouveaux & obſcurs: auſſi élevoient-ils juſqu'aux nues leur *philoſophia prima*. Dès que la doctrine de Deſcartes eut pris le deſſus, l'*ontologie* ſcholaſtique tomba dans le mépris, & devint l'objet de la riſée publique. Le nouveau philoſophe poſant pour principe fondamental qu'on ne devoit admettre aucun terme auquel ne répondît une notion claire ou qui ne fût réſoluble par ſa définition en idées ſimples & claires, cet arrêt, émané du bon ſens, proſcrivit tous les termes ontologiques alors uſités. Effectivement les définitions deſtinées à les expliquer, étoient pour l'ordinaire plus obſcures que les termes mêmes; & les regles ou canons des ſcholaſtiques étoient ſi équivoques, qu'on ne pouvoit en tirer aucun uſage. On n'enviſagea donc plus l'*ontologie* que comme un dictionnaire philoſophique barbare, dans lequel on expliquoit des termes dont nous pouvions fort bien nous paſſer; & ce qui acheva de la décrier, c'eſt que Deſcartes détruiſit ſans édifier, & qu'il décida même que les termes *ontologiques* n'avoient pas beſoin de définition, & que ceux qui ſignifioient quelque choſe étoient ſuffiſamment intelligibles par eux mêmes. Sans doute la difficulté de donner des définitions préciſes des idées ſimples & primitives, fut ce qui engagea, Deſcartes à couper ainſi le nœud.

L'*ontologie*, qui n'étoit autrefois qu'une ſcience de mots, prit une toute autre face entre les mains des philoſophes modernes, ou, pour mieux dire, de M. Volf; car le cours de cette ſcience qu'il a publié, eſt le premier & juſqu'à préſent l'unique où elle ſoit propoſée d'une maniere vraiment philoſophique. Ce grand homme meditant ſur les moyens de faire un ſyſtême de philoſophie certain & utile au genre humain, ſe mit à rechercher la raiſon de l'évidence des démonſtrations d'Euclide, & il découvrit bien tôt qu'elle dépendoit des notions *ontologiques*. Car les premiers principes qu'Euclide emploie ſont ou des définitions nominales qui n'ont par elles-mêmes aucune évidence, ou des axiomes dont la plûpart ſont des propoſitions *ontologiques*.

De cette découverte M. Volf conclut que toute la certitude des Mathématiques precede de l'*ontologie*; paſſant enſuite aux théoremes de la Philoſophie, & s'efforçant de démontrer la convenance des attributs avec leurs ſujets, conformément à leurs légitimes déterminations, pour remonter par des démonſtrations réitérées juſqu'aux principes indémontrables, il s'apperçut pareillement que toutes les eſpeces de vérités étoient dans le même cas que les Mathématiques, c'eſt-à-dire qu'elles tenoient aux notions *ontologiques*. Il réſulte manifeſtement de-là que la Philoſophie, & encore moins ce qu'on appelle les *facultés ſuperieures*, ne peuvent être traitées d'une maniere certaine & utile, qu'après avoir aſſujetti l'*ontologie* aux regles de la methode ſcientifique. C'eſt l'important ſervice que M. Volf s'eſt propoſé de rendre aux Sciences, & qu'il leur a rendu réellement dans l'ouvrage publié en 1729 ſous ce titre: *Philoſophia prima ſive* ontologia, *methodo ſcientificâ pertractata, quâ omnis cognitionis humanæ principia continentur*; réimprimé plus correct en 1736 *in-4°*, à Francfort & Leipſick. Il donne les notions diſtinctes tant de l'être en général, que des attributs qui lui conviennent, ſoit qu'on le conſidére ſimplement comme être, ſoit que l'on enviſage les êtres ſous certaines relations. Ces notions ſervent enſuite à former des propoſitions déterminées, les ſeules qui ſoient utiles au raiſonnement & à conſtruire les démonſtrations, dans leſquelles on ne doit jamais faire entrer que des principes antérieurement prouvés. On ne doit pas s'étonner de trouver dans un pareil ouvrage les définitions des choſes que les idées confuſes nous repréſentent aſſez clairement pour les diſtinguer les unes des autres, & les preuves des *vérités* ſur leſquelles on n'a par coutume d'en exiger. Le but de l'auteur demandoit ces détails: il ne lui ſuffiſoit pas de donner une énumération des attributs abſolus & reſpectifs de l'être, il falloit encore rendre raiſon de leur convenance à l'être, & convaincre *à priori*, qu'on eſt en droit de les lui attribuer toutes les fois que les déterminations ſuppoſées par l'attribut ſe rencontrent. Tant que les propoſitions ne ſont éclaircies que par les exemples que l'expérience fournit, on n'en ſauroit inférer leur univerſalité, qui ne devient évidente que par la connoiſſance des déterminations du ſujet. Quiconque ſait quelle eſt la force de la méthode ſcientifique, pour entraîner notre conſentement, ne ſe plaindra jamais du ſoin ſcrupuleux qu'un auteur apporte à démontrer tout ce qu'il avance.

On peut définir l'*ontologie* naturelle par l'aſſemblage des notions confuſes acquiſes par l'uſage ordinaire des facultés de notre ame, & qui répondent aux termes abſtraits dont nous nous ſervons pour exprimer nos jugemens généraux ſur l'être. Telle eſt en effet la nature de notre ame, qu'elle ne ſauroit détacher de l'idée d'un être tout ce qu'elle apperçoit dans cet être, & qu'elle apperçoit les choſes univerſelles dans les ſingulieres, en ſe ſouvenant d'avoir obſervé dans d'autres êtres ce qu'elle remarque dans ceux qui ſont l'objet actuel de ſon attention. C'eſt ainſi, par exemple, que ſe forment en nous les idées confuſes de *plus grand*, *de moindre & d'égal*, par la comparaiſon des grandeurs ou hauteurs des objets corporels. Il s'agit de ramener ces concepts vagues à des idées diſtinctes, & de déterminer les propoſitions qui en doivent réſulter: c'eſt ce que fait l'*ontologie* artificielle, & elle eſt par conſéquent l'explication diſtincte de l'*ontologie* naturelle.

ONUAVA, ſ. f. (*Mythol.*) divinité des anciens Gaulois, que l'on imagine être la Vénus céleſte; mais l'on ne voit pas d'où peut naître cette idée, & l'on comprend encore moins les ſymboles de la repréſentation d'*Onuava*. Sa figure portoit une tête de femme avec deux ailes épinyées au-deſſus, & deux écailles pour oreilles; cette tête de femme étoit environnée de deux ſerpens, dont les oreilles ailoient ſe perdre dans les deux ailes. (*D. J.*)

ONUGNATOS, (*Géogr. anc.*) promontoire du Péloponnèſe ſur la côte méridionale, au coin de la Laconie, ſelon Ptolomée, *liv. III. ch. xvj.* Ses interpretes imaginent que c'eſt préſentement le cap *Xili*. Le mot grec *ονυγνατος* veut dire la *mâchoire d'un âne*.

ONYCHITES, (*Hiſt. nat.*) ou *unguis lapideus*; nom donné par Mercati à des pierres qui par leur forme ont quelque reſſemblance à des ongles humains, mais qui, ſelon lui, paroiſſent de la nature de l'ivoire, & qui ſont toutes percées d'un petit trou à un endroit. Il y a apparence que ce ſont des fragmens de palais de poiſſons, qui ont été uſés par le roulement & le mouvement des eaux, & enſevelis en terre.

On a auſſi fort improprement donné le nom d'*onychite* à un enduit qui s'attache aux fourneaux où l'on traite de certains métaux. *Voyez* CADMIE. (—)

ONYCOMANCIE, ſ. f. eſpece de divination qui ſe faiſoit par le moyen des ongles, comme le porte ce nom tiré d'*ὄνυξ*, *ongle*, & *μαντία*, *divination*. Elle ſe pratiquoit en frottant avec de la ſuie les ongles d'un jeune garçon, qui préſentoit au ſoleil ſes ongles ainſi barbouillés, & l'on s'imaginoit voir deſſus des figures qui faiſoient connoître ce qu'on ſouhaitoit de ſavoir. On s'y ſervoit encore d'huile ou de cire pour frotter les ongles, ſur leſquels on prétendoit lire l'avenir.

C'eſt de-là que quelques chiromanciens modernes ont appliqué le mot d'*onycomancie* à la partie de leur art qui conſiſte à deviner le caractere & la bonne ou mauvaiſe fortune d'une perſonne par l'inſpection de ſes ongles.

ONYX, (*Hiſt. nat. Mineral.*) *onyx*, *onychium*, *onychipaneda*; pierre précieuſe ou agate qui a très-peu de tranſparence, dont la couleur reſſemble à celle d'un ongle ou de la corne, mais qui eſt remplie de raies d'une couleur différente de celle du fond de la pierre; ces raies ſont ou noires, ou brunes, ou blanches, ou bleuâtres; elles ſont preſque paralleles les unes aux autres; elles forment ou des cercles concentriques, ou des lignes qui traverſent la pierre irrégulierement.

On a donné différens noms à l'*onyx*, ſuivant les différens accidens qu'on y a remarqué; c'eſt ainſi que l'on a appellé *ſardonyx* une *onyx* dans laquelle on trouvoit des raies ou des veines rouges comme la cornaline, ou jaunes comme la ſardoine. On a nommé du nom d'*agathonyx* celle qui étoit mêlée avec des portions d'agate ordinaire, ou d'une autre couleur que la ſienne. On a appellé *jaſponyx* une *onyx* entremêlée avec du jaſpe. On a appellé camée, *camehuia* ou *memphites*, une *onyx* compoſée d'une couche de couleur d'ongle, & d'une autre couche noire ou brune qui ſe diſtinguoit de la premiere. On voit par-là que les anciens lithographes ont fait tout ce qu'ils ont pû pour embrouiller les choſes, en multipliant les noms ſans néceſſité.

C'eſt ſur des *onyx* que les anciens faiſoient ces belles gravures en relief que nous appellons *camées*; les couches ou zones de différentes couleurs qui ſont dans ces pier-

pierres, les mettoient en état de graver en relief une figure d'une couleur qui paroiſſoit comme collée ſur un fond d'une autre couleur.

Les *onyx* ſe trouvent, ainſi que les agates, par maſſes détachées, ou comme de certains cailloux qui lorſqu'on les ouvre montrent dans leur intérieur des cercles concentriques; il ſe trouve auſſi dans les agates des parties qui ſont *onyx*; elles ne different du reſte de l'agate que par le nom arbitraire que leur couleur accidentelle leur a fait donner.

L'*onyx* ſe trouve dans les Indes, dans l'île de Ceylan, dans le Levant; l'Europe n'en manque point non plus, & il en vient de Bohême, d'Hongrie, d'Allemagne. *Ibid.* (—)

ONYX, (*Littérat.*) Les anciens ont donné le nom d'*onyx* à deux ſortes de pierres. La premiere, appellée autrement *alabaſtrites*, venoit des carrieres de la Carmanie, aujourd'hui le Kerman, province de Perſe; on en tiroit auſſi des montagnes d'Arabie, & l'on ne s'en ſervoit d'abord, que pour mettre des eſſences & former des taſſes; c'eſt pourquoi Horace invitant Virgile à ſouper, lui dit:

Nardi parvus onyx eliciet cadum.

„ Vous aurez du vin de Cades, en apportant une petite phiole d'eſſence „. L'uſage d'employer cette pierre d'*onyx* pour renfermer les eſſences fit paſſer ce nom dans la ſuite à d'autres ſortes de phioles & de boîtes. La ſeconde ſorte d'*onyx* étoit la pierre précieuſe polie & décrite à l'article précédent.

Appien dit que tous les vaſes de Mithridate étoient d'*onyx*, & qu'après la défaite de ce roi de Pont, les Romains en trouverent dans une de ſes villes un riche aſſemblage au nombre de deux mille enrichis d'or, qui enrichirent à la ſuite de Pompée, entrant victorieux dans Rome, & augmenterent l'éclat de ſon triomphe. Mais, quoi qu'en diſe Appien, il n'eſt pas poſſible que tous les vaſes de Mithridate fuſſent d'une ſeule & même eſpece, & l'on ne peut l'imaginer par rapport au véritable *onyx*, qui n'offre que très-rarement, & encore dans de petits morceaux, de ces accidens heureux, dont un artiſte peut tirer parti pour faire un ouvrage ſingulier. Il eſt donc vraiſemblable, que cet hiſtorien voulant nous donner une idée générale des vaſes qui faiſoient la richeſſe de Mithridate, s'eſt cru permis de nommer indirectement tous ces vaſes, de vaſes d'*onyx*, parce que de même que les vaſes de cette derniere eſpece, ils étoient tous diverſifiés de couleur. (*D. J.*)

ONYX-AGATE, (*Gravure en pierres fines.*) On a vû dans l'article minéralogique de l'*onyx*, qu'on a donné le nom d'*agate-onyx* à cette pierre précieuſe qui étoit mêlée avec des portions d'agathe ordinaire, ou d'une autre couleur que la ſienne; il faut les conſidérer avec M. Mariette, les *agates-onyx* par rapport à la gravure.

Ces pierres cachent ſous une épaiſſeur blanche & aſſez mince, une maſſe noire, griſe ou rougeâtre, qui paroît ſous cette eſpece de peau, comme la chair au-travers de l'ongle, & que le graveur découvre peu-à-peu qu'il enfonce ſon outil. De cette manière la gravure en creux prend de la couleur, elle ſe détache en brun ſur un champ blanc; & elle ſe trouve encore environnée d'un cercle brun qui lui ſert comme d'une bordure; car il faut ſuppoſer que l'agate aura été abattue en talus, & qu'il ne reſte plus de blanc ſur ſes bords; c'eſt ce qu'on ne manque guères d'obſerver. Cependant quelqu'avantageuſement que ſe préſente une telle gravure, une *agate-onyx* réuſſit beaucoup mieux dans la gravure de relief, & c'eſt-là ſa véritable deſtination.

Il doit ſe trouver dans une belle *agate-onyx*, entre quelques lits de différentes couleurs, un lit blanc également répandu dans toute l'étendue de la pierre; mais pour produire un effet heureux, & dont on puiſſe tirer parti; la couleur de chaque lit doit trancher net, & ne ſe point confondre avec la couleur voiſine. Quand il en arrive autrement, & qu'une couleur en boit une autre, ainſi qu'on s'exprime en termes de l'art, c'eſt la plus grande imperfection qu'on puiſſe reprocher à une *agate-onyx*. Ses différens lits ſont preſque toujours diſpoſés par couches, qui, ſuivant toute la ligne horiſontale, ſe ſuccedent les unes aux autres; quelquefois, ce qui eſt plus rare, & ce qui eſt auſſi plus agréable, le lit blanc circule dans la pierre & y décrit un cercle ou une ovale: mais lorſqu'avec cette préciſion & cette régularité de forme, les quatre couleurs, le noir, le blanc, le bleu, & le rouſſâtre, parfaitement diſtinctes & d'une égale épaiſſeur, ſe trouvent réunies dans la même pierre, & qu'elles marchent de compagnie ſans aucune interruption, de la même maniere que les couleurs de l'arc-en-ciel, & forment pluſieurs ronds inſcrits l'un dans l'autre, on peut dire que c'eſt une pierre ſans prix. Les Romains connoiſſoient tout ce qu'elle valoit. C'étoit Publius-Cornelius Scipion ſurnommé l'*Africain*, qui le premier, ſelon Pline, *l. XXXVII. c.* 07. avoit mis chez eux cette pierre en honneur. Les plus régulieres & les mieux colorées viennent de l'Inde. M. Crozat en poſſédoit une admirable.

L'*agate-onyx* porte le nom de *comée*, lorſque la pierre eſt travaillée & que l'artiſte y a gravé quelques figures. Quand une raie blanche traverſe la pierre, ce qui vient de ce que l'*agate-onyx*, au lieu d'avoir été ſciée horiſontalement, l'a été verticalement: par rapport à cette ligne, cette agate prend le nom d'*agate-barrée*. On ne comprend pas pourquoi les anciens ont tant gravé ſur cette derniere eſpece d'agate; car elle n'eſt ſûrement point faite pour plaire à l'œil; & ce qui eſt de plus important, les figures gravées s'y diſtinguent mal & paroiſſent même, s'il faut le dire, en quelque façon rompues & effrayées. Les *agate-onyx* ſont taillées en talus ou en glacis ſur le bord, on les appelle *agate à biſeau*; c'eſt une façon qu'on leur donne afin qu'elle ſe préſentent avec plus de grace. Si c'eſt le rouge qui fait le fond de l'*agate-onyx*; c'eſt alors une *cornaline-onyx*: & c'eſt une *ſardoine-onyx*, lorſque le champ en eſt jaunâtre ou fauve. *Mariette.* (*D. J.*)

ONYX, *terme de Chirurgie*, maladie de l'œil, connue en françois ſous le nom d'*ongle*; c'eſt un amas de pus dans la chambre antérieure, entre l'iris & la cornée tranſparente; c'eſt la ſuite d'un hypopyon qui s'eſt ouvert de lui-même au-dedans de l'œil. Cette collection purulente fait une tache ſemblable au croiſſant qui eſt à la racine des ongles, ce qui lui a fait donner le nom d'*ongle*, *onyx* ſignifiant la même choſe en grec. *Voyez* HYPOPYON. (*Y*)

ONZE, (*Arithm.*) c'eſt dans notre ſyſtême de numération le premier nombre de la ſeconde decade, ou celui qui ſuit immédiatement la racine *dix* de notre échelle arithmétique; il s'exprime par deux unités. Il eſt nombre *premier*, & le ſixieme de cet ordre.

2. Puiſque *neuf* (*voyez ſon article*) tire certaines propriétés de la proximité *en-deçà* de la racine de notre échelle arithmétique; il étoit naturel de penſer que *onze* en a d'analogues, qu'il doit tirer de ſa proximité *en-delà* de la même racine: mais, comme elles ne ſont pas ſi expoſées en vûe, elles avoient juſqu'ici échappé aux obſervateurs. Ce ſont, pour le nombre & pour le fonds, préciſément les mêmes que celles de *neuf*, ſi ce n'eſt qu'elles le manifeſtent en ſens contraire, comme cela devoit être. Dans le développement qu'on en va faire, on aura ſoin de rapprocher chacune de celle qui lui correſpond pour le nombre *neuf*, afin de faire mieux connoître ce qu'elles ont de commun & en quoi elles diffèrent.

Au reſte, tout ce que nous dirons de *onze* doit s'entendre de tout autre $r+1$, c'eſt-à-dire (r repréſentant la racine d'une échelle arithmétique quelconque), de tout nombre qui occupe reſpectivement le même rang dans ſon échelle particuliere, que onze occupe dans la ſienne. Je dis *notre* 11, parce que 11 eſt l'expreſſion numérique de $\overline{r+1}$ commune à toutes les échelles.

3 *Premiere propriété*. La diviſion par 11 de tout multiple de 11 peut ſe réduire à une ſimple ſouſtraction: en voici la pratique.

Soit 4708 (multiple de 11) propoſé à diviſer par 11.

Ecrivez 0 au-deſſous du chiffre qui exprime les unités, & dites: qui de 8 paie 0, reſte 8; écrivez 8 à la gauche du 0 que vous avez poſé.	5	4 7 0 8
	2	4 2 8 0

Puis dites: qui de 0, on (en empruntant) qui de 10 paie 8, reſte 2; écrivez 2 à la gauche du 8.

Enſuite dites: non, qui de 7, mais (à cauſe de l'emprunt) qui de 6 paie 2, reſte 4; écrivez 4 à la gauche du 2... & tout eſt fait: car $4-4=0$ montre que l'opération eſt conſommée. De ſorte que négligeant le 0 final, le reſte 428 eſt le quotient cherché.

Pour *la preuve*; additionnez enſemble les chiffres du nombre inférieur, les prenant deux à deux, chacun ſucceſſivement avec celui qui le précéde vers la gauche, juſqu'au dernier qui s'emploie tout ſeul, n'en ayant point au-delà avec qui s'apparier: la ſomme doit vous rendre le nombre ſupérieur, s'il ne s'eſt point gliſſé d'erreur dans l'opération.

4 La raiſon de cette pratique deviendra ſenſible, ſi l'on fait attention que tout multiple de 11 peut être con-

ça, comme le réſultat d'une addition. En effet, $428 \times 11 = 428 \times 10 + 1 = 4280 + 428$. Ce que l'on peut diſpoſer ainſi

$$\begin{array}{rr} 4\,2\,8\,0 & f. \\ +\quad 4\,2\,8 & m. \\ \hline 4\,7\,0\,8 & j. \end{array}$$

Nommant f le nombre ſupérieur, m celui du milieu, j l'inférieur; il fait de la diſpoſition des chiffres que le dernier de m eſt le même que le pénultieme de f, le pénultieme de m le même que l'antépénultieme de f, *&c.*

Maintenant le nombre j étant propoſé à diviſer par 11, il eſt clair, (conſtruction) que le quotient cherché eſt le nombre m. Mais (encore par conſtruction) $j = f + m$; d'où $m = j - f$: & voilà la ſouſtraction qu'il eſt queſtion de faire; mais comment y procéder, puiſque f, élément néceſſaire, n'eſt point connu?

Au moins en connoît-on le dernier chiffre, qui eſt toujours 0: on peut donc commencer la ſouſtraction. Cette premiere opération donnera le dernier chiffre m, $=$ (*ſupra*) au pénultieme de f; celui-ci ſera trouvé le pénultieme de m, $=$ à l'antépénultieme de f; & ainſi de l'un en l'autre, le chiffre dernier trouvé de m étant celui dont on a beſoin dans f pour continuer l'opération.

L'addition qui ſert ici de preuve à la regle eſt, ſi l'on veut y faire attention, préciſément la même qui a formé le multiple: il n'eſt donc pas étonnant qu'elle le rende. C'eſt au fond f qu'on ajoute à m: or $f + m = j$. Il eſt vrai que f & m ſont mêlés enſemble & fondus dans le même nombre; mais l'opération même les démêle.

5. La diviſion par 11 de tout multiple de 11, auſſi-bien que la diviſion par 9 de tout multiple de 9, peut donc ſe réduire à une ſimple ſouſtraction: mais elle ſe fait pour l'un & pour l'autre en ſens contraires. Elle eſt

pour 9 . . $f - j$
pour 11 . . $j - f$

Là le premier 0 (qui eſt comme la clé de l'opération) ſe place *en deſſus* du multiple: ici il ſe place *au-deſſous*.

6. Avant que d'énoncer la ſeconde propriété, j'avertis que la dénomination de chiffres *pairs* & de chiffres *impairs* y eſt relative au rang que chacun occupe dans une ſuite d'autres chiffres, ſans nul égard à ſa valeur propre. Ainſi (ſuppoſant qu'on compte de gauche à droite) dans 2176, 2 & 7 ſont les chiffres *impairs*, 1 & 6 les chiffres *pairs*.

7. *Seconde propriété.* En tout multiple de 11, ſi l'on fait ſéparément la ſomme des chiffres pairs & celle des impairs, ou ces deux ſommes ſont égales, ou leur différence eſt un multiple de 11 . . . comme *réciproquement* tout nombre, tel que la ſomme des chiffres pairs y ſoit égale à celle des impairs, ou que leur différence ſoit un multiple de 11, exprime lui-même un multiple de 11; c'eſt ce qu'on voit d'abord.

en $572 = 11 \times 52$ . . . . où $\overline{5+2} = 7$

en $4708 = 11 \times 428$ . . . . où $\overline{7+8} - 4 + 0 = 15 - 4 = 11$ *&c.*

De même ſi l'on écrit au haſard une ſuite de chiffres en nombre quelconque, pourvû ſeulement que la ſomme des chiffres pairs y ſoit égale à celle des impairs, ou que leur différence ſoit un multiple de 11, comme 77, 90904, *&c.* on eſt aſſuré que le nombre réſultant ſe diviſe exactement par 11.

8. Pour démontrer la propoſition *directe*, il ſuffit de ſubſtituer dans la figure du n°. 4, au lieu des chiffres qui s'y trouvent, les indéterminées a, b, c, qui les repréſentent d'une maniere générale: on aura

$$\begin{array}{rrrr} a. & b. & c. & * \\ +\ \ldots & a. & b. & c. \\ \hline a. & a+b. & b+c. & c. \end{array}$$

(L'aſtériſque tient ici la place du 0, qu'on n'a point voulu mêler avec des lettres, crainte d'équivoque.

On voit que la ſomme des termes pairs eſt exactement la même que celle des impairs; & que ce ſera la même choſe, en quelque nombre qu'on veuille ſuppoſer les lettres de la quantité à multiplier: c'eſt une ſuite néceſſaire de la formation du multiple.

Un ſeul point pourroit cauſer quelque ſcrupule; les deux termes *extrêmes*, ſont ſimples, ou ne contiennent qu'une ſeule lettre. Cette circonſtance, il eſt vrai, ne peut tirer à conſéquence, quand l'un des deux appartiennent à la ſomme des pairs, & l'autre à celle des impaires, comme dans l'exemple préſent; on voit bien qu'il en doit réſulter le même nombre de lettres de part & d'autre. Mais quand tous les deux ſe trouvent du même côté (comme il arrive toutes les fois que les termes du *multiple* ſont en nombre impair), il ſemble que ce côté doit pécher par défaut . . . . un contraire, c'eſt préciſément ce qui conſerve l'égalité. Car, les termes du *multiple* étant en nombre impair, il y a néceſſairement un côté qui a un terme de plus que l'autre; & comme c'eſt toujours le côté des impairs (auquel d'ailleurs appartiennent les deux extrêmes), il ſe trouve que deux termes ſimples figurent vis-à-vis d'un double; c'eſt ce qu'on voit en cet autre exemple:

$$\begin{array}{rrr} a. & b. & * \\ +\ \ldots & a. & b. \\ \hline a. & a+b. & b. \end{array}$$

9. Il paroît réſulter de cette démonſtration, que les deux ſommes devroient toujours être égales: ce qui n'eſt pas pourtant. Mais on doit faire attention que, quand la ſomme de deux chiffres (repréſentés ici par deux lettres) excéde 9, on renvoie une unité au chiffre de la gauche, ne retenant pour celui ſur lequel on opere que l'excès de cette ſomme au-deſſus de 10. Celui-ci y perd donc 10, tandis que ſon voiſin y gagne 1: la différence doit donc être $10 + 1$ ou 11.

Comme en faiſant la ſomme des différentes colonnes, il peut arriver que le renvoi d'une unité au chiffre de la gauche ait lieu pluſieurs fois; s'il ſe fait conſtamment au profit des chiffres de *même nom*, ſoit pairs, ſoit impairs, il eſt viſible que la différence des deux ſommes ne ſera plus ſimplement 11, mais un multiple de 11, déterminé par le nombre même des renvois.

Si les renvois ſe font partie au profit des chiffres pairs, partie au profit des impairs, *ou* ils ſont en nombre égal de part & d'autre, & alors, tout ſe trouvant compenſé, l'égalité rigoureuſe ſe maintient entre les deux ſommes: ou ils ne le ſont pas, & alors le multiple de 11 qui conſtitue la différence eſt déterminé par la différence des deux nombres qui expriment celui des renvois faits au profit des chiffres de différens nom.

10. Au reſte, ſur l'inſpection ſeule du nombre propoſé à multiplier par 11, il eſt aiſé de déterminer combien il y aura de renvois dans l'addition qui ſert à cet effet; & par une ſuite de juges quel rapport auront entr' elles dans le multiple même la ſomme des chiffres pairs & celle des impaires; ſi elles ſeront égales, ou (dans le cas d'inégalité) de quel multiple de 11 elles différeront. Pour cela, appariant ſucceſſivement chacun des chiffres du nombre propoſé avec celui qui le précéde vers la gauche, autant de fois que la ſomme de deux chiffres pris de cette maniere excédera 9, autant il y aura de renvois (s'entend que, quand il y a renvoi d'une ſomme précédente, il faut augmenter d'une unité la ſomme ſubſéquente). On verra donc au premier coup d'œil que pour 435, il n'y aura point de renvoi, & conſéquemment que dans le multiple les deux ſommes ſeront égales; que pour 8264, il y en aura deux, qui étant l'un & l'autre au profit des chiffres de même nom (ce qu'on reconnoît encore par la diſpoſition des chiffres) donneront pour la différence des deux ſommes dans le multiple 11×2 ou 22, *&c.*

11. Pour démontrer la propoſition *inverſe* (*voyez le n°. 7.*) qu'un nombre quelconque, conditionné comme il y eſt dit, ſoit repréſenté géométralement par $\overline{a.\ a+b.}$ $\overline{b+c.\ c.}$, & qu'on y applique la méthode de ſouſtraction expoſée, n°. 3: il ſe réſoudra en deux quantités, $\overline{a.\ b.\ c.}$ * & $\overline{a.\ b.\ c.}$, dont l'une eſt décuple de l'autre. Il en ſera donc la ſomme: mais la ſomme de deux ſemblables quantités eſt un multiple de 11.

Ce raiſonnement paroît encore ne conclure que pour le cas d'égalité entre les deux ſommes . . . mais ſi la différence eſt 11 ou l'un de ſes multiples, en appliquant la ſouſtraction, il y aura des emprunts à faire ſur les termes excédens au profit des défaillans, plus ou moins, ſelon le multiple. Chaque emprunt fera perdre une unité à l'excedent, & augmentera de 10 le défaillant; ce qui fera évanouir la différence, & ramenera les choſes au cas d'égalité . . . . Ce défaut apparent dans la démonſtration ne provient donc que de ſa généralité même, & de ce qu'elle eſt antérieure au choix de toute méthode particuliere de calculer.

12. En tout multiple ſoit de 9, ſoit de 11, ſi l'on fait ſéparément la ſomme des chiffres pairs & celle des impairs; c'eſt (pour 9) *la ſomme* totale de ces deux ſommes qui eſt un multiple de 9: & (pour 11) c'eſt *leur différence*, quand elles different, qui eſt un multiple de 11.

Troi-

Troiſieme propriété. Si l'on renverſe l'ordre des chiffres qui expriment un nombre quelconque, la différence & la ſomme de ce nombre *direct* & du nombre *renverſé*, ſont des multiples de 11; *la différence*, quand les chiffres du nombre propoſé ſont en nombre impair; *la ſomme*, quand ils ſont en nombre pair. Par exemple, $826-628=198$: or $198=18\times 11$

$$\overline{11}$$

$8a+2b=110$: or $110=10\times 11$

$$\overline{11}$$

ſans reſte, parce que le nombre des chiffres de 826 eſt *impair*; ſa ſomme eſt *pair*.

La démonſtration dépend des deux propoſitions ſuivantes.

14. *Lemme I.* La différence & la ſomme de deux puiſſances quelconques de la même racine ſont des multiples de cette racine *augmentée* de l'unité; *la différence*, quand celle des expoſans des deux puiſſances eſt un nombre pair; *la ſomme*, quand la différence des expoſans des deux puiſſances eſt un nombre impair. Pour la preuve, *voyez l'article* EXPOSANT.

Lemme II. (Par chiffres *correſpondans* il faut entendre deux chiffres pris en un nombre quelconque à égale diſtance du milieu chacun de ſon côté; comme ſont d'abord les extrêmes, puis les deux les plus voiſins de ceux-ci, *&c.*

15. En tout nombre, la différence des expoſans des deux puiſſances 10 (ou plus généralement de r), qui y déterminent la valeur relative de deux chiffres correſpondans quelconques, eſt *d'un nom différent* de celui du nombre total des chiffres, c'eſt-à-dire paire quand celui-ci eſt impair, & réciproquement.

En effet, que $a.r^n$ & $b.r^o$ repréſentent la valeur relative des deux chiffres extrêmes a & b d'un nombre quelconque, dont le nombre total des chiffres (*voyez* ÉCHELLE ARITHMÉTIQUE), ſera par conſéquent $m+1$: il eſt évident que $m-n=m-o=m$ eſt d'un nom différent de $m+1$. Il n'eſt pas moins clair que, pour tous autres deux chiffres correſpondans tirés par ordre de même nombre, $m-2$, $m-3$, $m-4$, $m-6$ *&c.* ſuivant une progreſſion arithmétique dont 2 eſt la différence: chaque terme y ſera donc de même nom que le premier m, & par une ſuite d'un nom différent de $m-1$.

16. Cela poſé, quand on renverſe l'ordre des chiffres qui expriment un nombre quelconque, on ne fait qu'échanger la valeur relative des chiffres correſpondans; en ſorte que $a.r^n$ & $b.r^o$ deviennent $a.r^o$ & $b.r^n$. Maintenant ſi l'on ôte cette ſeconde quantité de la première, ou ſi on les ajoute enſemble, on aura (toute déduction faite, & ſuppoſant $a>b$ & $n>o$), la différence $=a-b\times r^n-r^o$ & la ſomme $=a+b\times r^n+r^o$; mais s'il s'agit de *la différence*, le 2d facteur r^n-r^o (& par conſéquent le produit même) eſt (*lemme I.*) un multiple de $r+1$ ou de 11, quand $m-n$ eſt pair; & $m-n$ eſt pair (*lemme II.*) quand les chiffres du nombre propoſé ſont en nombre impair.

Pareillement, s'il s'agit de *la ſomme*, le 2d facteur r^n+r eſt (*lemme I.*) multiple de $r+1$ ou de 11, quand $m-n$ eſt impair; & $m-n$ eſt impair (*lemme II.*), quand les chiffres du nombre pris pour exemple ſont en nombre pair.

La troiſieme propriété ſe trouve donc prouvée dans ſes deux parties. Car ce qui vient d'être dit de deux chiffres correſpondans, s'applique de ſoi-même à la ſomme de tant de chiffres pareils, pris ainſi deux-à deux qu'on voudra. Elle aura la même propriété qu'affectent tous & chacun des élémens dont elle eſt formée.

17. Reſte une difficulté. Tout le raiſonnement qu'on vient de voir, porte ſur la *correſpondance* des chiffres: mais quand le nombre en eſt impair, celui du milieu ſe trouve iſolé & *ſans correſpondant*..... D'abord cette difficulté ne peut regarder la *ſomme*, dont la propriété n'a lieu que quand les chiffres du nombre propoſé ſont en nombre pair. Elle n'évanouira pas pour *la différence*, ſi l'on fait attention que le chiffre du milieu, occupant dans le nombre renverſé le même rang qu'il occupoit dans le nombre direct, la ſouſtraction le fait diſparoître, & qu'ainſi il n'y a aucun compte à en tenir.

18. Dans le renverſement des chiffres, la différence & la ſomme du nombre direct & du nombre renverſé ſont des multiples de 9 & de 11; *la différence ſeule* pour 9, mais *dans tous les cas: la différence* auſſi bien que *la ſomme* pour 11, mais *chacune reſpectivement dans un ſeul cas*; celle-là quand les chiffres du nombre pris pour exemple ſont en nombre impair; celle-ci quand ils ſont en nombre pair.

19. Il eſt clair que tout ſous-multiple de $r+1$ ou de 11, participera aux mêmes propriétés qu'on vient de démontrer pour $r+1$ même. C'eſt ce qu'on ne peut ſe voir dans notre échelle, parce que notre 11, comme nombre premier, n'a point de ſous multiple: mais on le pourroit faire pour 3 & pour 4, ſous-multiples de 8 (l'11 de l'échelle ſeptenaire); pour, *&c.*

Concluſion. 20. Le nombre 9 n'eſt donc plus ſeul en poſſeſſion des propriétés qui l'ont rendu ſi célebre; & s'il ſe trouve que 11 en jouit auſſi pleinement que lui, quoique d'une maniere différente; on peut donc,

1°. Juger au premier coup d'œil ſi un nombre propoſé eſt multiple de 11.

2°. S'il l'eſt, & qu'il s'agiſſe d'en venir à la diviſion actuelle, on ſe peut faire au moyen d'une très-ſimple ſouſtraction.

3°. S'il ne l'eſt pas, au moins peut-on, *ſans en venir à l'opération*, voir de combien il en diffère, connoître la raiſe qu'on obtiendroit par la diviſion; ce qui ſouvent eſt tout ce qu'on a intérêt de ſavoir..... En effet, après avoir fait la ſomme des chiffres pairs & celle des impairs, & en avoir ôté 11 autant de fois qu'il ſe peut; nommant R la différence des deux reſtes, celui que la ſera la diviſion ſera R même, ſi l'excès appartient à l'ordre de chiffres dont la dernier fait partie, & $11-R$ dans l'autre cas: ainſi 2819 laiſſera 3, & 28190 laiſſera $11-3$ ou 8. *Cet article eſt de M.* RALLIER DES OURMES. *Voyez* NEUF.

ONZIEME, (*Arithmétiq.*) n'eſt une partie du tout diviſé en onze portions égales. En monieres de *nombres rompus* ou fractions de quelque tout que ce ſoit, on *onzieme* ſe marque ainſi $\frac{1}{11}$. On dit auſſi deux *onzièmes*, trois *onzièmes*, quatre *onzièmes*, *&c.* juſqu'à dix *onzièmes*, au-delà deſquels n'eſt le tout. Pour les marquer, on ſe ſert des chiffres ſuivans, $\frac{2}{11}$, $\frac{3}{11}$, $\frac{4}{11}$, $\frac{5}{11}$, *&c.* Dix *onzièmes* ſe chiffrent ainſi, $\frac{10}{11}$.

ONZIEME, ſ. f. en *Muſique*, eſt la repliqua ou l'octave de la quarte. Cet intervalle s'appelle *onzieme*, parce qu'il faut former onze ſons pour paſſer diatoniquement d'un de ſes termes à l'autre.

M. Rameau a voulu donner le nom d'*onzieme* à l'accord qu'on appelle *quarte* ordinairement: mais cette nouvelle dénomination n'ayant été ſuivie, je me conformerai à l'uſage. *Voyez* QUARTE, SUPPOSITION, ACCORD (*S*)

ONZON, ſ. m. (*Gramm.*) *terme de Calend.* nom d'un mois dont les Perſes ſe ſervent dans leurs calculs aſtronomiques. Il eſt de trente jours.

O O

OOKEY HOLE, (*Hiſt. nat.*) nom d'une grotte fameuſe en Angleterre, dans la province de Sommerſet, au pié des montagnes de Mendip. A l'entrée de cette grotte on apperçoit une ſource très conſidérable qui ſort d'entre les rochers; la montagne qui la couvre eſt fort haute & très-eſcarpée. La grotte eſt tantôt unie, tantôt raboteuſe, tantôt on monte & tantôt on deſcend; dans de certains endroits elle eſt fort élevée, & dans d'autres on eſt obligé de ſe baiſſer pour pouvoir paſſer. On y voit des pierres & des ſtalactites de différentes formes ſingulieres & accidentelles. Il ſort de cette caverne une riviere qui dans l'intérieur de la grotte eſt remplie d'anguilles, qui ont dû y être engendrées, vû qu'elles n'ont pu y venir d'ailleurs, parce que l'entrée de la caverne eſt très-roide. *Voyez les Tranſact. philoſop. année* 1679. n°. 1. (—)

OOLITE, ſ. f. ou PIERRE OVAIRE, (*Hiſt. nat.*) nom donné par les naturaliſtes à une pierre compoſée d'un amas de petits corps ſphériques, ou de globules ſemblables à des œufs de poiſſons ou à des graines. Les naturaliſtes, qui ſemblent n'avoir jamais manqué l'occaſion de multiplier les dénominations, ont donné différens noms à ces ſortes de pierres, d'après la groſſeur des globules qui compoſent l'*oolite*. Ils ont appellé *piſolites*, celles dont les globules ſont de la groſſeur d'un pois: celles qui ſont plus petites, & ſemblables à des graines, ont été appellées *méconites*, peut-être à cauſe de leur reſſemblance avec la graine de pavot; celles qui étoient

appla-

applaties ont été nommées *phacites*, à cauſe qu'elles reſſembloient à des lentilles: celles qui n'étoient que de la groſſeur d'un grain de millet, ont été appellées *cenchrites*: enfin celles qui reſſembloient à des petits grains de ſable, ont été appellées *bammites*, ou *ammonites*.

Quoi qu'il en ſoit de toutes ces dénominations arbitraires, ces globules ſont ou blancs, ou jaunes, ou rougeâtres, ou bruns, ou noirs. Le *gluten*, ou ſuc lapidifique qui les tient liés ou collés les uns aux autres n'eſt point toujours le même, ce qui fait que la maſſe totale qui réſulte de leur aſſemblage a plus ou moins de dureté & de conſiſtance. Les petits globules qui compoſent ces pierres, vues au microſcope, paroiſſent formés de plusieurs petites lames ou couches concentriques. On ignore préciſément quelle eſt leur origine: quelques auteurs les regardent comme des véritables œufs de poiſſons & d'écreviſſes de mer pétrifiés; Wallerius croit qu'ils ont été formés par des gouttes d'eau qui en tombant ſur une terre en pouſſiere, lui en ont fait prendre la forme de globules. Il y a lieu de croire en général que ce ſont de petits corps marins qui ont été portés dans le ſein de la terre comme une infinité d'autres. *Voyez* FOSSILES.

Il y a de petites étites ou pierres d'aigle en globules, dont quelques coquilles ſont remplies, ſur-tout les cornes d'ammon qui ſe trouvent en Normandie près de Bayeux; on pourroit auſſi les appeller des *oolites* à cauſe de leur figure.

On trouve une grande quantité de ces *oolites* en Suede, dans la province d'Angermanie, dans les carrieres de Weſterling, dans la principauté d'Halberſtadt, ſur la montagne appellée *Nuſsberg* près de Brunſwick, près de Bâle en Suiſſe, dans le comté de Neufchâtel, *&c.* (—)

OOMANCIE, ſ. f. (*Divin.*) ſorte de divination par laquelle on croyoit connoître l'avenir par des ſignes ou des figures qui paroiſſoient dans les œufs. Ce mot eſt formé du grec ωὸν, *œuf*, & de μαντεία, *divination*. Suidas attribue à Orphée l'origine de l'*oomantie*, avec laquelle il ne faut pas confondre la pratique des prêtres d'Iſis, qui ſe purifioient avec des œufs. *Voyez* EXPIATION & HIAQUES.

OOSCOPIE, ſ. f. (*Divinat.*) ωοσκοπία, eſpece de divination en uſage chez les anciens, & dont le préſage ſe tiroit par des œufs. *Voyez* Potter *Archæol. græc. liv. II. ch. xv. pag.* 319.

OOSTBOURG, (*Géog.*) petite ville des Pays-bas, dans la Flandre hollandoiſe, capitale d'un baillage de même nom, à une lieue de l'Ecluſe. Le prince Maurice s'en rendit maître en 1604, & en fit raſer les fortifications. *Long.* 20. 59. *lat.* 51. 20.

OOSTERGO, (*Géog.*) partie orientale de la Friſe. Elle contient onze préfectures & deux villes, ſavoir Leauwarden & Dockum.

Le grand nombre de mots terminés en *gawe*, *gouwe*, *ga*, *ge*, *gey*, *gay*, nous fait voir que les anciens ont donné ces terminaiſons à des plaines où il y avoit de l'herbe abondamment pour les pâturages. L'*Ooſtergo* fut premièrement envahi par Godefroy le Boſſu; cette proie paſſa à Thierri V. comte de Hollande. Frédéric I. partagea le canton entre le comte & l'évêque; mais ſans entrer dans le détail, il ſuffit de remarquer que l'*Ooſtergo* a été nommé *Pagus*, quand c'étoit un ſimple pays dont les peuples avoient la liberté; *Comitatus*, lorſqu'il y avoit des comtes particuliers, & *Decanatus*, Doyenné, par rapport au gouvernement de l'évêque d'Utrecht.

OOSTERWYK, (*Géog.*) ce n'eſt qu'un bourg des Pays-bas dans le Brabant hollandois; mais c'eſt un bourg conſidérable, dont la juriſdiction eſt fort étendue, & qui jouit du même droit que les grandes villes. Il eſt ſitué au confluent de deux petites rivieres, à 2 lieues de Boisle Duc. *Long.* 22. 46. *lat.* 51. 45. (*D. J.*)

O P

OPACITÉ, ſ. f. (*Phyſiq.*) terme dont les Philoſophes ſe ſervent pour exprimer la qualité qui rend un corps opaque, c'eſt-à-dire impénétrable aux rayons de lumiere. *Voyez* LUMIERE.

Le mot *opacité* eſt oppoſé à DIAPHANÉITÉ. *Voyez ce mot*.

Qui peut cauſer l'*opacité* des corps? cette queſtion eſt embarraſſante. On a de la peine à comprendre comment un corps auſſi dur que le diamant, eſt tout ouvert à la lumiere. Mais on comprend bien moins comment un bois auſſi poreux qu'eſt le liege, n'eſt pas mille fois plus tranſparent que le cryſtal. On n'eſt pas moins embarraſſé à rendre raiſon pourquoi l'eau & l'huile, qui ſont tranſparentes l'une & l'autre priſes à part, perdent leur tranſparence quand on les bat enſemble: pourquoi le vin de Champagne, qui eſt brillant comme le diamant, perd ſon éclat quand les bulles d'air s'y dilatent, & s'y amaſſent en moutle: pourquoi le papier eſt opaque quand il n'a dans ſes pores que de l'air, qui eſt naturellement ſi tranſparent; & pourquoi le même papier devient tranſparent quand on en bouche les pores avec de l'eau ou avec de l'huile. Preſque tous les hommes, & bien des philoſophes, comme le peuple, ſont dans le préjugé qu'un corps opaque eſt ténébreux, parce qu'il n'admet point la lumiere dans ſes pores, & que cette lumiere paroîtroit ſi elle y paſſoit de part en part: c'eſt une erreur. Si l'on excepte les premiers élémens dont les corps ſont compoſés, il n'y a peut-être point de corps dans la nature qui ne ſoit acceſſible & pénétrable à la lumiere. Elle traverſe l'eau & les autres liqueurs ſimples: elle pénetre les petites lames d'or, d'argent & de cuivre détunes, & devenues aſſez minces pour être en équilibre avec les lames corroſifs où on les met en diſſolution. Les corps qui nous paroiſſent les plus ſimples, comme le ſable & le ſel, ſont tranſparens. Les corps même quelque peu compoſés, admettent aiſément la lumiere, à proportion de l'uniformité & du repos de leurs parties. Le verre, le cryſtal, & ſur tout le diamant, ne ſont guere compoſés que de beaux ſables & de quelques ſels plus ou moins fins; auſſi n'apportent-ils pas beaucoup d'obſtacles au paſſage de la lumiere. Il n'en eſt pas de même d'une éponge, d'une ardoiſe, d'un morceau de marbre. Tous ces corps, que nous appellons *opaques*, placés entre le ſoleil & nos yeux, reçoivent à la vérité la lumiere comme des cribles; mais ils la déroutent, ils l'émouſſent, & l'empêchent d'arriver ſenſiblement juſqu'à l'œil. C'eſt ce qui va être expliqué dans la ſuite de cet article.

L'opacité d'un corps vient, ſelon les Carteſiens, de ce que les pores de ce corps ne ſont pas droits, ou directement ſitués les uns au bout des autres, ou plutôt de ce qu'ils ne ſont pas perméables par-tout.

Mais cette opinion n'eſt pas exempte de difficultés. En effet, quoiqu'on doive accorder que pour qu'un corps ſoit tranſparent, il faut que ſes pores ſoient droits, ou au moins perméables dans toute la longueur; cependant comment peut-il ſe faire que non-ſeulement les verres & les diamans, mais encore l'eau, dont les parties ſont ſi faciles à mettre en mouvement, ayent toujours tous leurs pores droits & perméables en tout ſens, tandis que le papier & les feuilles d'or ſont impénétrables à la lumiere, & par conſéquent, ſelon les Carteſiens, doivent manquer de pores droits? Il faut donc chercher une autre cauſe de l'*opacité*.

Tous les corps ont beaucoup plus de pores & de vuides qu'il n'eſt néceſſaire pour qu'une infinité de rayons puiſſent les traverſer en ligne droite, ſans rencontrer aucune de leurs parties ſolides. En effet, l'eau eſt dix-neuf fois plus legere, c'eſt-à-dire, plus rare que l'or; & cependant l'or lui-même eſt ſi rare que les émanations magnétiques le traverſent ſans aucune difficulté; & que le mercure pénetre aiſément ſes pores, que l'eau même les penetre par compreſſion: donc il s'enſuit que l'or a plus de pores que de parties ſolides; & à plus forte raiſon l'eau. *Voyez* PORES.

Ainſi la cauſe de l'*opacité* d'un corps ne paroît point venir de ce qu'il manque d'un nombre ſuffiſant de pores droits; mais elle vient, ſelon les philoſophes newtoniens, ou de la denſité inégale des parties, ou de la grandeur des pores, qui ſont ou vuides ou remplis d'une matiere différente de celle du corps; ce qui fait que les rayons de lumiere ſont arrêtés dans leur paſſage par une quantité innombrable de réflexions & de réfractions, juſqu'à ce que tombant enfin ſur quelque partie ſolide, ils s'éteignent & s'abſorbent. *Voyez* REFRACTION.

C'eſt pour cela, ſelon ces philoſophes, que le liege, le papier, le bois, *&c.* ſont opaques, & que les verres & les diamans ſont tranſparens: car dans les confins ou endroits où ſe joignent les parties ſemblables en denſité, comme ſont celles de l'eau, du verre, des diamans, il n'y a ni réflexion, ni réfraction, à cauſe de l'action égale en tout ſens; mais quand les parties ſont inégales en denſité, non-ſeulement entr'elles, mais encore par rapport à l'air, ou au vuide qui eſt dans leurs pores, l'attraction n'étant pas la même en tout ſens, les rayons doivent ſouffrir dans ces pores de réflexions & des réfractions conſidérables: ainſi ils ne peuvent traverſer les corps étant continuellement détournés de leur chemin, & obligés à la fin de s'éteindre.

Si donc un corps n'eſt compoſé, comme l'eau ou le diamant, que de parties toujours uniformes, la portion de lumiere qui y eſt admiſe, roule uniformément dans l'épaiſſeur de ce corps. Mêmes parties par-tout; même arran-

arrangement de pores. Ce pli ſera le même juſqu'à l'autre extrémité, d'où la lumiere pourra ſortir librement. Mais ſi le corps où la lumiere entre eſt compoſé de parties fort diſſemblables, comme de lames de ſable, de limon, d'huile, de feu, de ſel & d'air, les bulles & les lames de ces élémens étant de différentes denſités & de différentes épaiſſeurs, la lumiere s'y réfléchit & s'y plie fort diverſement. Elle ſe détourne de la perpendiculaire en entrant dans une parcelle d'air: elle s'approche vers la perpendiculaire en entrant dans une lame de ſel. Les différentes obliquités des ſurfaces où elle entre de moment en moment, font une nouvelle ſource de rompure & d'affoibliſſement. Il ſuffit même qu'un corps ſoit percé d'une grande quantité de trous en tout ſens, pour ceſſer d'être tranſparent. Les pierreries perdent leur tranſparence à un grand feu qui les criblе, parce que la lumiere y ſouffre trop de réflexions & de détours ſur tant de nouvelles ſurfaces toutes différemment inclinées, d'où il arrive qu'elle ne peut paſſer uniformément au travers, & parvenir à l'œil du ſpectateur.

La multiplicité des lames élémentaires qui compoſent les corps, eſt la ſeconde cauſe de l'*opacité*, par la diverſité des plis qu'elle fait naître dans la lumiere. Toutes ces lames priſes ſéparément ſont tranſparentes: mais mélangées, elles courbent ſi différemment la lumiere, qu'elles en éteignent la direction & la ſentiment. C'eſt ce qui arrive à l'huile & à l'eau battues enſemble. C'eſt ce qu'on voit dans le vin de Champagne, lorſqu'on le tire de la cave, & que l'air froid en comprime qu'il renferme vient à ſentir la chaleur & la communication de l'air extérieur, il ſe dilate, & ſoutient la liqueur ſur ſes ballons élargis, en ſorte que la lumiere ſe pliant ſans ceſſe, & tout différemment dans les lames de vin & dans les bulles d'air, elle ne peut plus ſe faire appercevoir au-travers de la liqueur. C'eſt tout enſemble la diverſité des inclinaiſons des ſurfaces, & la diverſité des réfractions qui cauſent l'*opacité* dans le papier ſec & dans le verre pilé. Il réſulte de tous ces exemples, qu'il n'y a point de corps qui ne ſoit naturellement tranſparent, & il ne ceſſe de le paroître qu'au moment que la lumiere s'y déroute & s'y altere, ou dans l'irrégularité des pores, ou dans la variété des parties, & ſur-tout des fluides qui les plient tout différemment. *Cet article eſt de M. Formey*, qui l'a tiré en partie du *Spectacle de la nature, tome IV.*

L'interruption & la diſcontinuité des parties eſt donc, ſelon M. Newton, la cauſe de l'*opacité*: c'eſt pour cela, ſelon lui, qu'un corps commence à devenir tranſparent, lorſqu'on remplit ſes pores d'une matiere ou pareille à celle de ſes parties, ou au moins d'une denſité égale. Ainſi le papier devient un peu tranſparent lorſqu'il eſt imbibé d'eau ou d'huile, la pierre appellée *oculus mundi*, lorſqu'elle eſt trempée dans l'eau, *&c.* Il en eſt de même de pluſieurs autres corps lorſqu'on les trempe dans des fluides qui peuvent pénétrer intimement leurs plus petits pores.

Au contraire les corps les plus tranſparens peuvent être rendus opaques en vuidant leurs pores ou en diviſant ou ſéparant les parties qui les compoſent. Ainſi le papier & l'*oculus mundi* deviennent opaques en les laiſſant ſécher; la corne, en la grattant; le verre, en le pulvériſant, ou en y laiſſant des pailles: l'eau-même, quand on y excite des bouteilles ou de l'écume.

A la vérité, *pour* rendre les corps opaques & colorés il faut que les interſtices de leurs parties ne ſoient pas moindres que d'une certaine grandeur donnée; car les corps les plus opaques deviennent tranſparens, lorſque leurs parties ſont conſidérablement diminuées comme il arrive aux métaux diſſous par les acides. *Voyez* Couleurs & *Chambers*.

OPALE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Min.*) *opalus, lapis elementarius, Paderos Plinii, aſtrotes*; pierre précieuſe ou agate, d'une couleur laiteuſe, qui change de couleur & préſente des couleurs très-vives, très-variées, & aſſez ſemblables à celles de la nacre de perle, ſuivant qu'on change ſa poſition; elle eſt dure, fait feu lorſqu'on la frappe avec l'acier; la lime n'a point de priſe ſur elle.

Wallerius diſtingue quatre eſpeces d'*opales*; ſavoir, 1°. l'*opale laiteuſe*, ſuivant les différens aſpects ſous leſquels on la regarde, préſente des couleurs bleues, rouges, jaunes, vertes, tandis que le fond de la pierre eſt de la couleur du lait affoibli par beaucoup d'eau. 2°. L'*opale noirâtre* dans laquelle on croit remarquer comme des pailletes de talc jaune. 3°. L'*opale jaunâtre*, elle ne joue point ſi bien que les précédentes. 3°. L'*œil de chat*. *Voyez* cet article. M. Bruckmann ajoute 5°. l'*opale bleuâtre*, qui eſt, dit-on, très-rare, & qui préſente les différentes couleurs de l'arc-en-ciel, c'eſt pourquoi il croit que c'eſt la *pierre d'iris* des anciens.

Quelques auteurs regardent le *giraſol*, comme une eſpece d'*opale*; mais il y a quelques différences. *Voyez* Girasol.

L'*opale* ſe trouve quelquefois jointe avec de l'agate, & M. Bruckmann dit avoir vu un morceau d'agate trouvé dans le duché de Deux-ponts, dans lequel on voyoit des bandes ou couches d'onyx, de calcédoine & d'*opale*.

Cette pierre précieuſe ſe trouve dans les Indes orientales, en Egypte, en Arabie, en Hongrie, en Bohême, & en Allemagne: on la trouve ordinairement par morceaux détachés, enveloppée dans des pierres d'une autre eſpece; elle eſt depuis la grandeur de la tête d'une épingle, juſqu'à celle d'une noix, ce qui eſt pourtant très-rare. On les monte ordinairement en bague, après les avoir fait arrondir ou tailler en facettes & avoir mis une feuille deſſous. Une *opale* ſans défaut eſt une choſe très-rare; les Indiens eſtiment cette pierre autant que le diamant.

L'art ſait contrefaire les *opales*, & peu de gens ignorent que feu M. de Limoncourt, à ſon retour d'Egypte où il avoit rétabli en qualité de conſul de France, a rapporté d'Alexandrie une *opale* d'une grandeur étonnante, qui, après avoir trompé les joailliers du Levant, qui ſont pourtant très-clairvoyans, s'eſt trouvée à la fin n'être qu'un morceau de verre, imitant parfaitement l'*opale*. (—)

Opale, *à la monnoie*; alluſion que les fondeurs font du monnoyage à la pierre précieuſe qui porte ce nom. Lorſqu'or eſt en fuſion, ou plutôt en bain, qu'il rend toutes ſortes de couleurs, ainſi que l'*opale*, les ouvriers diſent, l'*or eſt en opale*, il faut le retirer.

OPALER, v. act. & neut. *en terme de Raffineur de ſucre*, n'eſt autre choſe que l'action de remuer avec le contenu dans les formes la faſce, quelque tems après qu'on l'y a verſé quand il a acquis un certain degré de chaleur que l'expérience ſeule indique. On *opale* pour mêler & confondre le grain avec le ſirop dont il ne cherche qu'à ſe ſéparer.

OPALES ou OPALIES, *opalia*, ſ. f. plur. (*Hiſt. anc.*) fête que l'on célebroit à Rome en l'honneur de la déeſſe Ops.

Varron dit que cette fête ſe célebroit trois jours après l'expiration des ſaturnales. Selon Macrobe, on la célebroit le 19 Décembre, qui étoit un des jours des ſaturnales: il ajoute, que l'on célebroit ces deux fêtes dans le même mois, à cauſe que Saturne & Ops étoient époux & que c'étoit à eux qu'on devoit l'art de ſemer le blé & de cultiver les fruits: c'eſt pourquoi l'on célebroit les *opalies* ou après la moiſſon, & l'autre après la récolte des fruits. Le même auteur remarque que l'on faiſoit des prieres à cette déeſſe en s'aſſeyant ſur les terres, pour montrer qu'elle étoit la terre, & la mere de toutes choſes; & qu'on faiſoit des feſtins aux eſclaves qu'on avoit occupés pendant l'année aux travaux de la campagne.

OPAQUE, corps, adj. (*Phyſ.*) les *opaques* ſont ceux qui ne laiſſent point paſſer la lumiere. Pluſieurs philoſophes croient que l'opacité des corps vient de ce que leurs pores ſont dans une poſition oblique & courbe, enſorte que la lumiere n'y peut pas paſſer librement à-travers, comme elle fait à-travers les corps tranſparens; d'où il arrive que tenant les corps *opaques* contre le jour on ne peut pas y voir à-travers. Ce qui ſemble confirmer cette idée, c'eſt que les corps reſtent ſont preſque tous plus ou moins tranſparens, parce qu'alors leurs pores ayant peu de longueur, peuvent être regardés comme droits, par la même raiſon qu'on peut regarder comme des lignes la portion très-petite d'une courbe.

D'autres croient que la tranſparence des corps vient de l'analogie ou affinité qu'il y a entre les parties de ces corps & les parties de la lumiere, analogie qui les rend propres à nous la tranſmettre. *Voyez* Opacité.

OPATOW, (*Géog.*) petite ville de Pologne au Palatinat de Sendomir, à quatre milles de la ville de ce nom. *Long.* 49 50. *lat.* 50. 25. (*D. J.*)

OPERA, ſ. m. (*Belles lett.*) eſpece de poëme dramatique fait pour être mis en muſique, & chanté ſur le théâtre avec la ſymphonie, & toutes ſortes de décorations en machines & en habits. La Bruyere dit que l'*opéra* doit tenir l'eſprit, les oreilles & les yeux dans une eſpece d'enchantement: & Saint-Evremont appelle l'*opéra* un *chimérique aſſemblage de poéſie & de muſique*, dans lequel le poëte & le muſicien ſe donnent mutuellement la torture. L'anglois porte *cramp*. *Voyez* Poeme lyrique.

Nous avons reçu l'*opéra* des Vénitiens, parmi leſquels il fait le principal amuſement du carnaval. *V.* Comedie.

Tandis que le théâtre tragique & comique ſe formoit en France & en Angleterre, l'*opéra* prit naiſſance à Veniſe. L'abbé Perrin, introducteur des ambaſſadeurs auprès

près de Gaſton, duc d'Orléans, fut le premier qui tenta ce ſpectacle à Paris, & il obtint à cet effet un privilege du roi en 1669. L'*opéra* ne fut pas long-tems à paſſer de France en Angleterre.

L'auteur du ſpectateur (Addiſon) obſerve que la muſique françoiſe convient beaucoup mieux à l'accent & à la prononciation françoiſe que la muſique angloiſe ne convient à l'accent & à la prononciation angloiſe, & qu'elle eſt même plus convenable à l'humeur gaie de la nation françoiſe. *Voyez* RECITATIF.

Il eſt certain que le ſpectacle que nous nommons *opéra* n'a jamais été connu des anciens, & qu'il n'eſt, à proprement parler, ni comédie, ni tragédie. Quoique Quinault & Lully, & depuis pluſieurs autres poëtes & muſiciens en aient donné de fort beaux: on n'en peut citer qu'un très-petit nombre dans leſquels ſe trouvent tout-à-la-fois réunis les merveilleux des machines, la magnificence des décorations, l'harmonie de la muſique, le ſublime de la poéſie, la conduite du théâtre, la régularité de l'action, & l'intérêt ſoutenu pendant cinq actes. Il eſt rare que quelqu'une de ces parties ne ſe démente. D'ailleurs les ballets ſont compoſés d'entrées dont les ſujets ſont différens, n'ont ſouvent qu'un rapport arbitraire & très-éloigné, & dont on peut dire avec Deſpreaux,

Que chaque acte en la piece eſt une piece entiere.

Cette irrégularité ſi palpable fait penſer que le nom de *poëme dramatique* ne convient pas à l'*opéra*, & qu'on s'exprimeroit beaucoup plus exactement en l'appellant un *ſpectacle*: car il ſemble qu'on s'y attache plus à enchanter les yeux & les oreilles, qu'à contenter l'eſprit.

Il y a à Rome une eſpece d'*opera* ſpirituel, qu'on donne fréquemment pendant le carême. Il conſiſte en dialogue, duo, trio, ritournelles, chœurs, *&c.* Le ſujet en eſt toujours pris ou de l'Ecriture, ou de la vie de quelque ſaint: en un mot, de quelque matiere édifiante. Les Italiens l'appellent *oratorio*; les paroles ſont ſouvent en latin, & quelquefois en italien.

Je deſire qu'on me permette d'ajouter quelques réflexions ſur ce ſpectacle lyrique. Un *opéra* eſt, quant à la partie dramatique, la repréſentation d'une action merveilleuſe. C'eſt la fiction de l'épopée mis en ſpectacle. Comme les acteurs ſont des dieux ou des héros demi-dieux, ils doivent s'annoncer aux mortels par des opérations, par un langage, par une inflexion de voix qui ſurpaſſe les bois du vraiſemblable ordinaire. Leurs opérations reſſemblent à des prodiges. C'eſt le ciel qui s'ouvre, le chaos qui ſe reſſerre, les élemens qui ſuccedent, une ouée lumineuſe qui apporte un être céleſte; c'eſt un palais enchanté qui diſparoît au moindre ſigne, & ſe transforme en déſert, *&c.*

Mais comme on a jugé à propos de joindre à ces merveilles le chant & la muſique, & que la maniere naturelle du chant muſical eſt le ſentiment, les acteurs ont été obligés de traiter l'action pour arriver aux paſſions ſans leſquelles il n'y a point de muſique, plutôt que les paſſions pour arriver à l'action; & en conſéquence il a fallu que le langage des acteurs fût entierement lyrique, qu'il exprimât l'extaſe, l'enthouſiaſme, l'yvreſſe du ſentiment, afin que la muſique pût y produire tous ſes effets.

Puiſque le plaiſir de l'oreille devient le plaiſir du cœur de-là eſt née l'obſervation qu'on aura faite, que les vers mis en chant affectent davantage que les paroles ſeules. Cette obſervation a donné lieu à mettre ces recits en muſique; enfin l'on eſt venu ſucceſſivement à chanter une piece dramatique toute entiere, & à la décorer d'une grande pompe; voilà l'origine & l'exécution de nos *opéra*, ſpectacle magique.

Où dans un doux enchantement
Le citoyen chagrin oublie
Et la guerre, & le parlement,
Et les impôts, & la patrie,
Et dans l'yvreſſe du moment
Croit voir le bonheur de ſa vie.

Dans ce genre d'ouvrages le poëte doit ſuivre, comme ailleurs, les lois d'imitation, en choiſiſſant ce qu'il y a de plus beau & de plus touchant dans la nature. Son talent doit encore conſiſter dans une heureuſe variſication qui intéreſſe le cœur & l'eſprit.

On veut dans les décorations une variété de ſcenes & de machines; tandis qu'on exige du muſicien une muſique ſéante & propre au poëme. Ce que ſon art ajoute à l'art du poëte, ſupplée au manque de vraiſemblance qu'on trouve dans des acteurs qui traitent leurs paſſions, leurs querelles, & leurs interets en chantant, puiſqu'il eſt reçu que la peine & le plaiſir, la joie, & la triſteſſe s'annoncent toujours ici par des chants & des danſes; mais la muſique a tant d'empire ſur nous que ſes expreſſions commandent à l'eſprit, & lui font la loi.

L'intelligence des ſons eſt reellement univerſelle, qu'elle nous affecte de différentes paſſions, qu'ils repréſentent auſſi fortement, que s'ils étoient exprimés dans notre langue maternelle. Le langage humain earie ſuivant les diverſes nations. La nature plus puiſſante, & plus attentive aux beſoins & aux plaiſirs de ſes créatures, leur a donné des moyens généraux de les peindre, & ces moyens généraux ſont imités merveilleuſement par des chants.

S'il eſt vrai que des ſons aigus expriment mieux le beſoin de ſecours dans une crainte violente, ou dans une douleur vive, que des paroles entendues dans une partie du monde, & qui n'ont aucune ſignification dans l'autre; il n'eſt pas moins certain que de tendres gémiſſemens frappent nos cœurs d'une comparaiſon bien plus efficace, que des mots, dont l'arrangement biſarre fait ſouvent un effet contraire. Les ſons vifs & légers de la muſique ne portent-ils pas inévitablement dans notre ame un plaiſir gai, que le récit d'une hiſtoire divertiſſante n'y fait jamais naître qu'imparfaitement?

Mais, dira-t-on, il eſt fort étrange qu'un homme vienne nous aſſurer en vers qu'il eſt accablé de malheurs, & que bientôt après il ſe tue lui-même en chantant. Je pourrois répondre, que l'idée qu'on ſe fait du chant & l'habitude où l'on eſt dès le bas âge de le regarder comme l'enfant unique du plaiſir, & de la joie, cauſe en partie cette prévention. Elle ſe diſſiperoit ſi l'on conſidéroit le chant dans ſon eſſence réelle, c'eſt-à-dire, ſi l'on réfléchiſſoit que le chant n'eſt préciſément qu'un arrangement de tons différens; alors il ne paroîtroit pas plus extraordinaire que les tons d'un héros ſuſſent meſurés à l'*opéra*, que d'entendre à la comédie un prince parler en vers à ſon conſeil ſur des matieres importantes.

Suppoſons pour un moment que le roi de France envoyât les acteurs & actrices de l'*opéra* peupler une colonie déſerte, & qu'il leur ordonnât de ne ſe demander les choſes les plus néceſſaires, & de ne converſer enſemble que comme ils ſe parlent ſur le théâtre; les enfans qui naîtroient au bout de quelque-tems dans cette île bégayeroient des airs, & toutes les inflexions de leur voix ſeroient meſurées. Les fils des danſeurs marcheroient toujours en cadence, pour ſe rendre en quelque lieu que ce fût; & ſi cette poſtérité chantante & danſante venoit jamais dans la patrie de ſes peres, ſes oreilles ſeroient choquées de la diſſonnance qui regne dans les tons de notre converſation, & ſes yeux ſeroient bleſſés de notre façon de marcher.

L'*opéra* eſt ſi brillant par ſa magnificence, & ſi ſurprenant par ſes machines, qui font voler une homme aux cieux, ou la font deſcendre aux enfers, & qui dans un inſtant placent un palais ſuperbe où étoit un deſert affreux, que ſi les peuples ſauvages voiſins de l'île où dans ma ſuppoſition j'ai relégué l'*opéra*, venoit à ce ſpectacle, loin de le trouver ridicule, je ne doute guere qu'ils n'admireſſent le génie des acteurs, & qu'ils ne les regardaſſent comme des intelligences céleſtes.

Dans nos pays éclairés ſur les reſſorts qui meuvent toutes les dieuteés de l'*opéra*, les ſens même ſont ſi ſatisfaits par le chant des récits, par l'harmonie qui les accompagne, par les chœurs, par la ſymphonie, par le ſpectacle entier, que l'ame qui ſe laiſſe facilement ſéduire à leur plaiſir, veut bien être enchantée par une fiction, dont l'illuſion eſt, pour ainſi dire, palpable.

Il s'en faut pourtant beaucoup que les décorations, la muſique, le choix des pieces, leur conduite, & les acteurs qui les jouent ſoient ſans défauts. Ajoutez que les ſalles où l'on repréſente ces ſortes de pieces merveilleuſes, ſont ſi petites, ſi négligées, ſi mal placées, qu'il paroît que le gouvernement protege moins ce ſpectacle, qu'il ne le tolere.

Quant à la verſification de nos *opéras*, elle eſt ſi proſaïque, ſi monotone, ſi dénuée du ſtyle de la poéſie, qu'on n'en peut entreprendre l'éloge. Quinaut lui-même, ſouvent très heureux dans les penſées, ne l'eſt pas toujours dans l'expreſſion. Ses plus belles images ſont foibles, comparées à celles de nos illuſtres poëtes dramatiques. Je ne choiſis point ſes moindres vers, lorſque je prends ceux-ci pour exemple.

C'eſt peut-être trop tard vouloir plaire à vos yeux,
Je ne ſuis plus au tems de l'aimable jeuneſſe,
Mais je ſuis roi, belle princeſſe,
Et roi victorieux.
Faites grace à mon âge en faveur de ma gloire.

Mithridate plein de la même idée, la rend dans Racine par ces images toutes poétiques.

Juſqu'ici la fortune, & la victoire même,
Cachoient mes cheveux blancs ſous trente diadêmes;
Mais ce tems-là n'eſt plus; je regnois, & je fus.
Mes ans je ſont accrus, mes honneurs ſont détruits;
Et mon front dépouillé d'un ſi noble avantage,
Du tems qui l'a flétri, laiſſe voir tout l'outrage.

Ne voit-on pas tomber tant de couronnes de la tête de Mithridate vaincu, ſes cheveux blancs, ſes rides paroître, & ce roi à qui ſa diſgrace fait ſonger à ſa vieilleſſe, honteux de parler d'amour? (*D. J.*)

OPÉRA DES BAMBOCHES, (*Spectacle françois.*) l'*opéra des bamboches*, de l'invention de la Grille, fut établi à Paris vers l'an 1674, & attira tout le monde durant deux hivers. Ce ſpectacle étoit un *opéra* ordinaire, avec la différence que la partie de l'action s'exécutoit par une grande marionette, qui faiſoit ſur le théâtre les geſtes convenables aux récits que chantoit un muſicien, dont la voix ſortoit par une ouverture ménagée dans le plancher de la ſcene: ces ſortes de ſpectacles ridicules réuſſiront toujours dans ce pays.

OPÉRA COMIQUE, (*Spectacle françois.*) ce ſpectacle eſt ouvert à Paris durant les foires de S. Laurent & de S. Germain. On peut fixer l'époque de l'*opéra comique* en 1678, & c'eſt, en effet, cette année que la troupe d'Alard & de Meurier vint repréſenter ce divertiſſement comique, en trois intermedes, intitulé *les forces de l'amour & de la magie*. C'étoit un compoſé bizarre de plaiſanteries groſſieres, de mauvais dialogues, de ſauts périlleux, de machines & de danſes.

Ce ne fut qu'en 1715 que les comédiens forains ayant traité avec les ſyndics & directeurs de l'acad. royale de muſique donnerent à leur ſpectacle le titre d'*opéra comique*. Les pieces ordinaires de cet *opéra*, étoient des ſujets amuſans mis en vaudevilles, mêlés de proſe, & accompagnés de denſes & de ballets. On y repréſentoit auſſi les parodies des pieces qu'on jouoit ſur les théâtres de la comédie françoiſe, & de l'académie de muſique. M. le Sage eſt un des auteurs qui a fourni un plus grand nombre de jolies pieces à l'*opéra comique*; & l'on peut dire en un ſens, qu'il fut le fondateur de ce ſpectacle, par le concours de monde qu'il y attiroit.

Les comédiens françois voyant avec déplaiſir que le public abandonnoit ſouvent leur théâtre, pour courir à celui de la foire, firent entendre leurs plaintes, & valoir leur privilege. Ils obtinrent que les comédiens forains ne pourroient faire des repréſentations ordinaires. Ceux-ci ayant donc été réduits à ne pouvoir parler, eurent recours à l'uſage des cartons ſur leſquels on écrivoit en proſe, ce que le jeu des acteurs ne pouvoit rendre. A cet expédient ou eu ſubſtitua ou meilleur, ce fut d'écrire des couplets ſur des airs connus, que l'orcheſtre jouoit, que des gens gagés, répandus parmi les ſpectateurs, chantoient, & que le public accompagnoit ſouvent en chorus: cette idée donnoit au ſpectacle une gaîté qui en fit longtems le mérite. Enfin l'*opéra comique*, à la ſollicitation des comédiens françois, fut tout-à-fait ſupprimé.

Les comédiens italiens, qui depuis leur retour à Paris en 1716, faiſoient une recette médiocre, imaginerent, en 1721, de quitter pour quelque tems leur théâtre de l'hôtel de Bourgogne, & d'en ouvrir un nouveau à la foire, ils y jouirent trois années conſécutives pendant la foire ſeulement; mais comme la fortune ne les favoriſa point dans ce nouvel établiſſement, ils l'abandonnerent.

On voit encore reparoître l'*opéra comique* en 1724, mais en 1745, ce ſpectacle fut entierement aboli. L'on ne jouoit plus à la foire que des ſcenes muettes & des pantomimes.

Enfin le ſieur Monet e obtenu la permiſſion de rétablir ce ſpectacle à la foire S. Germain de l'année 1752. Il ne conſiſte que dans le choix d'un ſujet qui produiſe des ſcenes bouffonnes, des repréſentations aſſez peu épurées, & des vaudevilles dont le petit peuple fait ſes délices.

OPÉRA ITALIEN, (*Spectacle moderne.*) ce ſpectacle fut inventé au commencement du xvij. ſiecle à Florence, contrée alors favoriſée de la fortune comme de la nature, & à laquelle on doit la réproduction de pluſieurs arts anéantis pendant des ſiecles, & la création de quelques-uns. Les Turcs les avoient chaſſés de la Grece, les Médicis les firent revivre dans leurs états. Ce fut en 1646 que le cardinal Mazarin fit repréſenter en France pour la premiere fois des *opéras italiens* exécutés par des voix qu'il fit venir d'Italie.

Mais nos premiers faiſeurs d'*opéra* ne enamourent l'art & le génie de ce genre de poëme dramatique qu'après que le goût des François eut été élevé par les tragédies de Corneille & de Racine. Auſſi nous ne ſaurions plus lire aujourd'hui ſans dédain l'*opéra* de Gilbert & la Pomone de l'abbé de Perrin. Ces pieces écrites depuis 90 ans nous paroiſſent des poëmes gothiques, compoſés cinq ou ſix générations avant nous. Enfin M. Quinault, qui travailla pour notre théâtre lyrique, après les auteurs que j'ai cités, excella dans ce genre; & Lully, créateur d'un chant propre à notre langue, rendit par ſa muſique aux poëmes de Quinault l'immortalité qu'elle en recevoit. (*D. J.*)

OPERA, eſt auſſi un mot conſacré en muſique pour diſtinguer les différens ouvrages d'un même auteur. On dit l'*opera ottava de Corelli*, l'*opera terza de Vivaldi*, &c. On traduit ce mot en françois par *œuvre*. *Voyez* ŒUVRE. L'un & l'autre ſont principalement en uſage pour la ſymphonie. (*S*)

OPÉRA, *terme de jeu*; c'eſt le repic & le cupot au piquet. Celui qui effuie ce coup eſt *opéré*. Les quatres coups pic, repic, blanche & capot, repic & capot, dans le même coup, s'appelle *grand opéra*.

OPÉRATEUR, ſ. m. (*Chirurgie.*) celui qui opere de la main ſur le corps de l'homme, pour lui conſerver ou lui rétablir la ſanté. L'opération étant le caractere diſtinctif de la partie de l'art de guérir, connu ſous le nom de *chirurgie*, l'on n'a ſouvent cherché dans le chirurgien que la qualité d'*opérateur*. Nous avons démontré *au mot* CHIRURGIE, l'erreur de ceux qui en auroient une ſi fauſſe idée. On peut cependant conſiderer par abſtraction, le chirurgien comme *opérateur*, & déterminer quelles qualités il doit avoir pour exercer avec habileté les opérations, & comment il peut acquerir ces qualités.

Suivant Celſe, qui a fait de la Chirurgie le plus bel éloge, les fonctions de ces art ne ſeroient devolues qu'à de jeunes gens. Il faut, dit-il expreſſément, que le chirurgien ſoit jeune, ou du moins peu avancé en âge, ce qui ne doit ſans doute s'entendre que des éleves: car Hippocrate qui a cultivé la Chirurgie avec tant de ſoins & de ſuccès, & tous ceux qui dans l'antiquité l'ont enrichie de leurs découvertes, n'étoient aſſurément pas dans la premiere jeuneſſe, lorſqu'ils s'immortaliſoient en contribuant par leurs travaux aux progrès d'une ſcience & d'un art qui exige tant d'expérience & d'études. Le chirurgien, continue Celſe, doit avoir la main ferme, adroite & jamais tremblante; qu'il ſe ſerve de la gauche comme de la droite; qu'il ait la vûe claire, perçante; qu'il ſoit courageux, & ne s'abandonne point à la compaſſion, *animo intrepidus, immiſericors*. Les interpretes ont ſouvent mal rendu ce dernier terme, en le traduiſant par ceux d'*impitoyable* & d'*inſenſible*. Un chirurgien ne peut aſſez adoucir, par la ſenſibilité qu'il marque au malade, les douleurs qu'il eſt obligé de lui faire ſentir. Celſe, cet auteur ſi élégant, & qui a écrit avec tant de préciſion, ſemble avoir prévu le mauvais ſens qu'on pouvoit prêter à ſon expreſſion; car il l'a commentée par deux ou trois phraſes dont le réſultat eſt de dire que le chirurgien doit opérer ſans s'émouvoir, & comme ſi les plaintes du malade ne faiſoient aucune impreſſion ſur lui, ce que ne rendent point les termes d'*inſenſible* ou d'*impitoyable*.

Pour enviſager la Chirurgie du côté des opérations, nous diſtinguerons deux ſortes d'opérations: 1°. les opérations *reglées* qu'on peut apprendre ſur les cadavres; & ſecondement celles que nous appellons *cas de Chirurgie*, qui ſont toutes des opérations ſingulieres; telles ſont toutes celles dont le haſard fournit les occaſions, qu'on n'apprend point par le même exercice, & qu'on n'eſt en état de pratiquer que par les lumieres de l'eſprit acquiſes par l'étude. Les premieres, c'eſt-à-dire les opérations qu'on peut eſſayer ſur les cadavres, ſont en très-petit nombre; telles ſont le trépan, l'amputation des membres, la lithotomie, l'empyeme, & quelques autres. Le tems qu'il faut pour acquérir la facilité d'exercer ces opérations ſur les corps morts, eſt fort borné. Un chirurgien qui a appris l'Anatomie, & qui ſait diriger un ſcalpel pour diſſéquer un muſcle, choſe qui eſt très-facile, a beaucoup plus d'adreſſe qu'il n'en faut pour faire une amputation ou toute autre opération. N'y a-t-il pas des payſans, des manœuvres groſſiers, qui font avec la plus grande dextérité ſur des animaux, des opérations qui paſſent pour les plus délicates, & qui le ſont en effet? Celles qu'on eſtime les plus difficiles, ne ſont qu'une diffec-

tion grossiere & fort aisée, en ne les regardant que du côté du manuel, & de la dextérité qu'on requiert pour les pratiquer. Ce n'est pas par l'exercice continuel qu'on devient bon *opérateur*; les mains sont toujours suffisamment disposées pour exécuter ce que l'intelligence prescrit. Il seroit ridicule de penser qu'un habile chirurgien qui, par exemple, n'auroit pas fait l'opération du trépan depuis 4 ans, fût moins en état de la faire, qu'un médiocre qui l'auroit pratiquée depuis 3 mois. On sait que les grandes opérations ne sont pas journalieres hors des hôpitaux; & dans les hôpitaux mêmes, on n'est pas l'esprit d'être plusieurs années sans trouver l'occasion d'en pratiquer la plus grande partie. De plus, quand les opérations seroient plus fréquentes dans les hôpitaux, on sait qu'il n'y a qu'un très-petit nombre de spectateurs qui puissent voir l'*opérateur*, souvent en l'incommodant beaucoup, & toujours en s'incommodant eux-mêmes, & s'empêchant mutuellement de rien voir distinctement.

D'ailleurs que peut-on apprendre en voyant opérer? Si l'on y fait sérieusement réflexion, on réduira à peu de chose cet exercice des yeux. N'est-il pas hors de doute qu'aussitôt que l'instrument entre dans les chairs, il se dérobe à la vûe, & qu'il n'y a plus que celui qui le conduit qui sache précisément ce qu'il fait. Le spectateur qui ne sçait pas s'instruit par la théorie de tout ce qu'il y a à faire pour exécuter l'opération, qui n'en connoîtroit pas les différens temps; qui ne sauroit pas de quelle importance il est de ménager certaines parties; qui n'auroit aucune notion sur les raisons qu'il y a d'en couper d'autres, que leur usage sembleroit devoir faire respecter, un tel spectateur est là comme un automate; & celui qui est instruit des préceptes qui regardent la méthode d'opérer, peut seulement imaginer à-peu-près ce que fait l'*opérateur* dans les différens instans de l'opération. Voilà à quoi se réduit toute l'instruction que peut lui procurer la fonction de spectateur. Et comment reduiroit-il en acte, & imiteroit-il en qu'il a vu, puisqu'il ne peut pas cet exercice des yeux, acquérir les connoissances nécessaires?

La Chirurgie, considerée même comme l'art d'opérer, ne peut être un art d'imitation, & où il ne s'agisse que d'avoir de l'adresse pour bien faire. On n'apprend essentiellement la méthode d'opérer que par la lecture réfléchie des auteurs qui ont le mieux traité de cette matiere. Il faut sans contredit, voir pratiquer les maîtres de l'art; mais on ne les voit utilement, que lorsque l'esprit est muni des connoissances requises: les yeux ne voient rien, c'est l'esprit qui voit par les yeux. Il faut de même que ce soit l'esprit qui donne de l'adresse & de l'intelligence aux mains d'un chirurgien. Il y a quelques opérations dont on doit faire l'essai sur les cadavres; mais l'exercice réitéré de ces essais ne supplée point à l'étude des principes: c'est ce qui fait que des gens naturellement très-adroits, font très-mal les opérations de Chirurgie; & que d'autres gens qui ne se piqueroient pas de plus d'adresse que d'autres dans les choses ordinaires de la vie, font avec une habileté merveilleuse les opérations de la Chirurgie. Il n'y a que l'intelligence & le savoir qui puissent conduire le chirurgien dans la plûpart des opérations. *Voyez ce que nous avons dit à ce sujet au mot* CHIRURGIE.

Lanfranc de Milan, qui professoit la Chirurgie à Paris, sous le regne de Philippe-le-Bel, en 1295, parle des qualités naturelles, morales & scientifiques d'un chirurgien. Il n'en exige pas peu, & il les considere toutes relativement aux opérations; il est court sur les qualités corporelles, il ne demande que la fermeté de la main & sa bonne conformation, avec des doigts grêles & longs. Mais du côté des connoissances de l'esprit, il requiert pour base de la Chirurgie, toute la théorie de la Médecine, prise dans sa plus grande étendue. En parlant de la nécessité de distinguer les tempéramens & les diverses complexions, il suppose deux hommes de même âge, qui au même lieu & à la même heure, reçoivent un coup d'épée au-travers du bras; l'un est d'un tempérament chaud, & l'autre d'une complexion froide. Suivant l'opinion vulgaire, dit Lanfranc, la Chirurgie doit donner les mêmes secours à ces deux hommes. Mais la science des complexions apprendra à les traiter diversement; elle nous enseigne ce que l'on doit en craindre dans la cure de l'un & de l'autre. L'un sera sujet à la fievre, ou gonflement de la partie, à l'inflammation & aux abscès. Il faudra donc avoir égard à ce qui s'est passé; on s'informera s'il a perdu beaucoup de sang par sa plaie; afin de le faire saigner, s'il est besoin, à proportion de son âge & de ses forces; on le mettra à un régime très-leger: & l'autre ne sera pas saigné; on regardera son sang comme le trésor de la vie; on lui permettra des alimens pour le nourrir, & peut-être du vin pour soutenir ses forces. Ce n'est pas seulement le tempérament général du corps qu'il faut observer dans le traitement des maladies chirurgicales, la complexion particuliere des parties fournit au chirurgien des indications différentes. Le remede qui a à un très-haut degré la faculté astringente ou desiccative sur des chairs fermes & élastiques, ne produira pas ces effets au degré le plus foible sur des chairs molles & relâchées. Le même médicament qui résiste puissamment à la pourriture dans un cas, l'excite dans d'autres; c'est donc par les connoissances physiques & expérimentales, par le raisonnement & le bon usage des observations, qu'on parviendra à bien diriger ses opérations: il y a nombre d'inductions à tirer du temps, du lieu, des saisons & des causes extérieures. Quoiqu'en général il faille réunir les plaies, font-ce les mêmes opérations qui procureront la réunion d'une plaie par instrument tranchant, ou par un coup de pierre, ou par la morsure d'un animal? N'y a-t-il pas une autre conduite à tenir si l'animal est enragé ou s'il ne l'est pas? Lanfranc cite ces exemples; & de tous les détails dans lesquels il est entré, sur les différens points de doctrine nécessaires au médecin, il conclut que le chirurgien n'en doit pas être moins instruit; sans préjudice des connoissances qui lui sont particulieres: c'est le témoignage d'un médecin, il n'est pas suspect. (*Y*)

OPÉRATION, *f. f. en Logique*, se dit des actes de l'esprit. On en compte quatre: savoir, l'*appréhension* ou *perception*, le *jugement*, le *raisonnement* & la *méthode*, *voyez les chacun à son article*. Toutes les *opérations* de notre ame s'engendrent d'une premiere: voici l'ordre de leur génération. Nous commençons par éprouver des perceptions dont nous avons conscience. Nous formons-nous ensuite une conscience plus vive de quelques perceptions; cette conscience devient attention. Dès-lors les idées se lient, nous reconnoissons en conséquence les perceptions que nous avons eues, & nous nous reconnoissons pour le même être qui les a eues: ce qui constitue la réminiscence. L'ame réveille-t-elle ses perceptions; c'est imagination. Les conserve-t-elle; c'est contemplation. En rappelle-t-elle seulement les signes; c'est mémoire. D'fixe-t-elle de son attention; c'est réflexion; & c'est d'elle enfin que naissent toutes les autres. C'est proprement la réflexion qui distingue, compare, compose, décompose & analyse; puisque ce ne sont là que différentes manieres de conduire son attention. De-là se forment, par une suite naturelle, le jugement, le raisonnement, la conception.

OPÉRATION, *en Théologie*, se dit des actions du Verbe & de l'Homme dans J. C. L'Eglise catholique enseigne qu'il y a deux *opérations* en J. C. l'une *divine* & l'autre *humaine*, & non pas une *opération théandrique*, comme s'exprimoient les Monothélites & les Monophysites. *Voyez* THÉANDRIQUE.

OPÉRATION, *terme de Chirurgie*, action méthodique de la main du chirurgien sur les parties du corps de l'homme, pour lui conserver ou lui rétablir sa santé.

Les *opérations* de chirurgie s'exécutent généralement en réunissant les parties divisées; en divisant ce qui est mal, en faisant l'extraction des corps étrangers, & extirpant ce qui est superflu, défectueux & nuisible; & en ajoutant ce qui manque par défaut de la nature ou par accident. Ces quatre genres d'*opérations* sont connus sous les noms de *synthese*, de *diérese*, d'*exérese* & de *prothese*. Voyez *ces mots chacun à son article*. Souvent plusieurs de ces *opérations* se trouvent réunies dans une seule; tel est un abscès qu'on ouvre, dont on tire le pus, & où il faut ensuite procurer la réunion des parties.

Les *opérations* se font suivant certaines regles générales. Les auteurs scholastiques prescrivent essentiellement quatre choses. Il faut observer 1°. quelle est l'*opération* qu'on doit faire; 2°. pourquoi on la fait; 3°. si elle est nécessaire & possible; 4°. enfin quelle est la maniere de la faire.

On saura, dit-on, quelle est l'*opération* qu'on doit faire, par les connoissances anatomiques de la partie malade; par les lumieres qu'on aura acquises en lisant les auteurs qui ont traité des *opérations*, & pour avoir vu pratiquer ces mêmes *opérations* par les maîtres de l'art, *voyez* OPÉRATEUR. La nature de la maladie, ses causes, ses symptomes & ses indications, doivent fournir les raisons pourquoi on la fait: on jugera si elle est nécessaire & possible, en examinant la maladie, les forces du malade, son tempérament, les accidens qui compliquent sa maladie. Enfin la maniere de la faire est une quatrieme condition qu'on remplit par l'attention à suivre les regles que l'art prescrit pour chaque *opération*.

Quand

Quand on a eu égard à ces choſes, & qu'on eſt déterminé à entreprendre une *opération*, il faut conſiderer ce qui doit ſe faire avant, pendant & après. Avant l'*opération*, toutes les choſes néceſſaires pour la bien exécuter ſeront diſpoſées, voyez APPAREIL. Pendant qu'on la fait, on ſera uniquement à mettre en pratique les différens preceptes qui concernent chaque *opération*; & après qu'on l'a faite, on appliquera méthodiquement l'appareil: le malade ſera mis en ſituation, & l'on apportera tous les ſoins convenables pour le conduire à une parfaite guériſon.

Toutes les *opérations* de chirurgie ne ſont pas des ſecours urgens; il y en a qui toutes néceſſaires qu'elles ſont, peuvent être différées, & remiſes à une ſaiſon plus favorable, comme le printems & l'automne: l'hiver & l'été ne jouiſſent pas des mêmes avantages pour obtenir une heureuſe guériſon. L'*opération* de la taille, de la cataracte & autres; l'extirpation d'une loupe dont les progrès ſont lents, *&c.* peuvent ſe remettre. Mais lorſqu'il y a des accidens qui peuvent mettre la vie du malade en danger, on n'a plus d'égards aux ſaiſons: on eſt quelquefois obligé de faire l'*opération* de la taille pendant l'hiver, au plus fort du froid; comme on la fait auſſi dans les chaleurs les plus exceſſives, lorſque les accidens preſſent. Mais alors on doit avoir l'attention d'empêcher, par des précautions convenables, que les malades ne reſſentent les effets de ces différentes diſpoſitions de l'air.

Quoique l'*opération* ſoit le principal caractere de la Chirurgie, on n'eſt point chirurgien pour avoir acquis quelque facilité dans l'art d'opérer; ou plutôt quelque adreſſe qu'on ait, on ne poſſede jamais l'art d'opérer ſans une infinité de connoiſſances que l'ignorance a voulu faire croire étrangeres à cet égard, & qui ſont néanmoins les lumieres ſans leſquelles les *opérations* ne ſe feront que par une routine, plus ſouvent meurtriere qu'utile. L'*opération* ne convient point dans toutes les maladies chirurgicales, c'eſt un moyen extrême qu'il ne faut mettre en uſage que lorſqu'il n'eſt pas poſſible de guérir la maladie par des voies moins douloureuſes. Lors même que les *opérations* ont lieu, elles ne ſont qu'un point du traitement, & pendant toute ſa durée, il faut que par une conduite intelligente & méthodique, on diſpoſe le malade à l'*opération*; qu'on prévienne ou qu'on détruiſe les accidens qui pourroient en empêcher le ſuccès; & enfin que par le concours de tout les moyens ſagement adminiſtrés, on guériſſe après l'*opération*, laquelle indépendamment de la cauſe Méchanique, & ſouvent mortelle qui la preſcrit, eſt ſouvent par elle même une maladie très-dangereuſe. Voudroit-on faire conſiſter la capacité & le mérite d'un chirurgien à ſavoir manier avec hardieſſe? Le ſuccès des grandes *opérations* eſt à la vérité le triomphe des Chirurgiens; mais ce triomphe même peut être la honte de la Chirurgie. L'*opération* eſt la premiere & l'unique reſſource d'un prétendu chirurgien, qui n'eſt qu'opérateur. Toute ſa gloire & ſon profit ſe trouvent dans les *opérations* qu'il fait; il cherche à les multiplier; il trouve qu'il n'en fait jamais aſſez; on trouvera un vrai chirurgien, un homme ſavant & expérimenté cherche à ne compter ſes ſuccès que par les *opérations* qu'il a ſçu prévenir, & par les membres qu'il a pu conſerver. (*Y*)

OPÉRATION CÉSARIENNE, opération de Chirurgie, par laquelle on incite le ventre & la matrice d'une femme pour en tirer l'enfant. Nous avons parlé de cette opération au *mot* CÉSARIENNE; nous allons ajouter ce qui manque dans l'article où nous renvoyons, à la doctrine néceſſaire pour être inſtruit de tout ce qui regarde une matiere auſſi importante.

Le ſecond tome de l'Encyclopédie où ſe trouve notre premier article, a paru en 1751, & nous y avons fait mention d'un mémoire publié en 1743 dans le premier tome des Mémoires de l'académie royale de Chirurgie, ſur l'*opération céſarienne*, dans lequel on prouve ſon utilité & ſa poſſibilité; cette académie n'a mis au jour le ſecond volume de ſes Mémoires qu'en 1753: il contient une diſſertation fort étendue ſur les cas qui exigent l'*opération céſarienne*; car on ne peut ſe diſſimuler que parmi les faits de pratique qui ont fourni les preuves de ſa poſſibilité, il n'y en eût quelques-uns qui montroient qu'on s'étoit déterminé trop legerement & ſans motif ſuffiſant à entreprendre une *opération* auſſi dangereuſe ſur la femme vivante. C'eſt donc rendre un important ſervice à l'humanité que de diſcuter les cas où cette *opération* doit être pratiquée, je n'en ferai que l'énumération; on aura recours à la diſſertation pour les détails. Ces cas ſont, 1°. la mauvaiſe conformation des os du baſſin de la mere, par l'applatiſſement des os pubis, le rapprochement des tubérositrés des os iſchion, enfin quand le paſſage eſt trop étroit pour laiſſer ſortir l'enfant. S'il étoit mort & qu'on pût l'avoir par parties avec le crochet, il ne faudroit pas expoſer la mere aux ſuites de l'*opération céſarienne*, il n'eſt queſtion d'opérer ſur la femme vivante que pour ſauver la vie à la mere & à l'enfant. 2°. L'étroiteſſe du vagin par des tumeurs ou calloſités. Il faut avant que d'en venir à l'*opération* être bien ſûrs que l'obſtacle eſt abſolument inſurmontable; les obſervations de M. de la Motte montrent qu'on a incité avec ſuccès les parties molles qui rendoient un paſſage, & que les accouchemens ſe ſont faits enſuite ſans difficulté de cette part. 3°. Dans les efforts inefficaces de la femme en travail, la matrice ſe déchire quelquefois vers le ventre: en déchirement & le paſſage de l'enfant dans le ventre exigent l'*opération céſarienne*. 4°. Les conceptions ventrales dans certains cas aſſez rares: communément l'*opération* ſeroit plus dangereuſe que profitable, par la difficulté de détacher l'enfant des adhérences qu'il a contractées aux différentes parties. 5°. L'*opération céſarienne* eſt indiquée dans quelques cas de la hernie de la matrice par une éventration. Il eſt certain qu'on peut abuſer de l'*opération céſarienne*; en général le grand principe eſt de ne la pratiquer que dans les cas où il eſt néceſſaire de terminer l'accouchement, & où il y a impoſſibilité phyſique de le pouvoir faire par les voies ordinaires; cette regle bien médiée ſera juger de tous les cas.

En parlant du manuel de l'*opération* à l'article CÉSARIENNE, au ſecond tome de ce Dictionnaire, nous avons dit qu'il falloit inciſer avec précaution lorſqu'on coupe le péritoine, de crainte de bleſſer les inteſtins; on évitera cet inconvénient très-dangereux ſi l'on fait l'*opération* ſuivant la méthode que je vais preſcrire. La femme étant en ſituation, on fera l'inciſion dans le lit déſigné, & l'on ne coupera d'abord que la peau & la graiſſe, enſuite on pénétrera dans le bas-ventre en inciſant ſeulement dans le tiers inférieur de la premiere diviſion, par ce moyen on ne rencontrera que la matrice, dont le fond ſoutenu par les inteſtins, l'on inciſe la matrice, & l'on étend ſon incition entre deux doigts de bas en haut, en achevant de couper ce qui reſte des parties contenantes à diviſer dans ſa longueur de la premiere incition, de dedans en dehors; par ce moyen la matrice eſt toujours ſoutenue, les inteſtins ne ſe préſentent point dans la plaie, & ne ſont point expoſés à être bleſſés: cette méthode rend l'opération plus prompte, plus ſure, & moins embarraſſante. (*Y*)

OPÉRATIONS CHIMIQUES; elles ſont définies dans *l'article* CHIMIE, *pag.* 346. *col.* 2. en ces termes: „ nous „ appellons *opérations* tous les moyens particuliers employés à faire ſubir aux ſujets de l'art les deux grands „ changemens énoncés dans la définition de la Chimie, „ *même page*, *même colonne*, c'eſt-à-dire à effectuer des „ ſéparations & des unions.

„ Ces *opérations*, eſt-il dit tout-de-ſuite, ou ſont ſon„ damentales, & eſſentiellement chimiques, ou elles ſont „ ſimplement préparatoires & méchaniques.

Les *opérations* proprement & eſſentiellement chimiques ſont celles qui s'exécutent par les inſtrumens proprement & eſſentiellement chimiques, ſavoir la chaleur & les menſtrues, & qui operent l'union ou la ſéparation des ſujets proprement & eſſentiellement chimiques, ſavoir des corpuſcules des parties primitives, & chimiquement conſtitutives des corps; & les *opérations* ſimplement préparatoires & méchaniques ſont celles qui s'exécutent à l'aide de divers inſtrumens méchaniques & qui n'agiſſant que ſur l'aggrégation des corps, uniſſent ou ſéparent des molécules. *Voyez* FEU, MENSTRUES, UNION, SÉPARATION, MIXTE, PRINCIPES, *l'article* CHIMIE, *& la ſuite de cet article.*

M. Cramer obſerva dans la premiere partie de ſa Docimaſtique, qu'il eſt difficile de conſtruire un ſyſtême régulier & philoſophique des *opérations chimiques*. Tous les auteurs d'inſtitutions chimiques, ſans en excepter Juncker, qui eſt d'ailleurs très-methodique; tous ces auteurs, diſ-je, ou conviennent expreſſément de cette difficulté, ou l'annoncent en ce qu'ils y ont évidemment ſuccombé.

La diviſion la plus naturelle, la plus ſimple & la plus réelle, eſt celle qu'on en fait en *opérations* diviſantes ou diacritiques, & en *opérations* uniſſantes ou ſyncritiques; car tous les effets, toutes les actions, toutes les paſſions chimiques ſe rumenent à ces deux événemens généraux, ſéparer & unir, diacriſe & ſyncriſe.

Mais ce qui a arrêté ou embarraſſé les chimiſtes qui ont conſidéré le plus attentivement & le plus philoſophiquement les divers changemens introduits dans les corps par les diverſes *opérations chimiques*, c'eſt cette conſidération très-fondée & très-grave en ſoi, qui eſt rapportée à l'*article* CHIMIE, *pag.* 346. *col.* 2. ſavoir, „ qu'il „ eſt très-peu d'*opérations chimiques* qui appartiennent

„ exac-

„ exactement à la diaerise ou à la syncrise: la plûpart
„ au contraire sont mixtes, c'est-à-dire qu'elles produi-
„ sent des séparations & des unions, qui sont entre el-
„ les dans un rapport de cause & d'effet „.

Mais cette considération n'empêche point qu'on ne puisse diviser très-exactement & très-utilement, & par conséquent qu'on ne doive diviser les *opérations chimiques* en unissantes & en séparantes; car premièrement on ne peut douter qu'il ne soit essentiel à un art philosophique d'avoir un système régulier & scientifique d'instrumens ou de moyens d'action. *Voyez l'article* ART. 2°. Il est tout aussi évident que ces moyens doivent être co-ordonnés par leur identité d'effets. 3°. Il est clair que quelques *opérations chimiques* ne produisent que des séparations; ou des unions pures & simples; & que dans la plûpart de celles qui produisent les deux effets, il en naît un si évidemment principal relativement à l'intention de l'ouvrier, que l'autre n'est absolument que secondaire ou purement instrumental. Or c'est uniquement à l'intention de l'artiste qu'on doit avoir égard en évaluant l'effet direct & externe d'une *opération*; la considération des effets intermédiaires & cachés appartient à la théorie de cette *opération*, mais est vraiment étrangère à la connoissance de cette *opération* considérée comme instrument de l'art, comme moyen d'action; car il est tout-à-fait indifférent au chimiste qui se propose de séparer l'acide nitreux de l'alkali fixe, par le moyen de l'acide vitriolique, que ce dernier acide agisse en s'unissant à l'alkali fixe, & que par conséquent la séparation d'un principe soit dûe dans ce cas à l'union qui a été contractée par l'instrument employé, cet événement est aussi indifférent, dis-je, à l'effet principal & direct de l'opération, ou ce qui est la même chose, à l'objet unique de l'artiste, qu'il lui soit indifférent à l'ouvrier qui a dessein de soulever une masse, à l'aide d'un levier, que cette machine reste après l'opération collée ou non à son point d'appui; ce n'est pas que l'artiste ne doive connoître ces événemens cachés & intermédiaires, & que lorsqu'il emploie, du-moins dans des vûes philosophiques, des agens qui sont également enclins, prompts à faire des unions & à opérer des séparations, il ne doive prévoir & modifier les circonstances dans lesquelles ces agens se trouveront pendant la cours des opérations: mais on voit bien que cette connoissance qui constitue la théorie fondamentale & pratique de l'art, est d'un tout autre ordre que cette notion unique & positive, que ce point de vûe simple & distinct, d'après lequel on doit dresser la table ou le système des opérations.

D'après cette vûe nous divisons d'abord très-généralement toutes les opérations chimiques, tant essentielles que préparatoires, en unissantes, en divisantes ou séparantes, & en mixtes ou plûtôt complexes.

Secondement, nous renvoyons à la fin de cet article la considération des *opérations* complexes & des *opérations préparatoires*, & nous subdivisons les *opérations chimiques*, tant unissantes que divisantes, en celles qui attaquent la seule aggrégation des corps & en celles qui portent jusques sur leurs mixtions. Cette subdivision nous fournit quatre chefs, savoir les *opérations* aggrégatives, les *opérations* disgrégatives, les *opérations* combinantes ou mixtives, & les *opérations* résolvantes.

Opérations aggrégatives. Ce sont celles qui rapprochent les particules des corps simplement raréfiés, ou qui ramassent en une seule masse des particules dispersées: on doit rapporter à cette classe.

1°. Le refroidissement des vapeurs, par lequel on les réduit en état de liqueur, qui fait une partie essentielle de la distillation. *Voyez la fin de cet article, & l'article* DISTILLATION.

2°. La fusion par laquelle les régules, soit simples, soit composés, rapprochent les particules des corps simplement raréfiés (car l'union que contractent les différentes matières métalliques dans les régules composés, & dans les alliages, doit être rapportée à l'aggrégation), où la limaille des métaux, ou même des masses considérables & distinctes, sont réduites par le secours d'un feu violent en une seule masse liquide qui devient consistante par le refroidissement; & la liquation qui n'en diffère que par une distinction purement arbitraire, & qui désigne le même changement opéré sur des sujets qui *contiennent* à un moindre degré de feu, comme le soufre, certains sels acides, *&c.*

3°. La sublimation qui produit exactement le même effet sur des sujets volatils dont les parties sont dirigées, réduites en poudre plus ou moins grossière, c'est-à-dire qui réunit ces parties en une seule masse solide, comme dans la préparation de la panacée mercurielle *&c.*

Ces deux dernières *opérations*, la fusion & la sublimation, opèrent des unions pures & simples.

4°. L'inspissation, appellée aussi *coagulation*, par laquelle des particules homogènes dispersées & flottantes dans un liquide, au moyen de leur insolubilité avec ce liquide, sont réunies & ramassées en une seule masse solide par la dissipation de ce liquide; c'est ainsi que sont réunis les extraits des végétaux dilués dans leurs sucs ou dans leurs décoctions, les résines dissoutes dans ce qu'on appelle leurs teintures, *&c.*

Dans ce cas la réunion n'est opérée qu'au moyen d'une séparation, savoir celle du corps solide retenu & du liquide dissipé; mais il n'en est pas moins vrai que l'inspissation est une *opération* aggrégative par rapport à son objet.

5°. La crystallisation qui a la plus intime analogie avec l'*opération* précédente, ou pour mieux dire qu'elle n'est au fond qu'une seule & même *opération* avec la précédente, dont elle ne diffère que par la circonstance accidentelle de présenter son produit sous la forme de petits amas distincts & figurés régulièrement, chose principalement propre aux sels concrescibles, tandis que l'inspissation ne fournit qu'une seule masse informe.

Secondement, la concentration qui est encore véritablement identique avec l'inspissation, & par laquelle, en enlevant une certaine portion d'eau d'un liquide composé aqueux, la portion restante devient plus saturée du principe qui spécifie ce liquide, *menstrue en acte*. L'enlevement de cette aquosité superflue s'opere par l'évaporation, ou par la gelée; c'est par le premier moyen qu'on concentre, par exemple, l'acide vitriolique; par le second, qu'on concentre le vin & le vinaigre. Il est évident ici que la contraction de l'aggrégation, c'est-à-dire une union, est l'objet principal, & que la séparation du liquide qui s'oppose à cette union, est l'action subsidiaire.

Opérations disgrégatives. Outre les moyens mécaniques que les Chimistes emploient pour rompre l'aggrégation, & qui ne la rompent que grossièrement, comme nous l'avons déja observé, & comme nous l'exposerons encore en parlant des *opérations* que nous avons appellées *mécaniques*, *préparatoires*, & improprement *chimiques*. Outre ces moyens, dis-je, ils operent la disgrégation des corps par l'*emploi* des agens chimiques; & cette disgrégation est alors radicale, parfaite, atomique. Les *opérations* exécutées avec ces agens, & qui produisent cet effet, sont les *opérations disgrégatives* vraiment chimiques. Telles sont.

1°. La dissolution menstruelle salvie de la précipitation que plusieurs chimistes appellent *pulvérisation philosophique*. L'application du menstrue remet l'aggrégation *per minima*; mais les parties disgrégées restent unies au menstrue; la précipitation les en dégage ensuite. Dans cette *opération* l'objet principal est la division; l'union qui y est survenue est subsidiaire & accidentelle.

2°. La vaporisation, soit à l'air libre, ou proprement dite, soit dans les vaisseaux fermés, ou distillation des matieres volatiles, soit simples, soit indestructibles, par le feu qu'on employe à cette *opération*. Cette *opération* diffère de l'évaporation employée dans l'inspissation, la crystallisation, la concentration, la deflication, *&c.* en ce que la réduction de son sujet en vapeur est l'objet principal; au lieu que dans l'évaporation, la réduction en vapeur est subsidiaire.

3°. La sublimation de certains corps denses qu'on convertit en fleurs par ce moyen, & cela sans toucher à leur mixtion; les fleurs de soufre qu'on obtient par une opération de cette espece, ne sont, par exemple, que du soufre disgrégé.

4°. On doit encore rapporter aux *opérations* disgrégatives l'éliquation, *opération* par laquelle on retire par le moyen d'un certain degré de feu, d'une masse métallique composée, une des substances métalliques qui se liquéfie à ce feu, tandis que l'autre ou les autres substances métalliques restent solides à cette même chaleur.

5°. On doit y rapporter encore par la même raison; savoir, parce que les diverses substances métalliques alliées, ne peuvent être regardées que comme unies par une espece d'aggrégation: on doit y rapporter, dis-je, sous ce point de vue toutes les espèces de départs & de purifications des métaux parfaits, mais toujours quant à l'objet direct & principal; car il *intervient* dans toutes ces *opérations* des mixtions & des résolutions.

6°. Enfin, la rectification qui est la séparation de deux liquides inégalement volatils dans un appareil distillatoire (*voyez* DISTILLATION.), ne peut être regardée que comme une opération disgrégative. *Voyez* MIXTION, *Chimie*.

Opérations mixtives. Toute *opération* qui dispose prochainement les sujets chimiques à la combinaison ou mixtion, ou qui place des substances miscibles *effuses* dans la sphere de leur miscibilité, est appellée à juste titre *opération* mixtive ou combinante. On doit compter parmi celles-ci, 1°. La

1°. La ſolution, diſſolution, ou ſolution humide, qui eſt l'application convenable d'une ſubſtance liquide à une autre ſubſtance, ſoit liquide, ſoit conſiſtante, avec laquelle elle eſt miſcible, & ſuivie en conſéquence de la mixtion ou union chimique.

La digeſtion, l'inſolation, la macération, ſont des eſpeces de ſolution humide; elles ne different entre elles que par les divers degrés de chaleur qu'on y employe, & par le plus ou le moins de promptitude dans l'action.

La circulation ne differe non plus des autres eſpeces de ſolutions lentes, que par la circonſtance accidentelle d'être exécutée dans des vaiſſeaux tellement diſpoſés, que des vapeurs qui ſe détachent de la liqueur employée, ſont reportées dans le ſein de cette liqueur.

L'amalgamation ou diſſolution des ſubſtances métalliques par le mercure, eſt encore une eſpece de ſolution humide.

2°. La vaporation qui eſt l'application d'un menſtrue réduit ſous forme de vapeur, à un corps ſolide, auquel il s'unit chimiquement, comme cela arrive dans la préparation du verdet, de la céruſe, &c. L'*opération* eſt la même ſi l'on fait rencontrer deux vapeurs miſcibles; comme on peut concevoir que cela arrive dans la préparation vulgaire du beurre d'antimoine, & dans celle du ſublimé corroſif, ou comme cela arriveroit manifeſtement ſi on préparoit ce dernier ſel métallique, en adaptant à un récipient commun deux vaiſſeaux, dont l'un exhaleroit du mercure, & l'autre de l'acide marin.

3°. La ſolution par voie ſeche ou par fuſion; c'eſt par ce moyen qu'on unit le ſoufre à diverſes ſubſtances métalliques, à l'alkali fixe; & cette *opération* ne differe de la ſolution humide, que comme la liquidité ignée differe de la liquidité aqueuſe. *Voyez* LIQUIDITÉ, *Chimie*.

4°. La vitrification qui a lieu lorſque différentes matieres ſalines, pierreuſes, terreuſes & métalliques, ou deux d'entre elles ſeulement ayant été *fluidifiées* enſemble par un feu très-violent, ſont changées par le refroidiſſement en un corps ſenſiblement homogene, fragile, fixe, réſiſtant à un grand nombre de menſtrues très-efficaces; en un mot, en ce corps généralement connu ſous le nom de *verre*; que la vitrification même d'une ſubſtance ſenſiblement unique, comme celle de la chaux d'antimoine ſans addition, opere très-vraiſemblablement une nouvelle mixtion.

5°. Enfin, la réduction qui eſt le rétabliſſement dans ſon ancienne forme, d'une chaux ou terre métallique, par l'addition, la combinaiſon du principe phlogiſtique.

Remarquez que dans toutes les *opérations* mixtives, l'aggrégation des ſujets eſt néceſſairement lâchée, ou même abſolument vaincue; mais cet événement eſt purement inſtrumental.

Opérations réſolvantes. Ce ſont celles qui attaquent la mixtion des ſujets chimiques, qui les décompoſent chimiquement, qui déſunifſent des principes chimiques. Celles-ci doivent ſe ſubdiviſer en celles qui s'exécutent par la ſeule fuxion du feu, en celles qui s'exécutent par les menſtrues qui ſuppoſent toujours la coopération du feu. *Voyez* FEU, *Chimie*, MENSTRUES, *& l'article* CHIMIE. *pare* 396. *col* a.

Du premier genre ſont premierement l'abſtraction qui s'exécute en appliquant un certain degré de feu à des ſujets dont la baſe eſt un liquide capable d'être volatilité par ce feu, & qui tient en diſſolution une ſubſtance ou pluſieurs ſubſtances plus fixes auſquelles il adhere, cependant ſi légerement, que l'action *diſſolvante* du feu employé, ſurmonte cette adhérence. La ceite des ſyrops aromatiques, *&c.* dans les vaiſſeaux fermés, la diſtillation de l'eſprit-de-vin précédemment employé à l'extraction d'une réſine, *&c.* ſont des abſtractions. Remarquez que l'objet principal devant déterminer la ſpécification de l'*opération*, ce n'eſt qu'en tant que l'artiſte a eu vue d'obtenir le liquide volatil ſéparé dans cette *opération*, qu'elle appartient à la claſſe des *opérations* réſolvantes: ainſi il eſt eſſentiel à l'abſtraction d'être exécutée dans les vaiſſeaux fermés. Si on l'exécutoit à l'air libre, ce ne ſeroit plus l'abſtraction; ce ſeroit la concentration, une opération aggregative. Remarquez encore que l'abſtraction n'eſt proprement & ſtrictement réſolvante, que lorſqu'elle ſépare la portion du liquide volatil *eraiment* & chimiquement unie avec le principe fixe, par exemple, dans le dernier des exemples propoſés, que lorſqu'elle ſépare & enleve les dernieres portions d'eſprit de-vin tellement & ſi immédiatement uni à la réſine, qu'après cette ſéparation, la réſine reſte abſolument pure & nue. *Voyez* ETUDE, *Chimie*. Et comme il arriveroit encore dans le premier ſi on outroit la cuite du ſyrop, & qu'on la pouſſât juſqu'au *caudi*. Car tant qu'elle ne ſépare que la portion ſurabondante du menſtrue (*voyez* SURABONDANT, *Chimie*) comme cela arrive dans la cuite exacte du hyſop, on n'eſt plus qu'une eſpece de diſtrégation que cette *opération* procure. *Voyez* LIQUIDITÉ, *Chimie*, MENSTRUE, *&* MISTION. Remarquez 3°. que l'abſtraction eſt une diacriſe pure.

2°. L'édulcoration philoſophique qui eſt une eſpece d'abſtraction priſe dans le ſens le plus rigoureux, & qui rompt par la ſimple action diſſociante du feu, l'union vraiment mixtive des acides & des ſubſtances métalliques, dans la diſtillation des ſels métalliques exécutée ſans intermede vrai. *Voyez* INTERMEDE, *Chimie &* DISTILLATION. Il eſt bien clair que cette *opération* produit auſſi une ſéparation pure & ſimple.

3°. Enfin, toutes les eſpeces d'*incinération*, les ſublimations de fleurs métalliques, qui ſont toujours des chaux, calcinations, inflammations, détonations, *&c.* dans leſquelles le phlogiſtique en contractant le mouvement d'ignition, s'échappe de ſes anciens liens, ſe ſépare de certains principes avec leſquels il étoit uni chimiquement.

Les *opérations* réſolvantes exécutées par les menſtrues, comprennent toutes les eſpeces de précipitation qui eſt la plus étendue de toutes les *opérations* chimiques, & qui eſt dégeniſée ſous un grand nombre de diverſes formes, & de différens noms, qui comprend l'extraction, la diſtillation avec intermede vrai, la précipitation commune ou humide, la precipitation par fuſion ou préparation des régules, la cémentation.

Tel eſt le tableau des *opérations chimiques* proprement dites qu'on peut appeller *ſimples*, ou ce qu'elles peuvent être dénommées par un but, un objet premier & eſſentiel bien diſtinct.

Opérations mixtes ou complexes. Celles dans leſquelles on ne peut diſtinguer un objet unique & dominant, une fin ſimple, & que nous avons appellé pour cela *mixtes* ou *complexes*, ſont,

1°. La diſtillation des ſujets très-compoſés, ſoit naturels, ſoit artificiels; car les divers produits de ces *opérations* ſont dûs à une ſuite très compliquée, & juſqu'à préſent indéfinie d'unions & de dégagemens.

2°. Toutes les diverſes eſpeces de fermentations des produits deſquelles on peut aſſûres exactement la même choſe.

Opérations préparatoires & mécaniques. Celles-ci ſont toutes diſtrégatives, & ne ſéparent les ſujets chimiques qu'en molécules groſſieres, comme nous l'avons déja expoſé; il en exiſte même un certain ordre qui ne ſépare que des matieres ſimplement confuſes.

Celles de la premiere eſpece, les diſtrégatives ſont la limation, la reſpation, la trituration, & ſes eſpeces, ſavoir, la porphyriſation, le broyement par des moulins, par la machine de Langelot, la pulvériſation vulgaire, la pulvériſation à l'eau par le pilon, par les mouſſoirs de la garaye, *&c.* la grannation, la lumination, le hachis, couper par tranches, *&c.* Celles-ci ſont ſi connues auſſi bien que les ſuivantes, qu'on a jugé inutile de les définir.

Celles de la ſeconde eſpece, les *opérations* qui ſéparent des matieres, qui ne ſont que confuſes, ſont la filtration, la deſpumation, la eribellation, ou *paſſage* au tamis, le lavage, & la deſſication.

On trouvera dans ce Dictionnaire des articles particuliers, non-ſeulement pour chacune des *opérations* mentionnées dans cet article général, mais encore pour tous leurs inſtrumens propres. *Voyez ces articles*. (*b*)

OPERCULE, ſ. m. (*Conchyl.*) en latin *operculum*, nom donné par les conchyliologiſtes au couvercle dont le poiſſon ſe ſert pour défendre l'entrée de la bouche de, la coquille.

OPÉRER, v. act. & neut. (*Gram.*) c'eſt exécuter une opération. On dit, ce chirurgien a la main légere, il *opere* à merveille. Laiſſez *opérer* la nature. La grace *opere*. Ma ſollicitation a *opéré*. Il a *opéré* de grandes choſes en bien peu de tems, & avec de bien petits moyens.

OPERTANCE, adj. (*Gram.*) nom que l'on donnoit chez les Romains à quelques dieux. Pline fait mention des ſacrifices adreſſés aux *Opertanees*. Capelle parle de ces dieux; mais il n'en nomme aucun.

OPES, ſ. m pl. (*Archit.*) Les Architectes donnent ce nom aux trous qu'ils laiſſent dans les murs, à l'endroit où les chevrons ſont poſés.

OPHICARDELON, (*Hiſt. nat.*) Pline donne ce nom à une pierre qu'il dit être noire & renfermée entre deux parties blanches. *Voy. Plinii Hiſt. nat. lib. XXXVII. c.* 10.

OPHICTIS PETRA, (*Hiſt. nat. anc.*) c'eſt le nom particulier d'une ſorte de marbre dont les veines approchent de la figure des ſerpens; ce qui l'a fait appeller ainſi.

ainſi. Sanmaiſe ſur Salin, dit très-bien, ce ſont des avances de rocher d'où l'on tire le marbre opinte. Orielius a pris mal-à-propos *aphitis petra* pour le nom d'un lieu.

OPHIOGENES LAS, (*Géog. anc.*) race particuliere d'hommes dans l'Aſie mineure, qui paſſoient pour avoir la propriété d'être crains des ſerpens, d'en ſouſrager les piqûres, & d'en chaſſer le venin des corps.

OPHIODONTIUM, *OPHIODONTES*, ou *OPHIOGLOSSUM*, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs aux gloſſopetres ou langues de ſerpens pétrifiées. *Voyez* GLOSSOPETRES.

OPHIOGLOSSE, (*Botan.*) Tournefort compte huit eſpeces d'*ophioglosſe* ou langue de ſerpent, que je crois n'être que des variétés du même genre de plante; car elle ne ſouffre dans ſa grandeur, dans ſa feuille, & dans ſon épi qui eſt tantôt ſimple, tantôt double, & tantôt triple.

L'*ophioglosſe* ordinaire, *ophioglossum vulgatum*, a la racine garnie de pluſieurs fibres qui ſont ramaſſées comme en un faiſceau. Elle pouſſe une queue haute de quatre à cinq doigts, laquelle ſoutient une feuille ſemblable en quelque façon à une petite feuille de poirée, mais plus graſſe, charnue, liſſe, dreſſe, tantôt étroite & oblongue, tantôt large & arrondie, d'un goût douçâtre mêlé de quelque viſcoſité virulente.

Il ſort du ſein de cette feuille, à l'endroit par où elle tient au pédicule, un fruit de la figure d'une petite langue aplatie qui ſe termine inſenſiblement en une pointe, dentelée des deux côtés, comme une lime, & diviſée dans ſa longueur en pluſieurs petites cellules. Ces cellules renferment, au lieu de ſemence, une fine farine ou pouſſiere menue, qu'elles laiſſent échapper lorſqu'elles viennent à s'ouvrir dans leur maturité. C'eſt l'extrémité de l'épi faite en langue de ſerpent, qui a procuré à cette plante le nom qu'elle porte.

Elle croît dans les prés, dans les marais, dans des lieux gras & humides. Tranſplantée dans les jardins à l'ombre, elle y dure & repouſſe tous les ans en Avril ou Mai, ſe fane entierement à la fin de Juin, & diſparoît alors. Cependant la racine s'enfonce profondément en terre, de façon qu'il eſt difficile de l'en racher.

Tous les auteurs eſtiment cette plante vulnéraire appliquée extérieurement. On la fait infuſer au ſoleil dans de l'huile d'olive, & on paſſe enſuite le tout par un linge avec un fort expreſſion; cette huile peut ſuppléer à celle de millepertuis. (*D. J.*)

OPHIOLATRIE, ſ. f. culte des ſerpens. Les Babyloniens, les Egyptiens autrefois, & aujourd'hui quelques peuples d'Afrique ſont ophiolâtres.

OPHIOMANCIE, ſ. f. divination par les ſerpens. Ce mot eſt formé du grec ὄφις, *ſerpent*, & de μαντεία, *divination*. L'*ophiomancie* étoit fort en uſage chez les anciens; elle conſiſtoit à tirer des préſages bons ou mauvais des divers mouvemens qu'on voyoit faire aux ſerpens. On en trouve pluſieurs exemples dans les Poëtes. Ainſi dans Virgile, *Æneid. liv. V.* Enée voit ſortir du tombeau d'Anchiſe un ſerpent énorme, dont le corps fait mille ſeplis tortueux; ce ſerpent tourne autour du tombeau & des autels, ſe gliſſe entre les vaſes & les coupes, goûte de toutes les viandes offertes, & ſe retire enſuite au fond du ſépulchre ſans faire aucun mal aux aſſiſtans. Le héros en tire un heureux préſage pour le ſuccès de ſes deſſeins.

Rien n'étoit ſi ſimple que l'origine de cette divination. „ Le ſerpent, dit M. Pluche, ſymbole de vie & „ de ſanté, ſi ornement dans les figures ſacrées, faiſant „ ſi ſouvent partie de la coëffure d'Iſis, toujours attaché au bâton de Mercure & d'Eſculape, inſéparable „ du coffre qui contenoit les myſteres, & éternellement „ ramené dans le cérémonial, paſſa pour un des grands „ moyens de connoître la volonté des dieux.

„ On avoit tant de foi, ajoute-t-il, aux ſerpens & à „ leurs prophêtes, qu'on en nourriſſoit exprès pour ces „ emplois; & en les rendant familiers, on étoit à portée „ des prophetes & des prédictions. Une ſuite d'expériences faites depuis quelques années par nos apothicaires & par la plûpart de nos botaniſtes, enſquels l'occaſion s'en préſente fréquemment dans leurs herboriſations, nous ont appris que les couleuvres ſont ſans „ dents, ſans piquûre & ſans venin. La hardieſſe avec „ laquelle les devins & les prêtres des idoles manioient „ ces animaux, étoit fondée ſur l'épreuve de leur impuiſſance à mal faire; mais cette ſécurité en impoſoit „ aux peuples, & un miniſtre qui manioit impunément „ la couleuvre, devoit ſans doute avoir des intelligences avec les dieux. *Hiſt. du ciel, tome premier, pag.* 447.

Les Marſes, peuples d'Italie, ſe vantoient de poſſéder le ſecret d'endormir & de manier les ſerpens les plus dangereux. Les anciens racontent la même choſe des Pſylles, peuples d'Afrique; & l'on pourroit même regarder comme une eſpece d'*ophiomancie* la coutume qu'avoient ceux-ci d'expoſer aux ardeurs leurs enfans lorſqu'ils étoient nés, pour connoître s'ils étoient légitimes ou adultérins. Car dit Lucain, traduit par Brébeuf:

L'enfant par les ſerpens conſtamment reſpecté,
D'un pur attouchement prouve la pureté;
Et lorſque ſa naiſſance eſt un préſent du crime,
De ces monſtres cruels il devient la victime.

On trouve ſur cette matiere une *diſſertation* très-curieuſe de M. l'abbé Souchay, dans les mémoires de l'académie des Belles Lettres, *tome VII. p.* 273.

OPHIOMORPHITE, (*Hiſt. nat.*) nom donné improprement par quelques auteurs à la noix d'ammon, à cauſe de ſes ſpirales, qui la font reſſembler à un ſerpent enroulé. *Voyez* CORNE D'AMMON.

OPHIOPHAGES, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) mangeurs de ſerpens. Mot formé du grec ὄφις, *ſerpent*, & de φαγεῖν, *manger*. Pline donne ce nom à quelques peuples d'Ethiopie qui ſe nourriſſoient de ſerpens. Apparemment que ces reptiles n'étoient pas venimeux, ou qu'on en retranchoit les parties qui auroient pu cauſer du danger, comme on fait aujourd'hui du ſerpent à ſonnettes, dont la chair priſe en bouillons eſt très bonne à purifier le ſang, pourvu qu'on lui ait coupé la tête, qui eſt remplie d'un poiſon très-ſubtil.

OPHIR, (*Géog. ſacrée.*) pays où la flotte d'Hiram roi de Tyr, & de Salomon roi de la Paleſtine, alloit une fois tous les trois ans, & d'où elle rapportoit quantité d'or. L'Aſie, l'Afrique & l'Amérique ont paſſé pour avoir l'honneur de poſſéder cette contrée, ſi fameuſe par ſes richeſſes, grace aux imaginations des interpretes de l'Ecriture, qui ne ſachant où placer ce pays, l'ont cherché par-tout où la moindre lueur de reſſemblance les a promenés. Je me garderai bien de diſcuter leurs différentes opinions ſur ce pays, & les raiſons qu'ils donnent chacun en particulier pour appuyer leur conjecture, ce ſeroit le ſujet d'un gros volume.

La claſſe des interpretes qui ont cherché *Ophir* en Amérique doit être miſe à part, comme de gens qui ont enfanté une opinion dénuée de toute vraiſemblance.

Celle des ſavans qui ont cherché *Ophir* en Aſie, n'a rien qui choque les idées de la navigation. C'eſt le ſentiment de Ribera, Maffé, Grotius, Bochart, Reland, Prideaux, dom Calmet, & de quantité d'autres, mais ils ne s'accordent pas enſemble ſur le lieu. Ceux-ci veulent que ce ſoit Ormus, ceux-là le Peqa, d'autres Malaca, & d'autres Sumatra. Grotius conjecture que c'eſt Sophar, que Ptolomée nomme *Saphera*. Bochart place *Ophir* dans l'Arabie, un pays des Sabéens, & lui ſubſtitue pour ſupplément un autre *Ophir* dans la Tapobane, qui eſt l'île de Ceylan. M. Reland met le pays d'*Ophir* dans la préſqu'île de l'Inde, en deçà du Gange; dom Calmet met *Ophir* dans l'Arménie.

Parmi les auteurs qui ont cherché *Ophir* en Afrique, quelques-uns l'ont placé à Carthage; d'autres, comme Cornélius *à lapide*, trouvent ce pays à Angola. M. Huet donne principalement le nom d'*Ophir* à la contrée de Sophala; il en apporte pluſieurs raiſons étayées de beaucoup de ſavoir.

Il eſt certain que l'opinion qui met *Ophir* ſur la côte orientale de l'Ethiopie entre le pays de Sophala inclusivement & le détroit de la mer Rouge, paroît une des plus vraiſemblables. Il eſt du-moins certain par les paſſages de l'Ecriture, *III. Reg. c. ix. v.* 26. 27. 28 *c. x. v.* 11. *II. liv. des Paralipom. c. viij. v.* 17. & 18. *& c. ix. v.* 10; il paroît dis-je, par tous ces paſſages qu'il faut qu'*Ophir* ſoit maritime, que la contrée ſoit utile, de ſorte qu'on la puiſſe faire tous les ans: que ce ſoit un pays fertile en or; & qu'enfin une flotte puiſſe y arriver ſans avoir beſoin de la bouſſole. Tout cela quadre aſſez bien à la côte de Sophala, dont après tant de ſiecles les richeſſes ne ſont pas encore épuiſées. Une mouſſon y menoit la flotte, l'autre ſemeſtre lui donnoit le vent propre pour revenir à la mer Rouge. Point de golfe ni de cap dangereux qui interrompent la courſe d'une flotte qui raſe la côte. Ce ſentiment eſt au reſte celui des Navigateurs & des Géographes; ſavoir d'Orielius, de Lopès dans ſa *navigation des Indes*, de Barros dans ſes *décades*, & autres. (*D. J.*)

OPHITES, ſ. m. (*Hiſt. eccl.*) eſt le nom d'une ſecte d'anciens hérétiques ſortis des Gnoſtiques. Leur nom dérive d'ὄφις, *ſerpent*, parce qu'ils adoroient le ſerpent

pent qui avoit ſéduit Eve. Ils croyoient que ce ſerpent avoit la ſcience univerſelle, & ils le regardoient comme le pere & l'auteur de toutes les ſciences. Sur ce fondement ils bâtirent une infinité de chimeres, dont on peut voir les principales dans ſaint Epiphane. *Voyez* GNOSTIQUES. Ils diſoient que ce ſerpent étoit le Chriſt, qui étoit fort différent de Jeſus né de la vierge Marie; que le Chriſt deſcendit dans Jeſus, & que ce fut Jeſus & non pas le Chriſt qui ſut mis à mort. En conſéquence ils obligerent ceux de leur ſecte à renoncer à Jeſus & à ſuivre le Chriſt.

Les Séthiens ou Séthiniens dont il eſt fait mention dans Théodoret, étoient les mêmes que les *Ophites*, ou du-moins leur doctrine ne différoit pas beaucoup de celle de ces derniers.

Les Peres ajoutent que les chefs ou prêtres des *Ophites* en impoſoient aux peuples par cette eſpece de prodige. Lorſqu'ils célébroient leurs myſteres, un ſerpent qu'ils avoient apprivoiſé ſortoit de ſon trou à un certain ori qu'ils faiſoient, & y rentroit après s'être roulé ſur les choſes qu'ils offroient en ſacrifice. Ces impoſteurs en concluoient que le Chriſt les avoit ſanctifiées par ſa préſence, & les diſtribuoient aux aſſiſtans comme des dons ſacrés & divins. S. Ireu. *liv. I. ch. xxxv.* Tertull. *de præſcript. c. xlvij.* Baronius, *ad ann. Chriſt. cxlv.*

OPHITA, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques anciens à la pierre connue ſous le nom de *ſerpentine*, dont la couleur a aſſez de reſſemblance avec celle de la peau de quelques ſerpens. *Voyez* SERPENTINE.

Les anciens naturaliſtes ont donné le nom d'*ophites* à des marbres gris rachetés de noir; ils en diſtinguoient trois eſpeces, le noir, le blanc & le cendré ou gris. Ils ont auſſi appellé *ophite* une eſpece de porphyre que Pline a nommé *ophites nigricans durus & memphites*, *lib. XXXVI. cap. xij.* dont une eſpece ſe nommoit *tephrias*, ou *ophites cinereus*. *Voyez* Em. Mendes d'Acoſta, *Hiſt. nat. of. foſſils.* (—)

OPHIUCUS, ſ. m. ſe dit dans l'*Aſtronomie* d'une conſtellation de l'hémiſphere boréal, appellée auſſi & plus communément *ſerpentaire*. *Voyez* SERPENTAIRE.

OPHIUSA, (*Géogr. anc.*) nom commun à pluſieurs îles; 1°. à une île de la Propontide, ſelon Pline, *l. IV. c.* 11. à une île de la Méditerranée, dans le voiſinage d'Ibica: c'eſt aujourd'hui *Mancelibre*; 3°. à l'île de Cypre, ou du-moins à un canton particulier de cette île. *Ophiuſa arva*, dit Ovide, en parlant de cet endroit; 4°. *Ophiuſa* eſt un ancien nom d'un ville de la Scythie en Europe; 5°. de Cythnus; 6°. de la Lybie; 7°. de Thénos, l'une des Cyclades, aujourd'hui l'*île de Tine*. (*D. J.*)

OPHRYNIUM, (*Géog. anc.*) lieu d'Aſie dans la Troade, près du Dardanum. Strabon en parle *liv. XIII. page* 598. C'étoit-là qu'étoit le bois d'Hector, & enſuite le lac Pielée.

OPHIRIS, (*Botan.*) ou *ophrys*, en anglois *twyblade*, en françois *double-feuille*; genre de plante dont voici les caracteres ſelon Linnæus. La fleur n'a point de calice particulier, & eſt compoſée de ſix pétales oblongs. La couronne de la fleur eſt plus longue que les pétales, fendue en deux & pend en bas. Les étamines ſont deux filets très-courts; les boſſettes ſont droites & couvertes par le bord interne de la couronne de la fleur. Le germe du piſtil eſt oblong & tortillé; le ſtile eſt adhérant à la partie interne de la couronne de la fleur. Le fruit eſt une capſule ovale, contenant une quantité de graines auſſi fines que de la pouſſiere.

Hill compta quatre eſpeces d'*ophiris*, dont il ſuffira de décrire la plus commune, *the common twyblade*. Sa racine eſt fibreuſe & traçante; elle pouſſe une ſeule tige dont les feuilles ſont oppoſées l'une à l'autre. Ses fleurs ſont compoſées chacune de ſix pétales oblongs; quand la fleur eſt paſſée, le calice devient un fruit qui contient des ſemences auſſi menues que de la ſciure de bois. Cette plante croît dans les lieux ombrageux, & fleurit en Juin. Elle n'eſt pas d'uſage ordinaire en Médecine. (*D. J.*)

OPHTHALMIE, ſ. f. (*Chirurgie.*) *terme de Médecine*, maladie des yeux. C'eſt proprement une inflammation à la tunique appellée *conjonctive*, accompagnée de rougeur, de chaleur & de douleur. *Voyez* ŒIL, SCLEROPHTHALMIE & XÉROPHTHALMIE.

Ce mot eſt formé du grec ὀφθαλμος, *œil*. Celſe nomme l'ophthalmie *lippitudo*, parce que dans cette maladie il s'attache de la chaſſie aux yeux, que les Latins appellent *lippa*.

Il y a une *ophthalmie* humide & une ſeche: la premiere eſt celle où il y a écoulement de larmes, la ſeconde eſt celle où il n'en ſort point du tout.

Il arrive quelquefois dans l'*ophthalmie* que les paupieres ſont tellement renverſées, que l'œil demeure ouvert ſans pouvoir ſe fermer: on l'appelle *chemoſis*, χημωσις. D'autre fois les paupieres tiennent tellement enſemble, que l'œil ne peut s'ouvrir, & on appelle celle-ci *phimoſis*, φιμωσις, comme qui diroit *cloture* d'une choſe qui doit être naturellement ouverte.

La cauſe immédiate de l'*ophthalmie* eſt le ſang qui coule en trop grande quantité dans les vaiſſeaux de la conjonctive, y reſte en ſtagnation, & conſéquemment les diſtend. Pour les cauſes éloignées, elles ſont les mêmes que celles des autres inflammations.

Il arrive ſouvent en été qu'il y a des *ophthalmies* épidémiques.

De la neige appliquée ſur l'œil malade, paſſe pour un bon remede dans l'*ophthalmie*. Les éphémérides des curieux de la nature parlent d'une *ophthalmie*, en appliquant ſur l'œil de la fiente de vache toute chaude entre deux linges. La langue de renard, la graiſſe & le fiel de vipere, ſont prônés par les empiriques comme d'excellens préſervatifs contre l'*ophthalmie*.

La méthode que ſuivent les modernes dans la cure de l'*ophthalmie*, conſiſte particulierement à purger le malade pluſieurs fois; ſi les purgations réitérées n'emportent point le mal, ils ont recours aux véſicatoires, aux cautares & aux ſetons, *&c.* Piteairn cependant préfere la ſaignée, & trouve qu'il n'y a pas de maladie où il ſoit plus à-propos de ſaigner copieuſement.

Piteairn & quelques autres, diſtinguent deux ſortes d'*ophthalmies*, l'une externe & l'autre interne, la premiere affecte la conjonctive, & c'eſt celle dont nous avons parlé juſqu'à préſent; & la ſeconde affecte la rétine. Les ſymptomes ou indications de la derniere ſont quand on croit voir voltiger devant ſes yeux des mouches ou de la pouſſiere, lorſqu'il n'y a en effet ni l'un ni l'autre.

Lorſque cette *ophthalmie* eſt invétérée, elle dégénere en goutte ſereine ou amaurоſe. *Voy.* GOUTTE SEREINE INFLAMMATION, *&c.*

Je ne joindrai que quelques obſervations générales à cet article, & pour le reſte je renvoie à *Maître-Jan*.

1°. Si la tunique de l'œil, naturellement très-ſenſible vient à être irritée par des corps étrangers qui ſont tombés deſſus, ou par l'application de matieres âcres, comme la chaux, le tabac, les fourmis, les cantharides, la fumée, le frottement, la contuſion, la piquûre, il eſt à-propos de nettoyer l'œil à l'aide d'un collyre émollient, enſuite de recourir à quelque fomentation de même nature; mais cette légere inflammation de l'œil, nommée *taranis* par les Grecs, qui eſt produite par une cauſe extérieure de peu de conſéquence, comme de la fumée, d'un vent froid, ſon effet eſt de courte durée, & ne requiert point des remedes de l'art.

2°. Lorſqu'il coule des paupieres une matiere âcre qui irrite le bulbe, ce qu'on connoît aiſément par l'inſpection des yeux & les ordures qui s'y amaſſent il faut employer les remedes propres à corriger l'âcreté de l'humeur & à l'adoucir.

3°. Quand ce ſont des larmes âcres & abondantes, produites par une humeur cataireuſe ou bilieuſe qui continuent de cauſer du l'irritation au bulbe de l'œil & aux paupieres, il faut employer les purgatifs, les lénitifs, les véſicatoires, pour évacuer cette humeur, la détourner ſur le col ou ſur les bras. Dans les perſonnes bilieuſes on employera les aſtringens froids: mais dans les maladies cataireuſes froides, l'application des aſtringens échauds ſur les yeux ſe trouve indiquée.

4°. Lorſqu'après la ceſſation d'une hémorrhagie le ſang en ſe portant trop à la tête dans une maladie aiguë, & à la ſuite de l'abus des échauffans & des ſpiritueux, donne lieu à une *ophthalmie*, il faut ſur-le-champ ouvrir la veine, & lâcher le ventre par les antiphlogiſtiques; il convient auſſi de les employer intérieurement, & de les appliquer comme topiques ſur les yeux, le front & les tempes.

5°. S'il ſe fait une métaſtaſe ſur les yeux, on doit d'abord tenter ſa dériv tion ſur d'autres parties; enſuite, ſelon la nature de la métaſtaſe, cataireuſe, bilieuſe, érésipélateuſe, ichoreuſe, ſcorbutique, vénérienne, pituiteuſe; ſelon les différentes ſaiſons de l'année, & ſelon les pays qui la favoriſent; enfin ſelon la qualité d'un ulcere ſuppuré & la conſtipation du ventre, il faut varier l'uſage des remedes, tant internes qu'externes, & donner ceux qui ſont oppoſés à la nature du mal.

6°. Si le bulbe de l'œil lui-même eſt attaqué d'inflammation ou d'érésipelle, il eſt néceſſaire de ſaigner & de lâcher le ventre, juſqu'à ce que le mal local ſoit diminué. Il convient encore de donner intérieurement & d'ap-

d'appliquer ſur les yeux les remedes propres à calmer cette inflammation ou cette éréſipelle. (*D. J.*)

OPHTHALMIUS LAPIS, (*Hiſt. nat.*) pierre, ou ſuivant quelques-uns, nom d'une compoſition factice dont nous ne ſavons rien, ſinon qu'elle étoit un grand remede pour les maladies des yeux; mais ce n'étoit pas pour les yeux des autres, car on dit qu'elle rendoit inviſible celui qui la portoit.

OPHTHALMIQUE, adj. (*Gramm.*) qui concerne les yeux. On dit une plante, un remede, un nerf *ophthalmique*. La cinquieme paire de nerfs ſe diviſe en trois branches, dont la premiere eſt appellée *ophthalmique*; celle-ci ſe diviſe en deux autres branches, après avoir donné pluſieurs petits filets qui entourent le nerf optique & qui ſe diſtribuent à la choroïde. La plus groſſe de ces deux dernieres ſe ſous-diviſe encore en deux, dont l'une ſort par un trou que l'on appelle *orbitaire externe*, & l'autre par le trou ſourcilier, ſe perdant enſuite dans les muſcles du front & dans l'articulaire des paupieres, à la glande lacrymale & au ſac nazal. La derniere branche paſſe par le trou orbitaire interne, & va ſe perdre ſur les membranes des larmes oſſeuſes du nez.

OPHTHALMOGRAPHIE, ſ. f. *en Anatomie*, c'eſt la partie qui traite des yeux. Ce mot vient du grec ὀφθαλμος, *œil*, & de γραφω, *décrire*.

Nous avons différens traités qui portent ce titre: *Briggi opthalmographia*, à Leyde 1686, *in*-12.

Kennedy opthalmographia, à Londres 1713, *in*-8°.

Plempii ophthalmographia, à Louvain 1659, *in-fol.*

OPHTHALMOSCOPIE, ſ. f. (*Divinat.*) branche de la phyſionomie ou l'art de connoître, de conjecturer quel eſt le tempérament & le caractere d'une perſonne par l'inſpection de ſes yeux & de ſes regards. Ce mot eſt formé du grec ὀφθαλμος, *œil*, & σκοπεω, *je conſidere*. *Voyez* PHYSIONOMIE.

OPHTHALMOXISTRE, ſ. m. *inſtrument de Chirurgie*, petite broſſe qu'on fait avec douze ou quinze barbes d'épi de ſeigle, pour ſcarifier les vaiſſeaux variqueux des paupieres ou de la conjonctive. Cet inſtrument eſt de l'invention de M. Woolhouſe, fameux oculiſte.

La ſcarification des paupieres eſt un ſecours très-ancien, mais la petite broſſe eſt un moyen nouveau & fort commode. Je m'en ſuis ſervi pluſieurs fois avec ſuccès: on lave l'œil avec de l'eau tiede pour favoriſer le dégorgement; enſuite avec de l'eau froide, on de l'eau de plantin & de roſe, pour arrêter le ſang.

Les ophtalmies invétérées qui ſont devenues habituelles, dépendent de la dilatation variqueuſe des vaiſſeaux, qu'on ne peut utilement dégorger que par des ouvertures. La petite broſſe les multiplie ſans aucun inconvénient. Platner, qui a décrit cet inſtrument dans une diſſertation particuliere *de ſcarificatione ocularum*, l'appelle *blepharoxiſtum*, nom donné par Paul d'Aigine & par Abucaſſir à une eſpece de petite rape deſtinée à irriter les paupieres galeuſes, du mot grec βλεφαρον, qui ſignifie *paupiere*, & ξυω, *je raviſſe, je racle*. *Ophthalmoxiſtre* veut dire *inſtrument avec lequel on racle l'œil*. (*Y*)

OPIATE, ſ. m. (*Pharmacie.*) ce nom qui vient originairement ſans doute de ce que le remede dont il s'agit contenoit de l'opium, eſt donné aujourd'hui indiſtinctement à un électuaire magiſtral quelconque, ſoit qu'on y faſſe entrer du l'opium qu'on ne preſcrit que très-rarement ſous cette forme, ſoit qu'on n'y en faſſe point entrer. Le mot d'*opiate* dans ſa ſignification reçue & vulgaire ſignifie donc la même choſe que *électuaire magiſtral*, & même eſt le nom le plus uſité, & preſque le ſeul uſité de l'électuaire magiſtral. Cela n'empêche pas qu'on ne trouve quelques électuaires officinaux qui portent le nom d'*opiate*, par exemple l'*opiate* de Salomon. *Voyez l'article ſuivant*.

Toutes les conſidérations que nous avons propoſées ſur l'électuaire officinal à l'*article* ÉLECTUAIRE conviennent parfaitement à l'électuaire magiſtral ou *opiate*. *Voyez cet article*. L'*opiate* s'ordonne communément pour pluſieurs doſes que l'apothicaire livre en autant de paquets, ou qu'il donne en maſſe lorſque les doſes ſont déterminées vaguement par un certain volume, qu'il eſt dû par exemple que le malade en prendra chaque fois gros comme une noix, comme une noiſette, *&c.*

La conſiſtance de l'*opiate* ne permet pas de le former en bols. Les malades les plus courageux le prennent au bout d'un couteau ou de la queue d'une cueille, ou bien délayée dans quelque liqueur appropriée. Il faut pour ceux qui ont du dégoût pour les remedes, l'envelopper mieux qu'il eſt poſſible dans du pain à chanter. (*b*)

OPIAT, *opiatum*, (*Pharmacie.*) épithete que porte aſſez communément le *laudanum* dans les ouvrages latins de Médecine. Les auteurs françois ne traduiſent point cette épithete, & ils appellent ſimplement *laudanum* les préparations d'opium, appellées en latin *laudanum opiatum*. Quelques-uns entendent par *laudanum opiatum* le laudanum ſolide, & ils croient que ce mot *opiatum* ſignifie la même choſe que *opiaticum*, c'eſt-à-dire ayant la conſiſtance électuaire ou d'*opiate*. Mais ce n'eſt pas là ce que les Pharmacologiſtes ont entendu par l'expreſſion dont il s'agit. *Voyez* LAUDANUM. (*b*)

OPIATE *meſentérique*, (*Pharmacie.*) compoſition officinale, dont une préparation mercurielle eſt le principal ingrédient. *Voyez l'article* MERCURE, (*Mat. méd. & Pharmac.*)

OPIATE DE SALOMON, (*Pharm. & Mat. med.*) l'*opiate de Salomon* eſt un électuaire officinal, dont l'auteur eſt incertain; c'eſt, comme le mithridate, un amas de drogues aromatiques, principalement de celles qui ſont regardées comme éminemment alexipharmaques, antiperſtilentielles, cordiales, ſtomachiques, emmenagogues, vermifuges, *&c.*

Le mithridate eſt un des ingrédiens de cette inutile & raiſonnée compoſition qui contient d'ailleurs & par duplicata pluſieurs ingrédient du mithridate. Mais le mithridate contenant d'autre part les trochiſques eyphi qui ſont compoſés d'une partie des ingrédiens du mithridate, & de ceux-là même qui lui ſont communs avec l'*opiate de Salomon*, il ſe trouve que la même drogue entre trois fois dans la même compoſition. Or elle eſt décrite avec la circonſtance du cette répétition puérile dans la derniere edition de la Pharmacopée de Paris. N'eſt-il pas permis de demander à quoi eſt bon le renouvellement fréquent de ces ſortes d'ouvrages, lorſqu'ils laiſſent ſubſiſter de pareilles inepties? (*b*)

OPICIENS, LES, (*Géog. anc.*) en latin *Opici*, ancien peuple d'Italie, le même que les Oſques qui habitoient la côte de la Campanie, & quelque choſe du Latium.

OPICONSIVES, ſ. f. (*Antiq. rom.*) fête qu'on faiſoit à Rome en l'honneur d'Ops, ſurnommée *Conſiva*, du mot *conſero*, *conſevi*, je ſeme, parce que cette déeſſe préſidoit aux biens de la terre. Les *opiconſives* ſe célébroient au mois d'Août.

OPIGENE, (*Mythol.*) celle qui porte du ſecours: les dames romaines honoroient Junon ſous ce titre, parce qu'elles croyoient en être aſſiſtées dans leurs couches: l'origine du nom vient des noms latins, *opem gerere*, ſecourir.

OPIMES, DÉPOUILLES, (*Antiq. rom.*) on nommoit ainſi les armes conſacrées à Jupiter Férétrien, & remportées par le chef ou tout autre officier de l'armée romaine ſur le général ennemi, après l'avoir tué de ſa propre main en bataille rangée.

Les armes, les drapeaux, les étendarts, les boucliers remportés ſur les ennemis dans les combats étoient de brillantes marques de la victoire. L'on ne ſe contentoit pas de les mettre dans les rangs, on les expoſoit à la vûe du public, on les ſuſpendoit dans le lieu le plus fréquenté de la maiſon, & il n'étoit pas permis de les arracher, même quand on vendoit la maiſon, ni de les ſuſpendre une ſeconde fois, ſi elles venoient à tomber.

Il ne faut pas confondre ces ſortes de trophées militaires avec les dépouilles d'argenterie, de meubles & d'autres effets du pillage des villes; ces derniers étoient un gain, ou profit, & non pas un honneur. Fabius Maximus fut loué par tous les gens de bien après la priſe de Tarente, d'avoir laiſſé aux Tarentins les tableaux & les ſtatues des dieux; c'eſt à ce ſujet qu'il dit ce mot qui n'a jamais été oublié: „ Laiſſons aux Tarentins leurs dieux irrités „. En effet, ſuivant la réflexion du ſage Polybe, les ornemens étrangers dont on dépouille les villes, ne font qu'attirer la haine & l'envie ſur ceux qui les ont pris, & la compaſſion pour ceux qui les ont perdus. D'ailleurs c'eſt nous tromper groſſierement, continue-t-il, que de nous perſuader que les dépouilles des villes ruinées & les calamités des autres faſſent la gloire & l'ornement de notre pays.

Mais la gloire de tuer dans le combat le chef des ennemis; & de lui enlever enſuite ſes propres armes, étoit regardée comme une action également honorable & utile, parce qu'elle étoit la plus propre à aſſûrer la ſuccès de la victoire. Auſſi liſons-nous dans Homere qu'Enée défendit de toutes ſes forces Pandarus attaqué par Diomede, & qu'il auroit lui-même ſuccombé à la fureur de ce redoutable ennemi, ſi Vénus veillant ſans ceſſe pour le ſalut de ſon fils, ne l'eût pris entre ſes bras, & ne l'eût couvert d'une partie de ſa robe divine.

Feſtus cite une loi de Numa Pompilius qui diſtingue trois ſortes de *dépouilles opimes*. Il ordonne que les premieres ſoient conſacrées à Jupiter Férétrien, les ſecon-

des

des à Mars, & les troiſiemes à Quirinus. Il veut que ceux qui les ont remportées ayent la premiere 300 as, le ſecond 200, & le troiſieme 100, mais les ſeules dépouilles qu'on nommoit par excellence du nom d'*opimes*, étoient les premieres qui ſe gagnoient en bataille rangée par le général ou tout ſoldat romain, qui tuoit de ſa propre main le général des ennemis.

Le mot *opimes* ſignifie *richeſſe*, *puiſſance*, *excellence*. Dans Cicéron *ager opimus*, & dans Virgile *arva opima*, ſont des terres fertiles & d'un grand rapport; ainſi *opima ſpolia* déſignoient des dépouilles par excellence. Ecoutons ce qu'en dit Plutarque dans la vie de Marcellus.

„ Le ſénat, dit-il, lui décerna l'honneur du triomphe „ après avoir défait les Gaulois, & tué de ſa main leur „ roi Viridomare: ſon triomphe fut un des plus mer„ veilleux par la magnificence de tout l'appareil; mais „ le ſpectacle le plus agréable & le plus nouveau fut „ Marcellus lui-même portant à Jupiter l'armure du roi „ barbare; car ayant fait tailler le tronc d'un chêne, & „ l'ayant accommodé en forme de trophée, il le revê„ tit de ces armes en les arrangeant proprement & avec „ ordre.

„ Quand la pompe ſe fut miſe en marche, il monta ſur „ un char à quatre chevaux; & prenant ce chêne ainſi „ ajuſté, il traverſa toute la ville, les épaules chargées de „ ce trophée, qui avoit la figure d'un homme armé, „ & qui faiſoit le plus ſuperbe ornement de ſon triom„ phe. Toute l'armée le ſuivoit avec des armes magnifiques, en chantant des chanſons compoſées pour cette „ cérémonie, & des chants de victoire à la louange de „ Jupiter & de leur général „.

Dès qu'il fut arrivé dans cet ordre au temple de Jupiter Férétrien, il plaça ce trophée & le conſacra. Voilà le troiſieme & le dernier capitaine qui ait eu cet honneur chez les Romains. Le premier qui remporta ces ſortes de dépouilles *opimes* fut Romulus après avoir tué Acron, roi des Céniniéens, & ſon triomphe a été l'origine & le modele de tous les autres triomphes. Le ſecond qui remporta les dépouilles *opimes* fut Cornelius Coſſus, qui défit & tua Tolumnius, roi des Toſcans; & le troiſieme fut Marcellus, après avoir tué Viridomare, roi des Gaulois.

Le même hiſtorien prétend dans la vie de Romulus, qu'il n'y a que les généraux d'armée romaine qui ont tué de leur main le général des ennemis, qui ayent eu la permiſſion de conſacrer à Jupiter les dépouilles *opimes*; mais il ſe trompe; ce n'étoit point une condition néceſſaire que celui qui prendroit ces dépouilles, & qui tueroit de ſa main le général ennemi, commandât lui-même en chef; non-ſeulement un officier ſubalterne, mais un ſimple ſoldat pouvoit gagner les dépouilles *opimes*, & en faire l'offrande à Jupiter Férétrien. Varron l'aſſûre, la loi de Numa le dit, & finalement ce fait eſt confirmé par l'exemple de Cornélius Coſſus, qui ſua Tulumnius, roi des Toſcans, & gagna les dépouilles *opimes* n'étant que tribun des ſoldats, car la généralité étoit Æmilius. C'eſt à la vérité Tite-Live qui a jetté Plutarque dans l'erreur en nommant Coſſus *conſul* d'après une inſcription, qui ne ſignifioit autre choſe ſinon que Coſſus étoit enſuite parvenu à la dignité du conſulat. Tite-Live ſe conduiſit ainſi moins par erreur que par flatterie pour Auguſte, dont le but étoit d'étouffer la tradition immémoriale, que les particuliers pouvoient prétendre au grand honneur du triomphe par les dépouilles *opimes*. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

OPIMIEN, VIN, (*Littér.*) ſous le conſulat de L. Opimius & de Quintus Fabius Maximus l'an 121 avant Jeſus-Chriſt, les différentes faiſons au rapport de Pline, *liv. XIV. chap. iv*, furent ſi favorables aux biens de la terre, que l'on n'avoit jamais vû les fruits ſi beaux & ſi bons, ſur-tout les vins qui furent ſi exquis & ſi forts, qu'on en garda pendant plus d'un ſiecle. C'eſt-là la fameux vin que les poëtes ont immortaliſé ſous le titre de *vin opimien*, qui lui fut donné du nom du premier de ces conſuls. (*D. J.*)

OPINIATEURS, *opiniatores*, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) c'étoient dans la milice romaine ce que nous appellons *des vivriers*. Ils fourniſſoient l'armée de pain, de vin & de fourage, ou du-moins ils veilloient à ce que cette ſubſiſtance n'y manquât par; on les appelloit *procuratores*, *probatores*, *æſtimatores*: ils avoient auſſi le ſoin d'eſtimer la qualité & la quantité des vivres.

OPINANT, OPINER, voyez OPINION.

OPINER DE LA MAIN, (*Antiq. grec.*) maniere d'*opiner* chez les Athéniens en étendant la main en forme de ſigne vers le magiſtrat qu'ils éliſoient, ou vers l'orateur dont l'avis leur plaiſoit davantage; cette maniere d'*opiner* par l'extenſion des mains ſe nommoit en un ſeul mot χειροτονια; & c'eſt pour cela que les magiſtrats élus de la ſorte s'appelloient χειροτονητοι: tels étoient les Pylagores. Xénophon, *l. I. rer. hellen.* raconte que la nuit ayant ſurpris le peuple d'Athènes, aſſemblé pour un ſujet important, il fut obligé de remettre la déliberation à un autre jour, de peur qu'on n'eût trop de peine à démeler leurs mains & les mouvemens.

Cicéron ſe moque fort de cette maniere d'*opiner* qui profanoit les decrets d'Athènes; tels ſont, dit-il, ces beaux decrets athéniens, qu'ils faiſoient ſonner ſi haut; decrets qui n'étoient point formés ſur des opinions & des avis des juges, ni affermis ſur des ſermens; decrets enfin qui n'avoient pour baſe que les mains étendues, & les clameurs redoublées d'une populace tumultueuſe: ils étendent les mains, & vmlà un decret d'olos: *porrigunt manus, & pſephiſma natum eſt*. Cic. *oratio pro Flacco*.

Il eſt vrai cependant qu'il falloit au-moins 6000 citoyens pour former le décret *pſephiſma*, dont Cicéron ſe moque. On l'intimloit du nom ou de l'orateur, ou du ſénateur dont l'opinion avoit prévalu; on mettoit avant tout la date dans laquelle entroit premierement le nom de l'archonte; enſuite le jour du mois, & finalement le nom de la tribu qui étoit en tour de préſider. Voici la formule de ces ſortes de décrets par où l'on pourra juger de toutes les autres. „ Sous l'archonte Mni„ ciphile, le trentieme jour du mois Hécatombœon, la „ tribu de Pandion étant en exercice, on a décerné, *&c.* (*D. J.*)

OPINIATRE, adj. OPINIATRETÉ, OBSTINATION, (*Synonym. Gramm.*) ces deux mots préſentent à l'eſprit un fort & déraiſonnable attachement à ce qu'on a une fois conçu ou réſolu d'exécuter.

L'*opiniâtreté* eſt un entêtement aveugle pour un ſujet injuſte ou de peu d'importance: elle part communément d'un caractere rétif, d'un eſprit ſot ou méchant, ou méchant & ſot tout enſemble, qui croiroit ſa gloire ternie s'il revenoit ſur ſes pas, lorſqu'on l'avertit qu'il s'égare. Ce défaut eſt l'effet d'une fermeté mal entendue, qui confirme un homme *opiniâtre* dans ſes volontés, & qui lui faiſant trouver de la honte à avouer ſon tort, l'empêche de ſe retracter.

L'*obſtination* conſiſte auſſi dans un trop grand attachement à ſon ſens ſans aucune raiſon ſolide. Cependant ce défaut ſemble provenir plus particulierement d'une eſpece de mutinerie affectée qui rend un homme intraitable, & fait qu'il ne veut jamais céder. L'effet particulier de l'*opiniâtreté* & de l'*obſtination* tend directement à un point ſe rendre ous idées des autres malgré toutes lumieres contraires: avec cette différence que l'*opiniâtreté* refuſe ordinairement d'écouter la raiſon par une oppoſition qui lui eſt comme naturelle & de tempérament, au lieu que l'*obſtiné* ne s'en défend ſouvent que par une volonté de pur caprice & de propos déliberé. (*D. J.*)

OPINION, *opinio*, ſ. f. (*Logique.*) eſt un mot qui ſignifie une *créance* fondée ſur un motif probable, ou un jugement de l'eſprit douteux & incertain. L'*opinion* eſt mieux définie, le conſentement que l'eſprit donne aux propoſitions qui ne lui paroiſſent par vraies au premier coup-d'œil, ou qui ne ſe deguiſent pas par une conſéquence néceſſaire de celles qui portent en elles l'empreinte de la vérité.

On définit l'*opinion* dans l'école *aſſenſus intellectus cum formidine de oppoſito*, c'eſt-à-dire un conſentement que l'entendement donne à une choſe avec une eſpece de crainte que le contraire ne ſoit vrai.

Selon les Logiciens, la démonſtration produit la ſcience ou la connoiſſance certaine, & les argument probables produiſent l'*opinion*. Toutes les fois que le conſentement de l'eſprit à une vérité qu'on lui propoſe eſt accompagné de doute, on l'appelle *opinion*. Platon fait de l'*opinion* un milieu entre la connoiſſance & l'ignorance; il dit qu'elle eſt plus claire & plus expreſſe que l'ignorance, mais plus obſcure & moins ſatisfaiſante que la ſcience.

On ſoutient communément dans l'école que l'*opinion* n'eſt pas incompatible avec la ſcience ſur un même ſujet: quoique l'*opinion* ſuppoſe du doute, & que la ſcience exclue toute incertitude, parce que l'entendement, dit-on, peut conſentir à une vérité par différens motifs & de diverſes manieres. Cependant, ſi l'on examine de près le queſtion, on comprendra qu'il eſt abſolument impoſſible qu'on puiſſe en même tems douter & être certain de la même choſe; que la différence des motifs, ou certains ou probables, ne ſauroit produire cet effet dans l'eſprit, parce que les raiſons probables qui forment l'*opinion* ſont une lumiere foible qui ne peut jamais obſcurcir l'évidence des raiſons certaines qui forment la

ſcience; ce qu'il faudroit pourtant qu'elle fît pour introduire dans l'eſprit cette obſcurité dont elle doit être accompagnée, & produire dans le conſentement le doute néceſſaire & eſſentiel à l'*opinion*. D'ailleurs la ſcience étant certaine & évidente par elle-même, elle banniroit par la ſeule préſence toute oſcillation, & par conſéquent l'*opinion* même dont elle prend la place, & ſaiſit l'eſprit entier de l'éclat de ſa lumiere. Tout ce qu'elle lui permet alors, c'eſt de diſtinguer au milieu de cette grande lumiere la foibleſſe de celle de l'*opinion*; & de voir que ſi les raiſons évidentes qui entraînent ſon conſentement & le rendent certain, lui avoient manqué, les raiſons probables & conjecturales n'auroient obtenu de lui qu'un aſſentiment foible & perplexe: de ſorte que ceux qui ſe propoſent de prouver la compatibilité de la ſcience & de l'*opinion* par la différence de ces motifs, ne font autre choſe que confondre la conſcience qu'on a de l'incertitude du conſentement, ce qui eſt très-différent. Car il n'eſt point de raiſon, quelque bonne qu'elle ſoit, qui empêche de ſentir l'incertitude d'une autre raiſon ſur le même ſujet; & il n'en eſt aucune, quelqu'incertaine qu'elle ſoit, qui puiſſe affoiblir la certitude d'une autre raiſon; certitude qui empêche toujours le conſentement d'être incertain, quoique l'eſprit entrevoye d'autres motifs qui ne ſont préciſément que des conjectures; certitude qui ne change pas à la vérité la nature des raiſons incertaines, mais qui chaſſe l'obſcurité que laiſſe tout peu de lumiere.

Il en eſt donc de la ſcience & de l'*opinion* à peu-près comme de l'éclat du ſoleil & de la lumiere d'un flambeau, ou plutôt d'une lampe: le ſoleil découvre diſtinctement les objets; la lampe ne les montre qu'obſcurément. Si l'on allume celle-ci en plein midi, on s'appercevra bien qu'elle ne peut jetter ſur les objets qu'une lumiere foible, & ne les dévoile à nos yeux qu'imparfaitement & avec quelque nuance obſcure, mais elle ne les fera point alors appercevoir effectivement de cette maniere. Sa foibleſſe, quoique connue, n'ôtera point aux objets le brillant qu'ils tiennent du grand jour; & quelqu'uſage qu'on faſſe alors de la lampe allumée, nos yeux ne verront que d'une façon, c'eſt-à-dire comme on voit en plein midi, & jamais comme on voit la nuit, à la lumiere d'une lampe. De même la ſcience eſt une lumiere pleine & entiere qui découvre les choſes clairement, & ré and ſur elles la certitude & l'évidence; l'*opinion* n'eſt qu'une lumiere foible & imparfaite qui ne découvre les choſes que par conjecture, & les laiſſe toujours dans l'incertitude & le doute; l'une eſt le plus, l'autre eſt le moins. Enfin c'eſt le beaucoup & le moins d'une même choſe, qu'il eſt impoſſible de trouver en même tems dans un même ſujet à l'égard de la même matiere. Il n'y a qu'à l'école des chimeres où de pareilles thèſes puiſſent être propoſées & ſoutenues.

Quant à la parité qu'on inſtitue en diſant que la ſcience s'allie bien avec la foi, quoique celle-ci ſoit obſcure, & que celle-là ſoit évidente, il faut avouer que ſi cette parité étoit juſte & entiere, la foi ne pourroit pas s'allier avec la ſcience non plus qu'avec l'*opinion*. Mais je crois y voir une fort grande différence: car afin que l'*opinion* & la ſcience ſe trouvent dans un même ſujet, il faut qu'il y ait en même tems de la certitude & de l'incertitude, puiſque ſans certitude il n'y auroit point de ſcience, & ſans incertitude point d'*opinion*. Au lieu qu'il n'eſt pas néceſſaire pour que la foi ſoit jointe à la ſcience que l'obſcurité ſe trouve en même tems dans le conſentement que l'eſprit donne à une vérité connue par ces deux voies; parce que la foi peut ſubſiſter ſans répandre l'obſcurité dans un entendement qui eſt éclairé d'ailleurs, & l'*opinion* ne le peut pas ſans y mettre de l'incertitude. Mais, dira-t-on, s'il n'y a point d'obſcurité, il n'y aura point de foi, puiſque la foi eſt des choſes obſcures, ſelon la définition de l'apôtre ſaint Paul: *Fides eſt argumentum non apparentium*. Je réponds à cela que l'obſcurité eſſentielle à la foi telle toujours, parce que cette obſcurité n'eſt pas celle de l'entendement, mais ſeulement celle des motifs de la révélation. Ainſi pour faire un acte de foi, il n'eſt pas néceſſaire de ne voir qu'obſcurément les vérités auſquelles on donne ſon conſentement; il ſuffit de donner ce conſentement par un motif obſcur, quoiqu'on ait encore un motif clair & évident, ce qui eſt très-poſſible. Car on peut croire une choſe par différens motifs; mais les différens motifs ne peuvent rien mettre de contradictoire dans l'eſprit & dans le conſentement, ſans le détruire l'un ou l'autre. Voilà préciſément ce qui arrive à l'égard de la ſcience & de l'*opinion*.

L'une y tient néceſſairement de l'évidence & de la certitude, & l'autre eſſentiellement de l'incertitude & de l'obſcurité. Mais la foi ſouffre dans l'eſprit toute l'évidence que la ſcience y apporte, & ſans y répandre la moindre obſcurité, elle la laiſſe toute entiere dans ſon motif. Ainſi l'évidence d'une raiſon naturelle à l'égard d'une vérité chrétienne & révélée empêche bien que l'eſprit ne demeure dans l'obſcurité où la révélation le laiſſeroit; mais elle n'empêche pas que la révélation ne ſoit obſcure, ni qu'il ne puiſſe croire cette vérité préciſément par le motif de la révélation, parce que, comme je l'ai dit, un motif n'empêche pas l'effet de l'autre, lorſqu'ils s'accordent & tendent à une même fin, telle que ſe trouve être ici celle de la ſcience & de la foi; car l'une & l'autre commandent également un conſentement ferme & certain. Quant à l'évidence & à l'obſcurité, le conſentement en étant par lui-même incapable, elles ſubſiſtent dans différens ſujets; la premiere, dans l'eſprit éclairé par la force des preuves, qui contiennent la philoſophie & le philoſophe, dont le conſentement eſt un acte de raiſon; la ſeconde, dans la volonté ſoumiſe à l'autorité de la révélation qui fait la religion & le chrétien, dont le conſentement eſt un acte de foi.

OPINIONS, (*Juriſprud.*) ſont les avis de chaque juge qui ſervent à former le jugement.

La maniere de recueillir & de compter les *opinions* n'a pas toujours été la même.

Chez les Grecs on opinoit par le moyen de tablettes que l'on mettoit dans une boîte: on en donnoit trois à chacun; une marquée d'un *A* qui ſignifioit *abſolvatur*; une marquée *L. P* qui ſignifioit *non liquet*, & la troiſieme d'un *C.* pour dire *condemnetur*.

Les préopinans alloient que leurs *opinions* fuſſent ainſi données en ſecret & par bulletins, de peur que les jeunes, au lieu de dire leur avis par eux mêmes, ſe contentaſſent de ſuivre celui des anciens.

T. Arius ayant appellé Céſar avec d'autres pour juger ſon propre fils, pria que chacun opinât par écrit, de crainte que tout le monde ne fût de l'avis de Céſar.

Ce fut dans cette vue, qu'au procès de Meſſalus, Tibere ſe mit à dire ſon avis tout haut: mais Piſon lui en fit ſentir l'inconvénient.

On opinoit donc ordinairement par écrit à Rome & ſur des tablettes, comme chez les Grecs; & comme chaque décurie avoit ſes tablettes différentes, on ſavoit qui avoit été le plus ſevere.

Dans les aſſemblées du peuple nul ne diſoit ſon avis qu'il ne lui fût demandé par celui qui préſidoit. Le droit d'opiner le premier s'appelloit *prærogativa, quaſi prius rogare ſententiam*: ce terme a depuis été appliqué à toute ſorte de prééminences.

Cet honneur d'opiner avant tous les autres, appartenoit à la tribu appellée *veturea*, qui fut auſſi ſurnommée de-là *tribus prærogativa*.

On tiroit au ſort laquelle des centuries opineroit la premiere, & ſon ſuffrage étoit fort recherché.

Au ſénat, l'on opinoit au commencement ſuivant l'ancienneté de l'âge, comme on faiſoit à Athènes, à Lacédémone & à Syracuſe. Dans la ſuite on demanda l'avis à chacun, ſelon le rang qu'il tenoit dans le ſénat; juſqu'à ce que Céſar ſe donna la liberté de demander l'avis à quatre perſonnes hors de leur rang; Auguſte ne ſuivit plus de regle, demandant l'avis de chacun, dans tel ordre qu'il lui plaiſoit, afin que les ſuffrages fuſſent plus libres.

Caligula voulut qu'entre les conſulaires on ſuivît le rang d'ancienneté, ce qui fut confirmé par les empereurs Théodoſe & Arcade.

En France, dans les cours d'audience, les juges opinent dans l'ordre où ils ſont aſſis: quand il y a beaucoup de juges, on fait pluſieurs bureaux ou conſeils: celui qui préſide recueille les *opinions*; & lorſqu'il y a divers avis, il retourne aux *opinions* pour les concilier: chacun eſt obligé de ſe ranger à l'un des deux avis qui prévalent par le nombre de voix.

Dans les affaires de rapport, les juges opinent ſans aucun rang, comme ils ſe trouvent aſſis auprès du rapporteur.

Il n'y a jamais de partage d'*opinions* en matiere criminelle; quand le nombre de voix eſt égal, l'avis le plus doux doit être préféré: cet uſage eſt fort ancien, puiſqu'il ſe trouve déjà conſigné dans les capitulaires, *liv. V.* n. 160.

Une voix de plus ne ſuffit pas pour départager, en matiere criminelle; il en faut au moins deux.

Au conſeil privé du roi il n'y a point de partage, M. le chancelier ayant la voix prépondérante.

A la grand-chambre du parlement, une voix de plus départage à l'audience; au rapport il en faut deux.

Au grand-conſeil, il en faut toujours deux pour départager, ſoit à l'audience, ſoit au rapport.

Dans

Dans tous les sieges qui jugent, à la charge de l'appel, une voix de plus départage au civil; en matiere criminelle il en faut deux. *Voyez* PARTAGE.

Au reste, les *opinions* qui se donnent, soit à l'audience ou au rapport, doivent également être secrettes: il est défendu par les ordonnances aux juges, greffiers & huissiers de les revéler: c'est pour prévenir cet inconvénient que l'on opinoit à Rome sur des tablettes; & qu'encore à présent dans les chancelleries de Valladolid & de Grenade, les *opinions* se donnent par écrit sur un registre.

Les *opinions* du pere & du fils, de l'oncle & du neveu, du beau-pere & du gendre, & des deux beau-freres ne sont comptées que pour une. *Edit de Janvier* 1681. Voyez le *Dictionnaire des arrêts*, au mot *Opinions*. (*A*)

OPINIONISTES, s. m. plur. (*Hist. eccléf.*) On donna ce nom à certains hérétiques qui s'éleverent du tems du pape Paul II. parce qu'étant infatués de plusieurs opinions ridicules, ils les soutenoient avec opiniâtreté. Leur principale erreur consistoit à se vanter d'une pauvreté affectée: ce qui leur faisoit dire qu'il n'y avoit point de véritable vicaire de J. C. en terre, que celui qui pratiquoit cette vertu. Sponde, *A. C.* 1467, *num.* 12.

OPIS, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Asie sur le Tigre, au rapport de Xénophon & d'Hérodote. Strabon ne la traite que de village; mais c'est une suite de la décadence, où elle étoit tombée dans l'intervalle qui est entre les tems où ils ont vécu. (*D. J.*)

OPISTHODOMOS, s. m. (*Antiq. grec.*) *ὀπισθόδομος*, nom du lieu du trésor public d'Athènes, où il y avoit toujours un dépôt de mille talens, réservés avec tant de rigueur pour les plus extrêmes dangers de l'état ou de la ville, que, s'il ne s'agissoit de la garantir du pillage ou de l'embrasement, il y avoit peine de mort pour celui qui proposeroit d'y toucher.

Le nom d'*opisthodomos* fut donné à la trésorerie d'Athènes, parce qu'elle étoit bâtie sur les derrieres du temple de Minerve. Tous les noms des débiteurs de la république étoient couchés sur le registre du trésor dont nous parlons. Ses dieux tutélaires étoient Jupiter sauveur, & Platus le dieu des richesses, qui étoit représenté avec des ailes. On l'avoit placé autrefois la statue de Junon, ce qui étoit contre l'usage ordinaire. Potterus, *Archæol. græc. lib. I. cap. viij. tom. I. pag.* 31. (*D. J.*)

OPISTOGRAPHE, s. m. (*Hist. du bas Empire.*) en grec *ὀπισθόγραφον*, en latin *opisthographum*; c'étoit un gros livre dans lequel on écrivoit sur le champ les différentes choses qui auroient besoin d'être revûes & corrigées par la suite. Ce mot est composé de *ὄπισθε*, c'est-à-dire, *sur le feuillet du revers*, & *γράφω*, *j'écris*, parce qu'on écrivoit sur le revers de chaque page ce qui avoit été omis de l'autre part.

OPISTHOTONOS, s. m. (*Médec.*) On a conservé en françois & en latin ce mot grec, qui suivant son étymologie, signifie une espece de *convulsion* qui porte & plie toutes les parties du corps en arriere. Il est formé de *ὀπίσθε* qui veut dire *en arriere*, & *τείνω*, *tendo*, *tensum*, *spasmo*. Dans ce cas, la tête se renverse, s'approche des vertebres du dos, par la contraction spasmodique des extenseurs de la tête: savoir, du splenius, du complexus, des grand & petit droits postérieurs & du petit oblique, des deux côtés agissans ensemble; l'action des muscles d'un seul côté tireroit la tête de ce même côté: quelquefois il n'y a dans l'*opisthotonos* que cette extension forcée de la tête; d'autres fois la convulsion est plus générale, & occupe les transversaux épineux, les inter-épineux du cou, le long corsal, le demi-épineux & le sacro-lombaire. Alors l'effet est plus grand; le cou & le dos sont courbés en arriere, & y font une espece d'arc: dans ces état, l'action de presque tous les visceres du bas ventre est gênée, interrompue ou beaucoup dérangée; la respiration souffre beaucoup, & se fait très-difficilement; la déglutition est totalement empêchée: cet état si violent est souvent accompagné de vives douleurs: il est bien évident qu'il est trop opposé à l'état naturel du corps pour pouvoir subsister long-tems; il est plus ou moins dangereux suivant le degré, l'intensité & la durée de la convulsion. Le périt varie aussi suivant les causes qui l'ont produite; elles sont les mêmes que celles des autres especes de convulsions. *Voyez*-en le détail aux *articles* CONVULSION, SPASME. Un paroxisme épileptique peut être déterminé de cette façon. *Voy.* EPILEPSIE. Alors le danger est moins pressant. L'*opisthotonos* peut aussi être l'effet de quelque poison pris intérieurement, d'une blessure, sur-tout faite avec des fleches ou autres armes empoisonnées; & alors il est plus dangereux: il est mortel lorsqu'il survient à des malades foibles, épuisés par une longue maladie ou par des évacuations trop abondantes. *Voyez* CONVULSION; *voyez aussi à cet article* le traitement qu'il convient d'employer. En général, les antispasmodiques, anti-hystériques, les préparations de pavot doivent être données sur le champ. Les saignées peuvent convenir dans quelques cas particuliers & rares: elles seroient indifférentes ou nuisibles dans le cas de poison, & absolument pernicieuses, lorsque l'on a sujet d'accuser la foiblesse & l'épaississement; des frictions, des embrocations, des especes de douches avec de l'huile bien chaude fourniroient un remede dont Galien a constaté l'efficacité par l'heureuse expérience qu'il en a faite sur lui même dans un cas semblable; enfin le cautere actuel appliqué à la plante des piés, ne doit pas être oublié, quand les autres remedes ont été sans effet: souvent il emporte des maladies qui avoient résisté au fer & aux médicamens. Suivant ce précepte du grand Hippocrate qu'on a taxé de fausseté, parce qu'on n'a pas su en faire l'application. *Quæ medicamenta non sanant, ea ferrum sanat; quæ ferrum non sanat, ea ignis sanat; quæ vero ignis non sanat, ea censere oportet insanabilia. Sectione VIII. aphor. vj.* Il seroit très-aisé de donner une théorie satisfaisante de l'action de ce remede dans la maladie dont il s'agit, mais *non est hic locus*. *Voyez* CAUTERE, FEU. Il suffit de remarquer qu'on emploie à la Chine, dans les Indes & au Japon, la Moxe, qu'on applique aux piés, un anneau rouge; qu'on fait des piquures avec des aiguilles, *acupunctura*; & que ces remedes plus ou moins analogues au cautere actuel, y font des effets surprenans dans les maladies convulsives.

OPITERGINI, *MONTES*. (*Géog. anc.*) Pline nomme ainsi les montagnes où la Livenza, *Liquentia*, a sa source. Ce sont les monts situés entre Ceneda, Belluno & les bourgs d'Ariano & Polcenigo. (*D. J.*)

OPITERGIUM, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Italie au pays du peuple *Veneti*, entre Ceneda & la mer Adriatique. Les habitans sont nommés *Opitergini* par Lucain, Pline & Florus. Le nom moderne est *Oderzo*. Ce fut apparemment après sa destruction par les Quades & les Marcomans, qu'Héraclius l'a rebâti, & qu'elle fut appellée *Heraclie*.

OPIUM, s. m. (*Hist. nat. des drog.*) C'est un suc concret, résineux & gommeux, pesant, compact, pliant, inflammable, d'un rouge noir, d'une odeur narcotique, d'un goût acre & amer. Il nous vient en gâteaux arrondis, aplatis, de la grosseur d'un pouce, qui pesent une demi-livre ou une livre, & sont enveloppés dans des feuilles de pavots. On l'apporte de l'Anatolie, de l'Egypte & des Indes.

Les Arabes & les Droguistes recommandent l'*opium* de Thèbes ou celui que l'on recueilloit en Egypte auprès de Thèbes, mais on ne sait plus à présent cette distinction. De quelqu'endroit que vienne l'*opium*, on estime celui qui est nouvel, un peu mou, qui obéit sous les doigts, qui est inflammable, d'une couleur brune ou noirâtre, d'une odeur forte, pénétrante, & assoupissante. On rejette celui qui est sec, friable, brûlé, mêlé de terre, de sable ou d'autres ordures.

Les anciens distinguoient deux sortes de suc de pavot; l'un étoit une larme qui découloit de l'incision que l'on faisoit à la tête des pavots: elle s'appelloit *μηκώνιον δάκρυ*, & chez les médecins *lacryma* par autonomasie. L'autre s'appelloit *μηκώνιον* ou *μηκώνιον*; c'étoit le suc épaissi que l'on retiroit de toute la plante. Ils disoient que le méconium étoit bien moins actif que l'*opium*.

Présentement on ne nous en fournit que d'une sorte sous le nom d'*opium*: savoir, un suc qui découle de l'incision des têtes de pavots blancs; on n'en trouve aucune autre espece parmi les Turcs & à Constantinople, que celui que l'on apporte en gâteaux. Cependant, chez les Perses on distingue les larmes qui découlent des têtes auxquelles on fait des incisions, & ils recueillent avec grand soin celles qui coulent les premieres, qu'ils estiment beaucoup comme ayant plus de vertu.

La plante dont on retire le suc, s'appelle *papaver hortense*, *semine albo*, *fativum*. Dioscorid. *album*, Plinii, Cés. Bauhin, *p.* 170. Sa racine est environ de la grosseur du doigt, remplie comme le reste de la plante d'un lait amer. Sa tige a deux coudées; elle est branchue, ordinairement lisse, quelquefois un peu velue. Sur cette tige naissent des feuilles semblables à celles de la laitue, oblongues, découpées, crépues, de couleur de verd de mer. Ses fleurs sont en rose, plus souvent à quatre pétales blancs, placés en rond, & qui tombent bien-tôt. Le calice est composé de deux feuillets; il en sort un pistil ou une petite tête, entourée d'un grand nombre d'étamines. Cette tête se change en une coque, de la figure d'un œuf, qui n'a qu'une seule loge, garnie d'un chapiteau: elle est ridée, étoilée, munie latéralement de

de pluſieurs lames minces qui tiennent à ſes parois; à ces lames adherent, comme à des placente, grand nombre de graines très-petites, arrondies, blanches, d'un goût doux & huileux.

Dans pluſieurs provinces de l'Aſie mineure, on ſeme les champs de pavots blancs, comme nous ſemons le froment; auſſi-tôt que les têtes paroiſſent, on y fait une legere inciſion; & il en découle quelques gouttes de liqueur laiteuſe, qu'on laiſſe figer, & que l'on recueille enſuite. M. Tournefort rapporte que la plus grande quantité d'*opium* ſe tire par le contuſion & l'expreſſion de ces mêmes têtes: mais Belon n'en dit rien, non plus que Kœmpfer qui a fait une diſſertation ſur l'*opium* perſique. Ces deux derniers auteurs diſtinguent trois ſortes d'*opium*, mais tirés ſeulement par inciſion.

Dans la Perſe on recueille l'*opium* au commencement de l'été. On fait des plaies en fautoir à la ſuperficie des têtes qui ſont prêtes d'être mûres. Le couteau qui ſert à cette opération a cinq pointes; & d'un ſeul coup il fait cinq ouvertures longues & paralleles. Le lendemain on rameſſe avec des ſpatules le ſuc qui découle de ces petites plaies, & on le renferme dans un petit vaſe attaché à la ceinture.

Enſuite on fait l'opération de l'autre côté des têtes, pour en tirer le ſuc de la même maniere. La larme que l'on recueille la premiere, s'appelle *gohaar*; elle paſſe pour la meilleure; ſa couleur eſt blanchâtre ou d'un jaune pâle; mais elle devient brune, lorſqu'elle eſt expoſée long-tems au ſoleil, ou qu'elle eſt trop ſéchée. La ſeconde larme que l'on recueille, n'a pas tant d'efficace, & elle n'eſt pas ſi chere. Sa couleur eſt le plus ſouvent obſcure, ou d'un goût noirâtre. Il y en a qui font une troiſieme opération, par laquelle on retire une larme très-noire & de peu de vertu.

Après que l'on a recueilli l'*opium*, on en fait une préparation, en l'humectant avec un peu d'eau ou de miel, en le remuant continuellement & fortement avec une eſpece de ſpatule dans une aſſiette de bois pleine, juſqu'à ce qu'il ait acquis le conſiſtence, la viſcoſité, & l'éclat de la poix bien préparée; enſuite on le remanie dans le main; & enfin on en fait de petits cylindres ronds que l'on met en vente: Lorſque les marchands n'en veulent que de petits morceaux, on les coupe avec des ciſeaux.

L'*opium* ainſi préparé s'appelle chez les Perſes *theriaack-maliden*, c'eſt-à-dire, *thériaque préparée* par le broyement, ou bien *theriaack oſſinum*, c'eſt-à-dire, *thériaque opiée*, pour la diſtinguer de la thériaque d'Andromeque, qu'ils nomment *theriaack-farunk*; car ces peuples regardent l'*opium* comme le remede vanté par les Poëtes, qui donne le tranquillité, la joie & la ſérénité.

Cette maniere de préparer l'*opium*, eſt le travail perpétuel des revendeurs qui ſont dans les carrefours, & qui exercent fortement leurs bras à ce travail. Ce n'eſt pas là cependant la ſeule façon de préparer ce ſuc: très-ſouvent on broie l'*opium*, non pas avec de l'eau, mais avec une ſi grande quantité de miel, que non-ſeulement il l'empêche de ſe ſécher, mais encore il tempere ſon amertume.

La préparation le plus remarquable eſt celle qui ſe fait, en mêlant exactement avec l'*opium*, la noix meſcade, le cardamome, la canelle, & le macis réduits en poudre très-fine. On croit que cette préparation eſt très-utile pour le cœur & le cerveau: elle s'appelle *philonium* de Perſe; d'autres n'emploient point les aromates dont nous venons de parler; mais ils mettent beaucoup de ſafran & d'ambre dans la maſſe de l'*opium*. Pluſieurs font la préparation chez eux à leur fantaiſie.

Outre ces préparations dont on ne fait uſage qu'en pilules, Kœmpfer fait mention d'une certaine liqueur célebre chez les Perſes, que l'on appelle *coroomar*, dont on boit abondamment par intervalles.

Les uns préparent cette liqueur avec les feuilles de pavots qu'ils font bouillir pan de tems dans l'eau ſimple. D'autres la font avec les têtes pilées & macérées dans l'eau; ou bien ils en mettent ſur un tamis, verſent deſſus ſept à huit fois le même eau; en y mêlant quelque choſe qui y donne de l'agrément ſelon le goût de chacun.

Kœmpfer ajoute une troiſieme ſorte d'*opium*, qu'il qualifie d'*électuaire*, qui réjouit & qui cauſe une agréable ivreſſe. Les parfumeurs & les médecins préparent différemment cet électuaire, dont la baſe eſt l'*opium*; on le deſtine par les différentes drogues que l'on y mêle, à fortifier & à récréer les eſprits: c'eſt pourquoi on en trouve différentes deſcriptions, dont la plus célebre eſt celle qu'a trouvée Hasjem-Begi. L'on dit qu'elle excite une joie ſurprenante dans l'eſprit de celui qui en avale, & qu'elle charme le cerveau par des idées, & des plaiſirs enchantés. (*D. J.*)

OPIUM CYRENAIQUE, (*Mat. médic.*) nom donné par quelques écrivains du moyen âge à l'*aſſa fœtida*, parce que de leur tems on tiroit principalement cette drogue de Cyrene, ou comme dit Avicene, du Kirvan, ce qui eſt le même pays.

OPLITODROME, ſ. m. (*Ant. grec.*) Les Grecs nommoient *oplitodromes*, ὁπλιτόδρομοι, ceux qui combattoient aux jeux olympiques & autres jeux de la Grece: c'eſt un mot compoſé de ὅπλα, *arme*, & de δρόμος, *courſe*. Potertus, *Archæol. græc. liv. II. ch. xxj. tom. I. pag.* 442.

OPOBALSAMUM, ſ. m. (*Hiſt. des drog.*) ὀποβάλσαμον, réſine liquide, précieuſe, blanchâtre & légerement jaunâtre, d'une odeur pénétrante qui approche de celle de citron, d'un goût âcre & aromatique: on eſtime celui qui a toutes ces qualités, & non celui qui eſt ténace, vieux & falſifié.

La plante qui fournit cette liqueur réſineuſe eſt nommée par Bélon dans ſes obſervations, *balſamum lemniſci ſolis, ægyptiacum*, & par Proſper Alpin, 4° *balſamum*; car l'arbre & la réſine portent le même nom. Cet arbriſſeau s'éleve à la hauteur du troene & du cytiſe, & eſt toujous verd, garni de peu de feuilles, ſemblables à celles de la rue, ou plutôt à celles du lentiſque: elles ſont attachées à la même queue, au nombre de trois, de cinq ou de ſept, y ayant une feuille impaire qui le termine. Ses branches ſont odorantes, réſineuſes & pliantes: leur ſubſtance ligneuſe eſt blanche, ſans odeur, couverte de deux écorces minces ou membraneuſes; l'extérieure eſt rougeâtre en dehors, l'intérieure verdâtre, odorante & d'une ſaveur aromatique. Ses fleurs ſont purpurines, ſemblables à celles de l'acacie, & fort odorantes. Ses ſemences ſont jeunes, odorantes, âcres, amères, & donnent une liqueur jaune, ſemblable au miel: elles ſont renfermées dans des ſiliques noires, rougeâtres.

Théophraſte, Dioſcoride, Pline, Joſeph & autres, croient que la patrie de l'*opobalſamum* eſt la Judée, ou l'Egypte; mais il eſt conſtant que ni le Judée, ni l'Egypte ne ſont les pays où ce baume vient de lui-même: on ne trouve aucun arbre qui porte ce baume dans le Judée; & du tems de Bélon on n'en trouvoit pas non plus. Strabon a eu raiſon de dire qu'on le trouvoit dans l'Arabie heureuſe, qui eſt effectivement le ſeule patrie de ce baume.

Proſper Alpin nous apprend qu'il eſt blanc lorſqu'on vient de le tirer, ayant une odeur excellente & très-pénétrante, qui approche de celle de la térébenthine, mais plus ſuave & plus vive; d'un goût amer, âcre & aſtringent. Ce baume eſt d'abord trouble & épais comme l'huile d'olive nouvellement exprimée; il devient enſuite très-ſubtil, très-limpide, très-léger, & prend une couleur verdâtre, enſuite une couleur d'or; enfin lorſqu'il eſt vieux, il devient comme du miel: alors il s'épaiſſit comme la térébenthine, il coule très-difficilement, & il perd beaucoup de ſon odeur.

Quand ce baume eſt récent, ſi l'on en verſe goutte-à-goutte dans de l'eau, il ne va pas en fond à cauſe de ſa grande légereté; mais étant verſé de haut, il s'y plonge un peu, & remonte continuellement, il s'étend ſur toute la ſurface de l'eau, & ſe mêle avec elle, de ſorte qu'il eſt très-difficile de l'en ſéparer: peu de tems après il s'y fige & ſe coagule, & on le retire tout entier avec un filet: il eſt alors laiteux, ou bleuc comme le lait. Voilà les véritables caracteres du baume naturel & récent.

Les anciens ne recueilloient uniquement que le baume qui découloit de l'écorce de l'arbre, auquel ils faiſoient une inciſion, & ils en retiroient une très-petite quantité. Aujourd'hoiil y a deux eſpeces de ce baume, ſelon Auguſtin Lippi. La premiere peut être appellée le véritable baume, & c'eſt celui qui coule de lui-même, ou par l'inciſion que l'on fait à l'écorce; mais on en retire une ſi petite quantité, qu'à peine ſuffit-elle pour les habitans, & pour les grands du pays, & il eſt très-rare que l'on en porte ailleurs. L'autre eſpece eſt le baume de la Mecque & de Conſtantinople, qui eſt encore précieux, & qui parvient rarement juſqu'à nous, ſi ce n'eſt par le moyen des grands qui en font des préſens. Voici comment on le retire. On remplit une chaudiere de feuilles & de rameau du baumier, & l'on verſe de l'eau par-deſſus juſqu'à ce qu'elle les ſurpaſſe. Lorſqu'elle commence à bouillir, il nage au-deſſus une huile limpide que l'on recueille avec ſoin, & que l'on reſerve pour l'uſage des dames; car elles s'en ſervent pour ſe polir le viſage & pour en oindre leurs cheveux. Tandis que l'ébullition continue, il s'éleve à la ſuperficie de l'eau une huile un

peu

peu plus épaiſſe & moins odorante, que l'on envoie comme moins précieuſe, par des caravanes, au Kaire & aux autres pays; c'eſt le plus commun en Europe.

Comme les vertus de l'*opobalſamum* dépendent de ſon huile ſubtile & volatile, il eſt certain que celui qui eſt récent a plus de vertu que celui qui eſt vieux. On l'emploie dans l'aſthme & dans la phthiſie avec quelque ſuccès, pour rétablir le ton des poumons, adoucir l'acrimonie de la lymphe qui ſe répand dans leurs cavités, & en inciſer les humeurs viſqueuſes. On abuſe ſouvent de ce remede, en le preſcrivant dans les ulceres des reins & de la veſſie; car comme ces arbres ſont d'ordinaire *érébinthacées*, tous les balſamiques & les réſineux y nuiſent beaucoup, en augmentant l'inflammation, & en arrêtant l'excrétion du pus.

Ce baume eſt encore célebre pour guérir les plaies, étant appliqué extérieurement. Il eſt vrai qu'il convient très-bien aux plaies ſimples, ou *b* celles qui conſiſtent dans une ſimple ſolution de continuité, ſoit pour couvrir la plaie, & pour empêcher le contact de l'air, ſoit pour procurer plutôt la réunion des levres; car alors ces plaies qui ſe guériroient facilement par elles-mêmes, ſe cicatriſent bien plus promptement: mais s'il y a quelque contuſion, ou quelque froiſſement des fibres charnues, ou autres qui entraînent toujours la ſuppuration, ce ſeroit en vain que l'on employeroit les balſamiques pour en faire la réunion; car ces parties qui ſe pourriſſent, & dont on empêche la ſéparation, étant retenues trop long-tems, irritent & enflamment par leur acrimonie la partie malade, c'eſt ce qui fait que la guériſon de telle plaie eſt plus longue, & ſouvent très-difficile.

Les dames de Conſtantinople, & celles d'Aſie & d'Egypte, font uſage de l'*opobalſamum* pour ſe rendre la peau douce & polie. Voici la maniere dont en uſent les Egyptiennes. Elles ſe tiennent dans un bain juſqu'à ce qu'elles ayent bien chaud; alors elles ſe frottent la peau du viſage & de la gorge avec ce baume à différentes fois, & ſans l'épargner; enſuite elles demeurent une heure & davantage dans ce bain chaud, juſqu'à ce que la peau ſoit imbibée de ce baume & bien ſeche; alors elles en ſortent: elles demeurent ainſi pendant trois jours le viſage & la gorge imbibées de baume; le troiſieme jour elles ſe remettent au bain, & ſe tiennent encore comme on vient de le dire, avec le même baume. Elles recommencent l'opération pluſieurs fois, ce qui dure au moins trente jours, pendant leſquels elles ne s'eſſuient point la peau. Enfin lorſque le baume eſt bien ſec, elles ſe frottent d'un peu d'huile d'amandes ameres, & enſuite elles ſe lavent pendant pluſieurs jours dans l'eau de ſeves diſtillée.

Les dames qui ſe ſervent de ce baume parmi nous, en qualité de coſmetique, en font part ait le lait virginal, qui eſt avec raiſon fort eſtimé pour l'embelliſſement de la peau. Il ne ſe fait aucune précipitation dans ce lait, & le baume ne ſe ſépare point. *Voyez-en* la compoſition au *mot* LAIT *virginal*.

L'*opobalſamum* eſt, comme on ſait, nommé dans les ordonnances des Médecins, ſous le nom de *baume blanc* de Conſtantinople, *baume* de Judée, d'Egypte, du grand Kaire & de la Mecque. Chez les Apothicaires, on le nomme auſſi baume de Galaad, *balſamum galaadenſe* ou *galeadenſe*, parce qu'on s'eſt imaginé que le baume de Galaad de l'Ecriture étoit la même choſe que celui qui nous vient aujourd'hui de la Mecque directement par la mer Rouge, ou autrement.

Mais le mot hébreu que nous avons rendu *baume*, eſt *zori*, qui, ſuivant la remarque des rabbins, ſignifie *toutes ſortes de gommes réſineuſes*. Dans Jérémie, *viij.* 22. & *xlvj.* 2. il en eſt parlé comme d'une drogue que les Médecins employoient; & dans la *Geneſe*, *xxxvij.* 25. & *xliij.* comme d'une des choſes les plus précieuſes que produit le pays de Canaan; & dans l'un & dans l'autre endroit il eſt marqué qu'il venoit de Galaad. Si le *zori* du texte ſignifie du *baume*, tel que celui de la Mecque, il faut qu'il y en ait eu en Galaad long-tems avant qu'on eût planté l'arbre dans les jardins de Jéricn, & avant que la reine de Saba eût apporté à Salomon la plante dont parle Joſeph; car c'étoit une des marchandiſes que les Iſmaélites portoient de Galaad en Egypte, quand Joſeph leur fut vendu par ſes freres; Jacob en envoya en préſent à Joſeph en Egypte, comme une choſe qui croiſſoit dans le pays de Canaan, quand il dépêcha ſes autres fils pour acheter du blé dans ce pays-là. Pour moi je croirois que ce *zori* de Galaad, que nous rendons *baume* dans nos traductions modernes, n'étoit pas la même choſe que le baume de la Mecque, & que ce n'étoit qu'une eſpece d'excellente térébenthine dont on ſe ſervoit alors pour les bleſſures & pour quelques autres maux.

Le mot *opobalſamum* veut dire *ſuc* ou *gomme de baume*; car proprement *balſamum* ſignifie *l'arbre*, & *opobalſamum*, le *ſuc* qui eſt diſtillé; *ὀπὸς* en grec ſignifie le *ſuc*, la *gomme*, ou la *liqueur* qui diſtille de quelqu'arbre que ce ſoit, ou même de pluſieurs autres choſes.

L'*opobalſamum* entre dans la thériaque & le mithridate, de nom ſans doute plus qu'en réalité, comme on en peut juger par la quantité de ces deux compoſitions qui ſe fait chaque année dans toute l'Europe, & en même-tems par la rareté du vrai baume d'Arabie, dont le prix ſur les lieux vaut environ une piſtole l'once. (*D. J.*)

OPOCARPASUM, ou OPOCALPASUM, ſ. m. (*Hiſt. des drog. anc.*) ſuc végetal qui reſſembloit à la meilleure myrrhe liquide, que l'on mêloit ſouvent avec elle par l'amour du gain, & dont on ne pouvoit facilement la diſtinguer. Ce ſuc cauſoit l'allompiſſement & une eſpece d'étranglement ſubit. Galien rapporte qu'il a vu pluſieurs perſonnes mourir pour avoir pris de la myrrhe dans laquelle il y avoit de l'*opocarpaſum*, ſans qu'ils le ſuſſent. Aucun des anciens n'a pu nous apprendre de quelle plante, de quel arbre, ou de quelle herbe étoit tiré le ſuc que l'on appelloit *opocarpaſum*; & aucun auteur moderne ne le ſait encore aujourd'hui.

OPODELTOCH, ſ. m. (*Pharmacie.*) emplâtre *opodeltoch*; cet emplât e eſt compoſé de quelques ingrédiens precieux, d'un baume naturel, d'un grand nombre de réſines & de gomme réſine, de toutes les matieres minérales regardées comme éminemment aſtringentes & deſſiccatives, telles que le ſafran de mars, les chaux de zinc, la litharge, le coleotar, *&c.* & enfin du ſuc de toutes les plantes qu'on a regardées comme éminemment déterſives, vulnéraires, cicatriſantes, telles que l'aloes, le ſuc de grande conſoude, de ſenecle, de tabac, & même de feuilles de chêne, ſubſtance aſſurément fort peu ſuculente.

On peut voir, au *mot* EMPLATRE, combien eſt frivole l'eſpoir de l'inventeur, qui a prétendu faire de cet emplâtre un remede ſouverainement réſolutif, modificatif, deſſicatif, vulnéraire, cicatriſant, *&c.* & combien ſur-tout le ſuc des plantes en eſt un ingrédient précieux. L'emplâtre *opodeltoch* n'eſt donc qu'une compoſition qui, comme la plûpart des autres emplâtres très-compoſés, doit ſon origine à la charlatannerie & à l'ignorance. *Voy.* EMPLATRE. (*b*)

OPOPANAX, ſ. m. (*Hiſt. nat. des drog. exot.*) l'*opopanax* en grec, de même qu'en françois, le dit en latin *opopanacum*; c'eſt un ſuc gommeux, réſineux, qui nous vient en grumeaux environ de la groſſeur d'un poir, tantôt plus grands, tantôt plus petits; noirâtres en dehors, d'un jaune blanchâtre en-dedans; ſont amers, âcres, de mauvaiſe odeur, d'un goût qui excite un peu la nauſée, gras & cependant friables.

On l'apporte quelquefois en maſſes très-ſales, d'un roux noirâtre, mêlées des ſquilles, de la teigne, ou d'autres ordures.

On doit choiſir les larmes brillantes, graſſes, friables, de couleur de ſafran en dehors, blanches ou jaunâtres en-dedans, d'un goût amer, d'une odeur forte. On rejette celles qui ſont noires & ſordides.

On apporte l'*opopanax* d'Orient; mais nous ne ſavons point du tout de quelle plante il vient. Il a été connu des Grecs. On le tire, ſelon Galien, du *panax heracleus*, dont on coupe les racines & les tiges; mais il n'y a rien de certain dans les auteurs ſur le *panax heracleus*; c'eſt une plante qui nous eſt inconnue.

L'*opopanax* s'enflamme comme les réſines: il ſe diſſout dans l'eau comme les ſubſtances gommeuſes; mais il rend l'eau laiteuſe *b* cauſe de la grande quantité d'huile. Il paroît donc compoſé de tartre & de ſel ammoniacal étroitement uni enſemble.

Pris intérieurement, il incite les humeurs viſqueuſes, & purge ſans fatiguer, depuis demi drachme juſqu'à une drachme; il fert extérieurement à amollir les tumeurs, à les diſcuter, à les réſoudre. Il eſt employé dans preſque toutes les vieilles compoſitions galéniques. (*D. J.*)

OPORICE, ſ. m. (*Mat. méd. des anciens.*) ὀπωρικὸς; c'eſt un remede fort vanté, que Pline, *livre XXIV. ch. xvj.* nous dit être compoſé de quelques fruits d'automne. Il y entroit cinq coings, autant de grenades, du lamach de Syrie & du ſafran. On faiſoit bouillir le tout dans un couge de vin blanc juſqu'à conſiſtance de miel. Ce remede étoit employé pour les dyſſenteries & les débilités d'eſtomac. Le mot *oporicé* eſt dérivé du grec ὀπώρα, qui veut dire *automne*, ou le fruit de cette ſaiſon.

OPOS, ſ. m. (*Méd. anc.*) ce nom grec indique chez les anciens Médecins, le ſuc des plantes, ſoit qu'il découlât naturellement, ou par inciſion; mais Hippocrate emploie ce mot pour déſigner le ſuc du ſilphium qu'on nom-

nommoit le *suc* par excellence, comme nous appellons aujourd'hui l'écorce du quinquina, simplement l'*écorce*.

OPOSSUM & OPASSUM, *voyez* PHILANDRE.

OPPA, (*Géog.*) riviere de la haute Silésie. Elle a sa source dans les montagnes de Gesenk, qui séparent la Silésie & la Moravie, & se perd dans l'Odes.

OPPELEN, (*Géog.*) ville forte de Silésie, capitale d'un duché considérable de même nom. Elle est sur l'Oder dans une belle plaine, à 8 lieues N. de Troppau, 14 S. E. de Breslau, 54 N. E. de Prague. *Long.* 35. 32. *lat.* 50. 54.

Le duché d'*Oppelen* est arrosé de plusieurs rivieres, outre l'Oder qui le partage. Il contient avec sa capitale une vingtaine de bourgades, que Zeyler appelle villes.

OPPENHEIM, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans le bas palatinat du Rhin, capitale d'un bailliage de même nom. Les François la saccagerent en 1689. Elle est sur une montagne dans un pays fertile, près du Rhin, à 3 lieues S. E. de Mayance, 4 N. O. de Worms. *Long.* 25. 55. *lat.* 49. 48.

Quelques historiens attribuent la fondation d'*Oppenheim* à Drusus, d'autres aux empereurs Valentinien ou Gratien. Ce qu'il y a de sûr, c'est que du tems de Charlemagne, ce n'étoit qu'un village. Quant au bailliage d'*Oppenheim*, il n'a que deux places; la capitale qui porte son nom est Ingelheim.

OPPERLEER, (*Comm. d'Hollande.*) on nomme ainsi en Hollande des peaux d'animaux apprêtées d'un côté, & chargées de l'autre de leur poil ou laine. Elles servent ordinairement à faire des couvertures, d'où elles ont pris leur nom. *Recueil.*

OPPIDO, (*Géog.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, avec un évêché suffragant de Régio. Elle est au pié de l'Apennin, à 10 lieues N. E. de Régio, 7 S. E. de Nicotera. *Long.* 34. 14 *lat.* 38. 18.

OPPIDUM, (*Littér. géog.*) ce mot latin veut dire ordinairement une *petite ville*, & souvent ce que nous appellons un *bourg*; mais les anciens, sur-tout les Poëtes, employoient indifféremment les mots *urbes* & *oppida*. D'un autre côté, les auteurs en prose, les Orateurs eux-mêmes ont employé ces deux mots indifféremment; ce qui montre qu'ils les ont regardés comme synonymes. Cicéron dit que le mot *oppidum* venoit du secours que les hommes s'étoient prêtés mutuellement en demeurant les uns auprès des autres. *Oppida, quod opem darent.* Les habitans étoient nommés *oppidani*. (*D. J.*)

OPPILATION, *s. f.* (*Médec.*) ce mot est tiré du latin *oppilatio*, & signifie littéralement *obstruction*: il répond aux mots grecs φραξις & συμφραξις: aussi Rhodius remarque qu'on s'en servoit sur-tout pour désigner *obstruction* forte & serrée. On trouve souvent ce terme dans les anciens auteurs & traducteurs latins. Son usage est beaucoup moins fréquent depuis plus d'un siecle; & à présent on ne l'emploie même plus dans cette signification. Dans le style familier il est assez usité, comme synonyme de *pâles-couleurs*, & principalement lorsque la maladie est légere, ou ne fait que commencer; *voyez* PALES-COULEURS. On dit communément, *l'oppilation* est une maladie très-ordinaire aux jeunes filles, & funeste à leur beauté: de-là sont venues ces façons de parler usitées, *une fille commence à s'oppiler*, quand on la voit triste & rêveuse, que la couleur de son visage s'altere, & fait place à une couleur jaunâtre, qu'elle mange avec passion & en cachette des choses absurdes, nuisibles. Les cendres, le mortier sont des objets ordinaires de l'*oppilation*. Aucun remede ne désoppile plus sûrement, plutôt & plus agréablement que le mariage. *Voy.* PALES-COULEURS, PICA, MARIAGE.

OPPORTUN. OPPORTUNE, adj. (*Gramm.*) ils se diffent du tems, du lieu & de toutes les circonstances qui rendent le succès d'une chose facile. L'occasion *est opportune*, ne la manquez pas. *L'opportunité* favorise souvent au défaut d'adresse. Ces mots sont peu d'usage.

OPPOSANT, adj. (*Gramm & Jurisprud.*) celui qui a intérêt à ce qu'une chose ne se fasse pas, & qui y forme obstacle. On dit, ces ecclésiastiques sont *opposans* à l'exécution d'une sentence qui les lese.

OPPOSÉS, adj. (*Géom.*) ce terme s'emploie en divers cas: 1°. il y a des angles *opposés* par leur sommet. Supposons qu'une ligne droite *AB*, en coupe une autre *CD*, (*Pl. Géom. fig.* 86.) au point *E*, les angles *x*, *y* *opposés* par le sommet sont égaux, ainsi que les angles *v*, *E*. *Voyez* ANGLE. Ces angles s'appellent aussi *opposés au sommet*, ou *opposés par la pointe*: la dénomination d'*opposés au sommet* est la plus commune.

Si une ligne *ST*, (*Pl. Géom. fig.* 46) rencontre deux autres lignes, *AP*, *BR*, les angles *u*, *x*, ainsi que les angles *z*, *y*, formés par la rencontre de ces lignes, sont appellés *angles opposés*; & en particulier l'angle *u* est nommé l'*angle externe opposé* de l'angle *x*, & *z* l'*angle interne opposé* de l'angle *y*: ces angles s'appellent aussi plus communément *alternes*. *Voyez* ALTERNE.

Des cônes *opposés* sont des cônes semblables, *opposés* par le sommet, c'est-à-dire qui ont un même sommet commun, ainsi qu'un même axe. *Voyez* CONE.

On appelle aussi *sections opposées* deux hyperboles produites par un même plan, qui coupe deux cônes *opposés*. *Voyez* HYPERBOLE, CONE & CONIQUE.

Si un cône est coupé par un plan qui passe par son sommet, & ensuite par un second plan parallele au premier, & que l'on prolonge ce dernier plan, en sorte qu'il coupe le cône *opposé*, on fermera par ce moyen des sections *opposées*. *Voyez* SECTION. *Chambers.* (*E*)

OPPOSÉ, adj. *en terme de Blason*, se dit de deux pieces peintes sur l'écu lorsque la pointe de l'une regarde le chef, & celle de l'autre le bas du même écu.

OPPOSER, v. act. & neut. (*Gramm.*) former un obstacle: on dit, la nature n'a *opposé* à l'homme aucune barriere que son ambition sacrilege, son avarice insatiable, son insatigable curiosité n'ait franchie: on *oppose* des digues à la violence des eaux & des passions: on *oppose* la patience à la force: l'intérêt des autres s'*oppose* toujours à nos desseins: le blanc n'est pas plus *opposé* au noir que son caractere & le mien: les poles d'une sphere sont diamétralement *opposés*: qu'*oppose*-vous à cette preuve! qu'*oppose*-t-elle à ses persécuteurs, des plaintes, des cris, des larmes, contre lesquelles ils se sont endurcis des long-tems: si la fortune s'*oppose* à vos desseins, *opposez* à la fortune du courage & de la résignation: *opposez*-vous à la vente de ces effets.

OPPOSER: on dit d'un *escrimeur* qu'il tire avec opposition quand il allonge une estocade en se garantissant de l'épée de l'ennemi; c'est-à-dire que la pointe de son épée attaque le corps de l'ennemi, tandis que le talon défend le sien.

Pour tirer avec opposition, il faut en détachant une estocade quelconque placer le bras droit & la main comme pour la parer: on tire avec opposition quand on détache l'estocade comme je l'ai enseigné. *Voyez* ESTOCADE DE QUARTE, DE TIERCE, *&c.*

On peut dire que l'opposition est une parade, puisqu'on ne peut *opposer* sans faire au mouvement semblable à celui de parer. Quand on fait assaut, il faut être dans une continuelle opposition, & diriger la pointe de son épée sur l'estomac de l'ennemi, tandis que du talon de l'épée on met la sienne hors l'alignement du corps.

Cette opposition est une espece d'attaque, parce que l'ennemi qui veut comme vous diriger la pointe de son épée sur votre corps, ne souffre pas qu'elle en soit détournée, c'est pourquoi ce mouvement la détermine ou à dégager ou à toucher votre épée.

OPPOSITION, *s. f.* se dit en *Astronomie*, de l'aspect ou de la situation de deux étoiles ou planetes, lorsqu'elles sont diamétralement opposées l'une à l'autre, c'est-à-dire éloignées de 180 degrés, ou de l'étendue d'un demi-cercle. *Voyez* CONJONCTION & SYZIGIE.

Quand la lune est diamétralement opposée au soleil, de sorte qu'elle nous montre son disque entier éclairé, elle est alors en *opposition* avec le soleil, ce qu'on exprime communément en disant qu'elle est dans son plein, elle brille pour-lors tout le long de la nuit. *Voyez* LUNE & PHASE.

Les éclipses de lune n'arrivent jamais que quand cette planete est en *opposition* avec le soleil, & qu'elle se trouve outre cela proche des nœuds de l'écliptique. *Voyez* ÉCLIPTIQUE.

Mars dans le tems de son *opposition* avec le soleil est plus proche de la terre que du soleil; cela vient, 1°. de ce que les orbites de mars & de la terre ont le soleil pour centre ou pour foyer commun; 2°. de ce que dans le tems où mars est en *opposition* avec le soleil, la terre est entre cette planete & le soleil; 3°. de ce que le rayon de l'orbite de mars est moins que double de la distance de la terre au soleil. *Voyez* MARS. *Chambers.* (*O*)

OPPOSITION, *s. f. terme de Rhétorique*, c'est une figure de rhétorique, par laquelle l'on joint deux choses qui en apparence sont incompatibles, comme quand Horace parle d'une *folle sagesse*, & qu'Anacréon dit que l'amour est une *aimable folie*. Cette figure qui semble nier ce qu'elle établit, & se contredire dans ses termes est cependant très-élégante; elle réveille plus que toute autre l'attention & l'admiration des lecteurs, & donne de la grace au discours, quand elle n'est point recherchée & qu'elle est placée à propos. Veut-on un exemple d'une *opposition* brillante moins marquée dans

les

les mots que dans la penſée, je n'en puis guere citer de plus heureuſe que celle de ces beaux vers de la Henriade *chant. IX.*

Les amours enfantins déſarmoient ce héros,
L'un tenoit ſa cuiraſſe ouvert de ſang trempée,
L'autre avoit détaché ſa redoutable épée,
Et rioit, ou tenant dans ſes débiles mains
Ce fer l'appui du trône, & l'effroi des humains.

Il falloit dire, peut-être *l'effroi des tyrannies*. (*D. J.*)

OPPOSITION, (*Juriſprud.*) ſignifie en général un empêchement que l'on met à quelque choſe: il y a des *oppoſitions* de pluſieurs ſortes, ſavoir.

OPPOSITION A FIN D'ANNULLER, eſt une *oppoſition* au decret qui tend à faire annuller la ſaiſie-réelle & les criées; elle eſt ordinairement formée par la partie ſaiſie & ſe fait par rapport à la forme ou par rapport à la matiere.

L'*oppoſition à fin d'annuller* ſe fait par rapport à la forme lorſque la ſaiſie-réelle ou les criées n'ont pas été valablement faites, c'eſt-à-dire que l'on n'y a pas obſervé les formalités établies par les ordonnances, coutumes & uſages des lieux.

Elle ſe fait par rapport à la matiere quand la ſaiſie réelle & les criées ont été faites pour choſes non dûes par celui ſur qui elles ont été faites.

La partie ſaiſie n'eſt pas la ſeule qui puiſſe s'oppoſer à fin d'annuller, un tiers peut auſſi le faire lorſqu'il eſt propriétaire des héritages ſaiſis réellement; mais s'il y a quelque immeuble ou portion qui ne lui appartienne pas il ne peut s'oppoſer qu'afin de diſtraire. *Voyez* OPPOSITION A FIN DE DISTRAIRE.

Au-lieu de s'oppoſer à fin d'annuller, on prend ſouvent le parti d'interjetter appel de la ſaiſie & de tout ce qui a ſuivi, & l'on peut également par cette voie parvenir à faire annuller la ſaiſie réelle & les criées ſi elles ſont mal faites. *Voyez le Traité de la vente des immeubles par decret.* (*A*)

OPPOSITION A FIN DE CONSERVER, eſt celle qui eſt formée à un decret par un créancier de la partie ſaiſie afin d'être colloqué pour ſon dû; on l'appelle *afin de conſerver*, parce qu'elle tend à ce que l'oppoſant ſoit conſervé dans tous ſes droits, privileges & hypotheques & à ce qu'il ſoit payé, ſur le prix de l'adjudication, de tout ce qui lui eſt dû en principal, intérêts & frais, par privilege s'il en a un, ou par hypotheque s'il en a une.

Cette *oppoſition* eſt reçue par-tout juſqu'à l'adjudication, le ſaiſiſſant eſt tenu d'en former une pour être colloqué. *Voyez* OPPOSITION EN SOUS-ORDRE.

Il y a une ſorte d'*oppoſition à fin de conſerver*, qui eſt une *oppoſition* au ſceau pour être payé ſur le prix d'un office. *Voyez ci-après* OPPOSITION AU SCEAU.

OPPOSITION AUX CRIÉES, eſt la même choſe qu'*oppoſition au decret*. *Voyez auſſi* OPPOSITION A FIN D'ANNULLER, A FIN DE CHARGE, A FIN DE CONSERVER & A FIN DE DISTRAIRE.

OPPOSITION AU DECRET VOLONTAIRE ou FORCÉ, eſt celle que l'on fait pour la conſervation de quelque droit que l'on prétend avoir ſur la prix ſaiſi il y en a de cinq ſortes, ſavoir l'*oppoſition à fin d'annuller*, l'*oppoſition à fin de charge*, l'*oppoſition à fin de conſerver*, l'*oppoſition à fin de diſtraire*, & l'*oppoſition ou ſous-ordre*. *Voyez* l'article qui concerne chacune de ces différentes ſortes d'*oppoſition*.

L'*oppoſition* à un decret équivaut à une demande, de maniere que les intérêts courent du jour de l'*oppoſition*; elle ne tombe point en peremption lorſqu'il y a établiſſement de commiſſaire & des baux faits en conſéquence. *Voyez* CRIÉE, DECRET, SAISIE-RÉELLE, SUBHASTATION.

OPPOSITION A LA DÉLIVRANCE, eſt lorſqu'un créancier, ou quelque autre prétendant droit à la choſe, s'oppoſe à ce qu'aucune ſomme de deniers ſoit payée à quelqu'un, ou à ce qu'on leur faſſe la délivrance d'un legs ou autre effet.

OPPOSITION A FIN D'HYPOTHEQUE, c'eſt ainſi que l'on appelle au parlement de Bordeaux ce que nous appellons communément *oppoſition à fin de conſerver*. Voyez *le recueil de Queſtions* de M. Bretonnier au *mot* DECRET.

OPPOSITION A UN JUGEMENT. *Voyez* OPPOSITION A UN ARRÊT, & OPPOSITION A UNE SENTENCE.

OPPOSITION A UN ARRÊT, a lieu dans pluſieurs cas: on eſt recevable en tout tems à s'oppoſer à un arrêt par défaut faute de comparoir en refondant les frais de contumace, parce qu'il n'y avoit pas de procureur pour le défaillant; il en eſt de même d'un arrêt ſur requête, mais il faut s'oppoſer dans la huitaine de la ſignification aux arrêts par défaut faute de défendre ou faute de pléder: la tierce *oppoſition* à un arrêt ſe forme par ceux qui n'y ont pas été parties. *Voyez ci-après* OPPOSITION TIERCE.

Quand l'oppoſant eſt non-recevable dans ſon *oppoſition* on le déclare tel; ou s'il eſt ſeulement mal fondé, on le déboute de ſon *oppoſition*.

OPPOSITION A FIN DE CHARGE, eſt un empêchement formé à un decret volontaire ou forcé par celui qui prétend avoir quelque droit réel ſur l'immeuble ſaiſi tel qu'un droit de ſervitude, une rente foncière ou autre droit réel & inhérent à la choſe; il conclut à ce que l'immeuble ſaiſi réellement ne ſoit vendu qu'à la charge du droit réel qu'il prétend avoir deſſus, de maniere que l'adjudicataire en ſoit tenu, ainſi que l'étoit celui ſur qui la ſaiſie-réelle a été fait. Cette *oppoſition* doit être formée avant le congé d'adjuger; cependant au châtelet & dans quelques autres juriſdictions elle eſt reçue juſqu'à l'adjudication.

OPPOSITION AUX LETTRES DE RATIFICATION, eſt un empêchement que l'on forme entre les mains du greffier conſervateur des hypotheques pour empêcher qu'il ne ſoit expédié en la grande chancellerie des lettres appellées *de ratification*, dont l'effet eſt de purger les hypotheques ſur les revenus du roi ou ſur le clergé; ces *oppoſitions* n'ont d'effet que pendant une année.

Elles ne font point courir les intérêts de la créance comme l'*oppoſition* à un decret, parce que le conſentement des hypotheques n'a point de juriſdiction. *Voyez l'Edit du mois de Mars* 1673, le *Traité de la vente des immeubles par decret*, de M. Dherincourt, *ch. ix. & le mot* LETTRES DE RATIFICATION. (*A*)

OPPOSITION MANDIER eſt lorſqu'une partie ſaiſie fait former par un tiers, & avec qui il eſt d'intelligence, un empêchement à la vente de ſes meubles ou de ſes fonds pour éluder la vente. (*A*)

OPPOSITION A UN MARIAGE, eſt un empêchement que quelqu'un forme à la publication des bans, & à la célébration d'un mariage projetté entre deux autres perſonnes. Cette *oppoſition* empêche le curé de paſſer outre juſqu'à ce qu'on lui en apporte main-levée.

Les curés ou vicaires ſont obligés d'avoir des regiſtres pour y tranſcrire ces ſortes d'*oppoſitions* & les déſiſtemens & main levées qui en ſeront donnés par les parties, ou ordonnés par juſtice.

Ils doivent auſſi faire ſigner les *oppoſitions* par ceux qui les font & les mains-levées par ceux qui les donnent & s'ils ne les connoiſſent pas, ils doivent ſe faire certifier par quatre perſonnes dignes de foi, que ceux qui donnent la main levée ſont ceux dont il eſt parlé dans l'acte.

L'official ne peut connoître que des *oppoſitions* où il s'agit *de fœdere matrimonii*, comme quand l'oppoſant prétend que l'un des deux qui veulent contracter mariage enſemble eſt marié avec une autre perſonne, ou qu'il y a eu des fiançailles célébrées.

Mais les *oppoſitions* que l'on appelle *tierces*, qui ſont celles formées par les peres, meres, tuteurs, curateurs & autres, qui n'ont pour objet que des intérêts temporels, doivent être portées devant le juge ſéculier. *Voyez l'arrêt du* 20 *Février* 1733. (*A*)

OPPOSITION A L'ORDRE, eſt la même choſe qu'*oppoſition au decret*, & ſingulierement que l'*oppoſition à fin de conſerver*. Ce terme convient ſur tout dans les pays où on commence l'ordre avant de faire l'adjudication. *Voyez le recueil de queſtions de* M. Bretonnier, au mot *decret*.

OPPOSITION A UNE SAISIE, eſt un empêchement qu'un tiers forme à la vente d'une choſe mobiliaire ou immobiliaire, ſoit qu'il prétende droit à la choſe, ou ſeulement d'être payé ſur le prix.

Toute *oppoſition* doit contenir élection de domicile; & ſi c'eſt à un decret, elle doit être formée au greffe.

C'eſt une maxime que tout oppoſant eſt ſaiſiſſant, c'eſt-à-dire que l'*oppoſition* équivaut à une ſaiſie, l'*oppoſition* à une ſaiſie réelle équivaut auſſi à une demande par ſimple mis intérêts. *Voyez* OPPOSITION AU ORDRE.

OPPOSITION AU SCEAU eſt un empêchement qu'un créancier forme entre les mains de M. le garde des ſceaux, en parlant au garde des rôles des offices de France, à ce qu'aucunes proviſions ne ſoient ſcellées au préjudice de ſes droits ſur la procuration *ad reſignandum* de ſon débiteur, pour faire paſſer en la perſonne d'un autre l'office dont il eſt revêtu.

L'uſage de ces ſortes d'*oppoſitions* commença du tems du garde des ſceaux du Vair.

Ces *oppoſitions* ont non-ſeulement l'effet d'empêcher de ſceller des proviſions au préjudice des créanciers; elles

les procurent auſſi l'avantage aux créanciers oppoſans d'être préférés ſur le prix de l'office à ceux qui n'ont pas formé *oppoſition*, quand même ils auroient un privilége ſpécial ſur la charge.

Un mineur même n'eſt pas relevé du défaut d'*oppoſition au ſceau*, ſauf ſon recours contre ſon tuteur.

Il y a deux ſortes d'*oppoſition au ſceau*; ſavoir, l'*oppoſition au titre* & celle qu'on appelle *à fin de conſerver*.

L'*oppoſition* au titre eſt celle qui ſe fait par ceux qui prétendent avoir droit à un office royal, pour empêcher qu'aucunes proviſions n'en ſoient ſcellées à leur préjudice.

Elle ne peut être faite que par le vendeur ou par ſes ayans cauſe, pour raiſon du prix de l'office qui leur eſt dû en tout ou en partie: il faut auſſi ajouter ceux envers qui le titulaire eſt obligé pour fait de ſa charge.

Celui qui a prêté les deniers pour l'acquiſition, ne peut s'oppoſer qu'à fin de conſerver, & non au titre.

L'*oppoſition au titre* doit être ſignée d'un avocat au conſeil, chez lequel l'oppoſant élit domicile.

Elle ne dure que ſix mois; de ſorte que ſi au bout de ce tems elle n'eſt pas renouvellée, elle ne ſert de rien.

Quand l'*oppoſition au titre* eſt faite par des perſonnes qui n'avoient pas de qualité, pour la faire, ou en prononce la main levée, avec dommages & intérêts.

L'*oppoſition à fin de conſerver* eſt celle qui ſe forme par le créancier d'un titulaire, à l'effet de conſerver ſes droits, privileges & hypothèques ſur le prix de l'office, au cas que le débiteur vienne à s'en démettre au profit d'une autre perſonne.

Cette *oppoſition* n'a pas beſoin d'être ſignée d'un avocat au conſeil; elle n'empêche pas qu'on ne ſcelle des proviſions; elle opere ſeulement que les proviſions ne ſoient ſcellées qu'à la charge de l'*oppoſition*; ſon effet ne dure qu'un an.

Les huiſſiers au conſeil & ceux de la grande chancellerie ont ſeuls le droit de ſignifier toutes les *oppoſitions au ſceau* entre les mains des gardes des rôles, des conſervateurs des hypothèques, & des gardes du tréſor royal, & de ſignifier toutes les mains levées pour raiſon de ces *oppoſitions*.

Ils ſont pareillement ſeuls en droit de former les *oppoſitions* qui ſurviennent au titre ou au ſceau des proviſions des offices dépendans des ordres du roi, leſquelles *oppoſitions* doivent être formées entre les mains du chancelier garde des ſceaux de ces ordres.

Aucune *oppoſition au ſceau* ou au titre ne fait courir les intérêts, parce que ce n'eſt qu'un acte conſervatoire. On forme de ſemblables *oppoſitions* pour les offices royaux établis dans l'étendue de l'appanage d'un prince entre les mains du chancelier de l'appanage, en parlant à ſon garde des rôles. *Voyez l'édit du mois de Février* 1683, *la déclaration du* 17 *Juin* 1703, *les arrêts du conſeil des* 14 *Mai* 1740, *&* 2 *Octobre* 1742.

OPPOSITION AU SCELLÉ eſt un acte par lequel celui qui réclame quelqu'effet qui eſt ſous le ſcellé, ou qui ſe prétend créancier, proteſte que le ſcellé ne ſoit levé qu'à la charge de ſon *oppoſition*. *Voyez* SCELLÉ.

OPPOSITION A UNE SENTENCE eſt un acte par lequel on empêche l'exécution d'une ſentence ſurpriſe ſur requête ou par défaut. *Voyez* ce qui a été dit ci-deſſus de l'*oppoſition à un arrêt*, *&* SENTENCE.

OPPOSITION EN MAIN BRDRE eſt un acte par lequel le créancier d'un oppoſant à une ſaiſie réelle, s'oppoſe à ce que la ſomme pour laquelle ſon débiteur ſera colloqué dans l'inſtance d'ordre lui ſoit délivrée, & conclut à ce que ſur ladite ſomme il ſoit payé de ſon dû.

L'*oppoſition en ſous-ordre* doit être formée au greffe avant que le decret ſoit levé & ſcellé, autrement ſi elle n'eſt formée qu'entre les mains du receveur des conſignations, elle n'eſt conſidérée que comme une ſaiſie & arrêt.

Les oppoſans en ſous-ordre ſont colloqués pour la créance de leur débiteur, ſuivant l'ordre de ſon hypothèque & ſur la collocation, chacun d'eux eſt colloqué en ſous-ordre, ſuivant la date de ſon hypothèque particuliere. *Voyez* M. d'Hericourt, *tit. de la vente des immeubles par decret*, *&* SOUS-ORDRE. (*A*)

OPPOSITION AU SURTAUX eſt un acte par lequel un particulier taillable qui prétend que ſa cote de taille eſt trop forte, eu égard à ſes biens, commerce & induſtrie, ſe plaint de ſa taxe, & demande une diminution, déclarant qu'il eſt oppoſant à la taxe faite de la perſonne à une telle ſomme, & en même tems il donne aſſignation aux habitans à comparoir en l'élection, pour voir dire que ſa cote demeurera réduite à une telle ſomme. *Voyez le code des tailles*, & le *mémorial alphabétique des tailles* au mot OPPOSANT, *&* *ci-après* SURTAUX, TAILLE.

OPPOSITION TIERCE ſe dit de l'*oppoſition* qu'un tiers forme à un mariage, quoiqu'il ne prétende pas avoir d'engagement avec aucune des deux perſonnes qui veulent ſe marier enſemble; telle eſt l'*oppoſition* des pere & mere, & autres parens, des tuteurs & curateurs, *&c.* *Voyez* MARIAGE *&* OPPOSITION AU MARIAGE.

OPPOSITION TIERCE eſt celle qui eſt formée contre un jugement par un tiers qui n'y a pas été partie contrainctoire ni par défaut.

Cette *oppoſition* ſe peut former en tout tems, même contre les ſentences, après le tems d'interjetter appel, parce que les ſentences ne paſſent en force de choſe jugée qu'à l'égard de ceux qui y ont été parties.

Elle ſe forme devant le juge qui a rendu le jugement; ſi l'*oppoſition* ſe trouve bien fondée, le jugement eſt retracté à l'égard du tiers-oppoſant ſeulement; ſi l'oppoſant ſe trouve mal fondé, le tiers-oppoſant eſt condamné aux dépens & en l'amende portée par l'ordonnance, *tit.* 27, *art.* 10; ſavoir, 150 liv. ſi la tierce *oppoſition* eſt contre un arrêt, & 75 liv ſi c'eſt contre une ſentence.

OPPOSITION AU TITRE, c'eſt-à-dire *au titre* d'un office. *Voyez ce qui eſt dit ci-deſſus à l'article* OPPOSITION AU SCEAU.

OPPOSITION A LA VENTE eſt l'empêchement qu'un tiers fait à la vente de biens ſaiſis: par ce terme d'*oppoſition à la vente*, on entend principalement celle qui ſe fait en cas de ſaiſie & exécution de meubles, elle peut être faite par tous ceux qui prétendent avoir quelque droit ſoit de propriété, ſoit de privilege ou hypothèque ſur les meubles. *Voyez* SAISIE *&* EXÉCUTION.

L'*oppoſition à la vente* d'un immeuble s'appelle communément *oppoſition au decret*. *Voy.* CAUSES, DECRET, SAISIE RÉELLE, OPPOSITION AU DECRET. (*A*)

OPPRESSEUR, ſ. m. OPPRIMER, v. act. (*Gramm.*) terme relatif au mauvais uſage de la puiſſance. On *opprime*, on mérite le nom d'*oppreſſeur*, on fait gémir ſous l'oppreſſion, lorſque le poids de notre autorité paſſe ſur nos ſujets d'une maniere qui les écraſe, & qui leur rend l'exiſtence odieuſe. On rend l'exiſtence odieuſe en envahiſſant la liberté, en épuiſant la fortune, en gênant les opinions, *&c.* Un peuple peut être *opprimé* par ſon ſouverain, un peuple par un autre peuple. Flechier dit qu'il y a peu de ſureté pour les *oppreſſeurs* de la liberté des peuples; mais c'eſt ſeulement dans les premiers inſtans de l'oppreſſion. A la longue, on perd tout ſentiment; on s'abrutit, & l'on en vient juſqu'à adorer la tyrannie, & à diviniſer ſes actions les plus atroces. Alors il n'y a plus de reſſource pour une nation, que dans une grande révolution qui la régenere. Il lui faut une criſe.

Oppreſſion a un ſens relatif à l'œconomie animale. On ſe ſent *oppreſſé*, lorſque le poids des alimens ſurcharge l'eſtomac. Il y a *oppreſſion* de poitrine, lorſque la reſpiration eſt embarraſſée, & qu'il ſemble qu'on ait un poids conſidérable à vaincre à chaque inſpiration.

OPPRESSION, ſ. f. (*Morale & Politiq.*) par un malheur attaché à la condition humaine, les ſujets ſont quelquefois ſoumis à des ſouverains, qui abuſant du pouvoir qui leur a été confié, leur font éprouver des rigueurs que la violence ſeule autoriſe. L'*oppreſſion* eſt toujours le fruit d'une mauvaiſe adminiſtration. Lorſque le ſouverain eſt imbécille, ou lorſque ſes repréſentans ſe prévalent de ſon autorité, ils regardent les peuples comme des animaux vils, qui ne ſont faits que pour ramper, & pour ſatisfaire aux dépens de leur ſang, de leur travail & de leurs tréſors, leurs projets ambitieux, ou leurs caprices ridicules. En vain l'innocence gémit, en vain elle implore la protection des lois, la force triomphe & inſulte à ſes pleurs. Dominum diſcit *omnia ſibi in homines licere*; maxime digne d'un monſtre, & qui pourtant n'a été que trop ſuivie par quelques ſouverains.

OPPRESSION, ſ. f. (*Médec.*) ſymptome commun à diverſes maladies; c'eſt un ſentiment d'étouffement & de ſuffocation dans l'hyſtériſme, & autres maux de nerfs; on reſſent de l'*oppreſſion* dans la pomme, quand la reſpiration eſt léſée par quelque cauſe que ce ſoit; on éprouve de l'*oppreſſion* dans l'eſtomac, quand ce viſcere exerce une digeſtion pénible. L'*oppreſſion* qui vient d'une cauſe externe, ſe détruit en ôtant cette cauſe.

OPPROBRE, ſ. m. (*Gram.*) c'eſt le mépris de la ſociété dans laquelle on eſt. Ce terme me ſemble du moins avoir rapport à une certaine collection d'hommes. Ceux qui ont une conduite oppoſée aux devoirs de leur état en ſont l'*opprobre*; on eſt l'*opprobre* de l'égliſe, de la nation, de la littérature, de la magiſtrature, de l'état militaire. Pour compléter l'acception d'*opprobre*, à cette idée il faut encore en ajouter une autre, c'eſt l'extrême degré de la honte & du mépris, encourus

appa-

apparemment par quelqu'action bien vile. Il ſe dit auſſi d'une injure grieve. Les Juifs firent ſouffrir à J. C. mille *opprobres*.

OPS, ſ. f. (*Mythol.*) c'eſt la même déeſſe que Rhéa, femme de Saturne, & les anciens adoroient ſous ce nom la terre, à cauſe de ſa fécondité. On repréſentoit *Ops* comme une matrone vénérable, qui tendoit la main droite, c'eſt-à-dire, offroit ſon ſecours à tout le monde, & de la gauche elle diſtribuoit du pain aux malheureux. Ceux qui lui ſacrifioient étoient aſſis pendant le ſacrifice pour marquer la ſtabilité de la déeſſe. Elle avoit un temple à Rome que lui vous T. Tatius, roi des Sabins; c'étoit dans ce temple qu'étoit le tréſor. Céſar y mit juſqu'à ſept cens millions de ſeſterces, ce qui faiſoit plus de ſoixante-dix millions de notre monnoie. Antoine diſtribua cet argent à ſes amis & à ſes créatures. Jugez par-là combien il enrichit de gens tout d'un coup. Nous n'avons point d'idée de pareilles profuſions. (*D. J.*)

OPSONOME, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) nom qu'on donnoit dans l'antiquité à une ſorte de magiſtrats d'Athènes, qui étoient au nombre de deux ou trois, & qu'on prenoit dans le ſénat ou dans la concile ordinaire.

Leur charge conſiſtoit à avoir l'inſpection du marché au poiſſon, & à prendre ſoin que tout s'y fît dans l'ordre & conformément aux lois.

OPTATIF, adj. (*Gram.*) une propoſition *optative* eſt celle qui énonce un ſouhait, un deſir vif. Cet adjectif ſe prend ſubſtantivement dans la grammaire grecque, pour déſigner un mode qui eſt propre aux verbes de cette langue.

L'*optatif* eſt un mode perſonnel & oblique, qui renferme en ſoi l'idée acceſſoire d'un ſouhait.

Il eſt perſonnel, parce qu'il admet toutes les terminaiſons relatives aux perſonnes, au moyen deſquelles il ſe met en concordance avec le ſujet.

Il eſt oblique, parce qu'il ne peut ſervir qu'à conſtituer une propoſition incidente, ſubordonnée à un antécédent qui n'eſt qu'une partie de la propoſition principale. Par-là même, c'eſt un mode mixte comme le ſubjonctif; parce que cette idée acceſſoire de ſubordination & de dépendance, qui eſt commune à l'une & à l'autre, quoique compatible avec l'idée eſſentielle du verbe, n'y eſt pourtant pas puiſée, mais lui eſt totalement étrangere. Au reſte, l'*optatif* eſt doublement mixte, puiſqu'il ajoute à la ſignification totale du ſubjonctif, l'idée acceſſoire d'un ſouhait, qui n'eſt pas moins étrangere à la nature du verbe. *Voyez* MODE & OBLIQUE.

Cette remarque me paroît bien plus propre à bien faire l'*optatif* après le ſubjonctif dans l'ordre des modes, que la raiſon alléguée par la méthode grecque de P. R. *lib. VIII. ch. x.* d'après la doctrine d'Apollone d'Alexandrie, *lib. III. ch. xxix.* L'*optatif* en général admet les mêmes différences de tems que le ſubjonctif.

Quelques auteurs de rudimens pour la langue latine, avoient cru autrefois qu'à l'imitation de la langue grecque, il falloit y admettre un *optatif*, & l'on y trouvoit doctement écrit: *optativo modo, tempore præſenti & imperfecto*, utinam amarem, *plût à Dieu que j'aimaſſe!* &c. Mais puiſque, comme le dit la *grammaire générale*, *part. II. ch. xvj.* & comme le démontre la ſaine ciſion, „ Ce n'eſt pas ſeulement la maniere différente de ſignifier qui peut être fort multipliée, mais les différentes „ inflexions qui doivent faire les modes „; il eſt évident qu'il n'eſt pas moins abſurde de vouloir trouver dans les verbes latins, un *optatif* ſemblable à celui des verbes grecs, qu'il ne l'eſt de vouloir que nos noms aient ſix cas comme les noms latins, ou que dans ναὶ μὰν τοῦτον, *au-deſſus de tous les Théologiens*, τοῦτον θεολόγων, quoiqu'au génitif, eſt à l'accuſatif, parce qu'en latin on diroit, *ſupra* ou *ante omnes theologos*. „ C'eſt, „ dit M. du Marſais (*art.* DATIF), abuſer de l'analo„ gie, & n'en pas connoître la véritable uſage, que d'en „ tirer de pareilles inductions „. (*N. E. R. M.*)

OPTER, v. n. (*Gramm.*) il eſt ſynonyme à *choiſir*. Il faut *opter* entre la haine ou l'amour des peuples. *Voy.* l'*article* OPTION.

OPTERES *ou* OPTERIES, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) c'étoit chez les anciens le préſent qu'on faiſoit à un enfant la premiere fois qu'on le voyoit. Ce mot vient du grec ὀπτομαι, *je vois*, *Opterie* ſa diſoit auſſi des préſens qu'un nouveau marié faiſoit à ſon épouſe, quand on le conduiſoit chez elle & qu'on le lui préſentoit. *Voyez* Bartholin, *de puer. veter.*

OPTICIEN, ſ. m. (*Gram.*) celui qui fait les inſtrumens de l'Optique, ou qui donne des leçons de cette ſcience.

OPTIMATES, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) terme dont on ſe ſervoit autrefois pour déſigner une des portions du peuple romain, qui étoit oppoſée à *populaires*. *Voy.* POPULAIRE.

Selon la diſtinction des *optimates* & des populaires, donnée par Cicéron, les *optimates* étoient les meilleurs citoyens, & ceux qui ne cherchoient dans leurs actions que l'approbation de la plus ſaine partie; & les *populares* au contraire, ſans ſe ſoucier de cette eſpece de gloire, ne cherchoient pas tant ce qui étoit juſte & bon en ſoi, que ce qui étoit agréable au peuple, & qui pouvoit leur être utile à eux-mêmes.

D'autres diſent que les *optimates* étoient les plus ardens défenſeurs de la dignité des premiers magiſtrats, & les plus zélés pour la grandeur de l'état; qui ne s'embarraſſoient point que les membres inférieurs de l'état ſouffriſſent, pourvû que cela ſervît à augmenter l'autorité des chefs; & que les *populaires* au contraire, étoient ceux qui recherchoient la faveur du bas peuple, & qui l'excitoient à demander les plus grands privileges pour contrebalancer la puiſſance des grands.

OPTIMUS, MAXIMUS, (*Littérat.*) c'eſt le nom le plus ordinaire que les anciens romains donnoient à Jupiter, comme étant celui qui caractériſoit le mieux la divinité dans ſes deux principaux attributs, la ſouveraine bonté & la ſouveraine puiſſance. (*D. J.*)

OPTIMISME, ſ. m. (*Phil.*) on appelle ainſi l'opinion des philoſophes qui prétendent que ce monde-ci eſt le meilleur que Dieu pût créer, le meilleur des mondes poſſibles. Le pere Malebranche, & ſur-tout M. Leibnitz, ont fort contribué à accréditer cette opinion, *voyez* MALEBRANCHISME & LEIBNETZIANISME. C'eſt principalement dans ſa théodicée que le dernier de ces philoſophes a expliqué & developpé ſon ſyſtême. On peut en voir une idée dans ſon éloge par M. de Fontenelle, *mémoires de l'académie*, *année* 1716. Il prétend par exemple, que le crime de Tarquin qui viola Lucrece, étoit acceſſoire à la beauté & à la perfection de ce monde moral, parce que ce crime a produit la liberté de Rome, & par conſéquent toutes les vertus de la république romaine. Mais pourquoi les vertus de la république romaine avoient-elles beſoin d'être precédées & produites par un crime? Voilà ce qu'on ne nous dit pas, & ce qu'on ſeroit bien embarraſſé de nous dire. Et puis, comment accorder cet *optimiſme* avec la liberté de Dieu, autre queſtion non moins embarraſſante? Comment tant d'hommes s'égorgent-ils dans la meilleure des mondes poſſibles? Et ſi c'eſt-là le meilleur des mondes poſſibles, pourquoi Dieu l'a-t-il créé? La réponſe à toutes ces queſtions eſt en deux mots: *o altitudo! &c.* Il faut avouer que toute cette métaphyſique de l'*optimiſme* eſt bien creuſe. (*O*)

OPTION, ſ. f. (*Juriſprud.*) ſignifie quelquefois la faculté que l'on a de choiſir une choſe entre pluſieurs. Quelquefois auſſi l'on entend par le terme d'*option*, le choix même qui a été fait en conſéquence de cette faculté: celui qui a une fois conſommé ſon *option* ne peut pas varier.

Le droit d'*option* qui appartenoit au défunt, n'étant pas conſommé, eſt tranſmiſſible aux héritiers directs ou collatéraux. *Voyez* Bacquet, *des droits de juſtice*, *ch. xv. n.* 77. Dupleſſis, *traité du douaire & traité de la communauté de communauté*. (*A*)

OPTION, ſ. f. (*Art. milit. des Rom.*) *optio*, officier d'infanterie, aide du centurion: on l'appelloit autrement *vicarius*; il marchoit à la queue des bandes, & ſon poſte répondoit à celui de nos ſergens. On l'appelloit *option*, du mot *opto*, *je choiſis*, parce qu'il dépendoit du centurion de choiſir qui il vouloit pour cet emploi; cependant dans les commencement de la république, l'*option* étoit nommé par le tribun ou le chef de la légion. (*D. J.*)

OPTIQUE, *en Anatomie*, eſt la dénomination qu'on donne à deux nerfs de la ſeconde conjugaiſon, qui prennent leur origine des cuiſſes de la moëlle allongée, & qui vont aux yeux. *Voyez Planches anat. & leur explic. Voyez auſſi au mot* NERF.

Ces nerfs s'approchent peu-à-peu, à meſure qu'ils s'éloignent de leur origine, & s'unifient enfin à la baſe du cerveau, proche de l'entonnoir. Ils ſe ſéparent enſuite, mais ſans ſe croiſer, & il en va un à chaque œil. *Voy.* ŒIL.

Ils ſont revêtus de deux tuniques qui viennent de la dure & de la pie-mere, & forment par leurs expanſions les deux membranes des yeux, qu'on appelle *la choroïde* & la *ſclérotique*. *Voyez* CHOROÏDE & SCLÉROTIQUE.

La rétine qui eſt une troiſieme membrane; & l'organe immédiat de la vûe, n'eſt que l'expanſion de la partie fibreuſe ou intérieure de ces nerfs. *Voyez* RÉTINE.

La conſtruction des nerfs *optiques* eſt tout-à-fait différente de celle des autres nerfs, qui tous paroiſſent compoſés de dures fibres; car ceux-ci avant d'entrer dans l'orbite de l'œil, ne ſont qu'une tunique ou un canal formé par la pie-mere, qui enferme une production de la moëlle du cerveau, & que l'on en fait aiſément ſortir. A leur entrée dans les yeux ils reçoivent une autre tunique de la dure-mere; & ces deux tuniques ſont attachées enſemble par des filets prodigieuſement menus. Celle qui eſt formée par la dure-mere ſe prolonge juſqu'à la choroïde, & celle qui l'eſt par la dure-mere, juſqu'à l'uvée.

Depuis leur entrée dans l'orbite de l'œil juſqu'à la prunelle, la moëlle enfermée dans ces deux tuniques ſe ſéparent en une grande quantité de petites cellules qui répondent l'une à l'autre. *Voyez* VISION.

Le lecteur ne ſera point ſurpris ſi nous ajoutons ici différens points qui peuvent ſervir à expliquer divers phénomenes de la viſion. Il ſaura donc qu'on a beaucoup diſputé ſur l'union de ces nerfs. Galien dit qu'ils ſe joignent & ne ſe croiſent pas, comme Gabriel de Zerbi & autres l'ont penſé depuis. Véſale a confirmé la choſe par une expérience. Dans une maladie il trouva le nerf droit plus grêle, devant & derriere leur union; le gauche au contraire, étoit dans ſon état naturel: Valverda dit avoir ſouvent fait la même remarque. Riolan, Santorini, Cheſelden, Loeſelius vinrent à l'appui du même fait; Véſale a encore l'exemple d'un homme dont les nerfs n'étoient pas unis, & qui n'avoit rien de dérangé dans la viſion. Charles Etienne, Colombe, Caſſéricq, Hovius, Briggs & Boerhaave ſont tous du même avis.

Galien dit que cette union eſt cauſe que nous ne voyons qu'un objet, quoique nous ayons deux yeux. Enſuite le grand Newton a propoſé dans ſes petites queſtions, la même opinion qu'avoit notre auteur; ſavoir que la moitié droite des deux yeux venoit de la couche droite du cerveau, & que les moitiés gauches de l'un & l'autre œil, venoient de la couche gauche. Voilà en paſſant la raiſon pour laquelle les maux de l'œil droit paſſent ſi facilement dans l'œil gauche. Lorſqu'on coupe le nerf *optique* droit, les deux yeux perdent la vûe, ſuivant l'obſervation de Magnus. Dans les paralyſies chroniques, les deux yeux ſont preſque inutiles, au jugement de S. Yves; & Méibom a vu une paralyſie à l'œil droit naître de la bleſſure du gauche. Selon Steonn les nerfs ne ſont point unis dans leur épaiſſeur, ſi ce n'eſt dans le lamis. Willis, Briggs, *&c.* ſont dans la même opinion. Monroo, Bartholin & autres, prétendent auſſi que cette union ne ſe trouve point dans le caméleon; mais MM. de l'académie de Paris, ont démontré après Valiſnieri, que ces nerfs s'uniſſoient dans cet animal comme dans tous les autres, à l'entrée du nerf *optique*. Dans l'œil il y a une papille évidente, applatie: au milieu du fond de cette papille ſort une arteriole, très ſenſible à voir dans le bœuf, décrite dans le lion, par MM. de l'académie de Paris, par Perrault, Ridley, Morgagni, *&c.*: il y en a quelquefois pluſieurs enſemble. De Haller, *comment. Boerrh.*

OPTIQUE, ſ. f. (*Ordre encyclop. Entendement, Raiſon, philoſoph. ou ſcience, Science de la nat. Mathém. Mathématiques mixtes, Optique*), eſt proprement la ſcience de la viſion directe, c'eſt-à-dire, de la viſion des objets par des rayons qui viennent directement & immédiatement de ces objets à nos yeux ſans être ni ſompus, ni réfléchis par quelque corps. *Voyez* DIVISION. Ce mot vient du grec ὄπτομαι, *je crois*.

Optique, ſe dit auſſi dans un ſens plus étendu de la ſcience de la viſion en général. *Voyez* VISION, *&c.*

L'*Optique* priſe en ce dernier ſens, renferme la Catoptrique & la Dioptrique, & même la Perſpective. Barrow nous a donné un ouvrage intitulé *lectiones opticæ*, leçons optiques, dans leſquelles il ne traite que de la Catroptrique & de la Dioptrique. *Voyez* CATROPTRIQUE, DIOPTRIQUE, & PERSPECTIVE.

On appelle auſſi quelquefois *Optique*, la partie de la Phyſique qui traite des propriétés de la lumiere & des couleurs, ſans aucun rapport à la viſion; c'eſt cette ſcience que M. Newton a traitée dans ſon admirable *optique*, où il examine les différens phénomenes des rayons de différentes couleurs, & où il donne ſur ce ſujet une infinité d'expériences curieuſes. On trouve dans le recueil des opuſcules du même auteur, imprimé à Lauſanne, en 3 vol. *in-4°.* un autre ouvrage intitulé *lectiones opticæ*, dans lequel il traite non ſeulement des propriétés générales de la lumiere & des couleurs, mais encore des lois générales de la Dioptrique. *Voyez* LUMIERE & COULEUR.

L'*Optique* priſe dans le ſens le plus particulier & le plus ordinaire qu'on donne à ce mot, eſt une partie des mathématiques mixtes, où l'on explique de quelle maniere la viſion ſe fait, où l'on traite de la vûe en général, où l'on donne les raiſons des différentes modifications ou altérations des rayons dans leur paſſage au travers de l'œil, & où l'on enſeigne pourquoi les objets paroiſſent quelquefois plus grands, quelquefois plus petits, quelquefois plus diſtincts, quelquefois plus confus, quelquefois plus proches, quelquefois plus éloignés, *&c. Voyez* VISION, ŒIL, APPARENT, *&c.*

L'*Optique* eſt une branche conſidérable de la Philoſophie naturelle, tant parce qu'elle explique les lois de la nature, ſuivant leſquelles la viſion ſe fait, que parce qu'elle rend raiſon d'une infinité de phénomenes phyſiques qui ſeroient inexplicables ſans ſon ſecours. En effet n'eſt-ce pas par les principes de l'*Optique* qu'on explique une infinité d'illuſions & d'erreurs de la vûe, une grande quantité de phénomenes curieux, comme l'arc-en-ciel, les parhélies, l'augmentation des objets par le microſcope & les lunettes? Sans cette ſcience, que pourroit-on dire de ſatisfaiſant ſur les mouvemens apparens des planetes, & en particulier ſur leurs ſtations & rétrogradations, ſur leurs éclipſes, *&c.*?

On voit par conſéquent que l'*Optique* fait une partie conſidérable de l'Aſtronomie, & de la Phyſique.

Mais cette partie ſi importante des mathématiques, eſt d'une difficulté qui égale au-moins ſon utilité. Cette difficulté vient de ce que les lois générales de la viſion tiennent à une métaphyſique fort élevée, dont il ne nous eſt permis d'appercevoir que quelques rayons. Auſſi n'y a-t-il peut-être point de ſcience ſur laquelle les Philoſophes ſoient tombés dans un plus grand nombre d'erreurs; il s'en faut même beaucoup encore aujourd'hui, que les principes généraux de l'*Optique* & ſes lois fondamentales, ſoient démontrées avec cette rigueur & cette clarté qu'on remarque dans les autres parties des Mathématiques. On ne viendra à bout de perfectionner cette ſcience, que par un grand nombre d'expériences, & par les combinaiſons qu'on fera de ces expériences entre elles, pour tâcher de découvrir d'une maniere sûre & invariable les lois de la viſion, & les cauſes des différens jugemens, ou plutôt des différentes eſpeces de la vûe. Pour ſe convaincre de ce que nous venons d'avancer, comme auſſi pour ſe mettre au fait des progrès de l'*Optique*, & du chemin qui lui reſte encore à faire, il ſuffira de parcourir les principaux ouvrages qui en traitent.

Il eſt aſſez probable, ſelon M. de Montucla, dans ſon *hiſt. des Mathématiques*, que la propagation de la lumiere en ligne droite, & l'égalité des angles d'incidence & de réflexion (*voyez* LUMIERE), fut connue des Platoniciens; car bientôt après, on voit ces vérités admiſes pour principes. On attribue à Euclide deux livres d'*Optique*, que nous avons ſous ſon nom, & dont le premier traite de l'*Optique* proprement dite, le ſecond de la Catoptrique, la Dioptrique étant alors inconnue; mais cet ouvrage eſt ſi plein d'erreurs, que M. Montucla donne avec raiſon s'il eſt de cet habile mathématicien, quoiqu'il ſoit certain qu'il avoit écrit ſur l'*Optique*: d'ailleurs M. Montucla prouve invinciblement que cet ouvrage a du-moins été fort altéré dans les ſiecles ſuivans, & qu'ainſi il n'eſt pas au-moins tel qu'Euclide l'avoit fait.

Ptolomée, l'auteur de l'Almageſte (*voyez* ALMAGESTE & ASTRONOMIE), nous avoit laiſſé une *optique* fort étendue qui n'exiſte plus. Dans cette *optique*, comme nous l'apprenons par Alhaſen, & par le moine Bacon qui la citent, Ptolomée donnoit une aſſez bonne théorie pour ſon tems de la réfraction aſtronomique, & une aſſez bonne explication du phénomene de la lune vue à l'horiſon, explication à-peu-près conforme à celle que le pere Malebranche en a donné depuis. *Voyez* VISION & APPARENTE. On y trouvoit auſſi la ſolution de ce beau problème de Catoptrique, qui conſiſte à trouver le point de réflexion ſur un miroir ſphérique, l'œil & l'objet étant donnés. Du reſte, à en juger par l'*optique* d'Alhaſen, qui paroît n'être qu'une copie de celle de Ptolomée, il y a lieu de croire que celle-ci contenoit beaucoup de mauvaiſe phyſique. Cet Alhaſen étoit un auteur arabe, qui vivoit, à ce qu'on croit, vers le xij. ſiecle; ſon *optique*, quoique très-imparfaite, même quant à la partie mathematique, eſt fort eſtimée pour ſon tems: Vitellion qui l'a ſuivi, n'a guere fait que le copier en le mettant dans un meilleur ordre.

Maurolicus de Meſſine, en 1575, commença à dévoiler l'uſage du cryſtallin dans ſon livre *de lumine & umbra*, & il réſolut très-bien le premier la queſtion propoſée par Ariſtote, pourquoi l'image du ſoleil reçue à travers un trou quelconque, eſt ſemblable à ce trou à

une

une petite diſtance, & circulaire, lorſqu'elle s'éloigne beaucoup du trou?

Porta dans ſon livre de la *Magie naturelle*, donna les principes de la chambre obſcure (*voyez* CHAMBRE OBSCURE); & cette découverte conduiſit Képler à la découverte de la maniere dont ſe fait la viſion; ce grand homme apperçut & démontre que l'œil étoit une chambre obſcure, & expliqua en détail la maniere dont les objets venoient s'y peindre. (*Voyez* VISION & ŒIL ARTIFICIEL.) C'eſt ce que Kepler a détaillé dans ſon *Aſtronomiæ pars optica, ſeu paralypomena in Vitellionem*; ouvrage qui contient beaucoup d'autres remarques d'*Optique* très-intéreſſantes. Antoine de Dominis, dans un ouvrage aſſez mauvais d'ailleurs, donna les premieres idées de l'explication de l'arc-en-ciel (*voyez* ARC-EN-CIEL), Deſcartes la perfectionna, & Newton y mit la derniere main. Jacques *Gregori*, dans ſon *optica promota*, propoſa pluſieurs effet nouvelles & utiles pour la perfection des inſtrumens optiques, & ſur les phénomenes de la viſion, par les miroirs ou par les verres. Barrow, dans ſes *lectiones opticæ*, ajouta de nouvelles vérités à celles qui avoient déja été découvertes. *Voyez* DIOPTRIQUE, MIROIR, & CATOPTRIQUE; mais le plus conſidérable & le plus complet de tous les ouvrages qui ont été faits ſur l'*Optique*, eſt l'ouvrage anglois de M. Smith, intitulé *opticks*, ſyſtême complet d'*Optique*, en deux volumes in 4°. L'auteur y traite avec beaucoup d'étendue tout ce qui appartient à la viſion, ſoit par des rayons directs, ſoit par des rayons réfléchis, ſoit par des rayons rompus. A l'égard des inventions des *lunettes*, des *téleſcopes*, *&c. Voyez ces mots à leurs articles.*

De l'*Optique* naît la Perſpective, dont toutes les regles ſont fondées ſur celles de l'*Optique*; la plûpart des auteurs, entre autres le pere Jacquet, font de la Perſpective une partie de l'*Optique*: quelques-uns; comme Jean, évêque de Cammoury, dans ſa *perſpectiva communis*, réunifient l'*Optique*, la Catoptrique, & la Dioptrique, ſous le nom général de *perſpective*. *Voyez* PERSPECTIVE.

L'*Optique* en général, ſoit qu'elle ne conſidere que la viſion par des rayons directs, ſoit qu'elle conſidere la viſion par des rayons réfléchis ou rompus, s'occupe principalement deux queſtions à réſoudre; celle de la diſtance apparente de l'objet ou du lieu auquel on le voit, ſur quoi *voyez* DISTANCE & APPARENT & celle de la grandeur apparente du même objet, ſur quoi *voyez l'article* APPARENCE & *l'article* VISION. A l'égard des lois de la viſion par des rayons réfléchis ou rompus, *voyez aux articles* APPAREIL, MIROIR, CATOPTRIQUE, & DIOPTRIQUE, ce que l'on ſait juſqu'à préſent ſur ce ſujet, & qui laiſſe encore beaucoup à deſirer, ainſi que les lois connues ou admiſes juſqu'à préſent ſur la viſion directe. *Voyez* auſſi la ſuite de cet article ſur les *inégalités optiques*.

OPTIQUE, pris adjectivement, ſe dit de ce qui a rapport à la viſion. *Voyez* VISION, *&c.*

Angle *optique*, *Voyez* ANGLE.

Cône *optique*, eſt un faiſceau de rayons, qu'on imagine partir d'un point quelconque d'un objet, & venir tomber ſur la prunelle pour entrer dans l'œil. *Voyez plus bas* PINCEAU OPTIQUE.

Axe *optique*, eſt un rayon qui paſſe par le centre de l'œil, & qui fait le milieu de la pyramide ou du cône optique. *Voyez* AXE.

Chambre *optique*, *voyez* CHAMBRE OBSCURE.

Verres *optiques*, ſont des verres convexes ou concaves, qui peuvent réunir ou écarter les rayons, & par le moyen deſquels la vûe eſt rendue meilleure, ou conſervée ſi elle eſt foible, *&c. Voyez* VERRE, LENTILLE, LUNETTE, MÉNISQUE, *&c.*

Inégalité *optique*, ſe dit en Aſtronomie, d'une irrégularité apparente dans le mouvement des planetes; on l'appelle *apparente*, parce qu'elle n'eſt point dans le mouvement de ces corps, mais qu'elle ne vient que de la ſituation de l'œil du ſpectateur, qui fait qu'un mouvement qui ſeroit uniforme, ne paroît pas tel; cette illuſion a lieu, lorſqu'un corps ſe meut uniformément dans un cercle, dont l'œil n'occupe pas le centre. Car alors le mouvement de ce corps ne paroît pas uniforme, au lieu que ſi l'œil étoit au centre du mouvement, il le verroit toujours uniforme.

On peut faire voir par l'exemple ſuivant, en quoi conſiſte l'inégalité *optique*. Suppoſons qu'un corps ſe meuve dans la circonférence du cercle *A B D E F G Q P* (*Planche optique*, *fig.* 40.), & qu'il parcourre les arcs égaux *A B*, *B D*, *D E*, *E F*, en tems égaux; ſuppoſons enſuite que l'œil ſoit dans le plan du même cercle, mais qu'il ſoit hors du cercle, par exemple en *O*, & qu'il voie de-là le mouvement du corps dans le cercle *A B Q P*: lorſque le corps vient de *A* en *B*, ſon mouvement apparent eſt meſuré par l'angle *A O B*, ou par l'arc *H L*, qu'il temble décrire; mais dans un tems égal, qu'il met enſuite à parcourir l'arc *B D*, ſon mouvement apparent eſt meſuré par l'angle *B O D*, ou par l'arc *L M*, qui eſt moindre que le premier arc *H L*: quand le corps ſera arrivé en *D*, il ſera vu au point *M* de la ligne *N L M*. Or il emploie le même tems à parcourir *D E*, qu'à parcourir *A B* ou *B D*, & quand il eſt arrivé en *E*, il eſt vu encore en *M*, c'eſt-à-dire, qu'il paroît à-peu près ſtationnaire pendant le tems qu'il parcourt *D E*. Quand il vient enſuite en *F*, l'œil le voit en *L*, & quand il eſt en *G*, il paroît en *H*, de ſorte qu'il ſemble avoir retourné ſur ſes pas, ou être devenu rétrograde; enfin, depuis *Q* juſqu'en *P*, il paroît de nouveau à-peu-près ſtationnaire. *Voyez* STATION & RÉTROGRADATION.

On voit par cette explication, que l'inégalité dont nous parlons, dépend de la ſituation de l'œil qui n'eſt point au centre du mouvement de la planete: car ſi l'œil au lieu d'être en *O*, eût tranſporté au point *C* (*fig.* 40. n°. 2.), & qu'il y demeure pendant tout le tems d'une révolution de la planete, il eſt évident que puiſque la planete parcourt ſelon notre ſuppoſition des arcs de cercle égaux dans des tems égaux, le ſpectateur n'appercevra du point *C*, que des mouvemens parfaitement égaux entre eux.

Si l'on prenoit dans le cercle tout autre point que le centre, & que l'obſervateur fût, par exemple, (*fig.* 40. n°. 3.) ſitué au point *O*, entre le centre & la circonférence: alors quoique la même planete parcourût des arcs égaux dans des tems égaux, ſon mouvement paroîtroit néanmoins fort inégal, vu du point *O*: car lorſque la planete ſera dans ſa plus grande diſtance du point *A*, ſon mouvement paroîtra fort lent; au contraire il paroîtra très-rapide lorſqu'elle ſera approchée du point *C*, le plus près qu'il eſt poſſible; ce qui eſt évident, puiſque l'angle *C O D* eſt beaucoup plus grand que l'angle *A O B*, quoique les arcs *A B*, *C D*, ſoient égaux entre eux. Cependant il faut bien remarquer, que dans cette ſuppoſition de l'œil placé entre le centre & la circonférence, jamais la planete ne ſauroit paroître ſtationnaire ni rétrograde; d'où il s'enſuit, que s'il arrivoit que l'obſervateur vînt à découvrir la planete tantôt directe, tantôt ſtationnaire, & tantôt rétrograde, il faudroit conclure qu'il auroit lui-même un mouvement particulier, & que ſon œil ne ſeroit plus fixé dans un point fixe ou immobile, comme on l'a ſuppoſé juſqu'ici. *Inſtit. aſtron. p.* 14.

Il eſt viſible par la *figure* 40. n°. 2. que ſi l'œil eſt placé en *O*, & que le corps ſe meuve uniformément autour du centre *C*, ſon mouvement paroîtra s'accélérer continuellement de *A* en *M*; car les arcs *A B*, *B N*, *N D*, *&c.* étant ſuppoſés égaux, les angles *A O B*, *B O N*, *N O D*, *&c.* vont toujours en croiſſant, & le mouvement à de très-grandes diſtances eſt proportionel à ces angles. *Voyez* APPARENT.

On appelle cette inégalité *inégalité optique*, pour la diſtinguer de l'inégalité réelle; car dans l'explication que nous venons de donner de l'*inégalité optique*, nous avons ſuppoſé que le mouvement de la planete ou du corps dans la courbe *A E G P* étoit uniforme, & que cette courbe étoit un cercle, au lieu qu'en effet cette courbe eſt une ellipſe dont la planete ne parcourt point des arcs égaux en tems égaux. Ainſi le mouvement des planetes eſt tel qu'il n'eſt pas uniforme en lui-même, & que quand il le ſeroit, il ne nous le paroîtroit pas. C'eſt pourquoi on diſtingue dans ce mouvement deux inégalités l'une *optique*, l'autre réelle. *Voyez* ABSOLU & EQUATION.

Si un corps ſe meut autour d'un point quelconque, de ſorte qu'il décrive autour de ce point des aires proportionnelles aux tems, ſa viteſſe angulaire apparente à chaque inſtant ſera en raiſon inverſe du quarré de la diſtance; car puiſque l'inſtant étant conſtant, l'aire eſt conſtante, l'arc circulaire décrit du centre & du rayon vecteur eſt en raiſon inverſe de la diſtance. Or pour avoir l'angle, il faut diviſer cet arc par le rayon; donc la viteſſe angulaire, ou l'angle décrit pendant un inſtant conſtant, eſt en raiſon inverſe du quarré de la diſtance au centre. Or dans les planetes cette viteſſe angulaire eſt la viteſſe apparente, parce que les planetes étant fort éloignées, paroiſſent toujours à l'œil ſe mouvoir circulairement. *Voyez* APPARENT.

On appelle en général *illuſions optiques*, toutes les erreurs où notre vûe nous fait tomber ſur la diſtance apparente des corps, ſur leur figure, leur grandeur, leur couleur, la quantité & la direction de leur mouvement. *Voyez* APPARENT, *&c.*

Pin-

Pinceau *optique*, ou pinceau de rayon, c'eſt l'aſſemblage des rayons, par le moyen deſquels on voit un point ou une partie d'un objet. *Voyez* PINCEAU.

Quelques écrivains d'*Optique* regardent ces prétendus pinceaux comme une chimere. Cependant on ne ſauroit douter de l'exiſtence de ces pinceaux, ſi on fait réflexion que chaque point d'un objet pouvant être vû de tous côtés, envoye néceſſairement des rayons de toutes parts & dans toutes ſortes de directions, & que par conſéquent pluſieurs de ces rayons tombent à-la-fois ſur la prunelle qui a une certaine largeur, & que ces rayons traverſent enſuite le globe de l'œil où ils ſont rompus & rapprochés par les différentes liqueurs dont le globe de l'œil eſt compoſé, de maniere qu'ils ſe réuniſſent au fond de l'œil. Cette réunion eſt néceſſaire pour la viſion diſtincte; & le fond de l'œil eſt une eſpece de ſuyer où doivent ſe raſſembler les rayons que chaque point de l'objet envoie. *Voyez la fig.* 39. *d'Optique*, où *B* eſt le point viſible; *G S*, le cryſtallin, & *C*, le foyer des rayons envoyés ſur le cryſtallin. *Voyez auſſi* VISION.

Lieu *optique* d'une étoile, c'eſt le point du ciel où il paroît à nos yeux qu'elle eſt. *Voyez* LIEU.

Ce lieu eſt ou vrai ou apparent, vrai, quand l'œil eſt ſuppoſé au centre de la terre ou de la planete de laquelle on ſuppoſe qu'il voit; & apparent, quand l'œil eſt hors du centre de la terre ou de la planete. *Voyez* APPARENT & PLANETE. La différence du lieu vrai au lieu apparent, ſoit ce que nous appellons *parallaxe*. *Voyez* PARALLAXE.

Pyramide *optique* ſe dit dans la perſpective d'une pyramide *A B C O* (*Pl. perſpect. fig.* 2.), dont la baſe eſt l'objet viſible *A B C*, & dont le ſommet eſt dans l'œil *O*. Cette pyramide eſt formée par les rayons qui viennent de l'œil des différens points de la circonférence de l'objet.

On peut auſſi entendre facilement par cette définition ce que c'eſt que le triangle *optique*. C'eſt un triangle comme *A C O*, dont la baſe eſt une des lignes droites *A C* de la ſurface de l'objet, & dont les côtés ſont les rayons *O A*, *O C*.

Rayons *optiques* ſe dit principalement de ceux qui terminent une pyramide ou un triangle, *optique*, comme *O A*, *O C*, *O B*, *&c. Chambers.* (*O*)

OPULENCE, ſ. f. OPULENT, adj. (*Gram.*) termes qui déſignent *la grande richeſſe*, ou celui qui la poſſede. Nous ne dirons ici qu'un mot, bien capable d'inſpirer du mépris pour l'*opulence*, & de conſoler ceux qui vivent indigens; c'eſt qu'il eſt rare qu'elle n'augmente pas la méchanceté naturelle, & qu'elle faſſe le bonheur.

OPUNTE, (*Géog. anc.*) en latin *Opus*, au génitif *Opuntis*, ancienne ville de Grece dans la Locride; c'étoit la capitale des Locres Opuntiens. Strabon fait cette ville métropole des Locres Epicnemidiens; c'eſt qu'avec le tems, les Locres Opuntiens furent diſtingués des Epicnemidiens. *Opunte* étoit à demi-lieue de la mer, ſur un golfe nommé par les anciens *Opuntius ſinus*. Ce golfe eſt proprement le détroit qui ſépare l'Eubée de ce pays, & qui s'élargit dans cet endroit. Tous les anciens ont parlé d'*Opunte*, Homere, Pindare, Strabon, Mela, Tite-Live, *&c.* C'étoit la patrie de Patroele au rapport d'Ovide après Homere, qui en étoit encore mieux inſtruit. (*D. J.*)

OPUNTIA, (*Botaniq.*) genre de plante, dont voici les caracteres. Sa fleur a pluſieurs pétales étendus en roſe; du milieu de ces pétales part un grand nombre d'étamines, ſituées ſur la ſommité de l'ovaire. L'ovaire dégénere enſuite en un fruit charnu, qui a un nombril & une pulpe molle, dans laquelle ſont contenues pluſieurs ſemences ordinairement anguleuſes.

Tournefort compte neuf eſpeces d'*opuntia*, & Miller onze, entre leſquelles il y en a dix étrangeres, & natives des Indes occidentales. Nous appellons en France cette plante *figuier d'Inde* ou *raquette*. *Voy.* RAQUETTE.

L'arbuſte ſur lequel ſe nourrit la cochenille eſt l'eſpece d'*opuntia*, que le chevalier Hans-Sloane appelle *opuntia, maxima, folio oblongo, rotundo, majore, ſpinulis obtuſis, mollibus, obrubre flore, ſtriis rubris, variegato*. Hiſt. Jamaï. *ij.* 152. On en a parlé au mot NOPALE, qui eſt le nom des Américains. (*D. J.*)

OPUNTIOIDES, (*Botan.*) plante marine, eſpece de lychen, dure, fragile & reſſemblante à l'opuntia ou figuier d'Inde.

OPUS, (*Géog.*) île de la Dalmatie entre le golfe de Veniſe & deux branches que forme le Narenta à ſon embouchure. L'air en eſt fort mal-ſain à cauſe du marais, cependant ſa ſituation eſt importante, tant parce qu'elle conſerve aux Veniſiens la poſſeſſion de la Fruſana, que parce qu'elle ouvre un chemin pour la conquête de l'Herzégarine. (*D. J.*)

OPUSCULE, ſ. m. (*Littér.*) petit ouvrage, on dit les *opuſcules* de la Mothe-le-Vayer, les *opuſcules* de Bayle.

OR

OR, ſ. m. *aurum*, *ſol*, (*Hiſt. nat. Minéralogie & Chimie.*) c'eſt un métal d'un jaune plus ou moins vif; ſa peſanteur ſurpaſſe non-ſeulement celle de tous les autres métaux, mais encore de tous les autres corps de la nature; elle eſt à celle de l'eau environ dans la proportion de 19 à 1. L'*or* eſt fixe & inaltérable dans le feu, à l'air & dans l'eau; c'eſt de tous les ſubſtances celui qui a le plus de ductilité & de malléabilité, quand il eſt pur, il eſt mou, flexible & point ſonore; les parties qui le compoſent ont beaucoup de ténacité; lorſqu'on vient à rompre de l'*or*, on voit que ces parties ſont d'une figure priſmatique & ſemblables à des fils. Il entre en fuſion un peu plus aiſément que le cuivre, mais ce n'eſt qu'après avoir rougi; lorſqu'il eſt en fuſion, ſa ſurface paroît d'une couleur verte, ſemblable à celle de l'aigue marine; dans cette opération, quelque long & quelque violent que ſoit le feu que l'on emploie, il ne perd rien de ſon poids.

De toutes ces propriétés, les Chimiſtes concluent que l'*or* eſt le plus parfait des métaux, il eſt compoſé des trois terres ou principes que Becher regarde comme la baſe des métaux, ſavoir le principe mercuriel, le principe inflammable & la terre vitrifiable, combinés ſi intimement & dans une ſi juſte proportion, qu'il eſt impoſſible de les ſéparer les unes des autres. *Voyez* METAUX. C'eſt pour cela que les anciens Chimiſtes l'ont appellé *ſol* ou *ſoleil*, & ils l'ont repréſenté ſous l'emblême d'un cercle. C'eſt auſſi à ce métal que les hommes ſont convenus d'attacher le plus haut prix, ils le regardent comme le ſigne repréſentatif le plus commode des richeſſes.

Juſqu'à préſent on n'a point encore trouvé l'*or* minéraliſé, c'eſt-à-dire dans l'état de mine, ou combiné avec le ſoufre ou l'arſenic; il ſe montre toujours dans l'état métallique qui lui eſt propre, & il eſt d'un jaune plus ou moins vif en raiſon de ſa pureté, c'eſt ce qu'on appelle de l'*or vierge* ou de l'*or natif*. Ce métal ſe trouve dans cet état joint avec un grand nombre de pierres & de terres; il y eſt ſous une infinité de formes différentes qui n'affectent jamais de figure réguliere & déterminée. En effet, il eſt tantôt en maſſes plus ou moins conſidérables, tantôt en grains, tantôt en feuilles, tantôt en filets & en petits rameaux; mais il eſt répandu dans les pierres, les terres & les ſables en particules imperceptibles.

La pierre dans laquelle on trouve l'*or* le plus communément, c'eſt le quartz blanc & gris, & on peut le regarder comme la matrice ou la miniere la plus ordinaire de ce métal. Wallerius & quelques autres minéralogiſtes ont prétendu qu'il ſe trouvoit auſſi dans le marbre & dans de la pierre à chaux, mais cette idée n'eſt point conforme à l'expérience; il y a lieu de croire que les mines d'*or* de cette eſpece ont été faites à plaiſir & dans la vûe de tromper des connoiſſeurs ſuperficiels. C'eſt donc dans le caillou ou dans des pierres de la nature du caillou que l'*or* ſe trouve le plus ordinairement; on en rencontre auſſi dans la pierre cornée qui eſt une eſpece de jaſpe: cependant on trouve de l'*or* quelquefois dans des matieres beaucoup moins dures, & même dans de la terre, comme nous aurons occaſion de le dire. C'eſt mal-à-propos que l'on donne le nom de *mines d'or* à ces ſortes de pierres, puiſque l'*or*, comme nous l'avons déja remarqué, s'y trouve ſous la forme & ſous la couleur qui lui ſont propres, & ſans être minéraliſé. Il y a cependant en Hongrie une mine que l'on nomme *mine d'or couleur de foie*, dans laquelle quelques auteurs prétendent que l'or eſt comme minéraliſé, on la dit fort rare, & Henckel paroît douter du fait, peut-être que l'*or* qui s'y trouve y eſt répandu en particules ſi déliées que l'œil ne peut point les appercevoir.

Quoique l'on n'ait point encore trouvé d'*or* dans l'état de mine, on n'eſt point en droit de nier abſolument qu'il ſoit impoſſible que ce métal ſe minéraliſe; en effet, ſuivant la remarque de M. de Julli, quoique le ſoufre ne puiſſe point ſe combiner avec l'*or*, l'arſenic ne laiſſe pas de pénétrer ce métal, & le foie de ſoufre, qui eſt une combinaiſon de ſoufre & de ſel alkali fixe, agit très-puiſſamment ſur l'*or*: d'où il conclud que, comme nous ignorons toutes les voies que la nature peut em-

employer dans ſes opérations, il ne faut point ſe hâter d'établir des regles trop générales. Tout ce qu'on peut dire, c'eſt que juſqu'à préſent on n'a point trouvé de mine d'*or* proprement dite.

On trouve des particules d'*or* mêlées accidentellement avec des mines d'autres métaux; c'eſt ainſi qu'en Hongrie on rencontre du cinabre qui contient quelquefois une quantité d'*or* aſſez conſidérable, qui non-ſeulement s'y montre en petites paillettes ou en filets, mais encore qui y eſt mêlé, de façon que l'œil ne peut point l'appercevoir. Il y a auſſi en Hongrie une eſpece de pyrite, que l'on appelle *gelſt* ou *gilſt*, dont quelques-unes donnent à l'eſſai, ſuivant M. de Juſti, une ou deux onces d'*or* au quintal; il ajoute que la même choſe ſe voit dans des pyrites qui ſe trouvent dans la mine d'Adelfors en Suede, ce qui contredit le ſentiment du célebre Henckel, qui prétend dans le xij. chapitre de ſa *Pyritologie*, que les pyrites ne contiennent jamais une certaine quantité d'*or*, & que celui qu'on en tire, y a été produit dans l'opération que l'on a faite pour le tirer. Outre cela, on trouve encore de l'*or*, dans quelques mines d'argent, de cuivre, de plomb, & ſur-tout dans des mines de fer qui ſemble avoir une affinité particuliere avec ce métal précieux.

L'*or* ſe trouva le plus communément dans pluſieurs eſpeces de terres & de ſables; il y eſt répandu en maſſes qui peſent quelquefois pluſieurs marcs, mais le plus ſouvent il eſt en paillettes & en molécules de différentes formes & grandeurs; quelquefois ces particules reſſemblent à des feuilles, & ont été arrondies par le mouvement des eaux qui les ont apporté dans les endroits où on les trouve; quelquefois elles ſont recouvertes de différentes terres & de ſubſtances qui maſquent leur couleur d'*or*, & le rendent méconnoiſſible. Il y a des auteurs qui prétendent qu'il eſt très-rare de trouver du ſable qui ne contienne point quelque portion d'*or*; c'eſt ſur cette idée qu'eſt fondé le travail que le fameux Becher propoſa aux Hollandois, & qu'il commença même à mettre en exécution; il conſiſtoit à faire fondre le ſable de la mer avec de l'argent, pour unir à ce métal l'*or* contenu dans ce ſable que l'on pouvoit enſuite ſéparer par le départ. *Voyez* Becheri *minera arenaria perpetua*. Cependant il paroît que ce procédé doit difficilement fournir aſſez d'*or* pour payer les frais du travail.

Il eſt certain qu'un grand nombre de rivieres charrient des paillettes d'*or* avec leur ſable; c'eſt une vérité dont on ne peut point douter. Cependant quelques-unes de ces rivieres en charrient une plus grande quantité que les autres; c'eſt ainſi que chez les anciens le Pactole étoit fameux pour la quantité d'*or* qu'il rouloit avec ſes eaux; le Tage a auſſi été renommé par cet endroit. Le Rhin, la Danube, le Rhône *&c.* en fourniſſent une aſſez grande quantité. Dans l'Afrique, dans les Indes orientales & dans l'Amérique, pluſieurs rivieres roulent une très grande quantité d'*or* avec leur ſable, & celui qui contient de l'*or*, eſt communément mêlé de particules ferrugineuſes, attirables par l'aimant.

Pluſieurs auteurs ont prétendu que les pays les plus chauds étoient les plus propres à la production de l'*or*, mais il ne paroît point que la chaleur du ſoleil contribue plus à la génération de ce métal qu'à celle des autres: en effet, on trouve des mines d'*or* ſort abondantes en Hongrie & en Tranſylvanie, on en trouve auſſi, quoiqu'en petite quantité, dans la Suede, dans la Norwege, en Sibérie, & dans les pays froids & ſeptentrionaux; pluſieurs rivieres de France & d'Allemagne en roulent avec leurs ſables, & l'*or* qui s'y trouve doit avoir été détaché des montagnes & des filons des environs, d'où l'on voit que l'*or* ſe trouve dans des pays froids; néanmoins il faut avouer que le métal ne s'y rencontre point en auſſi grande abondance que dans les climats les plus chauds. En effet, on trouve des mines d'*or* très-abondantes dans les Indes orientales; c'eſt ce pays qui, ſuivant toute apparence, étoit l'*ophir* d'où Salomon tiroit ce métal précieux, & comme nous l'avons remarqué à l'*article* Mine, on y donne encore dans les Indes le nom d'*ophir* à toute mine d'*or*. L'Afrique eſt remplie de mines d'*or*; c'eſt ſur tout du Sénégal, du royaume de Galam & de la côte de Guinée, appelée auſſi *Côte-d'or*, qu'on en tire la plus grande quantité; les habitans ne ſe donnent point la peine d'aller chercher l'*or* dans les montagnes, & de le détacher des filons qui le contiennent, ils ſe contentent de laver la terre & le ſable des rivieres qui en ſont remplis; & c'eſt de-là qu'ils tirent la poudre d'*or* qu'ils donnent aux nations européennes en échange d'autres marchandiſes, dont ils font plus de cas que de ce métal qui fait l'objet de notre cupidité.

Les relations des voyageurs nous apprennent que dans certains cantons du Sénégal & du royaume de Galam tout le terrein eſt rempli d'*or*, & qu'il n'y a ſimplement qu'à gratter la terre pour trouver ce métal. Les endroits les plus riches de cette contrée ſont les mines de Bambouc & de Tambaoura, près de la riviere de Gambie, ainſi que celles de Natteſcon, de Nanbia & de Simahila, qui ſont à environ 30 lieues du fort de S. Joſeph de Galam.

Perſonne n'ignore la prodigieuſe quantité d'*or* que les Eſpagnols ont tiré depuis plus de deux ſiecles du Nouveau-Monde; c'eſt ſur-tout l'envie de ſe mettre en poſſeſſion de l'*or* des Américains, qui leur a inſpiré tant d'ardeur pour faire la conquête de cette riche contrée, & depuis ils n'ont ceſſé d'y puiſer des richeſſes inépuiſables. C'eſt le Pérou, le Potoſi & le Chily qui en fourniſſent la plus grande quantité. L'*or* s'y trouve, ſoit par filons, ſoit par maſſes détachées & en particules de différentes formes mêlées dans les couches de la terre, & ſouvent à ſa ſurface. Les Eſpagnols nomment *Lavaderos* les terres qui contiennent de l'*or*, & dont on tire ce métal par le lavage; ſouvent ces terres ne paroiſſent point au premier coup-d'œil en contenir; pour s'en aſſûrer, on fait des excavations dans ces terres, & l'on y fait entrer les eaux de quelque ruiſſeau; pendant qu'il coule, on remue la terre, afin que le courant d'eau la délaye & l'entraîne plus facilement; lorſqu'on eſt arrivé à la couche de terre qui contient de l'*or*, on détourne les eaux, & l'on ſe met à creuſer à bras d'hommes, on tranſporte la terre chargée d'*or* dans un lieu deſtiné à en faire le lavage, on ſe ſert pour cela d'un baſſin qui a la forme d'un ſoufflet de forge; on fait couler l'eau d'un ruiſſeau rapide tout par ce baſſin, afin qu'il délaye la terre & en détache l'*or* qui y eſt mêlé; on remue ſans ceſſe avec un crochet de fer; on ſépare les pierres les plus groſſieres, & l'*or* par ſa peſanteur tombe au fond du baſſin parmi un ſable noir & fin, qui eſt viſiblement ferrugineux, M. Frézier, auteur d'un *voyage de la mer du Sud*, d'où ces faits ſont tirés, préſume avec raiſon qu'en procédant avec ſi peu de précautions il doit ſe perdre beaucoup de particules métalliques qui ſont emportées par l'eau; il remarque que l'on préviendroit cette perte, ſi on faiſoit ce lavage ſur des plans inclinés garnis de peaux de moutons, ou d'une étoffe de laine velue & groſſiere, qui ſerviroit à accrocher les petites particules d'*or*. *Voyez l'article* Lavage. De cette maniere on découvre quelquefois dans ces terres des maſſes d'*or*, que les Eſpagnols nomment *pépitas*, qui ſouvent peſent pluſieurs marcs; on prétend qu'il s'eſt trouvé dans le voiſinage de Lima deux de ces maſſes ou pépites, dont l'une peſoit 64 marcs & l'autre 45, *voyez* Pépitas; mais communément il eſt en poudre, en paillettes, & en petits grains arrondis & lenticulaires. Pour ſéparer l'*or* du ſable ferrugineux, avec lequel il eſt encore mêlé: après ce premier lavage, on le met dans une ſébile ou grand plat de bois, au milieu duquel eſt un enfoncement de trois ou quatre lignes, on remue ce plat avec la main en le tournant dans une cuve pleine d'eau, on lui donne des ſecouſſes au moyen d'un tour de poignet; de cette maniere ce qui étoit reſté de terre & de ſable, étant plus léger s'en va par deſſus les bords du plat; tandis que l'*or*, comme beaucoup plus peſant, reſte dans le fond où on le voit paroître ſous ſa couleur naturelle & en particules de différentes figures, qui n'ont pas beſoin d'un travail ultérieur. Cette maniere de tirer l'*or* de la terre eſt moins coûteuſe & moins laborieuſe que lorſqu'on travaille un filon, & que l'on détache l'*or* de la pierre dure qui lui ſert de miniere ou d'enveloppe. La terre qui eſt chargée d'*or* eſt ordinairement rougeâtre, & forme une couche mince à la ſurface; à 5 ou 6 piés de profondeur, elle eſt mêlée d'un ſable groſſier, & c'eſt là que commence le lit ou la couche qui contient de l'*or*; au-deſſous de cette couche eſt un banc pierreux bleuâtre, comme d'une roche pourrie, ce banc eſt parſemé d'une grande quantité de petites particules luiſantes que l'on prendroit pour des paillettes d'*or*, mais qui ne ſont réellement que des particules pyriteuſes. En allant au-deſſous de ce banc de pierre, on ne trouve plus d'*or*. *Voyez* le *voyage de la mer du Sud* de M. Frézier. L'on a dit par ce récit que ces mines d'*or* ont été formées par les torrens & par les inondations qui ont arraché l'*or* des filons, où il étoit contenu, pour le répandre dans les couches de la terre. *Voy. l'article* Mine. L'on doit attribuer la même origine à l'*or* qui ſe trouve répandu dans le ſable des rivieres, dont nous avons parlé plus haut. Cependant Becher a cru que cet *or* du ſable des rivieres y avoit été formé; ſentiment qui ne paroît point du tout vraiſemblable.

L'*or*

L'*or* qui ſe trouve dans les couches de la terre, ainſi qu'à ſa ſurface, comme au Sénégal & dans le royaume de Galam en Afrique, paroît y avoir été apporté par les rivieres conſidérables qui arroſent ces contrées.

A l'égard de l'*or* qui ſe trouva dans des filons ſuivis, & enveloppé dans le quartz, il en coûte beaucoup plus de peines & de dépenſes pour l'obtenir: d'abord il faut pour cela creuſer & fouiller dans les monragnes, enſuite il faut détacher avec beaucoup de travail la miniere de l'*or*, qui eſt quelquefois extrêmement dure; après quoi on eſt obligé de l'écraſer & de la réduire en poudre. On ſe ſert pour cela au Chily & dans les autres parties de l'Amérique eſpagnole, de moulins que l'on nomme *tropiches*. M. Frézier dit qu'ils reſſemblent à ceux dont on ſe ſert en France pour écraſer les pommes lorſqu'on en veut faire du cidre; il ſont compoſés d'une auge ou d'une grande pierre ronde de cinq ou ſix piés de diametre, creuſée d'un canal circulaire profond de dix-huit pouces. Cette pierre eſt percée dans le milieu pour y placer l'axe prolongé d'une roue horiſontale poſée au-deſſous, & bordée de demi-godets, contre leſquels l'eau vient frapper pour la faire tourner: par ce moyen on fait rouler dans le canal circulaire une meule poſée de champ, qui répond à l'axe de la grande tour; cette meule s'appelle en eſpagnol *voltcadora* ou la *tourmente*; ſon diametre ordinaire eſt de trois piés quatre pouces, & ſon épaiſſeur eſt de dix à quinze pouces. Elle eſt traverſée dans ſon centre par un axe aſſemblé dans le grand arbre, qui la faiſant tourner verticalement, écraſe la pierre qu'on a tirée de la mine ou du minerai, qui eſt ou blanc, ou rougeâtre, ou noirâtre, & qui ne montre que peu ou point d'*or* à l'œil. Lorſque ces pierres ſont un peu écraſées, on verſe par-deſſus une certaine quantité de mercure qui s'unit à l'*or* qui étoit répandu dans la roche. Pendant ce tems on fait tomber dans l'auge circulaire un filet d'eau, conduit avec rapidité par un petit canal pour délayer la terre qu'il entraîne dehors par un trou fait exprès. L'*or* uni au mercure tombe au fond de l'auge par ſa peſanteur, & y demeure retenu. On moud par jour un demi-cascou, c'eſt-à-dire 25 quintaux de minerai; & quand on a ceſſé de moudre, on ramaſſe cette pâte d'*or* & de mercure, ou cet amalgame que l'on trouve au fond de l'endroit le plus creux de l'auge; on la met dans une toile pour en exprimer le mercure autant qu'on peut; on l'expoſe enſuite au feu pour dégager ce qui reſte de mercure uni avec l'*or*, & l'on appelle l'*or* qu'on a obtenu de cette façon *or en pigne*, *voyez* PIGNE. Pour achever de dégager entierement cet *or* du mercure dont il eſt imprégné, on le diſtille dans de grandes rétortes; & quand le mercure en a été entierement ſéparé; on le fait fondre dans des creuſets, & on le met en lingots ou en lames. Ce n'eſt qu'alors qu'on peut connoître ſon poids & ſon véritable titre; ce titre varie, & tout l'*or* qui ſe trouve n'eſt point également pur, ce qui vient du plus ou du moins d'argent ou de cuivre auquel il eſt uni. *Voyez voyage de la mer du Sud*, par M. Frezier. *Voy. nos Pl. de Métal. & leur explic.*

A l'égard des mines d'Hongrie, les principales ſont à Schemnitz & à Kremnitz; on y détache l'*or* du filon, & l'exploitation ſe fait de même que celle de toutes les autres mines, c'eſt-à-dire, on y deſcend par des puits, on y forme des galeries, *&c.* *Voyez l'article* MINE. La roche ou miniere dans laquelle l'*or* eſt enveloppé, eſt ou blanche, ou noire, ou rougeâtre: on l'écraſe ſous des pilons, on en fait le lavage; & comme cette mine contient des matieres étrangeres, on la mêle avec de la chaux vive & avec des ſcories, & on la fait fondre dans un fourneau. On paſſe la maſſe qui a réſulté de cette fonte encore par un feu de charbon pour la purifier.

Quant à l'*or* qui ſe trouve dans les rivieres, on l'obtient en lavant le ſable de leur lit; on choiſit pour cela les endroits où la riviere fait des coudes, où ces eaux vont frapper avec violence, & où il s'eſt amaſſé du gros ſable ou gravier. Ceux qui s'occupent de ce travail ſe nomment *orpailleurs*; ils commencent par paſſer ce ſable à la claie, afin de ſéparer les pierres les plus groſſieres: on met enſuite le ſable qui a paſſé, dans des grands baquets remplis d'eau; on jette ce ſable avec l'eau ſur des morceaux de drap groſſier ou ſur des peaux de mouton tendues ſur une claie inclinée: par-là l'*or* qui eſt ordinairement en particules très-fines, s'attache avec le ſable le plus fin aux poils du drap ou de la peau de mouton, que l'on lave de nouveau pour en ſéparer l'*or* & le ſable. Pour achever enſuite la ſéparation de l'*or* d'avec le ſable auquel il eſt joint, on en fait le lavage à la ſebille, c'eſt-à-dire dans une écuelle de bois dont le fond eſt garni de rainures; on l'agite en tournoyant; le ſable qui eſt plus leger, s'en va par deſſus les bords de la ſebille, tandis que l'*or* reſte au fond. L'*or* que l'on obtient de cette maniere eſt quelquefois très-pur, quelquefois il eſt mêlé avec de l'argent ou du cuivre.

Après avoir examiné la maniere dont l'*or* ſe trouve dans ſa mine, & la maniere dont on l'en tire, nous allons examiner les propriétés phyſiques & ſes différens effets dans les opérations de la Chimie.

Nous avons dit dans la définition de l'*or*, que ſa couleur étoit jaune, mais elle eſt quelquefois très-pâle, ce qui annonce qu'il eſt mêlé de beaucoup d'argent. Il y a même des auteurs qui ont prétendu qu'il y avoit de l'*or* blanc, & il y a apparence qu'on a voulu déſigner par-là de l'argent chargé d'une très-petite portion d'*or*. Au reſte on a auſſi donné le nom d'*or blanc* à la ſubſtance que les Eſpagnols ont appellée *platina del pinto*. *Voyez* PLATINE.

Quelques chimiſtes ont prétendu blanchir l'*or* au moyen d'un eſprit de nitre qu'ils appellent *philoſophique* ou *bézoardique*, dans lequel il y a de l'antimoine; mais M. Rouelle obſerva avec raiſon que en diſſolvant n'eſt autre choſe qu'une eau régale qui a conſervé une portion de l'antimoine qu'elle avoit diſſout, & qui a contribué à blanchir cet *or*. Ce qui le prouva, c'eſt qu'en refoudant cet *or* il reprenoit ſa couleur jaune.

L'*or* eſt le corps le plus peſant qui ſoit dans la nature, un pié cube d'or peſe 21130 onces poids de Paris. De toutes les ſubſtances minérales, c'eſt la platine qui en approche le plus pour la poids. *Voyez* PLATINE.

Quant à la ductilité de l'*or*, elle eſt plus grande que celle d'aucun autre métal; pour s'en convaincre, on n'a qu'à conſidérer le travail des Tireurs & des Batteurs d'*or* qui réduiſent un métal en fils & en lames d'une fineſſe inexprimable.

L'action du feu le plus violent ne produit aucune altération ſur l'*or*. Kunckel a tenu ce métal en fuſion pendant deux mois au fourneau de verrerie, ſans avoir remarqué au bout de ce tems aucune diminution dans ſon poids. M. Homberg prétend que l'*or* expoſé au miroir ardent s'eſt vitrifié, a perdu une portion de ſon poids & a repris enſuite ſa forme primitive, lorſqu'on eut remis cette chaux en fuſion avec une matiere graſſe.

L'*or* a beaucoup de diſpoſition à s'unir avec le mercure; c'eſt ſur cette propriété qu'eſt fondé le travail par lequel on ſépare ce métal des terres des pierres, du ſable avec leſquels il ſe trouve mêlé, comme on a fait voir dans le cours de cet article. C'eſt auſſi ſur ce principe qu'eſt fondé l'art de le dorer ou d'appliquer l'*or* ſur les autres métaux. *Voyez* DORURE.

Le vrai diſſolvant de l'*or* eſt l'eau régale, c'eſt-à-dire l'acide nitreux combiné avec l'acide du ſel marin ou avec le ſel ammoniac. On croit communément qu'aucun de ces acides n'agit ſéparément ſur l'*or*; cependant M. Brandt célebre chimiſte ſuédois, a fait voir dans le *tome X. des mémoires de Stockholm*, que l'eau-forte ne laiſſe pas d'agir ſur l'*or*, & d'en diſſoudre une partie. *Voyez* REGALE, *eau*. L'*or* diſſout dans l'eau régale, lui donne une couleur jaune; s'il en tombe ſur les mains, elle y fait des taches de couleur pourpre.

Si on précipite l'*or* qui a été diſſout dans de l'eau régale faite avec le ſel ammoniac par le moyen d'un alkali fixe, la précipité que l'on obtient s'appelle *or fulminant*, parce que ſi on l'expoſe à la chaleur cet *or* précipité fait une exploſion très-violente, & plus forte même que celle de la poudre à canon.

L'*or* qui a été diſſout dans l'eau régale peut auſſi être précipité par la moyen du cuivre ou du vitriol cuivreux ainſi que par le mercure & le ſublimé corroſif.

Quand on précipite l'*or* qui a été diſſout par l'eau régale au moyen de l'étain, l'*or* ſe précipite d'une couleur pourpre; c'eſt ce que l'on appelle le *précipité* de *Caſſius*. Ce précipité eſt propre à entrer dans les émaux, & il eſt excellent pour peindre ſur la porcelaine. *Voy.* POURPRE MINÉRALE.

L'*or* peut encore ſe diſſoudre dans d'autres diſſolvans que l'eau régale, mais il faut pour cela que ſon aggrégation ait été rompue, & alors ce métal, comme M. Margrave l'a prouvé, peut ſe diſſoudre même dans les acides tirés des végétaux.

La combinaiſon de l'alkali fixe & du ſoufre, que l'on nomme *foie de ſoufre*, diſſout l'*or* au point de le rendre miſcible avec l'eau commune. Sthal penſe que c'eſt par ce moyen que Moïſe détruiſit le veau d'*or* des Iſraélites.

L'*or* a la propriété de s'unir avec d'autres métaux, tels que l'argent & le cuivre. On fait ſouvent ces alliages pour lui donner plus de dureté, vû qu'il eſt mou lorſqu'il eſt pur, quand il eſt allié avec de l'argent, on l'en ſépare par le moyen de l'acide nitreux, qui agit ſur l'argent

gem & le diſſout ſans toucher à l'*or*, mais il faut pour cela qu'il y ait dans la maſſe toute trois parties d'argent contre une partie d'*or*. *Voyez* DEPART & QUARTATION. Lorſque l'*or* eſt allié avec d'autres métaux, on l'en dégage ou on le purifie à l'aide de l'antimoine; pour cet effet on met dans un creuſet une partie d'*or* contre quatre parties d'antimoine crud; on fait couler le tout en fuſion & on le tient long-tems dans cet état. On vuidera enſuite la matiere fondue dans un cône de fer chauffé & enduit de graiſſe; lorſque le tout ſera refroidi, on ſéparera le régule on culot des ſcories; on mettra ce régule dans un creuſet pour calciner l'antimoine, qui ſe diſſipera en fumée; on aidera la diſſipation de l'antimoine en ſouffiant ſur le mélange fondu; lorſqu'il n'en partira plus de fumée, ce ſera un ſigne que l'antimoine eſt totalement diſſipé. Par ce moyen on aura de l'*or* parfaitement pur, parce que le ſoufre qui étoit dans l'antimoine crud s'unit avec les autres métaux & les réduit en ſcories, & l'*or* ſe combine avec le régule de l'antimoine qui ayant beaucoup de diſpoſition à ſe calciner & à ſe diſſiper en fumée, ſe dégage enſuite de l'*or* par la calcination. Il faut obſerver que dans cette opération l'*or* ſouffre toujours quelque déchet, parce que l'antimoine en ſe diſſipant en entraîne une petite portion. C'eſt-là la maniere la plus ſûre de purifier l'*or*.

Ce métal ſe purifie encore par la coupelle; cette opération eſt fondée ſur ce que le plomb qui vitrifie les métaux imparfaits n'agit point ſur l'*or*, & le débarraſſe des ſubſtances étrangeres avec leſquelles il étoit mêlé. *Voyez* COUPELLE. Enfin, l'*or* ſe purifie encore par la cémentation; dans cette opération on réduit l'*or* en lames, on le ſtratifie dans un creuſet avec un mélange compoſé de ſel ammoniac, de ſel marin, & de briques pilées; on tient le tout pendant long-tems à un degré de chaleur qui le faſſe rougir: par ce moyen on le dégage des métaux imparfaits. *Voyez* CÉMENTATION.

L'*or* qui a été diſſout dans l'eau regale, peut être précipité par le moyen d'une huile eſſentielle; on n'aura pour cela qu'à la verſer ſur la diſſolution, & l'y laiſſer en digeſtion: par-là l'huile eſſentielle prendra la couleur d'*or*, & on pourra l'étendre & la faire digérer avec de l'eſprit-de-vin; c'eſt-là ce qu'on appelle de l'*or potable*. On peut ſe ſervir pour le faire de l'huile eſſentielle de romarin; mais l'éther ou la liqueur éthérée de Frobénius, a ſur-tout la propriété de ſe charger de l'*or* qui a été diſſout dans l'eau régale. M. Rouelle regarde ce procédé comme un excellent moyen de purifier l'*or*, parce que tous les métaux qui peuvent être unis avec lui reſtent diſſous dans l'eau régale, & l'éther ſe charge de l'*or* très-pur.

La diſſolution de l'*or* dans l'eau régale, faite avec le ſel ammoniac, fournit un moyen de volatiliſer ce métal. Pour y parvenir, ſuivant M. Rouelle, on diſtille cette diſſolution dans une cornue, juſqu'à ce que la liqueur qui reſte ſoit devenue d'une conſiſtance épaiſſe comme une pulpe; on remet ce qui a paſſé dans le récipient ſur ce qui eſt reſté dans la cornue; on réitere ſix ou ſept fois ces diſtillations & ces cohobations; alors en pouſſant le feu, l'*or* monte ſous la forme de cryſtaux d'une couleur orangée ou un peu rouge, qui s'attachent aux parois des vaiſſeaux, enſuite il paſſe ſous la forme d'une liqueur rouge. C'eſt cette liqueur que quelques alchimiſtes ont nommé le *lion rouge*; ils en faiſoient leur *or* potable en le diſſolvant dans de l'eſprit-de-vin ou dans une huile eſſentielle, & ils lui attribuoient un grand nombre de vertus merveilleuſes.

M. Wallerius ayant fait diſſoudre de l'*or* dans de l'eau régale, verſa ſur cette diſſolution de l'éther qui ne tarda point à ſe charger des particules d'*or* qui avoient été diſſoutes; il boucha la bouteille avec ſoin, & trouva au bout de quelques mois qu'il s'étoit formé dans la bouteille des cryſtaux ſemblables à ceux du nitre, qui étoient d'un beau jaune d'*or*. *Voyez* les *mémoires de l'académie de Stokholm, t. XI. année* 1749.

La calcination de l'*or* a toujours été regardée comme un problème très-difficile de la Chimie, & pluſieurs perſonnes doutent très-fort de ſa poſſibilité, vu que l'action du feu ne peut point détruire un métal; on a été même juſqu'à dire qu'il étoit plus facile de faire de l'*or* que de le décompoſer. Cependant Iſaac le hollandois & le célebre Kunckel ont prétendu qu'on pouvoit réduire l'*or* en une chaux abſolue & irréductible, en le tenant pendant trois ou quatre mois expoſé au feu de réverbere, ſans cependant le faire entrer en fuſion, mais il falloit pour cela avoir rompu ſon aggrégation. Iſaac le hollandois regarde cette chaux comme le vrai ſel des métaux, & prétend que l'*or* y eſt changé en une ſubſtance ſaline, propre à tranſmuer les autres metaux; il aſſure y être parvenu en diſſolvant cette chaux dans l'acide du vinaigre diſtillé. Kunckel a travaillé d'après les idées d'Iſaac le hollandois, & ſes expériences ſemblent appuyer le ſentiment de cet alchimiſte. En effet, après être parvenu à produire ce ſel, il prétend l'avoir fait cryſtalliſer, & les cryſtaux étoient, ſelon lui, en fils ſemblables à ceux de l'amiante; il aſſure de plus que ce ſel eſt propre à tranſmuer le plomb en argent.

Langelot & d'autres alchimiſtes ont prétendu qu'en triturant l'*or* en grenailla dans un mortier fait exprès, avec quelques ſubſtances dont il tait la compoſition, cet *or* préparé mis en diſtillation dans une cornue, paſſe ſous la forme d'une liqueur rouge qu'il n'eſt pas poſſible de réduire en *or*.

On a auſſi tenté de décompoſer l'*or* en le mettant en cémentation avec la *lapis pyrmiſon*, qui eſt un compoſé d'arſenic, d'antimoine & de ſoufre fondus enſemble. Barlachius prétend être parvenu à mettre l'*or* ſous la forme d'une poudre griſe qui ne put plus ſe réduire par la fuſion. Son procédé conſiſtoit à triturer pendant long-tems l'amalgame de l'*or* avec le mercure dans de l'eau. Les Oſtandler, autres alchimiſtes, ont pareillement prétendu avoir mis l'*or* dans l'état d'une chaux irréductible en triturant & en digérant alternativement pendant long-tems un amalgame compoſé de ſix parties de mercure contre une partie d'*or*.

Quoi qu'il en ſoit de toutes ces prétentions alchimiques, il paroît que la calcination & la décompoſition de l'*or* demeurera toujours une opération bien impoſſible, du-moins extraordinairement difficile: on peut en dire autant de la chryſopée ou de l'art de faire de l'*or*, dont l'avidité des hommes s'eſt occupée depuis tant de ſiecles. *Voyez* HERMÉTIQUE, *Philoſophie*, PIERRE PHILOSOPHALE, TRANSMUTATION, *&c.*

On grand nombre d'auteurs ont attribué à l'*or* les plus plus grandes vertus médicinales, par malheur elles nous ſont entierement inconnues. Suivant M. Rouelle les diſſolutions d'*or* étendues dans l'eſprit-de-vin ſont apéritives; la diſſolution de ce métal dans l'eau régale eſt corroſive & émétique; l'or fulminant pris à la doſe de douze grains eſt un purgatif. Voilà, ſuivant cet habile chimiſte tout ce que nous connoiſſons ſur les vertus de l'*or*. Il y a lieu de croire que le remede connu en France ſous le nom des *gouttes du général de la Motte*, eſt une huile eſſentielle qui s'eſt chargée d'*or* diſſout dans de l'eau régale.

On évalue la pureté de l'*or*, d'après des degrés fictifs que l'on nomme *karats*. Lorſque l'*or* eſt parfaitement pur on dit qu'il eſt à 24 karats; s'il ſe trouve contenir un vingt-quatrieme d'alliage, on dit qu'il eſt à 23 karats, & ainſi de ſuite. L'*or* dans ſa pureté parfaite eſt mou, & on peut point être employé dans de certains ouvrages; c'eſt pourquoi on lui joint un alliage de cuivre ou d'argent pour lui donner plus de dureté & de conſiſtance. Suivant les ordonnances, en France il n'eſt permis aux ouvriers en bijouterie que d'employer de l'*or* à 20 karats dans les petits morceaux; pour les grands morceaux où pour la vaiſſelle, l'*or* doit être de 22 karats. Les Orfévres ſe ſervent de la pierre de touche pour s'aſſurer du degré de pureté ou du titre de l'*or*, c'eſt-à dire pour découvrir s'il eſt allié ou non. Pour cet effet ils frottent l'*or* ſur la pierre de touche, ſur laquelle eſt ordinairement un trait fait avec de l'*or* très-pur pour ſervir d'échantillon & de comparaiſon; enſuite on met de l'eau-forte ſur la trace qui a été faite avec l'*or* que l'on veut éprouver: cette eau-forte diſſout tous les métaux auxquels l'*or* peut être allié, ſans toucher à ce dernier. Mais cette épreuve peut-être trompeuſe, & ne fait point connoître les métaux étrangers qui peuvent avoir été fortement dorés ou enveloppés dans de l'*or*. Pour s'en aſſurer, il faut briſer le lingot & l'eſſayer à la coupelle ou par l'antimoine.

Depuis quelques années le luxe qui rend les artiſtes inventifs, leur a fait imaginer des moyens pour donner à l'*or* différentes nuances par les alliages; on applique des fleurs & des ornemens faits avec cet *or* diverſement colorés, ce qui produit une vue très agréable à l'œil, mais aux dépens de la valeur intrinſique du métal qui eſt ſacrifié à la beauté de l'ouvrage. Il y a de l'*or verd* qui ſe fait en alliant beaucoup d'argent avec l'*or*. L'*or rouge* ſe fait en alliant avec beaucoup de cuivre; l'*or blanc* ſe fait en l'alliant avec beaucoup de fer: ce dernier eſt aigre & caſſant, & difficile à travailler; il ſeroit plus court d'employer ſimplement de l'argent. En changeant les proportions de l'alliage, on peut de cette façon avoir de l'*or* de différentes nuances. (—)

OR, (*Mat. méd.*) autrefois les Grecs ne connoiſſoient pas l'uſage de l'*or* dans la Médecine. Les Arabes ſont les premiers qui en ont recommandé la vertu.

ils l'ont mêlé dans leurs emmpnſitions réduit en feuilles. Ils croient que l'or ſortifie le cœur, ranime les eſprits & réjouit l'ame; c'eſt pourquoi ils aſſurent qu'il eſt utile pour la mélancholie, les tremblemens & la palpitation du cœur. Les Chimiſtes ajoutent de plus que l'*or* contient un ſoufre fixe le plus puiſſant; lequel étant incorruptible, ſi on le prend intérieurement, & s'il eſt mêlé avec le ſang, il le préſerve de toute corruption, & il rétablit & ranime la nature humaine de la même maniere que le ſoleil, qui eſt la ſource intariſſable de ce ſoufre, fait revivre toute la nature, Geoffroy, *Mat. méd.*

Les Alchimiſtes ont retourné ces éloge de mille & mille façons, & ils l'ont principalement accordé à leur *or* philoſophique, & plus encore à la quintaſſence, à la ſemence, à l'ame de l'*or*, à la teinture ſolaire radicale qu'ils ont regardée comme la vraie Médecine univerſelle.

A toutes ces vaines promeſſes, à toutes ces ſpéculations frivoles, les Théoriciens modernes ont ſubſtitué des idées plus ſages, du moins plus ſcientifiques ſur les qualités médicamenteuſes de l'*or*. Ils ont prétendu que le plus inaltérable & le plus peſant de tous les corps étant porté avec les humeurs animales dans les voies de la circulation, étoit éminemment capable de réſoudre les concrétions les plus rébelles, & de déboucher les conduits les plus engorgés. Ils ſont partiſans encore d'une autre antipathie très-poſitive, ſavoir de la facilité avec laquelle l'*or* s'unit au mercure, pour avancer que ce métal étoit un bon remede pour ceux qui avoient trop pris de mercure; car ces deux métaux, dit Nicolas Lemeri, s'uniſſent enſemble facilement, & par cette liaiſon ou amalgame, le mercure eſt fixé, & ſon mouvement interrompu. Mais autant les connoiſſances chimiques ſur leſquelles s'appuient ces théories, ſont réelles & inconteſtables, autant les conſéquences qu'on en déduit en faveur des qualités médicinales de l'*or*, ſont précaires & chimériques: auſſi les Médecins eſtimables ne croient-ils plus aujourd'hui aux admirables vertus de l'*or*, quand même ils penſent qu'on peut le porter dans les voies de la circulation, réduit en un état de très-grande diviſion. Ainſi les feuilles d'*or* ne leur paroiſſent ſervir qu'à l'élégance dans la confection alkermès, la confection hyacinthe, la poudre de perles, la poudre réjouiſſante, la poudre pannonique, *&c.* L'extraction de l'or rougi au feu dans des liqueurs aqueuſes que Fr. Barbus employoit, au rapport de Borrichius & de Junckes, contre les palpitations du cœur, & quelques autres maladies, leur paroît une pure charlatanerie.

Le vitriol de ſel, c'eſt-à-dire le ſel retiré de la diſſolution de l'*or* par l'eau régale, auquel pluſieurs auteurs ont attribué une qualité purgative, vermifuge, roborante, analogue à celle du vitriol de mars, eſt un remede peu éprouvé, à peine connu.

L'*or* fulminant a été recommandé auſſi dans l'uſage intérieur, comme un excellent diaphorétique, ſpécialement pendre pour la petite-vérole; mais Koning, profeſſeur de Medecine à Baſle, Daniel Ludovic & Boerhaave aſſurent que l'*or* fulminant eſt plutôt un purgatif dangereux. Au reſte, le vitriol ſolaire & l'*or* fulminant n'agiſſent point par les qualités propres à l'or: leur vertu dépend eſſentiellement des matieres ſalines auxquelles il eſt joint dans ce ſel neutre qui contient de l'acide par ſurabondance, & dans ce précipité qui participe de toutes les ſubſtances acides & alkalines qui ont été employées à ſa préparation. *Voyez* SELS NEUTRES METALLIQUES, *ſous le mot* SEL & PRÉCIPITÉ.

Le ſeul remede tiré de l'*or* qui ſoit aujourd'hui en uſage, eſt une liqueur huileuſe chargée d'*or* par une eſpece de précipitation, & qui eſt connue ſous le nom d'*or potable* ou *teinture d'or*, dont on trouve la préparation dans toutes les pharmacopées & les chimies médicinales modernes. La voici d'après une addition au cours de Chimie de Lemeri, par M. Baron.

*Teinture d'*or *ou* or *potable de Mademoiſelle Grimaldi.* Prenez un demi-gros d'*or* le plus pur, faites-en la diſſolution dans deux onces d'eau régale; verſez ſur cette diſſolution, dont la couleur ſera d'un beau jaune, une once d'huile eſſentielle de romarin; mêlez bien enſemble les deux liqueurs; laiſſez le tout en repos, bientôt après vous verrez l'huile, teinte d'une belle couleur jaune, ſurnager l'eau régale qui aura perdu toute ſa couleur; ſéparez l'une d'avec l'autre vos deux liqueurs, au moyen d'un entonnoir, par l'extrémité duquel vous laiſſerez écouler toute l'eau régale, & que vous boucherez avec le doigt, auſſitôt que l'huile ſera prête à paſſer; recevez cette huile dans un matras, & la mêlez avec cinq fois ſon poids d'eſprit-de-vin rectifié; bouchez votre matras avec de la veſſie mouillée; mettez le mélange en digeſtion ſur le bain de ſable pendant un mois: au bout de ce tems il aura pris une couleur pourpre & une ſaveur gracieuſe, mais un peu amere & aſtringente. Elle peut être employée en Médecine dans tous les cas où il s'agit d'augmenter l'action du cœur & des vaiſſeaux, comme dans les apoplexies ſereuſes, les paralyſies, *&c.* en un mot, dans tous les cas où il s'agit d'animer & de fortifier. La doſe en eſt depuis trois juſqu'à dix ou douze gouttes dans une liqueur appropriée, comme de vin, ou une potion cordiale. *Baron.*

Il ſeroit encore mieux de la réduire pour l'uſage ſous forme d'éleo-ſaccharum, *voyez* ELEO-SACCHARUM.

On peut aſſurer que les vertus réelles de la teinture d'*or* appartiennent entierement à l'huile eſſentielle de romarin, & que c'eſt très-vraiſſemblablement à cause perte qu'on renchérit cette huile en la chargeant d'*or*. *Voyez* HUILE ESSENTIELLE *ſous le mot* HUILE & ROMARIN.

On voit bien qu'on peut employer à la préparation de l'*or* potable toute autre huile eſſentielle analogue à celle du romarin, telles que toutes celles des plantes labiées; celle de pluſieurs ſubſtances exotiques, comme canelle, géroſle, ſaſſafras, *&c.*

Les gouttes jaunes du général la Mothe, que ſa veuve remariée à un gentilhomme italien, appellé *Caſſabigi*, vend encore aujourd'hui à Paris, ne ſont autre choſe qu'une teinture ſemblable, à la préparation de laquelle on a employé l'éther de Frobenius, qui eſt le plus ſubtil & vraiſſemblablement le plus précieuſe de toutes les huiles eſſentielles pour l'uſage médicinal. M. Pott a découvert par l'examen chimique, & publié la compoſition de ces gouttes; & il ne ſaut qu'avoir vu & flairé l'éther pour le reconnoître dans ces gouttes, & par l'inſpection la plus ſuperficielle. Nous pouvons aſſurer de cette teinture, comme nous avons avancé de celle de Mademoiſelle Grimaldi, que l'*or* qu'elle contient n'ajoute rien aux qualités médicamenteuſes propres de l'éther. *Voy.* ÉTHER *de Frobenius.*

On emploie dans les boutiques des Apothicaires des feuilles d'*or* auſſi-bien que des feuilles d'argent à recouvrir des pilules, ſoit dans la vue de les orner, de leur procurer de l'élégance, ſoit principalement pour maſquer le mauvais goût de quelques-unes, en les défendant du contact de la ſalive qui pourroit en extraire des matieres âcres, ameres, *&c.* comme cela arriveroit ſi on prenoit des pilules ſavonneuſes, aloëtiques, *&c.* ſans cet enduit. C'eſt à cet uſage que doit ſon origine l'expreſſion proverbiale *dorer la pilule*, dont tout le monde connoît le ſens figuré.

Au reſte, les pilules ſe dorent par une manœuvre très-ſimple expoſée au mot *pilule*, *voyez* PILULE, *Pharmacie.* (*b*)

OR, TERRE D' (*Hiſt. nat.*) on a donné ce nom aſſez mal-à-propos à pluſieurs eſpeces de terres qui ne contiennent point de l'*or*. C'eſt ainſi que quelques naturaliſtes allemands ont appellé une terre martiale & pyriteuſe qui ſe trouve dans le pays de Heſſe, *terra ſolaris baſſiana*: *voyez* SOLAIRE, *terre.*

Les Italiens appellent *terra vergine d'oro* une terre calcaire, très-blanche & très-fine, qui eſt tantôt en poudre, tantôt en pierre, & qui ſe trouve dans le voiſinage de Modene, & que l'on a appellée *terre d'or*, à cauſe des grandes vertus qu'on lui attribue dans la fievre, la diſſenterie, l'hypocondriaque & contre les poiſons. (—)

OR, (*Arts & Métiers.*) c'eſt le plus précieux des métaux, qui réduit en feuilles & appliqué ſur pluſieurs couches de couleur, ſert à décorer ou enrichir les dedans & les dehors des bâtimens. On appelle *or mat*, l'*or* qui étant mis en œuvre, n'eſt pas poli; *or bruni*, celui qui eſt poli avec la dent de-loup, pour détacher les ornemens de leur fond; *or feuilleté*, celui dont le blanc a été gravé de rinceaux & d'ornemens de feuilleture; *or répaſſé*, celui qu'on eſt obligé de repaſſer avec du vermeil ou pinceau, dans les creux de feuilletures, ou pour cacher les défauts de l'*or*, ou encore pour lui donner un plus bel œil; *or bretelé*, celui dont le blanc a été haché de petites bretelures; *or de moſaïque*, celui qui dans un panneau eſt partagé par petits carreaux ou loſanges, ombrés en partie de brun, pour paroître de relief; & *or rougeâtre ou verdâtre*, celui qui eſt glacé de rouge ou de verd, pour diſtinguer les bas-reliefs & ornemens du leur fond.

Il y a encore de *l'or à l'huile*, qui eſt de l'*or* en feuilles appliqué ſur de l'*or couleur*, aux ouvrages de dehors pour mieux reſiſter aux injures du tems, & qui demeure mat; de l'*or moulu*, dont on dore au feu le bronze, & de l'*or en coquille*, qui eſt une poudre d'*or* détrempée avec de la gomme, & dont on ne fait uſage que pour

les

les deſſeins. *Voyez les principes d'Architecture, de Sculpture*, &c. *par* M. Felibien, *liv. I. ch. xxij.* (*D. J.*)

Or fin, ſe dit de l'*or* qui eſt au titre de 24 karats; mais comme il eſt difficile &, pour ainſi dire, impoſſible de rencontrer de l'*or* au titre de 24 karats, ſoit parce que dans les diſſolutions les plus parfaites, ou les affinages les mieux exécutés, la chaux d'*or*, ou le régule reſtent toujours chargés de quelque légere partie d'argent, ſoit qu'avec les précautions les plus exactes, il eſt difficile d'empêcher que le morceau deſtiné à l'eſſai ne contienne quelque legere imperceé, il ſuffit que le cornet rapporte 23 k $\frac{21}{24}$ de karat pour être réputé fin; car alors le poids qui n'en manque étant la 128e partie du gerau de poids de marc, eu égard au poids d'eſſai dont on ſe ſert en France, il eſt inſenſible qu'une ſi légere diminution eſt preſqu'inévitable, ne peut nuire à la fineſſe du titre, & ne fait que coûter combien on doit apporter de ſoin aux affinages, & combien il eſt difficile de dégager entierement les métaux des parties hétérogenes qu'ils renferment dans leur ſein.

Il en eſt de même de l'argent fin, qui doit être au titre de douze deniers, & que l'on trouve rarement à ce titre, parce que dans les affinages les plus complets, & les diſſolutions les mieux faites & les plus ſoigneuſement décantées, il eſt impoſſible que l'argent ne retienne quelques parties de plomb ou de cuivre; celui qui ſe trouve au titre de 11 deniers 23 grains, eſt réputé fin; quelquefois on en a trouvé à 11 deniers 23 grains $\frac{3}{8}$, mais cela eſt très-rare. Nous remarquons ici en paſſant, que les eſſais d'argent demandent beaucoup plus de ſoin & d'attention que les eſſais d'*or*, que leur réuſſite dépend d'un nombre de conditions accumulées, & que leur certitude phyſique eſt bien moins conſtante que celle des eſſais d'*or*: car comme cette opération ſe fait au fourneau de reverbere, il eſt important de veiller à ce que le feu ait par-tout une égale activité; autrement le ſon étant plus vif dans une partie du fourneau que dans l'autre, le plomb entre plutôt en action dans une coupelle que dans l'autre, & la torréfaction étant plus vive, il peut ronger & emporter avec lui quelque parcelle d'argent, tandis que les autres boutons d'eſſais ſur leſquels le plomb n'aura eu qu'une action lente par défaut d'activité du feu, pourront retenir dans leur ſein des parcelles de plomb; ce qui avantage les uns & fait perdre aux autres: il faut en outre bien prendre garde qu'il ne ſe faſſe des cheminées, & les boucher à l'inſtant qu'on s'en apperçoit: autrement l'air frappant ſur le bouton, peut le faire pétiller, & écarter quelques grains. Il faut d'ailleurs garder ſon plomb à raiſon du titre de l'argent qu'on veut eſſayer, autrement on pourroit faire de grandes erreurs. *Voyez* Essai.

Or au titre, ſe dit de l'*or* qui eſt au titre de 20 karats, qui eſt ſeul preſcrit par les ordonnances pour les bijoux d'*or*.

Or bas, ſe dit de l'*or* qui eſt au titre de 10. 12, juſqu'à 19 karats; au-deſſous du titre de 10 karats, ce n'eſt plus proprement qu'un billon d'*or*.

Or brunt, c'eſt de l'*or* que l'on a liſſé & poli avec un inſtrument de fer qu'on appelle *brunifoir*, ſi c'eſt de l'*or* ouvré, ou de la dorure ſur métal; & avec une dent-de-loup, ſi c'eſt de la dorure ſur détrempe.

Or en chaux, ſe dit de l'*or* réduit en poudre par quelques diſſolutions quelconques; l'*or en chaux* eſt réputé de plus fin, & c'eſt celui dont ſe ſervent les doreurs; mais il eſt toujours prudent d'en faire l'eſſai avant de l'employer, & de ne pas s'en rapporter à la foi des affineurs ou départeurs, attendu qu'ils peuvent aiſément vous tromper: il leur eſt facile, en verſant quelques gouttes de vitriol dans leurs diſſolutions, d'y précipiter un peu d'argent, ſans altérer la couleur de leurs chaux, & moyennant cela, ſans qu'on s'en apperçoive à l'inſpection.

Or aigre, ſe dit de tout *or* qui éprouve des fractures ou gerſures dans ſon emploi, ſoit l'effet de fourneau ou celui du limage: ſi on n'employoit que de l'*or* fin, il eſt certain qu'il ſeroit plus ductile; mais comme les ouvrages deviendroient beaucoup plus lourds, & qu'auroient pas tant de ſolidité, ni une auſſi belle couleur, il faut l'allier (car nous remarquerons en paſſant, que plus les métaux ſont durs, plus ils ſont diſpoſés à recevoir un beau poli). Avant qu'on travaillât l'*or* d'une couleur auſſi rouge que celle qu'on lui donne aujourd'hui, l'*or* n'étoit pas ſi ſujet à contracter des aigreurs, parce qu'alors on l'allioit avec de l'argent en totalité ou en partie; mais depuis qu'on l'a voulu avoir d'un rouge extraordinaire, il a fallu l'allier avec le cuivre ſeul: or, comme l'*or* ne s'allie pas ſi facilement avec le cuivre qu'avec l'argent, il faut employer le cuivre de roſette le plus doux qu'il ſoit poſſible, & en même-temps le plus rouge; néanmoins quelque doux que ſoit le cuivre, l'*or* a de la peine à le recevoir d'or ſon ſein, & il ſuffit de voir dans le creuſet les combats que ce mélange occaſionne, pour juger de la répugnance qu'a l'*or* de s'allier avec le cuivre. Lors donc que l'alloi occaſionne de l'aigreur, on s'en apperçoit aiſément dans le bain; on voit le bain s'agiter à ſa ſuperficie, tantôt jetter des fleurs, tantôt former des éclairs; il n'eſt point alors de moyen fixe à indiquer pour l'adoucir: il eſt des aigreurs qui cedent à la projection du ſalpêtre ſeul; il en eſt d'autres qui veulent le ſalpêtre & le borax; une autre eſpece demande le cryſtal minéral; en général le borax eſt ce qui réuſſit le mieux, mais il a l'inconvénient de pâlir l'*or*. Quand l'aigreur procede de quelque mélange de plomb, d'étain, de calamine ou cuivre jaune, on s'en apperçoit aiſément, parce qu'alors il s'éleve ſur la ſurface des petites balles de la forme à-peu-près d'une lentille: le moyen d'adoucir cette eſpece d'aigreur, eſt le mélange de ſalpêtre & de ſoufre. Au ſurplus, c'eſt à un artiſte intelligent à tâter ſon métal, & à voir par l'eſpece d'aigreur apparente, quels ſels y conviennent le mieux; mais il ne doit point verſer ſon *or*, qu'il ne ſoit aſſuré de ſa ductilité, par la tranquillité du bain; ce qui ſe remarque aiſément, ſur-tout quand les ſels fondus couvrent exactement la ſurface, & qu'aucun éclat ni bouillonnement ne les ſépare; alors l'*or* eſt certainement doux. Il faut encore obſerver qu'on ne doit point toucher l'*or* en fuſion avec du fer, autrement on court riſque de l'aigrir, ce qui lui eſt contraire avec l'argent, que l'attouchement du fer adoucit. L'argent n'étant pas ſi ſujet à contracter des aigreurs, pour peu que l'on lui en apperçoive, le ſalpêtre, quelques croûtes de pain & le ſavon ſuffiſent pour en venir à bout.

Or en bain, ſe dit de l'*or* qui eſt en pleine fuſion dans le creuſet.

Or poreux, ſe dit de tout *or* qui renferme des cavités & des impuretés dans ſon ſein, qui ſe découvrent à l'emploi; cet inconvénient réſulte du défaut de propreté dans la fonte, ou dans la forge de l'*or*, ce verſant l'*or* & l'argent dans la lingotiere. Ces métaux ſur la fin de l'opération contractent un peu de froid, ce qui forme ſur le deſſus des lingots une eſpece de peau: en outre les ſels qui ont été mis au fuſion avec les métaux, & qui ont emmaſſé toutes les impuretés, coulent avec les métaux, ſe raſſemblent ſur la ſurface & y forment des cavités. Il ſeroit toujours prudent d'enlever cette premiere peau avec le gros gratoir; *voyez* Épaillon. Il faut enſuite avoir ſoin que l'enclume ſur laquelle on forge ſoit propre, qu'elle ne contracte point de rouille non plus que les marteaux dont on ſe ſert; éviter la chûte de quelque ordure ſur la piece pendant qu'on la forge; & avoir ſoin, en forgeant & rechauffant, de prendre garde que quelque partie du métal ne ſe replie ſur lui-même, autrement il ſe doubleroit, & ſouvent on ne s'en apperceviroit qu'à la fin de l'ouvrage qu'on ſeroit étonné de voir enlever la moitié de l'épaiſſeur de ſa piece. Le moyen le plus ſûr de remédier à ces inconvéniens eſt d'épailler ſouvent; & ſi on s'apperçoit que les métaux ſoient trop poreux, il eſt plus prudent de les refondre que de s'obſtiner à les travailler, car quelque peine que l'on ſe donnât, il ne prendroit jamais un beau poli.

Or chargé d'émaril. Il arrive ſouvent que l'*or* eſt chargé de petites parties d'émeril, qui eſt une matiere dure & pierreuſe, dont aucune diſſolution n'a pû le purger: c'eſt un inconvénient d'autant plus dangereux; qu'il ſe loge toujours dans les entrailles du metal, & que quand il eſt en petits grains ſur-tout, il ne ſe découvre qu'à la fin & lors, pour ainſi dire, qu'il n'y a plus de remede, l'ouvrage étant preſqu'à la perfection. Quand on le ſait, pour l'en purger totalement, on trouve dans les *mémoires de l'académie des Sciences de* 1727 le procédé ſuivant.

Parties égales d'*or* & de biſmuth: fondez-les enſemble dans un creuſet, & verſez dans un cône à régule ce qui pourra ſortir coulant: peſez enſuite ce mélange fondu pour juger de la quantité qui ſera reſtée dans le creuſet: ajoutez-y la même quantité de biſmuth: faites fondre le mélange, verſez comme la premiere fois, & répétez encore toute l'opération juſqu'à ce que toute la matiere ſoit ſortie du creuſet bien coulante. On mettra cet *or* ainſi fondu de biſmuth dans une grande coupelle épaiſſe, bien ſoutenue dans une autre faite de terre de creuſet où elle aura été formée & bien battue: on coupelle ce mélange ſans y mettre autre choſe; mais quand il ſera figé on trouvera encore l'*or* impur & couvert d'une peau livide.

livide. On mettra alors ſur chaque marc d'*or* deux à trois onces de plomb, & l'on continuera de coupeller juſqu'à ce que tout le plomb ſoit évaporé ou imbibé dans la coupelle: après cette ſeconde opération, l'*or* n'eſt pas encore auſſi beau qu'il doit l'être, quoiqu'il ſoit déjà moins livide & moins aigre: pour achever de le purifier; il faut le mettre dans un creuſet large qu'on placera dans une forge, de ſorte que le vent du ſoufflet darde la flamme ſur le métal; on la tiendra quelque tems en fuſion, & l'on ceſſera de ſouffler quand l'*or* commencera à s'éclaircir. On y jettera enſuite à pluſieurs reprîſes un peu de ſublimé corroſif, & ſur la fin un peu de borax.

On connoît que l'opération eſt entierement finie, lorſque le metal devient tranquille, qu'il ne fume plus, & que ſa ſurface eſt brillante; alors on peut le jetter en lingot, &, en le travaillant, on le trouvera fort doux. Si ce mauvais *or* tenoit de l'argent, il faut le traiter davantage ſelon cette vûe, parce que l'argent ne s'en ſépare pas par la coupelle de plomb.

Après que l'*or* aura été coupellé la premiere fois avec le biſmuth, on mettra deux parties d'argent ſur une partie d'*or*, & on le coupellera ſelon l'art avec le plomb: il ne ſera pas néceſſaire alors de jetter tant de ſublimé corroſif dans le creuſet; l'*or* étant retiré de la coupelle, on départira l'argent à l'ordinaire par l'eau forte.

Mais comme ces procédés ſont au-deſſus de la portée des artiſtes ordinaires, & qu'ils n'ont ni le tems ni le commodité de les *exécuter*, il eſt un moyen qui demande peu de frais & d'attention pour éviter au-moins qu'il ne ſe rencontre d'émeril dans les grandes parties de leurs ouvrages. Ce moyen que je crois déja avoir indiqué, eſt de fondre leur *or* dans un creuſet tout de forme conique très-pointu, auquel on le faiſant faire on fait réſerver un pié rond & plat par-deſſous, pour lui donner de l'aſſiette dans la caſſe, & à-peu-près dans la figure ci-contre, ...

Il eſt conſtant que l'émeril ſe précipite toûjours en fond; ainſi lorſque l'*or* eſt fondu, il faut le laiſſer refroidir dans le creuſet, caſſer le creuſet, & couper le culot d'*or*, l'émeril ſe trouve raſſemblé dans ce culot. On ſe ſert de ces culots pour des ouvrages de peu de conſéquence dont il n'y a qu'un côté qui doive être poli, ou on les fond avec les garnitons, c'eſt-à-dire, les moulures ou les quarrés. Comme l'émeril ſe loge preſque toûjours dans l'intérieur du métal, & que ces ſortes de pieces reſtent toûjours épaiſſes, l'émeril ſe trouve renfermé dans ces épaiſſeurs; & ſi par haſard il s'en découvre quelques grains, ils ne peuvent choquer l'œil; & y en eût-il dix grains ſur un morceau de quarré, ils ne ſeront pas ſi ſenſibles qu'un ſeul au milieu d'une plaque qui y cauſe une difformité affreuſe, en ce qu'il dérange toute l'économie & le brillant du poli.

OR D'ESSAI, eſt l'*or* qui a paſſé par l'eſſai, qui après cela eſt très-fin, & dont le titre eſt fort approchant des 24 karats.

OR DE COULEUR, terme qui exprime les différentes couleurs que l'on a trouvé le moyen de donner à l'*or* par l'alliage d'autres métaux avec lui. On emploie ces *ors* colorés, ou pour mieux dire nuancés, particulierement dans les bijoux d'*or*, pour y repréſenter avec plus de vérité les ſujets que l'on veut exécuter, & approcher autant qu'il eſt poſſible de l'imitation de la nature. Veut-on repréſenter une maiſon, on emploie l'*or* blanc; un arbre, l'*or* verd; une draperie, l'*or* bleu, l'*or* jaune; les chairs ſe font volontiers avec de l'or rouge. On ne connoît que cinq *ors* de couleur, qui ſont l'*or* blanc, l'*or* jaune, l'*or* rouge, l'*or* verd, l'*or* gris ou bleuâtre.

L'*or* jaune, eſt l'*or* fin dans toute ſa pureté.

L'*or* rouge, eſt un *or* au titre de 16 karats, allié par trois parties d'*or* fin ſur une de cuivre roſette.

L'*or* verd, eſt auſſi au titre de 16 karats, fait avec trois parties d'*or* fin & une partie d'argent fin.

L'*or* verd, eſt celui dont un habile artiſte peut tirer le plus de parti pour les nuances, parce que c'eſt celui où elles ſont le plus ſenſibles. Le verd dont nous venons de donner la proportion, fournira un beau verd de pré. Mettez (en conſidérant la totalité comme 24) 18 parties d'*or* fin ſur 6 d'argent fin, on aura un verd feuille morte; en mettant au contraire 10 parties d'argent fin ſur 14 d'*or* fin, on aura un verd d'eau: c'eſt à l'artiſte à conſulter ſes nuances & ſes ſujets pour régler ſes alliages.

L'*or* gris ou bleu, ou pour bien dire ni gris ni bleu, mais bleuâtre, ſe fait par le mélange de l'arſenic ou de la limaille d'acier: la fumée de l'arſenic étant très-dangereuſe, on s'en ſert peu; & comme il arrive ſouvent que la limaille d'acier ſe brûle trop vîte, on a éprouvé que ce qui réuſſiſſoit le mieux étoit du gros fil de fer doux, dont on prend un quart du poids que l'on veut nuancer, & que l'on jette dans le creuſet. Lorſque l'*or* eſt en bain, il s'en ſaiſit alors ordinairement aſſez vîte; on retire le tout du feu auſſi-tôt qu'on s'apperçoit que l'incorporation eſt faite; autrement l'*or*, en bouillant long-tems, le rejetteroit de ſon ſein par lecries; cette couleur peu décidée eſt cependant la plus difficile à faire.

L'*or* blanc eſt aſſez improprement appellé *or*, n'étant autre choſe que de l'argent, à-moins que pour éteindre ſa vivacité on ne le mélange un peu, ce qui arrive rarement.

OR, *marc d'*, (*Poids.*) Le marc d'*or*, en latin *hic auri*, fait un poids de huit onces peſant d'*or*. Il ſe diviſe en vingt-quatre karats, le karat en huit deniers, & le denier en vingt quatre grains; enſorte qu'un marc d'*or* eſt compoſé de 4608 grains. Le marc d'*or* vaut par l'édit du mois de Mai 1743, la ſomme de 650 liv. to. ſ. 11 den. s'il eſt pur; & 900 monnoyé en louis d'or du titre de 22 karats, du poids de 7 d. 16 grains $\frac{8}{31}$ à la taille de 25 au marc, au remede de poids de 12 grains, & d'un quart de karat de fin par marc, & valant 36 livres.

OR NOUVELLAN. On appelle ainſi dans le royaume de Pégu l'*or* qui eſt au plus haut titre, comme qui diroit en France à 24 karats.

OR EN PATE, c'eſt une pâte d'*or* qui peut ſervir à un artiſte intelligent pour réparer des accidens arrivés à une piece finie, & que l'on ne pourroit reporter au feu. Un amateur des arts nous a communiqué le ſecret de cette pâte par la voie du *Mercure de France, au mois de Février* 1745. Ce ſecret qui n'eſt pas encore à ſon degré de perfection, peut y être porté par le tems; il eſt néanmoins très-utile tel qu'il eſt, & mérite d'être conſervé dans un ouvrage comme celui-ci. Le voici tel qu'il nous a été donné.

On prend quatre parties d'*or* en chaux bien pur, précipité du départ: on l'amoncelle ſur une petite table d'agate, & on fait dans le milieu un petit enfoncement avec le doigt, dans lequel on verſe deux parties de mercure revivifié du cinabre qu'on a eu ſoin de peſer exactement. Auſſi-tôt qu'on a mis le mercure dans cet enfoncement, l'on y jette de l'eſprit d'ail qui fermente ſur le champ avec le mercure & l'*or*; ſans perdre de tems on mêle & broie bien le tout avec une petite molette d'agate, juſqu'à ce que le mélange ſoit ſeché & mis en poudre. Je n'ai pas peſé la quantité d'eſprit d'ail, parce que M. de Perenky m'a aſſuré que tout l'inconvénient qu'il y avoit à en trop mettre étoit qu'il falloit broyer plus long-tems; j'en avois trop mis effectivement, j'ai laiſſé évaporer une partie de la liqueur enſorte que ma poudre n'a été parfaitement ſeche que le lendemain.

Pour employer cette poudre ſur l'*or* ou ſur l'argent, il faut que le piece ſoit très-nette & l'argent le plus fin: immédiatement avant que d'y appliquer l'*or* preparé, on le frotte avec du jus de citron; on délaye enſuite un peu de la poudre qui eſt griſe comme de la cendre avec du jus de citron, & on l'empoſe ſur la piece d'*or* ou d'argent avec une facilité infinie, & auſſi épaiſſe que l'on veut, puiſqu'il n'y a qu'à mettre pluſieurs couches l'une ſur l'autre, ou laiſſer épaiſſir un peu le mélange avant de l'appliquer: on peut auſſi travailler cette pâte appliquée, lorſqu'elle eſt ſeche, avec des ébauchoirs.

Lorſque la poudre eſt appliquée comme on vient de le dire, & qu'on a couvert le deſſein précédemment tracé, on fait chauffer la piece ſur le feu de charbon pour faire évaporer le mercure: plus on la chauffe, moins il reſte de mercure, & par conſéquent plus l'*or* eſt huet en couleur. Cependant il reſte toûjours aſſez pâle, & ce ſeroit une choſe utile de trouver un moyen pour lui donner de la couleur; car on ſeroit avec cette pâte des ornemens d'une très-grande beauté & avec une facilité infinie, tant ſur l'*or* que ſur l'argent.

Lorſque l'*or* eſt devenu jaune ſur le feu, on le frotte avec le doigt & un peu de ſable broyé; il prend du brillant, alors on peut le ciſeler & le réparer à l'ordinaire, ſi ce n'eſt qu'il eſt plus mol & plus ſpongieux: auſſi, pour le travailler, il vaut mieux l'enfoncer au ciſelet, que l'enlever avec le burin. Il eſt rare qu'il ſe détache; ſi cependant cela arrivoit, il ſeroit auſſi facile d'y en remettre qu'il l'a été la premiere fois.

Il faut avertir que l'eſprit d'ail eſt d'une puanteur inſupportable: il faut prendre garde d'en jetter par terre, car quelques gouttes qui étoient tombées ont infecté la maiſon pendant deux jours.

Cet eſprit ſe fait en chargeant une cornue de gouſſes d'ail pilées; on lute bien la cornue avec ſon récipient,

& on

& on diſtille au bain de ſable; on ſe ſert indiſtinctement de toute la liqueur claire qui a paſſé dans le récipient, en la ſéparant ſeulement de l'huile fétide. Je ne ſai ſi le ſuc d'ail ne feroit pas auſſi bien.

Lorſqu'on a délayé avec du jus de citron plus de poudre qu'il n'en faut, ou qu'on n'en peut employer ſur le champ, elle ne peut plus ſervir une autre fois après avoir été ſéchée, il faut la jetter dans l'eau où elle ſe précipite. On lave dans la même eau les pinceaux, la petite table d'agate, & la molette dont on s'eſt ſervi; l'*or* ſe précipite, & on peut le refondre pour en faire de nouvelle chaux.

Cette chaux peut ſe faire par la départ ordinaire de l'*or* & de l'argent, ou en précipitant l'*or* dans une diſſolution très-affoiblie par le moyen de la mine de cuivre rouge bien nette, ou en affoibliſſant une diſſolution d'*or* par 25 ou 30 parties de vin de Champagne ou de vin de Rhin, & expoſant la vaiſſeau au ſoleil: cette dernière opération donne une chaux très-fine & d'une belle couleur.

Or en coquille, ſe dit des feuilles d'*or* broyées & amalgamées ſans une coquille avec un mordant. Les Peintres s'en ſervent pour des ouvrages poiétillés; & les Orfevres quelquefois pour boucher des trous imperceptibles qui auroient pû ſe faire dans un bijou ciſelé. On ne peut s'en ſervir que pour des parties d'*or* mat, ſa couleur jaune y étant analogue, & ne pouvant s'accorder avec celle de l'*or* bruni ou poli.

Or mat, ſe dit des parties d'*or* ſur les bijoux, qui ont été amaties & poinctillées au ciſelet ou au matoir, qui ſont reſtées ſur leur couleur jaune, ou auxquelles on l'a reſtituée par la couleur au verdet, ou au tire-poil. *Voyez* Couleur, Ciselet, Matoir, Matir ou Amatir.

Or battu, ou *or* en feuilles, ſe dit de l'*or* réduit en feuilles minces & préparées pour la dorure; cette préparation eſt du reſſort du Batteur d'*or*. *Voy.* Batteur d'or.

Or en lames, ſe dit de l'*or* étaché entre deux roues du moulin à laminer, pour être employé dans les galons. Comme on ne fait point de galons d'*or* à cauſe de leur chereté & de la trop grande peſanteur, ce terme ne peut guere s'entendre que de l'argent doré auquel l'uſage a improprement conſacré le nom d'*or*: on dit *or en lame*, *or trait*, *or filé*, *galon d'or*, quoiqu'il ne s'agiſſe que de galon d'argent doré, & des parties qui le compoſent.

Or trait, ſe dit de l'argent doré réduit en fil extrêmement menu & délié, que l'on emploie pour faire des boutons & quelques parties de broderies.

Or filé, ſe dit de l'argent doré réduit en lames minces & étroites, filé enſuite au moulinet ſur de la ſoie, du fil ou du coton, pour les galons & la broderie.

Or faux, ſe dit des lames, paillettes, filés, grelots, *&c.* & autres pieces de cuivre doré & imitant l'*or*.

Or moulu, ſe dit de l'*or* qui a été amalgamé avec du mercure, pour appliquer ſur des pieces d'argent ou de cuivre que l'on veut dorer ſolidement: cette amalgame ſe fait dans un creuſet garni de craie que l'on fait recuire, & dans lequel on met huit parties de mercure & une d'*or*. Quand le creuſet eſt rouge, on y met le mercure & l'*or* que l'on remue avec un bâton; l'amalgame, fait, on retire le creuſet du feu, on le leve pluſieurs fois, & on le paſſe dans un chamois pour faire ſortir le vif-argent qui ne ſeroit pas amalgamé, on l'emploie enſuite pour dorer. *Voyez* Dorure.

On eſtime ici la dorure d'Allemagne, parce qu'elle eſt plus brillante & ſe fait à moins de frais; mais on ne réfléchit pas que l'argent d'Allemagne étant de bas titre & allié ſur cuivre jaune, eſt déja par ſa couleur analogue à celle de l'*or*, qu'en conſéquence il n'eſt pas étonnant qu'il faille moins d'*or*, & qu'il prenne une couleur plus brillante. Les Allemands emploient, pour donner à leur dorure une couleur haute, des cires compoſées, dont voici deux recettes que j'ai vû employer en Allemagne: ils appellent cette compoſition *givaar*.

Une once de crayon rouge, deux onces de cire jaune, trois quarts d'once de verd de gris, trois quarts d'once du vitriol blanc, quatre gros de borax.

Autre. deux onces de cire jaune ou rouge, une once de ſanguine, une demi-once de vitriol blanc, un gros de verd de gris, un gros de borax.

Ils forment de tous ces ingrédiens une pâte dont ils enduiſent la piece dorée, ils la portent ainſi enduite au feu, & l'y laiſſent juſqu'à ce que cette pâte ou cire ſoit bien fondue; alors ils la grateboſſent & brunifſent dans de l'eau, & leur dorure la plus ſuperficielle devient brillante.

Je crois devoir joindre auſſi à cet article deux recettes qui nous ſont parvenues par la voie du *Journal économique*, *mois de Novembre* 1751, pour conſerver la dorure des pieces d'orfevrerie dorées que l'on ſeroit obligé de reporter au feu pour réſſouder, & qui ont été éprouvées avec ſuccès.

On ſait que lorſque une piece d'argent dorée eſt reportée au feu & obligée d'y rougir, la dorure rentre en dedans & l'argent reſte d'un blanc ſale, de ſorte qu'il faut de toute néceſſité la redorer: les recettes ſuivantes conſervent la dorure, & on n'eſt obligé que de remettre les pieces en couleur.

La premiere, eſt d'enduire la piece d'ocre, & de la laiſſer ſécher deſſus avant de la porter au feu.

La ſeconde, eſt de prendre autant de jus d'ail que de blanc d'œuf, & d'en faire une pâte avec du blanc d'Eſpagne dont on enduit la piece; quand la pâte eſt ſeche on porte au feu & on fonde ſans riſque. Cette pâte ſert auſſi à mettre en couleur une piece d'*or* où il y a des chatons ou appliques d'argent; on barbouille l'argent de cette pâte, & la couleur n'a par ce moyen aucune action deſſus.

Or en poudre, ſe dit d'un *or* mis en diſſolution & réduit en poudre, dont on ſe ſert pour des dorures ſuperficielles, telles que le dedans des tabatieres d'argent, & tous les deſſous des chatons des ouvrages de jaillerie.

Pour faire cette poudre, on prend un gros d'*or* en chaux, que l'on précipite dans une diſſolution compoſée de deux onces d'eau forte, un gros de ſel ammoniac, deux gros de ſalpêtre fin, & un gros de couperoſe: on y joint auſſi douze ou quinze grains de cuivre roſette par gros d'*or* pour lui donner une couleur rouge. Cette diſſolution ſe fait dans un matras au bain de ſable; quand elle eſt faite, on la verſe goutte à goutte ſur de vieux chiffons de linge, que l'on prend en proportion de la quantité de liqueur; quand ces chiffons ſont bien imbibés & que la diſſolution eſt tarie, on les laiſſe ſecher, puis on les poſe ſur un plat de faïance, & on y met le feu avec une allumette dont on a frié le ſoufre, on les laiſſe ſe conſumer petit-à petit & ſe réduire en cendre; c'eſt de cette cendre dont on ſe ſert pour la dorure en poudre, & qu'on nomme *or en poudre*. Pour l'employer, il faut que les pieces ſoient au degré de poli qu'on nomme *adouci*; alors on prend un bouchon de liege bien ſain que l'on mouille avec de l'eau très propre, on trempe ce bouchon mouillé dans la boîte à poudre d'*or*, & on étend cette pouder ſur les pieces en frottant avec le bouchon; il ne faut pas employer trop d'eau parce que la poudre ſe met en lavage & ſe perd: on reconnoît à l'inſpection ſi la couche eſt aſſez épaiſſe, alors on ceſſe de frotter avec le bouchon & on brunit. Dans les grands ouvrages on ſe ſert des brunifſoirs de ſanguine, & dans les petits ouvrages d'un petit brunifſoir d'acier poli, & ce brunt ſe fait avec de l'eau de ſavon.

Or, *purification de l'*, (*Monnoyage.*) on trouve quelquefois de l'*or* qui a divers caracteres d'impureté ou d'imperfection. Il ne ſe met jamais en fuſion claire; ſa ſurface eſt livide, ſi on le verſe dans une lingotiere, il en demeure dans le creuſet une partie qui n'eſt pas aſſez coulante; enfin il eſt aigre, caſſant, & ne ſe peut preſque pas travailler. On croit communément qu'il tient quelque portion d'émeril, qui eſt une matiere pierreuſe, dure, & très-hétérogene à l'*or*. En effet, on rencontre aſſez ſouvent de l'émeril dans les mines d'*or*; mais ſans examiner s'il s'en eſt mêlé véritablement dans l'*or*; on trouvera dans les mémoires de l'acad. des Sciences un moyen de purifier l'*or*, & de le rendre auſſi doux qu'il doit l'être naturellement: ce moyen eſt aſſez intéreſſant pour l'indiquer ici.

L'on ſait que tout le métal, excepté l'argent mêlé avec l'*or*, s'en ſépareroit par la coupelle, & que l'argent ne s'en ſépare que par le départ. Ici il faut d'autres moyens.

Il faut prendre de l'*or* qu'on ſuppoſe mêlé d'émeril, & de biſmuth parties égales, les fondre enſemble dans un creuſet, & verſer dans un culot ce qui pourra ſortir coulant; peſer enſuite ce mélange fondu pour juger de la quantité reſtée dans le creuſet, la mêler avec une égale quantité de biſmuth, refondre & reverſer comme la premiere fois; on répétera l'opération juſqu'à ce qu'enfin toute la matiere ſoit ſortie du creuſet bien coulante.

Cet *or* ainſi fondu de biſmoth, on le mettre dans une grande & épaiſſe coupelle, bien ſoigneuſe d'une autre faite de terre à creuſet dans laquelle elle aura été formée & bien battue. On coupellera le mélange ſans y rien mettre autre choſe, & quand il ſera figé, on trouvera l'*or* encore impur, & couvert d'une peau livide. On mettra alors ſur chaque marc d'*or* deux ou trois onces de plomb ſoit évaporé, ſoit imbibé dans la coupelle. Après cette ſeconde opération, l'*or* n'eſt point encore auſſi beau qu'il

le

le doit être, quoiqu'il ſoit cependant moins livide & moins aigre.

Pour achever de le purifier, il faut le mettre dans un creuſet large, que l'on placera dans une forge, de ſorte que le vent du ſoufflet darde la flamme ſur le métal, on le tiendra quelque tems en fuſion; & on ceſſera de ſouffler, quand l'*or* commencera à s'éclaircir; on y jettera enſuite à pluſieurs repriſes un peu de ſublimé corroſif, & ſur la fin un peu de borax. On reconnoît que l'opération eſt entierement finie, lorſque le métal devient tranquille, qu'il ne fume plus, & que la ſurface eſt brillante. On le peut alors jetter en lingot; & quand on le travaillera, on le trouvera fort doux.

Si ce mauvais *or* tenoit auſſi de l'argent, il faudroit le traiter davantage ſelon cette vue, parce que l'argent mêlé avec l'*or*, eſt la ſeul métal qui ne s'en ſépare pas par la coupelle. Après que l'*or* aura été coupellé la premiere fois avec le bifmuth, on mettroit deux parties d'argent ſur une d'*or*, afin que l'argent en plus grande quantité tirât mieux l'argent que l'*or*. On le coupelleroit avec le plomb, comme il a été dit, & il ne ſeroit pas néceſſaire de mettre tant de ſublimé corroſif. On feroit enfin le départ de l'argent à l'ordinaire. (*D. J.*)

OR-SOL, on ſe ſert quelquefois de ce terme pour évaluer & calculer les monnoies de France dans les remiſes qu'on en fait pour les pays étrangers, ce qui triple la ſomme que l'on remet. Ainſi, quand on dit qu'on a 450 liv. 15 ſ. 6 d. d'*or-ſol* à remettre à Amſterdam à 86 deniers de gros par écu, on ſous-entend qu'on a 1352 liv. 6 ſ. 6 d. tournois, la livre d'*or* valant 3 liv. ſimplement, le ſol d'*or*, 3 ſols, & le denier d'*or* trois deniers.

OR A DORER LES LIVRES, c'eſt une poudre d'*or* que les Batteurs d'*or* réduiſent en feuilles très-minces (*voyez* BATTEUR D'OR), & qu'ils diſtribuent dans un livret de 13 feuilles, qui ſont 26 feuillets de papier blanc ſur leſquels ils mettent une couche legere de rouge, pour que l'*or* s'en détache aiſément; on met dans ce livret 25 feuilles d'*or*, ce qui fait qu'on le nomme un quarteron d'*or*. *Voyez les Planches*.

OR, (*Ecriture.*) il y a deux moyens pour écrire en lettres d'*or*. Voici le premier qui eſt ſimple.

Prenez 20 feuilles d'*or* & quatre gouttes de miel, & les mêlez enſemble, puis mettez-les dans un cornet de terre ou de verre, & quand vous voudrez vous en ſervir, détrempez le tout avec de l'eau gommée.

Le ſecond, qui demande plus d'apprêt, eſt préciſément un mordant pour l'*or* & l'argent en relief ſur le papier ou le parchemin.

Prenez gomme arabique de la plus blanche & de la plus nette que vous pourrez trouver, & miſe en poudre très-fine, une once.

Du ſucre candi bien choiſi, une once auſſi réduit en poudre très-fine.

Faites fondre votre ſucre dans un poiſſon de bonne eau-de-vie ou d'eſprit de vin, joignez-y enſuite votre gomme bien pulvériſée, & l'y laiſſerez juſqu'à ce qu'elle ſoit bien fondue. Vous remuerez de tems en tems la bouteille, enſuite vous y mettrez gros comme une fève de bon miel de Narbonne; ſi vous le trouvez trop coulant, vous y ajouterez gros comme un pois de gomme gutte.

Si ce mordant eſt deſtiné pour l'*or*, vous y mettrez du carmin autant qu'il en faut pour faire un rouge un peu foncé. Si c'eſt pour l'argent, vous y ajouterez de beau bleu de Pruſſe, tout ce qu'il y a de meilleur, & ce qu'il en faut.

Ce mordant s'emploie avec une plume ou un pinceau pour tous ouvrages en lettres, deſſeins, *&c.* & lorſqu'il eſt à un certain degré de ſéchereſſe, il faut poſer votre *or* ou argent, qui doit être coupé de la grandeur néceſſaire; s'il arrivoit qu'il fût un peu trop ſec, en happant ce mordant avec l'haleine il remordroit.

S'il épaiſſit, il faut y mettre un peu d'eau-de-vie, & un peu de miel pour le faire couler; & s'il ne mordoit point aſſez, il faudroit y ajouter un peu de gomme gutte.

Il ne faut employer que de l'*or* & de l'argent fin que l'on coupe avec un couteau à l'*or* ſur un couſſin de cuir. Deux jours après on ôtera la ſuperficie de l'*or* ou de l'argent en paſſant deſſus un coton légerement. Au bout de trente jours, l'on peut avec une bonne dent de loup donner en brunifſant le beau brillant à l'ouvrage.

OR, *terme de Blaſon*, couleur jaune qui repréſente le premier métal ou le premier des émaux. *Voyez* COULEUR & MÉTAL.

Sans *or* ou ſans argent il ne peut y avoir de bonnes armoiries c'eſt-à-dire, des armes ſuivant les regles du blaſon. *Voyez* ARMES & ARGENT.

Dans les côtes d'armes des nobles l'*or* s'appelle *topaze*, & dans celles des princes ſouverains *ſol*. Les graveurs repréſentent l'*or* par une infinité de petits points, comme on le peut voir *dans nos Planches du Blaſon*.

L'*or* eſt la ſymbole de la ſageſſe, de la tempérance, de la foi, de la conſtance, & de la force, *&c.*

OR DE TOULOUSE, (*Littérat.*) *aurum Tolofanum*, c'étoit, au rapport d'Aulu-Gelle, un proverbe chez les Romains pour ſignifier un bien qui entraînoit la perte de celui qui le poſſédoit.

L'origine du proverbe eſt la priſe de Toulouſe dans les Gaules par Quintus Cépion. Il y enleva du temple d'Apollon cent mille marcs d'*or*, & cent dix mille marcs d'argent qui provenoient du pillage de l'ancien temple de Delphes par les Teſtoſages. Le ſenat de Rome manda à Cépion d'envoyer tout cet argent à Marſeille, ville amie & alliée du peuple Romain; les eſcadrons furent aſſaſſinés ſur la route, & l'argent volé. On fit des grandes recherches, & Cepion fut accuſé d'avoir lui-même fait aſſaſſiner ſes gens, & s'être emparé du tréſor. Ayant été banni de ſa patrie avec toute ſa famille, il mourut de miſere dans ſon exil: cependant Cicéron aſſure qu'on fit un crime à Cépion de ce qui n'étoit que l'effet du caprice de la fortune, & que ſon défaut n'eut d'autre principe que la haine du peuple qu'on avoit ſéduit. Il fut jugé dans la derniere rigueur, parce qu'il eut pour juges les chevaliers qui le haiſſoient mortellement. Leur haine venoit de ce que Cépion dans ſon conſulat, avoit partagé la connoiſſance des cauſes entre le ſénat & cet ordre de gens qui en étoit ſeul en poſſeſſion depuis la loi de Caius Gracchus, & qui en jouit juſqu'au tems de la loi plautia. Quoi qu'il en ſoit, l'*or de Toulouſe* paſſa en proverbe pour marquer quelque choſe de funeſte. Les Romains, pour le dire en paſſant, eurent encore dans la ſuite un autre proverbe qui revenoit au même ſens que celui de l'*or de Toulouſe*. Ils diſoient d'un homme qui finiſſoit ſa vie d'une façon miſérable, qu'il avoit le cheval de Séjan, parce tous ceux à qui ce cheval avoit appartenu, étoient morts d'une maniere tragique. (*D. J.*)

OR, *âge d'* (*Mythol.*) âge heureux où regnoit l'innocence & la juſtice, où jamais le ſouffle empeſtonné des ſoucis tourmens ne corrompit l'air pur qu'on reſpiroit! Dans cet âge, le ſang humain n'étoit point formé de chair immonde. L'homme étranger aux arts cruels de la vie, aux rapines, au carnage, aux excès, aux maladies, étoit le maître, & non le bourreau des autres êtres de l'univers.

Le crépuſcule éveilloit alors la race heureuſe de ces hommes bienfaiſans: il ne rougiſſoit point comme aujourd'hui, de répandre ſes voyons ſacrés ſur des gens livrés à l'empire du ſommeil, du luxe & de la débauche. Leur aſſoupiſſement léger s'évanouiſſoit encore plus légerement: renaiſſans antiers comme le ſoleil, ils ſe levoient pour admirer la beauté de la nature. Occupés de chants, de danſes, & de doux plaiſirs, leurs heures s'écouloient avec rapidité dans des entretiens pleins de douceur & de joie: tandis que dans le vallon ſemé de roſes, l'amour faiſoit entendre ſes ſoupirs enfantins, libres de toute inquiétude, ils ne connoiſſoient que les tendres peines, qui rendent le bonheur encore plus grand. Ces fortunés enfans du ciel n'avoient d'autres lois que la raiſon & l'équité: auſſi la nature bienfaiſante les traitoit-elle en mere tendre & ſatisfaite.

Aucuns voiles n'obſcurciſſoient le firmament: des zéphirs éternels parfumoient l'air des préſens de Flore: le ſoleil n'avoit que des rayons favorables: les influences du ciel répandues en douce roſée, devenoient la graiſſe de la terre. Les troupeaux mêlés enſemble bondiſſoient en ſureté dans les gras pâturages, & l'agneau égaré dormoit tranquillement au milieu loups. Le lion rincelant n'allarmoit pas les foibles animaux qui paiſſoient dans les vallons; conſidérant d'abord dans ſa retraite ſombre le couvert de la nature, ſon terrible cœur en fut adouci, & ſe vit forcé d'y joindre le tribut de ſa triſte joie: tant l'harmonie tenoit toutes choſes dans une union parfaite: la flute ſoupiroit doucement; la mélodie des voix ſuſpendoit toute agitation. L'écho des montagnes répétoit ces ſons harmonieux, la murmure des vents & celui des eaux s'uniſſoient à tous ces accords.

Les orages n'oſoient ſouffler, ni les ouragans paroître; les eaux argentines couloient tranquillement. Les matieres ſulphureuſes ne s'élevoient pas dans les airs pour y former les terribles météores: l'humidité mal-faiſante & les brouillards, encore plus dangereux, ne corrompoient pas les ſources de la vie. Tels étoient les premiers

miers jours du monde en ſon enfance: alors pour m'exprimer dans le langage des dieux,

La terre fécunde & parée
Mouroit l'automne au printemps;
L'ardent Phœbus, le froid Borée
Reſpectoient l'honneur de nos champs.
Par-tout les dons brillans de Flore
Sous les pas s'entreſſuivent d'éclore
Au gré des zéphirs amoureux;
Les moiſſons inondant nos plaines
N'étoient ni le fruit de nos peines,
Ni le prix tardif de nos vœux.

Alors l'homme ne cherchoit pas ſa félicité dans le ſuperflu; & la faim des richeſſes n'allumoit pas en lui des deſirs inſatiables.

Mais bien-tôt ces tems rapides & innocens ont fait place au ſiecle de fer: diſciples de la nature (t), vous connoiſſez cependant encore cet âge brillant que les poetes ont imaginé. Le ciel, il eſt vrai, ne vous a pas placé dans les vallées délicieuſes de la Theſſalie, d'où l'*âge d'or* tira ſon origine; mais du moins la vertu vous fait trouver la ſanté dans la tempérance, le plaiſir dans le travail, & le bonheur dans la modération. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

ORACH, (*Géog.*) petite ville de la Turquie européenne dans la Boſnie, ſur les confins de l'Herzégovine. *Long.* 35. 30. *lat.* 42. 10. (*D. J.*)

ORACLE, ſ. m. (*Théolog. payenne.*) Sénéque définit les *oracles* la volonté des dieux annoncée par la bouche des hommes. Quoique cette définition ſoit fort différente de celle que je donnerois, il eſt toujours conſtant que le plus auguſte & le plus réligieuſe eſpece de prédiction dans l'antiquité payenne étoit les *oracles*. Le deſir ſi vif & ſi inutile de connoître l'avenir leur donna naiſſance, l'impoſture les accrédita, & le fanatiſme y mit le ſceau.

On ne ſe contenta pas de faire rendre des *oracles* à tous les dieux, ce privilege paſſa juſqu'aux héros, tant on avoit beſoin de mettre à profit l'inſatiable curioſité des hommes. Outre les *oracles* de Delphes & de Claros que rendoit Apollon, & ceux de Dodone & d'Ammon en l'honneur de Jupiter, Mars eut un *oracle* dans la Thrace, Mercure à Patras, Vénus à Paphos & à Aphaea, Minerve, à Micènes, Diane dans la Colchide, Pan en Arcadie, Eſculape à Epidaure & à Rome, Hercule à Athènes & à Cadès, Sérapis à Alexandrie, Trophonius dans la Béotie, *&c.*

Il ne ſe rendoient pas tous de la même maniere. Ici c'étoit la prêtreſſe ou le prêtre qui répondoit pour le dieu que l'on conſultoit; là c'étoit le dieu qui parloit lui-même. Dans un autre endroit on obtenoit la réponſe du dieu par des ſonges. Ailleurs, l'*oracle* ſe rendoit ſur des billets cachetés, ou par les ſorts, comme à Préneſte. Enfin, il falloit quelquefois, pour ſe rendre digne de l'*oracle*, beaucoup de jeûnes, de ſacrifices, de luſtrations, des myſteres, *&c.*

Mon deſſein n'eſt pas de traiter ici directement l'hiſtoire des *oracles*, on pourra conſulter leurs articles particuliers; mais je me propoſe principalement de combattre l'opinion qui les attribue aux démons, & l'effet ceſſé à la venue de J. C. L'Ecriture-ſainte ne nous apprend en aucune maniere que les *oracles* aient été rendus par les démons, & dès-lors c'eſt un de ces ſujets que la ſageſſe divine a jugé aſſez indifférens pour l'abandonner à nos petites recherches. Celles de M. de Fontenelle, ſans être originales, ſont ſi judicieuſement écrites, que je les ai choiſies pour en donner le précis dans ce mémoire. Son étendue quelle qu'elle ſoit, ennuyera d'autant moins, qu'il s'agit ici d'un ſujet ſuſceptible de bien des réflexions philoſophiques.

Les anciens chrétiens ont penſé que les *oracles* étoient rendus par les démons, à cauſe de quelques hiſtoires ſurprenantes d'*oracles* qu'on croyoit ne pouvoir attribuer qu'à des génies. Telle étoit l'hiſtoire du pilote Thamus au ſujet du grand Pan, rapportée dans Plutarque; telle étoit encore celle du roi Thalis, celle de l'enfant hébreu à qui tous les dieux obéiſſent; & quelques autres qu'Euſebe a tirées des écrits même de Porphire. Sur de pareilles hiſtoires, on s'eſt perſuadé que les démons ſe mêloient des *oracles*.

Les démons étant une fois conſtans par le Chriſtianiſme, il a été aiſez naturel de leur donner le plus d'emploi qu'on pouvoit, & de ne les pas épargner pour les *oracles*, & les autres miracles payens qui ſembloient en avoir beſoin. Par-là on ſe diſpenſoit d'entrer dans la diſcuſſion des faits, qui eût été longue & difficile; & tout ce qu'ils avoient de ſurprenant & d'extraordinaire, on l'attribuoit à ces démons, que l'on avoit en main. Il ſembloit qu'en leur rapportant ces évenemens, on confirmât leur exiſtence, & la religion même qui nous la revele.

Cependent les hiſtoires ſurprenantes qu'on débitoit ſur les *oracles* doivent être fort ſuſpectes. Celle de Thamus, à laquelle Euſebe donne ſa croyance, & que Plutarque ſeul rapporte, eſt ſuivie dans le même hiſtorien d'un autre conte ſi ridicule, qu'il ſuffiroit pour la décréditer entierement; mais de plus, elle ne peut recevoir un ſens raiſonnable. Si ce grand Pan étoit un démon, les démons ne pouvoient-ils ſe faire ſavoir ſa mort les uns aux autres ſans y employer Thamus? Si ce grand Pan étoit J. C. comment perſonne ne fut-il déſabuſé dans le paganiſme, & comment perſonne ne vint-il à penſer que le grand Pan fût J. C. mort en Judée, ſi c'étoit Dieu lui-même qui forçoit les démons à annoncer cette mort aux payens?

L'hiſtoire de Thalis, dont l'*oracle*, dit-on, eſt poſitif ſur la Trinité, n'eſt rapporté que par Suidas, auteur qui ramaſſe beaucoup de choſes, mais qui ne les choiſit guere. Son *oracle* de Sérapis pêche de la même maniere que les livres des ſibylles par le trop de clarté ſur nos myſteres; de plus ce Thalis, roi d'Egypte, n'étoit pas aſſurément un des Ptolomées. Enfin, que deviendra tout l'*oracle*, s'il faut que Sérapis ſoit un dieu qui n'ait été amené en Egypte que par un Ptolomée qui le fit venir de Pont, comme beaucoup de ſavans le prétendent ſur des apparences très-fortes. Du moins il eſt certain qu'Hérodote, qui aime tant à diſcourir ſur l'ancienne Egypte, ne parle point de Sérapis, & que Tacite conte tout au long comment & pourquoi un des Ptolomées fit venir de Pont le dieu Sérapis, qui n'étoit alors connu que là.

L'*oracle* rendu à Auguſte ſur l'enfant hébreu, n'eſt point du tout recevable. Cedrenus le cite d'Euſebe, & aujourd'hui il ne s'y trouve plus. Il ne ſeroit pas impoſſible que Cédrenus eût à tort ou à raiſon quelque ouvrage fauſſement attribué à Euſebe. Mais quand Euſebe dans quelque ouvrage, qui ne ſeroit pas venu juſqu'à nous, auroit effectivement parlé de l'*oracle* d'Auguſte, Euſebe lui-même ſe trompoit quelquefois, & on en a des preuves conſtantes. Les premiers défenſeurs de Chriſtianiſme, Juſtin, Tertullien, Théophile, Tatien enrôlent-ils gardé le ſilence ſur un *oracle* ſi favorable à la religion? Etoient-ils aſſez peu zélés pour négliger cet avantage? Mais ceux mêmes qui nous donnent cet *oracle*, le gâtent, en y ajoutant qu'Auguſte, de retour à Rome, fit élever dans le capitole un autel avec cette inſcription: *C'eſt ici l'autel du fils unique de Dieu.* Où avoit-il pris cette idée d'un fils unique de Dieu, dont l'*oracle* ne parle point?

Enfin, ce qu'il y a de plus remarquable, c'eſt qu'Auguſte, depuis le voyage qu'il fit en Grece, dix-neuf ans avant la naiſſance de J. C. n'y retourna jamais; & même lorſqu'il en revint, il n'étoit gueres dans la diſpoſition d'élever des autels à d'autres dieux qu'à lui; car il ſouffrit non-ſeulement que les villes d'Aſie lui en élevaſſent, & lui célebraſſent des jeux ſacrés, mais même qu'à Rome on conſacrât un autel à la fortune, qui étoit de retour, *fortuna reduci*, c'eſt-à-dire, à lui-même, & que l'on mît le jour d'un retour ſi heureux entre les jours de fêtes.

Les *oracles* qu'Euſebe rapporte de Porphire attaché au paganiſme, ne ſont pas plus embarraſſans que les autres. Il nous les donne dépouillés de tout ce qui les accompagnoit dans les écrits de Porphire. Que ſavons-nous ſi ce payen ne les refutoit pas? Selon l'intérêt de ſa cauſe il le devoit faire, & s'il ne l'a pas fait, aſſurément il avoit quelque intention cachée, comme de les préſenter aux chrétiens à deſſein de ſe mocquer de leur crédulité, s'ils les recevoient pour vrais, & s'ils appuyoient leur religion ſur des pareils fondemens.

L'opinion autrefois commune ſur les *oracles* opérés par les démons, décharge le paganiſme d'une bonne partie

(t) *Diſciples de la nature, &c.* ajoutez, pour avoir tout équivoque, *perfides, élevés & fanatiſés par la révélation*, ou, pour mieux dire encore, *diſciples de Jeſus Chriſt, vous, &c.* (*X*)

tie de l'extravagance, & même de l'abomination que les saints peres y ont toujours trouvée. Les payens devoient être, pour le justifier, que ce n'étoit pas merveille qu'ils eussent obéi à des genies qui animoient des statues, & faisoient tous les jours cent choses extraordinaires; & les Chrétiens, pour leur ôter toute excuse, ne devoient jamais leur accorder ce point. Si toute la religion payenne n'avoit été qu'une imposture des prêtres, le Christianisme prendroit de l'excès du ridicule où elle tomboit.

Aussi y a-t-il bien de l'apparence que les disputes des Chrétiens & des Payens étoient en cet état, lorsque Porphire avouoit si volontiers que les *oracles* étoient rendus par de mauvais démons. Ces mauvais démons lui étoient d'un double usage. Il s'en faisoit à rendre inutiles, & même désavantageux à la religion chrétienne les *oracles* dont les Chrétiens prétendoient se payer; mais de plus, il rejettoit sur ces gens crédules & artificieux toute la folie, & toute la barbarie d'une infinité de sacrifices, que l'on reprochoit sans cesse aux Payens. C'est donc prendre les vrais intérêts du Christianisme, que de soutenir que les démons n'ont point été les auteurs des *oracles*.

Si au milieu de la Grece même, où tout retentissoit d'*oracles*, nous avions soutenu que ce n'étoit que des impostures, nous n'aurions étonné personne par la hardiesse de ce paradoxe, & nous n'aurions point eu besoin de prendre des mesures pour le débiter secrétement. La Philosophie s'étoit partagée sur le fait des *oracles*; les Platoniciens & les Stoïciens tenoient leur parti; mais les Cyniques, les Péripatéticiens, les Epicuriens s'en moquoient hautement. Ce qu'il y avoit de miraculeux dans les *oracles*, ne l'étoit pas tant que la moitié des savant de la Grece ne fussent encore en liberté de n'en rien croire, & cela malgré le préjugé commun à tous les Grecs, qui mêle d'être compté pour quelque chose. Eusebe nous dit que six cent personnes d'entre les payens avoient écrit contre les *oracles*, & nomme entre autres un certain Œnomaüs, dont il nous a conservé quelques fragmens, dans lesquels on voit ces Œnomaüs s'armenter sur chaque *oracle*, contre la dieu qui l'a rendu, & le prendre lui-même à partie.

Ce ne sont pas les Philosophes seuls qui dans le paganisme font tant souvent assez peu de cas des *oracles*, beaucoup de gens parmi les grands & le peuple même, consultoient les *oracles* pour n'avoir plus à les consulter: & s'ils ne s'accommodoient point à leurs desseins ils ne se gênoient pas beaucoup pour leur obéir. Aussi voit-on des capitaines ne se pas faire scrupule de passer par-dessus des *oracles*, & de suivre leurs projets. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que cela s'est pratiqué dans les premiers siecles de la république romaine, dans ces tems d'une heureuse grossiereté, où l'on étoit si scrupuleusement attaché à la religion, & où comme dit Tite-Live, on ne connoissoit point encore cette philosophie qui apprend à mépriser les dieux.

Les anciens chrétiens n'ont pas tous cru que les *oracles* fussent rendus par les démons. Plusieurs d'entr'eux ont souvent reproché aux payens qu'ils étoient joués par leurs prêtres. Voici comme en parle Clément d'Alexandrie; & les écrivains polis trouveront même que c'est d'un ton bien dur. Vante-nous, dit-il, si tu veux, ces „ *oracles* pleins de folie & d'impertinence, ceux de Clarus, d'Apollon pithien, de Didime, d'Amphilochus; „ tu peux y ajouter les augures, & les interpretes des songes & des prodiges. Fais-nous paroître aussi devant „ l'Apollon pithien, ces gens qui devinoient par la farine ou par l'orge, & ceux qui ont été si estimés parce qu'ils parloient du ventre. Que les secrets des temples des Egyptiens, & que la Nécromancie des Etrusques demeurent dans les ténebres, toutes ces choses ne „ sont certainement que des impostures extravagantes, & „ de pures tromperies pareilles à celles des jeux de dez. „ Les chevres qu'on a dressées à la divination, les corbeaux qu'on a dressés à rendre des *oracles*, ne sont „ pour ainsi dire, que les associés de ces charlatans qui „ trompent tous les hommes „.

Eusebe étale à son tour d'excellentes raisons pour prouver que les *oracles* ont pu n'être que des impostures; & si néanmoins il vient à les attribuer au démon c'est par l'effet d'un préjugé pitoyable, ou pour s'accommoder au tems & par un respect forcé pour l'opinion commune. Les payens n'avoient garde de convenir que leurs *oracles* ne fussent qu'un artifice de leurs prêtres. On croit donc, par une mauvaise maniere de raisonner, gagner quelque chose dans la dispute, en leur accordant que quand même il y auroit eu du surnaturel dans leurs *oracles* ce ouvrage n'étoit pas celui de la divinité mais des démons.

Si les démons rendoient les *oracles* les démons ne manquoient pas de complaisance pour les princes qui étoient une fois devenus redoutables. La *Pythie philippise*, disoit plaisamment Demosthene, lorsqu'il se plaignoit que les *oracles* de Delphes étoient toujours conformes aux intérêts de Philippe. On sait aussi que l'enfer avoit bien des égards pour Alexandre & pour Auguste. Quelques historiens disent nettement qu'Alexandre voulut être fils de Jupiter ammon, & pour l'intérêt de sa vanité, & pour l'honneur de sa mere qui étoit soupçonnée d'avoir eu quelques amans moins considérables que Jupiter. Ainsi avant que d'aller au temple, il ne savoit le dieu de sa volonté, & le dieu le fit de fort bonne grace.

Auguste éperdument amoureux de Livie, l'enleva à son mari toute grosse qu'elle étoit & ne se donna pas le loisir d'attendre qu'elle fût accouchée pour l'épouser. Comme l'action étoit un peu extraordinaire, on en consulta l'*oracle*; l'*oracle* qui savoit faire sa cour ne se contenta pas d'approuver Auguste, il assura que jamais un mariage ne réussissoit mieux, que quand on épousoit une femme déjà grosse.

Les *oracles* qu'on établissoit quelquefois de nouveau, font autant de tort aux démons que les *oracles* corrompus. Après la mort d'Ephestion, Alexandre voulut encore absolument pour se consoler, qu'Ephestion fût dieu, tous les courtisans y consentirent sans peine. Aussi-tôt voilà des temples que l'on bâtit à Ephestion en plusieurs villes; des fêtes qu'on institue en son honneur, des sacrifices qu'on lui fait, des guérisons miraculeuses qu'on lui attribue; & afin qu'il n'y manquât rien, des *oracles* qu'on lui fait rendre. Lucien dit qu'Alexandre étonné d'abord de voir la divinité d'Ephestion réussir si bien, la crut enfin vraie lui-même, & se sçut bon gré de n'être pas seulement dieu, mais d'avoir encore le pouvoir de faire des dieux.

Adrien fit les mêmes folies pour son mignon Antinoüs. Il bâtit en mémoire de lui la ville d'Antinopolis, lui donna des temples & des prophetes, dit S. Jérôme. Or il n'y avoit des prophetes que dans les temples à *oracles*. Nous avons encore une inscription grecque qui porte: *A Antinoüs, le compagnon des dieux d'Egypte, M. Ulpius Apollonius son prophete*.

Après cela, on ne sera pas surpris qu'Auguste ait aussi rendu des *oracles*, ainsi que nous l'apprenons de Prudence. Assurément Auguste valoit bien Antinoüs & Ephestion, qui selon toutes les apparences, ne durent leur divinité qu'à leur beauté.

Mais qui doute du prodigieux succès qu'auroient aujourd'hui quelques rois qui se mettroient en tête de fonder des *oracles* dans leurs états & de les accréditer? Il faudroit avoir mal étudié l'esprit humain, pour ne pas connoître la force que le merveilleux a sur lui. La croyance aux miracles de certaines reliques, dont plusieurs villes se disputent la possession, vaut bien la confiance que le peuple payen avoit aux *oracles*. Etablissez ici l'existence d'une relique, il s'en établira cent dans l'étendue de la chrétienté. Si les dieux prédisoient à Delphes, pourquoi n'auroient-ils pas prédit à Athènes? Les peuples avides de l'utilité qu'ils espereroient des *oracles*, ne demanderoient qu'à les voir multipliés en tous lieux.

Ajoutez à ces réflexions que dans le tems de la premiere institution des *oracles*, l'ignorance étoit beaucoup plus grande qu'elle ne fut dans la suite. La Philosophie n'étoit pas encore née, & les superstitions les plus extravagantes n'avoient aucune contradiction à essuyer de sa part. Il est vrai que ce qu'on appelle le *peuple*, n'est jamais fort éclairé; cependant la grossiereté dont il est toujours, reçoit encore quelques différences selon les siecles; du moins il y en a où tout le monde est peuple & ceux-là sont sans comparaison les plus favorables à l'établissement des erreurs.

On pourroit prouver invinciblement que les *oracles* n'étoient rendus que par des prêtres, en dévoilant leurs artifices, & le détail n'en seroit pas ennuyeux; mais il faut pour abréger nous resserrer à des généralités sur cet article.

Remarquez d'abord que les pays montagneux, & par conséquent pleins d'antres & de cavernes, se trouvoient les plus abondans en *oracles*. Telle étoit la Beotie qui anciennement, dit Plutarque, en avoit une très-grande quantité. On sait d'un autre côté, que les Béotiens passoient pour être les plus sottes gens du monde; c'étoit là un bon pays pour les *oracles*, des sots & des cavernes.

Je n'imagine pas cependant que le premier établissement des *oracles*, ait été une imposture médités: mais le peuple tomba dans quelque superstition qui donna lieu à des gens un peu plus rafinés d'en profiter: car les sottises du peuple sont telles, assez souvent, qu'elles n'ont

pu

pu être prévues & quelque-fois ceux qui le trompoient, ne songeoient à rien moins, & ont été invités par lui-même à le tromper. Ainſi ma penſée eſt qu'on n'a point mis d'abord des *oracles* dans la Béotie, parce qu'elle eſt montagneuſe; mais que l'*oracle* de Delphes ayant une fois pris naiſſance dans la Béotie, les autres, que l'on fit à ſon imitation dans le même pays, furent mis dans des cavernes, parce que les prêtres en avoient reconnu la commodité.

Cet uſage enſuite ſe répandit preſque par-tout. Le prêtreſſe des exhalaiſons divines rendoit les cavernes néceſſaires; & il ſemble de plus que les cavernes inſpirent d'elles-mêmes je ne ſais quelle horreur, qui n'eſt pas inutile à la ſuperſtition. Peut-être la ſituation de Delphes a-t-elle bien ſervi à la faire regarder comme une ville ſainte. Elle étoit à moitié chemin de la montagne du Parnaſſe, bâtie ſur un peu de terre plaine, & environnée de précipices, qui la fortifioient ſans le ſecours de l'art. La partie de la montagne qui étoit au-deſſus, avoit à-peu-près la figure d'un théâtre, & les cris des hommes, & le ſon des trompettes ſe multiplioient dans les rochers.

La commodité des prêtres & la majeſté des *oracles*, demandoient donc également des cavernes; auſſi ne voyez-vous pas un ſi grand nombre de temples prophétiques en plat pays: mais s'il y en avoit quelques-uns, on ſavoit bien remédier à ce défaut de leur ſituation. Au lieu de cavernes naturelles, on en faiſoit d'artificielles: c'eſt-à-dire de ces ſanctuaires qui étoient des eſpeces d'antres, où réſidoit particulierement la divinité, & où d'autres que les prêtres n'entroient jamais.

Dans ces ſanctuaires ténébreux étoient cachées toutes les machines des prêtres, & ils y entroient par des conduits ſouterrains. Ruffin nous décrit le temple de Sérapis tout plein de chemins couverts; & pour apporter un témoignage encore plus fort que le ſien, l'Ecriture ſainte ne nous apprend-elle pas comment Daniel découvrit l'impoſture des prêtres de Bélus, qui ſavoient bien rentrer ſecrétement dans ſon temple, pour prendre les viandes qu'on y avoit offertes? Il s'agit là d'un des miracles du paganiſme qui étoit cru le plus univerſellement, de ces victimes que les dieux prenoient la peine de venir manger eux-mêmes. L'Ecriture attribue-t-elle ce prodige aux démons? Point du tout, mais à des prêtres impoſteurs; & c'eſt-là la ſeule fois où l'Ecriture s'étend un peu ſur un prodige du paganiſme; & en ne nous avertiſſant point que tous les autres n'étoient pas de la même nature, elle nous donne à entendre aſſez clairement qu'ils en étoient. Combien après tout, devoit-il être plus aiſé de perſuader aux peuples que les dieux deſcendoient dans des temples pour leur parler; leur donnet des inſtructions utiles, que de leur perſuader qu'ils venoient manger des membres de chevres & de moutons? Et ſi les prêtres mangeoient en la place des dieux, à plus forte raiſon pouvoient-ils parler auſſi en leur place.

Les prêtres pour mieux jouer leur jeu, établirent encore de certains jours malheureux, où il n'étoit point permis de conſulter l'*oracle*. Par ce moyen, ils pouvoient renvoyer les conſultans lorſqu'ils avoient des raiſons de ne pas répondre; ou bien pendant ce tems de ſilence, ils prenoient leurs meſures, & faiſoient leurs préparatifs.

A l'occaſion de ces prétendus jours malheureux, il fut rendu à Alexandre un des plus jolis *oracles* qui ait jamais été. Il étoit allé à Delphes pour conſulter le dieu; & la prêtreſſe qui prétendoit qu'il n'étoit point alors permis de l'interroger ne vouloit point entrer dans le temple. Alexandre qui étoit impérieux, la prit par le bras pour l'y mener de force; & elle s'écria: *Ah, mon fils, on ne peut te réſiſter! Je n'en veux pas davantage*, dit Alexandre, *cet oracle me ſuffit*.

Les prêtres avoient encore un ſecret pour gagner du tems, quand il leur plaiſoit. Avant que de conſulter l'*oracle* il falloit ſacrifier; & ſi les entrailles des victimes n'étoient point heureuſes, le dieu n'étoit point en état de répondre: Et qui jugeoit des entrailles des victimes? Les prêtres. Le plus ſouvent même, ainſi qu'il paroît par beaucoup d'exemples, ils étoient ſeuls à les examiner, & tel qu'on obligeoit à recommencer le ſacrifice, avoit pourtant immolé un animal dont le cœur & le foie étoient les plus beaux du monde.

Les prêtres firent mieux encore, ils établirent certains myſteres qui engageoient à un ſecret inviolable ceux qui y étoient initiés: il n'y avoit preſque perſonne à Delphes qui ne ſe trouvât dans ce cas. Cette ville n'avoit point d'autre revenu que celui de ſon temple, & ne vivoit que d'*oracles*; or les prêtres s'aſſuroient de tous les habitans, en ſe les attachant par le double lien de l'intérêt & de la ſuperſtition. On eût été bien reçu à parler contre les *oracles* d'Apollon dans une telle ville!

Ceux qu'on initioit aux myſteres, donnoient des aſſurances de leur diſcrétion. Ils étoient obligés à faire aux prêtres une confeſſion de tout ce qu'il y avoit de plus caché dans leur vie; & c'étoit après cela à ces pauvres initiés à prier les prêtres de leur garder le ſecret.

Ce fut ſur cette confeſſion qu'un lacédémonien, qui s'alloit faire initier aux myſteres de Samothrace, dit brusquement aux prêtres qui l'interrogeoient, „ Si j'ai fait „ des crimes; les dieux le ſavent bien „. Un autre répondit à-peu-près de la même façon. „ Eſt ce à toi, ou „ au dieu qu'il faut confeſſer ſes crimes? C'eſt au dieu, „ dit le prêtre: Et bien retire-toi, donc, reprit le lacé- „ cédémonien, je les confeſſerai au dieu „. Ces deux lacédémoniens, qui à-coup-ſûr, ne furent pas reçus, penſoient préciſement ſur la confeſſion des crimes qu'exigeoient les prêtres, ce que les Anglois pensent ſur la confeſſion des péchés dans la Chriſtianiſme. (t)

Mais ſans s'étendre davantage ſur les artifices des *oracles*, il vient naturellement dans l'eſprit une queſtion difficile à réſoudre; ſavoir, pourquoi les démons ne prédiſoient l'avenir que dans des trous, dans des ſouterres & dans des lieux obſcurs? Et pourquoi ils ne s'aviſoient jamais d'animer une ſtatue, ou de faire parler une prêtreſſe dans un carrefour expoſé de toutes parts aux yeux de tout le monde?

On pourroit imaginer que les *oracles* qui ſe rendoient ſur des billets cachetés, & plus encore ceux qui ſe rendoient en ſonge, avoient beſoin de démons; mais il nous ſeroit aiſé de faire voir qu'ils n'avoient rien de plus miraculeux que les autres.

Les prêtres n'étoient pas ſcrupuleux juſqu'au point de n'oſer décacheter les billets qu'on leur apportoit; il falloit qu'on les laiſſât ſur l'autel, après quoi on fermoit le temple, où les prêtres ſavoient rentrer ſans qu'on s'en aperçût; ou bien il falloit mettre ces billets entre les mains des prêtres, afin qu'ils dormiſſent deſſus, & reçuſſent en ſonge la réponſe. Or dans l'un & l'autre cas, ils avoient le loiſir & la liberté de les ouvrir. Ils ſavoient pour cela pluſieurs ſecrets, dont quelques-uns furent mis en pratique par le faux prophete de Lucien. On peut les voir dans cet auteur même, ſi l'on a curiosité d'apprendre comment on s'y prenoit pour décacheter les billets ſans qu'il y parût. C'eſt à-peu-près la même methode qui eſt aujourd'hui en uſage dans les bureaux des poſtes.

Les prêtres qui n'oſoient ſe haſarder à décacheter les billets, tâchoient de ſavoir adroitement ce qui amenoit les gens à l'*oracle*. D'ordinaire c'étoit des perſonnes conſidérables, méditant quelque deſſein, ou animés de quelque paſſion aſſez connue. Les prêtres avoient tant de commerce avec eux à l'occaſion des ſacrifices, avant que l'*oracle* parlât, qu'il n'étoit pas trop difficile de tirer de leur bouche, ou du moins de conjecturer quel étoit le ſujet de leur voyage. On leur faiſoit recommencer ſacrifices ſur ſacrifices, juſqu'à ce qu'on ſe fût éclairci. Ou les mettoit entre les mains de certains menus officiers du temple, qui ſous prétexte de leur en montrer les antiquités, les ſtatues, les peintures, les offrandes, avoient l'art de les faire parler ſur leurs affaires. Ces antiquaires, pareils à ceux qui vivent aujourd'hui de ce métier en Italie, ſe trouvoient dans tous les temples un peu conſidérables. Ils ſavoient par cœur tous les miracles qui s'y étoient faits; ils vous faiſoient bien valoir la puiſſance & les merveilles du dieu; ils vous contoient fort au long l'hiſtoire de chaque préſent qu'on lui avoit conſacré. Sur cela Lucien dit aſſez plaiſamment, que tous ces gens-là ne vivoient & ne ſubſiſtoient que de fables; & que dans la Grece on eût été bien fâché d'apprendre des vérités dont il n'eût rien coûté. Si ceux qui venoient conſulter l'*oracle* ne parloient point, leurs domeſtiques ſe taiſoient-ils?

Il faut ſavoir que dans une ville à *oracle*, il n'y avoit preſque que des officiers de l'*oracle*. Les uns étoient prophetes & prêtres; les autres poëtes, qui habilloient en vers les *oracles* rendus en proſe; les autres ſimples interpretes,

(t) L'auteur de cet article nous mettant ſous les yeux ces deux réponſes, auroit dû ſuivant l'importance de ſujet ajouter la différence énorme qu'il y a entre la réponſe vive & ſpirituelle des deux lacédémoniens, & celle tout à-fait ſotte & erronée des anglois & des autres ennemis du Sacrément de la Penitence; d'autant plus qu'il pouvoit la tirer des articles *Confeſſion*, *Abſolution*, & autres ſemblables de l'Encyclopédie, auxquels je renvoie le lecteur, ne voulant faire ici parade de choſes qui ſont à la portée & entre les mains de tout le monde, même de ceux qui n'ont qu'une connoiſſance ſuperficielle de la Théologie. (Z)

prêtes; les autres petits ſacrificateurs, qui immoloient les victimes, & en examinoient les entrailles; les autres vendeurs de parfums & d'encens, ou de bêtes pour les ſacrifices; les autres antiquaires; les autres enfin n'étoient que des hôteliers, que le grand abord des étrangers enrichiſſoit. Tous ces gens-là étoient dans les intérêts du l'*oracle* & du dieu; & ſi par le moyen des domeſtiques des étrangers ils découvroient quelque choſe qui fût bon à ſavoir, vous ne devez pas douter que les prêtres n'en fuſſent avertis.

Le nombre eſt fort grand des *oracles* qui ſe rendoient par ſonges; cette maniere n'étoit pas plus difficile que les autres dans la pratique; mais comme le plus fameux de tous ces *oracles* étoit celui de Trophonius dans la Béotie, *voyez* ORACLE DE TROPHONIUS.

Nous obſerverons ſeulement ici qu'entre les *oracles* qui ſe rendoient par les ſonges, il y en avoit auxquels il falloit ſe préparer par des jeûnes, comme celui d'Amphiarüs dans l'Attique; ſi vos ſonges ne pouvoient par recevoir quelqu'interprétation apparente, on vous faiſoit dormir dans le temple ſur nouveaux frais; on ne manquoit jamais de vous remplir l'eſprit d'idées propres à vous faire avoir des ſonges, où il entrât des dieux & des choſes extraordinaires. Enfin, on vous faiſoit dormir le plus ſouvent ſur des peaux de victimes, qui pouvoient avoir été frottées de quelque drogue propre à étourdir le cerveau.

Quand c'étoit les prêtres, qui en dormant ſur les billets cachetés, avoient eux-mêmes les ſonges prophetiques, il eſt clair que la choſe eſt encore plus aiſée à expliquer. Dès qu'on étoit aſſez ſtupide pour ſe contenter de leurs ſonges, & pour y ajouter foi, il n'étoit pas beſoin qu'ils fuſſaſſent eux autres la liberté d'en avoir. Ils pouvoient ſe réſerver ce droit à eux ſeuls, ſans que perſonne y trouvît à redire.

Un des plus grands ſecrets des *oracles*, & une des choſes qui marque clairement que les hommes les rendoient, c'eſt l'ambiguité des réponſes, & l'art qu'on avoit de les accommoder à tous les événemens qu'on pouvoit prévoir. Vous en trouverez un exemple dans Arrien, *liv. VII.* ſur la maladie d'Alexandre à Babylone. Mecrobe en cite un autre ſur Trajan, quand il forma le deſſein d'aller attaquer les Parthes. On porta pour réponſe à cet empereur une vigne miſe en morceaux. Trajan mourut à cette guerre; & ſes os reportés à Rome (ſur quoi l'on fit tomber l'explication de l'*oracle*) étoient aſſurément la ſeule choſe, à quoi l'*oracle* n'avoit point penſé. Ceux qui recevoient ces *oracles* ambigus, prenoient volontiers la peine d'y ajuſter l'événement, & ſe chargeoient eux-mêmes de le juſtifier. Souvent ce qui n'avoit eu qu'un ſens dans l'intention de celui qui avoit rendu l'*oracle*, ſe trouvoit en avoir deux après l'événement; & le fourbe pouvoit ſe repoſer ſur ceux qu'il dupoit, du ſoin de ſauver ſon honneur.

Il n'eſt plus queſtion de deviner les fineſſes des prêtres, par les moyens qui pourroient eux-mêmes paroître trop fins. Un tems a été qu'on les a découvertes de toutes parts aux yeux de toute la terre; ce fut quand la religion chrétienne triompha hautement du paganiſme ſous les empereurs chrétiens.

Théodoret dit que Theophile évêque d'Alexandrie fit voir à ceux de cette ville les ſtatues creuſes, où les prêtres entroient par des chemins cachés pour y rendre les *oracles*. Lorſque par l'ordre de Conſtantin on abattit le temple d'Eſculape à Egès en Cilicie; on en chaſſa, dit Euſebe dans la vie de cet empereur, non pas un dieu ni un démon, mais le fourbe qui avoit ſi long-tems impoſé à la crédulité des peuples. A cela il ajoûte en général que dans les ſimulacres des dieux abattus, on n'y trouvoit rien moins que des dieux ou des démons, non pas même quelques malheureux ſpectres obſcurs & ténébreux, mais ſeulement du foin, de la paille, ou des os de morts.

La plus grande difficulté qui regarde les *oracles*, eſt ſurmontée depuis que nous avons reconnu que les démons n'ont point dû y avoir de part. Les *oracles* étant ainſi devenus indifférens à la religion chrétienne, on ne s'intéreſſera plus à les faire finir préciſément à la venue de Jeſus-Chriſt. D'ailleurs nous avons pluſieurs preuves qui font voir que les *oracles* ont duré plus de 400 ans après Jeſus-Chriſt, & qu'ils ne ſont devenus tout-à-fait muets qu'avec l'entiere deſtruction du paganiſme.

Suétone, dans la *vie de Néron*, dit que l'*oracle* de Delphes l'avertit qu'il ſe donnât de garde des 73 ans; que Néron crut qu'il ne devoit mourir qu'à cet âge-là, & ne ſongea point au vieux Galba qui étant âgé de 73 ans lui ôta l'empire. Cela le perſuada ſi bien de ſon bonheur, qu'ayant perdu par un naufrage des choſes d'un très-grand prix, il ſe vanta que les poiſſons les lui rapporteroient.

Philoſtrate, dans la *vie d'Apollonius de Thyane*, qui a vu Domitien, nous apprend qu'Apollonius viſita tous les *oracles* de la Grece, & celui de Dodone, & celui de Delphes, & celui d'Amphiaraüs.

Plutarque qui vivoit ſous Trajan, nous dit que l'*oracle* de Delphes étoit encore ſur pié, quoique réduit à une ſeule prêtreſſe, après en avoir eu deux ou trois.

Sous Adrien, Dion Chryſoſtome raconte qu'il conſulta l'*oracle* de Delphes; & il en rapporta une réponſe qui lui parut aſſez embarraſſée, & qui l'eſt effectivement.

Sous les Antonins, Lucien aſſure qu'un prêtre de Thyane alla demander à ce faux prophete Alexandre, ſi les *oracles* qui ſe rendoient alors à Didyme, à Claros & à Delphes, étoient véritablement des réponſes d'Apollon, ou des impoſtures. Alexandre eut des égards pour ces *oracles* qui étoient de la nature du ſien, & répondit au prêtre, qu'il n'étoit pas permis de ſavoir cela. Mais quand cet habile prêtre demanda ce qu'il ſeroit après ſa mort, on lui répondit hardiment: „ Tu ſeras chameau, puis „ chevreau, puis philoſophe, puis prophete auſſi grand „ qu'Alexandre.

Après les Antonins, trois empereurs ſe diſputerent l'empire; Severus Septimus, Peſcennius Niger, Clodius Albinus. On conſulta Delphes, dit Spartien, pour ſavoir lequel des trois la république devoit ſouhaiter? Et l'*oracle* répondit en un vers: „ Le noir eſt le meilleur; „ l'africain eſt bon; le blanc eſt le pire „. Par le noir on entendoit Peſcennius Niger; par l'africain, Severe qui étoit d'Afrique; & par le blanc, Clodius Albinus.

Dion qui ne finit ſon hiſtoire qu'à la huitieme année d'Alexandre Severe, c'eſt-à-dire, l'an 230 de Jeſus-Chriſt, rapporte que de ſon tems Amphilochus rendoit encore des *oracles* en ſonge. Il nous apprend auſſi qu'il y avoit dans la ville d'Apollonie un *oracle*, où l'avenir ſe dévoiloit par la maniere dont le feu prenoit à l'encens qu'on jettoit ſur un autel. Il n'étoit permis de conſulter à cet *oracle* des queſtions ni de mort ni de mariage. Ces reſtrictions bizarres étoient quelquefois fondées ſur l'hiſtoire particuliere du dieu qui avoit eu ſujet pendant ſa vie, de prendre de certaines choſes en averſion; ou, ſi vous l'aimez mieux, ſur les mauvais ſuccès qu'avoient eu les réponſes de l'*oracle* en certaines matieres.

Sous Antelien, vers l'an de Jeſus-Chriſt 278, les Palmiréniens révoltés conſulterent un *oracle* d'Apollon ſurnommien en Cilicie; ils conſulterent encore celui de Vénus aphacite.

Liciniés, au rapport de Sozomene, ayant deſſein de recommencer la guerre contre Conſtantin, conſulta l'*oracle* d'Apollon de Didyme, & en eut pour réponſe deux vers d'Homere, dont le ſens eſt: „ Malheureux vieillard, „ ce n'eſt point à toi à combattre contre les jeunes gens; „ tu n'as point de force, & ton âge t'accable.

Un dieu aſſez inconnu, nommé *Beſa*, ſelon Ammien Marcellin, rendoit encore des *oracles* ſur des billets à Abide, dans l'extrémité de la Thébaïde, ſous l'empire de Conſtantius; car on envoya à cet empereur des billets qui avoient été laiſſés dans le temple de Beſa, ſur leſquels il commença à faire des informations très-rigoureuſes, mit en priſon, exila, ou fit tourmenter un aſſez grand nombre de perſonnes; c'eſt que par ces billets on conſultoit ce dieu ſur la deſtinée de l'empire, ou ſur la durée que devoit avoir le regne de Conſtantius, ou même ſur le ſuccès de quelque deſſein que l'on formoit contre lui.

Enfin, Macrobe qui vivoit ſous Arcadius & Honorius fils de Théodoſe, parle du Dieu d'Héliopolis de Syrie & de ſon *oracle*, & des fortunes d'Actium, en des termes qui marquent poſitivement que tout cela ſubſiſtoit encore de ſon tems.

Remarquez qu'il n'importe que toutes ces hiſtoires ſoient vraies, ni que ces *oracles* aient effectivement rendu les réponſes qu'on leur attribue. Il ſuffit qu'on n'ait pu attribuer de fauſſes réponſes qu'à des *oracles* que l'on ſavoit qui ſubſiſtoient encore effectivement; & les hiſtoires que tant d'auteurs en ont débitées, prouvent aſſez qu'ils n'avoient pas ceſſé.

En général, les *oracles* n'ont ceſſé qu'avec le paganiſme; & le paganiſme ne ceſſa pas à la venue de Jeſus-Chriſt. Conſtantin abattit peu de temples encore n'oſa-t-il les abattre qu'en prenant le prétexte des crimes qui s'y commettoient. C'eſt ainſi qu'il fit renverſer celui de Vénus aphacite, & celui d'Eſculape qui étoit à Egès en Cilicie, tous deux, temples à *oracles*: mais il défendit que l'on ſacrifiât aux dieux, & commença à rendre par cet édit les temples inutiles.

On

On fait qu'il restoit encore beaucoup d'*oracles*, lorsque Julien se vit empereur; & que de ceux qui étoient ruinés, il s'appliqua à en rétablir quelques-uns. Il fit plus; il voulut être prophete de l'*oracle* de Didyme. C'étoit le moyen de remettre en honneur la prophétie qui tomboit en discrédit. Il étoit souverain pontife, puisqu'il étoit empereur; mais les empereurs n'avoient pas coutume de faire grand usage de cette dignité sacerdotale. Pour lui, il prit la chose bien plus sérieusement; & nous voyons dans une de ses lettres qui sont venues jusqu'à nous, qu'en qualité de souverain pontife, il défend à un prêtre payen de faire pendant trois mois aucune fonction de prêtre.

Jovien, son successeur, commençoit à se porter avec zele à la destruction du paganisme; mais en sept mois qu'il régna, il ne put pas faire de grands progrès. Théodose, pour y parvenir, ordonna de fermer tous les temples des Payens. Enfin l'exercice de cette religion fut défendu sous peine de la vie, par une constitution des empereurs Valentinien & Marcien, l'an 451 de Jesus-Christ.

Le paganisme enveloppa nécessairement les *oracles* dans sa ruine, lorsqu'il fut aboli par le Christianisme. D'ailleurs il est certain que le Christianisme, avant même qu'il fût encore la religion dominante, fit extrêmement tort aux *oracles*, parce que les chrétiens s'étudierent à en desabuser les peuples, & à en découvrir l'imposture. Mais indépendamment du christianisme, les *oracles* ne laissoient pas de déchoir beaucoup par d'autres causes, & à la fin ils eussent entierement tombé.

On commença à s'appercevoir qu'ils dégénéroient, dès qu'ils ne se rendirent plus en vers. Plutarque a fait un traité exprès pour rechercher la cause de ce changement, & à la maniere des Grecs, il dit sur ce sujet tout ce qu'on peut dire de vrai & de faux. Entr'autres raisons vraissemblables, il prétend que les vers prophétiques se décrierent par l'usage qu'en faisoient de certains charlatans, que le menu peuple consultoit le plus souvent dans les carrefours. Les prêtres des temples ne voulurent avoir rien de commun avec eux; parce qu'ils étoient des charlatans plus nobles & plus sérieux, ce qui fait une grande différence dans ce métier-là. Mais ce qui contribua le plus à ruiner les *oracles*, fut la soumission des Grecs sous la domination des Romains, qui, calmant toutes les divisions qui agitoient auparavant la Grece; l'esclavage produisant la paix, ne fournit plus de matiere aux *oracles*.

Si les Romains nuisirent beaucoup aux *oracles* par la paix qu'ils établirent dans la Grece, ils leur nuisirent encore plus par le peu d'estime qu'ils en faisoient. Ce n'étoit point là leur folie; ils ne s'attachoient qu'à leurs livres sibyllins & à leurs divinations étrusques, c'est-à-dire aux aruspices & aux augures. Les maximes & les sentimens d'un peuple qui domine, passent aisément dans les autres peuples, & il n'est pas surprenant que les *oracles* étant une invention grecque aient suivi la destinée de la Grece, qu'ils aient été florissans avec elle, & qu'ils aient perdu avec elle leur premier éclat.

La fourberie des *oracles* étoit trop grossiere, pour n'être pas enfin découverte par mille différentes avantures, & même par quelques avantures scandaleuses qui dessillerent les yeux de bien du monde. Il arrive que les dieux devenoient quelquefois amoureux des belles femmes qui venoient consulter leurs *oracles*. Alors on envoyoit ces belles femmes passer des nuits dans les temples de la divinité; parées de la main même de leurs maris, & chargées de présens pour payer le dieu de ses peines. A la vérité, on fermoit bien les temples à la vûe de tout le monde, mais on ne garantissoit point aux maris les chemins souterreins.

Nous avons peine à concevoir que de pareilles choses aient pû être faites seulement une fois. Cependant Hérodote nous assure qu'au huitieme & dernier étage de cette superbe tour du temple de Bélus à Babylone, étoit un lit magnifique où couchoit toutes les nuits une femme choisie par le dieu. Il s'en faisoit autant à Thèbes en Egypte; & quand la prêtresse de l'*oracle* de Patare en Lycie devoit prophétiser, il falloit auparavant qu'elle couchât seule dans le temple où Apollon venoit l'inspirer.

Tout cela s'étoit pratiqué dans les plus épaisses ténebres du paganisme, & dans un tems où les cérémonies payennes n'étoient pas sujettes à être contredites; mais à la vûe des chrétiens, le Saturne d'Alexandrie ne laissoit pas de faire venir les nuits dans son temple, telle femme qu'il lui plaisoit de nommer par la bouche de Tyrannus son prêtre. Beaucoup de femmes avoient reçu cet honneur avec grand respect, & on ne se plaignoit point de Saturne, quoiqu'il soit le plus âgé & le moins galant des dieux. Il s'en trouva une à la fin, qui ayant couché dans le temple, fit réflexion qu'il ne s'y étoit rien passé que de fort humain, & dont Tyrannus n'eût été assez capable; elle en avertit son mari qui fit faire le procès à Tyrannus. Le malheureux avoue tout, & dieu sait quel scandale dans Alexandrie.

Le crime des prêtres, leur insolence, divers événemens qui avoient fait paroître au jour leurs fourberies, l'obscurité, l'incertitude, & la fausseté de leurs réponses auroient donc enfin décrédité les *oracles*, & en auroient causé la ruine entiere, quand même le paganisme n'auroit pas dû finir; mais il s'est joint à cela des causes étrangeres. D'abord de grandes sectes de philosophes grecs qui se sont moqués des *oracles*; ensuite les Romains qui n'en faisoient point d'usage; enfin les Chrétiens qui les détestoient & qui les ont abolis avec le paganisme.

Tout ce qui étoit dispersé sur les *oracles* dans les auteurs anciens, méritoit d'être recueilli en un corps; c'est ce qu'a exécuté avec beaucoup de gloire M. Van Dale (Antoine), habile critique du dernier siecle par son ouvrage plein d'érudition, *de oraculis Ethnicorum*, *Amstel.* 1700. *in*-4°. Il y prouve également qu'on ne doit attribuer les *oracles* qu'aux tromperies des prêtres, & qu'ils n'ont cessé qu'avec le paganisme. Il a épuisé tout ce qu'on peut dire sur cette matiere.

M. de Fontenelle, l'homme le plus propre à ôter d'un livre écrit pour les savans, toute la sécheresse qui le rend de peu d'usage, & y répandre des ornemens dont tout le monde profite, en a formé son traité des *oracles*, qui est sans contredit un de ses meilleurs ouvrages. (s)

Le pere Balthus, jésuite, se proposa vingt ans après de le refuter. L'historien de l'académie des Sciences crut qu'il étoit sage de ne pas répondre; il trouve dans

(s) Le célebre Bernard Fontenelle sécretaire perpetuel de l'académie des Sciences à Paris, a réuni, dans le petit livre dont on a fait l'extrait dans cet article, tout ce qu'Antoine Van-Dale avoit dit des oracles, d'une maniere si diffuse, dans son sçavant traité, ou deuxieme dissertation sur les oracles des gentils, & dans d'autres de ses ouvrages. Il y a aussi tout lieu de croire que le docte M. Huet dans la proposition neuvieme de sa demonstration Evangelique chap. 162. §. 10 étoit très-incliné pour cette opinion, ainsi que Noël Alexandre dans la sixieme dissertation article 4. prop. 2. tome second de l'histoire Ecclésiastique de l'ancien testament: ces auteurs, & d'autres écrivains tant Catholiques, que protestans, se fondent sur les raisons adoptées dans cet article sur la vanité des oracles déja reconnue par Origene, par Eusebe, par Théodoret, & par d'autres Peres, & sur le peu de credit que les gentils éclairés, & les philosophes donnoient aux oracles; tels furent Oenomaus le Cynique, Ciceron, Porphyre, Plutarque, Diogene, & autres. On peut donc sans préjudice de la foi catholique, & de la saine doctrine, prendre la défence de cette opinion.

Cependant la plus grande partie des Théologiens tant catholiques que Protestans avoue que plusieurs des oracles, mais non pas tous, n'étoient qu'artifices, & impostures des prêtres payens, les raisons suivantes me font croire que notre opinion est la plus probable.

Minucius Felix dans son *Octavius*, Tertullien dans l'apologetique, & Lactance dans le IV. livre des institutions divines, racontent que les Démons qui parlent par la bouche des oracles, c'est-à-dire des idoles, & de leurs interpretes, devinrent plusieurs fois muets & confus, lorsqu'on proferoit le nom de Jesus-Christ, ou lorsqu'on faisoit le signe de la Croix en leur présence, & qu'il confesserent d'autres fois qu'ils étoient des esprits menteurs, & malins, & même qu'ils s'en tayoient. On lit encore dans les actes sinceres des martyrs, recueillis par le pere Ruinart que les démons, & les oracles avouoient leur propre foiblesse, & qu'ils ne pouvoient résister à la force superieure des chrétiens. Socrates, Sozomene, Théodoret, & même Libanius sophiste & Ammien Marcellin tous payens, rapportent qu'à Antioche Julien l'apostat voulut consulter l'oracle d'Apollon à Daphné où l'on prétendoit qu'Adrien avoit lu dans une feuille de laurier qu'il seroit un jour Empereur, après avoir trempé cette feuille dans la fontaine Castalie auprès du temple, mais qu'Apollon, non obstant les instantes prieres, & plusieurs sacrifices réiterés de Julien, ne répondoit rien, & qu'enfin cette divinité après qu'on lui eut offert plusieurs sacrifices rompit le silence, & dit ces paroles... *Je suis entouré de Cadavres il faut qu'on les ôte d'ici afin que je puisse parler*... Le cadavre qui causoit le silence de l'oracle d'Apollon étoit certainement, comme l'observe encore Libanius, le corps de S. Babilas; les Reliques de ce saint furent à peine levées qu'Apollon rompit le silence, & satisfit par des réponses pleines de mensonge, aux demandes importunes du superstitieux Julien.

Or si les réponses des oracles ne se rendoient pas par la bouche des Démons, mais par celle des Prêtres. Quelle crainte ceux-ci devoient ils avoir du nom de Jesus-Christ, & qu'elle devoit être leur aversion pour les reliques des saints; il ne leur restoit pas

cer-

Digitized by Google

M. du Marsais un défenseur éclairé qui le justifioit sans réplique contre les imputations du P. jésuite, mais il eut lui-même une défense expresse de faire paroître son livre; cependant M. Dalembert s'est donné la peine d'en faire l'analyse, d'après des fragmens qui lui en ont été remis. Cette analyse intéressante est à la tête du tome VII de l'Encyclopedie dans l'éloge de M. du Marsais.

Pour laisser de mon côté peu de chose à désirer sur cette matiere, je vais joindre ici des articles séparés de quelques-uns des principaux *oracles* du paganisme. Il y en avoit tant qu'un savant littérateur qui en a fait la liste dans les anciens, en indique plus de trois cens, dont le plus grand nombre étoit dans la Grece: mais il ne les a pas sans doute tous nommés; car il y avoit peu de temples où il n'y eût quelques *oracles* ou quelque espece de divination.

Il y en avoit de toutes sortes de dates, depuis celui de Dodone qu'on croit le plus ancien, jusqu'à celui d'Antinoüs, qu'on peut regarder comme le dernier. Quelquefois même le crédit de quelques-uns des anciens se perdoit, ou par la découverte des impostures de leurs ministres ou par les guerres, ou par d'autres accidens qu'on ignore. A la perte de ceux-là en succédoient de nouveaux qu'on avoit soin d'établir, & ceux ci de même faisoient place à d'autres; mais le tems de la décadence de plusieurs de ces *oracles* & de l'institution des nouveaux, ne nous est point connu. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.

ORACLE D'AMMON, (*Théolog. payenne.*) L'*oracle de Jupiter Ammon* en Lybie, étoit aussi ancien que celui de Dodone. Il devint très-célebre, & on venoit le consulter de toutes parts, malgré les incommodités d'un si long voyage, & les sables brûlans de la Lybie qu'il falloit traverser. On ne sait trop que penser de la fidélité des prêtres qui le servoient. Quelquefois ils étoient incorruptibles, comme il paroît par l'accusation qu'ils vinrent former à Sparte, contre Lysander qui avoit voulu les corrompre dans la grande affaire qu'il méditoit pour changer l'ordre de la succession royale; quelquefois ils n'étoient pas si difficiles, comme il paroît par l'histoire d'Alexandre, lequel pour mettre à couvert la réputation de sa mere, ou par pure vanité, voulut passer pour fils de Jupiter, puisque le prêtre de ce dieu alla au-devant de lui, & le salua comme fils du maître des dieux.

Nous apprenons de Quinte-Curce & d'autres auteurs anciens, que la statue de Jupiter Ammon avoit la tête d'un bélier avec ses cornes; & de Diodore de Sicile, la maniere dont ce dieu rendoit ses *oracles*, lorsque quelqu'un venoit le consulter. Quatre vingt prêtres de ce dieu portoient sur leurs épaules dans un navire doré sa statue, qui étoit couverte de pierres précieuses; & alloient ainsi sans tenir de route certaine, où ils croyoient que le dieu les poussoit. Une troupe de dames & de filles accompagnoient cette procession, chantant des hymnes en l'honneur de Jupiter. Quinte-Curce qui dit la même chose, ajoute que le navire ou la niche sur laquelle on portoit la statue de ce dieu, étoit ornée d'un grand nombre de pateres d'argent qui pendoient des deux côtés. C'étoit apparemment sur quelque signe ou sur quelque mouvement de la statue, que les prêtres annonçoient les décisions de leur *Ammon*: car comme le remarque Strabon, sur l'autorité de Callisthène, les réponses de ce dieu n'étoient point des paroles, comme à Delphes & chez les Branchides, mais un signe; & il cite à cette occasion, les vers d'Homere où le poëte dit: „ Jupiter donna de ses sourcils un signe de consen„ tement. „

Jupiter fut le même qu'*Ammon* des Egyptiens; & comme *Ammon* étoit en possession de l'*oracle* pour lequel les Egyptiens avoient le plus de vénération; on consacra à Jupiter le seul *oracle* qu'il y eût alors parmi les Pélasges.

Thomas Gale, dans ses notes sur Jamblique, a prouvé qu'*Ammon*, *Amoun*, *Amon*, *Ames*, *Amosis*, *Amasis*, *Amosis*, *Thémous*, *Thamus*, ne sont qu'un même nom. (*D. J.*)

ORACLE DE CLAROS, (*Théolog. payenne.*) *oracle* célebre d'Apollon, établi à *Claros*, au pays des Colophoniens en Ionie, près de la ville de Colophon. Cet *oracle* avoit cela de particulier, que le prêtre répondoit verbalement à ceux qui venoient le consulter, sans qu'il employât de songes & sans recevoir des billets cachetés comme ailleurs; mais sans doute qu'il avoit d'autres moyens d'être bien instruit des affaires & des réponses qu'il devoit rendre. Voici ce que Tacite, *liv. II. des annales*, rapporte de cet *oracle*, qui tomba bien-tôt après en décadence, car Pline qui parle du temple d'Apollon Clarien, ne fait aucune mention de son *oracle*. „ Germanicus, dit Tacite, alla consulter Apollon de *Cla-*„ *ros*. Ce n'est point une femme qui y rend les *oracles* „ comme à Delphes, mais un homme qu'on choisit „ dans de certaines familles, & qui est presque toujours „ de Milet. Il suffit de lui dire le nombre & les noms „ de ceux qui viennent le consulter; ensuite il se retire „ dans une grotte, & ayant pris de l'eau d'une source „ qui y est, il vous répond en vers à ce que vous avez „ dans l'esprit quoique le plus souvent il soit très-igno„ rent. „ (*D. J.*)

ORACLE DE CLITUMNE, (*Théolog. payenne.*) Pline le jeune décrit ainsi l'*oracle de Clitumne*, dieu d'un fleuve d'Ombrie. „ Le temple est ancien & fort respec„ té: *Clitumne* est là habillé à la romaine. Les sorts „ marquent la présence & le pouvoir de la divinité. Il „ y a à l'entour plusieurs petites chapelles, dont quel„ ques-unes ont des fontaines & des sources; car *Cli-*„ *tumne* est comme le pere de plusieurs autres petits „ fleuves qui viennent se joindre à lui. Il y a un pont „ qui fait la séparation de la partie sacrée de ses eaux „ d'avec la profane: au-dessus de ce pont on ne peut „ qu'aller en bateau; au-dessous il est permis de se bai„ gner „. On ne connoît point d'autre fleuve que celui-là qui rendît des *oracles*; ce n'étoit guere leur coutume. (*D. J.*)

ORACLE DE DELPHES, *Voyez* DELPHES, ORACLE DE.

ORA-

---

certainement à compte de recevoir & de feindre, pour avouer, au milieu des impostures dont ils étoient les auteurs, la propre infamie, & l'impuissance de ces *oracles*, dont ils se servoient pour se procurer de la gloire, & des richesses. Cet argument fit une grande impression sur l'esprit de Tertullien, qui conclud que *unus ad suum dedecus mentitur, quia potius ad honorem*. On pourra répondre que la prudence des chrétiens qui visitoient souvent les Reliques de S. Babilas devoit les porter à découvrir les artifices des prêtres de faux Apollon, mais il convient observer que ces saintes Reliques n'étoient pas dans le temple même de ce faux Dieu, mais dans les environs, & que les prêtres payens s'enfermoient dans le temple, desorte qu'ils pouvoient y faire toutes les préparations nécessaires pour rendre les réponses, sans avoir peur d'être découverts.

Si la réponse donnée à Julien ne paroît pas avoir assez d'évidence pour démontrer que c'étoit le Démon qui rendoit les réponses des idoles, & de celle d'Apollon Daphnique il n'en sera certainement pas de même des protestations tant de fois reiterées par les oracles, & de leurs aveux formels sur la puissance divine du Divin Rédempteur, & sur l'efficacité de signe de la Croix, & enfin sur la superiorité que les chrétiens, & notamment les Martyrs avoient, sur les oracles, statues, & temples des fausses divinités comme les fastes de l'Eglise nous l'enseignent; on peut de plus observer que les oracles commencerent à manquer & à cesser, au tems de la venue & naissance de Redempteur.

Si ces oracles étoient une tromperie des Prêtres payens, comment peut on dire qu'ils s'accorderent tous pour le desister dans un même moment de cette même tromperie dont ils tiroient leur subsistance & leur entretien? Et si les peuples furent ceux qui decouvrirent la tromperie, comment & pourquoi est il arrivé que ce fut précisément dans ce même tems que ces mêmes peuples se sont apperçus qu'on les trompoit?

Plutarque a fait un traité exprès pour découvrir la raison qui a fait cesser tous les oracles de Paganisme, il y dit plusieurs choses qui ont leur application particuliere à un, ou à un autre *oracle*, mais non pas à tous, ou au plus grand-nombre; c'est peut-être pour cela que cet auteur pour trouver une raison générale a eu recours au fait de Thamus qu'on prétend avoir été averti de la mort de grand Pan (ce que je ne prétends pas admettre pour vrai) mais je dis qu'assez plus que Plutarque devina juste Porphire, puis qu'encore qu'il fût grand ennemi des chrétiens, il confessa cependant que lorsque les hommes commencerent à adorer Jesus-Christ, les dieux devinrent muets, & ne leurs rendirent plus aucun secours; c'est ce que démontre encore Eusebe au livre V. de la prépar. Evang.

Mais pour démontrer que cette opinion est appuyée sur des fondemens legitimes, il est nécessaire de reflechir que Dieu par ses justes jugemens a permis plusieurs fois aux esprits infernaux de tromper les hommes par de faux miracles, & par des propheties: le premier exemple qu'on peut en raporter, est celui des magas de Pharaon; & l'on peut citer pour les autres, la vision de prophete Michée inserée dans le dernier chapitre du troisieme livre des Rois; on y lit ce que l'esprit malin dit à Dieu pour l'impie Roi Achab. *Egrediar, & ero spiritus mendax in ore omnium prophetarum ejus*, on y lit aussi la réponse que dieu même fit à cet esprit.... *Decipies, & prævalebis. egredere & fac ita.*

Il est donc évident, & même de foi, comme observe dom Calmet, que l'esprit infernal en consequence du pouvoir qu'il avoit reçu de Dieu, trompa le Roi Achab par des fausses prédictions & qu'une même puissance, fut exercée d'autres fois dans la Judée & en d'autres parties de monde, comme il resulte de plusieurs autres textes de la sainte écriture; on peut lire à ce sujet le dictionnaire de la Bible par le Pere Calmet.

Il est donc vrai que le démon a eu part dans plusieurs oracles, & qu'il cessa de tromper les hommes, lorsque Jesus-Christ descendit de ciel sur la terre pour la délivrer nommement de la domination que le Démon y exerçoit, & qui est représenté dans le chapitre 20. de l'apocalypse lié & garoté d'une grande chaîne, & renfermé dans l'enfer, *ut non seduceat amplius gentes*. (*A*)

Digitized by Google

Oracle de Dodone, (*Théolog. payenne.*) au rapport d'Hérodote, l'*oracle de Dodone* le plus ancien de la Grece, & celui de Jupiter Ammon dans la Lydie, ont la même origine, & doivent tous les deux leur établiſſement aux Egyptiens, comme toutes les autres antiquités de la Grece. Voici l'enveloppe ſous laquelle on a caché ce trait d'billoire.

Deux colombes, diſoit-on, s'étant envolées de Thèbes en Egypte, il y en eut une qui alla dans la Lybie, & l'autre ayant volé juſqu'à la forêt de Dodone dans la Chaonia, province de l'Epire, s'y arrêta; & apprit aux habitans du pays, que l'intention de Jupiter étoit, qu'il y eût un *oracle* en ce lieu là. Ce prodige étonna ceux qui en furent les témoins, & l'*oracle* étant établi, il y eut bien-tôt grand nombre de conſultans. Servius ajoute que c'étoit Jupiter qui avoit donné à ſa fille Thébé ces deux colombes, & qu'elles avoient le don de la parole. Hérodote qui a bien jugé que cette fiction renfermoit l'évanement qui donne lieu à l'établiſſement de cet *oracle*, en a recherché le fondement hiſtorique.

Deux prêtreſſes de Thèbes, dit cet auteur, furent autrefois enlevées par des marchands Phéniciens: celle qui fut vendue en Grece, établit ſa demeure dans la forêt de Dodone, où l'on alloit alors cueillir le gland qui ſervoit de nourriture aux anciens Grecs, & elle fit conſtruire une petite chapelle au pié d'un chêne en l'honneur de Jupiter, dont elle avoit été prêtreſſe à Thèbes; & ce fut-là que s'établit cet ancien *oracle*, ſi fameux dans la ſuite. Ce même auteur ajoute, qu'on nomma cette femme la *colombe*, parce qu'on n'entendoit pas ſon langage; mais comme on vint à la comprendre quelque tems après, on publia que la colombe avoit parlé.

Souvent pour expliquer les anciennes fables, les Grecs qui n'entendoient pas la langue des peuples de l'Orient, d'où elle leur étoient venues, en ont débité de nouvelles. Le ſavant Bochart a cru trouver l'origine de celle dont il s'agit, dans l'équivoque de deux mots, *phéuciens* ou *acabes*, dont l'un ſignifie *colombe* & l'autre *prêtreſſe*. Les Grecs toujours portés au merveilleux, au lieu de dire qu'une prêtreſſe de Jupiter avoit déclaré la volonté de ce dieu, dirent que c'étoit une colombe qui avoit parlé.

Quelque vraiſſemblable que ſoit la conjecture de ce ſavant homme, M. l'abbé Sallier en a propoſé une qui paroît l'être davantage; il prétend que cette fable eſt fondée ſur la double ſignification du mot πελειαι, lequel ſignifia des *colombes* dans l'Attique & dans pluſieurs autres provinces de la Grece, pendant que dans la dialecte de l'Epire, il vouloit dire de *vieilles femmes*. Servius, qui avoit bien compris le ſens de cette fable, ne s'eſt trompé au l'expliquant, que parce qu'il a changé le nom appellatif de Peleias en un nom propre. „ Il y avoit, dit-il, dans la forêt de Dodone, une fontaine „ qui couloit avec un doux murmure au pié d'un chêne: une vieille femme nommée *Pélior*, interprétoit ce „ bruit, & annonçoit ſur ce murmure, l'avenir à ceux „ qui venoient la conſulter.

Si l'*oracle de Dodone* ſe manifeſta d'abord par le murmure d'une fontaine, il paroît qu'avec le tems on y chercha plus de façons; mais comme perſonne ne pénétroit dans le ſanctuaire de l'*oracle*, on ne s'accorde point ſur la maniere dont celui-ci ſe rendit dans la ſuite. Ariſtote, au rapport de Suidas, dit qu'à Dodone il y a deux colonnes, ſur l'une deſquelles eſt un baſſin d'airain, & ſur l'autre, la ſtatue d'un enfant qui tient un fouet, dont les cordes étant auſſi d'airain, ſont du bruit contre le baſſin, lorſqu'elles y ſont pouſſées par le vent.

Démon, ſelon le même Suidas, prétend que l'*oracle* de Jupiter Dodonéen eſt tout environné de baſſins, qui auſſi-tôt que l'un eſt pouſſé contre l'autre, ſe communiquent ce mouvement en rond, & font un bruit qui dure aſſez de tems. D'autres diſent que c'étoit un chêne raiſonnant, qui ſecouoit ſes branches & ſes feuilles, lorſqu'il étoit conſulté, & qui déclaroit ſes volontés par des prêtreſſes. Il paroît bien de ce détail qu'il n'y avoit que le bruit de conſtant, parce qu'on l'entendoit de dehors; mais comme on ne voyoit point le dedans du lieu où ſe rendoit l'*oracle*, on ne ſavoit que par conjectures, ou par un rapport infidele, ce qui cauſoit le bruit.

On nommoit *Dodonides* les prêtreſſes du temple de Dodone; on ignore ſi elles rendoient leurs *oracles* en vers, comme le témoigne le recueil qui en a été fait, ou par les ſorts, comme ſemble le croire Ciceron dans ſes livres de la divination.

Strabon nous a conſervé une réponſe de cet *oracle*, qui fut bien funeſte à la prêtreſſe de Dodone qui l'avoit rendue. Pendant la guerre des Thraces contre les Béotiens, ces derniers allerent conſulter l'*oracle de Dodone*, & la prêtreſſe leur répondit qu'ils auroient un heureux ſuccès, s'ils en agiſſoient en impies. Les envoyés des Béotiens, perſuadés que la prêtreſſe vouloit les tromper, pour favoriſer les Pelaſges dont elle deſcendoit, & qui étoient alliés des Thraces, prirent cette femme & la firent brûler vive, diſant que de quelque maniere qu'on tournât cette action, elle ne pouvoit qu'être trouvée juſte. En effet, ſi la prêtreſſe avoit eu deſſein de les tromper, elle étoit punie de ſa fourberie: ſi elle avoit parlé ſincerement, ils n'avoient fait qu'exécuter l'*oracle* à la lettre. On ne ſe paya pas de cette raiſon, on ſe ſaiſit des envoyés; mais comme on n'oſoit pas les punir ſans les avoir jugés auparavant, on les conduiſit devant les deux prêtreſſes qui reſtoient; car il devoit y en avoir trois alors à cet *oracle*, ſelon le récit de Strabon. Les députés ayant reclamé contre cette conduite, on leur accorda deux hommes pour juger avec les prêtreſſes. Celles-ci ne manquerent pas de condamner les envoyés, mais les deux juges leur furent plus favorables; ainſi les voix étant partagées, ils furent abſous.

Tite Live, *lib. VIII. c. xxiv.* cite la réponſe ambiguë de l'*oracle de Dodone*, qui fit périr Alexandre, roi d'Epire. Ce prince méditant de faire une deſcente en Italie ſe berça des plus grandes eſpérances de ſuccès, lorſque ſur ſa conſultation, l'*oracle* lui recommanda ſeulement d'éviter la ville de Pandoſie & le fleuve Achéron. Il crut que Jupiter lui ordonnoit de quitter ſes terres, & qu'il lui promettoit des conquêtes ſans bornes, dès qu'il paſſeroit ſur des rivages étrangers; ce fut apparemment dans cette occaſion qu'il fit frapper une médaille, où l'on voit d'un côté la tête de Jupiter Dodonéen, au revers un foudre ſurmonté d'une étoile, & au-deſſous une eſpece de lance, avec cet mots: ΑΑΕΑΝΔΡΟΥ ΤΟΥ ΝΕΟΠΤΟΛΕΜΟΥ. Cependant trois ans après ralliant ſes troupes auprès du fleuve Acheron, il fut percé d'un javelot par un tranſuga, & tomba dans la riviere, dont le courant l'emporta chez les ennemis qui traiterent ſon corps avec la derniere barbarie.

Nous ſavons auſſi quelle fut la fin de l'*oracle de Dodone*. Dorimaque, au rapport de Polybe, brûla les portiques du temple, renverſa de fond en comble le lieu ſacré de l'*oracle*, & ruina ou pluſtôt pilla toutes les offrandes. L'*oracle de Dodone* étoit de l'inſtitution des Pélaſges, & nous pouvons placer la véritable époque de ſon commencement, environ 1400 ans avant J. C. (*D. J.*)

Oracle d'Esculape, (*Théol payenne.*) outre l'*oracle* célebre d'*Eſculape* à Epidaure en Argie, ſur le golfe Saronique, ce dieu rendoit encore ſes *oracles* dans ſon temple de l'île du Tibre. On a trouvé à Rome un morceau d'une table de marbre, où ſont en grec les hiſtoires de trois miracles d'Eſculape: en voici le plus conſidérable traduit mot-à-mot ſur l'inſcription. „ En ce „ même tems il rendit un *oracle* à un aveugle nommé „ Caius; il lui dit qu'il allât ſa ſainc autel, qu'il s'y mît „ à genoux, & y adorât; qu'enſuite il allât du côté droit „ au côté gauche, qu'il mît ſes cinq doigts ſur l'autel, „ & enfin qu'il portât ſa main ſur ſes yeux. Après tout „ cela l'aveugle vit, le peuple en fut témoin, & marqua „ la joie qu'il avoit de voir arriver de ſi grandes mer„ veilles ſous notre empereur Antonin „. Les deux autres guériſons ſont moins ſurprenantes; ce n'étoit qu'une pleuréſie & une perte de ſang, deſeſpérées l'une & l'autre à la vérité; mais la dieu avoit ordonné à ſes malades des pommes de pin avec du miel, & du vin avec de certaines cendres, qui ſont des choſes que les incrédules peuvent prendre pour de vrais remedes.

Ces inſcriptions, pour être grecques, n'en ont pas moins été faites à Rome: la forme des lettres & l'orthographe ne paroiſſent pas être de la main d'un ſculpteur grec. De plus, quoiqu'il ſoit vrai que les Romains faiſoient leurs inſcriptions en latin, ils ne laiſſoient pas d'en faire quelques-unes en grec, principalement lorſqu'il y avoit pour cela quelque raiſon particuliere. Or il eſt aſſez vraiſſemblable qu'on ne ſe ſervit que de la langue grecque dans le temple d'Eſculape, parce que c'étoit au dieu grec, & qu'on avoit fait venir de Grece pendant cette grande peſte, dont tout le monde fait l'hiſtoire.

Oracle d'Héliopolis, (*Théol. payenne.*) c'étoit un *oracle* d'Apollon dans cette ville d'Egypte; ce dieu, au rapport de Macrobe, *Saturn. lib. I. c. xxiij.* rendoit ſes réponſes de même que Jupiter Ammon. „ On porte, dit cet auteur, la ſtatue de ce dieu, de la même „ maniere qu'on porte celle des dieux dans la pompe des „ jeux du cirque. Les prêtres accompagnés des princi„ paux du pays, qui aſſiſtent à cette cérémonie, la tête „ raſée, & après une longue continence, s'avancent pas „ ſelon qu'ils pourroient le vouloir, mais ſelon le mou„ ve-

„ vement que la dieu qu'ils portent leur donne, par des „ mouvemens ſemblables à ceux des ſorts ou des ſortu- „ nes d'Antium „.

ORACLE DE MERCURE, *à Pharès*, (*Théologie payenne.*) un des *oracles* les plus ſingaliers étoit celui de Mercure à Pharès, ville d'Achaïe, duquel parle Pauſanias dans ſes Achaïques, *liv. VII. chap. xxij.* Après beaucoup de cérémonies, dont le détail n'eſt pas ici néceſſaire, on parloit au dieu à l'oreille, & on lui demandoit ce qu'on avoit envie de ſavoir: enſuite on ſe bouchoit les oreilles avec les mains, on ſortoit du temple, & les premieres paroles qu'on entendoit au ſortir de là, c'étoit la réponſe de Mercure. (*D. J.*)

ORACLE DE MOPSUS, (*Théol. payenne.*) on connoît par la fable ce fils d'Apollon & de Manto, fille de Tirélias, & qui devint auſſi fameux devin que ſon grand-pere: auſſi fut-il après ſa mort honoré comme un demi-dieu, & eut un *oracle* célebre à Malle, ville de Cilicie; cet *oracle* ſe rendoit ſur des billets cachetés, que les prêtres des dieux ſavoient décacheter ſans qu'il y parût: aſſurément ils ouvrirent celui que le gouverneur de Cilicie, dont parle Plutarque; avoit envoyé en conſultation à leur *oracle*.

Ce gouverneur ne ſavoit que croire du dieu, il étoit obſédé d'épicuriens qui lui avoient jetté beaucoup de doute dans l'eſprit; il ſe réſolut, comme dit agréablement Plutarque, d'envoyer un eſpion chez les dieux pour apprendre ce qui en étoit. Il lui donna un billet bien cacheté pour le porter à l'*oracle de Mopſus*. Cet envoyé dormit dans le temple, & vit en ſonge un homme fort bien fait qui lui dit *noir*. Il porta cette réponſe au gouverneur. Elle parut très-ridicule à tous les épicuriens de ſa cour, mais il en fut frappé d'étonnement & d'admiration, & en leur ouvrant ſon billet il leur montra ces mots qu'il y avoit écrit: „ t'immolerai-je ou bœuf blanc ou noir „? Après ce miracle il fut toute ſa vie fort dévot au dieu Mopſus.

ORACLE DE SÉRAPIS, (*Théol. payenne.*) ce dieu des Egyptiens avoit deux *oracles* célebres, l'un à Canope, qui étoit le plus fameux de toute l'Egypte, & l'autre à Babylone.

Selon Strabon, il n'y avoit rien de plus gai dans toute la religion payenne que les pelerinages qui ſe faiſoient en l'honneur de Sérapis. „ Vers le tems de certaines „ fêtes, dit-il, on ne fauroit croire la multitude de gens „ qui deſcendent ſur un canal d'Alexandrie à Canope où „ eſt ce temple; jour & nuit ce ne ſont que bateaux pleins „ d'hommes & de femmes, qui chantent & qui danſent „ avec toute la liberté imaginable „. A Canope il y a ſur le canal une infinité d'hôtelleries qui ſervent à retirer ces voyageurs, & à favoriſer leurs divertiſſemens: ce temple de Sérapis fut détruit par l'ordre de l'empereur Théodoſe.

Le ſophiſte Eunapius, payen, paroît avoir grand regret à la démolition qui fut faite de ce temple, & nous en décrit la fin malheureuſe avec aſſez de hile. Il dit que des gens qui n'avoient jamais entendu parler de la guerre, ſe trouverent pourtant fort vaillans contre les pierres de ce temple, & principalement contre les riches offrandes dont il étoit plein; que dans ces lieux ſaints on y plaça des moines, gens infames & inutiles, qui pourvû qu'ils euſſent un habit noir & mal propre, prenoient une autorité tyrannique ſur l'eſprit des peuples, & que ces moines, au-lieu des dieux que l'on voyoit par les lumieres de la raiſon, donnoient à adorer des têtes de brigands punis pour leurs crimes, qu'on avoit ſalées pour les conſerver. C'eſt ainſi que cet impie traite les moines & les religieux; il falloit que la licence fût encore bien grande du tems qu'on écrivoit de pareilles choſes ſur la religion des empereurs.

Roſſin ne manque pas de nous rapporter qu'on trouva le *temple de Sérapis* tout plein de chemins couverts, & des machines diſpoſées pour les fourberies des prêtres. Il nous apprend entre autres choſes, qu'il y avoit à l'orient de temple une petite fenêtre par où entroit à certains jours un rayon du ſoleil qui alloit donner ſur la bouche de Sérapis. Dans le même tems on apportoit un ſimulacre du ſoleil qui étoit de fer, & qui étant attiré par de l'aimant caché dans la voûte, s'élevoit vers Sérapis. Alors on diſoit que le ſoleil ſaluoit ce dieu; mais quand le ſimulacre de fer retomboit, & que le rayon ſe retiroit de deſſus la bouche de Sérapis, le ſoleil lui avoit aſſez fait ſa cour, & il alloit à ſes affaires.

L'*oracle de Sérapis* à Babylone, rendoit ſes réponſes en ſonge. Lorſqu'Alexandre tomba malade tout-d'un-coup à Babylone, quelques-uns des principaux de ſa cour allerent paſſer une nuit dans le temple de Sérapis, pour demander à ce dieu s'il ne ſeroit point à propos de lui faire apporter la roi afin qu'il le guérît. Le dieu répondit qu'il valoit mieux pour Alexandre qu'il demeurât où il étoit. Sérapis avoit raiſon; car s'il ſe le fût fait apporter, & qu'Alexandre fût mort en chemin, ou même dans le temple, que n'eût-on pas dit? Mais ſi le roi recouvroit ſa ſanté à Babylone, quelle gloire pour l'*oracle*? S'il mouroit, c'eſt qu'il lui étoit avantageux de mourir après des conquêtes qu'il ne pouvoient augmenter ni conſerver. Il s'en fallut tenir à cette derniere interprétation, qui ne manqua pas d'être tournée à l'avantage de Sérapis, ſitôt qu'Alexandre fut mort. (*D. J.*)

ORACLE DE TROPHONIUS, (*Théologie payenne.*) Trophonius, héros ſelon les uns, brigand ſelon les autres, étoit frere d'Agamedès, & tous deux fils d'Erginus, roi des Orchoméniens. Leurs talens pour l'architecture les ût rechercher de pluſieurs princes, par l'ordre deſquels ils bâtirent des temples & des palais. Dans celui qu'ils conſtruiſirent pour Hyrieus ils ajuſterent une pierre de maniere qu'elle pouvoit s'enlever la nuit, & ils entroient par là pour aller voler les tréſors qui y étoient renfermés. Le prince qui voyoit diminuer ſon or, ſans que les ſerrures ni les cachets fuſſent rompus, deſſa des piéges autour de ſes coffres, & Agamedès s'y trouvant arrêté, Trophonius lui coupa la tête de peur qu'il ne le découvrit dans les tourmens qu'on lui auroit fait ſouffrir ſi on l'avoit pris en vie. Comme Trophonius diſparut dans le moment, on publia que la terre l'avoit englouti dans le même endroit, & la ſuperſtition alla ſur une réponſe de la Pithie de Delphes juſqu'à mettre ce ſcélérat au rang des demi-dieux, & à lui élever un temple où il recevoit des ſacrifices & prononçoit des *oracles* en Béotie, qui devinrent les plus pénibles & les plus célebres de tous ceux qui ſe rendirent en ſonge. Pauſanias qui avoit *été* lui-même le conſulter, & qui avoit paſſé par toutes ces cérémonies, nous en a laiſſé une deſcription fort ample, dont je crois qu'on ſera bien aiſe de trouver ici un abrégé exact.

Avant que de deſcendre dans l'antre de Trophonius, il falloit paſſer un certain nombre de jours dans une eſpece de petite chapelle qu'on appelle *de la bonne fortune & du bon génie*. Pendant ce tems on recevoit des expiations de toutes les ſortes; on s'abſtenoit d'eaux chaudes; on ſe lavoit ſouvent dans le fleuve Hircinus; on ſacrifioit à Trophonius & à toute ſa famille, à Apollon, à Jupiter ſurnommé *Roi*, à Saturne, à Junon, à une Cérès Europe qui avoit été nourrice de Trophonius, & on ne vivoit que des chairs ſacrifiées. Les prêtres apparemment ne vivoient auſſi d'autre choſe. Il falloit conſulter les entrailles de toutes ces victimes, pour voir ſi Trophonius trouvoit bon que l'on deſcendît dans ſon antre; mais quand elles auroient été toutes les plus heureuſes du monde, ce n'étoit encore rien, les entrailles qui décidoient étoient celles d'un certain bélier qu'on immoloit en dernier lieu. Si elles étoient favorables, on vous menoit la nuit au fleuve Hircinus. Là deux jeunes enfans de douze ou treize ans vous frottoient tout le corps d'huile: enſuite on vous conduiſoit juſqu'à la ſource du fleuve, & on vous y faiſoit boire de deux ſortes d'eaux, celles de Léthé qui effaçoient de votre eſprit toutes les penſées profanes qui vous auroient occupé auparavant, & celles de Mnémoſine, qui avoit la vertu de vous faire retenir tout ce que vous deviez voir dans l'antre ſacré. Après tous ces préparatifs on vous faiſoit voir la ſtatue de Trophonius, à qui vous faiſiez vos prieres; on vous équipoit d'une tunique de lin, on vous mettoit de certaines bandelettes ſacrées, & enfin vous alliez à l'*oracle*.

L'*oracle* étoit ſur une montagne dans une enceinte faite de pierres blanches, ſur laquelle s'élevoient des obéliſques d'airain. Dans cette enceinte étoit une caverne de la figure d'un four, taillée de main d'homme. Là s'ouvroit un trou où l'on deſcendoit par de petites échelles. Quand on y étoit deſcendu on trouvoit une autre petite caverne dont l'entrée étoit aſſez étroite. On ſe couchoit à terre; on prenoit dans chaque main de certaines compoſitions de miel; on paſſoit les piés dans l'ouverture de la petite caverne, & pour-lors on ſe ſentoit emporté au-dedans avec beaucoup de viteſſe.

C'étoit là que l'avenir ſe déclaroit, mais non pas à tous d'une même maniere. Les uns voyoient, les autres entendoient, tous ſortiez de l'antre couché par terre comme vous y étiez entré, & les piés les premiers. Auſſitôt on vous menoit dans la chaiſe de Muémoſine où l'on vous demandoit ce que vous aviez vû ou entendu. De-là on vous ramenoit dans cette chapelle du bon génie, encore tout étourdi & tout hors de vous, vous reprenez vos ſens peu-à-peu, & vous commenciez à pouvoir rire; car juſques-là, la grandeur des myſteres, & la divi-

divinité dont vous étiez rempli, vous en avoient empêché: pour moi il me semble qu'on n'eut pas dû attendre si tard à rire.

Pausanias nous dit qu'il n'y a jamais eu qu'un homme qui soit entré dans l'antre de Trophonius & qui n'en soit pas sorti. C'étoit un certain espion que Démétrius y envoya pour voir s'il n'y avoit pas dans ce lieu saint quelque chose qui fût bonne à piller; on trouva loin de-là le corps de ce malheureux: qui n'avoit point été jetté dehors par l'ouverture sacrée de l'antre.

Voici les réflexions sensées dont M. de Fontenelle accompagne ce récit. „ Quel loisir, dit-il n'avoient pas les „ prêtres pendant tous ces différens sacrifices qu'ils fai„ soient faire, d'examiner si on étoit propre à être en„ voyé dans l'antre? car assurément Trophonius choisis„ soit ses gens, & ne recevoit pas tout le monde. Com„ bien toutes ces ablutions, & ces expiations, & ces „ voyages nocturnes, & ces passages dans des cavernes „ obscures, rempliſſoient-elles l'esprit de superstition, „ de frayeur & de crainte? combien de machines pou„ voient jouer dans ces ténebres? L'histoire de l'espion „ de Démétrius nous apprend qu'il n'y avoit pas de „ sureté dans l'antre, pour ceux qui n'y apportoient pas „ de bonnes intentions; & de plus qu'outre l'ouverture „ secrete qui étoit connue de tout le monde, l'antre en „ avoit une secrete qui n'étoit connue que des prêtres. „ Quand on s'y sentoit entraîné par les piés, on étoit „ sans doute tiré par des cordes, & on n'avoit garde „ de s'en appercevoir en y portant les mains, puisqu' „ elles étoient embarrassées de ces compositions de miel „ qu'il ne falloit pas lâcher. Ces cavernes pouvoient „ être pleines de parfums & d'odeurs qui troubloient le „ cerveau; ces eaux de Léthé & de Mnémosine pou„ voient être aussi préparées pour le même effet. Je ne „ dis rien des spectacles & des bruits dont on pouvoit „ être épouvanté, & quand on sortoit de-là tout hors „ de soi, on disoit ce qu'on avoit vû ou entendu, à des „ gens qui profitant de ce désordre, le recueilloient com„ me il leur plaisoit, y changeoient ce qu'ils vouloient, „ ou enfin en étoient toujours les interpretes „.

ORACLE DE VENUS APHACITE, (*Théologie payenne.*) Aphaca étoit un lieu de Phénicie, entre Héliopolis & Biblos: la forme de l'*oracle* qu'on y rendoit étoit assez singuliere; voici comme parle Zozime, *liv. I.*

„ Auprès du temple de Vénus est un lac semblable „ à une citerne. A de certaines assemblées que l'on y „ fait dans des tems reglés, on voit aux environs dans „ l'air des globes de feu, & ce prodige a été encore „ observé de nos jours. Ceux qui vont porter à la déesse „ des présens en or & en argent, en étoffes de lin, de „ soie & d'autres matieres précieuses les mettent sur le „ lac; quand ils sont agréables à la déesse, ils vont au „ fond, au-lieu que quand ils lui déplaisent, ils forna„ gent malgré la pesanteur naturelle des métaux „. L'année qui précéda la ruine des Palmiréniens, leurs présens à Vénus Aphacitide allerent au fond, mais l'année suivante tout surnagea. Eusebe parle de ce temple comme d'un lieu consacré à l'impudicité. Constantin le fit abattre, & par conséquent l'*oracle* cessa. Socrate, *liv. I. chap. xviij.* en faisant mention de ce fait, dit que le temple étoit sur le mont Liban. Lucien dit qu'il avoit été bâti par Cynire. (*D. J.*)

ORACLES DES HEBREUX, (*Critique sacrée.*) ils avoient 1° le propitiatoire, qu'on appelloit *debir*, l'*oracle* de vive voix, la parole articulée; cet *oracle* se rendoit par l'Eternel à ses prophetes; 2° un second *oracle* des Juifs étoit les songes prophetiques; 3°. les visions surnaturelles; 4° l'*oracle* d'*Urim* & de *Thummim*. Ces manieres de consulter le Seigneur furent assez fréquentes depuis Josué jusqu'à l'érection du temple, où pour-lors on consulta plus souvent les prophetes mêmes. Après les prophetes, les Juifs prétendent que Dieu leur donna ce qu'ils appellent *bathkol*, ou signe distinctif, lequel manifestoit sa volonté. Ce signe étoit une voix intérieure, ou une voix extérieure qui se faisoit entendre dans l'assemblée, comme celle qu'on entendit sur le Thabor, lors de la transfiguration du Sauveur.

Oracle se prend aussi pour le sanctuaire ou pour le lieu où étoit l'arche d'alliance. Ce mot désigne encore dans l'Ecriture les *oracles* des faux-dieux. Ezéchiel, *xxj.* 23. dit que le roi de Babylone s'avançoit vers la Judée, & se trouvant sur un chemin fourchu, consulta ses *théraphim*, pour sçavoir, s'il marcheroit contre Jérusalem, & que les Juifs s'en moquoient, le regardant comme un homme qui consulte inutilement l'*oracle*. Mais le plus fameux de tous les faux *oracles* de la Palestine étoit celui de Beelzebuth, dieu d'Accaron, que les Juifs alloient eux-mêmes consulter assez souvent. (*D. J.*)

ORAGE, s. m. (*Gramm.*) violente agitation de l'air, accompagnée de pluie & quelquefois de grêle, d'éclairs & de tonnerre.

Les grands vaisseaux ne craignent ni les vents, ni l'*orage*, mais seulement la terre & le feu.

Il se prend au figuré, le vaisseau de l'Eglise est sans cesse battu de l'*orage*. Il n'y a point de maisons qui ne soient troublées par quelques *orages*.

ORAGE, *Phyſ.*) personne ne doute qu'il n'y ait une matiere extrêmement agitée qui pénetre les corps même les plus durs, ébranle leurs petites parties, les sépare les unes des autres, les entraîne avec elle, & les répand çà & là dans le fluide qui les environne; aussi les voyons-nous tous, tant solides que liquides, se dissiper insensiblement, diminuer le volume, & enfin par le laps du tems s'évanouir & disparoître à nos yeux.

Il y a donc dans l'air des parties de tous les mixtes que nous voyons sur la terre, & de ceux même que nous ne voyons pas, & qu'elle renferme dans son sein.

Nous savons d'ailleurs que parmi ces mixtes il y en a dont le mélange est toujours suivi d'un mouvement de fermentation. Il doit donc y avoir dans l'air des fermentations, dont les effets doivent varier selon la différente nature des principes qui les produisent, selon la différente combinaison de ces mêmes principes, & même selon la différente disposition du fluide dans lequel ils nagent.

Et voilà d'abord une idée générale de la cause qui produit les *orages* & les phénomenes qui les accompagnent; mais entrons dans quelque détail, & voyons comment la fermentation opere tous ces prodiges.

Formation des orages. L'expérience nous apprend qu'il n'y a point de fermentation qui ne produise un mouvement expansif dans la matiere qui fermente: ainsi dès que les vapeurs & les exhalaisons qui forment un nuage, commencent à être agitées par la fermentation, il faut que ce nuage se dilate & qu'il occupe un plus grand espace, il faut donc aussi qu'il s'éleve; car puisque son volume augmente, sa masse demeurant la même, il devient plus léger qu'un pareil volume d'air, ce qui suffit pour le faire monter suivant les lois invariables de l'Hydrostatique. Or il est aisé de comprendre que ce mouvement de bas-en-haut doit attirer les nuages qui se trouvent à une certaine distance du lieu abandonné par celui qui s'éleve; car à mesure qu'il passe d'une couche d'air à une autre plus élevée, & par conséquent moins dense que la premiere, l'espace qu'il laisse après lui doit être occupé principalement par l'air collatéral, puisque c'est le seul qui ait la densité requise pour faire équilibre à cette hauteur. Donc la couche d'air qui répond à cette même hauteur, doit prendre une pente vers cet endroit, & en même tems y pousser les nuages voisins, lesquels se joignant au premier fermenteront avec lui, & en attireront d'autres de la même maniere qu'ils ont été attirés eux-mêmes.

Et je n'avance rien ici dont il ne soit aisé de se convaincre; car d'où viennent ces mouvemens contraires & opposés, qu'on remarque toujours dans les nuages qui environnent un *orage* pendant qu'il se forme, & dont le vulgaire croit rendre raison en disant que les vents se battent? N'est-il pas évident que l'exaltation de la matiere qui fermente attire les uns, tandis que son mouvement expansif du centre à la circonférence écarte les autres?

Mais développons ceci encore mieux, s'il est possible.

Dès que la matiere qui forme une nuage commence à fermenter, il est certain que son expansion & le mouvement de chaleur qui se répand de tous côtés, doivent écarter l'air environnant, ensemble les nuages voisins dont cet air se trouve chargé. Mais l'effet de cette chaleur & de cette force expansive, diminuera sans doute dans cette couche d'air à mesure que la matiere s'en éloignera en passant dans une autre plus élevée, dont ce même air d'abord écarté à droit & à gauche doit bientôt retomber par son propre poids & par la force de son ressort vers l'espace abandonné par la matiere qui s'éleve, & ramener ainsi vers l'*orage* les mêmes nuages qu'on avoit vû s'en écarter un peu auparavant. C'est ainsi que l'air écarté par l'action du soleil revient à l'endroit même d'où il a été chassé aussi-tôt que le soleil a passé outre: encore dans le cas proposé, y a-t-il, comme l'on voit, une cause particuliere qui doit hâter le retour de l'air, puisque le nuage qui s'éleve laisse après lui un espace propre à le recevoir, au lieu que le soleil n'en laisse point.

Pour rendre encore plus sensible ce que je viens de dire, & ne laisser aucun doute sur la cause qui produit ce jeu singulier dans les nuages qui se trouvent à portée d'un *orage* qui se forme, je suppose qu'on mette dans

un

un vaſe différentes liqueurs moins peſantes les unes que les autres, par exemple, du mercure, de l'eau & de l'huile, & pour rapprocher cette ſuppoſition du cas propoſé autant qu'il eſt poſſible, j'imagine ce vaſe extrêmement étendu & ces différentes liqueurs auſſi élaſtiques que l'air. Si on jette dans ce vaſe un ſolide d'un certain volume & d'une peſanteur ſpécifique égale à celle de l'eau, il eſt évident qu'il doit s'arrêter dans l'eau entre l'huile & le mercure, & qu'il doit s'y tenir en équilibre tandis qu'il ne ſurviendra aucun changement dans ſa maſſe, ni dans ſon volume: mais ſi l'on ſuppoſe qu'il ſe faſſe dans ce ſolide une fermentation qui le dilate, il arrivera en premier lieu que ſon expanſion jointe au mouvement de chaleur qui l'accompagne écartera l'eau environnante, & la pouſſera de tous côtés vers les parois du vaſe, enſorte que ſi cette eau ſe trouve chargée de quelques corpuſcules, ou les verra s'éloigner peu-à-peu en s'approchant des bords: il arrivera en ſecond lieu que ce ſolide, en ſe dilatant, s'élevera hors de l'eau & paſſera dans l'huile, qu'il doit également pouſſer vers les parois du vaſe, de même que les corps étrangers dont l'huile ſe trouvera chargée. Enfin il arrivera qu'à meſure que ce ſolide paſſera l'eau dans l'huile, l'eau qui d'abord avoit été pouſſée vers les bords, doit retomber par ſon propre poids vers l'eſpace que le ſolide laiſſe dans l'eau en montant dans l'huile, & ramener ainſi au deſſous du ſolide les mêmes corpuſcules qu'on avoit vu un peu auparavant s'écarter vers les bords; enſorte que dans le même tems on verra cette-ci s'approcher du ſolide, & ceux qui nagent dans l'huile s'en éloigner juſqu'à ce qu'enfin le ſolide paſſant de l'huile dans l'air, ils ſeront remenés à leur tour vers l'eſpace que le ſolide laiſſera dans l'huile en montant dans l'air. Ceci eſt palpable, & il eſt aiſé d'en faire l'application aux différens nuages qui ſe trouvent dans les différens couches d'air qu'un *orage* qui ſe forme doit traverſer en s'élevant.

Mais on n'eſt pas allez d'avoir démontré que les nuages voiſins doivent être entrés par un mouvement de bas-en-haut de la matiere qui fermente, il faut encore prouver que les vapeurs & les exhalaiſons qui ne forment point de nuage, & qui ſont ſi répandues dans l'air qu'elles ne tombent point ſous les ſens, doivent auſſi ſe porter vers cet endroit & ſuivre la matiere qui s'éleve. Or rien de plus aiſé à faire que cette preuve.

Car premierement, tout mouvement de chaleur excité dans l'air, procure l'élévation des corpuſcules qu'ils ſoutient. Or la chaleur de la fermentation ſe répand ſans doute dans cette couche d'air, qui eſt immédiatement au-deſſous de la matiere qui fermente. Donc les vapeurs & les exhalaiſons qui s'y trouvent doivent monter plus haut, & ſe joindre à celles qui fermentent.

En ſecond lieu, cette premiere couche d'air ne peut ſe débarraſſer de tous les corps étrangers dont elle étoit chargée, & que la fermentation lui enleve, qu'en même tems elle n'attire une partie de ceux qui ſe trouvent répandus dans la couche inférieure, leſquels à meſure qu'ils y arriveront ſeront élevés plus haut comme les premiers, & iront tout comme eux groſſir le corps de l'*orage*, & par là même contribuer au progrès, tant de la fermentation que de cette eſpece de vertu attractive, qui en eſt une ſuite.

De ſorte que, ſelon ces principes, il peut arriver ce que l'on voit ſouvent, que quand bien même il n'y auroit point ou preſque point de nuages qui aillent ſe joindre à celui qui commence à fermenter, il ne laiſſe pas que de s'étendre & de groſſir conſidérablement au moyen de cette eſpece d'empire qu'il exerce ſur les vapeurs & les exhalaiſons répandues autour de lui, en les attirant de toutes parts, & en les allant chercher juſque vers la ſurface de la terre & dans la terre même; car on comprend que de proche en proche l'attraction peut aller juſque-là, ſur-tout quand il regne un grand calme dans l'air, que la terre eſt humide & que le ſoleil dardant ſes reyons ſur cet endroit de la terre qui ſe trouve directement ſous l'*orage*, en détache des parties déja ébranlées par l'humidité, & facilite leur élévation en les atténuant: auſſi obſerve-t-on conſtamment que les *orages* deviennent plus conſidérables & même plus dangereux toutes les fois que le ſoleil paroît pendant qu'ils ſe forment, comme auſſi qu'ils ſont ſouvent précédés d'une roſée abondante qui tombe pendant la nuit, ou d'un brouillard ou petite pluie qui tombe le matin.

Au reſte, j'ai dit ci-deſſus que les nuages pouſſées vers le lieu abandonné par ceux que la fermentation élave, doivent s'élever auſſi & ſe joindre à eux. J'ajouterai maintenant que cela doit arriver, quelle que ſoit leur denſité ou leur peſanteur ſpécifique. Car, parmi tous ces corpuſcules & toutes ces parties de différens mixtes dont je viens d'expliquer l'élévation, il y en a ſans doute que l'on peut regarder comme des véritables fermens; or ces fermens ne pouvant s'élever juſqu'aux nuages ſupérieurs qui les attirent ſans rencontrer ceux qui s'aſſemblent au-deſſous, les pénétreront, les feront fermenter, les dilateront & les feront monter juſqu'à ce qu'ils ſe joignent aux premiers.

Voilà une explication bien ſimple de la maniere dont les *orages* ſe forment: celle que l'on ne donner du vent impétueux qui ſe fait ſentir ordinairement lorſqu'ils commencent à fondre, ne le ſera pas moins.

Vent. Pendant que la fermentation éleve & ſoutient la matiere qui fermente, il eſt évident que ceux qui ſe trouvent ſous l'*orage* ne doivent ſentir aucun vent, à moins que quelque cauſe particuliere & indépendante de l'*orage* ne leur en procure, puiſqu'alors tout le mouvement qui regne dans l'air ſe dirige vers le lieu abandonné par la matiere qui s'éleve. Mais voyons ce qui doit arriver lorſque la fermentation parvenue au période commence enfin à diminuer.

D'abord ſi nous ſuppoſons qu'elle diminue également & dans la même proportion dans toutes les parties de l'*orage*, il arrivera en premier lieu que le corps de l'*orage* diminuera de volume, & que cette diminution ſera parfaitement égale dans toutes ſes parties: il arrivera en ſecond lieu que la réſiſtance que le corps de l'*orage* oppoſoit à l'air environnant, diminuera également de tous côtés, de façon que le reſſort de cet air environnant doit ſe déployer également ſur toutes ſes parties. Il y aura donc deux cauſes qui concourent pour pouſſer l'*orage* perpendiculairement vers la terre, & pour le tenir toujours parallele à lui-même pendant ſa chûte; l'air intermédiaire doit donc être preſſé de-haut en-bas avec une force exactement proportionnée à la viteſſe avec laquelle l'*orage* deſcend, c'eſt-à-dire à la diminution plus ou moins prompte de la fermentation qui le ſoutient. Mais quel ſera l'effet de cette preſſion? & que doit devenir cette grande colonne d'air ainſi pouſſée contre la ſurface de la terre qu'elle ne peut pénétrer? La réponſe eſt aiſée. Elle doit s'échapper de tous côtés en ſe répandant du centre à la circonférence de l'*orage*; enſorte qu'on doit ſe repréſenter cette ligne qui tombe du centre de gravité de l'*orage* perpendiculairement ſur la ſurface de la terre, comme environnée dans toute ſa longueur de petits filets de vent coulant horiſontalement juſque par-delà les extrémités de l'*orage*, & ſe repliant enſuite vers l'eſpace que l'*orage* laiſſe après lui. Il n'y aura donc point de vent au pié de cette ligne (non plus que dans toute ſa longueur); & celui qui ſouffera tout proche ne ſera preſque rien, & ne pourra devenir ſenſible qu'à une certaine diſtance, comme vers les extrémités, & tout autour de cet endroit de la terre ſur lequel l'*orage* deſcend.

Mais il eſt moralement impoſſible que la fermentation diminue en même tems & dans la même proportion dans toutes les parties de l'*orage*, ainſi qu'on vient de le ſuppoſer, il faudroit pour cela que les fermens euſſent été diſtribués par-tout également, qu'ils euſſent par-tout la même force & la même activité, & que la matiere qui fermente fût par-tout également diſpoſée & ſuſceptible du même degré de fermentation dans le même tems. Ainſi ce cas-là doit preſque être regardé comme un cas chimérique.

Suppoſons donc ce qui doit preſque toujours arriver, que la fermentation s'affoiblit ſenſiblement dans une partie de l'*orage*, tandis qu'elle ſe ſoutient ou qu'elle diminue beaucoup moins dans les autres: alors il eſt évident non-ſeulement que le corps de l'*orage* doit faire un mouvement vers cet endroit devenu plus foible, mais encore que toute l'action de l'air environnant, qui juſque-là a été tellement dirigée vers le centre de l'*orage*, qu'elle l'a tenu immobile en le preſſant également de tous côtés, doit maintenant ſuivre ce centre qui s'échappe, & ſe déployer de ce côté avec d'autant plus de force, que la réſiſtance de la partie de l'*orage* qui s'affoiblit, diminue avec plus de promptitude.

Et ce qui doit donner lieu à cet air de ſe jetter du même côté avec encore plus de force, & d'accélérer d'autant plus le mouvement progreſſif de l'*orage*, c'eſt que la fermentation ne peut s'affoiblir dans une de ſes parties ſans que cet affoibliſſement ſe communique en quelque façon à tout le corps de l'*orage*; je m'explique. La partie qui s'affoiblit ne peut deſcendre ſans entraîner tout l'*orage*, qui doit deſcendre auſſi en s'inclinant ſur elle. Donc la fermentation doit auſſi s'affoiblir dans le corps de l'*orage*; la conſéquence eſt évidente, car il ne peut deſcendre ſans prendre la place d'un volume d'air plus peſant, il doit donc devenir lui-même plus peſant. Donc ſon volume doit diminuer; ce qui ne peut ſe faire

ſans

ſans que la fermentation diminue auſſi dans la même proportion : de ſorte que ces deux choſes, ſavoir la diminution de la fermentation & la deſcente de la matiere qui fermente, ſeront la cauſe & l'effet l'une de l'autre en différens endroits du l'*orage*.

Cependant comme l'*orage* n'eſt forcé de deſcendre qu'en s'inclinant ſur le partie foible, la diminution de la fermentation occaſionnée par cette deſcente, ne doit pas être égale dans toutes ſes parties, mais plus ou moins conſidérable dans chacune, ſelon qu'elle ſe trouve plus ou moins proche de la partie foible qui entraine tout. On voit même que le progrès que cet affoibliſſement fera dans cette partie, doit ſe communiquer aux autres de la même maniere & avec la même gradation. *Voyez ci-après pag. ſuiv. phénom.* 3.

Il y aura donc cette différence du premier cas à celui-ci, que dans le premier le corps de l'*orage* doit deſcendre directement vers le centre de la terre, au lieu que dans le ſecond il doit plonger obliquement entraîné par la partie foible qui eſt la premiere à deſcendre, & forcé d'obéir au mouvement que lui imprime l'action de l'air qui le ſuit & le pouſſe devant lui, ainſi qu'on vient d'expliquer.

Ce n'eſt donc plus directement vers la terre que, ſe chute doit pouſſer l'air intermédiaire, comme dans le cas précédent, mais obliquement & ſuivant la direction de ſa ligne du route. Or la ſurface de la terre ne ſauroit empêcher l'effet de cette preſſion, qui dans ce cas doit être ſuivie d'un vent plus ou moins impétueux, ſelon que le mouvement progreſſif de l'*orage* eſt plus ou moins hâté par l'affoibliſſement de la fermentation, & par la facilité que cet affoibliſſement trouve à ſe communiquer d'une extrémité de l'*orage* à l'autre.

Ouragan. C'eſt la direction oblique de ce vent ainſi excité par la translation précipitée du corps de l'*orage*, qui eſt cauſe de ces tourbillons que l'on voit quelquefois arreche des arbres, renverſer des maiſons, *&c.* car cette direction étant compoſée de l'horiſontale & de la perpendiculaire, la ſurface de la terre eſt entierement oppoſée à l'une ; & les montagnes, les édifices, les forêts *&c.* s'oppoſent à l'autre, & même en différens ſens & de différentes façons, ſelon leur différente poſition & la différente inclinaiſon de leurs ſurfaces, par rapport au mouvement direct du vent que l'*orage* pouſſe devant lui. Ainſi par exemple, différens ruiſſeaux de vent réfléchis en arriere & du haut en bas par différentes montagnes, différens édifices, *&c.* différemment ſitués & différemment inclinés, peuvent concourir en un même point comme en un foyer. Là ils ſeront croiſés par d'autres ruiſſeaux réfléchis en avant & de bas en haut par la ſurface de la terre, & les uns & les autres ſeront encore traverſés par des troiſiemes qui n'ayant point rencontré d'obſtacle, ont ſuivi juſques-là leur premiere détermination.

On voit aſſez que le concours, l'oppoſition, le différente inclinaiſon de tous ces ruiſſeaux, les uns à l'égard des autres, peut produire dans l'air qui les compoſe, un mouvement ſpiral ou circulaire extrêmement violent, & que ſi quelque obſtacle, par exemple, un arbre ſe trouve dans l'enceinte de ce tourbillon, il en deviendra bientôt le centre, & qu'il ſera arreché avec d'autant plus de facilité que ſes branches & ſon feuillage donneront plus de priſe au vent qui roule tout autour avec une rapidité inconcevable.

Grêle. Ce phénomene, tout étrange qu'il eſt, l'eſt cependant moins que celui qu'à juſte titre on peut appeller *le fléau de nos contrées* ; on voit bien que c'eſt de la grêle qu'il eſt ici queſtion. En effet, il n'eſt pas mal-aiſé de comprendre que pluſieurs courans d'air, qui ſe choquant les uns les autres, s'empêchent mutuellement de continuer leur mouvement en ligne droite, & par-là même s'obligent à tourner circulairement autour d'un centre commun ; peuvent envelopper un arbre & le déraciner. Mais comment concevoir que des vapeurs & des exhalaiſons ſuſpendues ſur nos têtes, & échauffées à un tel point, que le lieu d'où elles ſortent nous paroît bien ſouvent tout en feu, puiſſent ſe convertir ſubitement en pieces de glace plus compactes & plus ſolides que celle que nous voyons ſe former durent l'hiver le plus rude ? On dira ſans doute que ce qui glace & durcit ainſi les parties liquides qui ſe détachent d'un *orage*, & le convertit en grêle, c'eſt la froideur de l'air qu'elles ont à traverſer pour parvenir juſqu'à la ſurface de la terre.

Mais premierement, à quelque hauteur qu'un *orage* puiſſe s'élever, peut-on raiſonnablement ſuppoſer que l'air qui ſe trouve au-deſſous, ſoit aſſez froid pour glacer & durcir dans un inſtant une matiere qui, indépendamment de ſon mouvement de liquidité, a deux autres mouvemens également propres à empêcher cet effet, ſavoir, un mouvement de chaleur que la fermentation doit lui avoir laiſſé ; & un mouvement de tranſlation qui la précipite vers le terre ?

En ſecond lieu, nous ſavons que le moyenne région de l'air, qui eſt la région des vents & des *orages*, ne s'étend pas tout-à-fait juſqu'au ſommet des plus hautes montagnes. Or je demande ſi ceux qui y ſont montés, ont ſenti cet air froid capable de produire un effet auſſi ſurprenant. Si cela étoit, ils y ſeroient morts ſans doute, & ils ne ſeroient jamais revenus nous apprendre que des caracteres tracés ſur la pouſſiere ſe ſont conſervés pendant pluſieurs années, ſans ſouffrir la plus petite altération.

Ces raiſons & quelques autres que j'obmets pour abréger, m'ont toujours empêché d'adopter le ſyſtême ordinaire ſur la formation de la grêle ; & j'ai toujours cru que cette matiere qui ſe détache des *orages* lorſqu'ils fondent, & qui ſe glace & ſe durcit en tombant, portoit du ſein même de l'*orage*, où elle a fermenté, le principe qui produit cet effet pendant ſa chute.

Pour expliquer ce que c'eſt que ce principe, je commence par obſerver premierement, que la grêle étant une eſpece de glace, il eſt très-vraiſemblable qu'elle ſe forma à-peu-près comme la glace ordinaire ; & ſecondement que de l'aveu de la plûpart des phyſiciens, la glace ſe forme au moyen de parties de nitre répandues dans l'air que quelques-uns appellent *eſprits frigorifiques*, leſquelles, ſelon les uns, s'inſinuent comme de petits coins dans les intervalles que les parties du liquide laiſſent entre elles, & par-là empêchent que la matiere extrêmement agitée, qui eſt la cauſe de la liquidité, ne puiſſe y paſſer avec aſſez de liberté pour produire ſon effet ordinaire ; & ſelon d'autres, fichent leur pointe dans différentes parties du même liquide, & en forment des molécules ſi groſſieres, que la cauſe de la liquidité ne pouvant plus les agiter, elles tombent les unes ſur les autres, & forment ainſi un corps dur. La maniere dont on fait la glace artificielle eſt une aſſez bonne preuve de la ſolidité de l'une ou de l'autre de ces deux opinions.

D'où je pourrois conclure ſans autre preuve, car ici les vraiſemblance doivent tenir lieu de démonſtrations, que ce ſont ces mêmes parties de nitre, ces mêmes eſprits frigorifiques, ou du-moins des parties de matiere analogues à celles-là, qui faiſant partie de ce mélange de vapeurs & d'exhalaiſons qui ſe détachent d'un orage lorſqu'il fond, les glacent en tombant, & les convertiſſent en grêle.

Mais pour appuyer cette conjecture & la tourner en preuve, j'expliquerai en peu de mots comment cela doit arriver, conformément au ſyſtême propoſé.

Lorſque la fermentation diminue, le volume de la matiere qui fermente diminue auſſi dans la même proportion, c'eſt-à-dire, que ſes petites parties ſe rapprochent les unes des autres, à meſure qu'elles perdent de leur mouvement ; mais les moins ſubtiles & les plus groſſieres, du nombre deſquelles ſeront les parties de nitre & autres ſemblables, lorſqu'à cauſe de leur roideur & de leur inflexibilité, elles auront réſiſté (*a*) plus que les autres à l'action de la fermentation, doivent faire plus que ſe rapprocher : leur propre poids & le retour de l'air environnant attiré tout-à-la fois par la deſcente & par la réduction du volume de la matiere qui forme l'*orage*, doivent les faire tomber les unes ſur les autres, & les raſſembler ainſi par pelotons d'autant plus grands que la fermentation tombe avec plus de promptitude. Ces pelotons renfermeront néceſſairement quelques parties de cet air extrêmement dilaté, dans lequel ils ſe ſorment, & le tout enſemble deſcendra vers la terre.

Or je dis que ces pelotons ainſi compoſés, doivent ſe glacer en tombant indépendamment de la froideur de l'air qu'ils ont à traverſer : car le reſſort de l'air intérieur, de cet air raréfié qu'ils portent du ſein même de l'*orage* où ils ſe ſont formés, va toujours s'affoibliſſant depuis qu'il n'eſt plus ſoutenu par la chaleur de la fermentation, & ſe réduit preſque à rien ; par conſéquent il n'oppoſera preſque point de réſiſtance à l'action de l'air extérieur qui, les environnant de toutes parts dans leur trajet, preſſe

(*a*) *Voyez* ci-après l'explication du *phénom.* 7. *pag. ſuiv.*

leurs petites parties les unes contre les autres, & les tient ainſi dans un repos reſpectif, (*a*) que l'on peut comparer au repos d'une eau dormante. Donc ces parties de nitre, ces eſprits frigorifiques, qui entrent dans la compoſition de ces petits grumeaux de matiere liquide, doivent y produire le même effet que celui qu'ils produiſent dans l'eau dormante durant le froid de l'hiver, ou encore mieux le même effet que celui qu'ils produiſent dans l'eau quand on fait de la glace artificielle. En un mot, forcés d'obéir à la preſſion de l'air extérieur, ils doivent s'arranger dans le liquide de la maniere la plus propre à réduire ſa maſſe au plus petit volume qu'il eſt poſſible. Ils doivent donc boucher ſes pores, ou ſi l'on veut, ficher leurs pointes dans ſes petites parties, & par-là arrêter l'action de cette matiere extrêmement agitée, qui eſt la cauſe de leur liquidité.

Il faut pourtant convenir qu'il doit y avoir deux différences notables entre la glace ainſi formée, & la glace d'hiver; mais ces différences viennent à l'appui de mon hypothèſe, bien loin de le combattre; car il ſuit des principes ci-deſſus établis, que cette matiere qui ſe glace ainſi en tombant, doit ſe glacer en très-peu de tems, & plus promptement que l'eau ne ſe glace en plein air durant l'hiver le plus rude, puiſqu'ici l'air intérieur ne fait point d'obſtacle à l'affaiſſement des parties, au lieu que le reſſort de l'air qui eſt dans l'eau en ſoulève les parties & les empêche de ſe rapprocher; telle nent qu'elle ne ſe convertiſſe en glace, qu'en écartant cet air & en le contraignant de s'aſſembler en petits grumeaux ou petites bulles, que l'on voit épaiſes çà & là dans l'intérieur de la glace; auſſi ne doutai-je pas qu'on ne fît de la glace artificielle avec de l'eau purgée d'air plus facilement & plus promptement qu'avec de l'eau commune.

La ſeconde différence qu'il doit y avoir entre la glace & la grêle, c'eſt que la grêle doit être plus ſolide & plus compacte que la glace, puiſqu'il y a beaucoup moins d'air dans l'une que dans l'autre. C'eſt pour la même raiſon que la glace qui ſe fait dans la machine pneumatique après qu'on en a pompé l'air groſſier, eſt plus compacte & contient plus de matiere propre ſous le même volume, que celle qui ſe fait en plein air.

Tonnerre foudre, éclairs. Après avoir expliqué comment un léger mouvement de fermentation excité dans un nuage peut être ſuivi d'un *orage* affreux accompagné de vent & de grêle, je pourrois me diſpenſer de prouver que le tonnerre, la foudre, & les éclairs peuvent dériver du même principe, ou plutôt je pourrois en donner cette preuve auſſi ſimple que ſolide, que ce que la plûpart des phyſiciens ont dit de mieux ſur ces trois phénomenes, s'adapte parfaitement au ſyſtême propoſé: car on conçoit aiſément que la fermentation, cet agent univerſel, cette ame du monde, comme l'appelle un ancien philoſophe, après avoir aſſemblé toutes ces parties de différens mixtes répandues dans l'atmoſphere, peut beaucoup mieux que toute autre cauſe, produire dans ce mélange toutes ces combinaiſons, altérations, ſecrétions, expanſions, inflammations, &c. par leſquelles on explique le bruit du tonnerre, la lumiere de l'éclair, & la nature des exhalaiſons qui forment la foudre.

Cependant, comme on ne peut guere défendre ce ſyſtême ſans renoncer à l'explication que M. Deſcartes nous a donné du bruit du tonnerre, que ce philoſophe attribue, comme tout le monde ſait, à la compreſſion de l'air occaſionnée par la chûte des nuages les uns ſur les autres, (explication d'ailleurs ſurabondante, puiſque cette compreſſion peut très-bien s'expliquer par l'expanſion de la matiere qui s'enflamme dans le corps de l'*orage*), je crois devoir lui en ſubſtituer une autre, que l'on trouvera peut-être auſſi vraiſemblable, & d'autant plus ſimple, qu'elle eſt tirée du fond même du ſyſtême. Voici ce que c'eſt.

Lorſque la fermentation commence à faire quelque progrès, la matiere qui fermente doit ſe débarraſſer des parties d'air les plus branchues & les plus rameuſes, qui à cauſe de leur figure, ſont les moins propres au mouvement. Ces parties écraſées de tous côtés & en tous ſens, ſe rencontreront, s'embarraſſeront mutuellement, & formeront ainſi par intervalles les amas d'air groſſier qui ſeront ſoutenus & preſſés de tous côtés par la matiere environnante, *dont l'action tend toujours à repouſſer tout ce qui eſt ſuſceptible d'un mouvement pareil au ſien.*

On voit même qu'à meſure que la fermentation fera de nouveaux progrès, ces amas doivent groſſir, ſe multiplier, ſe joindre les uns aux autres; & tous ces différens mouvemens ſeront la principale cauſe de cette eſpece de bouillonnement ou de bruit ſourd qu'on entend preſque toujours dans le corps de l'*orage*.

Or il eſt évident que la chaleur de la fermentation qui va toujours croiſſant, dilatera cet air ainſi coffermé à un tel point, qu'à la fin il doit rompre les barrieres qui le contiennent, percer ou ſoulever cette maſſe de matiere qui fermente, & en s'échappant tout-au-travers exciter un bruit (*b*) proportionné à la réſiſtance qu'il ſurmonte, & au degré de chaleur qui a bandé ſon reſſort. C'eſt ainſi que nous voyons la chaleur du feu dilater & faire éclater l'air qui ſe trouve enfermé dans du bois ſec & vermoulu.

Et voilà comment il peut arriver que le tonnerre ſe faſſe entendre ſans qu'il paroiſſe aucun éclair qui nous l'annonce. Cependant ſi cet air en s'échappant, ainſi qu'on vient de dire, rencontre quelques exhalaiſons diſpoſées à s'enflammer, il les enflammera infailliblement, & alors l'éclair ſera le précurſeur du tonnerre; car la lumiere ſe répandant plus vîte que le ſon, elle doit frapper l'œil avant que le ſon ne frappe l'oreille.

Mais parce qu'on pourroit trouver quelque difficulté à concevoir comment ces matieres inflammables peuvent ſe raſſembler pour être ainſi allumées par cette exploſion de l'air, j'aime mieux dire, & ceci eſt très-intelligible, *que les exhalaiſons les moins propres (c) à la fermentation, étant écartées de tout côté par l'action de celles qui ſe trouvent capables d'une fermentation plus prompte & plus vive, (d) ſe joignent à quelques-uns de ces amas d'air groſſier qui a été mis à l'écart tout comme elles, & que là s'échauffant & fermentant ſéparément des vapeurs répandues dans le corps de l'orage, elles s'enflamment, ſoulevent la matiere environnante, & ouvrent ainſi une voie à cet air déja dilaté qu'elles dilatent encore davantage, lequel en s'échappant les entraîne avec lui, & les lance avec impétuoſité hors du corps de l'orage.*

Ou ſi l'on veut, ce ſera cet air dilaté par la chaleur de la fermentation, qui ſe trouvant aſſez fort ſans le ſecours de cette inflammation, ſera le premier à ſe faire jour, percera ou ſoulevera la matiere environnante, & en s'échappant enflammera ces exhalaiſons, les emportera avec lui, & les lancera tout comme auparavant.

Il y a, comme l'on voit, cette différence d'un cas à l'autre, que dans le dernier c'eſt le tonnerre qui allume l'éclair, au lieu que dans le premier c'eſt l'éclair qui procure cette exploſion de l'air dans laquelle conſiſte le tonnerre. Mais dans les deux cas l'effet doit être le même, & il eſt toujours vrai de dire que ſi les exhalaiſons lancées hors du corps de l'*orage*, ſont dirigées vers la terre, & qu'elles ſoient d'une telle nature, qu'elles ne ſe conſument que dans un certain tems ou qu'elles ne puiſſent point s'allumer tout-à-la-fois, mais ſucceſſivement & les unes après les autres; elles pourront parvenir juſqu'à nous avant d'être entierement conſumées, & alors l'éclair ſe convertira en foudre, dont les effets quelque variés qu'ils ſoient, ſont une ſuite du principe ci-deſſus. Car on comprend que ſelon que ces amas d'exhalaiſons ſeront compoſés de parties nitreuſes, ſulphureuſes, bitumineuſes, vitrioliques, métalliques, *&c.* ſelon que toutes ces parties ſeront plus ou moins atténuées, & en un mot, *ſelon la différente nature du tout qui reſultera de la différente combinaiſon de leurs quantités & qualités reſpectives, la foudre doit produire des effets différens*. Ainſi,

(*a*) C'eſt ce repos des parties, les unes à l'égard des autres, qui eſt cauſe que l'eau douce dont on fait proviſion dans les vaiſſeaux deſtinés pour les voyages de long cours, ſe glace avec la même facilité ſur la terre ferme, malgré le mouvement de tranſlation qui lui eſt commun avec le vaiſſeau.

(*b*) *Voyez* ci-après l'explication des différentes modifications du tonnerre, *phénom.* 8. *pag. ſuiv.*

(*c*) Les moins propres, *&c.* non pas à la fermentation en général, mais à celle qui ſe fait dans le corps de l'*orage*. Il n'y a qu'à ſe rappeller ce qu'on a dit au commencement de cet article; ſavoir, que les effets des différentes fermentations doivent varier ſelon la différente nature & la différente combinaiſon des principes qui les produiſent. La fermentation qui ſe fait dans le corps de l'*orage*, peut donc être d'une telle nature que les matieres inflammables demeureront dans la maſſe, & alors il n'y aura ni foudre ni éclair; mais auſſi elle peut être telle que ces mêmes matieres ſeront miſes à l'écart & raſſemblées dans les cavités pleines d'air groſſier, ainſi qu'on s'explique ici; & alors elles s'enflammeront avec d'autant plus de facilité qu'elles ſe trouveront ſéparées des vapeurs.

(*d*) Plus prompte & plus vive, *&c.* ou ſeulement différente de celle à laquelle les premieres ſerpient propres.

Ainſi, par exemple, l'exhalaiſon abonde-t-elle en nitre, & ſes parties ſont-elles atténuées à un certain point? Elle paſſera tout-au-travers d'un corps poreux ſans l'endommager; mais ſi elle rencontre un corps dur, alors reſſerrée dans ſes pores, elle déployera toute ſon action ſur ſes parties ſolides, & les ſéparera les unes des autres. C'eſt ainſi que l'eau-forte qui ne diſſout point le fer, diſſout des métaux beaucoup plus durs & plus ſolides que le fer.

Au contraire l'exhalaiſon eſt-elle ſur-tout compoſée d'un ſoufre volatil ſans nitre ou ſans preſque point de nitre? Elle n'aura pas aſſez de force pour conſumer ou pour diſſoudre les corps un peu durs, mais elle conſumera ou diſſoudra ceux dont les parties réſiſtent moins à leur ſéparation.

S'il eſt vrai que la foudre tombe quelquefois en forme de pierre ou de corps dur & ſolide, cela peut venir de ce que l'exhalaiſon s'éteint avant d'être entièrement conſumée (ce qui peut arriver de pluſieurs façons que chacun peut aiſément imaginer); car cela poſé, les parties qui reſtent après l'extinction, doivent s'approcher les unes des autres, à meſure qu'elles ſe refroidiſſent à cauſe de la preſſion de l'air environnant, & de peu de réſiſtance de l'air intérieur (*voyez* ce qu'on a dit ſur la grêle), ou même parce que les petits intervalles qu'elles laiſſent entre elles ſont remplis d'une matiere encore plus ſubtile que l'air le plus ſubtil, laquelle n'ayant plus cette action que lui donnoit le feu avant de s'éteindre, doit aiſément céder à la preſſion de l'air extérieur. Or il n'en faut pas davantage, pour que des exhalaiſons ſéparées des vapeurs, puiſſent former un corps dur & ſolide. C'eſt ainſi que le plomb rendu liquide par l'action du feu, ſe durcit en ſe refroidiſſant: encore pour rendre la comparaiſon plus juſte, peut-on ſuppoſer que la matiere qui reſte & qui a été épargnée par le feu, eſt ſur-tout compoſée des parties métalliques?

Je ne m'étendrai pas davantage ſur ce détail des effets de la foudre, qui me meneroient trop loin; & je paſſe à l'explication de quelques phénomenes que je crois néceſſaires pour mieux développer le fond du ſyſtême.

1°. Les *orages* ſe forment le plus ſouvent ſur le ſoir, & ſont ordinairement annoncés par un vent de levant, connu ſous le nom du vent *donſon*.

Parce qu'alors le ſoleil couchant, donnant à l'air un mouvement vers l'occident, oppoſé à celui que lui imprime le vent du levant, les nuages s'aſſemblent & demeurent immobiles au point de concours de ces deux vents, en ſorte que les ſemens qu'ils portent avec eux, ou ceux qui ont été élevés juſques-là par la chaleur du jour, peuvent agir ſur eux, ſans que leur action ſoit traverſée par aucun mouvement ni des nuages eux-mêmes, ni de l'air qui les ſoutient.

2°. Il arrive ſouvent que pluſieurs *orages* ſe forment au même endroit dans un même jour, quelquefois même le lendemain & les jours ſuivans; comme auſſi qu'ils ſe jettent tous du même côté, & ſuivant exactement la même voie.

C'eſt une ſuite du dérangement que la deſcente du premier *orage* a laiſſé dans l'air; car à meſure qu'il eſt deſcendu, il a été remplacé principalement par l'air qu'il avoit au-deſſus de lui, lequel ne ſe trouvant plus ſoutenu, a dû le ſuivre & tomber avec lui. Or, dès que le calme commence à ſe rétablir, cet air ou d'autre encore qui eſt venu d'ailleurs, & a ſuccédé au premier, n'ayant pas la denſité requiſe pour ſe maintenir en cet endroit, doit inſenſiblement ſe remettre à ſa place; & par ce mouvement tirer à lui l'air environnant enſemble les nuages qui s'y trouvent, leſquels ainſi aſſemblés & immobiles pourront former un ſecond *orage*, ſi la chaleur favoriſe l'action des fermens qu'ils portent avec eux, ou facilite l'élévation de ceux qui ſe trouvent répandus au-deſſous.

Par la même raiſon tout l'eſpace que le premier *orage* a parcouru en deſcendant obliquement vers la terre, ſe trouve rempli d'un air qui n'étant pas à ſa place, doit en ſortir dès que le calme commence à favoriſer ſon retour: donc les *orages* qui ſe forment au même endroit que le premier, trouvant moins de réſiſtance de ce côté, doivent ſuivre la même voie.

En effet, dès que le ſecond *orage* élevé par la fermentation arrive au point d'où le premier eſt parti, la matiere qui le compoſe doit ſe répandre dans la voie qu'il a ſuivie, à cauſe du peu de réſiſtance qu'elle y trouve, ainſi qu'on vient de le dire; & ce mouvement ne peut ſe faire, comme l'on voit, ſans que la fermentation en ſouffre: donc, *cæteris paribus*, la fermentation s'affoiblira dans cette partie de l'orage plutôt que dans toute autre. Or, j'ai dit ailleurs que la poſition de la partie de l'*orage*, qui eſt la premiere à s'affoiblir, détermine le point de l'horiſon vers lequel le corps de l'*orage* doit être pouſſé.

3°. On voit quelquefois des *orages* ſe diviſer en deux parties, dont l'une paroît demeurer immobile, tandis que l'autre s'écarte de la premiere.

Cela vient de ce que la fermentation s'affoiblit dans une partie de l'*orage*, tandis qu'elle fait du progrès dans la partie voiſine: car, cela poſé, celle-ci doit s'élever en même-tems que l'autre plongera obliquement en ſe ſéparant de la premiere, & c'eſt une exception à ce qu'on a dit ailleurs, *pp. précédentes*, qu'une partie de l'*orage* qui deſcend doit entraîner la partie voiſine: ce qui ne doit arriver, comme l'on voit, qu'autant que cette derniere eſt entraînée d'un côté avec plus de force qu'elle n'eſt élevée de l'autre par l'action de la fermentation.

4°. Les deux parties d'un *orage* qui ſe diviſe prennent quelquefois différentes routes, & vont fondre en même tems l'un d'un côté, & l'autre de l'autre.

Parce que la fermentation s'affoiblit conſidérablement & en même tems aux deux extrémités oppoſées de l'*orage*; car dans ce cas, chacune des extrémités doit entraîner la partie voiſine; ce qui ne peut ſe faire ſans que l'*orage* ſe diviſe en deux parties, dont l'une plongera d'un côté, & l'autre de l'autre. On voit même que l'égalité ou l'inégalité de ces deux parties doit dépendre de l'égalité ou de l'inégalité de ces affoibliſſement qui arrivent de deux côtés en même tems.

5°. A meſure qu'un *orage* fond en s'avançant vers nous, il paroît s'étendre de tous côtés, & couvrir une plus grande partie de notre horiſon.

Premierement, parce que l'angle ſous lequel nous le voyons, devient toujours plus grand, à meſure qu'il approche de notre zénith, & même à meſure qu'il deſcend vers la terre.

En ſecond lieu, parce que la baſe de l'*orage* doit en effet s'étendre de tous côtés dès qu'il commence à fondre; car la couche ſupérieure de la matiere qui le compoſe, ſe trouvant moins ſoutenue par l'action de la fermentation, doit ſe répandre vers les extrémités de la couche inférieure, & augmenter ainſi l'étendue de cette partie de la ſurface qui eſt tournée vers nous.

Ce qui n'empêche pas que le volume de la matiere qui fermente ne diminue à meſure que la fermentation tombe, comme on l'a dit ailleurs; car il ſuffit pour cela que la ſolidité du corps de l'*orage*, ou le produit de ſa baſe par ſa hauteur, perde plus par la diminution de la hauteur ou profondeur, qu'elle ne gagne par l'agrandiſſement de la baſe.

6°. Il arrive ſouvent qu'un *orage* qui a été pouſſé pendant quelque tems vers un certain point de l'horiſon, change tout-à-coup de direction, & ſe jette d'un autre côté.

Cela doit arriver en premier lieu, lorſque la fermentation qui n'a encore diminué que très-peu dans une partie latérale de l'*orage*, vient à ceſſer tout-à-coup, ou à diminuer ſenſiblement dans cette même partie; car par la même raiſon que le corps de l'*orage* s'eſt jetté ſur ſa partie antérieure lorſque la fermentation s'eſt affoiblie en cet endroit, il doit maintenant ſe jetter ſur ſa partie latérale, & changer ainſi la direction de ſon mouvement progreſſif, & celle de l'air qui le ſuit & le pouſſe devant lui.

La même choſe doit arriver en ſecond lieu, lorſque quelque obſtacle conſidérable, par exemple, une montagne, ſe trouve dans le plan perpendiculaire de ſa ligne de route; car l'air preſſé par la deſcente de l'*orage* contre la partie antérieure de la montagne qu'il ne peut pénétrer, doit ſe retourner contre l'*orage* même, l'empêcher d'avancer, & l'obliger de couler du côté où ſa ligne de route fait le plus grand angle avec la montagne.

7°. Tous les *orages* ne donnent pas de la grêle,

Parce que pour la formation de la grêle deux conditions ſont requiſes: il faut premierement que les parties qui ſe détachent d'un *orage* lorſqu'il fond, ſoient mêlées d'une quantité ſuffiſante de nitre, ou autres parties de matieres propres à produire le même effet que le nitre: il faut en ſecond lieu que l'air enfermé dans les petits intervalles que ces parties laiſſent entr'elles en s'aſſemblant avant de tomber, ait été dilaté à un certain point par la chaleur de la fermentation. Tout ceci a été expliqué ailleurs.

Or, la premiere de ces conditions manque toutes les fois que les alkalis dominent dans le mélange de la matiere qui fermente, parce qu'ils abſorbent & dénaturent les acides, & par conſéquent le nitre qui eſt un véritable acide. Cette premiere condition manque auſſi lorſque la fermentation eſt d'une telle nature, que la nitre, ou

la plus grande partie de mire eſt miſe à l'écart, & jetté dans quelques-ches de ces cavités pleines d'air groſſier, où il eſt conſumé par le feu qui s'y allume, ou lancé hors du corps de l'*orage* par l'explotion de l'air qui fait le tonnerre: auſſi remarque-t-on que les *orages* donnent d'autant moins de grêle, que les éclairs ſont plus fréquens, & les éclats du tonnerre plus répétés & plus conſidérables, *&c.*

8°. Le bruit du tonnerre varie & reçoit différentes modifications.

Parce que l'air comprimé qui le produit en rompant les barrieres qui le contiennent, s'élance de différentes façons hors du corps de l'*orage*.

S'il ſoulève avec force la matiere environnante, & qu'il s'échappe preſque tout-à-la fois, le bruit ne différera guere de celui d'un coup de canon: cela doit arriver lorſque ſon reſſort deja bandé à un certain point par la chaleur de la fermentation, vient tout-à-coup à recevoir de nouvelles forces par l'inflammation ſubite des exhalaiſons contenues dans la cavité d'où il ſort; & alors on doit ſur-tout craindre la foudre, parce qu'elle eſt d'autant plus à craindre, que l'explotion de l'air qui la mene vers nous, ſe fait avec plus de force.

Si l'air ſe fait des voies obliques à-travers le corps de l'*orage*, & qu'il s'échappe par petits filets, le bruit ſera aigu, & durera un certain tems.

S'il s'élance irrégulierement & comme par ſecouſſes, l'organe de l'ouie ſera auſſi ébranlé par ſecouſſes, & on entendra une eſpece de broüillement ou de pétillement qui doit varier, comme l'on voit, ſelon l'ordre & la ſucceſſion des vibrations plus ou moins fortes, plus ou moins fréquentes, plus ou moins diſtinctes, *&c.*

Enfin ſi l'air enfermé dans une cavité voiſine de celle qui s'avance, ſe trouvant moins ſoutenu de ce côté, vient à percer la cloiſon qui les ſépare, il s'échappera lui-même à la ſuite de celui qui a déja commencé à le faire une voie, & augmentera le bruit excité par l'explotion commencée ſans ſon ſecours: c'eſt ainſi qu'un éclat qui va en diminuant, & qui ſemble prêt à ceſſer, prend tout-à-coup de nouvelles forces, & ſe fait entendre beaucoup plus qu'auparavant.

Il peut même arriver que l'évacuation de cette ſeconde cavité donne lieu à l'évacuation d'une troiſieme, comme la premiere a donné lieu à la ſeconde; ce qui doit faire un tonnerre continuel qui ſe fera entendre à coups redoublés.

J'aurois bien d'autres phénomenes à expliquer, ſi je voulois épuiſer la matiere; mais je crois en avoir aſſez dit pour donner une idée de ſyſtême que je propoſe. Je remarquerai ſeulement ici que le principe d'où je ſuis parti, eſt évident & inconteſtable; ſavoir, que la fermentation eſt l'unique cauſe des *orages* & des phénomenes qui les accompagnent: auſſi n'ai-je pas cru devoir me mettre en peine de le prouver. Le tonnerre, les éclairs, la foudre, le vent, ce bouillonnement que l'on entend dans un *orage* qui ſe forme, voilà mes preuves; il n'en faut pas d'autres pour quiconque a vu des fermentations. La grêle même n'eſt-elle pas une eſpece de cryſtalliſation, effet ordinaire des fermentations?

Ainſi, j'oſe le dire, quelque verſés que ſoient dans la Phyſique ceux qui travailleront déſormais ſur ces matieres, ils s'égareront s'ils perdent ce principe de vue: qu'on réforme, qu'on abatte même, ſi l'on veut, l'édifice que je viens d'élever, je n'en ſuis point jaloux; mais qu'on ne cherche pas à bâtir ſur un autre fondement.

Je voudrois que quelque phyſicien habile, quelqu'un de ces hommes privilégiés que la nature ſe plaît à initier dans ſes myſteres; par exemple, un... un... commençaſſent par ſe bien convaincre de cette vérité, & qu'ils priſſent enſuite la reſolution de faire un ſyſtême, je ſuis aſſuré que la théorie qu'ils nous donneroient vaudroit infiniment mieux que tout ce qu'on a fait juſqu'ici ſur cette matiere. Que ſçait-on même ſi le progrès de la théorie ſeroit l'unique fruit de leur travail? Ne pourroit-il pas arriver qu'ils fiſſent quelque découverte heureuſe, & qu'ils trouvaſſent quelque moyen de nous délivrer d'un des plus funeſtes fléaux dont la colere divine puiſſe nous affliger? On a bien fait d'autres découvertes auxquelles il ſeroit à ſouhaiter qu'on auroit dû s'attendre encore moins qu'à celle-là.

Mais comme c'eſt à l'expérience bien plus qu'aux ſyſtêmes & aux raiſonnemens, que nous ſommes redevables de toutes celles qui ſe ſont faites juſqu'ici, c'eſt ſur-tout de l'expérience que nous devons attendre celles qui ſe feront à l'avenir, il ſemble donc que dans un pays dévaſté tous les ans par la grêle, les raiſons les moins ſpécieuſes devroient ſuffire pour nous engager à tourner toute notre attention de ce côté-là. Menacée d'être réduits à la derniere indigence, & preſque forcés à faire un abandon de nos biens, que ne devons-nous pas faire pour tâcher d'éviter ce malheur?

Nous avons oui dire plus d'une fois à nos militaires, que le bruit du canon diſſipe les *orages*, & qu'on ne voit jamais de grêle dans les villes aſſiégées. Je n'oſerois aſſurer qu'on puiſſe compter ſur cette obſervation: il ſemble pourtant que l'accord de tant de gens dignes de foi, qui prétendent l'avoir faite, doit être de quelque conſidération.

Lorſque j'examine la choſe en phyſicien, & relativement aux principes ci-deſſus, cet effet du canon ne me paroît pas hors de toute vraiſſemblance. Après tout que riſqueroit on à faire un eſſai? quelque quintal de poudre, les frais du tranſport de quelques pieces de canon qui ne vaudroient pas moins après avoir été employées à cet uſage. (*a*)

Peut-être qu'un moyen de cette eſpece de mouvement d'ondulation qu'on exciteroit dans l'air par l'explotion de pluſieurs canons tirés les uns après les autres, on pourroit ébranler, diviſer, diſſiper le nuage qui commence à fermenter.

Peut-être qu'on écarteroit les nuages voiſins & qu'on diſperſeroit toutes ces parties de différens mixtes répandues dans l'air; en ſorte qu'on empêcheroit l'effet de cette vertu attractive qui aſſemble tout au même endroit: car ce n'eſt qu'à la faveur du calme extraordinaire qui regne dans l'air, que peut ſe former & continuer cette eſpece de chaîne que font ces différens corpuſcules en ſe levant vers l'*orage* les uns à la ſuite des autres. Or le bruit du canon en troublant ce calme, ne doit-il pas rompre cette chaîne, & faire ceſſer la fermentation en lui dérobant des fermens qui ſans doute ſervent à l'entretenir?

Peut-être enfin qu'on romproit cet équilibre qui regne dans toutes les parties de l'air environnant, comprimé par l'expanſion de la matiere qui fermente, lequel favoriſe l'action des fermens que l'*orage* renferme dans ſon ſein en le tenant immobile, & en empêchant un mouvement de tranſlation qui ne pourroit que traverſer leur action.

Sur quoi j'obſerve que le canon pourroit produire ce dernier effet de deux façons:

Premierement, en augmentant la force de cette partie de l'air environnant, vers laquelle ſon action ſeroit dirigée; ſecondement, en troublant la fermentation dans cette partie de l'*orage* qu'il ébranleroit le plus par ſes ſecouſſes: car en ſuppoſant la fermentation arrêtée, ou conſidérablement diminuée dans une partie de l'*orage*, le corps de l'*orage* doit ſe jetter de ce côté, comme je l'ai obſervé ailleurs, & l'air environnant ſe déployant en même-tems du même côté, doit emporter l'*orage* & le diſſiper, ou le faire fondre avant que la fermentation ait fait un progrès ſuffiſant pour procurer cette coagulation qui fait la grêle. Il y a lieu de croire que c'eſt ce qui arrive lorſqu'un *orage* vient à fondre bientôt après qu'il a commencé à ſe former: auſſi dans ce cas n'y a-t-il point de grêle.

Je ne porte pas plus loin mes conjectures, & je finis cet article en conjurant les phyſiciens de vouloir bien examiner s'il n'y auroit pas des bonnes raiſons pour engager les malheureux habitans des pays ſujets à la grêle, à faire l'expérience du canon pour tâcher de ſe délivrer de ce fléau.

Peut-être des reiſons de douter devroient-elles ſuffire pour preſſer l'exécution de ce projet. En effet, pour le conduire avec prudence, on doit balancer le danger qu'il y a de faire une dépenſe inutile par le degré d'utilité que cette même dépenſe peut procurer, ſi l'expérience ſuffit.

(*a*) Vingt ou trente pieces de canon, peut-être un plus petit nombre pourroit ſuffire pour faire cette expérience, en les plaçant trois à trois ou quatre à quatre, de diſtance en diſtance, comme ſeroit à une lieue ou à une lieue & demie les unes des autres.

réuſſit. Or, l'utilité ſeroit (*a*) grande ſans doute; donc il ſemble que l'incertitude du ſuccès ne devroit pas empêcher qu'on la t'it.

Au reſte, pour éviter l'embarras qu'il y auroit à faire tranſporter du canon, & la difficulté qu'on pourroit trouver à obtenir la permiſſion de déplacer celui de nos villes de guerre, ne pourroit on pas faire uſage des *boîtes-à-feu* propres à produire le même effet dans l'air? Et ſi cela ſe peut, comme je n'en doute pas, quelle forme faudroit-il leur donner pour que l'inflammation de la poudre qu'on y enfermeroit, eclatât dans l'air la plus forte commotion qu'il ſeroit poſſible? C'eſt ce que je voudrois qu'on examinât.

Ne pourroit-on pas encore faire des *boîtes-à-vent*, dans leſquelles on comprimeroit l'air à un tel point, qu'en le laiſſant échapper tout-à-la-fois, il ſe débanderoit avec force ſur l'air extérieur, dans lequel il exciteroit un ébranlement à peu près pareil à celui qu'excite la poudre quand elle prend feu dans le canon? Autre queſtion à examiner.

OUAGE, ſ. m. (*Poéſie.*) groſſe plaie, ordinairement de peu de durée, mais accompagnée d'un vent impétueux, & quelquefois de grêle, d'éclairs, & du tonnerre. Le lecteur ſera peut-être bien-aiſe de ſe délaſſer à lire ici la deſcription que fait M. Thompſon d'un *orage* d'automne dans les Iles britanniques: c'eſt un tableau plein de poéſie & de ſentimens d'humanité.

„ Le ſud brûlant s'arme d'un ſouffle puiſſant qui détruit les travaux de l'année. A peine voit-on d'abord „ la pointe des arbres trembler, un murmure triſte & plaintif „ ſe gliſſe au long des moiſſons qui s'inclinent doucement; mais la tempête croît, s'éleve; l'atmoſphere „ s'ébranle & ſe remplit d'une humidité pénétrante, inviſible, & immenſe, qui ſe précipite avec impétuoſité „ ſur la terre. Les forêts agitées jettent au loin des „ nuées de feuilles bruyantes. Les montagnes voiſines „ battues de l'*orage*, pouſſent la tempête briſée, & la „ renvoient en torrens dans le vallon. La plaine fertile „ flotte en ondes, découverte & expoſée à la plus grande fureur du vent. La mer de la moiſſon ne peut éviter „ le coup qui la menace, quoiqu'elle plie à l'*orage*, elle „ eſt arrachée & enlevée dans l'air, ou réduite en écume inutile par l'ébranlement qui la détruit.

„ Quelquefois l'horiſon noircit, fond & deſcend comme un fleuve precipité, tandis que la tempête ſemble ſe reproduire. L'obſcurité s'augmente, le déluge s'accroît, „ les champs noyés de toutes parts, perdent leurs fruits „ couchés ſous l'inondation. Tout-à-coup des ruiſſeaux „ ſans nombre ſe précipitent tumultueuſement, rougis, „ jaunis ou blanchis, par la terre des collines qu'ils entraînent; la riviere s'enfle & quitte ſes bords. Les „ brebis, la moiſſon, les cabanes roulent enſemble emportées par la crue lu vague. Tout ce que les vents „ ont épargné, cede à ce dernier effort, qui ruine en „ un inſtant les plus hautes eſpérances, & diſſipe les „ tréſors mérités, fruits de l'année laborieuſe.

„ Le laboureur ſans ſecours fuit ſur les hauteurs, conſidere le malheureux naufrage de tout ſon bien, ſes „ troupeaux noyés, & tous ſes travaux diſperſés. Les „ beſoins de l'hiver s'offrent en ce cruel moment à la „ penſée tremblante: il frémit, il croit entendre les cris „ de ſes chers enfans affamés.

„ Vous maîtres accourez, conſolez-le, ſéchez ſes larmes, & ne ſoyez alors occupés que de ſoutenir la main „ rude & laborieuſe, qui vous procurera l'aiſance dans „ laquelle vous vivez: donnez du moins des vêtemens groſſiers à ceux dont le travail a fourni la chaleur & „ la parure de vos habits: veillez encore au ſoin de ceux pauvre table; qui a couvert la vôtre de luxe & d'abondance: ſoyez compatiſſans enfin, & gardez-vous „ d'exiger ce que les vents orageux & les affreuſes pluies viennent de moiſſonner ſans retour. (*D. J.*)

ORAGEUX, adj. (*Gram.*) qui menace d'orage, qui y eſt ſujet. On dit un tems *orageux*, dans le premier ſens; & une mer *orageuſe*, dans le ſecond.

ORAIRE, ſ. m. *orarium*, *terme de Liturgie*; c'eſt le nom qu'on a autrefois donné à cette partie des vêtemens ſacrés des prêtres & des diacres, que nous appellons aujourd'hui *étole*: on mettoit l'*oraire* ſur le rochet ou ſur la tunique ou dalmatique; mais les Bollandiſtes remarquent que ce *mot* n'a pas toujours la même ſignification qu'il ſe prend quelquefois pour rochet ou petit habillement de toile que portent les évêques, & quelquefois pour un linge qui ſert à eſſuyer la bouche. Le quatrieme concile de Tolede *canon* 40, ordonne que les diacres ne porteront qu'un *orarium* ou étole, & qu'il ſera blanc & ſans or. Cependant tout cela a changé; car l'*orarium*, qui n'étoit autrefois que de linge, n'eſt plus, depuis longtems, que d'une belle étoffe. Ce *mot* vient-il du latin *ora*, le bord de l'habit, ou de *os*, *oris*, la bouche, ou de quelqu'autre origine? c'eſt ce qu'on ignore, & ce qu'il importe fort peu de ſavoir. (*D. J.*)

ORAISON, ſ. f. DISCOURS, ſ. m. (*Synonym.*) ces deux mots en grammaire ſignifient également l'*énonciation de la penſée par la parole*; c'eſt en quoi ils ſont ſynonymes.

Dans le *diſcours* on enviſage ſurtout l'analogie & la reſſemblance de l'énonciation avec la penſée énoncée.

Dans l'*oraiſon*, l'on fait plus attention à la matiere phyſique de l'énonciation, & aux ſignes vocaux qui y ſont employés. Ainſi, lorſque l'on dit en grec θεὸς αἰωνός ἐστι, en latin *æternus eſt Deus*, en françois, *Dieu eſt éternel*, en italien, *eterno è Iddio*, en allemand, *Gott iſt ewig*; c'eſt toujours le même *diſcours*, parce que c'eſt toujours la même penſée énoncée par la parole, & rendue avec la même fidélité; mais l'*oraiſon* eſt différente dans chaque énonciation, parce que la même penſée n'eſt pas rendue partout par les mêmes ſignes vocaux. *Legi tuas litteras*, *tuas legi litteras*, *litteras tuas legi*, c'eſt encore en latin le même *diſcours*, parce que c'eſt l'énonciation fidele de la même penſée; mais quoique les mêmes ſignes vocaux ſoient employés dans les trois phraſes, l'*oraiſon* n'eſt pourtant pas tout-à-fait la même, parce que l'enſemble phyſique de l'énonciation varie de l'une à l'autre.

Le *diſcours* eſt donc plus intellectuel; ſes parties ſont les mêmes que celles de la penſée, le ſujet, l'attribut, & les divers complémens néceſſaires aux vues de l'énonciation. *Voyez* SUJET, ATTRIBUT, RÉGIME, *&c.* il eſt du reſſort de la Logique.

L'*oraiſon* eſt plus matérielle; ſes parties ſont les différentes eſpeces de mots, l'interjection, le nom, le pronom, l'adjectif, le verbe, la prépoſition, l'adverbe, & la conjonction, que l'on nomme auſſi *les parties d'oraiſon*. *Voyez* MOT. Elle ſuit les lois de la Grammaire.

Le *ſtyle* caractériſe le *diſcours*, & le rend précis ou diffus, élevé ou rampant, facile ou embarraſſé, vif ou froid, *&c.* La *diction* caractériſe l'*oraiſon*, & fait qu'elle eſt correcte ou incorrecte, claire ou obſcure. *Voy.* ELOCUTION, *au commencement*.

L'étymologie peut ſervir à confirmer la diſtinction que l'on vient d'établir entre *diſcours* & *oraiſon*. Le mot *diſcours*, en latin *diſcurſus*, vient du verbe *diſcurrere*, courir de place en place, ou d'idée en idée; parce que l'analyſe de la penſée, qui eſt l'objet du *diſcours*, montre, l'une après l'autre, les idées particulieres, & paſſe en quelque maniere de l'une à l'autre. Le mot *oraiſon* eſt tiré immédiatement du latin *oratio*, formé d'*oratum*, ſupin de *orare*; & *orare* a une premiere origine dans le génitif *oris*, du nom *os*, bouche, qui eſt le nom de l'inſtrument organique du matériel de la parole: *orare*, faire uſage de la bouche pour énoncer ſa penſée; *oratio*, la matiere phyſique de l'énonciation.

J'ajouterai ici ce qu'a écrit M. l'abbé Girard ſur la différence des trois mots *harangue*, *diſcours*, *oraiſon*: quoiqu'il prenne ces mots relativement à l'éloquence, on verra néanmoins qu'il met entre les deux derniers une diſtinction de même nature que celle que j'y ai miſe moi-même.

„ La *harangue*, dit-il, (*Synon. fr.*) en veut proprement au cœur; elle a pour but de perſuader & d'émouvoir; ſa beauté conſiſte à être vive, forte, & touchante. Le *diſcours* s'adreſſe directement à l'eſprit; „ il lui propoſe d'eſpliquer & d'inſtruire; ſa beauté eſt „ d'être clair, juſte & élégant. L'*oraiſon* travaille à prévenir l'imagination; ſon plan roule ordinairement ſur „ la louange ou ſur la critique; ſa beauté conſiſte à être „ noble, délicate & brillante.

„ Le capitaine fait à ſes ſoldats une *harangue*, pour „ les animer au combat. L'académicien prononce un „ *diſcours*, pour développer ou pour ſoutenir un ſyſtême. L'orateur prononce une *oraiſon* funebre, pour „ don-

(*a*) Il n'y a pas d'année où la grêle ne ravage la moitié, quelquefois les trois quarts des dioceſes de Rieux, Comminges, Couſerans, Auch & Lombez, ſans compter que les endroits épargnés rendent beaucoup moins, parce que le propriétaire découragé néglige la culture de ſon champ, & ſouvent le laiſſe en friche n'ayant pas de quoi ſemer; il y a même certains quartiers dans ces différens dioceſes qui ſont grêlés régulierement toutes les années, ſouvent deux, trois, juſqu'à quatre fois dans la même année; ce fait eſt certain, & l'auteur ne le fait que trop.

donner à l'assemblée une grande idée de son héros.

„ La longueur de la *harangue* refroidit quelquefois le „ feu de l'action. Les fleurs du *discours* en diminuent „ souvent les graces. La recherche du merveilleux dans „ l'*oraison* fait perdre l'avantage du vrai. „

Ainsi, il en est du *discours* & de l'*oraison* dans le langage des Rhéteurs, comme dans celui des Grammairiens: de part & d'autre le *discours* est pour l'esprit, parce qu'il en représente les pensées; l'*oraison* est pour l'imagination, parce qu'elle représente d'une maniere matérielle & sensible. (*B. E. R. M.*)

Oraison dominicale, (*Critique sacrée.*) c'est-à-dire, priere de Notre Seigneur, ou le modele d'*oraison* que Notre Seigneur daigna donner à ses disciples qui l'en sollicitoient, *Luc. II.* 2. *Matt.* 6. 9. Notre pere qui êtes dans le ciel; *appellatio pietatem & potestatem*, dit fort bien Tertulien: *Que ton nom soit sanctifié*: *Que ton regne vienne*: *Que ta volonté soit faite*, *&c.* Autant d'expressions gradées, qui signifient que Dieu soit reconnu pour le seul vrai Dieu; & qu'il soit honoré en cette qualité par toute la terre, d'un culte pur & conforme à ses perfections. *Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien*; ce qui nous est nécessaire pour chaque jour, ou ce qui convient à chaque jour. *Pardonnez-nous nos offenses*, *comme nous les pardonnons*: Jesus-Christ recommande par ce *comme*, le pardon des injures. C'est ainsi qu'il est dit dans l'ecclésiastiq. 28. 2. „ Pardonnez à „ votre ennemi l'injure qu'il vous a faite, & vos péchés „ vous seront remis, quand vous en demanderez le par- „ don. „ *Ne nous induisez point en tentation*. Ne nous exposez point à des épreuves trop rigoureuses, où nous pourrions succomber, *mais délivrez-nous du mal*, *du vice*, mais soutenez-nous contre les intentions que nous pourrions avoir de faire aux autres hommes; *envie* est une passion maligne, qui tend à faire du tort aux autres. *Mal* est le vice opposé à la vertu, qui doit régler nos actions par rapport à nous-mêmes. On a quelques bonnes paraphrases de cette excellente priere; mais la plupart des théologiens l'ont noyée d'explications diffuses & trop recherchées (1). Quant à la doxologie; *car c'est à toi qu'appartiennent le regne, la puissance & la gloire aux siecles des siecles*; elle a été prise vraisemblablement des constitutions apostoliques, *lib. III.* 18. où elle se trouve, & de quelques anciennes liturgies, d'où elle a passé dans le texte. Il est vrai de moins qu'elle manque dans quelques exemplaires grecs, comme dans le vulgate. (*D. J.*)

Oraison, (*Rhétor. & Eloq.*) le mot *oraison* est d'une signification fort étendue, si l'on en considere seulement l'étymologie; il désigne toute pensée exprimée par le discours, *ore rotro expressa*. C'est dans ce sens qu'il est employé par les Grammairiens. Ici il désigne un discours préparé avec art, pour opérer la persuasion.

Il faut observer qu'il y a une grande différence entre le talent de l'*oraison* & l'art qui aide à le former. Le talent s'appelle *éloquence*, l'art, *rhétorique*: l'un produit, l'autre juge: l'un fait l'*orateur*, l'autre ce qu'on nomme le *rhéteur*.

Toutes ces questions, dans lesquelles la persuasion peut avoir lieu, sont du ressort de l'éloquence. On les réduit ordinairement à trois genres, dont le premier est le genre démonstratif; le second, le genre délibératif; le troisieme, le genre judiciaire. Le premier a pour objet sur-tout le présent; le second, l'avenir; le troisieme, le passé. Dans le démonstratif, on blâme, on loue. Dans le délibératif, on engage à agir, ou à ne pas agir. Dans le judiciaire, on accuse, ou défend.

Le genre démonstratif renferme donc les panégyriques, les *oraisons* funebres, les discours académiques, les complimens faits aux rois & aux princes, *&c.* Il s'agit dans ces occasions de recueillir tout ce qui peut faire honneur & plaire à la personne qu'on loue.

Dans le genre démonstratif, on préconise la vertu; on la conseille dans le genre délibératif, & on montre les raisons pour lesquelles on doit l'embrasser. Il ne s'agit pas dans le genre délibératif d'étaler des graces, de chatouiller l'oreille, de flater l'imagination; c'est une éloquence de service, qui rejette tout ce qui a plus d'éclat que de solidité. Qu'on entende Démosthene, lorsqu'il donne son avis au peuple d'Athènes, délibérant s'il déclarera la guerre à Philippe: cet orateur est riche, il est pompeux; mais il ne l'est que par la force de son bon sens.

Dans le genre judiciaire, l'orateur fixe l'état de la question; il a pour objet ou le fait, ou le droit, ou le nom; car, dans ce genre, il s'agit toujours d'un tort ou réel, ou prétendu réel.

Mais ces trois genres ne sont pas tellement séparés les uns des autres, qu'ils ne se réunissent jamais. Le contraire arrive dans presque toutes les *oraisons*. Que sont la plupart des éloges & des panégyriques, sinon des exhortations à la vertu? On loue les faits & les héros pour échauffer notre cœur, & ranimer notre foiblesse. On délibere sur le choix d'un général: l'éloge de Pompée détermina les suffrages en sa faveur. On prouve qu'il faut mettre Archias au nombre des citoyens romains, pourquoi? Parce qu'il a eu génie qui fera honneur à l'empire. Il faut déclarer la guerre à Philippe, pourquoi encore? Parce que c'est un voisin dangereux, dont les forces, si on ne les arrête, deviendront funestes à la liberté commune des Grecs. Il n'y a pas jusque'au genre judiciaire, qui ne tentre en quelque sorte dans le délibératif, puisque les juges sont entre la négative & l'affirmative, & que les plaidoyers des Avocats ne sont que pour fixer leur incertitude, & les attacher au parti le plus juste. En un mot, l'honnêteté, l'utilité, l'équité, qui sont les trois objets de ces trois genres, rentrent dans le même point, puisque tout ce qui est vraiment utile est juste & honnête, & réciproquement; ce n'est pas sans raison que quelques rhéteurs modernes ont pris la liberté de regarder comme peu fondée cette division célebre dans la Rhétorique des anciens. (*D. J.*)

Oraison funebre, (*Art orat. des anciens.*) discours oratoire en l'honneur d'un mort. Ces sortes de discours semblent n'avoir commencé en Grece qu'après la bataille de Marathon, qui précéda de peu de tems la mort de Brutus. Dans Homere on célebre des jeux aux obsèques de Patrocle, comme Hercule avoit fait auparavant aux funérailles de Pélops; mais nul orateur ne prononça son éloge funebre.

Les Poëtes tragiques d'Athènes supposoient, il est vrai, que Thésée avoit fait un discours aux funérailles des enfans d'Œdipe; mais c'est une pure flatterie pour la ville d'Athènes. Enfin, quoique le rhéteur Anaximènes attribue à Solon l'invention des *oraisons funebres*, il n'en apporte aucune preuve. Thucydide est le premier qui nous parle des *oraisons funebres* des Grecs. Il raconte dans son second livre que les Athéniens firent des obsèques publiques à ceux qui avoient été tués au commencement de la guerre du Péloponnèse. Il détaille ensuite cette solemnité, & dit qu'après que les ossemens furent couverts de terre, le personnage le plus illustre de la ville tant en éloquence qu'en dignité, passa du sépulcre sur la tribune, & fit l'*oraison funebre* des citoyens qui étoient morts à la guerre de Samos. Le personnage illustre qui fit cet éloge est Périclès si célebre par ses talens dans les trois genres d'éloquence, le délibératif, le judiciaire, & le démonstratif.

Dans ce dernier genre, l'orateur pouvoit sans crainte étaler toutes les fleurs & toutes les richesses de la poésie. Il s'agissoit de louer les Athéniens en général sur les qualités qui les distinguoient des autres peuples de la Grece; de célébrer la vertu & le courage de ceux qui étoient morts pour le service de la patrie; d'élever leurs exploits au-dessus de ce que leurs ancêtres avoient fait de plus glorieux; de les proposer pour exemple aux vivans; d'inviter leurs enfans & leurs freres à se rendre dignes d'eux, & de mettre en usage pour la consolation des peres & des meres, les raisons les plus capables de diminuer le sentiment de leurs pertes. Platon, qui nous présente l'image d'un discours parfait dans le genre dont il s'agit, l'avoit vraisemblablement formé sur l'éloge funebre que Périclès prononça dans cette occasion.

Il plut tellement, qu'on choisit dans la suite les plus habiles orateurs pour ces sortes d'*oraisons*; on leur accordoit tout le tems de préparer leurs discours, & ils n'oublioient rien pour répondre à ce qu'on attendoit de leurs talens. Le beau choix des expressions, la variété des

(1) L'auteur de cet article me permettra, en égard à l'importance & à la sublimité de l'oraison Dominicale, de conseiller aux lecteurs sur tout peu instruits de ne pas s'arrêter à l'explication seche, stérile, défectueuse & mal entendue qu'il en donne, de recourir aux SS. Peres, à la saine Théologie, & au Catéchisme Romain, s'ils veulent en avoir une meilleure, plus sûre, & véritable. Dans ces sources de vérité, au lieu d'être noyée dans un tas de raisonnemens trop recherchés & difficiles à entendre, elle paroît avec toute sa clarté & simplicité. Il seroit inutile & même superflu de citer ici ces autorités, se trouvant entre les mains de tout le monde, principalement le Catéchisme Romain. (*Z*)

des tours & des figures, la brillante harmonie des phraſes faiſoient ſur l'ame des auditeurs une impreſſion de joie & de ſurpriſe, qui tenoit de l'enchantement. Chaque citoyen s'appliquoit en particulier les louanges qu'on donnoit à tous le corps des citoyens; & ſe croyant tout-à-coup transformé en un autre homme, il ſe paroiſſoit à lui-même plus grand, plus reſpectable, & jouiſſoit du plaiſir flatteur de s'imaginer que les étrangers qui aſſiſtoient à la cérémonie, avoient pour lui les mêmes ſentimens de reſpect & d'admiration. L'impreſſion duroit quelques jours, & il ne ſe détachoit qu'avec peine de cette aimable illuſion, qui l'avoit comme tranſporté en quelque ſorte dans les Iles fortunées. Telle étoit, ſelon Socrate, l'habileté des orateurs chargés de ces éloges funebres. C'eſt ainſi qu'à la faveur de l'éloquence leurs diſcours pénétroient juſqu'au fond de l'ame, & y cauſoient ces admirables tranſports.

Le premier qui haranga à Rome aux funérailles des citoyens, fut Valerius Publicola. Polybe raconte qu'après la mort de Junius Brutus ſon collegue, qui avoit été tué le jour précédent à la bataille contre les Etruſques, il fit apporter ſon corps dans la place publique, & monta ſur la tribune, où il expoſa les belles actions de ſa vie. Le peuple touché, attendri, compris alors de quelle utilité il peut être à la république de récompenſer le mérite, en le peignant avec tous les traits de l'éloquence. Il ordonna ſur le champ, que le même uſage ſeroit perpétuellement obſervé à la mort des grands hommes qui auroient rendu des ſervices importans à l'état.

Cette ordonnance fut exécutée, & Quintus Fabius Maximus fit l'*oraiſon funebre* du Scipion. Souvent les enfans s'acquittoient de ce devoir, ou bien le ſénat choiſiſſoit un orateur pour compoſer l'éloge du mort. Augiſte à l'âge de douze ans récita publiquement l'éloge de ſon ayeul, & prononça celui de Germanicus ſon neveu, étant empereur. Tibere ſuivit le même exemple pour ſon fils, & Néron à l'égard de l'empereur Claude ſon prédéceſſeur.

Sur la fin de la république, l'uſage s'établit chez les Romains de faire l'*oraiſon funebre* des femmes illuſtres qui mouroient dans un âge un peu avancé. La premiere dame romaine qui reçut cet honneur fut Popilia, dont Craſſus ſon fils prononça l'*oraiſon funebre*. Céſar étant queſteur fit le premier qui fit celle de ſa premiere femme morte jeune. Cicéron écrivit auſſi l'éloge de Porcia, ſœur de Caton, mais il ne le prononça pas.

Il reſulte de ce détail que l'invention des *oraiſons funebres* paroît appartenir aux Romains; ils ont du moins cet avantage d'en avoir étendu la gloire avec plus de juſtice & d'équité que les Grecs. Dans Athènes on ne louoit qu'une ſorte de mérite, la valeur militaire; à Rome toutes ſortes de vertus étoient honorées dans cet éloge public; les politiques comme les guerriers, les hommes comme les femmes, avoient droit d'y prétendre; & les empereurs eux-mêmes ne dédaignerent point de monter ſur la tribune, pour y prononcer des *oraiſons funebres*.

Après cela, qui ne croiroit que cette partie de l'art oratoire n'ait été pouſſée à Rome juſqu'à ſa perfection? cependant il y a toute apparence qu'elle y fut très-négligée, les Rhéteurs latins n'ont laiſſé aucun traité ſur cette matiere, ou n'en ont écrit que très-ſuperficiellement. Cicéron en parle comme à regret, parce que, dit-il, les *oraiſons funebres* ne ſont point partie de l'éloquence: *Noſtræ laudationes ſcribuntur ad funebrem concionem, quæ ad oratorum laudem minimè accommodata eſt*. Les Grecs au contraire aimoient paſſionnément à s'exercer en ce genre; leurs ſavans écrivoient continuellement les *oraiſons funebres* de Thémiſtocle, d'Ariſtide, d'Agéſilas, d'Epaminondas, de Philippe, d'Alexandre, & d'autres grands hommes. Epris de la gloire du bel eſprit, ils laiſſoient au vulgaire les affaires & les procès; au lieu que les Romains, toujours attachés aux anciennes mœurs, ignoroient ou mépriſoient ces ſortes d'écrits d'appareil. (*Le chevalier de Jaucourt.*)

Oraison funebre, (*Hiſt. de l'Eloq. en France.*) diſcours prononcé ou imprimé à l'honneur funebre d'un prince, d'une princeſſe, ou d'une perſonne éminente par la naiſſance, le rang ou la dignité dont elle jouiſſoit pendant ſa vie.

On croit que le fameux Bertrand du Gueſclin, mort en 1380, & enterré à S. Denis à côté de nos rois, eſt le premier dont on ait fait l'*oraiſon funebre* dans ce royaume; mais cette *oraiſon* n'a point paſſé juſqu'à nous; ce n'eſt proprement qu'à la renaiſſance des lettres qu'on commença d'appliquer l'art oratoire à la louange des morts, illuſtres par leur naiſſance ou par leurs actions. Muret prononça à Rome en latin l'*oraiſon funebre* de Charles IX. Enfin, ſous le ſiecle de Louis XIV. on vit les François exceller en ce genre dans leur propre langue; & M. Boſſuet remporta la palme ſur tous ſes concurrens. C'eſt dans ces ſortes de diſcours que doit ſe déployer l'art de la parole; les actions éclatantes ne doivent s'y trouver loüées, que quand elles ont des motifs vertueux; & la gravité de l'évangile n'y doit rien perdre de ſes privileges. Toutes ces conditions ſe trouvent remplies dans les *oraiſons* de l'évêque de Meaux.

Il s'appliqua de bonne heure, dit M. de Voltaire, à ce genre d'éloquence qui demande de l'imagination, & une grandeur majeſtueuſe qui tient un peu à la poéſie, dont il ſait toujours emprunter quelque choſe, quoiqu'avec diſcrétion, quand on tend au ſublime. L'*oraiſon funebre* de la reine-mere qu'il prononça en 1667, lui valut l'évêché de Condom; mais ce diſcours n'étoit pas encore digne de lui, & il ne fut pas imprimé. L'éloge funebre de la reine d'Angleterre, veuve de Charles I qu'il fit en 1669, paroît preſque en tout un chef-d'œuvre. Les ſujets de ces pieces d'éloquence ſont heureux, à proportion des malheurs que les morts ont éprouvées. C'eſt en quelque façon, comme dans les tragedies, où les grandes infortunes des différens perſonnages ſont ce qui intéreſſe davantage.

L'éloge funebre de Madame, enlevée à la fleur de ſon âge, & morte entre les bras, eut le plus grand & le plus triſte des ſuccès, celui de faire verſer des larmes à la cour. Il fut obligé de s'arrêter après ces paroles. „ „ O nuit déſaſtreuſe, nuit effroyable! où retentit tout-„ à-coup comme un éclat de tonnerre cette étonnante „ nouvelle, Madame ſe meurt, Madame eſt morte, *&c.* L'auditoire éclata en ſanglots, & la voix de l'orateur fut interrompue par ſes ſoupirs & par ſes larmes.

M. Boſſuet naquit à Dijon en 1627, & mourut à Paris en 1704. Ses *oraiſons funebres* ſont celles de la reine-mere, en 1667; de la reine d'Angleterre, en 1669; de Madame, en 1670; de la reine, en 1684; de la princeſſe palatine, en 1685; de M. le Tellier, en 1686; & de Louis de Bourbon prince de Condé, en 1687.

Fléchier (Eſprit,) né en 1632, au comtat d'Avignon, évêque de Lavaur, & puis de Niſmes; mort en 1710, eſt ſur-tout connu par ſes belles *oraiſons funebres*. Les principales ſont celles de la ducheſſe de Montauſier, en 1672; de M. de Turenne, en 1679; du premier préſident de Lamoignon, en 1679; de la reine, en 1683; de M. le Tellier, en 1686; de madame la dauphine, en 1690; & du duc de Montauſier dans la même année. Maſcaron (Jules) né à Marſeille, mort en 1734; évêque d'Agen en 1703. Ses *oraiſons funebres* ſont celle d'Anne d'Autriche, reine de France, prononcée en 1666; celle d'Henriette d'Angleterre, ducheſſe d'Orléans; celle du duc de Beaufort; celle du chancelier Ségnier, & celle de M. de Turenne. Les *oraiſons funebres* que nous venons de citer, balanceront d'abord celles de Boſſuet; mais aujourd'hui elles ne ſervent qu'à faire voir combien Boſſuet étoit un grand homme.

Depuis cinquante ans, il ne s'eſt point élevé d'orateurs à côté de ces grands maîtres, & ceux qui viendront dans la ſuite, trouveront la carriere remplie. Les tableaux des miſeres humaines, de la vanité, de la grandeur, des ravages de la mort, ont été faits par tant de mains habiles, qu'on eſt réduit à les copier, ou à s'égarer. Auſſi les *oraiſons funebres* de nos jours ne ſont que d'ennuyeuſes déclamations de ſophiſtes, & ce qui eſt pis encore, de bas éloges, où l'on n'a point de honte de traîner indignement la vérité. *Hiſt. univ. de M. de Voltaire tom. VII.* (*D. J.*)

Oraison mentale, (*Théol. myſt.*) on la définit celle qui ſe forme dans le cœur, & qui y demeure.

Quoiqu'on ait extrêmement relevé l'*oraiſon mentale*, qui eſt en effet l'ame de la religion chrétienne, puiſque c'eſt l'exercice actuel de l'adoration en eſprit & en vérité preſcrite par Jeſus-Chriſt, il ne faut pas néanmoins déguiſer que cette *oraiſon* même a ſervi de prétexte à pluſieurs abus. Cette dévotion oiſive pendant des heures entieres, à genoux & les bras croiſés, a été très-ordinaire depuis environ cinq cens ans, particulierement chez les femmes naturellement pareſſenſes & d'une imagination fort vive. De-là vient que les vies de pluſieurs femmes de ces derniers ſiecles, ſainte Brigitte, ſainte Catherine de Sienne, la bienheureuſe Angele de Foligny, ne contiennent preſque que leurs penſées & leurs diſcours ſans aucun fait remarquable & ſans aucune bonne œuvre. Leurs directeurs, prévenus en faveur de telles pénitentes dont ils connoiſſoient la vertu, prirent leurs penſées pour des révélations, & ce qui leur arrivoit pour des miracles.

Ces directeurs étant nourris de la méthode & des ſubtilités de la ſcholaſtique qui régnoit alors, ne manque-

rent

rent pas de l'appliquer à l'*oraiſon mentale*, dont ils firent un art long & pénible, prétendant diſtinguer exactement les divers états d'*oraiſon* & les degrés de progrès dans la perfection chrétienne. Et comme c'étoit la mode depuis long tems de tourner toute l'Ecriture à des ſens figurés, faute d'en entendre la lettre, ces docteurs y trouverent tout ce qu'ils voulurent; ainſi ſe forma la Théologie myſtique que nous voyons dans les écrits de Ruisbroc, de Tſolere, & des auteurs ſemblables. A force de ſubtiliſer, ils employoient ſouvent des expreſſions outrées, & avançoient des paradoxes auxquels il étoit difficile de donner un ſens raiſonnable. Ces excès produiſirent les erreurs des faux Gnoſtiques, celles des Béguartes & des Béguines, & dans le dernier ſiecle, celle de Molinos & des Quiétiſtes. L'autre effet de la ſpiritualité outrée eſt le fanatiſme, tel que celui de Grégoire Palamas & des moines grecs du mont Athos dans le quatorzieme ſiecle. La vraie *oraiſon mentale* doit être ſimple, ſolide, courte, & tendant directement à nous rendre meilleurs. (*D. J.*) (t)

ORAL, adj. (*Gramm.*) Dans l'uſage ordinaire, *oral* veut dire *qui s'expoſe de bouche* ou *de vive voix*; & on l'emploie principalement pour marquer quelque choſe de different de ce qui eſt écrit: la tradition *orale*, la tradition écrite.

En Grammaire, c'eſt un adjectif qui ſert à diſtinguer certains ſons ou certaines articulations des autres élémens ſemblables.

Un ſon eſt *oral*, lorſque l'air qui en eſt la matiere ſort entierement par l'ouverture de la bouche, ſans qu'il en reſtat rien par le nez: une articulation eſt *orale*, quand elle ne fait refluer par le nez aucune partie de l'air dont elle modifie le ſon. Tout ſon qui n'eſt point nazal eſt *oral*; c'eſt la même choſe des articulations.

On appelle auſſi *voyelle* ou *conſonne orale*, toute lettre qui repréſente ou un ſon *oral* ou une articulation *orale*. *Voyez* LETTRE, VOYELLE, NASAL. (*B. E. R. M.*)

ORAL, ſ. m. *terme de Liturgie*; c'étoit un voile ou une coeffe que portoient autrefois les femmes religieuſes. Le concile d'Arles de 1234 nomme *oral*, le voile qu'il ordonne aux femmes de porter quand elles vont par la ville; enfin aujourd'hui on appelle de ce *nom* une eſpece de grand voile que le pape met ſur ſa tête, qui ſe replie ſur ſes épaules & ſur ſa poitrine quand il dit la meſſe. (*D. J.*)

ORALE, LOI, (*Théolog. judaïq.*) c'eſt la loi traditionnelle des Juifs, qui leur eſt parvenue, à ce qu'ils prétendent, de bouche en bouche juſqu'au rabbi Judas Haccadoſh, c'eſt-à-dire le *ſaint*, qui vivoit quelque tems après Adrien, & qui écrivit cette loi dans le livre nommé *la Miſna*. *Voyez* MISNA.

On ſait que les Juifs reconnoiſſent deux ſortes de lois: la loi *écrite*, qui eſt celle que nous avons dans l'Ecriture; & la loi *orale* ou traditionnelle. Ils penſent que ces deux lois ont été données à Moïſe ſur le mont Sinaï, l'une par écrit, & l'autre de bouche; & que cette derniere a paſſé de main en main d'une génération à l'autre par le moyen de leurs ſavans. Ils ſe croient obligés d'obſerver l'une & l'autre loi, mais ſur-tout la loi *orale*, qui, diſent-ils, eſt une explication complette de la loi écrite, ſupplée tout ce qui y manque, & en leve toutes les difficultés. Mais ces traditions que les Juifs eſtiment tant, n'ont aucun fondement ſolide, aucune authenticité pour les garantir; elles ne ſont en effet que la production de la ſterile invention des Talmudiſtes, & n'offrent à l'eſprit qu'un amas de miſeres, de fables & d'inepties. *Voyez* TALMUD. (*D. J.*)

ORAN, (*Géog.*) forte & importante ville d'Afrique, ſur la côte de Barbarie, au royaume de Trémécen, avec pluſieurs forts & un excellent port. Le cardinal Ximenès prit cette ville au commencement du ſeizieme ſiecle. Les Algériens la reprirent en 1708. Le comte Montemar s'en empara en 1732 pour l'Eſpagne. Elle eſt à un jet de pierre de la mer, partie dans une plaine, partie ſur la pente d'une montagne fortes carpée, vis-à-vis de Carthagène, à une lieue de Marſalquivir, vingt de Trémécen, ſoixante d'Alger. *Long.* 17. 40. *lat.* 37. 40. (*D. J.*)

ORANCAIES, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le titre que l'on donne à la cour du roi d'Achem, dans l'Iſle de Sumatre, à des gouverneurs que ce prince charge des départemens des provinces. Leur conduite eſt continuellement éclairée par ces ſouverains deſpotiques & ſoupçonneux, de peur qu'ils n'entreprennent quelque choſe contre leurs intérêts. Ces ſeigneurs tiennent à grand honneur d'être chargés du ſoin de ceux du monarque qui, ainſi que ſes ſujets, s'amuſe beaucoup des combats de ces ſortes d'animaux.

ORANGE, (*Diete, Médecine*, &c.) c'eſt le fruit de l'oranger: *voyez l'article* ORANGER. Les meilleures *oranges*, ou, pour parler avec les Poëtes, les pommes d'or du jardin des Héſpérides, nous ſont apportées des pays chauds, des îles d'Hieres en Provence, de Nice, de la Ciotat, d'Italie, d'Eſpagne, de Portugal, de l'Amérique même, & de la Chine. On diſtingue deux eſpeces générales de ce beau fruit: l'*orange* douce, & l'*orange* amere. Le ſuc, l'écorce, le ſirop, l'eſſence, la teinture, la conſerve, & l'eau diſtillée des fleurs, ſont d'uſage en Médecine.

Le ſuc d'*orange* hameche, rafraîchit, convient dans toutes ſortes de fievres, ſur-tout dans les fievres ardentes & putrides, dans toutes les maladies inflammatoires & bilieuſes; c'eſt un vrai ſpécifique dans le ſcorbut alkalin & muriatique. Les autres préparations d'*orange* comme l'écorce, la teinture, la conſerve, la fleur confite, *&c.* ſont recommandables à toutes ſortes d'âges aux perſonnes d'un tempérament flegmatique, dans les maladies des viſceres lâches, dans celles qui naiſſent d'un ſuc viſqueux ou de l'inertie des fibres maſculaires.

L'écorce d'*orange* contient beaucoup d'huile eſſentielle & groſſiere, mêlée avec un ſel eſſentiel, tartareux & auſtere. L'écorce d'*orange* aigre eſt préférable à l'écorce d'*orange* douce. On donne l'huile eſſentielle de cette écorce diſtillée avec du ſucre, ou ſous la forme d'*eleoſaccharum*. On tire auſſi de cette même écorce ſeche ou fraîche, une teinture avec l'eſprit-de-vin tartariſé que l'on recommande pour diviſer les humeurs épaiſſes, exciter les regles, & fortifier l'eſtomac. On confit avec le ſucre ces mêmes écorces, & c'eſt une confiture des plus délicates.

Le ſuc exprimé d'*orange*, délayé dans de l'eau & adouci avec le ſucre, fait une boiſſon que l'on appelle communément *orangeade*. Elle eſt très-agréable en ſanté, propre dans les grandes chaleurs, & très-utile dans la fievre & le ſcorbut.

La fleur d'*orange* contient un ſel eſſentiel ammoniacal, un peu auſtere, uni à beaucoup d'huile aromatique, ſoit ſubtile ſoit groſſiere. Cette fleur à cauſe de ſon odeur agréable eſt fort en uſage, ſoit dans les parfums, ſoit dans les aſſaiſonnemens. C'eſt preſque cette ſeule odeur qui a pris le deſſus parmi nous, ſur celle de l'ambre & du muſc.

On tire des fleurs d'*orange*, par la diſtillation, une eau pénétrante, ſuave, & unie par ſa douce & agréable amertume. Elle calme pour le moment les mouvemens ſpaſmodiques de l'hyſtériſme; ſi elle tient l'empyreume, elle perd cette odeur par la gelée & en prend une très-agréable. On fait encore avec ces fleurs des conſerves différentes, ſoit ſolides ſoit molles, & des eſpeces de tablettes qu'on peut mêler dans les médicamens, pour corriger leur goût déſagréable.

On diſtille une eau des feuilles vertes d'*orange* qui eſt très-amere, & que quelques médecins recommandent aux perſonnes flegmatiques, & qui ſont attaquées du ſcorbut acide.

L'huile eſſentielle de fleur d'*orange* eſt très-précieuſe; celle que l'on vend ordinairement n'eſt guere autre choſe que de l'huile de ben ou d'amandes ameres, à qui l'on a fait prendre l'odeur de la fleur d'*orange*.

La gourmandiſe n'a pas manqué d'adopter toutes les préparations agréables qu'on tire de l'*orange*. Les Confiſeurs, les Diſtillateurs, les maîtres-d'hôtel des gens riches, les couvens même de religieuſes, ſe ſont emparés du ſoin de les faire, pour ne laiſſer à la Pharmacie que les préparations des drogues rebutantes à l'odeur & au goût. (*D. J.*)

ORANGE, (*Géog.*) ancienne ville de France, capitale d'une province de même nom, qui eſt éteinte, de ſorte que la ville eſt unie au Dauphiné, avec un évêché ſuffragant d'Arles; elle a une eſpece d'univerſité & pluſieurs reſtes d'antiquité.

Elle a eu long-tems ſes princes particuliers de la maiſon de Naſſau; mais étant paſſée à Fréderic, roi de Pruſſe, après la mort du prince Guillaume qui fut couronné roi d'Angleterre en 1689, ſon fils Fréderic-Guillaume

(t) Voyez la note à l'article, *Méditation*, dans laquelle vous trouverez de quoi corriger & rectifier cet article. Je ne puis cependant m'empêcher de dire que la lecture de cet article & du calui de l'*Oraiſon Dominicale* m'a fait naître l'idée d'un Age des Confeſſeurs donnant la pipe à la main des préceptes du droit Canon. (*E*)

me la cédé en 1713 à Louis XIV. avec tous ſes droits ſur la principauté : ce qui fut confirmé par le traité d'Utrecht.

Il s'y eſt tenu pluſieurs conciles. Le plus fameux eſt celui de 527. Elle eſt dans une grande plaine, arrosée de petites rivieres, celle d'Argent & d'Eigues, à 7 lieues N. d'Avignon, 22 N. E. de Montpelier, 20 N. O. d'Aix, 40 S. de Lyon, 141 de Paris. *Long.* 22d. 25'. 53". *lat.* 44. 9. 17.

Orange nommée en latin *arausio Cavarum*, & par Pline *colonia Secundanorum*, eſt très-ancienne; car, au rapport de Ptolomée, c'étoit l'une des quatre villes des peuples Cavares. Elle a toûjours reconnu Arles pour ſa métropole eccléſiaſtique. Elle a eſſuyé les mêmes révolutions que les autres villes qui en ſont voiſines, puiſqu'après la chûte de l'empire romain en occident, elle tomba ſous la domination des Bourguignons & des Goths d'où elle vint au pouvoir des Francs Mérovingiens & Carlovingiens. Enfin elle obéit depuis la neuvieme ſiecle au roi de Bourgogne & d'Arles, dont le dernier fut Rodolphe le Lâche, qui mourut l'an 1032, & après lui ce royaume fut ſoumis aux empereurs allemands.

Elle a éprouvé ſous Charles IX. par les mains de Serbellon, général des troupes du pape, toutes les cruautés des ſacagemens les plus horribles : *voyez* ce qu'en rapporte Varillas, *tom. I. p.* 292. de Thou, *l. XXXI.* Beze, *Hiſt. eccléſiaſtiq. l. XII.* & vous frémirez d'horreur.

Il faut parler à-préſent de l'arc de triomphe d'*Orange*, parce que de tous les monumens élevés par les Romains dans les Gaules, c'eſt un des plus dignes de l'attention des curieux, quoiqu'il ſoit impoſſible d'en donner une explication qui s'accorde bien avec l'Hiſtoire. Nous n'avons point même de bon deſſein de ce monument.

On en connoît trois dont l'un eſt très-peu exact & fort imparfait, c'eſt celui que Joſeph de la Piſe en a donné dans ſon hiſtoire d'*Orange*; l'autre que nous avons dans le voyage de Spon, eſt encore plus imparfait, car ce n'eſt qu'une très-légere eſquiſſe; la troiſieme eſt beaucoup meilleur & plus exact. On le trouve, dans la collection de dom Bernard de Montfaucon, gravé d'après celui qui avoit été fait ſur les lieux par le ſieur Migonard, parent du célebre peintre de ce nom; mais ce n'eſt qu'une partie du monument, car il n'en repréſente que la façade méridionale.

Ce monument, qui étoit autrefois renfermé dans l'ancienne enceinte d'*Orange*, ſe trouve aujourd'hui à cinq cens pas des murs de la ville, ſur le grand chemin qui conduit à Saint-Paul-trois-Châteaux. Il forme trois arcs ou paſſages dont celui du milieu eſt le plus grand, & les deux des côtés ſont égaux entre eux. L'édifice eſt d'ordre corinthien, & bâti de gros quartiers de pierre de taille. On y voit des colonnes très élevées, dont les chapiteaux ſont d'un bon goût. La ſculpture des archivoltes, des piédroits & des voûtes, eſt auſſi très-bien travaillée; il a dix toiſes d'élévation, & ſoixante piés dans ſa longueur. Il forme quatre faces, ſur chacune deſquelles ſont ſculptées diverſes figures en bas-reliefs; mais on n'y voit nulle part aucune inſcription qui puiſſe nous en apprendre la dédicace.

Sur la façade ſeptentrionale qui eſt la plus ancienne & la plus riche, on voit au-deſſus des deux petits arcs des monceaux d'armes des anciens, tels que des épées, des boucliers dont quelques-uns ſont de forme ovale, & les autres de forme hexagone, & ſur pluſieurs deſquels on voit grevés en lettres capitales quelques noms romains; des enſeignes militaires, les unes ſurmontées d'un dragon, & les autres d'un pourceau ou ſanglier. Au-deſſus de ces mêmes arcs, après les friſes & les corniches, ſont repréſentés des navires briſés, des ancres, des proues, des mâts, des cordages, des rames, des tridents, des banieres ou ornemens de vaiſſeaux, connus ſous le nom d'*aplaſtra* ou *aplaſtria*. Plus haut encore on voit au-deſſus d'un de ces petits arcs, ſculptés dans un quarré ou tableau, un aſpergile, un prééfériculum ou vaſe de ſacrifice; une patere, & enfin un *lituus* ou bâton augural. Au-deſſus de l'autre petit arc paroît la figure d'un homme à cheval, armé de toutes pieces, ſculptée de même dans un grand quarré. Entre ces deux tableaux eſt repréſentée une bataille, où ſont très-bien marquées des figures de combattans à cheval, dont les uns combattent avec l'épée, & les autres avec la lance, de ſoldats morts ou mourans étendus ſur le champ de bataille, des chevaux échappés ou abattus.

La façade méridionale eſt à-peu-près chargée des mêmes figures & ornemens qui ſont placés dans les mêmes endroits; mais toute cette partie eſt aujourd'hui extrêmement dégradée.

Sur la façade orientale ſont repréſentés des captifs, les mains attachées derriere le dos, placés deux à deux entre les colonnes & ſurmontés de trophées; au-deſſus deſquels eſt la figure d'un pourceau, ou d'un ſanglier avec le *labarum* des Romains, élevé ſur une haſte & garni de franges autour. Sur la friſe ſont ſculpté divers gladiateurs qui combattent; au-deſſus de cette friſe eſt un buſte dont la tête eſt reyounante, environnée d'étoiles, & de plus accompagnée d'une corne d'abondance de chaque côté. Les deux extrémités du timpan ſous lequel eſt ce buſte, ſoutiennent chacune une ſirène.

La façade occidentale n'eſt chargée que de ſemblables figures de captifs & de trophées.

Quant à l'intérieur de ce monument, qui eſt ſurmonté d'une haute tour; ce qui l'a fait vulgairement appeller dans le pays la *tour de l'arc*, il eſt compoſé juſqu'au ſommet de voûtes de pierre de taille les unes ſur les autres, ornées de ſculptures d'un travail admirable; on voit dans toutes des roſes, & pluſieurs autres fleurs en compartiment. Les murs ſont ornés de colonnes. Tel eſt cet édifice, ſur l'explication duquel on n'a formé que des conjectures; mais il faut voir dans le *Recueil des Belles-Lettres* le mémoire de M. Menard, *tome XXVI.* dont j'ai tiré cette deſcription, qui eſt la ſeule exacte qu'on ait encore donnée de ce monument de l'antiquité. Tous les ſavans ont tâché de l'entendre, & croient y être parvenus. Les uns ont rapporté l'arc de triomphe dont nous parlons à C. Marius & à Luctatius Catulus, conſuls romains; mais il regne une élégance dans la ſculpture de cet édifice, qui n'étoit pas encore connue ſous le ſiecle de C. Marius.

Gronovius (Jac.) Vadianus, Iſaac Pontanus; Jean Frédéric Gaab & M. de Mandajors, rapportent ce monument à Cn. Domitius Ænobarbus & à Q. Fabius Maximus; mais ce ſentiment peche contre la Chronologie & les notions géographiques.

M. le baron de la Baſtie l'attribue à l'empereur Auguſte, *Journ. de Trévoux, Août* 1730; mais il n'eſt point dit dans l'Hiſtoire que ce prince ait fondé la colonie d'*Orange*; & l'on ne voit rien dans les figures & les ornemens de cet arc qui caractériſe Auguſte d'une maniere particuliere.

Le marquis Maffée croit que l'arc & les antiquités d'*Orange* reſſentent la maniere du tems d'Adrien; mais en tout cas on ne connoît dans la vie de cet empereur aucune bataille navale ni par lui, ni par ſes généraux, à laquelle on puiſſe rapporter ces figures de ſirènes, de tridents, de navires.

M. Menard a fait enfin revivre l'ancienne opinion de ceux qui ont penſé que l'*arc d'Orange* avoit été érigé en l'honneur de Jules-Céſar; mais cette opinion ne concilie point toutes les figures, & tous les ornemens, elle ne s'y rapporte qu'en partie. Les noms de Marius, de Jugurtha & de Sacrovir, n'ont point de relation à Jules-Céſar & ſi l'on ſuppoſe que cet arc fût élevé ſous ſa dictature, il faut en même tems ajouter que ce fut à la gloire de la nation romaine en général qu'on l'érigea.

Les lecteurs curieux de s'inſtruire de l'hiſtoire & des antiquités d'*Orange*, peuvent conſulter les trois ouvrages ſuivans : *Tableau de l'hiſtoire des princes & principauté d'*Orange, par Joſeph de la Piſe : *Deſcription des antiquités d'*Orange par Charles Eſcoffier; cette deſcription a paru en 1700; *Hiſtoire nouvelle de la ville & principauté d'*Orenge, par le pere Bonaventure, de Sifteron, capucin; *Paris*, 1741.

Cette ville, abondante autrefois en monumens antiques, n'a jamais été féconde en hommes de lettres; mais du-moins il ne faut pas oublier de dire à ſa gloire qu'elle a été la patrie de la mere de Cicéron. (*D. J.*)

Orange, *le cap d'*, (*Géog.*) cap de l'Amérique méridionale dans la mer du nord, aſſez près de Cayenne, & environ à cinq lieues de Comaribo. Les vaiſſeaux qui vont d'Europe à Cayenne, ſont obligés d'aller reconnoître ce cap pour redreſſer leur route, ſans quoi ils courent riſque de s'en écarter. (*D. J.*)

Orange, *le fort d'*, (*Géog.*) fort que les Hollandois ont élevé dans l'Amérique ſeptentrionale au pays qu'ils ont nommé les *nouveaux Pays-Bas*. Les Anglois qui poſſedent aujourd'hui ce pays-là, l'ont nommé la *nouvelle-Yorck*, & le fort s'appelle *Albanie*. Il eſt ſitué dans les terres ſur le bord occidental de l'Ile-Longue. (*D. J.*)

Orange, *en termes de Blaſon*, ſe dit de toute piece ronde qui eſt jaune ou tannée.

Orange, *couleur d'*, eſt une couleur ou teinture qui tient le milieu entre le rouge & le jaune. *Voyez* Couleur & Teinture.

ORANGÉ, *terme de Teinturier*, ce qui eſt de couleur d'*orangé* & qui tient preſque également du jaune & du rouge. Un taffetas *orangé*, un ruban *orangé*.

L'*orangé* nacarat des étoffes ſe fait en France avec le jaune & le rouge de garance, ou avec celui de bonnet. On y emploie rarement le rouge écarlate, parce qu'outre qu'il eſt plus cher, la couleur ne ſe fait pas ſi commodément.

L'*orangé* de garance veut le jaune de gaude avec un peu de *terra-merita* dans le garançage.

Les ſoies *orangées* ſe doivent teindre ſur un feu de pur rancour, après avoir été alunées & gaudées fortement; ſi la couleur en eſt brune, elles ſont de nouveau alunées & même, s'il en eſt beſoin, on leur donne un petit bain de brézil.

Les laines couleur de feu, *orangées* & nacarats, ſe teignent de bonnes teinte en garance; & les fils *orangés*, iſabelle couvert, iſabelle pâle juſqu'au clair, auſſi-bien que l'aurore, ſe teignent avec le ſuſſel, le rancour & le gaude. *Savary.* (*D. J.*)

ORANGEADE, ſ. f. (*Cuiſine & Diete.*) eſt une boiſſon qui ſe fait de jus d'orange, d'eau & de ſucre, *voyez* ORANGE & LIMONADE. Lémery dit qu'on en peut donner à boire dans le plus fort de la fievre.

ORANGEAZ, ſ. m. *en terme de Confiſerie*, ce ſont des dragées faites de miliadins d'oranges aigres, qui ſont fort agréables lorſqu'on y a employé de bon ſucre.

ORANGEBOURG, (*Géog.*) on peut ſuivre l'orthographe allemande, *Oranienbourg*, château & petite ville d'Allemagne dans l'électorat de Brande-bourg, ſur la riviere de Havel, à 4 milles de Berlin. Le château eſt une maiſon de plaiſance des rois de Pruſſe, ſituée dans un pays qui reſſemble fort à la Hollande. (*D. J.*)

ORANGER, *aurantium*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Le pitil ſort du calice, il eſt entouré de petites feuilles terminées par des étamines, & il devient dans la ſuite un fruit preſque rond, & couvert d'une écorce charnue. Ce fruit ſe diviſe en pluſieurs loges remplies d'une ſubſtance véſiculaire & charnue, & qui renferme des ſemences calleuſes. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les feuilles ont à leur origine la forme d'un cœur. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

ORANGER, (*Jardinage.*) arbre toujours verd, qui vient naturellement dans les climats les plus chauds de l'Aſie & de l'Europe, même dans l'Amérique méridionale. Mais cet arbre, outre l'utilité de ſon fruit, a tant d'agrément & de beauté, qu'on le cultive encore bien avant dans les pays ſeptentrionaux, où malgré qu'il ſoit trop délicat pour y paſſer les hivers en pleine terre, on a trouvé moyen de lui ſuppléer une température convenable à force de ſoins & d'abris. C'eſt ce qui a donné lieu à la conſtruction des orangeries qui ſont à-préſent inſéparables des maiſons de campagne où regne l'aiſance.

L'*oranger* dans les pays chauds, devient un grand arbre & s'éleve ſouvent à 60 piés ſur 6 ou 8 de circonférence. Mais comme dans la plus grande partie du royaume on ne le voit que ſous la forme d'un arbriſſeau, parce qu'on eſt obligé de le tenir en caiſſe, je ne traiterai ici de cet arbre que relativement à ſon état de contrainte. Quand l'*oranger* a été bien conduit de jeuneſſe, il fait une tige droite d'une belle hauteur, & une tête auſſi réguliere que bien fournie de rameaux. Sa feuille eſt grande, longue & pointue, ferme, liſſe & unie, d'un verd tendre, jaunâtre & très-brillant: cette feuille eſt ſingulierement caractériſée par un petit appendice antérieur en maniere de cœur, qui ſert à diſtinguer cet arbre du citronier & du limonier, dont les feuilles ſont ſimples. L'*oranger* donne pendant tout l'été une grande quantité de fleurs blanches d'une odeur délicieuſe, qui parfume l'air & ſe répand au loin. Elles ſont remplacées par un feſte rond, charnu, ſucculent, dont la couleur, le goût & l'odeur ſont admirables. On ne peut en effet, exciter ſon admiration à un arbre qui conſerve pendant toutes les ſaiſons, une verdure des plus brillantes; qui réunit les agrémens divers d'être en même tems chargé de fleurs & de fruits, dont les uns ſont naiſſant & les autres en maturité; & dont toutes les parties, telles que le jeune bois, la feuille, la fleur & le fruit, ont une odeur ſuave & aromatique des plus agréables. L'*oranger* a encore le mérite d'être de très-longue durée; & quoiqu'il ſoit ſouvent renfermé, & toujours retenu dans d'étroites limites, on a vu de ces arbres ſubſiſter en caiſſe pendant deux ſiecles & au-delà.

L'*oranger* eſt plus aiſé à multiplier, à élever & à cultiver qu'on ne ſe l'imagine communément. Tous les Jardiniers y mettent beaucoup de myſtere, ſuppoſent qu'il y faut un grand art, & prétendent que cet arbre exige une infinité de préparations, de ſoins & de précautions. Cependant voici à quoi ſe réduit cet art ſi myſtérieux de la culture des *orangers*. 1°. Leur faire une bonne préparation de terre, qui eſt fort ſimple; 2°. leur donner des caiſſes proportionnées à leur groſſeur; 3°. leur former une tête réguliere; 4°. les placer dans la belle ſaiſon à une expoſition favorable; 5°. les mettre pendant l'hiver dans une orangerie ſuffiſamment aérée, mais où la gelée ne puiſſe pénétrer; 6°. les arroſer avec ménagement; 7°. les rencaiſſer au beſoin; 8°. les rétablir des maladies ou accidens qui leur ſurviennent; 9°. enfin les garantir des inſectes qui leur ſont nuiſibles. Avant d'entrer dans le détail de ces différens articles, il faut indiquer les moyens de ſe procurer des plants d'*oranger*. On y parvient de deux façons, ou en ſemant des pepins que l'on greffe enſuite, ou en achetant des plants greffés, que les marchands génois viennent vendre tous les ans, dans la plupart des grandes villes du royaume.

Pour élever de graine & greffer les *orangers*, je vais donner la penſique que conſeille M. Miller, auteur anglois, très-verſé dans la culture des plantes. Comme ſes ouvrages n'ont point encore été traduits en notre langue, il ſera avantageux de faire connoître ſa méthode de cultiver les *orangers*. On pourra même s'en relâcher à quelques égards ſans inconvénient, en raiſon de la différence du climat qui eſt un peu plus favorable dans ce royaume qu'en Angleterre.

Pour ſe procurer des ſujets propres à greffer les différentes eſpeces d'*orangers*, il faut, dit M. Miller, ſemer les pepins que l'on tire des citrons qui ſe trouvent pourris au printems. Les plants qui en viennent valent mieux que ceux des oranges, ni des limons pour ſervir de ſujet; parce que le citronier croît le plus promptement, & qu'il eſt propre à greffer toutes les différentes eſpeces de ces arbres. Il faut donc ſemer au printems des pepins de citron dans des pots remplis de bonne terre, que l'on plongera dans une couche de fumier à l'ordinaire, ou de tannée qui ſera encore plus convenable. On les arroſera ſouvent, on les couvrira de cloches un peu relevées pour laiſſer paſſer l'air, & on les garantira de la grande chaleur du jour avec des paillaſſons. Les graines leveront au bout de 3 ſemaines; & ſi le ſemis a été bien conduit, les jeunes plants ſeront en état d'être tranſplantés un mois après dans des petits pots d'environ 5 pouces de diametre.

La terre dont on ſe ſervira pour cette plantation, & pour tout ce qui concernera les *orangers*, ſera compoſée de 2 tiers de terre de pré la moins légere, & cependant la moins dure, mais qui ſoit graſſe & limoneuſe, qu'il faudra faire enlever avec le gazon de 10 pouces d'épaiſſeur; on y ajoutera une troiſieme partie de fumier de vache bien pourri; on mêlera le tout enſemble, même avec le gazon, pour le faire pourrir, & on laiſſera repoſer ce mélange pendant un an avant de s'en ſervir. Mais on aura ſoin de remuer le tout une fois le mois pour compléter le mélange, pour faire pourrir les racines, pour bien rompre les mottes & rendre cette terre bien meuble. Il faudra la cribler avant de s'en ſervir pour en ôter ſur-tout les racines; il ne faut cependant pas que cette terre ſoit trop fine, car l'excès à cet égard eſt préjudiciable à la plupart des plantes, & particulierement aux *orangers*.

En tirant les jeunes plants de pot où ils ont été ſemés, il faudra conſerver le plus qu'il ſe pourra la terre qui tiendra aux racines. On mettra ces petits pots ſous un chaſſis, dans une couche qui aura été renouvellée; on les arroſera ſouvent & légérement; on leur fera de l'ombre dans la grande chaleur du jour; & en y donnant les ſoins convenables, les plants auront 2 piés de haut dans le mois de Juillet de la même année. Alors on les laiſſera ſe fortifier en élevant par degré les chaſſis de la couche. On profitera enſuite d'un tems favorable pour les ôter & les mettre à une expoſition où la grande chaleur ne puiſſe pas les endommager. Vers la fin de Septembre, il faudra les mettre à l'orangerie, dans l'endroit le plus aéré, & les arroſer ſouvent, mais modérément.

Au printems ſuivant, on les lavera pour ôter la pouſſiere & la moiſiſſure, & on les mettra encore dans une couche d'une chaleur moderée, ce qui les hâtera conſidérablement. Mais au commencement de Juin on ceſſera de les délicater, afin qu'ils ſoient propres à être écuſſonnés au mois d'Août. Alors on choiſira ſur des arbres fertiles & vigoureux de l'eſpece qu'on voudra multiplier, des ſcions bien ronds & forts, dont les boutons ſe levent plus aiſément que ceux des branches foibles, plates ou anguleuſes; & on les écuſſonnera à l'ordinaire. Ces greffes étant faites on les mettra dans l'orangerie pour les défendre de l'humidité; on tournera les écuſſons

ſons à l'oppoſite du ſoleil; on leur donnera du fair le plus qu'il ſera poſſible, & on les arroſera légérement & ſouvent. On pourra s'aſſurer un mois après des écuſſons qui auront réuſſi; alors il faudra couper la ligature.

On ne ſortira ces arbres de l'orangerie qu'au printems ſuivant, & après avoir coupé les ſujets à 3 pouces au-deſſus de l'écuſſon; on les plongera avec leur pot dans une couche d'écorce d'une chaleur tempérée; on leur donnera du fair & de l'eau à proportion de la chaleur: mais il faudra les garantir avec ſoin de l'ardeur du ſoleil. En les conduiſant ainſi, les greffes qu'ils pouſſeront vigoureuſement auront au mois de Juillet 3 piés d'élévation pour le moins. Il faudra commencer à les accoutumer dans ce tems à la fatigue, afin qu'ils puiſſent mieux paſſer l'hiver dans l'orangerie. Comme la hauteur qu'ils auront prſe ſera ſuffiſante pour la tige, on pourra arrêter le montant, afin de lui faire pouſſer des branches ſterales. Il ne faudra pas manquer de les tenir chaudement pendant l'hiver qui ſuivra cette premiere pouſſe; car la courbe de tannée les rend délicats en forçant leur accroiſſement: mais on ne peut guere ſe diſpenſer de les avancer ainſi, afin de leur faire prendre une grande élévation en une ſeule ſeve; car quand ces arbres ſont pluſieurs années à former leurs tiges, elles ſont rarement droites. On conduira ces arbres enſuite de la même façon que les *orangers* qui ont pris leur accroiſſement, & dont il ſera parlé après avoir donné la maniere de cultiver ceux que l'on achete des marchands génois.

Le plus court moyen d'avoir de beaux *orangers*, c'eſt de les acheter de ces marchands; car ceux que l'on éleve de graine dans ce climat, ne deviennent pas à beaucoup près ſi gros en 18 ou 20 ans: & quoique les têtes de ceux qu'on apporte d'Italie ſoient petites, on peut cependant en 3 ans leur faire prendre de belles têtes, & les amener à fruit en les conduiſant avec ſoin. Dans le choix de ces arbres, il faut préférer ceux qui ont de beaux écuſſons; car ceux qui n'en ont qu'un forment rarement une tête réguliere. Il faut d'ailleurs que les tiges ſoient droites, les branches fraîches, l'écorce pleine & vive. On doit les mettre dans l'eau environ juſqu'à mi-tige; les y laiſſer 2 ou 3 jours ſelon qu'on les verra ſe gonfler; enſuite nettoyer leurs racines de la moiſiſſure; retrancher celles qui ſont ſéches, rompues ou meurtries; rafraîchir celles qui ſont ſaines; ôter tout le chevelu qui ſe trouve toujours deſſéché par la longueur du trajet; frotter les tiges avec une broſſe de crin, puis avec un morceau de drap plus doux; & enfin couper les branches à environ 6 pouces de la tige. On ſe ſervira pour planter ces arbres d'une bonne terre neuve, mêlée avec du fumier de vache bien pourri; mais il ne faut pas les mettre dans de grands pots, il ſuffit pour cette premiere tranſplantation de les prendre de grandeur à pouvoir contenir les racines. On n'oubliera pas de mettre dans le fond des tuilots ou pierres plates, pour donner paſſage à l'eau. Enſuite on plongera les pots dans une couche tannée d'une chaleur modérée; on les arroſera largement pour affermir la terre autour des racines; on répétera les arroſemens auſſi ſouvent que la ſaiſon l'exigera, & on aura ſoin de faire de l'ombre ſur les chaſſis de la couche pour la garantir de la trop grande ardeur du ſoleil.

Si les arbres pouſſent auſſi bien qu'on doit s'y attendre avec les ſoins que l'on vient d'indiquer, ils auront au commencement de Juin des rejettons vigoureux. Il faudra les arrêter alors pour faire garnir les têtes; on leur donnera auſſi beaucoup d'air, & on commencera à ne les plus délicater à la mi-Juillet, en les mettant cependant à une expoſition chaude, mais à l'abri du grand ſoleil & des vents; on ne les y laiſſera que juſqu'à la fin de Septembre: il faudra les mettre alors dans l'orangerie près des fenêtres que l'on tiendra ouvertes toutes les fois que la ſaiſon le permettra. Mais à la fin d'Octobre il faudra leur donner la place la plus chaude de l'orangerie; les arroſer ſouvent & bien légérement pendant l'hiver, & ſurtout avoir grand ſoin de les garantir de la gelée.

Lorſqu'au printems ſuivant on ſortira de l'orangerie les arbriſſeaux les moins délicats, comme les grenadiers, *&c.* on ſera bien de laver & de nettoyer les feuilles & les tiges des *orangers*; d'enlever la terre du deſſus les pots pour en ſubſtituer de la nouvelle; de la couvrir d'une couche de fumier de vache bien pourri, & d'avoir grande attention que ce fumier ne touche pas la tige de l'arbre. Comme l'orangerie ſe trouve alors moins embarraſſée, il ſera très-à-propos d'éloigner les *orangers* les uns des autres, afin de faciliter la circulation de l'air qu'on laiſſera entrer plus ou moins ſelon la température de la ſaiſon. Mais il ne faudra les ſortir que vers le mi-

lieu du mois de Mai, qu'on peut regarder comme le tems où la belle ſaiſon eſt aſſurée. Il arrive ſouvent quand on ſe preſſe de ſortir ces arbres, que les matinées froides leur font un grand mal. Il faut les placer pour paſſer l'été, à une ſituation également à l'abri des grands vents & de l'ardeur du ſoleil: ces deux inconvéniens ſont très-contraires aux *orangers*. A meſure que ces arbres pouſſeront il faudra arrêter leurs rejettons vigoureux qui pouſſent irrégulierement, afin que les têtes ſe garniſſent; mais notre auteur ne conſeille pas de pincer le ſommet de toutes les branches, comme quelques-uns le pratiquent, cela faiſ pouſſer une quantité de petits rejettons trop foibles pour porter du fruit. En s'attachant à donner de la régularité à la tête, il faut ménager les branches vigoureuſes, & ne pas craindre de ſupprimer les menus rejettons qui naiſſent ou qui croiſſent, ou qui ſe chiffonnent.

Les *orangers* veulent être arroſés ſouvent & largement dans les grandes ſéchereſſes de l'été, ſur-tout lorſque les arbres ſont formés. Il faut que l'eau ait été expoſée au ſoleil, qu'elle ſoit douce & ſans aucun mélange d'égoût de fumier; cette pratique, malgré la recommandation de quelques gens, eſt pernicieuſe à ces arbres, ainſi qu'à quantité d'autres. Il en eſt de ceci comme des liqueurs ſpiritueuſes qui, lorſqu'on en boit, ſemblent donner de la vigueur pour le moment preſent, mais qui ne manquent jamais d'affoiblir enſuite.

Les *orangers* veu'ent être dépotés tous les ans. On préparera de la bonne terre pour cela, un an avant que de s'en ſervir, afin qu'elle ſoit bien mêlée & bien paſtie. La fin d'Avril eſt le tems le plus convenable pour cette opération, afin que les arbres puiſſent faire de nouvelles racines avant qu'on les ſarte de la ſerre: il faudra même les y laiſſer quinze jours de plus qu'à l'ordinaire pour qu'ils aient le tems de ſe bien affermir.

Quand on dépote les *orangers* il faut y donner des ſoins, couper toutes les racines qui excedent la motte, rechercher celles qui ſont moiſies, puis avec un inſtrument de fer pointu, on tirera d'entre les racines toute la vieille terre qu'on en pourra ôter, ſans les rompre ni endommager; puis mettre le pié des arbres dans l'eau pendant un quart d'heure, pour pénétrer d'humidité la partie inférieure de la motte. Enſuite on frottera la tige avec une broſſe de crin; on nettoyera les têtes avec un morceau de drap & de l'eau. Puis les pots ſe trouvant préparés avec des pierres ou des teſſons au fond, on mettra dans chacun environ deux pouces de haut de nouvelle terre, ſur laquelle on placera l'arbre bien dans le milieu du pot, que l'on achevera d'emplir avec de la bonne terre en la preſſant fortement avec les mains: après quoi on arroſera l'arbre en forme de pluie par-deſſus la tête; ce qu'il faudra toujours pratiquer dans la ſerre la premiere fois après que l'on aura lavé & nettoyé les arbres, cela leur fera pouſſer de nouvelles racines & rafraîchit beaucoup leur tête. Quand on ſortira les *orangers* nouvellement empotés, il ſera très-à-propos de les mettre à l'abri d'une haie, & d'appuyer leurs tiges avec de bons bâtons, pour empêcher que le vent ne les dérange. Son impétuoſité renverſe quelquefois les arbres récemment plantés, ou ébranle tout au moins les nouvelles racines.

Pour rétablir les vieux *orangers* qui ont été mal gouvernés, & dont les têtes ſont chenues, la meilleure méthode eſt d'en couper la plus grande partie au mois de Mars; de les arracher des caiſſes; de ſecouer la terre qui tient aux racines; de retrancher toutes celles qui ſont moiſies, & de couper tout le chevelu; de nettoyer enſuite le reſte des racines, ainſi que la tige & les branches: puis on les plantera dans des pots ou dans des caiſſes que l'on plongera dans une couche de tannée, en ſuivant ce qui a été dit pour les *orangers* venus de loin, & les gouverner de la même façon. Par ce moyen ils formeront de nouvelles têtes, & reprendront leur beauté en moins de deux ans. Si cependant les *orangers* qu'il eſt queſtion de rétablir ſont fort gros, & qu'ils aient été en caiſſe pendant pluſieurs années, il vaut mieux les planter avec de la bonne terre dans des manequins qui ſoient plus petits que les caiſſes, & que l'on mettra dans la couche de tannée au commencement de Juillet, lorſqu'ils auront bien pouſſé, on mettra les arbres avec leur manequin dans des caiſſes dont on remplira le vuide avec de la terre convenable. On évitera par ce moyen de mettre les caiſſes dans la tannée, ce qui les pourriroit; d'ailleurs les arbres ſeront tout auſſi bien de cette façon que s'ils avoient d'abord été plantés dans les caiſſes. Mais il ne faudra pas oublier de les faire reſter pendant 15 jours ou 3 ſemaines dans l'orangerie avant de les mettre en plein air.

La taille des *orangers* n'eſt nullement difficile. Elle conſiſte à conſerver les branches vigoureuſes; à retrancher les rejettons qui ſe chiffonnent, ſe croiſent & ſe nuiſent; à ſupprimer tous le petit bois greſle & trop mince pour donner des fleurs & produire de bon fruit. Comme cet arbre eſt ſuſceptible de différentes formes, & que ſa verdure en fait le principal agrément, on du moins le plus conſtant, on doit s'attacher à ce que ſa tête ſoit uniformément garnie au moyen d'une taille aſſidue & bien ménagée; ſans cependant y employer le ciſeau du jardinier, qui en laiſſant une grande partie des feuilles coupées à-demi, montre une déchirure déſagréable: la préciſion de la forme ne dédommage pas de cet inconvénient; d'ailleurs les feuilles qui ont été atteintes du ciſeau ſe fanent & font un mauvais effet. Il vaut beaucoup mieux laiſſer pointer légérement toutes les branches, plus elles approcheront de l'ordre naturel, plus l'aſpect en ſera agréable.

S'il arrive que la grêle, le vent, la maladie, ou tel autre accident, viennent à endommager & défigurer un *oranger*, on rabattra l'arbre en coupant toutes ſes branches juſqu'à l'endroit où il paroîtra de la vigueur & de la diſpoſition à former un nouveau branchage, capable de donner une forme qui puiſſe ſe perfectionner. Dès qu'on s'apperçoit qu'un *oranger* eſt malade, ce qui s'annonce par la couleur jaune de ſes feuilles, il faut chercher promptement à y remédier, ſoit en le mettant à l'ombre s'il a ſouffert de la trop grande chaleur, ou bien en viſitant ſes racines où ſe trouve ordinairement l'origine du mal: dans ce cas, on doit en retrancher les parties viciées & renouveller la terre. Mais les punaiſes font le plus grand fléau de cet arbre; elles attaquent ſes feuilles ſur-tout en hiver. Dès qu'on s'en apperçoit, il faut y remédier en enlevant & en écraſant ces inſectes avec les doigts, ou en frottant les branches avec une broſſe & les feuilles avec un linge, après avoir trempé l'un & l'autre, ſoit dans du vinaigre, ſoit dans de l'eau empreinte d'amertume ou de ſel.

L'agrément ne fait pas le ſeul mérite des *orangers*, on en retire auſſi de l'utilité, ſes fleurs ſervent à quantité d'uſages; on en compoſe des eaux, des liqueurs, des confitures, *&c.* tout le monde connoît l'excellente qualité de ſes fruits; ceux du plus grand nombre d'eſpeces d'*orangers* ſont bons à manger. On tire auſſi parti des oranges aigres. *Voyez* ORANGE.

Le bois de l'*oranger*, quoique de bonne qualité, eſt de bien peu de reſſource même dans les pays très-chauds, où ces arbres deviennent très-gros, parce que le tronc ſe trouve toujours pourri dans le cœur.

Il y a une infinité de variétés de cet arbre; on ſe contentera de rapporter ici celles que l'on cultive ordinairement.

1. L'*orange aigre* ou *la bigarade*.
2. *Le même à feuilles panachées*.
3. L'*orange douce* ou *de Portugal*.
4. L'*oranger à feuilles ecuuillées* ou *le bouquetier*; ainſi nommé à cauſe de la quantité de fleurs qu'il donne.
5. *Le même oranger à fleurs panachées*.
6. L'*orange corane*.
7. L'*oranger hermaphrodite*, dont le fruit participe de l'orange & du citron.
8. L'*oranger de Turquie*, dont la feuille étroite approche de celle du ſaule.
9. *Le même à feuilles panachées*.
10. *Le pompelmouſſe*: ce fruit eſt de la groſſeur d'une tête humaine.
11. L'*oranger femelle*; ainſi nommé à cauſe de ſa fécondité.
12. L'*oranger tortu*, a mérité ce nom à cauſe de ſa difformité.
13. *La groſſe orange*, dont la peau a des inégalités.
14. L'*orange étoilée*; ainſi nommée à cauſe des 5 filons dont elle eſt maſquée à la tête, & qui repréſentent une étoile.
15. L'*orange à écorce douce*.
16. L'*orange à fleur double*.
17. L'*oranger de la Chine*.
18. *Le petit oranger de la Chine*.
19. L'*oranger nain*, *à fruit aigre*: il eſt différent de celui de la Chine.
20. *Le même dont les fruits & les feuilles ſont panachés*.

Ces *orangers* nains ſont d'un agrément infini; leurs feuilles ſont très-petites, & garniſſent bien les branches: ils donnent une quantité de fleurs qui couvrent l'arbre, & forment naturellement au bout de chaque branche, un bouquet d'une odeur délicieuſe. Mais il faut des ſoins & des précautions pour entretenir ces arbres en vigueur: les ſerrer plutôt, les ſortir plus tard, & les tenir plus chaudement que les *orangers* ordinaires. Il en eſt de même du pampelmouſſe, de l'*oranger* de la Chine & de ceux à feuilles panachées. *M. d'Aubenton le ſubdélégué.*

ORANGER, (*Chimie*, *Pharmacie*, *Diete & Mat. méd.*) Il y a deux eſpeces d'*oranger* dont les hommes tirent des remedes & des alimens: ſavoir l'*oranger* à fruit doux, & l'*oranger* à fruit aigre.

Les feuilles, les fleurs & les fruits de l'un & de l'autre, ſont les parties de ces arbres qui ſont en uſage.

Les feuilles, les fleurs & l'écorce des fruits ſont chargées d'une huile eſſentielle abondante qui eſt très-pénétrante & très-aromatique; cette huile eſt contenue dans des cellules aſſez conſidérables pour paroître diſtinctement à la ſimple vûe, celles de l'écorce du fruit ſont même ſi amples & ſi pleines, qu'il n'y a qu'à la plier, la froiſſer ou la racler avec un corps raboteux, pour en faire couler cette huile abondamment. C'eſt ce principe qui donne cette flamme vive & claire qui traverſe rapidement celle d'une bougie lorſqu'on preſſe entre les doigts un zeſt d'orange auprès de cette flamme: c'eſt ce même principe qui pique ſi vivement la langue & le palais, & qui met la bouche en feu lorſqu'on mâche l'écorce jaune d'une orange fraîche; c'eſt encore cette huile qui irrite ſi douloureuſement les yeux lorſqu'on en approche de très-près une orange que l'on pele.

Nous avons expoſé à l'*article* HUILE le procédé par lequel les Italiens ramaſſoient celle-ci auſſi inciſérée qu'il eſt poſſible.

L'huile des fleurs d'orange, que les Italiens appellent *neroli*, n'en peut être ſéparée que par la diſtillation à l'eau, qui eſt le ſecond procédé que nous avons décrit à l'*article* EAUX DISTILLÉES, *voyez cet article*; car la diſtillation des fleurs d'orange par le bain-marie que l'on emploie communément pour en retirer un autre produit beaucoup plus uſuel, ſavoir l'eau eſſentielle dont nous allons parler dans un inſtant, ne fournit point d'huile eſſentielle. *Voyez* HUILES ESSENTIELLES *au mot* HUILE, & ce qui eſt dit du bain-marie à l'*article* FEU, *Chimie*.

Cet autre principe dont nous avons à parler, ſavoir le principe aromatique qui s'éleve avec le principe aqueux ſurabondant ou libre (*Voyez* EAU DISTILLÉE) dans la diſtillation des fleurs d'orange au bain-marie, conſtitue la liqueur très-connue ſous le nom d'*eau de fleurs d'orange*. *Voyez* à l'*article* EAU DISTILLÉE, la maniere de la préparer, & ſon eſſence chimique, auſſi bien que ſes propriétés médicinales communes, *au mot* ODORANT *principe*.

Cette eau eſt très-communément appellée dans les ouvrages de Médecine latins, *aqua napha*.

On peut retirer une eau eſſentielle très-analogue à celle-ci, des feuilles d'*oranger* & des écorces du fruit.

Tout ce que nous avons dit juſqu'à préſens convient également, non-ſeulement aux feuilles, aux fleurs & aux fruits de l'un & de l'autre *oranger*, mais encore, avec de très-légeres différences, aux parties analogues du citronier, du cédrat, du bergamottier, *&c.*

C'eſt encore indifféremment les fleurs de l'un ou de l'autre *oranger* qu'on prend pour en préparer des conſerves ſolides & liquides ou molles, & des teintures ou ratafiats. Les confitures préparées avec l'écorce blanche de l'un & de l'autre fruit couvenablement épuiſée de tout extrait amer par des macérations ou des décoctions ſuffiſantes, ont à-peu-près les mêmes qualités diététiques & médicamenteuſes.

La chair, moelle ou pulpe de l'orange douce, contient un ſuc abondant, doux & aigrelet, qui rend ce fruit très-rafraîchiſſant & calmant la ſoif. On mange cette chair dépouillée de ſon écorce, nu ſeule, ou avec du ſucre; cet aliment opere manifeſtement ſur l'eſtomac dans la plûpart des ſujets, cette ſenſation qui eſt déſignée dans la plûpart des livres de diete par l'expreſſion de *répoir l'eſtomac*, c'eſt-à-dire qu'il eſt aſſez généralement auſſi ſalutaire qu'agréable. Cependant comme le parenchyme ou l'aſſemblage de cellules membraneuſes où ce ſuc eſt enfermé, eſt coriace & indigeſte; il vaut mieux ſucer l'orange dans laquelle on a fait ce qu'on appelle un *puits*, c'eſt-à-dire qu'on a ouverte par un des bouts, & dont on a écraſé la chair encore enfermée dans le veſte de l'écorce, en y plongeant à pluſieurs repriſes une fourchette ou un couteau à lame d'argent, y diſſolvant enſuite, ſi l'on veut, une bonne quantité de ſucre en poudre; & il vaut mieux, dis-je, avaler le ſuc d'orange ainſi préparé, que de manger l'orange entiere. On peut rendre encore cette préparation plus gracieuſe, ſi l'on mêle parmi le ſucre qu'on y emploie une petite quantité d'*oleoſaccarum* préparé ſur-le-champ, en frottant un petit morceau de ſucre contre l'écorce de la même orange; c'eſt le

le moyen d'unir le parfum de l'écorce à la faveur du ſuc. On peut préparer auſſi avec le même ſuc une liqueur parfaitement analogue à la limonade, & qui a à-peu-près les mêmes vertus, quoiqu'à un degré inférieur, parce que l'acide de l'orange douce eſt beaucoup plus tempéré que celui du citron. La premiere liqueur eſt connue ſous le nom d'*orangeade*. *Voyez* CITRONNIER & LIMONADE.

Le ſuc de l'orange douce ſe conſerve moins bien que celui du citron; auſſi ne le garde-t-on que fort rarement dans les bouriques; il ne ſeroit pas même fort agréable, & il auroit alors peu de vertu ſi on le conſervoit ſous la forme de ſirop.

L'orenge amere n'eſt employée parmi nos alimens qu'à titre d'aſſaiſonnement: on arroſe de ſon ſuc la plûpart des volailles & des gibiers qu'on enſuge rôtis; & il eſt ſûr que cet aſſaiſonnement en facilite la digeſtion. On fait entrer auſſi leur repure & même leur écorce entiere ſeche, dans quelques ragoûts aſſez communs; l'amertume qu'ils y portent peut être regardée auſſi comme un aſſaiſonnement utile. Il eſt bon ſur-tout pour corriger la fadeur, l'*inertie* des poiſſons gras mangés en ragoûts, comme de l'anguille, *&c.* On fait auſſi dans quelques provinces, en Languedoc, par exemple, avec l'orange amere non pelée & coupée par tranches, l'ail, la rapure de pain, & le jus de viande qu'on fait bouillir enſemble, une ſauſſe qu'on ſert avec les volailles rôties; cette ſauſſe ne peut qu'être & eſt en effet déteſtable, car les ſues acides végétaux ſont entierement dénaturés par l'ébullition, & acquierent une ſaveur très-déſagréable, que l'ail & l'extrait amer de l'écorce blanche & des pépins ne corrigent certainement point.

Les pépins d'orange, & ſur-tout ceux de l'orange aigre, ſont vermifuges comme toutes les ſubſtances végétales ameres.

L'écorce d'orange amere eſt comptée parmi les ſébrifuges les plus éprouvés: on la donne, ſoit en décoction, ſoit deſſéchée & réduite en poudre; elle eſt regardée auſſi comme un bon emmenagogue, & comme un ſpécifique dans la rétention & dans l'ardeur d'urine; la doſe en ſubſtance en eſt depuis demi-gros juſqu'à deux gros.

Les écorces d'orange, ſoit douce, ſoit amere, confites, peuvent être regardées, par leur légere amertume & par un reſte de parfum qu'elles retiennent, comme ſtomachiques, fortifiantes, propres à aider la digeſtion lorſqu'on les mange à la fin des repas dans l'état de ſanté, & à réveiller doucement le jeu de l'eſtomac dans les convaleſcences. La conſerve ou le gâteau de fleurs d'orange, dont il eſt bon de rejetter les fleurs après qu'on les a mâchées & que le ſucre eſt fondu dans la bouche; & la marmelade ou conſerve liquide, poſſedent les mêmes qualités, & même à un degré ſupérieur. Le rataffat de fleurs d'orange qui eſt préparé avec une teinture des fleurs, joint à l'efficacité de leur amertume & de leur parfum, celle de l'eſprit ardent. *V.* LIQUEURS SPIRITUEUSES, *Diete*.

L'eau de fleurs d'orange qui eſt amere & chargée d'une matiere aromatique très-concentrée, eſt non-ſeulement employée pour aromatiſer des alimens, des boiſſons & des remedes, mais même ſeule ou bien faiſant la baſe d'un remede compoſé; on la mêle très-utilement au premier égard, c'eſt-à-dire comme aſſaiſonnement au lait & à pluſieurs de ſes préparations, telles que la crême douce, le fromage frais à la crême, le caillé, les crêmes avec les œufs, *&c.* L'eau de fleurs d'orange pure ou ſeule eſt à la doſe d'une ou de deux cuillerées, un remede puiſſamment ſtomachique, cordial, vermifuge; carminatif, emmenagogue, hiſtérique; elle remédie ſur-tout très-efficacement, priſe le matin à jeun, aux foibleſſes & aux douleurs d'eſtomac; elle entre très-communément dans les juleps & dans les potions cordiales & hiſtériques, à la doſe de deux juſqu'à quatre & même ſix onces. On prépare avec l'eau de fleurs d'oranga & avec les écorces des fruits, des ſirops ſimples qui ont à-peu-près les mêmes vertus que ces matieres.

Les fleurs & les écorces des fruits, auſſi-bien que les divers principes & préparations ſimples qu'on en retire, & dont nous venons de parler, tels que l'eau diſtillée, l'huile eſſentielle, la teinture, *&c.* entrent dans un très-grand nombre de compoſitions pharmaceutiques officinales.

On trouve dans la plûpart des pharmacopées la deſcription d'une pommade de fleurs d'orange qui ſe prépare en aromatiſant du ſain-doux avec les fleurs d'orange qu'on fait infuſer dans ce ſain-doux *liquéfié* par la chaleur du bain-marie, en réitérant pluſieurs fois ces infuſions ſur des nouvelles fleurs, *&c.* *Voyez* POMMADE & ONGUENT. Cette pommade, outre les qualités médicinales du ſain-doux, paroît poſſeder encore la qualité réſolutive, tonique, fortifiante, propre aux huiles eſſentielles. Le ſain-doux liquide & chaud le charge d'une certaine quantité de l'huile eſſentielle des fleurs d'orange, & ſur-tout lorſqu'on les écraſe dans le ſain-doux. (*b*)

ORANGERIE, *ſ. f.* (*Arch. civile.*) c'eſt un bâtiment dans les grands jardins qui ſert en hiver à préſerver du froid les orangers, & en général toutes les plantes exotiques. Sa forme la plus ordinaire eſt celle d'un grand ſalon ou plûtôt d'une galerie, dont le côté de l'entrée eſt expoſé au midi, & qui n'a point d'ouvertures du côté du nord; & afin que le froid ne puiſſe par pénétrer de ce côté, il y a de petits appartemens; ces appartemens peuvent même ſervir à échauffer l'*orangerie* ſans y faire du feu, & cela en y faiſant paſſer des tuyaux de poêle, ou en pratiquant un poêle dans l'ouverture du mur mitoyen aux appartemens & à l'*orangerie*. Une des plus magnifiques *orangeries* qui ait été bâtie, eſt celle de Verſailles, avec ailes en retour, & décorée d'un ordre toſcan.

On appelle auſſi *orangerie* le parterre où l'on expoſe les orangers pendant la belle ſaiſon.

Orangerie ſe dit encore des orangers mêmes enfermés dans les caiſſes. (*D. J.*)

ORARIUM, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) partie du vêtement des prêtres, qu'on appelloit auſſi *ſtola*, étole. Les évêques, les prêtres & les diacres la portoient, mais non les ſoudiacres, les lecteurs & les chantres. Oter l'*orarium* ou dépoſer, c'étoit la même choſe. C'étoit auſſi un linge que les diacres portoient ſur le bras gauche; il n'étoit pas quarré, mais oblong; il étoit à l'uſage de tous les citoyens. On n'alloit point aux ſpectacles ſans ce mouchoir, qu'on jettoit en l'air quand on étoit content. L'empereur Aurélien en fit diſtribuer au peuple. Paule de Samoſate exigeoit le même applaudiſſement de ſes auditeurs lorſqu'il prêchoit. Le mot *orarium* vient, ſelon quelques-uns, de *os*, *oris*, parce qu'on s'en ſervoit pour s'eſſuyer la bouche; ſelon d'autres d'*ora*, *oræ*, frange, bordure, parce qu'il étoit bordé & frangé.

ORATAVA, (*Géogr.*) ville de l'île de Ténériffe, une des Canaries, à l'oueſt de l'île. C'eſt le port le plus célebre qu'il y ait dans ce canton pour le commerce. Les Anglois y ont un conſul. Selon l'obſervation du P. Feuillée en 1744, la différence du méridien entre *Orotava* & Toulon, eſt de 22 degrés 23 minutes, & par conſéquent entre Paris 18d. 45′ 26″. (*D. J.*)

ORATEUR, (*Eloquence & Rhétorique.*) Ce mot dans ſon étymologie s'étend fort loin, ſignifiant en général *tout homme qui harangue*. Ici il déſigne un *homme éloquent* qui fait un diſcours public préparé avec art pour opérer la perſuaſion.

Quelque ſujet que traite un tel *orateur*, il a néceſſairement trois fonctions à remplir; la premiere eſt de trouver les choſes qu'il doit dire; la ſeconde eſt de les mettre dans un ordre convenable; la troiſieme, de les exprimer avec éloquence: c'eſt ce qu'on appelle *invention*, *diſpoſition*, *expreſſion*. La ſeconde opération tient preſque à la premiere, parce que le génie lorſqu'il enfante, étant mené par la nature, va d'une choſe à celle qui doit la ſuivre. L'expreſſion eſt l'effet de l'art & du goût. *Voyez* INVENTION, DISPOSITION, EXPRESSION.

On diſtingue trois devoirs de l'*orateur*, ou, ſi l'on veut, trois objets qu'il ne doit jamais perdre de vûe, inſtruire, plaire & émouvoir. Le premier eſt indiſpenſable, car à moins que les auditeurs ne ſoient inſtruits d'abord, il faut néceſſairement que l'*orateur* les inſtruiſe: cette inſtruction eſt quelquefois capable de plaire par elle-même; il y a pourtant des agrémens qu'on y peut répandre, ainſi que dans les autres parties du diſcours; c'eſt à quoi l'on oblige l'*orateur* par le ſecond devoir qu'on lui preſcrit, qui eſt de plaire. Il y en a un troiſieme, qui eſt d'émouvoir; c'eſt en y ſatisfaiſant que l'*orateur* s'éleve au plus haut degré de gloire auquel il puiſſe parvenir; c'eſt ce qui le fait triompher; c'eſt ce qui briſe les cœurs & les entraîne.

Le ſecret eſt d'abord de plaire & de toucher;
Inventez des reſſorts qui puiſſent m'attacher.

Ces reſſorts ſont d'employer les paſſions, inſtrument dangereux quand il n'eſt pas manié par la raiſon; mais plus efficace que la raiſon même quand il l'accompagne & qu'il la ſert. C'eſt par les paſſions que l'éloquence triomphe, qu'elle regne ſur les cœurs; quiconque ſait exciter les paſſions à propos, maîtriſe à ſon gré les eſprits, il les fait paſſer de la triſteſſe à la joie, de la pitié à la colere. Auſſi véhément que l'orage, auſſi pénétrant que la

la foudre, auſſi rapida que les torrens, il emporte, il renverſe tout par les flots de ſa vive éloquence: c'eſt par là que Démoſthène a régné dans l'Aréopage & Cicéron dans les roſtres.

Perſonne n'ignore que les *orateurs* chez les Grecs & les Romains étoient des hommes d'état, des miniſtres non moins conſidérables que les généraux, qui manioient les affaires publiques, & qui entroient dans preſque toutes les révolutions. Leur hiſtoire n'eſt point celle de particuliers, où les matieres qu'ils traitoient un ſpectacle d'un art inutile. Les harangues de Démoſthène & de Cicéron offrent des tableaux vivans du gouvernement, des intérêts, des mœurs & du génie des deux peuples. Il me paroît donc important de tracer avec quelque étendue le caractere des *orateurs* d'Athènes & de Rome: ce ſera l'hiſtoire de l'éloquence même. Ainſi, *voyez* ORATEURS GRECS, ORATEURS ROMAINS.

Boſſuet, Fléchier, Bourdaloue, ont été dans le dernier ſiecle de grands *orateurs* chrétiens. Les oraiſons ſonebres des deux premiers les ont conduits à l'immortalité; & Bourdaloue devint bien-tôt le modele de la plûpart des prédicateurs. Mais rien parmi nous n'engage aujourd'hui perſonne à cultiver le talent d'*orateur* au barreau, ce tribunal que Virgile appelle ſi bien *ferreus jugo, infamemque forum*. C'eſt ce qui a fait dire à un de nos auteurs modernes:

Egaré dans le noir dédale
Où le phantôme de Thémis
Couché ſur la pourpre & les lis,
Penche la balance inégale,
Et tire d'une urne vénale
Des arrêts dictés par Cypris.
Irois-je, orateur *mercénaire*
Du faux & de la vérité,
Chargé d'une haine étrangere
Vendre aux querelles du vulgaire
Ma voix & ma tranquillité? (*D. J.*)

ORATEURS GRECS, (*Hiſt. de l'Eloquence.*) pour mettre de la méthode dans ce diſcours, nous partagerons les *orateurs grecs* en trois âges, conformément aux trois âges de l'éloquence d'Athènes.

PREMIER AGE. *Périclès* fut proprement le premier *orateur* de la Grece, avant lui nul diſcours, nul ornement oratoire. Quelques ſophiſtes ſortis des colonies grecques, avec un ſtyle ſententieux, des termes amphatiques, un ton empoulé, & un xmas faſtueux d'hyperboles, ébloüirent quelque tems les Grecs. Les Athéniens frappés du ſtyle fleuri & métaphorique de Gorgias de Léontium, le reſpectoient comme un enfant des dieux; ſes bypalliages, ſes hyperbates, ſes careſteres lui mériterent une ſtatue d'or maſſive dans le temple de Delphes. Hyppias d'Elée, fameux par ſa prodigieuſe mémoire, étoit comme l'*orateur* commun de toutes les républiques grecques. Périclès, guidé par un génie ſupérieur, & formé par de plus habiles maîtres, vint tout à coup éclipſer la réputation que ces vains harangueurs avoient uſurpée, & détromper ſes compatriotes: ſes vertus, ſes exploits, ſon ſavoir profond, & ſes rares qualités donnerent de l'éclat à cette magnifique éloquence, qui pendant quarante ans le rendit le maître abſolu de ſa patrie, & l'arbitre de la Grece. Il n'a laiſſé aucun diſcours, mais les poëtes comiques de ſon tems rapportent que la déeſſe de la perſuaſion, avec toutes ſes graces, réſidoit ſur ſes levres; qu'il foudroyoit, qu'il renverſoit, qu'il mettoit en combuſtion toute la Grece.

Socrate, ſans être *orateur* ni maître de rhétorique, continua cette brillante réforme, & ſoumit ces heureux commencemens. Jules-Céſar dans le traité qu'il compoſa pour répondre à l'éloge hiſtorique que Cicéron avoit fait de Caton d'Utique, comparoit le diſcours & la vie de ce romain à la conduite de Périclès, & un diſcours de Théramene par Socrate, éloge accompli dans la bouche d'un ſi grand homme, qui, dit Plutarque, auroit effacé Cicéron même, ſi le barreau avoit pu être un théâtre aſſez vaſte pour ſon ambition.

Lyſias brilla dans le genre ſimple & tranquille; il effaça par un ſtyle élégant & précis tous ſes dévanciers, & laiſſa peu d'imitateurs. Athènes s'applaudit de ſa diction pure & delicate, & toute la Grece lui adjugea plus d'une fois le prix d'éloquence à Olympie. Les graces de l'atticiſme dont il orne ſes diſcours, dit Denis d'Halicarnaſſe, ſont priſes dans la nature & dans le langage ordinaire. Il frappe agréablement l'oreille par la clarté, le choix & l'élégance de ſes termes, & par l'arrangement harmonieux de ſes périodes. Chez lui, chaque âge, chaque paſſion, chaque perſonnage a, pour ainſi dire, ſa voix qui le diſtingue & le caractériſe. Ses péroraiſons ſont exactes & meſurées, mais elles n'ont point ce pathétique qui ébranle & qui entraîne. Ce qu'on trouve de ſurprenant dans ces *orateur*, c'eſt une fécondité prodigieuſe de génie. Dans environ deux cens plaidoyers qu'il débita ou compoſa pour d'autres, on ne remarquoit ni mêmes lieux, ni mêmes penſées, ni mêmes réflexions. Il trouva, ou au-moins perfectionna l'art de donner aux choſes une énergie, une force, & un caractere qui ſe reconnoît dans les penſées, dans l'expreſſion, & dans l'arrangement des parties.

Thucydide vint frapper les Grecs par un nouvel éclat, & un nouveau genre d'éloquence. A un génie auſſi élevé que ſa naiſſance, à une fierté de républicain, à un caractere ſombre & auſtere, à un tempérament chagrin & inquiet, ſon éducation & ſes malheurs ajouterent cette nobleſſe de ſentiment, ce choix de parmes, cette hardieſſe d'imagination, cette vigueur de diſcours, cette profondeur de raiſonnemens, ces traits, ces expreſſions qui le conſtituent le premier & le plus digne hiſtorien des républiques. Son ſtyle ſingulier ne participe que trop à une humeur violente & agitée par les revers de la fortune. Il emploie l'ancien dialecte attique. Il crée des mots nouveaux, & en affecte d'anciens pour donner un air myſtérieux à certaines penſées qu'il ne ſait que montrer. Il met le ſingulier pour le pluriel, le pluriel pour le ſingulier, l'infinitif des verbes pour les noms verbaux, le genre féminin pour le maſculin: il change les cas, les tems, les perſonnes, les choſes mêmes, ſuivant le mouvement de ſon imagination, le beſoin des affaires & les circonſtances de ſon récit. Une figure qui lui eſt propre & qui porte avec ſoi le caractere véritable d'une paſſion forte & violente, c'eſt l'hyperbate, qui n'eſt autre choſe que la tranſpoſition des penſées & des paroles dans l'ordre & la ſuite d'un diſcours. La méthode de raiſonner par de fréquens enthymêmes, le diſtingue de tous les écrivains précédens.

Ses idées, d'un ordre ſupérieur, n'ont rien que de noble, & préſentent même une eſpece d'élévation aux choſes les plus communes; on ne ſait pas ſi ce ſont les penſées qui ornent les mots, ou les mots qui ornent les penſees; ſes termes ſont, pour ainſi dire, au même niveau que les affaires: vif, ſerré, concis, on diroit qu'il court avec la même impétuoſité que la foudre qu'il allume ſont les pas des guerriers dont il décrit des exploits.

Cicéron & Denis d'Halicarnaſſe exigeoient un grand diſcernement dans la lecture de ſes harangues, parce qu'ils n'y trouvoient pas un ſtyle ni aſſez harmonieux, ni aſſez lié, ni aſſez arrondi; ils lui reprochoient d'avoir quelquefois des penſées obſcures & enveloppées, des raiſonnemens vicieux, & des caracteres forcés.

SECOND AGE. *Iſocrate* ouvrit ce beau ſiecle, & parut à la tête des *orateurs* qui s'y diſtinguerent, comme un guide éclairé qui mene une troupe de ſages par des chemins ſûrs & ſleuris. De ſon école, comme du cheval de Troie, dit Cicéron, ſortit une foule de grands maîtres. Le genre d'éloquence qu'il introduiſit eſt agréable, doux, dégagé, coulant, plein de penſées fines, & d'expreſſions harmonieuſes; mais il eſt plus propre aux exercices de pur appareil qu'au tracas du barreau.

La multiplicité de ſes antithèſes, ſes phraſes de même étendue, de mêmes membres, fatiguent le lecteur par leur monotonie. Il ſacrifie la ſolidité du raiſonnement aux charmes du bel eſprit. Par une ſotte ambition de ne vouloir rien dire qu'avec emphaſe, il eſt tombé, dit Longin, dans une faute de petit écolier. Quand on lit ſes écrits, on ſe ſent auſſi peu ému que ſi on aſſiſtoit à un ſimple concert. Ses réflexions n'ont rien de merveilleux qui ſoleve; Philippe de Macédoine diſoit qu'il ne s'eſcrimoit qu'avec le fleuret.

Iſocrate naquit 436 ans avant Jeſus-Chriſt, & mourut de douleur à l'âge de 90 ans, ayant appris que les Athéniens avoient perdu la bataille de Chéronée. Il nous reſte de lui vingt-une harangues que Wolfius a traduit de grec en latin. Il y a deux de ces oraiſons pour Nicoclès roi de Chypre, qui ſont parvenues juſqu'à nous. La premiere traite des devoirs des princes envers leurs ſujets, & la ſeconde de ceux des ſujets envers leurs princes. Nicoclès pour loi en témoigner ſa reconnoiſſance, lui fit préſent de vingt talens, c'eſt-à-dire de trois mille ſept cens cinquante livres ſterling, ſuivant le calcul du docteur Brerewood, ce qui revient à plus de quatre-vingt-trois mille livres de notre monnoie.

Platee, comme un nouvel athlete, vint, les armes à la main, diſputer à Homere le prix de l'éloquence. Le dialecte dont il ſe ſert eſt l'ancien dialecte attique qu'il écrit dans ſa plus grande pureté. Son ſtyle eſt exact, aiſé, coulant, naturel, tel qu'un clair ruiſſeau qui promene

mene ſans bruit & ſans fierté ſes eaux argentines à-travers d'une prairie émaillée de fleurs. Speuſippe ſon neveu fit placer les ſtatues des Graces dans l'académie où ce philoſophe avoit coutume de dicter ſes leçons, voulant par-là fixer le jugement qu'on devoit prononcer ſur ſes écrits, & l'idée véritable qu'il en falloit concevoir. Son défaut eſt de ſe répandre trop en métaphores; emporté par ſon imagination, il court après les figures, & ſurcharge ſes écrits d'épithetes. Ses métaphores ſont ſans analogie, & ſes allégories ſans meſure, du-moins c'eſt ainſi qu'en juge Denis d'Halicarnaſſe après Démétrius de Phalere, & d'autres ſavans, dans ſa lettre à Pompée.

Iſée montra une diction pure, ſuccinte, claire, forte, énergique, conciſe, propre au ſujet, arrondie, & convenable au barreau. On apperçoit dans le dix plaidoyers qui nous reſtent des cinquante qu'il avoit écrits, les premiers coups de l'art, & cette ſource où Démoſthène forgea ces foudres & ces éclairs qui la rendirent ſi terrible à Philippe & à Eſchine.

Hypéride joignit dans ſes diſcours les douceurs les graces de Lyſias. Il y a dans ſes ouvrages, dit Longin un nombre infini de choſes plaiſamment dites: ſa maniere de railler eſt fine, & a quelque choſe de noble.

Eſchine, enfant de la fortune & de la politique, eſt un de ces hommes rares qui paroiſſent ſur la ſcene comme par une eſpece d'enchantement. La pouſſiere de l'école & du greffe, le théâtre, la tribune, la Grace, la Macédoine, lui virent jouer tour-à-tour différens rôles. Maître d'école, greffier, acteur, miniſtre, ſa vie fut un tiſſu d'aventures; ſa vieilleſſe ne fut pas moins ſingaliere: il ſe fit philoſophe, mais philoſophe ſouple, adroit, ingénieux, délicat, enjoué. Il charma plus d'une fois ſes compatriotes, & fut admiré & eſtimé de Philippe. L'obſcurité de ſa naiſſance, l'amour des richeſſes & de la gloire pâlirent ſon ambition, & ſes malheurs n'altererent jamais les charmes & les graces de ſon eſprit, il l'avoit extrêmement beau.

Une heureuſe facilité que la nature ſeule peut donner, regne par-tout dans ſes écrits; l'art & le travail ne s'y font point ſentir. Il eſt brillant & ſolide; ſa diction ornée des plus nobles & des plus magnifiques figures, eſt aſſaiſonnée des traits les plus vifs & les plus piquans. La fineſſe de l'art ne ſe fait pas tant admirer en lui que la beauté du génie. Le ſublime qui regne dans ſes harangues n'altere point le naturel. Son ſtyle ſimple & net n'a rien de lâche ni de languiſſant, rien de reſſerré ni de contraint. Ses figures ſortent de ſujet ſans être forcées par l'effort de la réflexion. Son langage châtié, pur, élégant, a toute la douceur du langage populaire. Il s'éleve ſans ſe guinder; il s'abaiſſe ſans s'avilir ni ſe dégrader.

Une voix ſonore & éclatante, une déclamation brillante, des manieres aimables & polies, un air libre & aiſé, une capacité profonde, une étude réfléchie des lois, une pénétration étendue lui concilierent les ſuffrages des tribus aſſemblées, & l'admiration des connoiſſeurs. Par tous ces talens que la nature lui prodigua, que ſon génie ſut merveilleuſement cultiver, le fils d'Atromete devint la digne rival de Démoſthène, & le compagnon des trois.

Démoſthène, le premier des *orateurs grecs*, mérite bien de nous arrêter quelque tems. Il naquit à Athènes 381 ans avant Jeſus-Chriſt. Il fut diſciple d'Iſocrate, de Platon, & d'Iſée, & fit ſous ce grand maître de tels progrès, qu'à l'âge de dix-ſept ans il plaida contre ſes tuteurs, & les fit condamner à lui payer trente talens qu'il leur remit.

Né pour fixer le vrai point de l'éloquence grecque, il eut à combattre en même tems les obſtacles de la nature & de la fortune. L'étude & la vertu s'efforcerent comme à l'envi, de la placer à la tête des *orateurs* & de lui ſoumettre ſes rivaux. Point d'homme qui ait été tant contredit, & point d'homme qui ait été tant admiré: point d'*orateur* plus mal partagé du côté de la nature, & plus aidé du côté de l'art: point de politique qui ait eu moins de loiſir, & qui ait ſu mieux employer le tems; ſon éloquence & ſa vertu peuvent être regardées comme un prodige de la raiſon & le plus grand effort du génie.

C'eſt en effet un génie ſupérieur qui s'eſt ouvert une nouvelle carriere qu'il a franchie d'un pas audacieux, ſans laiſſer aux autres que la ſeule conſolation de l'admirer, & le deſeſpoir de ne pouvoir l'atteindre. Lorſqu'il entra dans les affaires, & qu'il commença à parler en public, quatre *orateurs* célébres s'étoient déjà emparés de l'admiration publique; Lyſias par un ſtyle ſimple & châtié; Iſocrate par une diction ornée & fleurie; Platon par une élocution *noble*, *pompeuſe* & ſonore; Thucydide par un ſtyle ſerré, bruſque, impétueux. Démoſthène réunit tous ces caracteres; & prenant ce qu'il y avoit de plus louable en chaque genre, il s'en forma un ſtyle ſublime & ſimple, étendu & ſerré, pompeux & naturel, fleuri & ſans fard, auſtere & enjoué, véhément & diffus, délicat & bruſque, propre à tracer un portrait & à enflammer une paſſion.

Tout ce que l'eſprit a de plus ſubtil & de plus brillant, tout ce que l'art a de plus fin, &, pour ainſi, dire, de plus ruſé, il le trouve, & le marque d'une maniere admirable. Rien de plus délicat, de plus ſerré, de plus lumineux, de plus chatié que ſon ſtyle; rien de plus ſublime, ni de plus véhément que ſes penſées, ſoit par la majeſté qui les accompagne, ſoit par le tour vif & animé dont il les exprime. Nul autre n'a pu ſe plus loin la perfection des trois ſtyles; nul n'a été plus élevé dans le genre ſublime, ni plus délicat dans le ſimple, ni plus ſage dans le tempéré.

Dans ſa méthode de raiſonner, il ſait prendre des détours & marcher par des chemins couverts, pour arriver plus ſûrement au but qu'il ſe propoſe: c'eſt ainſi que dans la harangue de la flotte qu'il falloit équiper contre le roi de Perſe, il rend au peuple la difficulté de l'entrepriſe ſi grande, que voulant la perſuader en apparence, il la diſſuade en effet, comme il le prétendoit. Il ſupprime quelquefois adroitement des actions glorieuſes à ſa patrie, lorſqu'en les rapportant il pourroit choquer des alliés. Dans la quatrieme Philippique, il dit qu'Athènes ſauva deux fois la Grece des plus grands dangers, à Marathon, à Salamine. Il avoit trop habile pour rappeller l'honneur qu'Athène s'étoit acquiſe en affranchiſſant la Grece de l'empire de Sparte, parce qu'il avoit tout à ménager dans les conjonctures critiques où il parloit. Il aime mieux dérober quelque choſe à la gloire de ſa république, que de faire revivre un ſouvenir injurieux à Lacédémone, alors allié d'Athènes.

Ce qu'on doit ſur-tout admirer en lui, ce ſont ces couleurs vives, ces traits touchés & perçans, ces terribles images qui abattent & effrayent, ce ton de majeſté qui impoſe, ces mouvemens impétueux qui entraînent, ces figures échémentes, ces fréquentes apoſtrophes, ces interrogations réitérées qui animent & élevent un diſcours; enforte que l'on peut dire que jamais *orateur* n'a donné tant de force à la colere, aux haines, à l'indignation, à tous ſes mouvemens, ni à toutes ſes paſſions.

Démoſthène n'eſt point un déclamateur qui le joue librement ſur des ſujets de fantaiſie, & qui, ſelon le reproche calomnieux de ſes ennemis, s'inquiete bien plus de la cadence d'une période que de la chûte d'une république. C'eſt un *orateur* dont le zele infatigable ne ceſſe de réveiller les léthargiques, de raſſûrer les timides, d'intimider les téméraires, de ranimer les voluptueux, qui ne vouloient ni ſervir la patrie, ni qu'il la ſervît: c'eſt enfin un ami du genre humain, qui ne s'occupe qu'à refondre des hommes accoutumés à n'uſer de la liberté & de la puiſſance, que pour ſe mettre au-deſſus de la raiſon.

Un talent qu'il porta au ſouverain degré par des exercices continuels, c'eſt la déclamation. Le feu l'action de ſon viſage, le ſon de ſa voix d'accord avec ſes expreſſions & ſes penſées, le ton de ſes paroles, & l'air de ſon geſte ébranloient quiconque venoit l'entendre. Démétrius de Phalere, qui avoit été ſon diſciple, aſſûre qu'il harangueoit comme un ſage, plein de l'eſprit du dieu de Delphe.

Les effets de ſon éloquence tiennent du prodige. Philippe de Macédoine par menaces, par ruſes, par intrigues, par tromperies pénetre juſqu'aux Thermopiles, & vient montrer à la Grece les fers qu'il avoit forgés pour elle. Athènes & ſes voiſins ſans conſeil, ſans chefs, ſans finances, ſans vaiſſeaux, ſans ſoldats, ſans courage pâliſſent & reſtent interdits. Démoſthene monte à la tribune, il parle; auſſi-tôt les troupes marchent, les mers ſont couvertes de vaiſſeaux; Olynthe, Byſance, l'Eubée, Mégare, la Béotie, Rhodes, Chios, l'Helleſpont ſont ſecourus, ou rentrent dans l'ancienne alliance; Philippe lui-même tremble au milieu de ſa redoutable phalange.

La priſe d'Elatée par le même Philippe réduiſit une ſeconde fois les Athéniens au déſeſpoir. Démoſthene les raſſûre, & ſe charge de faire rentrer les Thébains dans la ligue commune. Son éloquence, dit Théopompe, ſouffla dans leur cœur comme un vent impétueux, & y raluma l'amour de la liberté avec tant d'ardeur, que tranſportés comme par une eſpece d'enthouſiaſme & de fureur, ils coururent aux armes, & marcherent avec audace contre le commun tyran de la Grece: crainte, réflexion, politique, prudence, tout eſt oublié pour ne plus ſe laiſſer enflammer que par le feu de la gloire.

Anti-

Antipater, un des ſucceſſeurs de Philippe, comptoit pour rien les galeres d'Athènes, le pirée & les ports. Sans Démoſthene, diſoit-il, nous aurions pris cette ville avec plus de facilité, que nous ne nous ſommes emparé de Thèbes & de la Béotie; lui ſeul fait la garde ſur les remparts, tandis que ſes citoyens dorment: comme un rocher immobile, il ſe rit de nos menaces, & repouſſe tous nos efforts. Il n'a pas tenu à lui qu'Amphipolis, Olynthe, Pyla, la Phocyde, la Cherſoneſe, la côte de l'Helleſpont, ne nous paſſent. Plus redoutable lui ſeul que toutes les flottes de ſa république, il eſt ans Athéniens d'aujourd'hui ce qu'étoient aux anciens Thémiſtocle & Périclès. S'il avoit eu en ſa diſpoſition les troupes, les vaiſſeaux, les finances, les occaſions; que n'auroit pas eu à craindre notre Macedoine, puiſque par une ſeule harangue il ſoulève tout l'univers contre nous, & fait ſortir des armées de terre?

Le roi de Perſe donnoit ordre à ſes ſatrapes de lui prodiguer l'or à pleines mains, afin de l'engager à ſuſciter de nouveaux embarras à Philippe, & d'arrêter les progrès de cette cour qui ſortia à peine de la pouſſiere, ofnit déjà menacer ſon trône. Alexandre trouva dans Sardes les réponſes de Démoſthene, & le bordereau des ſommes qu'on lui envoyoit régulierement par diſtinction entre tous les Grecs.

Nous ne pouvons trouver une idée plus juſte ni plus belle de la perfection de l'éloquence greque que la réplique de cet *orateur* au plaidoyer d'Eſchine contre Ctéſiphon: l'antiquité ne nous fournit point de diſcours plus parfait. Cicéron paroît enchanté de l'exorde d'Eſchine, & Quintilien parle avec étonnement de celui de Démoſthene.

Quelques ſophiſtes ont cependant trouvé des taches eſſentielles dans ces deux harangues; mais eſt-il à préſumer que deux *orateurs* qui s'obſervoient mutuellement, qui connoiſſoient le génie de leurs compatriotes, formés tous deux par la nature, perfectionnés par l'art, diſtingués par leurs emplois, conſommés par l'expérience, & de plus animés par une ſaintité perſonnelle, ayent dit des choſes nuiſibles à leur cauſe? Dans une affaire auſſi critique, où il s'agiſſoit de leur fortune & de leur réputation, qui croira que ces deux grands hommes auroient puiſé des principes faux, ſuſpects, plut dignes d'un déclamateur qui ne cherche qu'à donner des termes, que d'un politique à qui il eſt eſſentiel de ménager l'eſtime de ſa république & ſa propre gloire? Avouons plutôt qu'ils n'ont jeté dans leurs diſcours que ce degré de chaleur qui lui convient; c'eſt la moindre juſtice qu'on puiſſe rendre à leur mémoire.

Il eſt vrai qu'ils ſe chargent d'injures atroces, ſans aucun ménagement. La politeſſe de nos mœurs & les lumieres de notre ſiècle condamnent ces manieres féroces & barbares; mais plaçons-nous dans le même point de vûe & dans la même ſituation, nous en jugerons différemment. Ce ſtyle étoit ordinaire au barreau d'Athènes, & paſſa même aux Romains; il eſt familier à Cicéron, ce modele accompli de l'urbanité romaine, cet *orateur* ſi exact à obſerver les bienſéances de ſon art & de ſa nation: je ne vois pas qu'aucun ancien ait repris en lui ſes invectives atroces contre Marc Antoine. En général un républicain ſe donne plus de liberté, & parle avec moins de ménagement qu'un courtiſan de la monarchie.

Les envieux & les théteurs font encore d'autres reproches à Démoſthene, mais qui ne ſont que de légers défauts, & qui n'ont jamais pu nuire à ſa réputation; je m'arrêterai plus volontiers au parallele que les anciens & les modernes ont fait d'Eſchine & de lui; mais je dirai ſeulement que Démoſthene ne pouvoit avoir un plus digne rival qu'Eſchine, ni Eſchine un plus digne vainqueur que Démoſthene. Si l'un tient le premier rang entre les *orateurs grecs*, l'autre tient ſans contredit le ſecond. Trois des harangues d'Eſchine furent nommées *les trois graces*, & neuf de ſes lettres mériterent le ſurnom des *neuf muſes*. Il nous en eſt reſté quelques-unes qui ſont fort ſupérieures à celles de ſon rival. Démoſthene harangue dans ſes lettres, Eſchine parle, converſe dans les ſiennes.

Ayant ſuccombé dans ſon accuſation contre Ctéſiphon, il paya d'un exil involontaire une accuſation témérairement intentée. Il alla s'établir à Rhodes, & ouvrit dans cette île une nouvelle école d'éloquence, dont la gloire ſe ſoutint pendant pluſieurs ſiecles. Il commença les leçons par lire à ſes auditeurs les deux harangues qui avoient cauſé ſon banniſſement: tout le monde lui donna de grands éloges; mais quand il vint à lire celles de Démoſthene, les battemens de mains & les acclamations redoublerent. Ce fut alors qu'il dit ce mot ſi flatteur dans la bouche d'un ennemi & d'un rival: „ „ Eh! que ſeroit-ce donc, meſſieurs, ſi vous l'aviez entendu lui-même „!

Il ne faut pas taire ici que le vainqueur uſa noblement de la victoire; car au moment qu'Eſchine ſortit d'Athènes pour aller à Rhodes, Démoſthene la bourſe à la main courut après lui, & l'obligea d'accepter une offre ineſpérée & une conſolation ſolide; ſur quoi Eſchine s'écria: „ Comment ne regretterai-je pas une patrie „ où je laiſſe un ennemi ſi généreux, que je deſeſpere de „ rencontrer ailleurs des amis qui lui reſſemblent „? Il arriva cependant que les Aſiatiques étonnés plaignirent ſes diſgraces, adoucirent ſes malheurs, & rendirent juſtice à ſes talens.

Pour ce qui regarde Démoſthene, les Athéniens, après ſa mort qui fut celle d'un héros, lui firent ériger une ſtatue de bronze, & ordonnerent par un decret que d'âge en âge l'aîné de ſa famille ſeroit nourri dans le prytanée. Au bas de ſa ſtatue étoit gravée cette inſcription: „ Démoſthene, ſi la force avoit égalé en toi le génie & „ l'éloquence, jamais Mars le macédonien n'auroit „ triomphé de la Grece „. Antipater prononça en quelque ſorte ſon éloge funebre au deux mots. Lorſqu'on lui reconta la maniere généreuſe dont il quitta la vie, pour s'arracher aux fers des ſucceſſeurs d'Alexandre, il dit que ce grand homme avoit quitté la vie pour ſe hâter d'habiter dans les îles des bienheureux parmi les héros, ou pour marcher au ciel à la ſuite de Jupiter, protecteur de la liberté.

Perſonne n'ignore la cauſe fatale qu'Hermogene, Photius, Longin, Quintilien, Denis d'Halicarnaſſe, & Cicéron ont fait de ce grand homme. Wolfius a traduit en latin les harangues qui nous reſtent de lui; M. de Tourreil en a donné une traduction françoiſe, avec que préface qui paſſe pour un chef d'œuvre.

Je ne parlerai pas ici de Dinarque, de Demade, & autres qui ont paru avec réputation, parce que ceux-ci ne nous ont laiſſé aucun écrit; ceux-là n'ont inventé aucun genre de ſtyle particulier, & n'en ont perfectionné aucun. D'ailleurs je ne me ſuis propoſé ici que de crayonner quelques traits des principaux *orateurs grecs*, pour pouvoir tracer en paſſant la ſuite des progrès, & finalement la chûte de l'éloquence dans ce beau pays du monde.

Troiſieme age. La perte de pluſieurs grands hommes qui ſe détruiſirent reſpectivement par les intrigues des princes de Macédoine, entraîna la perte de l'éloquence avec la ruine de la république. Des *orateurs* d'eſprit & de mérite occuperent encore le barreau avec éclat; mais ce n'étoit plus ni le même génie, ni la même liberté, ni la même grandeur: ils impoſerent quelque temps à la multitude, & parurent avoir remplacé les Eſchines & les Démoſthenes; mais les connoiſſeurs s'apperçurent bientôt du faux brillant qu'ils introduiſoient & du terrible déchet dont l'éloquence antique étoit menacée. Au lieu de cette éloquence noble & philoſophique des anciens, on vit s'inſinuer peu à peu, depuis la mort d'Alexandre, une éloquence inſolente, ſans retenue, ſans philoſophie, ſans ſagaſſe, qui, détruiſant juſqu'aux moindres trophées de la premiere, s'empara de toute la Grece: ſuivie des courtiſes délicieuſes de l'Aſie, elle travailla ſourdement à ſupplanter l'ancienne, & y réuſſit en faiſant illuſion, & trompant l'imagination par des couleurs empruntées. Au lieu de ce vêtement majeſtueux, mais modeſte, qui ornoit l'ancienne éloquence, elle prit une robe toute brillante & bigarrée de diverſes couleurs, peu convenable à la pouſſiere du barreau. Ce ne fut plus que jeux d'eſprit, que pointes, qu'antitheſes, que figures que métaphores, que crimes ſonores, mais vuides de ſens.

Démétrius de Phalere, grand homme d'état, auſſi verſé dans les lettres & la philoſophie que dans la politique donna la premiere atteinte au goût ſolide qu'il avoit puiſé dans l'école de Démoſthene; dont il ſe faiſoit honneur d'avoir été l'eleve. Ces *orateur*, ſoit par affectation, ſoit par choix, ſoit par neceſſité, s'appliquoit plutôt à plaire au peuple & à l'amuſer, qu'à l'abattre & qu'à exciter en lui une vive impreſſion, comme faiſoit Périclès, pour aiguillonner en quelque ſorte ſon courage, & le tirer de ſa létargie. Ecrivain poli, il s'étudioit à charmer les eſprits, & non à les enflammer; à faire illuſion, & non à convaincre. C'eſt plutôt un athlete de parade, formé pour figurer dans les jeux & les ſpectacles, qu'un guerrier terrible qui s'élance de ſa tente pour frapper l'ennemi. Son ſtyle rempli de douceur & d'agrément, mais dénué de force & de vigueur, avec tout ſon brillant & ſon éclat, ne s'élevoit point au-deſſus du médiocre: c'étoient des graces légeres & ſuperficielles, qui diſparoiſſoient à la vûe de l'éloquence ſublime & magnifique de Démoſthene.

ſthene. On le fait auſſi auteur de la déclamation, genre d'exercice plus convenable à un ſophiſte qui cherche à faire parade d'eſprit à l'ombre de l'école, qu'à un homme ſenſé, nourri & formé dans les affaires.

Cette nouveauté fut d'un exemple pernicieux, car ce ſtyle devint à la mode. Les ſophiſtes qui ſuccéderent à Démétrius, affinerent encore cette invention, & ne s'occuperent plus qu'à ſubtiliſer, qu'à termineer leurs périodes par des jeux de mots, des antithèſes, des pointes d'eſprit, des métaphores outrées, des ſubtilités puériles; mais dévoilons plus particulierement les cauſes de la chûte de l'éloquence.

1°. La perte de la liberté dans Athènes fut celle de l'éloquence. Un homme né dans l'eſclavage, dit Longin, eſt capable des autres ſciences, mais il ne peut jamais devenir *orateur*; car un eſprit abattu & comme dompté par la ſervitude n'a pas le courage de s'élever à quelque-choſe de grand: tout ce qu'il pourroit avoir de vigueur, s'évapore de lui-même, & il demeure toujours comme enchaîné dans une priſon. La ſervitude la plus légitime eſt une eſpece de priſon, où l'ame décroît & ſe rapetiſſe en quelque ſorte; au lieu que la liberté éleve l'ame des grands hommes, anime, excite puiſſamment en eux l'émulation, & entretient cette noble ardeur qui les encourage à s'élever au deſſus des autres: joignez y les motifs intéreſſans, dont les républiques piquent leurs *orateurs*. Par eux leur eſprit acheve de ſe polir, & ſe prête à leur faire cultiver avec une merveilleuſe facilité les talens qu'ils ont reçus de la nature, ſans les écarter un moment de ce goût de la liberté qui ſe fait ſentir dans leurs diſcours, & juſque dans leurs moindres actions.

2°. A cet amour déſintéreſſé de la liberté dans les républicains ſuccéda ſous une domination étrangere un deſir paſſionné des richeſſes: on oublia tout ſentiment de gloire & d'honneur, pour mandier ſervilement les faveurs des nouveaux maîtres, & ramper à leurs piés. Or, dit Longin, comme il eſt impoſſible qu'un juge ſoit corrompu ſans paſſion & ſans aimer de tout ce qui eſt juſte & honnête, parce qu'un eſprit qui s'eſt laiſſé gagner aux préſens, ne connoît de juſte & d'honnête que ce qui lui eſt utile: comment pourrions nous trouver de grandes actions dignes de la poſtérité dans ce malheureux ſiecle où nous ne nous occupons qu'à tromper celui-ci pour nous approprier ſa ſucceſſion, qu'à tendre des pieges à cet autre, pour nous faire écrire dans ſon teſtament, & qu'à faire un trafic infame de tout ce qui peut nous apporter du gain?

3°. La corruption des mœurs engloutit, pour ainſi dire, tous les eſprits. Les eſprits comme abâtardis par le luxe, ſe jetterent dans un déſordre affreux. Si on donnoit quelque tems à l'étude, ce n'étoit que par pur amuſement ou pour faire une vaine parade de ſa ſcience, & non par une noble émulation, ni pour tirer quelque profit louable & ſolide. Les Grecs, ſous l'empire des étrangers, furent comme une nouvelle nation vendue à la molleſſe & à la volupté. Vils inſtrumens des paſſions de leurs maîtres, ils trafiquerent honteuſement leurs vrais intérêts & leur réputation, pour goûter les fades douceurs d'un lâche repos: oiſive émulation, nul deſir de la vraie gloire, tout étoit ſacrifié au plaiſir. Or dès qu'un homme oublie le ſoin de la vertu, il n'eſt plus capable que d'admirer les choſes frivoles; il ne ſauroit plus lever les yeux pour regarder au-deſſus de ſoi, ou rien dire qui paſſe le commun; tout ce qu'il a de noble & de grand ſe fanne, ſe ſéche, & n'attire plus que le mépris.

4°. La mauvaiſe éducation ſuivit de près la ſervitude & le luxe. Les études furent négligées & altérées, parce qu'elles ne conduiſoient plus aux premieres places de l'état. On vouloit qu'un précepteur coûtât moins qu'un eſclave; on fait à ce ſujet le beau mot d'un philoſophe comme il demandoit mille drachmes pour inſtruire un jeune homme; c'eſt trop, répondit le pere, il n'en coûte pas plus pour acheter un eſclave. Hé bien, à ce prix vous en aurez deux, reprit le philoſophe, votre fils & celui que vous acheterez.

Les rhéteurs avec un manteau de pourpre des mieux travaillés, avec des chauſſures antiques, comme les dames les portoient avec des ſandales de Sicyone arrêtées par une courroie blanche, apprenoient aux enfans une centaine de mots antiques, & leur expliquoient les plus ridicules impertinences, qu'ils enveloppoient ſous des termes mêlés de barbariſmes & de ſolécîſmes, qu'ils autoriſoient du nom d'un poete & d'un écrivain inconnu. Ils n'avoient à la bouche, & ne donnoient pour ſujet de compoſition, que le mont Athos percé par Xerxès, l'Helleſpont couvert de vaiſſeaux, l'air obſcurci par les fléches des Perſes, les lettres d'Othriades; les batailles de Salamine, d'Artémiſe & de Platée, la mort de Léonidas, & la fuite de Xerxès. Quelquefois ils déclamoient & chantoient la guerre de Troye, les nôces de Deucalion & de Pyrrha, & ſe démenoient comme des forcenés, pour ſe faire croire remplis de l'eſprit des dieux: c'étoit à quoi aboutiſſoit toute leur rhétorique; certes, je crois que telle de quelques-uns de nos colléges en eſt la copie.

5°. Les anciens *orateurs grecs* n'étoient point de ces ſpéculatifs qui repaiſſoient leur curioſité de connoiſſances ſtériles & frivoles; ils travailloient pour le public & ſe regardoient placés dans le monde par la providence, pour l'éclairer utilement. En vrais ſavans, ils appliquoient les préceptes de la philoſophie au maniement des affaires. Mais depuis la mort de Démoſthène, les *orateurs* & les ſavans n'économiſoient plus que leurs ſentaiſies & leurs idées. Chacun ſuivoit ſon intérêt particulier, & négligeoit le bien commun. On ne raiſonnoit plus dans les écoles que ſur des chimeres; les matieres abſurdes qu'on y traitoit jettoient néceſſairement la confuſion dans les idées & dans le langage.

6°. La néceſſité du commerce avec les Barbares, ſujets de Macédoine ou des Romains, introduiſit les mauvaiſes mœurs & le mauvais goût: juſques-là les Grecs nourris au grand & à l'honnête, s'étoient défendus de la corruption qui régnoit dans les provinces de l'Aſie mineure, dont ils avoient tant de fois triomphé; mais bientôt le mélange avec les étrangers, corrompit tout. Un je ne ſai quel mauvais air infecta l'éloquence comme les mœurs. Dès qu'elle ſortit du Pirée, dit Cicéron, & qu'elle ſe répandit dans les îles & dans l'Aſie, elle perdit cet air de ſanté & d'embonpoint qu'elle avoit conſervé ſi long-tems dans ſon terroir naturel, & déſapprit preſque à parler: de-là ce ſtyle peſant & ſurchargé d'une abondance faſtueuſe, qui fut en uſage chez les Phrygiens, les Cariens, les Myſiens, peuples groſſiers & ſans politeſſe.

7°. Les diſcuſſions & les jalouſies éternelles des petites républiques, qui changerent la face des affaires, altérerent auſſi étrangement l'éloquence. Les Grecs des petits états corrompus par l'or étrangers, étoient autant d'eſpions qui obſervoient d'un œil malin, les envoyés des plus grandes villes. Une parole forte & libre, un terme noble & élevé échappé dans un diſcours & dans le feu de la déclamation, étoit un crime pour ceux qui n'en avoient pas. On n'oſoit plus eſtimer, ni propoſer un avis ſalutaire, parce que tout étoit ſuſpect. Dans les liens mêmes où les ſavans, chaſſés de leur patrie par la cabale, ouvrirent des écoles de belles lettres pour ſe ménager quelques reſſources contre les rigueurs du ſort ce n'étoit que fureur & acharnement. Souvent un prince détruiſoit les établiſſemens de ſon devancier dans les pays poſſédés par les ſucceſſeurs d'Alexandre. Or, ſi les délices d'une trop longue paix, dit Longin, ſont capables de corrompre les plus belles ames, à plus forte raiſon cette guerre ſans fin qui trouble depuis ſi long-tems toute la terre, eſt-elle un puiſſant obſtacle à nos deſirs.

Il eſt vrai que Rome ouvrit une terraite honorable à ces illuſtres bannis, & que le palais des Céſars leur fut ſouvent un aſyle aſſuré: mais ils n'y parurent qu'en qualité de philoſophes & de grammairiens. Leurs occupations conſiſtoient à expliquer les écrits des anciens, ſuivant les regles de la grammaire & de la rhétorique, mais non à compoſer des harangues grecques. Leur langue naturelle leur devenoit inutile dans une ville, où la ſeule langue latine étoit en uſage dans les tribunaux, & ils n'avoient aucune part aux affaires. Les peuples d'Italie, encore au tems des enfans de Théodoſe, mépriſoient ſouverainement le grec: en un mot, c'étoient des gens d'eſprit, des ſavans, des philoſophes; mais ce n'étoient pas des *orateurs*.

8°. Les diſſenſions civiles avoient paſſé juſques dans les écoles. Les maîtres entr'eux, formoient des partis & des ſectes; chaque opinion avoit ſes diſciples & ſes défenſeurs; on diſputoit avec autant de fureur ſur une queſtion de rhétorique, que ſur une affaire d'état. Tout avoit été converti en problème; l'eſprit de faction avoit comme ſaiſi tous les Grecs, & ils étoient diviſés entr'eux pour l'éloquence & les belles-lettres, encore plus qu'ils ne l'étoient pour le gouvernement de leurs républiques. Les maîtres s'applaudiſſoient puérilement de paroître à la tête d'une nouvelle troupe, & montroient avec une affectation ridicule leurs nouveaux éleves: ces diſciples, comme des gens initiés à de nouveaux myſteres, ne parloient qu'avec inſolence du parti oppoſé. Les plus célebres de ces maîtres furent Appollodore de Pergame & Théodore de Gadar; le premier inſtruiſit Auguſte, & le ſecond donna des leçons à Tibere. Peut-être que le gé-

nie différent de ces deux empereurs ſervit à étendre leur ſecte, & à lui donner du crédit; quoi qu'il en ſoit, on diſtinguoit les Appollodoréens d'avec les Théodoréens, comme on diſtinguoit les philoſophes du portique d'avec ceux de l'académie.

9°. L'arrangement des mots dans un diſcours, eſt à l'oreille ce que les couleurs ſont à l'œil dans la peinture. Les écrivains des beaux ſiecles, convaincus de ce principe, s'appliquerent ſur-tout à acquérir ce talent qui donne tant de graces à leurs compoſitions; mais les derniers écrivains contens de raiſonner, ont regardé le brillant de l'élocution, comme peu néceſſaire. Les ſophiſtes moins habiles & moins ſolides qu'eux, ont au contraire quitté le raiſonnement pour ſe répandre en paroles; ils compoſerent des mots, refondirent de vieilles phraſes, imaginerent de nouveaux tours. Incapables d'inventer par eux-mêmes, ce fut aſſez pour eux de coudre des lambeaux de Démoſthène, de Lyſias, d'Eſchine, de fabriquer de nouvelles périodes, & d'empenner des expreſſions & des couleurs poétiques pour voiler plus artificieuſement leur indigence. On y remarquoit bien le ſon & la voix des anciens Grecs, mais on n'y reconnoiſſoit plus leur eſprit. Athènes elle-même, dit Cicéron, n'étoit plus reſpectée qu'à cauſe de ſes premiers ſavans, dont la doctrine étoit entierement évanouie. Les Athéniens n'avoient plus conſervé que la douceur de la prononciation qu'ils tenoient de la bonté de leur climat: c'étoit la ſeule choſe qui les diſtinguoit des Aſiatiques; mais ils avoient laiſſé flétrir ces fleurs & ces graces du véritable atticiſme que leurs peres avoient cultivés avec tant de ſoin.

10°. Les célebres *orateurs* de la Grece poſſédoient au ſouverain degré toutes les parties de l'éloquence, la ſubtilité de la dialectique, la majeſté de la philoſophie, le brillant de la poeſie, la mémoire des jurisconſultes, la voix & les geſtes des plus fameux acteurs; ils en faiſoient une étude particuliere. Les rhéteurs des derniers tems, au contraire, n'étoient que de purs dialecticiens, de frivoles grammairiens, occupés à éplucher des ſyllabes & à forger des termes ſonores.

11°. Ces maîtres éloignés des grandes affaires, & exclus des grandes aſſemblées, ſe renfermoient dans des matieres auſſi bornées que leurs écoles, & peu ſuſceptibles de ces efforts qui font l'éloquence; car on ſait, dit Cicéron, que les grandes aſſemblées ſont comme un vaſte théâtre, où l'*orateur* déploie toutes les forces de ſon génie & toutes les regles de ſon art; & que, comme un habile muſicien ne peut rien ſans inſtrument, l'*orateur* ne ſauroit être éloquent, s'il ne parle devant un grand peuple.

12°. Cette contrainte les reſſerroit dans une ſeule eſpece de ſcience; enſorte que quand ils vouloient traiter de plus grands ſujets, ils apportoient toujours le même eſprit & la même méthode: ils ne ſavoient pas ſe diverſifier, ſelon les différentes matieres qu'ils avoient à traiter; ils parloient des actions d'un empereur, d'un traité de paix, comme d'une queſtion ſcholaſtique; ils s'obſtinoient avec opiniâtreté à une opinion, comme des ſoldats liés par ſerment, ou des gens enchantés de certaines cérémonies. Il ne faut pas, dit Quintilien, que l'*orateur* épouſe jamais ces ſortes de querelles philoſophiques; le rang où il aſpire le met au-deſſus de ces tracaſſeries de l'école. Auroit on admiré une auſſi grande abondance & une auſſi grande étendue de génie dans Cicéron, s'il ſe fût renfermé dans les chicanes du barreau, & qu'il ne ſe fût pas donné le même eſſor que la nature même?

Telle fut l'éloquence attique; amie de la liberté, elle ſe forma ſous la république dans les écoles des philoſophes, & ceſſa de régner dès qu'elle ceſſa d'être libre. La philoſophie lui inſpira ces ſentimens généreux, cette majeſté qui fait impoſer à la raiſon ſans la contraindre; & l'état républicain lui donna ces manieres fieres, cette confiance, cette hardieſſe, qui la fit triompher des ſouverains. Elle régna tant que les hommes eurent la liberté de penſer: dès que la ſervitude changea les ſentimens & les mœurs, elle diſparut & s'éclipſa ſans retour. Dans les beaux ſiecles, elle parla en reine, parce qu'elle avoit des rois à combattre; dans ce déclin, elle prit le ton affecté & doucereux d'une courtiſanne, parce qu'elle avoit à plaire à des tyrans. Les célebres *orateurs* d'Athènes étoient des philoſophes ouverts dans la liberté; les ſophiſtes n'étoient que des eſclaves, prêts à adorer quiconque les achetoit. Démoſthène & les ſavans magiſtrats qui partagerent les mêmes travaux & couvrirent la même carriere, pouvoient être appellés à juſte titre, *les enfans des héros*. Les *orateurs* des derniers tems étoient moins que des hommes.

Dans Athènes un *orateur* étoit, pour ainſi dire, un miniſtre d'état, chargé de repréſenter à l'aſſemblée les intérêts de ſa tribu, & de ſoutenir la majeſté de la république devant les étrangers.

Les lois avoient ſéparé les *orateurs* du vulgaire, & on les regardoit comme une compagnie reſpectable, conſacrée pour veiller à la garde de la liberté & au bon ordre de la république; toutes les affaires importantes leur paſſoient par les mains, ou leur étoient envoyées. Dans les délibérations intéreſſantes on recueilloit leurs avis, & on les appelloit par un héraut au nom de la patrie pour expliquer leurs ſentimens, & répondre aux miniſtres étrangers. Preſque toujours on leur confioit à eux-mêmes le plan d'une affaire qu'ils venoient de tracer, avec un ample pouvoir de traiter ſuivant leurs lumieres & les circonſtances: c'étoient des eſpeces de ſouverains qui maîtriſoient les eſprits avec un empire abſolu, mais fondé ſur leur vaſte capacité & ſur leur droiture.

Tel fut le fameux Périclès pendant un gouvernement de quarante années; il ſes ſa maintenir par les ſeules forces de ſon éloquence, contre tous les efforts d'une foule de rivaux, la plûpart d'un mérite & d'un rang diſtingué; il ſut captiver l'inconſtance de la multitude, & rendre ſon nom reſpectable au peuple, & terrible aux étrangers. Il fut roi, ſans en avoir le titre. Finances, places, alliés, îles, troupes, flotes, tout obéiſſoit à ſes ordres; ce pouvoir immenſe étoit le fruit de cette éloquence ſupérieure qui lui fit donner le ſurnom d'*olympien*. Comme un autre Jupiter, au ſeul ſon de ſa voix, il ébranloit la Grece, & foudroyoit toutes les puiſſances conjurées contre ſa république.

Les *orateurs* qui lui ſuccederent, quoique avec moins d'habileté & de vertu, ſe conſerverent néanmoins la même autorité, & une grande partie de ce crédit étonnant juſques dans les colonies, & chez les peuples tributaires & alliés. Antiphon guériſſant les malades dans Corinthe par ſa ſeule éloquence, fut regardé comme le dieu du conſolation. Iſocrate réfugié dans l'île de Chio, pour ſe ſouſtraire aux pourſuites de ſes envieux, devint le légiſlateur de toute l'île; ſa plume, au défaut de ſa voix, dictoit aux rois, aux généraux leurs devoirs, preſcrivoit les regles de leurs dignités, & fixoit leur bonheur. Timothée, fils de Conon, Diocles, roi de Chypre, & Philippe de Macédoine s'applaudirent de ſes ſages conſeils. Hypéride fut chargé de plaider la cauſe des Athéniens contre les habitans de Délos, qui prétendoient avoir l'intendance du temple d'Apollon dans leur île, & celle de l'aſſemblée Callipe contre les peuples de l'Elide. En un mot, quel crédit n'eurent pas les *orateurs* au tems de Philippe! Une ſeule parole de ce prince en fait foi. „ Je friſſonne, dit-il à ſes courtiſans, quand je pense „ au péril auquel Démoſthene nous a expoſés par la „ ligue de Chéronée: cette ſeule journée mettoit à deux „ doigts de ſa perte notre empire & notre couronne. „ Nous ne devons notre ſalut qu'aux faveurs de la fortune „.

Cet *orateur* avoit en effet toutes les qualités les plus belles pour perſuader, indépendemment de ſon éloquence. A un fond admirable de philoſophie & de vertus il joignoit un zele infatigable pour les intérêts de ſa patrie, une haine irrévocable contre la tyrannie & les tyrans, un amour de la liberté à toute épreuve, une ſagacité merveilleuſe pour percer dans l'avenir, & dévoiler les myſteres de la politique; une vaſte érudition, une connoiſſance exacte de l'hiſtoire & des droits de la nation; les vues les plus étendues & les plus nobles; une retenue, une ſobriété qui brilloit juſques dans ſes paroles; une droiture, une juſteſſe de raiſon que rien n'étoit capable d'altérer; une dignité admirable quand il traitoit les affaires. Démoſthene étoit ferme pour réſiſter aux attraits de la cupidité; intégre pour maintenir l'autorité des conſeils & la liberté de l'état; éclairé pour diſſiper les préjugés d'une populace aveugle, hardi pour écarter les factieux, & plein de courage pour affronter les périls. Il n'eſt donc pas étonnant qu'avec de tels talens, il ait enchaîné les volontés des citoyens, fixé leurs irréſolutions, & gagné la confiance de tout le corps.

Rien ne prouve mieux la dignité des *orateurs grecs* en général, que la maniere dont leur élection ſe faiſoit à Athènes. Chaque année on en choiſiſſoit dix, un dans chaque tribu, on on connoiſſoit les anciens. D'abord on commençoit par tirer au ſort ceux qui ſe préſentoient; & on les menoit devant des juges prépoſés pour informer juridiquement de leurs mœurs & de leur mérite, ſuivant les réglemens établis par Solon. Il falloit avoir environ trente ans pour traiter les affaires d'état. Il falloit de plus avoir ſervi avec diſtinction, s'être élevé aux grades de la milice par ſa valeur, & n'avoir jamais jetté ſon

ſon bouclier. Eſchine emploie fort adroitement ce motif dans ſa harangue contre Cteſiphon, en reprochant à Démoſthene ſa fuite de Chéronée. Il devoit épouſer une Athenienne, & avoir ſes poſſeſſions dans l'Attique, & non ailleurs. Démoſthene accuſe Eſchine de poſſéder des terres en Béotie. Enfin on examinoit rigidement le recipiendaire ſur ſa capacité, ſur ſes études & ſur ſa ſcience. Il avoit encore beſoin du témoignage des tribus aſſemblées, pour être élevé à la dignité d'*orateur*, & il confirmoit leur aveu public en jurant ſur les autels.

Je finirai par dire un mot de leurs récompenſes. Les *orateurs* tiroient leurs honoraires du tréſor public; chaque fois qu'ils parloient pour l'état ou pour les particuliers, ils recevoient une drachme, ſomme modique par rapport à notre tems, mais fort conſidérable pour lors. En les gageant ſur l'état, on voulut mettre des bornes à l'avarice des particuliers, & leur apprendre à traiter la parole avec une vraie grandeur d'ame.

Cet emploi ne devoit cependant pas être ſtérile, ſi l'on en croit Plutarque. Il rapporte que deux Athéniens s'exhortoient à devenir *orateurs*, en ſe diſant mutuellement: „ ainſi, efforçons-nous de parvenir à la moiſſon d'or qui nous attend au barreau „. Le beſoin qu'on avoit de leurs lumieres & de leurs talens, piquoit la reconnoiſſance des particuliers. Iſocrate prenoit mille drachmes, c'eſt-à-dire, 32 livres ſterling pour quelques leçons de Rhétorique. L'éloquence étoit hors de prix. Gorgias de Léontium avoit fixé ſon cours de leçons à 100 mines pour chaque écolier, c'eſt-à-dire à environ 312 livres ſterling. Protagoras d'Abdere amaſſa dans cette profeſſion plus d'argent que n'auroient jamais pû faire dix Phidias réunis. Lucien appelle plaiſamment ces *orateurs* marchands, des Argonautes qui cherchoient la toiſon d'or. Mais j'aime la générosité d'Iſée, qui charmé du génie de Démoſthene, & curieux de laiſſer un digne ſucceſſeur, lui donna toutes ſes leçons gratuites.

Les honneurs qu'on leur prodiguoit pendant leur vie & après leur mort, chatouilloient encore plus l'ambition, que le ſalaire ne flattoit la cupidité. Au ſortir de l'aſſemblée & du barreau, on les reconduiſoit en cérémonie juſqu'en leur logis, & le peuple les ſuivoit au bruit des acclamations: les parens aſſembloient leurs amis pour faire un nombreux cortege, & montrer à toute la ville leur protecteur: on leur permettoit de porter la couronne dont ils étoient ornés, lorſqu'ils avoient prononcé des oracles ſalutaires à leur patrie: on les couronnoit publiquement en plein ſénat, ou dans l'aſſemblée du peuple, ou ſur le théâtre. L'agonothete, revêtu d'un habit de pourpre, & tenant en main un ſceptre d'or, annonçoit à haute voix ſur le bord du théâtre le motif pour lequel ſi decernoit la couronne, & préſentoit en même-tems le citoyen qui devoit la recevoir: tout le parterre répondoit par des applaudiſſemens redoublés à cette proclamation, & les plus diſtingués des citoyens jettoient aux pieds de l'*orateur* les plus riches préſens. Démoſthene, qui fut couronné plus d'une fois, nous apprend dans ſa harangue pour Cteſiphon, que cet honneur ne s'accordoit qu'aux ſouverains & aux républiques.

Sous Marc-Aurele, Polémon, que toute la Grece aſſemblée à Olympie, appella *un autre Démoſthene*, reçut, dès ſa jeuneſſe, les couronnes que la ville de Smirne vint, comme à l'envi, mettre ſur ſa tête. On vit, d'après le même uſage, des empereurs romains monter ſur le théâtre pour y proclamer les ſavans dans les ſpectacles de la Grece. En un mot, Athènes ne croyoit rien faire de trop en égalant les *orateurs* aux ſouverains, & en prêtant à l'éloquence l'éclat du diadème; tandis qu'elle refuſoit à Miltiade une couronne d'olivier, elle prodiguoit des couronnes d'or à des citoyens puiſſans en paroles.

Non content de cette pompe extérieure, le peuple d'Athènes nourriſſoit ſes *orateurs* dans le prytanée, leur accordoit des privileges, des revenus & des ſoods: les porter de leur logis étoient ornées de laurier; privilege ſingulier, qui chez les Romains n'appartenoit qu'aux Flamines, aux Céſars, & aux hommes les plus celebres, comme le droit de porter la couronne ſur la tête.

Après leur trépas, le public, ou des particuliers conſacroient dans les temples, à leur honneur, les couronnes qu'ils avoient portées, ou érigeoient quelque monument fameux dans les places, ou ſur leurs tombeaux. Timothée fit placer à Eleuſine, à l'entrée du portique, la ſtatue d'Iſocrate, ſculptée de la main de Léocharès: on y liſoit cette inſcription ſimple & noble: „ Timothée „ a conſacré cette ſtatue d'Iſocrate aux déeſſes, pour „ marque de ſa reconnoiſſance & de ſon amitié. Quelque tems avant Plutarque, on voyoit ſur le tombeau de cet *orateur* une colonne de trente coudées, ſurmontée d'une ſirene de ſept coudées, pour déſigner la douceur & les charmes de ſon éloquence. Tout auprès étoient ſes maîtres. Gorgias entr'autres, tenant à ſes côtés Iſocrate, examinoit une ſphere, & l'expliquoit à ce jeune élève. Enfin, dans le Céramique, on avoit érigé une ſtatue à la mémoire de l'*orateur* Lycurgue qui avant que d'entrer dans le tombeau, prit à témoin de ſon déſintéreſſement le ſénat, & toutes les tribus aſſemblées.

Je ſupprime à regret pluſieurs autres détails ſur les *orateurs de la Grece*; mais j'oſe croire qu'on ne déſapprouvera pas cette eſquiſſe tirée d'un des plus agréables tableaux qu'on ait fait du barreau d'Athènes; c'eſt à M. l'abbé d'Orgival qu'il eſt dû. Paſſons à la peinture des *orateurs* romains: elle n'eſt pas moins intéreſſante; je crains ſeulement de la trop affoiblir dans mon extrait. *Le Chevalier* DE JAUCOURT.

ORATEURS ROMAINS, (*Hiſt. de l'Eloq.*) je revolterai bien des gens en établiſſant des *orateurs* à Rome dès le commencement de la république; cependant pluſieurs raiſons me ſemblent aſſez plauſibles pour ne point regarder cette idée comme chimérique, ſous un gouvernement où rien ne ſe décidoit que par la raiſon, & par la parole; car ſans vouloir donner les premiers Romains pour un peuple de philoſophes, on eſt forcé de convenir qu'ils agiſſoient avec plus de prudence, plus de circonſpection, plus de ſolidité qu'aucun autre peuple, & que leur plan de gouvernement étoit plus ſuivi. A la tête des légions ſe plaçoient des chefs hardis, intrépides, entendus: dans la tribune aux harangues, ils vouloient des hommes éloquens & verſés dans le droit.

En effet, les hiſtoriens ne célebrent pas moins l'éloquence des magiſtrats romains, que l'habileté des généraux. Valerius Publicola prononça l'oraiſon funebre de Brutus ſon collegue. Valere Maxime dit que l'éloquence du dictateur Marcus Valerius ſauva l'empire, que les diſcordes des patriciens & du peuple alloient étouffer dans ſon berceau. Tite-Live reconnoît des graces dans le vieux ſtyle de Menenius Agrippa. Tullus, généſal des Volſques, ne permit pas à Coriolan de parler dans l'aſſemblée de la nation, parce qu'il redoutoit ſon talent dans la parole. Caïus Flaminius élevé dans la pouſſiere du greffe, fut créé édile curule, à cauſe de la beauté de ſon élocution. Enfin Cicéron range dans la claſſe des *orateurs romains* les premiers magiſtrats de cet âge, & prouve par là la perpétuité de l'éloquence dans la république.

Mais Cicéron ne parle-t-il point ſur ce ton pour faire honneur à ſa patrie, ou pour exciter par des exemples la jeuneſſe romaine à s'appliquer à un art qui rend les hommes qui le poſſedent, ſi ſupérieurs aux autres? Je le veux bien: cependant peut-on refuſer le talent de la parole au tribun Mucius Genucius, le premier auteur de la loi agraire; à Aulus Virginius, qui triompha de tout l'ordre des patriciens dans l'affaire de Céſon; à Lucius Sextus qui tranſmet le conſulat aux plébéiens, malgré les efforts & l'éloquence d'Appius Claudius? L'oppoſition éternelle entre les patriciens & les tribuns enfanta beaucoup de talens, de génie, de politique & d'art. Ces deux corps s'éclairoient mutuellement avec une jalouſie ſans exemple, & cherchoient à ſe ſupplanter auprès du peuple par la voie de l'éloquence.

D'ailleurs le ſavoir étoit eſtimé dans ces premiers ſiecles de la république; on y remarque déjà le goût & l'étude des langues étrangeres. Scævola ſavoit parler etruſque: c'étoit alors l'uſage d'apprendre cette langue, comme l'obſerve Tite-Live. On ne mettoit auprès des enfans que des domeſtiques qui la ſuſſent parler. L'enſulte faite à un ambaſſadeur romain dans la Tarente, parce qu'il ne parloit pas purement le grec, montre qu'on l'étudioit au moins & qu'on parloit les langues des autres peuples pour traiter avec eux. Dans les écoles publiques, des littérateurs enſeignoient les belles-lettres. Du tems de nos ayeux, du Suétone, lorſqu'on vendoit les eſclaves de quelque citoyen, on annonçoit qu'ils étoient littérateurs, *litteratores*; pour marquer qu'ils avoient quelque teinture des ſciences.

Je conviens que les ſéditions & les jalouſies réciproques des deux corps qui agiterent l'état, répandirent l'aigreur, le fiel & la violence dans les harangues des tribuns; un eſprit farouche s'étoit emparé de ces harangueurs impétueux: mais ſous les Scipions, avec un nouvel ordre d'affaires, les mœurs changerent, & les emportemens du premier âge diſparurent. Annibal & Carthage humiliés, des rois traînés au capitole, des proſélites ajoutés à l'empire, la pompe des triomphes, & des proſpérités toujours plus éclatantes, inſpirerent des ſentimens plus généreux, & des manieres moins ſauvages. L'air bruſque des Icéliens céda à l'urbanité & à la ſageſſe de Lælius. La tribune admira des *orateurs* non

moins fermes, ni moins hardis que dans les premiers tems, mais plus infinuans, plus ingénieux, plus polis; l'âcreté d'humeur s'étant adoucie comme par enchantement, les reproches amers ſe convertirent en un ſel fin & delicat; aux emportemens farouches des tribuns ſuccéderent des ſaillies heureuſes & ſpirituelles. Les *orateurs* tranſportés d'un nouveau feu, & changés en d'autres hommes, traiterent les affaires avec magnificence en préſence des rois & des peuples conquis, temoins de la variété & de l'agrément dans leurs diſcours, & les aſſaiſonnerent de cette urbanité qui fit aimer les Romains, reſpecter leur puiſſance, & qui les rendent encore l'admiration de l'univers.

L'illuſtre famille des Scipions produiſit les plus grands hommes de la république. Ces génies ſupérieurs, nés pour être les maîtres des autres, faiſirent tout d'un coup l'idée de la véritable grandeur & du vrai mérite; ils ſurent adoucir les mœurs de leurs concitoyens par la politeſſe, & orner leur eſprit par la délicateſſe du goût. Inſtruits par l'expérience & par la connoiſſance du cœur humain, ils s'apperçurent aiſément qu'on ne gagne un peuple libre que par des raiſons ſolides, & qu'on ne s'attache des cœurs généreux que par des manieres douces & nobles; ils joignirent donc à la fermeté des ſiecles précédent le charme de l'inſinuation. Leur ſiecle fut l'aurore de la belle littérature, & le regne de la véritable vertu romaine. La probité & la nobleſſe des ſentimens reglerent leurs diſcours comme leurs actions; leurs termes répondirent en quelque ſorte à leurs beaux faits; ils ne furent pas moins grands, moins admirables dans la tribune, qu'ils furent terribles à la tête des légions: ils ſurent foudroyer l'ennemi armé, & toucher le ſoldat rébelle: les ſouverains & l'étranger furent frappés par l'éclat de leurs vertus, le citoyen ne put réſiſter à la force de leurs raiſons.

Les Romains qui approcherent le plus près ces grands hommes, leurs amis, leurs clients, prirent inſenſiblement leur eſprit, & le communiquerent aux autres parties de la république. On accorda à Lælius un des premiers rangs entre les *orateurs*. Caius Gabo, gendre de Publius Craſſus, & qui avoit pour maxime de ne marier ſes filles qu'à des ſavans & à des *orateurs*, étoit ſi eſtimé du tems de Cicéron, qu'on donnoit aux jeunes gens, pour les former à l'éloquence, la peroraiſon d'un de ſes diſcours. Les harangues de Fabius Maximus, graves, mâles & remplies de ſolidité & de traits lumineux, marchoient de pair avec celles de Thucydide. L'éloquence harmonieuſe de M. Coru. Cétégus fut chantée par le premier Homere latin.

Le génie de l'éloquence s'étoit emparé des tribunes, où il n'étoit plus permis de parler qu'avec élégance & avec dignité. Le ſénat entraîné par l'éloquence du député d'Athènes, n'a pas la force de refuſer la paix aux Ætoliens. Léon, fils de Scéſias, compoſoit dans ſa harangue les communes d'Ætolie à une mer dont la puiſſance romaine avoit maintenu le calme, & dont le ſouffle impétueux de Thoas avoit pouſſé les flots vers Antiochus, comme contre un écueil dangereux. Cette comparaiſon flatteuſe & brillante charma cette auguſte compagnie: on n'admira pas avec moins d'étonnement les éloquens diſcours des trois philoſophes grecs que les Athéniens avoient envoyés au ſénat pour demander la remiſe d'une amende de cinq cens talens qui leur avoit été impoſée pour avoir pillé les terres de la ville d'Orope. A peine pouvoit-on en croire le ſéuateur Cæcilius, qui leur ſervoit d'interprete, & qui traduiſit leur harangue. La converſation de ces grecs & la lecture de leurs écrits, allama une ardeur violente pour l'étude d'un art auſſi puiſſant ſur les cœurs.

Les deux Graccches s'attirerent toute l'autorité par le talent de la parole; & firent trembler le ſénat par cette ſeule voie. Sans diadême & ſans ſceptre, ils furent les rois de leur patrie. Elevés par une mere qui leur tint lieu de maître, ils puiſerent dans ſon cœur grand & élevé, une ambition ſans bornes, & dans ſes préceptes le goût de la ſaine éloquence & de la pureté du langage qu'elle poſſédoit en ſouverain degré. Ils ajouterent à cette éducation domeſtique leurs propres réflexions, & y mêlerent quelque choſe de leur humeur & de leur tempérament.

Tiberius Gracchus avoit toutes les graces de la nature, qui ſans être le mérite l'annoncent avec éclat. Des mœurs integres, de vaſtes connoiſſances, un génie brillant & ſon éloquence attiroient ſur lui les yeux de tous ſes concitoyens. Caius voulant comme ſon frere abaiſſer les patriciens, parloit avec plus de fierté & de véhémence, redemandant au ſénat un frere dont le ſang coulait encore ſur les degrés du capitole, & reprochant au peuple ſa lâcheté & ſa foibleſſe, de laiſſer égorger à ſes yeux le ſoutien de ſa liberté.

Caton le cenſeur, non-moins véhément que le dernier des Gracches, montra tout le brillant de l'imagination, & tout le beau des ſentimens; il ne lui manquoit qu'une certaine fleur de ſtyle, & un coloris qu'on n'imaginoit pas encore de ſon tems. Toujours aux priſes avec les deux Africains & les deux Gracches, avec le ſénat & le people, huit fois accuſé & huit fois abſous, à l'âge de 90 ans il maîtriſoit encore le barreau; & auſſi reſpectable que Neſtor par ſes années & par le talent de la parole, il conſerva juſque dans le tombeau l'eſtime & la vénération de tous ſes concitoyens.

Les dames même profiterent de cette heureuſe réforme, & parurent ſur les rangs avec autant de diſtinction que les plus grands *orateurs*; on en vit plaider leurs cauſes avec tant d'énergie, de délicateſſe & de grace, qu'elles mériterent un applaudiſſement univerſel. Aurélia Sentia accuſée d'un crime, ſoutint ſon innocence avec toute la préciſion & la force du plus habile avocat, & ſe concilia tous les ſuffrages dès la premiere audience. Au tems de Quintilien les ſavans liſoient, comme un modele de la pureté & de l'éloquence romaine, les lettres de la célebre Cornélie qui forma les Gracches. La fille de Lælius, & dans l'âge ſuivant celle d'Hortenſius, ne furent pas moins héritieres du génie éloquent de leurs peres, que de leurs certes & de leurs richeſſes.

L'eſprit dominant de ce ſiecle étoit une noble fierté qui animoit tous les cœurs, & c'eſt ce qui fit que la plûpart des *orateurs* de ce tems-là n'eurent pas la même politeſſe ni la même délicateſſe que les Scipions & les Lælius. Le ſtyle de Caton étoit ſec & dur; celui de Caius Gracchus étoit marqué au coin de la violence de ſon caractere: enfin les *orateurs* de cet âge ébaucherent ſeulement les premiers traits de l'éloquence romaine; elle attendoit ſa perfection du ſiecle ſuivant, je veux dire, celui où regnerent les dictateurs perpétuels.

Jamais on ne vit les Romains plus grands ni plus magnifiques que dans ce troiſieme âge: Arts, Sciences, Philoſophie, Grammaire, Rhétorique, tout ſe reſſentit de l'éclat de l'empire, & eut, pour ainſi dire, part à la même élévation; tout ce qu'il y avoit de brillant au-delà des mers, ſe réfugioit comme à l'envi dans Rome à la ſuite des triomphes. A côté des rois enchaînés, & parmi les dépouilles des provinces conquiſes, on voyoit avec étonnement des philoſophes, des rhéteurs, des ſavans couverts des mêmes lauriers que la valoqueur, monter en quelque ſorte ſur le même char, & triompher avec lui. Du ſein de la Grece ſortoient des eſſaims de ſaeans, qui comme d'autres Carnéades venoient faire dans Rome des leçons de ſageſſe, & y tranſplanter, ſi j'oſe ainſi parler, les talens des Iſocrates & des Démoſthènes. On ouvrit de nouvelles écoles: on expliqua les ſecrets de l'art: on développa les fineſſes de la Rhétorique: on étala avec pompe les beautés d'Homere: on rallama ces foudres à demi-éteints, qui avoient cauſé tant d'allarmes à Philippe de Macédoine. Les Romains enchantés, entrerent dans la même carriere pour diſputer le prix à leurs nouveaux maîtres, & les effacer dans l'ordre des eſprits, comme ils les ſurpaſſoient dans le métier des armes.

Quatre *orateurs* commencerent cette eſpece de défi; ce furent Antoine, Craſſus, Sulpitius & Cotta, tous quatre rivaux, &, ce qui paroîtra ſurprenant, tous quatre amis.

Antoine, ayeul du célebre Marc-Antoine, fut comme le chef de cette illuſtre troupe, & leva pour ainſi dire la barriere. Une mémoire prodigieuſe lui rappelloit ſur-le-champ tout ce qu'il avoit à dire. On croyoit qu'il n'empruntoit de ſecours que de la nature, dans le tems même qu'il mettoit en uſage toutes les fineſſes & les ſubtilités de l'art, pour ſéduire les juges les plus attentifs & les plus éclairés. Il affectoit une certaine négligence dans ſon ſtyle, pour ôter tout ſoupçon qu'il eût appris les préceptes des Grecs, ou qu'il en couſût à la religion de ſes juges. Une déclamation brillante embelliſſoit tous ſes diſcours, & le pathétique qu'il avoit le ſecret d'y répandre, attendriſſoit tous les cœurs.

C'eſt principalement dans la cauſe de Caius Norbanus, & dans celle de Marcus Aquilius, que ſon art & ſes talens ſont les plus développés: le plan de ces deux pieces eſt tracé dans l'*orateur* de Ciceron, *liv. II. n.* 195. Dans l'exorde de la premiere, Antoine paroît chancelant, timide, incertain; mais lorſque l'on ne croit qu'exciter ſon embarras & la triſte néceſſité où il ſe trouve de défendre un méchant citoyen dont il eſt ami, on le voit tout-d'un-coup s'animer contre Cæpion, juſtifier la ſédition de Norbanus, la rejetter ſur le peuple

re-

romain, & forcer les juges à demi-ſéduits par le charme de ſon diſcours, à ſe rendre à la commiſération qu'il excite dans leur cœur. Il avoue lui-même qu'il arracha la coupable à la ſévérité de ſes juges, moins par l'évidence des raiſons, que par la force des paſſions qu'il ſut employer à-propos.

Dans la péroraiſon de la ſeconde piece, il repréſente d'une maniere pathétique Marcus Aquilius confeſſeur & fondant en larmes: il conjure Marius, préſent à cette cauſe, de s'unir à lui pour défendre un ami, un collegue, & ſoutenir l'intérêt commun des généreux romains: il invoque les dieux & les hommes, & les citoyens & les alliés; ne défaut de la bonté de ſa cauſe, il excite les larmes du peuple romain, l'attendrit à la vûe des cicatrices que ce vieillard avoit reçues pour le ſalut de ſa patrie. Les ſoupirs, les gémiſſemens, les pleurs de cet *orateur*, & les plaies d'un guerrier vainqueur des eſclaves & des Cimbres, conſerveront un homme que des crimes trop avérés banniſſoient de la ſociété de ſes concitoyens & de tout l'empire.

Lucius Craſſus n'avoit que vingt-un ans, ou, ſelon Tacite, dix-neuf, quand il plaida ſa premiere cauſe contre le plus célebre avocat de ſon tems. Son caractere propre étoit un air de gravité & de nobleſſe, tempéré par une douceur inſinuante, une délicateſſe aiſée, & une fine raillerie. Son expreſſion étoit pure, exacte, élégante, ſans affectation, ſon diſcours étoit véhément, plein d'une jolie douceur, de repliques ingénieuſes, par-tout ſemé d'agrémens, & toujours fort court. Il ne paroiſſoit jamais ſans s'être long-tems préparé; on l'attendoit avec empreſſement, on l'écoutoit avec admiration. Après ſa mort les *orateurs* venoient au barreau recueillir cet eſprit libre & romain, à la place même où par les ſeules forces de ſon éloquence il avoit abattu la témérité du conſul Philippe, & rétabli la puiſſance du ſénat conſterné. Il paroît qu'il ne ſe chargeoit que de cauſes juſtes, car toute ſa vie il témoigna un regret ſenſible d'avoir parlé contre Caius Carbon, & il ſe reprochoit à cette occaſion ſa témérité & ſa trop grande ardeur de paroître. Antoine au contraire ſe chargeoit indifféremment de toutes les cauſes, & avoit toujours la foule. Craſſus mouroit pour ainſi dire les armes à la main; il fut enſeveli dans ſon propre triomphe, & honoré des larmes de tout le ſénat, dont il avoit pris la défenſe.

Cotta brilloit par une élocution pure & coulante. Plein de ſa cauſe, il développoit ſes motifs avec clarté & par ordre; il écartoit avec ſoin tout ce qui étoit étranger à ſon ſujet, pour n'enviſager que ſon affaire, & les moyens qui pouvoient perſuader les juges; mais il avoit peu de force & de véhémence, & en cela il s'étoit ſagement réglé ſur la foibleſſe de ſa poitrine, qui l'obligeoit d'éviter toute contention de voix.

Solpicius étoit *orateur*, pour ainſi dire, avant que de ſavoir parler; un heureux haſard contribua à ſa perfection. Antoine s'amuſant un jour à le voir plaider une petite cauſe parmi ſes compagnons, fut étonné de trouver dans un âge ſi tendre un diſcours ſi vif & ſi rapide, des geſtes ſi nobles, & des termes pathétiques qui dans une eſpece de jeu & de badinage, dénotoient un génie ſupérieur. Il l'exhorta de fréquenter le barreau, & de s'attacher à Craſſus ou à quelqu'autre *orateur*; il alla même juſqu'à s'offrir de lui ſervir de maître dans cet art. Solpicius reconnoiſſant, fut tirer profit des inſtructions qu'il venoit de recevoir. Antoine fut bien étonné de le voir paroître quelque tems après contre lui dans l'affaire de Caius Norbanus, dont j'ai déjà parlé. Frappé de retrouver un autre Craſſus, & non un novice dans la même carriere, il étoit ſur le point d'abandonner ſon ami dans la queſture, tant il déſeſpéroit de pouvoir triompher de la force & du pathétique de ſon jeune rival. Sulpicius, à la grandeur du ſtyle, joignoit une voix douce & forte, le geſte & le mouvement du corps, plein d'agrémens qui n'emprunteroient rien du théâtre, & reſſentoient toute la nobleſſe qui convient au barreau. Ses expreſſions graves & abondantes ſauroient coulez de ſource; c'étoit un don de la nature qui ne devoit rien à l'art.

Les exemples & les ſuccès de ces fameux *orateurs* attirerent ſur leurs pas une foule de rivaux qui briguerent le même titre. Au défaut de la naiſſance & des richeſſes qui ne donnent jamais le mérite, on s'efforça de parvenir par les talens de l'eſprit. Dans un gouvernement mixte où chacun veut être éclairé, & a intérêt de l'être, l'art de la parole devient un myſtere d'état. Les vieillards conſommés par l'expérience, ſe faiſoient un devoir d'y former leurs enfans, & de leur frayer par ce moyen la route des honneurs. Ils admettoient même à leurs leçons leurs eſclaves, comme fit Caton le cenſeur, afin que nourris dans des ſentimens vertueux, leur mauvais exemple ne corrompît pas leur famille. Les dames, auſſi attentives que leurs maris, ſe faiſoient une occupation ſérieuſe de perpétuer le vrai goût de l'urbanité qui diſtingua toujours les Romains. Dans les Gracches, on reconnoiſſoit la fierté de Cornélia, & la magnificence des Scipions; dans les filles de Lælius & les petites filles de Craſſus, la politeſſe & la pureté de leurs peres. Vraies enfans de la ſageſſe, elles ſoutinrent par leurs paroles comme par leurs ſentimens, l'éclat & la gloire de leurs maiſons.

Comme on vit que l'art militaire ne ſuffiſoit pas ſans l'étude pour parvenir, ceux des plébéiens que leur naiſſance & leur pauvreté condamnoit à languir dans les honneurs obſcurs d'une légion, ſe jetterent du côté du barreau pour percer la foule & paroître à la tête des affaires. D'un autre côté, les patriciens, par émulation, s'efforçoient de conſerver parmi eux un art qui avoit toujours été un des plus puiſſans inſtrumens de leur ordre. C'étoit peu pour eux que de combattre des barbares, ils vouloient encore ſoumettre, par le ſecours de l'éloquence, des cœurs républicains jaloux de leur liberté. Enfin, jamais ſiecle ne fut il brillant que le dernier de la république romaine, par la nombre d'*orateurs* célebres qu'elle produiſit. Cependant Callidius, Céſar, Hortenſius, mais ſur-tout Cicéron, ont laiſſé bien loin derriere eux leurs dévanciers & leurs contemporains. Développons avec un peu de détail le caractere de leur éloquence.

Marcus Callidius brilla par des penſées nobles, qu'il ſavoit revêtir de toute la fineſſe de l'expreſſion. Rien de plus pur ni de plus coulant que ſon langage. La métaphore étoit ſon trope favori, & il ſavoit l'employer ſi naturellement, qu'il ſembloit que tout autre terme auroit été déplacé. Il poſſédoit au ſouverain degré l'art d'inſtruire & de plaire, & n'avoit négligé que l'art de toucher & d'émouvoir ſon eſprit. Il eut tout lieu de reconnoître ſon erreur dans une cauſe qu'il plaida contre Cicéron; je veux dire celle où il accuſoit Quintus Gallius de l'avoir voulu empoiſonner. Il développa bien toutes les circonſtances de ce crime avec ſes graces ordinaires, mais avec une froideur & une indolence qui lui fit perdre ſa cauſe. Cicéron triompha de toute l'élégance de ſon rival par une réplique impétueuſe, qui comme une grêle ſubite, abattit toutes ſes fleurs.

Jules-Céſar, né pour donner des lois aux maîtres du monde, puiſa à l'école de Rhodes dans les préceptes du célebre Molon, l'art victorieux d'aſſujettir les cœurs & les eſprits. S'il eut peu d'égaux en ce genre, il n'eut jamais de ſupérieur; dans ſa bouche les choſes tragiques, triſtes & ſéveres, ſe paroient d'enjouement; & le ſérieux du barreau s'embelliſſoit de tout l'agrément du théatre, ſans cependant affoiblir la gravité de ſes matieres, ni fatiguer par ſes pluſanteries. Il poſſédoit au ſouverain degré toutes les parties de l'art oratoire. Comme il avoit hérité de ſes peres la pureté du langage, qu'il avoit encore perfectionnée par une étude ſérieuſe, ſes termes étoient choiſis & beaux, ſa voix éclatante & ſonore, ſes geſtes nobles & grands. On ſentoit dans ſes diſcours le même feu qui l'animoit dans les combats: il joignoit à cette force, à cette vivacité, à cette véhémence, tous les ornemens de l'art, un talent merveilleux à peindre les objets & à les repréſenter au naturel. Il quitta bien-tôt une carriere où il ne trouvoit perſonne pour lui diſputer le premier rang; il courut à la tête des légions combattre les Barbares par émulation contre Pompée, qui par goût avoit choiſi de moiſſonner les lauriers de Mars.

Déja un phantôme de gloire ébloniſſoit les jeunes patriciens, & leur faiſoit négliger l'honneur tranquille qu'on acquiert au barreau, pour les entraîner ſur les pas des Cyrus & des Alexandres. La fureur des conquêtes les avoit comme enivrés; ils abandonnoient les affaires civiles pour le livrer aux travaux militaires. C'eſt ainſi que Publius Craſſus, d'un eſprit pénétrant ſoutenu par un grand fonds d'érudition, & lié d'un commerce de lettres avec Cicéron, renonça aux éloges qu'il avoit déja mérités par ſon éloquence, pour chercher des périls plus grands & plus conformes à ſon ambition.

A l'âge de dix-neuf ans, Hortenſius plaida ſa premiere cauſe en préſence de l'*orateur* Craſſus & des conſulaires qui s'étoient diſtingués dans le même genre: il enleve leurs ſuffrages. Avec un génie vif & élevé, il avoit une ardeur infatigable pour le travail, ce qui lui procura une érudition peu commune qu'une mémoire prodigieuſe ſavoit faire valoir. Les graces de ſa déclamation attiroient au barreau les fameux acteurs Eſope & Roſcius, pour ſe former ſur le modele de celui qu'ils regar-

regardoient comme leur maître dans les finesses de leur art. Il mit le premier en usage les divisions & les récapitulations. Ses preuves & ses réfutations étoient semées de fleurs, & plus conformes au goût asiatique qu'au style romain. Sa mémoire lui rappelloit sur le champ toutes ses idées en ordre, & les preuves de ses adversaires. De plus, son extérieur composé, sa voix sonore & agréable, la beauté de son geste, & une propreté recherchée, prévenoit tout le monde en sa faveur. Il paroît cependant que la déclamation faisoit comme le fonds de son mérite & son principal talent; car ses écrits ne soutenoient pas à la lecture la haute réputation qu'il s'étoit acquise.

Toutes les plus belles causes lui étoient confiées, & il amassa des richesses prodigieuses sans aucun scrupule. Insensible aux sentimens de la probité, il se glissoit dans les testamens & en soutenoit de faux, pour partager les dépouilles du mort. L'esprit de rapine & de somptuosité, vice dominant de ses contemporains, fut sa passion favorite. Ses maisons de plaisance renfermoient des vivier d'une immense étendue. Au goût de la bonne chere il joignit la passion pour les beaux Arts. Comme il acquéroit sans honneur, il dépensoit sans mesure. On trouva dix mille muids de vin dans ses caves après sa mort. Il est vrai que ses grands biens furent bien-tôt dissipés par les débauches de son fils, & ses petits neveux languirent dans une affreuse pauvreté. Auguste, touché du sort d'une famille dont le chef avoit tant fait d'honneur à l'éloquence romaine, fit donner à Marcus Hortensius Horestus, neveu de cet *orateur*, dix mille sesterces pour s'établir, & perpétuer la postérité d'un homme si célebre. Tibere, montant sur le trone, oublia totalement les Hortenses; seulement, pour ne pas déplaire au senat, il leur distribua une seule fois deux cens sesterces, environ cinq mille gros écus.

Malt l'illustre Hortensia, fille d'Hortenstos, fit admirer ses talens: héritiere de l'éloquence de son pere, elle en fut faire usage dans tu furent des guerres civiles. Les triumvirs, épuisés d'argent & pleins de nouveaux projets, avoient imposé une taxe exorbitante sur les dames romaines: elles implorerent en-vain la voix des avocats pour plaider leur cause. aucun ne voulut leur prêter son ministere: la seule Hortensia se charge de leur défense, & obtint pour elles une remise considérable. Les triumvirs, touchés de son courage & enchantés de la beauté de sa harangue, oublierent leur férocité par admiration pour son éloquence. Hortensius plaida pendant quarante ans, & mourut un peu avant le commencement des guerres civiles entre Pompée & César. Jusqu'à Cicéron personne ne lui avoit disputé le premier rang au barreau; & quand ce nouvel *orateur* parut, il mérita toûjours le second avec le réputation d'un des plus beaux déclamateurs de son tems.

La Grece, soumise à la fortune des Romains, se vantoit encore de forcer ses vainqueurs à la reconnoître pour maîtresse de l'éloquence: mais elle vit transporter à Rome ces précieux restes de son ancien lustre, & fut surprise de trouver réuni dans le seul Cicéron toutes les qualités qui avoient immortalisé ses plus fameux *orateurs*.

Cicéron apporta en naissant les talens les plus propres à prévenir le public, & trouva des hommes tout préparés à les admirer: un génie heureux, une imagination féconde & brillante, une raison solide & lumineuse; des vûes nobles & magnifiques, un amour passionné pour les Sciences, & une ardeur incroyable pour la gloire. La fortune seconda ces heureuses dispositions & lui ouvrit tous les cœurs. L'*orateur* Crassus se charge de ses études & cultive avec soin un génie dont la grandeur devoit égaler celle de l'empire. Ses compagnons, comme par pressentiment de sa gloire future, le reconduisirent en pompe au sortir des écoles jusques chez ses parens, & rendoient un hommage public à sa capacité. Sans se laisser ébloui par ces applaudissemens qui chatouilloient déjà son cœur si sensible à la gloire, il se prépara avec un soin infini à paroître sur un theatre plus éclatant & plus digne de son ambition.

Comme il étoit seulement d'une famille ancienne & de rang equestre, il passoit pour un homme nouveau, parce que ses ancêtres contens de leur fortune avoient négligé de venir à Rome y briguer des honneurs. Pour Ciceron il visa aux premieres charges de la république, & se flatta d'y parvenir par la voie de l'éloquence: mais il conçut qu'un parfait *orateur* ne devoit rien ignorer; aussi s'appliqua-t-il avec un travail assidu à l'étude du Droit, de la Philosophie & de l'Histoire. Toutes les Sciences étoient de son ressort, & il consultoit avec un soin infatigable tous les maîtres de qui il pouvoit apprendre quelque chose d'utile. Enfin, par une fréquente conversation avec les plus habiles *orateurs* de son siecle, & par la lecture assidue des ouvrages de ceux qui avoient fait honneur à Athènes, il se forma un style & un genre d'éloquence qui le placerent à la tête de barreau, & le rendirent l'oracle de ses citoyens. On admire en lui la force de Démosthene, l'abondance de Platon, & la douceur d'Isocrate: ce qu'il a recueilli de ces fameux originaux lui devient propre & comme naturel; on admire la fécondité de son divin génie crée des pensées nouvelles, & prête l'ame à celles des autres.

Le premier adversaire avec lequel il entra en lice fut Hortensius. A l'âge de vingt-sept ans, il plaida contre lui pour Roscius d'Amérie, & ce plaidoyer plut infiniment par une foule de pensées brillantes, d'antitheses & d'oppositions. La multitude cochantée adreire ce style asiatique, peigné, fardé, & peu digne de la gravité romaine. Cicéron connoissoit bien tout le défaut de ce mauvais goût; il convient que si son plaidoyer avoit été applaudi, c'étoit moins par la beauté réelle de son discours que par l'espérance qu'il donnoit pour l'avenir. Ce qui est vrai, est qu'il exaigeoit de fronder d'abord l'opinion publique: il lui falloit plus de esédit, plus d'autorité, & plus d'expérience. Desirant d'y parvenir il quitta Rome pour aller puiser dans les vrais sources les trésors dont il vouloit enrichir sa patrie. Athènes, Rhodes & les plus fameuses villes de l'Asie, l'occuperent tour à tour. Il examina les regles de l'art avec les célebres *orateurs* de ces cantons, séjour de la véritable éloquence; & à force de soins, il vint à bout de retrancher cette superfluité excessive de style qui, semblable à un fleuve qui se déborde, ne connoissoit ni bornes ni mesures. Après quelques années d'absence, devenu un nouvel homme, enrichi des précieuses dépouilles de la Grece, il reparut au barreau avec un nouvel éclat, réforma l'éloquence romaine & la porta au plus haut point de perfection où elle pût atteindre: il en embrasse toutes les parties & n'en négligea aucune; l'élégance naturelle du style simple; les graces du style tempéré; la hardiesse & la magnificence du sublime. A ces rares qualités il joignit la pureté du langage, le choix des expressions, l'éclat des metaphores, l'harmonie des périodes, la finesse des pensées, la délicatesse des railleries, la force du raisonnement; enfin, une véhémence de mouvemens & de figures étonnoit & flattoit également la raison de tous ses auditeurs. Il n'appartenoit qu'à lui de s'insinuer jusques au fond de l'ame, & d'y répandre des charmes imperceptibles.

La nature qui se plaît à partager les especes de mérite & de goût les avoit tous réunis en sa personne. Un air gracieux, une voix sonore, des manieres touchantes, une ame grande, une raison élevée, une imagination brillante, riche, féconde, un cœur rendre & noble, lui préparoient les suffrages. A cette solidité qui renfermoit tant de sens & de prudence, il joignoit, dit le pere Rapin, une fleur d'esprit qui lui donnoit l'art d'embellir tout ce qu'il disoit; & il ne passoit rien par son imagination qui ne prît le tour le plus gracieux, & qui ne se parât des couleurs les plus brillantes. Tout ce qu'il traitoit, jusqu'aux matieres les plus sombres de la Dialectique, les questions les plus abstraites de la Physique, ce que la Jurisprudence a de plus épineux, & ce qu'il y avoit de plus embarrassé dans les affaires, se coloroit dans son discours de cet entousiasme d'esprit & de ces graces qui lui étoient si naturelles. Jamais personne n'a eu l'art d'écrire si judicieusement, en si agréablement en tout genre: il possédoit dans un degré eminent le talent singulier de remuer les passions & d'ébranler les cœurs. Dans les grandes affaires où plusieurs *orateurs* parloient, on lui laissoit toûjours les endroits pathétiques à traiter; & il les manioit avec tant de succès, qu'il faisoit quelquefois retentir tout le barreau de larmes & de soupirs.

La fortune comme étonnée de tant de hautes qualités, s'empresse de lui applanir la soute des honneurs; toutes les dignités vinrent au-devant de lui. A peine sa réputation commença-t-elle à naître, qu'il obtint la questure de Sicile par les suffrages unanimes du peuple. Cette province dévorée par une famine cruelle & pas les vexations énormes de Psétent, trouva en lui un pere, un ami, un protecteur. Sa vigilance remédia à la stérilité des récoltes, & son éloquence tepara les rapines de Verrès. Ces discours où brillent d'un éclat immortel la force de son imagination, la magnificence de son élocution, la justesse de ses raisonnemens, la solidité de ses principes, l'enchaînement de ses preuves, l'étendue de ses connoissances, son savoir prodigieux, & son goût exquis pour les Arts, lui auroient plus de visites

ſitres que les richeſſes & les triomphes n'en procurerent à Crassus & à Pompée, les premiers des Romains. Les étrangers paſſoient les mers pour admirer un *orateur* ſi ſurprenant; les Philoſophes quittoient leurs écoles pour entendre ſa ſageſſe; les généraux mendioient ſes talens pour maintenir leur autorité & gagner les ſuffrages de la multitude; les tribunaux la redemandoient pour développer le ſens des loix; & partout, comme un aſtre bienfaiſant, il portoit la lumiere & ramenoit l'ordre & la paix.

On admire dans ſa préture ſa fermeté romaine pour la défenſe des loix & de l'équité, & ſon humanité pour les malheureux. La patrie l'appella à ſon ſecours contre les ſubtilités de Rullus & les violences de Catilina; & il mérita le premier d'en être appellé le pere. Le ſénat, les tribunaux, les académies, ſe laiſſoient gouverner par les douces influences de ſon beau génie. Il étoit l'ame des conſeils, l'oracle du peuple, la voix de la république; &, comme s'il eût eu ſeul l'intelligence & la raiſon en partage, on ne décidoit ordinairement que par ſes lumieres.

Ses malheurs mêmes devenoient ceux de l'état, & ſon exil fut déploré comme une calamité publique. Les chevaliers, les ſénateurs, les *orateurs*, les tribuns, le peuple prirent des habits de deuil, & regretterent ſa perte comme celle d'un dieu tutélaire. Les rois, les villes, les républiques s'intéreſſerent à ſon rappel, & célébrerent avec pompe le jour de ſon retour. Telle fut ſa gloire dans Rome & dans l'Italie, au delà des mers, & aux extrémités de l'empire. Les villes de ſon gouvernement enrichies par le commerce, les campagnes couvertes de moiſſons, les Arts rétablis, les Sciences cultivées, les forêts purgées des bêtes ſauvages qui ravageoient les guérets; les publicains réduits à l'ordre, les uſures éteintes, les impôts diminués, la vertu & le mérite eſtimés, le vice proſcrit, firent adorer ſon regne philoſophique digne du tems de Rhée, & lui éleverent des trophées plus glorieux que les triomphes qu'on avoit décernés aux deſtructeurs du genre humain.

Mais dans le monde il n'eſt point de vertu que n'attaque l'envie: on a accuſé Cicéron d'avoir trop de confiance dans la proſpérité, trop d'abattement dans la diſgrace. Il convient qu'il étoit timide; mais il prétend que cette timidité ſervoit plutôt à lui faire prévoir le danger qu'à l'abattre, quand il étoit arrivé, ce qui nous eſt confirmé par le courage & la fermeté qu'il fit éclater ſous les yeux même de ſes bourreaux. On ne lui fait pas grace de ſon amour déſordonné pour la gloire; il n'en diſconvient pas, & il explique lui-même quelle ſorte de gloire il recherchoit. La vraie gloire, ſelon lui, ne conſiſte pas dans le vain fumée de la faveur populaire, ni dans les applaudiſſemens d'une aveugle multitude, pour laquelle on ne doit avoir que du mépris; c'eſt une ſolide réputation fondée ſur les ſervices qu'on a rendus à ſes amis, à ſa patrie, au genre humain: l'abondance, les plaiſirs & la tranquillité, ne ſont pas les biens qu'on doive s'en promettre, puiſqu'on doit au contraire ſacrifier pour elles ſon repos & ſa tranquillité; mais l'eſtime & l'approbation de tous les honnêtes gens en eſt la récompenſe, & la dette que tous les honnêtes gens ont droit d'exiger.

Par rapport aux louanges qu'il ſe donnoit à lui-même, & auxquelles il étoit ſi ſenſible, c'étoit moins pour ſa gloire, dit Quintilien, que pour ſa défenſe: il n'avoit que ſes grandes actions à oppoſer aux calomnies de ſes ennemis; il ſe ſervoit pour les faire taire du moyen qu'avoit autrefois employé le grand Scipion; mais enfin la force fit périr celui qu'elle ne put déranger de ſes principes. Une politique peut être trop timide par la crainte de troubler la tranquillité publique; un amour ardent pour la liberté qu'il avoit conſervée à ſes citoyens; l'extrême ambition de maintenir ſon autorité, par laquelle il étoit l'ame & le ſoutien de la république; une haine irréconciliable contre l'ennemi de ſa patrie, cruſſent à cet illuſtre citoyen de Rome, le précipice dans lequel Marc-Antoine mérita d'être enſeveli: Cicéron fut ré à l'âge de 64 ans, victime de ſes propres ſalutaires & de ſes ſervices. Rome en proie à la fureur des triumvirs, vit attachées à la tribune aux harangues, des mains qui avoient tant de fois rompu les fers que lui forgeoient les ſéditieux; perte d'autant plus déplorable, dit Valere-Maxime, qu'on ne trouve plus de Cicéron pour pleurer une pareille mort.

On dit cependant que le ſénat, pendant le conſulat de ſon fils, & par ſes mains, briſa toutes les ſtatues de Marc-Antoine, qu'il arracha ſes portraits, & défendit qu'aucun de ſa famille portât le nom de Marc. On ajoute encore qu'Auguſte ayant ſurpris un traité de Cicéron dans les mains de ſon petit-fils qui le cachoit ſous ſa robe dans la crainte de lui déplaire, prit le livre, le parcourut, & le rendit à ce jeune homme, en lui diſant, „ c'étoit un grand homme, mon fils, un orateur zélé „ de la patrie „. *Vir magnus fuit, mi fili, vir amans patriæ.*

Quoi qu'il en ſoit du diſcours d'Auguſte, c'eſt aſſez pour nous d'avoir établi que Cicéron mérite d'être regardé comme un des plus grands efprits de la république romaine, & en particulier comme le plus excellent de tous les maîtres d'éloquence, excepté le ſeul Démoſthène; ou ſi l'on veut auſſi qu'il en eſt l'éternel panégyriſte & l'éternel imitateur. Je ne m'aviſerai point, dit Plutarque, d'entreprendre la comparaiſon de ces deux grands hommes; je dirai ſeulement, que s'il étoit poſſible que la nature & la fortune entraſſent en diſpute ſur leur ſujet, il ſeroit difficile de juger laquelle des deux les a rendus plus ſemblables, ou la nature dans leurs mœurs & dans leur génie, ou la fortune dans leurs aventures, & dans tous les accidens de leur vie.

Les écrits, les ſuccès, & l'exemple de Cicéron, ſemblerent devoir promettre à l'éloquence romaine une durée éternelle; il en arriva néanmoins tout autrement. En vain donna-t-il les plus excellens preceptes pour fixer le goût, il les donna dans un tems où le barreau ébranlé par l'anarchie du gouvernement, touchoit à ſa décrépitude.

Les Romains avoient déja éprouvé les atteintes de l'eſclavage; la liberté en avoit été allarmée par la forge des fers de Sylla. Le corps de la république chancelant comme un vaſte coloſſe accablé ſous la peſanteur de ſa grandeur. Les grands attachés à leur ſeul intérêt, trahiſſoient le ſénat. Le ſénat énervé par ſa timidité, confioit à des particuliers redoutables, des droits qu'il n'oſoit pas leur refuſer. Les tribuns s'efforçoient vainement de rétablir leur puiſſance anéantie. Le peuple vendoit ſes ſuffrages au plus hardi, au plus fort, ou au plus riche. Rome terrible aux barbares, n'avoit plus dans ſon ſein que des citoyens corrompus, avides de la domination ſuprême, & ennemis de ſa liberté. La flatterie, la dépravation des mœurs, la ſervitude avoient gagné tous les membres de l'état. Enfin la ſolidité & la magnificence de l'éloquence romaine deſcendirent dans le même tombeau que Cicéron. Après lui la barreau ne retentit plus que des clameurs des ſophiſtes, qui deſeſpérés de ne pouvoir atteindre au ſi grand maître, déchirerent une réputation qui tenoiſſoit la leur, & firent tous leurs efforts pour en effacer le ſouvenir; c'eſt ainſi que par leur odieuſe critique ils vinrent à bout d'avilir l'éloquence, & de l'éteindre ſans retour. Mais développons toutes les cauſes de ce changement.

1°. Les empereurs eux-mêmes, ſans poſſéder le génie de l'éloquence, étoient jaloux d'obtenir le premier rang parmi les *orateurs*. Lorſque Tibere apportoit au ſénat quelque diſcours préparé dans ſon cabinet, on n'y reconnoiſſoit que les ténebres & les replis tortueux de ſa politique. Il découvroit dans ſes lettres la même inquiétude que dans le maniement des affaires; il vouloit que ſes paroles fuſſent comme les myſteres de l'oracle, & que les hommes en devinaſſent le ſens, comme on conjecture la volonté des dieux. Il craignoit de profaner ſa dignité & de découvrir ſa tyrannie, en ſe montrant trop à découvert. Il relégua Montanus aux îles Baléares, & fit brûler le diſcours de Scaurus & les écrits de Crémutius Cordus. Caligula penſa faire périr Sénèque, parce qu'il avoit prononcé en ſa préſence un plaidoyer qui mérita les applaudiſſemens du ſénat. Sans nul de ſes maîtreſſes, qui aſſura que cet *orateur* avoit une phthyſie qui le meneroit bien-tôt au tombeau, il alloit le condamner à mort.

2°. Il fallut penſer comme eux pour parvenir à la fortune, ou pour la conſerver; parce qu'ils s'étoient reſervé de donner le titre d'éloquens à celui des *orateurs* qu'ils en jugeoient le plus digne, comme autrefois les cenſeurs nommoient le prince du ſénat.

3°. La grandeur de l'éloquence romaine avoit pour fondement la liberté, & s'étoit formé avec l'eſprit républicain; une force de courage & une fermeté héroïque étoit le propre de ces beaux ſiecles. Tout étoit grand parce qu'on penſoit ſans contrainte. Sous les Céſars il fallut changer de ton, parce que tout leur étoit ſuſpect & leur portoit ombrage. Crémutius Cordus fut accuſé d'avoir loué Brutus dans ſes hiſtoires, & d'avoir appellé Caſſius le dernier des Romains.

4°. Le mérite ſans richeſſes étoit abandonné: un *orateur* pauvre n'avoit aucune conſidération, & rentroit ſans cauſe: un plaideur examinoit la magnificence de celui qu'il avoit deſſein de choiſir pour avocat, la richeſſe de ſes habits, de ſon train, de ſes équipages; il comptoit le nombre de ſes domeſtiques & de ſes clients. Il falloit impo-

imposer par des dehors pompeux, & s'annoncer par un faste ridicule, *vera in tenui facundia panno*; c'est ce qui obligeoit les *orateurs* de surprendre des testamens, ou d'emprunter des habillemens, des bijoux, des équipages pour paroître avec plus d'éclat.

5°. Le bel esprit avoit pris la place d'une noble & solide érudition, & une fausse philosophie avoit succédé à la sage raison. Le style éclatant & sonore des vains déclamateurs, imposoit à une jeunesse oisive, & éblouissoit un peuple entièrement livré au goût des spectacles. Il falloit du brillant, du pompeux pour réveiller des hommes affadis par le plaisir & par le luxe. Sénèque plaisoit à ces esprits gâtés à cause de ses défauts, & chacun tâchoit de l'imiter dans la partie qui lui plaisoit davantage: on quittoit, on mépriseit même les anciens, pour ne lire & n'admirer que Sénèque.

6°. Les juges ennuyés d'une profession qui devenoit pour eux un supplice depuis la monarchie, vouloient être divertis comme au théâtre: voilà pourquoi les *orateurs romains* ne cherchoient plus qu'à amuser, qu'à rejouir par des figures hyperboliques, par des termes empoulés, par des reparties ingénieuses, & par un déluge de bons mots. Junius Ballus répondit à l'avocat de Domitia qui lui reprochoit d'avoir vendu de vieux souliers: „ je ne m'en „ fais jamais vanté, mais j'ai dit que c'étoit votre coutume d'en acheter „.

7°. Le nom respectable d'*orateur* étoit perdu; on les nommoit *causidici*, *advocati*, *patroni*, tant ils étoient tombés dans le mépris. L'éloquence étoit même regardée comme une partie de la servitude. Agricola pour humaniser les peuples de la Grande-Bretagne, leur communiqua les arts & les sciences des Romains, & instruisit leur noblesse dans l'éloquence romaine. Les gens peu habiles, dit Tacite, regardoient cet avilissement de l'éloquence comme des traits d'humanité, pendant que c'étoit une suite de leur esclavage.

8°. Les mêmes chaînes qui accabloient la république, opprimoient aussi le talent de la parole. Avant les dictateurs, l'*orateur* pouvoit occuper toute une séance, le tems n'étoit pas fixé; il étoit le maître de sa matière & parloit sans aucune contrainte. Pompée viola le premier cette liberté du barreau, & mit comme un frein à l'éloquence. Sous les empereurs la servitude devint encore plus dure; on fixoit le jour, le nombre des avocats, & la manière de parler. Il falloit attendre la commodité du juge pour plaider: souvent il imposoit silence au milieu d'un plaidoyer, & quelquefois il obligeoit l'*orateur* de taisser ses preuves par écrit. Enfin pour mieux marquer leur asservissement, on les dépouilla de la toge, & on les tevêt de l'habit des esclaves.

9°. Ainsi l'éloquence abâtardie, privée de ses nobles exercices disparut sans retour. Les grands sujets qui firent triompher Antoine, Crassus, Cicéron, ne subsistoient plus. Le sénat étoit sans autorité, le peuple sans émulation. Le tribun n'osoit plus parler de la liberté, ni le consul étaler son ambition. On ne louoit plus de héros ni de vainqueur, & on ne présentoit plus à la tribune aux harangues les enfans des grands capitaines; on n'y discutoit plus ses prétentions; on ne recommandoit plus des rois malheureux ni des républiques opprimées. Les altercations de quelques vils plaideurs, & la défense de quelques misérables étoient les sujets que traitoient ordinairement les *orateurs*, ils ne plaidoient plus que sur des rapines des chevaliers, des droits de péagers, des testamens, des servitudes, & des gouttières. Quelle ressource pour l'imagination & pour le génie, que de n'avoir à parler que de vol, d'usurpation, de succession, de partage, de formalités? Mais de quel feu n'est-on pas animé quand on attaque des guerriers chargés des dépouilles des ennemis vaincus, quand on brigue la souveraine magistrature de son pays, quand on s'éleva contre l'ambition désordonnée d'un corps formidable, quand on soulève un peuple qui commande à l'univers, qu'on réforme les lois, qu'on soutient les alliés? C'est alors qu'on déploie toutes ses forces, que l'aspect devient créateur, & que l'éloquence prend tout son essor. Un génie sublime ne peut s'étendre qu'à proportion de son objet. Les héros ne se forment pas à l'ombre, ni l'*orateur* dans la poussière d'un greffe.

10°. Quels sentimens n'inspiroit point à un *orateur*, dans le tems que la république subsistoit, la vûe d'un peuple entier qui distribuoit les graces & les honneurs; d'un sénat qui formoit les conseils; & dirigeoit le plan des conquêtes; d'une foule de consulaires illustrés par vingt triomphes; d'une multitude de clients qui composoient son cortege; d'une suite nombreuse d'ambassadeurs, de rois, de souverains, d'étrangers qui imploroient sa protection. L'homme le plus froid ne seroit-il point échauffé à la vûe d'un spectacle aussi auguste? Sous les empereurs quelle solitude dans les tribunaux, & quels gens les composoient!

Cependant après l'extinction des premiers Césars, sous le regne de Vespasien & celui de Trajan, deux *orateurs* vinrent encore lutter contre le mauvais goût de leur siecle, & rappeller l'éloquence des anciens; ce furent Quintilien, & Pline le jeune. Traçons leur caractere en deux mots, & cet article sera fini.

Le premier brilloit par une grande netteté, par un esprit d'ordre, & par l'art singulier d'émouvoir les passions: on le chargeoit pour l'ordinaire du soin d'exposer le fait, quand on distribuoit les différentes parties d'une cause à différens *orateurs*. On le voyoit souvent en plaidant verser des larmes, changer de visage, pâlir, & donner toutes les marques d'une vive & sincere douleur. Il avoue que c'est à ce talent qu'il doit toute sa réputation. Il étoit comme l'avocat né des souveraine; il eut l'honneur de parler devant la reine Bérénice pour les intérêts de cette princesse même. Non content d'instruire par son exemple, & de marquer du doigt la route de l'éloquence, il voulut aussi en fixer les principes par ses leçons, & verser dans l'esprit des jeunes patriciens qui aspiroient à la gloire du barreau, & consultoient ses lumieres, le goût solide des anciens maîtres.

Ses *institutions*, monument éternel de la beauté de son génie, peuvent nous donner une idée de ses talens & de ses mœurs: c'est-là où au défaut de ses pieces que les injures du tems n'ont pas laissé parvenir jusqu'à nous, il nous trace avec une franchise & une modestie qui lui étoit naturelle, le plan de la methode qu'il suivoit dans ses narrations & ses peroraisons. Cependant il y a tout lieu de soupçonner, que pour obéir à la coutume qu'il avoit trouvé établie, & pour donner quelque chose au goût de son siecle, il employoit des armes brillantes, & ne rejettoit pas toujours les pensées fleuries, les antithèses, & les pointes. Loin de réprouver totalement la déclamation, qui comme chez les Grecs, ruina l'éloquence latine; il la juge très-utile. Il est vrai qu'il lui prescrit des bornes étroites, & qu'il ne s'y soumet que par condescendance: mais enfin, auroit-il été entendu, s'il eût tenu un langage différent? Il faut parler la langue de ses auditeurs, & prendre en quelque sorte leur esprit, pour les persuader & les convaincre. Les hommes, soit que ce soit un don de la nature, soit que ce soit un préjugé de l'éducation, n'approuvent ordinairement que ce qu'ils trouvent dans eux-mêmes.

Pline le jeune s'étoit proposé pour modele Démosthènes & Calvus; il chérissoit une éloquence impétueuse; abondante, étendue, mais égayée par des fleurs autant que la matiere le permettoit; il vouloit être grave, & non pas chagrin; il aimoit à frapper avec magnificence; il n'aimoit pas moins à surprendre la raison par des agrémens étudiés, que de l'accabler par le poids de ses foudres. Les armes brillantes étoient autant de son goût, que celles qui ont de la force: poli, humain, tendre, enjoué, droit, grand, noble, brillant; son esprit avoit le même caractere que son cœur. Sa composition tenoit comme le milieu entre le siecle de Cicéron, & celui de Sénèque, en sorte qu'il auroit plû dans le premier, comme il plaisoit dans le second. Son plaidoyer pour les peuples de la Bétique, & pour Accie Variola, montre toute la fermeté de son courage, & tout le beau de son génie. Ses conclusions furent modestes, & firent admirer par-là l'équité des premiers siecles.

Mais dans son panégyrique de Trajan, il prodigua trop toutes les fleurs de son esprit, affectant sans cesse des antithèses & des tours recherchés. Les richesses de l'imagination, la pompe des descriptions, y sont étalées sans mesure; & cette abondance excessive répand sur le tribut de justes louanges, que la reconnoissance exigeoit, le dégoût qu'inspire la flaterie. Quelle beauté dans les éloges que Cicéron fait de Pompée & de César! Tout le barreau retentit de bruyantes acclamations. Que de fadeur dans le panégyrique de Trajan! Il change par l'excès de ses louanges, & fatigue par sa prolixité.

Malgré ces défauts de Pline, qui étoient ceux de son siecle, plus d'une fois cet *orateur* admirable à plusieurs autres égards, eut la satisfaction de ne pouvoir parvenir qu'avec peine au barreau, tant étoit grande la foule des personnes qui venoient l'entendre plaider. Souvent même il étoit obligé de passer au-travers du tribunal des juges, pour arriver à sa place. A sa suite marchoit une troupe choisie de jeunes avocats de famille, en qui il avoit remarqué des talens; il se faisoit un plaisir de les produire, & de les couvrir de ses propres lauriers. L'amour de la patrie, un noble désintéressement, une protection déclarée pour la vertu & pour les Sciences, un

cœur

cœur généreux & magnanime, ſes vertus, ſes bienfaits, ſa fidélité à ſes devoirs, ſa bonté pour les peuples, ſon attachement aux gens de Lettres, le rendirent precieux & aimable à tout le monde. Il étoit l'admiration des Philoſophes, & les délices de ſes concitoyens. Goûté, eſtimé, & reſpecté, il régnoit au barreau en maître, & il commandoit en pere dans les provinces. Il fut le dernier *orateur* romain, & malgré ſes ſoins & ſon attention, il n'eut point d'imitateurs. Plus Rome vieilliſſoit, plus la chûte de l'éloquence étoit ſans remede.

Je ſais bien qu'après le ſiecle heureux de Trajan, on vit encore quelques empereurs qui tâcherent de la ranimer par leur voix, & par leur générosité; mais malheureuſement le goût de ces princes étoit mauvais, & leur politique incertaine. Adrien, ſucceſſeur immédiat de Trajan, n'aimoit que l'extraordinaire & le biſarre: eſprit romancier, il couroit après le ſou, & après le hyperbole. Antonin le philoſophe, tranſporté de l'enthouſiaſme du portique, n'avoit de conſidération que pour des philoſophes & des juriſconſultes, & ne s'attachoit qu'aux Grecs. Enfin, leurs établiſſemens n'avoient aucune ſtabilité. Comme un empereur n'héritoit point du diadème, qu'il le tenoit de la fortune, de ſa politique, de ſon argent, & de ſes violences, il effaçoit juſqu'aux veſtiges des graces de ſon devancier. Des ſavans placés à côté du trone ſont un regne, ſe voyoient contraints ſous un autre de mandier dans les places les moyens de ſubſiſter. Les Scieneſs chancelantes comme l'état, effrayoient les mêmes tevers.

Ainſi dégénéra, & finit avant l'empire l'éloquence romaine: arrachée de ſon élément, c'eſt-à-dire, privée de la liberté, & aſſervie au caprice des grands, elle s'affoiblit tout-d'un-coup; & après quelques efforts impuiſſans qui montroient plutôt un véritable épuiſement qu'un fonds ſolide, elle s'enſevelit dans l'oubli; ſemblable à un grand fleuve qui s'étend au loin dès ſa ſource, s'avance d'un pas majeſtueux à l'approche des grandes villes, & va ſe perdre avec fracas dans l'immenſe abîme des mers. *Le Chevalier* DE *Jaucourt*.

ORATEUR, (*Hiſt. med.*) dans le parlement d'Angleterre, c'eſt dans la chambre des communes le préſident, le modérateur. Il eſt élu à la pluralité des voix; c'eſt lui qui expoſe les affaires; on porte devant lui une maſſe d'or couronnée.

ORATOIRE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſiaſt.*) petit édifice, ou partie d'édifice dans une grande maiſon près de la chambre à coucher, & conſacré à la priere en particulier. L'*oratoire* d'une maiſon differe de la chapelle, en ce que la chapelle a un autel où l'on célebre les ſaints myſteres; au lieu que l'*oratoire* n'a point un pareil autel; car quoiqu'il y ait une table en forme d'autel; on n'y célebre point.

On commença à appeller *oratoire*, les petites chapelles qui étoient jointes aux monaſteres, où les moines faiſoient leurs prieres, avant qu'ils euſſent des égliſes. Ce mot a paſſé depuis aux autels, ou chapelles qui étoient dans les maiſons particulieres, & même aux chapelles bâties à la campagne qui n'avoient point droit de paroiſſe.

Dans le vj. & vij. ſiecle, un *oratoire* étoit une eſpece de chapelle placée ſouvent dans les cimetieres, & qui n'avoient ni baptiſtaire comme les égliſes titulaires, ni office public, ni prêtre cardinal. L'évêque y envoyoit un prêtre quand il jugeoit à propos d'y faire célébrer la meſſe; cependant quelques *oratoires* avoient un prêtre cardinal pour y célébrer la meſſe quand le fondateur le deſiroit, ou quand le concours des fideles le demandoit; c'étoit comme de moindres titres. Enfin, il y avoit déja dans ce tems-là comme à préſent des *oratoires* chez les hermites, & dans les maiſons particulieres. Le conciliabule de Conſtantinople, tenu en 861 par Photius, défend de célébrer la liturgie, & de baptiſer dans les *oratoires* domeſtiques.

On voit en France beaucoup de bourgs & de villages du nom d'*Oroir*, *Oroar*, *Ozoer*, *Oroer*, *Atroer*, *Oradoar*, qui prennent leur nom & leur origine de quelques *oratoires* de religieux retirés dans des hermitages de la campagne voiſine. (*D. J.*)

ORATOIRE DES HEBREUX, (*Critique ſacrée.*) *voy.* PROSEUCHE.

ORATOIRE, (*Hiſt. des congrég.*) titre d'une congrégation particuliere d'eccléſiaſtiques, inſtituée en France par le cardinal du Bésulle, ſur le modele de celle de Rome, qui a été établie par Philippe Neri florentin, ſous le titre de l'*oratoire de ſainte Marie en la Vallicelle*.

Il y a néanmoins cette différence entre la congrégation des peres de l'*oratoire* de Rome & celle de France, que la premiere n'a été fondée que pour la ſeule maiſon de Rome, ſans ſe charger du gouvernement d'aucune autre maiſon; au lieu que celle de France renferme pluſieurs maiſons qui dépendent d'un chef, lequel prend la qualité de ſupérieur général, & gouverne avec trois aſſiſtans toute cette congrégation.

Le cardinal de Bérulle obtint des lettres patentes de Louis XIII. datées du mois de Décembre 1611, & enregiſtrées au parlement de Paris, le 4 Décembre 1612, avec cette clauſe: „ à la charge de rapporter dans trois „ mois le conſentement de l'évêque, auquel ils demeu„ reront ſujets „.

M. de Bérulle deſirant de répandre ſa congrégation en France, obint à cet effet en 1613, une bulle du pape Paul V. en conſéquence de laquelle la congrégation de l'*oratoire* s'étendit en peu de tems en pluſieurs villes du royaume.

Ces peres ſont différens de tous les ordres religieux; leur congrégation eſt la ſeule où les vœux ſont inconnus, & où n'habite point le repentir. C'eſt une retraite toujours volontaire aux dépens de la maiſon; on y jouit de la liberté qui convient à des hommes; la ſuperſtition & les petiteſſes n'y deshonorent guere la vertu; leur général demeure en France, idée ſi convenable à tous les ordres de l'Egliſe; leurs ouvrages méritent généralement des éloges. Enfin, reſpectables à tout égards, ils deviendroient encore plus utiles au public, ſi leurs religieux s'appliquoient aux fonctions des colléges, de ſéminaires, & des hôpitaux, (*D. J.*)

ORATOIRE, *harmonie*, (*Elocut.*) l'*harmonie oratoire* eſt l'accord des ſons avec les choſes ſignifiées. Elle conſiſte en deux points; 1°. dans la convenance & le rapport des ſons, des ſyllabes, des mots, avec les objets qu'ils expriment: 2°. dans la convenance du ſtyle avec le ſujet. La premiere eſt l'accord des parties de l'expreſſion avec les parties des choſes exprimées. La ſeconde eſt l'accord du tout avec le tout.

L'harmonie des ſyllabes, des mots avec les objets qu'ils expriment, ſe fait par des ſons imitatifs. On retrouve ces ſons imitatifs dans toutes les langues: c'eſt ainſi qu'on dit en françois, *gronder*, *murmurer*, *tonner*, *ſiffler*, *gaſouiller*, *claquer*, *briller*, *piquer*, *lancer*, *bourdonner*, &c. L'imitation muſicale ſuit d'abord les objets qui ſont bruit, parce que le ſon eſt ce qu'il y a de plus aiſé à imiter par le ſon; enſuite ceux qui ſont en mouvement, parce que les ſons marchant à leur maniere, ont pu, par cette maniere, exprimer la marche des objets. Enfin, dans la configuration même & la couleur, qui paroiſſoient ne point donner priſe à l'imitation muſicale, l'imagination a trouvé des rapports analogiques avec le grave, l'aigu, la durée, la lenteur, la vîteſſe, la douceur, la dureté, la légereté, la peſanteur, la grandeur, la petiteſſe, le mouvement, le repos, *&c.* La joie dilate, la crainte rétrécit, l'eſpérance ſouleve, la douleur abat: le bleu eſt doux, le rouge eſt vif, le verd eſt gai; de ſorte que, par ce moyen, & à l'aide de l'imagination, qui ſe prête volontiers en pareil cas, preſque toute la nature a pu être imitée plus ou moins, repréſentée par les ſons. Concluons de là que le premier principe pour l'harmonie eſt d'employer des mots ou des phraſes, qui renferment par leur douceur ou par leur dureté, leur lenteur ou leur viteſſe, l'expreſſion imitative qui peut être dans les ſons. Les grands Poëtes & les Orateurs ont toujours ſuivi cette regle.

Pour ſentir tout l'effet de cette harmonie, qu'on ſuppoſe les mêmes ſons dans des mots qui exprimeroient des objets différens: elle y paroîtra auſſi déplacée, que ſi on s'aviſoit de donner au mot *ſiffler* la ſignification de celui de *tonner*, ou celle d'*éclater* à celui de *ſcupirer*: & ainſi des autres.

De même que tous les objets qui ſont liés entr'eux dans l'eſprit, le ſont par un certain caractere de conformité ou d'oppoſition qu'il y a dans quelqu'une de leurs faces: de même auſſi les phraſes qui repréſentent la liaiſon de ces idées, doivent en porter le caractere. Il y a des phraſes plus douces, plus légeres, plus harmonieuſes, ſelon la place qu'on leur a donnée, ſelon la maniere dont on les a ajuſtées entr'elles. Quelque fine que paroiſſe cette harmonie, elle produit un charme réel dans la compoſition, & un écrivain qui a de l'oreille ne la néglige pas. Cicéron y eſt exact autant que qui que ce ſoit: *Etſi homini nihil eſt magis optandum, quam proſpera, aquabili perpetuaque fortuna, ſecundo vitæ ſine ulla offenſione curſu: tamen ſi mihi tranquillo & placata omnia fuiſſent, incredibili quadam & pene divina, quâ nunc veſtro beneficio fruer, lætitiæ voluptate caruiſſem.* Toute cette période eſt d'une douceur admirable; nul choc déſagréable de conſonne, beaucoup de voyelles, un mouvement paiſible & continu que rien

n'interrompt, & qui ſemble aidé & entretenu par tous les ſons qui le rempliſſent.

La ſeconde eſpece d'*harmonie oratoire* eſt celle du ton général de l'orateur, avec le ſujet pris dans ſa totalité. L'eſſentiel eſt donc de bien connoître le ſujet qu'on traite, d'en ſentir le caractere & l'étendue; cela fait, il faut lui donner les penſées; les mots, les tour & les phraſes qui lui conviennent. *Cours de Belles-Lettres, tome IV.* (*D. J.*)

ORATOIRE, ſ. m. *oratoria, en muſique*; c'eſt une eſpece de drame en latin ou en langue vulgaire, divié par ſcenes, à l'imitation des pieces de théâtre, mais qui roule toujours ſur des ſujets pris de la religion, & qu'on met en muſique pour être exécuté dans quelque égliſe durant le carême, ou en d'autres tems. Cet uſage, aſſez commun en Italie, n'eſt pas admis en France, où l'on ne trouve pas que la compoſition de ces pieces ſoit convenable à la ſainteté du lieu deſtiné à leur exécution. (*S*)

ORATORIEN, ſ. m. qui eſt de la congrégation de l'oratoire. *Voyez* ORATOIRE, *congrégation*.

ORAXI, MONTAGNE D' (*Géogr.*) ce ſont les plus hautes qui ſoient au Japon; elles ſont ſituées dans le royaume d'Aehita, le plus ſeptentrional de l'île de Niphon. (*D. J.*)

ORBONNA, ſ. f. (*Myth.*) déeſſe qui veilloit à ce que les enfans ne fuſſent point enlevés.

ORBE, ſ. m ſe dit, dans l'*Aſtronomie ancienne*, d'un corps ou eſpace ſphérique terminé par deux ſurfaces, l'une convexe, qui eſt en-dehors, l'autre concave, qui eſt en-dedans. *Voyez* SPHERE.

Les anciens Aſtronomes regardoient les cieux comme compoſés de différens orbes très-vaſtes, de couleur d'azur, & tranſparens, qui étoient renfermés les uns dans les autres; ou bien comme un aſſemblage de grands cercles, au-dedans deſquels étoient renfermés les corps des planetes, & dont les rayons s'étendoient depuis le centre de la terre, qu'ils regardoient comme celui du monde, juſqu'à la plus grande diſtance où la planete pouvoit s'en éloigner. *Voyez* CIEL.

Le grand orbe, *orbis magnus*, eſt celui où l'on ſuppoſe que le ſoleil ſe meut, ou plutôt dans lequel la terre fait ſa révolution annuelle. *Voyez* ORBITE.

Dans l'Aſtronomie moderne, l'*orbe* d'une planete eſt la même choſe que ſon *orbite*. *Voyez* ORBITE.

ORBE, L' (*Géog.*) riviere de France dans le bas-Languedoc. Elle a ſa ſource au nord de la ville de Lodeve, ſur la frontiere de Rouergue, paſſe à Beziers, & ſe jette enfin dans le golfe de Lyon, par le Grau de Sérignan. (*D. J.*)

ORBE, L' (*Géog.*) riviere de Suiſſe, ſelon Scheuchzer. Elle eſt dans le mont Jura entre la Franche-Comté & le pays de Vaud; en ſortant de ſa ſource, qui eſt en Suiſſe, elle entre dans le lac de Roſſet, en ſort enſuite pour porter ſes eaux dans le lac de Joux, qui finalement ſe perd dans la terre. (*D. J.*)

ORBE, (*Géog.*) ancienne ville de Suiſſe au pays de Vaud, capitale d'un bailliage, dont la ſouveraineté eſt partagée entre les cantons de Berne & de Fribourg. Elle eſt à deux lieues du mont Jura, ſur la riviere d'Orbe, à 16 lieues S. O. de Berne, 11 S. O. de Fribourg. *Long.* 24. 22. *lat.* 46. 42.

Quelques auteurs croient qu'*Orbe* étoit la capitale du canton nommé *Pagus Orbigenus*. Quoi qu'il en ſoit, cette ville a été floriſſante ſous l'ancienne monarchie des Francs. Les rois de la premiere & de la ſeconde race y avoient un palais, où ils alloient quelquefois paſſer le tems. Toute cette ville eſt de la confeſſion helvétique.

Le bailliage eſt un des treize du pays Romand, & s'avance vers le midi, juſqu'à 2 petites lieues au-deſſus de Lauſanne. Il fait avec celui de Granſon 17 à 18 paroiſſes.

Viret (*Pierre*), fameux miniſtre calviniſte, naquit dans la ville d'*Orbe* en 1511. Il fit ſes études à Paris, & s'y lia d'une étroite amitié avec Farel. Il mourut à Pau en 1571, après avoir écrit divers ouvrages qui ne ſont plus recherchés. (*D. J.*)

ORBEGA, L'ou L'ORBEGO, (*Géog.*) riviere d'Eſpagne au royaume de Léon. Elle a deux ſources dans les montagnes qui ſont au couchant ſeptentrional de Leon, & finit par tomber dans le Tage à San-Jago, au deſſous de Zamora.

ORBELUS, (*Géog. anc.*) montagne au nord de la Macédoine, entre l'Aſſur, au couchant, & le Strymon au levant, à l'O. d'Ulcopia. Ptolomée, *l. III. c. ix.* Hérodote, *l. V. c. xvij.* & l'abréviateur de Strabon parlent de ces montagnes. Elles ſont aujourd'hui pour la plus grande partie dans la Servie. Les rivieres de Morave, de l'Iperitza, & de l'Iſtiniza y prennent leurs ſources. Le nom moderne de l'*Orbelus* eſt, ſelon Lazius, *Karepantze*. (*D. J.*)

ORBICULAIRE, adj. (*Gram.*) qui a la figure d'un orbe, d'une ſphere.

ORBICULAIRE, *en Anat.* ſe dit des parties qui ont quelque rapport avec une figure plus ou moins approchante du cercle.

L'orbiculaire des levres, muſcle propre des levres. *Voyez nos Pl. d'Anat. & leur explic. Voyez auſſi l'article* LEVRE.

Ses fibres ſont une eſpece d'anneau autour de la bouche, d'où on l'appelle *orbiculaire*.

La plûpart des auteurs veulent que ce ne ſoit qu'un muſcle, & qu'il ſoit du genre des ſphincteres, quoique le docteur Drac penſe que c'eſt improprement; en ce qu'il n'eſt pas dans une action continuelle, comme les ſphincteres; mais que ſon mouvement dépend de la volonté, marque diſtinctive entre un ſphincter & un autre muſcle. *Voyez* SPHINCTERE.

Verheyen, au contraire, ne veut pas que ce ſoit un ſeul muſcle, mais une paire de muſcles, dont les fibres ſe rencontrent, & ſe joignent aux deux coins de la bouche, agiſſant chacun ſéparément, quoiqu'en même tems ſur chaque levre.

L'*orbiculaire des paupieres*; il vient de l'apophyſe montante de l'os maxillaire à côté du grand angle de l'œil, & environne chaque paupiere par ſes fibres circulaires placées les unes à côté des autres.

L'*os orbiculaire* eſt le plus petit de tous les os du corps humain, ſemblable à une graine de laitue; il eſt ſitué entre la tête de l'étrier & la longue jambe de l'enclume.

ORBICULO-CILIAIRE, *en Anatomie*, nom d'une ceinture blanc formé par l'union de la choroïde à la cornée, & que M. Winſlow appelle *ligament ciliaire*. *Voy.* CHOROÏDE & CORNÉE.

ORBILLIONS, *voyez* COUESON.

ORBIS, *voyez* POISSON RONDE.

ORBIS EPINEUX, *voyez* POISSON ARMÉ.

ORBES, (*Littérat. Géog.*) les ſignifications de ce mot latin ſe rapportent toutes à la principale; ſavoir, la *rondeur*. Comme le ligne que les planetes décrivent dans le ciel à notre égard, eſt circulaire, Cicéron appelle *orbis ſignifer* le zodiaque, & *orbis aſtrorum*, le mouvement des aſtres; de même comme le globe de la terre & de l'eau eſt ſuppoſé une maſſe approchante de la ronde, les Latins l'ont exprimé par le mot *orbis*, ou par ceux-ci *orbis terrarum*. Dans le ſtyle géographique & aſtronomique, l'*orbe* de la terre, l'*orbe* du ſoleil, l'*orbe* de la lune, expriment le contour, la circonférence de ces corps. Enfin les Géographes qui écrivent en latin, appellent *orbis vetus* l'hémiſphere que nous habitons, tel qu'il a été connu des anciens; & *orbis novus* l'hémiſphere où eſt l'Amérique; nous diſons en françois l'*ancien monde*, & le *nouveau monde*. (*D. J.*)

ORBITAIRES, *en Anatomie*; ſont des cavités différentes relatives aux orbites. *Voyez* ORBITES.

Le trou *orbitaire* externe.
Le trou *orbitaire* poſtérieur.
La fente *orbitaire* ſupérieure.
La fente *orbitaire* inférieure.
} *Voyez* ORBITE.

Les ſinus *orbitaires* de la dure-mere. *Voyez* SINUS & DURE MERE.

ORBITE, ſ. f. ſe dit *dans l'Aſtronomie* du chemin d'une planete ou d'une comete, c'eſt-à-dire de la ligne qu'elle décrit dans les cieux par ſon mouvement propre. *Voyez* PLANETE.

L'*orbite* du Soleil ou plutôt de la Terre, eſt la courbe que la Terre decrit dans ſa révolution annuelle; on l'appelle ordinairement *écliptique*. *Voyez* ECLIPTIQUE.

L'*orbite* de la Terre & celles de toutes les planetes premieres ſont des ellipſes, dont le ſoleil occupe le foyer commun: chaque planete ſe meut dans ſon ellipſe, de maniere que ſon rayon vecteur, c'eſt-à-dire le rayon qu'on peut tirer continuellement d'elle au Soleil, décrit des aires ou ſecteurs proportionnels aux tems. *Voyez* TERRE, SOLEIL, *&c.*

Les anciens Aſtronomes ſuppoſoient que les planetes ſe mouvoient dans des *orbites* circulaires avec une viteſſe uniforme. Copernic lui-même regardoit comme une choſe impoſſible que cela fût autrement: *Fieri nequit*, dit-il, *ut cœleſte corpus ſimplex uno orbe non æqualiter moveatur*. Auſſi, pour expliquer les inégalités du mouvement des planetes, les anciens étoient obligés d'avoir recours à des épicycles & à des excentriques; embarras dont Copernic lui-même n'a pas ſu trop bien ſe démêler. *Voyez* EPICYCLE.

On

On eſt demeuré conſtant dans l'opinion que les aſtres ſe mouvoient dans des cercles, parce qu'on ne pouvoit s'imaginer que les mouvemens des aſtres fuſſent ſujets à aucune inégalité réelle.

Mais après Copernic vinrent des aſtronomes qui, avec autant de génie & un peu plus de phyſique, ne tarderent pas à changer ces orbes circulaires en orbes elliptiques, & à ſuppoſer que les planetes ſe mouvoient dans ces ellipſes avec une vîteſſe qui n'étoit pas uniforme.

C'eſt ce que Kepler a démontré le premier d'après les obſervations de Tycho. Il a fait voir que les mouvemens des planetes n'étoient point exempts d'inégalité réelle; que la Terre, par exemple, lorſqu'elle eſt à ſa plus petite diſtance du Soleil, ſe meut réellement plus vîte que quand elle eſt à ſa plus grande diſtance de cet aſtre, & que ſa vîteſſe apparente eſt à-peu-près en raiſon inverſe du quarré de ſa diſtance au Soleil, ou, ce qui revient au même, du quarré du diametre apparent du Soleil, d'où il s'enſuit par les principes de la Géométrie, que la planete décrit autour du Soleil des aires proportionnelles au tems.

Il y a eu deux eſpeces d'ellipſes qu'on a fait décrire aux planetes. Les premieres ſnrr celles de Kepler, qui ne ſont autre choſe que l'ellipſe ordinaire; Sethus Wardus a cru que l'on pourroit y ſubſtituer des *orbites* circulaires, en prenant deux points à égale diſtance du centre, qui repréſentaſſent les foyers. Cette ſuppoſition eſt démentie par les obſervations; & il faut avouer que Wardus ne l'a donnée que comme une conjecture. La ſeconde eſpece d'ellipſe eſt celle de M. Caſſini, dont la propriété conſiſte en ce que le produit de deux lignes tirées d'un même point de la circonférence aux deux foyers, eſt toujours la même; au lieu que dans l'ellipſe ordinaire; c'eſt la ſomme de ces lignes qui eſt conſtante, & non pas le produit.

Comme cette ellipſe de M. Caſſini ne paroît guere s'accorder avec les obſervations, il eſt aſſez ſingulier qu'il en ait fait l'*orbite* des planetes; & on ne voit point par quelle raiſon il y a été porté. Cependant, ſi on veut faire là-deſſus quelques conjectures, on peut croire que ce fut parce qu'il imagina que le mouvement des planetes, dans cette ellipſe, ſeroit plus aiſé à calculer, que dans l'ellipſe ordinaire. Ceci a beſoin d'un peu plus d'explication; on la trouvera au *mot* ELLIPSE *de M. Caſſini*.

Le demi-diametre de l'*orbite* terreſtre eſt d'environ 21000 diametres de la Terre, ou de 33 millions de lieues, & le demi-diametre de l'*orbite* de Saturne eſt environ dix fois plus grand.

Au reſte, les Aſtronomes ne ſont point d'accord ſur la grandeur preciſe du diametre de l'*orbite* terreſtre; cette grandeur dépend de la parallaxe du Soleil, ſur laquelle ils varient beaucoup. *Voyez* PARALLAXE.

Les *orbites* des planetes ne ſont point toutes dans le plans de l'écliptique, c'eſt-à-dire dans le même plan que l'*orbite* de la Terre; mais elles ſont différemment inclinées par rapport à l'écliptique, & entr'elles: néanmoins le plan de chaque *orbite* a pour commune ſection avec l'écliptique, une ligne droite qui paſſe par le Soleil. *Voy.* NEUD.

Voici à peu-près la quantité dont les *orbites* des planetes premieres ſont inclinées au plan de l'écliptique: l'*orbite* de Saturne, de 2 degrés $\frac{1}{2}$; l'*orbite* de Jupiter, de 1 degré 20'; celle de Mars, d'environ 2 degrés, celle de Vénus, d'un peu plus de 3 degrés 20 minutes; celle de Mercure, d'un peu plus de 7 degrés. *Voy.* SATURNE, MARS, VÉNUS, *&c.*

L'*orbite* des cometes, ſelon M. Caſſini, eſt une ligne droite; mais M. Halley a fait voir, d'après la théorie de M. Newton, que c'étoit toujours une parabole, ou au moins une ellipſe fort allongée, dont le Soleil occupoit le foyer. En effet, calculant le mouvement d'une comete dans une parabole, on dans une ellipſe fort allongée, au foyer de laquelle ſoit placé le Soleil, on trouve que ce mouvement répond très-bien aux obſervations. *Voyez* COMETE. *Chambers.* (*O*)

ORBITES, *en Anatomie*, ſont deux grandes cavités ſituées aux parties latérales du nez, dans leſquelles les yeux ſont placés. *Voyez auſſi* ŒIL.

Elles ſont de figure pyramidale, & formées par le concours de ſept os, dont trois, le coronal, l'os maxillaire & l'os de la pomette les limitent extérieurement; quatre autres, l'os unguis, le ſphénoïde, l'ethmoïde & l'os du palais en achevent le fond. *Voyez* CORONAL, MAXILLAIRE, *&c.*

Ces os, par leur rencontre, font voir dans l'*orbite* différentes cavités, dont les unes ſont ſimples, c'eſt-à-dire, appartiennent à un os ſeul, telles que la fente orbitaire ſupérieure, le trou optique qui eſt percé dans le ſphénoïde, le trou ſourcilier ou orbitaire ſupérieur; cet enfoncement dans le coronal qui répond à l'angle extérieur, où eſt placé la glande lacrymale, le trou orbitaire inférieur antérieur, & le poſtérieur qui font les orifices d'un canal dans l'os maxillaire, le conduit lacrymal formé par l'union de l'os unguis avec l'apophiſe montante de l'os maxillaire, le trou orbitaire interne par l'union du bord ſupérieur de l'os ethmoïde avec le coronal, la fente ſphéno-maxillaire ou orbitaire inférieure, par l'union de l'os ſphénoïde avec l'os maxillaire, & l'os du palais. *Voyez* CAVITÉ, *&c.*

ORBITELLO, (*Géog.*) ville forte d'Italie en Toſcane, dans le Siennois, au milieu d'un etang ſalé, près de la riviere d'Albengia & de la mer, avec un fort, à 23 lieues S. O. de Sienne, 34 S. O. de Florence. *Long.* 28. 45. *lat.* 42. 28.

Cette ville, ou, comme Léandre l'appelle, *Caſtello*, n'a été bâtie qu'en 1550. L'empereur s'en rendit maître en 1735, & l'a depuis cédée à l'infant dom Carlos.

ORBONA, (*Mythol.*) déeſſe qui étoit invoquée chez les Romains par les peres & meres, pour garantir leurs enfans de ſa colere, *ne incideret in orbitatem*, du verbe *orbare*, priver de la vie. D'autres diſent que cette déeſſe étoit la protectrice des orphelins, appellés en latin *orbi*, ou *orbati parentibus*. Quoi qu'il en ſoit, elle avoit un autel à Rome, près du temple des Lares. (*D. J.*)

ORCA, (*Hiſt. nat.*) nom d'une pierre dont parle Pline, mêlée de noir, de jaune, de blanc & de verd. *Voy.* Plinii *hiſt. nat. lib. XXXVII. cap. x.*

ORCA, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) vaſe de terre à deux anſes, où l'on faiſoit ſaler le lard, & où l'on gardoit des figues, du vin. L'*orca* étoit plus grande que l'*amphora*, mais on ignore de combien. *Orca* étoit encore le cornet à jouer aux dez.

ORCA, *voyez* ÉPAULARD.

ORCADES LES, (*Géog.*) îles au nord de l'île d'Albion, pour parler comme les anciens, & pour m'exprimer avec les géographes modernes, au nord de l'Ecoſſe. Pomponius Mela, *liv. III. ch. vj.* & Pline, *liv. IV. ch. xvj.* s'accordent à dire qu'elles ne ſont ſéparées que par de petits détroits; mais ils ne s'accordent pas pour le nombre. Mela en compte trente, Pline quarante, & les modernes n'en mettent au plus que vingt-huit. Les Anglois les nomment *les iles d'Orkney*. Leur ſituation eſt au 22 degré 11 minutes de *longitude*, & à 59 degrés 2'. de *latitude*.

Elles ſont ſéparées de l'Ecoſſe par un détroit nommé *Pentland-firth*, qui a 24 milles de longueur, 12 milles en largeur, & eſt plein de gouffres fort dangereux.

Les habitans de ces îles ſont généralement vigoureux, robuſtes & bien faits. Leur commerce conſiſte en poiſſons, en bœufs, porc ſalé, beurre, cuirs, peaux, étoffes, ſuif, laine, jambons, grains germés, *&c.*

Il y a eu autrefois des rois des *Orcades*; mais leur regne finit quand les rois d'Ecoſſe s'emparerent de ces îles, après avoir ſoujugué les Pictes; enſuite elles paſſerent entre les mains des Danois & des Norwégiens, mais elles furent reprîſes par les Ecoſſois.

Les arbres n'y croiſſent que fort bas, & leur fruit vient rarement en maturité. En général l'hyver y eſt plus ſujet à la pluie qu'à la neige, & elle y tombe quelquefois, non par gouttes, mais par des torrens d'eau, comme ſi des nuages entiers tomboient du ciel à-la-fois. Dans le mois de Juin 1680, après de grands coups de tonnerre, il tomba du ciel des morceaux de glace d'un pié d'épais, ſuivant le relation de ces îles par le docteur Wallace.

Apparemment que dans ce pays là, ſi l'atmoſphere eſt aſſez chaude près de la terre, elle eſt cependant exceſſivement froide dans la région ſupérieure; de ſorte qu'elle change en glace quelques-uns de ces torrens d'eau dans le tems qu'ils tombent, & forme ces glaçons d'une groſſeur incroyable.

ORCADES *Pierres des*, *orcadum lapilli*, (*Hiſt. nat.*) nom donné par Luidius à des pierres cylindriques, ou entrochires, liſſes, pleines de nœuds, d'une couleur blanchâtre, qui ſe trouvent en Angleterre, dans le Flintſhire. *Voyez* Luid. *Garophil.* n°. 1154. On les nomme auſſi *herrigyshtor*, ſuiv. Klein, *Nomenclator lithologicus*.

ORCANETTE, ſ. f. (*Botan.*) eſpece de bugloſſe, qui eſt nommée *anchuſa monſpelliana*, par J. B. 3. 583. Raii hiſt. 496. *anchuſa punicea floribus*, C. B. P. 255. Boerh. J. A. 189. *anchuſa minor, purpurea*, Park. theat. 517. *bugloſſum perenne minus, puniceis floribus*. hiſt.

oxon. 3. 438. *buglossum radice rubrâ, sive anchusa vulgatior*. Tournef. élem. *Botan.* 100.

Cette plante pousse à la hauteur d'environ un pié, plusieurs tiges qui se courbent vers la terre. Ses feuilles sont semblables à celles de la bugloss sauvage, longues, garnis de poils rudes. Ses fleurs naissent aux sommités des branches; elles sont faites en entonnoir à pavillon découpé, de couleur purpurine. Quand cette fleur est passée, il paroît à sa place dans le calice qui s'élargit, quatre semences qui ont la figure d'une tête de vipere, de couleur cendrée. La racine est grosse comme le pouce, rouge en son écorce, blanchâtre vers le cœur.

Cette plante croît dans le Languedoc, en Provence, aux lieux sablonneux, & fleurit en Mai. On fait sécher sa racine au soleil, & on l'envoie aux droguistes, qui la débitent. Elle sert en Pharmacie à donner une teinture rouge aux médicamens qu'on veut déguiser, à l'onguent rosat, à des pommades, à de la cire & à de l'huile étant infusée dedans; mais elle est sur tout d'un grand usage en teinture. Galien nous apprend que les anciens en faisoient un fard. (*D. J.*)

ORCANETTE, (*Pharmacie.*) la racine de cette plante contient une partie colorante rouge, soluble par les huiles. Les apothicaires l'emploient souvent pour colorer des onguens & des huiles. *Voyez* COLORATION. (*b*)

ORCANETTE, (*Teint.*) c'est la racine de la plante de même nom, qui est employée par les Teinturiers pour teindre en rouge. La bonne *orcanette* de France doit être nouvelle, simple quoique seche, d'un rouge foncé au-dessus, blanche au-dedans, avec une petite tête de couleur bleue. Cette racine étant mouillée, ou seche, doit teindre d'un beau vermeil, en la frottant sur l'ongle ou sur la main. Elle donne une couleur rouge aux cires, à certaines huiles & à quelques graisses; mais sa teinture ne provient que de rouge dont cette racine est couverte sur l'écorce.

On apporte du Levant en Europe l'*orcanette* de Constantinople. Cette *orcanette* du Levant est aussi une racine assez souvent grosse comme le bras, & longue à proportion. Elle ne paroît à la vue qu'un amas de feuilles assez larges, roulées & tortillées à la maniere du tabac; si bien il y a une espece de moletture blanche & bleuâtre, qui est comme la fleur. Cette racine est mêlée de différentes couleurs, dont les principales sont le rouge & le violet; dans le milieu il y a une espece de moelle couverte d'une écorce très-mince, rouge par-dessus, & blanche en-dedans. Il y a grande apparence que tout cela est artificiel. Cette sorte d'*orcanette* est celle qui doit être défendue aux teinturiers du grand & du petit teint, parce qu'elle fait un rouge brun tirant sur le rouge, qui est une très mauvaise couleur, & peu assurée. (*D. J.*)

ORCAORTCI, (*Géog. anc.*) peuples de l'Asie mineure. Ils étoient selon Strabon, *liv. XII.* auprès de Pessinonte, aux confins des Tectosages, & de la grande Phrygie.

ORCELIS, (*Géog. anc.*) nom 1°. d'une ancienne ville de Thrace; 2°. d'une ancienne ville de l'Espagne tarragonnoise chez les Bastitens dans les terres: on croit que cette derniere *Orcelis* est présentement *Origuela*.

ORCHÉSOGRAPHE, s. f. (*Gramm.*) traité de la danse, ou art d'en noter les pas, comme ceux de la danse. Thoinet Arbeau, chanoine de Langres, a donné le premier l'idée de la maniere d'écrire la danse; d'autres lui ont succédé & ont perfectionné ce qu'il avoit imaginé. Le traité d'Arbeau a été imprimé à Langres en 1588.

ORCHESTIQUE, l' (*Art gymnast.*) C'étoit un des deux genres qui composoient les exercices en usage dans les gymnases des anciens. L'autre genre d'exercices étoit la palestrique, *voyez* PALESTRIQUE.

Le genre *orchestique* avoit trois especes: 1°. la danse; 2°. la cubistique, ou l'art de faire des culbutes; 3°. la sphéristique, ou la paume qui comprenoit tous les exercices où l'on se servoit d'une balle. *Voyez* DANSE, CUBISTIQUE, SPHÉRISTIQUE.

ORCHESTRE, s. m. (*Archit.*) quoique ce terme soit dérivé du grec *orcheomai*, qui signifie *sauter*, *danser*, c'est ce lieu où l'on place la symphonie dans les salles de spectacle, qui est un retranchement au-devant du théâtre. Chez les Grecs, l'*orchestre* étoit le lieu le plus bas du théâtre; la forme étoit celle d'un demi-cercle enfermé au milieu, entouré de degrés, & destiné à y dresser les ballets. *Voyez* ORCHESTRE, *théâtre des anciens*.

ORCHESTRE, s. f. ou ORQUETRE, (*Théât. des anc.*) partie du théâtre destinée aux acteurs chez les Grecs, au lieu que c'étoit chez les Romains la place des sénateurs & des vestales.

Mais quoique l'*orchestre* eût des usages différens chez les deux nations, la forme en étoit à-peu-près la même en général. Comme elle étoit située entre les deux autres parties du théâtre, dont l'une étoit circulaire & l'autre quarrée, elle tenoit de la forme de l'une & de l'autre, & occupoit tout l'espace qui étoit entr'elles; sa grandeur varioit par conséquent suivant l'étendue des théâtres; mais sa largeur étoit toujours double de la longueur, à cause de sa forme, & cette largeur étoit précisément le demi-diametre de tout l'édifice.

Enfin c'étoit la partie la plus basse du théâtre, & l'on y entroit de plain-pié par les passages qui étoient sous les degrés, & qui répondoient aux portiques de l'enceinte. Son terrein alloit un peu en talus chez les Romains, afin que tous ceux qui étoient assis, pussent voir le spectacle les uns par-dessus les autres; mais chez les Grecs elle étoit de niveau, & avoit un plancher de bois pour donner du ressort aux danseurs; & comme ils avoient de deux sortes de danses qui s'exécutoient en différens endroits de ce département; savoir celles des mimes & celles des chœurs, & que d'ailleurs les musiciens & les joueurs d'instrumens y avoient aussi leurs places marquées, cette seconde partie de leur théâtre se subdivisoit en trois autres parties, dont la premiere & la plus considérable s'appelloit particulierement l'*orchestre*, ὀρχήστρα dérivé du mot grec ὀρχέομαι, *danse*. C'étoit la partie affectée aux mimes, aux danseurs, & à tous les acteurs subalternes qui jouoient dans les entr'actes, & à la fin de la représentation.

La seconde s'appelloit Διάζωμα, parce qu'elle étoit quarrée, & faite en forme d'autel: c'étoit le poste ordinaire des chœurs, & l'endroit où ils venoient exécuter leurs danses.

Enfin la troisieme étoit le lieu où les Grecs plaçoient leur symphonie, & elle l'appelloient ὑποσκήνιον, parce qu'il étoit au pié du théâtre *principal*, qu'il nommoient en *général la scène*: je dis en général; car il ne faut pas s'imaginer que l'ὑποσκήνιον fût au pié de la scène proprement dire, c'est à-dire, de l'endroit où étoient placées les décorations. Les instrumens auroient été-là trop reculés des danseurs, & hors de la portée des spectateurs; au lieu qu'en les plaçant au pié du προσκήνιον, sur le plan même de l'*orchestre* & aux deux côtés du Διάζωμα, ils étoient justement au centre du théâtre, & également à la portée des mimes, des chœurs & des acteurs.

L'*orchestre* des Grecs étoit plus grande que celle des Romains de toute l'étendue du Διάζωμα & de l'ὑποσκήνιον; mais en récompense ces deux parties se prenoient sur la largeur de leur scène, & n'en étoient, à proprement parler, qu'un retranchement: ainsi, leur προσκήνιον étoit plus étroit que celui des Romains; & la raison en est bien naturelle. Il n'y avoit à Athènes que les acteurs de la piece qui montassent sur le théâtre, tous les autres représentoient dans l'*orchestre*. Chez les Romains au contraire, l'*orchestre* étoit occupé par les sénateurs, & tous les acteurs jouoient sur le même théâtre; il étoit donc nécessaire que leur *proscenium* fût plus large que celui des Grecs: il falloit aussi qu'il fût plus bas; car s'il eût été élevé de dix piés comme à Athènes, les sénateurs qui étoient assis dans l'*orchestre*, auroient eu de la peine à voir le spectacle. Mais ce n'étoit pas encore assez qu'ils en eussent réduit la hauteur à cinq piés, s'ils n'eussent laissé quelque espace entre le *proscenium* & l'*orchestre*; c'est pourquoi ils la bornerent à quelque distance de la scène par un petit mur qui en faisoit la séparation, & qui n'avoit qu'un pié & demi de haut. Ce petit mur étoit orné d'espace en espace de petites colonnes de trois piés, & c'est ce que les Latins appelloient *podium*. On ne sait pas au juste à quelle distance il étoit du *proscenium*; mais il est certain qu'il y avoit encore entre ce mur & les premiers rangs de l'*orchestre* un autre espace vuide, où les magistrats plaçoient leurs chaires curules & les autres marques de leurs dignités.

Ce fut du tems de Scipion l'Africain, que les sénateurs commencerent à être séparés du peuple dans l'*orchestre*; l'empereur mit ensuite son trône dans le *podium*; les vestales, les tribuns & l'édile, qui faisoient les frais du spectacle, furent aussi placés dans l'*orchestre*: de-là vient que Juvenal dit, *orchestram & populum*, pour distinguer les patriciens d'avec la populace.

L'*orchestre*, parmi nous, ne ressemble en rien à celui des Grecs & des Romains; ce n'est autre chose qu'un petit & chétif retranchement fait au-devant du théâtre, & dans lequel on place la symphonie. (*D. J.*)

ORCHIES, (*Géog.*) ville de France dans la Flandre françoise, chef-lieu d'une châtellenie de même nom entre Tournai & Douai, à 4 lieues de Lille. Ses revenus sont si peu de chose, qu'elle a bien de la peine à payer

payer 18 mille livres qu'elle doit pour ſon enrôlement du don gratuit que la province fait au roi. *Long.* 20. 55. *lat.* 50. 28.

ORCHIS *ou* SATYRION, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur polypétale, anomale, & compoſée de ſix pétales inégaux, dont il y en a cinq qui occupent la partie ſupérieure de la fleur, & qui ſont diſpoſés de façon qu'ils ont en quelque ſorte la figure d'un caſque. Le pétale inférieure eſt profondément découpé, & garni d'une eſpece de tête & de queue. Il a la figure d'un homme nud, d'un papillon, d'une abeille, d'un pigeon, d'un ſinge, d'un lézard, d'un perroquet ou d'une mouche, *&c.* Le calice devient dans la ſuite un fruit en forme de veſſie, qui a trois ouvertures fermées chacune par un panneau. Ce fruit renferme des ſemences très-menues comme de la ſciure de bois. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les racines ſont charnues, fibreuſes, arrondies, & ſemblables à des tubercules, ou applaties, & découpées en main ouverte. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

Tournefort ne compte pas moins de 85 eſpeces de ce genre de plante; & il faut convenir qu'avant lui, les Botaniſtes, ſi on en excepte Ray, avoient jetté beaucoup de confuſion ſur toute leur hiſtoire, & par leurs fauſſes deſcriptions, & par leurs figures.

Entre le grand nombre d'eſpeces d'*orchis* qui naiſſent dans les prés, dans les forêts, ſur les collines & les montagnes, aux lieux ombrageux ou expoſés au ſoleil, ſees ou humides, & qui fleuriſſent en différens tems, on emploie d'ordinaire, pour l'uſage de la Medecine, les eſpeces à racines bulbeuſes, & particulierement la commune mâle, à feuilles étroites, & celle qui eſt à larges feuilles.

L'*orchis* commune mâle, à feuilles étroites, eſt celle que Tournefort nomme *orchis morio mas, foliis maculatis, I. R. H.* 432. Sa racine eſt compoſée de deux tubercules preſque ronds, charnus, gros comme des noix muſcades, dont l'un eſt plein & dur, l'autre eſt ridé & ſonguenx, accompagné de groſſes fibres. Elle pouſſe d'abord ſix ou ſept feuilles, & quelquefois davantage, longues, médiocrement larges, liſſes, ſemblables à celles du lis, mais plus petites, ordinairement marquées de deſſins de quelques taches d'un rouge brun, & quelquefois ſans taches. Sa tige eſt liſſe d'environ un pié, ronde, ſtriée, embraſſée par une ou deux feuilles; elle porte en ſa ſommité un long épi de fleurs agréables à la vue, purpurines, nombreuſes, un peu odorantes, blanchâtres vers le centre, & parſemées de quelques points d'un pourpre foncé.

Chaque fleur eſt compoſée de ſix pétales inégaux, dont les cinq ſupérieurs forment, en ſe courbant, une ſorte de coëffe. Elle commence par une maniere de tête ou de caſque, & finit par une pointe aiguë comme un éperon. Les fleurs ſont plus ou moins ſerrées dans l'épi. Quand la fleur eſt paſſée, le calice devient un fruit ſemblable à une lanterne à trois côtés, qui contient des ſemences auſſi fines que de la ſciure de bois.

Cette plante fleurit vers la fin de Mai: on la trouve fréquemment dans les prés & les brouſſailles. M. Vaillant, après avoir obſervé que quelquefois ſes feuilles ſe couchent à terre, ajoute qu'il a compté juſqu'à quarante-trois fleurs ſur un pié.

L'*orchis* ou *ſatyrion* à larges feuilles, *orchis militaris major, I. R. H.* 432. a la racine compoſée comme l'eſpece précédente, de deux bulbes, ou tubercules charnus, en forme de groſſes olives. Elle pouſſe une tige à la hauteur de près d'une coudée, chargée en ſa ſommité d'un épi long, pyramidal, plus ou moins ſerré: il porte des fleurs amples, belles à la vue, blanchâtres en-dedans, pointillées de taches purpurines, plus rouges en-dehors, d'une odeur forte & déſagréable, leſquelles repréſentent comme un homme armé, ou un ſoldat couvert d'un caſque, ſans mains & ſans piés. Ses feuilles ſont très-amples, longues & larges tout-enſemble, & ſortent de terre, comme la plûpart des *orchis*, dès le mois de Novembre.

Cette *orchis* fleurit en Mai. Ses fleurs ont une odeur de boue inſupportable, & varient beaucoup pour la couleur. On lui trouve, de même qu'aux autres eſpeces d'*orchis* bolbeux, une bulbe flaſque, & l'autre pleine. C'eſt que tous les ans la bolbe de l'année précédente ſe flétrit, & qu'il en renaît une nouvelle à la place.

Jean Bauhin obſerva ſur les *orchis* bulbeux qu'il faut prendre pour l'uſage qu'on en veut faire, non les deux bulbes, mais la plus dure, la plus pleine, & celle qui a le plus de ſuc. Toutes les eſpeces d'*orchis* contiennent beaucoup d'huile & de ſel volatil. On en fait ſécher les racines pour l'uſage; mais entre les préparations différentes des racines ou bulbes d'*orchis*, il nous paroit que la meilleure eſt celle qui eſt décrite par M. Geoffroy dans les mém. de l'acad. des Sciene. *année* 1740.

Il faut prendre les bulbes d'*orchis* les mieux nourries, leur ôter la peau, les jetter dans l'eau froide; après qu'elles y ont ſéjourné quelques heures, on doit les enfiler dans une ſuffiſante quantité d'eau, & les faire égoutter: enſuite on les enfilera pour les faire ſécher à l'air, choiſiſſant pour cette préparation un tems ſec & chaud. Elles deviennent ainſi tranſparentes, très-dures, & reſſemblent à des morceaux de gomme adragant. On les peut conſerver ſaines tant qu'on voudra, pourvu qu'on les tienne dans un lieu ſec; au lieu que les racines qu'on a fait ſécher ſans cette préparation, s'humectent & moiſiſſent pour peu que le tems ſoit pluvieux pendant pluſieurs jours.

Les bulbes d'*orchis* ainſi préparées, ſe mettent en poudre auſſi fine que l'on veut: on en prend depuis un ſcrupule juſqu'à une drachme, qu'on humecte peu-à-peu d'eau bouillante; la poudre s'y fond entierement, & forme un mucilage qu'on peut étendre par ébullition dans une chopine ou trois demi-ſetiers d'eau: l'on eſt le maître de rendre cette boiſſon agréable, en y ajoutant du ſucre & de légers parfums. Cette poudre peut auſſi s'allier au lait, qu'on coagule ordinairement aux malades attaqués de la pourme. C'eſt un remede très-adouciſſant, propre à réprimer l'âcreté de la lymphe, & convenable dans la phthiſie, & dans les dyſſenteries bilieuſes. (*D. J.*)

ORCHITES, (*Hiſt. nat.*) nom donné par les Naturaliſtes à une pierre qui en renferme une autre qui a la forme d'un teſticule. Elle ſe nomme auſſi *énorchites* & *triorchites*. *Diorchites* eſt celle qui renferme deux pierres de cette forme; *triorchites*, celle qui en renferme trois. *Voyez* Klein. *nomenclator lithologicus*.

ORCHOMENE, (*Géog. anc.*) ancienne ville de Grece en Béotie, une des plus belles & de plus agréables de cette province. Elle porta d'abord le nom de Minyée, comme Pauſanias nous l'apprend, & comme Pline nous le confirme, *liv. IV. ch. viij.* en ces mots, *Orchomenus Minyeus antea dictus*.

Orchomenus étoit ſituée au couchant du lac Copaïde, à l'embouchure d'une riviere dans laquelle tomboit l'Hippocrene, ſi fameuſe dans les écrits des poëtes. C'eſt encore à *Orchomene* qu'étoit la fontaine Acidalie, où les Graces venoient ſe baigner. C'eſt à *Orchomene* que les trois deeſſes avoient un temple, qui paſſoit pour un des plus anciens de toute la Grece; enfin, c'eſt à *Orchomene* que Sylla, général de l'armée romaine contre Mithridate, fit par un trait mâle & délicat, reſſurer le courage de ſes troupes qui l'abandonnoient. Il s'arrêta ſeul, & leur dit: „ Enfans, au moins de retour chez vous, „ quand on vous demandera où vous avez laiſſé votre „ général, n'oubliez pas de dire que c'eſt à *Orchome-* „ *ne*. „ Il arrêta par ce peu de mots les fuyards, & gagna la bataille.

Il ne faut pas confondre l'*Orchomene* de Béotie avec l'*Orchomene* d'Arcadie. Homere, avant Pauſanias, les a très-bien diſtinguées. Il caractériſe cette derniere dans l'Iliade, *B.* v. 606. par l'épithete de *riche en troupeaux*. Cette *Orchomene* d'Arcadie, que Pline, *liv. IV. ch. vj.* appelle *Orchomenum*, étoit auprès de Phénée, le lac de Phénée entre deux, à l'orient du fleuve Ladon. (*D. J.*)

ORCHOMÈNOS, (*Géog. anc.*) riviere de Grece dans la Béotie, auprès du temple de Trophonius, qui, comme on ſait, étoit dans le voiſinage de Lébadie. Pline, *liv. XXVI. ch. ij.* parlent de cette riviere, dit qu'elle a deux ſources, dont l'une donnoit de la mémoire, & l'autre procuroit l'oubli de toute choſe. Il ne falloit pas s'y méprendre, quand on alloit y puiſer de l'eau pour en boire.

ORCO, (*Géog.*) riviere d'Italie en Piémont. Elle a ſa ſource dans les montagnes, au midi du duché d'Aouſte, & va tomber dans le Pô, au-deſſus & au-près de Chivas.

ORCOMENO, (*Géog.*) bourg de Grece en Livadie, au pays Atramelipa, à 5 lieues de la ville de Livadie. Il appartient aux Turcs. C'eſt l'ancienne Orchomene de Béotie, dont Homere, Pindare, Pauſanias, Thucydide & Pline ont tant parlé, mais qui ne conſerve que le ſeul nom de ſa gloire paſſée, & le triſte honneur d'être le débris d'une des plus anciennes villes du monde.

ORCOMOSION, (*Géog. anc.*) lieu de l'Attique, ou territoire d'Athènes; c'eſt-là que fut jurée la paix entre les Amazones & Théſée. Le verbe grec ὁμωμοσεῖν, veut dire *jurer une paix, une alliance*, & ὁμωμοσία ſignifie le *ſerment* prêté en pareilles occaſions.

ORCUS, ſ. m. (*Mythol.*) dieu des enfers, que les poëtes prennent auſſi ſouvent pour l'enfer même. C'eſt auſſi

ainſi que dans Virgile. *Georg. IV.* Caron eſt appellé *portitor orci*, le nocher des enfers. *Orcus* avoit un temple à Rome, dans le dixieme quartier de la ville, ſous le nom d'*orcus quietator*, le dieu qui donne le repos à tout le monde. Les cyclopes firent préſent à Pluton d'un caſque qui le rendoit inviſible; c'eſt ce célebre caſque que les Latins nommerent *orci galea*.

ORDA, (*Hiſt. des Tartares.*) on écrit *orde* ou *horde*, terme d'uſage chez les Tartares. Ce terme déſigne une tribu de leur nation, qui eſt aſſemblée pour aller contre les ennemis, ou pour d'autres raiſons particulieres. Chaque tribu a ſon chef particulier, qu'on nomme *murſa*. *Voyez* MURSA. (*D. J.*)

ORDALIE. *ordalium*, (*Juriſpr.*) étoit un terme généſique, par lequel on déſignoit les différentes épreuves du feu, du fer chaud, de l'eau bouillante, ou froide, du duel, & auxquelles on avoit autrefois recours dans l'eſpérance de découvrir par ce moyen la vérité. Ce terme venoit, ſelon pluſieurs auteurs, du mot ſaxon *ordela*, lequel étoit compoſé de *ord*, qui ſignifie *grand*, & *duel* ou *dele*, qui ſignifie *jugement*: ainſi, ſelon cette étymologie, *ordela* & *ordalie* vouloient dire *grand jugement*; & par-là on vouloit déſigner le jugement de Dieu, ou le purgation vulgaire.

Ne pourroit-on point auſſi dire que *ordela* & *ordalium* venoient de *ordeum*, qui ſignifie *orge*, & que l'on appella d'abord *ordalie*, la purgation vulgaire qui ſe faiſoit par le moyen d'un morceau de pain d'orge que l'on faiſoit manger à l'accuſé, dans le perſuadtion où l'on étoit que s'il étoit coupable, ce morceau de pain l'étrangleroit? & il ſe peut bien faire que dans la ſuite l'on appella *ordalie*, toute autre purgation vulgaire qui étoit faite à l'inſtar de celle du pain d'orge.

C'étoit ſur-tout en Angleterre que l'on ſe ſervoit du terme d'*ordalie*. Emme, mere de S. Edouard le confeſſeur, accuſée d'une trop grande familiarité avec l'évêque de Lincaſtre, demanda l'*ordalie* du fer chaud; & alla paſſa nuds pié, les yeux bandés, ſur neuf ſocs de charrue tous rouges ſans ſe brûler.

Ces *ordalies* ſe pratiquoient auſſi en Allemagne & en France. Yves de Chartres, dans une épître à Hildebert, évêque du Mans, parlant des épreuves appellées *ordalies*, qui ſe faiſoient par l'eau ou par le feu, ou en champ clos, dit que cette maniere de défendre l'innocence, eſt *innocentium perdere*.

Outre les *ordalies* dont on vient de parler, il y en avoit encore pluſieurs autres; telles que celles du potage judiciel, du fromage beni, de la croix verte, celle des dez poſés ſur des reliques, dans une enveloppe de laine. *Voyez le Gloſſaire* de Ducange, au mot *Ordela*. *Voyez* auſſi CHAMP CLOS, DUEL, ÉPREUVE & PURGATION VULGAIRE.

ORDESUS, PORTUS, ou *ORDESSUS PORTUS*, (*Géog. anc.*) port de la Sarmatie en Europe, ſur l'Aſiere. Arrien, *liv. III. ch. v.* nomme ce port *Odeſſus*. (*D. J.*)

ORDINAIRE, adj. ce qui arrive fréquemment; on dit le train *ordinaire* de la vie; c'eſt un événement *ordinaire*; c'eſt ſa maniere d'agir *ordinaire*, &c.

ORDINAIRE, (*Juriſprud.*) ce terme a dans cette matiere pluſieurs ſignifications différentes.

On appelle juges *ordinaires* ceux qui ſervent toute l'année, à la différence de ceux qui ne ſervent pas toute l'année. Il y a des conſeillers d'état *ordinaires*, & d'autres ſemeſtres. Il y a des cours qui ſont *ordinaires*, comme le parlement de Paris, d'autres qui ſont ſemeſtres, comme la chambre des comptes, la cour des monnoies.

On entend auſſi par juge *ordinaire* le juge propre & naturel de chacun, à la différence des juges d'attribution & de privilege qui ſont des juges extraordinaires.

Un procès *ordinaire* eſt un procès civil: on reçoit les parties en procès *ordinaire* quand on civiliſe l'affaire, ſauf à reprendre la voie extraordinaire s'il y échet, c'eſt-à-dire la voie criminelle.

Suivant l'ancien ſtyle du parlement, toutes les cauſes qui étoient au rôle des provinces ſont à l'*ordinaire*, c'eſt-à-dire aux audiences *ordinaires*, au-lieu que celles qui ſe pourſuivoient ſur placets ſont à l'extraordinaire, c'eſt-à-dire à des jours autres que ceux des rôles des provinces, c'eſt pourquoi les procureurs au parlement cotent encore les doſſiers de ces ſortes de cauſes de ce titre extraordinaire.

Les maîtres des requêtes & le tribunal des requêtes de l'hôtel jugent à l'*ordinaire*, étant ſouverains à l'*ordinaire*. Ils rendent des ſentences au nombre de trois juges; au ſouverain ils rendent au nombre de ſept des arrêts ſur les matieres qui ſont de leur juriſdiction au ſouverain. *Voyez* REQUÊTES DE L'HOSTEL.

On appelle frais *ordinaires* de criées, les procédures qui ſe font pour l'inſtruction du decret & la ſureté de la vente, leſquels ſont dûs par l'adjudicataire outre le prix de l'adjudication: les frais extraordinaires ſont ceux que l'on fait pour faire juger les oppoſitions formées au decret; ceux-ci ſe prennent par préférence ſur le prix de la choſe vendue.

A Paris la queſtion *ordinaire* eſt de ſix pots d'eau que l'on fait boire au patient ſuſpendu ſur le petit treteau; la queſtion extraordinaire eſt de ſix autres pots avec le grand treteau. *Voyez* QUESTION & TORTURE. (*A*)

ORDINAIRE, (*Juriſprud. canon.*) eſt l'archevêque, évêque, ou autre prélat qui a la juriſdiction eccléſiaſtique dans un territoire, *proprius paſtor, ſeu judex proprius*.

On entend auſſi par collateur *ordinaire* tout bénéficier auquel appartient naturellement & de droit la collation d'un bénéfice.

Le pape renvoie aux collateurs *ordinaires*, c'eſt-à-dire aux évêques, l'examen de ceux qu'il pourvoit de cures.

C'eſt à l'*ordinaire* à donner le viſa des proviſions qui ne ſont point en forme gracieuſe.

Depuis que dans le concile de Latran le pape s'eſt attribué la collation des bénéfices par prévention ſur tous les collateurs *ordinaires*, on le qualifie *ordinaire des ordinaires*, & c'eſt en cette qualité que par le concordat il s'eſt réſervé ce droit de prévention ſur les collateurs *ordinaires*.

Les *ordinaires* qui ne ſont pas évêques ne peuvent pas décerner des monitoires, pour en obtenir il faut s'adreſſer au pape, & cette expédition s'appelle *in formâ ſignificavit*: l'extorſion de ces monitoires eſt ordinairement adreſſée aux évêques voiſins ou à leurs officiaux.

Il y a des chapitres & abbayes qui ont des exemptions de l'*ordinaire*. *Voyez* EXEMPTION. *Voyez auſſi* ALTERNATIVE, COLLATION, JURISDICTION ECCLESIASTIQUE, MOIS APOSTOLIQUE, ORDINANCE, VISA. (*A*)

ORDINAIRES, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) c'étoit autrefois le nom d'une ſorte de gladiateurs qui devoient donner des combats à certains jours marqués. *Voy.* GLADIATEUR.

ORDINAIRE, (*Comm.*) jour de poſte, auquel les courriers ont coutume de partir d'un lieu ou d'y arriver. Je vous ai écrit l'*ordinaire* dernier, c'eſt-à-dire par le dernier courier.

On dit l'*ordinaire* de Paris, de Lyon, de Veniſe, *&c.* pour ſignifier la poſte établie pour porter les paquets de lettres deſtinés pour ces différentes villes, ou le jour que les couriers en partent ou y arrivent.

Les marchands, négocians, banquiers, *&c.* qui ſont chargés de beaucoup d'affaires doivent être exacts à ne point laiſſer paſſer d'*ordinaires* ſans écrire à leurs correſpondans.

Courier *ordinaire*, c'eſt un courier dont le départ eſt marqué à un jour fixé. Courier extraordinaire, c'eſt celui qu'on fait partir exprès ſuivant les affaires qui ſe préſentent, ou pour faire plus de diligence.

Ordinaire. C'eſt auſſi, *en terme de Commerce de mer*, ce que chaque matelot peut porter avec lui ſur un vaiſſeau marchand de hardes ou de petites marchandiſes, qu'on nomme autrement *portée* & *pacotille*. *Voyez* PACOTILLE. *Diction. de Comm.*

ORDINAL, adj. (*Gram.*) on nomme ainſi en Grammaire tout mot qui ſert à déterminer l'ordre des individus. Il y en a de deux ſortes, des adjectifs & des adverbes.

Les adjectifs *ordinaux* ſont *premier*, *ſecond* ou *deuxieme*, *troiſieme*, *quatrieme*, *cinquieme*, *&c. dernier*.

Les adverbes *ordinaux* ſont *premierement*, *ſecondement* ou *deuxiemement*, *troiſiemement*, *quatriemement*; *cinquiemement*, &c. l'adverbe *dernierement* n'eſt point *ordinal* comme l'adjectif *dernier*, il ſignifie *depuis peu de tems*: l'adverbe *ordinal* correſpondant à *dernier*, eſt remplacé par *en dernier lieu*, *enfin*, &c. *Voyez* NOMBRE. (*B. E. R. M.*)

ORDINAL, *terme d'Arithmétique*, ce mot ſe dit des nombres qui marquent l'ordre des choſes ou en quel rang elles ſont placées. Le premier, le dixieme, le centieme, *&c.* ſont des nombres *ordinaux*.

ORDINAL, ſ. m. (*Hiſt. eccléſiaſt.*) chez les Anglois eſt le nom qu'ils donnent à un livre qui contient la maniere de conférer les ordres & de faire le ſervice divin.

Ce livre fut compoſé après la réformation & le regne d'Henri VIII. ſous celui d'Edouard VI. ſon ſucceſſeur immédiat, pour le ſubſtituer au pontifical romain. Il fut revû par le clergé en 1552, & le parlement l'autoriſa pour ſervir de regle dans tout le royaume,

Le

Le pere le Quien, M. Fenel, & quelques autres qui dans ces derniers tems ont écrit contre la validité des ordinations angloiſes, ont penſé que l'*ordinal* d'Edouard étoit l'ouvrage de la puiſſance laïque; mais le pere le Courayer dans la défenſe de ſa diſſertation ſur la validité des mêmes ordinations, ſoutient que ce livre fut l'ouvrage du clergé, & que le roi & le parlement n'y eurent d'autre part qu'en l'autoriſant pour avoir force de loi dans tout le royaume: on peut voir les preuves que cet auteur en apporte dans le livre que nous venons de citer, *tom. II. part. II. liv. V. ch. j.*

ORDINANT, ſ. m. (*Gram.*) il ſe dit de celui qui confere les ordres & de celui qui les reçoit: l'*ordinant* doit dire la meſſe. Les *ordinans* ont été ſévérement examinés. Le prélat a penſé qu'il y avoit moins d'inconvénient à riſquer de fermer la porte de l'Egliſe à un bon ſujet que de l'ouvrir à un mauvais, parce qu'il n'y a rien de pire qu'un mauvais prêtre, quoique peut-être on ne puiſſe dire qu'il n'y a rien de meilleur qu'un bon.

ORDINATION, ſ. f. (*Théolog.*) eſt l'action de conférer les ordres ſacrés, &, parmi les Proteſtans, la cérémonie d'inſtaller un candidat d'égliſe réformée, dans le diaconat ou dans la prêtriſe. *Voyez* ORDRES & REORDINATION.

Selon un théologien moderne, l'*ordination* eſt le rit extérieur qui éleve au miniſtere évangélique, & l'on ne doit pas la confondre avec l'*ordre*. La raiſon qu'il en apporte eſt que l'*ordre* eſt l'effet de l'*ordination*, & n'eſt à proprement parler que l'état dans lequel on eſt conſtitué par la voie de l'*ordination*.

Les Théologiens catholiques définiſſent l'*ordination* un ſacrement de la nouvelle loi, qui donne le pouvoir de faire les fonctions eccléſiaſtiques, & la grace pour les exercer ſaintement.

On eſt partagé dans les écoles ſur la matiere & la forme de ce ſacrement: les uns admettant pour matiere eſſentielle l'impoſition des mains ſeules, & pour ſeule forme eſſentielle la priere; & ne reconnoiſſant la porrection des inſtrumens, c'eſt-à-dire, du calice, de la patene, &c. qu'on fait toucher aux ordinans, que comme matiere acceſſoire & intégrale. D'autres regardent cette derniere cérémonie comme matiere eſſentielle, & un troiſieme ſentiment les réunit toutes deux comme matiere totale & adéquate. *Voy.* MATIERE & FORME. Le premier ſentiment eſt le plus ſuivi.

L'*ordination* des évêques s'appelle plus proprement *conſécration*. *Voyez* EVÊQUE & CONSECRATION.

L'*ordination* a toûjours été regardée comme la principale prérogative des évêques, qui en regardent auſſi les fonctions comme une eſpece de marque de leur ſouveraineté ſpirituelle dans leur diocèſe.

Sous l'ancienne diſcipline de l'égliſe anglicane on ne connoiſſoit point d'*ordination* vague & abſolue; mais tout clerc étoit obligé de s'attacher à quelque égliſe d'où il devoit être ordonné clerc ou prêtre. Dans le douzieme ſiecle on ſe relâcha ſur cette coutume, & on ordonna des clercs, ſans qu'ils fuſſent pourvus d'aucun titre ou bénéfice. *Voyez* BENEFICE.

Le concile de Trente a fait revivre l'ancienne diſcipline, & a défendu d'ordonner quiconque ne ſeroit point pourvu d'un bénéfice capable de le faire ſubſiſter. En Angleterre, on conſerve encore une ombre de cette diſcipline, *Voyez* COMMANDE.

Les Réformés ſoutiennent que le choix du peuple eſt la ſeule choſe qui ſoit eſſentielle pour la validité du miniſtere eccléſiaſtique, & ils enſeignent que l'*ordination* n'eſt qu'une cérémonie qui rend le choix du peuple plus auguſte & plus authentique.

Le concile de Rome, tenu en 744, ne permet de faire les *ordinations* que dans le premier, le quatrieme, le ſeptieme & le dixieme mois de l'année. En Angleterre, les jours des *ordinations* ſont les quatre dimanches qui ſuivent immédiatement les quatre-tems; ſavoir, le ſecond dimanche de carême, le dimanche de la Trinité, & les deux dimanches qui ſuivent le premier mercredi après le 14 de Septembre, & le 13 Décembre.

Le pape Alexandre II. condamne les *ordinations* qu'on appelle, après lui, *per ſaltum*, c'eſt-à-dire, lorſqu'on reçoit un des trois ordres majeurs ſans avoir paſſé par les quatre mineurs; ou plûtôt encore un des ordres majeurs ſans avoir reçu celui qui le précede, comme la prêtriſe ſans avoir reçu le diaconat, mais quelques Théologiens ſoutiennent que ces *ordinations* ſeroient illicites & non-invalides, qu'on peut être prêtre ſans avoir été diacre, évêque ſans avoir été prêtre, & ils croient le prouver par des exemples. On a vivement diſputé dans ces derniers tems pour ou contre la validité des *ordinations* faites dans l'égliſe anglicane & cette queſtion a occaſionné divers écrits pleins de recherches & d'érudition.

Depuis la réformation, les Anglicans ſe ſont toûjours attachés à montrer que leurs évêques étoient véritablement conſacrés, & par conſéquent que la ſucceſſion épiſcopale n'avoit pas manqué dans leur égliſe. Les Catholiques, dès le regne d'Elizabeth & depuis, leur ont conteſté cette prérogative; &, pour la tapper dans ſon fondement, ils ont prétendu que Parker & Barlow, la tige de tout l'épiſcopat anglican proteſtant, n'ayant pas été véritablement conſacrés évêques, tous ceux qu'ils ont ordonnés en cette qualité & les ſucceſſeurs de ceux-ci n'ont point eu le caractere épiſcopal, & par une derniere conſéquence qu'il n'y a plus d'épiſcopat en Angleterre.

Cette queſtion en embraſſe néceſſairement deux l'une de fait, & l'autre de droit.

La queſtion de fait conſiſte à ſavoir ſi Parker, qu'on regarde comme la tige de tout l'épiſcopat anglican, a été réellement conſacré évêque; & ſi Barlow ſon conſecrateur, qui, a été évêque de Saint-David, & depuis évêque de Chicheſter, a lui-même été ordonné évêque: car s'il ne l'a pas été, il eſt certain qu'il n'a pû ſacrer Parker.

La queſtion de droit ſe réduit à prouver ſi la forme dont on s'eſt ſervi pour conſacrer Barlow & Parker, a été défectueuſe ou non, ſi elle a péché ou non dans quelque choſe d'eſſentiel.

Nous allons donner une idée des principaux moyens qu'on a allégués pour & contre ſur ces deux queſtions.

Sur la premiere, les Catholiques ont avancé que Barlow n'avoit jamais été véritablement évêque, parce qu'étant proteſtant dans le cœur, il avoit omis de ſe faire conſacrer après ſa nomination à l'évêché de Saint-David ſous Henri VIII. ayant été dans ce tems occupé pour la cour à une négociation en Ecoſſe, qui conſuma tout l'intervalle pendant lequel les Anglicans veulent qu'il ait été conſacré; 2°. qu'on ne trouve point l'acte de ſa conſécration; 3°. que Parker fut conſacré à Londres dans une auberge qui avoit pour enſeigne la *tête de cheval*, & que cette cérémonie s'y paſſa d'une maniere indécente & pleine de dérillon; 4°. que Parker ne fut point conſacré à Lambeth, palais proche de Londres, qui appartient aux archevêques de Cantorbery, & que les regiſtres qu'on apporte en preuve de ce fait ont été falſifiés.

Sur la ſeconde, les uns, comme le ſieur Fenel, ont dit que l'ordinal d'Edouard VI. étant l'ouvrage de la puiſſance laïque, des évêques conſacrés ſuivant ce rit, n'ont pû recevoir la conſécration épiſcopale. D'autres, comme le pere le Quien, dans ſon livre intitulé *Nullité des ordinations angloiſes*, le ſont attachés à répandre des doutes légitimes ſur ces *ordinations*, & capables, ſelon eux, de la faire ſéparer. Pour cela ils ont entrepris de montrer que dans le nouvel ordinal les Anglicans avoient altéré eſſentiellement la forme de l'*ordination*; parce que, diſent-ils, cette forme doit faire une mention ou expreſſe ou du-moins implicite du ſacerdoce & du ſacrifice, ſelon la foi de l'égliſe catholique; or la forme de l'ordinal anglican n'en fait nulle mention. D'ailleurs on ſait que les Anglicans ont aboli chez eux le ſacerdoce & le ſacrifice, qu'ils rejettent la préſence réelle & la tranſubſtantiation, qui entrent néceſſairement dans l'idée du ſacrifice de l'égliſe catholique & qui en ſont comme la baſe. Enfin, ils ont régardé comme une loi ſur cette matiere l'uſage de l'egliſe de Rome, qui réordonne tous les prêtres anglicans qui rentrent dans ſa communion.

Les défenſeurs de la validité des *ordinations* angloiſes, & principalement le pere le Courayer, chanoine régulier, ancien bibliothécaire de ſainte Geneviève de Paris, ſoutiennent 1°. que Barlow a été réellement conſacré, puiſqu'il a aſſiſté en qualité d'évêque aux parlemens tenus ſous Henri VIII. depuis 1536; & qu'une des lois du royaume d'Angleterre interdit aux évêques non-conſacrés la ſéance au Parlement. 2°. Que ſon voyage en Ecoſſe quelque réel eſt arrangé d'une maniere romanеſque par les auteurs dont nous venons de parler; que Barlow a pû être de retour à Londres plûtôt qu'ils ne prétendent & s'y faire conſacrer; que la perte de ſon acte de conſécration n'eſt qu'une preuve négative qui n'infirme nullement la réalité du fait. 3°. Que la cérémonie de l'auberge eſt une fable ridicule qui n'a été produite pour la premiere fois que plus de quatre-vingt ans après l'événement en queſtion; qu'elle ſe dément par les circonſtances mêmes dont on l'accompagne, & aux autorités dont on l'eſaie & qu'il détruit, il en oppoſe d'infiniment ſupérieures. 4°. Il démontre que la conſécration de Parker s'eſt faite à Lambeth le 17 Décembre 1559 par Barlow, aſſiſté de Jean Scory, d'un évêque d'Hereford, de Miles Coverdale, ancien évêque d'Exceſter & de Jean Hoogskios, ſuffragant de Bedford. L'acte de cette conſécra-

ſécration ſe trouva dans les œuvres de Bramhall & dans l'hiſtoire de Barnet. On le trouve auſſi en original dans les regiſtres de Cantorbery & dans la bibliotheque du college de Chriſt à Cambridge. Ces auteurs a donné copie de tous ces actes & d'une infinité d'autres qui démontrent pleinement la queſtion de fait.

Quant à celle de droit, il s'eſt propoſé de montrer que l'impoſition des mains & la priere étant la matiere & la forme eſſentielle de l'*ordination*, l'une & l'autre étant preſentes dans le rituel d'Edouard VI. & ayant été obſervées dans la conſécration de Parker & des autres, cela ſuffit pour la validité des *ordinations*. 2°. Que s'il faut dans la forme une mention virtuelle du ſacerdoce & du ſacrifice, on trouve dans la forme angliene une analogie ſuffiſante pour cela. 3°. Que les erreurs particulieres des Anglois ſur le ſacerdoce & le ſacrifice ne détruiſent point la validité de leurs *ordinations*, parce que les erreurs des hommes ne ſont rien à la validité ou l'invalidité des ſacremens, pourvû qu'eo les adminiſtrant on emploie la matiere & la forme preſcrites. 4°. Que l'ordinal d'Edouard a été dreſſé par des évêques & des théologiens, ſans que ni le roi ni le parlement y aient eu d'autre part que de l'autoriſer, comme on ſait en Angleterre toutes les pieces qui doivent avoir force de loi; que Calvin ni les Calviniſtes n'ont point concouru à la compoſition de cet ouvrage. 5°. Aux doutes de l'égliſe romaine qu'il croit mal fondés & inſuffiſans pour en venir à une réordination, il oppoſe l'autorité de Caſſemjus, de Walth, de M. Boſſuet & de M Snellaerts, d'où il conclut que la validité des *ordinations* angloiſes ne pourroit être qu'avantageuſe à l'égliſe romaine en facilitant la réunion des Anglicans avec elle.

Tels ſont les divers points que cet auteur a traités avec beaucoup de force & d'étendue: 1°. dans ſa diſſertation ſur la validité des *ordinations* angloiſes, imprimée en 1723; & 2°. dans la défenſe de la même diſſertation qui parut en 1726, où en répondant aux diverſes critiques qu'on avoit faites de ſon premier ouvrage, il en établit de nouveau les preuves par des actes ou par de nouveaux raiſonnemens. La queſtion de fait y eſt entierement éclaircie. On ne peut pas dire exactement la même choſe de celle de droit. Il eut été à ſouhaiter qu'en la traitant l'auteur eût évité certaines diſcuſſions théologiques ſur la nature du ſacrifice, qui l'ont conduit à des propoſitions erronées ou téméraires qui furent condamnées par l'aſſemblée du clergé de France en 1725; & qu'il n'eût pas eu la témérité de traiter d'inſuffiſans & de mal fondés les motifs qui ont porté l'Egliſe à ordonner de nouveau ceux qui ont été ordonnés ſelon le rit anglican. Nous renvoyons les lecteurs aux écrits du pere le Courayer & de ſes adverſaires ſur cette matiere intéreſſante, que les bornes de cet ouvrage ne nous ont permis que d'indiquer.

Il eſt de principe parmi les Théologiens que quelque corrompu que ſoit un évêque, les *ordinations* qu'il fait ſont valides quoiqu'illicites. Auſſi voit-on par l'Hiſtoire que l'Egliſe a toûjours admis comme valides les *ordinations* faites par les ſimoniaques, les intrus, les excommuniés, les ſchiſmatiques & les hérétiques.

Les évêques ne peuvent par ordonner ni toutes ſortes de perſonnes, ni des perſonnes de tout ſexe; la diſcipline de l'Egliſe les oblige à ſe reſtreindre à leurs diocéſains, & de ne point ordonner d'étrangers ſans le conſentement des évêques auxquels ces étrangers ſont ſoumis. C'eſt la deciſion du premier concile de Nicée, *can. xvij.* Les femmes ne peuvent être élevées aux ſaints ordres: &, s'il eſt parlé dans l'Hiſtoire de prêtreſſes, de diaconeſſes, *&c.* ou ſait que ce n'étoient point des noms d'ordre. Enfin, celui qu'on ordonne doit au moins avoir été baptiſé, parce que le baptême eſt comme la porte de tous les autres ſacremens. L'*ordination* conférée à un homme contre ſon gré & ſon conſentement, eſt nulle de plein droit.

ORDINATION *per ſaltum*, (*Droit canon.*) On appelle l'*ordination per ſaltum*, quand on confere ou qu'on reçoit un ordre ſupérieur ſans avoir paſſé par les inférieurs; par exemple, ſi un étoit ordonné prêtre ſans avoir été auparavant ordonné diacre. Les *ordinations per ſaltum* ont toûjours été prohibées; & ſi l'on s'écartoit quelquefois en cela de l'exactitude des canons, ce n'étoit que pour des raiſons les plus preſſantes, comme on fit pour ſaint Cyprien & ſaint Auguſtin, qu'on éleva à la prêtriſe ſans les avoir fait paſſer par les ordres inférieurs. (*D. J.*)

ORDINGEN, (*Géog.*) On écrit auſſi *Ordungen* & *Urdingen*, petite ville d'Allemagne dans l'électorat de Cologne. Le maréchal de Guebriant y battit les Heſſois en 1641, & prit la ville en 1642. Elle eſt ſur le Rhin, aux confins du comté de Meurs. Gelenius la nomme *caſtra Ordeonii*; & c'eſt près de-là qu'eſt le village de Gelb, qui paroît être la *Gelduba* des anciens. *Voag.* 24. 25. *lat.* 51. 35. (*D. J.*)

ORDISSUS, (*Géog. anc.*) riviere de la Sarmatie en Europe; c'eſt une de celles qui tombent dans le Danube. Peucer dit que les Hongrois la nomment *Cruſſo* dans leur langue. (*D. J.*)

ORDONNANCE, ſ. f. (*Juriſprudence.*) eſt une loi faite par le prince pour régler quelques objets, qui méritent l'attention du gouvernement.

Le terme d'*ordonnance* vient du latin *ordinare*, qui ſignifie *ordonner*, c'eſt-à-dire, arranger quelque choſe, y mettre l'ordre. En effet on écrivoit anciennement *ordenance*, pour exprimer quelque arrangement ou diſpoſition. Ce terme ſe trouve employé en ce ſens dans quelques anciennes chartes & *ordonnances* ou réglemens, comme dans l'accord ou concordat fait en 1275 entre Jean, dit le Roux, duc de Bretagne, & quelques-uns des barons & grands nobles de la province; ſant, y eſt-il dit, l'*ordenance refuſable un juveigneur*, c'eſt-à-dire, ſans préjudice de la diſpoſition convenable que le puîné (*juvenior*) peut faire. Ce concordat eſt à la fin de la très-ancienne coutume de Bretagne: cependant le terme *ordinaire* ſe trouve employé dans le tems de la ſeconde race, pour dire *ordonner*. Aimoin qui vivoit dans le neuvieme ſiecle, dit en parlant des capitulaires de Charlemagne, *liv. V. cap.* 35. *placitum generale habuit ubi per capitula, qualiter ſignum Francie, filius ſuus Ludovicus regeret*, ordinavit.

Du latin *ordinare* on a fait *ordinatio*; un grand nombre des anciennes *ordonnances* latines commençoient par ces mots, *ordinatum fuit*. De tout cela s'eſt formé le terme françois d'*ordenance* ou *ordonnance*: on diſoit auſſi quelquefois *ordrenement* pour *ordonnement*; & quoique dans l'origine ce terme d'*ordonnance* ne ſignifiât autre choſe qu'*arrangement*; néanmoins comme ces arrangemens ou diſpoſitions étoient faits par une autorité ſouveraine, on a attaché au terme d'*ordonnance* l'idée d'une loi impérative & abſolue.

Le terme françois d'*ordonnance*, ni même le latin *ordinatio*, dans le ſens où pour le prenons pour *loi*, n'étoient point connus des anciens.

Les réglemens que firent les anciens légiſlateurs chez les Grecs, étoient qualifiés de loi.

Il en fut de même chez les Romains: ils appelloient *loi* les réglemens qui étoient faits par tout le peuple aſſemblé à la réquiſition de quelque magiſtrat du ſénat.

Le peuple faiſoit auſſi des lois avec l'aſſiſtance d'un de ſes magiſtrats, tels qu'un tribun; mais ces lois étoient nommées *plébiſcites*.

Ce que le ſénat ordonnoit s'appelloit un *ſenatuſconſulte*.

Les reglemens faits par les empereurs, s'appelloient *principum placita* ou *conſtitutiones principum*. On verra que cette derniere dénomination a été auſſi employée par quelques-uns de nos rois.

Les conſtitutions des empereurs étoient générales ou particulieres.

Les générales étoient de trois ſortes: ſavoir, des édits, des reſcripts & des decrets.

Les édits étoient des conſtitutions générales que le prince faiſoit de ſon propre mouvement pour la police de l'état; il y avoit d'autres édits qui étoient faits par les magiſtrats, mais qui n'étoient autre choſe que des eſpeces de programmes publics, par leſquels ils annonçoient la forme en laquelle ils ſe propoſoient de rendre la juſtice ſur chaque matiere pendant l'année de leur magiſtrature. Nous n'avons pas en France d'édits de cet eſpece; mais nos rois font auſſi des édits qui ont le même objet que ceux des empereurs, & qui ſont compris ſous le terme général d'*ordonnances*.

Les reſcripts des empereurs étoient des réponſes aux requêtes qui leur étoient préſentées, ou aux mémoires que les magiſtrats donnoient pour ſavoir de quelle maniere ils devoient ſe conduire dans certaines affaires. Nous avons auſſi quelques anciennes *ordonnances*, ou lettres de nos rois, qui ſont en forme de reſcripts.

Les decrets étoient des jugemens que le prince rendoit dans ſon conſiſtoire, ou conſeil ſur les affaires des particuliers; ceci revient aux arrêts du conſeil privé. Les qualifications de decret ou d'édit ſe trouvent employées indifféremment dans quelques anciennes *ordonnances* de nos rois.

Enfin, les conſtitutions particulieres étoient celles qui étoient faites ſeulement pour quelque perſonne ou pour un certain corps, de maniere qu'elles ne tiroient point à conſéquence pour le général. On trouve quelques ancien-

ciennes *ordonnances* latines de nos rois, qui ſont preſque-ſeulement qualifiées de conſtitutions: préſentement ce terme n'eſt plus uſité. Ces ſortes de conſtitutions revenoient aux lettres-patentes que nos rois accordent à des particuliers, corps & communautés.

Les *ordonnances* qui avoient lieu en France du tems de la premiere race, reçurent divers noms: les plus conſidérables furent nommées *lois*, comme la loi gombette, la loi ripuaire, la loi ſalique ou des francs.

Il y eut encore quelques autres lois faites par nos rois de la premiere race, pour d'autres peuples qui étoient ſoumis à leur obéiſſance, telles que la loi des Allemands, celles des Bavarois & des Saxons, celle des Lombards *&c.* Toutes ces lois ont été recueillies en un même volume ſous le titre de *lois antiques*.

La loi ſalique ou des Francs, qui eſt une des plus fameuſes de ces lois, eſt intitulée *pactum legis ſalicæ*; il eſt dit qu'elle a été réſolue de concert avec les Francs.

La loi des Allemands faite par Clotaire, porte en titre dans les anciennes éditions, qu'elle a été réſolue par Clotaire, par ſes princes ou juges, c'eſt-à-dire par trente-quatre évêques, trente-quatre ducs, ſoixante-douze comtes, & même par tout le peuple.

La loi Bavaroiſe, dreſſée par le roi Thiery, revûe par Childebert, par Clotaire, & en dernier lieu par Dagobert, porte qu'elle eſt l'ouvrage du roi, de ſes princes & de tout le peuple chrétien qui compoſe le royaume des Mérovingiens.

La loi gombette contient les ſouſcriptions de trente comtes, qui promettent de l'obſerver, eux & leurs deſcendans.

La principale matiere de ces lois, en ſont les crimes & ſur tout ceux qui étoient les plus fréquens chez des peuples barbares, tels que le vol, le meurtre, les injures; la peine de chaque crime y eſt réglée ſelon les circonſtances, à l'égard deſquelles la loi entre dans un fort grand détail, voyez ce qui eſt dit de ces lois dans l'*hiſtoire du Droit françois* de M. l'abbé Fleury, & ce qui a été dit ici au mot *code* des lois antiques, & au mot *lois* antiques, & aux articles, où il eſt parlé de chacune de ces lois en particulier.

Il y eut quelques lois de la premiere race qui furent nommées *édits*, tel que l'édit de Théodoric, roi d'Italie, qui ſe trouve dans ce code des lois antiques.

D'autres furent nommées en latin *conſtitutiones*.

D'autres enfin furent appellées *capitulaires*, parce que leurs diſpoſitions étoient diſtinguées par chapitres ou plutôt par articles que l'on appelloit *capitula*. Ces capitulaires ſe faiſoient par nos rois dans des aſſemblées, compoſées d'évêques & de ſeigneurs; & comme les évêques y étoient ordinairement en grand nombre, & que l'on y traitoit d'affaires eccléſiaſtiques, ces mêmes aſſemblées ont ſouvent été qualifiées du *concile*. Le *recueil des capitulaires* de l'édition de M. Baluze, comprend quelques capitulaires du tems de la premiere race, leſquels remontent juſqu'au regne de Childebert.

Les *ordonnances* qui nous reſtent des rois de la ſeconde race, ſont toutes qualifiées de *capitulaires*, & compriſes dans l'édition qu'en a donnée M. Baluze en deux volumes *in-folio* avec des notes.

Les capitulaires de Charlemagne commencent en l'an 768, premiere année de ſon regne, il y en a des regnes ſuivans, juſques & compris l'an 921, tems fort voiſin de la fin du regne de Charles le Simple.

La collection des capitulaires porte en titre *capitula regum & epiſcoporum, maximèque nobilium francorum omnium*.

Et en effet, ils ſont appellés par les rois *leur ouvrage & celui de leurs fidaux*. Charlemagne en parlant de ceux faits pour être inſérés dans la loi ſalique, dit qu'il les a fait du conſentement de tous; celui de 816 porte, que Louis le Débonnaire a aſſemblé les grands eccléſiaſtiques & laïcs pour faire un capitulaire pour le bien général de l'égliſe; dans un autre il remet à décider juſqu'à ce que ſes féaux ſoient en plus grand nombre.

Charles le Chauve dit, tels ſont les capitulaires de notre pere que les Eſnecs ont jugé à propos de reconnoître pour loi, & que nos fideles ont réſolu dans une aſſemblée générale, d'obſerver en tous tems; & dans un édit qu'il fit à Poiſſy en 844. pour une nouvelle fabrication de monnaie, il eſt dit que cet édit fut fait *ex conſenſu*, par où l'on entend que ce fut dans une aſſemblée du peuple.

Les capitulaires ſont diſtingués en pluſieurs occaſions d'avec les autres lois qui étoient plus anciennes; & en effet, il y avoit différence en ce que les capitulaires n'avoient été faits que pour ſuppléer ce qui n'avoit pas été prévû par les lois, cependant ils avoient eux mêmes force de lois; & l'on voit dans pluſieurs capitulaires de Louis le Débonnaire & de Charles le Chauve, qu'ils ordonnent que les capitulaires ſeront tenus pour loi.

Ceux de Charlemagne forment même un corps complet de légiſlation politique, eccléſiaſtique, militaire, civile & économique.

Les lois & capitulaires, tant de la premiere que de la ſeconde race, ſe faiſoient donc dans des aſſemblées de la nation qui ſe tenoient en plein champ, & qu'on a appellées *parlement*, parce que c'étoit dans ces aſſemblées que l'on *parloit* & traitoit des affaires ſur leſquelles le roi vouloit bien ſe concerter avec ſes ſujets.

Sous la premiere race, ces aſſemblées ſe tenoient au mois de Mars, d'où on les appelloit quelquefois *champ de Mars*; d'abord toutes les perſonnes libres y étoient admiſes, le peuple comme les grands; mais la confuſion que cauſe toujours la multitude, fit que l'on changea bien tôt la forme de ces aſſemblées. On aſſembla chaque canton en particulier, & l'on n'admit plus aux aſſemblées générales que ceux qui tenoient quelque rang dans l'état; les évêques y furent admis de fort bonne heure, c'eſt de-là que Grégoire de Tours, Regnon & autres auteurs nomment ſouvent ces aſſemblées, *ſynodes ou concile*.

Ces mêmes aſſemblées ſont nommées dans la loi ſalique *mallus*, mot tudeſque qui veut dire *parole*; c'étoit-là en effet que la nation parlementoit avec le roi, c'eſt-à-dire conféroit, communiquoit avec lui; elles furent auſſi appellées *judicium francorum & placitum*, & dans la ſuite *parlamentum* parlement.

C'eſt dans ces aſſemblées que ſe faiſoient les nouvelles lois & capitulaires, ou autres ordonnances; on y délibéroit entr'autres choſes de la conſervation des lois & des changemens que pouvoient être néceſſaires.

Au reſte, ces aſſemblées, ſoit générales ou réduites à un certain nombre de perſonnes, ne ſe tenoient point par une autorité qui fût propre à la nation; & l'on ne peut douter, ſuivant les principes univerſellement reconnus parmi nous, que rien ne ſe faiſoit dans ces aſſemblées que par la permiſſion du roi.

Auſſi voit-on que nos rois en changerent la forme, & même en interrompirent le cours, ſelon qu'ils le jugerent à propos: le pouvoir & la dignité de ces aſſemblées ne furent pas long-tems uniformes; elles ne exiſterent pas non plus long-tems dans leur intégrité, tant à cauſe des différens partages qui ſe firent de la monarchie, qu'à cauſe des entrepriſes de Charles Martel, lequel irrité contre le clergé qui compoſoit la plus grande partie de ces aſſemblées, les abolit entierement pendant les vingt-deux ans de ſa domination, ſes enfans les rétablirent. Pepin les tint dès le mois de Mai, il y donna le premier rang aux prélats; Charlemagne rendit ces aſſemblées encore plus auguſtes, tant par la qualité des perſonnes qui s'y trouvoient, que par l'ordre qu'il y établit & par la bonté qu'il avoit d'écouter les avis de ſon peuple au ſujet des lois que l'on propoſoit dans ces aſſemblées, cherchant ainſi à prévenir toutes les difficultés & les inconvéniens qui auroient pû ſe trouver dans la loi.

Les lois antiques de la premiere race continuerent à être obſervées avec les capitulaires juſques vers la fin de la ſeconde race, dans tous les points auxquels il n'avoit pas été dérogé par les capitulaires; la loi ſalique fut même encore une de nos plus ſaintes lois par rapport à celui qui devoit ſuccéder à la couronne.

Enfin toutes ces lois anciennes & le ſurplus de la loi ſalique elle-même, ainſi que les capitulaires, ſans avoir jamais été abrogés formellement, tomberent peu-à-peu dans l'oubli, à cauſe du changement qui arriva dans la forme du gouvernement, lequel introduiſit auſſi un nouveau droit.

En effet, les inféodations qui furent faites vers la fin de la ſeconde race & au commencement de la troiſieme race, introduiſirent le droit féodal.

Sous Louis le Gros, lequel commença à affranchir les fiefs de ſon domaine, tout ſe régloit en France par le Droit des fiefs, celui des communes & bourgeoiſies, & des main-mortes.

Tous ces uſages ne furent point d'abord rédigés par écrit dans une révolution, telle que celle qui arriva dans le gouvernement; on étoit beaucoup plus occupé à ſe maintenir par les armes, que du ſoin de faire des lois.

Depuis les capitulaires qui finiſſent, comme on l'a dit, en 921, l'on ne trouve aucune ordonnance faite par les rois de la ſeconde & de la troiſieme races juſqu'en 1051, encore juſqu'à S. Louis; ſi l'on en excepte une *ordonnance* de 1188. ſur les décimes, & celle de Philip-

pe Auguſte en 1190, ce ne ſont proprement que des chartres ou lettres particulieres; dans le premier volume des *ordonnances* de la troiſieme race, on a inféré que dix de ces lettres, qui ont été données depuis l'an 1051. juſqu'en 1190, étant les ſeules qui contiennent quelques réglemens, encore ne ſont-ce que des réglemens particuliers pour une ville, ou pour une égliſe ou communauté, & non des *ordonnances* générales faites pour tout le royaume.

Les *ordonnances* que nous avons depuis Henri I. ſont toutes rédigées en latin juſqu'à celle de S. Louis de l'année 1256. qui eſt la premiere que l'on trouve écrite en françois, encore eſt-il incertain ſi elle a été publiée d'abord en françois ou en latin. Il y en eut en effet encore beaucoup depuis ce tems qui furent rédigées en latin; on en trouve dans tous les regnes ſuivans juſqu'au tems de François I, lequel ordonne en 1539. que tous les actes publics ſeroient rédigés en françois; mais pour ce qui eſt des *ordonnances*, elles étoient déja la plûpart en françois, ſi ce n'eſt les lettres patentes qui regardoient les provinces, villes & autres lieux des pays de droit écrit, qu'on appelloit alors la *languedoc*, leſquelles étoient ordinairement en latin: les *ordonnances* générales, & celles qui concernoient les pays de la languedoil ou pays coutumier étoient ordinairement rédigées en françois, du-moins depuis le tems de S. Louis.

Les anciennes *ordonnances*, chartes ou lettres de nos rois ont reçu ſelon les tems diverſes qualifications.

Henri I. dans des lettres de l'an 1051, portant un réglement pour la ville d'Orléans, qualifie lui-même ſa charte *teſtamentum noſtræ autoritatis*, *quaſi teſtimonium*; on remarque encore une choſe dans ces lettres & dans quelques autres poſtérieures, c'eſt que quoique la perſonne de nos rois fût ordinairement qualifiée de *majeſté*, ainſi que cela étoit uſité dans le tems de Charlemagne, néanmoins en parlant d'eux-mêmes, ils ne ſe qualifioient quelquefois que de *ſéréneté* & de *celſitude*, *celſitudinem noſtræ ſerenitatis edixit*, mais le ſtyle des lettres de chancellerie n'étoit alors ni bien exact, ni bien uniforme, car dans ces mêmes lettres on trouve auſſi ces mots *noſtræ majeſtatis autoritate*.

Les lettres de l'an 1105. par leſquelles Philippe I. défend de s'emparer des meubles des évêques de Chartres décédés, ſont par lui qualifiées en deux endroits *pragmatica ſanctio*; on entendoit par là une conſtitution que le prince faiſoit de concert avec les grands de l'état, ou, ſelon Hotman, c'étoit un reſcrit du prince non pas ſur l'affaire d'un ſimple particulier, mais de quelque corps, ordre ou communauté; on appelloit un tel réglement *pragmatique*, parce qu'il étoit interpoſé après avoir pris l'avis des gens pragmatiques, c'eſt-à-dire des meilleurs praticiens, des perſonnes les plus expérimentées; *ſanctio* eſt le partie de la loi qui prononce quelque peine contre les contrevenans.

Ce reglement n'eſt pas le ſeul qui ait été qualifié de *pragmatique ſanction*; il y a entr'autres deux *ordonnances* fameuſes qui portent le même titre; l'une eſt la pragmatique de S. Louis du mois de Mars 1268; l'autre eſt la pragmatique-ſanction faite à Bourges par Charles VII. au mois de Juillet 1438.

Les lettres de Louis le Gros, de l'année 1118, concernant les ſerfs de l'égliſe S. Maur des foſſés, ſont qualifiées dans la piece même de *decret*; & dans un autre endroit d'*édit*, *noſtræ inſtitutionis' edictum*, mais dans ces premiers tems il ſe trouve fort peu d'édits: ce terme n'eſt devenu plus uſité que depuis le xvj. ſiecle, pour exprimer des lois générales, mais ordinairement moins étendues que les *ordonnances* proprement dites.

Le terme d'inſtitution dont on vient de parler ſe trouve employé dans d'autres lettres du même prince, de l'an 1128, où il dit *inſtituo & decerno*, ce qui annonce encore un decret.

Dans d'autres lettres de l'an 1134, il dit *volumus & præcipimus*.

Louis VII. dans des lettres de l'an 1145, dit, en parlant d'un reglement fait par ſon pere, *ſtatutum eſt à patre noſtro*.

Les lettres du même prince touchant la régale de Laon, ſont intitulées *carta de regalibus laudunenſibus*; mais on ne peut aſſurer ſi ce titre vient du copiſte ou de l'original.

La plûpart de ces lettres ſont plutôt des privileges particuliers que des *ordonnances*; cependant, comme elles ont fait en leur tems une eſpece de droit, on les a compris dans la collection des *ordonnances*. Philippe-Auguſte étant ſur le point de partir pour la Terre-ſainte, en 1190, fit une *ordonnance*, qui eſt intitulée *teſtamentum*; c'eſt un réglement pour la police du royaume: il a été qualifié *teſtamentum*, ſoit parce que le roi y fait pluſieurs diſpoſitions pour la diſtribution de ſes tréſors, au cas que lui & ſon fils vinſſent à mourir pendant ce voyage, ou plutôt cette *ordonnance* a été qualifiée *teſtament*, dans le même ſens que la chartre d'Henri premier, *quaſi teſtimonia noſtræ autoritatis*: quoi qu'il en ſoit, ce teſtament eſt regardé par quelques-uns comme la plus ancienne *ordonnance* proprement dite, du terme de la troiſieme race. Le roi ne s'y ſert pourtant point du terme *ordonnons*, mais de ceux-ci *volumus*, *præcipimus*, *prohibemus*, qui reviennent au même; & il ne qualifie ce teſtament à la fin que de *præſentem paginam*, de même que d'autres lettres qu'il donna en 1197. Cette expreſſion ſe trouve encore dans pluſieurs autres lettres poſtérieures; mais ces mots ſont déſignatifs & non qualificatifs.

Les premieres lettres où il ſe ſoit ſervi du terme *ordinamus*, ſont celles qu'il accorda à l'univerſité en 1200.

Ce terme *ordinamus* ou *ordinatum fuit*, fut ſouvent employé dans le ſtyle pour exprimer les volontés du prince: cependant elles n'étoient pas encore déſignées en françois par le terme d'*ordonnance*.

En faiſant mention que les lettres alloient être ſcellées du ſceau du prince, & ſignées de ſon nom; on mettoit auparavant à la fin de la plûpart des lettres cette clauſe de ſtyle, *quod ut firmum & ſtabile maneat*, ou bien *quod ut ſtabilitatis robur obtineat*; ou forma de-là le nom de *ſtabilimentum* ou établiſſement, que l'on donna aux *ordonnances* du roi.

Beaumanoir dans ſes coutumes de Beauvaiſis dit, que quand le roi faiſoit quelque établiſſement ſpécialement en ſon domaine, les barons ne laiſſoient pas d'en uſer en leurs terres, ſelon les anciennes coutumes; mais que quand l'établiſſement étoit général, il devoit avoir cours par-tout le royaume; & nous devons ajoûter, dit-il, que tel établiſſement étoit fait par très-grand conſeil, & pour le commun profit.

Les ſeigneurs barons s'inquiéterent alors de faire auſſi des établiſſemens ou *ordonnances* dans leurs domaines, ce qui étoit un attentat à l'autorité royale, lequel fut depuis réprimé.

La premiere *ordonnance* que l'on trouve, intitulée *établiſſement*, eſt celle de Philippe-Auguſte, du premier Mai 1209. Il n'y a cependant pas dans le corps de la piece la qualification de *ſtabilimentum*, comme elle ſe trouve dans pluſieurs autres ſemblables établiſſemens: il eſt dit en tête de celui ci, que le duc de Bourgogne, les comtes de Nevers, de Boulogne & de S. Pol, le ſeigneur de Dampierre, & pluſieurs autres grands du royaume de France, ſont convenus unanimement, & ont confirmé par un conſentement public, qu'à l'avenir on en uſeroit pour les fiefs, ſuivant ce qui eſt porté enſuite; ce qui feroit croire que les établiſſemens étoient des *ordonnances* conteſtées avec les barons, & pour avoir lieu dans leurs terres, auſſi bien que dans celle du domaine.

Cependant le roi faiſoit auſſi des *ordonnances* qui n'avoient lieu que dans ſon domaine, & qu'il ne laiſſoit pas de qualifier d'établiſſement, ce qui ſe trouve conforme à la diſtinction de Beaumanoir.

C'eſt ainſi que Philippe-Auguſte, fit, en Mars 1214, une *ordonnance* touchant les Croiſés, qui eſt intitulée *ſtabilimentum cruce ſignatorum*, dans le ſecond regiſtre de Philippe-Auguſte, qui eſt au tréſor des chartres; & néanmoins dans le premier regiſtre il y a d'autres lettres touchant les Croiſés, qui ſont intitulées *carta*.

On remarque ſeulement dans cet établiſſement, que le roi y annonce, que du conſentement du légat, il s'eſt fait informer par les évêques de Paris & de Soiſſons de quelle maniere le ſainte Egliſe avoit coutume de défendre les libertés des Croiſés, & qu'information faite pour le bien de la paix entre le ſacerdoce & l'empire, juſqu'au concile qui devoit ſe tenir inceſſamment, ils avoient arrêté que l'on obſerveroit les articles qui ſont enſuite détaillés à la fin de cet article; le roi ordonne qu'ils ſeront obſervés dans tout ſon domaine juſqu'au concile; mais il a ſoin de mettre, que c'eſt ſans préjudice des coutumes de la ſainte Egliſe, du droit & des coutumes du royaume de France, & de l'autorité de la ſainte Egliſe romaine: on voit par-là qu'il n'avoit pas fait tout ſeul ce réglement; qu'il n'avoit fait qu'adopter ce qui avoit été reglé par le légat & par deux évêques, & c'eſt apparemment pour cela qu'il le nomme *établiſſement*.

Son *ordonnance* du mois de Février 1218 touchant les Juifs, eſt qualifiée par lui de *conſtitution*: elle commence par ces mots *hæc eſt conſtitutio*; ainſi, toute *ordonnance* n'étoit pas qualifiée d'*établiſſement*.

On a encore de ce prince deux établiſſemens ſans date; l'un intitulé *ſtabilimentum*, qui eſt rédigé dans le goût des capitulaires: en effet, il commence par ces mots *primum capitulum eſt*, & enſuite *ſecundum capitulum*, & ainſi des autres: chaque capitule contient une demande faite au roi, laquelle eſt ſuivie de la reponſe; celle qui eſt faite au premier article, eſt conçue en cette forme: *reſponſio; tu hoc concordati ſunt vos & barones*. Les autres réponſes contiennent les accords faits avec le clergé: ce concordat ne doit pourtant pas être conſidéré comme une ſimple convention, parce que le roi, en ſe prêtant à ce concordat, lui donnoit force de loi.

L'autre établiſſement, qui eſt la derniere *ordonnance* que l'on rapporte de Philippe-Auguſte, commence par ces mots, *hoc eſt ſtabilimentum quod rex fecit judaïs*. Celui-ci eſt fait par le roi, du conſentement de la comteſſe de Troyes & de Guy de Dampierre; & il eſt dit à la fin, qu'il ne durera que juſqu'à ce que le roi, ces deux ſeigneurs, & les autres barons, dont la roi prendra l'avis, le jugeront à-propos.

Ce que l'on vient de remarquer ſur ces deux derniers établiſſemens, confirme bien que l'on ne donnoit ce nom qu'aux réglemens qui étoient faits de concert avec quelques autres perſonnes, & principalement lorſque c'étoit avec d'autre ſeigneurs, & pour que l'*ordonnance* eût lieu dans leurs domaines.

Les hiſtoriens font mention de pluſieurs autres *ordonnances* de Philippe-Auguſte; mais que l'on n'a pu recouvrer; & il eſt probable que dans ces tems tumultueux, où l'on étoit peu verſé dans les lettres, & où l'on n'avoit point encore penſé à mettre les *ordonnances* dans un dépôt ſtable, il s'en eſt perdu un grand nombre.

Ce ſan eſt d'autant plus probable, que l'on ſait qu'en 1194, Philippe-Auguſte ayant été ſurpris près de Blois par Richard IV. roi d'Angleterre & duc de Normandie, avec lequel il étoit en guerre, il y perdit tout ſon équipage, les ſcels, chartres, & beaucoup de titres & papiers de la couronne.

Quelques auteurs néanmoins du nombre deſquels *eſt* M. Brodel (uſage des fiefs), tiennent que les Anglois n'emporterent point de regiſtres, ni de titres conſidérables; qu'on ne perdit que quelques pieces détachées.

Mais il eſt toujours certain, ſuivant Guillaume Brito, que cette perte fut très-grande, & que dans le grand nombre de chartres qui furent perdues, il y avoit ſans doute pluſieurs *ordonnances*, ou comme on diſoit alors, *établiſſement*. Le roi donna ordre de réparer cette perte, & chargea de ce ſoin frere Gautier ou Guerin, religieux de l'ordre de ſaint Jean de Jeruſalem, évêque de Senlis, lequel étoit auſſi garde des ſceaux ſous Philippe-Auguſte, & fut enſuite chancelier ſous Louis VIII. & ſaint Louis. Guerin recueillit tout ce qu'il put trouver de copies des chartres, & rétablit le ſurplus de mémoire le mieux qu'il put: il fut réſolu de mettre ce qui reſtoit, & ce qui ſeroit recueilli à l'avenir en un lieu où ils ne fuſſent point aſpoſés à tant de haſards; & Paris fut choiſi, comme la ville capitale du royaume pour la conſervation de ces titres; & il eſt à croire que les plus anciens furent enlevés par les Anglois, puiſqu'il ne ſe trouve rien au tréſor des chartres, que depuis le roi Louis le Jeune, dont la premiere *ordonnance* eſt de l'an 1145.

Telle fut l'origine du tréſor des chartres, dans lequel une partie des *ordonnances* de la troiſieme race ſe trouve conſervée tant dans les deux regiſtres du tems de Philippe-Auguſte, que dans d'autres pieces qui ſont dans ce dépôt.

Il y en a néanmoins cinq ou ſix qui ſont antérieures à ces regiſtres, qui ont été tirées de divers autres dépôts, comme de quelques monaſteres, & une de 1137 tirée de la chambre des comptes.

Nous n'avons de Louis VIII. que deux *ordonnances*.

L'une de l'an 1223, touchant les Juifs, dans le préambule de laquelle il dit, *fecimus ſtabilimentum ſuper Judæos*; & un peu plus loin, *ſtabilimentum autem tale eſt*, c'eſt encore un concordat fait avec divers ſeigneurs, qui ſont dénommés dans le préambula, tant archevêques qu'évêques, comtes, barons & chevaliers *militum*, leſquels, eſt-il dit, ont juré d'obſerver cet établiſſement.

L'autre, qui eſt de l'année ſuivante, concernant des mauvaiſes coutumes de la ville de Bourges, qui avoient été abolies, fait mention d'une *ordonnance* de Philippe-Auguſte, qu'il qualifie *in litteris ſuis*. Louis VIII. ne déſigne point celle-ci par le terme de *ſtabilimentum*; mais il met à la fin la clauſe ordinaire *ut autem hæc omnia ſtabilitatis robur obtineant, præſentem paginam ſigilli noſtri autoritate, &c.* C'eſt le prince qui ordonne ſeul de l'avis toutefois de ſon conſeil, *magno noſtrorum & prudentium conſilio*.

S. Louis, dans ſon *ordonnance* de 1228, ſe ſert tantôt du terme *ordinamus*, & tantôt de ceux de *ſtatuimus* ou *mandamus*.

Dans celle de 1230, il dit *ſtatuimus*, & plus loin, *hæc ſtatuta facimus ſervari*; & vers la fin il ajoute *hæc voluimus & juravimus*. Cette *ordonnance* eſt faite par le roi, *de ſincerâ voluntate noſtrâ & de communi conſilio baronum*: le roi ordonne tant pour ſes domaines que pour les barons; cette *ordonnance* n'eſt pourtant pas qualifiée d'*établiſſement*: les réglemens qu'elle contient ne ſont qualifiés que de *ſtatuta*; mais le roi déclare qu'il veut qu'elle ſoit gardée par ſes héritiers, & par ſes barons & leurs héritiers, & l'*ordonnance* eſt ſignée par ſept barons différens, leſquels mettent chacun *ego.. T.. eodem volui, conſului & juravi*.

Son *ordonnance* de 1230 commence par *anno dominicæ inſtitutum eſt à Ludovico, &c.* Le premier article porte *ſciendum eſt*, & les ſuivans commencent par *præceptum eſt*.

Celle qu'il fit en 1235 commence par *ordinatum fuit*: il y a lieu de croire qu'elle fut faite dans un parlement, attendu que cette forme annonce un procès-verbal plutôt que des lettres de prince.

Mais ce qui mérite plus d'être remarqué, c'eſt que les lettres ou *ordonnances* de ce prince du mois de Juin 1248, par leſquelles il laiſſe la régence à la reine ſa mere pendant ſon abſence, ſont émanées de lui ſeul.

On en rapporte une autre faite par ce prince en 1245, avec la traduction françoiſe à côté; le tout eſt tiré d'une *ordonnance* du roi Jean, où celle-ci eſt rapportée, & la traduction paroît être du tems de S. Louis, tant l'ouvrage en eſt barbare.

Ses lettres du mois d'Avril 1250, contenant pluſieurs réglemens pour le Languedoc, ſont proprement un reſcrit: en effet, il s'y exprime en ces termes, *conſultationibus veſtris duximus reſpondendum taliter*, & ailleurs on trouve encore le tems de *reſpondemus*.

L'*ordonnance* qu'il fit en 1254 pour la réformation des mœurs dans le Languedoc, & dans la Languedoil, eſt intitulé dans les conciles de la Gaule narbonoiſe de M. Baluze, *hæc ſtabilimenta per dominum regem Franciæ, &c.* Au commencement de la piece ſaint Louis dit *ſubſcripta duximus ordinanda*; & plus loin, en parlant d'une *ordonnance* qui avoit été faite pour les Juifs, il la qualifie d'*ordinationem*.

Dans une autre, du mois de Février de la même année, il dit *ordinavimus*, & ailleurs *ordinamus & præcipimus*; & à la fin, enjoint de mettre cette *ordonnance* avec les autres, *inter alias ordinationes prædictas conſcribi volumus*, ce qui fait connoître qu'il y avoit dès-lors un livre où l'on tranſcrivoit toutes les *ordonnances*.

Il en fit une françoiſe en 1256 pour l'utilité du royaume, laquelle commence par ces mots: *Nous établiſſons que, &c.* Ces termes ſont encore répétés dans un autre endroit; & ailleurs il dit: nous voulons, nous commandons, nous défendons; celle-ci ne paroît qu'une traduction de celle de 1254, avec néanmoins quelques changemens & modifications; mais ce qui eſt certain, c'eſt que le texte de cette *ordonnance* françoiſe n'a point été compoſé tel qu'il eſt rapporté, le langage françois que l'on parloit du tems de ſaint Louis étant preſque inintelligible aujourd'hui ſans le ſecours d'un gloſſaire.

Quoique ſaint Louis ſe ſervît volontiers du terme d'*établiſſement*, ce ſtyle n'étoit pourtant pas uniforme pour toutes les *ordonnances*; car celle qu'il fit dans la même année touchant les maîtres, commence par *nous ordonnons*, & ce terme y eſt répété à chaque article.

De même, dans celle qu'il fit touchant l'élection des maires de Normandie, il commence par ces mots; *nos ordinavimus*, & à chaque article il dit, *nos ordinamus*.

On s'exprimoit ſouvent encore autrement, par exemple, l'*ordonnance* que ſaint Louis fit en 1262 pour les monnoies, commence ainſi, *il eſt agardé*, comme qui diroit *en aura égard* ou *attention* de ne pas faire telle choſe: ce réglement avoit pourtant bien le caractere d'*ordonnance*, car il eſt dit à la fin *factum fuit hoc ordinatio*, &c.

Un autre réglement qu'il fit en 1265, auſſi touchant les monnoies, commence par l'*attirement que le roi a fait des monnoies eſt tiex* (tel); on entendoit par *attirement* une *ordonnance* par laquelle le roi attiroit à ſes hôtels les monnoies à refondre ou à réformer, ou plûtôt par laquelle il remettoit ou attiroit les monnoies affoiblies à leur juſte valeur: peut être *attirement* ſe diſoit-il par corruption pour *attitrement*, comme qui diroit un réglement qui mettoit les monnoies à leur juſte titre; & ce qui juſtifie bien que cet attirement étoit une *ordonnance*, c'eſt que le roi l'a qualifié lui-même auſſi.

il veut & commande que cet *ordonnement* ſoit tenu dans toute ſa terre & ès terres de ceux qui n'ont point de propre monnoie, & même dans les terres de ceux qui ont propre monnoie, ſauf l'exception qui eſt marquée, & il veut que cet arrêtement ſoit ainſi tenu par tout ſon royaume.

Il fit encore dans la même année une *ordonnance* pour la cour des eſterlins, laquelle commence par ces mots, *il eſt ordené*, & à la fin il eſt dit, *facta fuit hæc ordinatio in parlamento*, &c.

Quand le roi donnoit un ſimple mandement, on ne le qualifioit que de *lettres*, quoiqu'il contînt quelqu'injonction qui dût ſervir de regle. C'eſt ainſi qu'à la fin des lettres de ſaint Louis du mois de Janvier 1268 il y a, *iſtæ literæ miſſæ fuerunt clauſæ omnibus ballivis*.

Quelquefois les nouvelles les étoient qualifiées d'*édits*; on en a déja fait mention d'un de Louis-le-Gros en 1128. Saint-Louis en fit auſſi un au mois de Mars 1268, qu'il qualifie d'*edicto conſultiſſimo*; cet édit ou *ordonnance* eſt ce qu'on appelle communément la *pragmatique* de ſaint Louis.

On voit par les obſervations précédentes que les *ordonnances* recevoient différens noms, ſelon leur objet, & auſſi ſelon la maniere dont elles étoient formées. Quand nos rois faiſoient des *ordonnances* pour les pays de leur domaine, ils n'employoient que leur ſeule autorité; quand ils en faiſoient qui regardoient le pays des barons ou de leurs vaſſaux, elles étoient ordinairement faites du concert avec eux, ne ſeellées ou ſouſcrites d'eux; autrement les barons ne recevoient ces *ordonnances* qu'autant qu'ils y trouvoient leur avantage. Les arriere-vaſſaux en uſoient de même avec les grands vaſſaux; & il paroît que l'on appelloit *établiſſemens* les *ordonnances* les plus conſidérables & qui étoient concertées avec les barons dans des aſſemblées de notables perſonnages.

La derniere *ordonnance* connue ſous le nom d'*établiſſemens*, eſt celle de ſaint Louis en 1270. Elle eſt intitulée *les établiſſemens* ſelon l'uſage de Paris & de cour de baronnie: dans quelques manuſcrits ils ſont appellés les *établiſſemens le roi de France*.

Quelques-uns ont révoqué en doute que ces établiſſemens aient eu force de loi; ils ont prétendu que ce n'étoit qu'une compilation ou traité de droit françois, d'autant qu'ils ſont remplis de citations de canons, de decrets, de chapitres, des décretales, & de lois du digeſte & du code, ce qui ne ſe voit point dans toutes les *ordonnances* précédentes de la troiſieme race.

Il eſt néanmoins vrai que ces établiſſemens furent autoriſés par ſaint Louis; c'eſt une eſpece de code qu'il fit faire peu de tems avant ſa ſeconde croiſade; l'on y inſéra des citations pour donner plus d'autorité; ce qui ne doit pas paroître extraordinaire, puiſque nous avons vu de nos jours cette méthode renouvellée dans le code Frédéric: les établiſſemens de ſaint Louis ſont diſtribués en deux parties, & chaque partie diviſée par chapitres: ils contiennent en tout 213 chapitres.

Charles VI. s'eſt pourtant encore ſervi du terme d'*établiſſement* dans des lettres de 1394 touchant les Juifs. Il ordonne par maniere d'*établiſſemens* ou *conſtitution irrévocable*, c'eſt ainſi qu'il explique lui-même le terme d'*établiſſement*.

Dans la plûpart des *ordonnances* qui furent faites par nos rois depuis le tems de ſaint Louis, ils s'exprimoient par ces mots, *ordinatum fuit*; il ſe trouve en aſſez grand nombre de ces *ordonnances* faites au parlement, même depuis qu'il eut été rendu ſédentaire à Paris: cela étoit encore aſſez commun vers le milieu du XIV. ſiecle; il s'en trouve même encore de poſtérieures, notamment des lettres de 1388, comme on l'a dit *au mot* ENREGISTREMENT.

Mais la premiere loi de cette eſpece qui ait été qualifiée en françois *ordonnance*, eſt celle de Philippe-le-Bel, faite au parlement de la pentecôte en 1287, touchant les bourgeois, qui commence par ces mots: „ c'eſt „ l'*ordonnance* faite par la cour de notre ſeigneur le roi, „ & de ſon commandement.

Depuis ce tems, le terme d'*ordonnance* ou *ordonnance* devint commun, & a été enfin conſacré pour exprimer en général toute loi faite par le prince.

Il y en a pourtant de poſtérieures à celle de 1287, qui ſont encore intitulées autrement, telle que celle du 3 Mai 1302 pour les égliſes de Languedoc, qui eſt intitulée *ſtatutum regium*, d'autres ſont encore qualifiées *ordinationes*.

On comprend ſous le terme général d'*ordonnance* du roi, tant les *ordonnances* proprement dites que les édits, déclarations, & lettres patentes de nos rois.

Les *ordonnances* proprement dites, ſont des réglemens généraux ſur une ou pluſieurs matieres, & principalement ſur ce qui eſt du droit public, & ce qui concerne les formes de rendre la juſtice.

Les édits ſont des lettres de chancellerie, que le roi donne de ſon propre mouvement, pour ſervir de loi à ſes ſujets ſur une certaine matiere.

Les déclarations ſont auſſi des lettres de chancellerie, par leſquelles le roi déclare ſa volonté ſur l'exécution d'un édit ou d'une *ordonnance* précédente, pour l'interpréter, changer, augmenter ou diminuer.

On trouve un exemple d'une déclaration du roi dès le 26 Décembre 1335, donnée ſur une *ordonnance* du 11 Mai 1333. Les gens des comptes avoient ſupplié le roi d'expliquer ſa volonté ſur un objet qui n'étoit pas ſpécifié dans ſon *ordonnance*; & le roi dit qu'il vouloit en avoir *ſa déclaration & ſavoir ſon entente*, & en conſéquence il explique ſon intention & ſa volonté: on trouve pourtant peu d'*ordonnances* qui aient été qualifiées de *déclarations* juſqu'au commencement du XVI. ſiecle: les édits ſont encore en plus petit nombre que les déclarations.

Le pouvoir de faire de nouvelles *ordonnances*, édits ou déclarations, de les changer, modifier, n'appartient en France qu'au roi, dans lequel ſeul réſide tout le pouvoir législatif.

Mais comme on ne ſauroit apporter trop d'attention à la rédaction des *ordonnances*, nos rois ont coutume de prendre l'avis de perſonnes ſages & éclairées de leur conſeil.

Les anciennes *ordonnances* ſe faiſoient de deux manieres; les unes étoient arrêtées dans le conſeil intime & ſecret du roi; celles qui paroiſſoient plus importantes, étoient délibérées dans des aſſemblées plus nombreuſes.

Les premieres chartres ou lettres qui nous reſtent des rois de la troiſieme race, ſont ſignées des grands officiers de la couronne, & de quelques autres notables perſonnages.

Quelques auteurs ont avancé que toutes celles qui n'étoient pas ſignées de grands officiers de la couronne, étoient délibérées en parlement, comme en effet cela ſe pratiquoit aſſez ordinairement, mais on n'en trouve pas des preuves pour toutes les *ordonnances*.

Les lettres d'Henri I. de l'an 1051, que l'on met en tête des *ordonnances* de la troiſieme race, ſont d'abord ſcellées du ſcel du roi, comme c'étoit la coutume: il eſt dit *ſigillo & annulo*; dans d'autres il eſt dit *ſigillo noſtræ majeſtatis*.

Quelquefois, outre ſon ſcel, le roi mettoit ſa ſignature; dans d'autres *ordonnances* il n'en eſt point parlé, quoique'elles fuſſent ſouſcrites de plus grands du royaume.

Une autre ſingularité qui ſe trouve dans les lettres données à Orléans l'an 1051, dont on a déja parlé, c'eſt que la ſignature de l'évêque d'Orléans y eſt avant celle du roi; enſuite celle de l'archevêque de Reims, de Hugues Bardoul, celle de Hugues Bouteiller (c'étoit le grand bouteiller de France): il y a encore quelques autres ſignatures de divers particuliers qui paroiſſent être des officiers du chapitre: enfin eſt celle de Baudouin chancelier, lequel ſigne le dernier, ce qu'on exprime par ce mot *ſubſcripſit*.

Les lettres de Philippe I. en 1105, qui ne ſont proprement qu'un reſcript, ſont ſignées de lui ſeul; il n'y eſt même pas fait mention qu'il eût pris l'avis de perſonne; il diſpoſe de ſa ſeule autorité; *noſtra majeſtatis auctoritate vos præcaventes à prunâ confuetudine liberamus*.

Quelquefois les lettres de nos rois étoient données de l'avis des évêques & grands du royaume, & néanmoins elles n'étoient ſignées que des grands officiers de la couronne: c'eſt ainſi que les lettres de Louis le Gros en 1118 ſont données, *communi epiſcoporum & procerum conſilio & aſſenſu & regiæ auctoritatis decreto*. Les grands, comme on voit, ne donnoient qu'un avis & conſentement; le roi parloit ſeul avec autorité. Ces lettres ne ſont point ſignées de ces évêques & grands, il eſt ſeulement dit qu'elles furent données à Paris publiquement, *publicè*. Il y en a beaucoup d'autres où la même choſe ſe trouve exprimée; ce qui fait voir que l'on a toujours reconnu la néceſſité de donner aux nouvelles lois un caractere de publicité par quelque forme ſolemnelle. Enfin, il eſt dit que ces lettres furent données *adſtantibus in palatio noſtro quorum nomina ſubſtituta ſunt & ſigna*; & enſuite ſont les noms & ſeings du grand maître *dapiferi*, du connétable, du bouteiller, du chambrier, & il eſt fait mention que ces lettres ont été données par la main du chancelier, *data per manum Stephani cancellarii*, ce qui ſe trouve exprimé de même à la fin de pluſieurs lettres.

Louis

Louis le Gros, dans des lettres de 1128, après avoir énoncé l'avis & le conſentement des évêques & grands, fait mention qu'il a pris auſſi l'avis & conſentement d'Adélaïde ſa femme, & de Philippe ſon fils, déſigné roi. Cependant cette princeſſe ni ſon fils ne ſignerent point non plus que le roi; il n'y eut que trois des grands officiers de la couronne. Il eſt dit que l'office de grand-maître n'étoit point rempli, *dapifero nullo*, & l'on ne fait point mention du chancelier.

Dans des lettres que ce même prince donna en 1134, il dit, *annuente Ludovico noſtro filio in regem ſublimato*; dans celles de 1137, il dit *aſſentiente*. Ces dernieres lettres ſont faites en préſence de deux ſortes de perſonnes; les unes à l'égard deſquelles il eſt dit *in præſentia*, & qui ne ſignifient point; ſavoir, l'évêque de Chartres, légat du ſaint ſiége, Etienne évêque de Paris, Sugger abbé de ſaint Denis, c'étoit le miniſtre de Louis le Gros, Girard abbé de Joſaphat, Algrin qui eſt qualifié *ſecretis noſtris*, c'eſt-à dire ſecrétaire du roi. A l'égard des autres perſonnes, ce ſont les grands officiers de la couronne, qui ſont dits *aſtantibus in palatio noſtro*, & dont les noms & ſeings ſe trouvent enſuite. Ceux-ci étoient aux côtés du prince, les autres étoient préſens, mais n'approchoient pas ſi près de la perſonne du roi; cette diſtinction ſe trouve obſervée dans pluſieurs autres lettres & *ordonnances*.

L'*ordonnance* de 1190, connue ſous le nom de *teſtament* de Philippe Auguſte, ne fait point mention qu'il eût pris l'avis d'aucun des grands; le roi dit qu'il l'a fait *conſilio altiſſimi*. Elle eſt néanmoins ſignée des grands officiers de la couronne, quoiqu'elle ne ſoit pas dite faite *publice*; il s'en trouve pluſieurs autres ſemblables, où ils ont pareillement ſouſcrit; celle-ci eſt donnée *vacante cancellario*, & eſt ſignée du roi.

Pluſieurs anciennes *ordonnances* ne font aucune mention des ſignatures & ſeings, ſoit que cette partie de la piece ait été adhirée, ſoit parce qu'elles aient été extraites d'autres *ordonnances* où l'on avoit retranché cette forme comme inutile.

Quelquefois tous les grands qui étoient préſens à la confection d'une *ordonnance*, y appoſoient leurs ſceaux avec les grands officiers de la couronne; cela ſe pratiquoit ſur-tout dans les établiſſemens, comme il paroît par celui de 1223, fait par Louis VIII. touchant les Juifs. Il eſt dit que tous les comtes, barons, & autres, qui y ſont dénommés, y ont fait mettre leurs ſceaux. C'étoit ainſi que l'on ſouſcrivoit alors les actes; car l'ignorance étoit ſi grande, ſur-tout chez les laïcs, que peu de perſonnes ſavoient écrire. On faiſoit écrire le nom de celui qui vouloit appoſer ſon ſceau, en ces termes, *ſignum Hugonis*, ou autre nom; & enſuite celui dont le nom étoit écrit appoſoit ſon ſceau à côté de ce nom.

Quand le roi ne ſe trouvoit pas accompagné des grands officiers de la couronne, à leur défaut on appelloit d'autres perſonnes à la confection des *ordonnances*, pour y donner la publicité; on prenoit ordinairement les perſonnages les plus notables du lieu; dans quelques occaſions de ſimples bourgeois furent appellés.

Par exemple, dans l'*ordonnance* que ſaint Louis fit à Chartres en 1262 touchant les monnoies, il eſt dit qu'à la confection de cette *ordonnance*, aſſiſterent pluſieurs bourgeois qui y ſont dénommés, & qui ſont dits *jurati*, c'eſt-à-dire, qui avoient prêté ſerment; ſavoir trois bourgeois de Paris, trois bourgeois de Provins, deux bourgeois d'Orléans, deux de Sens, & deux de Laon. Il paroît aſſez ſingulier que l'on vît ainſi raſſemblé à Chartres des bourgeois de différentes villes, & qu'il n'y en eût aucuns de la ville même; on n'avoit apparemment appellé que ceux qui étoient la plus au fait des monnoies.

Au reſte, il ſe trouve fort peu d'*ordonnances* du tems de ſaint Louis, qui faſſent mention que l'on y ait appoſé d'autres ſceaux que celui du roi.

La formule de la plûpart des *ordonnances* de ce regne, de celui de Philippe le Hardy, & de celui de Philippe-le-Bel, énonce qu'elles furent faites au parlement, le roi étoit préſent à ces délibérations, & les *ordonnances* que l'on y propoſoit y étoient corrigées quand il y avoit lieu.

Le roi Jean finit une *ordonnance* en diſant, que s'il y a quelque choſe à y ôter, ajouter, changer, ou interpréter, cela ſera fait par des commiſſaires qu'il députera à cet effet, & qui en délibéreront avec les gens du parlement; elles ſont relatées dans le regiſtre des enquêtes, ou dans les regiſtres *olim* dont elles tirent toute leur authenticité.

Ce que l'on trouve de plus remarquable du tems de Philippe-le-Bel par rapport à la maniere dont ſe faiſoient les *ordonnances*, c'eſt premierement celle de 1287, qui fut faite au parlement touchant les bourgeoiſies; il eſt dit qu'elle fut faite par la cour de notre ſeigneur le roi; mais il y a tout de ſuite ces mots, *& de ſon commandement*.

On trouve au bas d'une *ordonnance* de 1288, qu'elle fut regiſtrée *inter judicia conſilii & arreſta expedita in parlamento omnium ſanctorum*.

Celle de 1291, touchant le parlement, fut faite au parlement même tenu à Paris.

Philippe-le-Bel en fit une autre à Paris en 1295, par laquelle il promit de dédommager ceux qui prendroient de ſa nouvelle monnoie; il y obligea ſon domaine, les héritiers & ſucceſſeurs, & généralement tous ſes biens & les leurs, & ſpécialement tous ſes revenus & produits de la province de Normandie, & ce de la volonté & conſentement de ſa très chere femme Jeanne reine de France. Il finit en ordonnant l'appoſition de ſon ſceau; enſuite la reine parle à ſon tour, & ratifie le tout, & y fait mettre ſon ſcel avec celui du roi; il y a encore une *ordonnance* ſemblable de la même année.

Celle de 1298, concernant le jugement des héréſiques, fut donnée en préſence d'un archevêque, & de trois évêques.

Dans un mandement du 25 Août 1302, il dit qu'il a été accordé enſemblement de pluſieurs de ſes amés & féaux prélats & barons avec ſon conſeil; il y en a un ſemblable de 1303, & deux *ordonnances* de 1306, qui ſont faites de même.

L'*ordonnance* du mois de Novembre concernant le châtelet, fut faite par le roi & ſon conſeil; mais il paroît que ce conſeil n'étoit autre choſe que le parlement que l'on appelloit encore commencément *le conſeil du roi*. Dans quelques *ordonnances* poſtérieures, il eſt dit qu'elles furent faites par délibération du grand conſeil du roi; & dans quelques-unes, il ajoute *& de ſes barons*.

Depuis que le parlement eut été rendu ſédentaire à Paris, les *ordonnances* ne ſe firent plus guere au parlement, mais dans le conſeil particulier du roi. Il fut même ordonné en 1359, que dorénavant il ne ſe feroit plus aucunes *ordonnances*, que ce ne fût par délibération de ceux du conſeil; quelquefois ce conſeil ſe tenoit en la chambre des comptes; quelquefois dans la chambre du parlement; c'eſt pourquoi l'on trouve encore quelques *ordonnances* qui furent faites au parlement juſqu'en 1388.

Dans ces premiers tems, le roi envoyoit quelquefois ſes *ordonnances* à la chambre des comptes pour y être regiſtrées; on en trouve des exemples en 1320, 1323, & 1361: il chargeoit même auſſi quelquefois la chambre d'en envoyer des copies vidimées aux baillifs & ſénéchaux. On appelloit *vidimus*, un tranſcrit de l'*ordonnance* qui étoit collationné par quelque officier public.

Le prévôt de Paris faiſoit quelquefois des *ordonnances* pour la police de ſon ſiége, leſquelles étoient enſuite adoptées & autoriſées par le roi; témoin l'*ordonnance* de Philippe-le-Bel, du premier Mai 1303, qui homologue un reglement de cette eſpece.

Depuis que l'on eut introduit de faire aſſembler les trois états, ce qui commença ſous Philippe, il y eut pluſieurs *ordonnances* faites aux états, ou ſur leurs remontrances, doléances, & ſupplications: mais dans tous les tems, ç'a toujours été le roi qui a ordonné, les états ne faiſoient que requérir. *Voyez* ETATS.

Une grande partie des *ordonnances*, faites juſqu'au tems de S. Louis, commence par ces mots, *in nomine ſanctæ & individuæ trinitatis*; quelques-unes par *in nomine domini*, pluſieurs commencent par le nom du roi, comme *Ludovicus Dei gratia Francorum rex*; dans quelques-unes au lieu de *Dei gratia*, il y a *Dei miſericordia*. Cet intitulé répond à celui qui eſt encore uſité préſentement: *Louis, par la grace de Dieu*, roi de France & de Navarre.

Les établiſſemens qui étoient des eſpeces de concordats faits avec les barons, commencent la plûpart comme on l'a déjà dit par ces mots, *hoc eſt ſtabilimentum*.

Les *ordonnances* qui commencent par *ordinatum fuit*, ſont celles qui avoient été formées dans l'aſſemblée du parlement.

Il s'en trouve pluſieurs autres qui commencent de diverſes manieres, ſoit que l'intitulé en ait été retranché, ſoit parce que ces pieces ſont plutôt une relation des *ordonnances* que ces *ordonnances* mêmes. Telle eſt celle de Philippe Auguſte, du mois de Juillet 1219, qui commence par ces mots, *dominus rex ſtatuit*, &c.

Pour

Pour ce qui eſt de ceux à qui les *ordonnances* ſont adreſſées, les plus anciennes ſont adreſſées à tous les fideles préſens & à venir : *notum fieri volo*, dit Henri I. en 1031, *cunctis fidelibus ſanctæ Dei eccleſiæ, tam præſentibus quam futuris*. Louis le Gros dans pluſieurs de ſes lettres dit de même, *omnibus Chriſti fidelibus*. Mais avant lui Philippe I. adreſſe des lettres, *univerſis in regno francorum*. Louis le Gros adreſſe un mandement en 1134, *tam præſentibus quam futuris* : il y en a beaucoup d'autres ſemblables. Cette clauſe eſt encore d'uſage dans les *ordonnances* & édits, leſquels ſont adreſſés au commencement, *à tous préſens & à venir*.

Au ſurplus, il faut obſerver que la différence de l'adreſſe dépendoit beaucoup de la qualité de l'*ordonnance* ; quand elle étoit générale, & qu'elle devoit avoir lieu dans tout le royaume, l'adreſſe étoit plus générale ; quand ſon objet étoit limité à certains pays ou perſonnes, elle étoit adreſſée à ceux qu'elle concernoit.

Ainſi quand Louis le Gros en 1137, abolit dans l'Aquitaine le droit d'hommage & d'inveſtiture, en faveur des archevêques, évêques & autres prélats, ſes lettres ſont adreſſées à l'archevêque de Bordeaux, ſes ſuffragans, aux abbés de la province, & à leurs ſucceſſeurs à perpétuité.

L'*ordonnance* de 1190, appellée *le teſtament de Philippe Auguſte*, ne contient aucune adreſſe : il ſe trouve pluſieurs autres *ordonnances* dans leſquelles il n'y en a point non plus.

Les premieres lettres où l'on trouve l'origine de cette forme d'adreſſe, *à nos amés & féaux*, ce ſont celles de Philippe Auguſte en 1208 ou 1209, pour les patronages de Normandie, l'adreſſe en eſt faite, *amicis & fidelibus ſuis, Rothomagenſi epiſcopo, & univerſis epiſcopis Normanniæ ejus ſuffraganeis* ; cette forme eſt encore uſitée préſentement dans l'adreſſe ou mandement qui ſe met à la fin des *ordonnances*, édits & déclarations en ces termes : *ſi mandons à nos amés & féaux*, &c. clauſe qui s'adreſſe aux cours ſouveraines, & autres officiers auxquels le roi envoie ſes nouvelles *ordonnances* pour les faire exécuter.

Philippe-le-Bel, dans des lettres du mois de Mars 1299, dit à la fin ; *damus igitur ballivis noſtris ..... in mandamentis* ; d'où a été imitée cette clauſe, *ſi donnons en mandement*, qui revient au même que la clauſe *ſi mandons*, &c.

On lit auſſi dans les lettres de Philippe Auguſte de 1209, après l'adreſſe qui eſt au commencement ces mots, *ſalutem & dilectionem*, d'où eſt venu la clauſe *ſalut ſavoir faiſons*, uſitée dans les *ordonnances* & autres lettres, & dans l'intitulé des jugemens.

On trouve deux autres lettres ou *ordonnances* de Philippe Auguſte, de l'an 1214, adreſſées *univerſis amicis & fidelibus ſuis baronibus, & aliis ad quos præſentes litteræ pervenerint*. C'eſt de cette adreſſe qu'eſt encore venue cette clauſe uſitée dans les déclarations du roi. Le prédéceſſeur des anciennes *ordonnances* commençoit ordinairement par *notum facimus*, ou *notum fieri volumus*, ou *noveritis, noverint univerſi*. Les lettres de S. Louis, en 1234, touchant les Juifs, commencent par *ſciendum eſt* : on reconnoit encore là ce ſtyle de *ſavoir faiſons que*, &c. uſité dans quelques déclarations, & dans les jugemens & actes devant notaires.

S. Louis dans des lettres du mois d'Avril 1250, mande à ſes bailliſs, & à ceux des ſeigneurs, de tenir la main à l'exécution ; dans ſa pragmatique de l'an 1260, il mande à tous ſes juges, officiers & ſujets, & lieutenans, chacun en droit ſoi, de garder cette *ordonnance*.

L'*ordonnance* françoiſe de Philippe III. faite au parlement de la Pentecôte en 1273, eſt adreſſée à tous ſes amés & féaux.

Préſentement toutes les *ordonnances*, édits & déclarations, tout des lettres intitulées du nom du roi, & ſignées de lui, contreſignées par un ſecrétaire d'état, ſcellées du grand ſceau, & viſées par la garde des ſceaux.

Les *ordonnances* & édits contiennent d'abord après le nom du roi cette adreſſe, *à tous préſens & à venir ſalut* ; ils ne ſont datés que du mois & de l'année, & on les ſcelle en cire verte ſur des lacs de ſoie verte & rouge ; au lieu que dans les déclarations il y a ces mots, *à tous ceux qui ces préſentes lettres verront, ſalut* ; elles ne ſont ſcellées qu'en cire jaune ſur une double queue de parchemin, & ſont datées du jour du mois & de l'année.

Il y a pourtant quelques édits rédigés en forme de déclarations, comme l'édit de Cremieu, après le préambule où le roi annonce les motifs de ſa loi il dit : „ A „ ces cauſes, de l'avis de notre conſeil, & de notre certaine ſcience, pleine puiſſance & autorité royale, nous „ avons dit & déclaré, ditons, déclarons, ordonnons, „ voulons & nous plaît ce qui ſuit „.

Quand le prince eſt mineur, il ordonne de l'avis du régent, on y ajoute quelquefois les princes du ſang & quelques autres grands du royaume, pour donner plus de poids à la loi.

A la ſuite des diſpoſitions des *ordonnances*, édits & déclarations, eſt la clauſe, *ſi mandons*, qui contient l'adreſſe que le roi fait aux cours & autres tribunaux, pour leur enjoindre de tenir la main à l'exécution de la nouvelle *ordonnance*, & eſt terminée par cette clauſe : *car tel eſt notre plaiſir*, dont on dit que Louis XI. fut le premier qui s'en ſervit.

Outre la date du jour du mois & de l'année, on marque auſſi l'année du regne. Anciennement on marquoit auſſi l'année du regne de la reine, & même celle du prince qui étoit déſigné pour ſucceſſeur ; il y en a quelques exemples au commencement de la troiſieme race ; mais cela ne ſe pratique plus.

Il y a des *ordonnances* que le roi fait pour régler certaines choſes particulieres, comme pour la police de ſes troupes, pour l'expulſion des vagabonds, la défenſe du port d'armes, *&c.* celles-ci ſont ordinairement en cette forme : *De par le roi, ſa majeſté étant informée, &c.* elles ſont ſimplement ſignées du roi, & contreſignées d'un ſecrétaire d'état.

Depuis que le parlement fut rendu ſédentaire à Paris, on ne laiſſe pas de trouver encore des *ordonnances*, mandemens & autres lettres, adreſſés directement au prévôt de Paris ; & auſſi aux bailliſs & ſénéchaux du reſſort, au maître des forêts, au duc de Bretagne à d'autres officiers, chacun pour ce qui les concernoit. Philippe de Valois, dans des lettres du mois de Novembre 1329, dit à la fin à tous ducs, comtes, barons, ſénéchaux, bailliſs, prevôts, viguiers, bailliſs châtelains & à tous autres juſticiers de notre royaume, leſdites clauſes être gardées, *&c.* Il ſe trouve pluſieurs adreſſes ſemblables faites en divers tems.

Philippe le Bel adreſſe en 1308 des lettres „ à nos amés „ & féaux les gens de l'échiquier de Rouen „ : *dilectis & fidelibus gentibus noſtris ſcaccarii Rothomagenſis*. Il en adreſſe de ſemblables en 1310, à nos amés & féaux les gens de nos comptes „.

Les premieres lettres que nous ayons trouvé qui ſoient adreſſées au parlement de Paris, ſont celles de Philippe V. dit *le Long* de l'an 1318 dont l'adreſſe eſt faite au commencement : *dilectis & fidelibus gentibus noſtri parlamenti*. Dans d'autres de 1328, il eſt dit, *parlamenti Pariſius*, & dans d'autres encore de la même année *gentibus noſtris parlamentum tenentibus*, comme on a dit depuis, *les gens tenans notre cour du parlement*.

Une choſe remarquable dans les lettres de Philippe de Valois, du premier Juin 1331, qui ſont adreſſées à nos amés & féaux les gens des comptes c'eſt qu'il leur mande que cette préſente *ordonnance* ils faſſent lignifier & publier à tous les ſénéchaux & bailliſs du royaume, ce qui depuis long tems ne ſe pratique plus ainſi. les nouvelles *ordonnances* étant envoyées par le procureur-général du parlement aux bailliſs & ſénéchaux.

Les juges royaux ont toujours eu ſeuls le droit de faire crier & publier les nouvelles *ordonnances* dans tout leur diſtrict.

Anciennement nos rois faiſoient quelquefois jurer aux principaux perſonnages de leur état, l'obſervation des *ordonnances* qui leur paroiſſoient les plus importantes. C'eſt ainſi que Charles VI. ayant fait le 7 Janvier 1400, une *ordonnance* concernant les officier de juſtice & des finances, voulant qu'elle fût inviolablement obſervée, il ordonna que ſon obſervation ſeroit jurée par les princes du ſang, les grands officiers étant en ſon conſeil, par les gens du parlement, de la chambre des comptes, les tréſoriers & autres ſemblables.

Le roi faiſoit lui-même ſerment d'obſerver inviolablement certaines *ordonnances*, comme fit le même Charles VI. pour l'*ordonnance* du dernier Février 1402, touchant le domaine ; il fit ſerment le premier de l'obſerver inviolablement, & fit faire enſuite le même ſerment en ſa préſence, à ſes oncles, à ſon frere, aux autres princes du ſang, au connétable, au chancelier, aux gens du grand conſeil (qui étoit le conſeil du roi), à ceux du parlement & de la chambre des comptes, & aux tréſoriers de Paris.

Le ſerment que faiſoit alors le roi, & qui ne ſe pratique plus, doit paroître d'autant moins extraordinaire que le roi à ſon ſacre fait ſerment d'obſerver les lois, ce qui ſignifie qu'il ſe conformera en toutes choſes à la juſtice & à l'équité, & aux lois ſubſiſtantes.

Il ne s'enſuit pas de-là que le roi ſoit tellement aſtreint de ſe conformer à ſes propres *ordonnances*, ni même à celles de ſes prédéceſſeurs, qu'il ne puiſſe jamais s'en écar-

écarter; en effet il eſt certain que le roi peut par de nouvelles *ordonnances*, édits & déclarations, déroger aux anciennes *ordonnances*, les abroger, changer ou modifier.

Mais tant qu'elles ne ſont point abrogées, elles ont toujours force de loi, le roi lui-même fait gloire de s'y conformer; elles doivent pareillement être obſervées par tous les ſujets du roi, & les juges ſont également obligés de s'y conformer pour leurs jugemens; c'eſt ce qui fut ordonné par Clotaire I. en 560 par l'édit de Rouſſillon, *article xxxvj.* l'édit de Louis XIII. du mois de Janvier 1629, *article j.* 93 & 94 il eſt enjoint aux cours d'obſerver les *ordonnances* anciennes & nouvelles qui n'ont point été abrogées & l'édit de Moulins, *art. iv.* ordonne que les cours de parlement procéderont à rigoureuſes punitions des juges & officiers de leur reſſort qu'elles trouveront avoir contrevenu aux *ordonnances*.

C'eſt dans cet eſprit que l'on a établi de tems immémorial l'uſage de faire la lecture des *ordonnances* à la rentrée du parlement & des autres tribunaux.

Mais les lois ayant été trop multipliées pour pouvoir les lire toutes, la lecture que fait le greffier ſe borne à quelques articles qui concernent la diſcipline des tribunaux, & n'eſt plus qu'une vaine cérémonie; on ſuppoſe que chacun doit les relire en ſon particulier pour s'en raffraîchir la mémoire.

Il faut néanmoins convenir qu'il y a certaines diſpoſitions d'*ordonnances*, qui ſont avoir été formellement abrogées, ſont tombées en déſuétude, parce qu'elles ne conviennent plus aux mœurs préſentes; mais il dépend toujours de la volonté du roi de les remettre en vigueur & d'en preſcrire l'obſervation.

Les cours & autres juges doivent tenir la main à l'exécution des *ordonnances*.

Les principales *ordonnances* de la troiſieme race, & auxquelles le titre d'*ordonnance* proprement dite convient ſingulierement, ſont celles du roi Jean en 1356 pour le gouvernement du royaume; celle de Charles VII. en 1446 touchant le ſtyle du parlement; celle que ce même prince fit au Monſil-lès-Tours en 1453; celle de Louis XII. faite à Blois en 1498; l'*ordonnance* de François I. en 1535 concernant l'adminiſtration de la juſtice; ſon *ordonnance* de Villers-Coterets en 1539 pour l'abréviation des procès; l'*ordonnance* donnée par Charles IX. aux états d'Orléans en 1560; celle de Rouſſillon en 1563, qui eſt une ſuite de l'*ordonnance* d'Orléans; celle de Moulins en 1566 pour la réformation de la juſtice; celle de 1579, dite *de Blois*, faite ſur les plaintes des états aſſemblés à Blois; celle de 1629, appellée *le code Michault*.

Sous le regne de Louis XIV. on fit pluſieurs grandes *ordonnances* pour la réformation de la juſtice, ſavoir l'*ordonnance* de 1667 pour la procédure; celle de 1669 pour les *tenuitimus*; une autre pour les eaux & forêts; une en 1670 pour les matieres criminelles; une en 1673 pour le commerce; une en 1676 pour le bureau de la ville, une en 1680 pour les gabelles; une autre pour les aides; une en 1681 pour les fermes; une autre pour la marine; & en 1687 une *ordonnance* pour les cinq groſſes fermes.

Nous avons auſſi pluſieurs *ordonnances* célebres publiées par Louis XV ſavoir l'*ordonnance* des donations en 1731; la déclaration de la même année ſur les cas prévotaux & préſidiaux; l'*ordonnance* des teſtamens en 1735; la déclaration concernant les regiſtres des baptêmes, mariages, ſépultures, vêtures, *&c.* en 1736; l'*ordonnance* du faux & celle des évocations en 1737; le reglement de 1738 pour le conſeil; enfin l'*ordonnance* des ſubſtitutions en 1747.

Nous avons déjà vû ci-devant que dès le tems de Philippe Auguſte il y avoit un dépôt pour les *ordonnances*; que ce dépôt étoit le tréſor des chartres; que dès le xij. ſiecle il y avoit un livre ou regiſtre dans lequel on tranſcrivoit les *ordonnances*, afin qu'elles ne ſe perdiſſent point.

Mais depuis que le parlement fut rendu ſédentaire à Paris, le véritable dépôt des *ordonnances* a toujours été au greffe de cette cour; ſi quelquefois on a négligé de les y envoyer, ou ſi on les a adreſſées ailleurs, c'eſt parce qu'il n'y avoit pas encore d'ordre certain bien établi.

Les regiſtres des enquêtes & regiſtres *olim* contiennent quelques *ordonnances* depuis 1254 juſqu'en 1318; mais ces regiſtres ne ſont pas des livres uniquement compoſés d'*ordonnances*, elles y ſont mêlées avec des arrêts, des enquêtes, des procédures.

Les quatre plus anciens regiſtres d'*ordonnances* ſont cotés par les lettres *A*, *B*, *C*, *D*.

Le premier coté *A* eſt intitulé *ordinationes antiquæ*, il comprend depuis 1337 juſqu'en 1415; il s'y trouve cependant quelques *ordonnances* antérieures à 1337. La plus ancienne ce ſont des lettres-patentes de ſaint Louis, données à Fontainebleau au mois d'Août 1229, qui confirment les privileges de l'univerſité de Paris, & la plus moderne eſt une déclaration donnée à Rouen le 7 Novembre 1415, pour la délivrance de ceux qui avoient été empriſonnés à cauſe des troubles.

Le ſecond coté *B*, eſt le *Volume croiſé*, ainſi appellé parce qu'il y a une croix marquée deſſus, il comprend depuis 1415 juſqu'en 1426: il y a pourtant auſſi quelques *ordonnances* antérieures à 1415. La plus ancienne eſt un édit fait par Philippe de Valois à Gondreville le 23 Juillet 1342, portant reglement pour le ſervice des maîtres des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi; la plus moderne faite par Charles VI. eſt une déclaration donnée à Saint-Faron près Meaux le 25 Janvier 1421, portant reglement pour l'alternative dans la collation des bénéfices, le reſte de ce regiſtre eſt rempli des *ordonnances* d'Henri VI. roi d'Angleterre, ſoi diſant roi de France.

Le troiſieme regiſtre coté *C*, eſt intitulé *liber accordorum ordina. Pictavis*, on l'appelle *liber accordorum*, parce qu'il contient des accords, leſquels ne pouvoient alors être faits ſans être homologués au parlement, il comprend depuis 1418 juſqu'en 1436. Ce ſont les *ordonnances* regiſtrées au parlement de Paris transferé à Poitiers, faites par Charles VII. depuis l'année 1418, qu'il prit la qualité de régent du royaume, & depuis ſon avénement à la couronne juſqu'en 9 Avril 1434.

Le quatrieme regiſtre coté *D*, eſt intitulé *ordinationes barbinæ*; on croit que ces *ordonnances* ont été ainſi appellées du nom de celui qui les a recueillies & miſes en ordre, il commence en 1427, & contient juſqu'au *folio* 33, la ſuite des *ordonnances* du roi d'Angleterre, & la derniere eſt du 16 Mars 1436, & enſuite juſqu'au *folio* 207 ſont tranſcrites celles de Charles VII. depuis la réduction de la ville de Paris à ſon obéiſſance juſqu'à ſon décès arrivé le 22 Juillet 1461; la premiere qui eſt au *folio* 34, eſt un édit du 15 Mars 1435, qui confirme les arrêts & jugemens rendus par les officiers tenant le parti du roi d'Angleterre, & enſuite ſont les premieres *ordonnances* faites par Louis XI.

Ces quatre premiers volumes ſont ſuivis de trois volumes des *ordonnances* de ce roi, d'une de Charles VIII. d'une de Louis XII. de cinq de François I. de ſept d'Henri II. de huit de Charles IX. de huit d'Henri III. d'une des *ordonnances* d'Henri III. & d'Henri VI. regiſtrées au parlement de Paris ſéant à Tours, de ſix d'Henri IV. de huit de Louis XIII. & de celles de Louis XIV. dont il y a d'abord quarante-cinq volumes juſques & compris partie de l'année 1705, & le ſurplus de ſes *ordonnances* juſques & compris 1715.

Les *ordonnances* du regne de Louis XV. compoſent déjà un très grand nombre de volumes, ſans compter les ſuivantes qui ne ſont encore qu'en minute.

On a fait en divers tems différens recueils imprimés des *ordonnances* de nos rois de la troiſieme race.

Le plus ancien eſt celui que Guillaume Dubreuil donna vers 1315, & dont il compoſa les trois parties de ſon ſtyle du parlement de Paris; il ne remonte qu'au tems de ſaint Louis, parce que les *ordonnances* plus anciennes n'étoient pas alors bien connues.

Dumoulin revit ce ſtyle vers l'an 1549, & y ajouta pluſieurs diſpoſitions d'*ordonnances* latines de ſaint Louis & de ſes ſucceſſeurs, juſques & compris Charles VIII. Il diviſa cette compilation en cinquante titres, & morcela ainſi les *ordonnances* pour ranger leurs diſpoſitions par ordre de matieres.

Il parut quelques années après une autre compilation d'*ordonnances*, rangées par ordre homologique, de l'impreſſion des Etiennes, diviſées en deux petits volumes *in-folio*, dont le premier contient ſeulement quarante-cinq *ordonnances*, qui ſont preſque toutes françoiſes, entre leſquelles ſont les grandes *ordonnances* du roi Jean, de Charles VI. de Charles VII. de Louis XI. de Louis XII. dont quelques-unes néanmoins ne ſont que par extrait; le ſecond volume ne contient que des *ordonnances* de François I. tant ſur le fait de la guerre que ſur d'autres matieres, depuis le 3 Septembre 1514 juſqu'en 1546.

En 1549 Rebuffe donna un recueil des mêmes *ordonnances* diſtribuées par ordre de matieres avec des longs commentaires.

Il y eut encore quelques autres collations d'*ordonnances*; mais comme il n'y en avoit aucune qui fût complette, Fontanon, avocat au parlement, aidé par Pierre Pithou, Bergeron, & autres juriſconſultes de ſon tems,

tems, donna en 1580 un recueil plus ample d'*ordonnances* qui ne remonte cependant encore qu'à saint Louis. Il divisa ce recueil en quatre tomes *in-folio*, reliés en deux volumes; les *ordonnances* y sont rangées par matieres.

La Rochemaillet revit cet ouvrage par ordre de M. le chancelier de Sillery, & en donna en 1611 une seconde édition en trois volumes *in-folio*, augmentée d'un grand nombre d'*ordonnances* anciennes & nouvelles qui n'avoient pas encore été imprimées; mais au-lieu de les placer suivant l'ordre de Fontanon sous les titres qui leur convenoient, il les mit par forme d'appendice, & avec une telle confusion qu'il n'y a seulement pas observé l'ordre des dates.

Henri III. ayant conçu dès 1579 le dessein de faire, à l'imitation de Justinien, un recueil abrégé de toutes les *ordonnances* de ses prédécesseurs & des siennes, il chargea de cette commission M. Brisson, avocat général, & ensuite président au parlement de Paris. Le président Brisson s'en acquitta avec autant de soin que de diligence; il fit une compilation des *ordonnances* par ordre de matieres, qu'il mit sous le titre de *code Henri* & de *Basiliques*. Il comptoit faire autoriser & publier cet ouvrage en 1585, c'est pourquoi il a mis sous cette date toutes les nouvelles dispositions qu'il avoit projettées; ce code fut imprimé en 1558. *Voyez* ce qu'on en a dit au *mot* CODE HENRI.

En 1596 Guenois fit une compilation plus ample des *ordonnances* par ordre de matieres, qui parut d'abord en deux gros volumes *in-folio*, & ensuite en trois.

Il parut en 1620 une nouvelle compilation d'*ordonnances* par ordre chronologique en un volume *in-8°*. qui ne contenoit que les *ordonnances* concernant les matieres dont l'usage est le plus fréquent au palais. Neron & Girard augmenterent ce petit recueil en y joignant d'autres *ordonnances* avec de petites notes & renvois, de sorte qu'ils en formerent un volume *in-folio* dont il y a eu différentes éditions. M. de Ferrieres y a fait aussi depuis des augmentations dans le même goût, & en a donné en 1720. une édition en deux volumes *in folio*.

Ces différens recueils d'*ordonnances* n'étant point complets ou n'étant point dans l'ordre chronologique, Louis XIV. résolu de faire faire une nouvelle collection des *ordonnances*, plus ample, plus correcte & mieux ordonnée que toutes celles qui avoient paru jusqu'alors; il fut reglé qu'on ne remonteroit qu'à Hugues Capet, soit parce que les *ordonnances* antérieures conviennent peu aujourd'hui à nos mœurs, soit parce qu'on ne pouvoit rien ajouter aux recueils imprimés qui ont été donnés de ces *ordonnances*, qui ont été données sous le titre de *Code des lois antiques*, & de *Capitulaires des rois de France*.

M. le chancelier Pontchartrain que le roi chargea de l'exécution de ce projet, fit faire des recherches dans tous les dépôts, & Mrs Berroyer, de Lauriere & Loger, avocats, qui furent choisis pour travailler sous ses ordres à la collection des *ordonnances*, donnerent en 1706 un volume *in-4°*. contenant une table chronologique des *ordonnances* depuis Hugues Capet jusqu'en 1400. pour exciter les savans à communiquer leurs observations sur les *ordonnances* qui auroient été omises.

M. de Lauriere étant resté seul chargé de tout le travail donna en 1723 le premier volume des *ordonnances* qui sont imprimées au louvre; le second a été donné en 1729, après sa mort, sur ses mémoires, par M. Secousse, avocat, qui fut chargé de continuer cette collection, & qui en a donné sept volumes. M. de Vilevaut, conseiller de la cour des aides, que le roi a chargé du même travail après la mort de M. Secousse, a publié en 1755 le neuvieme volume, que l'on achevoit d'imprimer peu de tems avant la mort de M. Secousse.

Les *ordonnances* comprises dans ces neuf volumes commencent à l'an 1051, & vont jusqu'à la fin de l'année 1411.

Cette collection où les *ordonnances* sont rangées par ordre chronologique est accompagnée de savantes préfaces qui annoncent les matieres, de notes semblables sur le texte des *ordonnances*, d'une table chronologique des *ordonnances*, & des autres tables très-amples, une des matieres, une des noms des personnes dont il est parlé dans les *ordonnances*, l'autre des noms de provinces, villes & autres lieux.

Plusieurs auteurs ont fait des commentaires, notes & conférences sur les *ordonnances*, entr'autres Jean Constantin, sur les *ordonnances* de François I. Bourdin & Dumoulin sur celle de 1539; Duret & Bouvrie sur celle de Blois; Rebuffe, Fontanon, Joly, la Rochemaillet, Vrevin, Bagereau, Bornier, Corbin, Blanchard.

On joint souvent au terme d'*ordonnance* quelque autre dénomination: on va expliquer les principales dans les divisions suivantes.

Ordonnances des aides est une *ordonnance* de 1680, sur la matiere des aides & droits du roi.

Ordonnances barbines, qu'on appelle aussi *barbines* simplement, *ordinationes barbinæ*, sont celles qui sont contenues dans le quatrieme registre des *ordonnances* du parlement, intitulé *ordinationes barbinæ*; on croit qu'elles furent ainsi appellées du nom de celui qui les a recueillies & mises en ordre. Ce registre commence en 1427, & finit en 1462.

Ordonnance de Blois; il y en a deux de ce nom, une de Louis XII. en 1498 sur les gradués; elle adopte le concile de Bâle & la pragmatique; elle concerne aussi l'administration de la justice & la procédure; l'autre, qui est celle que l'on entend ordinairement, est dite *de Blois* quoique donnée à Paris, parce qu'elle fut faite sur les remontrances des états de Blois elle concerne le clergé, les hôpitaux, les universités, la justice, la noblesse, le domaine, les tailles.

Ordonnance civile, c'est l'*ordonnance* de 1667, qui regle la procédure civile.

Ordonnance du commerce, qu'on appelle aussi *code marchand*, est celle qui fut faite en 1673, pour régler les matieres de commerce.

Ordonnance des committimus est celle du mois d'Août 1669; on l'appelle ainsi, parce qu'un des principaux titres est celui des *committimus*: elle traite ainsi des évocations, réglemens de juges, gardes-gardiennes, lettres d'états & de repi.

Ordonnance de la cour est celle qui est rendue sur requête par quelque cour souveraine.

Ordonnance criminelle est celle de 1670, qui regle la procedure en matiere criminelle.

Ordonnance du domaine; on appelle quelquefois ainsi l'édit de Février 1566, portant réglement pour le domaine du roi.

Ordonnance des donations est celle du mois de Février 1731, qui fixe la jurisprudence sur la nature, la forme, les charges, ou les conditions des donations.

Ordonnance des eaux & forêts est une *ordonnance* de 1669, qui contient un réglement général sur toute la matiere des eaux & forêts.

Ordonnance des évocations; on entend quelquefois parlà l'*ordonnance* de 1669, dont le premier titre traite des évocations, & les autres des réglemens de juge, *committimus* & gardes gardiennes, *&c.* mais le titre d'*ordonnance des évocations* convient mieux à celle du mois d'Août 1737, concernant les évocations & les réglemens de juges.

Ordonnance du faux est celle du mois de Juillet 1637, concernant le faux principal, le faux incident, & les reconnoissances des écritures & signatures en matiere criminelle. *Voyez* FAUX.

Ordonnance des formes est celle du mois de Juillet 1681, portant réglement sur les droits de toutes les fermes du roi en général: il y a une autre *ordonnance* du mois de Février 1687 sur le fait des cinq grosses fermes en particulier.

Ordonnance de Fontanon, c'est un recueil de diverses *ordonnances* de nos rois rangées par matieres, publié par Fontanon, avocat, en 1585, en 2 vol. *fol.*

Ordonnances des gabelles est celle du mois de Mai 1680 qui regle tout ce qui concerne l'usage du sel.

Ordonnances générales, on appelloit ainsi autrefois celles qui étoient faites pour avoir lieu dans tout le royaume, à la différence d'autres *ordonnances* qui n'avoient lieu que dans les terres du domaine du roi.

Ordonnance de l'intendant est un réglement fait par un intendant de province dans une matiere de sa compétence.

Ordonnance du juge est celle qui est rendue par un juge au bas d'une requête, ou dans un procès-verbal, par lequel il permet d'assigner, saisir, ou autre chose semblable.

Au conseil provincial d'Artois on qualifie d'*ordonnance* tous les jugemens rendus à l'audience. *Voyez* Maillard *sur Artois*, *art.* 37.

Ordonnance de loi signifie la même chose qu'*ordonnance* du juge. *Voyez* Loyseau *en son traité des seigneuries*, *ch. xvj. n.* 47.

Ordonnance de la marine est celle de 1672, portant réglement pour le commerce maritime: il y en a une autre de 1689 pour les armées navales.

Ordonnance militaire est celle que le roi rend pour régler quelque chose qui touche le service militaire.

Ordonnance de 1539 est celle de Villers-Cotterets, qui fut faite par François I. pour l'observation des procès.

Or-

Ordonnance de 1667. Voy. ci-devant *ordonnance civile*.

Ordonnance de 1669. Voyez *ordonnance des* commissions *& ordonnance des eaux & forêts*.

Ordonnance de 1670. Voyez *ordonnance criminelle*.

Ordonnance de 1676. Voyez *ordonnance de la ville*.

Ordonnance de 1673 est celle qui regle le commerce. *Voyez* CODE MARCHAND *& ordonnance du commerce*.

Ordonnance de Moulins, ainsi appellée parce qu'elle fut faite à Moulins, en 1566, concerne la réformation de la justice.

Ordonnance de Néron, c'est un recueil des principales *ordonnances* de nos rois, rangées par ordre de date, publié par Néron & Girard, avocats; ce recueil a été augmenté à diverses reprises; il est présentement en 2 vol. *in-fol.*

Ordonnance d'Orléans, a pris ce nom de ce qu'elle fut faite à Orléans en 1560, sur les remontrances des états tenus à Orléans; elle concerne la réformation de la justice.

Ordonnances particulieres. Voyez *ordonnances générales*.

Ordonnance des quatre mois; on appelle ainsi la disposition de l'article 48 de l'*ordonnance* de Moulins, qui permet d'exercer la contrainte par emprisonnement pour dettes, quoique purement civile, quatre mois après la condamnation, ce qui a été abrogé par l'*ordonnance* de 1667, *tit.* 34, si ce n'est pour dépens, restitution de fruits, ou dommages & interêts montans à 200 liv. ou au-dessus.

Ordonnance sur requête. Voyez *ordonnance du juge*.

Ordonnance de Roussillon ainsi appellée, parce qu'elle fut faite au château de Roussillon en Dauphiné, en 1562, sur l'administration de la justice: c'est celle qui a fixé le commencement de l'année au premier Janvier.

Ordonnance du roi signifie quelquefois *une nouvelle loi*, laquelle *ordonnance*: quelquefois on comprend sous ce terme toute loi émanée du prince, soit *ordonnance*, édit ou déclaration.

Ordonnance du royaume; on distingue quelquefois les *ordonnances* du roi des *ordonnances* du royaume; les premieres se peuvent changer, selon la volonté du roi: on entend par les autres, certains usages immuables qui regardent la constitution de l'état, tel que l'ordre de succéder à la couronne suivant la loi salique. On trouve cette distinction dans un discours de M. de Harlay, président, prononcé devant le roi, séant en son lit de justice au parlement, le 15 Juin 1586.

Ordonnances royaux; on appelle ainsi en style de chancellerie les *ordonnances* du roi, pour les distinguer de celles des cours & autres juges.

Ordonnance des substitutions est la derniere *ordonnance* du roi donnée au mois d'Août 1747, concernant les biens qui peuvent être substitués, la forme & la durée des substitutions, les regles à observer par ceux qui en sont grevés, & les juges qui en doivent connoître.

Ordonnance des testamens est celle du mois d'Août 1735, qui regle plusieurs choses à observer dans la confection des testamens.

Ordonnance des transactions est un édit de Charles IX. en 1560, portant que les transactions entre majeurs ne pourront être attaquées pour cause de lésion, telle qu'elle soit; mais seulement pour cause de dol ou force.

Ordonnance de la troisieme race; on comprend sous ce nom toutes les *ordonnances*, édits, déclarations, & même les lettres-patentes qui contiennent quelques réglemens émanés de nos rois, depuis Hugues Capet jusqu'à présent, la collection de ces *ordonnances*, qui se trouvent dispersées en différens dépôts, a été entreprise par ordre du roi Louis XIV. & continuée sous ce regne. M. de Lauriere, avocat, en a publié le premier volume en 1723; M. Secousse, avocat, a donné les sept volumes suivans & M. de Vilevaut, conseiller de la cour des aides, charge de la continuation de ce recueil, a publié en 1767 le neuvieme volume, ouvrage posthume de M. Secousse; ce recueil s'imprime au Louvre. *Voyez* les préfaces qui sont en tête de chaque volume, & particulierement celles des premier, second & neuvieme volumes.

Ordonnance de la ville, ou donne ce nom à deux *ordonnances* qui ont été faites pour régler la juridiction du bureau de la ville de Paris; l'une, de Charles VI. en 1415; l'autre, de Louis XIV, en 1676.

Ordonnance de Villers-Coterets fut faite par François I. en 1539, pour la réformation & abréviation des procès. *Voyez* CODE, DÉCLARATION, EDIT, LOI. (*A*)

ORDONNANCE, (*Archit. civile.*) on entend par ce terme la composition d'un bâtiment, & la disposition de ses parties. On appelle aussi *ordonnance* l'arrangement & la disposition des parties qui composent les cinq ordres d'architecture. On dit, cette *ordonnance* est rustique, solide ou élégante, lorsque les principaux membres qui composent la décoration, sont imités des ordres toscan dorique, corinthien, *&c. Daviler*. (*D. J.*)

ORDONNANCE, (*Peint.*) on appelle *ordonnance* en Peinture le premier arrangement des objets qui doivent remplir un tableau, soit par rapport à l'effet général de ce tableau, & c'est ce qu'on nomme *composition pittoresque*, soit pour rendre l'action que ce tableau représente plus touchante & plus vraisemblable; & c'est ce qu'on appelle *composition poétique*. *Voyez* donc les *mots* PITTORESQUE *&* POÉTIQUE, *composition*, & vous entendrez ce qui concerne la meilleure *ordonnance* d'un tableau.

Nous nous contenterons de remarquer ici que le talent de la composition poétique, & le talent de la composition pittoresque sont tellement séparés qu'on connoît des peintres excellens dans l'une, & qui sont groſſiers dans l'autre. Paul Véronese, par exemple, a très-bien réussi dans cette partie de l'*ordonnance* que nous appellons *composition pittoresque*. Aucun peintre n'a su mieux que lui bien arranger sur une même scene, un nombre infini de personnages, placer plus heureusement ses figures, en un mot bien remplir une grande toile, sans y mettre la confusion: cependant Paul Véronèse n'a pas réussi dans la composition poétique; il n'y a point d'unité d'action dans la plûpart de ses grands tableaux. Un de ses plus magnifiques ouvrages, les *nôces de Cana*, qu'on voit au fond du réfectoire du couvent de saint Georges à Venise, est chargé de fautes contre la poesie pittoresque. Un petit nombre des personnages sans nombre dont il est rempli, paroît être attentif au miracle de la conversion de l'eau en vin, qui fait le sujet principal; & personne n'en est touché autant qu'il le faudroit. Paul Véronèse introduit parmi les conviés des religieux bénédictins du couvent pour lequel il travaille. Enfin, ses personnages sont habillés de caprice; & même il y contredit ce que nous savons positivement des mœurs & des usages du peuple dans lequel il choisit ses acteurs.

Comme les parties d'un tableau sont toujours placées l'une à côté de l'autre, & qu'on en voit l'ensemble du même coup d'œil, les défauts qui sont dans l'*ordonnance* nuisent beaucoup à l'effet de ses beautés. Du Bos, *réflexion sur la Peinture*, (*D. J.*)

ORDONNANCE, les *Artificiers* appellent ainsi l'intervalle uniforme du tems qu'on doit laisser entre le jeu des pots-à-feu sur les théâtres d'artifices, ce qui s'exécute par l'égalité de longueur & vivacité des porte-feux ou des étoupilles.

ORDONNÉE, s. f. (*Géom.*) c'est le nom qu'on donne aux lignes tirées d'un point de la circonférence d'une courbe à une ligne droite, prise dans le plan de cette courbe, & qu'on prend pour l'axe, ou pour la ligne des abscisses. Il est essentiel aux *ordonnées* d'être parallèles entr'elles. On les appelle en latin *ordinatim applicatæ*; telles sont les lignes *EM*, *EM*, *&c. Pl. conq. fig.* 26.

Quand les *ordonnées* sont égales de part & d'autre de l'axe, on prend quelquefois la partie comprise entre l'axe & la courbe pour demi-*ordonnée*, & la somme des deux lignes pour l'*ordonnée* entiere. On appelle aussi quelquefois *ordonnées*, des lignes qui partent d'un point donné, & qui se terminent à une courbe; telles sont (*fig.* 39. *de la Géométrie*) les lignes *CM*, *CM*, *&c.* terminées à la spirale *CMA*, & partant du centre *C* du cercle *APp*. *Voyez* SPIRALE. *Voyez aussi* ASCISSE *&* COORDONNÉS.

Dans une courbe du second genre, si on tire deux lignes paralleles, qui rencontrent la courbe en trois points, & qu'une ligne droite coupe chacune de ces paralleles, de maniere que la somme des deux parties terminées à la courbe d'un côté de la sécante soit égale à l'autre partie terminée à la courbe de l'autre côté, cette ligne droite coupera de la même maniere toutes les autres lignes, qu'on pourra tirer paralelement aux deux premieres, c'est-à-dire, de maniere que la somme des deux parties prises d'un côté de la sécante sera toujours égale à l'autre partie prise de l'autre côté. *Voyez* COURBE.

Il n'est pas essentiel aux *ordonnées* d'être perpendiculaires à l'axe, elles peuvent faire avec l'axe un angle quelconque, pourvu que cet angle soit toujours le même; les *ordonnées* s'appellent aussi *appliquées*. *Voyez* APPLIQUÉE.

Ordonnée se prend aussi adjectivement.

Raison ou proportion ordonnée, est une proportion qui résulte de deux ou de plusieurs autres proportions, & qui est telle que l'antécédent du premier rapport de la premiere proportion, est au conséquent du premier rapport de la seconde, comme l'antécédent du second rapport

port de la premiere proportion eſt au conſéquent du ſecond rapport de la ſeconde, par exemple, ſoit $a:b::c.d.$ $b:e::d.g.$ on aura en proportion ou raiſon *ordonnée* $a:e::c.g.$

Equation ordonnée eſt une équation où l'inconnue monte à pluſieurs dimenſions, & dont les termes ſont arrangés de telle ſorte, que le terme où l'inconnue monte à la plus haute puiſſance ſoit le premier, qu'enſuite le terme où l'inconnue monte à la puiſſance immédiatement inférieure, ſoit le ſecond, *&c.* Par exemple, $ax^3 + axx + bx + c = v$ eſt une équation *ordonnée* du 3e. degré, parce que le terme ax^3 où x monte à la plus haute puiſſance eſt le premier, que ce terme où x monte à la ſeconde puiſſance, *&c. Voy.* ÉQUATION. (*O*)

ORDONNER, v. act. (*Gram.*) ce verbe a pluſieurs acceptions diverſes. Il commande, il enjoint, il preſcrit. Le parlement a *ordonné* cette année 1765, que les jéſuites ſeroient leurs noviciats, leurs colléges, leurs congrégations, juſqu'à ce qu'ils ſe fuſſent purgés devant ſa majeſté du ſoupçon de la doctrine ſacrilege de monarchomachie, qu'ils euſſent abjuré la morale abominable de leurs caſuiſtes, & qu'ils euſſent reformé leurs conſtitutions ſur un plan plus conforme à nos lois, à la tranquillité publique, à la ſureté de nos rois, & au bon ordre de la ſociété. Un médecin *ordonne* une ſaignée, de la diette. Un teſtateur *ordonne* à l'exécuteur de ſes dernieres volontés telle ou telle choſe. Un évêque *ordonne* des prêtres. On *ordonne* aux ſubalternes cent écus d'appointement par mois. On *ordonne* une troupe, un repas, des peines; le proverbe dit, charité bien *ordonnée* commence par ſoi-même. La générоſité dit, au contraire, charité bien *ordonnée* commence par les autres.

ORDOVÎCES, LES (*Géog. anc.*) anciens peuples de l'île d'Albion, que Ptolomée, *liv. II. ch. iij.* met ſur la côte occidentale, entre les Brigantes au nord, & les *Cornavi* à l'orient. Le P. Brier explique le pays des *Ordovices* par les comtés de Flint, de Denbigh, de Caernaervan, de Merioneth & de Montgomeri, toutes contrées du pays de Galles. Ce peuple au teſte faiſoit partie de la ſeconde Bretegne. (*D. J.*)

ORDRE, ſ. m. (*Métaph.*) la notion métaphyſique de l'*ordre* conſiſte dans le rapport ou la reſſemblance qu'il y a, ſoit dans l'arrangement de pluſieurs choſes coexiſtentes, ſoit dans la ſuite de pluſieurs choſes ſucceſſives. Comment prouveroit-on, par exemple, qu'Euclide a mis de l'*ordre* dans les élemens de Géométrie? Il ſuffit de montrer qu'il a toujours fait précéder ce dont l'intelligence eſt néceſſaire, pour comprendre ce qui ſuit. Cette regle conſtante ayant déterminé la place de chaque définition & de chaque propoſition, il en réſulte une reſſemblance entre la maniere dont ces définitions & ces propoſitions exiſtent, & ſa ſuccedent l'une à l'autre.

Tout *ordre* détermine donc la place de chacune des choſes qu'il comprend, & la maniere dont cette place eſt déterminée, comprend la raiſon pourquoi telle place eſt aſſignée à chaque choſe. Que l'*ordre* d'une bibliothèque ſoit chronologique, c'eſt-à-dire, que les livres ſe ſuivent conformément à la date de leur édition, auſſitôt chacun a ſa place marquée, & la raiſon de la place de l'un, contient celle de la place de l'autre.

Cette raiſon énoncée par une propoſition s'appelle *regle*. Quand la raiſon ſuffiſante d'un certain *ordre* eſt ſimple, la regle eſt unique; quand elle peut ſe réſoudre en d'autres, il en réſulte pluralité de régles à obſerver. Si je me contente de ranger mes livres ſuivant leurs formes, cette regle unique diſpoſe de la place de tous les volumes. Mais ſi je veux avoir égard aux formes, aux reliures, aux matieres, à l'*ordre* des tems, voilà pluſieurs regles qui concourent à déterminer la place de chaque livre. Dans ce dernier cas l'obſervation des regles les plus importantes doit précéder celle des moins conſidérables. Les régles qui doivent être obſervées enſemble, ne ſauroient être en contradiction, parce qu'il ne ſauroit y avoir deux raiſons ſuffiſantes oppoſées d'une même détermination, qui ſoient de la même force. Il peut bien y avoir des contrariétés de regles, ou colliſions que produiſent les exceptions; mais dans ce cas, on ſent toujours qu'une regle eſt plus étendue & plus forte que l'autre. Les regles ne doivent pas non plus ſe déterminer réciproquement; car alors c'eſt un embarras ſuperflu. Une regle qui eſt déja ſuppoſée par une autre, reparoît inutilement à part.

L'*ordre* qui eſt lié à l'eſſence des choſes, & dont le changement détruiroit cette eſſence, eſt un *ordre néceſſaire*: celui dont les regles peuvent varier ſans détriment eſſentiel, eſt *contingent*. L'*ordre* des côtés d'un triangle, ou de toute autre figure eſt un *ordre* néceſſaire. Il n'en eſt pas de même de celui des livres d'un cabinet, des meubles d'un appartement. L'*ordre* qui y regne eſt contingent; & pluſieurs bibliothèques, appartemens, jardins peuvent être rangés différemment, & ſe trouver dans un bon *ordre*.

Il y a défaut dans l'*ordre*, toutes les fois qu'une choſe n'eſt pas à la place que les regles lui deſtinent. Mais ſi certaines choſes ſont ſuſceptibles d'être rangées de diverſes manieres, ce qui eſt défaut dans un *ordre*, ne ſauroit être cenſé tel dans un autre *ordre*.

L'oppoſé de l'*ordre*, c'eſt la *confuſion*, dans laquelle il n'y a ni reſſemblance entre l'arrangement, les ſimultanés, & l'enchaînure des ſucceſſifs, ni regles qui déterminent les places.

Pour connoître un *ordre*, il faut être au fait des regles qui déterminent les places. Combien de gens ſe mêlent de juger du gouvernement d'un état, des opérations d'une compagnie, ou de telle autre manœuvre, & qui en jugent en aveugles, parce qu'ils ne connoiſſent point le plan ſecret, & les vues qui déterminent la place de chaque démarche, & la ſoumettent à un *ordre* caché, ſans la connoiſſance duquel, telle circonſtance, détachée de tout le ſyſtême, peut paroître extraordinaire, & même ridicule. Combien voit-on de gens dont l'audacieuſe critique cenſure le plan phyſique ou moral de l'univers, & qui prétendent y trouver des déſordres. Pour faire ſentir ces déſordres, qu'ils commencent par établir la notion de l'*ordre* qui doit regner dans l'univers, & qu'ils démontrent que celle qu'ils ont conçue eſt la ſeule admiſſible. Et comment pourroient-ils le faire, ne connoiſſant qu'un petit coin de l'univers, dont ils ne voient même que l'écorce? Celui-là ſeul qui eſt derriere le rideau, & qui connoît les moindres reſſorts de la vaſte machine du monde, l'Etre ſuprême qui l'a formé, & qui le ſoutient, peut ſeul juger de l'*ordre* qui y regne.

Quand il reſte des déterminations arbitraires qui laiſſent certaines choſes ſans place fixe, il y a un mélange d'ordre & de confuſion, & l'un ou l'autre domine à proportion du nombre des pieces déterminées ou à déterminer.

Les choſes qui n'ont aucune différence intrinſéque peuvent changer de place entre elles, ſans que l'ordre ſoit altéré, au-lieu que celles qui différent intrinſéquement ne ſauroient être ſubſtituées l'une à l'autre. Quand on dérange une chambre, dans laquelle il n'y a, par exemple, qu'une douzaine de chaiſes pareilles, il n'eſt pas néceſſaire que chaque chaiſe retourne préciſément à la place où elle étoit. Mais ſi les meubles de cet appartement ſont inégaux, qu'il y ait ſopha, lit, ou telle autre piece diſproportionnée à d'autres, on ne ſauroit mettre le lit où étoit une chaiſe, *&c.*

C'eſt l'*ordre* qui diſtingue la veille du ſommeil; c'eſt que dans celui-ci tout ſe fait ſans raiſon ſuffiſante. Perſonne n'ignore les bizarres aſſemblages qui ſe forment dans nos ſonges. Nous changeons de lieu dans un inſtant. Une perſonne paroît, diſparoît & reparoît. Nous nous entretenons avec des morts, avec des inconnus, ſans qu'il y ait aucune raiſon de toutes ces révolutions. En un mot, les contradictoires y ont lieu. Auſſi la fin d'un ſonge n'a ſouvent aucun rapport avec le commencement; & il en réſulte que la ſucceſſion de nos idées en ſonge, n'ayant point de reſſemblance, la notion de l'*ordre* ne s'y trouve pas, mais pendant la veille, chaque choſe a ſa raiſon ſuffiſante; la ſuite des idées & des mouvemens ſe développe & s'enchaîne conformément aux lois de l'*ordre* établi dans l'univers, & la confuſion ne s'y trouve jamais au point d'admettre le coexiſtence des choſes contradictoires.

ORDRE, *en Géométrie*, ſe dit en parlant des lignes courbes, diſtinguées par le différent degré de leur équation. Les lignes droites, dont l'équation ne monte qu'au premier degré, compoſent le premier *ordre*; les ſections coniques, le ſecond *ordre*, parce que leur équation monte au ſecond degré, & ainſi des autres.

M. Newton a fait un ouvrage intitulé, *énumération des lignes du troiſieme ordre. Voyez* COURBE.

On ſe ſert quelquefois du mot de *degré* au lieu de celui d'*ordre*: ainſi on dit *une courbe ou une ligne du troiſieme degré*, pour *une ligne du troiſieme ordre. Voy.* DEGRÉ, COURBE & GENRE.

Ordre s'employe auſſi en parlant des infinis & des infiniment petits; ainſi on dit *infini du ſecond ordre*, pour dire une quantité infinie par rapport à une autre qui eſt déja infinie elle-même: *infiniment petit du ſecond ordre*, pour dire une quantité infiniment petite par rapport à une autre qui eſt déja infiniment petite elle-même, & ainſi de ſuite: ſur quoi *voyez* INFINI & DIFFÉRENCIEL. On dit

dit de même *équation différentielle du premier, du ſecond*, &c. *ordre*, pour dire une équation où les différentielles ſont du premier, du ſecond *ordre*, &c. *Voy.* EQUATION. (*O*)

ORDRE, (*Juriſprud. canon.*) eſt le ſixieme des ſacremens de l'Egliſe catholique, qui donne un caractere particulier aux eccléſiaſtiques lorſqu'ils ſe conſacrent au ſervice de Dieu.

La tonſure cléricale n'eſt point un *ordre*, c'eſt ſeulement une préparation pour parvenir à ſe faire promouvoir aux *ordres*.

L'*ordre* a été inſtitué par J. C. lorſqu'il dit à ſes diſciples: *Sicut miſit me pater, & ego mitto vos*....., *inſufflavit & dicit eis, accipite Spiritum Sanctum*, &c. Joann. *xx.* v. 21.

Mais comme J. C. & l'Egliſe n'ont point donné à tous les clercs un pouvoir égal, il y a dans le clergé différens degrés que l'on nomme *ordres*; & ces degrés ſont ceux qui compoſent la hiérarchie eccléſiaſtique.

Suivant l'uſage de l'égliſe latine, on diſtingue deux ſortes d'*ordres*; ſavoir les *ordres mineurs* ou *moindres*, & les *ordres ſacrés* ou *majeurs*.

Les *ordres* mineurs ou moindres ſont au nombre de quatre; ſavoir l'*office de portier*, celui de *lecteur*, celui d'*exorciſte* & celui d'*acolythe*.

Les *ordres* majeurs ou ſacrés ſont *ſoudiaconat*, le *diaconat* & la *prêtriſe*: l'*épiſcopat* eſt encore un degré au-deſſus de la prêtriſe.

Les évêques reçoivent la plénitude du ſacerdoce avec le caractere épiſcopal, *voyez* CONSÉCRATION & ÉVÊQUE. Ils ſont auſſi les ſeuls qui puiſſent donner à l'Egliſe des miniſtres par le ſacrement de l'*ordre*.

L'impoſition des mains de l'évêque eſt la matiere du ſacrement de l'*ordre*; la priere qui répond à l'impoſition des mains en eſt la forme.

L'*ordre* imprime ſur ceux qui le reçoivent un caractere indélébile, qui les rend miniſtres de J. C. & de ſon Egliſe d'une maniere irrévocable.

L'ordination d'un prêtre ſe fait par l'évêque, en mettant les deux mains ſur la tête de l'ordinant, & en récitant ſur lui des prieres. Les prêtres qui ſont préſens lui impoſent auſſi les mains; l'évêque lui met les ornemens du ſacerdoce; il lui conſacre les mains par-deſſus avec l'huile des catéchumenes; & après lui avoir fait toucher le calice plein de vin, & la patene avec le pain, il lui donne le pouvoir d'offrir le ſaint ſacrifice. Le nouveau prêtre célebre avec l'évêque; après la communion l'évêque lui impoſe une ſeconde fois les mains, & lui donne le pouvoir de remettre les péchés.

Tous les prêtres reçoivent dans l'ordination le même pouvoir; cependant ils n'en ont pas toujours l'exercice: ainſi un prêtre qui n'a point de bénéfice à charge d'ames, ne peut confeſſer & abſoudre hors le cas de néceſſité, ſinon en vertu d'un pouvoir ſpécial de l'évêque.

Pour l'ordination d'un diacre, l'évêque met ſeulement la main ſur la tête de l'ordinant, en diſant *recevez le Saint-Eſprit*; enſuite il lui donne les ornemens de ſon *ordre*, & le livre des Evangiles.

Il n'y a point d'impoſition des mains pour le ſoudiaconat; l'évêque donne ſeulement à l'ordinant le calice vuide avec la patene, le revêt des ornemens de ſon *ordre*, & lui donne le livre des épîtres.

Ceux qui ont reçu les *ordres* ſacrés ne peuvent plus ſe marier; on accorde quelquefois des diſpenſes à ceux qui n'ont que le ſoudiaconat, mais ces exemples ſont rares.

Les *ordres* mineurs ſe conféroient ſans impoſition des mains, & ſeulement par la tradition de ce qui doit ſervir aux fonctions de l'ordinant; ainſi l'évêque donne au portier les clés, au lecteur le livre de l'égliſe, à l'exorciſte le livre des exorciſmes, à l'acolythe il fait toucher le chandelier, le cierge & les burettes.

Ceux qui ont reçu les *ordres* mineurs peuvent quitter l'état de clériçature & ſe marier ſans diſpenſe.

Le concile de Trente exhorte les évêques à rétablir les fonctions des *ordres* mineurs, & à ne les faire remplir que par des clercs qui aient reçu l'*ordre* auquel elles ſont attachées; mais ce réglement n'a point eu d'exécution. Les fonctions des quatre *ordres* mineurs ſont le plus ſouvent remplies par de ſimples clercs, ou même par des laïques revêtus d'habits eccléſiaſtiques; de ſorte qu'on ne regarde plus les *ordres* mineurs que comme une cérémonie néceſſaire pour parvenir aux *ordres* ſupérieurs.

Il faut néanmoins excepter la fonction des exorciſmes, laquelle par un uſage établi depuis long-tems dans l'Egliſe, eſt réſervée aux prêtres, leſquels ne peuvent même exorciſer les poſſédés du démon, ſans un pouvoir ſpécial de l'évêque, parce qu'il eſt rare préſentement qu'il y ait des poſſédés, & qu'il y a ſouvent de l'impoſture de la part de ceux qui paroiſſent l'être.

L'ordination ne ſe réitere point, ſi ce n'eſt quand on doute ſi celui qui a conféré les *ordres* à un clerc, étoit véritablement évêque, ou bien s'il avoit ordonné prêtre quelqu'un qui n'auroit point été baptiſé; dans ce dernier cas, on commence par donner le baptême, & enſuite tous les *ordres* inférieurs au ſacerdoce.

Si l'évêque avoit omis l'impoſition des mains à l'impoſition d'un prêtre ou d'un diacre, on ne réitere pas pour cela toute l'ordination; mais il faut que celui qui a été ordonné ſuſpendu les fonctions de ſon *ordre* juſqu'à ce que la cérémonie omiſe ait été ſuppléée aux premiers quatre-tems. Mais ſi l'évêque avoit omis de prononcer lui-même les prieres qu'il doit dire, il faudroit réitérer l'ordination.

Celui qui a reçu les *ordres* d'un évêque excommunié, ne peut en faire les fonctions juſqu'à ce qu'il en ait obtenu la diſpenſe.

Un évêque qui s'eſt démis de ſon évêché, ſans renoncer à la dignité épiſcopale, peut donner les *ordres* quand il en eſt prié par un autre évêque.

Il n'eſt pas permis à un évêque de donner les *ordres* hors de ſon diocèſe, même à ſes diocéſains, ſi ce n'eſt par la permiſſion de l'ordinaire du lieu: celui qui ordonne autrement eſt ſuſpens pour un an de la collation des *ordres*; & celui qui a été ainſi ordonné, ſuſpens de ſes fonctions juſqu'à ce que l'évêque l'ait relevé de la ſuſpenſe.

Suivant le droit canonique, l'évêque ordinaire d'un clerc pour l'ordination, eſt celui du diocèſe où il eſt né, ou dans le diocèſe duquel il a ſon domicile ou un bénéfice.

Le concile de Trente permet auſſi à un évêque d'ordonner un clerc qui a demeuré 3 ans avec lui, pourvû qu'il lui confere auſſi-tôt un bénéfice.

Mais les évêques de France, dans les aſſemblées du clergé de 1635 & 1665, ſont convenus de n'ordonner ſans démiſſoire, que les clercs originaires de leur diocèſe: ce qui s'obſerve aſſez exactement, quoiqu'il n'y ait pas de loi qui ait révoqué l'ancien uſage.

Les religieux doivent être ordonnés par l'évêque du diocèſe où eſt leur monaſtere; ce qui ne peut ſe faire néanmoins ſans le conſentement de leur ſupérieur régulier.

En l'abſence de l'évêque, ſon vicaire général, & pendant la vacance de l'évêché, le chapitre de la cathédrale, peuvent donner des démiſſoires pour les *ordres*. *Voyez* DEMISSOIRE.

Le pape eſt en poſſeſſion d'ordonner les clercs de quelque diocèſe que ce ſoit, ſans le conſentement de leur évêque.

Les *ordres* mineurs ſe peuvent donner tous les dimanches & fêtes; mais les *ordres* majeurs ne ſe donnent qu'aux quatre-tems, le ſamedi ſaint, ou le ſamedi d'avant le dimanche de la Paſſion: les *ordres* majeurs ne peuvent être conférés en d'autres tems, ſi ce n'eſt par diſpenſe du pape, ce qu'on appelle une diſpenſe *extra tempora*.

Ceux qui ont reçu les *ordres* ſacrés hors les tems preſcrits par l'Egliſe, ſont ſuſpens des fonctions de leur *ordre* juſqu'à ce qu'ils aient obtenu une diſpenſe du pape. L'évêque qui a ordonné hors les tems preſcrits, eſt puniſſable pour cette contravention.

On obſervoit autrefois des interſtices entre chaque *ordre* mineur; préſentement dans la plûpart des diocèſes, l'évêque les donne tous quatre en un même jour, & même ſouvent en donnant la tonſure.

Pour ce qui eſt des *ordres* ſacrés, il n'eſt pas permis d'en conférer deux en un même jour, ni en deux jours conſécutifs; l'évêque qui auroit ainſi ordonné un clerc, demeureroit ſuſpens du droit de conférer les *ordres*, & le clerc ſuſpens de ſes fonctions, juſqu'à ce qu'ils aient été relevés de la ſuſpenſe.

Ces regles ne furent pas obſervées par Photius, lequel dans le ix. ſiecle fut mis à la place du patriarche Ignace; les évêques le firent paſſer en ſix jours par tous les degrés du ſacerdoce. Le premier jour, on le fit moine, parce qu'alors l'état monaſtique faiſoit en Orient un degré de la hiérarchie eccléſiaſtique; le ſecond jour, on le fit lecteur; le troiſieme, ſoudiacre, puis diacre, prêtre, & enfin patriarche.

On en uſa de même pour Humbert, dauphin de Viennois, auquel Clément VI. donna tous les *ordres* ſacrés en un même jour.

Pour être promû aux *ordres* il faut avoir les qualités néceſſaires, telles que la vertu, la piété, la conduite ré-

galiere, la vocation; il faut auſſi n'être point irrégulier. *Voyez* IRRÉGULARITÉ.

Le concile de Trente veut auſſi que l'on ne donne les *ordres* mineurs qu'à ceux qui entendent le latin, & dont les progrès ſont eſpérer qu'ils ſe rendront dignes des *ordres* ſupérieurs.

Quant à l'âge néceſſaire, en France les évêques ne donnent les *ordres* mineurs qu'à ceux qui ont 18 ou 19 ans; l'âge fixé pour le ſoudiaconat eſt de 22 ans commencés, pour le diaconat 23, & pour la prêtriſe 24 ans commencés; le pape accorde quelquefois des diſpenſes d'âge. Celui qui ſeroit ordonné avant l'âge néceſſaire ſans diſpenſe, ſeroit ſuſpens des fonctions de ſon *ordre* juſqu'à ce qu'il eût l'âge légitime.

Avant d'admettre un clerc aux *ordres*, on lui fait ſubir un examen ſur les choſes qu'il doit ſavoir, ſelon ſon âge & le degré auquel il aſpire.

On obſerve auſſi en France d'obliger les clercs de demeurer quelque tems au ſéminaire avant de ſe préſenter à l'ordination.

Il eſt d'uſage de publier au prône de la paroiſſe, le nom de celui qui ſe préſente pour les *ordres* ſacrés, & l'on ordonne à ceux qui y ſauroient quelque empêchement de le venir déclarer.

Autrefois on n'ordonnoit aucun clerc ſans lui donner un titre; préſentement pour les *ordres* ſacrés il faut que l'ordinant ait un bénéfice ou un titre clérical. *Voyez* TITRE CLERICAL.

L'évêque donne à celui qui eſt ordonné des lettres d'*ordres* ou d'ordination, ſignées de lui; & l'on tient regiſtre de ces lettres.

Il y a des bénéfices qui requierent dans le titulaire un certain *ordre*, comme de diaconat ou de prêtriſe; l'*ordre* peut être requis *a lege* ou *a fundatione*, voyez BÉNÉFICE. *Voyez la collection des conciles, les mémoires du clergé, les loix eccléſiaſtiques de* d'Hericourt. (*A*)

ORDRE, (*Juriſprud.*) qu'on appelle *état* en Normandie, eſt un jugement qui fixe le rang dans lequel les créanciers oppoſans au decret, doivent être payés ſur le prix des biens ſaiſis réellement, & ſur les deniers provenans des baux judiciaires.

En quelques endroits, comme en Lorraine, au parlement de Bordeaux & en Angoumois, l'*ordre* ſe fait avant l'adjudication par decret, afin de ne vendre des biens qu'autant qu'il en faut pour payer les créanciers. A Paris, & preſque partout ailleurs, l'*ordre* ne ſe fait qu'après l'adjudication.

En Normandie on fait d'abord un état du prix des baux judiciaires, pour voir pareillement s'il y a de quoi payer les créanciers ſans vendre le fonds; ailleurs on ne fait qu'un ſeul *ordre*.

En quelques endroits on ne fait l'*ordre* que quand le prix eſt conſigné; en d'autres on le commence auſſitôt après l'adjudication.

Quand le decret eſt délivré, le procureur du pourſuivant leve au greffe un extrait du nom des oppoſans, & celui de leur procureur; il prend enſuite avec eux l'appointement ſur l'ordre, qui eſt un appointement en droit à écrire & produire: il doit bien prendre garde de n'omettre aucun des créanciers oppoſans; car s'il en omettoit un qui pût être utilement colloqué, il ſeroit reſponſible de ſa créance.

Huitaine après la ſignification de l'appointement, le pourſuivant fournit ſes cauſes & moyens d'oppoſition, & fait ſa production.

Le procureur plus ancien des oppoſans, lequel en cette matiere eſt regardé comme leur ſyndic, contredit toutes les productions; ce qui n'empêche pas que chaque oppoſant n'ait auſſi la liberté de contredire en ſon particulier.

L'inſtance d'*ordre* étant inſtruite, on juge; & par le jugement ou fait l'*ordre*, ce que l'on appelle *ſentence d'ordre*, ou *arrêt d'ordre*, ſi c'eſt en cour ſouveraine.

On colloque dans l'*ordre*, ce premier les créanciers privilegiés, chacun ſuivant le rang de leur privilege; en ſecond lieu les créanciers ſimples hypothécaires, chacun ſuivant le rang de leur hypothéque; en troiſieme lieu les créanciers chyrographaires.

Les créanciers colloqués utilement dans l'*ordre*, vont toucher leur paiement aux ſaiſies réelles, ou aux conſignations, ſuivant que leur paiement eſt aſſigné ſur l'un ou ſur l'autre.

Au châtelet on nomme un commiſſaire pour faire l'*ordre*.

Il y a encore divers uſages ſur cette matiere dans différens tribunaux. *Voyez le traité de la vente des immeubles par decret par M.* d'Hericourt, *les queſtions de* Bretonnier, *au mot* DECRET.

Bénéfice d'ordre ou *de diſcuſſion*, eſt une exception accordée à la caution pour ne pouvoir être pourſuivie tant que le principal obligé ait été diſcuté. *Voyez* CAUTION, DISCUSSION, FIDEJUSSEUR. (*A*)

ORDRE RELIGIEUX, (*Hiſt. eccléſiaſt.*) congrégation, ſociété de religieux, vivans ſous un chef, d'une même maniere, & ſous un même habit.

On peut réduire les *ordres religieux* à cinq claſſes: Moines, Chanoines, Chevaliers, Mendians, & Clercs réguliers. On ſait que l'*ordre* de S. Baſile eſt le plus célebre de l'Orient, & l'*ordre* de S. Benoît un des plus anciens de l'Occident. L'*ordre* de S. Auguſtin ſe diviſe en chanoines réguliers & en hermites de S. Auguſtin. Quant aux quatre *ordres* des religieux mendians, qui ont été tant multipliés, ils ne parurent que dans le xiij. ſiecle.

Laiſſons au P. Helyot tous les détails qui concernent les *ordres religieux*, & tenons ſeulement en général leur origine & leurs progrès, non pas néanmoins avec des proteſtans prévenus, mais avec M. l'abbé Fleury, dont l'impartialité égale les lumieres.

La naiſſance du monachiſme eſt de la fin du iij. ſiecle. Saint-Paul qui vivoit en CCL, Saint-Antoine & Saint-Pacôme, ſont les premiers eſtimés chrétiens d'Egypte, & on les reconnoît pour les plus parfaits de tous ceux qui leur ſuccéderent. Caſſien qui nous a donné une deſcription exacte de leur maniere de vie, nous apprend qu'elle renfermoit quatre principaux articles: la ſolitude, le travail, le jeûne & la priere. Leur ſolitude ne conſiſtoit pas ſeulement à ſe ſéparer des autres hommes, mais à s'éloigner des lieux fréquentés, & habiter des déſerts. Or, ces déſerts n'étoient pas, comme pluſieurs s'imaginent, de vaſtes forêts, ou d'autres terres abandonnées, que l'on pût défricher & cultiver: c'étoient des lieux non-ſeulement inhabités, mais inhabitables: des plaines immenſes de ſables ardens, des montagnes ſtériles, des rochers, & des pierres. Ils s'arrêtoient aux endroits où ils trouvoient de l'eau, & y bâtiſſoient leurs cellules de roſeaux ou d'autres matieres legeres, & pour y arriver, il falloit ſouvent faire pluſieurs journées de chemin dans le déſert. Là, perſonne ne leur diſputoit le terrein; il ne falloit demander à perſonne la permiſſion de s'y établir.

Le travail des mains étoit regardé comme eſſentiel à la vie monaſtique. La vocation générale de tout le genre humain eſt de paſſer ſes jours à quelque ſorte dans des ſueurs & des peines. Les plus grands ſaints de l'ancien teſtament ont été pâtres, & laboureurs. Le travail de ces premiers religieux tendoit, d'une part, à éviter l'oiſiveté & l'ennui qui en eſt inſéparable; & d'autre part, à gagner de quoi ſubſiſter ſans être à charge à perſonne. Ils prenoient à la lettre ce précepte de Saint Paul: „ Si quelqu'un ne veut point travailler, qu'il ne „ mange pas non plus „. Ils ne cherchoient ni gloſe ni commentaire à ce précepte; mais ils s'occupoient à des travaux compatibles à leur état: comme de faire des nattes, des corbeilles, de la corde, du papier, ou de la toile. Quelques-uns ne dédaignoient pas de tourner la meule. Ceux qui avoient quelques pieces de terre, les cultivoient eux-mêmes: mais ils aimoient mieux les métiers que les biens en fonds, qui demandent trop de ſoins, & attirent des procès.

Ces religieux jeûnoient preſque toute l'année, ou du moins ſe contentoient d'une nourriture très-frugale. Ils réglerent la quantité de leur pain à 12 onces par jour, qu'ils diſtribuoient en deux repas; l'un à none, l'autre au ſoir. Ils ne portoient ni cilice ni chaîne ou carcan de fer; car pour les diſciplines & flagellations, elles n'avoient pas encore été imaginées. Leurs auſtérités conſiſtoient dans la perſévérance en une vie uniforme & laborieuſe; ce qui eſt plus convenable à la nature, que l'alternative des rudes pénitences avec le relâchement.

Leur priere étoit réglée avec la même ſageſſe. Ils prioient en commun deux fois en 24 heures; le ſoir & la nuit. Une partie étant de bout, chantoit un pſeaume au milieu de l'aſſemblée; & les autres écoutoient dans le ſilence, ſans ſe fatiguer la poitrine ni le reſte du corps. Leurs dévotions étoient de même goût, ſi on oſe le dire, que les ouvrages des anciens Egyptiens, grandes, ſimples & ſolides. Tels étoient ces premiers moines ſi fort eſtimés par S. Baſile & S. Jean-Chryſoſtome.

La vie monaſtique, en s'étendant par toute la chrétienté, commença à dégénerer de cette premiere perfection. La regle de S. Benoît nous apprend qu'il fut obligé d'accorder aux religieux un peu de vin, & deux mêts outre le pain, ſans les obliger à jeûner toute l'année. Cependant, voyez combien la ferveur s'eſt ralentie, depuis qu'on a regardé cette regle comme d'une ſévé-

ſévérité impraticable! Voyez, dis-je, combien ceux qui y ont apporté tant de mitigations, étoient éloignés de l'eſprit de leur rebelle vocation; tant il eſt vrai que la nature corrompue ne cherche qu'à autoriſer le relâchement!

On vit bientôt après des communautés de clercs mener une vie approchante de celle des religieux de ce tems-là: on les nomma *chanoines*; & vers le milieu du vij. ſiecle, Chrodegang, évêque de Metz, leur donna une regle: ainſi voilà deux ſortes de religieux dans le vij. ſiecle; les uns clercs, les autres laïcs; ont fait quelques-uns ont été les ſuites.

Au commencement du ix. ſiecle, les religieux de S. Benoît ſe trouvoient très-éloignés de l'obſervance de la regle de leur inſtitut. Vivans indépendans les uns des autres, ils reçurent de nouveaux uſages qui n'étoient point écrits, comme la couleur, la figure de l'habit, la qualité de la nourriture, *&c.* & ces divers uſages furent des ſources d'orgueil & de relâchement.

Dans le x. ſiecle, en 910, Guillaume, duc d'Aquitaine, fonda l'*ordre* de Clugny, qui ſous la conduite de l'abbé Bernon, prit la regle de S. Benoît. Cet *ordre* de Clugny ſe rendit célebre par la doctrine & les vertus de ſes premiers abbés; mais au bout de deux cens ans, il tomba dans une grande obſcurité, & l'on n'y vit plus d'homme diſtingué depuis Pierre le vénérable.

Les deux principales cauſes de cette chute furent les richeſſes, & la multiplication des prieres vocales. Le mérite ſingulier des premiers abbés de Clugny leur procura des dons immenſes, qu'ils euſſent mieux fait de refuſer, s'ils avoient ſérieuſement réfléchi ſur les ſuites de leur opulence. Les moines de Clugny ne tarderent pas de faire la meilleure chere poſſible en maigre, & de s'habiller des étoffes du plus grand prix. Les abbés marcherent à grand train; les égliſes furent bâties magnifiquement, & richement ornées, & les lieux réguliers à proportion.

L'autre cauſe du relâchement fut la multiplication de la pſalmodie & des prieres vocales. Ils apporterent entr'autres choſes, à la regle de S. Benoît l'office des morts, dont ils étoient les auteurs. Cette longue pſalmodie leur ôtoit le tems du travail des mains; & Pierre le vénérable fut trompé par les préjugés de ſon ſiecle, en regardant le travail corporel comme une occupation ſervile. L'antiquité n'en jugeoit pas ainſi: & ſans parler des Iſraélites, on ſait que les Grecs & les Romains s'en faiſoient honneur.

Deux cens ans après la fondation de Clugny, ſaint Bernard fonda l'*ordre religieux* de Cîteaux; mais il faut avouer que ſon zele ne fut pas aſſez réglé par la diſcrétion. Il introduiſit dans l'obſervance de Cîteaux une nouveauté, qui dans la ſuite, contribua beaucoup au relâchement; je veux dire, la diſtinction des moines du chœur & des freres lais. Juſqu'au xj. ſiecle, les moines ſe rendoient eux-mêmes toutes ſortes de ſervices, & s'occupoient tout des mêmes travaux.

Saint Jean-Gualbert inſtitua le premier des freres-lais dans ſon monaſtere de Valombreuſe, fondé vers l'an 1040. On occupa ces freres-lais des travaux corporels, du ménage de la campagne, & des affaires du dehors. Pour prière, on leur preſcrivit un certain nombre de *pater*; & afin qu'ils s'en puſſent acquitter, ils avoient des grains enfilés, d'où ſont venus les chapelets. Ces freres étoient vêtus moins bien que les moines, & portoient la barbe longue, comme les autres laïcs. Les Chartreux, les moines de Grandmont, & ceux de Cîteaux ayant établi des freres lais, tous les *ordres religieux* venus depuis, ont ſuivi leur exemple: il a même paſſé aux religieuſes; car on diſtingue chez elles, les filles du chœur, & les ſœurs converſes.

Cette diſtinction entre les religieux a fait beaucoup de mal. Les moines du chœur, voyant les freres-lais au-deſſous d'eux, les ont regardés comme des hommes groſſiers, & ſe ſont regardés eux-mêmes comme des ſeigneurs; c'eſt en effet ce que ſignifie le titre de *dom*, abrégé de *dominus*, qui en Italie & en Eſpagne, eſt encore un titre de nobleſſe que la regle de ſaint Benoît donnoit à l'abbé ſeul dans le xj ſiecle.

D'un autre côté, les freres-convers, qu'on tenoit fort bas & fort ſoumis, ont voulu ſouvent dominer, comme étant plus néceſſaires pour le temporel que le ſpirituel ſuppoſé; car il faut vivre avant que de prier & d'étudier.

Depuis ce tems, les moines abandonnerent plus que jamais le travail des mains, & quelques-uns d'eux crurent que l'étude étoit la ſeule occupation qui pût leur convenir; mais ils ne ſe bornerent pas à l'étude de l'Ecriture ſainte, ils embraſſerent toutes ſortes d'études; celle des canons & du droit civil, qui ne doivent pas être de leur reſſort, & celle de la Médecine, encore moins. Rigord, moine de S. Denys étoit phyſicien, c'eſt-à-dire médecin du roi Louis-le-Gros, dont il a écrit la vie. Si ces moines commencerent ces études par charité, ils les continuerent par intérêt, pour gagner de l'argent, comme auroient fait des ſéculiers. Le concile de Reims tenu par le pape Innocent III. en 1235, nous l'apprend, c'eſt, dit ce concile, au *canon VI*, l'avarice, qui les engage à ſe faire avocats, & à plaider des cauſes juſtes & injuſtes ſans diſtinction. C'eſt l'avarice qui les engage à mépriſer le ſoin des ames, pour entreprendre la guériſon des corps, & arrêter leurs yeux ſur des objets dont la pudeur défend même de parler.

Le concile de Latran tenu en 1215, voulant remédier à l'extrême relâchement des communautés religieuſes de l'un & de l'autre ſexe, ordonna la tenue des chapitres généraux tous les trois ans: mais ce remede a eu peu d'effet; parce que d'ailleurs les chapitres généraux ont de grands inconvéniens. La diſſipation inſéparable des voyages eſt plus grande; & plus ces chapitres ſont grands, plus grande eſt la dépenſe, qui oblige à faire des impoſitions ſur les monaſteres, ſource de plaintes & de murmures. Enfin, quel a été le fruit de ces chapitres? de nouveaux réglemens & des députations de viſiteurs pour les faire exécuter; c'eſt-à-dire, une multiplication odieuſe de voyages & de dépenſes, comme l'a fait voir l'expérience de quatre ſiecles.

Le même concile de Latran défendit de nouvelles religions, c'eſt-à-dire de nouveaux *ordres* ou congrégations. Cette défenſe étoit très-ſage, très-avantageuſe à l'état, & conforme à l'eſprit de la pure antiquité. Les divers *ordres religieux* ſont autant de petites égliſes jalouſes l'une de l'autre dans l'Egliſe univerſelle. Il eſt moralement impoſſible qu'un *ordre* eſtime autant un autre inſtitut que le ſien, & que l'amour propre ne pouſſe pas chaque religieux à préférer ſingulierement l'inſtitut qu'il a choiſi, à ſouhaiter à ſa communauté plus de richeſſes & de réputation qu'à toute autre, & à ſe dédommager ainſi de ce que la nature ſouffre à ne rien poſſéder en propre. Les moines aiment tant leur *ordre*, parce que leur regle les prive des choſes, ſur leſquelles les paſſions ordinaires s'appaiſent. Reſte donc cette paſſion pour la regle même qui les afflige. De-là tant d'activité, de procès & de diſputes ſi vives entre les *ordres religieux* ſur la préſéance & les honneurs.

Le concile de Latran avoit donc très-ſagement défendu d'inſtituer de nouvelles religions; mais ſon decret a été ſi mal obſervé, ainſi que celui du concile de Lyon, tenu ſoixante ans après pour en réitérer la défenſe; que depuis ces deux conciles, il s'eſt plus établi de nouveaux *ordres*, que dans tous les ſiecles précédens.

Si les inventeurs des nouveaux *ordres* qu'on nomme *religieux mendians*, n'étoient pas canoniſés pour la plûpart, on pourroit les ſoupçonner de s'être laiſſé ſéduire à l'amour propre, & d'avoir voulu ſe diſtinguer par leur raffinement au deſſus des autres. Mais ſans préjudice de leur ſainteté, on peut librement ſuſpecter leurs lumieres; & le pape Innocent III. avoit eu ſujet de faire difficulté d'approuver le nouvel inſtitut de ſaint François. En effet, il eût été plus utile à l'Egliſe que les papes & les évêques ſe fuſſent appliqués ſérieuſement à réformer le clergé ſéculier, & le rétablir ſur le pié des trois premiers ſiecles, ſans appeller au ſecours ces troupes étrangeres; en ſorte qu'il n'y eût que deux genres de perſonnes conſacrées à Dieu, des clercs deſtinés à l'inſtruction & la conduite des fideles, & un petit nombre de moines ſéparés du monde, & appliqués uniquement à prier & travailler en ſilence.

Mais comme au xiij. ſiecle, l'on étoit touché des déſordres que l'on avoit devant les yeux, l'avarice du clergé, ſon luxe, ſa vie molle & voluptueuſe qui avoit gagné les monaſteres rentés, l'on crut devoir admettre des hommes qui renonçoient à la poſſeſſion des biens temporels en particulier, & en commun. Ainſi l'on goûta beaucoup l'inſtitut des freres Mineurs, & autres nouveaux moines, qui choiſiſſent la mendicité juſques-là rejettée par les plus ſaints religieux. Le vénérable Guigues traite d'odieuſe la néceſſité de quêter; & le concile de Paris tenu en 1212, veut que l'on donne de quoi ſubſiſter aux religieux qui voyagent, pour ne les pas réduire à mandier à la honte de leur *ordre*. Saint François lui-même avoit ordonné le travail à ſes diſciples, ne leur permettant de mendier qu'à la derniere extrémité; & dans ſon teſtament, il leur fait une défenſe expreſſe de demander au pape aucun privilége, & de donner aucune explication à la regle. Cependant peu de tems après ſa mort, les freres Mineurs aſſemblés au chapitre

de

de 1230, obtinrent du pape Grégoire IX. une bulle qui déclare qu'ils ne sont point obligés à l'observation de son testament, & qui explique la regle en plusieurs articles. Ainsi le travail des mains si recommandé dans l'Ecriture, & si bien pratiqué par les premiers moines, est devenu odieux, & la mendicité odieuse auparavant, est devenue honorable.

J'avoue que les freres Prêcheurs & les freres Mineurs, négligeant dans l'enfance de leurs *ordres*, les bénéfices & les dignités ecclésiastiques, se rendirent célebres par leurs études dans les nouvelles universités naissantes de Paris & de Boulogne; & sans examiner quel étoit au fond ce genre d'étude qu'ils cultivoient, il suffit qu'ils y réussissoient mieux que les autres. Leur vertu, la modestie, l'amour de la pauvreté, & le zele de la propagation de la foi, contribuerent en même tems à les faire respecter de tout le monde. De-là vient qu'ils furent bientôt favorisés par les papes, qui leur accorderent tant de privileges, & chéris par les princes & par les rois. Saint Louis disoit, que s'il pouvoit se partager en deux il donneroit une freres Prêcheurs la moitié de sa personne, & l'autre aux freres Mineurs.

Mais sans discuter ici la matiere de la pauvreté évangélique, que les freres Mendians ont fort mal connue, tenons-nous-en à l'expérience. Trente ans après la mort de saint François, on remarquoit déjà un relâchement extrême dans les *ordres* de sa fondation. J'en citerai seulement pour preuve, le témoignage de saint Bonaventure, qui ne peut être suspect. C'est dans la lettre qu'il écrivit en 1257, étant général de l'*ordre*, à tous les provinciaux & les custodes. Cette lettre est dans ses opuscules, *tome II. page* 352. Il se plaint de la multitude des affaires pour lesquelles ils requéroient de l'argent, de l'oisiveté de divers freres, de leur vie vagabonde, de leurs importunités à demander, des grands bâtimens qu'ils élevoient; enfin, de leur avidité des sépultures & des testamens. Je ne dirai qu'un mot sur chacun de ces articles.

Les freres Mendians, sous prétexte de charité se mêloient de toutes sortes d'affaires publiques & particulieres. Ils entroient dans le secret des familles, & se chargeoient de l'exécution des testamens; ils prenoient des députations pour négocier la paix entre les villes & les princes. Les papes sur-tout leur donnoient volontiers des commissions, comme à des gens sans conséquence, qui voyageoient à peu de frais, & qui leur étoient entierement dévoués: ils les employoient même quelquefois à des levées de deniers.

Mais une chose plus singuliere que toutes autre, c'est le tribunal de l'inquisition dont ils se chargerent. On sait que dans ce tribunal, contraire à toute bonne police, & qui trouva par-tout un soulevement général, il y a captues de criminels, prison, tortures, condamnations, confiscations, peines infamantes, & si souvent corporelles par le ministere du bras séculier. Il est sans doute bien étrange de voir des religieux, faisant profession de l'humilité la plus profonde, & de la pauvreté la plus exacte, transformés tout d'un coup en juges criminels, ayant des appariteurs & des familiers armés, c'est-à-dire, des gardes & des trésors à leur disposition, se rendant ainsi terribles à toute la terre.

Je glisse sur le mépris du travail des mains, qui attire l'oisiveté chez les Mendians comme chez les autres religieux. De-là la vie vagabonde de plusieurs, & que saint Bonaventure reproche à ces freres, lesquels, dit-il, sont à charge à leurs hôtes, & scandalisent au lieu d'édifier. Leur importunité à demander, ajoute le même saint, fait craindre la rencontre de nos freres comme celle des voleurs. En effet, cette importunité est une espece de violence, à laquelle peu de gens savent résister, surtout à l'égard de ceux dont l'habit & la profession ont attiré du respect; & d'ailleurs, c'est une suite naturelle de la mendicité; car enfin il faut vivre. D'abord, la faim & les autres besoins pressans font vaincre la pudeur d'une éducation honnête; & quand une fois on a franchi cette barriere, on se fait un mérite & un honneur d'avoir plus d'industrie qu'un autre à attirer les aumônes.

La grandeur & la curiosité des bâtimens incommodent nos amis qui fournissent à la dépense, & nous exposent aux mauvais jugemens des hommes. Ces freres, dit Pierre des Vignes, qui dans la naissance de leur religion, sembloient fouler aux piés la gloire du monde, reprennent le faste qu'ils ont méprisé; n'ayant rien, ils possedent tout, & sont plus riches que les riches mêmes. Quant à leur avidité des sépultures & des testamens, Matthieu Paris l'a peints en ces mots: „ Ils sont soigneux d'assister à la mort des grands au préjudice des „ pasteurs ordinaires: ils sont avides de gain, & extorquent des testamens secrets, ils ne recommandent que „ leur *ordre*, & le présentent à sous les autres „.

Le relâchement fit encore dans la suite de plus grands progrès chez les freres Mineurs, par le malheureux schisme qui divisa tout l'*ordre*, entre les freres spirituels, & ceux de l'observance commune. Le pape Célestin, dont le zele étoit plus grand que la prudence, autorisa cette division, en établissant la congrégation des pauvres hermites, sous la conduite du frere Liberat.

Les anciens religieux étant tombés dans le mépris depuis l'introduction des Mendians, ce mépris les excita à tâcher de relever chez eux les études; mais comme on n'imaginoit pas alors qu'on pût bien étudier ailleurs que dans les universités, on y envoyoit les moines; ce qui fut une nouvelle source de dépravation par la dissipation des voyages, la fréquentation inévitable des écoliers séculiers, peu réglés dans leurs mœurs pour la plupart, la vanité du doctorat, & des autres grades, & les distinctions qu'ils donnent dans les monasteres. D'ailleurs, ils recevoient en argent leur nourriture & leur vestiaire; ils sortoient sans permission, mangeoient en ville chez les séculiers, & s'y cachoient. Ils avoient leur pécule en propre, couchoient dans des chambres particulieres, empruntoient de l'argent en leur nom, & se cautionnoient pour d'autres.

Il seroit trop long d'examiner les sources du relâchement, de la dégradation, & de la multiplication des religieux. Nous dirons seulement qu'une des causes les plus générales du relâchement qui regne chez eux, est la légereté de l'esprit humain, & la vaine d'hommes fermes, qui persévérent long-tems dans une même résolution. On a tâché de fixer l'inquiétude naturelle par le moyen des vœux; mais ces vœux mêmes sont téméraires, & mal imaginés. Les récréations introduites dans les derniers tems, seroient peut-être convenables, si elles consistoient dans le mouvement du corps, la promenade, ou un travail modéré.

Les austérités corporelles si outrées dans les derniers siecles, ont fait plus de mal que de bien: ce ne sont pas des signes de vertu; on peut sans humilité & sans charité marcher nud pié, porter la haire, ou se donner la discipline. L'amour propre qui empoisonne tout, persuade à un esprit foible qu'il est un saint, dès qu'il pratique ces dévotions extérieures; & pour se dédommager de ce qu'il souffre par-là, il s'imagine aisément pouvoir faire une espece de compensation, comme cet italien qui disoit: *Que veux-tu, mon frere? un peu de bien, un peu de mal, le bon Dieu nous fera miséricorde.*

Mais les exemptions ne sont pas une des moindres causes du relâchement des religieux; & les inconvénients en sont sensibles: le pouvoir du pape à ces égard, n'est fondé que sur les fausses décrétales, que le pontife de Rome peut tout. Les exemptions sont une occasion de mépriser les évêques & le clergé qui leur est soumis. C'est une source de division dans l'Eglise, en formant une hiérarchie particuliere.

L'humilité est entierement tombée par les distinctions entre les freres. Un général d'*ordre* se regarde comme un prélat & un seigneur; & quelques-uns en prennent le titre & l'équipage. Un provincial s'imagine presque commander à tout le peuple de sa province; & en certains *ordres*, après son tems fini, il garde le titre d'exprovincial.

Depuis que le travail des mains a été mépriſé, les *religieux* rentés se sont abandonnés la plûpart à la paresse dans les pays chauds, & à la crapule dans les pays froids. Tant de relâchement a nui à tout les Chrétiens catholiques, qui ont eu pouvoir se permettre quelque chose du plus que les moines. L'affoiblissement de la Théologie morale est venu de la même source. Les casuistes qui étoient presque tous religieux, & religieux mendians, gens peu séveres envers ceux dont ils tirent leur subsistance, ont excusé la plûpart des péchés, ou en ont facilité les absolutions. Cette facilité est nécessaire dans les pays d'inquisition, où le pécheur d'habitude, qui ne veut pas se corriger, n'ose toutefois manquer au devoir pascal, de peur d'être dénoncé, excommunié, au bout de l'an déclaré suspect d'hérésie, & comme tel poursuivi en justice: aussi est-ce dans ces pays, qu'ont vécu les casuistes les plus relâchés.

Les nouvelles dévotions introduites par divers religieux, ont concouru au même effet, de diminuer l'horreur du péché, & de faire négliger la correction des mœurs. On peut porter gayement un scapulaire, dire tous les jours le chapelet, ou quelque oraison, sans pardonner à son ennemi, restituer le bien mal acquis, ou quitter sa concubine. Des pratiques qui n'engagent point à être meilleur, sont aisément reçues. De-là vient encore la dévo-

tion

tion simplement extérieure qu'on donne au saint Sacrement. On aime bien mieux s'agenouiller devant lui, ou le suivre en procession, que se disposer à communier dignement.

Nous supprimons les détails de cette jalousie éclatante qui regne entre divers *ordres religieux*; la division entre les Dominiquains & les Franciscains; la haine entre les moines noirs & les moines blancs; Chaque *ordre* se rallie sous un étendart opposé. Tous enfin ont l'esprit du corps qui animant leurs sociétés particulieres, ne procure aucun bien à la société générale.

Concluons donc avec saint Benoît, qu'il n'est peut-être pas nécessaire qu'il y ait des *ordres religieux*, dans l'Eglise; ou du-moins, que ceux qui ont pris le parti de s'y dévouer, bien-loin de se relâcher, doivent tendre nécessairement à une plus grande perfection. Le bienheureux Gigues chartreux, déclare en conséquence, que l'institut religieux qui admet le moins de sujets, est le meilleur, & que celui qui en admet le plus, est le moins estimable.

Si cette réflexion est juste, que devons-nous penser de leur multiplicité? Je ne dirai rien de leur opulence, sinon qu'elle commença très-promptement, & qu'elle étoit déja prodigieuse dans les viij. & ix. siecles: ils ont toujours acquis depuis, & ils acquierent encore. Quant au nombre incroyable de sujets qu'ils possedent, c'est assez d'observer que la France en nourrit plus de cent mille dans des monasteres ou couvens; l'Italie n'en a pas moins; & les cloîtres en Espagne tiennent lieu d'une mortalité qui détruit insensiblement la nation. Ces familles éternelles où il ne naît personne, dit l'auteur de l'esprit des Lois, & qui subsistent perpétuellement aux dépens du public, ont des maisons toujours ouvertes, comme autant de goufres, où s'ensevelissent les races futures. *Le Chevalier* DE *Jaucourt*. (1)

ORDRE D'UN ÉTAT, (*Droit Polit.*) on appelle *ordres* dans un état, différentes classes & assemblées des hommes, avec leurs différens pouvoirs & privileges. Il n'est pas possible de détruire & de changer essentiellement les *ordres d'un état*, tandis que l'esprit & le caractere du peuple demeurent dans la pureté & la vigueur de son origine; mais il seroient essentiellement altérés, si l'esprit & le caractere du peuple étoit perdus; cette altération des *ordres* entraîneroit plus certainement la perte de la liberté, que s'ils étoient anéantis. (*D. J.*)

ORDRE BLANC; on appelle *ordres blancs* dans l'église romaine les *ordres* religieux, dont les membres sont vêtus de *blanc*, tels que les chanoines réguliers de S. Augustin, autrement Génovefains, les Prémontrés, les Trinitaires; & par opposition on appelle *ordres noirs* ceux qui sont tous vêtus de *noir*, tels que les Bénédictins, les Augustins, *&c.* *Voyez* ORDRE.

ORDRE MILITAIRES, (*Hist. mod.*) les *ordres militaires* sont certains corps de chevaliers, institués par des rois ou des princes, pour donner des marques d'honneur & faire des distinctions dans leur noblesse.

Il y a eu en France quatre ou cinq *ordres* de chevalerie purement *militaires*.

Charles Martel institua l'*ordre* de la genette, qui ne dura point.

S. Louis fonda en 1269 l'*ordre* du navire & du croissant, qui fut aussi de courte durée.

En.

(1) On auroit beau dire, si on vouloit suivre pas à pas, & relever tout ce que cet article contient. Ce n'est pas l'ouvrage d'une simple note; il faudroit ou le refondre en entier, ou y en substituer un nouveau, ou plutôt ce seroit l'ouvrage d'un traité entier. L'Antagoniste des ordres religieux y leve l'étendard, & hasarde tout. Il croit en prenant un ton décisif & imposant séduire le public & se former des partisans. Il croit se faire un mérite en déclamant hautement contre l'état monastique, & en le chargeant de mille accusations aussi peu exactes qu'indécentes. Le lecteur impartial & judicieux toujours en garde contre les traits empoisonnés d'une satire odieuse, au lieu d'adhérer à des pareilles assertions en l'air, & destituées de toute preuve, cherche, puise, pour démêler la vérité, dans les sources pures de la véritable histoire. Je me bornerai à faire ici quelques réflexions générales, pour tenir lieu à toutes celles sans nombre qu'on pourroit y faire.

Premierement mon intention n'est pas de justifier les ordres religieux de toutes les attaques que lui donne l'auteur de cet article, & de les faire passer pour parfaits, insusceptibles de correction & de relâchement, & encore moins d'assurer qu'ils ne se soient en effet relâchés, & écartés de l'ancienne discipline & perfection. Je veux bien donc lui passer qu'ils aient abusé des richesses, & que cet abus les ait fait dégénérer. Il ne sera pourtant pas vrai qu'on doive improuver ou condamner le sacrifice des richesses superflues, ou autres semblables fait à Dieu dans les temples, & lieux sacrés & dans la personne de ceux qui lui sont consacrés. Je lui accorde encore une fois que l'abus des richesses les ait éloignés du terme de perfection que leur prescrivoit leur institut. Que s'ensuit-il de là? est-ce que, pour ne pas avoir ce degré de perfection qu'ils pourroient avoir, ils doivent être détruits & supprimés comme membres inutiles au monde? qui peut porter de pareils jugemens? qui peut faire parade d'un acte aussi indiscret? C'est le monde, qui s'est en tout tems déchaîné contre le relâchement des religieux. Ce n'est pas de nos jours seulement qu'il s'est ainsi gendarmé contre eux. Au tems même de S. Augustin, de S. Jérôme, de S. Bonaventure, de S. Thomas on s'élevoit & on sévissoit contre les moines de même qu'aujourd'hui. Grand Dieu! est-ce aux gens du monde de désapprouver l'état religieux, de s'ériger en juge réformateur de son relâchement? mais quelle est la morale, quelles sont les mœurs, quelle est la regularité du monde? qu'est-ce qui l'autorise à s'adonner tout entier à la décadence ou perfection des ordres reguliers, à s'en occuper continuellement? Il seroit à souhaiter qu'il y eût à proportion, tant de morale & de bon ordre dans le siecle qu'il y en a dans les cloîtres. Quelqu'un dira peut-être que la dépravation de celui-là vient du relâchement de ceux-ci: mais n'est-il pas plus vraisemblable que le plus grand nombre entraîne avec soi le plus petit, & que le débordement du siecle détourne les religieux, qui l'ont sous les yeux, & les empêche d'arriver à la plus grande perfection de leur institut? mais simplifions & prénons la chose en elle même. Que doit-on entendre par *religieux*? un homme qui né au milieu du monde comme tous les autres avec les mêmes privileges, conditions, miseres, passions &c., a volontairement & de son plein gré embrassé pour mieux observer la loi divine, la bonne morale, & se sauver, un genre de vie plus parfait, plus rigoureux & plus austere, que celui qu'on pratique généralement dans le monde. Cet acte est par-lui seul digne d'approbation & de louange. Dans l'exécution de son plan si lui manque la force, ou la volonté, & ne correspond pas en entier à son entreprise, & au lieu de faire 10, il fait 8 ou 6 &c. le monde spectateur qui continue de vivre avec la même dissolution, l'observe & au lieu de l'admirer dans ce degré de perfection comme 8 ou 6 & dans les bonnes œuvres qu'il fait, dont le monde ne pratique pas même la millieme partie, la blâme, la maudit, le persécute dans ce qu'il ne fait pas, forme des lois ridicules pour l'obliger à faire ce que lui même ne veut observer ni en tout ni en partie. N'est ce pas là une injustice criante & énorme, une oppression tirannique? exiger qu'un autre plie & succombe sous un pesant fardeau, auquel on ne daigne ni on ne veut, pas même tendre la main? exiger que ceux-là remportent une victoire complette sur toutes les passions, & menent une vie sans tache, qui ont entrepris de les combattre & surmonter, dans le tems même qu'on s'y livre soi-même & qu'on les assouvit encore? C'est le cas dont il s'agit. Il y auroit une infinité d'autres réflexions à faire sur cette matiere, qui pourroient mettre au jour les vraies causes qui font tant crier & déclamer contre les ordres religieux, causes qui ne feroient certainement pas honneur aux déclamateurs. Mais elles doivent être superflues aux philosophes, pour qui est faite l'encyclopédie. Je ne puis m'empêcher de dire que j'ai été fort surpris de trouver cet article chargé non de la vraie philosophie, mais de la philosophie du siecle, conforme à la maniere ordinaire & populaire de penser. Comment! est-ce qu'un philosophe fera un crime aux ordres religieux de la condition de toutes les choses humaines, d'avoir de propre, ainsi qu'elles, de ne pouvoir persister dans le même état? il devoit plutôt rélever la valeur, le mérite & la perfection moyenne de tous les états, par lesquels sont graduellement passées les communautés religieuses, & conclure de là si elles ont été & sont utiles à la société, ou non. Prétend-il peut-être que si elles avoient suivi ses idées & son plan, elles se seroient toutes dans leur premier état de perfection, ou s'en seroient moins écartées? vaine prétention!

Mais passons à ce qu'il dit de la multiplication de la psalmodie & des prieres vocales, comme cause de la chute des ordres religieux. Le lecteur trouvera dans tous les théologiens tout ce qui peut relever l'excellence, l'utilité des prieres vocales, & surtout la sainteté de l'office divin. Les anciens moines ne méprisoient point le travail des mains comme une occupation servile, mais placés dans l'alternative s'il étoit plus décent & plus conforme à la sainteté de leur institut, ou de s'occuper à louer Dieu, & à le prier assiduement, ou de travailler à la terre, ils embrasserent par préference le premier parti, & en cela j'espere que l'auteur laissera le libre arbitre à tous ceux qui pensent sans prévention, & que rien n'oblige à dire le contraire. Et parce que les religieux s'occupent à louer Dieu au lieu de travailler à la cultivation, manque-t-il pour cela de cultivateurs à la campagne, manque-t-il d'artisans, comme crient les prétendus amateurs de la société? les arts même les plus funestes qui servent le plus à nourrir & fomenter le luxe, le commerce le plus nuisible n'abondent que trop, nonobstant les charges insupportables qui font gemir & tiennent dans l'oppression les pauvres paisans, seuls auteurs de la vraie richesse, & du bonheur d'un état, non au profit des prêtres & religieux oisifs, mais pour entretenir le débauche & le libertinage des habitans des villes & le luxure des grands, qui absorbent par eux mêmes tant de revenus, & qui tiennent dans la multitude excessive des domestiques leperdu tant de mains laquelles au travail & à la cultivation de la terre avec les suites d'une conséquence très-funeste à la bonne morale & à la société. Je passe legerement sur ce sujet en laissant sous silence une infinité d'autres qu'on pourroit également toucher. Je ne dis rien du militaire rendu si universel & porté si haut. Je suis seulement surpris comment un philosophe peut à travers tout cela regarder comme un désordre la multitude des prieres vocales des religieux. Elles sont peut être les seules qui tiennent suspendus les châtimens que tant d'excès du siecle semblent mériter.

Les autres causes de la chute des ordres religieux que rapporte l'auteur, méritent en vérité peu d'attention, & tout lecteur sage y trouvera facilement de l'insubsistence & une généralité qui ne leur convient pas, & il en inférera tout au plus que les religieux sont des hommes fautifs comme les autres & par conséquent non susceptibles d'une pleine & entiere perfection.

Ce qu'on dit des exemptions comme causes de relâchement des religieux, & du pouvoir du Pape, est une pure hardiesse démentie par toute l'histoire ecclésiastique, & par tout ce qu'il y a de plus authentique dans les Canons des Conciles. (Z)

Digitized by Google

En 1350 le roi Jean inſtitua l'*ordre* de l'étoile, en faveur des plus grands ſeigneurs; la deviſe étoit *monſtrant regibus alteram viam*, par alluſion à l'étoile des mages: cet *ordre* dont le ſiége étoit à Saint-Ouen près Paris, s'avilit dans la ſuite par le trop grand nombre de chevaliers, & fut abandonné aux chevaliers du guet.

En 1389 Charles VI. fonda l'*ordre* de la ceinture de l'eſpérance, dont on ne ſait aucun détail.

En 1469. Louis XI. inſtitua l'*ordre* de S. Michel, parce que celui de l'étoile étoit tombé en diſcrédit. Il fixa le nombre des chevaliers à trente-ſix, & ce fut au traité de Noyon, que Charles-Quint & François I. le donnerent mutuellement l'un à l'*ordre* de la toiſon, l'autre celui de S. Michel; mais François II. en 1559 ayant créé à la fois dix-huit chevaliers de S. Michel, cette promotion commença à avilir cet *ordre*. Les marques d'honneur, dit M. de Sainte-Palaye, ſont la monnoie de l'état; il eſt auſſi dangereux de la hauſſer à l'excès que de la baiſſer.

Enfin, l'an 1693 eſt la date de l'inſtitution de l'*ordre* de S. Louis.

Loin d'entrer dans les détails ſur ces divers *ordres*, je me borne à deux réflexions.

1°. Les *ordres militaires* de chevalerie, comme ceux du temple, ceux de malthe, l'*ordre* teutonique & tant d'autres, ſont une imitation de l'ancienne chevalerie qui joignoit les cérémonies religieuſes aux fonctions de la guerre. Mais cette eſpece de chevalerie fut abſolument différente de l'ancienne. Elle produiſit en effet les *ordres* monaſtiques & militaires fondés par les papes, poſſédant des bénéfices, aſtreints aux trois vœux des moines. De ces *ordres* ſinguliers, les uns ont été grands conquérans, les autres ont été abolis pour leurs débauches ou leur puiſſance; d'autres ont ſubſiſté avec éclat.

2°. Les ſouverains ont dans leur main un moyen admirable de payer les ſervices conſidérables que les ſujets ont rendus à l'état, en honneurs, en dignités, & en enhans, plutôt qu'en argent ou autres ſemblables *récompenſes*. „ C'a été, dit Montaigne, une belle invention, & „ reçue en la plûpart des polices du monde, d'établir „ certaines marques vaines & ſans prix, pour en honno„ rer & récompenſer la vertu; comme ſont les couron„ nes de lauriet, de chêne, de myrte, la forme de cer„ tain vêtement, le privilege d'aller en coche par ville, „ ou de nuit avec flambeau, quelque aſſiette particuliere aux aſſemblées publiques, la prérogative d'aucuns „ ſurnoms & titres, certaines marques aux armoiries, „ choſes ſemblables, de quoi l'uſage a été diverſement „ reçu, ſelon l'opinion des nations, & dure encore. „ Nous avons pour notre part & pluſieurs de nos voiſins, les *ordres* de chevalerie qui ne ſont établis qu'à „ cette fin. Il eſt beau de reconnoître la valeur des „ hommes, & de les contenter par des payemens qui ne „ chargent aucunement le public, & qui ne coûtent rien „ au prince, & ce qui a été toujours connu par expé„ rience ancienne, & que nous avons autrefois auſſi pû „ voir entre nous, que les gens de qualités avoient plus „ de jalouſies de telles récompenſes, que de celles „ où il y avoit du gain & du profit, cela n'eſt pas ſans „ raiſon & ſans apparence. Si au prix qui doit être ſimplement d'honneur, on y mêle d'autres commodités „ & de la richeſſe, cet mélange au lieu d'augmenter l'eſtimation, il la ravale, & en retranche..... La vertu „ embraſſe & aſpire plus volontiers à une récompenſe „ purement ſienne, plutôt glorieuſe qu'utile; car à la „ vérité les autres dons n'ont pas leur uſage ſi digne, „ d'autant qu'on les emploie à toutes ſortes d'occaſions. „ Par des richeſſes on lutinſait le ſervice d'un valet, la „ diligence d'un courier; le danſer, le voltiger, le parler, & les plus vils offices qu'on reçoive: voire & le „ vice s'en paye, la flaterie, le maquerélage, la trahiſon; ce n'eſt pas merveille, ſi la vertu reçoit & deſire moins volontiers cette ſorte de monnoie commune, que celle qui lui eſt propre & particuliere, toute „ noble & généreuſe. (*D. J.*)

Ordre militaire; c'eſt en France l'*ordre* de S. Louis que Louis XIV. établit en 1693, pour récompenſer les officiers de ſes troupes, & leur donner une marque de diſtinction particuliere ſur les autres états. Ceux qui ſont revêtus de cet *ordre* ſont appellés *chevaliers de S. Louis*: ils portent à la boutonniere de leur habit & ſur l'eſtomac une croix d'or, ſur laquelle il y a l'image de S. Louis, elle y eſt attachée avec un ruban couleur de feu.

Il y a dans l'ordre de S. Louis huit grands-croix & vingt-quatre commandeurs. Les grands croix portent leur croix attachée à un ruban large de couleur de feu qu'ils mettent en écharpe; & outre cela, ils portent une croix en broderie d'or ſur leur habit & ſur leur manteau. Pour les commandeurs, ils portent auſſi leur croix en écharpe, mais ils n'en ont point de brodée ſur leurs habits. Le roi eſt le grand maître de cet *ordre*, M. le Dauphin en eſt revêtu, & tous les héritiers préſomptifs de la couronne doivent la porter.

Il y a dix commandeurs qui ont 4000. l. de penſion & d'autres 3000 liv. il y a auſſi un nombre de ſimples chevaliers qui ont des penſions, mais elles ſont moins conſidérables. (*Q*)

Ordre de Calatrava, (*Hiſt. des ordres.*) je n'ajoute qu'un mot; cet *ordre* n'eſt plus aujourd'hui ni religieux ni militaire, puiſqu'on peut s'y marier une fois, & qu'il ne conſiſte que dans la jouiſſance de pluſieurs commanderies en Eſpagne. *Voyez* Calatrava, Ordre de. (*D. J.*)

Ordre du Chardon *ou* de S. André, (*Hiſt. mod.*) eſt un *ordre* militaire d'Écoſſe, inſtitué, à ce que diſent quelques-uns, par Hungus ou Hungo, roi des Pictes, après la victoire qu'il remporta ſur Athelſtan. *Voy.* Chevalier.

La légende porte, que pendant la bataille, une croix de S. André, patron d'Écoſſe, apparut à Hungus qui en conçut un bon augure, décora ſon étendart de la figure de cette croix; & après le gain de la bataille, inſtitua un *ordre* de chevaliers, dont le collier eſt d'or entrelacé de fleurs de chardons & de branches de rue.

Au bas du collier pend une médaille ſur laquelle on voit l'image de S. André, ayant ſa croix ſur la poitrine avec cette deviſe, *nemo me impune laceſſet*, perſonne ne me défie impunément.

D'autres racontent différemment l'origine de cet *ordre*, & nous aſſurent qu'il fut inſtitué après la concluſion d'une paix entre Charles VII, roi de France, d'une part, & le roi d'Écoſſe de l'autre.

L'abbé Juſtiniani remonte plus haut, & prétend qu'il fut inſtitué par Arthaus I, roi d'Ecoſſe en 809, lequel après avoir remporté une alliance avec Charlemagne, prit pour ſa deviſe le chardon avec ces mots, *nemo me impune laceſſet*, laquelle deviſe eſt effectivement celle de l'*ordre*: il ajoute que le roi Jacques IV. renouvella cet *ordre*, & le mit ſous la protection de S. André.

L'*ordre* n'eſt compoſé que de douze chevaliers, & du roi qui en eſt le chef & le ſouverain; ils portent un ruban verd au bras duquel pend un chardon d'or couronné dans un cercle d'or, avec l'inſcription de la deviſe. (*H*)

Ordre de l'Elephant, eſt un des *ordres* militaires des rois de Dannemark; on l'appelle ainſi, parce que ſes armes ſont un éléphant. Il y a bien des ſentimens ſur l'origine de l'inſtitution de cet *ordre*. Menenius & Hoepingius l'attribuent à Chriſtien IV. qui fut élu roi en 1584; Selden & Imhof à Frederic II. élu en 1542; Gregorio Leti à Frederic I. qui regna vers 1530, Bernard Rebolledat à Jean I. qui commença à regner en 1478; Berchman & Ianus Bircherodius ſoutiennent que Canut VI. en eſt le premier inſtituteur, & que c'eſt aux croiſades qu'il en faut rapporter l'origine. Il eſt certain qu'en 1494. l'*ordre de l'éléphant* ſubſiſtoit. Cet *ordre* s'appella d'abord l'*ordre de ſainte Marie*, & celui *de l'éléphant* ſous Chriſtien I. ce qui donna occaſion à ſon inſtitution, fut une action courageuſe de quelques-uns des Danois qui tuerent un éléphant dans une guerre que Canut ſoutint contre les Sarraſins. Cet *ordre* a toujours été ſous la protection de la ſainte Vierge, & s'appelle encore à préſent l'*ordre de ſainte Marie*. Au-deſſous de l'éléphant pend une image de la ſainte Vierge, environnée de rayons. Pluſieurs princes augmenterent cet *ordre*. Frederic II. créa beaucoup de chevaliers à la cérémonie de ſon couronnement. Chriſtien V. en fit autant, & l'orna beaucoup: les chevaliers portent un colliet d'où pend un éléphant d'or, émaillé de blanc, le dos chargé d'un château d'argent, maçonné de ſable. L'éléphant eſt poſé ſur une terraſſe de ſinople, émaillée de fleurs. Les rois de Dannemark ne ſont point de chevaliers de l'éléphant que le jour de leur couronnement.

Ordre du S. Eſprit, eſt un *ordre* de chevalerie inſtitué par Henri III. en 1579, il devoit être compoſé de cent chevaliers ſeulement. Pour y être admis, il falloit faire preuve de trois races de nobleſſe. Le grand maître & les commandeurs ſont revêtus les jours de cérémonies, de longs manteaux, faits à la façon de ceux qui ſe portent le jour de S. Michel. Ils ſont de velours noir, garnis tout-autour d'une broderie d'or & d'argent qui repréſente des fleurs de lis, & forme des nœuds d'or entre trois divers chiffres d'argent, & au-deſſus de ces chiffres, de ces nœuds & de ces fleurs de lis, il y a des flammes d'or ſemées de part en part. Ce grand man-

manteau eſt garni d'un mantelet de toile d'argent verte, couverte d'une broderie ſemblable à celle du grand manteau, excepté qu'au lieu de chiffres, il y a des colombes d'argent. Ces manteaux & mantelets ſont doublés de ſatin jaune orangé, ils ſe portent retrouſſés du côté gauche, & l'ouverture eſt du côté droit. Le grand maître & les commandeurs portent des chauſſes & des pourpoints blancs, façonnés à leur diſcrétion; ils ont un bonnet noir ſurmonté d'une plume blanche, & mettent à découvert ſur leurs manteaux le grand collier de l'*ordre* qui leur a été donné lors de leur réception.

Le chancelier eſt vêtu de même que le commandeur, excepté qu'il n'a pas le grand collier, mais ſeulement la croix couſue ſur le devant de ſon manteau, & celle d'or pendante au col. Le prevôt, le grand tréſorier & le greffier ont auſſi des manteaux de velours noir & le mantelet de toile d'argent verte, qui ne ſont brodés que de quelques flammes d'or. Ils portent auſſi la croix de l'*ordre* couſue & celle d'or pendante au col; le héraut & huiſſiers ont des manteaux de ſatin & le mantelet de velours verd, bordé de flammes comme ceux des autres officiers. Le héraut porte la croix de l'*ordre* avec ſon émail pendue au col, & l'huiſſier une croix de l'*ordre*, mais plus petite que celle des autres officiers.

Les prélats, commandeurs & officiers portent la croix couſue ſur le côté gauche de leurs manteaux, robes & autres habillemens de deſſus. Le grand maître qui eſt le roi la porte aux habillemens de deſſous, au milieu de l'eſtomac quand bon lui ſemble, & en cas de deſſus au côté gauche de même grandeur que les commandeurs. Elle eſt faite en forme de croix de malte en broderie d'argent, au milieu il y a une colombe figurée, & aux angles des rais & des fleurs de lis brodées en argent. C'eſt un des ſtatuts irrévocables de l'*ordre*, de porter toujours la croix aux habits ordinaires avec celle d'or au col pendante à un ruban de ſoie, de couleur bleu céleſte, & l'habit aux jours deſignés. Les cardinaux, prélats, commandeurs & officiers portent auſſi une croix de l'*ordre* pendante au col & au même ruban. La croix eſt de la forme de celle de malte, toute d'or, émaillée de blanc par les bords, & le milieu ſans émail: dans les angles il y a une fleur de lis; mais ſur le milieu ceux qui ſont chevaliers de l'*ordre* de S. Michel, en portent la marque d'un côté, & de l'autre une colombe. Les cardinaux & les prélats qui ne ſont point de cet *ordre* portent une colombe des deux côtés.

Le collier de l'*ordre du S. Eſprit* eſt d'or fait à fleurs de lis avec trois différens chiffres entrelacés de nœuds de la façon de la broderie du manteau. Il eſt toujours du poids de deux cens écus ou environ, ſans être enrichi de pierreries ni d'autres choſes. Les commandeurs ne le peuvent vendre, engager ni aliéner, pour quelque néceſſité ou cauſe que ce ſoit, parce qu'il appartient à l'*ordre* & lui revient après la mort de celui qui le portoit. Avant que de recevoir l'*ordre du S. Eſprit* les commandeurs reçoivent celui de S. Michel; c'eſt pourquoi leurs armes ſont entourées de deux colliers. En 1664. le roi fixa le nombre des chevaliers à cent. Les officiers ſont le chancelier & garde des ſceaux, le prévot & grand maître des cérémonies, le grand tréſorier, le greffier, les intendans, le généalogiſte de l'*ordre*, le roi d'armes, les hérauts & les huiſſiers. Les chevaliers portent le cordon bleu de droite à gauche, & les pairs eccléſiaſtiques en forme de collier pendant ſur l'eſtomac.

ORDRE DE LA TABLE RONDE, *Hiſtoire de la Chevalerie.*) *ordre* de chevalerie célebre dans les ouvrages des écrivains de romans, qui en attribuent l'inſtitution au roi Arthur. Quoiqu'on ait bâti divers récits fabuleux ſur ce fondement, il ne s'enſuit point que l'inſtitution de cet *ordre* doive entierement paſſer pour chimérique; il n'eſt pas contre la vraiſemblance, qu'Arthur ait inſtitué un *ordre* de chevalerie dans la Grande-Bretagne, puiſque dans le même ſiecle, Théodoric, roi des Oſtrogots, en avoit inſtitué un en Italie. Arthur a été ſans doute un grand capitaine: c'eſt dommage que ſes actions ayent ſervi de baſe à une infinité de fables qu'on a publiées ſur ſon ſujet, au lieu que ſa vie méritoit d'être écrite par des hiſtoriens ſenſés. (*D. J.*)

ORDRE TEUTONIQUE, (*Hiſt. mod.*) eſt un *ordre* militaire & religieux de chevaliers. Il fut inſtitué vers la fin du xij. ſiecle, & nommé *teutonique*, à cauſe que la plûpart de ſes chevaliers ſont allemands ou teutons. *Voyez* CHEVALIER & ORDRE.

Voici l'origine de cet *ordre*. Pendant que les Chrétiens ſous Guy de Luſignan, faiſoient le ſiege d'Acre, ville de la Syrie, ſur les frontieres de la Terre-ſainte, auquel ſiege ſe trouvoient Philippe-Auguſte roi de France, Richard roi d'Angleterre, & quelques ſeigneurs allemands de Bremen & de Lubec, on fut touché de compaſſion pour les malades & bleſſés qui manquoient du néceſſaire & on établit une eſpece d'hôpital ſous une tente faite d'un voile de navire, où l'on eſerça la charité envers les pauvres ſoldats.

C'eſt ce qui fit naître l'idée d'inſtituer un troiſieme ordre militaire, à l'imitation des templiers & des hoſpitaliers. *Voyez* TEMPLIER & HOSPITALIER.

Ce deſſein fut approuvé par le patriarche de Jéruſalem par les évêques & archevêques des places voiſines par le roi de Jeruſalem, par les maîtres du temple & de l'hôpital, & par les ſeigneurs & prelats allemands qui ſe trouvoient pour lors dans la Terre-ſainte.

Ce fut du conſentement commun de tous ces perſonnages, que Frédéric duc de Souabe, envoya des ambaſſadeurs à ſon frere Henri roi des Romains, pour qu'il ſollicitât le pape de confirmer cet ordre nouveau. Celeſtin III. qui gouvernoit l'Egliſe, accorda ce qu'on lui demandoit, par une bulle du 23 Fevrier 1191 ou 1192; & le nouvel *ordre* fut appellé l'*ordre des chevaliers teutoniques* de l'hoſpice de ſainte-Marie de Jéruſalem.

Le pape leur accorda les mêmes privileges qu'aux templiers & aux hoſpitaliers de S. Jean, excepté qu'il les ſoumit aux patriarches & autres prélats, & qu'il les chargea de payer le diſme de ce qu'ils poſſédoient.

Le premier maître de l'*ordre*, Henri de Walpot, élu pendant le ſiege d'Acre, acheta, depuis la priſe de cette ville, un jardin où il bâtit une égliſe & un hôpital, qui fut le premier maiſon de l'*ordre teutonique*, ſuivant la relation de Pierre de Duisbourg, prêtre de même *ordre*. Jacques de Vitry s'éloigne un peu de ce fait hiſtorique, en diſant que l'*ordre teutonique* fut établi à Jeruſalem, avant le ſiege de la ville d'Acre.

Hartknoch, dans ſes notes ſur Duisbourg, concilie ces deux opinions, en prétendant que l'*ordre teutonique* fut inſtitué d'abord à Jeruſalem par un particulier, allemand de nation; que cet *ordre* fut confirmé par le pape, par l'empereur & par les princes pendant le ſiege d'Acre; & qu'après la priſe de cette ville, cet *ordre* militaire devint conſidérable & ſe fit connoître par tout le monde.

S'il eſt vrai que cet *ordre* fut inſtitué d'abord par un particulier, auquel ſe joignirent ceux de Bremen & de Lubec, qui étoient alors dans la ville de Jéruſalem, on ne peut ſavoir au juſte l'année de ſon origine.

L'*ordre* ne fit pas de grands progrès ſous les trois premiers grands-maîtres, mais il devint extrêmement puiſſant ſous le quatrieme, nommé Hermand de Salza, au point que Conrade, duc de Mazovie & de Cujavie, lui envoya des ambaſſadeurs pour lui demander ſon amitié & du ſecours, & pour lui offrir & à ſon *ordre*, les provinces de Culm & de Livonie, avec tous les pays qu'ils pourroient recouvrer ſur les Pruſſiens idolâtres qui déſoloient ſes états par des incurſions continuelles, & auxquels il oppoſa ces nouveaux chevaliers, parce que ceux de l'*ordre* de chriſt ou de Dobrin, qu'il avoit inſtitués dans la même vue, étoient trop foibles pour exécuter ſes deſſeins.

De Salza accepta la donation, & Gregoire IX. la confirma. Innocent publia une croiſade pour aider les chevaliers teutons à réduire les Pruſſiens. Avec ce ſecours l'*ordre* ſubjugua, dans l'eſpace d'un an, les provinces de Warmie, de Natangie & de Barthie, dont les habitans renoncerent au culte des idoles; & dans le cours de 50 ans, ils conquirent toute la Pruſſe, la Livonie, la Samogitie, la Poméranie, *&c.*

En 1204 le duc Albert inſtitua l'*ordre* des chevaliers porte-glaives, qui fut uni enſuite à l'*ordre teutonique*, & cette union fut approuvée par le pape Gregoire IX. *Voy.* PORTE-GLAIVES.

Waldemar III. roi de Danemarck, vendit à l'*ordre* la province d'Eſtein, les villes de Nerva & de Weſſamberg, avec quelques autres provinces.

Quelque tems après, une nouvelle union mit de grandes diviſions dans l'*ordre*: cette union ſe fit avec les évêques & les chanoines de Pruſſe & de Livonie, leſquels en conſequence prirent l'habit de l'*ordre*, & partagerent la ſouveraineté avec les chevaliers dans leurs dioceſes.

L'*ordre* ſe voyant maître de toute la Pruſſe, il fit bâtir les villes d'Elbing, Marienbourg, Thorn, Dantzic, Konisberg, & quelques autres. L'empereur Frédéric II. permit à l'*ordre* de joindre à ſes armes l'aigle impérial, & en 1250 S. Louis lui permit d'ecarteler de la fleur-de-lis.

Après que la ville d'Acre eut été priſe par les Infideles, le grand-maître de l'*ordre teutonique* en tranſféra ſon ſiege à Marienbourg. A meſure que l'*ordre* croiſſoit en puiſſance les chevaliers vouloient croître en

titres & dignités; de ſorte qu'à la fin, au lieu de ſe contenter, comme auparavant, du nom de *freres*, ils voulurent qu'on les traitât de *ſeigneurs*; & quoique le grand-maître Conrade Zolnera de Rotenſtein ſe fût oppoſé à cette innovation, ſon ſucceſſeur Conrade Wallerod, non-content de favoriſer l'orgueil des chevaliers ſa fit rendre à lui-même des honneurs qui ne ſont dûs qu'aux princes du premier ordre.

Les rois de Pologne profiterent des diviſions qui s'étoient miſes dans l'*ordre*: les Pruſſiens ſe revolterent; & après des guerres continuelles entre les chevaliers & les Polonois, les premiers céderent au roi Caſimir la Pruſſe ſupérieure, & conſerverent l'inférieure, à condition de lui en faire hommage.

Enfin, dans le tems de la réformation, Albert, marquis de Brandebourg, grand-maître de l'*ordre*, ſe rendit luthérien, renonça à la dignité de grand-maître, démembra les commanderies, & chaſſa les chevaliers de la Pruſſe.

La plûpart des chevaliers ſuivirent ſon exemple, & embraſſerent la réformation: les autres transférerent le ſiege du grand-maître à Margentheim ou Mariendal en Franconie, où le chef-lieu de l'*ordre* eſt encore aujourd'hui.

Ils y éluren pour leur grand-maître Walter de Cromberg, intenterent un procès contre Albert, que l'empereur mit au ban de l'empire: cependant l'*ordre* ne put jamais recouvrer ſes domaines; & aujourd'hui les chevaliers ne ſont tout-au-plus que l'ombre de ce qu'ils étoient autrefois, n'ayant que trois ou quatre commanderies, qui ſuffiſent à-peine pour faire ſubſiſter le grand-maître & ſes chevaliers.

Pendant que l'*ordre teutonique* étoit dans ſa ſplendeur, ſes officiers étoient le grand-maître, qui faiſoit ſon ſejour à Mariendal, & qui avoit ſous lui le grand commandeur, le grand maréchal, réſidant à Conigsberg, le grand-hoſpitalier, réſidant à Elbing, le drapier, chargé de fournir les habits, le tréſorier vivant à la cour du grand-maître, & pluſieurs autres commandeurs, comme ceux de Thorn, de Culm, de Brandebourg, de Conigsberg, d'Elbing, *&c.*

L'*ordre* avoit auſſi des commandeurs particuliers dans les châteaux & dans les forteresſes, des avocats, des pourvoyeurs, des intendans, des moulins, des proviſions, *&c.*

Waſſelins, dans ſes annales, dit que l'*ordre* avoit 28 commandeurs de villes, 46 de châteaux, 81 hoſpitaliers, 35 maîtres de couvent, 40 maîtres d'hôtels, 37 pourvoyeurs, 93 maîtres de moulins, 700 freres ou chevaliers pour aller à l'armée, 162 freres du chœur ou prêtres, 6200 ſerviteurs ou domeſtiques, *&c.*

Les armes de l'*ordre teutonique* ſont une croix partie de ſable chargée d'une croix potencée au champ d'argent. Saint Louis, roi de France, avoit permis d'y joindre quatre fleur-de-lis d'or; & anciennement elles ſuiſoient partie de leur blaſon, mais peu-à-peu ils ont négligé & enfin abandonné cette marque d'honneur.

ORDRE DE LA TOISON D'OR, (*Hiſt. mod.*) *order of the golden fleece*, eſt un *ordre* militaire inſtitué par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne en 1429. *Voyez* ORDRE.

Il a pris ſon nom de la repréſentation de la toiſon d'or, que les chevaliers portent au bas d'un collier, compoſé de fuſils & de pierres à feu. Le roi d'Eſpagne eſt le chef & grand-maître de l'*ordre de la toiſon*, en qualité de duc de Bourgogne. Le nombre des chevaliers eſt fixé à trente & un. On dit qu'il fut inſtitué à l'occaſion d'un gain immenſe que le duc de Bourgogne fit ſur les laines. Les Chimiſtes prétendent que ce fut pour un myſtere de chimie, à l'imitation de cette fameuſe toiſon d'or des anciens, qui, ſelon les initiés dans cet art, n'étoit autre choſe que le ſecret de l'élixir écrit ſur la peau d'un mouton.

Olivier de la Marche dit qu'il remit un mémoire à Philippe I, archiduc d'Autriche, pere de l'empereur Charles V. que Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, ſon aïeul, avoit inſtitué l'*ordre de la toiſon d'or*, dans la vue de celui de Jaſon, & que Jean Germain, évêque de Châlons ſur-Saône, & chancelier de l'*ordre*, étant venu ſur ces entrefaites, le fit changer de ſentiment, & déclara au jeune prince que cet *ordre* avoit été inſtitué en mémoire de la toiſon de Gédéon. Mais Guillaume, évêque de Tournai, qui étoit auſſi chancelier de l'*ordre*, prétend que le duc de Bourgogne eut pour objet la toiſon d'or de Jaſon, & celle de Jacob; c'eſt-à-dire, ces brebis tachetées de diverſes couleurs que ce patriarche eut pour ſa part, ſuivant l'accord qu'il avoit fait avec ſon beau-pere Laban; ce qui a donné lieu à ce prélat de faire un gros ouvrage en deux parties. Dans la premiere, ſous le ſymbole de la toiſon de Jaſon, il parla de la vertu de magnanimité dont un chevalier doit faire profeſſion; & ſous le ſymbole de la toiſon de Jacob, de la vertu de juſtice.

Paradin a loüi ce ſentiment, en diſant que le duc voulut inſinuer que la conquête fabuleuſe que l'on dit que Jaſon fit de la toiſon d'or, n'étoit autre choſe que la conquête de la vertu, qu'on ne peut acquérir ſans vaincre les monſtres horribles, qui ſont les vices & les affections déſordonnées.

Dans la premiere inſtitution, les chevaliers portoient un manteau d'écarlate fourré d'hermine. Maintenant leur habit de Cérémonie eſt une robe de toile d'argent, un manteau de velours cramoiſi rouge, & un chaperon de velours violet. La deviſe eſt, *pretium non vile laborum*, qui ſemble faire alluſion aux travaux que Jaſon & ſes compagnons ſurmonterent pour enlever la toiſon, & dont elle fut le prix.

ORDRE DE BATAILLE, c'eſt la diſpoſition ou l'arrangement des troupes de l'armée pour combattre. *Voy.* ARMÉE.

On a donné (*article* ARMÉE) l'*ordre* ordinaire ſur lequel les troupes ſont miſes en bataille, c'eſt-à-dire, ſur deux lignes avec des reſerves, la cavalerie également diſtribuée aux ailes, & l'infanterie au centre. Dans cet *ordre* les bataillons & les eſcadrons forment des lignes tant pleines que vuides; les troupes de la ſeconde ligne ſont placées derriere ou en face des intervalles de celle de la premiere.

Comme ces intervalles, lorſqu'ils ſont égaux au front des bataillons & des eſcadrons, augmentent conſidérablement le front de l'armée, M. le maréchal de Puyſegur prétend qu'il faut les réduire à dix toiſes pour les bataillons, & à ſix pour les eſcadrons. *Voyez* INTERVALLE. Dans cet état, toutes les parties de l'armée étant plus réunies, il en réſulte plus de force pour l'*ordre de bataille*. Mais on peut encore la rendre plus formidable en combattant en ligne pleine. *Voyez* ARMÉE & LIGNE PLEINE. Ce dernier *ordre* a cependant un inconvénient, c'eſt que ſi la ligne pleine eſt rompue, il eſt preſque impoſſible de rétablir le déſordre: mais en formant derriere une ſeconde ligne, comme une eſpece de reſerve partagée en pluſieurs grandes parties propres à ſoutenir la premiere dans les endroits où elle peut être forcée, on a de cette maniere, l'avantage d'attaquer l'ennemi dans un *ordre* plus fort, & celui de pouvoir remédier, comme dans l'*ordre* en lignes tant pleines que vuides, aux accidens qui peuvent arriver à la premiere ligne.

L'uſage ordinaire de mettre la cavalerie aux ailes, & l'infanterie au centre, n'eſt pas généralement approuvé, parce qu'alors chaque *armée*, ou chaque eſpece de troupe eſt abandonnée à ſa propre force; c'eſt-à-dire, que la cavalerie ne ſoutient point l'infanterie, & celle-ci la cavalerie. *Voyez* INFANTERIE.

Montecuculi, le chevalier Folard, M. de Santa-Cruz, M. de Puyſegur & pluſieurs autres militaires habiles, auxquels ces inconvénient n'a point échappé, ont propoſé différentes manieres d'y remédier. Suivant le célebre commentateur de Polybe, il faut mêler dans l'*ordre de bataille* la cavalerie & l'infanterie, de maniere que ces différentes troupes occupent alternativement des parties de chaque ligne; que la cavalerie de la ſeconde ſoit derriere l'infanterie de la premiere, & cette même troupe de la ſeconde ligne derriere la cavalerie qui eſt en premiere ligne. Par cet arrangement les deux différentes eſpeces de troupes de l'armée ſe ſoutiennent réciproquement. Ce mélange devient d'autant plus important, que la cavalerie de l'ennemi eſt en plus grand nombre & meilleure que celle qu'on peut lui oppoſer. *Voyez* ſur ce ſujet les *Memoires de Tactique*, où l'on eſt entré dans un grand détail ſur la maniere de faire le mélange de la cavalerie & de l'infanterie dans l'*ordre de bataille*.

Il eſt difficile de fixer des regles générales & conſtantes pour l'arrangement des troupes dans l'*ordre de bataille*. Cet *ordre*, comme le dit Onoſander, doit être relatif à l'eſpece d'armes, de troupes & des lieux qu'occupe l'ennemi. L'habileté du général conſiſte à regler ſes diſpoſitions ſelon les circonſtances dans leſquelles il trouva l'armée oppoſée. Le coup d'œil doit lui faire prendre dans le moment le parti le plus avantageux, ſuivant la ſituation de l'ennemi. Si l'on s'apperçoit qu'il ait mis ſes principales forces au centre, ou aux ailes, on doit s'arranger pour lui oppoſer plus de réſiſtance dans ces endroits, & faire en ſorte que chaque eſpece de troupe ſoit oppoſée à celles de même nature de l'armée qu'on veut combattre.

Il eſt aiſé de s'appercevoir par le ſimple expoſé de ces principes, que les *ordres de bataille* doivent varier d'une

d'une infinité de manieres. Mais malgré leur nombre & leur diverſité, il y a certaines regles qui ſervent de baſe à ces différens *ordres*, & dont on ne peut s'écarter ſans inconvénient: voici en quoi elles conſiſtent.

1°. Il faut toujours que les ailes de l'armée ſoient à l'abri des entrepriſes de l'ennemi. Une aile détruite expoſe le reſte à l'être également; car il eſt très-difficile de ſe ſoutenir contre une attaque de front & de flanc.

Pour éviter cet inconvénient, la méthode ordinaire eſt d'appuyer les ailes à quelque fortification naturelle qui les garantiſſe d'être tournées ou enveloppées; comme par exemple, à un marais reconnu pour impraticable, à une riviere qu'on ne peut paſſer à gué, à un bois bien garni d'infanterie, à un village bien fortifié, à des hauteurs dont le ſommet eſt occupé par de bonnes troupes, de l'artillerie, *&c.*

Il eſt évident que les ailes de l'armée dans cette diſpoſition, ne peuvent guere éprouver de danger de l'ennemi; mais comme cette eſpece de fortification eſt permanente, & que l'armée peut être obligée d'avances ou de reculer, il arrive que ſi elle change de terrein, elle perd la protection de ſes ailes. Pour éviter cet inconvénient M. le chevalier de Folard propoſe de les couvrir par des colonnes d'infanterie; ces colonnes pouvant ſuivre tous les mouvemens de l'armée, elles forment une eſpece de fortification ambulante dont les ailes ſont par-tout également protégées. Cette façon de les couvrir eſt beaucoup plus avantageuſe que celle qu'on fait ordinairement, qui ne devroit avoir lieu que lorſqu'on eſt attaqué par l'ennemi dans un bon poſte qu'on ne pourroit abandonner ſans s'affoiblir. „ La ſituation naturelle, dit Montecuculi, peut, à la vérité, aſſurer „ les flancs; mais cette ſituation n'étant pas mobile, & „ n'étant pas poſſible de la traîner après ſoi, elle n'eſt „ avantageuſe qu'à celui qui veut attendre le choc de „ l'ennemi, & non à celui qui marche à ſa rencontre, „ ou qui va le chercher dans ſon poſte „.

2°. Il faut éviter d'être débordé par l'armée ennemie, ou, ce qui eſt la même choſe, lui oppoſer un front égal, en obſervant néanmoins de ne pas trop dégarnir la ſeconde ligne, & de ſe conſerver des réſerves pour ſoutenir les parties qui peuvent en avoir beſoin.

Lorſqu'il n'eſt pas poſſible de former un front égal à celui de l'ennemi, il faut encore plus d'attention pour couvrir les ailes: outre les colonnes de M. le chevalier de Folard, qui ſont excellentes dans ce cas, on peut y ajouter des chevaux de friſe, des chariots, ou quelqu'autre eſpece de retranchement que l'ennemi ne puiſſe ni forcer ni tourner.

3°. Chaque troupe doit être placée ſur le terrein qui convient à ſa maniere de combattre. Ainſi l'infanterie doit occuper les lieux fourrés ou embarraſſés, & la cavalerie ceux qui ſont libres & ouverts.

4°. Lorſqu'il y a des villages à portée de la ligne que l'ennemi ne peut pas éviter, on doit les fortifier, les bien garnir d'infanterie & de dragons pour rompre les premiers efforts de l'ennemi; mais ces villages doivent être aſſez près de la ligne pour en être ſoutenus, & pour que les troupes puiſſent la rejoindre ſi elles ſont obligées de les abandonner.

Si les villages ſont trop éloignés pour la communication des troupes avec le reſte de l'armée, & que l'ennemi, en s'y établiſſant, puiſſe y trouver quelque avantage pour fortifier ſon armée, on doit les raſer de bonne heure; ne point ſe contenter d'y mettre le feu, qui ne fait que détruire les portes & les toîts des maiſons, mais renverſer les murailles qui peuvent ſervir de couvert & de retranchement aux troupes ennemies.

5°. Obſerver que toutes les parties de l'armée aient des communications ſûres & faciles pour ſe ſoutenir réciproquement, & que les réſerves puiſſent ſe porter partout où leur ſecours pourra être néceſſaire: on doit auſſi avoir attention de les placer de maniere que les troupes ne puiſſent point ſe renverſer ſur elles, & les mettre en déſordre, & qu'il n'y ait point de bagage entre les lignes ni derriere, qui incommode l'armée dans ſes mouvemens.

6°. Profiter de toutes les circonſtances particulieres du champ de bataille, pour que l'armée ne préſente aucune partie foible à l'ennemi: un général doit conſidérer le terrein qu'occupe ſon armée, comme une place qu'on veut mettre en état de défenſe de tous côtés; l'artillerie doit être placée dans les lieux les plus favorables pour cauſer la plus grande perte qu'il eſt poſſible à l'ennemi.

7°. Comme, malgré la bonne diſpoſition des troupes, il arrive dans les batailles des événemens imprévus qui décident ſouvent du ſuccès, on doit prendre de bonne heure toutes les précautions convenables pour qu'aucune troupe ne ſoit abandonnée à elle-même, & ſe ménagee des reſſources pour ſoutenir le combat; enfin, que, s'il faut céder, on ne le faſſe au-moins qu'après avoir fait uſage de toutes ſes forces. C'eſt pourquoi on ne ſauroit trop inſiſter ſur la néceſſité des réſerves. Si le centre, ou l'une des ailes a plié, la ſeconde ligne ou les réſerves, peuvent rétablir l'affaire; mais il faut pour cet effet des troupes fermes, valeureuſes, bien exercées dans les manœuvres militaires, & conduites par des officiers habiles & expérimentés. Alors on peut rétablir le premier déſordre, & même faire prendre à l'ennemi l'eſpérance de la victoire qu'un premier ſuccès auroit pû lui donner. *Voyez* GUERRE. Il eſt important que le champ de bataille ſoit bien connu, afin de juger des lieux propres à chaque eſpece de troupe, ſelon les différens endroits où l'on peut les employer.

8°. Pour ſoutenir plus ſûrement l'armée & la rendre encore plus reſpectable à l'ennemi, les redoutes en-avant, fortifiées d'un foſſé & placées judicieuſement, ſont d'un excellent uſage. Elles doivent être garnies d'un nombre ſuffiſant d'artillerie & de ſoldats, pour n'être point emportées par une premiere attaque. Si quelque partie de l'armée ſe trouve enfoncée, les troupes des redoutes doivent prendre l'ennemi en flanc & de revers, & lui cauſer une grande perte; elles ne peuvent guere manquer de le gêner dans ſes mouvemens, de les rendre plus lents, & de donner le tems aux corps qui ont plié de ſe rallier pour le repouſſer. M. le maréchal de Saxe faiſoit grand cas des redoutes dans ces circonſtances. M. le marquis de Santa-Cruz, qui a écrit avant cet illuſtre général, en parle également d'une maniere très-avantageuſe dans ſes *réflexions militaires*.

Il eſt difficile de ne pas penſer ſur ce ſujet comme ces célebres auteurs. Car les redoutes ont cet avantage d'aſſurer la poſition de l'armée, de maniere qu'elle a différens points d'appui ou de réunion, capables d'arrêter les premiers efforts de l'ennemi, & de protéger par leur feu l'armée qui les ſoutient.

9°. S'il y a quelque partie de l'armée qu'on veuille éviter de faire combattre, on doit la couvrir d'une riviere, d'un marais, ou, au défaut de cette fortification naturelle, de chevaux de friſe, poſts, retranchemens, *&c.* de maniere que l'ennemi ne puiſſe pas en approcher. Ainſi ſuppoſant qu'on ſe propoſe d'attaquer par la droite, & que, pour la fortifier, on ſoit obligé de dégarnir ſa gauche, on la couvre de maniere que l'ennemi ne puiſſe point en approcher, & l'on fait alors à la droite les plus grands efforts avec l'élite de ſes troupes.

Il eſt évident que de cette maniere un général peut s'arranger pour ne combattre qu'avec telle partie de ſon armée qu'il juge à-propos.

Il y a des ſituations où le général peut juger que toutes les parties de la ligne de l'ennemi ne ſeront pas également en état de combattre. Dans ce cas, ſon attention doit être de dégarnir les endroits les moins expoſés pour fortifier ceux qui le ſont plus. Mais en mouvement doit être caché autant qu'il eſt poſſible à l'ennemi; car, s'il s'apperçoit de cette manœuvre, il en uſe de même, & tout devient alors égal de part & d'autre.

On peut voir dans M. de Feuquiere qu'un général voyant l'ennemi dégarnir ſa droite pour fortifier ſa gauche, ne put être engagé à en uſer de même pour fortifier ſa droite, qu'il garda toûjours la même diſpoſition: d'où il arriva que les troupes de cette droite ſe trouvant attaquées par la gauche oppoſée, très-ſupérieure en nombre, ne put, malgré l'extrême valeur des corps les plus diſtingués qui y étoient placés, ſe ſoutenir contre le grand nombre qu'ils avoient à combattre.

10°. Une attention encore très-importante dans la diſpoſition des troupes en bataille, c'eſt de conſerver toûjours derriere la ſeconde ligne & les réſerves, un eſpace de terrein aſſez étendu pour que les troupes ne ſoient point gênées dans leurs manœuvres; que ſi, par exemple, la premiere ligne eſt forcée de plier, elle trouve derriere la ſeconde aſſez de place pour ſe rallier & ſe reformer. Sans cette attention, la déroute de la premiere ligne ne peut guere manquer d'occaſionner celle de toute l'armée.

Telles ſont en général les principales obſervations qui peuvent ſervir de baſe à la diſpoſition des troupes dans l'*ordre de bataille*: la nature du terrein doit décider de leur arrangement particulier. C'eſt pourquoi on ne peut trop s'appliquer à le connoître parfaitement, pour en tirer tous les avantages qu'il peut procurer.

Les anciens comptoient ſept diſpoſitions générales des armées pour combattre; elles ſont rapportées par Vegece, *liv. III. ch. xx.*

La premiere, eſt celle du quarré long, que nous avons donné à l'*article* Armée. *Voyez ce mot*. Ceux qui ſont habiles dans la ſcience des armes, dit Vegece, ne la jugent point, cette diſpoſition, la meilleure, parce que dans l'étendue que l'armée occupe il ne ſe rencontra pas toûjours un terrein égal qui lui permette de marcher également; ayant ainſi des parties plus avancées les unes que les autres, & formant une eſpece de ligne courbe, il arrive ſouvent qu'elle ait tompue ou percée. D'ailleurs cet *ordre* a l'inconvenient, ſi l'ennemi eſt ſupérieur, d'expoſer l'armée à être priſe en flanc & battua à l'une ou l'autre des elles, ce qui entraîne la défaite du centre ou du corps de bataille. Vegece prétend qu'il ne faut ſe ſervir de l'*ordre* dont il s'agit ici, que lorſque par la bonté & la ſupériorité des troupes, on eſt en état de tourner l'ennemi par ſes deux ailes & de l'enfermer de tous côtés: il eſt d'autant plus defavantageux que les troupes en ligna ont de plus grands intervalles entr'elles. L'armée, pour peu qu'elle ſoit conſidérable, préſente alors un front d'une longueur exceſſive; toutes ſes différentes parties ſont trop éloignées les unes des autres pour ſe ſoutenir mutuellement. La ſeconde ligne qui eſt dans un ordre auſſi foible, répare rarement le deſordre de la premiere; & comme le ſuccès du combat dépend preſque toûjours par cette raiſon de celui de la premiere ligne, il paroît que pour fortifier cet *ordre* autant qu'il eſt poſſible, il faut, comme on l'a déja dit, combattre en ligne pleine & fortifier cette ligne par des téleres de cevelerie & d'infanteria.

La ſeconde diſpoſition générale eſt l'*ordre oblique* ou *de biais*. Dans cet *ordre* on engage le combat avec l'aile droite, pendant que l'autre ſe tefule à l'ennemi. Cette diſpoſition peut ſervir à faira remporter la victoire à un petit nombre de bonnes troupes, qui ſont obligées d'en combattre de plus nombreuſes.

Pour cet effet, les deux armées étant en préſence & marchant pour ſe charger, on tient ſa gauche (ſi l'on veut faire combattre ſa droite) hors de la portée des coups de l'ennemi, & l'on tombe ſur la gauche de l'armée oppoſée avec tout ce qu'on a de plus braves troupes, dont on a eu ſoin de fortifier ſa droite.

On tâche de faira plier la gauche de l'ennemi, de la pouſſer, & même de l'attaquer par-derriere.

Lorſqu'on peut y mettre du deſordre & la faire reculer, on parvient aiſément avec le reſte des troupes qui ſoutenoient l'aile qui a engegé le combat, à remporter la victoire, & cela faut que la reſte de l'armée ait été expoſée.

Si l'ennemi ſe ſert le premier de cette diſpoſition, on fait paſſer promptement à la gauche la cavalerie & l'infanterie qui eſt en réſerve derriere l'armée, & l'on ſe met ainſi en état de lui réſiſter.

Cet *ordre de bataille* eſt regardé par tous les auteurs militaires comme un des meilleurs moyens de s'aſſurer de la victoire. C'eſt, dit M. le chevalier de Folard, tout ce qu'il y a de plus à craindre & de plus uſé dans la Tactique.

On peut voir dans l'*art de la guerre* de M. le maréchal de Puyſégur, le cas qu'il faiſoit de cet *ordre*. Comme la charge des troupes doit ſe faire de front & non pas obliquement, cet illuſtre auteur obſerve que la partie avancée de la ligne oblique, deſtinée à charger l'ennemi, doit prendre une poſition parallele au front qu'elle veut attaquer, dans le moment qu'elle ſe trouve à portée de tomber ſur lui. Les autres parties de la ligne doivent alors ſe mettre en colonne pour ſoutenir celle qui a commencé l'attaque, & avoir attention de ſe tenir toûjours hors de la portée du fuſil de la ligne ennemie.

Ce même auteur a donné dans ſon livre une diſpoſition pour l'attaque du poſte de M. de Mercy à Nord-lingen. Montécuculi propoſe auſſi la même *ordre* dans ſes principes ſur l'art militaire: „ Si l'on veut, dit cet „ habile général, avec ſon aile droite, battre la gauche „ de l'ennemi, ou au contraire, on mettra ſur cette aile „ le plus grand nombre & les meilleures de ſes troupes, „ & on marchera à grands pas de ce côté-là, les trou„ pes de la premiere & de la ſeconde ligne avançant „ également, au lieu que l'autre aila marchera lente„ ment, ou ne branlera point du tout; parce que tan„ dis que l'ennemi ſera en ſuſpens, ou avant qu'il s'ap„ perçoive du ſtratagême, ou qu'il ait ſongé à y remé„ dier, il verra ſon côté foible attaqué par la fort de „ l'ennemi, tandis que ſa partie la plus forte demeure „ oiſiva, & eſt au déſeſpoir de ne rien faire „. S'il ſe rencontre de ce côté-là quelque village, Montécuculi conſeille d'y mettre le feu, pour empêcher l'ennemi d'attaquer cette aile, & lui ôter la connoiſſance de ce qui ſe paſſe.

M. le marquis de Santa-Cruz qui admet dans le cinquieme volume de ſes *réflexions militaires*, cette même diſpoſition de combattre, lorſque l'on a des troupes qui ne ſont pas également bonnes, obſerve trois choſes qu'il eſt bon de rapporter ici en peu de mots.

La premiere, c'eſt qu'il faut commencer de loin à incliner inſenſiblement la marche de l'aile où l'on a mis ſes meilleures troupes.

La ſeconde, qu'il faut toûjours mettre les troupes ſur leſquelles on compte le plus vis-à-vis les foibles de l'ennemi.

Et la troiſieme, „ qu'il faut choiſir le terrein le plus „ avantageux pour l'aile qui doit attaquer, & couvrir „ l'autre, ſi le choſe eſt poſſible, par un ravin, un ca„ nal, un bois, ou une montagne, afin que ces obſta„ cles détournent les ennemis de vouloir vous attaquer „ par ce côté-là. Lorſque ces avantages ne ſe rencon„ trent pas, on peut couvrir cette aile par des chevaux „ de frile, des tranchées ou retranchemens de charrettes, „ beaucoup d'artillerie.

La troiſieme diſpoſition ne differe de la précédente, qu'en ce qu'on engage le combat par la gauche, au lieu de le faire par la droite.

La quatrieme diſpoſition conſiſte à engager le combat par les deux ailes, en tenant le centre éloigné de l'ennemi.

Pour réuſſir dans cette diſpoſition ſans craindre pour l'infanterie, qui ſe trouve pour ainſi dire abandonnée de la cavalerie: voici ce qu'il faut faire ſelon M. le maréchal du Puyſégur, qui entre à ce ſujet dans un détail un peu plus circonſtancié que Vegece.

„ Quand les armées ſont à cinq ou ſix cens pas au „ plus l'une de l'autre, il faut que celle qui eſt ſupé„ rieure en cavalerie faſſe doubler le pas à ſes ailes pour „ aller attaquer celles de l'ennemi, & qu'en marchant, „ ſon aila droite ſe jette un peu ſur ſa gauche, pour dé„ border par les flancs celles qu'elles vont attaquer, en „ ſe tenant un peu obliques pour ne pas trop approcher „ les eſcadrons qui joignent l'infanterie, afin de les ob„ liger par-là de ſe déplacer s'ils veulent vous venir at„ taquer. Alors s'ils le font, il s'enſuivra qu'ils ne ſe„ ront plus protégés de l'infanterie. Dans ce cas il eſt „ conſtant que tout l'avantage eſt pour l'armée dont les „ ailes iront attaquer; & comme ces charges de cava„ lerie ſont bien-tôt décidées avant que les lignes de l'in„ fanteria en ſoient venues aux mains, le combat aux „ ailes ſera fini „.

M. de Puyſegur ajoute qu'il y a pluſieurs exemples de batailles dans leſquelles les ailes de cavalerie ſa ſont ainſi chargées avant l'infanterie: mais il croit que cela eſt arrivé plutôt par haſard que par deſſein, & il en donne une raiſon bien naturelle, c'eſt que la cevalerie allant plus vîte que l'infanterie, ſi ceux qui la condoiſent ne la contiennent pas dans ſa marche, elle eſt plutôt aux mains que l'infanterie.

Comme il eſt aſſez ordinaire, lorſque la cevalerie a ainſi battu celle de l'ennemi, qu'elle s'emporte toute à la pourſuivre, & qu'elle compte le combat fini pour elle. M. de Puyſegur obſerve, que ceux qui ſont habiles & qui ont des troupes dreſſées n'en laiſſent aller „ qu'une partie pour empêcher l'ennemi de ſe rallier, & „ qu'avec le ſurplus ils vont aider leur infanterie à battre celle de l'ennemi en la prenant par les flancs & „ par-derriera „.

La cinquieme diſpoſition ne differe guère de la quatrieme, en couvre ſeulement le centre par des troupes légeres qui empechent l'ennemi d'en approcher. Cette précaution le met plus en ſureté, & quelque ſoit l'evenement de l'attaque qui ſe fait par les ailes, il n'eſt pas abſolument abandonné à lui-même.

Obſervons à cette occaſion que les anciens faiſoient de leurs troupes légeres un uſage différent de celui que nous faiſons des nôtres. Elles conſiſtoient particulierement en archers & en froudeurs: ces troupes couvroient, dans l'*ordre de bataille*, celles qui étoient deſtinées à combattre de pié ferme, elles ſervoient à commencer le combat. Après qu'elles eveient lancé leurs traits ſur l'ennemi, elles ſe retiroient par les iotervalles des troupes en bataille, pour aller ſe placer derriere & agir ſuivant les différentes occaſions: ainſi le centre dans la diſpoſition dont il s'agit étant couvert de ces gens de trait, trouvoit une protection qui le mettoit à couvert d'une attaque bruſque.

La ſixieme diſpoſition eſt preſque ſemblable à la ſeconde & à la troiſieme. Dans cet *ordre* on choque pour ainſi dire, l'armée ennemie perpendiculairement avec une

aile

aile fortifiée des meilleures troupes, & on tâche de la percer & de la mettre en désordre. Suivant Vegece & M. le maréchal de Puységur, cette disposition est la plus avantageuse pour ceux qui étant inférieurs en nombre & en qualité de troupes, sont obligés de combattre.

Pour former cet *ordre*, l'armée étant en bataille, & s'approchant de l'ennemi, il faut joindre votre aile droite à celle de la gauche de l'armée opposée, & combattre cette dernière aile avec vos meilleures troupes, dont vous devez avoir garni votre droite. Pendant ce combat on doit tenir le reste de la ligne à-peu-près perpendiculaire au front de l'armée ennemie: si par ce moyen on peut la prendre en flanc & par derriere, il est difficile qu'elle puisse éviter d'être battue; car votre position presque perpendiculaire au front de cette armée, l'empêche d'être secourue par son aile droite & par le centre. Cet *ordre* est assez souvent celui qu'il convient de prendre, selon Vegece & M. le maréchal de Puységur, quand il s'agit de combattre dans une asmée.

M. le chevalier de Folard prétend que ce fut sur cet *ordre* qu'Epaminondas combatit à Leuctres & à Mantinée; mais au-lieu qu'à Leuctres il étoit rombé sur l'une des elles de l'armée ennemie, à Mantinée il dirigea son attaque sur le centre, assuré, dit Xénophon, qu'avec ses meilleures troupes il enfonceroit l'ennemi, & qu'après avois fait jour à la bataille, c'est-à-dire au centre, il donnerois l'épouvente au reste.

On peut voir dans le *traité de la Colonne* de M. le chevalier de Folard, la description & les plans qu'il donne de ces deux batailles.

Enfin la septieme & derniere disposition générale de Vegece, on consiste guère qu'à se conformer au terrein pour mettre l'armée en état de se soutenir contre l'ennemi en profitant de tout ce qui peut affurer fa position, soit par des fortifications naturelles ou artificielles.

Il est évident que les sept dispositions précédentes peuvent être réduites à cinq, comme nous l'avons déjà observé dans les *élemens de Tactique*; car la seconde, la troisieme & la sixieme peuvent être regardées comme la même disposition ou la même *ordre*. A l'égard de l'usage qu'on peut faire de ces différens *ordres*, il dépend des circonstances dans lesquelles on se trouve obligé de combattre. Les anciens ne s'attachoient point à les observer scrupuleusement. La science de la guerre leur en fournissoit de particuliers suivant les occasions; ils savoient suppléer au nombre par la bonté de l'*ordre de bataille*, & déconcerter l'ennemi par des manœuvres inattendues, en changeant leur *ordre de bataille* au moment du combat. Ces manœuvres dont l'exécution étoit prompte & facile, parce que les généraux prenoient eux-mêmes le soin d'exercer & de discipliner leurs troupes, les faisoient souvent triompher du plus fort; mais il n'y a que la science & le génie militaire qui puissent produire ces ressources: jamais la simple pratique de la guerre ne sera imaginer ces chefs-d'œuvres de conduite qu'on admire dans Scipion & Annibal, dans plusieurs autres généraux de l'antiquité, & dans quelques modernes, tels que les Condé, les Turenne, les Luxembourg, les Créqui, *&c.* La pratique, comme on l'a déjà dit ailleurs, ne peut donner ni le génie ni la science de la guerre; le premier est à la vérité un don de la nature que l'art ne donne point, mais l'autre est le fruit d'une étude longue, sérieuse & réfléchie. Cette étude fournit des idées qu'il seroit fort difficile de se procurer soi-même; par son secours on se fait un amas de préceptes & d'exemples qu'on peut appliquer ensuite selon les occasions; c'est pourquoi nous pensons qu'on peut tirer un très-grand avantage des *ordres de bataille* qu'on trouve dans les historiens & dans les auteurs militaires, & cela soit qu'ils ayent été exécutés ou qu'ils soient de pure imagination, comme le sont la plûpart de ceux que M. le chevalier de Folard a insérés dans son commentaire sur Polybe. Ce n'est pas dans la vûe d'imiter absolument ces dispositions qu'on doit les étudier, mais pour en sarsir l'esprit, & pour examiner la maniere dont ils répondent au but que leurs auteurs se proposoient.

On n'entrera point ici dans un plus grand détail sur ce qui concerne les *ordres de bataille*: cette matiere pour être traitée avec toute l'étendue dont elle est susceptible, rempliroit un volume. On s'est renfermé dans les observations les plus générales & les plus essentielles. On renvoie ceux qui voudront des détails plus circonstanciés & plus étendus, à Vegece, au commentaire sur Polybe du chevalier de Folard, aux *Mémoires militaires* de M. Guischard, qu'il faut absolument mettre à la suite du précédens ouvrage, qui le rectifie dans beaucoup d'endroits, & qui donne des idées plus exactes de la Tactique des anciens. A ces ouvrages on fera très-bien de joindre l'*Art de la guerre* de M. le maréchal de Puységur, les *Mémoires* de Montecuculi, les *Réflexions militaires* de M. le marquis de Santa-cruz, les *Mémoires* de M. le marquis de Feuquieres, les *Rêveries* ou *Mémoires sur la guerre* de M. le maréchal de Saxe, *&c.* A l'égard de l'*ordre* particulier de chaque espece de troupe pour combattre, *voyez* ÉVOLUTION; *voyez aussi* PHALANGE & LÉGION.

ORDRE, *dans l'Art militaire*, se dit du mot que l'on donne tous les jours aux troupes, *voyez* MOT. Ainsi aller à l'*ordre*, c'est aller recevoir ou prendre le mot: c'est aussi aller recevoir du général ou du commandant les *ordres* qu'il a à donner pour tout ce qu'il juge à propos de faire exécuter concernant le service.

A l'armée le lieutenant général de jour prend l'*ordre* du général; il le donne au maréchal de camp de jour, qui le distribue au major général de l'infanterie, au maréchal des logis de la cavalerie, au major général des dragons, au général des vivres, au capitaine des guides, & au prevôt de l'armée.

Les majors de brigade de l'infanterie reçoivent l'*ordre* du major général, & ceux de cavalerie & de dragons du maréchal des logis de la cavalerie & du major général des dragons. Dans les places le commandant donne l'*ordre* & le mot au major de la place, qui le donne ensuite aux majors & aides majors des régimens. *Voyez* MOT. (*Q*)

ORDRE DE MARCHE, DE BATAILLE, *&c.* (*Marine.*) *Voyez* ÉVOLUTIONS NAVALES.

ORDRE, *en terme de Commerce, de billets & de lettres de change*, est un endossement ou écrit succinct que l'on met au dos d'un billet ou d'une lettre de change, pour en faire le transport & le rendre payable à un autre.

Quand on dit qu'une lettre ou billet de change est payable à *un tel ou à son ordre*, c'est-à-dire que cette personne peut, si bon lui semble, recevoir le contenu en cette lettre, ou en faire le transport à un autre en passant son *ordre* en faveur de cet autre. *Voyez* ENDOSSEMENT.

Ordre, parmi les *négocians*, signifie aussi *le pouvoir & commission* qu'un marchand donne à son correspondant ou commissionnaire de lui faire telles & telles emplettes, à tel ou tel prix, ou sous telle autre condition qu'il lui prescrit; un commissionnaire ou correspondant qui fait quelque chose sans *ordre*, ou qui va au-delà de l'*ordre* que lui a donné son commettant, est sujet à désaveu. *Voyez* COMMISSIONNAIRE & CORRESPONDANT.

Ordre se dit encore de la bonne regle qu'un marchand tient dans le maniement de ses affaires, écritures *&c.* les livres d'un marchand qui ne sont pas tenus en bon *ordre*, ne peuvent faire foi en justice. *Dictionn. de commerce.*

ORDRE, f. m. (*Archit.*) c'est un arrangement régulier de parties saillantes, dont la colonne est la principale pour composer un bel ensemble. Un *ordre* parfait a trois parties principales, qui sont le piédestal, la colonne & l'entablement. Cependant, suivant que les circonstances le demandent, on fait des colonnes sans piédestal, & on y substitue une plinthe; cela n'empêche pas qu'on ne dise qu'un bâtiment est construit selon un tel ou tel *ordre*, quoiqu'il n'y ait point de colonne, pourvû que sa hauteur & ses membres soient proportionnés aux regles de cet *ordre*. L. C. Sturm prétend qu'il n'y a eu d'abord que deux *ordres*, dont le roi Salomon a fait usage du plus beau pour son temple & de l'autre pour son palais, & que les Corinthiens se sont ensuite appropriés le premier & les Doriens le second; qu'après cela on en a inventé un qui tient le milieu entre ces deux *ordres*, & qu'on appelle l'*ionien*; que les peuples Toscans en Italie ont construit l'*ordre* dorique, quoique d'une maniere plus simple & plus massive, & que c'est de-là que s'est formé l'*ordre* toscan.

Ces quatre *ordres*, le toscan, le dorique, l'ionique & le corinthien, sont les seuls que les Grecs ayent connu; aussi Vitruve ne parle point du cinquieme *ordre*. Les Romains ont enfin composé un nouvel *ordre* de l'ionique & de corinthien, qu'on appelle communément *le romain* ou *le composite*. Louis XIV. avoit promis une récompense considérable à celui qui inventeroit un sixieme *ordre*. Cette promesse mit toutes les imaginations en feu; mais quoiqu'on se soit donné beaucoup de peine, on n'a rien découvert qui mérite l'approbation des connoisseurs; car on l'on a avancé des absurdités qu'on ne sauroit admettre dans l'architecture, ou l'on n'a rien présenté qui ne fût déjà compris dans les quatre *ordres* décrits par Vitruve, & qui n'appartînt à l'*ordre* composé, dont les Romains ont donné le premier exemple. Cela

devoit

devoit être, ſelon Vitalpande, puiſqu'on avoit voulu trouver un *ordre* plus beau que le corinthien qui, ſelon lui, vient de Dieu immédiatement. Prenant ſa pieuſe conjecture pour une vérité, Sturm, dans la recherche qu'il a faite d'un nouvel *ordre*, en a trouvé un inférieur au romain & au corinthien, mais plus beau que l'ionique. *Voyez* ORDRE ALLEMAND.

Parmi les architectes italiens, Vignole, Palladio & Scamozzi ſe ſont particulierement diſtingués à faciliter l'uſage des *ordres*. Vignole ſur-tout a rendu cet uſage beaucoup plus facile qu'il n'étoit avant lui par une regle générale, qui ſert à déterminer toutes les parties des colonnes. Cette regle eſt telle, le piédeſtal eſt toujours le tiers, & l'entablement le quart de toute la colonne. Ainſi en diviſant l'endroit où l'on veut mettre la colonne en dix-neuf parties égales, on en donne quatre au piédeſtal, douze à la colonne, & trois à l'entablement. Si l'on ne veut point de piédeſtal, on diviſe cet endroit en cinq parties, dont on donne une à l'entablement & quatre à la colonne. C'eſt à cauſe de cette diviſion facile que la plûpart des ouvriers ſuivent les regles de cet architecte; mais ſur quoi ſont-elles fondées?

Palladio eſt de tous les Architectes celui qui a ſu le mieux joindre les membres des *ordres*; & Scamozzi eſt ſingulierement eſtimé par la proportion qu'il leur a donnée, Nicolas Goldman dans ſon *traité de ſtylométeris*, & dans ſes *inſtitutions d'Architecture*, a tâché de remplir ces trois objets. M. Perrault a donné un très-bel ouvrage ſur les *ordres*, intitulé: *Ordonnance des cinq eſpeces de colonnes*. Roland Fréard de Chambray, Charles Philippes Dieuſſard, François Blondel & Seyler ont publié des éclairciſſemens ſur les cinq *ordres*. L'ouvrage de ce dernier auteur peu connu eſt intitulé: *Paralleliſmus architectorum celebriorum*: mais il faut décrire par gradation du ſimple au compoſé les *ordres* que nous avons conſidérés juſqu'ici ſous un point de vûe général.

Ordre toſcan. C'eſt le premier, le plus ſimple & le plus ſolide de tous les *ordres*, la hauteur de ſa colonne eſt de ſept diametres pris par le bas. Cette ſolidité ne comporte ni ſculpture, ni autre ornement; auſſi ſon chapiteau & ſa baſe ont peu de moulures, & ſon piédeſtal qui eſt fort ſimple, n'a qu'un module de hauteur. On n'emploie cet *ordre* qu'aux bâtimens qui demandent beaucoup de ſolidité, comme ſont les portes des fortereſſes, des ponts, des arſenaux, des maiſons de force, *&c.* On garnit ſouvent ſes colonnes de boſſages ou de pierres entrecoupées, qui ſont ou piquées également par-tout, ou rongées comme des pierres rongées, ou du bois vermiculaire, qu'on appella *ruſtique vermiculé*; mais cet uſage n'eſt pas approuvé par tous les Architectes.

L'*ordre*, dont nous venons de parler, eſt de l'invention des Latins, on le nomme *toſcan*, parce qu'il a pris ſon origine dans la Toſcane.

Ordre dorique. Cet *ordre* eſt plus ancien que l'*ordre* toſcan, quoiqu'on le place le ſecond, parce qu'il eſt plus délicat, & en quelque façon plus compoſé que celui-ci. Vitruve rapporte dans ſon architecture, *liv. IV. ch. iij.* que Doras, roi d'Achaïe, s'en eſt ſervi le premier pour un temple qu'il éleva à Argos en l'honneur de Junon; mais on n'y avoit obſervé qu'une meſure arbitraire. Les Athéniens ayant voulu employer cet *ordre* dans un temple qu'ils conſacrerent à Apollon, crurent que le rapport de la hauteur d'un homme à la longueur de ſon pié étoit la proportion la plus convenable. Or la longueur du pié d'un homme étant la ſixieme partie de ſa hauteur, on donna à la colonne de cet *ordre* ſix de ſes diametres. Le P. Villalpande le trouve trop beau pour en faire honneur aux hommes; il croit qu'il vient immédiatement de Dieu. Il en donne les raiſons dans ſon commentaire ſur le prophete Ezéchiel, *tome III.* Mais ſans nous arrêter à ces puérilités, diſons la caractere de l'*ordre dorique*.

La hauteur de la colonne eſt de huit diametres; elle n'a aucun ornement ni dans ſon chapiteau, ni dans ſa baſe, & la friſe eſt ornée de triglyphes & de métopes.

Les Architectes ont toujours trouvé de grandes difficultés ſur la diviſion exacte qu'on doit obſerver dans cet *ordre*, parce que l'axe de la colonne doit l'être en même tems du triglyphe qui eſt au-deſſus, & que les entreglyphes ou métopes doivent toujours former un quarré exact. Ces circonſtances leur ont paru ſouvent impoſſibles dans tous les entrecolonnemens, & ſur-tout dans les colonnes accouplées. Le même inconvénient a lieu dans les édifices quarrés. Auſſi les plus célebres ont été réduits ou à faire des ſauts aux bâtimens dans leſquels ils ont employé cet *ordre*, ou à omettre tout-à-fait les triglyphes dans la friſe; deux extrémités fâcheuſes, qu'il n'appartient qu'à des habiles gens de concilier.

Les anciens ont conſacré cet *ordre* à l'héroïſme. En conſéquence ils en ont fait hommage à leurs divinités mâles, telles que Jupiter, Apollon, Hercule, *&c.* & ils en ont décoré leurs temples. C'eſt pourquoi on l'emploie fort convenablement aux monumens, aux bâtimens héroïques, aux portes des villes, aux arſenaux, *&c.*

Ordre ionique. Cet *ordre* tire ſon nom de l'Ionie, province d'Aſie. C'eſt le ſecond des Grecs, qui l'ont inventé pour orner un temple conſacré à Diane. Il n'eſt ni ſi mâle que le dorique, ni ſi ſolide que le toſcan: ſa colonne a neuf diametres de hauteur, ſon chapiteau eſt orné de volutes, & ſa corniche de denticules.

Dans ſon origine, cet *ordre* n'avoit que huit diametres de la colonne, parce qu'ils avoient voulu le proportionner ſelon le corps d'une femme, comme ils avoient proportionné l'*ordre* toſcan ſuivant le corps d'un homme. Pouſſant plus loin l'imitation, ils copierent les boucles de leurs cheveux: ce qui donna lieu aux volutes, & enfin ils cannelerent la colonne pour imiter les plis de leurs vêtemens. *Voyez* l'architecture de Vitruve, *liv. IV. chap. j.*

Ordre corinthien. C'eſt, ſelon les époques de l'invention des *ordres*, le ſecond *ordre*, &, ſelon la proportion la plus délicate, le dernier des quatre. Il fut inventé à Corinthe par Callimaque, ſculpteur athénien. *Voyez* ACANTHE & CHAPITEAU. Son chapiteau eſt orné de deux rangs de feuilles, & de huit volutes qui en ſoutiennent le tailloir; ſa colonne a dix diametres de hauteur, & ſa corniche eſt ornée de modillons. Vitalpande, toujours plein dans ſes origines, ſoutient que les Grecs ont pris ces *ordre* au temple de Jéruſalem, & que par conſéquent Dieu l'avoit révélé au roi Salomon.

Ordre compoſite. Cet *ordre* eſt ainſi nommé, parce que ſon chapiteau eſt compoſé de deux rangs de feuilles du corinthien, & des volutes de l'ionique; on l'appella *italique* ou *romain*, parce qu'il a été inventé par les Romains. Ce fut dans le tems qu'Auguſte donna la paix à toute la terre: ſa colonne a dix diametres de hauteur, & ſa corniche eſt ornée de denticules ou modillons ſimples.

Ordre Allemand. C'eſt un *ordre* de l'invention de L. C. Sturm, qui l'appella d'abord ainſi; mais ayant fait attention qu'il ne lui convenoit point de diſpoſer du nom d'une nation, il lui donna un nom plus modeſte, celui d'*ordre nouveau*: ſon chapiteau a un ſeul rang de feuilles, & ſeize volutes; ce qui eſt une nouveauté fort naturelle, car on les autres chapiteaux ſont ſans feuilles, ou ils en ont deux rangs; mais cette ſimplicité produit-elle un effet agréable? C'eſt-ce dont les Architectes jugeront par la lecture des *chapitres x. & xv.* de la maniere d'inventer toutes ſortes de bâtimens du parade du même Sturm, inventeur de l'*ordre allemand*, où il donne les deſſeins des parties inférieures & ſupérieures.

Ordre attique, petit *ordre* de pilaſtres de la plus courte proportion, qui a une corniche architravée pour entablement comme l'*ordre*, par exemple, du château de Verſailles au-deſſus de l'ionique du côté du jardin.

Telles ſont les proportions de l'*ordre attique*: ſa hauteur, en y comprenant ſon piédeſtal & ſa corniche, a ordinairement la moitié de la hauteur de l'*ordre* ſur lequel il eſt élevé, ſoit qu'il y ait des piédeſtaux ou non. Cette hauteur ſe diviſe ainſi: le piédeſtal a le quart de toute la hauteur: les trois autres quarts ſe diviſent en quatorze parties, qui ſont autant de modules. On prend deux de ces parties, dont l'une eſt pour la baſe y compris le liſteau, l'autre pour le chapiteau; & on donne un module $\frac{2}{3}$ la hauteur de la corniche, de ſorte qu'il reſte dix modules $\frac{1}{3}$ pour la hauteur du fût du pilaſtre, y compris l'aſtragale du chapiteau. M. Jacques François Blondel a publié ſur ces proportions une diſſertation dans l'architecture françoiſe, *t. I. p.* 83, qui mérite d'être lue.

L'*ordre attique* étoit connu des anciens, mais il étoit différent de celui que nous venons de décrire. Pline, dans ſon *Hiſtoire naturelle liv. XXXVI.* dit que les colonnes de cet ordre étoient quarrées. M. Perrault, d'après la deſcription de Pline, & ſur quelques deſſeins que M. Demonceaux lui avoit communiqués, & que celui-ci avoit fait d'après pluſieurs chapiteaux trouvés dans des ruines; M. Perrault, dis-je, donne, dans ſa traduction de l'architecture de Vitruve, *page* 133, le deſſein de cet *ordre* qui eſt tel: le chapiteau a un collier ou gorgerin, avec un rang de feuilles, un rondeau, un ove, une plate-bande, une gueule renverſée, & un liſteau. Le fût eſt quarré, & par-tout d'une égale épaiſſeur. Le bas de

la

la colonne conſiſte dans une plinthe, un thore, un liſteau, une cymaiſe dorique, & un rondeau.

Ordre caryatique. C'eſt un *ordre* qui a des figures de femmes à la place de colonnes. *Voyez* CARYATIDES. Il y a un *ordre* de cette eſpece au gros pavillon du Louvre, dont les caryatides ſont de M. Jacques Sarrazin, ſculpteur du roi.

Ordre compoſé. C'eſt un *ordre* arbitraire & de pur caprice, qui n'a aucun rapport avec les cinq *ordres* d'architecture. Tel eſt l'*ordre* du dedans dans l'égliſe de S. Nicolas du Chardonnet à Paris: les chapiteaux des huit colonnes dans la chapelle de Gudagne, dans l'égliſe des Jacobins à Lyon, ſont d'*ordre compoſé*, & ils ſont tous différens les uns des autres. On voit encore à Rome des *ordres compoſés* dans les ouvrages d'Architecture du Chevalier Baromini.

Ordre françois, *ordre* dont le chapiteau eſt compoſé d'attributs relatifs à la nation françoiſe, comme des têtes de coqs, de fleurs de lys, de pieces des *ordres* militaires, *&c.* & qui a les proportions corinthiennes. Il y a un *ordre* françois dans la grande galerie de Verſailles; il eſt du deſſein de M. le Brun, premier peintre du roi.

Ordre gothique. C'eſt un *ordre* ſi éloigné des proportions & des ornemens antiques, que ſes colonnes ſont ou trop maſſives en maniere de piliers, ou auſſi menues que des perches avec des chapiteaux ſans meſures, taillés de feuilles d'acanthe épineuſe, de choux, de chardons, *&c.*

Ordre perſique. C'eſt un *ordre* dorique qui a des figures d'eſclaves perſans au lieu de colonnes, pour porter l'entablement. On voit dans le parallele de l'Architecture antique avec la moderne de M. de Chambray, un de ces eſclaves qui porte un entablement dorique, & qui eſt copié d'après l'une des deux ſtatues antiques des rois des Parthes, leſquelles ſont aux côtés du la porte du ſalon du palais Farneſe à Rome. Telle eſt l'origine de l'*ordre* perſique: Pauſanias, roi des Lacédémoniens, ayant défait les Perſes, les vainqueurs éleverent des trophées des armes de leurs ennemis, qu'ils repréſenterent enſuite chargés des entablemens de leurs maiſons. *Voy. l'Archit. de* Vitruve, *liv. I. chap. j.*

Ordre ruſtique, *ordre* qui eſt avec des refends ou boſſages. Tels ſont les *ordres* du palais de Luxembourg à Paris.

Je n'ajoute qu'un mot à ce détail de Daviler ſur les *ordres* d'Architecture.

Les curieux voyageurs qui nous ont donné le bel ouvrage des ruines de Palmyre en 1753, remarquent que dans la diverſité des ruines qu'ils ont vûes en parcourant l'Orient, ils ont eu occaſion d'obſerver que chacun des trois *ordres* grecs a eu ſon période à la mode. Les plus anciens édifices ont été doriques; à cet ordre a ſuccédé l'ionique, qui ſemble avoir été l'*ordre* favori, non-ſeulement en Ionie, mais par toute l'Aſie mineure, le pays de la bonne Architecture dans le tems de la plus grande perfection de cet art. Enfuite le corinthien eſt venu en vogue, & la plûpart des édifices de cet *ordre* qui ſe trouvent en Grece ſemblent poſtérieurs à l'établiſſement des Romains dans ce pays-là: enfin a paru l'*ordre* compoſé accompagné de toutes les bizarreries, & alors on ſacrifia entierement les proportions à la parure & à la multiplicité mal entendue des ornemens. (*D. J.*)

ORDRE, ce mot, *ou Vénerie*, ſignifie *l'eſpece ou les qualités des chiens*: on dit un bel *ordre* de chiens.

ORDRE, *la tour d'* (*Géog.*) on appelloit ainſi le phare que les Romains avoient élevé à Boulogne ſur-mer, pour ſervir de guide aux vaiſſeaux. M. de Valois l'appelle, je ne ſai pourquoi, *turris ordinis*; car ni le mot françois *ordre*, ni le latin *ordo*, ne ſont l'origine d'une pareille dénomination. Ce phare eſt nommé *odrade pharus* dans la vie de ſaint Folcuin, évêque de Terouanne; c'eſt donc d'*Odrade* que paroît venir le mot d'*ordre*, qu'on donne à cette tour; mais on ignore également & la ſignification, & l'étymologie de ce mot *odrade*. (*D. J.*)

ORDUNA, (*Géog.*) ville d'Eſpagne en Biſcaye, dans une vallée agréable entourée de hautes montagnes. *Long.* 14. 15. *lat.* 43. 10. (*D. J.*)

ORDURE, ſ. f. (*Gram.*) il ſe dit de tout ce qui gâte, ſale & corrompt. Les *ordures* d'une maiſon, les *ordures* du corps humain, les *ordures* de l'ame, les *ordures* du diſcours. Dans ce dernier exemple, *ordure* eſt ſynonyme d'*obſcénité*.

ORDURIER, ſ. m. pelle ou auge de bois, dont l'uſage dans les communautés eſt de recevoir les ordures qu'on balaie, pour être tranſportées.

ORÉADES, ſ. f. (*Myth.*) nymphes des montagnes; on donnoit auſſi ce nom aux nymphes de la ſuite de Diane, parce que cette déeſſe chaſſereſſe ſ'égaroit beaucoup les montagnes avec un cortege de nymphes. (*D. J.*)

OREB & SINAI, (*Géogr.*) ce ſont les *Melanmontes* que Ptolomée, *l. V. c. xvij.* place dans l'Arabie pétrée, le long des déſerts, depuis le golfe auprès de Pharan, en tirant vers la Judée. *Voyez auſſi* HOREB & SINAI. (*D. J.*)

OREBITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccl.*) hérétiques qui s'éleverent dans la Bohême vers l'an 1418 ou 1420, ſuivoient les erreurs des Huſſites, parce que Zilca & ſes partiſans s'étoient cantonnés dans un lieu qu'ils nommerent *Thabor*, & avoient pris le nom de *Thaboriſtes*: ceux-ci, conduits par Bedricot, appellerent le lieu de leur retraite le *mont d'Oreb*, & ſe firent nommer *Orebites*. Ils en vouloient ſur-tout aux prêtres orthodoxes, qu'ils faiſoient mourir cruellement. Enée Sylvius, *hiſt. Bohêm. c. xliij.* Cochleus, *l. V.* Prateole, *de her.* Sponde *A. C.* 1420, *num.* 4.

ORÉBRO, (*Géog.*) petite ville de Suede dans la Néricie, ſur la Troſa, à 30 lieues S. O. de Stokholm. *Long.* 33. 30. *lat.* 59. 12. (*D. J.*)

ORÉGRUD, (*Géog.*) petite ville de Suede dans l'Upplande, ſur la côte du golfe de Bothnie, à 7 lieues d'Upſal, & à 11. de Stockholm. *Long.* 36. 45. *lat.* 59. 30. (*D. J.*)

OREILLARD *ou* ORILLARD, adj. (*Maréchall.*) on appelle ainſi un cheval qui a les oreilles trop longues, placées trop bas & écartées.

OREILLE, ſ. f. (*Anatom.*) organe de l'ouie, *Voy.* OUIE.

Deſcription géotrole de l'oreille. Les Anatomiſtes diviſent ordinairement l'*oreille* en externe & en interne. L'*oreille* externe comprend non-ſeulement l'aîle de l'*oreille*, mais encore le conduit qui lui eſt continu, & qui eſt formé par la membrane du tambour, laquelle fait la ſéparation de l'*oreille* externe d'avec l'interne. Celui-ci comprend la caiſſe du tambour & le labyrinthe.

L'aîle de l'*oreille* eſt compoſée principalement d'un cartilage, ſi l'on excepte ſa partie inférieure, qu'on nomme *le lobe de l'oreille*, qui paroît faite d'une ſubſtance en partie graiſſeuſe, & en partie glanduleuſe. Le cartilage qui compoſe l'aîle de l'*oreille*, forme des replis, des éminences & des cavités. On a nommé le premier de ces replis ou le plus extérieur, *helix*; & celui qui eſt au-deſſous a été appellé *anthelix*; ce dernier ſe trouve comme partagé en deux dans ſa partie antérieure; & on donne le nom de *ſcapha* ou de *foſſe naviculaire* à la cavité qui ſe remarque entre ces deux portions. Il y a, outre cela, deux éminences formées auſſi par le cartilage. On a nommé la plus antérieure *tragus* ou *hircus*, & la plus poſtérieure *antitragus*: on voit enfin entre ces deux éminences la cavité nommée *la conque*. Toute cette partie extérieure de l'*oreille* eſt couverte de la peau, & d'une membrane qui paroît nerveuſe.

Le conduit de l'*oreille* eſt, en partie, cartilagineux, en partie membraneux, & en partie oſſeux. Sa portion cartilagineuſe eſt une continuation du cartilage qui a formé l'aîle de l'*oreille*; & ſa portion membraneuſe eſt faite de la continuation de la peau qui recouvre le conduit, laquelle peau ferme les vuides que la portion cartilagineuſe laiſſe. Cette peau eſt percée d'une infinité de petits trous, qui répondent à autant de glandes qui ſont cachées derriere, & logées dans un réſeau particulier; ce ſont ces glandes qui fourniſſent la cire de l'*oreille*. Enfin la portion oſſeuſe, laquelle ne ſe trouve point dans le *fœtus*, acheve de former le conduit, qui eſt fermé dans ſon extrémité par une membrane très-mince & tranſparente appellée *membrane du tambour*, qui eſt poſée obliquement, & ſe trouve comme enchaſſée dans une rainure gravée intérieurement à l'extrémité de ce conduit; la direction de ce conduit eſt oblique; & il s'avance de derriere en-devant.

On obſerve dans le fœtus, qu'il n'y a que la portion de ce conduit qui porte la rainure pour la membrane du tambour, qui ſoit oſſeuſe; & c'eſt cette portion que l'on nomme *cercle oſſeux*, quoiqu'il ne faſſe point un cercle entier. Pendant que le fœtus eſt renfermé dans la matrice, la membrane du tambour ſe trouve couverte extérieurement d'une ſubſtance blanche & mucilagineuſe, qui ſe ſeche dans la ſuite, & ſe diviſe en pluſieurs petites parties, qui ſortent avec la cire de l'*oreille*; & le conduit qui eſt comme membraneux, ſe trouve très-retréci, ſuivant la remarque de Valſalva.

Les nerfs qui ſe diſtribuent à l'*oreille* externe, lui ſont fournis par la portion dure de la ſeptieme paire, & par la ſeconde cervicale. Les arteres lui viennent de la caroti-

rotide, & ſes veines ſe déchargent dans les jugulaires.

L'*oreille* externe a des muſcles & des ligamens: on ne compte, pour l'ordinaire, que deux muſcles, dont le plus conſidérable a ſon point fixe à l'apophyſe maſtoïde, & l'autre qui eſt ſupérieur, ſemble une continuation du muſcle frontal; les ligamens ſont auſſi en nombre de deux, dont l'un, qui eſt antérieur, vient de l'apophyſe zygomatique; & le ſecond, qui eſt poſtérieur, vient de l'apophyſe maſtoïde.

La caiſſe du tambour eſt une cavité, dont la ſurface qui eſt fort inégale, ſe trouve tapiſſée par une membrane, que pluſieurs regardent comme une continuation de celle qui revêt l'intérieur du nez, nommée *pituitaire*. On conſidere dans cette caiſſe deux conduits, deux ouvertures nommées *fenêtres*, quatre oſſelets, trois muſcles, & une branche de la cinquieme paire de nerfs.

Les conduits ſont diſtingués en antérieur & en poſtérieur: celui-ci communique dans les cellules de l'apophyſe maſtoïde; & l'antérieur établit une communication entre la caiſſe & le fond de la bouche: on nomme ce conduit *trompe d'Euſtache*; nom qui lui a été donné, parce qu'il eſt fort étroit du côté de la caiſſe, & que ſa cavité augmente à meſure qu'il s'en éloigne, enſorte que dans ſon extrémité, qui répond dans le fond de la bouche, il forme un pavillon. Le commencement de ce conduit eſt oſſeux, & le reſte de ſon étendue eſt, en partie membraneux, & en partie cartilagineux. On obſerve auſſi dans la caiſſe du tambour, immédiatement au-deſſus de la trompe, un demi-canal qui loge un des muſcles du marteau.

Les fenêtres ſont diſtinguées, eu égard à leur figure, en ovale & en ronde; c'eſt par le moyen de ces deux ouvertures, que la caiſſe communique dans le labyrinthe.

Les oſſelets ſont au nombre de quatre, nommés *le marteau*, *l'enclume*, *l'étrier* & *l'orbiculaire*. On conſidere au marteau une tête & un manche; la tête a deux éminences, & une cavité pour ſon articulation ginglymoïde avec le corps de l'enclume. Le manche du marteau eſt collé à la membrane du tambour. Rau a découvert une apophyſe au marteau, qu'il a nommé *apophyſe grêle*.

On conſidere à l'enclume un corps & deux branches: il ſe trouve dans le corps de l'enclume deux cavités, & une éminence pour ſon articulation avec le marteau: les branches de l'enclume ſont d'inégale longueur; la plus courte n'a point de connexion avec les autres oſſelets; mais la plus longue, qui eſt un peu courbée, ſe termine en une cavité ſuperficielle, pour recevoir une des convexités de l'os orbiculaire, tandis que l'autre convexité de ces os eſt reçue dans une cavité ſuperficielle ceuſée dans la tête de l'étrier.

L'étrier a une baſe ovale, & deux branches qui en partent, & qui vont s'unir pour former ſa tête. Les branches ſont un peu creuſes dans leur face interne; & c'eſt dans ces rainures que s'attache une membrane très-mince, qui ferme l'eſpace que ces branches laiſſent entr'elles. La baſe de l'étrier ferme la fenêtre ovale, la ronde n'eſt fermée que par une membrane très-mince & tranſparente.

Des trois muſcles qui ſe trouvent dans la caiſſe du tambour, il y en a deux qui appartiennent au marteau: le troiſieme eſt pour l'étrier. Les muſcles du marteau ſont diſtingués en interne & en externe. Le muſcle interne a ſon point fixe à la portion cartilagineuſe de la trompe d'Euſtache, & au demi-canal qui ſe remarque à la partie antérieure de la caiſſe; ſon tendon fait un coude en paſſant derriere au bec oſſeux, & vient ſe terminer au commencement du manche du marteau. Le muſcle externe a ſon attache fixe à la portion oſſeuſe de la trompe, ſe porte un peu de bas en haut, entre la caiſſe par une ſinuoſité oblique, & vient ſe terminer auſſi au commencement du manche du marteau, en couvrant dans ſon chemin l'apophyſe grêle de Rau. Caſſerius admet un ſecond muſcle externe, qui a ſon point fixe à la partie oſſeuſe du conduit extérieur de l'*oreille*, & vient ſe terminer au marteau; mais la difficulté qu'on trouve à découvrir ce muſcle, a donné lieu à la plûpart des Anatomiſtes de douter de ſon exiſtence.

A l'égard du petit nerf qui ſe remarque dans la caiſſe, communément on l'appelle la *corde du tambour*: c'eſt un rameau de la branche de la cinquieme paire, qui va ſe diſtribuer à la langue; ce nerf fait la route du muſcle externe du marteau, paſſe le long de la face interne de la membrane du tambour, & va ſe perdre dans la portion dure, en pénétrant le conduit oſſeux qui la renferme.

Le muſcle de l'étrier eſt caché dans une apophyſe pyramidale, ſituée à la partie poſtérieure de la caiſſe; & ſon tendon ſort par le trou qui ſe remarque à la pointe de cette apophyſe, pour ſe terminer à l'étrier immédiatement au-deſſous de ſa tête.

La ſeconde partie, & en même tems la plus enfoncée de l'*oreille* intérieure, eſt connue ſous le nom de *labyrinthe*; elle eſt compoſée de trois parties, nommées la *limaçon*, le *veſtibule*, & les *canaux demi-circulaires*. Le limaçon eſt ſitué en devant, les canaux demi-circulaires en-arriere, & le veſtibule au milieu.

Le limaçon eſt fait principalement d'un conduit oſſeux qui fait deux tours & demi en ſpirale. La cavité de ce conduit va toujours en diminuant, & ſe trouve partagée dans toute ſon étendue en deux moitiés appellées *rampes*, diſtinguées en externe & en interne par une cloiſon nommée *lame ſpirale*, dont une portion eſt oſſeuſe, & l'autre membraneuſe.

On peut diſtinguer au limaçon la baſe, ſa pointe, ſon noyau & ſes deux rampes. Le commencement de ces deux rampes eſt au veſtibule, dans lequel la rampe externe, nommée improprement *ſupérieure* par quelques-uns, eſt *l'ouvrir*, tandis que l'interne ſe termine à la fenêtre ronde.

Le veſtibule eſt une petite cavité irrégulierement arrondie; elle eſt tapiſſée intérieurement d'une membrane parſemée de beaucoup de vaiſſeaux. On y conſidere ſix ouvertures, ſans compter pluſieurs petits trous, qui donnent paſſage aux vaiſſeaux ſanguins & aux nerfs, qui pénétrent dans cette cavité. De ces ſix ouvertures, il y en a cinq qui répondent aux trois canaux demi-circulaires, & la ſixieme répond à la fenêtre ovale. Il s'en trouve encore une ſeptieme, qui eſt l'orifice de la ſonde externe du limaçon.

Les canaux demi-circulaires ont été diſtingués en *ſuperieur*, en *moyen* & en *inférieur*. Le ſupérieur ſe joint par une de ſes extrémités à l'inférieur, enſorte que les cavités de ces deux conduits ſe confondent, & ne forment enſemble qu'une ſeule ouverture dans le veſtibule. C'eſt dans ces conduits, auſſi-bien que dans les rampes du limaçon, que ſe diſtribue la portion molle de la ſeptieme paire. On y découvre auſſi pluſieurs vaiſſeaux ſanguins, ſoit par le ſecours des injections, ſoit par l'inflammation.

L'*oreille* eſt placée proche du cerveau, du centre commun des ſenſations, afin qu'elle reçoive plus promptement l'impreſſion des ſons dans la partie deſtinée particulierement à l'uſage des principaux ſens, & dans le voiſinage de l'œil, avec lequel elle a un commerce intime par le moyen de ſes nerfs.

Si nous examinons en détail la ſtructure & les parties qui la compoſent, elle nous paroîtra une piece auſſi curieuſe que travaillée, tant dans les différentes eſpeces d'animaux que dans l'homme.

De l'oreille des animaux. Pour ce qui eſt de ſa ſtructure dans les inſectes, les reptiles & les petits animaux aquatiques, au cas qu'ils jouiſſent de l'ouie, comme il eſt vraiſemblable, nous n'avons ni la vue, ni des inſtrumens aſſez fins pour en découvrir l'organe.

Sa forme dans les oiſeaux ne porte point d'obſtacle à leur mouvement progreſſif, & eſt cloſe, afin de leur laiſſer un paſſage facile au-travers de l'air.

Leur tympan eſt compoſé de deux membranes: l'une intérieure, l'autre extérieure, qui couvre tout le conduit auditif. Du côté de ce conduit s'éleve un cartilage preſque au milieu de cette membrane, & qui ſert à la relâcher. Au bout de la petite colonne eſt un autre cartilage diviſé en trois branches, dont il y en a deux attachées à l'os pétreux, à quelque diſtance de la membrane du tambour. Il y a, outre cela, un petit ligament très-fin qui s'étend du côté oppoſé, & traverſe le conduit auditif.

La ſeconde partie de l'*oreille* interne des oiſeaux eſt la petite colonne que Schelhammer nomme *columella*; c'eſt un rayau oſſeux, très-menu, délié & leger, dont la baſe s'élargit & couvre exactement le labyrinthe, ou la chambre de l'ouie.

Le labyrinthe ou limaçon conſiſte en pluſieurs branches, qui reſſemblent aux canaux demi-circulaires de l'*oreille* de l'homme. Il eſt formé par un os dur & ſolide. Pluſieurs oiſeaux ont des canaux demi-circulaires, les uns plus gros, les autres plus minces, ſe croiſant les uns les autres par des angles droits, & s'ouvrant tous dans la chambre de l'ouie, laquelle eſt tapiſſée des ramifications du nerf auditif. Il n'en eſt pas de même dans l'oie où l'on trouve ces canaux en forme de limaçon, mais différens de ceux des autres oiſeaux.

Le coturc n'a donné qu'un ſeul oſſelet aux oiſeaux, & un cartilage, qui fait une jointure très-mobile avec l'oſſelet. Cet oſſelet eſt très-dur & très-menu, ayant à un bout une ſuperficie plate, mince & large, ſuivant les obſer-

obſervations du docteur Moulen, inſérées dans les Tranſ. philoſ. n°. 200. L'ouïe paroît s'opérer tout ſimplement dans les oiſeaux; & voici comme on peut concevoir la choſe; le ſon rencontrant dans ſon mouvement leur tambour, il le frappe; & ce mouvement, fort ou foible, doux ou perçant, eſt imprimé ſur les cartilages, ſur la petite enclume, & de cette maniere eſt communiqué au nerf auditif, ſitué dans le labyrinthe, ou la chambre de l'ouïe.

La ſtructure de l'*oreille* eſt très-diverſifiée dans les quadrupedes; les uns l'ont large, droite & ouverte; d'autres cachée bien avant dans le derriere de la tête.

L'*oreille* externe & interne du la taupe, à laquelle perſonne n'avoit fait une grande attention avant Derham, eſt auſſi ſinguliere que la maniere de vivre de cet animal eſt différente de celle des autres quadrupedes.

Les taupes au lieu d'une *oreille* longue qui avance en dehors, ont ſeulement un creux rond entre le cou & l'épaule. Cette ſituation accompagnée d'une garniture de poil épais & ſerré qui la couvre, défend cette *oreille* contre les injures du dehors. Le conduit de leur *oreille* eſt long, cartilagineux, avançant juſqu'au deſſous de la peau. Autour du côté intérieur regne une eſpece de filet ſemblable à celui d'une vis; dans le fond eſt une entrée paſſablement large, qui mene à la caiſſe du tambour. Cette entrée eſt formée d'un côté par ledit filet, & de l'autre par un petit cartilage: on y trouve auſſi une eſpece de cire jaune.

L'*oreille* interne renferme trois petits oſſelets creux, par le moyen deſquels l'action de la membrane du tambour eſt communiquée au nerf auditif. Un de ces oſſelets eſt le marteau; il a deux productions ou apophyſes à peu près de même longueur; la plus longue eſt attachée au tympan; l'autre au côté de la caiſſe, ou à l'os pétreux. La partie poſtérieure du marteau reſſemble à la tête & à la queue d'un petit mouſſeron. Le ſecond oſſelet nommé l'*enclume*, couché ſur le dos du marteau eſt long, ſans apophyſe, & ayant en quelque ſorte la figure d'une petite écope, dont les Bateliers ſe ſervent pour vuider l'eau de leurs bateaux; ſon extrémité eſt attachée par le moyen d'un petit ligament très-mince au troiſieme & dernier oſſelet, qui tient lieu de l'étrier des autres animaux, mais qui n'eſt ici qu'une fourche ſans baſe: chaque jambe ou dent de la fourche, ſe termine à une des deux ouvertures; ces fourchons ſont-ils attachés au nerf auditif?

Ces ouvertures (qui tiennent là lieu des fenêtres rondes ou ovalaires des autres animaux) forment l'entrée de la conque ou coquille, & des canaux demi-circulaires ou ſe répand le nerf auditif. Ces canaux ſont à quelque diſtance du tambour; au lieu d'être renfermés comme chez d'autres animaux dans un corps oſſeux, dur & épais, ils ſortent en dehors, & ſont ſitués en dedans du crâne dans un creux terminé par une eſpece de voûte où entre une partie du cerveau. En remuant la membrane du tambour, tous les petits oſſelets ſe remuent en même tems, & par conſéquent ébranlent le nerf auditif.

Telle eſt la ſtructure curieuſe de l'*oreille* de la taupe; & l'on ne ſoupçonneroit peut-être pas les variétés qu'offre celle des autres animaux, même par rapport au ſeul conduit qui mene à l'os pétreux. Dans la chouette, par exemple, qui ſe perche ſur les arbres & ſur les poutres, & qui guette ſa proie en écoutant de haut en bas, ce conduit avance plus en dehors par le côté de deſſus, que par celui de deſſous, afin de mieux recevoir juſqu'aux moindres impreſſions du ſon. Dans le renard, qui découvre de bas en haut ſa proie juchée, il eſt plus avancé vers le bas. Dans la putois qui écoute tout droit devant lui, ce conduit avance par derriere pour mieux recevoir les ſons qui viennent du côté oppoſé. Dans le cerf, animal fort alerte, & toujours aux écoutes, le conduit en queſtion eſt garni d'un tuyau oſſeux, comme d'un véritable inſtrument acouſtique, formé par la nature, & tellement dirigé vers le derriere, qu'il peut recevoir les ſons les plus doux & les plus éloignés qui viennent de ce côté-là. On peut conſulter la coſmologie ſacrée de Grew, *lib. I. chap. v.* car j'aime mieux m'attacher à l'*oreille* humaine, qui eſt encore ſupérieure en perfections à celle des animaux. Il faut ſeulement obſerver en paſſant, que l'*oreille* du ſinge reſſemble le plus à celle de l'homme, & qu'elle a les trois oſſelets un peu cachés, & enfoncés vers le ſinus de l'apophyſe maſtoïde.

*Deſcription particuliere de l'*oreille *de l'homme, & d'abord de l'*oreille *externe en général.* Il y a bien des choſes à remarquer dans la figure de l'*oreille* externe, qui s'offre d'abord à nos yeux. Son éminence ſenſible qui s'éleve de part & d'autre ſur l'os temporal, fait qu'il n'eſt guere de rayons qui puiſſent échapper aux deux *oreilles* à la fois; & ſes trois bords ſpiraux, ſont par leur fabrique, leur poſition, leur inclination tortueuſe, & leurs contours, que les rayons ſonores qui partent du point ſonore, entrent en aſſez grande quantité dans l'une ou l'autre *oreille*, ou dans les deux, ſont reſléchis tels qu'ils étoient ſans aucun changement; s'uniſſent enſuite, & ſont déterminés dans la conque externe.

Ces replis tortueux donnés à l'homme, ſuppléent à la mobilité de l'*oreille*, ſi remarquable dans les autres animaux. Telle eſt leur diſpoſition, que l'un s'ouvre dans l'autre, & qu'ainſi les rayons ſonores ſont reflechir juſque dans la conque. Si ces contours caves avoient été perpendiculairement élevés, les rayons euſſent été repouſſés hors de l'*oreille*; mais il eſt viſible que le contraire doit arriver, parce qu'ils ſont inclinés vers la cavité interne de l'*oreille*.

Boerhaave qui ſavoit voir, & par ſon génie tirer parti des choſes que les autres avoient vues avant lui, ayant un jour ſous les yeux le cadavre d'un homme dont l'ouïe avoit été excellente, & l'*oreille* très-bien formée, en prit une parfaite empreinte ſur de la cire, & en examinant cette empreinte, il fit cette remarque neuve & ſinguliere, que ſi de quelque point ſonore que ce ſoit, à un point quelconque de quelque éminence cartilagineuſe de l'*oreille*, on tire extérieurement des lignes droites, & qu'on meſure l'angle de réflexion égal à l'angle d'incidence, la derniere réflexion conduira toujours les rayons dans le canal de l'ouïe, dont l'entrée eſt comme le foyer commun des courbes que décrivent les diverſes éminences de l'*oreille*.

Telle étoit auſſi la ſtructure que Denys, tyran de Sicile, donnoit à ſes priſons, afin que celui qu'il plaçoit au centre de la ſpirale, pût entendre les priſonniers placés dans les ſpirales convergentes, quelque bas qu'ils puſſent parler. Tout le monde ſait que les tubes ſpiraux, larges à leurs baſes, & étroits à leurs extrémités, ſont les plus propres à augmenter le ſon, parce qu'il n'y a point de ſignie qui occaſionne aux rayons plus d'allées & de venues, & plus de ſecondes ſous qui ſe joignent au premier.

Les brutes n'ont point de pareille fabrique; la plupart des quadrupedes ont les *oreilles* tortueuſes, à la vérité inférieurement, mais s'allongeant en une appendice qui varie, en ce que tantôt elle eſt coupée courte, tantôt elle eſt pendante ou conique, comme dans le cheval; mais tous les quadrupedes remuent les *oreilles*. Preſque tous les oiſeaux & les poiſſons n'ont guere d'*oreille* en dehors, & par conſéquent cette analogie ne leur va pas.

Ne négligeons pas d'obſerver que l'*oreille* humaine a une ſurface large, que la conque & le canal de l'ouïe s'étréciſſent conſidérablement; d'où les rayons viennent en foule à la membrane du tympan. De plus, de quelque côté qu'on tourne la tête, on montre l'une ou l'autre *oreille*, qui par conſéquent eſt toujours prête à recevoir les rayons ſonores. On ſait de combien de façons ceux qui n'ont qu'une *oreille*, ſont obligés de la tourner pour entendre: telle eſt l'utilité des deux *oreilles*.

On ſait encore que les perſonnes qui ont les *oreilles* avancées en dehors, entendent mieux que celles qui les ont applaties; & les gens qui d'après Elien, Martial, Ovide, mettent au rang des difformités les grandes *oreilles*, condamnent (peut-être ſans le ſavoir) une beauté réelle, une perfection de l'organe pour mieux entendre, un avantage pour la fineſſe de l'ouïe.

Des lobes des oreilles. Les Anatomiſtes modernes n'ont pas été plus heureux que les anciens à découvrir l'utilité des lobes des *oreilles*; mais du tems immémorial on a imaginé de les percer pour y pendre les ornemens qu'on a cru propres à relever la beauté, ou à faire parade de ſon opulence. Les voyageurs nous parlent d'indiens, tant hommes que femmes, dont les uns cherchent à ſe procurer des *oreilles* longues, & les tirent par le bas ſans les percer, autant qu'il le faut pour attacher des pendans. D'autres en aggrandiſſent le trou peu-à-peu, en y mettant des morceaux de bois ou de métal, qu'ils rempliſſent ſucceſſivement par de plus gros; cette pratique commencée dès l'enfance, fait avec le tems un trou énorme dans le lobe de l'*oreille*, qui croit toujours à proportion que le trou s'élargit.

Les habitans du pays de Laos, & les Indiens de l'Amérique méridionale, portent à leurs *oreilles* du cet morceaux de bois qui, ſemblables à des dames de tricrac, ont un pouce de diametre. Les ſauvages de la Guyane y mettent de gros bouquets de fleurs. La reine de Calicut, qui peut épouſer tant de maris qu'elle veut, & les dames de ſa ſuite qui jouiſſent du même privilege, ont

encore celui de porter des pendans d'*oreilles* qui leur deſcendent juſque ſur le ſein. Les négres du Sénégal, hommes & femmes, en portent auſſi qui ſont faits de coquilles, de corne, de moreeane de bois ou de métel, qui peſent pluſieurs onces.

On ne ſait ſur quoi peut être fondée cette coutume ſinguliere de tout de peuples, d'eloneer ou d'élargir ſi prodigieuſement les *oreilles*. Il eſt vrai qu'on ne ſait guere mieue d'où peut venir l'uſage de quelques uetres nations de ſa percer auſſi les narines, pour y portes des boucles, des anneaux, *&c.* à moins, dit l'ancien ingénieux de l'hiſtoire naturelle de l'homme, d'en attribuer l'origine aux peuples encore ſauvages & ous, qui ont cherché à porter de la maniere le moins incommode, les choſes qui leur ont paru les plus précieuſes, en les attachant à ces parties; mais u'en eſt eſſez ſur le bout des *oreilles*, paſſons eux muſcles.

Des muſcles de l'oreille externe. Les Anatomiſtes ne conviennent point du nombre & de la ſituation des muſcles de l'*oreille*. Schellammer nie qu'il y en ait encon, mais il eſt preſqee le ſeul de ſon avis: les docteurs Keill & Drake en admettent deue; Cowper en reconnoît trois, l'un qui tire l'*oreille* en haut, les deue autres qui la tirent eu bas & eu erriere. Heiſter & Winslow en comptent auſſi trois, l'un poſtérieur, l'autre ſupérieur, & un troiſieme antérieur.

Le muſcle poſtérieeer u été décrit d'une façon douteuſe par Colombus, mais clairement par Fallope. Il ſe diviſe peut-être eſſez ſouvent en deue ou trois, comme Morgagni l'u obſervé. Euſtachi ſemble marquer le méme diviſion dans ſes tables anatomiques. Duverney en fait pluſieurs muſcles fort grêles, diviſion qui n'eſt cependant qe'artificielle, & occeſionnée par la maniere de diſſéquer.

Le muſcle ſupérieur, plus conno qne tous les autres, u été décrit eu premier lieu par Fallope. Les bonnes égures ſont celles d'Euſtachi & d'Albinus; celles de Duverney ſont trop droites. Il faut encore faire moins de cas de eelles de Veſelva & de Cowper. Morgagni u fort bien décrit toutes les variétés de eu muſcle.

Le muſcle antérieur eſt plus difficile à découvrir, & ſouvent, de l'aveu de Morgagni, il maeqae. Ce n'eſt qu'an petit faiſceau de fibres charnues, qui euiſſent ſous le muſcle ſupérieur, & qui en ſont une ſuite.

Veſalva & Santorini ont tellement multiplié les muſcles de l'*oreille*, qu'on u reiſon de leur en faire des reproches, & de mettre leur multiplication des muſcles du cette partie au nombre des productions de leur imaginetioo & leur ſcapel.

Au reſte, la diverſité qui regne ſur le nombre des muſcles de l'*oreille*, & ſur leur deſcription, vient de pluſieurs cauſes. 1°. De la diſſection des *oreilles* d'animaue tranſportée par quelques modesnes, & certainement per les uneiens uue *oreilles* humaines. 2°. De la variété qui ſe eencontre non ſeulement dans des ſujets différens, mais encore dans le méme. 3°. De la diverſe méthoda de diſſection des fibres muſculaires. 4°. Du goût de la plupart des Anatomiſtes pour les minuties, & de la gloire qu'ils ont cre acquerir en qualifiant ces minuties de nouvelles déconvertes: cependant rien n'eſt moins important qaa le nombre de ces muſeles; oatre qu'ils ſont fort petits, minces & grêles dans l'homme, & qu'ils paroiſſent à peiaa, nous en ignorous l'utilité. Quelle qu'alle ſoit, il eſt certain qae preſqaa tous les hommes, par habitude ou autrement, ont l'*oreille* immobile; il eſt fort rare d'eu trouver qui les puiſſent temues.

Des oreilles *mobiles*. Il aa faut pas trop compter ſat le témoignaga d'Epicharme, qui donne à Hercule la propriété des *oreilles* mobiles. Les Poetes comme les Peintres, ont eu de tout tems la liberté de feindre & d'imaginer: mais Juſtinien u été du petit nombre de gens à *oreilles* mobiles, car Procope le compare à an âne, non ſeulement à cauſe de ſa bêtiſe, mais encore eu égard à la mobilité de ſes *oreilles*. Euſtachius eite ou prêtre qui étoit dans le méme cas. L'abbé de Marolles eteſte le méme fait du philoſophe Craſſot, qui redreſſoit ſes *oreilles* quand il vouloit, ſans y touches. Véſale, *l. II. eh. xiij.* aſſure qu'il a vu à Padoue deux hommes dont les *oreilles* ſa mouvoient. Vulverda, *eh. ij. de ſon anat.* dit evoir vu la méme choſe dans un eſpagnol qui étoit à Rome; & du Laurent, *l. XI. eh. xij.* affirme qu'il a vu eu phénomene dans quelques perſonnes.

Mery, célebre chirargien de l'Hôtel Dieu, avoit ſi bien la libre mouvement des muſcles de l'*oreille*, que parlant de cette partie dans un cours public, en 1695, il remua pluſieurs fois ſon *oreille* droite de devant en arriere, en préſence de l'aſſemblée qui étoit nombreuſe, & compoſée de gens de ſon art. En mon particulier, je ſuis étroitement attaché par les liens du ſang, plus encore par ceue de la tendreſſe & de la reconnoiſſence, à une dame d'un mérite rere, qui dit avec vivacité en plaiſantans, & faiſant mouvoir ſes *oreilles* de haut en bas, & de bas en haut, qu'elle rient de la nature des bouriques; & c'eſt bien à coup ſûr, la ſeule choſe qu'elle a de commun avec elles.

Du conduit auditif externe. En avançant vers la partie interne de l'*oreille*, nous rencontrons le conduit auditif, qui eſt d'une ſubſtance en partie cartilegineuſe, & en partie oſſeuſe, tapiſſée d'ona peau polie, qui s'amincit inſenſiblement, & qui eſt endaite d'uoe matiere cérumineuſe qu'on nomme *eire d'oreille*.

Ce canal auditif eſt très-propre à porter le ſon au dedans de l'*oreille* ſans l'altérer, & ſon obliquité en augmentent les ſurfaces, multiplie les lieue de réfeeion. Une languette cartilegineuſe, ttiangulaire, tremblante, élevée, droite ſur la cavité de la conque, ſituée principalement au-deſſos de l'orifice du conduit euditif, gerue d'on muſcle décrit par Valſalva, détermine par une belle méchaniqna tous les rayons qui y abordens, à entres dans le canal, ſans qu'ils poiſſent en ſortir, de quelque endroit qu'ils aient été reſléchis.

Il étoit néceſſaire que ce conduit fût d'une ſubſtance dure, afin qu'il pût réfléchir la ſon, & par ſon inferrion oblique, la nature nous fait voir an artifice merveilleux: car quand on eſt au milieu d'une chambre couverte d'una voûte ronde, ſi l'on jette une pomme contre quelque côté qaa ce ſoit, elle revient toujours au milieu; & ſi l'on ſe place à on coin de la chambre, la pomme qae l'on jettere contra la voûte ira toujoors vers l'autre coio oppoſé. On peet dire le méme choſe de l'*oreille*; ſi le conduit eeterne ſe rendoit en droite ligne, & perpendiculairement au tambour, les reyons ſonores reviendroient dans ſon ouvesture; mais comme il entre obliquament dans cette cavité, les reyons ſonores vont heurter contre la partie elliptiqaa ſupérieare de la eaiſſe, ainſi ils doivent revenir ſur l'inférieure, c'eſt-à-dire vers l'endroit où ſont la fenêtre ovala & la fenêtre ronde. Enfin quand il ſa trouva une trop grende qaaltitada de reyons ſonores, le languette triangalaire & tremblotante dont nous venoas da parler, & qai eſt ſituée à l'entrée du canal de l'ouie, peut tellement ſe dreſſer au moyen du muſcle de Velſalva, qu'elle leur fermera à volonié le paſſage, comme nous faiſons machinalement avec la main dans de trop grands bruits.

Il y a una membraan qui termine le conduit eeterne de l'*oreille*, nommée *la membrane du tambour* ou *le tympan*. *Voyez* ce *mot*, eat il mérite un article ſépard.

Quant aax poils dont le conduit auditif eſt garni, leur uſage nous eſt inconnu: ſeroieur-ils eus-mêmes ſonores comme les feuilles d'arbres qui augmenent l'écho en été, ou méme eu forment un qui n'avoit point été apperçu en hives, ſuivent l'idée de M. Perrault d'après Kircher?

Des oſſelets de la caiſſe du tambour & de leurs muſcles. Je paſſe à le premiera grote de l'*oreille* qu'on epelle *la caiſſe du tambour*, cavité irréguliérement demi-ſphérique, dans laquelle on trouve d'autres cavités, ſavoir l'embouchure de la trompe d'Euſtachi, le demi-canal oſſeue, le fenêtre ovale, la fenêtre ronde, & les oſſelets qui ſont au nombre de quatre, l'enclume, le marteau, l'étrier, & l'os orbiculaire ou lenticulaire, qui eſt le plus petit de tous les os du corps humain.

En général ces quatre oſſelets ſont ſi petits qu'ils ont été inconnus aue anaiens anatomiſtes, & qaa leur découverte eu eſt dſia à l'eſprit curieue des derniers ſiecles. Ils different dans les animaue ſelon la différence de leur aſpece: par eeemple les quedrupedes en ont quatre comme l'homme, & les oiſeaus n'en ont qu'un.

L'enclume dons le corps eſt articulé avec le marteau, reſſemble à une dens molaire, & ſuivant le témoignage de Maſſa, il a été connu dès le tems d'Alexandre Achillious, de ſorte qu'on lui attribue la découverte de ces deue oſſelets; du-moins eſt-il certain qe'il ne faut pas l'attribuer avec Schalhamer, à Jacob de Carpi, puiſque lui-méme leur aſſigne les mêmes uſages que ceue qu'on leur donnoit avant lui, & qu'il convient de plus que d'autres en avoiens déjà fait mention.

L'apophyſe grêle du marteau a été connue très-confuſément par Véſele, mai repréſentée par Jérôme Febrice, & démontrée de nouveau bien exactement par Ruw, qui eſt reſté vrei poſſeſſeur de la découverte. On dit que Foleus a fait mention de cette apophyſe grêle du marteau dans una lettre écrite à Bartholin, & imprimée en 1645; mais cetta lettre eſt ſi rare que les plus curieux, Boerhaave même ni Morgagni, ne l'ont jamais

vue,

vûe, & juſqu'à préſent perſonne n'a été à Rom l'honneur de l'invention. Tous nos modernes, Cowper, Cam, Heiſter, Nicholls, Albinus, Nesbit, Caſſebhom en ont donné le figure. Le marteau eſt difficile à préparer, parce qu'il ſe rompt aiſément, comme l'ont éprouvé Doverney, Valſalve & Morgagni.

Ingraſſias s'attribue la découverte de l'étrier; Véſal y pretend auſſi, & Colombus s'en vante pareillement; mais malgré leurs prétentions reſpectives, cette découverte paroît dûe à Euſtachi. „ Je puis me rendre ce „ témoignage, dit-il en parlant de l'étrier, qu'avant que „ qui que ce fût m'en eût parlé, avant qu'aucuns de „ ceux qui en ont écrit l'euſſent fait, je le connoiſſois; „ je le fis voir à pluſieurs perſonnes à Rome, & je le „ fis graver en cuivre, ces oſſelets a véritablement une „ figure longue & courbée en arc, qui lui a donné le „ nom d'étrier „. Morgagni a raiſon de ſoutenir encore Mauſrédi, que ſe baſe eſt ſolide, par tout continue, & qu'elle n'eſt point percée ou ouverte comme nos étriers modernes, mais pleine comme celle des anciens. Quant aux figures de ces deux oſſelets, c'eſt à Véſale qu'on doit les premieres.

J'attribuerois volontiers avec Bartholin & Veſling la découverte de l'os orbiculaire à Jacques Sylvius; car la deſcription qu'en ont donné Arcarius & autres prédéceſſeurs du Sylvius, eſt d'une obſcurité inintelligible.

Venons aux muſcles des oſſelets. On donne trois muſcles au marteau, ſavoir un externe, un antérieur, & un interne. Le muſcle externe ou ſupérieur du marteau attribué à Caſſerius, a été cependant indiqué & gravé par Fabricius. Je n'oſe aſſurer ſi c'eſt un vrai muſcle ou non, puiſque Valſalva & Vinslow ſoutiennent l'affirmative contre Doverney & Morgagni.

L'étrier n'a qu'un muſcle décrit premierement par Varole, mais d'une maniere très-défectueuſe, puiſqu'il ne décrit que ce ſeul muſcle dans le dedans de l'*oreille*. Caſſerius le trouva en 1601, dans le cheval & le chien, le repréſente d'après ces animaux, & le prit pour un ligament: perſonne depuis Doverney n'a douté que ce ne fût un vrai muſcle.

Il eſt bien difficile de décider quelle eſt l'action de ces muſcles, dans quelles occaſions ils agiſſent, s'ils n'agiſſent que méchaniquement, ou ſi c'eſt la volonté qui les fait agir? Ce dernier n'eſt pas vraiſemblable, car un bruit nous ſurprend tout-d'un-coup, & le plus ſouvent ſans que nous y tongions. Il en eſt ici comme des mouvemens des yeux, de la déglotition, de la voix, qui s'operent par une infinité de muſcles, qui conecouent tous entre eux, & produiſent d'ordinaire à notre inſu, les fins pour leſquelles ils ſont deſtinés. Peut-être que les muſcles des oſſelets relâchent en partie le tympan dans les ſons fort aigus, & en partie le tendent dans les ſons foibles; c'eſt le ſentiment de Willis, de Doverney, de Perrault, de Derham, de Chéſelden, de M. de Mairan, & autres.

Il ne faut pas oublier que les oſſelets de l'*oreille* ne croiſſent point, & qu'ils ſont auſſi conſidérables dans les enfans que dans les adultes. La membrane qui les couvre eſt ſi fine, que l'anatomiſte à qui l'on doit le plus de rechercher en cette partie, je veux dire Valſalva lui-même, les a eus ſans périoſte. Mais Ruyſch n'a pas ſeulement démontré le contraire, comme tout le monde le ſait, il a été plus loin, il a fait voir à l'Europe, par le moyen de ſes injections, les vaiſſeaux qui ſe diſtribuent dans le périoſte des oſſelets, & qui y ſont en très-grand nombre, principalement à la plus courte & plus groſſe apophyſe de l'enclume.

Pour les deux fenêtres, on en doit la connoiſſance à l'indoſtrie de Fellope.

De la trompe d'Euſtachi. Venons au conduit qu'on appelle *la trompe d'Euſtachi*, dite autrement & aſſez bien, *le conduit palatin de l'oreille*, mais mal & équivoquement *aquéduc*, parce qu'on peut très-bien le confondre avec l'aquéduc de Fellopa.

On prétend, ſans aucune preuve, qu'Aleméon a connu cette trompe; mais Euſtachi a mérité le nom de ſon inventeur, par l'exacte deſcription qu'il nous en a laiſſée, ſur laquelle Valſalva parmi les modernes, a ſu néanmoins encore renchérir; Véſale qui l'avoit vûe avant Euſtachius, n'en a point développé l'uſage ni la ſtructure.

Ce tuyau porte le nom de *trompe*, parce qu'il eſt fort étroit du côté de la caiſſe, & que ſa cavité augmente à meſure qu'il s'en éloigne, enſorte que dans ſon extrémité qui répond au fond de la bouche, il forme un pavillon. La trompe eſt, comme on ſait, un canal creuſé dans l'apophyſe pierreuſe, qui va de la caiſſe vers les ouvertures poſtérieures des foſſes naſales & vers la voûte du palais.

La conque interne de l'*oreille*, vaſte & ſemblable à un corps elliptique, communique dans les cavités cellulaires de l'apophyſe maſtoïde, ainſi qu'avec l'air externe qu'on prend par le nez ou par la bouche. L'eau par où ſe fait cette communication eſt la trompe d'Euſtachi, en partie oſſeuſe, en partie cartilagineuſe.

En conſéquence de cette ſtructure il arrive, 1°. que l'air peut entrer par le canal d'Euſtachi dans ces lieux, y demeurer, s'y raréfier, en ſortir, s'y renouveller, y être comprimé, & par conſéquent y être ramené à la température de l'air externe. En effet, la trompe ſe préſente tellement au canal des narines, que l'air eſt forcé d'y entrer, & les expériences de Cheſelden prouvent que l'eau injectée, ſoit par les narines, ſoit par la bouche dans le canal d'Euſtachi, paſſe dans les *oreilles*. Quand on retire ſon haleine, l'air y entre avec bruit, & frappe le tympan; c'eſt ce que j'ai quelquefois éprouvé en nageant entre deux eaux. Doverney a vû la membrane du tympan ſe rompre pour avoir retenu l'air, les narines & la bouche exprès fermées.

L'air qui eſt reçu dans le tympan ſe raréfie par la chaleur, dilate la membrane du tympan vers le canal de l'oreie, & réſiſteroit aux tremblemens externes, ce qui engourdiroit l'ouie s'il n'étoit ſouvent renouvellé. De plus, il faut que l'air ſe renouvelle, à proprement parler, puiſqu'il eſt conſtant que l'air renfermé perd peu-à-peu ſon reſſort, & même aſſez vîte. L'air ne propageroit donc point les tremblemens s'il ne ſe renouvelloit avec tout ſon reſſort; c'eſt pourquoi, ſuivant Doverney, l'orifice de la trompe reçoit plutôt l'air des narines que des poumons.

Valſalva a obſervé qu'on devient ſourd lorſque le paſſage à la trompe d'Euſtachi eſt bouché. Il rapporte là-deſſus deux exemples, l'un d'un gentilhomme qui perdit l'ouie par un polype qu'il avoit dans le nez, & qui s'étendoit juſqu'à la luette; l'autre d'un payſan qui avoit un ulcere au côté gauche de la luette; quand on y mettoit une tente trempée dans quelque remede, le patient n'entendoit rien du-tout de l'*oreille* gauche; mais il recouvroit l'ouie du même côté dès qu'on tiroit la tente. Tulpius parle auſſi d'une ſurdité & d'un tintement d'*oreille* cauſés par une tumeur au palais auprès du même canal. Derham fait mention d'un catharre qui rendoit l'ouie difficile; mais lorſque la trompe fut débarraſſée par certains mouvemens de la déglutition, ou toute autre cauſe, il ſe fit un bruit ſoudain qui annonça le retour de l'ouie; tous les Médecins ſavent que l'eſquinancie & les ulcères véroliques endommagent ſouvent ce ſens. La néceſſité de l'admiſſion de l'air par la trompe eſt donc confirmée par une foule de maladies.

En conſéquence de la ſtructure dont nous avons parlé, il arrive, 2°. que les rayons ſonores qui paſſent par les narines ou la bouche, entrent dans la conque interne de l'*oreille*, & ſuppléent ainſi à la léſion du conduit auditif; car ceux que l'obſtruction du canal auditif rend ſourds ne ſont à entendre, ceſſent de l'être quand le ſon eſt immédiatement appliqué à la trompe d'Euſtachi: c'eſt l'expérience du Cabrolu & de Fabrice ab Aquapendente.

Comme tous ces endroits ſont revêtus d'une membrane vaſculaire, démontrée par Doverney & Ruyſch, il ſuit, 3°. que les parties qui y ſont contenues, ſe conſervent molles, flexibles, lubréfiées, & ſe purgent de leurs impuretés. Effectivement le tympan ſe nettoie par le moyen de l'éternoëment, & les humeurs ſortent par le canal d'Euſtachi. Morgagni, Schellammer, Nabath, ont bien des faits pour conſtater cette vérité; entr'autres l'on a vû de petits globules reſtés dans l'*oreille*, ſortir par la trompe en retenant ſon haleine. Valſalva parle d'un abſcès à l'apophyſe maſtoïde qui ſe vuida par la trompe d'Euſtachi.

Telle eſt donc l'utilité de cette trompe, de donner paſſage à l'air interne d'en communiquer les vibrations à l'organe immédiat de l'ouie, de modérer les ſons trop forts, de ſuppléer à la léſion du conduit auditif, enfin de purger la caiſſe, & de fournir une iſſue à la mucoſité qui s'y trouvera.

Boerhaave fait ici deux queſtions;

Le canal d'Euſtachi s'ouvre-t-il par l'action de ſon muſcle interne, en même tems que la membrane du tympan tirée par cette même action, retrécit la cavité de la conque interne? Cela n'eſt pas vraiſemblable; l'action de ce muſcle doit être peu de choſe; car il s'attache en grande partie à l'os de la trompe, & le reſte paroît incapable de plier le cartilage.

L'orifice interne du canal d'Euſtachi ſe ferme-t-il par l'application de la valvule cartilagineuſe de du Laurent & de Willis? Non, cette valvule imaginaire a été ſer-

ſuivée par Morgagni, qui démontre d'ailleurs que les matieres de la déglutition ne peuvent entrer dans l'*oreille*, parce que la trompe s'ouvre vers la communication du nez avec la bouche.

Du labyrinthe & de ſes parties; le veſtibule, le limaçon, les canaux demi-circulaires. La partie la plus enfoncée de l'*oreille* intérieure eſt connue ſous le nom de *labyrinthe*, lequel eſt renfermé dans l'os pierreux, & eſt compoſé de trois parties que les Anatomiſtes appellent *le limaçon, le veſtibule, & les canaux demi-circulaires*. Les anciens ont donné des deſcriptions fauſſes & très-embrouillées de ces parties, dont ils n'ont point connu la ſtructure; mais dans celle de Duverney, de Valſalva, & de Winslow regnent l'ordre, la netteté, & l'exactitude.

Le labyrinthe eſt tapiſſé d'un périoſte très-fin; ce ſont apparemment des expanſions membraneuſes de ce périoſte mal obſervées, dont Valſalva a fait ſes zones ſonores, & celles qu'il a vûes dans les brebis ne ſont que l'effet du déchirement des parties. On découvre auſſi dans le labyrinthe pluſieurs vaiſſeaux ſanguins, ſoit par le ſecours des injections, ſoit par l'inflammation, comme Winslow dit l'avoir obſervé. Le ſieur May, anatomiſte de Strasbourg, a fait voir il y a près de trente ans ces vaiſſeaux à meſſieurs de l'académie des Sciences.

Remarquons d'abord que l'os pierreux dont les parois de chaque cavité du labyrinthe ſont compoſées, eſt blanc, très-dur & compacte. Par cette ſtructure la matiere éthérée chargée des impreſſions des objets ſonores, venant à heurter contre leſdites parois, ne perd rien de ſon mouvement, en ſorte qu'elle le communique tout entier aux ramifications de la portion molle des nerfs de l'*oreille*.

Remarquons enſuite que le labyrinthe & le limaçon ne croiſſent pas non-plus que les oſſelets; ils ſont de la même grandeur dans les enfans & dans les adultes, quoique les os extérieurs de l'*oreille* groſſiſſent & durciſſent conſidérablement. La cauſe de cet effet, eſt que les os extérieurs ont un périoſte bien nourri, tandis que l'intérieur eſt dénué de cette nourriture. D'ailleurs les os ſont ſi d'une dureté qui refuſeroit même cette nourriture quand elle y ſeroit apportée.

Un de ces auteurs qui ſe font une étude de trouver du miracle par-tout, Niewentit, ne donne d'autres raiſons de ce phénomene, que la volonté du créateur, qui, contre les lois ordinaires de la nature, a refuſé l'accroiſſement à ces os de l'*oreille*, afin que l'organe étant le même dans les enfans & dans les adultes, l'impreſſion des ſons fût la même pour les uns & les autres. Il penſe que ſi l'ouïe croiſſoit comme les autres organes, la voix des enfans, celle des parens, & les autres ſons connus des enfans, leur viendroient étrangers & ſauvages, d'où naîtroient une grande confuſion & une infinité d'erreurs. Mais ſur quel fondement veut-on que l'accroiſſement des os de l'*oreille* changeât la ſenſation de l'ouïe? Les organes de la vue, du goût, de l'odorat ne croiſſent ils pas ſans déranger ſes ſenſations? Et quoique l'ouïe ne ſoit pas ſuſceptible d'un pareil accroiſſement, croit-on que cet organe ſoit le même dans tous les hommes. Cela n'eſt pas probable. Chacun entend à ſa façon, comme chacun voit, ſent & goûte auſſi proportionnellement à la ſtructure particuliere de ſes organes.

Dans les canaux demi-circulaires on rencontre deux choſes dignes de remarque. 1°. Ils ſont tous trois de grandeur différente. Auſſi l'un s'appelle *le plus grand*, le ſecond, *le moyen*, & le troiſieme *le plus petit*. Winslow nomme le premier, *vertical ſupérieur*; le ſecond, *vertical poſtérieur*, & le troiſieme, *canal ſupérieur horiſontal*. 2°. Quoiqu'ils different ſouvent ſelon les ſujets, ils gardent néanmoins les mêmes proportions entr'eux, & ſont toujours ſemblables dans un même ſujet. Valſalva rend raiſon de tout cela, & détermine leurs uſages d'une maniere ingénieuſe: il croit que comme une partie de la portion molle du nerf auditif eſt ſituée dans ces canaux, ils ont été faits de grandeur différente pour s'accommoder mieux à toutes les diverſités des tons; & quoiqu'il y ait de la différence par rapport à la longueur & à la groſſeur de ces canaux, en les comparant dans différens ſujets, ils ſont cependant toujours dans une exacte conformité entr'eux dans la même perſonne, à moins qu'il n'y ait quelque défaut ou diſcordance dans les organes de l'ouïe. Au reſte, Fabricius avoit établi une infinité de canaux demi-circulaires; mais les autres anciens Anatomiſtes n'en ont reconnu que trois, & il n'y en a jamais davantage.

Un mot du veſtibule: c'eſt une cavité irrégulierement ronde, décrite par Véſale & Fallope, formée intérieurement dans l'os pierreux, & voiſine du tympan. On trouve dans le veſtibule, 1°. la pulpe de la portion molle du nerf acouſtique; 2°. une liqueur aqueuſe, comme dans le tympan, & 3°. de l'air qui du tympan vient dans cet endroit.

Rien n'eſt plus admirable que la conſtruction du limaçon, ou de la coquille ſpirale. C'eſt un canal oſſeux, conique, qui fait environ deux tours & demi, ſuivant une ligne ſpirale autour d'un cône oſſeux, qui par ſa pointe ſe termine à celle du cône. On trouve dans toute ſon étendue l'expanſion des petits nerfs acouſtiques qui ſont de la derniere délicateſſe. L'artifice de ſa conſtruction fait voir que dans la lame ſpirale, qui commence par une baſe déterminée, & finit en un ſeul point, on peut aſſigner une infinité de cordes tremblantes également tendues: ainſi parmi ces cordes, dont le nombre peut à peine ſe compter, il y en aura toujours qui ſeront à l'uniſſon avec chaque ſon, & qui par conſéquent pourront le repréſenter, & le porter ſans altération au *ſenſorium commune*.

Des nerfs auditifs. Les portions des nerfs auditifs, ou de la ſeptieme paire de nerfs, ſe diſtinguent eu égard aux divers degrés de leur conſiſtance, en portion dure, & en portion molle. Les deux portions ſe portent dans le trou auditif interne; la molle pénetre dans le labyrinthe par pluſieurs petits trous qui y répondent, & va ſe perdre dans les différentes parties qui le compoſent. La portion dure s'inſinue dans l'aqueduc de Fallope, traverſe la glande parotide, lui donne pluſieurs filets, & ſe partage en deux groſſes branches, dont l'une eſt ſupérieure & l'autre inférieure. Il eſt difficile d'en ſuivre le cours.

Les derniers filamens des petits nerfs auditifs, après avoir fait leurs fonctions, & s'être diſtribués par les labyrinthes de l'*oreille*, reviennent-ils au cerveau & au *ſenſorium commune*, conformément à l'idée d'un chirurgien de Rome, dont on a gravé dans les lettres du ſieur des Noues une figure repréſentant la décoration de ces nerfs?

Ce chirurgien de Rome, dont l'ouvrage n'a point été publié, eſt Simoncelli. Mais ſon confrere Miſtichelli a prétendu, d'après lui, que la portion molle du nerf auditif entre dans le ſillon du limaçon, ſe précipite de la pointe dans ſa cavité, la pénetre, forme dans le veſtibule une expanſion pulpeuſe, dégénere enſuite en filament gréle, entoure les canaux demi-circulaires; enfin de l'orifice propre du plus grand de ces canaux, revient par un trou particulier dans la cavité du crâne, & ramifié, va ſe diſtribuer à la dure-mere, à la ſurface ſupérieure du cerveau, & au-tour de la glande pinéale.

C'eſt dommage que tout cela ne ſoit qu'un roman. Simoncelli & Miſtichelli ont pris pour nerf, un vaiſſeau ſanguin du limaçon, & des canaux demi-circulaires. Le trou du petit nerf qui retourne dans la cavité du crâne, eſt un trou par lequel le nerf mou ſe rend au veſtibule. Le reſte de la deſcription du chirurgien des Noues, eſt tiré de la diſtribution de la portion dure à la dure-mere, diſtribution même que Simoncelli n'avoit vue qu'une ſeule fois, de l'aveu de Paechioni & de Valſalva.

Que dirons-nous de la communication de la portion dure du nerf auditif avec les branches de la cinquieme paire qui ſe diſtribuent aux parties qui ſervent à former & à modifier la voix, d'où naît l'accord qu'il y a entre l'ouïe & la parole? De la communication de la ſeconde paire vertébrale avec les nerfs de l'*oreille* externe, au moyen de quoi on tourne la tête au moindre bruit? Enfin de la communication de ces nerfs avec ceux du cœur & des poumons, qui fait auſſi qu'on ſent les mêmes altérations dans le pouls & dans la reſpiration, ſelon la différence des bruits? Mais on n'eſt pas encore d'accord des effets de ces communications; c'eſt ſeulement un ſyſtême ingénieux pour expliquer les phénomenes de la ſympathie qui ſe rencontre entre toutes les diverſes parties de notre corps.

Des jeux de la nature ſur l'organe de l'ouïe. Cet organe ſi compoſé, eſt en même tems un de ceux qui ſouffrent le moins de jeux de la nature tandis que tous les autres ſont imparfaits dans le premier âge, les oſſelets de l'*oreille* ſe trouvent dans les enfans auſſi grands & auſſi durs que dans les adultes; & dans l'enfant de neuf mois, ils ont preſque acquis leur grandeur, leur forme & leur dureté. Le célebre Ruyſch croit avoir vu une fois dans le ſquelette d'un enfant nouveau né que ces oſſelets étoient confuſément attachés enſemble contra l'ordre naturel, & c'eſt une obſervation rare.

Il arrive plus ſouvent de rencontrer des enfans qui viennent au monde avec le canal auditif bouché par une petite membrane; il faut y porter remede, s'il eſt poſſible,

ble, autrement ces enfans auroient le malheur d'être ſoords & muets; parce que n'entendant pas parler, ils ne pourroient apprendre aucune langue. Quand donc cette membrane eſt aſſez endehors pour être apperçue, il convient de la percer avec un biſtouri, ou l'ouvrir avec la lancette par une inciſion cruciale; l'ouverture étant faite, on introduira dans la diviſion une eſpece de tente pour empêcher qu'elle ne ſe réuniſſe. La cure s'eſectue ainſi facilement; mais elle eſt douloureuſe & très-difficile, lorſque cette membrane eſt ſituée bien avant dans l'*oreille*, parce qu'il eſt preſque impoſſible de percer ou d'enlever la membrane qui conſe la ſurdité ſans offenſer celle du tympan. Je ne ſai point d'exemple d'opération heureuſe dans ce dernier cas.

Auteurs. Les anciens anatomiſtes n'ont point connu les parties intérieures de l'*oreille* humaine, & j'en trouve la raiſon, 1°. dans la difficulté de découvrir les diverſes parties de cet organe, qui ſont la plûpart cachés dans des os très-durs; 2°. parce que cette adminiſtration anatomique eſt fort embarraſſée, & demande d'être variée pour appercevoir tantôt une partie, tantôt l'autre: 3°. parce que ces parties ſont très-délicates & très-petites. Mais comme les anatomiſtes modernes ont eu plus de ſuccès, récapitulons par ordre de date leurs travaux & leurs découvertes.

Veſale donna les vraies figures de deux des oſſelets internes de l'*oreille*.

Euſtachi a depuis fait connoître le premier la trompe dont il eſt l'inventeur, l'étrier, le muſcle nommé *muſcle d'Euſtachi*, la corde du tympan, la portion molle, &c. *Voyez* ſon ouvrage *de auditus organis*, Romæ 1560, *in*-8°.

Ingraſſias (Jean-Philippe) mort en 1580, âgé de 70 ans, aſſura qu'il a de ſon côté découvert à Naples en 1546, l'*étrier*, troiſieme oſſelet de l'*oreille*, & qu'il l'a nommé tantôt *ſcapha*, & tantôt l'*os deltoïde*.

Fallope (Gabriel) a rendu de nouveaux ſervices à l'anatomie de cette partie. Il a décrit dans ſes obſervations, l'étrier, l'aqueduc, les deux fenêtres, les canaux demi-circulaires & le limaçon. Il eſt mort à Padoue en 1563, âgé de 39 ans.

Albertus (Salomon) a le premier décrit la coquille de l'*oreille* dans ſon livre intitulé, *hiſtoria plerarumque humani corporis partium*, Witteb. 1583, *in*-8°.

Fabricius d'Aquapendente a ajouté peu de choſes à ſes prédéceſſeurs. Il en a oublié pluſieurs qui appartenoient à la gloire de Fallope, & a fait graver d'aſſez mauvaiſes figures.

Caſſerius a pris beaucoup de ſes devanciers; il paroît cependant avoir repréſenté le premier les muſcles obliques & externes du marteau, & d'avoir tâché de s'inſtruire par l'anatomie comparée. Son hiſtoire anatomique *de auris auditus organo* a été imprimée pour la premiere fois à Ferrare en 1600, *fol. reg.* L'auteur eſt mort en 1603, âgé de 60 ans, & pendant que ſon maître Aquapendens vivoit encore.

Foloni (Cæcilius) paſſe pour avoir découvert l'apophyſe du marteau; & l'on doit convenir qu'il n'a pas mal décrit les parties du labyrinthe de l'*oreille*. Son livre intitulé *auriam internarum delineatio*, a paru *Venet.* 1645, in-4°.

M. Perault (Claude) a non-ſeulement traité phyſiquement la matiere du ſon, mais il a décrit encore avec exactitude la fabrique de l'organe de l'ouïe. On ne lui a point rendu toute la juſtice qu'il méritoit; cependant il n'a rien avancé dans la deſcription de cet organe, qu'après l'avoir vu diſtinctement. Ses figures ſont belles & faites ſur ſes propres deſſeins. Je ne loue pas ſes explications, parce qu'elles ſont fondées ſur des fauſſes hypotheſes. Il a précédé Méry & Duverney dont nous allons parler.

La deſcription de l'*oreille* de l'homme par *Méry* vit le jour à Paris en 1681, *in*-12, *avec fig.* mais elle ne renferme rien de nouveau.

Il n'en eſt pas de même du traité de *Duverney* (Joſeph-Guichard). Cet habile homme a le premier fait connoître parfaitement le muſcle de l'étrier, les grandes cérumineuſes, le limaçon, la portion molle, les canaux demi-circulaires, & pluſieurs autres choſes qu'il a miſes dans tout leur jour. Son ouvrage a été imprimé à Paris en 1683, *in*-12. C'eſt la bonne édition; & les figures qui ſont d'une grande beauté, ont fait deſirer la publication de tout ce qu'il avoit compoſé ſur les autres ſens.

Shellammer (Chriſtophorus) a lu avec fruit les auteurs qui l'ont précédé, & a joint dans ſon ouvrage la Phyſique à l'Anatomie; mais il a fait dans ce dernier genre quelques fautes groſſieres, entr'autres ſur la corde du tambour & les canaux demi-circulaires. Son livre intitulé *de auditu liber unus*, a été publié à Leyde en 1684, *in* 8°.

Valſalva, né à Imola en 1666, a fait auſſi des merveilles ſur cette partie. Il a trouvé les petits muſcles de l'*oreille*, a rétabli la ſtructure & les moleſes de la trompe, & y en a ajouté un troiſieme nommé *le palato-ſalpingée*; il a pris plus exactement la dimenſion des canaux demi-circulaires, & a conſidérablement augmenté la phyſiologie de l'*oreille*. Il a relevé quelques fautes de Duverney, & en a fait auſſi lui-même; tant la ſtructure de cet organe eſt délicate & cachée! La premiere & la belle édition du traité de Valſalva parut *Bonon.* 1704, *in*-4°. *avec fig.*

Vieuſſens (Raymond) a mis au jour ſon traité de la ſtructure du cœur & de l'*oreille* à Toulouſe en 1714, *in*-4°. *avec fig.* Ce livre eſt devenu rare; cependant l'auteur, dans ſon traité de l'*oreille*, n'eſt guere que le copiſte de Duverney; ſes deſcriptions mêmes ſont embrouillées, & de plus ſes figures ſont obſcures & mal gravées.

M. Winſlow ne doit pas craindre un tel reproche, car on trouve dans ſa deſcription de l'*oreille* l'ordre, la netteté, la préciſion & l'exactitude qui brillent par-tout dans ſon anatomie.

Caſſebohm (Joan. Frid) eſt le dernier écrivain qui ait fait un traité après ſur l'*oreille* de l'homme. Il eſt imprimé en latin, *Francouf.* 1734, *in*-4°. *avec fig.* c'eſt un bon recueil, mais qui renferme peu de choſes au-delà des découvertes de Duverney & de Valſalva.

A tous ces auteurs, on joindra les obſervations de Morgagni, de Manfredi, de Santorini & autres, répandues dans les mémoires de l'académ. des Sciences, & dans les Tranſactions philoſophiques. Enfin les curieux ſavent que Ruyſch, Albinus, Nicholls ont fait en leur côté de belles préparations & injections de diverſes parties de l'*oreille*.

Quelques anatomiſtes, comme M. Hunauld, ont eſſayé de faciliter la connoiſſance de l'organe de l'ouïe en taillant des coupes d'os de grandeur double, triple ou quatruple de toutes les parties de l'*oreille*. M. Martiani médecin ſicilien, eut l'honneur de préſenter en 1733 à l'académie des Sciences de ſemblables coupes artiſtement ſculptées en bois de tilleul, au nombre de ſept, qu'on peut voir au cabinet du roi, & dont M. Daubenton a donné l'explication & les figures dans le troiſieme tome de l'explication de ce cabinet.

En un mot, les modernes n'ont rien oublié pour nous procurer des connoiſſances de l'organe de l'ouïe; mais s'ils ſont parvenus à exciter notre admiration ſur ſon artifice, ils n'ont pas été aſſez heureux pour le dévoiler un peu complettement, & ſelon toute apparence on n'y parviendra jamais. (*Le Chevalier* DE *JAUCOURT.*)

OREILLE, les maladies chirurgicales de l'*oreille* ne ſont pas en grand nombre, elles méritent cependant une attention particuliere: ſi elles étoient plus nombreuſes, il s'éleveroit ſûrement une eſpece de chirurgiens pour les traiter excluſivement, comme les maladies des yeux. Le conduit de l'*oreille* peut être bouché par vice de conformation par une membrane. Si cette cloiſon eſt profondement ſituée dans le conduit auditif, il faut de la prudence pour y porter l'inſtrument tranchant. Si elle eſt ſuperficielle, on la fend ſans grand inconvénient. Il faut faire l'inciſion cruciale, & mettre dans le conduit une tente de charpie pour écarter les lambeaux de la membrane, juſqu'à ce que la conſolidation des plaies ſoit faite.

Il arrive quelquefois à la ſuite des abſcès de l'*oreille* des excroiſſances charnues qu'il faut détruire, Fabrice de Hilden fait mention d'une carnoſité de cette nature, qu'il a extirpée en partie. Les racines étoient trop profondes pour pouvoir être ſaiſies avec des pincettes, il ſe ſervit de cauſtiques portés avec la plus grande circonſpection au moyen d'une bougie, & parvint à détruire le principe du mal.

Les corps étrangers qui s'inſinuent dans le conduit de l'*oreille* y cauſent quelquefois des douleurs extraordinaires, qui excitent même le délire & des convulſions. Le même Fabrice de Hilden a tiré, au bout de huit ans, une boule de verre qui avoit été la cauſe de ſymptômes très-formidables. Il ſe ſervit d'une curette, après avoir coulé de l'huile dans l'*oreille* pour graiſſer le paſſage. On pourroit ſe ſervir de tire-fonds pour l'extraction de corps étrangers qui en permettroient l'uſage. Il ne faut point employer des pincettes ni d'autres inſtrumens contre les inſectes qui ſont dans les *oreilles*: on les fait avancer vers la membrane du tambour, où ils excitent par le chatouillement des douleurs exceſſives. Il eſt plus convenable d'injecter de l'huile ou de l'eſprit-de-vin dans

l'*ore-*

l'*oreille* pour faire monter l'animal. On le retire après ſi l'injection ne le fait pas ſortir.

Bien des gens ſont ſourds par une cauſe toute naturelle: c'eſt la réplétion du conduit auditif par l'humeur cérumineuſe qu'on y a laiſſé accumuler, & qui s'y eſt endurcie. L'huile d'amandes ameres tiede ſond peu à-peu cette matiere, & on la détache avec une cueſtte des parois du conduit. La plûpart des cures de ſurdité faites par le moyen des injections, n'ont été que l'effet de la déſopilation du conduit, & de l'extraction de la matiere cérumineuſe, qui ſemble quelquefois pétrifiée.

On injecte dans l'*oreille* des liqueurs anodynes, mondifiantes, réſolutives, déterſives, *&c.* Pour remplir différentes indications dans les ulcérations de l'*oreille*, avec ou ſans carie, nous parlerons des injections par la trompe d'Euſtache, à la ſuite du *mot anatomique* TROMPE.

Nous ne ferons point mention de la cautériſation du cartilage antifrage de l'*oreille* contre la douleur des dents parce que c'eſt un remede très-infidelle, qui peut bien diſſiper pour un tems très-court l'odontalgie, mais qui ne peut abſolument être queſtif. *Voyez* ODONTALGIE.

Nous renvoyons l'explication des inſtrumens acouſtiques au *mot* SURDITÉ. (*Y*)

OREILLE, (*Séméiotique.*) Les ſignes que les *oreilles* peuvent fournir, ſe tirent ou de l'état extérieur de ces parties, ou des phénomenes eſtatifs à leur uſage, c'eſt-à-dire, à l'ouïe: nous allons détailler les premiers, les autres ſeront expoſés aux *articles* OUIE & SURDITÉ. Les *oreilles* froides, tranſparentes & teſſelées, annoncent une mort prochaine; Hippocr. *aphor.* 14. *lib. VIII.* L'inverſion des lobes eſt auſſi un mauvais ſigne; *progn. lib. I.* n°. 3. Tel eſt l'état des *oreilles* dans cette funeſte altération du viſage, qu'on appelle *face hippocratique.* Une douleur opiniâtre d'*oreille* avec une fievre aigue & quelque autre ſigne peu favorable, indique la mort dans ſept jours pour les jeunes gens & même plûtôt s'ils ſont dans le délire, à moins qu'il ne ſorte beaucoup de pus par les *oreilles*, ou du ſang par le nez, ou qu'il ne paroiſſe quelque bon ſigne: les vieillards dans qui ces accidens ſe rencontrent, n'ont pas à craindre une mort ſi aſſurée & ſi prochaine; ſoit parce que ces douleurs leur ſont plus familieres, comme Hippocrate le remarque ailleurs, ſoit parce que les *oreilles* leur ſuppurent plûtôt & qu'ils délirent moins; cependant pluſieurs éprouvent en conſéquence des rechûtes auxquelles ils ſuccombent; *coac. præſat. cap. v.* n°. 1 & 11. Les rougeurs qui ſurviennent aux douleurs d'*oreille* pendant les fievres, dénotent une érélipelle future au viſage, ou quelquefois elles précedent des convulſions avec exſolution & interception de voix, n°. 12. Les tumeurs aux *oreilles*, à la ſuite des exanthêmes fétides, paroiſſant trop tard, avec une fievre aiguë & tenſion des hypocondres, ſont un ſigne mortel; celles qui viennent dans de légeres paralyſies, ſont auſſi mauvaiſes: s'il en ſurvient dans le cours des maladies chroniques qui ne ſuppurent pas, on doit s'attendre à la mort du malade, il arrive ſouvent alors que le ventre ſe lâche; les douleurs de tête n'accompagnent elles pas la formation des abſcès à l'*oreille*? les malades dans ce cas ne ſurnt ils pas par les parties ſupérieures? n'ont-ils pas per-deſſus des friſſons? le ſommeil ne ſe joint-il pas au dévoiement? les urines ne ſont-elles pas aqueuſes, variées, fétides, remplies de nuages blanchâtres? *coac. præſat.* n°. 13, 15. Toutes ces queſtions qu'Hippocrate paroît faire, & qu'il ne décide pas, ſont autant de faits qu'il a vû arriver quelquefois, mais qui ont beſoin de nouvelles obſervations pour être décidées & pour avoir la force d'aphoriſmes.

Si ces abſcès, ou ces tumeurs ſuppurées qui viennent aux *oreilles* dans les maladies longues, ne fourniſſent pas un pus légitime, bien blanc, & entierement dépourvû d'odeur, la mort eſt aſſurée & ſurtout dans les femmes. Ces abſcès ſont plus familiers dans les maladies aiguës & dans les fievres ardentes; mais ſi, lorſqu'ils paroiſſent la maladie ne ceſſe pas, s'ils ne viennent pas tout de ſuite à maturation, ou s'il n'y a point d'hémorrhagie du nez, ou ſi les urines ne contiennent pas un ſédiment épais, le malade eſt dans un danger preſſant, la plûpart de ces tumeurs s'affaiſſent; cependant, pour régler ſon pronoſtic, il faut examiner ſi la maladie augmente ou diminue. Pendant que ces abſcès aux *oreilles* perſiſtent, l'excrétion des urines eſt mauvaiſe, & le friſſon qui ſurvient eſt très-dangereux; la toux qui eſt accompagnée d'eſpectoration, ſurvenant à ces abſcès, les diſſipe plus favorablement. *Id. ibid.* n°. 16, 19. (*m*)

OREILLE D'ANE, (*Botan.*) nom vulgaire de la gesnde conſoude, *voyez* CONSOUDE, (*Botan.*)

OREILLE DE JUDAS, (*Botan.*) eſpece de champignon nommé par Tournefort *agaricus auriculæ formâ*, *I. R. H.* & repréſenté par Micheli, *tab. LXVI. fig. premiere*, eſt une ſubſtance fongueuſe, qui croît au-bas du tronc des vieux ſureaux. Cette ſubſtance eſt *unie* & n'eſt percée d'aucun trou. Elle eſt ſpongieuſe, coriace, membraneuſe, expliée comme une *oreille*, blanchâtre, griſe en-deſſous, noirâtre en-deſſus, ſans odeur, d'un goût de terre, & inſipide; elle eſt portée ſur une queue très courte, ou plutôt elle n'en a point du tout; mais elle eſt attachée à la ſouche de l'arbre. Quelquefois ce champignon eſt unique, quelquefois il eſt double. On lui donne; comme aux autres champignons, des qualités aſtringentes & deſſicatives. (*D. J.*)

OREILLE DE LIEVRE, (*Botan.*) par les Botaniſtes, *bupleuron*; *voyez* PERCE-FEUILLE, (*Botan.*)

OREILLE D'OURS, (*Hiſt. nat. Botan.*) *auricula urſi*, genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir profondément découpée. Le piſtil ſort du calice; il eſt attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur, & il devient dans la ſuite un fruit rond & enveloppé en partie par le calice de la fleur. Ce fruit s'ouvre par la pointe, & renferme pluſieurs ſemences attachées à un placenta. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

Ce genre de plante ſe nomme en anglois comme en françois *bear's-ear*. Tournefort en compte vingt-ſept eſpeces qui produiſent des variétés ſans fin; la plus commune *auricula urſi*, *flore luteo. I. R. H.* 220. pouſſe de ſa racine de grandes feuilles, polies, graſſes, tantôt dentelées, tantôt entieres, d'un goût amer. Il s'éleve d'entr'elles des tiges qui portent à leurs ſommités des fleurs jaunes, exhalant une odeur douce & mielleuſe. Chaque fleur eſt un tuyau évaſé en entonnoir, à pavillon découpé en cinq ou ſix parties. Ses ſemences ſont menues, de couleur brune, renfermées dans un fruit preſque rond. Sa racine eſt groſſe, garnie de fibres blanches. Le ſuc qu'on tire de ſa fleur eſt un fort bon coſmétique. Elle croît naturellement ſur les montagnes dans la Styrie, le Tirol, la Savoie, la Suiſſe, & autres lieux; on la cultive beaucoup dans nos jardins. *Voyez donc* OREILLE D'OURS, *Jardin.* (*D. J.*)

Les *oreilles d'ours* ſont très-précieuſes aux curieux, tant par leurs variétés, que par l'excellence de leur odeur. Elles fleuriſſent en Avril, & ſont pendant ce mois dans toute leur force. Les Hollandois en font leurs délices, & les Anglois ont décoré leurs nombreuſes eſpeces par les noms des perſonnes de la premiere qualité; mais comme il arrive que telle eſpece d'*oreille d'ours* aujourd'hui fort recherchée, le ſoit peu l'année ſuivante, à cauſe qu'il en paroît ſans ceſſe de nouvelles eſpeces, je vais indiquer les marques eſtimables de cette fleur.

Une belle *oreille d'ours* doit, ſelon Miller & Bradley, ſe connoître à ces marques: 1°. la tige à fleur doit être forte & de réſiſtance; 2°. les pédicules des fleurs doivent être courts, & capables de ſoutenir la fleur bien droite; 3°. le tuyau ou col de chaque fleur doit être bien court; 4°. les fleurs doivent être grandes & régulieres; 5°. leurs couleurs doivent être vives & bien mêlées; 6°. leur œil doit être grand, rond, & d'un beau blanc; 7°. leurs fleurs doivent s'étendre à plat, & ne jamais former le godet; 8°. il faut qu'il y ait une bonne quantité de fleurs également étendues ſur la tige.

Une *oreille d'ours* qui a ces perfections eſt toûjours belle; ce n'eſt que de celles-là dont il s'agit de conſerver la graine pour en ſemer & perpétuer d'autres, ſi on veut bien réuſſir. Les graines de cette fleur doivent être recueillies auſſi-tôt que les tiges ſont jaunes, & les gouſſes parvenues à leur groſſeur. Lorſque l'on veut conſerver leurs graines, auſſi-bien que celles de toutes les autres plantes, Bradley conſeille d'arracher toutes les gouſſes avec la tige, & de les garder dans cet état juſqu'au moment de les ſemer. Rien ne contribue tant à la force & à la vigueur des plantes qu'on veut multiplier de graine, que la bonne méthode de conſerver les graines juſqu'au tems de la ſemaille, & rien ne peut nous donner de meilleures inſtructions, à cet égard, que la nature elle-même.

La graine d'*oreille d'ours* doit être recueillie dans une matinée ſeche, & être expoſée pendant un couple de mois au ſoleil, quelques heures par jour, ſur des feuilles de papier, juſqu'à ce qu'elle ſoit hors d'état de moiſir. Pour-lors on la tient dans des endroits ſort ſecs juſqu'au mois de Février, auquel tems il faut la nettoyer & la ſemer de la maniere ſuivante.

Prépatez une caiſſe de bois de chêne ou de ſapin de quatre piés de longueur, de deux de largeur, & de ſix de profondeur, dont le fond ſoit percé de trous éloignés de ſix pouces les uns des autres. Mettez dans cette caiſſe de la terre de potager bien criblée & du terreau de

de couche, autant de l'un que de l'autre, & mêlez-les bien. Enſuite on ſeme la graine ſans la recouvrir de terre, ou ſe contente de la preſſer ſur la terre avec un bout de planche, afin de l'affaiſſer de maniere que la terre ſoit au-deſſus des bords de la caiſſe; alors, dans les arroſemens, la graine qui eſt légere ne paſſe point par-deſſus les bords. Cette pépiniere ne doit jamais être ſeche, car ſans une commune humidité la graine ne leveroit pas. On couvrire cette caiſſe avec un réſeau, afin que les oiſeaux ne viennent pas la détruire. Depuis le tems qu'on la ſeme juſqu'au commencement d'Avril, il faut placer la caiſſe dans un endroit à l'ombre, de peur que le ſoleil ne deſſeche les jeunes plantes. S'il arrivoit ſoute d'arroſer que la graine ne levât pas la premiere année, il faudroit conſerver la caiſſe juſqu'à l'année ſuivante, & on en aura ſûrement une bonne récolte.

Ces plantes venues de graine, ſeront aſſez fortes pour être tranſplantées aux mois de Juillet ou Août ſuivans, à environ quatre pouces de diſtance dans des cerreaux de terre légere bien criblée, à un endroit où elles n'aient que le ſoleil du matin. Il eſt à propos même de les défendre de la chaleur pendant quinze jours après les avoir plantées. Au mois d'Avril ſuivant, on peut eſpérer que quelques-unes commenceront à fleurir. Pourlors ſi elles ont les qualités dont on a parlé, on les tranſplante dans des pots, remplis ou d'une demi-charge de ſable de mer, d'une charge de terre franche, & d'une charge de terre à melon, le tout paſſé par le crible; ou d'une terre franche ſablonneuſe à laquelle on ajoute une égale quantité de terre à melon, le tout mêlé enſemble & criblé. Au reſte, toutes les terres compoſées & les mêlanges doivent reſter quelque tems en monceaux, afin que leurs différentes parties puiſſent s'incorporer bien enſemble avant que l'on en faſſe uſage. Il nous reſte à parler de la maniere de faire fleurir les *oreilles d'ours* la voici.

Mettez des pots ſur des tablettes les uns au-deſſus des autres, dans un endroit du jardin où ils ne puiſſent avoir que le ſoleil du matin; à meſure que ces fleurs ſe couvrent d'une eſpece de duvet velouté, qui contribue beaucoup à en augmenter la beauté, il faut les couvrir pendant les pluies, qui ſeroient capables de détruire ce duvet & de faner leurs couleurs. La ſaiſon favorable pour diviſer leurs racines, eſt lorſqu'elles ſont en fleur, ou vers la fin du mois de Juillet.

Les curieux fleuriſtes ſnos averris de ne pas donner trop d'humidité en hiver aux *oreillet d'ours*, d'en enlever ſans ceſſe les feuilles pourries, de ne pas laiſſer paſſer à ces fleurs le mois de Janvier, ſans ôter la terre uſée d'autour des racines, & de remplir les pots de nouvelle terre préparée. Enfin, on peut conſulter dans ce pays un traité fort détaillé ſur la *culture de l'oreille d'ours*. Il eſt imprimé à Paris, en 1745, en 2 vol. *in*-12. (*D. J.*)

OREILLE DE RAT, (*Botan.*) *voyez* PILOSELLE, (*Botan.*)

OREILLE DE SOURIS, *myoſotis*, genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſées en rond. Le piſtil ſort du calice & devient dans la ſuite un fruit qui reſſemble à une corne de bœuf, & qui s'ouvre par la pointe; il renferme de petites ſemences, le plus ſouvent arrondies & attachées à un placenta. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

OREILLE DE SOURIS (*Mat. médic.*) *oreille de rat*, *piloſelle*, eſt très-amere; elle eſt comptée parmi les plantes aſtringentes, vulnéraires, & déterſives. Les Médecins botaniſtes vantent beaucoup ſon extrait & ſon ſuc pour la guériſon des ulceres internes, & ſur tout de la phthiſie & de la diſſenterie. Ils recommandent auſſi en remede comme capable de nettoyer les reins & la veſſie des petits graviers qui occaſionnent pluſieurs maladies graves de ces organes, & pour guérir la jauniſſe, les obſtructions, les rétentions de regles, *&c.* Ils donnent pour un remede éprouvé contre la fievre tierce une forte infuſion de cette plante dans le vin blanc priſe à la doſe d'environ huit onces, une heure avant l'accès.

Les feuilles d'*oreille de ſouris* entrent dans le baume vulnéraire de la pharmacopée de Paris, & en ſont un ingrédient inutile. (*b*)

OREILLE, (*Conchyl.*) on appelle *oreille* en Conchyliologie, une ou deux parties plates & ſaillantes de celles de la charniere d'une coquille, ſur-tout de celle qui eſt nommée *peigne*. Il faut diſtinguer les *oreillet* des *ailes*; car *ailes* ſe dit de l'extenſion d'une des levres de la bouche d'une coquille; on dit, par exemple, un murex allé, & l'on ne doit pas prendre cette aile pour une *oreille*. (*D. J.*)

OREILLE DE MER, (*Conchyliol.*) nom que l'on a donné à un genre de coquillage de la claſſe des univalves, à cauſe de la grande reſſemblance qu'il a par ſa forme avec l'*oreille* de l'homme; on ne le trouve en France que ſur les côtes de Bretagne, il ſe tient de même que le lepas attaché contre les rochers; ſa coquille eſt percée de ſept trous pour l'ordinaire. Tant qu'il eſt jeune, il y en a moins; mais à meſure que la coquille augmente, il ſe forme un nouveau trou. *Voyez* COQUILLAGE & COQUILLES.

Aldrovandus & Rondelet ont appellé l'oreille de mer, *patella fera*; ce qui la confond avec la patelle: ils l'ont miſe encore parmi les bivalves, quoique rien ne fût plus oppoſé.

Son nom françois lui vient de ſa reſſemblance avec l'*oreille* humaine, il y a des endroits où on l'appelle *ormier*; Belon la nomme le *grand bourdon*; & les Hollandois, *ſteekfiche*.

Les *oreillet de mer* donnent quelquefois de petites perles, dont on voit les ſemences dans le milieu de leur cavité, qui préſente un fort bel orient. Cette partie eſt traverſée deſſus & deſſous par de grandes tides ou des oodes, qui ſe terminent en-dehors à un œil formant une eſpece de volute, avec un rebord applati d'un côté, & de l'autre tout uni. Les *oreillet* ont un rang de trous ronds, dont il y en a ordinairement ſix d'ouverts. Quand le poiſſon veut augmenter ſa coquille pour couvrir l'augmentation de ſa chair, il fait un nouveau trou & en ferme un autre.

Liſter met l'*oreille de mer* parmi les retbinées ou contournées; il dit, *turbinatarum more elaviculatim contorquetur, adeo ut ab aliquibus univalvibus male annumerata eſt*. Sur ce principe, toutes les coquilles ſeront turbinées, juſqu'à la porcelaine, qui a une pyramide ou clavieule contournée, qui eſt applatie, & qui rentre en elle-même vers ſon ſommet.

Parmi les diverſes eſpeces d'*oreillet de mer*, on compte 1°. l'*oreille* percée à ſix trous; 2°. la polie; 3°. la verte; 4°. la rougeâtre; 5°. celle qui eſt tachetée de brun & de verd; 6°. de forme longue; 7°. l'*oreille de mer* ſans trous & qui n'eſt point nacrée, ayant une volute en-dedans détachée de ſon bord.

Ce coquillage n'eſt pas moins connu que le lepas; mais il ne ſe trouve pas ſi communément: nous ne l'avons en France que ſur les côtes de Bretagne. Le poiſſon de cette coquille eſt ordinairement attaché au rocher à fleur d'eau, & s'y tient ſi fortement cramponné, qu'on a encore plus de peine à détacher ſa coquille que le lepas. Il meurt incontinent après qu'on l'a détaché du rocher; il faut quelques mouvemens, en alongeant ſa tête & ſes barbes qui ſont au-haut de ſa circonférence. Sa chair eſt jaunâtre & bonne à manger. On lui remarque une tête ronde, tranchée ſur le deſſus, avec une bouche garnie de quatre cornes, dont deux plus grandes ſont peu diſtantes des deux autres. Les deux yeux ou points noirs ſont placés au ſommet des deux plus petites cornes.

Il rend ſes excrémens par les trous qui ſont ſur la ſuperficie de ſa coquille; & ſes principaux viſceres ſont logés ſur la bordure. Lorſqu'il eſt en marche, ſon pié déborde beaucoup la ſuperficie de ſa coquille qui eſt revêtue de légers ſillons, leſquels tournent autour de la cube en forme de deux rangs fraiſés, & vont ſe perdre au ſommet. Sa couleur ordinairement très-variée eſt d'un cendré noir; mais il y en a de vertes, de rougeâtres, avec une très-belle nacre en-dedans. Dargenville, *Conchyliologie*. (*D. J.*)

OREILLE, (*Critique ſacrée.*) ce mot ſe prend d'ordinaire métaphoriquement dans l'Ecriture: il ſignifie quelquefois *exaucer*. *Verba mea auribus percipe Domine*, Pſ. v. 2. Seigneur, exaucez ons prieres. 2°. Il ſignifie un entier dévouement: *Sacrificium & oblationem noluiſti, aures autem perfeciſti mihi*, Pſ. xxxix. 7. Vous n'avez voulu ni ſacrifice ni oblation, mais vous m'avez donné des *oreilles* parfaites. L'hébreu porte *fodiſti*, par alluſion à la coutume de percer avec une aleine l'*oreille* du ſerviteur, qui renonçoit au privilege de l'année ſabbatique, & ſe conſacroit au ſervice de ſon maître pour toûjours. 3°. *Aures zeli audit eorum*, Sap. j. 10. L'*oreille* de Dieu, qui s'appelle *un Dieu jaloux*, entend tout 4°. *Revelare aurem*, déclarer une choſe inconnue. *Si perſeveraveris, revelabo aurem tuam*, I. Regum, 22. 23. Si le mauvais deſſein de mon pere continue toujours contre vous, je vous en donnerai avis, dit Jonathas à David. 5°. *Erigere aurem*, exciter à entendre avec docilité. *Erigit mihi aurem, ut audiam quaſi magiſtrum*, Iſ. l. 4. Le Seigneur me touche l'*oreille*, afin que je l'écoute comme un maître. 6°. Le Seigneur dit à Iſaïe: laiſ-

laiſſez l'*oreille* de ce peuple s'appéſantir, c'eſt-à-dire, laiſſez-le endurcir ſon cœur. (*D. J.*)

OREILLES DE L'ANCRE, (*Marine.*) c'eſt la largeur des pattes de l'ancre. *Voyez* ANCRE. (*Q*)

OREILLE DU LEVRE, (*Marine.*) une voile appareillée en *oreille de lievre* eſt une voile latine, ou à tiers point; ce qui la rend différente des voiles à traits quarrés. (*Q*)

OREILLE, *terme d'Arts & de Métiers*; il y a quantité de choſe dans les Arts & Métiers auxquelles les ouvriers donnent ordinairement le nom d'*oreilles*, ſoit parce qu'elles ont quelque ſorte de reſſemblance, bien qu'éloignées avec les *oreilles* naturelles, ſoit ſeulement à cauſe qu'elles ſont doubles comme elles.

Les *oreilles* d'un ancre ſont les deux bouts plats & pointus faits en langue de chat, qu'on appelle auſſi *pattes*, qui lui ſervent à mordre & à tenir dans le ſable.

Les *oreilles* d'un miroir à meſurer les grains, ſont les deux pieces plates qui ſont attachées au ceintre pour y affermir la potence.

Les *oreilles* d'un chaudron, d'un ſceau, d'une marmite, ſont les morceaux de fer plat, dans leſquels l'anſe eſt mobile.

On dit auſſi les *oreilles* d'une écuelle, les *oreilles* d'un ſoulier, les *oreilles* d'un peigne, les *oreilles* d'un ballot, & quelques autres. Comme celles du peigne & du ballot ſemblent plus conſidérables que les autres par rapport au commerce; l'on en a fait des articles particuliers. *Savary*. (*D. J.*)

OREILLES, (*Hydr.*) on dit les *oreilles* ou les *oreillons* d'une piece d'eau en miroir; ce ſont les petites parties échancrées & en retour, qui ſe joignent à celles qui ſont ceintrées.

OREILLE, *terme d'Architecture*, eſt le racord de deux moulures, qui rend à formet au angle droit, par une forme circulaire de quart de cercle, ſoit en-dedans, ſoit en-dehors.

OREILLE, (*partie du métier à bas.*) *Voyez* à BAS, METIER A BAS.

OREILLE, *en terme de Bourſerie*, ce ſont de petits tirans qui tiennent au dos d'un étui à lire, & qui en couvre la tranche juſque ſous la patte de l'étui. *Voyez* PATTE.

OREILLE DE CHARRUE, (*Agriculture.*) les Laboureurs appellent ainſi la partie de la charrue à laquelle eſt attaché le ſoc, & qui ſert pour tourner la terre que le ſoc a fendue. En pluſieurs endroits l'*oreille de la charrue* eſt un petit ais triangulaire qui s'applique à la partie où ſe met le ſoc; en ſorte que par ſa pointe il y ſoit attaché avec un crochet de fer qui eſt à cette pointe, & que l'on engage dans un anneau qui eſt proche du ſoc; par l'autre bout elle s'en éloigne au moyen d'une cheville de bois, longue d'environ un pié. Ainſi l'*oreille* fait un angle-aigu avec la partie de la charrue qui porte le ſoc. Cette *oreille* eſt mobile, & ſe met tantôt d'un côté, & tantôt d'un autre. On la change quand le ſillon eſt achevé, & que l'on veut tourner pour en commencer un autre, afin qu'elle ſoit toujours en-dedans des ſillons. Dans d'autres endroits, c'eſt la partie poſtérieure du bois même auquel le ſoc ſe met, & que l'on peut appeller le *manche du ſoc*, qui s'élargit, mais qui eſt immobile. Alors il faut labourer à deux rangs de ſillons, l'un à droite, & l'autre à gauche, afin que cette *oreille*, qui ne ſe peut changer, ſoit toujours en-dedans du ſillon, & qu'elle rejette ſur les ſillons déja ſeſés, & non pas ſur la terre non encore labourée, celle que le ſoc coupe à meſure qu'il avance. *Voyez les Pl. d'Agricul.* (*D. J.*)

OREILLE DE FRISQUETTE, *terme d'Imprimerie*, *voyez* LANGUETTE.

OREILLES, *terme d'emballeur*, ce ſont des morceaux de toile qu'on ménage aux quatre coins d'un ballot ou d'une balle, lorſqu'on en fait l'emballage, afin que les crocheteurs, forts, ou gagne-deniers, qui ont coutume de les charger ou décharger, ayent plus de priſe pour les remuer & changer de place. On leur a donné le nom d'*oreilles*; parce qu'en effet ils ont quelque reſſemblance avec celles des animaux qui les ont les plus grandes.

OREILLES, (*Luth.*) ce ſont dans les jeux de l'orgue de petites lames de plomb *e d*, *fig.* 32. *Pl. d'orgue*, minces & flexibles, que l'on ſoude aux deux côtés de la bouche des tuyaux bouchés & à cheminées, & qui ſervent à les accorder. On fait baiſſer les tuyaux de ton en inclinant les *oreilles* vers la bouche; ce qui alonge le chemin que le vent qui anime le tuyau eſt obligé de faire avant de frapper l'air extérieur, & diminue la fréquence de ces vibrations. Au contraire, lorſqu'on écarte les *oreilles*, le chemin que le vent qui remplit le tuyau doit faire eſt d'autant raccourci, & qu'à viteſſe égale, les tems ſont comme les eſpaces à parcourir. La fréquence des vibrations de l'air eſt augmentée; ce qui fait hauſſer le tuyau de ton. Au moyen de ces deux opérations, il eſt facile d'accorder tel tuyau que l'on veut; car s'il eſt trop bas, en levant les *oreilles* petit-à-petit, on le fait facilement venir à l'accord qu'il doit faire. Si au contraire il eſt trop haut, on le fera baiſſer en ouvrant les *oreilles* juſqu'à ce qu'il ſoit d'accord. *Voyez* PARTITON.

OREILLE, (*Maréchallerie.*) les *oreilles* du cheval doivent être petites, placées haut & droites. Boiteux de l'*oreille*, *voyez* BOITEUX. Redreſſer les *oreilles*, *voyez* REDRESSER. Regarder entre les deux *oreilles*, *voyez* REGARDER. Couper les *oreilles*, *voyez* COUPER. Aller de l'*oreille*, *voyez* ALLER. Le bouquet ſur l'*oreille*, eſt une marque que l'on met à l'*oreille* d'un cheval pour marquer qu'il eſt à vendre.

OREILLES, (*Menuiſerie.*) ſont les pieces qu'on met dans les angles pour les arrondir.

OREILLE, *en terme de Potier*, c'eſt une eſpece de manche qui ne differe du manche proprement dit, que par ſa forme qui eſt applatie & arrondie ſur le bout extérieur; l'*oreille* a le même uſage que le manche. *Voyez* MANCHE.

OREILLES, (*Serrurerie.*) parties ſaillantes qu'on laiſſe excéder le corps de l'ouvrage, & qui ſervent de guides à une autre piece, comme dans les cadenats d'Allemagne, les quatre éminences qui ſont ſur la tête du cadenat, entre leſquelles paſſent les branches du crampon.

OREILLES, (*Blaſon.*) ce ſont deux petites pointes qui ſont au-bout des grandes coquilles, comme à celles de ſaint Jacques. Ce mot ſe dit encore des grandes coquilles quand elles ont des *oreilles* auſſi d'émail différent. *Menétrier*. (*D. J.*)

OREILLÉ, adj. *en termes de Blaſon*, ſe dit des dauphins & des coquilles dont les oreilles ſont d'un émail différent de celui de leurs corps. Feydeau, à Paris, d'azur au chevron d'or, accompagné de trois coquilles d'or.

OREILLER, ſ. m. (*Gram.*) eſpece de ſac quarré de groſſe toile cirée, qu'on remplit de plumes ou de duvet, & qu'on recouvre d'une autre toile plus fine, qu'on appelle *la taye de l'oreiller*. L'*oreiller* ſe place ſur le chevet du lit, & tient la tête élevée.

OREILLER, *en Architecture*. *voyez* COUSSINET DU CHAPITEAU.

OREILLER, (*Boutonnier.*) qu'on appelle auſſi *couſſinet*, ou *carreau*, terme de Paſſementiers Boutonniers, pour déſigner une ſorte de petit pupitre quarré fait de bois leger plus long que large, & recouvert pour l'ordinaire d'une étoffe verte, rembourée un peu ferme. L'*oreiller* ſe place ſur les genoux, & ſert à fabriquer à la main avec des faſeaux & des épingles, des dentelles, guippures, & autres ouvrages ſemblables, dépendant du métier des Boutonniers.

OREILLER, *terme de Couteliers*, eſt une eſpece de couſſin de toile, rempli de paille d'avoine ou de bourre, que ces ouvriers mettent ſur le chevalet de leur roue à remoudre, afin de n'en être pas incommodés dans la ſituation contrainte où ils ſont en rétoulant.

OREILLERE, *voyez* PERCE-OREILLE.

OREILLETTE, ſ. f. *en Anatomie*, nom de deux cavités ſituées à baſe du cœur. *Voyez* CŒUR.

Le mot eſt dérivé du latin *auricula*, petite oreille, diminutif de *aures*, qui ſignifie les *oreilles*.

Les *oreillettes* ſont deux ſacs muſculeux ſitués à la baſe du cœur, l'un du côté du ventricule droit, l'autre du côté du ventricule gauche, & unit enſemble par une cloiſon interne & par des fibres communes externes, à peu-près comme les ventricules. On appelle auſſi l'un l'*oreillette* droite, & l'autre l'*oreillette* gauche.

L'*oreillette* droite eſt plus ample que l'*oreillette* gauche, & elle s'abouche avec le ventricule du même côté. Elle a encore deux ouvertures formées par la rencontre de la veine cave aſcendante & de la deſcendante qui y aboutiſſent.

L'*oreillette* gauche eſt un grand ſac auquel s'abouchent quatre veines appellées *veines pulmonaires*. *Voyez* PULMONAIRE. (*L*)

OREILLETTE, (*Botan.*) par les Botaniſtes, *aſarum*. *Voyez* CABARET, (*Botan.*)

OREILLETTE, (*Orfévrerie.*) petit cercle de métal, que les femmes qui ne veulent pas ſe faire percer les oreilles, y appliquent pour ſoutenir les boucles & les pendans d'oreilles. (*D. J.*)

OREILLONS, ſ. m. pl. nom que le vulgaire donne aux tumeurs des parotides, parce qu'elles viennent autour des oreilles. *Voyez* PAROTIDES.

Les

Les parotides ſont ordinairement des tumeurs inflammatoires ou ſont dures; & l'on donne plus particuliérement le nom d'*oreillons* à des engorgemens lymphatiques qui reſſemblent plutôt à un œdême qu'à un phlegmon, & dont le ſiége paroît plutôt dans le tiſſu cellulaire qui avoiſine la glande maxillaire ou la parotide, qu'attaquer le corps même de ces glandes. Les enfans ſont ſujets aux *oreillons*; c'eſt la lymphe ſtagnante qui les produit. Les ptiſanes purgatives détournent l'humeur des *oreillons* naiſſans. Les cataplaſmes réſolutifs y ſont fort convenables, quand l'embarras cauſe de la douleur par tenſion; la laine imbibée de parties égales d'huiles de lis & de camomille calme & détend: ce topique aidé du régime & des purgatifs ſuffit communément à la cure des *oreillons*. J'ai vû une conſtitution épidémique où après quelques accès de fievre, ſans aucun mauvais ſymptome, il ſurvenoit des *oreillons*; ceux qu'on différoit de purger ſe trouvoient attaqués d'une fluxion ſur les teſticules par la diſpoſition ſpontanée des *oreillons*. Les pilules mercurielles parurent le purgatif le mieux indiqué; il réuſſiſſoit mieux que les autres, & procuroit plus promptement la réſolution parfaite des engagemens contre leſquels on les adminiſtroit. (*Y*)

ORRILLONS, *en Architecture*, *voyez* CROSSETTES & OREILLES.

ORRILLONS, (*Menuiſerie.*) ce ſont des retours aux coins des chambranles de portes ou de croiſées; on les appelle auſſi *croſſettes*. (*D. J.*)

ORRILLONS ou ORILLONS, *terme de Mégiſſerie*, ce ſont les rognures de cuir ou peaux de bœufs, vacher, veaux, moutons, *&c.* dont on ſe ſert pour faire la colle forte; on les appelle *oreillons*, parce que les oreilles de ces animaux ſe trouvent en quantité parmi ces rognures; enſorte que le tout a pris ſa dénomination d'une partie, ou parce qu'en effet les plus grands morceaux de ces rognures ne le ſont pas plus que les oreilles de ces bêtes. (*D. J.*)

OREL, *voyez* AIGLE.

OREMBOURG, (*Géog. mod.*) petit pays nouvellement formé, appartenant à la Ruſſie, & qui eſt borné au ſud-eſt du royaume d'Aſtracan; on y a bâti en 1734. ſur le bord du fleuve Jaïk, une ville qui porte le nom d'*Orembourg*; cette contrée eſt hériſſée des branches du mont-Caucaſe. Des forteresſes élevées de diſtance en diſtance, défendent les paſſages des montagnes & des rivieres qui en deſcendent. C'eſt dans cette région, auparavant inhabitée, qu'aujourd'hui les Perſans viennent dépoſer & cacher à la rapacité des brigands, leurs effets échappés aux guerres civiles. La ville d'*Orembourg* eſt devenue le refuge des Perſans, & de leurs fortunes, & s'eſt accrue de leurs calamités; les Indiens, les peuples de la grande Buckarie y viennent trafiquer; elle devient l'entrepôt de quelques pays déſolés de l'Aſie. *Hiſt. de Ruſſie*, par M. de Voltaire. (*D. J.*)

ORENOQUE, (*Géog.*) pluſieurs géographes écrivent *Orinoque*, grand fleuve de l'Amérique méridionale dans la terre ferme. Chriſtophe Colomb découvrit le premier cette riviere à ſon troiſieme voyage en 1498, & Diego de Orgas y entra le premier en 1531.

L'*Orenoque* a ſa ſource dans le Popayao, province de l'Amérique méridionale au nouveau royaume de Grenade entre l'audience de Paſſama, celle de Quito, & la mer du Sud. Il coule du couchant au levant dans le vaſte pays de la nouvelle Andalouſie, où il ſe ſépare en deux branches; l'une deſcend vers le midi & perd ſon nom; l'autre qui le conſerve, tourne vers le ſeptentrion, & va ſe jetter dans la mer du nord. Il forme à ſon embouchure un tel labyrinthe d'îles, que perſonne n'eſt d'accord ſur le nombre exact des bouches de ce fleuve. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que la plus grande bouche de l'*Orenoque* qu'on appelle *bouche des vaiſſeaux*, eſt ſituée à 8 degrés 5′ de *latitude*, & à 318 de *longitude*.

Il y a ſoixante-cinq braſſes de fond dans certains endroits, & quatre-vingt lorſque les eaux viennent à croître; ſon étendue, ſa largeur & ſa profondeur ſont ſi conſidérables, qu'il paroît qu'on peut le joindre aux trois fleuves que les géographes nous donnent, comme les trois plus grands du monde connu; ſavoir, le fleuve de Saint-Laurent dans le Canada, celui de la Plata dans le Paraguay, & le Maragnon dans les confins du Brêſil.

Nous avons aujourd'hui des connoiſſances certaines de la communication de *Rio negro* ou *la riviere Noire*, avec l'*Orenoque*, & par conſéquent de l'*Orenoque* avec le fleuve des Amazones. La communication de l'*Orenoque* & de la riviere des Amazones avérée en 1743, peut d'autant plus paſſer pour une découverte en Géographie, que quoique la jonction de ces deux fleuves ſoit marquée ſans aucune équivoque ſur les anciennes cartes, tous les géographes modernes l'avoient ſuppriné dans les nouvelles, comme du cancers, & qu'elle étoit traitée de chimérique par ceux qui ſembloient devoir être le mieux informés des réalités. Ce n'eſt pas la premiere fois, dit M. de la Condamine, que les vraiſſemblances & les conjectures purement plauſibles l'ont emporté ſur des faits atteſtés par des relations de témoins oculaires, & que l'eſprit de critique pouſſé trop loin, a fait nier déciſivement ce dont il étoit tout au plus permis de douter.

Mais comment ſe fait cette communication de l'*Orenoque* avec la riviere des Amazones? Une carte detaillée de la riviere Noire ou *rio Negro*, que nous avons quand il plaira à la cour de Portegal, pourroit ſeule nous en inſtruire exactement. En attendant, M. de la Condamine penſe que l'*Orenoque*, la riviere Noire & l'Yutura, ont le Caquetat pour ſource commune. *Voyez* les *Mém. de l'académie des Sciences*, *année* 1745. p. 458. (*D. J.*)

ORENSE, (*Géog.*) ancienne ville d'Eſpagne dans la Galice, avec un évêché ſuffragant de Compoſtelle. Elle eſt renommée par ſes bains que les Romains ont connu, & qui ont valu à ce lieu le nom de *aquæ calidæ*. Une partie de cette ville qui eſt au pié d'une montagne éprouve la rigueur des hivers, tandis qu'en notre quartier on jouit des douceurs du printems. Elle eſt ſur le Minho, que l'on y paſſe ſur un pont à 19 lieues S. E. de Compoſtelle, 26 N. O. de Braganee, 92 N. O. de Madrid. *Long.* 10. 8. *lat.* 42. 16. (*D. J.*)

OREOL, *voyez* MAQUEREAU.

OREON, *ſ. m.* (*Botan.*) nom donné par les anciens à une plante, que nous avons quelque lieu de ſuppoſer être l'*equiſetum*; ils diſent de moins qu'elle croiſſoit ſur les montagnes dans les endroits humides: de plus, leurs deſcriptions, & les vertus qu'ils lui attribuent conviennent à celles de notre grande prêle. (*D. J.*)

OREOSELINUM, (*Botan.*) Tournefort compte quatre eſpeces de ce genre de plante, que nous nommons en françois *perſil de montagne*. La plus commune eſt appellée *oreoſelinum*, *apii folio*, *major*, R. H. 318.

Cette plante pouſſe des feuilles férulacées, à la hauteur de quatre ou cinq piés, diviſées en ailes: les feuilles ſortent les unes de la racine, les autres de ſes tiges, grandes, amples, reſſemblant à celles du perſil, attachées à des queues longues. Ses fleurs naiſſent ſur de grands paraſols aux ſommets des tiges & des branches, petites, blanches, compoſées chacune de cinq feuilles diſpoſées en roſe: quand ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des ſemences jointes deux à deux, larges, ovales, applaties, rayées ſur le dos, bordées d'une membrane de couleur rougeâtre. Ses racines ſont attachées pluſieurs à une tête, longues, groſſes comme le petit doigt, s'étendant beaucoup dans la terre, noires en-dehors, blanches en-dedans, empreintes d'un ſuc muſilagineux d'un goût réſineux, mais aromatique & agréable, approchant de celui du panais. Cette plante croît aux lieux montagneux parmi les pâturages; elle paſſe pour incifive. (*D. J.*)

ORESCA, (*Géog.*) ville de l'empire Ruſſien, en Carélie, ſur la côte occidentale du lac de Ladoga, dans une île formée par la Neva. Elle a un fort bâti par Pierre le Grand, pour la défenſe de Saint-Pétersbourg. (*D. J.*)

ORESTÆ, (*Géog. anc.*) ancien peuple de la Grece, dans la Moloſſide, qui du tems de Strabon faiſoit partie de l'Epire; c'eſt pour cela qu'il compte ce peuple entre les Epirotes. Leur pays étoit nommé *Oreſtide* ou *Oreſtiade*. Tite-Live dit, que les *Oreſtiens* ou les *Oreſtes*, ayant été les premiers à quitter le parti de Philippe, les Romains leur accorderent la liberté de ſe gouverner par leurs propres lois. (*D. J.*)

ORESTE, PONT D', (*Géog. anc.*) en latin *Oreſtis portus*; port de la grande Grece, au pays des Bruticns, ſur la côte occidentale de la Calabre ultérieure. Quelques géographes croyent que c'eſt aujourd'hui *Porto Ravaglioſo*. (*D. J.*)

ORETÆ, (*Géog. anc.*) Denis le Périégete les nomme *Orita*; les *Oretes* ou *Oriter* étoient des peuples, entre la Perſe & les Indes, eux confins de la Carmanie; auſſi Lucain, *l. III. verſ.* 249. e joint ces pays enſemble.

Tunc furor extremos movit Romanus Oretas,
Carmanoſque docet.

Les *Oriter* prenoient leur nom de la ville d'*Ora*, que Ptolomée place dans la Carmanie. (*D. J.*)

ORÉTAINS, xrs (*Géog. anc.*) *Oretani*; ancien peuple de l'Eſpagne Tarragonoiſe, dont Ptolomée vous indiquera les villes. La capitale nommée *Oretum*, étoit dans la campagne de Calatrava, ſur la Guadiana, & a été épiſcopale.

Les *Oretana juga* de Pline, ſont aujourd'hui nommés par les Eſpagnols *la Sierra de Alcaras*. (*D. J.*)

ORÉE, (*Géog. anc.*) *Oreum*, *Oreos*, *Oreus* ou *Horeus*; car c'eſt le même lieu qu'on nommoit auparavant *Iſtiée* ou *Hiſtiée*.

L'*Orée* étoit une ville maritime & forte de l'Eubée, dont les habitans vivoient ſous le gouvernement républicain; cette ville étoit puiſſante; car la quatrieme partie du pays appartenoit à ſes habitans. Philippe y établit cinq tyrans pour la gouverner.

Tous les anciens ont fait mention de cette ville; mais Diodore de Sicile, *liv. XV.* & Tite-Live, *liv. VIII. ch. v. & vj.* s'y ſont le plus étendus. Pauſanias dans ſes Achaïques, *ch. xxvj.* dit, que quoique fort déchue de ſon ancien éclat, elle gardoit encore un rang de ville dans le tems où il écrivoit. Son nom moderne eſt *Oreo* ſur la côte orientale de l'île. (*D. J.*)

ORÉXIE, ſ. f. (*Médec.*) appétit preſque continuel dans l'état de ſanté, & qui n'eſt accompagné d'aucun fâcheux ſymptome, comme dans la faim canine & la boulimie.

Les perſonnes qui ont cette faim vorace deviendroient même malades ſi elles ne prenoient ſouvent de la nourriture. Sennert rapporte l'hiſtoire d'un écolier d'un tempérament mélancholique, qui ſe portoit d'ailleurs à merveille, mais qui avoit beſoin de manger le jour & la nuit. Les mets délicats ne pouvoient pas le raſſaſier, il lui falloit des mets ſolides & difficiles à digérer, comme, par exemple, du gros pain dont ſe nourriſſent les payſans.

M. de Thou, *hiſt. s. I. p.* 501, cite l'exemple de M. de Beaulne de Sanblançay, archevêque de Bourges, ſon parent & ſon ami, avec lequel il vivoit. M. de Beaulne avoit beſoin d'un aliment preſque continuel pour entretenir ſa ſanté. A peine dormoit-il tous les jours quatre heures, au bout deſquelles le beſoin de manger le réveilloit: à deux heures après minuit il ſe faiſoit apporter à manger, & expédioit ſes affaires par-ſculieres juſqu'à quatre heures, qu'il ſe remettoit à table; à huit heures, on le ſervoit pour la troiſieme fois. Il rentroit chez lui pour dîner à midi, il mangeoit encore à quatre heures & le ſoir. Avec tout cela on ne le vit jamais plus aſſoupi, ni la tête plus embarraſſée, que s'il étoit très-petit mangeur.

Cette faim dévorante peut être cauſée par les vers. On en trouve des exemples dans pluſieurs auteurs, & en particulier dans Trallianus & dans Nicolas. L'expérience journaliere confirme leurs obſervations, & la théorie découvre la cauſe de cette voracité. 1°. Les vers peivent alors le corps d'une partie du ſuc nourricier que lui auroient fourni les alimens. 2°. Par l'agitation des vers, l'eſtomac eſt mis en action, les houppes nerveuſes ſont chatouillées; ce ſentiment oblige ceux qui ont des vers à prendre continuellement des alimens. 3°. Par cette agitation, l'eſtomac ſe vuide, & devient plus expoſé aux impreſſions de la faim.

Mais on trouve auſſi dans la conſtruction du corps humain des cauſes particulieres qui peuvent produire dans certains ſujets un appétit dévorant; comme la grandeur de l'eſtomac, la groſſeur du foie, l'abondance de la bile, & autres jeux de la nature telle que la forme des inteſtins qui ſont plus courts & ont moins de circonvolutions. Il eſt rapporté par Antoine de Poxais qu'une femme qui étoit tourmentée d'un appétit dévorant, n'avoit que trois inteſtins très-courts. Cabrolius nous a laiſſé une ſemblable obſervation dans un homme famélique. On peut ajouter à ces obſervations un fait aſſez conſtant, c'eſt que les animaux ſont plus voraces à proportion que leurs inteſtins ſont plus courts, & ont moins de circonvolutions.

La maſſe du foie peut encore être regardée comme une des cauſes de voracité. Jemma, Argentier & Bartholin confirment cette théorie par la diſſection des cadavres de perſonnes faméliques, & la théorie s'accorde avec leurs obſervations; car lorſque le foie a un grand volume, il s'y filtre beaucoup plus de bile, & une bile plus âcre, parce que la chaleur de ce viſcere eſt plus conſidérable; or cette âcreté & la grande quantité de bile forment un aiguillon plus vif, cet aiguillon donne plus de mouvement à l'eſtomac & aux inteſtins; d'où l'on eſt plutôt affamé. On peut rapporter ici l'obſervation de Veſale ſur un forçat extrêmement vorace, il trouva à l'ouverture du cadavre que par une conformation particuliere la bile ſe dégorgeoit dans l'eſtomac; or, dans ce cas, ce viſcere étant expoſé à l'action de la bile, devoit ſe vuider plus promptement.

Nous trouvons dans divers écrits des médecins, que le volume exceſſif de la rate & la groſſeur de la veine ſplénique avoient produit la voracité. Nous remarquerons auſſi que les animaux auſquels on enleve la rate deviennent extrêmement voraces; cela peut venir de l'action des nerfs qu'on a bleſſés, & du ſurplus de ſang que reçoit l'artere gaſtrique, cette action d'excès dans les nerfs s'étend ſur le ventricule; d'ailleurs le ſang qui a ſéjourné dans la rate qui ſe trouve d'un volume conſidérable, forme dans la ſuite une bile plus âcre & plus abondante, l'eſtomac & les inteſtins doivent donc ſe vuider plus promptement.

Il n'eſt pas étonnant que les mélancholiques ayent beaucoup d'appétit, ou du-moins qu'un appétit dévorant les tourmente quelquefois; le ſang s'accumule dans leurs viſceres & il y ſéjourne long-tems, ils ſont donc dans le cas de ceux qui ont le volume de la rate fort gros. C'eſt pour cela encore qu'on ne doit pas être ſurpris, ſi dans des eſtomacs faméliques on a trouvé des ſucs noirâtres, c'eſt-à-dire des ſucs qui ſont tels que ceux qu'on trouve dans les viſceres des mélancholiques.

L'*orexie*, ou la faim immodérée qui vient des vers qui conſument le chyle, ſe guérit en détruiſant ces inſectes. On peut en connoître la cauſe par les ſymptomes qui leur ſont propres. Celle qui vient de l'acidité ou âcreté des humeurs ſe guérit par les remedes qui corrigent cette acidité ou cette âcreté. Villanovanus rapporte qu'un homme ſe guérit de ſa faim dévorante en mangeant du pain chaud trempé dans un marc d'huile. La voracité cauſée par l'action de la bile ſur l'eſtomac ſe tempere par les acides. En général l'*orexie* naturelle eſt une maladie fort rare; il faut bien la diſtinguer de la boulimie & de la faim canine, avec leſquelles on la confond d'ordinaire. *Voyez* FAIN CANINE. (*D. J.*)

ORFA, (*Géogr.*) M. de Liſle dit *Ourfa*, ville d'Aſie à l'Orient de l'Euphrate dans le Darbeck; Thévenot l'a décrite comme elle étoit de ſon tems, nous dirons ſeulement que c'eſt l'ancienne ville d'Édeſſe. *Voyez* EDESSE. *Orfa* eſt ſituée à 33 lieues N. E. d'Alep. *Long.* 55. 20. *latit.* 36. 20. (*D. J.*)

ORFEVRE, ſ. m. artiſte, fabriquant & marchand tout enſemble, membre d'un des ſix corps des marchands de la ville de Paris, qui a la faculté de vendre, acheter & fabriquer toutes ſortes de vaiſſelle, ouvrages & bijoux d'or & d'argent.

Le terme d'*orfevre* a ſon étymologie dans les deux mots *or* & *fabriquant*, procédante & imitée du latin *auri faber*, fabriquant en or.

Les *Orfevres* ſe nomment *Orfevres*, *Joyailliers*, *Bijoutiers*: on entend aſſez communément par *orfevre* ſimple celui qui ne ſe mêle que de fabriquer ou vendre de la vaiſſelle d'argent; par *orfevre bijoutier*, celui qui vend ou fabrique les bijoux d'or; & par *orfevre-joyaillier*, celui qui vend & met en œuvre les diamans, perles & pierres précieuſes: le droit excluſif à tous autres qu'ont les *Orfevres* de monter & mettre en œuvre les diamans, leur a fait donner le ſurnom de *metteurs-en-œuvre*.

Cet art a de tous les tems été conſidéré & protégé: dès que l'or & l'argent ont été connus, des artiſtes ſe ſont formés pour employer ces précieux métaux, dont on n'a d'abord deſtiné l'uſage qu'au ſervice des temples, ſur les autels des dieux, & à augmenter la ſplendeur des ſouverains; ouis les richeſſes s'étant accrûes, & le luxe avec elles, les *Orfevres* ſe ſont multipliés, leur art a été perfectionné, & dans le dernier ſiecle (pour nous conformer à l'expreſſion de l'illuſtre écrivain qui nous en a tracé le tableau) de ſimples *orfevres* ont mérité de faire paſſer leurs noms à la poſtérité & de s'immortaliſer, tels que les Germains & les Ballins, *&c.* & c'eût été en effet une injuſtice de refuſer à ces grands hommes le tribut de louange qui leur étoit dû: mieux, ni les artiſtes célebres qui les remplacent aujourd'hui, tels que les ſieurs Roettiers & Germain, n'ont atteint ce haut degré de perfection où ils ſont parvenus, qu'à force d'étude & de travaux: quoique nés avec un génie mâle, il leur a fallu d'abord ſavoir deſſiner & modeler, joindre à ces premieres études celles de l'Architecture & de la Perſpective, pour ſavoir donner à leurs ouvrages & de belles formes & de juſtes proportions. S'ils n'euſſent été conſommés dans ces ſciences, baſes de tous les arts, on n'eût jamais vû ſortir de leurs mains ces productions ſavantes qui ont embelli leur patrie, orné les cours étrangeres, conſacré la réputation de l'Orfevrerie de Paris, & décidé ſa ſupériorité ſur toutes les Orfevreries de l'univers. A ces connoiſſances qui euſ-

ſent

ſent ſuffi pour faire un bon ſculpteur, il leur en a encore fallu joindre d'autres détails, comme de ſavoir ciſeler, graver, retraindre *&c.* toutes opérations méchaniques, mais néceſſaires pour parvenir à ces brillantes exécutions où ſe développe tout le goût de l'artiſte, comme ſon génie ſe déploye dans la compoſition. La préparation de l'or & l'argent n'a pas été même pour eux un objet indifférent, en effet ces métaux renferment ſouvent dans leur ſein des parties hétérogenes qui en altereat la pureté & la ductilité; ſavoir les en dépouiller & les en allier en qualité & quotité convenables ſont des fruits de l'étude de la Métallurgie & de la Docimaſie, dont il convient qu'un *orfevre* ſoit inſtruit: que tout *orfevre* qui veut ſe diſtinguer ſache que la réunion de toutes ces études firent les grands hommes que nous avons cités ce qu'ils parurent, & que cette carriere épineuſe qu'ils remplirent avec honneur, eſt la ſeule que doivent courir ceux qui ſe propoſent d'acquérir une gloire ſemblable à la leur.

Chaque *orfevre* a un poinçon à lui particulier, compoſé des lettres initiales de ſon nom, d'une deviſe, d'une fleur de lis couronnée, & de deux petits points, il lui ſert comme de ſignature & de garantie envers celui qui achete ſon ouvrage de ſa fabrique; lors de ſa réception à la cour des monnoies, il eſt obligé de donner une caution de 1000 liv. pour répondre des amendes qu'il pourroit encourir, s'il étoit ſurpris en contravention aux réglemens ſur le titre des matieres; ce poinçon eſt inſculpé ſur une planche de cuivre dépoſée au greffe de la cour des monnoies, & ſur une autre planche de cuivre dépoſée au bureau des *Orfevres*, pour y avoir recours en cas de conteſtation, ſoit par voie de comparaiſon ou de reagrénement. Indépendamment du poinçon de chaque *orfevre*, il y a encore trois autres poinçons qui doivent être appoſés ſur les ouvrages de la fabrique de Paris; ſavoir, le poinçon de charge, le poinçon de la maiſon commune, & le poinçon de décharge.

Tous ces poinçons s'appliquent en différens tems, & pour cauſes différentes: dès qu'un *orfevre* vaut fabriquer une piece d'or ou d'argent, il l'ébauche au marteau; il met alors ſon poinçon deſſus, qui conſtate que cette piece eſt de ſa fabrique; il la porte ainſi revêtue de ſon poinçon au bureau du fermier des droits du roi, où il ſigne une ſoumiſſion de rapporter cette piece lorſqu'elle ſera finie, pour acquitter les droits, que le roi prélève deſſus en vertu de ſes édits & à raiſon du poids de ladite piece; le fermier applique alors deſſus cette piece un poinçon, que l'on appelle *poinçon de charge*, parce qu'il charge le fabriquant des obligations ci-deſſus expliquées. La piece revêtue de ce ſecond poinçon paſſe au bureau des *Orfevres*, appellé *maiſon commune*, les gardes *orfevres*, préposés pour la police du corps, & ſingulierement pour l'eſſai des ouvrages, coupent un morceau de cette piece du côté qu'il leur plaît, l'eſſayent, & ſi la matiere eſt trouvée au titre qui eſt de 11 deniers 22 grains pour l'argent au remede de 2 grains de fin, de 20 karats un quart pour l'or au remede d'un quart de karat, & de 22 karats un quart au remede pareillement d'un quart de karat pour les grands ouvrages d'or, comme chandeliers, lampes *&c.* ils appoſent alors leur poinçon deſſus: c'eſt ce poinçon qui eſt toujours une lettre de l'alphabet couronnée, laquelle change tous les ans, qui eſt garant du titre des ouvrages; ce poinçon eſt auſſi inſculpé ſur une planche de cuivre au greffe de la cour des monnoies & au bureau des *Orfevres* lors de l'élection des gardes, leſquels ſont reſponſables en leurs propres & privés noms de la ſûreté de ce poinçon, & s'il y avoit erreur ou contravention, on les pourſuivroit extraordinairement: auſſi ſi l'ouvrage n'eſt pas au titre preſcrit, les gardes biffent les deux premiers poinçons, déforment la piece, & la rendent en cet état au fabriquant, en lui délivrant un bordereau du titre auquel ſa matiere s'eſt trouvée, afin qu'il l'allie en la refondant, alors il eſt obligé de recommencer tout ce que deſſus. Dans le premier cas où la piece ayant été trouvée au titre a été revêtue du poinçon de la maiſon commune, l'*orfevre* finit ſa piece, la rapporte toute finie au bureau du fermier des droits du roi, paye les droits, acquitte ſa ſoumiſſion qu'on lui rend acquittée, & on appoſe pour certificat de payement deſdits droits un quatrieme & dernier poinçon, que l'on appelle à cauſe de cela *poinçon de décharge*: l'ouvrage en cet état peut être expoſé en vente librement & ſans crainte.

ORFEVRERIE, ſ. f. corps de l'*Orfevrerie*, ſixieme & dernier corps des marchands de la ville de Paris. Le nombre des marchands de ce corps eſt fixé à trois cens. On l'appelle auſſi *Orfevrerie-Joyaillerie* à cauſe du négoce, qu'ils ſont en poſſeſſion de faire de tous les tems des joyaux, diamans, perles & pierres précieuſes.

Ce corps eſt très-ancien; ſes premiers ſtatuts ſont de l'année 1260, & paroiſſent avoir été dirigés ſur d'autres beaucoup plus anciens. La délicateſſe & le goût de l'*Orfévrerie* de Paris, joint à l'attention ſcrupuleuſe que la gouvernement a toujours eu de veiller à la bonté du titre & à la bonne foi de cette branche de commerce, l'a miſe en crédit chez l'étranger, & a fait regarder cette capitale comme ſupérieure aux autres *Orfévreries* de l'Europe. *Voyez* OUVRAGE. Il jouit de toutes les prérogatives des ſix corps des marchands, & l'on remarque ſingulierement que dans les entrées des rois, reines, ou légats, où les ſix corps ont le privilege de porter le dais ſur les perſonnes, rois, reines ou légats, ſouvent on n'appelloit à ces cérémonies que 3, 4 ou 5 de ces corps, mais que jamais celui de l'Epicerie & de l'*Orfévrerie* n'ont été ouis, qu'il a fréquemment fourni des ſujets pour les places municipales & juriſdictions conſulaires, & qu'il eſt le ſeul au-moins depuis plus de 300 ans chez lequel on ait pris un prevôt des marchands en l'année 1570, qui ſe nommoit *Claude Marcel*, & étoit d'une famille ancienne de l'*Orfévrerie*; ce corps a auſſi donné des hommes d'un talent rare. *Voyez* ORFEVRE.

Voici quelques-uns de leurs ſtatuts.

Ils ſont obligés d'avoir leurs forges & fourneaux ſcellés en plâtre dans leurs boutiques à ſix pieds de la rue & en vûe; il leur eſt auſſi défendu de travailler paſſé les heures indiquées par la police: l'objet de ce ſtatut eſt de tenir continuellement les Orfevres en état d'être veillés par les préposés à la police du corps. Les préposés à la police du corps ſont les officiers de la cour des monnoies & les gardes Orfevres.

Tous les ans on fait élection de trois Orfevres, d'un qui a déja été garde, & de deux autres qui n'ont point encore paſſé cette charge: leur exercice eſt de deux ans; les trois nouveaux élus avec les trois de l'année précédente forment le college des ſix gardes, leſquels font les eſſais, aſſeoient la capitation, la perçoivent, viſitent les ateliers & les ouvrages de leurs confreres, ſans aſſiſtance d'aucun officier de police, toutes fois & quand ils la jugent à propos, & gerent toutes les affaires du corps: ils prêtent ſerment pour l'exercice de leurs fonctions à la cour des monnoies, & entre les mains du lieutenant général de police.

Les conteſtations ſur le fait de l'*Orfévrerie* ſe portent en ce qui concerne la police devant le lieutenant général de police du Châtelet de Paris, & en ce qui concerne le titre des matieres & contraventions ſur icelles en la cour des monnoies de Paris.

Les veuves des Orfevres peuvent tenir boutique ouverte, & faire le commerce de l'*Orfévrerie*: autrefois même elles avoient un poinçon; mais lors du réglement de 1679, le miniſtere craignant qu'elles n'en abuſaſſent, ou que n'étant pas aſſez inſtruites, elles ne compromiſſent trop facilement la réputation de leur poinçon, ordonna qu'auſſitôt le décès d'un orfevre leurs veuves remettroient le poinçon de leurs maris pour être biffé, leur laiſſant néanmoins la faculté de faire fabriquer chez elles, en faiſant marquer leurs ouvrages du poinçon d'un autre maître, lequel demeureroit garant des ouvrages revêtus de ſon poinçon, comme s'ils étoient de ſa fabrique.

Les Orfevres qui ne tiennent pas boutique ouverte ſont obligés de dépoſer leurs poinçons au bureau des Orfevre, pour y être enfermés & ſcellés juſqu'à ce qu'ils reprennent boutique.

Les Orfevres ont la faculté de graver tous leurs ouvrages, même ſceaux, cachets, lames d'acier, en un mot, tout ce dont ils ont beſoin pour l'ornement de leur fabrique.

Le commerce d'*Orfévrerie* eſt interdit à tous marchands aſſiſtans ou commerçans qui ne ſont pas du corps, il eſt ſeulement permis aux marchands merciers de vendre la vaiſſelle ou autres ouvrages d'*Orfévrerie* venans d'Allemagne ou des pays étrangers, à la charge d'en faire la déclaration au bureau, où on met ſur ces ouvrages un poinçon à ce deſtiné.

Il eſt défendu aux Orfevres d'acheter, fondre ou déformer aucunes eſpeces d'or ou d'argent du royaume ayant cours ou décriées.

Les Orfevres ſont auſſi tenus, quand ils en ſont requis, de donner des bordereaux des marchandiſes qu'ils vendent, contenant le poids, le titre, le prix de la matiere & de la façon ſéparés l'un de l'autre.

Les Orfevres ſont exempts de toutes créations de maîtriſes, aux joyeux avenemens à la couronne, entrées de rois, reines, ou autres grands avénemens. Il n'eſt point permis aux Orfevres de travailler dans les lieux privilégiés, & il eſt défendu aux chefs de tous lieux privilé-

giés quelconques de donner retraite chez eux aux ouvriers d'*Orfévrerie* ſans qualité ou ayant qualité.

Le tems de l'apprentiſſage eſt du huit années; on ne peut être reçu apprentif avant dix ans, & paſſé ſeize ans.

Les enfans des maîtres ſont diſpenſés de l'apprentiſſage, & du compagnonage qui eſt de deux ans pour les apprentifs. On ſuppoſe, ce qui eſt aſſez naturel, qu'ils ont dû apprendre dans la maiſon paternelle l'art qu'ils veulent profeſſer: au ſurplus ni l'un ni les autres ne ſont admis ſans chef-d'œuvre; il ſeroit à ſouhaiter qu'on y tînt une main bien ſévere, & qu'on rétablît l'ancienne coutume d'expoſer publiquement les chef-d'œuvres des aſpirans, la crainte d'éprouver une juſte critique exciteroit l'émulation, effaroucheroit l'ignorance, & produiroit un effet utile au progrès de cet art.

Les Orfevres travaillans à la galerie du Louvre, ont droit de faire des apprentifs de leur âge; au bout de ſix années de leur premier apprentiſſage, ils peuvent en prendre un ſecond; leurs apprentifs ſont aſtraints comme les autres à huit années d'apprentiſſage, mais ils ſont reçus ſans faire de chef-d'œuvre & ſans frais; on ſuppoſe qu'ayant appris ſous de ſi excellens maîtres, ils ſont ſuffiſamment capables. Les ouvriers qui ont travaillé pendant ſix ans dans la manufacture royale des Gobelins, ſont reçus à la maîtriſe d'*Orfévrerie* ſans chef-d'œuvre & ſans frais. L'hôpital de Trinité jouit du droit de donner la maîtriſe à deux ouvriers ſans qualité tous les huit ans, travaillant l'un en or & l'autre en argent, pourvû qu'ils ſoient choiſis par le dit hôpital, *agréés* ſur leur chef d'œuvre par les gardes orfevres, & qu'ils ayent appris le métier à un enfant dudit hôpital: il y a auſſi quatre privilégiés du roi, & deux du duc d'Orléans; mais ces privileges ſont à vie, & ne donnent point qualité aux enfans: d'ailleurs ces privilegiés ne ſont point partie du corps de l'*Orfévrerie*, & n'en ſont point membres; on voit par ces privileges qu'il y a encore des moyens de parvenir à la maîtriſe pour ceux qui n'ont pu l'acquérir à tems.

Quelques perſonnes dont les vûes pour le bien public & pour l'accroiſſement du commerce ſont reſpectables & dignes des plus grandes éloges, regardent les lois d'apprentiſſage, du compagnonage & du chef-d'œuvre comme inutiles: ils penſent auſſi qu'il eſt inutile de fixer le nombre des maîtres du corps de l'*Orfévrerie*, & de refuſer place dans ce corps à des hommes d'un talent décidé, parce qu'ils n'ont point fait d'apprentiſſage, & qu'ils ne ſont point fils de marchands: nous penſons comme eux à quelques égards, mais nous ne ſommes point d'accord ſur tous les points.

1°. La connoiſſance que nous avons de toutes les parties d'étude néceſſaires pour faire un bon artiſte, & dont nous avons tracé l'eſquiſſe au *mot* ORFEVRE, nous porte à croire que huit années d'apprentiſſage bien employées ne ſont pas trop longues pour acquérir toutes les lumieres néceſſaires à cet art, ſur-tout quand on reflechit qu'il ne ſuffit pas d'être bon théoriſte, mais qu'il faut y joindre une excellente pratique; il ſeroit à ſouhaiter ſeulement que tous les maîtres fuſſent aſſez habiles pour former de bons éleves: & comment parviendra-t-on à ne remplir le corps que de bons artiſtes, ſi on neglige d'éprouver leur capacité? Quant à moi, j'ai toujours regardé le chef-d'œuvre comme une choſe de premiere néceſſité, & d'un intérêt eſſentiel au bien du corps & de l'état, à qui il importe beaucoup que l'*Orfévrerie* de Paris conſerve ſa ſupériorité. On peut me répondre qu'on peut apprendre ſans être gêné par des lois: j'en conviens; mais comme l'équité eſt la premiere regle, il faut la conſulter, & voir qu'un maître qui perd ſon tems à montrer à un apprentif, devroit être payé trop cherement, ſi les lois ne lui avoient pas aſſigné les dernieres années de l'apprentiſſage, pour ſe dédommager ſur le travail de ſon éleve des peines & ſoins qu'il lui a coûté dans ſes premieres années; & que l'ingratitude & la légereté étant très-communes chez les jeunes gens, on les verroit trop ſouvent, s'ils n'étoient attenus par les loix, quitter leurs maîtres auſſi-tôt qu'ils ſauroient quelque choſe, & chercher à jouir de leur talens, ſans s'embarraſſer de payer de reconnoiſſance ceux à qui ils doivent ce qu'ils ſont.

2°. Quant aux regles du compagnonage, on n'y tient pas aſſez la main pour qu'on puiſſe ſe plaindre de la gêne de cette loi; & ſi on l'a quelquefois miſe en vigueur, très-ſouvent c'eſt parce qu'on cherchoit par tous les moyens poſſibles à écarter un mauvais ſujet. Les bons artiſtes ne ſe plaindront jamais de cette loi; leur intérêt perſonnel les engage à viſiter pluſieurs ateliers pour étudier tous les goûts: on ne voit ordinairement que les ignorans, les préſomptueux & les indépendans chercher à la franchir.

3°. Il paroît ridicule de fixer le nombre des Orfevres à 300, &, ſelon les perſonnes que je prens la liberté de combattre, ce commerce devroit être libre & de la plus grande étendue, parce que le nombre des artiſtes augmentant, la néceſſité d'être employés fait baiſſer le prix des ouvrages, établit une concurrence de bon marché qui ne peut manquer d'étendre le commerce. Leur principe eſt juſte, & leur conſéquence néceſſaire: mais ce principe qui peut être vrai pour toutes les autres branches de commerce, celle de l'être pour celle ci, à ce que je penſe. Si on conſidge les ſources de l'aggrandiſſement de l'*Orfévrerie* de Paris, je crois qu'il eſt diminué de révoques en doute que la ſûreté du titre des matieres qu'on emploie, & l'excellence du goût des artiſtes françois ſoient la ſeule cauſe de leur grand crédit chez l'étranger, d'où il eſt aiſé d'inférer que plus le nombre des Orfevres ſera reſſerré, plus ils ſeront en état d'être veillés, & moins la reputation du poinçon de Paris ſera compromiſe: que moins ils ſeront en nombre, plus ils ſeront en état de ſe faire bien payer, & par conſéquent de conſacrer plus de tems à l'étude, ſeul moyen de perpétuer le bon goût, & de l'empêcher de tomber en diſcrédit: il eſt vrai que nous ſommes totalement contradictoires ſur nos principes; il n'eſt queſtion que d'examiner leſquels ſont les plus vrais & les plus avoués. Fouillons plus avant, & diſons, que l'intérêt de l'état eſt que la main-d'œuvre ſe ſoutienne chere, afin que pour peu de valeur intrinſeque l'artiſte faſſe rentrer beaucoup d'argent dans le royaume. Ce principe conſtant & jamais nié pourroit-il avoir lieu, ſi on fait baiſſer la main d'œuvre ſur des objets dont la matiere premiere eſt toute valeur précieuſe & indeſtructible?

Un vœu que nous oſerions former, & qui ſeroit digne & de la bonté du prince qui regne ſur nous & de la ſageſſe de ſon gouvernement; c'eſt qu'on réduiſit preſque à rien, ſi nous l'oſons dire qu'on abolît tout entier les droits qui ſe prélevent ſur les ouvrages de l'*Orfévrerie*; l'expérience a prouvé que la chereté de ces droits eſt ce qui nuit le plus à l'étendue de ſon commerce: il ſeroit à ſouhaiter au-moins que toutes les fois que l'étranger vient ſe fournir chez nous, il n'en payât aucun, & même qu'on lui remît ceux précédemment payés, en juſtifiant du tranſport de ces ouvrages hors du royaume.

4°. Ce ſeroit encore une juſtice d'ouvrir des portes aux artiſtes diſtingués, qui ne peuvent être admis dans le corps, parce qu'ils n'ont point fait d'apprentiſſage, & ne ſont point fils de marchands, *&c.* il eſt, ce me ſemble, un bon moyen d'établir l'émulation & de couronner le talent à cet égard; c'eſt d'ordonner que de tems à autre il y auroit un concours où celui dont l'ouvrage ſeroit jugé ſupérieur fût *reçu gratis*, admettant à ce concours apprentif, fils de maître, comme ouvrier ſans qualité indiſtinctement; & joignant aux gardes de l'*Orfévrerie* juges nés des chef-d'œuvres, d'autres artiſtes, même des membres de l'académie de Peinture & de Sculpture; ce ſeroit, il me ſemble, un bon moyen pour fermer la bouche aux gens à talens ſur l'injuſtice des lois; car alors leur ſort ſeroit entre leurs mains. Ces ſentimens & ces vœux ſont le fruit des réflexions d'un citoyen impartial, qui proteſte contre tout eſprit de parti, de corps ou de compagnie: les ſeules vûes du bien public ſont celles qui l'animent & l'engagent à mettre au jour ce qu'il regarde dans la ſincérité de ſon cœur comme des vérités inconteſtables.

ORFORD, (*Géog.*) petite ville à marché d'Angleterre, avec titre de comté, & un havre, dans la province de Suffolk, à 24 lieues N. E. de Londres. Elle envoie deux deputés au parlement. *Long.* 18. 54. *lat.* 52. 10. (*D. J.*)

ORFRAIE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) croc-peſcherot, offifrague, aigle de mer, *haliætus, aquila marina, niſus veterum*. Wil. oiſeau de proie qui eſt preſque auſſi gros que l'aigle doré, il a ſix piés neuf pouces d'envergure, & trois piés quatre pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue; les pattes étendues n'excedent pas la queue, dont la longueur eſt d'un pié; celle du bec eſt de quatre pouces depuis la pointe juſqu'aux coins de la bouche; la tête & le cou ſont couverts de plumes longues & étroites. Il y a entre les yeux & les narines & ſous la gorge de petites plumes ſemblables à des poils. Les couleurs dominantes de cet oiſeau ſont la couleur de rouille, le brun, & le blanchâtre; les plumes qui recouvrent le deſſus de l'origine de la queue ſont preſque entierement blanches, à l'exception de l'extrémité qui eſt noirâtre; le ventre eſt de couleur blanchâtre & mêlé de larges taches de couleur de rouille; les plumes des ailes ſont d'un brun tirant un

peu

peu ſur le fauve-maron; la queue eſt compoſée de douze plumes, les deux du milieu ſont preſque entierement brunes, à l'exception de l'extrémité qui eſt noire; elles ont toutes des taches blanches éparſes confuſément; la membrane qui couvre la baſe du bec eſt jaune; les pattes ſont couvertes de plumes juſqu'à environ le milieu de leur longueur, le reſte eſt d'un jaune vif, de même que les doigts; les ongles ſont d'un beau noir & très-crochus: on trouve cet oiſeau en Europe. *Ornith.* de M. Briſſon, *tom.* I. *Voyez* OISEAU.

ORFRAIE. *Voyez* GLOATEUSE.

ORFROY, ſ. m. *terme de Chaſublier*, ce ſont les ornemens de devant les chapes, qui ſont d'ordinaire ſemés de broderies; c'eſt le milieu des chaſubles, qui dans les beaux ornemens eſt le plus ſouvent embelli de broderie.

Les anciens ont dit *orfray*. Borel a rapporté quelques endroits des anciens poëtes pour l'intelligence de ce terme: le roman de la roſe.

Si ont le corps bel & dongié,
D'orfrayes ont un chapel mignot.
Un chapel de roſe, tout frais
Ont deſſus le chapel d'orfray.

Et ailleurs,

Et un chapeau d'orfray tout neuf
Le plus beau fut de dix-neuf.

„ J'eſtime, dit Borel, que c'eſt la broderie d'or bro„ ché, ou le bord & parement des autels, écharpes & „ robes, & qu'il vient non du orfevre, mais de *aurum* „ *phrygium*, comme l'a remarqué Ménage „. (*D. J.*)

ORGANE, ſ. m. (*Gramm.*) à ne prendre que la ſignification littérale, ſignifie tout ce qui eſt façonné & diſpoſé pour un uſage particulier, & pour produire une certaine action ou une certaine opération, en ce ſens il eſt ſynonyme à *inſtrument*. *Voyez* INSTRUMENT.

Mais dans l'uſage ordinaire *organe* ſignifie une partie d'un corps animal qui eſt capable d'exécuter telle ou telle action, ou de produire telle ou telle opération. *Voyez* PARTIE & CORPS.

En ce ſens toutes les parties du corps, même les plus ſimples, peuvent être dénommées *organes* ou *parties organiques*.

Les *organes* ſe diviſent en *premiers* & *ſecondaires*. Les *premiers* ſont compoſés de parties toutes ſimilaires & deſtinées pour une ſeule & même fonction. Ceux qui ſont compoſés de pluſieurs de ceux-là ſont appellés *organes ſecondaires*. *Voyez* SIMILAIRE.

Ainſi les veines, les arteres, les nerfs, & les muſcles ſont des *organes*, & les mains, les doigts, *&c.* ſont des *organes* ſecondaires.

ORGANE DES SENS, eſt la partie du corps de l'animal, au moyen de laquelle il eſt affecté par les objets exterieurs. *Voyez* SENS.

Quelques-uns le diviſent en interne, qui eſt le cerveau, & en externe, qui ſont l'œil, l'oreille, le nez, *&c.* *Voyez* CERVEAU, ŒIL, OREILLE, NEZ, *&c.*

ORGANE, (*Jardinage.*) les principaux *organes* des plantes ſont bien différens des parties qui les compoſent, ils ſont les moyens ou les inſtrumens qui les font agir & qui leur portent la nourriture néceſſaire.

Les racines en général fourniſſent preſque toute la nourriture de l'arbre.

Les fibres ligneuſes, qui ſont les vaiſſeaux longitudinaux, portent la ſève dans les parties les plus élevées.

Les vaiſſeaux latéraux la portent horiſontalement dans les branches.

Les utricules ſont de petites veſſies, qui, comme des tuyaux deſcendans à travers la tige, rapportent vers les racines les ſucs les plus groſſiers & les plus imparfaits.

Les trachées, qui ſont les poumons des végétaux, ſont de gros tuyaux paſſant par la tige, par où la plante reſpire, & qui fournillent l'air néceſſaire à la ſeve pour ſe porter dans toutes les parties d'un arbre.

Les creuſets & les moules différens qui ſe trouvent dans les plantes ſont encore des *organes* qui forment l'écorce, le bois; les épines, les poils, la moëlle, le coton, les feuilles, les fleurs, les fruits & les graines.

La nouvelle opinion qui admet la moëlle comme le premier principe de la propagation, & celui de la vie, même des végétaux, la rendoit leur principale *organe*.

ORGANEAU, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt un gros anneau de fer qui eſt paſſé au bout de la vergue de l'ancre, & qui ſert à amarer le cable, ou à étalinguer le cable. *Voyez* ANCRE. (*Q*)

ORGANIE. *Voyez* ROUGET.

ORGANIQUE, adj. (*Gramm.*) on appelle *Géométrie organique* l'art de décrire les courbes par le moyen d'inſtrumens, & en général par un mouvement continu; cette maniere de les décrire eſt plus eſtimée dans la ſpéculation, mais preſque toujours plus embarraſſante & plus ſujette à erreur dans la pratique que la maniere de la décrire par pluſieurs points. M. Maclaurin a donné un ouvrage ſous le titre de *Geometria organica*. *Voyez* COURBE.

ORGANIQUE, qui appartient à l'organe. On diviſe le corps en parties *organiques* & inorganiques, *&c. Voyez* CORPS & ORGANE.

ORGANIQUE, employé ſubſtantivement, eſt la partie de la muſique ancienne qui s'exécutoit avec les inſtrumens. *Voyez* MUSIQUE.

L'*organique* comprenoit les trois ſortes d'inſtrumens, ſavoir les inſtrumens à vent, comme la trompette, la flûte, *&c.* Les inſtrumens à corde, comme le luth, la lyre, *&c.* & les inſtrumens de percuſſion ou à barrette, comme le tambour, les cymbales, *&c. Voyez* chacun de ces inſtrumens à ſon *article*.

ORGANISATION, ſ. f. arrangement des parties qui conſtituent les corps animés. Le premier principe de l'*organiſation* ſe trouve dans les ſemences. L'*organiſation* d'un corps une fois établie, eſt l'origine de l'*organiſation* de tous les autres corps. L'*organiſation* des parties ſolides s'exécute par des mouvemens méchaniques.

ORGANISER, v. act. *terme d'Organiſte*, c'eſt unir une petite orgue à un clavecin, ou à quelque autre inſtrument ſemblable, à une épinette, par exemple, enſorte qu'en abaiſſant les touches de cet inſtrument, on faſſe jouer l'orgue en même tems. (*D. J.*)

ORGANISTE, ſ. m. (*Muſique.*) il ſe dit & de celui qui ſait toucher de l'orgue & de celui qui les conſtruit. Nous avons eu deux grands *Organiſtes*, Marchand & Calvere. J'ai entendu celui-ci. Cet homme avoit du génie, & une variété de jeu inépuiſable, & ce qui eſt peut être encore plus rare, un talent correſpondant à l'étendue de ſon inſtrument. Au reſte, il avoit de commun avec tous les hommes excellens en quelque genre que ce ſoit, d'être de tems-en-tems ſort au-deſſous d'eux-mêmes: il n'y a que la médiocrité qui ſe ſoutienne & qui ſoit la même tous les jours.

ORGANO *Voyez* ROUGET.

ORGANSIN, ſ. m. (*Soierie*) ſorte de ſoie qui s'emploie dans les étoffes de ſoie. L'*organſin* eſt une ſoie montée ou tordue à deux, trois, à quatre brins; on l'appelle *organſin* pour la diſtinguer d'avec la trame, en ce qu'elle ſert communément pour la chaîne des étoffes & que pour cet effet on la perfectionne davantage & on lui donne plus de ſurge & du tord, ainſi qu'elle ait plus de corps, la chaîne étant ce qui ſouffre le plus dans la fabrication de l'étoffe. *Voyez* à l'*article* SOIE *le moulinage de la ſoie*.

L'*organſin* deſtiné à la fabrication de l'étoffe unie, doit être ſans contredit le plus fin que l'on puiſſe préparer dans cette qualité de ſoie, le fabriquant connoît à l'œil celui qui eſt propre à la fabrication de l'étoffe façonnée, tant dans celle qui eſt tiche que dans celle qui ne l'eſt pas, parce que dans l'autre on n'achete que le goût qui ſe trouve ordinairement dans la perfection du deſſein, parce que l'un ne peut pas être ſans l'autre. L'étoffe de goût ne ſe paye point relativement à la quantité ou qualité de la ſoie, mais ſuivant qu'elle plaît. Il n'en eſt pas de même de l'étoffe unie, dans laquelle la matiere doit être ménagée attendu la modicité de ſon prix: la matiere premiere dont elle eſt compoſée étant celle de l'*organſin*, il faut ſavoir le choiſir afin de diſtinguer la légereté qui convient au genre d'étoffe que le fabriquant ſe propoſe de faire uſécurer; & pour qu'il ne ſe trompe pas dans ſon calcul il en fait un eſſai, lequel en déterminant la qualité de la matiere détermine également le prix, attendu que plus un *organſin* eſt fin plus il eſt cher.

La qualité des *organſins* fins eſt depuis 17 deniers juſqu'à 48. On ne compte pas au-deſſus, les *organſins* même de 28 deniers ne ſervent que pour les étamines ou camelots mi-ſoie qui ſe fabriquent à Amiens ou à Reims, leur trop grande fineſſe leur empêchant de ſeſiller un travail d'une étoffe noire, c'eſt pourquoi les fabriquans qui les emploient dans les étamines ou les camelots, les font monter au moulin avec un fil de laine pour qu'ils ai nt plus de conſiſtance.

Les *organſins* de 24 deniers, 28, *&c.* juſqu'à 48 deniers, ſont à proprement parler ceux qui ſont deſtinés pour l'étoffe unie; il s'agit de diſtinguer le poids pour ne point tomber dans l'erreur.

Cha-

Chaque ballot d'*organſin* de tirage (on donnera l'explication d'*organſin* de tirage dans le moulinage des ſoies) doit être d'une qualité uniforme quant au poids. Le fabriquant qui a beſoin d'un *organſin* de 24 deniers, par exemple, prend dans un ballot un matteau au haſard pour en faire l'eſſai, il choiſit dans le matteau une fiotte ou écheveau qu'il fait dévider; cette opération faite il fait ourdir une longueur de ſoixante aunes par vingt fils ſeulement; cette partie étant ourdie il la leve de l'ourdiſſoir & la peſe au trébuchet; ſi elle peſe 3 deniers ou un gros, pour-lors l'*organſin* eſt de 24 deniers; ſi elle peſe 4 deniers, il eſt de 32, ſi elle peſe 6 deniers ou deux gros, l'*organſin* eſt de 48 deniers.

Il réſulte de cette opération que l'eſſai forme ordinairement par ſon poids la huitieme partie de la qualité de l'*organſin*, & cela parce que les pieces ou chaînes des étoffes unies tirant ordinairement 120 aunes, à l'ourdiſſage chaque portée dont la chaîne eſt compoſée doit peſer huit fois le poids de ſon eſſai, puiſque la portée eſt de 80 fils, ce qui fait le quart quant à l'eſſai, & la longueur de 120 aunes, ce qui fait un ſecond quart de diminution ſur la longueur, conſéquemment une huitieme partie ſur le tout.

ORGANSIN DE SAINTE-LUCIE, (*Soierie.*) c'eſt l'*organſin* que les marchands françois tirent de Meſſine en Sicile. Cet *organſin* eſt fort eſtimé, & quantité de fabriques de France ne peuvent s'en paſſer, particuliérement à Paris, celles des ferrendines, des moëres unies, & des grittettes. On en fait auſſi les chaînes des ras de S. Maur qui ſe fabriquent en cette capitale. (*D. J.*)

ORGANO, (*Muſique italienne.*) les Italiens ſe ſervent communément de ce mot pour marquer la baſſe-continue chiffrée, parce que l'orgue eſt l'inſtrument ſur lequel ils jouent d'ordinaire la baſſe continue avec tous ſes chiffres ou accompagnemens. (*D. J.*)

ORGASME, ſ. m. (*Médec.*) les corps vivans dans l'état de ſanté ont un mouvement perpétuel produit par l'organe vital & particulier, mais indépendant de l'organe animal. Le mouvement vital qui procede d'irritation devient d'autant plus grand, que la cauſe qui lui donne naiſſance agit avec plus de force. Il n'en eſt pas de même du mouvement animal; qui ne peut s'augmenter que par une cauſe très-violente. Mais ſi cette loi de la nature change, de façon que par la cauſe la plus légere, qui, dans un homme en ſanté n'exciteroit aucun mouvement, il en réſulte un conſidérable qui aille juſqu'au délire, ou qu'une cauſe ordinaire augmente ce trouble, ou qu'enfin, ſans cauſe quelconque, les parties ſouffrent des mouvemens violens & confus, ou tel changement de diſpoſition s'appelle *orgaſme*; d'autres le nomment *irritabilité*, *oſcillation violente*, *mobilité*, *criſpation*.

On remarquera très-ſouvent un tel état dans l'organe vital & particulier, 1°. dans l'âge tendre; & il eſt d'autant plus grand, que l'enfant eſt nouvellement né. 2°. Dans un corps valétudinaire, ſur-tout après des évacuations trop abondantes, & de longues maladies. 3°. Dans ceux qui ſont accablés de chagrin, & ſujets à quelque grande paſſion de l'ame. 4°. Dans les femmes, & encore plus particuliérement dans celles qui ont des fleurs blanches, ou qui ſont attaquées d'une ſuppreſſion de regles, ou qui les ont trop abondantes. 5°. Dans les hommes qui ont les humeurs tenues & âcres. 6°. Dans toutes les parties privées de mucoſité ou de l'épiderme, leur tégument naturel. 7°. Dans l'idioſyncraſie, & lorſque les cauſes qui produiſent cet accident ſurviennent inopinément.

Les effets qui en réſultent, varient autant que l'état même. L'affoibliſſement ſuccede ordinairement aux paroxiſmes. Dans le tems de l'*orgaſme*, on obſerve des mouvemens déréglés toniques dans le mouvement vital, & même dans le mouvement animal, quand le mal eſt augmenté. De là les malades ſont attaqués de ſyncopes, de douleurs de tête, de flatuoſités, de borborygmes, de douleurs des lombes, ſouvent accompagnées de froid, de tenſion dans les viſceres, de conſtipation, de tympanite qui ſe diſſipe & qui reparoît, de mouvemens épileptiques, de vertiges, de tintemens d'oreilles, du ſentiment d'une groſſeur qui monte du bas-ventre vers la gorge; voilà ce qu'on appelle la *paſſion hyſtérique*.

Ce n'eſt pas tout, on éprouve des commotions dans l'hypocondre droit ou gauche, ou au milieu du ventre, comme ſi un animal vivant y étoit caché. On ſouffre des palpitations de cœur, & des anxiétés ſpontanées dans les parties voiſines de ces viſceres. Les malades dont nous parlons tombent aiſément en ſyncope, à l'occaſion d'une odeur déplaiſante, de quelque paſſion, enfin de quelque mouvement extraordinaire; le plus léger médicament émétique ou purgatif dérange ſingulierement toute leur économie animale.

Dans les attaques d'*orgaſme* leur urine eſt d'abord blanche, épaiſſe, enſuite aqueuſe, limpide, & claire comme de l'eau de roche. S'il arrive une colliquation, on y remarque de petits grains. Aſſez ſouvent il ſurvient aux femmes qui ſont dans cet état, la ſuppreſſion de leurs regles. Si elles ſont à la fin de leur groſſeſſe, elles ſont ſujettes à grand nombre de ſymptomes effrayans. Elles ne digerent point leur nourriture, & pour l'ordinaire elles la vomiſſent. Enfin, ce mal eſt un protée qui revêt toutes ſortes de formes. Avant que d'indiquer la méthode curative, il faut rapporter ici quelques obſervations. 1°. Tous les évacuans augmentent & confirment ce mal. 2°. Les réſolutifs & les atténuans le rendent plus fâcheux. 3°. Les martiaux corroborans cauſent quelquefois au commencement de grands troubles. 4°. Les volatils & les âcres, donnés à une trop forte doſe, ſont ſouvent ſuivis de convulſions. Les relâchans, & ſurtout les anodins, ont coutume de diminuer les ſymptômes, mais ils ne guériſſent point la maladie, & l'uſage qu'on en fait fréquemment pour calmer les douleurs, rend d'ordinaire le mal incurable.

La méthode curative change ſuivant les cauſes & les tems; car dans le paroxyſme, on doit ſe propoſer pour but de calmer les mouvemens déréglés, en employant les anodins, les volatils, les aromatiques, combinés avec les réſineux nervins; mais hors du paroxyſme, la foibleſſe qui eſt ſurvenue peu-à-peu, doit être traitée par les corroborans; il convient auſſi d'y recourir pour empêcher le progrès de la diſſolution des humeurs; il faut les joindre aux antiſeptiques échauffans, pour s'oppoſer à une corruption ſpontanée; les mêmes remedes corrigent la crudité de l'acrimonie; on commencera par les plus doux, donnés à petite doſe, & on les continuera long-tems: mais de crainte que la nature ne s'accoutume au même remede, il convient de les changer, en conſervant toujours la même indication curative. Si la conſtipation ſurvient aux malades, il faut, pour la guérir, joindre aux remèdes qu'on vient d'indiquer les purgatifs anodins. (*D. J.*)

ORGE, ſ. m. *hordeum*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante dont les fleurs n'ont point de pétales; elles naiſſent par bouquets diſpoſés en épi. Chaque fleur eſt compoſée de pluſieurs étamines qui ſortent du calice. Le piſtil devient dans la ſuite une ſemence oblongue, farineuſe, pointue par les deux bouts, renflée dans le milieu & très-adhérente, comme l'a remarqué Spigelius, à la baſe qui a ſervi de calice à la fleur. Chaque bouquet eſt attaché à un axe denté, & forme un épi. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

Ce genre de plante a l'épi fort; il a le calice, l'enveloppe, la coſſe, la peau, & la fleur ſemblables à ceux du froment & du riz, avec cette différence, que ſon enveloppe eſt rude. Son grain eſt ventru, pointu par les deux bouts, & ſottement uni à ſon enveloppe.

Dans le ſyſtème de Linnæus, c'eſt un genre de plante très-diſtinct, dont voici les caracteres: le calice eſt compoſé de ſix feuilles, & contient trois fleurs. Les feuilles du calice ſont droites, pointues, placées au nombre de deux ſous chaque fleur. Il n'y a point de bâle dans ce genre de plante. La fleur eſt à deux levres; l'ioféricere eſt plus longue que le calice, & ſe termine par une longue barbe; la ſupérieure eſt plus courte & applatie. Les étamines ſont trois filets chevelus, plus courts que la fleur; les boſſettes des étamines ſont oblongues; le germe du piſtil eſt ovale & un peu turbiné; les ſtiles ſont au nombre de deux, très-déliés, & penchés en arriere; le ſtile du piſtil eſt auſſi chevelu; la fleur enveloppe fortement la graine, & tombe avec elle. La graine eſt oblongue, ventrue, pointue aux deux extrémités, & marquée d'une raie longitudinale.

Les Botaniſtes comptent cinq ou ſix eſpeces d'*orge*, dont les plus connues ſont l'*orge* d'automne ou d'hiver, & l'*orge* printanier.

L'*orge* d'hiver, *hordeum polyſtichon hibernum* de C. B. P. 22, a ſes racines fibreuſes & menues. Sa tige ou ſon tuyau eſt moins haut que celui du froment ou du ſeigle. Il s'éleve quelquefois cependant dans un bon terroir à deux coudées; il eſt garni de cinq, ſix œuds, & quelquefois davantage. A chacun de ces œuds naiſſent des feuilles ſemblables à celles du chien-dent, longues, étroites, & enveloppant un peu le tuyau; les intérieures ſont plus étroites que celles du froment, & les ſupérieures plus rudes, & couvertes le plus ſouvent d'une fine pouſſiere d'un verd de mer, dans l'endroit qui embraſſe ſa tige.

Ses épis ſont compoſés de pluſieurs paquets de fleurs attachées de deux côtés ſur les dents d'une rape commune. Chaque paquet eſt formé par trois fleurs, dont cha-

chacune eſt garnie à ſa baſe extérieure de deux longs filets barbus, fermes, nuds & piquans. Ces fleurs ſont compoſées de trois étamines, qui s'élevent d'un calice à deux baſes, dont l'extérieur ſe termine en un long filet. L'embryon du fruit eſt caché dans le fond du calice, & ſe change en une graine longue de deux ou trois lignes, pâle ou jaunâtre, farineuſe, pointue des deux côtés, renflée à ſon milieu, fort attachée aux baſes qui ſervoient du calice à la fleur. On ſeme cet *orge* en automne, & on le moiſſonne l'année ſuivante.

L'*orge* princeſſien, nommé par Tournefort *hordeum polyſtichum vernum*, *I. R. H.* 513, a ſes épis plus courts, mais plus gros que celui du précédent; il ne differe que par le tems auquel on le ſeme, c'eſt au printems.

Les tuyaux d'*orge* étant mûrs, ſont plus mols & moins fragiles que ceux du froment; c'eſt pourquoi ils ſont plus ſucculents, & fourniſſent aux bœufs & aux vaches une meilleure nourriture. Les épis d'*orge* ſont penchés le plus ſouvent vers la terre, à cauſe de leur longueur & de leur peſanteur. Ils contiennent quelquefois vingt grains ſur chaque côté; un même grain pouſſe pluſieurs tuyaux. (*D. J.*)

Orge, (*Mat. méd. Diete méd.*) l'*orge* fait un compoſé farineux, lequel étant délayé ou bouilli dans l'eau, ſe change en un mucilage ſi viſqueux, qu'à peine la fou peut-il le détruire; car environ la troiſieme partie d'*orge* en charbon, & les cendres, quoique bien calcinées, rendent l'eau mucilagineuſe & viſqueuſe. Cette ſubſtance farineuſe & mucilagineuſe a des principes actifs, leſquels étant agités par le moyen de l'eau, fermentent; & les parties mucilagineuſes ſe diviſent, s'atténuant, & tout un compoſé vineux, comme on l'éprouve dans la bierre; cependant elles s'aigriſſent, & deviennent enfin vapides ou fades, comme preſque tous les autres ſucs des plantes. On tire de la bierre un eſprit ardent, qui n'eſt pas fort différent de l'eſprit-de-vin.

L'*orge* n'a pas les mêmes vertus que le froment, car le froment échauffe, mais de quelque maniere que l'on prépare l'*orge*, il n'échauffe jamais, il rafraîchit & déterge; &, ſelon qu'il eſt différemment préparé, il humecte & deſſeche. Etant bouilli en tiſane, il humecte; & étant rôti, il deſſeche. Il differe encore du froment, en ce qu'il produit un ſuc tanu un moins groſſier & déterſif, au-lieu que celui du froment eſt groſſier, viſqueux, & d'une nature un peu obſtructive.

Pluſieurs nations faiſoient autrefois du pain avec la farine d'*orge*, & on en fait encore à preſent; mais c'eſt dans la diſette de froment, & pour nourrir les pauvres. Nous n'eſtimons pas beaucoup l'*orge*, non plus que les anciens Romains, pour faire du pain; mais il eſt fort recherché pour faire de la bierre, & les peuples du nord en font un grand uſage; il leur eſt auſſi néceſſaire pour faire de la boiſſon, que le froment pour faire du pain. L'*orge* nourrit moins que le froment; il ſe digere plus difficilement, parce qu'il eſt moins gluant, & qu'il ne peut pas s'attacher au corps, de même que le froment.

On eſtime l'*orge* qui eſt blanc, pur, plein, compacte, & peſant autant qu'il ſe peut: on rejette celui qui eſt petit, ridé, léger, ſpongieux. Il ne faut pas en faire d'uſage d'abord après la moiſſon, & auſſi-tôt qu'il eſt moulu; mais il faut le conſerver dans un lieu ſec pendant quelque tems, à cauſe de ſon humeur viſqueuſe & ſuperflue qui veut être évaporée ou atténuée. Quand il eſt ſec, & qu'il commence à ſe rider, alors il eſt tems d'en faire uſage, & il eſt ſalutaire. Son écorce extérieure, ou le ſon eſt plus ſec que la pulpe ou la farine: il nourrit peu ou point du tout; il déterge, & il eſt un peu purgatif à cauſe du ſuc de ſa bâle, comme Hippocrate en avertit.

On prépare l'*orge* de différentes manieres, ſoit pour ſervir d'aliment, ſoit pour la Médecine.

1°. On fait du pain avec la farine d'*orge*, qui eſt plus friable & nutritif au pain de froment; il ſert de nourriture aux pauvres; il ne convient qu'à ceux d'entr'eux qui s'exercent à de rudes travaux, & dont l'eſtomac eſt robuſte: c'eſt pourquoi, ſelon Pline, les gladiateurs athéniens, qui avoient coutume de s'en nourrir, étoient ſurnommés *hordearii*; terme qui ſignifie des gens qui vivent de pain d'*orge*. Il eſt meilleur, & a plus de ſaveur, quand on le mêle avec moitié de froment ou de ſeigle.

2°. Les anciens faiſoient uſage d'une ſorte de pain d'*orge*, que les Grecs & les Latins appelloient *maza*. C'étoit de la farine d'*orge* rôti, mêlée & pétrie avec quelque liqueur, comme de l'eau, de l'huile, du lait, du vin cuit, du miel, *&c. Voyez* Maza.

3°. Les anciens Grecs faiſoient une bouillie avec l'*orge*, appelloient cette bouillie ἄπυρον, & les Latins la nommoient *polenta*. *Voyez* Polenta.

4°. Les anciens faiſoient encore avec l'*orge* de la tiſane, nommée par les Grecs πτισάνη ou πτίσανα, & par les Latins *peiſana*. *Voyez* Tisane.

Mais de toutes les différentes manieres de préparer l'*orge*, il nous en reſte ſeulement trois, qui ſont encore un peu uſitées: la premiere s'appelle dans les boutiques de l'*eau d'orge*, ou *décoction d'orge*; la ſeconde, qui n'eſt pas bien différente de la tiſane des anciens, eſt nommée *orge mondé*; la troiſieme eſt de la crême d'*orge*, ou de l'*orge* paſſé. *Voy.* Orge, *décoction d'* (*Diete*), Orge monde, & Orge passé.

On met la farine d'*orge* au nombre des quatre farines réſolutives, qui ſont la farine d'*orge*, celle de tèves, celle de l'orobe, & celle de ſeigle. On leur ſubſtitue quelquefois la farine du froment, de lin, de fénu-grec, & de lentille. Cette farine appliquée en cataplaſme eſt émolliente, réſolutive, maturative & anodine; c'eſt pourquoi on l'emploie ſeule en cataplaſme, ou avec les autres farines réſolutives. (*D. J.*)

Orge, *décoction d'* (*Diete.*) la *décoction d'orge*, ou, comme on dit communément, l'eau d'*orge*, eſt ſimple ou compoſée. La ſimple ſe fait ou avec de l'*orge* entier, qui eſt plus déterſif à cauſe de ſon écorce, & plus utile dans les obſtructions; ou bien on fait cette décoction avec de l'*orge* mondé, ou dont on a ôté la peau; & alors elle eſt un peu plus rafraîchiſſante & incraſſante. On fait bouillir cet *orge* avec de l'eau commune très-pure, plus ou moins long-tems, tantôt juſqu'à ce que les grains s'amolliſſent & ſe gonflent ſeulement, tantôt juſqu'à ce qu'ils ſoient crevés, c'eſt-à-dire, juſqu'à ce que la pellicule de ces grains ſe creve par la grande raréfaction de la ſubſtance farineuſe. On emploie utilement ces décoctions dans les fievres ardentes, & autres maladies, pour délayer les humeurs épaiſſes & viſqueuſes, & pour adoucir & tempérer l'acrimonie des humeurs.

La décoction d'*orge* compoſée ſe fait avec les racines de réglifſe, de chicu-dent, de chicorée, ou autres racines apéritives, avec celles de ſcorſonere, de patience, de bardane, *&c.* avec les ciſſias, les jujubes, les figues, les dattes, les grains, & autres, ſelon les différentes indications. Ainſi Etmuller vante dans la pleuréſie une boiſſon faite avec la décoction d'*orge*, dans laquelle on infuſa des fleurs de coquelicot ou de paquerette: dans la rougeole, on fait bouillir de l'*orge* avec de la corne-de-cerf, & avec la racine de ſcorſonere dans les fievres pétéchiales. (*D. J.*)

Orge gruë, (*Diete.*) on l'appella autrement *orge mondé*. Il ſe fait avec la plus bel *orge* dont on ôte la peau ſous la meule. On le macere dans de l'eau, on le lave, & on le froie dans les mains pour enlever toute la peau qui eſt reſtée, après qu'il a été écraſé ſous la meule. Enſuite on le met dans un vaiſſeau de terre; on y verſe de nouvelle eau, & on le fait bouillir pendant cinq, ſix ou ſept heures, juſqu'à ce qu'il ſe change en crême; & de peur d'interrompre l'ébullition, on verſe de l'eau tiéde, quand il eſt néceſſaire, & on la fait entrer à ſon ſeu dous; c'eſt ce qu'on appelle *orge gruë*, parce que la graine y raſle. Pour le rendre meilleur, quelques-uns y ajoutent dans le commencement du beurre frais, & un peu de ſel ſur la fin. Le peuple la mange préparé de cette façon. D'autres pour le rendre plus agréable, y mêlent des amandes; pour rafraîchir, des graines de melon, de courge; & pour la douceur, du ſucre. On fait un grand uſage de cette préparation: c'eſt une excellente nourriture qui produit un bon ſuc dans la fanté & dans la maladie. (*D. J.*)

Orge monde, (*Diete médecinale.*) c'eſt de l'*orge* qui a été écraſé ſous la meule, & dépouillé de ſa premiere peau. On en fait des décoctions, des tiſanes, des crêmes, ſous le nom d'*orge* gruë & d'*orge* paſſé. *Voy.* Orge gruë & Orge passé.

On fait avec l'*orge mondé* le ſucre d'*orge* & le ſucre tors, que les Arabes appellent *alphenicum*. Le ſucre d'*orge* eſt une compoſition jaunâtre, tranſparente, faite avec le ſucre cuit dans une décoction légere d'*orge*, juſqu'à ce qu'il ait aſſez de conſiſtence pour en faire des bâtons. Le ſucre tors ſe fait avec de l'eau d'*orge* & du ſucre dans une certaine proportion, & mis de telle ſorte qu'il en réſulte une maſſe ſolide, qu'on peut manier ſans qu'elle s'attache aux doigts frotés d'huile d'amandes, & la réduire en fils très-fins ou groſſiers, longs ou courts, & le plus ſouvent tortillés, mais toujours blancs. Ces deux préparations ſont aſſez bonnes pour la toux, l'enrouement, la ſéchereſſe de la trachée-artere, & dans les maladies légeres du poumon & de la poitrine. (*D. J.*)

Orge

ORGE PASSÉ, (*Diete.*) c'étoit la crême d'*orge* des anciens, qui ſe fait parmi nous de la maniere ſuivante. On prend de l'*orge* mondé, on le macere, on le frote dans les mains, on le fait cuire pendant ſept ou huit heures, on le pile dans un mortier avec des amandes douces pelées, & on le paſſe. Les uns la font plus liquide, d'autres plus épais. Alors on y ajoute du ſucre, on le ſert dans un plat d'argent; & on le donne à ceux qui ſe portent bien, aux malades, & à ceux qui ſont exténués: on y mêle des quatre ſemences froides pour faciliter le ſommeil. Quand on le fait cuire derechef, après l'avoir paſſé, il devient plus épais & plus nourriſſant. On ne ſe contente pas d'en faire prendre une fois le jour à l'heure du ſommeil, mais deux, trois fois, & davantage, en maniere de julep. Quelquefois on ajoute du lait ſur la fin de l'ébullition. Si le malade a beſoin d'une nourriture plus abondante, rafraîchiſſante & humectante, on fait bouillir de l'*orge* avec un poulet, ou avec du veau; on bien après avoir laiſſé bouillir longtems l'*orge* dans de l'eau, on y ajoute du bouillon de viande, on le paſſe, & on le prend avec la crême d'*orge*. (*D. J.*)

ORGE PERLÉ, (*Agricult.*) c'eſt de l'*orge* dépouillé de ſa premiere enveloppe. Cet *orge* ne differe de l'*orge* mondé, qu'en ce qu'il a paſſé deux ou trois fois par le moulin, pour y être broyé & rendu plus petit. On choiſit l'*orge perlé* le plus blanc, & celui au côté duquel on voit de la fleur attachée. On fait quelquefois l'*orge perlé* avec le millet; & d'autres fois avec le froment: de quelque maniere qu'on le faſſe il eſt très-nourriſſant.

Cet *orge* ainſi préparé n'eſt peut-être pas fort différent de ce que les anciens appelloient *ecrinum*: car *ecrinum*, ſelon Galien, eſt la partie la plus groſſiere de la farine, laquelle ſe trouve la plus groſſe, quand on a briſé l'*orge* qui a échappé à la meule, & que l'on paſſe au traveſ d'un crible dont les trous ſont grands. Les Allemands en font des bouillies, tantôt avec de l'eau, tantôt avec du lait; & quelquefois avec du bouillon de viande.

ORGE, *grain d'*, (*Tiſſerander. Imprim.*) on appelle fauſſe à *grains d'orge*, une ſorte de fauſſure ouvragée, ſur laquelle le tiſſerand a relevé des façons aſſez ſemblables au grain de l'*orge*. Les Ciſeleurs appellent *grain d'orge*, de petits ciſelets dont la pointe eſt ronde & fort aiguë. Les Imprimeurs donnent auſſi le nom de *grain d'orge*, aux caracteres en lozange, qui leur ſervent à imprimer les notes du plain chant qui doivent être brèves.

ORGE, (*Géog. anc.*) fontaine de Gaule dans la province Narbonnoiſe. Pline, *l. XVIII. ch. xxij.* dit qu'il croiſſoit dans ſon eau une herbe dont les bœufs étoient ſi friands, qu'ils y plongeoient la tête pour en attraper. Cette fontaine a preſque conſervé ſon nom, car on la nomme aujourd'hui *forgue*. *Voyez* SORGUE. (*D. J.*)

ORGEADE, ſ. f. (*Diete.*) *hordeatum*, eſt un remede liquide, compoſé avec de l'*orge* que l'on fait cuire juſqu'à ce qu'il creve. On y ajoute quelquefois d'autres ingrédiens, comme des ſemences froides, des amandes & autres choſes ſemblables.

ORGEAT, ſ. m. (*Diete.*) dans le langage ordinaire des Limonadiers & de l'office, ce mot ſignifie la même choſe qu'*émulſion* en langage de Pharmacie. *Voyez* EMULSION.

L'*orgeat* peut ſeulement différer de l'*émulſion*, en ce que étant uniquement deſtiné à flatter le goût, on ſe propoſe plutôt de le rendre agréable que ſalutaire. C'eſt pourquoi il eſt ordinairement plus ſucré, plus fort ou chargé, & plus parfumé que l'émulſion. On fait entrer auſſi dans la compoſition de l'*orgeat* environ un huitieme d'amandes ameres; au lieu que dans l'émulſion on n'emploie que les amandes douces. Mais on peut avancer avec confiance, qu'excepté peut-être le cas d'inflammation actuelle de l'eſtomac & des inteſtins, l'*orgeat* le plus agréable eſt auſſi ſalutaire qu'une émulſion plus fade, & qu'ainſi on peut accorder aux malades l'innocente conſolation d'une boiſſon plus gracieuſe, dans les cas ordinaires où l'émulſion des boutiques eſt indiquée. *Voyez* EMULSION. (*b*)

ORGEAT, *ſirop d'*, (*Pharmacie & Mat. med.*) prenez amandes douces mondées, une livre, amandes ameres, demi-once ou une once; ſucre blanc, environ demi-livre: pilez les amandes avec ce ſucre dans un mortier de marbre avec le pilon de bois, verſant peu-à-peu ſuffiſante quantité d'eau commune pour faire une émulſion très-chargée: paſſez & exprimez. Vous devez avoir environ une livre & demie de liqueur. Mettez votre colature dans un vaiſſeau d'argent, de porcelaine ou d'étain, avec une livre & demie de ſucre, que vous ferez fondre au bain-marie; ajoutez au ſirop refroidi, deux gros de bonne eau de fleur d'orange.

Remarquez qu'on n'a employé dans la préparation de ce ſirop, que deux livres de ſucre, ſur une livre & demie de liqueur; tandis que la proportion du ſucre aux liqueurs aqueuſes, pour le conſiſtence ſirupeuſe, ou le point de ſaturation, eſt de deux parties de ſucre contre une de liqueur. Mais dans le *ſirop d'orgeat*, l'eau eſt occupée en partie par la matiere émulſive, en ſorte que la doſe de ſucre que nous avons preſcrite peut être même plus que ſuffiſante pour charger cette liqueur au point de ſaturation; mais il vaut mieux employer trop de ſucre, que de n'en point employer aſſez. L'excès n'a d'autre inconvénient que de laiſſer du ſucre inutile dans le vaiſſeau où on le fait fondre. Ce ſucre ſuperflu ſe ſépare d'ailleurs fort aiſément en veſſant le ſirop par inclination, au lieu que la trop petite proportion de ſucre rend encore plus ſujette à s'altérer cette préparation qui y eſt déjà fort portée de ſa nature.

ORGEAT, *ſirop d'*. Le *ſirop d'orgeat* eſt ainſi appellé, parce qu'on demande dans les pharmacopées une décoction d'orge au lieu de l'eau commune. Mais cette décoction nuit à l'agrément, ſans ajouter à la vertu. Auſſi tous les artiſans, qui ſavent évaluer d'après la pratique les loix dictées par la ſpéculation, ſe gardent bien d'employer de la décoction d'orge à la préparation du *ſirop d'orgeat*; & il n'eſt pas aiſé de décider, ſi cette infidélité eſt plus blâmable chez le miniſtre, que la charlatanerie ou la routine chez le légiſlateur.

Une once de *ſirop d'orgeat* étendue dans huit ou dix onces d'eau, fait une émulſion ordinaire. Ce ſirop ſert donc à préparer une émulſion ſur le champ. Or, comme l'émulſion préparée avec le *ſirop d'orgeat*, a exactement les mêmes vertus que l'émulſion tirée immédiatement des ſemences émulſives, à cela près ſeulement qu'elle eſt néceſſairement très-ſucrée; on peut uſer ſans ſcrupule dans la plupart de ces cas de la commodité que fournit le *ſirop d'orgeat*. *Voyez* EMULSION. (*b*)

ORGENOMESCI, (*Géog. anc.*) anciens peuples d'Eſpagne qui habitoient partie des Cantabres, ſelon Pline, *l. IV. ch. xx.* Le pere Hardouin leur donne la côte d'Aſturée, depuis Santilane, juſqu'à l'Aſta qui coule à Oviedo. (*D. J.*)

ORGEOLET *ou* ORGUEIL, ſ. m. (*Chirurgie.*) maladie des paupieres. Petite tumeur circonſcrite, remittente, qui vient ſur le bord des paupieres, tout auprès des cils. Elle s'échauffe, devient rouge, & ſe termine par ſuppuration. On l'appelle *orgeolet*, parce qu'elle eſt à-peu-près de la groſſeur d'un grain d'orge. C'eſt une eſpece de clou ou de furoncle, qui vient originairement de l'obſtruction des glandes ſébacées; auſſi en arrive-t-il plus familierement à ceux qui ont eu des inflammations aux paupieres. Ce bouton eſt ſans danger, il parcourt ordinairement en 15 jours ſes différens tems. Une mouche couverte d'emplâtre diachilon gommé accélere la ſuppuration. Si l'inflammation excitoit beaucoup de douleur, il faudroit baſſiner l'œil pluſieurs fois par jour avec une décoction émollience. Il eſt rare qu'on ſoit obligé d'aider par une très petite inciſion avec la pointe d'une lancette, la ſortie de l'humeur. Cette petite opération d'ailleurs n'a aucun inconvénient, & ſi elle n'eſt pas faite prématurément, elle peut empêcher le pus de s'épaiſſir & de former un dutillon, difficile à ſéparer de la circonférence du bouton. (*Y*)

ORGIASTES, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) nom qu'on donnoit aux prêtreſſes de Bacchus, ou aux bacchantes qui préſidoient aux orgies. *Voyez* ORGIES.

ORGIES, ſ. f. pl. (*Ant. greeq. & rom.*) *orgia*; nom des fêtes de Bacchus, autrement appellées *bacchanales* & *dionyſiaques*. Mais le nom d'*orgies* étoit commun à pluſieurs autres fêtes, comme à celle des Muſes, à celle de Cérès & à celle de Cybele. Servius dit qu'au commencement on nommoit en grec *orgies*, toutes ſortes de ſacrifices, & que ce terme répondoit à celui de *cérémonies* chez les Romains.

Les *orgies*, comme fêtes en l'honneur de Bacchus, ſont appellées *orgia triterica*, dans Virgile, parce qu'on les célebroit une fois en trois ans. Le mot *trieterica* le dit, de τρὶς, *trois*, & ἔτος, *année*.

Elles prirent naiſſance en Egypte, où Oſiris fut le premier modele du Bacchus grec. De-là elles paſſerent en Grece, en Italie, chez les Gaulois, & dans preſque tout le monde payen. Elles étoient d'abord ſimples & très-honnêtes; mais elles furent chargées inſenſiblement de cérémonies ridicules, & finalement les Hiſtoriens nous aſſurent qu'elles furent portées pendant la nuit à de ſi grands excès & à des débauches ſi honteuſes, que l'an de Rome 564, le ſénat ſe vit obligé de les abolir dans toute l'étendue de l'empire.

Nous

Nous pouvons dire aujourd'hui ſans crainte, que ces fêtes de Bacchus, outre leur licence inexcuſable, étoient chargées de folies & d'extravagances: mais il en coûta cher à Panthée, pour avoir autrefois tenu ce propos ſur les lieux; car ſes toutes mêmes, épriſes d'une fureur bachique, le méconnurent, & le mirent en pieces ſur le mont Cithéron.

Il y a dans le jardin Juſtiniani à Rome, un vaſe de marbre bien précieux, ſur lequel on voit une repréſentation de ces *orgies* de Bacchus. On penſe que ce vaſe eſt de la main de Gaurus, non ſeulement par la beauté du travail, mais à cauſe de la ſafardine qui s'y trouve, & qui n'a aucun rapport avec le reſte. (*D. J.*)

ORGIOPHANTES, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) nom des principaux miniſtres ou ſacrificateurs dans les *orgies*. Ils étoient ſubordonnés aux orgiaſtes; est parmi les Grecs, c'étoit aux femmes qu'il appartenoit de préſider dans les myſteres de Bacchus.

ORGUES DE MER, *tuyaux d'orgues*, (*Conchiliologie.*) *Pl. XX. fig.* 8. On a donné ce nom à une ſorte de vermiſſeaux de mer à tuyaux, qui vivent en ſociété; parce que ces vermiſſeaux groupent enſemble leurs tuyaux, à-peu-près comme ceux de l'inſtrument de Muſique que nous appellons *orgue*. Chaque vermiſſeau a ſon tuyau ſéparément: ces tuyaux ſont d'un beau rouge pourpré. *Voyez* COQUILLE.

ORGUE, ſ. m. (*Inſtrument à vent.*) c'eſt le plus grand & le plus harmonieux des inſtrumens de cette eſpece; c'eſt pourquoi on lui a donné le nom d'*orgue*, *organon*, qui ſignifie *l'inſtrument par excellence*.

L'invention des *orgues* eſt auſſi ancienne que leur méchanique eſt ingénieuſe.

L'uſage de l'*orgue* n'a commencé dans nos égliſes qu'après S. Thomas d'Aquin, en l'année 1250.

Le premier que l'on a eu en France fut donné en préſent au roi Pepin par Conſtantin Copronyme en 1267.

On peut diſtinguer dans cet inſtrument deux ſortes de parties, les inégrantes & les miniſtrantes. On traitera des unes & des autres dans la deſcription ſuivante.

Deſcription de l'orgue. L'*orgue* eſt compoſé d'un buffet de menuiſerie plus ou moins enrichi de ſculpture, qu'on appelle *fût*, *voyez* FUT; de deux ſommiers ſur leſquels ſont arrangés les tuyaux; ſoit d'étain, de plomb ou de bois, d'un ou de pluſieurs claviers. On donne le vent aux tuyaux par pluſieurs grands ſoufflets; il eſt conduit aux ſommiers par des tuyaux de bois qu'on appelle *porte-vents*.

Il paroît par ce que nous venons de dire, que les matieres qui compoſent un *orgue* ſont le bois, l'étain & le plomb, auxquelles on peut ajouter le cuivre pour la fabrique des anches, & le fer qui ſert à deux uſages, comme dans toutes ſortes de machines.

L'ordre de ſuthèſe demande qu'avant de décrire l'*orgue*, & d'en expliquer la facture, nous expliquions l'apprêt des différentes matieres qui le compoſent: nous commencerons par le bois.

Le bois dont on ſe ſert dans la fabrique des *orgues*, eſt de deux ſortes, par rapport aux différens emplois qu'on en fait. Celui qui eſt deſtiné pour faire les tuyaux de bois, les ſommiers, les claviers, les abregés, doit être du chêne, connu ſous le nom de *bois d'Hollande*, parce que c'eſt les Hollandois qui en font commerce. Le plus parfait ne ſauroit être trop bon, principalement pour la fabrique des tuyaux & des ſommiers. L'autre ſorte de bois dont on ſe ſert dans la fabrique des *orgues*, eſt connu ſous le nom de *bois de rouge*; c'eſt auſſi du bois de chêne, mais moins parfait que celui d'Hollande. On s'en ſert pour faire le buffet, & quelques parties de l'*orgue* qui ne demandent point du bois ſi parfait, comme par exemple, les tables des ſoufflets, *&c.*

L'étain dont on ſe ſert dans la fabrique des *orgues*, eſt l'étain fin d'Angleterre: on peut cependant, à ſon défaut, en employer d'autre.

Le plomb eſt le plomb ordinaire. On réduit ces deux métaux en lames ou feuilles minces, longues & larges autant qu'il eſt beſoin: ce qui ſe fait de la maniere ſuivante.

Maniere de couler les tables d'étain ou de plomb qui ſervent à faire les tuyaux d'orgue. On prépare une table (*fig.* 49. *Pl. X. d'orgue*) de bois de chêne auſſi longue & auſſi large qu'il eſt beſoin; on fait en ſorte, au moyen de plusieurs barres cloutées à la partie inférieure de la table, qu'elle ſoit inflexible: ſur cette table, qui doit être parfaitement plane, on étend une piece de coutil que l'on attache ſur les côtés avec des clous d'épingle, en ſorte qu'elle ſoit bien tendue; ſur cette piece de coutil on en met une autre moins parfaite, ou même que l'uſage a à-demi uſée, & la table eſt préparée.

On prépare enſuite le table repréſenté, *fig.* 60. Le table eſt une caiſſe ſans fond *ABCDEF*. Le côté *AB* du table ne doit point porter ſur la table, comme on le voit à la *fig.* 59. qui repréſente le table en ſituation ſur la table; & le côté *EDCF* doit être plus élevé, afin de compenſer l'inclinaiſon de cette table, que l'on incline plus ou moins, ainſi que l'on voit dans la figure, en la ſoutenant à une de ſes extrémités par un tréteau *G*, & dans différens points de ſa longueur, par des calles ou chantiers *HHH*; & pour empêcher la table de couler ſur ſes appuis, on la retient par la partie ſupérieure, au moyen d'une corde *K* qui y eſt attachée, & qui eſt liée à un crampon ficellé à la muraille de l'atelier.

La table ainſi préparée, & le table placé deſſus à ſa partie ſupérieure, on enduit les joints qu'il fait avec la table, d'une eau de plusieurs couches de blanc-d'Eſpagne détrempé dans de l'eau, afin de fermer parfaitement toutes les ouvertures que les petites inégalités du coutil pourroient laiſſer entr'elles & les parties du table qui s'y appliquent.

Pendant toutes ces préparations, le métal que l'on ſe propoſe de couler en table, eſt en fuſion dans une chaudiere de fer, ſemblable en tout à celle des plombiers. Lorſque c'eſt de l'étain que l'on veut couler, on jette dans la chaudiere un peu de poix-réſine & de ſuif, tant pour purifier le métal, que pour revivifier les parties que l'ardeur du feu auroit pû calciner: on écume enſuite le métal fondu, en ſorte qu'il ne reſte plus de ſcories; & lorſqu'il eſt refroidi au point qu'un papier ne s'y enflamme plus, on le puiſe avec une cuilliere, & on le verſe dans le table, dont on a couvert le fond d'une feuille de papier pour garantir le coutil. Pendant cette opération, un ouvrier appuie ſur le table pour empêcher que la peſanteur du métal ne le faſſe couler avant qu'il en ſoit ſuffiſamment rempli.

On connoît qu'il eſt tems de tirer la table d'étain, lorſqu'on s'apperçoit qu'il commence à grener, c'eſt-à-dire lorſqu'il ſe forme de petits grains à ſa ſurface, comme lorſqu'il commence à ſe figer au contraire, le plomb doit être tiré le plus chaud qu'il eſt poſſible, ſans cependant qu'il puiſſe enflammer un rouleau de papier que l'on y plongeroit.

Pour tirer le table d'étain ou de plomb, on conduit le table, rempli de métal fondu, le long de la table couverte de coutil, ſoit en le tirant en marchant à-reculons, ou en le pouſſant en marchant devant ſoi, & en appuyant ſur le table. Lorſqu'il eſt arrivé au bas de la table, on laiſſe tomber par terre ou dans une auge, qui eſt placée vis-à-vis, le reſte du métal.

Par cette opération le métal fondu que le table contient, s'attache à la table, & y forme une feuille plus ou moins épaiſſe, ſelon que l'on a tiré la table plus ou moins vîte, ou que la table eſt moins ou plus inclinée.

Les tables ainſi tirées, on les laiſſe refroidir. On ébarbe enſuite celles d'étain, dont les bords ſont entourés d'un grand nombre d'aiguilles, qui bleſſeroient les ouvriers ſans cette précaution: on les roule pour s'en ſervir, ainſi qu'il ſera dit ci-après. On continue de même juſqu'à ce que le fonte ſoit épuiſée.

Les plus grandes tables que l'on faſſe de cette maniere ſont de 16 piés de long, ſur 3 piés de large, ou ſeulement de 18 pouces. Si les tuyaux ſont de deux pieces, ainſi que cela ſe pratique ordinairement, lorſque les tuyaux ont une certaine grandeur; on conçoit bien par conſéquent que la table & le table doivent être d'une grandeur proportionnée.

Lorſque le coutil dont la table eſt couverte eſt neuf, les tables qui ſont coulées deſſus ſont ordinairement défectueuſes, ſoit parce que l'humidité du coutil cauſe de petits bouillons, ou parce que les petits poils qui les rendent velues ſont le même effet, on eſt obligé de couper les tables, & de les remettre à la fonte.

Après que les tables ont été coulées, ainſi qu'il a été dit, on les forge, on plane ſur un tas avec le marteau, repréſenté *fig.* 62. Ce marteau eſt rond, plan par une de ſes extrémités pour planer, & un peu convexe par l'autre pour forger. L'effet de ces deux opérations eſt d'écrouir le métal, & par conſéquent en le rendant plus roide, le rendre plus propre à ſoutenir la forme que l'on lui donne dans l'emploi qu'on en fait. On ſaura auſſi que l'étain eſt très-dur à forger, au lieu que le plomb eſt très-doux.

Après que les tables ſont forgées & planées, on les étend ſur un établi qui doit être bien uni, en les frappant avec une batte. *Voyez* BATTE, *& la fig.* 65. Les tables de plomb ainſi étendues ſont brunies avec le bruniſſoir

niſſoir d'acier, *fig.* 64. *voyez* BRUNISSOIR. Après cette opération elles ſont entierement achevées: celles d'étain au contraire demandent un peu plus de travail. Après qu'elles ſont étendues ſur l'établi avec la batte, on les rabotte avec la galere, *voyez* GALERE, *& la fig.* 63. qui la repréſente. Cette galere eſt un esbot dont la ſemelle eſt de fer, & dont le fer eſt preſque à-plomb. La raiſon de cette diſpoſition eſt que ſi le fer étoit oblique, il mordroit trop, & emporteroit la piece; au lieu qu'il faut qu'il ne faſſe que racler un peu fort, & emporter des copeaux légers. Par cette opération on égaliſe les tables d'épaiſſeur, ce qui s'acheve avec le racloir des ébéniſtes. *Voyez* RACLOIR. Cette opération ſe fait des deux côtés de la table d'étain; car pour celles de plomb, on ne les esbote que quand elles ſont plus épaiſſes à un endroit qu'à l'autre; & le côté esboté des tables de plomb ſe met toujours en-dedans du tuyau.

On doit obſerver auſſi que pour rebuter l'étain, on doit graiſſer un peu la ſemelle de la galere; & que pour le plomb on doit le mouiller avec de l'eau, & en remettre ſouvent; car plus le plomb eſt mouillé, plus la galere emporte de forts copeaux.

Après toutes ces opérations, on polit les tables d'étain en cette maniere. On prend de l'eau & du ſavon; on met de l'eau ſur la table, & on la frotte avec le ſavon: on brunit enſuite avec le bruniſſoir, qui doit être très-poli: on enduit pour cela une planche de ſapin de potée & d'huile; on frotte le bruniſſoir deſſus juſqu'à ce qu'il ſoit bien poli; on l'eſſuie avec un morceau de ſerge, & on brunit enſuite la table d'étain en la frottant dans toute ſon étendue avec le bruniſſoir.

Lorſque la table eſt bien également brunie, on écraſe du blanc-d'Eſpagne que l'on ſeme deſſus; on frotte enſuite avec un morceau de ſerge juſqu'à ce que la table ſoit bien éclaircie: alors elle eſt entierement achevée de polir. On ne donne bien qu'on ne polit ainſi que le côté qui doit ſe trouver en-dehors du tuyau; car polir le dedans ſeroit un travail ſuperflu, & même on ne polit que l'étain qui doit ſervir à faire les tuyaux de montre, c'eſt-à-dire ceux qui paroiſſent au-dehors.

Le cuivre dont on ſe ſert dans la fabrique des *orgues*, eſt du laiton réduit en table de différentes épaiſſeurs, & en fil.

Le fer ſert à faire les pattes des rouleaux d'abrégé, & à divers autres uſages que nous expliquerons ci-après, en ſpécifiant de quelles matieres ſont les différentes parties de l'*orgue*.

Après avoir parlé des matieres dont un *orgue* eſt compoſé, & avoir expliqué leur apprêt, nous allons traiter de l'emploi qu'on en fait, en expliquant les différentes parties qui compoſent un *orgue*.

Le fût d'*orgue* ou buffet, eſt un ouvrage de menuiſerie fait de bois de vauge ou d'Hollande, ſi l'on veut, diviſé en pluſieurs parties. Les parties ſaillantes arrondies *I N*, *fig. I. Pl. d'orgue*, s'appellent *tourelles*; les parties *K L M N* plates, entre les tourelles, s'appellent *plates-faces*; leur forme & grandeur ſont arbitraires; en effet, elles ſont autant variées qu'il y a d'*orgues* dans le monde; on obſerve cependant que le nombre des tourelles ſoit impair, & on en place une dans le milieu, & deux aux extrémités. On enrichit ce buffet d'autant d'ornement de ſculpture que l'on veut, comme par exemple, de figures, de termes, ou de cariatides qui ſoutiennent les tourelles ſur leurs épaules ou leur tête; de différent grouppes d'enfant placés au deſſus des tourelles, qui tiennent divers inſtrumens de muſique dont ils paroiſſent jouer; enfin de tous les différens ornemens que l'imagination peut fournir, & qui ſont compatibles avec le lieu où l'*orgue* doit être placé. Celui qui eſt repréſenté dans la *premiere Planche* eſt un des plus ſimples que l'on puiſſe faire; mais nous avons préféré de le faire de la ſorte, à le charger d'ornemens, parce qu'il s'eſt trouvé plus convenable pour nos explications; c'eſt même la raiſon pour laquelle nous l'avons repréſenté comme coupé en deux, afin qu'on pût voir quelques-unes des parties intérieures de l'*orgue*.

Dans les grandes *orgues* d'égliſes, il y a ordinairement au-devant du buffet de l'*orgue*, un autre petit buffet ou petit *orgue*, qu'on appelle *poſitif*, pour le diſtinguer de l'autre buffet qu'on appelle *grand orgue*. Ce poſitif eſt ordinairement à trois tourelles, & le grand *orgue* à cinq, ſept, neuf, ou davantage, auquel cas le poſitif eſt à cinq. La *figure C D F E*, qui eſt le plan du poſitif, fait voir ſa ſituation par rapport au grand *orgue*; & c'eſt entre ces deux buffets que ſe place l'organiſte.

La ſituation des *orgues* dans les égliſes eſt ſur un lieu élevé, comme par exemple, ſur quelque tribune, au-devant du baluſtre de laquelle, le poſitif avance en ſaillie.

Derriere la face du buffet d'*orgue* ſont placés horizontalement deux ſommiers *a b e*, au-deſſus deſquels ſont placés les ſaus ſommiers *d e i g*, percés d'autant de trous qu'il y en a dans le ſommier. Ces trous, au-travers deſquels paſſent les tuyaux dont le pié répond ſur le ſommier, ſervent à les maintenir dans la ſituation verticale qu'ils ont tous. *Voyez l'article* SOMMIER, où ſa conſtruction & ſon uſage ſont expliqués fort au long, & les *fig.* 2. *juſqu'à* 14. qui en font voir tous les développemens. Nous dirons ſeulement ici que les gravures ou conduits *K L*, *fig.* 2. ſont horizontaux, & que leur direction eſt perpendiculaire à la face du fût d'*orgue*, que les regiſtres *M N*, *fig.* 10. croiſent en angles droits les gravures, & par conſéquent qu'ils ſont paralleles à la face du buffet. Le nombre des gravures eſt égal à celui des touches du clavier. On ſaura auſſi qu'il y a autant de ſommiers qu'il y a de claviers; ainſi ſi un *orgue* a deux, trois, quatre, cinq claviers, le nombre des ſommiers eſt le même, & ils ſont placés dans le buffet ainſi que nous dirons ci-après.

Des claviers. Les claviers des *orgues* n'ont ordinairement que quatre octaves, auxquelles on ajoute quelquefois un *d la re* en haut & un *a mi la* en bas. *Voyez l'article* CLAVIER; où leur facture & uſage eſt expliqué, & *les fig.* 15, 16, 17, 18, 19.

Des abrégés. Les claviers communiquent aux ſommiers par des abrégés, ainſi leur nombre eſt égal à celui des claviers. *Voyez* ABREGÉ. Il en faut pourtant excepter le clavier & le ſommier du poſitif qui communiquent l'un à l'autre par le moyen des baſcules, appellées par cette raiſon, *baſcules du poſitif*, & des pilotis. Voyez *ces mots à leurs articles*; & celui des cornets qui communiquent ordinairement par des baſcules briſées, *voyez* BASCULES BRISÉES.

L'abregé du grand *orgue* eſt placé dans l'intérieur entre le clavier & les ſommiers; ſa planche eſt adoſſée à la face du buffet, en ſorte que les targettes qui deſcendent de l'abrégé au clavier, & celles qui tiennent de l'abrége au ſommier ſoient toutes dans un même plan paralleles à la face du fût d'*orgue*: l'abrégé du clavier de pédales eſt entre ce clavier & le clavier du grand *orgue*; quelquefois il eſt double, c'eſt-à-dire que les rouleaux de cet abrégé ſont mûs par les rouleaux d'un autre abrégé qui communique par ſes targettes ou fil de fer, aux ſoupapes des ſommiers des pédales.

Le vent ſorti des ſoufflets (*voyez* SOUFFLETS), eſt porté aux laies des ſommiers par de grands tuyaux de bois, qu'on appelle *porte-vents*: il ne peut en ſortir que lorſque l'on baiſſe une touche du clavier, qui fait ouvrir la ſoupape correſpondante; alors il entre dans la gravure du ſommier: cependant il ne ſera parler aucun tuyau, ſi aucun des regiſtres n'a du vent. Ainſi l'on voit qu'il eſt néceſſaire d'avoir quelque machine qui faſſe ouvrir ou fermer les regiſtres à volonté. La méchanique qui accomplit cette indication s'appelle *mouvement*, *voyez* MOUVEMENT, quoiqu'il y ait bien d'autres parties mobiles dans l'*orgue*.

Il faut bien remarquer que les tuyaux qui couvrent un ſommier ſont rangés dans deux directions; l'une, ſelon celle du regiſtre; la ſuite des tuyaux priſe en ce ſens, conſtitue ce qu'on appelle *un jeu*, & que leur nombre eſt égal à celui des touches du clavier; que la ſuite des tuyaux étant priſe dans le ſens de la gravure, n'eſt compoſée que d'un tuyau de chaque jeu; ainſi ſur la même gravure répondent tous les *ut* des différens jeux; ſous une autre gravure tous les *re* des différens jeux, *&c.*

On a entendu ci-devant comment le vent porté des ſoufflets dans la laie entre dans une gravure; on peut entendre à préſent qu'il ne ſera parler qu'un ſeul tuyau d'un ſeul jeu, s'il n'y a qu'un ſeul regiſtre d'ouvert; qu'il ſera parler deux tuyaux de deux jeux différens, s'il y a deux regiſtres ouverts, ainſi du reſte.

De la fabrique des jeux de l'orgue. Premierement des jeux qui ſe font de bois. Tous les tuyaux de bois qui entrent dans la compoſition d'un *orgue* ſont tous ſemblables; ils ne different les uns des autres que par leur grandeur, que l'on regle ſur le diapaſon, *voyez* DIAPASON. Un tuyau de bois, tel que celui qui eſt repréſenté, *fig.* 30. *Pl. d'orgue*, eſt compoſé de quatre planches de bois d'Hollande aſſemblées, à rainure & languettes, ainſi que la *fig.* 32. le fait voir. Ces quatre planches ſont fortement collées, & d'une épaiſſeur proportionnée à la grandeur du tuyau: elles doivent former un quarré parfait dans leur intérieur, que l'on ferme par le bas par une piece de bois quarrée 22, percée en ſon milieu d'un trou pour recevoir le pié *A*, qu'on appelle *contre biſeau*, parce qu'elle eſt oppoſée au biſeau *C*, qui eſt une autre planche qui traverſe le tuyau, &

qui

qui eſt ébiſelée au-deſſous, comme la figure le fait voir. La piece 3 s'appelle *levre inférieure*, & le petit vuide qui eſt entre le biſeau & la levre inférieure s'appelle *lumiere*; l'ouverture 34 entre la levre inférieure & la ſupérieure 45, taillée en biſeau, qu'on appelle *bouche*, doit être le quart de la largeur *bb fig.* 30. *n°.* 1. On forme la levre ſupérieure a par deux traits de ſcie *xy xy*, qui vont en diminuant de profondeur de *y* en *x*; on enleve avec le ciſeau tout le bois ſuperflu, en ſorte que cette lavre *bx xb* ſoit un quarré parfait, & qu'elle ſoit en biſeau 54, comme le profil le fait voir. Cette opération ſe fait avant que de coller le tuyau, que l'on ferme par le haut avec un tampon *EF*, qui eſt une piece de bois quarrée couverte de peau de mouton, le côté velu en-dehors afin de fermer exactement l'ouverture; ce tampon a un manche ou poignée *F*, pour pouvoir le retirer ou enfoncer facilement dans le tuyau pour accorder.

Reſte maintenant à expliquer la formation du ſon dans les tuyaux ſont ouverts ou fermés: nous commencerons par celui des tuyaux ouverts, en ſuppoſant ſeulement que le ſon ne conſiſte que dans les ondulations élaſtiques des parties de l'air, ainſi que cela eſt univerſellement reconnu; que l'air eſt un corps qui peut être plus ou moins condenſé, & qu'il a une force d'inertie, *voyez l'article* AIR. L'air chaſſé par les ſoufflets, & qui eſt chargé de tout leur poids, entre dans le tuyau *DE* par le pié *A* placé dans le ſommier, paſſe dans la chambre *B*, ſort enſuite par la lumiere 34, enſuite ſe partage en deux parties; l'une ſort hors du tuyau & ſe perd en *F*, l'autre entre dedans, paſſe par *D* vers *E*, où nous ſuppoſerons que le tuyau eſt ouvert.

L'air qui vient des ſoufflets dans le ſommier eſt beaucoup plus condenſé que l'air extérieur, en vertu de ſon élaſticité, fait effort en tout ſens pour ſe dilater, mais il ne le peut que par l'ouverture du pié *A*; ainſi il ſort par cette ouverture & agit ſur l'air contenu dans la chambre *B*, qu'il condenſe à ſon tour; celui-ci condenſé fait effort pour ſe rétablir, mais il ne peut ſe dilater qu'en ſortant par la lumiere en forme de lame très-mince, qui s'épanouit après ſa ſortie, & va frapper contre la levre ſupérieure où il ſe partage, ainſi que nous l'avons dit ci deſſus; mais ce mouvement de l'air peut être regardé comme une ſuite infiniment rapide d'exploſion, ſuivant ce que nous avons dit à *l'article* TREMBLANS DOUX & TREMBLANS FORTS, auxquels nous renvoyons à cet égard, & ce que nous dirons plus bas à l'article de la formation du ſon dans les jeux d'anche.

La partie d'air qui entre dans le tuyau, n'y entre, donc, pour ainſi dire, que par ſecouſſes ou exploſions; ainſi elle frappe l'air contenu dans le tuyau de la même maniere, & le condenſe par degré. Cet air réſiſte par ſon inertie juſqu'au point où faiſant effort pour ſe rétablir, ſa maſſe du côté de *E*, où nous avons ſuppoſé le tuyau ouvert, ne fait plus aſſez de réſiſtance pour le laiſſer condenſer davantage, alors il ſe fait une exploſion ſubite de cet air par l'ouverture du tuyau: cette exploſion eſt ſuivie d'une autre d'autant plus rapidement que le tuyau eſt plus court, puiſque la maſſe d'air que contient le tuyau, & qui réſiſte par ſon inertie, eſt moins conſidérable. C'eſt la raiſon pour laquelle les plus grands des tuyaux rendent des ſons plus graves que les petits, puiſqu'il eſt connu que la différence des uns & des autres ne vient que de la fréquence de leurs vibrations plus ou moins grandes dans un même tems.

Quant aux tuyaux bouchés, on obſerve qu'ils deſcendent à l'octave, ou preſque à l'octave de ſon qu'ils rendent étant ouverts; nous ſuppoſerons pour un inſtant qu'ils deſcendent exactement à l'octave; nous expliquerons enſuite la raiſon pour laquelle ils n'y deſcendent pas exactement. On conçoit bien que le tuyau ne peut parler que par la bouche, puiſque ſon extrémité ſupérieure eſt fermée, c'eſt ce qui a fait donner le nom de bouche à la partie qui en porte le nom.

Ceux qui ont voulu expliquer ce phénomene, ſe ſont contentés de dire, que l'air qui circule dans le tuyau ayant deux fois plus de chemin à faire, devoit par conſéquent faire deſcendre le ſon à l'octave par analogie à une corde, qui étant double d'une autre, & également tendue, deſcend en effet à l'octave. *Voyez* MONOCORDE. Mais comme ils n'avoient pas expliqué pourquoi une corde double & également tendue deſcend à l'octave; ce qui n'étoit qu'une comparaiſon, qui, en Phyſique ne conclut point, & qu'on ne voit pas clairement, qu'à cauſe que l'air qui anime le tuyau fait deux fois plus de chemin, le ſon doive deſcendre l'octave; il s'enſuit que leur explication eſt défectueuſe, d'autant plus qu'il eſt connu que les différences des tons, quant au grave & à l'aigu, ne viennent que de la fréquence des vibrations des parties élaſtiques de l'air. Nous allons tâcher d'expliquer ce phénomene, en ſuivant les principes que nous avons établis, en expliquant la formation du ton dans les tuyaux ouverts.

L'air condenſé par les ſoufflets ſe diviſe de même au ſortir de la lumiere; une partie entre dans le tuyau, & c'eſt cette partie ſeulement que nous allons conſidérer; elle condenſe l'air contenu dans ſa capacité en le pouſſant vers *E*, où il ſe trouve un obſtacle invincible, qui eſt le tampon qui ferme le tuyau. Cet air lorſqu'il eſt condenſé, autant qu'il le peut être, eu égard à ſon inertie, & à l'obſtacle qui empêche ſes applications par la partie ſupérieure du tuyau, réagit contre celui qui le condenſe, & la repouſſe vers la bouche du tuyau: mais comme dans les corps élaſtiques l'action qui les comprime eſt égale à la réaction qui les rétablit, ainſi qu'il eſt expliqué aux articles ELASTICITÉ & RESSORT; il ſuit que les exploſions de l'air contenu dans le tuyau par la bouche, doivent être deux fois moins fréquentes; ainſi le tuyau baiſſera de ton & deſcendra à l'octave.

Cependant on obſerve que les tuyaux fermés ne deſcendent point exactement à l'octave du ton qu'il rendent étant ouverts; que l'intervalle des deux ſons qu'ils rendent étant ouverts & bouchés, eſt toujours moindre que l'octave; c'eſt le ſeconde partie du phénomene qui reſte à expliquer.

Cet effet vient de deux cauſes, dont la premiere eſt certaine. La premiere, c'eſt que le chemin que l'air parcourt dans le tuyau depuis qu'il eſt ſorti de la lumiere, juſqu'à ce qu'il ſoute par la bouche du tuyau, n'eſt pas exactement double de celui qui ſort de la lumiere, & va frapper contre le tampon qui le ferme, puiſque cet air ſort en raſant le langueete qui forme la levre ſupérieure du tuyau; ainſi ſon chemin eſt double, moins la hauteur de la bouche, & par conſéquent le ſon ne doit point deſcendre exactement à l'octave.

On ne doit point inſiſter ſur ce que nous ſeignons de croire, que l'air parcourt deux fois la longueur du tuyau, après avoir établi le contraire; mais puiſque la force élaſtique peut être conſidérée comme étant acquiſe, après que le corps élaſtique a parcouru un certain eſpace avec une vîteſſe déterminée, cette ſuppoſition nous étoit permiſe.

L'autre cauſe de cet effet que nous avons dit être moins certaine, eſt la vîteſſe du vent qui eſt beaucoup moindre dans les tuyaux bouchés, que dans les tuyaux ouverts; mais il ſemble que cette cauſe doit produire en effet tout le contraire puiſque l'air contenu dans le tuyau étant condenſé plus lentement, il ſemble que ſes exploſions doivent être moins fréquentes, ce qui feroit baiſſer le ton plus bas que l'octave. Mais peut-être l'effet obſervé n'eſt produit que par le plus de la force de la premiere cauſe ci devant expliquée ſur la ſeconde; c'eſt ce qu'on peut ſe propoſer d'éclaircir par des expériences.

Nous expliquerons la formation du ſon dans les jeux d'anches, après en avoir expliqué la facture.

On a entendu comment on fabrique les tuyaux de bois, reſte à expliquer comment on fabrique ceux d'étain ou de plomb.

Les tables d'étain ou de plomb étendues ſur l'établi, ſont coupées de la grandeur & forme néceſſaires. Les pieces deſtinées à faire les corps des tuyaux, ſont de forme parallelogramme *AB* 43, *fig.* 31. On diviſe l'extrémité inférieure 34, qui doit former le bas du tuyau en quatre parties égales aux points 1 *x* 2, & les deux parties du milieu 1 *x*, *x* 2, chacune en deux également aux points *br*. Au point *x* on éleve la perpendiculaire *xy*, ſur laquelle on prend *xa* qui doit contenir un quart, plus un huitieme de la largeur 34 qui eſt le périmetre du tuyau, ou la diſtance 62: du point *u*, comme centre & rayon, le huitieme partie de la ligne 34 ou décrit l'arc *myu*, qui forme la partie ſupérieure de la levre ſupérieure. On tire enſuite les deux perpendiculaires *mb*, *ut*. *Voyez l'article* BOUCHE, & BOUCHE *en* POINTE. On arrondit enſuite le tuyau ſur un moule qui eſt un cylindre de bois, ſi les tuyaux ſont cylindriques, & un cône de même matiere, ſi les tuyaux ont cette figure, on arrondit le tuyau en frappant ſur la table d'étain ou de plomb avec une batte; enſorte que les deux arrêtes *A* 3, *B* 4 ſe rejoignent. Le tuyau étant ainſi arrondi, on retire le moule, & on blanchit le tuyau dedans & dehors. *Voyez* BLANC. On le gratte avec la pointe à gratter; & on le ſoude. *Voyez* SOUDURE.

Lorſque les tuyaux ſont grands comme ceux de la montre de 16 piés, dont le plus grand tuyau porte trois piés de circonférence, on les fait de deux pieces qui ont chacune la longueur du tuyau, & la moitié de ſa cir-

conférence de large: ainſi on n'en fond les tuyaux d'étain que de la largeur néceſſaire.

Après que les tuyaux ſont ſoudés, on les arrondit une ſeconde fois, enſorte qu'ils n'ayent plus aucune boſſe; ce qui eſt aſſez difficile, ſur-tout pour l'étain, principalement quand les tuyaux ſont épais & grands. Quant aux petits, on les arrondit en tenant le tuyau à la main, en le tournant ſur le mandrin que l'on tient entre les jambes, ou qui eſt fixé ſur l'établi au moyen d'un valet, & le frappant doucement avec une batte legere.

Les corps des tuyaux étant préparés, on forme leurs piés *c d e*, *fig.* 31, n°. 2. Le pié du tuyau eſt un cône plus ou moins alongé, dont on trouve le tour en cette maniere. On trace ſur une table d'étain ou de plomb, ſelon que le corps du tuyau eſt de l'une ou de l'autre de ces deux matieres, un arc de cercle, qui développé, ſoit égal à la circonférence du tuyau. Le rayon de cet arc eſt le côté *c d* du cône, qui doit ſervir de pié: du centre de l'arc, dont nous avons parlé, on tire à ſes deux extrémités deux rayons, on coupe la table ſuivant ces traits, enſorte qu'il en reſte un ſecteur de cercle, qui eſt le cône développé qu'il ne s'agit plus que d'arrondir, ce qui ſe fait ſur un mandrin de figure conique; on le blanchit & on le ſoude, ainſi que l'on a fait le corps du tuyau.

Quoique la longueur des piés des tuyaux ſoit fort indifférente, on obſerve cependant de les faire pour les tuyaux de montre de grandeur ſymmétrique, & proportionnée à celle du tuyau, ce qui fait que l'aſpect en eſt plus agréable, ainſi que nous dirons en parlant de la montre. Après que le pié eſt arrondi, on y trace le levre inférieure *a* de la bouche, par un arc de cercle de 60 degrés ou environ; on ramene en dedans du tuyau le ſegment que cet arc a formé, enſorte qu'après qu'il eſt applati il forma une corde à la baſe du cône ou pié. Cette corde doit être égale au côté du quarré inſcriptible au cercle de la baſe enſorte que le côté étant vu de ce côté, a la forme d'un Ω.

Le pié du tuyau étant formé, on ſoude à ſa baſe le biſeau *a D*, qui a la même figure de la lettre Ω, ou grand ſegment de cercle. On ne ſoude le biſeau au pié que par la partie circulaire; celle qui ſert de corde au ſegment s'applique vis-à-vis la levre inférieure, enſorte cependant qu'il reſte entredeux une petite fente à laquelle nous avons donné le nom de *lumiere*. C'eſt par cette fente que l'air pouſſé dans le pié du tuyau par les ſoufflets, paſſe dans le corps du tuyau. On ſoude enſuite le corps ſur le pié, & le tuyau eſt entiérement achevé.

Lorſque les tuyaux de plomb ſont bouchés, ils le ſont par une plaque de même métal ſoudée ſur le haut du corps, enſorte qu'il ſoit exactement fermé. *Voyez* PLAQUE, & la *fig.* 32 *B*, qui repréſente un tuyau de cette eſpece. Les tuyaux à cheminée ne différent du ceux-ci, qu'en ce qu'au milieu de la plaque qui ferme le tuyau, il y a un trou ſur lequel on ſoude un petit tuyau de la même matiere que celui qui le compoſe, & qui eſt ordinairement de plomb. *Voyez* l'article CHEMINÉE, & la *fig.* 32 *c*, qui repreſente un tuyau à cheminée.

Ces deux eſpeces de tuyaux ſont toujours garnis d'oreilles, au moyen deſquelles on les accorde. *Voyez l'article* OREILES.

Les longueurs & groſſeurs relatives des tuyaux ſe reglent ſur le diapaſon. *Voyez* DIAPASON. Enſorte que plus les ſons qui lui rendent ſont aigus plus les tuyaux ſont courts, ainſi qu'il eſt expliqué à cet article. On déſigne un *orgue* par la longueur en piés de ſon plus grand tuyau, ſonnant *ut*, double octave au-deſſous de la clé de *C ſol ut*. Ainſi on dit un *orgue* de 32 piés, lorſque ce tuyau en a 32; un de 16 piés, lorſqu'il en a 16; un *orgue* de 8 piés, lorſqu'il en a 8; un *orgue* de 4 piés, lorſqu'il en a 4. Ce ſont là toutes les dénominations qu'on peut donner aux *orgues*.

De la fabrique des jeux d'anches. Tous les jeux d'anches ſont ſemblables pour ce qui regarde les anches, ils ne différent que pour la forme & la grandeur de leur tuyau. Nous expliquerons ces différences, après avois expliqué ce qui regarde la fabrique des anches. Une anche eſt compoſée de trois parties principales; l'anche proprement dite, qui donne le nom à l'aſſemblage des trois pieces dont nous allons parler, de la languette, du coin de la noix, & de la raſette ou régulateur. *Voyez tous ces mots à leurs articles.*

L'anche eſt un demi-cylindre de cuivre fermé par une de ſes extrémités, ainſi que les figures *A* & *C*, *fig.* 53, *Pl. IX.* le font voir. On donne cette forme aux anches en les étampant dans les gravures de l'étampoir. *Voyez* ÉTAMPOIR, & la *fig.* 54 qui le repréſente. La languette, repréſentée en *B*, *fig.* 53, eſt une petite lame de laiton très-mince, & fort élaſtique, que l'on applique ſur la face de l'anche, enſorte qu'elle ferme exactement toute l'ouverture. On place les deux pieces dans le trou de la noix repréſentée en *A*; cette noix a un épaulement, qui ſert à ſoutenir l'anche dans la ſituation verticale. Ces noix ſont de plomb & fondues dans un moule de cuivre de deux pieces, dans lequel on place une cheville qui forme le trou dans le tems de la fonte, ce qui épargne la peine de les percer après qu'elles ſont fondues. On obſerve auſſi de ménager un petit trou à la partie de la noix oppoſée à l'épaulement pour y faire paſſer la raſette, ainſi que l'on peut voir à la *figure* 44, & dans la *figure* 53 *A*, où le point noir repréſente le trou par où doit paſſer la raſette; on ferme le vuide qui reſte dans le trou de la noix, après que l'anche y eſt placée avec un petit coin de bois *D*, de figure conique. Ce coin eſt la moitié d'un cône coupé ſur le triangle par l'axe: on applique le face triangulaire de ce cône ſur la languette, & ſa face convexe s'applique contre celle du trou, enſorte que l'ouverture eſt exactement fermée, ce qui produit en même tems l'avantage d'affermir l'anche & ſa languette dans le corps de la noix.

Les tuyaux des jeux d'anches ſont tous de figure conique, excepté celui du cromorne, & ordinairement d'étain. Leur fabrique eſt la même que celle des tuyaux de mutation ci-devant expliqués, à cette différence qu'on les roule ſur un mandrin conique.

Avant de monter les anches ſur les noix, on ſoude ces dernieres à la partie inférieure des tuyaux, qui eſt toujours le ſommet du cône, & ſur leur corps on ſoude l'anneau *D*, *fig.* 44, qu'on appelle *bague*. (*Voy.* BAGUE,) dont l'uſage eſt de ſervir de guide à la raſette, qui paſſe par un petit trou fait à cet anneau, ainſi qu'on le voit dans la même figure, & le tuyau eſt entiérement achevé lorſque la raſette y eſt placée.

La raſette eſt un fil de fer recourbé, comme on voit en *Ff*, *fig.* 53. La partie *f* de la raſette s'applique ſur la languette, *fig.* 44; enſorte qu'en hauſſant ou baiſſant la tige de la raſette, ſa partie *f* puiſſe gliſſer le long de la languette; ce mouvement ſert à accorder l'anche.

La partie inférieure du tuyau *C D fig.* 44. ſe place dans une boîte, *voyez* BOITE *placée au-deſſous*.

Cette boîte eſt compoſée comme les tuyaux de mutation, d'un corps *A* qui eſt cylindrique & d'un pié conique, *B*, dont l'extrémité inférieure qui eſt percée comme celle de tous les piés des tuyaux, ſe place ſur le ſommier pour en recevoir le vent & le porter à l'anche: on ennçoit, bien par conſéquent, qu'il eſt néceſſaire que la boîte s'applique exactement contre la bague du tuyau; enſorte qu'il n'y ait aucune ouverture, puiſque ſans cela le vent qui vient du ſommier dans la boîte au lieu de paſſer par l'anche, paſſeroit par les ouvertures, au lieu de redeſcendre dans la partie conique de la boîte, ſi la bague ne s'appliquant exactement aux parois de la même boîte, ne lui fermoient exactement le paſſage.

Une attention que l'on doit avoir, eſt que la languette que nous avons dit être élaſtique, ne touche point l'anche dans ſa partie inférieure lorſqu'elle n'eſt point comprimée, mais cependant elle doit en être très-peu éloignée.

La conſtruction des jeux d'anches étant expliquée, nous allons faire entendre la formation du ſon dans ces ſortes de tuyaux, en faiſant uſage des principes établis ci-devant. L'air condenſé ou le vent pouſſé par les ſoufflets dans le ſommier, entre dans la boîte du tuyau d'anche par l'ouverture de ſon pié, on peut regarder cette boîte comme la chambre des tuyaux de bois, puiſqu'elle fait le même effet, il s'y condenſe & fait effort en tous ſens pour ſortir, mais il ne le peut que par l'anche, puiſque nous avons dit que la boîte étoit exactement fermée; ainſi il ouvrira davantage l'anche en écartant la languette, il ſe fera alors une explofion ſubite de l'air contenu dans la chambre ou boîte; mais comme la languette qui eſt élaſtique a été écartée de ſon point de repos, elle fera effort pour s'y remettre; mais arrêt y être revenue, elle ne s'y arrêtera pas, elle continuera juſqu'à ce qu'elle ſoit appliquée ſur la face de l'anche puiſqu'il eſt connu que les corps élaſtiques fixes par une de leurs extrémités oſcillent comme un pendule. Dans l'inſtant où la languette ſera appliquée ſur l'anche, l'air qui vient continuellement dans la boîte s'y condenſera de nouveau; mais dans le même tems, la languette s'écartera de l'anche étant remenée à ſon point de repos par ſa force élaſtique, il ſe fera une ſeconde explofion, & la languette ſera relevée comme la premiere fois, enſuite ſa force élaſtique le remenera contre l'anche; ainſi alternativement & d'autant plus fréquemment; que la languette ſera plus courte ou qu'elle ſera plus élaſtique,

ou que le vent ſera plus fort; cet effet eſt le même que celui du tremblant fort que l'on peut regarder comme une anche ſans tuyau. *Voyez* TREMBLANT FORT.

Ainſi on voit que le ſon du tuyau dépend de pluſieurs cauſes variables; c'eſt ce qui fait que juſqu'à préſent perſonne n'a donné le vrai diapaſon des anches, faute de diſcerner les trois cauſes dans un ſeul effet. Nous allons eſſayer de donner une regle certaine pour trouver le diapaſon, en ſuppoſant les deux dernieres cauſes conſtantes.

Tirez la ligne *AB*, *fig.* 50. n°. 2. à diſcrétion; diviſez cette ligne en autant de parties égales qu'il y a de touches au clavier, ou que le jeu dont vous cherchez le diapaſon, doit avoir de tuyaux; élevez ſur les points de diviſion, autant de perpendiculaires, dont vous marquerez le pié des noms *ut*, *re*, *mi*, *fa*, &c. ſelon la ſuite des touches du clavier.

Enſuite, conſtruiſez une anche d'une grandeur & groſſeur quelconque que vous monterez d'une langueſte convenable; vous pouſſerez ou tirerez la raſette juſqu'à ce que le ſon que l'anche rend ſoit le plus ſonore, le plus plein & le plus agréable qu'il eſt poſſible, ſans vous inquiéter du ton qu'elle rendra; ce ton étant trouvé, cherchez ſon uniſſon au clavecin; ce ſera, par exemple, le *ſol* de l'octave des baſſes; démontez le tuyau ſans déranger la raſette, & meſurez avec un compas la diſtance de la raſette à l'extrémité de la languette, ou la longeur de la partie vibrante de celle ci que vous porterez ſur la ligne *Ea* que je ſuppoſe être la perpendiculaire correſpondante au *ſol*, & y ferez une marque.

Conſtruiſez enſuite une autre anche, mais beaucoup plus petite que vous monterez, langayerez & ferez parler le mieux qu'il ſera poſſible, ainſi qu'il a été dit; cherchez ſon uniſſon au clavecin, ce ſera, par exemple, le *mi* de l'octave des deſſus; meſurez exactement la longueur de la partie vibrante de la langnette de cette anche que vous porterez ſur la ligne perpendiculaire correſpondante, que je ſuppoſe *Fa*, où vous ferez un point. Par les deux marques faites ſur les perpendiculaires *E* & *Fa*, tirez la ligne *CD*, elle coupera toutes les autres perpendiculaires aux points *yyyy*, &c. les parties de ces perpendiculaires interceptées entre leur pié & la ligne *CD*, ſeront la longueur de la partie vibrante des langnettes d'anches qui rendront les ſons correſpondans aux touches que les perpendiculaires repréſentent. Cette méthode qui eſt certainement ingénieuſe, eſt autant exacte que le peut être une choſe où des cauſes phyſiques incommenſurables concourent à former l'effet; de cette nature eſt, par exemple, l'élaſticité des langnettes, de l'égalité de laquelle il eſt très-difficile de s'aſſurer,

Les variétés produites par cette cauſe ſont quelquefois ſi conſidérables, qu'il arrive qu'une anche rend un ſon beaucoup plus grave que celui d'une autre anche, quoique ſa langueſte ſoit plus courte, ſelon notre diapaſon, ce devroit être tout le contraire; en ce cas, le meilleur remede eſt de diminuer l'épaiſſeur de la languette, ou en mettre une autre, ſi elle ſe refuſe à toutes les corrections. On doit être aſſuré qu'un jeu d'anche ne ſera parfait, qu'autant qu'il ſuivra exactement le diapaſon que nous avons preſcrit.

On trouvera les diametres proportionnels des anches en cette maniere; on mettra ſur la perpendiculaire *aE* le diametre de l'anche qui a donné cette ligne, & ſur la perpendiculaire *xF* celui de l'autre anche; on tirera par les points une ligne *CD* qui interceptera dans les perpendiculaires des lignes qui ſeront priſes pour diametres des anches correſpondantes; enfin, on ajoutera à chacun une longueur convenable pour que la raſette ait dequoi ſe placer & ſemonter, & que l'on puiſſe aſſurer l'anche dans la noix.

Lorſque les tuyaux d'anche ſont grands, on les fait de deux pieces, celle d'en-bas qui reçoit la grande s'appelle *tube*, *voyez* TUBE. Cette diſpoſition n'ôte ni n'ajoute rien à la perfection du tuyau, elle eſt ſeulement une commodité pour le facteur, en ce que de trop grands tuyaux ne ſont pas maniables.

Les jeux dont un *orgue* complet eſt compoſé, ſont la montre de ſeize piés ou de huit; ſi l'*orgue* n'a point de ſeize pié, alors c'eſt le jeu qu'on appelle *le huit piés ouvert* qui en tient lieu, le bourdon de ſaize piés & la bombarde qui eſt à l'uniſſon, le plus grand tuyau de ces jeux ſonnant l'*ut* grave de l'octave des baſſes a ſeize piés de long.

Les jeux ſonnant le huit piés ou l'uniſſon du clavecin & dont le plus grand tuyau a huit piés, ſont la bourdon de huit ou quatre piés bouché; car ainſi qu'il a été dit, les tuyaux bouchés n'ont que la moitié de ceux qui étant à l'uniſſon ſeroient ouverts.

Le huit piés ouvert, la trompette, le cromorne & la voix humaine.

Le jeu qui eſt à la quinte du huit piés eſt le gros nazard.

Ceux qui ſonnent le quatre piés ou l'octave du clavecin, ſont le preſtant ſur lequel on fait la partition de l'*orgue*, la flûte, le clairon, la voix angélique.

Le jeu qui ſonne la tierce au-deſſus de ceux-ci s'appelle la *double tierce*.

Celui qui ſonne la quinte au-deſſus eſt le nazard, qui ſonne par conſéquent l'octave au-deſſus du gros nazard.

Le jeu à la quarte de celui-ci s'appelle *quarte de nazard*; ſon plus grand tuyau a deux piés.

La doublette eſt à l'uniſſon de ce jeu, & ſonne par conſéquent le deux piés.

La trompette de récrit qui n'a que les deux octaves deſſus & quelquefois deux octaves & quinte, ſonne le huit piés; la flûte allemande n'a auſſi que les deux mêmes octaves, par conſéquent elle ſonne l'uniſſon des deſſus du huit piés ou du quatre piés.

Le grand cornet, le cornet de récit, le cornet d'écho qui n'ont ordinairement que deux octaves ou deux octaves & quinte, ſont compoſés des deſſus des cinq jeux ſuivans, bourdon, flûte, nazard, quatre de nazard, tierce.

La fourniture & la cymbale ſont compoſées comme les cornets, mais avec cette différence que quoiqu'elle occupe toute l'étendue du clavier, elle n'eſt cependant compoſée que des octaves aigues, des jeux qui compoſent les cornets, leſquelles octaves ſe répetent, ainſi qu'il eſt expliqué à l'*article* CYMBALE *&* FOURNITURE.

La tierce ſonne l'octave au-deſſus de la double tierce; ce jeu a quatre octaves.

Le larigot, le plus aigu des jeux de l'*orgue*, ſonne l'octave au-deſſus du nazard, & la quinte de la doublette ou des deux piés.

L'intervalle du plus grave ſon de l'*orgue* qui eſt l'*ut* grave de l'octave des baſſes du bourdon ou de la montre de trente-deux piés, au plus aigu, qui eſt l'*ut* en haut du larigot, eſt de huit octaves & quinte, mais des ſons auſſi graves que ceux de l'octave du trente-deux piés, ne s'entendent preſque pas au-deſſous de l'*Fut fa*, auſſi on ſupprime ordinairement les derniers tuyaux, qui par leurs volumes cauſent un embarras très-conſidérable; ceci renverſe le préjugé des gens peu inſtruits, qui s'imaginent que le plus gros tuyau d'un *orgue* eſt celui qui fait le plus de bruit.

Dans l'énumération des jeux que nous venons de faire nous n'avons point marqué quels ſont les jeux d'anches; cette omiſſion eſt amplement réparée à l'*article* JEUX où leur matiere eſt expliquée, & à leurs articles ſéparés; nous dirons ſeulement ici que ces jeux ſont la bombarde, la trompette le cromorne, la voix humaine, la voix angélique & la trompette de récit. *Voyez* tous ces articles.

Les jeux qu'on appelle de *pédale*, parce que l'on les touche avec les piés ſur le clavier de pédale, ſont la pédale de bombarde, jeu d'anche, ſouvent le ſeize piés, & dont le ravalement, ſi elle en a, deſcend dans le trente-deux piés juſqu'à l'*Fut fa*.

La pédale de trompette, jeu d'anche, ſonne l'uniſſon des baſſes & des baſſes-tailles de la trompette ſur le huit pié; ſi elle a ravalement, elle deſcend juſqu'à l'*Fut fa* du ſeize piés.

La pédale de huit, jeu de mutation eſt, à l'uniſſon de celle-ci.

La pédale de clairon ſonne l'uniſſon des baſſes du clairon, ſon ravalement deſcend dans le huit piés.

La pédale de quatre ou pédale de flûte, jeu de mutation, ſonne l'uniſſon des baſſes de la flûte; ſon ravalement, ſi elle en a, deſcend dans le huit piés.

Les pédales ne différent des jeux, dont ils ſont les pédales, qu'en ce qu'ils ſont de plus groſſe taille & qu'ils deſcendent plus bas, s'ils ſont à ravalement. *Voyez leurs articles.*

Par tout ce que nous venons de dire, on a entendu la facture d'un *orgue*.

Nous ajouterons ſeulement ici, renvoyant pour les détails aux articles particuliers répandus dans ce Dictionnaire, une courte récapitulation qui puiſſe faire entendre la méchanique de cet inſtrument, après avoir parlé de l'arrangement relatif des jeux dans le buffet d'*orgue*.

Tous les jeux ſont rangés chacun ſur ſon regiſtre particulier, que nous avons dit être parallele à la face du buffet: enſorte que les plus grands tuyaux ſoient vers les extrémités, ainſi qu'il eſt expliqué au mot *abrégé*; il faut excepter de cette regle tous les tuyaux de montre, & ceux qui par leur volume occupent trop de place; en ce cas, le vent leur eſt porté par un tuyau de plomb, dont une des extrémités répond au pié du tuyau, & l'autre au trou du ſommier où le tuyau auroit dû être placé.

L'or-

L'*orgue* ne peut parler que quand les ſoufflets lui pouſſent de l'air qui lui ſert d'ame; ainſi il eſt beſoin d'avoir un ſoufflеur qui leve alternativement les ſoufflets en baiſſant leurs baſcules. *Voyez* SOUFFLETS. Il doit obſerver de ne point en lever deux à la fois, & après avoir levé un ſoufflet, de le laiſſer tomber doucement ſur l'air qu'il contient, qui, tant que le ſoufflet eſt tenu élevé n'eſt point condenſé, & par conſéquent incapable de réſiſter au poids qui charge la table ſupérieure, au lieu qu'en lâchant le ſoufflet par degré, l'air le condenſe aſſez pour le pouvoir ſoutenir, d'ailleurs les ſecouſſes cauſent un battement déſagréable dans les tuyaux qui parlent pour lors, dont les auditeurs s'apperçoivent, joint que les ſoufflets en ſont conſidérablement endommagés.

L'organiſte aſſis en *X*, *fig.* 1. ſur un ſiége d'une hauteur convenable, les piés poſés ſur la barre de fer *o b* qu'on appelle *marche-pié*, commence par tirer les jeux. Tirer les jeux, eſt ouvrir leurs regiſtres au moyen des bâtons quatrés *S R* placés à ſa portée, qui font tourner les roulеaux *P Q* & tirer la baſcule *V u* qui tire le regiſtre, & fait que ſes trous répondent vis-à-vis de ceux de la table & de la chape du ſoummier, *voy.* MOUVEMENS. Quand il a tiré tous les jeux dont il veut ſe ſervir, tant ceux de pédales, que ceux du grand *orgue* ou du poſitif; aucun tuyau ne parle, quoique les ſoufflets ſoient levés & les layes des ſommiers remplies de vent, juſqu'à ce qu'en baiſſant une touche du clavier qui communique aux ſous-papes contenues dans la laye par le moyen d'un des rouleaux de l'abregé, il faſſe ouvrir cette ſous-pape, la ſous-pape ouverte laiſſera paſſer l'air que la laye contient dans la gravure correſpondante; cet air paſſera enſuite dans les tuyaux dont les regiſtres ſont ouverts, & les fera parler; c'eſt la même choſe de toutes les touches, tant du clavier de pédale, que des claviers du grand *orgue* ou du poſitif. *Voyez les articles* CLAVIER ABREGÉ, SOMMIER, *&c.*

On conçoit bien qu'on peut varier & mélanger des jeux, puiſqu'on eſt maître d'ouvrir ou fermer ceux que l'on juge à propos: mais il y en a par exemple qui ne doivent jamais être ſeuls; comme la fourniture & la cymbale, d'autres qui ne doivent jamais être enſemble comme par exemple, la quarte de nazard & le nazard, la même quarte de nazard & la tierce, parce que ces jeux mis enſemble ſont une quarte. *Voyez* ſur ceci l'*art.* JEUX, où on trouvera des exemples des différens mélanges ou combinaiſons dont les jeux ſont ſuſceptibles.

Quant à la maniere d'accorder un *orgue*; *voyez les articles* PARTITION & ACCORD. *Articles de MM.* THOMAS & GOUSSIER.

ORGUE HYDRAULIQUE, *inſtrument* en maniere de buffet d'*orgue*, fait de métal peint & doré, qui joue par le moyen de l'eau dans une grotte, comme on en voit, par exemple à Tivoli, dans la vigne d'Eſt: on trouve la deſcription de ces *orgues* dans l'*hydraulica pneumatica* de SCOT. (*D. J.*)

ORGUES, *dans la Fortification*, ſont des pieces de bois ſuſpendues à un moulinet ſous le milieu des portes, qu'on peut faire tomber pour boucher promptement la porte en cas de ſurpriſe. On a ſubſtitué les *orgues* aux herſes, parce qu'on pouvoit empêcher la herſe de tomber, & que les *orgues* n'ont pas le même inconvénient. *Voyez* HERSE. (*Q*)

ORGUE eſt auſſi, *dans l'Artillerie*, une machine compoſée de pluſieurs canons de mouſquet attrachés enſemble, & dont on ſe ſert pour défendre des breches & des retranchemens; parce que par leur moyen on tire pluſieurs coups à-la-fois. *Voyez* le premier livre des *Elémens de la guerre des ſiéges, ſeconde édition.* (*Q*)

ORGUES DE MORTS, (*Artillerie.*) machine d'artillerie compoſée de ſept ou huit canons de fuſils pour tirer pluſieurs coups à-la-fois. On affermit ces canons ſur une petite poutre, & leur lumiere paſſe par une gouttiere de fer-blanc, où l'on met de la poudre, & qu'on couvre juſqu'au moment qu'on veut tirer. Cette machine ſert dans les chemins couverts, dans les breches, & dans les retranchemens, ſouvent même ſur les vaiſſeaux pour empêcher l'abordage. (*D. J.*)

ORGUEIL, ſubſt. maſc. ORGUEILLEUX, adj. (*Morale.*) L'*orgueil* eſt une opinion exceſſive de ſon propre mérite; c'eſt un ſentiment qui conſiſte à s'eſtimer ſoi-même plus que les autres ou ſans raiſon, ou ſans ſujet ſuffiſant; & dans cette prévention à les mépriſer mal-à-propos. Je dis *ſans raiſon*, & c'eſt alors une folie: j'ajoute *& ſans ſujet ſuffiſant*, parce que quand quelqu'un a légitimement acquis un droit qui lui donne une prééminence par-deſſus les autres, il eſt maître de faire valoir ce droit & de le maintenir, pourvu qu'il évite un mépris injurieux vis-à-vis de ſes inférieurs. Mais le bon ſens, la réflexion, la philoſophie, la foibleſſe humaine, l'égalité qui eſt entre les hommes, doivent ſervir de préſervatifs contre l'*orgueil*, ou du-moins de correctifs de cette paſſion; c'eſt ce qui fait dire ſpirituellement à l'auteur des maximes, que l'*orgueil* ne monte dans l'eſprit de quelqu'un, que pour lui épargner la douleur de voir ſes imperfections. (*D. J.*)

OUGUEIL, (*Architect.*) c'eſt une groſſe cale de pierre, ou un coin de bois, que les ouvriers mettent ſous le bout d'un levier ou d'une pince, pour ſervir de point d'appui, ou de centre de mouvement d'une peſée, ou d'un abattage. (*D. J.*)

ORGYA, (*Littérat.*) c'étoient de petites idoles que gardoient précieuſement les femmes initiées aux myſteres de Bacchus. Dans les jours conſacrés à ce dieu, elles prenoient ces petites ſtatues, & les emportoient dans les bois, en hurlant comme des folles. *Voyez* OUGUES. (*D. J.*)

ORGYE, (*Meſure anc.*) meſure égyptienne qui, ſelon Hérodote, étoit de quatre coudées, ou de ſix piés grecs. En comparant ce qu'en dit cet hiſtorien, *l. I. n.* 149. & *l. II. c.* vj. il paroît que quatre palmes ſont un pié grec, ſix palmes une coudée, & quatre coudées ou ſix piés grecs, ſont une *orgye*. (*D. J.*)

ORICHALQUE, ſ. m. (*Littérat.*) en latin *orichalcum*, dans Virgile, métal mixte que nous ne connoiſſons plus.

L'*orichalque* des anciens, & le laiton des modernes, ſont deux choſes bien différentes. L'*orichalque* des anciens n'a point de nom parmi nous, parce que nous n'en avons aucune connoiſſance. Outre l'or, l'argent, le cuivre, l'étain, le fer, le plomb, dit Lucrece, *l. VI. vers* 1241, qui ſe trouverent ſéparés dans les creuſets de la terre, il ſe fit en quelques endroits de la terre un mélange de pluſieurs de ces metaux; & ce métal mixte fut eſtimé le plus précieux de tous. C'eſt pourquoi Virgile mêle l'*orichalque* avec l'or dans la belle cuiraſſe qu'il donne à Turnus.

Ipſe dehinc auro ſqualentem, alboque orichalco
Circumdat loricam humeris. Æneid. l. XII. v. 87.

„ Il endoſſa une magnifique cuiraſſe d'or & d'*orichal-*
„ *que blanc* „. Plaute dans pluſieurs endroits de ſes comédies, en parle comme d'une choſe de très-grand prix. Pline, *l. XXXIV. ſect.* 2. convient auſſi de l'eſtime généreuſe où étoit ce métal; mais il ajoute qu'on n'en trouvoit plus de ſon tems.

Au défaut de la nature, on a eu recours à l'art, & on a fait une eſpece d'*orichalque* avec de l'or, du cuivre, & de la calamine. Ce mélange de l'or & de l'airain donna lieu dans la ſuite de l'appeller *aurichalcum*, mot que les copiſtes poſtérieurs qui ne connoiſſoient plus l'*orichalque* naturel, n'ont pas manqué de mettre par-tout où ils l'ont pu, dans les ancien auteurs.

Enfin, nos Métallurgiſtes modernes ont compoſé l'*orichalque* avec le ſeul mélange de cuivre & de pierre calaminaire; & ils ont continué de nommer ce mélange *aurichalcum*, ou *oricalcum*. Ainſi l'*orichalque* des modernes eſt le pur laiton. *Voyez* LAITON.

L'électrum des anciens, outre l'ambre qu'il déſigne dans Virgile, ſignifie dans Pline, *l. XXXIII. c. iv.* un mélange d'or & d'argent, qui eſt cette eſpece d'*orichalque*, qui, ſelon Homere, brilloit à la lumiere beaucoup plus que l'argent.

Le métal dont il eſt queſtion dans Ezéchiel, *ch. j. v.* 4. ſous le terme hébreu *hachaſmal*, eſt l'*orichalque* des anciens, & non celui des modernes, quoiqu'en diſe Bochard, qui a ignoré que notre laiton eſt d'une invention aſſez récente. Peut-être enfin, que le caracoli employé par les Caraïbes dans leurs ajuſtement, & dont parle le pere Labat dans ſes voyages, *tome II.* eſt l'*orichalque* des anciens; c'eſt un métal des Indes qui paroît comme de l'argent, ſurdoré legerement avec quelque choſe d'éclatant, comme s'il étoit un peu enfumé. Les Orfévres françois & anglois qui ſont aux Iles, ont fait quantité d'expériences, pour imiter ce métal. On dit que ceux qui en ont approché de plus près, ont mêlé dans leur alliage ſur ſix parties d'argent, trois parties de cuivre rouge purifié, & une d'or. On fait des bagues, des boules, des poignées de cannes, & autres ouvreges de ce métal, qui ont une grande beauté, quoiqu'inférieur au caracoli naturel des Indiens. (*D. J.*)

ORICUM, ou *ORICUS*, ou *ORICOS*, (*Géog. anc.*) ancienne ville maritime de l'Epire ſeptentrionale dans la Chaonie, avec un port fameux, dont il eſt parlé dans les commentaires de Céſar, *de Bello civili, cap. viij. xxj. xxj.* Tite-Live, *l. XXVI.* en appelle les habitans *Oricini*.

La

La ville d'*Oriecus* fut bâtie, au rapport de Pline, par des peuples venus de la Colchide, dans une petite île qui ſe réunit depuis au Continent. Seymnus de Chio dit au contraire, qu'elle fut bâtie par les Eubéens qui revenoient du ſiege de Troie, & qui furent jettés dans cet endroit par le gros vents. Quoi qu'il en ſoit, cette ville ſe nomme aujourd'hui *Orte*, & elle eſt dans le canton appellé *la Canea*, vis-à-vis des côtes de la Pouille. (*D. J.*)

ORIENT, ſ. m. ſe dit *dans l'Aſtronomie & dans la Géographie*, du point de l'horiſon qui répond au levant, ou à l'eſt. *Voyez* EST & LEVANT. Ce mot vient du latin *oriri*, ſe lever, parce que c'eſt dans le point dont il s'agit, que le ſoleil paroît ſe lever. *Voyez* LEVER.

Orient équinoctial, ſignifie le point de l'horiſon où le ſoleil ſe leve, quand il eſt dans l'équateur, c'eſt-à-dire, quand il entre en *aries* ou en *libra*. *Voyez* PRINTEMS & AUTOMNE.

Orient d'été, eſt le point où le ſoleil ſe leve au commencement de l'été, dans le tems des plus longs jours.

Orient d'hiver, eſt le point où le ſoleil ſe leve au ſolſtice d'hiver, dans les tems des plus courts jours. *Chambers.* (*O*)

ORIENT, (*Critique ſacrée.*) les Hébreux déſignoient l'orient par *kedem*, qui ſignifie le *devant*; ils l'entendoient ſouvent par rapport à la Judée; *magi ab oriente venerunt*, Math. *ij.* 1. les mages vinrent de l'Arabie ou de la Chaldée, pays qui ſont à l'*orient* de la Judée. Ils l'entendoient auſſi à l'égard de la ville de Jéruſalem; *qui mens eſt contra Jeruſalem ad orientem*. Zach. *xiv.* 4. la montagne des oliviers eſt vis-à-vis de Jéruſalem vers l'*orient*. Ils l'entendoient encore par rapport au tabernacle, *aſperget digito ſepties ad orientem*, Levit. *xvj.* 14. Ils prenoient même ce mot abſolument, *ſicut fulgur exit ab oriente*, Matt. *xxiv.* 27. *Orient* ſignifie quelquefois en général un pays éloigné, *qui ſuſcitavit ab oriente juſtum*, Iſ. *xlj.* 2. qui a fait ſortir le juſte de l'*orient*. Enfin, il ſe prend pour J. C. le ſoleil de juſtice, *viſitavit nos oriens ex alto*, Luc, *j.* 78. Jeſus-Chriſt nous eſt venu viſiter d'en-haut. (*D. J.*)

ORIENT, *empire d'* (*Hiſt.*) c'eſt ainſi qu'on appelle l'empire romain, lorſque Conſtantin par la vanité de faire une ville nouvelle, & de lui donner ſon nom, tranſporta le trône à Bizance. Alors on vit Rome preſque entiere paſſer en *orient*; les grands y menerent leurs eſclaves, c'eſt-à-dire preſque tout le peuple, & l'Italie fut privée de ſes habitans. Par cette diviſion du ſceptre les richeſſes allerent à Conſtantinople, & l'empire d'occident ſe trouva ruiné. Toutes les nations barbares y firent des invaſions conſécutives; il alla de degré en degré de la décadence à la chûte, juſqu'à ce qu'il s'affaiſſa tout-à-coup ſous Arcadius & ſous Honorius.

Juſtinien reconquit à la vérité l'Afrique & l'Italie par la valeur de Béliſaire; mais à peine furent-elles ſubjuguées, qu'il fallut les perdre. D'ailleurs Juſtinien déſola ſes ſujets par des impôts exceſſifs, & finalement par un zele aveugle ſur les matieres de religion. Animé du cette fureur, il dépeupla ſon pays, reduit inculte les provinces, & crut avoir augmenté le nombre des fideles, lorſqu'il n'avoit fait que diminuer celui des hommes. Par la ſeule deſtruction des Samaritains, la Paleſtine devint déſerte, & il affoiblit juſtement l'empire par zele pour la Religion, du côté par où quelques regnes après, les Arabes pénétrerent pour la détruire.

Bien-tôt toutes les voies furent bonnes pour monter ſur le trône: un centenier nommé *Phocas*, y fut élevé par le meurtre. On y alla par les préſages, par les ſoldats, par le clergé, par le ſenat, par les payſans, par le peuple de Conſtantinople, par celui des villes, des provinces, par le brigandage, par l'aſſaſſinat; en un mot, par toutes ſortes de crimes.

Les malheurs de l'empire croiſſant de jour en jour, on ſot naturellement porté à attribuer les mauvais ſuccès dans la guerre, & les traités honteux dans la paix, à la conduite de ceux qui gouvernoient. Les révolutions firent les révolutions; & l'effet devint lui-même la cauſe. Comme les Grecs avoient vu paſſer ſucceſſivement tant de diverſes familles ſur le trône, ils n'étoient attachés à aucune; & la fortune ayant pris des empereurs dans toutes les conditions, il n'y avoit pas de naiſſance aſſez baſſe, ni de mérite ſi mince, qui pût ôter l'eſpérance.

Phocas dans la confuſion étant mal affermi, Héraclius vint d'Afrique, & le fit mourir; il trouve les provinces envahies, & les légions détruites.

A peine avoit-il donné quelque remede à ces maux, que les Arabes ſortirent de leurs pays pour étendre la religion & l'empire que Mahomet avoit fondés d'une même main. Apôtres conquérans, comme avoit été leur chef, aguerris aux fatigues de la guerre, ſobres par habitude, par ſuperſtition, & par politique, ils conduiſirent ſous l'étendart de leur prophete des troupes d'enthouſiaſtes, avides de carnage & de butin, contre des peuples mal gouvernés, amollis par le luxe, livrés à tous les vices qu'entraîne l'opulence, & depuis longtems épuiſés par les guerres continuelles de leurs ſouverains. Auſſi jamais progrès ne furent plus rapides que ceux des premiers ſucceſſeurs de Mahomet.

Enfin, on vit s'élever en 1300 une nouvelle tempête imprévue qui accabla la Grece entiere. Semblables à cette nuée que vit le prophete, qui petite dans ſa naiſſance, vint bientôt à couvrir le ciel, les Turcs mépriſables en apparence dans leur origine, fondirent comme un tourbillon ſur les états des empereurs grecs, paſſerent le Boſphore; ſe rendirent maîtres de l'Aſie, & pouſſerent encore leurs conquêtes juſques dans les plus belles parties de l'Europe; mais il ſuffit de dire ici, que Mahomet II. prit Conſtantinople en 1453, fit ſa moſquée de l'égliſe de ſainte Sophie, & mit fin à l'empire d'*orient*, qui avoit duré 1123 années. Telle eſt la révolution des états. (*D. J.*)

ORIENT, (*Commerce.*) ce terme s'entend de toutes les parties du monde qui ſont ſituées à notre égard vers les lieux où nous voyons lever le ſoleil. Il ne ſe dit oéanmoins communément que de celles qui ſont les plus éloignées de nous, comme la Chine, le Japon, le Mogol, & le reſte de l'Inde, l'Arabie, & la Perſe. Les autres dont nous ſommes plus voiſins, comme les îles de l'Archipel, & les côtes de la Méditerranée, où ſont Conſtantinople, Smirne, Alep, Seyde, *&c.* même le Caire, ne ſont connues dans le Commerce que ſous le nom du *Levant* (*D. J.*)

ORIENT, *port de l'* (*Géog.*) ou ſimplement *Orient*, port de France en Bretagne, au fond de la baie du Port-Louis, à l'embouchure de la riviere de Scorf, qui vient du pont Scorf. On y a bâti depuis environ 35 ans une ville, où la compagnie des Indes tient ordinairement ſes gros magaſins. *Long.* ſuivant Caſſini, 14d. 8'. 40". *lat.* 47d. 44'. 50". (*D. J.*)

ORIENTAL, adj. (*Aſt. & Géog.*) ſe dit proprement de quelque choſe qui eſt ſimée à l'eſt ou au levant par rapport à nous; il eſt oppoſé à occidental; mais on dit plus généralement *oriental* de tout ce qui a rapport aux pays ſitués à l'orient par rapport à nous. *Voyez* EST, LEVANT & OCCIDENTAL.

C'eſt dans ce ſens qu'on dit, perles *orientales*, lorſqu'on parle des perles qui ſe trouvent dans les Indes *orientales*. *Voyez* PERLE. On dit encore langues *orientales*, en parlant de l'hébreu, du ſyriaque, du chaldéen, & du cophte. *Voyez* LANGUE.

Dans l'Aſtronomie on dit qu'une planete eſt *orientale* lorſqu'elle paroît précéder le ſoleil vers le levant. *Voyez* LEVANT, *voyez* LUCIFER. *Chambers.* (*O*)

ORIENTALE, *Philoſophie*, (*Hiſt. de la Philoſoph.*) peu de tems après la naiſſance de Jeſus-Chriſt, il ſe forma une ſecte de philoſophes aſſez ſinguliere dans les contrées les plus connues de l'Aſie & de l'Afrique. Ils ſe piquoient d'une intelligence extraordinaire dans les choſes divines, ou celles ſur leſquelles on croit le plus parce qu'on y entend le moins, & où il ne faut pas raiſonner, mais ſoumettre ſa raiſon, faire des actes de foi & non des ſyſtêmes ou des ſyllogiſmes. Ils donnoient leur doctrine pour celle des plus anciens philoſophes, qu'ils prétendoient leur avoir été tranſmiſe dans ſa pureté; & pluſieurs d'entre eux ayant embraſſé la religion chrétienne, & travaillé à concilier leurs idées avec ſes préceptes, on vit inutilement éclore cet eſſaim d'héréſies dont il eſt parlé dans l'hiſtoire de l'Egliſe ſous le nom faſtueux de *Gnoſtiques*. Ces Gnoſtiques corrompirent la ſimplicité de l'Evangile par les fadaiſes les plus frivoles; ſe répandirent parmi les Juifs & les Gentils, & défigurerent de la maniere la plus ridicule leur philoſophie, imaginerent les opinions les plus monſtrueuſes, furent par le fanatiſme dominant, ſuppoſerent une foule de livres ſous les noms les plus reſpectables, & remplirent une partie du monde de leur miſérable & déteſtable ſcience.

Il ſeroit à ſouhaiter qu'on approfondît l'origine & les progrès des ſectes: les découvertes qu'on feroit ſur ce point éclaireroient l'hiſtoire ſacrée & philoſophique des deux premiers ſiecles de l'Egliſe; période qui ne ſera ſans obſcurité, que quand quelque homme d'une érudition & d'une pénétration peu commune aura achevé ce travail.

Nous n'avons plus les livres de ces ſectaires, il ne nous en reſte qu'un petit nombre de fragmens peu conſidé-

ſidérables. En ſupplémant leurs ouvrages, les premiers peres de l'Egliſe, par un zele plus ardent qu'éclairé, nous ont privé de la lumiere dont nous avons beſoin, & preſque coupé le fil de notre hiſtoire.

On ne peut révoquer en doute l'exiſtence de ces philoſophes. Porphyre en fait mention, il dit dans la vie de Plotin: γεγόνασι δὲ καὶ κατὰ τὸν χρόνον τοῦτον ἄνδρες οὐκ ἀπὸ τοῦ τυχόντος ἐπιτηδεύσαντες τὴν τῶν ἑλληνικῶν συγγραμμάτων ἐξηγήσεις, οἱ καὶ μέχρι νῦν ἀκμάζουσι παρ' ἡμῖν, &c. Il y avoit alors pluſieurs chrétiens, héréſiques, & autres profeſſant une doctrine émanée de l'ancienne philoſophie, & marchoit à la ſuite d'Adelphius & d'Aquilinus, *&c.* Ils mépriſoient Platon; ils ne parloient que de Zoroaſtre, de Zoſtrian, de Nicomede, & de Melas, & ils ſe regardoient comme les reſtaurateurs de la ſageſſe orientale. nous pourrions ajouter au témoignage de Porphyre, celui de Théodote & d'Eunape.

Ces philoſophes prirent le nom de *Gnoſtiques*, parce qu'ils s'attribuoient une connoiſſance plus ſublime & plus étendue de Dieu, & de ſes puiſſances ou émanations, qui faiſoient le fond de leur doctrine.

Ils avoient pris ce nom long-tems avant que d'entrer dans l'Egliſe. Les Gnoſtiques furent d'abord certains philoſophes ſpéculatifs; on étendit enſuite cette dénomination à une foule d'hérétiques dont les ſentimens avoient quelque affinité avec leur doctrine. Irenée dit que Ménandre diſciple de Simon, fut un gnoſtique; Baſilide fut un gnoſtique ſelon Jerôme; Epiphane met Saturnin au nombre des Gnoſtiques; Philaſtrius appelle Nicolas chef des Gnoſtiques.

Ce titre de gnoſtique a donc paſſé des écoles de la philoſophie des Gentils dans l'Egliſe de J. C. & il eſt très-reſſemblable que c'eſt de cette doctrine trompeuſe que Paul a parlé dans ſon épître à Timothée, & qu'il déſigne par les mots de ψευδωνύμου γνώσεως; d'où l'on peut conclure que le gnoſtiſme n'a pas pris naiſſance parmi les Chrétiens.

Le terme de *gnoſis* eſt grec; il étoit en uſage dans l'école de Pitagore & de Platon, & il ſe prenoit pour la contemplation des choſes immatérielles & intellectuelles.

On peut donc conjecturer que les philoſophes orientaux prirent le nom de *Gnoſtiques*, lorſque la philoſophie pithagorico-platonicienne paſſa de la Grece dans leur contrée, ce qui arriva peu de tems avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt; alors la Chaldée, la Perſe, la Syrie, la Phénicie, & la Paleſtine étoient pleines de Gnoſtiques. Cette ſecte pénétra en Europe. L'Egypte en fut infectée; mais elle s'enracina particuliérement dans la Chaldée & dans la Perſe. Ces contrées furent le centre du gnoſtiſme; c'eſt-là que les idées des Gnoſtiques ſe mêlerent avec les viſions des peuples, & que leur doctrine s'amalgama avec celle de Zoroaſtre.

Les Perſes qui étoient imbus du platoniſme, trompés par l'affinité qu'ils remarquerent entre les dogmes de cette école dont ils ſortoient & la doctrine des gnoſtiques orientaux, qui n'étoit qu'un pithagorico-platoniſme défiguré par des chimeres chaldéennes & zoroaſtriques, ſe méprirent ſur l'origine de cette ſecte. Bien-loin de le dire Platoniciens, les gnoſtiques orientaux reprochoient à Platon de n'avoir rien entendu à ce qu'il y a de ſecret & de profond ſur la nature divine, *Platonem in profunditatem intelligibilis eſſentiæ non penetraſſe*. Porphyr. Enéad. *II. l. IX. c. vj.* Plotin indigné de ce jugement des Gnoſtiques, leur dit: *quaſi ipſi quidem intelligibilem naturam cognoſcendo attingentes, Plato autem reliquique beati viri minime?* „ Comme ſi vous ſaviez de la nature intelligible ce que Platon & les autres hommes „ de ſa trempe céleſte ont ignoré „, *Pl. ibid.* Il revient encore aux Gnoſtiques en d'autres endroits, toujours avec la même véhémence. „ Vous vous faites un mérite, „ ajoute-t-il, de ce qui doit vous être reproché ſans „ ceſſe; vous vous croyez plus inſtruits, parce qu'en „ ajoutant vos extravagances aux choſes ſenſées que vous „ avez empruntées, vous avez tout corrompu „.

D'où il s'enſuit qu'à-travers le ſyſtême de la *philoſophie orientale*, quel qu'il fût, on reconnoiſſoit des veſtiges de pithagorico-platoniſme. Ils avoient changé les dénominations. Ils admettoient la tranſmigration des ames d'un corps dans un autre. Ils profeſſoient la Trinité de Platon, l'être, l'entendement, & un troiſieme architecte; & ces conformités, quoique moins marquées peut-être qu'elles ne le paroiſſoient à Plotin, n'étoient pas les ſeules qu'il y eût entre le gnoſtiſme & le platonico-pithagoriſme.

Le platonico-pithagoriſme paſſa de la Grece à Alexandrie. Les Egyptiens avides de tout ce qui concernoit la divinité, accoururent dans cette ville fameuſe par ſes philoſophes. Ils brouillerent leur doctrine avec celle qu'ils y puiſerent. Ce mélange paſſa dans la Chaldée, où il s'accrut encore des chimeres de Zoroaſtre, & c'eſt ce chaos d'opinions qu'il faut regarder comme le *philoſophie orientale*, ou le gnoſtiſme, qui introduit avec ſes ſectateurs dans l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, s'empara de ſes dogmes, les corrompit, & y produiſit une multitude innombrable d'héréſies qui tetinrent le nom de *gnoſtiſme*.

Leur ſyſtême de théologie conſiſtoit à ſuppoſer des émanations, & à appliquer ces émanations aux phénomenes du monde viſible. C'étoit une eſpece d'échelle où des puiſſances moins parfaites placées les unes au-deſſous des autres, formoient autant de degrés depuis Dieu juſqu'à l'homme, où commençoit le mal moral. Toute la portion de la chaîne compriſe entre le grand abyme incompréhenſible on Dieu juſqu'au monde étoit bonne, d'une bonté qui alloit à la vérité en dégénérant; le reſte étoit mauvais, d'une dépravation qui alloit toujours en augmentant. De Dieu au monde viſible, la bonté étoit en raiſon inverſe de la diſtance; du monde au dernier degré de la chaîne, la méchanceté étoit en raiſon directe de la diſtance.

Il y avoit auſſi beaucoup de rapport entre cette théorie & celle de la cabale judaïque.

Les principes de Zoroaſtre; les ſephiroths des Juifs; les éons des Gnoſtiques ne ſont qu'une même doctrine d'émanations, ſous des expreſſions différentes. Il y a dans ces ſyſtêmes des ſexes différens de principes, de ſephirots, d'éons, parce qu'il y falloit expliquer la génération d'une émanation, & la propagation ſucceſſive de toutes.

Les principes de Zoroaſtre, les ſephirots de la cabale, les éons perdent de leur perfection à meſure qu'ils s'éloignent de Dieu dans tous ces ſyſtêmes, parce qu'il y falloit expliquer l'origine du bien & du mal phyſique & moral.

Quels moyens l'homme avoit-il de ſortir de ſa place; de changer ſa condition mitérable, & de s'approcher du principe premier des émanations? C'étoit de prendre ſon corps en averſion; d'affoiblir en lui les paſſions; d'y fortifier la raiſon; de méditer; d'exercer des œuvres de pénitence; de ſe purger; de faire le bien; d'éviter le mal, *&c.*

Mais il n'acquéroit qu'à la longue, & après de longues tranſmigrations de ſon ame dans une longue ſucceſſion de corps, cette perfection qui l'élevoit au-deſſus de la chaîne de ce monde viſible. Parvenu à ce degré, il étoit encore loin de la ſource divine; mais en s'attachant conſtamment à ſes devoirs, enfin il y arrivoit; c'étoit-là qu'il jouiſſoit de la félicité complette.

Plus une doctrine eſt imaginaire, plus il eſt facile de l'altérer; auſſi les Gnoſtiques ſe diviſerent-ils en une infinité de ſectes différentes.

L'éclat des miracles & la ſainteté de la morale du chriſtianiſme les frapperent; ils embraſſerent notre religion, mais ſans renoncer à leur philoſophie, & bien-tôt Jeſus-Chriſt ne fut pour eux qu'un bon très-parfait, & le Saint-Eſprit un autre.

Comme ils avoient une langue toute particuliere, on les entendoit peu. On voyoit en gros qu'ils s'écartoient de la ſimplicité du dogme, & on les condamnoit ſous une infinité de faces diverſes.

On peut voir à l'*article* CABALE, ce qu'il y a de commun entre la *philoſophie orientale* & la philoſophie judaïque; à l'*article* PITHAGORE, ce que ces ſectaires avoient emprunté de ce philoſophe; à l'*article* PLATONISME, ce qu'ils devoient à Platon; à l'*article* JESUS-CHRIST & GNOSTIQUE, ce qu'ils avoient reçu du chriſtianiſme; & l'extrait abrégé qui va ſuivre de la doctrine de Zoroaſtre, montrera la conformité de leurs idées avec celle de cet homme célebre dans l'antiquité.

Selon Zoroaſtre, il y a un principe premier, infini & éternel.

De ce premier principe éternel & infini, il en eſt émané deux autres.

Cette premiere émanation eſt pure, active & parfaite.

Son origine, ou ſon principe, eſt le feu intellectuel.

Ce feu eſt très-parfait & très-pur.

Il eſt la ſource de tous les êtres, immatériels & matériels.

Les êtres immateriels forment un monde. Les matériels en forment un autre.

Le premier a conſervé la lumiere pure de ſon origine; le ſecond l'a perdue. Il eſt dans les ténebres, & les ténebres s'accroiſſent à meſure que la diſtance du premier principe eſt plus grande.

Les dieux & les eſprits voiſins du principe lumineux, ſont ignés & lumineux.

Le

Le feu & la lumiere vont toujours en s'affoiblifſant; où ceſſent la chaleur & la lumiere, commencent la matiere, les ténèbres & le mal, qu'il faut attribuer à Ariſmane & non à Oroſmade.

La lumiere eſt d'Oroſmade; les ténèbres ſont d'Ariſmane: ces principes & leurs effets ſont incompatibles.

La matiere dans une agitation perpétuelle tend ſans ceſſe à ſe ſpiritualiſer, à devenir ſubtile & active.

Spiritualiſée, active & ſubtile, elle retourne à ſa ſource, au feu pur, à mithras, où ſon imperfection finit, & où elle jouit de la ſuprême félicité.

On voit que dans ce ſyſtême, l'homme confondu avec tous les êtres du monde viſible, eſt compris ſous le nom commun de *matiere*.

Ce que nous venons d'expoſer de la *philoſophie orientale* y laiſſe encore beaucoup d'obſcurité. Nous connoîtrions mieux l'hiſtoire des héréſies compriſes ſous le nom de *gnoſtiſme*; nous aurions les livres des Gnoſtiques; ceux qu'on attribue à Zoroaſtre, Zoſtrian, Meſos, Allogene ne ſeroient pas ſuppoſés, que nous ne ſerions pas encore fort inſtruits. Comment ſe tirer du leur nomenclature? comment apprécier la juſte valeur de leurs métaphores? comment interpréter leurs ſymboles? comment ſuivre le fil de leurs abſtractions? comment exalter ſon imagination au point d'atteindre à la leur? comment s'enivrer & ſe rendre ſoo aſſez pour les entendre? comment débrouiller le cahos de leurs opinions? Contentons-nous donc de peu que nous en ſavons, & jugeons aſſez ſainement de ceque nous avons, pour ne pas regretter ce qui nous manque.

ORIENTAL, (*Commerce & Hiſt. nat.*) nom donné par le plûpart des joailliers à des pierres précieuſes. Cette épithete eſt fondée ſur la dureté de ces pierres, qui eſt beaucoup plus grande, dit-on, que celle des mêmes pierres trouvées en occident; mais cette regle n'eſt point ſûre, & il ſe trouve en Europe quelques pierres qui ont tout autant de dureté & de pureté que celles d'orient. On prétend auſſi que les pierres qui viennent d'orient, ont des couleurs plus vives & plus belles que celles qu'on trouve en occident. *Voyez* PIERRES PRECIEUSES. (—)

ORIENTER, v. act. (*Aſtr. & Gnom.*) ſe dit principalement d'un cadran mobile, que l'on place dans la ſituation où il doit être par rapport aux points cardinaux, enſorte que la méridienne tracée ſur ce cadran, tombe dans le plan du méridien. *Voyez* CADRAN, MÉRIDIEN, *&c.*

ORIENTER, s', à la lettre, c'eſt examiner du quel côté on a l'orient, & par conſéquent les trois autres points cardinaux. Mais en général on appelle s'*orienter*, s'aſſurer préciſément, ſoit ſur terre, ſoit ſur mer, de l'endroit où l'on eſt. (*O*)

ORIENTER, (*Archit.*) c'eſt marquer ſur le terrein, avec la boudole, ou ſur le deſſein, avec une toſe des vents, la diſpoſition d'un bâtiment par rapport aux points cardinaux de l'horiſon. On dit auſſi s'*orienter*, pour ſe reconnoître dans un lieu, d'après quelque endroit remarquable, pour en lever le plan. (*D. J.*)

ORIENTER LES VOILES, (*Marine.*) c'eſt les berſſer & ſituer de maniere qu'elles reçoivent le vent. (*Z*)

ORIFICE, ſ. m. (*Gramm.*) la bouche ou l'ouverture d'un tube, d'un tuyau, ou autre cavité. *Voy.* TUBE.

ORIFICE, en *Anatomie*, ſe dit ſingulierement de l'embouchure de pluſieurs conduits, vaiſſeaux, ou autres cavités du corps; comme de la veſſie, de l'uterus, de l'eſtomac, *&c.*

L'*orifice* ſupérieur de l'eſtomac eſt la partie où l'on ſent la faim. Son *orifice* inférieur s'appelle *pylore*. *Voy.* FAIM & PYLORE.

Il y a quelques opérations en Chimie pour leſquelles il faut que les *orifices* des vaiſſeaux ſoient ſcellés hermétiquement. *Voyez* HERMÉTIQUE.

Orifice ſe dit auſſi quelquefois par extenſion, de l'ouverture d'une plaie ou d'un ulcere.

ORIFICE, (*Hydr.*) On entend par l'*orifice* d'un ajutage, d'un canon, d'une jauge, la ſurface de ſon ouverture circulaire, ou ſa ſuperficie entiere qui eſt comme la quarré de ſon diametre: ainſi lorſqu'on dit qu'un jet a trois lignes, cela ſignifie trois lignes de diametre, & le même jet de trois lignes en aura pour ſon *orifice*, ou ſuperficie, neuf lignes & un ſeptieme qu'on néglige. *Voyez* AJUTAGE. (*K*)

ORIFICIEN, *ſcatus-conſulte*, (*Juriſprud.*) ainſi appellé de nom du conſul Orificius qui le fit paſſer au ſénat. Il portoit que les enfans ſuccederoient à leur mere préférablement à tous autres, ſoit cognats ou agnats de leur mere. Les empereurs Arcadius & Théodoſius étendirent cette diſpoſition aux petits-enfans.

ORIFLAMME, ſ. f. (*Hiſt. de France.*) nom ancien hiſtoriens font ce mot maſculin, & écrivent tantôt *oriflamme*, tantôt *oriflambe*, tantôt *auriflamme*, tantôt *auriflambe* ou *oriflande*: étendard de l'abbaye de Saint-Denis; c'étoit une eſpece de gonfanon ou de bannière, comme en avoient toutes les autres égliſes; cette bannière étoit faite d'un tiſſu de ſoie couleur de feu, qu'on nommoit *cendal* ou *ſaint vermeil*, qui avoit trois fanons, & étoit entourée de houppes de ſoie. L'*oriflamme* de Saint-Denis étoit attachée au bout d'une lance, d'un faſt, d'un bâton, que Ranul de Preſler nomme le *glaive* de l'*oriflamme*.

Louis le Gros, prince recommandable par la douceur de ſes mœurs, & par les ſoins qui font un bon prince, eſt le premier de nos rois qui ait été prendre l'*oriflamme* à Saint-Denis en 1124, lorſqu'il marcha contre l'empereur Henri V. Depuis lors, ſes ſucceſſeurs allerent prendre en grande cérémonie cette eſpece de bannière à Saint-Denis, lorſqu'ils marchoient dans quelque expédition de guerre: ils la recevoient des mains de l'abbé, & après la victoire, l'*oriflamme* étoit rapportée dans l'égliſe de Saint-Denis, & remiſe ſur ſon autel. C'étoit un chevalier qui étoit chargé de porter l'*oriflamme* à la guerre; & cet honneur appartint pendant long-tems au comte de Vexin, en ſa qualité de premier vaſſal de Saint-Denis.

Il eſt aſſez vraiſemblable qu'il y avoit deux *oriflammes*, dont l'une reſtoit toûjours en dépôt à Saint-Denis & que, lorſqu'il ſe préſentoit une occaſion de guerre, on en faiſoit une ſeconde toute ſemblable; on conſacroit cette derniere, & on la levoit de deſſus l'autel avec de grandes cérémonies. Si on la conſervoit exempte d'accidens pendant le cours de la guerre, on la rapportoit dans l'égliſe; quand on la perdoit, on en faiſoit une autre ſur l'original, pour l'employer dans l'occaſion.

Guillaume Martel ſeigneur de Bacqueville, eſt le dernier chevalier qui fut chargé de la garde de l'*oriflamme* le 28 Mars 1414, dans la guerre contre les Anglois; mais il fut tué l'année ſuivante à la bataille d'Azincourt & c'eſt la derniere fois que l'*oriflamme* ait paru dans nos armées, ſuivant du Tillet, Spondе, dom Félibien, & le pere Simplicien. Cependant, ſuivant une chronique manuſcrite, Louis XI. prit encore l'*oriflamme* en 1465 mais les hiſtoriens du tems n'en diſent rien.

Les Bollandiſtes dérivent le mot *oriflamme* du celtique & tudeſque *flan*, *fan* ou *van*, qui ſignifie une *bannere*, un *étendard*, & d'où l'on a fait *flamm* ou *fanon*, qui veut dire la même choſe: la premiere ſyllabe *ori* vient du latin *aurum*, c'eſt donc à dire *étendard doré*, parce qu'il étoit enrichi d'or.

Le lecteur peut conſulter Galant, *traité de l'oriflamme*, Borel, du Tillet, & les *mémoires des Inſcriptions*. (*D. J.*)

ORIGAN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) *origanum*, genre de plante à fleur monopétale, labiée, dont la levre ſupérieure eſt relevée, arrondie & diviſée en deux parties, & l'inférieure en trois. Le piſtil ſort du calice, il eſt attaché comme un clou à la partie poſterieure de la fleur & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la ſuite autant de ſemences arrondies & renfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les fleurs naiſſent dans des épis écailleux qui forment des bouquets au haut des branches & des tiges. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

Tournefort compte quatorze eſpeces de ce genre de plante, dont il faut me borner ici à ne décrire que la ſauvage commune: *origanum ſylveſtre, ſpicis laxis, erectis, confertis, paniculatis*. H. Cliff. 305. Elle a ſes racines menues, ligneuſes, fibreuſes, traçantes obliquement en terre. Elles pouſſent pluſieurs tiges qui s'élevent à la hauteur de deux ou trois pieds, dures, quarrées, velues. Ses feuilles ſortent oppoſées des nœuds des tiges; les plus grandes reſſemblent à celles du calament valgaire, & les plus petites à celles de la marjolaine; elles ſont velues, odorantes, d'un goût âcre & aromatique. Ses fleurs naiſſent comme en paraſol aux ſommités des tiges, dans des épis grêles & écailleux, qui compoſent de gros bouquets; chacune de ces fleurs eſt en gueule, ou en tuyau découpé par le haut en deux levres de couleur incarnate. Lorſque les fleurs ſont paſſées il leur ſuccede des ſemences très-menues, preſque rondes, enfermées dans une capſule oblongue qui a ſervi de calice à la fleur.

Cette plante croît non-ſeulement dans les pays chauds mais auſſi dans les pays froids, comme en Allemagne, en Angleterre, en France. On la trouve aux lieux champêtres, montagneux, ſecs, expoſés au ſoleil; & elle ſe plaît principalement ſur les collines & les montagnes. Elle fleurit en été.

Au reſte; l'*origan* ſauvage varie beaucoup & par ſes feuilles, & par ſes fleurs. Tragus obſerve que ſes fleurs ſont de trois ſortes; l'une ponceau, l'autre rouge-blanchâtre, & la derniere toute blanche. Il y en a qui prétendent que celui d'Eſpagne & d'Italie vaut mieux que le nôtre, & je crois qu'ils ont reiſon.

Le petit *origan*, ou la petite marjolaine ſauvage, *origanum ſylveſtre*, *humile*, de nos Botaniſtes, a ſa racine ligneuſe, rouſſâtre, fibreuſe. Elle pouſſe une petite tige, ordinairement unique, tonde, rouſſâtre; un peu rude, haute de ſix à ſept pouces, laquelle ſe diviſe au ſommet en pluſieurs rameaux, qui ſoutiennent des fleurs en maniere de paraſol, mêlées de bien & de purpurin; elles ſont garnies de feuilles oppoſées, petites, oblongues, velues, un peu fermes, aſſez ſouvent diſpoſées ſans ordre d'une odeur aromatique & ſuave, comme celle de l'*origan* vulgaire.

Quand les fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des ſemences très-menues, arrondies, de bonne odeur, & d'un goût âcre. Cette plante ſe trouve dans les forêts: on peut la ſubſtituer à la précédente; elle fleurit dans le même tems. (*D. J.*)

ORIGAN, (*Pharm. & Mat. méd.*) grand *origan*, marjolaioe ſauvage ou bâtarde, marjolaine d'Angleterre, & petit *origan* ou petite marjolaioe ſauvage.

Ces plantes poſſedent à-peu-près les mêmes vertus que la marjolaioe, à laquelle on peut les ſubſtituer.

La poudre de leurs feuilles & de leurs fleurs ſechées eſt un aſſez bon errhin. *Voyez* ERRHIN.

On emploie principalement ces plantes pour l'uſage extérieur. On les fait entrer dans les demi-bains, les pédiluves, & ſur-tout dans la compoſition des vins aromatiques, qu'on applique auſſi-bien que leur marc ſur les membres attaqués de paralyſie, d'œdeme, *&c.*

Les feuilles d'*origan* entrent dans l'eau générale & le ſirop d'armoiſe; les ſommités fleuries dans l'eau vulnéraire & l'huile de petits chiens; les fleurs dans le ſirop de ſtœcas, *&c.* (*b*)

ORIGÈNE, *hexaples d'*, (*Critiq. ſacrée.*) c'eſt ainſi qu'on nomme différentes verſions des livres ſacrés, raſſemblés par *Origène* en pluſieurs colonnes.

Pour comprendre ce que c'étoit que les *hexaples d'Origène*, il faut ſavoir qu'outre la traduction des Septante, l'Ecriture avoit depuis été traduite en grec par d'autres interpretes. La premiere de ces verſions (ou plutôt la deuxieme en comptant les Septante), étoit celle d'Aquila. La troiſieme, étoit celle de Symmaque. La quatrieme, étoit celle que Théodotion donna ſous Commode. La cinquieme, fut trouvée à Jéricho. La ſixieme, fut découverte à Nicopolis.

Origène entreprit de réduire toutes ces verſions en un corps avec le texte hébreu, enſorte qu'on pût aiſément & d'un coup d'œil confronter ces verſions & ce texte. Pour cela il mit d'abord en huit colonnes le texte hébreu en caracteres hébreux, puis le même texte en caracteres grecs: & enſuite les verſions dont nous avons parlé. Tout cela ſe répondoit verſet par verſet, ou phraſe par phraſe, vis-à-vis l'une de l'autre, chacune dans ſa colonne. Les verſions étoient placées en cet ordre; Aquila, Symmaque, les Septante, Théodotion, la cinquieme & la ſixieme; ces dernieres marquées chacune par chiffre de leur nombre. Dans les Pſeaumes, il y avoit une neuvieme colonne pour la ſeptieme verſion. *Origène* appella cet ouvrage *hexaples*, ἑξαπλα, c'eſt-à-dire *ſeptuples*, ou ouvrage à ſix colonnes, parce qu'il n'avoit égard qu'aux ſix premieres verſions greques.

Il faut encore ſavoir qu'*Origène* ne raſſembla d'abord en un volume que quatre verſions, en les mettant en quatre colonnes, l'une à côté de l'autre, dans la même page; ce qui fit donner à cette édition le nom de *tétraple*. La premiere de ces colonnes étoit la verſion d'Aquila; dans la ſeconde, celle de Symmachus; dans la troiſieme, les Septante; & dans la derniere, celle de Théodotion.

Quelque tems après il fit une autre édition, où il ajoute deux autres colonnes; & cette édition portoit tantôt le nom d'*hexaple*, & tantôt celui d'*octaple*. Dans celle ci la premiere colonne étoit le texte hébreu en lettres hebraïques; dans la ſeconde, le même texte en lettres greques. Puis venoient les quatre verſions de ſa *tétraple* dans le même ordre; dans la ſeptieme, étoit ce qu'on appelloit la *cinquieme verſion greque*; & dans la huitieme & derniere, ce qu'on appelloit la *ſixieme*. En quelques endroits il avoit ajouté une neuvieme colonne, où il avoit mis ce qu'on appelloit la *ſeptieme verſion*. La cinquieme & la ſixieme n'étoient pas de tout le vieux-Teſtament: ni l'une ni l'autre, par exemple, n'avoit la loi, de ſorte qu'elle commençoit par ſix colonnes. Le nombre s'augmentoit enſuite à meſure que ces verſions s'augmentoient. C'eſt pourquoi auſſi tantôt on l'appelle *hexaple*, & tantôt *octaple*, ſelon qu'on enviſageoit ſes ſix, ou ſes huit colonnes; car c'eſt la même édition; & il ne faut pas s'y tromper. Quoiqu'en quelques endroits elle en ait juſqu'à neuf, on ne lui donna pourtant jamais le nom d'*enneaple*, parce que cette neuvieme étoit en peu d'endroits; quelques-uns même prétendent qu'elle n'étoit qu'aux Pſeaumes; on n'y eut aucun égard pour le nom de tout l'ouvrage.

Dans cette édition, *Origène* changea l'ordre de pluſieurs endroits des Septante, où il ſe trouvoit différent de celui de l'hébreu. Car comme dans cette verſion il y avoit pluſieurs paſſages tranſpoſés, ſurtout dans *Jérémie*, ſon deſſein demandoit abſolument qu'ils fuſſent remis dans le même ordre que l'original hébreu pour pouvoir les comparer. Son but, en reſſemblant toutes ces verſions avec l'original, étoit de faire voir la différence qui ſe trouvoit entr'elles & l'original, afin d'y changer ce qu'il pouvoit y avoir encore de défectueux, & de faire avec tous ces ſecours une verſion plus correcte & plus parfaite pour l'uſage des égliſes greques. Pour en juger, il faloit donc que l'on trouvât en chaque colonne le même paſſage ſous ſes yeux, & qu'une ligne ou un verſet répondît à l'autre, & puiſqu'il ſe trouvoit des tranſpoſitions dans quelques verſions, il étoit naturel dans ce plan de les ramener à l'ordre de l'original.

La cinquieme & la ſixieme verſion dont on vient de parler furent trouvées; l'une à Nicopolis près d'Actium en Epire, ſous le regne de Caracalla; & l'autre à Jéricho en Judée, ſous celui d'Alexandre Severe. Pour la ſeptieme, on ne ſait pas d'où elle venoit, ni qui en étoit l'auteur, non plus que ceux des deux autres. La premiere de ces trois contenoit les petits Propheter, les Pſeaumes, le Cantique des cantiques, & le livre de Job. La ſeconde, les petits Prophetes & le Cantique des cantiques. La troiſieme, ſelon quelques auteurs n'avoit que les Pſeaumes. Mais comme ce qu'on nous dit de ces trois verſions eſt fort incertain, & ſe contredit même quelquefois, & que d'ailleurs la choſe n'eſt d'aucune conſéquence puiſqu'elles ſont perdues, il n'eſt pas néceſſaire de nous en embarraſſer. La figure ſuivante peut donner une idée juſte de la maniere dont *Origène* avoit diſpoſé le tout dans cette édition.

I. Colonne.	II.	III.	IV.	V.	VI.	VII.	VIII.	IX.
Texte hébreu en lettres hébraïques.	Texte hébreu en lettres greques.	Verſion greque d'Aquila.	Verſion greque de Symmachus.	Verſion greque des Sept.	Verſion greque de Théodotion.	La cinquieme verſion greque.	La ſixieme verſion greque.	La ſeptieme verſion greque.

Origène donna les trois dernieres verſions, & celles d'Aquila, de Symmachus & de Théodotion, telles qu'il les rencontra, ſans y apporter beaucoup de façon. Mais pour celle des Septante qui étoit dans la cinquieme colonne, comme c'étoit pour elle qu'il publioit toutes les autres, il y apporta tout ſes ſoins pour la donner auſſi correcte & auſſi achevée qu'il lui étoit poſſible.

Les exemplaires qu'on en avoit communément alors parmi les Juifs helléniſtes & les Chrétiens, & qui ſe liſoient parmi les uns & les autres dans leurs aſſemblées publiques, auſſi-bien qu'en particulier, étoient pleins de fautes qui s'y étoient gliſſées inſenſiblement, & accumulées par la négligence des copiſtes, dans une ſi longue ſuite d'années où cette verſion avoit paſſé par tant de mains différentes. Pour lui rendre donc ſa pureté naturelle, il prit la peine de collationner pluſieurs copies & de les examiner attentivement, pour corriger l'une par l'autre. Ce fut une copie ainſi revûe & corrigée, qu'il mit dans ſon *hexaple* à la cinquieme colonne. Elle fut tellement eſtimée, qu'on la regarda toûjours depuis ce

tems

tems-là comme la ſeule bonne & véritable verſion des Septante; & toutes les autres qui couroient, ſans avoir été reviſées & taites ſur la ſienne, prirent le nom de *commune* ou *vulgaire* pour les diſtinguer de celle-ci.

Cependant *Origène* ne borna pas là ſon travail: non-ſeulement il déchargea ſon édition des fautes de copiſtes, mais il voulut encore la perfectionner & corriger les fautes des traducteurs eux-mêmes, par la comparaiſon qu'il en faiſoit avec l'original hébreu. Il s'y en trouvoit beaucoup de ces dernieres; il y avoit des omiſſions, des additions, & des endroits très-mal traduits. La loi elle-même qui étoit pourtant ce qui avoit été traduit avec le plus de ſoin dans cette verſion, avoit pluſieurs de ces défauts. Le reſte en avoit encore bien davantage. Il vouloit donc remédier à tout cela, ſans rien changer au texte original des Septante.

Pour cet effet, il ſe ſervit de quatre différentes eſpeces de marques, déja en uſage alors parmi les Grammairiens: l'obéliſque, l'aſtériſque, le lemniſque, & l'hypolemniſque. L'obéliſque étoit une ligne droite, comme une petite broche (—) ou comme une lame d'épée; & c'eſt auſſi de-là qu'elle prend ſon nom. L'aſtériſque étoit une petite étoile (*); le lemniſque étoit une ligne entre deux points (÷); & l'hypolemniſque, une ligne droite avec ſeulement un point deſſous (—).

L'obéliſque lui ſervoit à marquer ce qu'il falloit retrancher dans les Septante, parce qu'il ne ſe trouvoit pas dans l'hébreu. L'étoile étoit pour ce qu'il y falloit ajouter, tiré de l'hébreu, & ces additions il les prenoit preſque toûjours de la verſion de Théodotion; ce n'étoit que quand il ne la trouvoit pas juſte, qu'il avoit recours aux autres. Pour les lemniſques & les hypolemniſques, il s'en ſervoit, à ce qu'on croit, pour marquer les endroits où les traducteurs n'avoient pas attrapé le ſens de l'original. Mais on n'a pas trop bien éclairci juſqu'à préſent à quoi ces deux marques ſervoient préciſément.

Enfin, pour montrer juſqu'où s'étendoit le retranchement d'un obéliſque, ou l'addition d'une étoile, il avoit une autre marque qui, dans quelques exemplaires, ſont deux points (:), &, dans quelques autres, un dard la pointe en-bas (⁘). Avec le ſecours de ces marques, on voyoit où finiſſoit ce qu'il y avoit de trop ou de trop peu, comme avec l'obéliſque & l'étoile on voyoit où cela commençoit. Mais tout cela ſe fit ſans rien changer dans la verſion originale des Septante. Car, en retranchant toutes ces marques & les additions des étoiles, vous aviez l'édition des Septante pure & ſimple, telle qu'elle étoit ſortie des mains des traducteurs.

Voilà ce qu'on appelloit l'édition d'*Origène*, à cauſe des ſoins qu'il s'étoit donnés pour la corriger & la réformer. C'étoit un travail immenſe; auſſi lui fit-il donner le ſurnom d'*Adamantius*, qui veut dire *infatigable*; & qui a été d'une grande utilité à l'Egliſe. On ne ſait pas au juſte quand il mit la derniere main à cet ouvrage; mais il y a apparence que ce fut l'an 250, quatre ans avant ſa mort.

L'original de cette traduction fut mis dans la bibliotheque de l'égliſe de Céſarée en Paleſtine, où ſaint Jérôme le trouva encore long-tems après, & en tira une copie. Mais apparemment que les troubles & les perſécutions que l'Egliſe eut à eſſuyer dans ce tems-là furent cauſe qu'elle y fut bien cinquante ans, ſans qu'il paroiſſe qu'on y ſongeât, juſqu'à ce que Pamphile & Euſebe l'y deterrerent, en prirent des copies, & firent connoître cette édition. Depuis lors on en connut le prix & l'excellence; les copies s'en multiplierent, & ſe répandirent dans les autres égliſes. Enfin, elle fut reçue par tout avec une approbation générale & de grands applaudiſſemens. Il arriva néanmoins que la groſſeur de l'ouvrage, & la peine & la dépenſe qu'il falloit pour en avoir des copies complettes, la firent bien-tôt tomber; outre la dépenſe, il étoit embarraſſant de faire copier tant de volumes, & très-difficile de trouver parmi les Chrétiens des copiſtes aſſez habiles pour écrire l'hébreu avec ſes caracteres propres. Tout cela fut cauſe que la plûpart ſe contenterent de faire copier ſimplement la cinquieme colonne, ou les Septante, avec les étoiles &c. qu'*Origène* y avoit miſes; parce qu'avec cela on avoit en quelque maniere l'abrégé de tout l'ouvrage. Ainſi il ſe fit très-peu de copies du grand ouvrage, & beaucoup de cette eſpece d'abrégé. Et comme en copiant il arrivoit ſouvent de ne pas marquer avec exactitude les étoiles, il s'eſt trouvé dans quantité de copies des Septante faites dans la ſuite, bien des choſes ſuppoſées de cette verſion qui n'y étoient pas d'abord, & qui n'y ſont entrées que par voie de ſupplément avec cette marque.

Cependant il y avoit encore pluſieurs copies de l'ouvrage entier, tant de la *tétraple* que de l'*hexaple*, dans les bibliotheques, où on alloit les conſulter juſqu'à ce que, vers le milieu du ſeptieme ſiecle, l'inondation des Sarraſins dans l'orient ayant détruit les bibliotheques partout où ils paſſoient, on n'en a plus entendu parler. Il n'en eſt parvenu juſqu'à nous que quelques fragmens qu'ont recueillis Fluminius Nobilius, Drufius, & le pere Bernard de Montfaucon. Ce dernier dans ſa livre qu'il a publié, preſqu'auſſi gros que l'étoit l'*hexaple*, & d'une impreſſion magnifique, nous avoit fait eſpérer beaucoup, & nous a donné fort peu de choſes.

Pamphile & Euſebe qui découvrirent, vers la fin du troiſieme ſiecle, l'*hexaple d'Origène* dans la bibliotheque de Céſarée (ou, ſelon d'autres auteurs, qui l'apporterent de Tyr & la mirent dans cette bibliotheque) corrigerent ſur cette édition la verſion des Septante telle qu'on l'avoit communément. *Voyez* SEPTANTE (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ORIGENISTES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) anciens hérétiques dont les abominations ſurpaſſerent celles des Gnoſtiques.

Saint Epiphane en parle comme d'une ſecte qui ſubſiſtoit encore de ſon tems, mais en très-petit nombre. Il ſemble qu'il fixe leur origine au tems du grand Origenes; mais il ne dit pas que c'eſt de lui qu'ils ont tiré leur nom: au contraire il les diſtingue d'autres *origéniſtes*, auxquels il donne pour chef Origenes Adamantius. Il ajoute qu'à la vérité les premiers tiroient leur nom d'un certain Origenes, & par-là il fait connoître que ce n'étoit pas du grand Origenes. D'ailleurs S. Auguſtin dit expreſſément que c'en étoit un autre.

A l'égard de leur doctrine, tout ce que la modeſtie nous permet d'en dire, c'eſt qu'ils condamnoient le mariage; qu'ils ſe ſervoient de pluſieurs livres apocryphes, comme les actes de S. André, *&c.* & que pour excuſer la publicité & l'énormité de leurs crimes, ils accuſoient les Catholiques de faire la même choſe en particulier.

Origéniſtes, ſuivant l'hiſtoire eccléſiaſtique, étoient les ſectateurs d'Origenes, qui ſoutenoient que J. C. n'étoit fils de Dieu que par adoption; que l'ame des hommes exiſte, & a péché dans le ciel avant la création de leur corps; que les tourmens des damnés ne ſeront point éternels, & que les démons ſeront enfin délivrés eux-mêmes des peines de l'enfer.

Saint Epiphane réfute amplement les erreurs de ce pere de l'Egliſe; mais il le fait, comme il en convient lui-même, avec trop de chaleur; de ſorte qu'il peut bien y avoir de l'exagération dans ce qu'il a dit du grand Origenes. Il paroît même que S. Jérôme & Théophile d'Alexandrie parlant de ce grand homme, n'ont point donné à leur zele les bornes convenables; & ſans doute, c'eſt la raiſon pour laquelle S. Jean Chryſoſtôme fut accuſé lui-même d'être *origéniſte*, comme n'ayant point déclamé avec aſſez de véhémence contre Origenes.

L'*Origéniſme* fut adopté principalement parmi les moines d'Egypte & de Nitrie, qui avoient tiré diverſes opinions erronées ou ſingulieres, de la lecture d'un traité d'Origenes intitulé, *des principes*. On peut compter parmi ces opinions biſarres que le ſoleil, la lune, les étoiles & les eaux, qui ſont au-deſſus du firmament, ont des ames, & qu'à la réſurrection tous les corps auront une forme ronde. Les livres d'Origenes furent condamnés, & la lecture en fut défendue dans le cinquieme concile général, qui eſt le deuxieme de Conſtantinople, tenu en 553. Divers auteurs ſe ſont attachés depuis à juſtifier la doctrine d'Origenes, & d'autres à prouver la réalité de ſes erreurs; mais on ne peut diſconvenir qu'il ne ſe ſoit égaré fut bien des choſes. (*c*)

(*c*) Comme il n'y a pas long-tems qu'il fut prononcé dans une académie la diſſertation, où l'on juſtifie le fameux Origène des erreurs qui lui furent imputées, & pour leſquelles il fut condamné lui & ſon ouvrage, par pluſieurs ſouverains Pontifes & conciles généraux, on eſpere que les gens de lettres auront plaiſir de trouver ici les raiſons principales de cet Académicien, puiſque ſa diſſertation n'a pas vu le jour. Après avoir donc auparavant marqué par des exactitudes refpectueuſes la vénération dûe aux SS. Peres & aux conciles qui ont condamné Origène, parce qu'ils le ſuppoſoient auteur des erreurs qu'on lit dans ſes livres περὶ ἀρχῶν, il propoſa trois principes, par leſquels il entendoit démontrer l'innocence d'Origenes même. 1°. Le tems auquel il écrivit ſur ſes livres. 2°. Les différens bonheurs qu'un Origénes après leur publications. 3°. La doctrine qu'il nous a laiſſé par écrit. Quant

ORIGINAIRE, adj. (*Gramm.*) qui a pris son origine en quelque endroit. Exemple, c'est une famille *originaire* de Flandres. Il se dit aussi de ce qui nous vient d'*origine*; c'est un vice *originaire* dans cette maison.

Originaire; quelques marchands appellent marchandise *originaire*, celle qui croît ou qui se fabrique dans un pays avec de matieres mêmes du pays; mais ce terme est peu usité. *Diction. de Com. tom. III. pag.* 644.

ORIGINAL, s. m. est le premier dessein, ou instrument authentique de quelque chose, & qui doit servir comme de modele ou d'exemple à être copié ou imité. *Voyez* Dessein, modele, &c.

Aujourd'hui l'on trouve à peine aucun titre ancien de possession, inféodation, &c. qui soit *original*; ce ne sont que des *vidimus*, ou copies collationnées sur les originaux.

Original, s. m. (*Gramm.*) *Voyez* Originalité.

ORIGINAUX, *écrits*; ce terme peut se prendre en différens sens. 1°. Pour le manuscrit authentique d'un ouvrage, tel qu'il est sorti des mains de son auteur. Ainsi, quoique nous ayons plusieurs manuscrits de la bible, on ne peut pas assurer que nous en ayons les *originaux*: pour faire une copie exacte, il faut la collationner sur les *originaux*.

2°. On peut appeller *écrits originaux* ceux mêmes qui ayant été transcrits ou imprimés, l'ont été avec tant de fidélité qu'ils n'ont souffert aucune altération, changement, addition ou suppression de quelque partie. Pouvons-nous nous flatter d'avoir les *originaux* de Cicéron, de Tite-Live, après que d'habiles commentateurs ont tenté de restituer les leçons fautives, & d'éclaircir les passages obscurs, qu'il y reste encore beaucoup de lacunes?

3°. On appelle *écrits originaux*, des pieces uniques dont on n'a jamais tiré de copies. Ainsi l'on rapporte que les *originaux* du procès de Ravaillac furent brûlés avec ce régicide, par des raisons d'état sur lesquelles on a débité bien de fausses conjectures.

Original, se dit *en Peinture*, des choses d'après lesquelles on copie: on dit la nature est mon *original*, ce dessein, ce tableau, quoique copie, est mon *original*.

Original se dit encore d'un dessein, d'un tableau qu'un peintre fait d'imagination, de génie, quoique chacune de leurs parties soient copiées d'après nature. Peinture, tableau *original*, se prend en bonne & en mauvaise part; en bonne, lorsque dans un tableau tout y est grand, singulierement nouveau; & en mauvaise, lorsqu'on n'y rencontre qu'une singularité bisarrement grotesque. Les Peintres répetent quelquefois les mêmes sujets, & à peu près de la même façon, sans qu'aucune de ces répétitions soient appellées *copies*. On appelle encore *original* les estampes faites d'après des desseins ou des tableaux *originaux*. Il est très-difficile de distinguer les tableaux *originaux* d'avec de bonnes copies. *Voyez* Copies.

Originaux, *en terme de l'Echiquier*, signifient les mémoires ou extraits que l'on envoie au bureau des secrétaires de la chancellerie.

Ils sont différens des actes enregistrés, qui contiennent les jugemens & plaidoyers des procès jugés par les barons.

ORIGINALITÉ, s. f. (*Gramm.*) maniere d'exécuter une chose commune, d'une maniere singuliere & distin-

on tems, il est très-certain suivant ce que nous en raconte Eusebe que les livres Περὶ ἀρχῶν furent écrits & publiés avant qu'il partît d'Alexandrie, chassé par le peuple & par les prêtres, pour avoir été condamné dans un synode convoqué par l'Evêque Démétrius ce qui arriva l'année de l'ere Chrétienne 213. Démetrius ne laissa pas de poursuivre ce grand homme par des lettres qu'il écrivit avec chaleur à plusieurs Evêques, dans lesquelles il ne fit cependant jamais mention d'aucune erreur qu'Origene eût écrit contre la foi: Démetrius ne l'auroit pas certainement passé sous silence, lui qui mettoit tout en mouvement pour le rendre odieux à tout le monde, mais il l'accusoit seulement de s'être mutilé. Mais quelques efforts que fît Démetrius pour décréditer cet illustre écrivain, les Eglises de Palestine, d'Achaïe, & d'Arabie le protégerent toujours, & ne le séparerent jamais de leur communion, quoiqu'elles fussent gouvernées par des évêques très-catholiques qui menoient une vie sainte, ce qu'elles n'auroient pas pratiqué si elles l'avoient trouvé coupable des erreurs qui sont dans ses livres des *principes*. Origene fut en outre suivant la Chronologie des Conciles du Pere Labbé, appellé l'an de J. C. 247. par les peres du Concile de Bostra, pour refuter l'évêque Berille qui nioit la divinité du fils de Dieu qu'il prétendoit exister avant l'incarnation. Cette hérésie étoit même répandue du tems de S. Jerôme dans les livres d'Origene. Qui pourra se persuader que les peres d'un concile appellassent pour refuter un hérésiarque, un autre hérésiarque infecté des mêmes erreurs? & on ne peut pas dire que les peres de Bostra ignorassent ou ne connussent les erreurs d'Origene, puisqu'ils savoient que Démetrius l'avoit chassé de son église, d'où ils auroient encore su les motifs de cette expulsion. Mais il y a plus, après la mort de Démetrius, ses successeurs Heraclas & Denis laisserent en paix & en repos Origene comme l'atteste le savant Pagi. Bien plus, il envoya lui-même à Denis son livre *de Martyrio* selon le sçavant, & après avoir écrit une lettre à l'évêque Théotiste de Césarée, dans laquelle il en parla avec grande estime, & fit son éloge d'une maniere incroyable: ce qu'il n'auroit certainement pas fait, si les erreurs que les adversaires d'Origene lui attribuent, étoient de lui. Quel catholique auroit pu fréquenter un homme qui auroit enseigné que notre ame après sa séparation du corps passoit dans celui d'un âne ou d'autre brute généralement quelconque; que le Divin fils non seulement est plus petit que le pere, mais qu'il ne voit pas même le pere, & que le S. Esprit ne voit pas le fils; que le Démon acquerra le salut éternel, & que J. C. devra être crucifié de rechef à la fin des siecles, sauver les Diables & les Damnés, que toutes les substances doivent enfin se transformer en une seule, & que Dieu est corporel? On lit ces énormités & autres semblables dans les livres des *principes* d'Origene. Si cependant nous comparons la doctrine que ce grand homme laissa dans ses autres ouvrages avec celle-ci, il en faudra nécessairement inférer ou qu'il fut toujours contraire dans ses sentimens, ou que les livres περὶ ἀρχῶν ont été dépravés par les hérétiques après la mort de leur auteur; parce que dans le 4. & 8. livre contre Celse, dans les livres 5. & 6. sur la lettre aux Romains, dans les livres sur les Proverbes de Salomon, dans le tome 7. & 11. sur S. Mathieu il rejette la transmigration des ames comme contraire aux divines écritures & à la foi catholique. Il continue le même raisonnement dans le tome 6. sur S. Jean. Qu'ensuite Origene ait pensé catholiquement, sur les divines personnes on peut le relever de ce qu'il écrivit en expliquant ces paroles: *qui etiam proprio filio suo non pepercit &c.* & ces autres de l'Apôtre S. Paul: *O altitudo divitiarum!* &c. Mais entre tous les autres le grand Athanase donne le plus clair témoignage de l'orthodoxie d'Origene sur le mystere de la très-Sainte Trinité. Dans son livre des decrets du Concile de Nicée il écrivit en ces termes: *Verbum porro ab aeterno esse cum patre, nec essentia vel substantia differre, sed substantiae paternae proprium esse filium, ut decreverunt qui interfuerunt Nicaeno synodo, licet denuo nobis audire ex laboriosis Origenis*. Le Marquis Pic de la Mirandole, insigne défenseur d'Origene affirme dans son apologie que dans une lettre qu'on dit être de lui, & reconnue pour telle par S. Jerôme l'auteur nie que le Démon puisse acquérir le salut, ajoutant qu'une telle assertion est indigne même d'un insensé.

Dans le premier tome sur S. Jean, dans le 7. livre contre Celse, & dans le 5. sur l'épître aux Romains il nie que J. Ch. doive être crucifié une seconde fois; bien plus il est surpris qu'il puisse y avoir des hommes qui osent assurer contre la doctrine de l'Apôtre que le Christ doive souffrir de nouveau: enfin il suffit de lire dans les livres d'Origene que Dieu est corporel pour être convaincu à l'évidence qu'ils ont été dépravés. Quand Theophile d'Alexandrie fut obligé de condamner les livres d'Origene à l'instigation des Anthropomorphites selon le rapport de Socrate liv. 6. c. 7. & de Sozomene liv. 8. c. 14 de l'histoire, ce fut parce qu'ils étoient contraires à leur dogme que Dieu est corporel. Ces preuves font voir d'une maniere convaincante, disoit l'académicien, que les livres *des principes* furent corrompus par les hérétiques, sachant surtout qu'ils se sont servis de cette même ruse diabolique contre les livres des autres auteurs catholiques, & en particulier contre ceux de Clement Romain, de Clement d'Alexandrie, de Denis & de tant d'autres hommes Apostoliques suivant le témoignage de S. Jerôme; ils ne ménagerent pas même l'écriture sacrée, comme l'affirment Tertullien & Origene de Marcion, & ils pousserent leur témérité si loin qu'ils écrivirent du vivant même de l'Apôtre S. Paul une lettre en son nom aux peuples de Thessalonique pour les séduire. L'Apôtre se vit en conséquence lui-même obligé de leur écrire une seconde lettre pour les désabuser, & les raffermir dans la croyance catholique. Un fait arrivé à Origene même de son vivant confirme tout ce qui a été prouvé dans cette dissertation. Cet homme célebre ayant appris de quelques uns de ses amis qu'on répandoit en son nom différentes erreurs, leur répondit ainsi dans une de ses lettres: „ Je ne suis du „ tout surpris qu'on altere & falsifie mes écrits, puisqu'on a fait la „ même chose à S. Paul même. Comme j'avois conféré en pré„ sence de plusieurs personnes sur les matieres de foi, un promul„ gateur d'hérésies ayant obtenu une copie de ma dispute de ceux „ qui l'écrivoient, en ôta & y substitua ce qu'il voulut, y chan„ gea enfin ce qu'il lui plut, & fit ensuite circuler ces erreurs, „ comme si c'eût été mon ouvrage. L'ayant pris sur le fait, je lui „ demandai pourquoi faisoit-il cela? il crut me contenter en me „ disant que son intention avoit été de corriger & embellir mes „ conférences. Voilà, je vous prie, quelle belle maniere de polir „ & corriger, conforme à celle de Marcion & de son successeur „ pour corriger & mettre au net l'évangile & les épîtres de „ S. Paul. „

C'est ainsi que traita Origene un autre hérétique dans Ephése, où non seulement il répandoit plusieurs erreurs en son nom, mais il les écrivit de plus en différentes parties du monde, jusqu'à Rome. Celui-ci ayant été aussi pris sur le fait & repris hautement, il ne craignit point de répondre que c'étoit de lui qu'il tenoit cette doctrine. Origene ayant assemblé plusieurs de ses disciples pour attester la doctrine qu'il avoit enseigné, convainquit d'imposture cet indigne calomniateur. Mais cependant Origene fut obligé d'écrire à plusieurs Eglises pour se justifier, jusqu'au grand Pontife Fabien l'an de J. C. environ 248. Il ne fait mention dans cette lettre que des erreurs que les hérétiques avoient fait glisser dans son dialogue, selon le témoignage de S. Jerôme, sans parler d'aucune autre erreur. On ne lisoit donc pas encore alors dans ses livres des *principes* les absurdités qu'y trouva dans la suite S. Jerôme, quoiqu'ils fussent publiés, il y avoit déja plus de quinze ans; autrement ni les Eglises, ni le souverain Pontife, n'auroient accepté la lettre d'Origene, s'il n'avoit par icelle detesté & condamné toutes ses erreurs. Cela fait conclurre à l'académicien que les livres περὶ ἀρχῶν furent falsifiés & corrompus par les hérétiques, ou lorsqu'Origene étoit retiré dans Tyr à faire l'octaple, ou après sa mort. (*W*)

ſtinguée: l'*originalité* eſt très-rare. La plupart des hommes ne ſont en tous genres, que des copies les uns des autres. Le titre d'*original* ſe donne en bonne & en mauvaiſe part.

ORIGINE, ſ. f. (*Gramm.*) commencement, naiſſance, germe, principe de quelque choſe. L'*origine* des plus grandes maiſons a d'abord été fort obſcure. Les préjugés religieuſes de nos jours ont preſque toutes leur *origine* dans le paganiſme. Une mauvaiſe plaiſanterie a été l'*origine* d'un traité fatal à la nation, & d'une guerre ſanglante où pluſieurs milliers d'hommes ont perdu la vie. Menage a écrit des *origines* de notre langue.

ORIGINE, *en Géométrie*, ſe dit du point par lequel on commence à décrire une courbe, lorſqu'on la décrit par un mouvement continu. *Voyez* DÉCRIRE & ENGENDRER.

On appelle auſſi aſſez ſouvent *origine* de la courbe ſon ſommet, c'eſt-à-dire le point *A* (*fig.* 11. *analyſ.*) où l'on ſuppoſe que commencent les ordonnées & les abſciſſes. *Voyez* ABSCISSE, ORDONNÉE, *&c.* (*O*)

ORIGINEL, adj. *qu'on a d'origine*: péché *originel*, eſt le crime qui nous rend coupables dès le moment de notre naiſſance, par imputation de la déſobéiſſance d'Adam. *Voyez* PÉCHÉ & IMPUTATION.

La nature du péché *originel* eſt auſſi difficile à ſonder que ſon exiſtence eſt facile à établir, ſelon la remarque de S. Auguſtin: *eo nihil ad prædicandum notius, nihil ad intelligendum ſecretius.* Auſſi eſt-il peu de queſtions ſur leſquelles les Théologiens aient été plus partagés.

Illyricus, un des centuriateurs de Magdebourg, a prétendu que le péché *originel* eſt une ſubſtance produite par le démon, & qui eſt imprimée à l'ame de chaque homme, à cauſe de la déſobéiſſance du premier homme: ſentiment qui approche du Manichéiſme, & que d'ailleurs Illyricus ne prouve nullement.

On lit dans la confeſſion d'Ausbourg, que le péché *originel* n'eſt autre choſe que la corruption de notre nature, répandue dans toutes les parties de notre ame; & que cette corruption qui exclut toute juſtice intérieure, ſe réduit à la concupiſcence habituelle, qui ſe révolte ſans ceſſe contre l'eſprit, & qui ſollicite continuellement au mal. Mais cette concupiſcence eſt l'effet du péché d'Adam, & non pas le péché même d'Adam. Quoique mauvaiſe en elle-même, elle n'eſt criminelle aux yeux de Dieu que quand on acquieſce aux mauvais deſirs qu'elle ſuggere, & qu'on en ſuit les impreſſions déréglées. Mais où eſt ce conſentement libre & cet acquieſcement dans les enfans?

Henri de Gand, & Grégoire de Rimini, regardent le péché *originel* comme une qualité maladive qui a infecté la chair d'Adam en mangeant du fruit défendu, & qu'il a communiqué à ſes deſcendans par la voie de la génération. Ce ſentiment pêche par les mêmes raiſons que le précédent, & n'a d'ailleurs aucun fondement dans l'écriture ou dans les peres.

Saint Anſelme a avancé que le péché *originel* eſt la privation de la juſtice qu'Adam avoit reçue de Dieu en ſortant de ſes mains, ou au moins quelques momens avant ſa chute; mais cette privation eſt la peine de la déſobéiſſance d'Adam, elle en eſt la ſuite, & par conſequent elle n'en peut former la nature ou l'eſſence.

Le ſentiment le plus commun parmi les théologiens catholiques, eſt que le péché *originel* n'eſt autre choſe que la prévarication même d'Adam, qui nous eſt imputée intrinſéquement, c'eſt-à-dire dont nous ſommes réellement coupables, parce que nous l'avons commiſe en lui, en ce que toutes nos volontés étoient renfermées dans la ſienne.

On n'eſt guere moins partagé ſur la maniere dont ſe communique le péché *originel*.

Le pere Mallebranche déduit le péché *originel* de cauſes naturelles, & prétend que les hommes conſervent dans leur cerveau toutes les traces & impreſſions de leurs premiers parens. Comme les animaux produiſent leur ſemblable avec les mêmes traces dans le cerveau, & que ceux de la même eſpece ſont ſujets aux mêmes ſympathies & antipathies, & qu'ils font les mêmes choſes dans les mêmes occaſions, de même, dit ce pere, nos premiers parens, après avoir tranſgreſſé le commandement de Dieu, reçoivent dans leur cerveau des traces profondes par l'impreſſion des objets ſenſibles, de ſorte qu'il y a beaucoup d'apparence qu'ils aient communiqué ces impreſſions à leurs enfans.

Or, comme ſuivant l'ordre établi par la nature, les penſées de l'ame ſont néceſſairement conformes aux traces du cerveau, on peut dire qu'auſſi-tôt que nous ſommes formés dans le ſein de notre mere, nous devenons infectés de la corruption de nos parens, puiſqu'ayant dans notre cerveau des traces ſemblables à celles des perſonnes qui nous donnent l'être, il faut néceſſairement que nous ayons les mêmes penſées & les mêmes inclinations par rapport aux objets ſenſibles; par conſéquent nous devons naître avec la concupiſcence & le péché *originel*. Avec la concupiſcence, ſuppoſé qu'elle ne conſiſte que dans l'effort naturel que les traces du cerveau font ſur l'ame de l'homme pour l'attacher aux choſes ſenſibles; & avec le péché *originel*, ſuppoſé que ce péché ne ſoit autre choſe que l'efficacité de la concupiſcence, comme ce effet, ce n'eſt autre choſe que les effets de la concupiſcence, conſidérés comme victorieux & maîtres de l'eſprit & du cœur des enfans. Et il y a grande apparence, ajoute cet auteur, que le regne de la concupiſcence, ou la victoire de la concupiſcence, eſt ce qu'on appelle *péché originel* dans les enfans, & *péché actuel* dans les hommes libres. *Recherch. de la vérité, l. II. c. vij. n. v.*

Ce ſentiment paroît fondé ſur ce qu'enſeigne S. Auguſtin, *l. I. de nupt. & concup. xxiv. Ex hac concupiſcentia carnis tanquam filia peccati, & quando illi nil turpia conſentitur, etiam peccatorum mater multorum, quæcumque naſcitur prolem originali eſt obligata peccato.*

Parmi les anciens, quelques-uns, comme Tertullien, Apollinaire & d'autres, au rapport de S. Auguſtin, *epiſt. lxxxij. à Marcellin.* ont cru que dans la génération l'ame des enfans proviennent de celle de leurs parens, comme le corps des enfans provient de celui de leurs peres & meres, ceux-ci communiquoient aux premiers une ame ſouillée du péché *originel*.

D'autres ont penſé que le péché *originel* ſe communique, parce que l'ame que Dieu crée eſt par ſa deſtination unie à un corps infecté de ce péché, à peu-près comme une liqueur ſe gâte quand on la verſe dans un vaſe infecté. On trouve quelques traces de cette opinion dans S. Auguſtin, *l. V. contr. Julian. c. iv. ut ergo*, dit ce pere, *& animus cum pariter utcumque quoniatue, niſi quod aſſertur, renaſcendo emendetur, profecto aut utrumque vitiatum ex homine trahitur, aut alterum in altero, tanquam in vitiato vaſe corruptum: ubi occulta juſtitia divinæ legis iuluditur.* Mais il n'approuve ni ne déſapprouve ce ſentiment, & ſe contente de dire qu'il n'eſt pas contraire à la foi.

Enfin les théologiens catholiques qui font conſiſter la nature du péché *originel* en ce que celui d'Adam eſt imputé à ſes deſcendans, parce que toutes leurs volontés étoient contenues dans la ſienne, en expliquent la propagation en diſant que Dieu, par ſa ſuprême volonté, a ſtatué que toutes les volontés étant contenues dans celle d'Adam, elles ſe trouveroient toutes coupables du péché de ce premier homme, de même qu'elles auroient été juſtes, s'il n'eût point prévariqué.

Les effets du péché *originel* ſont l'ignorance, la concupiſcence ou l'inclination au mal, les miſeres de cette vie, & la néceſſité de mourir.

ORIGNAL, (*Hiſt. nat.*) grand animal quadrupede qui ſe trouva dans les parties ſeptentrionales de l'Amérique. Quelques auteurs ont confondu cet animal avec celui qu'on appelle *renne*; mais de meilleurs obſervateurs nous diſent qu'il ne differe de l'élan que par la groſſeur qui égale celle d'un cheval. L'*original* a la croupe large, ſa queue n'a qu'un pouce de longueur; il a les jambes & les piés d'un cerf. Un long poil lui couvre le cou, le girot & le haut du jarret. Sa tête a environ 2 piés de long; ſon muſle eſt gros & ramaſſé ſur le haut; ſes naſeaux ſont fort larges: ſon bois eſt beaucoup plus large que celui d'un cerf; mais il eſt fourchu comme celui d'un daim: ce bois ſe renouvelle tous les ans. On prétend que cet animal eſt ſujet à l'épilepſie, & comme dans ſes accès il ſe gratte l'oreille du pié de derriere, on en a conclu que ſa corne étoit un ſpécifique contre cette maladie: on en vante les vertus contre les palpitations, les vertiges, la pleuréſie, le cours-de-ventre, *&c.* Le poil de l'*original* eſt mêlé de gris blanc & de rouge noir; il conſerve toujours une certaine élaſticité, ce qui le rend très-propre à faire des matelas, *&c.* Sa chair eſt d'un très-bon goût: ſa peau préparée eſt douce, forte & moëlleuſe.

ORIGUÉLA, (*Géog.*) ou ORIHUELA, comme écrivent les Eſpagnols; ville d'Eſpagne au royaume de Valence, avec un évêché ſuffragant de Valence. Elle eſt dans une campagne fertile, ſur la riviere de Ségura, à 14 lieues N. E. de Carthagene, 14 S. O. de Valence. *Long.* 17. 2. *lat.* 37. 58.

Cette ville eſt ancienne, à ce que prétendent les Géographes, qui croient que c'eſt l'*Orcelis* de Ptolomée. En tous cas ſon évêché eſt moderne; car il n'en fait aucu-

aucune mention dans les trois anciennes notices ecclésiastiques d'Espagne. Il y a lieu de penser que l'église d'*Origuela* fut fondée en collégiale l'an 1414, & érigée en cathédrale par Alphonse, cinquième roi d'Arragon. Son gouvernement est indépendant de Valence, & la juridiction s'étend sur environ 12 lieues de longueur & 6 de largeur. (*D. J.*)

ORILLON, s. m. *en terme de Fortification*, c'est une partie avancée du flanc vers l'épaule du bastion, qui est arrondie, & qui sert à couvrir le reste du flanc. Lorsque cette partie avancée est terminée par une ligne droite, on la nomme *épaulement*. *Voyez* ÉPAULEMENT.

On fait des *orillons* arrondis, afin de couvrir davantage le flanc, de rendre les angles qui sont exposés aux batteries des ennemis plus forts, & qu'il y ait moins de parties qui puissent être battues perpendiculairement par une même batterie. On ne fait des *orillons* qu'aux places revêtues de maçonnerie, parce que la terre a trop peu de solidité pour qu'ils puissent se soutenir long-tems.

Les Ingénieurs avancent plus ou moins leurs *orillons*. M. de Vauban l'avance de 5 toises, & M. de Cohéorn de 24, devant son flanc haut, pour le mieux garantir des coups croisés. L'*orillon* de cet illustre ingénieur est une tour de pierre, avec un souterrain où il fait des casemates pour 6 pieces de canon, lesquelles défendent le fossé & la face du retranchement de maçonnerie qu'il fait dans son bastion.

Pour tracer l'*orillon*, suivant M. le maréchal de Vauban, il faut diviser le flanc *CDC Pl. I. de Fortif. fig.* 7. en trois parties égales. Sur le milieu *CI* du tiers du flanc, vers l'épaule du bastion, on élevera une perpendiculaire *OK* indéfinie, en dedans le bastion, & au point *C*, extrémité de la face *BC*, une autre perpendiculaire *CK*, qui coupe la premiere dans un point *K*. De ce point pris pour centre, & de l'intervalle *KC*, on décrira un arc *CI* qui donnera la partie antérieure de l'*orillon*. On posera ensuite l'angle à l'angle flanqué & au point *I*, & l'on tirera dans cette position en dedans le bastion, la ligne *IH*, à laquelle on donnera 5 toises: cette ligne se nomme le *revers de l'orillon*, ou la *droiture de l'épaule*. Si l'on veut ensuite décrire le flanc couvert, on prolongera la ligne de défense *AO* de 5 toises, jusqu'en *G*, on tirera *HG*, sur laquelle on décrira un triangle équilatéral *LGH*, puis du point *L* pris pour centre, & de l'intervalle *LG* ou *LH*, on décrira l'arc *GPH*, qui fera le flanc couvert.

Le parapet de l'*orillon* doit être plus épais que les autres parapets, & il doit être en ligne droite en dedans, à moins que l'*orillon* ne soit extrêmement grand, comme celui de M. de Cohéorn. A l'égard de la droiture de l'épaule, elle ne doit avoir qu'un petit parapet de maçonnerie d'un pié d'épaisseur.

On pratique dans le revers de l'*orillon*, des portes secretes appellées *poternes*, qui conduisent les soldats de la ville dans le fossé, par un soutterain pratiqué dans l'intérieur du rempart. *Voyez* POTERNES.

Par la construction de l'*orillon* il y a une partie du flanc couvert, proche le point *H*, qui ne peut être vue de la contrescarpe de la place. Elle est suffisante pour y pratiquer une embrasure, dont le canon sert beaucoup à la défense du passage du fossé & du pié de la breche. (*Q*)

ORILLON, *en terme d'Eguillettier*, sont des boufettes de fil ou de laine, prises au bout d'un ruban de laine, par le moyen d'un ferret à embrasset. *Voy.* FERRET & EMBRASSER. Les *orillons*, ainsi nommés de l'endroit où ils se placent, servent à orner les oreilles des chevaux.

ORILLONS, s. m. pl. (*Soierie.*) machines mouvantes au moyen d'une coulisse, qui sert à élever ou baisser la banquette; on appelle ces *orillons*, *orillons de dessus*; les *orillons* de derriere sont des especes de tasseaux creusés, qui supportent les cuisples de chaîne & de poil.

ORIN *ou* HOIRIN, s. m. (*Marine.*) c'est une grosse corde attachée à la croisée de l'ancre par un de ses bouts, & qui tient par l'autre bout à une bouée, qui marque l'endroit précis où est l'ancre. (*Z*)

ORINE, (*Géog. sacrée.*) Pline, *l. V. c. xiv.* nomme ainsi la contrée de la Palestine où étoit Jérusalem. C'est que S. Luc, *c. i. v.* 39. appelle *montana Judæa*, lorsqu'il parle de la sainte Vierge qui alla visiter Elisabeth. Il y avoit plusieurs villes dans ces montagnes, Jérusalem, Rama, Bethléhem, *&c.* Le grec de S. Luc porte ἡ ὀρεινὴ, d'où a pû aisément s'écrire en lettres latines *Orinè*. (*D. J.*)

ORIO, *voyez* LOUIOT.

Orio, (*Géog.*) riviere ou plutôt torrent impétueux d'Espagne, dans la principauté de Biscaye. Il a sa source à S. Adrien, & se perd dans la mer au couchant de S. Sébastien. (*D. J.*)

ORIOL, *voyez* LORIOT.

ORION, s. m. (*Astron.*) n'est le nom qu'on donne dans l'Astronomie à une constellation de l'hemisphere austral. *Voyez* CONSTELLATION. Les anciens croyoient que cette constellation excitoit les tempêtes lorsqu'elle se levoit, *assurgens aumbrosus orion*; aujourd'hui on est revenu de cette erreur, & on ne croit plus à l'effet des constellations, ni à celui des étoiles. *Voyez* CANICULE & CANICULAIRES.

Les etoiles de la constellation d'*orion* sont au nombre de 37 dans le catalogue de Ptolomée, de 62 dans celui de Tycho, & de 80 dans celui de Flamsteed. (*O*)

ORION, (*Mythologie.*) fils de Neptune, & l'un des plus beaux hommes de son tems. Il se rendit fameux par son savoir en astronomie qu'il avoit appris d'Atlas, par son goût pour la chasse, & par sa mort que les Mythologues attribuent à la main de Diane. Cette déesse affligée d'avoir ôté la vie au bel *Orion*, obtint de Jupiter qu'il fût placé dans le ciel, où il forme une des plus brillantes constellations composée de 38 étoiles. Comme elle y occupe un grand espace, selon cette expression du poëte Manilius, *magni pars maxima cœli*, ce phénomene pourroit avoir fourni l'idée de cette taille avantageuse que Virgile donne à *Orion*, qui marchant au milieu de la mer, avoit la tête & ses épaules élevées au-dessus des eaux, parce que cette constellation est à moitié sous l'équateur, & l'autre au-dessus.

Les Arabes font dans leurs fables de cette constellation une femme très-délicate, tandis que les Grecs en font un héros vainqueur des bêtes féroces, & qui dans ses galanteries s'étoit rendu redoutable aux sages nymphes, & aux séveres déesses. Diane, dit Hygin, eut peine à se sauver de ses mains; & lorsqu'il eut été transporté dans le ciel auprès des pleyades, son voisinage parut encore si redoutable à la divine Electra, que ce fut pour échapper à ses poursuites qu'elle abandonna ses sœurs, & s'alla cacher au pole Arctique.

M. Fourmont a donné dans l'*acad. des Inscript. tome XIV. in-4°.* un mémoire où il rappelle la fable d'*Orion*, à l'histoire corrompue du patriarche Abraham. Le discours dont je parle est plein d'érudition, mais aussi de conjectures & de suppositions si recherchées, qu'elle ne peut contrebalancer le sentiment de ceux qui pensent que l'ancienne Grece ne tenoit rien des patriarches du peuple de Dieu, & qu'elle ne les connoissoit point. (*D. J.*)

ORIPEAU, s. m. (*Métall.*) lame de laiton fort mince & fort battu, qu'on employoit autrefois dans les étoffes de faux or. On ne s'en sert plus; & le nom n'en est resté que pour mépriser les vieilles étoffes ou galnus d'or qui ne sont plus de mode, & pour tourner en ridicule ceux qui en portent.

ORISSAVA, (*Géog.*) ville de l'Amérique au Mexique sur le chemin de Vera-Cruz à Mexico, entre Cordoua & la Puebla de los Angelès. Elle est auprès d'une haute montagne qui porte son nom, & dont le sommet est toujours couvert de neige, quoique sous la zone torride. *Longit.* 277. 20. *latit.* 19. 10.

ORISTAGNI, (*Géog.*) ancienne ville de l'île de Sardaigne, avec un archevêché sur le golfe de même nom, à 17 lieues N. O. de Cagliari, 12 S. de Boza. *Long.* 26. 33. *latit.* 39. 55.

Cette ville est l'*Uselis* de Ptolomée, dont les habitans ont été appellés *Uselitani*. Le nom d'*Oristagni* ou *Oristagne* lui vient vraisemblablement d'un étang formé par la riviere Sacco, dans un lieu nommé *Orès*, d'où est venu le nom latin *Ori-Stagnum*, qui a formé le nom *Oristagni*. Cette ville est dans une plaine à peu de distance de la mer, mais dans un air très-mal-sain, ce qui fait qu'elle est dépeuplée. (*D. J.*)

ORITES, (*Hist. nat.*) pierre dont parle Pline, & dont il ne nous apprend rien, sinon qu'elle est ronde, & ne souffroit aucune altération dans le feu. Les auteurs modernes ont attribué plusieurs vertus extraordinaires à cette pierre inconnue, & ils nous apprennent qu'il y en a trois especes; la premiere est ronde & noire, ou la vante comme un remede puissant contre les morsures des bêtes venimeuses, après avoir été frottée avec de l'huile de rose; la seconde étoit verte & mouchetée de blanc, ou traversée par des veines blanches; la troisieme étoit composée de couches paralleles; on prétend qu'elle faisoit avorter lorsqu'on la portoit sur soi. (—)

ORITHYE, (*Mythologie.*) fille de Pandion, ou, selon d'autres, d'Erichthée, sixieme roi d'Athènes, fut enlevée sur les bords de l'Ilissus par Borée qui l'emmena

mena en Thrace, l'épouſa & la rendit mere de deux fils, Calaïs & Zéthès. Ce prince, dans la ſuite, en reconnoiſſance de cette alliance avec les Athéniens, leur rendit le bon office de couler à fond pluſieurs galeres des Barbares.

Je n'ignore pas que ce traité d'hiſtoire paſſe pour une fable, parce que Borée a ſouvent été confondu avec le vent du nord. Je connoîs auſſi ce paſſage de Platon dans le Phœdrus, *tome III. page* 229. „ Que penſez-„ vous, dit Phœdrus à Socrate, de l'enlevement de „ l'*Orithye* par Borée? l'hiſtoire qu'on nous en débite „ eſt-elle vraie? Quand je la ſoutiendrai fauſſe, répond „ Socrate, je ne ſerois rien d'etrange, & dont les ſa-„ vans ne me donnent l'exemple; enſuite examinant la „ choſe de près, *conjecturo*, je dirois qu'*Orithye* jouant „ avec Pharmacée ſa compagne, fut précipitée par un „ coup de vent du nord de deſſus ces rochers prochains, „ & que pour cacher ſa mort & en adoucir les regrets, „ on publia que le dieu Borée amoureux d'elle l'avoit „ enlevée „.

Mais, malgré tous ces témoignages, je ſais auſſi que dans l'antiquité Borée a été regardé comme un prince de Thrace, & quel les allégories qu'on a forgées ne ſe trouvent fondées que ſur ce que le vent du nord ſouffloit dans la Grece en paſſant par la Thrace où régnoit Borée.

Quoi qu'il en ſoit, les Peintres & les Sculpteurs ſe ſont plûs à repréſenter l'enlevement d'*Orithye* par le vent Borée. Tel eſt le beau groupe de la main d'Anſelme Flamen, qu'on voit au jardin des Tuileries. (*D. J.*)

ORITORIENNE, PIERRE, *lapis oritorius*, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une eſpece de pierre d'aigle ou d'étite, brune & liſſe à la ſurface, qui eſt compoſée de petites couches minces & caſſantes, & qui renferme un noyau d'une marne griſâtre. (—)

ORIX, ſ. m. (*Gramm. & Hiſt. nat.*) animal cruel & farouche; fabuleux vraiſemblablement. Appian qui n'en avoit point vû, l'a décrit. Atillote qui n'en avoit pas vû davantage, lui place une corne au milieu du front. Pline lui rebrouſſe le poil de la queue à la tête. Albert le grand lui met de la barbe au menton. Appian le rend ſupérieur aux tigres & aux lions. Belon prétend que c'eſt la gazelle.

ORIXA, (*Géog.*) royaume de l'Indouſtan, ſur le golfe de Bengale, à l'extrémité ſeptentrionale de la côte de Coromandel, entre le Bengale & le royaume de Golconde. Il eſt borné au nord par la riviere de Ganga, qui le ſépara des terres de Rais-Rotas, depuis les 98d. 20'. de *longit.* juſqu'à 102d. 20'.

Cet état peut avoir environ 29 lieues de côtes qui courent du ſud-oueſt au nord-eſt. En allant du nord-eſt au ſud-oueſt, on y trouve Baram pour ville, Ganjam autre ville, où les Anglois ont un comptoir, & quelques bourgades; mais la ville d'*Orixa*, que Mrs Sanſon, Baudrand & autres mettent dans ce royaume comme ſa capitale, eſt une ville chimérique. (*D. J.*)

ORLE, (*Architect.*) mot dérivé de l'italien *orlo*, ourlet; c'eſt un filet ſous l'ove d'un chapiteau: lorſqu'il eſt dans le bas on dans le haut du fût d'une colonne, on l'appelle auſſi *ceinture* (*D. J.*)

ORLE, (*Marine.*) ourlet autour des voiles.

ORLE, ſ. m. *terme de Blaſon*, ce mot ſe dit d'un filet qui eſt vers le bord de l'écu. Il eſt de moitié plus étroit que la bordure qui contient la ſixieme partie de l'écu, & celui-ci la douzieme ſeulement, l'*orle* eſt éloigné du bord de l'écu à pareille diſtance que ſa largeur contient. On en met quelquefois un, deux ou trois; & quand il y en a trois & plus, ils occupent tout l'écu. L'*orle* a le même trait que l'écu. En général l'*orle* eſt une eſpece de ceinture qui ne touche point les bords. Les latins l'ont appellé *orula*.

ORLÉANOIS, (*Géog.*) il ne faut pas confondre le gouvernement d'*Orléanois* avec l'*Orléanois* propre. Le gouvernement contient outre l'*Orléanois* la Sologne, la Beauce, le Dunois, le Vendomois, le Blaiſois, la plus grande partie du Gâtinois, & le Perche-Gouet. Tout l'*Orléanois* eſt du reſſort du parlement de Paris. L'*Orléanois* propre eſt une province de France, bornée au N. par la haute Beauce, E. par le Gâtinois, S. par la Sologne, O. par le Dunois & le Vendomois. La Loire le diviſe en haut en bas *Orléanois*. Le haut eſt au N. & le bas eſt au S. de cette riviere. Orléans en eſt la capitale. La forêt qui eſt au nord de la ville, eſt une des plus grandes du royaume; elle paſſe pour contenir 94 mille arpens en bois plein, mais elle renferme des plaines fort étendues & des villages, de ſorte qu'on lui donne 15 lieues de longueur. Sa largeur eſt différente, ici d'une ou de deux lieues, & dans quelques endroits de cinq à ſix lieues. Le prix des ventes de cette forêt qui peut monter chaque année à 80 mille livres, eſt de l'apanage du duc d'Orléans. (*D. J.*)

ORLÉANS, (*Géog.*) ancienne ville de France, capitale de l'Orléanois, avec titre de duché, poſſédé par le premier prince du ſang, & un évêché ſuffragant de Paris. Il s'y fait un grand commerce en vins, blés & eaux-de-vie, commerce qui eſt occaſionné par la ſituation avantageuſe de cette ville ſur la Loire, à 13 lieues de Blois, 30 N. E. de Tours, 37S. O. de Paris. *Long.* 19d. 25'. 45" *lat.* 47d. 54'. ſuivant Caſſini.

On croit qu'*Orléans* fut érigée en cité par Aurélien, & en reçut le nom de *Aureliana civitas*, ou *Aurelianum*, en ſous-entendant *oppidum*; elle devint alors independante des peuples chartrains, & fut l'une des plus conſidérables des Gaules. Elle tomba au pouvoir des François après que Clovis eut vaincu Siagrius, & eut détruit le reſte de l'empire romain dans les Gaules. Il s'eſt tenu à *Orléans* pluſieurs conciles & ſynodes. On compte onze conciles & quatre ſynodes d'*Orléans*. Son école de droit civil & canonique eſt fort ancienne; & le pape Clément V. lui accorda, en 1305, divers privileges, que Philippe le Bel confirma en 1312.

Son évêché eſt un des plus illuſtres de France. Ses évêques furent attribués ſous l'empereur Honorius à la quatrieme lyonnoiſe & à la métropole de Sens, dont *Orléans* n'a été détaché que l'an 1622, lorſque Paris fut érigé en archevêché, auquel on donna pour ſuffragans les évêques d'*Orléans*, de Chartres, & de Meaux. Celui d'*Orléans* prétend avoir le droit, le jour de ſon entrée dans l'égliſe d'*Orléans*, d'abſoudre un certain nombre de criminels qui ſont dans les priſons; mais le parlement de Paris ne reconnoît point les abſolutions & abolitions de cette eſpece.

Le diocèſe de cet évêché renferme 272 paroiſſes, 10 chapitres, 5 abbayes d'hommes, & 3 de filles.

Le chapitre de la cathédrale eſt dédié à Jeſus-Chriſt crucifié. Il eſt remarquable que notre Sauveur eſt regardé comme premier chanoine de ce chapitre; car il eſt mis à la tête de toutes les diſtributions, pour une double portion, qui eſt donnée par forme d'anniône à l'hôtel-dieu, dans le chapitre à la juriſdiction ſpirituelle & temporelle.

Je ſupprime tous les détails qui concernent la généralité, l'élection, & le bailliage d'*Orléans*; j'aime mieux rappeller aux lecteurs françois, que c'eſt dans cette ville que naquit le roi Robert en 971. Il y fut couronné en 996 & mourut à Melun en 1031. Il étoit humain, debonnaire, & ſavant pour ſon tems. Il fit pluſieurs hymnes, que l'on chante encore à l'égliſe. Enfin, il eut la ſageſſe de refuſer l'empire & le royaume d'Italie, que les Italiens lui offroient, & qu'il n'eût jamais gardé.

On fait encore que François II. mourut à *Orléans* le 5 Décembre 1560 dans ſa 18e année. Son regne, qui ne fut que de 17 mois, vit éclore tous les maux, qui depuis déſolerent la France, & dont la cauſe principale fut le nombre d'hommes puiſſans & ambitieux qui vivoient alors. Les Guiſes abuſerent de l'autorité dont ils jouiſſoient. Le roi de Navarre & le prince de Condé eurent aſſez de reſſources pour ſoutenir un parti contraire, & les grands du royaume aſſez d'ambition pour chercher à profiter des troubles de l'état. Dans ces conjonctures, les querelles de religion devinrent un prétexte trop ſpécieux pour n'être pas employé par les deux partis. *Orléans* éprouva bientôt les triſtes effets de leur rage; François, duc de Guiſe, en fit le ſiége en 1563, & y fut aſſaſſiné. Mais il faut détourner nos yeux de ces horreurs, pour nommer quelques ſavans illuſtres dont *Orléans* a été la patrie; car je crains que le tems de ſa ſplendeur en ce genre ne ſoit paſſé.

Amelot de la Houſſaye (Nicolas) y naquit en 1634. Ses traductions & ſes hiſtoires ſont encore recherchées. Il eſt le premier qui ait fait connoître le gouvernement de Veniſe aux François. S'il ſe montra grand politique, ce fut par ſon eſprit, & non par ſon caractere, car il n'en ſuivit jamais les artifices, & mourut fort pauvre en 1706.

Bongars (Jacques) *Bongarſius*, proteſtant, a été un des ſavans hommes du ſeizieme ſiecle. Il s'attacha à l'étude de la critique, qui étoit le goût dominant de ſon tems, s'il n'alla pas auſſi loin que les Lipſe & les Caſaubon, il ne laiſſa pas d'y acquérir beaucoup de gloire, & peut-être il les eût atteints dans ce genre d'érudition, ſans les affaires d'état qui l'occuperent, & l'empêcherent d'y donner, comme eux, toutes ſes veilles. Il fut employé près de 30 années dans les plus importantes négociations d'Henri IV. & acquit cependant de gran-

grandes connoiſſances en livres, ſoit manuſcrits, ſoit imprimés, dont il ſe fit une très-belle bibliothèque. Il procure une bonne édition de Juſtin, imprimée à Paris en 1581, *in*-8°. avec des notes pleines d'érudition; mais on eſtime ſur-tout les lettres qu'il écrivit pendant les emplois dont il fut revêtu; elles ont été traduites de latin en françois par M. l'abbé de Brianville, qui en a donné la meilleure édition à la Haye en 1695. Bongars mourut à Paris en 1612 à 58 ans.

Dolet (Etienne) né vers l'an 1509, étoit imprimeur, poëte & grammairien. Il fut brûlé à Paris à la place Maubert le 3 Août 1546 à 37 ans, pour ſes opinions ſur la religion calviniſte. Les ouvrages qu'il mit au jour ſont 1°. *commentarii linguæ latinæ*, 2 vol. *in-fol.* rares. 2°. *De re navali*. 3°. *Carmonum, lib. IV.* 4°. Des lettres qui ſont rares, & d'un goût ſingulier.

Dubois (Gerard) compatriota de Dolet, prêtre de l'oratoire, a donné l'hiſtoire de l'Egliſe de Paris; il mourut en 1696 âgé de 67 ans.

Gédoyn (Nicolas) naquit à *Orléans* en 1667. Il a été jéſuite, enſuite chanoine de la Sainte-Chapelle à Paris, & enfin abbé commendataire de N. D. à Beauneuy; mais, ce qui vaut beaucoup mieux, il eſt auteur d'une excellente traduction de Quintilien & de Pauſanias, outre pluſieurs mémoires inſérés dans le recueil de l'acad. des belles-lettres. Il eſt mort en 1744.

Maus (Siméon de) ſavant interprete de l'Ecriture ſainte, mort en 1644. Son commentaire ſur les pſeaumes eſt au des meilleurs qu'on ait ſur ce livre de l'Ecriture.

Petau (Denis) *Petavius*, jéſuite, un des meilleurs critiques & des plus ſavans de ſon ſiecle. Outre qu'il a reformé la chronologie, on a de lui un grand nombre d'ouvrages ſur d'autres ſujets, & de belles éditions des œuvres de Synéſius, de Themiſtius, de Nicéphore, de S. Epiphane, de l'empereur Julien, *&c.* ſur leſquels on trouvera tous les détails qui y ont rapport dans la 37 tome des mémoires du P. Niceron. Le P. Pétau eſt mort en 1652 âgé de 69 ans.

Thoynard (Nicolas) ſavant dans les langues, dans l'hiſtoire, dans les antiquités, & dans la chronologie, mourut en 1706 âgé de 77 ans. On prétend qu'il a eu grande part au traité du cardinal Norris ſur les époques ſyriennes. Sa concordance des quatre évangeliſtes en grec, paſſe pour un ouvrage vraiment curieux.

Vaſſor (Michel le) de l'oratoire, ſe réfugia en Angleterre où il obtint une penſion du Roi Guillaume, à la ſollicitation de Burnet, évêque de Salisbury, & y mourut en 1718, âgé de plus de 70 ans. Son hiſtoire de Louis XIII. eſt trop diffuſe, car elle forme 20 v. *in*-12, elle eſt cependant très-recherchée, c'eſt qu'il ne ſe trouve que fur un petit nombre de faits.

Orléans eſt encore la patrie d'une dame, *Marie Touchet*, qui a fait grand bruit dans ce royaume. Elle donna des enfans à Charles IX. & épouſa enſuite un homme de qualité. Son eſprit, dit le Laboureur, étoit auſſi incomparable que ſa beauté, & l'anagramme de ſon nom *je charme tout*, fut trouvée fort juſte. Les hiſtoriens racontent qu'après avoir bien examiné le portrait d'Elizabeth d'Autriche, dans le tems qu'un traitoit du mariage du roi avec cette princeſſe, elle le rendit en diſant, *je n'ai pas peur de cette allemande*. Elle eut deux filles légitimes, dont l'une (Henriette de Balzac, marquiſe de Verneuil) fut maîtreſſe d'Henri IV. & l'autre du maréchal de Baſſompierre. (*D. J.*)

ORLÉANS, *la nouvelle* (*Géog.*) ville de l'Amérique, capitale de la Louiſiane. Elle fut bâtie ſous la régence du duc d'*Orléans*. C'eſt la réſidence du gouverneur. Elle eſt ſur le bord oriental du Miſſiſipi. *Lat. nord.* 28. 26. (*D. J.*)

ORMAYE, ſ. f. (*Gram.*) lieu planté d'ormes.

ORME, *ulmus*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétala en forme de paraſol, & garnie d'étamines. Le piſtil ſort du fond de cette fleur, & devient dans la ſuite un fruit membraneux, ou ſemblable à une feuille qui a la figure d'un cœur; ce fruit a dans ſon milieu une capſule membreuſe en forme de poire, dans laquelle on trouve une ſemence de la même forme. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

ORME, (*Jardinage.*) grand arbre qui vient naturellement dans pluſieurs cantons de l'Europe, dans une partie de l'Aſie, & dans l'Amérique ſeptentrionale; mais qui ſe trouve placé de main d'homme preſque partout dans ces différens pays, par le grand cas que l'on en fait. L'orme devient un très-gros & très-grand arbre, d'une tige droite, dont la tête eſt garnie de beaucoup de rameaux, & dont les racines s'étendent au loin entre deux terres. Son écorce, qui eſt rouſsâtre, ſe couvre, dès ſa jeuneſſe, de rides & d'inégalités qui augmentent avec l'âge. Sa fleur, qui n'a nul agrément, paroît au mois de Mars, & bien-tôt elle eſt remplacée par une folliculе arrondie, membraneuſe, plate & fort legere, qui contient dans ſon milieu une petite graine, dont la maturité s'accomplit dès le commencement de Mai: circonſtance particuliere & remarquable dans l'orme, dont on recueille les graines avant la venue des feuilles. En effet, elles ne commencent à ſe développer que dans le tems de la chute des ſemences. Ses feuilles ſont ovales, dentelées, ſillonnées en-deſſus, & relevées de fortes nervures en-deſſous: elles ſont fermes, rudes au toucher, d'un verd brun.

Cet arbre, par la ſtature, par le volume & l'utilité de ſon bois, a mérité d'être mis au nombre des arbres qui tiennent le premier reng dans les forêts. On convient que le chêne & le chataigner lui ſont ſupérieurs à juſte titre; mais le bois de l'*orme* convenant particuliérement à certains ouvrages, il eſt d'un plus grand prix que le bois de chêne & de chataigner, ce qui fait que ces trois ſortes d'arbres ſont à-peu-près dans un même degré d'eſtime.

L'*orme* ſe plaît dans un terrein plat & découvert, bas & aqueux; dans les lîmes noires & humides, dans les glaiſes mêlées de limon, & ſur-tout dans les terres douces & fertiles, pénétrables & humides, où le pâturage eſt bon, & particuliérement le long des chemins, des ruiſſeaux & des rivieres. On le voit auſſi réuſſir ſouvent dans les craies humides mêlées de glaiſe, dans les terres mêlées de ſable & de gravier où il y a des ſuintemens d'eau. Il ſe contente d'un ſol médiocre & de peu de profondeur, & il vient aſſez bien dans toute ſorte de terreins; mais il ne profite pas dans les terres trop ſéches, trop ſablonneuſes & trop chaudes, ni dans celles qui ſont trop froides & trop ſpongieuſes, & il croît bien lentement dans la glaiſe pure, & dans les terres trop fortes & trop dures.

Il eſt très-aiſé de multiplier cet arbre. On peut le faire venir de graine, de rejetton, de branche couchée, de bouture & de reciue: on peut auſſi le greffer. Ce dernier expédient ne s'emploie que pour multiplier les eſpeces d'*ormes* rares & curieuſes. Si l'on veut ſe ſervir des racines, c'eſt une foible reſſource qui exige beaucoup de travail. Les boutures demandent auſſi des préparations ſans pouvoir remplir l'objet en grand. Les branches couchées ſuppoſent des arrangemens donnés. Les rejettons ſont la voie la plus courte, quand on ſe trouve à portée de s'en procurer. Mais la ſemence, quoique le moyen le plus long, eſt cependant le plus convenable pour fournir une pépiniere, & obtenir un grand nombre de plants.

Si l'on prend le parti de ſemer, il faut recueillir la graine lorſqu'elle commence à tomber, ce qui arrive ordinairement entre le 10 & le 20 de Mai. Elle eſt plus parfaite, & il vaut beaucoup mieux la ramaſſer après ſa chûte: mais on ne peut guere ſe ſervir de cet expédient que quand on eſt à portée d'un aſſez grand nombre d'ormes raſſemblés; car quand il n'y en a qu'une petite quantité, le vent diſperſe les graines de façon, qu'il eſt preſqu'impoſſible de les amaſſer. Il faudra l'étendre & la laiſſer ſéches à l'ombre pendant quelques jours. On diſpoſera des planches de quatre piés de largeur dans une bonne terre de potages, graſſe, meuble & cultivée de longue main. On y formera ſur la longueur avec la pioche des reyons à-peu-près comme ſi l'on vouloit ſémer des épinards. On eſpacera ces reyons de ſix ou huit pouces les uns des autres, afin d'avoir la facilité de ſarcler avec la binette. On y répandra la graine d'*orme* uniformément & aſſez épais. On la recouvrira enſuite légerement avec la main d'un terreau très-fin, très-léger & bien criblé, d'un doigt d'épaiſſeur au plus: puis on humectera largement toute la planche, mais avec tel ménagement que la terre ne ſoit pas battue: car ici l'objet principal eſt de donner à cette graine toutes les facilités pour lever: elle eſt petite, & d'ailleurs entravée par une membrane, enſorte qu'on ne ſauroit apporter trop de ſoin à ce premier arrangement qui décide du ſuccès. Enfin, on laiſſera la planche en cet état ſans la niveller, afin que les ſillons, en retenant l'eau des pluies ou des arroſemens, puiſſent conſerver plus de fraîcheur. Il faudra répéter deux fois par ſemaine les arroſemens, ſelon la ſéchereſſe, & ſarcler au beſoin. Les graines leveront en moins de quinze jours, & la plûpart auront en automne depuis un pié juſqu'à deux de hauteur. On pourra dès cette premiere année tirer à la main les plants les plus forts pour les mettre en pepiniere; mais ce ne ſera qu'après la ſeconde année qu'il faudra tout tranſplanter. L'ormille aura alors trois ou quatre piés de haut. On pour-

pourra y travailler dès l'automne, ou bien attendre le printems, ſi la terre eſt graſſe & humide. Il faut qu'elle ſoit meuble & en bon état de culture. On réduit l'ormille à un pié, & on accourcit les racines. On la plante avec un gros piquet en rangée de deux pies, où les plants ſont eſpacés à quatorze ou quinze pouces. Rien à y faire cette premiere année qu'une légere culture pour détruire les mauvaiſes herbes. L'année ſuivante on retranchere avec beaucoup de ménagement les branches latérales, c'eſt-à-dire, en bien petite quantité, & à proportion que l'arbre ſe ſoutient de lui-même; mais il ne faut faire cette petite taille qu'à ceux qui marqueront de la diſpoſition à former une tige droite. Quant à ceux qui ſe chiffonnent, ce qui n'arrive que trop, il faudra les laiſſer aller juſqu'au printems de la troiſieme année. Alors point de meilleur parti à prendre que de les couper entierement juſqu'à un pouce de terre: c'eſt le ſeul moyen de les faire profiter. Il s'éleveront dès cette même année au double de la hauteur qu'ils avoient, & prendront naturellement une tige droite. Au bout de trois autres années, ils auront communément deux pouces de diametre, & ſeront en état d'être tranſplantés à demeure.

En ſe ſervant des rejettons mis en pepiniere, & conduits comme on vient de le dire, on gagnera deux années; enſorte qu'au bout de cinq ans ils ſeront propres à la tranſplantation. Ces rejettons ſe trouvent ſoit au pié des vieux ormes, ſoit dans les places où l'on a arraché de gros arbres de cette eſpece, ou bien on pourra s'en procurer en faiſant ouvrir la terre ſur les racines des gros arbres.

Si l'on veut multiplier l'*orme* en couchant ſes branches, cette méthode prendra autant de tems que ſi on les faiſoit venir de graine. Les branches couchées n'auront qu'au bout de deux ans des racines ſuffiſantes pour être miſes en pépiniere, où on les conduira comme les plants venus de ſemence. *Voyez* MARCOTTER.

Pour faire venir l'*orme* de bouture, il faut autant de tems que de ſemence; mais le double de travail. On ne doit ſe ſervir de cet expédient que quand on ne peut faire autrement. *Voyez* ſur la façon de faire ces boutures le *mot* MURIER.

On peut élever des *ormes* par le moyen des racines. Il faut les couper de huit ou dix pouces de longueur, les choiſir de la groſſeur du doigt pour le moins, les planter en pépiniere comme les plants venus de ſemence, ſi ce n'eſt qu'il faut mettre ces racines du double plus profonde, parce qu'il en manque beaucoup. C'eſt une bien foible reſſource.

Enfin, on peut greffer les *ormes* à larges feuilles ſur l'eſpece commune. On ſe ſert pour cela de la greffe en écuſſon à œil dormant. Ces greffes réuſſiſſent aiſément, & pouſſent l'année ſuivante d'une force étonnante. Souvent elles s'élevent à plus de neuf piés; ainſi, il faut les ſoigner habituellement. *Voyez* GREFFER.

De tous les arbres foreſtiers l'*orme* eſt celui qui réuſſit le mieux à la tranſplantation. Fût-il âgé de vingt ans, il reprendra pourvu qu'il ait été arraché avec ſoin. Dans ce cas, il ne faut point les étêter, mais couper toutes les branches latérales, & ne leur conſerver qu'un ſommet fort petit. Cependant les arbres de deux à trois pouces de diametre ſont les plus propres à tranſplanter. Il faudra s'y prendre de bonne heure en automne, & même dès la fin d'Octobre, ſi le terrein eſt humide & gras; car les racines de cet arbre ſont ſujettes à ſe pourrir, quand elles n'ont pas eu le tems de s'affermir, & de ſe lier à la terre. On riſquera moins d'attendre les jours ſereins qui annoncent le printems. On ſe gardera de planter cet arbre profondement: il veut vivre des ſucs les plus qualifiés de la ſurface; d'où il arrive qu'il envahit le terrein circonvoiſin, & qu'il eſt très-nuiſible aux plantes qu'on veut y faire venir. Preſque tous les jardiniers ont la fureur de couper à ſept piés tous les arbres qu'ils tranſplantent: il ſemble que ce ſoit un point abſolu, au-delà duquel la nature ſoit dans l'épuiſement. Ils ne voyent pas que cette miſérable routine de planter des arbres ſi courts retarde leur accroiſſement, & les prépare à une défectuoſité qui n'eſt pas réparable. De tels arbres ſont toujours à la hauteur de ſept piés un genou difforme, d'un aſpect très-déſagréable. Il faut donc planter les *ormes* avec quatorze piés de tige, pourvu qu'ils aient deux ou trois pouces de diametre. On les laiſſe pouſſer & s'amaſſer pendant quelques années au-deſſous de dix piés, enſuite on les élague peu-à-peu pour ne leur laiſſer que les principales tiges qui s'élanceront en tête. C'eſt ainſi qu'on en peut jouir proprement, & qu'on leur voit faire des progrès que l'agrément accompagne toujours.

On peut tailler l'*orme* autant que l'on veut ſans inconvénient: l'élaguer, le paliſſader, l'étêter, au ciſeau, à la ſerpe, en groiſſant; il ſouffre la tonte en tout tems, pourvu que la ſeve ne ſoit pas en plein mouvement. Il croît même auſſi promptement lorſqu'on le reſtreint à une petite tête, que quand on le laiſſe aller avec toutes ces branches: je donne ce dernier fait ſur le rapport de M. Ellis, auteur anglois, auſſi verſé qu'accrédité ſur cette matiere.

Il eſt aſſez difficile de régler la diſtance qu'on doit donner aux *ormes* pour les planter en avenues, en quinconce, *&c.* Cela doit dépendre principalement de la qualité du terrein, enſuite de la largeur qu'on veut donner aux lignes; enfin, du plus ou moins d'empreſſement que l'on a de jouir. La moindre diſtance pour les grands arbres eſt de douze piés: cependant on peut encore réduire cet arbre à un moindre éloignement, & même le plantes auſſi ſerré que l'on voudra. Les *ormes*, dit encore M. Ellis, ſont de tous les arbres ceux qui ſe nuiſent le moins, & qui dans le moindre eſpace deviennent les plus gros arbres; & cela, ajoute-t-il, parce qu'on peut leur former qu'ils ont naturellement une petite tête. Il en donne encore d'autres raiſons phyſiques, que l'étendue de cet ouvrage ne permet par de rapporter. L'*orme*, dit-il, arrive à ſa perfection en 70 ans. Ses racines n'épuiſent pas la terre comme celle du chêne & du frêne. Son ombre eſt ſaine tant pour les hommes que pour le bétail, au-lieu que le chêne, le frêne & le noyer donnent un ombrage pernicieux. L'*orme* eſt excellent à mettre dans les haies autour des héritages: on en coupera les groſſes branches pour le chauffage. Ce retranchement ne lui laiſſant qu'une petite tête, empêchera ſes racines de s'étendre & de nuire aux grains. Lorſque ces arbres ſeront trop âgés, il faudra les étêter pour les renouveller; mais avoir grand ſoin de faire la coupe tout près du tronc, & de couvrir le ſommet de terre graſſe pour empêcher la pourriture. La racine de l'*orme* pénetre auſſi profondément dans la terre que celles du chêne; elle a ſouvent une ſorte de pivot, & quelquefois deux & trois: mais il n'appauvrit pas la terre comme le frêne.

L'*orme* eſt d'une grande reſſource pour la décoration des jardins. Il ſe prête & ſe plie à toutes les formes. On en peut faire des allées, des quinconces, des ſalles de verdure, *&c.* mais il convient ſur-tout à former de grandes avenues par rapport à ſa vaſte étendue & à ſon grand étalage. Cet arbre eſt très-propre à faire des portiques en maniere de galerie, tels qu'on les voit d'une exécution admirable dans les jardins du château de Marly. On en peut faire auſſi de très-hautes paliſſades qui réuſſiront dans des endroits où la charmille & le petit érable refuſent de venir. On l'admet encore dans les parties de jardin les mieux tenues & les plus chargées de détail, où par le moyen d'une taille réguliere & ſuivie, on ſait paroître l'*orme* ſous la forme d'un orange, dont le pié ſemble ſortir d'une ceiſſe de charmille; mais cet arbre réunit encore l'utilité aux agrémens les plus variés.

Le bois de l'*orme* eſt jaunâtre, ferme, liant, très-fort & de longue durée. Il eſt excellent pour la charronage. Ce bois ſeul peut ſervir à former tous les différens ouvrages de ce métier. C'eſt le meilleur bois qu'on puiſſe employer pour les canaux, les pompes, les moulins, & généralement pour toutes les pieces qu'on veut faire ſervir ſous terre & dans l'eau. On peut laiſſer les *ormes* en grume pendant deux ou trois ans après qu'ils ſont abattus, ſans qu'il y ait à craindre que le ver ne s'y mette, ni que la trop vive ardeur du ſoleil les faſſe fendre. Durant ce tems même l'aubier deviendra auſſi jaune que le cœur. Ce bois n'eſt ſujet ni à ſe gerſer, ni à ſe rompre, ni à ſe tourmenter, ce qui le rend d'autant plus propre à faire des moyeux, des ruyaux, des pompes, & tous autres ouvreges percés, qui ſeront de plus longue durée que le hêtre ni le frêne: mais on obſerve que le bois des *ormes* qui ſont venus dans un terrein graveleux eſt ſoibles, que les Charrons le dédaignent, & préfèrent au contraire les arbres qui ont pris leur accroiſſement dans la glaiſe. Les Carroſſiers, les Menuiſiers, les Tourneurs, *&c.* font uſage de ce bois. Il eſt auſſi dans la conſtruction des vaiſſeaux pour les parties qui touchent l'eau. On peut mettre en œuvre des planches d'ormes fraîchement travaillées, ſans aucun riſque de les voir ſe gerſer, ſe dejettes ou ſe tourmenter, ſi l'on prend la précaution de les faire tremper pendant un mois dans l'eau. Enfin le bois de l'*orme* fait un très-bon chauffage.

On prétend que ſes fleurs ſont nuiſibles aux abeilles, & ſes graines aux pigeons: mais ces feuilles ſont une excellente nourriture en hiver pour les moutons, les chè-

vres, & ſur tout pour les bœufs, qui en ſont auſſi friands que d'avoine. Pour conſerver ces feuilles, on coupe le menu branchage d'*orme* à la fin d'Août, & on le fait ſécher au ſoleil.

Par la piqoora des inſectes auxquels l'*orme* eſt ſujet, il ſe forme aſſez ſouvent des veſſies creuſes, dans leſquelles on trouve un ſuc viſqueux & baſſamique, qui eſt de quelqu'uſage en Médecine. Mais on lui donne de plus la propriété d'enlever les taches du viſage & d'embellir le teint.

On connoît différentes eſpeces d'*orme*, dont voici les principales.

1°. L'*orme champêtre*: ſa feuille eſt petite & rude au toucher; ſon écorce eſt ridée, même ſur les jeunes rejettons. C'eſt à cette eſpece qu'on doit principalement appliquer ce qui a été dit ci-deſſus.

2°. *L'orme champêtre à feuillet très-joliment panachés*.

3°. *L'orme de montagne*: ſa feuille eſt grande & très-rude au touches. Il donne quantité de rejettons. Ses racines s'étendent à la ſurface de la terre comme celles du frêne. Il croît auſſi promptement que le marceau. Il eſt très-propre à faire du bois taillis. Il eſt très-convenable à mettre dans les haies. On peut le tailler & l'élever ſans inconvénient, il y pouſſera toujours vigoureuſement. Son bois eſt encore plus dur, plus ferme & plus durable que celui de l'*orme* champêtre; il eſt excellent pour les ouvrages de charronnage, & on le préfere généralement en bois de toutes les autres eſpeces d'*ormes*.

4°. *L'orme-teille*: ſa feuille eſt plus large que celle du précédent; mais elle n'eſt pas ſi rude au toucher, & elle a beaucoup de reſſemblance avec celle du miſſettier. Cet arbre pouſſe vigoureuſement, & ſon accroiſſement eſt très-prompt. Il ne donne point de rejettons du pié. Son bois eſt tendre, & preſque auſſi doux que celui du noyer.

5°. *L'orme à feuillet liſſe*: cet arbre étend peu ſes branches.

6°. *L'orme à feuillet liſſes, joliment panachés*.

7°. *Le petit orme à feuillet jaunâtre*.

8°. *L'orme d'Hollande*: ſa feuille eſt rude au toucher, très-grande & très-belle. La membrane de ſes graines eſt plus étroite & plus pointue que dans les *ormes* précédens. Il croît ſi vîte dans ſa jeuneſſe, qu'il ſurpaſſe pendant pluſieurs années toutes les autres eſpeces d'*ormes* de ſon âge. Mais au bout de vingt ou trente ans, les autres le gagnent de viteſſe, & viennent du mieux en mieux. Son bois n'eſt pas ſi bon. Son écorce tant de la tige que des branches eſt toujours étoilée, gerſée & pendante par lambeau, ce qui lui donne un aſpect déſagréable. Il donne ſes feuilles fort tard & les quitte de bonne heure.

9°. *L'orme d'Hollande à feuillet panachés*: il croît plus lentement que le précedent, & vaut encore moins.

10°. *Le petit orme à feuillet liſſes & étroites ou l'orme d'Angleterre*: il fait un bel arbre très-droit, & dont la tête prend une forme aſſez réguliere. Ses feuilles ne tombent que tard en automne.

11°. *L'orme à graine étroite*: on le nomme en Angleterre l'*orme de France*. Sa feuille eſt grande & rude au toucher. On en fait très-peu de cas, & on le dédaigne autant que celui d'Hollande; cependant il eſt très-vivace, car il réuſſit dans des terreins où toutes les autres eſpeces d'*ormes* ſe refuſent.

12°. *L'orme à écorce blanche*: ſa feuille eſt grande, rude au touches, & d'un verd très-vif. Son écorce eſt très-liſſe & de couleur de cendres. On préfere cet *orme* à beaucoup d'autres, à cauſe de la belle régularité de ſon accroiſſement. Il fait une tige droite, & il garde ſes feuillet plus long-tems qu'aucune autre eſpece d'*orme*.

13°. *L'orme de Virginie*: ſa feuille eſt uniformément dentelée. C'eſt tout ce qu'on ſait encore de cet arbre.

14°. *L'orme de Sibérie*: ſes feuilles ont auſſi une dentelure uniforme, mais leur baſe eſt égale, au-lieu que dans toutes les autres eſpeces ci-deſſous la baſe eſt inégale; c'eſt-à-dire que vers la queue, l'un des côtés de la feuille s'alonge plus que l'autre. Cet *orme* eſt très-petit: c'eſt un arbre nain: ſa feuille eſt liſſe, & ſon écorce eſt ſpongieuſe.

ORME, *fécondité de l'* (*Phyſique-Botanique.*) une merveille expoſée aux yeux de tout le monde, & que l'on a long-tems négligé d'obſerver, dit M. de Fontenelle, eſt la fécondité des plantes, non pas ſeulement la fécondité naturelle des plantes abandonnées à elles-mêmes, mais encore plus leur fécondité artificielle procurée par la taille & par le retranchement de quelques-unes de leurs parties; cette fécondité artificielle n'eſt au fond que naturelle; car enfin l'art du jardinier ne donne pas aux plantes ce qu'elles n'avoient point, il ne fait que leur aider à developper & à mettre au jour ce qu'elles avoient. L'*orme* fournit un exemple de la fécondité, dont peut-être un arbre, en fait de graines ſeulement, qui ſont le dernier terme, & l'objet de toutes les productions de l'arbre.

On ſait que tous les rameaux de l'*orme* ne ſont que des glanes de bouquets de graines extrêmement preſſées l'une contre l'autre. M. Dodart ayant pris au haſard un *orme* de 6 pouces de diametre, de 20 pieds de haut juſqu'à la naiſſance des branches, & qui pouvoit avoir douze ans, en fit abattre avec un croiſſant, & par la chûte de la branche, fit compter ce qui en reſtoit.

Il ſe trouva ſur cette branche ſeize mille quatre cens cinquante, ci, 16450 graines.

Il y a ſur un *orme* de 6 pouces de diametre, plus de 10 branches de 8 pieds; mais ſuppoſé qu'il n'y en ait que 10, ce ſont pour ces 10 branches cent ſoixante-quatre mille cinq cens, ci, 164500.

Toutes les branches qui n'ont pas 8 pieds, priſes enſemble, font une ſurface qui eſt beaucoup plus que double de la ſurface des dix branches de 8 pieds; mais en ne la ſuppoſant que double, parce que peut-être ces branches moindres ſont moins ſécondes, ce ſont pour toutes les branches priſes enſembles, trois cens vingt-neuf mille, ci, 329000.

Un *orme* peut aiſément vivre 100 ans, & l'âge où il a ſa fécondité moyenne, n'eſt aſſurément pas celui de 12 ans. On peut donc compter pour une année de fécondité moyenne, plus de 329000 graines, & n'en mettre, au lieu de ce nombre, que 33000, c'eſt bien peu; mais il faut multiplier ces 33000 par les cent années de la vie de l'*orme*. Ce ſont donc (trente-trois millions)..... 3300000 graines qu'un *orme* produit en toute ſa vie, en mettant tout au plus-bas pié, & ces trente trois millions ſont venus d'une ſeule graine.

Ce n'eſt-là que la fécondité naturelle de l'arbre, qui n'a pas fait paroître tout ce qu'il renfermoit.

Si on l'avoit étêté, il auroit, repouſſé de ſon tronc autant de branches qu'il en avoit auparavant dans ſon état naturel, & ces nouveaux jets ſeroient ſortis dans l'eſpace de 6 lignes de hauteur ou environ, à l'extremité du tronc étêté.

A quelqu'endroit & à quelque hauteur qu'on l'eût étêté, il auroit toujours repouſſé également, ce qui paroît confirmé par l'exemple des arbres nains qui ſont coupés preſque très-pié, très terre.

Tout le tronc, depuis la terre juſqu'à la naiſſance des branches, eſt donc tout plein de principes ou de petits embryons de branches, qui à la vérité ne peuvent jamais paroître à la fois, mais qui étant conçus, comme partagés par petits anneaux circulaires de 6 lignes de hauteur, compoſent autant d'anneaux, dont chacun en particulier eſt prêt à paroître, & paroîtra réellement, dès que le retranchement ſe ſera préciſément au-deſſus de celui.

Toutes ces branches inviſibles & cachées, n'exiſtent pas moins que celles qui ſe manifeſtent; & ſi elles ſe manifeſtoient, elles auroient un nombre égal de graines, qu'il faut par conſéquent qu'elles contiennent deja en petit.

Donc en ſuivant l'exemple propoſé, il y a dans cet *orme* autant de fois 33 millions de graines, que 6 lignes ſont contenues dans la hauteur de 20 pieds, c'eſt-à-dire qu'il y a (quinze milliars huit cens quarante millions) 15840000000 graines; & que cet arbre contient actuellement en lui-même dequoi ſe multiplier, & ſe reproduire un nombre de fois ſi étonnant. L'imagination eſt épouvantée de ſe voir conduite juſque-là par la raiſon.

Et que ce ſera-ce, ſi l'on vient à penſer que chaque graine d'un arbre contient elle-même un ſecond arbre qui contient le même nombre de graines; que l'on ne peut jamais arriver ni à une graine qui ne contienne plus d'arbre, ni à un arbre qui ne contienne plus de graines, ou qui en contienne moins que le précédent, & que par conſéquent voilà une progreſſion géométrique croiſſante dont le premier terme eſt un, le ſecond 15 milliards 8 cens 40 millions, le troiſieme, le quarré de 15 milliards 8 cens 40 millions, le quatrieme ſon cube, & ainſi de ſuite à l'infini? La raiſon & l'imagination ſont également perdues & ébîmées dans ce calcul immenſe, & en quelque ſorte plus qu'immenſe. *Hiſt. de l'acad. des Sciences, ann.* 1700. (*D. J.*)

ORME, *veſſie d'* (*Hiſt. nat.*) tubérosité formée ſur la feuille de cet arbre par la piquûre d'un inſecte: entrons dans le détail. Ces veſſies membraneuſes, dont quelquefois les *ormes* ſe trouvent chargés en certains endroits, comme des pommiers le ſeroient de fruit en automne, ſont

ſont de différentes groſſeur & couleur; les unes vertes, plus ou moins pâles, les autres panachées de rouge & de jaune. Elles prennent naiſſance de l'endroit de la feuille où elle a été piquée par l'inſecte. Tous les auteurs en parlent, mais Malpighi eſt le premier qui les ait obſervées en Phyſicien, enſuite Tournefort, & finalement M. Geoffroy dans les mémoires de l'académie des Sciences, *ann.* 1714.

Suivant les obſervations de Malpighi, ces veſſies ne forment d'abord qu'un petit enfoncement qui ſe fait endeſſous de la feuille, & qui s'accroît toujours de plus en plus, juſqu'à devenir quelquefois de la groſſeur du poing. Cette excroiſſance ne détruit pas entiérement la feuille, mais elle en dérange conſidérablement la configuration. Le petit enfoncement qui en a été la premiere origine, ſe conſerve à la baſe de la veſſie; mais il ſe retrécit quelquefois ſi fort, qu'il ne laiſſe point d'ouverture ſenſible.

M. Geoffroy a remarqué qu'à meſure que la veſſie groſſit, elle prend ſa pente comme une figue qui ſe mûrit, & elle ſe gerſe à-peu-près de même en différens endroits. La ſuperficie eſt inégale, irréguliere, & hériſſée d'un duvet très-ſerré par ſes différentes ouvertures, ainſi que par l'orifice inférieur; il en tombe une pouſſiere aſſez blanche, fine, avec des gouttes d'une eau mucilagineuſe. Ces gouttes ſe léparant en tombant, ſans mouiller le papier ſur lequel on les reçoit, à cauſe de la pouſſiere dont elles ſont mêlées. On ne remarque dans cette eau qu'une odeur de ſeve très-légere, & une couleur ſouffrira qu'elle prend en s'épaiſſiſſant; en ſe deſſéchant elle durcit comme de la gomme de ceriſier.

Pluſieurs auteurs attribuent à l'eau des *veſſies d'orme*, une vertu balſamique & vulnéraire, dont ils vantent les effets pour la réunion des plaies récentes, & ſur-tout de celles des yeux. Camérarius s'eſt donné de grands ſoins pour enſeigner la maniere de la recueillir. Fallope dit avoir vu des merveilles de ſes effets: Mathiole n'en parle pas avec moins d'éloge; mais tous les gens éclairés ſe moquent de ces fadeſſes.

Si l'on ouvre une *veſſie d'orme*, on y trouve avec cette eau beaucoup de cette pouſſiere dont j'ai parlé. On y voit auſſi, comme dans un duvet, remuer pluſieurs petits inſectes non-aîlés oblongs, d'une couleur tannée. Ils ont ſix pattes avec deux cornes ſur la tête, & ſont chargés ſur le dos comme de petits floccons de duvet blanc. Cet inſecte prend en ſe dépouillant la forme d'un moucheron qu'on appelle *pucéron d'orme*. Sa dépouille reſte toute entiere comme un fourreau ouvert en deux dans ſa longueur. On voit voler ces pucerons autour de la veſſie. Ils ont quatre aîles tranſparentes, deux courtes & deux longues; celles-ci ſont aſſez larges, & ont au bord extérieur un filet noir, qui s'étend depuis leur naiſſance juſqu'environ les deux tiers de leur longueur, & ſe termine en forme de palette. Ces moucherons qui ſont du nombre des vivipares, enfermés ſous une cloche de verre, dépoſent au bout de quelques jours d'autres petits inſectes ſouffrâtres qu'on apperçoit remuer peu après leur naiſſance; en un mot il eſt plaiſant, dit M. de Tournefort, que ces pucerons ſoient comme autant de marques qui couvrent de nouveaux moucherons.

Après la ſortie de cette eſpece d'eſſaim, les veſſies ſe flétriſſent & ſe deſſechent; alors en les ouvrant, on y trouve, ſur-tout dans celles qui ſe ſont le mieux conſervées, comme un morceau des dépouilles d'où ſont ſortis les moucherons dont on a parlé, & la liqueur mucilagineuſe ſe trouve réduite comme de la colle ſéche. (*D. J.*)

ORME, (*Mat. méd.*) la décoction des feuilles, & de l'écorce, & des racines de cet arbre, eſt regardée comme vulnéraire, aſtringente, tant pour l'uſage intérieur, que pour l'uſage extérieur. Ce remède pris pendant pluſieurs jours à grande doſe, ſous forme de riſane, a été recommandé auſſi comme un diurétique très-utile contre l'*aſcite*.

Une ſubſtance balſamique qu'on trouve dans ces excroiſſances ou veſſies qui ſe forment ſur ſes feuilles, eſt vanté par pluſieurs auteurs comme un excellent cicatriſant. (*b*)

ORMENIUM, (*Géog. anc.*) ou plutôt *Orminium*, village qui étoit au pied du mont Pélion derriere le golfe Pagaſéen; c'eſt-à-dire, le golfe Pélaſgique, au nord & au levant duquel étoit la Magnéſie, dont le mont Pélion occupoit une partie. (*D. J.*)

ORMIN, *Horminum*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleurs monopétale labiée; la levre ſupérieure eſt petite & en forme de caſque; l'inférieure eſt découpée en trois parties, dont celle du milieu eſt concave comme une milliere. Le piſtil ſort du calice, il eſt attachée comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la ſuite autant de ſemences arrondies, & renfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

ORMUS, (*Géog.*) petite île d'Aſie au fond du golfe de même nom, à l'entrée du golfe Perſique. C'eſt un amas de rochers couverts de pierres de ſel. La chaleur y eſt ſi grande, que les habitans ſont obligés, pour pouvoir repoſer, de ſe retirer dans les bois voiſins, & de ſe mettre dans l'eau juſqu'au cou. Les Portugais la prirent en 1507; mais en 1622 Schach-Abas, roi de Perſe, s'en empara. On ſait qu'*Ormus* ne ſubſiſte plus aujourd'hui. *Long.* 79. 25. 30. *lat.* 27. 30. (*D. J.*)

ORNANS, (*Géog.*) petite ville de France dans la Franche-Comté, ſur la Louve, à trois lieues de Beſançon, au pied des montagnes. *Long.* 23. 42. *lat.* 47. 17.

ORNE, l' (*Géog.*) riviere de France en Normandie. Elle prend ſa ſource au village d'Aunon, & après avoir fait beaucoup de détours, ſe jette dans la mer à trois lieues au-deſſous de Caën. Elle a été nommée *Olena* par les anciens.

Il y a une autre riviere dans le Maine qu'on nomme auſſi l'*Orne*. Cette derniere a ſa ſource aux frontieres du Perche, & tombe dans la Sarte.

ORNE, ſ. m. (*Botan.*) eſpece de frêne nommé *fraxinus humilior, ſive altera Theophraſti, minore & tenuiore folio* C. B. P. *Voyez* FRÊNE.

ORNÉE, (*Antiq. Grecq.*) ſurnom que les Corinthiens donnerent autrefois au dieu Priape, en l'honneur duquel ils célébroient des fêtes, & faiſoient des ſacrifices qu'on appelloit ſemblablement *ornées*; mais c'eſt à Colophon, ville d'Ionie, qu'on les ſolemniſoit avec plus d'éclat. Le dieu n'avoit alors pour miniſtres que des femmes mariées.

ORNÉES, (*Géog. anc.*) *Ornea*, un géoît. *Orneatum*, ville du Péloponneſe, fameuſe par la bataille qui s'y donna entre les Argiens & les Lacédémoniens. Diodore de Sicile, Pauſanias, & Thucydide en font mention. Ce dernier en particulier, *l. VI.* nous inſtruit de la deſtruction de cette ville par les Argiens. (*D. J.*)

ORNEMENT, ſ. m. (*Gramm.*) ce qui ſert à parer une choſe, quelle qu'elle ſoit. Le grand principe c'eſt que les parties eſſentielles & principales ſe tournent en *ornemens*; ces alors le ſpectateur qui voit l'utile ſervir de baſe à l'agréable, eſt affecté le plus doucement qu'il eſt poſſible. Les belles perſonnes n'ont pas beſoin d'*ornemens*. Les habits dont les prêtres ſe vêtiſſent en officiant, s'appellent des *ornemens*. L'Architecture demande un grand choix d'*ornemens*. On dit d'un grand homme, qu'il ſera la gloire de ſa nation, & qu'il eſt l'*ornement* de ſon ſiecle. Les figures de la Rhétorique ſont les *ornemens* du diſcours. La ſcience eſt l'*ornement* de l'eſprit.

ORNEMENS FUNEBRES, (*Littérat.*) ce ſont en général le lit, les habits, les marques de dignité, & autres choſes de cette eſpece, dont les anciens paroient un corps mort, & l'expoſoient à la vue du public, avant que de le mettre en terre, ou de le brûler; à ces uſage répond en partie ce que nous nommons le *lit de parade* des princes & princeſſes avant leur enterrement. Le mot grec qui déſigne ces *ornemens funebres* des anciens, eſt ἐπιτάφιον, ou ἐπιτάφια, dont l'action d'embaumer faiſoit une partie chez les Egyptiens. Ptolomée voulant donner une effigie d'Alexandre qu'il avoit fait faire à la place de ſon véritable corps, mit à cette effigie un manteau royal, & l'enrichit de divers autres *ornemens*, ἐπιτάφια, qu'il jugea propres à ſon deſſein. Apollodore porta à Socrate, dans ſa priſon, une tunique & un manteau fort riche, & le priant de s'en revêtir avant que de boire la ciguë, lui dit qu'il en uſoit de la ſorte, afin qu'il ne fût pas privé des *ornemens funebres*; mais ſa mort glorieuſe n'étoit-elle pas le plus bel *ornement funebre*, le plus beau mauſolée, la plus honorable ſépulture, comme dit Élian? (*D. J.*)

ORNEMENT DES ARMES, (*Hiſt. milit.*) les *ornemens des armes* ont été inventés pour donner aux armes de la beauté, du relief & de l'agrément, comme étoient autrefois les cimiers qu'on apportoit aux heaumes, & qu'on mettoit ſur les caſques. Les lambequins étoient encore un *ornement* de caſque.

Cet *ornement* a paſſé dans les armoiries, auſſi-bien que le caſque. On mettoit quelquefois des pierres précieuſes au caſque; mais il étoit de la prudence de celui qui le portoit, de les ôter pour ſa ſûreté, quand il alloit au combat. Aux cimiers ſuccéderent les panaches ou bouquets de plumes en touffe au haut du caſque. C'étoit un *ornement* de l'armure de tête des ſoldats romains. Les panaches furent auſſi mis ſur la tête des che-

vaux au-deſſus du chamfrain. Un autre *ornement des armes* étoit la cotte d'armes. Dans la ſuite des tems on ſe contenta d'orner la cuiraſſe d'une écharpe, qui tantôt fut portée en baudrier, tantôt en ceinturon. Ce qui diſtinguoit encore nos anciens chevaliers, étoient les éperons dorés. Les écuyers en portoient d'argent. Les armoiries du chevalier, ou de l'écuyer étoient ſur ſon bouclier, ce qui faiſoit encore un *ornement*. Tout ce qu'on voit aujourd'hui d'*ornemens*, c'eſt le plumet au chapeau des officiers, & des chevaux richement caparaçonnés, mais plus ou moins, ſuivant le rang & la dignité de ceux qui les montent. (*D. J.*)

ORNEMENT, (*Archit. & Sculp.*) mot général qu'on donne à la ſculpture qui décore l'architecture. Vitruve & Vignole comprennent ſous ce nom l'*entablement*.

Ornement de coins. Ornemens qu'on met au coin des chambranles, au-tour des portes ou des fenêtres formés des membres de l'architecture, lorſqu'on ne les fait pas unis & paralelles aux côtés, mais qu'on les briſe aux coins. On diſtingue ces *ornemens* en ſimples & en doubles. Leur module eſt communément de $\frac{1}{5}$ à $\frac{1}{6}$ de largeur.

Ornement de relief. Ornemens taillés ſur les contours des moulures, comme les feuilles d'eau & de refend, les jones, les coquilles, *&c.*

Ornemens en creux. Ornemens fouillés dans les moulures, comme les oves, rais-de-cœur, *&c.*

Ornemens maritimes. On appelle ainſi les glaçons, maſcarons, poiſſons, feſtons, coquillages, *&c.* qui ſervent à décorer les grottes & les fontaines.

Vitruve gémit ſur la corruption du goût en fait d'*ornemens* d'architecture; ce goût s'eſt encore bien plus dépravé depuis cet écrivain, ſoit par les groteſques que Morto peintre a mis en uſage, ſoit par d'autres idées de caprice qui ne ſont pas mieux raiſonnées. Des trophées & des armures employés à décorer une maiſon de chaſſe ſont auſſi déplacés, que Ganimede & l'aigle, Jupiter & Léda qu'on voit ſur les reliefs des portes de S. Pierre de Rome. Les coliſichets & les coquillages de fantaiſie dont on croit aujourd'hui decorer les appartemens, ſont auſſi peu naturels, que les luſtres du tems de Vitruve, que l'on chargeoit de petits châteaux & de petits palais.

ORNEMENT, (*terme de Peinture.*) ce mot ſe dit en général des peintures dont on orne nos appartemens, & en particulier de celui d'une galerie pour ſervir d'accompagnement au ſujet principal, au tableau principal, ſans en faire cependant partie. Notre goût d'*ornemens* en peinture n'eſt pas moins gâté qu'en architecture. Dans nos plafonds, par exemple, & dans nos deſſus de portes, on ne ſe propoſe ordinairement d'autre but, que celui de couvrir des places vuides, qui ne pouvoient pas être entierement chargées de dorures. Non-ſeulement ces peintures n'ont aucun rapport à l'état & à la ſituation du poſſeſſeur, mais ſouvent même elles préſentent des idées qui lui ſont préjudiciables; cependant l'horreur du vuide remplit les murs de peintures vuides de ſens. (*D. J.*)

ORNEMENS, *diſtribution d'* (*Archit. Décor.*) c'eſt l'eſpacement égal des *ornemens*, & figures pareilles & répétées dans quelque partie d'architecture, comme dans la friſe dorique, la diſtribution des triglyphes & métopes; dans la corniche corinthienne, celle des modillons, &c. *Dauzier*.

ORNEMENS, (*Hydraul.* ce ſont les figures, les vaſes, les conſoles, les pilaſtres, les arcades, les maſques, les glaçons, les coquillages & autres morceaux d'architecture qui décorent les fontaines & les caſcades. (*K*)

ORNEMENT, *terme de Blaſon*, ſe dit de tout ce qui eſt hors de l'écu, comme les timbres, les bourlets, les lambrequins, les cimiers, les ſuppots, colliers, manteaux, pavillons, *&c.*

ORNER, v. act. (*Gramm.*) embellir par le ſecours de l'art. *Voyez l'article* ORNEMENT.

ORNEY, L' (*Géog.*) riviere de France en Champagne; elle prend ſa ſource dans le Vallage, & va ſe joindre à la Marne, au conchant de Vitri-le-brûlé, où elle paſſe.

ORNICUS LAPIS, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une pierre qui eſt, dit-on, le *lapis lazuli*.

ORNIS, ſ. m. toile des Indes, (*Comm.*) ſortes de toiles de coton ou de mouſſeline, qui ſe font à Brampour ville de l'Indouſtan, entre Surate & Agra. Ces toiles ſont par bandes, moitié coton & moitié or & argent. Il y en a depuis quinze juſqu'à vingt aunes.

ORNITHIES, (*Géog. anc.*) *ornithiæ*, les Grecs nommoient *ornithies*, les vents du printems, avec leſquels arrivent les hirondelles & les autres oiſeaux de paſſage. Pline dit que ces vents ſouffloient de l'occident; quelques autres les appellent *ventis étéſiens*; d'autres au contraire penſent que ces vents ſouffloient du nord, ou du nordnoſt.

ORNITHOGALUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en lis, compoſée de ſix pétales diſpoſés en rond. Le piſtil occupe le milieu de cette fleur, & devient dans la ſuite un fruit arrondi, qui eſt diviſé en trois loges, & qui renferme des ſemences arrondies. Ajoutez aux caracteres de ce genre, qu'il differe du phalangium en ce qu'il a la racine bulbeuſe ou tubereuſe. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

Ce genre de plante établi par Tournefort, eſt des plus étendu, car il renferme, ſelon lui, 59 eſpeces différentes par leurs fleurs ou leurs oignons; de ce nombre on en connoît deux principales dans les boutiques, qu'on nomme *ſquille rouge* & *ſquille blanche*. *Voyez* SQUILLE, *Botan.*

ORNITHOLOGUE, ou ORNITHOLOGISTE, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) phiſicien qui cultive, qui traite par écrit de la partie de l'hiſtoire naturelle concernant les oiſeaux. Voici ceux que je connois, avec l'indication de leurs ouvrages; mais *voyez* en même-tems *les mots* ORNITHOLOGIE & OISEAU. (*c*)

Ariſtoteles, *de animalibus, græcè & latinè*, Baſilea, 1534. *in-fol.* édit. précieuſe. Item. *ex interpretat. & cum notis Scaligerii*, Toloſæ, 1619. *in-fol.*

Aldovrandus, (Ulyſſes) *Ornithologia*, Bonon. 1599, 1600 & 1603. *trois vol. in-fol.*

Albins, (Eléazar) *A natural hiſtory of birds*, Loud. 1731. *fol. avec figures* 101.

Bellon, (Pierre) Hiſtoire de la nature des oiſeaux avec leurs portraits, Paris, 1551. *fol. figures.* Item, Portraits d'oiſeaux & autres animaux d'Arabie & d'Egypte, *Paris*, 1557. *in-4°.*

Blaſius, (Gerhardus) *Anatome animalium volatilium, aquatilium*, &c. Amſtœl. 1681. *in-4°. fig.*

Ca-

Ornithologia methodice digeſta atque æneibus figuris ad vivum illuminatis ornata &c. Laurentius an. 1767.

(*c*) Cet ouvrage étant aſſurément le plus parfait, le plus utile, & le plus magnifique que nous ayons ſur cette matiere, nous ne pouvons en le citant nous diſpenſer d'en donner une idée juſte & ſuccinte. Il ſera diviſé en ſix volumes *in folio* grand papier, chacun deſquels doit contenir plus de 100 planches, où les oiſeaux ſeront repréſentés ſous leur couleur naturelles. Nous pouvons juger par l'exactitude & la perfection de premier volume qui eſt complet, & livré au public de même de l'ouvrage entier: les planches ſont précédées de la deſcription hiſtorique des oiſeaux, avec leurs noms tant ſpécifiques que ſyſtematiques, entre des tables très exactes des noms & des matieres: on y trouve rapportés tous les ſyſtêmes publiés juſqu'à nos jours par les meilleurs auteurs, ſur la diſtribution méthodique des oiſeaux qu'ils ont imaginée & ſuivie: ainſi ces tables contiendront en abrégé les tables ſynoptiques des ſyſtemes de Chatterton, de Willughe, Moerhang, Klein, Linneo, & Briſſon. L'on trouvera dans cet ouvrage l'indication du pays où ſe trouvent les oiſeaux, leur façon de vivre, la durée de leur vie, l'art de les diſſequer & de les embaumer, outre un catalogue exact des auteurs qui en ont parlé. Enfin l'ouvrage eſt une excellente compilation de toutes les connoiſſances que l'on peut déſirer ſur cette matiere.

Qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'un ſi beau plan, fît naître le courage d'entreprendre un travail ſemblable ſur les autres eſpéces d'animaux, pour rendre complete la connoiſſance de ce vaſte regne, parmi ſi intéreſſante de l'hiſtoire naturelle!

L'exemple de Celebre Marquis Gio. *Gerini* patricien Florentin, qui a fu corroborer ſon cabinet d'un auſſi vaſte collection des oiſeaux connus, peut encourages d'autres amateurs à ſe rendre ainſi les Mecenes, pour ainſi dire, des autres eſpéces. Les anciens & ſpécialement Ariſtote & Pline ont jetté les premiers fondemens de l'hiſtoire naturelle, mais trop occupés des caracteres, & de genre de vie des animaux ils en ont négligé la deſcription: d'autres ſe ſont enfuite appliqués ſeulement à ſuppléer à cette partie négligée; mais la plupart ont donné dans des détails ſaſtigans, & dans des idées chimeriques: les noms ont été ſouvent ſi multipliés, que l'on a multiplié l'eſpece ſans fondement. Le gout eſt venu enfuite de tout réduire à méthode; les oiſeaux ainſi que les autres animaux ont été diviſés & rangés par claſſes: ce qui n'a produit ſuivant le ſentiment de M. Buffon que des ſyſtêmes obſcurs & défectueux. Chaque auteur éclairé a vanin ou fabriqué un qui lui ſit propre; & par la multiplicité des ſyſtêmes, & le renverſement des claſſes & des noms, l'on n'a fait ſouvent que jetter dans l'erreur, ou du moins dans la confuſion ceux qui s'appliquent à l'hiſtoire naturelle. Or un ouvrage où l'on trouve peintre au naturel toutes les parties de l'animal, eſt ſans contredit le guide le plus utile & le plus ſur: & la deſcription des animaux, le rapport des différentes méthodes, & des différens noms, en font un aſſemblage d'érudition qui ne laiſſe rien à deſirer à la perfection. Tel eſt l'ouvrage dont nous venons de rendre compte au Public. (*F*)

Catesby, (Marc) dans ſon hiſtoire naturelle, *of Carolina, Florida, and the Bahama*, Lond. 1731. *fol. fig.* C de la plus grande beauté.

Cavalerius, (Joh. Bapt.) *Aves uncis typis inciſæ*, Romæ, 1595. form. obl. *in*-4°.

Cortes, (Geronimo) *Tratado de los animales terreſtres y volatiles*, Valenciæ, 1672. *in*-8°.

Edward's, *Natural hiſtory of birds*, London, 1743. *in*-4°. & 1751. *in*-4°. *fig.*

Ericius (Ericus) *Epiſtola de avibus*, Haſſn. 1671. *in*-8°.

Geſnerus, (Conradus) *Libri tres de avibus*, Tigori, 1555 *fol. edit. prim.* Francofurti, 1585. *edit. ſecunda.*

Jonſtonus, (Johannes) *De avibus libri ſex*, Francof. 1650. *fol. fig.*

Klein, (Jac. Theodor.) *Hiſtoria avium*, Lubecæ, 1750. *in*-4°. *fig.*

Langolius, (Gisbert) *Dialogus de avibus tam nominibus græcis, latinis & germanicis*, Coloniæ, 1544. *in*-8°.

Lonicerus, (Adamus) *Hiſtoria naturalis ubi de volatilibus*, &c. Francof. 1551. *fol fig.*

Marſchaleus, (Nicolaus) *Aquatilium & piſtium hiſtoria*, Roſtochii, 1520. *fol. fig.*

Mochingius (Philippus-Henric.) *Avium genera*, Amicæ, 1752. *in*-8°.

Marſigli, (comte de) dans ſon Danube & ſon Hiſtoire phyſique de la mer, deux ouvrages magnifiques.

Olina, (Gio-Pietro) *Uccelliera, ovvero Diſcorſo della natura de diverſi uccelli*, Romæ 1622. *in*-4°. Iold. 1684. *fol. fig.*

Perrault, dans ſes Mémoires ſur l'hiſtoire des animaux, *Paris* 1676. *imp. royal. fol. fig.* & *Paris*, 1721. *in*-4°. *fig.*

Petiver, (Jacob.) dans ſon ouvrage intitulé, *Gazophilacium naturæ & artis*, Lond. 1702. *fol fig.* Item, *Aquatilium animalium ambuinæ*, &c. *icones & nomina*, 22. tabulis. Lond. 1713. *fol.*

Raius, (Johan.) *Synopſis methodica avium & piſcium*, Lond. 1713. *in*8°.

Turnerus, (Guilielm) *Hiſtoria avium quarum apud Plinium & Ariſtotelem ſit mentio*, Coloniæ, 1543. *in*8°.

Willoughby, (Franciſc.) *Ornithologiæ*, Lond. 1676. *fol. fig.* C'eſt le meilleur de tous les ouvrages ſur l'*Ornithologie*.

Gionni (Comte Giuſeppe) *Delle voce e dei nidi degli uccelli*, in Venetia, 1737. *in*-4°. cum tabulæ xxij.

Deſcription philoſophale de la nature des oiſeaux, *Rouen*, 1542. *in*-12. L'auteur eſt reſté anonime, & ſon livre rare eſt très-mauvais.

A ces ouvrages, il faut ajouter ce qui ſe trouve ſur les oiſeaux dans les *Muſeum*, dans les relations des célebres voyageurs, comme l'hiſtoire de la Jamaïque du chevalier Hans Sloane, Marggrave & autres; ainſi que dans les Tranſ. philoſop. les mémoires de l'acad. des Sciences, *&c.* les différentes tailles douces qui ont été gravées ſur les oiſeaux rares, & entr'autres celles de Robert, qui ſont à la bibliotheque du roi, méritent encore d'être connues des *Ornithologues*. (*D. J.*)

ORNITHOMANCIE, ſ. f. (*Art de divin.*) divination qu'on tiroit de la langue, du vol, du cri ou du chant des oiſeaux. *Ornis, ornithis, oiſeau, & manteia, devin*, nom que les Grecs donnoient à ce qui s'appelloit chez les Romains, *un augure*. Ils tiroient des préſages heureux ou malheureux des oiſeaux, & cela de deux manieres; ou de leur cri, de leur chant ou de leur vol. Les oiſeaux dont on conſultoit le cri, le chant, étoient proprement nommés *oſcines*, comme le corbeau, la corneille, le hibou; ceux dont on ne conſultoit que le vol, étoient appellés *alites* & *prapetes*, comme l'aigle, le buſard, le vautour. Il y en avoit qui étoient *oſcines* & *alites*; tels étoient le picert, le corbeau, *&c.*

Mais tous les gens un peu ſenſés ſe moquoient de ces préſages & des augures qui les tiroient. Pacuve parloit très-bien d'eux.

Iſtis qui linguam aviam intelligunt
Plusque ex alieno jecore ſapiunt quam ex ſuo,
Magis audiendum quam conſultandum cenſeo.

„ Pour ces devins qui ſe piquent d'entendre le langage des oiſeaux, & qui tirent plus de ſens du cœur „ des animaux que de leur propre cœur, je ſuis d'avis „ qu'il faudroit mieux leur prêter l'oreille que notre „ confiance „.

Ces trois vers de Pacuve contiennent une réflexion digne des ſiecles éclairés. Cependant comme les maladies de l'eſprit ne ſe guériſſent guere parmi les hommes, l'Aſtrologie, & l'art, de prédire par les objets vus dans l'eau, ſuccederent chez les Chrétiens aux auſpices, c'eſt-à-dire, aux divinations par les entrailles des victimes & à l'*Ornithomancie*.

Je voudrois bien n'avoir pas à reprocher à Monrsigne un diſcours pitoyable, où ſelon lui, de toutes les prédictions, les plus certaines étoient celles qui ſe tiroient du vol des oiſeaux. „ Nous n'avons rien, dit-il, de ſi „ admirable: cette regle, cet ordre du branler de leurs „ ailes dont on tire des conſéquences des choſes futures, il faut bien qu'il ſoit conduit par quelque excellent moyen à cette haute opération; car l'attribuer à „ une ordonnance naturelle, ce ſeroit une idée évidemment fauſſe „.

Il eſt plaiſant de voir un pyrrhonien, qui ſe joue de l'hiſtoire, traiter d'idée évidemment fauſſe, celle des Phyſiciens de tous les âges. Montagne devoit bien être phyſicien autant que Virgile, qui n'attribue qu'à la diverſité de l'air les changemens réglés du mouvement de leurs ailes, dont on peut tirer quelques conjectures pour la pluie & le tems ſerein; Montagne, dis-je, devoit connoître auſſi-bien que moi, ces beaux vers des Géorgiques.

Non equidem credo quia ſit divinitus illis
Ingenium, aut rerum fato prudentia major,
Verùm ubi tempeſtas & cœli mobilis humor
Mutavere vias, & Jupiter humidus auſtris
Denſat, erant quæ rara modo, & quæ denſa relaxat;
Vertuntur ſpecies animorum, & corpora motus
Nunc hos, nunc alios: dùm nubila ventus agebat,
Concipiunt, hinc ille avium concentus in agris,
Et lætæ pecudes, & ovantes gutture corvi.

Enfin, ſi Montagne n'a pas cru un mot de ce qu'il diſoit, il eſt inexcuſable de s'être joué ainſi de ſes lecteurs, en leur inſpirant de fauſſes & de pueriles opinions. (*D. J.*)

ORNITHOPODE, (*Botan.*) entre les ſix eſpeces d'*ornithopode*, ou de *pié d'oiſeau* que contient l'ornecſort, arrêtons-nous à la principale, la grande *ornithopodium majus*; ſa racine eſt blanche, ſimple, fibreuſe, chevelue, accompagnée de tubercules. Elle pouſſe pluſieurs petites tiges, menues, foibles, rameuſes, preſque couchées à terre; longues d'environ un demi-pié, rondes & velues. Ses feuilles ſont plus petites que celles de la lentille, rangées à l'oppoſite l'une de l'autre le long d'un côté, dont l'extrémité eſt occupée par une ſeule feuille. Ses fleurs ſont petites, légumineuſes, jointes pluſieurs enſemble en maniere de parafol au ſommet des rameaux ſur des courts pédicules, de couleur jaune mêlée de purpurin & de blanc. Leur calice eſt un cornet dentelé.

Lorſque les fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede autant de ſiliques applaties, courbées en faucille, & réfléchies en en-haut, compoſées chacune de cinq, ſix ou ſept pieces attachées bout-à bout, terminées par une ſorte de petit ongle pointu; ces ſiliques renferment deux ou trois ſemble, diſpoſées comme les ſerres d'un oiſeau, d'où lui vient ſon nom. On trouve dans chacune de leurs pieces une ſemence menue, preſque ronde, reſſemblante à celle du navet.

Cette plante fleurit l'été, ordinairement en Juin; elle croît dans les champs aux lieux ſecs & incultes, ſur les collines, dans les prés arides, dans les ſables & le long des chemins (*D. J.*)

ORNITHOSCOPE, ſ. m (*Diviniat.*) les Grecs nommoient *ornithoſcopos, ornithoſcopus, ornithomantis, ornithoſcopes*, ceux qui ſe mêloient de former des prédictions & de tirer des préſages des oiſeaux. Potter, *Archæol. græc. l. II. c. xv. t. I. pag.* 321. (*D. J.*)

ORNITOLITES, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques naturaliſtes à des oiſeaux, à quelques-unes de leurs parties, à leurs œufs, leurs os, ou à leurs nids, que l'on ſuppoſe avoir été pétrifiés, ce qui demanderoit à être ſérieuſement examiné pour s'aſſurer de la réalité de ces pétrifications. On fait quelquefois paſſer pour des nids d'oiſeaux pétrifiés ceux qui ont été artificiellement recrus d'une croûte ſemblable à de la pierre, ce qui ſe fait en les plaçant dans les chambres graduées des ſalines, où l'eau chargée de ſel, en paſſant continuellement par-deſſus, dépoſe ſur ces nids un enduit qui les enveloppe & qui les incruſte. *Voyez* INCRUSTATION. (—)

ORONANDA, (*Géog. anc.*) ville d'Aſie, dans la Piſidie. Tite-Live en parle, *liv. XXXVIII. ch. xij.* mais il paroît que cette ville ne ſubſiſtoit plus du tems de Ptolomée, qui ſe contente d'en nommer le peuple *Oroandici*. (*D. J.*)

OROA-

OROATIS, (*Géog. anc.*) riviere de Perſe, dans la Suſiane. Pline, *liv. VI. ch. xxv.* dit qu'elle ſéparoit la Perſide de l'Eſtimaide. Saumaiſe croit, avec aſſez de vraiſemblance, que c'eſt la même riviere que le *Paſitigris*.

OROBA, (*Géog. anc.*) nom de deux villes de la Syrie, l'une près du Tigre, l'autre dans les terres. Selon Ptolomée, *liv. VI. ch. i.* la *long.* d'*Oroba* près du Tigre eſt 79d. 10′ *lat.* 30d. 20′. La *long.* d'*Oroba* dans les terres eſt 79d. 20′ *lat.* 38d. 10′. (*D. J.*)

OROBANCHE, *Orobanche*, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, anomale, en maſque, & diviſée en deux levres, dont la ſupérieure a la forme d'un caſque, & l'inférieure eſt partagée en trois pieces. Le piſtil s'éleve du fond de la fleur, & devient dans la ſuite un fruit oblong qui n'a qu'une ſeule capſule, qui s'ouvre en deux loges, & qui renferme des ſemences très-menues pour l'ordinaire. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Il ſuffira de caractériſer l'*orobanche* ſans entrer dans ſes détails. Sa racine eſt écailleuſe; la plante paroît comme dépouillée de feuilles; l'extrémité du pédicule forme en ſe dilatant un calice à pluſieurs ſegmens; ſa fleur eſt monopétale, irréguliere, bilabiée, en caſque creux, & dont la barbe à trois diviſions eſt en épi, & embraſſe un ovaire long garni d'un long tube monocapſulaire à deux valvules; les deux valvules s'ouvrent dans le tems de la maturité, & la capſule eſt pleine de ſemences très-petites.

La principale eſpece d'*orobanche* eſt nommée *orobanche major caryophyllum olens* par Tour. *Inſt.* 175 Elle croît fréquemment attachée aux racines du genet d'Eſpagne: on en fait un ſyrope d'uſage dans les douleurs de coliques & d'hypocondres. (*D. J.*)

OROBANCHOIDES, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée ordinairement de huit feuilles, dont quatre ſont pliées en gouttiere, & creuſées en ſabot à leur baſe, les autres quatre ſont toutes ſimples: du milieu de ces feuilles s'éleve un piſtil qui dans la ſuite devient un fruit oblong, diviſé en quatre loges, lequel s'ouvre de la pointe à la baſe en autant de parties; ces loges ſont remplies d'une ſemence très-menue. Tournefort, *Mémoire de l'acad. royale des Sciences, année* 1706. *Voyez* PLANTE.

OROBE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) *orobus*, genre de plante à fleur papilionée, dont la piece ſupérieure reſſemble à un pavillon, & les latérales à la forme de la carene d'un vaiſſeau. Il ſort du calice un piſtil enveloppé d'une membrane, qui devient dans la ſuite une ſilique ronde qui renferme des ſemences le plus ſouvent ovoïdes: ajoutez aux caracteres de ce genre que les feuilles ſont attachées par paires à une côte terminée en pointe. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE. (*I*)

On diſtingue quatre eſpeces d'*orobe* ou d'*ers*: la principale nommée par Tournefort *ervum verum*, *J. R. H.* 398, a la racine menue, délicate & blanchâtre. Elle pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur d'environ un pié, qui s'étendent au large. Ses feuilles ſont ſemblables à celles de la lentille, rangées par paires le long d'une côte. Ses fleurs ſont légumineuſes, petites, purpurines, quelquefois blanches, rayées de pourpre bleu, ſoutenues par des calices formés en cornets dentelés. Lorſque les fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des gouſſes longues d'un pouce menues, pendantes, ondées de chaque côté, & blanchâtres dans la maturité. Ces gouſſes renferment des ſemences preſque rondes, ſemblables à de petits pois d'un rouge-brun, & d'un goût de légume qui n'eſt ni amer ni déſagréable.

Cette plante ſe ſeme dans les champs en pluſieurs provinces pour la nourriture des beſtiaux; elle croît naturellement parmi les blés en Eſpagne & en Italie. Elle fleurit en Avril, Mai & Juin. Sa ſemence eſt mûre en Juillet. C'eſt une nourriture très-agréable aux pigeons. L'*orobe* ſe plaît en terre maigre, légere, & ſablonneuſe.

La petite eſpece qu'on appelle communément *orobe de Candie*, n'eſt qu'une variété de la précédente, ſuivant le ſentiment de J. Bauhin, de Parkinſon & de Ray.

L'*orobe* ſauvage, *orobus ſilvaticus noſtras* de Ray, a été décrit premierement & ſuffiſamment par cet habile botaniſte, enſuite inutilement & fort au long dans les Mémoires de l'académie des Sciences *année* 1706.

La ſemence d'*orobe* eſt la ſeule partie de cette plante qu'on emploie en Médecine; elle eſt réſolutive, déterſive, & apéritive. Les anciens médecins la redoiſoient en poudre, & la donnoient incorporée avec le miel dans l'aſthme humide, pour faciliter l'expectoration; on en a fait du pain dans des années de diſette, mais de mauvais goût & qui fourniſſoit peu de nourriture. Aujourd'hui cette ſemence eſt une des quatre farines réſolutives qu'on emploie communément en Chirurgie, & c'eſt ſon principal uſage. (*D. J.*)

OROBE, (*Botan. & Mat. méd.*) *Voyez* ERS.

OROBIAS, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs à la pierre appellée *ammite* ou *hammite* ou *oolite*. *Voyez* OOLITE.

OROBIENS LES, (*Géog. anc.*) *Orobii*, peuples de la Gaule ciſalpine, ſelon Pline, *liv. III. c. xvij.* Ils avoient une ville ſituée dans les montagnes, qui tomboit en ruine du tems de Caton, & qui ne ſubſiſtoit déjà plus du tems de Pline. (*D. J.*)

OROCONITES, (*Mat. méd.*) nom donné par Hippocrate, & autres, médecins grecs, à une racine bulbeuſe qu'ils recommandent comme un excellent aliment. Il paroît que ce terme eſt compoſé du grec ὄρος *montagne*, & κόνις, *figure conique*; cette étymologie nous apprend bien que c'étoit une racine de cette forme qui croiſſoit dans les montagnes; mais les ſavans ont fait de vains efforts pour découvrir quelle étoit cette racine.

ORONTE L', (*Géog. anc.*) fleuve de Syrie; Pline, *liv V. chap. xxij.* le fait naître entre le Liban & l'Anti-liban, auprès d'Héliopolis, qui eſt aujourd'hui Balbec; mais ces auteur a été mal informé. M. de la Roque dans ſon voyage de Syrie, nous apprend que la ſource de l'*Oronte* eſt dans une plaine à 4 ou 5 lieues de diſtance du mont Liban, entre l'orient & le midi, & à un éloignement conſidérable de toutes les montagnes qu'on peut appelles Anti-libau. C'eſt à environ 24 lieues de Balbes que ſont les ſources de l'*Oronte*; il court d'abord en ſerpentant vers le nord, paſſe à 2 lieues d'Emeſe, traverſe Apamée, arroſe enſuite les murs d'Antioche, & ſe jette enfin dans la mer. (*D. J.*)

OROPESA, (*Géog.*) ville d'Eſpagne, dans la nouvelle Caſtille, près des frontieres de l'Eſtramadure, avec titre de comté. Elle eſt entre Talavera & Plaſencia, à 9 lieues de la derniere, au nord du Tage. Elle appartient à la famille royale de Portugal. *Long.* 13. 6. *lat.* 39. 40.

OROPE, (*Géog. anc.*) *Oropus*; il y a pluſieurs villes de ce nom; nous parlerons d'abord de la principale dans l'hiſtoire de la Grece.

Elle étoit dans la Béotie, aux confins de l'Attique, auprès de la mer. Etant ſi voiſine de l'Attique ſon territoire fut mis en litige par les Athéniens, à qui Philippe l'adjugea; mais les Athéniens prétendoient auſſi d'être en poſſeſſion de la ville, & ils trouverent le moyen de ſe l'approprier: de-là vient qu'elle eſt nommée *ville de l'Attique* par Tite Live, *liv. XLV. chap. xxvij.*

Mais il faut ſavoir que Themeſion, tyran d'Eritrie, l'avoit priſe ſur les Athéniens la troiſieme année de la cij. olympiade, & que les Athéniens ne la recouvrerent que par la libéralité de Philippe qui la leur rendit après la bataille de Chéronée.

Je dois encora remarquer que nous avons en partie l'obligation à *Orepe* d'avoir fait Démoſthène orateur; car ce fut après avoir entendu les applaudiſſemens infinis qu'eut un diſcours de Calliſtrate ſur *Orepe*, que Demoſthène dit un dernier adieu à l'école de Platon, ſe détacha entierement de la philoſophie, & réſolut de ſe vouer à l'éloquence.

La même ville, dans la ſuite des tems, fournit aux Grecs une occaſion d'apprendre à leurs vainqueurs, que la force & l'autorité de la parole réſidoient encore dans les vaincus. Les Athéniens preſſés d'une extrême diſette négligerent les bienſéances, & pillerent ſans façon *Orepe* leur alliée; *Orepe* ſe plaint au ſénat de Rome. La cauſe des Athéniens avoit beſoin d'un bon avocat, ils le trouverent en la perſonne de Carneades, chef de leur ambaſſade. Cet excellent orateur, par ſes tons & par ſes figures, ſuppléa ſi merveilleuſement aux raiſons, & ſaſcina ſi bien l'eſprit des Romains, que le ſénat diſoit: „ Athenes nous envoie des ambaſſadeurs, non pour ſe „ juſtifier, ou pour nous perſuader, mais pour nous con„ traindre de faire ce qu'il lui plaît & ce qui lui con„ vient „.

Le nom moderne d'*Orepe* eſt *Repo*, village de Grece à 2 milles de la mer, & à 6 d'un autre village nommé *Marcopoulo*; à une lieue plus loin eſt une petite riviere, que M. Spon croit être l'*Aſopus*; au-delà de ceſte riviere eſt un autre grand village appellé *Sycamine*, qui eſt vraiſſemblablement la petite ville de Béotie, qu'on nommoit anciennement *Sycaminum*.

Venons aux autres lieux qui portoient le nom d'*Orepe*. Il y avoit une ville de ce nom en Syrie; une autre en Macédoine; une troiſieme en Eubée; une quatrieme dans la Theſprotie; enfin une cinquieme au Péloponnèſe dans l'Argie. (*D. J.*)

ORO-

OROSANGE, ſ. m. (*Littérat.*) titre que les Perſes donnoient à leurs bienfaiteurs; ils écrivoient leurs bienfaits dans les regiſtres publics, comme nous l'apprenons par le témoignage des hiſtoriens. Joſephe interprete *orofange* par le mot grec *évergète*, qui veut dire *ſauveur*.

OROSPEDA, (*Géog. anc.*) ancien nom d'une chaîne de montagnes de l'Eſpagne. Strabon, *l. III.* comprend ſous ce nom les diverſes branches de montagnes qui courent depuis l'Arragon par les deux Caſtilles juſques dans l'Andalouſie; toutes ces montagnes ne ſont qu'une extenſion des Pyrénées. (*D. J.*)

ORPAILLEURS, (*Hiſt. nat.*) c'eſt ainſi qu'on nomme en France ceux qui s'occupent à retirer par le lavage les paillettes d'or qui ſe trouvent dans le ſable de certaines rivieres qui en charrient, telles que le Rhône, l'Arége, *&c. Voyez* la maniere dont on fait ce travail dans l'*article* OR. (—)

ORPHANUS LAPIS, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques anciens naturaliſtes, à une pierre laiteuſe & de couleur de vin, que l'on croit être le *girafol* ou une fauſſe opale: on dit qu'il s'en trouve en Hongrie. *Voyez* GIRASOL.

ORPHE, *orpheus veterum*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichr.*) poiſſon de mer qui reſſemble au pagre par le nombre & par la poſition des nageoires, & par ſa couleur rouge pourprée. *Voyez* PAGRE. Les dents de la mâchoire ſupérieure ſe trouvent entre celles de la mâchoire inférieure quand la bouche eſt fermée; les yeux ſont grands; l'anus eſt fort petit, & il n'eſt apparent que lorſqu'on preſſe le ventre. L'*orphe* vit de poiſſon, & il prend ſon accroiſſement en très-peu de tems. Rondelet, *Hiſt. des poiſſ. part. I. l. V. chap. XXII. Voyez* POISSON.

ORPHÉE, (*Mythol. Hiſt. Litt.*) nom des plus fameux & des plus anciens dans la muſique & dans la poéſie des Grecs. C'eſt peu de dire que les bêtes les plus féroces ſe rendoient ſenſibles à ſa mélodie, les vents ſe tournoient de ce côté-là, & les arbres danſoient aux doux accords de ſa lyre: les vers ſuivens en font la brillante peinture.

Orphée *au bord de l'Hebre en ſuſpendit le cours*;
Ses chants apprivoiſoient les tigres & les ours;
Les zéphirs retenoient leur ſouffle pour l'entendre,
Et les chênes des monts s'empreſſoient de deſcendre.

Ainſi la Fable nous figure
Les rochers émus de ſes ſons,
Et juſqu'en ſa caverne obſcure
L'ours attendri par ſes chanſons:
Ainſi du chantre de la Grece
Jadis la lyre enchantereſſe
Eleva les murs des Thébains;
Tantôt ſymboliques images,
Que nous peignent les avantages
D'un art le maître des humains!
Ces arts aux plus ſages maximes
Joint les accens mélodieux;
Ses accords ſont touchans, ſublimes,
C'eſt ainſi que parlent les dieux.
Sa douceur enchante l'oreille,
Chatouille le cœur, le réveille,
Répand par-tout l'aménité;
Tandis que ſes doctes myſteres
Sous des fictions ſalutaires,
Nous font briller la vérité.

Je ne m'amuſerai point à raſſembler tout ce que les Poëtes & les Mythologiſtes ont débité de fabuleux au ſujet de ce muſicien: ce ſont des faits trop connus de tout le monde pour les répéter ici. Je me bornerai à rapporter ſeulement ce que quelques auteurs grecs, tels que Diodore, Pauſanias, & Plutarque nous en ont conſervé d'hiſtorique.

Orphée étoit fils d'Œagre, roi de Thrace, & de la muſe Calliope, & on le fait pere de Muſée. Il excella dans la Poéſie, & ſur-tout dans la Muſique; ayant cultivé la cithare par préférence à toute les autres inſtrumens. Auſſi ceux qui vinrent après lui prirent-ils à tâche de l'imiter en cette partie, au-lieu qu'il ne ſe propoſa perſonne pour modele, dit Plutarque, puiſqu'avant lui on ne trouve que des compoſiteurs d'airs pour la flûte. On dit qu'il reçut de Mercure ou d'Apollon même la lyre ou la cithare à ſept cordes, auxquelles il en ajouta deux nouvelles; & qu'il fut l'inventeur du vers hexametre. La grande liaiſon de la Poéſie dans ces premiers tems avec les ſciences les plus ſublimes, fit d'*Orphée* non-ſeulement un philoſophe, mais un théologien. Il s'abſtenoit de manger de la chair, & il avoit en horreur les œufs en qualité d'alimens, étant perſuadé que l'œuf étoit plus ancien que la poule, & le principe de tous les êtres. A l'égard de la théologie, ſon pere Œagre lui en donna les premieres leçons, en l'inſtruiſant des myſteres de Bacchus, tels qu'on les pratiquoit alors dans la Thrace. Il devint enſuite le diſciple des dactyles du mont Ida en Crête, & il puiſa dans leur commerce de nouvelles idées ſur les cérémonies de la religion; mais rien ne contribua davantage à le perfectionner en ce genre que ſon voyage en Egypte. Ce fut là que s'étant fait initier dans les myſteres d'Iſis ou Cérès, & d'Oſiris ou Bacchus, il acquit ſur les inſtitutions, ſur les expiations, ſur les funérailles, & ſur d'autres points du culte religieux, des lumieres fort ſupérieures à celles qu'il avoit eues juſqu'alors.

De retour chez les Grecs il les leur communiqua en les accommodant à leurs notions; & il ſe rendit reſpectable parmi eux, en leur perſuadant qu'il avoit découvert le ſecret d'expier les crimes, de purifier les criminels, de guérir les maladies, & de déchir les dieux irrités. Sur les cérémonies funebres des Egyptiens il imagina un enfer dont l'idée ſe répandit dans toute la Grece. Il inſtitua les myſteres & le culte d'Hécate chez les Eginetes, & celui de Cérès à Sparte. Sa femme étant morte il alla dans un lieu de la Theſprotie nommé *Aornos*, où un ancien oracle rendoit ſes réponſes en évoquant les morts. Il y revit ſa chere Euridice, & croyant l'avoir enfin retrouvée, il ſe ſaiſit qu'elle le ſuivoit; mais ayant regardé derriere lui & ne la voyant plus, il en fut ſi affligé qu'il ſe tua lui-même de déſeſpoir.

Quelques auteurs le font périr d'un coup de foudre, en punition d'avoir révélé à des profanes les myſteres les plus ſecrets; ſuivant une autre tradition, les femmes de Thrace fâchées de ce que leurs maris les abandonnoient pour le ſuivre, lui dreſſerent des embûches; & malgré la crainte qui les retint pendant quelque tems, elles s'enivrerent pour s'encourager, & le tuerent. Plutarque aſſure que juſqu'à ſon tems les Thraces ſtigmatiſoient leurs femmes pour venger cette mort.

D'autres le font tuer encore par des femmes, mais en Macédoine près de la ville de Dion où l'on voyoit ſon ſépulchre, qui conſiſtoit en une urne de marbre poſée ſur une colonne. On dit pourtant que cette ſépulture étoit d'abord près de Libéthre, où naquit *Orphée*, ſur le mont Olympe, d'où elle fut tranſférée à Dion par les Macédoniens, après la ruine de Libéthre enſevelie ſous les eaux dans un débordement ſubit, cauſé par un orage effroyable: Pauſanias raconte au long cet événement.

Quant aux poéſies d'*Orphée*, ſes hymnes, dit le même hiſtorien, étoient fort courtes & en petit nombre. Les Lycomides, famille athénienne, les ſavoient par cœur, & les chantoient en célébrant leurs myſteres. Du côté de l'élégance, continue Pauſanias, ces hymnes la cedent à celles d'Homere; cependant le religion ayant adopté les premieres, n'a pas fait le même honneur aux dernieres.

Il faut conſulter M. Fabricius dans ſa Bibliotheque grecque, ſur le jugement qu'on doit faire des hymnes qui nous reſtent aujourd'hui ſous le nom d'*Orphée*, ainſi que de pluſieurs autres poéſies attribuées à lui, ou à Onomacrite, contemporain de Piſiſtrate, telles que les Argonautiques, le Poëme ſur les pierres, & divers fragmens qui ne ſe trouvent nulle part en ſi grand nombre que dans le recueil publié par Henri Etienne, ſous le nom de *Poeſis philoſophica*. Il faut lire auſſi au ſujet d'*Orphée* la Diſſertation d'André-Chriſtien Eſchenbach, intitulée *Epiſtolica de poeſi, ac philoſophia orphica*, & imprimée à Nuremberg en 1702, *in* 4°.

Le célebre Cudworth dans ſon ouvrage anglois du ſyſtême intellectuel, a de ſon côté traité aſſez au long & fort bien tout ce qui regarde *Orphée*; voyez enfin le *Recueil de l'acad. des inſcrip. tom. X. & XVI in*-4°.

Je n'ignore pas que quelques littérateurs ont révoqué en doute, ſi *Orphée* a jamais exiſté. Pour moi je n'imagine pas comment Pindare, Euripide, Ariſtophane, Platon, tous écrivains d'une autorité reſpectable, auxquels je puis ajouter Iſocrate, Pauſanias, & pluſieurs autres s'accordent à citer un poëte, un auteur de religion, un fondateur de ſecte; & que ce poëte, cet auteur de religion, ce fondateur de ſecte, ſoit un perſonnage imaginaire. Hérodote après Homere & Héſiode, nous parle d'*Orphée* comme d'un perſonnage très réel. Diodore nous apprend qu'il voyagea en Egypte, qu'il en apporta dans la Grece tout ce qui l'y rendit ſi fameux dans la ſuite, la théologie, la poéſie, la muſique; & que ſur le plan

plan des myſteres égyptiens d'Iſis & d'Oſiris, il inſtitua à Athenes les orgies de Bacchus & de Cérès, connues ſous le nom de *dyonyſiaques* & d'*éleuſiennes*. Pythagore fait mention des ouvrages d'*Orphée*. Epigenes que Pline cite avec éloge, Eratoſthenes entre autres les avoit lus; tous les anciens enfin atteſtent d'une voix unanime qu'*Orphée* a exiſté.

Ariſtote ſeroit peut-être le ſeul qui en eût fait un perſonnage imaginaire, s'il falloit prendre au ſens littéral ce paſſage de Cicéron: *Orpheum poetam docet Ariſtoteles unquam fuiſſe*. Mais outre que l'autorité d'Ariſtote ne peut rien ici contre une foule de témoins dont la plûpart lui ſont antérieurs; le même Ariſtote, dans un de ſes ouvrages qui s'eſt perdu, reconnoiſſoit qu'il avoit exiſté un *Orphée*. Ainſi, lorſqu'il l'a nié quelque part (car Cicéron ne cite point l'ouvrage), il faut l'entendre, non dans un ſens abſolu, mais en ce ſens qu'il n'y eut jamais d'*Orphée*, tel que les Poëtes l'ont repréſenté, traînant après lui les arbres & les rochers, & pénétrant juſqu'aux enfers, à la faveur de ſes chants harmonieux. *Le chevalier* DE JAUCOURT.

ORPHELIN, ſ. m. (*Gramm. & Antiq. greq.*) enfant mineur qui a perdu ſon pere & ſa mere. On prenoit un ſoin particulier des *orphelins* dans pluſieurs villes de Grece, mais ſur-tout à Athènes, tant que cet état fut bien gouverné. Les enfans dont les peres avoient été tués à la guerre étoient élevés aux dépens du public, juſqu'à ce qu'ils fuſſent parvenus à l'adoleſcence, alors on les produiſoit ſur le théâtre pendant les fêtes de Bacchus; & après leur avoir donné une armure complette, on les renvoyoit dans leurs maiſons. Eſchine nous a conſervé la belle formule dont le héraut ſe ſervoit pour les congédier: paroiſſant avec eux ſur la ſcene, il diſoit à haute voix: „ Que ces jeunes *orphelins*, „ à qui une mort prématurée avoit ravi au milieu des „ hazards leurs peres illuſtrés par des exploits guerriers, „ ont retrouvé dans le peuple un pere qui a pris ſoin „ d'eux juſqu'à la fin de leur enfance; que maintenant „ il les renvoie armés de pié en cap, pour vaquer ſous „ d'heureux auſpices à leurs affaires, & les convie de „ mériter chacun à l'envi les premieres places de la ré„ publique „. On n'a point imité dans nos gouvernemens modernes de ſi nobles inſtitutions politiques. (*D. J.*)

ORPHEOTÉLISTE, ſ. m. (*Antiq. greq.*) les Grecs nommoient *orphéotéliſtes*, ὀρφεοτελεσταὶ, ceux qui étoient initiés aux myſteres d'Orphée. On leur promettoit le bonheur après la mort, & cependant on ne requéroit d'eux preſqu'autre choſe que le ſerment du ſecret. Potter, *Archæol. græc. tome I. page 497.* (*D. J.*)

ORPHIES, *terme de Pêche*, eſpece de poiſſon; voici la maniere d'en faire la pêche à la ligne & à pié.

On plante deux ou trois hautes perches de 15 à 18 piés, le plus à la baſſe eau qu'il eſt poſſible, éloignées les unes des autres à volonté, ſelon la longueur de la tiſſure qu'on veut former. Il faut que ces perches ſoient unies & ſans aucun nœud.

On prend une ligne un peu forte, de la nature des appelets, que l'on nomme *petites cordes*. On y met de diſtance en diſtance des piles ou emoiles élongées les unes des autres à volonté, ſelon la longueur de la tiſſure qu'on veut former. Il faut que ces perches ſoient unies & ſans aucun nœud.

On prend une ligne un peu forte, de la nature des appelets, que l'on nomme *petites cordes*. On y met de diſtance en diſtance des piles ou emoiles élongées les unes des autres environ de demi-braſſe, avec un ain à *orphies*, ſemblable à ceux dont ſe ſervent les pêcheurs bas Normands, qui font la pêche des mêmes poiſſons paſſagers, à la ligne flottante avec appât de vers marins. On peut auſſi employer des piles roulantes; on les frappe ſur un petit morceau de bois, tel qu'on le voit ici

percé par le milieu, large d'un pouce au plus, arrondi par un bout, & de l'autre venant en pointe émouſſée où la pille eſt amarrée. La groſſe ligne paſſe au-travers du trou, ce qui rend les pilles volages, libres & plus à la portée des *orphies* qui ſont toujours à fleur d'eau; d'eſpace en eſpace on frappe ſur la groſſe ligne, quelques fortes flottes de liege pour la ſoutenir élevée: à chaque bout de cette ligne, il y a un organeau fait de bois tors, bien uni, ou à ſa place un morceau de bois troué, & pareillement bien uni & beaucoup plus ouvert que de la groſſeur de la perche ſur laquelle cet organeau ſera preſſé, de maniere qu'elle y ſoit libre. Quand la marée commence à monter, on frappe les deux bouts de la ligne ſur les organeaux des perches; la ligne ſe levera avec le flot, & les piles qui ſeront garnies chacune d'un petit cerſeron de liege, flotteront à fleur d'eau, comme les lignes flottantes. Les *orphies* qui n'approchent de la côte que de pleine mer, ſe prendront de même que enlies qui ſe pêchent avec bateau. Les pêcheurs viennent à la baſſe eau relever leurs lignes, & détacher le poiſſon qui a mordu aux hameçons.

Les ophilieres de pié peuvent ſe tendre de la même maniere, avec cet avantage qu'elles ne ſe déchireront pas. La manœuvre de cette pêche eſt repréſentée dans nos *Planches de Pêche*.

ORPHILIERES *ou* HARANGUIERES, *terme de Pêche*, filets ainſi nommés, parce qu'ils ſervent également à la pêche des orphies & des harengs.

La maille de l'*orphiliere* eſt compoſée d'un fil très-fin & non teors. Elle n'a que douze lignes au plus en quarré. Le têt eſt flotté, plombé & pêche à la derive, comme les manets à maquereaux, dont on prend auſſi quelques-uns à l'*orphiliere*, mais petits, & de ceux que les Normands appellent *ſaufonnets*, & les Picards *eublots*.

On pêche encore les orphies, que les Bretons nomment *éguillettes*, au ſein & pendant la nuit, avec le dard ou la fouanne.

Pour cette pêche, qui dure depuis le mois de Mars juſqu'au mois de Juin, plus ou moins, ſuivant l'établiſſement & l'expoſition des côtes que le poiſſon vient ranger, les pêcheurs ſe mettent la nuit quatre dans un bateau; il y en a un placé à l'avant, avec un brandon de paille, dont l'éclat attire les orphies; les trois autres avec leurs dards ou fouannes faites en rateaux, avec une douille de fer & un manche, les frappent. La fouanne qui ſert à cette pêche, a au-moins 20 tiges ou branches courbelées de 6 pouces de haut & fort preſſées. La tête du rateau n'a au plus que 13 à 14 pouces de long, & le manche eſt de la longueur de 8 à 12 piés. Quand les pêcheurs voient les orphies ou éguillettes attroupées, ils lancent leurs dards, & en prennent quelquefois pluſieurs d'un ſeul coup; comme le bateau devire doucement, la manœuvre de la pêche n'effarouche point les poiſſons. Dans les pêches heureuſes, on en prend juſqu'à 13 à 1500 dans une nuit. Pour cet effet, il faut que l'obſcurité ſoit grande & le tems très-calme, deux conditions requiſes pour toutes les pêches au feu. Cette manœuvre eſt la même que la pêche au ſarillou, expliquée à ce *mot*, & repréſentée dans nos *Planches*.

ORPHIQUE, VIE, (*Littér.*) *vitâ orphicâ*, ſorte de vie pure, religieuſe, & dont une des pratiques conſiſtoit à ne point manger la chair des animaux.

Orphée, dit Eſchyle dans Ariſtophane, nous a montré les cérémonies, & nous a enſeigné à nous abſtenir de tout meurtre. Horace exprime la même idée encore plus élégamment:

Sylveſtres homines ſacer interpresque deorum
Cædibus & victu fœdo deterruit Orpheus.

„ Le divin Orphée, l'interprete des dieux, détourna „ les hommes du meurtre, & leur fit quitter le genre „ de vie brutal qu'ils menoient „. Il compoſa des hymnes en l'honneur des dieux, & apprit aux mortels les cérémonies de la religion. Les poëtes furent les premiers prêtres, les premiers philoſophes, & les premiers légiſlateurs.

Platon, après avoir raiſonné dans le VI. livre de ſes lois, de la brutalité de pluſieurs peuples, & de l'uſage que quelques-uns avoient encore d'immoler des hommes, ajoute que les anciens Grecs tout au contraire n'auroient pas oſé tuer un bœuf; qu'alors on ne ſacrifioit point d'animaux aux dieux. Les gâteaux, dit-il, les fruits trempés dans le miel, & telles autres offrandes pures étoient en uſage; on leur préſentoit. On s'abſtenoit de la chair, & c'eût été un acte impie que d'en manger, ou de ſouiller de ſang les autels. Alors ſe forma parmi nous, continue-t-il, une ſorte de vie, nommée *vie orphique*, où l'uſage des choſes inanimées étoit libre & permis, au lieu que l'uſage de celles qui avoient eu vie, étoit défendu.

Cette pratique d'auſtérité mérite le nom d'*orphique*, & parce qu'Orphée en étoit l'inſtituteur, & parce que la même Orphée, le plus ancien des ſages, pouvoit avoir donné ſon nom à tous ceux qui faiſoient profeſſion de vertu & de lettres. C'eſt en que l'on voit clairement dans un paſſage d'Euripide; car Théſée, à-peu-près contemporain d'Orphée, reprochant à ſon fils Hippolite le peu de rapport qu'il y a entre l'action infame dont il le croit coupable, & l'auſtere ſageſſe dont ce jeune homme faiſoit profeſſion: „ Voilà donc cet homme, lui dit-il, qui „ eſt en commerce avec les dieux, comme un perſon„ nage d'éminente vertu: voilà cet exemple de tempé„ rance, & d'une conduite irreprochable. N'eſpere pas „ m'impoſer plus long-tems par ce vain éclat, ni que „ j'attribue aux dieux un commerce qui ſeroit une preu„ ve de leur folie. Trompe nous, ſi tu peux, mainte„ nant par ton affectation de ne rien manger qui ait eu vie;

„ &

„ & ſoumis à ton Orphée, jous l'inſpiré, & te remplis „ de la fumée du vain ſavoir, puiſque te voilà pris dans „ le crime „.

On trouve dans ce paſſage les trois points qui conſtituoient la *vie orphique*, ſavoir la religion, l'abſtinence de ce qui avoit eu vie, & la ſcience.

Les livres d'Orphée, qui juſtifioient ſa ſcience, ſont cités par tous les anciens auteurs. Euripide, dans un chœur de ſon Alceſte, après avoir dit que la néceſſité eſt inſurmontable, ajoute que les livres d'Orphée n'indiquent aucun remede contre ce mal. C'eſt de l'étude de ces livres & de leur intelligence, ſuivant que de l'attachement pour la chaſſe & pour la déeſſe qui y préſide, dont Théſée veut parler lorſqu'il reproche à Hippolyte ſon prétendu commerce avec les dieux.

En un mot, Orphée fut une eſpece de réformateur, qui, à l'aide de la poéſie & de la muſique, ayant adouci des hommes féroces, donne naiſſance à une ſecte diſtinguée par ſon attachement à l'étude de la religion, & par une auſtérité de vie, dont la pratique éloignant les hommes des plaiſirs ſenſuels, ſi ſunelles à la vertu, les portoit à une haute perfection. Témoin l'Hippolyte d'Euripide, qui, libre de toute paſſion, aima mieux perdre la vie, que de manquer au ſecret qu'il avoit promis.

Il fait lui-même au commencement de la piece une peinture charmante de la *vie orphique* ſous l'allégorie d'une prairie, conſervée contre tout ce qui peut en altérer la fraîcheur, dans laquelle il vient de cueillir la couronne qu'il offre à Diane. „ Recevez, lui dit-il, de ma „ main, déeſſe reſpectable, la couronne de fleurs que „ j'ai cueillie dans une prairie, où la ſtreicheur de l'herbe n'a jamais été livrée à l'avidité des troupeaux, ni au tranchant d'une faux ſacrilege; la ſeule abeille en „ ſuce les fleurs, que la Pudeur elle-même prend ſoin „ d'arroſer d'une eau toujours pure. Ceux en qui la tempérance eſt un don du ciel, ont ſeuls le droit d'en „ cueillir: l'accès en eſt défendu aux méchans. Ornez-„ en vos beaux cheveux, & ſoyez propice à la main „ pleine d'innocence qui vous l'offre. Seul entre les mortels, j'ai l'avantage de vivre avec vous, de vous entendre & de vous répondre. Quoique privé de votre „ vûe, accordez-moi, grande déeſſe, de terminer ma „ carriere comme je l'ai commencée „!

Il la termine en effet par une action de vertu, & ſi voit en ſa perſonne ce que la juſtice peut ſur une ame, qui ayant reçu de la naiſſance de grandes diſpoſitions au bien, les a nourries par la pratique d'un vie pure, qu'on appelloit alors & qu'on a appellé depuis la *vie orphique*. (*D. J.*)

ORPHIQUES, adjectif. (*Littérat.*) ſurnom des orgies de Bacchus; il leur fut donné, les uns diſent en mémoire de ce qu'Orphée avoit perdu la vie dans la célébration des orgies, d'autres parce qu'il avoit introduit dans la Grece la pratique de ces fêtes ſingulieres dont l'Egypte étoit le berceau. (*D. J.*)

ORPHITIEN, *ſenatus conſulte*, (*Juriſprud. voyez au mot* SENATUS CONSULTE.

ORPIMENT *ou* ORPIN, (*Hiſt. nat. Minéralog.*) en latin *auripigmentum*, *ſandaracha*, *riſigallum*, *realgar*, *arſenicum flavum*, *arſenicum rubrum*, &c. ſubſtance minérale d'un jaune plus ou moins vif, en feuilles luiſans comme ceux du talc, compoſé d'arſenic, & d'une quantité tantôt plus tantôt moins grande de ſoufre, qui lui donne la couleur, ſoit d'un jaune de citron, ſoit d'un jaune orangé, ſoit d'un rouge vif comme le cinabre que l'on y remarque. L'*orpiment* naturel eſt un minéral très-rare, cependant on le trouve ſoit en maſſes, ſoit en petites venules, ſoit attaché à la ſurface des fentes des mines en Hongrie, au Turquie, à Kremnitz, à Neuſol & Coronſay.

Quelques auteurs ont confondu l'*orpiment*, dont on vient de donner la deſcription avec l'arſenic jaune, ou l'*orpiment* factice, qui eſt un produit de l'art, comme nous le ſerons voir dans cet article, mais il differe de ce dernier par la beauté de ſa couleur & même par ſon tiſſu; celui de l'*orpiment* naturel eſt communément par lames ou feuillets, tandis que l'*orpiment* factice n'a jamais ce tiſſu. Auſſi les Peintres donnent-ils la préference à l'*orpiment* naturel, ils s'en ſervent pour peindre; ou le mêlant avec de l'indigo, ils en font du vert.

L'*orpiment* étoit le ſeul arſenic que connuſſent les anciens, il ne paroît point qu'ils euſſent connoiſſance de l'arſenic que nous connoiſſons dans différens états. Comme à l'*article* ARSENIC dans le premier volume de cet ouvrage on n'a donné qu'une deſcription très-incomplete de cette ſubſtance, nous allons tâcher d'y ſuppléer & d'entrer dans quelques détails ſur une des ſubſtances les plus importantes du regne minéral.

L'arſenic eſt un demi-métal d'un gris luiſant, à-peu-près comme le fer, mais compoſé d'un amas de lames ou de feuillets. Il perd ſon éclat & ſe noircit à l'air, il ſe diſſout dans toutes les diſſolutions & les liqueurs, il entre en fuſion dans le feu, & il s'y diſſipe ſous la forme d'une fumée blanche, épaiſſe, accompagnée d'une odeur d'ail très-forte, c'eſt ſur-tout à cette odeur que l'on peut reconnoître ſa préſence: c'eſt un poiſon très-violent.

On voit par ces propriétés de l'arſenic qu'il eſt un vrai protée, qui à de certains égards, approche de la nature des ſels, tandis que par d'autres il a des caracteres qui conviennent aux métaux & aux demi-métaux, c'eſt ce qu'on verra encore plus aiſément par les details que nous donnerons de ſes effets. M. Brandt, ſavant chimiſte ſuédois, c'eſt le premier qui a fait voir que l'arſenic étoit un demi-métal; avant lui on ne ſavoit point dans quel rang on devoit le placer. Voyez *Acta litteraria Upſalienſia anni* 1733.

L'arſenic ſe trouve ſous différentes formes dans le ſein de la terre. 1°. Il ſe trouve tout pur, c'eſt ce qu'on nomme *arſenic natif*; alors il n'eſt combiné avec aucune autre ſubſtance du genre minéral; on le reconnoît à ſa couleur griſe, à ſa fumée blanche qu'il répand dans le feu, & à ſon odeur d'ail: cet arſenic expoſé au feu ſe ſublime entierement ſans laiſſer aucun réſidu. On le trouve auſſi tout pur ſous la forme d'un cryſtal blanc & tranſparent, ſemblable à du verre blanc; enfin on le trouve encore tout pur ſous la forme d'une poudre blanche ou d'une farine.

2°. L'arſenic ſe trouve combiné avec du ſoufre, & alors il eſt ou jaune citron, ou d'un jaune orangé, ou d'un rouge quelquefois auſſi vif que celui d'un rubis; alors on le nomme *arſenic jaune*, *orpiment*, *riſigallum*; ſa couleur plus ou moins rouge vient du plus ou du moins de ſoufre avec lequel il eſt combiné. On a trouvé que l'arſenic d'un jaune de citron pouvoit contenir un dixieme de ſoufre, & que l'arſenic rouge en contenoit un cinquieme. Wallerius donne le nom d'*orpiment* à de l'arſenic jaune, renfermé dans une pierre talqueuſe ou par feuillets comme le mica; il paroît que cela ne change point la nature de cette mine.

3°. L'arſenic ſe trouve dans une pierre noire, mêlée de bitume, que l'on nomme *pierre arſenicale*; il paroît qu'il y eſt tout pur, puiſque cette pierre caſſée eſt luiſante comme du plomb fraîchement coupé. Les Allemands l'appellent *fliegen ſtein*, pierre aux mouches, parce qu'on la pulveriſe, on la mêle avec de l'eau & du ſucre, & on la met ſur une aſſiette, & ces inſectes vont en manger, ce qui les fait périr. C'eſt à cette mine d'arſenic que l'on donne quelquefois le nom de *cobalt écailleux* ou *cobalt ſpathacé*, parce qu'elle a la forme d'écailles. En général il faut obſerver que les mineurs d'Allemagne, peu exacts dans leurs dénominations, donnent le nom de *cobalt* à preſque toutes les mines d'arſenic.

4°. L'arſenic ſe trouve dans la pyrite blanche, que les Saxons nomment *miſpikkel* ou *pyrite arſenicale*. Cette mine eſt compoſée d'un aſſemblage de lames ou de feuillets blancs comme de l'étain ou de l'argent. L'arſenic y eſt combiné avec le fer & le ſoufre.

5°. L'arſenic ſe trouve dans une mine que les Allemands appellent *kupfernikkel*, qui eſt d'un rouge ſemblable à celui du cuivre, & que l'on doit nommer *mine d'arſenic d'un rouge cuivreux*.

6°. Il ſe trouve mêlé ou combiné avec de la terre que l'on nomme *terre arſenicale*; on peut la reconnoître à la fumée qu'elle répand dans le feu & à ſon odeur d'ail.

Voilà les principales mines de l'arſenic; mais outre cela, il ſe trouve dans un nombre infini de mines des autres métaux, & ſur-tout dans les mines d'argent, dans les mines de cuivre, dans les mines de plomb, de fer & d'étain; il joue auſſi-bien que le ſoufre le principal rôle dans la minéraliſation des métaux, c'eſt-à-dire qu'il leur fait prendre des formes tout-à-fait étrangeres. C'eſt ainſi que l'arſenic combiné avec de l'argent le change en cryſtaux rouges & tranſparens, que l'on nomme *mine d'argent rouge*. Il faut prendre à l'étain une forme cryſtalliſée, voyez ETAIN; il change le plomb en cryſtaux blancs & verds, voyez PLOMB, d'où l'on voit que l'arſenic a la propriété de s'unir très-intimement avec les ſubſtances métalliques, deſquelles on a beaucoup de peine de le dégager par le grillage & par les travaux de la Métallurgie. *Voyez* MINE MINÉRALISATION MÉTALLURGIE.

L'arſenic eſt très-volatil, & il s'éleve très-facilement ſous la forme de vapeurs dans les ſouterreins des mines; c'eſt à lui que ſont dûes en partie les effets funeſtes des exha-

exhalaiſons minérales. *Voyez cet article*. Toutes ces propriétés de l'arſenic l'ont fait regarder comme un générateur des métaux & comme un mercure coagulé. Le célebre Henckel dit avoir obtenu de l'argent en traitant un mélange de craie & d'arſenic. Les Alchymiſtes ont cherché la pierre philoſophale dans cette ſubſtance, & lui ont attribué des vertus tout-à-fait extraordinaires.

Pour ſéparer l'arſenic des ſubſtances auxquelles il eſt joint dans le ſein de la terre, on calcine ces ſubſtances dans un fourneau de réverbere, que Kunckel a décrit le premier, & la fumée qui s'en éleve eſt reçue dans une cheminée horiſontale, qui eſt faite de planches & ſoutenue par des piliers: cette cheminée a quelquefois pluſieurs centaines de piés de longueur, on en peut voir la repréſentation dans celle des *Planches* de *Minéralogie* & de *Métallurgie*, qui repréſente le grillage du cobalt; *AB* repréſente la perſpective du fourneau, *G* montre ſa coupe. Par la calcination, l'arſenic ſe dégage ſous la forme d'une fumée blanche épaiſſe; cette fumée eſt reçue dans la cheminée *CD*, ou dans le boyau horiſontal, aux parois duquel elle s'attache & ſe condenſe ſous la forme d'une farine légere, que des ouvriers vont balayer & ramaſſer lorſqu'il s'y en eſt accumulé une certaine quantité. Ces ouvriers entrent dans la cheminée par des portes marquées *EEE*, que l'on tient fermées dans le tems que la fumée arſenicale eſt reçue: *H* montre la coupe de cette cheminée; les ouvriers ont la précaution de ſe mettre un linge devant le nez & la bouche lorſqu'ils vont balayer cette poudre arſenicale, qui eſt un poiſon très-fubtil.

Quand on a recueilli l'arſenic qui s'étoit amaſſé dans la cheminée qui vient d'être décrite, on porte cette poudre dans un autre attelier repréſenté au bas de la même *Planche*. Là on a un fourneau, que l'on verra dans cette *Planche* aux lettres *A* & *B*; *CCC* ſous des capſules de tôle ou de fer, dans leſquelles on met l'arſenic en poudre, on place au-deſſus de ces capſules ou écuelles des tuyaux de tôle ou de fer mince battu, marqués *DDD*; on couvre ces tuyaux avec des calottes de fer *E*, qui les ferment bien exactement, alors on fait aller le feu, & l'arſenic ſe ſublime & s'attache dans l'intérieur de la calote ſous le forme d'une maſſe de verre blanc & tranſparent, c'eſt-là ce qu'on appelle *arſenic cryſtallin*.

Quand on veut faire de l'arſenic jaune ou de l'*orpiment* factice, on joint à l'arſenic en poudre environ un dixieme de ſoufre, que l'on mêle bien exactement avec lui, & l'on ſublime ce mélange qui forme une maſſe opaque & jaune, qui n'eſt jamais d'une combinaiſon auſſi parfaite que celle de l'*orpiment* naturel. Si on veut avoir de l'arſenic rouge, on augmente la doſe de ſoufre, & l'on en mêle un cinquieme avec l'arſenic en poudre pour le faire ſublimer. Mais pour que la combinaiſon du ſoufre & de l'arſenic ſe faſſe plus intimement, il ſera bon de faire fondre de nouveau ce qui ſe ſera ſublimé, alors l'arſenic rouge deviendra tranſparent comme un rubis.

On voit par-là que l'arſenic a la propriété de ſe combiner avec le ſoufre; il a auſſi celle de ſe combiner avec les métaux. Si on le joint avec du cuivre, il formera un alliage blanc comme de l'argent, mais il rend le cuivre aigre & caſſant, & cet alliage noirci à l'air; l'arſenic rend l'or & l'argent très-caſſant, mais il a ſur-tout beaucoup de diſpoſition à s'unir avec le fer; il s'unit auſſi avec le plomb, mais il ne s'unit point avec le mercure. L'arſenic fondu avec le ſoufre & le régule d'antimoine fait une maſſe vitrifiée, que l'on nomme *aimant d'arſenic* ou *magnes arſenicalis*, ou lui donne auſſi le nom de *lapis pyrmiſon* ou *lapis de tribus*. Pour le faire, on fond enſemble parties égales d'arſenic jaune ou d'*orpiment*, & d'antimoine crud qui contiennent l'un & l'autre du ſoufre. On prétend que la maſſe vitreuſe qui réſulte de cette opération, eſt propre à decompaſer ou à détruire les métaux. Cet aimant d'arſenic eſt un puiſſant eſcarotique, il fait entrer en ſuppuration les bubons peſtilentiels & empêche leur propagation, il entre dans l'emplâtre magnetique.

M. Mender, médecin de Dreſde, a fait un pyrophore en ſublimant enſemble parties égales d'arſenic & de limaille de fer, & en mêlant dix parties de ce ſublimé avec douze parties de vitriol de lune, c'eſt-à-dire avec le ſel qui réſulte de la combinaiſon de l'argent avec l'acide nitreux; on triture ce mélange ſur un porphyre, & on l'échauffe ſur un poêle ou de quelqu'autre maniere, & il s'enflamme ſur le champ. *Voyez* la *Pyritologie de* Henckel, *chapitre x*.

Pour eſſayer ſi une ſubſtance contient de l'arſenic, il n'y a rien qu'à la mettre dans une cornue de terre au fourneau de réverbere; on donnera le feu par degrés, & il paſſera dans le récipient des fleurs ou une poudre blanche qui n'eſt autre choſe qu'une chaux d'arſenic; on trouvera dans le cul de la cornue une poudre griſe, qui eſt une chaux d'arſenic qui n'eſt point encore entierement privée de ſon phlogiſtique; enfin on y trouve auſſi du régule d'arſenic en forme de cryſtaux priſmatiques, dont les angles ſont arrondis.

La chaux d'arſenic eſt extrêmement volatile, elle ſe ſublime à une chaleur médiocre, & forme des cryſtaux qui ſont ſolubles dans l'eau. Pour réduire la chaux d'arſenic & lui rendre l'état de régule, on n'a rien qu'à mêler enſemble parties égales de chaux d'arſenic & de ſavon noir, & la moitié d'alkali fixe, on mettra le tout dans un creuſet fermé d'un couvercle, au milieu duquel il y aura un petit trou, on lutera bien ce couvercle avec de la terre graiſſe, le régule d'arſenic ſe ſublimera ſur le couvercle du creuſet.

Quand on veut eſſayer une mine d'arſenic dans un vaiſſeau ouvert, on lui joint de la limaille de fer pour ſervir d'intermede; alors l'arſenic s'unit au fer, & il réſiſte au feu le plus violent ſans ſe volatiliſer.

Pour ſéparer le ſoufre de l'arſenic dans l'*orpiment*, on n'a que le triturer avec du mercure, & enſuite on met ce mélange en ſublimation, l'arſenic ſe leve tout ſeul, & le ſoufre ſort avec le mercure ſe ſublime enſuite, & forme du cinnabre au-deſſous de l'arſenic qui s'étoit ſublimé.

Le régule d'arſenic détone avec le nitre, il s'unit avec la baſe de ce ſel, & forme ce qu'on appelle *l'arſenic fixé*. Dans cette détonation, le nitre ſe gonfle, & il en part une flamme claire & très-blanche, mais la chaux d'arſenic ne détone & ne s'embraſe point avec le nitre. Si l'on broie enſemble deux parties de chaux d'arſenic & une partie de nitre dans un mortier de verre ou de marbre, & qu'on mette ce mélange en diſtillation dans une cornue de terre ou de gres, à laquelle on adaptera un ballon, on aura un acide nitreux de couleur bleue, dont les vapeurs briſeroient les vaiſſeaux avec explaſion, ſi les jointures étoient bien bouchées. Cette couleur bleue diſparoît très-promptement à l'air. Le célebre Sthal croit qu'elle eſt dûe à une portion de cobalt, qui étoit uni à l'arſenic. Il s'agiroit d'obſerver ſi la même choſe arriveroit avec de l'arſenic qui n'auroit été uni avec aucune portion de cobalt, comme il y en beaucoup; & M. Rouelle, à qui ces obſervations ſont dûes, remarque avec raiſon que la couleur bleue peut auſſi venir de fer & du cuivre.

L'arſenic combiné avec l'acide du ſel marin forme ce qu'on appelle *le beurre d'arſenic*; c'eſt une liqueur extrêmement volatile, & qui ſe diſſipe à l'air ſous la forme d'une fumée: il faut pour cela que l'acide du ſel marin ſoit très-concentré.

En mêlant enſemble deux parties de chaux vive, & une partie d'*orpiment*, & en verſant par-deſſus cinq ou ſix parties d'eau bouillante, il ſe fait une effervescence; lorſqu'elle ſera finie, on remuera le mélange, on le laiſſera repoſer, on décantera enſuite le liqueur claire qui ſurnagera, & l'on aura ce qu'on appelle *le foie de ſoufre arſénical*, ou *l'encre de ſympathie*. Le vapeur ſeule de cette liqueur fait paroître en noir les caracteres qui ont été tracés avec une diſſolution de ſel de Saturne. Cette liqueur s'appelle auſſi *liquor vini probatorius*, parce qu'elle peut ſervir à découvrir ſi du vin a été frelaté ou adouci avec de la litharge ou avec du plomb; car en y verſant de cette encre de ſympathie, le vin noircira ſur le champ pour peu qu'il contienne de plomb.

L'*orpiment* mêlé avec de la chaux vive eſt un dépilatoire, c'eſt-à-dire, que ce mélange fait tomber les poils du corps; mais il faut avoir ſoin de ne pas le laiſſer ſéjourner trop long-tems, de peur qu'il n'endommage la peau.

Nous avons déja ſuffiſamment averti que l'arſenic, ſous quelque forme qu'il ſe trouve, eſt un poiſon très-vif; ſa grande volatilité fait que l'on ne doit jamais le traiter qu'avec la plus grande précaution; & l'on doit toujours ſe défier même de ſon uſage extérieur. Les Peintres qui employent l'*orpiment* en ſont ſouvent très-incommodés. Quelques gens avoient propoſé une préparation d'arſenic comme un remede extérieur pour la guériſon du cancer; mais M. Rouelle rejette cette uſage comme dangereux. Rien n'eſt donc plus téméraire que de donner ſous quelque prétexte que ce ſoit, l'arſenic intérieurement; la moindre quantité eſt infiniment dangereuſe. En effet, c'eſt un violent corroſif d'un goût acerbe & auſtere; ceux qui ont été empoiſonnés par de l'arſenic, éprouvent d'abord de grandes envies de vomir, & ſentent une eſpece d'étranglement à la gorge; enſuite le malade eſt agité; il vomit avec effort; puis il

tombe

tombe dans un ſommeil, qui eſt ſuivi de violentes convulſions, & qui terminent enfin ſa vie. En ouvrant les cadavres de ceux qui ſont morts empoiſonnés par l'arſenic, on leur trouve l'eſtomac ſphacelé & emporté.

Il faudra faire avaler du lait chaud au malade, l'arſenic le emille, & on le rend en emilleaux; à ce ſigne on reconnoîtra que le malade a été empoiſonné par de l'arſenic. Pour y remédier, s'il en eſt encore tems, il faudra faire vomir le malade en lui donnant un peu de tartre émétique avec de l'huile, du beurre fondu, ou telle matiere graſſe que l'on aura ſous la main, ou même du ſuif, pour ne point perdre de tems; enſuite on lui donnera des émulſions pour varier & pour prévenir le dégoût que cauſent les matieres graſſes: il eſt très-important de ne pas laiſſer dormir le malade qui y eſt fort enclin. Lorſqu'on a employé le lait, il faut ſur la fin de l'action du poiſon faire donner des lavemens pour faire ſortir des inteſtins le lait qui s'y ſera emillé. Lorſque tous les accidens auront diſparu, on donnera au malade des calmans & des infuſions legeres de plantes cordiales. Telle eſt, ſuivant M. Rouelle, la maniere de traiter ceux qui ont pris de l'arſenic.

C'eſt à cette ſubſtance dangereuſe qu'eſt dûe la phthiſie, & ces ulcérations des poumons qui ſont périr à la fleur de l'âge les ouvriers qui travaillent aux mines, ſur-tout en Saxe où elles ſont très-arſénicales. Parmi eux un homme de trente-cinq ou quarante ans eſt déja dans la décrépitude; ce qui doit être ſur-tout attribué aux mines qu'ils détachent avec le ciſeau & le maillet, & qu'ils reſpirent perpétuellement par le nez & par la bouche; il paroît que ſi dans ces mines on faiſoit plus d'uſage de la poudre à canon pour détacher le minéral, les jours de ces malheureux ouvriers ne ſeroient point ſi indignement prodigués. (—)

ORPIN, ſ. m. *anacampſeros*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante qui reſſemble à la joubarde par la fleur & par le fruit; mais l'*orpin* pouſſe des tiges dès qu'il eſt germé, au lieu que les feuilles de la joubarde ſont raſſemblées en globules qui reſſemblent à des yeux de bœuf. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Il y a treize eſpeces de ce genre de plante, dont la plus commune eſt nommée par les Botaniſtes *anacampſeros*, *J. R. H* 264. Cette plante a la racine formée de tubercules charnus & blancs; ſes tiges ſont droites, cylindriques, ſolides, partagées en rameaux, hautes d'une ou de deux palmes, revêtues de beaucoup de feuilles droites, charnues, épaiſſes, ſucculentes, plus longues que celles du pourpier, de couleur d'un verd-pâle, ſouvent mêlées d'un peu de rouge, la plus ſouvent ornelées à leur bord, quoiqu'elles ſoient quelquefois entieres.

Ses fleurs naiſſent aux ſommets des tiges en gros bouquets, diſpoſées en maniere de parafol; elles ſont en épi à cinq pétales, de couleur rougeâtre, & aſſez ſouvent blanchâtre, garnies de pluſieurs étamines. Du calice de la fleur il s'éleve un piſtil qui ſe change en un fruit compoſé comme de cinq capſules, en maniere de graines, ramaſſées en une tête remplie de graines très-menues.

L'*orpin* reſſemble à la joubarde par ſa fleur, ſon fruit, & ſes feuilles, qui ſont épaiſſes & ſucculentes. On l'en diſtingue cependant, parce qu'auſſi-tôt qu'elle pouſſe, elle monte en tige, au lieu que les feuilles de la joubarde ſe ramaſſent en des globules qui reſſemblent à deux yeux de bœuf.

L'*orpin* croît dans les lieux ombrageux & humides, ſur-tout le long des haies. On fait uſage de ſes racines & de ſes feuilles. (*I*)

ORPIN, (*Mat. Méd.*) *repriſe*, *graſſette*, *joubarbe des vignes*, cette plante n'eſt employée qu'extérieurement; elle eſt comptée parmi les vulnéraires enimans & rafraîchiſſans. Etant pilée, réduite en emplaſtre, & appliquée ſur les tumeurs & ſur les hémorrhoïdes très-douloureuſes, elle paſſe pour enimer efficacement les douleurs. On recommande auſſi dans le même cas les racines cuites & réduites avec du beurre frais à la conſiſtence d'onguent.

On garde dans quelques boutiques une eau diſtillée de cette plante; cette eau eſt de la claſſe des parfaitement inutiles. *Voyez* EAU DISTILLÉE.

L'*orpin* entre dans l'eau vulnéraire, & en eſt un ingrédient fort inutile. (*b*)

ORPIN-ROSE, (*Mat. méd.*) on n'emploie que la racine de cette plante qui a l'odeur & le goût de roſe, & qui eſt céphalique & aſtringente. On l'emploie quelquefois dans les décoctions aſtringentes; on la pile & on la fait bouillir avec l'eau roſe ou de verveine, & on l'applique ſur le front pour guérir les maux de tête qui viennent de coups de ſoleil. Geoffroi, *Mat. méd.*

Sappoſé que ce dernier remede poſſede véritablement quelque vertu, il ſeroit beaucoup meilleur ſans doute, ſi au lieu de la décoction dont on parle, on n'employoit que la macération ou l'infuſion; car il n'eſt pas bien de ſoumettre à l'ébullition une racine aromatique & une eau aromatique. *Voyez* DECOCTION, INFUSION, & ODORANT, *principe*. (*b*)

ORRUS, (*Botan.*) nom donné par pluſieurs anciens au pin cultivé, parce qu'il eſt rempli de ſéve. Le premier auteur qui a nommé cet arbre *orrus*, eſt Théophraſte; & en cela il n'a pas ſeulement été imité par les autres grecs, mais auſſi par les Latins. (*D. J.*)

ORSE, (*Marine.*) c'eſt un terme de levant, pour dire *bas bord*, ou *la gauche*.

Orſe, terme de commandement parmi les Levantins, pour dire *au laſ*, quand on a beſoin de ſerrer & de tenir le vent.

Orſer, c'eſt aller contre le vent, aller à vent contraire par le moyen des rames. Ces termes ne ſont en uſage que parmi les navigateurs provençaux. (*Q*)

ORSEILLE, ſ. f. (*Teint.*) l'*orſeille* eſt une pâte molle, d'un rouge foncé, qui étant ſimplement délayée dans l'eau chaude, fournit un grand nombre de nuances: il y en a de deux ſortes; l'une ſe fabrique en Auvergne; elle eſt la moins belle, & ſe nomme *oſeille* de terre ou d'Auvergne; l'autre qui eſt la plus belle, ſe tire des îles Canaries, ou de celles du cap-Verd; on la nomme *orſeille d'herbe*. Elle eſt préferable à celle d'Auvergne en ce qu'elle donne tant ſur la laine que ſur la ſoie une couleur beaucoup plus belle & plus vive, réſiſte mieux aux épreuves du débouilli, contient plus de matiere colorante, & ſoiſonne davantage.

L'*orſeille* d'Auvergne, qu'on nomme auſſi *perelle*, ſe fait avec une eſpece de lichen ou mouſſe très-commune ſur les rochers de cette province; celle des Canaries eſt le *lichen græcus polypoides*, *ſinctorius*, *ſaxatilis*, ou le *fucus verruloſus tinctorius* de J. Bauhin. L'une & l'autre de ces plantes ſe préparent avec la chaux & l'urine fermentée, avec leſquelles on les mêle après les avoir pulvériſées: ce mélange prend au bout de quelque tems, par la fermentation, une couleur rouge foncée, & pour lors elle eſt en état de ſervir à la teinture. D'autres lichens ou mouſſes, peuvent être employés auſſi avec ſuccès à faire de l'*orſeille*, & M. Hellot enſeigne les moyens de reconnoître facilement ceux qui ſont propres à cet uſage.

L'une & l'autre *orſeilles* s'employent en les délayant dans de l'eau tiede; on augmente enſuite la chaleur juſqu'à ce que le bain ſoit prêt à bouillir, & on y plonge l'étoffe, ſans autre préparation que d'y tenir plus long-tems celle à laquelle on veut donner une nuance plus foncée. La couleur naturelle de l'*orſeille* eſt un beau gris-de lin tirant ſur le violet; mais en donnant précédemment à l'étoffe une couleur bleue plus ou moins foncée, on en tire la couleur de penſée, d'amaranthe, de violet, & de quelques autres ſemblables. Ces couleurs ſont belles, mais elles n'ont aucune ſolidité; on recherche même inutilement de les aſſurer, en préparant l'étoffe dans le bouillon de tartre & d'alun. Il eſt vrai qu'on peut tirer de l'*orſeille* une couleur preſqu'auſſi ſolide que celles du bon teint, en l'employant comme on fait la cochenille, avec la diſſolution d'étain par l'eſprit de nitre régalité; mais cette couleur ne ſera plus celle de l'*orſeille*; au lieu du gris-de-lin, on aura une couleur ſemblable à la demi-écarlate; la chaux d'étain, blanche par elle-même, s'eſt mêlée avec la matiere colorante, & en a éclairci la nuance.

L'*orſeille* des Canaries ſimplement délayée dans l'eau, & appliquée à froid ſur le marbre blanc, lui communique une belle couleur bleue plus ou moins foncée, en la laiſſant plus ou moins de tems ſur le marbre, & en y en remettant à meſure qu'elle ſe ſéche; la couleur devient très-belle en moins de 24 heures, & pénetre très-avant.

Si l'on ſe ſert de l'*orſeille* d'herbe ou des Canaries préparée à l'ordinaire, c'eſt-à-dire avec la chaux & l'urine, on quelques autres ingrédiens ſemblables, la couleur ſera plutôt violette que bleue; mais pour avoir un vrai bleu, il faut qu'elle ſoit préparée avec du jus de citron, & il n'y a point à craindre que cet acide endommage le marbre, parce qu'il eſt entierement émouſſé & abſorbé, lorſqu'il a été travaillé avec l'*orſeille* aſſez long-tems pour la faire venir en couleur.

Pour employer cette couleur, il faut que le marbre ſoit entierement froid; on la met avec le pinceau; mais comme elle s'étend beaucoup, on ne la peut employer qu'à faire de grandes veines qui ne ſont pas bien exactement terminées, à-moins qu'elles ne touchent immé-

diatement des parties colorées avec le ſang de dragon ou la gomme gutte; auquel cas elle s'arrête. On la contient auſſi avec la cire, ſoit colorée, ſi l'on veut les veines colorées; ſoit blanche, ſi l'on veut que les veines demeurent blanches; ce qui ſe peut exécuter avec aſſez de préciſion.

Si cette couleur a l'inconvénient de s'étendre plus qu'on ne veut, elle a deux avantages très-conſidérables; le premier eſt qu'elle eſt d'une grande beauté, & même au-deſſus de tout ce qui ſe peut rencontrer naturellement dans le marbre; l'autre eſt qu'on peut la paſſer ſur les veines de rouge, de brun, & de jaune, ſans qu'elle les endommage, & qu'ainſi elle eſt extrêmement facile à employer. Il ſemble qu'on pourroit ſoupçonner cette couleur de n'être pas des plus ſolides, parce que le tournefol & l'*orſeille* changent fort vîte & pâliſſent à l'air; cependant M. du Fay a vu des morceaux de marbre teints de la ſorte depuis plus de deux ans, ſans qu'ils euſſent ſouffert aucune altération ſenſible; au lieu que le ſafran, le rocou, & quelques autres matieres, perdoient en peu de jours une grande partie de leur couleur; d'où l'on peut conclure, que ſi cette teinture n'eſt pas auſſi ſolide que le rouge & la jaune; elle ne laiſſera pas de conſerver fort long-tems ſa beauté & ſon éclat.

M. du Fay fait encore une obſervation, c'eſt que cette couleur qui pénetre extraordinairement le marbre, & quelquefois de plus d'un pouce, le rend un peu plus tendre & plus friable qu'il n'étoit auparavant, lorſqu'on ſe ſert de la leſſive de chaux & d'urine. Cet inconvénient ne mérite aucune attention, lorſqu'on ne veut faire que des taches ou quelques veines bleues; mais ſi l'on vouloit teindre toute une table de cette couleur, & la rendre extrêmement foncée, en y remettant pluſieurs couches, il ſeroit à craindre qu'on ne la rendît par-là plus facile à rompre en la chargeant; car il ſemble à l'expérience que le marbre extrêmement pénétré de cette teinture, ſe caſſe plus facilement qu'auparavant: mais cela ne peut arriver dans des pieces ſolides, comme des cheminées, ou lorſqu'on ne voudra pas les teindre entierement de cette couleur, ou lorſqu'on n'employera que l'*orſeille* ſimplement diſtoute avec l'eau commune. (*D. J.*)

ORSOY, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne au pays de Cleves, ſur le Rhin, au-deſſus de Rhinberg, à diſtance preſque égale de Weſel & de Duisbourg, & au nord du comté de Meurs. Le prince d'Orange la prit en 1634; Philippe de France la reprit en 1672, & enfin démolit les fortifications. Elle appartient au roi de Pruſſe. *Long.* 24. 18. *lat.* 51. 28.

ORSSA, (*Géog.*) ville de Pologne, dans le grand duché de Lithuanie, au palatinat de Witeſpk, ſur un ruiſſeau, proche le Niéper. *Long.* 49. 8. *lat.* 54. 38. (*D. J.*)

ORT, *terme de Douane*; peſer *ort*, ſignifie peſer les marchandiſes avec les emballages. Le tarif de 1664, & l'ordonnance des cinq groſſes fermes de 1684, portent que toutes marchandiſes qui payent les droits au poids à la reſerve de celles d'or & d'argent, & des épiceries, ſeront peſées avec leur emballage.

ORTA-JAMI, (*Hiſt. mod.*) c'eſt une moſquée ou un oratoire dans le quartier des janiſſaires à Conſtantinople, où ils vont faire leurs prieres; c'eſt auſſi dans cet endroit qu'ils complotent pour ſe révolter, & faire de ces ſéditions ſouvent ſi funeſtes aux ſultans. *Voyez* Cantemir. *Hiſt ottomane*.

ORTEZ, (*Géog.*) petite ville de France en Béarn, ſur le Gave de Pau, à 7 lieues au-deſſous de Pau, au penchant d'une colline: l'illuſtre Jeanne d'Albret, reine de Navarre, fonda dans cette ville, en faveur des proteſtans, une univerſité qui a ſubſiſté juſqu'au regne de Louis XIV. *Long.* 16. 54. *lat.* 43. 30. (*D. J.*)

ORTEILS, ſ. m. (*Anat.*) eſt le nom que l'on donne au doigt du pié. *Voyez* Pié.

Les *orteils* de chaque pié ſont compoſés de quatorze os; le gros *orteil* en ayant deux, & les autres chacun trois. Ces os reſſemblent à ceux des doigts de la main, ſinon qu'ils ſont plus courts. *Voyez* Doigt.

Les *orteils*, de même que les doigts de la main, ont douze os ſeſamoïdes. *Voyez* Seſamoïdes. La goutte attaque principalement le gros *orteil*. *Voyez* Goutte. (*L*)

ORTHIENNE ou ORTHIA, (*Mythol.*) ſurnom de Diane, qui avoit un temple à Lacédémone. Il eſt vraiſemblable qu'elle eut ce ſurnom, à cauſe de ſa ſévérité; car les Grecs appelloient *ὀρθὸν*, tout ce qui eſt dur, fâcheux & difficile; on ſait que les enfans de Lacédémone ſe fouettoient quelquefois cruellement ſans ſe plaindre, devant l'autel de cette déeſſe, mais on y faiſoit auſſi des danſes; car Plutarque rapporte que Théſée devint amoureux d'Helene en la voyant danſer avec les autres filles de Sparte devant l'autel de Diane *Orthia*, & que ce fut après cette danſe qu'elle fut enlevée pour la premiere fois. Cette belle créature l'emportoit encore ſur toutes ſes compagnes par ſes graces ſupérieures, dans les exercices du corps. (*D. J.*)

ORTHOCERATITE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) nom donné par les naturaliſtes à une enquille, dont l'analogue vivant nous eſt inconnu, ou qui ne ſe trouve que foſſile ou pétrifiée; on le nomme auſſi *tubulus cuneameratus polythalamium*, ou tuyau chambré; elle eſt droite, d'une figure conique, ſans ſpirales, & ſon intérieur eſt partagé en cellules ou chambres, comme celles de la corne d'Ammon ou de Nautile, au travers deſquelles paſſe un ſyphon ou tuyau. Quelquefois, mais rarement ſa pointe eſt recourbée. Cette coquille ſe trouve dans un marbre brun des environs de Berlin; on en trouve auſſi dans un marbre nouvellement découvert en Provence.

Wallerius compte trois eſpeces d'*orthoceratites*: 1°. Celles qui ſont toutes droites, *recti*; 2°. celles qui ſont recourbées à leur ſommet qu'on nomme *lituites*, parce qu'ils reſſemblent à une croſſe ou bâton paſtoral; 3°. celles qui ſont applaties ou comprimées, comme la queue d'une *écrévîſſe*, *compreſſi*. *Voyez* Minéralogie, *tom. II.* (—)

ORTHODORON, ſ. m. (*Meſur. anc.*) *ὀρθόδωρον*, meſure grecque qui formoit la longueur de onze travers de doigt, ſuivant Arbuthnot. (*D. J.*)

ORTHODOXE, adj. (*Gram.*) celui qui ſe conforme aux déciſions de l'égliſe. *Voyez* Orthodoxie.

Orthodoxe *Botaniſte*, (*Botan.*) Linnæus appelle *Botaniſtes orthodoxes*, les ſeuls écrivains ſyſtématiques qui ont formé leurs méthodes en botanique, ſur les vrais fondemens de la nature, & qui en conſéquence ont partagé les plantes en claſſes & en genres, conformément aux caracteres de leurs parties de fructification. (*D. J.*)

ORTHODOXIE, ſ. f. (*Théol.*) pureté de doctrine ou de croyance, par rapport aux points & articles de foi; ce mot eſt formé du grec *ὀρθὸς*, *droit*, & *δόξα*, *opinion* ou *jugement*.

On ſe ſert de ce terme par oppoſition à *hétérodoxie* ou *hérèſie*. *Voyez* Hérésie.

Orthodoxie ſignifie auſſi une fête ſolemnelle de l'égliſe grecque, inſtituée par l'impératrice Théodore; on la célebre encore aujourd'hui le premier dimanche de carême, en mémoire du rétabliſſement des images dans les égliſes, que les iconoclaſtes en avoient fait enlever. *Voyez* Iconoclastes.

ORTHODOXOGRAPHIE, ſ. f. (*Gram.*) auteur qui a écrit ſur les dogmes catholiques & ſur les ouvrages de cette claſſe d'écrivains.

ORTHODROMIQUE, ſ. f. (*Navigat.*) eſt l'art de naviger dans l'arc de quelque grand cercle: l'arc de chaque grand cercle eſt *ὀρθοδρομία*, c'eſt-à-dire, la diſtance la plus courte entre deux points quelconques ſur la ſurface de la terre.

Ce mot eſt formé des deux mots grecs *ὀρθὸς*, *droit*, & *δρόμος*, *le cours*. *Voyez* Navigation circulaire *au mot* Navigation; au reſte ce mot eſt peu uſité, & l'art qu'il exprime l'eſt encore moins. (*O*)

ORTHOGONAL, adj. (*Géom.*) ſe dit de ce qui eſt perpendiculaire ou à angles droits; ainſi une courbe qui a des coordonnées *orthogonales*, eſt une courbe dont les abſciſſes & les ordonnées ſont entr'elles des angles droits. *Voyez* Abscisse, Ordonné & Courbe. (*O*)

Orthogonal ſignifie, auſſi, *en Géométrie*, la même choſe que *rectangle*, ou qui a des angles droits. *Voyez* Rectangle.

Quand ce mot ſe rapporte à une figure plane, il ſignifie qu'un des côtés de la figure eſt ſuppoſé perpendiculaire à l'autre. Quand on l'applique aux ſolides, il ſignifie que leur axe eſt ſuppoſé perpendiculaire à l'horiſon. *Chambers*. (*O*)

ORTHOGRAPHE, ſ. f. ce mot eſt grec d'origine: *ὀρθογραφία*, de l'adjectif *ὀρθὸς*, *rectus*, & du verbe *γράφω*, *ſcribo* ou *pingo*. Ce nom par ſa valeur étymologique, ſignifie donc *peinture* ou *repréſentation régulière*. Dans le langage des Grammairiens, qui ſe ſont approprié ce terme, c'eſt *ou* la repréſentation réguliere de la parole, ou l'art de repréſenter régulierement la parole.

Il ne peut y avoir qu'un ſeul ſyſtême de principes pour peindre la parole, qui ſoit le meilleur & le veritable; car il y auroit trop d'inconvéniens à trouver bons tous ceux que l'on peut imaginer. Cependant on donne également le nom d'*ortographe* à tous les ſyſtêmes d'écriture que différens auteurs ont publiés; & l'on dit l'*orthographe* de Dubois, de Meigret, de Pelletier, de Ramus, de Rambaud, de Leſclache, de Lartigaut, de l'abbé

bé de Saint-Pierre, de M. du Marſais, de M. Duclos, de M. de Voltaire, *&c.* pour déſigner les ſyſtêmes particuliers que ces écrivains ont publiés ou ſuivis. C'eſt que la régularité indiquée par l'étymologie du mot, n'eſt autre choſe que celle qui ſuit néceſſairement de tout corps ſyſtématique de principes, qui réunit tous les cas pareils ſous la même loi.

Auſſi n'honore-t-on point du nom d'*orthographe*, la maniere d'écrire des gens non inſtruits, qui ſe rapprochent tant qu'ils peuvent de la valeur alphabétique des lettres, qui s'en écartent en quelque cas, lorſqu'ils ſe rappellent la maniere dont ils ont vû écrire quelques mots; qui n'ont & ne peuvent avoir aucun égard aux différentes manieres d'écrire qui réſultent de la différence des genres, des nombres, des perſonnes, & autres accidens grammaticaux; en un mot, qui n'ont aucun principe ſtable, & qui donnent tout au haſard: on dit ſimplement qu'ils ne ſavent pas l'*orthographe*; qu'ils n'ont point d'*orthographe*; qu'il n'y en a point dans leurs écrits.

Si tout ſyſtême d'*orthographe* n'eſt pas admiſſible, s'il en eſt un qui mérite ſur tous les autres une *préférence excluſive*; ſaroit-il poſſible d'en aſſigner ici le fondement, & d'indiquer les caracteres qui le rendent reconnoiſſable?

Une langue eſt la totalité des uſages propres à une nation pour exprimer les penſées par la voix. C'eſt la notion la plus préciſe & la plus vraie que l'on puiſſe donner des langues, parce que l'uſage ſeul en eſt le légiſlateur naturel, néceſſaire & excluſif. *Voy.* LANGUE, *ou commun.* D'où vient cette néceſſité, de ne reconnoître dans les langues que les déciſions de l'uſage? C'eſt qu'on ne parle que pour être entendu; que l'on ne peut être entendu, qu'en employant les ſignes dont la ſignification eſt connue de ceux pour qui on les emploie; qu'y ayant une néceſſité indiſpenſable d'employer les mêmes ſignes pour tous ceux avec qui l'on a les mêmes liaiſons, afin de ne pas être ſurchargé par le grand nombre, ou embarraſſé par la diſtinction qu'il faudroit en faire, il eſt également néceſſaire d'uſer des ſignes connus & autoriſés par la multitude; & que pour y parvenir, il n'y a pas d'autre moyen que d'employer ceux qu'emploie la multitude elle-même, c'eſt-à-dire, ceux qui ſont autoriſés par l'uſage.

Tout ce qui a la même fin & la même univerſalité, doit avoir le même fondement, & l'écriture eſt dans ce cas. C'eſt un autre moyen de communiquer ſes penſées, par la peinture des ſons uſuels qui en conſtituent l'expreſſion orale. La penſée étant purement intellectuelle, ne peut être repréſentée par aucun ſigne matériel ou ſenſible qui en ſoit le type naturel; elle ne peut l'être que par des ſignes conventionnels, & la convention ne peut être autoriſée ni connue que par l'uſage. Les productions de la voix ne pouvant être que du reſſort de l'ouie, ne peuvent pareillement être repréſentées par aucune des choſes qui reſſortiſſent au tribunal des autres ſens, à moins d'une convention qui établiſſe entre les élemens de la voix & certaines figures viſibles, par exemple, la relation néceſſaire pour fonder cette ſignification. Or, cette convention eſt de même nature que la premiere; c'eſt l'uſage qui doit l'autoriſer & la faire reconnoître.

Il y auroit peut-être des articles de cette convention qui auroient pû être plus généreux, plus analogues à d'autres articles antécédens, plus aiſés à ſaiſir, plus faciles & plus ſimples à exécuter. Qu'importe? Vous devez vous conformer aux déciſions de l'uſage, quelque capricieuſes & quelque inconſéquentes qu'elles puiſſent vous paroître. Vous pouvez, ſans contredit, propoſer vos projets en réforme, ſur-tout ſi vous avez ſoin en en démontrant les avantages, de ménager néanmoins avec reſpect l'autorité de l'uſage national, & de ſoumettre vos idées à ce qu'il lui plaire d'en ordonner; tout ce qui eſt réformé & qui peut étendre la ſphere des idées; ſoit en en empoſant de nouveau, ſoit en donnant aux anciennes des ennoblilſons nouvelles, doit être regardé comme louable & reçu avec reconnoiſſance.

Mais ſi l'empreſſement de voir votre ſyſteme exécuté, vous fait abandonner l'*orthographe* uſuelle pour la vôtre; je crains bien que vous ne couriez les riſques d'être cenſuré par le grand nombre. Vous imitez celui qui viendroit vous parler une langue que vous n'entendriez pas, ſous prétexte qu'elle eſt plus parfaite que celle que vous entendez. Que feriez? Vous diriez d'abord, puis vous lui diriez qu'une langue que vous n'entendez pas n'a pour vous nulle perfection, parce que rien n'eſt parfait, qu'autant qu'il remplit bien ſa deſtination. Appliquez-vous cette réponſe; c'eſt la même choſe en fait d'*orthographe*; c'eſt pour les yeux un ſyſtême de ſignes repréſentatifs de la parole, & ce ſyſtême ne peut avoir pour la nation qu'il concerne aucune perfection qu'autant qu'il ſera autoriſé & connu par l'uſage national, parce que la perfection des ſignes dépend de la connoiſſance de leur ſignification.

Nul particulier ne doit ſe flatter d'opérer ſubitement une révolution dans les choſes qui intéreſſent tout une grande ſociété, ſur tout ſi ces choſes ont une exiſtence permanente; & il ne doit pas plus ſe promettre d'altérer le cours des variations des choſes dont l'exiſtence eſt paſſagere & dépendante de la multitude. Or, l'expreſſion de la penſée par la voix eſt néceſſairement variable, parce qu'elle eſt paſſagere, & que par-là elle fixe moins les traces ſenſibles qu'elle peut mettre dans l'imagination: *verba volant.* Au contraire, l'expreſſion de la parole par l'écriture eſt permanente, parce qu'elle offre aux yeux une image durable, que l'on ſe repréſente auſſi ſouvent & auſſi long-tems qu'on le juge à-propos, & qui par conſéquent fait dans l'imagination des traces plus profondes; *& ſcripta manent.* C'eſt donc une prétention chimérique, que de vouloir mener l'écriture parallelement avec la parole; c'eſt vouloir pervertir la nature des choſes, donner de la mobilité à celles qui ſont eſſentiellement permanentes, & de la ſtabilité à celles qui ſont eſſentiellement changeantes & variables.

Devons-nous nous plaindre de l'incompatibilité des natures des deux choſes qui ont d'ailleurs entr'elles d'autres relations ſi intimes? Applaudiſſons-nous au contraire, des avantages réels qui en réſultent. Si l'*orthographe* eſt moins ſujette que la voix à ſubir des changemens de forme, elle devient par là même dépoſitaire & témoin de l'ancienne prononciation des mots; elle facilite ainſi la connoiſſance des étymologies, dont on a démontré ailleurs l'importance. *Voyez* ÉTYMOLOGIE.

„ Ainſi, dit M. le Préſident de Broſſes, lors même „ qu'on ne retrouve plus rien dans le ſon, on retrouve „ tout dans la figure avec un peu d'exactitude... *Exem-* „ *ple.* Si je dis que le mot françois *ſceau* vient du la- „ tin *ſigillum*, l'identité de ſignification me porte d'a- „ bord à croire que je dis vrai, l'oreille au contraire, „ me doit faire juger que je dis faux, n'y ayant aucu- „ ne reſſemblance entre le ſon *ſo* que nous prononçons „ & le latin *ſigillum*. Entre ces deux juges qui ſont „ d'opinion contraire, je ſais que le premier eſt le meil- „ leur que je puiſſe avoir en pareille matiere, puiſqu'il „ qu'il ſoit appuyé d'ailleurs; car il ne prouveroit rien „ ſeul. Conſultons donc la figure, & ſachant que l'an- „ cienne terminaiſon françoiſe *eu* et a été récemment „ changée en *eau* dans pluſieurs termes, que l'on diſoit „ *ſeel*, au lieu de *ſceau*, & que cette terminaiſon ancien- „ ne s'eſt même conſervée dans les compoſés du mot „ que j'examine, puiſque l'on dit *contre ſeel* & non pas „ *contre ſeau*; je retrouve alors dans le latin & dans „ le françois la même ſuite de conſonnes ou d'articula- „ tion: *ſgl* en latin, *ſcl* en françois, prouvent que les „ mêmes organes ont agi dans le même ordre en for- „ mant les deux mots: par où je vois que j'ai eu rai- „ ſon de déférer à l'identité du ſens, plutôt qu'à la con- „ trariété des ſons „.

Ce raiſonnement étymologique me paroît d'autant mieux fondé & d'autant plus propre à devenir univerſel que l'on doit regarder les articulations comme la partie eſſentielle des langues, & les conſonnes comme la partie eſſentielle de leur *orthographe*. Une articulation diffère d'une autre par un mouvement différent du même organe, ou par le mouvement d'un autre organe; cela eſt diſtinct & diſtinctif: mais on ſon diffère à-peine d'un autre, parce que c'eſt toûjours une ſimple émiſſion de l'air par l'ouverture de la bouche, variée à la vérité ſelon les circonſtances; mais ces variations ſont ſi peu marquées, qu'elles ne peuvent opérer que des diſtinctions ſont légeres. De-là le mot de *wachter* dans ſon *gloſſaire germanique*: *præf ad Germ.* §. *X. aut k. linguas à dialectis ſic diſtinguo, ut differentia linguarum ſit à conſonantibus, dialectorum à vocalibus.* De-là auſſi l'ancienne maniere d'écrire des Hébreux, des Chaldéens, des Syriens, des Samaritains, qui ne peignoient guere que les conſonnes, & qui ſembloient ainſi abandonner au gré du lecteur le choix des ſons & des voyelles; ce qui a occaſionné le ſyſtême des points maſſorétiques, & depuis, le ſyſtême beaucoup plus ſimple de Mauclef.

On pourroit augmenter cet *article* de pluſieurs autres obſervations auſſi concluantes pour l'*orthographe* uſuelle & contre le néographiſme: mais il ſuffit, ce me ſemble en renvoyant aux *articles* NÉOGRAPHE & NÉOGRAPHISME, d'avertir que l'on peut trouver de ſort bonnes choſes ſur cette matiere dans les *grammaires françoiſes* de M. l'abbé Régnier & du pere Buffier. Le premier rapporte hiſtoriquement les efforts ſucceſſifs des néographes fran-

françois pendant deux siecles, & met dans un si grand jour l'inutilité, le ridicule & les inconvéniens de tcees systèmes, que l'on sens bien qu'il n'y a de sûr & de raisonnable que celui de l'*orthographe* usuelle: *traité de l'orthogr. pag.* 71. Le second discute, avec une impartialité louable & avec beaucoup de justesse, les essais pour & contre les droits de l'usage en fait d'*orthographe*; & en permettant aux nouateurs de courir tous les risques du néographisme, il indique avec assez de circonspection les cas où les écrivains sages peuvent abandonner l'usage ancien, pour se conformer à un autre plus approchant de la prononciation: *n°.* 185, 209.

Le traité dogmatique de l'*orthographe* peut se diviser en deux parties: la *lexicographie*, dont l'office est de fixer les caracteres élémentaires & prosodiques qui doivent représenter les mots considérés dans leur état primitif, & avant qu'ils entrent dans l'ensemble de l'élocution; & la *logographie*, dont l'office est de déterminer les caracteres élémentaires qui doivent marquer les relations des mots dans l'ensemble de l'énonciation, & les ponctuations qui doivent désigner les différens degrés de la dépendance mutuelle des sens particuliers, nécessaires à l'intégrité d'un discours. *Voyez* GRAMMAIRE.

Si l'on trouvoit la chose plus commode, on pourroit diviser ce même traité ce trois parties: la premiere exposeroit l'usage des caracteres élémentaires ou des lettres tant par rapport à la partie principale du matériel des mots, que par rapport aux variations qu'y introduisent les diverses relations qu'ils peuvent avoir dans la phrase; la seconde expliqueroit l'usage des caracteres prosodiques; & la troisieme établiroit les principes si délicats, mais si sensibles de la ponctuation.

La premiere de ces deux formes me paroît plus propre à faciliter le coup d'œil philosophique sur l'empire grammatical: c'est comme la carte de la région *orthographique*, réduite à la même échelle que celle de la région orthologique; c'est pourquoi l'on en a fait usage dans le tableau général que l'on a donné de la Grammaire en son lieu.

La seconde forme me semble en effet plus convenable pour le détail des principes de l'*orthographe*; les divisions en sont plus distinctes, & le danger des redites ou de la confusion y est moins à craindre. C'est une carte détaillée, on peut en changer l'échelle: il n'est pas question ici de voir les relations extérieures de cette région, il ne s'agit que d'en connoître les relations intérieures.

L'Encyclopédie ne doit se charger d'aucun détail propre à quelque langue que ce soit en particulier, fût-ce même à la nôtre. Ainsi l'on ne doit pas s'attendre à trouver ici un traité de l'*orthographe* françoise. Cependant on peut trouver dans les différens volumes de cet ouvrage les principaux matériaux qui doivent y entrer.

Sur les lettres, on peut consulter les *articles* ALPHABET, CARACTERES, LETTRES, VOYELLES, CONSONNES, INITIAL, & sur-tout les *articles* de chaque lettre en particulier. Ajoutez-y ce qui peut se trouver de relatif à l'*orthographe* sous les *mots* GENRE, NOMBRE, PRONONCER, *&c.*

Sur les caracteres prosodiques, on peut consulter les *articles* ACCENT, APOSTROPHE, CEDILLE, DIVISION, & sur-tout PROSODIQUE.

Sur les ponctuations, comme la chose est commune à toutes les langues, on trouvera à l'*article* PONCTUATION tout ce qui peut convenir à cette partie. (*B. E. R. M.*)

ORTHOGRAPHIE, *f. f.* (*Perspect.*) se dit de l'art de représenter la partie antérieure d'un objet, comme la façade d'un bâtiment, en marquant les hauteurs & les élévations de chaque partie par des lignes perpendiculaires au tableau.

Ce *mot* vient du grec ὀρθὸς, *droit*, & γράφω, *je décris* parce que dans l'*orthographie* chaque chose se marque par des lignes tirées perpendiculairement, ou plutôt parce que toutes les lignes horisontales y sont droites & paralleles & non obliques comme dans la perspective. *Chambers.* (*E*)

ORTHOGRAPHIE, *en Architecture*, est le plan ou le dessein d'un bâtiment, qui ce montre toutes les parties dans leurs véritables proportions.

Il y a *orthographie* esterne & *orthographie* interne.

L'*orthographie* esterne, qu'on appelle aussi *élévation*, est le dessein de la face ou du frontispice d'un bâtiment, lequel présente son principal mur, avec ses ouvertures, son toît, ses ornemens, & tout ce qu'on peut appercevoir étant placé vis-à-vis du bâtiment.

L'*orthographie* interne, qu'un appelle aussi *coupe* ou *section*, est le plan ou le dessein d'un bâtiment, tel qu'il paroîtroit si toute la partie du frontispice étoit ôtée; c'est proprement ce qu'on appelle le *plan*, ou, en terme de l'art, l'*ichnographie*. *Voyez* ICHNOGRAPHIE.

Pour décrire l'*orthographie* esterne d'un bâtiment, tirez une ligne *AB* pour base (*Pl. Persp. fig.* 13.), & à l'un des bouts élevez la perpendiculaire *AD*. Sur *AB*, marquez les largeurs & les intervalles des portes, des fenêtres, *&c.* sur la ligne droite *AD*, marquez la hauteur des principales parties visibles dans la face du bâtiment, par exemple, les portes, les fenêtres, le toît, les cheminées, *&c.* & appliquez la regle à chaque point de division. Les intersections communes des lignes droites, paralleles aux lignes *AB* & *AD*, détermineront l'*orthographie* externe du bâtiment. Pour décrire l'*orthographie* interne, on procédera de la même maniere. L'intérieur de la *figure* 13. représente l'*orthographie* interne, ou ichnographie, qu'on appelle autrement *plan*; & les chiffres qu'on y voit expriment la longueur & la largeur des différentes pieces. Ces longueurs & largeurs sont rapportées sur les lignes *AB*, *AD*, par des lignes ponctuées. *Voyez* PERSPECTIVE. *Chambers.*

ORTHOGRAPHIE, *en terme de Fortification*, est le dessein de la coupe d'un ouvrage, faite verticalement ou du haut en-bas. Il sert à faire connoître les hauteurs, les largeurs des ouvrages, l'épaisseur des murs, la profondeur des follés, *&c. Voyez* PROFIL. (*Q*)

ORTHOGRAPHIQUE, (*Astr.*) projection *orthographique* de la sphere, est la représentation des différens points de la surface de la sphere, sur un plan qui la coupe par son milieu, ce supposant l'œil à une distance infinie, & dans une ligne verticale au plan qui sépare les deux hemisphères; c'est-à-dire, en supposant que chaque point de la surface de la sphere se projette sur le plan dont il s'agit par une ligne perpendiculaire à ce plan.

On appelle cette projection, *orthographique*, parce que les lignes de projection, menées des points de la surface sphérique sur le plan de projection, tombent toutes au-dedans de ce même plan, & que toutes ces lignes sont avec le plan de projection des angles droits: car le mot *orthographique* vient des deux mots grecs, ὀρθὸς, *droit* & γράφω, *je décris*. *Voyez* PROJECTION.

ORTHOGRAPHIQUE, adj. (*Perspect.*) se dit de tout ce qui a rapport à l'orthographie; ainsi on dit représentation *orthographique*, projection *orthographique*, c'est-à-dire, celle qui se fait par des lignes menées de l'objet perpendiculairement au tableau. *Voyez* ORTHOGRAPHIE & PROJECTION.

ORTHOLOGIE, *s. f.* Ce *mot* est l'un de ceux que l'on a cru devoir risquer dans le *prospectus* général que l'on a donné de la Grammaire, sous le *mot* GRAMMAIRE: on y a expliqué celui-ci par son étymologie, pour justifier le sens qu'on y a attaché.

La Grammaire considere la parole dans deux états, ou comme prononcée ou comme écrite: voilà un motif bien naturel de diviser en deux classes le corps entier des observations grammaticales. Toutes celles qui concernent la parole prononcée sont de la premiere classe, à laquelle on peut donner le nom d'*Orthologie*, parce que c'est elle qui apprend tout ce qui appartient à l'art de parler. Toutes celles qui regardent la parole écrite sont de la seconde classe, qui est de tout tems appellée *Orthographe*, parce que c'est elle qui apprend l'art d'écrire.

On peut voir (*art* GRAMMAIRE) les premieres divisions de l'*Orthologie*, & en suivant les renvois qui y sont indiqués, descendre à toutes les sous divisions. Mais ce qu'on a dit du texte de l'Ortographe (*art.* ORTHOGRAPHE), on peut le dire ici de l'*Orthologie*. La maniere de la traiter qui a été exposée dans le *prospectus* général de la Grammaire, étoit plus propre à faire embesser d'un coup d'œil toute l'étendue des vûes grammaticales, qu'à les exposer en détail: & peut-être que les principes dogmatiques s'accommoderont plutôt de la division que j'ai indiquée au *mot* MÉTHODE, en expliquant les livres élémentaires qu'exige celle que j'y expose. (*N. E. R. M.*)

ORTHON, (*Géog.*) grande riviere d'Asie dans le Tartarie. Elle a sa source dans le pays des Moogules, vers les 45d 40′. *de latitude*, & court du Sud-Sud-Est au Nord-Nord-Ouest. Elle vient ensuite se jetter dans le Selinga, à 50d *de latitude*. C'est sur ses bords que le kam des Kuleka-Mongules fait ordinairement son séjour. C'est encore aux environs de cette riviere que le kotuchta, ou grand-prêtre des Mougules de l'Ouest, se tient à-présent. Il étoit autrefois accoutumé de camper vers Norziuskoi & aux bords de la riviere d'Amor; mais depuis que les Russes se sont établir en ces quartiers, il ne passe plus ce-deçà de Selingiskoi. C'est aux environs de la riviere d'*Orthon*, & même vers la Selinga du côté de Selingiskoi, qu'on trouve abondamment

ment la rhubarbe : & tout ce que la Ruſſie en fournit aux pays étrangers vient des environs de cette ville. Comme cette racine eſt fort eſtimée en Europe, le tréſor de la Sibérie n'a pas manqué de s'emparer de ce commerce qui pourroit être fort avantageux à la Ruſſie, s'il étoit fidelement adminiſtré. Car la rhubarbe croît en ſi grande abondance dans le territoire de Selingiskoi, qu'on dit que le tréſor de Sibérie en vend juſqu'à dix mille livres à la fois. (*D. J.*)

ORTHOPNÉE, ſ. f. (*Médec.*) reſpiration courte, laborieuſe, bruyante, laquelle ne ſe peut faire que la tête & la thorax élevés. Ces attaques ſont différentes les unes des autres & périodiques.

Le mot *orthopnœa*, *ὀρθόπνοια*, *orthopnée*, vient de *ὀρθὸς*, *droit* ou *élevé*, & de *πνέω*, *reſpirer*; en effet, c'eſt une maladie dans laquelle on eſt obligé d'avoir le cou dans une ſituation droite & élevé pour reſpirer. La néceſſité de cette poſture vient de la grande difficulté de la reſpiration : dans toute autre ſituation, le malade riſqueroit d'être ſuffoqué.

Cette difficulté de reſpirer a pour cauſe ordinaire l'étroiteſſe des poumons & de leurs vaiſſeaux, occaſionnée par une inflammation, ou par quelque humeur contenue dans les cavités de ce viſcere. Galien dit, *comm. II. in Prorrhet.* qu'Hippocrate & tous les autres Médecins entendent par l'*orthopnée*, cette eſpece de dyſpnée dans laquelle les malades ſe ſentent ſuffoqués, lorſqu'ils ſont couchés à plat, & ne peuvent toutefois ſe tenir la poitrine élevée, ſans avoir quelque appui ſous leur dos. La trachée artere, continue-t-il, qui commence au larynx, & qui ſe diſtribue dans les poumons, ſe dilate ainſi que le cou, lorſque la poitrine eſt dans une poſture élevée. Toutes les branches diſperſées dans la ſubſtance des poumons, partagent en même temt cette dilatation, & la capacité intérieura de ce vilcere en eſt néceſſairement augmentée.

De-là vient qu'il y a dans la péripneumonie, & dans toutes les affections nommées *aſthmatiques*, une *orthopnée*. Elle arrive auſſi néceſſairement dans l'eſquinancie violente, & lorſque les muſcles internes du larynx, étant enflammés, gênent le paſſage de la reſpiration. Dans cette maladie, l'étroiteſſe des parties étant augmentée par la ſituation horiſontale, la reſpirstion ſe fait avec plus de peine.

Galien expliquant, *comm. IV. in lib. de ratione victû in acut.* ce qu'Hippocrate entend par *orthopnée ſeche*, dit que c'eſt une ſorte de dyſpnée dans laquelle le malade ne touſſe ni ne crache, mais reſpire avec tant de peine, qu'il riſqueroit d'être ſuffoqué s'il étoit couché horiſontalement. Nous liſons, *lib. VII. Epid.* que la ſœur d'Harpalide, groſſe de quatre ou cinq mois, fut tourmentée d'une toux ſeche, d'une *orthopnée*, & de sems à autre d'une ſuffocation ſi dangereuſe, qu'elle étoit obligée de ſe tenir toûjours aſſiſe ſur ſon lit, & de dormir dans cette poſture; que cette indiſpoſition dura environ deux mois, au bout deſquels elle guérit par des crachats d'une grande quantité de matiere cuite & blanchâtre; & qu'elle fut dans la ſuite heureuſement délivrée d'une fille.

L'*orthopnée* peut naître de toute maladie capable d'affecter quelque partie de la poitrine, ſur-tout le cœur, les groſſes arteres, & les poumons. Entre ces maladies, on peut compter l'inflammation du poumon, les tubercules, les vomiques, les différentes matieres polypeuſes, pîtreuſes, pituiteuſes, purulentes, toute tumeur inflammatoire, érélipélateuſe, ſuppurante, ſkirrheuſe, dans le larynx, dans les poumons, dans la poitrine, l'adhérence des poumons avec la plevre, *&c.* Ces cauſes notables ſe manifeſtent ſeulement dans la diſſection des cadavres; on tâchera néanmoins pendant la vie d'adnoncir les maux de ce genre, dont l'*orthopnée* réſulte infailliblement.

Il arrive quelquefois que dans les maladies aiguës, putrides, varioleuſes, ſcarlatines, l'*orthopnée* annonce une criſe; alors il faut aider la reſpiration par la ſaignée, par une abondante boiſſon antiphlogiſtique, par la dérivation de la matiere qui leſe la reſpiration.

L'*orthopnée* qui procede d'une ſurabondance d'humeurs viſqueuſes, pituiteuſes, catochymes, ſuorbutiques, *&c.* exige l'évacuation de ces humeurs, & leur correction par les réſineux, les balſamiques, & les pectoraux appropriés.

Quand l'*orthopnée* vient par métaſtaſe dans le rhumatiſme, la goutte arthritique, les maladies de la peau, la ſuppreſſion de quelqu'humeur morbifique, il s'agit de procurer la dérivation aux parties ordinaires, ou formes des émonctoires artificiels.

L'*orthopnée* qui doit ſa naiſſance à la ſympathie dans les maux de nerfs, dans la paſſion hyſtérique & hypocondriaque, requiert qu'on appaiſe les ſpaſmes, & qu'on facilite la reſpiration par les anodins, les nervins, & les adoucifſans. (*D. J.*)

ORTHOSIADE, (*Géog. anc.*) ancienne ville de Phénicie ſituée au bord de la mer, vis-à-vis de l'île d'Arade, pas loin de Tripoli. Il en eſt fait mention au *liv.* des Machabées, *c. xv. ℣.* 39. *&* 37. Strabon, Pline & Ptolomée parlent d'un autre *Orthoſiade*, qui étoit une ville d'Aſie dans la Carie. (*D. J.*)

ORTHUS, (*Mythol.*) voilà le nom du chien fidele de Géryon tué par Hercule. Il falloit que ce chien en valût pluſieurs à tous égards, puiſqu'Héſiode n'a pas dédaigné de rapporter ſort au long ſa généalogie & ſa parenté. Il étoit fils de Cerbere, ce cruel gardien des enfers, & de l'affroyable hydre de Lerne. Tous trois étoient nés de Typhon, le plus impétueux des vents, & d'Echidne, nymphe monſtrueuſe, moitié femme & moitié vipere. Héſiode nous conte, en de très-beaux vers, toutes ces fornettes. Que veut-il donc nous apprendre par cette abſurde fiction? Je l'ignore, & ce n'eſt pas à le chercher que je me caſſerai la tête. (*D. J.*)

ORTI, (*Géog.*) ville d'Italie dans le patrimoine de S. Pierre, avec un évêché ſuffragant du pape, & uni à celui de Citta-Caſtellana. Elle eſt près du Tibre, à 34 milles de Rome, 9 de Citta-Caſtellana, & à 14 de Viterbe. On croit que c'eſt l'*Horranum* de Pline. *Long.* 30. 2. *lat.* 42. 22. (*D. J.*)

ORTIE, *urtica*, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur ſans pétales, & compoſée d'étamines, ſoutenues par un calice; cette fleur eſt ſtérile. Les embryons naiſſent ſur des individus qui ne portent point de fleurs, & ils deviennent dans la ſuite chacun une capſule compoſée de deux pieces qui renferme une ſemence. Dans quelques eſpeces les capſules ſont réunies en forme de boucle; enfin il y en a d'autres dont les embryons deviennent un fruit qui reſſemble à une pince, entre les branches de laquelle on trouve une ſemence. Tournefort, *inſt. rei herb.* Voyez PLANTE. (*I*)

ORTIE-MORTE, *lamium*. Genre de plante à fleur monopétale, labiée, dont la levre ſupérieure eſt en forme de cuilliere, & l'inférieure en forme de cœur, & diviſée en deux parties; elles ſbontiſſent toutes les deux à une ſorte de gorge frangée. Le piſtil ſort du calice qui eſt fait en tuyau & partagé en cinq parties. Il eſt attaché comme un clou à la partie poſtériure de la fleur, & entouré de quatre embryons. Ils deviennent dans la ſuite autant de ſemences triangulaires, renfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Tournefort, *inſt. rei herb.* Voyez PLANTE.

Entre les *orties mortes* connues des Botaniſtes ſont le nom de *lamium*, il y en a quatre eſpeces employées dans les boutiques; ſavoir, la blanche, la rouge, la jaune & la puante.

L'*ortie morte* à fleur blanche, *lamium vulgare album*, *ſive archangelica flore alba*, *J. R. H.* 183, a ſes racines nombreuſes & fibreuſes. Elle s'étend beaucoup par un grand nombre de rejettons qui rampent obliquement ſur terre, preſque comme la menta. Ses tiges ſont hautes d'un pied ou d'une coudée, quarrées, groſſes, cependant foibles, creuſes, un peu velues, branchues, & entrecoupées de quelques nœuds, purpurins vers la terre dans les lieux expoſés au ſoleil.

Ses feuilles ſont deux à deux & oppoſées, ſemblables à celles de l'*ortie* commune; mais celles du haut des tiges ſont couvertes d'un duvet court, & non piquant.

Ses fleurs naiſſent des nœuds & par anneaux autour des tiges; elles ſont aſſez grandes, d'une ſeule piece, en gueule, blanches, & plus pâles en dehors que jaunes. La levre ſupérieure ou le caſque eſt creuſé en maniere de gaillere garnie de poils, renfermant en dedans quatre petites étamines, deux plus longues, & deux plus courtes. La levre inférieure eſt échancrée en cœur; elles ſont terminées l'une & l'autre en maniere de gorge, bordée d'un feuillet.

Les ſommets des étamines ſont bordés de noir, & repréſentent en quelque ſorte un 8 de chiffre. Leur piſtil eſt un filet fourchu placé entre les étamines; il s'éleve du fond du calice, & eſt attaché à la partie poſtérieure en maniere de clou. Le calice eſt ample, évaſé en tuyau, cannelé, partagé en cinq ſegmens, oblongs, droits, termines par cinq petites épines pointues, mais qui ne font point de mal. Le piſtil eſt accompagné au fond du calice de quatre embryons, qui ſe changent enſuite en autant de graines angulaires, unies enſemble, cachées dans une capſule qui ſervoit de calice à la fleur.

L'odeur de cette plante eſt un peu forte; on la trouve le long des haies, des chemins, des murailles, dans les décombres, les buiſſons, & aſſez dans les jardins qui ne ſont pas bien cultivés.

L'er-

L'*ortie morte* à fleur rouge, ou à fleur purpurine, *lamium folio oblongo, flore purpureo*, *J. R. H.* 183, ne differe de la précédente que par ſa couleur purpurine.

L'*ortie morte* à fleur jaune, *lamium luteum, folio oblongo*, C. B. P. 231. *Galeopſis, ſive urtica mortua flore luteo*, *I. R. H.* 185, a ſes fleurs d'une ſeule piece en gueule & jaunes.

L'*ortie morte* puante, eſt nommée par Tournefort, *lamium purpureum, fœtidum, folio ſubrotundo, ſive galeopſis dioſcoridis*, *J. R. H.* 183. Sa racine eſt menue, fibreuſe, non rampante; ſes tiges ſont nombreuſes, quarrées, creuſes, preſque liſſes, aſſez hautes, branchues près la terre, enſuite garnies d'une ou deux paires de feuilles, preſque nues vers le ſommet, & hautes d'un demi-pié. Ses fleurs ſont au ſommet des branches en grand nombre, & par anneaux, d'une ſeule piece en gueule, petites, purpurines, ayant la levre inférieure marquée de taches d'un noir foncé.

Les calices des fleurs ſont courts, évaſés, cannelés, ſans pédicules, partagés en cinq parties; ils contiennent dans leur fond quatre graines oblongues, triangulaires, brunes & luiſantes quand elles ſont mûres. Ses feuilles reſſemblent à celles de l'*ortie*, mais elles ſont plus petites & plus courtes, molles, crénelées à leur bord, portées ſur des queues d'un demi pouce. Toute cette plante a une odeur fétide & déſagréable; elle vient dans les haies & ſur les maſures, dans les décombres & dans les lieux incultes des jardins. (*D. J.*)

ORTIE MORTE, (*Mat. méd.*) *ortie* blanche, *ortie* qui ne pique point. Les Médecins modernes recommandent cette plante pour les fleurs blanches, les maladies du poumon, les tumeurs & les duretés de la rate, & ſur-tout pour arrêter les hémorrhagies de la matrice, & pour conſolider les playes. L'expérience journaliere fait voir que ces vertus ſont en effet très-réelles, quant aux fleurs blanches & aux pertes des femmes. On fait macérer ſes ſommités fleuries dans de l'eau bouillante en guiſe de thé, & on donne un ou deux verres de cette infuſion deux ou trois fois le jour. On en fait des bouillons, ou bien on fait une conſerve de ſes feuilles, dont on prend une once tous les jours.

L'*ortie morte* à fleurs rouges ne differe de la précédente que par la couleur de ſes fleurs. On dit qu'elle eſt utile comme la précédente, mais elle eſt moins employée. L'*ortie morte* puante eſt auſſi quelquefois ſubſtituée aux deux autres, mais rarement. On en recommande d'ailleurs la décoction contre la diſſenterie. On dit qu'étant pilée & appliquée extérieurement, elle eſt propre à diſſiper toutes ſortes de tomeurs, & même à appaiſer les inflammations, déterger les ulceres putrides, & faire cicatriſer les playes. Geoffroi, *mat. méd.* C'eſt encore ici une des mille plantes exaltées par tous les Botaniſtes, & que perſonne n'emploie. (*B*)

ORTIE PIQUANTE, (*Botan.*) Entre les neuf eſpeces d'*ortie piquante* que diſtingue M. de Tournefort, il nous convient de décrire ici la grande, la petite, & la romaine ou la grecque.

La grande *ortie piquante* ou l'*ortie* commune, en anglois *the common ſtinging-nettle*, eſt nommée *urtica urens maxima*, C. B. P. 232. *J. R. H.* 534. *Urtica vulgaris major*. J. B. 3. 445. Raii *hiſt.* 160.

Sa racine eſt menue, fibrée, ſerpentante au loin, de couleur jaunâtre. Elle pouſſe des tiges à la hauteur de trois piés, quarrées, cannelées, trouées, couvertes d'un poil piquant, creuſes, remeuſes, revêtues de feuilles oppoſées deux à deux, oblongues, larges, pointues, dentelées en leurs bords, garnies de poils fort piquans & brûlans, attachées à des queues un peu longues. Ses fleurs naiſſent aux ſommités des tiges & des remeaux dans les aiſſelles des feuilles, diſpoſées en grappes branchues, compoſées chacune de pluſieurs étamines ſoutenues par un calice à quatre feuilles de couleur herbeuſe; ces fleurs ne laiſſent aucune graine après elles.

Ainſi l'on diſtingue comme dans le chanvre, les *orties* en mâle & en femelle. L'*ortie* mâle porte ſur des piés qui ne fleuriſſent point, des capſules pointues, formées en fer de pique, brulantes au toucher, qui contiennent chacune une ſemence ovale applatie, luiſante. L'*ortie* femelle ne porte que des fleurs, & ne produit aucun fruit; ce qui eſt une maniere de parler uſitée ſeulement chez le vulgaire: car les Botaniſtes appellent proprement *fleurs mâles* celles qui ne ſont point ſuivies de graines, & leurs femelles celles qui en ſont ſuivies.

Cette plante croît preſque par-tout en abondance, particuliérement aux lieux incultes & ſabloneux, dans les hayes, dans les foſſés, contre les murailles, dans les bois mêmes & dans les jardins; elle fleurit en Juin, & la graine mûrit en Juillet & Août. Ses feuilles ſe flétriſſent ordinairement tous les ans en hiver; mais ſa racine ne périt point, & repouſſe de nouvelles feuilles dès le premier printems. On fait uſage en médecine de ſes racines, de ſes feuilles & de ſes ſemences. On peut auſſi faire de la toile de ſes tiges, comme l'on en fait de celles de chanvre. L'*ortie* commune varie quelquefois pour la couleur de ſes tiges, de ſes racines & de ſes feuilles; on l'appelle alors *ortie rouge*, *ortie jaune* ou *panachée*.

La petite *ortie*, ou l'*ortie* grieſche, eſt nommée *urtica urens minor*, par C. B. P. 232, & par Tournefort. *Inſt. R. H.* 535. Sa racine eſt ſimple, aſſez groſſe, blanche, garnie de petites fibres, annuelle. Elle pouſſe des tiges hautes d'un demi pié, aſſez groſſes quarrées, dures, cannelées, remeuſes, piquantes, moins droites que celle de la précédente. Ses feuilles naiſſent oppoſées deux à deux, plus courtes & plus obtuſes que celles de la grande *ortie*, profondément dentelées le long des bords, fort brulantes au toucher, d'un verd-brun enfoncé, attachées à de longues queues. Ses fleurs ſont à étamines diſpoſées par petites grappes en forme de croix dans les aiſſelles des feuilles, de couleur herbeuſe, les unes mâles ou ſtériles, les autres femelles ou ſtériles, toutes ſur le même pied. Lorſque ces dernieres ſont paſſées, il leur ſuccede de petites capſules formées à deux feuillets appliqués l'un contre l'autre, qui enveloppent chacune une ſemence menue, oblongue, applatie, luiſante, rouſſâtre. Cette plante croît fréquemment le long des maiſons, parmi les décombres des bâtimens, dans les jardins potagers, où elle ſe renouvelle tous les ans de graine, ne pouvant endurer la rigueur de l'hiver. L'herbe eſt ſur-tout d'uſage en Médecine.

L'*ortie* romaine, autrement l'*ortie* grecque, ou l'*ortie* mâle, eſt nommée *urtica urens, pilulas ferens, prima Dioſcoridis, ſemine lini*, par C. B. P. 232, & par Tournefort, *I. H. R.* 535. Ses feuilles ſont larges, pointues, profondément dentelées en leur bord, couvertes d'un poil rude, brillant & brûlant. Ses fleurs naiſſent des aiſſelles des feuilles vers les ſommités de la tige & des branches, ſemblables à celles des deux eſpeces précédentes. Quand ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des globules ou pilules vertes, qui ſont autant de petits fruits ronds gros comme des pois, tout hériſſés de piquans, attachés à de longs pédicules, compoſés de pluſieurs capſules qui s'ouvrent en deux parties, & renferment chacune une ſemence ovale, potrue, applatie, liſſe, gliſſante & douce au touches comme de la graine de lin. Cette plante croît aux pays froids, comme aux pays chauds, dans les hayes, dans les prés, dans les bois taillis & ombrageux, eſt plus rare que les deux autres, & on la ſeme pour le plaiſir dans les jardins; elle fleurit en été, & ſa graine mûrit en Juillet & Août; elle ne ſoutient point l'hiver, & périt tous les ans. Sa ſemence eſt ſur-tout en uſage.

J'ai *répété* continuellement, que les feuilles d'*orties* piquantes ſont chargées de pointes aiguës qui pénétrent la peau quand on les touche, & cauſent de la chaleur, de la douleur & de l'enflure. On croyoit autrefois que ces ſymptômes devoient s'attribuer aux piquans qui reſtoient dans la bleſſure qu'ils faiſoient, mais le microſcope a découvert quelque choſe de bien plus étonnant dans cette plante. Il montre que ces piquans ſont formés pour agir de la même maniere que les aiguillons des animaux. En effet chacun de ces piquans eſt un corps roide, creux, & terminé dans une pointe très-aiguë, avec une ouverture à ſon extrémité. Au fond de cette pointe eſt une véſicule pellucide contenant une liqueur limpide, qui lors qu'on touche le moins du monde, coule à l'extrémité; & ſi cette liqueur entre dans la peau, elle produit les accidens ci-deſſus mentionnés par la pointe de ſes ſels, de-là vient que les feuilles d'*ortie*, quand elles ont été un peu ſéches au ſoleil, ne piquent preſque point du tout. (*D. J.*)

ORTIE, (*Méd.*) On emploie indifféremment en médecine trois eſpeces d'*ortie*; la grande *ortie* piquante, ou *ortie* commune; la petite *ortie* ou *ortie* grieſche; & l'*ortie* romaine, *ortie* grecque, ou *ortie* mâle.

On croit que l'*ortie* en latin *urtica*, a été ainſi nommée du mot latin *urere*, bruler, parce que cette plante eſt courte, d'un poil fin, aigu & roide, qui étant appliquée à la peau fait éprouver un ſentiment de breûure, & excite en effet de la chaleur, de la rougeur, de la démangeaiſon & des puſtules. Ces accidens ſont paſſagers, & on peut les adoucir chez ceux qui ſont très-délicats ou très-impatiens, en frottant legerement la partie avec de l'huile d'olive, d'autres diſent le ſuc de tabac, une feuille d'*ortie* pilée, ou le ſuc exprimé de la même plante; mais ce dernier ſecours a quelque choſe de myſtérieux, d'*occulte*, capable d'ébranler la confiance des per-

perſonnes raiſonnables, & celles qui ſont verſées dans ces matieres peuvent conjecturer avec vraiſſemblance qu'un ſuc purement extractif quelconque, ſeroit ici tout auſſi-bien que le ſuc d'*ortie*. Au reſte cet effet de l'*ortie* appliquée à la peau, a été preuvé à deſſein par les anciens Médecins & par quelques modernes, & mis au rang des reſſources thérapeutiques ou des remeder. Ce ſecours eſt connu dans l'art ſous le nom d'*urtication*. *Voyez* URTICATION.

Les feuilles & les racines d'*ortie* ont un goût fade, gluant & légérement ſtiptique. Le ſuc de ces parties dépuré par le repos ou à l'aide d'une courte ébullition, eſt employé fort communément à la doſe de deux juſqu'à quatre onces dans le crachement de ſang, l'hémorragie habituelle du nez, & le flux trop abondant des hémorrhoïdes. On le donne auſſi pour les fleurs blanches, mais ordinairement avec beaucoup moins de ſuccès.

L'infuſion théiforme des feuilles d'*ortie* eſt d'ailleurs recommandée contre le rhumatiſme, la goutte, la gravelle, *&c.* & ſa décoction pour boiſſon ordinaire pour les fievres malignes, la petite-verole & la rougeole; ſes feuilles pilées & réduites en cataplaſme, & appliquées ſur le côté contre la pleuréſie, *&c.* mais tous ces éloges ſont peu confirmés par l'expérience, & l'*ortie* eſt peu employée dans tous ces cas.

On emploie auſſi quelquefois cette plante réduite ſous forme de cataplaſme pour les affections inflammatoires extérieures, & c'eſt encore-là un ſecours peu uſité.

La ſemence d'*ortie* qui eſt peu ou point employée dans les preſcriptions magiſtrales, entre dans quelques compoſitions officinales, telles que le ſtyop de guimauve compoſé, l'onguent *marſtatum*, *&c.*

ORTIE PUANTE, (*Botan.*) genre de plante nommée par Tournefort *galeopſis*. Voyez *ce mot*.

Les deux principales eſpeces de ce genre de plante, ſont la grande & la petite *ortie puante*.

La grande *ortie* puante, *galeopſis procerior, fœtida, ſalcata, I. R. H.* 185, pouſſe une tige qui rampe ſur terre, & donne quelques fibres grêles qui ſortent de ſes nœuds. Ses tiges ſont hautes d'une coudée ou d'une coudée & demie, quarrées, velues, creuſes, branchues. Ses feuilles ſont deux-à-deux, oppoſées, un peu plus larges que celles de la grande *ortie* ordinaire, pointues, couvertes d'un duvet mol, dentelées à leur bord, portées ſur de longues queues, mêmes celles qui naiſſent des tiges. Ses fleurs naiſſent à l'extrémité des tiges & des rameaux, diſpoſées par anneaux écartés, & forment der épis longs & grêles: elles ſont d'une ſeule piece, en gueule, purpurines; la levre ſupérieure eſt creuſée en cuilleron; & marquée en-deſſus de lignes blanches; & l'inférieure eſt partagée en trois, dont le ſegment du milieu eſt obtus, long, large, réfléchi des deux côtés, & les deux autres ſont petits & courts. Les étamines ſont purpurines, & répandent une odeur fétide & forte. Le calice eſt découpé en cinq parties, court, évaſé; il en ſort un piſtil attaché à la partie poſtérieure de la fleur en maniere de clou, & comme accompagné de quatre embryons qui ſe changent en autant de graines oblongues, d'une grandeur médiocre, noires quand elles ſont mûres, cachées dans le fond du calice. Toute cette plante a une odeur fétide & fort déſagréable: elle eſt d'uſage. Elle vient communément aux environs de Paris. Cette *ortie* a une odeur fétide de bitume, avec un goût d'herbe un peu ſalé & aſtringent. On met cette plante au rang des vulnéraires, & on emploie l'huile dans laquelle on a macéré les feuilles & ſes fleurs pour la brûlure.

La petite *ortie* puante, *galeopſis paluſtris betonicæ folio, flore variegato, J. R. H.* 185, jette une racine noueuſe, rampante, inégale & boſſelée. Ses tiges ſont hautes de deux ou trois coudées, un peu rougeâtres, velues, rudes, quarrées, creuſes. Ses feuilles naiſſent des nœuds, oppoſées, étroites, pointues, velues, molles, traverſées en-deſſous par une côte rougeâtre, un peu rudes, dentelées à leurs bords, d'une odeur forte, d'une ſaveur un peu amere. Ses fleurs ſont diſpoſées en épi & par anneaux, d'une ſeule piece, en gueule, purpurines, ayant les levres panachées: leur calice eſt court, partagé en cinq quartiers: les graines ſont au nombre de quatre, noires, liſſantes, preſque triangulaires. Cette plante vient naturellement dans les forêts humides, & ſur le bord des ruiſſeaux.

Les feuilles de petite *ortie puante* ſont ameres & fétides; leur ſuc ne change preſque point le papier bleu: elle paroiſſent contenir un ſel eſſentiel ammoniacal, enveloppé dans beaucoup d'huile. On donne à cette plante les mêmes vertus qu'à la précédente. (*D. J.*)

ORTIES DE MER, poiſſons-fleurs, *urtica*, (*Hiſt. nat. Ichthyolog.*) inſectes de mer dont il y a un grand nombre d'eſpeces qui different entr'elles par la figure, par la couleur & par la nature de leur ſubſtance. Les anciens auteurs, tels qu'Ariſtote, Pline, *&c.* prétend qu'une la plûpart des *orties de mer* reſtoient toujours attachées aux rochers, comme les plantes marines. M. de Réaumur a reconnu qu'elles avoient toutes un mouvement progreſſif. Il les a diviſées en deux claſſes; la premiere comprend toutes les eſpeces d'*orties* qui reſtent toujours appliquées contre les rochers; la ſeconde claſſe renferme les *orties* errantes, c'eſt-à-dire, celles que l'on trouve flottantes. M. de Réaumur a donné à celles-ci le nom de *gelée de mer*. La plûpart des *orties* de la premiere claſſe, ſe mouvent avec une telle lenteur, qu'on ne peut reconnoître leur mouvement progreſſif, qu'en marquant l'endroit où la partie de l'*ortie* la plus alongée eſt à une certaine heure, & celui où cette même partie ſe trouve quelque tems après; elles parcourent à peine la longueur d'un pouce en une heure. Rondelet dit qu'on a donné à ces corps marins le nom d'*orties*, parce qu'ils cauſent une démangeaiſon cuiſante, & ſemblable à celle que l'on reſſent quand on touche la plante qui porte le même nom. M. de Réaumur n'a pas éprouvé ces effets dans les eſpeces d'*orties de mer* qu'il a eu occaſion de voir ſur les côtes du Poitou & d'Aunis.

Il n'eſt guere poſſible de déterminer la figure de ces *orties de mer*, parce qu'elles changent très-ſouvent de forme; la figure extérieure de leur corps approche de celle d'un cône tronqué, dont la baſe eſt appliquée contre les rochers: cette baſe qui paroît ſouvent circulaire, eſt auſſi elliptique, ou de figure intégaliere; quelquefois le cône eſt perpendiculaire à ſa baſe, & d'autresfois oblique. Sa hauteur diminue ou augmente à meſure que la baſe a plus ou moins d'étendue; la ſurface ſupérieure eſt ordinairement convexe; il y a au milieu de cette ſurface une ouverture que l'*ortie* rend plus ou moins grande à ſa volonté: pour prendre une idée plus juſte de ce méchaniſme, on peut comparer l'*ortie* à une bourſe à jettons; elle ſe ferme de même; mais l'extérieur ne forme point de plis comme la bourſe. Plus l'ouverture eſt grande, & plus on voit de parties intérieures. Si l'*ortie* replie en-dehors la partie qui correſpond au contour d'une bourſe, la ſurface intérieure ſe trouve alors à l'extérieur, & l'on voit toutes les cornes de cet inſecte, qui reſſemble dans cet état à une fleur épanouie, ce qui lui a fait donner le nom de *poiſſon-fleur*. Les contours varient non-ſeulement dans les différentes eſpeces d'*orties de mer*, mais encore dans les individus de la même eſpece. Il y en a de vesdâtres, de blanchâtres, d'autres de couleur de roſe, ou d'un brun de différentes teintes. Il y a quelques *orties* dont toute la ſurface eſt d'une ſeule couleur; d'autres ont pluſieurs couleurs par taches ou par raies qui ſont diſtribuées ou régulierement, ou irrégulierement. Les *orties* vertes ont ordinairement une bande bleue qui a une ligne de largeur, & qui s'étend tout autour de leur baſe. Les *orties de mer* paroiſſent ſenſibles lorſqu'on les touche. Elles ſe nourriſſent de la chair de petits poiſſons & de différens coquillages qu'elles ſont entrer tout entier dans l'ouverture dont nous avons parlé plus haut, & qu'elles élargiſſent à meſure de la groſſeur du coquillage; alors elles rétreciſſent cette ouverture, & forcent l'animal de la coquille bivalve ou autre; enſorte elles rejettent la coquille par la même ouverture. Les *orties* ſont des animaux vivipares; car les petites ſortent du corps de leur mere auſſi bien formées qu'elle.

Les *orties* que M. de Reaumur appelle *gelée de mer*, ſont différens à tous égards de celles dont nous venons de parler; elles ſont d'une ſubſtance très-molle, qui a ordinairement la couleur & toujours la conſiſtance d'une vraie gelée: ſi on en prend un morceau avec les doigts, la chaleur ſeule de la main ſuffit pour diſſoudre cette ſubſtance, comme une gelée de bouillon qu'on mettroit ſur le feu. Ces gelées ſont de vrais animaux dont il y a pluſieurs eſpeces très-différentes les unes des autres par leur conformation. Les individus de la même eſpece ont exactement la même figure: il y a de ces gelées qui ſont d'une couleur verdâtre, ſemblable à celle de la mer; d'autres ont tour-à-tour de leur circonférence une bande de deux ou trois lignes de largeur & de couleur de pourpre; enfin on en voit auſſi qui ſont vesdâtres, & qui ont des taches brunes éparſes.

Les *orties errantes* ont l'une des faces convexe, & l'autre concave à-peu-près comme un champignon. On diſtingue ſur la ſurface convexe une infinité de grains ou de petits mamelons qui ſont de la même couleur que le reſte de l'*ortie*, & on voit ſur l'autre ſurface des parties organiſées. Il y a un peu au-delà de ſon bord, qui eſt mince & découpé, des cercles concentriques, qui ne

ne regnent cependant pas tout-à-tour de la circonférence. Les plus près du centre ſont diviſés en ſeize arcs, & les extérieurs ſeulement en huit. Ces ſéparations ſont des eſpeces de canaux, ou reſervoirs toujours pleins d'eau. M. de Réaumur a fait bouillir dans de l'eau une gelée de mer dont la baſe avoit plus de deux piés de diametre; elle a conſervé ſa figure, mais ſon diametre n'étoit plus que d'un demi-pié; ſa ſubſtance étoit devenue plus ſolide.

Les gelées de mer jettées par les vagues ſur la côte, n'ont plus de mouvement: les choſes qu'elles éprouvent contre les pierres & le ſable ſuffiſent ſans doute pour leur ôter la vie; alors elles vont au fond de l'eau. Celles qui ſont vivantes ſe ſoutiennent ſur l'eau par une eſpece de mouvement de contraction & de dilatation de leur corps. Elles battent l'eau de tems en tems par le moyen de ces deux mouvemens répétés alternativément, qui ſuffit pour les empêcher d'aller au fond de l'eau. *Mém. de l'acad. royale des Sciences, année* 1710. *par* M. de Reaumur.

ORTIE *toile d'*, (*Comm.*) on appelle *toile d'ortie*, la toile qui eſt faite de la filaſſe qui ſe tire de cette plante; elle eſt un peu griſâtre, & l'on s'en ſert le plus ſouvent en écru.

ORTIVE, adject. f. (*terme d'Aſtronomie.*) l'amplitude *ortive* ou *orientale* d'une étoile, eſt l'arc de l'horiſon compris entre le point où cette étoile ſe leve, & le point eſt de l'horiſon, c'eſt-à-dire, le point où l'horiſon coupe l'équateur. *Voyez* AMPLITUDE & HORISON. (*O*)

ORTNAU, (*Géog.*) pays d'Allemagne dans la Saabe, le long du Rhin qui le ſépare de l'Alſace. Il eſt borné S. par le Briſgaw; N. par le margraviat de Bade; E. par le duché de Wurtemberg: il contient trois villes impériales; Offenbourg, Gegenbach & Zell. Il appartient en partie à la maiſon d'Autriche, en partie à l'évêque de Spire, & en partie au comte de Hanau.

ORTOLAN, *ortolanus* ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) oiſeau qui reſſemble beaucoup à la bergeronnette. Le bec eſt court & rougeâtre dans les mâles; la gorge & la poitrine ſont cendrées; tout le reſte de la face inférieure de l'oiſeau juſqu'à la queue eſt roux. Les mâles ont la poitrine un peu rouſſâtre; le croupion a une couleur rouſſe foncée: il y a une tache jaune ſur le bec. La tête eſt d'une couleur cendrée verdâtre. Les plumes du dos ont le milieu noir, & les bords extérieurs rouſſâtres ou d'un cendré verdâtre.

L'*ortolan* differe du moineau à collier, en ce qu'il eſt plus roux, & en ce qu'il a une tache jaune ſur la gorge. Il ne reſte pas, comme le moineau à collier, dans les endroits plantés de jonc, & il n'a pas de collier. Raii, *Synopſ. meth. avium. Voyez* OISEAU. (*I*)

ORTOLAN, (*Diete & Cuiſ.*) on ne mange ordinairement cet oiſeau qu'après l'avoir engraiſſé dans des volieres. Lorſqu'il y a été nourri un certain tems, il ne paroît plus qu'un petit peloton de graiſſe. On le met rôti, ou après l'avoir fait tremper pendant une ou deux minutes, dans du bouillon ou du jus bouillant; car il eſt ſi délicat, que cette courte application d'une chaleur légere ſuffit pour le cuire parfaitement. On pourroit auſſi facilement l'enfermer dans des coques d'œufs de poule bien réunies, le cuire dans l'eau ou ſous la cendre, & répéter à peu de frais, une des magnificences de Trimalcion, qui eſt un jeu de feſtin aſſez plaiſant. On l'aſſaiſonne avec le ſel, le poivre & le jus de citron: malgré ce correctif, il eſt peu de perſonnes qui puiſſent en manger une certaine quantité ſans les trouver fatidieux: mais ſi on n'en mange que deux ou trois, on les digere communément aſſez bien, c'eſt-à-dire pourtant les eſtomacs accoutumés aux viandes délicates; car l'*ortolan* eſt éminemment & excluſivement conſacré aux ſujets de cet ordre. Les manœuvres & les payſans ne ſauroient s'en accommoder. *Voyez* GRAISSE, *Diete.*

On doit ranger avec l'*ortolan* dans le même ordre des ſujets diététiques, pluſieurs autres petits oiſeaux très-gras, que nous avons coutume de manger; tels que le becfigue, le rouge-gorge, les meuriers de Gaſcogne, la fauveſte & le roſſignol, qui ſont très-gras en automne, le guignard de Beauce, *&c.* (*b*)

ORTONE, (*Géog. anc.*) Ὄρτων, ville du Latium, ſituée au-delà de l'Algidum, fort près de Corbion, aux environs de Préneſte, & de Labicum. C'eſt aujourd'hui. *Ortone-ſur-mer*, qui a été érigé en évêché en 1570. par le pape Pie V.

ORTUGUE, ſ. f. (*Comm.*) monnoie de Danemarck, de la valeur de deux oboles.

ORTYGIE, (*Géog. anc.*) petite île ſur la côte orientale de Sicile, jointe à Syracuſe par un pont, & à l'embouchure de l'Alphée. La fontaine d'Aréthuſe l'arroſoit, Virgile nous apprend toutes ces choſes:

Sicanio prætenta ſinu jacet inſula contra
Plemmyrium undoſum, nomen dixere priores
Ortygiam. *Alpheum fama eſt huc, Elidis amnem,*
Occultas egiſſe vias ſubter mare qui nunc
Ore, Arethuſa, tuo ſiculis confunditur undis.
Numine magna loci juſſi veneramur.
Æneid. *l. III. v.* 692.

„ Vis-à-vis des rochers de Plemmyre eſt une île que
„ les premiers habitans de la Sicile ont nommé *Ortygie.*
„ On dit que le fleuve Alphée, qui arroſe les champs
„ d'Elide, amoureux de vous, ô fontaine d'Aréthuſe,
„ ſe fraie une route ſecrete ſous la mer, & ſe rend dans
„ l'*Ortygie* pour y mêler ſes eaux avec les vôtres. Lorſ-
„ que nous fumes près de cette île, nous adreſſâmes
„ des vœux aux divinités qu'on y revere „.

Cette île d'*Ortygie* ſe nomme aujourd'hui l'*île de ſan Marciano*, qui eſt devant le port de Siracuſe.

On ſait que l'île de Délos eſt quelquefois appellée *Ortygie*, à cauſe de l'abondance des cailles qu'elle nourriſſoit. (*D. J.*)

ORVALA, (*Botan.*) nom donné par Linnæus à un genre de plante, que Micheli appelle *papia.* En voici les caracteres. Le calice particulier de la fleur eſt en forme d'entonnoir évaſé au ſommet, tortu & partagé en cinq ſegmens, dont les deux inférieurs ſont plus courts que les autres. La fleur eſt monopétale, & n'eſt pas de genre des labiées. Le tuyau eſt de la longueur du calice; il eſt droit, long & ſéparé en quatre parties. Les étamines ſont quatre filets de la longueur de la fleur. Les boſſettes des étamines ſont au nombre de deux. Le germe du piſtil eſt diviſé en quatre; le ſtile eſt ſimple, & de la même longueur que les étamines; le ſtygma eſt fendu en deux, & pointu. Les graines ſont au nombre de quatre, & d'une forme ovale, coupée en maniere de rein. Linnæi *gen. plant.* p. 278.

ORVALE, (*Botan.*) c'eſt la principale eſpece du genre der ſclarées de Tournefort, & c'eſt celle qu'il déſigne ſous le nom de *ſclarea pratenſis, flore cæruleo.* Sa racine eſt ſimple, ligneuſe, garnie de pluſieurs fibres papillaires, brune, d'une ſaveur qui n'eſt pas déſagréable & qui échauffe le palais & la gorge. Sa tige eſt haute de deux coudées, de la groſſeur du petit doigt, quadrangulaire, velue, noueuſe, partagée en des rameaux conjugués & en ſautoir, remplie d'une moelle blanche. Ses feuilles ſont deux-à-deux, oppoſées, portées ſur des longues queues; elles ſont velues, ridées, glauques, pointer, ovalaires, longues d'un empan, larges d'une palme & demie, amples à leur baſe, terminées en pointe, dentelées en quelque maniere, & crenelées tout-au tour.

Ses fleurs ſortent des aiſſelles des feuilles. Elles ſont diſpoſées en longs épis, & comme par anneaux d'une ſeule piece, en gueule, bleuâtres; la levre ſupérieure eſt longue, coupée en feuille, & cache un piſtil grêle, recourbé, un peu ſaillant, fourchu, accompagné de quatre embryons, & de deux étamines garnies de ſommets oblongs; la levre inférieure eſt diviſée en trois parties, dont celle du milieu eſt creuſée en cueilleron.

Le calice eſt un godet, en tuyau cannelé, glouut, partagé en cinq petites pointes. Les embryons ſont cachés au fond du calice à l'origine du piſtil; ils ſe changent en quatre groſſes graines arrondies, conveſes d'un côté, anguleuſes de l'autre, de couleur rouſſâtre, liſſes & polies.

Au ſommet de chaque tige ſont deux feuilles oppoſées, d'une figure & d'une texture bien différente des feuilles inférieures; car elles ſont petites, creuſes, larges à leur baſe, ſans queue, terminées par une pointe, & d'une couleur purpurine. Cette plante a une odeur forte, puante & une ſaveur amere; elle ſe ſeme dans les jardins & dans les vergers. Elle eſt toute d'uſage. (*D. J.*)

ORVALE, (*Mat. médec.*) toute-bonne; les feuilles d'*orvale* ont une odeur qui approche de celle du citron, vive, pénétrante, qui porte à la tête) & une ſaveur amere aromatique.

L'*orvale* eſt connue ſur-tout des cabaretiers allemands, dit Ettmuller, pour falſifier leurs vins; car ils ont coutume de changer le vin du Rhin en un vin muſcat par l'infuſion des fleurs d'*orvale* & de ſureau.

On en fait beaucoup d'uſage dans les pays du nord pour faire de la biere, quand le houblon eſt rare, ou quand on veut ſave la biere plus forte: la biere ainſi préparée eſt fort enivrante, & inſpire de la gaieté qui tient de la folie.

L'or-

L'*orvale* eſt ſur-tout recommandée contre la ſtérilité de cauſe froide, ou l'intempérie froide de la matrice, contre les fleurs blanches & les vapeurs, ſoit employée intérieurement, ſoit employée extérieurement. F. Hoffman compte l'*orvale* parmi les remedes anti-ſpaſmodiques ſpécifiques. On en fait boire l'eau diſtillée ou l'infuſion, ou bien on les fait prendre en lavement. Ces remedes calment efficacement les coliques inteſtinales. J. Ray prétend que des gâteaux frits, ou des eſpeces de beignets préparés avec leurs fleurs d'*orvale* guériſſent la foibleſſe des lombes, & portent à l'amour. Ce même auteur dit, d'après Schwenckfeld, que cette plante réduite en poudre & priſe en guiſe de tabac, guérit l'épilepſie; elle fait éternuer.

La graine d'*orvale* eſt très-mucilagineuſe. Le mucilage qu'on en retire eſt fort recommandé pour les maladies des yeux. On dit même que cette graine entiere introduite dans l'œil, en fait ſortir les corps étrangers qui y ſont tombés. *Extrait de la mat. méd. de* Geoffroi. Le ſuc d'*orvale* entre dans l'emplâtre diabotanum.

ORVET, ORVERT, ANVOYE, (*Hiſt. nat.*) ſerpent aveugle, *cæcilia*; ſerpent dont la morſure n'eſt point dangereuſe. On lui a donné le nom de *ſerpent aveugle* parce qu'il a les yeux fort petits. On le trouve dans les trous & dans les fentes des rochers. Il a ordinairement douze ou quinze pouces de longueur; il eſt de forme cylindrique; il a la tête petite & l'ouverture de la bouche fort grande. Le corps eſt couvert en entier de petites écailles, qui ſont en partie brunes, en partie blanches & en partie jaunes. La couleur de l'*orvet* varie comme celle des autres ſerpens, ſelon leur âge & ſelon la ſaiſon. On voit des *orvets* qui ont une couleur jaune cendrée, ou même blanchâtre; d'autres ſont d'un gris mêlé de brun noirâtre. Le dos eſt toujours plus foncé que les autres parties du corps. Les couleurs des ſerpens ſont toujours claires & brillantes immédiatement après la mue, qui eſt le tems où ils changent de peau. Ce renouvellement arrive au printems. A meſure qu'ils s'éloignent du tems de la mue, leurs couleurs deviennent de plus en plus foncées & plus obſcures. *Voy.* Serpent.

ORVIETAN, ſ. m. (*Pharmacie.*) fameux antidote ou contre-poiſon, ainſi appellé parce qu'il fut inventé & débité par un opérateur qui étoit d'Orviete en Italie, qui en fit des expériences publiques ſur lui-même, en prenant différentes doſes de poiſon. *Voyez* Antidote & Poison.

Dans la pharmacopée de Charas, il y a une méthode de faire l'*orvietan* où il paroît que la thériaque de Veniſe eſt un des principaux ingrédiens qui y entrent. *Voyez* Thériaque.

ORVIETE, (*Géog. mod.*) ancienne ville d'Italie, capitale d'un petit pays du même nom, au patrimoine de S. Pierre, avec un évêché ſuffragant du pape. Cette ville eſt ſur un rocher eſcarpé, près du confluent de la Paglia & de la Chiana, à 60 milles de Rome, 6 de Bolſena, & 20 de Viterbe. *Long.* 29. 45. *lat.* 42. 42.

Orviete eſt l'*Urbiventum* des anciens. Ludovico Manaldeico, qui floriſſoit dans le xiij. & le xiv. ſiecle, étoit natif d'*Orviete*. Il eſt célebre pour avoir écrit des mémoires de ſon tems à l'âge de cent quinze ans.

ORVINIE, (*Géog. anc.*) un latin *Orvinium*; ville d'Italie dans le territoire d'Orviete. Elle devoit être entre Rieti, Norcia, & les frontieres de l'Abruzze ultérieure.

Denys d'Halicarnaſſe, *l. I. c. vj.* dit que cette ville étoit autrefois la plus grande & la plus renommée de tout le pays. Il ajoute: on découvre encore les fondemens de ſes murs, anciens reſtes de ſa magnificence, & l'enceinte de pluſieurs ſépulchres qui s'étendent fort loin ſur les hauteurs: on y voit même un temple antique de Minerve bâti dans l'endroit le plus élevé de la ville.

ORNIUM, *ou* ORUBIUM, (*Géog. anc.*) promontoire de l'Eſpagne tarragonnoiſe, au pays des *Callaici lucenſes*, ſelon Ptolomée, *l. II. c. vj.* Ce promontoire doit être entre le cap de Finiſtere & l'embouchure du Minho. (*D. J.*)

ORULA, (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre de l'île de Ceylan, qui eſt de la grandeur d'un pommier. Il porte un fruit aſſez ſemblable à une olive, mais qui ſe termine en pointe par les deux bouts; la peau eſt d'un verd rougeâtre, & couvre un noyau fort dur qui eſt purgatif, & propre à teindre en noir. Si on écraſe ce noyau, & qu'on le laiſſe tremper dans de l'eau, cette liqueur devient propre à emporter la rouille du fer, & elle prend une couleur auſſi noire que l'encre.

ORUS, ſ. m. (*Mythol. égypt.*) ou *Horus*, fils d'Oſiris & d'Iſis, fut le dernier des dieux qui regnerent en Egypte. Il déclara la guerre au tyran Typhon, qui avoit fait périr Oſiris; & après l'avoir vaincu & tué de ſa main, il monta ſur le trône de ſon pere: mais il ſuccomba dans la ſuite ſous la puiſſance des princes tyrans, qui le mirent à mort. Iſis ſa mere, qui poſſédoit les ſecrets les plus rares, ayant trouvé le corps d'*Orus* dans le Nil, lui redonna la vie & lui procura l'immortalité, en lui apprenant, dit Diodore, la Médecine & l'art de la divination. *Orus* en fit un bel uſage; rendit ſon nom à jamais célebre, & combla l'univers de ſes bienfaits. Les figures de ce dieu accompagnent ſouvent celles d'Iſis dans les monumens égyptiens. Il eſt ordinairement repréſenté ſous l'apparence d'un jeune enfant, tantôt vêtu d'une tunique, tantôt emmailloté & couvert d'un habit bigarré en lozange. Il tient de ſes deux mains un bâton dont le bout eſt terminé par la tête d'un oiſeau & par un ſonet. Pluſieurs ſavans croient qu'*Orus* eſt le même qu'Harpocrate, & que l'un & l'autre ne ſont que des ſymboles du ſoleil. (*D. J.*)

ORYCTOLOGIE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) l'*oryctologie* ou l'*oryctographie*, eſt cette partie de l'hiſtoire naturelle qui traite & décrit les foſſiles; car les foſſiles s'appellent en grec *orycta*. Sous ce terme générique, eſt compriſe la doctrine des ſels, des ſoufres, des marbres, des pierres communes, des pierres précieuſes, & des métaux. (*D. J.*)

ORYCTOGRAPHIE *ou* ORYCTOLOGIE, (*Hiſt. nat.*) c'eſt la partie de l'hiſtoire naturelle qui s'occupe de la deſcription des foſſiles; ces mots viennent du grec ὀρυκτὰ, *fodio*. Ce ſont des ſynonymes de *Minéralogie*, voyez *cet article*.

ORYGMA, (*Antiq. & Athlet.*) ὀ ὄρυγμα; nom donné à la foſſe qu'on appelloit le plus communément *barathrum*. C'étoit une ſorte de précipice ténébreux, hériſſé de pointes au ſommet & au fond, afin de percer de toutes parts ceux qu'on y jettoit, pour les faire périr. Le miniſtre des œuvres chargé de cette exécution en prenoit le nom, ὁ ἐπὶ τῶν ὀρυγμάτων. Potter, *archæol. græc. l. I. c. xxv. t. I. pag.* 134. (*D. J.*)

ORYX, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Eſpagne dans la Bétique. Elle étoit très-riche dans un terroir fertile, & aux confins des Méleces ſelon Tite-Live, *l. XXVIII. c. iij.* qui raconte de quelle maniere elle fut priſe par L. Scipion, frere du grand Scipion.

ORZIL, *voyez* Aigue.

OS, ſ. m. (*Anatomie*) c'eſt une des parties ſolides du corps, la plus dure, la plus caſſante, laquelle eſt faite pour la défenſe des parties molles, & pour le ſupport de toute la machine. *Voyez* Corps, Partie.

Tous les *os* ſont couverts d'une membrane particuliere que l'on appelle le *périoſte*; & pluſieurs d'entre eux ſont creux & remplis d'une ſubſtance huileuſe, que l'on appelle la *moëlle*. *Voyez* Périoste & Moelle. Le docteur Havers dans ſa deſcription des *os*, remarque qu'ils conſiſtent en petites bandes placées les unes ſur les autres, qui ont des fibres qui courent en long d'un bout des *os* juſqu'à l'autre, & qui dans quelques-uns d'entre eux, ne vont pas ſi loin; quoique quelques-uns n'aient point leur fin abſolument maſquée comme elles ſemblent l'avoir: mais au lieu de cela, elles continuent tranſverſalement, & ſelon que les *os* ſont couchés, les fibres d'un côté ſe rencontrant & s'uniſſant avec celles de l'autre à chaque extrémité; de ſorte que chaque fibre eſt une continuation l'une de l'autre, quoique cette continuation ne ſe faſſe point uniformément, mais en ellipſes très-longues, puiſqu'elles ne ſont pas toutes d'une même longueur continue, mais qu'elles ſont placées par bandes plus courtes les unes que les autres. Ces petites bandes ſont différemment diſpoſées ſelon les différens *os*: par exemple, dans ceux qui ont une grande cavité, elles ſont contiguës les unes aux autres de chaque côté, & très-ſerrées les unes contre les autres. Dans les *os* dont les cavités ſont plus petites, ou dont l'intérieur eſt ſpongieux plusieurs des bandes internes ſont placées à quelque diſtance les unes des autres, & ont entre elles de petites cellules oſſeuſes; & même dans les *os* dont la cavité eſt grande, on trouve quelques unes de ces petites cellules à leurs extrémités. Les *os* dont les bandes ſont contiguës, ont des pores à-travers & entre ces mêmes bandes, outre ceux qui ſervent au paſſage des vaiſſeaux ſanguins; les premiers pores pénétrent tranſverſalement les bandes, & ſont ſur la cavité de la ſurface extérieure de l'*os*. Les ſeconds couvrent longitudinalement les bandes. Les premiers ſont ſituées entre chaque bande, quoique le plus grand nombre en ſoit plus proche de la cavité; mais ils ne ſont pas directement les uns ſur les autres, en ſorte qu'ils forment un paſſage continué de la cavité à la ſurface. Les ſeconds s'apperçoivent à l'aide de bons microſcopes. C'eſt par leur moyen que l'huile médul-

ſaillire coule à-travers les bandes; & les pores de la premiere ſorte ſemblent leur être ſubordonnés en ce qu'ils ſervent à leur porter l'huile.

M. Morgagni, *adv. 13. page 55.* obſerva que la doctrine Havers ne parle point des fibres perpendiculaires qui ſe détachent de chaque lame, & que Malpighy avoit déjà obſervées, comme Gagliard en convient lui-même, d'où il conjecture que les pores que Clopton Havers dit avoir obſervés dans les lames les plus compactes, peuvent bien avoir été fermés, parce qu'il n'a dans ou filet perpendiculaire qu'il ne connoiſſoit pas, qu'ils s'étoient compus; & cela eſt d'autant plus probable, continue notre auteur, que Gagliard dans ſa préface, avertit que cela lui eſt arrivé dans ſes premieres recherches lorſqu'il y faiſoit moins d'attention, mais qu'il avoit enfin découvert que ces filets paſſoient par ces trous.

Les *os* ſont en général plus gros à leurs extrémités que dans le milieu, afin que leurs articulations ſoient plus fermes, & qu'ils ne puiſſent pas ſe diſloquer ſi facilement: mais que ce milieu, qui eſt le plus mince, ſoit néanmoins aſſez fort pour porter ſa charge, & pour être en état de réſiſter aux accidens. Les fibres de cet endroit ſont plus ſerrées les unes contre les autres, & elle ſe ſoutiennent réciproquement. On peut remarquer auſſi que l'*os* étant creux n'eſt pas ſi facile à être briſé que s'il eût été plein & plus petit: car de deux *os* de longueur égale, & qui ont le même nombre de fibres, la force de l'un eſt à celle de l'autre en raiſon de leur diametre. *Voyez* GÉANT.

Les *os* ſont différemment liés & attachés enſemble, ſelon leurs différens uſages. Quelques-uns ſont formés pour être mis en mouvement, & d'autres pour le repos & pour ſupporter ſeulement les parties qui y ſont attachées. Les *os* ſont nus & articulés. L'articulation eſt de deux ſortes, la *diarthroſe* & *ſynarthroſe*; & chacune de ces ſortes ſe ſubdiviſe en pluſieurs autres. *Voyez* ARTICULATION, DIARTHROSE. Il y a trois ſortes d'union ou de ſimphiſe, la *ſyſſarcoſe*, la *ſynchondroſe*, la *ſynéuroſe*. *Voyez* SIMPHISE, *&c.*

Le nombre des *os* eſt ordinairement de 242, quelques-uns diſent 300, d'autres 307, d'autres 318, mais les Anatomiſtes modernes le fixent à 248 environ. Il y en a 62 dans la tête, 56 dans le tronc, 64 dans les bras & les mains, & 62 dans les jambes & les pés. Les différences des nombres des *os*, ſont dans les ſéſamoïdes, les dents & le ſternum. Nous allons donner les noms des différens *os*, *voyez* leur figure & le lieu où ils ſont placés dans nos Planches d'Anat. & leur deſcription ſous leur article. Le cranial ou l'*os* du front 1; l'occipital 1; les *os* pariétaux 2; les *os* des tempes 2; les petits *os* de l'ouie 8: l'*os* ethmoïde 1, l'*os* ſphénoïde 1; les *os* des joues 2; les *os* maxillaires 2; les *os* unguis 2; les *os* du nez 2; les cornets inférieurs du nez 2; les *os* du palais 2; le vomer 1; l'*os* de la machoire inférieure 1; les dents incitivet 8; canines 4, molaires 20, l'*os* hyoïde 1; les vertebres du col 7; du dos 12; des lombes 5; l'*os* ſacrum 1; le coccis 1; les omoplates 2; les clavicules 2, les côtes 24; le ſternum 1; les pieces des *os* des hanches 6; les clavicules 2; les omoplates 2; les radius 2; les cubitus 2; les *os* du carpe 16; du metacarpe 18; des doigts 30; les *os* de la cuiſſe 2; les rotulet 2; les tibia 2; les péronés 2; les *os* du tarſe 14, du métatarſe 10; des doigts 28: 248. *Voyez*-en la deſcription à leur article particulier.

Outre les *os* ſéſamoïdes, qua l'on dit être au nombre de 48, le moindre de tous les *os* eſt l'orbiculaire, & le plus gros eſt le fémur. Quant à la maniere dont les *os* s'oſſifient, *voyez* OSSIFICATION.

On remarque ſur les *os* outre leurs cavités internes, des cavités externes, qui ſervent à leur articulation, telles ſont la cavité cotyloïde des *os* des iſles, la cavité glénoïde de l'omoplate, *&c.* D'autres ſervent à défendre les parties molles, comme ſont les foſſes orbitaires, dans leſquelles les yeux ſont placés, le crâne qui contient le cerveau. *Voyez* CAVITÉ, COTILOIDE, GLÉNOIDE, *&c.*

Il y a auſſi ſur les *os* différentes éminences qui, en donnant attache aux muſcles, ſervent à étendre leur action en les éloignant du centre du mouvement. Entre ces éminences les unes ſont contiguës à l'*os*, & s'appellent *épiphiſes*; les autres ſont continues, & on les nomme *apophyſe*. *Voyez* ÉMINENCE, APOPHYSE & ÉPIPHISE.

OS SURNUMÉRAIRES, (*Anatomie.*) les *os* nommés *ſurnuméraires*, *clefs* ou *oſſa Wormiana*, ſuivent, quand ils ſe trouvent, la même analogie que les autres *os* du crâne. Comme ils ſont parmi de la voûte du crâne, ils ſemblent plus grands au dehors qu'au dedans; & plus le crâne où ils ſe trouvent eſt épais, plus leur ſurface interne eſt petite à l'égard de l'externe. Les dents qu'ils avoient d'abord gravées dans les deux tables, diſparoiſſent peu-à-peu de la table interne, & leur union, avec les autres *os*, ne s'y remarque que comme une ligne. Il leur arrive encore avec l'âge, ce qui arrive aux autres *os* du crâne, c'eſt de s'unir avec eux en dedans, pendant qu'à la ſurface convexe ils en paroiſſent diſtingués de ſorte qu'on jugeroit d'abord qu'ils ne pénétrent pas, & qu'ils n'ont jamais pénétré dans la concavité du crâne.

Je ne nie point pour cela qu'il n'y ait de petits *os ſurnuméraires*, qui ne s'étendent juſqu'au dedans du crâne. M. Hunauld dit avoir vu des *os ſurnuméraires* tout-à-fait différens de ces derniers. Ils étoient à l'intérieur du crâne, ne s'étendoient pas juſqu'à la table externe, & étoient à l'endroit des ſutures. Ils tombent ordinairement quand on démonte les pieces du crâne; & lorſqu'on remonte ces pieces, on croit ſans faire trop d'attention, que la voûte qu'ils ont laiſſé en ſe détachant, eſt cauſé par la rupture d'une dent. (*D. J.*)

Os (*Chimie.*) *Voyez* SUBSTANCES ANIMALES.

Os, (*Critiq. ſacrée.*) la loi de l'Exode, *xij.* 46. défendoit de rompre les *os* de l'agneau que l'on mangeoit à Pâque. *Os* ſignifie les forces du corps: *diſperſa ſunt oſſa mea*, Pſ. *xxj* 15. *mes forces ſe ſont diſperſées*. Il ſe prend pour un corps mort: *adſportate oſſa mea vobiſcum*, Gen. *l.* 24. Jacob & Joſeph ordonnerent qu'on tranſportât leurs corps pour être enſévelis dans la terre de Chanaan, avec ceux de leurs peres. Ce mot veut dire auſſi *parenté*, os *meum es, & caro mea*, II. Reg. *xix.* 13. *je vous ſuis étroitement uni par la naiſſance*. (*D. J.*)

Os DE CERF, DAIN & CHEVREUIL, (*Vénerie.*) ce ſont les ergots des bêtes privées, & ce qui forme la jambe aux bêtes fauves; d'abord que le cerf fuit, il donne des *os* en terre.

Os DE SECHE, (*Commerce*) Ce qu'on appelle *os de ſeche*, n'eſt autre choſe qu'une eſpece d'*os* qui ſe rencontre ſur le dos d'un poiſſon qui porte ce nom. Cet *os* eſt fort en uſage chez les Orfevres & chez les Fondeurs pour faire des moules.

OSACA, (*Géog.*) grande & commerçante ville de Japon, l'une des cinq impériales dans l'île de Niphon, ſur la riviere de Jedogawa. Kempfer en a donné une deſcription détaillée. *Long.* ſuivant Haris, 150. 31. 15. *lat.* 35. 5.

OSCA, (*Géog. anc.*) ancienne ville de l'Eſpagne Tarragonnoiſe, au pays des Ilergetes, dans les terres, ſelon Ptolomée, *liv. III. c. iv.* Plutarque en fournit ici un beau paſſage dans ſa vie de Sertorius; il dit: „ Parmi les „ nations qui lui étoient ſoumiſes, il fit choiſir les enfans des plus nobles maiſons, les mit tous enſemble „ dans *Oſca*, belle & grande ville, & leur donna des „ maîtres pour leur enſeigner les Lettres greques & ro„ maines. C'eſt ſans doute cette inſtitution de Sertorius „ qui jetta en Eſpagne les ſemences de cet amour des „ Belles-Lettres, qui y produiſit enſuite tant d'hommes „ illuſtres, entr'autres Columelle, Pomponius Mela, les „ Sénéques, Lucain, Martial, Florus, Quintilien, & „ tant d'autres eſpagnols célebres, qui ſe ſont fait un „ grand nom entre les écrivains de l'ancienne Rome„. Cette ville d'*Oſca* eſt aujourd'hui Hueſca, & elle auroit bien beſoin d'un nouveau Sertorius.

Ptolomée, *liv. II. c. iv.* parle d'un autre *Oſca*, qui étoit une ville d'Eſpagne dans la Bétique, chez les Turditains. Il les diſtingue ainſi pour leur poſition. *Oſca Ilergetum. Long.* 161. *lat.* 42. 20. *Oſca Turditanorum. Long.* 5. 37. *lat.* 42. 15.

OSCABRION, *ſ. m.* (*Conchyliol.*) coquillage de la claſſe des multivalves. Ce coquillage dont peu d'auteurs ont fait mention, a reçu différens noms. Petiver l'appelle *oſcabrion carolinum perelegans*; d'autres les nomment *cimex marinus*, punaiſe de mer. Il y en a qui lui donnent le nom de *nacelle* ou *ebeuille de mer*; quelques-uns, de *claporte* ou *chaloupe de mer*. Il paroît que c'eſt plûtôt une eſpece de lépas oblong à huit côtes ſéparées, qui s'attache aux rochers ainſi que les autres, les huit côtes ſéparées ſemblent l'exclure de la claſſe des univalvet, & le porter naturellement dans celle des multivalves.

L'*oſcabrion carolinum* vient de l'Amérique, & ſe prend ſur les côtes de la grande iſle, île de Saint-Domingue.

L'*oſcabrion gallicum* vient de Dieppe, & montre quelque différence avec le premier, en ce que ſes côtes, quoiqu'en même nombre, ont à chaque extrémité de petits crans qui s'élevent & ſe réuniſſent ſur les contours de la coquille.

L'animal qui habite la coquillage, a une tête formant un trou ovale à une de ſes extrémités; & à l'autre eſt

l'anus

l'anus ou le ſortir des excrémens. Cet animal n'a point de cornes, point de yeux ni de pattes; il rampe ſur le ventre comme le lépas.

OSCELLE, ISLE D', (*Géog.*) en latin du moyen âge *Oſcellus*, nom d'une petite île ou peninſule ſituée proche de Rouen, & d'une autre preſqu'île à trois lieues & demie de Paris. M. l'abbé Lebeuf a donné un mémoire ſur cette petite île d'*Oſcelle*, dans le Recueil de Littérature. Je voudrois qu'on n'écrivît que quatre lignes ſur des objets de ſi petite importance.

OSCHENFURT, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne en Franconie, à ſix lieues au-deſſus de Wurtz-bourg ſur le Mein qu'on y paſſe ſur un pont de pierre. *Long.* 27. 36. *lat.* 49. 35. (*D. J.*)

OSCHEOCELE, ſ. f. *terme de Chirurgie*; c'eſt une hernie complette, dans laquelle l'épiploon ou l'inteſtin, enſemble ou ſéparément, paſſent par l'anneau du muſcle oblique externe du bas-ventre pour former une tumeur dans le ſcrotum aux hommes, & dans la grande levre aux femmes.

OSCOPHORIE, ſ. f. (*Antiquit. grecques.*) fête en l'honneur du Bacchus & de Minerve. Cette fête qu'on peut nommer *fête des rameaux*, avoit été inſtituée par Théſée; auſſi dans la proceſſion il ſe trouvoit toujours deux jeunes garçons habillés en fille, pour repreſenter ceux que ce heros conduiſit à Candie dans ce déguiſement.

Cette fête s'appelloit oſchophorie, *oſchophoria*, du mot grec *oſche*, qui ſignifie proprement *une branche de vigne chargée de raiſins mûrs*, parce que tous ceux qui aſſiſtoient à la proceſſion y portoient de ſemblables branches.

On choiſiſſoit au ſort un certain nombre de jeunes garçons des plus nobles familles de chaque tribu, que avoient tous leur pere & leur mere vivans. Ils tenoient à la main des branches de vigne, & couroient à l'envi depuis le temple de Bacchus juſqu'au temple de Minerve Scirade, qui étoit au port de Phalère. Ils étoient ſuivis d'un chœur, conduits par deux jeunes hommes habillés en filles, & qui chantoient les louanges de ces jeunes garçons. De vraies femmes les accompagnoient, portant ſur leur tête des corbeilles; & l'on choiſiſſoit pour cet emploi les plus riches de la ville; toute la troupe étoit précédée par un heraut.

On aſſocioit aux ſacrifices d'autres femmes, qu'on appelloit *déipnophores*, parce qu'elles portoient toutes ſortes de proviſions de bouche à la troupe des jeunes gens qui avoient été nommés par le ſort pour ſe rendre en courſe au temple de Minerve. Cette fête ſe célebroit dans toute l'Attique le quatrieme ou le cinquieme mois des Athéniens, c'eſt-à-dire en Octobre ou en Novembre, parce qu'alors on vit ceſſer la ſtérilité dont l'Attique avoit été affligée.

Le refrein des hymnes qu'on chantoit à diverſes repriſes dans cette fête, étoit ces deux mots αἶλινον, αἴλινον, pour faire comprendre aux Grecs ce dont toutes les nations devroient être convaincues par expérience, que la proſpérité & l'adverſité ſe ſuivent, & par conſéquent qu'il faut ſe défier de la premiere, & ne pas déſeſperer avec la ſeconde. (*D. J.*)

OSCILLATION, ſ. f. *terme de Méchanique*, qui ſignifie la même choſe que *vibration*; c'eſt-à-dire le mouvement d'un pendule en deſcendant & en montant, ou, ſi on peut parler, auſſi, ſe deſcente & ſa remontée conſécutives & priſes enſemble.

Axe d'oſcillation eſt une ligne droite parallele à l'horiſon, qui paſſe, ou qui eſt ſuppoſée paſſer par le centre ou point fixe autour duquel le pendule oſcille, & qui eſt perpendiculaire au plan où ſe fait l'oſcillation. *Voyez* AXE.

Si on ſuſpend un pendule ſimple entre deux demi-cycloïdes, dont les cercles générateurs aient leur diametre égal à la moitié de la longueur du fil, toutes les oſcillations de ce pendule, grandes & petites, ſeront iſochrones, c'eſt-à-dire, ſe feront en tems égal. *Voyez* CYCLOÏDE & ISOCRONE.

Le tems d'une *oſcillation* entiere dans un arc de cycloïde quelconque eſt au tems de la deſcente perpendiculaire par le diamétre du cercle générateur, comme la circonférence du cercle eſt au diamétre.

Si deux pendules décrivent des arcs ſemblables, les tems de leurs *oſcillations* ſeront en raiſon ſoudoublée de leurs longueurs.

Les nombres d'*oſcillations* iſochrones, faites par deux pendules dans le même tems ſont entr'eux en raiſon inverſe du tems que doivent les *oſcillations* priſes ſéparément.

On trouve plus au long dans *l'article* PENDULE les lois du mouvement & des *oſcillations* du pendule ſimple, c'eſt-à-dire, du pendule compoſé d'un ſeul poids *A* fort petit, & qu'on regarde comme un point, & d'une verge ou fil *C A* (*fig.* 36. *Méchan.*) dont on conſidere la peſanteur ou la maſſe comme nulle. Il eſt beaucoup plus difficile de déterminer les lois d'un pendule compoſé, c'eſt-à-dire, les *oſcillations* d'une verge *B A* (*fig.* 22.), que l'on regarde comme ſans peſanteur & ſans maſſe, & qui eſt chargée de pluſieurs poids *D*, *F*, *H*, *B*, il eſt certain que cette verge ne fait pas ſes *oſcillations* de la même maniere que s'il n'y avoit qu'un ſeul poids; par exemple *B*, car ſuppoſons qu'il n'y eût en effet qu'un poids *B*, en poids, tendra à décrire la petite ligne *B N* au premier inſtant: or, s'il y avoit d'autres poids en *H*, *F*, *D*, ces poids tendroient à décrire dans le même inſtant les lignes *H M*, *F L*, *D K*, égales à *B N*, de ſorte que la portion *D B* de la verge devroit ſe trouver en *K N*; & par conſéquent la portion *A D* ſe trouveroit dans la ſituation *A K*; or cela ne ſe pourroit faire ſinon que la verge *A D B* ſe briſât en *D*; & comme on la ſuppoſe indéfible, il eſt donc impoſſible que les poids *B*, *H*, *F*, *D*, décrivent les lignes *B N*, *H M*, *F L*, *D K*, *&c.* mais il faut que ces poids décrivent des lignes *B C*, *H I*, *F G*, *D E*, qui ſoient telles que la verge *A D B* conſerve toujours ſans ſe plier la forme d'une droite *A E C*. On peut imaginer un pendule ſimple d'une certaine longueur, qui faſſe ſes oſcillations dans le tems que le pendule compoſé *A D B* fait les ſiennes. Ainſi la difficulté ſe réduit à trouver la longueur de ce pendule ſimple, & trouver la longueur de ce pendule ſimple, eſt la même choſe que ce que les Géometres appellent *trouver le centre d'oſcillation*.

Le célebre M. Huygheos eſt le premier qui ait réſolu ce problême dans ſon excellent ouvrage *de horologio oſcillatorio*. Mais le méthode dont il s'eſt ſervi pour le réſoudre, quoique bonne & exacte, étoit ſuſceptible de quelques difficultés.

Toute la doctrine de ce grand géometre ſur le centre d'*oſcillation* eſt fondée ſur l'hypothèſe ſuivente; que le centre de gravité commun de pluſieurs corps doit remonter à la même hauteur d'où il eſt tombé, ſoit que ces corps ſoient unis, ou ſéparés l'un de l'autre en remontant, pourva qu'ils commencent à remonter chacun avec la vîteſſe acquiſe par ſa chûte. *Voyez* CENTRE DE GRAVITÉ.

Cette hypothèſe a été combattue par quelques auteurs, & regardée par d'autres comme fort douteuſe. Ceux même qui conveniſſent de la vérité ne pouvoient s'empêcher de reconnoître qu'elle étoit trop hardie pour être admiſe ſans preuve dans une ſcience où l'on démontre tout.

Ce même principe a été démontré depuis par pluſieurs géometres, & il n'eſt autre choſe que le fameux principe connu autrement ſous le nom de *conſervation des forces vives*, dont les Géometres ſe ſont ſervis depuis avec tant de ſuccès dans le ſolution des problêmes de dynamique. *Voyez* DYNAMIQUE & FORCES VIVES.

Cependant, comme le principe de M. Huyghens avoit paru incertain & indirect à pluſieurs géometres; ces conſidérations engagerent M. Jacques Bernoully, profeſſeur de Mathématique à Bâle, mort en 1705, à chercher une ſolution du problême dont il s'agit. Il en trouva une aſſez ſimple, tirée de la nature du levier, & la fit paroître dans les mémoires de l'Acad. des Sciences de Paris, année 1703. Après ſa mort, ſon frere Jean Bernoully fit imprimer dans les mémoires de la même académie, année 1714, une autre ſolution du même problême, encore plus facile & plus ſimple. Nous ne devons point oublier de dire, qu'environ dans le même tems M. Taylor, célebre géometre anglois, trouva une ſolution à-peu près ſemblable à celle de M. Bernoully, & la fit paroître dans ſon livre intitulé *methodus incrementorum*; ce qui fut le ſujet d'une diſpute entre les deux géometres qui s'accuſerent réciproquement de s'être pillés. On peut voir les pieces de ce procès dans les actes de Léipſic de 1716; & dans les œuvres de M. Bernoully imprimées à Lauſanne en 4°. en 1743. Quoi qu'il en ſoit, voici le précis de la théorie de M. Jean Bernoully; elle conſiſte en général à chercher d'abord quelle devroit être la grevité dans un pendule ſimple, de même longueur que le compoſé, pour que les deux pendules fiſſent leurs *oſcillations* dans un tems égal. Il faut pour cela que le *moment* des deux pendules ſoit le même; enſuite au-lieu de ce pendule ſimple d'une longueur connue, & d'une peſanteur ſuppoſée, M. Bernoully ſubſtitue un pendule ſimple animé par la gravité naturelle, & il trouve aiſément par une ſimple proportion la longueur que ce nouveau pendule doit avoir pour faire les vibrations en même tems que l'autre.

Quoi-

Quoique la méthode de M. Bernoully ſoit aſſez ſimple, elle peut encore être ſimplifiée, même en faiſant uſage de ſon principe, comme je l'ai démontré dans mon traité de dynamique, *l. II. c. iij. probl.* 1. & j'ai d'ailleurs donné en même temps une méthode particuliere extrêmement ſimple pour réſoudre ce problème. Voici une idée de cette méthode.

Il eſt certain que les corps B, H, F, D, ne pouvant décrire les lignes BN, HM, FL, DK, décriront des lignes BC, HI, FG, DE, qui ſont entr'elles comme les diſtances AB, AH, AF, AD, au point de ſuſpenſion A; d'où il s'enſuit que toute la difficulté ſe réduit à connoître une de ces lignes comme BC; or au lieu de ſuppoſer que les corps B, H, F, D, tendent à ſe mouvoir avec les vîteſſes BN, HM, FL, DK, on peut ſuppoſer, ce qui revient au même, qu'ils tendent à ſe mouvoir avec les vîteſſes $BC-CN, HI-IM, FG+GL, DE+EK$, & comme de ces vîteſſes il ne reſte que les vîteſſes BC, HI, FG, DE, il s'enſuit que ſi les corps B, H, F, D, n'avoient eu que les vîteſſes $-CN, -IM, GL, EK$, la verge AB ſeroit demeurée en repos. *Voyez* DYNAMIQUE. Donc par la nature du levier on aura $-B\times CN\times AB-H\times IM\times AH+F\times GL\times AF+D\times EK\times AD=0$. Or dans cette équation il n'y a qu'une ſeule inconnue, puiſqu'en ſuppoſant BC donnée, tout le reſte eſt donné; on aura donc par cette équation la valeur de BC, & par le rapport de BC à EN, on connoîtra le rapport de la vîteſſe du pendule compoſé à celle d'un pendule ſimple qui ſeroit de la longueur de BA; d'où il s'enſuit qu'on trouvera facilement la longueur du pendule ſimple iſochrone au pendule compoſé, en cherchant un pendule dont la longueur ſoit à AB comme BN eſt à BC. *Voyez* ſur cela mon traité de dynamique, *l. II. ch. iij probl.* 1. vous y trouverez d'autres remarques curieuſes ſur le problème dont il s'agit ici.

Centre d'oſcillation d'un pendule, eſt donc proprement, ſuivant ce qu'on vient de dire, un certain point pris dans ce pendule prolongé, s'il eſt néceſſaire, & dont chaque vibration ſe fait de la même maniere que ſi ce point ſeul & iſolé étoit ſuſpendu à la diſtance où il eſt du point de ſuſpenſion.

Or bien, c'eſt un point tel, que ſi on y ſuppoſe raſſemblée toute la gravité du pendule compoſé, ſes différentes *oſcillations* ſe feront dans le même temps qu'auparavant.

Ainſi la diſtance de ce point au point de ſuſpenſion eſt égale, comme on vient de le dire, à la longueur du pendule ſimple, dont les *oſcillations* ſeroient iſochrones à celle du corps ſuſpendu. *Voyez* CENTRE. *Chambers.*

On appelle auſſi en général *oſcillation* le mouvement d'un corps qui va & vient alternativement en ſens contraire comme un pendule. Ainſi, par exemple, un corps ſolide placé ſur un fluide peut y faire des *oſcillations*, lorſque ce ſolide n'eſt pas en repos parfait; ſur quoi *voy. l'article* FLOTTER. (*O*)

OSCILLATION, (*Antiquit. grecq. & rom.*) eſpece de balancement que les anciens avoient imaginé pour donner une apparence de ſépulture à ceux qui ſe déſeſpéroient eux-mêmes; car on croyoit que leurs manes ne pouvoient jouir d'aucun repos, & l'on y remédioit par l'*oſcillation*, qui conſiſtoit à attacher à une corde, une petite figure qui repréſentoit le mort; on balançoit enſuite cette figure dans l'air, & enfin on lui faiſoit des funérailles. Dans le beau tableau de la priſe de Troye par Polygnotte, on voit, dit Pauſanias, Amadne aſſiſe ſur une roche. Elle jette les yeux ſur Phèdre ſa ſœur, qui, élevée de terre, & ſuſpendue à une corde qu'elle tient des deux mains, ſemble ſe balancer dans les airs. C'eſt ainſi, continue l'hiſtorien, que le peintre a voulu couvrir le genre de mort, dont on dit que la malheureuſe Phèdre finit ſes jours. (*D. J.*)

OSCITATION, ſ. f. mot franciſé du latin *oſcitatio*, qu'on emploie quelquefois en Médecine pour *bâillement*. *Voyez* BAILLEMENT.

OSCLAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) & par corruption, *oclage*, *ouſclage*, *ouclage*, & *onclage*, du latin *oſculum*, eſt le nom que l'on donne au douaire dans quelques coûtumes, comme celle de la Rochelle.

Ce terme paroît venir de ce qui ſe pratiquoit autrefois chez les Romains. Après que les futurs conjoints avoient été accordés, ils ſe donnoient réciproquement un baiſer, qui faiſoit partie de la cérémonie, ce baiſer étoit nommé *oſculum*. Cette cérémonie étoit ſuivie des préſens que les futurs époux ſe faiſoient l'un à l'autre, & comme le baiſer, *oſculum*, étoit regardé comme le gage du mariage, les dons faits de la part du futur époux étoient cenſés faits *pro oſculo*, ce qui leur a apparemment fait donner le nom d'*oſclage*, dans les coûtumes dont on a parlé.

Le droit d'*oſclage* tient lieu de douaire, & reſſemble plus particuliérement à l'augment de dot.

Dans la coûtume de la Rochelle l'*oſclage* eſt de la moitié de la dot qui entre en communauté, ce qui s'appelle *tiere en montant*.

Il n'eſt pas dû ſans ſtipulation, laquelle ne peut être faite que par contrat de mariage; il n'a lieu qu'en cas de renonciation à la communauté.

De droit il ne ſe regle qu'à proportion de la partie de la dot actuelle qui entre en communauté, mais on peut par convention le rendre plus fort.

Il eſt toujours dû à la femme ſans retour.

La femme peut toujours le demander, quoique la dot n'ait pas été payée, pourvû qu'elle fût réelle.

Le douaire & l'*oſclage* peuvent concourir enſemble lorſqu'on eſt ainſi convenu par le contrat de mariage.

Il n'eſt pas ordinaire de ſtipuler un *oſclage* en cas de ſecondes nôces de la femme; cependant cette convention n'eſt pas prohibée.

Enfin l'*oſclage* n'eſt dû que par le décès du mari.

Sur ce qui concerne ce droit, *voyez le Gloſſaire* de Lauriere, & M. Valin ſur ſon *Comment. ſur la coût. de la Rochelle, tom. II. pag.* 531. (*A*)

OSCOPHORIES, ſ. f. pl. (*Hiſt. anc.*) fêtes inſtituées par Theſée, en mémoire de ſa victoire ſur le minotaure, par laquelle il avoit délivré les Athéniens du tribut de ſept jeunes gens qu'ils envoyoient tous les ans en Crete, pour être dévorés par ce monſtre. *Voyez* MINOTAURE.

Le nom d'*oſcophories* vint des mots grecs ὄσχη, *branche de vigne* chargée de grappes, & φέρω, *je porte*. Plutarque dit que ces fêtes furent ainſi nommées, parce que Theſée les inſtitua à ſon retour à Athenes, & qu'on étoit alors dans le tems des vendanges; & d'autres parce qu'elles furent inſtituées en l'honneur de Minerve & de Bacchus qui avoient aſſiſté Theſée dans cette entrepriſe; quelques-uns veulent qu'on y honorât Bacchus & Ariane.

Dans les *oſcophories* tous les jeunes gens qui avoient leur pere & leur mere, prenoient des habits de fille & couroient au temple de Bacchus & à celui de Minerve, ayant des grappes de raiſin dans leurs mains. Celui qui y arrivoit le premier étoit déclaré vainqueur, & offroit un ſacrifice en verſant une liqueur qui étoit contenue dans une phiole, & compoſée de vin, de miel, de fromage, de fleurs, & d'huile. *Voyez l'article* OSCOPHORIES.

OSCULUM PACIS, ſ. m. (*Théologie.*) baiſer de paix; c'étoit autrefois la coûtume dans l'Egliſe, que pendant la célébration de la meſſe, après que le prêtre avoit fait la conſécration & proféré ces paroles, *pax Domini vobiſcum*, la paix du Seigneur ſoit avec vous, les fideles s'embraſſoient les uns & les autres, ce qui s'appelloit le *baiſer de paix*.

Après que cette coûtume eut été abrogée, on en introduiſit une autre qui eſt, que le prêtre ayant proféré les paroles ci-deſſus, le diacre ou ſous-diacre donnoit à baiſer au peuple une image qu'on appelloit *la paix*, n'eſt ce qui ſe pratique encore en partie de l'égliſe de Paris, où après l'*agnus Dei*, deux acolythes ou cofans de chœur vont préſenter à baiſer au clergé une eſpece de reliquaire.

Dans d'autres dioceſes, aux meſſes ſolemnelles, le célébrant, après l'*agnus Dei*, donne le *baiſer de paix* au diacre en lui diſant, *pax tibi frater & Eccleſiæ ſanctæ Dei*. Celui-ci répond, *& cum ſpiritu tuo*. Le diacre la donne enſuite au ſoudiacre, puis au premier choriſte, celui-ci au ſecond, & ceux-ci donnent chacun du leur côté le *baiſer de paix* à l'eccléſiaſtique qui occupe la premiere ſtale, celui-ci à ſon voiſin, & ainſi de ſuite en répétant les mêmes paroles. On voit que cette cérémonie retient l'idée de l'union & de la charité que la primitive égliſe exigeoit entre ſes enfans.

OSCULATEUR, adj. *en Géométrie*, rayon *oſculateur* d'une courbe, eſt le rayon de la développée de cette courbe; & cercle *oſculateur* eſt le cercle qui a pour rayon le rayon de la développée. *Voyez* OSCULATION & DEVELOPPÉ.

On appelle ce cercle *oſculateur*, parce qu'il embraſſe pour-ainſi-dire la développée en la touchant; car il la touche & il la coupe tout-à-la-fois, étant d'un côté à la partie concave de la courbe, & à l'autre à la partie convexe.

Dans le cercle tous les rayons *oſculateurs* ſont égaux, & ſont le rayon même du cercle; la développée du cercle n'étant qu'un point.

Lorſque la courbure eſt finie, le rayon *oſculateur* eſt fini, lorſqu'elle eſt infiniment petite, le rayon *oſculateur* eſt infini, & enfin lorſqu'elle eſt infiniment grande, le rayon *oſculateur* eſt $=0$. *V.* COURBURE.

Nous

Nous avons promis au *mot* ENGENDRER, que nous donnerions ici de nouvelles remarques ſur les courbes, qui en ſe développant s'engendrent en elles-mêmes; mais ayant vû depuis que le ſavant M. Euler a traité profondément ce ſujet dans le *tom. XII.* des anciens *Mémoires de Peterſbourg*, nous y renvoyons le lecteur. (*O*)

OSCULATION, ſ. f. on baiſement, terme en uſage dans la théorie des développées. Soit *PC* la developpée d'une courbe; un cercle décrit du point *C* comme centre (*Pl. analyſ. fig.* 12.) & du rayon de la developpée *MC*, eſt dit *baiſer*, en *M*, la developpée, & M. Huygheus, inventeur des developpées, a appellé ce point *M*, *point d'oſculation*, ou *point baiſant*. *Voyez* DEVELOPPÉE.

La ligne *MC* eſt appellée *rayon oſculateur*, & le cercle décrit du rayon *MC*, *cercle oſculateur* ou *cercle baiſant*. *Voyez* OSCULATEUR.

La développante *PCF*, eſt le lieu des centres de tous les cercles qui baiſent la développante *AM*, décrite par le développement de la courbe *BCF*. *Voyez* DEVELOPPEMENT & DEVELOPPANTE.

La théorie de l'*oſculation* eſt dûe à M. Leibnitz, qui a le premier enſeigné la maniere de ſe ſervir des developpées de M. Huyghens, pour meſurer la courbure des courbes. *Voyez* COURBURE.

On appelle auſſi *oſculation* en Géometrie, le point d'attouchement de deux branches d'une courbe qui ſe touchent. Par exemple, ſi on a $y = \sqrt[4]{x} + \sqrt[4]{x^3}$, il eſt aiſé de voir que la courbe a deux branches qui ſe touchent au point où $x = 0$, à cauſe que les radicaux emportent chacun le ſigne + & —. *Voyez* BRANCHE & COURBE.

Le point d'*oſculation* diffère du point de rebrouſſement (qui eſt auſſi un point d'attouchement de deux branches), en ce que dans celui-ci les deux branches finiſſent au point du rebrouſſement, & ne paſſent point au-delà, au-lieu que dans le point d'*oſculation* les deux branches euſſent de part & d'autre de ce point. Dans la *fig.* 14. *n°.* 5. *d'analyſe*, *D* eſt un point d'*oſculation*; & dans la *fig.* 7. *G* ou *C* eſt un point de rebrouſſement. *Voyez* REBROUSSEMENT. L'*oſculation* s'appelle *embraſſement* quand la concavité d'une des branches embraſſe la convexité de l'autre, c'eſt-à-dire quand les deux branches qui ſe touchent ſont concaves ou convexes du même côté. (*O*)

OSÉ, participe d'OSER.

OSER, v. act. (*Gram.*) avoir le courage d'entreprendre une choſe hardie, périlleuſe, difficile. Qu'il *oſe*! Celui qui *oſe* a meſuré en lui-même ſes forces avec ſon entrepriſe.

OSÉE, (*Théol.*) le premier des douze petits prophètes: on regarde ſes livres comme les plus anciens, les plus prophétiques que nous ayons. Quoiqu'Amos & Iſaïe aient paru ſous le regne d'Oſias, ainſi qu'*Oſée*; celui-ci les a précédés de quelques années. Il eſt pathétique, court, vif, & ſentencieux. Le prophète, quoiqu'inſpiré, a toujours le caractere de l'homme; on parlant par ſa bouche, Dieu lui laiſſe ſes préjugés, ſes idées, ſes paſſions, ſes expreſſions, ſon métier, s'il en a un.

OSEILLE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *acetoſa*, genre de plante à fleur ſans pétales, compoſée de pluſieurs étamines ſoutenues par un calice à ſix feuilles. Le piſtil devient dans la ſuite une ſemence triangulaire, enveloppée d'une capſule formée par trois feuilles du calice, les trois autres ſe flétriſſent. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Parmi les trente-une eſpeces d'*oſeille* que comptent les Botaniſtes, il y en a deux principales qui ſont en uſage dans la Médecine & dans les cuiſines, ſavoir l'*oſeille* ordinaire & la ronde.

L'*oſeille* ordinaire; *acetoſa vulgaris*, *acetoſa pratenſis*, *oxalis pratenſis*, a la racine fibreuſe, longue, jaunâtre, amere, & ſtyptique; ſes feuilles ſont alternes, grandes d'une palme & plus, pointues, étroites, & à oreilles du côté qu'elles tiennent à leur queue, d'où vient ſouvent, acides, & ſucculentes. Sa tige eſt cannelée, longue d'une coudée, & branchue; elle porte des fleurs ſans pétales, chargées d'étamines garnies de ſommets jaunâtres, & qui s'élevent d'un calice compoſé de ſix feuilles.

Ray obſerve que dans cette eſpece de plante il y a des fleurs ſtériles ou incomplettes, & d'autres fertiles ou complettes. Les fleurs ſtériles ne portent point de fruit, & le piſtil de celles qui ſont fertiles ſe changent en une graine triangulaire, de couleur de châtaigne, luiſante, enveloppée dans une capſule feuillée, compoſée de trois feuilles du calice, & dont les trois autres ſe fannent.

L'*oſeille* ronde, *acetoſa & exalis rotundi folia*, *ſeu hortenſis*, a la racine menue, rampante, d'une aſſez aſtringente; elle pouſſe des tiges longues d'une coudée & plus, menues, rampantes. Ses feuilles varient quelquefois; elles ſont preſque rondes; d'autres fois elles ſont à *oreilles*, & d'autres fois elles ſont pointues comme une lance, de couleur verd de mer, un peu graſſes, d'une aſſez agréable ſaveur aigrelette & délicate: les fleurs & les graines ne ſont pas différentes de celles de l'*oſeille* ordinaire.

On cultive beaucoup ces deux eſpeces d'*oſeille* dont les feuilles, la racine, & la graine ſont d'uſage médicinal.

Le ſuc des racines donne la couleur de pourpre au papier bleu; mais cette couleur diſparoît bien-tôt après, & il reſte une tache brune à cauſe de la grande quantité d'huile qu'elles contiennent, laquelle tache s'étend peu-à-peu ſur les parties qui ont été developpées par l'acide.

Les racines contiennent en effet preſque trois fois autant d'huile & de terre que les feuilles: elles enveloppent un ſel eſſentiel ammoniacal, nitreux, tel que celui que l'on découvre dans les feuilles: c'eſt de-là que vient ce goût ſtyptique & amer des racines; c'eſt auſſi de-là que vient la vertu qu'elles ont d'ouvrir & de leves les obſtructions. Au contraire on découvre dans les feuilles qui contiennent un acide plus développé, la vertu de rafraîchir & de calmer le mouvement de fermentation du ſang & de la bile.

La vertu cardiaque des graines eſt entierement différente de celle des feuilles & des racines, car elle dépend d'une huile abondante, mêlée avec une grande portion de ſel ammoniacal, les graines ont encore par leurs parties huileuſes la qualité d'adoucir les humeurs âcres, d'amollir les fibres des parties, & de les rendre plus flexibles.

Il réſulte de ces détails, que le ſuc d'*oſeille* s'emploie avec ſuccès dans les fievres bilieuſes, ſoit ſimples, ſoit pâſſilentielles, & que c'eſt en particulier un excellent remede dans le ſcorbut alkalin. La racine d'*oſeille* étant amere & aſtringente, envaient dans les décoctions apéritives: les feuilles d'*oſeille* pilées ou bouillies, appliquées extérieurement, ſont puiſſamment réſolutives & maturatives. (*D. J.*)

OSEILLE, (*Diete, Mat. méd.*) *oſeille* ordinaire, *oſeille* longue, vinette, & *oſeille* ronde.

On prend indifféremment l'une & l'autre *oſeille*, ſoit pour les uſages de la Cuiſine, ſoit pour ceux de la Pharmacie. Ce n'eſt que les feuilles de ces plantes qu'on emploie à titre d'aliment; & l'on ſe ſert comme remede de leurs feuilles, de leurs racines, & de leurs ſemences.

Les feuilles d'*oſeille* dont tout le monde connoît le goût très-acide, ſe mangent dans les potages avec les viandes, le poiſſon, les œufs, *&c.* Cet aſſaiſonnement eſt regardé avec raiſon comme très-ſalutaire, & ſur-tout en été, tems auquel il eſt principalement en uſage, parce que c'eſt-là la ſaiſon de l'*oſeille*. Il tempere, rafraîchit, donne de l'appétit, & réveille le jeu des parties relâchées par la chaleur. Il n'eſt cependant utile qu'aux ſujets vraiment ſains; car on ne doit point le permettre à ceux qui ſont ſujets aux aigreurs de l'eſtomac, aux hypocondriaques, aux perſonnes du ſexe qui ſont attaquées des pâles-couleurs; à ceux qui ſont ſujets à la toux, à l'aſthme, au crachement de ſang, car ce ſont-là les affections principales dans leſquelles les alimens & les aſſaiſonnemens acides ſont pernicieux.

L'*oſeille* fait en ſubſtance accommodée à la maniere des épinards, & mêlée avec cette derniere plante peut tempérer convenablement ſon acidité; la décoction & le ſuc de cette plante, ſont regardés par tous les Médecins comme un ſpécifique dans le ſcorbut: ces mêmes remedes ſont très-utiles auſſi, lorſqu'on en combine l'uſage avec celui des plantes alkalines, telles que le cochlearia, le creſſon, *&c.* Le célebre Thomas Bartholin a même obſervé que l'*oſeille* & le cochlearia croiſſoient en abondance l'un à côté de l'autre dans le Groenland où le ſcorbut eſt endémique; comme ſi la nature avoit fait naître ces deux plantes enſemble pour que les hommes de ces contrées puſſent commodément les tempérer l'une par l'autre, & qu'ils trouvaſſent dans leur mélange un remede facile & aſſuré. Cette obſervation botanique a été vérifiée par les Naturaliſtes qui ont voyagé poſtérieurement dans la plûpart des pays du nord.

Les remedes tirés des feuilles d'*oſeille* dont nous venons de parler, poſſedent toutes les propriétés communes des acides végétaux ſpontanés. Ils ſont rafraîchiſſans, anti-putrides, utiles dans les coliques bilieuſes, les chaleurs d'entrailles, les digeſtions languiſſantes, les fievres ardentes, continues, les fievres tierces, intermittentes, printanieres, *&c.*

On

On diſtille une eau des feuilles d'*oſeille*, qui eſt de la claſſe des eaux diſtillées dépouillées de toute vertu (*voy.* EAU DISTILLÉE), & qu'il eſt bien ſingulier de voir donner encore par Geoffroi comme analogue au ſuc & à la décoction de cette plante, & ſeulement comme un peu plus foible que ces remedes.

La racine d'*oſeille* n'eſt point acide; elle a un goût amer & légerement ſtyptique. On la compte parmi les remedes apéritifs & diurétiques, & on l'emploie communément à ce titre dans les bouillons & les apoſèmes apéritifs. Elle a la propriété ſinguliere, lorſqu'elle eſt ſeche, de donner à l'eau dans laquelle on le fait bouillir une belle couleur rouge deleyée. On peut profiter de cette propriété pour faire une tiſane dont la couleur imite celle du vin, & tromper avec cette boiſſon certains malades qui demandent opiniâtrement du vin, & à qui il pourroit être dangereux d'en accorder. Il ne faut pas ſe mettre en peine dans ce cas qu'ils puiſſent découvrir le fraude par la différence du goût, parce que ce n'eſt communément que de la part des malades en délire qu'on a à ſe délivrer de cette ſorte d'importunités; & qu'au ſurplus on peut toûjours leur faire entendre que la maladie leur a perverti le goût. Un apoſème apéritif, fort uſité ſous le nom de *bouillon rouge*, doit ſa couleur à la racine d'*oſeille* & à celle de traîtier.

La ſemence d'*oſeille* qui eſt émulſive, eſt comptée parmi les remedes entdinux & aſtringentes, mais elle eſt fort peu employée, & cernes il eſt très-vrailſemb'able qo' elle eſt négligée avec raiſon, ſur-tout à ces titres, & qu'elle ne poſſede que les qualités très-communes des ſubſtances émulſives. *Voyez* ÉMULSION.

Les feuilles d'*oſeille* appliquées extérieurement en forme de cataplaſme ſur des tumeurs inflammatoires, ſont puiſſamment réſolutives & maturatives. Ce remede eſt employé très-communément & avec beaucoup de ſuccès.

On fait avec les feuilles d'*oſeille* une conſerve & oo ſirop ſimple avec leur ſuc. Le ſucre ne ſait que tempérer l'acidité de ces feuilles & de ce luc, mais ne la détruit point. Ainſi ces remedes ont les mêmes uiages, & à-peu-près les mêmes vertus que les feuilles & que le ſue.

La conſerve d'*oſeille* entre dans l'opiate de Salomon, la graine dans la confection d'hyacinthe, la poudre *diamargaritii frigidi*, le diaſcordium, *&c.* de la plûpart des pharmacopées; car ces ingrédiens ſont bannis de toutes ces compoſitions dans la pharmacopée de Paris. On ne ſait trop par quelle préférence. (*b*)

OSERAIE, ſ. f. (*Jardinage.*) eſt une portion de terrein, plantée en oſiers. *Voyez* OSIERS.

OSÉRIÉTA, (*Géog. anc.*) île que Pline, *liv. XXXVII. c. vj.* met ſur le côte de Germanie. Il dit qu'elle contenoit une forêt, dont les arbres étoient une eſpece de cedre, & qu'il en coulait de l'ambre ſur les rochers. Quelques géographes prennent cette île pour être l'île d'*Oeſel*. (*D. J.*)

OSI, (*Géog. anc.*) ancien peuple d'Allemagne. Tacite inſinue qu'il n'étoit ſéparé des Avariſques que par le Danube, & que ces deux peuples étoient également pauvres & également libres; mais il ne décide point ſi les *Oſi* étoient des Germains octarels, ou des étrangers établis en Pannonie. Entre les conjecturears, les uns mettent les *Oſi* en Siléſie, les autres aux environs d'Oppel & de Neiſſa, & d'autres encore à Oſenbourg en Weſtphalie. (*D. J.*)

OSIANDRIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) ſecte de Luthériens, qui tirent leur nom d'André Oſiander, ſameux théologien allemand. *Voyez* LUTHERIENS.

La doctrine qui les diſtingue des autres Luthériens, conſiſte à ſoutenir que l'homme eſt juſtifié formellement par la juſtice eſſentielle de Dieu, & non pas par le foi ou l'imputation de la juſtice de Jeſus-Chriſt, comme le prétendoient Luther & Calvin. *Voyez* JUSTIFICATION.

Les demi-*Oſiandriens* ne reçoivent l'opinion d'Oſiander qu'à l'égard de l'autre vie, & prétendent que l'homme étant ſur la terre eſt juſtifié par l'imputation de la juſtice de Jeſus-Chriſt, & dans le ciel par la juſtice eſſentielle de Dieu. *Voyez* IMPUTATION.

OSICERDA, (*Géog. anc.*) ancienne ville de l'Eſpagne tarragonnoiſe chez les Hédetains, ſelon Ptolomée, *liv. II. c. vj.* On croit que c'eſt *Oſſera* (*D. J.*)

OSIER, ſ. m. (*Jardinage.*) cette eſpece de ſaule vient dans toutes ſortes de terroirs, & principalement dans les terres fortes & humides: on le plante ſouvent en bordure ſur des vignes ou vergers; & pour en tirer plus de profit, on fait des oſeraies. On met ces plans dans un endroit frappé du ſoleil & moins bas que le ſaale; car s'ils avoient le pié continuellement humide, ils ne feroient que languir.

Pour en élever, on laboure bien la terre, on en caſſe avec ſoin toutes les mottes, & on la met en rayons pour y pouvoir tenir l'eau tant & ſi peu qu'on voudra. On choiſit ſur de beaux *oſiers* des bouture bien vives d'un pié & demi de long. On les aiguiſe par le gros bout; & après qu'elles ont trempé pendant quatre jours dans l'eau fraîche, mais non pas crue, on les pique un pié en terre entre deux raies, ſi le champ eſt bien labouré à raies. On met chaque plan à deux pies l'une de l'autre, ſur des lignes droites éloignées entr'elles de trois piés. On garantit les *oſiers* du dégât des belliaux, parce qu'ils s'élevent en menus ſions fort tendres, dont le bétail eſt très-friand.

On tond les *oſiers* chaque année, quand la feuille en eſt tombée; plus ils ſont mûrs, mieux ils veleut. En coupant les *oſiers*, on en fait des bottes: enſuite on les trie, on les ſépare en trois rangs ſuivant leur grandeur & groſſeur. Au premier rang ſont les ſions les plus longs & les plus gens; ils ſerveut entr'autres à lier des cercles. Ceux de trois à quatre piés de long compoſent le ſecond rang; ils ſervent à lier de gros tueillages, & à d'autres ouvrages; on les eſtime ſelon qu'ils ſont minces. On fait le troiſieme rang de petits brins, qui n'ont pas plus de deux piés & demi de long, & on met au rebut ceux qui n'ont pas un pié & demi. Les *oſiers* étant tries & épluchés, on les lie par poignées pour ne les pas mêler, & on les fend à loiſir avec le fendoir. *Voyez* FENDOIR (*outil de Vannier*).

Les Vignerons ſe ſervent des *oſiers* pour attacher la vigne; les Jardiniers, pour paliſſer les arbres & faire des berceaux; les Tonneliers, pour lier leurs cercles à tonneaux; les Vanniers emploient les plus fins pour faire des paniers, des corbeilles, *&c.* (*D. J.*)

OSIER FRANC, (*Botan.*) c'eſt l'eſpece de ſaule nommé par Tournefort, *ſalix vulgaris, rubens*. *Voy.* SAULE.

OSIER, (*Art méch.*) L'*oſier* ſert aux ouvrages des Vanniers & des Tonneliers. Ceux-ci fendant les baguettes d'*oſier* en trois, & s'en ſervent à lier les cercles & ceuxeux qu'ils mettent aux cuves, cuviers, tonneaux, & autres ſortes d'ouvrages de leur métier.

L'*oſier* ſe vend par botte ou mole, qui ſont des paquets de quatre piés de long, contenant trois cens brins quand il eſt fendo.

OSIMO, (*Géog.*) ancienne ville d'Italie dans la Marche d'Ancone, avec un évêché ſuffragant du pape. Elle eſt ſur une montagne près du Moſone, à 7. milles de Lorette, 10 S. O. d'Anc6ne, 120 N. E. de Rome. *Long.* 31. 12. *lat.* 43. 20.

Les Latins l'ont nommée *Auximum* & *Auximum*; c'eſt une des cinq villes de la Pentapole, mentionnée dans les donations de Pépin & de Charlemagne. Les revenus du ſiege d'*Oſimo* ſont conſidérables, & c'eſt ordinairement un cardinal qui en eſt évêque. Procope parle beaucoup de cette ville à l'occaſion des Goths qui s'y retranchoient contre Bélifaire. (*D. J.*)

OSIRIS, ſ. m. (*Mythol.*) un des grands dieux des Egyptiens, & le plus généralement honoré dans tout le pays.

Je ne rapporterai point tout ce qu'en diſent les hiſtoriens, je n'y trouve que des contradictions, & d'ailleurs les merveilleuſes conquêtes qu'on attribue à *Oſiris*, ne me paroiſſent guere moins imaginaires que les longs voyages qu'on lui fait entreprendre. Il y a même tant de conformité entre les exploits que la fable prête à *Oſiris*, & les exploits que l'hiſtoire raconte de Séſoſtris, que l'un eſt porté à penſer que ceux-là ont été copiés ſur ceux-ci pour relever davantage la gloire de la principale divinité des Egyptiens. Quoi qu'il en ſoit, les voyages ſuppoſés d'*Oſiris* & d'Iſis dans le plus grande partie du monde, donnerent lieu aux Poëtes & aux Mythologues de feindre que l'art de naviger avoit été trouvé ſous le regne de ces deux divinités. Ils publierent que le navire ſur lequel *Oſiris* courut le monde, avoit été le premier vaiſſeau long qui eût paru ſur mer; & même pour en laiſſer un monument éternel à la poſtérité, au-deſſus de l'injure des tems, les aſtronomes égyptiens mirent le navire d'*Oſiris* au rang des conſtellations céleſtes; c'eſt celle que les Grecs nommerent dans la ſuite le *conſtellation* du vaiſſeau d'Argo près de la canicule, appellée en Egypte *Sothis* ou l'*étoile* d'Iſis.

Oſiris & Iſis ſont dans la Mythologie égyptienne deux divinités étroitement unies enſemble, le ſoleil & le lune. Les habits d'*Oſiris* étoient d'une ſeule couleur, de la couleur de la lumiere; on les gardoit précieuſement, & on ne les expoſoit qu'une ſeule fois chaque année à la vûe de tout le monde.

Comme les Egyptiens prétendoient qu'*Oſiris* leur avoit enſeigné l'Agriculture, ils lui donnerent le bœuf pour ſym-

ſymbole. On repréſentoit ce dieu différemment de même qu'Iſis dont il étoit le frere & le mari. On le trouve quelquefois ſur des marbres égyptiens avec la tête d'oo épervier, & le corps d'on homme; à ſon dos eſt une table qui deſcend juſqu'à la baſe qui ſoutient ſe figure, & qui eſt pleine de lettres hiéroglyphiques. Quelquefois il eſt repréſenté preſque emmailloté, comme les momies d'Egypte, portant ſur la tête un ornement des plus ſingoliers, eo bas duquel ſortent doux cornes. Il tient d'une main oo ſouet, & de l'autre nne verge courbée qoi reſſemble à un bâton angural. Comme *Oſiris* étoit pris pour le ſoleil, on lui donnoit oo ſouet pour conimer les chevaos qui tiroient le char dont il ſe ſervoit pour faire ſa courſe. Quelqoes Mythologues prétendent que toutes les divinités du paganiſme o'étoient que des attributs d'Iſis & d'*Oſiris*. (*D. J.*)

OSISMIENS, (*Géog. anc.*) *Oſiſmii*; ancien peuple de le Gaule. Céſar, *l. II. c. xxxiv.* en parle dans ſes commentaires, & les oomme pêle mêle avec des peoples de la Normandie & de la Bretagne. On a employé bien des coojectures pour trouver ces *Oſiſmiens*, & on ne les a point encore découverts. Sanſon qui les met en Bretagne, croit que les habitans des trois diocèſes de Saint-Paul-de-Léon, Tréguier & Saint-Brieuc, répondent aox *Oſiſmiens*. Ceux qui mettent ce peuple en baſſe-Normaodie, croient le trouver dans l'Hiémois ou l'Eximois. (*D. J.*)

OSMA, (*Géog.*) ancienne petite ville d'Eſpagne dans la vieille Caſtille, avac oo évêché ſuffragant de Tolede. Elle eſt ſur le Duero dans nne plaine abondante en tout ce qui eſt néceſſaire à la vie, à 45 lieues N. E. de Tolede, 32 N. E. de Madrid. *Long.* 15. 2. *lat.* 41. 34.

La cité d'*Oſma* étoit connue des Romains ſous le nom d'*Uxama*. Elle eſt oommée *Oxoma* dans les trois notices eccléſiaſtiques d'Eſpagne. Alphonſe d'Arragon le conquit ſur les Maures l'an 755. Les infideles la reprirent enſuite. Le roi Alphonſe VI. s'en rendit le maître ſur les Maures, & elle eſt reſtée au roi de Caſtille; mais ce n'eſt plus qu'oo gros bourg à-demi-ruiné. (*D. J.*)

OSMONDE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *oſmunda*, genre de plante qui n'a point de fleurs, & dont les fruits ſont aſſemblés en grappe. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE. (*I*)

Ce genre de plante, dans le ſyſtème de Linnæus, eſt ainſi caractériſé. Les graines ſont produites dans des capſules rondes, diſtinctes, mais raſſemblées en grappes ſur la branche, & s'ouvrent horiſontalement quand elles ſont mûres. Ces graines ſont très-menues, en grand nombre, & de forme ovale.

Tournefort compte quinze eſpeces d'*oſmondes*, entre leſquelles il nous ſuffira de décrire la plus commune, celle qu'il nomme *vulgaris & paluſtris I. R. H.* 547. Elle a pour racine un amas de fibres longues & noirâtres, entortillées les onei dans les autres; ſes tiges ſont nombreuſes, hautes de deux coudées, vertes, liſſes, cannelées, & garnies de branches feuillées qui s'étendent de sous côtés, compoſées de huit ou neuf paires de feuilles, terminées par one feuille impaire.

Chaque feuille eſt entiere, droite, longue de trois on quatre pouces, large d'un demi-pouce, terminée par une pointe mouſſe, & ayant au milieu une côte ſur toute ſa longueor.

Le haut de la tige eſt partagé en quelques pédicules, qui ſoutiennens chacun de petites grappes longues d'un pouce, chargées de graines: cette plante n'a point de fleurs; car ce que les Herboriſtes appellent *fleur* n'eſt autre choſe, ſelon Ray, qoe les feuilles non-développées, & qoi étant réfléchies cachent les graines naiſſantes. Les fruits ramaſſés comme en grappes, ſont des capſules ſphétiques, ſemblables à celles des fougeres, qui ſe rompent par la contraction de leurs fibres, & qui jettent une pouſſiere très-fine, comme on l'obſerve par le moyen du microſcope.

L'*oſmonde* proſpere dans les endroits humides, dans les fondrieres, dans les marais; ſes feuilles ſe fanent en hiver. (*D. J.*)

OSMONDE, (*Mat. méd.*) fougere fleurie. La racine de cette plante a été vantée comme un remede ſpécifique do rachitis. Elle a été célébrée auſſi comme un très-puiſſant vulnéraire, capable de diſſoudre le ſang arrêté & grumelé dans les parties internes, par les chûtes, les plaies profondes, *&c.* On s'en eſt auſſi quelquefois ſervi pour les mêmes uſages auxquels on emploie les autres fougeres. L'*oſmonde* eſt on remede fort peu uſité. (*b*)

OSNABRUCK *ou* OSNABRUG, *ou*, comme d'autres écrivent, OSENBRUCK, (*Géog.*) ville d'Allemagne au cercle de Weſtphalie, avec un évêché ſon-

dé par Charlemagne vers l'an 780, dont l'évêque eſt ſouverain. Elle eſt remarquable par le traité qui s'y conclut en 1648 entre les Suédois & l'empereur. La religion catholique & la proteſtante y ſont également ſouffertes. Elle eſt ſur la riviere de Haſe, à 8 milles N. E. de Munſter, 5 d'Hervordeo, 9 S. O. de Brême. *Long.* 25. 48. *lat.* 52. 28.

Il eſt vraiſemblable qoe le nom d'*Oſnabruck* vient de la ſituation de cette ville, & que la twiete de Haſe s'appelloit anciennement *Oſna*, ce qui joint au mot *bruck*, qui ſignifie un *pont*, marque un pont ſur l'Oſen.

Charlemagne oe ſe contenta pas d'y établir un évêché, il y fonda en outre une école pour y enſeigner la langue greque & la latine. Cet acte répond à l'an 804, & eſt fort curieux; on le trouve dans le Dictionnaire de la Martiniere. (*D. J.*)

OSNABRUCK, *évêché d'*, (*Géog.*) ſiege épiſcopal & principauté d'Allemagne, dans le cercle de Weſtphalie, borné N. par le bas Munſter, E. par le principauté de Minden. S. par le haut Munſter, O. partie par le même, & partie par le comté de Lingen. C'eſt on pays abondant en bons pâturages. A la paix de Weſtphalie, on convint qu'il ſeroit poſſédé alternativement par on prince de cette maiſon qui eſt lothérienne, & par un prince eatholique, ce qui s'eſt toujours pratiqué depois.

OSORNO, (*Géog.*) ville de l'Amérique méridionale au Chili, ſur la rive ſeptentrionale de Rio-Bueno à 15 lieues de Baldivia. *Long.* 306. 32. *latit. méridionale* 40. 40. &, ſelon de Noott, par les 42d. de *latit. méridionale*.

OSORO *ou* OSERO, (*Géog.*) petite ville d'Italie, capitale d'une petite île de même nom du golfe de Veniſe, au S. de l'île de Cherzo, dont elle n'eſt ſéparée que par un petit détroit, qui n'a que cinq pas de large. Il y a un évêché ſuffragant de Zara. Elle eſt preſque deſerte, quoique l'île abonde en bois, miel, beſtiaux & ſardines. *Long.* 32. 22. *lat.* 44. 54.

OSQUES, LES, (*Géog. anc.*) ancien peuple d'Italie dans la Campanie entre Capoue & Naples. On les appelloit également *Oſci*, *Opſci*, *Opici*, *Obſci*. Le mot d'*obſcent*, *obſcenus*, vient de ce peaple dont la corruption étoit extrême, & le langage conforme aux mœurs; il s'abandonnoit à de honteuſes débauches, & c'eſt ce qu'Horace appelle *morbus tampanus*. Perſonne n'ignore le deſcription que nous ont laiſſée les anciens des délices de Naples & de Capoue, qui étoient les principales villes du pays des *Oſques*, & le ſéjour de la volupté. *Oſco lœni* ſignifioit également chez les Latins *parler d'une maniere diſſolue & employer de vieux mots*.

Silius Italicus donne aux *Oſques* toutes les places qui ſont le long de la côte de la Campanie, entre Terracine & Cumes. (*D. J.*)

OSQUES, *jeux*, (*Théâtre des Romains.*) les *jeux oſques*, *oſci ludi* étoient des jeux ſcéniques qu'on repréſentoit ſur les théâtres des Romains. On les nommoit *oſci*, non parce qu'on y parloit la langue *oſque*, mais parce que c'étoient des farces empruntées de celles des anciens peuples. Ces jeux, ainſi que les ſatyriques, ſe repréſentoient le matin avant qu'on jouât la grande piece.

OSRHOÈNE, (*Géog. anc.*) les Grecs diſent *Oſrhoène* & les Latins *Oſdroheno*, contrée de la Méſopotamie le long de l'Euphrate, depuis le mont Taurus au N. juſqu'au Chaborras au Midi & à l'Orient; c'eſt là le ſentiment de Cellarius, qui croit que l'*Anthemuſia* de Ptolomée eſt la même que l'*Oſrhoène*.

L'*Oſrhoène* & l'Adiabene furent ſoumis à l'empire romain par Lucius Vérus; & ce royaume fut érigé l'an de l'ére chrétienne 216 par Caracalla, qui mit one colonie à Edeſſe capitale du pays.

Comme l'*Oſrhoène* devint une grande province eccléſiaſtique, les notices nous ont détaillé le nom des lieux qui reconoiſſoient Edeſſe pour métropole; mais elles ne s'accordent ni ſur le nombre, ni ſur le rang des ſieges qu'elles mettent dans cette province. (*D. J.*)

OSRUSHNA, (*Géog.*) ville d'Aſie dans la Tartarie, au Muwaralnahr, au-delà de Samarcande, & l'one des métropoles de la province du nom d'*Orushnah*. Abulféde dit que cette proviace eſt terminée à l'oriene par one partie du Fergan, au couchant par les limites de Samarcande, au N. par une aotre partie du Fergan, au M. par les confins de Cash. La ville d'*Oſrushna* eſt à cinq journées de chemin de Samarcande. *Long.* ſelon Alfarabius, 90d *latit.* 50d.

OSS, (*Géog.*) bourg du Brabant hollandois, dans la Mairie de Bois-le-Duc, au quartier de Maesland. Je parle de ce bourg, parce qu'il eſt auſſi conſidérable que bien des villes, qu'il eſt le chef-lieu du quartier, qu'il

jouit des privileges d'avoir des foires & marchés, que les habitans forment quatre confrairies, & qu'ils ont un tribunal d'échevins & de prévôt, avec d'autres prérogatives. *Long.* 22. 45. *latit.* 51. 44.

OSSA, (*Géog. anc.*) montagne de Theſſalie dans la Magnéſie, au midi orientale du Pénée, & au S. E. de la vallée de Tempe. Pline, *l. IV. c. viij.* & Ptolomée, *l. III. c. xiij.* font mention de cette montagne ſi fameuſe dans les fables des poëtes; témoin ce que Virgile dit des Titans: „ Trois fois ils s'efforcerent de „ mettre l'*Oſſa* ſur le Pélion, & le mont Olympe ſur „ l'*Oſſa*; & trois fois la foudre de Jupiter renverſa ces „ montagnes vainement entaſſées „.

Ter ſunt conati imponere Pelio Oſſam;
Scilicet atque Oſſæ *frondoſum involvere Olympum*, &c.
Georg. *l. I. v.* 281.

Strabon met on mont *Oſſa* dans le Péloponnèſe; 2° *Oſſa* eſt le nom d'une ville de Macédoine à l'orient du Strymon; 3° *Oſſa* eſt le nom d'une riviere d'Italie dans la Toſcane. (*D. J.*)

OSSA-POLLA-MAUPS, (*Hiſt. mod. culte.*) c'eſt le nom ſous lequel les habitans de l'île de Ceylan déſignent *l'Etre ſuprême*, c'eſt-à-dire *le Dieu qui a créé le ciel & la terre*; mais ils ne font pas difficulté de lui aſſocier d'autres dieux qu'ils lui croient ſubordonnés, & qui ſont les miniſtres de ſes volontés; le principal d'entre eux eſt *buddou*, qui eſt le même que le baſſo des Japonois, ou le ſohi des Chinois; ſon emploi eſt de ſauver les hommes, & de les introduire après leur mort dans le ſéjour de la félicité.

OSSEC, *ſentine*, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt l'endroit au-bas de la pompe où ſe reçoivent toutes les eaux. *Voy.* SENTINE.

On appelle auſſi *oſſec ſur* les rivieres l'endroit où s'amaſſent les eaux du bateau qu'on vuide avec l'eſcope. (*Z*)

OSSÉEN *ou* OSSÉNIEN, ſ. m. (*Gram. Hiſt. eccl.*) juifs à demi-chrétiens; on les confond avec les Eſſéens. *Voyez* ESSÉENS. Ils habitoient les environs de la mer Morte. On dit que ſous Trajan, vers la fin du premier ſiecle, un juif d'origine, appellé *Ebraxi*, leur enſeigna ſes erreurs. *Voyez* ELCESAITE.

OSSELET, ſ. m. (*Gram.*) petit os.

OSSELETS *de l'oreille*, (*Anatomie*) ce ſont les quatre petits os que l'on trouve dans la caiſſe du tambour, & que l'on appelle le *marteau*, l'*enclume*, l'*étrier* & le *lenticulaire*, ou l'*orbiculaire*. *Voyez* les *articles*, ainſi que le *mot* OREILLE.

Je voudrois bien faire comprendre au lecteur comment ces *oſſelets* ſont ſitués & articulés les uns avec les autres; mais je ſuis convaincu qu'il eſt impoſſible de ſe ſervir une juſte idée de leur ſituation, de leur connexion & de leurs attaches, ſi on ne les voit tous articulés dans la cavité du tambour.

Ruyſch a non-ſeulement prouvé que les *oſſelets de l'oreille* étoient revêtus de périoſte, mais il a fait voir encore par le moyen de ſes injections les vaiſſeaux nombreux qui ſe diſtribuent dans leur périoſte.

Nous avons remarqué ailleurs que les *oſſelets de l'oreille*, de même que la coquille & les trois canaux demi-circulaires ſont dans les enfans preſque auſſi grands & auſſi durs que dans les adultes, au lieu que tous les autres os ſont encore très-imparfaits dans le premier âge.

La découverte des *oſſelets* appartient aux modernes. Jacobus Carpentis découvrit le marteau & l'enclume. Euſtache à Rome & Ingraſſias à Naples trouverent preſqu'en même tems l'étrier. La découverte du quatrieme eſt généralement attribuée à François Sylvius.

Ces *oſſelets* articulés curieuſement enſemble ont un muſcle externe, & un autre interne, qui ſervent à les mettre en action. Cette action paroît être de bander la membrane du tambour & de la relâcher.

Dans les animaux, ces *oſſelets* different ſelon la différence de leur eſpece; les quadrupedes ont quatre *oſſelets*, ainſi que les hommes; mais perſonne ne s'eſt occupé à en examiner les variétés: pour ce qui regarde les oiſeaux, la nature ne leur a donné qu'un ſeul *oſſelet*, très-ſubtil & très-menu, appuyé ſur une baſe plat large & ronde. A cette baſe eſt joint un cartilage très-mobile, qui paroît ſe terminer au tympan, ſelon les obſervations du docteur Moulen, inſérées dans les *Tranſ. philoſ.* n°. 100. (*D. J.*)

OSSELETS, *terme d'Archer du guet*, petit bâton en travers duquel on paſſe une corde où il y a un nœud coulant qu'on paſſe au col ou au poignet de celui qu'on mene en priſon. (*D. J.*)

OSSELET, (*Maréch.*) on appelle ainſi une eſpece de ſur-os plat qui vient aux boulets des chevaux. *Voyez* SUR-OS.

OSSELETS, *jeu des*, (*Littérat.*) en latin *ludus talorum*, ou ſimplement *tali*; Horace dit: *Nec regna vini ſortiere talis*, tu ne jouera plus aux *oſſelets* la royauté des feſtins.

Suivant Homere, le jeu des *oſſelets* étoit connu des Grecs dès le tems de la guerre de Troie. Ils lui donnoient le nom d'*αστραγαλοι*, d'un os qui eſt dans le pié des animaux, & qu'ils employoient à cet uſage; cet os eſt le premier des os du tarſe, il eſt gros, inégal, convexe en certains endroits, concave en d'autres, & nous le nommons encore *aſtragale*.

Les *oſſelets* n'avoient proprement que quatre côtés, ſur leſquels ils puſſent aiſément s'arrêter, les deux extrémités étant trop arrondies pour cela, cependant la choſe n'étoit pas impoſſible; on appelloit ce coup extraordinaire *talus rectus*. De ces quatre côtés, il y en avoit deux plats & deux larges, dont l'un valoit ſix, & étoit appellé *ſenio* par les Latins, & χυς par les Grecs; l'autre oppoſé ne valoit qu'un, & on lui donnoit le nom *canis* ou *vulturius*; c'eſt le même que les Grecs appelloient κυων ou χιος, d'où étoit venu le proverbe χυος τυχειν, *un à ſix*. Des deux côtés plus étroits, l'un étoit convexe, appellé *ſuppum* ou *ſuprinum*, qui valoit trois; l'autre concave, appellé *prenum*, valoit quatre. Il n'y avoit ni deux, ni cinq dans les *oſſelets*.

On jouoit ordinairement avec quatre *oſſelets*, qui ne pouvoient produire que 35 coups; ſavoir 4 dans leſquels les quatre faces étoient ſemblables, 18 dans leſquels il y en avoit deux de pareil nombre, 12 dans leſquels il y en avoit trois égaux & un coup unique lorſque les *oſſelets* étoient différens, j'entends de *différens nombres*, c'eſt-à-dire qu'il falloit faire un as, un 3, un 4, & un 6, c'étoit le coup le plus favorable, appellé *venus*, en grec αφροδιτη. Les Grecs avoient donné les noms des dieux, des héros, des hommes illuſtres, & même des courtiſanes fameuſes à ces coups différens.

Le coup de vénus étoit auſſi nommé *baſilicus*, parce qu'il falloit l'amener pour être le roi de la table. Le coup oppoſé étoit les quatre as, appellés *damnoſi canes*. Entre les autres coups, il y en avoit d'heureux, de malheureux & d'indifférens. C'étoit un uſage reçu parmi les joueurs d'invoquer les dieux ou leurs maîtreſſes avant que de jetter les *oſſelets*.

Pour empêcher les toure de main, on ſe ſervoit de cornets, par leſquels on les faiſoit paſſer. Ils étoient ronds en forme de petites tours, plus larges en-bas que par le haut, dont le col étoit étroit. On les appelloit *turres*, *turricula*, *orca*, *pyrgus*, *phimus*. Ils n'avoient point de fond, mais pluſieurs degrés au-dedans, qui faiſoient faire aux *oſſelets* pluſieurs caſcades, avant que de tomber ſur la table,

Alterius vicibus quos præcipitante rotato
Fundunt exciſi per cava buxa gradus.

cela ſe faiſoit avec grand bruit; & ce bruit faiſoit encore donner au corner le nom de *fritillus*.

Les *oſſelets* n'étoient au commencement qu'un jeu d'enfans chez les Grecs; c'eſt pourquoi Phraates, roi de Parthes, envoya des *oſſelets* d'or à Démétrius, roi de Syrie, pour lui reprocher ſa légereté: cet amuſement devenoit cependant une affaire ſérieuſe dans les divinations qui ſe faiſoient au ſort des dez ou des *oſſelets*: c'eſt ainſi qu'on conſultoit Hercule dans un temple qu'il avoit en Achaie, & c'eſt ainſi que ſe rendoient les oracles de Geryon à la fontaine d'Apone, proche de Padoue.

Il ne faut pas confondre le jeu des *oſſelets*, *ludus talorum*, avec le jeu de dez, *ludum teſſerarum*; car on jouoit le premier avec quatre *oſſelets*, & l'autre avec trois dez: les *oſſelets*, comme on l'a dit, n'avoient que quatre côtés qui étoient marqués de quatre nombres toujours oppoſés l'un à l'autre; ſavoir du 3 qui avoit 4 pour côté oppoſé, & d'un as dont le côté oppoſé étoit ſix. Les dez avoient ſix faces, dont quatre étoient marquées de la même maniere que les quatre des *oſſelets*; & des deux autres, l'une avoit 1, 2, & l'autre un 5, mais toujours oppoſés, de ſorte que dans l'un & l'autre jeu le nombre du côté inférieur & celui du côté ſupérieur faiſoient toujours 7, comme cela s'obſerve encore aujourd'hui. Les coups des *oſſelets* ne pouvoient être variés que de trente-cinq manieres; les dez ayant ſix faces, produiſoient cinquante-ſix manieres, ſavoir 6 rafles, 30 où il y a deux dez ſemblables, & 20 où les trois dez ſont différens: mais tout ce qui regarde les jeux de dez

& des

& des *offelets* chez les anciens a été épuiſé par Meurſius dans ſon livre *de ludis græcorum*, & par Daniel Souterius dans ſon *Palamede*. (*D. J.*)

OSSEMENS, ſ. m. pl. os décharnés des animaux qui ſont morts. Les cimetieres ſont pleins d'*oſſemens*.

OSSEMENS FOSSILES, (*Hiſt. nat. Minéralogie.*) on rencontre en pluſieurs pays des *oſſemens*, tant de quadrupedes que de poiſſons enfouis dans le ſein de la terre, & qui n'y ont ſouvent éprouvé aucune altération, de cette eſpece ſont les dents d'éléphant que l'on a rencontrées en Sibérie, en Pologne, en France & en Angleterre, *&c.* Les os de mammoth que l'on trouve en Sibérie, la licorne foſſile qui a été trouvée près de Quedlimbourg, ſuivant le rapport de M. de Leibnitz, *&c. Voyez* IVOIRE FOSSILE & LICORNE FOSSILE.

Ces endroits ne ſont point les ſeuls où ces ſortes d'*oſſemens* ſe rencontrent, on trouve en France aux environs de Dax au pié des pyrénées un amas très-conſidérable d'*oſſemens* de poiſſons, de vertebres d'une groſſeur prodigieuſe, & depuis quelque-tems M. de Borda qui cultive l'hiſtoire naturelle dans ce pays, a envoyé à l'académie des Sciences la mâchoire d'un crocodile, trouvée dans ce même canton, & que M. Bernard de Juſſieu regarde comme de la même eſpece que le crocodile, appellé *gavial*, qui ſe trouve dans le Gange. On voit au même endroit des palais de poiſſons, des gloſſopetres d'une groſſeur prodigieuſe, & une infinité de dépouilles de poiſſons. Le même M. Bernard de Juſſieu a vû près de Montpellier en Languedoc des *oſſemens* de poiſſons cétacés d'une grandeur demeſurée, qui étoient mêlées avec des coquilles. On a trouvé près de Mary, village des environs de Meaux, un os de la tête de l'hypopotame. Toutes ces choſes ſemblent prouver d'une maniere inconteſtable des revolutions, par leſquelles la mer qui couvroit le continent que nous habitons, s'en eſt retirée pour aller occuper d'autres lieux. *Voyez l'article* FOSSILE.

Parmi le grand nombre d'*oſſemens* d'animaux que l'on rencontre dans le ſein de la terre, il n'y en a guere de plus ſinguliers, & dont l'origine ſoit plus difficile à expliquer que ceux que l'on trouve à Canſtadt, à une lieue de Stutgard, dans le duché de Wirtemberg. Il y a en cet endroit une colline compoſée d'une pierre à chaux, ſur laquelle on trouve les reſtes d'un bâtiment antique de forme exagone, que quelques-uns croient avoir été un temple, & d'autres un fort des Romains. Le duc de Wirtemberg ayant fait fouiller dans cette colline en 1700, on y trouva un amas prodigieux d'*oſſemens* de différentes grandeurs; on y trouva d'abord dans une eſpece de limon plus de ſoixante cornes ou dents courbées, depuis un pié juſqu'à dix piés de longueur; ces dents ſe trouvoient confondues 1°. avec des mâchoires, des dents molaires encore dans leurs alvéoles & d'autres détachées, des omoplates, des os femur, des crânes, des vertebres d'animaux de la taille des éléphans; 2°. des dents, des mâchoires, des vertebres & d'autres os d'animaux d'une moindre grandeur, tels que ſont des bêtes ſauvages, des chiens, *&c.* 3°. enfin des os de petits animaux, tels que des ſouris, du mulot, *&c.* Tous ces *oſſemens* étoient comme calcinés ou comme ayant un commencement de pétrification, la plûpart étoient en fragmens, cependant quelques-uns étoient reſtés dans leur état naturel. On a auſſi trouvé dans la roche des environs que l'on fit ſauter avec de la poudre des *oſſemens* qui y étoient renfermés, ainſi que des petites coquilles. *Voyez* une diſſertation latine qui a pour titre: *OEdipus Oſteolithologicus, ſeu diſſertatio de cornibus & oſſibus foſſilibus Canſtadienſibus*, par David Spleiſſ.

Quelques auteurs ont eu la ſimplicité de croire que ces *oſſemens* avoient appartenu à des géans: d'autres ont conjecturé que les Romains avoient amené autrefois des éléphans en Germanie, & que ces *oſſemens* en étoient les débris: d'autres enfin ont imaginé que ces os étoient les reſtes des animaux qui avoient été immolés dans les ſacrifices des anciens Celtes. Mais tous ces ſentimens n'ont guere de probabilité; & il y a lieu de croire que les animaux à qui ces *oſſemens* ont appartenu, ont été enſevelis en terre par quelque révolution arrivée à cette partie du continent.

Près d'Etampes il ſe trouve un amas d'*oſſemens* de différentes grandeurs, très-ſemblable à celui de Canſtadt qui vient d'être décrit.

Les ouvrages des Naturaliſtes ſont remplis d'exemples de pareils *oſſemens* qui ſe ſont trouvés enfouis dans la terre à différentes profondeurs, & dans différens pays. En 1672 on trouva à Cambourg en Thoringe, & en 1685, près de Hildbourghauſen, quelques dents d'éléphans & même en 1695 on deterra près de Tonna en Thoringe, un ſquelette entier d'éléphant, avec quatre dents molaires, & deux défenſes chacune de huit piés de longueur. Les *Miſcellanea Berolinenſia* parlent du ſquelette d'un crocodile qui fut trouvé dans les mines de la Thuringe. Dans la grotte de Baumann, & dans celle de Schartzfeld, près du Hartz, on rencontre des vertebres des côtes, des omoplates, & une grande quantité d'*oſſemens* de toute eſpece. A l'égard des *os de mammoth*, nous en avons parlé aſſez au long à l'article *Ivoire foſſile*.

On voit dans l'Hiſtoire de l'Académie des Sciences de l'année 1719, qu'on trouva en Gaſcogne un amas conſidérable d'*oſſemens* de différentes grandeurs, qui furent mis à découvert par la chûte d'un rocher; il y avoit des dents, des os de cuiſſes & de jambes, & même un fragment de bois de cerf ou d'élan. On verra une énumération aſſez longue des différens *oſſemens* d'éléphans & d'autres animaux, trouvés en Angleterre & dans beaucoup d'autres pays, dans un mémoire du célebre chevalier Hans Sloane, inſéré dans les Mémoires de l'Académie royale des Sciences, année 1727.

En Angleterre, dans la province de Derbyshire, en fouillant pour découvrir une mine de plomb, on trouva en 1744 un ſquelette humain, ainſi que des bois de cerf. Ces *oſſemens* étoient recouverts d'une pierre très-dure, au point de faire feu contre les outils des ouvriers; de ſorte qu'ils paroiſſoient avoir été logés dans une cavité qui étoit dans cette pierre. *Voyez* les Tranſactions philoſoph. *n.* 475. On voit auſſi à Rome, dans la *villa Ludoviſia* un amas d'*oſſemens* humains, qui ſont recouverts d'une incruſtation pierreuſe, ſans être eux-mêmes changés en pierre. *Voyez* les Tranſactions philoſoph. *n.* 477.

On a trouvé en Champagne, dans une carriere qui eſt auprès du village de Leucorno, diſtant de trois lieues de Langres, un ſquelette humain entier, d'une grandeur extraordinaire, dont le fémur ou l'os de la cuiſſe avoit près de deux piés de longueur; ce ſquelette ſe trouva pris entre deux bancs de pierre dont il étoit enveloppé. (—)

OSSERY *ou* OSSERI, (*Géog.*) petite contrée d'Irlande, dans la province de Leinſter, partagée en deux par la riviere de Nure.

OSSEUX, EUSE, adj. qui eſt de la nature de l'os.

OSSICULE. *Voyez* NOYAU.

OSSIFICATION, ſ. f. s'OSSIFIER, v. neut. (*Phyſiolog.*) c'eſt la formation des os en longueur, en groſſeur, & en ſolidité, par le ſecours des ſucs nourriciers qui y arrivent, les développent, les alongent, augmentent leur épaiſſiſſement & leur dureté, juſqu'à ce qu'enfin n'étant plus capables d'admettre les ſues néceſſaires à leur nutrition, ils s'alterent dans leur ſubſtance, & rendent inévitable le dépériſſement de la machine. Mais comment ſe fait l'*oſſification*? c'eſt un myſtere dont la connoiſſance nous eſt cachée, & ſur lequel on n'a donné que des conjectures; voici celles que je crois les plus vraiſemblables.

On peut conſidérer les os dans leur origine comme autant de petits ſoyaux creux revêtus d'une fine pellicule en-dehors & en-dedans. Cette double pellicule ou membrane fournit la ſubſtance qui doit devenir oſſeuſe, ou le devient elle-même en partie; car le petit intervalle qui eſt entre ces deux membranes, c'eſt-à-dire, entre le périoſte intérieur & le périoſte extérieur, devient bientôt une lame oſſeuſe.

Dans les premiers tems les os du fœtus ne ſont encore que des filets d'une matiere ductile, que l'on apperçoit aiſément & diſtinctement à-travers la peau & les autres parties extérieures, qui ſont alors extrêmement minces, & preſque tranſparentes. L'os de la cuiſſe, par exemple, n'eſt qu'un petit filet fort court, qui contient une cavité. Ce petit tuyau creux eſt fermé aux deux bouts par une matiere ductile, & il eſt revêtu à ſa ſurface extérieure & à l'intérieure de ſa cavité de deux membranes compoſées dans leur épaiſſeur de pluſieurs plans de fibres toutes molles & ductiles; à meſure que ce petit tuyau reçoit des ſucs nourriciers. Les deux extrémités s'éloignent de la partie du milieu; cette partie reſte toujours à la même place, tandis que toutes les autres s'en éloignent peu-à-peu des deux côtés; elles ne peuvent s'éloigner dans cette direction oppoſée ſans ſéjour ſur cette partie du milieu: les parties qui environnent ce point du milieu prennent donc plus de conſiſtance, plus de ſolidité, & commencent à *s'oſſifier* les premieres.

L'intervalle des deux périoſtes devient oſſeux dans la partie du milieu de la longueur de l'os; enſuite les parties qui avoiſinent le milieu ſont celles qui *s'oſſifient*, tandis que les extrémités de l'os, & les parties qui avoiſinent

finent ces extrémités, reſtent ductiles & ſpongieuſes. Et comme la partie du milieu eſt celle qui eſt la premiere oſſifiée, elle ne peut plus s'étendre; il n'eſt pas poſſible qu'elle prenne autant de groſſeur que les autres. La partie du milieu doit donc être la partie la plus menue de l'os; car les autres parties & les extrémités ne ſe durciſſent qu'après celle du milieu, elles doivent prendre plus d'accroiſſement & de volume; c'eſt par cette raiſon que la partie du milieu des os eſt plus menue que toutes les autres parties, & que les têtes des os qui ſe durciſſent les dernieres, & qui ſont les parties les plus éloignées du milieu ſont auſſi les plus groſſes de l'os.

Indépendamment de cet accroiſſement en longueur, l'os prend en même tems un accroiſſement en groſſeur qui ſe fait ainſi; la premiere lame oſſeuſe eſt produite par la partie intérieure & le périoſte extérieur. Il s'en forme bien-tôt deux autres qui ſe collent de chaque côté de la premiere, & en même tems la circonférence & le diametre de la cavité. Les parties intérieures des deux périoſtes continuant ainſi a s'*oſſifier*, & l'os continue à groſſir par l'addition de toutes ces couches oſſeuſes produites par les périoſtes.

Mais l'*oſſification* eſt encore produite par pluſieurs autres cauſes qu'il faut développer. Elle ſe fait, ſuivant l'illuſtre Monro, dans ſon oſtéogonie, 1°. à l'aide de la ſuppreſſion conſidérable qu'exercent ſur les os, plus que ſur aucune partie les grands poids qu'ils ont à ſupporter; 2°. par la violente contraction des muſcles qui y ſont attachés: 3°. par la force des parties qui les conſtituent, & qui ſont des efforts continuels pour s'étendre & s'accroître.

C'eſt en conſéquence de toutes ces actions réunies, que les fibres ſolides & les vaiſſeaux des os ſont tenus plus ſerrés, & que les particules des fluides portées dans ces vaiſſeaux, deviennent propres à s'unir à ces fibres, & s'y incorporent plus promptement & plus fortement tandis que le reſte continue ſon chemin par les veines, & rentre dans la maſſe du ſang. Une obſervation qu'il importe de faire, c'eſt qu'à meſure que les os ſe durciſſent en même proportion, & le nombre & le diametre des vaiſſeaux diminuent. Ce qui nous montre la raiſon pour laquelle les os des jeunes gens ſe réuniſſent plus promptement après une fracture que ceux des vieillards, & celle pour laquelle les chevaux, les bœufs, les gros beſtiaux perdent de leur groſſeur & de leur force lorſqu'on les fait travailler trop tôt.

Les exemples fréquens que nous avons de l'*oſſification* de quelques autres parties, lorſqu'elles ont été long tems expoſées à la compreſſion des parties environnantes, ou lorſqu'elles ſe ſont trouvées dans des conjonctures ſemblables, en conſéquence de leur contraction violente & fréquente, comme il arrive aux parties ſituées proche les orifices du cœur dans quelques vieillards, & dans quelques animaux; ces exemples, dis-je, ne nous permettent point de douter que l'*oſſification* ne vienne d'une compreſſion telle que nous l'avons indiquée: témoin la ſubſtance muſculaire du cœur, qu'on a trouvé oſſeuſe dans pluſieurs perſonnes, ainſi que nous l'aſſurent Cheſelden & autres: témoin encore l'*oſſification* des arteres dans les vieillards, celle des cartilages du larynx dans les adultes, celle des cartilages ſitués entre les vertèbres du dos & les reins; dans les bêtes de ſomme, ces cartilages ſe changent en os parfaits, & s'unifient intimement aux vertebres; enſorte que le tout ne paroît qu'un os continué. Le périoſte n'eſt pas même exempt de cette metamorphoſe, & Peyer nous dit avoir ſéparé cette membrane en pluſieurs lames oſſeuſes.

Une obſervation qui tend à appuyer l'opinion de M. Monro, c'eſt que les os commencent à s'*oſſifier* dans les endroits où l'action de ces cauſes eſt plus ſenſible; ſavoir, dans les os cylindriques par un anneau au milieu; & dans les larges au centre, ou proche le centre, par un point, ou par pluſieurs points diſtincts. La raiſon de ces effets, c'eſt que ces parties ſont contiguës aux ventres des muſcles qui ſont attachés à ces os; & que c'eſt en conſéquence du gonflement qui ſe fait à ces ventres, que la preſſion ſur les os eſt plus grande en ces endroits. Nous faiſons juges de cette action ceux qui ont examiné avec attention certains os, comme celui de l'épaule & des îles, qui ſont couverts de muſcles d'un & d'autre côté; combien ne ſont-ils pas minces & compactes dans les adultes, ſur-tout dans les endroits où les ventres des muſcles étant appliqués, la preſſion étoit la plus grande, au-lieu qu'ils ſont plus épais dans les enfans: mais le nombre des fibres étant le plus grand dans le milieu de ces os, il eſt évident que cet endroit auroit été plus épais tant dans les adultes que les enfans, s'il n'y avoit eu dans les premiers une compreſſion qui n'étoit point dans les ſeconds; en effet, les muſcles n'ont preſque point encore d'exercice dans les enfans, au-lieu qu'ils agiſſent fortement dans les adultes.

D'ailleurs, ſi nous admettons que toutes les parties d'un os ſont uniformément augmentées par l'accès du fluide deſtiné à la nutrition; chaque fibre & chaque particule d'une fibre tendront à s'étendre, & pouſſeront leurs voiſins: conſéquemment la preſſion ſera beaucoup plus grande vers le milieu où les particules ſeront beaucoup plus fermes; c'eſt donc là que commencera l'*oſſification*. Enfin, la pulſation des arteres médullaires qui entrent dans les os, à-peu-près vers leur milieu, pourroit bien auſſi, ainſi que les auteurs l'ont conjecturé, contribuer à leur endurciſſement.

C'eſt des effets de la preſſion ſeule que nous pouvons déduire la raiſon pour laquelle les os des vieillards ont leurs parois beaucoup plus minces, & ſont toutefois plus forts & plus ſolides, tandis que les cavités y ſont plus grandes que dans les os des jeunes gens; & celle pour laquelle l'impreſſion des muſcles & des vaiſſeaux, *&c.* eſt beaucoup plus forte ſur la ſurface des os, ſelon l'âge & l'état des perſonnes, & ſelon le travail & les exercices entre les perſonnes d'un même âge & d'un même état. Cette impreſſion eſt beaucoup plus profonde dans les vieillards, & dans ceux qui ſont accoutumés au travail, que dans les jeunes gens, & dans ceux qui ne prennent encun exercice, & qui menent une vie indolente.

Il eſt encore vraiſemblable que l'*oſſification* dépend des vaiſſeaux des os, dont la ſituation & les diametres ſont tels, qu'ils ſéparent une liqueur qui, privée de ſes parties les plus fluides, ſe convertit facilement en une ſubſtance oſſeuſe, ainſi qu'il eſt démontré par la matiere calleuſe qui ſe ſépare dans les fractures & dans les ulceres, lorſqu'une partie de quelqu'os a été emportée. Dans ces cas cette liqueur ſe durcit, & cimente quelquefois les deux extrémités d'un os, quoique la diſtance à laquelle elles ſont placées ſoit aſſez conſidérable. Il ſe trouve un grand nombre d'exemples de ce phénomene dans les auteurs. M. Laing, chirurgien écoſſois, fit l'entrechon du tibia à un enfant, & il ne laiſſa de cet os preſque que les épiphyſes de chaque extrémité; une ſubſtance oſſeuſe prit la place de l'os qu'il avoit ôté, & ſuppléa à tout ce qui manquoit; enſorte que la malade marcha dans la ſuite avec facilité & fermeté.

Peut-être auſſi que les cauſes de l'*oſſification* dont nous venons de faire mention, agiſſent plus ou moins puiſſamment, ſelon la nature du climat, & les alimens dont on fait uſage. C'eſt peut-être auſſi par la même raiſon que les peuples qui habitent des pays chauds requierent plus promptement toutes leurs forces & toute leur grandeur, que ceux qui vivent dans des contrées froides & ſeptentrionales. De-là vient encore la pratique connue parmi les dames de faire boire aux jeunes chiens de l'eau-de-vie ou de l'eſprit de vin, & de les baigner dans ces liqueurs pour les empêcher de groſſir. On a obſervé que l'uſage exceſſif de ces eſprits avoit fait pétrifier dans quelques perſonnes, & *oſſifier* dans d'autres, des parties naturellement molles à leur âge. *Voyez* les exemples qu'en rapportent Littre & Geoffroy.

Ceux qui ſeront curieux de ſavoir au quel tems & dans quel ordre chaque os, & chaque partie des os commencent à s'oſſifier, n'ont qu'à conſulter Kerkringius; cet auteur a pouſſé ſes obſervations depuis le fœtus de trois jours après la conception, & depuis trois ſemaines & un mois juſqu'à neuf. Qu'ils parcourent auſſi Colterus & Euſtachius. Enfin on trouvera dans les ouvrages de Ruyſch qui a corrigé quelques-unes des erreurs des auteurs que nous venons de citer, un traité complet d'Oſtéogonie, en y ajoutant quelques particularités que Nesbitt & Albinus ont remarqué depuis.

Quand l'os a acquis toute ſa denſité & ſa ſolidité, ſa ſubſtance devient avec le tems ſi compacte, qu'elle ne peut plus admettre les ſucs nourriciers qui étoient auparavant employés à augmenter ſa denſité, & qui étoient néceſſaires à cette eſpece de circulation qui fait la nutrition de ces parties. Dès-lors cette ſubſtance de l'os doit s'altérer, puiſqu'elle ceſſe d'être nourrie, & cette altération dans la ſubſtance même des os eſt une des premieres cauſes qui rendent néceſſaire la déperdition de notre corps. Ainſi la vie s'éteint par nuances ſucceſſives, & la mort n'eſt que la derniere nuance de la vie.

Le changement qui *oſſifie* inſenſiblement toutes les parties molles, eſt encore produit par de fréquens & violens exercices, par l'application des aſtringens, par le deſſéchement & par la vieilleſſe. Ce changement eſt ſuivi de roideur dans les parties qui étoient auparavant mobiles, & les effets qui en réſultent, varient autant que les parties elles-mêmes ſujettes à ces accidens. Il eſt to-

tala-

tellement impoſſible de changer l'état d'une partie *offifiée*; mais quelquefois à la faveur des fomentations laxatives, mucilagineuſes, humectantes, onctueuſes, tiédes, jointes à une douce friction de la partie, on vient à bout de lui procurer un certain degré de flexibilité.

Ce degré de flexibilité eſt très-peu de choſe, & ne réuſſit qu'à l'égard de quelques muſcles externes; car il n'eſt point de moyen d'empêcher l'*offifiation* des parties ſolides internes; ainſi l'a voulu l'auteur de la nature. Tous les obſervateurs nous parlent d'*offifications*, je ne dis pas ſeulement de membranes & de cartilages, mais de vaiſſeaux & de viſceres. On a trouvé le cerveau, la dure-mere, le conduit auditif, l'œſophage, le cœur, le péricarde, les poumons, les reins, la rate, le foie, le pancréas, l'épiploon, l'artere carotide, l'aorte offifiés. J'avois raſſemblé plus de deux cens obſervations choiſies ſur ce ſujet; mon recueil a péri dans un naufrage avec mes autres manuſcrits phyſiologiques. (*D. J.*)

OSSIFRAGE. *Voyez* ORFRAIE.

OSSIFRAGE, PIERRE, (*Hiſt. nat.*) *lapis offifragus*; nom donné par quelques auteurs à la ſubſtance nommée plus communément *oſtéocolle*. *Voyez cet article*.

OSSIFRAGNE. *Voyez* ORFRAIE.

OSSIGI, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Eſpagne dans la Bétique. La contrée qui renfermoit cette ville eſt nommée dans Pline, *liv. III. ch. j. Offigitana*; on croit qu'*Offigi* eſt préſentement *Mégibar*, au royaume de Jaen, entre Andoſan & Lixarez. (*D. J.*)

OSSILAGO, ſ. f. (*Myth.*) déeſſe qui donnoit aux os des enfans de la force & de la vigueur.

OSSILEGIUM, (*Littér.*) en mot latin ſignifioit proprement *les os calcinés* que le feu n'avoit point entierement conſumé, & que l'on tiroit des cendres du bucher; enſuite on les enfermoit dans des urnes. Ce pieux devoir de tirer du bucher les os du défunt, étoit rendu par les parens, qui éteignoient le reſte du feu avec du vin; & les petites urnes dans leſquelles on mettoit les os calcinés, ſe nommoient *oſſuaria*. (*D. J.*)

OSTEOCOPE, ſ. m. (*Médec.*) ſe dit de certaines douleurs aiguës dans leſquelles il ſemble à ceux qui en ſont attaqués qu'on leur briſa les os.

Ce mot vient du grec ὀστέον, *os*, & de πόνος, *tenper*, *rompre*, *briſer*.

Elle vient d'une humeur acre, qui picote la membrane dont les os ſont revêtus. Ceux que l'*oſteocope* affecte le plus ordinairement ſont les ſcorbutiques & les vérolés.

OSSONOBA, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Eſpagne dans la Luſitanie. Ptolomée la nomme *Oſſonaba*, & la met au pays des Turdétains. Rodericus Carus croit que c'eſt préſentement *Eſtombar*; Colmenar penſe que c'eſt le petit village nommé *Eſtoi*, & que la ville de Faro s'eſt formée des ruines d'*Oſſonaba*; ce dernier paſſoit avoir raiſon. (*D. J.*)

OSSU, UE, adj. qui a de gros os. Cet homme eſt *oſſu*.

OSSUNA *ou* OSSONA, (*Géog.*) les François diſent *Oſſune* ou *Oſſone*; petite ville d'Eſpagne dans l'Andaloufie avec titre de duché. Elle eſt à 6 lieues de Hardalès, ſ d'Eſija. *Longit.* 12. 30. *lat.* 37. 8. (*D. J.*)

OST, ſ. m. (*Lang. franç.*) ce terme eſt fort commun dans nos anciens auteurs françois. Villehardouin, *pag.* 102. „ Et ils reſpondirent que il ne poient faire par „ le commun de l'*oſt* non, & cil en parleroient à cils „ de l'*oſt* „. Nos anciennes coutumes ſe ſervent de ce terme; elles font mention du ſervice de l'*oſt*, que le vaſſal doit en armes & chevaux, ſelon la condition de ſon fief, dit Raqueau. On ne peut pas douter que nos peres n'aient fait *oſt* du latin *hoſtis*, dont les auteurs de la baſſe latinité ſe ſont ſervi pour exprimer une armée. Ainſi on lit dans Grégoire de Tours, *lib. II. Quo conſilio acceptо*, hoſtem *patriæ redire jubet ad propria*. Et dans le *lib. xxxvij.* du même livre, *ſed quamam pars* hoſtium *per territorium Turonicum tranſibat*.

OSTABARÈS, (*Géog.*) petite comté de France dans la baſſe-Navarre, & qui a ſa ſeconde ville. Ce n'eſt en effet qu'une vallée où la Bidouze, ruiſſeau, prend ſa ſource. Le bourg d'*Oſtabat* qui eſt ſur la route de S. Jean-pié-de-port, donne le nom d'*Oſtabarès* à ce petit pays. (*D. J.*)

OSTADE, ſ. f. (*Commerce.*) eſpece d'étoffe ancienne & groſſiere. Henri Etienne parle de manches de deux paroiſſes, moitié *oſtade*, moitié velours; velours d'un pourpoint de trois paroiſſes, le corps de demi-*oſtade*, le bout des manches de cuir, le bas de velours.

OSTAGE. *Voyez* OTAGE.

OSTAGER, ſ. m. (*Juriſprudence.*) eſt le débiteur forain qui eſt arrêté priſonnier pour ſureté de ce qu'il doit, on l'appelle *oſtager* parce qu'il eſt retenu par forme d'oſtage. *Voyez le gloſſaire de* Lauriere, au mot *oſtager*. (*A*)

OSTALRIC, (*Géog.*) petite ville d'Eſpagne dans la Catalogne ſur la riviere de Tordera, à 5 lieues de Gironne, 8 de Barcelone, & à 4 de la mer. *Long.* 20. 20. *lat.* 41. 44. (*D. J.*)

OSTARDE. *Voyez* OUTARDE.

OSTEITE *ou* OSTÉOLITE, (*Hiſt. nat.*) *Voyez* OSTEOCOLLE.

OSTENDE *ou* OOSTENDE, (*Géog.*) forte & conſidérable ville maritime des Pays bas dans la Flandre autrichienne, au quartier de Bruges, avec un bon port. Elle eſt ſur la mer, à 4 lieues de Bruges, 3 de Nieuport, 6 de Dunkerque, & 3 de Bruxelles. *Long.* ſelon Caſſini, 20. 21'. 33". *lat.* 51. 10'. 36".

Oſtende n'étoit qu'un petit village en 814. Il devint bourg en 1072. Des pêcheurs l'entourerent d'une paliſſade en 1372. Philippe le Bon l'environna de murailles en 1445. Enfin *Oſtende* fut régulierement fortifiée en 1583 par le prince d'Orange, lorſqu'il étoit maître de Gand & de Bruges. Les Etats-Généraux l'ont cédée à l'empereur par le traité de Barriere conclu en 1715.

Entre les événemens qui regardent cette ville, il n'en eſt point de plus fameux que ſon ſiége par les Eſpagnols. Il leur en coûta plus de 80 mille hommes, & les aſſiégés, dont la garniſon fut renouvellée pluſieurs fois, perdirent au-delà de 50 mille hommes. Le ſiege dura plus de trois ans; car il commença le 5 Juillet 1601, & Ambroiſe Spinola prit la place le 14 Septembre 1604. Tout le monde ne ſait pas les beaux vers que Grotius compoſa ſur cette malheureuſe ville avant la capitulation; les voici.

Area parvo ducum, totus quam reſpicis orbis,
Celſior una malis, & quam dominare ruina,
Nunc quoque fata timent; alterno in littore reſto.
Tertius annus abit: toties mutavimus hoſtem,
Sævit hyems pelago, morbuſque furentibus æſtas:
Et minimum eſt quod ferit iber. Crudelior armis,
Ipſa ubi orta lues: nullum eſt fine funere funus:
Nec perimit mors una ſemel. Fortuna, quid hæres?
Quâ mercede tenes meſtos in ſanguine manes?
Quot tumulos mortuus hoc occupet, hoſtis perempto
Quæritur, & ſterili tantum de pulvere pugna eſt.

Ce vers ſurent traduits en françois par Duvair, par Nicolas Rapin & par Malherbe; mais aucune de ces traductions ne vaut l'original. (*D. J.*)

OSTENDE, *compagnie d'*, (*Com. marit.*) fameuſe compagnie des Pays-bas autrichiens qui ſe forma en 1718, & dont perſonne un peu inſtruit des affaires du commerce, n'ignore le ſort.

Rien n'étoit mieux conçu que le plan de cette ſociété. Le fonds fut arrêté à ſix millions de florins argent de change, diviſé en 6 mille actions, de mille florins chacune. Les directeurs fixés au nombre de 8, furent choiſis parmi les plus riches & les plus habiles négocians du pays, pour reſter ſeulement ſix ans en direction. Le principal établiſſement aux Indes devoit être à Sandraſpatan, frontiere des royaumes de Gingi & de Carnate, ſur la côte de Coromandel, & l'empereur du Mogol avoit permis à la compagnie de bâtir un fort dans ſes états. Le retour des marchandiſes devoit aborder à Bruges ou à *Oſtende*, & être vendu dans une de ces deux villes.

Cette ſociété formée dans l'eſpérance aſſurée d'obtenir la conceſſion du prince, arma d'abord quelques vaiſſeaux pour l'Orient. Son crédit augmentant, elle multiplia le nombre de ſes vaiſſeaux, elle en envoya cinq en 1720, ſix autres en 1721, & fit une vente en 1722, qui la mit en état de continuer ſon commerce avec ſuccès. En 1723 elle eut ſon octroi gratis de l'empereur pour trente ans, avec les privileges les plus nobles & les plus amples qu'aucune compagnie de commerce ait encore reçue de ſon ſouverain. Non ſeulement L. M. I. firent pour trois années la remiſe des droits d'entrée & de ſortie, mais elle y ajouta un don gratuit de 300 mille écus pour favoriſer ſes premiers commencemens. Auſſitôt après l'enregiſtrement des lettres patentes, les livres furent ouverts pour les ſouſcriptions, & elles furent remplies en un ſeul jour; ſur la fin du même mois elles gagnoient déjà 12 à 15 pour cent.

Ces brillans avantages cauſerent la chute de cette compagnie; car en même tems qu'ils exciterent le cœur de toutes les perſonnes qui y étoient intéreſſées, ils augmenterent la jalouſie des compagnies hollandoiſes des Indes orientales & occidentales, qui ne pouvant plus voir

vnir de ſi puiſſans & de ſi voiſins compétiteurs, prêt à partages leur commerce, demanderent aux Etats-Généraux la liberté de le maintenir par la force, affurés du ſuccès de leur requête, du ſoutien de l'Angleterre, & tout au moins de la neutralité de la France.

Lorſque l'empereur gagna la bataille de Belgrade, on ne fut point inquiet des conquêtes qui pouvoient en être la ſuite; mais quand on le vit diſpoſé à ſoutenir la *compagnie d'Oſtende*, on en fut alarmé: la France même défendit à ſes ſujets de s'intéreſſer dans cette compagnie. Ce fut bien pis après l'expédition des lettres-patentes, revêtue de toutes les gesées qui pouvoient leur donner du poids; alors les puiſſances maritimes ne garderent plus de ménagement; elles menacerent l'empereur de la guerre la plus opiniâtre, & leurs menaces devinrent l'objet de l'agitation de l'Europe en 1725; enfin, comme tout étoit prêt à s'armer, l'empereur prit le parti qu'impoſe la néceſſité, celui de céder à la force, & de ſuſpendre ſon octroi. On comprend bien que l'inaction de la *compagnie d'Oſtende* depuis ce tems-là juſqu'à ce jour 1760, eſt une ſuppreſſion réelle ſous un nom plus adouci; & les négocians des Pays-bas autrichiens ne ſauroient encore s'en conſoler.

Il eſt vrai que l'empereur n'étoit par trop fondé dans ſes prétentions. On avoit ſtipulé dans les traités d'Utrecht, & dans celui de la Barriere, conclu à Anvers en 1715, qu'il ne poſſéderoit les Pays-bas eſpagnols, qu'avec les mêmes droits & les mêmes prérogatives que Charles II. les avoit poſſédés. Or ce prince ne pouvoit pas établir dans ſes domaines une compagnie pour le commerce des Indes; d'où il réſulte que ſon ſucceſſeur étoit aſtreint à la même clauſe; mais quand Charles VI. auroit pu, avec juſtice, défendre ſa *compagnie d'Oſtende*, il eſt vraiſemblable que cet établiſſement auroit allumé le feu d'une guerre ruineuſe, & que ſa nouvelle compagnie n'auroit jamais pû ſe ſoutenir. (*D. J.*)

OSTENSIF, adj. (*Gram.*) qui peut être montré. Il y a des lettres ſecrettes qui ne ſont que pour celui à qui elles ſont adreſſées; & des lettres oſtenſives, qu'il faut montrer comme les ſeules qu'on ait reçues.

OSTENTATION, ſ. f. (*Morale.*) parade de ſes qualités, de ſes talens, ou de ſes actions. Si cette parade eſt fauſſe, elle nous rend le jouet des nos ſôtes, & nous couvre de ridicule. Si elle eſt fondée, mais ſans faſte injurieux pour les autres, c'eſt un vernis qui a la propriété d'embellir & de conſerver ce qui en eſt digne. La vertu, faut-il le dire, a quelquefois beſoin de ſe faire valoir pour être ſemarquée. Cicéron ſe trouva dans des conjonctures où il lui convenoit de parler de lui-même & de ſes ſervices avec quelque *oſtentation*. Elle réuſſit d'ordinaire dans les républiques, ſeesment à la cour des rois, ou dans un corps de ſénatenet ariſtocratiques. Elle ne ſied pas mal à un général couronné de lauriers. Pour faire aimer la belle gloire aux troupes, il y faut mêler un peu de la fauſſe. La bravoure des ſoldats eſt toute dans les yeux ou dans la voix de celui qui les commande. Ils ont beſoin pour marcher qu'on leur enfle le cœur de vaines promeſſes & de magnifiques projets. (*D. J.*)

OSTEOCOLLE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) c'eſt ainſi qu'on nomme une ſubſtance foſſile, qui reſſemble parfaitement à des racines d'arbres pétrifiées. Elle eſt ordinairement ſpongieuſe & caboteuſe, d'un blanc jaunâtre, cependant dans quelques parties elle eſt quelquefois blanche comme de la neige, tandis que d'autres parties ſont griſes ou noirâtres. Cette ſubſtance ne ſe trouve que dans des terreins arides & ſablonneux; elle eſt d'une forme cylindrique; on en trouve depuis la groſſeur d'une plume, juſqu'à celle du bras ou de la cuiſſe. Le tiſſu de cette ſubſtance eſt moins compacte au centre que vers l'extérieur ou l'écorce: quelques morceaux paroiſſent avoir leur centre rempli de petits trous comme l'intérieur des os. Les gros morceaux ou racines ont moins de conſiſtance & de ſolidité que les petits. En général l'*oſtéocolle* eſt tendre & fragile tant qu'elle eſt en terre, ce qui fait qu'on a beaucoup de peine à la tirer en grands morceaux, mais elle acquiert de la conſiſtence lorſqu'elle a été expoſée à l'air.

Les naturaliſtes ont été très-embarraſſés pour connoître la nature & l'origine de l'*oſtéocolle*, quelques-uns l'ont pris pour une concrétion ſpathique, d'autres l'ont regardé comme une eſpece de tuf ou d'inſcruſtation; d'autres ont cru que c'étoit des oſſemens calcinés ou pétrifié à cauſe de ſa forme & de ſon tiſſu. Ferrante Imperato en a très-bien jugé lorſqu'il a dit que c'étoit une racine changée en une pierre tendre & mêlée de ſable. En effet cela eſt conforme aux obſervations & aux expériences les plus récentes qui ont été faites ſur l'*oſtéocolle*; elles ſont dûes à M. Gleditſch de l'académie de Berlin; il a examiné cette ſubſtance qui ſe trouve très-communément dans la Marche de Brandebourg, & le célebre M. Marggraff en a fait l'analyſe chimique. *Voyez* les mémoires de l'académie royale de Berlin, année 1748.

D'après ces obſervations il paroît conſtant que l'*oſtéocolle* a été formée par des racines d'arbres, qui, après s'être pourries dans le ſable par l'humidité, ont été remplies peu-à-peu d'une terre calcaire, ſemblable à de la craie ou à de la marne, mêlée de ſable, à qui ces racines pourries ont ſervi de moule. Ce qui conſtate ce ſentiment d'une maniere inébranlable, c'eſt un fait rapporté par M. Gleditſch. Lorſqu'il s'occupoit à chercher de l'*oſtéocolle*, il vit un pin placé ſur un lieu élevé, les eaux avoient entraîné une partie du terrein ſablonneux qui couvroit ſes racines, dont pluſieurs étoient à nud par un côté; ayant eu la curioſité d'examiner ſes racines par le côté où elles étoient encore enſoncées dans le ſable, il trouva qu'une de ces racines de la groſſeur du bras, & tenant encore au tronc, étoit changée en *oſtéocolle*, & que la partie ligneuſe pourrie & changée en terre étoit reſtée au centre. Ce fait eſt propre à lever toutes les objections, puiſqu'il prouve la pétrification d'une racine enſevelie dans le ſable, & qui tenoit encore à l'arbre vivant. D'autres obſervations ont convaincu M. Gleditſch de plus en plus de cette vérité, il a trouvé des *oſtéocolles*, dans leſquelles la ſubſtance ligneuſe étoit encore mêlée avec la ſubſtance terreuſe ou pierreuſe.

Toutes ces obſervations ſont confirmées par les expériences que M. Morggraff a faites ſur l'*oſtéocolle*; elles prouvent qu'elle eſt compoſée d'une pierre calcaire, d'un ſable fin, & de particules de végétaux pourris. *Voyez* les mémoires de l'académie de Berlin, *année* 1748. *pag.* 35-59.

M. Beurer de Nuremberg a auſſi examiné l'*oſtéocolle* avec beaucoup d'attention; ſes obſervations s'accordent parfaitement avec celles de M. Gleditſch, excepté qu'il ſoupçonne que cette ſubſtance eſt produite par les eſcines du peuplier noir, vu qu'il apperçut une branche deſſéchée de cet arbre & un ramea encore vert adhérent à un peuplier noir, dont la partie ſupérieure étoit encore du bois, & dont la partie inférieure étoit changée en *oſtéocolle*. *Voyez* les tranſact. philoſoph. *n°.* 476.

Les Naturaliſtes ont donné une infinité de noms différens à cette ſubſtance qu'ils connoiſſoient ſi peu; il eſt à-propos de les rapporter pour pouvoir entendre les diſſérens ouvrages qui en ont parlé; ils l'ont appellé *oſteocolla*, *oſtéites*, *lapis oſſifragus*, *oſſaa*, *oſſifama*, *lapis morbrias*, *hammoſtens*, *cauſtens*, *boloſtens*, *oſtéolithus*, *ſtelechites*, *lapis aſiaticus*, *lapis fabuloſus*, *lapis ſpongiæ*, *cyſteolithus*, *foſſile arboreſcens*. La plûpart de ces dénominations ſont fondées ſur la reſſemblance que cette ſubſtance a avec les os, ou ſur la prétendue vertu qu'on lui a attribuée de ſervir à conſolider & à faire eſprendre les os fracturés; c'eſt pour cela qu'on l'appelle auſſi *pierre des rompus*, ou *pierre des os rompus*. On ſent aiſément que ces vertus ſont imaginaires, cependant l'*oſtéocolle* occupe encore une place dans la boutique des apoticaires d'Allemagne, qui ſouvent lui ſubſtituent du gypſe ou du ſpath.

OSTEOCOLLE, on aſſure que l'*oſtéocolle* eſt un ſpécifique pour la génération du cal dans les fractures. Fabrice de Hilden en dit des merveilles dans ſes obſervations de chirurgie. Il prétend que par l'uſage intérieur & extérieur de cette pierre, il a obtenu bien plus promptement que d'ordinaire la conſolidation des os fracturés. Il a des obſervations par leſquelles il ſemble que le cal étoit difforme, parce qu'il ſe faiſoit avec trop de précipitation, comme ſi la nature avoit porté, par l'opération de cette pierre, une trop grande quantité de ſucs oſſeux à la partie fracturée. L'auteur aſſure avoir été obligé de s'abſtenir de l'uſage de l'*oſtéocolle*, & d'employer des moyens pour réprimer le cal, tels que des eſmedes repercuſſifs, & une plaque de plomb bien ſerrée: de-là il conclut qu'on ne peut ſe ſervir utilement de ce ſecours que pour des vieillards en qui les ſucs nourriciers manquent; mais que ſur un jeune homme, tel que celui qui étoit le ſujet de ſon obſervation, il falloit en uſer bien modérément. Il y a bien de l'apparence qu'il en a été de ce remede, comme de toutes les nouveautés qu'on accueille d'abord avec enthouſiaſme contre toute raiſon, & qu'on abandonne ſouvent tout-à-fait avec auſſi peu de fondement, parce qu'il pourroit y avoir un point d'utilité, en-deçà & en-delà duquel on ſe porte trop communément. (*Y*)

OSTÉOCOLLE, (*Mat. méd.*) les pharmacologiſtes ont encore attribué à cette ſubſtance pierreuſe des qualités ſpé-

ſpécifiques contre les fleurs blanches & la gonorrhée; ces vertus ſont purement imaginaires: & même quoique l'*oſtéocolle* ſoit formée en partie d'une certaine quantité de terre ſoluble par les acides, elle n'eſt par même utile à titre d'abſorbant, parce que, ſelon Cartheuſer, qui l'appelle avec raiſon *rude, craſſum, & ignobile concretum*, elle eſt encore compoſée d'une autre matiere qui n'eſt nullement médicamenteuſe, ſavoir de ſable. Une petite quantité d'huile empireumatique & de phlegme alkali volatil qu'on en retire par la violence du feu, & quelques foibles vapeurs d'eſprit de ſel qui s'en élevent par l'application de l'acide vitriolique, peuvent indiquer l'origine végétale de l'*oſtéocolle*, mais non pas des vertus médicinales. (*b*)

OSTEOGONIE, ſ. f. (*Anat.*) la partie de l'Oſtéologie qui donne la deſcription de tous les changemens qui arrivent aux os depuis leur commencement juſqu'à leur état de perfection. Ce mot eſt formé du grec ὀστέον, *os*, & γονία, *génération*. *Neubeit human oſteogonie*, Lond. 1736. 8°.

OSTÉOGRAPHIE, ſ. f. (*Anat.*) c'eſt une partie de l'Oſtéologie, qui décrit les os tels qu'ils ſont dans leur état de perfection. Le mot eſt formé du grec ὀστέον, *os*, & γραφὴ, *deſcription*.

Cheſelden oſteography, à Lond. 1733, *in-fol.*

Douglas of cheſelden's oſteography, Lond. 1735. *in-fol.*

OSTÉOLOGIE, ſ. f. (*Anat.*) la partie de l'Anatomie qui a pour objet la nature & la fabrique des os du corps humain, leur forme, leur diſpoſition, leur articulation, leur uſage, *&c.* Voyez *auſſi l'article* ANATOMIE.

Ce mot eſt compoſé d'ὀστέον, *os*, & λόγος, *diſcours*.

OSTÉOTOMIE, ſ. f. (*Anat.*) partie de l'Anatomie qui traite de la diſſection des os.

Ce mot eſt compoſé de deux mots grecs, ὀστέον, *os*, & de τέμνω, *je coupe, je diſſeque*.

OSTERLAND, L' (*Géog.*) ce mot veut dire le *pays oriental*. C'eſt un canton d'Allemagne dans l'électorat de Saxe; il ſe termine au N. par le duché de Naumbourg, & par la Miſnie, qui le borne auſſi à l'E. Il eſt terminé au S. par le Voigtland, & au N. O. par le duché de Weymar. Altemboure en eſt la capitale.

OSTERLINS, MAISON DES (*Comm.*) on appelle à Anvers, ville de Brabant, la *maiſon des oſterlins*, un vaſte & ſuperbe bâtiment compoſé de quatre grands corps de logis, avec une cour dans le milieu, & une haute tour ſur la partie d'entrée, qui ſervoit autrefois de comptoir aux villes anſéatiques du tems qu'elles en avoient dans les principales villes du commerce de l'Europe.

C'étoit dans cette eſpece de palais que réſidoit le directeur ou conſul de cette célebre ſociété de marchands, & qu'étoient d'immenſes magaſins de toute ſorte de marchandiſes, non-ſeulement du nord où avoit commencé la confédération, mais encore de toutes les parties du monde alors connues, où ces villes fameuſes portoient leur commerce.

Les plus conſidérables comptoirs, après celui d'Anvers, étoient ceux de Londres, de Novogorod en Ruſſie, & de Berghen en Norwege. On voit encore dans cette derniere ville une pareille maiſon de celle des *oſterlins* d'Anvers, qui ſert de demeure à des marchands qui y vivent ſous de certaines lois, dont une des principales eſt de ne ſe point marier tant qu'on y veut avoir ſon habitation, ce qui lui a fait donner le nom de *celibe*. Savary. (*D. J.*)

OSTERODE, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne de l'électorat d'Hanovre, dans la principauté de Grubenhagen. *Long.* 27. 32. *lat.* 51. 50.

OSTIAKS, (*Hiſtoire mod. & Géographie.*) nadeſſons de la contrée des Samoyédes eſt celle des *Oſtiaks*, le long du fleuve Oby. Ils ne tiennent en rien des Samoyédes, ſinon qu'ils ſont comme eux & comme tous les premiers hommes, chaſſeurs, paſteurs & pêcheurs; les uns ſans religion, parce qu'ils ne ſont pas reſſemblés; les autres qui compoſent des hordes ayant une eſpece de culte, faiſant des vœux au principal objet de leurs beſoins; ils adorent une peau de mouton, parce que rien ne leur eſt plus néceſſaire que ce bétail; de même que les anciens Egyptiens agriculteurs choiſiſſoient un bœuf, pour adorer dans l'emblême de cet animal la divinité qui l'a fait naître pour l'homme.

Les *Oſtiaks* ont auſſi d'autres idoles, dont ni l'origine, ni le culte ne méritent pas plus notre attention que leurs adorateurs. On a fait chez eux quelques chrétiens vers l'an 1712. Ceux-là ſont chrétiens comme nos payſans les plus groſſiers, ſans ſavoir ce qu'ils ſont. Pluſieurs auteurs prétendent que ce peuple eſt originaire de la grande Permie: mais cette grande Permie eſt preſque déſerte! Pourquoi ſes habitans ſe ſeroient-ils établis ſi loin & ſi mal? Ces abſurdités ne valent pas nos recherches. Tout peuple qui n'a point cultivé les arts doit être condamné à être inconnu.

C'eſt ſur-tout chez ces *Oſtiaks*, chez les Burates & les Jakutes leurs voiſins, qu'on trouve ſouvent dans la terre de cet ivoire dont on n'a pu jamais ſavoir l'origine: les uns le croient un ivoire foſſile, les autres les dents d'une eſpece d'éléphant dont la race eſt détruite. Dans quel pays ne trouve-t-on pas des productions de la nature qui étonnent, qui confondent la Philoſophie? *deſcript. de Ruſſie*, *p.* 42. (*D. J.*)

OSTFALES, LES (*Géog.*) partie conſidérable des anciens Saxons établie entre l'Elbe & le Weſer. Les *Oſtfales* confinoient aux Sluves, peuples ſitués au-delà de l'Elbe. Les Weſtfales s'étendoient preſque juſqu'au Rhin; entre eux & les *Oſtfales* étoient les Angariens, dont Engero qui ſubſiſte encore, étoit la capitale. Ces *Oſtfales* ou *Oſtfalciens*, ſont nommés ailleurs *Oſterlings*, *Auſtrelings*, *Auſtrelins* & *Auſtraſiens*. On peut dériver le mot d'*Oſtfales* & d'*Oſtfolders*, des mots *feld*, campagne, & *oſt* orientale.

Dans le ſixieme ſiecle les *Oſtfales* s'étendirent aux parties ſeptentrionales de la Thuringe; enſuite avec le tems ils ſe reculerent, & ce qui avoit été la Saxe fut abandonné aux Fales occidentaux, qui donnerent à ce pays le nom de *Weſtphalie* qu'il porte encore. (*D. J.*)

OSTFRISE ou OOSTFRISE, (*Géog.*) ce mot eſt équivoque, & a ſignifié en divers tems des pays fort différens. Quelquefois il s'eſt dit par oppoſition au mot de Weſtfriſe, & alors il ne ſignifioit que le pays ſitué entre le *Flevus* & le Lauwers. C'eſt de ce canton qu'étoit ſouverain Guillaume, comte d'*Oſtfriſe*, dont parle Bekx, hiſtorien de l'égliſe d'Utrecht, *in Balduino II.* Dans l'uſage préſent ce canton eſt compris dans la Friſe proprement dite, qui eſt une des ſept Provinces-Unies. Il eſt borné au nord par la mer d'Allemagne, à l'orient par le comté d'Oldenbourg, au midi par l'évêché de Munſter, au couchant par la province de Groningue, ou par l'embouchure de l'Embs. On le nomme auſſi quelquefois *le comté d'Embden*, du nom de ſa capitale.

Ce pays marécageux eſt diviſé en dix quartiers, dont les uns ſont ſur les côtes de la mer, & les autres dans les terres. Il a eu depuis 1654 ſon ſouverain particulier, ſous la protection des Provinces-Unies. Enfin en 1744, il eſt tombé entre les mains du roi de Pruſſe. (*D. J.*)

OSTIA, (*Géog.*) ce mot dans les cartes géographiques dreſſées en latin, veut dire les embouchures d'un fleuve qui entre dans la mer par pluſieurs ouvertures. *Oſtium* au ſingulier, veut dire l'*entrée*, la *porte* d'un pays, d'un lieu; & à l'égard des détroits & des rivieres, il ſignifie leur *embouchure*. Les anciens ont nommé le boſphore de Thrace *Oſtium cyaneum*, à cauſe des îles cyanées qui ſont voiſines de l'entrée de ce détroit.

OSTIAQUES, (*Géog.*) peuple d'Aſie dans la Sibérie, aux environs de l'Oby, d'où il s'étend juſqu'au Jéniſca qui le termine à l'E. Il eſt borné au N. par le cercle polaire, & au S. par les Calmoucks. Il fait partie de la Tartarie ruſſienne.

Les *Oſtiaques* habitent ſous le 60 degré de *latitude*. Ils ſont petits & mal faits; ils vivent de poiſſon ou de viande crue; ils mangent la chair de toutes les eſpeces d'animaux ſans aucun apprêt; ils boivent plus volontiers du ſang que de l'eau; ils ſont idolâtres, & errans comme les Lapons & les Samoyédes. Ils ne veulent pour femmes que des filles qui ont eu commerce avec d'autres hommes, *&c.*

Cet expoſé n'eſt qu'un échantillon des uſages & de la ſtupidité de ce peuple. On trouvera de plus grands détails dans les mémoires ſur l'état de la Ruſſie, imprimés à Amſterdam en 1725. On dit qu'on a amené pluſieurs de ces idolâtres à la connoiſſance de l'Evangile ſur la fin du regne de Pierre le grand. (*D. J.*) *Voyez* OSTIAQUES.

OSTIARIUM, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) tribut qu'on faiſoit payer de porte en porte. Il étoit très-injuſte, puiſqu'il étoit égal pour le pauvre & pour le riche.

OSTIE, (*Géogr.*) ancienne ville d'Italie dans la campagne de Rome, avec un évêché qui eſt uni à celui de Vélétri. Cette ville ſi fameuſe du tems des Romains, eſt entierement détruite & ne conſiſte que dans une égliſe, au tour de laquelle il y a quelques miſérables maiſons en partie rouinées. Cet endroit eſt au milieu de l'iſthme, borné au couchant par l'ancienne branche du Tibre, & à l'orient par un marais, à 5 lieues S. O. de Rome. *Long.* 19. 58. *lat.* 41. 47.

Denys d'Halicarnaſſe, *l. III. ch. xlij.* donne une longue deſcription de la fondation d'*Oſtie*, & Tite-Live, *liv.*

liv. I. ch. xxxiij. l'a faite en deux mots: *Auco Martio regnante, in ore Tiberis* Ostia urbs *condita, salina circa facta*. Elle fut facengée par Marius, mais elle le rétablit promptement. L'empereur Claude en fit un port fermé avec une haute tour, sur le modele de celle d'Alexandrie, pour servir de phare aux vaisseaux.

Une seule chose contribua à ruiner le grandeur de cette ville; l'un ancien canal se combla peu-à-peu, & rendit son port inutile. Malgré le nouveau port qu'y fit Trajan, *Ostie* tomba dans le dépérissement, à la chute de l'empire romain. Les barbares acheverent de la ruiner, & les Sarrazins n'y laisserent pierre sur pierre. Les habitans furent amenés en esclavage, & ceux qui échaperent au fer ou à la servitude, se retirerent bien loin de ce funeste lieu. En vain le pape Gregoire IV. voulut rétablir en 830 cette ancienne ville, les Corses qu'il y envoya périrent par le mauvais air de cet endroit inculte. Enfin le nom même de cette ville seroit perdu, si elle n'avoit été le titre du premier suffragant de Rome. (*D. J.*)

OSTIENNE, PORTE (*Topographie de Rome, Ostiensis porta*, porte de la ville de Rome du côté d'Ostie: on la nommoit aussi *porta trigemina*; c'est aujourd'hui la porte de S. Paul.

OSTIENNE, VOIE (*Topograph. de Rome*) *via ostiensis*, grande route qui menoit de Rome à Ostie. Dans le tems que ce port étoit floriſſant, toute cette route longue de douze mille pas, étoit bordée de maisons de plaisance & d'hôtelleries.

OSTIPPO, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Espagne dans la Bétique: elle est nommée *Astapa* par Tite-Live, *liv. xxviij. ch. xxij.* c'est présentement *Estepa* en Andalousie, à près de trois lieues d'Esija. (*D. J.*)

OSTISE, (*Jurisprud.*) signifie *demeure*, & peut venir du latin *ostium*, qui veut dire l'*entrée* de la maison; ou plutôt du latin *hospes*, dont on a fait en françois *hoste* & *hostise*, & par corruption *ostise*. Droit d'*ostise* est le droit de demeurer quelque part: on entend aussi par-là le devoir annuel que le sujet paye à son seigneur pour le fonage ou senement. *Voyez* Galland, *trait. du Franc-aleu*, & Lauriere en son *glossaire*, au mot *Ostise* (*A*)

OSTRACINE; (*Géog. anc.*) nom d'une ancienne ville d'Egypte, d'une montagne du Péloponnese dans l'Arcadie, & d'un quartier de la ville d'Antioche de Sirie.

OSTRACISME, s. m. (*Polit. d'Athènes.*) loi par laquelle le peuple athénien condamnoit sans flétrissure ni deshonneur, à dix ans d'exil, les citoyens dont il craignoit la trop grande puissance, & qu'il soupçonnoit de vouloir aspirer à la tyrannie.

Cette loi fut appellée *ostracisme*, du mot grec ὄστρακον, qui signifie proprement une *écaille*, ou une *coquille*; mais qui dans cette occasion, est pris pour le bulletin, s'il m'est permis de me servir de ce terme, sur lequel les Athéniens écrivoient le nom du citoyen qu'ils vouloient bannir. Peut-être que ὄστρακον désignoit un morceau de terre cuite faite en forme d'écaille ou de coquille, du-moins les Latins ont traduit le mot grec par *testula*.

Le ban de l'*ostracisme* n'avoit d'usage que dans les occasions où la liberté étoit en danger; s'il arrivoit par exemple, que la jalousie ou l'ambition mît la discorde parmi les chefs de la république & qu'il se formât différens partis qui fissent craindre quelque révolution dans l'état, le peuple alors s'assembloit, & déliberoit sur les moyens qu'il y avoit à prendre pour prévenir les suites d'une division qui pouvoit devenir funeste à la liberté. L'*ostracisme* étoit le remede ordinaire auquel on avoit recours dans ces sortes d'occasions; & les délibérations du peuple se terminoient le plus souvent par un decret, qui indiquoit à certain jour, une assemblée particuliere pour procéder au ban de l'*ostracisme*. Alors ceux qui étoient menacés du banniſſement, ne négligeoient rien de ce qui pouvoit leur concilier la faveur du peuple, & la persuader de l'injustice qu'il y auroit à les bannir.

Quelque tems avant l'assemblée, on formoit au milieu de la place publique, un enclos de planches dans lequel on pratiquoit dix portes, c'est-à-dire autant de portes qu'il y avoit de tribus dans la république; & lorsque le jour marqué étoit venu, les citoyens de chaque tribu entroient par leur porte particuliere, & jettoient au milieu de cet enclos, la petite coquille de terre sur laquelle étoit écrit le nom du citoyen qu'ils vouloient bannir. Les archontes & le sénat préſidoient à cette assemblée, & emportoient les bulletins. Celui qui étoit condamné par six mille de ses concitoyens, étoit obligé de sortir de la ville dans l'espace de dix jours; car il falloit au moins six mille voix contre un athénien pour qu'il fût banni par l'*ostracisme*.

Quoique nous n'ayons point de lumieres sur l'époque précise de l'institution de l'*ostracisme*, il est vraisemblable qu'il s'établit après la tyrannie des Pisistratides, tems où le peuple athénien ayant eu le bonheur de secouer le joug de la tyrannie, commençoit à goûter les douceurs de la liberté. Extrêmement jaloux de cette liberté, c'est alors sans doute qu'il dut redoubler son attention pour prévenir & éloigner tout ce qui pourroit y donner la moindre atteinte. Quoique Pisistrate eût gouverné la république avec beaucoup de douceur & d'équité, cependant la seule idée d'un maître cautioit une telle horreur à ce peuple, qu'il crut ne pouvoir prendre d'assez fortes précautions, pour ne plus retomber sous un joug qui lui paroissoit insupportable. Attaché par goût à la démocratie, il jugea que l'unique moyen d'affermir & de conserver cette espece de gouvernement, étoit de maintenir tous les citoyens dans une parfaite égalité; & c'est sur cette égalité qu'il fondoit le bonheur de l'état.

Ce fut sur de tels motifs que les Athéniens établirent l'*ostracisme*, au rapport d'Androtion cité par Harpocration: „ Hipparchus, dit-il, étoit parent du tyran Pisistrate, il fut le premier que l'on condamna au ban de „ l'*ostracisme*; cette loi venoit d'être établie, à cause du „ soupçon & de la crainte qu'on avoit, qu'il ne se trouvât des gens qui voulussent imiter Pisistrate, qui ayant „ été à la tête des affaires de la république, & général „ d'armée, s'étoit fait tyran de la patrie „.

Les Athéniens prévirent sans doute les inconvéniens de cette loi; mais ils aimerent mieux, comme l'a remarqué Cornélius Népos, s'exposer à punir des innocens, que de vivre dans des alarmes continuelles; cependant, comme ils sentirent que l'injustice auroit été trop criante, s'ils avoient condamné le mérite aux mêmes peines dont on avoit coutume de punir le crime, ils adoucirent autant qu'ils purent, la rigueur de l'*ostracisme*; ils en retrancherent ce que le banniſſement ordinaire avoit d'odieux & de deshonorant par lui-même. On ne confisquoit pas les biens de ceux qui étoient mis au ban de l'*ostracisme*; ils en jouissoient dans le lieu où ils étoient relégués; on ne les éloignoit que pour un tems limité, au lieu que le banniſſement ordinaire étoit toujours suivi de la confiscation des biens des exilés, & qu'on leur ôtoit toute espérance de retour.

Malgré les adoucissemens que les Athéniens apporterent à la rigueur de leur loi, il est aisé de voir, que si d'un côté elle étoit favorable à la liberté, de l'autre elle étoit odieuse, en ce qu'elle condamnoit des citoyens sans entendre leur défense, & qu'elle abandonnoit le sort des grands hommes à la délation artificieuse, & au caprice d'un peuple inconstant & capricieux. Il est vrai que cette loi auroit été avantageuse à l'état, si le même peuple qui l'avoit établie, eût toujours eu assez de discernement & d'équité, pour n'en faire usage que dans les occasions où la liberté auroit été réellement en danger; mais l'histoire de la république d'Athènes ne justifia que par trop d'exemples, l'abus que le peuple fit de l'*ostracisme*.

Cet abus ne fut jamais plus marqué que dans le banniſſement d'Aristide. On en peut juger par l'aventure qui lui arriva dans l'assemblée du peuple, le jour même de son banniſſement. Un citoyen qui ne savoit pas ecrire, s'adressa à lui comme au premier venu, pour le prier d'écrire le nom d'Aristide. Aristide étonné, lui demanda quel mal cet homme lui avoit fait, pour le bannir. Il ne m'a point fait de mal, répondit-il; je ne le connois même pas, mais je suis las de l'entendre par-tout nommer *le juste*. Aristide écrivit son nom sans lui répondre.

Ce sage fut banni par les intrigues de Thémistocle, qui débarrassé de ce vertueux rival, demeura maître du gouvernement de la république, avec plus d'autorité qu'auparavant; mais il ne jouit pas long-tems de l'avantage qu'il avoit remporté sur son émule; il devint à son tour l'objet de l'envie publique; & malgré ses victoires & les grands services qu'il avoit rendus à l'état, il fut condamné au ban de l'*ostracisme*.

Il est certain que la liberté n'avoit pas de plus dangereux écueil à craindre, que la réunion de l'autorité dans la main d'un seul homme; & c'est cependant ce que produisit l'*ostracisme*, en augmentant le crédit & la puissance d'un citoyen, par l'éloignement de ses concurrens. Périclès en sut tirer avantage contre Cimon & Thucydide, les deux seuls rivaux de gloire qui lui restoient à éloigner, pour tenir le timon de l'état.

Sentant qu'il ne pouvoit élever sa puissance que sur les débris de celle de Cimon qui étoit en crédit auprès des grands, il excita l'envie du peuple contre ce rival, & le fit bannir par la loi de l'*ostracisme*, comme ennemi de la démocratie, & fauteur de Lacédémone. En

vain

vain Thucydide forma un puiſſant parti pour l'oppoſer à celui de Periclès; tous ſes efforts hâterent ſa propre ruine. Le peuple dit l'aſſemblée de l'*oſtraciſme*, pour reléguer l'un de ces deux chefs. Thucydide fut banni, & laiſſa Périclès tyran déſarmé, comme un ancien écrivain l'appelle, en poſſeſſion de gouverner la république avec une autorité abſolue, qu'il conſerva juſqu'à la fin de ſa vie. Il trouva le moyen par ſon habileté de ſubjuguer ce peuple envieux & jaloux, ennemi plus redoutable à celui qui le gouvernoit, que les Perſes & les Lacédémoniens.

Il faut pourtant convenir, que ce même peuple très-éclairé ſur les inconvéniens de l'*oſtraciſme*, ſentit plus d'une fois le tort que ſon abus avoit fait à la république; le exppel d'Ariſtide & de Cimon, avant que le terme des dix ans fût expiré, en eſt une preuve éclatante. Mais quelques raiſons que les Athéniens euſſent de rejetter une loi, qui avoit cauſé pluſieurs fois un grand préjudice à l'état, ce ne ſotent pas ces motifs qui les déterminerent à l'abolir; ce fut une raiſon toute oppoſée, & qui eſt vraiment ſingaliere: nous en devons la connoiſſance à Plutarque.

Il s'étoit élevé, dit cet auteur, un grand différend entre Alcibiade & Nicias; leur mécontelligence croiſſoit de jour en jour, & le peuple eut recours à l'*oſtraciſme*: il n'étoit pas douteux que le ſort ne dût tomber ſur un ou l'autre de ces chefs. On déteſtoit les mœurs diſſolues d'Alcibiade, & l'on craignoit ſa hardieſſe, on envioit à Nicias les grandes richeſſes qu'il poſſédoit, & on n'aimoit point ſon humeur auſtere. Les gens qui deſirment la guerre, vouloient faire tomber le ſort de l'*oſtraciſme* ſur Nicias; les vieillards qui aimoient la paix, ſollicitoient contre Alcibiade. Le peuple étant ainſi partagé, Hyperbolus, homme bas & mépriſable, mais ambitieux & entreprenant, crut que cette diviſion étoit pour lui une occaſion favorable de parvenir aux premiers honneurs. Cet homme avoit acquis parmi le peuple une eſpece d'autorité; mais il ne la devoit qu'à ſon impudence. Il n'avoit pas lieu de croire que l'*oſtraciſme* pût le regarder; il ſentoit bien que la baſſeſſe de ſon extraction le rendoit indigne de cet honneur; mais il eſpéroit que ſi Alcibiade ou Nicias étoit banni, il pourroit devenir le concurrent de celui qui reſteroit en place. Flatté de cette eſpérance, il témoignoit publiquement la joie qu'il avoit de les voir en diſcorde, & il animoit le peuple contre eux. Les partiſans d'Alcibiade & de Nicias ayant remarqué l'inſolence & la lâcheté de cet homme, ſe donnerent le mot ſecrettement, ſe réunirent, & firent en ſorte que le ſort de l'*oſtraciſme* tomba ſur Hyperbolus.

Le peuple ne fit d'abord que rire de cet événement; mais il en eut bien-tôt après tant de honte & de dépit, qu'il abolit la loi de l'*oſtraciſme*, la regardant comme deshonorée par la condamnation d'un homme ſi mépriſable. Par l'abolition de cette loi, les Athéniens voulurent marquer le repentir qu'ils avoient d'avoir confondu un vil de'teur, & de condition ſervile, avec les Ariſtides, les Cimons, & les Thucydides: ce qui a fait dire à Platon le comique, parlant d'Hypcrbolus, que ce méchant avoit bien mérité d'être puni à cauſe de ſes mauvaiſes mœurs; mais que le genre de ſupplice étoit trop honorable pour lui, & trop au deſſus de ſa baſſe extraction, & que l'*oſtraciſme* n'avoit point été établi pour les gens de ſa ſorte.

Finiſſons par quelques courtes réflexions: je remarque d'abord que l'*oſtraciſme* ne fut point particulier à Athènes, mais que toutes les villes où le gouvernement étoit démocratique, l'adopterent; c'eſt Ariſtote qui le dit; on ſait qu'à l'imitation des Athéniens, la ville de Syracuſe établit le Pétaliſme. *Voyez* PÉTALISME.

Le bill appellé d'*attainder* en Angleterre, ſe rapporte beaucoup à l'*oſtraciſme*; il viole la liberté contre un ſeul, pour la garder à tous. L'*oſtraciſme* conſervoit la liberté; mais il eſt été à ſouhaiter qu'elle ſe fût maintenue par quelque autre moyen. Quoiqu'il en ſoit, ſi les Athéniens ont mal pourvu au ſoutien de leur liberté, cela ne peut préjudicier aux droits de toutes les autres nations du monde. Le pis qu'on puiſſe dire, c'eſt que par leur loi de l'*oſtraciſme*, ils n'ont fait du mal qu'à eux-mêmes, en ſe privant pour un tems des bénéfices qu'ils pouvoient ſe promettre des vertus éclatantes des perſonnes qu'ils condamnoient pour dix ans à cette eſpece d'exil. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

OSTRACITES, (*Hiſt. nat. Minéral.*) c'eſt ainſi que les Naturaliſtes ont nommé les différentes eſpeces d'huitres qui ſe trouvent dans le ſein de la terre. Les *oſtracites*, ainſi que les autres coquilles, ſe trouvent ou parfaitement conſervées & dans leur état naturel, ou elles ſont pétrifiées, c'eſt-à-dire, qu'il eſt venu ſe joindre des particules terreuſes & lapidifiques à celles qui conſtituoient l'huitre; & par-là elles ont augmenté ſon poids & ſon volume; ou bien on les trouve dans un état de deſtruction & de décompoſition, & quelquefois pereées de trous & comme vermoulues. Les *oſtracites* varient pour la grandeur & pour la forme, ainſi que les huitres naturelles; il y en a quelques-unes que l'on trouve dans le ſein de la terre, & dont on ne connoît point les analogues vivans; telles ſont ſur-tout certaines *oſtracites* d'une grandeur prodigieuſe que l'on rencontre en quelques endroits de la terre, comme dans le duché de Wittemberg, dans le canton de Berne, *&c.* *Voy.* HUITRE.

Boece de Bont, & quelques autres naturaliſtes, ont donné le nom d'*oſtracite* à la pierre ollaire, ou pierre dont on fait des pots. *Voyez* OLLAIRE *pierre*.

Quelques auteurs ont auſſi donné le nom d'*oſtracite* à une eſpece d'enduit ou de ſuie par écailles, qui s'attache aux parois intérieurs de certains fourneaux où l'on traite des mines qui contiennent du zinc. *Voy.* CADMIR. (—)

OSTREOPECTINITES, (*Hiſt. nat.*) c'eſt le nom donné à une coquille foſſile appellée auſſi *anomie*, *conche anomie*; en françois *pualettes*. Ces coquilles ſont ou plates ou arrondies, ou alongées, ou en trois parties, *trilobi*, ou ſillonnées. On les nomme auſſi *térébratulites*. Ce qui les caractériſe, c'eſt qu'elles ont toutes comme une eſpece de bec recourbé, formé ainſi, parce qu'une des valves de la coquille excede l'autre.

On a appellé cette coquille *anomie*, parce que l'on ne connoiſſoit point ſon analogue vivant, mais actuellement on ſait qu'il s'en trouve une eſpece ſur les côtes de Provence. *Voyez* TÉRÉBRATULITE. (—)

OSTREVANT, L' (*Géog.*) en latin *Auſtrebatenſis pagus*, *Auſterbatenſi pagus* & *Auſterbantum*; contrée des Pays-bas, entre l'Artois & le Hainault, auxquels elle a appartenu ſucceſſivement. Elle eſt nommée *Oſterban* dans l'acte de Louis le Débonnaire pour le partage de ſon royaume entre ſes enfans. L'*Oſtrevant* a eu le titre de Comté, & faiſoit partie de l'Artois. Bouchain eſt la capitale; la Scarpe le borne au nord, & le ruiſſeau de Senſet le borne au couchant. (*D. J.*)

OSTROGOTHIE ou OSTROGOTHLAND, (*Géogr.*) la premiere terminaiſon eſt françoiſe, & l'autre allemande: on diſtingue l'*Oſtrogothie* hors, & dans la Suede. L'*Oſtrogothie* hors de la Suede, c'eſt le pays que les Oſtrogoths ont habité dans la décadence de l'empire. L'*Oſtrogothie* dans la Suede eſt la partie orientale de la Gothie, grande contrée de la Suéde qui eſt bornée par le Sehager-Rak au couchant, & par la mer Baltique à l'orient. Ce pays eſt coupé en deux par le lac de Veter; on n'y compte que deux villes, Liudkoping & Nordkoping: c'eſt auſſi dans l'*Oſtrogothie* que ſont les mines d'Atned.

OSTROGOTHS, (*Hiſt. anc.*) nation qui faiſoit partie de celle des Goths; elle deſcendoit des Scandinaves, & habitoit la partie orientale de la Suede, bornée par la mer Baltique qui s'appelle encore aujourd'hui *Oſtrogothie* ou *Gothie* orientale. Ce peuple partit de-là pour aller faire des conquêtes & s'établir d'abord en Poméranie; de-là les *Oſtrogoths* allerent vers l'orient & ſe rendirent maîtres d'une partie de la Sarmatie ou Scythie, & du pays qui eſt entre le Danube & le Boryſthène, connu aujourd'hui ſous le nom de *Podolie*, où ils furent vaincus par les Huns, qui les forcerent de quitter leur pays & d'aller chercher des établiſſemens en Thrace. De-là ils firent des incurſions ſéditieuſes ſur les terres de l'Empire romain. Enfin, l'an 488. de J. C. ils marcherent ſous la conduite de leur roi Théodoric, & après avoir défait Odoacer qui avoit pris le titre de roi d'Italie, ils s'emparerent de ce pays, dont Théodoric fut reconnu ſouverain par les empereurs de Conſtantinople. Ce conquérant adopta les lois romaines, & gouverna ſes conquêtes avec beaucoup de ſageſſe & de gloire. La puiſſance des *Oſtrogoths* ſe maintint en Italie juſqu'à l'an 553, où Totila leur dernier roi fut tué dans une bataille qui décida du ſort de ſon royaume, qui fut de nouveau réuni à l'empire romain par le fameux Narſès, ſous le regne de l'empereur Juſtinien.

OSTUNI, (*Géog.*) ville d'Italie au royaume de Naples, dans la terre d'Otrante, avec un évêché ſuffragant de Brindes. Elle eſt ſur une montagne près du golfe de Veniſe, à 16 milles de Brindes, & à 22 de Tarente. *Long.* 36. 24. *lat.* 40. 48. (*D. J.*)

OSWIECZIN, (*Géog.*) en latin moderne *Oſwecimia* ou *Oſwecima*, ville de Pologne, avec titre de duché, au Palatinat de Cracovie. Elle eſt ſur la Viſtule, à 7 milles au-deſſus de Cracovie. Les maiſons n'y ſont que de bois & de terre, & c'eſt un château de bois qui ſert

ſert de logement au gouverneur. Les Allemands nomment cette ville ainſi que le canton *Auſchwitz*. *Long.* 37. 22. *lat.* 50. 1. (*D. J.*)

OSYRIS, (*Botan.*) nom donné par Linnæus à un genre de plante qui renferme le *Cafin* de Tournefort & des autres Botaniſtes. Voici les caracteres de ce genre de plante. Il produit des fleurs mâles & femelles: dans ſes fleurs mâles leur calice particulier eſt creux, d'une ſeule feuille, diviſée en trois ſegment d'une même grandeur, & d'une forme ovale pointue. Il n'y a point de pétales, & les étamines ſont trois filets courts. Les boſſettes des étamines ſont ſimples. Dans les fleurs femelles le calice eſt de la même figure que dans les fleurs mâles, mais il eſt très-petit, & demeura long-tems attaché au germe du piſtil, il n'y a point de pétale; le germe ou l'embryon du piſtil eſt rond; le ſtile eſt applati & le ſtigma arrondi. Le fruit eſt une baye ſphérique, formant une loge qui contient une ſeule ſemence oſſeuſe. Linnæi, *gen. plant.* pag. 472. Tourn. 448.

O T

OTACOUSTIQUE, adj. (*Acouſt.*) terme qui ſe dit d'inſtrumens qui aident ou perfectionnent le ſens de l'ouie. *Voyez* OUIE.

Ce mot qui eſt peu uſité eſt formé du grec ὠς, *ὠτὸς*, *oreille*, & ἀκούω, *entendre*. *Voyez* PORTEVOIX, CORNETS, ÉCHO & CABINETS SECRETS.

OTAGE, ſ. m. (*Droit. polit.*) un *otage* eſt un gage de la ſureté d'une convention; l'on joint quelquefois aux traités de paix, pour ſureté de leur exécution, des *otages*, des gages ou des garants. Les *otages* ſont de pluſieurs ſortes; car ou ils ſe donnent eux-mêmes volontairement, ou c'eſt par ordre de leur ſouverain, ou bien ils ſont pris de force par l'ennemi: rien n'eſt plus commun aujourd'hui, par exemple, que d'enlever des *otages* de force pour la ſureté des contributions.

Le ſouverain peut, en vertu de ſon autorité, contraindre quelques-uns de ſes ſujets à ſe mettre entre les mains de l'ennemi pour *otage*, car s'il eſt en droit quand la néceſſité le requiert, de les expoſer à un péril de mort, à plus forte raiſon peut-il engager leur liberté corporelle; mais d'un autre côté, l'état doit aſſurément indemniſer les *otages* de tout ce qu'ils peuvent ſouffrir pour le bien de la ſociété.

L'on demande, & l'on donne des *otages* pour la ſureté de l'exécution de quelque engagement; il faut donc pour cela que l'on puiſſe garder les *otages* comme on le juge à-propos, juſqu'à l'accompliſſement de ce dont on eſt convenu.

Il ſuit de-là qu'un *otage* qui s'eſt conſtitué tel volontairement, ou celui qui a été donné par le ſouverain, ne peut pas ſe ſauver; cependant Grotius accorde cette liberté aux derniers: mais il faudroit pour cela, ou que l'intention de l'état fût que l'*otage* ne demeurât point entre les mains de l'ennemi, ou qu'il n'eût pas le pouvoir d'obliger l'*otage* à y demeurer. Le premier eſt manifeſtement faux; car autrement l'*otage* ne ſerviroit point de ſureté, & la convention ſeroit illuſoire; l'autre n'eſt pas plus vrai, car ſi l'état en vertu de ſon domaine éminent, peut expoſer la vie même des citoyens, pourquoi ne pourroit-il pas engager leur liberté? auſſi Grotius convient-il lui-même, que les Romains étoient obligés de rendre Clelie à Porſenna; mais il n'en eſt pas de même à l'égard des *otages* qui ont été pris par force; car ils ſont toujours en droit de ſe ſauver, tant qu'ils n'ont pas donné leur parole qu'ils ne le feroient pas.

On demande, ſi celui à qui l'on a donné des *otages* peut les faire mourir, au cas que l'on n'exécute pas ſes engagemens? Je réponds que les *otages* eux-mêmes n'ont pu donner à l'ennemi aucun pouvoir ſur leur propre vie dont ils ne ſont pas les maîtres. Pour ce qui eſt de l'état, il a bien le pouvoir d'expoſer au péril de la mort la vie de ſes ſujets, lorſque le bien public le demande; mais ici tout ce que le bien public exige, c'eſt qu'il engage la liberté corporelle de ceux qu'il donne en *otage*, & il ne peut pas plus les rendre reſponſables de ſon infidélité au péril de leur vie, qu'il ne peut faire que l'innocent ſoit criminel; ainſi l'état n'engage nullement la vie des *otages*: celui à qui on les donne eſt cenſé les recevoir à ces conditions; & quoique par l'infraction du traité, ils ſe trouvent à ſa merci, il ne s'enſuit pas qu'il ait droit en conſcience de les faire mourir pour ce ſujet ſeul; il peut ſeulement les retenir déſormais comme priſonniers de guerre.

Les *otages* donnés pour un certain ſujet ſont libres, dès qu'on y a ſatisfait, & par conſéquent ne peuvent pas être retenus pour une autre cauſe pour laquelle on n'avoit point promis d'*otages*. Que ſi l'on a manqué de parole en quelqu'autre choſe ou contracté quelque nouvelle dette, les *otages* donnés peuvent alors être retenus, non comme *otages*, mais en conſéquence de cette regle du droit des gens, qui autoriſe à arrêter la perſonne des ſujets pour le fait de leur ſouverain.

Un *otage* eſt-il en liberté, par la mort du prince qui l'avoit donné? Cela dépend de la nature du traité, pour la ſureté duquel on avoit livré l'*otage*, c'eſt-à-dire qu'il faut examiner s'il eſt perſonnel ou réel.

Que ſi l'*otage* devient l'héritier & ſucceſſeur du prince qui l'avoit donné, il n'eſt plus tenu alors de demeurer en *otage*, quoique le traité ſoit réel; il doit ſeulement mettre quelqu'on à ſa place, ſi l'autre partie le demande. Le cas dont il s'agit étoit tacitement excepté; car on ne ſauroit préſumer qu'un prince, par exemple, qui auroit donné pour *otage* ſon propre fils, ſon héritier préſomptif, ait prétendu qu'au cas qu'il vînt à mourir lui-même, l'état fût privé de ſon chef. (*D. J.*)

OTALGIE, ſ. f. (*Médec.*) Une douleur d'oreille quelconque peut s'appeller *otalgie*, mais ſur-tout ſi cette qu'on reſſent à cette partie eſt intérieure & violente.

La douleur interne de l'oreille qui vient à la ſuite de quelque inflammation, eſt dangereuſe; on la diminue par la ſaignée, & enſorte par l'évacuation du pus; il faut y appliquer les émolliens anodyniſtiques, & relâcher le ventre.

Il faut deſſécher l'érésipele à la faveur des abſorbans ſecs, & de l'application des doux aſtringens.

Si c'eſt un catarre ou l'écoulement de quelqu'humeur tenue & âcre, qui produit la douleur d'oreille, il faut détremper cette humeur & l'adoucir par des lotions émollientes, chaſſer la matiere par les veſicatoires, les ventouſes, & en faire la dérivation ſur une autre partie en lâchant le ventre. (*D. J.*)

OTARDE, *voyez* OUTARDE.

OTELLES, *terme de Blaſon*. Bouts de fer & piques aſſez larges par derriere qu'on a appellés *amandes pelées*, à cauſe qu'ils en ont la figure; on charge quelquefois l'écu de ces bouts de fer; quelques-uns font venir ce mot de *haſſale* ou *haſſila*, pique ou lance.

OTENE, (*Géog. anc.*) contrée de l'Arménie, ſelon Pline, *liv. XII. c. xiv.* Etienne place le peuple *Otani* vers le fleuve Cyrus avec les Obaréniens. (*D. J.*)

OTER, v. act. (*Gram.*) c'eſt ou ſouſtraire, ou priver, ou tranſporter, ou éloigner, ou déplacer, ou diminuer, ou arracher, ou perdre, *&c.* *ôter* cet enfant de la voie des carroſſes; ôi de 9 *ôte* 5, reſte 4; on lui a *ôté* juſqu'à ſes ſouliers; la violence de ſa paſſion lui a *ôté* la raiſon, *&c.*

OTER, (*Jardin.*) on dit *ôter* une branche à un arbre; *ôter* le trop de fruit noué pour que le reſte vienne plus beau; *ôter* un chancre, de la mouſſe; *ôter* le trop de chevelu, de racines & autres.

OTER SES DENTS, ſe dit d'un pouſſin, lorſque quelques-unes de ſes dents de lait tombent pour faire place à d'autres; ce cheval *ôte* ſes dents de trois ans.

OTEVENT, ſ. m. (*Charpenter.*) c'eſt un aſſemblage de cinq ou ſix planches qu'on met au-deſſus d'une boutique pour la garantir du vent, de la pluie & du ſoleil; on a fait de ce terme celui d'*auvent*, dont on ſe ſert aujourd'hui. (*D. J.*)

OTHIN, ſ. m. (*Mythol.*) ce mot s'écrit encore *Otin* & *Odin*, nom propre d'un dieu des anciens Danois. Leurs principaux dieux étoient *Othin*, *Thor* & *Freyus*; c'étoit de grands hommes ou des conquérans qu'on avoit mis au nombre des dieux, comme Storlaſonius l'a prouvé. *Voyez auſſi* Bartholin, *Antiquit. Danicæ*, & SAXO-Grammaticus, *Hiſt. Dan.* (*D. J.*)

OTHOMAN *ou* OTTOMAN, (*Gram.*) on dit l'empire *Ottoman*, l'empereur *Ottoman*; cette dénomination vient d'*Othoman* ou *Oſman*, premier empereur des Turcs. Oſman n'étoit que le fils d'un payſan nommé *Orthogule*: voilà l'origine de tous ces potentats juſqu'à ce jour. *Voyez* MUSULMAN, TURC.

OTHONNA, (*Hiſt. nat.*) pierre connue des anciens, qui ſe trouvoit en Egypte & qui étoit d'une couleur d'airain, on croit que c'eſt la pyrite. (—)

OTHONA, (*Géog. anc.*) ancienne ville de l'île de la grande-Bretagne, ſur le rivage Saxon. Le ſavant Baxter penſe que cette ville a été engloutie par la mer, & que Maldon eſt *Othona nova*. (*D. J.*)

OTHRYS, (*Géog. anc.*) montagne de Theſſalie; c'eſt là, dit Strabon, que prend ſa ſource l'Enipée, groſſi par l'Apidan, riviere qui vient de Pharſale. Stace dit dans ſon *Achilleide*, *l. I.*

Jam

Jam triſtis Pholoe, jam nubilus ingemit Othrys.

Virgile y met des Cemaures, & dit *Æneid. l. VII. verſ. 675.*

Deſcendunt Centauri amoeni Otrynque *arvalem*
Linquentes curſu rapido. (*D. J.*)

OTOURAK, *terme de relation*, c'eſt le nom que l'on donne dans les troupes Ottomanes aux ſoldats que l'on paie ſans qu'ils aillent ſervir en campagne: l'aga des janiſſaires a ſous lui pluſieurs milliers de janiſſaires à monte-payes, qu'ils appellent *otourak*, c'eſt-à-dire gens de repos. *Du Loir.* (*D. J.*)

OTRANTE, (*Géog.*) province d'Italie au royaume de Naples, bornée *N.* par la terre de Barri & par le golfe de Veniſe, *E.* par le même golfe, *S. O.* par un grand golfe qui eſt entr'elle & la Baſilicate. Cette contrée montagneuſe abonde en olives, en figues & en vin. Elle eſt fort expoſée aux courſes des corſaires Turcs. C'eſt du cap d'*Otrante* que Pyrrhus conçut autrefois le deſſein extravagant de joindre par un pont l'Italie à la Grece: il auroit eu 13 lieues de quatre mille pas chacune.

La terre d'*Otrante* comprend l'ancienne Calabre & la Meſſapie où étoient les peuples *Tarentini*, *Calabri*, *Salentini & Japygæ*. Elle a près de 120 milles de côtes, & eſt ſouvent broutée par les *cavalettes*, ſorte de ſauterelles; mais les corſaires Turcs y ſont bien plus à craindre: car quand ils y font des deſcentes, ils pillent la campagne & emmenent en eſclavage tous les habitans qu'ils peuvent ſurprendre; cependant malgré de ſi grands inconvéniens, la terre d'*Otrante* eſt peuplée, & compte au nombre de ſes villes quatre archevêchés & dix évêchés. (*D. J.*)

OTRANTE, (*Géog.*) ancienne ville d'Italie au royaume de Naples, capitale de la terre d'*Otrante*, avec un archevêché & un port. Les Turcs la prirent ſous Mahomet II. Ferdinand, roi de Naples, la reprit. Elle eſt à l'embouchure du golfe de Veniſe, à 24 milles S. de Tarente, 16 S. E. de Brindiſi. *Long.* 36. 10. *lat.* 41. 21.

Les Latins ont connu cette ville ſous le nom d'*Hydrus*, au genit. *Hydruntis*, ville de la Pouille la plus proche de la côte d'Epire. Son port qui eſt à 40 milles du cap de Leuca, étoit beaucoup meilleur avant que les Vénitiens l'euſſent gâté, & l'on doit être ſurpris qu'il n'ait point été réparé, puiſqu'étant bien entretenu, il rendroit un roi de Naples maître de l'entrée du golfe, en cas de mésintelligence entre lui & les Vénitiens. (*D. J.*)

OTRARE, (*Géog.*) ville d'Aſie dans le Turkeſtan. Elle eſt arroſée par la riviere de Sehaſeh, & n'eſt pas loin de celle de Balaſſagoon. Alfaras & Albiruni, ſuivis par Abulfeda, lui donnent 88. 30. de *longitude*, & 44 *de latitude*.

OTRICOLI, (*Géog.*) en latin *Otriculum* ou *Obriculum* dans Tite-Live; autrefois ville celebre de l'Ombrie, à préſent village d'Italie dans l'état de l'Egliſe, au duché de Spolette, & aux confins de la Sabine. Les ruines de l'ancienne *Otriculum* ſont dans la plaine, aſſez près de la hauteur ſur laquelle eſt le village préſent *Otricoli*.

OTRUCHE, ſ. f. (*Botan.*) nom que le peuple donne à l'impératoire. *Voy* IMPERATOIRE. *Botan.* (*D. J.*)

OTTENWALD, (*Géog.*) c'eſt à-dire la forêt d'Otton, en latin *Ottonis ſylva*; petit pays d'Allemagne au palatinat du Rhin, entre le Main & le Necker, aux confins de la Franconie & de l'électorat de Mayence. Il appartient à l'électeur Palatin, & n'a ni villes ni bourgs.

OTTESUNDE, (*Géog.*) en latin moderne *Ottonis fretum*, détroit ou bras de mer du Jutland ſeptentrional entre l'Iſle de Thyholm au Nord, & le pays de Lemwick au Midi: ce détroit ſépare la diocèſe d'Alborg au Nord de ceux de Ryben & de Viborg. On lui a donné le nom d'*Ottun*, parce qu'un empereur de ce nom alla dans le Jutland juſque-là. (*D. J.*)

OTTONA, (*Hiſt. mod.*) les Japonois donnent ce nom à un magiſtrat chargé de l'inſpection de chaque rue dans les villes. Ce ſont des eſpeces de commiſſoires qui veillent à la police de leur diſtrict; ils ont ſoin que l'on y faſſe exactement la garde pendant la nuit & que les ordres des gouverneurs ſoient exécutés. L'*ottona* eſt élu par les notables de chaque rue, & approuvé par le gouverneur; il a ſous lui des lieutenans qui l'aſſiſtent dans ſes fonctions, ainſi qu'un greffier.

OUABACHE, (*Géog.*) grande riviere de l'Amérique ſeptentrionale dans la Nouvelle France, à laquelle M. de Liſle donne auſſi le nom ridicule de S. *Jérôme*. Cette riviere eſt formée par l'Ohio, & de la riviere des Miſmis. Le pays qu'elle arroſe ſont de vaſtes prairies à perte de vûe, où ſe trouve une quantité prodigieuſe de ces bœufs ſauvages, qu'on appelle *bœufs illinois*. (*D. J.*)

OUAGE ou OUAICHE, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt le ſillage ou la trace que le vaiſſeau fait à la mer. Tirer un vaiſſeau en *ouaiche*, ou la *tonne* ou *remorquer*, c'eſt ſecourir un vaiſſeau qui eſt incommodé, ou qui marche mal, en le tonnant ou remorquant par l'arriere d'un autre vaiſſeau, ce qui ſe fait ainſi. Le vaiſſeau qui remorque, ou tire en *ouaiche*, attache le bout d'un cable ou d'une hauſſiere, au pié de ſon grand mât, & faiſant paſſer l'autre bout par un ſabord de l'arriere; il fait porter ce bout à bord du vaiſſeau incommodé, & l'y ayant fait amarer au pié du mât de miſaine, il tire & remorque ce vaiſſeau.

Trainer un pavillon ennemi en *ouaiche*, c'eſt mettre à l'arriere de ſon navire le pavillon qu'on a pris ſur l'ennemi, & on le laiſſe pendre en bas juſqu'à fleur d'eau; c'eſt pour marquer qu'on revient victorieux.

OUAILLE, ſ. f. (*Gramm.*) troupeau de brebis. Il ne ſe dit guere qu'en figure: ce qui rend plaiſant le mot d'une femme de campagne, qui diſoit à ſon curé: Il „ faut que j'aille à mes *ouailles*, comme vous aux vô„ tres „.

OVAIRE, ſ. m. (*Botan.*) parmi les Botaniſtes le mot *ovaire* déſigne l'endroit où les ſemences des plantes ſont attachées, & où elles reçoivent leur nourriture: Il y a des plantes dont l'*ovaire* eſt découvert, comme celui des renoncules, du clématitis, *&c.* Il y en a d'autres dont l'*ovaire* eſt fait en cornet, en gaîne, en boëte *&c.* & par conſéquent dont les ſemences ſont couvertes, comme on le voit dans l'aconit, dans la linaire, dans l'apocin, *&c.* Ainſi le mot d'*ovaire* eſt plus étendu que celui de capſule, car toutes les capſules ſont des eſpeces d'*ovaire*, & tous les *ovaires* ne ſont pas des capſules. (*D. J.*)

OVAIRE, ſ. m. (*Anatom.*) les deux corps blanchâtres, ovales, applatis, qu'on nomme *ovaires*, attachés aux côtés du fond de l'uterus, ſi petits avant l'âge de puberté, relevés & polis dans cet âge, ridés dans les vieilles, & remplis de cicatrices dans celles qui ont eu pluſieurs enfans, ſont d'une ſubſtance encore inconnue; voici ce qu'en diſent les Anatomiſtes.

Ces organes ſont ſitués dans le baſſin de l'hypogaſtre ſur la face interne de l'os des îles, aux côtés du fond de la matrice, dont ils ne ſont éloignés que de deux bons travers de doigt.

Ils ſont attachés à ce viſcere par un ligament fort, que les anciens prenoient mal à-propos pour un vaiſſeau déférant, puiſqu'il n'eſt pas creux; & les trompes de Fallope leur tiennent encore lieu d'une ſeconde attache à la matrice, auſſi bien que ſes ligamens larges, ſur leſquels ils ſont placés: par-en haut, ils ſont attachés aux vaiſſeaux ſpermatiques, par le moyen du péritoine, de ſorte qu'ils y ſont comme ſuſpendus. Lorſque les femmes ne ſont pas groſſes, leur ſituation eſt parallele au fond de la matrice; mais au tems de la groſſeſſe, ils approchent plus de ſes côtés & de ſon cou, dont ſon fond ſe trouve alors fort éloigné.

La figure des *ovaires* n'eſt pas exactement ronde, mais large & applatie, tant à leur partie antérieure, qu'à leur partie poſtérieure; & leur ſurface eſt inégale dans les vieilles femmes, mais égale & polie dans les jeunes.

Leur grandeur eſt différente ſelon les âges: les jeunes filles les ont d'un plus gros volume que les femmes d'un âge avancé; leur groſſeur n'excede pas néanmoins pour l'ordinaire celle d'un œuf de pigeon.

Ils ſont couverts de deux membranes: l'une qui leur eſt propre, & l'autre qu'ils empruntent du péritoine. Etant dénués de ces membranes, leur ſubſtance paroît aſſez blanche: elle eſt compoſée de membranes & de fibres attachées lâchement les unes avec les autres; & entrelaſſées de beaucoup de veines, d'arteres & de nerfs. Leurs veines & leurs arteres viennent des ſpermatiques, & ils reçoivent des nerfs des intercoſtaux; ils ont auſſi des vaiſſeaux lymphatiques, qui ſe déchargent dans le réſervoir de chyle.

Il y a des choſes bien ſingulieres à remarquer dans les *ovaires*: il ne s'y rencontre que trop communément de petites véſicules, qui ſont remplies d'une eau claire & limpide, leſquelles étant cuites comme les œufs des volatiles, deviennent dures, & ont la même couleur & le même goût que la blanc de ces œufs; ce qui eſt cauſe qu'on les prend pour la matiere de la génération; qu'on les fait ſervir aux mêmes uſages que les œufs des oiſeaux,

qu'on leur en donne le nom, & celui d'*ovaires* aux deux organes qui les contiennent. Ces œufs ont chacun deux membranes propres, qui ſont parſemées d'un grand nombre de petites branches de veines, d'arteres & de nerfs.

On trouve quelquefois dans les *ovaires* des véſicules qui contiennent une humeur aqueuſe, & qui ſont quelquefois plus groſſes que les œufs mêmes; mais qui ne s'endurciſſent point quand on les fait cuire: ce ſont de faux œufs qu'on appelle des *hydatides*.

Les œufs different beaucoup les uns des autres dans un même *ovaire*. Dans les femmes les plus gros œufs ne paſſent pas la groſſeur d'un pois, on les trouve dans tous les animaux. L'âge & la groſſeſſe y apportent un grand changement; ces dans les jeunes animaux ils ſont fort petits, & plus gros dans ceux qui ſont âgés. On en trouva quelquefois juſqu'à 20 dans un *ovaire*, enfermés chacun dans une petite cellule, à laquelle ſe terminent beaucoup de veines & d'arteres, tant pour porter la nourriture à l'œuf, que pour remporter le ſuperflu.

Dans l'ouverture des cadavres des femmes, on a trouvé quelquefois un des *ovaires* de la groſſeur du poing, rempli d'une humeur gluante, verdâtre, & quelquefois pleine de cheveux. On a trouvé encore ces mêmes *ovaires* charnus, & d'autres ſois d'un volume ſi conſidérable, qu'ils contenoient pluſieurs livres d'eau: quelquefois on y a rencontré de petites pierres, du ſuif & choſes ſemblables. Dans une femme âgée de 24 ans, M. Ruyſch y a trouvé des dents, entr'autres une dent molaire. *Voyez auſſi les mém. de l'acad. des Sciences, ann.* 1743.

La plûpart des anatomiſtes modernes croient que les œufs étant rendus féconds, lorſqu'ils ſont pénétrés par la partie ſpiritueuſe de la liqueur ſéminale, ſont portés des *ovaires* des femmes dans la matrice par les trompes de Fellope, où les petites découpures du morceau frangé les ont engagés; qu'ils s'accroiſſent dans la cavité de ce viſcere par la nourriture qui leur eſt fournie, & que la matiere intérieurement contenue dans ces œufs, ſert à former le fœtus, & ſes enveloppes à produire l'arriere-faix.

Ils étoient pluſieurs raiſons pour appuyer leur ſyſtême que le fœtus ſe forme de cet œuf qui ſe détache de l'*ovaire*. 1°. Tous les animaux ont des *ovaires*: 2°. Riolan, Graaf, Euſtachius, rapportent qu'ils ont trouvé le fœtus dans les tuyaux par où paſſent ces œufs: 3°. on a trouvé un fœtus dans les trompes, d'où il a été retiré âgé de 21 mois, & la mere n'eſt pas morte dans l'opération. *Voyez* auſſi l'obſervation de M. Littre dans les *Mém. de l'acad. des Scienc. ann.* 1701. 4°. M. Ruyſch a fait voir un œuf détaché récemment de la trompe, courbée vers l'*ovaire* pour recevoir cet œuf: 5°. l'expérience de Nuck appuie fortement cette opinion. Il prit une chienne, & quelques jours après l'avoir fait ſaigner, il trouva deux œufs qui étoient fort groſſis dans l'*ovaire*; il lia la corne de la matrice qui regardoit ces œufs, il referma la plaie; & 21 jours après ayant ouvert cette chienne, il vit deux fœtus dans la corne, entre la ligature & l'*ovaire*. 6°. Enfin les femelles ne ſauroient concevoir ſans les *ovaires*; car les chiennes qu'on a coupées ne conçoivent pas, & n'ont plus aucun penchant à l'amour, comme ſi les *ovaires* ſeuls les y excitoient. (*D. J.*)

OVAIRE, *pierre*, (*Hiſt. nat.*) *lapis ovarius*; pierre formée par un aſſemblage de petits globules ſemblables à des œufs de poiſſon. *Voyez* OOLITE. (—)

OVALE, ſ. f. (*Botan.*) on appelle en Botanique un fruit *ovale*, non-ſeulement celui qui approche de la figure d'un œuf, mais encore celui dont le coupe d'un bout à l'autre reſſemble à une *ovale* méchanique, & quelquefois les deux bouts en ſont pointus. (*D. J.*)

OVALE, (*Géom.*) eſt une figure curviligne oblongue dont les deux diametres ſont inégaux, ou une figure renfermée par une ſeule ligne courbe, d'une rondeur non uniforme, & qui eſt plus longue que large, à-peu-près comme un œuf, *ovum*, d'où lui eſt venu le nom d'*ovale*. *Voyez* ALLONGÉ.

L'*ovale* proprement dite, vraiment & ſemblable à un œuf, eſt une figure irrégaliere, plus étroite par un bout que par l'autre, en quoi elle differe de l'ellipſe, qui eſt une *ovale* mathématique, également large à ſes deux extrémités. *Voyez* ELLIPSE.

Le vulgaire confond ces deux eſpeces d'*ovales*: les Géometres appellent l'*ovale* proprement dite, *fauſſe ellipſe*.

Voici la méthode la plus en uſage parmi les ouvriers pour décrire l'*ovale*, appellée communément *ovale du Jardinier*, & qui n'eſt autre choſe qu'une ellipſe. On prend une corde *E f m* (*Pl. géom. fig.* 48.) dont la longueur ſoit égale au grand diametre de l'*ovale* & dont on retranche les extrémités aux deux points, ou clous *E F*, qui ſont ſur le grand diametre, enſuite par le moyen d'un ſtile *M*, on conduit la corde autour de ces deux points: l'*ovale* eſt d'autant plus oblongue, que les deux points, ou clous *E F*, ſont plus éloignée l'un de l'autre. *Voyez* ELLIPSE.

Voici une maniere de décrire une eſpece d'*ovale*. Ayant décrit (*fig. 25 ſect. con.*) les deux cercles *A C*, ſoient tirées deux lignes *A E*, *C E*, telles que $CE = AE + AB - CD$. Il eſt conſtant que $AE + AB$, ſera $= CE + CD$; & qu'ainſi du centre *E*, & du rayon *E D*, on pourra décrire un arc *B D*, qui touchera les deux cercles en *B* & en *D*. Si on en fait autant de l'autre côté on aura l'*ovale* complette *B D d b*.

Si les deux cercles *A*, *C*, ſont inégaux, alors l'*ovale* ſera plus large à une extrémité qu'à l'autre. S'ils ſont égaux, elle ſera également large à ſes deux extrémités. Il y a des géometres qui, dans ce dernier cas, regardent l'*ovale* ainſi décrite, comme une eſpece d'ellipſe; mais il eſt aiſé de prouver qu'ils ſe trompent, car l'ellipſe n'eſt point compoſée d'arcs de cercles. *Voyez* ELLIPSE. (*O*)

OVALE, *en Anatomie*, eſt un nom que l'on donne à différentes parties, qui ont ou la figure d'un œuf, ou d'une ligne qu'on appelle *ovale* ou *ellipſe*. *Voy.* ELLIPSE.

C'eſt dans ce ſens qu'on appelle la partie du cerveau ſituée entre la ſubſtance tendre & les ventricules latéraux *le centre ovale*; parce que la ſubſtance médullaire repréſente un œuf. *Voyez* CERVEAU.

Le trou *ovale* ou *trou botal* du cœur du fœtus, *voy.* FŒTUS & CŒUR, & la trou *ovale* des os des iſles, *voyez* OS DES ISLES.

Les trous *ovales* de la baſe du crâne. *Voy.* CRANE.

OVALE *allongée* ou *rampante*, (*Archit.*) dans le premier cas, c'eſt la cheville allongée de la coquille d'un eſcalier *ovale*; & dans le ſecond, c'eſt une *ovale* baſſe ou irrégaliere, qu'on trace pour trouver des arcs rampans dans les murs d'échiffre d'un eſcalier. *Daviler*, (*D. J.*)

OVALES, *dans l'orgue*, ce ſont les levres ſupérieures des tuyaux des tourelles. *Voyez* MONTRE *de* 16 *piés*, & les *fig.* 1 & 31 *Pl. d'orgue*.

OVALE DE JARDINIER, (*Jardinage.*) c'eſt une figure qui ſe trace par le moyen d'un cordeau, dont la longueur doit être égale aux plus grands diametres de l'*ovale*, & qui eſt attaché par ſes extrémités à deux piquets, auſſi plantés dans le grand diametre, pour former cet *ovale* d'arc. (*D. J.*)

OVALE, machine dont nous avons expliqué l'uſage, & donné le deſcription à l'*article* DENTELLE.

OU-ANGOU, ſ. m. mets dont les habitans des îles Antilles font uſage: il ſe fait avec de la farine de manioc bouillie dans de l'eau juſqu'à la conſiſtence d'une pâte molle, mais aſſez ſolide pour pouvoir en former des boulettes entre les doigts: on y ajoute avant la cuiſſon, un peu de ſel & du piment.

Le *ou-angou* ſe mange rarement ſeul: on s'en ſert par préférence au pain, lorſqu'on veut ſe régaler de calalou ſorte de farce compoſée d'herbes potageres, de crabes & de poiſſon. *Voyez* CALALOU. (*M. LE ROMAIN*)

OU-ARACABA, ſ. m. c'eſt un morceau de bois en forme de planche fort épaiſſe, d'environ 3 piés de hauteur, ſur enfant de largeur à ſa partie ſupérieure, & d'un pié & demi à deux piés par le bas, ayant la figure d'un trapeze élevé debout ſur le plus petit de ſes côtés, & poſé en travers ſur la proue d'une pirogue caraybe. Cette piece eſt ordinairement ſculptée ſur ſa ſurface extérieure, d'une eſpece de bas-relief, repréſentant une groſſe tête hideuſe, de figure ovale, plate, & vue de face, dont les yeux & la bouche ſont formés avec des morceaux de coquillages incruſtés dans le bois. La grandeur énorme de cette tête ne laiſſe vers le bas de la planche qu'un eſpace d'environ un pié au plus, dans lequel eſt peint à plat, & ſans relief, le corps diſproportionné du monſtre, repréſentant à-peu-près celui d'un lézard à queue courte; le tout barbouillé de blanc & de noir d'une façon biſarre: c'eſt une eſpece de maboye ou idole caraybe. *Voyez* MABOYA. (*M. LE ROMAIN.*)

OU-AROULY, ſ. m. corbeille très-proprement ouvragée, & ſiſſue de brins de latanier & de roſeau, ferrés & paſſés les uns entre les autres.

Le fonds de cette corbeille eſt parfaitement quarré, d'environ un pié de largeur; mais ſes bords de cinq à ſix pouces de hauteur, s'évaſent à meſure qu'il s'élevent, & ſe terminent en rond autour d'un cercle, lequel eſt ſurmonté d'une baluſtrade à jour, de 2 à 3 pouces de hauteur; le tout eſt ſupporté ſur 4 petits piés, hauts de 4 à 5 pouces & peints en rouge. Les ſauvages em-

ploient

ploient le *ouarouly* à-peu-près aux mêmes uſages que le matatou. *Voyez* MATATOU. (*M. le Romain.*)

OU-ATREGAN, ſ. m. (*Hydr.*) canal que l'on coupe dans un terrein afin d'en faire écouler l'eau. *Voy.* CANAL, *&c.* Ce mot, qui n'eſt pas fort uſité, vient de l'anglois *water*, qu'on prononce *ouatre*, & qui ſignifie *eau*, & *gang*, *amas*.

OUATE, ſ. f. (*Comm.*) eſpece de coton très-fin & un peu luſtré. Quoique quelques auteurs prétendent que la véritable *ouate* ſe trouve en orient, autour de quelques fruits à qui elle ſert de premiere enveloppe; il eſt néanmoins certain que l'*ouate* eſt produite dans les gouſſes d'une plante qui croît communément en Egypte, & que quelques curieux cultivent par rareté.

Cette plante ſe plaît dans des lieux humides & marécageux, ſes feuilles ſont aſſez larges, rondes & arrondies par le bout; ſes fleurs ſortent en bouquets qui forment une maniere d'ombelle, & elles ont leurs feuilles renverſées comme celles de martagon. L'*ouate* eſt renfermée dans des gouſſes qui s'ouvrent quand elles ſont en maturité; la ſemence qui s'y trouve mêlée eſt petite, ronde, plate, tirant ſur le gris-brun. C'eſt d'Alexandrie que l'on tire cette marchandiſe, & elle vient en France par la voie de Marſeille.

Il y a encore une ſorte de coton que l'on nomme auſſi *ouate*, quoiqu'improprement; ce n'eſt autre choſe que la bourre ou premiere ſoie qui couvre la coque de vers à ſoie: on la fait bouillir, & après cette eſpece de préparation, on la vend pour la véritable *ouate*, quoiqu'elle n'en approche en aucune maniere, ni pour la fineſſe, ni pour la beauté.

Les *ouates* ne ſervent que pour fourrer des robes de chambre, des courtepointes, & autres meubles ou habillemens qu'elles rendent très-chauds ſans les rendre peſans. Elles ont communiqué leur nom à preſque toutes les autres fourrures qui ſe mettent entre deux étoffes; & l'on appelle communément *ouatée*, une robe fourrée, un jupon, *&c.* quoique le plus ſouvent on n'y emploie ſimplement que du coton ordinaire ou de la laine. *Savary.* (*D. J.*)

OVATION, ſ. f. (*Antiq. rom.*) *ovatio*; petit triomphe, qui ne conſiſtoit qu'en une aſſez modique pompe, comparée à celle du grand triomphe. Ici le vainqueur, vêtu ſeulement d'une robe blanche bordée de pourpre, marchoit à pié, ou à cheval, à la tête de ſes troupes, ſans autre marque de ſes ſuccès, que les acclamations populaires, que quelques couronnes de myrte, & qu'une partie de ſon armée qui le précédoit au ſon des flutes. Le ſénat nécomains, les chevaliers, & les principaux citoyens, aſſiſtoient à ſon triomphe, dont la marche ſe terminoit au capitole, où l'on ſacrifioit aux dieux des brebis blanches; mais dans le grand triomphe la vainqueur, monté ſur un char, étoit couronné de lauriers, & précédé de lauriers; il parcouroit la ville jonchée de fleurs, & ſe rendoit au capitole, où il ſacrifioit un taureau.

Cependant la même liberté qu'avoient les ſoldats de brocarder leurs généreux dans les grands triomphes, regnoit auſſi dans les *ovations*. Le conſul Valérius ayant fait des levées malgré la faction de Ménenius tribun du peuple, & ayant repris par ſa valeur la forteresſe de Curavanne ſur les ennemis, le ſénat lui décerna l'honneur du petit triomphe. Il crut devoir le lui accorder, quoiqu'il fût mal voulu du peuple & de l'armée, tant à cauſe de l'oppoſition qu'il avoit faite à la loi agraire, propoſée par le même tribun Ménenius, que parce qu'il avoit mis tout le butin dans le tréſor de l'épargne. Le ſoldat ne manqua pas, dit Tite-Live, d'uſer de ſa licence ordinaire, & de brocarder ſon général dans des chanſons groſſieres, où il affecta d'élever le mérite du tribun par une infinité de louanges, auxquelles le peuple qui étoit accouru en foule, répondit à l'envi par ſes acclamations. Les nouveaux applaudiſſement du peuple jetterent plus d'effroi dans le ſénat, que n'avoit fait l'inſolence du ſoldat à l'égard du conſul.

Le petit triomphe a été nommé *ovation*, dit Denis d'Halicarnaſſe, d'un mot grec que les Romains ont corrompu: le mot grec dont Denis d'Halicarnaſſe prétend que les Romains firent celui d'*ovatio*, eſt ὀυαμὸς, qui ſignifie *clameur* ou *cri de joie*, que pouſſent les ſoldats après le gain d'une bataille. La corruption de ce mot eſt le changement de l'o en o, qui n'eſt pas extraordinaire chez les Grecs. Ce ſentiment eſt appuyé de Feſtus: *quaſi vero romani*, dit cet auteur, ὀυαμὸν, *græcorum vocem, quæ clamorem ſignificat*, ovationis *nomine voluerint imitari*: „ comme ſi les Romains, dit-il, euſſent voulu „ imiter des Grecs, le mot ὀυαμὸς, qui ſignifie *cri de* „ *joie*, par celui d'*ovatio* „.

Pour donner encore une interpretation plus préciſe du mot grec ὀυαμὸς, ou ὐὸς, d'où les Romains formerent le terme d'*ovatio*, quelques ſavans croient pouvoir le tirer de l'ancien cri de joie ὐοῖ ou ὐὸς, que les Grecs faiſoient retentir dans les bacchanales en l'honneur de Bacchus. Les Romains dans ce nouveau genre de triomphe, empruntérent ces mêmes termes ὐοῖ, ὐὸς, par leſquels ils applaudiſſoient au vainqueur, & pour en conſerver l'origine, ils le nommerent *ovatio*; de même que les Grecs firent le mot ὐοάζω, pour ſignifier *applaudir*, les Latins firent pareillement celui d'*ovare*, pour ſignifier la même choſe. D'où vient qu'on lit dans Virgile, *liv. VI. de l'Enéide*:

Evantes orgia circum
Ducebat phrygias.

Enſuite du verbe *ovare*, les Romains firent le nom *ovationes*, pour rendre l'ὀυαμὸς des Grecs. Enfin par une corruption qui fit perdre de vûe l'ancienne étymologie, ils firent le mot *ovatio*.

Plutarque dans la vie de Marcellus, donne une autre origine au mot *ovatio*; il prétend que les Romains l'ont tiré du latin *ovis*, parce que, dit-il, ceux à qui l'on accordoit le petit triomphe, n'immoloient à Jupiter qu'une brebis; tandis que ceux qui avoient les honneurs du grand triomphe, ſacrifioient un taureau. Cette étymologie de Plutarque eſt la plus généralement approuvée.

Quoi qu'il en ſoit, Poſthumius Tubertus fut le premier conſul pour lequel on établit, vers l'an 325 de Rome, ce nouveau genre de triomphe qu'on appella *ovation*; on le lui décerna pour la victoire qu'il remporta ſur les Sabins. Le ſénat voulut mettre quelque diſtinction entre lui & ſon collegue, qui eut les honneurs du grand triomphe, pour lui faire ſentir le mauvais ſuccès de ſa premiere entrepriſe. Dans la ſuite, on n'accorda que l'*ovation*, à ceux qui avoient remporté la victoire ſans grande perte de la part des ennemis, ſans terminer la guerre, ou qui n'avoient défait que des rebelles, des eſclaves, des pyrates, en un mot, des ennemis de peu de conſéquence pour la république.

Enfin on décerna quelquefois l'*ovation* à ceux qui n'étant chargés d'aucune magiſtrature, ni d'aucun commandement en chef, rendoient à l'état des ſervices importans. Nous trouvons, par exemple, qu'un particulier obtint cet honneur l'an de Rome 800. ſa patrie d'Aalns Plautius qui, ſous les auſpices de Claude, réduiſit en province la partie méridionale de la Grande-Bretagne. L'empereur lui fit décerner le petit triomphe, vint au-devant de lui le jour qu'il entra dans Rome, l'accompagna pendant la cérémonie, & lui donna toujours la main. Il me ſemble qu'on ne connoît point d'*ovation* poſtérieure à celle de Plautius. (*D. J.*)

OU-AYCOU, ſ. m. morceau d'étoffe de coton, de 8 à 10 pouces de largeur, ſur 4 à 5 de hauteur, très-proprement travaillé, & brodé de petits grains d'émail, de dents de poiſſon, de morceaux de corail, & de petits cocos noirs, & bordé d'une frange brune.

Le *ou-aycou* ſert aux femmes caraybes pour couvrir leurs parties naturelles, au moyen de deux petites cordes de coton, attachées aux deux coins d'en-haut de cette piece, & paſſées autour des reins en forme de ceinture: quelques-uns le nomment *camiſa*; mais ce mot eſt eſpagnol.

OUAYNE, l', (*Géog.*) petite riviere de France dans le Poitou. Elle a ſa ſource à un bourg du même nom, qui eſt ſitué dans l'élection de Gien; & elle tombe dans le Loin au N. E. de Montargis. (*D. J.*)

OUBLI, ſ. m. (*Gramm.*) terme relatif à la mémoire. Tomber dans l'*oubli*, c'eſt paſſer de la mémoire des hommes. Ce ſont les hommes de génie qui envient les grandes actions à l'*oubli*. Il y eut, dit Horace, des héros avant le regne d'Agamemnon; mais leurs noms ſont tombés dans l'*oubli*; une nuit éternelle enſévelit leurs actions; on ignore leurs travaux; on ne les regrette point; on ne donne point de larmes à leurs malheurs, parce qu'il ne s'eſt point trouvé un homme inſpiré des dieux, qui les ait chantés. Le poëte, au défaut d'un héros, peut chanter les dieux, la nature, & celle que ſon cœur adore, & s'immortaliſer lui-même. Les autres hommes au-contraire ne tiennent l'immortalité que de lui. Comparaiſon de la gloire qui s'acquiert par les lettres, & de celle qui s'acquiert par tout autre moyen; beau ſujet de diſcours académiques, où l'on n'auroit pas de peine à faire entrer l'éloge du fondateur de l'académie, du Roi, du cardinal de Richelieu, des gens de lettres, des académiciens, de tous les hommes illuſtres qui ont été honorés de ce titre; où l'homme lettré ne perdroit

droit rien de ſon importance, peſé dans la balance avec la grand politique, le grand capitaine, le grand monarque; & où il ne ſeroit pas difficile de prouver qu'une belle ode eſt bien une choſe auſſi rare, auſſi grande, auſſi précieuſe, qu'une bataille gagnée.

OUBLIE, *terme de Pâtiſſier*, ſorte de pâte déliée & légere, mêlée de ſucre, d'œufs, & quelquefois de miel, qui ſe cuit entre deux fers.

Il y a trois eſpecet d'*oublies*; les grandes *oublies*, qui ſont celles que les Pâtiſſiers ou leurs garçons vont crier la nuit dans Paris, à commencer le jour de S. Michel; elles s'appellent autrement *oublies plates*. Les *oublies de ſupplications*, ce ſont les gaufres; & les *oublies* qu'on nomme d'*étriers*, ce ſont les petits métiers.

Les Pâtiſſiers ſont qualifiés dans leurs ſtatuts, maîtres de l'art de pâtiſſier & *oublayeur*; & ſont obligés de faire chef-d'œuvre d'*oublayerie* auſſi bien que de pâtiſſerie. On appelle une *main d'oublies*, cinq *oublies*; c'eſt ordinairement à la main que ſe jouent les *oublies*. On joue quelquefois tout le cuiſſin ou corbillon. *Savary*. (*D. J.*)

OUBLIE, (*Juriſprud.*) droit d'*oublie*, redevance ſeigneuriale qui conſiſtoit autrefois en une certaine quantité de pains ronds & plats. On donna auſſi le nom d'*oublie* à toute rédevance en général, ſoit en grain, volaille, ou autre choſe. *Voyez ci-devant* OBLIAGE. (*A*)

OUBLIER, v. act. (*Gramm.*) perdre la mémoire; on *oublie* une langue qu'on a appriſe; on *oublie* quelquefois ſes amis dans l'abſence ou dans le beſoin; on *oublie* une injure; on n'*oublie* rien pour pallier ſes torts; on *oublie* de faire une viſite utile; on *oublie* le reſpect qu'on doit à un magiſtrat; on s'*oublie* quand on perd de vûe ce qu'on eſt; l'homme s'*oublie* dans le plaiſir; il y a des occaſions où il ne faut pas s'*oublier*, *&c.* D'où l'on voit combien de formes diverſes le beſoin fait prendre à ces expreſſions, & combien la langue eſt pauvre, comparée à la nature & à l'entendement.

OUBLIETTE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) lieu ou cachot dans certaines priſons de France, où l'on renfermoit autrefois ceux qui étoient condamnés à une priſon perpétuelle. On l'appelloit ainſi, parce que ceux qui étoient renfermés, étant retranchés de la ſociété, en étoient ou devoient être entierement *oublés*. Bonfons dans ſes *antiquités de Paris*, parlant d'Hugues Aubriot, prévôt de cette ville, qui fut condamné à cette peine, dit „ qu'il „ fut préché & mîtré publiquement au parvis Notre-„ Dame, & qu'après cela, il fut condamné à être en „ l'*oubliette*, au pain & à l'eau „.

OUCHE, L', (*Géog.*) en latin moderne *Uticenſis pagus*; pays de France dans la haute Normandie, au diocèſe d'Evreux. Il comprend les territoires de Conches, de Breteuil & de l'Aigle, & s'étend juſqu'à la forêt d'*Ouche*. Le territoire produit des grains, du bois à bâtir, & quelques mines de fer. (*D. J.*)

OUCHE, L', (*Géog.*) en latin *Oſcarus*; riviere de France en Bourgogne. Elle traverſe le Dijonnois, paſſe à Dijon, & ſe jette dans la Saone. Elle a autrefois donné le nom de *pagus Oſcarenſis* au pays où elle coule. (*D. J.*)

OUD. ſ. m. *terme de Calendrier*, nom d'un des douze mois, d'un des douze ſignes, d'une des douze années du cycle duodénaire, chez les Turcs orientaux, & chez quelques peuples Tartares. (*D. J.*)

OUDAN, ſ. m. *terme de Calendrier*, onzieme mois de l'année des Arméniens de Guelfa, fauxbourg d'Iſpahan; leur année commençant au mois d'Octobre, l'*oudan* répond à-peu-près à notre mois d'Août.

OUDAZOU, (*Géog.*) ville du Japon, dont nous avons parlé ſous le nom que Kempfer lui donne, & qui eſt ODOWARA. (*D. J.*)

OUDENARDE, (*Géog.*) forte ville des Pays-Bas, dans la Flandre autrichienne, capitale de la châtellenie du même nom; Louis XIV. la prit en 1667, & la rendit au roi d'Eſpagne Charles II. par la paix de Nimegue. Le maréchal d'Humieres la bombarda en 1684. Les François y furent battus par les alliés en 1708. Elle eſt ſur l'Eſcaut, dans une vallée, à 5 lieues S. de Gand, 6 N. E. de Tournai, 11 N. O. de Mons, 21 O. de Bruxelles. *Long.* 21. 16. *lat.* 50. 49.

Quoi que diſent les auteurs flamands de l'antiquité d'*Oudenarde*, il paroît qu'elle ne doit ſon origine qu'aux comtes de Flandres. Elle s'eſt diſtinguée dans le dernier ſiecle par ſa manufacture de tapiſſerie d'haute-liſſe.

Cette ville eſt la patrie de *Druſius* (Jean), un des ſavans théologiens du xvj. ſiecle, & d'ailleurs très-verſé dans les langues orientales. Son recueil des fragmens des Hexaples; ſes notes critiques ſur l'Ecriture, & d'autres ouvrages de ſa plume, lui ont fait une grande réputation. Il mourut en 1616, âgé de 66 ans. (*D. J.*)

OUDENBORG, (*Géog.*) petite ville des Pays-Bas, dans la Flandre teutone, à 1 lieue d'Oſtende, & à 2 de Bruges. *Long.* 20. 35. *lat.* 51. 8.

OUDWATER, (*Géog.*) petite ville des Pays-Bas, dans la province de Hollande, ſur l'Yſſel, entre Gouda & Montfort, aux confins de la ſeigneurie d'Utrecht. *Long.* 22. 12. *lat.* 52. 2.

Cette petite ville a acquis plus de célébrité pour avoir donné la naiſſance à *Arminius* (Jacques), que par aucune autre particularité qui la concerne. Il y vit le jour l'an 1560, & devint profeſſeur en théologie à Leiden l'an 1603. Ses écrits theologiques ont fait bien du bruit dans les ſept Provinces-Unies, non-ſeulement il y condamne le ſupralapſaire Beze, mais de plus il établit qu'il ne faut reconnoître d'autre élection que celle qui a pour fondement l'obéiſſance des pécheurs à la vocation de Dieu par Jeſus-Chriſt. Il ſe fit un grand nombre de partiſans qui furent condamnés par le ſynode national; mais leur condamnation n'a ſervi qu'à étendre leur ſecte, qui a finalment triomphé de ſes adverſaires enſevelis. Arminius eſt mort en 1609, avec tous les ſentimens d'un homme dont la piété étoit véritablement éclairée. (*D. J.*) (1)

OUDON, L', (*Géog.*) en latin *Oldo* ou *Odo*, nom de deux petites rivieres de France, en Normandie, dont l'une coule dans le diocèſe de Bayeux, & l'autre ſépare les diocèſes de Lizieux & de Séez: toutes les deux ſe jettent dans l'Orne.

OUDRE; on a donné ce nom au dauphin & à l'épaulard. *Voyez* DAUPHIN & ÉPAULARD.

OVE, ſ. m. (*Architect. etraile.*) c'eſt une moulure ronde, dont le profil eſt ordinairement un quart de cercle: Vitruve l'appelle *échine*, & lui donne une convexité plus petite que celle d'un demi-cercle. Sa hauteur eſt de 3 à 6 minutes d'un module, & ſa ſaillie $\frac{6}{5}$ de la hauteur. On met les *oves* dans les moulures des corniches pour y ſervir d'ornement; & dans le chapiteau d'une colonne ou placé l'*ove* ſous l'abaque. *Voyez les édifices antiques de Rome* par Deſgodets. (*D. J.*)

OVES, ſ. m. pl. (*Archit.*) ornemens qui ont la forme d'un œuf renfermé dans une coque imitée de celle d'une châtaigne, & qui ſe taillent dans l'*ove*, *voyez* OVE.

On appelle *oves fleuronnés* ceux qui paroiſſent enveloppés par quelques feuilles de ſculpture; on en fait en forme de cœur; auſſi les anciens y mettoient-ils des dards pour ſymboliſer avec l'Amour. (*D. J.*)

OVERFLACKÉE, (*Géog.*) petite île des Pays-Bas, dans la partie méridionale de la Hollande, au-deſſus de l'île de Goiée.

OVER-ISSEL, L', (*Géogr.*) en latin *Tranſidalana provincia*, l'une des ſept Provinces-Unies, au-delà de l'Iſſel, bornée N. par la Friſe & le terrein de Groningue, O. par l'Iſſel, S. par le comté de Zutphen, E. par l'évêché de Munſter: on la diviſe en trois parties principales, qui ſont le pays de Drente, de Twente, & le Salland.

Il eſt remarquable que dans la province d'*Over-Iſſel* tous les gentilshommes qui y poſſedent des terres ſeigneuriales de la qualité requiſe, ſont partie des états de cette province. Lorſque la république paye ceſt mille florins, la

(1) On auroit beau prétendre qu'Arminius ait été un homme d'une pieté éclairée, on ne ſauroit nier en même tems qu'il n'ait été plongé dans un abyme d'erreurs oppoſées à la doctrine catholique. La fauſſeté qu'il attribuoit aux enfans non baptiſés encore, avec d'autres erreurs qu'on laiſſe pour cauſer court, ſes ſentimens & ſes penchans qu'il avoit pour le Pélagianiſme & pour le Socinianiſme, ſont aſſez voir qu'il n'avoit pas non plus aucun lumiere divine, qui n'éclaire jamais ceux qui marchent dans les ténebres de l'héréſie. Par rapport aux decrets de prédeſtination & de reprobation que les théologiens reconnoiſſent en Dieu, il étoit ſans doute moins blaſphemateur que les Calviniſtes rigides; puis qu'ayant convoqué un ſynode national, auquel ſe rendirent de toutes les parts de l'Europe les prédicans reformés par des députés qu'ils y envoyerent, à l'exception de la France qui par des cauſes d'état ne leur accorda pas la permiſſion d'y concourir; ils condamnerent le 14. novembre 1618 à Dordrecht où ils tinrent leur aſſemblée, les Arminiens comme profeſſans une doctrine erronée dans leurs égliſes, & infligerent des peines graves contre les réfractaires des déciſions de leur ſynode. (*W*)

la cotte-part de la province de Hollande eſt 58309 florins 1 ſol 12 deniers, & celle de l'*Over-Iſſel* eſt 3578 florins 8 ſols 4 deniers. (*D. J.*)

OVERLANDERS, ſ. m. pl. *terme de Marinier*. Les *overlanders* ſont des petits bâtimens qui navigent ſur le Rhin & ſur la Meuſe, & qui chargent ordinairement de la terre & du ſable pour faire des ouvrages de poterie & de verre. (*D. J.*)

OUESSANT, (*Géog. mod.*) île de France dans l'Océan, ſur les côtes de Bretagne, à l'oppoſite du conquêt. Elle a trois lieues de tour, & renferme pluſieurs hameaux & un château. Elle eſt entourée par quelques autres îles moins grandes, qu'on appelle les *îles d'Oueſſant*. *Long.* 12. 28. *lat.* 48. 30.

L'âge d'or, cette chimere ingénieuſe plus propre à exciter nos regrets que nos eſpérances, que l'imagination chérit & dont le ſentiment de la miſere humaine s'irrite; ce contraſte de l'âge véritable qui déchire l'ame après avoir amuſé l'eſprit; ce conte philoſophique enfin échappé à la bienfaiſance & à la verve dans l'ardeur de ſes ſouhaits pour la félicité des hommes; l'âge d'or s'eſt preſque réaliſé dans ce petit coin de la terre. La loi de nous les cœurs, la loi naturelle d'un côté & la loi des mœurs choiſis, le chriſtianiſme de l'autre forment les liens d'une harmonie éternelle entre ſes habitans, & diffipent ſans aigreur & ſans bruit par la voix de l'âge ces petits nuages inſéparables du tien & du mien. La probité y eſt une richeſſe commune, mais ſi néceſſaire que celui qui ne la poſſede pas eſt proſcrit ſans retour par un arrêt général. La chaſteté n'eſt pas l'unique dot, mais l'eſſentiel de la dot des filles dans ce canton ignoré. Celle qui ſe ſeroit miſe hors d'état de la porter à ſon époux, ſeroit bannie avec la même ſévérité que le voleur; car ces hommes ſimples, c'eſt-à-dire, ſages, penſent que la perte de la chaſteté eſt un vol fait à la ſociété conjugale. Quand les Philoſophes ont voulu faire un peuple d'hommes vertueux, ils ont étalé des ſpéculations pompeuſes, édifices majeſtueux élevés par le génie, mais coloſſes fragiles qui n'ont pû ſoutenir les tempêtes des grandes ſociétés. La ſimplicité de la nature eſt un cercle étroit qui ne convient qu'à un petit nombre d'hommes qui s'impoſent à tous la pratique de la vertu, parce qu'ils ſont ſans ceſſe obſervés par tous; ils y goûtent un bonheur que les colifichets philoſophiques de Platon & de l'Utopie ne prouvent point. Le peuple obſcur & conſéquemment heureux dont je parle, a dans ſon ſein, depuis le commencement de cette guerre, des défenſeurs qui pourroient bien lui faire acheter leur protection; les troupes..... je tremble pour lui quand je ſonge que la licence militaire eſt le tombeau des mœurs.

OUEST, ſ. m. *en termes de Coſmographie*, eſt un des points cardinaux de l'horiſon, & celui qui eſt diamétralement oppoſé à l'eſt. *Voyez* POINTS CARDINAUX, EST, *&c.*

L'*oueſt*, à proprement parler, eſt l'interſection du premier vertical & de l'horiſon, du côté où le ſoleil ſe couche. *Voyez* COUCHANT.

Le point où le ſoleil ſe couche, lorſqu'il eſt dans l'équateur, eſt nommé l'*oueſt* équinoctial ou vrai point de l'*oueſt*.

Le mot d'*oueſt* eſt principalement employé par les Marins pour déſigner le *couchant* ou l'*occident*, & les *vents* qui viennent de ce côté-là. Ainſi ils diſent un vent d'*oueſt*, faire route à l'*oueſt*, telle île eſt à l'*oueſt* de telle autre. Mais, dans l'uſage ordinaire, on ſe ſert plus communément du mot de *couchant* pour déterminer les poſitions des lieux. Ainſi on dit qu'une telle maiſon eſt expoſée au couchant, que la France a la mer au couchant, *&c.* (*O*)

OUGLY, (*Géog.*) ville d'Aſie dans l'Indouſtan, au royaume de Bengale. Elle eſt ſituée ſur le bord occidental du Gange, à 18 lieues de ſon embouchure. *Long.* 105. 30. *lat.* 22. (*D. J.*)

OUICOU, ſ. m. boiſſon compoſée par les Caraïbes avec des patates coupées, des bananes bien mûres, de la caſſave rompue par morceaux, du gros ſirop de ſucre, ou, à ſon défaut, des cannes à ſucre, le tout bien écraſé & mis en fermentation avec une ſuffiſante quantité d'eau claire dans de grands vaſes de terre cuite qu'ils nomment *canaris*: cette boiſſon, à l'amertume près, reſſemble à de la biere; elle eſt très-forte & enivre facilement.

Lorſque les Caraïbes ſe raſſemblent pour quelque réjouiſſance publique, ils font un *ouicou* général; ces fêtes tumultueuſes, ou plûtôt ces eſpeces d'orgies, ne ſe paſſent guere ſans déſordre & ſans quelque événement tragique.

Les habitans blancs & noirs des îles Antilles ont beaucoup perfectionné la compoſition du *ouicou*; ils ajoutent à une quantité d'eau ſuffiſante & de beau ſirop de ſucre mêlés enſemble, des patates & des bananes coupées par morceaux, quelques racines de gingembre fraîches & écraſées, le ſuc & l'écorce d'un certain nombre de citrons & un morceau de caſſave grillée, ou une croute de pain rôtie ſur les charbons; ils laiſſent fermenter ces ſubſtances pendant deux ou trois jours dans un grand pot de terre non-verni & uniquement deſtiné à cet uſage, plus il a ſervi mieux il vaut. La force de la fermentation fait monter le marc vers l'orifice du pot, c'eſt alors qu'il faut l'écumer bien proprement, après quoi on paſſe la liqueur à deux ou trois repriſes au-travers d'une chauſſe de laine, & on l'enferme dans des bouteilles bien bouchées dans chacune deſquelles on a eu ſoin de mettre un ou deux clous de geroſle. Il eſt dommage que cette boiſſon ne puiſſe pas ſe conſerver plus de trois ou quatre jours, elle eſt infiniment plus agréable que du cidre mouſſeux, à quoi elle reſſemble beaucoup par la couleur & le petillement, & même un peu par le goût. On l'eſtime rafraîchiſſante en ſupprimant les épices; mais comme elle occaſionne des flatuoſités, & qu'un long uſage pourroit nuire à l'eſtomac, on y ajoute comme correctifs le gingembre & le geroſle en quantité modérée par l'expérience. (*M. le Romain.*)

OVICULE, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt un petit ove; Baldus croit que c'eſt l'aſtragale lesbien de Vitruve. Quelques auteurs nomment *auricule*, l'ove ou moulure ronde des chapiteaux, ionique & compoſite, laquelle eſt ordinairement taillée de ſculpture. (*D. J.*)

OVIDOS, (*Géog.*) petite ville de Portugal dans l'Eſtramadure, ſur une hauteur, à 9 lieues de Santarem. *Long.* 9. 45. *lat.* 39. 5. (*D. J.*)

OVIEDA, (*Botan.*) nom que donne Linnæus au genre de plante, appellé *voldia* par le pere Plumier. En voici les caracteres. Le calice de la fleur eſt court, formé d'une ſeule feuille, large, légérement diviſée en cinq ſegmens droits & pointus. Ils ſubſiſtent après que la fleur eſt tombée. La fleur eſt monopétale & du genre des labiées. Le tube eſt fort long, fort menu, & attaché au germe du piſtil. Il eſt un peu plus épais au ſommet qu'à la baſe; la levre ſupérieure eſt creuſe & évaſée; l'inférieure eſt partagée en trois ſegmens. Les étamines ſont quatre filets plus longs que la fleur. Les boſſettes des étamines ſont arrondies. L'embryon du piſtil eſt rond & placé entre le calice & la fleur. Le ſtyle eſt chevelu & de la longueur des étamines; le ſtygma eſt fendu en deux & aigu. Le fruit eſt une baie ſphérique, placée dans le calice qui groſſit pour le recevoir, & qui eſt fait en forme de cloche. Les graines ſont ovales & au nombre de deux. Linnæi, *gen. plant. p.* 295. Plumier, *gen.* 24. (*D. J.*)

OVIEDO, (*Géog.*) ville d'Eſpagne, capitale de l'Aſturie d'Oviédo, avec un évêché qui ne releve que du pape, & une univerſité. Il s'y tint un concile en 901. Elle eſt ſur les ruiſſeaux nommés l'*Ove* & la *Deva*, à 46 lieues N. E. de Compoſtelle, 20 N. O. de Léon, 83 N. O. de Madrid. *Long.* 11. 48. *lat.* 43. 23. (*D. J.*)

OUIE, ſ. f. (*Phyſiologie.*) L'*ouie* eſt une ſenſation excitée par les ſons reçus dans l'oreille; ou, ſi l'on aime mieux, c'eſt une perception du ſon qui ſe fait dans l'ame par le ſecouss de tout l'organe nommé *auditif*.

La nature libérale a pris ſoin d'étendre notre commerce avec les autres êtres au-delà de ceux qui nous environnent, par l'*ouie*, & même au-delà du monde où nous vivons, par la vûe. Ce commerce ſe fait toûjours par une matiere qui affecte un organe; mais dans l'*ouie* cette matiere eſt plus ſubtile, plus répandue loin de nous que dans le tact, le goût & l'odorat.

Ici nous commençons à ſortir de notre atmoſphere, car l'objet de l'*ouie* eſt le bruit en général; or le bruit conſiſte dans un vif trémouſſement de l'air communiqué juſqu'à l'organe de cette ſenſation, & cette communication, comme on ſait, ſe fait de fort loin. Le bruit dans lequel les vibrations de l'air ſont plus amples, plus régulieres, & par-là plus agréables à l'oreille, s'appelle le *ſon*. *Voyez* SON.

C'eſt en vain que l'air remué par les corps bruyans ou ſonores nous frapperoit de toutes parts, ſi nous n'avions des organes particuliers pour recevoir ſon impreſſion. Le vent ſe ſent au toucher, mais la partie de l'air qui fait le ſon, eſt trop ſubtile pour affecter ce ſens groſſier, il n'y fait pas la moindre impreſſion.

L'oreille eſt l'organe propre à cette ſenſation: ſon entonnoir ou ſon pavillon eſt capable de ramaſſer un grand nombre de rayons ſonores & de les réunir: cet entonnoir eſt beaucoup plus grand dans certains animaux, comme dans l'âne & le lievre; il y a des muſcles qui le

le redreſſent & l'ouvrent quand l'animal écoute, c'eſt pourquoi ces animaux ont l'*ouie* très-fine. Cet entonnoir extérieur eſt ſuivi d'un canal aboutiſſant à une membrane qui eſt comme la premiere porte des grottes de l'*ouie*.

Cette membrane eſt tendue comme celle d'un tambour, & elle porte auſſi ce nom: ſon centre s'enfonce un peu vers la premiere grotte qui eſt derriere & qu'on appelle la *caiſſe*. Dans cette grotte, il y a des reſſorts qui ſont l'office des baſcules qu'on met aux ſonnettes, & qui aboutiſſent d'une part au centre de cette membrane, & de l'autre à l'entrée d'une ſeconde grotte. Ces baſcules ſont tirées par des muſcles. Cette membrane & ſes reſſorts paroiſſent avoir dans l'*ouie* le même uſage que la prunelle ſemble avoir dans l'œil. La prunelle ſe reſſerre ou ſe dilate pour recevoir une image plus parfaite, & qui ne bleſſe point l'organe; le tympan ſe tend, ou ſe relâche de même, pour tranſmettre à l'*ouie* des vibrations plus parfaites & proportionnées à cet organe. Quand l'oreille eſt frappée d'un ſon trop violent, cette membrane, dont le centre eſt enfoncé vers ſa grotte, eſt repouſſée vers le dehors par la baſcule qui ébouſit à ſon centre; par-là, cette même membrane eſt relâchée, & ce relâchement diminue d'autant l'impétuoſité du ſon qui pourroit bleſſer l'organe; dans le même tems, & par le même mouvement, la baſcule oppoſée à celle ci ferme l'entrée de la ſeconde grotte, & affoiblit encore par-là l'impreſſion de l'air dans cette ſeconde grotte.

Au contraire quand le ſon eſt trop foible, la premiere baſcule ramene le tympan en-dedans, le rend plus tendu & plus ſuſceptible d'ébranlement; l'autre baſcule ouvre la ſeconde grotte, & facilite l'action des ondulations de l'air intérieur.

Dans les ſons moyens entre les deux extrêmes précédens, le tympan garde auſſi une tenſion moyenne, par laquelle il eſt proportionné à ces ſons, & comme à l'uniſſon des vibrations de l'air: par-là, le tremouſſement de cette membrane communique le ſon au-dedans de cet organe d'une façon plus complette & plus juſte, comme la prunelle, dans un juſte degré de dilatation, tranſmet au fond de l'œil une image nette & préciſe.

La premiere baſcule deſtinée à tendre & relâcher le tympan, eſt faite des petits os qu'on appelle *marteau* & *enclume*; la ſeconde eſt compoſée de la même enclume & de l'étrier, joints enſemble par l'os orbiculaire; c'eſt la baſe de l'étrier qui fait la porte de la ſeconde grotte. Peut-être que la juſteſſe de l'oreille en Muſique, dépend en partie de la juſteſſe du mouvement des muſcles de ces oſſelets, à mettre exactement & promptement la membrane du tambour à l'uniſſon des tons qu'elle reçoit. On trouve quelquefois à cette membrane une petite fente, decouverte par Rivinus.

Cependant la membrane du tambour & les oſſelets ne ſont pas abſolument neceſſaires pour entendre; mais pour bien entendre, ou pour entendre juſte, c'eſt autre choſe.

La premiere caverne de l'oreille contient outre cela un air ſubtil, qu'elle reçoit du fond du goſier par un canal appellé la *trompe d'Euſtache*, dont le pavillon s'ouvre vers l'endroit de la communication du nez avec la bouche: c'eſt par ce paſſage de l'air, & par le trou que Rivinus a obſervé au tympan, que certains fumeurs font ſortir par leur oreille la fumée, en fermant exactement le nez & la bouche. Cet air intérieur, introduit par la trompe d'Euſtache, ſoutient la membrane du tambour; c'eſt lui qui étant remué par l'air extérieur, communique ſes vibrations à l'organe immédiat de l'*ouie*.

Cet organe immédiat eſt contenu dans deux autres appartemens, qui ont chacun une porte dans la ceiſte ou premiere caverne; celle-ci eſt comme leur anti-chambre, & ils ont entr'eux une autre porte de communication: ces portes ſont auſſi garnies de membranes. Rien n'eſt ſi propre à remuer tout l'air contenu dans ces grottes, que les membranes tendues à leur entrée; le tambour & la timbale en ſont des preuves.

L'un de ces appartemens eſt nommé le *labyrinthe*, & l'autre, le *limaçon*.

Le labyrinthe eſt fait d'un veſtibule d'où partent trois canaux, appellés *demi-circulaires*, leſquels ſont un peu plus d'un demi-cercle, & reviennent ſe rendre dans le même veſtibule. Ces trois canaux portent le nom particulier de *labyrinthe*. On conçoit que l'air étant pouſſé dans le veſtibule & dans les embouchures de ces canaux, les vibrations d'air qui ont enfilé chaque embouchure doivent ſe rencontrer au milieu de cheque canal, & là il ſe doit faire une collition toute propre à exciter un frémiſſement, ou des vibrations dans ces canaux & dans la membrane nerveuſe qui les tapiſſe; c'eſt cette impreſſion qui produit la ſenſation de l'*ouie*.

Comme ce labyrinthe eſt ſimple & uniforme, on peut le regarder comme l'organe général de l'*ouie*, c'eſt-à-dire, l'organe remué indifféremment par toutes ſortes de ſons ou de bruits, ou, ſi vous voulez, c'eſt l'organe général du bruit.

Mais le limaçon a, ce me ſemble, une conſtruction & un uſage plus recherché. Sa figure eſt vraiment celle d'une coquille de limaçon. L'intérieur eſt compoſé de deux rampes, & de deux eſpeces de canaux en ſpirale, & ſéparés l'un de l'autre par une membrane fine & nerveuſe, ſoutenue par des avances de lames oſſeuſes.

L'artifice de cette conſtruction eſt de la plus parfaite mechanique. L'office eſſentiel d'un organe des ſens, eſt d'être proportionné à ſon objet; &, pour l'organe de l'*ouie*, c'eſt de pouvoir être à l'uniſſon avec les différentes vibrations de l'air: ces vibrations ont des différences infinies; leur progreſſion eſt ſuſceptible de degrés infiniment petits: il faut donc que l'organe ſoit pour être à l'uniſſon de toutes ces vibrations, & pour les recevoir diſtinctement, ſoit compoſé de parties dont l'élaſticité ſuive cette même progreſſion, cette même gradation inſenſible, ou infiniment petite. Or la ſpirale eſt dans les méchaniques la ſeule mechne propre à donner cette gradation inſenſible.

On voit clairement que la lame ſpirale du limaçon eſt toute faite pour être trémouſſée par l'impulſion de l'air intérieur qui l'environne. On voit de plus qu'à la baſe de la ſpirale, la lame faiſant un plus grand contour, elle a des vibrations plus longues; elle les a très-courtes au ſommet par la raiſon contraire. Tournez un fil d'archal en limaçon, vous verrez combien les grands contours ſeront mous, & combien au contraire les petits contours du ſommet ou du centre ſeront roides. Or, depuis le commencement de la baſe de la ſpirale, où la lame eſt plus ſouple, juſqu'à l'extrémité de ſon ſommet, où eſt ſon dernier degré de roideur, il y a une gradation inſenſible ou infiniment petite d'élaſticité, enſorte que quelque diviſion que l'on conçoive dans les tons, il n'y en a point qui ne rencontre dans les points de cette ſpirale ſon uniſſon, ou ſa vibration égale; ainſi il n'y a point de ton qui ne puiſſe imprimer diſtinctement ſa vibration à cette ſpirale, & voilà en quoi conſiſte le grand artifice du limaçon. C'eſt pourquoi nous regardons avec le plus grande partie des phyſiciens le limaçon comme le ſanctuaire de l'*ouie*, comme l'organe particulier de l'harmonie ou des ſenſations les plus diſtinctes & les plus délicates en ce genre.

Les oiſeaux, direz-vous, n'ont point de limaçon, & cependant ce ſont les plus muſiciens de tous les animaux. Les oiſeaux ont l'*ouie* très-fine, quoique ſans limaçon, parce qu'ils ont la tête preſque toute ſonore comme un timbre; & la raiſon en eſt qu'elle n'eſt pas matelaſſée de muſcles comme la tête des autres animaux. Par-là, ils doivent être très-ébranlés par les ſons qu'on leur fait entendre; leur labyrinthe très-ſonore ſuffit pour cela; la grotte la plus ſimple répete bien en écho un air muſical.

Mais ſi à cette excellente diſpoſition de l'*ouie* des oiſeaux, la nature y avoit ajouté le limaçon, ils auroient été beaucoup plus ſenſibles aux modulations harmonieuſes, ils auroient eu la paſſion de l'harmonie, comme preſque tous les animaux ont celle de la gourmandiſe; ce qui n'eſt point, car il faut prendre garde que la qualité de muſiciens qu'ont les oiſeaux, vient moins de la fineſſe & du goût de leur oreille, que de la diſpoſition de leur goſier; ils reſſemblent encore en cela à bien des muſiciens qui donnent du plaiſir & qui n'en prennent pas.

On voit un chien ériger, on le voit pleurer, pour ainſi dire, à un air joué ſur une flûte; on le voit s'animer à la chaſſe au ſon du cors; on voit le cheval plein de feu par le ſon de la trompette, malgré les matelats muſculeux qui environnent en lui l'organe de l'*ouie*: ſans la limaçon qu'ont ces animaux, on ne leur verroit pas cette ſenſibilité à l'harmonie, on les verroit ſtupides en ce genre, comme les poiſſons qui manquent de limaçon auſſi-bien que les oiſeaux, mais qui n'ont pas comme ceux-ci l'avantage d'avoir une tête aſſez dégagée, aſſez ſonore, pour ſuppléer à ce défaut.

Dans tous les organes des ſens, il arriva que leur objet les pénetre & y porte ſon impreſſion pour y faire une ſenſation plus parfaite; cette même méchanique ſe trouve encore dans l'organe de l'*ouie*. Tout concourt à y faire entrer & à y retenir l'impreſſion des vibrations ſonores.

L'entonnoir extérieur ramaſſe ces vibrations; le conduit ſuivant qui ſe charge de cet air trémouſſé, ſe trouve coupé obliquement dans ſon fonds par la membrane du tambour; cette obliquité fait que quand l'air extérieur rebon-

rebondit de deſſus le tympan, il va heurter contre la paroi oppoſée du conduit, d'où il eſt encore réfléchi ſur le tympan auquel il communique toutes ſes vibrations.

Si ce conduit eût été droit, perpendiculaire au tympan, l'air extérieur auroit été réfléchi de deſſus ce tympan hors du conduit de l'oreille, & ainſi il auroit eu bien moins d'effet.

De même, l'air intérieur eſt renfermé dans les grottes par des membranes; les vibrations qu'il reçoit du dehors enfilent d'une part les embouchures du labyrinthe, & de l'autre celles du limaçon; ces vibrations qui enfilent les embouchures du labyrinthe vont ſe briſer l'une contre l'autre au milieu des canaux demi circulaires, & par-là tout leur effet eſt comme abſorbé dans ces canaux.

Les embouchures du limaçon ſont au nombre de deux: une qui communique avec le labyrinthe ou ſon veſtibule, & qui eſt l'entrée de la rampe interne; l'autre, qui s'ouvre droit dans le caiſſe, ou premiere grotte, & qui eſt l'entrée de la rampe externe. Les vibrations qui ſuivent ces ouvertures, ſe cotoyent tout le long de la ſpirale; mais parvenues au ſommet, au cul-de-ſac du limaçon, elles ſe briſent auſſi & contre ce cul-de-ſac, & l'une contre l'autre; & par-là elles donnent une ſecouſſe à tout cet organe, ſur-tout à la lame ſpirale, & plus encore à la portion de cette lame, qui eſt à l'uniſſon avec la viſbeſſon. Ainſi de toutes parts, les vibrations ſonores laiſſent toute leur impreſſion dans l'intérieur de l'oreille; portées par diverſes colliſions aux nerfs qui s'y répandent, elles les ébranlent diverſement juſqu'au *ſenſorium commune*, & y excitent la ſenſation des divers ſons, ſoit qu'ils viennent de près ou de loin; car le ſens de l'*ouïe*, ſemblable à celui de la vûe, nous donne auſſi la ſenſation des corps ſonores éloignés.

Mais ce ſens eſt ſujet à bien des rareurs; & il doit nous tromper, toutes les fois que nous ne pouvons pas rectifira par le toucher les idées qu'il produit. De même que le ſens de la vûe ne nous donne aucune idée de la diſtance des objets, le ſens de l'*ouïe* ne nous donne aucune idée de la diſtance des corps qui produiſent le ſon. Un grand bruit fort éloigné, & un petit bruit fort voiſin, excitent la même ſenſation; & à moins qu'on n'ait déterminé la diſtance par les autres ſens, & à force d'habitude, on ne ſait point ſi ce qu'on a entendu eſt en effet un grand ou un petit bruit.

Toutes les fois qu'on entend un ſon inconnu, on ne peut donc pas juger par ce ſon de la diſtance, non plus que de la quantité d'action du corps qui le produit; mais dès que nous pouvons rapporter ce ſon à une unité connue, c'eſt-à-dire, dès que nous pouvons ſavoir que ce bruit eſt de telle ou telle eſpece, nous pouvons juger alors à-peu-près non-ſeulement de la diſtance, mais encore de la quantité d'action. Par exemple, ſi l'on entend un coup de canon ou le ſon d'une cloche, comme ces effets ſont des bruits qu'on peut comparer avec des bruits de même eſpece qu'on a autrefois entendus, on pourra juger groſſierement de la diſtance à laquelle on ſe trouve du canon ou de la cloche, & auſſi de leur groſſeur, c'eſt-à-dire, de la quantité d'action. Tel eſt, autant qu'on peut l'imaginer, le méchaniſme de l'*ouïe*, méchaniſme auſſi compoſé que caché à nos yeux. Les inſtrumens des ſens extérieurs ſont peu connus, & les moins connus de tous ſont les inſtrumens de l'*ouïe*.

Les anciens, ignorant la ſtructure de l'oreille, n'ont rien pû nous en apprendre. Veſale qui pénétra plus avant que ſes prédéceſſeurs, a commencé à nous dévoiler cette machine admirable, mais il a laiſſé beaucoup de recherches à faire; en général, il croyoit que l'oreille étoit comme un inſtrument de muſique. On ignore quel étoit le ſentiment de Columbus, lui-même ne le ſavoit guere, puiſque dans le tems qui lui a fallu pour aller du premier au ſeptieme livre de ſon *anatomie*, il a oublié ce qu'il avoit avancé, & s'eſt contredit formellement. Fallope n'a point rempli la promeſſe qu'il avoit donnée.

Euſtachi a cru que l'air interne agité par les oſſelets, portoit ſon agitation ſur le nerf auditif, formoit l'*ouïe*; Piccolhomini a eu une opinion ſingulière; il diſoit qu'il y avoit une véſicule remplie d'air & attachée à l'étrier; les nerfs, ſelon lui, aboutiſſent à cette véſicule, qui, étant agitée par les oſſelets, tranſmet ſon agitation au nerf, de même que le ceyſtallin tranſmet les rayons au fond de l'œil. Fabricius d'Aquapendente avoit à-peu-près le même ſentiment que Euſtache; il s'étoit imaginé que les oſſelets portoient leur agitation dans l'air interne, de même qu'une poutre frappée à un bout, porte le coup à l'autre extrémité: la fenêtre ronde, ſelon lui, ſervoit au ſon grave, & l'ovale au ſon aigu; il ne donnoit d'autre uſage à la coquille & au labyrinthe, que d'empêcher les réflexions du ſon. Caſſerius a mê qu'il y eût un air interne, & lui a ſubſtitué un nerf; tous les autres auteurs anciens ont ſuivi ces ſentimens, qui ne méritent pas d'être réfutés.

Les nouvelles découvertes des Anatomiſtes ont augmenté l'embarras, & nous ont confirmé dans le doute, en développant à nos yeux un organe ſi compliqué, qu'il faut employer un tems conſidérable, les recherches les plus délicates & les plus aſſidues, pour connoître les détours de cet organe. Après qu'on eſt venu à bout d'en déterminer l'uſage général, ſçavoir la perception du ſon, on trouve de grandes difficultés ſur l'uſage particulier de chaque partie, & finalement ſur l'explication de ce phénomene embarraſſant, je veux dire la *ſuſceptibilité* de l'oreille à recevoir des impreſſions agréables qui ſe font en elle ſuivant une proportion particuliere. L'on peut donc aſſurer que ce ſujet ſervira d'occupation infructueuſe aux ſiecles à venir, juſqu'à ce qu'il plaiſe au créateur d'introduire nos neveux dans le labyrinthe de cet organe, & leur en découvrir le myſtere.

Mais il faut convenir que, quoique l'induſtrie humaine ne ſuffiſe pas pour le dévoiler, ce que nous en ſavons ſuffit pour nous prouver la beauté de l'ouvrage d'un excellent artiſte, & pour exciter notre admiration.

La perfection de l'oreille eſt ſupérieure à celle des yeux; ce ſens eſt plus parfait dans ſon genre, que le ſens de la vue ne l'eſt dans le ſien, & même comme M. Aezout l'a jadis remarqué, de tous les ſens il n'y a que l'*ouïe* qui juge non-ſeulement de la différence, mais encore de la quantité & de la raiſon de ſon objet. En effet, l'*ouïe* diſtingue parfaitement toutes les gradations des ſons; elle les détermine, elle les ſoumet au calcul, elle en fait un art; les yeux ne peuvent nous en dire autant de la lumiere; ils apperçoivent en gros, & à-peu-près, qu'une lumiere, une couleur eſt plus ou moins claire ou foncée qu'une autre, & voilà tout; ils ne pourront jamais déterminer la quantité de ce plus ou moins.

Il faut encore convenir que les travaux de nos phyſiciens ont porté beaucoup de clarté pour l'intelligence de pluſieurs phénomenes de l'*ouïe*. Voici les principaux dont on peut donner des explications certaines ou vraiſemblables.

1°. Si l'on applique le cerveau de la mere à l'oreille externe, de ſorte qu'il regarde le corps ſonore, on entend beaucoup mieux; parce qu'alors on ramaſſe plus de rayons, ainſi il doit ſe faire dans l'oreille une impreſſion plus forte.

2°. L'oreille externe étant coupée, on entend plus difficilement; cela vient de ce que l'entonnoir qui ramaſſoit beaucoup de rayons eſt enlevé: on pourroit ſuppléer à ce défaut par un tuyau évaſé qu'on appliqueroit au trou auditif.

3°. Si l'on préſente obliquement le plan de l'oreille externe à un corps ſonore, en tournant la tête vers le côté oppoſé, on entend beaucoup mieux; la cauſe en eſt que le conduit auditif marche en devant; ainſi quand on tourne la tête, on reçoit directement les rayons ſonores.

4°. L'*ouïe* eſt beaucoup plus fine quand on écoute la bouche étant ouverte; cela vient non-ſeulement de ce que les vibrations de l'air ſe communiquent par la bouche, & par la trompe d'Euſtache, à l'intérieur de l'oreille, mais encore de ce que la charniere de la mâchoire appliquée contre le conduit de l'oreille, s'en éloigne quand on ouvre la bouche, & par-là elle laiſſe ce conduit plus libre; quand la bouche eſt fermée, la mâchoire inférieure comprime un peu le conduit auditif, & empêche par-là qu'il n'y entre une auſſi grande quantité de rayons ſonores que lorſqu'elle eſt ouverte.

5°. Pourquoi entend-t-on des bruits ſourds, & pourquoi l'*ouïe* eſt-elle émouſſée quand on ſouffle, qu'on bâille, qu'on parle ou qu'on chante ſur un ton fort aigu? Parce que la trompe d'Euſtache étant comprimée à diverſes reprîſes, l'air eſt pouſſé dans la caiſſe du tambour, & ceſſe des bruits ſourds en tombant ſur les corps qu'il rencontre.

6°. Il y a des ſourds qui entendent quand on leur parle à la bouche; l'air communique alors ſes vibrations par la trompe d'Euſtache.

7°. S'il arrive une obſtruction à cette trompe d'Euſtache, on devient ſourd; la raiſon en eſt évidente, parce que cette trompe étant bouchée, il ſe ramaſſe dans la caiſſe du tambour des matieres qui peuvent éteindre le ſon, & qui ſortiroient ſi cette iſſue ne leur étoit pas interdite.

8°. Si la membrane du tambour vient à ſe rompre, la ſurdité ſuccede quelque tems après. On en doit attribuer

tribuer la cauſe aux matieres qui s'introduiſent alors dans la caiſſe, & aux impreſſions de l'air externe; outre que cette membrane ſert à tranſmettre à l'*ouie* des vibrations plus parfaites, & proportionnées à cet organe.

9°. Par quelle ouverture la fumée d'une pipe de tabac qu'on fume dans la bouche, peut-elle ſortir par les oreilles, comme on le voit dans quelques perſonnes. Cette fumée entre alors par les trompes, & ſort par le trou du Rivinus, qui ſe trouve ouvert dans quelques ſujet, au moyen duquel ils pourroit encore éteindre une bougie en faiſant ſortir de l'air par le conduit de l'oreille. Ce trou ſe rencontra à l'interruption du cercle oſſeux où s'attache la membrane du tambour.

10°. Quoique le ſon frappe les deux oreilles, on n'entend cependant qu'un ſeul ſon, égal & ſans confuſion; c'eſt parce que la fabrique de l'oreille par rapport à l'organe immédiat de l'*ouie*, eſt entierement la même, toujours, en tout tems, à tout âge, & que s'il y a quelque défaut naturel dans une oreille d'un côté, le même défaut ſe trouve dans la même partie à l'autre oreille, & au côté oppoſé; ce ſont les obſervations curieuſes de Valſalva qui méritent bien d'être vérifiées; car ſi l'anatomiſte d'Imola ne ſe trompe point, ſa découverte eſt très-ſinguliere.

11°. Mais comment entend-on comme ſimple, un ſon qui eſt évidemment infiniment multiplié dans l'oreille, puiſqu'on dans le cenal de l'*ouie*, comme dans une trompette, le ſon eſt pouſſé & repouſſé une infinité de fois, & que cependant l'ame ſe repréſente tous ces ſons comme n'en formant qu'un ſeul.

La raiſon qu'en donne M. Boerhaave, c'eſt que l'oreille ne peut diſtinguer tous les échos ou réſonnemens qu'on fait naître, ſoit en parlant, ſoit en jouant de quelque inſtrument que ce ſoit, parce qu'on ne diſtingue l'écho qu'à une certaine diſtance. Quoi que nous entendions diſtinctement une ſyllabe dans moins d'une ſeconde; ce tems eſt fort long comparé à la vîteſſe du tems qui ſe paſſe entre le ſon primitif & le ſon réfléchi, elle eſt telle ſans doute, que la perception du premier dure encore, quand celle du ſecond arrive, ce qui empêche l'ame de la diſtinguer. Donc tous les réſonnemens du ſon primitif ne ſaiſſeront appercevoir qu'un ſon. Tous les corps qui ſonnent harmoniquement au ſon primitif, ſe joignent en un dans notre oreille, parce qu'ils ſont de même eſpece, & ne ſe diſtinguent pas facilement, ſans quoi nous aurions le malheur d'entendre un grand nombre de ſons diſcordans au lieu d'un ſeul.

12°. D'où vient la grande communication qu'il y a entre l'*ouie* & la parole? Par la correſpondance de la portion dure du nerf auditif avec les branches de la cinquieme paire, qui ſe diſtribue aux parties qui ſervent à former & à modifier la voix.

13°. D'où viennent les tintêmens; les ſifflemens & bruits confus qui ſe ſont quelquefois dans l'oreille? Ils viennent des maladies de cet organe ou des maladies du cerveau, qui produiſent un mouvement irrégulier & déréglé des eſprits, & qui ébranlent les nerfs auditifs.

14°. Le bourdonnement qu'on ſent lorſqu'on ſe bouche les oreilles a-t-il la même cauſe? Non, il vient du frottement de la main, de la compreſſion qui froiſſe la peau & les cartilages, leſquels étant élaſtiques, cauſent un ébranlement dans l'oreille; la vertu du reſſort de l'air reſſerré, peut encore y contribuer, & former par ſes réflexions un ſon qui devient ſenſible, à cauſe de la proximité & de la continuité des parties qu'il frappe.

15°. Quand la matiere écrumeuſe vient à boucher le conduit auditif externe, on devient ſourd, parce que l'air ne peut pas communiquer ſes vibrations intérieurement. De même s'il ſe raſſemble des liqueurs épaiſſes dans la caiſſe du tambour, les vibrations de l'air ne pourroient pas ſe communiquer par les fenêtres; alors ſi l'on faiſoit quelqu'injection par la trompe, on pourroit enlever cette matiere, mais en tentant ce moyen, il faut que ce ſoit par le nez.

16°. D'où vient que certains ſourds entendent beaucoup mieux quand on leur parle par-deſſus la tête? C'eſt qu'apparemment tout le crâne étant ébranlé, les os pierreux & tous les autres le font auſſi ſucceſſivement.

17°. Pourquoi entend-on mieux la bouche ouverte & en retenant ſon haleine, ſecrets que la nature a dévoilé à tout le monde? Parce que d'un côté l'air communique ſes vibrations à l'organe auditif par la trompe d'Euſtache, & que de l'autre côté, en retenant notre haleine, nous empêchons qu'un torrent d'air n'entre avec bruit dans la trompe, & ne pouſſe en-dehors la membrane du tympan.

Mais la ſenſation de l'*ouie* peut être léſée de différentes manieres, dans ſon augmentation, ſa diminution, ſa dépravation, & ſa deſtruction. Montrons en peu de mots comment ces accidens de l'organe de l'*ouie* peuvent arriver.

Dans certaines maladies très-aiguës du cerveau, des nerfs, des membranes, l'extreme tenſion de ces parties fait que le moindre ſon affecte ſi vivement le cerveau, qu'il en réſulte quelquefois des mouvemens convulſifs. Ce genre de mal ſe nomme *ouie aiguë*.

Quand la perception du ſon eſt moindre qu'elle ſeroit dans l'état ſain relativement à ſa grandeur, c'eſt ce qu'on nomme *ouie dure*; or ce mal procéde de pluſieurs cauſes d'une nature fort différente, qu'il eſt facile d'expoſer par l'énumération des divers lieux affectés, tels que l'oreille externe, trop plate ou emportée; le conduit auditif trop droit, étroit, abîmé par une tumeur quelconque, par des inſectes, par des ordures, par du pus, par la matiere cérumineuſe épaiſſie; la membrane du tympan léſée, lâche, devenue épaiſſe, denſe, calleuſe, par l'adhérence d'une croute ſonguenſe; la couche interne remplie d'ichoroſité, de pus, de pituite; le canal d'Euſtache empêché ou obſtrué; les oſſelets détraqués, & qui ſortent quelquefois par le conduit de l'*ouie*, quand la petite membrane qui les lie tombe en ſuppuration, comme il arrive après de cruelles douleurs inflammatoires de l'oreille externe, ou l'abſence des oſſelets, par défaut de conformation; par le deſſéchement, le relâchement, l'épaiſſiſſement, l'inondation, la trop grande tenſion, la corruption, l'érôſion, l'endurciſſement de la petite membrane de la fenêtre ronde & ovale; par différens vices du veſtibule, du labyrinthe, du limaçon, des conduits de l'os pétreux, comme l'inflammation, l'obſtruction, la paralyſie, & les effets qui peuvent s'enſuivre; enfin, par la mauvaiſe ſtructure de ces parties, & tout ce qui gêne la portion molle du nerf auditif, depuis ſon entrée dans l'os pétreux, juſqu'à ſon origine dans la moëlle du cerveau, comme l'inflammation, les tumeurs, la fonction du cerveau léſée, & pluſieurs autres maux: on conçoit de tout ce détail le peu d'eſpérance de guérir les maux dont il s'agit.

L'*ouie* s'altere encore par les vices de l'air externe, ſur-tout par l'air humide & nébuleux, ou parce que l'air interne ne peut entrer ni ſortir librement. Mais ce qui nuit principalement ici, ce ſont les maladies de ces artérioles qui rempent ſur les petites membranes diſperſées dans tout l'organe de l'*ouie*: de-là on comprend facilement l'origine des tintemens, des ſons graves, des échos, des murmures.

Enfin, ſi tous ces vices augmentent & perſiſtent longtems, on devient tout-à-fait ſourd, & en conſéquence on ne fait point parler, ou on l'oublie. La cauſe de ce mal eſt ſouvent la concrétion de la trompe d'Euſtache.

Voilà tout ce qui regarde la ſenſation de l'*ouie* & ſa léſion dans l'homme; le détail de cet organe dans les bêtes nous conduiroit trop loin; c'eſt aſſez pour prouver la différence de remarquer que la ſeule couverture extérieure de l'organe de l'*ouie* eſt différente dans les diverſes claſſes d'animaux, juges ce que ce doit être des parties internes! Les taupes qui ſont enterrées toute leur vie, n'ont point le conduit de l'oreille ouvert à l'ordinaire; car pour empêcher la terre d'y entrer, elles ont fermé par la peau qui leur couvre la tête, & qui ſe peut ouvrir & fermer en ſe dilatant ou ce s'étreciſſant. Pluſieurs animaux ont ce trou abſolument bouché, comme la tortue, le caméléon, & la plûpart des poiſſons. Il y a une eſpece de baleine qui ne l'a pas fermé; mais elle a cette ouverture ſur les épaules. Preſque tous les animaux à quatre piés ont ce trou ouvert par des oreilles longues & mobiles, qu'ils levent & tournent du côté d'où vient le bruit. Quelques-uns ont les oreilles plus courtes, quoique mobiles, comme les lions, les tigres, les léopards. D'autres comme la ſinge, le porc-épic, les ont applaties contre la tête; d'autres n'ont point du tout d'oreilles externes, comme le veau marin, & toutes les eſpeces de léſards & de ſerpens. D'autres ont le trou couvert ſeulement ou de poils, comme l'homme, ou de plumes comme les oiſeaux: enfin, il y en a peu comme l'outarde, le caſoel, le poulet d'Inde, le méléagris ou pintade, qui l'aient découvert. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.

OUIES, ORGANES DES POISSONS, qui leur ſervent de poumons. Ce qui ſe préſente à l'examen, c'eſt leur ſtructure, la diſtribution de leurs vaiſſeaux, & les uſages de ces parties.

Les recherches dont nous allons rendre compte ſont du célebre M. *du Verney*, qui en fit part à l'académie au commencement de ce ſiecle. Il les a faites ſur la carpe. La charpente des *ouies* eſt compoſée de quatre côtes de chaque côté, qui ſe meuvent tant ſur elles-mêmes

mes en s'ouvrant & ſe reſſerrant, qu'à l'égard de leurs deux appuis, ſupérieur & inférieur, en s'écartant l'un de l'autre, & en s'en rapprochant. Le côté convexe de chaque côte eſt chargé ſur ſes bords de deux eſpeces de feuillets, chacun deſquels eſt compoſé d'un rang de lames étroites rangées & ſerrées l'une contre l'autre, qui forment comme autant de barbes ou franges, ſemblables à celles d'une plume à écrire, *&c.* ſous ces franges, qu'on peut appeller proprement *le poumon des poiſſons*. Voilà une ſituation de partie fort extraordinaire & fort ſinguliere. La poitrine eſt dans la bouche auſſi bien que le poumon; les côtes portent le poumon, & l'animal reſpire l'eau: les extrémités de ces côtes qui regardent la gorge, ſont jointes enſemble par pluſieurs petits os, qui forment une eſpece de ſternum; enſorte néanmoins que les côtes ont ici un jeu beaucoup plus libre ſur ce ſternum, & peuvent s'écarter l'une de l'autre beaucoup plus facilement que celles de l'homme, & que ce ſternum peut être ſoulevé & abaiſſé. Les autres extrémités qui regardent la baſe du crane, ſont auſſi jointes par quelques oſſelets qui s'articulent avec cette même baſe, & qui peuvent s'en éloigner ou s'en approcher. Chaque côté eſt compoſé de deux pieces jointes par un cartilage fort ſouple, qui eſt dans chacune de ces parties, ce que les charnieres ſont dans les ouvrages des artiſans; chacune des lames, dont les feuillets ſont compoſés, a la figure du fer d'une faux, & à ſa naiſſance elle a comme un pié ou talon qui ne poſe que par ſon extrémité ſur le bord de la côte. Chacun de ſes feuillets eſt compoſé de 135 lames; ainſi les ſeize contiennent 8640 ſurfaces, & les deux ſurfaces de chaque lame ſont revêtues dans toute leur étendue d'une membrane très-fine, ſur leſquelles ſe font les emiſſions preſque innombrables des veiſſeaux capillaires de ces ſortes de poumons: il y a 46 muſcles employés au mouvement de ces côtes, 8 qui en dilatent l'intervalle, 16 qui les reſſerrent, 6 qui les élargiſſent, le centre de chaque côte, 12 qui les retréciſſent, & qui en même tems abaiſſent le ſternum, & 4 qui le ſoulevent.

Les *ouies* ont une large ouverture ſur laquelle eſt poſé un couvercle compoſé de pluſieurs pieces d'aſſemblages qui a le même uſage que le panneau d'un ſoufflet, & chaque couvercle eſt formé avec un tel artifice qu'en s'écartant l'un de l'autre, ils ſe voutent en-dehors pour augmenter la capacité de la bouche, tandis qu'une de leurs pieces qui joue ſur une eſpece de gond, tient fermées les ouvertures des *ouies*, & ne les ouvre que pour donner paſſage à l'eau que l'animal a reſpiré, ce qui ſe fait dans le tems que le couvercle s'abat & ſe reſſerre: il y a deux muſcles qui ſervent à ſoulever le couvercle, & trois qui ſervent à l'abattre & à le reſſerrer. On vient de dire que l'aſſemblage qui compoſe la charpenee des couvercles, les tend capables de ſe voûter en-dehors; il ne reſte plus que deux circonſtances à ajouter: la premiere eſt que la partie de ce couvercle, qui aide à former le deſſous de la gorge, eſt plié en éventail ſur de petites lames d'os, pour ſervir, en ſe déployant, à la dilatation de la gorge dans l'inſpiration de l'eau: la ſeconde, que chaque couvercle eſt revêtu par-deſſus & par-dedans d'une peau qui lui eſt fort adhérente. Ces deux peaux s'uniſſant enſemble, ſe prolongent au-delà de la circonférence du couvercle d'environ deux à trois lignes, & vont toujours en diminuant d'épaiſſeur. Ce prolongement eſt beaucoup plus ample vers la gorge que vers le haut de la tête. Il eſt extrêmement ſouple pour s'appliquer plus exactement à l'ouverture ſur laquelle il porte, & pour la tenir fermée au premier moment de la dilatation de la bouche pour le reſpiration.

L'artere qui ſort du cœur ſe dilate de telle maniere, qu'elle en couvre toute la baſe. Enſuite ſe rétreciſſant peu-à-peu, elle forme une eſpece de cone; à l'endroit où elle eſt ainſi dilatée, elle eſt garnie en-dedans de pluſieurs colomnes charnues qu'on peut conſidérer comme autant de muſcles qui ſont de cet endroit de l'aorte un ſecond cœur, ou du moins comme un ſecond ventricule, lequel joignant ſa compreſſion à celle du cœur double la force néceſſaire à la diſtribution du ſang pour la circulation. Cette artere montant par l'intervalle que les *ouies* laiſſent entr'elles, jettent vis-à-vis de chaque paire de côtes de chaque côté une groſſe branche qui eſt couchée dans la gouttiere creuſée ſur la ſurface extérieure de chaque côte, & qui s'étend le long de cette gouttiere d'une extrémité à l'autre du feuillet: voilà tout le cours de l'aorte dans ce genre d'animaux; l'artere, qui dans les autres animaux porte le ſang du centre à la circonférence de tout le corps, ne parcourt de chemin dans ceux-ci que depuis le cœur juſqu'à l'extrémité des *ouies*, où elle finit. Cette branche fournit autant de rameaux qu'il y a de lames ſur l'un & ſur l'autre bord de la côte; la groſſe branche ſe termine à l'extrémité de la côte, & les rameaux finiſſent à l'extrémité des lames, auxquelles chacun d'eux ſe diſtribue. Pour peu que l'on ſoit inſtruit de la circulation & des veiſſeaux qui y ſervent, on ſera en peine de ſavoir par quels autres veiſſeaux on a trouvé un expédient pour animer & nourrir tout le corps, depuis le bout d'en-bas des *ouies* juſqu'à l'extrémité de la queue: cet expédient paroîtra clairement, dès qu'on aura conduit le ſang juſqu'à l'extrémité des *ouies*. Chaque rameau d'arteres monte le long du bord intérieur de chaque lames des deux feuillets poſée ſur chaque côte; c'eſt-à-dire, le long des deux tranchans des lames qui ſe regardent. Ces deux rameaux s'abouchent au milieu de leur longueur: & continuant leur route, parviennent à la pointe de chaque lame. Là chaque rameau de l'extrémité de l'artere trouve l'embouchure d'une veine; & ces deux embouchures, appliquées l'une à l'autre immédiatement, ne faiſant qu'un même canal, malgré la différente conſiſtance des deux veiſſeaux la veine s'abat ſur le tranchant extérieur de chaque lame, & parvenue au bas de la lame, elle verſe ſon ſang dans un gros veiſſeau véneux, couché près de la branche d'artere dans toute l'étendue de la gouttiere de la côte; mais ce n'eſt pas ſeulement par cet abouchement immédiat des deux extrémités de l'artere & de la veine, que l'artere ſe décharge dans la veine; c'eſt encore par toute ſa route: c'eſt ainſi donc que le rameau d'arteres dreſſé ſur le tranchant de chaque lame, jette dans toute ſa route ſur le plat de chaque lame de part & d'autre une multitude infinie de veiſſeaux, qui, portant deux à deux de ces rameaux, l'un d'un côté & l'autre de l'autre, chacun de ſon côté va droit à la veine, qui deſcend ſur le tranchant oppoſé de la lame, & s'y abouche par un contact immédiat. Dans ce genre d'animaux le ſang paſſa donc des arteres de leur poumon dans leurs veines d'un bout à l'autre. Les arteres y ſont de vraies arteres & par leur corps, & par leur fonction de porter le ſang. Les veines y ſont de vraies veines, & par leur fonction de recevoir le ſang des arteres, & par la délieteſſe extrême de leur conſiſtance. Il n'y a juſque-là rien qui ne ſoit dans l'économie ordinaire. Mais ce qu'il y a de ſinguliet, c'eſt l'abouchement immédiat des arteres avec les veines, qui ſe trouve à la vérité dans les poumons d'autres animaux, ſur tout dans ceux des grenouilles & des tortues; mais qui n'eſt pas ſi manifeſte que dans les *ouies* des poiſſons. *Voyez* la régularité de la diſtribution qui rend cet abouchement plus viſible dans ce genre d'animaux; car toutes les branches d'arteres montant le long des lames dreſſées ſur les côtes, ſont auſſi droites & auſſi également diſtantes l'une de l'autre que les lames, & en général la direction & les intervalles des veiſſeaux tant montans que deſcendans, eſt auſſi réguliere que s'ils avoient été dreſſés à la régle & eſpacés au compas; on les ſuit à l'œil & au microſcope. Cette diſtribution eſt fort ſinguliere, ce qui ſuit l'eſt encore davantage. On eſt en peine, avons-nous dit, de la diſtribution du ſang, pour la nourriture & la vie des autres parties du corps de ces animaux. Nous avons conduit le ſang du cœur par les arteres du poumon dans les veines du poumon; le cœur ne jettant point d'autres arteres que celles du poumon, que deviendront les autres parties, le cerveau, les organes des ſens, & tout le reſte du corps? Ce qui ſuit la va voir. Ces troncs de veines pleins de ſang artériel, ſortant de chaque côté par leurs extrémités qui regardent la baſe du crâne, prennent le conſiſtance & l'épaiſſeur d'artere, & viennent ſe réunir deux à deux de chaque. Celle de la premiere côte fournit avant ſa réunion des branches qui diſtribuent le ſang aux organes des ſens, au cerveau & aux parties voiſines, & ſau par ce moyen les fonctions qui appartiennent à l'aorte aſcendante dans les animaux à quatre piés: enſuite elle ſe rejoint à celle de la ſeconde côte, & ces deux enſemble ne font plus qu'un tronc, lequel coulant le long de la baſe du crâne, reçoit encore de chaque côté une autre branche formée par la réunion des veines de la troiſieme & quatrieme paires de côte, & tout enſemble ne font plus qu'un tronc. Après cela ce tronc, dont toutes les racines étoient veines dans le poumon, devenant artere par ſa tunique & par ſon office, continue ſon cours le long des vertèbres en diſtribuant le ſang artériel à toutes les autres parties, fait la fonction d'aorte deſcendante, & le ſang artériel eſt diſtribué également par ce moyen à toutes les parties, pour les nourrir & les animer, & il rencontre par-tout des racines de veines, qui reprennent le réſidu, & le portent par pluſieurs troncs formés de l'uniou de toutes ces racines, au réſervoir commun, qui doit le rendre au cœur. C'eſt ainſi

que s'acheve la circulation dans ces animaux : voilà comment les veines du poumon deviennent arteres, pour animer & nourrir la tête & le reſte du corps; mais ce qui augmente la ſingularité, c'eſt que ſes veines mêmes des poumons ſortant de la gantiere des côtes par leur extrémité qui regarde la paroi, conſervent la tunique & la fonction des veines, en rapportant dans le réſervoir de tout le ſang veineux une portion du ſang artériel qu'elles ont reçue des arteres du poumon. Comme le mouvement des machoires contribue auſſi à la reſpiration des poiſſons, il ne ſera pas hors de propos de faire remarquer que la ſupérieure eſt mobile, qu'elle eſt compoſée de pluſieurs pieces, qui ſont naturellement engagées les unes dans les autres, de telle maniere qu'elles peuvent, en ſe déployant, dilater & alonger la mechoire ſupérieure. Toutes les pieces qui ſervent à la reſpiration de la carpe, montent à un nombre ſi ſurprenant, qu'on ne ſera pas fâché d'en voir ici le dénombrement. Les parties oſſeuſes ſont au nombre de 4386; il y a 69 muſcles: les arteres des *ouies*, outre leurs huit branches principales, jettent 4320 rameaux, & chaque rameau jette de chaque lame une infinité d'arteres capillaires tranſverſales dont le compte paſſe de beaucoup tous ces nombres enſemble. Il y a autant de nerfs que d'arteres; les ramifications des premiers ſuivent exactement celles des autres; les veines, ainſi que les arteres, outre leurs huit branches principales, en jettent 4320, qui ſont des ſimples tuyaux, & qui, à la différence des rameaux des arteres, ne jettent point de vaiſſeaux capillaires tranſverſaux. Quelque longue que ſoit la deſcription que nous venons de tranſcrire, elle eſt ſi intéreſſante, que nous eſpérons n'avoir pas fatigué le lecteur.

Le ſang qui eſt rapporté de toutes ces parties du corps des poiſſons, entre du réſervoir où ſe dégorgent toutes les veines, dans l'oreillette, de-là dans le cœur, qui par ſa contraction le pouſſe dans l'aorte, & dans toutes les ramifications qu'elles jettent ſur les lames de l'*ouie*, & comme à ſa naiſſance elle eſt garnie de pluſieurs colonnes charnues fort épaiſſes, qui ſe reſſerrent immédiatement après; elle ſeconde & fortifie par ſa contraction l'action du cœur, qui eſt de pouſſer avec beaucoup de force le ſang dans les rameaux capillaires tranſverſaux ſitués de part & d'autre ſur toutes les lames des *ouies*. On a déja obſervé que cette artere & ſes branches ne parcouroient de chemin que depuis le cœur juſqu'à l'extrémité des *ouies*, où elles finiſſent; ainſi, ce coup de piſton redoublé doit ſuffire pour pouſſer le ſang avec impétuoſité dans un nombre infini d'artérioles, ſi droites & ſi régulieres, où le ſang ne trouve point d'autre obſtacle que le ſimple contact, & non le choc & les réflexions, comme dans les autres animaux, où les arteres ſe ramifient en mille maniere, ſur-tout dans leur derniere ſubdiviſion: voilà pour ce qui concerne le ſang dans le poumon. Voici comment s'eau fait la préparation: les particules d'air qui ſont dans l'eau, comme l'eau eſt dans une éponge, peuvent s'en dégager en pluſieurs manieres. 1. Par la chaleur, ainſi qu'on le voit dans l'eau qui bout ſur le feu. 2. Par l'affoibliſſement du reſſort de l'air qui preſſe l'eau où les particules d'air ſont engagées, comme on le voit dans la machine du vuide. 3. Par le froiſſement & l'extrême diviſion de l'eau, ſur tout quand elle a quelque degré de chaleur. On ne peut douter qu'il n'y ait beaucoup d'air dans tout le corps des poiſſons, & que cet air ne leur ſoit fort néceſſaire. Diverſes expériences faites dans la machine du vuide le prouvent, & montrent en même tems que l'air qui eſt mêlé dans l'eau a la principale part à la reſpiration des poiſſons; on remarque auſſi que lorſque la ſurface des étangs eſt gelée, les poiſſons qui ſont dedans meurent plus ou moins vîte, ſuivant que l'étang a plus ou moins d'étendue ou de profondeur; & quand on caſſe la glace dans quelque endroit, les poiſſons s'y préſentent avec empreſſement pour reſpirer cette eau imprégnée d'un nouvel air. Ces expériences prouvent manifeſtement la néceſſité de l'air pour la reſpiration des poiſſons. Voyons maintenant ce qui ſe paſſe dans le tems de cette reſpiration. La bouche s'ouvre, les levres s'avancent; par-là la concavité de la bouche eſt alongée, la gorge s'enfle; les couvercles des *ouies*, qui ont le même mouvement que les pannaux d'un ſoufflet, s'écartent l'un de l'autre ſe voutent en-dehors par leur milieu ſeulement, tandis qu'une de leurs pieces qui joue ſur une eſpece de genou tient fermées les ouvertures des *ouies*, en ſe ſoulevant toute-fois un peu, ſans permettre cependant à l'eau d'entrer, parce que la petite peau qui borde chaque couvercle, fermant exactement l'ouverture des *ouies*, tout cela augmente & élargit en tous ſens la capacité de la bouche, & détermine l'eau à entrer dans ſa cavité, de même que l'air entre par la bouche & les narines, dans la trachée artere & les poumons: par la dilatation de la poitrine dans ce même tems, les côtés des *ouies* s'ouvrent en s'écartant les uns des autres, leur ceinture eſt élargi, le ſternum eſt écarté en s'éloignant du palais, ainſi tout conſpire à faire entrer l'eau en plus grande quantité dans la bouche. C'eſt ainſi que ſe fait l'inſpiration des poiſſons; enſuite la bouche ſe ferme, les levres, auparavant alongées, s'accourciſſent, ſur-tout la ſupérieure, qui ſe plie en dvantail, la leve inférieure ſe colle à la ſupérieure, par le moyen d'une petite peau en forme de croiſſant, qui s'abat comme un rideau de haut en bas qui empêche l'eau de ſortir, le couvercle s'applatit ſur la baie de l'ouverture des *ouies*. Dans le même tems les côtes ſe ſerrent les unes contre les autres; leur ceinture ſe retrécit, & le ſternum s'abat ſur le palais; tout cela contribue à comprimer l'eau qui eſt entrée par la bouche, elle ſe préſente alors pour ſortir par tous les intervalles des côtés, & par ceux de leurs lames, & elle y paſſe comme par autant de filieres; par ce mouvement la bordure membraneuſe des couvercles eſt relevée, & l'eau preſſée s'échape par cette ouverture. C'eſt ainſi que ſe fait l'expiration dans les poiſſons; on voit donc par-là que l'eau entre par la bouche, & qu'elle ſort par les *ouies* par une eſpece de circulation, entrant toujours par la bouche, & ſortant toujours par les *ouies*, tout au contraire de ce qui arrive aux animaux à quatre piés, dans leſquels l'air en ſort alternativement par la même ouverture de la trachée-artere. Il y a encore divers uſages des *ouies* par rapport à la route du ſang, & à la préparation qu'il y reçoit, ſur leſquels nous renvoyons à la piece d'où cet article eſt tiré, & qui ſe trouve dans les mémoires de l'acad. roy. des Sciences, *an.* 1704. *p.* 294. *édit. d'Amſt.*

OUIE, (*Séméiotiq.*) les dérangement qui arrivent dans l'exercice de ce ſens ſont ſouvent l'effet d'une maladie plus grave, ou de quelque altération ſurvenue dans toute l'économie animale; cet effet peut ſervir dans certains cas de ſigne pour remonter à la connoiſſance des cauſes. L'*ouie* peut ceſſer d'être dans l'état naturel, ou par une augmentation exceſſive, ou par une abolition totale ou par une dépravation quelconque, la perte abſolue ou la très-grande diminution de l'*ouie* eſt connue ſous le nom particulier de *ſurdité*, nous renvoyons à cet article l'expoſition des ſignes que cet état fournit dans le cours des maladies aiguës. *Voyez* SURDITE. Nous allons indiquer en peu de mots les lumieres qu'on peut tirer des autres vices de ce ſens ſans entrer dans aucune diſcuſſion théorique ſur l'enchaînement qu'il y a entre ces ſignes & les choſes ſignifiées.

Suivant une obſervation généralement connue, l'extrême fineſſe de l'*ouie* eſt un très-mauvais ſigne; la dureté d'oreille eſt beaucoup moins défavorable, il y a même bien des cas où elle eſt d'un heureux préſage, quoiqu'elle ſoit pouſſée au degré de ſurdité. Ce n'eſt que dans le cas de grande foibleſſe & d'affaiſſement que la diminution ou la perte d'*ouie* eſt un ſigne mortel, Hippocr. *aph.* 73. *lib. VII.* la dépravation de l'*ouie* a lieu lorſque l'oreille entend des ſons autrement qu'ils ne ſont produits, & dans le tems même où il n'y en a point d'excité par les corps extérieurs: c'eſt ce qui arrive dans le tintement d'oreille & le bourdonnement; *voyez ces mots*, & dans quelques eſpeces de délire où le malade croit entendre des perſonnes qui parlent, ou le ſon des inſtrumens, ſans que pourtant ces objets ſoient réels; ce vice de l'*ouie* peut alors être regardé comme un ſigne de délire préſent ou prochainement futur.

Le bourdonnement & le tintement d'oreille ſont dans les maladies aiguës des ſignes avant-coureurs de la mort. *Coac. prænot. cap.* v. n°. 5. Waldſchmid a remarqué que ces mêmes ſignes étoient très-fâcheux dans les nouvelles ſecouſſes. Les tintemens d'oreille joints à des douleurs de tête, vertige, engourdiſſement des mains, lenteur de la voix ſans fievre, font craindre, ſuivant cet auteur & Hippocrate, la paralyſie, ou l'épilepſie, ou la perte de mémoire; les ébranlemens de la tête avec tintement d'oreille annoncent une hémorrhagie par le nez, ou l'éruption des regles, ſur-tout s'il y a une chaleur extraordinaire répandue le long de l'épine du dos, *ibid. cap. iv.* n°. 8. on doit s'attendre au délire & à l'hémorrhagie du nez lorſque ce tintement ſe rencontre avec l'obſcurciſſement de la vûe & une peſanteur à la racine du nez, *ibid. cap.* v. n°. 6. En général, remarque Hippocrate, *de inſom. cap. xij.* 11. la léſion de l'*ouie*, de même que celle de la vûe, dénotent l'affection de la tête. (*m*)

OUIES, ſ. f. (*Muſiq.*) les ouvriers nomment ainſi les deux ouvertures qui ſont ſur la table des violes, & de quel-

quelques autres inſtrumens de Muſique. Ces ouvertures, qu'on pourroit appeller *ébeis*, ont différentes figures, & ce ſont les endroits par où ſort le ſon harmonieux; mais quand il s'agit de poche de violon, de baſſe de violon, on appelle ordinairement leurs ouvertures des *effes*, parce qu'elles ont la figure d'une *f*. (*D. J.*)

OVILIA ou SEPTA, (*Hiſt. anc.*) c'étoit un endroit du champ de Mars dans l'ancienne Rome, qui fut d'abord fermé & entouré de barrieres comme un parc de brebis, d'où lui eſt venu le nom d'*Ovilia*. Dans la ſuite, cet endroit fut environné de mureilles de marbre, & l'on y pratiqua des galeries où l'on ſe promenoit; on y plaça auſſi un tribunal d'où l'on rendoit la juſtice.

C'étoit dans l'enceinte de ce lieu que le peuple donnoit les ſuffrages pour l'élection des magiſtrats. *Voyez* CHAMP DE MARS.

On montoit à l'*Ovilia* non par des degrés, mais par des eſpeces de ponts deſtinés à cet uſage. Chaque curie, chaque tribu, chaque centurie (ſelon que l'aſſemblée étoit par centurie, per tribus ou par curies), avoit ſon pont particulier. De-là vint l'eſpece de proverbe, *de ponte dejiciendus*, pour dire qu'une perſonne devoit être privée du droit de ſuffrage. *Voyez* COMITIA.

OUILLE, *olea* ou *oglio*, (*Cuiſine.*) un mets délicieux, un ragoût compoſé d'une grande variété d'ingrédiens, & que l'on ſert principalement ſur les bonnes tables en Eſpagne.

Il y a différentes manieres de faire des *ouilles*; mais pour donner une idée de cet aſſemblage étrange, nous inſérerons ici la recette qui vient d'un maître qui a fait ſes preuves.

Prenez la culotte & des langues des bœufs bouillies & ſéchées, avec des ſauciſſes de Boulogne; faites bouillir le tout enſemble pendant deux heures, & pour-lors ajoutez-y du mouton, du porc-frais, de la venaiſon & du lard, comme auſſi des navets, des carottes, des oignons, des choux, de la bourache, de la chicorée blanche, des ſoucis, de l'oſeille & des épinars; enſuite les épices, comme du ſafran, des clous-de-girofle, du macis & de la noix de muſcade, *&c.*

Cela fait, mettez dans une autre marmite un dindon ou une oie, avec des chapons, faiſans, butors, canards ſauvages, perdrix, ſarcelles, biſets, becaſſes, cailles & alouettes, & faites-les bouillir dans de l'eau avec du ſel. Dans un troiſieme vaiſſeau, préparez une ſauce de vin blanc, de conſommé, de beurre, de culs d'artichaux, de marrons, de choux-fleurs, de chapelure de pain, de moëlle, de jaunes d'œufs, de macis & de ſafran; enfin dreſſez l'*ouille* dans un plat proportionné à la quantité des choſes dont elle eſt compoſée: tirez d'abord de la marmite le bœuf & le veau, enſuite la venaiſon, le mouton, les langues & les ſauciſſes; diſperſez par-tout les racines & légumes; arrangez autour le plus gros gibier, entremêlez du petit, & verſez votre ſauce ſur le tout.

OUJON, (*Géog.*) petite ville d'Aſie dans la Peſſe, ſelon Tavernier, qui lui donne 61d. 35′. *de longit.* & 32d. 24′. *de latit.* (*D. J.*)

OVIPARE, adj. *terme d'Hiſtoire naturelle*, que l'on applique aux animaux qui ſe multiplient en faiſant des œufs comme les oiſeaux, inſectes, *&c. Voyez* ŒUF, INSECTE, ANIMAL, *&c.*

On oppoſe ce genre d'animaux à ceux qui produiſent leurs petits tout vivans, & que l'on appelle *vivipare*, comme l'homme, les quadrupedes, *&c. Voyez* GÉNÉRATION.

Ces animaux ſont ceux qui pondent des œufs, leſquels ayant été couvés par la mere, ou mis en fermentation par quelque autre principe de chaleur produiſent enfin des petits: ceux-ci ſe mettent eux-mêmes au monde, après avoir conſumé l'humidité ou l'humeur dont ils étoient environnés, & après avoir acquis un certain volume & des forces ſuffiſantes pour rompre la coque de l'œuf.

Ce genre, outre les oiſeaux, renferme diverſes eſpeces d'animaux terreſtres, comme les ſerpens, léſards, tortues, cancres, dreveiſſes, *&c. Voyez* OVAIRE.

OUI-POU, (*Diete.*) c'eſt le nom que les habitans ſauvages du Breſil donnent à une eſpece de farine fort nourriſſante, qu'ils font avec la racine d'épi & avec celle de manioc. On fait ſécher ces racines au feu, après quoi on les raſſe avec des cailloux tranchans, on fait cuire ces racines dans un pot avec de l'eau juſqu'à ce que le mélange s'épaiſſiſſe; lorſqu'il eſt refroidi, ſon goût eſt aſſez ſemblable à celui du pain blanc de froment. En mêlant cette farine avec du jus de viande, on fait un mets qui reſſemble à du ris bouilli. Ces mêmes racines pilées lorſqu'elles ſont fraîches donnent un jus blanc comme du lait, qui, expoſé au ſoleil, ſe coagule comme du fromage, & qui cuit au feu fait un aliment aſſez agréable. *Voyez* CASSAVE.

OUIR, v. act. (*Gram.*) entendre, *ouir* la meſſe, Aſſigné pour être *ouï*, *ouir* à confeſſe.

OVISSA, (*Hiſt. mod. culte.*) c'eſt le nom ſous lequel les habitans du royaume de Benin en Afrique déſignent l'*Etre ſuprême*. Ils ont, ſuivant le rapport des voyageurs, des idées aſſez juſtes de la divinité, qu'ils regardent comme un être tout-puiſſant, qui fait tout, qui, quoique inviſible, eſt préſent par-tout, qui eſt le créateur & le conſervateur de l'univers. Ils ne le repréſentent point ſous une forme corporelle; mais comme ils diſent que Dieu eſt infiniment bon, ils ſe croient diſpenſés de lui rendre leurs hommages qu'ils réſervent pour les mauvais eſprits ou démons qui ſont les auteurs de tous les maux, & à qui ils font des ſacrifices pour les empêcher de leur nuire. Ces idolâtres ſont d'ailleurs fort ſuperſtitieux, ils croient aux eſprits & aux apparitions, & ſont perſuadés que les ombres de leurs ancêtres ſont occupées à parcourir l'univers, & viennent les avertir en ſonge des dangers qui les menacent; ils ne manquent point à ſuivre les ſuſpirations qu'ils ont reçues, & en conſéquence ils offrent des ſacrifices à leurs fétiches ou démons. Les habitans de Bénin placent dans la mer leur ſéjour à venir de bonheur ou de miſere. Ils croient que l'ombre d'un homme eſt un corps exiſtant réellement, qui rendu un jour le ſoin de leurs bonnes & de leurs mauvaiſes actions; ils nomment *poſſador* cet être chimérique, qu'ils tâchent de ſe rendre favorable par des ſacrifices, perſuadés que ſon témoignage peut décider de leur bonheur ou de leur malheur éternel. Les prêtres de Bénin prétendent découvrir l'avenir, ce qu'ils font au moyen d'un pot percé par le fond en trois endroits, dont ils tirent un ſon qu'ils font paſſer pour des oracles, & qu'ils expliquent comme ils veulent; mais ces prêtres ſont punis de mort lorſqu'ils ſe mêlent de rendre des oracles qui concernent l'état ou le gouvernement. De plus il eſt défendu ſous des peines très-grieves aux prêtres des provinces d'entrer dans la capitale. Malgré ces rigueurs contre les miniſtres des autels, le gouvernement a dans de certaines occaſions des complaiſances pour eux qui ſont très-choquantes pour l'humanité; c'eſt un uſage établi à Bénin de ſacrifier aux idoles les criminels que l'on réſerve dans cette vûe; il faut toujours qu'ils ſoient au nombre de vingt-cinq; lorſque ce nombre n'eſt point complet, les officiers du roi ont ordre de ſe répandre pendant l'obſcurité de la nuit, & de ſaiſir indiſtinctement tous ceux qu'ils rencontrent, mais il ne faut point qu'ils ſoient éclairés par le moindre rayon de lumiere; les victimes qui ont été ſaiſies ſont remiſes entre les mains des prêtres, qui ſont maîtres de leur ſort: les riches ont la liberté de ſe racheter, ainſi que leurs eſclaves, tandis que les pauvres ſont impitoyablement ſacrifiés.

OVISTES, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) ſecte de philoſophes, qui ſoutiennent que les femelles de tous les animaux contiennent des ovaires, qui ſont comme autant de pépinieres de leurs diverſes eſpeces, & dont chaque œuf fertiliſé par le mâle rend un petit animal. *Voyez* OVAIRES & ŒUF.

OUKCK, (*Géog.*) ville d'Aſie en Tartarie dans le Capſchac, ſur le Volga, à 55 lieues de Bulgares. *Long.* 84. *lat.* 57.

OULANS, ſ. m. plur. (*Milice polon.*) nom d'une troupe de cavalerie légere, compoſée de Polonois & de Tartares, montés ſur des chevaux de ces deux nations; ils ſont un ſervice pareil à celui des huſſards qu'ils ſurpaſſent en bonté, ſoit par l'armure, ſoit par la viteſſe de leurs chevaux, qui, quoiqu'à-peu-près de la même taille, leur ſont ſupérieurs en légereté, & beaucoup plus durs à la fatigue.

OULICES, TENONS A', (*Charpenter.*) ce ſont des tenons coupés en quarré, & en à bout auprès des paremens de bois pour les revêtir enſuite; & quand l'ouvrage eſt fini, les *tenons* faits de cette maniere ſont auſſi appellés *tenons à tournices*.

OUPORUM, (*Géog. anc.*) ancienne ville de la Libarnie dans ſes terres, ſelon Ptolomée, *l. II. c. xvij.* Quelques-uns conjecturent que c'eſt préſentement *Obrouzo* en Dalmatie. (*D. J.*)

OURAGAN, ſ. m. (*Phyſiq.*) vent très-violent, qui s'éleve promptement & qui ſe diſſipe bientôt après. *Voyez* VENT.

Il y a différentes ſortes d'*ouragans* ou de tourbillons, diſtingués par les noms de *preſtor*, *typho*, *vortex* ou *vorbex*, *exhydria* & *ecnephias*.

Le

Le preſter eſt un vent violent qui lance des éclairs, ſi s'obſerve rarement, & ne vu preſque jamais ſans *ecnephis*. Séneque dit que c'eſt un *typho* ou *trombe*. *Voyez* TROMBE.

L'*ecnephis* eſt un vent impétueux qui s'élance d'un nuage. Il eſt fréquent dans la mer d'Ethiopie, principalement vers le cap de Bonne-Eſpérance; les marins l'appellent *travados*.

L'*exbydris* eſt un vent qui ſort avec violence d'un nuage, & eſt accompagné d'une grande pluie: il ne paroît guere différer que par le degré de force de l'*ecnephis*, qui ne va guere non plus ſans ondée.

Le *typho* ou *vortex* eſt proprement le tourbillon ou l'*ouragan*, c'eſt un vent impétueux qui tourne rapidement en tout ſens, & ſemble balayer autour de lui. Il ſouffle fréquemment de haut en-bas; les Indiens l'appellent *oranean*, les Turcs *oliphant*. Il eſt fréquens dans les mers orientales, principalement vers Siam, la Chine, *&c.* & rend la navigation de ces mers très-dangereuſe. *Chambers*.

„ Les premiers navigateurs qui ont approché du cap „ de Bonne-Eſpérance ignoroient les effets de ces nua„ ges funeſtes, qui ſemblent ſe former tranquillement, „ & qui tout-d'un-coup lancent la tempête. Près de la „ côte de Guinée, il ſe fait quelquefois trois ou quatre „ de ces orages en un jour, ils ſont cauſés & annoncés par de petits nuages noirs, le reſte du ciel eſt ordinairement fort ſereu, & la mer tranquille; c'eſt principalement aux mois d'Avril, de Mai & de Juin „ qu'on éprouve ces tempêtes ſur la mer de Guinée.

„ Il y a d'autres eſpeces de tempêtes, que l'on appelle proprement des *ouragans*, qui ſont encore plus violentes que celles-ci, & dans leſquelles les vents ſemblent venir de tous côtés „. Il y a des endroits dans la mer où l'on ne peut pas aborder, parce qu'alternativement il y a toujours ou des calmes, ou des *ouragans* de cette eſpece; les plus conſidérables ſont auprès de la Guinée à 2 ou 3 degrés *latitude* nord.

„ Lorſque les vents contraires arrivent à-la-fois dans „ le même endroit comme à un centre, ils produiſent „ ces tourbillons; mais lorſque ces vents trouvent en „ oppoſition d'autres vents qui contrebalancent de loin „ leur action, alors ils tournent autour d'un grand eſpace, dans lequel il regne un calme perpétuel, & c'eſt „ ce qui forme les calmes dont nous parlons, & deſquels il eſt ſouvent impoſſible de ſortir. Ces endroits de „ la mer ſont marqués ſur les globes de ſéneſ, auſſi„ bien que les directions des différens vents qui regnent „ ordinairement dans toutes les mers „. *Hiſt. nat. gén. & partic. tome I.*

OURAN *ou* URAN SOANGUR, (*Hiſt. mod.*) eſt le nom d'une certaine ſecte de magiciens de l'île Grombocannoſe dans les Indes orientales.

Ce nom renferme les mots d'*homme* & de *diable*; ces magiciens ayant la réputation de ſe rendre inviſibles quand il leur plaît, & de ſe tranſporter où ils veulent pour faire du mal: auſſi le peuple les craint fort, & les hait mortellement, & quand il peut en attraper quelqu'un, il le tue ſans miſéricorde.

Dans l'hiſtoire de Portugal *in-folio*, imprimée en 1587, il eſt parlé d'un roi de l'île Grombocannoſe, qui fit préſent à un officier portugais, nommé *Brittio*, de douze de ces *ourans*; cet officier s'en ſervit dans ſes courſes chez les peuples de Tidore, où il fit périr beaucoup de monde par leur moyen, *&c.*

Pour s'aſſûrer ſi en effet ces magiciens avoient tout le pouvoir qu'on leur attribuoit, il fit attacher un d'entre eux par le col avec une corde, de maniere qu'il ne pouvoit ſe débarraſſer par aucun moyen naturel; on aſſûre que le lendemain matin cet homme fut trouvé libre & dégagé.

Cependant Brittio ne voulant pas que le roi de Tidore pût lui reprocher qu'il ſe ſervoit de diables pour lui faire la guerre, renvoya, dit-on, tous ces magiciens dans leurs pays.

OURANG-OUTANG, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) on rencontre dans pluſieurs provinces de l'intérieur de la Guinée & dans les contrées voiſines, cet animal appellé par les habitans *quoja morrow*. On en voit plus communément dans le pays d'Angola, où on les nomme *ourang-outang*; c'eſt de-là que venoit celui qui fut amené au commencement de ce ſiecle en Angleterre, & que tout le peuple de Londres vit. Cet animal n'eſt autre choſe qu'une eſpece de ſigne ſemblable à ceux de Borneo; le docteur Tyſon en a publié une deſcription très-exacte. (*D. J.*)

OURANIA, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) partie de la ſphériſtique des anciens, ou jeu de balle très-uſité parmi eux, & dont Homere fait une deſcription au VIII. livre de l'Odyſſée. Le jeu, ſuivant M. Barette dans la diſſertation ſur cette matiere, conſiſtoit en ce que l'un des joueurs ſe courbant en arriere, jettoit en l'air une balle qu'un autre joueur tâchoit d'attraper en faiſant avant qu'elle retombât à terre, & avant que lui-même ſe trouvât ſur ſes piés, ce qui demandoit une grande juſteſſe de la part de celui qui recevoit cette balle, & qui devoit pour l'aider prendre préciſément l'inſtant que la balle qui retomboit pût être à une juſte portée de ſa main. *Mém. de l'acad. t. I.*

OURAQUE, ſ. f. *en Anatomie*, eſt un conduit membraneux du fœtus, qui vient du fond de la veſſie & ſe rend au placenta, en paſſant par le nombril, conjointement avec les vaiſſeaux ombilicaux, dont on le regarde comme faiſant partie. *Voy. auſſi* VAISSEAUX OMBILICAUX & FŒTUS.

L'*ouraque* en ſe terminant au placenta, forme une petite veſſie qui ſert à recevoir l'urine qui s'eſt ſéparée dans les reins du fœtus, & qui ne pouvoit paſſer par l'uréthre, à cauſe de la réſiſtance du ſphincter de la veſſie, laquelle ne peut être ſurmontée que par l'inſpiration.

La liqueur qui ſe trouve dans la veſſie de l'*ouraque* eſt toujours en plus grande quantité, plus haute en couleur, & plus reſſemblante à l'urine, à meſure que l'accouchement eſt plus proche.

L'*ouraque* ne ſe reconnoît clairement que dans les brutes, mais il n'y a pas de doute qu'il n'exiſte dans le fœtus humain. *Voyez* FŒTUS.

Drelincourt, célebre profeſſeur d'anatomie à Leyde, & quelques autres après lui nient que l'*ouraque* ſoit creux. Dans ce cas-là, il ne ſeroit pas aiſé d'en montrer l'uſage, à-moins que ce ne ſoit de tenir la veſſie ſuſpendue au nombril; mais la premiere opinion ſemble la mieux appuyée. *Voyez* URINE.

OURATURE, (*Géog.*) petite île annexée à celle de Ceylan, à la pointe de Jafnapatan; les Hollandois l'appellent l'*île de Leyden*. *Long.* 98. 30. *lat.* 9. 50. (*D. J.*)

OURG, l' (*Géog.*) petite riviere de France, qui a ſa ſource au-deſſus de Feſe en Tardenois, & devient navigable au-deſſus de la Ferté-Milon, juſqu'à Mans, où elle ſe jette dans la Marne. (*D. J.*)

OURCE, l', (*Géog.*) petite riviere de France; elle a ſa ſource en Champagne, & ſe décharge dans la Seine près de Bar-ſur-Seine. (*D. J.*)

OURCHA, (*Géog.*) ville d'Aſie dans l'Indouſtan, ſur le fleuve Jamad: Timur-Bec lui donne 117 deg. de *long.* & 30. *de latitude*. (*D. J.*)

OURDIR, *terme de Manufacture*, en mot ſignifie préparer ou diſpoſer ſur une machine faite exprès, les fils de la chaîne d'une étoffe, d'une toile, d'une futaine, d'un baſin, *&c.* pour la mettre en état d'être montée ſur le métier, afin de la tiſſer en faiſant paſſer à travers avec la navette le fil de la trême: après que la chaîne d'une étoffe de laine a été *ourdie*, on la colle, & on la fait ſécher, ſans quoi il ſeroit difficile de la pouvoir bien travailler. (*D. J.*)

OURDIR UNE CORDE, *terme de Corderie*, qui ſignifie diſpoſer le long de la corderie autant de fils qu'il en faut pour former la corde qu'on ſe propoſe de faire, & leur donner une longueur & une tenſion égale.

Quand le cordier a étendu un nombre ſuffiſant de fils, il les diviſe en autant de parties, qu'il veut que ſa corde ait de cordons; il fait un nœud au bout de chacun de ces faiſceaux pour réunir tous les fils qui les compoſent, puis il diviſe chaque faiſceau en deux pour paſſer dans le milieu l'extrémité des mouvelles, où il les aſſujettit par le moyen d'une clavette. *Voyez l'article* CORDERIE.

OURDIR, *terme de Maçon*; les maçons diſent *ourdir* un mur, pour ſignifier qu'ils y mettent le premier enduit; ainſi *ourdir* en terme de maçon, c'eſt faire un groſſier enduit avec de la chaux ou du plâtre ſur un mur de moëllon, par-deſſus lequel on en met un autre fin qu'on unit proprement avec la truelle. (*D. J.*)

OURDIR A LA TRIMOLE, *terme de Nattier en paillo*; c'eſt bâtir & arrêter les cordons de la natte ſur les clous de deux groſſes & longues pieces de bois que les Nattiers nomment des *tringles*.

OURDIR, (*Rubanier.*) eſt l'action d'aſſembler non quantité plus ou moins conſidérable de brins de ſoie pour en former un tout qui compoſera la chaîne telle qu'elle ſoit. Nous ſuppoſerons dans tout cet article une piece *ourdie* à ſeize rochets pour nous fixer à une idée déterminée, ce que nous dirons relativement à cette quantité devant s'entendre de toute autre; outre que c'eſt la

façon

façon la plus ordinaire, ſur-tout pour le ruban que nous enviſagerons ſpécialement dans cette explication: je ſuppoſe même que ce ruban eſt à vingt portées, qui formeront ſix cens quatre-vingt brins de ſoie dont cette chaîne ſera compoſée; expliquons tout ceci ſéparément. Les rochets ſont placés dans les broches de la banque, ces banquets varient quant à la forme chez pluſieurs ouvriers, mais reviennent toutes à un même but; les rochets ſont placés, dis-je, à cette banque, huit d'un côté & huit de l'autre, de façon qu'il y ait ſept déroulemens en-deſſus & en-deſſous, & cela pour la facilité de l'encroix, & alternativement depuis le premier rochet juſqu'au dernier; ce qui étant fait, l'ourdiſſeur prend les ſeize bouts de ſoie qu'il noue enſemble, & en les ouvrant à-peu-près en égale quantité, il fire ce nœud ſur la cheville du moulin qui eſt en-haut, puis il encroiſe par deux brins. *Voyez* ENCROIX. Il décharge ſes doigts qui ſont le pouce & l'index de la main droite, de ces ſeize brins de ſoie ainſi encroiſés ſur deux autres chevilles qui avoiſinent celle dont on vient de parler; puis au moyen de la manivelle du banc à *ourdir* ſur lequel il eſt aſſis qu'il tourne de droite à gauche, l'ourdiſſoir tourne dans le même ſens & les ſoies par la deſcente continuelle & meſurée du bilo, *voyez* BLIN, s'arrangent ſur le moulin & prennent la figure ſpirale que le blin leur impoſe, étant parvenu à la longueur qu'il faut donner à la piece (& qui ſe connoît par la quantité de tours de la ſpirale, puiſque ſachant ce qu'un tour contient, on ſaura ce qu'une quantité en doit contenir) il arrête & encroiſe par portée à cet endroit, ce qui ſe fait en prenant à la fois les ſeize brins, & les paſſant deſſus puis deſſous les chevilles de l'encroix d'en-bas, & revenant ſur ſes pas de maniere qu'il paſſe ces ſeize brins deſſus puis deſſous les mêmes chevilles; il remonte en tournant la manivelle en ſens contraire, c'eſt-à-dire, qu'il tourne à préſent de gauche à droite; il remonte juſqu'en haut où étant arrivé, il encroiſe de nouveau par deux brins comme la premiere fois, & c'eſt ce qu'on appelle *paſſée*; on voit que par cette opération il y a trente-deux brins ſur l'ourdiſſoir, c'eſt ce qui conſtitue une portée, & que pour faire une piece de vingt portées, il faut vingt deſcentes & vingt remontées, ce qui formera les ſix cens quarante brins requis, en multipliant trente-deux par vingt. Si l'on vouloit qu'il y eût une demi-portée avec un nombre de portées complettes, on comprend aſſez que pour lors, il ne faudroit qu'arrêter au bas de la derniere deſcente: pour ſavoir ſi on a le nombre de portées que l'on ſouhaite, on les peut compter ſur l'encroix d'en bas, en amenant la totalité auprès des boutons des cheeilles de l'encroix, & les repouſſant une à une dans le fond, ce qui ſe fait aiſément, puiſque chaque demi-portée ſe diſtingue de ſa conſine, parce qu'ayant été encroiſée en totalité, c'eſt-à-dire, les ſeize brins à la fois, & tournée deſſus une cheville puis ſous l'autre, enſuite ſur cette derniere & ſous la premiere, comme il a été déja dit dans cet article, ce ſont les doigts index des deux mains qui font cette opération en les amenant un peu à ſoi; ils attirent un peu en-decant toutes les portées, on lâche l'un ou l'autre de ces deux doigts, mais non pas tous deux à la fois; il ſe détache par ce moyen une demi-portée qui eſt reçue ſur le doigt mitoyen de la main eacaute qui s'introduit entr'elle & toutes les autres, puis donnant le même mouvement avec l'index de cette même main, l'autre demi-portée eſt de même reçue ſur le mitoyen de l'autre main. Voilà donc ces deux doigts introduits entre une portée entiere & la totalité des autres, cette portée eſt pouſſée au fond des cheeilles par le dos de ces deux doigts, & ainſi des autres juſqu'au bout. Lorſqu'on veut *ourdir* de pluſieurs couleurs à côté les unes des autres pour faire du ruban rayé, il n'y a pour cela qu'à changer les ſeize rochets de la premiere & y en ſubſtituer un autre ombre de différente couleur, & cela pour autant de portées que l'on voudra, puis reprendre encore les premiers ou même d'autres encore de différentes couleurs, prenant garde d'obſerver l'égalité des couleurs dant les diſtances des rayeures, c'eſt-à-dire qu'il y ait pareille quantité d'une couleur à un bord qu'à l'autre, le contraire étant dérangeroit la ſymmétrie, à-moins qu'on ne voulût faire du ruban appellé *boiteux*, *voyez* BOITEUX. Pour les ouvrages nuancés, c'eſt-à-dire dont la couleur va en diminuant par gradation, il ne s'agit que de mettre à la banque les deux rochets de la couleur la plus foncée de celle que l'on traine, par exemple, la couleur de roſe; les deux rochets ſeront preſque de couleur de ceriſe ou au moins de couleur de roſe foncée; les deux autres rochets ſeront de couleur de roſe tant ſoit peu plus clair, les deux ſuivans encore un peu plus clair que les derniers & toujours de même, juſqu'à deux rochets qui ſe trouveront être de couleur de chair, étant encroiſés deux à deux, comme il a été dit plus haut; ces différentes nuances ſe trouveront diſtinguées chacune à ſon ſeul place dans le fil de l'encroix. Après que la piece quelle qu'elle ſoit a été ainſi *ourdie*; il eſt queſtion de ſe préparer pour l'ôter de deſſus l'ourdiſſoir, voici comme il faut s'y prendre pour y parvenir; il faut commencer par paſſer le bout d'un fil (pendant que l'on tient l'autre dans la main), à travers le premier ouide que laiſſent entr'elles les ſoies ſur les chevilles de l'encroix, puis ramenant ce bout de fil par-devant, après qu'il a paſſé par le ſecond vuide des mêmes chevilles; ce bout eſt noué avec celui qui étoit reſté dans la main, ce nœud doit être exactement fait pour n'être point ſujet à ſe dénouer ou à ſe caſſer, ce qui perdroit totalement tout ce qui vient d'être fait, puiſque le tout ſe confondroit pêle-mêle, & deviendroit impoſſible à débrouiller; ce fil conſerve les ſoies dans le même arrangement où elles étoient ſur les chevilles de l'encroix, il doit être un peu long; cette longueur lui eſt néceſſaire pour pouvoir débrouiller chaque brin qui eſt à préſent compoſé de deux (puiſqu'il a été ainſi encroiſé) pour le pouvoir paſſer dans les liſſes & enſuite dans le peigne chacun à ſa place & dans l'ordre de l'ourdiſſage. Ce qui vient d'être fait à l'encroix d'en-haut doit être fait auſſi à l'encroix d'en-bas, où l'on a encroiſé par demi-portée, ce qui diſtinguera encore chaque portée pour pouvoir être miſe chacune à part dans les dents de l'eſcalette, lorſqu'il s'agira de ployer la piece en large pour la mettre ſur le métier, *voyez* PLOYOIR; ce bout de fil eſt d'une telle conſéquence, qu'il y a quantité d'ourdiſſeurs qui encroiſent par deux, en-bas comme en-haut, afin que ſi par malheur un des deux fils d'encroix venoit à ſe rompre, on pût avoir recours à l'autre en retournant la piece, étant ſûrs de recouvrer cet encroix à l'autre bout, précaution louable & qui devroit être généralement ſuivie; étant aſſuré par ce moyen de la ſolidité de ces encroix, il faut ôter cette piece de deſſus l'ourdiſſoir; ſi les deux encroix ſont encroiſés par deux, il n'importera par lequel bout commencer; mais ſi l'un étoit par portée, il faudroit commencer par l'autre, c'eſt-à-dire par celui qui eſt encroiſé par deux, afin que le bout encroiſé par portées ſe trouvât ſur le billot où le tout va être mis, & qui ſe trouvera par ce moyen deſſus lorſqu'il faudra plier la piece en large; ce bout quel qu'il ſoit par lequel on veut commencer, eſt dépaſſé de deſſus les cheeilles de l'encroix, & paſſé au moyen de pluſieurs tours qu'on lui fait faire à l'entour du billot, dont on tient les deux bouts dans les deux paumes des mains, en le faiſant tourner entre elles par le moyen des pouces qui poſent ſur les bords; il tourne de dedans en-dehors, en enroulant avec lui la piece contenue ſur l'ourdiſſoir; mais cet ourdiſſoir libre déroulera trop vîte & fera raleeer trop lâche, il y a pluſieurs moyens pour obvier à cet inconvénient; premierement, lorſque l'ourdiſſoir a un plancher; après avoir dépaſſé la corde de deſſus la greode pouliе d'en-bas, on attache au moyen d'un petit clou qui eſt ſur le bord de cette pouliе, une boîte remplie de ferrailles ou de pierres, laquelle boîte s'appelle *charrette*; cette charge qui eſt à plat ſur le plancher dont on parle, & qu'il faut que l'ourdiſſoir faſſe tourner avec lui le fait aller doucement, & il ne reſte que conſéquemment au tirage du billot; ſi ce plancher n'y étoit pas, ainſi qu'à beaucoup d'ourdiſſoirs où il manque, il faut en ce cas approcher le pié gauche & le poſer de façon qu'il puiſſe recevoir ſur le bout l'extrémité de chaque aile du moulin, on eſt maître par-là de diriger le mouvement de ce moulin, ou même de l'arrêter tout-à-fait lorſqu'il eſt néceſſaire. J'ai parlé plus haut du banc à *ourdir*, il y a beaucoup d'ourdiſſoirs où cette partie manque, pour éviter, diſent ceux qui n'en veulent pas, l'embarras qu'il cauſe n'y ayant jamais trop de place pour tous ce métier, pour lors il faut y ſuppléer en faiſant tourner ce moulin par l'impulſion de la main gauche contre l'aile du moulin où elle le rencontre; il ſuffit d'une chaiſe pour être aſſis auprès de l'ourdiſſoir, il y en a même qui ſe tiennent debout, chacun fait à ſa façon: quelquefois l'ourdiſſoir devient rude à tourner, ce qui unit à l'ourdiſſage, ſur-tout ſi ce ſont des ſoies extrêmement fines; on y remédie en faiſant ſortir le moulin de ſa ſituation ſuffiſamment pour découvrir la petite crapaudine qui lui ſert de centre, & y mettre de l'huile, puis le moulin eſt remis en ſon lieu & tourne avec plus de douceur: j'ai dit dans cet article, que les rochets étoient mis à la banque alternativement en ſens contraire, c'eſt-à-dire que le déroulement ſe fait en-deſſus & en-deſſous alternativement, voici à quoi je de-

ſtine

ſtins cet uſage; lorſqu'il s'agira d'encroiſer par deux, les deux brins qui doivent être encroiſés enſemble ſe ſeront plus apperçus par la différence de leur mouvement; enſorte que l'ourdiſſeur les trouvera ſous ſes doigts preſque comme il les lui faut pour les encroiſer; il doit être encore dit ici, qu'il faut que l'ourdiſſeur ait preſque toujours les yeux ſur la banque, pour être en état de renouer ſur le champ les brins qui viennent à caſſer, ce qu'il apperçoit par la ceſſation du mouvement du rochet.

OURDIR, (*Soierie.*) c'eſt diſtribuer la quantité de fils qui doivent former la chaîne ſur l'ourdiſſoir.

Pour cet effet, on prend les quarante fils qui compoſent le cantre, & après les avoir fait paſſer chacun dans une boule de verre, attachée au-deſſus de chaque rochet ſur lequel la ſoie eſt devidée, on noue tous ces fils enſemble; enſuite on les met ſur une premiere cheville qui eſt à une traverſe au haut de l'ourdiſſoir; après quoi on les envergue par l'inſertion des doigts, *voyez*. ENVERGER. Envergées, on les place ſur deux autres chevilles à quelque diſtance de la premiere, puis on paſſe tous les fils enſemble ſur une tringle de fer bien polie, la moitié de ces mêmes fils étant ſéparée par une autre tringle également polie. Les deux tringles de fer étant attachées au plat de l'ourdiſſoir, qui au moyen d'une mortoiſe quarrée & de la grandeur d'un des quatre montans qui ſont arrêtés en-haut & en-bas des deux croiſées, dont celle d'en-bas ayant une erpaudine de cuivre dans le milieu où entre le tourillon de l'arbre de l'ourdiſſoir, leur donne la liberté de tourner, a la liberté de monter & de deſcendre. A la croiſée d'en-haut eſt paſſée une broche de fer, ſur laquelle s'enroule & déroule une corde de boyau, paſſée ſur une poulie du plat, & arrêtée à un tourniquet poſé perpendiculairement à la poulie du plat.

Quand l'ouvrier met l'ourdiſſoir en mouvement, la corde qui ſe déroule laiſſe deſcendre le plat; ce plat conduit tous les fils qu'il tient arrêtés entre deux poulies, de même que par la tringle ſupérieure, juſqu'à ce que le nombre de tours qui indique la quantité d'aunes qu'on veut *ourdir* ſoit complet.

Quand on a le nombre de tours deſiré, on prend la demi-portée avec la main droite, & la paſſant ſur une cheville, on la fait paſſer deſſous une ſeconde, & la ramenant par le deſſus, on la paſſe enſuite deſſous la premiere; de maniere que la demi-portée ou la braſſée placée alternativement deſſus & deſſous les deux chevilles, forme une eſpece d'envergeure pour les portées ſeulement; ce qui donne la facilité de les compter.

Quand cette opération eſt faite, on fait tourner l'ourdiſſoir en ſens contraire; de maniere que la corde du plat s'enroule & le fait monter juſqu'à l'endroit d'où il étoit deſcendu. Alors on envergе de nouveau, fil par fil, & l'on mêle les fils envergés ſur les chevilles où ont été poſés les premiers; & faiſant paſſer la braſſée ſur la premiere, on envergе de nouveau, on deſcend comme la premiere fois & on rémonte de même, juſqu'à ce que la quantité de portées qui doivent former la chaîne ſoient ourdies.

La piece ourdie, on paſſe des envergeures en-bas & en-haut; celle d'en-bas ſervant à ſéparer les portées pour les mettre au rateau, quand on plie la piece ſur l'enſuple de deſſar. L'envergeure d'en-haut ſert à prendre les fils de ſuite & de la même façon qu'ils ont été ourdis; pour tendre la piece on la remonte.

Les envergeures paſſées arrêtées, on tire les chevilles d'en-bas, & on leve la piece en chaînette, & pour lors on lui donne le nom de *chaîne*. *Voyez* l'*article* CHAÎNE & OURDISSAGE.

OURDIR, *terme de Vanier*, ſignifie *tourner & placer l'oſier* autour d'un moule, pour commencer à monter l'ouvrage.

OURDISSAGE DES SOIES, *pour faire les chaînes des étoffes*: il entre dans l'*ourdiſſage* deux machines principales; l'une eſt le *cantre*, & l'autre l'*ourdiſſoir*.

Le cantre eſt compoſée de trois bandes de bois larges d'environ 3 pouces, ſur 1 pouce d'épaiſſeur, ajuſtées ſur quatre piliers, & aſſervies ſur deux traverſes égales, pour en faire une eſpece de table à jouer, d'environ 2 pies de haut & 6 piés de long; ces barres ſont éloignées les unes des autres d'un pié. Chacune de ces bandes de bois ſont percées de côté, directement les unes devant les autres, dans la diſtance de 2 pouces d'éloignement: il y a 20 trous ſur toute la longueur. On paſſe au travers de chacun de ces trous une broche de fer chargée de deux roquets garnis de ſoie, l'un d'un côté de la barre du milieu, & l'autre de l'autre; au-deſſus de chacune des barres des roquets qui ſe trouvent dans les deux côtés de la cantre, eſt élevé ſur deux montans de bois une barre qui les traverſe dans la longueur; l'une a 1 pié d'hauteur, & l'autre a 1 pié. A chacune de ces bandes ſont attachées par des ficelles, autant de petits anneaux de verre, qui correſpondent directement a chacun des roquets.

On prend à chaque roquet le bout de la ſoie qui y eſt dévidée, & le paſſant par l'anneau qui y correſpond on les aſſemble, en les nouant enſemble par le bout pour n'en faire qu'un ſeul corps des 40 bouts.

L'ourdiſſoir eſt une grande cage, d'environ 6 piés de haut, de forme cylindrique de 3, autant de circonférence environ, tournant dans une grenouille, ſur un pivot qui eſt attaché au pilier du centre de la cage, au haut du pilier de la cage eſt une broche de fer, autour de laquelle tourne une corde.

Cette cage eſt enfermée dans quatre piliers, fixés par deux morceaux de bois mis en croix au-deſſus & au-deſſous de la cage; la croix du deſſus porte la grenouille au point de ſa réunion dans laquelle tourne le pivot qui porte toute la cage. La broche de ſer paſſe au-travers du centre de la croix d'en-haut; à cette broche de fer eſt attachée une groſſe corde-à-boyau tournée autour, laquelle en ſe développant par les tours de la cage, va ſe rendre à un anneau de bois ſuſpendu directement au haut de l'un des piliers qui enferme la cage, & va chercher un morceau de bois quarré qui monte & deſcend le long de ce même pilier, appellé *plat*, à fut & meſure que la cage déploie ou replie la corde; à ce plat ſont attachées deux broches de fer très-polies, d'environ 9 à 10 pouces de long, ſervant à diriger la ſoie qui ſe diſtribue à meſure que la cage tourne en montant ou deſcendant. Au milieu de ce plat eſt une poulie en bois, fixée par une cheville de verre. Au bas du pilier gauche de la fermeture de la cage ſont attachés deux morceaux de bois, d'environ 2 piés, à un pié & demi de diſtance, liés à leur extrémité par un autre morceau de bois qui les aſſujettit: le morceau de bois ſupérieur eſt percé d'un trou, au travers duquel paſſe l'axe d'une roue qui appuie ſur le morceau de bois d'en bas, au haut duquel axe eſt une manivelle qui ſert à faire tourner la roue, autour de laquelle eſt une corde de laine, qui embraſſant toute la cage, ſert à la faire tourner en tous ſens par le moyen de la manivelle.

Il y a de plus au haut de la cage, une des traverſes qui eſt amovible, au milieu de laquelle, à l'extérieur, eſt placée une cheville; la traverſe de côté en tournant eſt encore amovible, & porte auſſi deux chevilles. Dans la partie inférieure de la cage il y a de même une autre traverſe qui eſt encore amovible, qui porte auſſi deux chevilles: cette traverſe peut ſe tranſporter plus haut ou plus bas, ſuivant le deſir de l'ourdiſſeuſe. Ces chevilles ſervent comme nous l'allons dire, à recevoir les commencemens & fins de la piece, & à en fixer les envergures.

L'ourdiſſeuſe ayant les bouts de ſoie enſemble à la ſortie de la cantre, arrête le nœud ſur la premiere cheville; & de-là, après avoir envergé ſa breſſée de ſoie, la met ſur les deux chevilles qui ſuivent la précédente, & tournant enſuite la manivelle de la petite roue qui fait mouvoir la cage, elle diſtribue la braſſée de ſoie ſur l'ourdiſſoir, à proportion de l'aunage qu'elle veut faire; ce qui ſe connoît par le nombre de tours de l'ourdiſſoir: & quand elle eſt arrivée au point où elle le veut, elle met une nouvelle traverſe portant deux chevilles, autour deſquelles elle tourne deux ſoir ſa braſſée, & en faiſant mouvoir la cage en ſens contraire, elle remonte ſa braſſée juſqu'aux deux chevilles d'en-haut, où elle renverge de nouveau ſil par fil, & enſuite deſcend & remonte juſqu'à ce qu'elle ait fait le nombre des portées qu'il lui faut pour compoſer la chaîne, ce qui eſt arbitraire, & elle en arrête la fin par un nœud, comme elle a fait lorſqu'elle a arrêté le commencement ſur la premiere cheville.

La chaîne étant entierement diſtribuée ſur l'*ourdiſſoir*, l'ourdiſſeuſe arrête l'envergure par une ficelle qu'elle paſſe aux ſoies diviſées par les deux chevilles du haut de l'ourdiſſoir.

On commence à lever la chaîne de deſſus l'ourdiſſoir par la partie qui en doit faire la fin, qui ſe trouve arrêtée à la cheville d'en-bas, & prenant la poignée de ſoie qui s'y trouve, on en fait une boucle en forme de chaîne, & continuant ainſi de boucle en boucle juſqu'au haut de l'envergure; quand on y eſt arrivé, on l'arrête & elle ſe trouve en état d'être miſe ſur l'enſuple.

OURDISSEUSE, (*Soierie.*) ouvriere qui ourdit *Voyez* OURDIR.

OUR-

OURDISSOIR, ſ. m. *terme de Tiſſerand*, &c. eſpece de machine dont les Tiſſeurs, Tiſſerands & Tiſſuriers ſe ſervent pour ourdir les chaînes de leurs étoffes, toiles, ſatines, baſins, *&c.* Il y a des *ourdiſſoirs* que l'on appelle *tours*, qui ſont en façon de dévidoir, ou petits moulins tournans debout ſur un pivot; d'autres ſont ſtables & ſans mouvement, compoſés de deux pieces de bois placées debout, un peu en talus contre la muraille, à certaine diſtance l'une de l'autre, auxquelles ſont attachées pluſieurs chevilles du haut en bas. (*D. J.*)

OURDISSOIR, *chez les faiſeurs de gaze*; c'eſt une eſpece de moulin de 6 piés de haut. Ce moulin eſt compoſé d'un chaſſis à quatre piliere, & autant de traverſes en haut & en bas, & d'un axe poſé perpendiculairement au milieu de ce chaſſis. Cet axe a 6 grandes ailes autour deſquelles on ourdit la ſoie deſtinée à faire la chaîne de la gaze. *Voyez* GAZE.

OURDISSOIR ROND *ou moulin*, (*Soierie.*) c'eſt la machine propre à ourdir tout ce qui compoſe les chaînes: on en trouvera la deſcription à l'*article* OURDISSAGE qui précede.

OURDISSOIR LONG, qui n'eſt guere d'uſage que *pour les Frangers*; c'eſt un chaſſis de bois, compoſé de deux montans de 6 piés de haut, & de deux traverſes de pareille longueur, emmortaiſées les unes dans les autres, que l'on applique d'à-plomb contre un mur; les deux montans ſont garnis de quantité de chevilles boutonnées, faites au tour, & placées d'eſpace en eſpace à diſtance égale & parallele, pour porter les ſoies que l'on ourdit. Sur la barre de traverſe d'en-haut, à la diſtance de 18 pouces, il y a deux pareilles chevilles pour l'encroix.

Voici à-préſent la façon d'ourdir. La ſoie qui eſt deſtinée pour compoſer les têtes des franges, eſt contenue ſur des rochets ou bobines, leſquels rochets ſont portés dans les différentes broches de la coulette ou rateau; l'ourdiſſeur attache les bouts deſdites ſoies à la premiere cheville du côté de l'encroix, puis il conduit leſdites ſoies juſque ſur les chevilles de l'encroix qui ſont tout proche, où étant, il encroiſe; c'eſt-à-dire qu'il paſſe un brin de ſes ſoies ſur une cheville, puis ſous l'autre, & ainſi tant qu'il y en a, mais toujours en ſens contraire. Après cette opération, il continue à conduire les ſoies ſur chacune des chevilles, & cela autant que l'on veut donner de longueur à la piece de chaîne, puiſque chaque longueur entre les chevilles eſt d'une aune & demie. Ainſi ſi l'on veut avoir une piece de 36 aunes de long, il faudra occuper 12 chevilles à droite & 13 à gauche; puiſque l'on doit concevoir aiſément que chaque allée & revenue de l'ourdiſſeur compoſera 3 aunes: il faut une cheville de plus d'un côté pour venir terminer du côté de l'encroix, toujours dans la ſuppoſition de 36 aunes; au lieu que ſi l'on terminoit de l'autre côté, on auroit une longueur qui ne ſeroit que de moitié. Etant donc parvenu à cette 13e cheville, qui fait la terminaiſon des 36 aunes, on remonte par le même chemin pour arriver juſqu'à l'encroix, où étant on encroiſe encore comme on a fait la premiere fois, & cela autant de fois qu'il eſt néceſſaire, ſuivant la conſiſtance que l'on veut donner à la chaîne: de ſorte qu'il faut toujours venir terminer à l'encroix. Suppoſant donc que je veuille donner 40 brins à une tête de frange, & que l'on ourdiſſe à 2 ſocbets, il faudra donc 20 deſcentes & 19 remontées pour compoſer leſdits 40 brins. Les ſoies ainſi ourdies, & à la derniere remontée, coupées & fiſées à la cheville où l'on a commencé, il faut paſſer un fil dans l'extrémité de l'encroix, c'eſt-à-dire qu'il faut qu'un bout du fil paſſe d'un coté & d'autre, & cela pour conſerver l'encroix; ſans cette précaution, tous les brins ſe confondroient & ne formeroient qu'une confuſion indébrouillable. Ce fil ainſi paſſé, & noué par les deux bouts, on prend le bout de la piece que l'on releve de deſſus l'*ourdiſſoir* en la mettant ſur une eſpagnole, qui ſervira à mettre ſur le métier pour l'employer.

Toutes ces machines ont pour but de fixer la longueur des chaînes, & d'encroiſer les brins de fil dont on les compoſe. Il ſeroit à ſouhaiter que quelque habile Méchanicien ſongeât à donner à cette invention l'unique perfection qui lui manque; ce ſeroit de former la meſure & l'encroix de la chaîne, en tournant toujours dans le même ſens; ce que je ne crois aucunement difficile: on a bien imaginé ce moyen dans le mouton à enfoncer les pieux.

OURDISSURE, ſ. f. les Vanniers emploient ce terme pour ſignifier l'union qu'ils font du fond d'une piece avec ſes autres parties.

OUREM, (*Géog.*) petite ville de Portugal dans l'Eſtremadoure, ſur une montagne, entre Leiria & Tomar. *Long.* 9. 50. *lat.* 39. 34. (*D. J.*)

OURIQUE, (*Géog.*) ville de Portugal dans l'Alentéjo, remarquable par la victoire qu'Alfonſe I. roi de Portugal y remporta ſur cinq rois Maures en 1139. Les têtes de ces cinq rois ſont les armes de Portugal. *Long.* 9. 55. *lat.* 37. 56. (*D. J.*)

OURLET, ſ. m. (*Hydr.*) eſt le bourrelet ou bord ſaillant d'un tuyau de grès emboîté dans un autre, & préciſément l'endroit où il ſe joint par un nœud de ſoudure de maſtic. (*K*)

OURLET, (*Archit.*) c'eſt la jonction de deux tables de plomb ſur leur longueur, laquelle ſe fait en recouvrement par le bord de l'une replié en forme de crochet ſur l'autre.

On appelle auſſi *ourlet* la levre repliée en rond d'un cheneau à bord d'une cuvette de plomb.

Ourlet eſt encore le nom d'un filet ſous l'ove d'un chapiteau. Enfin les Vitriers appellent *ourlet*, le petit rebord qui eſt ſur l'aîle du plomb des panneaux de vitres. (*D. J.*)

OURLET, *bas au métier*, voyez *la maniere de le travailler*.

OURLET, les *Selliers* & les *Bourreliers* appellent *ourlet* les bandes de cuir longues, minces & étroites dont ils bordent les gros cuirs, dans certains ouvreges de leur métier.

OURLET, *terme de Coffretier*, *&c.* Les maîtres Coffretiers-malletiers, maîtres Selliers & Bourreliers, appellent un *ourlet*, le cuir mincé, long & étroit, avec lequel ils bordent les gros cuirs qu'ils emploient en certains endroits de leurs ouvrages. Les *ourlets* des malles, étuis & fourreaux de piſtolets que font les Coffretiers, doivent être ſuivant les ſtatuts de leur communauté, de cuir de veau ou de mouton, couſus à deux chefs, & de bonne ficelle bien poiſſée. *Savary.* (*D. J.*)

OURLET, *terme de Couturiere*, ou *orlet*, c'eſt chez les ouvriers en couture, l'extrémité d'une étoffe ou d'une toile, rendoublée ou couſue, en ſorte qu'elle y faſſe une eſpece de petite bordure, pour que l'étoffe ou le linge ne s'effile pas, & qu'il ait même plus de grace.

OURLET, *terme de Verrerie*, c'eſt le tour d'un plat de verre qui paroît, & qui eſt en effet, plus ferme & plus épais que le reſte. Ces *ourlets* ſe fait avec la branche, lorſqu'en branchant la boſſe on en reſoule & replie les bords. Il y a auſſi des *ourlets* dans les ouvrages d'orfévrerie; mais les *ourlets* renverſés pleins de ſoudre, ſont deſcendus dans la vaiſſelle plate.

OURLET, *terme de Vitrier*, petit rabord qui eſt ſur l'aîle du plomb des panneaux de vitres.

OUROU, (*Hiſt. nat.*) oiſeau du Brésil & de l'Iſle de Maregnan, qui eſt de la grandeur d'une perdrix. Sa tête eſt ornée d'une crête ſemblable à celle d'un coq; ſon plumage eſt mêlé de rouge, de blanc & de noir.

OUROUDGER, (*Géog.*) ville de Perſe dans le Khoreſtan, à 18 lieues de Hamadan. *Long.* 85. *lat.* 34. 25.

OUROUMI, (*Géog.*) ville de Perſe dans l'Aderbaidjan au ſud-oueſt, & près d'un lac de même nom, que M. de Liſle a confondu avec celui de Van. Ce lac a 20 lieues d'étendue du ſud-eſt au nord-oueſt, & 10 de largeur. (*D. J.*)

OURS, ſ. m (*Hiſt. nat. Zoolog.*) *urſus*; animal quadrupede, plus grand que le loup. Les piés de devant de l'*ours*, poſent ſur la terre juſqu'au poignet, & les piés de derriere juſqu'au milieu de la plante: il a les yeux plus petits que ceux du loup, le nez plus gros, les oreilles plus larges & arrondies, le muſeau plus relevé par le bout; la croupe eſt revalée, la queue a peu de longueur; les piés de devans ſont un peu tournés en dedans: tout le corps eſt couvert d'un poil long, qui ne laiſſe paroître que la figure de la tête & des piés.

Un *ours* de Savoie, âgé d'environ 4 ans, avoit le deſſus du muſeau de couleur fauve obſcure; le garrot & le bas des quatre jambes noirs, & tout le reſte du corps de couleur mêlée de fauve pâle, & de cendré brun. Un autre *ours* du même pays, âgé de ſix ans, étoit d'une couleur brune noirâtre ſur tout le corps, excepté le garrot, le devant des épaules, les aiſſelles & la poitrine qui avoient une teinte de fauve. On appelle *ours dorés*, ceux qui ont des teintes de fauve claires & vives. Il y a des *ours* blancs dans la grande Tartarie, en Moſcovie, en Lithuanie & dans les autres provinces du Nord; ils naiſſent blancs & demeurent blancs en tout tems. Il y en a dont la couleur eſt mêlée de blanc & de noir.

Les *ours* bruns different des noirs par les inclinations & par les appétits naturels. Les premiers ſont féroces & carnaciers; ils ſe trouvent aſſez communément dans les Alpes: les autres y ſont rares, ils habitent les forêts des pays ſeptentrionaux de l'Europe & de l'Amérique;

ils ne ſont que farouches, & ils refuſent conſtamment de manger de la chair.

L'*ours* eſt non-ſeulement ſauvage, mais ſolitaire; il reſte ſeul dans une caverne, ou dans le creux d'un vieux arbre, il y paſſe une partie de l'hiver ſans proviſions, ſans en ſortir pendant pluſieurs ſemaines. Cependant il n'eſt point engourdi comme le loir & la marmotte; mais comme il eſt exceſſivement gros ſur la fin de l'automne, cette abondance de graiſſe lui fait ſupporter l'abſtinence. Il ne ſort de ſa bauge que lorſqu'il ſe ſent affamé. On dit que le mâle ne quitte ſa retraite qu'au bout de quarante jours, & que la femelle y reſte quatre mois, mais il n'eſt pas vraiſemblable que la femelle pleine, ou allaitant ſes petits, ſupporte plus long-tems la faim que le mâle, quand même elle dévoreroit quelques-uns de ſes petits avec ſes coveluppes, *&c.* En ſuppoſant qu'elle fût de l'eſpece des *ours* bruns, dont le mâle dévore en effet les ourſons nouveaux nés, juſqu'il les trouve dans leur nid; mais les femelles ſemblent au contraire les aimer juſqu'à la fureur: elles les défendent, & ſont alors plus féroces que les mâles. Les *ours* ne ſont pas plus informes dans leur premier âge, que les autres animaux, relativement à la figure qu'ils doivent avoir chacun dans leur eſpece, lorſqu'ils ſont plus avancés en âge.

Les *ours* ſe cherchent en automne: on prétend que la femelle eſt plus ardente que le mâle, & qu'elle ſe couche ſur le dos pour le recevoir, *&c.* Mais il eſt plus certain que ces animaux s'accouplent à la maniere des autres quadrupedes. Ariſtote dit que le tems de la geſtation n'eſt que de 30 jours; ce qui paroît douteux. 1°. Parce que l'*ours* eſt un gros animal: 2°. parce que les jeunes *ours* croiſſent lentement; ils ſuivent la mere & ont beſoin de ſes ſecours pendant un an ou deux: 3°. parce que l'*ours* ne produit qu'en petit nombre, 1, 2, 3, 4, & jamais plus de 5: 4°. parce qu'il vit 20 ou 25 ans; en pareils cas, la durée de la geſtation des autres animaux eſt en raiſon de quelques mois. La femelle de l'*ours* met bas en hiver, elle prépare à ſes petits un lit de mouſſe & d'herbes au fond de ſa caverne; & elle les allaite juſqu'à ce qu'ils puiſſent ſortir avec elle, ce qui n'arrive qu'au printems. Le mâle a ſa retraite ſéparée, & même fort éloignée de celle de la femelle. Lorſqu'ils ne trouvent point de grotte pour ſe gîter, ils caſſent & ramaſſent du bois pour ſe faire une loge, qu'ils recouvrent d'herbes & de feuilles au point de la rendre impénétrable à l'eau.

La voix de l'*ours* eſt un grondement, un gros murmure, ſouvent mêlé d'un frémiſſement de dents qu'il fait ſur-tout entendre lorſqu'on l'irrite. Cet animal eſt fort ſuſceptible de colere, & même de fureur; quoiqu'il s'apprivoiſe lorſqu'il eſt jeune, il faut toujours s'en défier, & le traiter avec circonſpection, ſur-tout ne le pas frapper au bout du nez, ni le toucher aux parties de la génération. On lui apprend à ſe tenir debout, à geſticuler, à danſer, *&c.* L'*ours* ſauvage ne fait pas à l'aſpect de l'homme; cependant on prétend qu'il s'arrête, & qu'il le leve ſur les piés du derriere lorſqu'il entend un coup de ſifflet. On prend ce tems pour le tirer, mais ſi on le manque, il vient ſe jetter ſur le tireur, & l'embraſſant les piés de devant, il l'étoufferoit s'il n'étoit ſecouru. On chaſſe & on prend les *ours* de pluſieurs façons en Suede, en Norvege, en Pologne, *&c.* On les enivre en jettant de l'eau-de-vie ſur le miel qu'ils cherchent dans les troncs d'arbres. Les *ours* noirs de la Louiſiane & du Canada nichent dans des vieux arbres morts ſur pié, & dont le cœur eſt pourri: ils s'établiſſent ſeulement à ſix de terre, quelquefois ils ſont à 30 ou 40 piés de hauteur. On met le feu à l'arbre pour les faire ſortir. Si c'eſt une mere avec ſes petits, elle deſcend la premiere, & on la tue avant qu'elle ſoit à terre; les petits deſcendent enſuite, on les prend en leur paſſant une corde au cou. Leur chair eſt délicate & bonne: celle de l'*ours* eſt mangeable, mais il n'y a guere que les piés qui ſoient une viande délicate, parce qu'ils ont moins d'huile graiſſeuſe que le reſte du corps. La peau de l'*ours* eſt de toutes les fourrures groſſieres celle qui a le plus de prix, & la quantité d'huile que l'on tire d'un ſeul *ours* eſt fort conſidérable. „ On met d'abord la chair & la graiſſe cuire enſemble dans une chaudiere; la graiſſe ſe ſépare enſuite, dit M. de Pestz dans l'*hiſtoire de la Louiſiane*, *tom. page* 89. On le purifie en y jettant, lorſqu'elle eſt fondue & très-chaude, du ſel en bonne quantité, & de l'eau par aſperſion: il ſe fait une détonation, & il s'en éleve une fumée épaiſſe, qui emporte avec elle le mauvaiſe odeur de la graiſſe. La fumée étant paſſée, & la graiſſe étant encore plus que tiede, on la verſe dans un pot, où on la laiſſe repoſer 8 ou 10 jours: au bout de ce tems, on voit nager deſſus une huile claire qu'on enleve avec une cuillier. Cette huile eſt auſſi bonne que la meilleure huile d'olive, & ſert aux mêmes uſages. Au-deſſous on trouve un ſain-doux auſſi blanc, mais un peu plus mou que le ſain-doux de porc; il ſert aux beſoins de la cuiſine, & il ne lui reſte aucun goût déſagréable, ni aucune mauvaiſe odeur „. La quantité de graiſſe dont l'*ours* eſt chargé le rend très-léger à la nage, auſſi traverſe-t-il ſans fatigue des fleuves & des lacs. *Hiſt. nat. gen. & part. tom. VIII.* Voyez QUADRUPEDE. (*I*)

OURS, (*Hiſt. nat. des quadrupedes.*) M. Lyonnet a fait une obſervation judicieuſe, que je crois devoir ajouter ici, parce qu'on peut l'appliquer à quantité d'autres points de l'hiſtoire naturelle.

Pluſieurs auteurs ont écrit comme une choſe avérée, que l'*ours* malade d'indigeſtion, enduit ſa langue de miel, l'enfonce dans une fourmiliere, & lorſque les fourmis s'y ſont attachées, il la retire, les avale, & ſe trouve guéri. Quand on lit des faits ſi curieux, on eſt fâché de voir que les auteurs qui nous les racontent, ne ſe ſoient jamais ſoucié de nous apprendre par quels moyens ils ſont venus à bout de s'aſſurer de la vérité de ces faits. S'ils avoient bien voulu prendre cette peine, ils auroient prévenu par-là toutes les objections qu'on peut leur faire naturellement, & qui formeront autant de doutes contre la vérité de leurs récits. Lorſqu'on lit, par exemple, ce qui eſt ici rapporté de l'*ours*, il eſt naturel de ſe demander: Dans quel pays l'*ours* eſt-il aſſez traitable pour laiſſer de ſi près épier ſa conduite? A quel ſigne voit-on qu'il eſt malade? Comment ſait on qu'il eſt malade d'indigeſtion? Si c'eſt de miel qu'il endoit ſa langue, où trouve-t-il le miel ſi fort à portée. Y a-t-il des endroits où les abeilles ſauvages ne prennent pas ſoin de mettre leurs eſpons à couvert de toute inſulte? Comment ſait-il pour n'en être pas piqué? Toutes ces ſortes de queſtions que l'on ſe fait, & auxquelles on manque de réponſe, nous diſpoſent ſouvent à rejetter comme fabuleuſes des relations que nous aurions peut-être ces, ſi les auteurs qui les rapportent, avoient pris ſoin de prévenir les objections qu'ils devoient prévoir qu'on pourroit leur faire. (*D. J.*)

OURS, (*Critiq. ſacrée.*) Comme cet animal étoit fort commun dans la Paleſtine où il faiſoit de grands ravages, Moïſe, Prov. xxviii. 15. compare à l'*ours*, un homme inhumain & cruel. Iſ. *xij.* 7. décrivant le bonheur du regne du Meſſie, dit qu'alors on verra l'*ours* & le bœuf paître amicalement enſemble. (*D. J.*)

OURS, (*Pelleterie.*) La peau d'*ours* eſt une ſorte de pelleterie fort eſtimée, & dont on fait un commerce aſſez conſidérable; celles des vieux *ours* ſervent ordinairement aux caparaçons & aux houſſes des chevaux; à faire des ſacs pour tenir les piés chauds pendant l'hiver. Celles des ourſons ſont employées à fabriquer des manchons & autres ſortes de fourrures. On appelle *ourſons*, les petits *ours*. On donne le même nom aux *manchons* faits de la peau d'un jeune *ours*.

OURS ou SAINT GAL, (*Hiſt. mod.*) nom d'un ordre de chevalerie en Suiſſe, que l'empereur Fréderic II inſtitua en 1213 dans l'abbaye de ſaint Gal, ſous la protection de ſaint Urſe, capitaine de la légion thébaine, martyriſé à Soleure. Ce prince voulut par-là récompenſer des ſervices que l'abbé de ſaint Gal & les Suiſſes lui avoient rendus dans ſon élection à l'empire, il donna aux principaux ſeigneurs du pays des colliers & des chaînes d'or, au bout deſquelles pendoit un *ours* d'or, émaillé de noir; & il voulut qu'à l'avenir cet ordre fût conféré par l'abbé de ſaint Gal. Mais il a été aboli depuis que les Suiſſes ſe ſont ſouſtraits à la domination de la maiſon d'Autriche. Favin, *théat. d'honn. & de chevalerie.*

OURSE, ſ. f. (*Aſtron.*) nom de deux conſtellations voiſines du pole ſeptentrional; l'une portant le nom de *grande ourſe*, l'autre celui de *petite ourſe*. Cette derniere eſt celle où ſe trouve l'étoile polaire, ainſi nommée parce qu'elle n'eſt qu'à deux degrés du pole. *Voyez* POLE, ETOILE & CONSTELLATION.

La grande *ourſe* eſt compoſée, ſuivant Ptolomée, de 35 étoiles; ſuivant Tycho, de 56; mais dans le catalogue britannique, elle en a 215.

OURSE D'ARTIMON, (*Marine.*) *Voyez* HOURCE.

OURSE, (*Mythol.*) On vient de voir qu'on donne ce nom, en Aſtronomie, à deux conſtellations ſeptentrionales voiſines du pole, dont l'une eſt appellée la grande *ourſe* en latin *arctus major*, *helice*, *phenice*; & l'autre, la petite *ourſe*, *cynoſura*: l'une fut, ou dire des Poëtes, Caliſto, fille de Lycaon, roi d'Arcadie; & l'autre, une des nourrices de Jupiter. Ovide dit que Caliſto étant devenue enceinte de Jupiter ſur les montagnes nom-

né-

périennes en Arcadie, fut changée en *ourſe* par Junon. Comme on cet état elle fut perſécutée par les chaſſeurs, elle ſe réfugia dans un temple où perſonne n'oſoit entrer; là, elle implora le ſecours du maître des dieux, qui, touché de ſa poſition & du danger auquel elle étoit expoſée, la plaça dans le firmament. Aratus tranſporte à la petite *ourſe* le fable qui regarde la grande *ourſe*; à lui permis: c'eſt aſſez pour nous d'en avertir, & de remarquer que le nom de *Phénice* lui a été donné, parce que les Phéniciens ont commencé à régler le cours de leur navigation par cette conſtellation la plus proche du pole du nord. (*D. J.*)

OURSIN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) *echinopus*; genre de plante à fleur globuleuſe, compoſée de pluſieurs fleurons profondément découpés & ſoutenus par un embryon; ces fleurons ont chacun un calice écailleux, & ils ſont attachés à la couche. L'embryon devient dans la ſuite un fruit renfermé dans une enveloppe qui a ſervi de calice à la fleur. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE. (*I*)

OURSIN, HÉRISSON DE MER, CHATAIGNE DE MER, *echinus marinus*; animal marin qui tire ſon nom de grand nombre de pointes dont tout ſon corps eſt entouré, ce qui lui donne quelque reſſemblance avec le hériſſon. Il y a beaucoup de différentes eſpeces d'*ourſins*. Les anciens naturaliſtes croyoient avec raiſon que les pointes des *ourſins* leur tenoient lieu de jambes, & qu'ils s'en ſervoient pour marcher; mais M. Gandolphe, *mémoires de l'acad. royale des Sciences, ann.* 1709, a cru voir que les *ourſins* avoient de vraies jambes diſpoſées autour de leur bouche. Il prétendoit que les pointes de ces animaux ne contribuoient en rien à leur mouvement progreſſif. M. de Reaumur a reconnu depuis le contraire; il a vû très-diſtinctement que les *ourſins* ne ſe ſervent que de leurs pointes pour aller en-avant; il a obſervé auſſi les parties que M. Gandolphe avoit priſes pour des jambes, ce ſont des eſpeces de cornes ſemblables à celles des limaçons, dont l'uſage eſt très-différent de celui que M. Gandolphe leur a attribué, puiſqu'elles ſervent à fixer & à arrêter l'animal, quoi s'attache avec ces parties ſur quelque corps ſolide, au point que ſi on veut le ſéparer de ce corps par force, on caſſe ordinairement une partie de ces cornes. M. de Reaumor donne le nom de *corne* à ces parties, parce que l'*ourſin* s'en ſert pour tâter les corps qu'il rencontre dans ſa marche, comme font les limaçons avec leurs cornes; celles de l'*ourſin* ne ſont bien apparentes que lorſqu'il eſt dans l'eau, & l'animal ne fait paroître au-dehors que celles qui ſont poſées ſur la partie du corps qui eſt en-avant quand il marche. Si au contraire il eſt arrêté, il n'y a d'apparentes que celles dont il s'eſt ſervi pour ſe fixer à quelque corps ſolide. L'enveloppe dure de l'*ourſin* eſt couverte en entier de ces ſortes de cornes. M. de Reaumur eſt parvenu à ſavoir le nombre de ces cornes, en comptant les petits trous qui pénetrent l'enveloppe, qui ſont beaucoup plus eſpacés ſur la ſurface intérieure que ſur l'extérieure; il fait monter le nombre de ces cornes juſqu'à environ treize cent, qui eſt le nombre auſſi des trous d'où elles ſortent, car il n'y en a qu'une ſeule dans chaque trou. Le même *ourſin* avoit environ deux mille cent pointes. Ces pointes ſervent de jambes à l'animal, celles dont il fait le plus d'uſage ſont fixées autour de ſa bouche; comme elles ſe meuvent toutes en différens ſens, il peut avancer de tous les côtés avec la même facilité. C'eſt ſur l'*ourſin* commun des côtes du Poitou que M. de Reaumur a fait ſes obſervations précédentes. On voit à la *Pl. XVIII.* pluſieurs figures de différentes eſpeces d'*ourſins*. *Mémoires de l'acad. royale des Sciences, par* M. de Reaumur, *ann.* 1712. *Voyez* TESTACE.

OURSIN DE MER, (*Conchyliol.*) genre de coquille multivalve, de forme ronde, ovale, à pans, irréguliere, quelquefois plate, armée de pointes, de boutons, quelquefois même toute unie.

On appelle en françois cette coquille l'*ourſin*, le *bouton*, ou le *hériſſon de mer*, quelquefois *châtaigne de mer*, à cauſe de ſa figure hériſſée.

Ariſtote & Pline ont mis les *ourſins* parmi les poiſſons cruſtacés, tels que ſont les étoiles de mer & les crabes: d'autres les ont placés dans les coquillages durs. Les *ourſins* de la mer Rouge & ceux de l'Amérique ſont d'une conſiſtance aſſez forte pour y tenir leur rang; il y en a qui penſent que les *ourſins* tiennent le milieu entre les cruſtacés & les teſtacés.

Un moderne, malgré le quantité de pointes qu'on remarque à l'*ourſin*, le place dans les coquillages univalves; c'eſt apparemment parce que ces pointes ne ſe voient d'ordinaire que lorſque le poiſſon eſt vivant, & qu'elles tombent ſi-tôt qu'il eſt hors de l'eau. *Tome XI.*

M. Dargenville dit avoir compté ſur la ſuperficie d'un *ourſin* de la mer Rouge cinq diviſions à deux rangs de mamelons, & de grandes pointes au nombre de ſoixante-dix, ſans compter cinq autres rangs de petites, & toutes les bandes qui ſéparent les rangs des mamelons, leſquelles ſont percées d'une infinité de petits trous par où ſortent ſes cornes: le grand nombre de pointes que pluſieurs *ourſins* conſervent toûjours, & qui ſont parmi de leurs coquilles, n'a pû les faire mieux placer que parmi les multivelves; Charleton & Aldrovandus les mettent cependant dans la claſſe des turbinés, parce qu'ils n'ont point de volutes ni de pyramides.

Rondelet en admet cinq eſpeces; Breynius en rapporte ſept, & Kleinius cinquante-huit, compriſes ſous huit genres.

Nous croyons avec M. Dargenville qu'on peut rapporter tous les *ourſins* ſous ſix genres: ſavoir, 1°. l'*ourſin* de forme ronde; on en voit de la Méditerranée & de l'Océan, de rouges, de verds, de violets. 2°. L'*ourſin* de forme ovale; il y en a de la grande & de la petite eſpece. 3°. L'*ourſin* de figure à pans, de couleur verte; il y en a auſſi de rougeâtres & de gris-cendré. 4°. L'*ourſin* de forme irréguliere; ce genre eſt très-étendu: on connoît des *ourſins* grands & petits, faits en forme de tonneau; d'autres en diſque; d'autres aplatis, formant une étoile; d'autres faits comme des feſſes; d'autres en cœur à quatre ou à cinq rayons, & à doubles raies. 5°. L'*ourſin* plat & étoilé 6°. L'*ourſin* de couleur violette, de forme ronde, à pinnes faits en pignons de pommes de pin; ce dernier vient de l'Iſle de France en Amérique.

L'*ourſin* a dans la cavité de ſa coquille un inteſtin qui s'attache en tournant à cinq anneaux: cet inteſtin va ſe terminer à une bouche ronde, large, & oppoſée au trou par où ſortent les excrémens. Elle eſt garnie de cinq dents aiguës & viſibles au bout de cinq oſſelets, au centre deſquels eſt une petite langue charnue, eſpece de carroncule, où eſt cette bouche qui finit en inteſtin, tournant autour de la coquille, ſoûtenduë par des fibres délicates. Ces petits oſſelets ſont liés par une membrane ſituée en milieu de l'inteſtin, & forment la figure d'une lanterne.

La forme ordinaire de l'*ourſin* eſt ronde, ce qui le fait nommer *bouton*; quelquefois elle eſt ovale, d'où il a pris le nom d'*echinus ovarius*; quand il eſt revêtu de ſes pointes, on l'appelle *digitatus*. Sa ſuperficie eſt toute couverte d'une immenſe quantité de petites cornes d'une demi-ligne de groſſeur ſur neuf lignes d'étendue, vers la partie la plus renflée de l'*ourſin*; les autres qui ſortent vers la conduit des excrémens, de même que celles qui approchent de la bouche, n'ont que trois ou quatre lignes; c'eſt par ces cornes qu'il peut fixer ſa maiſon.

Tout ſon intérieur eſt partagé en cinq lobes d'un rouge foncé, & rempli d'une eſpece de chair & d'une multitude d'œufs rouges, qui (dans les *ourſins* de la Méditerranée) étant cuits, ont le goût des écrevilles, & ſont meilleurs à manger que l'huître vette.

On compte près de douze cens cornes dont on ſe ſert l'*ourſin* pour ſonder le terrein qui l'environne, pour ſe fixer contre quelque corps, ou pour ſe tenir en repos. Ses cornes plus longues que ſes pointes ne ſe voient point dans l'eau; elles s'affaiſſent, & ſe cachent entre les baſes & mameloos de ſes pointes, qui ſe trouvent en nombre de plus de deux mille, & qui lui ſervent à marcher la bouche contre terre pour prendre ſa nourriture. Il agite tellement ſes pointes ou ſes pinnes, qui lui tiennent lieu d'une multitude de piés, qu'il marche très-légérement.

Sa couleur eſt des plus variées, tantôt violette, tantôt d'un jaune clair, quelquefois verte, brune, d'un blanc ſale. Lorſque l'*ourſin* eſt à ſec, ſes cornes ſont invitibles & rentrent dans ſa coquille; ſi-tôt qu'elles ſentent l'eau de la mer, elles s'épanouiſſent & s'alongent par divers mouvemens: c'eſt donc par ſes cornes qu'il marche, qu'il s'attache où il veut, qu'une partie pompe l'eau tandis que l'autre la rejette.

M. Dargenville a obſervé, en diſſéquant cet animal, la dureté de ſes oſſelets, qui ſont creux en-dedans, pour laiſſer paſſer des filamens qui ſont ſoûtenus en-dehors. Ils ſont de plus entourés de membranes de trois côtés; ce qui les lie enſemble. Chaque partie de l'*ourſin* a ſa membrane, ſa charpente, & des dents extrêmement pointues. Il y a lieu de croire que ſes grandes pointes lui ſervent à ſe défendre contre les pêcheurs: Pline dit, *aculeorum protectatæ præſtant*; elles lui ſervent encore de piés pour marcher, ſe retourner, & rentrer dans ſa loge. Quand le coquillage eſt entierement couvert d'eau de la mer, elles ſortent toutes enſemble; mais lorſ-

lorſqu'il n'eſt inondé qu'à une certaine hauteur, il n'y a que la partie couverte d'eau dont les cornes s'épanouiſſent, & tout ce qui eſt au-deſſus ne fait rien paroître. *Voyez* la *conchyliologie de* M. Dargenvilla, & les *mém. de l'acad. des Sciences*. (*D. J.*)

OURT, l', (*Géog.*) en latin *Urta*, riviere des Pays-Bas; elle a ſa ſource au pays de Liege, & ſe perd dans la Meuſe au même pays. (*D. J.*)

OURVARY, *terme de chaſſe*, cri pour obliger les chiens à retourner lorſque le cerf fait un retour.

OUSE, l', (*Géog.*) grande riviere d'Angleterre, qui prend ſa ſource dans l'Oxfordshire, aux confins & au midi de Northamptonshire, baigne les provinces de Buckingham, de Bedford, d'Huntingdon, de Cambridge, ſe partage enſuite en deux branches, dont l'une ſe jette dans la mer auprès de Lyn, & l'autre environ 10000 plus au couchant.

Cette riviere s'appelle en latin *Uſus*, & eſt par conſéquent la même que l'*Ure*, qui s'écrit en anglois *Youre*. Les géographes étrangers en font deux *rivieres*. (*D. J.*)

OUST, l', (*Géog.*) petite riviere de France en Bretagne, où elle prend ſa ſource au viſage de Saint-Gilles, dans l'évêché de Quimper, & ſe rend dans la Villaine au-deſſous de Rhédon, & au-deſſus de Rieux. (*D. J.*)

OUSTIOUG, (*Géog.*) ville de l'empire ruſſien, capitale d'une province de même nom, avec un archevêché du rit ruſſe. Elle eſt ſur la Suchana. La province eſt bornée N. par la province de Dwina, E. par la forêt de Zirani, S. par la province de Wologda, O. par le Cargapol & la province de Waga. La Suchana la diviſe en deux parties preſque égales. *Long.* 60. 50. *lat.* 61. 48 (*D. J.*)

OUTARDE, OSTARDE, OTARDE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Ornithologie.*) *otis tarda avis*, oiſeau qui eſt de la groſſeur du coq d'Inde, & a environ quatre piés ſept pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue. Le bec reſſemble à celui du coq, & la piece ſupérieure eſt un peu courbe. La tête & le cou ſont cendrés. Le dos eſt traverſé par des lignes rouſſes & par des lignes noires. Le ventre a une couleur blanche. Cet oiſeau n'a point de doigt poſtérieur; on le diſtingue aiſément des autres oiſeaux de ſon genre par ce caractere & par ſa groſſeur; il ſe nourrit de fruits & de ſemences de plantes. L'*outarde* a le vol lent, elle s'enleve difficilement de terre à cauſe de la peſanteur de ſon corps; ſa chair eſt d'un très-bon goût. Willughby, *ornithol. Voyez* OISEAU. (*I*)

OUTARDE, (*Diete & Mat. méd.*) Cet oiſeau a été mis par les anciens au nombre de ceux qui étoient du goût le plus exquis, & qu'on ſervoit ſur les meilleures tables. Cependant Gallen obſerve que la chair des *outardes* tient le milieu entre celle de l'oie & celle de la grue, ce qui aſſurément ne ſauroit être pris pour un éloge. Elles ne ſont pas fort communes en France. On y en tue pourtant quelquefois, & on en éleve même dans les baſſes-cours. Louis Lemery parle de l'*outarde* comme d'un aliment dont le ſuc eſt groſſier, & la chair ſolide & compacte, ayant beſoin d'être gardée ou mortifiée pour devenir mangeable, & ne convenant qu'aux jeunes gens qui ſe donnent de l'exercice & qui ont un bon eſtomac. Avant que je puiſſe me rappeller ma propre expérience, il me ſemble qu'il ſe trompe, & que l'*outarde* ſauvage fournit un aliment délicat. (*b*)

OUTARDEAU, nom que l'on a donné aux jeunes outardes. *Voyez* OUTARDE.

OUTIL, ſ. m. *terme générique*, inſtrument dont les ouvriers & artiſans ſe ſervent pour travailler aux différens ouvrages de leur profeſſion, art & métier; tels ſont les marteaux, les compas, les rabots, les équerres, les villebrequins, *&c.* A chaque article générique on fait quelquefois mention des machines, inſtrumens, & *outils* d'uſage, outre qu'on décrit les principaux en particulier dans le corps de ce Dictionnaire. Nous ajoutons ſeulement que les ouvriers mettent quelque différence entre les *outils* & les inſtrumens; tout *outil* étant inſtrument, & tout inſtrument n'étant point *outil*. (*D. J.*)

OUTIL, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt tout inſtrument, qui ſert à l'exécution manuelle des ouvrages, comme les fauſſes équerres, regles d'appareilleur, marteaux, ciſeaux, ſcies, tarrieres, *&c.* Les Charpentiers & les Menuiſiers ont un grand nombre d'*outils*, ſuivant la diverſité de leur travail, dont on peut voir la deſcription dans les principes d'Architecture, de Sculpture, *&c.* de M. Felibien. Cet auteur dérive le mot *outil* du latin *utile*, à cauſe de l'utilité dont ils ſont aux ouvriers. (*D. J.*)

OUTIL, ſ. m. (*Agricult. & Jardin.*) Les *outils* d'un jardinier ſont la bêche, des ratoirs de pluſieurs ſortes, une ſerpette, un croiſſant, un greffoir, une ploche, pioche, ou binettes, des plantoirs, une ſcie à greffer, un coin de bois pour le même uſage, civieres, brouette, *&c.*

Les *outils* néceſſaires à un laboureur, ſont pluſieurs ſerpes, une vrille, une alaine, des pelles de bois, rateaux de bois ou à dents de fer, fléaux pour battre le blé, des vans, une hache, un marteau à tête de fer, ſa proviſion de clous à ſon uſage, des houes, une bêche, un pic, des coins de fer & de bois, une ou deux coignées, des faucilles, des faux, des tenailles, des farcloirs, une ſcie, une tarriere, ou villebrequin, *&c.* (*D. J.*)

OUTILS *du Balancier*, ce ſont un marteau, des limes de différentes grandeurs, des tenailles, des pinces plates & rondes, un tas, une bigorne.

OUTIL, *en terme de Batteur d'or*, ſignifie en général tous les inſtrumens dans leſquels on bat l'or. *Voyez* COCHER, CHAUDRAI & MOULE.

OUTIL A POIRE DA BOURSE, *en terme de Boutonnier*, eſt un inſtrument en deux parties, l'une en croiſſant, & l'autre en tranche, allant un peu en diminuant de hauteur pour former ce qu'on appelle la *gorge* dans une poire à bourſe, & autres ouvrages.

OUTIL A POIRE DA DRAGONNE, *en terme de Boutonnier*, eſt une lame tranchante diviſée en cinq parties: la premiere partie eſt creuſée quarrément pour former la cul; la ſeconde a la même forme en hauteur que la premiere en profondeur, & fait le creux; la troiſieme eſt un croiſſant pour la panſe; la quatrieme, un demi-rond faiſant la gorge; & la cinquieme, un petit croiſſant poſe la tête.

OUTIL A TRACER, *en terme de Boutonnier*, c'eſt un inſtrument diviſé en trois parties, deux unies & tranchantes d'un bout oppoſé, & one en pointe, qui ſert à faire le trou du milieu. On la nomme *à tracer*, parce qu'il ſert à ébaucher les moules. *Voyez* MOULES & TRACER. Il y a des traçoirs de toutes les grandeurs, comme des boutons, ou moules.

OUTIL A TIRER LE FIL DE FER, *en terme de Fourbiſſeur*; eſt un morceau de fer garni de deux mâchoires immobiles, ce qui le rend différent des tenailles; il ſert à tirer les fils de fer dont on avoit rempli le pommeau pour l'empêcher de tourner ſur la ſoie.

OUTIL CROCHU, *terme de Marbrier*. Les Sculpteurs & Marbriers ont un *outil* au nombre de ceux dont ils ſe ſervent à qui ils ne donnent point d'autre nom que d'*outil crochu*, ce qui lui vient de la figure qu'il a. Cet *outil* eſt une eſpece de ciſeau tranchant, tout d'acier, ou du-moins de fer bien aciéré par un bout qui eſt à-demi courbé en crochet; c'eſt avec ce ciſeau qu'ils atteignent où les ciſeaux quarrés ne peuvent entrer, & où les pointus ne ſoûtiſent point; ils ſont propres ſur-tout pour bien tourner les cheveux des buſtes & ſtatues, & bien évider les plis des draperies. (*D. J.*)

OUTIL A FUST, *terme de Menuiſerie*. On appelle ainſi parmi les Menuiſiers un inſtrument qui eſt compoſé d'un *fuſt*, c'eſt-à-dire, d'une piece de bois en forme de long billot, de diverſes épaiſſeurs ſuivant ſon uſage, d'un fer plat & tranchant, quelquefois taillé autrement, & d'un coin de bois pour affermir le fer dans la lumiere.

Les *outils à fuſt* de Menuiſiers, s'appellent en général des *rabots*. Leurs noms propres ſont le rabot, le riflart, la galere, les varlopes, les guillaumes, les mouchettes, les bouvemens, les bouvets, & les feuillerets.

OUTIL A MANCHE, *terme d'ouvriers*, c'eſt tout *outil* de fer qui eſt emmanché de bois comme les ciſeaux, les ſermoirs, le bec d'âne, les gouges, *&c.*

OUTIL A ONDES, *terme d'Ebéniſte*; c'eſt un *outil*, ou plûtôt une machine ingénieuſe & très-compoſée, dont les Menuiſiers de placage, qu'on appelle *Ebéniſtes* ſe ſervoient beaucoup autrefois, lorſqu'ils travailloient à ces belles tables & à ces magnifiques cabinets d'ébene qui ne ſont plus à la mode, depuis que la marqueterie y a été miſe.

C'étoit avec cet *outil* qu'on compoſoit les moulures *ondées* qui faiſoient une partie de la beauté de ces ouvrages, & qui ſervoient comme d'enquadrement à ces ſculptures d'un ſi grand prix, dont le deſſus des tables & les guichets des cabinets étoient ornés. M. Felibien a donné la deſcription de cette machine, & l'a fait graver dans ſes *Principes d'architecture* (*D. J.*)

OUTIL PLAT, *terme de Lapidaires*. Les Lapidaires appellent ainſi un petit cylindre, ſoit d'acier, ſoit de cuivre, attaché au bout d'un long fer, dont ils ſe ſervent dans la gravûre des pierres précieuſes. Ils le nomment *plat*, parce que la ſection de cylindre, tournée du côté de la pierre, eſt plate & unie; ce qui diſtingue cet *outil*

de

de celui qu'on appelle une *charuiere*, qui eſt auſſi en forme de cylindre, mais creuſé comme une virole. (*D. J.*)

OUTILS, *terme de Rubanier*. Ce *mot*, comme dans tous les métiers en général, ſignifie tous les uſtenſiles néceſſaires à ce métier.

OUTILS, (*Taillandier.*) ce ſont les mêmes que ceux des Serruriers, comme une enclume, une bigorne, un ſoufflet, un tonlier, la forge, le gouvillon, le baquet au charbon, le tiſonnier, marteau à main, marteau à devant, tenailles de forge, chaſſes, chanches, eſſeaux, poinçons, étaux, mandrins, carreaux, planes, rapes en bois, limes d'Allemagne, une meule.

OUTIN, *voyez* SPET.

OUTOMCHU, ſ. m. (*Hiſtoire naturelle Bot.*) arbre de la Chine; il reſſemble au ſicomore: ſa feuille eſt longue, large de 8 à 9 pouces, attachée à une queue d'un pié de long: il eſt touffu & chargé de bouquets ſi preſſés, que les rayons du ſoleil ne le pénetrent point: ſon fruit eſt extrêmement petit. Vers le mois d'Août ou ſur la fin du mois de Juillet il ſe forme ſur la jointure des branches des petits bouquets de feuilles différentes des autres; plus blanches, plus molles, & moins larges; ce ſont ces feuilles qui tiennent lieu de fleurs: ſur le bord de chacune naiſſent trois ou quatre petits grains comme des pois verds, ils renferment une ſubſtance blanche & d'un goût aſſez agreable, celui d'une noiſette qui n'eſt pas encore mûre.

OUTRAGE, ſubſt. maſc. OUTRAGEANT, part. OUTRAGER, v. act. (*Gramm.*) terme relatif à une offenſe atroce; on *outrage* du geſte & du diſcours. Il ne faut jamais *outrager* perſonne. Celui qui reçoit un *outrage* eſt à plaindre, celui qui le fait eſt à mépriſer. Le mot *outrage* ſe prend encore dans un autre ſens, comme quand on dit, l'*outrage* que la beauté reçoit des ans.

OUTRANCE, A OUTRANCE, façon de parler adverbiale; elle marque l'accès; défendre *à outrance*, ſe battre *à outrance*, boire *à outrance*.

OUTRE, ſ. f. (*Meſure de continence.*) c'eſt la peau de l'animal appellé *bouc*, qui étant garnie de ſon poil, confite & préparée d'une certaine façon, ſert comme de barril pour renfermer les liqueurs, afin de les pouvoir tranſporter avec plus de facilité. En Eſpagne, les *outres* ſont d'un aſſez grand uſage pour les vins, & en France on s'en ſert très-ordinairement pour les huiles. *Savary.*

OUTRE (*Critiq. ſacrée.*) *odres*, peau de bouc confite & préparée, dans laquelle on mettoit de l'eau, du vin, de l'huile, & d'autres liqueurs avant l'uſage des tonneaux de bois. Jeſus Chriſt dit, Matt. *ix.* 17, on ne met pas du vin nouveau dans de vieux *outres*, c'eſt-à-dire dans des *outres* qu'on a laiſſé deſſécher & dépérir par négligence, ou par vétuſté, car dans de telles *outres* qui crevent de toutes parts, le vin ſe répandroit entierement. (*D. J.*)

OUTRÉ, adj. (*Gramm.*) exceſſif, exagéré: tout eſt *outré* dans ce récit: c'eſt un homme *outré* dans tout ce qu'il fait; n'*outrez* rien, ſi vous voulez être cru. Il a encore une acception, qui le rend ſynonyme à *offenſé vivement*; je ſuis *outré* de ſes propos, de ſa conduite.

OUTRÉ, (*Maréchal.*) on cheval *outré*, c'eſt celui qu'on a trop fait travailler. *Pouſſif*, *outré*, *voy.* POUSSIF.

OUTREMER, (*Chimie & Peinture.*) c'eſt ainſi qu'on nomme la couleur bleue ſi précieuſe, qui ſe tire du *lapis lazuli*; on trouvera la maniere de l'obtenir à l'*article* BLEU D'OUTREMER.

OUTREMEUSE, LE PAYS D', (*Géog.*) canton des Pays-Bas dans la république des Provinces-Unies, qui le poſſede comme une annexe du Brabant hollandois; il faiſoit partie du duché de Limbourg, l'une des dix-ſept provinces. Ce canton comprend outre la ville de Limbourg huit différens territoires, entre leſquels trois ont été cédés aux Etats-Généraux par le traité de la Haye du 26 Déc. 1661. (*D. J.*)

OUTRE-MOITIÉ, ſ. f. (*Juriſprud.*) ſe dit de ce qui excede la moitié de la valeur de quelque choſe; on dit la léſion d'*outre-moitié* du juſte prix. *Voyez* LÉSION. (*A*)

OUTRER, *v. act.* c'eſt excéder la juſte meſure en tout. On dit des penſées *outrées*, une déclamation *outrée*, une plainte *outrée*, des paſſions *outrées*,.... mais où eſt la regle de ces choſes? qui eſt-ce qui a fixé le point en-deçà duquel la choſe eſt foible, & au-delà duquel elle eſt *outrée*? qui eſt-ce qui a donné au public mêlé de tout état & de toute condition ce tact délicat, qui dans la repréſentation d'une piece lui fait diſcerner un ſentiment juſte d'un ſentiment *outré*, une expreſſion vraie d'une expreſſion fauſſe? Il le fait ſouvent à étonner les hommes du goût le plus délicat; & qu'on vienne après cela me dire que l'homme ne ſe connoît pas, qu'il s'en impoſa à lui-même, qu'il ſe trompe, qu'il a la conſcience hébétée, *&c.*... il n'en eſt rien. On peut s'envelopper pour les autres, mais non pour ſoi. Quand on chercha à détourner de ſoi ſon regard, on s'eſt vu, on s'eſt jugé.

OUTRER un cheval, c'eſt le fatiguer au-delà de ſes forces.

OUVADO, (*Hiſt. nat.*) eſpece de poiſ qui croiſſent en Afrique au royaume de Congo. La plante produit des fleurs & du fruit pendant toute l'année; on en trouve de la même eſpece dans les îles de l'Amérique qui durent ſept années conſécutives.

OUVAH, (*Géogr.*) canton d'Aſie dans l'intérieur de l'île de Ceylan; c'eſt une des provinces du royaume de Candie, ſur laquelle on peut voir Robert Knok dans ſa relation de Ceylan.

OUVE, l', (*Géogr.*) petite riviere de France dans la baſſe Normandie: elle a ſa ſource dans la forêt de Briz, & ſe décharge dans la grand Vay. (*D. J.*)

OUVERT, part. OUVERT, adj. (*Gramm.*) voyez le verbe OUVRIR.

OUVERT, adj. *dans le commerce*, on appelle entre marchands, négocians & banquiers *un compte ouvert* celui qui n'eſt point arrêté, où l'on ajoute journellement des articles, ſoit en recette, ſoit en dépenſe. *Voyez* COMPTE.

On dit auſſi que les ports ſont *ouverts* quand les vaiſſeaux marchands y peuvent entrer ou en ſortir, & y faire leur commerce librement. *Diction. de commerce.*

OUVERT, (*Jard.*) ſe dit d'une partie de jardin qui eſt découverte; ce côté eſt *ouvert*, cette allée eſt à ciel *ouvert*.

OUVERT, ſe dit auſſi *dans l'écriture* d'un caractere dont les traits ſont bien formés, & ont un air de rondeur qui les fait lire avec facilité.

OUVERT, (*Maréchal*) ſe dit des chevaux qui ont les jambes de devant ou de derriere trop écartées l'une de l'autre; *courir à tombeau ouvert*. *Voyez* COURIR.

OUVERT, *en terme de Blaſon*, ſe dit des portes, des tours & des châteaux.

Murat de l'Eſtange en Dauphiné, d'azur à trois faces d'argent, maçonnées & crenelées de ſable, la premiere de cinq creneaux, la ſeconde de quatre, la troiſieme de trois, & *ouverte* au milieu en porte.

OUVERTES, (*Vénerie.*) on appelle *têtes ouvertes* les têtes de cerf, daim & chevreuil, dont les perches ſont fort écartées, qui eſt une des belles qualités que puiſſe avoir une tête.

OUVERTURE, ſ. f. (*Géom.*) eſt l'action d'*ouvrir* quelque choſe, ou bien c'eſt un trou, une fente, un endroit crevaſſé dans un corps d'ailleurs ſolide & continu.

En *Géométrie*, l'*ouverture* de deux lignes inclinées l'une vers l'autre & partant d'un point commun, s'appelle *angle*. *Voyez* ANGLE.

Ouverture dans les téleſcopes eſt la quantité plus ou moins grande de ſurface, que les verres des téleſcopes préſentent aux rayons de lumiere. *Voyez* TELESCOPE.

OUVERTURE DE PORTES, (*Divin.*) ſe dit dans l'Aſtrologie de ce qui arrive quand une planete ſe ſépare d'une autre, & ſe joint à une troiſieme qui domine dans une ligne oppoſée à celle qui eſt dominée par la planete, avec laquelle l'autre planete étoit jointe auparavant.

OUVERTURE, (*Juriſprud.*) a dans cette matiere pluſieurs ſignifications différentes.

Ouverture de l'auvent ou paulette eſt le tems où l'on eſt admis à payer la paulette, ſavoir depuis le 15 Décembre juſqu'au 15 Janvier. *Voyez* ANNUEL & PAULETTE.

Ouverture de l'audience ſignifie non-ſeulement l'action d'*ouvrir* les portes du tribunal, mais il ſignifie auſſi le commencement de l'audience.

Ouverture d'un bureau ſignifie le tems où l'on commence à y inſcrire ceux qui ſe préſentent, ou à faire les payemens, ſi c'eſt le bureau d'un tréſorier ou payeur public.

Ouverture de clameur en Normandie eſt lorſque l'on peut faire le retrait. *Voyez* CLAMEUR.

Ouverture de fief eſt lorſqu'il y a mutation, ſoit de ſeigneur ou de vaſſal. *Voyez* FIEF & MUTATION.

Ouverture de requête civile, ce ſont les moyens qui peuvent faire entériner une requête civile priſe contre un arrêt. *Voyez* REQUÊTE CIVILE.

Ouverture au rachat ou relief, c'eſt lorſque le ſeigneur eſt en droit d'exiger le relief.

Ouverture à la régale eſt, lorſqu'un bénéfice ſujet à la régale vient à vaquer de fait ou de droit; on entend auſſi par *ouverture* à la régale, le droit que le roi a de ce moment de nommer au bénéfice. *Voyez* REGALE.

Ouverture au retrait, c'eſt lorſqu'il y a lieu d'exercer le retrait. *Voyez* RETRAIT.

Ouver-

Ouverture de substitution ou fideicommis, c'est lorsque le cas ou la condition de la vocation du substitué sont arrivés. *Voyez* SUBSTITUTION & FIDEICOMMIS.

Ouverture de succession est le moment où la succession est échue. *Voyez* SUCCESSION. (*A*)

OUVERTURE DE LA TRANCHÉE, (*Art milit.*) c'est dans l'attaque des places le premier travail qu'on fait pour commencer la tranchée, c'est-à-dire pour la fouiller ou l'ouvrir. *Voyez* TRANCHÉE.

OUVERTURE DES PORTES DU QUERRE, (*Art milit.*) cette action se fait avec différentes précautions, dont on va donner le précis.

A la pointe du jour, le tambour monte sur le rempart & bat la diane. On sonne la cloche du béfroi. Le sergent va aux clés chez le gouverneur ou le commandant; & lorsqu'il arrive, l'officier de garde range sa garde en double haie sous le voûte de la porte, & il se met à la tête l'esponton à la main; les soldats présentent les armes. L'officier en fait commander pour mettre que ponts & pour la découverte: il en fait commander aussi quelques-uns sans armer, pour ouvrir les portes & les barrieres, & abaisser les ponts. Le major & le capitaine des porter commencent à ouvrir, & le tambour bat aux champs jusqu'à ce que tout soit ouvert. Il faut mettre le tambour sur le rempart à l'*ouverture* & à la fermeture des portes.

Lorsque le major a passé le premier pont avec les clés & les soldats commandés, on le releve; on en fait autant aux autres qu'il passe, laissant derriere chacun deux fusiliers les armes présentées. Enfin lorsqu'il est arrivé à la derniere barriere, il fait sortir quelques fusilier pour faire la découverte autour de la place avec des cavaliers s'il y en a, qui vont battre l'estrade à une lieue, & il ferme la barriere sur eux.

Il arrive souvent, sur-tout les jours de marché, qu'on trouve à la barriere un grand nombre de paysans qui attendent pour entrer. Lorsque cela se rencontre, le major doit faire éloigner tout le monde de cinquante pas de la barriere avant de l'ouvrir, & ne laisser entrer personne que quand la découverte est faite; même il ne faut point souffrir qu'ils entrent en confusion.

Les soldats commandés pour la découverte doivent visiter bien exactement autour de la place, & sur-tout dans les endroits qui sont un peu couverts, & s'il y trouvent des gens cachés, ils doivent les amener. Lorsqu'ils sont de retour, on abaisse les ponts pour faire rentrer le major avec les clés & les soldats; mais on doit tenir les barrieres fermées & ne laisser que les guichets ouverts, jusqu'à ce que le soleil soit bien haut & les cavaliers de retour. Le sergent va reporter les clés chez le gouverneur ou le commandant; l'officier fait poser les armes à sa garde par ce commandement: *Prenez garde à vous: que la file de la droite ne bouge: marche.* La file de la gauche va s'entremêler avec la droite, & les deux n'en font plus qu'une. *A gauche: présentez vos armes: marche;* les soldats défilent tous devant l'officier les armes présentées, & vont les poser par escouade. Le tambour bat le drapeau. Les caporaux relevent la *grande pose*, c'est-à-dire les sentinelles des endroits où on n'en doit placer que pendant la nuit, celui de consigne ramasse les numeros des rondes, les boîtes & la feuille, & va tout porter chez le major. *Voy.* RONDE.

Lorsqu'il se présente un grand nombre de charios, ce qui arrive sur-tout dans les tems de la moisson, l'officier de garde ne doit point les laisser passer tous à-la-fois, craignant que les ponts ne se trouvent embarrassés, mais faire observer une grande distance des uns aux autres, & le *consigne* qui est à la porte doit sonder avec une broche de fer, s'il n'y a pas des gens cachés dans le foin ou dans le blé qui est sur les chariots. Enfin l'officier doit prendre toutes les précautions possibles pour ne pas recevoir un affront; car c'est sur lui qu'on se repose de la sûreté de la place & de la garnison.

Sur les neuf ou dix heures, il fait donner congé à deux soldats par escouade tour-à-tour pour aller dîner. Enfin lorsque l'heure de descendre la garde est arrivée, on le releve, & il ramene sa troupe en bon ordre sur la place d'armes. Les autres gardes relevées y arrivent aussi en même tems, le major les met en bataille à mesure qu'elles arrivent, & lorsqu'elles le sont toutes, il les congédie: on appelle cela *descendre la parade*.

La fermeture des porter se fait à-peu-près avec les mêmes attentions que l'*ouverture*.

Une heure avant que le soleil se couche, le tambour de garde monte sur le rempart & bat la retraite pour avertir ceux qui sont dehors qu'il est tems de se retirer, & qu'on fermere bientôt la porte. Après cette retraite, l'officier doit faire pousser la barriere & ne laisser que les guichets ouverts. On ne doit plus laisser sortir des soldats de la place. Dans les villes de guerre, outre la retraite que le tambour bat, on sonne le cloche du beffroi, *Voyez* BEFFROI.

Un sergent de chaque porte escorté par deux fusiliers de son corps de garde, va chercher les clés chez le gouverneur ou commandant, & dès que la sentinelle qui est devant les armes apperçoit le sergent qui arrive avec les clés, elle avertit. L'officier fait prendre les armes, & range sa garde de la même maniere que pour l'*ouverture* des portes. Il fait commander quatre soldats pour escorter les clés jusqu'à la derniere barriere, & en fait placer deux les armes présentées sur chaque pont levis: enfin il en fait commander un nombre suffisant sans armer pour pousser les portes & les barrieres, & lever les ponts. Lorsque le major est arrivé avec le capitaine des portes, le sergent de garde marche avec les clés & les soldats commandés pour les escorter; le caporal consigné portant le falot lorsqu'il est tard, le major & le capitaine des portes vont jusqu'à la derniere barriere, & celui-ci commence de fermer. Le tambour de garde bat aux champs jusqu'à ce que toutes les portes soient fermées, à-moins qu'il ne soit fort tard, l'usage n'étant pas de battre pendant la nuit. Le major donne l'ordre & le mot aux sergens, qui doivent passer la nuit sans avancées. Après que le porte est fermée, le sergent va reporter les clés chez le commandant escorté toujours par deux soldats. L'officier fait poser les armes à sa garde, comme après l'*ouverture* des portes.

Les caporaux vont ensuite faire la grande pose: dès qu'elle est faite, les sentinelles ne laissent passer personne sur le rempart, à la réserve des rondes qui doivent porter du feu.

Lorsque le sergent a remis les clés chez le commandant, il va à l'ordre; & dès qu'il l'a reçu, il va le porter à son officier de garde: il le donne ensuite aux caporaux, & leur distribue leurs rondes *Voyez* RONDE & MOT. (*Q*)

OUVERTURE, on appelle *ouverture* d'une foire le jour fixé par le magistrat, pour y commencer la vente & l'achat des marchandises. L'*ouverture* des foires de S. Germain & de S. Laurent se publie à Paris à son de trompe, & se fait en vertu d'une ordonnance du lieutenant général de police, qu'on affiche aux principaux carrefours de la ville. *Voyez* FOIRE. *Dict. du commerce.*

OUVERTURE, s. m. *en Musique* est un morceau considérable de symphonie qui se met à la tête des grandes pieces de musique, comme sont les opéra.

Les ouverturer des opéra françois sont toutes jettées sur le moule de celles de Lully. Elles sont composées d'un morceau grave & majestueux, qui forme le début, & qu'on joue deux fois, & d'une reprise gaie, qui est ordinairement fuguée; plusieurs de ces reprises rentrent encore dans le grave en finissant.

Il a été un tems où les *ouvertures* françoises donnoient le ton à toute l'Europe. Il n'y a guere que cinquante ans qu'on faisoit venir en Italie des *ouvertures* de France pour mettre à la tête des opéra de ce pays-là. J'ai vu même plusieurs anciens opéra italiens notés avec une *ouverture* de Lully à la tête. C'est de quoi les Italiens ne conviennent pas aujourd'hui; mais le fait ne laisse pas d'être très-certain.

La musique instrumentale ayant fait un chemin prodigieux depuis une trentaine d'années, les vieilles *ouvertures* faites pour des symphonistes trop bornés ont été bientôt laissées aux François. Les Italiens n'ont pas même tardé à secouer le joug de l'ordonnance françoise, & ils distribuent aujourd'hui leurs *ouvertures* d'une autre maniere. Ils débutent par un morceau bruyant & vif à deux ou à quatre tems; puis ils donnent un *andante* à demi-jeu, dans lequel ils tâchent de déployer toutes les graces du beau chant, & ils finissent par un *allegro* très-vif, ordinairement à trois tems.

La raison qu'ils donnent de cette nouvelle distribution, est que dans un spectacle nombreux où l'on fait beaucoup de bruit, il faut d'abord fixer l'attention du spectateur par un début brillant qui frappe & qui réveille. Ils disent que le grave de nos *ouvertures* n'est presque entendu ni écouté de personne, & que notre premier coup d'archet que nous vantons avec tant d'emphase, est plus propre à préparer à l'ennui qu'à l'attention.

Cette vieille routine d'*ouvertures* a fait naître en France une plaisante idée. Plusieurs se sont imaginé qu'il y avoit une telle convenance entre la forme des *ouvertures* de Lully & un opéra quelconque, qu'on ne les sauroit changer sans rompre le rapport du tout. De sorte que d'un début de symphonie qui seroit dans un autre goût,

goût, ils diſent avec mépris que c'eſt une ſonate, & non pas une ouverture, comme ſi toute *ouverture* n'étoit pas une ſonate.

Je ſais bien qu'il ſeroit fort convenable qu'il y eût un rapport marqué entre le caractere de l'*ouverture* & celui de l'ouvrage entier; mais au lieu de dire que toutes les *ouvertures* doivent être jettées au même moule, cela dit préciſément le contraire. D'ailleurs, ſi nos muſiciens ne ſont pas capables de ſentir ni d'exprimer les rapports les plus immédiats entre les paroles & la muſique dans chaque morceau, comment pourroit-on ſe flatter qu'ils ſaiſiroient un rapport plus fin & plus éloigné entre l'ordonnance d'une *ouverture* & celle du corps entier de l'ouvrage? (*S*)

OUVERTURES DES JAMBES, c'eſt une perfection *parmi les Danſeurs*, de ſavoir ouvrir & fermer à-propos les jambes. Ils prouvent le bon goût en les ouvrant avec beaucoup de gravité dans les pas lents, & beaucoup de légereté dans ceux qui doivent être paſſés vîte.

Il eſt donc à-propos d'en donner ici quelques regles.

Si l'on doit, par exemple, faire l'*ouverture de jambe* du pié gauche, il faut avoir le corps poſé ſur le droit à la quatrieme poſition, afin que la jambe qui eſt derriere ſe leve de ſa poſition, & marche lentement en paſſant près de le droite, & en ſe croiſant devant en forme de demi-cercle, que l'on finit à côté, & la jambe reſte en l'air pour faire tel pas que la danſe demande. Une circonſtance abſolument néceſſaire, c'eſt que lorſque la jambe gauche vient à ſe croiſer, & avant qu'elle s'étende en s'approchant, & lorſqu'elle ſe croiſe, le genou ſe plie & s'étend en terminant la demi-cercle.

OUVERTURE, ſ. f. (*Archit.*) c'eſt un vuide ou une baie dans un mur, qu'on fait pour ſervir de paſſage ou pour donner du jour. C'eſt auſſi une fracture provenue dans une muraille, par malfaçon ou caducité. C'eſt encore le commencement de la fouille d'un terrein pour une tranchée, rigole ou fondation.

On appelle *ouvertures d'angle, d'hémicycle, &c.* ce qui fait la largeur d'un angle, d'un hémicycle, *&c.*

Ouverture plate ou ſur le plat. Ouverture qui eſt au haut d'une coupole pour éclairer un eſcalier qui ne peut recevoir du jour que par en haut. Il y a une *ouverture* de cette eſpece à l'eſcalier du roi au château de Verſailles, qui eſt oblongue & fermée de glaces; pluſieurs qui ſont rondes, aux écuries du même château, fermées d'un vitrail convexe, & une en pyramide, qui eſt tout-à-fait découverte. Ces ſortes d'*ouvertures* ſont ordinairement couvertes d'une lanterne, comme aux dômes. (*D. J.*)

OUVSUTUUU, ſe dit, dans l'Ecriture, d'une plume dont le grand tuil eſt bien ouvert, ce qui le rend plus agréable à la vue, & fait mieux couler l'encre ſur les traces du bec.

OUVI-FOUTCHI, (*Hiſt. nat. Bot.*) racine de l'île de Madagaſcar. Elle eſt ordinairement de la groſſeur de le cuiſſe, mais dans une bonne terre elle devient de la groſſeur d'un homme: cette racine eſt une nourriture excellente pour les habitans.

OUVI-HARES, (*Hiſt. nat. Bot.*) racines fort communes dont ſe nourriſſent les habitans de l'île de Madagaſcar; elles ſe multiplient très-facilement, on n'a qu'à couper cette racine en piece pour les planter; en huit mois elles acquierent leur maturité.

OUVI-LASSA, (*Hiſt. nat. Bot.*) plante rampante de l'île de Madagaſcar; ſa racine reſſemble à celle du jalap, & donne une reſine; les habitans le regardent comme un purgatif très-violent.

OUIRA, (*Géog. nat.*) oiſeau très-grand du Bréſil & de l'île de Maragnan; il eſt deux fois plus grand qu'un aigle; ſon plumage qui eſt beau, eſt différent de celui du condor en contour. Il enleve les brebis avec facilité; il attaque même les hommes, les cerfs & les autres animaux forts. On aſſure que quelques-unes de ſes plumes ont juſqu'à une aune de long, elles ſont tachetées comme celles des piutades.

OUVRABLES, adj. (*Gram.*) jours *ouvrables*, jours dans leſquels il eſt permis d'ouvrir ſa boutique & de travailler publiquement.

OUVRAGE, ſ. m. (*Arts & Sciences.*) travail, production d'un homme de lettres ſur quelque ſujet. On doit faire grand cas des *ouvrages* qui nous développent d'une main ſavante, les principes d'un art ou d'une ſcience; mais c'eſt ce bon ſens & à l'expérience à déterminer l'application de ce même principe. En général les *ouvrages* doivent tendre à éclairer l'eſprit, mais rien ne le forme comme la ſoin d'écrire & de compoſer ſoi-même. C'eſt aux lecteurs à faire choix des *ouvrages* dont ils doivent plus ou moins ſe nourrir; car il en eſt des livres comme des mets; il y en a dont il ne faut que goûter, & d'autres qu'on doit ruminer & mâcher à loiſir; mais ce n'eſt que par de bons conſeils, par le tems, ou par le génie, qu'on parvient à cette heureuſe connoiſſance. On chérit ces auteurs excellens, dans les *ouvrages* ſont autant d'amis qui moraliſent ſans offenſer perſonne; qui nous parlent ſans prévention, & qui ne nous ſavent point mauvais gré de ce que nous paſſons légerement ſur des choſes qui leur ont coûté beaucoup de ſoins, de peines, & de veilles. Comme *ouvrage* eſt ſynonyme à *livre*, *voyez* LIVRE. (*D. J.*)

OUVRAGES *de l'art & de la nature*, (*Sciences mier.*) il ne ſeroit peut-être pas inutile de comparer quelques-uns des ouvreges les plus fins & les plus exquis de nos arts, avec les productions de la nature; une telle comparaiſon ne peut aboutir qu'à humilier l'orgueil de l'homme, & en même tems elle peut ſervir à perfectionner en quelque maniere les idées imparfaites qu'il a du créateur.

En examinant au microſcope le tranchant d'un raſoir fort fin, il paroît auſſi épais que le dos d'un gros couteau; il paroît raboteux, inégal, plein d'entaillure & de fillons, & ſi éloigné d'être bien affilé, qu'un inſtrument auſſi émouſſé que celui-là paroît n'être pas même bon à fendre de bois.

Une aiguille exceſſivement petite étant auſſi examinée, ſa pointe paroît comme ſi elle avoit plus d'un quart de pouce de largeur; elle n'eſt pas ronde ni plate, mais irréguliere & inégale, & ſa ſurface, quoiqu'elle ſoit émerſ droite & polie à la vue ſimple, paroît pleine d'âpretés, de trous & de fillons; en un mot, elle reſſemble à une barre de fer qui ſort de la forge.

Mais l'aiguillon d'une abeille vu par le même inſtrument, paroît de tous les côtés d'un poli parfait, & d'une beauté ſurprenante, ſans le moindre fente, tache ou inégalité, & terminé par une pointe trop fine pour être diſtinguée; encore n'eſt-ce que l'étui ou le fourreau qui contient d'autres inſtrumens beaucoup plus exquis.

Une petite piece de *linge* extrêmement fin paroît par les grandes diſtances & trous entre ſes fils, ſemblable en quelque maniere à une claie ou à un filet; & les fils eux-mêmes paroiſſoient plus groſſiers que les cordons dont on fait les cables pour les ancres.

Une dentelle de Bruxelles qui coûte cinq ou ſix livres ſterlings la verge, ſemble compoſée de poils épais, raboteux, inégaux, entortillés, attachés ou liés enſemble tout de travers & ſans art.

Mais le toile d'un ver à ſoie étant examinée, paroît parfaitement polie & brillante, uniforme de tous les côtés, & beaucoup plus fine qu'aucun fil qui puiſſe être filé par la meilleure filenſe du monde, autant que le plus petit fil retors eſt plus fin que la plus groſſe cable. Une coſſe de cette ſoie étant développée, ſa trame contenoit neuf cent & trente verges; mais il eſt bon de remarquer, que comme deux fils ſont toujours attachés enſemble par le ver dans tout leur longueur, le nombre des fils en eſt réellement double, c'eſt-à-dire, de 1860 verges; ces fils étant peſés avec le dernier exactitude, ſe trouvent ne peſer que deux grains & demi. Quelle fineſſe exquiſe eſt donc celle-ci? Encore n'eſt-ce rien en comparaiſon de le toile d'une petite araignée, ou même en comparaiſon de la ſoie qui ſort de la bouche de ce même ver lorſque il vient d'eclore.

Le plus petit point ou marque que l'on puiſſe faire avec une plume, paroît au microſcope une grande tache irréguliere, raboteuſe, dentelée & inégale tout-au-tour de ſes côtés, & bien éloignée d'être véritablement ronde. L'écriture le plus fine & la plus menue, comme l'oraiſon de Notre-Seigneur compriſe toute entiere dans un ſol d'argent, ou autres petites écritures également curieuſes faites par les plus habiles maîtres, paroiſſent lorſqu'on les examine au microſcope, auſſi difformes, groſſieres & barbares, que ſi elles avoient été écrites par la main la plus peſante; mais les taches qui ſont ſur les elles ou ſes les corps des teignes, des eſcarbots, des mouches & autres inſectes, ſe trouvent lorſqu'on les graiſſit autant que l'on peut avec le loupe, très-exactement circulaires, & les autres lignes & marques qui ſont tout-autour, paroiſſant tirées régulierement & délicatement avec toute l'exactitude poſſible.

Le docteur Power dit qu'il a vu une chaîne d'or à Tredeſcant, compoſée de trois cens anneaux, & qui n'avoit pas plus d'un pouce de longueur, ne l'attachoit à une mouche qui la traînoit. M. Derham a vu au près de Dunhamyard une chaiſe faite par le ſieur Boverick horloger, qui avoit quatre roues, avec toutes leurs appartenances, roulant aiſément ſur leurs eſſieux, & un homme aſſis dans le chaiſe; le tout étoit d'yvoire, & traîné par une mouche ſans aucune difficulté apparente;

a il

il peſa le tout avec la plus grande attention dont il fût capable, & trouva que la phaſe, l'homme, & la mouche peſoient un ſeul grain. Il peſa auſſi dans le même tems & dans le même endroit une chaîne de cuivre faite par le même ouvrier, qui avoit environ deux pouces de longueur, deux cens anneaux avec un crochet au bout, & un cadenat avec une clé à l'autre bout, & il trouva qu'elle ne peſoit pas le tiers d'un grain. Il a vu encore de la même main une table de quadrille avec ſon tiroir, une table à manger, un buffet, un miroir, douze chaiſes à doſſier, ſix plats, une douzaine de couteaux, autant de fourchettes, douze cuilliers, deux ſalieres, avec un cavalier-homme, une dame & un lagnais, le tout contenu dans un noyau de ceriſe.

On nous apprend dans le journal d'Allemagne, qu'un ouvrier nommé Oſwald Nerlinger, fit une coupe d'un grain de poivre qui ce contenoit douze cens autres plus petites, toutes tournées en ivoire, dont chacune étoit dorée aux bords, & ſe tenoit ſur ſon pié. Si tous ces faits ne ſont pas beaucoup exagérés, ce ſont là les *ouvrages* de l'art les plus délicats, les plus curieux & les plus ſurprenans qui aient été faits de main d'homme; mais après qu'on a eu examiné quelqu'un de ces ouvrages avec un microſcope, on s'eſt convaincu que le plus grand effort de l'art ne conſiſte qu'à bien cacher les difformités, à en impoſer à la foibleſſe de nos yeux, & à prouver que notre admiration ne vient que de notre ignorance.

La découverte avantageuſe de cette vérité, fait voir que les chefs-d'œuvres de l'art les plus vantés, ſont auſſi mal ſagotés, raboteux & inégaux, que ſi on les avoit taillés avec une hache, ou ſi on les avoit frappés avec un mailler & un ciſeau; on y voit des bévues, des inégalités & des imperfections dans chaque partie, & le tout eſt monſtrueux, n'ayant aucune proportion. Nos miniatures les plus fines paroiſſent devant ces inſtrument comme de purs barbouillages, enduits avec une truelle & ſans aucune beauté, tant dans les traits que dans les couleurs. Nos plus brillans vernis, nos ouvrages les mieux polis, ne ſont que des corps raboteux, pleins de fentes & de crevaſſes. Ainſi diſparoiſſent les *ouvrages de l'art* lorſque nous ſommes en état de voir ce qu'ils ſont effectivement. Au contraire, ſi nous examinons de plus près, ſi nous diſtinguons mieux, ſi nous obſervons avec plus de ſoin les *ouvrages de la nature*, même dans ſes moindres productions, nous n'en ſommes que plus frappés de la ſageſſe, de la puiſſance, & de la grandeur infinie de celui qui les a faits.

Appliquez au microſcope tout ce qu'il vous plaira, vous n'y trouverez que beautés & perfections. Conſidérez le nombre infini d'eſpeces d'inſectes qui nagent, qui rampent, ou qui voleut autour de nous, quelle proportion, quelle exactitude, quelle uniformité & quelle ſymmétrie n'appercevrez-vous pas dans tous leurs organes! Quelle profuſion de couleurs! L'azur, le verd & le vermillon, l'or, l'argent, les perles, les rubis & les diamans forment une broderie à leurs corps, à leurs ailes, à leurs têtes, & à toutes leurs autres parties! Que de richeſſes! que de perfections! Quel poli inimitable ne voyons-nous par de toutes parts! Allons plus avant & examinons les petits animaux dont pluſieurs eſpeces ſont abſolument inviſibles à l'œil humain ſans le ſecours d'un microſcope; ces mêmes vivans, tout petits qu'ils ſont, ne laiſſent pas d'être preſque tous des prodiges; nous y découvrons les mêmes organes du corps, la même multiplicité de parties, variété de mouvemens, diverſité de figures, & maniere de vivre particuliere que nous voyons dans les plus grands animaux; la conſtruction intérieure de ces petites créatures doit être prodigieuſement curieuſe, le cœur, l'eſtomac, les entrailles & le cerveau. Combien doivent être petits & déliés leurs os, leurs jointures, leurs muſcles & leurs tendons! Combien doivent être délicates, & au-delà de toute imagination, les veines, les arteres & les nerfs! Quelle multitude de vaiſſeaux & de circulations dans un ſi petit eſpace! & encore ont-ils aſſez de place pour remplir toutes leurs fonctions, ſans ſe mêler ou s'embarraſſer les uns avec les autres!

Si l'on examine les végétaux, on y voit pareillement le même ordre, la même régularité & la même beauté. Chaque tige, chaque bouton, chaque fleur & chaque ſemence, préſente une figure, une proportion, une harmonie qui eſt au-deſſus de la portée de tous les arts. Il n'y a point d'herbe ſauvage, ni de mouſſe dont chaque feuille ne préſente une multiplicité de vaiſſeaux & de pores rangés avec un art infini, pour porter les ſucs néceſſaires à ſa conſervation & à ſa nourriture, & qui en ſoit ornée d'une infinité de graces qui l'embelliſſent.

Les *ouvrages* les plus parfaits de l'art, font ſentir la foibleſſe, la pauvreté, & l'incapacité de l'ouvrier; mais ceux de la nature font voir clairement que celui qui les a faits a un pouvoir abſolu ſur la matiere dont il diſpoſe, & qu'il a des inſtrumens convenables à ſon deſſein. Chaque poil, plume ou écaille, même dans les moindres inſectes, paroît rond, poli & fini au dernier point, & démontre les richeſſes abondantes, la libéralité, & la ſagacité de ſon auteur. (*D. J.*)

Ouvrage, ſ. m. (*Architect.*) c'eſt ce qui eſt produit par l'ouvrier, & qui reſte après ſon travail, comme dans la conſtruction des bâtimens, la maçonnerie, la charpenterie, la ferrurerie, *&c.* Il y a deux ſortes d'*ouvrages* dans la maçonnerie, de gros *ouvrages*, & de menus *ouvrages*. Les premiers ſont des murs de face & de refend, les murs avec etépi, enduits & ravalemens, & toutes les eſpeces de voutes de pareille matiere. Ce ſont auſſi les contremurs, les marches, les vis potoyeres, les bouchemens & percemens de portes & croiſées à mur plein; les corniches & moulures de pierre de taille, quand on n'a point fait de marche à part; les éviers, lavoirs & lucarnes; ce qui eſt de différent prix, ſuivant les différens marchés.

Les légers & menus *ouvrages* ſont les plâtres de différentes eſpeces, comme tuyaux, fouches & manteaux de cheminée, lambris, plafonds, pannetus de cloiſon, & toutes ſaillies d'architecture; les eſcaliers, les lucarnes, avec leurs joués de charpenterie revêtue, les exhauſſemens dans les greniers, les crépis & renformis comme les vieux murs, les ſcellemens de bois dans les murs ou cloiſons, les fours, potagers, carrelages, quand il n'y a point de marche fait; les contreœcurs, âtres de cheminée; aires, mangeoiras, ſcellemens des portes, de croiſées, de lambris, de chevilles, de corbeaux de bois ou de fer, de grilles, *&c.*

On appelle *ouvrages de ſujetion* ceux qui ſont ceintrés, rampans ou cherchés par leur plan, ou leur élevation, & dont les prix augmentent à proportion du déchet notable de la matiere, & de la difficulté qu'il y a à les exécuter.

On donne le nom d'*ouvrage de pierres de rapport* à une eſpece de moſaïque qu'on fait avec des pierres naturelles pour repréſenter des animaux, des fruits, des fleurs, & autres figures, comme ſi elles étoient peintes. Cela ſe fait en aſſemblant différens marbres, ſelon le deſſein qu'on a, & on les joint & les cimente. Sur ces marbres, le peintre qui a diſpoſé le ſujet, marque avec un pinceau trempé dans de la couleur noire, les contours des figures. Il obſerve avec des hachures les jours & les ombres, comme s'il deſſinoit ſur le papier au crayon. Enſuite le ſculpteur grave, avec un ciſeau, tous les traits qui ont été tracés par le peintre, & garnit ces traits d'autres marbres, ou on les remplit d'un maſtic compoſé de poix noire, & d'autre poix qu'on fait bouillir avec du noir de terre. Quand ce maſtic a pris corps, on l'unit avec du grès & de l'eau, ou du ciment pilé. C'eſt ainſi qu'avec trois ſortes de marbres on a trouvé l'art d'embellir de différentes figures les pavés des égliſes & des palais. *Voy.* les principes de l'Architect. de la Sculpture, *&c.* par M. Felibien, *ch. xij.*

Ouvrage à ſceaux, terme d'archit. hydraul. C'eſt une machine, qui ſert à élever l'eau, moyennant un ou deux vaiſſeaux attachés à une perche. Il y a des *ouvrages à ſceaux* ſimples, & des *ouvrages* compoſés. Les premiers ſont formés d'un levier, & les autres de poulies, de rouets à chaînes, ou de roues avec pignon. On trouve la deſcription de ces trois ſortes d'*ouvrages*, & particulierement d'un, qui ſe meut tout ſeul, dans le *technica curioſa* de Schor, dans l'*hydraulico-pneumatica* du même auteur, & dans le *theatrum hydraulicum* de Léopold, *tom. I. ch.* 8.

Ouvrage hydraulique. C'eſt un bâtiment qui ſert à conduire l'eau où l'on veut. Tels ſont les bâtimens de la machine de Marly, de la Samaritaine, & des pompes du pont Notre-Dame à Paris. *Voyez* le t. II. de la premiere partie de l'architecture hydraulique de M. Belidor, & le *theatrum machinarum hydraulicarum*, de Jacques Léopold, *tom. I. & II.*

Ouvrage caſtique. C'eſt un bâtiment dont le mur eſt conſtruit de pierres qui avancent. Cette maniere de bâtir a été de tout tems une des plus ſimples, & des plus communes, puiſqu'on n'eſt pas même obligé d'applanir les ſurfaces extérieures des pierres, & qu'on les laiſſe brutes, afin de ménager les frais de l'*ouvrage*. De cette ſimplicité on a voulu s'élever aux principes d'un art. Dans cette vue, des architectes ſe ſont attachés à joindre tellement les pierres, que les ſurfaces de devant avançaſſent dans les jointures, & on a figuré les ſurfaces relevées.

vées. *Voyez* des exemples là-deſſus dans l'architecture de Vitruve, & dans le cours d'architecture de Daviler. Mais malgré ces efforts, pour accréditer l'*ouvrage ruſtique*, cette maniere de bâtir n'eſt point d'un bon goût. Autrefois on s'en ſervoit, même pour les palais les plus ſuperbes, en l'employant également dans tous les étages, & en y joignant des colomnes de plusieurs ordres. Tels ſont la magnifique palais du Pitti à Florence, aux trois étages duquel eſt l'ordre toſcan, le dorique & l'ionique; le palais d'Eſt à Ferrare; l'hôtel de Peller à Nuremberg, qui a au-devant des pierres relevées juſqu'au deſſous du toit. On en trouve d'autres exemples du fameux Michel Ange, rapportés dans *le cours d'architecture de* Daviler.

On emploie aujourd'hui l'*ouvrage ruſtique* aux portes des villes, & aux portails des bâtimens qui doivent avoir beaucoup de ſolidité, comme les arſenaux, les boulangeries, *&c.* Il eſt rare qu'on le pratique aux égliſes & aux maiſons particulieres où il ne peut avoir lieu qu'à l'étage inférieur; ſouvent même on n'en charge pas tout le mur, & on ſe contente de l'appliquer aux coins & au bordage de la ſaillie. *Daviler.* (*D. J.*)

OUVRAGES, *en terme de Fortification*, ſignifient toutes les différentes pieces ou édifices qui s'emploient dans la fortification; c'eſt auſſi, dans l'attaque des places, les lignes, les tranchées, les foſſés, *&c.* qu'on fait autour d'une ville ou d'un camp, *&c.* pour ſe fortifier.

On trouvera les principaux *ouvrages* d'une place fortifiée aux *articles de* PLACE FORTIFIÉE, *de* FORTIFICATION, *&c.*

OUVRAGE A CORNE, *dans la Fortification*, eſt un *ouvrage* formé d'un front de fortification, c'eſt-à-dire, d'une courtine & de deux demi-baſtions joints à la place par deux longs côtés, qu'on appelle ſes *ailes* ou ſes *branches*.

Cet *ouvrage* ſe place quelquefois devant un baſtion, mais plus ordinairement devant une courtine.

Pour conſtruire un *ouvrage à corne* devant une courtine *EF* (*Pl. IV. de Fortification, fig.* 4.), il faut prolonger indéfiniment vers la campagne la perpendiculaire qui a été élevée ſur le côté du polygone, pour tirer les lignes de défenſe & de l'angle rentrant *Q* de la contreſcarpe; il faut prendre ſur cette perpendiculaire prolongée *QL* de 120 ou 130 toiſes; au point *L* élever ſur *LQ* la perpendiculaire *OP*, prolongée indéfiniment de part & d'autre du point *L*. On prendra ſur cette perpendiculaire *LO* & *LP* chacune de 60 ou 70 toiſes: on marquera enſuite les points *A* & *B* ſur les faces des baſtions oppoſés à l'*ouvrage à corne*, à 10 toiſes des angles de l'épaule *C* & *D*: on tirera par les points *O* & *A* & par les points *P* & *B* les lignes *OM*, *PN*, terminées en *M* & en *N* par leur rencontre avec la contreſcarpe de la place. Ces lignes ſeront les ailes ou les branches de l'*ouvrage à corne*; *OP* en ſera le côté extérieur, que l'on fortifiera en prenant ſur la perpendiculaire *QL*, *LR* de 23 toiſes, ſi *LP*, eſt de 70 toiſes, & de 20 toiſes, ſi cette ligne eſt ſeulement de 60 toiſes. Par les points *O* & *P* & par le point *R*, on menera les lignes de défenſe indéfinies *OX*, *PV* ſur leſquelles on prendra les faces *PS*, *OT*, chacune de 40 toiſes, ſi *LP* eſt de 70, & de 35, ſi cette ligne eſt de 60. On achevera enſuite la fortification du côté extérieur *OP*, comme dans le premier ſyſtème de M. de Vauban. *Voyez* ce ſyſtème à la ſuite du *mot* FORTIFICATION. *Voyez auſſi* ſa conſtruction, *Pl. II. de Fortific. fig.* 7.

On donnera 12 toiſes de largeur au foſſé de l'*ouvrage à corne*: on le tracera vis-à-vis le front *OP* comme au corps de la place, en décrivant des points *O* & *P* pris pour centres, & d'un intervalle de 52 toiſes des arcs de cercle en-dehors de l'*ouvrage*, & tirant enſuite par les angles de l'épaule *T* & *S* des lignes tangentes à ces arcs. A l'égard du foſſé des ailes *OM*, *PN*, il ſera terminé par des paralleles à ces côtés à la diſtance de 12 toiſes. Le terre-plein du rempart de cet *ouvrage* a quatre toiſes de largeur comme celui de la demi-lune.

Remarques. 1°. Il faut prendre garde que les angles flanqués *O* & *P* des demi-baſtions de l'*ouvrage à corne* aient au-moins 60 degrés: s'ils n'avoient pas cette valeur, il faudroit, pour les augmenter, diminuer le côté extérieur *OP*.

2°. Quelle que ſoit la grandeur de *OP*, on déterminera toûjours la perpendiculaire *LR* en lui donnant environ la ſixieme partie de ce côté; on déterminera de même les faces en leur donnant les deux ſeptiemes du même côté.

3°. Les ailes ou les branches de l'*ouvrage à corne* ſont flanquées par les faces des baſtions ſur leſquelles tombent leur prolongement; à l'égard de la partie extérieure ou du front de l'*ouvrage*, il ſe défend lui-même de la même maniere que les fronts des places.

4°. Indépendamment de l'*ouvrage à corne* conſtruit devant la courtine *EF*, on y fait auſſi une demi-lune *T* qui ſe conſtruit comme il a été enſeigné à l'*article* DEMI-LUNE. On en conſtruit auſſi une *Z* devant le front de l'*ouvrage à corne*, & de la même maniere. *Elémens de fortific.* (*Q*)

OUVRAGE A COURONNE, c'eſt, *dans la Fortification*, un *ouvrage* compoſé de deux fronts, c'eſt-à-dire, d'un baſtion entre deux courtines, & de deux demi-baſtions, qui avance dans la campagne, & qui eſt joint à la place comme l'*ouvrage à corne* par deux longs côtés, appellés ſes *ailes* ou ſes *branches*.

L'*ouvrage à couronne* ſe place ordinairement devant les courtines, mais on peut le placer auſſi devant les baſtions.

Pour conſtruire un *ouvrage à couronne* devant une courtine *AB* (*Pl. IV. de Fortific. fig.* 5.), on prolongera indéfiniment vers la campagne la perpendiculaire élevée ſur le milieu du côté du polygone, pour la conſtruction de l'enceinte de la place, de l'angle rentrant *L* de la contreſcarpe, & de l'intervalle de 150 ou 160 toiſes; on décrira un arc indéfini *HKI*, qui coupera la perpendiculaire prolongée en *K*; on prendra enſuite le point *K* pour centre, & de l'intervalle de 120 toiſes, on décrita de part & d'autre, du point *K*, deux arcs de cercles qui couperont le premier arc en *H* & en *I*; l'on tirera les lignes *KH*, *KI*, qui ſeront les côtés extérieurs de l'*ouvrage à couronne*, que l'on fortifiera comme l'on a fortifié le côté extérieur de l'*ouvrage à corne*, c'eſt-à-dire, en obſervant de donner 20 toiſes à la perpendiculaire élevée ſur le milieu du chacun de ces côtés, ou la ſixieme partie du côté, & deux ſeptiemes ou 35 toiſes pour les faces du baſtion & des demi-baſtions de cet *ouvrage*.

Pour avoir les ailes de l'*ouvrage à couronne*, on marquera les points *C* & *D* ſur les faces des baſtions, vis-à-vis leſquels l'*ouvrage à couronne*, eſt conſtruit; à 55 toiſes des angles de l'épaule *E* & *F*, l'on tirera les lignes *ID*, *HC*, ſeulement juſqu'à la rencontre de la contreſcarpe en *N* & en *M*, & *IN* & *HM* ſeront les ailes de cet *ouvrage*.

Le parapet, le rempart, & le foſſé de l'*ouvrage à couronne*, ſe conſtruiſent comme dans l'*ouvrage à corne*; on donnera de même 4 toiſes au terre-plein du rempart, & 12 toiſes de largeur au foſſé.

On peut conſtruire des demi-lunes *O* devant chaque front de l'*ouvrage à couronne*, comme devant celui de l'*ouvrage à corne*.

On pourra conſtruire un *ouvrage à couronne* devant un baſtion, comme on vient de le faire devant une courtine, en prolongeant ſa capitale de 140 ou 150 toiſes, & décrivant de l'angle flanqué un arc indéfini de cet intervalle pris pour rayon, & portant enſuite de part & d'autre de cet arc, de point où il eſt coupé par le prolongement de la capitale du baſtion, 120 toiſes pour avoir les côtés extérieurs de cet *ouvrage*: on tirera de leurs extrêmités les ailes ſur les faces du baſtion, devant lequel cet *ouvrage* ſera conſtruit à 15 ou 20 toiſes des angles de l'épaule; & l'on achevera le reſte de cet *ouvrage* comme le précédent, conſtruit devant une courtine.

On obſervera que les angles flanqués de demi-baſtions, aient au-moins 60 degrés. S'ils ſe trouvent trop aigus alignant les côtés ſur la face du baſtion, on pourra les aligner ſur les faces des demi-lunes collatérales, ou plûtôt à 10 toiſes des angles de l'épaule des deux baſtions collatéraux de l'*ouvrage à couronne*, parce qu'alors la défenſe du foſſé de ſes côtés ſera plus directe. *Elémens de fortific.* (*Q*)

OUVRAGE A CORNE COURONNÉ, c'eſt un *ouvrage à corne* au-devant duquel eſt conſtruit un *ouvrage à couronne*. *Voyez* OUVRAGE A CORNE & A COURONNE. (*Q*)

OUVRAGES DE CAMPAGNE, *en terme de Fortification*, ſont ceux que fait une armée qui aſſiége une place, ou ceux que conſtruiſent les aſſiégés pour ſa défenſe. Telles ſont les fortifications des camps & les différens forts qu'on conſtruit pour aſſurer des paſſages, & couvrir des portes dont il eſt important que l'ennemi ne s'empare point. *Voyez* FORTS & RETRANCHEMENS. Le meilleur *ouvrage* qu'on ait ſur cette matiere eſt l'*Ingénieur de campagne*, par M. le chevalier de Clairac. Il laiſſe peu de choſes à deſirer ſur cet important objet. (*Q*)

OUVRAGES DÉTACHÉS, (*Fortificat.*) On appelle ainſi les *ouvrages* du dehors qui couvrent le corps de la pla-

ce, du côté de la campagne, comme les ravelins, demi-lunes, cornes, tenailles, couronnes, queues d'hirondes, enveloppes, & semblables. (*D. J.*)

OUVRAGES DÉTACHÉS, (*Art milit.*) On appelle ainsi dans l'art militaire les *parapets* avec lesquels les assiégeans se retranchent de nouveau, pour pouvoir se défendre contre l'attaque des ennemis. On les divise en généraux & en particuliers. Les *ouvrages détachés* généraux sont des *ouvrages* tous nouveaux, construits dans une place attaquée, moyennant lesquels les *ouvrages* qui se défendent encore, sont rejoints les uns aux autres, comme lorsque deux bastions sont entierement ruinés & qu'on est contraint de les abandonner, ce qui arrive souvent dans les longs siéges. Au contraire quand les assiégés tâchent encore de maintenir un bastion ou un *ouvrage* de dehors, quoique presque ruiné & mis hors d'état de défense par l'ennemi; & qu'on abandonnant une partie de ces *ouvrages*, ils se retranchent de nouveau avec des parapets, on donne alors à cette partie fortifiée une seconde fois le nom d'*ouvrage détaché* particulier, ou d'*ouvrage* renversé. On renforce souvent les bastions & les *ouvrages* de dehors par de semblables *ouvrages détachés* particuliers; & on en construit quelquefois avec les *ouvrages* mêmes, ainsi qu'on le voit à Maestricht, Ypres, Philippeville, *&c.* (*D. J.*)

OUVRAGE, (*grosses Forges.*) partie du fourneau de fusion. *Voyez l'article* FORGE.

OUVRAGES NOIRS, (*Forgerie.*) ce sont les gros *ouvrages* de fer que peuvent forger les maîtres Maréchaux en vertu de leurs statuts, comme sont des socs de charrues, des houes, des fourges, *&c.*

OUVRAGE, (*Menuiserie.*) On en distingue d'un grand nombre d'especes. *Voyez les articles suivans.*

Ouvrage assemblé à petit quadre, est celui dont les moulures sont détachées du champ, dit *battant*, par une gorge.

Ouvrage assemblé à petit quadre ravalé, est celui dont les moulures qui forment le quadre font saillie sur le battant & la traverse.

Ouvrage assemblé tout quarré, est celui dont les joints sont coupés sur toutes les faces quarrément, & où il n'y a aucune moulure.

Ouvrages assemblés à clé ou goujon, c'est quand outre les languettes & rainures on y met encore des clés ou des goujons, pour qu'ils soient plus solides. La clé est un morceau de bois de fil, de l'épaisseur de la languette de trois pouces ou environ, qui entre environ de deux pouces dans les mortoises des bois qu'on veut assembler ensemble, lesquelles on a eu soin de faire bien vis-à-vis les unes des autres.

Ouvrages assemblés avec moulure, soit à bouvement simple ou autres moulures, sont toûjours coupés d'onglets, & se nomment *assemblages en onglets*.

Ouvrages assemblés à plat joint, sont ceux où l'on ne fait ni languettes ni rainures, mais que l'on dresse le plus parfaitement qu'il est possible, de sorte qu'il n'y ait aucun jour. Ensuite on fait chauffer les joints, & on les colle ensemble. Ces sortes d'assemblages sont d'usage pour les portes, les tables, les panneaux, *&c.* A ces assemblages on y met quelquefois des clés ou des goujons.

Ouvrages collés à languette & rainure, c'est lorsque les bois sont trop étroits on en assemble plusieurs ensemble où l'on fait des languettes & des rainures, & ensuite on les colle pour leur donner plus de stabilité. Il faut que la colle soit bien chaude & point trop épaisse, & que les joints soient bien dressés, & les faire chauffer pour qu'ils se collent mieux.

Ouvrages emboîtés, sont ceux au bout desquels on met une piece de bois que l'on nomme *emboîture*, laquelle est assemblée à tenons & mortoises.

Ouvrages emboîtés à refente, c'est lorsque les emboîtures étant bien assemblées on a percé des trous pour les chevilles. Avant que de les chevilles, on fait sortir l'emboîture du tenon & les trous qui ont été faits dans le tenon; on les élargit un peu à droite & à gauche, ce qui les rend ovales & donne de la facilité au bois qui se retire à cause de la sécheresse, ou qui renfle à cause de l'humidité & empêche les tenons de casser.

OUVRAGE A PETIT CADRE ET EMBREVEMENT, est celui dont le cadre est une piece séparée du battant ou traverse, & y est assemblé par doubles languettes & rainures.

OUVRAGE, (*Rubanier.*) s'entend de tout généralement ce qui sort de la fabrique ou des mains de l'ouvrier de ce métier.

OUVRAGER, v. act. *terme de Manufacture*, c'est enrichir un ouvrage de divers ornemens; on le dit des brocards à fleurs, des velours à ramage, des damas, *&c.* comme aussi de plusieurs autres choses que fabriquent divers artisans, menuisiers, orfevres, sculpteurs, *&c.*

OUVRÉ, *terme de Tisserand*; le linge *ouvré* est celui sur lequel le tisserand a fait divers *ouvrages*, & représenté des figures, des fleurs, des compartimens. On l'appelle aussi *linge damassé*; ce linge ne s'emploie qu'au service de la table, ou tout-au-plus à faire des rideaux de fenêtres.

OUVREAUX, s. m. *terme de Verrerie*, c'est dans les fourneaux à verre les bouches ou ouvertures où sont les pots, dans lesquels se fondent les matieres propres à la vitrification. C'est aussi par les *ouvreaux* que l'on cueille, c'est-à-dire que l'on prend le verre au bout de la felle pour le souffler, qu'on le chauffe & qu'on l'ouvre.

On appelle le grand *ouvreau* une ouverture du fourneau qui a plus du double des autres ouvertures, & qui est assez grande pour que le plat de verre dont le diametre a plus de deux piés & demi, puisse s'y ouvrir & en sortir sans courir aucun risque d'être cassé en le retirant. Les deux *ouvreaux* des côtés s'appellent les *ouvreaux* des ailes, & plus ordinairement les *ouvreaux* à cueillir.

OUVREUR *ou* OUVRIER-FABRIQUANT, (*Papetier.*) c'est le nom qu'on donne à l'*ouvrier* qui plonge les formes dans les chaudieres, & les en retire chargées de papier pour les donner au coucheur, qui les pose sur les feutres. *Voyez au mot* PAPIER, *& aux Planches de Papeterie.*

OUVREUR, *terme de Verrerie*, *ouvreur* est celui qui ouvre la boîte après que le gentilhomme l'a soufflée; ou le nomme plus ordinairement *boëttier*.

OUVRIER, s. m. *terme général*, se dit en général de tout artisan qui travaille de quelque métier que ce soit.

On appelle *ouvriers* en drap d'or, d'argent & soie, & autres étoffes mélangées, ou *ouvriers* de la grande navette, les fabriquans & manufacturiers qui fabriquent & font sur le métier avec la navette toutes sortes d'étoffes d'or & d'argent & de soie; ou mêlées d'autres matieres, comme fleurets, laine, coton, poil & fil; telles que sont les velours, les damas, les brocards & brocatelles, les satins, les taffetas & tabis, les moires, les papelines, les gazes, les crêpes & autres semblables marchandises, dont les largeurs sont d'un tiers d'aune & au-dessus; celles au-dessous étant réservées aux maîtres Tisseriers-Rubaniers. (*D. J.*)

OUVRIER, s. m. (*Archit.*) c'est la qualité d'un homme qui travaille aux ouvrages d'un bâtiment, & qui est à sa tâche ou à la journée.

OUVRIERS, *terme de Monnoie*, on appelle ainsi dans les hôtels des monnoies, & particulierement dans l'hôtel de la monnoie de Paris, ceux qui coupent, taillent & ajustent les flaons pour les réduire au poids des especes, & les rendre conformes aux deniers du poids matrices. On leur a donné le nom d'*ouvriers* pour les distinguer des autres *ouvriers*, à qui les lois de toute ancienneté ont accordé le droit d'être reçus à travailler avec leurs peres & meres, à tailler les especes; les femmes sont aussi appellées *ouvrieres*, mais plus ordinairement *tailleresses*. *Boizard.* (*D. J.*)

OUVRIERS DE FORGE, (*Eperonnier.*) on nomme ainsi dans les anciens statuts des maîtres Selliers-Lormiers ceux d'entr'eux, qu'on appelle autrement *lormiers éperonniers*, c'est-à-dire ceux qui forgent, vendent les mords, éperons, étriers & autres pieces de fer servant aux harnois des chevaux, ou qui font propres à monter & suspendre des carrosses, chaises roulantes & autres sortes de voitures: les autres maîtres s'appellent *Selliers-garnisseurs*.

Ces deux sortes d'*ouvriers*, qui ne faisoient autrefois qu'une même & seule communauté, sont présentement séparés en deux corps de jurande; l'un qu'on nomme vulgairement *des maîtres éperonniers*, quoiqu'ils conservent toujours leur commune qualité de *Selliers-Lormiers*; & l'autre *des maîtres Selliers*, qui à ces deux anciens noms ajoutent encore celui des *Carrossiers*. *Savary.* (*D. J.*)

OUVRIERS A FAÇON, (*Manufact.*) on appelle ainsi dans les manufactures de drap d'or, d'argent & de soie de la ville de Lyon, les maîtres *ouvriers* qui travaillent ou font travailler pour les maîtres marchands, & à qui on ne paye que la façon de leurs ouvrages; le reste, comme l'or, l'argent, la soie, *&c.* leur étant fourni par ceux qui les leur commandent. (*D. J.*)

OUVRIERE, s. f. femme qui travaille à quelqu'ouvrage des mains que ce soit. *Voyez l'article* OUVRIER.

Ou-

OUVERTURE, (*Maréchal.*) la cheville *ouvriere* d'un carrouſſe, c'eſt une groſſe cheville de fer qui joint le train de devant à la ſiche.

OUVRIR, v. act. (*Gramm.*) c'eſt en général ſéparer ce qui étoit auparavant voiſin ou contenu; c'eſt le contraire de *fermer*. On *ouvre* une porte; on *ouvre* une armoire, une ſerrure; on *ouvre* une lettre; on s'*ouvre* des vûes ſur la campagne; on *ouvre* un pâté, des huîtres, une bouteille; on *ouvre* la terre, la tranchée; on *ouvre* la bouche, un livre, la veine, un cadavre, la tranſpiration, un canal; on *ouvre* les rangs; on *ouvre* un corps en relâchant le tiſſu; on *ouvre* une haie, les bras, les jambes, les ciſeaux, on *ouvre* le ſrait qui s'*ouvre* quelquefois de lui-même; on *ouvre* une boutique, & l'on *ouvre* boutique; on *ouvre* ſa bourſe à ſon ami; on *ouvre* l'oreille; on *ouvre* deux pointes de montagnes ou de cloehers, c'eſt-à-dire qu'on les ſépare à l'œil l'une de l'autre par la poſition qu'on prend à leur égard; on *ouvre* un bon avis; on *ouvre* le chemin à une découverte; on *ouvre* la porte à l'honneur, à la honte, au crime, au ſort, au plaiſir; on *ouvre* ſon cœur à des traîtres, ſon ſentimens à des aveugles, ſa penſée à des ſourbes; l'ame s'*ouvre* à la joie; on s'*ouvre* à ſon directeur; on s'*ouvre* au jeu dans les affaires, dans une négociation; l'eſprit des jeunes gens s'*ouvre* quelquefois avec l'âge: on *ouvre* une aſſemblée; on l'*ouvre* par un diſcours; on *ouvre* le champ de bataille; on *ouvre* le jeu; la foule s'*ouvre* devant le roi, *&c.*

OUVRIR UN COMPTE, (*Commerce.*) c'eſt le placer dans le grand livre. *Voyez* COMPTE & LIVRE.

OUVRIR LES PEAUX, *termes de Chamoiſeur*, c'eſt les faire paſſer ſur le poinçon, pour les rendre plus maîles & plus maniables.

OUVRIR, *terme de Fourbiſſeur*, c'eſt par le moyen de l'écuſſoir agrandir l'œil du pommeau pour y introduire la ſoie.

OUVRIR, *en terme de Gantier-Parfumeur*, c'eſt élargir & étirer le gant à meſure qu'il ſeche pour qu'il ne ſe ride point.

OUVRIR LA LAINE, (*Lainage.*) c'eſt la battre ſur une claie, pour en faire ſortir la pouſſiere & les ordures, & la paſſer enſuite entre les deux groſſes cardes, qu'on nomme *cardaſſes* en Langueduc, dont le cardeur en tient une à la main, & l'autre eſt attachée ſur une eſpece de chevalet. (*D. J.*)

OUVRIR UNE APPLIQUE, (*Metteur-en-œuvre.*) c'eſt y percer avec le drille les trous, pour recevoir les pierres, & les *ouvrir* avec une lime ronde.

OUVRIR, *en terme de Serrurier*, c'eſt lorſqu'on a percé une piece à froid ou à chaud, en finir l'ouverture, & lui donner la derniere forme qu'elle doit avoir; on *ouvre* l'anneau d'une clé lorſqu'elle eſt enlevée & que l'on a percé le bout avec un poinçon; on l'*ouvre* ſur le bout de la bigorne, & on la revale dans l'étau.

OUVRIR, *en terme de Cornetier*, eſt l'action d'applatir en gros les galins fendus; ce qui ſe fait à l'aide d'une tenaille & d'une pince attachée par un bout à un banc ou établi. Cette pince tient le galin pendant qu'on l'ouvre, en l'abaiſſant avec les tenailles en main. *Voyez* PINCES & TRAILLES A' MAIN.

OUVRIR LA BOSSE, *terme de Verrerie*, c'eſt lorſqu'après le verre ſouffié à pluſieurs repriſes a pris enfin la forme d'un boccal ou d'une calebaſſe, ce que les ouvriers appellent *boſſe*, & qu'il a été inciſé & branché, on le préſente au feu du grand ouvreau, & qu'on l'y tourne en rond juſqu'à ce que cette boſſe s'étende d'elle-même, & s'*ouvre* tout-à-fait, en ſorte qu'elle forme ce qu'on appelle un *plat* ou *rond de verre*.

On dit auſſi *ouvrir* le verre à l'égard du verre en table, lorſque le gentilhomme-verrier ayant inciſé en long le cylindre qu'il a ſouffié, & l'ayant coupé par deux extrémités, le reporte à l'ouvreau; & qu'après qu'il eſt ſuffiſamment chauffé, il l'ouvre & l'applatit avec une verge ou baguette de fer. *Savary.* (*D. J.*)

OUVROIR, ſ. m. (*Archit. civile.*) c'eſt dans un arſenal, ou une manufacture, un lieu ſéparé où les ouvriers ſont employés à une même eſpece de travail. C'eſt auſſi, dans une communauté de filles, une ſalle longue en forme de galerie, dans laquelle à des heures régiées, elles s'occupent à des exercices convenables à leur ſexe. Il y a un bel *ouvroir* dans l'abbaye royale de S. Cyr, près de Verſailles. (*D. J.*)

OUVROIR, (*Com.*) vieux mot qui ſignifie la même choſe que boutique. *Voyez* BOUTIQUE. Il ſignifie encore aujourd'hui ces *boutiques* légeres & mobiles, faites de bois qu'ont les maîtres Savetiers de Paris, preſqu'à tous les coins des rues, derriere leſquelles ils étalent leurs marchandiſes, & travaillent de leur métier. On les appelle autrement des *étals* ou *étaux*. *Voy.* ETAL & ETAU, *Diction. de Com.*

OUVROIR, ſ. m. (*Lainage.*) c'eſt dans les manufactures de lainage, le lieu où ſont montés les métiers, & où les ouvriers travaillent.

OWERRE, (*Géog.*) bourgade & royaume d'Afrique ſur la côte méridionale de la Guinée. L'air y eſt mal ſain, & le terroir ſec & maigre. *Long.* de la Bourgade, 25. 35. *lat.* 6. (*D. J.*)

OUY, OUI, adj. (*Gramm.*) c'eſt le ſigne d'affirmation; il devient quelquefois celui de la négation, lorſque la prononciation le rend ironique: il obéit. Il a encore d'autres acceptions dont l'uſage ne permet guere de méconnoître la valeur.

OUZOIR, (*Géog.*) il y a quantité de lieux en France qui portent le nom d'*Ouzoir* ou *Ozoir*, ou *Ozoer*, ou *Oroer*, ou enfin *Ovoir*. Tous ces mots de bourgs, villages & lieux, viennent du latin *oratorium*, *oratoire*, mot qui ſignifie un monaſtere, un autel, une chapelle, un petit édifice conſacré à la priere. *Voyez* ORATOIRE. (*D. J.*)

O X

OXALME, ſ. m. (*Matiere médicale.*) les médecins grecs nommoient *oxalme* du vinaigre impregné de ſaumure, ou de ſel marin diſſous dans de l'eau. Ils l'employoient extérieurement pour guérir les ulceres putrides comme auſſi pour la teigne & la gale de tête des enfans; quelquefois ils l'employoient en lavement, mais alors ils avoient grand ſoin de donner auſſitôt un ſecond lavement de lait. Dioſcoride, *lib. V. cap. xxxij.* (*D. J.*)

OXFORD, (*Géog.*) ville d'Angleterre dans la province à laquelle elle donne ſon nom, & dont elle eſt la capitale, avec un évêché ſuffragant de Cantorberi, fondé par Henri VIII. qui établit ſix nouveaux évêchés en Angleterre, après qu'il en eut ſupprimé tous les couvens. *Oxford* eſt au confluent du Cherwel & de l'Iſis à 16 milles S. O. de Buckingham, 45 O. de Londres 60 S. O. de Cambridge. *Long.* ſuivant Caſſini, 16. 17. 30 *Long.* ſuivant Halley, 16. 15. 30. *lat.* ſuivant les mêmes, 50. 45.

L'univerſité d'*Oxford*, érigée en 895, eſt une des plus fameuſes qu'il y ait au monde. Elle a 25 colleges, dont 18 ont de grands revenus. Ils entretiennent chacun un certain nombre de *fellows* ou *aggregés*, & de *ſcholars* ou *étudians* en ſorte qu'on compte à *Oxford* juſqu'à mille étudians entretenus par les colleges, & deux mille qui ne le ſont pas. Chaque college a ſa bibliothèque; la plus belle eſt celle de Bodley, *the Bodleyan library*, qui contient un grand nombre de manuſcrits orientaux. Il y a 16 profeſſeurs & un orateur public dans cette univerſité.

Oxford ſe diſtingue encore par ſon théâtre, par ſon *muſeum*, par ſon jardin de ſimples, & par ſon imprimerie. Gilbert Scheldoo, archevêque de Cantorberi, fit bâtir le théâtre à ſes propres frais. Le *muſeum* s'appelle *Aſhmoleanum*, du nom d'Elie Aſhmole qui en fit préſent à l'univerſité. On l'a depuis enrichi d'antiquités d'Egypte, d'un grand cabinet de raretés naturelles, donnés par le D. Liſter. *&c.*

Mais ce qui immortaliſe la gloire d'*Oxford*, ce ſont les ſavans hommes dont elle eſt la nourrice ou la patrie. Le D. Wood, qui lui-même y eſt né en 1632, vous les fera connoître dans ſes deux ouvrages intitulés *antiquitates Oxonienſes*, qui forment enſemble 3 vol. *in-fol.* & qui compoſent une hiſtoire littéraire d'Angleterre. Je n'ai pas ces deux ouvrages ſous les yeux pour les conſulter; mais je me rappelle aſſez bien que Chillingworth, Fell, Gale, Harriot, Hody, Lydiat, Owen, Pocock, le comte de Rochefter, *&c.* ſont du nombre des ſavans auxquels *Oxford* a donné la naiſſance: combien y en a-t-il d'autres qui échappent à ma mémoire? On connoît aſſez ceux que je viens de nommer.

Chillingworth (Guillaume) ſavant théologien de l'égliſe anglicane, étoit encore grand mathématicien. Il naquit en 1602, ſe trouva au ſiege de Glocefter en 1643 & y fit la fonction d'ingénieur; mais ayant été fait priſonnier à la priſe du château d'Arondel, on le conduiſit à Chicheſter, où il mourut en 1644, des fatigues qu'il avoit eſſuyées. Entre ſes ouvrages on eſtime particulierement celui qui eſt intitulé, *la religion proteſtante, voie ſûre pour le ſalut*; c'eſt un modele de bonne logique.

Fell (Jean) évêque d'*Oxford*, eſt connu des étrangers par ſon excellente édition des œuvres de S. Cyprien, à *Oxford* 1682 *in-fol.* Il mourut en 1686, à 61 ans.

Gale (Thomas) ſavant littérateur, a donné pluſieurs ouvrages très-eſtimés. Les principaux ſont, 1°. *Hiſtoriæ poëticæ antiqui ſcriptores*; 2°. *Hiſtoriæ anglicanæ ſcriptores quinque*, 3°. *Hiſtoriæ Britannicæ Saxonicæ, Anglo-Danicæ, ſcriptores quindecim*, &c. Il mourut en 1709.

Harriot (Thomas) mathématicien, a donné une relation de la Virginie fort curieuſe, & mourut en 1621, à 60 ans.

Hody (Humfrey) grand littérateur, mort en 1706, à 47 ans, a donné pluſieurs ouvrages, dont le plus curieux eſt une hiſtoire en latin des illuſtres grecs qui ont rétabli en Europe l'étude de la langue grecque, & des humanités. Samuel Jebb l'a fait imprimer à Londres, en 1742 *in* 8°. avec la vie de l'auteur.

Lydiat (Thomas) mit au jour pluſieurs traités ſur des matieres de phyſique & de chronologie; le principal eſt celui des notes ſur les marbres d'Arondel, *Oxonii* 1676 *in-fol.* Il mourut en 1646, à 74 ans.

Owen (Jean) théologien presbyterien, publia divers ouvrages théologiques, dans leſquels il ſema beaucoup de traits d'érudition, de politique & de philoſophie. On lui doit des remarques ſur les prolegomenes & la polyglotte de Walton. Son livre, *de naturâ, ortu & ſtudio veræ Theologiæ*, a été réimprimé pluſieurs fois. Il prêcha en 1648, contre Charles II. & les Royaliſtes. Il mourut en 1683, âgé de 67 ans.

Pocock (Edouard) célebre théologien, & l'un des plus ſavans hommes dans les langues orientales, qui ait jamais paru. Il naquit en 1604, fit deux voyages au levant, & acheta dans le dernier pluſieurs manuſcrits orientaux. Il mourut en 1691, à 87 ans. Il a traduit les annales d'Eutichius, patriarche d'Alexandrie; l'hiſtoire des dynaſties d'Abulpharage, & une verſion du ſyriaque de la ſeconde épître de S. Pierre, de celles de S. Jean, & de S. Jude; une verſion du livre intitulé, *porta Moſis*: un eſſai de l'hiſtoire des arabes; des commentaires ſur Michée, Malachie, Oſée & Joël; une traduction en hébreu du traité de Grotius ſur la vérité de la religion chrétienne; un recueil de lettres, & autres ouvrages, qui ont été imprimés à Londre en 1740, en 2 vol. *in-fol.*

Wilmot (Jean) comte de Rocheſter, étoit un des beaux eſprits de la cour de Charles II. mais il mourut en 1680, à la fleur de ſon âge, à 32 ans. M. de S. Evremond nous le peint trop comme un homme à bonnes fortunes c'étoit en même tems un homme de génie, & un grand poëte. Entr'autres ouvrages brillans, d'une imagination ardente, qui n'appartenoit qu'à lui, il a publié quelques ſatyres ſur les mêmes ſujets que Deſpréaux avoit choiſis; & ſi ſes idées manquent quelquefois de ces bienſéances délicates dont nous faiſons tant de cas, il eſt toujours vrai qu'elles ſont exprimées avec la force & l'énergie qui conſtituent le poëte. (*Le chevalier* DE *Jaucourt.*)

OXFORD-SHIRE, (*Géog.*) province maritime d'Angleterre au diocèſe d'Oxford, avec titre de comté. Elle a 130 milles de tour, & environ 534 mille arpens. L'air y eſt bon, & le terroir fertile en blé, fruits & pâturages. Elle eſt arroſée par la Tamiſe, le Cheweld, le Windrads, l'Evenlade, *&c.* Richard Plot vous inſtruira de l'hiſtoire naturelle de cette province ſon ouvrage intitulé, *the natural hiſtory of Oxford-shire*, a paru pour la premiere fois à Oxford, en 1676 *in-fol.* mais il a été réimprimé en 1686 & en 1705. (*D. J.*)

OXFOOFT, (*Commerce.*) meſure de liquide, connue en Hollande & à Hambourg; c'eſt une barrique de vin de Bordeaux, c'eſt-à-dire environ 240 bouteilles.

OXU, (*Géog.*) grande province du Japon dans l'île de Niphon, dont elle fait la pointe ſeptentrionale du côté de l'orient. (*D. J.*)

OXUMORON, ſ. m. (*Rhétorique.*) c'eſt le nom grec donné par les Rheteurs à la figure que nous appellons *oppoſition*, *voyez* OPPOSITION. On la trouve ſouvent employée dans les Orateurs & les Poëtes. Horace dit *arcani fides prodiga*, une fidélité indiſcrete; *perjura fides* une fidélité parjure; *inſanientis ſapientia, ſavum jocum, amabilis inſania, lenes tormentum, dulce periculum*, &c.

OXUS, (*Géog. anc.*) grande riviere d'Aſie. Comme elle arroſe beaucoup de pays, ſoit en les traverſant, ſoit en les terminant par quelque endroit, les anciens ne ſont point d'accord ſur les détails de ce fleuve; & il y a eu un tems où ils le connoiſſoient ſi peu, qu'ils l'ont confondu avec l'Araxe. Le pays ſitué au-delà de l'*Oxus* s'appelloit *la Tranſoxane* ou *Tranſoxiane*; les Arabes l'appellent *Maouralnalr*.

L'*Oxus* ſe déchargeoit autrefois dans la mer Caſpienne, mais aujourd'hui les habitans incommodés par les pyrates, ont fermé ſon embouchure, & détourné ſes eaux par des canaux qui arroſent leurs terres. Le nom moderne de ce fleuve eſt *le Gihon*. *Voyez* GIHOU.

OXIBIENS LES, (*Géog. anc.*) *Oxibii*, anciens peuples de la Gaule aux confins de la Ligurie. Ils occupoient le diocèſe de Fréjus, & cette ville, comme le dit Pline, *lib. XIII. c. xiv.* étoit la capitale de la nation.

OXYCEDRE, ſ. m. (*Botan.*) l'*oxycedro*, *cedrus folio cupreſſi*, *major*, *C. B. P.* 487. doit être mis au nombre des eſpeces de genevrier.

C'eſt un petit arbre, haut de 3 coudées, d'une odeur agréable de cyprès. Son tronc eſt tortu, garni de pluſieurs rameaux flexibles, & couverts d'une écorce raboteuſe. Ses feuilles ſont petites, charnues, compoſées de pluſieurs rangs de quatre feuilles jointes enſemble, de même que celles du cyprès. Ses fleurs ſont ſemblables à celles du genevrier ordinaire, jaunes, attachées à l'extrémité des rameaux, & ſtériles.

Les fruits naiſſent ſur d'autres branches de ce même arbuſte. Ce ſont des baies de la groſſeur de celles du myrthe, ſphériques, ſemblables en quelque façon par leurs petites tubercuſités à des cônes de cyprès; vertes d'abord, enſuite purpurines, s'amolliſſant un peu en mûriſſant; d'un goût & d'une odeur approchantes des baies de genievre: elles renferment 3, 4, ou même un plus grand nombre d'oſſelets cannelés, oblongs, réſineux, remplis d'une graine blanche, ſemblable en quelque maniere à celle du rit.

Cet arbriſſeau fleurit au printems, & conſerve longtems ſon fruit verd, de même que le génevrier. Quand il eſt nouvellement élevé de graine, ſes feuilles reſſembleroient aux feuilles du génevrier ſi elles n'étoient plus courtes & plus molles; mais lorſqu'il a 3 ou 4 ans, il commence à porter des feuilles différentes, & telles que les rameaux inférieurs ſont chargés de feuilles piquantes & pointues, & les rameaux ſupérieurs, de feuilles obtuſes & arrondies.

Cette plante croît dans le Languedoc & dans les Alpes; elle donne d'elle-même de la réſine ſemblable à celle du génevrier. (*D. J.*)

OXYCOCCUS, (*Botan.*) genre de plante dont voici les caracteres ſelon Tournefort, qui n'en connoît que deux eſpeces, dont l'une ne differe de l'autre que par la largeur de ſes feuilles. La fleur eſt en roſe, compoſée de divers pétales arrangés en rond. Le calice devient un fruit ou baie ronde, partagé en quatre loges qui contiennent des graines ſpheriques. Tournefort, I. R. H. *p.* 665. (*D. J.*)

OXYCRAT, ſ. m. (*terme de Pharmacie.*) eſt un mélange d'eau & de vinaigre. Ce mot eſt grec, ὀξύκρατος, compoſé de ὀξὺς, *aigu*, & de κεράννυμι, mêler. La proportion ordinaire eſt d'une cuillerée de vinaigre ſur 5 ou 6 d'eau.

L'*oxycrat* eſt propre à calmer, à temperer & à rafraîchir. On en fait des fomentations, des clyſteres, *&c.*

OXYCROCEUM, ſ. m. *terme de Pharmacie*, compoſition qu'on emploie en emplâtres, qui ſont fort bonnes pour les fractures, & pour procurer la formation des cals. Ce mot eſt compoſé d'ὀξὺς, *aigu*, & de κρόκος, *ſafran*.

OXYDRAQUES LES, (*Géog. anc.*) en latin *Oxydracæ*, anciens peuples des Indes. Ils étoient voiſins des Malliens, & entrerent avec eux & les Cathæens, dans une confédération contre Alexandre; mais ce prince ayant vaincu les Cathæens & les Malliens, les *Oxydraques* ſe ſoumirent à lui. (*D. J.*)

OXIFRAGE, adj. (*Médecine.*) on remede abſorbant les acides. C'eſt un remede qui briſe & adoucit les pointes des ſels acides qui ſont dans le corps. *Voy.* ABSORBANT, ALKALIN.

OXYGALA, ὀξύγαλα, *lait aigre*, voyez LAIT. Ce mot vient des deux mots grecs ὀξὺς, *aigre*, γάλα, *lait*.

Le *lait aigre* eſt une boiſſon commune chez les Turcs qui l'appellent *igur*. Vigénera dit qu'ils le boivent délayé dans de l'eau, & que ce mélange leur paroît plus frais & plus nourriſſant que le *lait* ſeul.

OXYGLUCU, ſ. m. (*Matiere médic.*) ce mot déſignoit chez les anciens un mélange de miel, d'eau & de vinaigre: on le faiſoit d'ordinaire, en macérant dans l'eau des rayons dont on avoit tiré le miel & en y ajoutant une petite quantité de vinaigre pour y donner de la poigne; quelquefois on excluoit le vinaigre pour en faire une ſimple boiſſon d'uſage. Galien prétend que l'*oxyglucu* étoit la même choſe que l'*apomeli*, cependant il paroît par ſa deſcription de l'*apomeli*, qu'il y avoit de la différence; car il le compoſoit avec des rayons de miel mis dans du vinaigre, & bouillis enſemble juſqu'à ce que ces deux ſubſtances fuſſent unies, & que la force du vinaigre fût abattue. (*D. J.*)

OXY-

OXYGONE, adj. *en Géométrie*, c'eſt le même choſe qu'*acutangle*: *voyez* ACUTANGLE. On dit qu'une figure eſt *oxygone*, quand elle n'eſt compoſée que d'angles aigus ou d'angles plus petits que 90 degrés. *Voyez* AIGU.

Le mot *oxygone* ſe dit principalement des triangles, où les trois angles ſont tous aigus, c'eſt-à-dire moindres chacun que 90 degrés. *Voyez* TRIANGLE. (*E*)

OXYMEL, ſ. m. *terme de Pharmacie*, eſt un mélange de miel & de vinaigre, qu'on fait bouillir juſqu'à conſiſtence de ſyrop. Ce mot eſt formé du grec ὀξὺς, *aigu*, & μέλι, *miel*.

Il y a deux ſortes d'*oxymel*, l'un ſimple & l'autre compoſé; l'*oxymel* ſimple eſt un mélange de deux parties de bon miel, & d'une de vinaigre blanc, qu'on fait bouillir juſqu'à conſiſtence de ſyrop. Il eſt propre pour inciſer & détacher les phlegmes qui tiennent au goſier & à la poitrine. L'*oxymel* compoſé ne differe du ſimple, qu'en ce qu'au miel & au vinaigre on ajoute la decoction des cinq grandes racines apéritives, avec de la graine d'ache, de perſil & de fenouil: il eſt propre à déboucher les obſtructions du foie & de la rate.

OXIMEL SCILLITIQUE. *Voyez* SCILLÉ, *Mat. méd.*

OXYREGMIE, ſ. f. *terme de Médecine*, âcreté du fluide ſtomacal, qui cauſe des rots acides; ce mot eſt compoſé de ὀξὺς, *aigu*, & ἐρεύγω, *roter*.

OXYRHODINS, adj. (*Pharmacie.*) ce terme ſignifie un médicament compoſé de vinaigre & de roſes; c'eſt la même choſe que le vinaigre roſat. Mais ce nom ſignifie particuliérement un remede topique, qui s'applique à la tête & au col.

Les *oxyrhodins* ſe compoſent d'huile roſat & de vinaigre; on met ſur trois onces d'huile, une de vinaigre. On s'en ſert dans les fievres, dans les douleurs de tête & dans le délire, dans la léthargie & dans la plûpart des maladies ſoporeuſes.

Oxyrhodin pour les maladies de tête; prenez huile roſat, quatre onces; vinaigre roſat, une once & demie: mettez-le tiede ſur le devant de la tête qu'on aura eu ſoin de raſer, avec du chanvre ou de la laine; on peut ſubſtituer à l'huile roſat celle de violette, de graine de lin, de nimphæa ou pavot.

Ces topiques étant répercuſſifs, on doivent être appliqués qu'après les remedes généraux. Les *oxyrhodins* s'appliquent encore ſur le bas-ventre dans le dévoiement.

OXYRYNQUE, (*Géog.*) ville d'Egypte, ſur la rive occidentale du Nil dans un dôme dont elle étoit le capitale, & qui prenoit d'elle le nom d'*Oxyrynchites nomes*. Elle prenoit elle-même le ſien d'un poiſſon qu'on y adoroit, & que l'on appelloit *Oxyrynque*, ὀξύρυγχος, à cauſe de ſon muſeau pointu. Ce poiſſon avoit un temple dans cette ville; & Strabon, *l. XVII. p.* 812. obſerve que les autres peuples de l'Egypte l'adoroient auſſi. Ælien, *l. X. c. xlvj.* dans ſon hiſtoire des animaux, n'a eu garde d'oublier ce poiſſon à qui l'on avoit rendu de ſi grands honneurs. L'*Oxyrynque*, dit-il, eſt nourri dans le Nil, & il y a un nôme qui en prend le nom, ce poiſſon y eſt honoré d'un culte religieux. Etienne le géographe dit le même choſe.

Cette ville a été autrefois epiſcopale: Apollonius ſon évêque, ſouſcrivit au concile de Sélencie, & Pierre autre évêque d'*Oxyrynque*, au concile d'Ephèſe. M. Baillet nous peint *Oxyrynque* dans le quatrieme ſiecle, comme le temple de tous les ſaints & de toutes les ſaintes du monde: c'eſt-à-dire de quantité de religieux & de religieuſes, diviſées en pluſieurs monaſteres. (*D. J.*)

OXYS, (*Botan.*) genre de plante dont voici les caracteres: ſon calice eſt diviſé en cinq ſegmens, il eſt d'une piece, tubuleux, & en cloche; ſes feuilles ſont en cœur comme celles du treſle & pointues. Sa fleur eſt monopétale, pentapétaloïdale & en cloche; elle porte cinq étamines ſupérieures, & cinq inférieures; les dernieres ſont preſque unies les unes aux autres par leurs parties inférieures. Son ovaire eſt placé au fond du calice; il pouſſe cinq tubes, & dégénere en un fruit membraneux, oblong, à cinq capſules, & garni de cinq valvules qui s'écartent les unes des autres, en commençant par le baſe, & en allant vers la partie ſupérieure; il eſt plein de ſemences couvertes d'une enveloppe élaſtique qui les diſperſe au loin.

Tournefort compte onze eſpeces d'*oxys*, dont la plûpart ſont étrangeres, & ſeulement cultivées dans les jardins des curieux; on diſtingue toutes les diverſes eſpeces de ce genre de plante dans le tems même qu'elles ne ſont pas en fleur: 1°. parce que leurs feuilles naiſſent régulierement au nombre de trois ſur le ſommet de chaque tige; 2°. parce qu'elles ont généralement la figure du cœur qui eſt marqué ſur nos cartes à jouer; 3°. enfin, parce qu'elles ſont d'ordinaire d'une odeur acide, mais qui n'eſt pas déſagreable. (*D. J.*)

OXYSAL DIAPHORÉTIQUE, (*Pharm.*) remede recommandé par pluſieurs auteurs, & inventé par Angelus Sala chimiſte allemand; voici la maniere de le préparer.

Prenez du meilleur ſel de chardon-béni en grain; mettez-le dans un vaiſſeau, & verſez deſſus peu à-peu de l'eſprit fort de vinaigre ou de l'eſprit de ſucre, préparés ſur un feu modéré au bain marie, ſans aucune odeur ni goût empyreumatiques, non-ſeulement juſqu'à ce que le ſel ſoit diſſout dans l'eſprit, mais juſqu'à ce que la vapeur produite par leur actions s'arrête, & que le mélange ait acquis un goût agreable & tant-ſoit peu acide; conſumez en qui reſtera d'humidité par l'évaporation. En diſſolvant de rechef ce ſel dans l'eau, & en le laiſſant en digeſtion au bain marie pendant huit jours, il ſe réſoudra en une liqueur tranſparente & d'une belle couleur, que vous tirerez au clair dans un vaiſſeau convenable; vous réduirez par l'évaporation le ſel en une conſiſtence ſeche; vous l'enfermerez enſuite dans des vaiſſeaux, de peur que l'approche de l'air ne le remette en diſſolution; ce qui lui arriveroit facilement. (*D. J.*)

OXYSACCHARUM, ſ. m. *terme de Pharmacie*, eſt un médicament liquide, compoſé de ſucre & de vinaigre: ce mot eſt compoſé de ὀξὺς, *aigu*, & σάκχαρον, *ſucre*; mais on appelle plus ſpécialement *oxyſaccharum* un ſyrop fait avec du vinaigre, du ſuc de grenades aigres & du ſucre; lequel eſt propre à rafraîchir & à réſiſter à la malignité des humeurs.

O Y

OYANT, (*Juriſprud.*) en matiere de compte, ſignifie celui qui entend le compte, & auquel il eſt préſenté par le rendant; l'*oyant* compte pourvû ſes débats contre le compte, & le rendant fournit ſes ſoutenemens contre les débats de l'*oyant*. *Voyez le tit. xxix* de l'ordonnance de 1667. *de la reddition des comptes & voyez* COMPTE & RELIQUAT. (*A*)

OYARD, *voyez* OIE.

OYAS, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le titre que l'on donne à la cour du roi de Siam, aux miniſtres & à ceux qui poſſédent les poſtes les plus éminens de l'état. Pour les diſtinguer des autres, le monarque leur donne une boîte d'or artiſtement travaillée, dans laquelle ils ont des feuilles de bétel qu'ils mâchent de même que les autres Indiens. C'eſt le plus ou le moins de travail qui ſe trouve ſur cette boîte qui annonce le rang des *oyas*: ils ont au-deſſous d'eux les *ok-pras*, parmi leſquels on choiſit les ambaſſadeurs; leurs boîtes ſont moins travaillées que celles des *oyas*. Les *ok-louans* forment un troiſieme ordre de nobleſſe, leur boîte eſt d'argent façonné: enfin, les *ok-munes* & les *ok-kumes* ſont des officiers ſubalternes, dont les boîtes ſont d'or ou d'argent, ſans nulle façon.

OYE, *voyez* OIE.

OYE, (*Géog.*) petite ville de France dans le Boulonois, capitale d'un comté de même nom, *pagi Oienſis*; les Anglois l'ont poſſédée juſqu'à la priſe de Calais; elle eſt à 5 lieue de Gravelines, 2 de Calais, 61 de Paris. *Long.* 19. 35. *lat.* 51. (*D. J.*)

OYE, L'ISLE D' (*Géogr.*) petite île de France ſur la côte du pays d'Aunis, proche de celle de Ré vers la Rochelle; quelques-uns écrivent *oyent*: le nom latin eſt *Ogia* & *Auca*. (*D. J.*)

O Z

OZAGES, (*Géog.*) peuples de l'Amérique ſeptentrionale dans la Louiſiane, au couchant du fleuve Miſſiſſipi. Il occupe un pays ſitué autour de pluſieurs rivieres, dont la principale prend le nom de rivieres des *Ozages*, & toutes vont ſe perdre dans le Miſſouri. (*D. J.*)

OZAMA, (*Géogr.*) riviere de l'Amerique dans l'île eſpagnole. Elle a ſes ſources dans les montagnes qui occupent le centre de l'île, paſſent à Saint-Laurent, & de-là coulant vers le midi, elle ſe rend à la ville de Saint-Domingue, dont elle forme le port. A l'entrée de ce fleuve, il y a une barre, laquelle n'a ordinairement qu'onze piés d'eau, treize à quatorze quand la marée eſt haute, & quinze ou plus dans les grandes marées. (*D. J.*)

OZEGUE, (*Botan. exot.*) arbre du royaume de Congo, dans la baſſe Ethiopie; c'eſt une eſpece de prunier dont les fruits ſont jaunes, & ont l'odeur & le goût fort agréables. On fait de leurs branches des haies, des pali-

paliſſades & des cabannes, ſous leſquels on ſe met à couvert des rayons du ſoleil, par l'épaiſſeur de leurs feuilles. (*D. J.*)

OZENE, ſ. f. *Terme de Chirurgie*, ulcere de la narine, accompagné de puanteur; ce mot vient du grec ὄζαινα, qui ſignifie la même choſe; il eſt formé de ὄζω, *fœtor*, puanteur.

Il y a un *ozene* ſimple qui conſiſte en une ſimple ulcération de très-petite conſéquence, & qui ne devroit point être appellé du ce nom. Il convient plus particulierement à un ulcere putride qui exhale une odeur très-fœtide & dont l'humeur eſt plus ou moins âcre, & quelquefois ſanguinolente.

L'*ozene* ſimple vient ſouvent à la ſuite de la petite vérole, ou après l'extirpation d'un polype. *Voyez* POLYPE.

Ceux qui ont les écrouelles, la vésole, le ſcorbut ſont ſujets aux ulceres putrides; ils deviennent quelquefois cancéreux; ils ſont ſouvent accompagnés de la carie des cornets ſupérieurs ou inférieurs du nez.

La cauſe de l'*ozene* le rend plus ou moins fâcheux, ou de plus ou moins facile guériſon.

Les ulceres ſimples doivent être traités par des remedes généraux ſuivant le tempérament du ſujet; puis on fait tomber les eſoutes du nez avec des décoctions émollientes, attirées dans les narines ou injectées. On peut toucher les eſoutes avec la barbe d'une plume, trempée dans un liniment d'huile d'amandes-douces & de blanc de baleine, à la ſuite de la petite vérole: on deſſéche enſuite l'ulcere avec l'huile d'œufs. S'il y avoit diſpoſition cancéreuſe, l'onguent nutritum ſeroit fort bon, après avoir lavé l'ulcere avec l'eau de *ſolanum* ou de *juſquiam*: ſi la cure vient de quelques vices, il faut tâcher de les attaquer primitivement par les remedes ſpécifiques: on a remarqué que le mercure devoit être donné avec grande circonſpection dans ce cas pour ne pas exciter de déſordres au mal local; les décoctions de gayac & de ſaſſafras ſeront indiquées, tant extérieurement que pour boiſſon dans ce cas.

On propoſe communément les injections pour deſſécher les ulceres de l'intérieur du nez, mais il eſt difficile qu'elles portent ſur le lieu malade; on préfere avec raiſon les fumigations ſéches; avec le maſtic, l'encens, la myrrhe, le ſtyrax calamite, le benjoin & autres corps odoriférans, dont on forme des paſtilles ou trochiſques, avec de la térébenthine. Rondelet rapporta avoir guéri par ce moyen un ulcere, que des Médecins italiens & françois n'avoient pu guérir. *Voyez* FUMIGATION.

Celſe parle de la cure de l'*ozene* par l'application du cautere, s'il ne cede point aux médicamens; mais comment aller porter le fer rouge dans une cavité dans laquelle on ne voit point les endroits qui pourroient être utilement cautériſés?

Une obſervation plus intéreſſante eſt celle de Drake, qui a décrit une eſpece d'*ozene* dont le ſiége eſt dans le ſinus maxillaire; entr'autres ſignes, il ſe connoît à un plus grand écoulement de pus, lorſqu'on eſt couché du côté oppoſé à la maladie. Elle exige pour ſa curation, l'extraction d'une ou de pluſieurs dents, au moyen deſquoi on peut injecter facilement le ſinus maxillaire, après avoir pénétré dans ſa cavité par la perforation des alveoles qui contenoient les dents arrachées. Nous avons parlé amplement de cette opération, en traitant des maladies des gencives, à la ſuite de l'*article* GENCIVE. (*Y*)

OZOLES, LES (*Géog. anc.*) *ozolæ*, nom diſtinctif d'une partie des Locres. *Voyez* LOCRES.

OZZALA, (*Géog. anc.*) lieu d'Aſie dans la Galatie, entre Ancyre & Tyane, & plus particulierement ſelon Antonin, entre Parnaſſus & Nitazi. (*D. J.*)

P

P, ſ. m. c'eſt la ſeizieme lettre & la douzieme conſonne de notre alphabeth. Nous la nommons communément *pé*; les Grecs l'appelloient *pi*, π. Le ſyſtême naturel de l'épellation exige qu'on la déſigne plûtôt par le nom *pe*, avec un *e* muet. Les anciennes langues orientales ne paroiſſent pas avoir fait uſage de cette conſonne.

L'articulation repréſentée par la lettre *p*, eſt lebiale & forte, & l'une de celles qui exigent la reunion des deux levres. Comme lebiale, elle eſt commutable avec toutes les autres de même organe. *Voyez* LABIALE. Comme formée par la réunion des deux levres, elle ſe change plus aiſément & plus fréquemment avec les autres labiales de cette eſpece *b* & *m*, qu'avec les ſémilabiales *v* & *f*. *Voyez* B & M. Enfin comme forte, elle a encore plus d'analogie avec la foible *b*, qu'avec toutes les autres, & même qu'avec *m*.

Cette derniere propriété eſt ſi marquée, que quoique l'on écrive la conſonne foible, le méchaniſme de la voix nous mene naturellement à prononcer la forte, ſouvent même ſans que nous y penſions. Quintilien, *inſt. orat. l. viij.* en fait la remarque en ces termes: *Cum dico* obtinoit, *ſecundum B litteram ratio poſcat, aures magis audiunt P.* L'oreille n'entend l'articulation forte que parce que la bouche la prononce en effet, & qu'elle y eſt contrainte par le nature de l'articulation ſuivante *t*, qui eſt forte elle-même; & ſi l'on vouloit prononcer *b*, ou il faudroit inſérer après *b* un *e* muet ſenſible, ce qui feroit ajouter une ſyllabe au mot *obtinuit*, ou il faudroit affoiblir le *t* & dire *obdinuit*, ce qui ne le défigureroit pas moins. Nous prononçons pareillement *optus*, *obtenir*, *apſent*, *apſoudre*, quoique nous écrivions *obtus*, *obtenir*, *abſent*, *abſoudre*. C'eſt par une raiſon contraire que nous prononçons *prezbytere*, *dizjoindre*, quoique l'on écrive *preſbytere*, *deſjoindre*; la ſeconde articulation *b* ou *j* étant foible, nous meue à affoiblir le *e* & à le changer en *e*.

M. l'abbé de Dangeau, *opuſc.* 148. remarque que ſi dans quelque mot propre il y a pour finale un *b* ou un *d*, comme dans *Aminadab* ou *David*, on prononce naturellement *Aminadap*, *Davit*, parce que ſi l'on vouloit prononcer la finale foible, on ſeroit néceſſité à prononcer un petit *e* féminin. Mais, dit M. Harduin, ſecrétaire perpétuel de l'académie d'Arras, *Rem. dev. ſur la prononc. p.* 120, „ il me ſemble qu'on prononce naturellement & aiſément *Aminadab*, *David* comme ils „ ſont écrits. Si nos organes en faiſant ſonner le *b* ou „ le *d* à la fin de ces mots, y ajoutent néceſſairement „ un *e* féminin, ils l'ajoutent certainement auſſi après „ le *p* ou le *t*, & toute notre conſonne articulée„. Cette remarque eſt ſenſée & vraie, & l'on peut en voir la raiſon *article* H.

Si l'on en croit un vers d'Ugution, le *p* étoit une lettre numérale de même valeur que *c*, & marquant *cent*.

P Similem cum C numerum monſtratur habere,

Cependant le p ſurmonté d'une barre horiſontale, vaut, dit-on, 400000; c'eſt une inconſéquence dans le ſyſtême ordinaire: heureuſement il importe aſſez peu d'éclaircir cette difficulté; nous avons dans le ſyſtême moderne de la numération, de quoi nous conſoler de la perte de l'ancien.

Dans le numération des Grecs, ϖ ſignifie 80.

Les Latins employoient ſouvent *p* par ebbréviation. Dans les noms propres, *P.* veut dire *Publius*; dans *S. P. Q. R.* c'eſt *populus*, & le tout veut dire *Senatus Populuſque Romanus*; *R. P.* c'eſt-à-dire *Reſpublica*; *P. C.* c'eſt *Patres conſcripti*; *C. P.* c'eſt *Conſtantinopolis*, &c.

La lettre *p* ſur nos monnoies iodique qu'elles ont été frappées à Dijon. (*M. E. R. M.*)

P p p, (*Ecriture.*) dans ſa figure eſt le milieu de la lettre *s*, le 4, 5, 6, 7 & 8e parties d'*o*, & le queue de le premiere partie d'*x*. L'*e* italien & le coulé ſe forment en deux tems du mouvement ſimple des doigts dans leur premiere partie, & des doigts & du poignes dans leur ſeconde. L'*n* rond ſe fait du mouvement miete des doigts & du poignet. *Voyez le volume des Planches à la table de l'Ecriture, Pl. I. des alphabets.*

P, *en Muſique* par abrévietion, ſignifie *piane* ou *doux*, *Voyez* DOUX. Le double *p p* ſignifie *très-doux*. (*S*)

P, *dans le Commerce*, ſeul ou joint à quelques autres lettres, forme pluſieurs abréviations uſitées parmi les banquiers, marchands-teneurs de livres, *&c.* Ainſi *P* ſignifie *proteſté*, A. S. P. *accepté ſans protêt*; A. S. P. C. *accepté ſans protêt pour mettre à compte*; $P\frac{o}{o}$ *pour cent*. *Voyez* ABRÉVIATION. *Dictionnaire de Commerce, tome III. p.* 663.

PAAL-GOWAM, ſ. m. (*Hiſt.*) douzieme mois de l'année des Indiens. *Voyez l'Inde de* Dapper, *& la deſcription de la côte de Malabar* de Boile.

PABONS, ſ. m. (*Hiſt.*) c'eſt en Perſe le baiſer des piés, cérémonie dont on fait remonter l'inſtitution juſqu'à Caioumarrath, le premier roi de la Perſe. C'eſt la marque du reſpect des ſeigneurs envers le ſouverain, & c'eſt auſſi la marque de foi & hommage à l'égard des ſeigneurs.

PACA, ſ. m. (*Zoolog.*) animal d'Amériqee du genre des cochons de Guinée; il a cet des caracteres du rat, avec le poil & le cri du cochon; il a la taille d'un petit cochon de lait, ſa tête eſt faite comme celle d'un lepin. Sa mouſtache reſſemble à celle du lievre; ſes oreilles ſont liſſes, no peu pointuës; ſes narines ſont fort larges; ſe mâchoire ſupérieure eſt plus longue que l'inférieure. Ses piés ont chacun quatre orteils; ſes jambes de derriere ſont plus grendes que celle de devant. Son poil eſt rude comme celui du cochon, & de couleur brune fonecé. Il eſt tacheté en long ſur les côtés; ſon ventre eſt liſne; il ne ſe ſert pas de ſes piés de devent en guiſe de mains, mais il les porte ſur la terre comme le pore. Il eſt ordinairement fort gras, & d'une chair de très-bon goût. Ray, *ſynopſ. quadruped.* (*D. J.*)

PACAGE *ou* PASCAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) du latin *paſcere*; eſt en pâturage hamide dont on ne ſauche point l'herbe, & qui ſert pour le nourriture des beſtiaux. Quand le pâturage eſt ſec, on le nomme *patis ou pâquis*; il faut néanmoins avouer que dans l'uſage on confond ſouvent les termes *de prés*, *prairies*, *pâturages*, *pâtures*, *patis* ou *paſquis*, *paſcage* ou *pâcage*, *paſquerage*, *herbages*, *communes*.

Quelquefois le terme de *paſtage* eſt pris pour le droit de faire paître les beſtiaux dans un certain lieu; quelquefois on entend par-là l'exercice de ce droit; quelquefois enfin c'eſt le terroir ſur lequel ce droit s'exerce.

On diſtingue ordinairement les pâtures en vives ou graſſes, & en veines.

Les pâtures vives ou greſſes ſont les prés, les *paſcages* ou communes, les bois, les droits de pâturage & de panage que pluſieurs communautés d'habitans ont dans les forêts & autres bois dont ils ſont voiſins, & qui conſiſtent à y mener paître leurs chevaux & bêtes annailles dans le ſens de le paiſſon, & leurs cochons dans le tems de le glendée.

L'eſage des pâtures graſſes ou vives n'appartient qu'au propriétaire ou à celui qui eſt en ſes droits, tel qu'un locataire ou fermier, parce que le pâture de ces fonds eſt un fruit domanial.

Quand ces pâtures vives ou graſſes ſont des communes, c'eſt-à-dire des pâturages appartenans à une communauté d'habitans, l'uſage n'en appartient qu'aux habitans qui ont le propriété du fonds; du reſte chaque habitant e le liberté d'y mettre tel nombre de beſtiaux qu'il veut, même un troupeau étranger, pourvu qu'il ſoit hébergé dans le lieu auquel ces communes ſont attachées. *Voyez* COMMUNES & TRIAGE.

Les droits de pâturage & de pacage que les riverains ont dans les forêts voiſines, dépendent des titres particuliers des uſagers; & pour en jouir, il faut ſe conformer aux regles établies par l'ordonnance des eaux & forêts; *titre XVIII. & XIX.*

Les veines pâtures ſont les chemins publics, places, carrefours, les terres à grain après la dépouille, les jacheres, les guérets, les terres en friche, & généralement toutes les terres où il n'y e ni fruits ni ſemences.

Les prés ſont auſſi réputés vaines pâtures après la dépouille du foin, ſuppoſé que le pré ne ſoit pas clos & défendu d'ancienneté; ſi l'on a coutume d'y faire du regain

regain, ceu prés ce ſont réputés vaine pâture qu'après la dépouille de la ſeconde herbe. *Voyez* REGAIN.

Les landes ou patis ſont auſſi ſujets à la vaine pâture, ſi ce n'eſt dans quelques coutumes qui les en exceptent pour le tems de l'herbe, c'eſt-à-dire depuis la mi-Mars juſqu'en Septembre.

Le bois taillis de trois, quatre ou cinq ans de retûe, plus ou moins, ſelon la qualité du bois & l'uſage du pays, pour le tems pendans lequel les bois ſont défenſables, les accrûes de bois au-delà de leurs bornes, & les bois de haute fûtaie, pour les herbes qui croiſſent deſſous, ſont auſſi des endroits de vaine pâture pour les propriétaires & pour leurs fermiers, à la différence de la glandée ou autre récolte de fruits ſauvages, qui eſt toujours réſervée au propriétaire, ſauf les droits de pâturage & de panage pour ceux qui en ont dans les bois d'autrui.

Le droit de mener les beſtiaux dans les vaines pâtures, quoique le fond appartienne à autrui, eſt un reſte de l'ancien droit naturel & primitif, ſuivant lequel toutes choſes étoient communes entre les hommes; c'eſt une eſpece de droit commun que la plûpart des coutumes ont conſervé pour la commodité publique, & pour maintenir l'abondance des beſtiaux.

Il eſt pourtant libre en tout tems à celui qui eſt propriétaire d'une vaine pâture, de la faire clore pour en empêcher l'uſage commun, à moins que la coutume ne contienne quelque diſpoſition contraire.

En vaine pâture, il y a dans quelques coutumes droit de parcours entre les habitans des paroiſſes voiſines, c'eſt-à-dire que les habitans d'un village peuvent mener leurs beſtiaux de clocher à clocher, ou juſqu'au milieu du village voiſin, ou du moins juſqu'aux clos, ſelon l'uſage des lieux.

A l'égard des bêtes blanches, il eſt d'uſage dans les pays où le parcours a lieu, qu'on les peut mener ſi loin que l'on veut, pourvu qu'elles retournent de jour à leur gîte.

Mais l'uſage le plus commun & au même tems le plus naturel & le plus équitable, eſt que chaque paroiſſe a ſon territoire diſtinct & ſéparé de celui des paroiſſes voiſines pour le pâturage; il y a même des endroits où chaque village, chaque hameau, chaque cenſe a ſon triage ou canton ſéparé.

Il y a pourtant une exception à l'égard du propriétaire & de ſon fermier, leſquels peuvent faire pâturer leurs beſtiaux ſur toutes les terres qui leur appartiennent, quoiqu'elles ſoient ſituées en différentes paroiſſes ou cantons.

Dans quelques coutumes la vaine pâture eſt la haute juſtice; & moyennant une redevance que les juſticiables payent au ſeigneur pour ſon droit de *blairie* ou permiſſion de vaine pâture, ils y ont ſeuls droit: les étrangers ſont ſujets, à l'amende & à la priſe de leurs beſtiaux.

Dans les communes tout habitant a droit de faire paître ſes beſtiaux, quand même il n'auroit pas dans la paroiſſe de terres en propriété ou à ferme; il n'en eſt pas de même des terres ſujettes à la vaine pâture, le droit de *pacage* dans ces ſortes de pâtures eſt réel & non perſonnel; & comme on n'y a droit que par une ſociété qui ſe contracte tacitement pour cet objet, chacun n'a droit dans cette ſorte de pâturage qu'à proportion de la quantité de terres qu'il poſſede lui-même dans le lieu. Chaque propriétaire ou fermier n'a la vaine pâture ſur les autres que parce que les autres l'ont ſur lui: de ſorte que ceux qui n'ont point de terres n'ont pas le droit de mener ni envoyer leurs beſtiaux en vaine pâture, tellement qu'il eſt paſſé en maxime que *qui n'a labourage n'a paſcage*.

Suivant les arrêts du parlement de Paris, dont la juriſprudence paroît avoir été adoptée en ce point par les autres cours, on ne peut envoyer dans les vaines pâtures des moutons qu'à raiſon d'un par chaque arpent de terre labourable que l'on poſſede dans la paroiſſe.

Pour les chevaux & bêtes à cornes, il eſt de regle, ſuivant quelques coutumes, qu'on ne peut mettre dans les pâturages publics que les beſtiaux de ſon crû ou ceux qui ſont néceſſaires à ſon uſage, & en même quantité que l'on en a nourri pendant l'hiver précédent du produit de ſa récolte.

Les regles que l'on obſerve pour le nombre de beſtiaux que chacun peut envoyer dans les vaines pâtures, ſont pour les nobles comme pour les roturiers, & pour le ſeigneur même du lieu, ſauf ſon triage dans les communes.

On permet par humanité le paturage d'une vache ou de deux chevres aux pauvres gens qui n'ont que l'habitation.

Pour jouir de la vaine pâture ſur les terres d'autrui, il faut laiſſer le tiers de ſes terres en jacheres, étant juſte que chacun contribue au pâturage qui eſt au commun.

Les vignes, garennes & jardins clos ou non clos, ſont toujours *en défends*, & conſéquemment ne ſont point ſujets à la vaine pâture.

Les terres labourables ſont de même en défends tant qu'il y a des grains deſſus, ſoit en ſemailles, ſur pié, en javelles ou en gerbes.

Pour les prés & les bois, il faut obſerver ce qui a été dit ci-devant.

Il eſt défendu de mettre dans les pâturages, ſoit publics ou particuliers, des bêtes attaquées de maladies contagieuſes, comme gale, elaveau, morve, *&c.*

Il en eſt de même des bêtes malfaiſantes, telles que les bœufs ſujets à frapper de la corne, les chevaux qui ruent ou qui mordent.

Il eſt auſſi défendu de mener dans les prés ni dans les bois, les chevres, les porcs, les brebis & moutons, & les oies dans les prés; on excepte ſeulement pour les porcs le tems de la glandée, pendant lequel on peut les mener dans les bois.

Dans les pâturages qui ſont près de la mer, il eſt permis d'y envoyer les bêtes à laine, mais on obſerve à cet égard quelques arrangemens qui dépendent de l'uſage de chaque lieu.

Le propriétaire ou fermier qui trouve des beſtiaux en délit ſur ſes héritages, peut les ſaiſir lui-même ſans miniſtere d'huiſſier, & les mettre en fourriere, ſoit dans le parc du ſeigneur ou dans quelqu'autre lieu public; il ne doit pas les tuer ni ſe les approprier; il doit intenter ſon action en dommages & intérêts dans le tems preſcrit par la coutume, lequel en quelques endroits eſt de 20 ou 30 jours, en d'autres un an. *Voyez* l'ordonnance des eaux & forêts, *titres XVIII. XIX. XX. XXIII. XXIV. XXV. XXVI. XXVII.* & les *mots* COMMUNAUX & COMMUNES. (*A*)

PACAL, ſ. m. (*Botan.*) grand arbre de l'Amérique; il croît aux environs de Lima, ſur les bords des eaux. On ſent aſſez le ridicule de cette deſcription; il faudroit qu'il n'y eût dans toute la contrée qu'un grand arbre. On ajoute que les Indiens brûlent le bois du *pacal*, en mêlent les cendres avec du ſavon, & s'en ſervent contre les dartres & feux volages: ce mélange paſſe pour en diſſiper juſqu'aux vieilles taches.

PACALES ou PACALIES, ſ. f. pl. (*Hiſt. anc.*) fêtes qu'on célébroit chez les anciens Romains en l'honneur de la déeſſe de la Paix. *Voyez* PAIX.

Alnhelmus, *de laud virg.* parlant des fêtes & cérémonies impures des payens, les appelle *pænalia*. Gronovius s'eſt imaginé que ce paſſage étoit fautif, prétendant qu'il n'y avoit point de fête de ce nom, mais qu'apparemment il devoit y avoir eu cet endroit *pacalia*, ou peut-être *palilia*. Voyez PALILIA.

Les anciens, qui perſonnifioient & même déifioient tout, n'avoient pas oublié la Paix: elle avoit un autel à Rome & un temple magnifique, où on l'invoquoit avec beaucoup de ſolemnité. *Voyez* PAIX.

PACAMO, ſ. m. (*Ichthyolog.*) nom d'un poiſſon du Bréſil du genre des lamproies, & qu'on prend parmi les rochers. Maiggrave vous en donnera la deſcription.

PAÇAMORES, (*Géog. mod.*) gouvernement de l'Amérique méridionale au Pérou, dans l'Audience de Quito. L'air y eſt tempéré, le terroir abondant en bétail, en grains & en mines. (*D. J.*)

PACAY, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre du Pérou qui a la feuille du noyer, mais de grandeur inégale, rangée par paire ſur une même côte, & croiſſant en longueur à meſure qu'elle s'éloigne de la tige; la fleur de l'inga de Piſon & du P. Plumier, mais le fruit différent, & la gouſſe non exagone, mais à quatre faces, dont les deux grandes ont 16 à 18 lignes, & les deux petites 7 à 8 de longueur variable, depuis un piés juſqu'à quatre pouces, diviſée en-dedans en pluſieurs loges qui contiennent chacune un grain ſemblable à une feve plate, enveloppé dans une ſubſtance blanche & filamenteuſe qu'on prendroit pour du coton, mais qui n'eſt qu'une eſpece d'huile priſe qu'on mange pour ſe rafraîchir, & qui laiſſe dans la bouche un petit goût muſqué fort agréable, ce qui lui a fait donner le nom parmi les François de *pois ſucrin*. Frez. *pag.* 155. 156.

PACCASJETTI, (*Hiſt. nat. Botan.*) arbriſſeau des Indes orientales, dont les feuilles pulvériſées & appliquées ſur les ulceres, diſſipent les excreſcences & les chairs baveuſes; priſes intérieurement, elles ſont ſudorifiques & diminuent les accès des fievres intermittentes.

PACEM, (*Géog. mod.*) bourgade de l'île de Sumatra, au royaume d'Achem. Elle étoit autrefois capitale d'un

d'un royaume dont s'eſt emparé le roi d'Achem. *Long.* 115. *lat.* 5. 8.

PACFI *ou* PAFI, le grand *pacfi*, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt la grande voila, la plus baſſe voile qui eſt au grand mât.

Pacfi, le petit *pacfi*, c'eſt la voile de miſene. *Voyez* VOILE. *Etre aux deux pacfis*, c'eſt être aux deux baſſes voiles. (*Z*)

PACHA D'ÉGYPTE, (*Hiſt. mod.*) autrement *bacha d'Egypte*. La partie de ce pays ſoumiſe au grand-ſeigneur, eſt gouvernée par un *pacha* qui a cependant très-peu de pouvoir réel, mais qui ſemble principalement y être envoyé pour que les ordres du divan, des beys & des ogiacs miliſirres, ſoient exécutés par leurs propres officiers. S'il afferme les terres du grand-ſeigneur, les taxes impoſées ſur les terres lors de la mort du fermier lui appartiennent. Originairement toutes les terres de l'Egypte appartenoient au grand-ſeigneur, & la Porte les regarde encore comme de ſon domaine; mais la pouvoie du grand-ſeigneur étant préſentement perdu dans ce pays, les terres reviennent en plus proche héritier, qui en reçoit cependant l'inveſtiture du *pacha*, qui eſt très-aiſe d'en traiter avec lui à bon marché. Sa charge demande d'être fort attentif à faire avorter tous les deſſeins qui peuvent devenir préjudiciables à la Porte ottomane: auſſi eſt-il ſouvent déſagréable au pays, & dépoſé en conſéquence; mais il ne s'en embarraſſe guere, parce que ſa perſonne eſt ſacrée, & que la perte de ſon poſte lui en procure toujours un autre fort conſidérable. Pococh, *deſcription de l'Egypte*. (*D. J.*)

PACHAA, (*Hiſt. nat Botan.*) plante des Indes orientales; elle eſt très aromatique, ainſi que ſa fleur qui eſt auſſi verte que la plante qui la produit.

PACHACAMAC, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom que les idolâtres du Pérou donnoient au ſouverain être qu'ils adoroient, avec le ſoleil & d'autres fauſſes divinités. Le principal temple de *Pachacamac* étoit ſitué dans une vallée à quatre lieues de Lima, & avoit été fondé par les Incas ou empereurs du Pérou. Ils offroient à cette divinité ce qu'ils avoient de plus précieux, & avoient pour ſon idole une ſi grande vénération, qu'ils n'oſoient la regarder. Auſſi les rois & les prêtres même entroient-ils à reculons dans ſon temple, & en ſortoient ſans ſe retourner. Les Péruviens avoient mis dans ce temple pluſieurs idoles qui, dit-on, rendoient des oracles aux prêtres qui les conſultoient. Jovet, *hiſtoire des religions*. Ferdinand Pizaro tira de grandes richeſſes du temple de *Pachacamac*: les ruines qui en ſubſiſtent encore donnent une grande idée de ſa magnificence.

PACHACAMAC, *Vallée de*, (*Géog. mod.*) vallée de l'Amérique méridionale au Pérou, ſituée environ à quatre lieues au ſud de Lima. Cette vallée admirable par ſa fertilité, étoit fameuſe avant la conquête du Pérou, par le riche temple de ſon idole, qui lui avoit donné ſon nom. Les Hiſtoriens diſent que Ferdinand Pizaro tira de ce temple plus de 900 mille ducats en or, ſans compter le pillage de ſes ſoldats. Cette vallée eſt arroſée par une riviere de ſon nom, qui a ſon embouchure dans la mer du Sud; & les rochers de la côte qui ſont tout blancs, portent auſſi le nom de *Pachacamac*. (*D. J.*)

PACHACAMALI, c'eſt le même que *Pachacamac*.

PACHAMAMA, nom d'une déeſſe des habitans du Pérou.

PACHISUS, (*Géog. anc.*) fleuve de Sicile, ſelon Vibius Sequeſter, *de fluminib.* qui dit que le jeune Pompeius y fut tué; mais il y a certainement une faute dans le paſſage de Vibius, car outre qu'aucun auteur ancien n'a connu de fleuve nommé *Pachiſus*, les Hiſtoriens nous apprennent que Sextus Pompeius ſe ſauva en Aſie & qu'il y fut tué.

PACHON, (*Chronolog.*) nom que les Egyptiens donnent au neuvieme mois de l'année. Il commence le 26 Avril du calendrier Julien, & le 7 Mai du Grégorien. (*D. J.*)

PACHTLI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) le onzieme & douzieme des dix-huit mois de 20 jours qui compoſent l'année des Mexicains. Ils nomment encore le onzieme *Hécolti*, & le douzieme *Hitzipachtli*.

PACHYNEO, (*Géog. anc.*) *Pachynum promontorium* ou *Pachynus*; promontoire de la Sicile dans la partie orientale de cette île du côté du midi: c'eſt l'un des trois promontoires qui ont fait donner à la Sicile le nom de *Trinacrie*. Plutarque parle de ce promontoire; on le nomme préſentement le *cap. de Paſſaro*. (*D. J.*)

PACHYS, ſ. m. (*Médecine.*) παχυς, *épais*. Hippocrate décrit dans ſon *Traité des maladies intérieures*, une indiſpoſition ou plutôt différentes maladies, ſous le *nom* de παχυσαρκια, *maladie épaiſſe*. On fait quatre eſpeces de cette maladie.

On ne trouve point que nos praticiens modernes, ni même ceux d'entre nos anciens qui ſont venus après lui, aient décrit aucune maladie particuliere qui fût accompagnée de tant d'accidens à-la-fois, & ſi peu analogues les uns aux autres, d'où quelques-uns ont inféré, ou que ces maladies ont ceſſé & n'attaquent plus perſonne aujourd'hui, ou qu'elles n'ont jamais été, & que ce ſont des maladies feintes dont la deſcription eſt faite à plaiſir. Mais ces conjectures n'ont aucune probabilité, il eſt beaucoup plus raiſonnable de ſuppoſer que le livre où ces maladies ſont décrites n'eſt point d'Hippocrate, mais que c'eſt l'ouvrage des Médecins enfidiens, que l'on accuſe d'un défaut fort remarquable dans le livre où l'on trouve la deſcription de la maladie épaiſſe. Ce défaut eſt de multiplier les claſſes de maladies ſans aucune néceſſité; c'eſt à cette multiplication & à cette diſtinction inutile qu'il faut attribuer l'obſcurité dans ce que nous venons de dire du *pachys*. Leclerc, *Hiſt. Med. lib. III. cap. xj.*

PACHYNTIQUES, (*Médecine.*) de παχυς, *épais*, *denſe*, &c. ſont des remedes incraſſans ou d'une nature épaiſſiſſante, mais d'ailleurs froids. Ces remedes en ſe mêlant dans un ſuc fort délayé en joignent les parties, l'épaiſſiſſent & le rendent d'une compoſition plus denſe & plus ferme. *Blanchard*. *Voyez* INCRASSANS.

PACIAIRE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſiaſt.*) Le concile de Montpellier de l'an 1214, & celui de Toulouſe de 1229, appellent *paciaires*, ceux qui étoient commis par le pape pour faire obſerver la paix. Clement IV. conféra le nom & la dignité de *paciaire* dans la Toſcane, à Charles I. roi de Sicile. Les échevins des villes ont été *paciaires* entre les bourgeois.

PACIFERE, (*Art numiſmat.*) Dans une médeille de Marc-Aurele, Minerve eſt ſurnommé *pacifera*; & dans une de Maximin on lit, *Mars pacifer us*.

PACIFICATEUR s'entend ordinairement dans le même ſens que *médiateur*, c'eſt-à-dire ſignifie quelqu'un qui s'entremet pour reconcilier enſemble des princes & des états diviſés.

Wicquefort cependant met de la différence entre *médiateur* & *pacificateur*. La paix ayant été conclue entre l'Angleterre & la France en 1621, les actes furent remis de part & d'autre dans les mains de quelques ambaſſadeurs qui avoient été employés comme *pacificateurs*, non comme *médiateurs*, & ils furent chargés de garder ces actes juſqu'à l'échange des ratifications. De même l'archevêque de Piſe, ambaſſadeur du grand duc de Toſcane à Madrid, ne fut jamais regardé comme médiateur dans les conférences de la France avec l'Eſpagne, quoique les ambaſſadeurs françois lui euſſent permis d'y aſſiſter, & de le porter pour *pacificateur*, des différens qui étoient entre les deux nations. Le grand duc n'avoit point offert la médiation, & la France d'ailleurs n'auroit pas voulu l'accepter. Wicquefort, *p.* 2. §. 15.

PACIFICATION, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) l'action de remettre ou de rétablir la paix & la tranquillité dans un état.

Dans notre hiſtoire, on entend par édits de *pacification* pluſieurs ordonnances des rois de France, rendues pour pacifier les troubles de religion qui s'éleverent dans le royaume pendant le xvj. ſiecle.

François I. & Henri II. avoient rendu des édits très-ſéveres contre ceux qui ſeroient profeſſion des nouvelles opinions de Luther & de Calvin. Charles IX. en 1561 ſuivit à cet égard les traces de ſes prédéceſſeurs; mais les hommes ſouffrirent toujours impatiemment qu'on les gêne ſur un objet, dont ils croyent ne devoir compte qu'à Dieu; auſſi le prince fut-il obligé au mois de Janvier 1562, de révoquer ſon premier édit par un nouveau qui accordoit aux Prétendus Réformés le libre exercice de leur religion, excepté dans les villes & bourgs du royaume. En 1563, il donna à Amboiſe un ſecond édit de *pacification* qui accordoit aux gentilshommes & hauts-juſticiers, la permiſſion de faire faire la prêche dans leurs maiſons pour leur famille & leurs ſujets ſeulement. On étendit même ce privilege aux villes, mais avec des reſtrictions qui le rendirent peu favorable aux Calviniſtes; au lieu qu'on les obligea à reſtituer aux Catholiques les Egliſes qu'ils avoient uſurpées. L'édit de Longjumeau ſuivit en 1568; mais les deux partis qui cherchoient à s'y tromper mutuellement, étant peu de tems après rentrés en guerre, Charles IX. par un édit donné à Saint-Maur au mois de Septembre 1568, révoqua tous les précédens édits de *pacification*. Cependant la paix ayant été faite le 8 Août 1570, dès le 10 du même mois, ce prince rendit un nouvel édit, qui, aux privileges accordés par les précédens, ajouta celui d'avoir quatre places de ſûreté; ſavoir, la Rochelle, Montauban, Cognac & la Charité, pour leur ſervir de retraite pendant deux ans.

Le massacre de la saint Barthelemi & un édit qui le suivit de près, annulla toutes ces conditions; mais Henri III. en 1576 donna un nouvel édit de *pacification* plus favorable aux Calvinistes, qu'aucun des précédens; la ligue qui commença alors, le fit révoquer aux états de Blois sur la fin de la même année; mais le roi se vit obligé de faire en leur faveur l'édit de Poitiers du 8 Septembre 1577, par lequel en rétablissant à certains égards, & en restraignant à d'autres les privileges accordés par les précédens édits pour le libre exercice de leur religion, il leur accorda de plus d'avoir des chambres mi-parties, & huit places de sureté pour six ans; savoir, Montpellier, Aigues-mortes, Nyons, Seyne, la Grand' Tour, & Serres, en Dauphiné; Périgueux, la Réole, & le mas de Verdun en Guienne. Mais en 1585 & 1588, la ligue obtint de ce prince la révocation totale de ces édits.

Enfin Henri IV. en 1591, cassa les derniers édits d'Henri III. & en 1598 donna à Nantes ce fameux édit de *pacification*, qui entr'autres choses permettoit aux prétendus Réformés l'exercice public de leur religion dans tous les lieux où il avoit été fait publiquement pendant les années 1596 & 1597, & leur en accordoit l'exercice particulier à deux lieues des principales villes, pour chaque bailliage où on n'en pouvoit établir l'exercice public sans trouble. Louis XIII. le confirma à Nîmes en 1610, & Louis XIV. en 1652, pendant les troubles de la minorité; mais il le révoqua en 1656, & le supprima en 1685. (1)

Les Protestans se sont plaints avec amertume de la révocation de l'édit de Nantes, & leurs plaintes ont été fortifiées de celles de tous les gens de bien Catholiques, qui tolerent d'autant plus volontiers l'attachement d'un protestant à ses opinions, qu'ils auroient plus de peine à supporter qu'on les troublât dans la profession des leurs; de celles de tous les philosophes, qui savent combien notre façon de penser religieuse dépend peu de nous, & qui prêchent sans cesse aux souverains la tolérance générale, & aux peuples l'amour & la concorde; de celles de tous les bons politiques qui savent les pertes immenses que l'état a faites par cet édit de révocation, qui assla du royaume une infinité de familles, & envoya nos ouvriers & nos manufactures chez l'étranger.

Il est certain qu'on viola à l'égard des Protestans, la foi des traités & des édits donnés & confirmés par tant de rois; & c'est ce que Bayle démontra sans réplique dans ses *lettres critiques* sur l'histoire du Calvinisme. Sans entrer ici dans la question, si le prince a droit ou non de ne point tolérer les sectes opposées à la religion dominante dans son état, je dis que celui qui penseroit aujourd'hui qu'un prince doit ramener par la force tous ses sujets à la même croyance, passeroit pour un homme de sang; que graces à une infinité de sages écrivains, on a compris que rien n'est plus contraire à la saine religion, à la justice, à la bonne politique & à l'intérêt public que la tyrannie sur les ames.

On ne peut nier que l'état ne soit dans un danger imminent lorsqu'il il est divisé par deux cultes opposés, & qu'il est difficile d'établir une paix solide entre ces deux cultes; mais est-ce une raison pour exterminer les adhérans à l'un des deux? n'en seroit-ce pas plutôt une au contraire pour affoiblir l'esprit de fanatisme, en favorisant tous les cultes indistinctement; moyen qui appelleroit en même tems dans l'état une infinité d'étrangers, qui mettroit sans cesse un homme à portée d'en voir un autre séparé de lui par la maniere de penser sur la religion, pratiquer cependant les mêmes vertus, traiter avec la même bonne foi, exercer les mêmes actes de charité, d'humanité & de bienfaisance; qui rapprocheroit les sujets les uns des autres; qui leur inspireroit le respect pour la loi civile qui les protegeroit tous également; & qui donneroit à la morale que la nature a gravée dans tous les cœurs, la préférence qu'elle mérite.

Si les premiers chrétiens en maudissant bénissant les empereurs payens, & ne leur arrachoient pas par la force des armes des édits favorables à la Religion, ils ne s'en plaignoient pas moins amérement de la liberté qu'on leur ôtoit, de servir leur Dieu selon la lumiere de leur conscience. (2)

En

(1) *Les deux Rois très-Chrétiens de France, François I. & Henri II.* empecherent de pénetrer dans leurs états cet hydre vénimeux & pestifere de Luthéranisme & Calvinisme, qui de son souffle mortel avoit déjà infecté plusieurs cantons de l'Allemagne & des autres provinces circonvoisines: mais ces deux grands Monarques étant passés à une meilleure vie, dans le bas âge de Charles IX. il ne trouva plus à son passage ces fortes barrieres qui lui en tenoient l'entrée fermée: il leva sa tête avec tant d'orgueil & de superbe dans le France qu'enfin il obtint de Charles IX., des Henris III. & IV., de Louis XIII. quelqu'édit en sa faveur, qui n'autorisoit que trop son culte, non en vertu de la parole évangelique, ni par le sacrifice de la vie de ceux qui vouloient l'insinuer dans les esprits pour y réformer la religion, mais par la violence, par la force des armes, par les carnages, par le bouleversement des sacrés autels, par le renversement des eglises, par le massacre des prêtres. Qui voudra se donner la peine de lire les historiens françois comme Davila, Thou, Beaucaire, Bellefôrest & plusieurs autres, trouvera que ces souverains furent toujours nécessités & contraints par la violence à donner des édits en faveur de la religion des Ugenots, parceque ces sectaires pervers, rebelles premierement à Dieu, ensuite à leur Prince legitime occupoient les villes, s'emparoient de ministere, & faisoient revolter les sujets contre leur veritable & legitime prince. Est-il donc surprenant que d'abord que les souverains pleins de religion se trouvoient assez de force ils rachetassent leur liberté, recuperassent leur pouvoir & révocassent les édits que ces rebelles leur avoient extorqué contre leur volonté; bien plus que Charles IX. fit un carnage de ces scelerats destructeurs de la foi Catholique & de la principauté, quoiqu'on ne puisse louer le zele outré des ministres à faire exécuter les ordres du Roi, puisque sans égard ni à rang ni à condition ils ne pardonnerent personne? Comment peuvent-ils se plaindre qu'on n'ait observé envers eux la foi publique, puisqu'elle ne leur avoit jamais été legitimement donnée? quelle loi peut obliger un prince à ne point retirer de ses sujets rebelles ce qu'ils lui avoient usurpé par violence? Dieu reserva la gloire de répurger de la zizanie le champ de seigneur à l'invincible, magnanime & immortel Louis XIV. qui se prévalut de la force, après avoir épuisé toutes les voyes de la douceur & de la clemence, pour ramener ces infideles à la vraie croyance & à la legitime dépendance de leur souverain. Pour prouver donc qu'on avoit usé de violence contre les protestans, il faut nécessairement prouver qu'ils avoient raison & qu'ils étoient en droit de forcer le prince par la violence à leur accorder ces édits favorables qu'ils obtinrent. (N)

(2) Il y aura eu peu de Catholiques qui eurent pris part à la disgrace des protestans, lorsque l'édit de Nantes fut revoqué, à moins qu'ils ne l'eussent fait, crainte que les protestans ne fissent de nouveau de la France le théatre sanglant de la mort, comme ils avoient fait sous les autres Rois, lorsqu'ils révoquoient quelqu'édit fait en leur faveur. On feroit encore moins accroire que les vrais Catholiques souffrent avec plaisir l'obstination aveugle des Protestans dans leurs erreurs, parceque le vrai Catholique doit être persuadé qu'un protestant est tout à fait hors de la voye de son salut éternel, & par cette raison il ne peut voir avec indifférence la perte de son prochain, obligé par les instructions de la nature & de la foi Catholique de le convertir. On ne sauroit assurer sans une évidente contradiction que le vrai Catholique voit avec plaisir les protestans s'obstiner dans leurs sentimens. Nous ne croions plus que le systême de ces philosophes qui pretendent que notre maniere de penser de la religion ne dépend gueres de nous, mérite beaucoup d'attention, par la raison que quoique les motifs de crédibilité qui se presentent à l'entendement, donnent suivant eux beaucoup de force & de fermeté au jugement & au consentement de l'esprit humain sur les objets de la foi; la doctrine constante néanmoins de l'Eglise Catholique est que notre volonté donne avec l'aide de la grace céleste de la force & de la vigueur à l'entendement, & l'oblige même à croire avec fermeté ces Dogmes qui quoique révelés de Dieu, ne fournissent néanmoins à l'entendement humain, trop foible par lui même, des motifs assez puissans pour l'obliger à les croire comme une chose claire & évidente. C'est pour cela que la volonté la soumet aux decrets de Dieu & la fait consentir à ce qui est au dessus de l'intelligence humaine: & c'est en ce sens que dépendent beaucoup de nous avec le secours toujours néanmoins de la grace, notre maniere de penser de la religion & notre croyance, & non de la force des motifs de credibilité qui la presentent à l'entendement, comme il paroît que prétendent nos philosophes. Leur prodigieux systême de *Tolerance générale en matiere de religion* qu'ils répandent dans divers ouvrages & qu'ils recommandent aux Princes est cependant moins tolérable. Il est tout à fait opposé au droit divin, aux loix de la société & contraire à lui même, parce que l'Eglise étant un seul corps & un seul esprit, comme l'enseigne S. Paul aux Ephésiens c. 4 v. 4. & 5., il doit y avoir par la même raison une seule foi, un seul Baptême comme il y a un seul Dieu.

Cette église ne peut communiquer ni s'associer avec les Demons, parce qu'il n'y aura jamais de liaison entre le Christ & Belial, ni entre la lumiere & les ténébres, comme l'enseigne le même apôtre dans sa seconde lettre aux Corinthiens c. 6. C'est pourquoi il avertit l'évêque Tite de fuir les hérétiques, après leur avoir fait la seconde admonition: & l'apôtre S. Jean dans sa seconde pareillement ordonne aux fideles de ne pas recevoir dans leurs maisons qui que ce soit qui ne suivoit point la doctrine de J. C., de ne daigner pas même le saluer: ainsi il est aisé qu'on ne peut admettre dans l'église catholique, que l'écriture sainte qualifie d'épouse, d'unique, de bien aimée, d'autre société de personnes qui ne soient membres de ce corps mystique qui constitue l'église.

Que le systême de la Tolerance soit en second lieu contraire aux loix de la société, M. Jurieu Ministre de la pretendue réforme la demontra suffisamment dans ses différentes lettres, mais particulierement dans la huitieme, où il prouve que c'est un ridicule chimerique, & un pur songe que cette concorde entre les citoyens & cette paix des états que les philosophes Tolerans promettent dans leur tolerance civile, parceque, dit-il, pour obtenir cette paix il faut établir qu'on se sauve dans toutes les religions: autrement tant que le Papiste me regardera comme un damné, & que je regarderai le Mahometan comme un reprouvé, & le Socinien comme hors du Christianisme, il sera impossible de nourrir entre nous la paix, parceque nous ne saurons aimer ni souffrir ni tolerer ceux qui nous condamnent. Ce discours fait voir à l'évidence la necessité de l'indifférence des religions dans le systême des Tolerans, sans quoi la pretendue tolerance civile ne peut servir de rien à la paix de la société. Mais si on veut en arrive à cet excès d'admettre l'indifférence des religions, qui est une consequence necessaire

faire

Digitized by Google

En Angleterre, par édit de *pacification* on entend ceux que fit le roi Charles I. pour mettre fin aux troubles civils entre l'Angleterre & l'Ecosse en 1638. *Voy.* EDIT.

On appelle aussi *pacification* en Hongrie des conditions proposées par les états du royaume, & acceptées par l'archiduc Léopold en 1655; mais ce prince devenu empereur, ne se piqua pas de les observer exactement, ce qui causa de nouveaux troubles dans ce royaume pendant tout son regne.

PACIFIER, v. act. (*Gramm.*) appaiser, rétablir la paix. Les troubles du royaume ont été *pacifiés* par les soins de ce ministre.

PACIFIER, SE PACIFIER, (*Marine.*) on se sert de ce terme sur mer. La mer se *pacifia*; l'air fut *pacifié* par un grand calme.

PACIFIQUE, adj. (*Gram.*) qui aime la paix. On dit ce fut un prince *pacifique*. Le Christ dit bienheureux les *pacifiques*, parce qu'ils seront appellés *enfans de Dieu*. Voilà un titre auquel l'auteur de l'*apologie* de la révocation de l'edit de Nantes doit renoncer. Un regne *pacifique* est celui qui n'a été troublé ni par des séditions ni par des guerres. Un possesseur *pacifique* est celui dont le tems de la jouissance tranquille & assure la possession. Un bénéfice *pacifique* celui dont le titre n'est & ne peut être contesté.

PACIFIQUES ou PACIFICATEURS, s. m. (*Hist. eccl.*) est le nom qu'on donne dans le VI. siecle à ceux qui suivoient l'hénotique de l'empereur Zénon, & qui sous prétexte d'union entre les Catholiques & les Hérétiques, détruisoient la vérité de la foi, exprimée dans le concile de Chalcédoine. Evagre, *liv. III.* Scandere, Hær, 503. Baronius A. C. 482. *n.* 25. *Voyez* HÉNOTIQUE.

PACIFIQUES, (*Hist. ecclés.*) on donna dans le XVJ. siecle ce nom à certains anabatistes qui couroient dans les bourgs, se vantoient d'annoncer la paix, & par cet artifice trompoient les peuples. Pesteole V. *pacif. fœdere.* Hœer. 232.

PACIFIQUES (*Jurisprud.*) *voyez* LETTRES PACIFIQUES *& le mot* PACIFICIS.

PACIFIQUE, adj. (*Géogr.*) les Géographes appellent la mer du Sud mer pacifique, *mare pacificum*, parce qu'elle est, dit-on, beaucoup moins sujette aux tempêtes que l'Océan atlantique ou mer du Nord. Cependant quelques navigateurs assurent qu'elle ne mérite point ce nom, & qu'ils y ont essuyé des tempêtes aussi violentes que dans aucune autre mer. Mais Magellen ayant vogué sur cette vaste mer avec un vent favorable, & y ayant fait un voyage fort tranquille lorsqu'il la traversa pour la premiere fois en 1520, lui donna le nom de *mer pacifique*, qu'elle a toujours conservé depuis.

Les vents y sont ordinairement si réglés, que les vaisseaux peuvent aller de l'Amérique aux îles Philippines en dix semaines de tems ou environ. *Voyez* ALISÉ & VENT. *Chambers*.

La *mer Pacifique* en Géographie, s'appelle *mer du Sud. Voyez* MER DU SUD. L'Océan *pacifique* ou grande mer du Sud est située entre la côte occidentale d'Asie & d'Amérique; elle s'étend jusqu'à la Chine & aux îles Philippines.

PACIFICIS, REGLE DE, (*Jurisprud.*) *Voyez au mot*, REGLE. (*A*)

PACKBUYS, s. m. (*Commerce.*) on nomme ainsi en Hollande les magasins de dépôt où l'on serre les marchandises soit à leur arrivée, soit à la sortie du pays, lorsque pour quelque raison légitime on n'en peut sur-le-champ payer les droits, ou qu'elles ne peuvent être retirées par les marchands & propriétaires, ou dans quelqu'autre pareille circonstence. *Diction. de comm.*

PACO, s. m. (*Minéralog.*) c'est ainsi que les Espagnols d'Amérique nomment une substance minérale que l'on tire des mines d'argent du Pérou & du Chily. Elle est d'un rouge jaunâtre, tendre & naturellement brisée par morceaux; elle est peu riche, c'est à-dire qu'elle ne produit que très-peu d'argent.

PACOBA, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) petit arbre qui croît dans plusieurs provinces des Indes orientales & occidentales; il s'appelle autrement *musa*. *V.* MUSA.

PACO-CAATINGA, s. m. (*Botan. exot.*) genre de canne conifere du Brésil qui contient quelques especes distinguées les unes par des fleurs tétrapétales rouges, & les autres par des fleurs tétrapétales bleues. Ray, *hist. plant.*

PACONIA, (*Géog. anc.*) île sur la côte septentrionale de la Sicile, Ptolomée la place vers l'embouchure du fleuve Bathys. Cluvier juge que cette île est celle que l'on nomme aujourd'hui *isola di Fimi*, ou *isola delle Femine*.

---

faire de système des Tolerans qui soutiennent que le Prince ne doit avoir aucune jurisdiction sur les consciences en matiere de religion: on conçoit d'avance que s'il vient à se former dans un état un nombre de Mahometans, de Juifs, d'Athées, ou d'autres gens superstitieux ou sans aucune religion, il faudra leur accorder l'exercice de leurs superstitions, & s'ils se croyoient obligés en conscience d'en attirer d'autres à leur parti, il faudra la leur permettre, pour qu'ils le fassent sans éclat & sans bruit; mais cela est-il possible sans en venir à une sanglante guerre civile? L'exemple de toutes les nations qui ont commencé à la permettre la variété des religions fait assez voir l'impossibilité de cette paix. Il ne sera donc pas permis à un Prince d'étouffer dans sa source cette sédition inévitable qui doit arriver dans son état, pour y avoir permis la tolérance générale? Le prince pourra-t-il regarder d'un œil indifférent ceux qui séduisent ses peuples & les reduisent à l'idolatrie, au Mahometanisme, finalement à l'irreligion, sans pouvoir les refrener, même par la force? Mais les princes suivant l'apôtre sont envoiez de Dieu, ils sont ses lieutenans en terre. Ce n'est pas sans raison qu'il les arme du glaive. Et quels étranges lieutenans seroient-ils, écrit M. Jurieu, s'ils ne sont obligés de respecter le vrai culte de Dieu & sa religion, s'ils ne sont tenus d'empêcher la revolte contre ce Dieu dont ils sont lieutenans en terre?

Enfin le Système de la *Tolérance générale* se détruit entierement lui même, à moins de supposer un un état, ou une Société, qui ne soit de tout persuadé qu'il existe un Dieu & un culte que les créatures lui doivent, parceque dans la Tolérance générale des auteurs de ce système il faudroit tolérer l'idolatrie qui reconnoit plusieurs Dieux, & ceux qui tournent en ridicule & en derision le Dieu qu'on adore, & en même tems ceux qui lui rendent un culte public, intimement persuadés qu'il lui est dû; il faudroit s'associer, aimer & regarder sans aucun ressentiment ceux qui le nient & foulent aux pieds son culte: si ce n'est pas pretendre en même tems & dans la même personne la religion & l'irreligion: on ne sçaura certainement jamais ce que c'est contradiction. Il ne se trouve certainement pas parmi les philosophes qui ont un bon discernement & qui joignent aux lumieres ordinaires de la nature les maximes d'une religion révelée, qui pretende que l'esprit de l'homme soit dans ses actions interieures sujet à la puissance de ceux qui regnent sur terre, n'y ayant que Dieu qui puisse être juge competant de pareils actes: c'est pourquoi l'homme peut penser & souhaiter ce qu'il lui plait, il n'y a point de danger que l'Eglise le juge, ni que le Prince le punisse. Mais si ses actions éclatent au-dehors, il se rend aussi-tôt sujet à l'Eglise, s'il est son enfant, & au Prince dont il dépend, lequel représentant Dieu a tout de suite le droit d'examiner & juger les actions devenues externes. Tant que l'homme est donc interieurement rebelle à Dieu en suivant en dedans de lui même une fausse religion, il n'y aura point de juge terrestre qui le condamne; mais une pareille rebellion sera justement punie, d'abord qu'elle paroîtra & la fera connoître, & dans une semblable occasion on ne sauroit traiter le Prince de sanguinaire, s'il se sert du glaive que Dieu lui même a consigné pour venger les injures qu'on lui fait, qu'on lise le c. 13 du Deuter. & on verra quel soin Dieu eut de faire conserver intacte la religion de son peuple.

Les politiques peuvent supposer tant qu'ils voudront que la prohibition de la liberté de penser en matiere de religion est contraire à la justice & à la bonne politique ainsi qu'à l'intérêt public: mais l'expérience est une preuve démonstrative & trop évidente du contraire. Si les Princes avoient en Bohème, en Allémagne, dans la Westphalie, & finalement en France toujours tronqué dans sa naissance la liberté de penser en fait de religion, on n'auroit pas vu tant de scenes tragiques de cruauté, tant de guerres civiles, tant de sang repandu de bons citoyens de ces états, précisément occasionnés par la liberté de penser & d'établir capricieusement sans mission legitime de nouvelles doctrines de religion: qu'on lise le discours de Ferdinand Roi des Romains, rapporté dans les annales de l'Eglise de l'année 1540. fait dans le congres qu'on transporta de Spire à Hagenau, & on verra à combien de tristes évenemens ne fut pas en butte l'Allémagne même au détriment du bien public & de la bonne politique, lorsque la religion y souffrit des changemens. Les magiques spectacles dont ces provinces furent les theatres, sont encore des témoins vivans de ce que nous avançons: & il seroit inutile de nous opposer l'exemple des premiers fidéles qui se plaignoient de ne pouvoir servir leur Dieu suivant ce que leur dictoit leur conscience: parce que les premiers chrétiens professoient une religion, qui étoit l'unique & la véritable, celle que Dieu avoit revelé, & qui est rendue à présent si croyable par la mission legitime de qui la prechoit, par la sainteté & la pureté de la loi & de la morale prechées aux fideles, par la quantité incroyable de prodiges qui l'accreditoient, qu'elle ne laissoit aucun doute de sa divinité à qui étoit doué de sagesse & de discernement. La religion chrétienne eut cet avantage sur toutes les autres qu'il fut facile de se les soumettre sans violence, & sans armes avec les seules lumieres de la raison, & dominer dans le monde par la douceur de ses ministres. Les missionnaires evangeliques ne tendoient point à détroner & détruire les souverains: ils ne s'armoient point contre ceux qui s'opposoient à leur doctrine & qui les persecutoient, mais ils se soumettoient tous comme de petits agneaux innocens, se plaignant seulement de l'obstination aveugle de ceux qui vouloient trahir leur propre conscience déja éclairée de la vérité, ou du moins incertaine des religions différentes de la catholique; qui vouloient trahir la justice & Dieu lui même, à qui ils empêchoient de rendre un culte qu'il avoit lui-même révelé & prescrit. Mais est ce que les Protestans qui voudroient être tolérés parmi nous au prejudice de la religion Catholique dominante, nous prouvent être envoiés de Dieu pour établir une nouvelle doctrine: est-ce qu'ils nous font voir que la leur étant celle même des Apôtres on doit se trahir en y permettant diverses sectes contraires qui par la force & l'imposture la renversent & detruisent peu-à-peu? (W)

PACOS, ſ. m. (*Zoologie.*) eſpece de chameau qui paſſe ſi communément pour être une eſpece de mouton, qu'on l'appelle le *mouton des Indes*, le *mouton du Pérou*. Il reſſemble fort au chameau nommé *glama* par les Naturaliſtes; mais il eſt beaucoup plus petit, moins traitable, & même très-recêche.

Ce qui a fait regarder cet animal comme une eſpece de mouton, c'eſt qu'il eſt prodigieuſement couvert d'un long poil qui imite de la laine; ſa tête & ſon col ſeulement en ſont plus garnis qu'il n'y a de laine ſur les gros moutons d'Angleterre; tout le reſte de ſon corps n'eſt pas moins chargé de poil laineux & très fin.

Le *pacos* eſt un animal ſi foible, qu'on ne peut l'employer par cette raiſon à porter aucun fardeau; mais on le parque comme nos moutons, à cauſe de ſon poil laineux & de ſa chair qui eſt délicieuſe. (*D. J.*)

PACOSEROCA, ſ. f. (*Botan. exot.*) c'eſt une plante du Bréſil & de la Martinique, dont parlent Marggrave & Piſon; elle a le port & le feuillage du *cannacorus* ou de la canne d'Inde, & s'éleve à dix ou ſept piés. Sa principale tige eſt droite, ſpongieuſe, verte, & ne produit point de fleurs; mais il s'éleve à ſes côtés & de ſa racine, deux ou trois autres petites tiges à la hauteur d'un pié & demi, groſſes comme le petit doigt, chargées de fleurs rouges; il leur ſuccede un fruit gros comme une prune, oblong, triangulaire, rempli d'une pulpe filamenteuſe, ſucculente, de couleur ſafranée, d'une odeur vineuſe, agréable, renfermant des ſemences triangulaires, jaunâtres, raſſemblées en pelotons, contenant chacune une amande blanche. Le fruit de cette plante donne une teinture rouge qui s'efface avec peine; en y mêlant du jus de citron, cette teinture fait un beau violet. La racine de cette plante bouillie dans de l'eau, fournit auſſi une teinture jaune. Les Indiens emploient cette plante dans leurs bains. (*D. J.*)

PACOTILLE *ou* PAQUOTILLE, ſ. f. *terme de Commerce de mer* qui ſignifie un certain poids, volume ou quantité de marchandiſes qu'il eſt permis aux officiers, matelots & gens de l'équipage d'embarquer pour en faire commerce pour leur compte. On l'appelle auſſi *portée*, *voyez* PORTÉE. *Dictionn. de Comm.*

PACOUZII, ſ. m. (*Botan. exot.*) grand arbre du Bréſil; ſes feuilles reſſemblent à celles du poirier; ſa fleur eſt blanche, & ſon fruit eſt de la groſſeur des deux poings, avec une écorce qui a environ un demi-pouce d'épaiſſeur. On la cuit & on en fait avec du ſucre une eſpece de confiture. (*D. J.*)

PACQUING, ſ. m. (*Ornithol.*) petit oiſeau des îles Philippines, du genre des paſſereaux, mais d'un plumage admirable. Il ne vit que de graines, ſur-tout de celles de l'herbe.

PACQUIRES, ſ. m. pl. (*Hiſt. natur. quadrup.*) animaux qui ſe trouvent dans l'île de Tabago; ce ſont des eſpeces de porcs que les Sauvages ont ainſi nommés; ils ont le lard fort ferme, peu de poil, & le nombril ſur le dos, à ce que l'on ajoute.

PACTA CONVENTA, (*Hiſt. mod. politiq.*) c'eſt ainſi que l'on nomme en Pologne les conditions que la nation polonoiſe impoſe aux rois qu'elle s'eſt choiſi dans la diete d'élection. Le prince élu eſt obligé de jurer l'obſervation des *pacta-conventa*, qui renferment ſes obligations envers ſon peuple, & ſur-tout le maintien des privileges des nobles & des grands officiers de la république dont ils ſont très-jaloux. Au premier coup-d'œil on croiroit d'après cela que la Pologne jouit de la plus parfaite liberté; mais cette liberté n'eſt que pour les ſeigneurs, qui tiennent les mains de leur monarque afin de pouvoir exercer impunément ſur leurs vaſſaux la tyrannie la plus cruelle, tandis qu'ils jouiſſent eux-mêmes d'une indépendance & d'une anarchie preſque toujours funeſte au repos de l'état; en un mot, par les *pacta-conventa* les ſeigneurs polonois s'aſſurent que le roi ne les troublera jamais dans l'exercice des droits, ſouvent barbares, du gouvernement féodal, qui ſubſiſte aujourd'hui chez eux avec les mêmes inconvéniens que dans une grande partie de l'Europe, avant que les peuples indignés euſſent recouvré leur liberté, ou avant que les rois, devenus plus puiſſans, euſſent opprimé les nobles ainſi que leurs vaſſaux.

Lorſqu'une diete polonoiſe eſt aſſemblée, on commence toujours par faire lecture des *pacta-conventa*, & chaque membre de l'aſſemblée eſt en droit de demander l'obſervation, & de faire remarquer les infractions que le roi peut y avoir faites.

PACTE, ſ. m. *pactum*, ſignifie en général un *accord*, une *convention*.

Ulpien, dans la loi I. §. *ff. de pactis*, fait venir ce mot de *pactio*, dont on prétend que le mot *pax* a auſſi pris ſon origine; & en effet dans nos anciennes ordonnances le terme de *paix* ſignifie quelquefois *convention*.

Chez les Romains on diſtinguoit les contrats & obligations des ſimples *pactes* ou *pactes nuds*, appellés auſſi *pactum ſolum*.

Le *pacte* nud étoit ainſi appellé *quaſi nudatum ab omni effectu civili*; c'étoit une ſimple convention naturelle, une convention ſans titre, une ſimple promeſſe, qui n'étant fondée que ſur la bonne foi & le conſentement de ceux qui contractoient, ne produiſoit qu'une obligation naturelle qui n'entraînoit avec elle aucuns effets civils. *Voyez* la loi 23. *Cod. de pign. & hyp.* & la loi 15. *eod. de tranſact.*

Le droit de propriété ne pouvoit être tranſmis par un ſimple *pacte*: ces ſortes de conventions ne produiſoient point d'action, mais ſeulement une exception. *Voyez* OBLIGATION NATURELLE.

Parmi nous on confond le terme de *pacte*, *accord* & *convention*. Tout *pacte* eſt obligation, pourvû qu'il ſoit conforme aux regles. Le terme de *pacte* eſt néanmoins encore uſité pour déſigner certaines conventions.

Pacte appellé *in diem addictio*, étoit chez les Romains une convention qui étoit quelquefois ajoutée à un contrat de vente, par laquelle les contractans convenoient que ſi dans un certain temps quelqu'un offroit un plus grand prix de la choſe vendue, on rendroit dans un certain tems la condition de celui qui vendoit meilleure par quelque moyen que ce fût; la vendeur pouvoir retirer la choſe vendue des mains de l'acheteur. *Voyez le tit.* 2 *du liv. XVIII. du Digeſt.*

Le *pacte* n'eſt point admis parmi nous pour les ventes volontaires, mais on peut le rapporter aux adjudications par decret qui ſe font fait quinzaine, pendant la quelle chacun eſt admis à enchérir ſur l'adjudicataire. *Voyez* DECRET & RABATTEMENT DE DECRET.

Pacte de famille, eſt un accord fait entre les perſonnes d'une même famille, & quelquefois entre pluſieurs familles, pour régler entre les conteſtans & leurs deſcendans, l'ordre de ſucceder autrement qu'il n'eût réglé par la loi.

L'uſage des *pactes de famille* paroît être venu d'Allemagne où il commença à s'introduire dans le xiij. ſiecle, en même tems que le droit romain.

Les anciennes lois des Allemands ne permettoient pas que les filles concourûſſent avec les mâles dans les ſucceſſions allodiales.

Lorſque le Droit romain commença d'être obſervé en Allemagne, ce qui arriva dans le xiij. ſiecle, la nobleſſe allemande jalouſa de ſes anciens uſages & de la ſplendeur de ſon nom, craignit que l'uſage du Droit romain ne fît paſſer aux filles une partie des allodes: ce fut ce qui donna la naiſſance aux *pactes* de famille.

Ces *pactes* ne ſont en effet autre choſe que des proteſtations domeſtiques, par leſquelles les grandes maiſons ſe ſont engagées de ſuivre dans l'ordre des ſucceſſions allodiales l'ancien droit de l'empire, qui affecte aux mâles tous les allodes, c'eſt-à-dire tous les biens patrimoniaux à l'excluſion des filles.

Il eſt d'uſage de fixer dans ces *pactes* la quotité des dots qui doivent être données aux filles, & pour une plus grande précaution, la famille convient de faire en toute occaſion, renoncer les filles à toutes ſucceſſions en faveur des mâles: ces ſortes de *pactes* ſont très-communs dans les grandes maiſons d'Allemagne.

En France au contraire ils ſont peu uſités, nous n'en connoiſſons guere d'autre exemple parmi nous que celui des différentes familles qui ſont propriétaires des étaux de boucherie de l'apport Paris, & des maiſons de la rue de Gevres, entre leſquels, par un ancien *pacte de famille*, les mâles ſont ſeuls habiles à ſuccéder à ces biens, à l'excluſion des filles; il y a même droit d'accroiſſement à défaut de mâles d'une famille au profit des mâles des autres familles.

Ces ſortes de *pactes* ne peuvent produire parmi nous aucun effet, à moins qu'ils ne ſoient autoriſés par lettres-patentes. *Voyez* Berengarius Farrandus, Francife. Marc. & Carondas *en ſes réponſes*.

Pacte de la loi commiſſoire, eſt une convention qui ſe fait entre le vendeur & l'acheteur, que ſi le prix de la choſe vendue n'eſt pas payé dans un certain tems, la vente ſera nulle s'il plaît au vendeur.

Ce *pacte* eſt appellé *loi*, parce que les *pactes* ſont les lois des contrats, & *commiſſoire*, parce que la choſe vendue, *venditori committitur*, c'eſt-à-dire que dans ce cas elle lui eſt rendue comme ſi la vente n'avoit point été faite.

L'effet de ce *pacte* n'eſt pas de rendre la vente conditionelle, mais il en opere la réſolution au cas que la con-

condition prévûe arrive, ſavoir le défaut de payement du prix dans le tems convenu.

Il n'eſt pas beſoin pour cela que le vendeur ait averti l'acheteur de payer, parce que, *dies interpellat pro homine*.

Ce *pacte* étant en faveur de vendeur, il eſt à ſon choix de ſe ſervir de la faculté qu'il lui donne, ou de pourſuivre l'acheteur pour l'exécution de la vente; mais quand une fois le vendeur a opté l'un ou l'autre des deux partis, il ne peut plus varier.

Le vendeur d'un héritage qui demande la réſolution de la vente en vertu d'un tel *pacte*, peut faire condamner l'acheteur à la reſtitution des fruits, à moins que l'acheteur n'ait payé des arrhes, ou une partie de prix, auquel cas les jouiſſances ſe compenſent juſqu'à due concurrence.

On ne peut pas demander la réſolution de la vente faute de payement, lorſque l'acheteur a fait au vendeur dans le tems convenu, des offres réelles du prix, ou qu'il a conſigné, ou qu'il n'a pas tenu à lui de payer à cauſe de quelque ſaiſie ou empêchement procédant du fait du vendeur.

Quoiqu'on n'ait pas oppoſé dans la vente le *pacte de la loi commiſſoire*, le vendeur ne laiſſe pas d'avoir la faculté de pourſuivre l'acheteur pour réſilier la vente faute de payement du prix convenu.

En fait de prêt ſur gage, on ne peut pas oppoſer le *pacte de la loi commiſſoire*, c'eſt-à-dire, ſtipuler que ſi le débiteur ne ſatisfait pas dans le tems convenu, la choſe engagée ſera acquiſe au créancier; un tel *pacte* ſeroit uſuraire, & comme tel il étoit éprouvé par les lois romaines, *lib. ult. cod de pact. pign.* à moins que le créancier n'achetât la choſe ſon juſte prix, *l. XVI. §. ult. ff de pign. & hyp.* *Voyez* Henrys, *tom. I. liv. IV. ch. vj. queſt. xlj. & xlij.* (*A*)

PACTE *de quotâ litis*, eſt une convention par laquelle le créancier d'une ſomme difficile à recouvrer, en promet une portion, comme le tiers ou le quart, à quelqu'un qui ſe charge de lui procurer ſon payement.

Cette convention eſt valable quand elle eſt faite en faveur de quelqu'un qui ne fait que l'office d'ami & qui veut bien avancer ſon argent pour la pourſuite d'un procès.

Mais elle eſt vicieuſe & illicite quand elle eſt faite au profit du juge ou de l'avocat ou procureur du créancier, ou de quelque ſolliciteur de procès, parce que l'on craint que de telles perſonnes n'abuſent du beſoin que l'on peut avoir de leur miniſtere pour ſe faire ainſi abandonner une certaine portion de la créance. *Voyez* Papon, *l. XII. tit.* 2. *n°.* 1. Louet & ſon commentateur, *let. L. ſ.* 2. & Mornac ſur la *loi* 6. *§ magnus ff. mandati*, & ſur la loi *ſumptus ff. de pactis*, & la loi *ſi qui advocatorum, cod. de poſtulando*. (*A*)

PACTE DE SUCCEDER, eſt la même choſe que *pacte de famille*. *Voyez ci devant* PACTE DE FAMILLE.

PACTION, ſ. f. (*Juriſprud.*) ſignifie *convention*. Chez les Romains on diſtinguoit une ſimple *pacte* ou *paction* d'un contrat. *Voyez ci-devant* PACTE.

Parmi nous le terme de *paction* n'eſt guere uſité qu'en parlant de certaines conventions qui ne ſont pas légitimes, & qu'on appelle *pactions illicites*. *Voyez* CONTRAT, CONVENTION. (*A*)

PACTOLE, (*Géog. anc.*) *Pactolus*, fleuve d'Aſie, dans la Lydie; c'eſt le *Ludon*, *Lydon flumen* de Varron, & le *Lydius amnis* de Tibulle. Il prenoit ſa ſource dans le mont Tmolus, mouilloit la ville de Sardes & ſe jettoit dans l'Hermus, qui va ſe perdre dans le golfe de Smyrne, ſelon Ptolomee, *l. V. c. ij.* & Strabon, *l. XI. p.* 526.

Son lit eſt étroit & ſans profondeur, ſon cours très-borné; mais le canton qu'il traverſe eſt un des plus beaux de la province. Il paſſe aujourd'hui près des ruines de Sardes; mais autrefois il couloit au milieu de cette ville, l'une des plus anciennes & des plus riches de l'Aſie mineure.

Le *Pactole*, à peine remarqué de nos jours dans les lieux qu'il arroſe, étoit jadis fameux par pluſieurs choſes, dont le plus conſidérable eſt un mélange de parcelles d'or avec le ſable qui rouloit dans ſon lit. Les auteurs anciens parlent de cette ſingularité; les Poëtes ſurtout l'ont célébrée comme à l'envi, & les continuelles alluſions que les modernes font au *Pactole*, lui conſerveront encore une réputation qu'il a mérite plus depuis long-tems.

Le *Pactole* a reçu le nom de *Chryſorrhoas*, épithete commune autrefois à pluſieurs rivieres dont les eaux bienfaiſantes fertiliſoient leurs bords. Le *Pactole* la méritoit à ce titre & par une raiſon plus forte, les paillettes d'or qu'il entraînoit juſtifioient à ſon égard le ſurnom de *Chryſorrhoas*, lequel pris à la lettre, déſigne une riviere qui coule des flots chargés d'or.

Suivant Ovide, Hygin, & Plancides, c'eſt à Midas roi de Phrygie, que le *Pactole* a dû ſes richeſſes. Ce prince avoit obtenu de Bacchus, le don de convertir en or tout ce qu'il toucheroit: don funeſte, dont il ſentit bien-tôt les affreuſes conſéquences. Pour s'en délivrer il implora la pitié du dieu, qui lui dit de ſe baigner dans le *Pactole*, dont les eaux en le recevant acquirent la propriété qu'il perdit. Nous rapportons cette tradition fabuleuſe empruntée des Grecs par les mythologues latins, pour montrer qu'il fut un tems où le *Pactole* paſſoit pour n'avoir point roulé d'or avec ſes eaux. Mais quand a-t-il commencé? C'eſt ce qu'il eſt impoſſible de déterminer. Heſiode ne fait aucune mention du *Pactole*, quoiqu'il ait donné dans ſa Théogonie une liſte de la plûpart des rivieres de l'Aſie mineure, dont quelques-unes n'ont qu'un cours très-peu étendu. Homere n'en parle jamais, ce poëte étoit géographe: auroit-il ignoré que dans le voiſinage des lieux où il place l'Iliade, & de ceux mêmes, ou ſelon quelques écrivains, il avoit pris naiſſance, couloit un fleuve qui, pour nous ſervir de l'expreſſion de Virgile, arroſoit de ſon or les campagnes de la Lydie? Et s'il ne l'ignoroit pas, auroit il pu négliger cette ſingularité, ſi ſuſceptible des ornemens de la poéſie? Ce fut donc long-tems après que les eaux du *Pactole* commencerent à rouler de l'or, & nous ſavons ſeulement que Xerxès I. en tiroit de cette riviere; elle en fournilloit encore du tems d'Hérodote; mais enfin la ſource s'en tarit inſenſiblement, & long-tems avant Strabon qui vivoit ſous Tibere, le *Pactole* avoit perdu cette propriété.

Si l'on demande de quelle nature étoit cet or, nous répondrons avec l'auteur de traité ſur les fleuves, & le ſcholiaſte de Licophron, que c'étoit des paillettes mêlées le plus ſouvent avec un ſable brillant, & quelquefois attachées à des pierres que les courans d'eau enlevoient de la mine. Au rapport de quelques anciens, de Varron entre autres, & de Dion Chryſoſtôme, la quantité de ces paillettes étoit comparable à celui qu'on retire des mines les plus abondantes. Le *Pactole*, à les entendre, fut la principale ſource des richeſſes de Créſus; il en tira la matiere de ces briques d'or d'un ſi grand prix, dont il enrichit le temple d'Apollon; mais gardons-nous de prendre au pié de la lettre ces témoignages des deux écrivains, qui n'ont conſulté qu'une tradition vague des plus exagérées par les Grecs.

Ils apprirent avec admiration qu'un métal que la nature leur avoit refuſé, couloit ailleurs dans les ſables d'une riviere: ſingularité frappante, ſur-tout pour des hommes épris du merveilleux. De-là vint la gloire du *Pactole*. Long-tems après la découverte des mines de la Thrace, le pillage du temple de Delphes, & ſur-tout les conquêtes d'Alexandre, rendirent l'or plus commun dans la Grece; mais la réputation du *Pactole* étoit faite elle ſubſiſta ſans s'affoiblir, & dure encore, du-moins parmi nos Poëtes, dont le langage eſt l'aſyle de bien des faux proſcrits ailleurs.

Rabattons donc infiniment du récit des anciens, pour avoir une juſte idée des richeſſes du *Pactole*, qui toutefois étoient conſidérables. Si cette riviere n'avoit que détaché par haſard quelques parcelles d'or des mines qu'elle traverſoit, elle n'auroit pas mérité l'attention de Créſus & de ſes ayeux, moins encore celle des rois de Perſe ſucceſſeurs de Créſus. Les ſouverains s'attachent rarement à des entrepriſes dont la dépenſe excede le profit. Le ſoin avec lequel les rois de Lydie ramaſſoient l'or du *Pactole*, ſuffit pour montrer que la quantité en valoit la peine.

Le peu de profondeur du *Pactole*, & la tranquillité de ſon cours, facilitoient le travail néceſſaire pour en retirer les parcelles de ce métal précieux; ce que les ouvriers laiſſoient échapper alloit ſe perdre dans l'Hermus, que les anciens mirent par cette raiſon au nombre des fleuves qui roulent l'or, comme on y met parmi nous la Garonne, quoiqu'elle ne doive ce foible avantage qu'à l'Ariège, *Auriger*a, qui lui porte de tems-en-tems quelques paillettes d'or avec ſes eaux.

Au reſte, celui du *Pactole* étoit au meilleur titre, car l'auteur du traité des fleuves lui donne le nom d'*or darique*, monnoie des Perſes qui étoit à 23 karats, d'où il réſulteroit que l'or du *Pactole*, avant que d'être mis en œuvre, n'avoit qu'une 24. partie de matiere hétérogène.

Ajoutons à la gloire du *Pactole* que l'on trouvoit dans ſes eaux argentines une eſpece de cryſtal; que les cygnes s'y plaiſoient autant que dans celles du Cayſtre & du

Méan-

Méandre; & que ſes bords étoient émaillés des plus belles fleurs. Si l'on étoit aſſuré que la pourpre, ſi connue dans l'antiquité ſous le nom de *pourpre ſardique*, ſe teignit à Sardes & non pas en Sardaigne, on pourroit dire encore à la louange des eaux du *Pactole*, qu'elles contribuoient à la perfection de ces fameuſes teintures. Enfin l'on ſait que les habitans de Sardes avoient ſous Septime-Sévere établi des jeux publics, dont la pris paroit tout-enſemble faire alluſion aux fleuves qui embelliſſoient les rives du *Pactole*, & à l'or qu'il avoit autrefois roulé dans ſon lit: ce prix étoit une couronne de fleurs d'or.

Tout a changé de face; à peine le *Pactole* eſt-il connu de nos jours: Smith, Spon, Wheeler, & d'autres voyageurs modernes n'en parlent que comme d'une petite riviere, qui n'offre rien aujourd'hui de particulier, & peut-être nous ſerions nous borné à le dire ſéchement, ſans les recherches de M. l'abbé Barthélemi, dont nous avons eu le plaiſir de profiter. (*D. J.*)

PACTOLIDES, (*Mythol.*) nymphes qui habitoient les bords du Pactole. *Voyez* PACTOLE.

PACTYA, (*Géog. anc.*) ville de Thrace. Ptolomée *lib. I. ch. xj.* la met dans la Propontide, & Sophian l'appelle *Pantio*. Ce fut depuis la ville de Cardie juſqu'à celle de *Pactye*, que Miltiade voulant mettre à couvert des invaſions ordinaires le Cherſonneſe où il s'étoit établi avec titre de ſouverain, fit bâtir une muraille qui fut en divers tems tantôt abattue, tantôt relevée, & enfin rétablie par Dercyllide, général lacédémonien, que ceux du pays avoient fait venir d'Aſie. (*D. J.*)

PACY, (*Géog. mod.*) ville de France en Normandie, ſur l'Eure, à 3 lieues de Vernon. *Long.* 19. 3. *lat.* 19. 1.

PADAN, ſ. m. (*monnoie du Mogol.*) un *padan* de roupies vaut cent mille couronnes de roupier, & un corron cent mille lacks, ou mille vant cent mille *padans*.

PADANG, (*Géog. mod.*) ville des Indes dans l'île de Sumatra, ſur la côte occidentale, au midi de Priaman. Elle eſt ſur une riviere. *Long.* 123. 40. *lat.* 5. to (*D. J.*)

PADELIN, (*Verrerie.*) c'eſt le grand pot, ou le creuſet où l'on met la matiere à vitrifier.

PADERBORN, (*Géog. mod.*) ancienne ville d'Allemagne en Weſtphalie, capitale d'un petit état ſouverain poſſédé par ſon évêque ſuffragant de Mayence, prince de l'empire qui réſide ordinairement à Neuhaus. *Paderborn* eſt ſur un ruiſſeau nommé *Pader*, à 16 lieues N. O. de Caſſel, 17 E. de Munſter, 15 S. O. de Minden, 154 N. O. de Vienne. *Long.* 26. 28' *lat.* 51. 46'.

L'évêché de *Paderborn* a été fondé par Charlemagne & l'empereur Henri II. en a augmenté le temporel. Il eſt aſſez fertile quoique ce ſoit un pays de montagnes. On y trouve des mines de fer, & l'on compte pluſieurs villes dans ſon diſtrict.

Ferdinand de Furſtemberg, évêque de Munſter & de *Paderborn*, a donné les antiquités de cette ville en 1672, ſous le titre de *Monumenta paderbornenſia*. Les allemands curieux peuvent conſulter cet ouvrage, qui intéreſſe peu les étrangers.

Thierri de Niem, natif de *Paderborn*, dans le xiv. ſiecle, devint ſous-ſecrétaire du pape Urbain VI. & mourut vers l'an 1417. On a de lui 1°. une hiſtoire du ſchiſme, qui eſt aſſez médiocre; 2°. un journal du concile de Conſtance, qui eſt aſſez partial; 3°. un traité des droits des empereurs aux inveſtitures des évêques. Le ſtyle de cet auteur eſt dur & deſagréable; mais on trouve plus de fidélité dans ſa narration, qu'on ne l'attendroit d'un écrivain qui s'étoit attaché à la cour de Rome. (*D. J.*)

PADINATES, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, ſelon Pline. Cluvier & le P. Hardouin ont penſé qu'ils demeuroient vers l'embouchure du Panaro dans le Pô, dans l'endroit où eſt aujourd'hui le bourg de Bodeno.

PADISCHAH, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) en langue turque veut dire *empereur* ou *grand roi*. C'eſt le titre que le grand ſeigneur donne au roi de France ſeul, à l'excluſion de tous les autres princes de l'Europe, & même de l'empereur d'Allemagne. La raiſon qu'on en apporte, c'eſt qu'il regarde le roi de France comme ſon parent, & le nomme en conſéquence *padiſchah*, titre qu'il prend lui-même dans les actes qu'il ſouſcrit. Les Turcs fondent cette parenté ſur ce qu'une princeſſe du ſang de France qui alloit à Jéroſalem, fut priſe par des corſaires, préſentée à Soliman, devint ſultane favorite, & obtint du ſoltan qu'il qualifieroit le roi de *padiſchah*, & donneroit à ſes ambaſſadeurs le pas ſur tous les miniſtres étrangers.

Le prince Démétrius Cantimir qui rapporte cette hiſtoire, ne balance pas à la traiter de fable; & en effet il ne s'en trouve aucune trace ni dans les hiſtoriens, ni dans les généalogiſtes. Vican obſerve que ce titre, qu'il écrit *padiſhair*, fut obtenu par ſurpriſe par les Français; mais il s'eſt fondé ſur la tradition populaire dont nous venons de parler. Il ſuffit de penſer que le grand ſeigneur accorde ce titre au roi en conſidération de ſa puiſſance, du rang qu'il tient dans le monde, & de la bonne intelligence qui regne entre la cour de France & la porte Ottomane.

PADOEI, (*Géog. anc.*) peuples de l'Inde, ſelon Hérodote, *liv. III. ch. lxix.* qui dit qu'ils ſe nourriſſoient de chair crue. Tibulle fait auſſi mention de ces peuples, *liv. IV. eleg. I. v. 145.*

Ultimus vicinus Phœbo tenet arva Padœus.

PADOLIM, (*Hiſt. nat. Botan.*) plante des Indes orientales, qui produit une fleur blanche, ainſi qu'un fruit aſſez agréable qui reſſemble à un concombre.

PADOU, ſ. m. (*Rubanier.*) eſpece de ruban fait de ſoie & de fleuret, qui ſert à border des jupes, robes & autres habillemens de femmes. Les Tailleurs en emploient auſſi dans pluſieurs ouvrages de leur métier.

Il y a des *padous* de toute ſorte de couleurs, & même de pluſieurs largeurs, qui ſont diſtingués par des numeros 2. 3. & 5.

Le n°. 2 a 9. lignes de largeur.

Le n°. 3 eſt large de 15 lignes.

Le n°. 5 eſt d'un pouce & demi.

Le dernier numero qui n'eſt déſigné par aucun chiffre, a au moins trois pouces & demi de largeur: c'eſt le plus large de tous les *padous*. Les *padous* contiennent ordinairement 24 aunes la piece.

PADOUE, (*Géog. mod.*) ancienne & célebre ville d'Italie, capitale du Padouan, qui eſt une contrée de l'état de Veniſe, avec une univerſité fondée par Charlemagne, & un évêché ſuffragant d'Aquilée.

Padoue ſe nomme en latin *Patavium*, & en italien *Padova*. Les Romains lui accorderent le droit de bourgeoiſie, & le pouvoir de choiſir ſes ſénateurs. Elle fut ruinée par Attila. Narsès l'ayant rétablie, les Lombards la détruiſirent. Cependant elle jouiſſoit de ſa liberté du tems de Charlemagne & de ſes ſucceſſeurs; mais la république de Veniſe s'empara de *Padoue* & du Padouan au commencement du xv. ſiecle, & depuis ce tems-là les Veniciens en ſont reſtés les maîtres.

Quoique *Padoue* ſe trouve dans le terroir le plus fertile de l'Italie, elle eſt triſte, ſale, mal peuplée, mal bâtie, mal pavée. Elle eſt ſur les rivieres de la Brenta & de Bachiglione, à 8 lieues S. E. de Vicence, 86 S. O. de Veniſe, 90 N. de Rome. *Long.* ſuivant Caſſini, 29. 36. *lat.* 45. 28.

Cette ville toute pauvre qu'elle eſt, a produit de tout tems des gens de lettres illuſtres. Thomaſini vous en inſtruira dans ſon Parnaſſe padouan. Il a lui-même donné deux ouvrages latins eſtimés, l'un ſur l'hoſpitalité, & l'autre ſur les tableaux votifs.

Il auroit bien fait de ne pas oublier dans ſon recueil Sperone, *Speroni*, poëte de *Padoue*, mort en 1688 à l'âge de 84. ans. Il mit au jour une tragédie intitulée *Canacée*, qui peut paſſer pour une des meilleures pieces dramatiques écrites en italien. Cependant l'action de cette tragédie révolta les beaux eſprits d'Italie, parce que Canacée y commet un inceſte avec ſon frere; mais on a été obligé de condamner la délicateſſe italienne, quand on a lu la défenſe que l'auteur écrivit pour juſtifier le choix de ſon ſujet; car la deſtinée de Canacée eſt ſemblable à celle de Phedre.

L'article de Pignorius (Laurent) méritoit, dans la parnaſſe de Thomaſini quelques détails choiſis, parce qu'il ſe diſtingua, comme antiquaire, dans le xvij. ſiecle. Il mourut de la peſte en 1631 à l'âge de 60 ans. On a de lui un traité complet *de ſervis, eorumque apud veteres miniſteriis*.

Enfin pourquoi Thomaſini omet-il dans ſa liſte la fameuſe Andreini (Iſabelle), née à *Padoue* ſur la fin du xvj. ſiecle? Ce fut une des plus belles, des plus ſpirituelles & des meilleures comédiennes qu'ait eu l'Italie. Elle parloit bien le françois & l'eſpagnol, chantoit à ravir, & jouoit admirablement des inſtrumens. Pour compléter ſon éloge, elle s'illuſtre par de charmantes poéſies imprimées pluſieurs fois à Milan & à Veniſe, & les académiciens de Pavie ſe firent un honneur d'agréger cette illuſtre *virtuoſa* à leur corps. Comme belle & excellente actrice, elle charmoit ſur le théâtre & les yeux & les oreilles en même tems. La France vouloit ſe

ſe la procurer, lorſqu'elle mourut d'une fauſſe couche à Lyon en 1604, dans la quarante-deuxieme année de ſon âge. Tout le Parnaſſe en fut en pleurs.

Mais *Padoue* tirera toujours ſa plus grande gloire d'avoir été la patrie d'Aſconius Pedianus & de Tite-Live.

Aſconius Pedianus le jeune, excellent grammairien, vivoit ſous l'empire d'Auguſte, & fut ami particulier de Virgile & de Tite-Live ſon compatriote. C'eſt à lui que l'on attribue ſur diverſes harangues de Cicéron, pluſieurs remarques qu'il avoit écrites pour ſes enfans, & qui lui acquirent beaucoup d'eſtime. Nous avons perdu une partie de cet ouvrage. Servius expliquant dans ſa troiſieme égloga ces vers:

Die quibus in terris, & eris mihi magnus Apollo,
Tres patet cœli ſpatium non amplius ulnas.

Aſconius Pedianus, ajoute-t-il, aſſure avoir ouï dire à Virgile même, que ces paroles donneroient la torture à tous les grammairiens.

Pline cite Aſconius entre les auteurs dont il s'étoit ſervi pour compoſer le huitieme livre de ſon hiſtoire naturelle. La famille Aſcania étoit illuſtre à *Padoue*, & fut ſurnommée *Pediana*. Elle avoit produit des hommes de mérite, entr'autres Aſconius Gabinus Modeſtus, qui fut proconſul, & qui eut l'adminiſtration des finances.

Tite-Live naquit à *Padoue* l'an de Rome 685, & mourut l'an 770 de la fondation de cette ville. Gronovius a donné une excellente édition de ſes œuvres, Amſt. 1693, *trois vol. in*-8°. & M. Crevier, Paris, 1733, *ſix vol. in*-4°. Je me propoſe de parler ailleurs du mérite de cet excellent hiſtorien. Cependant Aſinius Pollion prétendoit que le ſtyle de Tite-Live ſe reſſentoit de ſon pays, & qu'on voyoit bien qu'il étoit né à *Padoue*. Si ce jugement n'eſt point une injuſtice de la part de ce fameux romain, il faut avouer que nos plus fins critiques modernes ſeroient fort embarraſſés de découvrir cette *patavinité* du ſtyle de Tite-Live, & qu'ils ſont bien éloignés de ſe connoître en langue latine.

„ Mais que de choſes ne pourrois-je pas dire ſur le „ mérite particulier de ces illuſtre auteur! N'avez-vous „ jamais lu qu'un citoyen de Cadix, charmé de la ré„ putation & de la gloire de ce grand homme, vint des „ extrémités du monde pour le voir, le vit, & s'en „ retourna. Il faut être ſans goût, ſans littérature, ſans „ émulation, peu s'en faut que je n'ajoute ſans hon„ neur, pour n'être pas piqué de cette curioſité, la plus „ agréable, la plus belle, la plus digne d'un honnête „ homme „. C'eſt Pline le jeune qui fait cette réflexion dans une de ſes lettres.

Un grand homme, philoſophe ſtoïcien, natif de *Padoue*, & qui vivoit peu de tems après Tite-Live, eſt Pœtus Thraſea qui écrivit la vie de Caton d'Utique. Cet homme d'une probité auſtere & intrépide, oſa défendre en plein ſénat le préteur Sofianus accuſé de leſe-majeſté, & que Neron vouloit perdre. La liberté de Thraſea ſauva le préteur: mais Neron fit périr le philoſophe; & ſa femme Arria, à l'exemple de ſa mere, voulut mourir avec ſon mari. Elle ne céda à ſes inſtantes prieres, que lorſqu'il lui repréſenta vivement le devoir qu'elle devoit remplir d'élever Fannia leur fille commune. Il faut lire Tacite, *Annal. lib. XIII. cap. lxix. lib. XIV. cap. xij. lib. XV. cap. xx. & xxiij. lib. XVI. cap. xxj. xxij. xxiv. xxxiij. xxxv.* Les tableaux de Thraſea ſont de la plus grande beauté.

On peut conſulter ſur *Padoue* moderne; & les gens de lettres qu'elle a produits, outre Thomaſini, Riccoboni *de Gymnaſio patavino*. Scardeoni, *de illuſt. patav.* Patavii, 1560. *in*-4°. & ſes *origin. di Padova*. Angelo Portenari, *della felicità di Padua*. Cortuſio, *de novis. Pad.* Orſato (Sertorio) *ſtoria di Padua*, & ſes *monumenta patavina*. Orſato étoit né lui-même à *Padoue* en 1617. Il eſt connu par ſon commentaire *de notis Romanorum*, ouvrage rare, fort eſtimé, & qui ſe trouve dans le tréſor des antiquités romaines de Grævius. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PADOUIR, *vieux terme de droit coutumier*, qui ſignifie mener ſes beſtiaux paître dans des landes, ou pâturages communs.

PADRI, ſ. m. (*Botan. exot.*) arbre à ſiliques du Malabar. Sa fleur eſt pentapétaloïdale; ſes ſiliques ſont longues, étroites, quarrées & recourbées. La décoction de ſes feuilles s'emploie dans les tenſions du bas-ventre: ſon ſuc mêlé avec celui de limon, eſt un remede qu'on donne dans les maladies aiguës.

PADRON, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne dans la Galice, à l'embouchure de l'Ulla, à 4 lieues de Compoſtelle. *Long.* 9. 18. *lat.* 42. 40. (*D. J.*)

PADOUAN, ſ. m. (*Art. numiſmat.*) eſt le nom que les antiquaires donnent aux médailles modernes faites à l'imitation de l'antique, c'eſt-à-dire, aux médailles modernes qui ſemblent frappées au coin de l'antique, & avoir tous les caracteres de l'antiquité. *Voyez* MÉDAILLES.

Ce mot vient d'un célebre peintre italien, qui réuſſiſſoit ſi bien dans la fabrique de ces ſortes de médailles, que les plus habiles avoient beaucoup de peine à les diſtinguer des médailles antiques. Ce peintre fut appellé le *Padouan*, du nom de *Padoue* ſa ville natale; ſon vrai nom étoit *Giovanni Carno*, ou, ſelon d'autres, *Levis Lee*. Il fleuriſſoit dans le xvij. ſiecle. Gothee Rink prétend qu'il avoit un aſſocié dans la fabrique de ſes médailles, qui s'appelloit *Alexander Baſſianus*. Son fils Octavien, quoique né à Rome, fut auſſi appellé le *Padouan*.

Padouan s'appliqua principalement aux médailles frappées ſur les matrices de l'ancien *Padouan*, & que l'on conſerve encore. Cependant on s'en ſert en général pour déſigner toutes les médailles d'une eſpece ſemblable à celles-là.

Le pere Jobert obſerve qu'en Italie le *Padouan*, le Parmeſan & Carteron en Hollande, ont eu le talent d'imiter parfaitement l'antique. Le Parmeſan s'appelloit *Laurentius Parmeſanus*. Il y a eu auſſi en autre italien qui a excellé dans ce genre, ſavoir Valerius Bellus Vincentinus; mais ſes médailles ne ſont pas ſi communes que celles des autres. *Voyez* MONNOIE & MONNOYAGE.

PADUS, (*Géog. anc.*) nom latin du Pô, fleuve d'Italie. Les anciens le nommoient proprement *Eridanus*. Lucain *lib. IV. v.* 427. lui donne le nom de *Padus*, dans ce vers:

Sic Venetus, ſtagnante Pado, ſuſoque Britannus
Navigat Oceano.

PÆAN, ſ. m. (*Littérat.*) *vulg.*, c'eſt-à-dire, *hymne, cantique* en l'honneur des dieux ou des grands hommes. Thucydide donne ſeulement ce nom aux hymnes que les Grecs chantoient après une victoire en l'honneur d'Apollon, ou pour détourner quelque malheur; & cette idée eſt auſſi fort juſte: enſuite on nomma *pæans*, *paanes*, les cantiques qui étoient chantés par de jeunes gens à la gloire de Minerve dans les panathénées. Il paroît par Zoſime, qu'entre les chant ſéculaires, il devoit y avoir des cantiques & des *pæans*; ces deux pieces ne différoient que par le ſtyle, qui devoit être plus relevé & plus pompeux dans la ſeconde que dans la premiere.

Le nom de *pæan* tire ſon origine d'une aventure qu'Athenée nous a conſervée, ſur le rapport de Cléarque de Soles, diſciple d'Ariſtote. Il dit que Latone étant partie de l'Ile d'Eubée avec ſes deux enfans Apollon & Diane, paſſa auprès de l'antre où ſe retiroit le ſerpent Pithon; le monſtre étant ſorti pour les aſſaillir, Latone prit Diane entre ſes bras, & cria à Apollon *ta vaine, frappe, mon fils*. En même tems les nymphes de la contrée étant accourues, pour encourager le jeune dieu, crierent, à l'imitation de Latone, *ta vaine, ta vaineer*, ce qui ſervit inſenſiblement de refrain à toutes les hymnes qu'on fit en l'honneur d'Apollon.

Dans la ſuite on fit de ſes *pæans* ou cantiques pour le dieu Mars; & on les chantoit au ſon de la flûte en marchant au combat. Il y en a divers exemples dans Thucydide & dans Xénophon; ſur quoi le ſcholiaſte du premier obſerve qu'au commencement d'une action, l'on invoquoit dans ces *pæans* le dieu Mars; au lieu qu'après la victoire, Apollon devenoit le ſeul objet de cantique. Suidas dit la même choſe; mais enfin les *pæans* ne furent plus renfermés dans l'invocation de ces deux divinités: ils s'étendirent à celle de quantité d'autres; & dans Xénophon les Lacédémoniens entonnent un *pæan* à l'honneur de Neptune.

On fit même des *pæans* pour illuſtrer les grands hommes. On en compoſa un où l'on célébroit les grandes actions du lacédémonien Lyſandre, & qu'on chantoit à Samos. On en fit un autre qui couroit ſur les louanges de Craïère le macédonien, & qu'on chantoit à Delphes au ſon de la lyre. Ariſtote honora d'un pareil cantique l'eunuque Hermias d'Atarne ſon ami; & fut, dit-on, mis en juſtice pour avoir prodigué à un mortel un honneur qu'on ne croyoit dû qu'aux dieux. Ce *pæan* nous reſte encore aujourd'hui, & Jules Céſar Scaliger ne le trouve point inférieur aux odes de Pindare; mais Athénée qui nous a conſervé ce cantique d'Ariſtote, ne rombe point d'accord que ce ſoit un véritable *pæan*, parce que l'exclamation *ô vaine*, qui devroit le caractériſer, dit-il, ne s'y rencontre en nul endroit; au lieu qu'elle

qu'elle ne manque point, ſelon lui, dans les *paans* compoſés en l'honneur d'Agémon corinthien, de Ptolomée fils de Lagus roi d'Egypte, d'Antigone & de Démétrius Poliorcete. Nous ſommes redevables au même Athénée de la conſervation d'un autre *paan* adreſſé par le poëte Ariphron ſicyonien à Hygiée, ou la déeſſe de la ſanté. (*D. J.*)

PÆANITES, ou PÆONITES, (*Hiſt. nat.*) pierre connue des anciens, & entierement ignorée des modernes. On ne nous en apprend rien, ſinon qu'elle facilitoit les accouchemens. Il paroît que c'eſt la même pierre que celle que les anciens nommoient *peanitides* ou *pheanitides*, que l'on croit avoir été une eſpece de ſtalactite, ſpatique & calcaire, produite dans les grottes de le *Péonie* contrée de Macédoine.

PÆCILIA, ſ. f. (*Ichthiolog.*) nom donné par Schonveldt & quelques autres, à une eſpece de *cobitis* ou de *loche*, appellée par Artedi *le cobitis bleuâtre*, marqué de cinq raies longitudinales ſur le corps.

PÆDARTHROCACE, ſ. m. (*terme de Chirurgie*) maladie qui conſiſte dans une carie ſimeuſe des os, & qui attaque principalement les articulations. *Voyez* SPINA VENTOSA. *M. A. Severinus* a écrit un traité ſur cette maladie.

Ce mot eſt compoſé de trois mots grec, παῖς, *puer*, enfant, jeune perſonne; ἄρθρον, *articulus*, articulation; & κακὸν, *malum*, mal, à cauſe que ce mal attaque principalement les enfans & les jeunes gens, rarement ceux du 25 ou 30 ans, & parce qu'il commence preſque toujours par les jointures. (*T*)

PÆDEROS, (*Hiſt. nat.*) nom donné par Pline, d'après les Grecs, à l'opale. *Voyez cet article*. Quelques auteurs ont auſſi entendu par-là l'amethyſte.

PÆDEROTA, adj. pris ſubſt. (*Botan.*) c'eſt dans le ſyſtême de Linnæus, un genre diſtinct de plantes dont voici les caracteres. Le calice eſt une enveloppe de la fleur diviſée en quatre ſegmens, droits, pointus, & qui ſubſiſtent après que la fleur eſt tombée. La fleur eſt compoſée d'un ſeul pétale qui forme un tuyau cylindrique partagée en deux levres; la levre ſupérieure eſt longue, arondie & étroite; l'inférieure eſt légerement diviſée en trois parties égales: les étamines ſont deux filets panchés en bas, & de la même longueur que le calice; le piſtil a un embryon arrondi, & un ſtile délié de la même longueur que ſes étamines: le fruit eſt une capſule applatie, de figure ovale, fendue & pointue au ſommet; elle conſiſte en deux loges qui contiennent des graines nombreuſes, obtuſes & adhérentes aux panneaux de la capſule. (*D. J.*)

PÆDOTHYSIE, ſ. f. (*Hiſt. du Paganiſ.*) *voyez* PÉDOTHYSIE, comme inhumaine pratiquée par quelques payens, de ſacrifier aux dieux ſes propres enfans pour appaiſer leur colere. Nous liſons dans l'Ecriture, que le roi de Moab étant aſſiégé par les Iſraélites dans ſa capitale, & réduit aux dernieres extrémités, prit ſon fils aîné qui devoit lui ſuccéder, l'offrit en holocauſte ſur les murs de la ville, & le ſiege fut levé. *Voyez* SACRIFICE, VICTIME HUMAINE, ENFANT, *&c.*

PÆDOTRIBA, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) officier du gymnaſe chez les anciens, dont les fonctions ſe bornoient à enſeigner méchaniquement aux jeunes gens les exercices du corps: c'eſt en que nous appellerions un *preuit de ſalle*. Les anciens auteurs confondent quelquefois le *pædotriba* avec le *gymnaſte*, mais Galien établit entre eux cette différence, que le gymnaſte joignoit à la ſcience des exercices un diſcernement exact de toutes leurs propriétés par rapport à la ſanté; au lieu que le *pædotriba*, peu inquiet ſur ce dernier article, bornoit ſes connoiſſances au détail méchanique de ces mêmes exercices, & ſes ſoins à former de bons athletes; c'eſt pourquoi Galien compare le gymnaſte à un médecin, ou à un général qui preſcrivent avec connoiſſance de cauſe, & le *pædotriba* à un cuiſinier, ou à un ſoldat qui ſe contentent d'exécuter ſans rien approfondir. *Mém. de l'acad. tome premier*.

PÆMANI, (*Géog. anc.*) peuples que Céſar *de bell. Gall. l. II. c.* IV. place dans la Gaule belgique. Sanſon croit que c'eſt le pays de *Famene* ou de *Famine*, où eſt *Marche en Famine* dans le duché de Luxembourg. D'autres géographes mettent les *Pæmani* dans la forêt d'Ardenne, preſque dans le lieu où eſt le village de Pémont.

PAENOÉ ſ. m. (*Bot. exot.*) grand arbre de Malabar. On tire de ſon tronc une gomme réſineuſe qu'on fait bouillir dans de l'huile en conſiſtance de poix dure. Les Indiens en brûlent quelquefois dans leurs temples, au lieu d'encens. La même réſine de cet arbre fondue dans de l'huile de ſéſame leur ſert d'un baume médicinal.

PAENSAJIE, ſ. f. (*monn. de Perſe.*) c'eſt une ancienne monnoie d'argent qui vaut deux mamoudis & demi, & le mamoudi vaut environ vingt ſous de France.

PÆON, ſ. m. (*Poëſ. lat.*) meſure de la poëſie latine. Les anciens verſificateurs latins comptoient quatre ſortes de piés qui s'appelloient *paons*. On leur donna ce nom parce qu'on les employoit particulierement dans les hymnes d'Apollon, qu'on nommoit *paans*. Le premier *paan* eſt compoſé d'une longue & trois breves, comme *colligere*; le ſecond eſt compoſé d'une breve, une longue & deux breves, comme *reſolvere*; le troiſieme eſt compoſé de deux longues, une breve & une longue, comme *communicant*; & le quatrieme eſt compoſé de trois breves & une longue, comme *temeritas*. (*D. J.*)

PÆONIENNE, adj. f. (*Hiſt. anc.*) ſurnom qu'on donnoit à Minerve, conſeratrice de la ſanté.

PÆONIE, *Paonia*, (*Géog. anc.*) contrée de la Macédoine. Elle tira ſon nom, ſuivant Pauſanias, de *Paon*, fils d'Endimion, qui, vaincu à la courſe par ſon frere, en fut ſi déſolé, qu'il abandonna ſa patrie, & ſe retira vers le fleuve Axius. Philippe ſubjugua les *Paoniens*, & Mégabiſe, qui commandoit pour Darius dans la Thrace, eut ordre d'envoyer dans l'Aſie des peuplades de *paoniens* auſſi-tôt qu'il les eut aſſujettis. Voici le fait.

Les *Paoniens* prétendoient deſcendre d'une colonie athénienne. Les hommes & les femmes étoient également forts & laborieux. Une aventure aſſez plaiſante, racontée par Hérodote, *l. V.* mit Darius fils d'Hyſtaſpe, ce goût d'avoir des *paoniens* & des *paoniennes* dans ſes états. Un jour qu'il paſſoit à Sardes ville de Lydie, il apperçut une femme qui en même tems puiſoit, portoit une cruche & menoit un cheval. La nouveauté de ſpectacle frappa Darius, & lui fit naître la curioſité d'apprendre le pays de cette femme. On lui dit qu'elle étoit *paonienne*; & ſur l'idée avantageuſe qu'il ſe forma d'une nation où le ſexe le plus foible & le plus délicat embraſſoit à le fois tant de travaux différens, il ordonna à Mégabiſe qui commandoit pour lui dans le Thrace, d'envoyer en Aſie des peuplades de *paoniens*. Dès que ce gouverneur eut aſſujetti ce peuple, il exécuta fidellement l'ordre de ſon maître.

Les *Paoniens*, ſelon Thucydide, étoient habitués ſur le bord du Strymon; mais par la ſuite des tems, on confondit les *Paoniens* avec les Illyriens, les Thraces & les Getes; ce ſorte qu'il ſemble que ce nom a été une déſignation vague donnée à le plûpart des peuples de la nation des Myſiens.

Strabon appelle *Paoniens*, une partie des peuples de la Macédoine, & aſſure que les Pelagons étoient *paoniens*. Dion ne veut pas que ce nom ſoit le même que celui des Pannoniens: cependant pluſieurs écrivains les ont confondus; & veriſſemblablement il avoit le même origine, quoique les Romains euſſent reſtraint le nom de *Pannonie* au pays compris entre le Danube, la Drave & la Save. En un mot, le nom de *paoniens* ſe donnoit à des peuples très-éloignés les uns des autres. Homere joint les *Paoniens* aux Léleges & aux Pélaſges de l'Aſie mineure, ſujets de Priam. (*D. J.*)

PÆSTANUS SINUS, (*Géog. anc.*) golfe d'Italie, ſur la côte du pays des Bruttiens, ſelon Pline, *l. III. c. V.* Il prenoit ſon nom de la ville de Paſtum, bâtie ſur la côte; c'eſt aujourd'hui le golfe de Salerne.

PÆSTUM, (*Géog. anc.*) ville de Lucanie à l'embouchure du fleuve Silaris. Elle s'appelloit anciennement *Poſidonia*, ſelon Strabon, *liv. I. pag.* 251. & elle changea de nom lorſque les Romains y envoyerent une colonie, l'an de Rome 380.

Paſtum étoit dans ſon origine une colonie des Greca qu'ils conſacrerent à Neptune; & c'eſt pour cela que Paterculus l'appelle *Neptunia*. Elle étoit ſur la côte du pays des Picentins.

La ville de *Paſtum* n'eſt plus aujourd'hui qu'un village appellé *Pierti* dans la Lucanie, c'eſt-à-dire dans le Calabre. Ce pays étoit autrefois célebre pour ſes belles roſes qui croiſſoient deux fois dans l'année. *Biferique roſaria Paſti*.

PÆSUS, (*Géog. anc.*) 1. Ville de la Troade, entre Lampſeque & Parium. Strabon, *liv. XIII. p.* 589. dit que cette ville ayant été détruite, les habitans paſſerent dans celle de Lampſaque. Homere l'appelle *Paſum*, Iliad. *l. II. v.* 828. & *Apaſum*, *l. V. v.* 612.

2. *Paſus*, fleuve de la Troade, ſelon Strabon, *l. XIII. p.* 589.

PÆTICA, (*Géog. anc.*) contrée de la Thrace, entre les fleuves Hebrus & Melana, ſelon Arrien, *l. I. c. xj.*

PAE-

PAFFENHOFFEN, (*Géogr. mod.*) petite ville de France, dans la baſſe Alſace, ſur la pente d'une montagne, près de la Motter. Elle eſt à 3 lieues O. d'Hagueneau. *Long.* 26. 20. *lat.* 48. 46. (*D. J.*)

PAG, (*Hiſt. nat.*) animal quadrupede de Bréſil, qui eſt à-peu-près de la grandeur d'un chien. Sa peau qui eſt tachetée de blanc, de gris & de noir, eſt fort belle; ſa chair a le même goût que celle d'un veau; ſa tête eſt d'une forme bizarre.

PAGA, ou *PAGÆ*, (*Géog. anc.*) ville de la Mégaride en Achaie; ce nom donne à entendre que c'étoit dans ſon enceinte qu'on trouvoit les ſources des eaux qui arroſoient le pays. Le mot πήγη ſignifie *ſource*, eau qui ſort de terre. On voyoit à *Paga* le tombeau du héros Eginète, fils d'Adraſte, qui fut tué à la ſeconde guerre des Argiens contre Thèbes. Cette ville s'appelle aujourd'hui *Livadoſta*, au bord du golfe de Corinthe, près l'iſthme, à 20 milles de Mégre, ou l'ancienne Mégare.

PAGANA, ou PAGO, (*Géog. anc.*) lieu de le Morée. Ce n'eſt aujourd'hui qu'un bourg, dont la côte forme un cap. Les anciens le nommoient le *promontoire de Diane Dyctinne*; & le bourg s'eſt formé du débris de l'ancienne ville de Las, célebre par les trophées qu'on y éleva pour la défaite des Macédoniens, & par les temples que Caſtor & Pollux y bâtirent à leur retour de la conquête de la toiſon.

PAGASE, (*Géog. anc.*) *Pagaſa*, ou *Bagaſe*; ville maritime de la Magnéſie, ſelon Apollonius. Strabon dit que c'étoit autrefois le port de la ville de *Phera*, qui en étoit éloignée de 90 ſtades. Il nous apprend que les habitans de *Pagaſe* furent transférés à Démétriade avec tout le commerce qui ſe faiſoit auparavant dans la premiere de ces villes. On prétend que ce fut à *Pagaſe* que les Argonautes s'embarquerent pour aller à la conquête de la toiſon d'or. Properce le dit dans ſa XX. élégie du *liv. I.* v. 17.

Namque ferunt olim Pegaſæ *navalibus Argo*
Egreſſam longâ Phaſidos iſſe vion.

Diodore de Sicile appelle cette ville *Pagus*. Harpocration & Pline décrivent ſa ſituation & ſes dépendances. Pour moi je crois que *Volo* eſt l'ancien *Pagaſa*. *Voyez* VOLO, *Géogr.* (*D. J.*)

PAGAYE, ſ. f. il faut faire ſentir le ſecond *a* après le *g*; c'eſt une eſpece de rame dont ſe ſervent les ſauvages caraïbes pour conduire leurs canots & leurs pirogues. Cette rame, qui n'a guere que cinq piés de long en tout, eſt faite en forme de grande pelle, étroite & échancrée par le bas, ayant un manche long de trois piés, terminé par une petite travarſe ſervant de poignée, à-peu-près comme on en voit aux cannes en bequilles. Les *pagayes* caraïbes ſont conſtruites de bois dur, très-proprement travaillé & bien poli. Celles dont les negres canotiers & les pêcheurs ſont uſage, n'ont ni la légereté ni l'élégance des précédentes, mais elles ſervent également, ſoit pour ramer, ſoit pour gouverner les petits canots. On donne encore le nom de *pagayes* à de grands couteaux de bois, eſpeces de ſpatules de trois piés de longueur, ſervant au travail du ſucre. *Voy.* SUCRERIE. (*M. le Romain.*)

PAGALLE, ſ. f. (*Marine.*) autre eſpece d'armure d'uſage aux îles; c'eſt une eſpece de pelle longue de cinq à ſix piés. C'eſt peut-être la même choſe que la poignée.

PAGALLE, ſ. f. (*Sucrerie.*) grande ſpatule de bois ſemblable à la *pagalle* ou pagaye des canots, excepté qu'elle eſt plus petite. On s'en ſert pour remuer le ſucre quand il refroidit afin d'en former le grain.

PAGANALES, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) anciennes fêtes rurales, ainſi appellées parce qu'on les célebroit dans les villages *in pagis*. *Voyez* PAGUS.

Dans les *paganales*, les payſans alloient ſolemnellement en proceſſion autour de leur village, faiſant des luſtrations pour les purifier. Ils faiſoient auſſi des ſacrifices dans leſquels ils offroient des gâteaux ſur les autels de leurs dieux. *Voyez* FÊTE.

Denis d'Halicarnaſſe & S. Jérôme attribuent l'inſtitution des *paganales* à Servius Tullius, & la rapportent à un principe de politique de ce prince; car, ſelon ces auteurs, tous les habitans de chaque village étoient tenus d'aſſiſter à ces fêtes, & d'y porter chacun une petite piece de monnoie de différente eſpece, les hommes d'une façon, les femmes d'une autre, & les enfans d'une autre encore; en ſorte qu'en mettant à part chaque eſpece différente de monnoie, & en les comptant, celui qui préſidoit à ces ſacrifices, connoiſſoit le nombre, l'âge & le ſexe des habitans d'un canton, & en faiſoit ſon rapport au prince. Cette maniere de compter prouveroit que l'uſage de l'écriture n'étoit pas encore introduit chez les Romains. On célebroit les *paganales* dans le mois de Janvier, & l'argent que les habitans de la campagne y apportoient, étoit une eſpece de tribut ou de redevance annuelle envers l'état, à laquelle Servius les avoit aſſujettis.

PAGANISME, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) religion & diſcipline des payens, ou adoration des idoles & des faux dieux. *Voyez* PAYEN & IDOLATRIE.

Les dieux du *Paganiſme* étoient, ou des hommes, comme Jupiter, Hercules, Bacchus, *&c.* ou des êtres fictifs & perſonnifiés, comme la Victoire, la Faim, la Fievre, *&c.* ou des animaux, comme en Egypte, les crocodiles, les chats; ou des choſes inanimées, comme les oignons, le feu, l'eau, *&c.* *Voyez* DIEU & ECONOMIE POLITIQUE.

PAGARQUE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) nom donné dans l'antiquité aux magiſtrats de village, ou à ceux qui avoient quelque autorité dans le plat pays; tels que peuvent être les baillifs, & les procureurs fiſcaux des juriſdictions ſeigneuriales à la campagne. Il en eſt quelquefois fait mention dans les nouvelles, & leur nom vient de πάγος, *village*, & d'ἀρχὴ, *puiſſance, commandement.*

PAGE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt un enfant d'honneur qu'on met auprès du prince & des grands ſeigneurs, pour les ſervir, avec leurs livrées, & en même tems y recevoir une honnête éducation, & y apprendre leurs exercices.

On voit par les Mémoires de Philippes de Comines, que les *pages* qui ſervoient les princes & les ſeigneurs de ſon tems, étoient nobles enfans, qui par-tout ſuivoient leurs maîtres pour apprendre le vertu & les armes. Le chevalier d'Accily, qui ne vivoit pas de ce tems-là, a dit au contraire:

S'il eſt beau le fils de Climene,
Quoiqu'elle ait un homme aſſez laid,
Cela n'a rien qui me ſurprenne;
Son page eſt un garçon bien fait.

Loiſeau remarque, dans ſon traité des Ordres, qu'anciennement les jeunes gentilshommes étoient *pages* des ſeigneurs, & les jeunes demoiſelles étoient filles-de-chambre des dames; car, comme nous enſeigne fort bien Ragueau, les *pages* ſont *pædagogia*, ſive *pædagogiani pueri*.

On diſtinguoit alors deux ſortes de *pages*, ſavoir les *pages* d'honneur, & les communs. Les *pages* d'honneur n'étoient que chez les princes & les ſouverains, & étoient ordinairement fils de barons ou chevaliers, deſquels la fonction eſt, pour ainſi dire, décrite par Quinte-Curce, *l. VIII. hos cohors velut ſeminarium dacum præfecturarum eſt*; en effet, quand ils étoient hors de *pages*, ils devenoient bacheliers ou damoiſeaux. Bachelier ſignifie *prétendant à chevalerie*: damoiſeau eſt la diminutif de *dam*, qui ſignifie *ſeigneur*, juſqu'à ce qu'étant devenus chefs de maiſon, ils ſoient qualifiés *ſeigneurs* tout-à-fait. Les *pages communs* ſont iſſus de ſimple nobleſſe, & ſervent les chevaliers ou ſeigneurs; car un ſimple gentilhomme ne doit point avoir *pages*, mais ſeulement laquais qui ſont roturiers.

Lancelot dérive le mot *page* du grec παὶς, qui veut dire *un enfant*. Ménage & Caſeneuve le tirent de *pædagogiam*. Cujas & Jacques Godefroi témoignent que les enfans d'honneur étoient nommés chez les Européens *pædagogiani pueri*. Dans la ſuite on appella *pages* & *enfans de cuiſine*, les petits officiers ſervant à la cuiſine du roi. Le préſident Fauchet dit, que juſqu'au regne des rois Charles IV. & Charles VII on nommoit *pages* de ſimples valets-de-pié; & que de ſon tems les Tuilliers appelloient *pages* certains valets qui portoient ſur des paletres les tuiles vertes pour les faire ſécher: il ajoute, que c'étoit ſeulement depuis quelque tems qu'on avoit diſtingué les *pages* nobles des *pages* vilains ſervant-à-pié, qui ont été nommés *naquets* ou *laquais*.

Il eſt vrai que les *pages* du tems de l'ancienne chevalerie, ſe nommoient autrement *varlets* ou *damoiſeaux*, & qu'ils rempliſſoient alors l'emploi de domeſtiques auprès de la perſonne de leurs maîtres ou de leurs maîtreſſes; ils les accompagnoient à la chaſſe, dans leurs voyages, dans leurs viſites ou promenades, faiſoient leurs meſſages, & même les ſervoient à table: le célebre chevalier Bayard avoit verſé à boire & fait les autres fonctions de *page* auprès de l'évêque de Grenoble.

C'étoit ordinairement les dames qui ſe chargeoient de leur apprendre leur catéchiſme & la galanterie, l'amour

de Dieu & des dames; car l'un ne pouvoit aller ſans l'autre, & l'amant qui entendoit *à loyaument ſervir une dame*, étoit ſauvé, ſuivant la doctrine de la *dame des belles touſines*.

On prenoit grand ſoin de les inſtruire aux exercices des écuyers & chevaliers, qui étoient les grades auxquels ils devoient aſpirer. Ils ne quittoient point l'état de *page* ſans paſſer par une cérémonie religieuſe. Le gentilhomme mis *hors de page* étoit préſenté à l'autel par ſon pere & ſa mere, qui chacun un cierge à la main alloient à l'offrande: le prêtre célébrant prenoit de deſſus l'autel une épée & une ceinture qu'il attachoit au côté du jeune gentilhomme, après les avoir bénis. *Voyez l'Hiſtoire de la chevalerie*, par M. de Saint-Palaye. (*D. J.*)

PAGES-MOUSSES, GARÇONS, (*Marine.*) ce ſont les jeunes gens de l'équipage, apprentis matelots, ou éleves de la navigation. *Voyez* MOUSSES.

Page de la chambre du capitaine, c'eſt le garçon qui ſert le capitaine.

PAGÉENS, (*Géog. anc.*) peuple dont les guerres avec les Géraniens ont donné lieu, ſelon quelques-uns, à la fable des Pygmées. Un ſavant allemand, nommé Wonderart, en expliquant cette fable, dit qu'Homere fait alluſion à l'hiſtoire des guerres des *Pagéens* avec les Géraniens, en la repréſentant ſous le ſymbole des grues & des Pygmées, ſe fondant en cela ſur la reſſemblance des noms. Les Poëtes, pour donner le change à leurs lecteurs, ſe ſervoient ſouvent de ſemblables figures, & l'artifice de la Poëſie conſiſtoit alors à tranſporter l'hiſtoire des peuples connus dans des pays éloignés: on ne doit cependant pas faire beaucoup de fond ſur cette opinion de Wonderart, parce qu'il n'apporte pas de preuves pour l'établir. (*D. J.*)

PAGEL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiol.*) *cubellio erythrinus*, poiſſon de mer, que l'on confond ſouvent avec le pagre; on le nomme à Rome *phagolino*, c'eſt-à-dire *petit pagre*. Le *pagel* ſe retire en hiver dans la haute mer, & il reſte ſur le bord des côtes pendant l'été; on en prend rarement quand il fait froid. Ce poiſſon eſt d'une couleur rouſſe tirant ſur le rouge; il a deux taches de couleur d'or & le ventre blanc, les yeux ſont grands, l'ouverture de la bouche eſt petite, & les dents ſont rondes, polutues & fort petites; il reſſemble au pagre par la forme du corps, par le nombre & la poſition des nageoires; mais il en diffère en ce qu'il a le muſeau plus pointu & plus étroit. Il change de couleur avec l'âge: il devient gris. La chair du *pagel* eſt nourriſſante & d'aſſez bon goût; elle ſe digere aiſément & elle n'eſt pas viſqueuſe, comme quelques-uns l'ont dit. Rondelet, *Hiſt. nat. des poiſſons, premiere part. liv. V. chap. xvij.* *Voyez* POISSON. (*I*)

PAGESIE, ſ. f. (*Juriſprud.*) *quaſi tenementum pagenſium*, eſt une eſpece de tenure ſolidaire, en vertu de laquelle le ſeigneur peut s'adreſſer à celui des co-détenteurs qu'il juge à propos, & le contraindre au payement de la totalité des cens & rentes. Cette eſpece de tenure ſe trouve ſpécifiée dans les terriers de pluſieurs ſeigneuries dans le Velay, le Forès, le Bourbonnois, & l'Auvergne; c'eſt la même choſe que ce qu'on appelle *tenure en franche* dans les pays d'Anjou, Touraine, & Maine, ou que les maſures en Normandie. *Voyez* HEURYS. (*A*)

PAGIAVELLE, ſ. m. (*Comm.*) certain compte de pieces de marchandiſe, dont on ſe ſert en quelques lieux des Indes orientales, lorſque l'on vend en gros, ce qui eſt à proportion comme ce que nous appellons *une groſſe*. *Voyez* GROSSE. Au Pégu les toiles ſe vendent au *pagiavelle* de quatre pieces. *Diction. de Commerce*.

PAGLION, (*Géog. mod.*) riviere de Savoie, dans le comté de Nice. Elle a ſa ſource dans les Alpes, & ſe jette dans la Méditerranée, à l'orient de la ville de Nice. (*D. J.*)

PAGNA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre des Indes orientales. Il eſt fort élevé, & produit une eſpece de coton renfermé dans une écorce fort dure, longue d'une palme, & large d'un doigt: ce coton ne ſe file point, mais on s'en ſert pour remplir des couſſins & des matelas.

PAGNE, *terme de Relation*, c'eſt un morceau de toile de coton dont les peuples de la côte de Guinée s'enveloppent le corps depuis les iſſelles juſqu'aux genoux, & quelquefois juſqu'au milieu des jambes, & dont les Caraïbes à leur imitation ſe ſervent aujourd'hui. La *pagne* fait ordinairement deux tours, & ſert également aux hommes & aux femmes; c'eſt un habillement de cérémonie, car les peuples de Guinée vont ordinairement tout nuds, & les Caraïbes n'ont que leur camiſa. (*D. J.*)

PAGNONES, (*Art. méchan.*) pieces de bois qui forment la fuſée ou le rouet d'un moulin, & auxquelles les fuſeaux ſont aſſemblés.

PAGO, (*Géog.*) île de la mer d'Iſtrie, à une lieue de la côte de Croatie, dont elle n'eſt ſéparée que par un canal qui a 3 milles de large; elle eſt ſujette aux Vénitiens, & pour le ſpirituel à l'évêque d'Arbe. Elle a 60 milles de tour, & un château pour ſa défenſe. L'air y eſt froid & le terroir ſtérile, mais on y trouve des ſalines qui ſont ſon ſeul revenu. Cette île a été connue de Pline ſous le nom de *Geſſa*, les Eſclavons l'appellent *Pagh*. Veniſe y avoit deux de ſes nobles, l'un pour la gouverner, & l'autre pour recevoir le produit. *Long.* 32. 40. *lat.* 44.

PAGODE, ſ. m. & f. (*Archit. aſiat.*) nom général qu'on donne aux temples des Indiens & des Idolâtres; c'eſt un bâtiment qui a qu'un ſeul appentis par-devant, & un autre par-derriere: il y a trois toits, un qui domine deſſiné pour l'idole, & les deux autres pour le peuple.

Son principal ornement conſiſte en des pyramides de chaux & de briques, décorées d'ornemens fort groſſiers. Il y en a de grandes, auſſi hautes que nos clochers, & de petites qui n'ont que deux toiſes. Elles ſont toutes rondes, & elles diminuent peu en groſſeur, à meſure qu'elles s'élevent, de ſorte qu'elles ſe terminent comme un dôme: ſur celui de celles qui ſont baſſes s'éleve une aiguille de calin, fort pointue & aſſez haute, par rapport au reſte de la pyramyde.

On voit encore autour des *pagodes* d'autres eſpeces de pyramides qui groſſiſſent & diminuent quatre ou cinq fois dans leur hauteur, de telle ſorte que leur profil eſt ondé; mais ces diverſes groſſeurs ſont moindres à meſure qu'elles ſont en une partie plus élevée. Ces pyramides ſont ornées en trois ou quatre endroits de leur contours, de pluſieurs cannelures à angles droits, qui, diminuant peu-à-peu, à proportion de la diminution de la pyramide, vont ſe terminer en pointe au commencement de la groſſeur immédiatement ſupérieure, d'où s'élevent d'autres cannelures.

Les plus beaux *pagodes* ſont ceux des Chinois & des Siamois; les offrandes qu'on y fait ſont ſi conſidérables, qu'on en nourrit une quantité prodigieuſe de pélerins.

Le *pagode* de Jagrenate produit un revenu immenſe à ceux de ſon idole. M. de la Loubere a décrit les *pagodes* de Siam, & les miſſionnaires ceux de la Chine, qui ſont quelquefois incruſtés de marbre, de jaſpe, de porcelaine, & de lames d'or: on trouve la repréſentation d'un de ces temples dans l'eſſai d'Architecture de Fiſcher.

On appelle auſſi *pagodo* l'idole qui eſt adoré dans le temple élevé à ſon honneur, & dans ce ſens le mot *pagode* eſt féminin.

Ce nom *pagode* tire ſon origine des mots perſans *pout*, qui veut dire une *idole*, & de *gheda*, un *temple*; de ces deux mots *pout-gheda*, on en a formé en françois celui de *pagode*, en ciſtropiant le nom perſan.

PAGODE, ſ. f. (*Com.*) monnoie d'or de l'Indouſtan; ſa valeur eſt d'environ huit liv. dix ſols monnoie de France.

PAGOMEN, ſ. m. (*Calendrier.*) les Egyptiens & les Ethiopiens donnent ce nom au réſidu de cinq jours de leur année, ou de ſix, ſi l'année eſt biſſextile; ils ajoutent ces jours à leur dernier mois, parce qu'ils ne comptent que quatre jours pour chacun.

PAGON, (*Géog. mod.*) petite île de la mer du ſud, une des îles des Larrons, ou des îles Mariannes, entre celle d'Agriguan au nord-oriental, & celle d'Amalagnant au midi. On lui donne 14 lieues de circuit: les Eſpagnols la nomment l'île de Saint-Ignace.

PAGRIÆ, (*Géog. anc.*) 1°. ville de la Syrie baſſe dans le territoire d'Antioche, près la ville *Gendarum*, ſelon Strabon, *liv. XVI. p.* 751. & ſelon Pline, *l. V. c. xxxij.* mais Ptolomée, *liv. V. ch.* 14. la met dans la Pierie, province voiſine; c'eſt aujourd'hui Begras, entre Alexandrette & Antioche, place à demi-déſerte.

2°. *Pagræ*, port de la Sarmatie aſiatique, ſur le Pont-Euxin.

3°. *Pagræ*, ville de la Cilicie, ſelon Cédrène.

PAGRE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichtiol.*) *pagrus*, poiſſon de mer qui reſſemble à une petite daurade par la forme du corps & par le nombre & la poſition des nageoires; mais il en diffère par la couleur & par la queue. *Voyez* DAURADE. Le *pagre* change de couleur en différentes ſaiſons; il eſt d'un roux tirant ſur le rouge pendant l'été, & il devient bleu en hiver: on le confond avec le pagel quand il a ſa couleur rouge; mais on le diſtingue aiſément en hiver, car le pagel ne change pas de couleur.

lever. Le *pagre* differe encore du pagel en ce qu'il a le muſeau plus épais, plus arrondi & plus arqué, & le corps plus large & plus rond. Ce poiſſon eſt de petite ſéche, de coquillages, & d'algue: ſa chair eſt ſéche, de bon goût, & fort nourriſſante. Rondelet, *Hiſt. nat. des poiſſons, premiere partie, liv. V. chap. xv.* Voyez POISSON. (*I*)

PAGURUS LAPIS, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) nom donné par des naturaliſtes à une pierre qui portoit l'empreinte d'un homard ou d'une cercine de mer.

PAGUS, (*Géog. anc.*) ce mot a deux ſens, & vient lui-même de πάγη, mot dorique, pour πήγη, *fontaine*, parce que, dit Feſtus, les *Pagi* prennent à une même fontaine l'eau dont ils ont beſoin.

Pagus differe de *vicus*, en ce qu'il n'exige pas une diſpoſition en forme de rue, & qu'il ſuffit que les maiſons aient un rapport de voiſinage entre elles, quoique diſperſées & rangées confuſément.

Le *pagos* des Grecs veut dire *une colline*, & par conſéquent n'eſt point la même choſe que le *pagus* des Latins. Ainſi, *διὸς πάγος*, veut dire, *la colline de Mars*; c'étoit le nom qu'on donnoit à l'aréopage d'Athènes, parce qu'elle étoit ſur une colline conſacrée au dieu de la guerre. On peut voir dans Aide Manuce, *liv. III. de quæſit. epiſt. vij.* la différence qui diſtingue, ſelon lui les mots *caſtellum*, *pagus*, *vicus*, *opidum*, *urbe*, & *villa*.

Paganus dans ſa ſignification primitive, ſignifie un homme qui demeure à la campagne, où il s'occupe à l'agriculture, en un mot un payſan. Comme les gens de la campagne n'ont point cette politeſſe qui regne dans les villes, il ſemble que le groſſier eſt ſoit leur partage; c'eſt dans ce ſens que Perſe ſe qualifie lui-même de *demi-payſan*:

Ipſe ſemi-paganus
Ad ſacra vatum carmen affero noſtrum.

Varron, *de lingua lat. liv. V.* appelle *paganica feriæ*, certaines fêtes communes aux gens de la campagne; auſſi que *paganalia* étoient des fêtes particulieres à chaque village. Pline, *l. XXVIII. c. ij.* nomme *pagana lex*, une loi par laquelle il étoit defendu aux femmes qui étoient en voyage de tourner un uſeau, ni de le porter à découvert, parce qu'on croyoit que par cette action on pouvoit jetter un malefice ſur la campagne, & nuire aux biens de la terre.

Dans les anciens tems de la république romaine, l'agriculture & l'art militaire n'étoient pas incompatibles, & on voyoit les premiers hommes de l'état conduire eux-mêmes la charrue, de la même main dont ils vainquoient de gagner une bataille. Mais avec le tems le luxe augmenta les poſſeſſions, & la vanité peupla les champs d'hommes ſerviles, que l'on chargea de travail des terres; il ne demeura avec eux dans les villages que les pauvres gens qui n'avoient pas de quoi ſubſiſter dans les villes.

Comme ces gens-là n'étoient point enrôlés dans les armées romaines; de-là vint ce contraſte que l'on trouve entre les mots *miles*, un homme de guerre, & *paganus*, un homme qui en va point à la guerre. Cette oppoſition eſt fréquente dans les Juriſconſultes; mais elle eſt bien expreſſément marquée dans ces vers de Juvénal, *Sat. xvj.* v. 32.

Citiùs falſum producere teſtem
Contrà paganum *poſſet, quam vera loquentem*
Contrà fortunam armati.

„ Le ſoldat trouvera bien plûtôt un faux témoin contre le villageois, que le villageois n'en trouvera un véritable contre le ſoldat „.

De *paganus* nous avons fait les mots de *payen* & de *paganiſme*, parce que, comme les gens de la campagne, occupés d'un travail pénible, & deſtitués des ſecours de l'éducation, qui prépara l'eſprit aux matieres de raiſonnement, ſont toûjours plus attachés que les autres aux ſentimens qu'ils ont ſucés avec le lait, il arriva lorſque la religion chrétienne eut fait de grands progrés dans les villes, que les gens de la campagne conſerverent l'idolâtrie long-tems après la converſion des villes. Les mots de *paganus* & d'idolâtre devinrent alors ſynonymes, & nous avons adopté ce mot en l'accommodant à notre langue: ainſi nous appellons *payens* les idolâtres, & *paganiſme* l'idolâtrie, qui eſt la religion des payens.

Nous avons auſſi adopté le mot *pagus*, mais dans un ſens que les anciens lui donnoient ſemblablement, & nous en avons fait le mot de *pays*. Les Romains l'ont employé dans le ſens de *canton* ou *contrée*. La Thrace & l'Arménie étoient diviſées en ſtratégies ou préfectures militaires, la Judée en toparchies ou ſeigneuries; l'Egypte en nomes: de même la Gaule & la Germanie étoient partagées; en *pagi*, cantons: c'eſt ſur ce pié-là que Jules-Céſar dit que les Sueves, peuples de Germanie, étoient diviſés en cent cantons, *centum pagos*.

Samſon diviſe les peuples en grands & en petits. Les grands peuples étoient ce que les anciens ont appellé *civitas*, & chaque *civitas*, étoit diviſée en *pagi*; mais il faut auſſi remarquer que les grands cantons nommés *pagi* étoient eux-mêmes diviſés en des cantons ou *pagi* ſubalternes, qui en faiſoient partie. Ainſi *pagus Pictavus*, le Poitou, comprenoit *pagus Lauſdunenſis*, le Louduneis; *pagus Turonenſis*, le pays de Thouars; *pagus Ratiatenſis*, le duché de Rets, *&c.* Ainſi les grands cantons ou *pagi* du premier ordre, en ſont point différens des cantons appellés *civitas*, c'eſt-à-dire des grands peuples; mais les *minores pagi*, c'eſt-à-dire les petits cantons, en diffétoient beaucoup. (*D. J.*)

PAHAN, (*Géog. mod.*) ville des Indes, dans la preſqu'île de Malaca, capitale d'un petit royaume de même nom, qui fournit du poivre & des éléphans; les maiſons ſont faites de roſeaux & de paille, le ſeul palais du roi eſt bâti de bois; les rues ſont pleines de cocos & d'autres arbres. *Long.* 122. *lat.* 3. 30.

PAIANELI, ſ. m. (*Botan. exot.*) arbre à Kliquet du Malabar; on en compte deux eſpeces; l'une a la feuille faite en cœur, & le fruit oblong, plat, & contenant une ſemence membraneuſe; l'autre a les feuilles larges & pointues: on vante beaucoup leurs vertus en cataplaſme pour la guériſon des ulcéres.

PAIDOPHILE, ſ. f. (*Mythol.*) ſurnom qu'on donnoit à Cérès, qui ſignifie qu'elle aime les enfans, & qu'elle les entretient; c'eſt pourquoi on repréſente ſouvent cette déeſſe ayant ſur ſon ſein deux petits enfans, qui tiennent chacun une corne d'abondance, pour marquer qu'elle eſt comme la nourrice du genre humain. (*D. J.*)

PAILLASSE, ſ. f. (*Architecture.*) on nomme auſſi dans un caiſſon & près de la cheminée, un ſoûbaſſement de briques ou de maçonnerie, de la longueur d'environ ſix piés ſur deux ou trois de large, & de neuf à dix pouces de hauteur, ſur lequel on entretient les mets dans un degré de chaleur convenable, avant d'être ſervis ſur la table. (*P*)

PAILLASSE, ſ. f. *terme de Pailleur*, ouvrage de groſſe toile, creux & fendu par le milieu, qu'on remplit de paille, & qu'on met ſur le bois de lit, & ſous le matelas ou le lit de plume.

PAILLASSONS, ſ. m. (*Jardinage.*) ce ſont des eſpeces de claies faites de grande paille avec des perches poſées en maille, & attachées les unes aux autres avec de l'oſier pour entretenir la paille. Rien n'eſt ſi utile que les *paillaſſons* pour garantir les couches & les eſpaliers des vents froids. On les ſoutient ſur les couches par le moyen de perches poſées en long & en-travers de la couche en maniere de chaſſis. (*H*)

PAILLASSON, (*ouvrage de Nattier.*) piece de natte couverte par-dehors d'une groſſe toile, que le peuple en Italie & en Eſpagne met l'été devant les fenêtres pour ſe garantir de l'ardeur du ſoleil. On hauſſe & on baiſſe ces *paillaſſons* avec des cordes autant qu'on veut. En France on a des *ſtores*, des jalouſies en bois peint en verd, qui conviennent mieux au climat. (*D. J.*)

PAILLASSON *en terme d'Orfévre*, eſt un amas de nattes de paille tournées en rond en commençant au centre, & finiſſant à ſa circonférence. L'on en éleve pluſieurs lits l'un ſur l'autre juſqu'à la hauteur qu'on veut; ces rangs ou lits ſont couſus l'un à l'autre avec de la ficelle; il doit avoir plus de diametre que le billot qu'il porte; il ſert à rompre l'effet du marteau lorſque l'on frappe ſur l'enclume.

PAILLE, ſ. f. (*Maréchallerie.*) c'eſt le reſte des gros & menus grains, après qu'ils ont été battus à la grange. Il y a la *paille* de blé, de ſeigle, de l'avoine. La *paille* hachée mêlée avec l'avoine, ſert dans quelques pays de nourriture aux chevaux: on la hache avec une machine appellée *hachoir* ou *coupepaille*; le *paille* pour la litiere eſt communément ſans épis & ſans grain.

PAILLE (*Commerce.*) il ſe fait un grand commerce de *paille* pour l'engrais des terres, après qu'elle a été réduite en fumier, & avant en tems-là pour la nourriture de divers animaux, ainſi que pour des ouvrages de Nattiers, & de Tourneurs-Empailleurs de chaiſe. On ſe ſert auſſi de *paille* pour les emballages de caiſſes de marchandiſes

PAILLES DE BITTES, (*Marine.*) ce ſont de longues chevilles de fer qu'on met à la tête des bittes pour tenir le cable ſujet. (*Z*)

PAILLE, (*Métallurgie.*) c'eſt un endroit défectueux dans ſes métaux, qui les rend caſſans & difficiles à forger; on le dit ſur-tout du fer & de l'acier.

PAILLE DU FER, (*Forgeres.*) ce ſont des eſpeces d'écailles qui tombent de ce metal quand on le forge à chaud. Elles ſervent à faire le noir, & quelques autres couleurs des Peintres ſur verre.

PAILLE, (*Joaillerie.*) ce mot déſigne un défaut qui ſe trouve dans les pierres précieuſes, particulierement dans les diamans; c'eſt quelque petit endroit obſcur, étroit, & un peu long, qui ſe trouve dans le corps de la pierre précieuſe & qui en interrompt l'éclat & le brillant. Quelques perſonnes confondent la *paille* avec la glace & la ſurdité; mais ces trois défauts ſont différens; les *pailles* diminuent davantage le prix du diamant.

PAILLE, *courir à la*, (*Salines*) c'eſt hâter la uniſſon du ſel par une addition ſubite de bois; ce qui arrive toutes les fois que la formation du ſel & partant l'évaporation, a été retardée par quelque cauſe que ce ſoit.

PAILLE EN CUL, PETU EN CUL, ſ. m. *oiſeau de tropique*, *oiſeau de mer*, Il ne ſe rencontre jamais au delà des bornes de la Zone torride; c'eſt ce qui l'a fait nommer par quelques voyageurs *oiſeau de tropique*. Il eſt à-peu-près de la figure d'un pigeon, mais plus gros & plus vigoureux, ayant des ailes fort grandes lorſqu'elles ſont étendues; il a la tête menue, les yeux aſſez beaux le bec bien proportionné, d'une couleur jaune tirant ſur le rouge, ainſi que ſes pattes qui ſont un peu courtes; ſon plumage eſt blanc mêlé quelquefois de petites plumes noires ſur les îles. Du milieu de ſa queue qui s'ouvre en éventail quand il vole, ſortent deux grandes plumes très-fines, longues d'environ ſeize à dix-huit pouces, & tellement appliquées l'une contre l'autre, qu'elles ne forment qu'un ſeul brin apparent; ce qui lui a fait donner le nom de *paille en cul*. On en voit qui ont trois de ces plumes un peu écartées l'une de l'autre, formant trois longues queues. Les *pailles en cul* font leurs nids dans des trous au ſommet des plus hauts rochers; ils vivent de poiſſon, & prennent leur eſſor en haute mer, fort loin des côtes; leur chair eſt maigre & médiocre au goût.

PAILLÉ, adj. *en termes de Blaſon*, ſe dit des faſces, peaux, & autres pieces bigarrées de différentes couleurs. Clere en Normandie, d'argent à le faſce d'azur, *paillé* d'or.

PAILLER, DU PAILLER, (*Maréchal.*) n'eſt de la paille qui ne ſert qu'à la litiere.

PAILLET, ſ. m. (*Serrurerie.*) petite piece de fer ou d'acier, mince, qu'on place entre la platine & le verrouil pour lui ſervir de reſſort & le tenir en état, lorſqu'il eſt levé.

PAILLETTE, ou ÉTAMINE (*Jardinage.*) *voyez* ÉTAMINE.

PAILLETTE D'OR, ſ. f. (*Minéralog.*) petit grain d'or, qu'on trouve dans le ſable des rivieres. Toutes les *paillettes d'or* ont des formes aſſez irrégulieres; elles ont pourtant cela de conſtant, qu'elles ſont de petites lames; je veux dire, qu'on ne doit pas ſe les repréſenter faites comme des grains de ſable; elles ont moins en épaiſſeur que dans les autres ſens. Selon les obſervations qu'on en a faites, il ſemble qu'elles ſont arrangées par couches, par feuilles dans la mine; quelquefois elles paroiſſent feuilletées à la loupe. On ne doit pas non plus les imaginer plus minces que les feuilles des Batteurs d'or; elles ont une épaiſſeur qui ſe laiſſe appercevoir, & qui eſt capable de leur donner de la ſolidité. Leurs figures, malgré leurs irrégularités tiennent toujours de la ronde; leurs bords ſont auſſi arrondis; ce ſont des eſpeces de petits gâteaux; les frottemens ont abattu leurs angles; pendant que l'eau les entraîne, elles rencontrent un ſable qui les uſe.

Parmi les *paillettes* des rivieres de Gexe & de Gaſcogne, on en rencontre quelquefois qui ont une ligne & demie de diamatre; mais il y en a davantage qui n'ont qu'une ligne, & même qu'une demi-ligne. Nous en avons de l'Ariége, qui ont deux lignes dans le ſens où elles ſont le plus grandes, les *paillettes* du Rhin ſont beaucoup plus petites, & celles du Rhône plus petites encore; mais on trouve aux plus petites une figure approchante des plus groſſes.

On aſſure pourtant qu'on a quelquefois ramaſſé dans le Rhône des *paillettes* groſſes comme des grains de millet. Les Allemands en tirent tirées de leurs rivieres groſſes comme des féves; mais ce ne ſont, pour ainſi dire, que des miettes, ſi on les compare avec ces gros morceaux d'or trouvés dans le Pérou & le Méxique, & groſſis peut-être encore par le récit des voyageurs. Cependant le pere Feuillée, à qui on peut ſe fier, aſſure avoir vu une *pépite*; c'eſt le nom qu'on donne à ces morceaux d'une groſſeur extraordinaire, du poids de ſoixante-ſix marcs & quelques onces, dans le cabinet d'Antonio Porto-Carrero: on en fit voir une en 1616 à l'académie, qui peſoit dit-on, cinquante-ſix marcs. Sa figure approchoit de celle d'un cœur, elle appartenoit à dom Joſeph de Mur, qui avoit été corrégidor d'Arica. M. Frézier a fait mention de cette *pépite* dans ſon voyage. Il en eut auſſi une autre de ſoixante-quatre marcs, qui fut achetée par le comte de la Monclova, vicerot du Pérou, pour en faire préſent au roi d'Eſpagne: mais ces *pépites* paroiſſent extraordinaires aux habitans des Indes, comme à nous. Ce ſont des morceaux de mine entiers, qui ſont détachés ou découverts par des tortens rapides; & tout ne ſavons pas quelle eſt la groſſeur des morceaux d'or qui fourniſſent depuis ſi long-tems nos rivieres de *paillettes*. Nous verrions peut-être des *pépites* chez nous, ſi un coup bruſque, un torrent extraordinaire détachoit à-la-fois ce qui n'eſt ramaſſé que par paſcelles en pluſieurs années. La nature travaille dans de grands laboratoires; mais peut-être auſſi que ſon laboratoire dans nos montagnes n'eſt pas en or; elle en a de toutes matieres. *Mém. de l'académie des Sciences*, 1718. (*D. J.*)

PAILLETTE, (*Broderie.*) ce mot ſe dit des petits grains d'or ou d'argent ſond, applatis & percés au milieu, dont on parſeme quelquefois les broderies, les ornemens d'égliſe, & les habits de théatre. On fait auſſi des *paillettes* d'acier qu'on mêle dans les jais blancs & noirs pour des broderies de petit deuil des femmes.

PAILLETTES ENMÊTÉES, *en terme de Brodeur en métier*; ce ſont des *paillettes* arrangées l'une ſur l'autre comme de l'argent monnoyé. Pour les arrêter ainſi, on fait un point au bord de la premiere en-dehors, un autre dans le trou de cette premiere au bord de la ſeconde au-dehors, un autre dans le trou de cette ſeconde en-dedans, *ainſi des autres*, en les approchant à l'aiguille l'une ſur l'autre.

PAILLETTES COURONNÉES, ſont *en terme de Brodeur au métier*, celles qui ſont environnées tout-autour d'ornemens ou de point de bouillon. *Voyez* BOUILLON.

PAILLEUR, ſ. m. (*Commerce de paille.*) celui qui vend & fournit de la paille dans les maiſons de Paris & autres villes du royaume pour la nourriture des chevaux des particuliers.

PAILLEUX MÉTAL, (*Métallurgie.*) c'eſt-à-dire, metal qui a des pailles. C'eſt un grand défaut pour le fer & pour l'acier d'*être pailleux*; car outre que ce défaut les rend caſſans, ils ſouffrent un grand déchet à la forge.

PAILLIER, ſ. m. il ſe dit 1°. de la paille fourragée pas des beſtiaux, qui ont mangé l'épi & le grain, & qui n'eſt plus bonne qu'à faire litiere & fumier; 2°. de l'endroit où l'on nourrit les beſtiaux & où l'on porte les pailles & fourrages dont on fait des meules, pour les conſerver juſqu'à ce qu'on les meute en litiere ou fumier.

PAILLIER, (*Hydr.*) on pratique des *paillers* ou repos entre les rampes & avec tournans les eſcalies de pierre ou de gazon qui accompagnent une caſcade; on en fait pluſieurs de ſuite dans les rampes un peu longues. (*K*).

PAILLONS, ſ. m. pl. (*Joaillerie.*) nom que l'on donne à de petites feuilles quarrées de cuivre battu, très-minces, & colorées d'un côté, que l'on met par petits morceaux au fond des chatons des pierres précieuſes, & des cryſtaux.

PAILLON DE SOUDURE, (*Orfévrerie.*) petit morceau de ſoudure, ou métal mince & allié, qui ſert à ſouder les ouvrages d'orfévrerie. Lorſqu'on veut ſouder quelque choſe, on coupe la ſoudure par *paillons*.

PAILLON & PAILLONNER, *la vaiſſelle d'étain*, c'eſt une façon qu'on donne à la vaiſſelle d'étain fin, après qu'elle eſt apprêtée avant de la tourner; pour cela on prépare d'abord le *paillon* avec un lingot d'étain commun dont on fait tomber avec le fer chaud à ſouder, une quantité ſuffiſante de gouttes ſur une platine de cuivre; ce qui forme des feuilles d'étain minces, ſoudes, grandes environ comme des pieces de vingt-quatre ſols, plus ou moins. Voilà comme ſe fait le *paillon*: il faut dire en paſſant qu'on emploie de ce *paillon* dans la teinture de l'écarlate. Autrefois on ſe ſervoit d'étain en rouleaux, c'eſt-à-dire, ce que les crochets étoient ſur l'étain en le tournant.

On fait enſuite un tampon de filaſſe qu'on roule en long d'environ un demi-pié & gros comme le poignet pour de grands plats, & moins gros pour de plus petites pieces; on a ſoin de le tenir chaud par la bout qui ſert en le mettant ſur une petite plaque de fer ſous laquelle il y a un petit feu; cela ſe fait après avoir allumé du feu de braiſe de charbon dans une baſſine, qui eſt comme le fond d'une chaudiere dont la hauſſe eſt environ de trois ou quatre pouces de haut & applatie ſur

le

le bord, & il faut diſpoſer ſon feu ſi également, qu'il ne chauffe pas plus d'un côté que de l'autre, & qu'il chauffe plus la circonférence de la piece que ſon milieu. Enſuite on prend ſa piece avec une tenaille à *paillonner* de la main gauche, & on la met chauffer ſur le feu; on a un morceau de poix-réſine dont on enduit ſa piece deſſus & deſſous en frottant par-tout, parce que la réſine fond deſſus à meſure que la piece s'échauffe; on prend pluſieurs feuilles de *paillon* qu'on met ſur ſa piece, & enſuite avec le tampon on promene partout cet étain fondu qui ſe dilate & s'étend comme un étamage; on retourne ſa piece, & on en fait autant dedans comme deſſous; après quoi on retire doucement ſa piece de deſſus le feu, & on remet ſon tampon en place, & on prend une autre piece pour faire de même juſqu'à la fin, obſervant de maintenir toujours ſon feu égal; puis on reprend, s'il eſt néceſſaire, ſes pieces l'une après l'autre pour *paillonner* l'endroit des tenailles qu'on nomme *le contrejet*. Ce *paillon* ſert à boucher les gromelures, & empêche les caſſures; c'eſt un étamage plus ſubtil & plus difficile à faire que celui des Chaudronniers.

PAIN, ſ. m. (*Boulangerie.*) les diverſes eſpeces de farine dont les Boulangers font leur *pain*, ſont la pure fleur de farine pour le *pain* mollet; la farine blanche d'après la fleur, pour le *pain* blanc; les fins gruaux mêlés avec cette derniere, pour le *pain* bis-blanc; les gros gruaux, avec partie de farine blanche & de fin gruau, pour le *pain* bis.

Le *pain* ſe fait de farine de mays dans la plus grande partie de l'Aſie, de l'Afrique & de l'Amérique; outre le mays, l'Amérique a encore la racine de caſſave, dont le ſuc *récent* eſt un poiſon, mais dont la racine que l'on en tire fait *un pain* délicat & nourriſſant.

PAIN BIS, *en Boulangerie*; eſt le nom de la moindre eſpece de *pain*; on le fait avec une partie de farine blanche, & des gruaux fins & gros. On y mêle auſſi des recoupettes, mais ce n'eſt que dans les chertés.

PAIN BIS-BLANC, *terme de Boulanger*, qui ſignifie le *pain* au-deſſous du blanc, & fait de farine blanche & de fin gruau.

PAIN BLANC, *en terme de Boulanger*, eſt le nom qu'on donne au *pain* fait de farine blanche, & tirée au blutteau d'après la fleur de farine.

PAIN DE BLANC, *terme de Boulanger*, pour dire, *le pain de douze livres*.

PAIN CHALAND, *en Boulangerie*, eſt un *pain* très-blanc, fait de pâte broyée.

PAIN CHAPELÉ, *en Boulangerie*, eſt un petit *pain* fait avec une pâte bien battue & fort légere, aſſaiſonnée de beurre ou de lait.

PAIN CHAPELÉ, ſe dit encore *parmi les Boulangers*, d'une eſpece de petit *pain* dont on a enlevé la plus groſſe croute avec un couteau.

PAIN DU CHAPITRE, *en terme de Boulanger*, eſt une eſpece de *pain* ſupérieure au *pain* chaland, qu'on peut regarder comme le *pain* mollet de ce dernier.

PAIN COUPÉ, nom que les *Boulangers* donnent à cette eſpece de *pain* qui a quatre cornes, & quelquefois plus. C'eſt de toutes les eſpeces de petit *pain* celui qui ſe fait avec la pâte la plus forte & la plus ferme.

PAIN A LA REINE, eſt chez les *Boulangers*, un *pain* fendu, qui ne differe du *pain* de feſtin que par l'aſſaiſonnement, qui y eſt moindre que dans ce dernier. On fait le *pain à la reine* avec une pâte qui n'eſt proprement ni forte, ni douce, & qu'on appelle pour cela *pâte moyenne*. Quelques-uns l'appellent encore *pâte bâtarde*.

PAIN A LA SUISSE, *terme de Boulanger*, peut ſignifier une ſorte de *pain* qui a une tête au milieu. Il eſt fait avec une pâte d'un tiers plus forte & plus dure que celle du *pain* à la reine.

PAIN PETIT, *en terme de Boulanger*, eſt un *pain* fait avec une pâte plus ou moins légere, ſelon l'eſpece de *pain*, du beurre, du lait ou de levure. Le *petit pain* ſe diviſe en *pain* à la reine, *pain* à la figovie, *pain* chapelé, *pain* coupé, *&c.* Voyez *ces termes à leur article*.

Quelques Boulangers de Paris font leur *petit pain* avec les gruaux qu'ils font remoudre: il bonifie en effet davantage; mais n'eſt jamais ſi bon que celui de fleur de farine.

Des façons à donner aux principales ſortes de pains en uſage parmi nous. Pain d'avoine. Il faut que le levain ſoit fort; prendre l'eau un peu chaude, & tenir le four chaud: le bien cuire & long-tems; & le garder au four ſuivant la groſſeur du pain, parce que le dedans en eſt toujours gras. Il demande un grand apprêt. La pâte doit en être bien travaillée & bien ronde.

Pain d'orge. Il ne lui faut en levain que le tiers de la maſſe de la pâte. Trop de levain le rend trop lourd & trop gras en-dedans. Il veut être bien travaillé. On le pétrit à l'eau douce, parce qu'il ſemble porter ſon levain avec lui-même. Il ne lui faut pas beaucoup d'apprêt. Le four doit être chaud. Ce *pain* porte bien la cuiſſon.

Pain de ſeigle. Il faut faire de grands levains, à moitié de la quantité de la pâte; prendre l'eau fraîche, & faire la pâte forte: donnez bien de l'apprêt, parce que le ſeigle eſt toujours dour. Travaillez-le beaucoup. Que votre four ſoit très-chaud: que le *pain* y reſte long-tems; cependant ſelon ſa groſſeur.

Biſcuit de mer. Il faut en levain un bon tiers de la quantité de la pâte. Il faut que ce levain ſoit bon, naturel, bien fait, fort travaillé; un four bien chaud, où on le laiſſe un moins trois heures.

Pain de blé, façon de Goneſſe. Ayez de grands levains & l'eau douce. Faites la pâte forte & bien ſoutenante. Travaillez-la beaucoup; enſuite remettez-y un peu d'eau fraîche par-deſſus, afin d'éclaircir ou délayer la pâte, & travaillez enſuite. Quand votre pâte ſera bien travaillée, tirez-la du pétrin, & la tournez rour de ſuite. Il ne faut pas qu'elle entre en levain, mais point du tout. Diſtribuez-la aux poids que les *pains* doivent avoir. Tournez les plus petits les premiers; tournez enſuite les gros. Que les bannes ou ſacs ſoient toujours frais. Que les couvertures ſoient un peu humides. Que le four ſoit très-chaud, afin que le milieu ſoit cuit. Que le four ſoit plus chaud au premier quartier qu'au dernier. On s'aſſure de la cuiſſon preſqu'à la main.

Pain en pâte, ou *quantité de pâte à employer pour avoir, après la cuiſſon, un pain d'un poids déterminé.* Un *pain* de quatre livres veut quatre livres onze onces de pâte; un *pain* de trois livres, trois livres & demie de pâte; un *pain* de ſix livres, ſix livres & trois quarts de pâte; un *pain* de huit livres, neuf livres de pâte; un *pain* de douze livres, treize livres & demie de pâte: voilà à-peu-près la regle en pâte qui détermine le poids après la cuiſſon.

Gros pain de Paris. Faites la pâte un peu plus douce que celle de Goneſſe. Il y en a qui ſubſtituent au levain, le levain de biere. Faites du reſte, comme au *pain* précédent.

Pain demi-mollet. Il ne faut en levain qu'un quart de la pâte. Il ne le faut pas laiſſer trop apprêter. Quand vous le voyez à moitié prêt, vous faites un autre levain de levure de biere. Lorſque vos levains ſont prêts, vous aurez votre eau un peu dégourdie, & en quantité proportionnée à la maſſe de votre pâte. Vous ferez votre pâte un peu ronde; vous lui donnerez deux ou trois tours. Vous prendrez un peu d'eau fraîche, que vous jetterez par-deſſus votre pâte, juſqu'à ce qu'elle vous paroiſſe aſſez douce. Vous ne la laiſſerez point entrer en levain avant que de la tourner. Cela fait, vous la diſtribuerez; vous couvrirez vos *pains* avec de la toile humide, ou des couvertures de laine. Votre pâte ne prenant point l'air, le *pain* en viendra plus jaune au four, Que votre four ne ſoit pas ſi chaud que pour le gros *pain*. Regardez de tems en tems dans le four, pour voir ſi votre fournée a aſſez de couleur. Lorſqu'elle a aſſez de couleur, vous laiſſez achever la cuiſſon à four ouvert.

Pain fendu. Prenez les rauſſures du *pain* demimollet. Renforcez-les avec de la farine. Travaillez-les bien; & diſtribuez cette pâte en *pains* de quatre livres, de deux & d'une; tournez toujours les plus petits les premiers. Fendez ceux-ci avec la main; les gros avec le bras. Placez-les dans les moules, & les moulez au four au premier quartier de la chaleur.

Pain mollet. Prenez de la pâte du *pain* demi-mollet, le quart de la pâte du *pain* mollet que vous voulez faire. Ayez du levain fait à la levure de biere. Laiſſez la pâte un peu entrer en levain; enſuite diſtribuez-la. Pour le *pain* d'une livre cuit, il faut une livre & un quart en pâte; pour un *pain* d'une demi-livre cuit, il faut dix onces en pâte. Ayez des planches & des toiles qui s'appellent *couches*, pour couvrir; tournez les *pains* les moins gros les premiers, enſuite les autres. Que votre four ne ſoit point trop chaud au dernier quartier.

Pain plat, ou autrement dit *pain manqué*. Prenez de la pâte du *pain* mollet. Remettez un peu d'eau fraîche & de farine par-deſſus. Retravaillez bien la pâte. Battez-la; mettez-la dans une corbeille; tenez-la au frais. Tournez les *pains* que vous en ferez les derniers de tous vos pains. Menagez-leur une place à bouche de four entre vos *pains* mollets. Quand ils y ſeront placés, donnez-leur un coup de main pardeſſus; & lorſque vous aurez tiré votre premier quartier, vous enfoncerez dans le four

ces

ces *pains*-ci que vous y laiſſerez achever leur cuiſſon.

Pain à la reine. Faites un bon levain à levure de biere. Quand il ſera prêt, façonnez votre pâte tout enſemble. Apres l'avoir un peu travaillée, faites les petits *pains*, qu'on appelle auſſi *pains à caffé*; travaillez votre pâte de rechef; battez-la avec la main. Levez-la du pétrin. Placez-la dans une ſebille; couvrez-la avec des ſacs ou banes. Renfoncez le reſte de votre pâte avec de la farine. Détournez enſuite une portion pour les *pains* de figuvie & pour les *pains* corops. Cela fait; achevez votre *pain* à la reine avec du beurre. Le beurre mis, travaillez-le encore un peu; enſuite tirez le pâte du pétrin; couvrez-le pour la faire entrer en levain. Alors revenez ac figovie. Vous en renforcerez la pâte un peu plus qu'au *pain* à le reine. Vous en tournerez les *pains* les derniers. Après quoi, de la ranſſure de pétrin, vous faites votre *pain* corne avec un peu de beurre. Vous en travaillez la pâte, & vous le mettez dans une ſebille. Vous ferez les *artichaux* de la même pâte que les *pains* cornes; les *pains* cornos les premiers, les artichaux les ſeconds, les *pains* à caffé les troiſiemes, les *pains* à la reine les quatriemes, les *pains* de figovie les derniers. Vous enfournez les *pains* à caffé les premiers; puis les *pains* cornos, enſuite les artichaux; après ceux-ci les *pains* à la reine; enfin les *pains* de figovie qui ſe trouveront à la bouche du four.

Pain de feſtin. Ayez un bon levain de levure de biere. Faites-en le tiers de la pâte que vous avez à préparer. Quand il ſera prêt, ayez du lait dégourdi ſeulement; delayez votre levain avec ce lait: travaillez un peu votre pâte. Enſuite prenez votre beurre & vos œufs. Ajoutez-les à la pâte. Que la pâte ne ſoit pas trop douce; faites-la bonne & ronde. Laiſſez-la entrer en levain un peu; puis tournez-la. Tournez les petits pains les premiers. Echauffez votre four doux. Le four chaud, coupez vos *pains* en *ſ* par-deſſus; dorez-les avec des œufs & les enfournez. Quand ils ſeront pris de la couleur, vous laiſſerez achever la cuiſſon à four ouvert.

Eſpiotte. Faites de grands levains; ayez-en le tiers de la pâte. Que votre pâte ſoit forte. Après l'avoir un peu travaillée, jettez-y un peu d'eau fraîche. Retravaillez & tournez ſur des ſacs. Que le four ſoit bien chaud. Enfournez les *pains* ronds les premiers, enſuite les longs, & laiſſez bien cuire: car ces *pains* ſont toujours gras en-dedans.

Pain de blé noir ou *farraſin*. Ayez de levain la moitié de ce que vous ferez de pâte. Prenez de l'eau fraîche au ſortir du puits. Faites votre pâte un peu ronde. Après l'avoir un peu travaillée, vous l'arroſerez un peu d'eau freiche; & la retravaillerez bien. Que votre four ſoit bien chaud. Vous tournerez vos *pains* tout de ſuite, les plus petits les premiers. Vous les couvrirez de ſacs humides; vous répandrez un pee d'eau fraîche ſur ces ſacs, & vous laiſſerez votre pâte ainſi diſpoſée, s'apprêter. Enſuite vous enfournerez les *pains* ronds les premiers.

Pain de blé de Turquie. Ayez du levain le tiers de la quantité de votre pâte: que votre eau ſoit dégourdie. Faites votre pâte forte. Travaillez-la bien. Tirez-la du pétrin; tournez la tout de ſuite, non ſans l'avoir bien broyée ſur le pétrin; applatiſſez les *pains* ronds. Couvrez-les tous de ſacs humides. Que votre four ſoit bien chaud. Laiſſez vos *pains* s'apprêter; enſuite enfournez. Laiſſez long-tems au four; ce *pain* devient très-jaune.

La bonne façon de *pain* tient donc à la juſte quantité du levain, à la juſte quantité d'eau; ſur-tout au travail long qui diſtribue également le levain & l'eau dans toute la maſſe, & à la cuiſſon convenable. Sans levain le *pain* eſt matte; avec le levain ſans eau le pain eſt matte; avec du levain & de l'eau ſans travail, le *pain* eſt matte; avec du levain, de l'eau & du travail, ſans juſte cuiſſon, même défaut; il eſt encore matte. Ces quatre conditions ſont donc néceſſaires pour rendre le pain léger & plein d'yeux. Quelle eſt celle qui y contribue le plus? cela peut être auſſi difficile qu'inutile à décider.

PAIN, (*Juriſprudence.*) dans cette matiere ſe prend quelquefois pour *jouiſſance*. Etre en *pain*, dans les coutumes de Hainaut & de Mons, c'eſt être ſous la puiſſance de ſon pere: comme être hors de *pain*, ſignifie *être hors de cette puiſſance, mettre hors de pain, émanciper*. (*A*)

PAIN D'ACIER, (*Comm.*) c'eſt une ſorte d'acier qui vient d'Allemagne; il eſt différent de celui que l'on appelle *acier en bille*.

PAIN D'AFFINAGE, (*Fonderie de métaux.*) c'eſt ainſi qu'on nomme la petite portion de matiere d'argent qui reſte toujours dans le fond de la coupelle; on l'appelle autrement *plaque*.

PAIN BENI, (*Hiſt. eccléſ.*) c'eſt un *pain* que l'on bénit tous les dimanches à la meſſe paroiſſiale, & qui ſe diſtribue enſuite aux fideles.

L'uſage étoit dans les premieres ſiecles du chriſtianiſme, que tous ceux qui aſſiſtoient à la célébration des ſaints myſteres participoient à la communion du *pain* qui avoit été conſacré; mais l'Egliſe ayant trouvé de l'inconvénient dans cette pratique, à cauſe des mauvaiſes diſpoſitions où pouvoient ſe trouver les chrétiens, reſtraignit la communion ſacramentelle à ceux qui s'y étoient duement préparés. Cependant pour conſerver la mémoire de l'ancienne communion, qui s'étendoit à tous, on continua la diſtribution d'un pain ordinaire, que l'on bénifioit, comme l'on fait de nos jours.

Au reſte, le goût du luxe & d'une magnificence onéreuſe à bien du monde, s'étant gliſſé juſque dans le pratique de la religion, l'uſage s'eſt introduit dans les grandes villes de donner au lieu de *pain*, de gâteau plus ou moins délicat, & d'y joindre d'autres accompagnemens coûteux & embarraſſans; ce qui conſtitue les familles médiocres en des dépenſes qui les incommodent, & qui ſeroient employées plus utilement pour de vrais beſoins. On ne croiroit pas, ſi on ne le montroit par un calcul exact, ce qu'il en coûte à la nation tous les ans pour ce ſeul article.

On ſait qu'il y a dans le royaume plus de quarante mille paroiſſes où l'on diſtribue du *pain bénit*, quelquefois même à deux grand'meſſes en un jour, ſans compter ceux des confiſéries, ceux des différens corps des arts & de négoce. J'en ai vu fournir vingt-deux pour une fête par les nouveaux maîtres d'une communauté de Paris. On s'étonne qu'il y ait tant de miſere parmi nous; & moi en voyant nos extravagances & nos folies, je m'étonne bien qu'il n'y en ait pas encore davantage.

Quoi qu'il en ſoit, je crois qu'on peut du ſoit au foible, eſtimer la dépenſe du *pain bénit*, compris les embarras & les annexes, à quarante ſous environ pour chaque fois qu'on le préſente. S'il en coûte un peu moins dans les campagnes, il en coûte beaucoup plus dans les villes, & bien des gens trouveront mon appréciation trop foible; cependant quarante mille *pains* à 40 ſ. piece, ſont quatre-vingt mille livres, ſomme qui multipliée par cinquante-deux dimanches; fait plus de 4 millions par an, ci 4000000 liv.

Qui empêche qu'on n'épargne cette dépenſe au public? On l'a déja dit ailleurs, le *pain* ne porte pas plus de bénédiction que l'eau qu'on emploie pour le bénir; & par conſéquent on peut s'en tenir à l'eau, qui ne coûte rien, ſupprimer la dépenſe du *pain* laquelle devient une vraie perte. (*t*)

Par

(t) On trouve dans les anciens Eccléſiaſtiques deux manieres, dont on avoit coutume de diſtribuer le pain au Peuple dans les premiers ſiecles de l'Egliſe: dans la premiere on prenoit une portion de pain des offrandes que tous les fideles faiſoient à l'autel, on la donnoit à bénir à un prêtre, & on la diſtribuoit enſuite à ceux qui n'avoient pas participé à la divine Euchariſtie, pour marque de l'union & paix, qui réciproquement devoient regner parmi les fideles à qui ſe faiſoit cette diſtribution. Les fideles donc à qui on donnoit ce pain au lieu de l'Euchariſtie, le recevoient avec beaucoup de dévotion & de piété de la main de prêtre en très-petite portion, comme on le voit dans le Concile de Nantes can. 9. *de oblationibus quas offerunt fideles ad Euchariſtiam, vel certe de his presbyter consecrare panes vasibus habeat in vasa mundis, ut poſt missarum ſolemnia, qui communicare non ſurrexerunt ſaltem panes vasa die Dominico, & in diebus feſtis eulogia accipiant*: on lit le même décret dans le Cérémoniaire d'Amour adreſſé à les prêtres. Si le pain béni que le prêtre diſtribuoit, devoit donc être tout partagé en petites portions, dans un vaſe très-propre, il en devoit le recevoir avec beaucoup d'humilité & de dévotion au rapport de François le Roy dans ſon traité *du Sacrifice Euchariſtique*. t. *cap.* 13. on ne voit pas que la quantité immenſe de pain qu'on diſtribue de nos jours dans les fêtes ſolennelles qu'on célebre, ait rapport aux éulogies des premiers tems de l'Egliſe. C'eſt pourquoi, ſauf toujours le meilleur avis des ſavans, il paroît preſque vraiſemblable que cette quantité exceſſive de pain qu'on diſtribue dans quelque fête ſolennelle ſelon la coutume des pays, ait rapport aux feſtins qu'avoient coutume de faire les fideles dans des principales ſolennités, auxquels on donnoit le nom d'*Agapes*. On les faiſoit ayec tant de piété & de dévotion, que Pline fecond ne put s'empêcher de les recommander dans ſes lettres à Trajan. Ces feſtins ſe faiſoient dans les égliſes, & les riches faiſoient de grandes dépenſes pour les mets qu'ils préparoient: on y appelloit les pauvres, auxquels on faiſoit part du bien qu'avoient ceux-là. Tertullien en parle en ces termes dans ſon Apologétique *c.* 39. *Cœna noſtra de nomine rationem habet: vocatur enim Agape, quod vocatur dilectio apud Graecos; quantiſumper ſumptibus conſtet, lucrum eſt, pietate nomine facere ſumptum; ſiquidem inopes*

pas

Par la même occaſion, diſons un mot du luminaire. Il n'y a guere d'apparence de le ſupprimer tout-à-fait; nous ſommes encore trop enfans, trop eſclaves de la coutume & du préjugé, pour ſentir qu'il eſt des emplois de bien plus utiles & plus religieux, que de brûler des cierges dans une égliſe. Néanmoins tout homme éclairé conviendra qu'on peut épargner les trois quarts du luminaire qui ſe prodigue aujourd'hui, & qui n'eſt proprement qu'une pieuſe décoration. Cela poſé, il y a dans le royaume plus de quarante mille égliſes en paroiſſes; on en peut mettre au pareil nombre pour les égliſes collégiales, couvens, communautés, *&c.* ce qui fait quatre-vingt mille égliſes pour le tout. J'eſtime de plus ao moins l'épargne du luminaire qu'on peut faire en chacune à 30 liv. par année; cette ſomme, bien que modique multipliée par 80000 égliſes, produit 4 millions par an. Voilà donc avec les quatre millions ci-deſſus, une perte annuelle de huit millions dans le royaume; & cela pour de petits objets & de menus frais auxquels on n'a peut-être jamais penſé, ci . . . . . 8000000 livres.

Combien d'autres inutilités coûteuſes en ornemens ſuperflus, en ſonneries, proceſſions, repoſoirs, *&c. Populus hic labiis me honorat, cor autem eorum longè eſt a me* Matt. xv. 8.

La religion ne conſiſte pas à décorer des temples, à charmer les yeux ou les oreilles; mais à révérer ſincérement le créateur, & à nous rendre conformes à Jeſus-Chriſt. Aimons Dieu d'un amour de préférence, & craignons de lui déplaire en violant ſes commandemens; aimons notre prochain comme nous-mêmes, & ſoyons en conſéquence toujours attentifs à lui faire du bien, ou du moins toujours en garde pour ne lui point faire de mal; enfin rempliſſons le devoir de notre état: voilà préciſément la religion que Dieu nous preſcrit, & c'eſt celle-là ſeule juſte que les hommes ne pratiquent point; mais ils tâchent de compenſer ces manquemens d'une autre maniere: ils ſe mettent en frais, par exemple, pour la décoration des autels, & pour la pompe des cérémonies; les ornemens, le luminaire, le chant, la ſonnerie ne ſont pas épargnés; tout cela fait proprement l'ame de leur religion, & la plûpart ne connoiſſent rien au-delà. Piété groſſiere & trompeuſe, peu conforme à l'eſprit du Chriſtianiſme, qui n'inſpire que la bienfaiſance & la charité fraternelle!

Que de biens plus importans à faire, plus dignes des imitateurs de Jeſus-Chriſt! Combien de malheureux, eſtropiés, infirmes, ſans ſecours & ſans conſolation! Combien de pauvres honteux ſans fortune & ſans emploi! Combien de pauvres ménages accablés d'enfans! Combien enfin de miſérables de toute eſpece, & dont le ſoulagement devroit être le grand objet de la commiſération chrétienne! objet par conſéquent à quoi nous devrions conſacrer tant de ſommes que nous prodiguons ailleurs ſans fruit & ſans néceſſité. (*a*)

PAIN, *en terme de Cirier*, c'eſt un morceau de cire plat & rond, à qui il ne manque plus pour être parfaitement blanc, que d'être mis encore une fois ſur les toiles. *Voyez* TOILES, *& l'article* BLANCHIR.

PAIN, (*mettre en*) *en terme de Blanchiſſerie*, eſt l'action de former des morceaux de cire plats & ronds, quand la matiere a acquis un certain degré de blancheur. Cela ſe fait en verſant la cire fondue pour la troiſieme fois ſur des moules nommés pour cela *planches à pain*. *Voy.* PLANCHES A PAIN, *& l'artic.* BLANCHIR.

PAIN DE BOUGIE, (*Cirerie.*) c'eſt la bougie filée que l'on a tortillée ou pliée d'une certaine maniere, pour s'en pouvoir ſervir plus commodément.

PAIN A CHANTER, (*Oublieur.*) c'eſt du *pain* ſans levain qui ſert à la conſécration dans le ſacrifice des Catholiques. Il eſt fait de la plus pure farine de froment entre deux plaques de fer gravées en forme de gaufres, que l'on frotte un peu de cire blanche, pour empêcher que la pâte n'y tienne. Ce ſont les Puiſſiers-Oublieurs qui font les *pains à chanter*. Il y a des maîtres qui vivent de ce métier.

PAIN DE CHAPITRE, (*terme eccléſiaſtiq.*) on lit dans la ſatyre Menippée: il n'eſt pas d'avoir un roi légitime, *etiam* diſcole, pourvu qu'il nous laiſſe le *pain de chapitre* & le purgatoire. On appelle *pain de chapitre* celui qu'on diſtribue tous les jours aux chanoines dans quelques égliſes. Il étoit autrefois ſi excellent, qu'on appelloit *pain de chapitre* les meilleures choſes „ S'il eſt „ queſtion, dit Henri Etienne, de parler d'un pain ayant „ toutes les qualités d'un bon & franc *pain*, (votre tel „ que celui de la ville Eretiſſe, pour lequel Mercure „ prenoit bien la peine de deſcendre du ciel, & en venir faire proviſion pour les deux, ſi nous en croyons „ le poëte Archeſtrate), ne faut il pas venir au *pain de* „ *chapitre*, je dis au vrai *pain de chapitre*, dont celui „ que vendent à Paris les boulangers, a retenu le nom, „ mais non la bonté, ſinon qu'en partie „. Ainſi l'auteur de la ſatyre a entendu, ſous le nom de *pain de chapitre*, les grands biens dont les eccléſiaſtiques ſont en poſſeſſion. *Richelet.* (*D. J.*)

PAIN CONJURÉ, étoit un *pain* d'épreuve fait de farine d'orge, que les Anglois, Saxons donnoient à manger à un criminel non convaincu, après que le prêtre avoit proféré des imprécations ſur ce *pain*; perſuadés que s'il étoit innocent, le *pain* ne lui ſeroit point de mal; mais que s'il étoit coupable, il ne pourroit l'avaler, ou qu'après l'avoir avalé il ſouffriroit. *Voy.* PURGATION, EPREUVE, *&c.*

Le prêtre qui faiſoit cette cérémonie, demandoit à Dieu dans une priere faite exprès, „ que les mâchoires „ du criminel reſtaſſent roides, que ſon goſier s'étreſſit, „ qu'il ne pût avaler, & qu'il rejettât le *pain* de ſa bouche „. *Voy.* JUGEMENT DE DIEU: ORDALIE, *&c.*

PAIN A COUCOU (*Botan.*) *voyez* ALLELUIA.

PAIN A COUCOU, *ou* ALLELUIA, (*Mat. médic.*) plante. *Voyez* ALLELUIA, *Médec.* cette plante a les mêmes qualités extérieures & les mêmes vertus que l'oſeille. *Voyez* OSEILLE, *Mat. méd. & Diete.*

PAIN DE CHAIR, (*Boudonnier.*) c'eſt un morceau de crain de forme quarrée, arrondie, long de ſix pouces, & épais de trois à quatre.

PAIN D'ÉPICE, eſt un pain de miel & de farine de ſeigle. Avant d'employer le miel dans le *pain d'épice*, il faut qu'il ait bouilli long tems, & qu'on l'ait bien écumé. On y détrempe la farine de ſeigle pendant qu'il eſt encore chaud, avec une eſpece de gache exprès.

Le *pain d'épice* peut ſervir utilement *en Chirurgie*; il tient lieu de cataplaſme maturatif dans la formation des abſcès qui ſurviennent dans la bouche, à la racine des dents, & aux gencives entre les mâchoires & les joues. On coupe une tranche de *pain d'épice*, de l'épaiſſeur d'un écu de ſix livres, & de la grandeur convenable: on la trempe dans du lait chaud, & on l'applique ſur les tumeurs inflammatoires diſpoſées à ſuppuration. Ce topique n'a aucun déſagrément; il tient ſans aucun moyen ſur le lieu malade, & il remplit parfaitement les intentions de l'art en favoriſant celles de la nature. *Voyez* MATURATIF *&* MATURATION, SUPPURATIF *&* SUPPURATION. *Voyez pour le cas particulier*, l'article *maladies des gencives*, à la ſuite du *mot* GENCIVES. (*Y*)

PAIN-

---

1 *pas quoique ſes rafraîchiſſemens ſoient innocens.* Et S. Auguſtin contre Fauſte Liv. 20. *Agapes noſtræ pauperes paſcunt ſive ſaginant, ſive carnibus . . . quamvis autem plerumque in Agapibus etiam vermes pauperibus projiciantur, miſericordiam chriſtianorum, ſimilem dicitis ſacrificiis paganorum.* S. Chryſoſtome fait auſſi mention des *Agapes* dans ſes commentaires ſur la premiere lettre aux Corinthiens. Ces *Agapes* célébrées en faveur des pauvres donnerent occaſion aux anciens d'appeller les aumônes feſtins, au rapport du Cange dans ſon gloſſaire de la baſſe & moyenne latinité, au mot *Agapes*. Mais comme le ſort des choſes humaines eſt de dégénérer toujours de mal en pire, il a fallu dans la ſuite ſupprimer ces *Agapes* & les bannir des Egliſes à cauſe des indécences qui ſe commettoient à l'occaſion de ces feſtins dans un lieu ſacré, de telle maniere qu'on les fit auſſi des maiſons particulieres dans le ſaint des tems, n'y ayant peut-être aujourd'hui de reſte de cet uſage, que la diſtribution du pain qui ſe fait parmi nous certains jours de fêtes ſolennelles. Mais on ne ſauroit changer ce pain béni, ſoit qu'il tienne lieu des Agapes ou des Eulogies, en eau quelque bénite quelle ſoit, ſans en changer le ſymbole, & faire rire le monde, quelque remede qu'on doive apporter aux excès & aux abus. (*W*)

(*a*) L'idée que les Chrétiens ont de rendre le culte à Dieu par l'éclat du luminaire qu'ils font certains jours de fêtes ſolennelles de l'année, eſt très-ancienne dans l'égliſe, parce que S. Jérôme de ſon tems même réfutoit Vigilance qui ſe mocquoit des lumieres qu'on faiſoit devant les ſaints autels pour célébrer la mémoire des Martyrs. *Conſobrinus*, dit contre lui le S. Docteur, *conſobrinus quemdam & Apoſtoli, quod penna augustum, ſed Domino vase corrupti ſunt. neque enim Chriſtus indignos aſſumpſit, aut Martyres tantum amavit, & tamen ille maluit in honorem Chriſti hoc fecit devotioque mentis eius recipitur, & quicumque autendunt certos fenerandi fidem ſanctæ habent mercedem.* Si on fait tant de magnificences à la naiſſance d'un Prince, quand l'homme avec raiſon obligé d'honorer autant qu'il peut & autant qu'il doit, celui qui repréſente Dieu ſur terre; il ne paroît pas convenable qu'on doive rendre à Dieu même cet honneur qui eſt peut-être fort inférieur à celui qu'on fait à une créature, la terre & tout ce qu'elle contient appartiennent à Dieu; le monde & tous ſes habitans ſont à lui: ſera donc que nous paroiſſe ſimples avec magnificence, nous rendons à Dieu ce qui eſt de Dieu. (*W*)

PAIN-D'ÉPICIER, qui fait & vend du *pain* d'épice. Les *pains-d'épiciers* compoſent une communauté fort ancienne à Paris. Leurs ouvrages étoient fort à la mode avant que les Pâtiſſiers fuſſent érigés en corps de jurande: mais la pâtiſſerie d'invention plus moderne, & plus variée dans ſes ouvrages, a prévalu ſur le *pain* d'épice, quoiqu'il ſoit beaucoup plus ſain que la pâtiſſerie qui eſt lourde & peſante.

PAIN FOSSILE, (*Hiſt. nat.*) *artolithus*, *panis daemonum*; quelques auteurs ont donné ce nom à des pierres à qui la nature a donné la forme d'un *pain*. Il s'en trouve de fort grande enſemble dans le voiſinage de la ville de Rothweil; on dit qu'il s'en trouve auſſi dans les montagnes des environs de Boulogne en Italie. On en a rencontré qui paſſoient pluſieurs quintaux dans le voiſinage d'Ilefeld, près de Nordhauſen, dans le Hartz. On aſſure que dans la grotte de Baumann au Hartz, on voit une cavité ſemblable à un four, dans laquelle ſont pluſieurs *pains* ou gâteaux. Il y a encore pluſieurs autres endroits où l'on a trouvé de ces prétendus *pains*, & même des biſcuits foſſiles, que quelques perſonnes ont eu la ſimplicité de regarder comme des *pains* pétrifiés; qui n'ont pris cette forme que par haſard, & qui ſont de vrais jeux de la nature propre à amuſer ceux qui ne cherchent que le ſingulier & non l'inſtruction dans l'hiſtoire naturelle. *Voyez* Bruckmanni *epiſtol. itineraria. Centuria I. epiſt.* 66.

PAIN DE LIE, (*Vinaigriers.*) c'eſt la lie ſeche que les Vinaigriers tirent de leurs preſſes, après en avoir exprimé tout le vin pour faire leur vinaigre. Les Chapeliers ſe ſervent auſſi du *pain de lie* pour la fabrique de leurs chapeaux. *Savary.*

PAINS DE LIQUATION, (*Métallurgie.*) ce ſont les gâteaux de cuivre qui reſtent ſur la fourneau de liquation, après que le plomb & l'argent en ont été dégagés. On les nomme auſſi *pieces de liquation*. Voyez *les articles* LIQUATION & CUIVRE.

PAIN DE MUNITION, eſt *à la guerre*, le pain qu'on diſtribue aux troupes en campagne, & qui contient deux rations. *Voyez* RATION & MUNITIONS. (*Q*)

PAIN DE POURCEAU, (*Botan.*) *cyclamen*; genre de plante à fleur monopétale, ronde, en forme de roſette, & découpée ordinairement en cinq parties recourbées en haut. Le piſtil ſort du calice; il eſt attaché comme un clou à la partie poſterieure de la fleur, & il devient dans la ſuite un fruit preſque rond & membraneux, qui s'ouvre de pluſieurs façons, & qui renferme des ſemences le plus ſouvent oblongues, anguleuſes & attachées à un placenta. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Il contient trente eſpeces, dont la plus commune eſt nommée *cyclamen orbiculato folio*, *inferne purpuraſcente*, dans les *I. R. H.* 154.

Sa racine eſt ſphérique, épaiſſe, charnue, un peu applatie, noirâtre en dehors, blanchâtre en dedans, & garnie de fibres noirâtres. Sa ſaveur eſt âcre, piquante, brûlante, déſagréable, ſans odeur, ſes feuilles nombreuſes, preſque rondes, portées ſur des queues longues d'environ une palme, ſont aſſez ſemblables aux feuilles de cabaret; cependant moins épaiſſes, d'un verd foncé en deſſus; parſeme de quelques taches blanches, de couleur de pourpre en deſſous, un peu limées à leur bord.

Ses fleurs panchées vers le terre, ſont portées ſur des pédicules longs & tendres; elles ſont d'une ſeule piece en roſette, taillées en maniere de godet, de couleur pourpre clair ou foncé, & d'une odeur ſuave. Leur calice eſt partagé en cinq quartiers; il en ſort un piſtil attaché à la partie poſtérieure en maniere de clou; ce piſtil eſt porté ſur un pédicule faiſant pluſieurs ſpirales. Après que la fleur eſt tombée, il ſe replie juſqu'à ce qu'il touche la terre ſur laquelle il croît, & devient un fruit preſque ſphérique, membraneux, & qui s'ouvre en pluſieurs parties. Il renferme de graines oblongues, anguleuſes, d'un brun jaunâtre, attachées à un placenta.

Cette graine ſemée dans la terre ne germe pas, mais elle ſe change en un tubercule, qui en une racine qui pouſſe des feuilles. Dans la ſuite ſes fleurs paroiſſent ſur la fin de l'été, ou au commencement de l'automne; enſuite ſes feuilles ayant doré tout l'hiver, ſe perdent en Avril ou en Mai. On cultive cette plante dans nos jardins. Ses racines ſont d'uſage. (*D. J.*)

PAIN DE POURCEAU, (*Mat. médic.*) la racine de cette plante, qui eſt ſa ſeule partie uſuelle, eſt, d'une ſaveur âcre, brûlante, déſagréable lorſqu'elle eſt fraîche. Cette ſaveur diſparoît preſqu'entierement par la deſſication. Cette racine eſt indolore.

Soit fraîche, ſoit ſeche, c'eſt un très-violent purgatif hidragogue, que les payſans les plus robuſtes peuvent prendre cependant juſqu'à la doſe d'un gros en infuſion, & juſqu'à celle de demi-once en décoction; mais même dans ces ſujets très-vigoureux, elle excite ſouvent des inflammations à l'œſophage, & dans tout le trajet inteſtinal. *Voyez* PURGATIF.

On ſe ſert auſſi extérieurement de cette racine. Elle eſt comptée parmi les plus puiſſans réſolutifs & apéritifs. Elle poſſede même ces vertus auſſi-bien que la qualité purgative à un degré qui les rend capables de porter leur action juſques ſur les parties intérieures, lorſqu'on l'applique ſur les régions qui contiennent ces parties. Etant appliquée, par exemple, en forme de cataplaſme ſur les régions de la rate, elle paſſe pour en fondre les tumeurs. Si on frotte le ventre avec ſa décoction un ſoir, elle lâche le ventre, tue les vers, fait revenir les regles, peut chaſſer la fœtus mort & l'arriere-faix, & a tous les effets propres aux purgatifs violens.

C'eſt à cette plante que doit ſon nom l'onguent appellé *de arthanita*, qui eſt compoſé d'ailleurs de tous les purgatifs végétaux les plus violens; ſavoir, la coloquinte, le concombre ſauvage, le glayeul, la ſcammonée, le turbith, le garou, l'aloès, l'euphorbe, la marroute; de pluſieurs gommes, réſines & d'aromates exotiques les plus âcres, tels que la poivre long & la gingembre; onguent qui étant appliqué ſur le creux de l'eſtomac, fait vomir, qui vuide puiſſemment les eaux des hydropiques par les ſelles & par les urines, ſi on en frotte la région ombilicale & celle des reins; qui excite les regles, ſi on l'applique au pubis & à la région hypogaſtrique, qui eſt un inſigne fondant des tumeurs skirrheuſes, &c. & qui agit, malgré toutes ces certus, un fort mauvais remede. (*b*)

PAIN DE PROPOSITION, (*Critiq. ſac.*) les *pains de propoſition* étoient des *pains* qu'on offroit tous les ſamedis ſur la table d'or poſée dans le ſaint: *ponet ſuper menſam* panes propoſitionis *in conſpectu meo*, Exod. 25. 30. Il devoit y en avoir douze, au mémoires des douze tribus, au nom deſquelles ils étoient offerts. Ces pains ſe faiſoient ſans levain; on les préſentoit tout chauds chaque jour de ſabbat, & en même tems on ôtoit les vieux, qui devoient être mangés par des prêtres, à l'excluſion des laics, à qui il étoit défendu d'en manger; c'eſt ce qui faiſoit appeller le pain de propoſition *panis ſanctus*, I. Reg. *xxj.* 4.

Les anciens Hébreux cuiſoient leur *pain* ſous la cendre, & quelquefois on le faiſoit cuire avec de la bouſe de vache allumée. *Voyez encore* PROPOSITION, *pains de*. (*D. J.*)

PAIN DE REIMS, les pains d'épiciers donnent ce nom à des *pains* qu'ils font ſelon la maniere qu'on en fait dans la ville de Reims, avec de la pâte d'aſſortiment, que l'on aſſaiſonna d'écorce-de-citron, d'anis, d'épices, &c.

PAIN DE RIVE, (*terme de Boulanger.*) c'eſt du *pain* qui n'a point de biſeau, ou qui en a très-peu. Il en manquera pas, dit Moliere dans ſon Bourgeois-Gentilhomme, *act. IV. ſcène I.* de vous parler d'un *pain de rive*, relevé de croûtes eroquantes ſous la dent.

PAIN DE ROSES, *en Pharmacie*, remede compoſé avec les roſes, tamiſées & comme pétries en forme de *pain*, que l'on trempe dans le vin ou dans le vinaigre.

On s'en ſert dans la diarrhée, dans la dyſſenterie, dans le vomiſſement, & dans les épuiſemens des humeurs après les remedes généraux.

On applique avec un heureux ſuccès un *pain de roſes* que l'on a fait tremper dans le vin rouge; dans le cas d'une indiſpoſition chaude, on le mettra trempé dans une liqueur compoſée d'oxicrat & d'une eau calmante.

Voici comme on s'en ſert;

Prenez encens, maſtic, roſes, corail rouge; de chacun gros: mettez-les en poudre; ſaupoudrez-en un *pain de roſes* qui aura trempé dans l'eau-roſe avec une troiſieme partie de vinaigre, ou dans du vinaigre roſat: appliquez-le chaudement ſur le bas-ventre.

On le laiſſe pendant trois heures ſur la partie, que l'on frotte enſuite avec un peu d'huile de lin ou d'emandes douces, ou d'huile roſat.

PAIN DE ROSES, (*Parfumeur.*) on le nomme auſſi *chapeau de roſes*; c'eſt le marc des roſes qui reſte dans les alembics après qu'on en a tiré l'eau, l'huile eſſentiée, & le ſel volatil.

PAIN, *terme de Potier de terre*, n'eſt proprement la terre en motte telle qu'elle vient chez le potier, qui ne lui a encore donné qu'une façon.

PAIN DE SAVON, (*Savonnerie.*) on l'appelle plus ordinairement *table de ſavon*; c'eſt du ſavon dreſſé dans des moules d'un pié & demi en quarré, & d'environ trois pouces de hauteur; il y a cependant quelque différence entre la table & le *pain de ſavon*, le table s'entendant

dant du ſavon au ſortir du moule, & le *pain* lorſque la table a été coupée en morceaux. *Savary.*

PAIN DE SUCRE, (*Raffinerie.*) c'eſt du ſucre affiné, que l'on dreſſe dans des moules de figure conique, & que l'on vend enveloppé de gros papier bleu ou gris: les *pains de ſucre* peſent 3, 4, 5, juſqu'à 12 livres.

PAINBŒUF, (*Géog. mod.*) bourgade de France, dans la Bretagne, ſur la rive gauche de la Loire, à 6 lieues au-deſſous de Nantes; c'eſt-là que les plus gros vaiſſeaux demeurent à rade, ne pouvant pas aller juſqu'à Nantes: on n'y voit qu'hôtelleries & cabarets. (*D. J.*)

PAINE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ſixieme mois des Coptes, qui répond à notre mois de Juin; ils l'appellent auſſi *hanna*, & les Abyſſins *penai* & *penni*.

PAINES, ou PESNES, ou PEINES, ſ. f. (*Art méchan.*) morceaux de drap ou d'étoffe de laine, dont les Corroyeurs font leur gipon. *Voyez* GIPONS, *Corroyeur*.

PAJOMIRIOBA, ſ. f. (*Botan. exot.*) nom donné par Piſon à un petit arbriſſeau légumineux du Brélil, que Tournefort appelle *caſſia americana fuſtida, foliis oblongis glabris*, en françois le caſſier puant, *ſenna occidentalis, odore epii viroſo, orobi pannonici foliis mucronatis, glabra*. Hort. *Lugd. Bat.*

Il pouſſe de ſa racine pluſieurs tiges, longues d'environ trois piés, ligneuſes, vertes, noueuſes, diviſées chacune en beaucoup de rameaux, & chaque rameau portant huit à neuf feuilles rangées vis-à-vis l'une de l'autre, par paires ſur une côte, aſſez longues, pointues; ſes fleurs naiſſent au ſommet des rameaux, petites, compoſées chacune de cinq feuilles ſemblables à celles de la caſſe, mais plus petites & tout à-fait jaunes: à ces fleurs ſuccedent de gouſſes longues de cinq ou ſix pouces, rondes, un peu applaties, courbées; elles prennent en mûriſſant une couleur brune; la racine de la plante eſt longue, groſſe de deux pouces, ligneuſe, droite, de couleur jaunâtre en-dehors, blanche en-dedans, ſans odeur ni goût apparent: ſe ceſſier fleurit toute l'année; ſes feuilles ſont purgatives & d'un goût très-deſagréable. (*D. J.*)

PAJONISTES, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) nom que les Proteſtans ont donné aux ſectateurs de Pajon; ce Pajon parut parmi les Calviniſtes; il reſſuſcita ſur l'Arminianiſme. Ceux d'entre les miniſtres que la diverſité des ſentimens de Calvin ſur la grace efficace & la prédeſtination avoit révoltés, embraſſerent ſes ſentimens, qui furent condamnés à Rotterdam en 1686, dans un ſynode appellé *le ſynode Wallon*.

PAIPAZOCA, ſ. m. (*Botan. exot.*) arbriſſeau de Malabar toujours verd. Il porte des baies plates, rondes, vuides, contenant quatre noyaux. On fait dans le pays, de ſes feuilles, de ſes racines, & de ſon fruit, bouillis dans de l'eau, un apoſeme qu'on vante contre la goutte. (*D. J.*)

PAIR, (*Arithm.*) adj. c'eſt une des branches de la diviſion la plus ſimple & la plus générale des nombres. Un nombre *pair* eſt celui qui ſe peut *exactement* diviſer par 2.

Tout nombre *pair* eſt eſſentiellement terminé vers la droite par un chiffre *pair* ou par 0; car ceux qui précedent étant tous des multiples de $10 = 5.2$, ſont conſéquemment diviſibles par 2, & juſque-là le nombre eſt *pair*. Pour qu'il reſte tel, il faut donc que le dernier chiffre ait lui-même la propriété, ou du-moins qu'il ne l'altere point, c'eſt-à-dire qu'il ſoit *pair* ou 0.

Un nombre *pair* devient *impair* par l'addition ou par la ſouſtraction de l'unité; car dès-là la diviſion *exacte* par 2 ne peut plus avoir lieu.

Deux nombres ſont dits *du même nom*, quand ils ſont tous deux *pairs* ou tous deux impairs; & de *différens noms*, quand l'un étant *pair* l'autre eſt impair. Un nombre *pair* étant combiné avec un autre nombre quelconque *a*; ſi c'eſt par *addition* ou par *ſouſtraction*, la ſomme ou la différence ſont de même nom que *a*.

Si c'eſt par *multiplication*, le produit eſt toujours *pair*.

De-là même il ſuit qu'un nombre *pair* ne peut *diviſer* exactement un nombre *impair*, car il ne peut diviſer que ce qu'il a produit.

S'il s'agit d'*exaltation* & d'*extraction*, une racine exprimée par un nombre *pair* donne une puiſſance de même nom, & réciproquement.

Telles ſont les principales propriétés du nombre *pair* pris en général.

On pourroit demander ici à quel nom il convient de rapporter 0.... Il eſt certain qu'il n'eſt ni nombre *pair* ni nombre impair, puiſqu'il n'eſt point *nombre* ni grandeur; mais à le conſidérer purement comme figue ou chiffre, on ne peut s'empêcher de reconnoître que tous les caractères de *pair* lui conviennent parfaitement.

1°. Il détermine à être *pair* le nombre qu'il termine.

2°. Il devient impair, & même *nombre* impair par l'addition ou par la ſouſtraction de l'unité.

3°. Il eſt, par lui-même, & ſans être aſſocié à d'autres chiffres, habile à figurer en certaines progreſſions arithmétiques, comme dans celle-ci (0 *at.* 2 *m.* 3*at*, &c.) & il y figure toujours comme terme *pair*. En effet, ſi *at* eſt *pair*, les termes de la progreſſion le ſont tous, & par conſéquent celui que repréſente u: ſi *at* eſt *impair*, les termes de la progreſſion ne ſont *pairs* que de deux-en deux, mais u appartient invariablement à la ſuite des termes *pairs*.

Mſir ∞, ou l'infini, de quel nom ſera-t-il? Dans cette ſuite, par exemple, (0. 1. 2..... ∞) le nombre des termes eſt-il *pair* ou impair? On ne peut prendre parti ni d'un ni d'autre côté, qu'on ne s'expoſe à des objections accablantes. On pourroit dire qu'il n'eſt ni l'un ni l'autre en particulier, & qu'il eſt tous les deux enſemble. Si cela n'eſt pas clair, qu'on faſſe attention qu'il s'agit de l'infini.

Ce qu'on ne peut au reſte déterminer pour *le moins*, ſe détermine avec la plus grande facilité pour *le plus*. Cette autre ſuite (— ∞.....—2.—1. 0. 1. 2.... ∞), infinie des deux côtés, eſt plus grande que la premiere. Or il eſt évident que le nombre des termes y eſt impair, puiſqu'elle a un terme du *milieu*, autour duquel deux termes quelconques, pris à égales diſtances chacun de ſon côté, donnent des ſommes égales entr'elles.

Il ſuit que, ſi l'on ſupprime le terme 0, les termes reſtans ſeront en nombre *pair*; mais on n'en peut rien conclure pour le nom particulier de chacune des deux ſuites oppoſées priſes ſéparément, parce qu'une ſomme *paire* eſt tout auſſi-bien celle des deux impairs que des deux *pairs*. *Article de M.* RALLIER DES OURMES.

PAIR ou NON, (*Jeux d'haſard.*) s'il y a quelque choſe qui paroiſſe communément conteſtable, c'eſt qu'au jeu de *pair ou non*, lorſqu'on vous préſente une main fermée pleine de jettons, & que l'on vous demande ſi le nombre en eſt *pair ou non pair*, il vaut autant répondre l'un que l'autre; car certainement il y a autant de nombres *pairs* que d'*impairs*; cette raiſon ſi ſimple déterminere tout le monde. Cependant à y regarder de plus près, cela ne ſe trouve plus ainſi, tant ces ſortes de queſtions ſur les probabilités ſont délicates. M. de Mairan a trouvé qu'il y avoit de l'avantage à dire *non-pair* plûtôt que *pair*.

Les jettons, cachés dans la main du joueur qui propoſe le pari, ont été pris au haſard dans un certain tas, que le joueur a pû même prendre tout entier. Suppoſons que ce tas ne puiſſe être qu'*impair*. S'il eſt 3, le joueur n'y peut prendre que 1 ou 3, ou 3 jettons; voilà donc deux cas où il prend des nombres *impairs*, & un ſeul où il prend un nombre *pair*. Il y a donc 2 à parier contre 1 pour l'*impair*, ce qui fait un avantage de $\frac{1}{3}$. Si le tas eſt 5, le joueur y peut prendre trois *impairs* & ſeulement deux *pairs*; il y a 3 à parier contre 2 pour l'*impair*, & l'avantage eſt d'un dixi. De même ſi le tas eſt 7, on trouvera que l'avantage de l'*impair* eſt $\frac{1}{4}$, de ſorte que tous les tas *impairs*, les avantages de l'*impair* correſpondans à chaque tas, ſeront la ſuite d'$\frac{1}{1}, \frac{1}{2}, \frac{1}{3}, \frac{1}{4}, \frac{1}{5}$, où l'on voit que le tas 1 donneroit un avantage infini, y ayant 1 à parier contre 0, parce que les dénominateurs de toutes ces fractions diminuées de l'unité, expriment le ſort du *pair* contre l'*impair*.

Si on ſuppoſe au contraire que les tas ne puiſſent être que *pairs*, il n'y aura aucun avantage ni pour le *pair* ni pour l'*impair*, il eſt viſible que dans tous les tas *pairs* il n'y a pas plus de nombres *pairs* à prendre que d'*impairs*, ni d'*impairs* que de *pairs*.

Quand on joue, on ne ſait ſi les jettons ont été pris dans un tas *pair* ou *impair*, ſi ce tas a été 2 ou 3, 4 ou 5, &c. & comme il a pu être également l'un ou l'autre, l'avantage de l'*impair* eſt diminué de moitié à cauſe de la poſſibilité que le tas ait été *pair*. Ainſi la ſuite $\frac{1}{2}, \frac{2}{3}, \frac{3}{4}, \frac{4}{5}$, &c. devient $\frac{1}{4}, \frac{2}{6}, \frac{3}{8}, \frac{4}{10}$, &c.

On peut ſe faire une idée plus ſenſible de cette petite théorie. Si on imagine un toton à 4 faces, marquées 1, 2, 3, 4, il eſt évident que quand il tournera, il y a autant à parier qu'il tombera ſur une face *paire* que ſur une *impaire*; s'il avoit 5 faces il en auroit donc une impaire de plus, & par conſéquent il y auroit de l'avantage à parier qu'il tomberoit ſur une face *impaire*; mais s'il eſt permis à un joueur de faire tourner celui de ces

deux totons qu'il voudra, certainement l'avantage de l'*impair*; eſt la moitié moindre qu'il n'étoit dans le cas où le ſeul toton *impair* auroit tourné; ce qui fait préciſément le cas du jeu de *pair ou non*.

On voit par la ſuite $\frac{3}{1}$, $\frac{5}{2}$, $\frac{7}{3}$, $\frac{9}{4}$, *&c.* ou par l'autre $\frac{3}{2}$, $\frac{5}{4}$, $\frac{7}{6}$, $\frac{9}{8}$, que l'avantage de l'*impair* va toûjours en diminuant, ſelon que les tas ou le nombre de jettons qu'on peut prendre eſt plus grand. La raiſon eſſentielle en eſt, que 1 étant toujours la différence dont le nombre des *impairs* excede celui des *pairs* dans un *impair* quelconque, cet 1 eſt toujours moindre par rapport à un plus grand nombre. Ces joueurs ſi rafinés, qui ont ſoupçonné quelque avantage pour l'*impair*, n'y euſſent certainement pas ſoupçonné cette diminution.

Si l'on vouloit jouer à jeu égal, il faudroit que le joueur qui préſente le pari dît ſi le tas où il a pris les jettons eſt *pair ou impair*; & dans ce ſecond cas quel *impair* il eſt. S'il eſt dit qu'il eſt *pair*, il n'en faut pas davantage pour ſavoir que le pari eſt égal, quelque *pair* que ce ſoit. S'il dit que le tas eſt *impair*, il faut qu'il le détermine; par exemple 7, afin qu'on ſache qu'il y a $\frac{1}{4}$ de plus à parier pour l'*impair*, & que celui qui prend ce parti, mette ce $\frac{1}{4}$ de plus que l'autre, qu'il mette 4 contre 5, alors le jeu eſt parfaitement égal. Nous prenons ici $\frac{1}{4}$, avantage de l'*impair*, dans la premiere ſuite, & non dans la ſeconde, où il ſeroit $\frac{1}{8}$, parce que cette ſeconde ſuppoſe que le tas puiſſe être également *pair ou impair*, ce qui n'eſt pas ici.

On voit donc que ſi au-lieu de l'alternative d'un tas *pair* ou *impair*; on ſuppoſoit plus de poſſibilité à l'un qu'à l'autre, ou, ce qui revient au même, 3 tas au-lieu de 2, l'avantage du joueur qui dit *non-pair*, pourroit diminuer dans un cas, & augmenter dans l'autre. Il diminueroit dans le cas où il pourroit y avoir un ſeul des 3 tas *impair* contre 2 *pairs*; & il augmenteroit au contraire, s'il y avoit poſſibilité de deux tas *impairs* contre un *pair*; par exemple, ſi le joueur qui préſente le pari vous diſoit, que le tas ſur lequel il va prendre des jettons, & où vous avez à dire *pair ou non*, eſt 6, 7, ou 8, il eſt évident que la ſeule poſſibilité d'un tas qui ſeroit 7, où l'avantage $\frac{1}{4}$ qui s'enſuivroit à dire *impair*, doit être diviſé par 3 à cauſe des trois cas poſſibles, ce qui donneroit $\frac{1}{12}$ plus petit que $\frac{1}{8}$; comme au contraire ſi les 3 tas poſſibles étoient 5, 6, & 7, l'avantage étant alors $\frac{1}{3}$ dans le premier cas, 0 dans le ſecond, & $\frac{1}{4}$ dans le troiſieme, on auroit $\frac{4}{12}$ plus 0, plus $\frac{3}{12}$, qui font $\frac{7}{12}$ à diviſer par 3, ce qui donneroit $\frac{7}{36}$, avantage plus grand que $\frac{1}{8}$, & par conſéquent que $\frac{1}{8}$.

De ſorte que l'avantage qu'il y a à dire *non-pair* dans un nombre de tas poſſibles quelconques, ou *pairs* avec *non-pairs*, ou ſeulement *impairs*, ſera toujours exprimé par la ſomme des avantages de chacun des cas poſſibles, diviſée par le nombre des tas, en y comprenant les *pairs*, s'il y en a, leſquels donnent toujours 0 d'avantage: c'eſt-là formule ou la regle générale.

On fait encore cette queſtion, ſi le joueur qui préſente le pari diſoit, le tas dans lequel j'ai à prendre ne paſſera pas un certain nombre de jettons, par exemple 7 ou 12, *&c.* mais il pourra être plus petit à mon choix; quel eſt l'avantage qu'il y a alors à dire *non-pair*? Il eſt évident qu'il ſera compoſé du ſort ou de l'avantage de tous les tas poſſibles, depuis 7 ou 12 juſqu'à un inclufivement: ainſi dans la condition qu'il ne peut paſſer 7, la regle donnera $\frac{1}{1}$, plus 0, plus $\frac{1}{8}$, diviſés par 7, ce qui fait en tout $\frac{15}{84}$, près d'un tiers de la miſe de celui qui dit *impair*. Si le plus grand tas poſſible avoit été 12, l'avantage eût été moindre, non-ſeulement parce que le nombres des tas poſſibles, où le diviſeur eût été plus grand, mais encore parce qu'il auroit pû y avoir autant de tas *pairs*; que d'*impairs*; il y auroit donc $\frac{467}{720}$, ou environ $\frac{1}{5}$ d'avantage à dire *impair* dans cette ſuppoſition.

Entre toutes les objections qu'on peut faire contre l'inégalité du jeu de *pair ou non*, & la maniere en donnée de l'évaluer, une des plus ſpécieuſes eſt celle-ci: ſoit le tas de 3 jettons, ſelon ce qui a été dit ci-deſſus, il y a deux *impaire* contre un *pair*, ou 2 contre 1 à parier pour l'*impair*, & partant $\frac{1}{2}$ d'avantage. Cela eſt vrai, dit-on, à l'égard d'un toton à 3 faces, marquées 1, 2, 3; mais il n'en eſt pas de même du tas de 3 jettons, car je puis prendre chacun de ces jettons ſeul, ce qui fait trois cas, ou tous les trois enſemble, ce qui fait un quatrieme cas, & toujours pour l'*impair*; & parce que trois choſes peuvent être priſes deux à-deux de trois manieres différentes, il y aura en même tems trois cas favorables pour le *pair*, ce qui donne à parier 4 contre 3, ou $\frac{1}{4}$ d'avantage, & non $\frac{1}{8}$, comme il avoit été trouvé.

Mais on doit prendre garde, que de ce que le joueur porte ſa main ſur le premier, le ſecond, ou le troiſieme des jettons du tas, il n'en réſulte pas trois événemens différens, en faveur de l'*impair*, comme de ce qu'il aura pris le ſecond & le troiſieme, ou le premier & le ſecond, n'en fait pas deux en faveur du *pair*, mais un ſeul & même événement, & une même attente pour les joueurs; car dès que le haſard ou le caprice, ou quelque raiſon de prudence, a déterminé celui qui porte ſa main ſur le tas de 3 jettons, pour y en prendre un ou deux, il n'importe lequel des trois il prenne, cela ne change rien au jeu: & pour rendre ceci plus ſenſible, il n'y a qu'à remarquer que dans le cas où le joueur prendra ſur un tas de 2 jettons, & où l'on convient que le jeu eſt parfaitement égal, il y auroit inégalité, & 2 contre 1 pour l'*impair*, ſi l'objection avoit lieu, puiſque par le même raiſonnement il pourroit prendre ſeul l'un ou l'autre des deux jettons pour l'*impair*, & ſeulement tous les deux enſemble pour le *pair*. Le tas de 3 jettons ne donne donc pas quatre poſſibilités pour l'*impair*, par rapport au fort & à l'attente des joueurs, mais deux ſeulement. Les combinaiſons, les changemens d'ordre, & les configurations des nombres, ſont des ſpéculations applicables en tous un en partie, aux queſtions du haſard & du jeu, ſelon l'hypothèſe, & la loi qui en ſuit le fondement, & il eſt clair qu'ici la droite ou la gauche, & le premier & le ſecond jettons, ne m'engagent pas plus l'un que l'autre à les prendre ſeuls ou accompagnés: ce ſont donc des circonſtances étrangeres au fort des joueurs dans la queſtion préſente.

Il y auroit pluſieurs manieres d'introduire l'égalité dans le jeu de *pair ou non*; celles qu'on pratique quelquefois ſe réduiſent toutes au cas de 2 jettons, l'un blanc & l'autre noir, comme ſi le joueur qui préſente le pari demandoit blanc ou noir. *Hiſt. de l'acad. des Sciences, année* 1728. (*D. J.*)

PAIR DE FRANCE, (*Juriſprudence.*) eſt la premiere dignité de l'état; les *pairs* ſont les grands du royaume & les premiers officiers de la couronne: ce ſont eux qui compoſent la cour du roi, que par cette raiſon l'on appelle auſſi *la cour des pairs*.

L'origine des *pairs* en général, eſt beaucoup plus ancienne que celle de la pairie, laquelle n'a commencé d'être réelle de nom & d'effet, que quand les principaux fiefs de la couronne commencerent à devenir héréditaires.

Sous la premiere & la ſeconde race, on entendoit par le terme *pares*, des gens égaux & de même condition, des confreres.

Il eſt parlé de *pairs* dans la loi des Allemands rédigée ſous Clotaire.

Dagobert I. donne le nom de *pair* à des moines.

Le nom de *pairs* eſt auſſi uſité dans les formules de Marculphe, lequel vivoit en 660. On lit dans cet auteur ces mots: *qui cum coliquis paribus qui cum ſecuti fuerant interfecit*.

Godegrand évêque de Metz, du tems de Charlemagne, appelle *pares*, des évêques & des abbés.

Taſſillon roi de Baviere, fut jugé au parlement de l'an 788, & les *pairs*, c'eſt-à dire les ſeigneurs aſſemblés, le jugerent digne de mort; il fut par ordre du roi enfermé dans un monaſtere.

Les enfans de Louis le Débonnaire s'appellerent de même *pares*, dans une entrevue de l'an 851.

Au 2. ſiecle, le terme de *pair* commença à s'introduire dans le langage gallo-tudeſque que l'on parloit en France; les vaſſaux d'un même ſeigneur s'accoutumerent à s'appeller *pairs*, c'eſt-à-dire, qu'ils étoient égaux entre eux, & non pas qu'ils fuſſent égaux à leur ſeigneur. C'étoit un uſage chez les Francs, que chacun avoit le droit d'être jugé par ſes *pairs*; dans les premiers tems de la monarchie, ce droit appartenoit à tout enfoyen libre; mais il appartenoit plus particulierement aux grands de l'état, que l'on appelloit alors *principes*, parce qu'indépendamment de la peine capitale qui ne ſe prononçoit que dans une aſſemblée du parlement, leur ſort ſe moit tou-

toujours une de ces cauſes majeures que les rois ne devoient juger qu'au parlement; & comme le roi y préſidoit; c'eſt de-là que dans les cauſes criminelles des *pairs*; il eſt encore d'uſage au parlement d'inviter le roi d'y venir prendre place.

Chacun dans ſon état étoit jugé par des perſonnes de même grade; le comte étoit jugé par d'autres comtes, le baron par des barons, un évêque par des évêques, & ainſi des autres perſonnes. Les bourgeois eurent auſſi leurs *pairs*, lorſqu'ils eurent obtenu le droit de commune. La loi des Allemands, redigée ſous Clotaire I. porte *chap. xiv.* que pour ſe venger d'un homme on aſſemble *ſes pairs, ſi mittunt in vicino & congregant pares.*

Cela s'obſervoit encore même pour le civil ſous la ſeconde race.

Dans le xj. ſiecle Geoffroy Martel, comte d'Anjou, fit faire auſſi le procès à Guerin de Craon, parce qu'il avoit fait hommage de la baronie de Craon à Conan duc de Bretagne, & Conan fut condamné quoique abſent.

Mathieu Paris, (année 1226) dit: *nullus in regno Francorum debet ab aliquo jure ſpoliari, niſi per judicium parium.*

On verra néanmoins dans la ſuite, que l'on ne tarda pas long-tems à mettre des bornes à ce privilége.

Les Anglois qui ont emprunté une grande partie de leurs lois & de leurs uſages de notre ancien droit françois, pratiquent encore la même choſe. La grande charte *n°.* 29. dit: *nec ſuper eum (liberum hominem) ibimus, nec ſuper eum mittemus niſi per legale judicium parium ſuorum.* Tous accuſés y ſont encore jugés par leurs *pairs*, c'eſt-à-dire, par des perſonnes de même état & condition, à la réſerve des bourreaux & Bouchers, qui par rapport à la dureté de leur métier ne ſont point jugés. Cet uſage ne vint pas, comme quelques-uns l'ont cru, de la police féodale qui devint univerſelle à la fin de la ſeconde race. Elle ne fit qu'affermir le droit de pairie, ſur-tout au criminel; le ſupérieur ne peut être jugé par l'inférieur; c'eſt le principe annoncé dans les capitulaires & puiſés dans la nature même.

Au commencement de la monarchie, les diſtinctions perſonnelles étoient les ſeules connues; les tribunaux n'étoient pas établis; l'adminiſtration de la juſtice ne formoit point un ſyſtême ſuivi, ſur lequel l'ordre du gouvernement fût diſtribué; le ſervice militaire étoit l'unique profeſſion des Francs; les dignités, les titres acquis par les armes, étoient les ſeules diſtinctions qui puſſent déterminer entre eux l'égalité ou la ſupériorité. Tel fut d'abord l'état de la pairie, ce que l'on peut appeller ſon premier âge.

Le choix des juges égaux en dignité à celui qui devoit être jugé, ne pouvoit être pris que ſur le titre perſonnel ou grade de l'accuſé.

L'établiſſement des fiefs ne fit qu'introduire une nouvelle forme dans un gouvernement, dont l'eſprit général demeura toujours le même; la valeur militaire fut toujours la baſe du ſyſtême politique; la diſtribution des terres & des poſſeſſions; l'ordre de la tranſmiſſion des biens, tout fut reglé ſur le plan d'un ſyſtême de guerre; les titres militaires furent attachés aux terres mêmes, & devinrent avec ces terres la récompenſe de la valeur; chacun ne pouvoit être jugé que par les ſeigneurs de fief du même degré.

La pairie étoit alors une dignité attachée à la poſſeſſion d'un fief, qui donnoit droit d'exercer la juſtice conjointement avec ſes *pairs* ou pareils dans les aſſiſes du fief dominant, ſoit pour les affaires contentieuſes, ſoit par rapport à la féodalité.

Tout fief avoit ſes pairies c'eſt-à-dire, d'autres fiefs mouvans de lui, & les poſſeſſeurs de ces fiefs ſervans qui étoient cenſés égaux entre eux, compoſoient la cour du ſeigneur dominant, & jugeoient avec lui en tout ou toutes les cauſes dans ſon fief.

Il falloit quatre *pairs* pour rendre un jugement.

Si le ſeigneur en avoit moins, il en empruntoit de ſon ſeigneur ſuzerain.

Dans les cauſes où le ſeigneur étoit intéreſſé, il ne pouvoit être juge, il étoit jugé par ſes *pairs*.

C'eſt de cet uſage de la pairie, que viennent les hommes de fief en Hainaut, Artois, & Picardie.

On trouve dès le tems de Lothaire un jugement rendu en 929. par le vicomte de Thouars avec ſes *pairs*, pour l'égliſe de ſaint Martin de Tours.

Le comte de Champagne avoit ſept *pairs*, celui de Vermandois ſix; le comte de Ponthieu avoit auſſi les ſiens, & il en étoit de même dans chaque ſeigneurie. Cette police des fiefs forme le ſecond âge du droit de pairie, laquelle depuis cette époque, devint réelle, c'eſt-à-dire, que le titre de *pair* fut attaché à la poſſeſſion d'un fief de même valeur que celui des autres vaſſaux.

Il ſe forma dans la ſuite trois ordres ou claſſes; ſavoir, de la religion, des armes, & de la juſtice: tout officier royal devint le ſupérieur & le juge de tous les ſujets du roi, de quelque rang qu'ils fuſſent; mais dans chaque claſſe, les membres du tribunal ſupérieur conſerverent le droit de ne pouvoir être jugés que par leurs confreres, & non par les tribunaux inférieurs qui reſſortiſſent devant eux. De-là vient cette éminente prérogative qu'ont encore les *pairs de France*, de ne pouvoir être jugés que par la cour de parlement ſuffiſamment garnie de *pairs*.

Il reſte encore quelques autres veſtiges de cet ancien uſage des Francs, ſuivant lequel chacun étoit jugé par ſes *pairs*. De-là vient le droit que la plûpart des compagnies ſouveraines ont de juger leurs membres: telle eſt auſſi l'origine des conſeils de guerre, du tribunal des maréchaux de France. De-là vient encore la juriſdiction des corps-de-ville, qui ont porté long-tems le nom de *pairs bourgeois*. Enfin, n'eſt auſſi de-là que vient la police que tous les ordres du royaume exercent ſur leurs membres; ou qui s'étend juſques dans les communautés d'arts & métiers.

Le troiſieme âge de la pairie, eſt celui où les *pairs de France* commencerent à être diſtingués des autres barons, & où le titre de *pair* du roi cella d'être commun à tous les vaſſaux immédiats du roi, & fut reſervé à ceux qui poſſédoient une terre à laquelle étoit attaché le droit de pairie.

Les *pairs* étoient cependant toujours compris ſous le terme général de *barons* du royaume; parce qu'en effet tous les *pairs* étoient barons du royaume; mais les barons ne furent plus tous qualifiés de *pairs*: la premiere acte authentique où l'on voye la diſtinction des *pairs* d'avec les autres barons, eſt une certification d'arrêt fait à Melun l'an 1216, au mois de Juillet. Les *pairs* nommés ſont l'archevêque de Reims, l'évêque de Langres, l'évêque de Châlons, celui de Beauvais; l'évêque de Noyon, & Eudes duc de Bourgogne; enſuite ſont nommés pluſieurs autres évêques & barons.

Anciens pairs. Dans l'origine tous les Francs étoient *pairs*; ſous Charlemagne tous les ſeigneurs & tous les grands l'étoient encore. La pairie dépendant de la nobleſſe du ſang étoit perſonnelle; l'introduction des grands fiefs fit les pairies réelles, & les arriere-fiefs formerent des pairies ſubordonnées; il n'y eut plus de *pairs* relativement à la couronne du roi, que les barons du roi, nommés *barons du royaume*, ou *pairs de France*: mais il y en avoit bien plus de douze, & chaque baron, comme on l'a dit, avoit lui-même ſes *pairs*.

Les plus anciens *pairs* ſont donc ceux auxquels on donnoit cette qualité du tems de la premiere & de la ſeconde race, & même encore au commencement de la troiſieme; tems auquel la pairie étoit encore perſonnelle: on les appellait alors *principes*, ou *primates*, *magnates*, *proceres*, *barones*; ces différentes dénominations ſe trouvent employées indifféremment dans pluſieurs chartes & anciennes ordonnances, notamment dans un acte où Eudes, comte de Chartres, ſe plaignant au roi Robert de Richard duc de Normandie, ſe ſert des termes de *pair* & de *primat* en un même ſens. Boulainvilliers, *de la Pairie*.

L'origine de la pairie réelle remonte auſſi loin que celle des fiefs; mais les pairies ne devinrent héréditaires, que comme les fiefs auxquels elles étoient attachées; ce qui n'arriva que vers la fin de la ſeconde race, & au commencement de la troiſieme.

M. de Boulainvilliers, en ſon *hiſtoire de la Pairie*; prétend que du tems de Hugues Capet, ceux que l'on appelloit *pairs de France* n'étoient pas *pairs* du roi; que c'étoient les *pairs* de Hugues Capet, comme duc de France; qu'ils étoient *pairs* de fiefs, & ne ſe mêloient que du domaine du roi & non du corps de l'état; le duc de Bourgogne, les comtes de Flandres & de Champagne, ayant de même leurs *pairs*.

Quoi qu'il en ſoit de cette opinion, on entend communément par le terme d'*anciens pairs de France*, les douze barons auxquels ſeuls le titre de *pairs de France*, appartenoit du tems de Louis VII. dit *le Jeune*.

L'inſtitution de ces douze anciens *pairs* ne doit point être attribuée à Charlemagne; c'eſt une fable qui ne mérite pas d'être refutée ſérieuſement.

Viguier dit qu'avant Louis le Begue, preſque toutes les terres du royaume étoient du domaine royal; le roi en faiſant la part à ſes ſujets comme bon lui ſembloit; mais ſous Charles III. dit *le Simple*, le royaume fut diſtribué en ſept grandes & principales provinces, & en pluſieurs moindres & petites comtés, qui dépendoient des grandes ſeigneuries.

Ces ſept principales ſeigneuries furent données aux maiſons les plus puiſſantes de l'état.

Tel étoit encore l'état du royaume à l'avenement de Hugues Capet à la couronne; il n'y avoit de tout que ſept pairies qui étoient toutes laïques; ſavoir, le duché de France, qui étoit le domaine de Hugues Capet, les duché de Bourgogne, de Normandie, & de Guyenne, & les comtés de Champagne, de Flandres, & de Toulouſe. La pairie de France ayant été réunie à la couronne, il ne reſta plus que les ſix autres *pairs*.

Favin & quelques autres penſent que la pairie fut inſtituée par le roi Robert, lequel établit un conſeil ſecret d'état compoſé de ſix eccléſiaſtiques & de ſix laïs qu'il honora du titre de *pairs*. Il fixe cette époque à l'an 1020, qui étoit la vingt-quatrieme année du regne de ce prince; mais cet auteur ne s'appuie d'aucune autorité; il n'a pas fait attention qu'il n'y avoit pas alors ſix *pairs* eccléſiaſtiques: en effet, l'évêque de Langres relevoit encore du duc de Bourgogne ſous Louis VII. lequel engagea le duc de Bourgogne à unir le comté de Langres à l'évêché, afin que l'évêque relevât du roi; ce principe étant alors dans le deſſein de faire ſacrer ſon fils Philippe-Auguſte, & de rendre cette cérémonie mémorable par la convocation des douze *pairs*.

Ainſi l'évêque de Langres n'étant devenu propriétaire du comté de Langres qu'en l'année 1179 il eſt certain que l'époque où on le comptoit *pair*, ne peut être antérieure à cette époque, ſoit que Louis VII. ait inſtitué les douze anciens *pairs*, ou qu'il ait ſeulement réduit le nombre de *pairs*, à douze.

Pluſieurs tiennent que ce fut Louis VII. qui inſtitua les douze anciens *pairs*; ce qui n'eſt fondé que ſur ce que les douze plus anciens *pairs* connus, ſont ceux qui aſſiſterent ſous Louis VII. au ſacre de Philippe Auguſte, le premier Novembre 1179, & qui ſont qualifiés de *pairs*; ſavoir Hugues III. duc de Bourgogne; Henri le jeune roi d'Angleterre, duc de Normandie; Richard d'Angleterre ſon frere, duc de Guyenne, Henri I. comte de Champagne; Philippe d'Alſace, comte de Flandres; Raymond vicomte de Toulouſe; Guillaume de Champagne, archevêque duc de Reims; Roger de Roſſy, évêque duc de Laon; Manaſſés de Bar, évêque duc de Langres; Barthélemi de Montcornet, évêque comte de Beauvais; Gui de Joinville, évêque comte de Châlons; Baudouin, évêque & comte de Noyon.

Mais on ne peut pas prétendre que ce fut Louis VII. qui eût inſtitué ces douze *pairs*; en effet, toutes les anciennes pairies laïques avoient été données en fief longtems avant le regne de Louis VII. ſavoir le comté de Toulouſe en 802, le duché d'Aquitaine en 844, le comté de Flandres en 864, le duché de Bourgogne en 890, celui de Normandie en 912, le comté de Champagne en 999. Il ne faut pas croire non plus que Louis le jeune eût fixé ou réduit les *pairs* au nombre de douze, ſi ce n'eſt que l'on entende par-là qu'aux onze *pairs* qui exiſtoient de ſon tems, il ajouta l'évêque de Langres qui fit le douzieme; mais le nombre des *pairs* n'étoit pas pour cela fixé; il y en avoit autant que de vaſſaux & immédiats de la couronne; la raiſon pour laquelle il ne ſe trouvoit alors que douze *pairs*, eſt toute naturelle; c'eſt qu'il n'y avoit dans le domaine de nos rois que ſix grands vaſſaux laïques, & ſix évêques auſſi aſſez immédiats de la couronne, à cauſe de leurs baronies.

Lorſque dans la ſuite il revint à nos rois d'autres vaſſaux directs, ils les admirent auſſi dans les conſeils & au parlement, ſans d'autre diſtinction que du rang & de la qualité de *pair*, qui appartenoit privativement aux anciens. *Traité de la Pairie de* Boulainvilliers.

Quoi qu'il en ſoit, ces anciennes pairies parurent avec éclat ſous Philippe Auguſte; mais bien-tôt la plûpart furent réunies à la couronne; en ſorte que ceux qui attribuent l'inſtitution des douze *pairs* à Louis VII. ne donnent à ces douze *pairs* qu'une exiſtence pour ainſi dire momentanée. En effet, la Normandie fut confiſquée ſur Jean ſans Terre, par Philippe Auguſte; enſuite uſurpée par les Anglois ſous Charles VI. & reconquiſe par Charles VII.

L'Aquitaine fut auſſi confiſquée en 1202, ſur Jean ſans Terre, & en 1259, ſaint Louis en donna une partie à Henri roi d'Angleterre, ſous le titre de *duché de Guyenne*. Le comté de Toulouſe fut auſſi réuni à la couronne ſous ſaint Louis en 1270, par décès d'Alphonſe ſon frere ſans enfans; le comté de Champagne fut réuni à la couronne en 1284, par le mariage de Philippe le Bel, avec Jeanne reine de Navarre & comteſſe de Champagne.

Lettres d'érection. Les anciens *pairs* n'avoient point de lettres d'érection de leur terre en pairie, ſoit parce que les uns ſe firent *pairs* eux-mêmes, ſoit parce que l'on obſervoit alors peu de formalités dans la conceſſion des titres & dignités; on ſe paſſa même encore longtems de lettres, après que la pairie eut été rendue réelle. Les premieres lettres que l'on trouve d'érection en pairie ſont celles qui furent données en 1002 à Philippe le Hardi, chef de la ſeconde maiſon de Bourgogne. Le roi Jean ſon pere le créa *pair* de ce duché.

Pluſieurs des anciennes pairies laïques étant réunies à la couronne, telles que le comté de Toulouſe, la duché de Normandie, & le comté de Champagne, on en érea de nouvelles, mais par lettres-patentes.

Ces nouvelles érections de pairies ne furent d'abord faites qu'en faveur des princes du ſang. Les deux premieres nouvelles pairies furent le comté d'Artois & le duché de Bretagne, auxquels Philippe le Bel attribua le titre de pairie en 1297, en faveur de Robert d'Artois, & de Jean duc de Bretagne.

Ce qui eſt remarquable dans l'érection du duché de Bretagne en pairie, c'eſt que la Bretagne n'étoit pas contente de cette érection, craignant que ce ne fût une occaſion au roi de s'emparer de ce pays; tellement que le roi donna une déclaration à Yolende de Dreux, veuve du duc Artes, que l'érection en pairie ne préjudicieroit à elle, ni à ſes enfans, ni aux pays & coutumes. Boulaine. *Hiſt. des parlemens*, *tom. I. p.* 226.

On érigea dans la ſuite pluſieurs autres nouvelles pairies en faveur des princes du ſang, notamment le duché de Normandie, qui fut rétabli par le roi Jean en 1355, en faveur de Charles ſon fils, dauphin de France, qui fut depuis le roi Charles V.

On érigea de même ſucceſſivement en pairies pour divers princes de la maiſon de France, le duché d'Alençon en 1268, celui de Bourbon en 1308, celui d'Orléans en 1345, celui de Normandie, qui fut rétabli en 1355. Il y en eut encore d'autres par la ſuite. Les princes du ſang ne jouiſſoient point alors du titre ni des prérogatives de la pairie, à moins qu'ils ne poſſédaſſent quelque terre érigée en pairie. Les princes non *pairs* étoient précédés par les *pairs*, ſoit que ceux-ci fuſſent princes ou non, & les princes mêmes qui avoient une pairie, n'avoient à la cour & au parlement d'autre rang que celui de leur pairie; mais préſentement tous les princes ſont *pairs* nés, ſans qu'ils aient beſoin de poſſéder de pairie; ils précédent tous les autres *pairs*, ils jouiſſent tous du titre de *pair* & des prérogatives qui y ſont attachées quoiqu'ils ne poſſedent point de terre érigée en pairie; ce fut Henri III. qui leur donna ce titre de *pair* né. Ce ſont les ſeuls *pairs* nés que l'on connoiſſe parmi nous. *Voyez l'hiſt. de la pairie par* Boulaine. *tom. I. pag.* 58.

Lorſque l'on érigea de nouvelles pairies pour des princes du ſang, il ſubſiſtoit encore quatre des anciennes pairies laïques; mais ſous Charles VII. il y en eut trois qui furent réunies à la couronne; ſavoir, le duché de Normandie en 1465, celui de Bourgogne en 1467, & celui de Guienne en 1468; de ſorte qu'il ne reſta plus que le comté de Flandres qui dans la ſuite des tems a été partagé entre pluſieurs ſouverains, & la portion qui en eſt demeurée à la France, a été réunie à la couronne; c'eſt pourquoi lors du ſecond procès qui fut fait au duc d'Alençon, Louis XI. créa de nouveaux *pairs* pour repréſenter la pairie de France aſſemblée.

Il ne ſubſiſte plus préſentement aucune des ſix anciennes pairies laïques, & conſéquemment les ſix pairies eccléſiaſtiques ſont ſans contredit les plus anciennes de toutes les pairies qui ſubſiſtent préſentement.

Long-tems après les nouvelles créations de pairies faites pour des princes du ſang, on en fit auſſi en faveur de princes étrangers; le premier qui obtint cette faveur fut le duc de Nevers en 1549.

Enfin on en créa auſſi en faveur d'autres ſeigneurs, qui n'étoient ni princes du ſang, ni princes étrangers.

La premiere qui fut érigée pour un autre qu'un prince, fut celle de Roannes par François I. en Avril 1519, pour Artus de Gouffier, ſeigneur de Boiſſy; mais comme il mourut au mois de Mai ſuivant, l'érection n'eut pas lieu; ce qui a fait dire à pluſieurs que Guiſe étoit la premiere terre érigée en pairie en faveur d'un autre que d'un prince du ſang, quoique ſon élection ne ſoit que de 1527. Mais l'érection du duché de Guiſe en pairie étoit en faveur d'un prince étranger, & même iſſu originairement du ſang de France. La premiere érection de pairie qui eut lieu en faveur d'un ſimple ſeigneur non prince, fut, ſelon quelques-uns, celle de la baronnie de Montmorency en 1551 (*Henaut*); mais il s'en trouve une plus ancienne, qui eſt celle du duché de Nemours, en faveur de Jacques d'Armagnac en 1462. Le parle-

ment

ment n'enregiſtes ſes lettres qu'après pluſieurs juſſions. Duclos, *hiſt. de Louis XI.*

Depuis ce tems, les érections de duchés-pairies en faveur de ſimples ſeigneurs non princes, ont été multipliées à meſure que nos rois ont voulu illuſtrer quelques-uns des ſeigneurs de leur cour.

Préſentement les *pairs de France* ſont:

1°. Les princes du ſang, leſquels ſont *pairs* nés lorſqu'ils ont atteint l'âge de 20 ans, qui eſt la majorité féodale.

2°. Les princes légitimés, leſquels ſont auſſi *pairs* nés.

3°. Les *pairs* eccléſiaſtiques, qui ſont préſentement au nombre de ſept; ſavoir, les ſix anciens *pairs*, & l'archevêque de Paris, duc de S. Cloud; mais le rang de cette pairie ſe regle par celui de ſon érection, qui n'eſt que de 1622.

4°. Les ducs & *pairs* laïques: ces *pairs*, ſuivant la date de leur érection, & l'ordre de leur ſéance au parlement, ſont:

1572 Uzès.	1665. Aumont.
1582 Elbeuf.	1672 Béthune.
1595 Montbazon.	1710 Villars.
1599 La Trémoille.	1710 Hercourt.
1616 Sully.	1710 Fitz-James.
1619 Luynes.	1711 Chaulnes.
1620 Briſſac.	1714 Rohan-Rohan.
1631 Richelieu.	1716 Villars-Brancas.
1634 Fronſac.	1716 Valentinois.
1637 La Rochefoucauld.	1720 Nevers.
1637 La Force.	1723 Biron.
1648 Rohan Chabot.	1723 La Valliere.
1651 Bouillon.	1731 Aiguillon.
1661 Luxembourg.	1736 Cheſtillon.
1663 Gramont.	1736 Fleury.
1663 Villeroi.	1755 Duras.
1663 Mortemart.	1757 Duras
1663 Saint-Aignan.	1758 La Vauguyon.
1663 Treſmes.	1758 Choiſeul.
1663 Noailles.	1761 Praslin.

Il y a en outre quelques ducs héréditaires vérifiés au parlement, & quelques ducs par ſimple brevet, mais les uns les autres n'ont point le titre de *pair*, ni aucune des prérogatives attachées à la pairie.

Pairs eccléſiaſtiques, ſont des archevêques & évêques qui poſſedent une terre érigée en pairie, & attachée à leur bénéfice. Le roi eſt le ſeul en France qui ait jamais eu des *pairs eccléſiaſtiques*; les autres ſeigneurs avoient chacun leurs *pairs*, mais tous ces *pairs* étoient laïcs.

Les ſix anciens *pairs eccléſiaſtiques* ſont préſentement les plus anciens de tous les *pairs*: il n'y a eu aucun changement à leur égard, ſoit pour le titre de leurs pairies, ſoit pour le nombre.

L'article 45. de l'édit de 1695 maintient les *pairs eccléſiaſtiques* dans le rang qui leur a été donné juſqu'à préſent auprès de la perſonne du roi dans le conſeil, & dans les parlements.

Pairie mâle, eſt celle qui ne peut être poſſédée que par des mâles, à la différence de la pairie femelle, qui eſt érigée en faveur de quelque femme ou fille, ou qui eſt créée avec faculté de pouvoir être poſſédée par les femelles au défaut des mâles.

Pair femelle. Anciennement les femelles étoient exclues des fiefs par les mâles, mais elles y ſuccédoient à leur défaut; ou lorſqu'elles étoient eſpouſées à la ſucceſſion par leurs pere & mere; elles ſuccédoient même auſſi aux plus grands fiefs, & en exerçoient toutes les fonctions.

En effet, dans une charte de l'an 1199, qui eſt au tréſor des chartes, donnée par Alienor reine d'Angleterre, pour la confirmation des immunités de l'abbaye de Xaintes, cette princeſſe prend auſſi la qualité de ducheſſe de Normandie & d'Aquitaine, & de comteſſe d'Anjou.

Blanche, comteſſe de Troyes, prenoit auſſi la qualité de comteſſe palatine.

Mahaut ou Mathilde, comteſſe d'Artois, nouvellement créée *pair de France*, ſigna en cette qualité l'ordonnance du 3 Octobre 1303; elle aſſiſta en perſonne au parlement en 1314, & y eut ſéance & voix délibérative comme les autres *pairs de France*, dans le procès criminel fait à Robert, comte de Flandres; elle fit auſſi en 1316, les fonctions de *pair* au ſacre de Philippe le Long, où elle ſoutint avec les autres *pairs* la couronne du roi ſon gendre.

Une autre comteſſe d'Artois fit fonction de *pair* en 1364, au ſacre de Charles V.

Jeanne, fille de Raimond comte de Toulouſe, prêta le ſerment, & fit la foi & hommage au roi de cette pairie.

Jeanne, fille de Baudouin, fit le ſerment de fidélité pour la pairie de Flandres; Marguerite ſa ſœur en hérita, & aſſiſta, comme *pair*, au célebre jugement des *pairs de France* donné pour le comte de Clermont en Beauvoiſis:

Au parlement tenu le 9 Décembre 1378, pour le duc de Bretagne, le ducheſſe d'Orléans s'excuſa par lettres de ce qu'elle ne s'y trouvoit pas. *Traité de la pairie*, *pag.* 131.

Mais depuis long-tems les *pairs femelles* n'ont plus entrée au parlement. On a diſtingué avec raiſon la poſſeſſion d'une pairie, d'avec l'exercice de fonctions de *pair*: une femme peut poſſéder une pairie, mais elle ne peut exercer l'office de *pair*, qui eſt un office civil, dont la principale fonction conſiſte en l'adminiſtration de la juſtice.

Ainſi mademoiſelle de Montpenſier, Anne-Marie-Louiſe, ducheſſe de Montpenſier, comteſſe d'Eu, *&c.* prenoit le titre de premier *pair de France*, mais elle ne ſiégeoit point au parlement. *Voyez* la Gendre, *des mœurs des François*; *lettres hiſtoriques ſur le parlement*.

En Angleterre il y a des pairies femelles, mais les femmes qui les poſſedent n'ont pas non plus entrée au parlement. *Voyez le traité de la pairie d'Angleterre*, *pag.* 343.

Premier pair de France. Avant que les princes du ſang euſſent été déclarés *pairs* nés, c'étoit le premier *pair* eccléſiaſtique qui ſe diſoit *premier pair de France*. On voit qu'en 1360, l'archevêque de Reims ſe qualifient premier *pair de France*, préſenta requête au parlement de Paris; le duc de Bourgogne ſe qualifia doyen des *pairs de France* au mois d'Octobre 1380; il eut en cette qualité la préſéance au ſacre de Charles VI. ſur ſon frere aîné duc d'Anjou. On conſerve au tréſor des chartes un hommage par lui fait au roi le 23 Mai 1404 où il eſt dit qu'il a *fait foi & hommage lige de la pairie & doyenné des* pairs de France, *à cauſe dudit duché*. Il prit la même qualité de doyen des *pairs* dans un autre hommage de 1419. Chaſſanée, en ſon ouvrage intitulé, *catalogus gloriæ mundi*, lui donne le titre de *primus* par *regni Franciæ*; & en effet, dans des lettres de Louis XI. du 14 Octobre 1468, il eſt dit que le duché de Bourgogne eſt la premiere pairie, & qu'au moyen d'icelle, le duc de Bourgogne eſt le premier *pair* & doyen des *pairs*; dans d'autres du même jour, il eſt dit que, comme premier *pair* & doyen dra *pairs de France*, il a une chancellerie dans ſon duché, & un ſcel authentique en ſa chancellerie pour ſes contrats, & le roi veut que ce ſcel emporte *garniſon de mairs*; mais depuis par une déclaration donnée à Blois par Henri III. au mois de Décembre 1576, regiſtrée le 8 Janvier 1577, il a été réglé que les princes précéderont tous les *pairs* ſoit que ces princes ne ſoient pas *pairs*, ſoit que leurs pairies ſoient poſtérieures à celles des autres *pairs*; au moyen de quoi le premier prince du ſang, autre que ceux de la famille royale, a préſentement ſeul droit de ſe qualifier premier *pair de France*: une princeſſe du ſang peut prendre cette qualité, lorſqu'elle a le premier rang entre les princes. C'eſt ainſi que mademoiſelle de Montpenſier ſe qualifioit premier *pair de France*. Cependant l'archevêque de Reims, qui eſt le premier *pair* eccléſiaſtique, ſe qualifie encore premier duc & *pair* de France. Anſelme, *tom. II. p.* 1. *&* 47.

Doyen des pairs. C'étoit autrefois le duc de Bourgogne qui étoit le doyen des *pairs*. Il joignoit cette qualité de doyen avec celle de premier *pair*, parce que ſon duché étoit le plus ancien, ayant été inſtitué dès le temps de Charles le Chauve, en faiſant ſuivre le ſacre de Charles VI. encore mineur. Le duc de Bourgogne, doyen des *pairs*, ſe mit de fait & de force en poſſeſſion de la premiere place au-deſſous du roi, avant le duc d'Anjou ſon frere aîné, qui étoit régent du royaume. *Hiſt. de la pairie par* Boulainv. *tome I. pag.* 103.

Hommage. Les *pairs* faiſoient autrefois deux hommages au roi, un pour le fief auquel étoit attachée la pairie, à cauſe du royaume, l'autre pour la pairie, & qui avoit rapport à la royauté. Il y a de ces anciens hommages à la chambre des comptes; mais depuis long-tems le fief & la pairie ſont unis, & les *pairs* ne font plus qu'un ſeul hommage pour l'un & l'autre. *Boulainv.* Les rois & autres princes étrangers ne ſont pas diſpenſés de l'hommage pour les pairies qu'ils poſſedent en France.

Jean Sans-Terre, roi d'Angleterre & duc de Normandie & de Guienne, & à cauſe de ces deux duchés *pair de France*, refuſant de prêter la foi & hommage à

Phi-

Philippe Auguſte, & étant accuſé d'avoir fait perdre la vie à Artus, comte de Bretagne ſon neveu, ayant été ajourné pluſieurs fois, ſans qu'il eût aucunement comparu, fut en 1202 condamné à mort par jugement des *pairs de France* qui déclarent la Guyenne & la Normandie confiſquées ſur lui.

Le duché de Guyenne étant retourné depuis au pouvoir du roi d'Angleterre celui-ci en fit hommage lige & ſerment de fidélité au roi ſaint Louis en 1259. Edouard fit pareillement hommage en 1286 pour ce duché, lequel fut confiſqué ſur lui en 1282. Edouard étant rentré dans ce duché en 1303, fut pourſuivi pour la foi & hommage; on lui donna pour cet effet un ſauf-conduit en 1319. Il fit la foi à Amiens la même année, & le 30 Mars 1331 il reconnut que la foi & hommage qu'il devoit à cauſe de ſon duché-pairie de Guyenne, étoit un hommage lige; enfin la Guyenne ayant encore été confiſquée en 1378, & donnée à Louis de France, dauphin de Viennois, il en fit hommage au roi le dernier Février 1401.

On voit dans la chronique de Flandre, la forme de l'hommage que le comte de Flandre rendoit au roi; ce prince s'aſſeyoit dans ſa chaiſe royale, il étoit autrefois accompagné des *pairs de France*, & depuis de tels que bon lui ſembloit; le comte marchoit vers lui la tête nue & déceint, & ſe mettoit un genou en terre ſi le roi le permettoit; le roi aſſis mettoit ſes mains en celles du comte, & le chancelier, ou autre que le roi à ces fins ordonnoit, s'adreſſant au comte lui parloit de cette ſorte: „ Vous devenez homme lige du roi votre ſouverain ſeigneur, *pour raiſon de la pairie & comté de Flandre*, & de tout ce que vous levez & tenez de la couronne de France, & lui promettez foi & hommage, & ſervice contre tous juſqu'à la mort inclinivement, ſauf au roi ſes droits en autre choſe, & l'autrui en toutes „. Le comte répondoit *oui ſire, je le promets*; Ainſi cela dit, il ſe levoit & baiſoit le roi en la joue; le comte ne donnoit rien pour relief, mais les héraults, & ſergens *à marche* du roi butinoient la robe du comte, ſon chapeau & bonet, ſa ceinture, ſa bourſe, ſon épée, *&c.*

On doit ſur-tout voir le procès-verbal de l'hommage fait à Louis XII. en 1499 par Philippe, archiduc d'Autriche, pour ſon comté de Flandre; l'archiduc vint juſqu'à Arras, où le chancelier de France vint pour recevoir ſon hommage. Le chancelier étant aſſis dans une chaiſe à bras, l'archiduc nue tête ſe préſente à lui diſant: „ Monſeigneur, je ſois venu devers vous pour „ faire l'hommage que tenu ſuis faire à monſeigneur le „ roi touchant mes pairies de Flandre, comtés d'Artois „ & de Charolois, leſquelles tiens *de monſeigneur le roi* „ *à cauſe de ſa couronne* „. M. le chancelier aſſis & couvert lui demanda, s'il avoit ceinture, bague ou autre bagoe; l'archiduc en levant ſa robe qui étoit ſans ceinture, dit que non. Cela fait, M. le chancelier mit les deux mains entre les ſiennes, & les tenant ainſi joinct, l'archiduc voulut s'incliner, le chancelier ne le voulant ſouffrir, & le ſoulevant par ſes mains qu'il tenoit, lui dit ces mots: *il ſuffit de votre bon vouloir*; puis M. le chancelier lui tenant toujours les mains jointes, & l'archiduc ayant la tête nue, & s'efforçant toujours de ſe mettre à genoux, le chancelier lui dit: „ Vous devenez „ homme du ſoi votre ſouverain ſeigneur, & lui faites „ foi & hommage lige pour raiſon des pairie & comté „ de Flandre & auſſi des comtés d'Artois & de Charolois, & de toutes autres terres que tenez & qui ſont „ mouvans & tenus du ſoi à cauſe de ſe couronne, lui „ promettez de le ſervir juſqu'à la mort inclinivement „ envers & contre tous ceux qui peuvent vivre & mourir ſans nul reſerver, de procurer ſon bien & éviter „ ſon dommage, & vous condaire & acquitter envers „ lui comme envers votre ſouverain ſeigneur „. A quoi „ fut par l'archiduc répondu: „ Pas ma foi moſi le promets & ainſi le ferai „. Enſuite M. le chancelier lui dit: „ Je vous y reçois, ſauf le droit du roi en autre choſe & l'autrui en toutes „; puis l'archiduc tendit la joue en laquelle M. le chancelier le baiſa, & il demanda à M. le chancelier lettres de cet hommage.

Réception des Pairs. Depuis l'arrêt du 30 Avril 1643, qui fut rendu les chambres aſſemblées, pour être reçu en l'office de *pair*, il faut être âgé au moins de 25 ans.

Il faut auſſi faire profeſſion de la foi & religion catholique, apoſtolique & romaine.

Un eccléſiaſtique peut poſſeder une pairie laïque, mais un religieux ne peut être *pair*.

On voit dans les regiſtres du parlement, ſous la date du 11 Septembre 1557, que les grand-chambre & tournelle aſſemblées firent difficulté de recevoir l'évêque de Laon *pair de France*, parce qu'il avoit fait profeſſion monaſtique en l'ordre de ſaint Benoît, il fut néanmoins reçu ſuivant que le roi le deſiroit.

Le nouveau *pair* n'eſt reçu qu'après information de ſes vie & mœurs.

Il eſt reçu par la grand-chambre ſeule; mais lorſqu'il s'agit d'enregiſtrer des lettres d'érection d'une nouvelle pairie, elles doivent être vérifiées toutes les chambres aſſemblées.

Le récipiendaire eſt obligé de quitter ſon épée pour prêter ſerment; il la remet entre les mains du premier huiſſier, lequel la lui remet après la prétation de ſerment.

Serment des Pairs. Il paroît qu'anciennement le *ſerment des pairs* n'étoit que conditionnel, & relatif aux engagemens réciproques du ſeigneur & du vaſſal. En effet dans un traité fait au mois d'Avril 1225, entre le roi ſaint Louis & Ferrand, comte de Flandre, ce comte promet au roi de lui être fidele tant que le roi lui fera droit en ſa cour par jugement de ſes pairs, *quandiu dominus rex velit facere vobis jus in curiâ ſuâ per judicium* parium *noſtrorum*; mais il y a apparence qu'à meſure qu'on eſt venu plus éclairé, on a ſenti qu'il ne convenoit pas à un ſujet d'appoſer une telle reſtriction vis-à-vis de ſon ſouverain. On trouve des exemples du ſerment des *pairs* dès l'an 1407, dans les regiſtres du parlement, où il eſt dit, que le 9 Septembre de ladite année, Jean duc de Bourgogne, prêta ſerment comme *pair*. La forme du ſerment qu'il prêtoient autrefois au parlement, eſt exprimée dans celui qu'y fit Charles du Genlis, évêque & comte de Noyon, le 16 Janvier 1502 il eſt dit qu'il a fait avec la cour de céans le ſerment qu'il eſt tenu de faire à cauſe de ſa dignité de *pair*, à ſavoir de s'acquitter en ſa conſcience és jugemens des procès où il ſe trouvera en ladite cour ſans exception de perſonne, et révéler les ſecrets de ladite cour, obéir & porter honneur à icelle.

Pierre de Gondy, évêque & duc de Langres, prêta ſerment le 13 Août 1566; mais les regiſtres du parlement diſent ſeulement, que la main miſe *au pis* (*id eſt ad pectus* comme eccléſiaſtique), il a fait & prêté le ſerment accoûtumé de *pair de France*.

Pendant long-tems la plûpart des *pairs* ont prêté ſerment comme conſeillers de la cour. François de Bourbon, roi de Navare, dit qu'il étoit *conſeiller né* au parlement.

Ce ne fut que du tems de M. le premier préſident de Harlay que l'on établit une formule particuliere pour le ſerment des *pairs*.

Juſqu'au tems de M. de Harlay, premier préſident, il y a la moitié des *ſermens des pairs* qui ſont couçus dans les mêmes termes que ceux des conſeillers.

Préſentement ils jurent de ſe comporter comme un ſage & magnanime duc & *pair*, d'être fidele au roi, & de le ſervir dans ſes très-hautes & très-puiſſantes affaires.

Ils prêtent ſerment derriere le premier barreau, après avoir été leur épée, qui reſte pendant cette cérémonie entre les mains du premier huiſſier.

Préſentation des roſes. Anciennement les *pairs* préſentoient chacun en leur rang des roſes & chapeaux à Mrs du parlement; cette préſentation ſe faiſoit dans les mais de Mai & de Juin; chaque *pair* avoit ſon jour pour cette cérémonie ſuivant ſon ancienneté. Il eſt fait mention de ces préſentations de roſes dans les regiſtres du parlement juſqu'en 1586. *Voyez auſſi le Recueil* du pere Anſelme, *tom. III. p. 525. & 536.*

Fondions des pairs. Les *pairs de France* ont été créés pour ſoutenir la couronne, comme les électeurs furent établis pour la ſoutien de l'empire; c'eſt ainſi que le procureur général s'en expliqua les 19 & 26 Février 1410, en la cauſe des archevêque & archidiacre de Reims.

Auſſi dans une cauſe plaidée au parlement contre l'évêque de Châlons le 3 Février 1364, le procureur général dit que, „ plus les *pairs de France* ſont près du „ roi, & plus ils ſont grands deſſous lui, de tant ils ſont „ tenus & plus aſtraints de garder les droits & l'honneur de leur ſoi & de la couronne de France, & de „ ce ils ſont ſerment de fidélité plus eſpécial que les „ autres ſujets du ſoi; & s'ils font ou attentent à faire „ au contraire, de tant ſont-ils plus à punir „.

Au ſacre du roi les *pairs* ſont une fonction royale, ils y repréſentent la monarchie, & y paroiſſent avec l'habit royal & la couronne en tête, ils ſoutiennent tous enſemble la couronne du roi, & ce ſont eux qui reçoivent le ſerment qu'il fait d'être le protecteur de l'Egliſe & de ſes droits, & de tout ſon peuple. Boulainv. *tome I.* en a même conſervé dans cette cérémonie, ſuivant l'ancien uſage, la forme & les termes d'une élection, ainſi qu'on le peut voir dans du Tillet; mais auſſi tôt

après

après cette action les *pairs* rentrent dans le devoir de vertueux ſujets; enſorte que leur fonction en ſacre eſt plus élevée que celle des électeurs, leſquels font ſimplement le fonction de ſujets au couronnement de l'empereur. *Boulainv.*

Outre ces fonctions qui ſont communes à tous les *pairs*, ils en ont encore chacun de particulieres au ſacre.

L'archevêque de Reims a le prérogative d'oindre, ſacrer, & couronner le roi; ce privilege a été confirmé aux archevêques de Reims par le pape Sylveſtre II. & par Alexandre III. l'évêque de Laon & celui de Beauvais accompagnent l'archevêque de Reims lorſqu'il va recevoir ſa majeſté à la porte de l'égliſe la veille de la cérémonie; & le lendemain ces deux évêques ſont toujours députés, l'un comme duc, & l'autre comme premier comte eccléſiaſtique, pour aller querir le roi au palais archiépiſcopal, le lever de deſſus ſon lit & l'emener à l'égliſe, enfin d'accompagner ſe majeſté dans toute la cérémonie de l'onction ſacrée; & dans la cérémonie l'évêque de Laon porte la ſainte ampoule, celui de Langres le ſceptre, & il a la prérogative de ſacrer le roi en l'abſence de l'archevêque de Reims; celui de Beauvais porte & préſente le manteau royal; l'évêque de Châlons porte l'anneau royal; l'évêque de Noyon la ceinture ou baudrier. Les ſix anciens *pairs* laïes ſont repréſentés dans cette cérémonie par d'autres *pairs* que le roi commet à cet effet; le duc de Bourgogne porte la couronne royale & ceint l'épée au roi; le duc de Guyenne porte la premiere banniere quarrée; le duc de Normandie porte la ſeconde; le comte de Toulouſe les éperons; le comte de Champagne la banniere royale où eſt l'étendart de la guerre; le comte de Flandres l'épée du roi.

Anciennement les *pairs* étoient appellés aux actes publics de leur ſeigneur pour les rendre plus authentiques par leur ſouſcription, & c'étoit comme *pairs* de fief, & comme gardiens du droit des fiefs que leur préſence y étoit requiſe, afin que le ſeigneur ne le diſſipât point; tellement que pour rendre valable une aliénation, un ſeigneur emprontoit quelquefois des *pairs* d'un autre ſeigneur pour l'aſſiſter en cette occaſion.

Le roi faiſoit de même ſigner des chartes & ordonnances par ſes *pairs*, ſoit pour les rendre plus authentiques, ſoit pour avoir leur conſentement aux diſpoſitions qu'il faiſoit de ſon domaine, & aux réglemens qu'il faiſoit, lorſque ſon intention étoit que ces réglemens euſſent auſſi leur exécution dans les terres de ſes barons ou *pairs*.

Ce fut ſans doute par une ſuite de cet ancien uſage, qu'en traité d'Arras en 1482, l'empereur Maximilien demanda à Louis XI. pour garantie de ce traité l'engagement des princes de ſang, *ſubrogés*, dit-il dit, *au lieu des pairs*.

Les *pairs* ſont auſſi près du roi lorſqu'il tient ſes états généraux.

Mais la principale cauſe pour laquelle les *pairs de France* ont été inſtitués, a été pour aſſiſter le roi de leurs conſeils dans ſes affaires les plus difficiles, & pour lui aider à rendre la juſtice dans ſa cour, de même que les autres *pairs* de fiefs y étoient obligés envers leur ſeigneur: les *pairs de France* étoient juges naturels des nobles du royaume en toutes leurs cauſes ſéelles & perſonnelles.

Charles V. dans des lettres de 1359, portant érection du comté de Mâcon en pairie, *ad conſilium & juramentum rei publicæ ducendum parat qui regni Franciæ in ardui conſilii & judicii aſſiſteriis & ſtatuerim.*

Tous les *pairs* en général étoient obligés de juger dans la cour du ſeigneur, ſous peine de ſaiſie de leurs fiefs, & d'établiſſement de garde, *ſe aucſi n'étoit* (diſent les aſſiſes de Jeruſalem) *le ſeigneur ne pourroit cour tenir telle comme il doit, ne les gens ouvir leur raiſon*, &c.

Ces *pairs* de fief étoient les juges du ſeigneur; il en falloit au moins deux avec lui pour juger, *Henaut*. C'eſt peut-être de-là que quand le parlement eut été rendu ſédentaire à Paris, & que le roi eut commis des gens de loi pour tenir ordinairement le parlement, il fut néanmoins ordonné qu'il y auroit toujours au moins deux barons ou *pairs* au parlement.

Perſonne, dit Beaumanoir, pour tel ſervice qu'il eût, n'étoit excuſé de faire jugement en la cour; mais s'il avoit loyale exoine, il pouvoit envoyer un homme qui, ſelon ſon état, pût le repréſenter.

Mais ce que dit ici Beaumanoir des *pairs* de fief, n'a jamais eu lieu pour les *pairs* de Feſnes, leſquels ne peuvent envoyer perſonne pour les repréſenter, ni pour ſéger & opiner en leur place, ainſi qu'il fut déclaré dans un arrêt du parlement du 20 Avril 1458.

Séance au parlement. Les *pairs* étant les plus anciens & les principaux membres de la cour, ont entrée, ſéance & voix délibérative en la grand'chambre du parlement & aux chambres aſſemblées, toutes les fois qu'ils jugent à propos d'y venir, n'ayant pas beſoin pour cela de convocation ni d'invitation.

La place des *pairs* aux audiences de la grand'chambre eſt ſur les hauts ſieges, à le droite du premier préſident; les princes occupent les premieres places; après eux ſont les *pairs* eccléſiaſtiques, enſuite les *pairs* laïcs, ſuivant l'ordre de l'érection de leurs pairies.

Lorſque le premier banc ne ſuffit pas pour contenir tous les *pairs*, on forme pour eux un ſecond rang avec des banquettes couvertes de fleurs-de-lis.

Le doyen des conſeillers laïcs, ou autre plus ancien, en ſon abſence, doit être aſſis ſur le premier banc des *pairs*, pour marquer l'égalité de leurs fonctions; le ſurplus des conſeillers laïcs ſe place après le dernier des *pairs* laïcs.

Lorſque la cour eſt au conſeil, ou que les chambres ſont aſſemblées, les pairs ſont ſur les bas ſieges.

Aux lits de juſtice, les *pairs* laïcs précédent les évêques *pairs*; les laïcs ont la droite: les eccléſiaſtiques furent obligés au lit de juſtice de 1560, de la laiſſer aux laïcs. M. de Boulainv. croit que cela vint de ce que les laïcs avoient entrée aux grandes aſſemblées avant que les évêques y fuſſent admis.

Aux ſéances ordinaires du parlement, les *pairs* n'opinent qu'après les préſidens & les conſeillers clercs, mais aux lits de juſtice ils opinent les premiers.

Autrefois les *pairs* venoient leur épée pour entrer au parlement; ce ne ſut qu'en 1551 qu'ils commencerent à en uſer autrement malgré les rémontrances du parlement, qui repréſenta au roi que de toute entiquité cela étoit reſervé au roi ſeul, en ſigne de ſpéciale prérogative de ſa dignité royale, & que le feu roi François I. étant dauphin, & meſſire Charles de Bourbon y étoient venus laiſſent leur épée à la porte. *Voyez le préſident Henaut, à l'an* 1551.

Cour des pairs, appellée auſſi la *cour de France*, ou la *cour du roi*, eſt le tribunal où le roi, aſſiſté des *pairs*, juge les cauſes qui concernent l'état des *pairs*, ou les droits de leurs pairies.

Dès le commencement de la monarchie, le roi avoit ſa cour qui étoit compoſée de tous les francs qui étoient *pairs*; dans la ſuite ces aſſemblées devenant trop nombreuſes, furent réduites à ceux qui étoient chargés de quelque partie du gouvernement ou adminiſtration de l'état, leſquels furent alors conſidérés comme les plus grands du royaume; ce qui demeure dans cet état juſques vers la fin de la ſeconde race de nos rois, auquel tems le gouvernement féodal ayant été introduit, les vaſſaux immédiats du roi furent obligés de ſe trouver en la cour du roi pour y rendre la juſtice avec lui, ou en ſon nom: ce fut une des principales conditions de ces inféodations; la cour du roi ne fut donc plus compoſée que des vaſſaux immédiats de la couronne, qui prirent le nom de *barons* & de *pairs de France*, & la cour de France, ou cour du roi prit auſſi le nom de *cour des pairs*; non pas que ce fut la cour particuliere de ces *pairs*, mais parce que cette cour étoit compoſée des *pairs* de France.

Cette cour du roi étoit au commencement diſtincte des parlemens généraux, auxquels tout les grands du royaume avoient entrée; mais depuis l'inſtitution de la police féodale, les parlemens généraux ayant été réduits aux ſeuls barons & *pairs*, la cour du roi ou des *pairs* & le parlement furent unis & confondus enſemble, & ne firent plus qu'un ſeul & même tribunal; c'eſt pourquoi le parlement a depuis ce tems été qualifié de *cour de France*, *cour du roi*, ou *cour des pairs*.

Quelque tems après ſe firent pluſieurs réunions à la couronne, par le moyen deſquelles les ſeigneurs vaſſaux du roi devenant barons & *pairs* du royaume, eurent entrée à la cour du roi comme les autres *pairs*.

C'étoit donc la qualité de vaſſal immédiat du roi qui donnoit auſſi la qualité de baron ou *pair*, & qui donnoit conſéquemment l'entrée à la cour du roi, ou cour des *pairs*; tellement que ſous Lothaire en 964, Thibaud le Trichard, comte de Blois, de Chartres & de Tours, fut exclu d'un parlement, quelque conſidérables que fuſſent les terres qu'il poſſéduit, parce qu'il n'étoit plus vaſſal du roi, mais de Hugues duc de France.

Le cour des *pairs* fut plus ou moins nombreuſe, ſelon que le nombre des *pairs* fut reſtraint ou multiplié; ainſi lorſque le nombre des *pairs* fut réduit aux ſix anciens *pairs* laïques, & aux ſix *pairs* eccléſiaſtiques, eux ſeuls eurent alors entrée, comme *pairs* à la cour du roi

ou

ou parlement, avec les autres perſonnes qui étoient nommées pour tenir le parlement.

Depuis que le parlement & la cour du roi ont été unis enſemble, le parlement a toujours été conſidéré comme la cour des *pairs*, c'eſt-à-dire, comme le tribunal où ils ont entrée, ſéance & voix délibérative; ils ſont toujours cenſés y être préſens avec le roi dans toutes les cauſes qui s'y jugent; c'eſt auſſi le tribunal dans lequel ils ont droit d'être jugés, & auquel reſſortit l'appel de leurs juſtices pairies lorſqu'elles ſont ſituées dans le reſſort du parlement.

Le parlement eſt ainſi qualifié de *cour des pairs* dans pluſieurs ordonnances, édits & déclarations, notamment dans l'édit du mois de Juillet 1644, regiſtré le 19 Août ſuivant, " laquelle cour, porte cet édit, a rendu de tout „ temps de grands & ſignalés ſervices aux rois, dont elle „ fait regner les lois, & reconnoître l'autorité & la „ puiſſance légitime.

Il eſt encore qualifié de même dans la déclaration du 28 Décembre 1724, regiſtrée le 29 qui porte telle que le parlement eſt encore aujourd'hui, *la cour des pairs, & la premiere & la principale du royaume*.

Anciennement les *pairs* avoient la privilege de ne répondre qu'au parlement pour toutes leurs cauſes civiles ou criminelles; mais depuis ce privilege a été reſtraint aux cauſes où il s'agit de leur état, ou de la dignité & des droits de leur pairie.

Les *pairs* ayant eu du tout tems le privilege de ne pouvoir être jugés que par leurs *pairs*; c'eſt ſur-tout lorſqu'il s'agit de juger un *pair*, que le parlement eſt conſidéré comme la cour des *pairs*, c'eſt-à-dire le tribunal ſeul competant pour les juger.

C'eſt ſur-tout dans ces occaſions que le parlement eſt qualifié de *cour des pairs*.

Le pere Labbé en ſes mémoires rapporte un arrêt de 1224, rendu en la *cour des pairs* contre une comteſſe de Flandres; le chancelier, les grands bouteiller & chambellan, le connétable & autres officiers de l'hôtel du roi y étoient.

Froiſſard, *rb. reluvii.* dit que le prince de Galles, fils d'Edouard III. roi d'Angleterre, ayant voulu exiger du Languedoc un ſubſide conſidérable, la province en appella à la cour des *pairs*, où le prince fut cité; & que n'étant point comparu, il fut réaſſigné: il y eut en 1370 un arrêt rendu contre lui par défaut, qui confiſqua la Guyenne & toutes les terres que la maiſon d'Angleterre poſſédoit en France.

Un autre exemple plus récent où il eſt fait mention de la cour des *pairs*, eſt celui d'Henri IV. lequel s'oppoſant à l'excommunication qui avoit été prononcée contre lui, en appella comme d'abus *à la cour des pairs de France, deſquels il avoit*, diſoit-il, *cet honneur d'être le premier*.

On peut voir dans le recueil du pere Anſelme, *tome III.* les différens exemples de la juriſdiction exercée par le cas des *pairs* ſur les membres, & ſes prérogatives expliquées ci-après au *mot* PARLEMENT.

Il ne faut pas confondre la cour des *pairs*, ou cour commune des *pairs*, avec la cour particuliere de chaque *pair*: en effet, chaque *pair* avoit anciennement ſa cour qui étoit compoſée de ſes vaſſaux, ou *pairs* appellés *pares*, parce qu'ils étoient égaux entr'eux: on appelloit auſſi quelquefois ſimplement *francs*, francs, les juges qui tenoient la cour d'un *pair*, comme il ſe voit en l'ordonnance du Philippe de Valois, du mois de Décembre 1344.

Preſentement ces cours particulieres des *pairs* ſont ce que l'on appelle *les juſtices des pairies*; *voyez* ci-après l'*art.* JUSTICE DES PAIRIES.

Cour ſuffiſamment garnie de pairs, n'eſt autre choſe que le parlement ou la cour des *pairs*, lorſqu'il s'y trouve au moins douze *pairs*, qui eſt le nombre néceſſaire pour juger un *pair*, lorſqu'il s'agit de ſon état.

On en trouve des exemples dès le 13. ſiecle.

Richard, comte de Normandie, dit, en parlant du différend d'Eudes de Chartres avec le roi Robert, en 1015, que le roi ne pouvoit juger cette affaire, *ſine conſenſu* parium *ſuorum*.

Le comte de Flandres revendiqua du même en 1109 le droit d'être jugé par ſes *pairs*, diſant que le roi devoit le faire juger par eux, *& hoc per* pares *ſuos qui eum judicare debent*.

Jean ſans Terre, roi d'Angleterre, fut jugé en 1202, par arrêt du parlement ſuffiſamment garni de *pairs*. Du Tillet, Mathieu Paris, *à l'an* 1216, dit, en parlant du jugement rendu contre ce prince, *pro quo facto condemnatus fuit ad mortem in curiâ regis Francorum per judicium* parium *ſuorum*.

On voit dans les regiſtres du parlement, que quand on convoquoit les *pairs*, cela s'appelloit *fornir la cour de pairs*, ou *garnir la cour de pairs*: *curiam veſtram parifius Franciæ valuit habere numerum*. 1312; *curia eſt ſufficienter munita*, 1315.

Au procès de Robert d'Artois en 1332, Philippe VI. émancipa ſon fils Jean, duc de Normandie, & le fit *pair*, afin que la cour fût ſuffiſamment garnie de *pairs*; ce qui prouve que les *pairs* n'étoient pas ſeuls juges de leurs *pairs*, mais qu'ils étoient jugés par la cour, & conſéquemment par tous les membres dont elle étoit compoſée, & qu'il falloit ſeulement qu'il y eût un certain nombre de *pairs*; en effet, dans un arrêt ſolemnel rendu en 1224, par le roi en ſa cour des *pairs* en faveur des grands officiers contre les *pairs de France*, il eſt dit „ que, ſuivant l'ancien uſage & les coutumes „ obſervées dès long-tems, les grands officiers de la „ couronne, ſavoir les chancelier, bouteillier, chambrier, *&c.* devoient ſe trouver au procès qui ſe„ roit contre un des *pairs*, pour le juger avec les au„ tres *pairs*, & en conſéquence ils aſſiſterent au juge„ ment de la comteſſe de Flandres. *Heuland.*

Les *pairs* ont quelquefois prétendu juger ſeuls leurs *pairs*, & que le roi ne devoit pas y être préſent, ſurtout lorſqu'il y avoit intérêt pour la confiſcation. Ils firent des proteſtations à ce ſujet en 1378 & 1386; mais cette prétention n'a jamais été admiſe: car quant au jugement unique de 1247, où trois *pairs* paroiſſent juger ſeuls, du Tillet remarque que ce fut par convention expreſſe portée dans le traité du comte de Flandres; en effet la regle, l'uſage conſtant s'y oppoſoient.

Il a toujours été pareillement d'uſage d'inviter le roi à venir préſider au parlement pour les procès des *pairs*, au moins quand il s'agit d'affaires criminelles, & nos rois y ont toujours aſſiſté juſqu'à celui du maréchal de Biron, auquel Henri IV. ne voulut pas ſe trouver. *Lettres hiſtoriques ſur le parlement, tome II.* On obſerve encore la même choſe préſentement, & dans ce cas le diſpoſitif de l'arrêt qui intervient, eſt conçu en ces termes: *la cour ſuffiſamment garnie de pairs*; au lieu que dans d'autres affaires où la préſence des *pairs* n'eſt pas abſolument néceſſaire, lorſque l'on fait mention qu'ils ont aſſiſté au jugement, on met ſeulement dans le diſpoſitif, *la cour, les princes & les pairs préſens*, &c.

L'origine de cette forme qui s'obſerve pour juger la perſonne d'un *pair*, vient de ce qu'avant l'inſtitution des fiefs, il falloit au moins douze échevins dans les grandes cauſes; l'inféodation des terres ayant rendu la juſtice ſéodale, on conſerva le même uſage pour le nombre des juges dans les cauſes majeures; ainſi comme c'étoient alors les *pairs* ou barons qui jugeoient ordinairement, il fallut douze *pairs* pour juger un *pair*, & la cour n'étoit pas réputée ſuffiſamment garnie de *pairs*, quand ils n'étoient pas au moins douze.

Lors du différend entre le roi Louis Hutin & Robert, comte de Flandres, les *pairs* de France aſſemblés; ſavoir, l'archevêque de Reims, Charles, comte de Valois & d'Anjou, & Mahaut, comteſſe d'Artois, firent ſavoir qu'à jour aſſigné ils tiendroient cour avec douze autres perſonnes, ou prélats, ou autres grands ou hauts hommes. *Voyez* du Cange, verbo *pares*, & M. Bouquet, *tome I. p.* 183.

Robert d'Artois, en préſence du roi, de pluſieurs prélats, barons & entre ſuffiſans conſeillers, dit entre Mahaut, comteſſe de Flandres, qu'il n'étoit pas tenu de faire ſes demandes, que la cour ne fût ſuffiſamment garnie de *pairs*; il fut dit par arrêt qu'elle l'étoit, *quod abſque vocatione* parium Francie, *quantum ad preſens, curia parlamenti, maxime domino rege ibidem exiſtente cum ſuis prælatis, baronibus & aliis ejus conſiliariis, ſufficienter erat munita*. Robert d'Artois n'ayant pas voulu procéder, Mahaut obtint congé. *Voyez* les regiſtres *olim*.

Mais pour juger un *pair* il ſuffit que les autres *pairs* ſoient appellés; quand même ils n'y ſeroient pas tous, ou même qu'il n'y en auroit aucun qui fût préſent, en ce cas les *pairs* ſont repréſentés par le parlement qui eſt toujours la cour des *pairs*, ſoit que les *pairs* ſoient préſens ou abſens.

Cauſes des pairs. Anciennement les *pairs* avoient le droit de ne plaider, s'ils vouloient, qu'au parlement, ſoit dans les procès qu'ils avoient en leur nom, ſoit dans ceux où leur procureur fiſcal ſe vouloit adjoindre à eux, ſe rendre partie, ou prendre l'aveu, garantie & défenſe: il eſt fait mention de cette juriſprudence dans les ordonnances du Louvre, *tom. VII. p.* 30.

Ce privilege avoit lieu tant en matiere civile que criminelle; on en trouve des exemples dès le tems de la ſecon-

ſeconde race : des plus mémorables ſont le jugement rendu par la cour des *pairs* contre Taſſillon, roi de Baviere en 788. Le jugement rendu contre un bâtard de Charlemagne en 792. Celui de Bernard, roi d'Italie en 818. Celui de Carloman, auquel on fit le procès en 871, pour cauſe de rebellion. Celui de Jean ſans Terre, roi d'Angleterre, lequel en 1202 fut déclaré criminel de leze-majeſté, & ſujet à la loi du royaume. Le jugement rendu contre le roi Philippe le Hardi, & Charles, roi des deux Siciles, pour la ſucceſſion d'Alphonſe, comte de Poitiers. Celui qui intervint entre Charles le Bel, & Eudes, duc de Bourgogne, au ſujet de l'appanage de Philippe le Long, dont Eudes prétendoit que ſa femme, fille de ce roi, devoit hériter en 1316 & en 1328, pour la ſucceſſion à la couronne, en faveur de Philippe le Long & de Philippe de Valois. Le jugement de Robert d'Artois en 1331. Celui de Charles, roi de Navarre, en 1349. Celui qui intervint entre Charles V. & Philippe, duc d'Orléans.

Jean, duc d'Alençon, fut condamné deux fois à mort par les *pairs*, pour crime de leze-majeſté, ſavoir le 10 Octobre 1458, & le 14 Juillet 1474; l'exécution fut chaque fois remiſe à la volonté du roi, lequel uſa de clémence par reſpect pour le ſang royal.

Il ſeroit facile d'en rapporter un grand nombre d'autres : on les peut voir dans le recueil du pere Anſelme; mais depuis on y a mis quelques reſtrictions.

On trouve dans les regiſtres *olim*, qu'en 1259 l'archevêque de Reims demanda au parlement, où le roi étoit préſent, d'être jugé par ſes *pairs*; ce qui lui fut refuſé. Il y a apparence que l'on jugea qu'il ne s'agiſſoit pas de la dignité de ſa pairie, & que dès-lors les *pairs*, même de France, n'avoient plus le droit de plaider au parlement dans toutes ſortes de cas; mais ſeulement dans les cauſes qui intéreſſoient l'honneur & les droits de la pairie.

En matiere civile, les cauſes des *pairs*, quant au domaine ou patrimoine de leurs pairies, doivent être portées au parlement, comme il fut dit par le procureur général le 25 Mai 1394, en la cauſe du duc d'Orléans; ils y ont toujours plaidé pour ces ſortes de matieres, lors même qu'ils plaidoient tous en corps, témoin l'arrêt rendu contr'eux en 1224, dont on a déja parlé ci-devant.

A l'égard de leurs cauſes en matiere criminelle, toutes celles qui peuvent toucher la perſonne des *pairs*, comme quand un *pair* eſt accuſé de quelque cas criminel qui touche ou peut toucher ſon corps, ſa perſonne, ſon état, doivent être jugées la cour ſuffiſamment garnie de *pairs*.

Les *pairs* ont toujours regardé ce privilege comme un des principaux attributs de la pairie : en effet, au lit de juſtice du 2 Mars 1386, il ne réclamerent d'autre droit que celui de juger leurs *pairs*; ce qui leur fut octroyé de bouche, & les lettres commandées, mais non expédiées.

Il eſt dit dans les regiſtres du parlement, que le duc de Bourgogne, comme doyen des *pairs*, remontra à Charles VI. au ſujet du procès criminel qu'on faiſoit au roi de Navarre, qu'il n'appartenoit qu'aux ſeuls *pairs* de France d'être jugés des *pairs* leurs pareils. Il prouva en plein parlement, par le témoignage d'un chancelier, & d'un premier & ſecond préſident au même parlement, que le feu roi avoit reconnu ce privilege; & l'affaire miſe en délibération, il lui en fut décerné acte, & ordonné qu'il en ſeroit fait regiſtre.

Le premier Décembre 1373, l'évêque de Laon requit d'être renvoyé en parlement, ſelon le privilege de ſa pairie; ce privilege fut reconnu par l'évêque de Langres le 19 Novembre 1484.

Ce privilege eſt d'ailleurs, confirmé par l'ordonnance du mois de Décembre 1365; par celle de 1366; celle du mois d'Avril 1453, *art.* 6. & encore plus récemment par l'édit du mois de Septembre 1610, *art.* 7. où en parlant des *pairs*, il eſt dit que *c'eſt de leur nature & droit que les cauſes dans leſquelles leur état eſt intéreſſé doivent y être introduites & traitées.*

Convocation des Pairs. Quoique les *pairs* aient droit de venir prendre leur place au parlement lorſqu'ils le jugent à propos, néanmoins comme ils y ſont moins aſſidus que les magiſtrats, il arrive de tems en tems qu'on les convoque, ſoit pour juger un *pair*, ſoit pour quelqu'autre affaire qui intereſſe l'honneur & la dignité de la pairie, ou autre affaire majeure pour laquelle il paroît à propos de réunir le ſuffrage de tous les membres de la compagnie.

L'uſage de convoquer les *pairs* eſt fort ancien, puiſqu'ils furent convoqués dès l'an 1202 contre Jean ſans Terre, roi d'Angleterre, duc de Normandie & de Guyenne.

Ils furent auſſi convoqués à Melun en 1216 ſous Philippe Auguſte, pour décider le différend au ſujet du comte de Champagne, entre le jeune Thibaut & Erard de Brienne; les *pairs* furent dès-lors diſtingués des autres barons.

Dans le XIV. ſiecle, ils furent convoqués deux fois pour le procès du duc d'Alençon : en 1378, pour le duc de Bretagne, quoique la pairie lui fût conteſtée : en 1386, pour faire le procès au roi de Navarre ſous Charles VIII en 1458, pour le procès du duc d'Alençon.

On peut voir dans le pere Anſelme pluſieurs exemples de ces convocations ou ſemonces des *pairs* faites en divers tems, ſelon que les occaſions ſe ſont préſentées.

Une des dernieres eſt celle qui fut faite en 1727 pour le procès du duc de la Force.

Cette convocation des *pairs* ne ſe fait plus en matiere civile, même pour leur pairie; mais elle ſe fait toujours pour leurs affaires criminelles.

Juſqu'au procès du maréchal de Biron, ſous Henri IV. les rois ont aſſiſté au jugement des procès criminels des *pairs*; c'eſt pourquoi il eſt encore d'uſage d'inviter le roi de venir prendre place au parlement lorſque l'on convoque les *pairs*.

Le cérémonial que l'on obſerve pour convoquer ou ſemoncer les *pairs*, eſt que pour inviter les princes du ſang, leſquels ſont *pairs nés*, on envoie un des greffiers de la grand'chambre, qui parle au prince ou à quelque officier principal de ſa maiſon, ſans laiſſer de billet; à l'égard des autres *pairs*, le greffier y va la premiere fois, & s'il ne les trouve pas chez eux, il laiſſe un billet qui contient la ſemonce; quand l'affaire dure pluſieurs ſéances, c'eſt une autre que le greffier qui porte les billets aux *pairs*. C'eſt ainſi que l'on en uſa dans l'affaire du duc de la Force; les *pairs* furent priés de trouver bon qu'on ne fît que leur envoyer les billets, parce que les greffiers ne pouvoient ſuffire à tant de courſes, ſur-tout lorſque les affaires preſſoient, ce qui fut agréé par les *pairs*.

Il y a des occaſions, où ſans convocation judiciaire, tous les *pairs* ſe réunilſent avec les autres membres du parlement, comme ils firent le lendemain de la mort de Louis XIV. pour ſtatuer ſur le teſtament de ce prince & ſur l'adminiſtration du royaume. *Lett. hiſt. ſur le parlement.*

Ajournement des pairs. C'étoit autrefois un privilege des *pairs* de ne pouvoir être ajournés que par deux autres *pairs*, ce que l'on appelloit *faire un ajournement en pairie.* On tient que cette maniere d'ajourner étoit originairement commune à tous les Francs, qu'elle ſe conſerva enſuite pour les perſonnes de diſtinction; elle ſubſiſtoit encore au XIIJ ſiecle en Normandie pour les nobles & pour les évêques.

A l'égard des *pairs*, cela fut pratiqué diverſement en pluſieurs occaſions.

Sous le roi Robert, par exemple, le comte de Chartres fut cité par celui de Normandie.

Sous Louis le Jeune en 1153, les derniers ajournemens furent faits au duc de Bourgogne *per nuntium*; mais il n'eſt pas dit qu'elle étoit la qualité de ce député.

Lors du différend que Blanche, comteſſe de Champagne, & Thibaut ſon fils, eurent avec Erard de Brienne & Philippe ſa femme, au ſujet du comté de Champagne, la comteſſe Blanche fut ajournée par le duc de Bourgogne & par deux chevaliers.

Dans un arrêt donné en 1224 contre la comteſſe de Flandres, il eſt dit que c'étoit un privilege des *pairs* de ne pouvoir être ajourné que par deux chevaliers.

Ducange dit qu'en 1258 on jugea néceſſaire un certain cérémonial, pour aſſigner un évêque, baron du royaume, quand il s'agiſſoit de ſa baronnie.

Philippe le Bel fit en 1292 ajourner Edouard I. roi d'Angleterre, à la cour des *pairs*, par les évêques de Beauvais & de Noyon, tous deux *pairs* de France.

Ce même Edouard ayant été ajourné en 1295, comme duc de Guyenne, pour aſſiſter en perſonne au procès d'entre Robert, duc de Bourgogne, & Robert, comte de Nevers, touchant le duché de Bourgogne, la publication de l'ajournement fut faite par le ſénéchal de Périgord & par deux chevaliers.

Robert d'Artois fut ajourné en 1331 par des chevaliers & conſeillers; cependant l'ordonnance de Philippe VI. du mois de Décembre 1344, porte que quand un *pair* en ajournoit un autre, c'étoit par deux *pairs*, comme cela s'étoit déjà pratiqué; mais il paroît auſſi qu'au

lieu de *pairs*, on commettoit ſouvent des chevaliers & conſeillers pour ajourner.

En effet, le prince de Galles fut ajourné en 1368, *par un clerc de Droit, moult bien enlangagé, & par un moult noble chevalier.*

Dans une cauſe pour l'évêque de Beauvais, le 23 Mars 1373, il fut dit que, ſuivant les ordonnances & ſtyle de la cour, les *pairs* avoient le privilege de ne pouvoir être ajournés que par deux *pairs de lettres*; on entendoit apparemment par-là *deux chevaliers en loi*.

Ces formalités que l'on obſervoit pour ajourner un *pair*, avoient lieu même dans les affaires civiles des *pairs*; mais peu-à-peu elles ne furent pratiquées que pour les cauſes criminelles des *pairs*; encore pour ces cauſes criminelles les ajournemens en pairie ont paru ſi peu néceſſaires, que ſous Louis XI. en 1470, le duc de Bourgogne accuſé de crime d'état, fut aſſigné en la cour des *pairs* par un ſimple huiſſier du parlement, d'où eſt venu le proverbe que *ſergent du roi eſt pair à comte*; c'eſt-à-dire qu'un ſergent royal peut ajourner un *pair* de même que l'auroit fait un comte-*pair*.

Les *pairs* ſont ajournés en vertu de lettres-patentes, leſquelles ſont publiées par cri public: lorſqu'il font défaut ſur le premier ajournement, ils ſont réaſſignés en vertu d'autres lettres; l'ajournement doit être à long terme, c'eſt-à-dire que le délai doit être de trois mois, ainſi qu'il eſt dit dans un traité fait entre le roi Philippe le Bel, & les enfans de Guy, comte de Flandres, & les Flamans.

Rang des pairs. Autrefois les *pairs* précédoient les princes non *pairs*, & entre les ſimples *pairs* & les princes qui étoient en même tems *pairs*, le rang ſe régloit ſelon l'ancienneté de leur pairie; mais par une déclaration donnée à Blois en 1576, en réformant l'ancien uſage, il fut ordonné que les princes précederoient tous les *pairs*, ſoit que ces princes ne fuſſent pas *pairs*, ou que leurs pairies fuſſent poſtérieures à celles des autres *pairs*, & que le rang des princes, qui ſont les premiers *pairs*, ſe réglât ſuivant leur proximité à la couronne.

Les nouveaux *pairs* ont les mêmes droits que les anciens, ainſi que la cour l'obſerva à Charles VII. en 1458, lors du procès du duc d'Alençon; & le rang ſe regle entr'eux, non pas ſuivant l'ordre de leur réception, mais ſuivant la date de l'érection de leurs pairies.

L'avocat d'un *pair* qui plaide en la grand'chambre doit être *in loco majorum*, c'eſt-à-dire à la place de l'appellant, quand même le *pair* pour lequel il plaide ſeroit intimé ou défendeur.

Les ambaſſadeurs du duc de Bourgogne, premier *pair de France*, eurent la préſéance ſur les électeurs de l'Empire au concile de Baſle; l'évêque & duc de Langres, comme *pair*, obtint la préſéance ſur l'archevêque de Lyon, par un arrêt du 16 Avril 1512, auquel l'archevêque de Lyon ſe conforma; & à l'occaſion d'une cauſe plaidée au parlement le 16 Janvier 1552, il eſt dit dans les régiſtres que les évêques *pairs de France* doivent précéder au parlement les nonces du pape.

Pair, ulmeus. Les auteurs qui ont parlé des *pairs*, diſent que le Roi ſeroit obligé de nourrir un *pair* s'il n'avoit pas d'ailleurs du quoi vivre, mais on ne trouve pas d'exemple qu'aucun *pair* ait été réduit à cette extrémité.

Douaire des veuves des pairs. En 1306 Marguerite de Hainaut, veuve de Robert, comte d'Artois, demanda contre Mahaut, qui étoit alors comteſſe d'Artois, que ſon douaire fût aſſigné ſur les biens de ce comté, ſuivant la coutume qu'elle alléguoit être obſervée en pareil cas entre les *pairs de France*, au cas que l'on pût vérifier la dite coutume, ſinon ſelon les conventions qui avoient été faites entre les parties; après bien des faits propoſés de part & d'autre, par arrêt donné ès enquêtes, des octaves de la Touſſaint 1306, il fut jugé qu'il n'y avoit point de preuve ſuffiſante d'aucune loi ni coutume pour les douaires des veuves des *pairs*, & il fut dit que ladite Marguerite auroit pour ſon douaire dans les biens du comté d'Artois, 3500 liv. tournois; ce qui avoit été convenu entre les conjoints.

Amortiſſement. Par une ordonnance faite au parlement, de l'Epiphanie en 1277, il fut permis à l'archevêque de Reims, & autres évêques *pairs de France*, d'amortir non pas leur domaine ni les fiefs qui étoient tenus d'eux immédiatement, mais ſeulement leurs arrieres-fiefs; au lieu qu'il fut défendu aux évêques non *pairs* d'accorder aucun amortiſſement.

Mais dans les vrais principes, le roi a ſeul vraiment le pouvoir d'amortir des héritages dans ſon royaume; de ſorte que quand d'autres ſeigneurs, & les *pairs* même amortiſſent des héritages pour ce qui les touche, cet amortiſſement ne doit pas avoir d'effet; & les gens d'égliſe acquéreurs, ne ſont vraiment propriétaires que quand le Roi leur a donné ſes lettres d'amortiſſement, ainſi qu'il réſulte de l'ordonnance de Charles V. du 8. Mai 1372.

Extinction de pairie. Lorſqu'il ne ſe trouve plus de mâles, ou autres perſonnes habiles à ſucceder au titre de la pairie, le titre de la pairie demeure éteint; du reſte la ſeigneurie qui avoit été érigée en pairie ſe regle à l'ordinaire pour l'ordre des ſucceſſions.

Continuation de pairie. Quoiqu'une pairie ſoit éteinte, le roi accorde quelquefois des lettres de continuation de pairie en faveur d'une perſonne qui n'étoit pas appellée au titre de la pairie; ces lettres diſent d'une nouvelle érection en ce qu'elles conſervent à la pairie le même rang qu'elle avoit ſuivant ſon érection.

Juſtices des pairies. Suivant un arrêt du 6 Avril 1419, l'archevêque de Reims avoit droit de donner des lettres de *committimus* dans l'étendue de ſa juſtice.

Les *pairs* ont droit d'établir des notaires dans tous les lieux dépendans de leur duché.

Suivant la déclaration du 26 Janvier 1680, les juges des *pairs* doivent être licentiés en Droit, & avoir prêté le ſerment d'avocat.

Reſſort des pairies au parlement. Autrefois toutes les affaires concernant les pairies reſſortiſſoient au parlement de Paris, comme les cauſes perſonnelles des *pairs* y ſont encore portées; & même par une eſpece de connéxité, l'appel de toutes les autres ſentences de leurs juges, qui ne concernoient pas la pairie, y étoit auſſi relevé ſans que les officiers royaux ou autres, dont le reſſort étoit diminué, puſſent ſe plaindre. Ce reſſort immédiat au parlement cauſoit de grands frais aux juſticiables; mais François I. pour y remédier, ordonna en 1527 que déſormais les appels des juges des pairies, en ce qui ne concernoit pas la pairie, ſeroient relevés au parlement du reſſort du parlement où la pairie ſeroit ſituée, & tel eſt l'uſage qui s'obſerve encore préſentement.

Mouvance des pairies. L'érection d'une terre en pairie faiſoit autrefois ceſſer la féodalité de l'ancien ſeigneur ſupérieur, ſans que ce ſeigneur pût ſe plaindre de l'extinction de la féodalité; la raiſon que l'on en donnoit, étoit que ces érections ſe faiſoient pour l'ornement de la couronne; mais ces graces étant devenues plus fréquentes, elles n'ont plus été accordées qu'à condition d'indemniſer les ſeigneurs de la diminution de leur mouvance.

Sieges royaux ès pairies. Anciennement dans les villes des *pairs*, tant d'égliſe que laïcs, il n'y avoit point de ſiege de bailliages royaux. Le roi Charles VI. en donna déclaration à l'évêque de Beauvais le 22 Avril 1422; & le 10 Janvier 1453, l'archevêque de Reims, plaidant contre le roi, allégua que l'évêque de Laon, pour endures audit Laon un ſiege du Bailli de Vermandois, avoit 60 liv. chacun an ſur le roi; mais cela n'a pas continué, & pluſieurs des *pairs* l'ont ſouffert pour l'avantage de leurs villes. Il y eut difficultés pour ſavoir s'ils étoient obligés d'y admettre les officiers du grand maître des eaux & forêts, comme le procureur du roi le ſoutint le dernier Janvier 1459; cependant le 29 Novembre 1460, ces officiers furent par arrêt condamnées envers l'évêque de Noyon, pour les entrepriſes de juriſdiction qu'ils avoient faites en la ville de Noyon, où l'évêque avoit toute juſtice comme *pair de France*. *Du-tillet & Anſelme.* (*A*)

PAIRS, (*Hiſt. d'Anglet.*) le mot *pairs*, veut dire *citoyens du même ordre*. On doit remarquer qu'en Angleterre, il n'y a que deux ordres de ſujets, ſavoir, les *pairs* du royaume & les communes. Les ducs, les marquis, les comtes, les vicomtes, les barons, les deux archevêques, les évêques, ſont *pairs* du royaume, & *pairs* entr'eux, de telle ſorte, que le dernier des barons ne ſaiſit pas d'être *pair* du premier duc. Tout le reſte du peuple eſt rangé dans la claſſe des communes. Ainſi à cet égard, le moindre artiſan eſt *pair* de tout gentilhomme qui eſt au-deſſous du rang de baron. Quand donc on dit que chacun eſt jugé par les *pairs*, cela ſignifie que les *pairs* du royaume ſont jugés par ceux de leur ordre, c'eſt-à-dire par les autres ſeigneurs, qui ſont, comme eux, *pairs* du royaume. Tout de même un homme du peuple eſt jugé par des gens de l'ordre des communes, qui ſont ſes *pairs* à cet égard, quelque diſtance qu'il y ait entre eux par rapport aux biens, ou à la naiſſance.

Il y a pourtant cette différence entre les *pairs* du royaume & les gens des communes; c'eſt que tout *pair* du royaume a droit de donner ſa voix au jugement d'un autre *pair*; au lieu que les gens des communes ne ſont jugés que par douze perſonnes de leur ordre. Au reſte, ce jugement ne regarde que le fait: ces douze perſonnes,

nes, après avoir été témoins de l'examen public que le juge a fait des preuves produites pour & contre l'accusé, prononcent seulement qu'il est coupable ou innocent du crime dont on l'accuse : après quoi le juge le condamne ou l'absout, selon les lois. Telle est la prérogative des citoyens anglois depuis le tems du roi Alfred. Peut-être même que ce prince ne fit que renouveller & rétablir une coutume établie parmi les Saxons depuis un tems immémorial.

Le chevalier Temple prétend qu'il y a suffisamment de traces de cette coutume depuis les constitutions sémones d'Odin, le premier conducteur des Goths asiatiques ou Getes en *Europe*, & fondateur de ce grand royaume qui fait le tour de la mer Baltique, d'où tous les gouvernemens gothiques de nos parties de l'Europe, qui sont entre le nord & l'ouest, ont été tirés. C'est la raison pourquoi cet usage est aussi ancien en Suede, qu'aucune tradition que l'on y ait ; & il subsiste encore dans quelques provinces. Les Normands introduisirent les termes de *jaré* & de *verdict*, de même que plusieurs autres termes judiciaires ; mais les jugemens de douze hommes sont mentionnés expressément dans les lois d'Alfred & d'Ethelred.

Comme le premier n'ignoroit pas que l'esprit de domination, dont l'oppression est une suite naturelle, s'empare aisément de ceux qui sont en autorité, il chercha les moyens de prévenir cet inconvénient. Pour cet effet, il ordonna que dans tous les procès criminels, on prendroit douze personnes d'un même ordre, pour décider de la certitude du fait, & que les juges ne prononceroient leur sentence que sur la décision de ces douze.

Ce droit des sujets anglois, dont ils jouissent encore aujourd'hui, est sans doute un des plus beaux & des plus estimables qu'une nation puisse avoir. Un anglois accusé de quelque crime, ne peut être jugé que par ses *pairs*, c'est-à-dire par des personnes de son rang. Par cet auguste privilége, il se met hors de danger d'être opprimé, quelque grand que soit le crédit de ses ennemis. Ces douze hommes ou *pairs*, choisis avec l'approbation de l'accusé entre un grand nombre d'autres, sont appellés du nom collectif de *jury* (*D. J.*)

PAIRS NOUROIS. Lorsque les villes eurent acquis le droit de commune, & de rendre elles-mêmes la justice à leurs citoyens, elles qualifierent leurs juges de *pairs bourgeois*, apparemment à l'instar des *pairs* de fief, qui y rendoient auparavant la justice pour les seigneurs.

PAIRS DE CHAMPAGNE. L'arrêt du parlement de 1388, rendu entre la reine Blanche & le comte de Joigny, fait mention que le comté de Champagne étoit décoré de sept comtes *pairs* & principaux membres de Champagne, lesquels siégeoient avec le comte de Champagne en son palais pour le conseiller. Ces sept *pairs* étoient le comtes de Joigny, de Rhetel, Brienne, Portier, Grandpré, Roucy, & Braine, *Traité de la Pairie, page* 63.

PAIRS DES ECCLÉSIASTIQUES ; les cardinaux sont les *pairs* du pape, soit comme évêque de Rome, ou comme souverain.

Les évêques avoient autrefois pour *pairs* les dignités de leurs chapitres, qui souscrivoient leurs actes, tant pour les statuts de l'Eglise, que pour les graces qu'ils accordoient.

Pour ce qui regardoit le domaine de l'Eglise & les fiefs qui en dépendoient, les évêques avoient d'autres *pairs* qu'on appelloit les *barons de l'évêque*, ou *de l'évêché*, lesquels étoient les *pairs* & les juges des causes des fiefs des terres vaines laïques des évêques. *Voyez l'hist. de la Pairie*, *par* Boulainvilliers : on peut voir aussi l'*hist. de Verdun*, aux preuves, *page* 88, où il est parlé des *pairs* ou barons de l'évêché de Verdun, qui étoient au nombre de quatre.

PAIRS DE HAINAULT. Duméen, *titre* 6, de sa *Jurisprudence du Hainault*, dit que leur origine est assez incertaine. L'auteur des annales de la province, tient que ces *pairs* & autres officiers héréditaires, furent institués par la comtesse Richilde & son fils Baudouin, après l'an 1076, lorsque se voyant dépossédés par Robert le Frison, du comté de Flandres où il y avoit des *pairs*, & voulant faire marcher en même rang leur comté de Hainault, ils instituerent douze *pairs*, qui étoient les seigneurs d'Avesnes, Lens, Roeux, Chimay, Barbençon, Rebais, Longueville, Silly, Walincourt, Baudour, Chievres, & Quevy. Il y eut dans la suite d'autres terres érigées en pairies, telle que celle de Berlaymont, qui appartient aujourd'hui au comte d'Egmond.

Les princes tenoient autrefois la justice eux mêmes ; les *pairs* étoient leur conseil, auquel on associa les prélats, barons & chevaliers.

Les guerres presque continuelles ne permettant pas aux princes & aux seigneurs de vaquer exactement à rendre la justice, on institua certain nombre de conseillers de robe choisis du corps des Avocats.

Cependant les *pairs*, prélats, barons, & chevaliers, n'ont pas cessé d'être membres du conseil de Hainault, auquel on donne le titre de noble & souveraine cour de Hainault.

C'est de-là que l'*art.* 30. de la coutume générale de Hainault, dit qu'en matiere de grande importance, si les parties plaidantes ou l'une d'elles, insistent au renforcement de cour, & qu'il soit jugé nécessaire, les *pairs*, prélats, nobles, & autres feodaux, seront convoqués pour y assister & donner leur avis.

PAIR DES MONNOIES RÉELLES, est le rapport qu'il y a entre les especes d'or & d'argent d'un état, & celles des états étrangers, ou la résultat de la comparaison faite de leur poids, titre & valeur intrinseque. Toutes les monnoies en général n'ont point de valeur réelle ; leur valeur est de convention, & dépend de la volonté du souverain : on appelle *monnoie réelle*, la valeur que la monnoie a par rapport à celle d'un autre pays, & ce rapport est le *pair des monnoies*.

PAIR AU PRUDHOMMES, quelques coutumes se servent du terme de *pairs*, pour exprimer des prudhommes ou gentilshommes choisis à l'effet de faire des estimations. *Voy. les Institutes, tom. de* Loisel. *liv. IV. tit.* 3, *nomb.* 13. *& les observations de* Lacriere.

PAIRS DE VERMANDOIS ; les chanoines de Saint-Quentin sont appellés *pares Viromandiæ*, & leur doyen est le douzieme des prélats appellés à la consécration de l'archevêque de Reims.

PAIRS DES VILLES, ce sont les échevins ; ces officiers étant choisis entre les plus notables bourgeois pour être juges de leurs concitoyens, au moins c'étoient eux qui rendoient autrefois la justice avec les comtes dont ils étoient comme les *pairs* ou les assesseurs ; & encore actuellement dans plusieurs villes, ils ont conservé quelque portion de l'administration de la justice. *Voyez* ÉCHEVINS & Loiseau, en son *Traité des Offices*. (*A*)

PAIRE, *f. f.* (*Gram.*) ce mot signifie deux choses semblables, dont l'une ne se vend guere sans l'autre ; comme une *paire* de pendans d'oreilles, de bas, de gans, de jarretieres, de souliers, de manchettes, *&c.* Ce mot se dit aussi de certaines marchandises composées de deux parties pareilles, encore qu'elles ne soient point divisées : on dit en ces sens une *paire* de lunettes, de ciseaux, de manchettes, *&c.* Enfin, ce mot se dit par extension d'une chose seule qui n'est point appareillée. Ainsi on dit une *paire* de tablettes, une *paire* de vergettes, pour dire, *des tablettes*, *des vergettes*. (*D. J.*)

PAIRE, *en Anatomie*, signifie un assemblage de deux nerfs qui ont tiré origine commune de la moëlle alongée, ou de la moëlle de l'épine, & qui se distribuent de-là dans toutes les parties du corps, l'un d'un côté, & l'autre de l'autre. *Voyez* NERF.

C'est dans ce sens que nous disons les dix *paires* de nerfs de la moëlle alongée, la premiere, la seconde, la troisieme, *&c.* les sept *paires* de nerfs cervicaux, la premiere, la seconde, la troisieme, *&c.* les douze *paires* dorsales, la premiere, la seconde, *&c.* les cinq *paires* lombaires, *&c. Voy.* CRANIAL, DORSAL, *&* LOMBAIRE.

PAIRE VAGUE, *ou la huitieme paire*, est une très-considérable conjugaison des nerfs de la moëlle alongée ; ils sont ainsi appellés à cause de leur distribution large & étendue dans plusieurs parties du corps. *Voyez* leur origine, leurs cours, leur distribution, sous l'*article* VAGUE.

PAIREMENT, *adv.* (*Arithmétique.*) un nombre *pairement* pair, est celui qu'un nombre pair mesure par un nombre pair ; ainsi 16 est un nombre *pairement* pair, parce que le nombre pair huit le mesure par le nombre pair deux, qui est aussi un nombre pair.

Au contraire, un nombre *pairement* impair, ou impairement pair, est celui qu'un nombre pair mesure par un nombre impair ; tel est le nombre pair 18, que le nombre pair 2, mesure par le nombre impair 9. *Voyez* NOMBRE *&* PAIR.

Le nombre *pairement* pair est divisible exactement par quatre, c'est-à-dire, peut se diviser en quatre nombres entiers égaux ; le nombre *pairement* impair, ou impairement pair ne l'est point, & n'est divisible exactement que par deux, c'est-à-dire, n'est divisible qu'en deux nombres entiers égaux. (*E*)

PAIRIE, *voyez l'article* PAIR.

PAIRLE, *s. m.* (*Blason.*) figure composée de trois lais mouvans des deux angles du chef & de la pointe,

& qui ſe joignent au fort de l'écu, en forme d'y grec ou eſpece de pal qui, mouvant du pié de l'écu, ſe diviſe en arrivant au milieu en deux parties égales, qui vont aboutir aux deux angles du chef. On dérive le mot *pairle*, les uns de *palarum*, parce qu'il en a la figure, n'étant repréſenté qu'à moitié; d'autres ou de *pergula*, perche fourchue dont on ſe ſervoit autrefois pour ſuſpendre les lampes & étendre les habits ſacrés dans les ſacriſties; ou de *parietes*, parce qu'il eſt fait de trois branches de longueur égale. Hiondon porte d'azur au *pairle* d'or accompagné de trois fleurs de lis mal ordonnées de même.

PAIS. *Voyez* PAYS.

PAISAGE. *Voyez* PAYSAGE.

PAISAGISTES. *Voyez* PAYSAGISTES.

PAISAN. *Voyez* PAYSAN.

PAISIBLE, adj. (*Gram.*) qui aime le repos & la paix. Il ſe dit des perſonnes; un homme *paiſible*; une vie *paiſible*.

PAISIBLE POSSESSION, (*Juriſprud.*) *Voyez* POSSESSION PAISIBLE.

PAISIBLE, (*Maréchal.*) un cheval *paiſible* eſt celui qui n'a aucune ardeur.

PAISSANT, adj. *en terme de Blaſon*, ſe dit des vaches & des brebis qui ont la tête baiſſée pour *paître*. Berbiſey en Bourgogne, d'argent à une brebis *paiſſante* d'argent ſur une terraſſe de ſynople.

PAISSE. *Voyez* MOINEAU.

PAISSE DE BOIS. *Voyez* PINÇON-MONTAIN.

PAISSEAU, ſ. f. (*Sergerie.*) c'eſt une étoffe de laine croiſée, une eſpece de ſerge qui ſe fabrique en Languedoc, particulierement à Sommiers, & aux environs.

PAISSEAU, ſ. m. PAISSELEU, v. act. (*Gram. écon. ruſtique.*) c'eſt en quelques provinces un ſynonyme d'*échalat*. On dit dans ces cantons *paiſſeler* la vigne, pour la garnir d'échalas; & on appelle *paiſſelure*, les bois menus de chauvre dont on ſe ſert pour attacher l'échalat au ſep.

PAISSOMME, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt un bas-fond où il a peu d'eau.

PAISSON, ſ. m. (*Juriſprud.*) terme ancien, qui vient du latin *paſcere*, & qui eſt encore uſité en matiere d'eaux & forêts, pour exprimer le droit de pacage, ou l'exercice même de ce droit, c'eſt-à-dire l'acte même de faire paître les beſtiaux; il ſignifie auſſi quelquefois les herbes & fruits que les beſtiaux paiſſent dans les forêts & dans la campagne.

Le réglement général pour les eaux & forêts fait par Henri IV. au mois de Mai 1597, pour éviter les fraudes & les abus qui ſe commettoient par le paſſé ſous couleur de délivrance d'arbres faite aux marchands adjudicataires de la *paiſſon* & glandée pour leur chauffage, ordonne qu'à l'avenir les *paiſſons* & glandées ſoient adjugées, ſans qu'aux marchands paiſſonniers ſoient délivrés aucuns arbres pour leur chauffage; mais ſeulement que ceux qui auront en garde les porcs à leur loge de bois tralanant ès forêts ou de bois ſec abattu au crochet.

L'article ſuivant porte, que dans les publications qui ſe feront des *paiſſons* & glandées avant l'adjudication d'icelles, ſera compriſe la quantité de pores que pourra porter la glandée de la forêt, ſuivant l'eſtimation qui en aura été faite, & que le nombre des officiers uſagers, & autres privilégiés ayant droit de *paiſſon*, ſera reſtreint à proportion de ladite eſtimation.

Enfin l'article 35 défend aux uſagers, officiers & autres ayant droit de *paiſſon*, d'y mettre d'autres pores que de leur nourriture, ſans qu'ils puiſſent vendre leur droit (*de paiſſon*) aux marchands paiſſonniers, ni que les marchands les puiſſent acheter d'eux, ſous peine d'amende arbitraire & confiſcation des pores, & privation deſdits droits & offices pour les uſagers, officiers & privilégiés & contre les marchands, ſut peine d'amende arbitraire.

Le titre xvij. de l'ordonnance des eaux & forêts eſt intitulé, *des ventes & adjudication des paſcages, glandées & paiſſon*; il n'eſt cependant point parlé de *paiſſon* nommément dans le corps du titre, mais ſeulement de ces où il y aura aſſez de glands & de faines pour faire vente de glandée, & que l'on reglera le nombre des pores qui ſeront mis en pacage ou glandée, tant pour les uſagers que pour les officiers, ce qui fait connoître que *paiſſon* & pacage ſont quelquefois ſynonymes; & que la glandée eſt auſſi priſe le plus ſouvent pour *paiſſon*, parce que le gland eſt le fruit qui ſe trouve le plus communément dans les bois, propre à la nourriture des porcs. *Voyez* PACAGE.

Dans les bois de haute futaye la glandée n'eſt ouverte que depuis le premier Octobre juſqu'au premier Février, il n'y a pendant ce tems-là que les propriétaires ou leurs fermiers, & les uſagers, qui puiſſent envoyer des beſtiaux dans la futaye. *Voyez le titre xviij. de l'Ordonnance de 1669.* (*A*)

PAISSON, ſ. m. *terme de Gantier & de Peauſſier*, morceau de fer ou d'acier oblong qui ne coupe pas, fait en maniere de cercle, large d'un demi-pié ou environ, & monté ſur un pié de bois, ſervant à déborder & à ouvrir le cuir pour le rendre plus doux: les Gantiers diſent *paiſſonner*, pour ſignifier *étendre* & tirer une peau ſur le *paiſſon* (*D. J.*)

PAITA, (*Géog. mod.*) petite ville de l'Amérique méridionale, au Perou, dans l'audience de Quito, avec un port qui ne peut guère paſſer que pour une baie. *Long.* 296. 56. *lat.* 5 12.

La ville de *Paita* eſt ſituée dans un canton fort ſtérile, dont le terrein n'eſt compoſé que de ſable & d'argile. Elle ne contient qu'environ deux cens familles; les maiſons n'y ſont que d'un étage, & n'ont que des murs de roſeaux refendus & d'argille, & des toits de feuilles ſéches: cette maniere de bâtir, toute légere qu'elle paroît, eſt aſſez ſolide pour un pays où la pluie eſt un phénomène rare.

L'amiral Anſon prit cette ville en 1741, avec cinquante ſoldats, la brûla, & partit avec un butin conſidérable qu'il enleva aux Eſpagnols. (*D. J.*)

PAITRE, v. act. (*Gramm.*) il ſe dit des animaux, c'eſt l'action de ſe nourrir des ſubſtances végétales éparſes dans les campagnes. Les moutons *paiſſent* aux prés, les chevres aux collines, les cochons aux forêts.

PAITRE L'OISEAU, (*Fauconnerie.*) la maniere de le faire eſt de le laiſſer manger par pelotes, & lui cacher quelquefois la chair de peur qu'il ne ſe débatte; on lui fait plumer de petits oiſeaux comme il faiſoit aux bois; la bonne chair eſt un peu de la criſte ou du cou d'une vieille geline; les entrailles auſſi lui dilatent le boyau.

PAITRIN, ſ. m. (*Boulang.*) vaiſſeau dans lequel on paitrit & l'on fait la pâte. Les *paitrins* des Boulangers ſont des eſpeces de haches ou coffres de bois à quatre ou ſix piés, ſuivant ſa grandeur: car il y en a où l'on peut paitrir juſqu'à vingt & vingt-quatre boiſſeaux de farine à-la-fois. Dans les petits *paitrins*, c'eſt-à-dire dans ceux qui ne peuvent contenir que ſept ou huit boiſſeaux; la couverele eſt attaché avec des couplets, & ſe leve ſur le derriere comme aux bahus. Pour les grands, ils ont un couvercle coupé en deux qui ſe tire à coulille, par le moyen d'une piece de bois à rainure qui traverſe la largeur du *paitrin*, & qui étant mobile s'ôte & ſe remet à volonté; près du *paitrin* ſe placent deux tables, l'une qu'on appelle *le tour*, ou *table à tourner*, & l'autre *la table à coucher*. (*D. J.*)

PAITRIR, v. a. (*Boulang.*) faire de la pâte pour en former enſuite du pain ou des pâtiſſeries, en les mettant cuire au four; l'on commence toujours à *paitrir* la pâte deſtinée à faire du pain avec les mains; mais ſouvent, lorſque l'ouvrage eſt difficile, & qu'il y a beaucoup de farine, on l'acheve avec les piés, quelquefois nuds, & quelquefois pour plus de propreté, enfermés dans un ſac. Cette maniere de *paitrir* aux piés ſe fait aſſez ſouvent dans les paitrins mêmes s'ils ſont grands & ſolides, mais plus ſouvent encore ſur une table placée à terre, où l'on étend la pâte qu'on veut achever aux piés. Les Pâtiſſiers en France *paitriſſent* ſur une eſpece de deſſus de table mobile, qui a des bords de trois côtés, qu'ils appellent *un tour*, & quelquefois ſur une table ordinaire. *Savary.* (*D. J.*)

PAITRISSEUR, ſ. m. (*Boulang.*) celui qui paitrit dans la boulangerie où l'on fait du biſcuit de mer. Les Boulangers ſont pour ainſi dire de deux ordres, ſavoir les *paitriſſeurs* & les *gindres* ou maîtres de palle; ceux-ci ſont ſeuls chargés d'en former les galettes; les autres ne font ſeulement que paitrir la pâte & de la dreſſer en galettes: dans chaque boulangerie il y a deux *paitriſſeurs* & un gindre.

PAIX, ſ. f. (*Droit nat. politique. & moral.*) c'eſt la tranquillité dont une ſociété politique jouit; ſoit au-dedans, par le bon ordre qui regne entre ſes membres; ſoit au-dehors, par la bonne intelligence dans laquelle elle vit avec les autres peuples.

Hobbes a prétendu que les hommes étoient ſans ceſſe dans un état de guerre de tous contre tous; le ſentiment de ce philoſophe atrabilaire ne paroît pas mieux fondé que s'il eût dit, que l'état de la douleur & de la maladie eſt naturel à l'homme. Ainſi que les corps phyſiques, les corps politiques ſont ſujets à des révolutions cruelles & dangereuſes, quoique ces infirmités ſoient des ſuites néceſſaires de la foibleſſe humaine, elles ne peuvent être appellées un état naturel. La guerre eſt un fruit de la dépravation des hommes; c'eſt une mala-

maladie convulsive & violente du corps politique, il n'eſt en santé, c'eſt-à-dire dans ſon état naturel que lorſqu'il jouit de la *paix*; c'eſt elle qui donne de la vigueur aux empires; elle maintient l'ordre parmi les citoyens; elle laiſſe aux lois la force qui leur eſt néceſſaire; elle favoriſe la population, l'agriculture & le commerce; en un mot elle procure aux peuples le bonheur qui eſt le but de toute ſociété. La guerre au contraire dépeuple les états; elle y fait regner le déſordre; les lois ſont forcées de ſe taire à la vûe de la licence qu'elle introduit; elle rend incertaines la liberté & la propriété des citoyens; elle trouble & fait negliger le commerce; les terres deviennent incultes & abandonnées. Jamais les triomphes les plus éclatans ne peuvent dédommager une nation de la perte d'une multitude de ſes membres que la guerre ſacrifie; ſes victoires mêmes lui ſont des plaies profondes que la *paix* ſeule peut guérir.

Si la raiſon gouvernoit les hommes ſi elle avoit ſur les chefs des nations l'empire qui lui eſt dû, on ne les verroit point ſe livrer inconſidérément aux fureurs de la guerre, ils ne marqueroient point cet acharnement qui caractériſe les bêtes féroces. Attentifs à conſerver une tranquillité de qui dépend leur bonheur, ils ne ſaiſiroient point toutes les occaſions de troubler celle des autres; ſatisfaits des biens que le nature a diſtribués à tous ſes enfans, ils ne regarderoient point avec envie ceux qu'elle a accordés à d'autres peuples; les ſouverains ſentiroient que des conquêtes payées du ſang de leurs ſujets ne valent jamais le prix qu'elles ont coûté. Mais par une fatalité déplorable, les nations vivent entre elles dans une démence réciproque; perpétuellement occupées à repouſſer les entrepriſes injuſtes des autres, ou à en former elles-mêmes, les prétextes les plus frivoles leur mettent les armes à la main, & l'on croiroit qu'elles ont une volonté permanente de ſe priver des avantages que la Providence ou l'induſtrie leur ont procurés. Les paſſions aveugles des princes les portent à étendre les bornes de leurs états; peu occupés du bien de leurs ſujets, ils ne cherchent qu'à groſſir le nombre des hommes qu'ils rendent malheureux. Ces paſſions ellumées ou entretenues par des miniſtres ambitieux, ou par des guerriers dont la profeſſion eſt incompatible avec le repos, ont eu dans tous les âges les effets les plus funeſtes pour l'humanité. L'hiſtoire ne nous ſauroit que des exemples de *paix* violées, de guerres injuſtes & cruelles, de champs dévaſtés, de villes ſédeites en cendres. L'épouvantement ſeul ſemble forcer les princes à la *paix*; ils s'apperçoivent toujours trop tard que le ſang du citoyen s'eſt mêlé à celui de l'ennemi; ce carnage inutile n'a ſervi qu'à élever l'édifice chimérique de la gloire du conquérant, & de ſes guerriers turbulens; le bonheur de ſes peuples eſt la premiere victime qui eſt immolée à ſon caprice ou aux vûes intéreſſées de ſes courtiſans.

Dans ces empires, établis autrefois par la force des armes, ou par un reſte de barbarie, la guerre ſeule mene aux honneurs, à la conſidération, à la gloire; les princes ou des miniſtres pacifiques ſont ſans ceſſe expoſés aux cenſures, ou au ridicule, à la haine d'on tas d'hommes de ſang, que leur état intéreſſe au déſordre. Probus guerrier doux & humain, eſt maſſacré par ſes ſoldats pour avoir décelé ſes diſpoſitions pacifiques. Dans un gouvernement militaire le repos eſt pour trop de gens un état violent & incommode; il faut dans le ſouverain une fermeté inaltérable, un amour invincible de l'ordre & du bien public, pour réſiſter aux clameurs des guerriers qui l'environnent. Leur voix tumultueuſe étouffe ſans ceſſe le cri de le nation, dont le ſeul intérêt ſe trouve dans la tranquillité. Les partiſans de la guerre ne manquent point de prétextes pour exciter le déſordre & pour faire écouter leurs vœux intéreſſés: „ c'eſt par la guerre, diſent ils, que les états s'affermiſſent; une nation s'amollit, ſe dégrade dans la *paix*; „ ſa gloire l'engage à prendre part aux querelles des nations voiſines, le parti du repos n'eſt celui que des „ foibles „. Les ſouverains trompés par ces raiſons ſpécieuſes, ſont forcés d'y céder; ils ſacrifient à des craintes, à des vûes chimériques la tranquillité, le ſang & les tréſors de leurs ſujets. Quoique l'ambition, l'avarice, la jalouſie, & la mauvaiſe foi des peuples voiſins ne ſourniſſent que trop de raiſons légitimes pour recourir aux armes, la guerre ſeroit beaucoup moins fréquente, ſi on n'attendoit que des motifs réels ou une néceſſité abſolue de la faire; les princes qui aiment leurs peuples, ſavent que la guerre la plus néceſſaire eſt toujours funeſte, & que jamais elle n'eſt utile qu'autant qu'elle aſſure la *paix*. On diſoit au grand Guſtave que par ſes glorieux ſuccès il paroiſſoit que la Providence l'avoit fait naître pour le ſalut des hommes; que ſon courage étoit un don de la Toute-Puiſſance, & un effet viſible de ſa bonté. *Dites plûtôt de ſa colere*, répartit le conquérant; *ſi la guerre que je fais eſt un remede, il eſt plus inſupportable que vos maux*.

Paix, Traité de, (*Droit Politique.*) Les conventions qui mettent fin à la guerre, ſont ou principales ou acceſſoires. Les conventions principeles ſont celles qui terminent la guerre, ou par elles-mêmes comme un *traité de paix*, ou par une ſuite de ce dont on eſt convenu, comme quand on a remis la fin de la guerre à la déciſion du ſort, ou au ſuccès d'un combat, ou au jugement d'un arbitre. Les conventions acceſſoires ſont celles qu'on ajoute quelquefois aux conventions principales pour les confirmer & en rendre plus ſûre l'exécution. Tels ſont les ôtages, les gages, les garanties.

La premiere queſtion qui ſe préſente ici, c'eſt, ſi les conventions publiques, les *traités de paix* ſont celles que les peuples doivent regarder comme les plus ſacrées & les plus inviolables, rien n'eſt plus important au repos & à la tranquillité du genre humain. Les princes & les nations n'ayant point de juge commun qui puiſſe connoître & décider de la juſtice de guerre, on ne pourroit jamais compter ſur un *traité de paix*, ſi l'exception d'une crainte injuſte avoit ici lieu ordinairement, je dis ordinairement: car dans les cas où l'injuſtice des conditions d'un *traité de paix* eſt de la derniere évidence, & que le vainqueur injuſte abuſe de ſa victoire, en point d'impoſer en vaincu les conditions les plus dures, les plus cruelles, & les plus inſupportables, le droit des nations ne ſauroit autoriſer de ſemblables traités, ni impoſer aux vaincus l'obligation de s'y ſoumettre ſcrupuleuſement. Ajoutons encore, que bien que le droit ordonne qu'à l'exception du cas dont nous venons de parler, les *traités de paix* ſoient obſervés fidellement, & ne puiſſent pas être annullés ſous le prétexte d'une contrainte injuſte, il eſt néanmoins inconteſtable que le vainqueur ne peut pas profiter en conſcience des avantages d'un tel traité, & qu'il eſt obligé par la juſtice intérieure, de reſtituer tout ce qu'il peut avoir acquis dans une guerre injuſte.

Une autre queſtion, c'eſt de ſavoir ſi un ſouverain ou un état doit tenir les *traités de paix* & d'accommodement qu'il a faits avec ſes ſujets rébelles. Je réponds,

1°. Que lorſqu'un ſouverain a réduit par les armes ſes ſujets rébelles, c'eſt à lui à voir comment il les traitera.

2°. Mais s'il eſt entré avec eux dans quelque accommodement, il eſt cenſé par cela ſeul leur avoir pardonné tout le paſſé; de ſorte qu'il ne ſauroit légitimement ſe diſpenſer de tenir ſa parole, ſous prétexte qu'il l'avoit donnée à des ſujets rébelles. Cette obligation eſt d'autant plus inviolable, que les ſouverains ſont ſujets à traiter de rébellion une déſobéiſſance ou une réſiſtance, par laquelle on ne fait que maintenir ſes juſtes droits, & s'oppoſer à la violation des engagemens les plus eſſentiels des ſouverains; l'hiſtoire n'en fournit que trop d'exemples.

Il n'y a que celui qui a droit de faire la guerre, qui ait le droit de la terminer par un *traité de paix*: en un mot, c'eſt ici une partie eſſentielle de la ſouveraineté. Mais un Roi priſonnier pourroit-il conclure un *traité de paix* valable & obligatoire pour la nation? Je ne le penſe pas, car il n'y a nulle apparence, & l'on ne ſauroit préſumer raiſonnablement, que le peuple ait voulu conférer la ſouveraineté à quelqu'un, avec pouvoir de l'exercer ſur les choſes les plus importantes, dans le tems qu'il ne ſeroit pas maître de ſa propre perſonne; mais à l'égard des conventions qu'un roi priſonnier auroit faites, touchant ce qui lui appartient en particulier, elles ſont valides ſans contredit. Que dirons-nous d'un roi chaſſé de ſes états? S'il n'eſt dans aucune dépendance de perſonne, il peut ſans doute faire la *paix*.

Pour connoître ſûrement de quelles choſes un roi peut diſpoſer par un *traité de paix*, il ne faut que faire attention à la nature de la ſouveraineté, & à la maniere dont il la poſſede.

Dans les royaumes patrimoniaux, à les conſidérer en eux-mêmes; rien n'empêche que le roi n'aliene la ſouveraineté, ou une partie.

Mais les rois qui ne poſſedent la ſouveraineté qu'à titre d'uſufruit, ne peuvent par aucun traité aliéner de leur chef, ni la ſouveraineté entiere, ni aucune de ſes parties: pour valider de telles aliénations, il faut le conſentement de tout le peuple, ou des états de royaume.

3°. A l'égard du domaine de la couronne, il n'eſt pas un plus pour l'ordinaire au pouvoir du ſouverain de l'aliéner.

4°. Pour ce qui eſt des biens des particuliers, le Souverain a, comme tel, un droit éminent ſur les biens des ſujets, & par conſéquent il peut en diſpoſer, & les aliéner par un traité, toutes les fois que l'utilité publique ou

ou la néceſſité la demandent, bien entendu que l'état doit dans ce cas là dédommager les particuliers du dommage qu'ils ſouffrent au-delà de leur quote-part.

Pour bien interpréter les clauſes d'un *traité de paix*, & pour en bien déterminer les effets, il ne faut que faire attention aux regles générales de l'interprétation, & à l'intention des parties contractantes.

1°. Dans tout *traité de paix*, s'il n'y a point de clauſe au contraire, on préſume que l'on ſe tient réciproquement quittes de tous les dommages cauſés par la guerre; ainſi les clauſes d'amniſtie générale ne ſont que pour une plus grande précaution.

2°. Mais les dettes des particuliers à particuliers déjà contractées avant la guerre, & dont on n'avoit pas pu pendant la guerre exiger le payement, ne ſont point cenſées éteintes par le *traité de paix*.

3°. Les choſes mêmes que l'on ignore avoir été commiſes, ſoit qu'elles l'ayent été avant ou pendant la guerre, ſont cenſées compriſes dans les termes généreux, par leſquelles on tient quitte l'ennemi de tout le mal qu'il nous a fait.

4°. Il faut rendre tout ce qui peut avoir été pris depuis la paix conclue, cela n'a point de difficulté.

5°. Si dans un *traité de paix* on fixe un certain terme pour l'accompliſſement des conditions dont on eſt convenu, ce terme doit s'entendre à la derniere rigueur; enſorte que lorſqu'il eſt expiré, le moindre retardement n'eſt pas excuſable, à moins qu'il ne provint d'une force majeure, ou qu'il ne paroiſſe manifeſtement que ce délai ne vient d'aucune mauvaiſe intention.

6°. Enfin il faut remarquer que tout *traité de paix* eſt par lui-même perpétuel, & pour parler ainſi, éternel de ſa nature, c'eſt-à-dire, que l'on eſt cenſé de part & d'autre être convenu de ne prendre jamais plus les armes au ſujet des démêlés qui avoient allumé la guerre, & de les tenir déſormais pour entiérement terminés.

Je crois, (c'eſt M. de Montesquieu qui me fournit cette derniere obſervation.) „ Je crois, dit-il, que le „ plus beau *traité de paix* dont l'hiſtoire ait parlé, eſt „ celui que Gélon, roi de Syracuſe, fit avec les Car„ thaginois. Il voulut qu'ils aboliſſent la coutume d'im„ moler leurs enfans. Choſe admirable! Après avoir dé„ fait trois cent mille Carthaginois, il exigeoit une con„ dition qui n'étoit utile qu'à eux, ou plutôt il ſtipuloit „ pour le genre humain. (*D. J.*)

Paix religieuse, (*Hiſt. mod. Politiq.*) *pax religioſa*; c'eſt ainſi qu'on nomme en Allemagne une convention ou traité conclu en 1555, entre l'empereur Charles-Quint & les princes & états Proteſtans, par lequel l'exercice de la religion Luthérienne ou confeſſion d'Auſbourg étoit permis dans tout l'Empire. Les princes Proteſtans demeuroient en poſſeſſion des biens eccléſiaſtiques dont ils s'étoient emparés, ſans cependant pouvoir s'en approprier de nouveaux; tous les Proteſtans étoient ſoutraits à la juriſdiction du pape. Cet acte eſt encore regardé comme faiſant une des lois fondamentales de l'empire d'Allemagne. En 1629 l'empereur Ferdinand II. pouſſé par un zele aveugle, ou peut-être par l'envie d'exercer un pouvoir abſolu dans l'Empire, ſans avoir égard à la *paix religieuſe*, publia un édit, par lequel il ordonnoit aux Proteſtans de l'Empire, de reſtituer aux eccléſiaſtiques catholiques les biens qui leur avoient été enlevés durant les troubles précédens. Les princes proteſtans, comme il étoit facile de le prévoir, ne voulurent point ſe ſoumettre à une loi qui leur paroiſſoit ſi dure, ce qui donna lieu à une guerre civile qui déſola toute l'Allemagne pendant 30 ans, & qui ne fut terminée que par la paix de Weſtphalie en 1648.

Paix, (*Critiq. ſacrée.*) ce mot a dans l'Ecriture une ſignifiſation fort étendue, & toujours favorable. Il ſe prend pour *alliance, amitié, concorde, bonheur, proſperité*. La juſtice & la *paix* ſont étroitement liées enſemble, dit David, *Pſ. lxxxiv.* 11. en parlant d'un heureux gouvernement. L'*Evangile de paix*, Eph. *vi.* 17. c'eſt l'Evangile de J. C. *Etre enſemble en paix*, c'eſt mourir dans la ſécurité d'une bonne conſcience. On lit dans les Juges *vi.* 23. ces paroles, *que la paix ſoit avec vous, ne craignez point, vous ne mourrez point*; c'eſt que c'étoit une opinion commune chez les Juifs, que quiconque avoit vu un ange, devoit s'attendre à mourir bien-tôt.

Ce qui eſt ferme & ſtable, eſt encore appellé du nom de *paix*; *de ei pacem fuderis*, Nomb. *xxv.* 12. c'eſt-à-dire, *je lui fais une promeſſe irrévocable*. Enfin la *paix* dans l'Evangile, ſignifie le bonheur à venir que J. C. le *prince de la paix*, promet à tous les fideles. (*D. J.*)

Paix, le baiſer de, (*Hiſt. eccléſ.*) Le baiſer de *paix* ſe donnoit dans la liturgie gallicane après la lecture des diptyques, & de la priere qu'on nommoit la *collecte*. Ce baiſer ou cette action de s'embraſſer & de ſe baiſer alors, s'appelle auſſi *paix*. L'archidiacre donnoit la *paix* au premier évêque qui la donnoit en ſuivant, & ainſi ſucceſſivement par ordre. Le peuple en faiſoit de même, les hommes & les femmes ſéparément. L'égliſe Romaine ne donnoit la *paix* qu'après la conſécration. Le pape Innocent I. reprend ceux qui donnoient la *paix* auparavant.

Paix, (*Mythol. & Littérat.*) Les Grecs & les Romains honoroient la *paix* comme une grande déeſſe. Les Athéniens lui dreſſerent des ſtatues ſous le nom d'*εἰρήνη*; mais elle fut encore plus célébrée chez les Romains qui lui érigerent dans la rue ſacrée le plus grand & le plus magnifique temple qui fût dans Rome. Ce temple dont les voines, & même une partie des voûtes reſtent encore fut pré, fut commencé par Agrippine, & depuis achevé par Veſpaſien. Joſephe dit que les empereurs Veſpaſien & Titus y dépoſerent les riches dépouilles qu'ils avoient enlevées au temple de Jeroſalem.

C'étoit dans le temple de la *paix* que s'aſſembloient ceux qui profeſſoient les beaux Arts, pour y diſcuter leurs prérogatives, afin qu'en préſence de la divinité, toute aigreur fût bannie de leurs diſputes. Ce temple fut ruiné par un incendie ſous le regne de l'Empereur Commode.

Baronius a raiſon, de ſoutenir qu'il n'y a jamais eu à Rome d'autre temple de la *paix*, & que ce que quelques modernes débitent de celui qui vint à tomber à la naiſſance de Jeſus-Chriſt, eſt une pure fable. Il eſt vrai cependant que cette déeſſe eut à Rome, avant Veſpaſien, des autels, un culte & des ſtatues. Ovide dit au I. livre des faſtes:

Ipſum me carmen deduxit pacis *ad aram,*
Frondibus Actiacis comtes redimita capillos
Pax *ades, & toto mittis in orbe manu.*

Nous voyons là un autel de la *paix*; voici des ſtatues de cette déeſſe. Dion nous apprend que le peuple Romain ayant fourni une ſomme d'argent conſidérable pour ériger une ſtatue en l'honneur d'Auguſte, ce prince aima mieux employer cette ſomme à faire élever des ſtatues au ſalut du public, à la concorde & à la *paix*.

La légende *pax Auguſti*, eſt fréquente ſur les médailles de Galba. A la mort de Néron, diverſes parties de l'empire s'ébranlerent: Nymphidius Sabinus à Rome, Fonteius Capito en Germanie, Clodius Macer en Afrique, étoient ſur le point de cauſer de grands troubles qui furent prévenus par la mort des rebelles; ces heureux commencemens donnerent occaſion de repréſenter la *paix*, briſant d'une main les inſtrumens de la guerre, & portant de l'autre les fruits de la tranquillité. (*D. J.*)

Paix, (*Iconol. & Monum. antiq.*) Chez les Grecs la paix étoit figurée par une déeſſe qui porte à bras ouverts le dieu Plutus, enfant. Chez les Romains on trouve ordinairement la *paix* repréſentée avec un rameau d'olivier, quelquefois avec des ailes, tenant un caducée, & ayant un ſerpent à ſes piés. On lui donne auſſi une corne d'abondance. L'olivier eſt le ſymbole de la paix. Le caducée eſt le ſymbole du négociateur Mercure, pour marquer la négociation qui a procuré la *paix*. Dans une médaille d'Auroun le Pieux, la *paix* tient de la main droite une branche d'olivier, & brûle de la gauche des boucliers & des cuiraſſes. Cette idée n'étoit pas nouvelle, elle étoit ingénieuſe. (*D. J.*)

Paix, (*Juriſprud.*) du latin *paciſci*. Dans les anciennes ordonnances en terme eſt quelquefois pris pour *convention*. Voyez *l'ordonnance de Charles V.* du mois de Janvier 1364, *tome IV. page* 527, & le *mot* Pacte. (*A*)

Paix, ou *tréve de Dieu*, étoit une ceſſation d'armes, depuis le ſoir du mercredi de chaque ſemaine, juſqu'au lundi matin, que les eccléſiaſtiques & les princes religieux firent obſerver dans le tems où il étoit permis aux particuliers de tuer le meurtrier de leur parent, ou de ſe venger par leurs mains en tel autre cas que ce fût. *Voyez* Faide.

Pak, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) *paca*, animal quadrupede, qui a environ un pié de longueur, depuis le bout du muſeau juſqu'à l'origine de la queue. La tête eſt groſſe; il a les oreilles petites & pointues, la queue courte & cinq doigts à chaque pié. Le poil eſt court & rude; le deſſous du corps a une couleur fauve foncée, & le deſſous eſt d'un blanc jaunâtre. Il y a ſur les côtés trois bandes étroites & longitudinales d'un blanc jaunâtre. Cet animal ſe trouve dans la Guyanne & au Bréſil. On l'a rapporté au genre du lapin. M. Briſſon, *reg. anim.* Le *pak* eſt très bon à manger. *Voyez* Piſon, *hiſt. nat. lib. III.* (*I*)

PAK-

PAKLAKENS, ſ. m. (*draperie étrang.*) ſorte de draps qui ſe fabriquent en Angleterre; ils s'envoient ordinairement en blanc & non teints; les pieces ſont de trente-ſept à trente-huit aunes.

PAL, *voyez* MILANDRE.

PAL, ſ. m. (*Charpent.*) ou pieux; c'eſt une piece de bois longue & taillée en pointe, que l'on fiche en terre pour ſervir de défenſe ou de barriere, & pour fermer ou ſervir de clôture. (*D. J.*)

PAL, ſ. m. (*Terme de Blaſon.*) piece honorable de l'écu; c'eſt la repréſentation du *pal* ou pieu poſé debout qui comprend toute la hauteur de l'écu, depuis le deſſus du chef juſqu'à la pointe. Quand il eſt ſeul il doit contenir le tiers de la largeur de l'écu; quand il eſt nombre impair, on le rétrécit de façon, que ſi l'un en met deux, ils empreunent deux cinquiemes de l'écu; ſi l'on en met trois, ils comprennent les trois ſeptiemes; & alors on ſpécifie le nombre des pieces, auſſi-bien que celles dont ils ſont accotés & chargés.

Il y a auſſi *des pals cometés & flamboyans* qui ſont pointus & en ondes. Les *cometés* ſont mouvans du chef, les *flamboyans* de la pointe. Les *pals* dans les armoiries ſont des marques de juriſdiction. On appelle un écu *palé*, quand il eſt chargé également de *pals*, de métal & de couleur. *Contrepalé* ſe dit lorſque l'écu eſt coupé, & que les *demi-pals* du chef, quoique d'émaux ſemblables à ceux de la pointe, ſont néanmoins différens en leur rencontre; enſorte que ſi le premier du chef eſt de métal, celui qui lui répond au-deſſous, doit être de couleur. On l'appelle *paliſſé*, quand il y a des *pals* aigniſés, dont on fait les paliſſades pour la défenſe des places. Ducange croit que ce mot vient de *pallea*, qui ſignifioit un tapis, ou une piece d'étoffe de ſoie; & que les anciens appelloient *pales* les tapiſſeries qui couvroient les murailles, & diſoient *paler*, pour dire, tapiſſer. *Ménestrier.*

PALA, ſ. m. (*Bot. exot.*) grand arbre de Malabar, qui porte des ſiliques à cinq pieces fort étroites, fort longues, & pleines d'un ſuc laiteux. Son écorce réduite en décoction, paſſe pour relâcher le ventre. On la preſcrit avec du ſel & du poivre pour fortifier l'eſtomac; mais elle doit plutôt l'enflammer. (*D. J.*)

PALABRE, ſ. f. (*Commerce*) On appelle ainſi ſur les côtes d'Afrique, particulierement à Loango de Boirie, à Melindo & à Cabindo, ſur celles d'Angola, ce qu'on nomme *avanie* dans le levant, c'eſt-à-dire, un préſent qu'il faut faire aux petits rois & aux capitaines negres, ſur le moindre ſujet de plainte qu'ils ont réellement, ou qu'ils feignent d'avoir contre les Européens qui font la traite, ſur-tout lorſqu'ils ſe croient les plus forts. Ces *palabres* ſe payent en marchandiſes, ou eau-de-vie & autres choſes ſemblables, ſuivant la qualité de l'offenſe, ou plutôt la volonté de ces Barbares. *Voyez* AVANIE, *Dictionn. de commerce.* (*G*)

PALACIOS, (*Géog. mod.*) ville ou bourg d'Eſpagne dans l'Andalouſie, ſur la route de Séville à Cadix. *Long.* 12. 24. *lat.* 37. 4. (*D. J.*)

PALADE, ſ. f. (*Marine*) mouvemens des pales des rames, par lequel, en entrant dans l'eau, elles font avancer le bâtiment. Chacun *palade* ne fait avancer la meilleure de nos galeres que de dix-huit piés.

PALADIN, ſ. f. (*Hiſt. de la Chevalerie.*) On appelloit autrefois *paladins*, ces fameux chevaliers errans, qui cherchoient des occaſions pour ſignaler leur valeur & leur galanterie. Les combats & l'amour étoient leur unique occupation; & pour juſtifier qu'ils n'étoient pas des hommes vulgaires, ils publioient de toutes parts, que leurs maîtreſſes étoient les plus belles perſonnes qui fuſſent au monde, & qu'ils obligeoient ceux qui n'en conviendroient pas volontairement, de l'avouer, ou de perdre la vie.

On dit que cette manie commença dans la cour d'Artus, Roi d'Angleterre, qui recevoit avec beaucoup de politeſſe & de bonté les chevaliers de ſon royaume & ceux des pays étrangers, lorſqu'ils s'étoient acquis par leur défi, la réputation de braves & de galans chevaliers. Lancelot étant arrivé à la cour de ce prince, devint amoureux de la reine Genevre, & ſe déclara ſon chevalier; il parcourut toute l'île; il livra divers combats dont il ſortit victorieux, & ſe rendant ainſi fameux par ſes faits guerriers, il publia la beauté de ſa maîtreſſe, & la fit reconnoître pour être infiniment au-deſſus de toutes les autres beautés de la terre. Triſtan, d'un autre côté, amoureux de la reine Iſſorte, publioit de même la beauté & les graces de ſa maîtreſſe, avec un défi à tous ceux qui ne le reconnoîtroient pas.

L'amour qui eſt fondé ſur le bonheur attaché au plaiſir des ſens, ſur le charme d'aimer & d'être aimé, & encore ſur le deſir de plaire aux femmes, ſe porte plus vers une de ces trois choſes, que vers les deux autres, ſelon les circonſtances différentes dans chaque nation & dans chaque ſiecle. Or dans le tems des enchantemens établis par la loi des Lombards, ce fut, dit M. de Montaſquieu, l'eſprit de galanterie qui dut prendre des forces. Des *paladins*, toujours armés dans une partie du monde pleine de châteaux, de forteresſes & de brigands, trouvoient de l'honneur à punir l'injuſtice, & à défendre la foibleſſe. De-là encore, dans nos romans, la galanterie fondée ſur l'idée de l'amour, jointe à celle de force & de protection. Ainſi naquit la galanterie, lorſqu'on imagina des hommes extraordinaires, qui, voyant la vertu jointe à la beauté & à la foibleſſe, furent portés à s'expoſer pour elle dans les dangers, & à lui plaire dans les actions ordinaires de la vie. Nos romans de chevalerie flatterent ce deſir de plaire, & donnerent à une partie de l'Europe cet eſprit de galanterie, que l'on peut dire avoir été peu connu par les anciens.

Le luxe prodigieux de cette immenſe ville de Rome fauta l'idée des plaiſirs des ſens. Une certaine idée de tranquillité dans les campagnes de la Grece, fit décrire les ſentimens de l'amour, comme on peut la voir dans les romans grecs du moyen âge. L'idée des *paladins*, protecteurs de la vertu & de la beauté des femmes, conduiſit à celle de galanterie. Cet eſprit ſe perpétua par l'uſage des Tournois, qui, uniſſant enſemble les droits de la valeur & de l'amour, donnerent encore à la galanterie une grande importance. *Eſprit des lois.* (*D. J.*)

PALÆA, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Cypre, Strabon la place entre Citium & Amathus. Lufignan dit qu'elle ſe nomme aujourd'hui *Pélandre.*

PALÆAPOLIS *ou* PALÆOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans la Campanie, & au même endroit où eſt aujourd'hui la ville de Naples. *Palæopolis* étoit, à ce qu'on croit, une partie de l'ancienne Parthénope. On lui donne le nom de *Palæopolis*, c'eſt-à-dire *vieille ville*, pour la diſtinguer de Naples, dont le nom vouloit dire *nouvelle ville*, & qui étoit bâtie tout après. C'étoit la même peuple qui habitoit les deux villes, & c'étoit une colonie de Cumes. L'auteur des *Délices d'Italie* parle de *Palæopolis* comme d'une ville détruite, dont le terrein eſt aujourd'hui renfermé dans Naples. Il dit qu'il falloit que *Palæopolis* fût bien grande, puiſque depuis l'archevêché juſqu'à S. Pierre à Maſzella on voit encore beaucoup de maſures, que les antiquaires prétendent être des reſtes de cette ancienne *Palæopolis.* (*D. J.*)

PALÆOCHORI, (*Géog. mod.*) nom moderne de l'ancien Rhus, bourg de l'Attique, dont parle Pauſanias. MM. Spon & Wheeler diſant qu'on y voit d'anciennes inſcriptions, & cela eſt ſi vrai, que M. Fourmont y en a encore trouvé de ſon côté en 1729, une entr'autres fort ſinguliere, à l'occaſion de ces tonnerres qui ſe firent entendre aux Perſes, lorſqu'ils voulurent deſcendre dans la plaine, quelque tems avant la bataille de Platée. Le prêtre grec à la priere duquel on crut que ces tonnerres avoient grondés, & la patrie des troupes pour leſquelles il prioit, y ſont déſignées. (*D. J.*)

PALÆSCEPSIS, (*Géog. anc.*) ville de la Troade, auprès d'Adramyte. Pline, *l. V. c. xxx.* & Ptolomée, *l. V. c. ij.* parlent de cette ville. Strabon, *l. XIII.* dit qu'elle étoit bâtie au-deſſus de Cébrene, auprès de la plus haute partie du mont Ida, & qu'elle avoit reçu ce nom à cauſe qu'on la pouvoit voir de loin; il ajoute qu'elle fut depuis transférée 40 ſtades plus bas, & que la nouvelle ville fut nommée *Scepſis*, *Palæſcepſis* s'appelle maintenant *Elmachini.*

PALÆSTINA-AQUA, (*Géog. anc.*) on trouve ce mot dans un vers d'Ovide. Faſtor, *l. II. v.* 464.

Inque Paleſtinæ *margine ſedit* xquæ.

Il s'agit ici des eaux du Tigre dans l'endroit où il mouille la Sittacene, contrée nommée *Paleſtine* par Pline, *l. XII. c. xvij.* (*D. J.*)

PALAIS, ſ. m. *en Anatomie*, eſt la chair qui compoſe le dedans, c'eſt-à-dire la partie ſupérieure & intérieure de la bouche. *Voyez* BOUCHE.

Du Laurens dit que ce mot vient du latin *pali*, parce que le *palais* eſt enfermé par deux rangs de dents, ſemblables à de petits pieux, que les Latins nommoient *pali*.

Le *palais* eſt une eſpece de petite voûte ou ceintre; il eſt tapiſſé d'une tunique glanduleuſe, ſous laquelle ſont un grand nombre de petites glandes viſibles, conglomérées, de la groſſeur d'un grain de millet à la partie antérieure, avec quantité de petits interſtices, dont les conduits excrétoires perçant la membrane, s'ouvrent

dans

dans la bouche, mais ſont beaucoup plus drues vers le fond, & forment un amas ſi conſidérable vers la racine de la luette, que toutes enſemble elles paroiſſent former une groſſe glande conglomérée, que Verheyen appelle en effet *glandula conglomerata palatina*.

Vers le fond du *palais* derriere la luette, il y a un grand trou qui tout près de ſon origine ſe partage en deux, dont chacun des deux va aboutir à l'une des deux narines. Pluſieurs prétendent que le *palais* eſt l'organe du goût. *Voyez* GOÛT.

L'*os du palais* eſt un petit os quarré, qui forme la partie enfoncée du *palais*, & ſe joint à la partie de l'os maxillaire, qui forme le devant du *palais*. *Voyez* MACHOIRE SUPÉRIEURE.

Les os du *palais* ſont au nombre de deux, ſitués aux parties latérales & poſtérieures des narines.

On diſtingue dans ces os deux plans, un petit horiſontal, qui fait portion de la voûte du *palais* des foſſes naſales, & eſt appellée *portion palatine*; l'autre grand vertical, qui fait partie des foſſes naſales: dans le plan horiſontal deux faces; une ſupérieure légerement concave dans ſa longueur; une inférieure plate & raboteuſe: quatre bords, un latéral interne épais & un peu élevé en-dedans des foſſes naſales; un latéral externe rencontré à angle droit par le plus vertical; un antérieur déchiré; un poſtérieur tranchant légerement échancré, & ſe terminant à ſa partie latérale interne en une pointe.

On remarque dans le plan vertical deux faces; une latérale interne unie & diviſée vers ſa partie inférieure par une petite ligne ſaillante tranſverſale, ſur laquelle s'appuie l'extrémité poſtérieure des cornets intérieurs du nez; une latérale interne raboteuſe & creuſée dans ſa longueur en forme de gouttiere, qui ſe termine quelquefois au milieu du bord de rencontre des deux plans par un creux; d'autres fois ce trou eſt formé en partie par l'os maxillaire avec lequel il eſt joint, on l'appelle *trou palatin poſtérieur*: quatre bords, un bord inférieur qui rencontre le bord latéral externe du plan horiſontal; à l'angle poſtérieur de rencontre une groſſe éminence, appellée *portion ptérigoïdienne*, dans la partie poſtérieure de cette éminence deux foſſettes pour recevoir l'extrémité inférieure antérieure des ailes de l'apophyſe ptérigoïde; dans ſa partie antérieure une petite apophyſe qui s'engrene dans l'os maxillaire; un bord ſupérieur ſur la partie antérieure duquel on remarque une apophyſe, nommée *portion orbitaire*, qui eſt unie à ſa face ſupérieure & poſtérieur celtolaire, à ſa face latérale interne, à la partie poſtérieure de cette apophyſe; une échancrure qui, avec l'os ſphénoïde, forme le trou ſphéno palatin ou ptérigo-palatin; un bord poſtérieur terminé par la portion ptérigoïdienne; un bord antérieur mince, en forme d'angle, & quelquefois replié en dehors, & qui forme la partie poſtérieure de l'ouverture du ſinus maxillaire.

Cet os eſt articulé avec ſon pareil, avec l'os ſphénoïde, l'os éthmoïde, l'os maxillaire, le vomer & le cartilage inférieur du nez. *Voyez* SPHENOIDE, ÉTHMOÏDE, *&c.*

PALAIS, ſ. m. (*Botan.*) dans les fleurs, le *palais* eſt cette partie qui ſe trouve entre deux autres, ſemblables aux mâchoires; ainſi l'eſpace qui eſt compris entre les deux mâchoires de la fleur du *mélampyrum*, s'appelle ſon *palais*.

PALAIS, (*Géograph. mod.*) petite place forte de France en Bretagne, capitale de l'Ile de Belle-Isle. *Long.* 14. 20. *lat.* 47. 20.

Il ne faut pas confondre ce *Palais*, capitale de Belle-Isle, avec *Palais*, village à 4 lieues de Nantes en Bretagne. Ce village, quoique pauvre village, eſt bien célebre dans l'hiſtoire, pour avoir donné le jour à Pierre Abélard, que ſur de fauſſes apparences d'infidélité les parens d'Héloïſe firent cruellement mutiler; lui qui s'aimoit au monde que cette ſavante fille, & qui l'aima juſqu'au tombeau; lui qui étoit un des plus fameux & des plus habiles docteurs du xij. ſiecle, le plus grand dialecticien, & le plus ſubtil eſprit de ſon tems.

Ce n'eſt pas tout, il eut encore à eſſuyer coup ſur coup malheurs ſur malheurs, par la jalouſie de ſes rivaux, & quelquefois par ſon imprudence. C'eſt ainſi qu'il lui échappa de dire étant au couvent de S. Denis, qu'il ne penſoit pas que leur S. Denis fût Denis l'Aréopagite, dont il eſt parlé dans l'Ecriture. L'abbé étant inſtruit de ces diſcours hors de ſaiſon, déclara qu'il livreroit à la juſtice du roi celui qui avoit l'audace de renverſer la gloire & la couronne du royaume. Abélard ſe ſauva de nuit en Champagne, & ſe crut trop heureux d'obtenir après la mort de l'abbé de S. Denis la permiſſion de vivre monaſtiquement loin de Paris.

Il vint au Paraclet, des écoliers l'y ſuivirent en foule; & ſes ennemis en plus grand nombre lui rendirent dans cet hermitage même la vie tellement amere, qu'il fut ſur le point de ſe retirer hors de la chrétienté; mais ſon étoile ne lui permit pas de ſe procurer ce repos.

On lui fit un procès d'héréſie devant l'archevêque de Sens, & l'on convoqua ſur cette affaire l'an 1140 un concile provincial, auquel le roi Louis VIII. voulut aſſiſter en perſonne. S. Bernard étoit l'accuſateur, Abélard fut bientôt condamné. Le pape Innocent II. confirma la condamnation, en ordonnant que les livres de l'héréſiarque ſeroient brûlés, qu'il ne pourroit plus enſeigner, & qu'on l'empriſonnât.

Il étoit perdu ſans Pierre le Vénérable, qui, touché de ſon triſte ſort & de la beauté de ſon génie, le raçut favorablement dans ſon abbaye de Cluny, & lui réconcilia S. Bernard, le promoteur de l'oppreſſion que l'innocence avoit ſouffette dans le concile de Sens & à Rome. Mais de ſi longs malheurs conſécutifs avoient tellement délabré la ſanté d'Abélard, qu'il n'étoit plus tems d'y porter remede. Ce vaio l'abbé de Cluny l'envoya pour le rétablir dans le prieuré de S. Marcel, lieu pur & agréable, ſitué ſur la Saône auprès de Châlons; il y mourut bien-tôt après le 21 Avril 1142, à l'âge de 63 ans. *Voyez* dans Bayle ſon *article*, joignez-y les *articles* Héloïſe, Berenger de Poitiers, Ambroiſe (François) Froulques, & vous aurez dans le même *dictionnaire* l'hiſtoire complette d'Abélard. (*D. J.*)

PALAIS, ſ. m. (*Architect.*) bâtiment magnifique, propre à loger un roi ou un prince. On diſtingue les *palais* en *palais* impérial, royal, pontifical, épiſcopal, cardinal, ducal, *&c.* ſelon la dignité des perſonnes qui l'occupent.

On appelle auſſi *palais* le lieu où une cour ſouveraine rend la juſtice au nom du roi, parce qu'anciennement on la rendoit dans les *palais* des rois.

Selon Proſcope, le mot *palais* vient d'un certain grec, nommé *Pallas*, lequel donna ſon nom à une maiſon magnifique qu'il avoit fait bâtir. Auguſte fut le premier qui orna *palais* la demeure des empereurs à Rome ſur le mont qu'on nomme à cauſe de cela *le mont palatin*. (*D. J.*)

PALAIS, (*Antiq. rom.*) le nom de *palais* vient du mont palatin à Rome, ſur lequel étoit aſſiſe la maiſon des empereurs. De-là les hôtels ou maiſons des rois, princes & grands ſeigneurs, prirent le nom de *palais*; *Nam quia imperii ſedes in eo conſtituta fuit, cujuſvis principis aulam, aut ſplendidè hominis domum*, palatium *dicimus*. Auguſte fut le premier qui ſe loges au mont palatin, faiſant ſon *palais* de la maiſon de l'orateur Hortenſius, qui n'étoit ni des plus grandes, ni des mieux ornées de Rome. Suétone nous la dépeint, quand il dit; *Habitavit poſtea in* palatio, *ſed ædibus modicis Hortenſianis, neque cultis, neque conſpicuis*.

Ce *palais* fut enſuite augmenté par Tibere, Caligula, Alexandre fils de Mammée, & autres. Il ſubſiſta juſqu'au regne de Valentinien III. ſous lequel n'étant ni habité, ni entretenu, il vint à tomber en ruine. Les ſeigneurs romains avoient leurs *palais*, ou plutôt leurs hôtels ſous le nom de *domus*, qui reſſembloient par leur grandeur à de petites villes, *domos cognoveris*, dit Saluſte, *in urbium modum ædificatas*. Ces ſont ces maiſons que Sénéque appelle, *ædificia privata, laxitatem urbium magnarum vincentia*. Le grand-ſeigneur de Rome s'eſtimoit être logé à l'étroit, ſi ſa maiſon n'occupoit autant de place que les terres labourables de Cincinnatus. Pline dit plus, lorſqu'il aſſûre que quelques-uns y avoient des vergers, des étangs, des viviers & des cavea ſi vaſtes, qu'elles paſſoient en étendue les terres de ces premiers citoyens de Rome qui l'on tiroit de la charrue à la dictature. Ces *palais* contenoient divers édifices, qui formoient autant d'appartemens d'été & d'hiver, ornés chacun de galeries, ſalles, chambres, cabinets, bains, tous enrichis de peintures, dorures, ſtatues, bronzes, marbres, & de pavés ſuperbes de marqueterie & de moſaïque. (*D. J.*)

PALAIS GALIENNE, (*Antiq.*) nom d'un teſte d'amphithéâtre que l'on voit près de Bordeaux à la diſtance d'environ quatre cens pas. Il eſt le moins bien conſervé de tous ceux qui ſont en France, ſi l'on en excepte celui de Lyon, & ce qui a été détruit, faiſoit près de trois quarts de l'édifice: ce qui reſte, peut cependant faire juger de ſon ancienne beauté. Il étoit bâti de petites pierres fort dures toutes taillées, de trois pouces de haut & autant de large ſur le parement de la muraille, & rentrant en-dedans d'environ cinq à ſix pouces. Ce parement étoit entrecoupé d'un rang de trois groſſes briques qui regnoit tout à l'entour de chaque étage. Les

arceaux

arceaux des portes étoient auſſi entrecoupés de brique, ce qui, pour la couleur, contraſtoit agréablement avec la pierre ordinaire, & préſentoit au coup-d'œil ſymmétrique & varié. Ces matériaux étoient ſi fortement unis enſemble par leur aſſemblage & par une certaine eſpece de ciment, que depuis près de douze ſiecles il ne s'eſt détaché aucune pierre de tout ce qui reſte d'entier. La ſolidité, dont on juge que cet édifice devoit être, fait croire que nous l'aurions encore dans ſon premier état, ſi l'on n'eût travaillé tout exprès à le détruire. Sa forme étoit elliptique ou ovale. Il y avoit ſix enceintes, en y comprenant l'arène, c'eſt-à-dire le lieu où ſe faiſoient les combats d'hommes ou d'animaux. On a trouvé que ſa longueur devoit être de 426 piés, & ſa largeur de 166.

Comme on n'a découvert aucune inſcription qui puiſſe fixer l'époque de l'érection de ce monument, on ne peut aſſûrer rien de poſitif à ce ſujet. Le nom de *palais gallienne* qui lui eſt reſté pourroit donner lieu de croire qu'il fut élevé ſous le regne de cet empereur.

Une fable, conſervée par Rodéric de Tolede, attribue la conſtruction de ce prétendu *palais* à Charlemagne, qui le deſtina, dit-il, à Galienne ſon épouſe, fille de Galaſtre, roi de Tolede: mais l'ignorance ſeule des derniers ſiecles a pu accréditer ce conte. La forme du monument ne laiſſe aucun lieu de douter que ce ne ſoit un amphithéâtre. Outre cela de vieux titres latins de l'égliſe de S. Severin qui en eſt voiſine, & qui ont plus de 500 ans d'antiquité, lui donnent le nom d'*arènes*, que la tradition lui avoit ſans doute conſervé. *Voyez* le *recueil de littérat. tome XII. in-4°.* (*D. J.*)

PALAIS, *comte du*, (*Hiſt. de France.*) charge éminente ſous la ſeconde race des rois de France: ſous la premiere race, le *comte du Palais* étoit fort inférieur au maire, quoiqu'il fût cependant le juge de tous les officiers de la maiſon du roi, & qu'il confondît dans ſa perſonne tous les autres offices que l'on a vû depuis, tels que le bouteiller, le chambrier, *&c.* Cette charge s'éleva ſous la deuxieme race, tandis que celle de maire fut anéantie; & ſous les rois de la troiſieme, celle de ſénéchal anéantit celle de *comte du palais*, dont l'idée nous eſt reſtée dans le grand-prevôt de l'hôtel. Le connétable, qui ne marchoit qu'après le *comte du palais* ſous la deuxieme race, devint le premier homme de l'état ſous la troiſieme, & la charge de ſénéchal finit en 1191. *P. Hainault.* (*D. J.*)

PALAIS, (*Juriſprud.*) eſt une maiſon dans laquelle un roi ou autre prince ſouverain fait ſa demeure ordinaire.

Le *palais* qui eſt à Paris dans la cité & dans lequel le parlement & pluſieurs autres cours & tribunaux tiennent leurs ſéances eſt ainſi appellé, parce que c'étoit la demeure de pluſieurs de nos rois juſqu'au tems de Louis Hutin, qui l'abandonna entierement pour y faire tendre la juſtice.

A l'imitation de ce *palais* de Paris, on a auſſi donné pluſieurs grandes villes donné le titre de *palais* à l'édifice dans lequel ſe rend la principale juſtice royale, parce que ces ſortes d'édifices où l'on rend la juſtice au nom du roi ſont cenſés ſa demeure.

Les maiſons des cardinaux ſont auſſi qualifiées de *palais*, témoin le *palais* cardinal à Paris, appellé vulgairement le *palais royal*.

Les maiſons des archevêques & évêques n'étoient autrefois qualifiées que d'*hôtel*, auſſi-bien que la demeure du roi, préſentement on dit *palais* archiépiſcopal, *palais* épiſcopal.

Du reſte aucune perſonne quelque qualifiée qu'elle ſoit, ne peut faire mettre ſur la porte de ſa maiſon le titre de *palais*, mais ſeulement celui d'*hôtel*. (*A*)

PALAIS, *terme de Pêche*, uſité dans le reſſort de l'amirauté de Morennes. La deſcription en eſt faite à l'*article* SALICOTS.

PALAIS, *Saint*, (*Géog. mod.*) petite ville de France dans la baſſe Navarre, au dioceſe de Bayonne, ſur la Bidouſe, à 5 lieues de S. Jean Pié-de-Port, à qui elle diſpute l'honneur d'être la capitale de la Navarre. *Long.* 16. 35. *latit.* 43. 20.

PALALACA, ſ. m. (*Ornithol.*) oiſeau des îles Philippines, qui tient de la huppe, & qui eſt de la groſſeur de nos poules. Le P. Camelli l'a décrit ainſi: Son cri eſt rude & deſagréable: ſa tête eſt brune & hupée; ſon bec eſt aſſez fort pour percer les arbres, les creuſer & y faire ſon nid. Sa couleur eſt d'un beau verd, quelquefois nuancé d'autres couleurs. Cet oiſeau eſt, ſelon les apparences, une eſpece de grimpereau.

PALAMOS, (*Géog. mod.*) petite, mais forte ville d'Eſpagne, dans la Catalogne, avec un port. Les François la prirent en 1694, & la rendirent en 1697 par la paix de Riſwick; elle eſt ſur la méditerranée à 5 lieues S. E. de Girone, 19 N. E. de Barcelone. *Long.* 20. 46. *lat.* 41. 48. (*D. J.*)

PALAN, (*Marine & Méchan.*) aſſemblage de poulies jointes enſemble de maniere qu'elles ſoient les unes à côté des autres, ou les unes au-deſſus des autres dans la même boîte ou mouffe: cet aſſemblage de poulies avec leur cordage eſt ce qu'on appelle *palan* ou *caliorne*. Pour ſavoir combien la force eſt multipliée dans le *palan*, il n'y a qu'à compter le nombre de branches de la corde qui ſoutient le fardeau; car il eſt aiſé de voir que ſi cette corde a par exemple quatre branches, chacune ſoutiendra le quart du poids, & que par conſéquent la puiſſance appliquée à l'extrémité d'une de ces branches ſoutiendra ce même quart. *Voyez* la *manœuvre des vaiſſeaux* de M. Bouguer, *p.* 7. *voyez* auſſi *p.* 78. *du même ouvrage* l'évaluation de l'effet d'un *palan* lorſque le frottement & la roideur des cordes ſont fort conſidérables. (*O*)

On ſe ſert du *palan* pour embarquer & pour débarquer des marchandiſes & autres peſans fardeaux. Une de ces cordes s'appelle *étague mantel*; & l'autre *garant*. Le *palan*, dit un autre auteur, eſt la corde qu'on attache à l'étai, ou à la grande vergue, ou à la vergue de miſene pour tirer quelque fardeau, ou pour bander les étais. Il eſt compoſé de trois cordes; ſavoir, celle du *palan*, l'étague & la driſſe. Il a des pattes de fer au bout qui deſcendent en bas. Il a trois poulies, l'une deſquelles eſt double. Celui du mât de miſene ne s'en détache jamais, comme étant de ſervice ordinaire.

Grands *palans*. Ce ſont ceux qui tiennent au grand mât.

Palan ſimple, *palan* de miſene; ce ſont ceux qui ſont attachés au mât de miſene, & qui ſervent à haler à bord les ancres & la chaloupe, à tirer les hanbans, *&c.*

Palan à caliorne; c'eſt la caliorne entiere. *Voy.* CALIORNE.

Palan à candelette. *Voyez* CANDELETTE.

Palan d'étai. On entend ceux qui ſont amarrés à l'étai.

Palan de ſurpente.

Palan d'amure; c'eſt un petit *palan* dont l'uſage eſt d'amarrer la grande voile par un gros vent.

Palans de bois; ce ſont des petits *palans* frappés à la tête du mât de beaupré par-deſſus, dont l'uſage eſt de tenir la vergue de ſivadiere en ſon lieu, & d'aider à la baiſſer lorſqu'on la met à la place.

Palans pour tirer les haubans.

Palans de retraite; ce ſont auſſi de petits *palans* dont les canonniers ſe ſervent pour remettre le canon dedans, quand il a tiré, lorſque le vaiſſeau eſt à la bande.

Palans de canon. *Voyez* DROSSE *ou* TRISSE. (*Z*)

PALANCHE, ſ. f. *termes de Porteurs d'eau*; c'eſt un inſtrument de bois, long d'environ trois piés, un peu concave dans le milieu, au bout duquel il y a dent entaillures pour y accrocher deux ſeaux d'eau, qu'on porte ainſi ſur l'épaule. En d'autres endroits on appelle cet inſtrument *chamblon*, mot qui, ſelon les apparences, dérive de celui de *chambriere*, inſtrument à porter l'eau. (*D. J.*)

PALANÇONS, ſ. m. pl. (*Archit.*) morceaux de bois qui retiennent le ſurchis. *Voyez* TORCHIS.

PALANDEAUX, ſ. m. (*Marine.*) bouts de planches que l'on couvre de bourre & de goudron pour boucher les écubiers & les trous du bordage.

PALANGRES, ſ. f. *terme de Pêche*, uſité dans le reſſort de l'amirauté de Breſt; ce ſont les moyennes & petites lignes garnies de moyens hameçons entralinées ou cordées à la mer avec leſquelles les pêcheurs prennent diverſes eſpeces de poiſſons ſaxatiles.

PALANKA, (*Géog. mod.*) petite ville de la haute Hongrie, au comté de Novigrad, ſur la riviere d'Ibola, à 7 N. de Novigrad, 15 N. de Bude. *Long.* 36. 58. *lat.* 48. 3.

PALANQUE, (*Marine.*) c'eſt un commandement pour faire ſervir ou tirer ſur le palan.

PALANQUER, v. a. (*Commerce.*) ſe ſervir des palans pour charger les marchandiſes dans les navires, ou pour les en décharger.

Il y a des eſpeces de marchandiſes que les matelots des navires marchands ſont tenus de *palanquer*, c'eſt-à-dire, de charger & décharger, ſans qu'ils en puiſſent demander de ſalaire au maître ou au marchand. Tels ſont, par exemple, les planches, le merrain, & le poiſſon verd & ſec; ce qui ſe comprend tout ſous le terme de maléage. Ils ſont auſſi tenus de la décharge des grains, des ſels, *&c.* ce qui s'appelle *palétage*.

PALANQUINS, *ou* PALEKIS, (*Hiſt. mod.*) eſpece de voiture portée par des hommes,

mes, ſont en uſage dans les différentes parties de l'Indoſtan. Le *palankin* eſt une eſpece de brancard terminé des deux côtés par une petite baluſtrade de cinq à ſix pouces de hauteur. Il y a un doſſier ſemblable à celui du berceau d'un enfant. Au-lieu d'être porté par deux brancards, comme nos litieres, ou chaiſes-à-porteurs, le *palankin* eſt ſuſpendu par des cordes à un long morceau de bois de bambou, qui a cinq à ſix pouces de diametre, & qui eſt courbé par le milieu, & porté ſur les épaules de deux ou d'un plus grand nombre d'hommes. Ces voitures portatives ſont plus ou moins ornées, ſuivant la qualité & les facultés des perſonnes à qui elles appartiennent. Lorſque le tems eſt mauvais, le *palankin* ſe recouvre de toile cirée. Ceux que l'on porte ſont couchés ſur des coeſſins & ſur des tapis plus ou moins riches. Quand c'eſt une femme, elle eſt cachée par des rideaux de toile, ou de quelque étoffe de ſoie. Ces voitures ſont fort cheres; le bâton de bambou auquel le *palankin* eſt attaché, coûte quelquefois juſqu'à 5 ou 600 liv. mais les porteurs ſe contentent du prix modique de 10 à 12 ſranes par mois. Les meilleurs *palankins* ſe font à Tatta, dans la province d'Aemir, dépendant du grand-mogol.

PALANQUIN, (*Marine.*) c'eſt un petit palan qui ſert à leves de médiocres fardeaux. Il y en a de doubles & de ſimples.

Palanquins de ris; ce ſont des *palanquins* que l'on met au bout des vergues des hunieres, par le moyen deſquels on y amene les bouts de ris, quand on les veut prendre.

Palanquins ſimples de racage; on s'en ſert pour guinder ou amener le racage de la grande vergue, lorſqu'il faut guinder ou amener la vergue.

PALANQUINES. *Voyez* BALANEINES.

PALANTIUM *ou* PALLANTIUM, (*Géog. anc.*) ville de l'Arcadie, ſelon Etienne le géographe & Trogue Pompée. Elle avoit été premierement ville, elle fut enſuite réduite en village; mais l'empereur Antonin lui rendit, ſelon Pauſanias, le titre de ville, avec la liberté & la franchiſe, la regardant comme la mere de *Pallantéum*; ville d'Italie, qui devint une partie de la ville de Rome. Tite-Live écrit *Palanteum*, & Virgile dit *Pallanteum*.

Pallantis proavi de nomine Pallanteum.

(*D. J.*)

PALAPARIJA, ſ. m. (*Ophyologie.*) eſpece de ſerpent de l'île de Ceylan, qui vit ſous terre. Il eſt très-gros, marqué de belles couleurs, entre leſquelles le rouge domine. *Ray.*

PAL-A-PLANCHE, ſ. (*Arch. hydraul.*) doſſe aſſurée par un bout pour être pilotée, & entretenir une fondation, un batardeau, *&c.* Cet aſſutement eſt tantôt à moitié de la planche, tantôt en écharpe, & toujours d'un même ſens afin qu'il ſoit plus ſolide. On coupe ces doſſes en ongles, & à chanfrin, pour mieux couler dans la rainure les unes dans les autres.

On appelle *vannes* les *pal-à-planches*, quand on les couche en long du bâtardeau. *Voyez le traité des ponts & chauſſées, p.* 184. Dayiler.

PALAPOLI, (*Géog. mod.*) petite ville de la Natolie, dans la Caramanie, ſur la côte au nord de l'île de Chypre, preſque à l'embouchure d'une petite riviere. *Long.* 51. 1. *lat.* 36. 52.

PALARDEAUX, ſ. m. (*Marine.*) ce ſont des bouts de planches que les ſauſſeniers couvrent de goudron & de bourre, pour boucher les trous qui ſe font dans le bordage. Quelques-uns appellent auſſi *palardeaux* des tampons qui ſervent à boucher les écubiers. (*Z*)

PALARIA, ſ. f. (*Gymnaſt. milit.*) eſpece d'exercice militaire en uſage chez les Romains; ils plantoient un poteau en terre, & les jeunes ſoldats, étant à ſix pas de diſtance, s'avançoient vers ce poteau avec un bâton au lieu d'épée, faiſant toutes les évolutions d'attaque ou de défenſe, comme s'ils étoient réellement engagés avec un ennemi. On peut traduire *palaria* par *palarier*. Les pieux entonnés en terre, s'en élevoient dehors environ de la hauteur de ſix piés. Chaque ſoldat muni d'une épée de bois & d'un bouclier treſſé d'oſier, entreprenant un de ſes pieux, l'attaquoit comme un ennemi, lui portoit des coups ſur toutes les parties, tantôt avançant, tantôt reculant, tantôt ſautant. Ils le perçoient auſſi avec le javelot. Il y avoit des femmes qui prenoient quelquefois l'épée de bois & le bouclier d'oſier, & qui ſe battoient contre les pieux. Mais on avoit meilleure opinion de leur courage & de leur vigueur que de leur honnêteté.

PALATINS, NE, adj. *en Anatomie*, qui appartient au palais. On remarque trois trous *palatins* dans les foſſes *palatines*, un à la partie moyenne & antérieure formé par l'union des deux os maxillaires & nommé *trou incifif*, à cauſe de ſa ſituation; deux aux parties latérales externes, formés par l'union des os maxillaires & des os du palais; on les appelle auſſi *gaſtatifs*. *Voyez* MAXILLAIRE, PALAIS, *&c.*

Portion *palatine* de l'os du palais. *Voyez* PALAIS.

Les foſſes *palatines*, ou la voute du palais eſt formée par la face inférieure des os maxillaires, & celle de la partie inférieure du plan horiſontal, de l'os du palais, au moyen de l'union de ces quatre os. *Voyez* MAXILLAIRE & PALAIS.

L'artere *palatine* eſt une branche de la carotide externe.

PALATIN, adj. (*Hiſt. anc.*) nom donné à Apollon par Auguſte, qui ayant fait bâtir ſur le mont *Palatin* un temple conſacré à ce dieu, lui donna le ſurnom d'*Apollo Palatinus*, parce que les augures lui avoient déclaré, que telle étoit la volonté d'Apollon. Ce temple fut enrichi par le même empereur d'une bibliotheque nombreuſe & choiſie, qui devint le rendez-vous des ſavans. Lorſque l'académie ſeançoiſe fut placée au Louvre, elle fit allution à cet événement, en faiſant frapper une médaille où l'on voit Apollon tenant ſa lyre, appuyé ſur la trépié, d'où ſortoient ſes oracles; dans le fond paroît la principale façade du Louvre, avec cette légende; *Apollo Palatinus*, Apollon dans le palais d'Auguſte.

PALATIN, MONT, *Palatinus mons*, (*Géog. anc.*) montagnes d'Italie, l'une des ſept ſur leſquelles la ville de Rome étoit bâtie. C'étoit celle que Romulus environna de murailles pour faire la premiere enceinte de la ville. Il choiſit ce lieu, parce qu'il y avoit été apporté avec ſon frere Remus par le berger Fauſtulus, qui les avoit trouvés ſur les bords du Tibre, & qu'il vit d'ailleurs douze vautours qui voloient ſur cette montagne, au lieu que Remus n'en vit que ſix ſur le mont Aventin.

Les uns veulent que ce mont fût appellé *Palatin*, de *Palès*, déeſſe des bergers, qu'on y adoroit; d'autres le dérivent de *Palatia*, femme de Latinus; & d'autres des Pallantes, originaires de la ville de Pallantium, dans le Péloponnèſe, & qui vinrent s'habituer en cet endroit avec Evander.

La maiſon des rois, qu'on appelloit de-là *palatium*, c'eſt-à-dire *palais*, étoit ſur cette montagne. Pauſanias, *l. VIII. p.* 525. dit que les lettres L & N. ayant été ôtées du mot *pallantium*, on forma le nom de cette maiſon.

L'empereur Héliogabale fit faire une galerie ſoutenue de piliers de marbre, qui joignoient le *mont Palatin*, avec le mont Capitolin. On y a vu dix temples magnifiques, ſeize autres petits, & quantité de ſuperbes bâtimens, dont on admiroit l'architecture, entr'autres celle du palais d'Auguſte; mais ce quartier de la ville n'a plus aujourd'hui que quelques jardins, qui ſont aſſez beaux. (*D. J.*)

PALATIN, TEMPLE, (*Antiq. rom.*) *Voyez* TEMPLE D'APOLLON.

PALATIN, ELECTEUR, PALATINAT, ſ. m. (*Gram. Hiſt. mod. Droit public.*) on appelle en Allemagne *électeur palatin*, un *comte palatin du Rhin*, un prince feudataire de l'empire, dont le domaine s'appelle *Palatinat*. *Voyez* PALATINAT. Ce prince jouit de très-grandes prérogatives, dont la plus éminente eſt celle de faire les fonctions de vicaire de l'empire pendant la vacance du trône impérial dans les contrées du Rhin, de la Souabe & de la Franconie. Ce droit lui a été quelquefois diſputé par l'électeur de Baviere; mais enfin l'*électeur palatin* d'aujourd'hui a conſenti à le partager avec lui. Dans la bulle d'or l'*électeur palatin* eſt appellé le *juge de l'empereur*. Il porte auſſi le titre de grand-mêſonier de l'empire, il a le droit d'annoblir, & il jouit d'un droit ſingulier, appellé *wildfangiat*. *Voyez cet article*.

Les comtes *palatins* étoient autrefois des officiers attachés aux palais des empereurs; ils avoient un chef à qui ils étoient ſubordonnés; & les empereurs lui avoient accordé de très-grandes prérogatives, afin de rendre ſa dignité plus éminente. On comptoit pluſieurs *comtes palatins*; il y avoit celui du Rhin, celui de Baviere, celui de Franconie, celui de Saxe & celui de Souabe. Aujourd'hui le titre de *comte palatin*, en allemand *pfalzgroff*, ne ſe prend que par les princes de Sultzbach, de Deuxponts, & de Birkenfeld, qui ſont de trois différentes branches d'une même maiſon. C'eſt un prince de la premiere de ces branches, qui eſt actuellement *électeur palatin*. (—)

PALATIN DE HONGRIE, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le titre qu'on donne en Hongrie à un ſeigneur qui poſſede la plus éminente dignité de l'état. Les états du pays élirent le *palatin*; c'eſt lui qui a droit de les convoquer; il eſt le tuteur des rois mineurs; il commande les troupes en tems de guerre. En un mot, il eſt l'adminiſtrateur du royaume. Cette dignité n'eſt point héréditaire, & elle ſe perd par mort.

En

En Pologne, la gouverneurs des provinces nommés par le roi, prennent auſſi le titre de *palatin*. (—)

PALATINS JEUX, (*Antiq. rom.*) ces jeux furent inſtitués par l'impératrice Livie, pour être célebrés ſur le mont *palatin*, en l'honneur d'Auguſte. Les douze prêtres de Mars, ou ſaliens, furent auſſi ſurnommés *palatins*. (*D. J.*)

PALATINAT. *Voyez* PALATIN.

PALATINAT, (*Géog. mod.*) province conſidérable d'Allemagne, diviſée en haut & en bas *Palatinat*.

Le *haut-Palatinat*, appellé auſſi le *Palatinat de Baviere*, eſt entre la Baviere, la Franconie & la Bohême, & appartient au duc de Baviere; Amberg en eſt la capitale.

Le *bas Palatinat*, ou *Palatinat du Rhin*, ou *l'Electoral*, eſt borné par l'archevêché de Mayence, le haut-comté de Catzenellebogen, le comté d'Eipach, le duché de Wurtemberg, l'Alſace, le Marquiſat de Bade & l'archevêché de Tréves. L'électeur palatin fait tantôt ſa réſidence à Manheim, tantôt à Heidelberg, & tantôt à Duſſeldorp. Il poſſede encore les duchés de Neubourg, de Berg, & de Juliers, la principauté de Sultzbach, & la ſeigneurie de Raveſtein. Le terroir du *bas-Palatinat* eſt fertile, arroſé par le Rhin & le Necker. Il y a pluſieurs petits états renfermés dans le *Palatinat*, qui ont leurs ſouverains particuliers, & indépendans de l'électeur palatin.

Scioppius (Gaſpard), l'un des plus redoutables critiques du xvij. ſiecle, naquit dans le *Palatinat*, en 1576, & mourut à Padoue en 1649, à 74 ans. Il ne ſe contenta pas d'écrire avec paſſion contre des particuliers, il attaqua même le roi Jacques I. & la perſonne d'Henri IV. Il fit d'autres ouvrages où regne beaucoup d'eſprit, de critique & de littérature, mais la bile avec laquelle il déchira tous le monde, rendit ſa mémoire odieuſe. (*D. J.*)

PALATINE, ſ. f. *terme de Marchand de mode*; c'eſt un ornement qui ſert aux femmes pour couvrir leur poitrine, & qu'elles mettent ſur leur col. L'on en fait de blonde, de ruban & de dentelle, de chenille, de ſnuci d'hanneton, de nompareil & de fil.

Cet ornement différe ſelon les modes; aujourd'hui ce ſont pluſieurs blondes qui ſont montées ſur un ruban large d'un doigt, & qui forment pluſieurs plis, cela peut avoir trois quarts de long ſur quatre doigts de large.

PALATITES, *ou* PALATINS, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs à l'eſpece de rubis que l'on appelle *rubis balais*. *Voyez* RUBIS.

PALATO-PHARYNGIEN, *en Anatomie*, nom de deux muſcles du pharynx. *Voyez* PERISTAPHILOPHARYNGIEN.

PALATO STAPHYLIN, *en Anatomie*; nom d'une paire de muſcles qui viennent de part & d'autre du bord poſtérieur du plan inférieur des os du palais, & qui vont en formant un angle s'inſérer à la luette.

PALATRE, ſ. f. (*Serrur.*) c'eſt la piece de fer qui couvre toutes les garnitures d'une ſerrure, & contre laquelle ſont montés & attachés tous les reſſorts néceſſaires pour une fermeture. (*D. J.*)

PALATUA, (*Myth.*) déeſſe qui préſidoit au mont Palatin, & qui gardoit ſous ſa tutelle le palais des empereurs. Elle avoit un prêtre particulier nommé *Palatualis*, & les ſacrifices qu'on lui offroit s'appelloient *palatualia*.

PALAZZUOLO *ou* PALAZOLO, (*Géog. mod.*) petite ville de Sicile, dans le val de Noto, ſur le bord de la riviere Bufaro, à 20 O. de Syracuſe. *Long* 32. 40. *lat.* 37. 3. (*D. J.*)

PALE. *Voyez* PALETTE.

PALE, ſ. f. (*Hydr.*) eſt une petite vanne qui ſert à ouvrir & fermer la chauſſée d'un moulin ou d'un étang pour le mettre en cours. Quand on veut donner l'eau à la roue d'un moulin, on leve une *pale* qui eſt différente du déverſoir d'un moulin. (*K*)

PALE D'AVIRON; c'eſt le bout plat de l'aviron qui entre dans l'eau.

PALE, ſ. f. carton quarré couvert d'un côté ordinairement d'une toile de lin, de l'autre de la même étoffe que le reſte des ornemens, & qui eſt alors chargé d'une croix. Il ſert à couvrir le calice. On l'appelle auſſi *voile*. On leve la *pale* ou le voile pour découvrir le calice à la conſécration.

PALE, adj. PALEUR, ſ. f. (*Gram.*) la pâleur eſt une nuance de la blancheur. On l'attribue à tout ce qui eſt blanc, à tout ce qui tient à cette couleur, & qui ne devroit pas l'être, ou qui devroit l'être, ou en tient moins. Des roſes *pâles*; un rouge *pale*; un viſage *pâle*; le ſoleil eſt *pâle*; ce bleu eſt *pale*. La pâleur eſt donc preſque toujours la marque d'un défaut, excepté en amour, s'il en faut croire M. de Montgif. On lit dans une de ſes romances:

En lui toute fleur de jeuneſſe
Appara ſoudt;
Mais longue barbe, air de triſteſſe
Les ternirent.
Si de jeuneſſe un doit attendre
Beau coloris,
Pâleur qui marque une ame tendre
A bien ſon prix.

PALE, adj. *terme de Blaſon*; on dit qu'un écu eſt *pâlé*, quand il eſt chargé également de pals, de métail & de couleur; & qu'il eſt *contre-pâlé* lorſqu'il eſt coupé, & que les deux demi-pals du chef, quoique de couleurs ſemblables à celles de la pointe, ſont néanmoins différens à l'endroit où ils ſe rencontrent; enſorte que, ſi le premier du chef eſt de métal, celui qui y répond au-deſſous eſt de couleur.

On dit que l'écu eſt paliſſé, quand les pals ſont aiguiſés, & ſemblables à ceux dont on fait uſage dans la défenſe des places. Briqueville en Normandie, pâlé d'or & de gueules.

PALÉAGE, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt l'action de mettre hors d'un vaiſſeau les grains, les ſels & autres marchandiſes qui ſe remuent avec la pelle, & l'ouligation où les matelots ſont de les décharger. Les matelots n'ont point de ſalaire pour le *paléage* & le manéage, mais ils en ont pour le guindage & le remoue. (*Z*)

PALÉE, ſ. f. (*Hydr.*) eſt un rang de pieux eſpacés aſſez près les uns des autres, liernés, moiſés, boulonnés de chevilles de fer, & enfoncés avec le mouton, ſuivant le fil de l'eau, pour porter quelque fardeau de maçonnerie, ou les travées d'un pont de bois. (*K*)

PALU, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt l'extrémité plate de la rame ou de l'aviron; celle qui entre dans l'eau lorſqu'on s'en ſert.

PALEFRENIER, ſ. m. (*Maréchall.*) On appelle ainſi un domeſtique deſtiné à panſer & entretenir les chevaux. Les inſtrumens propres à ſon uſage ſont l'étrille, la broſſe, le peigne de corne, l'éponge, l'époufſette, le couteau de chaleur, les ciſeaux ou le raſoir, le ſceau, la pelle, la fourche de bois, le balai de bouleau, le balai de jonc, la fourche de fer, la pince à poil, le bouchon de foin, le cure pié, le goudron à poinçon, *&c. Voyez* la deſcription & la figure de ces inſtrumens aux lettres & aux figures qui leur conviennent.

PALEFROI, ſ. m. (*Maréchall.*) cheval de parade & de pompe ſur lequel les princes & les grands ſeigneurs faiſoient autrefois leur entrée. Ce mot n'eſt plus uſité. On diſtinguoit trois ſortes de chevaux; les deſtriers ou chevaux de bataille, les *palefrois* ou chevaux de parade, & les rouſſins ou chevaux de bagage.

PALEMENTE, ſ. f. (*Marine.*) nom collectif; il ſe dit des rames d'une galere. Quand on veut armer le caïq, les matelots paſſent ſur la *palemente* ou ſautant d'une rame à l'autre.

PALÉMON, ſ. m. (*Mythol.*) c'eſt le Mélicerte des Phéniciens, & le Portumnus des Latins. Les Corinthiens ſignalant leur zele envers Mélicerte, dit Pauſanias, lui changerent ſon nom en celui de *Palémon*, & inſtituerent les jeux iſthmiques en ſon honneur. Il eut une chapelle dans le temple de Neptune, avec une ſtatue; & ſous cette chapelle il y en avoit une autre où l'on deſcendoit par un eſcalier dérobé. *Palémon* y étoit couché, diſoit-on; & quiconque oſoit faire un faux ſerment dans le temple, ſoit citoyen ou étranger, étoit auſſi tôt puni de ſon parjure. (*D. J.*)

PALEMPUREZ, ſ. m. (*Toile peinte.*) tapis de toile peinte qui viennent des Indes; ils portent ordinairement deux aunes & un quart.

PALENCIA, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne au royaume de Léon, avec un riche évêché ſuffragant de Burgos. Elle fut bâtie par le roi Sanche le grand dans un terroir fertile, aux frontieres de la Caſtille, à 17 lieues S. O. de Burgos, 25 S. E. de Léon, 46 N. de Madrid. *Long.* 13. 26. *lat.* 42. 11.

Vela, (*Joſeph.*) juriſconſulte eſpagnol naquit dans cette ville en 1588. Quoique ſes ouvrages ſoient très-médiocres, ils ont été imprimés pluſieurs fois, & ont un grand débit en Eſpagne, parce qu'ils roulent principalement ſur des matieres eccléſiaſtiques qu'il a traitées des déciſions de la cour de Rome. Les dernieres éditions ont été faites à Genève en 1726 & 1740. Vela mourut à Grenade en 1643, âgé de 55 ans. (*D. J.*)

PALÉOCASTRO, (*Géogr. mod.*) Παλαιόκαστρον, ville ruinée de l'île de Crete dans les terres; à quelques

milles au midi du port de Chiſamo. Il eſt vraiſſemblable que c'étoit la ville d'Aptere, près de laquelle on voyoit ce fameux champ où les ſirenes vaincues par les muſes dans un défi de muſique, perdirent leurs ailes.

Paleocaſtro di Sitia eſt encore le nom italien d'une forteresſe de l'île de Candie.

C'eſt auſſi le nom d'une ville ruinée dans l'île de Thermie, une des cyclades, à 40 milles de Serfanto. (*D. J.*)

PALÆOPOLIS, (*Géog. anc. & mod.*) ville ruinée de l'île d'Andros dans l'Archipel, une des cyclades, au S. E. de Negrepont.

Les ruines de *Palæopolis* ſont à deux milles d'Arna vers le S. S. O. au-delà du port Gaurſo: cette ville qui portoit le nom de l'île, comme l'aſſurent Hérodote & Galien, étoit fort grande, & ſituée avantageuſement ſur le penchant d'une montagne qui domine toute la plage; il en reſte encore des quartiers de muraille très-ſolides, ſur-tout dans un endroit remarquable, où, ſuivant les apparences, étoit la citadelle dont Tite-Live fait mention.

Outre les vieux marbres renverſés dans ces ruines, on y trouvoit encore dans le dernier ſiecle, de belles colomnes, des chapiteaux, des baſes, & quelques inſcriptions, qui ne ſauroient être preſque d'aucun uſage. Nous tirâmes, dit Tournefort, ce que nous pûmes de celle qui nous parut la moins effacée; il y eſt parlé du Sénat du peuple d'Andros & des prêtres de Bacchus, ce qui fait conjecturer qu'elle avoit été placée ſur les murailles, ou dans le fameux temple de ce dieu, & que conſéquemment elle pouvoit marquer la ſituation de ce bâtiment.

En avançant dans ces ruines, le haſard nous fit découvrir, continue-t-il, une figure de marbre ſans tête & ſans bras, le trone avoit trois piés dix pouces de haut, & la draperie en étoit fort belle. Le long d'un petit ruiſſeau qui ſortoit de l'eau à la ville, nous remârquames deux autres trones de marbre où le grand goût du ſculpteur paroiſſoit encore. Ce ruiſſeau fait ſouvenir de la fontaine appellée *le préſens de Jupiter*; mais elle s'eſt perdue dans ces rizoes, ou c'eſt le ruiſſeau même à qui on avoit donné ce nom.

Quoi qu'il en ſoit, cette fontaine, au rapport de Mutianus, avoit le goût du vin dans le mois de Janvier, & ne devoit pas être loin de l'endroit des ruines de ces jours, puiſque Pline la place proche le temple de Bacchus, mentionné dans l'inſcription dont on vient de parler. Le même auteur dit que ce miracle duroit ſept jours de ſuite, & que ce vin devenoit de l'eau ſi on l'emportoit hors de la vue du temple. Pauſanias ne parle point de ce changement; mais il avance que l'on croyoit que tous les ans pendant les fêtes de Bacchus, il couloit du vin du temple conſacré à ce dieu dans l'île d'Andros. Les prêtres ſans doute ne manquoient pas d'entretenir cette croyance en voidant quelques muids de vin par des canaux cachés. (*D. J.*)

PALERME, (*Géogr. mod.*) en latin *Panormus*; ville détruite de la Sicile, dans le val de Nazzara, avec un archevêché & un petit port. *Palerme* ayant ſa deſtruction par un tremblement de terre, diſputoit à Meſſine le rang de capitale.

Elle étoit ſur la côte ſeptentrionale de l'île, au fond du golfe de même nom, dans une belle plaine, à 44 lieues. O. de Meſſine, 68 S. O. de Naples, 96 S. de Rome. *Long.* 31. 15. *lat* 38. 10.

Cette ville s'eſt glorifié d'avoir produit ſainte Agathe, ſaint Agathon, religieux bénédictin, élu pape le 11 Avril 679. Gibert (Jean-Matthieu), évêque de Vérone, mort le 30 Décembre 1543. Ce dernier prélat nimoit les lettres, & avoit chez lui une imprimerie, d'où ſortit en 1539, une belle edition greque des homélies de ſaint Jean Chriſoſtôme ſur les épîtres de ſaint Paul. Antoine dit *Palerme*, vendit ſa maiſon pour un manuſcrit de Tite-Live. Je ſupprime les noms d'une foule de jéſuites & autres moines nés à *Palerme*, & qui pendant deux ſiecles ont inondé l'Europe d'ouvrages aujourd'hui ignorés, ſur le droit canon, la théologie ſcholaſtique, & autres ſujets ſemblables.

Mais *Palerme* a été la patrie de quelques vrais ſavans, cités dans la *bibliotheca ſicula* de Mongitore. Je me contenterai de remarquer que quoique l'on d'eux, j'entends Ingraſſia (Jean-Philippe), célebre médecin du xvj. ſiecle, ſe diſe de *Palerme* dans un endroit de ſes ouvrages, c'eſt apparemment parce qu'on lui avoit donné la bourgeoiſie dans cette ville; car il naquit réellement en 1510 à Rochalbuto, bourgade de la vallée de Demona.

Il a découvert en Anatomie l'étrier, *ſtapedem*, petit os de l'oreille, & a décrit la ſtructure de l'os ethmoïde beaucoup mieux qu'on ne l'avoit fait avant lui. Il s'eſt encore acquis une haute réputation en Anatomie & en Médecine par divers ouvrages, entr'autres par ſon *commentarium in Galeni librum de oſſibus*, qui vit le jour après ſa mort, *Panormi*, 1603, & *Venetiis*, 1604, *in-fol.*

Il a auſſi publié pendant ſa vie un livre *de tumoribus præter naturam*, *tom. I.* Neapoli 1553, *in-fol.* Il promettoit dans ce volume ſix autres tomes ſur cette matiere, mais qui n'ont pas vu le jour. Galien n'a diſtingué que ſoixante-une eſpeces de tumeurs, & Ingraſſia a preſque triplé ce nombre. Il ſeroit trop long de citer tous les autres ouvrages de ce ſavant médecin, car il a prodigieuſement écrit.

En 1563, Philippe II. roi d'Eſpagne, le nomma premier médecin de la Sicile & des îles adjacentes, poſte qu'il remplit avec honneur: il donna de grandes preuves de ſon habileté & de ſon zele pour le bien public en l'année 1575, qu'une furieuſe peſte affligea la ville de *Palerme*, & une grande partie de la Sicile. Le ſénat de *Palerme*, pour lui marquer ſa reconnoiſſance, lui aſſigna 150 ducats *aurea* par mois; mais il n'accepta qu'une modique ſomme pour embellir une chapelle du couvent des dominicains. Il cultivoit les belles-lettres & la poéſie dans ſes momens de loiſir, & mourut fort regretté en 1580, âgé de 70 ans.

On peut conſulter ſur *Palerme*, l'ouvrage de Inveges (Auguſtino), intitulé *Palermo antiquo, ſacro & nobile*, in Palermo 1649, 1650 & 1651, 3. *vol. in-fol.* complet. (*D. J.*)

PALERNODE, ſ. f. ſorte de vers eccléſiaſtiques, où pluſieurs nombres ſe rejettent au corps principal ſa definition qui n'eſt pas claire.

PALERON, ſ. m. (*terme de Chaircutier.*) c'eſt la partie du porc qui eſt jointe au jambon de devant.

PALES, ſ. f. (*Mythol.*) divinité des bergers, qui avoit les troupeaux ſous ſa garde & ſous ſa protection; auſſi les villageois célébroient à la campagne en ſon honneur une grande fête qu'on nommoit *palilies*. *Voyez* PALILIES.

PALESTE, ſ. f. *Meſure anc.*) παλαιστὴ, meſure greque, les Latins, au rapport de ſaint Jerôme, nommoient *palmus*. Pollux nous apprend que la *paleſte* étoit compoſée des quatre doigts de la main joints enſemble, & qu'en y ajoutant le pouce dans ſon état naturel, on avoit la *ſpitame*, autre meſure que ſaint Jerôme nomme en latin *palme*; ces deux mots, la *paleſte* équivaloit à quatre travers de doigts, & c'étoit la même meſure de longueur que le dochme ou le doron. *Voyez* MESURE DES GRECS. (*D. J.*)

PALESTES, (*Mythol.*) ſurnom donné à Jupiter, parce qu'Hercule s'étant préſenté au combat de la lutte, & n'ayant trouvé perſonne qui oſât ſe meſurer avec lui pria ſon pere de lutter contre lui; & la dieu eut la complaiſance d'accepter le combat, & de ſe laiſſer vaincre pour accroître la gloire de ſon fils.

PALESTINE, (*Géogr. mod*) la *Paleſtine*, ou la *Terre-ſainte*, ou la *pays de Chanaan*, eſt un pays d'Aſie, aujourd'hui ſoumis à la Porte Ottomane; il eſt ſec, déſert, entierement dépeuplé, & d'ailleurs couvert partout de rochers arides: ſans doute qu'il étoit auſſi cultivé qu'il peut l'être, quand les Juifs le poſſédoient. Ils avoient des paloniers, des oliviers, des ruches de miel; ils avoient porté de la terre ſur les rochers pour y planter des vignes, qui donnoient du bon vin; cette terre liée avec des éclats de rocher, étoit ſoutenue par de petits murs. Cependant malgré tous les efforts des anciens Juifs, la *Paleſtine* n'eut jamais de quoi nourrir ſes habitans; de-là vint qu'ils ſe répandoient par-tout; & alors, comme de nos jours, ils alloient faire le métier de courtiers en Aſie & en Afrique; à peine Alexandrie fut bâtie, qu'ils y étoient établis. Il y en avoit huit mille à Rome du tems d'Auguſte.

L'état actuel de la *Paleſtine* eſt plus miſérable que jamais: on n'y voit que des petites bourgades, villages dépeuplés, & quelques vieux châteaux délabrés. Le plat-pays eſt la proie des Arabes, qui le courent de toutes parts; & comme il n'eſt cultivé & ſemé qu'en peu de lieux, ils attaquent le voyageur & les étrangers pour en tirer quelque choſe. Les garniſons turques ſont trop foibles & trop écartées les unes des autres pour réprimer ces brigandages.

Le peu de chrétiens qui ſe trouvent en *Paleſtine*, ſont ramaſſés dans les vallées du Liban, ſous leurs évêques maronites. Ils dépendent pour le temporel d'un ſeigneur arabe, qui ſe dit *emir de Tripoli*, & qui eſt tributaire du Turc. L'anti-Liban eſt habité par les Druſes, gens qui ont une religion différente des Chrétiens, des Turcs, & de tous les autres peuples de la terre.

Toute la *Paleſtine* peut avoir 7 lieues d'étendue du midi au nord, ſous les trois degrés paralleles 31. 32. & 33. Sa largeur peut être de 30 lieues.

Les

Les pélerins la diviſent en trois provinces, la Judée, la Samarie & la Galilée, gouvernées chacune par un émir, ſous le bon plaiſir du grand-ſeigneur, qui outre cet émir, y entretient deux ſangiacs ſubordonnés au bacha de Damas.

Ces trois émirs ſont l'émir de Seide, l'émir de Caſſait & l'émir de Gaza; les deux ſangiacs prennent les noms de leur réſidence, Jéruſalem & Naplouſe. Au-delà du Jourdain eſt ce qu'on appelle le *royaume des Arabes*; ce royaume conſiſte en des déſerts immenſes, dont le roi eſt un ſouverain indépendant, qui ne reconnoît point l'autorité de la Porte.

Suivant le pere Nau, la *Paleſtine* comprend aujourd'hui le pays de Gaza, le pays d'Elkahil, ou d'Hébron, le pays d'Elkolds, ou de Jéruſalem, le pays de Naplos, ou Naplouſe, le pays de Hacté, le pays de Joret-Caſie-Kanna, ou de Nazareth, le pays de Sapheth, & enfin le pays au-deſſus du Jourdain, où il eſt dangereux de voyager à cauſe des Arabes qui l'occupent. Il ajoute que ces divers pays forment autant de gouvernemens, dont cependant le nombre n'eſt point fixe, parce que le grand-ſeigneur partage quelquefois un gouvernement en deux, & quelquefois il en unit deux en un.

Il faut bien ſe défier de la deſcription des lieux que l'Ecriture-ſainte a rendus mémorables. On nous en a donné des deſcriptions circonſtanciées très-ſuſpectes. Que ne prétend-on point faire voir à ceux qui entreprennent le voyage de la *Paleſtine*, & que ne leur prodnit-on point pour les dédommager de leurs fatigues? On leur montre d'imagination le lieu où ſaint Epiphane, né en *Paleſtine* vers l'an 320, fonda lui-même un monaſtere. Ce pere de l'Egliſe mourut en 403, âgé de plus de 80 ans. La meilleure édition de ſes œuvres eſt celle que le pere Petau publia en 1622, *in-fol.* en grec & en latin avec des ſavantes notes; mais dans leſquelles il n'a pu rectifier & les erreurs, & le peu d'exactitude de ſaint Epiphane dans les faits qu'il rapporte. (*D. J.*)

PALESTINE, ſ. f. (*Fondeur de caracteres d'Imprimerie.*) quatorzieme corps des caracteres d'imprimerie. Sa proportion eſt de quatre lignes meſure de l'échelle; *voy. proportions des caracteres d'Imprimerie, & l'exemple à l'article* CARACTERES.

PALESTRE, ſ. f. (*Art gymneſt.*) *paleſtra*; lieu où les anciens s'exerçoient pour la gymnaſtique médicinale & athlétique, à la lutte, au palet, au diſque, au jeu du dard & autres jeux ſemblables; ce lieu d'exercice s'appelloit *paleſtre*, du mot παλὴ, *la lutte*.

Le terrein chez les Grecs & les Romains deſtiné à cet uſage, étoit couvert de ſable & de boue, pour empêcher que les athletes ne ſe bleſſent en ſe renverſant par terre. La longueur de la *paleſtre* étoit réglée par ſtades, qui valoit chacun 125 pas géométriques, & le nom de ſtade s'appliquoit à l'arene ſur laquelle on couroit. Vitruve nous a donné dans ſon architecture, *liv. V. ch. xj.* la deſcription & le plan d'une *paleſtre*.

Les enninbas même où l'on diſputoit de la courſe & de l'adreſſe à lancer un dard, ont été nommés *paleſtres* par Virgile dans ſon *Æneid. lib. V.*

Pars in gramineis exercent membra paleſtris,

Et quand il veut dépeindre dans ſes *Géorg. lib. II. v.* 531. les jeux de ceux qui habitent la compagne, il dit que le laboureur propoſe au berger un combat de fleches; qu'on tire contre un but attaché à un orme, & que chacun d'eux quitte ſes habits pour être plus propre à cette *paleſtre*:

Pectoſque magiſtris
Velocis jaculi certamina ponit in ulmo,
Corporaque agreſti nudat prædura paleſtrâ.

Mais ce qui n'eſt point une fiction poétique, & ce qui étoit particulier à Lacédémone, c'eſt que les filles s'exerçoient dans la *paleſtre* auſſi-bien que les hommes. Si vous en voulez voir une belle deſcription en vers, Properce vous la donnera dans une de ſes élégies du troiſieme livre. Cependant vous n'en trouverez point de peinture plus élégante en proſe, que celle qu'en fait Ciceron dans ſes Tuſculanes, où après avoir parlé de la molleſſe avec laquelle les autres nations élevoient les filles, il peint les occupations de celles de Sparte. Il leur eſt bien plus doux, dit-il, de s'exercer dans le *paleſtre*, de nager dans l'Eurotas, de s'expoſer au ſoleil, à la pouſſiere, à la fatigue des gens de guerre, qu'il leur ſeroit flatteur de reſſembler aux filles barbares. Il ſe mêle à la vérité de la douleur dans la violence de leurs exercices; on les choque, on les frappe, on les repouſſe, mais ce travail même eſt un remede contre la douleur.

Pyrrhus a une fois employé bien heureuſement le mot *paleſtre* au figuré. Comme il ne pouvoit ſe rendre maître de la Sicile, il s'embarqua pour l'Italie; & tournant la vue vers cette île, il dit à ceux qui l'accompagnoient: „ Mes amis, quelle *paleſtre* nous laiſſons-là aux Carthaginois & aux Romains! (*D. J.*)

PALESTRINE, (*Géog. mod.*) autrefois *Prænefte*, petite ville d'Italie dans la campagne de Rome, avec un évêché, dont l'évêque eſt un des anciens cardinaux. Elle eſt ſur la pente d'une montagne, à 8 lieues de Rome. *Long.* 30. 28. *lat.* 41. 50.

PALESTRIQUE, EXERCICE (*Gymnaſtiq.*) les *exercices paleſtriques* ſont au nombre de neuf; ſavoir, la lutte, le pugilat, le pancrace, la courſe, l'hoplumachie, le ſaut, l'exercice du diſque, celui du trait & celui du cerceau, *trochus*. On les nommoit *paleſtriques*, à cauſe qu'ils avoient preſque tous pour ſcène cette partie des gymnaſes appellée *paleſtre*, & qui tiroit ſon nom de la lutte, en grec πάλη, l'un des plus anciens de ces exercices. *Voyez* LUTTE, PALESTRE, & les autres *exercices paleſtriques* que je viens de nommer. (*D. J.*)

PALESTROPHYLACE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) officier ſubalterne des paleſtres ou gymnaſes, qu'un à mal-à-propos confonde avec le chef ou directeur du gymnaſe, qui dans les anciens n'eſt jamais appellé que *gymnaſiarque* ou *xyſtarque*. Le *paleſtrophylace* ne peut donc être exactement rendu en notre langue que par *concierge de la paleſtre*, comme le porte le mot φύλαξ, dont ſon nom eſt compoſé, & qui à la lettre ſignifie *garde*, ou *gardien*, titre que les anciens n'auroient pas donné au gymnaſiarque, qu'ils regardoient comme un perſonnage important, & dont les fonctions paſſoient pour très-honorables.

PALET, (*terme de Pêche.*) ſorte de pêcherie ſédentaire que l'on peut rapporter à l'eſpece des bas-parcs ou ébaudieres. Ce terme eſt uſité dans le reſſort de l'amirauté de Bordeaux.

Les pêcheurs, pour faire cette pêche, choiſiſſent une eſpece de petite anſe dont les deux extrémités forment une hauteur, & laiſſent un fond plus bas dans le milieu; autour de cette anſe ils plantent des perches ou piquets éloignés les uns des autres de deux braſſes en deux braſſes, de la longueur d'environ huit ou dix piés, en ſorte qu'ils ſortent du terrein de ſix à ſept piés au plus. Ils ſont placés en demi-cercle, & embraſſent une eſpace de quatre à cinq cens braſſes de long ou environ: ces perches ou pieux ne changent point, & reſtent toujours placés de même, au contraire de ceux qui forment la petite pêcherie du paliçot, comme nous l'expliquerons ci-après.

Avant d'étendre le rets pour faire la pêche du *palet*, les maîtres des pêcheurs qui y ſont de part, & qui pour cet effet fourniſſent chacun les filets néceſſaires à former le contour du *palet*, viennent viſiter le fond du terrein de l'enceinte de la pêcherie, pour voir par les traces qui y reſtent, ſi le poiſſon y fréquente; ce qu'ils reconnoiſſent très-bien aux empreintes qui paroiſſent encore ſur le fond après que la mer s'eſt retirée, diſtinguant même aiſément les diverſes eſpeces de poiſſon qui y peuvent venir paître.

Quand le maître a reconnu qu'on peut y faire la pêche avec ſuccès, les pêcheurs alors font de baſſemer un ſillon ou petit foſſé d'environ deux piés de largeur ſur un au plus de profondeur le long du contour des perches: ils y étendent le rets du *palet* qui a environ une demi-braſſe de hauteur, ordinairement le même que celui de la Seine à la côté, à la différence qu'il n'eſt ni flotté, ni plombé ou pierré; le bas du filet eſt arrêté au moyen de petits crochets de bois d'environ deux piés de long, placés à demi-braſſe l'un de l'autre; enſuite ils ramaſſent le filet dans le creux de la foſſe, & le recouvrent du ſable ou de la vaſe ſur laquelle la tente du *palet* eſt placée: d'eſpace en eſpace on frappe ſur la tête de la tente, qui reſte libre & poſée en-dedans des perches, ſept à huit petites lignes que l'on arrête ſur le haut d'autant de pieux. Tout ce travail ſe fait avant que la marée ait commencé à monter dans la tente du *palet*: à meſure qu'elle monte, elle recouvre ou plutôt efface le ſillon qui a été fait, en ſorte que le poiſſon qui eſt accoutumé d'y venir, ne trouve aucun obſtacle pour y entrer, ni aucun changement ſur les fonds qui le puiſſe effaroucher. Pendant que la marée monte, & amene avec elle le poiſſon, les pinaſſes des pêcheurs reſtent un peu éloignées du *palet*; & d'abord qu'on a jugé que le poiſſon a monté, & qu'il eſt prêt à retourner, ce qui arrive immédiatement au plein de la marée; autant de pinaſſe ou de tilloles qu'on a amarré de lignes à la tête du rets, viennent le

relever

relever & arrêter le filet de la tente en haut de toutes les perches, ce qui ferme exactement toute l'enceinte, dont aucun poiſſon ne peut plus ſortir, excepté les petits qui s'échappent au travers des mailles. Pendant que la marée ſe retire, le poiſſon ſe tient dans le fond du *palet*, où il y a plus d'eau qu'aux côtés qui ſont élevés, juſqu'à ce qu'elle ſoit entierement écoulée: pour lors les pêcheurs ramaſſent tous les poiſſons qui ſe trouvent dans l'enceinte du *palet*.

Cette pêche eſt quelquefois ſi abondante, qu'on a vu prendre d'une ſeule tente de *palets*, juſqu'à cent charges de cheval de poiſſon de diverſes eſpeces: on y pêche des bars, des loubines, des ſardines, des mulets & de toutes les autres eſpeces de poiſſons, tant plats que ronds, qui viennent teeter à la côte, ſur-tout durant l'été, & même juſqu'à des marſouins.

Avec des rets ayant les mailles de deux pouces en quarré, comme l'ordonnance l'a déterminé pour les basparcs, ces pêcheurs n'en feront pas moins une bonne pêche, & ne détruiront point le frai, ni les petits poiſſons, comme il arrive ſouvent.

Il y a au-tour du baſſin d'Arcaſſon ſix teutes de *palets*, où l'on fait la pêche de la même maniere. Trois de ces tentes appartiennent aux pêcheurs de la tête, & ſont placées au pié des dunes qui ſont vers le cap Feret, & à la bande du nord de la baie; les trois autres ſont au Pila à l'oueſt du Feret. Ceux qui veulent fournir des filets pour la tente, le peuvent faire, & y ſont reçus à part: ces pêcheries ſont libres & non excluſives. Il faut un tems calme pour faire cette pêche avec ſuccès, parce qu'alors le poiſſon de tous genres monte en abondance & en troupe à la côte.

Avec ces rets à larges mailles, cette tente, comme nous venons de l'obſerver, ne peut être que très-lucrative & avantageuſe à ces pêcheurs, parce que les fonds de cette baie ſont excellens, ainſi que la qualité des poiſſons qui s'y prennent.

PALET, *à la longue paume*, ce ſont des battoirs qui ont la queue plus courte que les autres, dont les tiers ſe ſervent pour mieux rabattre la bale. *Voyez* TIRAS.

PALET, *jeu de*, ſ. m. ce jeu ſe joue à pluſieurs perſonnes: on ne s'aſſocie point enſemble ordinairement, quoique cela ſe puiſſe à la rigueur; mais chacun eſt pour ſoi. On a chacun une pierre aſſez grande, platte, & ronde, ou un morceau de fer. Quand on a vu à qui joueroit le premier, ce qui ſe fait ou en jettant une piece de monnoie vers une brique, ou ſon *palet* même, le plus près de cette brique eſt le preu; les autres ſelon qu'ils en ſont plus près, ont leur rang qu'ils obſervent toute la partie. Le plus loin d'elle eſt le der & met le bat. Quand cela eſt fait, chacun met la même piece de monnoie ſur une autre pierre, qu'on appelle *brique* dans de certains pays, peut être parce qu'étant de brique elle eſt plus commode, & dreu dans d'autres, & chacun joue à ſon tour. Il faut pour gagner renverſer la brique avec ſon *palet*, & les liards ou autres pieces qui ſont plus près du *palet* du joueur, ou de ceux qui ont été joués devant lui, que de la brique, appartiennent aux joueurs à qui ſont ces *palets*. Quand tout ce qui n'eſt point à la brique eſt ramaſſé, les choſes reſtent en cet état, & le ſuivant va jouer ſon coup; s'il place ſon *palet* plus près des pieces qu'elles ne le ſont de la brique, il les gagne; & s'il en a envoyé quelqu'une vers les autres *palets*, les maîtres du *palet* de qui elle eſt le plus proche, les ramaſſent, & ont rejoué juſqu'à ce que toutes les pieces ſoient gagnées de cette ſorte. Si elles n'ont pas été renverſées toutes enſemble de la brique, on y remet celles qui l'ont été. Si le vent, ou l'ébranlement de la terre les en avoient fait tomber, & non le *palet*, on les y remet encore. Si étant tombées elles touchent la brique toutes ou en partie, on ne peut gagner celles qui y ſont appuyées qu'en la chaſſant. Un *palet* ſoutenu par la brique ne peut rien gagner, quand il couvriroit toutes les pieces. Quand deux *palets* ſe touchent, ce qu'on appelle vulgairement *brûler*, ils ne valent plus, & on les releve. Quand l'un de ces deux *palets* tient à la brique, on ne les releve point; mais ſi le joueur dont le *palet* touche à la brique eſt à jouer devant l'autre, celui-ci avance ſon *palet* à la place du premier. Si les pieces ſont l'une ſur l'autre, la premiere qui eſt du côté des *palets* eſt plus près d'eux que de la brique, ont la ramaſſe, & toutes celles qui ſont trop loin de la brique; les autres reſtent. On perd ſon coup lorſqu'on le joue devant ſon tour, parce que cela eſt de conſéquence, le jeu pouvant être découvert alors, & les pieces ſont plus aiſées à gagner.

Le *jeu du petit palet* ſe joue avec des écus ou des morceaux de plomb ou de fer applatis, de leur grandeur. Il y a diverſes manieres de jouer le jeu du petit *palet*: à but fixe, quand les joueurs ne changent point ce but de place: à but courant, quand on eſt convenu de le changer; au clou, ſur bord d'une table, *&c.* Le but courant eſt d'autant plus amuſant, qu'on ſemble ne faire que ſe promener; il eſt même d'un avantage plus égal pour les joueurs; puiſque chacun ayant un jeu différent & une certaine portée où il joue mieux qu'à une diſtance plus ou moins grande, il peut jetter le but dans cette portée quand il a gagné le coup. Et d'ailleurs, ce but qu'il a jetté peut lui ſervir de regle pour meſurer ſon coup, qu'il jouë tout de ſuite: au lieu qu'il eſt moins aiſé de ſe ſegler au but fixe, où il y a toujours beaucoup d'intervalles entre les coups, & où l'on ne peut guere ſe reſſouvenir du degré de force qu'on a donné à ſon *palet* le coup précédent; l'habitude & le juſte mouvement du bras dépendant moins d'une action fréquente & méchanique, que d'une conſidération réfléchie de l'effet qu'a produit cette action, il eſt clair que plus cet effet eſt éloigné de ſa cauſe, plus il doit être difficile à connoître.

Au clou. Cette maniere eſt difficile, & demande beaucoup d'adreſſe: on plante un clou, ou quelque choſe ſemblable, ſur une table, ſur un coffre, *&c.* celui qui en approche le plus près avec ſon *palet* gagne le coup.

Sur le bord d'une table. C'eſt ſans contredit la maniere de jouer au petit *palet* la plus difficile; puiſqu'il faut toujours tâcher à mettre le plus près du bord qu'il eſt poſſible, & qu'on jette ſouvent ſon petit *palet* à bas.

Dans toutes ces manieres de jouer au petit *palet*, on peut être pluſieurs: il n'y a guere de regles que celles qu'on établit ſur les circonſtances; les rangs ſe prennent quelquefois au gré des joueurs, & quelquefois ils ſont déterminés par le plus ou le moins d'éloignement qu'il y a du *palet* d'un joueur au but. On entend ſans doute que ce ſont toujours ceux qui mettent leur petit *palet* plus près de ce but, qui gagnent un, ou pluſieurs points, s'ils y ont pluſieurs *palets*. C'eſt aux joueurs à fixer le nombre des points qu'il faut pour faire une partie.

PALETOT, ſ. m. (*Ouvrage de Tailleur*.) c'eſt un juſte-au corps d'étoffe groſſiere & ſans manches, qui ne vient que juſqu'au genou, & dont ſont vêtus les payſans, principalement en Eſpagne. (*D. J.*)

PALETTE, ſ. f. POCHE, CUILLIER, BEC A CUILLER, PLAT, PALE, PALE PAUCHE, CUILLIER TROUALE, POCHE, *platea, leucorodius, albardeola*, (*Hiſt. nat. Ornithologie*.) Willughbi, *Pl. XI. figure* 3.) oiſeau qu'on ne peut confondre avec aucun autre par la forme ſingaliere de ſon bec, qui eſt plat dans toute ſa longueur; il s'élargit à ſon extrémité, où il a une figure preſque ronde à-peu-près comme une cuilliere; ce qui a fait donner à cet oiſeau le nom de *bec à cuillier*. La *palette* eſt en entier d'une belle couleur blanche, comme celle du cygne, à l'exception d'un peu de noir qui eſt ſur les premieres des grandes plumes extérieures de l'aile, & ſur les premieres du ſecond rang. On trouve cet oiſeau en Europe; il ſe perche & niche ſur le ſommet des arbres qui ſont près de la mer ou de quelque fleuve; il vit de poiſſon; ſes œufs reſſemblent à ceux de la poule; ils ſont blancs, & ils ont quelques taches de couleur de ſang, ou d'un cendré rouſſâtre. Willughbi, *Ornith. Voyez* OISEAU. (*I*)

PALETTE DU MEXIQUE, *platea mexicana*, Tlauhquechul, oiſeau qui reſſemble beaucoup au précédent, & qui n'en differe qu'en ce qu'il eſt d'une belle couleur rouge ou d'un blanc rougeâtre; le bec a une couleur cendrée; la tête, le cou, & une partie de la poitrine, ſont dégarnis de plumes & blancs; il y a un large trait noir entre la tête & le cou. On trouve cet oiſeau au Mexique ſur le bord de la mer ou des fleuves. Willughbi, *Ornith. Voyez* OISEAU. (*I*)

PALETTE DU GENOU, *voyez* ROTULE.

PALETTE *terme de Chirurgie*, petit vaiſſeau d'étain ou d'argent, qui reçoit le ſang qu'on tire dans l'opération de la ſaignée.

On dit que ce mot vient de *paëlette* ou *petite poële*, & qu'on le trouve écrit ainſi dans Villon. Dionis écrit *paulette*, contre l'ancien uſage, puiſque Paré appelloit *palette*, l'eſpece de petite écuelle à une oreille, dont on s'eſt toujours ſervi pour meſurer le ſang qu'on tire dans la ſaignée.

Chaque *palette* doit tenir trois onces, afin qu'on ſache au juſte la quantité de ſang qu'on a tiré. La meſure ordinaire eſt de trois *palettes* dans les ſaignées communes; on les met ſur trois aſſiettes différentes, ou ſur un plat où elles puiſſent être de niveau.

Il y a des circonſtances qui exigent une ſaignée plus forte, & d'autres où l'on ne tire que deux *palettes*, & quelquefois une ſeulement.

Ao

Au rapport de Dionis, quand on faigne le roi ou quelqu'un de la famille royale, c'eſt le premier médecin qui tient la bougie; il ſe fait un honneur de rendre ce ſervice, auſſi-bien que le premier apoticaire de tenir les *palettes*. S'il y avoit quelqu'un dans la chambre que le chirurgien ne crût pas de ſes amis, il pourroit le faire ſortir, parce qu'il ne faut point qu'il ait pour ſpectateurs des gens qui pourroient l'inquiéter & le chagriner par leur préſence: aujourd'hui, continue l'auteur, on n'uſe plus de ce privilége. Toutes les fois, dit-il, que j'ai ſaignée madame la dauphine, ou quelqu'un des princes, la chambre étoit pleine de monde, & même monſeigneur & les princes ſe mettoient ſous le rideau du lit ſans que cela m'embarraſſât.

On eſt dans l'uſage d'avoir des *palettes* numérotées; ou bien le chirurgien les marque, en mettant un morceau de papier ſur la premiere, deux ſur la ſeconde, & trois ſur la troiſieme.

Dans les ſaignées du pié on ne ſe ſert point de *palettes*; on juge de la quantité du ſang tiré, par le tems qu'il y a qu'il ſort, comparé avec la groſſeur du jet; par la couleur plus ou moins rouge que l'eau reçoit, & par la teinture que cette eau communique à une ſerviette qu'on y trempe. Quelques chirurgiens meſurent avec un bâton la hauteur de l'eau, lorſque le pié y trempe. Ils retirent autant d'eau qu'ils veulent tirer de ſang; & après avoir ouvert la veine, ils en laiſſent ſortir juſqu'à ce que l'eau ſoit au niveau de la marque faite au bâton. *Voyez* SAIGNÉE. (*Y*)

PALETTE, (*Méch.*) eſt la même choſe qu'*aube* dans les moulins à eau. *Voyez* AUBE.

PALETTE, (*Peint.*) la *palette* eſt une planche de bois qui eſt ordinairement de figure ovale. On y ſait vers le bord un trou de figure ovale, aſſez grand pour pouvoir y paſſer tout le pouce de la main gauche, & un peu plus. Le bois de la *palette* eſt d'ordinaire de pommier ou de noyer; on enduit le deſſus de la *palette*, quand elle eſt neuve, d'huile de noix ſiccative à pluſieurs repriſes, juſqu'à ce que l'huile ne s'imbibe plus dans le bois. La *palette* ſupporte les couleurs broyées à l'huile qu'on arrange au bord d'en-haut par petits tas; le milieu & le bas de la *palette* ſervent à faire les teintes & le mélange des couleurs avec le couteau dont elle doit être pour cet effet d'une lame extrêmement mince. Ceux qui travaillent à détrempe ont auſſi une *palette*, mais elle eſt de bois blanc, pour pouvoir la mettre ſur le feu lorſque la colle ſe fige ſur la *palette* en travaillant.

On dit de certains tableaux, & on l'a dit de ceux de M. le Brun, qu'ils ſentent la *palette*; ces mots ſignifient que les couleurs n'en ſont point aſſez vraies, que la nature y eſt mal caractériſée, & qu'on n'y trouve point cette parfaite imitation, ſeule capable de ſéduire & de tromper les yeux; ce qui doit être un des premiers ſoins des maîtres de l'art. (*D. J.*)

PALETTE DU PEINTRE EN ÉMAIL, c'eſt un morceau d'agathe ou de verre, ſur lequel il fait ſes teintes avec ſon couteau à couleur.

PALETTE, *en terme de Doreur ſur bois*, eſt une peau à longs poils montée en demi-cercle ſur une petite planche de bois qui entre dans un manche fendu à un bout, & garni à l'autre d'un pinceau. C'eſt avec cette peau qu'on a mouillée légerement avec la langue, qu'on prend les feuillet d'or, & qu'on les poſe ſur l'ouvrage. *Voyez* nos explications & nos Planches du Doreur, où l'on a repreſenté un ouvrier qui poſe de l'or avec la *palette* ſur une bordure montée ſur le chevalet.

La *palette* du Doreur ſe définit encore un inſtrument fait de la queue de l'animal qu'on appelle *petit-gris*. Il ſert à prendre les feuilles d'or de deſſus le couſſinet pour les placer & les étendre ſur l'or couleur, ſi l'on dore en huile, ou ſur l'aſſiette, ſi c'eſt en détrempe. (*D. J.*)

PALETTE, terme dont *les Horlogers* ſe ſervent pour déſigner une petite aîle que la roue de rencontre pouſſe, & par laquelle elle entretient les vibrations du régulateur. Dans l'échappement ordinaire des montres, il y a deux *palettes* réſervées ſur la verge du balancier; elles forment entre elles un angle droit. Dans l'échappement à levier des pendulet, les deux *palettes* ſont ſur deux tiges différentes. *Voyez* ÉCHAPPEMENT, VERGE, & *nos Planches d'Horlogerie*. (*P*)

PALETTE, (*Imprimerie.*) les Imprimeurs nomment ainſi l'inſtrument avec lequel ils relevent & raſſemblent en un tas l'encre ſur leur encrier, après qu'ils l'ont broyée, comme le bon uſage l'exige. C'eſt une petite piſque de fer taillée en triangle, montée ſur un manche de bois rond: elle ſert auſſi à prendre l'encre dans le baril en telle quantité qu'on en a beſoin, & à la tranſporter dans l'encrier. *Voy. nos Pl. d'Imprimerie & leur explication.*

PALETTE, (*Inſtrum. de jeu.*) petit battoir, ou inſtrument de bois, qui ſert aux enfans à jouer. C'eſt de cette *palette*, que pluſieurs outils ou inſtrumens qui ſervent à divers artiſans & ouvriers, ont pris leur nom: quoiqu'il y en ait pluſieurs qu'il n'y ont guere de rapport, ſoit pour la matiere, ſoit pour la figure. *Savary*. (*D. J.*)

PALETTE, (*Poterie.*) les Potiers de terre ſournaliſtes, c'eſt-à-dire, ceux qui ont été reçus à la cour des monnoies, pour faire excluſivement tous les fourneaux & creuſets qu'on emploie à la fonte des métaux, ont diverſes *palettes* de bois, qui ſont preſque leurs ſeuls inſtrumens pour dreſſer, battre, & arrondir leur ouvrage.

Les plus grandes de ces *palettes* ſont ovales avec un manche, en tout parfaitement ſemblables à la *palette* des enfans; les autres ſont rondes ou échancrées en forme triangulaire; d'autres enfin ſont faites à la maniere d'un grand couteau, & ont une eſpece de tranchant; ces dernieres ſervent à ôter & ratiſſer ce qu'il y a de trop ſur les moules, ou aux ouvrages que ces potiers font à la main, comme les fourneaux & les réchaux à blanchiſſeuſes. *Savary*. (*D. J.*)

PALETTE, (*chez les Potiers, les Faiſeurs de creuſets, &c.*) eſt un inſtrument de bois, preſque l'unique dont ils ſe ſervent pour former, battre, & arrondir leurs ouvrages. *Voyez* POTIER.

Ils en ont de pluſieurs eſpeces; les plus larges ſont de figure ovale avec un manche; d'autres ſont arrondies ou creuſées triangulairement; d'autres enfin reſſemblent à des couteaux larges; elles ſervent à couper tout ce qu'il y a de ſuperflu dans les moules de leurs ouvrages.

PALETTE, (*Relieure.*) les Relieurs ont deux inſtrumens de ce nom: l'un & l'autre ſont de petits fers que ſervent à dorer.

La *palette* ſimple doit être de cuivre; on l'appelle *ſimple*, parce qu'elle n'a qu'un filet: elle eſt emmanchée de bois. *Voyez ces outil dans nos Planches*. Il ſert à côté des nerfs dans les entre-nerfs.

La *palette* à queue des nerfs, eſt plus large que la *palette* ſimple: on l'emploie pour pouſſer au bas du dos des livres le deſſein qui termine l'ornement, & quelquefois à la tête des volumes ſur le dos; c'eſt pourquoi on la nomme *palette à queue*; on s'en ſert auſſi ſur les nerfs. *Voyez nos Planches de Relieure*.

PALETTE A FORER, (*Serrurerie.*) c'eſt un inſtrument qui ſert aux Serruriers & autres ouvriers en fer, lorſqu'ils veulent percer ou forer quelque piece. La *palette* eſt de bois, de forme ovale, d'un pouce d'épaiſ, avec un manche & quelquefois deux; le tout d'un pié ou environ de long. Une bande ou morceau de fer de quatre à cinq pouces de longueur, & de quatre à cinq lignes d'épaiſſeur, percée de quelques trous qui ne la traverſent pas tout-à-fait, eſt attachée dans le milieu de la *palette*. Lorſque l'ouvrier veut forer, il appuie la *palette* ſur ſon eſtomac, & mettant la tête du foret dans l'un des trous de la bande de fer, il le fait tourner par le moyen de l'archet ou archet, dont la corde paſſe ſur la boîte du foret. (*D. J.*)

PALEUR, ſ. f. (*Médec.*) obſtacle quelconque, qui ne permet pas au ſang de paſſer dans les arteres extrêmes, où il paſſe ordinairement dans la circulation libre; la ſtaſe & les cauſes de cet obſtacle en ſont une maladie plus ou moins grave.

La couleur des humeurs & des parties viſibles qui eſt naturellement blanche, & d'un rouge vif & brillant, ſemblable à celle de la roſe, dégénere en *pâleur*, par le défaut de préparation des humeurs, par le mouvement des globulet rouget, & par un commencement de corruption. Le changement de couleur s'obſerve dans le ſang, les crachats, le pus, l'urine, & les autres humeurs, ſoit qu'elles s'écoulent, ou qu'elles croupiſſent dans leurs viſceres.

De là naît la *pâleur*, qui accompagne les maladies de l'eſtomac, des inteſtins, des viſceres, des poûmons. Le relâchement des parties, la foibleſſe, la crudité des humeurs, le repos exceſſif du corps, les inquiétudes de l'eſprit, le chagrin, le tatentiſſement de la circulation, les évacuations trop abondantes, ſoit des excrémens, ſoit de l'urine, les fleurs blanches, la gonorrhée, la ſalivation, cauſent auſſi la *pâleur*. On obſerve encore la *pâleur* dans les femmes qui alaitent trop; mais la *pâleur* diſparoît dès qu'on a guéri les maladies qu'on vient de nommer par le ſecours des corroborans, & par l'exercice du corps.

Un commencement de corruption dans les humeurs, produit une plus grande *pâleur*, comme on le remarque dans le ſcorbut, la cachexie, le caibatre, les pâles-couleurs, l'hydropiſie, la leucophegmatie, la paſſion hyſté-

rique,

rique, la ſuppreſſion des mois, la vérole, & dans une longue maladie; car il n'eſt guere poſſible de corriger toute la corruption. Outre les ſpécifiques propres à ces maladies, il faut employer les antiſeptiques corroborans.

La *pâleur* produit par une trop grande évacuation du ſang, qu'on a une fois arrêtée, doit être traitée par des alimens bien nourriſſans pris en petite quantité, en même tems que par les ſtomachiques, & enſuite par les corroborans; mais celle qui arrive dans la ſyncope, & qui eſt cauſée par un paroxyſme fébrile, dont l'accès arrête ſur le champ la circulation du ſang dans les petits vaiſſeaux, ſe diſſipe naturellement, ou à la faveur des frictions & des ſtimulans, ſi elle duroit trop long-tems. (*D. J.*)

PALEUR, (*Mythol.*) les Romains avoient fait un dieu de la *pâleur*, parce qu'en latin *pallor* eſt maſculin. Tullus Hoſtilius, roi de Rome, dans un combat où ſes troupes prenoient la fuite, fit vœu d'élever un temple à la Crainte & à la *Pâleur*; ce temple fut en effet élevé hors de la ville. On lui donna des prêtres qui furent appellés *pallorieni*, & on lui offrit en ſacrifice un chien & une brebis. (*D. J.*)

PALIACATE, (*Géogr. mod.*) autrement *Palicat*, *Palicate*, *Paldacate*, ville des Indes, ſur la côte de Coromandel, au royaume de Carnate, ſur la route de Maſulipatan à Gaudicote, au nord de Madras, dans une plaine ſablonneuſe & ſtérile. Les Hollandois y ont un comptoir & un petit fort appellé le *fort de Gueldres*. Cette ville eſt peuplée de maures & de gentils. *Long.* 98. 8. *lat ſept.* 136. 30.

PALIBOTHRA, (*Géog. anc.*) ville de l'Inde, en-deçà du Gange, ſuivant Ptolomée, *liv. VII. ch. iv.* cette ville eſt vraiſſemblablement la même que la *Palibothra* de Diodore de Sicile, *liv. II.* terme qui veut dire une *ville dans un fond*. (*D. J.*)

PALIBOTRE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) nom que les rois de Perſe long-tems porté dans l'antiquité, ce nom venoit d'un roi perſan très-révéré, dont il étoit le nom propre. Un ſouverain eſt bien vain d'oſer prendre le nom d'un prédéceſſeur illuſtre; conçoit-il la tâche qu'il s'impoſe? la comparaiſon continuelle qu'on fera de lui avec celui dont il porte le nom? Mais ce n'eſt pas la vanité des rois qui leur fait prendre ou tirer ſi incommode, & qui leur preſcrit leur devoir chaque fois qu'on leur prononce, ou qu'on leur reproche d'y manquer; c'eſt la baſſeſſe des peuples qui le leur donne; ou ſi ce n'eſt pas leur baſſeſſe, mais une invitation honnête faite au prince de leur reſtituer l'homme chéri, le bon maître qu'ils ont perdu; je les loue de ce moyen; quoiqu'il leur réuſſiſſe aſſez mal. Ce qui me fâche, c'eſt que l'aveuir projettant les ſiecles les uns ſur les autres, réduiſant à rien la diſtance qui les ſépare, le nom célebre d'un homme de bien ſe trouve deshonoré par la multitude des méchans qui l'ont oſé prendre après lui; un ſeul homme eſt chargé de l'iniquité d'une infinité d'autres. Les rois de Perſe s'appelloient *palibotres*, comme les rois d'Egypte *Pharaon*, comme les rois de France aujourd'hui *Louis*.

PALICA, (*Géogr. anc.*) ville de Sicile ſelon Diodore & Etienne le Géographe. On en voit les ruines ſur une hauteur au nord oriental du lac appellé *Palicorum Fons*, & *Palicorum lacus*; c'eſt ce lac que les anciens nommoient *ſtagnum Palicorum*; ils éprouvoient la vérité des ſermens, en jettant dans ce lac des tablettes ſur leſquelles le ſerment de celui qui juroit, étoit écrit, ſi les tablettes s'enfonçoient, on le regardoit comme un parjure; & ſi elles ſurnageoient, ſon ſerment paſſoit pour véritable. La ville *Palica* prit ſon nom d'un temple bâti dans le voiſinage, & dans lequel on rendoit un culte aux dieux Palices.

PALICE, LA, (*Géogr. mod.*) petite ville de France dans le Bourbonnois, ſur la Beſbre, entre Paris & Lyon. Il s'y tient pluſieurs foires & marchés; mais on n'y compte pas 400 habitans. *Long.* 20. 57. *lat.* 46. 33.

PALICES; DIEUX, (*Mythol.*) *Palici dii*, ces dieux *Palices* ſont fort inconnus. Ils étoient fils de Jupiter & de la nymphe Thalie. Ce maître des dieux, dit la fable, craignant tout dans des emportemens de Junon, cacha ſous terre ſon amante pendant le tems de ſa groſſeſſe. Elle ne reparut qu'après l'avoir fait pere de deux jumeaux. Dans la ſuite, les habitans de la Sicile les choiſirent pour leurs dieux, & leur bâtirent auprès de la ville de Palica un temple magnifique qui en avoit pris ſon nom. Leur autel devint l'aſyle des malheureux, & en particulier des eſclaves fugitifs.

Diodore dit que dans le temple de ces dieux, on prêtoit les ſermens qui regardoient les affaires les plus importantes, & que la punition ſuivoit toujours le parjure. La perſuaſion, ajoute-t-il, où l'on eſt de la ſévérité des divinités qui l'habitent, fait qu'on termine les plus grands procès par la voie ſeule du ſerment, & qu'il n'y a point d'exemple que ces ſermens aient été violés. Quelquefois on écrivoit ſon ſerment, qu'on jettoit dans un baſſin d'eau, & le ſerment ſurnageant, l'accuſé étoit abſous. Il y avoit dans le voiſinage de *Palice*, un lac appellé *Palicorum ſtagnum*, où l'on imagina d'éprouver de la même maniere la vérité des ſermens. Le temple de Trézene étoit auſſi fameux par de pareilles épreuves. On trouve encore au bout de l'orient, dans le Japon, des uſages ſemblables, fondés ſur la ſimplicité des premiers tems, & ſur la ſuperſtition commune à tous les peuples.

Enfin on juroit en Sicile, le long du fleuve Simethe, par les dieux *Palices*.

Simetheia circum
Flumina, pinguis ubi & placabilis ara Palici.
Æneid. *lib. IX. v.* 584.

PALICOURS, LES (*Géogr. mod.*) peuples ſauvages de la France équinoxiale, entre les rivieres Epicouli & Agairi. Ils ſont bien faits & affables envers les étrangers, que la ſeule du Lamentin attire chez eux.

PALICOT, *ou* PETIT PALET, ſ. m. *terme de pêche*, uſité dans le reſſort de l'amirauté de Bordeaux, eſt proprement une eſpece de cibaudiere, ou bas parcs. *Voyez* CIBAUDIERE, BAS PARCS, & PALET.

La pêche du *palicot* eſt la diminutive de celle du palet, dont on a fait la deſcription à l'*article* PALET; elle n'en differe qu'en ce que les lieux & les fonds du terrein où les pêcheurs la pratiquent, ſont variables, & que ceux qui la font, plantent leurs petits pieux à chaque fois qu'ils veulent tendre leurs filets; pour cet effet, ils embarquent dans une tillolle ou pinaſſe, avec les filets qui doivent ſervir à la reſſaire du *palicot*, les pieux qui leur ſont néceſſaires. Cette petite teute ſe fait le long des bords des canaux ou chenaux, dans les craſſats ou petites gorges, dont la baie eſt toute bordée. Quand les pêcheurs ont reconnu par les traces du poiſſon, les lieux qu'il fréquente, ils plantent leurs pieux ou petits paux en demi-cercle; & comme c'eſt toujours dans des lieux unis & plats, ils forment aux bouts de la teute pluſieurs tours de rets qui ſont amarés à la tête des pieux, & arrêtés par le bas avec des crochets de bois de diſtance en diſtance, comme le filet du grand palet; le poiſſon qui s'en retournepoit par les bouts de la tente ſe trouve ainſi retenu, parce qu'en ſuivant toujours le filet pour ſortir & rencontrer un paſſage, il y eſt inſenſiblement arrêté juſqu'à la baſſe mer, qu'il reſte alors à ſec dans la pêcherie.

Cette pêche avec des rets d'une maille de deux pouces en quarré, ne pourroit faire aucun tort; mais avec de petites mailles & très-ſerrées, il eſt certain qu'elle ſera dommageable auſſi nuiſible que la ſeine & le coleſet. Comme elle ſe fait ſur les fonds plats, ſoit de ſable, ſoit de vaſe, qui ſont dans les fonds des gorges & des canaux, elle y détruit tout le fretin & le poiſſon du premier âge qui y éclôt & s'y multiplie d'autant mieux, que les côtes de la grande mer & de la baie ont les bords en talus, & les eaux ſi profondes, que le petit poiſſon n'y peut ſéjourner, en eſt même chaſſé & contraint de ſe réfugier dans le fond du baſſin, où les vents ne levent jamais les lames, comme à la côte & à l'entrée des paſſes, où les teutes du *palicot* ne ſe peuvent aucunement pratiquer.

La teute du *palicot* eſt la même que les cibaudieres non flotées, ou montées ſur piquets des pêcheurs flamands & picards, & les teſſutes & teſſons des pêcheurs bretons. Les uns & les autres ſont à peu-près leurs pêches de même, à la différence que les premiers ne ſe ſervent point de batesux, qu'ils font pêche à pié, & qu'ils ne tendent leurs rets qu'aux bords de la grande côte; & ſouvent même plus à la baſſe eau; que ne ſont placées les pêcheries excluſives conſtruites ſur les greves & les ſables de la mer.

PALIER, *ou* REPOS, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt une eſpace ou une ſorte de grande marche entre les empes & aux tournans d'un eſcalier. Les *paliers* doivent avoir au moins la largeur de deux marches dans les grands perrons, & ils doivent être auſſi longs que larges, quand ils ſont dans le retour des empes des eſcaliers.

On appelle *demi-palier*, ou *palier* qui eſt quarré ſur la longueur des marches. Philibert Delorme nomme *double marche*, un *palier* triangulaire dans un eſcalier à vis.

Palier de communication; on appelle ainſi le *palier* qui ſépare & comunique deux appartement de plein pié.

Palier tournant; c'eſt le *palier* de la cage ronde ou ovale, d'un eſcalier en limace.

PALIFICATION, ſ. f. (*Archit. hydraul.*) c'eſt l'action de fortifier un ſol avec des pilotis. Dans les endroits humides ou marécageux; on enfonce ces pilotis avec

avec un mouton, afin qu'on puiſſe bâtir deſſus en toute ſûreté.

PALILIES, ſ. f. (*Mythol.*) fêtes célébrées en l'honneur de la déeſſe Palès, que les bergers prenoient pour leur divinité tutelaire, & celle de leurs troupeaux chez les Romains. On célébroit tous les ans le 19 Avril ces fêtes dans les campagnes. Ce jour-là les paſſans avoient ſoin de ſe purifier avec des parfums mêlés de ſang de cheval, de cendres d'un jeune veau qu'on avoit conſumé dans le feu & de tiges de feves. On purifioit auſſi les bergeries & les troupeaux avec de la fumée de ſabine & de ſoufre; enſuite on offroit en ſacrifice à la déeſſe du lait, du vin cuit & du miller. La fête ſe terminoit par des feux de paille, & les jeunes gens ſautoient par-deſſus au ſon des flûtes, des timbales & des tambours. Ovide qui décrit au long toutes ces cérémonies, *liv. IV.* des faſtes, ajoute qu'à pareil jour, Remus & Romulus avoient jetté les premiers fondemens de Rome. Cependant Manilius & Solin aſſurent que la premiere conſtruction de cette ville ſe fit en automne. Quoi qu'il en ſoit, les *palilies* étoient fixées au mois d'Avril, & l'on en faiſoit auſſi la ſolemnité dans les villes, mais avec moins d'appareil qu'à la campagne, où on les croyoit très-ſalutaires pour écarter loin des beſtiaux les loups & les maladies.

PALILICIUM, ſ. m. (*Aſtronom.*) eſt le nom d'une étoile fixe de la premiere grandeur dans l'œil du taureau. On l'appelle auſſi *aldebaran*, & ce dernier nom eſt aujourd'hui plus en uſage. *Voyez* ALDEBARAN & TAUREAU. *Voyez auſſi* ASCENSION & DÉCLINAISON, vous y trouverez l'aſcenſion droite & la déclinaiſon de cette étoile pour le milieu de ce ſiecle.

Pline donne le nom de *palilicium* aux hyades, dont *palilicium* eſt une étoile. *Voyez* HYADES. *Chambers.* (*O*)

PALIMBUAN, ou PALEMBAN, (*Géograph. mod.*) ville capitale d'un royaume de même nom, dans l'île de Sumatra, ſur la côte orientale. *Long.* 122. 45. *lat. mérid.* 3. 8.

PALINDROME, ſ. m. (*Belles Lettres.*) ſorte de vers ou de diſcours qui ſe trouve toujours le même, ſoit qu'on le liſe de gauche à droite, ſoit qu'on le liſe de droite à gauche. *Voyez* RETROGRADE.

Ce mot eſt grec, παλινδρομος, *retro currens*, courant en arriere, formé des mots παλιν, *de nouveau*, & δρομος, *courſe*.

On en cite pour exemple un vers attribué au diable,

Signa te, ſigna, temere me tangis & angis,
Roma tibi ſubito motibus ibit amor.

Mais des gens oiſifs ont raffiné ſur lui en compoſant des vers dont les mots ſéparés, & ſans enjamber les uns ſur les autres, ſont toujours les mêmes de gauche à droite, ou de droite à gauche. Tel eſt l'exemple que nous en fournit Cambden.

Odo tenet mulum, madidam mappam tenet anna,
Anna tenet mappam madidam, mulum tenet odo.

PALINDROMIE, ſ. f. (*Médec. anc.*) παλινδρομια, de παλιν, *de rechef*, & δρομω, *courir*, terme employé par Hippocrate & autres médecins grecs, pour figurer le retour ou reflux contre nature, des humeurs morbifiques, vers les parties intérieures & nobles du corps. Le remede eſt de les attirer de nouveau aux parties extérieures, d'en corriger la nature, & de les évacuer. (*D. J.*)

PALINGENÈSE, ſecret pour ramener des choſes détruites à leur premier état; on s'en ſert non-ſeulement à l'égard des corps deſtinués d'organes, mais encore à l'égard des plantes, & même des animaux.

A l'égard des corps deſtitués d'organes, les Chimiſtes prétendent que par leur art, on peut faire revenir un corps qu'on a détruit par le feu, & lui rendre ſa premiere forme. *Olaüs Borrichius* dit que du vif-argent, qu'il avoit tourmenté durant *un* an entier par pluſieurs feux, juſqu'à le réduire en eau, turbith, cendre, reprit ſa premiere forme par l'attraction du ſel de tartre. Il aſſure encore que le plomb étant reverberé en mercure, fondu en verre, réduit en ceroſe, brûlé en litarge, reprend pareillement ſa premiere forme dans un moment, quand on lui applique avec adreſſe un ſel liſiviel. Cela ne peut ſe faire par ce moyen, mais bien par toute matiere graſſe. M. Boyle a reconnu que le nitre ſe reſſuſcite, & ſe révivifie de maniere qu'après l'avoir fait paſſer par une longue ſuite d'opérations, il s'eſt à la fin retrouvé en ſon entier poids pour poids.

A l'égard des Plantes écoutons M. Digby, (*De la végét. des Plantes, part. II. p.* 64.) grand admirateur des miracles de la *palingéneſie*. „ Nous pouvons, dit-il, reſſuſciter une plante morte, la rendre immortelle, & en „ la faiſant revivre du milieu de ſes cendres, lui donner „ une eſpece de corps glorifié, & tel, pour ainſi dire, „ que nous eſpérons voir le nôtre après la réſurrection. „ Quercetan, médecin du roi Henri IV. nous raconte „ une hiſtoire admirable d'un certain polonois, qui lui „ faiſoit voir douze vaiſſeaux de verre, ſcellés hermétiquement, dans chacun deſquels étoit contenue la ſubſtance d'une plante différente; ſavoir dans l'un étoit „ une roſe; dans l'autre une tulipa, & ainſi du reſte. Or „ il faut obſerver qu'en montrant chaque vaiſſeau, on n'y „ pouvoit remarquer autre choſe, ſinon un petit amas de „ cendres qui ſe voyoit dans le fond; mais auſſitôt qu'il „ l'expoſoit ſur une douce & médiocre chaleur, à cet „ inſtant même il apparoiſſoit peu-à-peu l'image d'une „ plante qui ſortoit de ſon tombeau ou de ſa cendre; & „ dans chaque vaiſſeau les plantes & les fleurs ſe voyoient „ reſſuſcitées en leur entier, ſelon la nature de la cendre, „ dans laquelle leur image étoit inviſiblement enſevelie. „ Chaque plante ou fleur croiſſoit de toutes parts en une „ juſte & inviſible grandeur, ſur laquelle étoient dépeintes „ ombratiquement leurs propres couleurs, figures, grandeurs, & autres accidens pareils; mais avec telle exactitude & naïveté, que le ſeul auroit pû ici tromper la „ raiſon, pour croire que c'étoit des plantes & des fleurs „ ſubſtantielles & véritables. Or dès qu'il venoit à retirer le vaiſſeau de la chaleur, & qu'il l'expoſoit à l'air, „ il arrivoit que la matiere & le vaiſſeau venant à ſe refroidir, l'on voyoit ſenſiblement que ces plantes ou fleurs „ commençoient à diminuer peu à-peu, tellement que „ leur teint éclatant & vif, venant à pâlir, leur figure „ alors n'étoit plus qu'une ombre de la mort, qui diſparoiſſoit ſoudain, & s'enveloppoit de rechef ſous les „ cendres. Tout cela, quand il vouloit approcher les „ vaiſſeaux, ſe réitéroit avec les mêmes circonſtances. „ Athanaſe Kircher à Rome m'a ſouvent aſſuré pour „ certain qu'il avoit fait cette même expérience, & me „ communiqua le ſecret de la faire, quoique je n'aye jamais pû y parvenir, après beaucoup de travail „. Voici ce ſecret, qu'on nomme *ſecret impérial*, à cauſe que l'empereur Ferdinand III. qui l'avoit acheté d'un chimiſte, le donna au P. Kircher, qui en a publié le procédé dans ſon *mundus ſubterraneus*. *Lib. XII. ſect.* 4. *c.* v. *exper.* 1.

1. Prenez quatre livres de graines de la plante que vous deſirez faire renaître de ſes cendres; cette graine doit être bien mûre. Pilez-la dans un mortier; mettez le tout dans un vaiſſeau de verre, qui ſoit bien propre, & de la hauteur de la plante dont vous avez pris la graine; bouchez exactement le vaiſſeau, & le gardez dans un lieu tempéré.

2. Choiſiſſez un ſoir, où le ciel ſoit bien pur & bien ſerain, & expoſez votre graine pilée à la roſée de la nuit dans un large plat, afin que la graine s'imprégne fortement de la vertu vivifiante qui eſt dans la roſée.

3. Avec un grand linge bien net, attaché à quatre pieux dans un pré, ramaſſez huit pintes de cette même roſée, & la verſez dans un vaiſſeau de verre qui ſoit propre.

4. Remettez vos graines imbibées de la roſée dans leur vaiſſeau, avant que le ſoleil ſe leve, parce qu'il feroit évaporer la roſée; poſez ce vaiſſeau, comme auparavant, dans un lieu tempéré.

5. Quand vous aurez amaſſé aſſez de roſée, il faut la filtrer, & puis la diſtiller, afin qu'il n'y reſte rien d'impur. Les feces qui reſtent ſeront calcinées pour en tirer un ſel qui ſait plaiſir à voir.

6. Verſez la roſée diſtillée & imbue de ce ſel ſur les graines, & puis rebouchez le vaiſſeau avec du verre pilé & du borax. Le vaiſſeau en cet état eſt mis pour un mois dans du fumier neuf de cheval.

7. Retirez le vaiſſeau, vous verrez au fond la graine qui ſera devenue comme de la gelée; l'eſprit ſera comme une petite peau de diverſes couleurs, qui ſurnage au-deſſus de toute la matiere. Entre la peau & la ſubſtance limoneuſe du fond, on remarque une eſpece de roſée verdâtre, qui repréſente une moiſſon.

8. Expoſez durant l'été ce vaiſſeau bien bouché de jour au ſoleil, & de nuit à la lune. Lorſque le temt eſt brouillé & pluvieux, il faut le garder en un lieu ſec & chaud, juſqu'au retour du beau tems. Il arrive quelquefois que cet ouvrage ſe perfectionne en deux mois, & quelquefois il y faut un an. Les marques du ſuccès, c'eſt quand on voit que la ſubſtance limoneuſe s'enfle & s'éleve, que la petite peau ou l'eſprit diminue tous les jours, & que toute la matiere s'épaiſſit. Lorſqu'on voit dans le vaiſſeau, par la réflexion du ſoleil, naître des exhalaiſons ſubtiles, & ſe former de legers nuages, ce ſont les premiers rudimens de la plante naiſſante.

9. Enfin de toute cette matiere, il doit ſe former une pouſſiere bleue; de cette pouſſiere, lorſqu'elle eſt élevée par la chaleur, il ſe forme un tronc, des feuilles, des fleurs, & en un mot on apperçoit l'apparition d'une plante qui ſort du milieu de ſes cendres. Dès que la chaleur ceſſe, tout le ſpectacle s'évanouit, toute la matiere ſe dérange & ſe précipite dans le fond du vaiſſeau pour y former un nouveau chaos. Le retour d'une nouvelle chaleur reſſuſcite toujours ce phénix végétal caché ſous les cendres.

Pour les animaux, rapportons d'abord à ce ſujet un paſſage de Gaffarel, dans ſes *curioſités inouies*, *pag.* 100. „ M. du Chêne (c'eſt la même qu'on vient de citer ſous „ le nom de *Quercetan*), dit-il, un des meilleurs chimiſtes de notre ſiecle, rapporte qu'il a vû un très-habile „ polonois, médecin de Cracovie, qui conſervoit dans „ des phioles la cendre de preſque toutes les plantes; de „ façon que, lorſque quelqu'un par curioſité, vouloit voir „ par exemple, une roſe dans ces phioles, il prenoit celle „ dans laquelle la cendre du roſier étoit gardée, & la „ mettant ſur une chandelle allumée, *&c.* . . . A préſent, continue-t-il, ce ſecret n'eſt plus ſi rare, car M. „ de Claves, en des eſcelleas chimiſtes de notre tems, „ le fait voir tous les jours. D'ici on peut tirer cette conſéquence, que les ombres des trépaſſés, qu'on voit ſouvent paroître aux cimetieres, ſont naturelles, étant la „ forme des corps enterrés en ces lieux, ou leur figure „ antérieure, non pas l'ame, ni des fantômes bâtis par „ les démons, ni des génies, comme quelques-uns ont „ cru. Il eſt certain que ces apparitions peuvent être fréquentes aux lieux où il s'eſt donné des batailles; & ces „ ombres ne ſont que les figures des corps morts, que la „ chaleur ou un petit vent doux, excite & éleve en l'air... „ Voici quelque choſe de plus réel, ſi tant eſt qu'on puiſſe „ compter ſur la vérité de fait. C'eſt que le P. Schots rapporte du chimiſte françois, qu'on a déja nommé, *de Claves*, qui faiſoit voir à qui vouloit, la réſurrection non-ſeulement des végétaux, mais celle d'un moineau. *Non ſolum in vegetabilibus ſe præſtitiſſe, ſed etiam in paſſeculo ſe oſtendiſſe, pro certo quidam mihi narravit. Et ſunt qui publice ſcripto confirmarunt, quod hoc ipſum Claveus Gallus, quaſi publice pluribus demonſtraverit.* M. Digby a fait encore davantage: d'animaux morts, broyés, pilés, il en a tiré de vivans de la même eſpece. Voici comment il s'y prenoit, & c'eſt la derniere ſorte de *palingénéſie* dont nous ferons mention. „ Qu'on lave des écreviſſes „ pour en ôter la terre ſretée, qu'on les cuiſe durant deux „ heures dans une ſuffiſante quantité d'eau de pluie; garder cette décoction; mettez les écreviſſes dans un alambic de terre, & les diſtillez juſqu'à ce qu'il ne monte „ plus rien: conſervez cette liqueur, calcinez ce qui reſte „ au fond de l'alambic, & le rédaiſez en cendres par le „ réverbératoire, deſquelles cendres vous tirerez le ſel „ avec votre premiere décoction; filtrez ce ſel, & lui „ ôtez toute ſon humidité ſuperfluë; ſur ce ſel, qui vous reſtera fixe, verſez la liqueur que vous avez tiré par „ diſtillation, & mettez cela dans un lieu humide, comme dans du fumier, afin qu'il pourriſſe, & dans peu „ de jours vous verrez dans cette liqueur de petites écreviſſes ſe mouvoir, & qui ne ſeront pas plus groſſes que „ des grains de millet. Il les faut nourrir avec du ſang „ de bœuf juſqu'à ce qu'elles ſoient devenues groſſes „ comme une noiſette; il les faut mettre enſuite dans „ une auge de bois remplie d'eau de riviere avec du ſang „ de bœuf, & renouveller l'eau tous les trois jours. De „ cette maniere, vous aurez des écreviſſes de la grandeur „ que vous voudrez „ *Recueil des ſecrets*, pag. 74, 76. Voilà bien des expériences; mais peut-on s'en promettre une réuſſite conſtante, ou même fréquente? C'eſt ce que j'ai peine à croire; je juge même que la derniere eſt abſolument impoſſible.

PALINGÉNÉSIE, (*Critiq. ſacrée.*) régénération; ce mot eſt grec, παλιγγενεσία, ne ſe trouve que dans deux endroits de l'Ecriture, ſavoir dans ſaint Matt. *ch.* xix. *v.* 28. & dans l'épître à Tite, *ch.* iij. *v.* 5. Dans ſaint Matthieu il ſignifie *la réſurrection*, & rien n'empêche de prendre ce mot en ce ſens; dans Tite l'ablution de la régénération, διὰ παλιγγενεσίας, eſt la purification par le baptême, qui peut être regardé comme le ſceau de la réſurrection des morts. Dans les écrivains eccléſiaſtiques, Euſebe, Polycarpe, Théodoret, παλιγγενεσία, veut dire auſſi *la réſurrection*. Héſiode appelle παλιγγενεσία, l'âge où tout eſt renouvellé, c'eſt l'âge d'or. Le renouvellement de vie du chrétien, eſt auſſi ce que l'on entend par *régénération*, eſpece de réſurrection dans un ſens figuré. (*D. J.*)

PALINOD, ſ. m. (*Poéſie.*) eſpece de poéſie, chant royal, & ballade, qu'on faiſoit autrefois en l'honneur de la vierge à Caen, à Rouen, & à Dieppe; mais il n'y a plus que les écoliers & les poëtes médiocres qui faſſent des *palinods*.

PALINODIE, ſ. f. (*Belles Lettres.*) diſcours par lequel on rétracte ce que l'on avoit avancé dans un diſcours précédent. De-là vient cette phraſe, *palinodiam canere*, chanter la *palinodie*, c'eſt-à-dire faire une rétractation. *Voyez* RÉTRACTATION.

Ce mot vient du grec παλιν, *de nouveau*, *de rechef*, & ᾠδὴ, *chanter*, ou ᾆσμα, *chant*, en latin *recantatio*, ce qui ſignifie proprement un déſaveu de ce qu'on avoit dit: c'eſt pourquoi tout poëme, & en général toute piece qui contient une rétractation de quelque offenſe faite par un poëte à qui que ce ſoit, s'appelle *palinodie*.

On en attribue l'origine au poëte Steſichore & à cette occaſion. Il avoit maltraité Hélene dans un poëme fait à deſſein contre elle. Caſtor & Pollux, au rapport de Platon, vengerent leur ſœur outragée en frappant d'aveuglement le poëte ſatyrique; & pour recouvrer la vûe, Steſichore fut obligé de chanter la *palinodie*. Il compoſa en effet un autre poëme, en ſoutenant qu'Hélene n'avoit jamais abordé en Phrygie. Il loua également ſes charmes & ſa vertu, & félicitoit Menélas d'avoir obtenu la préférence ſur ſes rivaux.

Les premiers défenſeurs de la religion chrétienne, ſaint Juſtin, ſaint Clément, & Euſebe, ont cité ſous ce titre une hymne qu'ils attribuent à Orphée: elle eſt fort belle pour le fond des choſes & pour la grandeur des images; le lecteur en va juger, même par une foible traduction.

„ Tel eſt l'Etre ſuprême que le ciel tout entier ne fait „ que ſa couronne; il eſt aſſis ſur un trône d'or, & entouré d'anges infatigables; ſes piés touchent la terre; „ de ſa droite il atteint juſqu'aux extrémités de l'Océan; „ à ſon aſpect les plus hautes montagnes tremblent, & les „ mers friſſonnent dans leurs plus profonds abîmes „.

Mais il eſt difficile de ſe perſuader qu'Orphée qui avoit établi dans la Grece juſqu'à trois cens divinités, ait pû changer ainſi de ſentiment, chanter une ſemblable *palinodie*; auſſi la critique range celle-ci parmi les fraudes pieuſes qui ne furent pas inconnues aux premiers ſiecles du chriſtianiſme.

La ſixieme ode du premier livre des Odes d'Horace, qui commence par ces mots, *o matre pulchra filia pulchrior*, eſt une vraie *palinodie*, mais la plus mignonne & la plus délicate.

PALINTOCIE, ſ. m. (*Mythol.*) nom tiré du grec παλιν, *de nouveau*, & τοκος, du verbe τικτω, *je mets au monde*; par lequel les anciens exprimoient la renaiſſance, ou la ſeconde naiſſance d'un enfant. Il n'y a guere que la fable de Bacchus tiré des entrailles de ſa mere expirante, renfermé enſuite dans la cuiſſe de Jupiter, d'où il ſortit à terme, à laquelle on puiſſe ajouter une pareille expreſſion.

Palintocie eſt auſſi en uſage pour ſignifier la reſtitution d'une uſure, ou le rembourſement des intérêts. Les habitans de Mégare, après avoir chaſſé leur tyran, ordonnerent la *palintocie*, c'eſt-à-dire qu'ils obligerent par une loi tous les créanciers à rembourſer à leurs débiteurs les intérêts qu'ils avoient reçus de ceux-ci pour toutes les ſommes prêtées. *Voyez* INTÉRÊT & USURE.

PALINURUS, (*Géog. anc.*) promontoire d'Italie, à l'extrémité du golfe *Peſtanus*, aujourd'hui le cap *Paliure*, *Palenudo*, ou *Polaure*. Virgile raconte que ce cap a pris ſon nom de Palinure, pilote d'Enée, qui étant accablé de ſommeil, ſe laiſſa tomber dans la mer avec ſon gouvernail. Les flots ayant porté ſon corps juſqu'au port de *Velia*, les habitans le dépouillerent & le jetterent dans la mer, ce qui leur attira une grande peſte: peu de tems après, ayant conſulté ſur ce fléau l'oracle d'Apollon, il leur fut répondu d'appaiſer les manes de Palinure; après cette réponſe ils lui dédierent un bois ſacré, & lui éleverent un tombeau ſur le promontoire voiſin, qui a retenu le nom de *Palinure*.

Et ſtatuent tumulum, & tumulo ſolemnia mittent,
Æternumque locus Palinuri *nomen habebit.*
Æneid. *l. VI. v.* 380.

Pline, Mela, Paterculus en parlent; mais Denis d'Halycarnaſſe eſt le ſeul qui y joigne un port de même nom. (*D. J.*)

PALIQUES, ſ. m. pl. (*Mythol.*) c'eſt ainſi que l'on a nommé deux enfans jumeaux que Jupiter eut de la nymphe Thalie. Thalie craignit tellement la colere de Junon, qu'elle pria la Terre de l'engloutir. Elle fut exaucée. Elle accoucha dans le ſein de la Terre de deux enfans qui en ſortirent un jour par une ſeconde ouverture. Ces deux enfans appellés *paliques* de leur renaiſſance, furent adorés comme

comme des dieux. Il ſe forma ſur la ſeconde ouverture une fontaine qu'on nomma *paleone*, & qui étoit en telle vénération, qu'elle ſervoit à l'épreuve des parjures. L'accuſé écrivoit ſur des tablettes ce qu'il prétendoit être vrai, & les jettoit dans l'eau; ſi elles demeuroient ſuſpendues à la ſurface, il étoit innocent, ſi elles alloient au fond, il étoit coupable. On ſacrifioit aux deux *paliques* des victimes humaines; toutes ces merveilles ſe paſſerent en Sicile, où la coûtume barbare de répandre le ſang humain aux autels des *paliques*, fut abolie avec le tems.

PALIR. *Voyez* PALE & PALEUR. Les paſſions qui viennent preſque toutes ſe répandre ſur le viſage, y produiſent des effets ſi différens, qu'il ne nous manque que plus d'expérience & de meilleurs yeux pour les y reconnoître comme dans un miroir fidele, & lire ſur le front de l'homme l'hiſtoire de ſon ame; à meſure qu'elle ſe forme, ſes deſirs, ſes haines, ſes averſions, la colere, la peur, l'incertitude, *&c.* La honte fait rougir; la crainte fait *pâlir*.

PALI, ſ. m. *terme de Pêche*, uſité dans le reſſort de l'amirauté d'Abbéville; c'eſt une ſorte de rets ou filet tendu en maniere de baut parc.

Les rets de hauts parcs ou *pali*, ſont de deux ſortes; les plus ſerrés ont neuf lignes & un pouce en quarré pour la pêche des maqueresux ou roblots, des harangs & autres poiſſons paſſagers; les plus larges mailles ont dix-huit à dix-neuf lignes, & ſervent à la pêche des ſolles & autres poiſſons plats; c'eſt plûtôt une eſpece de cibaudiere non flottée ou montée ſur piquets; le pié du rets eſt enfoui dans le ſable, ſans quoi il ſeroit impoſſible d'arrêter aucun poiſſon autre que ceux qui ſe mailleut; ce qui n'arrive point au poiſſon plat, mais ſeulement au poiſſon rond, les premiers ne ſe prenant qu'au pié du filet, où ils reſtent à ſec de baſſe marée.

Les rets de bas parcs commencent à être en regle par le ſoin & la vigilance des officiers du reſſort, qui ont fait brûler à Bercik un grand nombre de filets abuſifs par leur uſage, & par la petiteſſe de leurs mailles; ces rets ont leurs mailles de dix-neuf, vingt-une à cinq-trois lignes en quarré; ces dernieres approchent fort de la police ordonnée par la déclaration de ſa majeſté du 18 Mars 1727.

PALIS, ſ. m. (*Charpenterie.*) c'eſt un petit pal poinçu, dont pluſieurs arrangés enſemble, ſont une clôture ou ſéparation dans des cours, ou dans des jardins. (*D. J.*)

PALISSADES, ſ. f. pl. *en terme de Fortification*, ſont des pieux de chêne équarris, d'environ neuf piés de hauteur, qu'on enfonce de trois dans les terres. On en met ſur la banquette du chemin couvert, & on s'en ſert auſſi pour faire des retranchemens dans les ouvrages qu'on veut diſputer à l'ennemi; on les met à deux pouces ou deux pouces & demi les uns des autres; les pieux des *paliſſades* ſont quarrés & rangés en loſange, c'eſt-à-dire qu'ils ont deux angles ſur la ligne, un angle du côté de la campagne, & l'autre angle de côté de la place. Les *paliſſades* ſont debout ou à-peu-près perpendiculaires à l'horiſon, en quoi elles different des fraiſes dont les pieux ſont poſés preſque horiſontalement. *Voyez* FRAISE.

Les *paliſſades* ſervent à fortifier les avenues des poſtes ouverts, des gorges, des demi-lunes, le fond des foſſés, les parapets des chemins couverts, & en général tous les poſtes où l'on craint des ſurpriſes & dont les approches ſont faciles.

Il y a différens ſentimens ſur la maniere de planter les *paliſſades*. M. le maréchal de Vauban a fait une diſſertation ſur ce ſujet dont on croit devoir donner ici l'extrait.

„ On plante les *paliſſades* des chemins couverts de quatre manieres différentes.

„ La premiere & la plus ancienne eſt celle qui les établit ſur le haut du parapet, à deux piés après du bord „ qu'elle ſurmonte ordinairement de trois piés & demi; „ les meilleures qualités de ces *paliſſades* ſont d'empêcher „ les aſſiégés d'entrer dans le chemin couvert, & de faire „ obſtacle à ceux qui voudroient inſulter les chemins couverts avant l'ouverture des tranchées; les mauvaiſes „ ſont, 1°. de ſervir de mantelet à l'ennemi, & de lui „ rompre la plus grande partie du feu de la place, quand „ il eſt appuyé contre; 2°. d'être aiſée à couper, parce „ qu'elle ſe peut aborder de plein pié; 3°. de ne pouvoir „ remplacer les rompues dans une attaque ſans ſe mettre „ à découvert; 4°. d'être fort ſujets aux éclats de canon „ quand l'ennemi vient attaquer le chemin couvert, il en „ fait rompre ce qu'il lui plaît par ſes batteries, pour lui „ faire des ouvertures ſans que les aſſiégés y puiſſent remédier; c'eſt pourquoi on ne s'en ſert plus.

M. Bloudel les avoit condamnés avant M. de Vauban, parce que, dit-il, il eſt facile d'en rompre avec le canon, telle quantité que l'on veut, & d'en garder ce qu'on juge à propos pour s'en ſervir à appuyer les faſcines & autres matieres que l'on porte pour ſe couvrir. Les Eſpagnols les plantoient autrefois de cette maniere, ſelon que leur reproche M. Goulon: voici ce qu'il dit dans ſes Mémoires pour *l'attaque* & pour *la défenſe*.

„ De la maniere que les Eſpagnols mettent leurs *paliſſades*, qui étant ſur le parapet du chemin couvert, „ ôtent la moitié du feu de la place, & donnent aux tre„ vailleurs la faculté de faire le logement; quoique naturellement bêtes, les ſoldats ne ſaveut ce qu'ils font, „ ni où on les mene; mais dans cette rencontre n'étant „ queſtion que d'aller en avant, ils marchent avec les „ ingénieurs & après leurs officiers, juſqu'à ce que la „ *paliſſade* leur donne contre la tête ou contre l'eſtomac, ler oblige à laiſſer tomber la faſcine à leurs piés, ce qui trace le logement, lequel ſe perfectionne „ ſans peine par le ſavoir faire des ingénieurs.

„ La deuxieme, eſt celle où l'on les plante en dedans „ le chemin couvert, & joignant le parapet contre lequel elles ſont appuyées, & le ſurmontent de trois „ piés & demi. Les bonnes qualités de cette deuxieme eſpece de *paliſſades*, ſont de pouvoir remplir les rompues „ à couvert, & d'empêcher les beſtiaux & l'inſulte prématurée du chemin couvert, comme à la précédente; „ de ſurplus, elle en a tous les autres défauts, c'eſt pourquoi on ne s'en ſert point préſentement.

„ La troiſieme, eſt celles qui ſont plantées ſur les banquettes, près du bas du parapet, à la diſtance d'un pié „ & demi de haut, à meſures de l'intérieur du linteau „ au ſommet dudit parapet, la pointe ſurmontant d'un „ pié; les bonnes qualités de cette troiſieme eſpece „ ſont, 1°. de ne pouvoir être coupée; 2°. de ne „ pouvoir être enlevée que très-difficilement & avec „ grand péril; 3°. de ne pouvoir être preſque point endommagée du canon, parce que ne pouvant en toucher „ que les pointes, il n'y fait pas grand éclat, ne déplace „ jamais les corps des *paliſſades*, & ne plonge que très-rarement juſqu'au linteau; 4°. de pouvoir remplacer & „ ôter en ſureté celles qui viennent à manquer, parce que „ l'on peut le faire à couvert; 5°. de ne faire nul embarras dans le chemin couvert, étant jointe au parapet, à „ qui elle fait même un bel ornement. Elle a pour défaut, 1°. l'arrangement des ſacs à terre, qu'on ne ſauroit placer qu'en ſe mettant à découvert, ou en les ſoutenant avec des eſpeces de chevalets par-derriere; l'un „ eſt difficile & embarraſſant & l'autre trop dangereux; „ 2°. ſuppoſant les ſacs à terre arrangés ſur le haut du parapet, on ne peut tirer que directement devant ſoi, „ parce que l'entre-deux des *paliſſades* & les creneaux de „ ſacs à terre ne permettent pas le baiſſement du mouſquet „ à droite ou à gauche; 3°. on lui reproche encore que „ les barrieres, qui obligent à défiler les gens commandés pour ſortir, les font trop découvrir, & empêchent „ que les ſorties ne ſoient d'un ſi grand effet; ce qui n'exclut pas cependant les barrieres, puiſqu'il eſt néceſſaire „ d'en avoir, non-ſeulement pour les entrées & les ſorties de la cavalerie, mais encore pour l'infanterie; ainſi „ ce défaut ne peut être conſidéré que comme un défaut mêlé de bonnes qualités: cette maniere de planter „ les *paliſſades* eſt en uſage dans toutes ces places.

„ La quatrieme maniere eſt nouvelle, & n'a été pratiquée que dans trois ou quatre ſieges, où l'on prétend s'en être bien trouvé. On plante la *paliſſade* à quatre „ piés & demi ou cinq piés près du parapet, dont elle „ égale la hauteur; on la coupe par les barrieres & des „ petits paſſages de trois piés & demi d'ouverture, de dix „ toiſes en dix toiſes. Cette eſpece de *paliſſade* a pour „ bonnes qualités, 1°. d'être encore moins ſujette aux „ éclats du canon que la précédente, parce qu'il ne la „ voit point du tout; 2°. de ne pouvoir être ſautée ni „ coupée lorſque les aſſiégés la défendront de pié ferme, „ car autrement elle ſeroit plus aiſée à couper que la précédente, parce que l'ennemi en ſe jettant entre la *paliſſade* & le parapet, peut y être à demi-couvert par la „ *paliſſade* même; 3°. la facilité de remplacer les parties „ rompues à couvert; 4°. la commodité de l'arrangement „ des ſacs à terre qui ſe fait auſſi à couvert; 5°. celles des „ ſorties à l'improviſte qui peuvent paſſer par-deſſus le parapet & y rentrer de même en s'y jettant; 6°. le moyen „ de pouvoir mieux défendre le chemin couvert de pié „ ferme en ſe tenant collé contre le derriere de la *paliſſade*; celui-ci eſt très-hazardeux & peu pratiquable. Ses „ déſauts ſont, 1°. d'être fort plongé de front & par les „ côtés de feu de l'ennemi quand il gagne le haut du parapet; 2°. d'expoſer les gens qui défendent le chemin „ couvert du pié ferme au feu hazardé du rempart & des „ demi-lunes qui les protegent; donc les parapets étant „ fort en déſordre dans le tems des attaques, il eſt preſ-

„ que impoſſible que ceux dn la place n'en échappent
„ beaucoup ſur les leurs qnand elle ſe fait de jour, & à
„ plus forte raiſon quand elle ſe fait de nuit, ce qni joint
„ à la quantité de grenades qni tombent là de la part des
„ aſſiégeans, rendent cette défenſe extraordinairement
„ dangereuſe pendant le jour, & abſolument inſoutenable
„ pendant la nuit; 3°. elle expoſe beaucoup les ſoldats qui
„ ſont entre le parapet & la *paliſſade*, tant à l'éclat des
„ grenades qn'an péril de ne pouvoir ſe retenir à tems,
„ qaand l'ennemi ſort de ſes places d'armes pour l'arra-
„ quer, 4°. les bords da parapet ſont en peu de tems étran-
„ gement ébranlés par les ſortier & la rentrée des troupes
„ qui s'y précipitent plûtôt qa'ils ne s'y jettent; ce dé-
„ faut eſt médiocre & facile à réparer.

M. de Vauban dit avoir vû une autre eſpece de *paliſſade* à la campagne d'Hollande, ao chemin couvert de Nimegue, ſur le haut do parapet; „ ce n'étoit, dit-il, que
„ des piés d'arbres branchus, plantés par la tige avec les
„ principales branches, aiguiſées comme eller ſe tron-
„ voient, de trois ou quatre piés de long, racroiſés &
„ embarraſſés l'one dans l'autre; elle a cela de common
„ avec celle des ligner d'alefia. Elle ſeroit plus propre à
„ de ſemblables rerranchemens qu'à border on chemin
„ couvert; elle a tous les défaurs de la premiere & ſe-
„ conde eſpece, c'eſt pourquoi elle ne mérite pas de tenir
„ place ici.

„ Il y e des ingénieurs qni doubleut ler *paliſſades* des
„ places d'armes ſur les angles rentrans ſuivant la métho-
„ de des troiſiemet & quatriemet eſpeces, pour ler pou-
„ voit défendre de pié ferme: on prétend s'en être bien
„ trouvé à Grave, Mayence, & en dernier lieu à Kei-
„ ſevert.

„ Il eſt ſans difficulté que les *paliſſades* de le troiſieme
„ & quatrieme eſpeeer ſont les meilleures, mais l'nne &
„ l'autre ont de très-grands défants; la derniere eſt à pré-
„ férer à l'antre, parce qu'on haſarde moins à défendre le
„ chemin couvert de pié ferme à ceile-ci; la place pou-
„ vant en certains eas, & en plein jour, haſarder de tirer
„ par-deſſus la tête de ceux qui la défendent, paree qu'ils
„ ſont plus bas, mais non à l'antre où on eſt plus élevé.
„ La meilleure défenſe des chemins couverts n'eſt pas à
„ mon ſens celle de pié ferme, il en coûte trop, & tôt
„ ou tard vont en êrcs chaſſés avec perte: l'armerois mieux
„ la défendre en cédant ler partics plus à portée de l'en-
„ nemi, & y revenent après lui avoir fait eſſuyer une de-
„ mi-heure ou trois quarts d'heura le feu de la place &
„ det dehors, dont let défenſes étant bien bordées & non
„ contraintes, doivent pour-lors faire an grand effet: on
„ pourroit ao plus ſoutenir les places d'armes de pié fer-
„ me au moyen des doubles *paliſſades*, pendant qne le
„ feu de la place agiſſant à droite & à gauche ſur les an-
„ gles ſaillans, ne laiſſeroit pas d'être encore fort denge-
„ teux, même de jour, paree que le ſoldat eſt maladroit
„ & ne prend pas aſſez garde on il tire; c'eſt pourquoi je
„ tiens que le meilleur parti à prendre, da-moins le plus
„ sût, eſt de ne tenir que peu de monde dans le chemin
„ couvert, avec ordra de ſe retirer ana places d'armer
„ plus voiſines de la gauche des attaqner, où il faudroit
„ tenir de forts détachemens prêts pour revenir de part
„ & d'antre, les uns par-deſſus le glacis, & les autres par
„ le chemin convert, ce qui ſera bon à répéter diverſe-
„ ment, tant qu'elles ténſſiront.

„ Le vrai parti à prendre en ce fait, eſt de planter la
„ haute *paliſſade*, quand on gafonne le parapet do chemin
„ couvert tout autonr de la place, de l'entretenir à per-
„ petuité, &de tenir la baſſe en reſerve dans des magaſins
„ ou en piles de charbonnier couvertes de paille, pour ne
„ la planter que dans le tems d'nn ſiege, & ſeulement
„ quand les attaquer ſeront déclarées, & ſur le long du
„ front; il n'en faudra pas pour cela mettre en proviſion
„ davsnage, je ne ſerois même d'avis de ne doubler la
„ *paliſſade* qu'aax places d'armes des angles rentrans,
„ comme les ſeules parties qu'on peut ſoutenir de pié
„ ferme, ne me paroiſſant pas qu'il y en ait d'autres que
„ celle-là qui le puiſſe être; & quant à la haute *paliſſade*,
„ on peut le corriger & la planter en eſpaçant, rent plein
„ que vuide, nn cloa coudé avec une pointe élevée de
„ trois pouces, occupant le milieu du vuide, & tenant
„ dans le bois par nne autre pointe à-peu-près de pareille
„ grandeur, bien ébarbilée & enfoncée à force dans le
„ linteau, après avoir été précédée d'nn petit trou de vil-
„ lebrequin & battu juſqu'à ce que tout le coude ſoit
„ entré dans le bois, pour lequel faciliter, il y faut une
„ petite coche avec un fermoir ou ciſeau; le pointe dn-
„ dit clou s'alignant avec la *paliſſade* dont le linteau doit
„ être chevillé à nn pié ou cinq pouces plus bas que le
„ ſommet dn parapet; lequel ſommet ſera ſurmonté de
„ neuf pouces par la pointe de la *paliſſade* qui ſera auſſi
„ équiſée de douze de long, & plantée de ſix ou huit
„ pouces près do pié do parapet, enſorte que do ladite
„ *paliſſade* nn ſommet, il y ait un pié & demi de diſtance
„ meſuré horiſontalement, l'épaiſſeur de la *paliſſade* non
„ compris; ce que ſera deux piés d'éloignement do ſol-
„ dat qai tire au ſommet da parapet, ſuppoſant après qne
„ les ſacs à terra nn peu applatis occupent un pié de lat-
„ ge; le fuſil qni en a trois & hnit pouces de canon, paſ-
„ ſera de hait pouces au-delà des ſacs à terre, ce qui eſt
„ ce que l'on peut deſirer de mieux en cas pareil „. *Diſſertation* de M. de Vauban, *ſur la maniere de planter les paliſſades*.

Il eſt inconteſtable qa'en ouvrant davantage l'entre-deux der *paliſſades*, en égaiſſant les pointes de plus loin, & en ne les faiſant ſurmonter le perapet qne de neuf pouces, on remédie, ainſi que dit M. de Vauban, aux éclats, au défaut de ne pouvoir aſſez baiſſer dn monſquet, & à la difficulté d'arranger les ſacs à terre; cependant dans les dernieres défenſes der places, cette méthode n'a pas entierement été ſuivie; on a ſupprimé le elon coudé & on e rapproché les *paliſſades* à la diſtance de quatre pouces les ner des antres.

M. de Coëhorn a donné ane nouvelle maniere de *paliſſades*, faites en ſorte qn'on ler peut mettre debout & les baiſſer qnand on veut. Eller ſont attachées le long d'un arbre tournant, long enviton de deax toiſes, & enclavé dans les têtes de deux piens plantés en terre. Il fait grand eas de ces ſortes de *paliſſades*; premierement, pour l'épargne, parce qu'on ne les met qu'en tems d'atteque; ſecondement, pont ne pouvoir être rajnées par le canon, parce qn'elles ne ſont vûer des aſſiégesns pendant le jour que lorſqu'on donne l'aſſaat de chemin couvert. Tout ce qu'on pent dire contre ces *paliſſades*, c'eſt que ſi no poteau on ou piens vient à être renverſé par une bombe, l'eſpace de quatre toiſes ſe trouve ſans *paliſſades* pendant un certain tems. *Traité de la fureté des états par le moyen de fortereſſes*. (*Q*)

PALISSADES TOURNANTES, ſont celles de l'invention de M. Coëhorn, qui ſe tournent de haut en bas. *Voyez* PALISSADES.

PALISSADE, ſ. f. (*Jardin.*) eſpece de barrieta dn pieas fichés en terre à claire voie, qu'on fait en lieu d'un petit foſſé, aux bouts d'une avenue nouvellement plantée, pour empêcher que les chartois n'endommagent les jennes arbres.

Paliſſade de jardin, c'eſt un rang d'arbres feuillus par le pié, & taillés en maniere de mur le long des allées, ou contre les murailles d'un jardin. Les *paliſſades* de charme ſont celles qui viennent les plus hautes, & qui s'unifient le mieux. On fait de petites *paliſſades* avec de la charmille, des ifs, des buis, *&c.* pour les allees; & des *paliſſades* à hauteur d'appui, avec du jaſmin, der grenadiers, & ſur-tout du filaria, qui eſt très propre pour les *paliſſades* de moyenne hauteur. Il y a auſſi des *paliſſades* à banquettes, qni n'excedent jamais trois piés & demi. Elles ſervent à borner les allées lorſqu'on ne veut plus borner toutes ler vnes d'un jardin. On y met des arbres d'eſpaces en eſpaces; & quand on veat les décorer, on y enclave des ormes à tête ronde.

La hauteur d'ane *paliſſade* en général, doit être les deux tiers de la largeur de l'allee. Les *paliſſades* plus hautes ſont paroître les allées étroites, & les rendent tristes. Leur beauté conſiſte à être bien garnies par le bas; lorſqu'elles ſe dégarniſſent, on y remédie avec des ifs ſoutenus d'an petit treillage; on les tond ordinairement des deux côtés à-plomb.

Les utilités des *paliſſades* conſiſtent, 1°. à couvrir les murs de clôture, pour boacher en des endroits des vûer déſagréables, & en ouvrir d'autres: 2°. à corriger & à racheter les biais qui ſouvent ſe trouvent dant nn terrein, & les coudes que forment certains murs: 3°. à ſervir de clôtura aux boſquets, cloitres & autres compartimens qui doivent être ſéparés, & où l'on pratique d'eſpace en eſpace der renforcemens le long des allées; 4°. à revêtir le mur d'appui d'une terraſſe: 5°. à former des niches qui décorent det jets d'eau, der figures, on des vaſes: 6°. enfin à draſſer des portiques, & à former des galeries & des arcades.

On appelle *paliſſades crénelées* ler *paliſſades* qni ſont couvertes d'eſpace en eſpace en maniera de créneaux au-deſſus d'ane hauteur d'appui, comme il y en a, par exemple, autour de la piece d'eau appellée l'*île royale*, à Verſailles.

Tondre une paliſſade, c'eſt la dreſſer avec la croiſſant, qui eſt une eſpece de faulx. *Daviler*. (*D. J.*)

PALISSADE, ARBRE DE, (*Hiſt. nat.*) arbre de l'Amérique méridionale, qui ſe trouve ſur-tout à Surinam. Les Indiens s'en ſervent pour conſtruire leurs cabanes.

bines. Il porte des fleurs en ſi grande abondance, que ſes rameaux s'affaiſſent ſous ſon poids; ces rameaux reſſemblent à des batons de bouleau. Le gouſſes que produit cet arbre contiennent une graine ſemblable à du millet.

PALISSAIRE COURONNE, (*Art. milit. des rom.*) c'eſt ainſi que quelques-uns de nos antiquaires appellent la couronne dont les Romains récompenſoient ceux qui forçoient les premiers la paliſſade des ennemis: on les nomme plus communément *vallaires*. Les couronnes triomphales, *paliſſaires*, murales, le chêne & le lauriers qu'on décernoit aux vainqueurs, de même que les trophées d'armes, étoient les attributs de la guerre chez les anciens romains. (*D. J.*)

PALISSÉ, adj. *en terme de Blaſon*, ſe dit d'un rang de paliſſades repréſentées ſur une faſce, qui s'élevent d'une hauteur conſidérable, & qui ſont égaiſées par le bout d'en-haut, à-travers leſquelles on apperçoit le champ. (*Voyez nos Pl. hérald.*

Il ſe dit auſſi chez nous des pieces à pans au faſce, aiguiſées & enclavées les unes dans les autres.

Di- Myſſinkoſe à Lubeck, d'yeux à trois trones écotés d'or, enclos dans une enceinte rondepaliſſée de même.

PALISSER, PALISSAGE, (*Jardinage.*) le *paliſſage* eſt l'art de placer & d'attacher ſur des murailles, ou ſur des treillages, dans un certain ordre, les branches des arbres qui ſont plantés à leur pié.

Ce travail ſe fait au printems, durant la taille & ſuivant les divers bourgeons qui ont pouſſé depuis cette taille; on recommence en été d'attacher chaque branche & chaque bourgeon au treillage, qui couvre le mur, ou à la loque qu'on y a miſe.

Le *paliſſage* n'eſt pas plus dans l'ordre de la nature, que la tranſplantation, la taille & l'ébourgeonnement; cette opération demande que les arbres ſoient dans leur liberté, durant en avant leurs rameaux pour ſuivre la direction & l'impreſſion de l'air. En effet, on a beau retenir, arrêter, attacher avec du jone ou de l'oſier les bourgeons, ils s'écartent toujours du mur par leurs extrémités. L'air eſt autant l'élement des branches & des rameaux, que la terre eſt celui des racines. Les arbres en plein vent ne cherchent qu'à s'étendre; on les voit paſſer horiſontalement leurs rameaux, alongés en même tems qu'ils élevent leurs cimes vers le ciel, quelques efforts même que l'on faſſe, la nature revient à ſon premier principe. Juvenal, *Satyre xiii.* v. 239. *tamen ad mores natura recurrit.* Si vous laiſſez une année les arbres d'un eſpalier ſans les tailler, les ébourgeonner & les *paliſſer*, ils deviendront auſſitôt des buiſſons, ou des arbres de haute tige.

On a deux objets dans le *paliſſage*; le premier, l'utilité; le ſecond, l'agrement de plaire aux yeux.

L'utilité ſe tire d'une bonne taille, & procure ſûrement l'abondance, une plus prompte maturité, & une fécondité ſucceſſive & perpétuée dans un arbre.

On n'a d'autre vûe dans le ſecond objet, que de bien étendre les branches d'un arbre, de maniere qu'il couvre exactement toutes les parties d'un mur; rien ne cauſe plus de pliſir aux yeux, que de voir la verdure mêlée avec les coloris charmant que prennent les fruits quand ils ſont bien gouvernés.

Le *paliſſage* contribue à une plus prompte maturité des fruits, la branche étant plus expoſée à l'air, aux roſées, & aux pluies fécondes. Au lieu que dans les arbres en buiſſon, ou à plein vent, l'air paſſe & traverſe de toutes parts; mais aux eſpaliers il eſt briſé, & il n'a point le même jeu ni la même action: ainſi le mur arrête la réverbération du ſoleil & en fixe la chaleur ſur les fruits, qui prennent du goût & de la ſaveur pour peu qu'ils ſoient dégagés des touffes de feuilles & de bourgeons: ſi au contraire ces fruits étoient offuſqués par un *paliſſage* trop grand, ils ne recevroient pas du ſoleil cette teinte brillante dont lui ſeul eſt capable de les peindre & de les colorer. Il eſt certain que plus le fruit approche de la muraille, plus il a de goût, & qu'il mûrit plus promptement.

On *paliſſe* les arbres ordinairement avec de l'oſier ou du jone, ſur des treillages de bois, ou de fil-de-fer, en étendant les branches pour couvrir le mur où elles ſont liées; mais ſi le mur eſt enduit de plâtre, on ſe ſert de clout ou l'on arrête la branche paſſée dans un petit morceau d'étoffe appellé *loque*. De cette maniere le bois ni le fil-de-fer ne bleſſent point la chair des fruits; outre que par cet enduit du mur on ne voit point manger les fruits par les leſards, limaçons, perce-oreilles, coureillieres, qui ſe retirent dans les trous & joints des pierres, inévitables dans les murs qui ne ſont point gobetés.

On trouvera la maniere de *paliſſer* & d'arranger les branches d'un arbre en eſpalier à l'*article de la* TAILLE, où cette méthode ſera traitée à fond, ſuivant les nouvelles découvertes. *Voyez* TAILLE. (*K*)

PALISSON ou PAISSON, ſ. m. eſt un inſtrument à l'uſage des *Méziſſiers* & des *Peaufiers*. C'eſt un outil de fer aſſujetti ſur un montant de bois de la hauteur de deux piés & demi. Le fer du *paliſſon* eſt une plaque preſque quarrée, d'environ 6 pouces de hauteur & de largeur, mais cependant un peu arrondie par en-haut; il eſt auſſi un peu égaiſé par en-haut, mais le tranchant en eſt bien émouſſé pour ne point couper les peaux qu'on travaille deſſus. Le bois du *paliſſon* contille en un montant un peu maſſif afin qu'il ſoit plus ſolide, & une eſpece de banquette qui le rend encore plus ferme, en lui donnant plus de baſe: le *paliſſon* eſt quelquefois même maçonné en terre.

Il y a des *paliſſons* doubles auxquels deux ouvriers peuvent travailler à la fois, ils ſont renforcés plus ſolides que les autres, parce qu'ils ont plus de baſe. Ce ſont des eſpeces de bancs, d'environ 4 piés de longueur, des deux extrémités deſquels s'élevent 2 montans forts, qui ſont armés par en-haut d'un *paliſſon* chacun.

La maniere de ſe ſervir du *paliſſon* eſt de tenir des deux mains les deux bouts de la peau que l'on façonne, & de la frotes fortement de tous côtés ſur le taillant du *paliſſon*. Voyez *la fig.*

PALIURE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. paliurus*; genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite un fruit en forme de bouclier, qui renferme un noyau preſque rond; ce noyau ſe diviſe en trois loges dans leſquelles il y a une amande de la même forme. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

Cet arbriſſeau nommé en latin *paliurus*, & en anglois *the chriſt-thorn*, s'élève quelquefois à la hauteur d'un homme. Sa racine eſt dure, ligneuſe, d'un bois très-ferme; ſes rameaux ſont longs & épineux, mais les épines qui ſe rencontrent proche des feuilles ſont plus petites & moins nuiſibles que celles des autres endroits; ſes feuilles ſont petites, preſque rondes, pointues, de couleur verte obſcure, & comme rongeâtres; ſes fleurs ſont petites jaunes, raſſemblées au ſommet de branches, compoſées chacune de 5 pétales, diſpoſées en rond dans la rainure d'une roſette qui ſe trouve au milieu du calice. Cette roſette devient par la ſuite un fruit fait en forme de boucher, relevé au milieu, délié ſur les bords, & comme entouré d'un feuillet reſembleneux. On trouve au centre de ce fruit un noyau ſphéroïde, diviſé en 3 loges, qui contiennent pour l'ordinaire chacune une ſemence preſque ronde, qui a la couleur, le poli luiſant & la douceur de la graine de lin.

Cet arbriſſeau croît naturellement dans les haies, en Italie, en Provence, en Languedoc; il ſe plaît aux lieux champêtres, incultes, hurſides; il fleurit en Mai & Juin; ſon fruit mûrit en automne, & tient à l'arbre tout l'hiver.

Jean Bauhin & Ray ne ſont pas éloignés de penſer que notre *paliure* ne ſoit le *paliure* de Théophraſte & de Dioſcoride. Il n'eſt guere d'uſage dans la médecine; mais comme il n'y a peut-être aucune eſpece de ſhamnus ou d'arbriſſeau armé d'épines plus roides & plus pointues, l'on en fait des haies vives, bonnes pour empêcher les incurſions des hommes & des animaux. (*D. J.*)

PALIXANDRE, ſ. m. (*Marqueterie.*) eſpece de bois de violet, propre au tour & à la marqueterie. Ce ſont les Hollandois qui envoient cette ſorte de bois aux marchands épiciers & droguiſtes de Paris. Il eſt ordinairement débité en de groſſes bûches: le plus beau eſt celui qui eſt le plus plein de veines, tant dehors que dedans, & qui a le moins d'obies.

PALLA, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) c'étoit chez les anciens romains, un manteau que les femmes portoient par-deſſus la robe appellée *ſtola*. *Voyez* STOLA.

Horace, dans l'*art poétique*, dit qu'Eſchile habilla le premier ſes acteurs d'un long manteau qu'il nomme *palla*. C'étoit un manteau de théâtre, fort long & fort ample, inventé pour donner un air plus noble & plus majeſtueux à ceux qui jouoient les premiers rôles, ſoit en hommes, ſoit en femmes. Mais à Rome, cet habillement ne paſſa qu'aſſez tard au théâtre, & lorſque les femmes de condition s'en furent dégoûtées. *Voyez* MANTE.

On portoit ce manteau ſur l'épaule gauche, & le faiſant paſſer de l'autre côté ſous le bras droit, on en attachoit les deux bouts ſous le bras gauche, ſans couvrir la poitrine ni le bras.

Il faiſoit beaucoup de plis & de replis, c'eſt de-là que lui eſt venu ſon nom, au ſentiment de Varron; c'eſt-à-dire qu'il vient du mot πάλλω, *vibro*, *je frémis*, *je tremble*.

Parmi les Gaulois, les hommes portoient auſſi une eſpece de *palla*, appellée *gallica palla*.

PALLADES, ſ. f. pl. (*Littérat.*) jeunes filles que l'on conſacroit à Jupiter dans la ville de Thebes en Egypte. On les choiſiſſoit dans les plus nobles familles de la ville, du nombre des plus belles; & la conſécration qu'on en faiſoit étoit honteuſe, au rapport de Strabon. Par-

Parmi les *pallades* conſacrées par les Thébains à Jupiter, on diſtinguoit une jeune fille vierge, des plus nobles & des plus belles, à laquelle il étoit libre d'accorder ſes dernieres faveurs à qui elle vouloit juſqu'à ce qu'elle fût nubile; alors on la marioit: mais juſqu'à ſon mariage, on la pleuroit comme ſi elle eût été morte. (*D. J.*)

PALLADIUM, ſ. m. (*Littérature.*) le mot eſt grec, latin & françois. C'étoit une ſtatue de Minerve, taillée dans la poſture d'une perſonne qui marche. Elle tenoit une pique levée dans ſa main droite, & avoit une quenouille dans ſa main gauche; c'eſt la deſcription qu'en fait Apollodore. Tzetzès & Euſtathe, ce patient à-peu-près de même. On dit qu'elle étoit deſcendue du ciel près de la tente d'Ilus, dans le tems qu'il bâtiſſoit la forteresſe d'Ilium, & que l'oracle, conſulté ſur cette ſtatue, ordonna qu'on élevât un temple à Pallas dans la citadelle, & qu'on y gardât ſoigneuſement cette ſtatue; parce que la ville de Troyes ſeroit imprenable tant qu'elle conſerveroit ce précieux dépôt. Auſſi les Grecs inſtruits de cet oracle, ſe vanterent d'avoir enlevé le *palladium*; cependant Enée éveillé par un ſonge, dans lequel Hector lui conſeilla de chercher un aſyle, l'aſſurant qu'il ſeroit fondateur d'un grand empire, ſe rendit à la citadelle, prit le *palladium* & la déeſſe Veſta d'une main, & tenant de l'autre ſon cher Aſcagne, il ſe ſauva au-travers des flammes juſqu'au bord de la mer. Là il s'embarqua avec ces triſtes dépouilles, & aborda après mille traverſes au port de Lavinie. Dès qu'il y fut arrivé, il y dépoſa dans un temple le *palladium* & le feu ſacré; l'un & l'autre furent enſuite tranſportés à Albe, & finalement à Rome, où l'on établit les Veſtales, pour garder avec ſoin des choſes ſi précieuſes. La ruine de Troyes ſembloit être une bonne preuve de leur foibleſſe; mais pour cacher au peuple l'impuiſſance du feu ſacré & du *palladium*, on en défendit la vûe:

Nullique adſpecta virorum
Pallas *in abſtruſo pignus memorabile templo.*

Denis d'Halicarnaſſe confirme que les Grecs n'emporterent de Troyes qu'un faux *palladium*, fait par Dardanus ſur le modele du véritable. Auſſi les Romains étoient ſi perſuadés qu'ils poſſédoient le vrai ſimulacre de Pallas, auquel ils attachoient le deſtin de Rome, que dans la crainte qu'on ne le leur enlevât, ils firent à l'exemple de Dardanus, pluſieurs ſtatues toutes ſemblables, qui furent dépoſées dans le temple de Veſta; & l'original fut caché dans un lieu qui n'étoit connu que des miniſtres du temple & des prêtreſſes. Clément d'Alexandrie a embraſſé ce ſentiment dans des recherches aſſez curieuſes qu'il a miſe au jour ſur le *palladium*; & qu'il ſeroit trop long de tranſcrire ici.

Quoique les Romains ſe vantaſſent d'avoir la ſtatue de Pallas tombée du ciel, & qu'ils la regardaſſent comme le gage de la durée de leur empire, *fatale pignus imperii*, pluſieurs villes leur conteſtoient la gloire de poſſéder ce même *palladium*. La premiere étoit Liris, ancienne ville de la Lucanie, que Strabon croit avoir été une colonie de Troyens, par la raiſon qu'on y voyoit la ſtatue de la Minerve iliade, ἄλιάδα τὴν Ἰλιάδα. Lavinie, Lucerie, Daulis, Argos, Sparte, & pluſieurs autres villes, ſe glorifioient du même avantage; mais les Iliens le leur diſputoient toujours. Ils prétendoient que le *palladium* n'avoit jamais été enlevé de Troyes; & que s'il étoit vrai qu'Enée pour le garantir de l'incendie, l'eût porté à Palæſcepſis, il l'avoit bientôt après remis en ſa place. Enfin lorſqu'on leur objectoit que ſuivant Homere, Diomede, & Ulyſſe l'avoient enlevé, ils répondoient que ces deux capitaines n'avoient trouvé dans le temple de Minerve qu'un faux *palladium*, qu'on avoit mis à la place du véritable, qui dès le commencement du ſiege de Troyes, avoit été caché dans un lieu inconnu.

Mais une choſe fort curieuſe ſur le *palladium*, c'eſt le fait qui eſt rapporté par Appien d'Alexandrie, par Servius, par Julius Obſequens, & par S. Auguſtin, qui cite à ce ſujet un paſſage de Tite Live, qu'on ne trouve plus dans ce qui nous reſte de ſes ouvrages. Ce fait eſt que, ſous le conſulat de L. Sylla, & de L. Pompeius, Fimbria lieutenant de L. Valerius Flaccus, ayant pris & brûlé Ilion ſans aucun reſpect pour ſes dieux, on trouva dans les ecedres du temple de Minerve le *palladium* ſain & entier; prodige dont les Iliens charmés conſerverent long-tems le ſouvenir ſur leurs médailles.

Le *palladium* étoit encore au lieu d'Athènes, où l'on jugeoit les meurtres formels & involontaires; le nombre des juges ſe montoit à cent. Tout le monde convient que Démophon y fut jugé le premier; mais on ignore pour quel crime. (*D. J.*)

PALLAGE *ou* PELLAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt un droit dû à quelques ſeigneurs pour chaque bateau qui aborde en leur ſeigneurie: quelques-uns veulent que ce droit ait été appellé *pellage*, *quaſi*, appellage du latin, *ad litus appellare*; mais il paroît plus naturel que *pallage* vient de *palus*, qui ſignifie un *poteau*, un *pieu*, parce que les bateaux qui abordent dans un port, ſont attachés à de gros pieux. *Voyez ci-après* PELLAGE, *& le gloſſ.* de Lauriere, au mot *pallage*. (*A*)

PALLANTIDES, ſ. m. pl. (*Myth.*) les fils de Pallas, frere d'Egée, qui contraignirent Theſée d'abandonner Athènes.

PALLANTEUM, (*Géog. anc.*) ville du Latium, dont les habitans avoient appris d'Evandre leur fondateur à renfermer leur année dans trois mois, ſelon Macrobe, *l. I. ch. xij.* & Pline, *l. VII. ch. xlix.* & dans quatre mois, ſelon Plutarque, dans la vie de Numa. (*D. J.*)

PALLANTIUS, (*Myth.*) ſurnom que l'on donnoit à Jupiter dans la ville de Trapéſunte en Arcadie.

PALLAS, ſ. f. (*Mythol.*) *Pallas*, Minerve, Athenée, ſont trois noms d'une même divinité, à ce que prétendent pluſieurs mythologiſtes, tandis que d'autres diſtinguent Pallas la guerriere, de Pallas déeſſe de la ſageſſe, des ſciences & des arts. Quoi qu'il en ſoit, la fable de cette déeſſe eſt fort connue. Il y a ſans doute un grand intervalle entre Jupiter & *Pallas*, mais il n'y a perſonne entre eux deux; & de tous les enfans de ce dieu, elle eſt la premiere par la ſingularité de ſa naiſſance, étant née de Jupiter ſeul, ſans le ſecours d'une mere. Auſſi *Pallas* n'étoit-elle autre choſe que la vertu, la ſageſſe, le conſeil de Jupiter.

L'antiquité la regardoit comme la divinité tutelaire des villes, où on plaçoit ſa ſtatue au haut des forteresſes & des temples; l'hiſtoire compte cinq déeſſes de ce nom. (*D. J.*)

PALLE. *Voyez* PAL *&* PALLÉ, *Blaſon.*

PALLE, ſ. f. (*Liturg.*) *Voyez* PALE. C'étoit un tapis ou une toilette de ſoie dont on couvroit l'autel. Après que le prêtre avoit placé ſur l'autel ce qu'il avoit à y mettre, il étendoit par-deſſus la *palle*, qui étoit aſſez grande pour couvrir l'autel entier.

PALLE, PANCHE, (*Hiſt. nat.*) *Voyez* PALETTE.

PALLENE, (*Géog. anc.*) 1°. Peninſule de la Macédoine. Elle avance dans la mer Egée entre les golfes Thermaïque & Toronique. Elle s'appelloit anciennement *Phlegra*. Ptolomée la nomme *Patalena*.

2°. *Pallene* étoit une ville de la Macédoine, dans la péninſule de ce nom.

3°. *Pallene*, montagne de la Macédoine, ſituée dans la même peninſule.

4°. *Pallene*, étoit un municipe de la tribu d'Antiochie, dans l'Attique.

5°. *Pallene* eſt dans Ovide. (*Métam. l. XV. fab. 26.*) le nom d'une contrée des pays ſeptentrionaux. (*D. J.*)

PALLI *ou* BALLI, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que les Siamois donnent à une langue ſavante, dans laquelle ſont écrits les livres de leur théologie, & qui n'eſt connue que des talapoins ou prêtres ſiamois. C'eſt Sommona-Kodom leur legiſlateur, qui paſſe pour être l'auteur du principal de ces livres; il eſt rempli des extravagances les plus groſſieres, & des contes les plus ridicules.

PALLIANO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, dans la campagne de Rome, au nord occidental d'Anagni, & à 20 milles au levant de Rome.

PALLIATIFS, adj. (*Médec.*) ce ſont les remedes qui aſſoupiſſent & calment les douleurs ſans en ôter la cauſe. Tels ſont les narcotiques. Ces *palliatifs* ſont d'uſage ſur-tout dans les maladies incurables. Le lait eſt palliatif dans la pleuréſie *pulmonaire*.

PALLIATION, ſ. f. eſt l'action d'excuſer, d'adoucir ou de déguiſer une choſe.

C'eſt pourquoi par *palliation* on entend *en Médecine*, l'adouciſſement & la modération de la douleur & des ſymptômes les plus violens; à quoi on ſe borne quand on ne peut par découvrir la cauſe radicale de la maladie. *Voyez* PALLIATIF.

PALLIATIVE, CURE, (*Chirurgie.*) la *cure palliative* en terme de Médecine & de Chirurgie ne déſigne point une véritable guériſon, mais ſeulement un ſoulagement qu'on procure aux malades par des remedes convenables dans un état déſeſperé. Ces remedes temperent la douleur, moderent les ſymptômes, mais ne déracinent point la cauſe; tel eſt le cas malheureux des cancers ulcérés.

On met en uſage la *cure palliative* dans pluſieurs occaſions chirurgicales.

1°. Quand

1°. Quand on ne coort aucun danger pour la vie du malade, ni pour l'augmentation du mal, en retardant le traitement parfait d'une maladie; on peut ſe ſervir des remedes palliatifs. Par exemple, on remplit le trou d'une dent cariée de feuilles de plomb, pour conſerver la dent & empêcher la douleur; dans une hydrocele par épanchement, on y fait la ponction de tems en tems, ce qui ſoulage le malade, mais ne le guérit pas: on peut différer d'emporter les ekirrhes ſimples des mammelles, & des autres parties, pourvu qu'on ſoutienne la partie skirrheuſe, qu'on la tienne chaudement, qu'on empêche le progrès du skirrhe, & qu'on purge de tems en tems le malade.

2°. S'il eſt impoſſible d'emporter tout le vice local, ou de détruire la cauſe du mal, il faut employer les remedes *palliatifs* propres à calmer les accidens, ou à arrêter le progrès de la maladie.

Les fiſtules à l'anus qu'on ne peut emporter totalement, celles de la poitrine, & d'autres endroits, où l'on ne peut opérer ſans intéreſſer certaines parties eſſentielles, ſont de cette eſpece. On ſe contente d'y faire quelques injections adouciſſantes & détersives pour empêcher le ſéjour du pus, & d'y appliquer un emplâtre de Nuremberg, *&c.*

Les tumeurs & les ulcères cancéreux ou carcinomateux, dont le vice eſt dans le ſang, ou qui ſont adhérens à des parties qu'on doit reſpecter, ne demandent aſſurément qu'une *cure palliative*; on met ſur la tumeur un cataplaſme anodin, qu'on fait avec les feuilles de morelle, joubarbe, *&c.* & on panſe ſouvent les ulcères avec des linges trempés dans l'eau, ou le ſuc de ces plantes, *&c.*

On panſe les ſcrophules invétérées, la gangrene qui vient d'une cauſe interne qu'on ne peut détruire, les unes avec l'emplâtre de la mere, celui de Nuremberg, de *manus Dei*, *&c.* & l'autre avec le ſtyrax, les ſpiritueux.

Par tous ces différens moyens, on enleve toujours quelques portions de la cauſe, on calme les accidens urgens, on s'oppoſe au progrès du mal; & comme il n'eſt pas poſſible de le guérir, on prolonge au-moins les jours du malade. *la Faye.* (*D. J.*)

PALLIER, v. act. (*Gram.*) affoiblir, déguiſer, excuſer, couvrir. Il ſe dit, dans l'uſage ordinaire, des fautes qu'on a commiſes. Il a pallié ſa mépriſe avec beaucoup d'adreſſe. Il eſt dit en médecine d'une maladie dont on a fait ceſſer les ſymptômes apparens, ſans détruire la cauſe. *Voyez* PALLIATIVE CURE.

PALLIO *ou* PAILLO, ſ. m. (*Marine.*) la chambre d'un écrivain ſur une galere.

PALLIOLUM, ſ. m. (*Littérat.*) étoit proprement un capuchon qui couvroit la tête & toutes les épaules juſqu'au coude. C'étoit l'ornement des efféminés & des débauchés, comme de Trimalcion dans Pétrone: *adraſum pallio induſerat caput*. Natalis Lupus a dit, dans le caractere qu'il a fait d'un homme ivre: *palliolo à capite defendens*. Il couvre ſa tête d'un capuchon pour ſe garantir du froid. Les malades s'en ſervoient auſſi ordinairement: c'eſt pourquoi Séneque écrit à la fin du *IV. liv.* des queſtions naturelles: *Videbis quoſdam graciles, & palliolo ſocialique circumdatos, &c.* Vous verrez des gens maigres & exténués de maladies qui portent le capuchon, & qui ont le cou environné de linges, *&c.*

PALLITRUM, ſ. m. (*Aſtron.*) étoile de la premiere grandeur, qu'on appelle autrement *l'œil du taureau* ou *aldebaran*. Voyez *ces mots*.

PALLIUM, ſ. m. (*Hiſt. eccléſiaſt. Juriſprud.*) terme emprunté du latin, qui ſignifie ordinairement un *manteau*, il ſignifie en matiere canonique un *ornement* que certain prélats ont droit de porter, & qui a probablement pris la place d'un manteau qu'on leur donnoit en cérémonie. C'eſt apparemment auſſi de-là qu'il a conſervé le nom de *pallium*.

Cet ornement eſt formé de deux bandes larges chacune de trois doigts, pendantes devant & derriere les épaules juſqu'à la ceinture, en forme de cercle, enchâſſées par les extrémités en des lames de plomb, & tiſſue avec du fil & de la laine de deux agneaux blancs qui ſont bénis ſur l'autel dans l'égliſe de ſainte Agnès de Rome, le jour de la fête de cette ſainte; il eſt poſé pendant une nuit ſur les chaſſes de S. Pierre & S. Paul, & conſacré enſuite ſur l'autel de S. Pierre, où les métropolitains, & ceux des évêques qui en ont le privilége doivent le prendre, en prêtant le ſerment accoutumé.

Le *pallium* eſt regardé communément comme la marque de la dignité archiépiſcopale; & en effet, le pape Innocent III. dit que le nom d'archevêque eſt conféré par le *pallium*, dans le chapitre *aiſi* aux decretales, *de auctoritate & uſu pallii: non tamen*, dit-il, *deberet ſe archiepiſcopum appellare priuſquam a nobis* pallium *ſuſcepiſſet, in quo pontificalis officii plenitudo cum archiepiſcopalis nomis appellatione conferitur*.

Le pape Grégoire VII. dans une lettre à l'archevêque de Rouen, le plaint de ce qu'il ne demande pas le *pallium*; lui repréſentant que les archevêques, trois mois après leur conſécration, ſont obligés, ſelon le droit, d'en faire la réquiſition au ſaint ſiege, & leur enjoint que dans la ſuite il n'ordonne plus d'évêques ni de prêtres, & qu'il n'entreprenne point de conſacrer des égliſes juſqu'à ce qu'il ait obtenu du ſaint ſiege le *pallium*.

Ce même pape écrivant à un évêque de Véronne, qui lui avoit demandé le *pallium*, déclare qu'il ne pouvoit lui accorder ſa requête, parce que les decrets de ſes prédéceſſeurs papes vouloient que les archevêques allaſſent en perſonne à Rome recevoir cet honneur.

Enfin, le concile tenu à Tours en 1583, défend aux archevêques l'adminiſtration de leur évêché, avant d'avoir demandé ou obtenu le *pallium*.

Cependant M. l'archevêque d'Auſeh dans l'aſſemblée du clergé en 1665, au ſujet du différend qu'il eut avec M. de Pereſixe, archevêque de Paris, prouve, par beaucoup de raiſons, que le *pallium* n'eſt point la marque eſſentielle de l'archiépiſcopat, qu'il ne diſtingue point les rangs entre les métropolitains, & ne donne point la perfection ni la derniere main à leur autorité: le *pallium*, dit ce prélat, n'appartenoit originairement qu'au pape ſeul; ſelon pluſieurs auteurs, il a pris ſon origine des empereurs; il n'étoit point en uſage avant le IV. ſiecle: il y a ſix cens ans & plus, que tous les évêques grecs en uſent communément en tous les offices de l'égliſe, comme d'un autre ornement.

Les papes en ont accordé l'uſage & l'honneur à quelques évêques; ſavoir, au cardinal évêque d'Oſtie, parce que c'eſt lui qui conſacre le pape élu; à celui de Pavie, en Lombardie; à celui de Lucques, en Toſcane; à celui de Bamberg, en Allemagne; aux évêques de cinq égliſes de Hongrie, & à celui de Meſſine, en Sicile; & en France aux évêques d'Autun & du Puy en Auvergne; ce dernier eſt appellé en latin *Anicienſis epiſcopus*, ce qui a fait croire à quelques-uns, que c'étoit un évêque d'Annecy.

A la fin d'un conſiſtoire tenu par le pape, S. S. par une grace particuliere accorde le *pallium* à l'évêque de Marſeille, le 3 Septembre 1731.

Baronius rapporte, qu'en l'an 893, le pape Formoſus fut admoneſté par Foulques, archevêque de Reims, de ne plus ravilir l'honneur & la dignité du *pallium*, en le communiquant trop librement non-ſeulement aux primats & archevêques, mais aux premiers évêques qui le lui demandoient.

Le concile de Baſle & la pragmatique-ſanction défendent aux papes de rien prendre pour le manteau ou *pallium*, qu'ils avoient coutume de vendre bien chérement aux archevêques métropolitains, ce que quelques-uns n'ont pas laiſſé de faire encore nonobſtant ces decrets.

Le premier évêque de France qui eut le *pallium* fut Virgile, archevêque d'Arles; il lui fut accordé par ſaint Grégoire, à la priere de Childeberg; le pape n'envoyoit alors le *pallium* aux archevêques du royaume de Bourgogne, que du conſentement des empereurs d'Orient; c'eſt ce que l'on apprend d'une lettre du pape Vigile à Antone, Archevêque d'Arles, auquel il dit qu'il doit en informer l'empereur, ainſi que la raiſon, la fidélité & le reſpect qu'il lui doit le demandent. *Mém. m. ſ. de Dombes* par M. Aubret.

Le pape n'accorde pas l'uſage de *pallium* à tous les archevêques; Alexandre VII. ne voulut jamais accorder cet honneur au cardinal Antoine Barberin, neveu d'Urbain VIII. qui étoit archevêque de Reims, & qui ne l'eut que du tems de Clément IX. auſſi n'a-t-il jamais fait aucune conſécration d'aucun évêque ſon ſuffragant.

Le droit de *pallium* n'eſt pas réel, mais perſonnel; un archevêque ou évêque ne peut le céder à un autre, tellement que le *pallium* doit être enſeveli à la mort du prélat qui en jouiſſoit.

Le pape peut porter le *pallium* dans toutes les égliſes où il ſe trouve.

Il n'en eſt pas de même des autres évêques; les primats ne reçoivent le *pallium* que comme métropolitains, & non

non comme primats, c'eſt pourquoi ils ne peuvent porter le *pallium* hors de leur diocèſe, de même que les métropolitains ou autres évêques qui ont droit de *pallium* par privilege; ils ne peuvent le porter dans la province d'un autre évêque, à moins que ce ne ſoit de ſon conſentement.

Le pape peut porter le *pallium* tous les jours, au-lieu que les archevêques & évêques qui ont l'uſage du *pallium* n'en peuvent uſer qu'en certain jours de l'année, ſavoir les jours de Noël & de S. Jean, de S. Etienne, de la Circonciſion, de l'Epiphanie, le jour des Rameaux, le Jeudi-ſaint *in cœna Domini*, le Samedi-ſaint, les trois fêtes de Pâques & de la Pentecôte, le jour de S. Jean-Baptiſte & de tous les apôtres, les trois fêtes de la Vierge, le jour de la Touſſaints, celui de la dédicace de l'égliſe, & les principales fêtes propres à chaque égliſe, les jours de l'ordination des clercs, au ſacre des évêques, & au jour de l'anniverſaire de ſa conſécration.

L'archevêque ou évêque qui a l'uſage du *pallium*, ne peut dire la ſainte meſſe ſans être revêtu du *pallium*, ſuivant le canon 4 d'un concile de Macon, ce qui ne doit néanmoins s'entendre que des fêtes & autres jours où il a droit de porter le *pallium*.

Les prélats qui ont le *pallium* ne peuvent le porter hors le ſervice divin; ils ne peuvent même le porter à une proceſſion qui ſort hors de l'égliſe, quoiqu'ils y aſſiſtent vêtus pontificalement. S. Grégoire le grand, écrivant à Jean de Ravenne, qui s'attribuoit le droit de porter le *pallium* hors le ſervice divin, lui repréſente qu'aucun autre métropolitain ne s'arrogeoit un tel droit, & qu'il doit ſe conformer à cet égard à la coutume générale, ou produire quelque privilege particulier qui l'en diſpenſe.

Voyez une decret. le *tit. de auctor. & uſu pallii*. La bibliot. *can. t. II. p.* 160. Paſquier, *recherches de la Fr. liv. III. ch. ix.* Fevret, *liv. III ch. vij. art.* 16. *les lois eccléſiaſtiques, les mémoires du clergé, & ici les mots* ARCHEVEQUES, ÉVEQUES, CONSECRATION. (*A*)

PALLIUM, *dans le Blaſon*, ce mot ſignifie une eſpece de *croix*, qui repréſente le *pallium* ou l'ornement archiépiſcopal, que l'on envoie de Rome aux métropolitains. *Voyez* ſa figure dans *nos Planches héraldiq.* où il eſt ainſi blaſonné, *de gueules au* pallium *croiſé d'argent.*

PALLORIEN, ſ. m. (*Mythologie.*) eſpece de prêtres italiens, *voyez* SALIENS. Les Saliens *palloriens* ſervoient le dieu Pâlear: en général les Saliens étoient conſacrés à Mars, que la pâleur accompagne.

PALMA CHRISTI, (*Jardinage.*) *voyez* RICINUS.

PALMA, (*Géog. anc.*) ville de la plus grande des îles Baléares, ſelon Ptolomée, *l. II. c. vj.* Pline, *l. III. c. v.* & Méla, *l. II. c. vij.* qui lui donna le titre de colonie. Ambroiſe Moralis dit qu'elle retient ſon ancien nom, & le P. Hardouin prétend qu'on l'appelle aujourd'hui *Mallorca*.

PALMA, (*Géog. mod.*) ville forte d'Italie, dont l'état da Veniſe au Frioul, avec un port. Cette place eſt importante pour la défenſe des Vénitiens contre les Turcs & les Autrichiens. Elle eſt ſur la mer à 3 lieues S. E. d'Udine, 4 N. O. d'Aquilée, 20 N. E. de Veniſe. *Long.* 31. *lat.* 46. 2.

PALMA, *golfe de*, (*Géog. mod.*) golfe qui eſt entre l'île S. Antioche & la terre ferme de Sardaigne. *Latit.* obſervée & déterminée par le P. Feuillée: 38d. 59′. 24″. (*D. J.*)

PALMAIRE, adj. *terme d'Anatomie*, eſt le nom de deux muſcles, dont l'un eſt appellé le *long palmaire*, & l'autre le *court palmaire*.

Le long *palmaire* eſt ſitué à la partie interne de l'avant bras, il prend ſon origine du condile interne de l'humerus, & s'alongeant en un tendon délié, & paſſant par-deſſus le ligament annulaire, il va s'inſérer à la paume de la main, où il forme une large aponévroſe, laquelle s'attache fortement à la peau en-deſſus & aux parties latérales & inférieures des os du métacarpe en-deſſous, & à la premiere phalange des doigts, formant des eſpeces d'étuis par où paſſent les tendons des doigts.

Le court *palmaire* ou *palmaire* cutané eſt un muſcle qui eſt ſitué ſur la partie ſupérieure l'aponévroſe du précédent; il prend ſon origine de l'os du métacarpe qui ſoutient le petit doigt, & de celui du carpe qui eſt au-deſſus de tous les autres, & va en paſſant par-deſſus la partie ſupérieure de l'hipothenar, ſe perdre dans la peau.

PALMARIA, (*Géog. anc.*) île ſur la côte d'Italie, aux environs de l'embouchure du Tibre, ſelon Pline, *l. III. c. vj.* & Pomponius Mela, *l. II. c. vij.* ſon nom moderne eſt *Palmerola*.

PALMATI LAPIDES, (*Hiſt. nat.*) pierres qui, ſuivant les anciens Naturaliſtes, avoient la forme de la paume de la main. On dit qu'ils s'en trouvoir en Eſpagne & en Afrique; ces dernieres étoient noires & ſemblables à du marbre. *Voyez* Pline *Hiſt. nat. lib. XXXVI. cap. xviij.*

PALMES, *en Botanique*, bourgeons blancs qui ſortent des ſaules avant la feuille, & de l'expanſion deſquels les feuilles ſe forment. *Voyez* BOURGEON.

PALMES, (*Théol.*) le dimanche des *palmes* ou des rameaux, *dominica palmarum*, c'eſt le dimanche qui précede immédiatement celui de pâques, & qui eſt le dernier du carême. *Voyez* CARÊME.

On l'a ainſi appellé dès les premiers tems, à cauſe de la pieuſe cérémonie que les fideles y pratiquoient alors, de porter des *palmes* en mémoire du triomphe de Jeſus-Chriſt quand il entra en Jéruſalem huit jours avant la fête de Pâques, lequel eſt décrit dans S. Matth. *chap. xxj.* dans S. Marc, *chap. xj.* & dans S. Luc, *chap. xix.*

Les anciens ont donné d'autres noms à ce jour; car 1°. on l'a appellé *dominica competentium*, le *dimanche des compétans*, parce que ce jour-là les catéchumenes venoient demander à l'évêque la grace d'être admis au baptême, qui ſe conféroit le dimanche ſuivant. *Voyez* BAPTÊME & CATÉCHUMENE.

On leur donnoit auſſi alors le ſymbole, afin qu'ils l'appriſſent par cœur, & le récitaſſent à l'évêque dans la cérémonie du baptême. *Voyez* SYMBOLE.

2°. On l'appella *capitalavium*, le dimanche du lavement de tête, parce qu'en ces jours-là on préparoit en lavant la tête de ceux qui devoient être baptiſés à Pâque.

Quelquefois après on l'appella le *dimanche d'indulgence*, parce que c'étoit la coûtume des empereurs & des patriarches de diſtribuer des dons ce jour-là. *Voyez* INDULGENCE.

PALME, *l'île de*, (*Géog. mod.*) île d'Afrique, l'une des Canaries & extrêmement fertile. Les Eſpagnols en firent la conquête en 1460. Elle ſouffrit beaucoup d'un tremblement de terre en 1677. *Long.* ſuivant le P. Noël, 35d. 6′. 30″. *latit. ſeptent.* 27. 35.

PALME, (*Littérat. médailles.*) branche ou rameau du palmier. La *palme* étoit le ſymbole de la fécondité, parce que le palmier fructifie continuellement juſqu'à ſa mort. C'eſt pourquoi nous en voyons ſur des médailles d'empereurs qui ont procuré l'abondance dans l'empire. La *palme* étoit auſſi le ſymbole de la durée de l'empire, parce que cet arbre dure long-tems. Enfin la *palme* étoit le ſymbole de la victoire, parce qu'aux jours de triomphe on mettoit une *palme* à la main du victorieux. On dit que Céſar étoit ſur le point de livrer bataille à Pompée, apprit qu'il étoit ſorti tout-à-coup une *palme* du pie de la ſtatue qu'on lui avoit dédiée au temple de la victoire, ce qu'il prit pour un heureux préſage.

PALME, ſ. m. (*Meſure anc. & mod.*) meſure dont on ſait encore uſage en certains lieux. Les Romains en avoient de deux ſortes. Le grand *palme* étoit de la longueur de la main, & contenoit douze doigts ou neuf pouces de roi; & le petit *palme* du travers de la main étoit de quatre doigts ou trois pouces. Selon Maggi, le *palme* antique romain n'étoit que de huit pouces ſix lignes & demie. Les Grecs diſtinguoient un *palme* grand & un *palme* petit. Le premier comprenoit cinq doigts, & le petit quatre doigts valant trois pouces. Il y avoit outre cela le double *palme* grec, qui comprenoit huit doigts.

Le *palme* eſt différent aujourd'hui, ſelon les lieux où il eſt en uſage: tels ſont ces liens & ces meſures rapportées au pié de roi.

Palme, appellé *pan* ou *empan*. *Palme*, dont on ſe ſert en pluſieurs endroits du Languedoc & de la Provence, qui eſt de 9 pouces 9 lignes.

Palme de Genes, *palme* de 9 pouces 9 lignes.
Palme de Naples, *palme* de 8 pouces 7 lignes.
Palme de Palerme, *palme* de 8 pouces 5 lignes.
Palme romaine moderne, *palme* de 12 onces, qui ſont 8 pouces 3 lignes & demie.

Il ne faut pas confondre *palmus* & *palma*; ce ſont deux choſes différentes: *palmus*, comme nous venons de le dire, c'eſt de 4 doigts, & répondoit à la paleſte des Grecs: *palma* eſt le double, c'eſt-à-dire de 8 doigts, *Voyez* Greaves, *on the roman foot*. (*D. J.*)

PALME, ſ. f. (*Architect. Décorat.*) branche de palmier qui entre dans les ornemens d'Architecture, & qui ſert d'attribut à la victoire & au martyre.

PALMELA, (*Géog. mod.*) petite ville de Portugal dans l'Eſtramadure, avec un château bâti ſur le roc. Elle eſt à 2 lieues N. de Sétubal, 7 S. E. de Lisbonne. *Long.* 9. 27. *latit.* 38. 30.

PAL-

PALMÉO, LE, (*Commerce.*) droit qui ſe perçoit par le roi d'Eſpagne ſur les balles de marchandiſes deſtinées pour l'Amérique, leur volome réduit en palme cubique. Le droit eſt de 5 réaux & demi par palme cube, & c'eſt de cette meſure que la taxe a pris le nom de *palméo*. (*D. J.*)

PALMER, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom anglois qui dans les anciens écrivains en cette langue ſignifie un *pelerin*, & quelquefois un *croiſé*, par rapport aux bâtons ou branches de palmier qu'ils portoient après leur retour de la Terre ſainte en ſigne de devotion. *Voyez* PELERIN, CROISÉ, CROISADE.

Il y a à Paris dans l'égliſe des grands Cordeliers une confrairie de Jéruſalem, dont on nomme les confreres *palmiers*, parce que dans les proceſſions ils portent une palme à la main.

PALMER LES AIGUILLES, (*Epinglier.*) c'eſt les applatir avec un marteau ſur l'enclume par le bout oppoſé à la pointe, pour commencer à en former le chas ou le œil.

PALMETTE, ſ. f. (*Jardinage.*) eſt un petit feuillage à deux tetits de bois très-ſimple, & moins crochu dans ſon contour que le bec de corbin; il eſt très-employé dans les paſſertes de broderie. *Voyez* PASSERAT. (*K*)

PALMETTES, ſ. f. pl. (*Archit. Décorat.*) petits ornemens en maniere de feuilles de palmier, qui ſe taillent ſur quelques moulures. (*D. J.*)

PALMIER, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) *palma* (*Planche XXVIII. fig.* 3.) genre de plante. Il y a de grands différences entre les divarſes eſpeces de *palmiers*, ſoit pour les fleurs, ſoit pour les fruits; les unes ont les fleurs monopetales, dans d'autres elles ſont polypétales, & parmi celles-ci les unes ſont ſtériles, & les autres fertiles: il ſe trouva quelquefois dans la même gaine des fleurs fertiles & des fleurs ſtériles, mais ſéparées les unes des autres: il y a auſſi des fleurs ſtériles & des fleurs fertiles qui ont ſéparément chacune une gaine: enfin on voit des eſpeces dont les fleurs ſont tout-à-fait ſtériles, les embryons ſont nuds & ſéparés des fleurs ſur la même plante. Les fruits n'ont pas moins de variétés, car dans quelques eſpeces le fruit eſt mou, charnu, & renferme un noyau très-dur; dans d'autres eſpeces, les fruits ſont ſecs, durs, ou en forme de coques offenſes, revêtues d'une écorce molle ou fibreuſe; ces coques renferment une amande ſolide ou une amande creuſe, qui eſt remplie d'une liqueur aqueuſe.

Le *palmier* eſt un genre de plante qui a un tronc droit dépourvû de branches, & dont la racine ne pouſſe point de rejettons, il eſt garni au ſommet de côtes diſpoſées au rond qui portent de petites feuilles; ces côtes ſe deſſechent ou tombent par vetuſté. Au milieu de ce qui en reſta, il en renaît de nouvelles, entre leſquelles s'élevent des gaînes qui s'ouvrent de bas en-haut, & qui contiennent des fleurs & des embryons diſpoſés en forme de grape.

Le *palmier* differe par ce dernier caractere de certaines eſpeces de ſougere en arbre qui ont comme le *palmier* le tronc ſimple, qui ne pouſſent ni branches, ni rejettons, & dont le ſommet eſt garni de côtes qui tombent par vétuſté, & qui ſe renouvellent toujours entre celles qui ſont reſtées. Il y a des eſpeces de bananier ou muſa, qui reſſemblent auſſi au *palmier*; car elles ont le tronc ſimple & garni au ſommet de feuilles diſpoſées en rond, & elles portent des gaînes qui renferment des fleurs & des embryons diſpoſés en grappes; mais le *palmier* differe de ces eſpeces en ce qu'elles ſe multiplient toutes par des rejettons qui viennent de la racine. Plumier, *nova plant. amer. gen. Voyez* PLANTE.

Les principales eſpeces de *palmiers* ſont 1°. le *palmier* dattier; c'eſt le *palmier* par excellence, dont on trouvera par conſéquent la deſcription détaillée, qui peut ſuffire pour les autres eſpeces de *palmiers*, & abréger cet *article*. *Voyez dans* PALMIER DATTIER.

2°. Le *palmier* nain épineux, *palma minor*, C. B. P.

3°. Le latanier, nommé par Ray, *palma braſilienſis pruniſera, folio plicatili, ſeu flabelliformi, calice ſquammato*. *Voyez* LATANIER.

4°. Le chou palmiſte, en anglois, *the cabbagetree*; en botanique, *palma altiſſima, non ſpinoſa, fructu pruniformi, nimore, racemoſa ſparſa*, Sloane, *Cat. Jamaic.*

5°. Le *palmier* oléagineux, *palma foliorum pediculis ſpinoſis fructu pruniformi, lacteo, oleoſo*, Sloane, *Cat. Jamaic.* 175. en anglois, *ithe nily palm-tree*.

6°. Le grand *palmier* tout épineux, *palma tota ſpinoſa, major, fructu pruniformi*, Sloane, *Cat. Jamaic.* en anglois, *the great maccaw-tree*.

7°. Le *palmier* nain ſans épines, à feuilles en éventail & à racines multipliantes, *palma humilis, radice repentiſſimâ, ſoboliferâ, folio flabelliformi, pedunculo erit ſpinoſo*, Boerh. *Ind. alt.*

8°. Le *palmier* ſang dragon, *palma pruniſera, foliis yuccæ, à quâ ſanguis draconis*, Com. *Hort. Amſtel.* en anglois, *the dragon-tree*. On le décrira *au mot* SANG-DRAGON.

9°. Le *palmier* du Japon, épineux, à feuilles de polypodes, *palma japonica, ſpinoſa, pediculis polypodii folio; Farad. Batan.* Boerh. *Ind. alt.* 270. C'eſt le *palmier* dont la fécule deſſéchée ſe nomme *ſagou*. *Voyez* SAGOU.

10°. Le cocotier, *palma indica coccigera angulaſa*, C. B. P. 108. *Voyez* COCOTIER.

11°. Le *palmier* viniſere de Thevet, *palma viniſera* Theveti, J. B. & C. B. P.

12°. Le palmiſte franc, ou le *palmier* royal de Rochefort, *palma nobilis, ſeu regalis, jamaicenſis & barbadenſis*, Sloane, *Cat. Jamaic.* Il y a quantité de *palmiers* de cette eſpece.

13°. Le *palmier* de Malabar, qui ne porte qu'une ſeule du fruit, & qui eſt ombragé de feuilles en éventail, plians & très-larges, *palma montana, Malabarica, ſemel tantùm fragifera, folio plicatili, flabelliformi, maxima*, Hort. Malab.

Toutes les eſpeces de *palmiers* peuvent être élevées de graines qu'on ſemera dans des pots remplis de terre légere: on plongera ces mêmes pots dans un lit de tan; & quand les jeunes plantes auront pouſſé, on les tranſplantera dans d'autres pots, qu'on tiendra dans une ſerre chaude juſqu'à ce que les piſtoles ayent acquis quelque force. Il eſt vrai que ces arbres viennent très-lentement dans nos climats, mais il ne viennent guere plus vîte dans leur pays natal.

Le *palmier* nain épineux croît rarement dans ſa patrie au-deſſus de quatre ou cinq piés, mais il étend ſes racines fort loin, & les multiplie ſi facilement, qu'un grands pays qui n'eſt pas cultivé en eſt couvert au bout de vingt ans. Ses feuilles ſervent à faire des balais de jonc. Cet arbre n'eſt pas rare en Eſpagne & en Portugal.

Le chou palmiſte croît au contraire à une hauteur prodigieuſe, & pouſſe quantité de feuilles qui s'entrelacent les unes dans les autres. On met ſes jeunes tiges en ſaumure, & on les envoye en Angleterre ſous le nom de *chou-palmiſte*.

Le *palmier* oléagineux abonde ſur la côte de Guinée, & dans les îles du Cap verd, où il s'éleve juſqu'à la hauteur d'un mât de vaiſſeau. Cet arbre a merveilleuſement réuſſi à la Jamaïque & aux Barbades. Les negres tirent de ſon tronc une liqueur enivrante, une eſpece d'huile ou du beurre de la pulpe du fruit, & emploient l'écorce du tronc à en faire des nattes pour ſe coucher deſſus.

Le grand *palmier* épineux pullule dans les îles Caraïbes. Les negres font de ſon bois leurs javelines & leurs fleches; ils tirent auſſi de ſon fruit une liqueur qu'ils aiment paſſionnément.

Le vrai *palmier* ſang-dragon ainſi nommé, parce qu'on en tire par inciſion la ſuc réſineux de ce nom, n'eſt connu qu'à Madere & dans les îles Canaries. Il eſt vrai que dans nos climats on peut l'élever de graine, mais il ne parvient pas à une grande hauteur, & ne donne point de réſine.

Le *palmier* viniſere de Thevet eſt célebre par ſa verdure perpétuelle, & eſt cher aux Ethiopiens qui percent ſon tronc à deux piés de terre, & en tirent une liqueur qui a le goût de vin d'Anjou.

Le *palmier* royal contient dans la partie ſupérieure du ſon tronc une ſubſtance médullaire, blanche, tendre, ſavoureuſe, & qui fait un des mets délicats des habitans des îles Sous le-Vent.

Le *palmier* de Malabar a de très-grandes feuilles viſqueuſes, molles, propres à être pliées comme un éventail, & reſſerrées dans un très-petit eſpace.

Tous les *palmiers* qu'on peut élever dans nos climats méritent de ſe trouver dans les jardins de plantes auſtiques, à cauſe de leur ſtructure ſinguliere, & de la beauté de leurs feuilles.

Rien n'eſt plus common dans les recueils de voyageurs anglois, françois, hollandois, que d'y trouver des deſcriptions de *palmiers* d'Aſie, d'Afrique & d'Amérique; mais elles ſont ou peu fideles, ou merveilleuſes. (*D. J.*)

PALMIER-DATTIER, (*Botan.*) arbre célebre par bien des endroits, & peut-être celui dont les auteurs ſacrés & profanes ont le plus parlé. Les Poëtes l'ont conſa-

ré aux héros & à la victoire. Il fert d'un des plus beaux ſymboles pour le bleſon, pour les emblèmes, pour les médailles, & pour les deviſes. Il eſt regardé comme le type de l'amour conjugal, de la ſanté, de la fécondité, & de la conſervation des empires. On connoît une médaille d'Adrien, ſur le revers de laquelle, Sabine debout, tient une palme de la main droite, & de l'autre une corne d'abondance, accompagnée de deux petits enfans, l'un mâle & l'autre femelle avec cette inſcription, *hilaritas populi romani*, „ le bonheur du peu„ple romain „. Perſonne n'ignore que Marie Stuart, cette princeſſe malheureuſe, qui ne fut jamais plus digne de grace qu'au moment qu'elle reçut l'arrêt de ſa mort, avoit pris pour deviſe dans ſa priſon une palme courbée ſous le faix, & ſe relevant, avec ces mots: *pondéribus virtus innata reſiſtit*, la vertu ſous le poids, ne peut être accablée „.

Si l'on oſoit ici mêler quelque choſe de plus ſérieux à ces idées poétiques, il ſemble qu'on pourroit dire que le *palmier* a reçu un nouveau luſtre pour nous, depuis qu'il a fourni des vêtemens, de la nourriture, & des remedes à tant de chrétiens & de ſolitaires, qui ont ſi long-tems habité les déſerts de l'Egypte où il croît en abondance.

Enfin quand l'on examine le *palmier* en naturaliſte, l'on s'apperçoit qu'il mérite à tous égards l'attention du phyſicien. Son tronc ſans écorce, garanti par des queues de branches feuillées, placées ſymmétriquement; ce même tronc dont ſa vieilleſſe, portent au ſommet des bourgeons pleins d'une ſubſtance médullaire qui, étant enlevée, fait périr l'arbre; ſes grappes branchues ſortant des aiſſelles feuillées, & ayant chacune leur enveloppe; ſes côtes, ſes épines, ſes fleurs ſervent à ſéconder le *palmier* femelle; l'ordre de leur production, le fruit qui en vient, ſes degrés d'accroiſſement & de maturité; tout cela, dis-je, eſt extrêmement digne de notre curioſité. Mais plus ce qui regarde le *palmier dattier* eſt intéreſſant, & plus on eſt avide de le connoître avec exactitude, & de démêler le vrai du faux dans les relations qu'on en a faites. Kæmpfer eſt preſque le ſeul qui ait décrit cette plante avec intelligence, avec fidélité, & en homme du métier; c'eſt auſſi dans ſes *mémoires* que j'en puiſerai la deſcription.

Cet arbre eſt nommé par les Botaniſtes, *palma*; par excellence, *palma major*, *palma dactilifera*; en anglois, *the greater palm* ou *date-tree*; en allemand, *dattel-baum*. Il pouſſe une racine ſimple, épaiſſe, ligneuſe, & quelquefois deux, ſelon que le terrein le permet. Elle eſt environnée vers ſon collet de menues branches, dont les unes ſont tortueuſes, ſimples, nues le plus ſouvent, & ſe répandant au loin ſur la ſurface de la terre; les autres ſont garnies de fibres très-courtes, le bois eſt fibré, ferme & pliant, de couleur rouſſe foncée, d'une ſaveur acerbe.

Le tronc de cet arbre eſt droit, ſimple, ſans branches, cylindrique, un peu moins épais vers le ſommet, de groſſeur & de longueur différentes ſelon ſon âge, de ſorte cependant que le plus haut ſurpaſſe à-peine huit braſſes. Il n'a point d'écorce, mais il eſt garanti, lorſqu'il eſt jeune, par des queues de branches feuillées, qui reſtent après qu'on les a coupées, & que l'on appelle *chicots*. Ils ſont placés ſymmétriquement, au nombre de ſix, autour du tronc. Lorſque la vieilleſſe, ou l'injure du tems, les fait tomber, la ſuperficie du tronc eſt nue, rude au toucher, de couleur fauve, & encore marquée des impreſſions de l'origine des branches feuillées, de la même maniere que la tige du chou pommé, lorſque ſes feuilles ſont tombées.

La ſubſtance intérieure depuis la ſommet juſqu'à la racine, eſt compoſée de fibres longitudinales, épaiſſes, ligneuſes, fermes, & cependant ſi peu unies enſemble par le moyen d'une matiere fongueuſe, qu'on peut les ſéparer avec les doigts. C'eſt pourquoi le tronc de cet arbre eſt difficile à couper, par le défaut de ſolidité. Les troncs d'un an n'ont point de moëlle, mais ſeulement une eſpece de nerf ligneux qui ſe trouve au milieu.

Dans les jeunes troncs, toute la partie intérieure eſt molle, bonne à manger; dans ceux qui ſont plus avancés, il n'y a que le ſommet; & dans les vieux troncs, il n'y a que les boutons du ſommet où ſe trouve cette moelle, dont la ſubſtance eſt blanche, tendre, charnue, eſſoufle, douçâtre & ſavoureuſe. Dioſcoride l'appelle ἐγκέφαλον, terme qui ſignifie *moëlle*: Théophraſte & Galien la nomment ἐγκεφαλον, c'eſt-à-dire, *cerveau*. Lorſqu'on coupe cette moëlle, l'arbre meurt, car elle eſt le germe des nouvelles productions, & le principe des branches qui doivent naître.

Le *palmier-dattier* eſt terminé par une ſeule tête, quoique Théophraſte aſſure, *II. Pl. I. II. c. viij.* que dans l'Egypte il y en a quelquefois pluſieurs; mais c'eſt ſeulement lorſqu'autour de cette tête, il croît un ou deux rejettons, qui groſſiſſent & ſe fortifient par la négligence du propriétaire.

La tête, ſelon les différens états de l'arbre, eſt compoſée au-moins de quarante branches feuillées, qui ſont un bel effet, & qui ſont placées circuléirement; car au ſommet du tronc, il ſe trouve un grand bourgeon conique, de deux coudées de longueur, grêle, terminé en pointe, & compoſé de branches feuillées prêtes à ſe développer; celles de l'intérieur, & qui ne ſont pas encore totalement épanouies, l'entourent immédiatement.

Des aiſſelles des branches feuillées, ſortent des grappes branchues, qui ont chacune leur ſpathe ou enveloppe, & qui portent des fleurs dans le *palmier* mâle, & des fruits dans le *palmier* femelle; la branche feuillée eſt longue d'environ trois braſſes, compoſée de feuilles ſemblables à celles du roſeau, diſpoſées ſur une côte de chaque côté dans toute la longueur.

Cette côte eſt applatie vers ſon origine, & diminue inſenſiblement juſqu'à ſon extrémité; elle eſt verte, liſſe, luiſante & jaunâtre à ſa baſe; elle eſt de même ſubſtance que le tronc, mais moins compacte, entremêlée de fibres plus blanches & plus déliées.

On peut conſidérer dans la côte trois parties; l'une en eſt la baſe, l'autre qui eſt nue, & la derniere qui eſt chargée de feuilles. La baſe eſt la partie intérieure de la côte; elle eſt attachée & poſée ſur le tronc en maniere d'écaille, de figure à-peu-près triangulaire, concave intérieurement, mince ſur les bords, terminée par un grand nombre de fibres, entrelacées en maniere de tilli, qui ſert à réunir les deux baſes des côtes intermédiaires du rang ſupérieur.

La partie nue, qui s'étend depuis la baſe juſqu'aux premieres feuilles, eſt cette portion qui telle après la premiere coupe, & qui dans le ſeconde eſt retranchée par ceux qui cultivent les *palmiers* avec ſoin, de peur qu'elle ne reſſente l'eau de la pluie. Pline appelle cette partie du nom de *pollex*, qui ſignifie *choux*.

La derniere partie de la côte eſt bordée d'épines des deux côtés, & chargée de feuilles dans toute ſa longueur.

Les épines ſont les jeunes feuilles qui ſortent de chaque côté de la côte: les premieres ſont courtes & plus écartées; les autres ſont plus longues & plus près les unes des autres, juſqu'à ce qu'ayant acquis la longueur d'une coudée, elles prennent peu-à-peu la forme de feuilles. Ces épines ſont de la figure d'un côné irrégulier & angleux, épaiſſes, dures, en quelque façon ligneuſes; leur ſuperficie eſt luiſante, & d'un verd tirant ſur le jaune pâle, creuſée en gouttiere à la face ſupérieure; leur pointe eſt arrondie & de couleur brune; enfin elles s'étendent, & ſe changent peu-à-peu en feuilles.

Ces feuilles durent toujours; elles ſont ailées, de la figure de celle du roſeau, en très-grand nombre, courtes d'abord, enſuite longues d'un empan, & bien-tôt après beaucoup davantage, placées juſqu'à l'extrémité de la côte, qui eſt terminée par une pointe. Elles ſont ſoutenues ſur des eſpeces de queues ligneuſes, épaiſſes, de la longueur d'environ un pouce, de figure irréguliere & preſque quarrée, fortement attachées à la côte, dont on ne peut les arracher qu'avec violence.

Ces feuilles ſont ſituées obliquement ſur une même ligne, & alternativement; elles ſont longues d'environ une coudée, larges de deux pouces, de la figure de celles du roſeau, fort pointues, pliées en-deſſus par le milieu dans toute leur longueur, & d'un verd-pâle des deux côtés. De plus, elles ſont dures, tendues, roides, ayent de groſſes nervures dans toute leur longueur.

L'enveloppe faite en forme de ſéſeau, eſt rude, groſſiere, compoſée de fils inégaux, épais, angaleux, un peu applatis, roides. Dans les jeunes *palmiers*, & ſur-tout autour des branches feuillées du ſommet, cette enveloppe eſt épaiſſe, d'un jaune-foncé, & large d'un empan: dans les vieux *palmiers*, & ſur-tout autour des vieilles branches feuillées, elle eſt d'un rous-noirâtre.

Le *palmier* qui vient de lui même des racines d'un autre, comme dans ſon ſein maternel, commence à donner des fruits quatre ans après qu'on l'a tranſplanté lorſque le terroir eſt fertile; & ſis ou ſept ans après, s'il ſe trouve dans un lieu ſtérile: mais celui qui vient d'un noyau, eſt bien plus long-tems à donner du fruit. Le *palmier* ne porte ſon fruit qu'au haut de ſon tronc, & aux aiſſelles des branches feuillées, qui ſont garnies de grandes grappes en forme de baliſe, leſquelles étant encore jeunes, ſont renfermées chacune dans une gaîne preſque coriace.

Les

Les Romains donnoient le nom de *ſpadix* à ces grappes, & celui de *ſpatha* à leurs enveloppes: mots qu'ils ont empruntés de la langue grecque. On ne ſauroit diſtinguer par l'extérieur les grappes du *palmier* femelle, lorſqu'elles ſont encore cachées dans leurs gaines.

Les *palmiers-dattiers*, ſoit mâle, ſoit femelle, gardent l'ordre ſuivant dans la production de leurs différentes fleurs. Au commencement du mois de Février, & peut-être plutôt, ces arbres ſont éclorre leurs boutons dans les aiſſelles des branches feuillées. Les ſpathes croiſſent peu-à-peu, & groſſiſſent tellement, par la quantité de fleurs qu'elles portent, que le mois ſuivant elles s'entrouvrent dans leur longueur, & laiſſent ſortir un corps ſolide, ſemblable à une treſſe. Ce corps ſolide, étant dégagé de ſon enveloppe, prend la figure d'une grappe compoſée d'un grand nombre de pédicules, qui ſoutiennent de petites fleurs dans le *palmier* mâle, & des eſpeces de petites prunes dans le *palmier* femelle.

Les fleurs ſervent à féconder le *palmier* femelle, dont les fruits mûriſſent lentement, & ſeulement dans l'eſpace de cinq mois. Les ſpathes durent peu de tems, ſe fanent, ſe ſechent, & doivent être retranchées par ceux qui cultivent ſoigneuſement ces arbres.

La ſpathe a la figure d'une maſſe ligneuſe; ſa ſurface externe eſt couverte d'un duvet mollet, épais, très-court, de couleur rouſſe-foncée; ſa ſurface intérieure eſt blanche, liſſe, humide, & en quelque façon maqueuſe; ſa ſubſtance eſt ſemblable à celle d'une écoree ſillonnée, fibreuſe. Elle eſt pliante, lorſqu'elle eſt ſeche, & ſemblable à du cuir.

Le juyan qui recouvre la queue de la grappe, eſt applati, recourbé, de la figure d'un fourreau de cimeterre, long d'une coudée, gros d'un pouce, large de trois. Le ventre a une coudée de longueur, une paume de largeur, & trois pouces d'épaiſſeur, lorſqu'il eſt prêt à s'ouvrir.

La grappe mâle eſt perſemée de petites fleurs en grand nombre. Elle porte deux cens pédicules, dont les plus courts ſoutiennent quarante petites fleurs, les moyens ſoixante, les plus longs quatre-vingt. Ces petites fleurs moins grandes que celles du muguet, ſont à trois pétales, d'une couleur blanchâtre, tirant ſur le jaune-pâle, & d'une odeur deſagreable; les pétales de ces petites fleurs, ſont droits, chirnus, ſeſmes; les étamines ſont velues, rudes, très-courtes, blanchâtres, terminées par des petits ſommets, remplis de pouſſiere très-fine.

Sur la fin du mois de Février, & au commencement du mois de Mars, les ſpathes ſe rompent, les grappes femelles paroiſſent; & peu de jours après, ayant quitté leurs enveloppes, elles ſont nues, portant les embryons des fruits, enveloppés de deux petits calices, dont l'un eſt extérieur & plus court, & l'autre qui eſt intérieur, enveloppe immédiatement le fruit preſque tout entier.

Ces embryons ſont en très-grand nombre ſur une grappe; ils reſſemblent aux grains de poivre pour la groſſeur & la rondeur; leur ſuperficie eſt liſſante & blanche, leur goût eſt acerbe. Dans le mois de Mai, ces fruits acquierent la groſſeur de nos ceriſes, & ils ſont d'une couleur herbacée. Au commencement de Juin, ils reſſemblent à des olives pour la figure & la groſſeur; leurs oſſelets ſe durciſſent, leur chaîr perd de ſon humidité, & devient plus ſolide. Ils mûriſſent dans le mois d'Août; ils ne s'amolliſſent pas dans toute leur ſubſtance, mais ils acquierent d'abord une tache molle comme celle d'une pomme qui ſe pourrit; cette tache s'étend peu-à-peu, & toute ſa ſubſtance qui étoit verte, ſe change en une pulpe fort douce & d'un goût vineux dans la maturité. On nomme ces fruits *dattes*. *Voyez* DATTES.

Le noyau eſt ſolide comme de la corne, dur & ferme; la ſuperficie eſt de la couleur des pepins de reſiſins, & d'un gris plus ou moins délayé; ſa ſubſtance interne eſt panachée à-peu-près comme la noix muſcade, de figure longue, & quelquefois en toupie recourbée, convexe d'un côté, & partagée de l'autre dans ſa longueur par un ſillon. La moëlle qui eſt dans ce noyau, n'eſt pas telle que Ray l'a cru, ni telle qu'il s'eſt perſuadé qu'on pouvoit la retirer, lorſqu'on l'a amollie dans la terre.

Le *palmier-dattier* ſe plaît dans les pays brûlans, & aime une terre ſablonneuſe, légere & nitreuſe. Il s'éleve du noyau, ou des racines d'un autre *palmier*. Lorſqu'on ſeme des noyaux, il en vient des *palmiers* mâles & femelles: mais lorſqu'on plante des rameaux, les *palmiers* qui naiſſent ſuivent la race de leurs meres-racines.

On plante dans la terre au printems, ou dans toute autre ſaiſon, les jeunes pouſſes de deux ou de trois ans, & on les arroſe pendant l'été: on arrache celles qui pullulent autour du tronc du *palmier*: on a grand ſoin d'en ôter les teignes, les fourmis & les ſauterelles, inſectes fort nuiſibles à ces arbres.

Lorſqu'ils ſont en état de porter des fleurs, ceux qui les cultivent, doivent travailler à les rendre féconds, & en retirer beaucoup de fruit. C'eſt pourquoi, ſur la fin de Février, ils cueillent au ſommet de l'arbre les ſpathes mâles remplies de leurs fleurs, propres à féconder les grappes femelles. Ils ouvrent ces ſpathes mâles dans leur longueur, ils en ôtent les grappes, dont les fleurs ne ſont pas encore épanouies; ils partagent ces grappes en de petites baguettes fourchues, & ils les placent ſur les grappes femelles.

Les uns emploient ces baguettes encore vertes, & les mettent auſſi-tôt ſur les grappes femelles qui commencent à paroître: d'autres ſechent auparavant ces baguettes, & les gardent juſqu'au mois de Mars, tems auquel les marrons ſont toutes ouvertes, & deviennent fécondes par une ſeule & même opération. Ils placent tranſverſalement ces baguettes fourchues au milieu de la grappe femelle, ou bien ils les attachent de façon que les vents ne puiſſent pas les emporter, mais de ſorte qu'elles y reſtent quelque tems, juſqu'à ce que les jeunes embryons aient acquis de la vigueur, étant couverts de la pouſſiere ſéminale des petites fleurs, dont ſont chargées les baguettes fourchues. Les habitans des déſerts célebrent quelquefois cette opération, mais les Perſes & les Arabes ſe contentent d'en faire une ſeule avec ſoin.

Les grappes femelles deviennent encore fécondes ſans le ſecours de l'homme, par le moyen de l'air qui tranſporte la pouſſiere féconde du *palmier* mâle ſur le *palmier* femelle: ainſi, quoique les perſonnes qui cultivent les *palmiers*, diſtribuent ces baguettes ſur tous les *palmiers* femelles, ceux qui ſont autour des *palmiers* mâles, reçoivent encore, ſans le ſecours de l'art, la pouſſiere des fleurs.

Les payſans qui habitent les lieux abondantes en *palmiers*, emploient leur tronc, à la place de pieux & de poutres, pour ſoutenir leurs toits, & ſervir de charpente à leurs chaumieres; ils ſerment tout le reſte groſſierement avec des branches feuillées de *palmier*, ſans clous, ſans regle, ſans art, & ſans induſtrie. Le *palmier* leur fournit encore quelques meubles néceſſaires; ils font des ſagots avec des branches feuillées, des balais avec les grappes, des vaſes, & des plats avec les ſpathes ou enveloppes, auxquelles ils donnent la figure qu'ils veulent; ils font des chauſſures & des cordes très-fortes pour leur marine avec les hampes des grappes. Ils ſe nourriſſent de la moëlle du ſommet, & tirent grand parti des dattes.

Le *palmier-dattier* vient de lui-même en pluſieurs pays; il eſt cultivé dans l'Afrique, où il produit beaucoup d'excellens fruits, auſſi bien que dans la Syrie & la Perſe. On le cultive en Grece, en Italie, & dans les provinces méridionales de la France; mais il y produit rarement des fruits, & ceux qu'il y produit ne mûriſſent jamais. Cela ne viendroit-il point de ce qu'il n'y a pas de *palmier* mâle!

Du-moins Pline, Théophraſte, ont dit autrefois, enſuite Proſper Alpin, & Kæmpfer, qui par eux-mêmes ont pû faire ces obſervations, ont confirmé que ſi on *palmier* femelle n'a point de mâle dans ſon voiſinage, il ne porte point de fruits, ou que s'il en porte, ils ne viennent jamais à maturité; ils ſont âpres, de mauvais goût, ſans noyau, & par conſéquent ſans germe: auſſi, pour faire mûrir ces fruits, & pour les féconder, on a ſoin ou de planter un *palmier* mâle dans le voiſinage, ou de couper des branches du *palmier* mâle chargées de ſommets épanouis, & de les attacher au-deſſous du *palmier* femelle; pour-lors il produit de bons fruits, féconds, & en abondance.

Ce fait avoit déjà été dit à M. Tournefort, en 1697, par Adgi Muſtapha, homme d'eſprit & curieux. Mais ce ne ſont pas les ſeuls *palmiers*, ſur leſquels cette obſervation ſe vérifie. La choſe eſt encore très-ſenſible ſur la plûpart des plantes qui portent les fleurs & les fruits ſur différens piés, ou ſur différens endroits du même pié, pourvû que l'on ait un très-grand ſoin de couper les étamines, avant qu'elles aient commencé à ſe développer; ou pourvû que l'on tienne les plantes femelles dans des endroits où la pouſſiere des étamines ne puiſſe avoir aucun accès.

Je ſai qu'on peut objecter ce que dit M. de Tournefort dans la *préface de ſes inſtitutions botaniques*, qu'il a vû un pié femelle de houblon produire des graines dans le jardin du roi, où il n'y avoit point de pié mâle, ni même dans le voiſinage, enſorte que les pouſſieres ne pouvoient être apportées par le vent, que des îles qui ſont vers Charenton, où ſe trouvoient les piés

à fleurs les plus proches. Je ne conteſterai point l'éloignement, mais je répondrai que quelque ſoit cet éloignement, il ne nuit en rien, pourvû que le vent puiſſe apporter les pouſſieres; or cela n'eſt pas impoſſible. Nous en avons un bel exemple allégué par Jovianus Pontanus, précepteur d'Alphonſe, roi de Naples: il raconte que l'on vit de ſon tems deux *palmiers*, l'un mâle cultivé à Brindes, & l'autre femelle élevé dans les bois d'Otrante; que ce dernier fut pluſieurs années ſans porter du fruit, juſqu'à ce qu'enfin s'étant élevé au-deſſus des autres arbres de la forêt, il pût appercevoir, dit le poëte, le *palmier* mâle des Brindes, quoiqu'il en fût éloigné de plus de quinze lieues, car alors il commença à porter des fruits en abondance, & de fort bons; ſi donc il ne commença qu'alors à porter des fruits, c'eſt vraiſemblablement parce qu'il commença ſeulement pour-lors à recevoir ſur ſes branches, & ſur les embryons de ſes fruits, la pouſſiere des étamines, que le vent enlevoit de deſſus le *palmier* mâle. Voilà la ſeule explication tolérable d'un phénomene qui a bien embarraſſé les anciens. Ils ne comprenoient point comment le *palmier* femelle pouvoit être fécondé par le *palmier* mâle: ils en attribuoient la cauſe à la ſympathie de ces arbres, ſans expliquer comment cette ſympathie produiſoit des fruits. La Fontaine eſt dit aux anciens:

Les myſtères de leur amour
Sont des objets d'expérience,
Ce n'eſt pas l'ouvrage d'un jour
Que d'épuiſer cette ſcience. (*D. J.*)

PALMIPEDE, ſ. m. (*Ornitholog.*) on appelle ainſi dans l'Ornithologie tout oiſeau à pié plat, dont les doigts ſont joints par une membrane, comme dans les oies. C'eſt un genre d'oiſeaux qui vivent dans l'eau, & dont les parties ſont faites par la nature pour nager. Les caracteres génériques de ce genre d'oiſeaux, ſont les ſuivans: outre la membrane dont je viens de parler, ils ont preſque tous les jambes courtes, les cuiſſes couvertes de plumes à la jointure, les ongles de derriere courts, le croupion moins élevé que les autres oiſeaux, le bec large avec une eſpece d'appendice qui pend par-deſſous. (*D. J.*)

PALMISTE, ſ. m. (*Botan.*) c'eſt le nom que les Américains des îles Antilles donnent au palmier dont le pays produit différentes eſpeces, parmi leſquelles ſont compris la cocotier, le grougrou, le grigri, le dattier & le latanier. On peut conſulter ſur cette matiere l'ouvrage du pere Plumier minime, qui traite des plantes d'Amérique. Le plus grand & le plus fort de tous les palmiers s'appelle *palmiſte franc*; il s'éleve droit comme un mât de vaiſſeau juſqu'à la hauteur de plus de 40 piés, ayant une racine médiocre, peu profonde en terre, mais fortifiée par une multitude de filamens entrelacés les uns dans les autres, formant une motte élevée comme un gros bourrelet au-tour du pié de l'arbre. Le bois du *palmiſte* eſt beau, peſant, compacte, plus dur que de l'ébene: il ſe fend aiſément dans ſa longueur; mais on n'eſt pas ſans ſoupra des outils qu'on parviens à le couper en-travers. Cette extrême dureté n'eſiſte qu'extérieurement d'environ un pouce & demi dans toute la circonférance de l'arbre, dont l'intérieur n'eſt qu'un tiſſu groſſier de longues fibres, fermes, ſouples, ſerrées & mêlées comme de la filaſſe, parmi une ſorte de moelle coriace, fort humide, qui devient plus tendre & même très-délicate en s'éloignant du pié de la tige.

Le ſommet du *palmiſte* ſe termine par un faiſceau de branches, ou plutôt de fortes côtes diſpoſées en gerbe épanouie, longues de dix à onze piés, diminuant inſenſiblement de groſſeur juſqu'à leur extrémité, un peu courbées en arc, & couvertes d'une pellicule très-liſſe; elles ſont ſoutenues à leur naiſſance par une eſpece de réſeau compoſé de longs filets croiſés en forme de gros canevas, qu'on croiroit être tiſſu de mains d'homme; ces longues côtes ſont garnies ſur leurs côtés d'un grand nombre de feuilles vertes, longues d'environ deux piés, fort étroites, pointues, partagées d'une ſeule nervure, & reſſemblant à des grandes lames d'épée.

Du milieu des branches & du réſeau dont elles ſont énacées, ſort une très-groſſe & longue gaine pointue & renflée dans ſon milieu comme un faiſeau, laquelle venant à s'ouvrir, laiſſe paroître une parfaitement belle gerbe d'une extrême blancheur, compoſée de pluſieurs branches deliées, aſſez fortes, & chargées de petites fleurs de même couleur, auxquelles ſuccedent des fruits durs de la groſſeur d'une noix, & raſſemblés en grappe: on n'en fait point d'uſage dans les îles.

Le cœur du *palmiſte* renferme dans ſa partie la plus voiſine des branches, une ſubſtance d'une extrême blancheur, tendre, délicate, compoſée de feuillets minces, pliſſés comme les plis d'un éventail; c'eſt ce qu'on appelle le *chou du palmiſte*, dont les amateurs de bonne-chere ſont beaucoup de cas; ce chou peut ſe manger crud, comme les artichaux à la poivrade, ou coit à la ſauſſe blanche, ou au jus; on le préfere au cardon d'Eſpagne, & étant frit à la poêle, on en fait des baignets délicieux. *Voyez* CHOU PALMISTE.

Le tronc du *palmiſte* étant fendu en ſix ou huit parties, & l'intérieur étant bien nettoyé, on en forme des planches groſſieres, un peu convexes d'un côté, ſervant à faire des fortes paliſſades, à clorre des engards, des magaſins & des caſes; & ſi l'on a beſoin de longues gouttieres pour conduire de l'eau, on fend ou *palmiſte* en deux, ou en ſépare avec un outil la partie moëlleuſe, & l'ouvrage ſe trouve fait.

Les feuilles du palmier s'emploient à couvrir les caſes, à faire des nattes, des ſacs, des eſpeces de panniers & d'autres petites commodités de ménage.

L'eſpece de palmier dont on tire une liqueur appellée *vin de palme*, eſt particuliere à la côte d'Afrique; on en trouve cependant quelques arbres dans les îles de l'Amérique.

L'arbre qu'on appelle *palmiſte épineux*, croît beaucoup-moins haut que le précédent; il eſt auſſi plus renflé à ſon ſommet vers la naiſſance des branches: cette partie & l'entre-deux des feuilles, ſont hériſſés d'épines longues de trois ou quatre pouces, déliées comme de groſſes aiguilles, noires & très-liſſes. Le chou que produit ce *palmiſte* eſt d'une couleur un peu jaune, appétiſſante, il a le goût de noiſette, & eſt incomparablement meilleur que celui de *palmiſte* franc.

Preſque tous ces arbres, lorſqu'ils ſont abattus, attirent de fort loin une multitude de gros ſcarabés noirs qui s'introduiſent ſous l'écorce dans la partie la moins dure, y dépoſent leurs œufs, & produiſent des vers gros comme le pouce, dont les créols & les habitans ſe régalent, après les avoir fait rôtir dans des brochettes de bois. *Voyez* VER PALMISTE.

PALMULAIRES, *ou plutôt* PARMULAIRES, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) *parmularii*; eſpece de gladiateurs, ainſi nommés, parce qu'outre le poignard dont ils étoient armés, ils portoient au bras gauche un petit bouclier rond, appellé par les Latins *parma*. *Voyez* GLADIATEUR & PARMA.

PALMYRE, (*Géog. anc. & mod.*) ville de Syrie dans un déſert de la Syrie, ſur les confins de l'Arabie déſerte en tirant vers l'Euphrate. Son nom hébreu eſt *Tadmor*, *Thamor*, ou *Tedmor*, ſelon Joſephe, *antiq. liv. VIII. ch. ij.* qui la place à deux journées de la haute Syrie, à un jour de l'Euphrate, & à ſix de Babylone.

Ptolomée, *liv. V. ch. xv.* la met dans la Palmyrene, province de Syrie, & Procope *ædif. liv. II. ch. xj.* la place dans la Phénicie; ce qui revient au même: car il parle de la Phénicie proche du Liban, qui eſt plus à l'orient que la Phénicie maritime. Il ajoute que *Palmyre*, qui avoit autrefois été bâtie dans un déſert, ſe trouvant dans une ſituation fort commode pour obſerver les Sarraſins, & pour découvrir les courſes qu'ils faiſoient ſur les terres de l'empire, Juſtinien la répara, y mit une puiſſante garniſon, la pourvut d'eau, & réprima par ce moyen les irruptions de ces peuples. Cette ville eut le titre de colonie romaine, & Etienne le géographe dit qu'on la nomma quelquefois *Hadrianopolis*.

Il reſte encore de ſuperbes ruines de cette ville, élevée dans un déſert, poſſédée par les rois de Babylone, enſuite devenue capitale d'un état célebre par ſes richeſſes, par la puiſſance d'Odenath, & par le courage de Zénobie ſa femme. Il n'eſt pas probable que la curioſité du lecteur en demeure-là: les ruines de cette ville ſont trop intéreſſantes pour ne le pas porter à rechercher ce qu'elle a été, quand & par qui elle a été fondée, d'où vient qu'elle ſe trouva ſituée ſi ſingulierement ſéparée du reſte du genre humain par un déſert inhabitable, & qu'elle a dû être la ſource des richeſſes néceſſaires pour ſoutenir ſa magnificence. Voilà bien des motifs de curioſité.

L'Ecriture, *I. Rois, ix. v.* 18. *& II. liv. Chron. viij. v.* 4. nous apprend que Salomon fit bâtir Tadmor ou Tedmor dans la déſert, après qu'il eut fait la conquête du pays d'Hamath-Zoba; & Joſephe nous aſſure que c'eſt la même ville que les Grecs & les Romains appellerent par la ſuite *Palmyre*, quoique les Syriens conſervaſſent toujours le premier nom. Saint Jérôme penſe que Tadmor & *Palmyre* ne ſont que les noms ſyriens & grecs de la même ville. Ce qui ſemble fortifier

ſier cette opinion, c'eſt qu'à préſent les arabes du pays l'appellent *Tadmor*. Mais il y a long-tems que tous les édifices que Salomon a pu élever dans ce lieu ne ſont plus, puiſque Nabuchodonozor détruiſit cette Tadmor avant que d'aſſiéger Jéruſalem.

On ne ſauroit raiſonnablement ſe perſuader que des édifices dans le goût de ceux de *Palmyre*, ſoient antérieurs à ceux que les Grecs établirent en Syrie; auſſi n'en eſt-il point parlé dans l'expédition de Cyrus le jeune, ni dans celle d'Alexandre le grand, ni dans celle du regne de Séleucus Nicator, qui fit bâtir & réparer tant de lieux en Syrie. L'importance de cette ville, en qualité de place frontiere, a dû être conſidérable même du tems de Séleucus Callinicus; cependant l'hiſtoire des Séleucides n'en dit mot.

Si nous examinons à préſent l'hiſtoire romaine, nous verrons qu'il n'en eſt pas encore fait mention quand Pompée fit la conquête de ce pays-là; ce n'eſt que du tems de Marc-Antoine qu'il en eſt parlé pour la premiere fois dans cette hiſtoire. Ce capitaine romain ſe voyant épuiſé d'argent par les dépenſes exceſſives qu'il faiſoit en Syrie, & n'ayant pas de quoi payer ſes troupes, imagina de donner le pillage de *Palmyre* à ſa cavalerie au lieu de paye, & elle s'y rendit dans l'eſpérance de s'y enrichir; mais les Palmyreniens ayant été avertis de bonne heure des deſſeins d'Antoine, mirent à couvert leurs familles & leurs meilleurs effets de l'autre côté de l'Euphrate, dont ils défendirent ſi bien le paſſage avec leurs archers, que l'armée d'Antoine s'en retourna ſans ſuccès. Cependant les Palmyreniens outrés du projet du triomvir, prirent le parti de s'unir avec les Parthes, pour ſe mettre à couvert de l'avarice des Romains.

Les Palmyréniens étoient alors un peuple riche, commerçant & libre. Ptolomée marque les noms des différentes villes de l'état palmyrénien; mais Pline, *l. V.* a ramaſſé en peu de lignes les circonſtances les plus frappantes de *Palmyre*, excepté qu'il ne parle pas des édifices. „ Cette ville, dit-il, eſt remarquable par ſa ſi„ tuation, ſon riche terroir & ſes ruiſſeaux agréables. „ Elle eſt environnée de tous côtés d'un vaſte déſert „ ſablonneux qui la ſépare totalement du reſte du mon„ de; & elle a conſervé ſon indépendance entre les „ deux grands empires de Rome & des Parthes, dont „ le ſoin principal eſt, quand ils ſont en guerre, de l'en„ gager dans leurs intérêts.

Palmyre dans ſon état floriſſant, ne pouvoit qu'abſolument répondre à cette deſcription. La ſituation en eſt belle, cette ville étant au pié d'une chaîne de montagnes à l'occident, & s'élevant un peu au-deſſus du niveau d'une vaſte plaine qu'elle commande à l'orient. Ces montagnes étoient chargées de monumens funebres, dont pluſieurs ſubſiſtent encore preſqu'en entier, & ont un air vénérable. Elles étoient auſſi couvertes de palmiers, de même qu'une partie du déſert; car les palmiers croiſſent dans les déſerts ſablonneux les plus arides. Abolfeda fait mention des palmiers auſſi-bien que des figuiers de *Palmyre*, & les négocians anglois qui y allerent d'Alep en 1691, rapportent y en avoir eu pluſieurs.

Il n'eſt point parlé de *Palmyre* dans le voyage que fit Trajan en cette partie de l'orient, ni dans celui d'Adrien, quoiqu'ils ayent dû paſſer près de cette ville. On caractériſe *Palmyre* de colonie romaine ſur la monnoie de Caracalla. On trouve par les inſcriptions qu'elle ſe joignit à Alexandre Severe dans ſon expédition contre les Perſes. Elle ſe diſtingua ſous Gallien par la politique & les vertus d'Odenath palmyrénien, que l'empereur déclara Auguſte, & aſſocia à l'empire. Odenath laiſſa après lui ſa femme Zénobie, ſi célebre par ſa beauté mâle, ſa ſcience & ſes conquêtes. On ſait qu'Aurélien ayant pris *Palmyre* & fait cette princeſſe priſonniere, il l'amena à Rome pour orner ſon triomphe.

Sans doute que *Palmyre*, après avoir perdu ſa liberté, eut un gouverneur romain. Juſtinien la fit réparer, & depuis lors, on n'apprend plus rien de *Palmyre* dans l'hiſtoire romaine. On ne ſait pas davantage ce qui eſt arrivé à *Palmyre* depuis Mahomet. Abolfeda, qui écrivoit vers l'an 1321, eſt preſque le ſeul qui en parle, encore fait-il mention très-ſuccinte de ſa ſituation, de ſon terroir, de ſes palmiers, de ſes figuiers, des colonnes anciennes & en aſſez grand nombre qu'on y voyoit de ſon tems, de ſes murs & de ſon château. Il eſt vraiſemblable qu'il ignoroit & le nom grec, & l'hiſtoire de cette ville; il ne l'appelle que *Tedmor*.

Enfin on connoiſſoit ſi peu ſes ruines avant la fin du dernier ſiecle, que ſi on en eût employé les matériaux à fortifier la place, ce qui auroit pû naturellement arriver, en conſéquence d'une guerre entre la Turquie & la Perſe, on ſauroit à peine aujourd'hui que *Palmyre* a exiſté: exemple frappant du ſort précaire auquel ſont ſujets les plus grands monumens de l'induſtrie & de la puiſſance humaine!

Mais en 1691 des négocians anglois eurent la curioſité d'aller voir ſes ruines. On a publié dans les Tranſactions philoſophiques la relation qu'ils en ont faite avec toute la candeur & la vérité poſſible. C'eſt ce que reconnoiſſent les gens de lettres également habiles & curieux, qui entreprirent en 1751 le voyage après de *Palmyre*: je parle de MM. Dawkins, Wood & Bouverey.

Ces hommes illuſtres, riches, unis par l'amour qu'ils avoient pour les antiquités & pour les beaux arts, l'habitude où ils étoient de voyager, ſavans dans le deſſein & dans l'art de lever des plans, frerent un vaiſſeau à leurs dépens, parcoururent les îles de l'Archipel, pénétrerent dans l'Aſie mineure, dans la Syrie, dans la Phénicie, dans la Paleſtine & l'Egypte, pour en voir les endroits les plus remarquables, moins encore pour connoître l'état préſent de ce pays, que l'état ancien. Ils ſe pourvurent de livres, d'inſtrumens de mathématiques, de préſens convenables pour les tures de diſtinction, & autres auxquels ils ſe trouveroient obligés de s'adreſſer dans le cours de leur voyage.

Ces ſavans ont copié toutes les inſcriptions qu'ils ont rencontrées ſur leur route: ils ont plus fait, ils ont même emporté les marbres en Angleterre, toutes les fois qu'ils l'ont pu. Ils ont eu ſoin de ſe pourvoir d'inſtrumens pour eſcaſer la terre; & ils ont quelquefois employé les payſans à ce travail pendant pluſieurs jours avec ſuccès. Enfin de retour dans leur pays, ils nous ont donné les ruines de *Palmyre*, que le public deſiroit avec empreſſement. Cet ouvrage magnifique publié à Londres en 1753, en anglois & en françois, contient 57 planches de forme d'Atlas, & qui ſont admirablement gravées.

Il ſemble qu'on peut conclure par-tout ce qu'ils nous en rapportent, qu'on a dû connoître les ſources abondantes & continuelles des richeſſes de *Palmyre*, tant auſſitôt qu'on a trouvé le paſſage du déſert, & que dès le tems auquel le commerce a commencé d'attirer l'attention des hommes, on a dû faire cas de la ſituation d'une telle ville, qui étoit néceſſaire pour entretenir la communication entre l'Euphrate & la Méditerranée. *Palmyre* n'étant qu'à environ 20 lieues de cette riviere, & à environ 50 de Tyr & de Sidon ſur la côte.

Il eſt probable que les Phéniciens commercerent à *Palmyre*, & que ſes richeſſes ſont dues au commerce des Indes, commerce qui doit avoir conſidérablement fleuri dans cette ville avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt: car on trouve par les inſcriptions, que vers ce tems-là les Palmyréniens étoient opulens, & donnoient dans le luxe. Auſſi Appien les appelle expreſſément *commerçans en marchandiſes des Indes*, du tems de Marc Antoine.

Ainſi les Palmyréniens ont été en état de faire la dépenſe magnifique de leurs édifices, que les écrivains ont juſqu'ici attribuée ſans aucune preuve aux ſucceſſeurs d'Alexandre, ou aux empereurs romains. En effet, le commerce donnoit à *Palmyre* les richeſſes de l'orient & de l'occident; car les caravanes de Perſe & des Indes, qui viennent ſe décharger à Alep, s'arrêtoient alors à *Palmyre*; de-là on portoit les marchandiſes de l'orient qui lui venoient par terre dans les ports de la Méditerranée, d'où elles ſe répandoient dans tout l'occident; & les marchandiſes d'occident ici revenoient de la même maniere. Les caravanes de l'orient les portoient ici par terre en s'en retournant; de ſorte que comme Tyr & enſuite Alexandrie avoient eu autrefois tout le négoce de l'orient qui ſe faiſoit par mer, *Palmyre* eut auſſi pendant quelque tems, & ſeule, tout le commerce qui ſe faiſoit par terre. D'ailleurs ce pays ne pouvoit ſubſiſter que par le négoce; mais la perte de la liberté de ſes habitans ayant entraîné celle de leur commerce, la ruine de leur ville a été prompte.

Il eſt difficile de deviner le ſiecle des édifices dont on voit les ruines par monceaux, & qui ſont gravées dans le bel ouvrage dont nous avons parlé; mais il eſt évident qu'ils ſont d'une plus grande antiquité, que ceux dont les ruines ſont encore élevées en partie. Si ces ruines ſont les teſtes les plus conſidérables & les plus complets de l'antiquité que l'on connoiſſe, cela vient ſans doute de ce que le climat eſt ſec, de ce qu'il y a peu d'habitans dans le pays pour les gâter, & de ce qu'étant éloignée des autres villes, on n'a pas pu en employer les matériaux à d'autres uſages.

On ſait que la religion des Palmyréniens étoit la payenne; & il paroît par la magnificence extraordinaire du temple du ſoleil, qu'ils rendoient un grand honneur à

cette

cette divinité, ainſi que les peuples de la Syrie dont ils étoient voiſins.

On voit par l'hiſtoire & par les inſcriptions, que leur gouvernement étoit républicain; mais il ne reſte rien de tout de leurs lois & de leur police. On ſait très-peu de choſes de leurs coutumes; leur méthode d'embaumer les corps étoit la même que celle des Egyptiens, & vraiſſemblablement ils avoient empruné pluſieurs autres coutumes de l'Egypte. Ils tenoient de ce pays-là la pompe extraordinaire des monumens pour leurs morts.

Enfin les Palmyréniens imitoient de grands modeles dans leurs manieres, dans leurs vices & dans leurs vertus. Les coutumes qu'ils obſervoient dans leurs funérailles venoient d'Egypte, leur luxe de Perſe, leurs lettres & leurs arts de Greece; ſitués au milieu de ces trois grandes nations, on peut raiſonnablement ſuppoſer qu'ils en avoient adopté pluſieurs autres choſes. Qu'il eſt fâcheux de n'en pas ſavoir davantage d'un pays qui a laiſſé des monumens ſplendides, qui a eu pour reine Zénobie, & Longin pour ſon premier miniſtre!

Il faut compter entre les monumens de *Palmyre*, le temple du ſoleil. Tout ſon enclos étoit un eſpace quarré, fermé de chaque côté d'une haute & belle muraille, & orné de pilaſtres par-dedans & par-dehors. Ces enclos renfermoit le temple environné de pluſieurs rangs de colomnes de différens ordres, & d'environ cinquante piés de hauteur. Il n'en reſte plus que ſeize: ces colomnes ſoutenoient le couverture d'une galerie; le temple avoit 92 piés de longueur, & 40 de largeur. Ce lieu eſt changé en une moſquée, avec des ornemens à la mode des Turcs; c'eſt-à-dire quelques inſcriptions arabes, & des ſentences tirées de l'alcoran, entrelacées de quelques feuillages. Tout l'eſpace de l'enclos eſt aujourd'hui rempli de méchantes hottes qui ſervent de demeure à des habitans également pauvres & miſérables. Il n'y a peut-être pas de lieu au monde où l'on voie tout enſemble & plus de reſtes d'une ancienne grandeur, & plus de marques d'une déſolation preſente.

A la ſortie de ce temple, on trouve dans l'eſpace d'un mille, une prodigieuſe quantité de colonnes de marbre, dont quelques-unes ſont debout, & les autres renverſées dans la derniere confuſion. Plus loin on apperçoit un grand nombre de ruines, mais parmi leſquelles on voit encore tant de grandeur, qu'on ne peut douter que *Palmyre* n'ait été une des plus belles villes de toute l'Aſie.

En continuant à marcher du côté du nord, on découvre un obéliſque conſidérable; c'eſt une colomne compoſée de ſept grandes pierres, outre ſon couronnement qui eſt au-deſſus. La ſculpture en eſt fort belle, ainſi que celle de tous les autres endroits. Sa hauteur eſt de plus de cinquante piés, & apparemment il y avoit ſur le ſommet une ſtatue que les Turcs ont miſe en pieces. Sa groſſeur au-deſſus de ſon piédeſtal, eſt de douze piés & demi.

A l'orient & à l'occident de cet obéliſque, on voit deux autres colonnes, qui en ſont éloignées chacune d'environ un quart de mille. Elles ſemblent ſe répondre l'une à l'autre; & auprès de celle qui eſt du côté de l'orient, il y en a une autre rompue, d'où l'on juge qu'on en avoit mis un rang tout de long dans cet endroit-là. On a meſuré celle qui eſt à l'orient, & l'on a trouvé qu'elle avoit plus de 42 piés de haut. Elle eſt groſſe à proportion, & on y lit une inſcription en langue greque.

Cette inſcription apprend que ceux qui avoient fait dreſſer cette colonne, étoient une nation libre, gouvernée par un ſenat & par le peuple, & peut-être ſous la protection de quelque puiſſant empire, tel que fut premierement celui des Parthes, & enſuite celui des Romains, qui ont ſouvent diſputé aux Parthes la domination de ce pays-là. Cette forme de gouvernement des Palmyréniens avoit duré juſqu'au tems d'Aurélien qui prit cette ville en 272, ſur la célebre Zénobie, la ſeconde femme du grand Odenath, chef ou prince des Palmyréniens, & qui ne rendit pas ſon nom moins recommandable.

Odenath avoit vengé ſur les Perſes la priſe de l'empereur Valérien; il avoit vaincu la plûpart des lieutenans de Sapor, & chaſſé de la Méſopotamie ce roi victorieux. Ces beaux exploits engagerent Gallien à lui conférer la qualité d'*Auguſte* dans les provinces romaines, en-deçà & au-delà de l'Euphrate; mais ſes victoires furent bornées par ſa mort. Le perfide Méonius fon parent, l'aſſaſſina dans un feſtin l'an 267; & l'on ſoupçonna Zénobie d'avoir conſenti à cette action, indignée de la tendreſſe qu'Odenath témoignoit à ſon fils Hérode qu'il avoit eu d'une autre femme.

Sans ce crime de cruelle marâtre, dont l'accuſe Trebellius Pollion, on pourroit mettre Zénobie au nombre des plus grandes rareté qu'on ait vues ſur la terre. Ce fut une belle femme, exacte, ſavante, courageuſe, ſobre, & ſachant par politique boire beaucoup de vin dans certaines occaſions. Voici ſon portrait: *Mulierum omnium nobiliſſima orientalium feminarum, & ut Cornelius Capitolinus aſſerit, expeditiſſima, vultu fuſcanicula, faſti coloris, oculis ſupra modum vigentibus, nigris, ſpiritus divini, venuſtatis incredibilis: tantus candor in dentibus, ut margaritas cum plerique putarent habere, non dentes.*

Elle avoit beaucoup contribué aux victoires qu'Odenath remporta ſur les Perſes, & qui conſerverent l'orient aux Romains. Auſſi fut-elle honorée de la qualité d'*Auguſte* par le même Gallien. Après la mort de ſon mari, elle ſe maintint dans l'autorité, & regna d'une maniere très-vigoureuſe & très-glorieuſe. Elle ſe mit à la tête de ſes troupes, força les Perſes d'accepter la paix, & devint la terreur de toute l'Aſie. Elle ne put ſouffrir que les Romains y tinſſent aucune place que ſous ſa protection; & les barbares ayant fait irruption de tous côtés dans leurs provinces, elle étendit ſes conquêtes depuis les bords du Tigre juſqu'à ceux de l'Helleſpont, prit le ſuperbe nom de *reine d'Orient*, après que Zaba, l'un de ſes plus grands capitaines, eut achevé de lui aſſujettir l'Egypte.

Cette princeſſe dont la valeur ſoutenue d'une prudence extraordinaire, avoit ſubjugué tant de provinces de l'Aſie, fut enfin obligée de céder aux armes romaines. Aurélien, qui avoit défait les Sarmates, les Marcomans, & chaſſé tous les Barbares hors de l'empire romain, eut honte qu'une femme uſurpât ſur lui tant de pays: il ſe prépare à humilier cette reine ambitieuſe. Il n'ignoroit pas ſa réputation ni ſes exploits. Il ſavoit qu'elle étoit aimée de ſes ſoldats, reſpectée de ſes voiſins & redoutée de ſes ennemis, & qu'elle égaloit Odenath en mérite & en courage.

Il marcha donc contr'elle avec toutes les forces de l'empire. Il la vainquit auprès de la ville d'Emeſe; mais il lui en coûta ſes meilleures troupes. Il mit enſuite le ſiege devant *Palmyre*, où cette princeſſe s'étoit retirée, & où il trouva plus de réſiſtance qu'il ne l'imaginoit. Fatigué de la longueur du ſiege, & redoutant toujours les événemens que pouvoit amener le courage de Zénobie, il lui écrivit une lettre dans laquelle il lui marquoit que ſi elle ſe remettoit entre ſes mains, il lui offroit la vie, un état honnête, & un lieu de retraite convenable à ſon rang. Cette illuſtre reine avoit trop de cœur pour endurer de pareilles conditions. Voici la réponſe qu'elle fit à Aurélien.

„ *Zénobie, reine de l'Orient, à l'empereur Aurélien.*
„ Perſonne juſqu'ici n'a fait une demande pareille à la mienne. C'eſt le vertu, Aurélien, qui doit agir dans la guerre. Tu me mandes de me remettre entre tes mains: comme ſi tu ne ſavois pas que Cléopatre aima mieux mourir avec le titre de reine, que de vivre dans toute autre dignité. Nous attendons le ſecours des Perſes. Les Sarraſins ſont pour nous. Les Arméniens ſe ſont declarés en notre faveur. Une troupe de voleurs dans la Syrie a défait ton armée. Juge ce que tu dois attendre, quand toutes ces forces ſeront jointes. Tu rabattras de cet orgueil avec lequel, comme maître abſolu de toutes choſes, tu m'ordonnes de me rendre „.

Cette lettre n'inſpire que de la colere à Aurélien; il pouſſa le ſiege de *Palmyre* avec vigueur, & Zénobie n'ayant plus d'eſpérance d'empêcher la priſe de ſa capitale, en ſortit ſecrettement. Aurélien en fut averti, & la fit ſuivre avec tant de diligence, qu'on l'atteignit lorſqu'elle étoit déja dans la bac pour paſſer l'Euphrate: ce fut en 272, & la ville de *Palmyre* fut priſe peu de jours après.

Quoique toute l'armée demandât la mort de Zénobie, Aurélien aima mieux la reſerver pour ſervir d'ornement à ſon triomphe. Elle fut menée à Rome deux ans après, chargée de pierreries, de fers d'or aux piés, & de chaînes d'or aux mains, enſuite l'empereur lui permit de paſſer le reſte de ſes jours avec ſes enfans en perſonne privée dans une maiſon qu'il lui donna, & dont on voit encore les ruines près de Tibur.

Mais Aurélien fit mourir les miniſtres qui avoient aſſiſté Zénobie de leurs conſeils. Entre ceux-là, Longin fut extrêmement regretté. On le ſoupçonna d'être l'auteur de la lettre dont nous avons donné la copie, & ſa mort fut auſſi glorieuſe pour lui qu'honteuſe pour l'empereur, dont elle a pour jamais flétri la mémoire. Longin mourut en philoſophe, avec une conſtance admira-

miſrable, conſolant lui-même tous ceux que ſon malheur touchoit de pitié & d'indignation. Je vais donc achever de faire connoître ce grand perſonnage.

Il ſe nommoit Dionyſius Longinus Caſſius. On ignore le nom & la qualité de ſon pere; ſa mere étoit ſœur du fameux orateur Cornelius Fronto, petit-fils du philoſophe Plutarque. Fronton euſeigna long-tems l'éloquence dans Athènes avec beaucoup de réputation. Il y mourut, après avoir inſtitué pour héritier ſon neveu Longin, qui étoit vraiſſemblablement ſyrien & natif d'Emèſe: c'eſt pour cela que Zénobie le fit venir à ſa cour, & l'admit dans ſon conſeil.

Ce qui donne encore du poids à l'opinion que Longin étoit natif de Syrie, c'eſt une inſcription que le ſavant Hudſon a trouvée dans le comté de Cheſter, & qui prouve que les Longins étoient citoyens de Samoſate en Syrie. Voici cette inſcription: *Flavius Longinus Trib. Mil. Leg. XX. Longines filius ejus domo ſamoſata.*

Longin employa, comme il nous l'apprend lui-même, dans un fragment conſervé par Porphyre, ſa jeuneſſe à voyages avec ſes parens, pour s'inſtruire de plus en plus dans les belles lettres & dans la philologie, en étudiant ſous tous les hommes de ſon tems les plus célebres. Son *traité du ſublime* lui acquit la plus grande réputation, & fut cauſe qu'on lui donna le droit de recevoir & de juger ſouverainement les ouvrages des anciens. C'eſt dommage que ce traité du ſublime ne ſoit parvenu à nous tout entier, & qu'il s'y trouve même pluſieurs endroits défectueux. Néanmoins tout défiguré qu'il eſt, il nous en reſte encore aſſez pour nous faire concevoir une grande idée de ſon auteur, & pour nous donner du regret de la perte de ſes autres ouvrages de critique. Le nombre n'en étoit pas médiocre. Suidas en compte juſqu'à neuf, dont il ne nous reſte plus que le titre aſſez confus. Zénobie, après l'avoir appellé auprès d'elle pour s'inſtruire dans la langue greque, en fit un de ſes principaux miniſtres, & ce rang émineut lui coûta la vie.

Il eſt vraiſſemblable que ce fut lui qui engagea la reine de *Palmyre* à protéger Paul de Samoſate, qui avoit été condamné au concile d'Antioche; & cette protection puiſſante empêchoit pour lors qu'il ne fût chaſſé de ſon égliſe. Il n'en a pas fallu davantage à S. Athanaſe pour aſſurer que Zénobie étoit juive de religion. Mais par quelle raiſon une princeſſe payenne n'auroit-elle pas protégé un ſavant qu'on lui recommandoit comme malheureux & opprimé?

Les anglois qui furent aux ruines de *Palmyre* en 1691, y recueillirent dès-lors pluſieurs inſcriptions greques, & quelques-unes en langue palmyrénienne. On les a communiquées au public, & elles ont été imprimées à Utrecht en 1698, ſous le titre de *Inſcriptiones græcæ Palmyrenorum*. On y en joignit en même tems quelques-unes en caracteres du pays, dans l'eſpérance qu'on pourroit déchiffrer ces caracteres pour en faire un alphabet; mais perſonne n'a pu encore remplir ce deſir, & peut-être que cette recherche doit être miſe au nombre des curioſités inutiles.

Il n'en eſt pas de même de la médaille de la reine Zénobie, trouvée en 1690 dans les ruines de *Palmyre*, & que M. Vaillant le pere a expliquée dans les mémoires de littérature, *tom. II. in 4°.*

Cette médaille eſt de bronze, & de petit moule; mais quoique le métal n'en ſoit pas conſidérable, non plus que la grandeur, la rareté en récompenſe bien le prix & le mérite. Elle a d'un côté une tête de femme avec cette inſcription: CEPTIMIA ZHNOBIA CEBAST. Sa coëffure eſt à la romaine, comme celles du tems de Salonine, femme de l'empereur Gallien; & quoique cette princeſſe ſoit étrangere, elle ne porte pas le nom de reine, ni le diadème. Elle prend le titre d'*Auguſte* qui avoit été accordé à ſon mari.

M. Seguin eſt le premier qui nous a donné le portrait de cette illuſtre conquérante, qu'il a mis dans ſes médailles choiſies au nombre des plus rares, avec le type de l'eſpérance au revers. Patin, dans ſon livre du moyen bronze, y a ajouté un ſecond type de l'image de l'abondance. Triſtan avant eux avoit écrit une partie de la vie de Zénobie, quoiqu'il n'eût donné aucun monument de cette heroïne. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

PALMYRÈNE, (*Géog. anc.*) contrée de la Syrie. Elle étoit grande & peuplée d'un aſſez grand nombre de villes inconnues pourtant dans l'hiſtoire, à la réſerve de Palmyre, qui étoit la capitale, & qui donnoit le nom à la contrée. Ptolomée eſt le ſeul des anciens qui nous ait donné le nom des villes de la *Palmyrène*. Pline, *liv. V. chap. XXIV.* parle d'un grand deſert, qu'il nomme le déſert de Palmyrene, *Palmyrena ſolitudo*; ce déſert joignoit celui de l'Arabie déſerte, & la continuoit juſqu'à l'Arabie heureuſe. (*D. J.*)

PALOMA-TORCAZ, (*Hiſt. nat.*) oiſeau des îles Philippines, qui eſt à-peu-près de la groſſeur d'une grive. Son plumage eſt mêlé de verd-de-gris, de rouge & de blanc. Il a une tache d'un rouge vif ſur l'eſtomac; ſon bec & ſes piés ſont de la même couleur.

PALOMBE, (*Diette & Mat. méd.*) *voy.* PIGEON.

PALOMBES ou HELINGUES, ſ. f. (*terme de Cord.*) ce ſont des bouts de corde qu'on attache par un bout à chaque manivelle, où ils ſont retenus par des clavettes, & par l'autre extrémité aux fils de la corde qu'on veut commettre.

L'épaiſſeur du toupin, l'embarras du chariot, l'intervalle qui eſt néceſſairement entre chaque manivelle, & pluſieurs autres raiſons, font que les cordages ne peuvent pas être commis juſqu'auprès du chantier. On perdroit donc toutes les fois qu'on commence un cordage, une longueur aſſez conſidérable de fils, ſi on les accrochoit immédiatement à l'extrémité des manivelles; c'eſt pour éviter ce déchet inutile qu'on ſe ſert des *palombes*.

Ces *palombes* ſervent très-long-tems, & économiſent des bouts de cordage, qui, dans le courant de l'année, feroient une conſommation inutile, & néanmoins fort conſidérable. *Voyez l'article* CORDERIE.

PALO DE LUZ, (*Hiſt. nat. Bot.*) Ce mot ſignifie *bois de lumiere*. Les Eſpagnols donnent ce nom à une plante qui s'éleve ordinairement de la hauteur de deux piés. Elle eſt compoſée de pluſieurs tiges qui ſortent d'une racine commune; ces tiges ſont droites & unies juſqu'au ſommet, où elles pouſſent de petits rameaux garnis de feuilles très-menues; ces tiges ſont à-peu-près égales, elles ont environ trois lignes de diametre. Lorſqu'on a coupé cette plante, elle s'allume, quoique toute verte, & donne une lumiere auſſi forte que celle d'un flambeau. On trouve cette plante dans le Pérou; elle eſt dans quelques terreins qui ſe trouvent au haut des cordillieres, & que l'on nomme *paramos*. *Voyez cet article.*

PALOMERA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne dans l'île de Majorque, au Nord-eſt de l'île. Les anciens appelloient cette petite ville *Palumbaria*. *Long.* 20. 15. *lat.* 39 30.

PALONIER, *terme de Charron*. Ce ſont deux morceaux de bois rond, de la longueur de deux piés, qui ſont attachés avec de gros liens de cuir aux extrémités de la volée, & qui ſervent pour atteler les chevaux. *Voyez les Planches du Charron.*

PALONNEAU, ſ. m. (*Charpenterie.*) C'eſt un morceau de bois plané, long de deux piés & demi, au bout duquel on met des traits pour tirer le carrouſſe ou quelque affût d'artillerie. (*D. J.*)

PALOS, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne dans l'Andalouſie, avec un méchant port, à l'embouchure du Rio-Tinto, à 20 lieues S. O. de Séville. *Long.* 11. 32. *lat.* 37. 8.

C'eſt de ce méchant port de *Palos*, que partit Colomb pour la découverte du nouveau monde, le 23 Août 1492, avec une patente de la cour d'Eſpagne, & trois petits vaiſſeaux, dont le prieur Pérez, & deux négocians nommés Pinzono, avancerent les frais de l'armement, montant à dix-ſept mille ducats. (*D. J.*)

PALOS, CAP DE, (*Géog. mod.*) cap dans la mer Méditerranée, & ſur la côte du royaume de Murcie. Sur le bout de la pointe de ce cap, il y a une tour quarrée, & aux environs de la pointe quelques écueils, tant hors de l'eau qu'à fleur d'eau.

PALOTTE, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt un nom que l'on donna à la paulette, ou annuel du nom d'un certain *Palot* qui en fut le ſecond fermier; mais on l'appelle plus communément *paulette*. *Voyez* ANNUEL & PAULETTE. (*A*)

PALOURDE, ſ. f. (*Conchyliol.*) par Rouſſelet *polourde*; coquille bivalve, qui n'eſt point béante. C'eſt une ſorte de came à réſeaux fins & ſerrés, d'un gris clair, rayonnée du centre à la circonférence, traverſée de cercles, avec de grandes taches ſombres plus foncées que la couleur principale. Ses valves ſont ordinairement dentelées & cannelées, parce que l'animal l'eſt auſſi.

Il fait ſortir comme le bouccarde du côté le plus alongé de ſa coquille, un corps membraneux & liſſe, qui ſe diviſe en ſortant en deux tuyaux faits en croiſſant, minces & blancs, à l'exception de leur extrémité qui eſt jaune, avec une ouverture garnie de petits poils blancs, qui en ſe repliant ſur eux-mêmes, ſervent à ſceller la bouche de l'animal, & à retenir l'eau dont il

eſt

eſt rempli. Ces deux tuyaux, quoique ſéparés dans toute leur longueur extérieure, ſe communiquent intérieurement; de maniere que l'eau de la mer qui s'inſinue, ſoit par le canal ſupérieur ou par le ſupérieur, ſe vuide tout d'un coup, quand l'animal veut ſe remplir de nouvelle eau. Au moyen de cette opération réitérée, l'animal peut jetter l'eau à près d'un pié de ſa coquille. Tout ſon mouvement conſiſte à porter en ligne droite une jambe triangulaire de couleur blanche, dans l'endroit où la coquille eſt ſituée, & à l'oppoſite des deux tuyaux, ſans la replier ſur elle même.

Comme la corne eſt ordinairement dans un ſond vaſeux, elle ne tend qu'à s'enſevelir & à ſe cacher dans la vaſe; elle tâte d'abord le terrein à droite & à gauche, & à force de mouvement elle s'y enfonce, en repliant ſa jambe ſous la valve qui touche à la terre.

Si cette opération qui la fait pénétrer un peu avant dans la petite foſſe qu'elle a creuſée, ne ſuffit pas, elle fait incliner le côté de ſa coquille qui lui répond, & la dreſſe ſur le tranchant des valves; la jambe n'y peut parvenir qu'à force de s'enfoncer & de tirer à ſoi ſa maiſon. Un quart-d'heure ſuffit à peine à cette opération; il lui faut enſuite peu de tems par ſon propre poids pour ſe cacher entiérement. *Voyez* Dargenville, *Conchyl. & les Mem. de l'acad. des Scienc. année* 1710. (*D. J.*)

PALPABLE, adj. ce qui ſe peut appercevoir par le ſens du toucher. *Voyez* SENS, *&* TOUCHER.

Ce mot ſe dit auſſi dans le ſens métaphorique. Ainſi on dit: *tel raiſonnement eſt palpable*, pour dire qu'il eſt facile à ſaiſir.

PALPITATION, ſ. f. (*Médec.*) Toute action qui produit un mouvement déréglé involontaire, un peu plus fort que le tremblement, dans un organe animal, vital & particulier, s'appelle *palpitation*.

Il faut chercher les cauſes de ce phénomene, ou dans les parties ſolides, ou dans les fluides, ou dans l'action unanime des uns & des autres.

Les cauſes organiques qui empêchent le ſang de circuler librement dans le cœur, comme l'oſſification de ce viſcere, la cellioſité, le calcul, l'oſteoïdiſſance, la tumeur, l'induration, le grumeau, l'ulcere, la concrétion avec le péricarde. Les mêmes maladies des arteres aorte & pulmonaire, les anévriſmes & les varices cauſent auſſi une *palpitation* de longue durée, qui augmente ſortement en même proportion que le mouvement muſculaire avec un pouls inégal, & une reſpiration ſuffoquante. Souvent il eſt ſacile d'entendre le mouvement du cœur, & de le ſentir extérieurement à la faveur du toucher. Il n'y a guere de remède qui puiſſeot guérir cette eſpece de *palpitation*; ceux qui y ſont ſujets, doivent éviter tout ce qui peut augmenter le mouvement muſculaire, de crainte qu'ils ne ſoient ſuffoqués par une trop grande quantité de ſang amaſſé dans le cœur.

Mais ſi dans les fievres aigues, inflammatoires, érésipelateuſes, ou rhumatiſmales, ſoit que les parties en queſtion ſoient attaquées de ces maladies, ſoit que la fievre y produiſe une métaſtaſe, la *palpitation* qui y ſurvient eſt dangereuſe, & doit être traitée comme une maladie aigue.

Les corps trop mobiles, comme ceux des hyſtériques & des hypochondriaques, pour peu qu'ils s'abandonnent à une ſeule paſſion de l'ame, qu'on trouble leur ſommeil dans le tems des regles, dans leur ſuppreſſion & dans les pâles couleurs, tombent dans la *palpitation*, qui ceſſe dès qu'on a remédié à leur exceſſive mobilité.

Les vers qui ſe trouvent attachés à quelque endroit du corps, ſur-tout au péricarde, produiſent par leur mouvement déréglé & leur picotement, une *palpitation* qu'il faut, ſuivant les auteurs, traiter par le ſecours des amers.

Le trop grand épaiſſiſſement d'une humeur qui l'empêche de circuler librement, & qui tend à acquérir un caractere de lenteur, qu'on connoît par la préſence d'une fievre aigue, ou par les marques de celle qui a précédé, cauſe une très-dangereuſe *palpitation*, dont le traitement conſiſte dans l'uſage des antiphlogiſtiques.

A l'égard de l'épaiſſiſſement cruel, viſqueux, cacochyme, il produit de la même maniere la *palpitation* par ſa trop grande difficulté à circuler; mais on le connoît aiſément aux autres marques dont on a fait mention, & il ſe diſſipe en même tems que des maladies ſe trouvent guéries.

Souvent les parties picotées par quelqu'acrimonie, comme dans le ſcorbut, la goutte, le cathare errantique ou repouſſé à l'intérieur du corps, tombent dans la *palpitation*, qu'on doit traiter conſéquemment à la connoiſſance de l'acrimonie.

La *palpitation* qui ſuit l'ordre des fievres intermittentes, demande l'uſage des fébrifuges; mais celle qui dure après la guériſon de la fievre, & qui provient de foibleſſe, ou d'un grumeau laiſſé dans quelque partie (à quoi il faut avoir égard dans la curation), ne cede point aux fébrifuges; il faut donc découvrir ſa cauſe, & y appliquer les remedes convenables.

Dans l'affoibliſſement des forces, & les évacuations trop abondantes, on a vû naître des *palpitations* qui ont trouvé leur guériſon dans les alimens de facile digeſtion, & les corroborans.

Souvent auſſi *la palpitation* du cœur & des autres parties, eſt cauſée par une ſéroſité ou une pituite amaſſée dans la tête; elle ſe guérit, dès qu'il ſe fait quelqu'évacuation par les oreilles ou par le nez.

Preſque toutes les évacuations naturelles ou morbifiques ſupprimées, font naître une *palpitation* qui ſe diſſipe auſſi-tôt par le relâchement du ventre, par la ſaignée, ou quelqu'autre évacuation artificielle.

La plus dangereuſe de toutes les *palpitations*, eſt celle qui arrive dans ces ſortes de fievres aiguës, qui après l'épuiſement des forces, tendent au ſphacele. (*D. J.*)

PALPLANCHES, ſ. f. *Voyez* PALA-PLANCHE. On lit, *Science des Ing. liv. III. p.* 57, que quand on veut garnir les devans des fondemens par des pilots de bordage, on y fait quelquefois des rainures qui ſe répondent diamétralement, & l'on introduit des *palplanches*. La largeur des rainures ſe proportionne à l'épaiſſeur des *palplanches*.

PALSEY, (*Géog. mod.*) ville d'Ecoſſe dans la province de Cleydſdale; elle étoit autrefois renommée par une abbaye de l'ordre de Clugny. Elle eſt ſur le Carl, à 15 lieues d'Edimbourg, 133 de Londres. *Long.* 12. 40. *lat.* 56. 30.

PALTA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) fruit qui croît au Pérou. Les Eſpagnols l'appellent *poire*, les Sauvages *palta*, de la province où il croît. Il eſt plus gros que notre poire. Il a la peau mince & unie, & la chair épaiſſe d'un travers de doigt. Au centre il y a un noyau de la même forme que le fruit. La chair eſt ſaine & de bon goût. On la permet aux malades avec du ſucre. L'arbre qui porte la *palta*, eſt déſigné par les Botaniſtes ſous le nom de *palthera arbor*. Freſus dit que la *palta* eſt également groſſe par les deux bouts; que la chair & la peau en ſont verdâtres, & qu'on la mange avec du ſel & du ſucre. Au reſte c'eſt la même choſe que l'agoacates. Le noyau rond ou un peu pointu, eſt de la groſſeur d'une châtaigne. La pulpe eſt molle comme le beurre, & elle en a un goût mêlé de celui de noiſette. On l'bat pour la manger avec le ſucre & le jus de citron: c'eſt la meilleure maniere de l'apprêter.

PALUDAMENTUM, ſ. f. (*Antiq. Rom.*) C'étoit l'habit militaire du général des armées romaines. Il ne prenoit cet habit qu'en partant de la ville, lorſqu'il avoit reçu la qualité de général d'armée; & pendant deux ſiecles & demi les empereurs n'oſerent point le porter dans Rome. Gallien eſt le premier qui l'ait porté dans la ville.

Les uns font de cet habillement une cote d'armes, *chlamys*; les autres une ſorte de manteau qui couvroit l'épaule gauche, & s'attachoit ſur la droite avec une agraffe d'or. Peut-être eſt il poſſible de ſoui monciliet, en diſant que le *paludamentum* comprenoit & la cote d'armes, & cette eſpece de manteau. Quoi qu'il en ſoit, le *paludamentum* étoit écarlate & pourpre; mais il paroît que l'écarlate y dominoit.

Vitellius étant prêt d'entrer dans Rome avec cet habillement, ſes amis ne manquerent pas de lui repréſenter, que ce ſeroit traiter la capitale de l'empire comme une ville priſe d'aſſaut. Sur leur remontrance, il quitta le *paludamentum*, pour revêtir la robe conſulaire. *Ipſe Vitellius à ponte Milvio, inſigni equo, paludatus, accenſuſque, ſenatum & populum ante ſe agens, quamvis ut captam urbem ingrederetur, amicorum conciliis deterritus, ſumptâ prætextâ, & compoſito agmine inteſſit.* Plus de lix-vingt ans après, le même cérémonial fut obſervé lors de la magnifique entrée de Severe, qui ſe trouve décrite dans l'abrégé de Dion. Ce prince étant venu juſqu'à la porte de la ville en habit de guerre, deſcendit de cheval, prit la toge, & fit à pié la reſte du chemin.

Lucullus ſi connu par le luxe qu'il introduiſit le premier à Rome, où la magnificence de ſes bâtimens, de ſes équipages, & de ſa table, donna l'exemple, avoit tant de *paludamenta*, qu'il en légeroit la quantité. Horace loi en donne cinq mille deſtinés à être apprêtés pour des repréſentations de théâtre. Les cinq mille ſont ſans doute une exagération que demandoit le vers; mais enfin

enfin Plutarque lui en donne deux cens, & c'eſt aſſez pour qu'on puiſſe dire avec le poete, que Lucullus n'en avoit pas le nombre. (*D. J.*)

PALUDE, (*Géog. mod.*) ville d'Aſie dans les états du Turc, au gouvernement d'Erzerum, près de l'Euphrate. Elle eſt ſituée ſur une montagne eſcarpée de tous côtés, & cependant habitée par des mahométans & des chrétiens. *Long.* 57. *lat.* 38. 35.

PALUS-MÉOTIDE, LE (*Géog. anc.*) en latin *Palus-Mæotis*, grand golfe ou mer, entre l'Europe & l'Aſie, au nord de la mer noire, avec laquelle le *Palus-Méotide* communique, par le moyen d'une embouchure appellée anciennement le *boſphore Cimmérien*. Les anciens lui ont donné tantôt le nom de *lac*, tantôt celui de *marais*. Pline, *l. II. c. lxvij. l. V. c. xxvij.* & Pomponius Mela, *l. I. c. i. & ij.* ſe ſervent indifféremment des mots *lacus* & *palus*, pour déſigner cette mer. En effet, on pourroit ne la conſidérer que comme un grand marais, attendu le peu d'eau qu'on y trouve en pluſieurs endroits. Lucain dit, *l. II.* v. 641.

Pigra Palus *ſcythici patiens Mæotica plauſtri.*

Les Grecs, comme Strabon, *l. II. p.* 125. le Périple de Scylax & Ptolomée, *l. V. c. ix.* déſignent cette mer par le mot de Μαιῶτις, qui veut dire un *marais*.

Depuis l'iſthme qui joint la Cherſonnèſe Taurique au continent, juſqu'à l'embouchure du Tanaïs, aujourd'hui le Don, le *Palus-méotide* s'étend du Sud-Oueſt au Nord-Eſt. Strabon lui donne neuf mille ſtades de circonférence, & le Périple de Scylax juge que ſa grandeur répond à la moitié de celles du Pont-Euxin; mais ni l'un ni l'autre n'ont touché le but, & il ne leur étoit guere aiſé de marquer au juſte l'étendue d'un endroit peu connu, & habité par des nations barbares, puiſqu'aujourd'hui même, tous les Géographes ne ſont pas encore d'accord ſur la véritable grandeur du *Palus-Méotide*. Les peuples qui habitoient ſur ſes bords, étoient appellés anciennement *Mæotæ*, *Mæotici* & *Mæotidæ*. Ptolomée en a décrit la côte.

Aujourd'hui le *Palus-Méotide* qui ſe trouve avoir conſervé ſon ancien nom, & qu'on appelle auſſi la mer de l'*abache*, eſt habité au nord par les petits Tartares, à l'Orient & au Midi, en partie par les Circaſſiens, & à l'Occident méridional, par les Tartares Crimées.

Ce grand golfe ou mer, ſitué vers le 60 degré de *longitude*, & le 46. de *lat.* ſeptent. On lui donne 200 lieues de circuit. (*D. J.*)

PAMBON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ophiolog.*) ſerpent des Indes, ſur lequel on ne lit que des choſes vagues dans les lettres édifiantes; que le venin en eſt vif; que les murailles de terre dont les pauvres maiſons des miſſionnaires ſont conſtruites, l'attirent; qu'il eſt plus commun à Maduré qu'ailleurs, parce qu'il eſt ſacré; qu'on le revere; qu'on le nourrit à la porte des temples, & qu'on le reçoit dans les maiſons; qu'on a un remede contre ſa morſure, *&c.* voilà ce qu'on appelle faire l'hiſtoire en voyageur ignorant, & non en naturaliſte.

PAMÉ, adj. m. *Terme de Blaſon*, c'eſt-à-dire, à gueule béante & comme évanouie; ce mot s'emploie particulierement du dauphin d'Auvergne ſans langue, & la levre ouverte, pour le diſtinguer du dauphin de Viennois, qui eſt repréſenté vif. Il ſe dit auſſi de l'aigle qui n'a point d'yeux, & qui a le bec ſi crochu & ſi long, qu'elle ne peut plus rien prendre pour ſe nourrir.

PAMÉE, *terme de Breſſerie*; il ſe dit d'une piece qui ne jette plus de gaillage.

PAMER, SE PAMER, v. neut. *Voyez* PAMOISON.

PAMIERS ou PAMIEZ: (*Géog. mod.*) en latin moderne *Apamia*; ville de France dans le haut Languedoc, au pays de Foix, avec un évêché ſuffragant de Toulouſe, érigé en 1296. Cette ville a ſouvent été ſaccagée, & ne contient gueres aujourd'hui que trois mille ames. Elle eſt ſur l'Auriegue, à 3 lieues N. de Foix, 25 S. de Toulouſe, 165 S. O. de Paris. *Long.* 19. 56. *lat.* 44. 7.

PAMISUS, (*Géog. anc.*) il y a trois fleuves qui portent ce nom; le premier étoit ſitué dans le Péloponnèſe, ayant ſon embouchure au fond du golfe de Meſſénie, il ſe joignoit avec l'Alphée; le ſecond étoit un fleuve de Theſſalie; le troiſieme étoit dans la baſſe Mœſie. Ptolomée, qui l'appelle *Pamyſus*, en met l'embouchure entre Odeſſos & Meſembria. (*D. J.*)

PAMMELIS, ſ. f. (*Myſthol.*) nom que l'on donnoit à Oſiris; il eſt formé de πᾶν, *tout*, & de μῆτις, *il a ſoin*. Le Dieu qui veille à tout, la nature.

PAMMETRE, VERS, (*Poéſie.*) c'étoit une eſpece de poéſie latine fort ſemblable à nos pieces françoiſes de vers irréguliers, où l'on employoit des vers de toutes ſortes de grandeur, ſans aucun retour régulier, & ſans aucune combinaiſon uniforme. Ces vers s'appelloient auſſi *ſaturnius*, d'une ancienne ville de l'oſcane nommée *Saturnia*. (*D. J.*)

PAMMILIES *ou* PAMYLIES, ſ. f. pl. (*Myſthol.*) *pammilia ſacra*, fêtes en l'honneur d'Oſiris. La fable raconte qu'une femme de Thèbes en Egypte, étant ſortie du temple de Jupiter pour aller chercher de l'eau, entendit une voix qui lui ordonnoit de publier qu'Oſiris étoit né, qu'il ſeroit, un jour un grand prince, & ſeroit le bonheur de l'Egypte. Pamila, c'étoit le nom de cette femme, flattée de cette eſpérance, nourrit & éleva Oſiris. En mémoire de la nourrice, on inſtitua une fête, qui de ſon nom fut appellée *Pamylie*. On y portoit une figure d'Oſiris aſſez ſemblable à celle de Priape, parce qu'Oſiris étoit regardé comme le dieu de la génération.

L'auteur de l'hiſtoire du Ciel donne à cette fête une origine bien plus ſimple: le nom des *Pamylies*, dit-il, ne ſignifie que l'*uſage modéré de la langue*. De-là vint la coutume que les Grecs avoient dans les ſacrifices, de faire crier & adreſſer au peuple ces paroles εὐφημεῖτε βέβηλοι, *favete linguis, parcite verbis*, abſtenez-vous de parler, reglez votre langue; mais par la ſuite on prit pour une cérémonie relative au ſacrifice, ce qui étoit originairement une excellente leçon de diſcrétion & de conduite, adreſſée à tous les aſſiſtans: & c'eſt, ajoute-t-il, parce que les *pamylies* ou *phamylies* étoient une leçon propre à rendre les hommes ſociables & bienfens, que toutes les petites troupes de parens ou d'autres perſonnes qui vivent en ſociété ont pris en occident le nom de *familles*.

PAMOISON, ſorte de ſyncope ou de défaillance dans laquelle le malade perd la force, le ſentiment & la connoiſſance. *Voy.* LIPOTHYMIE, DÉFAILLANCE, *&c.*

La *pamoiſon* peut être occaſionnée par tout ce qui altere, corrompt ou diſſipe les eſprits vitaux; comme les longues veilles, les douleurs violentes, les grandes & ſoudaines évacuations, les vapeurs putrides qui s'exhalent des abſcès dans les parties nobles, comme il arrive dans la rupture d'une vomique, dans l'ouverture de quelque abſcès interne, & qui eſt un peu conſidérable.

La *pamoiſon* eſt ſur-tout ordinaire dans les malades, qui ſont ſujets à l'affection hipochondriaque & hyſtérique. Les ſpaſmes & les irritations du genre nerveux ſont la cauſe de cette eſpece de *pamoiſon*, & les narcotiques joints aux antiſpaſmodiques y produiſent des effets ſalutaires.

La *pamoiſon* ſurvient auſſi dans les inflammations des viſceres; tels que l'eſtomac, la matrice, ce qui eſt occaſionné par la trop grande ſenſibilité de ces parties. La ſaignée y eſt alors un remede, mais elle doit être petite & ſouvent répétée.

Au contraire, lorſque la *pamoiſon* eſt produite par les évacuations immodérées, on doit employer des cordiaux tels que la confection d'alkermès, l'orviétan & autres ſemblables; le repos & les remedes volatils ſont ſur-tout utiles, joints aux alimens reſtaurans; cette maladie ou ce ſymptome attaque ſouvent les convaleſcens.

PAMPANGA, (*Géog. mod.*) province de l'île de Luçon, la principale des Philippines, dans la partie méridionale de l'île. Les Zambales, peuples féroces, & les noirs aux cheveux crépus, comme ceux d'Angola, demeurent dans les montagnes de cette province.

PAMPE, ſ. f. (*Botan.*) partie herbacée, roulée, en forme d'un petit ruban, qui vient attaché au tuyau de la plûpart des grains, lorſqu'on tuyau eſt pendant par les racines, & qu'il ſe forme en épi. On dit le *pampe* du blé, de l'orge, de l'avoine.

PAMPELONNE, (*Géog. mod.*) petite ville de France, en Languedoc, à 5 lieues d'Alby. *Longit.* 19. 56. *lat.* 44. 7.

PAMPELUNE, (*Géog. mod.*) en latin *Pompeiopolis*, ville conſidérable d'Eſpagne, capitale de la Navarre près des Pyrénées, avec une forte citadelle & un riche évêché, ſuffragant de Burgos; S. Firmin en eſt regardé comme le premier évêque. On dit que cette ville fut bâtie par Pompée; c'eſt la réſidence d'un vicerroi. Elle eſt dans une plaine fertile ſur l'Arga, à 17 lieues S. de Bayonne, 35 S. E. de Bilbao, 65 N. E. de Madrid, 30 N. O. de Saragoſſe. *Long.* 16. 10. *lat.* 42. 40.

Ici mourut en 1253. Thibaut, comte de Champagne roi de Navarre, ſi célebre par ſon amour pour la reine Blanche, mere de S. Louis, par ſes poéſies & par ſes chanſons; M. l'évêque de la Ravalliere en a donné une édition en 1742. en 2 *vol. in*-12.

PAMPELUNE, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, au nouveau royaume de Grenade; elle eſt à 60 lieues de Santa-Fé. *Long.* 308. 55. *lat.* 6. 30. (*D. J.*)

PAMPHI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom du ſecond mois de l'année des Egyptiens; il le nomme auſſi *phaophi*, *paoüni*, *pamphi* & *parphi*; il répond à notre mois d'Octobre.

PAMPHYLIA, (*Géog. anc.*) contrée de l'Aſie mineure; bornée au nord, par la Piſidie & l'Iſaurie; à l'oſient, par la Cilicie; au midi, par la mer de Pamphylie; & à l'occident, par la Lycie, ſelon Cellarius.

PAMPINIFORME, VAISSEAU (*Anatom.*) On entend par *vaiſſeaux pampiniformes*, les veines & les arteres ſpermatiques, contenues ſous une enveloppe commune; on leur a donné ce nom, parce qu'elles forment un grand nombre de circonvolutions qui paroiſſent entortillées comme les tendrons de la vigne. (*D. J.*)

PAMPRE, ſ. f. (*Arch. décorat.*) feſton de feuilles de vigne & de grappes de raiſin, ou ornement en maniere de ſeps de vigne, qui ſert à décorer la colonne torſe; il y a des colonnes corinthiennes ainſi ornées à la porte du chœur de Notre-Dame de Parir. *Daviler.*

PAMPRÉ, adj. (*Blaſon.*) il ſe dit de la grappe de raiſin attachée à ſa branche. Ollier à trois grappes de raiſin d'azur *pamprées* de ſynople.

PAN, ſ. m. (*Mythol.*) le dieu des bergers, des chaſſeurs & de tous les habitans des champs; il étoit fils de Mercure & de Pénélope. Mercure ſe métamorphoſa en bouc pour plaire à Pénélope. Voilà l'origine de ſes cornes & de ſon pié fourchu; & la naiſſance du chef de toute la famille des faunes & des ſatyres. L'accouplement de l'homme avec la chevre ne produit rien; il n'y a pas d'apparence que celui du bouc avec la femme ſoit moins ſtérile: ainſi il eſt à préſumer que tout ceci eſt purement fabuleux. Il s'appella *Pan*, à ce que dit un ancien mythologue, parce que Pénélope, moins chaſte qu'on ne l'a fait, rendit heureux tous ſes amans dans l'abſence d'Ulyſſe, & que cet enfant fut le fruit de ce libertinage. Epimenide fait naître *Pan* de Jupiter & de Calliſte, & lui donne Arcas pour frere jumeau; d'autres le croient fils ou de l'air & d'une néréide, ou du ciel & de la terre. Ce dieu n'eſt pas beau: mais s'il n'eſt pas le ſymbole de la beauté, barbu, chevelu, velu, cornu, fourchu; il l'eſt bien de la force, de l'agilité & de la laſciveté. On le repréſente communément avec la houlette & la flûte à pluſieurs tuyaux. On le regarde comme le dieu des chaſſeurs, quoique ſon hiſtoire nous le montre plus âpre à la pourſuite des nymphes que des animaux. Les Arcadiens le révéroient particulierement; il rendit parmi eux des oracles. Ils lui offroient du lait de chevre & du miel: ils célébroient en ſon honneur les lupercales. Evandre l'Arcadien porta ſon culte & ſes fêtes en Italie. Les Egyptiens ... ce des idées toutes différentes de *Pan*. Selon eux ... fut un des généraux d'Oſiris; il combattit Typhon. Son armée ayant été enfermée dans une vallée, dont les avenues étoient gardées; il ordonna pendant la nuit à ſes ſoldats de marcher en pouſſant de grands cris, que les échos multiplierent encore. L'horreur de ce bruit inopiné ſaiſit l'ennemi, qui prit la fuite; de-là vient ce qu'on appelle terreur *panique*. Polien attribue à *Pan* l'invention de l'ordre de bataille, de la phalange, de la diſtribution d'une armée en aile droite, en aile gauche ou cornes, & prétend que c'eſt de là que ſes cornes lui viennent. Hygin dit que ce fut *Pan* qui conſeilla aux dieux diſperſés par les géans, de ſe métamorphoſer en animaux, & qu'il leur en donna l'exemple en prenant la forme de la chevre. Il ajoute que les dieux le récompenſerent de ſon avis en le plaçant au ciel, où il fut la conſtellation du capricorne. On l'honora tellement en Egypte, qu'on lui bâtit dans la Thebaïde la ville appellée *Chemmis* ou *ville de Pan*. On voyoit ſa ſtatue dans tous les temples. Le nom de *Pan* qui ſignifie *tout* donna lieu à l'allégorie où ce dieu eſt pris pour le ſymbole de la nature. Ses cornes ſont les rayons du ſoleil; l'éclat de ſon teint déſigne celui du ciel; la peau de chevre étoilée dont ſa poitrine eſt couverte, le firmament; le poil de ſes jambes & de ſes cuiſſes, la terre, les arbres, les animaux, *&c.* Quant à la fable du grand *Pan*, voici ce qu'on en lit dans l'ouvrage de Plutarque, intitulé *des oracles qui ont ceſſé*: le vaiſſeau du pilote Thamus étant un ſoir vers certaines îles de la mer Egée, le vent ceſſa tout-à-coup. L'équipage étoit bien éveillé, partie buvoit, partie s'entretenoit: lorſqu'on entendit une voix qui venoit des îles, & qui appelloit Thamus: Thamus ne répondit qu'à la troiſieme fois, & la voix lui commanda lorſqu'il ſeroit entré à un certain lieu, de crier que le grand *Pan* étoit mort. On fut ſaiſi de frayeur: on délibéra ſi l'on obéiroit à la voix. Thamus conclut que s'il faiſoit aſſez de vent pour paſſer l'endroit indiqué, il ſe tairoit; mais que ſi le vent venoit à ceſſer, il s'acquitteroit de l'ordre qu'il avoit reçu. Il fut ſurpris d'un calme au lieu où il devoit crier; il le fit, & auſſi-tôt le calme ceſſa, & l'on entendit de tout côté des plaintes & des gémiſſemens, comme d'un grand nombre de perſonnes affligées & ſurpriſes. Cette avanture eut pour témoins tous les gens du vaiſſeau; bien-tôt le bruit s'en répandit à Rome. Tibere voulut voir Thamus; il aſſembla les ſavans dans la théologie payenne. Ils répondirent au ſouverain, que ce grand *Pan* étoit le fils de Mercure & de Pénélope. Celui qui fait ce conte dans Plutarque, ajoute qu'il le tient d'Epitherſès, ſon maître d'école, qui étoit dans le vaiſſeau de Thamus quand la choſe arriva. Je dis, ce *conte*; car ſi ce *Pan* étoit un demon, quel beſoin avoit-on de Thamus pour porter la nouvelle de ſa mort à d'autres démons? Pourquoi ces mal-aviſés révelent-ils leurs foibleſſes à un homme? Dieu les y forçoit. Dieu avoit donc un deſſein! Quel? De déſabuſer le monde par la mort du grand *Pan*? ce qui n'eſt par lieu: d'annoncer la mort de J. C? perſonne n'entendit la choſe en ce ſens: au ſecond ſiecle de l'égliſe, on n'avoit pas encore imaginé de prendre *Pan* pour J. C. Les payens crurent que le petit *Pan* étoit mort, & ils ne s'en mirent guere en peine.

PAN, ſ. m. (*Arch.*) c'eſt le côté d'une figure, rectiligne, réguliere ou irréguliere. C'eſt auſſi le nom d'une meſure du Languedoc ou de Provence. *Voy.* PALME.

Pan coupé. C'eſt l'encoignure rabattue d'une maiſon pour y placer une ou deux bornes, & faciliter le tournant des charrois. C'eſt auſſi dans une égliſe à dôme, la face de chaque pilier de ſa croiſée où ſont les pilaſtres ébraſés, & d'où prennent naiſſance les pendentifs.

Pan de bois. Aſſemblage de charpente qui ſert de mur de face à un bâtiment; ou le fait de pluſieurs manieres, parmi leſquelles la plus ordinaire eſt de ſablieres, de poteaux à plomb, & d'autres inclinés & poſés en décharge.

Il y a deux aſſemblages qu'on appelle *pan de bois*. L'un qu'on nomme *aſſemblage à brins de fougere*, eſt une diſpoſition de petits poteaux aſſemblés diagonalement à tenons & mortoiſes, dans les intervalles de pluſieurs poteaux à plomb, laquelle reſſemble à des branches de fougere, dont les brins font cet effet. L'autre aſſemblage eſt dit à loſanges entrelacés. C'eſt une diſpoſition de pieces d'un *pan de bois*, ou d'une cloiſon poſées en diagonales, entaillées de leur demi-épaiſſeur & chevillées. Les panneaux des uns & des autres ſont remplis ou de briques, ou de maçonnerie enduite d'après les poteaux, ou recouverte & lambriſſée ſur un latis.

On arrête les *pans de bois*, des médiocres bâtimens, avec des tirans, ancres, équerres, & liens de fer à chaque étage. On appelloit autrefois les *pans* de bois *cloiſonnages* & *colombages*. *Voyez* l'art de la Charpenterie de Mathurin Jouſſe.

Pan de comble. C'eſt l'un des côtés de la couverture d'un comble. On appelle *long pan* le plus long côté.

Pan de mur. C'eſt une partie de la continuité d'un mur. Auſſi, on dit, quand quelque partie d'un mur eſt tombée qu'il n'y a qu'un *pan de mur* de tant de toiſes, à conſtruire ou à reparer. (*D. J.*)

PANARA, (*Géog. anc.*) ville de l'Arabie heureuſe, dans l'île de Panchée, ſelon Diodore de Sicile, *l. V. ch. xliij.* Il peint les habitans de cette ville comme les plus heureux hommes du monde, & comme les ſeuls de toute l'île qui vécuſſent ſuivant leurs lois, ſans reconnoître aucun roi. Ils choiſiſſoient tous les ans trois princes, entre les mains deſquels étoit remis le gouvernement de la ville, mais qui n'avoient pas le pouvoir de punir de mort, & qui même étoient tenus de porter les affaires les plus importantes devant le college des prêtres. Les habitans de cette ville ſe nommoient les ſuppliant de Jupiter Triphylien, dont le temple étoit à 60 ſtades de *Panara*. Diodore de Sicile rapporte auſſi des merveilles de ce temple. Par malheur l'île Panchée *Panara*, la beauté de ſon gouvernement, le bonheur de ſes habitans, & la magnificence du temple de Jupiter étoient également imaginaires: comme nous le verrons au mot PANCHÉE. (*D. J.*)

PANS-COUPÉS, (*Archit.*) il y a des eſcaliers qu'on appelle *à pans-coupés* à cauſe que les angles ſont coupés, & que la chercha a huit pans.

On appelle auſſi *pans-coupés* toutes figures dont les angles ſont coupés.

PAN DE BASTION, (*Fortificat.*) c'eſt la partie du baſtion terminée par l'angle de l'épaule & par l'angle flanqué.

PAN,

PAN, *meſure* de Languedoc & de Provence. *Voyez* PALME.

PAN DE BOIS, (*Charpenterie.*) cloture de charpenterie, qui ſert à ſéparer des chambres, & à faire des retranchemens.

PANS *en terme de Diamentaires*, ſont les facettes d'un diamant. Ces *pans* ſe nomment *bizeaux* ou *pavillons*, ſelon qu'ils ſont ſur la table ou ſur la culaſſe du diemant.

PAN, ſ. m. *terme de Tapiſſier & de Menuiſier*; ce mot ſe dit en parlant de lit; c'eſt une piece de bois large de quatre pouces, épaiſſe de deux, & longue conformément au lit. Il y a dans un bois de lit quatre *pans*: deux de longueur & deux de largeur.

PAN DE RETS, *terme de Chaſſe*; ce ſont les filets avec leſquels on prend les grandes bêtes.

PANACÉE, (*Pharmacie.*) en grec *πανάκεια*, mot compoſé de *πᾶν*, *tout*, *d'ôte*, *remede*, remede univerſel, remede à tous maux. Nom faſtueux donné à pluſieurs remedes tant anciens que modernes, & ſur-tout à des préparations chimiques. Parmi le grand nombre de remedes qui portent le nom de *panacée*, & qui ne ſont employés pour la plûpart qu'à titre d'arcane par leurs inventeurs, il y en a deux qui l'ont acquis par préférence, qui ſont les *panacées* par excellence, qui ſont des médicamens officinaux, généralement adoptés; ſavoir, la *panacée* antimoniale & la *panacée* mercurielle. Il y a d'ailleurs des remedes très-ordinaires, très-uſuels qui portent le nom de *panacée*, mais qui ſont beaucoup plus connus ſous un autre nom; tels ſont la *panacée* angloiſe, & la *panacée* holſatique. Nous allons faire connoître en peu de mots ces quatre *panacées* dans les articles ſuivans. *Voyez* ci-après PANACÉE MERCURIELLE.

PANACÉE ANGLOISE. C'eſt un des noms de la magnéſie blanche. *Voyez* MAGNÉSIE BLANCHE.

PANACÉE ANTIMONIALE. Il y a un grand nombre de préparations antimoniales, la plûpart fort malentendues, qui portent ce nom. On doit mettre dans cette claſſe celle qui eſt décrite dans la pharmacopée de Paris & dans le cours de chimie de Lemery, de laquelle l'intelligent commentateur a porté un jugement auſſi ſévere que le nôtre.

La *panacée antimoniale* la plus ſimple, & qui mérite le titre excluſif, en moins par la réputation de ſon auteur; ſavoir, la *panacée antimoniale* de Glauber, n'eſt autre choſe qu'une eſpece de ſoufre doré, précipité de la leſſive ordinaire d'*Hepar antimonii*, ou de celle des ſcories du régule appellé *ſimple* ou *vulgaire*, par la créme de tartre, au-lieu de l'eſprit de vinaigre. Des obſervations ſuffiſantes n'ont pas encore conſtaté ſi ce précipité differe dans l'uſage du précipité analogue obtenu par le vinaigre diſtillé.

PANACÉE HOLSATIQUE. C'eſt un des noms de tartre vitriolé. *Voyez* TARTRE VITRIOLÉ, *ſous le mot* VITRIOL.

PANACÉE MERCURIELLE. *Voyez* MERCURE, *Chimie*, *& l'article* MERCURE *&* MERCURIAUX, *Mat. méd.* (*b*)

PANACHE, on a donné ce nom à la femelle du paon, *Voyez* PAON.

PANACHE DE MER, eſpece de litophyte. *Voyez* LITHOPHYTE. La *panache de mer* ne differe des autres lithophytes, qu'en ce qu'elle forme une ſorte de réſeau: ſes branches latérales au-lieu de ſortir de tous les côtés de la tige, ne ſe trouvent que ſur deux côtés oppoſés l'un à l'autre; elles ſe réuniſſent comme des verſſeaux ſanguins qui s'anaſtomoſent; enſuite elles ſe ſéparent & ſe réuniſſent plus loin, *&c.* C'eſt ainſi qu'elles forment des mailles de reſeau qui ont peu d'étendue. (*I*)

PANACHE, ſ. f. (*Commerce.*) meſure dont on ſe ſert dans l'Ile de Samos pour les grains & les légumes ſecs. La *panache* peſe vingt-cinq livres, c'eſt-à-dire huit occanes; il faut trois *panaches* pour faire le quintal, qui peſe 75 livres. *Voyez* Quintal, *dictionn. de commerce.*

PANACHE, (*Archit.*) c'eſt une voute en ſaillie ouverte par-devant, comme les trompes; élevée ſur un ou deux angles rentrans, pour porter en l'air une portion de tour creuſe. C'eſt ainſi que les dômes des égliſes modernes ſont portées ſur quatre *panaches* élevés ſur les angles de la croiſée de l'égliſe. Le *panache* eſt ordinairement un triangle ſphérique terminé par trois arcs, dont deux *CB*, *CA* (*fig.* 21.) ſont les arcs doubleaux des travées, & le troiſieme *AB* une corniche, qui ſert d'empattement à la tour du dôme. Tous les joints de le *panache* doivent concourir au centre de la ſphère, dont elle fait partie. Ce centre eſt le point d'interſection des deux diagonales menées des ſommets *C* de l'angle intérieur des quatre *panaches*. Les joints de lit doivent être paralleles à la corniche *AB*, & en coupe vers le centre de la ſphère. *Voyez* VOUTE SPHERIQUE. (*D*)

PANACHE, ſ. m. *terme de Sculpture*; c'eſt un ornement de plumes d'autruche, qu'on introduit dans le chapiteau de l'ordre françois, & qu'on mettoit au lieu des feuilles d'un chapiteau compoſé. Cet uſage, qui avoit pris d'abord par la ſingularité, ne s'eſt pas ſoutenu. Il eſt à ſouhaiter que le bifarrerie des artiſtes ne faſſe jamais revivre, car c'eſt un ornement vraiment gothique. (*D. J.*)

PANACHE *en terme de Chaudronnier*; c'eſt une eſpece de fond qui ſépare une fontaine fablée en plus ou moins de parties, ſelon qu'il eſt plus ou moins orné. Ce fond eſt percé à ſon centre, & recouvert d'un couvercle qui le ferme tellement, qu'il n'y a que l'eau qui puiſſe paſſer. *Voyez nos Pl. du Chaudronnier & leur explic.* Une figure montre le couvercle; une autre montre un autre diafragme, dont l'uſage eſt de garantir le ſable dont le *panache* eſt couvert de la chute de l'eau qui tombe deſſus. *Voyez la fig.* qui repréſente la coupe d'une fontaine fablée.

PANACHE, PANACHÉ, (*Jardinage.*) ce ſont des rayures de différentes couleurs qui ſe mêlent à la couleur principale d'une fleur, & qui la rendent bariolée.

Les anemones, les renoncules, les œillets, les roſes, les tulipes pour être belles, doivent être *panachées*. On dit cette fleur ſe *panache*.

Panache ſe dit encore de certain feuillage d'un parterre.

PANACHE *terme d'Orfévre & de Patur d'étain*; partie de la tige ou de la branche du flambeau qui eſt élevée au-deſſus du pié, & qui s'étend en forme de petite ellie autour de la tige ou de la branche du flambeau.

Panache, c'eſt *parmi les orfévres en groſſerie*, la partie qui ſe voit immédiatement ſous le premier quarré d'un baſſinet. *Voyez* BASSINET *&* QUARRÉ.

Le *panache* ne differe du nœud qu'en ce qu'il eſt quarré par-deſſous, & peut être conſidéré comme la moitié d'un nœud.

PANACHE, ſ. m. (*Plumaſſier.*) eſpece de bouquet de plume qui n'eſt plus en uſage. Les hommes de guerre en portoient ſur leurs caſques, les courtiſans ſur leurs chapeaux, & les dames ſur leurs coeffures. Ces bouquets ne ſe mettoient que d'un côté de la tête au-deſſus de l'oreille, & étoient relevés avec des aigrettes de héron: c'eſt d'eux que les maîtres plumaſſiers de Paris ont pris le nom de maîtres panachers bouquetiers. (*D. J.*)

PANACHRANTE, adj. f. (*Hiſt. eccléſiaſt.*) immaculée. Les Grecs ont donné de tout tems ce titre à la Vierge. Veccus ſe retira au monaſtere dédié à la Vierge *Panachrante*. Fleuri, *hiſt. eccléſiaſt.*

PANACTUM, (*Géog. anc.*) lieu fortifié dans l'Attique, ſelon Paſanias & Thucydide, entre l'Attique & la Bœotie.

PANADE, ſ. f. (*Diete.*) pain cuit & imbibé de jus de viande ou de bouillon. On donne le même nom à une tiſanne faite d'une croute de pain brûlée, & mile à tremper dans l'eau. La premiere *panade* eſt une ſoupe. La ſeconde une tiſanne. Ceux qui ſavoient avec quelle facilité la *panade* doit entrer en fermentation, & par conſéquent ſe corrompre dans l'eſtomac, ſeront très-circonſpects ſur ſon uſage.

PANAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) dans la baſſe latinité *panagium*, eſt le droit de mener paître des porcs dans les bois & forêts pour y paître le gland. L'ordonnance des eaux & forêts contient un titre des ventes & adjudications des *panages*, glandées & paiſſons, & un autre des droits de *pâturage* & de *panage*. Ce n'eſt pas que ces termes *panage* & *pâturage* ſoient ſynonymes. Celui de pâturage eſt plus général; il comprend toutes ſortes de paiſſon, ſoit dans les champs ou dans les bois; au-lieu que le terme de *panage* ne ſe prend que pour la paiſſon dans les bois & forêts, & ſingulierement pour la paiſſon des fruits ſauvages: la glandée eſt une des eſpeces de fruits qui ſervent au *panage* des porcs, & les feines en ſont une autre. *Voyez* PAISSON. (*A*)

PANAGÉE, ſ. f. (*Mythol.*) ſurnom donné à Diane, parce qu'elle ne faiſoit que courir de montagnes en montagnes, & de forêts en forêts: qu'elle étoit tantôt au ciel & tantôt ſur la terre, ou dans les enfers; & parce qu'enfin elle changeoit ſans ceſſe de forme & de figure; *Panagée* ſignifie *celle qui voit tout*.

PANAGIE, ſ. f. (*Hiſt. eccléſiaſt. des Grecs.*) c'eſt une cérémonie qui ſe pratique chez les Grecs, dont on voit la deſcription dans Codin, Du Cange & Allatius. Quand les moines vont ſe mettre à table, celui qui ſert prend un pain, qu'il coupe en quatre parties; d'une de ces portion il en coupe encore un morceau en forme de coin, depuis le centre juſqu'à la circonférence; il remet

ce morceau à ſa place. Quand on ſe leve de table, le ſervant découvre ce pain, le préſente à l'abbé, & enſuite aux autres moines qui en prennent chacun un petit morceau. Après cela l'abbé & les moines boivent chacun un coup de vin, rendent graces, & ſe retirent. Voilà en quoi conſiſte ce que l'on appelle *panagie* dont il eſt parlé dans les auteurs eccléſiaſtiques. Cette cérémonie ſe pratiquoit auſſi à la table de l'empereur de Conſtantinople, comme le rapporte Godin. *Dict. de Trevoux.* (*D. J.*)

PANAIS, ſ. m. *paſtinaca*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en roſe & en ombelle compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond, & ſoutenus par un calice, qui devient dans la ſuite un fruit compoſé de deux ſemences ovoïdes, amples, minces & frangées, qui quittent aiſément leur enveloppe. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les feuilles ſont gendes & allées. Tournefort, *inſtit. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

On compte deux eſpeces de ce genes de plante, le cultivé & le ſauvage; le *panais* cultivé, *paſtinaca ſativa latifolia*, *J. R. H.* a la racine longue, plus groſſe que le pouce, charnue, jaunâtre ou rougeâtre, nervée au milieu d'un nerf dans ſa longueur; l'odeur de cette racine n'eſt point déſagréable, & eſt d'un bon goût; elle pouſſe une tige à la hauteur de trois ou quatre piés, & davantage, groſſe, droite, ferme, cannelée, rameuſe, vuide ou creuſe.

Ses feuilles ſont amples, compoſées d'autres feuilles aſſez ſemblables à celles du frêne, ou du térébinthe, oblongues, larges de deux doigts, dentelées en leurs bords, velues, d'un verd brun, rangées comme par paires le long d'une côte ſimple, qui eſt terminée par une ſeule feuille, d'un goût agréable, & un peu aromatique. Les ſommités de la tige & des branches portent de grandes ombelles ou parafols, qui ſoutiennent de petites fleurs à cinq pétales, jaunes, diſpoſés en roſe. Lorſque les fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des ſemences jointes deux à deux, grandes, ovales, applaties, minces, légerement cannelées, bordées d'un petit feuillet membraneux, reſſemblantes à celles de l'angelique. Cette plante eſt fort en uſage pour la coiſine.

Le *panais* ſauvage, *paſtinaca ſylueſtris latifolia*, differe du précédent, en ce que ſes feuilles ſont plus petites, ſa tecine plus menue, plus dure, plus ligneuſe, & moins bonne à manger; il croît aux lieux iocultes, dans les prés ſecs, ſur les collines, & ailleurs, parmi les plantes champêtres.

Il faut prendre garde de confondre les racines de *panais* avec celle de la ciguë ou cicutaire, auxquelles elles ſont ſemblables tant par la figure, que par le goût douçatre qui leur eſt commun. On ne peut éviter ſurement la mépriſe, qu'en les levant de terre au printems, lorſque le *panais* commence à ſe faire reconnoître par la tige & par les feuilles. (*D. J.*)

PANAIS, (*Diete & Mat. médic.*) *panais* ordinaire des jardins ou cultivé, & *panais* ſauvage ou petit *panais*. On n'emploie preſque que le premier pour les uſages de la cuiſine. Cependant les gens de campagne mangent auſſi aſſez communément le ſecond.

Ce n'eſt que la racine qui eſt d'uſage comme aliment, & preſque que la ſemence dont on ſe ſert comme médicament.

Le racine de *panais* eſt un de ces alimens qui eſt à-peu-près indifférent de ſa nature, ou qui le devient par l'uſage. Il ne manque cependant pas de perſonnes qui ne ſauroient s'accommoder de ſon goût ni de ſon odeur. Mais celles-là n'ont pas beſoin des préceptes de la medecine pour s'en interdire l'uſage. Il faut prendre garde lorſqu'on cueille des racines de *panais*, & ſur-tout de *panais* ſauvage, de ne pas le confondre avec les racines de ciguë, avec leſquelles elles ont beaucoup de rapport, tant par la figure que par le goût. Cette mépriſe a été ſouvent funeſte; & il y a quelque apparence que l'obſervation de J. Ray, & que celle du D. P. Ulbercht (*éphém. d'Allemagne dec. 3. ann. 6.*) qui aſſurent que les racines de *panais* qui ont reſté en terre pluſieurs années ſont devenues un poiſon, qui cauſe des délires fâcheux & opiniâtres, *&c.* que ces obſervations, dis-je, ont été faites ſur des vieilles racines de ciguë, que les gens auront mangées pour des racines de *panais*.

Les ſemences de *panais* ſont diurétiques, emménagogues & hyſtériques. On en a fait un ſecret contre les fievres intermittentes, ſur lequel M. Garnier, médecin de Lyon, a publié, il y a quelques années, des expériences qui lui ont prouvé que ces ſemences poſſédoient en effet une vertu fébrifuge très-marquée. (*b*)

PANAMA, ISTHME DE, (*Géog. mod.*) cet iſthme qui reſſerre entre deux mers le continent de l'Amérique, n'eſt pas de 25 lieues communes. On voit du haut d'une montagne, près de Nombres de Dios, d'un côté la mer du nord, & de l'autre celle du ſud. On tenta dès l'an 1513, de chercher par cette mer du ſud de nouveaux pays à fournettre, & l'on en vint à bout. *Long.* 293d. 33'. 0". *lat.* 8d. 58'. 50". (*D. J.*)

PANAN. *Voyez* PLUMET.

PANANE, (*Géog. mod.*) & par M. de l'Iſle *Bagani*, ville d'Aſie dans les Indes, ſur la côte de Malabar, au royaume de Calicut, avec un port: elle eſt entre Calicut au nord & Cranganor au midi. *Long.* 94. 30. *latit.* 11. (*D. J.*)

PANARETE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) nom que les Grecs donnent également à trois livres de l'Ecriture, les *proverbes* de Salomon, la ſageſſe & l'eccléſiaſte. Ce mot eſt fait de πᾶν, *tout* & de ἀρετὴ, *vertu*. Ainſi le *panarete* ou le livre qui enſeigne toute vertu, c'eſt la même choſe.

PANAPANA, (*Hiſt. nat.*) poiſſon qui ſe trouve dans les rivieres du Brésil; il a la peau dure & rabuteuſe, comme celle du chien de mer. Sa tête eſt plate & difforme, & comme diviſée en deux cornes ou trompes, au bout deſquelles ſes yeux ſont placés. Il paroît que c'eſt une eſpece de zigene.

PANARIS, ſ. m. (*Chirurgie.*) tumeur flegmoneuſe, accompagnée d'une douleur très-vive, qui vient à l'extrémité des doigts, ou à la racine & aux côtés des ongles; ce mot vient du terme grec, παρονυχία. *Voyez* PARONYCHIE.

Les chirurgiens modernes ont diſtingué quatre eſpeces de *panaris* qu'il eſt à propos de ne pas confondre, parce que chacune d'elles demande un traitement particulier.

La premiere eſpece a ſon ſiége ſous l'épiderme; elle commence par former au coin de l'ongle une petite tumeur qui en fait le tour, & qui pour cela eſt appellée vulgairement *tourniole*; quand il s'y forme du pus on lui donne iſſue en coupant l'épiderme avec des ciſeaux; cette opération n'eſt point-du-tout douloureuſe, & n'a aucune ſuite fâcheuſe: quelquefois l'inflammation détruit les adhéſences ostarelles de la gaine de l'ongle, qui ne recevant plus de nourriture, eſt chaſſé au-dehors par un autre ongle que la nature produit.

La ſeconde eſpece de *panaris* a ſon ſiége dans le corps gemineux qui entoure le doigt; c'eſt un véritable phlegmon qui commence par une tumeur dure & peu douloureuſe, elle s'échauffe enſuite, s'enflamme, devient fort rouge, & excite une douleur pulſative très-aiguë qui ſe termine par la ſuppuration.

La troiſieme eſpece de *panaris* a ſon ſiége dans la gaine des tendons fléchiſſeurs des doigts; en recherchant la ſtructure naturelle des organes affectés, on verra que tout y eſt un appareil de douleur par la quantité de nerfs qui s'y diſtribuent. Le pus ſe manifeſte quelquefois près les articulations, & même dans la main par une fluctuation (*voyez* FLUCTUATION), qu'on ne ſent point dans la longueur des phalanges, parce que la gaine des tendons & les bandes ligamenteuſes ſont d'un tiſſu fort ſerré. La douleur eſt très-violente & ſe fait ſentir au principe du muſcle; par cette raiſon, lorſque le pouce eſt affecté, la douleur ou paſſe pas la moitié de l'avant-bras; & quand cette eſpece de *panaris* arrive aux quatre derniers doigts, on reſſent de la douleur au condile interne de l'humerus, à l'apophyſe des muſcles fléchiſſeurs de ces doigts. L'inflammation ſe communique fort ſouvent & forme des abſcès au deſſus du ligament annulaire dans les cellules graiſſeuſes qui ſont ſous les tendons des muſcles profond & ſublime, & qui recouvrent le muſcle quarré pronateur, quelquefois même la continuité de la douleur & les accidens produiſent des abſcès à l'avant-bras, au bras, & même juſqu'au-deſſous de l'aiſſelle.

La quatrieme eſpece de *panaris* eſt une maladie de l'os & du périoſte; on la reconnoît à une douleur profonde & vive, accompagnée d'une tenſion & d'un gonflement inflammatoire qui ſe borne aſſez communément à la phalange affectée, & qui ne paſſe guères le doigt. La fievre, les inſomnies, les agitations, & le délire accompagnent plus particulierement la troiſieme & la quatrieme eſpece de *panaris*.

Les cauſes des *panaris* ſont externes & internes: une piqure, un petit éclat de bois qui ſera entré dans le doigt, une contuſion, une brûlure, l'irritation de quelques fibres qu'on aura tiraillés en arrachant quelques-unes des excroiſſances appellées vulgairement *envies*, ſont les cauſes externes des *panaris*; le virus vénérien, le ſcrophuleux, & le cancéreux, en ſont quelquefois les cauſes internes.

Quoique les *panaris* different par leurs ſieges & par leurs ſymptomes, ils préſentent les mêmes indications curatives dans le commencement; la ſaignée réitérée à proportion de la violence des accidens, la diette, les ca-

tapla-

caplasmes anodins, émolliens & résolutifs, & tout ce qui eſt propre à calmer l'inflammation, convient lorſque le mal n'a pas fait encore de progrès conſidérables: quelques perſonnes ont été guéries en trempant pluſieurs fois le doigt dans de l'eau chaude, & l'y tenant auſſi longtems qu'il eſt poſſible. Riviere rapporte dans ſes *Obſervations* deux cas aſſez ſinguliers de perſonnes attaquées de *panaris*, qui en furent guéries, l'une par réſolution, & l'autre par ſuppuration en tenant le doigt dans l'oreille d'un chat. La chaleur modérée de cette partie, & la qualité de l'humeur ſéramineuſe qui exude des glandes peuvent ouvrir les pores du doigt, en relâches les parties trop tendues par la conſtriction inflammatoire, & diſſiper l'humeur qui y eſt arrêtée, ne bien en procurer une bonne & louable ſuppuration, ſi par l'état des choſes la tumeur eſt diſpoſée à cette terminaiſon.

Après avoir employé inutilement les remedes anodins & réſolutifs, on a recours aux maturatifs. *Voyez* MATURATIFS. Quand le *panaris* eſt de la ſeconde eſpece, le pus ſe manifeſte bien-tôt par une petite tumeur avec fluctuation, il faut en faire l'ouverture avec le biſtouri ou la lancette. *Voyez* ANCES. Quand le *panaris* eſt de la troiſieme eſpece, il ne faut pas attendre que le pus ſe faſſe appercevoir; les accidens ſont trop violens, & on riſque beaucoup en différant l'ouverture. Il faut y déterminer le malade & le mettre en bonne poſition, de maniere qu'il ait le coude appuyé contre quelque choſe de ferme: le malade ne pourra retirer ſa main ſi le coude ne peut reculer. Alors on prend un biſtouri avec lequel on ſend le doigt & la gaîne; dès qu'on a pénétré juſqu'au tendon, on ſe ſert d'une ſonde cannelée ſort déliée, qu'on introduit dans la gaîne pour conduire le biſtouri qui doit la dilater dans toute ſon étendue, rant ſupérieurement qu'inférieurement: l'ouverture qui ſuffit pour donner iſſue à la matiere, n'eſt pas ſuffiſante pour le traitement; il faut en outre couper les deux levres de l'inciſion pour que les panſemens ſoient plus commodes & moins douloureux; on panſe la plaie en premier appareil avec de la charpie ſéche; on applique des cataplaſmes pour procurer la détente des parties & ſoulager le malade, & l'on en continue l'uſage juſqu'à ce que les accidens ſoient paſſés & que la ſuppuration ſoit bien établie.

On ſe ſert dans la ſuite des panſemens d'un petit plumaceau trempé dans l'eſprit de térébenthine qui s'applique immédiatement ſur le tendon, & on fait ſuppurer les tégumens par les remedes digeſtifs. Il ſe fait ſouvent exfoliation du tendon, & le malade perd la flexion du doigt, c'eſt un inconvénient de la maladie, & non la faute de l'opérateur.

Lorſque l'on fait l'opération à temps, l'ouverture de la gaîne arrête le progrès du mal; mais ſi l'étranglement cauſé par les bandes ligamenteuſes qui entrent dans la ſtructure de cette partie n'a pas été détruit avant la formation du pus, il faut prolonger l'inciſion juſque dans le creux de la main quand il s'y eſt fait un abſcès. S'il y avoit du pus ſur le muſcle quarré pronateur, il faudroit pour donner iſſue à la matiere faire fléchir le poignet, & introduire ſous le ligament annulaire, par l'ouverture de l'intérieur de la main, une ſonde cannelée, au moyen de laquelle on fera une inciſion qui pénétrera entre les tendons fléchiſſeurs des doigts, juſqu'au foyer de l'abſcès. On paſſe enſuite un ſeton de la main au poignet; c'étoit la pratique de M. Thibaut, premier chirurgien de l'hôtel-dieu de Paris. Si les accidens continuoient & qu'on jugeât qu'ils vinſſent de l'étranglement cauſé par le ligament annulaire commun, il faudroit le couper; le chirurgien doit avoir dans ce cas la prudence d'avertir que le malade en demeurera eſtropié, & qu'il ne ſe détermine à faire cette opération que pour lui ſauver la vie. Si les accidens venoient du tendon, on pourroit l'emporter entierement. M. Petit a pratiqué cette opération avec ſuccès, en coupant d'abord l'attache du tendon à la phalange, il le tiroit enſuite de deſſous le ligament annulaire, & le coupoit dans ſon corps charnu.

Lorſque l'affection de la gaîne & du tendon forme un *panaris* de la troiſieme eſpece, ces parties ſont quelquefois affectées conſécutivement dans le *panaris* de la ſeconde eſpece, lorſque l'ouverture n'en a pas été faite à propos. Si l'on tarde trop, le pus qui eſt ſous la peau comme dans un abſcès ordinaire, la perce; la partie la plus ſéreuſe dilacere & ſoulève l'épiderme, & forme une tumeur tranſparente qui reſſemble au *panaris* de la premiere eſpece. Lorſqu'on a enlevé l'épiderme, on apperçoit à la peau un petit trou par où le pus ſort. Il faut y introduire une ſonde cannelée, & à ſa faveur ouvrir la tumeur dans toute ſon étendue, avec les attentions que nous avons décrites. Le ſéjour du pus a ſouvent altéré la gaîne & le tendon, & il y a des *panaris* de la ſeconde eſpece dont la matiere eſt de ſi mauvais caractere qu'elle altere les os, d'où s'enſuit la perte des doigts.

Pour la quatrieme eſpece de *panaris*, on doit mettre en uſage dans le commencement les ſecours indiqués généralement pour calmer l'inflammation; ſi la tumeur ſuppure, on en fait l'ouverture; on eſt ſouvent obligé de faire une ſeciſion de chaque côté du doigt; il eſt bien rare que le malade conſerve la phalange: cet os eſt ſi ſpongieux qu'il eſt preſque toûjours altéré juſque dans ſon entier; ſi ſe ſépare par la ſuppuration des ligamens, après quoi la plaie ne tarde pas à guérir; pour abréger la cure, on peut faire l'amputation de la phalange; mais cela étant un peu douloureux, la plûpart des malades préferent la chûte naturelle de l'os; pour l'accélerer on panſe avec la teinture de myrrhe & d'aloës, ou d'autres médicamens exfoliatifs. *Voyez* EXFOLIATION.

L'appareil après l'opération du *panaris* ſe fait en appliquant par-deſſus de la charpie, dont on remplit & couvre l'inciſion, une petite compreſſe circulaire, une autre en croix de Malte, compreſſe dont le plein eſt poſé ſur le bout du doigt, & dont les quatre chefs entourent le doigt en-deſſus, en-deſſous, & aux parties latérales; on maintient le tout avec une petite bandelette coulée circulairement ſur la partie en dolnire. *Voyez* DOLOIRE. Dans les premiers tems on met le bras en écharpe, *voy.* ECHARPE, & ſur la fin de la cure on met le doigt dans une eſpece d'étui de peau ou de taffetas qu'on appelle *un doigtier*.

M. Aſtruc, auteur d'un traité des tumeurs & des ulcères, *imprimé à Paris en* 1759, *chez Cavelier*, prétend que les auteurs qui ont multiplié les eſpeces de *panaris*, n'ont connu ni la nature ni le ſiége de cette maladie. Il reſtraint cette dénomination au dépôt d'une très-petite quantité de lymphe rouſsâtre ou ſanguinolente, qui ſe forme entre la racine de l'ongle & la conche cartilagineuſe qui recouvre le périoſte, & contre laquelle l'ongle eſt attaché; ce léger commencement peut avoir les ſuites les plus dangereuſes, par les accidens qui ſurviennent, ſi on ne les prévient pas à tems par la méthode de *Fabricius Hildanus*. Cet auteur rapporte dans ſes *Obſervations*, qu'ayant été pluſieurs fois appellé dans le commencement du *panarit*, il ſe hâtoit de faire ſur-le-champ une inciſion à la peau qui couvre la racine de l'ongle où étoit le mal; qu'il y découvroit, après avoir raclé la racine de l'ongle, un ou deux petits points ou taches ſur l'ongle, & que les ayant ouverts avec la pointe du biſtouri, il en ſortoit une ou deux gouttes d'une lymphe rouſſe, ce qui procuroit ſur-le-champ la guériſon du malade. Gui de Chauliac & Jean de Vigo regardoient le *panaris* comme une maladie mortelle. Celui-ci dit qu'il n'y connoit point de plus grand remede que d'ouvrir le doigt promptement avant la parfaite maturation de l'abſcès. Ambroiſe Paré s'applaudit d'avoir ſuivi en préceptr. Après avoir laiſſé couler le ſang, il faiſoit tremper le doigt dans du vinaigre chaud, où l'on avoit fait diſſoudre de la thériaque. Il regardoit le *panaris* comme une maladie cauſée par une humeur vénéneuſe. M. Aſtruc dit que le *panaris* n'arrive jamais qu'aux gens de travail qui ſont expoſés à ſe piquer ou à ſe coigner les doigts, enſorte que la cau e eſt toujours externe. En n'admettant pour vrai *panaris* que la tumeur aux environs de l'ongle, ſuivant la définition, on ne détruit point la vérité des faits & l'exiſtance des maladies qui ont fait établir les différentes eſpeces que nous avons décrites dans cet article, & qu'il eſt indiſpenſable de connoître & de ſavoir traiter. (*Y*)

PANARUCAN, (*Géog. mod.*) ville des Indes, en-pitale d'un petit royaume de même nom, dans l'île de Java, à 10 lieues nord de Palamboan; le roi du lieu eſt payen ainſi que ſes ſujets. *Long.* 128. 20. *lat.* 7. 30. (*D. J.*)

PANATHÉNÉES, ſ. f. pl. (*Antiq. grecq.*) anciennement *athénées*. Les *panathénées*, πανάθηναια, étoient des fêtes célébrées à Athenes en l'honneur de Minerve, elles furent d'abord inſtituées en Grece par Eriſtonius, fils de Vulcain, ou comme d'autres le préſendent, par Orphée.

Divers peuples depuis Cécrops & ſes ſucceſſeurs juſqu'à Théſée, habitoient les différentes bourgades de l'Attique: chaque bourgade avoit ſes magiſtrats, & dans chaque endroit la police & la juſtice s'adminiſtroient ſans aucune dépendance réciproque; on ne reconnoiſſoit Athenes pour ville principale qu'en tems de guerre. Théſée parvenu à la royauté, entreprit de lier ces parcelles de gouvernement, juſques-là fort détachées; il réuſſit dans ſon projet; les villes ſubalternes s'incorporerent en une ſeule, & l'auteur de cette réunion mémorable réſolut d'en

cier-

éterniſes la mémoire en rétabliſſant les *panathénées*; quelques auteurs même aſſurent que ce fut lui qui les inſtitua.

Quoi qu'il en ſoit, on recevoit à ces fêtes, ſuivant l'intention de Théſée, tous les peuples de l'Attique dans le vûe de les habituer à reconnoître Athènes, où elles ſe célébroient, pour la patrie commune. Ces fêtes dans leur ſimplicité & dans leur premiere origine ne duroient qu'un jour; mais enſuite leur pompe s'accrut, & on leur donna un terme plus long.

On établit alors de grandes & de petites *panathénées*; les grandes ſe célébroient tous les cinq ans, le 23 du mois Hécatombeon, & les petites ſe ſolemniſoient tous les trois ans, ou plûtôt tous les ans le 20 du mois Thargelion; chaque ville de l'Attique, chaque colonie athénienne, dans ces occaſions, devoit en forme de tribut un bœuf à Minerve; la déeſſe avoit l'honneur de l'hécatombe, & le peuple en avoit le profit: la chair des victimes ſervoit à régaler les ſpectateurs.

On propoſoit à ces fêtes des prix pour trois ſortes de combats; le premier qui ſe faiſoit le ſoir, & dans lequel les athletes portoient des flambeaux, étoit originairement une courſe à pié; mais depuis elle devint une courſe équeſtre, & c'eſt ainſi qu'elle ſe pratiquoit du tems de Platon. Le ſecond combat étoit gimnique, c'eſt-à-dire que les athletes y combattoient nuds, & il avoit ſon ſtade particulier, conſtruit d'abord par Lycurgue le réthenr, puis rétabli magnifiquement par Hérodes Atticus. Le troiſieme combat inſtitué par Périclès, étoit deſtiné à la poéſie & à la muſique.

On y voyoit diſputer à l'envi d'excellens chanteurs, qu'accompagnoient des joueurs de flûte & de cithare; ils chantoient les louanges d'Harmodius, d'Ariſtogiton, & de Thraſybule. Des poëtes y faiſoient repréſenter des pieces de théâtre juſqu'au nombre de quatre chacun, & cet aſſemblage de poëmes s'appelloit *tétralogie*; le prix de ce combat étoit une couronne d'olivier & un barril d'huile attique, que les vainqueurs par une grace particuliere accordée à eux ſeuls, pouvoient faire tranſporter où il leur plaiſoit hors du territoire d'Athènes; ces combats, comme on vient de le dire, étoient ſuivis de feſtins publics & de ſacrifices qui terminoient la fête.

Telle étoit en général la maniere dont ſe célébroient les *panathénées*, mais les grandes l'emportoient ſur les petites par leur magnificence, par le concours du peuple, & parce que dans cette fête ſeule, on conduiſoit en grande & magnifique pompe un navire orné du voile ou du *peplus* de Minerve, & après que ce navire, accompagné du plus nombreux cortége, & qui n'alloit en avant que par des machines, avoit fait pluſieurs ſtations ſur la route, on le ramenoit au même lieu d'où il étoit parti, c'eſt-à-dire au céramique.

On ſait que le péplos de Minerve étoit une robe blanche ſans manches, brochée d'or, où étoient repréſentées, non-ſeulement les mémorables actions de cette déeſſe, mais encore celle de Jupiter, der béroi, & même de ceux qui avoient rendu de grands ſervices à la république. A cette proceſſion aſſiſtoient toutes ſortes de gens vieux & jeunes, de l'un & de l'autre ſexe, portant tous à la main une branche d'olivier pour honorer la déeſſe, à qui le pays étoit redevable de cet arbre utile. Tous les peuples de l'Attique ſe faiſoient un point de religion de ſe trouver à cette fête; de-là vient ſon nom de *panathénées*, comme ſi l'on diſoit les *athènes de toute l'Attique*. Les Romains les célébrerent à leur tour, mais leur imitation ne ſervit qu'à relever davantage l'éclat des vraies *panathénées*. (*D. J.*)

PANAY, (*Géog. mod.*) île d'Aſie, d'environ 100 lieues de tour, c'eſt la mieux peuplée & la plus fertile des Philippines; elles appartient aux Eſpagnols. *Long.* 237. 40-139. *lat* 10. 11-30.

PANBŒOTIES, ſ. f. (*Antiq. grec.*) en grec πανβοίεια, fête qui ſe célébroit dans toute la Béotie. On s'aſſembloit près de Chéronée au temple de Minerve Ionienne. Potter, *Archæol. grac. l. II. c. xxij. tom. I. p.* 444.

PANCALE ou PANCALIER, (*Géog. mod.*) bourgade de Piémont, dont quelques-uns font une ville, & qui eſt ſituée à un mille de Pô, à 3 lieues au-deſſus de Turin.

PANCARPE, (*Gymnaſt. athlétiq.*) ſpectacle des Romains où certains hommes forts, hardis & exercés combattoient contre toutes ſortes de bêtes moyennant une ſomme d'argent. Le mot *pancarpe* ſignifie proprement un *compoſé de toute ſorte de fruits*, du grec πᾶν, *tout*, & καρπὸς, *fruit*; enſuite on l'a donné à ce qui contenoit toutes ſortes de fleurs, puis à ce qui étoit compoſé de diverſes choſes, enfin par métaphore à un combat public, où l'on faiſoit paroître des animaux de différentes eſpeces. Le lieu de ce ſpectacle étoit l'amphithéatre de Rome; & ces ſortes de jeux ont duré juſqu'au tems de l'empereur Juſtinien, qui régnoit dans le ſixieme ſiecle.

Quelques auteurs confondent le *pancarpe* avec la ſylve; mais il y a cette différence entre ces deux divertiſſemens publics, que le *pancarpe* étoit un combat contre les bêtes qui ſe faiſoient dans l'amphithéâtre; & que la ſylve étoit une eſpece de chaſſe, que l'on repréſentoit dans le cirque. Dans le *pancarpe*, c'étoient des hommes gagés qui combattoient; & dans la ſylve, c'étoit le peuple qui chaſſoit au milieu d'une forêt artificielle. (*D. J.*)

PANCARTE, ſ. f. AFFICHE, (*Gramm. & Comm.*) on le dit plus particuliérement de celle qu'on met à la porte des bureaux des douanes & autres lieux & paſſages où l'on leve quelques droits ou impoſitions ſur les marchandiſes. Elles doivent contenir la taxe qui en eſt faite, & ſouvent le titre en vertu duquel on leve les droits. On appelle *fermier de la pancarte* celui qui afferme les droits tarés par la *pancarte*. *Diction. de commerce.*

PANCERNES, (*Hiſt. militaire de Pologne.*) gendarmerie de Pologne. La Pologne eſt aujourd'hui le ſeul pays où l'on voie une cavalerie toute compoſée de gentilshommes, dont le grand duché de Lithuanie fournit un quart; & cette cavalerie fait le principale force de l'état; car à peine l'infanterie eſt-elle comptée. Elle ſe diviſe en *houſſarts* & en *pancernes*: les uns & les autres compris ſous le nom commun de *towarizz*, c'eſt-à-dire *camarades*. C'eſt ainſi que les généraux & le roi lui-même les traite. Un mot produit ſouvent de grands effets.

Les houſſarts ſont formés de l'élite de la nobleſſe qui doit paſſer par ce ſervice pour monter aux charges & aux dignités. Les *pancernes*, compoſés auſſi de nobleſſe, ne different des houſſarts que par la chemiſe de maille en place de cuiraſſe; & on ne les examine par auſſi rigoureuſement ſur leur généalogie. Ce ne ſont point des régimens, mais des compagnies de deux cens maîtres appartenantes aux grands de l'état, ſans excepter les évêques qui ne faiſant pas le ſervice par eux-mêmes, donnent de ſortes penſions à leurs lieutenans. *L'abbé Coyer.* (*D. J.*)

PANCHÉE, (*Géog. anc.*) *Panchæa*, *Panchaia*, île de l'Océan proche de l'Arabie. Diodore de Sicile, *l. V. c. xlij.* dit qu'elle étoit habitée de naturels du pays, appellés *Panchæi*, & d'étrangers océanites, Indiens, Crétois & Scythes. Il donne à cet île une ville célebre, nommée *Panare*, dont les habitans étoient les plus heureux hommes du monde *Voyez* PANARA.

Par malheur *Panara*, le bonheur de ſes habitans, & l'île même de *Panchée*, ainſi que le temple magnifique de Jupiter Triphylien, ont été ſongés par l'ingénieux Euhemere, que Diodore de Sicile a copié. Euhemere peignit cette île comme une terre délicieuſe, un paradis terreſtre, où ſe trouvoient des richeſſes immenſes, & qui n'exhaloit que des parfums.

Callimaque preſque contemporain du philoſophe Meſſénien ou Tégeates, & ſur-tout Eratoſthène, mirent eux-mêmes la *Panchée* au nombre des fables, & prouverent que c'étoit une pure fiction. Polybe en étoit pleinement convaincu. Plutarque déclare que l'île *Panchée* avoit échappée juſqu'à ſon tems aux recherches des navigateurs grecs & barbares.

Mais les poëtes n'ont pas cru devoir manquer d'orner leurs ouvrages de cette région imaginaire; j'en ai pour témoins ces beaux vers de Virgile dans ſes Georgiques:

Sed neque Medorum ſylvæ ditiſſima terra
Nec pulcher Ganges, atque auro turbidus Hermus,
Laudibus Italiæ certent, non Bactra, nec Indi
*Totaque thuriferis Panchaïa *dives* arenis.*

„ Cependant ni l'opulente Médie, ni les pays arroſé par
„ le fleuve du Gange, ni les bords de l'Hermus dont
„ les flots roulent de l'or, ni l'Inde, ni le pays des Bac-
„ triens, ni la fertile *Panchaïe*, où croît l'encens, n'ap-
„ prochent pas de nos campagnes d'Italie „. (*D. J.*)

PANCHRESTE, ſ. m. *en Médecine*, panacée ou remede propre à toutes ſortes de maladies. *Voyez* PANACÉE.

PANCHRISTAIN, ſ. m. nom que l'on donnoit chez les anciens aux pâtiſſiers qui faiſoient des gâteaux avec le miel, & autres ſubſtances douces & ſucrées.

PANCHRUS, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques anciens auteurs à une pierre, dont ils ne nous apprennent rien, ſinon qu'on y voyoit toutes les couleurs. Peut-être ont-ils voulu déſigner l'*opale* ſous ce nom.

PANCHYMAGOGUE, ſ. m (*Médecine.*) de πᾶν, *tout*, χυμὸς, *humeur*, & ἄγω, *expulſer*; nom que l'on donne

donne à quelques extraits cathartiques, qui paſſent pour avoir la vertu de purger toutes les humeurs: mais ces compoſitions ſont peu fréquentes chez nos Apoticaires. *Voyez* Hartman in *Crollium*. Schrodes *Pharmacop.*

Nos hydragogues, le lyrop de cinq racines de nos boutiques, l'opiate méſentérique, les pilules aloétiques, les pilules cochices ſont auſſi efficaces & plus ſûres que ces remedes *panchymagogues*.

PANCHYMAGOGUE, *extrait*, (*Pharmacie.*) prenez pulpe ſeche du coloquinte ſéparée & mondée des ſemences, une once & demie; feuilles de ſené monde, d'hellebore noir, de chacun deux onces; agarie une once: pilez-les enſemble, ajoutez-y eau de pluie, quantité ſuffiſante; faites-les macérer pendant deux jours; paſſez-les après les avoir fait bouillir légerement; exprimez le marc; décantez cette décoction après qu'elle ſera repoſée; évaporez-la juſqu'à un bain marie, à conſiſtence d'extrait: ajoutez-y téréne de ſcammonée d'Alep, une once; extrait d'aloës, deux onces; eſpeces diarrhodon abbatis, une once; épaiſſiſſez le tout au bain marie à conſiſtence d'extrait.

Ce remede eſt un excellent hydragogue. La doſe ſera d'un ſcrupule juſqu'à deux & plus, ſelon les cas & les circonſtances. Ce remede eſt violent, il demande extrêmement de prudence.

PANCLADIE, ſ. f. (*Antiq. greq.*) πανκλάδια, fête que les Rhodiens célebroient au tems de la taille de leurs vignes. Potter, *Archæol. græc. t. I. p.* 419.

PANCRACE, ſ. m. (*Art gymnaſt.*) exercice gymnique, formé de la lutte ſimple & de la lutte compoſée. Dans cet exercice, l'on faiſoit effort de tout ſon corps, comme l'indique le mot grec. Ainſi la lutte & le pugilat réunis formoient le *pancrace*. Il empruntoit les ſecours & les contorſions de la lutte, & prenoit du pugilat l'art de portes les coups avec ſuccès & celui de les éviter. Dans la lutte, il n'étoit pas permis de joues des poings, ni dans le pugilat de ſe colleter. Dans le *pancrace* au contraire, ſi l'on avoit droit d'employer toutes les ſecouſſes & toutes les ruſes pratiquées dans la lutte, on pouvoit encore y ajouter pour vaincre le ſecours des poings & des pié, même des dents & des ongles, & l'on ſent que ce combat n'étoit ni moins dangereux, ni moins terrible que les deux autres.

Arrichion ou Arrachion, pancratiaſte aux jeux olympiques, ſe ſentant prêt à être ſuffoqué par ſon adverſaire qui l'avoit ſaiſi à la gorge, mais dont il avoit attrapé le pié, lui caſſa un des orteils; & par l'extrême douleur qu'il lui fit, l'obligea à demander quartier. Dans cet inſtant même, Arrachion expira. Les Agonothetes le couronnerent, & on le proclama vainqueur tout mort qu'il étoit. Philoſtrate a fait la deſcription d'un tableau qui repréſentoit cette aventure.

Le combat du *pancrace* fut admis aux jeux olympiques dans la xxviij. olympiade; & le premier qui en merita le prix, fut le ſyracuſain Lygdamus, que ſes compatriotes mettoient en parallele avec Hercule pour la taille.

Pauſanias parle dans ſes *éliaques* d'un fameux pancratiaſte, nommé *Soſtrate*, qui avoit été couronné douze fois, tant aux jeux néméens qu'aux iſthmiques, deux fois aux pythiens, & trois fois à Olympie, où l'on voyoit ſa ſtatue du tems de cet hiſtorien. (*D. J.*)

PANCRAINS, (*Marine.*) *Voyez* MANŒUVRES.

PANCRATIASTES, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc. gymn.*) athletes qui s'adonnoient ſur-tout à l'exercice du pancrace. On donnoit quelquefois ce nom à ceux qui réuſſiſſoient dans les cinq ſortes de combats compris ſous le titre général de *pentathle*, qu'on appelloit auſſi *pancrace*, parce que les athletes y déployoient toutes leurs forces.

PANCRATIE, ſ. f. (*Littérat.*) nom que les Grecs donnoient aux cinq exercices gymniques, qui ſe pratiquoient dans les fêtes & les jeux; ſavoir le combat à coups de poings, la lutte, le diſque, la courſe & la danſe. Ceux qui faiſoient tous ces exercices, étoient nommés *pancratiaſtes*, ainſi que ceux qui y remportoient la victoire. Potter, *Archæol. græc. tom. I. pag.* 444.

PANCRATIEN, ιχαν, (*Littérat.*) nom d'une ſorte de vers grec, compoſé de deux trochées & d'une ſyllabe ſurnuméraire, comme

Θεὸς κοσμοῦν
Auctor optimus
Nullo jam fides.

Pancrate en eſt apparemment l'inventeur. On ne ſait point au juſte en quel tems il floriſſoit; mais il eſt certain qu'il étoit plus ancien que Meléagre, autre poëte, qui vivoit ſous les premiers ſucceſſeurs d'Alexandre.

PANCRATIUM, (*Botan.*) grand narciſſe de mer, *narciſſus maritimus* de C. B. & de Tournefort; c'eſt une groſſe racine bulbeuſe, charnue, ſemblable à la ſcille, & qui croît au bord de la mer. Elle pouſſe des feuilles faites comme celles du narciſſe, plus longues & plus groſſes, du milieu deſquelles s'éleve un tige à la hauteur d'environ un pié, anguleuſe, portant en ſa ſommité des fleurs longues, blanchâtres, diſpoſées en étoiles, & d'une odeur douce. Après ces fleurs naiſſent de petites pommes anguleuſes, remplies de ſemences menues; cette plante a les vertus de l'oignon de ſcille, mais beaucoup moindres. (*D. J.*)

PANCRÉAS, ſubſt. maſc. *en Anatomie*, nom d'une glande conglomerée, ſituée dans le bas-ventre derriere la partie ſupérieure de l'eſtomac, depuis la rate à laquelle elle eſt attachée par l'épiploon juſqu'au duodenum; elle reçoit une infinité d'artérielles de la céliaque, & elle ſépare une humeur qui ſe rend dans un conduit commun, lequel s'ouvre dans le duodenum. *Voyez* DUODENUM. *voyez* auſſi *Planches anat.*

Le *pancréas* a été ainſi nommé par des ancien, parce qu'il leur a paru n'être compoſé que de chair, σαρκώδες. Suivant Boerhaave, le *pancréas* eſt long de près de ſix pouces, large de deux, & paſe quatre onces; mais toutes ces meſures varient dans différens auteurs. Heiſter donne au *pancréas* le poids de trois onces, Warthon de cinq, le D. Haller dit que ce poids peut être plus grand; au reſte tout varie tellement dans divers ſujets, qu'il eſt abſolument impoſſible d'aſſigner une meſure juſte. Le *pancréas* eſt ſitué tranſverſalement, & il a ſa groſſe extrémité placée derriere la partie ſupérieure de l'eſtomac tranſverſalement, pas rapport à la rate à laquelle l'épiploon lie ce corps glanduleux; de ſorte que ſa partie moyenne eſt très-antérieure, & deſcend de l'eſtomac juſqu'au duodenum, où il ſe prolonge un peu devant cet inteſtin, juſques là d'autant plus épais qu'il tient plus la droite. Mais de l'endroit où cette groſſe extrémité s'attache à la courbure du duodenum, elle ſe dilate quelquefois de quelque pouces pour former le petit *pancréas* de M. Winſlow, qu'Entſtehe & bien d'autres ont vû & repréſenté non-ſeulement dans l'homme, mais dans le chien & dans le caſtor, *&c.* En général cette glande, la plus conſidérable du bas-ventre & de tout le corps, eſt couverte par l'eſtomac & par la ſubſtance cellulaire du meſocolon qui recouvre en même tems le duodenum; de ſorte qu'engagé dans ſa duplicature, il a le meſocolon & deſſous & deſſus lui: cette ſtructure s'obſerve très-bien dans l'homme où le *pancréas* eſt d'une groſſeur médiocre; car il eſt ſi conſidérable & d'une étendue ſi énorme dans les poiſſons & autres petits animaux, qu'il occupe preſque toute la capacité de l'abdomen. Le *pancréas* d'Aſellius n'eſt point celui-ci; il a été découvert par Wirſung, & même ſeul le nom de *pancréas*; l'autre n'eſt qu'un amas de glandes conglobées méſentériques.

Le *pancréas* a pluſieurs arteres dont le nombre varie, mais qui viennent toutes de l'artere ſplénique, continuant leurs chemins ſous le *pancréas* vers la rate: il en a encore d'autres où il eſt voiſin du duodenum, de la doudenale, de la gaſtro-épiploïque & de la méſentérique ſupérieure. Les veines ont une ſemblable origine; elles partent de la veine ſpléaique; de plus il en vient de la doudénale, de la pilorique & de la gaſtro-épiploïque droite.

Les nerfs viennent du plexus ſémilunaire du bas-ventre, du plexus méſentérique, des nerfs hépatiques, des ſpléniques; ils rampent avec les vaiſſeaux dans la membrane cellulaire par la propre ſubſtance du *pancréas*, dont chaque grain a ſon petit faiſceau. Les vaiſſeaux lymphatiques n'y ſont pas rares. Ils ont été vûs par Marachet & par Pecquet. Il ne faut pas les confondre avec les vaiſſeaux lactés, ſemés dans le centre du méſentere, comme ont fait Aſellius & Veslingius, depuis les anciens qui donnent tous ces vaiſſeaux lactés au *pancréas*. *Voyez* LACTÉ.

Le *pancréas* a un conduit formé par tous les rameaux qui partent de tous les petits grains qui le compoſent; ſitué dans la partie moyenne, il en ſuit preſque la direction; il reçoit un autre rameau de la partie du *pancréas*, qui deſcend le long du duodenum, & s'ouvre avec lui dans le canal cholédoque, après avoir traverſé toutes les membranes de l'inteſtin duodenum; ce conduit eſt quelquefois double; Hérophile & Endeme le connoiſſoient: Mauriee Hoffman la fit voir double à Wirſung, dans le poulet-d'inde en 1641; & Wirſung l'ayant démontré le premier publiquement, ſon nom eſt reſté à ce conduit. *Voyez* WIRSUNG.

C'eſt par ce conduit que le ſuc *pancréatique* eſt porté dans le duodenum. *Voyez* PANCRÉATIQUE & DUODENUM.

Les

Les auteurs praticiens font mention d'abſcès au *pancréas*, mais on ne les a jamais découverts qu'après la mort des malades, & l'on s'en eſt douté ſortement par quelques ſymptomes du mal, & le pus rendu par les ſelles. Les tumeurs de cette glande ne peuvent guere s'appercevoir au toucher, à cauſe de la poſition de l'eſtomac qui couvre le *pancréas*; cependant on ſoupçonne l'exiſtence du mal par la difficulté de reſpirer, par des vomiſſemens, & par une diarrhée bilieuſe, accompagnée de douleurs à la région lombaire.

Au reſte, l'Anatomie comparée fournit aux curieux une grande variété ſur la forme, la ſtructure, la groſſeur, & l'inſertion du *pancréas* dans les divers animaux. Il eſt d'une étendue ſi énorme dans quelques poiſſons, qu'il occupe preſque toute la capacité de l'abdomen. Le poiſſon que M. Perrault appelle *lion*, a 440 *pancréas*, & cinq ouvertures dans l'inteſtin qui répondent à cinq branches, dont il y en a trois qui ont chacune 80 *pancréas*, & deux qui en ont chacune dix. (*D. J.*)

PANCRÉATIQUE, CONDUIT, (*Anatomie.*) conduit particulier qui ſe trouve le long du milieu de la largeur du *pancréas*; il eſt très-mince, blanc, & preſque tranſparent. Il s'ouvre par l'extrémité de ſon tronc dans l'extrémité du conduit cholédoque. De-là le diametre de ce tron diminue peu-à-peu, & ſe termine en pointe du côté de la rate. Les petites branches collatérales ſont auſſi à proportion un peu groſſes vers le tronc, fort délées vers les bords du *pancréas*, & toutes ſituées ſur un même plan à-peu-près comme les petites branches de la plante appellée *fougere*; ce conduit reſſemble à une veine vuide; ſa groſſeur approche de celle d'un tuyau de paille.

Maurice Hoffman a découvert le premier à Padoue en 1641 le conduit *pancréatique* dans un coq d'inde; & l'année ſuivante en 1642, Wirſung l'a découvert dans l'homme; c'eſt le témoignage de Thomas Bartholin qui étoit préſent; & ſon témoignage eſt ſi préeis, que le *conduit pancréatique* a été nommé depuis par les Anatomiſtes *conduit de Wirſung*.

Ce conduit ſe trouve quelquefois double dans l'homme, en qui eſt commun aux oies, aux canards, aux coqs d'Afrique, aux faiſans; il eſt triple dans nos coqs, dans les pigeons, dans l'aigle, *&c.* il n'eſt pas toujours également étendu ſelon ſa longueur: il traverſe les tuniques du duodenum, & s'ouvre dans le canal cholédoque pour l'ordinaire un peu au-deſſus de la pointe ſaillante de l'ouverture de ce canal; quelquefois il s'ouvre immédiatement dans le duodenum.

Ceux qui ſe mêlent d'injections anatomiques nous ont appris que c'eſt par ce canal que tous les points du pancréas, pourvû qu'on ait eu ſoin de le bien laver auparavant, peuvent être parfaitement remplis de matiere cératée. Formé par la derniere réunion de tous les émiſſaires qui partent de chaque grain glandeleux, il rampe par la membrane cellulaire dans la circonférence externe du duodenum; il perce enſuite la tunique muſculeuſe, & s'ouvre dans la cavité de l'inteſtin. Son obliquité doit conſéquemment empêcher toutes les liqueurs des inteſtins d'entrer dans le pancréas; c'eſt par le conduit de Wirſung que le pancréas ſouffrant quelque extravaſation de ſang peut s'en décharger par les ſelles; il en faut dire autant de ſon abſcès, auſſi bien que de ceux du foie, dont le pus peut s'évacuer par la même route. (*D. J.*)

PANCRÉATIQUE, *ſuc*, (*Phyſiolog.*) ſue lymphatique qui découle du pancréas par le canal de Wirſung dans le duodenum.

Cette liqueur toute ſimple qu'elle eſt a produit ſur la fin du dernier ſiecle une hypothèſe qui a fait de grands ravages en Médecine, je veux parler de l'hypothèſe de Van-Helmont, adoptée & vivement défendue par Sylvius de le Boé, ſur l'acidité du *ſuc pancréatique*, & ſa fermentation avec la bile; ſource, à ce qu'ils croyoient, de toutes les maladies aigues & chroniques. La Phyſiologie & la Pathologie ont long-tems porté ſur cette chimere que le ſuffrage, l'éloquence, les leçons & les écrits du fameux profeſſeur de Leyde n'avoient que trop accréditée. Heureuſement on eſt aujourd'hui revenu de ſon opinion, que je qualifierois de riſible, ſi elle n'avoit été le fondement de pratiques fatales au genre humain.

Le *ſuc pancréatique* eſt réellement une lymphe inſipide, claire, abondante, très-ſemblable à la ſalive par ſon origine, ſa tranſparence, ſon goût, ſa nature & les organes qui la filtrent ſans ceſſe; ce ſont de très-petites glandes conglomerées, leſquelles de pluſieurs n'en forment qu'une ſeule. Cette lymphe confondue avec la bile dans le vivant, ſéjournant dans le même tuyau, ſe mêlant également avec elle, ou même coulant ſeulement dans les inteſtins vuides, n'a aucun mouvement d'effervéſcence. C'eſt donc ſans raiſon qu'on a diſtingué ce ſue de la ſalive, du ſue ſtomacal, & du ſuc inteſtinal; ces liqueurs ſont les mêmes; elles ne ſont qu'une eau jointe à une huile fort atténuée & au ſel fixé.

Le *ſuc pancréatique*, que nous venons de décrire, ſert beaucoup à la digeſtion. Son uſage eſt de diſſoudre les matieres gommeuſes, ſalines, mucilagineuſes, de délayer celles qui ſont trop épaiſſes, de rendre le chyle miſcible au ſang, de le mettre en état de paſſer par les vaiſſeaux lactées, de corriger les matieres âcres, de changer la viſcoſité, l'amertume & la couleur de la bile, d'adoucir ſon acrimonie, & de la mêler intimement au chyle: ſon uſage eſt encore de lubrifier par ſon onctuoſité la partie interne des inteſtins, de faire les ſouſtions de menſtrue & de véhicule, & finalement de changer les goûts, les odeurs, les qualités particulieres des alimens de façon qu'ils n'acquierent preſque qu'une ſeule & même nature. Il ne s'agit plus maintenant que de dire un mot de la force qui fait couler le *ſuc pancréatique*.

1° Comme l'artere qui porte le ſang dans le corps glanduleux du pancréas eſt près du cœur, l'impulſion du ſang eſt fort conſidérable; ainſi comme le ſang fournit toujours de nouveaux ſucs qui ſe filtrent, le premier qui a été filtré doit couler néceſſairement. 2°. Ce ſue coulant des petites glandes par des petits tuyaux qui vont aboutir au grand canal du milieu, eſt exprimé dans le duodenum par le mouvement du diaphragme, par la preſſion du ventricule quand il eſt rempli, par la force des muſcles de l'abdomen, & finalement par l'action du corps.

On a tâché de calculer par des expériences ſur des animaux la quantité de la ſecrétion de ce ſue dans le duodenum pendant un certain eſpace de tems, afin d'appliquer enſuite à l'homme le même calcul proportionnel. Graaf ayant percé le duodenum d'un dogue, inſinua une petite phiole dans le canal *pancréatique*, ſi pénible très-difficile, & dans huit heures, il y coula une once entiere de liqueur. Schuyl en eut deux onces en trois heures, & Nuck trois onces en vingt-quatre heures; mais les expériences faites ſur des bêtes ne décident de rien, parce que les bas-ventre étant ouvert, les muſcles abdominaux ne compriment plus les parties internes, les viſceres n'ont plus leur même jeu, les vaiſſeaux excréteurs ſont reſſerrés par le froid; en un mot, toute l'économie eſt troublée par les tourmens de l'animal.

On a donc formé un autre calcul tiré de la groſſeur du pancréas de l'homme, relativement aux autres glandes ſalivaires, qui toutes enſemble ſont moins conſidérables que lui, & cependant ſuffiſent à une ſecrétion d'environ 12 onces en 24 heures. Il faut en même tems mettre en ligne de compte 1° l'agitation & les ſecouſſes que le diaphragme, le ventricule & les muſcles du bas-ventre doivent cauſer au pancréas à cauſe de leur ſituation & de leurs mouvemens continuels, au lieu que les glandes ſalivaires ne ſont ſoumiſes qu'à la foible action des muſcles de la reſpiration & de la déglutition, qui ne ſont pas toujours en jeu: 2° Ajouter au calcul le produit des vapeurs chaudes du bas-ventre, de même que le diametre du canal excrétoire du pancréas, qui a communément près d'une ligne dans l'état ſain. Il réſultera de ces conſidérations qu'il ſe doit faire une plus abondante ſecrétion dans le pancréas, que dans les glandes ſalivaires réunies toute proportion gardée, de ſorte que cette ſecrétion pourroit bien aller à 20 onces en 24 heures.

Mais que devient cette lymphe? En effet, de 20 onces de *ſuc pancréatique* il n'en ſort pas deux dragmes par les ſelles dans l'état naturel, comme le prouvent les excrémens qui ſont ſecs quand on ſe porte bien; il faut donc que cette quantité ſoit repriſe ou dans les veines lactées qui charient toujours une humeur lymphatique, ou dans les veines méſenteriques; & comme le chemin de la circulation eſt ici très-court par les arteres, cette humeur ſera repompée pluſieurs fois en peu d'heures, reportée au cœur, ſéparée de l'artere cœliaque, & coulera de nouveau dans le duodenum.

De cette abondance du *ſuc pancréatique* dans l'état naturel, & de la néceſſité dont il eſt pour la digeſtion & l'élaboration du chyle, il s'enſuit qu'il peut cauſer des dérangemens, s'il péche en défaut de qualité ou de quantité. En effet, s'il eſt trop abondant, les tuyaux excrétoires ne permettant point à la liqueur *pancréatique* de ſortir, les vaiſſeaux ſeront plus remplis dans le reſte du pancréas, lequel, par cette plénitude, deviendra ſuſceptible d'inflammation. D'un autre côté ſi le *ſuc pancréatique* peche en défaut de quantité, le duodenum ne recevra point la liqueur qui lui eſt néceſſaire pour dé-

délayer le chyle, & pour précipiter les excrémens. De plus, la bile ſera trop âcre, & pourra cauſer des diarrhées & des eſpeces de diſſenteries. Enfin, ſi ce ſuc ſe tourne trop dans le pancréas, il tendra à s'alkaliſer comme toutes les liqueurs du corps humain. (*D. J.*)

PANCRÉATICO-DUODENALE, *an Anatomie*, nom d'une artere qui ſe diſtribue au pancréas & au duodenum, & qui vient de la grande gaſtrique. Haller, *Icon. anat. faſc. II.* *Voyez* PANCRÉAS GASTRIQUE, *&c.*

PANDA, ſ. f. (*Mythol.*) déeſſe qui procure la liberté des chemins. Tatius voulant ſe rendre maître du capitole, invoqua la divinité qui pouvoit lui en ouvrir la route: lorſqu'il y fut arrivé, il rendit graces à cette divinité; & ne ſachant quel nom lui donner, il l'honora ſous celui de *Panda*. Elle devint la protectrice des voyageurs. La déeſſe de la paix fut auſſi appellée *Panda*, parce qu'elle ouvroit les portes des villes, que la guerre tenoit fermées: cependant Varron croit que *Panda* n'eſt qu'un ſurnom de Cérès, qui vient *à pane dando*, celle qui donne le pain aux hommes.

PANDÆA, (*Géog. anc.*) contrée de l'Inde en-deçà du Gange. Les femmes y avoient la ſouveraineté depuis qu'Hercule avoit donné ce pays à ſa fille Pandée, qui y étoit née, ſelon Arrien, *in Indicis*, *p.* 321. Ptolomée place quatre villes dans cette contrée. (*D. J.*)

PANDALÉON, ſ. m. (*Pharm.*) eſt parmi les Médecins modernes la même choſe qu'un électuaire ſolide, ſinon qu'il reſte entier; car le ſucre ayant bouilli comme il faut, on le laiſſe durcir. En l'enfermant dans une boîte, le malade en prend un morceau comme un lambitif. Cette eſpece de ſucre ne differe des bâtons & des tablettes que par ſa figure. *Blanchard.*

Ce remede eſt ſemblable à un gâteau qui prend la forme du la boîte dans laquelle il eſt contenu; il eſt compoſé de poudres, de conſerves pectorales, de l'orange, de ſucre; on le donne dans le même deſſein que le looch. *Morelli.*

Il paroît qu'on peut faire de ces tablettes plus épaiſſes que les ordinaires de nos boutiques, dans le deſſein de remplir un nombre infini d'indications. *Voyez* TABLETTES & MÉDICAMENS.

PANDATARIE, (*Géog. anc.*) île d'Italie dans la mer Tyrrhène, ſelon Pline, *l. III. c. vj.* Strabon, *l. V.* C'étoit autrefois un lieu d'exil où Auguſte fit renfermer ſa fille Julie. Agrippine y fut auſſi reléguée par Tibere, & y mourut. D. Matheo Egitio prétend que cette île ſe nomme aujourd'hui *Ventotiane*. (*D. J.*)

PANDECTES, ſ. f. pl. (*Juriſprud.*) eſt un nom que Juſtinien a donné au corps du Digeſte, pour exprimer que cette collection renferme toutes les queſtions controverſées, & les déciſions, & tout ce qui avoit été extrait des livres des Juriſconſultes. *Voyez le titre premier du Digeſte, §. 5, à la fin & au mot* DIGEST. (*A*)

PANDECTES FLORENTINES, ſont une édition du Digeſte faite à Florence ſur un manuſcrit celebre & ancien qui eſt dans cette ville.

Cette édition nous a appris pluſieurs choſes qui rendent inutile une bonne partie de ce qu'avoient écrit les anciens interprêtes. *Voyez ce qui en a été dit au mot Digeſte de l'hiſt. de la Juriſprudence Romaine, par* M. Terraſſon. (*A*)

PANDÉMIE, (*Mythol.*) ſurnom de Vénus qui ſignifie *la populaire*, ou la déeſſe après laquelle tout le monde court.

PANDÉMON, (*Antiq. Greq.*) πανδήμων; c'étoit la même fête que les Athenées. Elle avoit pris ce nom du grand concours de peuple qui ſe raſſembloit pour la célébrer. Potter, *Archæol. græc. l. II. c. xx. tom. I. p.* 422. (*D. J.*)

PANDICULATION, ſ. f. (*Médecine,*) *Pandiculation* dans un ſens général, c'eſt un violent mouvement des ſolides qui accompagne ordinairement l'action du bâillement, & qu'on appelle auſſi autrement *extenſion*. *Voyez* BAILLEMENT.

Pandiculation, ſe dit auſſi dans un ſens plus particulier, de cette inquiétude, de cette extenſion & malaiſe, qui accompagne ordinairement le friſſon d'une fievre intermittente. *Voyez* FIEVRE INTERMITTENTE.

On ſuppoſe qu'il provient d'une dilatation convulſive des muſcles, par laquelle la nature tâche de rejetter quelque choſe qui la gêne.

PANDIE, ſ. f. (*Antiq. Greq.*) πανδία, fête des Athéniens en l'honneur de Jupiter. Vous trouverez l'origine de cette fête dans Potter. *Archæol. græc. l. II. c. xx. tome I. p.* 422. (*D. J.*)

PANDIONIDE, ſ. f. une des douze tribus d'Athènes, ainſi nommée du roi Pandion. La tribu *pandionide* étoit compoſée de dix peuples ou communautés.

PANDORE, ſ. f. (*Mythol.*) nom de la premiere femme, ſelon Héſiode. On ne lit point ſans plaiſir dans ſa théogonie, & dans ſon traité des œuvres & des jours, tout ce que ſon imagination lui a ſuggéré ſur les graces de cette premiere femme, & les maux qu'elle a cauſés dans le monde.

Jupiter, dit-il, voulant ſe venger du vol que Prométhée avoit fait du feu, réſolut d'envoyer aux hommes un mal qu'ils aimaſſent, & auquel ils fuſſent inſeparablement attachés. Tous les dieux ſeconderent ſon deſſein. Vulcain forma avec de la terre & de l'eau, paîtris enſemble, une femme ſemblable aux déeſſes immortelles; Minerve la vêtit, & lui apprit les arts qui conviennent à ſon ſexe, celui entr'autres de faire de la toile; Vénus répandit l'agrément autour de ſa tête, avec le deſir inquiet & les ſoins fatigans. Les Graces & la déeſſe de la Perſuaſion orneient ſa gorge d'un collier d'or, les Heures lui mirent ſur ſa tête des couronnes de fleurs; Mercure lui donna la parole avec l'art des menſonges, & celui d'engager les cœurs par des diſcours inſinuans & perfides. Enfin toutes les divinités de l'Olympe lui ayant fait des dons pour le malheur des hommes, elle reçut le nom de *pandore*; compoſé du mot πᾶν, qui ſignifie *tout*, & de celui de δῶρον, qui veut dire *préſent*.

Le poëte ajoute, que Jupiter dit à Mercure d'aller préſenter *Pandore* à Epimethée, qui la vit avec des tranſports d'admiration. En vain Prométhée lui avoit recommandé de ne point recevoir de préſens de la part de Jupiter, de craindre qu'il n'y eût caché quelque choſe de funeſte aux hommes. La vue de cette beauté lui fit oublier un avis de cette importance, & quand il s'en reſſouvint, il n'étoit plus tems. Juſques-là les mortels avoient vécu exempts des inquiétudes, & des maladies qui amenent la vieilleſſe; mais *Pandore* ayant levé le couvercle du vaſe où étoient renfermés les préſens des dieux, tous les maux en ſortirent en foule, & ſe répandirent ſur la face de la terre. A la vue de ce terrible ſpectacle, elle ſe hâta de refermer le vaſe; mais il étoit trop tard, & elle ne put y retenir que la ſeule eſpérance, qui elle-même étoit prête à s'envoler, & qui demeura ſur les bords. C'eſt donc là le ſeul bien qui reſte aux malheureux mortels? (*D. J.*)

PANDORE, ſ. f. (*Luth.*) inſtrument de muſique, dont les anciens ſe ſervoient, & qui reſſemble à un luth. *V.* LUTH.

Iſidore fait venir ce nom de ſon inventeur Pandore; d'autres de Pan, à qui ils ce attribuent l'invention, auſſi-bien que celle de la flute.

Il a le même nombre de cordes que le luth; avec cette différence qu'elles ſont de cuivre, & que par cette raiſon elles donnent un ſon plus agréable que celles du luth. Ses touches ſont de cuivre, comme celles du ciſtre; ſon dos eſt plat comme celui de la guittare, & les bords de ſa table, auſſi-bien que les côtés, ſont taillés en pluſieurs figures de demi-cercle. Ducange obſerve que Varron, Iſidore, & d'autres anciens, en parlent comme d'un inſtrument de muſique qui ne contient que trois cordes, & qui fait qu'il eſt nommé quelquefois ſous le nom de *trichordum*.

PANDOISE, (*Géog. anc.*) ville grecque fondée par les Eléens dans la Caſſopie. Luc d'Holſtein dans ſes remarques ſur l'Italie ancienne de Cluvier, eſt de l'avis de ceux qui croient que l'ancienne *Pandoſie* étoit au même endroit où ſe trouve aujourd'hui Mendocino auprès de Coſence. (*D. J.*)

PANDOURS, ſ. f. (*Milice mod.*) Les pandours ſont des eſclavons qui habitent les bords de la Drave & de la Save; ils ont un habit long; ils portent pluſieurs piſtolets à la ceinture, un ſabre & un poignard.

PANDROSE & PANDROSIE, ſ. f. (*Antiq. Greq.*) πανδροσία, fête des Athéniens, en mémoire de *Pandroſie*, fille de Cécrops. Potter, *Archæol. græc. liv. II. c. xx. tom. I. p.* 423. On ſait qu'elle étoit ſœur d'Aglaure & d'Herſé. Minerve ayant confié ſes trois ſœurs un ſecret, *Pandroſe fut la ſeule* qui le garda fidelement; & les Athéniens en récompenſe de ſa diſcrétion, lui éleverent un temple auprès de celui de la déeſſe, & inſtituerent en ſon honneur la fête nommée *pandroſie*.

PANDYSIE, ſ. f. (*Antiq. Greq.*) πανδύσια, réjouiſſance chez les Grecs, quand le froid ou l'intempérie de la ſaiſon obligeoit les marins de ne pas mettre à la voile; on juge bien que cette réjouiſſance ne regardoit que quelques particuliers. *Voyez* Potter, *tome* I. *p.* 423.

PANÉAS, (*Géog. anc.*) ou *Paneade*, ville de Syrie, appellée autrefois *Laiſem*; puis *Dan*, depuis la conquête qu'en firent quelques Iſraélites de la tribu de Dan; enſuite *Paneas* à cauſe du mont *Paneas*, au pié duquel

elle étoit ſituée; puis *Céſarée de Philippe*, en l'honneur de l'empereur Auguſte, à qui Philippe, fils du grand Hérode la conſacra. Hérode ſon pere y avoit fait bâtir, aſſez long-tems auparavant, un temple magnifique à l'honneur d'Auguſte. Enfin le jeune Agrippa changea ſon nom de Céſarée en celui de Hérodiane en l'honneur de Néron. Du tems de Guillaume de Tyr, on l'appelloit *Belinas*. Elle étoit ſituée à l'endroit où le Jourdain commence à ſortir de terre, après avoir roulé quelque eſpace par des canaux ſouterrains.

Comme Pline ne connoît point de ville nommée *Panéas*, mais ſeulement une contrée ou tétrarchie qui avoit pris ſon nom de la fontaine *Panéas*, d'où le Jourdain prend ſa ſource, & qui l'avoit communiqué à la ville de Céſarée, le P. Hardouin conclud que *Panéas* eſt le nom de la contrée dans laquelle étoit bâtie la ville appellée *Céſarée de Philippe*. Il convient pourtant que cette ville fut nommée *Céſarée Panéas*, du nom de la fontaine *Panéas*; & il rapporte à cette occaſion l'inſcription d'une médaille de Marc-Aurele, où on lit:

ΚΑΙΣ. ϹΕΒ. ΕΒΡ. ΔΙΟΣ. ΑΡΧ. ΠΑΝΕΙΩ.

Ainſi, conclut le P. Hardouin, la contrée *Panéas*, paroît avoir pris ſon nom de la fontaine & de la montagne d'où ſort la fontaine; car Euſebe appelle cette montagne Πανιὸν ὄρος, c'eſt-à-dire, la montagne *Panias* ou *Paneas*. (*D. J.*)

PANÉGYRIARQUE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) magiſtrats des villes grecques qui préſidoient aux fêtes ſolemnelles & jeux *panégyriques*. Les *panégyriarques* étoient auſſi des aſſemblées, fêtes ou eſpeces de foires qui ſe tenoient à Athènes de cinq en cinq ans.

PANÉGYRIQUE, ſ. m. (*Belles-Lettres.*) diſcours public à la louange d'une perſonne illuſtre, d'une vertu ſignalée, ou d'une grande action. *Voyez* DISCOURS.

Ce mot eſt grec, πανηγυρις, formé de πᾶν, *tout* & d'ἀγυρις, *aſſemblée*, parce qu'autrefois chez les Grecs on prononçoit les *panégyriques* dans les cérémonies publiques & ſolemnelles, à l'occaſion de quelques jeux ou de quelques fêtes qui attiroient toujours un grand concours de peuples.

Le *panégyrique* appartient au genre d'éloquence, qu'on nomme en Rhétorique *démonſtratif*. *Voyez* DÉMONSTRATIF.

Pour rendre les anciens *panégyriques* plus ſolemnels, on avoit coutume de les commencer par l'éloge de la divinité, en l'honneur de laquelle on célébroit les fêtes ou les jeux. On paſſoit enſuite aux louanges du peuple ou du pays qui les célebroit, puis à celle des princes ou des magiſtrats qui y préſidoient; & enfin l'orateur prononçoit les athletes, & les vainqueurs qui avoient remporté le prix dans les exercices du corps.

Le P. de Colonia fait mention de deux méthodes qu'on a ſuivies dans les *panégyriques*; l'une artificielle, ſuivant laquelle, ſans avoir égard à l'ordre des tems ou des faits, on tiroit toutes les parties de l'éloge à certains chefs généraux. C'eſt ainſi que dans ſon oraiſon *pro lege manilia*, Ciceron rapporte tout l'éloge de Pompée à ſon habileté dans l'art militaire, à ſa vertu, à ſon pouvoir, & au bonheur qui l'accompagnoit dans toutes ſes entrepriſes.

L'autre méthode qu'il nomme *naturelle*, eſt celle où l'on obſerve l'ordre des tems, ou l'ordre hiſtorique. En ſuivant cette derniere marche, le *panégyrique* ſe divile en trois périodes. Le tems qui a précédé la naiſſance de la perſonne dont on fait l'éloge, celui dans lequel elle a vécu, & ſi elle eſt morte, celui qui s'eſt écoulé après ſa mort. On pourroit ajouter que cette ſorte de diviſion paroît plus propre à l'oraiſon funebre, qui eſt une eſpece de *panégyrique*, qu'un *panégyrique* proprement dit. Quoi qu'il en ſoit, elle demande moins de génie, & eſt beaucoup moins ſuſceptible de variété que la premiere. Auſſi voyons-nous que les grands orateurs modernes fondent leurs *panégyriques* des ſaints, des rois, des héros ſur une ou deux vertus principales, auxquelles ils rapportent, comme à leur centre, toutes les autres vertus, & les circonſtances glorieuſes de leur vie ou de leurs actions. D'ailleurs il faut ſe garder d'entaſſer trop de faits dans un *panégyrique*. Ils doivent être comme fondus dans les réflexions & dans les tours oratoires, ce qui eſt comme impoſſible en ſuivant hiſtoriquement l'ordre des tems.

Les lieux communs d'où l'on peut tirer des éloges ou des matériaux pour le *panégyrique*, ſont la famille, le pays, la naiſſance de la perſonne qu'on loue, les préſages qui ont précédé cette naiſſance, ſes vertus, ſes avantages corporels, les qualités de ſon eſprit & de ſon cœur, ſes dignités, ſon autorité, ſon opulence, c'eſt-à-dire, l'uſage noble & vertueux qu'elle en a fait, ſes grandes actions; la maniere dont elle eſt morte, & les conſéquences qu'on en peut tirer.

Le *panégyrique* eſt, dit-on, l'écueil des orateurs; ceux qui ne traitent que ſur des matieres profanes, ou des ſujets imaginés, tels que ces déclamations qu'on prononce dans les colleges, ou les diſcours académiques, comportent toutes ſortes d'ornemens: cependant ils ne doivent encore être embellis que juſqu'à une certaine meſure, & la grande difficulté eſt de s'arrêter à ce point fixe. On ſurcharge ordinairement ſon ſujet de fleurs qui ne couvrent ſouvent que du vuide. Dans l'éloquence de la chaire, les ſujets ſont grands, reſpectables, fécondés par eux-mêmes: cependant la trop grande abondance d'ornemens peut les défigurer, & leur faire perdre de leur majeſté naturelle. D'un autre côté le défaut d'ornemens les deſſeche pour ainſi dire, & ceſſe de les rendre auſſi intéreſſans qu'ils le ſeroient, s'ils en étoient revêtus avec meſure & avec diſcrétion.

Nous avons un recueil d'harangues latines, intitulé, *panegyrici veteres*, qui renferment les *panégyriques* de pluſieurs empereurs romains. On trouve à la tête celui de Trajan, par Pline, qui le compoſa par ordre du ſénat, & au nom de tout l'empire. L'orateur y adreſſe toujours la parole au prince, comme s'il étoit préſent; & s'il lui fut en effet, (*ea* on eo *dicta*), il en coûta beaucoup à la modeſtie de cet empereur, de s'entendre ainſi louer en face & pendant long-tems.... Le ſtyle de ce diſcours eſt élégant, fleuri, lumineux, tel que doit être celui d'un *panégyrique*, où il eſt permis d'étaler avec pompe tout ce que l'éloquence a de plus brillant. Les penſées y ſont belles, ſolides, en grand nombre, & ſouvent paroiſſent toutes neuves. Les expreſſions, quoiqu'aſſez ſimples, n'ont rien de bas, rien qui ne convienne au ſujet, & qui n'en ſoutienne la dignité. Les deſcriptions ſont vives, naturelles, circonſtanciées, pleine d'images naïves, qui mettent l'objet ſous les yeux & le rendent ſenſible. Tout le diſcours eſt rempli de maximes & de ſentimens dignes du prince qu'on y loue. M. de Sacy nous en a donné une fort belle traduction.

Dans ce même recueil, dont nous avons parlé, ſuivent onze autres pieces du même genre; cette collection, outre qu'elle contient beaucoup de faits qui ne ſe trouvent point ailleurs, peut être fort utile pour ceux qui ſont chargés de faire des *panégyriques*. La bonne antiquité latine ne fournit point de ces ſortes de diſcours, excepté la harangue de Ciceron pour la loi *manilia*, & quelques endroits de ſes autres harangues, qui ſont des chefs-d'œuvres dans le genre démonſtratif, comme dans celles pour Marcellus & pour le poëte Archias. Il ne faut pas s'attendre à trouver la même beauté, ni la même délicateſſe dans ces autres *panégyriques*. L'éloignement du ſiecle d'Auguſte avoit fait déchoir beaucoup l'éloquence, qui n'avoit plus cette ancienne pureté de langage, cette fineſſe d'expreſſion, cette ſobriété d'ornemens, cet air ſimple & naïf, mais relevé, quand il le falloit, par une grandeur & une nobleſſe de ſtyle admirable. Mais on trouve dans ce diſcours beaucoup d'eſprit, de fort belles penſées, des tours heureux, des deſcriptions vives, & des louanges très-ſolides, Rollin, *hiſt. anc. tome* 12. *pag.* 502. & 504.

Parmi nos Panégyriſtes modernes, M. Flechier eſt brillant, ingénieux; Bourdaloue moins orné, mais plus grave & plus majeſtueux; le caractere des *panégyriques* de Maſſillon ſont un mélange de ce qui domine dans les deux autres.

PANÉGYRIQUE eſt auſſi le nom d'un livre eccléſiaſtique à l'uſage des Grecs. On l'appelle ainſi, parce qu'il contient pluſieurs *panégyriques* compoſés à la louange de Jeſus-Chriſt & de ſes ſaints. On le trouve en manuſcrits dans la plupart des égliſes grecques, mais il n'eſt pas le même dans toutes; chaque égliſe ayant des ſaints qu'elle revere particuliérement, ou les compilateurs de ces ſortes d'ouvrages, ayant fait ces recueils ſelon leur dévotion. Ils ſont diſpoſés ſelon l'ordre des mois, en ſorte qu'ils contiennent ſouvent douze volumes qui répondent chacun à un des mois de l'année.

PANEGYRIS, ſ. f. (*Antiq. greq.*) πανηγυρις, aſſemblée des Grecs, qui répondoit exactement aux foires des Romains.

PANEGYRISTE, ſ. m. (*Gram. & Hiſt. anc. & mod.*) magiſtrat dans les villes grecques, qui célébroit au nom des peuples convoqués & aſſemblés, les fêtes & les jeux ordonnés en l'honneur des dieux & des empereurs, & qui en faiſoit les harangues & les éloges devant l'aſſemblée.

Il ſe dit aujourd'hui de cette ſorte d'orateurs qui conſacrent particulierement leurs talens à immortaliſer par leurs éloges les vertus des grands hommes.

PANELLE, ſ. f. (*Blaſon.*) c'eſt le nom qu'on donna aux feuilles de peuplier. La maiſon de Schreisbergdorf en Siléſie porte de gueules à trois *panelles* ou feuilles de peuplier d'argent, poſées en payle, les queues aboutées en cœur. *Menetrier.* (*D. J.*)

PANELLENES, (*Géog. anc.*) & *Panchaï.* Strabon *liv. VIII. pag.* 176 & Etienne le géographe, donnent ces noms à tous les Grecs pris en général.

PANEMUS, ſ. m. (*Calendrier grec.*) nom donné chez les Grecs à des mois différens.

1°. *Panémus* étoit, chez les Corinthiens, un mois qui répondoit au mois attique Boédromion, & ſelon la pere Pétau, à notre mois de Novembre.

2°. *Panémus* étoit, dans l'ancien calendrier macédonien, le neuvieme mois de l'année: après la conquête de l'Arabie on donna ce nom au ſixieme mois.

3°. *Panémus* étoit le nom béotien du mois athénien nommé *Métagitnion*, qui étoit le ſecond de leur année & qui répondoit en partie au mois de Juillet, & en partie au mois d'Août, ſelon Potter. *Voyez* MOIS DES GRECS.

PANER, verbe act. (*Cuiſ.*) c'eſt couvrir de pain émié ſeul, ou haché avec de la graiſſe, des herbes, des épices, une viande qu'on fait cuire ſur le gril: on *pane* des piés de cochon, des côtelettes, une volaille.

PANEROS, *ou* PAUSEBASTOS, (*Hiſtoire nat.*) pierre dont Pline ne nous a tranſmis que le nom.

PANES, ſ. m. pl. (*Littérat.*) ce ſont les mêmes que les ſatyres, qui reconnoiſſoient Pan pour leur chef, & qu'on confondoit quelquefois avec lui, comme on peut le juſtifier par ce vers d'Auſone:

Capripedes agitat cùm lætat prætervia Panes.

c'étoient les dieux des chaſſeurs, des bois, & des champs, mais ſouvent on les prenoit pour le ſymbole de l'effronterie & de l'impudicité. (*D. J.*)

PANETERIE, ſ. f. (*Architecture.*) c'eſt, dans le palais d'un grand ſeigneur, le lieu où l'on diſtribue le pain, & qui eſt ordinairement au rez-de-chauſſée, & accompagné d'une aide.

PANETIER, GRAND, ſ. m. (*Hiſt. de France.*) le *grand panetier* de France, étoit autrefois un officier de la maiſon du roi qui recevoit les maîtres Boulangers, avoit ſur eux droit de viſite & de confiſcation, avec une juriſdiction dans l'enclos du palais nommée *la paneterie* laquelle étoit exercée par un lieutenant-général. Les boulangers de Paris lui devoient un certain droit qu'on nommoit *bon denier* & le *pot de romarin*.

Ces office du *grand panetier* étoit poſſédé par un homme du premier rang; il jouiſſoit de prérogatives qui le relevoient au-deſſus de ſes fonctions; on voit dans les preuves de l'hiſtoire de Montmorency, qu'en 1333, Burchard de Montmorency étoit *panetarius Francia*, & qu'en cette qualité il eut un grand procès avec le prevôt des marchands & les échevins de la ville de Paris, qui ſoutenant les intérêts des boulangers de cette ville & des fauxbourgs, ne pouvoient ſouffrir qu'il exerçât la juriſdiction du *panetier*, ni l'inſpection qu'il prétendoit avoir ſur eux; mais il fut maintenu dans tous ſes droits.

Du Tillet a fait mention, dans ſes recherches, du *grand panetier* de France, & des ſeigneurs qui ont poſſédé cet office; & après avoir rapporté l'arrêt rendu en 1333, il ajoûta qu'il y en a eu pluſieurs autres, entr'autres un proviſionel du 2 Mai 1406, par lequel il fut permis au *grand panetier* d'avoir ſa petite juſtice, *&c.* à condition de porter au châtelet les contraventions qu'il découvriroit dans les viſites, pour punir les coupables: cette charge fut ſupprimée par Charles VII. ainſi que celle du grand bouteillier. (*D. J.*)

PANETIERE, ſubſt. f. ſac de berges, eſpece de grande poche ou de ſac de cuir, dans lequel les Bergers mettent leur pain. *Panetiere* eſt le mot noble employé par les auteurs dans les églogues & les bergeries; eux les bergers des environs de Paris appellent ce ſac *gibeciere*.

PANGA, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, au royaume de Congo, capitale de la province de Bamba, à 36 lieues de la côte. *Long.* 32. *lat. mérid.* 6. 30.

PANGÆUS, (*Géog. anc.*) montagne de la Theſce aux confins de la Macédoine, ou la nommoit auparavant *Coramanius*.

PAGARANS, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nomme dans l'île de Sumatra des princes particuliers, qui ſont où alliés ou tributaires du roi d'Achem, le plus puiſſant des ſouverains de l'île.

PANGFILS, ſ. m. (*Comm. d'ourdiſ.*) étoffes de ſoie qui ſe fabriquent à la Chine, ſur-tout dans la province de Nanquin. Elles ſe vendent preſque par affrétement pour l'uſage du pays, & le trafic au Japon.

PANGO, (*Géog. mod.*) province de l'Afrique au royaume de Congo, bornée N. par le pays de Simbi, E. par le fleuve Barbola, les montagnes du ſoleil, S. par le pays de Dembo, O. par la pays de Batta.

PANHELLÉNIEN, (*Mythol.*) ſurnom de Jupiter, il ſignifie le protecteur de tous les peuples de la Grece. L'empereur Hadrien fit bâtir à Athènes un temple à Jupiter *panhellénien*, & c'étoit lui-même qu'il prétendoit déſigner ſous ce nom. Il inſtitua en même tems des têtes & des jeux appellés *panhelléniens*, de πᾶς, tout, & de Ἕλλην, un grec, que toute la Grece devoit célebrer en commun. Lorſque l'Attique fut affligée d'une grande ſéchereſſe, en punition de la mort d'Androgée, Egaus intercéda pour les Grecs, en offrant des ſacrifices à Jupiter *panhellénien*, dit Pauſanias; d'où il paroît que ce nom eſt beaucoup plus ancien qu'Adrien, & que ce prince ne fit que le renouveller, & rebâtir un temple qui avoit autrefois ſubſiſté à Athènes. (*D. J.*)

PANIC, ſ. m. (*Botan.*) Linnæus caractériſe ainſi le *panic*, dont il fait un genre diſtinct de plante graminée. Le calice eſt compoſé de pluſieurs feuilles, & contient une ſeule fleur; les feuilles ſont chevelues & inégales dans leurs inſertions. La baſe eſt formée de deux battans ovales, pointus & très-petits; la fleur eſt auſſi formée de deux valvules ovales & pointues: les étamines ſont trois courts filets capillaires; les boſſettes des étamines ſont oblongues, le germe du piſtil eſt arrondi, les ſtiles ſont au nombre de deux très-déliés; la fleur environne la graine, & ne s'ouvre jamais pour la laiſſer ſortir: la graine eſt unique, arrondie, & en quelque maniere applatie.

On compta neuf eſpeces de *panic* ou *panis*, la plus commune eſt le *panic* d'Allemagne, *panicum Germanicum*, da C. B. P. 27, & *I. R. H.* 515. Sa racine eſt forte & fibreuſe: elle pouſſe pluſieurs tiges ordinairement à la hauteur de 2 coudées, & plus dans un bon terrein rondes, ſolides, garnies de pluſieurs nœuds. Ces tiges diminuent inſenſiblement de groſſeur & leurs ſommités viennent à pancher langaiſſamment. Ses feuilles ſortent des nœuds, ſont arondinacées, plus grandes & plus pointues que celles du millet, plus larges que celles du froment. Au ſommet de la tige, eſt un épi long de 8 à 10 pouces, rond, gros, non diviſé comme dans le millet, mais compacte & ſerré; compoſé de grains plus ombrecés, mais plus petits que ceux du millet, plus ronds, luiſans, enveloppés de folioles blancs, jaunâtres ou purpurins. Dioſcoride & Galien ont beaucoup parlé du *panic*. Les Grecs le nommoient τριπὸν & μελινη; on s'en nourrit en Hongrie & en Bohême, où l'on fait de ſa ſemence mondée des bouillies, des gâteaux & d'autres alimens.

On ſéme cette plante dans les champs en Allemagne & en Italie: elle demande une terre légere & ſablonneuſe & pourtant humide. (*D. J.*)

PANICAULT, *voyez* CHARDON ROLAND.

PANICAUT DE MER, (*Botan.*) eſpece d'éryngium nommé *éryngium maritimum*, par C. B. P. 386, *I. R. H.*

Ses racines ſont très-longues, éparſes de tous côtés, de la groſſeur du doigt ou du pouce, noueuſes par intervalle, blanchâtres, douces & agréables, un peu odorantes. Ses feuilles ſont très-nombreuſes, portées ſur de longues queues, quelquefois larges d'une palme, arrondies, preſque ſemblables à celles de la mauve, mais anguleuſes à leur bord, & garnies tout autour d'épines dures, épaiſſes, bleuâtres, d'un goût aromatique. Sa tige eſt épaiſſe, haute d'une coudée, fort branchue, un peu rougeâtre à ſa partie inférieure, & portant à ſon ſommet des petites têtes ſphériques & épineuſes, preſque de la groſſeur d'une noix, entourées ordinairement à leur baſe de 6 petites feuilles épineuſes, de couleur d'un beau bleu, auſſi-bien que les têtes: ces fleurs ſont ſemblables à celles du chardon-rolaud, & blanchâtres. Cette plante eſt très-fréquente ſur les côtes ſeptentrionales & méridionales. (*D. J.*)

PANICAUT DE MER, (*Mat. méd.*) quoique les racines du *panicaut de mer* ſoient peu en uſage dans ce pays, cependant pluſieurs perſonnes les préferent à celles du *panicaut vulgaire* ou *chardon roland*. Outre les vertus qu'elles ont de commun avec cette derniere plante, J. Rai les croit utiles contre la peſte & contre la contagion de l'air, priſes le matin à jeun, confites au ſucre. Il dit de plus qu'elles ſont utiles aux perſonnes maigres & deſſéchées, & qu'elles guériſſent la vérole. Geoffroi *Mat. med.* Voilà bien les Botanilles. (*b*)

PANICULE, (*Anat.*) *Voyez* PANNICULE.

PANIER, ſ. m. (*terme général.*) vaiſſeau d'oſier propre à contenir pluſieurs choſes, comme diverſes marchandiſes, des fruits, des légumes, du poiſſon, *&c.* il ſe dit auſſi de la choſe qui y eſt contenue: un *panier* de pommes, un *panier* de ceriſes, pour dire un *panier* plein de ces fruits; ce qu'on nomme auſſi une *panerée*.

Les *paniers*, ſuivant leurs uſages, ſont faits de différentes matieres, & de différentes façons, & ont des formes & des noms qui leur ſont propres.

Il y en a à claire-voie, & d'autres pleins, la plupart d'oſier nu avec ſon écorce ou ſans ſon écorce; quelques-uns de châtaignier refendu & plats, les uns ronds, les autres longs; ceux-ci quarrés, pluſieurs profonds, d'autres très-plats: enfin il y en a à fond pointu, à fond rond, à fond applati à anſe, ſans anſes, ou avec deux anſes; de fort grands & de très-petits.

Les *paniers* dont les marchands Merciers ſe ſervent pour emballer pluſieurs de leurs marchandiſes, les Epiciers quelques drogues, & les Chapeliers leurs chapeaux s'appellent des *manuets* & des *manuetes*: on appelle auſſi *manne*, le *panier* quarré que les marchandes de petit-métier portent devant elles.

On nomme dans le négoce des fruits; des *cueilloirs* des *noguets*, des *verveux*, trois ſortes de *paniers* qu'on y emploie. Le noguet ſert auſſi aux laitieres à poſer ſur leur tête la crême & le lait caillé qu'elles vendent en été.

La *serquaise*, le *maniveau* & une ſorte de *panier* en forme de mannequin, ou comme on diſoit autrefois de *manequis*, ſervent dans le commerce du poiſſon de mer ſec.

Le *corbillon* eſt le *panier* des oubliers.

L'*inventaire* celui des regratieres & petites marchandes, qui portent & crient leurs marchandiſes par les rues de Paris.

Enfin on appelle des *desserts*, ces *paniers* ou corbeilles d'oſier fin qu'on employoit autrefois à ſervir ſur table les fruits frais ou confits, & autres ouvrages de ſucre, inventés par ces domeſtiques confiſeurs, que dans les grandes maiſons on nomme des *officiers*.

Tous les différens *paniers* qui ont des noms particuliers, & qui ſont de quelque uſage dans le commerce, ſont expliqués à leurs propres articles.

Quelques artiſans ſe ſervent de *paniers* pour porter ou leurs outils, ou leurs ouvrages. Les Serruriers ne vont jamais ſans le leur, & les Boulangers de petits pains de Paris, en ont de très-grands à claire-voie, dans leſquels les garçons portent les petits pains dont ils fourniſſent les tables délicates de la ville. On appelle auſſi *paniers* ou corbeilles, des *paniers* ronds & plats, dans leſquels les mêmes boulangers dreſſent leurs grands pains. *Savary*. (*D. J.*)

PANIER DE MINERVE, (*Littérat. grecq. & rom.*) *calathus Minervæ*, comme diſoient les Latins. Les Poëtes n'ont pas moins célébré le *panier* de Minerve, que ſa quenouille. C'étoit-là, diſent ils que la déeſſe mettoit les pelotons de laine qu'elle avoit filés de ſes mains immortelles. Virgile, parlant de Camille ſeine des Volſques, dit:

Non illa colo, calathisve Minervæ,
Fœmineas assueta manus.

Cette eſpece de *panier* que Pline, *lib. XXI. chap.* v. compare à la fleur de lys, dont les feuilles vont en s'évaſant à meſure qu'elles s'élevent, & qui étoit fait ordinairement de jonc, ou de bois fort léger, ſervoit aux ouvrieres à mettre leurs laines, & il étoit ſpécialement conſacré à Minerve déeſſe des arts, ſous la protection de qui les Troyens ſe croyoient deſtinés à les cultiver dans une profonde paix.

PANIER, (*Hiſt. mod.*) bureau de la chancellerie d'Angleterre, qui répond au *fiſc* des romains. *Voyez* CHANCELLERIE & FISC.

Clerc du panier, qu'on appelle auſſi quelquefois *garde du panier*, eſt un officier de la chancellerie qui reçoit tous les deniers que l'on paye au roi pour les ſceaux des chartres, lettres patentes, commiſſions & écrits ou ordres. Il accompagne le garde des ſceaux dans les tems que ſe ſont les paiemens, & il a la garde de toutes les expéditions ſcellées qu'il reçoit, aujourd'hui dans un ſac, mais qui ſe mettoient autrefois dans un *panier*, d'où vient l'étymologie de cette charge. Il y a auſſi un contrôleur du *panier*. *Voyez* CONTRÔLEUR.

PANIER A OUVRAGE, les *paniers à ouvrage* ne ſont pas nouveaux. Les dames romaines en avoient comme les nôtres; elles y tenoient leurs ſuſeaux, leur canevas, leurs laines; mais leurs *paniers* n'étoient que d'oſier, on les appelloit *qualum*, mot dérivé du grec καλαθος, *calathus*, *panier* de Minerve. *Voyez* PANIER DE MINERVE.

Hueſca dit à Néobule:

Tibi qualum *Cytherea puer ales unxit.*

„ le fils de Cythérée nous a fait perdre le goût de vos „ toiles & de votre eſpaillerie „. Nous ne manquons pas de Néobules. (*D. J.*)

PANIER, (*Minéralogie.*) c'eſt ainſi qu'on nomme dans les mines de charbon de terre de France, un baquet oval, garni de cercles de fer, & de quatre chaînes avec leurs boucles, dont on ſe ſert pour tirer le charbon de terre du fond de la mine.

PANIER, (*Architect.*) morceau de ſculpture, différent de la corbeille, en ce qu'il eſt plus étroit & plus haut, & qui étant rempli de fleurs & de fruits, ſert d'amortiſſement ſur les colonnes ou les pilaſtres de la clôture d'un jardin. Les termes, les perſans, les caryatides, *voy.* ces mots, & autres figures propres à ſoutenir quelque choſe, portent de ces *paniers*. On voit dans la cour du palais *della Valle* à Rome, deux ſatyres antiques de marbre, d'une ſingaliere beauté, qui portent auſſi de ces *paniers* remplis de fruits. Le mot *panier* vient du latin *panis*, *pain*, ou de *panarium*, parce que le premier uſage des *paniers* fut de porter du pain. (*D. J.*)

PANIER DE MASSON, eſt une eſpece de vaſe d'oſier à claire-voie qui ſert à paſſer le plâtre en gros.

PANIER (*Mode.*) eſpece de jupon fait de toile, couſue ſur des cerceaux de baleine, placés au-deſſus les uns des autres, de maniere que celui d'en-bas eſt le plus étendu, & que les autres vont en diminuant à meſure qu'ils s'approchent du milieu du corps. Ce vêtement a ſcandaliſé dans les commencemens: les miniſtres de l'Egliſe l'ont regardé comme un encouragement à la débauche, par la facilité qu'on avoit au moyen de cet ajuſtement, d'en dérober les ſuites. Ils ont beaucoup prêché; on les a laiſſé dire, on a porté des *paniers*, & à la fin ils ont laiſſé faire. Cette mode groteſque qui donne à la figure d'une femme l'air de deux éventails oppoſés, a duré long-tems, & n'eſt pas encore paſſée: elle tombe. On va aujourd'hui en ville & au ſpectacle ſans *panier*, & on n'en porte plus ſur la ſcene, on revient à la ſimplicité & à l'élégance; on laiſſe un vêtement incommode à porter, & diſpendieux par la quantité énorme d'étoffe qu'il emploie.

PANIER D'ARBALÊTE, *terme d'Arbalêtier*, c'eſt le milieu de la corde de l'arbalête à jalet, qui eſt fait en creux & où l'on met la bale ou le jalet lorſqu'on veut tirer.

PANIER, *terme de Chandelier*, les *paniers* des chandelieres ſont quarrés, afin que les chandoiles qu'ils y arrangent, ſoient peſées en livres, ou autrement, s'y placent plus aiſément, qu'il y en tienne une plus grande quantité, & qu'elles ſe caſſent moins. Il ſont ordinairement d'oſier blanc, faits par les Vanniers-mandriers, c'eſt-à-dire ceux qui font les ouvrages de vannerie, clos & non à claire-voie: ces *paniers* ont des anſes comme des *paniers* communs.

PANIER A CIRE, (*Cirerie.*) on nomme ainſi dans les manufactures pour le blanchiſſage des cires, de grandes corbeilles rondes à deux anſes, qui ſervent à tranſporter la cire en grain des magaſins à la fonderie: ils ſont d'oſier blanc, doublés de toile. Chaque *panier* contient 25 livres de cire.

PANIER, (*Econ. ruſtiq.*) il ſe dit d'une ruche de mouches à miel, pleine de ſes mouches.

PANIER DE COCHES, (*Meſſagerie.*) les coches, carroſſes, & autres voitures qui ſervent à tranſporter par terre les perſonnes, les hardes & les marchandiſes, ont ordinairement quelques *paniers*, la plus ſouvent deux, l'un à l'avant & l'autre au derriere de leurs coches & carroſſes, où ils enferment les paquets & marchandiſes qu'on leur confie: on les nomme des *magaſins*.

PANIER DE MARÉE, (*Chaſſe-marée.*) c'eſt une eſpece de manoequin, de près de 2 piés de hauteur, de 10. à 12 pouces de diametre, dans lequel les chaſſe-marée apportent à la halle de Paris, la marée pour la proviſion de la ville. Chaque *panier*, ſuivant la qualité & groſſeur du poiſſon, eſt compoſé d'un certain nombre de chaque eſpece. Ce ſont des *paniers* que les vendeurs de marée en titre d'office publient, & délivrent au plus offrant & dernier enchériſſeur, & ſur leſquels ils font un certain droit réglé par les déclarations du Roi. *Savary*. (*D. J.*)

PANIER DE MESSAGER, *terme de Cocquetier*, les meſſagers qui font leurs voitures ſur des chevaux de ſomme, appellent *paniers* deux grandes & profondes corbeilles d'oſier, qui pendent des deux côtés des bâts de leurs che-

chevaux, dans leſquelles ils enferment les boëtes & petits paquets de marchandiſes.

PANIER, (*Pêche maritime.*) c'eſt une eſpece de mannequin d'oſier, dont l'on ſe ſert à prendre ſur la grève, à baſſe eau, des crevettes, grenades ou ſalicots, ſortes de petites écrevilles.

PANIER DE VERRE, (*Commerce de verre.*) l'on nomme ainſi dans le commerce du verre à vitre, non-ſeulement le *panier* dans lequel ſe tranſporte cette marchandiſe, mais encore la marchandiſe même qui y eſt contenue. Chaque *panier*, qu'on appelle auſſi une *ſomme*, eſt compoſé de 24 pieces ou plats de verre.

PANIER, ANSE DU, *terme de Maçon*, ils diſent qu'une arcade eſt faite en *anſe de panier*, lorſque la daſſoſ eſt un peu abaiſſé, & qu'elle n'eſt pas faite en plein cintre, c'eſt-à-dire qu'elle eſt en demi-ellipſe ſur le grand diametre.

PANIER, ANSES DU, (*Serrur.*) ornemens de ſerrurerie, formés de deux enroulemens oppoſés, qui forment un *anſe de panier* dont ils ont pris le nom.

PANIER A CLAIRE, *en terme de Raffineur de ſucre*, eſt un tiſſu d'oſier, de figure cerrée. Il eſt environné dans tout ſon contour, par haut & par bas, de deux cercles de fer, qui ſont eux-mêmes ſoutenus au milieu du *panier* par une traverſe ſur chaque face. Il eſt ſuſpendu au-deſſus de la chaudiere à clairée, ſur un brancard de fer qui poſe ſur ſes bords, & recouvert du blanchet. *Voyez* BLANCHET.

PANIER A ÉCUME, eſt un grand *panier* de deux pieces, dont le tour s'appuie ſur le fond qui l'environne par un bord de 8 à 9 pouces de haut. C'eſt dans ces *paniers* que l'on paſſe les écume. *Voyez* PASSER LES ÉCUMES. Il y en a qui ſont tout d'une piece avec leur fond. Ceux qui en ſont ſéparés ſont plus aiſés à tranſporter & à manier.

PANIER ROND, ſe dit encore d'un *panier* rond à deux petites anſes, dans lequel on jette les petites morceaux de terre que l'on a graiſés avec le couteau au bord des formes en plamotant. *Voyez* PLAMOTER.

PANIER A TERRE, eſt un uſtenſile d'oſier à deux poignées: il contient environ cent livres peſant, & ſert à porter la terre tremper. *Voyez* TREMPER LA TERRE.

PANIER *en terme de Vannier*, c'eſt un vaſe de diverſes grandeurs, & qu'on met à différens uſages. Il y a des *paniers* à anſes, & d'autres qui n'en ont point, mais ſeulement une eſpece de poignée à chaque bout. On appelle plus communément ces derniers *manues*. *Voyez* MANNES. Il y a des *paniers* à chevaux, des *paniers* à laitiere, des *paniers* à bouteilles. *Voyez ces mots à leur article.*

PANIER A BOUTEILLES, ce ſont des *paniers* dans leſquels le vannier a pratiqué des eſpeces de chambrettes ou ſéparations, de grandeur à pouvoir tenir une bouteille.

PANIER A CHEVAL. Les Vanniers donnent ce nom à de grands *paniers* plus longs que larges, & fort profonds, que les chevaux ou autres bêtes de ſomme portent attachés à leur bât, de chaque côté de leur ventre.

PANIER DU FAISSEUR, ce ſont des *paniers* à jour. On les diviſe en trois eſpeces: les uns à fond plein; les autres à fond à jour; & les derniers à fond plein ou à jour, mais qui ſont garnis d'une petite aire ſeulement par en-bas.

PANIER A LAITIERE, ce ſont des *paniers* quarrés dont les Laitieres ſe ſervent pour tranſporter leurs pots de lait.

PANIONIES, ſ. f. pl. (*Antiq. greq.*) fête de toute l'Ionie en l'honneur de Neptune. Une armée de jeunes Ioniens qui étoient partis du territoire d'Athènes, ayant chaſſé les Cariens, les Myliens & les Leleges, de la côte maritime d'Aſie qu'ils habitoient, prit poſſeſſion de tout ce pays, y établit des colonies, bâtit le temple de Diane à Ephèſe, & inſtitua la fête appellée πανιωνια, ſur le mont Mycalé, en l'honneur de Neptune héliconien. Mycalé eſt un promontoire de l'Ionie qui regarde Samos du côté du vent du zéphire. C'eſt en ce lieu que s'aſſembloient les Ioniens pour offrir un ſacrifice, & célébrer cette fête qu'ils appellerent *panionies*, c'eſt-à-dire, fête de toute l'Ionie. Une choſe remarquable dans cette fête, c'eſt que ſi le taureau deſtiné à être immolé, venoit à meugler avant la ſacrifice, ce mugiſſement paſſoit pour être un préſage de la faveur ſpéciale de Neptune. Potter, *Archæol. græc. tom. I. pag.* 423. (*D. J.*)

PANIONIUM, (*Géog. anc.*) ville de l'Ionie, ſur le bord de la mer, près d'Ephèſe & de Samos. C'eſt à *Panionium* que s'aſſembloient les douze principales villes de l'Aſie mineure, auxquelles Smyrne fut enſuite ajoutée, qui faiſoit la treizieme. En voici les noms: Ephèſe, maintenant *Ayaſalouk*; Milet, aujourd'hui *Palatſcha*; *Myus* & *Lebedes*, détruites depuis long-tems; Teos, village nommé *Segeſt*; *Colophon* & *Priene*, qui ne paroiſſent plus; Phocée, à-préſent *Palæa Foia*; Erythres, à-préſent le village de *Geſmé*; Clazomènes, village de *Vourla* ou de *Kelifman*; *Chios*, *Samos* & *Smyrne*, qui retiennent leur ancien nom.

L'aſſemblée de ces villes d'Ionie s'appelloit auſſi *panionium*, qui eſt un mot compoſé de πᾶν, *tout*, & ἰὼν, *Ionie*, comme qui diroit *aſſemblée de tous les Ioniens*. On y célébroit une fête en l'honneur de Neptune héliconien, & les ſacrifices qu'on y faiſoit à ce dieu, étoient auſſi nommés *panionies*. Cette fête, & par conſéquent l'union des treize villes qu'on vient de nommer, ſubſiſtoit encore au tems de l'empereur Trébonianus Gallus, c'eſt-à-dire, l'an 251 de Jeſus-Chriſt. On a une médaille greque de ce prince, où la fête eſt repréſentée par un autel, auprès duquel eſt le taureau qui doit être immolé, & qui eſt environné de treize figures qui paroiſſent tenir chacune un flambeau. (*D. J.*)

PANIQUE, TERREUR, (*Littérat.*) c'eſt ainſi, dit Pauſanias, qu'on appelle ces frayeurs qui n'ont aucun fondement réel, parce qu'on les croit inſpirées par le dieu Pan. Brennus ayant fait une irruption dans la Grece à la tête d'une nombreuſe armée de Gaulois, la ſeconde année de la cent vingtieme olympiade, s'avança juſqu'à Delphes; les habitans conſternés recoururent à l'oracle; le dieu leur déclara qu'ils n'avoient rien à craindre, & les aſſura de ſa puiſſante protection. En effet, continue l'hiſtorien, on vit tout-à-coup des ſignes évidens de la vengeance du ciel contre les barbares: le terrein qu'occupoit leur armée, fut agité de violens tremblemens de terre; des tonnerres & des éclairs continuels, non-ſeulement les effrayoient ſans ceſſe, & les empêchoient d'entendre les ordres de leurs généraux. La foudre tomboit ſur leurs têtes, & des exhalaiſons enflam mées les réduiſoient en poudre eux & leurs armes.... Mais la nuit leur fut encore plus funeſte, car l'horreur des ténèbres les agita d'une terreur *panique*, & leur fit prendre de fauſſes allarmes. La crainte s'empara de tous leurs ſens, & l'épouvante fut ſi grande, que ſe diviſant en pluſieurs pelotons, ils s'entretuerent les uns les autres, croyant ſe battre contre des Grecs. Cette erreur qui ne pouvoit être qu'un effet de la colere des dieux, dit encore Pauſanias, dura juſqu'au jour, & cauſa à ces barbares une perte de plus de dix mille hommes; le reſte périt en ſe ſauvant. (*D. J.*)

PANIS, ſ. m. *panicum*, (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante qui ne differe du millet que par l'arrangement des fleurs & des ſemences qui forment des épis fort ſerrés. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

PANIS (*Diete.*) La ſemence de cette plante qui eſt farineuſe, a beaucoup d'analogie avec le millet. (*Voyez* MILLET, *& Part.* FARINE *&* FARINEUX.) La farine qu'elle fournit & qui eſt mangée dans quelques contrées, comme celle du petit millet, loi eſt encore inférieure en beauté. Au rapport de Clufius, on cultive cette plante en Bohême & dans quelques autres provinces d'Allemagne, en Hongrie, *&c.* où elle fournit un mauvais pain, & des bouillies aux habitans de la campagne; mais ce n'eſt là qu'une reſſource pour les pays malheureux où on ne peut avoir mieux. (*b*)

PANIUM, (*Géog. anc.*) promontoire d'Europe, ſur la côte du Boſphore de Thrace, parallele, ſelon Pierre Gilles, aux Iles Cyanées. Ortelius dit qu'on le nomme aujourd'hui vulgairement *Phanarion*. Il y a auſſi une caverne de Syrie, qui porte le nom de *Panium*. Elle eſt ſituée dans la montagne Panéus, près la ſource du Jourdain; c'eſt-là qu'Hérode le Grand fit bâtir un temple de marbre blanc en l'honneur d'Auguſte, ſelon le récit de Joſephe, *antiq. jud. liv. V. chap. xiij.* (*D. J.*)

PANMACHION, ſ. m. (*Art. gymn.*) παγμάχιον, nom donné par quelques auteurs à l'exercice du pancrace. Ils ont appellé en conſéquence les combattans, παγκρατιαστὰς Potter, *Archæol. græc. l. II. c. xxij. tome I. p.* 444. (*D. J.*)

PANAIRE, ſ. m. (*Soierie.*) inſtrument du métier d'étoffe de ſoie. C'eſt une peau de bazanne qui couvre l'envers de l'étoffe. Le *panaire* ſert à garantir l'étoffe à meſure qu'on la roule ſur l'enſuple de devant le métier; il eſt de veau ſans couleur, plié en double; on l'attache à chaque bout avec une ficelle, à l'un deſquels pend un contrepoids afin que l'ouvrier puiſſe le lever quand il veut.

PANNE, ſ. f. (*Architect.*) c'eſt dans un bâtiment une piece de bois, qui portée ſur les taſſeaux & chanignoles des forces d'un comble, ſert à en ſoutenir les chevrons. Il y a des *pannes* qui s'aſſemblent dans les forces, lorſque les fermes ſont doubles. On nomme *panne de briſis* celle qui eſt au droit du briſis d'un comble à la manſarde. *Voyez* PANNE DE BRISIS. Les *pannes* ſont appellées *semple* par Vitruve.

PAN-

PANNE, (*Blanchiſſ.*) c'eſt, en Anjou, une eſpece de cuvier de bois, dont on ſe ſert pour leſſives les toiles que l'on veut mettre au blanchiment.

PANNE, *terme de Chaircutier*, greiſſe de porc qui n'eſt ni battue ni fondue, mais que l'on bat, & que l'on fond quand on veut faire du ſaïn-doux.

PANNE, (*Charpenterie.*) piece de bois, de ſix ou ſept pouces en quarré, entre deux jambes de force, & entre le faîte & l'entablement, ſur laquelle poſent les bouts des chevrons qui ne pourroient pas être aſſez longs, pour aller du haut du toît juſqu'en-bas; ou aſſez forts, pour ſoutenir les lattes & l'ardoiſe, ou les tuiles.

Comme les *pannes* ſont des pieces de bois poſées horiſontalement le long des demi-toits, enſorte que les chevrons ſupérieurs & inférieurs s'appuient ſur elles, chacun par une de leurs extrémités, elles doivent s'oppoſer à l'effort que fait le toît pour perdre ſa rectitude & ſe fléchir. Mais les plus ſouvent elles s'y oppoſent inutilement, & d'autant moins qu'elles tendent elles-mêmes à ſe fléchir par leur propre poids. Auſſi eſt-il très-commun de voir des toits qui ſe démeutent & ſe courbent, d'où s'enſuit la ruine du faîte, & tout ce qu'il eſt aiſé d'imaginer d'inconvénient.

On pourroit faire les *pannes* plus fortes & d'un plus gros équariſſage; mais ce remede ſeroit cher, & chargeroit beaucoup le toît; il y auroit peut-être encore d'autres remedes que nous obmettons, pour en venir à celui qu'a propoſé M. Couplet.

Il faut, ſelon lui, faire enſorte que la *panne* ait peu à travailler, que même elle ne travaille point du tout, auquel cas on pourroit abſolument s'en paſſer, & ce ne ſera plus qu'une ſûreté de ſurcroît, qui par conſéquent pourra être auſſi petite & eſuîter auſſi peu qu'on voudra.

Cela ſe trouvera, ſi le toît eſt compoſé de deux parties diſtinctes qui ſoient parfaitement en équilibre, c'eſt-à-dire, telles que tout l'effort de l'une ſoit ſoutenu & contrebalancé par l'autre.

Pour cet effet, on voit d'abord qu'il faut que le toît ſoit briſé, ou en manſarde. Deux chevrons du même demi-toît, l'un ſupérieur, l'autre inférieur, qu'on ſuppoſe égaux s'appuieront l'un contre l'autre à l'endroit où le toît eſt briſé, & on ſera la *panne* qu'on appelle alors *panne de briſis*. Le chevron ſupérieur s'appuie par ſon extrémité ſupérieure contre un chevron de l'autre demi-toît; & l'inférieur s'appuie par ſon extrémité inférieure contre la ſabliere. Dans cet état, les deux chevrons s'arcboutent l'un contre l'autre, & il s'agit de les mettre en équilibre.

L'effort vertical du chevron ſupérieur pour tomber, étant ſoutenu par le chevron de l'autre côté qui en a un pareil, il ne lui reſte que l'effort horiſontal, par lequel il tend à faire tourner le chevron inférieur ſur ſon point d'appui de la ſabliere, & par conſéquent à le renverſer de dedans en-dehors; cet effort eſt horiſontal, & comme il s'agit ſur ce point fixe de la ſabliere, il agit d'autant plus puiſſamment qu'il en eſt à une plus grande diſtance; ce qui ſe détermine par le lieu où eſt le centre de gravité du chevron à l'égard de ce point fixe. C'eſt-là un bras de levier par lequel il faut multiplier l'effort pour avoir l'énergie du chevron ſupérieur: d'un autre côté, l'inférieur réſiſte par ſa peſanteur à l'effort du ſupérieur, il a auſſi ſon bras de levier par eſpport au même point fixe; car ſon centre de gravité, où réſide toute ſa force pour réſiſter, lui donne auſſi une diſtance à l'égard de ce point, & par conſéquent une énergie de même nature que l'autre; après cela, ce n'eſt plus l'affaire que de l'algèbre & du calcul, de trouver les expreſſions des efforts & de leurs bras de leviers, & de prendre les deux énergies pour égales, puiſqu'elles doivent l'être dans le cas de l'équilibre cherché. *Hiſt. de l'acad. des Scienc. année* 1731. (*D. J.*)

PANNE DE BRISIS, (*Charp.*) eſt celle qui ſoutient le pié des chevrons à l'endroit où le comble eſt briſé, & qui reçoit les chevrons du briſis, comme dans les combles en manſarde ou combles briſés. *Voyez nos Pl. de Charpente.*

PANNES, (*Charp.*) ſont des pieces de bois qui portent par les bouts ſur les Aiſſelieres, & qui y ſont ſoutenues, pour les empêcher de gliſſer, par le taſſeau & la chantignolle. On les fait portes l'une ſur l'autre en les coupant en délardement à demi-bois, pour qu'elles ne faſſent qu'une même groſſeur. *Voyez nos Pl. de Charpente.*

PANNE, AÎLE, BRAS, *termes de pêche*, uſités dans le reſſort de l'amirauté de Marennes. Ce ſont les côtes des pêcheries tendues flottées, ou moulées ſur piquets.

PANNE, METTRE EN PANNE, (*Marine.*) c'eſt virer le vaiſſeau vent devant, & mettre le vent ſur toutes les voiles, ou ſur une partie, afin de ne pas tenir ni prendre le vent, ce qui ſe fait quand on veut retarder le cours du vaiſſeau pour attendre quelque choſe, ou laiſſer paſſer les vaiſſeaux qui doivent aller devant; mais cela ne ſe fait que de beau tems. Nous mêmes nos voiles d'avant en *panne*, & notre grand hunier à porter, pour laiſſer les vaiſſeaux qui avoient ordre de chaſſer l'avant.

Être en panne, c'eſt ne pas tenir ni prendre le vent.

Être mis ſur panne. Mettre un vaiſſeau en panne, c'eſt faire pencher un vaiſſeau en mettant le vent ſur ſes voiles ſans qu'il faſſe de chemin, & cela ſe fait afin d'étancher une voie d'eau qui ſe trouve de l'autre bord du vaiſſeau, du côté que le vent vient.

PANNE, (*Manufact.*) étoffe de ſoie velnutée qui tient le milieu entre le velours & la pluche, ayant le poil plus long que celui-là, & moins long que celui-ci. Il ſe fabrique à-peu-près de même que le velours, & ſon poil provient d'une partie de la chaîne coupée ſur la regle de cuivre. La chaîne & la trame ſont de laine, & le poil eſt de ſoie.

PANNE, *terme d'ouvrier*, ſe dit chez les artiſans qui ſe ſervent du marteau, de la partie de la maſſe qui eſt oppoſée à la tête, & qui va en diminuant.

PANNE, *terme de Serrurier & de Taillandier, & autres ouvriers en fer*, commandement du maître forgeron. C'eſt comme s'il diſoit: frappez de la *panne*, ce qui arrive lorſqu'il faut alonger ou élargir le fer.

PANNEAU, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt l'une des faces d'une pierre taillée. On appelle *panneau* de douelle, un *panneau* qui fait en-dedans ou en-dehors la courbe d'un vouſſoir; *panneau de tête*, celui qui eſt au-devant; & *panneau de lit*, celui qui eſt caché dans les joints. On appelle encore *panneau* ou *moule*, un morceau de ferblanc ou de carton, levé ou coupé ſur l'épure pour tracer une pierre.

Panneau de fer, moreeau d'ornement de fer forgé ou fondu, renfermé dans un chaſſis, pour une rampe, un balcon, une porte, *&c.* Il ſe fait auſſi de ces *panneaux* par ſimples compartimens.

Panneau de glace. C'eſt dans un placard ou compartiment de miroirs pour réfléchir la lumiere & les objets, & pour faire paroître un appartement plus long.

Panneau de maçonnerie; c'eſt, entre les pieces d'un pan de bois ou d'une cloiſon, la maçonnerie enduite d'après les poteaux. C'eſt auſſi dans les ravalements des murs de maçonnerie, toute table qui eſt entre des naiſſances, platebandes & endres.

Panneau de menuiſerie ou de remplage; c'eſt une table d'ais minces, collés enſemble, dont pluſieurs rempliſſent le bâti d'un lambris ou d'une porte d'aſſemblage de menuiſerie. On appelle *panneau recouvert*, le *panneau* qui excede le bâti, & qui eſt ordinairement mouté d'un quart de rond, comme on en voit à quelques portes cocheres.

On nomme encore *panneaux* du bois de chêne fendu & débité en planches de différentes grandeurs, de 6 à 8 lignes d'épaiſſeur, dont on fait les moindres *panneaux* de menuiſerie.

Panneau de ſculpture; c'eſt un morceau d'ornement taillé en bas-relief, où ſont quelquefois repréſentés des attributs ou des trophées, pour enrichir les lambris & plinths de menuiſerie. On fait de ces *panneaux* à jour pour les clôtures de chœur, doſſiers d'œuvre d'égliſe, *&c.* & pour ſervir de jalouſies à des tribunes.

Panneau de vitre; c'eſt un compartimtot de pieces de verre, dont les plus ordinaires ſont quarrées, & les autres ſont en tranchoirs ou octogones, en triglettes, chalons, *&c.* On fait auſſi des compartiment de pieces de verre diſtingués par des platebandes de verre blanc. *Voyez les principes d'architecture &c.* par M. Felibien, *liv. I. ch. xxj.*

Panneau d'ornemens; eſpece de tableau de groteſques, de fleurs, de fruits, *&c.* peint ordinairement à fond d'or pour enrichir un lambris, un plafond, *&c. Daviler.* (*D. J.*)

PANNEAU FLEXIBLE, (*Architect.*) c'eſt celui qui eſt fait ſur du carton, du fer-blanc, ou avec une lame de plomb, pour pouvoir être plié & appliqué ſur une ſurface concave ou convexe, cylindrique ou conique.

PANNEAU, *terme de Bourrelier*; piece de cuir qui embraſſe le dos du cheval ou de la bête de ſomme, où il y a un lit de paille ou de bourre, & ſur quoi ſont poſés les fûts du bât. (*D. J.*)

PANNEAU, (*Chapelier.*) c'eſt une eſpece de chevalets qui ſoutient une des extrémités de la corde de l'arçon des chapeliers, & ſur lequel poſe la chanterelle qui ſert à la bandes, & à lui donner pour ainſi dire le ton qui fait connoître qu'elle eſt aſſez tendue pour faire voguer l'étoffe. *Dictionn. de commerce.*

PAN-

PANNEAU, *terme de chaſſe*; c'eſt un filet qui, lorſqu'il eſt tendu, paroît comme un pan de muraille, & dont on ſe ſert pour prendre des lapins, des lievres, des chats, des blaireaux, des renards. On fait des *panneaux* ſimples, des doubles & des contremaillés. (*D. J.*)

PANNEAUX, *en terme de Friſeur d'étoffes*, ſont des roues de champ qui ne different du rouet du manege, que parce qu'ils ſont placés verticalement. La machine à friſer a deux de ces *panneaux* qui donnent le mouvement aux deux petites lanternes des fers à friſer. L'un eſt à gauche hors le chaſſis, & à droite dans ce chaſſis près des traverſes; & tous deux ſont montés ſur l'arbre de couche. *Voyez FE, fig. 3. & 4 de la machine à friſer, Pl. de la Draperie.*

PANNEAUX, (*Marine*) c'eſt l'aſſemblage des planches qui ſervent de trapes ou manteles qui ferment les écoutilles d'un vaiſſeau. Les *panneaux* communs s'appellent *panneaux à vaſſoles*.

Panneaux à boîte; ce ſont des *panneaux* qui s'emboîtent aux deux bordure qu'on met au-tour de ces ſortes d'écoutilles, au-lieu que les *panneaux* à vaſſoles tombent dans les feuillures des vaſſoles. *Voyez* ECOUTILLES.

Le grand panneau, c'eſt la trape ou mantelet qui ferme la plus grande écoutille, laquelle eſt toujours en avant du grand mât.

PANNEAU, *terme de Sellier*; ce ſont deux couſſinets pleins de bourre un de crin qu'on met ſous la ſelle pour empêcher qu'elle ne bleſſe le cheval. (*D. J.*)

PANNEAU, *terme de Vitrier*; c'eſt un aſſemblage de pluſieurs morceaux de verre taillés de diverſes figures, & attachés les uns aux autres par des plombs à rainures tirés dans le tire-plomb. Les vitrages des égliſes ſont compoſés de divers *panneaux*.

PANNELLES, ſ. f. (*Blaſon.*) feuilles de peupliers peintes ſur l'écu.

PANNER, v. act. *en terme d'ouvrier en fer*; ſe dit de l'acte on de creuſer une piece à coup de marteau, dont la panne laiſſe la forme ſur la piece.

PANNETON, ſ. m. *terme de Serrurerie*; c'eſt la partie de la clé où ſont les dents. Il ſe dit auſſi dans le blaſon de la même choſe.

Il y a des *pannetons* fendus en croix, en S & en pleine croix; des *pannetons* fendus à fond de cuve, avec pleine croix & bâton-rompu.

Il y a le *panneton* de l'eſpagnolette. C'eſt une partie ſaillante ſur le corps de l'eſpagnolette, qui entre dans l'agraffe poſée ſur le guichet droit des croiſées lorſqu'on ferme. Il ſert auſſi à fermer le guichet gauche, parce qu'en tournant le poignet de l'eſpagnolette pour la fermer, il va poſer ſur ce guichet.

PANNICULE CHARNU, (*Anatom.*) quatrieme tégument admis dans l'homme par les anciens anatomiſtes. Outre la cuticule, la peau & la membrane adipeuſe, les anciens comptoient encore le *pannicule charnu*, & la membrane commune des muſcles.

On trouve bien le *pannicule charnu* dans les quadrupedes, mais non pas dans les hommes, dans les muſcles cutanés ſont en fort petit nombre, & pour la plûpart d'une fort petite étendue, excepté celui que M. Winſlow appelle *muſcle cutané* en particulier; mais ce muſcle même ne ſauroit être vraiſſemblablement regardé comme un tégument commun.

Il n'y a point de membrane commune des muſcles qui couvre le corps comme un tégument, attendu que ce ne ſont que des expanſions particulieres des membranes de quelque muſcle, ou des expanſions aponévrotiques procédant d'autres muſcles.

Les alongemens de la lame de la membrane adipeuſe ou cellulaire, peuvent auſſi avoir donné occaſion à cette mépriſe, ſur-tout dans les endroits où cette membrane eſt étroitement unie à la membrane propre des muſcles. (*D. J.*)

PANNOMIE, (*Droit eccléſiaſtiq.*) c'eſt ainſi que s'appelle un recueil des lois eccléſiaſtiques, dreſſé par Yves de Chartres, vers l'an 1100. Ce nom eſt compoſé de πᾶν, qui ſignifie *tout*, & de νόμος, qui veut dire *loi*; comme qui diroit *collection* de toutes les lois eccléſiaſtiques. (*D. J.*)

PANNON, ſ. m. (*Art. milit.*) étendard à longue queue, qui appartenoit autrefois à un ſimple gentil-homme. C'eſt proprement un guidon à placer ſur une tente. La banniere étoit quarrée, & quand on faiſoit quelqu'un banneret, on coupoit la queue de ſon pannon, d'où eſt venu l'ancien proverbe, faire de *pannon* banniere, pour s'élever d'une dignité à une dignité ſupérieure. Il y a encore à Lyon des capitaines de quartier, qu'on appelle *pannons*, & leurs compagnies *pannonages*. Ce mot vient de *pannus*, drap.

PANNON GÉNÉALIQUE, (*Blaſon.*) écu chargé des diverſes alliances des maiſons dont un noble eſt deſcendu. Il ſert à faire ſes preuves. Il comprend les armes du pere & de la mere, de l'ayeul & de l'ayeule, du biſayeul & de la biſayeule. Il eſt compoſé de huit, de ſeize, de trente-deux quartiers, ſur leſquels on dreſſe l'arbre généalogique.

PANNONIE, (*Géog. anc.*) *Pannonia*, ancienne contrée de l'Europe, & qui a toujours été regardée comme une de ſes principales parties. Pline *liv. III. ch. xxv.* dit qu'elle avoit le Danube au nord, & la Dalmatie au midi; il faut ajoûter qu'elle avoit la haute Moëſie à l'orient, & le Norique au couchant. Les Pannoniens habitoient ſur le bord du Danube.

Philippe roi de Macédoine, fit de ce pays une de ſes premieres conquêtes; mais les Pannoniens s'étant révoltés, Alexandre le grand les aſſujettit de nouveau avec l'Illyrie & l'Eſclavonie. Les Gaulois conduits par Brennus & Belgius, conquirent depuis la *Pannonie* ſur Ptolomée, ſurnommé *le foudroyant*; mais Jules Céſar enleva une partie de la *Pannonie* aux Gaulois; & les Alpes pannoniques par leſquelles il s'en ouvrit le chemin, furent appellées *Juliet*, de ſon nom. Auguſte & Tibere acheverent de ſoumettre le reſte du pays. Les Pannoniens depuis ce tems-là demeurerent tributaires des Romains, juſqu'à la décadence de l'empire, qu'ils furent aſſujettis par les Goths, & enſuite par les Huns, peuples de la Scythie aſiatique, qui ayant paſſé dans la Sarmatie européenne, ravagerent la plus grande partie de l'Europe ſous Valentinien. Quelques auteurs prétendent que ce fut de ces Huns, que la *Pannonie* reçut le nom de Hongrie, lorſqu'ils s'y furent retirés, après la défaite de leur roi Attila, dans la plaine de Châlons-ſur-Marne.

On compte quatre empereurs venus de la *Pannonie*; ſavoir, M. Aurelius Probus, Cn. Meſſius Decius, ſurnommé *Trajan*, Flave Jovien, & Flave Valentinien, fils d'un Gratien, qui vendoit des cordes à Gibale.

La *Pannonie* fut d'abord diviſée par les Romains en haute & baſſe *Pannonie*. Ptolomée vous indiquera les bornes & les villes de chacune de ces provinces; c'eſt aſſez pour moi d'ajouter ici, que dans la ſuite des tems, la haute-*Pannonie* fut appellée *premiere conſulaire*, & la baſſe fut nommée *ſeconde conſulaire*. (*D. J.*)

PANNUS, *terme de Chirurgie*; maladie de l'œil, qui conſiſte en la formation d'une membrane contre nature, qui s'étend ſur la partie antérieure de l'œil, & qui quelquefois couvre la cornée tranſparente. *Voyez* ONGLET.

Le *pannus* eſt une eſpece d'ongle entrelacé de veines & d'arteres aſſez groſſes. On le nomme *ongle variqueux* & *pannicules*; c'eſt le *ſobel* des Arabes. (*Y*)

PANOMA, (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre des Indes orientales qui vient de la grandeur d'un cuignaſſier. Sa feuille eſt ſemblable à celle de la mauve, & ſon fruit à une aveline. Son bois eſt très-purgatif, il eſt un excellent antidote contre toutes ſortes de poiſons. On le vante auſſi pour les fievres, les coliques, la gravelle & l'hydropiſie, *&c.* Sa doſe eſt depuis un grain juſqu'à un demi-ſcrupule, que l'on prend dans du bouillon; les Indiens qui cultivent cet arbre le cachent ſoigneuſement aux Européens.

PANOMPHÉE, adj. m. & f. (*Ant. grecq.*) Πανομφαῖος, ſurnom que les Grecs donnoient à Jupiter, non pas ſeulement parce qu'il étoit adoré de toutes les nations, ou, pour m'exprimer avec Euſtathe, parce que les vœux de tous les peuples ſe tournoient vers lui; mais ſur-tout parce qu'il étoit l'auteur de toutes les divinations, ayant entre les mains les livres du deſtin, dont il revelloit plus ou moins ſelon ſon plaiſir, aux prophetes qui parloient par ſa voix. *Voyez* Potter, *t. I. p.* 263.

PANONCEAU, ſ. f. (*Arch.*) c'eſt ainſi qu'on nomme une girouette qui a des armes peintes ou évuidées à jour; c'étoit autrefois une marque de nobleſſe. (*D. J.*)

PANONCEAUX, ſ. m. pl. (*Juriſpr.*) que l'on appelloit auſſi par corruption *pénonceaux* ou *pénoncele*, vient du latin *panuum*, qui ſignifie un *drapeau*, ou *pan*, morceau ou lambeau de drap ou de linge qui ſert de marque pour déſigner quelque choſe.

L'uſage des *panonceaux* paroît tirer ſon origine des brandons ou marques que les Grecs & les Romains mettoient ſur les héritages pour annoncer qu'ils étoient hypothéqués.

En France on n'oſe pas de brandons ni de *panonceaux* pour marquer qu'un héritage eſt hypothéqué; on met des brandons pour marque de ſaiſie.

Les *panonceaux* royaux ſont des placards, affiches ou tableaux, ſur leſquels ſont repréſentées les armes du roi.

On

On appoſe ces *panonceaux* ſur la porte ou entrée d'une maiſon ou autre héritage pour marquer que ce lieu eſt ſous la ſauvegarde ou protection du roi, ou bien pour ſignifier que l'héritage eſt ſous la main de la juſtice, c'eſt-à-dire qu'il eſt ſaiſi réellement.

Les *panonceaux* royaux ſont auſſi appellés *bâtons royaux*, parce que les bâtons royaux ſont paſſés en ſautoir derriere l'écu, ou parce qu'on ſe contente de repréſenter dans le tableau les bâtons royaux.

Dans pluſieurs lettres de ſauvegarde les armes du roi étoient peintes.

On mettoit de ces *panonceaux* ſur les lieux qui étoient en la ſauve-garde du roi dans les pays de droit écrit.

On en mettoit auſſi quelquefois, & en cas de péril imminent, ſur les maiſons de ceux qui étoient en la ſauve-garde du roi, quoiqu'elles ne fuſſent pas ſituées dans le pays de droit écrit; il y a pluſieurs exemples de ſauves-gardes pareilles, dont les lettres ſont rapportées dans le quatrieme volume des ordonnances de la troiſieme race.

Préſentement l'on ne fait plus à cet égard aucune diſtinction entre les pays coutumiers & les pays de droit écrit.

Suivant une ordonnance de Louis X. du 17 Mai 1315, & une de Philippe le Long, du mois de Juin 1319, les *panonceaux* royaux ne doivent être appoſés dans les lieux de juriſdiction ſeigneuriale que dans les cas qui ſont réſervés au roi, & avec connoiſſance de cauſe.

Bacquet dans ſon *traité des droits de juſtice*, *ch.* 26. *n.* 11. dit qu'en matiere de ſaiſie-réelle & de criées; les ſergens royaux ſont les ſeuls qui puiſſent appoſer les *panonceaux*. *Voyez le gloſſaire de* M. de Laurieres, au mot *panonceaux*.

PANOPE, ſ. f. (*Mythol.*) fille de Nérée & de Doris, étoit une des divinités marines, que les matelots invoquoient le plus fréquemment pendant la tempête, avec Glaucus & Mélicerte; ſon nom ſignifie celle qui donne toutes ſortes de ſecours. (*D. J.*)

PANOPE, (*Géog. anc.*) ville de la Phocide, à laquelle Homere dans ſon Odyſſée, *A*, *v.* 580, donne le ſurnom d'*agréable* pour ſes danſes.

PANOPLIE, ſ. f. (*Hiſt. eccléſ.*) expoſition de toutes les héréſies, avec leur réfutation tirée des peres. Euthimius Zigabene, moine, fut l'auteur de la *panoplie*. Ce fut l'empereur Alexis qui lui ordonna cet ouvrage. *Panoplie* armure complette de doctrine.

PANOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville d'Egypte dans la Thébaïde, remarquable par la naiſſance du poëte grec Nonnus, qui floriſſoit dans le cinquieme ſiecle; on a de lui un poëme intitulé *Dionyſia*.

Horus-Apollon étoit auſſi natif de *Panopolis*. Il enſeigna la grammaire à Alexandrie, & enſuite à Conſtantinople ſous l'empire de Théodoſe. La meilleure édition de ſes hiéroglyphes, eſt celle d'Utrecht, en 1727, *in*-4°. en grec & en latin, avec des notes par Jean Corneille de Pauw. (*D. J.*)

PANORMIE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) recueil de toutes les loix, de πᾶν, *tout*, & de νόμος, *loi*. C'eſt le titre d'un decret attribué à Yves de Chartres, mais qui n'eſt pas de lui. Sigebert prétend que Hugues de Châlon en eſt auteur.

PANORMUS, (*Géog. anc.*) nom commun à pluſieurs lieux; 1°. ville de Sicile, ſur la côte ſeptentrionale de l'île, dont les Phéniciens paſſent pour être les fondateurs. De l'aveu de tout le monde, elle eſt la même que celle que nous nommons aujourd'hui *Palerme*.

2°. *Panormus*, ville de l'île de Crete, ſur la côte ſeptentrionale, ſelon Ptolomée, *l. III. c. xvij.*

3°. Ville de la Macédoine, dans la Chalcidie, ſelon le même Ptolomée, *l. III. ch. xiij.*

4°. Port & ville de l'Achaïe propre, ſelon Pauſanias, *l. VII. c. xxij.* Thucydide, *l. II.* Pline, *l. IV. c. xj.* Polybe, *l. V. p.* 102.

5°. Port de l'Attique, près du promontoire Sunium.

6°. Port d'Afrique, dans la Marmarique.

7°. Port de la ville Oricum, ſur la mer Ionienne, ſelon Strabon, *l. VII. p.* 316, &c. (*D. J.*)

PANOS, (*Géog. anc.*) nom commun à pluſieurs lieux; 1°. à un promontoire de l'île de Rhodes; 2°. à une ville d'Egypte nommée par Ptolomée, *Panopolis*; 3°. à une montagne de l'Attique; 4°. à un bois ſacré, près de l'île de Mécoé, & que les Gymnoſophiſtes habitoient.

PANOSSAKES, ſ. m. pl. (*Comm. d'Afriq.*) ce ſont des pagnes dont ſe ſervent les negres ſur la plûpart des côtes d'Afrique: les Européens qui trafiquent ſur la riviere de Cambie, en tirent beaucoup du royaume de Cantor, où ſe font les meilleures; elles ſont rayées de couleur de feu.

PANOU, (*Hiſt. nat.*) oiſeau du Bréſil, qui eſt de la groſſeur d'un merle, & dont le plumage eſt noir; à l'exception de celui qui couvre ſon eſtomac, qui eſt d'un rouge foncé ou ſang de bœuf.

PANQUE, ſ. f. (*Botan. exot.*) plante qui croît au Chily, grande contrée de l'Amarique dans la mer du Sud: on ſe ſert de ſa tige bouillie, avec le maki & le gonthion, autres arbriſſeaux du pays, pour teindre en noir, & ſa teinture ne brûle point les étoffes, comme le noir de l'Europe: cette plante ne ſe trouve que dans les lieux marécageux; ſa feuille eſt ronde, liſſue, comme celle de l'achante, & n'a guere moins de deux ou trois piés de diametre: les voyageurs ne nous diſent rien de ſes fleurs & de ſes graines.

PANQUECALUZI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) quatorzieme des dix-huit mois de chacun vingt jours, qui compoſent l'année des Mexicains.

PANSARD, *voyez* BARBUE.

PANSE, ſ. f. (*Gram.*) il ſe dit du ventre, lorſqu'il eſt gros, rond & trop élevé.

C'eſt auſſi le premier des ventricules des animaux ruminants; il eſt fort grand.

Il eſt couvert intérieurement d'une infinité de petites éminences ſerrées, fermes & ſolides; c'eſt-là que ſe fait la premiere coction des herbes.

Panſe ſe dit de la partie gonflée d'une lettre, une *panſe d'a*.

PANSE, (*Maréchal.*) les Maréchaux appellent auſſi l'eſtomac des chevaux.

PANSE, *terme de fondeur de cloches*; on appelle les *panſes* d'une cloche, les endroits où le battant frappe quand elle eſt en branle. *Voyez* FONTE DES CLOCHES.

La *panſe* ſe nomme auſſi bord; c'eſt pour l'ordinaire l'épaiſſeur de la *panſe* ou du bord, qui regle l'épaiſſeur, la hauteur & le diametre d'une cloche.

PANSELENE, ſ. m. ſignifie dans *l'Aſtronomie* grecque & dans quelques anciens Aſtronomes la *pleine lune*; ce mot vient des mots grecs πᾶν, *tout*, & σελήνη, *lune*, parce que dans la pleine lune, on voit toute la partie de cette planete qui eſt tournée vers la terre. *Voy.* LUNE. (*O*)

PANSEMENT, ſ. m. PANSER, *v. act. terme relatif à la Chirurgie*; application d'un appareil propre à maintenir une partie en ſituation, & à contenir les remedes qui lui ſont convenables. *Voyez* APPAREIL.

Les regles générales qu'il faut obſerver en appliquant les appareils, ſe réduiſent à *panſer doucement*, pour exciter le moins de douleur qu'il eſt poſſible; *mollement*, c'eſt-à-dire en n'introduiſant point ſans néceſſité dans les plaies, des tentes, des bourdonnets & autres corps dilatans, dont l'application empêche la réunion & peut occaſionner pluſieurs autres accidens. *Voyez* BOURDONNETS.

La troiſieme regle preſcrit de *panſer promptement*, pour ne pas laiſſer la partie trop long-tems expoſée aux injures de l'air, dont l'impreſſion peut coaguler les ſucs & retrécir le diametre des vaiſſeaux. Il faut pour cette raiſon, fermer les rideaux du lit du malade pendant qu'on le *panſe*, & tenir auprès de lui du feu dans un réchaud.

Nous allons rapporter, d'après M. de la Faye, ce qu'il dit dans ſes principes de Chirurgie, ſur la maniere dont on doit exécuter ces regles..... On met d'abord le malade & la partie malade dans une ſituation commode, pour lui & pour le chirurgien; on leve les bandes ou bandages & les compreſſes, ſans remuer la partie; quand la peau ou le ſang les ont collés à la partie, on les imbibe d'eau tiede ou de quelqu'autre liqueur pour les détacher; ſi c'eſt une plaie qu'on *panſe*, on en nettoye les bords avec la feuille de myrthe & avec un petit linge; on ôte enſuite les plumaceaux, les bourdonnets & les tentes avec les pincettes; on eſſuie légerement la plaie avec une feuille tente ou un bourdonnet mollet, ou du linge fin, pour ne cauſer que le moins de douleur qu'il eſt poſſible, & pour ne point emporter les ſucs nourriciers; on a toujours ſoin de tenir ſur la partie ou ſur l'ulcere un linge pour les garantir des impreſſions de l'air; on fait les injections, les lotions, les fomentations néceſſaires; on applique enſuite le plus doucement, le plus mollement & le plus promptement qu'il eſt poſſible, un appareil nouveau, couvert des médicamens convenables; on fait enſuite le bandage approprié. *Voyez* BANDAGE.

Les intervalles qu'on doit mettre entre les *panſemens* doivent être déterminés par l'eſpece de la maladie, par ſon état, par les accidens auxquels il faut remédier, & par la nature des médicamens appliqués. Le

Le premier *panſement* ou la levée du premier appareil, ne doit ſe faire à la ſuite des grandes opérations, qu'après trois ou quatre jours; à moins que quelque accident, une hémorragie par exemple, n'oblige à le faire plutôt. Ce premier *panſement* ſeroit fort douloureux, ſi l'on n'attendoit pas que l'appareil, humecté par le ſuintement ichoreux qui précede la ſuppuration, puiſſe ſe détacher aiſément. On *panſe* ordinairement les ulcères tous les vingt-quatre heures, lorſqu'ils ſont en bonne ſuppuration: ſi le pus étoit de mauvaiſe qualité ou s'il ſe formoit en trop grande abondance, il ſeroit à-propos de multiplier les *panſemens*. Dans les plaies ſimples, les fractures, les hernies, les luxations où la nature doit agir avec tranquillité, il faut *panſer* rarement; il ne faut pas que le chirurgien qui eſt l'aide & le miniſtre de la nature, vienne la troubler dans ſes opérations par une curioſité mal placée. Les tumeurs & autres maladies ſur leſquelles on applique des cataplaſmes doivent être *panſés* fréquemment, afin de renouveller les médicamens, qui s'altereroient ſe corrompant plus ou moins promptement, ſuivant leur nature. Les maladies qui n'exigent que des ſomentations, ne doivent être découvertes des compreſſes qui les enveloppent, que pour voir les progrès ou la diminution des accidens: dans ce cas, on renouvelle ſouvent les ſomentations, mais on ne touche point chaque fois à l'appareil, puiſqu'il ſuffit d'entretenir la partie chaude & humide; la fomentation ayant l'uſage d'un bain local. *Voyez* FOMENTATION.

L'académie royale de Chirurgie avoit propoſé pour le prix qu'elle diſtribuera en 1734, *de déterminer dans chaque genre de maladies chirurgicales, les cas où il convient de panſer fréquemment, & ceux où il convient de panſer rarement*. On trouve ſur cette propoſition deux mémoires imprimés dans le premier tome des pieces qui ont concouru pour le prix de l'académie royale de Chirurgie, publié en 1753. (*Y*)

PANSEMENS, (*Maréchallerie.*) c'eſt le ſoin qu'on a des chevaux, pour leurs beſoins & leur propreté.

PANSEROTESCHE *ou* PALUCHE, ſ. f. épée longue & menue que les buffards portent quelquefois le long du cheval, depuis le poitrail juſqu'à la croupe au défaut de la ſelle. Ils ſe ſervent de cette arme pour piquer, ou comme le dit le pere Daniel, *ambrochoir* l'ennemi; il ſe ſert de ce terme, dit cet auteur, parce que cette épée eſt une eſpece de broche; quand ils en uſent, ils l'appuient ſur la genouil. Ils ne ſe ſervent guere de cette arme en France, mais elle fait partie de leur armement dans les troupes de l'empereur. *Hiſt. de la Milice françoiſe, tome II. p.* 518. (*Q*)

PANTACHATES, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) nom dont quelques auteurs ſe ſont ſervis pour déſigner une agate mouchetée, comme la peau d'une panthere.

PANTACHUS, (*Géog. anc. Pantagias, Pantacias ou Pantagies*, fleuve de Sicile. Ptolomée, *l. III. c. iv.* place ſon embouchure ſur la côte orientale de l'Iſle, entre le promontoire & la ville de Catane; & Pline, *l. III. c. viij.* la met entre Mégaris & Syracuſe. Ils ſe trompent tous deux, ſelon Cluvier, *l. I. ch. xj.* qui prétend que Virgile a donné la véritable ſituation de l'embouchure de ce fleuve; ſavoir, entre les cavernes de Cyclopes & le golfe de Mégare. L'extrême exactitude qu'a eue Virgile, à marquer la veritable poſition des lieux de l'Iſtalie & de la Sicile, eſt cauſe que Cluvier préfere ſon ſentiment dans cette occaſion; d'ailleurs, on ne peut douter que le *Pantagia* ne ſoit la riviere, qui a ſon embouchure à la gauche du cap de S. Croce, & que les habitans du pays appellent *Porcari*. La preuve s'en trouve dans ce paſſage de Virgile.

. . . . . *Vina prater vehor oſtia Sara*
Pantagiæ.

En effet, les deux côtés du Porcari ſont hériſſés de rochers d'environ vingt coudées de hauteur; le mer remonte dans cette embouchure juſqu'à mille pas, & forme un port propre pour les petits bâtimens.

La qualité que Claudien donne à ce fleuve, qu'il appelle *Saxa rotantem*, convient auſſi au Porcari; car quoique ſon cours ſoit très-petit, cependant lorſqu'en hiver il ſe trouve groſſi par les pluies & par les torrent, qui tombent des collines voiſines, il court avec une telle rapidité, qu'il entraîne avec lui une grande quantité de pierres. (*D. J.*)

PANTALERIE, (*Géog. mod.*) autrement dite, *Pentelleria* ou *Pantalaria*; petite île de la mer d'Afrique, ſituée entre la Sicile & la côte du royaume de Tunis; c'eſt l'ancienne *Coſſura* dont nous avons quelques médailles, & que les Arabes du voiſinage appellent encore *Koſra*. Cette île qui eſt d'environ ſept lieues de tour, paſſa de la domination des Carthaginois ſous celle des Romains: elle porte des fruits, du vin & du coton, mais elle ne fait point de bled de la Sicile. *Long.* 30. *ſ. lat.* 36. 50.

PANTALOON *ou* PANTALON, ſ. m. eſt le nom d'un ancien habillement dont nos ancêtres ſe ſervoient fréquemment, & qui conſiſtoit en des culottes & des bas tous d'une piece. Ce nom vient des Vénitiens, qui introduiſirent les premiers cet habit & qui furent appellés *pantalons* de S. *Pantaleon*, qui fut autrefois leur patron.

Pantalon ſur le théâtre eſt un bouffon ou perſonnage maſqué qui forme des danſes groteſques, & qui fait des geſtes violents & des poſtures extravagantes; ce mot s'emploie auſſi pour déſigner l'habillement que portent ordinairement ces bouffons, qui eſt taillé ſur la forme de leur corps préciſément, & qui eſt tout d'une piece de la tête aux piés.

C'eſt pour cela qu'on appelle *pantalons* de Veniſe, ceux qui pour leur commodité portent un habit de cette ſorte par-deſſous d'autres habillemens. De-là on fait *pantalonnade*, qui ſe dit ou d'une danſe burleſque ou d'un geſte ridicule du corps.

PANTALON, *terme de Papeterie*; c'eſt une des moyennes ſortes de papier qui ſe fabrique du côté d'Angoulême. Il eſt marqué pour l'ordinaire aux armes d'Amſterdam, parce qu'il eſt preſque tout deſtiné pour être vendu à des marchands hollandois. *Voyez* PAPIER.

PANTANUS LACUS, (*Géog. anc.*) lac d'Italie dans la Pouille daunienne, dont parle Pline, *liv. III. ch. xj.* & qu'on croit être préſentement *Lago di Lefina*.

PANTARBE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) pierre fabuleuſe à qui quelques auteurs ont attribué la propriété d'attirer l'or, de la même maniere que l'aiman attire le fer. Ce qui lui a auſſi fait donner le nom de *magnes aureus*. Pline parle d'une pierre nommée *amphitanus*, à qui il attribue la même vertu: l'une & l'autre eſt entierement inconnue des modernes.

PANTE, ſ. f. (*Commerce.*) c'eſt ainſi qu'on appelle une eſpece de chapelet compoſé de pluſieurs de ces petites coquilles blanches qu'on nomme *porcelaine*, qui ſervent de monnoie dans pluſieurs endroits de l'Aſie, de l'Afrique, & de l'Amérique.

PANTE, *ou* PENTE, *terme de Tapiſſier*, c'eſt un morceau d'étoffe qui entoure le lit, & qui a ordinairement de la frange. Il y a trois *pantes* dans chaque lit; le mot de *pante* ſe dit auſſi en parlant de dais; mais dans chaque dais il y a quatre *pantes*; car la *pante* du dais eſt un morceau d'étoffe qui environne le dais. On dit en parlant des *pantes* de lit & de dais, *la pante* de dehors, la *pante* de dedans, la *pante* de longueur, la *pante* de largeur. (*D. J.*)

PANTES, (*Beaſſerie.*) ce ſont des toiles de criu qu'on attache autour des coſtieres de la tourelle, & qui en recouvrent l'aire.

PANTENNE, (*Marine.*) voile en *pantenne*. *Voyez* VOILE.

PANTER, v. act. *en terme de Cardier*, c'eſt l'action d'arrêter les feuillets dans le panteur, en les accrochant aux poiores dont il eſt garni par diſtance dans toute ſa longueur. *Voyez* PANTEUR.

PANTEUR, ſ. m. *en terme de Cardier*; c'eſt une eſpece de métier à-peu-près quarré, dont les deux maîtres bras ſont garnis de diſtance en diſtance de petits crochets ſans pointes, auxquels on arrête les peaux qu'on a pereées pour cet effet avec le poinçon. *Voyez* POINÇON. Ces maîtres bras ſont traverſés à chaque bout d'un ais de bois qui les approche ou les écarte tant qu'on veut; ce qui bande plus ou moins la peau. Cet inſtrument contient le feuilles intérieurement, & on ne l'en ôte point que pour poſer la carde ſur ſon bois. *Voyez les Planches.*

PANTHÉES, ſ. m. pl. (*Antiq. & Médailles.*) en latin *ſigna panthea*: on appelloit ainſi des têtes ou des ſtatues ornées de ſymboles de pluſieurs divinités réunies enſemble. Les ſtatues de Junon avoient ſouvent rapport à pluſieurs déeſſes: elles tenoient quelque choſe de celle de Pallas, de Vénus, de Diane, de Nemeſis, des Parques, *&c.*

On voit dans les anciens monumens une Fortune aſſiſe, qui tient de la main droite le timon, & de la gauche la corne d'abondance; tandis que le bas finit en tête de bélier; l'ornement de ſa tête eſt une fleur de lotus, qui s'éleve entre des rayons, marque d'Iris & d'Oſiris. Elle a ſur l'épaule la trouſſe de Diane, ſur la poitrine l'égide de Minerve, ſur la corne d'abondance le coq ſymbole de Mercure, & ſur la tête de bélier, un corbeau ſymbole d'Apollon. On trouve beaucoup d'autres figures *panthées* parmi les antiques.

Ces dieux étoient peut-être auſſi repréſentés enſemble, pour ſervir à la dévotion des particuliers qui vouloient honorer pluſieurs dieux à-la-fois. Peut-être y en-t-il quelques

ques autres raiſons inconnues de ce culte, ſelon la ſignification du mot *panthée*, de πας, *tout*, & θεὸς, *dieu*. Ces figures devroient en effet repréſenter les ſymboles de tous les dieux; mais on n'en connoît point qui les réuniſſent tous.

Les médailles nous offrent auſſi des *panthées*, ou des têtes ornées des ſymboles de pluſieurs déités. Telle eſt celle qui ſe trouve ſur la médaille d'Antonin Pie, & de la jeune Fauſtine, qui eſt tout enſemble Serapis par le boiſſeau qu'elle porte: le ſoleil par la couleur des rayons: Jupiter Hammon par les deux cornes de bélier: Pluton par la groſſe barbe: Neptune par le trident: Eſculape par le ſerpent entortillé autour du manche.

M. Boudelot dans ſa diſſertation ſur les dieux Lares, croit que les *panthées* doivent leur origine à la ſuperſtition de ceux, qui ayant pris pour protecteurs de leurs maiſons pluſieurs dieux, les réuniſſoient tous dans une même ſtatue, qu'ils ornoient des différens ſymboles de chacune de ces déités. Il en a fait graver pluſieurs pour ſervir d'exemple & de preuve. *Voyez auſſi* ſur les figures qu'on appelle *panthées*, la diſſertation de l'abbé Nicaiſe, *de numme panthea Hadriani Auguſti, Lugd.* 1694. *in-4°.* (*D. J.*)

PANTHEIUM, (*Géog. anc.*) lieu de l'Attique, à 60 ſtades d'Iliſſus; c'eſt ici que croiſſoit l'olivier nommé *calliſtéphane*, & dont on ſe ſervoit pour couronner les vainqueurs des jeux olympiques.

PANTHÉON, ſ. m. (*Antiq. rom.*) ce mot veut dire *un temple* en l'honneur de tous les dieux. Le plus fameux *panthéon* des Romains, fut celui qu'éleva M. Agrippa gendre d'Auguſte, & qui ſubſiſte encore à préſent ſous le nom de la *Ronde*. Ce ſuperbe édifice faiſoit un des plus grands ornemens de Rome; & le deſcription qu'en ont donnée grand nombre d'auteurs anciens & modernes, ſert encore d'embelliſſement à leurs ouvrages. Je ne m'y arrêterai pas par cette raiſon; je remarquerai ſeulement qu'il eſt de figure ronde, ne recevant le jour que par un trou qui eſt au milieu de la voute. Il y avoit autour de ce temple ſix grandes niches qui étoient deſtinée aux principales divinités. Et afin qu'il n'y eût point de jalouſie entre elles pour la préſéance, dit Lucien, on donna au temple la figure ronde. Pline en allegue une meilleure raiſon; c'eſt parce que le convexe de la voute repréſente le ciel, la véritable demeure des dieux. Le portique qu'il y avoit devant ce temple, étoit plus ſurprenant que le temple même: il étoit compoſé de ſeize colonnes de marbre granit, d'une énorme grandeur, & toutes d'une pierre. Chacune a près de cinq piés de diametre, ſur trente-ſept piés de haut, ſans la baſe & le chapiteau. Agrippa ne ſe contenta pas de faire dorer ſon *panthéon* par-dedans, mais il le couvrit d'or en-dehors; de ſorte que le ſatyrique avoit raiſon de s'écrier:

At vos
Dicite pontifices, in ſaucto quid facit aurum?

La couverture de cet édifice fut emportée par Conſtantin dans ſa nouvelle capitale; mais le *panthéon* a été conſacré par les pontifes romains en l'honneur de la Vierge & des martyrs. Il mérite aſſurément l'admiration des connoiſſeurs: ceux qui l'ont vu, n'ont qu'à réfléchir ſur l'état où leur eſprit s'eſt trouvé la premiere fois qu'ils y ſont entrés; & ſans doute, ils ſe ſouviendront qu'ils ont été frappés de quelque choſe de grand & de majeſtueux; au lieu que la vue d'une égliſe gothique, cinq ou ſix ſoit plus vaſte que le *panthéon*, ne frappe perſonne. Cette différence ne peut procéder que de la grandeur de maniere obſervée dans l'une, & de la médiocrité ou de la petiteſſe de maniere qui ſe trouve dans l'autre.

Mais eſt-il bien certain qu'Agrippa ait fait le *panthéon* en entier? On le dit communément: néanmoins Dion ſe ſert d'une expreſſion qui ne ſignifie qu'achever, ἐπιτελέσαι, & l'on remarque encore aujourd'hui, que l'ordre de la corniche ne s'accorde pas avec celui du temple; qu'elle ne s'enchâſſe pas dans le mur par ſes extrémités; mais qu'elle s'en approche à peine comme d'un édifice différent. On trouve encore que l'architecture du portail eſt mieux étendue que celle du temple, & par conſéquent d'un autre tems.

Il eſt toujours ſûr que ce temple a ſouffert bien des changemens; Xiphilin le met au nombre des édifices brûlés ſous le regne de Titus: Caſſiodore le fait réparer par Trajan. Selon la chronique d'Euſebe, il fut encore brûlé par le tonnerre l'an de J. C. 111. le trieziéme du regne de Trajan. Les premiers ſucceſſeurs de ce prince ſe font fait à l'envi un honneur d'y travailler. On le trouve réparé par Adrien, par Antonin Pie, par Marc'Aurele, & par Severe. Il y a apparence que ce dernier fit effacer le nom de tous les autres, pour n'y laiſſer que le ſien, & celui de ſon fils, avec le nom du fondateur.

Je ne dois pas oublier de remarquer qu'il entroit dans le deſſein des portes du *panthéon* l'arrangement d'une ſorte de cloux, qui par la beauté des ornemens de leur tête, contribuoient infiniment à ſa magnificence; l'avarice des hommes les a portés à s'en emparer; il en reſte quelques-uns encore qui ſont attachés aux deux vantaux de la porte du *panthéon*; & M. du Cayla en a quatre en ſa poſſeſſion; ils ſont de bronze auſſi que les vantaux.

Au reſte, il y avoit à Rome un autre *panthéon* dédié particulierement à Minerve médicine, *Minerva medica*. Ce *panthéon* étoit en-dedans de figure décagone, ou à dix angles bien diſtingués. Il y avoit vingt deux piés & demi d'un angle à l'autre; ce qui donne en tout deux cent vingt-cinq piés. Entre les angles il y avoit par-tout des chapelles rondes en voûte, excepté d'un côté où étoit la porte: ces neuf chapelles étoient pour autant de divinités; la ſtatue de Minerve étoit en face de la porte, & occupoit la place d'honneur.

On croit que le temple de Nîmes, qu'on dit être de Diane, étoit un *panthéon*: il y avoit douze niches, dont ſix reſtent encore ſur pié. C'étoit un temple conſacré aux douze grands dieux, que quelques-uns ont appellé pour cela *dodécathéon*. (*D. J.*)

PANTHÉON D'ATHÈNES, (*Antiq. grèq.*) le *panthéon* d'Athènes ne le cédoit guere en pluſieurs points au *panthéon* de Rome, bâti par Agrippa. Celui d'Athènes a été relevé environ 120 ans après, par l'empereur Adrien. Les chrétiens grecs en firent enſuite une égliſe conſacrée à la Vierge, ſous le nom de *Panagia*. Enfin, les Turcs ont changé cette égliſe en moſquée: les chevaux de la main de Praxitele, très-gâtés malheureuſement par l'injure des tems, s'y voient encore: Adrien les y fit placer; mais ils ſont réellement de Praxitele, c'eſt tout dire. (*D. J.*)

PANTHERE, ſ. f. *panthera ſeu pardalis*, (*Pl. III. fig.* 2.) animal quadrupede très-féroce qui differe du tigre & du léopard par les taches qui ſont ſur ſon poil; au lieu d'avoir ſur tout le corps des taches rondes comme le léopard, ou des taches longues comme le tigre, il a ſur le dos des taches rondes, & ſur le ventre des taches longues. *Voyez le regne animal, par M.* Briſſon, qui donne à cette animal le nom de *léopard*. (*I*)

PANTHERE, (*Littérat.*) c'eſt l'animal favori de Bacchus, & qu'on trouve ſouvent repréſenté ſur ſes monumens, parce que, dit Philoſtrate, des nourrices de ce dieu avoient été changées en *panthères*, ou ſelon d'autres, parce que cet animal aime les raiſins. La *panthere* eſt auſſi un ſymbole de Pan: on croit même que ſon nom en a été forme. (*D. J.*)

PANTHERE PIERRE DE, (*Hiſt. nat.*) eſpece de jaſpe ou d'agate, remplie de taches noires, rouges, jaunes, vertes, &c. les anciens lui attribuent beaucoup de vertus fabuleuſes.

PANTICAPÉE, *Panticapæa*, (*Géog. anc.*) ville de la Cherſonnèſe taurique, ſelon Strabon. *lib. VII. p.* 309 & Ptolomée, *liv. III. c.* vj. Pline, *l. XVII. c. xxxiij.* dit qu'on l'a nommoit auſſi *Boſphorium*; ce n'eſt pas ſans raiſon, puiſqu'on la regardoit comme le capitale du Boſphore Cimmérien. Niger veut qu'elle s'appelle aujourd'hui *Volpero*.

PANTICAPES, (*Géog. anc.*) fleuve de la Scithie européenne, qui faiſoit la ſéparation entre les Nomades & les Géorgiens. Penee dit que c'eſt préſentement le Przypietz dans la Lithuanie. (*D. J.*)

PANTIERE, ſ. f. (*Chaſſe.*) eſt un filet qui ſert à prendre les oiſeaux, principalement les bécaſſes; ceux qui s'occupent à cette ſorte de chaſſe, ont ſoin de faire ébrancher deux ans clairiere deux arbres, & d'y ajuſter deux branches de maniere qu'elles puiſſent ſoutenir le *pantiere*; ces branches doivent être garnies de deux poulies ou boucles qui ſervent à paſſer les cordes, afin de pouvoir laiſſer tomber commodément la *pantiere* ſuſpendue à ces cordes, lorſque quelque oiſeau ſe ſera jetté dedans.

On appelle auſſi *pantiere*, certain ſac à mailles qui ſert aux chaſſeurs à mettre leur proviſion de bouche, & pour rapporter le gibier qu'ils ont pris. On la porte ordinairement en écharpe: *panetiere* eſt la même choſe que *pantiere*.

PANTINS, (*Hiſt. mod.*) petites figures peintes ſur du carton, qui par le moyen de petits fils que l'on tire, font toutes ſortes de petites contorſions propres à amuſer des enfans. La poſterité aura peine à croire qu'en France, des perſonnes d'un âge mûr ayent pû dans un accès de vertige aſſez long, s'occuper de ces jouets ridicu-

dicules, & les rechercher avec un empreſſement, que dans d'autres pays l'on pardonneroit à peine à l'âge le plus tendre.

PANTINE, ſ. f. (*Soie & Laine.*) c'eſt un aſſemblage plus ou moins conſidérable d'écheveaux, à proportion de leur groſſeur. De *pantine* on a fait *pantiner*. *Pantiner*, c'eſt attacher des bouts de fil aux *pantines*, pour empêcher qu'elles ne ſe mêlent.

PANTINE, (*Rubanier.*) ſe dit auſſi d'un gros écheveau qui en contient lui-même pluſieurs petits, qu'il faut avoir ſoin de ſéparer pour rendre le poids plus léger, & par conſéquent plus facile à tourner pour le dévidage; il y a plus ou moins de *pantines* à la balle, le nombre n'en eſt pas limité.

PANTOGRAPHE, ſ. m. (*Art du Deſſein.*) le *pantographe* ou *ſinge*, eſt un inſtrument qui ſert à copier le trait de toutes ſortes de deſſeins & de tableaux, & à les réduire, ſi l'on veut, en grand ou en petit; il eſt compoſé de quatre regles mobiles ajuſtées enſemble ſur quatre pivots, & qui forment entre elles un parallélogramme. A l'extrémité d'une de ces regles prolongées eſt une pointe qui parcourt tout les trait du tableau, tandis qu'un crayon fixé à l'extrémité d'une autre branche ſemblable trace légerement ces traits de même grandeur, en petit ou en grand, ſur le papier ou plan quelconque, ſur lequel on veut les rapporter.

Cet inſtrument n'eſt pas ſeulement utile aux perſonnes qui ne ſavent pas deſſiner, il eſt encore très-commode pour les plus habiles, qui ſe procurent par-là promptement des copies fideles du premier trait, & des répétitions qu'ils ne pourroient avoir ſans cela qu'en beaucoup de tems, avec bien de la peine, & vraiſemblablement avec moins de fidélité.

Cependant de la maniere dont le *pantographe* avoit été conſtruit juſques-ici, il étoit ſujet à bien des inconveniens, qui en faiſoient négliger l'uſage. Le crayon porté à l'extrémité de l'une des branches, ne pouvoit pas toujours ſuivre les inégalités du plan ſur lequel on deſſinoit, ſouvent il ceſſoit de marquer le trait, & plus ſouvent encore ſa pointe venant à ſe briſer, gâtoit une copie déjà fort avancée: lorſqu'il falloit quitter un trait achevé, pour en commencer un autre, on étoit obligé de déplacer les regles, ce qui arrivoit à tous momens.

M. Langlois, ingénieur du roi, a très-heureuſement corrigé tous ces défauts dans le nouveau *pantographe* qu'il a préſenté à l'académie des Sciences en 1743, & c'eſt principalement par le moyen d'un canon de métal dans lequel il place un porte-crayon, qui preſſant ſeulement par ſon poids, & autant qu'il le faut le plan ſur lequel on copie, cede aiſément & de lui-même en s'élevant & s'abaiſſant, aux inégalités qu'il rencontre ſur ce plan; à la tête du portecrayon s'attache un fil, avec lequel on le ſouleve à volonté, pour quitter un trait & en commencer un autre, ſans interrompre le mouvement des regles & ſans les déplacer.

Outre ces corrections, M. Langlois ajuſte la pointe à calquer de ſon *pantographe*, le porte-crayon, & le pivot des regles, ſur des eſpeces de boîtes ou couliſſes, qui peuvent ſe combiner différemment ſur ces regles, ſelon qu'on veut copier en grand ou en petit, plus ou moins, & il rend enfin tous ces mouvements beaucoup plus aiſés en faiſant ſoutenir les regles par de petits pilliers garnis de roulettes excentriques. Le *pantographe* ainſi rectifié eſt un inſtrument propre à réduire en grand & en petit toutes ſortes de figures, de plans, de cartes, d'ornemens, *&c.* très-commodément & avec beaucoup de préciſion & de promptitude. *Voyez nos Pl. de Deſſein & leur explic.*

PANTOGONIE, ſ. f. (*Géom.*) nom donné par M. Bernoulli, à une eſpece de trajectoire réciproque, qui pour chaque différente poſition de ſon axe ſe coupe toujours elle-même ſous un angle conſtant. *Voyez* TRAJECTOIRE, *voyez auſſi les Œuvres* de Jean Bernoulli, *tom. II. pag.* 600. (*O*)

PANTOIMENT, ſ. m. (*Fauconnerie.*) c'eſt le nom que l'on donne à une maladie qui vient à un oiſeau de proie, qu'on appelle *aſthme*, elle lui rend le poumon enflé.

PANTOIS *ou* PANTOISE, ſ. m. & f. (*Fauconn.*) maladie de trois ſortes, l'une qui ſurvient à la gorge des oiſeaux de proie, l'autre qui leur vient de froideur, l'autre qui ſe congrege aux reins & aux toignons; on dit ce faucon a le *pantois* ou la *pantoiſe*. Ce mal eſt cauſé par des humeurs âcres qui tombent du cerveau ſur le poumon, le deſſéchent & alterent les organes de la reſpiration; pour y remédier il faut purger l'oiſeau avec de l'huile battue & blanchie dans une ou deux eaux, ce qui ſe fait ainſi: vous prenez une écuelle, ou quelque autre vaiſſeau percé, vous bouchez le trou avec le doigt vous verſez dans ce vaiſſeau de l'eau nette, & enſuite de l'huile, & après avoir bien remué & battu les deux liqueurs avec une ſpatule juſqu'à ce que l'eau paroiſſe chargée de ce que l'huile a de plus groſſier, vous retirerez le doigt & laiſſerez couler l'eau, ayant ſoin de retenir l'huile dans le vaiſſeau, vous en faites prendre à l'oiſeau, & vous le portez ſur le poing juſqu'à ce qu'il ait rendu ſon remede avec ſes émeus; une heure ou une heure & demie après vous lui donnerez du cœur de veau ou de foie de poule mouillé; ſi l'oiſeau eſt bien à la chair, on peut lui faire macérer ſa viande dans l'eau de rhubarbe, & lui en donner après l'avoir bien nettoyé, vous continuerez ainſi pendant ſix ou ſept jours, obſervant de le purger avec une once de filaſſe ou de coton le quatrieme jour.

Le *pantois* ſe connoît particuliérement à ces ſignes, 1°. ſi l'oiſeau a des fréquens battemens de poitrine; 2°. lorſqu'il fait mouvoir ſon balai tantôt haut tantôt bas; 3°. s'il ne peut émoucher, ou ſi ſes émeus ſont petits, ronds & ſecs; 4°. ſi l'oiſeau a le bec ouvert, s'il bâille & s'il ferme le bec en haut; ce dernier ſigne eſt mortel.

PANTOMATRIUM, (*Géog. anc.*) promontoire de l'île de Crete, qui ſelon Niger & Pinel, porte à-préſent le nom de *Milopotamo*. (*D. J.*)

PANTOMETRE, ſ. m. (*Géom.*) inſtrument propre à meſurer toutes ſortes d'angles, de longueur ou de hauteur. *Voyez* HOLOMETRE.

PANTOMIME, ſ. m. (*Jeux ſcéniq. des Romains.*) on appelloit *pantomimes*, chez les Romains, des acteurs qui, par des mouvemens, des ſignes, des geſtes, & ſans s'aider de diſcours, exprimoient des paſſions, des caracteres, & des événemens.

Le nom de *pantomime*, qui ſignifie *imitateur* de toutes choſes, fut donné à cette eſpece de comédiens, qui jouoient toutes ſortes de pieces de théâtre ſans rien prononcer; mais en imitant & expliquant toutes ſortes de ſujets avec leurs geſtes, ſoit naturels, ſoit d'inſtitution. On peut bien croire que les *pantomimes* ſe ſervoient des uns & des autres, & qu'ils n'avoient par encore trop de moyens pour ſe faire entendre. En effet, pluſieurs geſtes d'inſtitution étant de ſignification arbitraire, il falloit être habitué au théâtre pour ne rien perdre de ce qu'ils vouloient dire. Ceux qui n'étoient pas initiés aux myſteres de ces ſpectacles, avoient beſoin d'un maître qui leur en donnât l'explication; l'uſage apprenoit aux autres à deviner inſenſiblement ce langage muet. Les *pantomimes* vinrent à bout de donner à entendre par le geſte, non-ſeulement les mots pris dans le ſens propre, mais même les mots pris dans le ſens figuré; leur jeu muet rendoit des poëmes en entier, à la différence des mimes qui n'étoient que des bouffons inconſéquens.

Je n'entreprendrai point de fixer l'origine des *pantomimes*; Zozime, Suidas, & pluſieurs autres la rapportent au tems d'Auguſte, peut-être par la raiſon que les deux plus fameux *pantomimes*, Pylade & Bathylle, parurent ſous le regne de ce prince, qui aimoit paſſionément ce genre de ſpectacle. Je n'ignore pas que les danſes des Grecs avoient des mouvemens expreſſifs; mais les Romains furent les premiers qui rendirent par de ſeuls geſtes, le ſens d'une fable régulière d'une certaine étendue. Le même ne s'étoit jamais fait accompagner que d'une flûte; Pylade y ajouta pluſieurs inſtrumens, même des voix & des chants, & rendit auſſi les fables régulieres. Au bruit d'un chœur compoſé de muſique vocale & inſtrumentale, il exprimoit avec vérité le ſens de toutes ſortes de poëmes. Il excelloit dans la danſe tragique, s'occupoit même de la comique & de la ſatyrique, & ſe diſtingua dans tous les genres. Bathylle ſon élève & ſon rival, n'eut ſur Pylade que la prééminence dans les danſes comiques.

L'émulation étoit ſi grande entre ces deux acteurs, qu'Auguſte à qui elle donnoit quelquefois de l'embarras, crut qu'il devoit en parler à Pylade, & l'exhorter à bien vivre avec ſon concurrent que Mécénas protégeoit: Pylade ſe contenta de lui répondre „ que ce qui pouvoit „ arriver de mieux à l'empereur, c'étoit que le peuple „ s'occupât de Batylle & de Pylade „. On ſait bien qu'Auguſte ne trouva point à propos de repliquer à cette réponſe. En effet, tel étoit alors le goût des plaiſirs, que lui ſeul pouvoit faire perdre aux Romains cette idée de liberté ſi chere à leurs ancêtres.

Il falloit que ce peuple ſe fût mis en tête que l'opération qu'on feroit à leurs *pantomimes* pour les rendre enrouſer, leur conſerveroit dans tout le corps une ſouplеſſe que des hommes ne peuvent point avoir. Cette idée, ou ſi l'on veut le caprice, faiſoit exercer ſur les enfans qu'on deſtinoit à ce métier, la même cruauté qu'on exer-

ce dans quelques pays sur les enfans dont on ne veut point que la voix mue.

Lucien observe que rien n'étoit plus difficile que de trouver un bon sujet pour en former un *pantomime*. Après avoir parlé de la taille, de la souplesse, de la légereté, & de l'oreille qu'il doit avoir, il ajoute, qu'il n'est pas plus difficile de trouver un visage à-la-fois doux & majestueux. Il veut ensuite qu'on enseigne à cet acteur la musique, l'histoire, & je ne sais combien d'autres choses capables de faire meriter le nom d'homme de lettres à celui qui les auroit apprises.

Nous avons nommé pour les deux premieres institutrices de l'art des *pantomimes* Pylade & Bathylle sous l'empire d'Auguste; ils ont rendu leurs noms aussi célebres dans l'histoire romaine, que le peut être dans l'histoire moderne le nom du fondateur de quelque établissement que ce soit. Pylade, ai-je dit, excelloit dans les sujets tragiques, & Bathylle dans les sujets comiques. Ce qui paroîtra surprenant, c'est que ces comédiens qui entreprenoient de représenter des pieces sans parler, ne pouvoient pas s'aider du mouvement du visage dans leur déclamation, ils jouoient masqués, ainsi que les autres comédiens; la seule différence étoit, que leurs masques n'avoient pas une bouche béante, comme les masques des comédiens ordinaires, & qu'ils étoient beaucoup plus agréables. Macrobe raconte que Pylade se fâcha un jour qu'il jouoit le rôle d'Hercule furieux, de ce que les spectateurs trouvoient à redire à son geste trop outré, suivant leurs sentimens. Il leur cria donc, après avoir ôté son masque: „ fous que vous êtes, je représente un plus grand fou que vous „.

Après la mort d'Auguste, l'art des *pantomimes* reçut de nouvelles perfections. Sous l'empereur Néron il y en eut un qui dans sa musique instrumentale ni vocale, les amours de Mars & de Vénus. D'abord un seul *pantomime* représentoit plusieurs personnages dans une même piece; mais on vit bien-tôt des troupes complettes qui exécutoient également toutes sortes de sujets tragiques & comiques.

Ce fut peut-être du tems de Lucien que se formerent ces troupes complettes de *pantomimes*, & qu'ils commencerent à jouer des pieces suivies. Apulée nous rend un compte exact de la représentation du jugement de Paris faite par une troupe de ces *pantomimes*. Comme ils n'avoient que des gestes à faire, on conçoit aisément que toutes leurs actions étoient vives & animées; aussi Calliodore les appelle des hommes dont les mains disertes avoient pour ainsi dire une langue au bout de chaque doigt. Des hommes qui parloient en gardant le silence, & qui savoient faire un récit entier sans ouvrir la bouche; enfin des hommes que Polymnie, muse qui présidoit à la musique, avoit formés afin de montrer qu'il n'étoit pas besoin d'articuler des mots pour faire entendre sa pensée.

Ces sortes de comédiens faisoient des impressions prodigieuses sur les spectateurs. Séneque le pere, qui exerçoit une profession des plus graves, confesse que son goût pour les représentations des *pantomimes*, étoit une véritable passion. Lucien qui se déclare aussi zélé partisan de l'art des *pantomimes*, dit qu'on prendroit à leur représentation comme à celle des autres comédiens. Saint Augustin & Tertullien font aussi l'éloge de leurs talens.

Cet art auroit eu sans doute beaucoup plus de peine à réussir parmi les nations septentrionales de l'Europe, que chez des Romains, dont la vivacité est si fertile en gestes, qui signifient presque autant que des phrases entieres. Nous ne sommes peut-être pas capables de décider sur le mérite de gens que nous n'avons pas vû représenter, mais nous ne pouvons pas révoquer en doute le témoignage de tant d'auteurs de l'antiquité, qui parlent de l'excellence & du succès de leur art.

Cependant on a vû en Angleterre, & sur le théâtre de l'opéra comique à Paris, quelques-uns de ces comédiens joues des scenes muettes que tout le monde entendoit. Je sai bien que Roger & ses confreres, ne doivent pas entrer en comparaison avec les *pantomimes* de Rome; mais le théâtre de Londres ne posséde-t-il pas à présent un *pantomime* qu'on pourroit opposer à Pylade & à Bathylle? le fameux Garrick est un acteur d'autant plus merveilleux, qu'il exécute également toutes sortes de sujets tragiques & comiques. Nous savons aussi que les Chinois ont des especes de *pantomimes* qui jouent chez eux sans parler; les danses des Persans ne sont-elles pas des *pantomimes*?

Enfin il est certain que leur art charma les Romains dans sa naissance, qu'il passa bien-tôt dans les provinces de l'empire les plus éloignées de la capitale, & qu'il subsista aussi long-tems que l'empire même. L'histoire des empereurs romains fait plus souvent mention des *pantomimes* fameux que des orateurs célebres. Auguste se plaisoit extrêmement à leurs pieces, & Bathylle enchantoit Mécénas. Les Romains épris de tous les spectacles du théâtre, préféroient celui-ci aux représentations des autres comédiens. Dès les premieres années du regne de Tibere, le sénat fut obligé de faire un réglement pour défendre aux sénateurs de fréquenter les écoles des *pantomimes*, & aux chevaliers romains de leur faire cortege en public: *ne domos pantomimorum senator introiret, ne egredientes in publicum equites romani cingerent.* Tacit. *Annal. l. I.* Ce decret prouve assez que les professions chéries dans les Pays de luxe sont bien-tôt honorées, & que le préjugé ne tient pas contre le plaisir.

L'extrême passion que le peuple & les personnes du plus haut rang avoient pour ce spectacle, donna lieu de tramer des cabales pour faire applaudir les uns plûtôt que les autres, & ces cabales devinrent des factions. Il arriva que les *pantomimes* prirent des livrées différentes, à l'imitation de ceux qui combattoient les chariots dans les courses du cirque. Les uns s'appellerent les bleus, & les autres les verts, *&c.* Le peuple le partagea donc aussi de son côté, & toutes les factions du cirque, dont il est parlé si souvent dans l'histoire romaine, épouserent des troupes de *pantomimes*.

Ces factions dégénérerent quelquefois en partis aussi échauffés les uns contre les autres, que les Guelfes & les Gibelins peuvent l'avoir été sous les empereurs d'Allemagne. Il fallut avoir recours à un expédient tiré pour le gouvernement, qui ne cherchoit que les moyens d'amuser le peuple, en lui fournissant du pain, & en lui donnant des spectacles; mais cet expédient devenu nécessaire, étoit de faire sortir de Rome tous les *pantomimes*.

Cependant les écoles de Pylade & de Bathylle subsisterent toujours, conduites par leurs éleves, dont la succession ne fut point interrompue. Rome étoit pleine de professeurs qui enseignoient cet art à une foule de disciples, & qui trouvoient des théâtres dans toutes les maisons. Non-seulement les femmes les rechercheroient pour leurs jeux, mais encore par des motifs d'une passion efféminée: *illis feminæ, feminisque viri, animus & corpora substituunt*, dit Tertullien. La plûpart des passages des Poetes sont tels sur ce sujet, qu'on n'ose même les citer en latin. Galien ayant été appellé pour voir une femme de condition attaquée d'une maladie extraordinaire, il découvrit par les altérations qui survinrent dans la malade, quand on parla d'un certain *pantomime* devant elle, que son mal venoit uniquement de la passion qu'elle avoit conçue pour lui.

Il est vrai que les *pantomimes* furent chassés de Rome sous Tibere, sous Néron, & sous quelques-autres empereurs, mais leur exil ne duroit pas long-tems: la politique qui les avoit chassés, les rappelloit bien-tôt pour plaire au peuple, ou pour faire diversion à des factions plus à craindre pour l'empire. Domitien, par exemple, les ayant chassés, Néron les fit revenir, & Trajan les chassa encore. Il arrivoit même que le peuple, fatigué de ses propres désordres, demandoit l'expulsion des *pantomimes*; mais il demandoit bien-tôt leur rappel avec plus d'ardeur.

Ce qui acheve de prouver à quel point leur nombre s'augmenta, & combien les Romains les croyoient nécessaires, est ce qu'on lit dans Ammien Marcellin, l'an CXC. Rome étant menacée de la famine, on prit la précaution d'en faire sortir tous les étrangers, ceux-mêmes qui professoient les arts libéraux; mais on laissa tranquilles les gens de théâtre, & il resta dans la ville trois mille danseuses, & autant d'hommes qui jouoient dans les chœurs, sans compter les comédiens: les Historiens assurent que ce nombre prodigieux augmenta encore dans la suite.

Il est aisé de juger que l'ardeur des Romains pour les jeux des *pantomimes* dut leur faire négliger la bonne comédie. En effet, on vit depuis le vrai genre dramatique déchoir insensiblement, & bien-tôt il fut presque absolument oublié. Cette nation guerriere qui s'étoit vouée au dieu Mars, & qui avoit méprisé les arts & les sciences, perdit avec la liberté toute son ancienne vertu. Les Romains ayant long-tems méconnu ce qu'il y avoit de plus naturel & de plus agréable dans les occupations de l'ame, n'en acquirent que de plus grandes dispositions à passer à des excès opposés. Aussi ne doit-on pas s'étonner, si sentant trop tard la nécessité des beaux-arts, les efforts de leur esprit s'opposerent souvent à la distinction exacte qu'ils auroient dû faire des expressions les plus effectuelles, les plus vraies, & les plus heureuses, d'avec celles qui ne pourroient avoir la même

même avantage. Cette ignorance de la délicateſſe du ſentiment, fit ſans doute la réputation des *pantomimes*.

On négligea les expreſſions de l'organe de la voix, pour ne s'appliquer qu'à celles que pouvoient rendre les mouvemens & les geſtes du corps. Ces expreſſions qui ne pouvoient admettre toutes les nuances de celles des ſons, & avec leſquelles on n'eſt jamais ſouvenu les ſciences ſpéculatives, firent ſous les empereurs une partie de l'éducation de la jeuneſſe romaine. Les maîtres de cet art frivole recevoient, comme je l'ai dit, des attentions très-marquées du peuple, des chevaliers, des ſénateurs & des dames romaines. Les perſonnes les plus reſpectables leur rendoient des viſites de devoir, & les accompagnoient par-tout. Si cette bonne fortune eut des intervalles de diſgraces, ils s'en relevoient avec plus d'éclat. L'empereur Antonin s'étoit apperçu que les *pantomimes* étoient cauſe qu'on négligeoit le commerce, l'éloquence, & la philoſophie, voulut rédoire leurs jeux à des jours marqués; mais le peuple murmura, & il fallut lui rendre ce entier ces amuſemens, malgré toute l'indécence qui marchoit à leur ſuite. Pline le jeune loue ſon ſiecle d'avoir abandonné ce goût efféminé qui avoit tant amolli le courage du peuple romain; mais Pline s'abuſa dans ſes louanges. Rome étoit trop riche, trop puiſſante, & trop plongée dans la molleſſe, pour redevenir vertueuſe; l'art des *pantomimes*, qui s'étoit introduit ſi brillamment ſous Auguſte, & qui fut une des cauſes de la corruption des mœurs, ne finit qu'avec la deſtruction de l'empire.

Je me ſuis bien gardé de tout dire ſur cette matiere, je n'ai pris que la fleur; mais ceux qui ſeront curieux de plus grands détails, peuvent lire Plutarque, Lucien, les Mémoires de littérature, l'abbé du Bos, & le traité plein d'érudition de Caliachi, *de ludis ſcenicis*, imprimé à Padoue en 1714, *in-4°*. *Le chevalier* DE JAUCOURT.

PANTOQUIERES, ſ. f. pl. (*Marine.*) cordes de moyenne groſſeur, qui ſont entrelacement entre les haubans de tribord & de babord, pour les tenir plus fermes & aſſurer le mât dans une tempête, ſur-tout lorſque les sides ont molli; elles traverſent les haubans d'un bord à l'autre.

PANTOUFLE, ſ. f. (*Ouvrage de Cordonnier.*) eſpece de ſoulier ſans quartier, qui n'a ni garniture ni autre enrichiſſement; car lorſqu'il y en a, on qu'an-lieu d'empeigne de cuir on de peau il y a du velours, du galon, & que le deſſus eſt d'étoffe, on ne l'appelle plus *pantoufle*, mais *mule*. (*D. J.*)

PANTOUFLE, *en Chirurgie*, inſtrument ou bandage, de l'invention de M. Petit, pour contenir le tendon d'Achille lorſqu'il eſt caſſé. *Voyez rupture du tendon d'Achille*, au *mot* RUPTURE.

Cette *pantoufle* eſt de maroquin, *fig. premiere*, *Pl. XXXIII.* le quartier en eſt coupé à l'exception d'une bande de deux pouces de largeur au milieu de la partie poſtérieure. A ce bout de quartier eſt couſue une courroie de cuir de touſi d'environ quinze lignes de largeur, & de longueur convenable pour s'attacher à la jarretiere.

La jarretiere, *fig.* 2. eſt d'une ſeule piece, mais elle forme deux circulaires de quatre travers de doigt chacun. L'un eſt pour entourer la partie inférieure de la cuiſſe; & l'autre la partie ſupérieure de la jambe. Chaque circulaire perte extérieurement à une de ſes extrémités deux boucles, & eſt terminé à l'autre par deux petites courroies. Cette jarretiere eſt de cuir de rouſſi, & eſt garnie intérieurement de chamois.

Au milieu de la partie extérieure du circulaire inférieur de la jarretiere, il y a un paſſant de cuir pour contenir la courroie attachée par un bout au talon de la *pantoufle*.

Sur le milieu de la partie extérieure du circulaire ſupérieur de cette jarretiere, eſt attachée finement une platine de cuivre, de laquelle s'éleve parallelement deux montans, terminés par deux plaques circulaires, percées pour laiſſer paſſer l'eſſieu d'un treuil. Il y a ſur le milieu de ce treuil deux crochets ou boutons, pour retenir l'extrémité libre de la courroie couſue au talon de la *pantoufle*. Ce treuil a une roue à rochet, dont les dents ſont arrêtées par un petit reſſort à cri ou à clapette, *fig.* 3. & 4. On peut, au moyen d'un petit mentonnet, dégager le reſſort d'avec les dents de la roue, lorſqu'il eſt néceſſaire de relâcher le pié. Le treuil eſt percé quarrément dans toute ſon étendue. En conſéquence la manivelle, *fig.* 5. qui le fait mouvoir, eſt une tige d'acier quarrée, terminée par une plaque ou tête applatie; c'eſt en quelque ſorte la clé de l'inſtrument. Cette clé eſt mobile & ne reſte point à l'inſtrument.

La *fig.* 1. *Pl. XXXIII.* montre cette machine en ſituation. Son uſage eſt de tenir le pié en extenſion & la jambe en flexion au degré qu'on le juge convenable. Le circulaire inférieur de la jarretiere, en comprimant les têtes des muſcles auxquels le tendon d'Achille appartient, empêche la retraction de ces muſcles; ce qui eſt important pour la cure. De plus, ce bandage en contenant de la maniere la plus efficace la jambe fléchie & le pié étendu pour les raiſons que nous avons déduites en parlant de la rupture du tendon; ce bandage, dis-je, a l'avantage de laiſſer la jambe & le talon libres, enſorte qu'on peut appliquer les compreſſes & autres pieces d'appareil convenables aux accidens & complications de cette rupture, & panſer journellement le malade, ſi le cas le requiert, ſans cauſer le moindre dérangement à la machine contentive: ce qu'on ne peut obtenir dans l'uſage du bandage décrit au *mot* RUPTURE. Quoique quelques perſonnes s'obſtinent à le préférer à la *pantoufle*, on peut conſulter à ce ſujet le *Traité des maladies des os* de feu M. Petit, & le *Diſcours préliminaire* de la derniere édition, publié en 1758, *chez Cavalier*. (*Y*)

PANTOUFLE, fer à *pantoufle*, (*Maréchallerie.*) eſpece de fer à cheval, forgé de façon qu'il eſt beaucoup plus épais en-dedans des éponges qu'en-dehors, & qu'il va en talus du côté qu'il s'applique contre la corne, afin que ſon épaiſſeur en-dedans chaſſe le talon & le pouſſe en-dehors. Il ſert à rétablir les talons ferrés & encaſtelés. La ferrure à *pantoufle* eſt bonne auſſi pour les chevaux qui ont les ſeimes. *Voyez* SEIME.

PANTOUFLIER, ſ. m. nom que l'on donne en Amérique au marteau. *Voyez* MARTEAU.

PANT-SÉE, (*Hiſt. des ſuperſtit.*) nom de l'inſtrument dont on punit les coupables à la Chine. C'eſt une groſſe canne de bambou, bois dur & maſif, fendue à-demi, plate, & de quelques piés de longueur. Elle a par le bas la largeur de la main, & eſt par le haut polie & déliée.

Lorſque le mandarin tient ſon audience, il eſt aſſis gravement devant une table, ſur laquelle eſt un étui rempli de petits bâtons longs d'un demi-pié, & larges de deux doigts. Pluſieurs huiſſiers armés de *pant-ſée* l'environnent. Au ſigne qu'il donne, en tirant & jettant ces bâtons, on ſaiſit le coupable, on l'étend ventre contre terre, on lui abaiſſe le haut de-chauſſe juſqu'aux talons; & autant de petits bâtons que le mandarin tire de ſon étui, & qu'il jette par terre, autant d'huiſſiers ſe ſuccedent, qui appliquent les uns après les autres chacun cinq coups de *pant-ſée* ſur la chair vive du coupable. On change l'exécuteur de cinq coups en cinq coups, ou plutôt deux exécuteurs frappent alternativement chacun cinq coups, afin qu'ils ſoient plus peſans & que le châtiment ſoit plus rude. Il faut néanmoins remarquer que quatre coups ſont réputés cinq; & c'eſt ce qu'on appelle la *grace de l'empereur*, qui comme pere, par compaſſion pour ſon peuple, diminue toujours quelque choſe de la peine.

Ce n'eſt pas ſeulement en ſiégeant au tribunal qu'un mandarin a le droit de faire donner la baſtonnade, il a le même privilege en quelque endroit qu'il ſe trouve, même hors de ſon diſtrict: c'eſt pourquoi quand il ſort, il eſt toujours accompagné d'officiers de juſtice qui portent des *pant-ſée*. Il ſuffit à un homme du petit peuple qui eſt à cheval, de n'avoir pas mis pié à terre, ou d'avoir traverſé la rue en préſence d'un mandarin, pour recevoir quatre coups de bâton par ſon ordre. L'exécution eſt ſi prompte, qu'elle eſt ſouvent faite avant que ceux qui ſont préſens s'en ſoient apperçus. Les maîtres uſent du même châtiment envers leurs diſciples, les peres envers leurs enfans, & les ſeigneurs envers leurs domeſtiques; avec cette différence, que le *pant-ſée* dont ils ſe ſervent, eſt moins long, & moins large, que celui des huiſſiers d'un mandarin. (*D. J.*)

PANTUN, *voyez* PENTUN.

PANUCO, (*Géog. mod.*) grande province de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, au nord de Mexico, avec un évêché ſuffragant de Mexico. On y trouve des veines d'or & des ſalines; *Panuco*, ſa capitale, eſt à quelques lieues du golfe du Mexique. *Long.* 277. 30. *lat.* 24. (*D. J.*)

PANUNGIAN, (*Hiſt. nat.*) grand arbre des îles Philippines. Il produit un fruit rouge de la groſſeur d'un œuf de pigeon; il a la forme d'une pomme de pin; ſa chair eſt tranſparente & fort ſaine.

PANTASUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Macédoine. Ptolomée en place l'embouchure chez les *Tauantii*, entre *Dirrachium* & l'embouchure du fleuve *Apſus*. Le *Panyaſus* des anciens, eſt le *Scumius* d'aujourd'hui; & l'*Apſus*, eſt le *Chrevaſta* des modernes.

PANT-

PANTSUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la baſſe-Mœſie, dont le nom moderne eſt *Lauza*, ſelon Niger. (*D. J.*)

PAON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornith.*) *pavo*, oiſeau très-beau par ſes couleurs: on dit qu'il a été apporté de l'île Chio en Europe où il eſt très-commun; il égale en groſſeur un dindon de fit moir, il a trois piés huit pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & deux piés onze pouces juſqu'au bout des ongles. Les *paons*, & ſur-tout les mâles, ont un caractere qui les diſtingue de tous les autres oiſeaux; c'eſt la longueur des plumes qui recouvrent le queue; elles ſont beaucoup plus longues que les plumes de la queue, même celles du milieu, c'eſt-à-dire, les plus grandes, ont quatre piés quatre pouces de longueur; les autres de chaque côté diminuent ſucceſſivement de longueur juſqu'à la derniere qui eſt la plus courte; elles forment pluſieurs rangées, & elles ſont couchées les unes ſur les autres; celles du milieu de chaque rangée ont toujours plus de longueur que les autres. Le tuyau de toutes ces plumes eſt blanc, & garni dans toute ſa longueur de longues barbes détachées les unes des autres, qui ſont d'un beau verd doré, cette couleur change à différens aſpects. Les barbes de l'extrémité de ces plumes ſont réunies les unes contre les autres, & ont une grande tache que l'on a appellée *œil*; ces taches ſont arrondies & ont de très-belles couleurs; le centre eſt d'un beau noir luiſant, en forme de cœur, entouré d'une couleur verte changeante, qui, à certains aſpects, paroît être d'un beau violet ou d'un bleu éclatant; ce cercle eſt auſſi entouré de deux autres cercles du couleur d'or & de différentes teintes: quelques unes des plus longues de ces plumes n'ont pas de taches à l'extrémité, & paroiſſent comme coupées quarrément. Le *paon* porte ordinairement ces plumes couchées ſur celles de la queue, il les éleve ſouvent perpendiculeirement, & les étale en rond de façon qu'elles préſentent toutes en-devant les taches dont il vient d'être fait mention. Le bec a un pouce ſix lignes de longueur depuis la pointe juſqu'aux coins de la bouche; la longueur de la queue eſt d'un pié ſept pouces; les ailes étant pliées s'étendent à environ cinq pouces au-delà de l'origine de la queue. La tête, la gorge, le cou & le poitrine, ſont d'un verd brillant mêlé d'une teinte de couleur d'or; ce verd paroît bleu à certains aſpects. Il y a de chaque côté de le tête deux longues taches blanches, dont l'une s'étend au-deſſus de l'œil, l'autre qui eſt la plus courte & le plus large paſſe par-deſſous. Cet oiſeau a ſur le ſommet de la tête une hupe compoſée de vingt-quatre petites plumes, longues de deux pouces, & dont les tuyaux ſont blanchâtres & garnis, depuis leur origine juſque vers l'extrémité, de barbes noirâtres & très-éloignées les unes des autres; l'extrémité de ces plumes eſt conformée à l'ordinaire, & de même doré que la tête; les plumes du dos & du croupion ſont d'un beau verd doré éclatant qui change à certains aſpects, & elles ont les bord d'un beau noir luiſant; le ventre & les côtés ſont d'une couleur noirâtre mêlée d'un peu de verd doré; les jambes ſont d'un fauve clair. Il y a vingt quatre grandes plumes dans chaque aile: les dix premieres ſont rouſſes; le onzieme & le côté extérieur de couleur noirâtre, mêlée d'un peu de verd doré, le côté intérieur eſt roux & a des taches noirâtres; les neuf qui ſuivent ſont noirâtres, & ont un peu de verd doré ſeulement ſur les côté extérieur du rayon; les autres ſont mêlées de fauve & de noir. Les petites plumes des ailes & les grandes plumes des épaules ont les mêmes couleurs que les quatre grandes plumes intérieures de l'aile; il y a ſeulement une légere teinte de verd doré ſur les petites plumes des ailes, qui n'eſt pas ſur celles des épaules; les moyennes plumes de l'aile ſont d'un bleu foncé, qui ſe changent en verd doré à certains aſpects; la queue eſt compoſée de dix-huit plumes d'un gris brun, qui ont des taches d'un gris rouſſâtre ſur les barbes extérieures, & ſur le bord des barbes intérieures; les deux plumes du milieu ſont les plus longues, les autres diminuent ſucceſſivement de longueur, les dernieres diminuent ſucceſſivement de longueur. Le mâle a ſur la partie poſtérieure de chaque pié un ergot très-gros, fort pointu, & long de neuf lignes.

La femelle differe beaucoup du mâle par les couleurs, elle eſt auſſi plus petite, & elle a les plumes du deſſus de la queue beaucoup plus courtes, car elles ne ſont pas à-beaucoup-près auſſi longues que celles de la queue. Le dos, le croupion, le ventre, les côtés du corps, les jambes, les ailes en entier, & la queue ont une couleur tirant ſur le cendré; le ſommet de la tête & la hupe ſont de la même couleur, & ont de très-petites taches d'un beau verd brillant; les deux taches blanches des côtés de la tête ſont beaucoup plus grandes que dans le mâle; la gorge eſt blanche; les plumes du cou ſont vertes, celle de la poitrine ont la même couleur, à l'exception de l'extrémité qui eſt blanche. *Ornit. de* M. Briſſon, *tom. I. Voyez* OISEAU. (*I*)

PAON, (*Diete, Mat. méd.*) Les *paons* ne ſont que médiocrement eſtimés à titre d'aliment: on ſert pourtant ſur nos tables le jeune *paon*, qu'on appelle communément *paonneau*. Il eſt dit dans la *premiere addition au chapitre* COQ D'INDE, *du Traité des alimens de* Lemery, qu'on ne laiſſe pas que d'en manger aux Iles de l'Amérique, où on les éleve fort aiſément, & où bien des gens les eſtiment plus que les faiſans.

Il paroît par ce qu'en diſent les auteurs latins, que cette nourriture étoit inconnue aux anciens Romains, & qu'ils la ſervirent pour la premiere fois dans leurs feſtins d'apparat plutôt à titre de mets extraordinaire & recherché, qu'à titre d'aliment agréable. Galien dit que la chair du *paon* eſt dure, fibreuſe, & de difficile digeſtion.

On trouve dans les auteurs d'*Hiſtoire naturelle* & du *Diete*, un préjugé ſinguller ſur la chair du *paon*: ils diſent qu'elle ſe conſerve pendant un tems très-conſidérable, ſans ſubir la moindre putréfaction. Aldovrande a écrit qu'on lui avoit préſenté, en 1598, un morceau de chair de *paon*, qui avoit été cuit en 1592, & qui avoit une odeur agréable approchant de celle du fenouil, quoiqu'elle fut un peu vermoulue.

La chair de *paon* a été louée contre les vertiges, & le bouillon de cette chair contre la pleurélie; ſa langue eſt vantée contre l'épilepſie; ſon fiel eſt mis par Dioſcoride au rang des ophtalmiques; ſes œufs ſont recommandés contre la goutte; & enfin la fiente de *paon* eſt le principal remede qu'on retire de cet animal. Elle eſt comptée parmi les antiépileptiques les plus éprouvés, ſoit priſe en ſubſtance à la doſe d'un gros, ſoit délayée dans du vin, obſervant ſoigneuſement pendant l'uſage les nouvelles lunes, les pleines lunes; choiſiſſant de la fiente d'un *paon* mâle pour un épileptique mâle, & celle d'une femelle pour une femme épileptique. *Voyez* Etmules & Jean Bouclier. (*b*)

PAON BLANC, *pavo albus*, c'eſt une variété du *paon* ordinaire, dont il ne differe qu'en ce qu'il eſt entierement blanc.

PAON DE LA CHINE, *pavo ſinenſis*, oiſeau qui eſt plus grand que notre faiſan: il a les plumes du ſommet de la tête d'un brun obſcur; leur extrémité eſt un peu recourbée en-avant, & cet oiſeau les dreſſe en forme de hupe: il y a entre les yeux & le bec un petit eſpace dégarni de plumes; on y voit ſeulement quelques poils noirs: les côtés de la tête ſont blancs; le cou eſt brun, & il a des bandes tranſverſeles d'un brun plus foncé. Les grandes plumes des épaules, celles de la partie antérieure du dos, & les petites des ailes ſont d'un brun obſcur, & ont beaucoup de petites taches, ſemblables à de petits points d'un brun clair & jaunâtre; chacune de ces plumes a près du ſon extrémité une tache ronde, d'une belle couleur pourprée qui paroît bleue, verte, *&c.* à différens aſpects, & qui eſt entourée d'un cercle noir. Le partie inférieure du dos & le croupion ſont d'une couleur brune avec de petits points d'un brun plus clair; la poitrine, le ventre & les côtés, ont une couleur brune, obſcure, & ſont rayés tranſverſalement de noir. Les grandes plumes des ailes ſont d'un brun très-foncé, ou noirâtres, les plumes du deſſus de la queue excedent de beaucoup celles de la queue, leur couleur eſt brune, parſemée de petits points d'un brun clair; elles ont chacune près de l'extrémité deux taches ovales, une de chaque coté du tuyau, colorées comme les taches du dos, & entourées d'un cercle noir qui eſt auſſi entouré d'une couleur orangée obſcure; les plus longues plumes ſe trouvent au milieu, les autres diminuent ſucceſſivement de longueur juſqu'à la premiere qui eſt la plus courte. Le mâle a deux ergots à chaque pié; le plus long eſt placé environ à la moitié de la longueur du pié; l'autre ſe trouve plus bas.

La femelle eſt d'un tiers plus petite que le mâle, elle en differe auſſi par les couleurs. La tête, le cou, la poitrine, le ventre, les côtés du corps, les jambes & les plumes du deſſous de la queue, ſont en entier d'un brun obſcur. Les plumes de la partie antérieure du dos, celles des épaules, & les petites des ailes ont la même couleur; & chaque plume a près de ſon extrémité une tache ronde, d'un bleu obſcur, entourée d'un cercle de couleur orangée obſcure: le partie inférieure du dos & le croupion ſont d'un brun obſcur, parſemé de petits points d'un brun plus clair. Les plumes du deſſus de la queue ont à-peu-près les mêmes couleurs que celles du mâle. On trouve cet oiſeau à la Chine. *Ornit. de* M. Briſſon, *tom. I. Voy.* OISEAU.

PAON

PAON DU JAPON, *pavo japonenſis* Aldrovandi, oiſeau à-peu-près de la grandeur de notre *paon*; il a ſur le ſommet de la tête une hupe en forme d'épi, en partie verte & en partie bleue, & longue d'environ quatre pouces; le ſommet de la tête & la partie ſupérieure du cou ſont d'un verd ſemé de petites taches bleues, qui ont dans leur milieu de petites lignes blanches tranſverſales; le dos eſt en partie verd & en partie bleu; la poitrine a les mêmes couleurs que le dos, mais elles ſont mêlées d'un beau jaune couleur d'or: toutes ces couleurs changent à, différens aſpects. Le ventre, les côtés du corps & les jambes, ſont d'une couleur cendrée mêlée de taches noires; les taches du centre ont de petites lignes blanches; la couleur des grandes plumes de l'aile eſt verte & traverſée de lignes noires depuis la racine juſqu'au milieu de leur longueur, enſuite elles ſont jaunâtres avec les mêmes lignes noires, enfin l'extrémité eſt entierement noire. Les plumes du deſſus de la queue ne ſont pas en auſſi grand nombre que dans notre *paon*; elles excedent de beaucoup les plumes de la queue; elles ont le tuyau blanc, & les barbes d'un brun tirant ſur la couleur de marron: il y a près de l'extrémité de chacune de ces plumes une tache plus grande que celles de notre *paon*. Chacune de ces taches a le milieu de couleur d'or, entourée de bleu, & les bords verds.

La femelle differe du mâle en ce qu'elle eſt plus petite, & qu'elle a le ventre entierement noir & les plumes du deſſus de la queue beaucoup plus courtes que celles du mâle. Les plumes de la queue ſont vertes, elles ont les bords bleus, & le tuyau blanc. On trouve cet oiſeau au Japon. *Ornit. de* M. Briſſon, *tom. I. Voyez* OISEAU.

PAON DE MER, *avis pugnax*; oiſeau qui peſe à-peu-près cinq onces; il a environ un pié deux pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité des doigts. La tête eſt d'un brun cendré, & elle a des taches noirâtres; le cou eſt cendré; les longues plumes des épaules & celles du dos ſont en partie brunes ou noires, & en partie blanches; le ventre & la poitrine ſont blancs ſans mélange d'autres couleurs; la gorge eſt d'un blanc mêlé de cendré; les dix grandes plumes extérieures des ailes ſont noires, la pointe des autres eſt blanchâtre; les plumes du ſecond rang ſont de la même couleur que le dos, à l'exception de la pointe qui eſt blanche; les autres petites plumes des ailes ſont blanches en entier; les plumes de la queue ont près de trois pouces de longueur.

Cette deſcription a été faite d'après les couleurs des femelles, qui ne varient pas comme celles des mâles.

On a donné à cet oiſeau le nom d'*avis pugnax*, parce que les mâles ſe battent continuellement les uns les autres, lorſqu'ils ſont en amour; ils ſont auſſi la guerre aux autres oiſeaux dans ce tems-là. Les femelles ſont plus petites que les mâles, elles ſe battent rarement. Les mâles ont au cou de longues plumes qui forment une ſorte de collier autour de la gorge; la couleur de ce collier varie, on en voit de blancs, de jaunes, de ouins, de cendrées, & quelquefois de bleus noirâtres. On trouve rarement au printems deux mâles qui ſoient exactement ſemblables pour les couleurs; on dit au contraire qu'ils ſe reſſemblent tous parfaitement en automne après la mue. Ils n'ont plus alors de collier. Willughby, *Ornit. Voyez* OISEAU.

PAON, PETIT, *ou* PAON DE JOUR, papillon diurne de moyenne grandeur, qui a ſur les ailes des taches rondes comme le grand *paon*, dont il ne differe qu'en ce qu'il eſt beaucoup plus petit.

PAON, GRAND, *ou* PAON DE NUIT. On a donné ces noms à une phalene, parce qu'elle a ſur les ailes des taches rondes, ſemblables à celles que l'on voit ſur les plumes du deſſus de la queue du *paon*; elle eſt la plus grande de toutes les phalenes de ce pays-ci. La chenille qui donne cette phalene, ſe trouve ſur le poirier; elle eſt verte, & elle a ſur le corps pluſieurs rangées de tubercules qui ſont d'un très-beau bleu.

PAON DU THIBET, *pavo thibetanus*, oiſeau qui eſt à-peu-près de la groſſeur de la pintade; il a environ deux piés un pouce & demi de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & deux piés un pouce juſqu'au bout des doigts; la longueur du bec eſt d'un pouce ſept lignes depuis la pointe juſqu'aux coins de la bouche; les ailes étant pliées ne s'étendent pas au-delà de l'origine de la queue. Le mâle a deux ergots à la partie poſtérieure de chaque pié; le ſupérieur eſt le plus petit. Les plumes de la tête, de la gorge, du cou, de la poitrine, du ventre, des côtés du corps, celles des jambes & du deſſous de la queue ſont griſes, & on de petites lignes noirâtres; la partie poſtérieure du dos & le croupion ſont de la même couleur griſe, & ils ont de très-petites taches blanchâtres; les plumes de la partie antérieure du dos, celles des épaules & les petites des ailes, ſont de couleur griſe mêlée de lignes noirâtres & de petites taches blanchâtres; elles ont toutes auſſi de grandes taches rondes d'un bleu éclatant, qui paroît à certains aſpects violet ou d'une belle couleur d'or; les plumes de l'aile & celles qui recouvrent le deſſus de la queue ſont du même gris que la partie inférieure du dos; celles des ailes ont deux taches de même bleu changeant dont il a déja été fait mention, ces taches ſont placées l'une au-deſſus de l'autre près de l'extrémité de chaque plume; les plumes du deſſus de la queue ont quatre taches de la même couleur bleue, deux de chaque côté du tuyau; les plumes du milieu de celles du deſſus de la queue ſont les plus longues; les autres de chaque côté diminuent ſucceſſivement de longueur juſqu'à l'extérieure qui eſt la plus courte; l'iris des yeux eſt jaune. On trouve cet oiſeau dans le royaume du Tibet. *Ornit. de* M. Briſſon, *tom. I. Voyez* OISEAU.

PAON, (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) poiſſon de mer. On a donné ce nom à une eſpece de maid, parce qu'il eſt d'une belle couleur verte, mêlée du bleu ſemblable à celle du cou de l'oiſeau qui porte le même nom. Ce poiſſon reſſemble aux autres eſpeces de tourds par le nombre & la poſition des nageoires. Sa chair eſt molle, tendre, & un peu viſqueuſe. *Voyez* TOURD. Rondelet, *Hiſt. nat. des poiſſons, premiere partie, liv. VI. chap. vj. Voyez* POISSON.

PAON, *en Aſtronomie*, c'eſt une conſtellation de l'hémiſphere méridional, inconnue aux anciens, & qui n'eſt point viſible dans nos contrées ſeptentrionales. *Voyez* CONSTELLATION. *Chambers*.

PAON, (*Littérat.*) c'eſt l'oiſeau conſacré à Junon; & les Poëtes ont feint qu'elle avoit tranſporté les yeux d'Argus ſur ſa queue. Le portrait de cet oiſeau a été tracé par Lucien, par Phèdre, & par la Fontaine. Le *paon*, dit le premier, étale d'un air magnifique l'or & l'azur de ſon plumage, & diſpute avec le printems, à qui produira de plus belles choſes. Il fait la roue, il ſe mire dans ſa beauté, dont l'éclat eſt multiplié par celui de la lumiere. Les cercles d'or qui couronnent l'émail de ſa queue, imitent parfaitement l'arc-en-ciel, qui change ſes couleurs, ſelon qu'on le regarde ſous divers aſpects.

Phèdre fait adreſſer au *paon* les louanges les plus flatteuſes, par Junon même:

Sed formâ vincis, vincis magnitudine.
Nitor ſmaragdi colle præfulget tuo,
Pictiſque gemmis gemmeam caudam explicas.

La Fontaine enchérit encore ſur la cajolerie de la déeſſe: *eſt-ce à toi*, lui dit-elle.

Eſt-ce à toi d'envier la voix du roſſignol?
Toi que l'on voit porter à l'entour de ton col
Un arc-en-ciel uné de cent ſortes de feux;
Qui te pavanes, qui déploies
Une ſi riche queue, & qui ſemble à nos yeux
La boutique d'un lapidaire?
Eſt-il quelque oiſeau ſous les cieux
Plus que toi capable de plaire?

Les Hébreux ont connu les *paons* ſous le nom de *thuchim*; du-moins les interpretes s'accordent aſſez ſur la ſignification de ce mot. La flotte de Salomon qui alloit à Ophir, a pû en rapporter à ce prince.

Ils étoient d'un grand prix chez les Grecs au rapport d'Athénée, *l. XIV. c. xx.* & le reproche qu'on fait à Périclès d'en nourrir, prouve aſſez leur rareté dans la Grece. Hortenſius, le rival de Cicéron dans la carriere du barreau, homme magnifique dans ſes dépenſes, fut le premier, au rapport de Pline, qui fit apprêter des *paons* à Rome, dans un repas qu'il donna au college des augures.

Enfin, c'eſt l'oiſeau favori des rois d'Angola & du Congo. Il n'appartient qu'à eux d'en entretenir; & quiconque de leurs ſujets en voleroit des plumes, ſeroit puni par l'eſclavage.

Le *paon* d'Afrique ou de Guinée eſt nommé par les Naturaliſtes *avis ufra* ou *pavo africanus*, & par les François *demoiſelle de Numidie*: c'eſt un nom fort impropre que les dames lui donnerent ſous le regne de Louis XIV. & MM. de l'acad. des Sciene. ſe crurent obligés de l'adopter.

Saint Auguſtin s'eſt imaginé que la chair de cet oiſeau ne ſe corrompt qu'au bout d'un an; mais dans le pays de ſa naiſſance, elle doit déja ſe corrompre au bout d'un jour. Il y a dans les écrits de ce pere de l'Egliſe plus d'une erreur en phyſique. (*D. J.*)

PAON

PAON, *vœu du*, (*Hiſt. de la Chevalerie.*) les entrepriſes de guerre & de chevalerie, ſur-tout celles des croiſades, étoient annoncées & publiées avec un appareil capable d'inſpirer à tous les guerriers l'ardeur d'y concourir & de partager la gloire qui devoient en être le prix. L'engagement en étoit ſcellé par des actes de religion, & par des vœux dont rien ne pouvoit diſpenſer.

Le plus authentique de tous les vœux étoit celui que l'on appelloit le *vœu du paon* ou *du faiſan*. Ces nobles oiſeaux, car on les qualifioit ainſi, repréſentoient par l'éclat & la variété de leurs couleurs, la majeſté de leurs rois, & les ſuperbes habillemens dont ces monarques étoient parés pour tenir ce que l'on nommoit *steel* ou *cour plénière*. La chair du *paon* ou du faiſand étoit, ſi l'on en croit nos vieux romanciers, la nourriture particuliere des preux & des amoureux. Enfin, ſelon Matthieu Paris, une figure de *paon* ſervoit de but aux chevaliers qui s'exerçoient à la courſe des chevaux & au maniement de la lance.

Le jour donc que l'on devoit prendre l'engagement ſolemnel, un *paon* ou bien un faiſand quelquefois tôti, mais toujours paré de ſes plus belles plumes, étoit apporté majeſtueuſement par des dames ou par des demoiſelles dans un grand baſſin d'or ou d'argent, au milieu de la nombreuſe aſſemblée de chevaliers convoqués. On le préſentoit à chacun d'eux, & chacun faiſoit ſon vœu ſur l'oiſeau: enſuite on le reportoit ſur une table, pour être enfin diſtribué à tous les aſſiſtans. L'habileté de celui qui tranchoit conſiſtoit à le partager, de maniere que tous puſſent en avoir. Les dames ou demoiſelles choiſiſſoient un des plus braves de l'aſſemblée, pour aller avec elles porter le *paon* au chevalier qu'il eſtimoit le plus preux. Le chevalier choiſi mettoit le plat devant celui qu'il croyoit mériter la préférence, coupoit néanmoins l'oiſeau, & le diſtribuoit ſous ſes yeux; & cette diſtinction ſi glorieuſe, attachée à la plus éminente valeur, ne s'acceptoit qu'après une longue & modeſte réſiſtance. *Mém. de l'acad. des Inſcrip. tome XX.* (*D. J.*)

PAONNE, c'eſt la femelle du *paon*. *Voyez* PAON.

PAONEAU, on a donné ce nom aux jeunes *paons*. *Voyez* PAON.

PAOPHI, (*Chronol. égypt.*) c'eſt le ſecond mois de l'année égyptienne. Il commence le 28 Septembre de la période julienne. (*D. J.*)

PAOUAOUCI, (*Hiſt. mod. ſuperſtition.*) c'eſt le nom que les habitans ſauvages de la Virginie donnent à leurs enchantemens ou conjurations, au moyen deſquels quelques Européens mêmes ont été aſſez ſimples pour croire que leurs devins pouvoient faire paroître des nuages, & faire tomber de la pluie.

PAPA, (*Géog. mod.*) petite ville de la baſſe Hongrie au comté de Veſprin. L'archiduc Matthias la prit ſur Mahomet III. en 1597. Elle eſt ſur une montagne à 10 lieues S. de Raab, 18 O. de Bude. *Long.* 35. 45. *latit.* 47. 20.

PAPAN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) nom donné par les habitans des îles Philippines à une grande eſpece de canard, fort commun ſur leurs lacs & leurs marais; il eſt ſi beau, que le P. Camelli l'appelle le *canard royal*: cependant on n'en fait pas autant de cas du canard des mêmes îles, nommé *ſalagaſir*, & qui n'eſt pas plus gros que le poing. (*D. J.*)

PAPAS, (*Hiſt. eccléſ.*) nom que les Grecs ſchiſmatiques donnent à leurs prêtres & quelquefois à leurs patriarches ou évêques.

Ce mot ſignifie *pere*. Le P. Goar met une diſtinction entre *πατὴρ* & *πάπας*. Il dit que le premier titre eſt propre au ſouverain pontife, & que le ſecond convient aux prêtres & même aux clercs d'un rang inférieur. Les Grecs appellent *protopapas* le premier d'entre les prêtres. Il y a encore aujourd'hui dans l'égliſe de Meſſine en Sicile une dignité ſous le nom de *protopapas*, que les Grecs y introduiſirent probablement lorſque cette île étoit ſous la domination des empereurs d'Orient. Le prélat de l'île de Corfou prend auſſi le titre de *protopapas*. Scaliger remarque ſur ce ſujet que les Ethiopiens appellent les prêtres *papaſath*, & les évêques *epiſcopoſath*. Acoſta rapporte auſſi que les Indiens du Pérou nomment leur grand-prêtre *papas*. Ducange, *Gloſſar. latinit.*

PAPAUTÉ, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt la dignité de ſouverain pontife; on entend auſſi quelquefois par le terme *papauté* le tems pendant lequel un pape a rempli le ſaint ſiege, comme quand on dit du pape Proſper Lambertini „ que pendant ſa *papauté* il a gouverné paiſiblement „ toute l'Egliſe „. (*A*)

PAPAYA *ou* PAPAU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) genre de plante qui a deux ſortes de fleurs; l'une eſt un tuyau en forme d'étoile & ſtérile; l'autre eſt en roſe, compoſée de pluſieurs pétales. Le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite un fruit charnu qui a la forme d'un melon, & qui renferme des ſemences le plus ſouvent ſtriées & recouvertes d'une coëffe. Tournefort, *Inſt. rei herb. app. Voyez* PLANTE.

Son tronc eſt ſimple, nud ou ſans branches, il n'en part que des pédicules pour les feuilles qui ſont découpées, comme celles du ris ſimple; ſa fleur eſt mâle, nue, tubulée, diviſée en pluſieurs endroits, compoſée de cinq longs ſegmens étroits, étendus en forme d'étoiles, garnis d'une multitude d'étamines; elle croît ſéparément ſur une plante mâle.

Il y a une autre plante femelle, où l'extrémité du pédicule s'ouvre, & forme un petit calice demelé, où l'on remarque la figure pentapétale, ou plutôt celle d'une gouſſe ou d'une enveloppe ſans étamine. Au fond de cette fleur ou de cette enveloppe eſt placé un ovaire, garni d'un tube ouvert, diviſé en cinq endroits, chaque ſegment forme une eſpece de branche feuillue qui dégenere en un fruit charnu, cannelé, ſemblable au melon, dont l'écorce eſt épaiſſe, & dont la pulpe couverte par-ſous d'une enveloppe contient quantité de ſemences blanches & ſtriées.

Il y a une grande abondance de *papaya* à la Chine, dans les provinces de Canton & de Focien: cet arbre y porte beaucoup de fruits attachés à ſon tronc, & ſes fruits ſont preſque auſſi gros que des melons; la chair en eſt rouſſe, molle, & d'un goût agréable. L'on voit quelquefois ſur le même arbre des fleurs ouvertes ſemblables à nos lys, des boutons, des fruits encore verts, & d'autres qui ſont jaunes & mûrs. Le *papaya* ſauvage ſe multiplie de la ſemence de ſon fruit lorſqu'il tombe: on en peut voir la figure dans Boym, *Flora ſinenſis*. (*D. J.*)

PAPE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſiaſt.*) nom grec qui ſignifie *ayeul* ou *pere des peres*. Il a été commun à tous les prêtres, & on l'a donné aux évêques & aux patriarches. Il eſt enfin devenu le titre diſtinctif de l'évêque de Rome. Dans le viij. concile œcuménique tenu à Conſtantinople en 869, & qui étoit compoſé de 300 évêques, tous les patriarches y furent appellés *papes*, & le patriarche de Rome Jean VIII. donna même, par ſes lettres & par ſes légats, le titre de *votre ſainteté* au patriarche Photius. Saint Auguſtin écrivant à ſa ſœur, lui dit: *Je crois que vous avez les ouvrages du ſaint pape Ambroiſe*. Saint Jérôme écrivant à ſaint Auguſtin, l'appelle le *bienheureux pape Auguſtin*; & ſaint Auguſtin dans une lettre adreſſée à l'évêque Anicle, le qualifie de *très-ſaint pape & de très-honoré ſeigneur Anicle*. On appella donc ainſi tous les évêques qui pendant long-tems s'intitulerent eux-mêmes *papes*, *peres*, *pontifes*, *ſerviteurs des ſerviteurs de Dieu*, *apoſtoliques*, &c. Ce ne fut que vers la fin du xj. ſiecle que Gregoire VII. évêque de Rome, dans un concile tenu à Rome fit ordonner que le nom de *pape* demeureroit au ſeul évêque de Rome, ce que l'uſage a autoriſé en Occident; car en Orient on donne encore ce même nom aux ſimples prêtres.

Conſtantin donna, non au ſeul évêque de Rome, mais à la cathédrale qui étoit l'égliſe de S. Jean, mille marcs d'or, & trente mille marcs d'argent, avec mille ſols de rente, & des terres dans la Calabre. Chaque empereur augmenta enſuite ce patrimoine. Les évêques de Rome en avoient beſoin. Les miſſions qu'ils envoyerent bien-tôt dans l'Europe payenne, les évêques chaſſés de leurs ſieges auxquels ils donnerent aſyle, les pauvres qu'ils nourrirent, les mettoient dans la néceſſité d'être très-riches. Le crédit de la place ſupérieure aux richeſſes fit bientôt du paſteur des chrétiens de Rome, l'homme le plus conſidérable de l'Occident. La piété avoit ſoigneusement accepté ce miniſtere; l'ambition le brigua. On ſe diſputa la chaire. Il y eut deux *anti-papes* dès le milieu du quatrieme ſiecle, & le conſul Preteſtat, idolâtre, diſoit en 366: *Faites-moi évêque de Rome, & je me fais chrétien.* (1)

Ce-

(1) On donnoit avant le VI. ſiecle le nom de *Pape* non ſeulement aux évêques, mais encore aux ſimples abbés, parce qu'on qualifia du *Pape* Batiches dans le Concile de Chalcedoine, au rapport d'Evagrius Liv. 1. C. 18. On commença cependant à donner ce nom au ſeul évêque de Rome, comme généralement reputé le chef viſible de l'égliſe Catholique, & par là ſuperieur à tout autre évêque du Chriſtianiſme: C'eſt pour cela qu'Ennodius évêque de Pavie n'appelloit dans ſes lettres que le Pontife Romain *Pape*, comme l'on peut voir dans la Bibliothèque des Peres tom 9. Caſſiodore ſuivit le même uſage: il appella *pape* Boniface: Agapet & Jean évêques de Rome; mais écrivant à Euſorgius & à Dacius évêques de Milan, il leur donne ſeulement le nom d'évêques

Cependant cet évêque n'avoit d'autre pouvoir que celui que peut donner la vertu, le crédit, ou l'intrigue dans des circonstances favorables. Jamais aucun pasteur de l'Eglise n'eut la jurisdiction contentieuse, encore moins les droits régaliens. Aucun n'eut ce qu'on appelle *jus terrendi*, ni droit de territoire, ni droit de prononcer *do, dico, addico*. (2) Les empereurs resterent les juges suprèmes de tout hors du dogme. Ils convoquerent les conciles. Constantin, à Nicée, reçut & jugea les accusations que les évêques porterent les uns contre les autres, le titre de souverain *pontife* resta même attaché à l'empire. Quand Théodoric eut établi le siege de son empire à Ravenne, deux *papes* se disputerent la chaire épiscopale; il nomma le *pape* Simmaque; & ce *pape* Simmaque étant accusé, il le fit juger par ses *missi dominici*. (3)

Atalaric son fils régla les élections des *papes* & de tous les autres métropolitains de ses royaumes par un édit qui fut observé; édit rédigé par Cassiodore son ministre, qui depuis se retira au mont Cassin, & embrassa la regle de S. Benoît; édit auquel le *pape* Jean II. se soumit sans difficulté. Quand Bélisaire vint en Italie, & qu'il la remit sous le pouvoir impérial, on sait qu'il exila le *pape* Silverius, & qu'en cela il ne passa point les bornes de son autorité, s'il passa celles de la justice. (4)

Dans la déplorable situation où se trouvoit la ville de Rome aux vij. & viij. siecle, cette ville malheureuse, qui mal défendue par les exarques & continuellement menacée par les Lombards, reconnoissoit toujours l'empereur pour son maître, le crédit des *papes* augmentoit au milieu de la désolation de la ville. Ils en étoient souvent les consolateurs & les peres; mais toujours sujets, ils ne pouvoient être consacrés qu'avec la permission expresse de l'Exarque. Les formules par lesquelles cette permission étoit demandée & accordée, subsistent encore. Le clergé romain écrivoit au métropolitain de Ravenne, & demandoit la protection de sa béatitude auprès du gouverneur, ensuite le *pape* envoyoit à ce métropolitain sa profession de foi.

Astolphe, roi des Lombards, prétendit avoir Rome par le droit de sa conquête de l'exarcat de Ravenne, dont le duché de Rome dépendoit. Le *pape* Etienne II. seul

ques, ainsi que l'observe, le pere Sirmond dans les notes à la premiere lettre du 4. liv. d'Ennodius. On n'a qu'à voir Tomassin *de Benefic. Part.* 1. *lib.* 1. *Cap.* 2. 3. 4. il est cependant vrai que sous le Pontificat de S. Grégoire VII dans un concile Romain il fut établi qu'il n'y auroit que le Pontife Romain qui s'appelleroit *Pape*. (*W*)

(2) Il n'est encore paru aucun Canoniste en Italie qui ait prétendu révendiquer en faveur de l'Eglise cette jurisdiction contentieuse, ce droit de territoire, où l'on voit paroître en matiere de crimes capitaux les juges le glaive à la main, environnés de gardes, d'archers d'exécuteurs, pour mettre à la torture, punir & faire mourir les criminels. Un semblable territoire, disent-ils, n'a jamais pu être de la compétence des saints pasteurs; mais si on parle de territoire, ou tribunal de Justice, auquel on dénonce les criminels, & où l'on fait paroître les témoins, où l'on donne les sentences, & où l'on punit les malfaiteurs comme il convient à la piété de l'Eglise, celui-là a toujours convenu à ses pasteurs, & a été pratiqué par les Evêques depuis les premiers siecles, spécialement depuis la division des Diocèses. On trouve sans contredit dans les constitutions apostoliques, des vestiges très-clairs de cette jurisdiction, comme il est aisé de voir dans le 2. livre de ces constitutions de M. Labbé C. 11. tom. 1. des Concilés colon. 233. où l'on lit ces termes [illegible] C'est-à-dire: *ainsi siege donc* [Evêque] *dans l'Eglise, décidant comme celui qui a pouvoir de juger les coupables, par ce qu'il a été dit à vous, Evêques, celui que vous lierez sur la terre, sera lié dans le ciel, & celui que vous délierez sur la terre, sera délié dans le ciel*. Mais comme il paroît par ce texte qu'il ne s'agit que des sentences sacramentelles, & non judiciaires, les Canonistes citent le C. 37. du même livre, où l'Evêque est averti qu'il y a beaucoup de faux délateurs, que l'envie ou la jalousie porte à accuser leurs freres: de-là on conclut dans l'endroit cité [illegible] C'est-à-dire: *Considére donc l'accusé examine avec prudence quelle a été sa vie, & si tu trouves son accusation vraie & juste, tu te comporteras comme le seigneur l'a montré*. Dans le 47. C. des mêmes constitutions y est prescrit le jour que l'Evêque doit donner audience, qu'il doit être assisté de diacres & de prêtres & rendre la justice sans acception de personne, que les deux parties adverses paroissent au milieu de l'auditoire, & qu'après les avoir interrogées l'un & l'autre, ils rendent saintement leur sentence. Et à dire le vrai, est-ce que les pasteurs de l'Eglise ne jugerent pas dans les saints Conciles Nestorius, Dioscorus & autres prélats de plus grande conséquence? est-ce qu'ils ne connurent pas juridiquement de leurs causes? ne prononcerent-ils pas leur sentence de déposition, & ne les priverent-ils pas de tous les avantages temporels qu'ils retiroient de leurs évêchés? n'étoit-ce pas là exercer véritablement le for contentieux? on rendoit des sentences pénitentielles contre les fideles criminels qui se présentoient eux-mêmes & confessoient publiquement leurs fautes; mais ceux qu'on accusoit, étoient sujets à la procedure & jugement judiciaires. Quant aux termes *do, dico, addico*, les canonistes disent qu'il importe peu ou point du tout, que les évêques les missent formellement en usage, parce qu'ils n'ont d'autre signification que le jugement rendu en faveur d'une des parties & au désavantage de l'autre. Ainsi quand le magistrat adhère & prononce en adhérent à l'instance du dénonciateur, on dit alors que *dat*, & *dicit* servant lui & son instance, & qu'*addicit* au coupable. Les Evêques des premiers siecles n'avoient donc ni armes ni force pour faire valoir leur *dico, do, addico*, c'est à dire pour faire exécuter leurs sentences, mais ils avoient cette force des juges seculiers qui étoient obligés de la leur donner suivant la loi: *per judicum quoque officia ne sit cassa episcopalis cognitio, definitioni executio tribuatur*. L'*Episcopal IX. Cod. de episcop. audient.* On trouve dans les actes des Apôtres au sujet d'Ananias & de Saphiras de leur tems même, des vestiges de ces sentences infictives. On lit encore dans les lettres de S. Paul: *in promptu habentes ulcisci omnem inobedientiam*. Il n'appartient néanmoins qu'aux princes seculiers de prononcer des sentences de peines corporelles ou de mort, parce que c'est à eux que Dieu a donné le glaive de la justice. (*W*)

(3) Les écrivains catholiques réconnoissent deux genres de présider aux Conciles généraux; l'un qui appartient à l'empereur ou à tout autre Prince dans le domaine du quel ils se tiennent, pour empêcher les tumultes, les desordres, & procurer que la paix & le bon ordre y regnent; l'autre qui convient au chef suprême du Concile, auquel tous les membres de l'Eglise doivent déférer, soit dans les decrets de Discipline, soit dans les définitions des Dogmes de foi: ce second n'appartient qu'au Pontife Romain, personne ne peut avoir ce droit, à moins d'être par lui député. Dans le rapport que fit le Concile de Calcédoine au Pape S. Leon, ces deux sortes de présider aux Conciles sont très-bien exprimées en ces termes: *quibus* (Episcopis) *tu quidem sicut membris caput praeras in his, qui tuum tenebant ordinem.... imperatores vero fideles ad ordinandum decentissime praesidebant*. Les Peres du Concile d'Alexandrie disent dans la lettre circulaire qu'ils écrivirent en 339. à tous les Evêques de l'Eglise Catholique qu'ils sont surpris que les Ariens ayent eu le courage de qualifier de Concile le brigandage de Tyr, auquel avoit présidé un comte de l'Empire, quoiqu'ils n'y dussent pas traiter des Dogmes de foi. *Qua fronte talem Conventum* (*Synodum*) *appellare audent, cui comes praesedit?* que ce fut enfin le seul objet des Princes de faire exécuter sans tumulte les célébrations des Conciles, lorsqu'ils y présidoient, on en trouve la preuve démonstrative dans le pere Thomassin differt. 10. des Conc. dans Pierre de Marcha liv. 2. concord. C. 8. & dans Justin Febronius C. 3. §. 4. & C. 6. §. 4. L'Empereur Constantin s'expliqua expressement plus d'une fois avec les peres de Nicée, & avec les Donatistes même, declarant qu'il n'étoit pas juge competant des causes des Evêques, suivant le rapport de Sozomene liv. 1. C. 17. de Ruffin l. 1. c. 2. de Nicephore l. 8. c. 16. de S. Optat de Mileve l. 1. contre Parmenien, & de S. Augustin Epist. 168. Théodose le jeune fut de même sentiment, comme il le declara dans sa lettre au Concile d'Ephese, rapportée par Labbé Tom. 3. Conc. col. 990. *Nefas est enim qui sanctissimorum Episcoporum cathalogo adscriptus non est, illum ecclesiasticis negotiis & consultationibus sese immiscere*.

Les Canonistes les plus dévoués au S. Siege de Rome n'ont jamais nié qu'il y ait eu des Conciles convoqués par les Empereurs, mais ils prétendent seulement qu'ils le faisoient de consentement du Pontife Romain: mais ce que les Docteurs Catholiques les plus célébres de France enseignent à ce sujet après S. Thomas 2. 2. *quaest.* 1. *art.* 1. est que le droit de convoquer les conciles généraux appartient au seul Pontife de Rome. Voyez J. Gerson *lib. de vit. Spiritual. anim. lect.* 3. Edmond Richer dans l'histoire des conciles C. 1. lib. 7. & Pierre de Marcha *lib.* 8 *concord. C.* 28. *lib.* 12. Ce droit du Pontife Romain fut declaré l'an 501. dans la cause du Pape Simmaque qui fut accusé de crimes griefs quoique faux. Le Roi Théodoric ayant fait assembler plusieurs Evêques dans un concile, il lui fut par eux exposé que la convocation du concile appartenoit au Pape, quoiqu'il fut l'accusé: *Suggesserunt, ipsum, qui dicebatur impetitus debuisse Synodum vocare..... potentissimus Princeps ipsum quoque Papam in colligenda Synodo voluntatem suam literis demonstrasse significavit*. Labbé act. Synod. Rom. 3. tom. 5. Concil. col. 417. Théophane & Nicephore disent d'après Théodore le lecteur que Théodoric avoit confirmé Simmaque dans sa nomination apostolique, mais le Prince ne prononça autre sentence, si non qu'il devoit reconnoître pour vrai Pontife celui qui avoit été élu à la pluralité des voix, & sacré le premier; & quoiqu'un écrivain anonyme cité par le célebre Muratori *rerum Italic.* part. 2. tom. 3. ait assuré que Simmaque & son concurrent devoient l'un & l'autre se rendre à la cour par ordre de Théodoric, ce fait a été démenti par plusieurs célebres historiens. On voit clairement chez le même Labbé tom. 5. Conc. col. 458. dans les actes du 3. concile tenu à Rome, de quelle maniere les *Missi Dominici* jugerent Simmaque qui ne voulut pas que Pierre, que Théodoric avoit envoyé, eût aucune part au concile, mais au contraire qu'il se désistât de la commission qu'il avoit usurpée, par ordre des évêques assemblés, & qu'il fut restitué au vicaire de J. C. ce qu'on lui avoit injustement enlevé, & qu'ensuite, il répondroit aux accusations de ses délateurs, s'il le jugeoit à propos. Le concile mit Simmaque hors de cour & de procès, le renvoiant au souverain tribunal de Dieu, & Théodoric protesta de ne vouloir prononcer contre le Pape aucun jugement, s'en remettant au pouvoir du Concile, parce qu'il ne lui convenoit pas de se mêler dans les affaires ecclésiastiques. (*W*)

(4) Les Canonistes qui ont scrupuleusement examiné le fait d'Atalaric avec ses circonstances, prétendent que cette loi fut publiée à la requête du Pape Jean II. qui par l'entremise du défenseur de l'Eglise, fit entendre à ce Roi les abus insupportables qui s'étoient glissés dans les élections des évêques: Le Sénat de Rome avoit auparavant publié de la même maniere un édit contre la simonie à la réquisition de Boniface II. (*W*)

seul défenseur des malheureux Romains, envoya demander du secours à l'empereur Constantin, surnommé *Copronyme*. Ce misérable empereur envoya pour tout secours un officier du palais avec une lettre pour le roi Lombard. C'est cette foiblesse des empereurs grecs, qui fut l'origine du nouvel empire d'Occident & de la grandeur pontificale.

Rome tant de fois saccagée par les Barbares, abandonnée des empereurs, pressée par les Lombards, incapable de rétablir l'ancienne république, ne pouvoit plus prétendre à la grandeur. Il lui fallut du repos. Elle l'auroit goûté, si elle avoit pu dès-lors être gouvernée par son évêque, comme le furent depuis tant de villes d'Allemagne, & l'anarchie eût au moins produit ce bien; mais il n'étoit pas encore reçu dans l'opinion des chrétiens qu'un évêque pût être souverain, quoiqu'on eût dans l'histoire du monde tant d'exemples de l'union du sacerdoce & de l'empire dans d'autres religions. Le *pape* Grégoire III. recourut le premier à la protection des Francs contre les Lombards & contre les empereurs. Zacharie son successeur animé du même esprit, reconnoit Pepin, usurpateur du royaume de France, pour roi légitime (*y*)

On a prétendu que Pepin, qui n'étoit que premier ministre, fit demander d'abord au *pape* quel étoit le vrai roi, ou de celui qui n'en avoit que le droit & le nom, ou de celui qui en avoit l'autorité & le mérite? & que le *pape* décida que le ministre devoit être roi. Il n'a jamais été prouvé qu'on ait joué cette comédie; mais ce qui est vrai, c'est que le *pape* Etienne III. appella Pepin à son secours contre les Lombards; qu'il vint en France, & qu'il donna dans S. Denis l'onction royale à Pepin, premier roi consacré en Europe. Non-seulement ce premier usurpateur reçut l'onction sacrée du *pape*, après l'avoir reçue de S. Boniface, qu'on appelloit *l'apôtre d'Allemagne*; mais Etienne III. défendit sous peine d'excommunication aux François de se donner des rois d'une autre race. Tsudis que cet évêque, chassé de sa patrie & suppliant dans une terre étrangere, avoit le courage de donner des lois, sa politique prenoit une autorité qui affermit celle de Pepin; & ce prince, pour mieux jouir de ce qui ne lui étoit pas dû, laissoit au *pape* des droits qui ne lui appartenoient pas. Hugues Capet en France, & Conrad en Allemagne firent voir depuis qu'une telle excommunication n'est pas une loi fondamentale.

Cependant l'opinion qui gouverne le monde imprima d'abord dans les esprits un si grand respect pour la cérémonie faite par le *pape* à S. Denis qu'Eginhar, secrétaire de Charlemagne, dit en termes exprès, que le roi Hilderic fut déposé par ordre du *pape* Etienne. On croiroit que c'est une contradiction que ce *pape* fût venu en France se prosterner aux piés de Pepin & disposer ensuite de la couronne: mais non; ces prosternemens n'étoient regardés alors que comme le sont aujourd'hui nos révérences. C'étoit l'ancien usage de l'Orient. On saluoit les évêques à genoux; les évêques saluoient de même les gouverneurs de leurs diocèses. Charles, fils de Pepin, avoit embrassé les piés du *pape* Etienne à S. Maurice en Balais. Etienne embrassa ceux de Pepin. Tout cela étoit sans conséquence; mais peu-à-peu les *papes* attribuerent à eux seuls cette marque de respect.

On prétend que le *pape* Adrien I. fut celui qui exigea qu'on ne parût jamais devant lui sans lui baiser les piés. Les empereurs & les rois se soumirent depuis, comme les autres, à cette cérémonie, qui rendoit la religion romaine plus vénérable aux peuples. On nous dit que Pepin passa les monts en 754; que le Lombard Astolphe, intimidé par la seule présence du Franc, céda aussi-tôt au *pape* tout l'exarcat de Ravenne; que Pepin repassa les monts, & qu'à peine s'en fut-il retourné qu'Astolphe, au lieu de donner Ravenne au *pape*, mit le siege devant Rome. Toutes les démarches de ces tems-là étoient si irrégulieres, qu'il se pourroit faire à toute force que Pepin eût donné aux *papes* l'exarcat de Ravenne qui ne lui appartenoit point, & qu'il eût même fait cette donation singuliere, sans prendre aucune mesure pour la faire exécuter. Cependant il est bien peu vraisemblable qu'un homme tel que Pepin qui avoit détrôné son roi, n'ait passé en Italie avec une armée que pour y aller faire des présens. Rien n'est plus douteux que cette donation citée dans tant de livres. Le bibliothecaire Anastase, qui écrivit 140 ans après l'expédition de Pepin, est le premier qui parle de cette donation; mille auteurs l'ont citée, mais les meilleurs publicistes d'Allemagne la réfutent aujourd'hui.

Il regnoit alors dans les esprits un mélange bizarre de politique & simplicité, de grossiereté & d'artifice, qui caractérise bien la décadence générale. Etienne feignit une lettre de *S. Pierre*, adressée du ciel à Pepin & à ses enfans; elle mérite d'être rapportée: la voici: „ Pierre, „ appellé *apôtre* par Jesus-Christ, Fils du Dieu vivant, „ &c. comme par moi toute l'Eglise catholique-apostoli- „ que romaine, mere de toutes les autres églises, est fondée „ sur la pierre, & afin qu'Etienne, évêque de cette douce „ Eglise romaine, & que la grace & la vertu soit pleine- „ ment accordée du Seigneur notre Dieu, pour arracher „ l'Eglise de Dieu des mains des persécuteurs. A vous, „ excellent Pepin, Charles & Carloman trois rois, & à „ tous saints évêques & abbés, prêtres & moines, & „ même aux ducs, aux comtes & aux peuples, moi, Pier- „ re apôtre, &c. .... je vous conjure, & la Vierge Marie „ qui vous aura obligation, vous avertit & vous com- „ mande aussi-bien que les trônes, les dominations.... „ Si vous ne combattez pour moi, je vous déclare par „ la sainte Trinité, & par mon apostolat, que vous n'au- „ rez jamais de part au paradis „.

La lettre eut son effet. Pepin passa les Alpes pour la seconde fois. Il assiégea Pavie, & fit encore la paix avec Astolphe. Mais est-il probable qu'il ait passé deux fois les monts uniquement pour donner des villes au *pape* Etienne? Pourquoi S. Pierre, dans sa lettre, ne parle-t-il pas d'un fait si important? Pourquoi ne se plaint-il pas à Pepin de n'être pas en possession de l'exarcat? Pourquoi ne le redemande-t-il pas expressément? Le titre primordial de cette donation n'a jamais paru. On est donc réduit à douter. C'est la partie qu'il faut prendre souvent en histoire, comme en philosophie. Le saint liege d'ailleurs n'a pas besoin de ces titres équivoques; il a des droits aussi incontestables sur ses états que les autres souverains d'Europe en ont sur les leurs.

Il est certain que les pontifes de Rome avoient dès-lors de grands patrimoines dans plus d'un pays, que ces patrimoines étoient respectés, qu'ils étoient exempts de tribut. Ils en avoient dans les Alpes, en Toscane, à Spolette, dans les Gaules, en Sicile, & jusque dans la Corse, avant que les Arabes se fussent rendus maîtres de cette île au viij. siecle. Il est à croire que Pepin fit augmenter beaucoup ce patrimoine dans le pays de la Romagne, & qu'on l'appella *le patrimoine de l'exarcat*. C'est probablement ce mot de *patrimoine* qui fut la source de la mépriſe. Les auteurs postérieurs supposerent dans des tems de ténebres que les *papes* avoient regné dans tous les pays où ils avoient seulement possédé des villes & des territoires.

Si quelque *pape*, sur la fin du viij. siecle, prétendit être au rang des princes, il paroît que c'est Adrien I. La monnoie qui fut frappée en son nom, si cette monnoie fut en effet fabriquée de son tems, fait voir qu'il eut les droits régaliens; & l'usage qu'il introduisit de se faire baiser les piés, fortifie encore cette conjecture. Cependant il reconnut toujours l'empereur grec pour son souverain. On pouvoit très-bien rendre à ce souverain éloigné un vain hommage, & s'attribuer une indépendance réelle, appuyée de l'autorité du saint ministere.

On a écrit, on écrit encore que Charlemagne, avant même d'être empereur, avoit confirmé la donation de l'exarcat de Ravenne, qu'il y avoit ajouté la Corse, la Sardaigne, la Ligurie, Parme, Mantoue, les duchés de Spolette, de Bénévent, la Sicile, Venise, & qu'il déposa l'acte de cette donation sur le tombeau dans lequel on prétend que reposent les cendres de saint Pierre & de saint Paul. On pourroit mettre cette donation à côté de celle de Constantin, dont il sera parlé ci-après. On ne voit point que jamais les *papes* ayent possédé aucun de ces pays jusqu'au tems d'Innocent III. S'ils avoient eu l'exercat, ils auroient été souverains de Ravenne & de Rome; mais dans le testament de Charlemagne qu'Eginhart nous a conservé, ce monarque nomme à la tête des villes *métropolitaines* qui lui appartiennent, Rome & Ravenne auxquelles il fait des présens. Il ne put donner ni la Sicile, ni la Corse, ni la Sardaigne qu'il ne possédoit pas, ni le duché de Bénévent dont il avoit à peine

(*y*) Le Pontife Zacharie ne pouvoit declarer Pepin usurpateur du royaume, puisque les états de France l'avoient légitimement fait monter sur le trône, ainsi que le soutiennent deux célèbres écrivains de France, le pere Noël Alexandre & M. Bossuet (*W*).

ne la ſuzeraineté, encore moins Veniſe qui ne le connoiſſoit pas pour empereur. Le duc de Veniſe reconnoiſſoit alors pour le ſeul empereur d'Orient, & en recevoit le titre d'*hippatos*. Les lettres du *pape* Adrien parlent du patrimoine de Spolette & de Bénévent; mais ces patrimoines ne ſe peuvent entendre que des domaines que les *papes* poſſédoient dans ces deux duchés. Gregoire VII. lui-même avoue dans ſes lettres que Charlemagne donnoit 1200 livres de penſion au ſaint ſiege. Il n'eſt guere vraiſemblable qu'il eût donné ce tel ſecours à celui qui auroit poſſédé tant de belles provinces. Le ſaint ſiege n'eut Bénévent que long-tems après la donation de l'empereur Henri le Noir vers l'an 1047. Cette conceſſion ſe réduiſit à la ville, & ne s'étendit point juſqu'au duché. Il ne fut point queſtion de confirmer le don de Charlemagne.

Ce qu'on peut recueillir de plus probable au milieu de tant de doutes, c'eſt que du tems de Charlemagne les *papes* obtinrent en propriété la marche d'Ancone, outre les villes, les châteaux & les bourgs qu'ils avoient dans les autres pays. Voici ſur quoi l'on pourroit ſe fonder. Lorſque l'empire d'Occident ſe renouvella dans la famille des Othons au 2. ſiecle, Othon III. aſſigna particulierement au ſaint ſiege la Marche d'Ancone, en confirmant toutes les conceſſions faites à cette Egliſe. Il paroît que Charlemagne avoit donné cette Marche, & que les troubles ſurvenus depuis en Italie avoient empêché les *papes* d'en jouir. Ils perdirent enſuite le domaine utile de ce petit pays ſous l'empire de la maiſon de Suabe.

Dans le 13. ſiecle, le *pape* Gregoire VII. prévalut tellement ſur l'eſprit de Mathilde, comteſſe de Toſcane, qu'elle fit une donation authentique de ſes états au ſaint ſiege, s'en réſervant ſeulement l'uſufruit ſa vie durant. On ne ſait s'il y eut un acte, un contrat de cette conceſſion. La coûtume étoit de mettre ſur l'autel une motte de terre, quand on donnoit ſes biens à l'Egliſe. Des témoins tenoient lieu de contrat. On prétend que Mathilde donna deux fois tous ſes biens au ſaint ſiege. La vérité de cette donation confirmée depuis par ſon teſtament, ne fut point révoquée en doute par l'empereur Henri IV. c'eſt le titre le plus authentique que les *papes* ayent réclamé; mais ce titre même fut un nouveau ſujet de querelles.

La comteſſe Mathilde poſſédoit la Toſcane, Mantoue, Parme, Reggio, Plaiſance, Ferrare, Modene, une partie de l'Ombrie & du duché de Spolette, Verone, preſque tout ce qui eſt appellé aujourd'hui *le patrimoine de S. Pierre*, depuis Viterbe juſqu'à Orviette, avec une partie de la Marche d'Ancone. Henri III. avoit donné cette Marche d'Ancone aux *papes*, mais cette conceſſion n'avoit pas empêché la mere de la comteſſe Mathilde de ſe mettre en poſſeſſion des villes qu'elle avoit eu ſoi appartenir. Il ſemble que Mathilde voulut répaſer, après ſa mort, le tort qu'elle faiſoit au ſaint ſiege pendant ſa vie. Mais elle ne pouvoit donner les fiefs qui étoient inaliénables, & les empereurs prétendirent que tout ſon patrimoine étoit fief de l'empire. C'étoit donner des terres à conquérir, & laiſſer des guerres après elle. Henri IV. comme héritier & comme ſeigneur ſuzerain ne vit dans une telle donation que le violement des droits de l'empire. Cependant, à la longue, il a fallu céder au ſaint ſiege une partie de ces états.

Les *papes* ont éprouvé le ſort de pluſieurs autres ſouverains. Ils ont été tantôt grands terriens, & tantôt dépouillés preſque de tout. Qu'il nous ſuffiſe de ſavoir qu'ils poſſedent aujourd'hui la ſouveraineté reconnue d'un pays de 180 milles d'Italie en longueur, depuis les portes de Mantoue aux confins de l'Abbruzze le long de la mer Adriatique, & qu'ils en ont plus de 100 milles en largeur, depuis Civita-Vecchia juſqu'au rivage d'Ancone d'une mer à l'autre. Il a fallu négocier toujours, & ſouvent combattre pour s'aſſûrer cette domination.

Les *papes* prétendoient auſſi qu'ils avoient eu la ſouveraineté du comté Venaiſſin depuis le tems du comte Raymond de S. Gilles, quoique les empereurs, comme rois d'Arles, euſſent joui de ce droit, & euſſent exercé dans ce comté des actes de ſouverain. L'empereur Frédéric II. donna l'an 1234 à Raymond le jeune les droits qui appartenoient à l'empire dans les villes & autres lieux de ce comté, & le *pape* ſe vit obligé de le remettre à Raymond le jeune, qui le laiſſa à ſa fille Jeanne & à ſon gendre Alphonſe; Philippe le Hardi, roi de France, qui fut leur héritier, remit l'an 1273 au *pape* Gregoire X. le comté Venaiſſin comme étant un propre de l'Egliſe romaine. Depuis ce tems, les *papes* jouiſſent de ce comté, ainſi que de celui d'Avignon que Clément VI. acheta 75 ans après, c'eſt-à-dire l'an 1348 de Jeanne, reine de Sicile, comteſſe de Provence, du conſentement de Louis de Varenne ſon mari, pour la ſomme de 80 mille florins.

Il eſt à propos de ne pas finir cet article, ſans dire un mot de cette célebre donation qu'on dit avoir été faite par Conſtantin au *pape* Sylveſtre, de la ville de Rome & de pluſieurs provinces d'Italie. Hincmar, archevêque de Rheims, qui floriſſoit vers l'an 850, eſt le premier qui en ait fait mention. Le *pape* Léon IX. rapporte cette donation dans une lettre qu'il écrivit en 1053 à Michel, patriarche de Conſtantinople. Pierre Damien la cite. Anſelme évêque de Lucques, Yves évêque de Chartres, & Gratien l'ont inſérée dans leurs collections.

Il eſt néanmoins certain que c'eſt une piece ſuppoſée. 1°. Aucun des anciens n'en a fait mention. 2°. Les *papes* qui ont parlé des bienfaits que les empereurs avoient faits au ſaint ſiege de Rome, ou qui ont défendu leur patrimoine temporel, ne l'ont jamais alléguée. 3°. La date de cet acte eſt fauſſe, car il eſt daté de l'an 315; & dans l'acte il eſt parlé du baptême de l'empereur, qui n'étoit pas encore baptiſé, même ſuivant l'avis de ceux qui croient qu'il a été baptiſé à Rome. 4°. Le ſtyle en eſt barbare & bien différent de celui des édits véritables de Conſtantin, & il y a des termes qui n'étoient point en uſage de ſon tems. 5°. Il y a une infinité de fauſſetés & d'abſurdités dans cet édit. Il y eſt permis au *pape* de ſe ſervir d'une couronne d'or, ſemblable à celle des rois & des empereurs: or en ce tems-là les empereurs ne ſe ſervoient point de couronne, mais de diadème. L'hiſtoire fabuleuſe du baptême de Conſtantin par ſaint Sylveſtre, & ſa guériſon miraculeuſe de la lepre, y ſont rapportées comme une choſe certaine. Enfin tant de raiſons concourent décrier cette piece, que l'on ne finiroit point ſi l'on vouloit les expoſer toutes.

Il ſera plus agréable de rappeller au lecteur la réponſe adroite que Jérôme Donato, ambaſſadeur de Veniſe à Rome, fit au *pape* Jules II. Ce *pape* lui ayant demandé à voir le titre du droit que la république de Veniſe avoit ſur le golfe Adriatique, il lui répondit que *s'il plaiſoit à ſa ſainteté de faire apporter l'original de la donation que Conſtantin avoit faite au pape Sylveſtre de la ville de Rome & des autres terres de l'état eccléſiaſtique, il y verroit au dos la conceſſion faite aux Vénitiens de la mer Adriatique.*

Dans les premiers ſiecles de l'Egliſe, les peuples & le clergé conjointement, & quelquefois le clergé ſeul du conſentement du peuple firent librement l'élection du *pape* à la pluralité des voix. Les empereurs depuis s'attribuerent le droit de confirmer ces élections. Ce droit fut aboli au quatrieme concile de Rome du conſentement de Théodoric qui fut ſur la fin de ſes jours, uſurper lui-même le pouvoir de créer les *papes*. Les rois goths qui lui ſuccéderent ſe contenterent de confirmer les élections. Juſtinien enſuite contraignit l'élu de payer une ſomme d'argent, pour obtenir la confirmation de ſon élection; Conſtantin Pogonat délivra l'Egliſe de cette ſervitude. Néanmoins les empereurs ſe conſerverent toujours quelque autorité dans l'élection des *papes*, qu'on ne conſacroit pas ſans leur approbation; Louis le Débonnaire & ſes ſucceſſeurs rétablirent les anciennes coûtumes pour la liberté des élections.

Pendant les déſordres du 9. ſiecle ſous la tyrannie des marquis d'Hétrurie & des comtes de Toſcanelle, ces hommes puiſſans créoient & dépoſoient les *papes* comme il leur plaiſoit. L'empereur Othon, ſes fils & petits-fils ſoumirent de nouveau à leur autorité l'élection des *papes*, qui dépendoit abſolument d'eux. Henri, duc de Baviere, leur ſucceſſeur à l'empire, laiſſa la liberté de cette élection au clergé & au peuple romain, à l'exemple des empereurs françois. Conrard le Salique ne changea rien; mais Henri III. ſon fils & Henri IV. ſon petit-fils, ſe remirent en poſſeſſion du pouvoir de choiſir eux-mêmes, ou de faire élire celui qu'ils voudroient pour *papes*: ce qui alluma d'horribles troubles dans l'Egliſe, fit naître le ſchiſme, & cauſa la guerre entre les *papes* & les empereurs au ſujet des inveſtitures.

Enfin l'Egliſe ayant encore été troublée pendant l'eſpace d'un ſiecle par les anti-*papes*, la liberté des élections fut rétablie ſous Innocent II. car, après que le ſchiſme de Pierre de Léon, dit *Anaclet*, & de Victor IV. eut été éteint, tous les cardinaux créés ſous l'obéiſſance d'Innocent, & fortifiés des principaux membres du clergé de Rome, acquirent tant d'autorité, qu'après ſa mort ils firent ſeuls l'élection du *pape* Céleſtin II. en 1143. Depuis ce tems-là ils ſe ſont toujours maintenus dans la poſſeſſion de ce droit: le ſénat, le peuple, & le reſte du clergé ayant enfin ceſſé d'y prendre part. Ho-

norius III. en 1216, ou, selon d'autres, Gregoire X. en 1274, ordonna que l'élection se fît dans un conclave, c'est-à-dire un lieu fermé. (6)

Le *pape* peut être considéré sous quatre sortes de titres: 1° comme *chef*, de l'Eglise romaine; 2° comme *patriarche*; 3° comme *évêque* de Rome; 4° comme *prince* temporel. (7)

PAPE, ÉLECTION DU, l'*élection des papes* a toujours été retenue dans l'Eglise; mais elle a reçu divers changemens dans sa forme.

Anciennement elle se faisoit par le clergé, les empereurs, & par tout le peuple: au même tems que le *pape* étoit élu on le consacroit.

Telle fut la forme que l'on pratiqua jusqu'au viij. siecle, vers la fin duquel, si l'on en croit le canon *Adrianus* (mais qui est tenu pour apocryphe), le *pape* Adrien I. avec 150 évêques, & le peuple romain, accorda à Charlemagne la faculté de nommer & d'élire seul le souverain pontife.

Charlemagne ordonna que l'élection seroit faite par le clergé & le peuple, que le decret seroit envoyé à l'empereur, & que le nouveau *pape* élu seroit sacré si l'empereur l'approuvoit.

L'empereur Louis le débonnaire remit l'élection aux Romains, à condition seulement que quand le *pape* seroit élu & consacré, il envoyeroit ses légats en France.

Leon VII. remit ce même droit d'élire les *papes* à l'empereur Othon, & Nicolas II. dans un concile tenu à Rome l'an 1059, confirma le droit que les empereurs avoient d'élire les *papes*. Mais les empereurs ne jouirent pas long-tems de ce droit, sous prétexte de quelques inconvéniens que l'on prétendoit qui se rencontroient dans ces sortes d'élections. L'empereur Lothaire pour éviter les séditions qui arrivoient fréquemment dans ces occasions, fit une célebre ordonnance, portant que le *pape* ne seroit plus élu par le *peuple*; mais cette ordonnance ne fut point observée.

Les empereurs perdirent donc seuls le droit d'élire le *pape*. Les *papes* réserverent au clergé, au sénat, & au peuple de Rome le droit de faire conjointement cette élection, & ils réglerent qu'après l'élection, le *pape* seroit consacré en présence des ambassadeurs de l'Empire: ce changement arriva sous le pontificat d'Etienne X.

Vers l'an 1126, le clergé de Rome fut déclaré avoir seul le droit d'élire les *papes*, sans le contentement ni le confirmation de l'empereur. (8)

Innocent II. s'étant brouillé avec les Romains qui le chasserent de la ville, les priva à son tour du droit d'élire les *papes*. Le clergé & le peuple de Rome furent donc exclus de cette élection; mais ce changement ne fut entierement affermi que sous Alexandre III.

Ce *pape* en 1160, donna aux cardinaux seuls le droit de faire cette élection, & voulut qu'elle ne fût reputée valable qu'en cas que les deux parts des cardinaux fussent concordantes.

Le concile général de Lyon, tenu sous Grégoire X & celui de Vienne, tenu sous Clément V. confirment cette forme d'élection, & c'est la même qui se pratique encore présentement.

Elle se fait dans par les cardinaux assemblés à cet effet dans le conclave. *Voyez* CONCLAVE.

Aussi-tôt après l'élection du *pape*, il est exalté, c'est-à-dire porté sur les épaules. Etienne III. fut le premier pour qui cela fut pratiqué en 752, & depuis cette coutume a été suivie.

Le second concile de Lyon veut que les cardinaux laissent passer 10 jours après la mort du *pape*, avant que de procéder à l'élection: après ces 10 jours, les cardinaux présens doivent entrer au conclave, sans attendre les absens. *Voyez* CONCLAVE.

Ce même concile déclare qu'ils ne sont tenus d'observer aucune des conventions particulieres qu'ils auroient pu faire, même avec serment, pour l'élection d'un *pape* attendu qu'ils ne doivent avoir d'autre objet que de donner à l'Eglise celui qui est le plus digne d'en être le chef.

L'élection se fait ordinairement par la voie du scrutin en mettant des billets dans un calice qui est sur l'autel de la chapelle du conclave.

Pour qu'un *pape* soit légitimement élu, il faut qu'il ait en moins les deux tiers des voix, autrement on doit recommencer à prendre les suffrages; cela fut ainsi ordonné dès 1279.

Quand les voix sont trop long-tems partagées, il arrive quelquefois que plusieurs cardinaux conviennent d'un sujet, & sortent de leur cellule en publiant son nom. Si tous les autres nomment le même sujet, l'élection est canonique; mais si quelqu'un des cardinaux garde le silence, on procede de nouveau par la voie du scrutin.

Quelquefois on a nommé des compromissaires, auxquels on donne pouvoir d'élire un *pape*.

En 1314 les cardinaux assemblés à Lyon, après la mort de Clément V. étant embarrassés sur le choix d'un *pape*, déférerent l'élection à la voix de Jacques d'Ossat cardinal, qui se nomma lui-même, en disant, *ego sum papa*. Il fut appellé *Jean XXII.* (9)

Depuis Sergius II. qui changea son nom en devenant *pape*, les successeurs ont coutume de faire la même chose.

La promotion d'un évêque à la papauté fait ouverture à le régale.

Confirmation. Dans tous les tems, les *papes* ont eu le pouvoir de gouverner l'Eglise aussi-tôt après leur élection; en conséquence ils ont de ce moment, le droit de conferer tous les bénéfices qui sont à leur collation: ils sont même obligés de le faire dans les collations torcées, lorsqu'ils en sont requis.

Le pouvoir que le *pape* a dès le moment de son élection, est établi par deux textes précis.

L'un est dans une constitution d'un concile tenu à Rome en 1059, où il est dit que le siege apostolique ayant la prééminence sur toutes les Eglises de la terre, ne peut avoir de métropolitain au-dessus de lui, & que les cardinaux en sont la fonction; qu'ainsi le *pape* ne peut être confirmé par d'autres: les cardinaux le confirment en l'élisant. La cérémonie de l'élection, & celle de la confirmation, qui sont distinctes & séparées dans les autres évêques, ne sont qu'une seule & même chose à l'égard du *pape*.

Le second texte qui établit que le *pape* n'a pas besoin d'autre pouvoir que son élection même, & qu'elle emporte aussi la confirmation, est aux décrétales, *cap. licet de elect. & electi potestate*.

On trouve cependant qu'après Constantin, les empereurs s'attribuerent insensiblement le droit de confirmer l'élection des *papes*, & que cela eut lieu pendant plusieurs siecles, tellement que les *papes* n'étoient point consacrés avant cette confirmation: pour l'obtenir, ils envoyoient des légats à Constantinople aussi-tôt après leur élection.

L'em-

(6) Les Loix Civiles que les Princes ont fait pour l'élection des souverains Pontifes, ont souffert beaucoup de variations. Le premier qui entreprit d'en faire fut Odoacre, ce qui pourroit bien être encore apocryphe, comme le suppose Baronius à l'année 483. n. 15. Cette constitution fut lue dans la VII. Concile tenu à Rome sous la Pape Symmaque, & quoiqu'il y fût dit qu'elle avoit été faite par ordre du Pape Simplicius, elle fut néanmoins rejettée par ce Concile comme lésive des sacrés canons. C'est pour cela que l'élection des successeurs de Symmaque Hormisdas & Jean fut faite sans aucune subordination au Roi selon le témoignage du pere Thomassin, *de vet. & nov. discipl. part.* 2 *lib.* 2, *cap* 16 *n.* 3. Théodoric par une impiété inouie entreprit de mettre sur la chaire de S. Pierre un Pape illegitime sous le nom de Felix IV.: & parce que le clergé & l'Eglise, pour épargner le sang de tant d'innocens qui se seroit répandu, n'ils avoient refusé davantage à le reconnoître pour Pape, y consentirent enfin & le reconnurent, de là l'empire prit occasion de se maintenir dans le droit d'élire les Papes, tellement que du vivant de S. Grégoire le Grand, au rapport de Jean Diacre dans l'histoire de sa vie *lib.* 2, *cap* 59. & 60. on croyoit communement devoir élire un notre Pape, toutes les fois que l'élection se feroit faite sans le consentement de l'empereur; & voilà comme de ce fait irregulier de Theodoric on commença à attacher à l'empire cette élection, qui avoit toujours été libre jusques sous les empereurs Henris, comme l'ancien le célebre Muratori dans les annales d'Italie à l'an 1126. Dans la fin des tems Constantin Pogonat rendit la liberté de cette élection à l'Eglise. Elle fut révoquée par quelques Princes: mais enfin depuis 1073. jusqu'à présent elle a été remise à qui elle appartient de droit. (W)

(7) On ne doit pas considérer seulement comme chef de l'Eglise Romaine le Pontife de Rome, mais encore chef de l'Eglise catholique & vicaire de J. C. sur terre, ayant le droit incontestable de veiller sur la conduite de tous les évêques du monde, & pouvant les réprendre, admoneter, & procéder contre eux, lorsqu'ils manquent au devoir de vrais Pasteurs. (W)

(8) Quant à ce qu'on raconte des concessions faites à Charle-Magne, & à Othon empereurs d'élire les Papes, cela est prouvé tout apocryphe par la pere Noël Alexandre tom. 6. pag. 14. de l'édition de Lucques, par Pagi, par Baronius, & autres célebres écrivains. (W)

(9) Il est vrai qu'Henri Rebdorff & Villani rapportent que le Pape Jean XXII. s'étoit lui-même, après avoir eu des Cardinaux le compromis de cette élection: mais ces deux écrivains sont démentis par tous les autres auteurs les plus célebres, comme on peut le voir dans Ptolomée Lucquois liv. 24. de l'histoire ecclésiastique C. 40. & dans Baluze qui, dans les notes par lui faites sur les vies des Papes d'Avignon, revoque en doute tout ce que Villani raconte de cette élection. (W)

L'empereur Juſtinien fit faire un décret par Virgilius par lequel il étoit défendu de conſacrer le *pape* élu, que premierement il n'eût obtenu des lettres patentes de confirmation de Juſtinien, ou de ſes ſucceſſeurs empereurs. Cette coutume fut conſtamment obſervée pendant plus de 120 ans, & juſqu'à Benoît II. Durant ce tems il y eut toujours une diſtance entre l'élection & la conſécration des *papes*, parce qu'il falloit attendre les lettres de confirmation qui étoient octroyées ou par les empereurs, ou par leurs exarques & lieutenans généraux en Italie, ſeyant leſquelles il n'étoit pas permis au *pape* élu de ſe faire conſacrer, ni de prendre poſſeſſion de cette dignité; tellement même que pour cette permiſſion, il falloit que le *pape* élu donnât à l'empereur 20 liv. d'or.

L'Empire ayant paſſé aux allemans, quelques empereurs de cette nation jouirent encore de ce droit. Charlemagne ordonne que le *pape* élu ſeroit ſacré ſi l'empereur l'approuvoit.

Sous ſes deſcendans pluſieurs *papes* n'entendirent pas cette confirmation, nommément Paſchal avec Louis le Débonnaire, auquel Paſchal s'en excuſa enſuite.

Quelques-uns prétendent que Louis le Débonnaire renonça à ce droit, ſuivant le canon, *ego Ludovicus*; mais ce canon eſt apocryphe. En effet, Lothaire & Louis II. fils de Louis le Débonnaire, jouirent encore de ce droit, non pourtant ſans quelque contradiction; car le *pape* Eugene, en 824, refuſa de prendre de l'empereur la confirmation de ſon élection: Lothaire s'en plaignit hautement. Grégoire IV. qui tint le ſaint-ſiege peu de tems après, demanda à l'empereur la confirmation de ſon exaltation.

Mais les empereurs ſuivans ayant voulu abuſer de ce droit, & ſe rendre maîtres des élections, ils en furent bientôt privés. Adrien III. en 884, ordonne que les *papes* ſeroient déſormais ſacrés ſans l'approbation des empereurs. Nicolas II. alla beaucoup à affranchir les *papes* de la néceſſité de cette confirmation. Enfin dans le xij. ſiecle le clergé de Rome fut déclaré avoir ſeul le droit d'élire les *papes*, ſans le conſentement ni la confirmation de l'empereur. (10)

Couronnement. Le couronnement des *papes* eſt une cérémonie qui n'eſt pas fort ancienne, & qui eſt plutôt relative à la qualité de prince temporel, qu'à celle de vicaire de J. C. & de ſucceſſeur de ſaint Pierre.

Quelques auteurs ont prétendu qu'outre l'élection, il y avoit une cérémonie dont le couronnement eſt l'image, & que ſans cette formalité ceux qui étoient élus ne ſe diſoient point *papes*, & n'étoient point reconnus pour tels dans l'Egliſe.

Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain qu'Urbain II. ſe fit couronner à Tours. Ils ne portoient d'abord qu'une ſeule couronne; Benoît XII. fut le premier qui porta la triple couronne.

Les Juriſconſultes d'Italie ont introduit l'uſage de dater les actes après le couronnement, à l'exemple des empereurs; cependant on ne laiſſe pas d'expédier & de dater des proviſions avant le couronnement, avec cette différence ſeulement qu'au lieu de dater *ab anno pontificatûs*, on met, *à die ſuſcepti mihi apoſtolatûs officii*.

Croſſe. Autrefois le *pape* portoit une croſſe, comme les autres évêques; mais ſous l'empereur Othon, Benoît renonçant au pontificat auquel il avoit été appellé ſans le conſentement de l'empereur, remit ſa croſſe entre les mains de Leon VIII. *pape* légitime, qui la rompit en préſence de l'empereur, des prélats & du peuple.

On remarque auſſi qu'Innocent III. trouvoit au-deſſous de ſa dignité de porter une croſſe qui le confondoit avec les évêques. Cependant on ne peut douter, ſuivant ce qui vient d'être dit dans l'*article* précédent, que les *papes* ne l'euſſent toujours portée.

Le *pape* pour marque de ſa juriſdiction ſupérieure, fait porter devant lui le croix à triple croiſillon.

Juriſdiction. Le *pape* en qualité de chef de l'Egliſe a certaines prérogatives, comme de préſider aux conciles œcuméniques; tous les évêques doivent être en communion avec lui.

Il eſt néceſſaire qu'il intervienne aux déciſions qui regardent la foi, attendu l'intendance générale qu'il a ſur toute l'Egliſe; c'eſt à lui de veiller à ſa conſervation à ſon accroiſſement.

C'eſt à lui qu'eſt dévolu le droit de pourvoir à ce que l'évêque, le métropolitain & le primat, refuſent ou négligent de faire.

Les *papes* ont prétendu ſur le fondement des fauſſes décretales, qu'eux ſeuls avoient droit de juger même en premiere inſtance, les cauſes majeures, entre leſquelles ils ont mis les affaires criminelles des évêques. Mais les parlemens & les évêques de France ont toujours tenu pour regle, que les cauſes des évêques doivent être jugées en premiere inſtance par le concile de la province, qu'après ce premier jugement il eſt permis d'appeller au *pape*, conformément au concile de Sardique; & que le *pape* doit commettre le jugement à un nouveau concile, juſqu'à ce qu'il y ait trois ſentences conformes: la regle préſente de l'Egliſe étant que les jugemens eccléſiaſtiques qui n'ont pas été rendus par l'Egliſe univerſelle, ne ſont regardés comme ſouverains que quand il y a trois ſentences conformes. (11)

Dans les derniers ſiecles les *papes* ont auſſi voulu mettre au nombre des cauſes majeures, celles qui regardent la foi, & prétendoient en avoir ſeuls le connoiſſance; mais les évêques de France ſe ſont maintenus dans le droit de juger ces ſortes de cauſes, ſoit par eux-mêmes, ſoit dans le concile de la province, à la charge de l'appel au ſaint ſiege.

Lorſque le *pape* fait des decrets ſur des affaires qui concernent la foi, ceux dans un autre pays, ou même ſur des affaires de France, qui ont été portées directement à Rome, contre la diſcipline de l'égliſe de France, au cas que les évêques de France trouvent ces decrets conformes à la doctrine de l'égliſe gallicane, ils les acceptent par forme de jugement: c'eſt ainſi qu'en uſerent les peres du concile de Calcédoine pour la lettre de S. Leon.

Le *pape* ne peut exercer une juriſdiction immédiate dans les dioceſes des autres évêques, il ne peut établir des délégués qui faſſent, ſans le conſentement des évêques, leurs fonctions. (12)

Il eſt vrai que le concile de Trente approuve que le *pape* évoque à ſoi les cauſes qu'il lui plaira de juger, ou qu'il commette des juges qui en connoiſſent en premiere inſtance; mais cette diſcipline qui dépouille les évêques de l'exercice de leur juriſdiction & les métropolitains de leur prérogative de juge d'appel, n'eſt point reçue en France: les *papes* n'y ſont point juges en premiere inſtance des cauſes concernant la foi & la diſcipline. Il faut obſerver les degrés de juriſdiction: on appelle de l'évêque au métropolitain, de celui-ci au primat & du primat au *pape*.

Il y a ſeulement certains cas dont la connoiſſance lui eſt attribuée directement par un ancien uſage; tels que le droit d'accorder certaines diſpenſes, la collation des bénéfices par prévention, *&c*. Hors ces cas, & quelques autres ſemblables qui ſont remarqués en leur lieu, ſi le *pape* entreprenoit quelque choſe ſur la juriſdiction volontaire ou contentieuſe des évêques, ce qu'il feroit, ſeroit déclaré abuſif.

Les

(10) Voyez la ſixieme note du preſent article. (W)

(11) Ce n'eſt pas ſur les fauſſes décretales, mais ſur la primauté que J. C. donna à ſon Vicaire dans le monde ſur toute l'Egliſe catholique, que les ſouverains Pontifes fondent le droit de pouvoir juger toutes les cauſes eccléſiaſtiques. Ce droit fut reſpecté & reconnu dans les premiers ſiecles par les évêques les plus zelés de France. Hincmar évêque de Rheims ayant dépoſé quelques eccléſiaſtiques qu'Hubert avoit ordonnés, n'eut pas plutôt appris les ordres de Nicolas I. de les rétablir & renvoyer dans leur premier état, qu'il le fit ſur le champ & les répondit dans ſa 12. lettre en ces termes: *obtemperare curavi, reformato per omnia ſententiæ ac juris privilegio ejuſdem apoſtolicæ ſedis, & falſa diffinitione ac confirmatione expoſitum veſtro diffinitivo atque authentico*. Il ajoute enſuite: *quæ verbis & ſcriptis mihi per illum religioſum Archiepiſcopum vicinæ ſequendo atque tenendo mandaveritis pro fide & poſſe dedere & conſervare curabo*. Liſez la longue diſſertation du pere Chrétien Lupus, *de Gallicana Eccleſiæ Romanæ appellationibus*. (W)

(12) L'illuſtre & ſavant Thomaſſin, écrivain françois penſe d'une maniere bien différente de l'auteur de cet article de l'autorité du Pape. Ce célebre partiſan de l'antiquité obſerve donc dans ſon *lib. 1. de vet. & nov. eccl. diſciplin. part. 2. c. 44.* que tous les catholiques ont toujours unanimement cru que la primauté du Pontife Romain établie par inſtitution divine a pour fin & pour but dans l'exercice de ſon pouvoir l'accroiſſement de la religion & l'édification de l'égliſe. C'eſt pour cela que les Pontifes Romains ont envoyé, lorſque l'occaſion s'en eſt préſentée, leurs légats dans toutes les parties du monde, & ont lancé les foudres de leurs cenſures contre les évêques rebelles: ils ont de plus abſous les excommuniés par les évêques quand ils l'ont jugé néceſſaire; ils ont enfin pratiqué ſans les fonctions épiſcopales, ſans que perſonne ait jamais revoqué en doute cette juriſdiction du Pape au rapport de ce Thomaſſin à l'endroit cité part. 1. lib. 1. cap. 1. n. 11. Les ordonnances faites par S. Sirice & confirmées par S. Leon dans l'Illyrie & autres parties du monde, celles de S. Martin I. & d'Innocent I. ſont aſſez voir que les ſouveraines Pontifes nous font en ces tems l'office d'évêques dans les autres dioceſes ſans la permiſſion des évêques diocéſains. On n'a qu'à voir Almain, Pierre d'Ailly & autres ſemblables auteurs. (W)

Les *papes* ont des officiers eccléfiastiques qu'on appelle *légats du sainte siege*, qu'ils envoient dans les différens pays catholiques, lorsque le cas le requiert, pour les représenter, & exercer leur jurisdiction dans les lieu où ils ne peuvent se trouver. Ces légats sont de trois sortes; savoir, des légats *à latere*, qui sont des cardinaux: le pouvoir de ceux-ci est la plus étendu, ils ont d'autres legats qui ne sont pas *à latere* ni cardinaux, & qu'on appelle *legati missi*; & enfin il y a des *légats nés*.

Dès que le légat prend connoissance d'une affaire, la *pape* ne peut plus en connoître. *Voyez* LÉGAT.

Outre les légats, les *papes* ont des nonces & des internonces, qui dans quelques pays exercent aussi une certaine jurisdiction; mais en France ils ne sont considerés que comme les ambassadeurs des autres princes souverains. *Voyez* NONCE & INTERNONCE.

Ce que l'on appelle *consistoire* est le conseil du *pape*: il est composé de tous les cardinaux, le *pape* y préside en personne. C'est dans ce conseil qu'il nomme les cardinaux, & qu'il confere les évêchés & autres bénéfices qu'on appelle *consistoriaux*. Nous reconnoissons en France l'autorité du consistoire, mais seulement pour ce qui regarde la collation des bénéfices consistoriaux. *Voyez* CONSISTOIRE.

Les lettres patentes des *papes* qu'on appelle *bulles*, sont expédiées dans leur chancellerie qui est composée de divers officiers.

Le *pape* a encore d'autres officiers pour la daterie, & pour les lettres qui s'accordent à la pénitencerie.

Les brefs des *papes* sont des lettres moins solemnelles que les bulles, par lesquelles ils accordent les graces ordinaires & peu importantes; telles que les dispenses des interstices pour les ordres sacrés, *&c. Voyez* BREF.

Pouvoir du pape. Le *pape* a incontestablement le droit de décider sur les questions de foi: les decrets qu'il fait sur ce sujet regardent toutes les églises; mais comme ce n'est point au *pape*, mais au corps des pasteurs que J. C. a promis l'infaillibilité, ils ne sont regles de foi que quand ils sont confirmés par le consentement de l'Eglise. Telle est la teneur de la iv. proposition du clergé, en 1682.

En qualité de chef de l'Eglise le *pape* préside aux conciles écuméniques, & il est seul en possession de les convoquer, depuis la division de l'empire romain entre différens souverains.

Le *pape* est soumis aux décisions du concile écuménique, non seulement pour ce qui regarde la foi, mais encore pour tout ce qui regarde le schisme & la réformation générale de l'Eglise. C'est encore un des quatre articles de 1682: ce qui est conforme aux conciles de Constance & de Basle. (13)

Le pouvoir des *papes* n'a pas toujours été aussi étendu qu'il est présentement.

Les *papes* doivent à la piété de nos rois de la seconde race les grands domaines qu'ils tiennent en toute souveraineté, ce qui doit les engager à donner de leur part à nos rois, des marques de reconnoissance, & à avoir des considérations particulieres pour l'église gallicane.

Les *papes* n'avoient au commencement aucun droit sur la disposition des bénéfices, autres que ceux de leur diocese. Ce ne fut que depuis le xij. siecle qu'ils commencerent à se réserver la collation de certains bénéfices. D'abord, ils prioient les ordinaires par leurs lettres monitoires de ne pas conférer ces bénéfices; plus souvent ils recommandoient de les conferer à certaines personnes. Ils envoyerent ensuite des lettres préceptoriales pour obliger les ordinaires, sous quelque peine, à obéir; & comme cela ne suffisoit pas encore pour annuler la collation des ordinaires, ils envoyoient des lettres exécutoires pour punir la contumace de l'ordinaire, & annuler sa collation. Les lettres compulsoires étoient à même fin.

L'usage a enfin prévalu, & en vertu de cet usage qui est aujourd'hui fort ancien, le *pape* jouit de plusieurs prérogatives pour la disposition des bénéfices: c'est ainsi qu'il confere les bénéfices vacans en cour de Rome; qu'il admet les résignations en faveur; qu'il prévient les collateurs ordinaires; qu'il confere pendant 8 mois dans les pays d'obédience, suivant la regle des mois établie dans la chancellerie romaine; qu'il admet seul les réserves des pensions sur les bénéfices.

Les fausses décrétales, composées par Isidore de Séville, contribuerent aussi beaucoup à augmenter le pouvoir du *pape* sur le spirituel. (14)

Suivant le concordat, le *pape* confere sur la nomination du roi, les archevêchés & evêchés de France, les abbayes & autres bénéfices qui étoient auparavant électifs par les chapitres séculiers ou réguliers: le *pape* doit accorder des bulles à celui qui est nommé par le roi, quand le présenté a les qualités requises pour posséder le bénéfice.

Le roi doit nommer au *pape* un sujet dans les 6 mois de la vacance; & si celui qu'il a nommé n'a pas les qualités requises, il doit dans les 3 mois du refus des bulles en nommer un autre; si dans ces 3 mois le roi ne nomme pas une personne capable, le *pape* peut y pourvoir de plein droit, sans attendre la nomination royale. Mais comme en ce cas il tient la place du chapitre dont l'élu étoit obligé d'obtenir l'agrément du roi, il faut qu'il fasse part au roi de la personne qu'il veut nommer, & qu'il obtienne son agrément.

Le concordat attribue aussi au *pape* le droit de pourvoir conférer, sans attendre la nomination du roi, les bénéfices consistoriaux qui vaquent par le décès des titulaires en cour de Rome; plusieurs personnes ont prétendu que cette réserve qui n'avoit point lieu autrefois pour les bénéfices électifs, avoit été inserée par inadvertance dans

(13) Le jugement du Pontife Romain en matiere de foi, quand il juge, comme l'on dit, *ex Cathedra*, a toujours été dans les siécles passés regardé par l'église comme infaillible, parce que suivant la sainte écriture il est évident que cette prérogative d'infaillibilité a été plutôt accordée à S. Pierre qu'au concile, quoique les jugemens de celui-ci pour ce qui concerne la foi, sont aussi infaillibles lorsqu'il est uni avec le chef de l'église. Le Sauveur pria pour Pierre, afin qu'il n'errât pas dans la foi, & lui imposa en même tems l'office de confirmer ses freres selon S. Luc. c. 22. Mais si la foi de Pierre n'est pas infaillible, comment pourra-t-il affermir ses freres chancelans? Si Pierre n'est infaillible qu'après que son jugement a été confirmé par l'église, pourquoi J. C. auroit-il prié pour lui, & l'auroit-il chargé de confirmer ses freres? Est-on peut-être que S. Pierre n'auroit eu en pareil cas du Sauveur autre prérogative que celle qu'a, je ne dis pas seulement un évêque, mais même un simple fidele? parce que si un particulier prononce en matiere de foi & que son jugement soit confirmé & approuvé de l'église, ce jugement aura la même force que celui de Pierre approuvé de l'église; & si avant cet approbation ces deux jugemens, savoir du particulier & du Pontife sont sujets à erreur, il est certain que Pierre n'aura pas plus obtenu de J. C. que tout autre fidele, quoiqu'il lui ait donné le soin de confirmer ses freres dans la foi. Dans le Concile de Constance que les auteurs françois citent avec tant de confiance, Martin V. donna ce decret: *nulli fas est a supremo Judice, videlicet Apostolica Sede, seu romano Pontifice Jesu Christi vicario in terris appellare aut illius judicium in causis fidei declinare.* C'est pour cela que le Clergé de France dans une assemblée générale tenue le 20. Janvier 1626 exprima ainsi ses sentimens par rapport à la matiere dont il s'agit: *respecteront aussi notre Saint Pere le Pape, chef visible de l'église universelle, Vicaire de Dieu en terre, évêque des évêques & Patriarches: en un mot successeur de S. Pierre, auquel l'Apostolat & l'Episcopat ont eu commencement, & sur lequel J. C. a fondé son église, en lui baillant les clefs du Ciel*, AVEC L'INFAILLIBILITÉ DE LA FOI QUE L'ON A VUE MIRACULEUSEMENT DURER IMMUABLE EN SES SUCCESSEURS JUSQU'AUJOURD'HUI. *Ce qui avant obligé les fideles orthodoxes a leur rendre toute sorte d'obéissance, & de vivre en déférence a leurs saints décrets & ordonnances, les évêques seront exhortés de faire continuer la même chose, & reprimer tant qu'il leur sera possible, les esprits libertins qui veulent revoquer en doute & mettre en compromis cette sainte & sacrée autorité, confirmée par tant de loix divines & positives: & pour montrer le chemin aux autres, ils y déféreront les premiers.* Cette détermination est si claire, que je me dispenserai de rapporter les autorités des SS. PP. & des anciens conciles qu'on pourroit citer dans la présente controverse. De celebres auteurs puisent dans les mêmes sources du droit canon dont on releve l'infaillibilité des jugemens du Pontife romain dans les matieres de foi, des preuves démonstratives pour faire voir que le véritable & legitime Pontife & reconnu pour tel par toute l'église, ne sauroit être sujet au jugement des hommes, parce qu'ils prétendent que comme Vicaire de J. C. il n'a point de tribunal superieur sur terre, auquel il puisse être sujet. (W)

(14) A moins de vouloir refuser au Pontife romain la primauté de jurisdiction que reconnurent en lui les principaux docteurs des Gaules, il faut nécessairement lui accorder aussi la liberté de disposer des bénéfices. S. Bernard confesse ouvertement dans sa lettre 131 écrite aux Milanois le pouvoir du Pape en ces termes: *plenitudo potestatis super universas orbis ecclesias singulari prerogativa Apostolicæ sedi donata est: qui igitur huic potestati resistit, Dei ordinationi resistit: potest, si utile judicaverit, novos ordinare episcopatus, potest eos qui sunt, alios deponere, alios sublimare.* Les rois, les princes, & les évêques de France reconnurent en lui ce même pouvoir, puisqu'ils sollicitoient souvent les Papes de disposer des bénéfices ecclésiastiques, au rapport du pere Thomasin, *de vet. & nov. eccl. discipl. part 2. lib. 1. c. 43. num. 6.* Je passerai, pour abreger, sous silence ces célébres canonistes, défenseurs intrépides de ce droit du Pape: je me contenterai de citer une autorité de Pierre d'Ailly que Gerson rapporte dans ses ouvrages tom. 2. col. 945. *Papa jure potuit ordinationes majorum & electivorum dignitatum, ac collationes aliorum beneficiorum sibi & sedi Apostolicæ reservare, quia hoc antiquissimo jam sibi competebant . . . ex quo subinfertur quod cum sedes Apostolica in præmissis prescripserit: supposito quod Summi Pontifices in hoc abusi fuerint, vel excesserint, non propter hoc est ab eis totaliter jus tollendum, sed abusus plecendi & excessus refringendi sunt.* Le Concile de Trente a cependant pourvu aux abus qui pourroient s'introduire. (W)

dans le concordat, & qu'elle ne faiſoit point une loi. Néanmoins Louis XIII. s'y eſt ſoumis, & il eſt à préſumer que ſes ſucceſſeurs s'y ſoumettront: bien entendu que les *papes* en uſeront comme Urbain VIII. lequel ne confera l'archevêché de Lyon qui étoit vacant en cour de Rome, qu'après avoir ſçu de Louis XIII. que M. Miron qu'il en vouloit pourvoir, lui étoit agreable.

Pour prévenir les difficultés auſquelles les vacances en cour de Rome pourroient donner lieu, le *pape* accorde des indults, quand ceux qui ont les bénéfices conſiſtoriaux vont réſider à Rome. Il déclare par ces indults qu'il n'uſera pas du droit de la vacance *in curiâ*, au cas que les bénéficiers décédent à Rome.

Lorſque le *pape* refuſe ſans cauſe légitime des bulles à celui qui eſt nommé par le roi, le nominataire peut ſe pourvoir devant les juges ſéculiers, qui commettent l'évêque diocéſain pour donner des proviſions, leſquelles ont en ce cas la même force que des bulles. Ou bien celui qui eſt nommé obtient un arrêt, en vertu duquel il joüit du revenu, & confere les bénéfices dépendans de la prélature. Cette derniere voie eſt la ſeule qui ſoit uſitée depuis pluſieurs années: on ne voit pas que l'on ait employé la premiere pour les évêchés depuis le concordat; cependant ſi le *pape* refuſoit ſans cauſe d'exécuter la loi qu'il s'eſt lui-même impoſée, rien n'empêcheroit d'avoir recours à l'ancien droit de faire ſacrer les évêques par le métropolitain ſans le conſentement du *pape*.

Dans les premiers ſiecles de l'Egliſe, toutes les cauſes eccléſiaſtiques étoient jugées en dernier reſſort par les évêques de la province dans laquelle elles étoient nées. Dans la ſuite, les *papes* prétendirent qu'en qualité de chefs de l'Egliſe, ils devoient connoître de toutes les affaires, en cas d'appel au ſaint ſiege. Après bien des conteſtations, tous les évêques d'occident ont conſenti au deſir des *papes*, leſquels jugent préſentement les appellations interjettées des ſentences rendues par les primats, ou par les métropolitains qui relévent immédiatement du ſaint ſiege. A l'égard de la France, le juge doit nommer des délégués pour juger ſur les lieux des appellations qui ſont portées à Rome; & il ne peut en connoître, même par ſes délégués, que quand on a épuiſé tous les degrés inférieurs de la juriſdiction eccléſiaſtique.

Les canoniſtes ultramontains attribuent aux *papes* pluſieurs autres prérogatives, telles que l'infaillibilité dans leurs déciſions ſur les matieres qui regardent la foi, la ſupériorité au-deſſus des conciles généraux, & une autorité ſans bornes pour diſpenſer des canons & des regles de la diſcipline; mais l'égliſe gallicane, toujours attentive à conſerver la doctrine qu'elle a reçue par tradition des hommes apoſtoliques, en rendant au ſucceſſeur de S. Pierre tout le reſpect qui lui eſt dû ſuivant les canons, a eu ſoin d'écarter toutes les prétentions qui n'étoient pas fondées. (15)

On tient en France, que quelque grande que puiſſe être l'autorité du *pape* ſur les affaires eccléſiaſtiques, elle ne peut jamais s'étendre directement, ni indirectement ſur le temporel des rois, il ne peut délier leurs ſujets du ſerment de fidélité, ni abandonner les états des princes ſouverains au premier occupant, ou en diſpoſer autrement.

Par une ſuite du même principe, que le *pape* n'a aucun pouvoir ſur le temporel des rois, il ne peut faire aucune levée de deniers en France, même ſur le temporel des bénéfices du royaume, à moins que ce ne ſoit par permiſſion du roi. C'eſt ce qui eſt dit dans une ordonnance de S. Louis, du mois de Mars 1268, que le *pape* ne peut lever aucuns deniers en France ſans un exprès conſentement du roi & de l'égliſe gallicane; on voit auſſi par un mandement de Charles IV. dit le Bel, du 12 Octobre 1326, que ce prince fit ceſſer la levée d'un ſubſide que quelques perſonnes eſgeoient au nom du *pape* pour la guerre qu'il avoit en Lombardie.

Néanmoins pendant un tems les *papes* ont pris ſur les biens eccléſiaſtiques de France des fruits & émolumens à l'occaſion des *vacans* (ou annates) des procurations, dîmes ou ſubventions & des biens-meubles des eccléſiaſtiques décédés; mais ces levées ne ſe faiſoient que par la permiſſion de nos rois ou de leur conſentement, & il y a long-tems qu'il ne s'eſt rien vu de ſemblable.

Les *papes* ont auſſi ſouvent cherché à ſe rendre néceſſaires pour la levée des deniers que nos rois faiſoient ſur le clergé; ils ont pluſieurs fois donné des permiſſions au clergé de France de payer les droits d'aide au roi; mais nos rois n'ont jamais reconnu qu'ils euſſent beſoin du conſentement du *pape* pour faire quelque levée de deniers ſur le clergé, & de puis long tems les *papes* ne ſe ſont plus mêlés de ces ſortes d'affaires. (16)

Le *pape* ne peut excommunier les officiers royaux pour ce qui dépend de l'exercice de la juriſdiction ſéculiere.

Il ne peut pas non plus reſtituer de l'infamie, remettre l'amende-honorable, proroger le tems pour l'exécution des teſtamens, convertir les leges, permettre aux clercs de teſter au préjudice des ordonnances & des coutumes, donner pouvoir de poſſéder des biens dans le royaume contre la diſpoſition des ordonnances, ni connoître en aucun cas des affaires civiles ou criminelles des laïcs.

Quoique les *papes* ſoit le chef viſible de l'égliſe, & qu'il y ait la principale autorité pour tout ce qui regarde le ſpirituel; on a toujours tenu pour maxime en France, que ſon pouvoir n'eſt pas abſolu ni infini, & que ſa puiſſance doit être bornée par les ſaints canons, par les regles des conciles qui ſont reçus dans le royaume, & par les decrets de ſes prédéceſſeurs, qui ont été approuvés parmi nous.

Le *pape* ne peut donner atteinte aux anciennes coutumes des égliſes, qui ne ſont pas contraires aux regles de la foi & aux bonnes mœurs, & notamment il ne peut déroger aux coutumes & uſages de l'égliſe gallicane, pour leſquels les plus grands *papes* ont toujours témoigné une attention particuliere.

Le *pape* peut accorder des diſpenſes d'âge pour certains bénéfices tels que les abbayes & les prieurés conventuels; mais quand l'âge eſt fixé par la fondation, le *pape* ne peut y déroger, ſur-tout ſi le bénéfice eſt de fondation laïque.

Il n'y a que le *pape* & ceux qui en ont reçu de lui le pouvoir par quelque indult, qui puiſſent conférer les bénéfices en commende.

Le *pape* joüit encore en vertu de l'uſage de pluſieurs autres droits.

C'eſt à lui ſeul qu'il appartient de réſoudre le mariage ſpirituel qu'un prélat a contracté avec ſon égliſe; de ſorte que le ſiege épiſcopal n'eſt cenſé vacant que du jour qu'on connoît que la démiſſion, la réſignation ou la permutation ont été admiſes en cour de Rome.

C'eſt auſſi le *pape* qui accorde des diſpenſes pour contracter mariage dans les degrés prohibés.

Il diſpenſe ceux dont la naiſſance eſt illégitime pour recevoir les ordres ſacrés, & pour tenir les bénéfices-cures & les canonicats dans les égliſes cathédrales, mais cette légitimation n'a point d'effet pour le temporel.

Il ſe réſerve l'abſolution de quelques crimes les plus énormes; mais il y a certaines bulles qui ne ſont point reçues en France, telles que la bulle *in cœnâ Domini*, par la quelle les *papes* ſe ſont réſervé le pouvoir d'abſoudre de l'héréſie publique.

En France le *pape* ne peut pas déroger au patronage laïc. *Libertés de l'égliſe gallicane, art.* 30.

Cependant ſi le *pape* accordoit par privilege à un particulier le droit de patronage ſur une égliſe, cette conceſſion ſeroit valable, pourvu que ce privilege eût une cauſe légitime, & qu'on y eût obſervé toutes les formalités requiſes pour l'aliénation des biens eccléſiaſtiques.

Lorſque le *pape* ne déroge pas au patronage laïc par ſa proviſion dans les tems accordés au patron laïc, il n'eſt pas contraire aux maximes du royaume d'y avoir égard, lorſque le patron néglige d'uſer de ſon droit. Loüet & Soëfve ſur Paſtor.

L'autorité du *pape* pour l'érection d'une fondation en titre de bénéfice n'eſt pas reçue en France; l'évêque ſeul

---

(15) Les Canoniſtes d'Italie prétendent fonder ſur les Canons & écriture ſainte, & ſur la conduite qu'a tenu l'égliſe depuis les premiers ſiecles, l'autorité qu'ils attribuent au Pape comme chef viſible de l'égliſe Catholique. On n'a qu'à voir la 4e note ci-deſſus.

(16) Quelqu'attention qu'ait apporté le royaume très-chrétien de France à défendre & conſerver ſes uſages & libertés gallicanes par rapport à certains points de diſcipline & de juriſdiction, il a cependant donné de tout tems des vraies marques de pieté & de reſpect envers le S. Siege; bien plus, il l'a ſoutenu & protegé dans ſes différens beſoins. C'eſt par cette raiſon qu'on croit que la Cour de Rome ait permis volontiers aux rois très chrétiens en reconnoiſſance des ſervices qu'elle en a reçus, de faire ce qu'on ne voit pas pratiquer aux autres états. (W)

seul a ce pouvoir. A son refus, on se pourvoit au métropolitain. (17)

Pour ce qui concerne la puissance temporelle du *pape* pendant plus de sept siecles, le *pape* n'étoit simplement que l'évêque de Rome, sans aucun droit de souveraineté: la translation du siege de l'empire à Constantinople put bien donner occasion au *pape* d'accroître son pouvoir dans Rome; mais la véritable époque de la puissance temporelle des *papes* est sous Grégoire III. lequel en 740 proposa à Charles Martel de se soustraire à la domination de l'empereur, & de le proclamer consul.

Pepin, fils de Charles Martel, donna au *pape* l'exarcat de Ravenne, il ne lui donna pas la ville de Rome: le peuple alors ne l'eût pas souffert; c'est apparemment cette donation de Pepin qui a donné lieu à la fable de la donation prétendue faite au *pape* Sylvestre par l'empereur Constantin le Grand. Celle de Pepin fut faite du tems de Constantin Copronyme, mais sans son consentement; il paroît pourtant que c'est cette équivoque de nom qui a servi de fondement à la prétendue donation de Constantin, que l'on imagina dans le xe siecle.

Sous Charlemagne le *pape* n'avoit encore qu'une autorité précaire & chancelante dans Rome: le préfet, le peuple & le sénat, dont l'ombre subsistoit encore, s'élevoient souvent contre lui.

Adrien I. reconnut Charlemagne roi d'Italie & patrice de Rome. Charlemagne reconnut les donations faites au saint siege, en se réservant la souveraineté, ce qui se prouve par les monnoies qu'il fit frapper à Rome en qualité de souverain, & parce que les actes étoient datés de l'année du regne de l'empereur, *imperante domno nostro Carolo*; & l'on voit par une lettre du *pape* Léon III. à Charlemagne, que le *pape* rendoit hommage de toutes ses possessions au roi de France.

Ce ne fut que long-tems après que les *papes* devinrent souverains dans Rome, soit par la cession que Charles le Chauve leur fit de ses droits, soit par la décadence de l'empire, depuis qu'il fut resserré dans l'Allemagne; ce fut sur-tout vers le commencement du xij^e^ siecle que les *papes* acheverent de se soustraire de la dépendance de l'empereur.

Boniface VIII. porta les choses encore plus loin; il parut en public l'épée au côté & la couronne sur la tête, & s'écria: *je suis empereur & pontife.*

Plusieurs empereurs s'étant fait couronner par le *pape*, pour rendre cette action plus sainte & plus solemnelle, les *papes* ont pris de-là occasion de prétendre que le nouvel empereur étoit obligé de venir en Italie se faire couronner; c'est pourquoi autrefois après l'élection, & en attendant le couronnement, on envoyoit à Rome pour en donner avis au *pape*, & en obtenir la confirmation. Le *pape* faisoit expédier des lettres qui disposoient l'empereur de se rendre en Italie pour y être couronné à Milan & à Rome, ainsi que les *papes* prétendoient que les empereurs y étoient obligés.

Ces deux couronnements furent abolis par les états de l'empire en 1338 & 1339: il fut décidé que l'élection des électeurs suffisoit; & que quand l'empereur avoit prêté serment à l'empire, il avoit toute puissance.

Cependant les *papes* veulent toujours que l'empereur vienne à Rome recevoir la couronne impériale, & dans leurs bulles & brefs, ils ne le qualifient que d'empereur élu.

Quelques *papes* ont même prétendu avoir le droit de disposer des couronnes.

Sylvestre II. érigea le duché de Hongrie en royaume en faveur du duc Etienne, c'est le premier exemple d'une semblable érection faite par le *pape*.

Léon IX. donna aux Normans toutes les terres qu'ils avoient conquises, & qu'ils prendroient sur les Grecs & sur les Sarrasins.

Urbain II. prétendit que toutes les îles lui appartenoient.

D'autres encore plus ambitieux, tels que Grégoire VII. & Boniface VIII. ont voulu entreprendre sur le temporel des souverains, délier leurs sujets du serment de fidélité, & disposer de leurs états; mais en France on a toujours été en garde contre ces sortes d'entreprises; & toutes les fois qu'il a paru quelques actes tendant à attenter sur le temporel de nos rois, le ministere public en a interjeté appel comme d'abus, & les parlemens n'ont jamais manqué par leurs arrêts de prendre toutes les précautions convenables pour prévenir le trouble que des pareilles entreprises pourroient causer. (18)

Voyez les libertés de l'église gallicane, les mémoires du clergé, les lois ecclésiastiques, l'histoire du droit public ecclésiastique, le tableau de l'empire germanique, le traité des mat. bénéf. de Fuet, le recueil de jurisprud. can. de la Combe, la bibliotheque canonique, les définitions canoniques.

Voyez aussi les *mots* BÉNÉFICES, CHANCELLERIE ROMAINE, CARDINAUX, COUR DE ROME, LÉGAT, NONCE. (*A*)

PAPECHIEN, *voy.* VANNEAU.

PAPEGAI, PAPEGAUT, *voyez* PERROQUET.

PAPEGAI, s. m. *usage*, le *papegai* ou *papegaut*, comme l'on parle en quelques provinces, est proprement un but, ou, pour mieux dire, un oiseau de bois garni de plaque de fer, & que des habitans d'une ville ou bourgade se proposent d'abattre à coup de fusil: c'est ce qu'on nomme ordinairement l'*exercice de l'arquebuse*. Le vainqueur ou le roi, c'est-à-dire celui qui abat l'oiseau, dans plusieurs contrées du royaume, des attributions assignées sur le produit des aides.

Sur quoi j'observe que cet exercice n'étant plus nécessaire, comme il pouvoit l'être autrefois, il conviendroit de le supprimer tout-à fait, d'autant plus qu'il est dangereux, à bien des égards, & qu'on en voit souvent arriver des malheurs; outre que la chasse étant communement défendue aux bourgeois & aux peuples, il leur est inutile, ou même nuisible de contracter une habitude qui peut devenir vicieuse. Cela posé, les attributions faites aux rois de l'arquebuse pourroient devenir beaucoup plus utiles, si l'on en faisoit un encouragement pour les opérations champêtres, que notre ministere s'empresse d'aider & de perfectionner.

Dans cette vue, on pourroit fonder pour prix annuel de l'économie rustique en chaque arrondissement de la campagne, une médaille d'or de cinquante francs, au moins, à prendre sur le produit des aides, ou sur les autres fonds destinés à l'arquebuse; & cela en faveur des laboureurs & ménagers qui au jugement de leurs pareils seront reconnus les plus laborieux & les plus habiles; & que l'on estimera tant par les productions & les récoltes, que par les entreprises & les ouvertures nouvelles. Chaque lauréat portera sa médaille, comme une marque d'honneur, & cette distinction l'exemptera pendant l'année, lui & toute la famille, de la milice, des collectes & des corvées. Ceux qui rendront leur médaille, recevront la valeur en argent. Ce genre de récompense paroîtroit mieux employé qu'à l'exercice de l'arquebuse.

PAPELINE, f. f. (*Manufacture.*) ainsi nommée, à ce que croit Furetiere, de ce qu'elle a d'abord été fabriquée à Avignon, & autres lieux du Comtat, qu'on appelle *terre papale*, parce qu'il appartient au pape.

La *papeline* est une étoffe très-légere, dont la chaîne est de soie, & la trame de fleuret ou filoselle. Il s'en fait de pleines, de figurées & de toutes couleurs. La plûpart de ce qu'on appelle ce France des *grisettes*, ne sont que de véritables *papelines*. Elles se font à deux, à quatre fils, & même au-dessus; mais toutes, quel-

(17) Il n'y a point de loi humaine qui puisse restreindre le pouvoir du Vicaire de J. C. sur terre, toutes les fois, qu'il s'agit de l'employer en faveur & à l'exaltation de l'église; puisque J. C. lui en donne sans aucune limitation les clefs; c'est-à-dire la puissance de jurisdiction spirituelle pour lier & délier ce qu'il jugeroit à propos. Il ne peut cependant pas attenter sur le gouvernement temporel des Princes, ni entreprendre sur leur jurisdiction, lorsqu'ils ne pèchent par les bornes du temporel, & qu'ils se tiennent dans leur sphère. C'est le sentiment de tout bon catholique. Il convient néanmoins qu'on laisse pour passiblement aux églises particulieres de leurs usages propres, pour éviter les désordres que causent ordinairement les variations, pourvu cependant que ces usages ne soient pas contraires aux points généraux de discipline, dont la pratique fait le principal fondement de l'union extérieure & la communication de tous les membres avec le chef visible de l'église. (W)

(18) Il y a eu plusieurs auteurs qui se sont efforcés de mettre leurs forces à prouver que S. Grégoire VII. & Boniface VIII. excederent les bornes de leur pouvoir en ce qu'ils agirent, l'un contre Philippe le Bel, & l'autre contre Henri IV. Mais il n'a manqué pas à l'oppositi qui ont défendu les actions de ces deux pontifes. Il suffit de lire le pere Thomassin *de vet. & nov. eccl. disc. part. 3. lib. 1. c. 14. num. 3. & 5.* On verra avec quelle raison & avec quelle justice refusa à Philippe Boniface, dont la bulle *unam Sanctam* est défendue par Spon à l'année 1302. & sur laquelle Chorlas un des bons auteurs français dans l'appendix au traité *de libertatibus ecclesiæ Gallicanæ tom. 3. pag. 178.* D'autres défendent S. Grégoire VII. comme l'on peut voir dans différens auteurs, & en particulier dans Paul Benedicte dans les actes de S. Grégoire VII. tirés que dans les conciles tenus sous ce pontife. (W)

quelque nom qu'on leur donne, & à tel nombre de fils qu'elles soient travaillées, doivent avoir de largeur ou une demi-aune entiere, ou une demi-aune demi-quart; & pour les diſcerner des étoffes de fine & pure ſoie, elles doivent avoir d'un ſeul côté une liſiere de différente couleur à la chaîne. *Savary.* (*D. J.*)

PAPELONNÉ, adj. *terme de Blaſon*; ce mot ſe dit d'une repréſentation en forme d'écaille ou de demi-cercle qu'on met ſur un écu. Le plein de cet écailles tient lieu de champ, & les bords de pieces & d'ornemens.

PAPESSE JEANNE, (*Hiſt. des papes.*) c'eſt après Léon IV. qui mourut en 855, que l'on place la fauſſe *papeſſe jeanne*. Dans le ſonge du vieux Pélerin, écrit par Philippe de Maizieres en 1389, la *reine Vérité* rapporte un *ch. ly. du I. liv.* qu'une vieille lui dit un jour. *En cette cour de Rome je vis ergner une femme qui étoit d'Angleterre*; ſelon M. l'Enfant, *Jeanne* alloit à Mayence, où elle étoit connue ſous le nom de Jean l'Anglois, ſoit qu'elle fût de famille angloiſe, ſoit pour d'autres raiſons que nous ignorons. Au reſte, la vieille s'adreſſa mal pour débiter ſon conte, & la *reine Vérité* ne dut pas y ajouter foi, non plus qu'à une autre hiſtoire de la même vieille, touchant un évêque de Beſançon, lequel, dit-elle, *à Rome fut tranſporté du diable*.

PAPETERIE, ſ. f. (*Archit.*) grand bâtiment ſitué à la chute d'un torrent, ou d'une riviere rapide où l'on fabrique le papier. Ce bâtiment eſt diſtribué en différentes pieces deſtinées aux uſages ſuivans. D'abord c'eſt un pourriſſoir, lieu où ſe corrompent & pourriſſent les vieux linges dont on fait le papier. Les autres pieces contiennent la batterie, dont l'eau fait agir les maillets armés de tranchans, pour hacher & réduire en bouillie les vieux linges, ce qui forme le moulin à papier; la cuve où l'on fige les papiers dans les chaſſis; l'étendoir où on les fait ſécher, & les magaſins où on les emballe, & où on les plie. Il y a auſſi dans une *papeterie* des hangards & des fourneaux pour le bois & le charbon, & des logemens pour les ouvriers. Les plus belles *papeteries* de France ſont en Auvergne. (*D. J.*)

PAPETERIE; ce mot a deux acceptions, 1°. il ſignifie *l'aſſemblage de bâtimens & de machines néceſſaires pour une manufacture où l'on fabrique le papier*; 2°. il ſignifie *l'art de le fabriquer*. C'eſt dans ce dernier ſens qu'il eſt pris dans cet article.

Les chiffons dont le papier eſt formé, qu'on appelle auſſi *drapeaux*, paſſent par un grand nombre d'opérations avant d'être convertis en cette ſinguliere étoffe que tout le monde connoît, & dont auſſi-bien que de celle des chapeaux, preſque perſonne ou connoît la tiſſure. C'eſt à expliquer cette formation que cet article eſt deſtiné. Nous allons ſuivre les opérations dans l'ordre où elles ſe ſuccedent dans les manufactures les plus accréditées. Celle de Langlée près Montargis, qui a des moulins à la hollandoiſe, eſt très-conſidérable par ſes bâtimens & ſa fabrication. Nous devons à M. Prevoſt, directeur de cette manufacture, les éclairciſſemens qui nous ont mis en état de compoſer cet article.

Premiere opération. Le chiffon qui doit être de toile, ſoit lin ou chanvre, & non de laine ou de coton, eſt recueilli par un grand nombre de perſonnes qui l'emmagaſinent pour le vendre aux manufacturiers; étant arrivé dans la manufacture, il y ſubit une premiere préparation, qui eſt le *délifſage*. *Délifſer le chiffon*, c'eſt en faire la triage, le ſéparer en différentes ſortes, qu'on appelle *ſuperfin*, *fin*, *coutures fines*, *moyen*, *coutures moyennes*, *balle*; une derniere ſorte qu'on appelle *rogues*, contient les toiles de pluſieurs couleurs dont on ne fait que du papier gris. Pour délifſer le chiffon, les femmes chargées de cet ouvrage, s'aſſeyent ſur des bancs, comme la vignette, *Pl. I. de Papeterie*, qui repréſente l'atelier des délifſeuſes, le fait voir, *fig.* 1. & 2. Elles ont chacune à côté d'elles un crochet *a*, *b*, r; c'eſt une eſpece de ſerpette tranchante par ſa partie concave & fixée ſur le banc où elles ſont aſſiſes. Elles ſe ſervent de ce crochet pour découdre les différentes pieces de chiffon de différentes qualités qu'elles diſtribuent dans les caiſſes *A*, *B*, *C* qu'elles ont devant elles. Chaque caiſſe, longue d'environ ſix pié, large de trois, & haute de deux & demi, eſt diviſée en quatre parties par des cloiſons; dans une partie elles mettent le chiffon le plus fin, & qui ſe trouve ſans couture; dans l'autre le chiffon fin qui a des coutures; dans une troiſieme le chiffon de qualité moyenne; dans la quatrieme celui de menue qualité, mais qui a des coutures; quant à la moindre qualité, qu'on appelle *balle*, elles le jettent dans des mannes ou paniers qui ſont autour des places qu'elles occupent. Pour les traces, qui ſont les chiffons, dont le tiſſu eſt de différentes couleurs; il reſte ſur le plancher, d'où on le releve pour le porter au dépôt qui contient les chiffons dont on fabrique le papier gris ou lombard. Les ouvrieres qui prennent les chiffons dans les tas du brut, livrent au poids les différentes ſortes, ſuperfin, fin, ſans coutures, coutures fines, moyen ſans coutures, coutures moyennes, balle, pour être portées dans des caſes ou chambres particulieres *E* entourées de planches. Cet arrangement ſert à faire connoître combien ces caſes en contiennent en faiſant un total de ce qui y eſt entré chaque jour, & auſſi à régler le ſalaire de ces ouvrieres. C'eſt pour celui que l'on voit dans le même attelier des balances & des poids.

Comme il arrive que les délifſeuſes trouvent quelquefois des chiffons dont les différentes pieces ſont très-fortement couſues enſemble, enſorte qu'étant aſſiſes elles ne pourroient venir à bout de les rompre ſur les petits crochets *a*, *b*, c de leurs bancs, il y en a un plus grand *F* fixé ſolidement à un des potelets qui ſoutient le plancher, où travaillant debout, elles font mieux en état d'employer leurs forces.

Seconde opération. L'attelier que nous venons de décrire eſt placé au-deſſus d'un autre qu'on appelle *pourriſſoir*; c'eſt un endroit voûté & d'une grandeur proportionnée à l'exploitation; on y deſcend par cinq ou ſix marches *E*, enſorte que les fenêtres que l'on voit dans la vignette *Pl. II. de Papeterie*, ſont à l'extérieur preſque au niveau du terrein. Cette ſalle ou cave eſt diviſée en deux parties par une murſille de cinq pés d'élevation; la plus petite partie *K* qu'on appelle *barba*, dans laquelle on met tremper le chiffon, a vers le fond une ouverture fermée d'une pelle *A*, par laquelle on laiſſe écouler l'eau qui a ſervi à tremper le chiffon, quand il a été ſuffiſamment ſubmergé, & le laiſſer à ſec pour pouvoir le ſortir du bacha & le porter dans quelques coins *G* ou *H* de la même cave, où on le laiſſe fermenter pendant deux ou trois mois plus ou moins, ſuivant la ſaiſon, obſervant de le remuer de tems à autre, pour que tout le chiffon s'échauffe également. On jette le chiffon dans le bacha par une ouverture *L* pratiquée au haut de la voûte, & qui répond aux caſes où il a été mis en dépôt après avoir été délifſé. L'eau eſt portée dans le bacha par un tuyau ſouterrain *DC*, dont on voit le robinet *C* dans la figure. C'eſt à celui qui conduit cet attelier à juger du degré de fermentation convenable à la ſorte de chiffon, & à la ſorte d'ouvrage que l'on en veut faire; le chiffon trop fermenté ou pulé, comme diſent les ouvriers, ſouffre un déchet conſidérable dans le moulin.

Troiſieme opération. A l'opération de laiſſer pourrir le chiffon, ſuccede celle de le dérompre; ce qui ſe fait dans une ſalle voûtée ordinairement de pleio pié au pourriſſoir, à laquelle on donne le nom de *dérompoir*, & que la vignette de la *Pl. III. de Papeterie* repréſente. Ceux qui ſont cet ouvrage ſont des petits garçons; ils ſont placés devant des tables ou caiſſes *rcc* poſés ſur des trateaux ſolides qui ſont auſſi fixées aux murailles de la ſalle; la planche de devant de cette caiſſe, a une échancrure demi-circulaire, vis-à-vis de laquelle eſt plantée verticalement & ſolidement une faux *a*, ou plutôt ce n'eſt que la plus large partie de la lame d'une faux, dont le dos & non le tranchant, eſt tourné du côté du dérompeur (*fig.* 2. & 3), qui prend dans une eſpece de la caiſſe vis-à-vis de laquelle il eſt placé, une poignée de chiffons tels qu'ils ſortent du pourriſſoir, d'où on les apporte dans des mannes (*fig.* 4. & 5); & ayant un peu tordu cette poignée, qu'il tient à deux mains (*fig.* 5), il l'applique contre le bas du tranchant de la faux, & coulant vers le haut, il parvient à couper cette poignée en pluſieurs tronçons qu'il jette dans un autre coin de la même caiſſe. Comme cette opération dépure en même tems le chiffon d'une partie des ordures qu'il contient, on a la précaution de mettre ſur la table une claie d'oziers *b* (*fig.* 3.) à claire voye, élevée d'un pouce environ ſur la table; ſans cela les ordures reſteroient dans le chiffon dérompu, c'eſt-à-dire haché en petits morceaux, comme dans celui d'où elles ſont ſorties.

Comme on emploie à cet ouvrage des enfans de différentes tailles, la dérompoir doit être fourni de différens billots & planches de bois *dd* de différentes épaiſſeurs, pour qu'ils puiſſent s'exhauſſer & travailler commodément.

Chaque dérompeur doit être pourvû d'une pierre à éguiſer pour affiler ſa faux; dans le même lieu il y a auſſi une enclume *f* de faucheur, & ſon marteau *r* pour ſervir à battre les faux, dont le tranchant eſt bientôt émouſſé par la rencontre des corps hétérogenes que le chiffon contient.

Deſcription du moulin à maillet. Cette machine repréſentée dans les *Pl. III. IV. V. de la Papeterie*, ſoit en plan au bas de la *Pl. III*; en profil au bas de la *Pl. IV*, & en perſpective dans le vignette de la *Pl. V*; eſt compoſée d'un arbre *AB* garni de levées *CC CC*, qui paſſant ſucceſſivement ſous les manches des maillets, les élevent pour les laiſſer retomber enſuite ſur le chiffon dont les piles ſont remplies. Par cette trituration continuée autant de tems qu'il eſt néceſſaire, le chiffon ſe trouve atténué au point convenable pour en faire du papier.

Sur l'arbre eſt fixée une roue à augets *E*, ſur laquelle l'eau eſt amenée par le conſier *FD*; la grandeur de cette roue, qui eſt variable, dépend de la hauteur de la chûte d'eau; car ſi on n'en a pas une ſuffiſante, on conſtruit une roue à aubes, à laquelle la conſier fournit l'eau par-deſſus; on conſtruit auſſi dans ce cas, une ou pluſieurs pompes, pour fournir aux piles l'eau néceſſaire, laquelle y doit être perpétuellement renouvellée.

Les piles ſont des creux *MM* pratiqués dans une forte piece de bois de chêne ou d'orme de 26 pouces de haut ſur 24 de large, qu'on appelle auſſi la *pile*; on pratique autant de ces creux qu'il y a de place pour en former, ou que la quantité d'eau dont on peut diſpoſer pour faire tourner la roue du moulin le comporte; chacun de ces creux, qu'on appelle proprement *pile*, a 16 pouces de large & autant de profondeur; les extrémités qui ſont éloignées l'une de l'autre de 3 piés 8 pouces, ſont arrondies, & le fond eſt occupé par une platine de fer fondu ou de fer forgé de 9 pouces de large, 32 de long, ſur 2 pouces d'épaiſſeur, encaſtrée dans le fond de la pile. C'eſt entre cette platine repréſentée ſéparément (*fig. 6. Pl. V.*), & le ferrure dont les maillets ſont armés, que le chiffon eſt broyé.

La pile qui eſt ſolidement affermie ſur les ſolles *GGG* eſt entaillée à ſa face inférieure d'environ 3 pouces, pour recevoir les ſolles qui ſont elles-mêmes entaillées de la même quantité pour recevoir la pile; les ſolles répondant vis-à-vis des cloiſons qui ſéparent les piles l'une de l'autre, ſont eſpacées à la diſtance de 4 piés de milieu en milieu; elles ont 15 pouces de haut, 12 de large, & environ 6 piés de longueur; elles ſont ſcellées ſur un maſſif de maçonnerie, & les intervalles qui les ſéparent ſont pavés en pente pour rejetter les eaux qui ſortent des piles pendant la trituration.

Sur l'autre extrémité des ſolles, & parallélement à la pile, eſt établie une piece de bois *L* nommée *ſabliere*, à la face ſupérieure de laquelle ſont aſſemblées des pieces de bois *H* (*Pl. III.*) appellées *grippes*, dans leſquelles les queues des maillets ſont aſſemblées par un boulon qui les traverſe, & dont une eſt repréſentée ſéparément, *fig. 4. Pl. V.* Ces grippes, qui ſont accollées deux à deux, ont 27 pouces de long non compris les tenons *ee* qui entrent dans la ſabliere: elles ont 7 pouces d'épais; & les deux qui répondent vis-à-vis une pile occupent ſur la ſabliere une longueur de 2 piés 9 pouces. Elles ont chacune à leur partie ſupérieure deux entailles *cc* de 3 pouces de large ſur 9 ou 10 de longueur deſtinées à recevoir les queues des maillets; elles ſont de plus affermies chacune dans la ſituation verticale par une cheville *k*, viſible dans les trois Planches citées, qui traverſe l'épaiſſeur de la grippe paſſant par le tron *a*, & va s'implanter dans la face oppoſée de la pile. On a donné à ces chevilles le nom de *chevilles baſtieres*. La diſtance des grippes à la pile eſt de 22 pouces.

Les queues des maillets ont ſix piés de longueur, 7 pouces de large & trois pouces d'épais de côté de l'arbre; trois pouces & demi de côté de la grippe: les extrémités en ſont garnies de frettes de fer; celle cotée *F fig. 2. Pl. V.* garantit cette partie de l'uſure que le frottement des levées pourroit y occaſionner; & celle cotée *H* ſert à empêcher la queue de ſe fendre, principalement lorſqu'on fait uſage de l'engin, *fig. 2.* pour relever les maillets.

Le maillet *AG*, *fig. 2.* eſt un morceau de bois de 6 pouces d'équariſſage, & a piés 8 pouces de long, y compris le ferrure qui a 5 pouces; il eſt percé d'une longue mortaiſe viſible dans la *fig. 3*, pour recevoir la queue ou manche du marteau, & le coin *B* qui ſert à le fixer ſur le manche. La diſtance de l'extrémité inférieure de la mortoiſe à l'extrémité *E* de la ferrure, eſt de 17 pouces; enſorte que les maillets repoſant ſur la platine que nous avons dit être au fond de la pile il reſte encore un pouce de vuide entre la queue du manche du maillet, & le bord ſupérieur de la même pile.

La ferrure d'un maillet peſe environ 25 livres, & eſt compoſée d'une frette de fer *D* de 1 pouces & demi de large & 6 lignes d'épaiſſeur, & d'un grand nombre de clous tranchans *E*, dont les extérieurs ſont à un ſeul biſeau, & les intérieurs *E fig. 3.* à deux biſeaux. Ils ont 7 ou 8 pouces de long, & ſont poſés en liaiſon comme le plan *fig. 3.* le fait voir; leur ſaillie au-deſſous de la frette eſt de trois pouces, & ils ſont placés dans des traits de ſcie que l'on a fait à l'extrémité du maillet avant d'y monter la frette *D* qui empêche le maillet de fendre.

Chacune des grippes *fig. 4. Pl. V.* eſt garnie de deux crochets *d*, dont les pivots *b* répondent au-deſſous des entailles *e* qui reçoivent les queues des maillets. C'eſt par le moyen de ces crochets que l'on tient les maillets élevés en faiſant paſſer le crochet *d* ſur la queue du maillet, que l'on éleve au moyen du levier ou engin, *fig. 5.* dont l'étrier *M* reçoit la partie entaillée *L* de la queue du maillet. La partie *N* de l'engin s'applique ſous la frette *H*, & on appuie ſur l'extrémité *e* pour élever les maillets, & retirer par ce moyen les matieres contenues dans la pile.

La *fig. 7.* eſt une coupe de la pile, ſuivant ſa longueur; *AB*, la platine; *DE*, *DE*, deux couliſſes qui ſervent de guides au kas, *fig. 8.* dont on voit le plan en *bb* au bas de la *Pl. III. C*, deux ouvertures quarrées par où l'eau s'écoule après avoir traverſé le kas; *FE*, parties de bois reſervées qui ſéparent les piles les unes des autres; *GG*, entailles qui reçoivent les ſoles: la *fig. 8.* repréſente le kas, dont le plan eſt coté 7. *Pl. III.* c'eſt une planche dont la longueur eſt égale à la profondeur de la pile, & dont la largeur, y compris les deux languettes, eſt égale à la diſtance que laiſſent entr'elles les couliſſes *DE* de la *fig. 7.* en ſorte que le kas puiſſe y couler à frottement: le kas eſt percé de deux trous *A* & *B*, qui doivent répondre vis-à-vis des ouvertures *C* de la *fig. 7.* dans leſquels on a reſervé des croiſillons pour porter le toile de crin à-travers laquelle l'eau s'écoule; on voit ces croiſillons en *A*, & la toile de crin en *B*; on peut auſſi ſubſtituer quelques morceaux de forme.

La *fig. 9.* eſt une coupe tranſverſale de la pile; *DE* eſt une des couliſſes; *m* eſt une des ouvertures *C fig. 7.* par laquelle l'eau ſort après avoir traverſé le kas; cette ouverture eſt inclinée pour en favoriſer l'écoulement.

Les maillets ſont dirigés dans leur chûte par des pieces de bois 12, 13, 14, 15, 16, *Pl. III.* & *V.* que l'on appelle *guides* ou *gripes de devant*, aſſemblés ſur la face ſupérieure de la pile du côté de l'arbre: les vuides que les pieces laiſſent entr'elles ſont de 3 pouces; c'eſt l'épaiſſeur des queues des maillets en cet endroit; par cette conſtruction les queues des maillets ſont toujours dirigées vers les levées de l'arbre.

L'eau qui vient de courſier *FD*, *Pl. III. & V.* eſt diſtribuée dans les piles par le canal ou gouttiere de bois, 1, 2, 3, 4, 5, que l'on nomme le *grand échenal*, qui communique par les gouttieres inclinées 34, 34, aux fontaines ou bachaſſons 4, 4, qui communiquent par un trou percé obliquement avec l'intérieur de la pile, comme on peut voir en profil, *Pl. IV.* ces fontaines ne ſont autre choſe qu'un creux quarré d'environ demi-pouce de profondeur, dans le milieu duquel on a recreuſé une autre cavité auſſi d'un demi-pouce de profondeur; c'eſt du fond de cette derniere cavité & d'un des angles que part le trou qui conduit l'eau dans la pile: le bord de la cavité ſupérieure du côté de l'arbre eſt entaillé pour laiſſer écouler l'eau ſuperflue hors de la fontaine, qui ne doit être pleine que juſqu'au niveau de la retraite qui diſtingue les deux cavités.

Le jeu de cette machine eſt aiſé à entendre: l'eau étant lâchée ſur la roue, les leviers de ſon arbre rencontrent en tournant les queues des maillets, les élevent juſqu'à ce que venant à échapper, les maillets retombent par leur propre peſanteur ſur le chiffon qui eſt dans le pile; le chiffon ainſi trituré pendant une heure ou deux, & dépouré de ſes craſſes par l'eau continuellement renouvellée des fontaines, laquelle remplit la pile, & ſort en traverſant le kas, devient enfin la matiere dont on forme le papier.

Un moulin a ordinairement quatre piles, dont une ſert pour effilocher le chiffon; deux autres pour affiner, & le quatrieme dont les maillets ne ſont point ferrés, ni la pile garnie de platine pour détremper la matiere quand on la retire des caiſſes de dépôt où on la fait paſſer en ſortant des piles à affiner pour y reſter juſqu'à ce qu'elle paſſe dans la cave à pourrir.

Il y a un art à bien diſpoſer les levées ſur l'arbre en ſorte que la roue ſoit chargée le moins qu'il eſt poſſible à-la-fois; il faut que les maillets levent les uns après les autres pour cela: ſi l'arbre eſt deſtiné à un moulin à

que-

quatre piles, comme celui dont nous faiſons la deſcription (on a repréſenté ſeulement trois piles dans les *figures*), & chaque pile a quatre maillets, ce qui fait ſeize en tout, & que de plus chaque maillet doive battre deux fois à chaque révolution de la roue; il faudra, après avoir tracé les cercles qui répondent vis-à-vis des maillets, diviſer la circonférence d'un de ces cercles, ou la baſe du cylindre de l'arbre en ſeize parties égales; tirer par les points de diviſion des lignes paralleles à l'axe, les interſections de ces ligoes & des cercles qui répondent vis-à-vis des maillets, feront les points où il faut placer les levées que l'on diſcernera en cette ſorte; une des lignes paralleles à l'axe étant priſe pour fondamentale, & ayant placé la premiere levée à ſon interſection avec le cercle qui répond au premier maillet de l'un ou de l'autre côté de l'arbre; la levee du cinquieme maillet, premiere de la ſeconde, devra être placée à l'interſection de la ſeconde ligoe & du cinquieme cercle: celle du neuvieme maillet, premier de la troiſieme pile, à l'interſection de ſon cercle & de la troiſieme parallele, ainſi de ſuite, dans l'ordre de la table ſuivante, où la premiere rangée de chiffres rudique les cercles qui répondent aux maillets, & la ſeconde les paralleles à l'axe à compter de celle qu'on aura regardée comme la premiere.

	I. Pile.	II. Pile.	III. Pile.	IV. Pile.
Maillets.	1. 2. 3. 4.	5. 6. 7. 8.	9. 10. 11. 12.	13. 14. 15. 16.
Paralleles & ordre des corps.	1. 9. 5. 13.	2. 10. 6. 14.	3. 11. 7. 15.	4. 12. 8. 16.

Deſcription du moulin à la hollandoiſe, ou moulin à cylindre. Il y a deux de ces moulins dans la manufacture de Langlée, & déſignées dans le plan général, *Pl. I.* l'un par les lettres *EF*, & l'autre par les lettres *KL*, ils ſont chacun tourner un cylindres; l'eau leur eſt fournie par le baſſin *BG*, qui la reçoit par le canal *A*, qui communique au canal de Loing: elle entre dans les courſiers *BDGH*, qui la verſent le grand bâtiment *PR* de 64 toiſes de longueur ſur 8 toiſes de largeur, pour ſortir par *D* & *H*, qui ſont les parties d'aval des courſiers. *Voyez l'explication de la Pl. I.* des deux moulins dont on vient de parler. L'un eſt deſtiné à effilocher les chiffons ſortant du dérompoir, & l'autre à les raffiner. On entend par *effilocher*, le premier broyement des chiffons; mais comme ces deux moulins ne different oi en conſtruction, ni dans la maniere d'agir, la deſcription que l'on va faire de l'un des deux ſuffira pour en donner une parfaite connoiſſance. Ce moulin eſt repréſenté dans les *Pl. V. VI. VII. VIII.* dans leſquelles on a eu l'attention de mettre les mêmes lettres aux parties ſemblables.

La *Planche V.* eſt le plan d'un moulin à ſix cuves à cylindres; *AD* la grande roue à aubes, formée de deux cours de courbes de 5 pouces ſur 7 de gros, dont on voit l'élévation, *Pl. VII.* eſt placée dans ſon enorſer, où l'eau entre du côté de *G*; elle a 18 piés de diametre, non compris les coyaux qui ſupportent les aubes qui ſont au nombre de trente deux; elles ont 26 pouces de long & 20 de hauteur. Au-devant de la roue eſt placée en *A* la pelle par le moyen de laquelle on ferme le courſier lorſqu'on veut arrêter la machine, ainſi que l'élévation, *Pl. VI.* & le profil, *Pl. VII.* le fait voir. L'arbre ou axe *BC* de cette roue a 18 piés de long ſur 27 pouces de gros, non compris les renforts dans leſquels s'aſſemblent les bras des rouets verticaux *Rr*, de 8 piés de diametre: ils ſont chacun garnis de 49 alluchons; les courbes dont ils ſont formés ont 9 à 10 pouces de gros; les alluchons de ces rouets engrenent entre les ſuſeaux des lanternes *SS* de 5 piés & demi de diametre, chacune garnie de 32 ſuſeaux; ces lanternes, y compris les tourtes qui les forment, ont 18 pouces d'épaiſſeur: les arbres verticaux *TZ*, *Pl. VI.* qui les portent, ont chacun 8 piés de long ſur 2 piés d'équariſſage; ils portent auſſi chacun un roues horiſontal de 10 piés de diametre, dont les alluchons au nombre de 72, regardent en-bas, & engrenent dans les lanternes de fer à ſept fuſeaux chacune, qui ſont fixées ſur les arbres de trois des cylindres *I*, *K*, *N*, ou *M*, *L*, *P*; les courbes de ces rouets aſſemblées les unes aux autres par le trait nommé de *Jupiter*, ont 8 à 9 pouces de groſſeur.

Les arbres verticaux & les rouets horiſontaux *Tt* ſont maintenus dans la ſituation convenable par une eage ou beffroi de charpente qui les environne: on voit en *FFFF* le plan des quatre poteaux qui ſoutiennent le plancher du beffroi, & de l'autre côté le même beffroi vu par-deſſus, où l'on peut remarquer les moiſes qui embraſſent en *T* le murillon ſupérieur de l'arbre vertical; on voit auſſi en *EEEEEEEEE* le plan de quelques-uns des poteaux qui ſoutiennent de fond la plancher & les étages ſupérieurs qui ſervent d'étendoir: tous les poteaux & ceux des ailes ſont marqués dans le plan général de la manufacture, *Pl. I.* Autour de chaque beffroi ſont rangées trois cuves à cylindres *OIH*, *HKO*, *HNO*, *OPH*, *OLH*, *HMO*, qui ont chacune 11 piés de long de dehors en-dehors, & 6 piés de large auſſi de dehors en-dehors poſées ſur un maſſif de maçonnerie, ou ſont grillage de charpente; elles ſont arrondies intérieurement par différentes miſes de bois, comme on voit *fig.* 8. *Pl. VIII.* qui contient en grand le développement d'une caiſſe; elles ſont auſſi diviſées en deux parties égales par une eloiſon longitudinale 23, *&c.* de 5 piés 4 pouces de long, 2 pouces d'épaiſſeur, & 20 ou 22 de profondeur; tout l'intérieur de chaque cuve à cylindre, le reufort de la eloiſon, celui de la face catérieure de la cuve, les plans inclinés ſont revêtus de lames de laiton couſues ou ſoudées les unes aux autres, & clouées ſur le bois de la cuve.

Le plan incliné aſcendant *a*, & le plan incliné deſcendant *b*, dont on voit l'inclinaiſon marquée par des lignes ponctuées *a Nb*, *Pl. VI.* ſe joignent l'un à l'autre par une ſurface *N* a cylindrique, concave, concentrique à l'axe du cylindre *N*; on voit au deſſous de *N* un eſpace quadrangulaire qui eſt l'emplacement de la platine cannelée qu'on voit en perſpective, *fig. 5. Pl. VIII.* & en profil en *b x d fig.* 10. *même Pl.* On voit *Pl. V.* dans les trois cuves *I*, *N*, *L*, le cylindre en place & à découvert; on voit comment le rouet horiſontal *T* engrene dans les lanternes de ſes 4, 4, fixées ſur l'arbre des mêmes cylindres, & en *P* & en *M* deux cuves dont les cylindres ſont recouverts de leurs chapiteaux, & enfin en *K* une cuve dont le cylindre eſt ôté pour laiſſer voir la platine cannelée, dont on a déja parlé, entre les dents de laquelle & celles des couteaux du cylindre, ſe fait l'effilochage ou affinage du chiffon, qui paſſe entre la platine & le cylindre en montant par le plan le moins incliné *a*, deſcendant enſuite par le plan le plus incliné *b*, d'où en flottant dans l'eau dont la caiſſe eſt toujours remplie, & croyant la eloiſon en 3, il va par *c* & 2 remonter ſur le plan incliné *a*, & paſſe un grand nombre de fois entre la platine & le cylindre, qui tourne ſuivant l'ordre des lettres *N* 23.

On voit auſſi en *V* le plan d'une des caiſſes de dépôt, revêtue intérieurement de marbre noir, & en *X* le plan de la couverture d'une de ces caiſſes dont on voit l'élévation en *V*, *Pl. VII. d e* ſont des foſſes de 18 pouces environ de profondeur dans leſquelles l'ouvrier deſcend pour puiſer les matieres que les foſſes contiennent; elles répondent vis-à-vis les portes ou volets par leſquels on met ou l'on retire les matieres dans ces caiſſes, où elles égouttent leur eau par des canaux ſouterreins, fermées à leur entrée par une grille de fil de laiton, ou un chaſſis de cuir.

Les tourillons des arbres des cylindres roulent ſur des paliers de cuivre encaſtrés dans le milieu de longues pieces de bois *O H*, qu'on appelle *leviers*, de 11 piés de long ſur 5 & 12 pouces de gros; chaque cuve en a deux diſpoſés parallelement l'un à l'autre, & appliqués contre les longs côtés de la cuve; ces leviers ſont aſſemblés à charniere en *O*. *Pl. V & VIII*, & ſoutenus par l'autre extrémité *H* par un crie, par le moyen duquel on peut élever ou abaiſſer à volonté l'axe du cylindre pour faire approcher ou éloigner ſa ſurface de la platine cannelée qui eſt au-deſſous, à laquelle il doit être parallele.

La viteſſe de la roue *AD* qui tourne dans le courſier, & dont on voit l'élévation, *Pl. VII.* eſt telle qu'elle fait environ douze tours par minute, ce qui donne par le calcul du rouage que les cylindres font dans le même tems 166 $\frac{91}{343}$ révolutions ſur eux-mêmes, & en une heure 9976 $\frac{271}{343}$, & en environ cinq heures que dure le broyement 49884 $\frac{22}{33}$ révolution.

Deſcription détaillée d'une cuve à cylindre, Planche VIII. La *figure* 1. eſt le chapiteau qui recouvre le cylindre; il a 4 piés 3 pouces de long, 2 piés 8 pouces de large; ſa partie ſupérieure eſt percée de deux ouvertures tranſverſales 12, 34, dans leſquelles on fait entrer les chaſſis, *fig.* 6. *&* 7. Le premier eſt de fil de fer, & entre dans l'ouverture 34; le ſecond eſt de cuir, & entre dans l'ouverture 12, & eſt ſoutenu par quatre ou cinq pontoiſeaux ou traverſes de bois: il ſert à retenir les petites parties de chiffon que le premier a laiſſées paſſer, & à empêcher qu'elles ne ſe perdent par la gouttiere du dalot, *fig.* 2. Il y a auſſi une porte 56, que l'on ouvre pour regarder dans le dalot, & qui eſt tenue fermée par le tour-

tourniquet 7, Le dalot, *fig.* 2. ſe piſce en travers de la cuve, *fig.* 8. l'extrémité *f* ſur la cloiſon 23 entre 2 & *e* au-deſſus de *n*, en ſorte que ſa longueur ſoit parelleie à l'axe du cylindre; la partie 9 entre dans l'entaille *e* du chapiteau, & l'autre extrémité *b* entre dans l'ouverture *k* du dalot ou entonnoir *k l*, *fig.* 3 par lequel l'eau qui eſt lancée à-travers les chaſſis à chaque révolution du cylindre dans le canal *f b*, s'écoule & ſe perd par des rigoles ſouterreines.

La *figure* 4. eſt le cylindre vu en perſpective, à laquelle les *fig.* 9. & 10. ſont relatives. Ce cylindre a 2 piés de diametre & 2 piés 3 pouces de long, y compris les rondelles de fer qui terminent ſes baſes, leſquelles ont 8 lignes d'épaiſſeur, & ſont percées au centre de la croiſée d'un trou quarré de 4 pouces de gros pour recevoir l'axe ou l'arbre *A B*, commun au cylindre & à la lanterne de fer *A* de 16 pouces de diametre & 8 d'épaiſſeur, garnie de ſept fuſeaux auſſi de fer. Les tourtes ou platines de cette lanterne ſont de fer, & ont 5 pouce d'épaiſſeur; les fuſeaux y ſont fixés par des écrous qui reçoivent l'extrémité des boulons taraudés au vis qui terminent de chaque côté de la lanterne les ſept fuſeaux dont elle eſt garnie. Il en eſt de même des lames ou couteaux qui environnent la ſurface des cylindres.

Ces lames ou couteaux, au nombre de 27 ſur chaque cylindre, ſont encaſtrés de la moitié de leur épaiſſeur dans le bois qui forme le corps du cylindre, & parallelement à ſon axe, ſont d'une groſſeur, & diſpoſés de ſorte qu'il reſte autant de vuide que de plein; les ſurfaces extérieures de ces lames qui doivent être concentriques à l'axe du cylindre, ſont partagées en deux parties par une grevure longitudinale, comme on voit au profil en *x q u*, *fig.* 10.

L'arbre ou eſſieu *a*, axe *A B* du cylindre, *fig.* 4. & 9. a deux parties parfaitement arrondies, *A* & *B*, qui ſont les tourillons; ces tourillons ſont reçus dans les couſſinets *A* & *B*, fixés ſur le milieu des leviers *O A H* poſtérieur, & *O B H* antérieur, par le moyen deſquels & des etics qui ſoutiennent les extrémités *H H* de ces leviers, on peut à volonté élever ou abaiſſer l'axe du cylindre pour diſpoſer ſa ſurface parallelement, & à telle proximité que l'on veut de la platine de cuivre cannelée qui occupe le fond de la cuve, & que la *fig.* 5. repréſente en perſpective, & dont on voit le profil en *b x d*, *fig.* 10. au ſujet de laquelle il faut remarquer que les gravures *x d* ſont tournées d'un ſens oppoſé à celles *x b*; auſſi ne ſervent-elles pas toutes à-la-fois; ce ſeront ſeulement les gravures *x d*, ſi on fait entrer la platine, *fig.* 5. dans l'ouverture *d*, *figure* 8. ſavoir la partie *e* la premiere; & ce ſera entre les gravures du cylindre & les autres gravures *x b* de la platine que ſe fera le broyement du chiffon, ſi on fait entrer l'extrémité *d* de cette platine la premiere dans l'emboîtement du fond de la cuve deſtinée à la recevoir. Ces platines ont 7 pouces de large & 2 pouces d'épaiſſeur, & 2 piés 4 pouces de longueur, & ont de chaque côté *x d*, *x b*, 6 ou 8 cannelures. Enfin chaque levier eſt encore, retenu près de la cuve par des bandes de fer *N N m n*, entre leſquelles ils peuvent ſe mouvoir de haut en bas & de bas en haut, ſuivant le mouvement du cric *H* qui ſoutient une de leurs extrémités; on inſere quelques coins *N*, que l'on arrête avec un clou pour fixer les leviers & le cylindre à une hauteur convenable & près-près des platines. Chaque cuve a auſſi une pelle *L*, que l'on leve par la poignée *K*, pour laiſſer écouler l'eau & la pâte qu'elle contient dans les caiſſes de dépôt, par des dalots ou rigoles de bois d'une longueur convenable.

Jeu d'une des cuves. Si on conçoit que la platine, *fig.* 5. eſt placée dans la cuve, *fig.* 8. & que le cylindre, *fig.* 4. ſoit placé au-deſſus, en ſorte que ſes tourillons repoſent ſur les paliers ou couſſinets des leviers; que le dalot, *fig.* 2. ſoit mis en place, & le chapiteau, *fig.* 1. par-deſſus ſa face poſtérieure ſur la cloiſon, & l'antérieure ſur la face antérieure de la cuve, remplie d'eau & chargée d'environ 150 livres de chiffons, que de plus il y ait un robinet qui verſe continuellement l'eau du reſervoir dans un des angles de la cuve, comme en *P*, & qu'on le voit dans la *Pl. VI.* en cet état, le cylindre tournant avec rapidité, ſuivant l'ordre des lettres *a N 2 3*, entraînera l'eau & les chiffons par le plan le moins incliné *n*, & les fera paſſer entre la platine & le cylindre, pour remonter vers 2, où ils ſeront lancés vers la voûte du chapiteau, d'où ils retomberont dans la cuve par le plan le plus incliné *b*, pour rentrer dans la circulation qui ſe fait autour de la cloiſon *3 e 2*; la cauſe de cette circulation, outre la rotation du cylindre, eſt la perte d'eau dans une partie, & l'affluence dans une autre.

Mais comme tous les chiffons ne ſont pas jettés vers la partie *B d* du chapiteau qui répond au-deſſus du plan incliné *b*, *Pl. VI.* d'où ils peuvent retomber dans la cuve, & qu'une partie continue à ſe mouvoir avec la cylindre, c'eſt pour les arrêter que l'on met dans l'ouverture *3 4* la chaſſis de fil de fer, *fig.* 6. qui laiſſe paſſer l'eau qui y eſt lancée avec les chiffons, & les retient; ils s'y accumulent, juſqu'à ce que tombant par leur propre poids vers 3, entre le chaſſis & le cylindre, ils rentrent ainſi dans la circulation; le ſecond chaſſis, *fig.* 7. retient les petites parties des chiffons que le premier a laiſſées échapper, & laiſſe paſſer l'eau dans le dalot, *fig.* 2. d'où elle s'écoule & ſe perd en paſſant dans le tuyau, *fig.* 3. par des canaux ſouterreins, ainſi qu'il a été remarqué ci-deſſus. C'eſt pour ſuppléer à l'eau qui ſe perd continuellement, & dont le renouvellement opere le parfait blanchiſſage du chiffon, que l'on en laiſſe entrer vers *P*, où eſt un robinet par le moyen duquel on peut facilement égaler l'eau qui entre à celle qui ſort; c'eſt cette eau continuellement remplacée qui, avec la rotation du cylindre, eſt la cauſe de la circulation que l'on voit dans les cuves, où le chiffon qui y flotte tourne ſans ceſſe autour de la cloiſon *2 3*, *Pl. V.* entrant par *n* ſous le cylindre, d'où il ſort par *b*, pour aller par *3 e & 2* rentrer de nouveau ſous le cylindre, où il eſt broyé ou haché à chaque paſſage entre les dents ou gravures de la platine & celles de cylindre.

La même quantité de chiffons qui ont été cinq ou ſix heures à être effilochés, demeurent auſſi fix ou ſept heures ſous les cylindres rafineurs.

Les ouvriers qui veillent à la conduite des moulins, & qu'on appelle *gouverneaux*, ont ſoin de charger les cuves à cylindres, d'y laiſſer entrer la quantité d'eau convenable; on fait l'eſſai de la pâte en délayant ou étendant une certaine quantité dans un baſſin à moitié plein d'eau: on la bat avec un bâton feodu en quatre par une de ſes extrémités.

Voici la matiere dont le papier doit être formé, parvenue à ſon point de perfection, ſoit en ſe ſervant de l'un ou l'autre moulin; ils ont chacun leurs avantages particuliers: car ſi d'un côté les moulins à cylindres expédient cinq ou ſix fois plus vîte l'ouvrage, il arrive que les nœuds de fil des coutures échappent fort ſouvent à l'action des grevures du cylindre & de la platine, ce qui forme de grains ſur le papier, & augmente le travail des épluceuſes; au lieu que dans les moulins à mailles, ces mêmes nœuds ſont écraſés, en ſorte qu'ils ne forment point d'éminences ſenſibles ſur la ſurface du papier, où alors on les laiſſa.

Mais avant d'expliquer comment on ouvre le papier, il faut expliquer l'art de fabriquer les formes ſur leſquelles on le leve; c'eſt l'ouvrage du formaire qui a emprunté ſon nom de ſes ouvrages. Ce travail eſt repréſenté, &c une forme de grand raiſin dans la *Pl. IX. de papeterie.*

Une forme, *fig.* 6. & 8. eſt compoſée d'un chaſſis *E F G A*, *e f g b* de bois de chêne que l'on a laiſſé tremper long-tems dans l'eau, après avoir été débité & ſéché à pluſieurs repriſes, pour lui faire perdre entierement ſa ſeve, & faire qu'il ſoit moins ſujet à ſe déjetter. La grandeur de ce chaſſis priſe en dedans eſt d'environ deux lignes plus grande ſur toutes les faces que la grandeur du papier à la fabrication duquel on le deſtine, & dont la grandeur eſt fixée par le tarif que l'on trouvera à la fin de cet article. Ainſi dans l'exemple de la *fig.* 6. qui eſt une forme pour le papier dénommé *grand raiſin*, dont les reglemens fixent la grandeur *E F* à 22 pouces 8 lignes, & la hauteur *G E* à 17 pouces, le chaſſis, non compris l'épaiſſeur des bois, aura 2 lignes de plus ſur chaque face, ce qui ſera pour la largeur meſurée en-dedans, 23 pouces, & pour la hauteur auſſi meſurée en-dedans 17 pouces 4 lignes. Les bois qui forment ce chaſſis ont environ 8 lignes de large ſur 4 lignes d'épaiſſeur; les longs côtés *G H*, *E F*, ſont un peu convexes dans leur milieu, & les petits côtés *E G*, *F H*, au contraire un peu concaves.

Les longs côtés du chaſſis ſont percés de vingt trous pour recevoir les extrémités d'autant de barres de ſapin *M N*, *m n*, *fig.* 8. dont les extrémités terminées en bouton, comme on voit au *F*, *fig.* 3. entrent dans les trous dont on a parlé. Ces barres *E* de ſapin qu'on appelle *pontuſeaux*, ſont formées à leur partie ſupérieure en vive arrête *C D*, comme la tranchant d'un couteau; c'eſt ſur le tranchant des pontuſeaux que repoſent les fils de laiton qui forment le tamis ou le grillage de la forme, & dont on voit l'empreinte ſur tous les papiers en regardant le jour à-travers. Il s'entre encore ſorte de celle dans la fabrication d'une forme; mais toutes les pieces en ſont aſſemblées & clouées les unes aux autres, ſoit

ſinit avec de petites chevilles de bois, ou avec des clous d'épingles de laiton: le fer à cauſe de la rouille doit en être banni. Pour tiſſer la tamis ou toile de la forme; l'ouvrier, après avoir choiſi la ſorte de fil de laiton dont elle doit être formée, l'avoit fait recuire & couper par tronçons auſſi longues que le chaſſis, tesvaille à les redreſſer par un moyen fort ſimple & ingénieux, & qui, s'il étoit plus connu, ſeroit pesnqué dans d'autres profeſſions que celle du formaire. C'eſt cette opération que fait l'ouvrier, *fig.* 2. *de la vignette*: il tient de la main droite le dreſſoir *c*, ou *a b c*, *fig.* 2. au bas de la planche, c'eſt un morceau de bois dont la longueur *a b* eſt d'environ 5 ou 6 pouces & la largeur de deux ou trois, formé, comme la figure le fait voir, pour pouvoir le tenir commodément. La deſſous du dreſſoir qui s'applique ſur la tabla, doit être imperceptiblement convexe plutôt que d'être concave, afin que le fil que le dreſſeur preſſe entre cet inſtrument & l'établi, y ſoit comprimé: alors tenant le fil de laiton de la main gauche qu'il coudoit le long de ce fil en l'éloignant de la droite, avec laquelle il promene en long le dreſſoir ſur le fil *c d* qu'il veut dreſſer, & qui ſert au dreſſoir comme de rouleau; il imprime à ce fil un mouvement de rotation qui tord & détord le fil alternativement, & auquel la main gauche doit céder inſenſiblement, en ſorte que l'on ſent tourner le fil entre les doigts à meſure qu'ils gliſſent vers *d* en s'éloignant de l'établi, au plan duquel le fil doit être tenu parallele. Par cette opération toutes les parties du fil ſe remettent dans la direction de l'axe vrai, & il eſt redreſſé; ce qu'on connoît lorſqu'étant paſſé librement ſur un plan qu'il déborde d'un pouce ou deux; il on fait tourner cette partie entre les doigts, le reſte du fil qui poſe ſur la table, tourne ſur lui-même ſans déplacer, ce qui eſt la marque d'une parfaite rectification.

Les longs côtés du chaſſis ſont percés dans leur face ſupérieure d'autant de trous qu'il y a de pontuſeaux dans la forme, & deux de plus. Les premiers répondent vis-à-vis les trenchans des pontuſeaux, & ſervent à fixer avec de petites chevilles de bois les extrémités des chaînettes qui regnent le long des vives arrêtes des pontuſeaux, & qui lient enſemble tous les fils qui compoſent la trame ou tamis de la forme. Ces petites chevilles traverſent auſſi les tenons des pontuſeaux; ce qui affermit leur aſſemblage. Les quatre autres trous qui ſont vers les extrémités des longs côtés, ſervent de même à fixer par une petite cheville de bois un fil de laiton *O P vp*, qu'on appelle *tranſil*, qui eſt fortement tendu dans le milieu du vuide qui eſt entre ou des petits côtés & la pontuſeau le plus prochain.

Pour tiſſer la forme, le chaſſis étoit préparé, comme il vient d'être expliqué, le formaire prend un nombre de petites bobines ou fuſeaux *A B*, *fig.* 3, de la grandeur que la figure fait voir; chacun de ces fuſeaux eſt chargé d'une quantité de fil de laiton recuit, convenable, & beaucoup plus fin que celui qui forme la toile de la forme, & ayant tordu ou commis enſemble les extrémités de ces fils, comme on voit en *C*, il fait entrer cette partie dans un des trous *N. fig.* 6, qui ſont à l'extrémité des pontuſeaux, où il arrête ce commencement de chaînette avec une cheville de bois; il en fait autant aux extrémités de chaque pontuſeau, le long du côté *G H* du chaſſis. Ainſi il faut 40 fuſeaux ſeulement pour les chaînettes qui regnent le long des pontuſeaux. Il en faut encore deux autres pour chaque tranſil *O P*, qui ſont fixées en *P*: on voit tous ces fuſeaux *fig.* 6. le long de la ligne *K L*.

Le formaire, *fig. prem. vignette*, place le chaſſis de la forme dans une ſituation inclinée; il le tient en cet état par le moyen de deux vis, fouchettes ou mains de fer *a b*, que la *figure* 4. fait voir plus en grand; l'extrémité inférieure terminée en vis entre dans des trous pratiqués à l'établi, & une des fourches ſupérieures eſt taraudée pour recevoir une vis, par le moyen de laquelle il comprime entre les fouchettes les petits côtés du chaſſis qu'il incline à volonté; les choſes en cet état, les teſoubles tendus, & tous les fuſeaux attachés le long du côté inférieur *G H* de la forme, & les fils de ces fuſeaux écartés l'un de l'autre en forme d'V conſonne; ſavoir le fuſeau *A*, *fig.* 3. entre deux pontuſeaux poſtérieurement au plan de la toile, & l'autre *B* antérieurement au même plan; le formaire alors prend un des fils de la dreſſée, & le couche de toute ſa longueur dans les *V*. que forment les fils des fuſeaux. Enſuite commençant par une des extrémités, il fait faire au fuſeau dont le fil eſt fixé en *P*, un tour par-deſſous le tranſil *O P*, *fig.* 6, en ſorte que le fil de dreſſée ou de treme demeure lié au tranſil: il prend enſuite de chaque main un des fuſeaux *A B*, *fig.* 3, & tord l'un ſur l'autre par un demi-tour les fils dont les fuſeaux ſont chargés; en ſorte que le fuſeau *B*, prend la place du fuſeau *A*, & forme un nouvel V deſſous à recevoir un nouveau fil de trame *m m*; il continue de faire la même opération le long du fil de trame, vis-à-vis de la vive arrête de chaque pontuſeau, & finit par faire au treſoſil qui eſt à l'autre extrémité, la même opération qu'il a faite au premier. Alors il prend un nouveau fil de dreſſée, & l'étend dans les nouveaux *V* que les fils des fuſeaux forment, & continue comme il vient d'être expliqué, en étendant parallelement les uns aux autres de nouveaux fils de dreſſées *K L*, juſqu'à ce que la toile ou tamis ſoit entierement formé.

Il y a environ 28 ou 30 fils de dreſſées parelleles les uns aux autres dont l'étendue d'un pouce; ce qui fait en tout 720 fils de dreſſée pour la forme de grand raiſin, haute de 17 pouces 4 lignes, en ſuppoſant 30 fils par pouce.

Pour achever la forme, il ne reſte plus qu'à tendre fortement les chaînettes le long des vives arrêtes des pontuſeaux, & de fixer par de petites chevilles de bois leurs extrémités, après que les fils qui les forment ont été commis enſemble, dans les trous du côté ſupérieur *E F* de la forme, & à coudre le tamis ſur les pontuſeaux par un fil de laiton très-délié, qui paſſant ſur les chaînettes, repaſſe dans les trous dont chaque pontuſeau eſt percé, leſquels ſont éloignés l'un de l'autre d'environ ſix lignes. Enfuite, tant pour recouvrir les extrémités *K* & *L* des fils de treme ou de dreſſés, le long des petits côtés ou de la hauteur de la forme, que pour contenir les chevilles qui aſſurent les chaînettes aux extrémités des pontuſeaux; on attache avec des clous d'épingle de laiton de petites lames de laiton connu ſous le nom de *laiton gratté*, le long du pourtour du chaſſis *H G E F*: on voit en *K* cette bande de laiton non encore clouée ſur toute la longueur du côté *G E* de la forme. Ces lames embraſſent les côtés du chaſſis qui ſont perpendiculaires à ceux ſur leſquels elles ſont clouées: ce qui en fortifie l'aſſemblage, & en cet état la forme eſt achevée. La *figure* 6, eſt la forme vue par-deſſus du côté de la vive arrête des pontuſeaux, & la *fig.* 8, la forme vue par-deſſous du côté de pontuſeaux dont on voit toute l'épaiſſeur.

A chaque paire de formes (car on travaille avec deux, comme il ſera dit plus bas), on adapte un chaſſis, *fig.* 5 & 7, dont les feuillures reçoivent la forme, comme le cadre d'un tableau en reçoit la toile. Ce chaſſis eſt nommé *couverte*, & doit s'emboîter avec facilité ſur les deux formes égales; le bois dont les chaſſis ſont formés à environ 8 à 9 lignes de large ſur 4 ou 5 d'épaiſſeur, refeuillé comme le profil *m l k*, *m l k*, *fig.* 3, le fait voir; la partie *l m l m*, qui s'applique ſur le deſſus de la forme, recouvre intérieurement d'environ deux lignes, le vuide du chaſſis de la forme; ce qui fait que la feuille de papier que l'on y fabrique eſt de la grandeur dixée par les reglemens, quoique le tamis de la forme ſoit de 4 lignes plus long & plus large que les dimenſions marquées par le tarif; en ſorte que la largeur de la couverte meſurée intérieurement de *A* à *B*, eſt de 22 pouces 8 lignes, & ſa hauteur de *A* en *C*, auſſi meſurée intérieurement, eſt de 17 pouces, qui ſont les dimenſions fixées par le tarif pour le papier grand raiſin, dont la forme nous ſert d'exemple. La *figure* 5 eſt la couverte vue par-deſſus, & la *fig.* 7, la même couverte vue par-deſſous.

Comme les reglemens preſcrivent aux fabriquans de mettre une marque particuliere à leurs papiers, & que d'ailleurs il eſt d'uſage de marquer les papiers, ſoit d'une aigle éployée, d'une couronne ou reſppe de raiſin, *&c.* & même outre le nom du fabriquant, d'y ajouter le milléſime: voici comment ces marques ſe forment.

On prend du fil de laiton ou d'argent de la groſſeur de celui des dreſſées; on le ploye & contourne de maniere qu'il ſuive exactement les contours du deſſein ou des caracteres que l'on veut repréſenter. On ſoude enſemble avec la ſoudure d'argent & au chalumeau les parties de ces contours qui ſe touchent, ou on en fait la ligature avec du fil plus fin, on applique enſuite ces filigremes ſur la forme, en ſorte que les empreintes ſe trouvent ſur le milieu de chaque demi-feuille de papier où elles paroiſſent auſſi-bien que l'impreſſion des chaînettes & tranſils, fils de dreſſées, en regardant le jour à-travers; on attache toutes ces marques ſur le tamis ou toile de la forme, avec des crins de cheval ou du fil de laiton ou d'argent très-délié.

Puſſons maintenant à l'atteller de la fabrication du papier que la *Planche X.* repréſente. La matiere que nous avons laiſſée dans les caiſſes de dépôt eſt tranſportée dans

les

les cuves à ouvrer par les manouvriers de la manufacture : pour cela ils se servent de broucttes de fer, sur lesquelles sont posés des vaisseaux de bois, tels que ce lui que la *fig.* 6, *Pl. XII.* représente, que l'on nomme *bachotte*. La cuve à ouvrer, *fig.* 5. & *fig.* 6. est de bois; elle a 5 piès de diametre, deux & demi de profondeur, telide avec deux ou trois bandes de fer, & posée sur des chantiers. Elle est percée en *b H* d'un trou circulaire de 10 pouces de diametre, auquel on adapte en-dedans de la cuve une espece de chaudron de cuivre rouge, dont les rebords sont etoues en-dehors d'environ 20 ou 24 pouces de longueur, sur 15 ou 18 de diametre vers la cuisse *X*: dans le chaudron qui sert de fourneau, & où on fait un feu de charbon suffisant; on fait entrer une grille de fer *Hb*, *fig.* 6, sur laquelle on fait le feu. Le dessous de cette grille sert de cendrier; ainsi cette sorte de fourneau que les ouvriers nomment *pistolet*, est entierement submergé par l'eau que la cuve contient, & qu'il échauffe au point convenable. La partie de la grille qui déborde hors la cuve, est soutenue par une barre de fer *K*, comme on vois dans la vignette. On voit aussi après de la cuve la pelle arrondie qui sert à dégager le cendrier, & à porter le charbon dans le fourneau; on voit aussi à côté un crochet ou fourgon servant au même usage.

Chaque cuve qui est ronde, est entourée de planches *G L D B E K*, *fig.* 6, qui la rendent presque quarrée à sa partie supérieure. Ces planches qui sont un peu inclinées vers la cuve pour y rejetter l'eau qui y tombe, sont rebordées par des tringles de bois de deux pouces de haut, qui empêchent la pâte de se répandre dehors. La place *B* où se met l'ouvrier *fig. prem.* est appellée *la nageoire* de l'ouvrier; elle a environ 20 pouces de large; les côtés ont six pouces; les planches qui forment cette espece de caisse, descendent jusqu'au rez-de-chaussée; leur sommet se trouve un peu plus haut que la ceinture de l'ouvrier, *fig. prem.* chaque cuve est traversée par une *planche M d*, percée de trous, dont l'extrémité *M* repose sur rebords des planches qui entourent la cuve. Cette planche qu'on nomme *drapeau* de cuve, est un peu convexe sur le milieu de sa largeur; elle a aussi en *e* une entaille pour recevoir l'extrémité *a* de la regle *a v* qu'on nomme *planchette*, qui est élégie en *e*, de la moitié de son épaisseur, tant pour que sa surface supérieure affleure celle du drapeau, que pour qu'elle ait un point d'appui qui l'empêche de glisser de *a* vers *e*. L'extrémité *a* de la planchette est soutenue par un petit chevalet *a* dans l'entaille supérieure duquel elle entre de toute son épaisseur. Enfin, il y a en *t* un morceau de bois cloué au-dedans de la ebaudiere & percé de plusieurs trous, dans l'un desquels on plante un petit morceau de bois *f v fig. prem.* qu'on appelle *égouttoir*, sur lequel on des linges côtés de la forme repose dans une situation inclinée; l'eau retombe à-travers les trous du drapeau dans la cuve. On voit à côté en *A B* la presse en profil, que la *figure 5* représente en perspective, & dont on voit le plan en *A A*, *figure 6*.

Chaque presse (il y en a autant que de cuves à ouvrer) sont éloignées de trois piés du bord *L D* de la cuve, avec laquelle un des montans ou jumelles est joint par des planches *L A* ou *m*, *fig. prem.* qui entrent à coulisse dans la rainure du poteau *l* qui soutient un des angles des planches qui entourent la cuve & entre deux tasseaux cloués sur la face d'un des montans de la presse, comme on voit en *M b*, *fig.* 6. Ces planches forment ce que l'on appelle *la nageoire* du couchent élevée d'environ deux piés au-dessus du rez-de-chaussée. Ces presses sont composées de deux montans ou jumelles *A b*, *a b*, de 12 piés de long, éloignées l'une de l'autre de trois piés & demi, qu'un élégit quatrémment sur onze pouces de gros, environ huit piés de long, laissant le bois en grume par les deux extrémités: ce qui forme des renforts qui servent d'embrevement au seuil & à l'écrou. Le seuil *c d* a deux piés de large, sur 15 ou 18 pouces d'épaisseur; sa surface supérieure n'est élevée au-dessus du terrein que d'environ 2 ou 3 pouces; il est entouré de pierres de taille, dans lesquelles on a pratiqué des gouttieres pour écouler les eaux qui sortent du papier lorsqu'on le presse. L'écrou de bois d'orme a 18 pouces de gros & 5 piés 4 pouces de long, & est assemblé avec les jumelles avec tenons à renfort & boulons à vis *C*, *D*. Il y a depuis la face inférieure de l'écrou, jusqu'à la face supérieure du seuil, 5 piés 4 pouces.

Aux faces intérieures opposées des montans, sont pratiquées deux rainures, dont on voit le plan *fig.* 6, en *A A*. Ces rainures reçoivent les tenons du plateau *G H*, suspendu à la tête de la vis *P X*, par un boulon de fer qu'on appelle *moine*, dont la tête appuie sous la planche *N* de bois de cormier, ou autre bois dur, sur laquelle lors de la pression, se fait le frottement de la vis qui est de noyer, & dont la tête a 14 pouces de gros. Cette tête *P*, est entourée de deux frettes de fer, dont l'inférieure porte une rondelle dentée en rochet, dans les dents de laquelle s'engage le pié de biche 3, 4, qu'on appelle *acotay*, dont l'usage est d'empêcher la vis de rétrograder lorsqu'on fait une pression; l'extrémité 4 de l'acotay est entaillée pour embrasser l'arrête de la jumelle *a b*, sur laquelle il appuie; cette jumelle est revêtue d'une bande de fer *L 5*, pour la conserver, & le long de laquelle l'acotay descend à mesure que la vis fait baisser le plateau *G H*; l'autre extrémité 3 de l'acotay ou pié de biche est fourchue pour embrasser dessus & dessous l'épaisseur de la rondelle dentée; ce qui empêche le pié de biche de manquer l'engrenage; l'acotay est porté dans son milieu sur un morceau de bois *K* cloué sur le plateau qu'on nomme par cette raison *porte-acotay*. Il est aussi percé en 2 d'un trou, dans lequel passe la corde 2, 5, qui embrasse l'extrémité 5, du ressort. Ce ressort n'est autre chose qu'un bâton flexible cloué sur le milieu de la face postérieure du plateau. Enfin, il y a un autre trou vers l'extrémité 4, dans lequel passe la corde par laquelle l'acotay est suspendu au pinon *L*.

Sur ce seuil *c d* de la presse, est un chantier *V* où posent de niveau deux ou trois pieces de bois, *Tu*, *Tu*, *Tu*, qu'on nomme *poulains*, sur lesquels on pose une sorte planche *Q* qu'on appelle *drapau*, sur laquelle on couche entre des étoffes de laine les feuilles de *papier*, à mesure qu'elles sont fabriquées.

Fabrique du papier. Les bras nuds jusqu'au coude, l'ouvreur, *figure 1. Pl. X.* après avoir brassé & délayé dans l'eau chaude de sa cuve, la quantité de matiere & de qualité convenable à la sorte de papier qu'il veut faire, & dont il a toujours une provision en réserve dans la bachole *g* qui est à côté de lui; prend une des deux formes, garnie de sa couverte, par le milieu des petits côtés, & appuyant avec les pouces il fait joindre la couverte sur la forme, il la plonge obliquement à quatre ou cinq pouces de profondeur dans la cuve, en commençant par le long côté qui est tourné vers lui; après l'immersion il la releve de niveau, par ce moyen il prend sur la forme comme dans un filet de pêcheur, un grand nombre des parties de la matiere qui flotte & est délayée dans la cuve; l'eau s'écoule à-travers le tamis de la forme, le surperflo de la pâte par-dessus les bords de la couverte, & la feuille de *papier* est faite. C'est de la quantité de matiere que la cuve contient relativement à la même quantité d'eau & de la quantité qu'il en laisse sur sa forme, que dépend le plus ou le moins d'épaisseur de papier; les parties fibreuses de la matiere s'arrangent sur le tamis de la forme à mesure que l'eau s'écoule à-travers, & l'ouvreur favorise ces arrangement par de petites secousses en long & en large de la forme, pour faire fouder les unes aux autres les parties de cette pâte; ensuite ayant posé sa forme sur la planchette *a v*, enforte qu'elle y soit en équilibre, les longs côtés croisées en angles droits par la planchette, il ôte la couverte ou cadre volant, & lance en glissant cette forme du côté du coucheur, qui ayant étendu auparavant sur le drapau *Q* une piece d'étoffe de laine qu'on appelle *flautre* qui est de serge, leve de la main gauche cette forme pour en faire reposer un des longs côtés sur l'égouttoir *f*; pendant cette opération, l'ouvreur, *fig.* 5. applique sa couverte ou cadre volant sur une autre forme, & recommence à lever dans la cuve une autre feuille de papier; le coucheur prend la forme qui est appuyée sur l'égouttoir, & l'ayant retournée sens-dessus-dessous de la main gauche & amenée devant lui, il la reprend de la main droite par le milieu du long côté qui s'applique sur l'égouttoir, & avec la main gauche qu'il met sur le milieu du côté opposé, il s'incline, applique & appuie la feuille de papier sur la flautre en étoffe de laine qui couvre le drapau *Q*. S'étant relevé & ayant retourné la forme, il la glisse & lance le long du drapau de la cuve *M d*, *fig.* 6. enforte qu'elle arrive vis-à-vis de la nageoire de l'ouvreur, qui la reprend & y applique la couverte, après avoir lancé le long de la planchette la seconde forme du côté du coucheur, qui du même tems la releve sur l'égouttoir pour la laisser égoutter.

Pendant que cette forme égoutte; & que l'ouvreur leve une nouvelle feuille de papier sur la forme que la coucheur lui a renvoyé; celui-ci prend une flautre *F* sur la planche *B C* qui est entre les jumelles de la presse & l'étend sur la feuille de papier qu'il a couchée sur la premiere flautre; c'est cet instant que la vignette représente. L'ouvreur leve sur la seconde forme la premiere qui

est

eſt ſur l'égouttoir, & la coucheur étend une flautre: ces différentes opérations qui s'exécutent avec beaucoup de célérité ſe réiterent, juſqu'à ce que toutes les flautres au nombre de deux cens ſoixante ſoient employées, ce qui compoſe une porce ou demi rame.

La porce eſt compoſée de dix quois, le quai toujours de vingt-ſix flautres; mais quand les papiers ſont d'une certaine grandeur, la porce eſt compoſée de moins de quais ou quarterons de feuilles de papier, car il en tient vingt-cinq entre vingt-ſix flautres.

Après que la porce qui eſt emplée ſur le drapan *Q*, *fig.* 6. eſt remplie & qu'il ne reſte plus de flautres *F* ſur la planche *B E*, *fig.* 6. & que la derniere feuille de papier eſt couverte du dernier flautre; les ouvriers après avoir ôté la planche *B E*, tirent le drapan *Q* par les poignées qu'on y voit & l'amenent ſous le plateau de la preſſe, en le faiſant gliſſer ſur les poulains *To*, *To*, & la porce dont il eſt chargé. Là, ils mettent deſſus un autre drapan *q*, *fig.* 3 & par-deſſus, le piece de bois *p* qu'on appelle *miſe*, ſur laquelle en abaiſſant le plateau de la preſſe au moyen de la vis, & barrant fortement à trois, & en dernier lieu avec le tour ou eubeſtant *x y z*, dont la corde *z* s'attache à l'extrémité du levier de 15 piés de long qui entre dans les trous qui ſont à la tête de la vis; ils compriment fortement la porce, ce qui en exprime l'eau & donne plus de ſolidité au papier, qu'un troiſieme ouvrier appellé *leveur* retire d'entre les flautres.

Le leveur, *fig.* 3 après avoir avec le coucheur deſſerré la porce, remis la miſe *p* ſur le billot *o*, ſcellé en terre vis-à-vis le milieu de la preſſe; & après que le coucheur à l'aide de l'ouvrier, a mis le drapan *q* qui couvre la porce à la place du drapan *Q*, *fig.* 5. vis à-vis de la nageoire du coucheur; le leveur, dis-je, aidé du coucheur, prend le drapan qui porte la porce *r* qui eſt ſous la preſſe & le place comme on voit en *q* ſur la miſe *p*; alors ayant remis entre les jamelles de la preſſe la *Planche D E* qui repoſe ſur des taſſeaux, & dont les extrémités faites en tenons entrent dans les rainures des jamelles; & cet ouvrier ayant mis devant lui une eſpece de chevalet de peintre *t u* qu'on appelle *piquet*, de 14 pouces de large & de 2 piés & demi de long, dont on voit la partie poſtérieure *fig.* 4. ſur les chevilles duquel il place une planche dont il mouille l'extrémité ſupérieure; alors ayant levé la premiere flautre & l'ayant jettée ſur la *Planche D E* de la preſſe, il leve de deſſus la ſeconde flautre la feuille de papier qu'il étend ſur la planche à lever, où l'adhérence que l'humidité occaſionne la fait tenir; il continue cette manœuvre & à placer des feuilles de papier *f* juſqu'à ce qu'il ait entierement levé la porce *r* & qu'il en ait rejetté toutes les flautres ſur la planche de la preſſe, où le coucheur les prend à meſure que l'ouvreur lui donne occaſion de les employer pour couvrir les nouvelles feuilles de papier qu'il fabrique, & former par ce moyen une nouvelle porce avec les mêmes flautres qui ont ſervi à former la premiere. Les opérations des deux premiers ouvriers ſont néceſſairement liées enſemble; mais le leveur peut ſans inconvénient aller plus vite que les deux autres, dont la célérité eſt telle, qu'ils font par jour ſeize porces, ce qui fait huit rames de papier, compoſées chacune de cinq cens feuilles; total 4000 feuilles, non compris dix feuilles qui ſont ſurnuméraires dans chaque porce, ce qui fait 4160 feuilles en tout.

Après que huit porces ſont faites, on les preſſe enſemble, ce qu'on appelle *preſſer* en porce blanche *M*; pour cela on a d'autres preſſes, dont le ſeuil K & le ſommier *P R* de 8 piés de long ſur 12 pouces de gros, contient deux écrous, ce qui forme deux preſſes accollées enſemble, les deux montans *E F* des extrémités, dont on ne voit qu'un ſeul dans la figure, ſont élégis ſur 8 pouces de gros, avec renforts au-deſſus & au-deſſous du ſommier & du ſeuil, le montant du milieu *R H* eſt aſſemblé haut & bas à queue d'arronde, & avec des coins *G*; la table de ces preſſes de deux piés de large & à deux piés d'élévation au-deſſus du rez-de chauſſée, eſt ſoutenue par une miſe ou bloc de bois *L* vis-à-vis de la vis *M N*, à laquelle un plateau eſt également ſuſpendu: un ſeul ouvrier ſuffit pour ſerrer ces preſſes, le degré de compreſſion n'étant pas conſidérable & ſuffiſant ſeulement pour redreſſer les porces blanches, c'eſt-à-dire ſéparées des flautres par le leveur. Après que les porces ont été preſſées, des ouvriers qu'on appelle *étendeurs de porces*, les étendent ſur des cordes dans l'étendoir ſupérieur qui regne au-deſſus du grand bâtiment, & dont on voit l'élévation & le profil, *Pl. VI.* & *VII.* c'eſt ce que fait l'ouvrier, *fig.* 1. *vignette Pl. XII.* qui repréſente les deux étendoirs, ſuppoſés de plain-pié; *D D* la ſellette ſur laquelle poſe le drapan léger ſur lequel la porce eſt poſée; *C C* porteaux garnis de morceaux de bois dans les entailles deſquels on place les extrémités des perches, dans les trous deſquels les cordes ſont paſſées & tendues. Là l'étendeur de porce prend 3 ou 4, ou 5 feuilles à la fois ſur ſon fertet, outil de bois que la *fig. 5. même Planche* repréſente, avec lequel il place ſur les cordes les feuilles de papier, ce qu'on appelle *étendre en page*. On fait état que dans l'étendoir ſupérieur, on peut y étendre à la fois en page la quantité de 3660 rames, & dans l'étendoir inférieur & les deux ailes qui ſervent de ſupplément, la quantité de 1213 rames, feuille à feuille au ſortir de la colle, comme nous dirons plus bas.

Après que le papier en page eſt ſec, & qu'il a été recueilli & remis en porces, on le porte à la colle; c'eſt la manœuvre & l'attelier des colleurs que la *Pl. XI.* repréſente. *F* porte du fourneau ou du cendrier; *L* fourneau de maçonnerie, ſur lequel eſt montée la cuve *K*, de 5 piés de diametre & 3 de profondeur dans lequel on fait cuire la colle, que l'on met dans le panier *E* ſuſpendu à une corde par quatre chaines de fer. La corde eſt, après avoir traverſé la voûte, entortillée ſur le treuil horiſontal *M N*, placé dans l'étage ſupérieur qui ſert de magaſin pour les colles & autres uſtenſiles. Ce treuil a comme une eſpece de devidoir ſemblable à l'engin des moulins à vent, ſur lequel s'enroule une autre corde par le moyen de laquelle on enleve avec facilité le panier *E* pour le placer ou le déplacer dans la chaudiere *K*.

Après que la colle, qui eſt faite avec les rognures des peaux que les Tanneurs-Mégiſſiers & Parcheminiers, préparent ou emploient, que l'on jette dans le panier, *fig.* 7. on la laiſſe couler par le robinet *G* dans la cuve ou baſſine *H*, d'où l'ouvrier, *fig.* 2. la retire avec les baſſins *C* pour la filtrer à-travers la paſſoire qui eſt une piece d'étoffe de laine, poſée ſur un chaſſis 1, 2, 3, 4, garni de cordes lâches, ce qui forme une eſpece de chauſſe à-travers de laquelle ſe fait la filtration; on voit en *D* ce chaſſis qu'on appelle *couloir*, dont la largeur eſt de 18 pouces & la longueur entre les deux traverſes de deux piés, & les cordes ſur leſquelles repoſe la paſſoire dans laquelle on exprime la ſéfida à la fin de la filtration.

La colle eſt reçue dans un grand vaiſſeau *A* de cuivre rouge (ainſi que tous les autres vaiſſeaux de cet attelier), & auquel on a donné le nom de *poiſſonniere*, la longueur eſt d'environ ſix piés, la largeur de trois, & la profondeur de deux; il eſt poſé ſur une grille de fer, & ceint par deux ou trois bandes du même métal.

La colle, avant d'être employée à coller le papier, eſt encore filtrée de même, pour entrer dans les cuves ou mouilloirs *n*, *fig.* 2, de cuivre rouge, ayant trois piés de diametre, & environ 20 pouces de profondeur, poſé ſur un trépié de fer de huit pouces d'élévation, ſur lequel on place le couloir & la paſſoire, que l'on ôte enſuite, & ſous lequel on met une poêlée de charbon allumé *s*, pour entretenir la colle dans un degré convenable. Le mouilloir eſt placé à côté d'une preſſe *a b*, enſorte que la colle ſuperfine qui s'écoule des porces collées *f* ſur la table de la preſſe, coule dans la gouttiere en canelure qui environne cette table, & rentre dans le mouilloir par le goulot *f*, vers lequel toutes les parties de la rigole ſont inclinées.

La preſſe des colleurs eſt compoſée de deux montans comme *a b* ou *A B*, *A B*, *fig.* 4, qui eſt l'élévation de la preſſe: les montans des jamelles de 10 piés de long ſont élegis ſur $7\frac{1}{2}$ pié, & équarris à 10 pouces, ce qui forme des renforts où le ſeuil *C* & l'écrou *P*, trouvent un point d'appui fixe: le ſeuil a 1 pié d'épaiſſeur ſur 15 pouces de large: l'écrou a 15 pouces de gros; l'un & l'autre 5 piés 2 pouces de long, ce qui fait que les jamelles ſont éloignées l'une de l'autre de trois piés & demi: ſur le ſeuil *C* de la preſſe poſe un taſſeau *D* qui ſoutient la table *E* de la preſſe, de 8 pouces d'épaiſſeur, dont la ſurface ſupérieure eſt élevée au-deſſus de rez-de-chauſſée d'environ deux piés & demi: cette table eſt aſſemblée à fourchette & doubles tenons embrevés dans les jamelles, & eſt entourée d'une rainure d'un demi pouce de large, ſur environ autant de profondeur; l'eſpace renfermé en-dedans de la rainure a 18 pouces de large, & 27 ou 28 pouces de long. c'eſt ſur cette table que l'on poſe les porces *F* au ſortir du mouilloir; on met entre les porces, vers un des angles, de petits morceaux de bois 3, 6, 9; on colle ordinairement 12 porces à la fois; & c'eſt pour pouvoir les reconnoître & les ſéparer que l'on met les petits morceaux de bois ſur les 12 porces où poſe un drapan *G H*, ſur lequel, par le moyen de la vis *N R*, on fait deſcendre le plateau *K L*, qui eſt ſuſpendu en *M*, à la tête de la vis que l'on tourne avec un levier, comme la *figure* 3 le fait voir.

Avant de plonger les porces dans la colle contenue dans le mouilloir, on y fait fondre une certaine quantité d'alun & de

& de couperoſe, & le colleur, *fig.* 2, ayant pris une des porces en page *x*, telle qu'elle a été retirée de l'etendoir, & apportées ſur la ſellette *y*, & la tenant de la main gaucha, one des trois palettes, *fig.* 6, en-deſſous, il plonge cette porce oans la colle, que le mouilloir *u* contient, obſervant d'écartes avec la main druite les pages de cette porce, afin qoe la colle puiſſe s'introduire autre elles, & il ſubmerge entiesement le côté 3 de la porce, en ploogeant ſa main dans la colle. Enſuite il enleva cette porce de la main gauche 2, & la tient ſuſpendue varticalement ſur le mouilloir, nû elle s'égoutte un peu, ce qui fait raſſembles les pages; alors il préſente l'estrémité 3 de la porce ſur une des palettes, *fig.* 6, de bois de ſpin, capables, par conſéqoent, de flotter ſes la colle; il laiſſa portes la porce ſur cette palete, & preoant la troiſieme, il l'applique ſur la porce, qui ſe trouva ſaiſie entre deus palettes, qo'il comprime de la main droite, & ayant lâché l'estrémité 2 de la porce qo'il tieot de la main gauche, il en écarte les pages, & plonge la main dans la colle, comme il a fait de la main droire ſur l'autre estrémité; il releve enſuite de la main druite la porce qo'il tient entre deus palettes, comme ſait voir la *fig.* 5, & l'ayant ſuſpendue pour laiſſes égoutter & reſſembler les pages qo'il avnit écartées pour y laiſſer introduire la colle, il prend de la main gaucha la troiſieme palette, avec laqoelle & les deus autres il tranſporte la porea collée ſur la table de la preſſe, & cootinoe de la même maniere juſqo'à ce qo'il ait paſſé dans le mouilloir 12 porces; alors en preſſant, comme ſait l'ouvrier, *fig.* 3, il fait ſortir le ſuperflu de la colle, qui retombe dans le mouilloir par le goulet *f*, ainſi qo'il a été dit ci-deſſus. Cette opération demande beaocoop d'attention; car par one trop forte compreſſion, oo ſesoit forts preſque toote la colle. Une rame de graod raſſia double, qui peſe 35 à 38 livres, prend eoviron deux livres & demie de colle, c'eſt-à-dire, qo'elle peſe ceita qoantité de plus après avoir été collée & ſeehée, qo'avant de paſſer cette opération.

La *figure* 7. de la même Planche fait voir plus en graod le panier que l'on mer dans la chaudiere, & dans lequel on fait coire la colle, par le moyen duquel on setire de la chaudiere les parties inutiles de la colle qui n'ont pas pu fondre. Ce panier, qui eſt d'oſier, entre dans une cage de fes ſuſpendue à la corde du treuil par quatre chaînes; on y voit auſſi la crois de fes qui contient les parties de cette cage, & les empêche de ſe rapprocher do centre lorſque le paoies eſt ſuſpendu.

Après l'opération de colles le papier, ſuccede celle da l'étendra feuille à feuille, que la *Pl. XII.* déja citée, repréſente: pour cela les femmes employées à ces ouvrage, portent aux étendoirs les porces que les colleurs leur délivrent, & les étendent feuille à feuille ſur les cordes en cette maniere; l'ouvriere, *fig.* 2, tient un ſerlet ou T de bois, *fig.* 5, dont la traverſe eſt auſſi longue qoa le papier a de hsoteor, & appliqoant cette traverſe ſus le milieu de la largeur de la feuille de papier, une autre ouvriere, *fig.* 3, leva one demi-feuille, qo'elle jette ſur le ſerlet ou elle ſe trouve ployée en deus partes égales, & avec lequel l'ouvriera, *fig.* 2, l'enleve da deſſus la porce, & la place ſur une des cordes de l'étendoir.

Comme les peſches dans les trous deſquelles les cordes ſont placées ſont à différentes élevations, cet atelier doit être pourvo de bancs, ſelles, ſellestes de différente élevatioo, tant pour poſer les drapans oo ais, ſur leſquels les porces ſont apportées, que pour ashauſſes les ouvrieres.

La *fig.* 4 de la même planche fait voir l'élevatioo, le plan & le profil d'une des croiſées des grilles qui ſermeot les feneſtres des étendoirs; *ACKE*, chaſſis dormant, door les côtés *GKAC*, ainſi que la travarſa dormanta *DF* ont one rainura dans laquelle gliſſent les quatre guichets, comme on voit par la profil qui eſt à côté: le chaſſis dormant a auſſi des barreaos fises, aſſemblées dans les trois travarſas, & eſpacées tant plein qae vuide, comme on voir par le plan; la moitié *GHBA* de la croiſée eſt fermée, c'eſt-à-dire, que l'on a poulé les guichets mobiles auprès du montant du milieu, comme le fait voir la partie *AB* du plan, enſorte qae les barreaus des guichets répondent vis-à-vis des intervalles de ceux du chaſſis dormaot: la partie ſupérieure *KHEF* de l'autre moitié eſt ouveste, c'eſt-à-dire, que les barreaos & les valées du guichet & du chaſſis dormant, répondent vis-à vis les uns des autres, comme la partie *BC* du plan le fait voir: enfin la patrie inférieure du même côté eſt auſſi ouverte, le guichet ayant été ôté pour laiſſer voir les barreaus *fe*, *fs*, du chaſſis dormaot à decouvert; ces barreaus, qui ſoot en deus parties, ſont aſſemblés daus une entre-toiſe *e*, qoi eſt elle-méme aſſemblée dans les montaus da chaſſis dormsnt; on voit à côté le guichet ſéparé compoſé de deus emboîtmes *ff*, *ee*, de deus montans *fe*, *fs*, d'one entretoite *e*, de deus barreaux qui s'aſſemblent dans les emboîtores & l'entretoiſe. Les emboîtures reçoivent auſſi les estrémirés des montans dans leſquels l'entretoiſe eſt aſſemblée; on voit à côté le profil ou la coupe du guichet.

Après que le papier eſt ſéché feuille à feuilla dans l'étendoir; on le recueille & on le porte à la ſalle, où il reçoit les derniores préparations, qui ſont de l'éplucher, le liſſer, ployes, compter & mettre en preſſe, battre & couper. Ce n'eſt pss que toutes les ſortes de papiers paſſent par toues ces opérations; mais toutes ſe pratiquent dans la ſalle que la *Pl. XII.* repréſenta: la *fig.* 1 eſt une papetiere qui épluche le papies, c'eſt-à-dire, qui ôte avec un grattoir les nœuds, boſſes, fils, ou autres corps hétérogaues qui peuvent s'y trouver: elle ſe ſert pour cela d'un grattoir *a*, qu'on voir pst terre en *b*, & forme différentes piles du papies ſain, & des papiers caſſés, ridés ou autrement défectueus. La *fig.* 2 eſt one ouvriere papetiere qui liſſe one feuille de pspies; elle eſt de bout devant une table, qu'on appelle *sholier* ou *liſſoire*, le long du bord de laquelle eſt attachée avec une tringle de bois une peau de baſane, que l'on voit peudre en *f*, comme un tablies, & qu'elle releve & étend ſur la table. C'eſt ſur cette peau qo'elle étend la feuilla de papier, qu'elle frotta ou liſte en tout ſens avec un caillou, dont on voit la figure en *a* à ſes piés, & forme deus piles *dc*, l'une des papiers liſſés, & l'autre des papiess qui o'ont pas encore eu cette préparation. La *fig.* 3. eſt une peoie fille occupée à ployes le pspier en deus: elle ſe ſert d'un morceau de bois dur, formé à-peu-près comme la pierre de la liſſeuſe, *fig.* 2, que l'on appelle auſſi *pierre*, avec laquelle en paſſant le long da milieu de la feuille dont alle a mis les deux eatrémités l'une ſur l'autre, elle forme le pli: elle a devant elle deux piles *ed* de papies; la premiere, de papies étendu, & la ſeconde *d*, de papier ployé, qui paſſe enſuire entre les mains de l'ouvriese, *fig.* 4. qui compte les feuilles da pspier par 25, pour en former ce qu'on appelle une *main*; 20 mains font une rame, qui contient par conſéqoent 500 feuilles.

La *fig.* 5 eſt un ouvrier nommé *faleran*, qui preſſa les papiers, ſoit avant d'être ployés ou après qu'ils la ſont, met les mains en rames, qu'il enveloppe de maculatures ou papier groſſies, faites avec le ſrafia ou traces, qui ſont les balayures de différens ateliers, pardeſſus leſquelles il paſſe une ficelle en cruis; le papier eſt alors en état d'être livré & envoyé à ſa deſtination.

Les preſſes de ces atelier ſont très-fortes & ſont doubles, c'eſt-à dire que le ſeuil & l'écrou ſont communs à deus preſſes, comme on voir dans la vignette, & la *fig.* 5, la ſait voir. Il y a deus doubles preſſes accolées parallelement l'une & l'autre, & iſolées au milieu da la ſalle: les deus montans *AB*, *ab*, des eatrémités de chacune de ces preſſes ont 12 piés de long, & ſont élagis & équarris à 11 pouces ſur 9 piés de loog, avec renforts, boſſages, embrevement deſſus l'écrou *Dd*, & ſous le ſeuil, dons la ſurface ſupérieure aſſure preſque le rez de chauſſée, où il eſt ſcellé, auſſi-bien que les boſſages des extrémités inférieures des montans ou jamelles: le ſeuil de deus piés de large & de 18 pouces d'épaiſſeur a, auſſi-bien qua l'ecrou *Dd*, 8 piés 9 pouces de long; l'écrou de bois d'orme a 18 pouces de haut ſur 11 de large; il eſt percé de trois trous, deus qui ſont taraudés pour recevoir les vis qui compriment les piles de papier *Ff*: la troiſieme, qui eſt une mortaiſe, eſt entre les deux autres au milieu de la longueus du ſommier; elle reçoit le tenon ſupérieur eo queue d'aronde, qoi termine la montant du milieu, où il eſt arrêté par des clés: le tenon ioférieur eſt de même fiaé au ſeuil par des clés qui eotrent par-deſſous le ſeuil, & il y a 6 piés de diſtance depuis ſa ſurface ſupérieure juſqa'à la ſurface inférieure de l'écrou, & 3 piés de diſtance d'un montaut à l'autre: les faces oppoſées des montans ſont à raimure, pour recevoir & ſesvir de guides aus plateaux des preſſes, entre leſquels & le ſeuil ſe fait la compreſſion du papies *Ff* qui y eſt placé: on ne voit dans la figure qu'au ſeul montant *CE* des trois qui compoſent l'autre doubla preſſe parallela.

Le bas de la même *Planche*; *fig* 6 & 7. eſt le profil & le plan d'une machine, par le moyen de laquelle on fait laver un très-gros marteau, qui ſert à battre le papier. Cette machine ou marteau eſt renfermée dans une cage de charpente, dont les bois ont 6 pouces ſur 3 d'épaiſſeur, & conſiſte en un arbre, ſur lequel eſt fixée une lanterne *A* de 12 fuſeaus. Cette lanterne, ſur l'aau de laquelle eſt la manivelle, engrenne dans une roue *B*

de

de 96 dents: cette roue en conduit une autre *C*, & porte auſſi un volant 1, 2, 3, qui a 36 dents: l'axe de cette derniere roue porte une noix de cuivre *G*, qui a trois levées, qui venant ſucceſſivement à paſſer, comme les levées de moulins à pilons, ſur le rouleau qui eſt à l'extrémité de la fourchette du manche *CDE* du marteau, font baiſſer cette partie, & par conſéquent lever le marteau *E*, mobile au point *D*, qui en retombant lorſque les levées de la noix *G* laiſſent échapper le rouleau, bat le papier poſé ſur la marbre *F*, ſur lequel on promene le papier pour faire tomber le marteau ſur les différens points de la ſurface, ce qui la rend beaucoup plus uni qu'aucune autre préparation. Le marteau a 6 pouces en quarré à ſa baſe, & 7 pouces de haut: la marbre en a 20, & 18 de haut: il eſt encaſtré dans un billot de bois où on peut le caler, pour que la ſurface ſoit parallele à celle du marteau: elle eſt élevée au-deſſus du rez de chauſſée d'environ 3 piés.

Il ne reſte plus pour finir cet article, déja fort étendu, qu'à donner le tarif qui fixe la largeur, la hauteur & le poids des différentes ſortes de papier qu'on fabrique dans le royaume.

Tarif des grandeurs & des poids des différentes ſortes de Papiers *qui ſe fabriquent dans le Royaume, fixé par arrêt du conſeil d'état du* 18 *Septembre* 1741.

Le poids fixé pour les rames eſt le même pour les différentes qualités d'une même ſorte, ſoit fin, moyen, huila, vanans, ou gros bon, à la livre de ſeize onces poids de marc.

Dénomination des Papiers.	*Largeur.*		*Hauteur.*		*Moindre poids de la rame.*		*Plus grand poids de la rame.*
	Pouces	lignes.	Pouces	lignes.	Livres,		Livres.
Grand-aigle,	36	6	24	9	126		131 & au-deſſus.
Grand-ſoleil,	36		24	10	105	112	120
Au ſoleil,	29	6	20	4	80		86 & au-deſſus.
Grande-fleur-de-lis,	31		22		66	70	74
Grand-colombier, *ou* Impérial,	31	9	21	3	84		85 & au-deſſus.
A l'éléphant,	30		24		80		88 & au-deſſus.
Chapelet,	30		21	6	60		66 & au-deſſus.
Petit chapelet,	29		20	3	55		60 & au-deſſus.
Grand-atlas,	27	6	24	6	65		70 & au-deſſus.
Petit-atlas,	26	4	22	9	60		65 & au-deſſus.
Grand-jéſus, *ou* Super-royal,	26		19	6	48		53 & au-deſſus.
Grand-royal étranger,	25		18		47		50 & au-deſſus.
Petite fleur-de-lis,	24		19		33		36 & au-deſſus.
Grand-lombard,	24	6	20		32	36	40
Grand-royal,	22	8	17	10	29		32 & au-deſſus.
Royal,	22		16		28		30 & au-deſſus.
Petit-royal,	20		16		20		22 & au-deſſus.
Grand-raiſin,	22	8	17		25		29 & au-deſſus.
Lombard,	21	4	18		22		24 & au-deſſus.
Lombard ordinaire, *ou* Grand carré,	20	6	16	6	20		22 & au-deſſus.
Cavalier,	19	6	16	2	15		16 & au-deſſus.
Petit cavalier,	17	6	15	2	14		15 & au-deſſus.
Double-cloche,	21	6	14	6	16		18 & au-deſſus.
Grande-licorne à la cloche,	19		12		11		12 & au-deſſus.
A la cloche,	14	6	10	9	8		9 & au-deſſus.
Carré, *ou* Grand-compte, *ou* Carré au raiſin; Sabre, *ou* Sabre au lion.	20		15	6	16		18 & au-deſſus.
Carré très-mince,	20		15	6			13 & au-deſſous.
A l'écu, *ou* Moyen compte; Compte, *ou* Pomponne,	19		14	2	15		20 & au-deſſus.
A l'écu très-mince,	19		14	2			11 & au-deſſous.
Coutelat,	19		14	2	16		17 & au-deſſus.
Grand-meſſel,	19		15		14		15 & au-deſſus.
Second-meſſel,	17	6	14		11		12 & au-deſſus.
A l'étoile, *ou* à l'éperon, *ou* Longues.	18	6	13	10	13		14 & au-deſſus.
Grand-cornet,	17	9	13	6	10	12	14
Grand-cornet très-mince,	17	9	13	6			8 & au-deſſous.
A la main,	20	3	13	6	12		13 & au-deſſus.
Couronne, *ou* Griſon.	17	1	13		10		12 & au-deſſus.
Couronne, *ou* Griſon très-mince,	17	1	13				7 & au-deſſous.

Dénomination des Papiers.	*Largeur.*		*Hauteur.*		*Moindre poids de la rame.*	*Plus grands poids de la rame.*
	Pouces.	lignes.	Pouces.	lignes.	Livres.	Livres.
Champy, *ou* Baſtard,	16	11	13	2	11	12 & au-deſſus.
Telliere grand format,	17	4	13	2	10	12 & au-deſſus.
Cadran,	15	3	12	8	10	11 & au-deſſus,
La telliere,	16		12	3	$11\frac{1}{2}$	$12\frac{1}{2}$ & au-deſſus.
Pantalon,	16		12	6	10	11 & au-deſſus,
Petit-raiſin, *ou* Bâton royal, *ou* petit-cornet à la grande ſorte,	16		12		8	9 & au-deſſus,
Les trois O, *ou* trois ronds, *ou* Gênes,	16		11	6	$8\frac{1}{2}$	9 & au-deſſus.
Petit nom de Jéſus,						
Aux armes d'Amſterdam, *Pro patriâ*, ou *Libertas*.	15	1	11		7	$7\frac{1}{2}$ & au-deſſus,
Cartier grand format, Dauphiné,	15	6	12	1	11	12 & au-deſſus.
Cartier grand format,	16		13	6	12	14 & au-deſſus,
Cartier,	16		12	6	12	13 & au-deſſus.
Pot, *ou* Cartier ordinaire.	15	1	11	6	10	11 & au-deſſus.
Pigeonne, *ou* Romaine,	14	6	11	6	9	10 & au-deſſus,
Eſpagnol,	15	2	10	4	$8\frac{1}{2}$	10 & au-deſſus.
Le Lis,	14	6	11	6	8	9 & au-deſſus.
Petit à la main, *ou* Main-fleurie,	14	1	11	6	8	9 & au-deſſus.
Petit-Jéſus,	13	8	10	8	$7\frac{1}{2}$	8 & au-deſſus.
	13	3	9	6	$5\frac{1}{2}$	6 & au-deſſus.

Toutes les différentes ſortes de papiers, dont la hauteur eſt moindre que neuf pouces & demi, n'ont point de largeur ni de hauteur, ni de poids fixés par les réglemens; il en eſt de même des papiers dénommés *traſſe* ou *treſſe*, ou *main-brune*, le papier brouillard ou à la demoiſelle, les papiers gris & de couleur, la ſerpente, qui ſeront des largeur, hauteur & poids qu'ils ſeront demandés. (*Article de M. Goussier.*

PAPETERIE, ſe dit auſſi du commerce du papier; dans ce ſens on dit, un tel marchand ne fait que la *papeterie*: la *papeterie* eſt un fort bon commerce.

PAPETIER COLLEUR DE FEUILLES, (*Papeterie*) c'eſt un artiſan qui fait & fabrique des cartes & cartons de toutes ſortes, en collant pluſieurs feuilles de papier les unes ſur les autres.

On l'appelle auſſi *papetier travaillant en cuves*, à-peu-près de la maniere qu'on fait pour la fabrique du papier; il ſe ſert enſuite de ces chiffons bien conſommés & réduits en une eſpece de bouillie aſſez épaiſſe pour en dreſſer des cartons de toute grandeur & épaiſſeur, ſuivant les ouvrages auxquels ils ſont deſtinés. Il y a à Paris une communauté de maîtres de ce métier.

PAPHIENNE, adj. (*Mythol.*) épithete donnée à Vénus, à cauſe de la ville de Paphos qui lui étoit particuliérement conſacrée. Elle y avoit un temple magnifique, où cent autels lui ſont dreſſés, dit Virgile, & ſur leſquels fume un éternel encens. (*D. J.*)

PAPHLAGONIE, (*Géog. anc.*) *Paphlagonia*, province de l'Aſie mineure; elle s'étend d'occident en orient, depuis le fleuve Parthenius, qui la ſéparoit de la Bithynie, juſqu'au fleuve Halys. Au nord elle étoit bornée par le Pont Euxin, & au midi par la Galatie.

La *Paphlagonie*, ſelon Strabon, *l. IV. p.* 195. étoit le pays des Henetes ou Veneres, d'où l'on croit que ſont venus les Vénitiens; & les Chalybes, ſelon Pomponius Mela, y habitoient les villes de Sinope & d'Amyſe. Sous les derniers empereurs de la Grèce on appella cette province, *le thême des Paphlagons*. Si on la conſidere dans la main des Turcs, il faut faire attention qu'étant échue aux enfans d'Amur ou d'Omer, qui s'appelloient *Spenders* ou *Spenderes*, elle fut nommée *Pandérachie*, comme ſi l'on eût voulu dire *Spenderachie*.

PAPHLAGONIUS, (*Géog. anc.*) ruiſſeau qui coule au pié du mont Ida; les Poëtes l'ont donné pour un fleuve qui s'étoit formé du ſang de Memnon tué par Achille.

PAPHOS, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Cypre, à l'extrémité occidentale. Ptolomée & Pline connoiſſent deux villes de ce nom, ſavoir *palea Paphos*, & *nea Paphos*, la vieille *Paphos*, & la nouvelle *Paphos*. Strabon dit qu'elles étoient éloignées l'une de l'autre de ſoixante ſtades, & Ptolomée place la nouvelle *Paphos* entre les promontoires *Adamas* & *Drepanum*; il met la vieille *Paphos* entre les promontoires *Drepanum* & *Zephirium*. Cette derniere étoit dans les terres, à dix ſtades de la mer; elle avoit cependant un port, & un temple dédié à Vénus paphienne. La nouvelle *Paphos* avoit été bâtie par Agapenor, & elle avoit pareillement un port & un temple; ces deux villes étoient dédiées à Vénus, & quand les Poëtes font mention de *Paphos*, ils ne diſtinguent point ſi c'eſt de la vieille ou de la nouvelle qu'ils entendent parler par exemple, Virgile, *l. X. vers* 86. dit:

Eſt Paphos, *Idaliumque tibi, ſunt alta Cythera.*

& Horace, *liv. I. ode XXX.*

O Venus regina Gaidi Paphique,
Sperne dilectam Cypron.

La plûpart du tems néanmoins quand on ne diſtingue point les villes par leur ſurnom, on entend la nouvelle *Paphos*. C'eſt dans cette derniere que ſaint Paul convertit à la religion chrétienne le proconſul Sergius Paulus. L'on dit que la priſon de cet apôtre étoit aux environs de cette ville, qui porte aujourd'hui le nom de *Baffe*, ou de *Baffa*.

La nouvelle *Paphos* ayant beaucoup ſouffert d'un tremblement de terre, Auguſte la répara, & la nomma de ſon nom *Auguſta*. Il n'eſt pas sûr qu'elle ait conſervé long-tems ce nom, du-moins aucun ancien monument n'en fait foi. *Paphos* étoit la patrie du Sophiſte de *Paphos*, poëte comique, qui vivoit ſous Alexandre, & ſous ſes deux ſucceſſeurs, les Ptolomées.

Cette ville étoit plus particuliérement conſacrée à Vénus que le reſte de l'île. Le temple qui y étoit bâti en ſon honneur, étoit de la plus grande magnificence. La vénération qui y étoit attachée s'étendoit même juſqu'au prêtre, qui en faiſoit les fonctions. Plutarque rapporte que Caton fit offrir au roi Ptolomée la grande prêtriſe du temple de Vénus à *Paphos*, s'il vouloit céder Cypre aux Romains, regardant cette dignité comme le dédommagement d'un royaume.

Les miniſtres des temples de Vénus n'immoloient jamais de victimes, le ſang ne couloit jamais ſur leurs autels; on n'y brûloit que de l'encens, & la déeſſe n'y reſpiroit que l'odeur des parfums. Elle y étoit repréſentée ſur un char conduit par des amours, & tiré par des cygnes & des colombes. L'or & l'azur brilloient en vain dans le temple de *Paphos*, leur éclat y cédoit à l'éclat des arts. Les chef-d'œuvres que des mains immortelles y avoient tracés, attiroient ſeuls toute l'attention. Ici le ciſeau délicat d'un artiſte ſupérieur repréſentoit la déeſſe qui vivifie tous les êtres, & qui féconde la nature; là le pinceau voluptueux inſpiroit les feux de l'amour.

La

La délicieuſe ſituation & les charmes du climat, avoient ſans doute contribué à établir l'opinion de ceux qui y avoient fixé l'empire de Vénus, & le ſéjour des plaiſirs.

„ On y jouiſſoit d'un printems éternel; la terre heureuſement fertile y prévenoit tous les ſouhaits; les troupeaux y puiſoient ſans nombre; les vents ſembloient n'y regner que pour répendre par-tout l'eſprit des fleurs; les oiſeaux y chantoient ſans ceſſe; les bois y ſembloient harmonieux; les ruiſſeaux murmuroient dans les plaines; une chaleur douce faiſoit tout éclore; l'air ne s'y reſpiroit qu'avec la volupté „. (*D. J.*)

PAPIER, ſ. m. (*Arts.*) merveilleuſe invention, qui eſt d'un ſi grand uſage dans la vie, qui fixe la mémoire des faits, & immortaliſe les hommes! Cependant ce *papier* admirable par ſon utilité, eſt le ſimple produit d'une ſubſtance végétable, inutile d'ailleurs, pourrie par l'art, broyée, réduite en pâte dans de l'eau, enſuite moulée en feuilles quarrées de différentes grandeurs, minces, flexibles, collées, ſéchées, miſes à la preſſe, & ſervant dans cet état à écrire ſes penſées, & à les faire paſſer à la poſtérité. *Voyez l'article* PAPETERIE.

Ce mot *papier* vient du grec *παπυρος*, *papyrus*, nom de cette plante célebre d'Egypte, dont les anciens ont fait un ſi grand uſage pour l'écriture; nous décrirons cette plante au *mot* PAPYRUS.

Il ſeroit trop long de ſpécifier ici toutes les différentes matieres ſur leſquelles les hommes, en divers tems & en divers lieux, ont imaginé d'écrire leurs penſées; c'eſt aſſez de dire que l'écriture une fois trouvée, a été pratiquée ſur tout ce qui pouvoit la recevoir; on l'a miſe en uſage ſur les pierres, les briques, les feuilles, les pellicules, l'écorce, le *liber* des arbres; on l'a employé ſur des plaques de plomb, des tablettes de bois, de cire, & d'ivoire; enfin on inventa le *papier* égyptien, le parchemin, le *papier* de coton, le *papier* d'écorce, & dans ces derniers ſiecles le *papier* qui eſt fait de vieux linge ou de chiffons. *Voyez* Maffei, *Hiſt. diplom. liv. II. Bibl. ital. tom. II.* Leonis Allatii, *Antiq. etruſc.* Hug. *de Scripturæ origine*, Alexand. ab Alexand. *l. II. c. xxx.* Barthol. *Diſſert. de libris legendis.*

Dans certains ſiecles barbares, & dans certains lieux, on a écrit ſur des peaux de poiſſons, ſur des boyaux d'animaux, ſur des écailles de tortues. *Voyez* Mabillon *de re diplom. l. I. c. viij.* Fabricii *Bibliothè. mat. c. xxj. &c.*

Mais ce ſont principalement les plantes dont on s'eſt ſervi pour écrire; c'eſt de-là que ſont venus les différens termes de *biblos*, *liber*, *ſolium*, *filura*, *ſcheda*, *&c.* A Ceylan on écrivoit ſur des feuilles de ruſipot, avant que les Hollandois ſe fuſſent rendus maîtres de cette île. Le manuſcrit bramin en langue tulingienne envoyé à Oxford du fort ſaint Georges, eſt écrit ſur des feuilles d'un palmier de Malabar. Herman parle d'un autre palmier des montagnes de ce pays-là, qui porte des feuilles pliées, & larges de quelques piés; les habitans écrivent entre les plis de ces feuilles en enlevant la ſuperficie de la peau. *Voyez* Knox, *Hiſt. de Ceylan, l. III. Philoſoph. Tranſ. n°. 155. & 346. Hort. ind. Malab. &c.*

Aux îles Maldives, les habitans écrivent auſſi ſur les feuilles d'un arbre appellé *macaraqueau*, qui ſont longues de trois piés, & larges d'un demi-pié. Dans différentes contrées des Indes orientales, les feuilles du muſa ou bananier ſervoient à l'écriture, avant que les nations commerçantes de l'Europe leur euſſent enſeigné l'uſage du *papier*.

Ray, *Hiſt. plant. tom. II. lib. XXXII.* nomme quelques arbres des Indes & d'Amérique, dont les feuilles ſont très-propres à l'écriture: de la ſubſtance intérieure de ces feuilles on tire une membrane blanchâtre, large & fine comme la pellicule d'un œuf, & ſur laquelle on écrit paſſablement; cependant le *papier* fait par ars, même le *papier* groſſier, eſt beaucoup plus commode.

Les Siamois, par exemple, font de l'écorce d'un arbre qu'ils nomment *phokkhai*, deux ſortes de *papiers*, l'un noir, & l'autre blanc, tous deux rudes & mal fabriqués, mais qu'ils plient en livre, à-peu-près comme on plie les éventails; ils écrivent des deux côtés ſur ces *papiers*, avec un poinçon de terre graſſe.

Les nations qui ſont au-delà du Gange, font leur *papier* de l'écorce de pluſieurs arbres. Les autres peuples aſiatiques de-deçà le Gange, hormis les noirs qui habitent le plus au midi, le font de vieux haillons d'étoffe de coton, mais ſeuls d'intelligence, de méthode, & d'inſtrumens, leur *papier* eſt fort lourd & fort groſſier. Je ne tiendrai pas le même langage de *papiers* de la Chine & du Japon, car ils méritent tous nos regards par leur fineſſe, leur beauté, & leur variété.

On garde encore dans de vieux cloîtres quelques ſortes de *papiers* irréguliers manuſcrits, dont les critiques ſont fort embaraſſés de déterminer la matiere; tel eſt celui de deux bulles des antipapes, Romanus & Formoſe, de l'an 891 & 895, qui ſont dans les archives de l'égliſe de Girone. Ces bulles ont près de deux aunes de long, ſur environ une aune de large; elles paroiſſent compoſées de feuilles ou pellicules collées enſemble tranſverſalement, & l'écriture ſe lit encore en beaucoup d'endroits. Les ſavans de France ont haſardé pluſieurs conjectures ſur la nature de ce *papier*, dont l'abbé Hirant de Belmont a fait un traité exprès. Les uns prétendent que c'eſt du *papier* fait d'algue marine, d'autres de feuilles d'un jonc appellé *la bogna*, qui croît dans les marais du Rouſſillon, d'autres de papyrus, d'autres de coton & d'autres d'écorce. *Voyez les Mém. de Trévoux, Septembre 1711.*

Enfin l'Europe en ſe civiliſant, a trouvé l'art ingénieux de faire du *papier* avec du vieux linge de chanvre ou de lin; & depuis la tems de cette découverte, on a tellement perfectionné cette fabrique du *papier* de chiffons, qu'il ne reſte plus rien à deſirer à cet égard.

De-là vient que depuis peu, quelques phyſiciens ont tâché d'étendre les vûes que l'on pouvoit avoir ſur le *papier*, en examinant ſi avec l'écorce de certains arbres de nos climats, ou même avec du bois, qui auroit acquis un certain degré de pourriture, on ne pourroit pas parvenir à faire du *papier*, & c'eſt ce dont quelques tentatives ont confirmé l'eſpérance. Il étoit aſſez naturel de ſoupçonner cette poſſibilité, puiſque long-tems avant l'invention du *papier* européen, on en faiſoit en Egypte avec le papyrus, eſpece de ſoucher du Nil, en orient avec le chiffon de toile de coton, & avec le *liber* de pluſieurs plantes. Les Japonois fabriquent auſſi différentes eſpeces de *papiers*, avec l'écorce, & autres parties de leurs arbres; les Chinois avec leur bombon, avec du chanvre, de la laine blanche, du coton, & de la ſoie, *&c.* Barbec nous apprend encore qu'on en fait au Cathay avec des coques de vers à ſoie. *Voyez la lettre iv. de ſon ambaſſade en Turquie.*

Le chiffon de toile de chanvre ou de lin, n'eſt qu'un tiſſu de fibres ligneuſes de l'écorce de ces deux plantes, que les leſſives & les blanchiſſages ont débarraſſées de plus-en-plus de la partie ſpongieuſe, que les Botaniſtes appellent *parenchyme*. M. Guettard a d'abord examiné ſi ces fibres ligneuſes, n'étant encore que dans l'état où elles portent le nom de *filaſſe*, ne donneroient pas du *papier*; car par-là on rendroit utiles les chenevottes mêmes, ou le tuyau de la plante dont la filaſſe a été ſéparée, & il eſt plus que probable que les filaſſes d'aloès, d'ananas, de palmiers, d'orties, & d'une infinité d'autres arbres ou plantes, ſeroient ſuſceptibles de la même préparation. La filaſſe de chanvre, ſimplement battue, a produit une pâte dont on a formé du *papier* aſſez fin, & qui pourroit ſe perfectionner.

Mais il faut avouer que nous ne ſommes pas auſſi riches en arbres & en plantes, dont on puiſſe aiſément détacher les fibres ligneuſes, que le ſont les Indiens de l'un & de l'autre hémiſphere. Nous avons cependant l'aloès ſur certaines côtes: en Eſpagne on a une eſpece de ſperte ou de genêt qu'on fait rouir pour en tirer la filaſſe, & dont on fabrique ces cordages que les Romains appellent *ſparton*; on en pourroit donc tirer du *papier*. M. Guettard en a fait avec nos orties & nos guimauves des bords de la mer, & il ne déſeſpere pas qu'on n'en puiſſe faire avec pluſieurs autres de nos plantes, ou de nos arbres mêmes, ſans les réduire en filaſſe.

Le raiſonnement qui l'avoit conduit à fabriquer du *papier* immédiatement avec la filaſſe, lui a fait eſſayer d'en tirer de même du coton, & il y a réuſſi. Il voulois s'aſſurer par-là ſi le duvet des plantes étrangeres pouvoit donner par lui-même une pâte bien conditionnée, pour travailler avec plus de ſureté ſur les duvets de celles qui croiſſent chez nous, telles par exemple, que les chardons; ou ſur celles qui quoiqu'étrangeres, viennent fort bien dans notre climat, comme l'apocyn du Syrie, *&c.*

La ſoie de nos vers à ſoie, eſt d'un uſage trop précieux, & n'eſt pas à beaucoup près aſſez abondante chez nous pour être employée immédiatement à la fabrique du *papier*; mais nous avons une eſpece de chenille qu'on nomme *commune*, & qui ne mérite que trop ce nom, qui fila une très-grande quantité de ſoie. C'eſt ſur cette ſoie, tout au moins inutile juſqu'à ce jour, que M. Guettard a fait ſes expériences, & avec plus de ſuccès qu'il n'eût oſé l'eſpérer: le *papier* qu'elle lui a donné a de la force, & manque ſeulement de blancheur.

On a fait en Angleterre du *papier* avec des orties, des navets, des peaux, des feuilles de chêne, de lin en herbe, & de pluſieurs autres végétaux fibreux; on en a fait auſſi avec de la laine blanche; ce *papier* de laine n'eſt

n'eſt pas propre à écrire, parce qu'il eſt cotonneux, mais il pourroit être d'uſage dans le commerce. *Voyez* Houghton, *Collection*, n°. 360. *t. II. pag.* 418. *& ſuivantes*.

En un mot, on eſt parvenu à faire du *papier* de toutes ſortes de matieres végétables, & d'une infinité de ſubſtances que nous rejettons comme inutiles; je ne doute pas qu'on n'en pût faire encore de boyaux & de ſtipes d'animaux, même de matieres minérales cotonneuſes, puiſqu'on en fait de l'amianthe ou de l'aſbeſte; mais l'important ſeroit d'en faire qui coûtât moins que le *papier* de chiffons, ſans quoi toutes les recherches en genre ne ſont que de pure curioſité.

On peut lire ſur le *papier* Leonis Allatii, *antiquitates etruſcæ*; *nigrifoli de chartâ cruſque uſu apud antiquos*, piece qui eſt dans la *galeria di Miaerva*; Mabillon, *de re diplomaticâ*; Montfaucon, *Palæographia græca*; Maffei, *Hiſteria diplomatica*, ou *Bibliotb. italiq. t. II.* Harduinus, *in Plinium*; Reimm. *Idea ſyſtem. antiq. litter.* Bartholinus, *Diſſertatio de libris legendis*; Polydorus Virgilius, *de rer. invent.* Voſſius, *de arte Gram. lib. I.* Alexand. ab Alexand. *lib. II. cb.* 30. Selmuth *ad Pancirol. l. II. tit. celſ.* Gretw, *Muſ. reg. ſocict.* Ptideaux, *Connections*; Pitiſci, *Lexicon antiq. rom. rom. I.* voce *charta*; enfin le Dictionnaire de Chambers, où l'article du *papier* eſt preſque complet; Fabricius indiquera les autres auteurs ſur ce ſujet dans ſa *Bibliotheca antiqua*.

Les principaux *papiers* qui méritent notre examen ſe peuvent réduire au *papier* égyptien, chinois, japonois, européen, *papier* de coton, *papier* d'écorce, *papier* d'aſbeſte; nous nous propoſons de traiter de chacun de ces *papiers* en particulier.

Pour le faire méthodiquement nous parlerons,

1°. Du *papier* d'Egypte le plus célebre de tous.
2°. Du *papier* de coton qui lui a ſuccédé.
3°. De *papier* d'écorce interne des arbres.
4°. Du *papier* de la Chine.
5°. Du *papier* du Japon.
6°. Du *papier* européen, c'eſt-à-dire du *papier* de linge.
7°. De la fabrique du *papier* marbré en particulier.
8°. Du commerce du *papier* de linge en général.
9°. Du *papier* d'aſbeſte, nommé *papier incombuſtible*.
10°. Enfin nous traiterons du papyrus & du parchemin ſous leurs lettres particulieres. (*Le chevalier* DE JAUCOURT).

PAPIER D'ÉGYPTE, (*Arts anciens.*) c'eſt ce *papier* fameux dont les anciens ſe ſervoient, & qui étoit fait par art d'une eſpece de jonc nommé *papyrus*, qui croiſſoit en Egypte ſur les bords du Nil. Selon Iſidore, Memphis a la gloire d'avoir la premiere ſu faire le papier du papyrus; & Lucain ſemble appuyer cette idée: quand il dit:

Nondum flumineas Memphis contexere biblos
Noverat.

Pharſal. *lib. III.* v. 222.

Ce qu'il y a de bien ſûr, c'eſt que de toutes les matieres ſur leſquelles les anciens ont écrit; il n'en eſt point qui préſente autant d'avantages que le *papier*, ſoit par rapport à ſa légereté, ſoit par rapport à la facilité de la fabrique, n'étoit en préſent ſimple de la nature, & le produit d'une plante qui n'exigeoit ni ſoins, ni coûtues. Auſſi toutes ces raiſons le rendirent d'un uſage preſque général dans le monde civiliſé. Quoiqu'on ait varié les matieres qui peuvent recevoir l'écriture, cependant l'on a toujours préféré pour une choſe ſi néceſſaire ce qu'il y avoit de plus commun & de plus facile à tranſporter; ainſi, le parchemin, le papier, & les tablettes de cire ont été d'un uſage plus conſtant & plus étendu, & par la même raiſon le plomb doit avoir eu la préférence ſur les autres métaux. Quelques auteurs ont admis ſur ces faits un merveilleux que les hommes ont aimé de tous les tems à ſe perſuader. Tel eſt celui qui a ſupporté que l'Iliade & l'Odyſſée avoient été écrites en lettres d'or ſur le boyau d'un dragon, long de cent vingt piés. Mais comme les romans conſervent toujours des parties d'uſage & de vérité; on voit par-là que les anciens ont écrit ſur des boyaux, ce qui, dans le fond eſt fort naturel. On peut avoir écrit des ouvrages ſur l'ivoire, mais indépendamment de la rareté dont cette matiere étoit autrefois, les feuilles d'une épaiſſeur auſſi médiocre que la choſe eſt poſſible, auroient encore produit un poids exceſſif; dans la portée des feuilles ordinaires, elles ſe ſeroient rompues. Cependant il eſt certain que les Romains écrivoient ſur des tablettes d'ivoire les lettres miſſives, & ſouvent leurs affaires domeſtiques, uſage qui s'eſt même conſervé juſqu'à nous.

On ne convient pas du tems où l'on a commencé à ſe ſervir du *papyrus* pour en faire du papier. Varron place cette découverte dans le tems des victoires d'Alexandre le Grand, lorſque ce prince eut fondé la ville d'Alexandrie en Egypte; mais Pline lui-même réfute le ſentiment de Varron, & ſe fonde ſur le témoignage de Caſſius Hemina, ancien annaliſte, qui dit que Cn. Terentius Scribe, travaillant à un ſonds de terre qu'il avoit ſur le Janicule trouva dans une caiſſe de pierre les livres du roi Noma, écrits ſur ce papier; & qu'ils s'étoient conſervés juſqu'à ce tems-là, ſans pourriture, parce qu'ils étoient frottés d'huile de cedre, quoiqu'il y eût 535 ans qu'ils avoient été mis ſous terre. Il rapporte encore que Mucien qui avoit été trois fois conſul, aſſuroit qu'étant préfet de Lycie, il avoit vu dans un temple une lettre ſur du *papier d'Egypte*, écrite de Troye par Sarpedon, roi de Lycie. Mais on a des autorités plus ſûres, quoique moins anciennes, qui prouvent que le *papier* d'Egypte étoit en uſage long-tems avant Alexandre le Grand. Guitaudin cite Hermees, Hérodote, Eſchile, Platon, Anacréon, Alcée, *&c.*

Pline, *liv. XIII. ch. xj.* a décrit amplement la maniere dont les Egyptiens faiſoient leur *papier*. Voici ce qu'il en rapporte. On ſépare, dit-il, avec une éguille la tige du *papyrus* en lames ou feuillets fort minces, & auſſi larges qu'il eſt poſſible, dont on compoſe les feuilles de *papier*. Les lames du milieu ſont préférées, & enſuite ſelon l'ordre de la diviſion On étend les mailleres ſur une table, en leur laiſſant toute la longueur qu'elles peuvent avoir, & coupant ſeulement ce qui déborde aux extrémités ſur cette premiere feuille délicate, on en étend une autre en travers, & d'un autre ſens. L'eau du Nil, dont on les humecte, ſert de colle pour les joindre enſemble. On y emploie auſſi quelquefois la colle même; ces feuilles ainſi collées ſont miſes à la preſſe, d'où on les retire pour les faire ſeches au ſoleil. Après cela, on les joint enſemble, les meilleures d'abord, ainſi à meſure, ſelon qu'elles diminuent de bonté; enfin les plus mauvaiſes; il n'y en a jamais plus de vingt dans une tige.

Ce *papier*, avant que d'être lavé, étoit anciennement appellé *hieratique ſacré*, & ne ſervoit que pour les livres de la religion. Ce même *papier* étant lavé prit le nom d'*Auguſte*, & porta celui de *Livie* ſa femme, après avoir été lavé une ſeconde fois; ainſi, le *papier* hiératique deſcendit du premier rang au troiſieme; un autre, fort ſemblable, avoit été appellé *amphithéatrique*, du lieu où on le faiſoit: porté à Rome dans la boutique de Fannius, dont les ouvriers étoient fort habiles, il fit de ce *papier* commun, rendu plus fin par une manœuvre particuliere, un *papier* qui ſurpaſſoit les autres, & auquel on donna ſon nom: l'amphithéatrique, car n'avoir pas été préparé de la même façon, conſerva le ſien.

La largeur du *papier*, continue Pline, varie extrêmement; elle eſt de ſeize doigts dans le plus beau, de onze dans le hiératique, de dix dans celui de Fannius, de neuf dans le *papier* d'amphithéatre, & de moins encore dans celui de Saïs, qui a peine de ſoutenir le marteau; la largeur du papier des marchands ne paſſe pas ſix doigts. Ce qu'on regarde le plus dans le *papier*, c'eſt qu'il ait de la fineſſe, du corps, de la blancheur & du poli.

L'empereur Claude a privé du premier rang le *papier* d'Auguſte, qui, beaucoup trop fin, ne ſoutenoit pas la plume du roſeau: de plus, ſa tranſparence faiſoit craindre que les caracteres ne s'effaçaſſent les uns les autres, ſans comptes l'œil déſagréable d'une écriture qui s'apperçoit à-travers la feuille. Il augmenta auſſi la largeur de la ſenille, qui n'étoit auparavant que d'un pié: les feuilles les plus larges, appellées *macrocolla*, avoient une coudée de largeur; mais l'experience découvrit l'inconvénient, lorſqu'en étant de la preſſe une ſeule de ces feuilles, un grand nombre de pages ſe trouverent gâtées; c'eſt pourquoi le *papier* d'Auguſte continua d'être en uſage pour les lettres particulieres, & le *papier* livien s'eſt maintenu dans l'uſage où il étoit auparavant; mais le *papier* claudien fut préféré à tous les autres dans l'uſage général, parce que, ſans avoir les défauts du *papier* auguſte, il avoit la ſolidité du *papier* livien.

On donne le poli au *papier* par le moyen de l'ivoire ou de la coquille; mais les caracteres ſont ſujets à ſe détacher. Le *papier* poli boit moins l'encre; mais il a plus d'éclat. Quand le *papier*, dès la premiere opération, n'a pas été tempé avec précaution, il ſe refuſa ſouvent au trait de celui qui écrit. Ce défaut de ſoin ſe fait ſentir ſous le marteau, & même à l'odeur du *papier*. Lorſqu'il y a des taches, ou les découvre à la ſimple vue; mais quand on a ſupporté des morceaux pour boucher les trous, les fautes ou les déchirures; cette opéra-

pération fait boire le *papier*, & l'on ne s'en apperçoit que dans le moment qu'on écrit. Telle eſt la mauvaiſe foi des ouvriers. Auſſi prend-on la peine de donner une nouvelle façon à ce *papier*.

La colle ordinaire ſe prépare avec la fleur de farine détrempée dans de l'eau bouillante, fur laquelle on a jetté quelques gouttes de vinaigre. Cas la colle des menuiſiers & la gomme ſont caſſantes; mais une meilleure préparation eſt celle qui ſe fait avec de la mie de pain levé, détrempé dans de l'eau bouillante, & paſſée par l'étamine; le *papier* devient par ce moyen le plus ou qu'il ſe peut faire & même plus liſſe que la toile de lin. Au reſte cette colle doit être employée un jour après avoir été faite, ni plutôt, ni plus tard; enſuite on bat ce *papier* avec le marteau; on y paſſe une ſeconde fois de la colle, on le remet en preſſe pour le rendre plus liſſe & uni, & on l'étend à coups de marteau. C'eſt ce papier qui donne une ſi longue durée aux ouvrages écrits de la propre main des Gesques, Tibères & Caïus; je les ai vu chez Pomponius ſecundus, poëte & citoyen du premier mérite, près de deux cens ans après qu'ils avoient été écrits. Nous voyons communément ceux de Ciceron, Auguſte, & de Virgile.

Les ſavans voudroient bien avoir à leur diſpoſition cette bibliotheque de Pomponius ſecundus. Mais que diroit Pline, s'il voyoit, comme nous, des feuilles de *papier* d'Egypte, qui ont mille & douze cens ans d'antiquité?

On a vu dans ce détail de la traduction de Pline que pour les différentes eſpeces de bon *papier* qui ſe fabriquoient en Egypte les lames du *papyrus* trempées dans l'eau du Nil, étoient tiſſues ſur une table ou planche; mais il faut retrancher le mérite de cette eau comme étant du Nil; car toute eau de riviere eût été également bonne pour cette premiere préparation, qui conſiſtoit à détremper les lames du papyrus, & à faciliter l'expreſſion du ſuc qu'elles renfermoient; mais l'ivoire, la coquille, la dent de loup, l'opération du marteau, *&c.* étoient dûs à la préparation donnée au *papier* par les marchands de Rome. Pour ce qui eſt de la colle, comme les Egyptiens en connoiſſoient l'uſage, il eſt vraiſemblable qu'ils l'ont appliqué à celui du *papier*, dont l'emploi étoit également varié & étendu.

Les *papiers* d'Auguſte, de Livie, de Fannius, d'amphithéatre, enfin tous ceux qui portoient les dénominations romaines, étoient conſtamment faits avec le *papyrus* d'Egypte; mais préparés & travaillés de nouveau à Rome. Le plus grand avantage de ces *papiers* ne conſiſtoit que dans la façon dont ils étoient battus, lavés, *&c.* On apperçoit par le récit de Pline, une grande différence dans les grandeurs de chaque feuille, en les comparant au *papier* fabriqué en Egypte; on voit même que les *papiers* travaillés à Rome, ſont de meſures variées; mais ce général plus petites. Enfin il ne faut pas douter que la manufacture du papier d'Egypte n'ait été beaucoup perfectionnée en Europe. Caſſiodore fait l'éloge des feuilles de papyres employées de ſon tems. Il dit qu'elles étoient blanches comme la neige, & compoſées d'un grand nombre de petites pieces, ſans qu'il parût aucune pointures. On avoit perfectionné l'art dont parle Ovide dans le *I. liv.* des triſtes, de polir le papier avec la pierre-ponce.

Mais comme malgré tous ces ſoin, on ne pouvoit éviter que les feuilles de *papier* trop fragiles pour ſe ſouvenir, ne vinſſent à dépérir en peu de tems, ſur-tout quand on les employoit à faire des livres; on s'aviſa de les entremêler de feuilles de parchemin ſur leſquels l'écriture étoit continuée, de ſorte qu'après quatre, cinq, ſix, ou quelquefois ſept feuilles de *papier d'Egypte*, on mettoit deux feuilles de parchemin. On conſerve à l'abbaye de S. Germain des près une partie des épîtres de S. Auguſtin, écrites de cette maniere ſur du *papier d'Egypte*, entre-mêlés de feuilles de parchemin. C'eſt un vieux manuſcrit, auquel on donne environ 1100 ans. Les lettres y ſont encore en bon état, & l'encre ſans s'éteindre a conſervé ſa noirceur.

Les Egyptiens faiſoient dans tout le monde un grand commerce de leur *papier*; ce commerce augmenta ſur la fin de la république, & devint encore plus floriſſant ſous le regne d'Auguſte; auſſi comme le débit de ce *papier* étoit prodigieux pour les nations étrangeres, on en manquoit quelquefois à Rome; c'eſt ce qu'on vit arriver du tems de Tibere; comme on ne reçut à Rome qu'une petite quantité *de papier d'Egypte*; cet événement cauſa du tumulte, & le ſénat comma des commiſſaires, pour en diſtribuer à chacun ſelon ſes beſoins autant que la diſette le permettoit. Plutarque fait voir combien le trafic de ce *papier* étoit grand quand il dit dans ſon traité Colorès: „ Ne faudroit-il pas que le Nil „ manquât de papyrus avant que ces gens-là ceſſaſſent d'é- „ crire „ ? L'empereur Hadrien, dont ſa lettre à Servien conſul, que Voviſque nous a conſervée, met entre les principales arts qu'on cherchoit à Alexandrie, celui de faire des feuilles à écrire. C'eſt une ville riche & opulente, dit-il, où perſonne ne vit dans l'oiſiveté. Les uns travaillent ces verres, les autres font des feuilles à écrire, d'autres de la toile: on les voit tous vacquer à toutes ſortes de métiers. Il y a là de l'ouvrage pour les goutteux, & pour les aveugles; ceux mêmes qui ont la chiragre ou la goutte aux mains, n'y manquent pas d'exercice. Sous les Antonins ce commerce continua dans la même forme. Apulée dit au commencement de ſes métamorphoſes, qu'il écrit ſur du *papier d'Egypte*, avec une canne du Nil; car c'étoient le Nil & Memphis qui fourniſſoient la plûpart des cannes dont on ſe ſervoit, comme on ſe ſert aujourd'hui de plumes.

Les empereurs ſe ſervoient des feuilles de *papier d'Egypte* pour écrire leurs lettres & leurs mémoires. Domitien, dit Dion, écrivit les noms de ceux qu'il vouloit faire mourir ſur une feuille double de phîlyre; car, ſelon Hérodien, ces ſortes de feuilles ſimples étoient fort minces. Le commerce de ce *papier* étoit ſi grand vers la fin du iij. ſiecle, que le tyran Firmus s'étant emparé de l'Egypte, ſe vantoit qu'il avoit aſſez de papier & de colle pour nourrir ſon armée; c'étoit apparemment du prix qu'il retireroit de la vente de ce *papier* que Firmus prétendoit être en état de nourrir ſon armée.

S. Jerome nous apprend que l'uſage de ce *papier d'Egypte* étoit toujours le même dans le v. ſiecle où il vivoit; Le *papier* ne vous a pas manqué, dit-il, dans ſa lettre à Chromace, puiſque l'Egypte connoît ſon commerce ordinaire. Les impôts ſur le *papier* étant trop grands ſur la fin du même ſiecle, on au commencement du ſuivant, Théodoric, roi d'Italie, prince modéré & équitable, en déchargea le public. Ce fut ſur cela que Caſſiodore écrivit la 38 lettre de ſon *XI liv.* où il ſemble féliciter toute la terre de la décharge de cet impôt, ſur une marchandiſe ſi néceſſaire à tout le genre humain.

Le vj. ſiecle, ſelon les PP. Monfaucon & Mabillon fournit auſſi des monumens écrits ſur le *papier d'Egypte*. Ils citent une charte appellée *charta pleuraria ſecuritatis* de l'empereur Juſtinien; le P. Mabillon l'a fait imprimer peu de tems avant ſa mort avec la forme des caracteres; ce monument ſingulier eſt à la bibliotheque du roi de France.

Le P. Montfaucon dit auſſi avoir vu, en 1698, à Veroiſe dans la bibliotheque du procurateur Julio Juſtiniani trois ou quatre fragmens de *papier d'Egypte*, dont l'écriture étoit du même ſiecle; mais dont on ne pouvoit rien tirer, parce que c'étoit des morceaux rompus où l'on ne trouvoit aucune ſuite. Le P. Mabillon parle dans ſa diplomatique d'un autre manuſcrit, qu'il croit être du même ſiecle, & qui étoit autrefois de la bibliotheque de M. Petau. Mais le P. Montfaucon n'a jamais pu voir ce manuſcrit. Il cite en échange un manuſcrit en *papier d'Egypte* qu'on conſerve à la bibliotheque de S. Ambroiſe de Milan, & qui contient quelques livres des antiquités judaïques de Joſephe en latin. Il donne à ce manuſcrit à-peu-près la même antiquité; mais il l'a trouvé en aſſez mauvais état.

Le même pere dit avoir vu dans la bibliotheque de S. Martin de Tours les reſtes d'un vieux livre grec écrit ſur du *papier d'Egypte*, & qui lui parut être du vij. ſiecle. Ce manuſcrit n'avoit ni accent, ni eſprit.

Il croit encore que l'évangile de S. Marc, qu'on garde dans le tréſor de Veniſe, eſt écrit ſur des feuilles de *papier d'Egypte*, qui lui ont paru cependant beaucoup plus délicates qu'aucune autre. Il penſe que c'eſt le plus ancien de tous les manuſcrits, & qu'on ne haſarde gueres en diſant qu'il eſt au plus tard du iv. ſiecle. Ce manuſcrit eſt preſque tout effacé, & ſi pourri, que les feuilles étant toutes collées l'une contre l'autre, on ne peut tenter de tourner un feuillet ſans que tout s'en aille en pieces; enfin, ajoute-t-il, on n'y ſauroit lire deux mots de ſuite.

On ſe ſervoit, ſelon le même pere, en France, en Italie, & dans d'autres pays de l'Europe, du *papier d'Egypte* pour des lettres ou des actes publics. Il en reſte encore, dit-il, un aſſez grand nombre dans les abbayes & dans les archives des égliſes, comme à S. Denis, à Corbie, à l'abbaye de Graſſe, & en d'autres endroits.

Il eſt vraiſemblable que l'invention du *papier* de coton, dont nous parlerons ſéparément, a fait tomber l'uſage du *papier d'Egypte*; mais c'eſt une grande queſtion de ſavoir dans quel tems on a ceſſé de faire le *papier égyptien*: car à préſent la *papyrotechnie egyptienne*, la manu-

manufacture du *papier égyptien* eſt miſe au nombre des arts qui ſont perdus. Euſtathius la ſavant commentateur d'Homere, allure que même de ſon tems; ſavoit, en 1170, il n'étoit plus en uſage. Le P. Mabillon ſoutient à la vérité que l'uſage en a duré juſqu'au 13. ſiecle après J. C. & cite un certain Fredegaire, moine, poëte du 7. ſiecle, qui en parle comme d'une choſe qui ſubſiſtoit le ſiecle d'auparavant, c'eſt-à-dire, dans le 12. ſiecle; mais le même P. Mabillon s'efforce de prouver que l'uſage en a duré plus long-tems par pluſieurs bulles des papes, écrites ſur le *papyrus* dans le 13. ſiecle. *Voyez* Mabillon *de re diplomat. lib. I. ch. viij.*

Cependant le comte Maffei ſoutient dans ſon *iſter. diplomat I. II. bibl. ital. t. II. p. 251.* avec plus de probabilité, que le *papyrus* n'étoit déja plus en uſage avant le v. ſiecle: il ne regarde point comme authentique les mémoires écrits ſur ce *papier*, & datés poſterieurement à ce tems. Les bulles des papes citées par le P. Mabillon paroiſſent à ce ſavant avoir été écrites ſur le *papier* de coton; mais les obſervations que nous faiſons ne ſe rapportent qu'à l'uſage général & public du *papier d'Egypte*; car il ne ſeroit pas étonnant que quelques particuliers euſſent continué de l'employer quelques centaines d'années après qu'on avoit ceſſé de s'en ſervir communément.

Le même ſavant italien eſt dans la perſuaſion que l'évangile de S. Marc, qu'on conſerve à Veniſe, eſt écrit ſur du papier de coton; & qu'au contraire, le Joſephe de la bibliotheque de S. Ambroiſe de Milan lui paroît au premier coup d'œil écrit ſur du *papier égyptien*.

Voilà les principales obſervations des ſavans en ce genre. Il n'eſt guere poſſible aujourd'hui d'ajouter quelque choſe de nouveau ſur le *papier d'Egypte*, à ce qu'en ont dit parmi les anciens Pline, *liv. XIII.* Théophraſte, *l. IV. ch. iv.* & parmi les modernes Guillandinus, Scaliger, Saumaiſe, Kirchmayer, Nigriſoli, le P. Hardouin dans ſon *édit.* de Pline, le P. Mabillon dans ſon ouvrage *de re diplomatica*; dom Montfaucon dans ſa *paleograph.* & dans le *recueil de littérature*, l'illuſtre Maffei dans ſon *iſter. diplom.* & depuis peu M. le comte de Caylus, dans les *mém. de l'acad. des Inſcript. t. XXVI.*

Guillandini (Melch.) *Papyrus*, h. e. *commentarius in trin C. Plinii majoris de papyro capita, ſcilicet, lib. XIII. ch. xj. xij. xiij.* Ce traité vit d'abord le jour à Veniſe en 1572, *in* 4°. & enſuite à Amberg, en 1613 *in*-4°. par les ſoins de Salmuth. C'eſt le plus ſavant commentaire qui ait été publié ſur cette partie de l'ouvrage de Pline, & on n'en a point encore de meilleur ſur aucun autre livre du grand naturaliſte de Rome. Guillandin en a reſſitué très-heureuſement pluſieurs paſſages, & par ſes propres lumieres, & par l'autorité des anciens auteurs grecs & romains. Il s'eſt ſans doute trompé quelquefois; mais il a réuſſi très-ſouvent dans ſes reſtitutions. Il parle de ce qu'il a vu; il a fait ſes obſervations dans le pays même, où il a examiné la plante dont il s'agit; a'eſt grand dommage qu'après ſon examen, il n'en ait pas donné de figure, & même qu'il ne l'ait pas decrite, il eût levé par-là tous les doutes des botaniſtes modernes.

Scaligeri (*Joſeph-Juſt.*) *animadverſiones in Melch. Guillandini comment. de papyro.* Les animadverſions de Scaliger ont paru pour la premiere fois dans les *lectiones bibliothecarie memorabiles Rodolphi Capelli*, à Hambourg en 1682. Elles diſtillent le fiel, la violence & la dureté mais elles n'ont pu faire tomber un ouvrage très-eſtimable par les recherches & l'érudition qui s'y trouvent. Enfin, le ſavant & ingénieux Maffei a vengé Guillandinus de la plûpart des critiques de Scaliger, de Voſſius, & du P. Hardouin.

Saumaiſe eſt très-bon à lire au ſujet du *papier égyptien*, dans ſon commentaire ſur la vie de Firmus par Vopiſcus, un des hiſtoriens qu'on met au nombre des *hiſtoriæ auguſtæ ſcriptores*.

Kirchmayers (*M. Seb.*) *diſſertatio philologica de papyro veterum*, *Wittebergæ* 1666. *in* 4°. c'eſt un ſimple extrait de Guillandin, où l'auteur auroit dû mettre plus de méthode & de goût.

La diſſertation de Nigriſoli *de chartâ veterum ejuſque uſu*, eſt inſérée, comme je l'ai dit ailleurs, dans la galerie de Minerve.

Mais le mémoire curieux de M. le comte de Caylus ſur le *papyrus d'Egypte* a répandu des lumieres ſur une choſe que le tems rendoit déja fort obſcure, & à l'intelligence de laquelle on ne peut mieux arriver, que par la connoiſſance de la pratique de l'art. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

PAPIER DE COTON, (*Arts.*) On croit que c'eſt l'invention du *papier de coton*, qu'on appelle *charta bombycina*, qui a fait tomber le *papyrus* d'Egypte en Grece. Ce *papier* eſt incomparablement meilleur, plus propre à écrire, & ſe conſerve bien plus long-tems. On ne ſauroit dire préciſément quand on s'eſt aviſé d'en faire de cette matiere. Le pere Montfaucon prouva, par des autorités aſſez claires, que le *papier de coton*, étoit en uſage en 1100.

Ce *papier* s'appelle en grec χάρτης βομβύκινος, ou βαμβάκινος, ce qui ſignifie *papier de coton*. Quoique βόμβυξ ſe prenne dans les auteurs pour de la *ſoie*, il ſe prend auſſi, ſur tout dans les bas tems, pour le coton, auſſi-bien que βάμβαξ. De-là vient que les Italien appellent encore aujourd'hui le coton, *bambacio*.

Ce fut au neuvieme ſiecle ou environ que l'on commença dans l'empire d'orient à en faire du *papier*: en voici les preuves. Il y a pluſieurs manuſcrits grecs, tant en parchemin ou vélin, qu'en *papier de coton*, qui portent la date de l'année où ils ont été écrits; mais la plûpart ſont ſans date. Sur les manuſcrits datés on juge plus ſûrement, par la comparaiſon des écritures, de l'âge de ceux qui ne le ſont pas. Le plus ancien manuſcrit de *papier de coton*, que le pere Montfaucon ait vû avec la date, eſt celui du roi, coté 2889, qui fut écrit en 1050, ou autre de la bibliotheque de l'empereur, qui porte auſſi ſa date, eſt de l'année 1095. Mais comme les manuſcrits ſans date ſont incomparablement plus nombreux que ceux qui ſont datés, ce pere s'eſt encore exercé ſur ceux-là; & par la comparaiſon des écritures, il croit en avoir découvert quelques-uns du dixieme ſiecle, entr'autres un de la bibliotheque du roi, coté 2436. Si l'on faiſoit la même recherche dans toutes les bibliotheques, tant de l'orient que de l'occident, on en trouveroit apparemment d'autres, environ du même tems.

Il juge donc que ce *papier bombycin* ou de *coton*, peut avoir été inventé ſur la fin du neuvieme ſiecle ou au commencement du dixieme. A la fin du onzieme & au commencement du douzieme, l'uſage en étoit répandu dans tout l'empire d'orient, & même dans la Sicile. Roger, roi de Sicile, dit dans un diplome écrit en 1145 rapporté par Rocchus Pirrhus, qu'il avoit renouvellé ſur du parchemin une charte qui avoit été écrite ſur du papier de coton, *in chartâ cottonea*, l'an 5102, & une autre qui étoit datée de l'an 5112. Environ le même tems, l'impératrice Irene, femme d'Alexis Comnene, dit dans ſa regle faite pour des religieuſes, qu'elle avoit fondées à Conſtantinople, qu'elle leur laiſſe trois exemplaires de la regle, deux en parchemin, & un en *papier de coton*. Depuis ce tems-là, ce *papier* fut encore plus en uſage dans tout l'empire de Conſtantinople. On compte aujourd'hui par centaines les manuſcrits grecs de *papier bombycin*, qui ſe trouvent dans les bibliotheques curieuſes.

Cette découverte fut ſort avantageuſe dans ce tems où il paroît qu'il y avoit grande diſette de parchemin; & c'eſt en même tems ce qui mit à ſait perdre pluſieurs anciens auteurs: voici comment. Depuis le douzieme ſiecle, les Grecs plongés dans l'ignorance, s'aviſerent de racler les écritures des anciens manuſcrits en parchemin, & d'en ôter autant qu'ils pouvoient toutes les traces, pour y écrire des livres d'égliſe: c'eſt ainſi qu'un grand préjudice de la république des Lettres, les Polybe, les Dions, les Diodore de Sicile, & d'autres auteurs que nous n'avons plus, furent métamorphoſés en triodions, en pentécoſtaires, en homélies, & en d'autres livres d'egliſe. Après une exacte recherche, faite par le pere Montfaucon, il aſſure que parmi les livres écrits ſur du parchemin depuis le douzieme ſiecle, il en avoit plus trouvé dont on avoit raclé l'ancienne écriture que d'autres; mais que comme tous les copiſtes n'étoient pas également habiles à effacer ainſi ces premiers auteurs, il n'en trouvoit quelques-uns où l'on pouvoit lire au-moins une partie de ce qu'on avoit voulu ſauver.

Ce fut donc l'invention de ce *papier de coton* qui fit tomber en orient le *papier* d'Egypte. S'il en faut croire Euſtathe qui écrivoit vers la fin du douzieme ſiecle, l'uſage de ces feuilles du papier d'Egypte, qu'il appelle βυβλοχαρτία, avoit ceſſé peu de tems avant qu'il écrivît, ὡς ὁ πάλαι ἀφῃ ἀνακείμενος. Il ne faut pas croire cependant que le *papier de coton* ait d'abord détruit l'uſage de celui d'Egypte. Ces ſortes de choſes nouvellement inventées, ne s'établiſſent ordinairement que peu-à-peu.

Le ſavant grec, qui fit du tems de Henri II. un catalogue des manuſcrits grecs de la bibliotheque du roi, appelle toujours le papier bombycien ou de coton, *charta damaſcena*, le papier de Damas; ſeroit-ce parce qu'il y avoit en cette ville quelque célebre manufacture de *papier de coton*? quoi qu'il en ſoit, *voyez* Montfaucon,

paleo-

palæograph. græc. lib. I. c. ij. lib. IV. c. vj. &c. Maffei, *hiſtor. diplomat. lib. II.* ou *bibliotb. italiq. tom. II.* (*D. J.*)

PAPIER D'ÉCORCE, (*Arts.*) Ce *papier* des anciens impropremeut ainſi nommé, étoit fait du *liber*, ou de la pellicule blanche le plus intérieure qui eſt renfermée entre l'écorce & le bois de différens arbres, comme l'érable, le plane, le hêtre & l'orme; mais ſur-tout le tilleul, τιλια, dont on ſe ſervoit le plus communément à ce deſſein. Les anciens écrivoient des livres ſur cette pellicule après l'avoir enlevée, battue & ſechée: on prétend qu'il exiſte encore quelques-uns de ces livres. Il faut conſulter Pline, *hiſt. natur. lib. XIII.* c. *xj.* Harduinus, *not. ad eund.* Suid. *lex. in voc* τιλια; Iſid. *orig. l. VI. c. xvj.* Alex. ab Alexand. *l. II. c. xxx.* Salmath, *ad Pancirol. l. II. c. XIII. p.* 252. *ſeq.*

Les PP. Mabillon & Montfaucon parlent ſouvent des manuſcrits & diplomes écrits ſur écorce, & font une diſtinction bien poſitive entre le *papyrus* dont les Egyptiens ſe ſervoient, & le *liber* ou écorce qui étoit en uſage dans d'autres pays: ces deux eſpeces différoient en ce que le *papier d'écorce* étoit plus épais & plus fragile que le *papyrus*, & en même tems plus ſujet à ſe fendre & à ſe caſſer, ou moyen de quoi l'écriture s'écailloit quelquefois; c'eſt ce qui eſt arrivé à un manuſcrit ſur écorce qui eſt à l'abbaye ſaint Germain, où le fond du *papier* eſt reſté, mais la ſurface extérieure ſur laquelle les lettres ont été tracées, eſt enlevée en beaucoup d'endroits. *Voyez* Montfaucon, *palæogr. græc. l. I. c. ij. p.* 59. Mabillon, *de re diplom, l. I, c. viij.* Reimm. *idea ſyſt. antiq. litter, p.* 311.

Mais le ſavant Maffei combat tout le ſyſtême des manuſcrits & des chartes écrites ſur l'écorce, comme une erreur populaire; & ſoutient que les anciens n'ont jamais écrit de diplomes ſur l'écorce; que la diſtinction que l'on fait des *papiers* faits de *papyrus* & d'écorce eſt ſans aucun fondement; qu'on ne ſe ſervoit d'écorce de tilleul que pour faire des tablettes, pour les *dyptiches* ou parte-feuilles & tablettes de poches, ſur leſquelles on écrivoit des deux côtés comme cela ſe fait parmi nous; avantage qu'on n'avoit pas avec le *papier* égyptien à cauſe de ſa fineſſe, *Chambers*. (*D. J.*)

PAPIER DE LA CHINE, (*Arts.*) De tous les peuples de la terre, celui chez qui le *papier* paroît être le plus ancien, ce ſont les Chinois; ils en ont de tems immemorial & de très-beau; ils en ont d'une grandeur à laquelle toute l'induſtrie des ouvriers européens n'a pû encore atteindre. Leur beau *papier* a auſſi cet avantage, qu'il eſt plus doux & plus uni que celui d'Europe. Le pinceau dont les Chinois ſe ſervent pour écrire, ne pourroit couler ſecilement ſur un fond un peu raboteux, & y tracer certains traits délicats. Ils ont de tant d'eſpeces de *papier*, que nous en connoiſſons en Europe plus de quarante, toutes corienſes par des circonſtances particulieres. Enfin, ils en ont de toutes ſortes de manieres; les uns tout faits de pellicules internes ou d'écorce d'arbre, principalement de ceux qui ont beaucoup de ſeve, comme le mûrier & l'orme, mais particulierement le bambou & l'arbre de coton. A la vérité chaque province a ſon *papier* particulier; celui de Se-Chwen eſt fait de chanvre; celui de Fu-Kien eſt fait de jeune bambou; celui dont on ſe ſert dans les provinces ſeptentrionales eſt fait de l'écorce du mûrier; celui de la province de Che-Kiang, de paille de blé ou de riz; celui de la province de Kiang-Nam, d'une peau qu'on trouve dans les coques de vers à ſoie; enfin, dans la province de Hu-Quang, l'arbre chu ou ko-chu fourniſt la principale matiere dont on fait le *papier*.

La maniere de fabriquer le *papier* des diverſes écorces d'arbres, eſt la même que celle du bambou, qui eſt une eſpece de canne ou roſeau, creux & diviſé par des nœuds, mais beaucoup plus large, plus uni, plus dur, & plus fort que toutes les autres ſortes de roſeaux.

Pour faire le *papier* de bambou, on prend ordinairement le ſeconde pellicule de l'écorce qui eſt tendre & blanche, on le bat dans de l'eau claire juſqu'à ce qu'elle ſoit réduite en pâte, que l'on met dans des moules ou formes très-larges, de ſorte que cela fait des feuilles longues de dix ou douze piés. On le perfectionne en le trempant feuille par feuille dans de l'eau d'alun, qui leur tient lieu de le colle dont nous nous ſervons, & qui non-ſeulement empêche le *papier* de boire l'encre; mais de plus lui donne ce luſtre qui le fait paroître, au premier coup d'œil, argenté, ou du-moins verni.

Le *papier* qu'on fait de le ſorte eſt blanc, doux & ſoeré, ſans qu'il y ait le moindre inégalité qui puiſſe arrêter le mouvement du pinceau, ni occaſionner le rebrouſſement d'aucun des poils qui le compoſent. Cependant quand il eſt fait d'écorce d'arbres, il ſe caſſe plus facilement que le *papier* d'Europe; juigere à cela qu'il eſt plus ſujet à prendre l'humidité; que la pouſſiere s'y attache, & que les vers n'y mettent en peu de tems. Pour obvier à ce dernier inconvénient, on eſt obligé de battre ſouvent les livres, & de les expoſer au ſoleil. Outre cela, ſa grande fineſſe le rendant ſujet à s'uſer, les Chinois ſe trouvent ſouvent dans la néceſſité de renouveller leurs livres en les faiſant réimprimer ſouvent. *Voyez* le Comte, *nouv. mém. ſur la Chine*; Kaſt. *bibl. univ. lib. an.* 1697, *lettr. édif. & cur. tom. XIX.*

Il eſt bon de remarquer que le *papier* de bambou n'eſt ni le meilleur, ni le plus uſité à la Chine. Par rapport à la qualité, il cede le primauté au *papier* fait de l'arbriſſeau qui porte le coton, qui eſt le plus blanc & le plus fin, & en même tems le moins ſujet aux inconvéniens dont nous venons de parler, car il ſe conſerve auſſi-bien, & dure auſſi long-tems que le *papier* d'Europe. Le docteur Grew croit qu'on trouveroit en Angleterre beaucoup de plantes qui renfermeut un duvet, lequel très-probablement ſeroit du *papier* auſſi fin que celui que les Chinois font avec le coton; ce diſcours fait voir que Grew s'eſt imaginé mal-à-propos que le *papier* chinois eſt fait non pas de l'écorce de l'arbriſſeau de coton, mais du duvet ou du coton même. *Voyez* Grew, *muſ. reg. ſoc. pars. II.*

Le *papier* dont on ſe ſert le plus communément à la Chine, eſt celui que l'on fait d'un arbre appellé *chu-ku* ou *ko-chu*, que le pere Duhalde compare tantôt au mûrier, tantôt au figuier, tantôt au ſycomore, & enfin pour augmenter l'embarras, d'autres fois au freſne, enſorte que nous connoiſſons moins cet arbre que s'il n'en avoit rien dit du tout: cette façon d'écrire eſt familiere à cet auteur, qui eſt ſouvent d'une ſéchereſſe extraordinaire au milieu de la plus grande profuſion, & qui n'eſt jamais plus diffus & moins méthodique, que quand il ſe propoſe de mettre de l'exactitude & de l'ordre dans ſes écrits. Mais, pour revenir au ko-chu, voici la maniere de le préparer pour en faire le *papier*; on raſſle d'abord légérement l'écorce extérieure de cet arbre, qui eſt verdâtre, enſuite on en leve la peau intérieure en longs filets minces, qu'on fait blanchir à l'eau & au ſoleil, après quoi on le prépare de la même maniere que le bambou.

Il ne faut pas oublier d'obſerver que dans les autres arbres, ce n'eſt que l'intérieur de l'écorce qui ſert à faire le *papier*; mais le bambou, auſſi-bien que l'arbre de coton, ont cela de particulier que non-ſeulement on emploie leur écorce, mais même toute leur ſubſtance, par le moyen des préparations ſuivantes,

Outre les bois des plus larges bambous, on choiſit les rejetons d'une année, qui ſont à-peu-près de la groſſeur du gras de la jambe d'un homme; on les dépouille de leur premiere écorce veſte, & on les fend en petites baguettes de ſix ou ſept piés de long; on trempe ces baguettes ainſi fendues, dans un réſervoir d'eau bourbeuſe, juſqu'à ce qu'elles ſoient corrompues & attendries à force d'avoir trempé. Au bout de quinze jours on les retire, on les lave dans de l'eau nette, on les étend dans un grand foſſé ſec, & on les couvre de chaux pendant quelques jours. On les retire enſuite, & après les avoir lavé une ſeconde fois, on les partage ce filament, qu'on expoſe au ſoleil pour les ſécher & les blanchir. Alors on les jette dans de grandes chaudieres, où on les fait bouillir tout-à-fait; enſuite on les réduit en une pâte liquide par l'action de pluſieurs grands marteaux.

Enſuite on prend quelques rejettons d'une plante nommée *koteng*, on les trempe quatre ou cinq jours dans l'eau juſqu'à ce qu'ils ſoient en une eſpece de ſuc onctueux & gluant, qu'on mêle avec la pâte dont on veut faire le *papier*, à-peu-près de la même maniere que les Peintres délayent leurs couleurs, ayant bien ſoin de n'en mettre ni trop, ni trop peu, parce que le boute du *papier* en dépend.

Quand on a mêlé le jus du koteng avec le bambou, broyé & battu le tout, juſqu'à ce qu'il paroiſſe ſemblable à de l'eau épaiſſe & viſqueuſe, on jette le tout dans un grand réſervoir, fait de quatre murs élevés juſqu'à hauteur d'appui, & dont les côtés & le fond ſont ſi bien cimentés, que la liqueur ne peut pas en ſortir, ni s'imbiber dedans.

Enſuite les ouvriers étant placés aux côtés du réſervoir, ils trempent dedans leurs moules, & enlevent la ſuperficie de la liqueur qui dans l'inſtant devient *papier*, parce que le jus gluant & viſqueux du koteng lie les parties, & rend le *papier* compact, doux & luiſant, qualité que le *papier* européen n'a pas ſi-tôt qu'il eſt fait.

Pour

Pour rendre les feuilles fermes, & les mettre en état de supporter l'encre, on les trempe dans de l'eau d'alun; cette opération s'appelle *faurer*, du mot chinois *fan* qui signifie *alun*. Voici quelle en est la préparation.

On met dans différentes écuelles pleines d'eau, fix onces de colle de poiſſon, coupée bien menue; on les fait bouillir en les remuant de tems en tems pour empêcher qu'il ne s'y forme des grumeaux: quand le tout eſt converti en une ſubſtance liquide, on y jette trois quarterons d'alun calciné, que l'on mêle & qu'on incorpore avec.

On verſe enſuite cette compoſition dans un grand baſſin, à-travers lequel eſt attaché un petit bâton rond: alors on ſerre l'eſtrémité de chaque feuille avec un bâton fendu d'un bout à l'autre, & dans cet état on trempe la feuille, en la tirant promptement auſſi-tôt qu'elle eſt humectée, & la gliſſant par-deſſus le petit bâton rond; quand toute la feuille a paſſé à-travers le liqueur, le long bâton qui tient la feuille par l'eſtrémité, eſt attaché dans un trou à la muraille, & la feuille ſuſpendue pour ſécher.

A l'égard du moule avec lequel on fait la feuille, c'eſt une forme inventée de façon qu'on peut la hauſſer & baiſſer à volonté; le fond n'en eſt pas fait de fil de laiton comme les nôtres, mais de petits filets menus de bambou, paſſés de diſtance en diſtance, à-travers des trous pratiqués dans une plaque d'acier; ce qui les rend auſſi fins que s'ils étoient de laiton. On les fait enſuite bouillir dans l'huile, juſqu'à ce qu'ils en ſoient imprégnés, afin que le moule entre plus légérement dans l'eau, & n'enfonce pas plus avant qu'il ne faut pour prendre de la matiere ſuffiſamment pour une feuille.

Pour faire des feuilles d'une grandeur conſidérable, ils ont ſoin d'avoir un réſervoir & un moule proportionnés. Ce moule eſt ſoutenu par des cordons qui gliſſent ſur une poulie. Au moment que le moule eſt élevé, les ouvriers placés à côté du réſervoir ſont prêts à en ôter la feuille, travaillant enſemble, & chacun ayant ſes fonctions réglées. Pour ſécher les feuilles qui ſont tirées du moule, ils ont une muraille creuſée, dont les côtés ſont bien blanchis; à une côté de ce mur eſt une ouverture par où, au moyen d'un tuyau, ſe communique la chaleur d'un fourneau qui eſt auprès; & à l'extrémité oppoſée, eſt un petit vent qui chaſſe la fumée. Avec le ſecours de cette eſpece d'étuve, ils ſéchent leur *papier*, preſque auſſi vîte qu'ils le font.

La maniere d'argeme le *papier*, eſt un autre ſecret qu'ont les Chinois, dont la compoſition eſt de peu de frais, & pour laquelle ils ne ſe ſervent pas d'argent, mais ils prennent deux ſcrupules de glu faite de cuir de bœuf, un ſcrupule d'alun, & une pinte d'eau claire; ils mettent le tout ſur un feu lent, juſqu'à ce que l'eau ſoit conſumée, c'eſt-à-dire, qu'il n'en ſorte plus d'exhalaiſons: alors ils étendent quelques feuilles de *papier* ſur une table bien unie, & appliquent deſſus avec un pinceau deux ou trois couches de cette glue; enſuite ils prennent une poudre faite d'une certaine quantité de rate bouilli, & mêlé avec le tiers de cette quantité d'alun: ces deux drogues ſont broyées enſemble, paſſées au tamis, & miſes ſur le feu dans de l'eau où on les fait bouillir derechef, enſuite on les fait ſécher au ſoleil, & enfin on les broie. Cette poudre étant paſſée par un tamis fin, on l'étend également ſur les feuilles de *papier* préparées comme devant; enſuite on les étend à l'ombre pour les faire ſécher: cela fait, on les remet encore ſur la table, & on les liſſe proprement avec un morceau de coton net, pour enlever le ſuperflu du ſel, qui ſert une ſeconde fois au même uſage; avec cette poudre délayée dans l'eau, & mêlée avec le glu & l'alun, ils tracent toutes ſortes de figures de fantaiſie ſur le *papier*. *Voyez le* P. Duhalde, *deſcript de la Chine, tom. I*

Anciennement les Chinois écrivoient avec un pinceau de fer ſur des tablettes de bambou; enſuite ils ſe ſervirent du pinceau pour écrire ſur du ſatin; enfin ſous la dynaſtie des Han, ils trouverent l'invention du *papier* 160 ans environ avant Jeſus-Chriſt, ſuivant le P. Martini. Cette invention ſe perfectionna inſenſiblement, & leur procura différentes ſortes de *papier*.

En général le maillent dont on ſe ſert pour écrire, ne peut guere ſe conſerver long-tems dans les provinces du ſud, & même nos livres d'Europe, ſelon le P. Parennin, ne tiennent guere à Canton contre la pourriture, les vers, & les fourmis blanches, qui dans quelques nuits en dévorent juſqu'aux couvertures: mais le même pere aſſure que dans les parties du nord, ſur-tout dans la province de Pékin, le *papier* quoique mince, ſe conſerve très-long-tems.

Les Coréens eurent bien-tôt connoiſſance de la fabrique du *papier* des Chinois, & ils réuſſirent à le fabriquer d'une maniere plus ſolide & plus durable; car leur *papier* paſſe pour être auſſi fort que de la toile, on écrit deſſus avec le pinceau chinois. Si l'on vouloit uſer des plumes d'Europe, il faudroit auparavant y paſſer de l'eau d'alun, ſans quoi l'écriture ſeroit baveuſe.

C'eſt en partie de ce *papier* que les Coréens paient leurs tributs à l'empereur; ils en fourniſſent chaque année le palais; ils en apportent en même tems une grande quantité qu'ils vendent aux particuliers; ceux-ci ne l'achetent pas pour écrire, mais pour faire les chaſſis de leurs fenêtres, parce qu'il réſiſte mieux au vent & à la pluie que le leur. Ils boilent ce *papier*, & en font de groſſes enveloppes. Il eſt auſſi d'uſage pour les Tailleurs d'habits; ils le manient, & le froiſſent entre leurs mains, juſqu'à ce qu'il ſoit auſſi maniable & auſſi doux que la toile la plus fine, & ils s'en ſervent en guiſe de coton pour fourrer les habits. Il eſt même meilleur que le coton, lequel, lorſqu'il n'eſt pas bien piqué, ſe remaſſe, & ſe met en une eſpece de peloton. (*D. J.*)

PAPIER DU JAPON, (*Arts.*) Le *papier* eſt fait au Japon de l'écorce du *morus papifera ſativa*, ou véritable arbre à *papier*, de la maniere ſuivante, ſelon Kæmpfer à qui ſeul on doit la connoiſſance.

Chaque année, après la chûte des feuilles qui arrive au dixieme mois des Japonnois, ce qui répond communément à notre mois de Décembre, les jeunes rejettons qui ſont fort gros, ſont coupés de la longueur de trois piés au-moins, & joints enſemble en paquets, pour être enſuite bouillis dans de l'eau avec des cendres. S'ils ſéchent avant qu'ils bouillent, on les laiſſe tremper vingt-quatre heures durant dans l'eau commune, & enſuite on les fait bouillir: ces paquets ou fagots ſont liés fortement enſemble, & mis debout dans une grande chaudiere qui doit être bien couverte: on les fait bouillir, juſqu'à ce que l'écorce ſe retire ſi fort, qu'elle laiſſe voir à-vd un bon demi-pouce du bois à l'extrémité: lorſque les bâtons ont boulli ſuffiſamment, on les tire de l'eau, & on les expoſe à l'air, juſqu'à ce qu'ils ſe refroidiſſent; alors on les fend ſur la longueur pour en tirer l'écorce, & l'on jette le bois comme inutile.

L'écorce ſéchée eſt la matiere dont enſuite on doit faire le *papier*; en lui donnant une autre préparation qui conſiſte à la nettoyer de nouveau, & à trier la bonne de la mauvaiſe: pour cet effet, on la fait tremper dans l'eau pendant trois ou quatre heures; étant ainſi ramollie, la peau noirâtre eſt raclée avec la ſurface verte qui reſte, ce qui ſe fait avec un couteau qu'ils appellent *kaadſi kuſaggi*, c'eſt-à-dire, le *rafoir de kaadſi*, qui eſt le nom de l'arbre; en même tems auſſi l'écorce forte qui eſt d'une année de crûe, eſt ſéparée de la mince qui a couvert les jeunes branches. Les premieres donnent le meilleur *papier* & le plus blanc; les dernieres produiſent un *papier* noirâtre d'une bonté paſſable; s'il y a de l'écorce de plus d'une année mêlée avec le reſte, on la trie de même, & on la met à part, parce qu'elle rend le *papier* le plus groſſier & le plus mauvais de tout: tout ce qu'il y a de groſſier, les parties noueuſes, & ce qui paroît défectueux & d'une vilaine couleur, eſt trié en même tems pour être gardé avec l'autre matiere groſſiere.

Après que l'écorce a été ſuffiſamment nettoyée, préparée & rangée, ſelon ſes différens degrés de bonté, on doit la faire bouillir dans une leſſive claire: dès qu'elle vient à bouillir & tout le tems qu'elle eſt ſur le feu, on eſt perpétuellement à la remuer avec un gros roſeau, & l'on verſe de tems en tems autour de leſſive claire qu'il en faut pour abſtre l'évaporation qui ſe fait, & pour ſuppléer à ce qui ſe perd par-là: celui doit continuer à bouillir, juſqu'à ce que la matiere devienne ſi mince, qu'étant touchée légérement du bout du doigt, elle ſe diſſolve & ſe ſépare en maniere de bourre & comme un amas de fibres. La leſſive claire eſt faite d'une eſpece de cendres, en la maniere ſuivante: on met deux pieces de bois en croix ſur une cuve; on les couvre de paille, ſur quoi ils mettent des cendres mouillées, ils y verſent de l'eau bouillante, qui à meſure qu'elle paſſe au-travers de la paille, pour tomber dans la cuve, s'imbibe des particules ſalines des cendres, & fait ce qu'ils appellent *leſſive claire*.

Après que l'écorce a bouilli de la maniere qu'on vient de dire, on la lave; c'eſt une affaire qui n'eſt pas d'une petite conſéquence en faiſant du papier, & doit être ménagée avec beaucoup de prudence & d'attention. Si l'écorce n'a pas été aſſez lavée, le papier ſera fort à la vérité, & aura du corps, mais il ſera groſſier & de peu de valeur; ſi au contraire on l'a lavé trop long-tems, elle donnera du *papier* plus blanc, mais plus ſujet à boire, & mal propre pour écrire: ainſi cet article de la manufacture doit être conduit avec beaucoup de ſoin & de jugement, pour tâcher d'éviter les deux extrémités que

nous

nous venons de marquer. On lava dans la riviere, & l'on met l'écorce dans une eſpece de van ou de crible au-revers duquel l'eau coule, & on la ramne continuellement avec les mains & les bras juſqu'à ce qu'elle ſoit délayée à la conſiſtance d'une laine, ou d'un duvet doux & délicat. On la lave encore une fois pour faire le *papier* le plus fin: mais l'écorce eſt miſe dans un linge ou lice d'un crible, à meſure que plus on lave, plus l'écorce eſt diviſée, & devoit enfin réduite en des parties ſi menues qu'elles paſſeroient au-travers des trous du crible & ſe diſſiperoient. On a ſoin dans le même tems d'ôter les nœuds ou la bourre, & les autres parties hétérogenes groſſieres & inutiles, que l'on met à part avec l'écorce la plus groſſiere pour le mauvais papier. L'écorce étant ſuffiſamment & entierement lavée, eſt poſée ſur une table de bois uni & épais pour être battue avec des bâtons de bois dur kuſnoki, ce qui eſt fait ordinairement par deux ou trois perſonnes juſqu'à ce qu'on l'ait rendu auſſi fine qu'il le faut: elle devient avec cela ſi déliée qu'elle reſſemble à du *papier* qui, à force de tremper dans l'eau, eſt réduit comme en boüillie, & n'a quaſi plus de conſiſtance.

L'écorce ainſi préparée eſt miſe dans une cave étroite avec l'infuſion glaireuſe & gluante du ris, & celle de la ſcime oreni qui eſt auſſi fort glaireuſe & gluante. Ces trois choſes miſes enſemble doivent être remuées avec un roſeau propre & délié juſqu'à ce qu'elles ſoient parfaitement mêlées, & qu'elles forment une ſubſtance liquide de la même conſiſtance; cela ſe fait mieux dans une cuve étroite, mais enſuite cette compoſition eſt miſe dans une cuve plus grande, qu'ils appellent en leur langage *fune*: elle ne reſſemble pas mal à celle dont on ſe ſert dans nos manufactures de *papier*. On tire de cette cuve les feuilles une à une dans leurs moules qu'on fait de jone, au lieu de fil d'archal, ou les appelle *miis*.

Il ne reſte plus qu'à les faire ſécher à propos: pour cet effet, on met les feuilles en piles ſur une table couverte d'une double natte, & l'on met une petite piece de roſeau, qu'ils appellent *kamakura*, c'eſt-à-dire couſſin entre chaque feuille; cette piece qui avance un peu ſert enſuite à ſoulever les feuilles, & à les tirer une à une; chaque pile eſt couverte d'une planche ou d'un ais mince de la grandeur & de la figure des feuilles de *papier*, ſur laquelle on met des poids légers au commencement, de peur que les feuilles encore humides & fraîchement ne ſe preſſent ſi fort l'une contre l'autre, qu'elles faſſent une ſeule maſſe; on forcharge donc la planche par degrés, & l'on met des poids plus peſans pour preſſer & acprimer toute l'eau; le jour ſuivant, on ôte les poids: les feuilles ſont alors levées une à une avec le petit bâton kamakura, dont on vient de parler; & avec la paume de la main, on les jette ſur des planches longues & raboteuſes, faites exprès pour cela, les feuilles s'y tiennent aiſément, à cauſe d'un peu d'humidité qui leur reſte encore après cette préparation, aller ſont expoſées au ſoleil; & lorſqu'elles ſont entierement ſeches, on les prend pour les mettre en monceaux, on les rogne tout-autour, & on les garde pour s'en ſervir ou pour les vendre.

J'ai dit que l'infuſion de ris, avec un léger frottement, eſt néceſſaire pour cet ouvrage, à cauſe de ſa nouelear blanche, & d'une certaine graiſſe viſqueuſe qui donne au *papier* une bonne conſiſtance & une blancheur agréable. La ſimple infuſion de la fleur de ris n'auroit pas le même effet, à cauſe qu'elle manque de cette viſcoſité qui eſt une qualité fort néceſſaire. L'infuſion, dont je parle, ſe fait dans un pot de terre non verniſſé, où les grains de ris ſont trempés dans l'eau; enſuite le pot eſt agité doucement d'abord, mais plus fortement par degrés: à la fin, on y verſe de l'eau fraîche, & le tout eſt paſſé au-travers d'un linge; ce qui demeure, doit être remis dans le pot, & ſubir la même opération en y mettant de l'eau fraîche; & cela eſt répété tant qu'il reſte quelque viſcoſité dans le ris. Le ris du Japon eſt la plus excellent pour cela, étant le plus gras & le plus gros qui croiſſe en Aſie.

L'infuſion de la racine oreni ſe fait de la maniere ſuivante: la racine pilée ou coupée en petits morceaux eſt miſe dans de l'eau fraîche; elle devient glaireuſe dans la nuit, & propre à l'uſage deſtiné après qu'on l'a paſſée au-travers d'un linge. Les différentes ſaiſons de l'année demandent une quantité différente de cette infuſion mêlée avec le reſte. Ils diſent que tout l'art dépend entierement de cela; en été, lorſque la chaleur de l'air diſſout cette colle & la rend plus fluide, il en faut davantage, & moins à proportion en hiver & dans le tems froid. Une trop grande quantité de cette infuſion mêlée avec les autres ingrédiens rendroit le *papier* plus mince à proportion, & trop peu au contraire le rendroit épais, inégal & ſec. Une quantité médiocre de cette eſcine eſt néceſſaire pour rendre le *papier* bon & d'une égale conſiſtance. Pour peu qu'on leve de feuilles, on peut s'appercevoir aiſément ſi l'on en a mis trop ou trop peu. Au lieu de la racine oreni qui quelquefois, ſur-tout au commencement de l'été, devient fort rare, les papetiers ſe ſervent d'un arbriſſeau rampant, nommé *fune kadſara*, dont les feuilles rendent une gelée ou glu, ſemblable à celle de la racine oreni, mais qui n'eſt pas tout-à-fait bonne.

On a remarqué ci-deſſus que les feuilles de *papier*, lorſqu'elles ſont fraîchement levées de leurs moules, ſont miſes en pile ſur une table couverte de deux nattes: ces deux nattes doivent être faites différemment; celle de deſſous eſt plus groſſiere, & celle qui eſt au-deſſus eſt plus claire, faite de joncs plus fins qui ne ſont pas entrelacés trop près l'un de l'autre, afin de laiſſer un paſſage libre à l'eau, & ils ſont déliés pour ne point laiſſer d'impreſſion ſur le *papier*. Le *papier* groſſier, deſtiné à ſervir d'enveloppe & à d'autres uſages, eſt fait de l'écorce de l'arbriſſeau kadſe kadſues avec la même méthode que nous venons de décrire. Le *papier* du Japon eſt très-fort, on pourroit en faire des cordes. On vend une eſpece de *papier* fort épais à Syriga (c'eſt une eſpece des plus grandes villes du Japon, & la capitale d'une province de même nom). Ce *papier* eſt peint fort proprement, & plié en ſi grandes feuilles, qu'elles ſeſſiroient à faire un habit; il reſſemble ſi fort à des étoffes de laine ou de ſoie qu'on pourroit s'y méprendre.

Pour rendre complette l'hiſtoire des manufactures de *papier du Japon*, Kæmpfer y joint la deſcription ſuivante des quatre arbres & des plantes dont on le fait.

1°. L'arbre à *papier*, en japonnois *kaadſi*, eſt le principal. Kæmpfer le caractériſe ainſi: *Papyrus fructu mori ceſſa, ſive morus ſatiua, foliis urticæ, mortuæ, cortice papifera.*

D'une racine forte, branchue & ligneuſe s'éleve un tronc droit, épais & nud, ſont rameux, couvert d'une écorce couleur de châtaigne, groſſe dedans, où elle tient au bois qui eſt mou & caſſant, plein d'une moëlle grande & humide. Les branches & les rejettons ſont fort gros, couverts d'un petit duvet ou laine verte, dont la couleur tire vers le pourpre brun; ils ſont cannelés juſqu'à ce que la moëlle croiſſe, & ſechent d'abord qu'on les a coupés. Les rejettons ſont entourés irrégulierement de feuilles à cinq ou ſix pouces de diſtance l'une de l'autre, quelquefois davantage: elles tiennent à des pédicules minces & veles de deux pouces de longueur, de la groſſeur d'une paille, & d'une couleur tirant ſur la pourpre brun. Les feuilles diſtercet beaucoup en figure & en grandeur; elles ſont diviſées quelquefois en trois, d'autres fois en cinq lobes dentés comme une ſcie, étroits, d'une profondeur inégale & inégalement diviſés. Ces feuilles reſſemblent en ſubſtance, figure & grandeur, à celles de l'*urtica mortua*, étant plates, minces, un peu raboteuſes, d'un verd obſcur d'un côté, & d'un verd blanchâtre de l'autre. Elles ſe ſechent vîte dès qu'elles ſont arrachées, comme ſont toutes les autres parties de l'arbre. Un nerf unique qui laiſſe un ſillon du côté oppoſé, s'étend depuis la baſe de la feuille juſqu'à la pointe, d'où partent pluſieurs petites veines quaſi paralales qui en rempliſſent d'autres plus petites tournées vers le bord des feuilles, & ſe reconjoignent vers elles-mêmes. Les fruits viennent en Juin & en Juillet, des aiſſelles des feuilles aux extrémités des rejettons: ils tiennent à des queues courtes & rondes, & ſont de la groſſeur d'un pois & un peu plus, emoures de poils pourprés: ils ſont compoſés de pepins qui ſont verdâtres au commencement, & tournent enſuite ſur le pourpre brun lorſqu'ils miſériſent. Le fruit eſt plein d'un jus douçâtre: je n'ai pas obſervé ſi ces fruits ſont précédés par des fleurs.

Cet arbre eſt cultivé ſur les collines & les montagnes, & ſert aux manufactures de *papier*. Les jeunes rejettons de deux piés de long ſont coupés & plantés à terre à une médiocre diſtance couvrent la dixieme mois; ils prennent d'abord racine, & leur extrémité ſupérieure qui eſt hors de terra ſéchant d'abord, ils pouſſent pluſieurs jaunes jets qui deviennent propres à être coupés vers la fin de l'année, lorſqu'ils ſont parvenus à la longueur d'une braſſe & demie, & à la groſſeur du bras d'un homme médiocre. Il y a auſſi une ſorte de kaadſi ou arbre de *papier* ſauvage, qui vient ſur les montagnes déſertes & incultes; mais outre qu'il eſt rare, il n'eſt pas propre à faire du *papier*; c'eſt pourquoi on ne s'en ſert jamais.

2°. Le ſant arbre à *papier*, que les Japonnois nomment *katſi kadſira*, eſt appellé par Kæmpfer en latin, *papyrus procumbens, lactescens, folia longa lanceata, cortice chartaceo.*

Cet erbriſſeau a une racine épaiſſe, unique, longue, d'un blanc jaunâtre, étroite & forte, couverte d'une écorce graſſe, unie, charnue & douçâtre, entremêlée de fibres étroites. Ler branches ſont nombreuſes & rampantes, aſſez longues, ſimples, nues, étendues & flexibles, avec une fort grande moëlle entourée de peu de bois. Des rejettons ſont délités, ſimples, bruns & velus aux extrémités ſortent des branches; les feuilles y ſont attachées à un pouce de diſtance plus ou moins l'une de l'autre alternativement: elles tiennent à des pédicules petits & minces, & leur figure ne reſſemble pas mal au fer d'une lance s'élargiſſant ſur une baſe étroite, & finiſſant en pointe, longue, étroite & aiguë. Elle ſont de différente grandeur, les plus baſſes étant quelquefois longues d'un empan, larges de deux pouces; tandis que celles du haut de l'arbriſſeau ſont à peine un quart ſi grandes. Elles reſſemblent aux feuilles du véritable arbre à *papier* en ſubſtance, couleur & ſuperficie, ſont profondément & également dentées, avec des veines déliées au dos, dont les plus grandes s'étendent depuis la baſe de la feuille juſqu'à la pointe, partageant la feuille en deux parties égales. Elles produiſent pluſieurs veines traverſieres, qui ſont croiſées encore par de plus petites veines. Je ne puis rien dire des fleurs ni des fruits, n'ayant pu les voir.

3°. La plante que les Japonnois appellent l'*vcuri*, eſt nommée par Kæmpfer *alua*, *radice viſcoſa*, *flore ephemero*, *magno*, *punico*.

D'une racine blanche, graſſe, charnue & fort fibreuſe, pleine d'un jus viſqueux, tranſparent comme le cryſtal, ſort une tige de la hauteur d'une braſſe ou environ, qui eſt ordinairement ſimple & ne dure qu'un an. Les nouveaux jets, s'il en vient, après un an ſortent des aiſſelles des feuilles; la moëlle en eſt molle, ſpongieuſe & blanche, pleine d'un jus viſqueux. La tige eſt entourée à diſtance irrégaliere de feuilles qui ont quatre à cinq pouces de longueur, cambrées, d'un pourpre détrempé: les pédicules en ſont ordinairement creux, charnus & pleins d'humeur.

Les feuilles reſſemblent aſſez à l'alua de Mathiole, tirant ſur le rond, d'environ un empan de diemetre, compoſées de ſept lobes diviſés par des anſes profondes, mais inegalement dentées aux bords, excepté entre les anſes: les crenelures ou dents ſont grands, en petit nombre, & à une moyenne diſtance l'une de l'autre. Les feuilles ſont d'une ſubſtance charnue, pleines de jus; elles paroiſſent raboteuſes à l'œil, & ſont rudes au toucher, d'un verd obſcur. Elles ont des nerfs forts qui partagent chaque lobe également, entrant juſqu'aux extrémités en pluſieurs veines traverſieres, rondes & ſaillantes, recourbées en arriere vers le bord de la feuille.

Les fleurs ſont à l'extrémité de la tige & des rejettons, & ſont d'un pouce & demi de longueur, portées par des pédicules velus & épais, dont la largeur augmente à meſure qu'ils naiſſent en calice. Les fleurs ſont poſées ſur un calice compoſé de cinq pétales ou feuilles verdâtres, avec des lignes d'un pourpra brun & velues d'un bord: les fleurs ſont auſſi compoſées de cinq pétales ou feuilles d'un pourpre clair; tirant ſur le blanc; elles ſont grandes comme la main, & ſouvent plus grandes: le fond en eſt fort grand, d'un pourpra plus chargé & plus rouge. Les feuilles des fleurs ſont, comme on l'a dit, grandes, rondes & rayées: elles ſont étroites & courtes au fond du calice qui eſt étroit, court & charnu; le piſtil eſt long d'un pouce, gras, mol & doux, couvert d'une pouſſiere couleur de chair, jaunâtre, couché ſur le piſtil comme ſi c'étoit de petites boſſettes; le piſtil finit par cinq caroncules couvertes d'un duvet rouge, & arrondies en forme de globe.

Les feuilles ne durent qu'un jour, & ſe fanent à la nuit: elles ſont remplacées peu de jours après par cinq capſules ſéminaires pentagones, faiſant enſemble la forme d'une toupie, qui ont deux pouces de longueur, un pouce & demi de largeur, membraneuſes épaiſſes, tirant ſur le noir au tems de leur maturité, que l'on diſtingue les cinq capſules où ſont contenues un nombre incertain de graines, dix ou quinze dans chacune, d'un brun fort obſcur, raboteuſes, plus petites que des grains de poivre, un peu comprimées & ſe détachant aiſément.

4°. Le futo-kadſura des Japonnois eſt nommé par Kæmpfer, *frutex viſcoſus, procumbens, folio telephii vulgaris acuto, fructu racemoſo*.

C'eſt un petit arbriſſeau garni irrégulierement de pluſieurs branches de la groſſeur du doigt, d'où ſortent des rejettons ſans ordre, raboteux, pleins de verrues, gerſés & d'une couleur brune. L'arbriſſeau eſt couvert d'une écorce épaiſſe, charnue & viſqueuſe, compoſée d'un petit nombre de fibres déliées qui s'étendent en longueur. Si peu qu'on mâche de cette écorce, elle remplit la bouche d'une ſubſtance mucilagineuſe. Les feuilles ſont épaiſſes, & attachées une à une à des pédicules minces, cambrés, de couleur de pourpre, elles ſont placées ſans ordre, & reſſemblent aux feuilles du *telephium vulgare*; étroites au fond, elles s'élargiſſent, finiſſent en pointe, & ſont de deux, trois ou quatre pouces de longueur, un pouce de largeur au milieu au plus; un peu roides, quoique graſſes, quelquefois pliées vers le dos, ondées, douces au toucher, d'un verd pâle, avec un petit nombre de pointes, en forme de dents de ſcie à leur bord; coupées ſur le longueur par un nerf traverſé beaucoup d'autres d'une petiteſſe preſque imperceptibles.

Les fruits pendent à des queues d'un pouce & demi de longueur, verres & déliées: ils ſont en forme de grappe, compoſée de pluſieurs baies (quelquefois trente ou quarante) diſpoſées en rond, ſur un corps tirant ſur le rond qui leur ſert de baſe. Les baies reſſemblent parfaitement aux grains de raiſin, tirant ſur le pourpre en hiver lorſqu'elles ſont mûres. Leur membrane qui eſt mince contient un jus épais, quaſi ſans goût & inſipide; dans chaque baie on trouve deux graines, dont le figure reſſemble à un oignon, un peu comprimées là où elles ſe touchent réciproquement. Elles ſont de la groſſeur des pepins des raiſins ordinaires, couverte d'une membrane mince & griſâtre; leur ſubſtance eſt dure, blanchâtre, d'un goût âpre & pourri, très déſagréable au palais. Les baies ſont diſpoſées autour d'une baſe, tirant ſur le rond ou ovale, d'une ſubſtance charnue, ſpongieuſe & molle, d'environ un pouce de diametre, raſſemblant aſſez à une fraiſe, rougeâtre, d'une revure, relevée en forme de retre, dont les niches paroiſſent moyennement profondes quand les baies en ſont détachées. (*D. J.*)

Papier de linge, c'eſt là le *papier* européen, il eſt nommé *papier de linge*, parce qu'il ſe fabrique avec de vieux linge qu'on a porté, qu'on ramaſſe même dans les rues, & que par cette raiſon les François appellent vulgairement *chiffons*; les manufacturiers nomment ces morceaux de vieux linge *drapeaux*, *drilles*, *peilles* ou *parter*.

Ce *papier* donc ſe fait avec des haillons de toile de lin ou de chanvre, pourris, broyés, réduite en pâte dans l'eau, enſuite moués en feuilles minces, quarrées qu'on colle, qu'on ſeche, qu'on preſſe, & qu'on met en rames ou en mains pour la vente.

Il faut d'abord obſerver que les anciens n'ont jamais connu cette ſorte de *papier*. Les *libri lintei*, dont parle Tite-Live, *décad. I. liv. IV.* Pline, *XIII. c. xj.* & d'autres écrivains romains, étoient des livres écrits ſur des morceaux de toile de lin, ou de canneves préparés à ce deſſein, de même que nos peintres s'en ſervent toujours; c'eſt ce qu'a démontré Guillandin dans ſon commentaire ſur Pline, Allatius, & d'autres ſavans. *Voyez* Salmuth, *ad Panciolum, liv. II. tit. XIII.*

Mais ce n'eſt pas aſſez d'être ſûr que le *papier de linge* eſt une invention moderne, on voudroit ſavoir par quel peuple, & quand cette invention a été trouvée. Polydore Virgile, *de inventoribus rerum, l. II. c. viij.* avoue n'avoir jamais pu le découvrir. Scaliger en donne cette preuve la gloire aux Allemands, & le comte Maffei aux Italiens. D'autres en attribuent l'honneur à quelques Grecs réfugiés à Bâle, à qui la maniere de faire le *papier* de coton dans leur pays en ſuggéra l'idée. Le P. du Halde a cru mieux rencontrer, en ſe perſuadant que l'Europe avoit tiré cette invention des Chinois, leſquels font quelques pluviaces fabriquent avec le chanvre du *papier* à-peu-près de la même maniere que l'Occident; mais l'Europe n'eut point de commerce avec les Chinois, quand elle employa le chiffon en *papier*. D'un autre côté, ſi l'invention en étoit dûe à des Grecs réfugiés à Bâle, qui s'y retirerent après le ſac de Conſtantinople, il faudroit qu'elle fût poſtérieure à l'année 1452, dans laquelle cette ville fut priſe; cependant la fabrique du *papier de linge* en Europe eſt antérieure à cette époque. Ainſi le jéſuite Inchofer, qui la date ſeulement avec Milius vers l'année 1470, ſe trompe certainement dans ſon *opinion*.

Il eſt vrai qu'on ne ſait rien de préçis ſur le tems auquel l'Occident commença de faire ſon *papier* de chiffon. Le P. Mabillon croit que c'eſt dans le xij. ſiecle; & pour le prouver, il cite un paſſage de Pierre de Clugny, dit le Vénérable qui naquit vers l'an 1100. Les livres que nous liſons tous les jours, dit cet abbé dans ſon *traité contre les Juifs*, ſont faits de peaux de bélier ou de veau, ou de plantes orientales, ou enfin *ex raſuris veterum pannorum*; il cite un dernier mots ſignifioient le *papier* tel que nous l'employons aujourd'hui, il y avoit déjà des livres de ce *papier* au xij. ſiecle; mais cette citation unique en elle-même eſt d'autant plus ſuſpecte, que le P. Montfaucon qui la rapporte, convient que, malgré

too-

toutes ſes perquiſitions, tant en France qu'en Italie, il n'a jamais pu voir ni livre, ni feuilles de *papier* qui ne fût écrite depuis le mort de ſaint Louis, c'eſt-à-dire depuis 1270.

Le comte Maffei prétend auſſi que l'on ne trouve point de traces de l'uſage de notre *papier*, antécédent à l'an 1300. Corringius a embraſſé le même ſentiment dans une lettre où il tâche de prouver que ce ſont les Arabes qui ont apporté l'invention de ce *papier* en Europe. *Voyez* les *acta erudit. Lipſ. an.* 1720.

Je ſai que le P. Hardouin croit avoir vu des actes & diplomes écrits ſur le *papier* européen avant le xiij. ſiecle; mais il eſt très-probable que ce ſavant jéſuite a pris des manuſcrits ſur *papier* de coton, pour des manuſcrits ſur du *papier* de lin. La mépriſe étoit facile à faire, car la principale différence entre ces deux *papiers* conſiſte en ce que le *papier* de lin eſt plus fin; or on ſait que nous avons de ce même *papier* de différens degrés de fineſſe, & que c'eſt le même choſe du *papier* de coton. *Voyez* Maffei, *hiſt. diplom. lib. II.* on la *Bibl. ital. t. II.*

Mais enfin on cite trop d'exemples de manuſcrits écrits ſur notre *papier* dans le xiv. ſiecle, pour douter que ſa fabrique n'ait été connue dans ce tems-là. Le jéſuite Balbin parle de manuſcrits ſur notre *papier* qu'il a vus, & qui étoient écrits avant 1340. Un Anglois rapporte dans les Tranſactions philoſophiques, que dans les archives de la bibliotheque de Cantorbery il y a un inventaire des biens d'Henri, prieur de l'égliſe de Chriſt, qui mourut en 1340, lequel inventaire eſt écrit ſur du *papier*. Il ajoûte que dans la bibliotheque entonnienne il y a divers titres écrits ſur notre *papier*, leſquels remontent juſqu'à la quinzieme année d'Edouard III. ce qui revient à l'année 1335. *Voyez* les *philoſ. tranſact.* n°. 288.

Le docteur Prideaux nous aſſûre avoir vû au regiſtre de quelques actes de Jean Crandan, prieur d'Ely, fait ſur *papier*, & qui eſt daté de la quarantieme année d'Edouard III. c'eſt-à-dire l'an de Jeſus-Chriſt 1320. *Voyez* Prideaux, *Connect. part. I. l. VII. p.* 710.

Le même ſavant panche à croire que l'invention du *papier de linge* nous vient de l'Orient, parce que pluſieurs anciens manuſcrits arabes ou en d'autres langues orientales ſont écrits ſur cette ſorte de *papier*, & que quelques-uns d'entr'eux ſe trouvent plus anciens que les dates ci-deſſus mentionnées. Enfin M. Prideaux juge qu'il eſt probable que les Sarraſins d'Eſpagne ont apporté les premiers d'Orient l'invention du *papier de linge* en Europe.

Quoi qu'il en ſoit de toutes les conjectures que nous venons d'expoſer, il nous importe encore davantage de connoître la maniere de faire le *papier de linge*. Dans cette vûe, je rapporterai d'abord la méthode des François, qui eſt la même qu'en Hollande, enſuite j'indiquerai celle d'Angleterre, qui en differe en quelques points.

Après que les chiffons ont été lavés, on les met tout mouillés pourrir dans des manieres de caves, ou lieux faits exprès, que l'on appelle *pourriſſoirs*, d'où on les tire quand ils ſont duement pourris, & propres à être réduits en ouvrage.

Cette premiere préparation d'où dépend en partie la bonté du *papier*, étant finie, on met les chiffons ainſi pourris dans des eſpeces de mortiers, garnis dans le fond d'une pieque de fer qu'on nomme *piles à drapeaux*, dans leſquelles par le moyen de pluſieurs maillets ou pilons, auſſi garnis de fer par le bout, qui tombent alternativement dans chaque pile, & à qui des moulins à eau donnent le mouvement, ils ſont réduits en une eſpece de bouillie ou de pâte, qui eſt le nom que les ouvriers lui donnent. Cette pâte eſt enſuite remiſe de nouveau dans d'autres mortiers qu'on appelle *piles à fleurer*. Celui qui a le ſoin des moulins & des piles, s'appelle *gouverneur* ou *gouverneau*.

La pâte ainſi diſpoſée, ſe met dans des eſpeces de caiſſes de bois, où elle ſe ſeche, & d'où on le retire pour la mettre dans des lieux de reſerve. Lorſque l'on s'en veut ſervir pour fabriquer le *papier*, on la fait paſſer pour la troiſieme fois par un mortier que l'on nomme *pile de l'ouvrier*, dont les maillets ne ſont point garnis de fer: c'eſt dans cette troiſieme pile où elle prend ſa derniere façon.

L'on fait ordinairement de trois ſortes de pâte; la commune ou bâle, autrement *gros-bon*; la moyenne ou vanante; & la pâte fine, qui ſervent ſuivant leur *degré* de fineſſe, à faire du *papier*, ou très-gros, ou médiocre, ou très-fin.

La pâte perfectionnée, ainſi qu'on vient de le dire, ſe met dans de grandes cuves pleines d'une eau très-claire & un peu chaude, où elle eſt remuée & braſſée à pluſieurs repriſes avant que de l'employer, afin que l'eſe en ſoit également chargée, & que le *papier* qu'on en doit faire ſoit d'une même fineſſe. Les moules dans leſquels ſe fait chaque feuille de *papier* ſéparément, & l'une après l'autre, ſe nomment *formes*. Ce ſont de petits chaſſis de bois quarrés, plus grands ou plus petits, ſuivant la qualité du *papier* qu'on fabrique.

Le fond ou chaſſis, d'un côté eſt fermé par quantité de menus fils de laiton, très-ſerrés les uns contre les autres, & joints de diſtance en diſtance, par de plus gros fils nommés *vergules* ou *vergures*, en deux endroits du fond, juſtement au milieu de chaque demi-feuille ſe mettent d'un côté la marque du manufacturier, & de l'autre, une empreinte convenable à la ſorte de *papier* qui ſe fait, comme des grappes de raiſin, des ſerpens, de noms de Jeſus, *&c.* Comme ces marques ou empreintes ſont de fil de laiton, auſſi-bien que les vergules, & qu'elles excedent une peu le fond, elles s'impriment dans le *papier*, & paroiſſent au jour plus tranſparentes que le reſte. Il y a des manufacturiers aſſez curieux pour former leurs marques ſur les moules avec du menu fil d'argent, en maniere de filigreme.

Pour travailler au *papier*, chaque forme ſe plonge dans la cuve pleine de l'eau épaiſſie par la pâte faite de chiffons: lorſqu'on l'en retire, elle ſe trouve couverte du plus épais de cette matiere, le plus clair s'écoulant par les intervalles imperceptibles des fils de laiton; en ſorte que ce qui reſte ſe congele dans l'inſtant, & devient aſſez ſolide pour que le coucheur (*ouvrier* deſtiné à cet effet), puiſſe renverſer la feuille de *papier* ſur le *feutre* ou *porce*, c'eſt-à-dire ſur un morceau de tevêche, ou autre étoffe de laine écrue.

Tandis que le plongeur fait une ſeconde feuille de *papier*, en plongeant une ſeconde forme dans la cuve, le coucheur couvre la premiere d'un ſecond feutre, pour recevoir l'autre feuille qui ſe fabrique, & ainſi ſucceſſivement, juſqu'à ce qu'il y ait une pile ſuffiſante de feuilles de *papier* & de feutres, pour être miſes à la preſſe qui en doit exprimer la plus grande partie de l'eau.

Au ſortir de cette preſſe, l'ouvriet que l'on nomme *leveur*, leve les feuilles de deſſus les feutres, & les met les unes ſur les autres ſur une planche quarrée appellée *le drapant*; puis elles ſont remiſes une ſeconde fois ſous la preſſe, afin de les bien unir, & d'achever d'en exprimer toute l'humidité. Quand elles ont été ſuffiſamment preſſées, on les met ſécher ſur des cordes dans les étendoirs, lieux où l'air ſe communique à proportion qu'on le juge néceſſaire, par le moyen de certaines ouvertures faites exprès, que l'on ouvre & que l'on ferme par des couliſſes.

Lorſque le *papier* eſt bien ſec, on le colle, ce qui ſe fait en plongeant pluſieurs feuilles enſemble dans une chaudiere de cuivre, remplie d'une colle très-claire, & un peu chaude, faite de rognures de cuir, ou de raures & morceaux de parchemin, dont lequelle on jette quelquefois de l'eau de glace, ou de la coquetuſe blanche en poudre.

La meilleure colle eſt celle du parchemin; mais ſoit qu'on ſe ſerve de l'une ou de l'autre, la *faleran* ou *ſaleran*, c'eſt-à-dire le chef de la ſalle où l'on colle & où l'on donne les derniers apprêts & façons au *papier*, la doit faire bouillir 16 heures, & ne l'employer qu'après l'avoir enclée à-travers d'une chauſſe ou drapeau.

Après que le *papier* eſt bien & duement collé, on le met en preſſe afin d'en faire ſortir le ſuperflu de la colle, puis on tire les feuilles les unes après les autres pour les jetter ſur des cordes qui ſont dans les étendoirs, ce qui ſe fait par le moyen d'un inſtrument de bois de la figure d'un *T*, que l'on nomme *ferlet*; quand les feuilles ſont entierement ſéches on les ôte de deſſus les cordes, ce que l'on appelle les *ramaſſer*, pour les remettre encore ſous la preſſe.

Lorſqu'elles ſont retirées de cette preſſe, on les trie pour ſéparer les défectueuſes d'avec les bonnes, & les liſſe avec une pierre legerement frottée de graiſſe de mouton, ou les plie, on les compte pour en former des mains, & lorſque ces mains ſont formées, on les remet de nouveau en preſſe; enſuite on les ébarbe (c'eſt-à-dire que l'on en tague legerement les extrémités), & l'on les met par rames, chaque rame s'enveloppant de gros *papier* que l'on appelle *maculature* ou *trace*: enfin après qu'elles ſont liées d'une ficelle, on les met pour la derniere fois ſous la preſſe, ce qui eſt la derniere façon qu'on donne au *papier*, étant pour lors en état d'être vendu ou employé.

Voici préſentement la maniere de faire le *papier* de vieux linge de chanvre & de lin en Angleterre.

Après les avoir prépparés, on les apporte dans les moulins à *papier*, où les ſépare en ce qu'on appelle *gros-bon fin*, *gros-bon deuxieme*, *gros-bon troiſieme*, car pour le reſte,

ce ſont des chiffons de laine & de lin, que la ſaleté empêche de reconnoître juſqu'à ce qu'ils ayent été lavés. La façon de les laver, eſt de les mettre dans un poinçon dont le fond eſt percé de beaucoup de trous, & qui a ſur ſa côté des grilles faites de fil d'archal qui ſoit fort; là on remue ſouvent ces morceaux de linge, afin que la ſaleté s'en ſépare.

Quand ils ſont ſuffiſamment lavés, on les met en tas quarrés, & on les couvre bien ſerrés avec des pieces de groſſe toile propre, juſqu'à ce qu'ils ſoent & s'épaiſiſſent, c'eſt ce qu'on eppelle *fermentation*; elle ſe fait ordinairement en 4 ou 5 jours; ſi on ne les retiroit pas à-propos, ils pourroient ſe gâter tout-à-fait, changer de couleur & prendre feu. Quand ils ont bien fermenté, on les tord par poignées, enſuite on les hache avec un inſtrument de fer tranchant & crochu, qui eſt ſtable dans une forme, la pointe en-haut & le tranchant du côté de l'ouvrier, en obſervant de les tirer à ſoi, & les couper pieces par pieces d'un pouce & demi de long, ou comme les doigts le permettent.

Les chiffons étant ainſi préparés on les jette dans des mortiers ovales, d'environ 2 piés de profondeur, faits du bon cœur de chêne: au fond de chaque mortier eſt une plaque de fer épaiſſe d'un pouce, large de 8, & longue de 30, qui eſt façonnée en-dedans comme un moule pour un ſaumon de plomb avec la tête & la queue arrondie: dans le milieu eſt un lavoir qui a 5 trous, & un morceau de tamis de crin, attaché en-dedans pour empêcher que les marteaux n'y touchent, & que rien n'en ſorte, excepté l'eau ſale.

Les mortiers ſont fournis d'eau jour & nuit par le moyen de petits eugets, qui ſont eux-mêmes remplis par l'eau d'une eterne, que leur diſtribuent des ſeaux attachés à chaque rayon d'une roue, tant que la roue tourne.

Les chiffons étant herſés dans ces mortiers, deviennent propres à être mis en one preſſe qui eſt auprès: on les tire avec petits ſeaux de fer hors de chaque mortier, dont on peut arrêter la marteau ſans que les autres ceſſent d'aller; c'eſt ce qu'on appelle la *premiere matiere*.

Cette premiere matiere tirée des mortiers, eſt miſe dens des ceilles de bois de 5 piés de haut, ſemblables à celle dont ſe ſervent les marchands de blé, dont le fond eſt de planches poſées de bait, avec une petite ſéparation dans le milieu pour écouler l'eau. La pâte de chiffons y étant miſe, on ôte du couvercle autant de planches qu'il eſt néceſſaire, & on preſſe cette maſſe de pâte à force de bras; le lendemain on y remet encore de la pâte juſqu'à ce que la caiſſe ſoit remplie, & là on la laiſſe mûrir une ſemaine, plus ou moins ſelon le tems. Dans tout ce procédé il faut prendre garde qu'il n'y ait point d'inſtrument de fer ſujets à ſe rouiller, car il teindroit de rouille la pâte, & gâteroit le *papier*.

Enſuite on met la pâte dans d'autres mortiers, ou la bat & on la remet dans des ceiſſes comme devant, & dans cet état on l'eppelle la *ſeconde matiere*. Il faut entendre la même choſe d'une troiſieme préparation qui rend la pâte propre à paſſer encore dans des mortiers, où elle eſt battue de-rechef, juſqu'à ce qu'étant mêlée avec de l'eau claire & braſſée, çà & là, elle paroiſſe comme la farine délayée dans de l'eau ſans aucens grumeaux.

La pâte ainſi préparée, on le paſſe encore une fois dans un mortier creus, dont le marteau n'eſt pas garni de fer. On fait couler continuellement de l'eau dans ce mortier, par le moyeu d'un auget, tandis qu'on travaille à la cheudiere. Quand l'eau & la pâte ſont abſolument incorporées enſemble, on retire la pâte pour la mettre dans la chaudiere, & l'on ôte de la pâte des ceiſſes pour en remettre dans le mortier, & ainſi ſucceſſivement.

La chaudiere eſt préparée ſuivant les regles, quand la liqueur a autant une telle proportion de pâte que le moule, étant trempé dedans, en emporte autant qu'il en faut poor one feuille de l'épaiſſeur qu'on la veut. Un moule eſt une grille quarrée d'un pouce d'épaiſſeur, dont le fond eſt fait de fil de laiton, ſoutenu de petites barres de bois pour empêcher qu'il ne eave, & le tenir parfaitement horiſontal; car s'il creuſoit quelque part, une partie de la feuille ſeroit plus épaiſſe que l'autre.

Le plongeur trempe ce moule dans la chaudiere, & le retire en le remuant, afin que l'eau qui eſt dens la pâte s'écoule par la grille: dans cet état il le donne au coucheur, qui couche la feuille ſur un ſeutre poſé ſur une planche, & met an autre feutre pardeſſus, & ainſi ſucceſſivement une feuille & on ſeutre, une feuille & ao ſeutre juſqu'à ce qu'il y eu ait de quoi remplir une preſſée, c'eſt-à-dire environ 6 mains: on fait au moins 20 preſſées par jour. Le coucheur ayant fait ſon office, rend le moule au plongeur, & le plongeur au coucheus ſucceſſivement.

Quand il y en a pleiu une preſſe de fait, le plongeur ou le coucheur donne un coup de ſiffet qui fait venir 4 ou 5 ouvriers, dont un ôte la pile ſous la preſſe avec deux petits crochets, & les autres la preſſent fortement juſqu'à ce qu'il n'y reſte plus d'eau, ce qui ſe fait promptement en 2 ou 3 ſecouſſes.

Cela fait, on tire la pile hors de la preſſe, & on la met au côté droit du ſiege du leveur: alors le leveur ôte le premier ſeutre, le rend au coucheur, & met la premiere feuille ſur le ſiege: ſur cette feuille il en met une ſeconde, enſuite une troiſieme, & continue de la ſorte juſqu'à ce que tout ſoit levé. Ce tas eſt laiſſé là juſqu'au ſoir; alors on preſſe une ſeconde fois tout l'ouvrage du jour, & on le met exactement l'un ſur l'autre, de façon que cela reſſemble à un monceau de pâte ſolide.

Après que ce monceau a reçu 2 ou 3 coups de preſſe, comme ci-devant, le ſécheur le retire, le porte dans ane chambre faite exprès, & étend 6 ou 7 feuilles enſemble ſur des cordes attachées à une machine appellée *triblo*, chaque tribla contenant 30 cordes de 10 ou 12 piés de long.

Quand il eſt ſéché on le retire, ou le met ſur un ſiege à 3 piés: dans cet état on l'adoucit avec les mains, enſuite on le met en monceau de 7 ou 8 piés de haut, dans un lieu bien ſec, où il reſte juſqu'à ce qu'on le colle, c'eſt la derniere préparation.

On choiſit un jour clair & ſec: on met dans une chaudiere 2 barils d'eau, & quand elle commence à être chaude, on y jette 60 livres de rognures de parchemin, ou raclures de vélin, qu'on y fait bouillir juſqu'à ce qu'elles ſoient réduites parfaitement en colle, alors on la paſſe à-travers une chauſſe, & ſur le tout on répand une doſe convenable de viriol blanc, & d'alun de glace réduit en poudre très-fine, dans un vaſe d'un pié de profondeur: auprès de ce vaſe on apporte 5 ou 6 rames de *papier*, on en trempe dans la colle une certaine quantité, à-peu-près autant qu'on en peut prendre à la fois avec les mains & par an certain maniement vif & prompt, ils ſont en ſorte que chaque feuille eſt collée. Après cela on met le tout en preſſe: le tout étant preſſé, on l'ôte & on le tranſporte dans le ſéchoir, où on l'étend ordinairement feuille par feuille, juſqu'à ce qu'ils ſoit ſec. Mais il faut avoir ſoin que les rayons du ſoleil ne donnent pas directement deſſus, avant que le tout ſoit ſec, car autrement le ſoleil pourroit faire évaporer la colle. Dès que le *papier* eſt entierement ſec, on le retire, on l'adoucit, on le polit avec les mains comme auparavant, on le met ce pile, on le preſſe fortement, & on le laiſſe dans cet état paſſer la nuit. Le lendemain matin on le retire & on le porte au megaſin pour le trier: ce qui eſt pour le dedans des mains eſt mis à part, ce qui eſt deſſus pareillement; enſuite on le preſſe encore, & on le laiſſe ordinairement toute la nuit dans cet état.

Le lendemain matin on l'arrange par main de 24 ou 25 feuilles chacune, on le plie, on le met en monceau, & quand il y a une preſſe pleine, on le preſſe encore en double tout de ſuite, & alors on l'arrange en rames de 20 mains chacune, & ou baillot de 10 rames chacuns. *Voyez* Hought, *collect. tome II. p.* 412.

Les feuilles rompues ſa mettent ordinairement enſemble, & on met deux mains à chaque côté de la rame: cela fait, on les enveloppe avec le *papier* fait de l'écume de la chaudiere, & dens cet état il eſt propre à être vendu.

Avec cette pâte dont nous venons de parler, on fait auſſi le carton de la même maniere que le *papier*, excepté qu'il eſt plus épais. *Voyez* Carton.

Avec une certaine ſorte fine de ce carton, on fait des cartes pour jouer. *Voyez* Cartes.

Avec de l'eau, où l'on a jetté différentes couleurs détrempées avec de l'huile & du fiel de bœuf, on fait le *papier* marbré. *Voyez* Papier marbré.

Les manufactures de *papier* ſe ſont multipliées dans preſque toute l'Europe; cependant la France, la Hollande, Gènes & l'Angleterre ſont les pays où on le fait le mieux. En général il dépend beaucoup de la qualité du linge dont on ſe ſert dans les lieux où ou fabrique le *papier*: car ſelon que l'on porte le lin fin, groſſier, ou peu blanc, *&c.* les morceaus ou chiffons, & conſéquemment le *papier* qui en réſulte, doivent avoir les mêmes qualités. C'eſt pour cela que les *papiers* de Hollande & de Flandres ſont plus blancs que ceux d'Italie & de France, & beaucoup plus que celui d'Allemagne.

Le Grande-Bretagne, dans le dernier ſiecle, tiroit preſque tout ſon *papier* de l'étranger. Elle ne date ſon premier moulin de *papier*, bâti à Dartfort, que de l'an 1588. Un poëte de ce tems-là le conſacra par des vers

à ſon

à ſon honneur: préſentement l'Angleterre a compris que la vraie conſécration des choſes utiles conſiſtoit à les multiplier; auſſi rire-t-elle aujourd'hui peu de *papier* de l'étranger. Cependant elle pourroit encore perfectionner beaucoup ſes papeteries, & les étendre davantage dans les trois royaumes, à l'imitation de la Hollande qui fut le plus beau *papier* du monde, & en plus grande quantité. (*Le chevalier de Jaucourt.*)

PAPIER, (*Chimie, Mat. med.*) on en retire à la diſtillation à la violence du feu un eſprit qui n'eſt autre choſe qu'un alkali volatil, réſous, très-foible & très-délayé, & gras ou bouleux, proveno en partie du linge & en partie de la colle employée à la préparation de *papier* & une huile empyreumatique provenue des mêmes ſources. On a érigé en remede particulier cet eſprit & cette huile, auxquels c'eſt aſſurément faire aſſez d'honneur que d'attribuer les propriétés les plus communes des eſprits alkalis volatils, & des huiles empyreumatiques. *Voyez* SEL VOLATIL & HUILE EMPYREUMATIQUE.

Tout le monde connoît auſſi l'uſage de la fumée du *papier* brûlant, principalement ſans flamme, contre les vapeurs hyſtériques, l'eſpece de vertige que certaines odeurs cauſent à beaucoup de ſujets, les évanouiſſemens, *&c.* Ce ſecours populaire eſt ſouvent très-efficace dans ces cas & on des meilleurs qu'on puiſſe employer. (*b*)

PAPIER MARBRÉ, (*Arts.*) le *papier marbré* eſt un *papier* peint de diverſes nuances, ou de différentes couleurs. Il ſe fait en appliquant une feuille de *papier* ſur de l'eau où on a détrempé diverſes couleurs avec de l'huile & du fiel de bœuf, qui empêche le mélange: ſelon la diſpoſition qu'on leur donne avec un peigne, on forme les ondes & les panaches. Voici de quelle maniere ſe fait le *papier marbré* en Angleterre.

On prépare un auget de la forme & de la grandeur du *papier* qu'on veut marbrer, & de 4 doigts de profondeur, fait de plomb ou de bois, bien joint & enduit de façon qu'il puiſſe contenir la liqueur. Pour la liqueur on fait tremper un quarteron de gomme adragante pendant 4 ou 5 jours dans de l'eau claire; on la remue de tems en tems, & on y ajoute tous les jours de l'eau nouvelle, juſqu'à ce qu'elle ait un peu moins de conſiſtance que l'huile, alors on la jette dans le petit auget.

Les couleurs qu'on doit appliquer par-deſſus ſont, pour le bleu, de l'indigo broyé avec du blanc de plomb: pour le verd, l'indigo & l'orpiment, l'un broyé & l'autre détrempé, mêlés & qui ont bouilli enſemble dans l'eau commune: pour le jaune, l'orpiment broyé & détrempé: pour le rouge, la laque la plus fine broyée avec des raclures de bois de Brésil, qui ont été préparées en bouillant une demi-journée. Dans toutes ces couleurs on mêle un peu de fiel de bœuf, ou de poiſſon, qui a vieilli 2 ou 3 jours. Si les couleurs ne s'étendent pas bien d'elles-mêmes, on y ajoute un peu plus de fiel; au contraire ſi elles s'étendent trop, il faut ſurcharger le fiel & le corriger, en y ajoutant de la couleur ſans fiel.

Voici l'opération de *marbrer*: quand la gomme eſt bien poſée dans l'auget, on déploie une feuille de *papier* que l'on détrempe ſur la ſuperficie de la liqueur & on la retire auſſitôt afin de l'agiter & de faire monter le ſédiment de la gomme vers la ſurface, & que la liqueur en ſoit plus univerſellement imprégnée. Cela fait & toutes les couleurs étant rangées dans des pots de fayance ſur une table, où eſt auſſi placé l'auget, on commence par tremper un pinceau de ſoies de cochon dans chaque couleur, ordinairement le bleu le premier, & on en répand ſur la ſurface de la liqueur. Si la couleur eſt bien préparée, elle ſe dilatera d'elle-même. Enſuite on appliquo le rouge de la même maniere, mais avec un autre pinceau; enſuite le jaune, & enfin le verd: pour le blanc, il ſe fait en répandant par-deſſus la liqueur un peu d'eau claire, mêlée avec du fiel de bœuf.

Lorſque les couleurs flottent ainſi ſur la liqueur, pour leur donner ces nuances agréables que nous admirons dans le *papier marbré*, on ſe ſert d'un bâton pointu qu'on enfonce dans la liqueur, en tirant d'un bout à l'autre de l'auget avec adreſſe, & en faiſant que ce bâton agite la liqueur & les couleurs qui ſurnagent: alors avec un peigne qu'on tient avec les deux mains par la tête, on peigne la ſurface de la liqueur dans l'auget d'un bout à l'autre, obſervant ſeulement de n'enfoncer que les dents. Si cette opération eſt faite avec un mouvement prompt & uniforme, elle produit ces nuages & ces ondulations, d'où dépend beaucoup la beauté de ce *papier*.

Si on aime mieux que les couleurs repréſentent des figures de fantaiſie, comme des ſerpens & autres ſemblables, cela ſe fait par le moyen du bâton pointu dont nous avons parlé ci-deſſus, en traçant ces figures par-deſſus ce qui a déjà été peigné; il faut pour cet effet avoir la main droite, & agiter la ſuperficie de la liqueur en rond, comme ſi on vouloit tracer quelque fleur, ou figurer des lettres.

Enfin les couleurs étant dans cet état, l'ouvrier déploie & applique par-deſſus une feuille de *papier* blanc mouillé: cela demande dans l'ouvrier une adreſſe que l'uſage ſeul peut donner, car il faut que le *papier* & la ſurface de la liqueur ſe rencontrent par-tout. Enſuite avant que les couleurs aient le tems de pénétrer, ce qui arriveroit bientôt, à moins que le *papier* ne fût ſort épais ils enlevent ce *papier* avec agilité & d'une même main & enſuite l'étendent quelque tems ſur une planche, ils le ſuſpendent après ſur une corde pour le faire ſécher. Quand il eſt ſuffiſamment ſec, on le polit avec une pierre de marbre, ou un morceau d'yvoire.

Il faut obſerver qu'on doit renouveller les couleurs de l'auget, & toutes les autres formalités avec le bâton pointu & le peigne, chaque fois qu'on veut appliquer un nouveau *papier*, parce que chaque feuille de *papier* emporte toute la couleur qui flote ſur la liqueur. *Voyez* Kirch *de luce & umbra, lib. X.* Merret ſur Nery, *de arte vitr. ch. xlij.* Hought, *collect.* t. *II. p.* 419. *& ſeq.*

On a eſſayé quelquefois de rendre le *papier marbré* plus riche, en mêlant l'or & l'argent avec les couleurs; ce qui a bien réuſſi principalement pour la bibliothèque des rois de France: cependant la grande dépenſe a empêché que cette manufacture n'ait eu lieu.

Toute cette opération eſt tirée de Chambers. Il eſt ſurprenant qu'on ne trouve dans Savari aucun détail ſur l'art de marbrer le *papier*. Voyez l'*article* MARBREUR DE PAPIER, *où cet article eſt décrit plus au long.* (*D. J.*)

PAPIER, COMMERCE DU (*Commerce.*) le *papier* eſt un objet d'un grand commerce: il y en a différentes ſortes; eu égard à la couleur, on le diviſe en blanc, brun & bleu, *&c.* Par rapport à la qualité, on le diviſe en fin, ſecond, bâtard, ſuperfin, *&c.* Par rapport à l'uſage, on le diſtingue en *papier* à écrire, à imprimer, à eſtampes, à cartouches, à patron, de chancellerie, *&c.* Par rapport aux dimenſions, on le diviſe en moyen, à la couronne, au bonnet, au pot, royal, ſerroyal, impérial, éléphant, atlas. Par rapport aux pays où on le fabrique on le diviſe en Allemand, Lombard, papier d'Hollande de France, d'Angleterre, de Gênes, *&c.*

Il paroît que par-tout le *papier* ſe vend par rames, excepté dans les manufactures d'Auvergne, où il ſe vend au poids ſur le pié de quatorze onces la livre: chaque rame ſelon ſon eſpece devoit être d'un certain poids, ſuivant les réglemens.

Le *papier* de France, ſe diviſe en grand, moyen & petit. Les petites ſortes ſont la petite romaine, le petit raiſin ou bâton royal, le petit nom de *jéſus*, le petit à la main, *&c.* qui prenoient leur nom de la marque qu'on y empreint en les faiſant; le cartier propre à couvrir par-derriere les cartes à jouer. Le pot dont on ſe ſert pour le côté de la figure: la couronne qui porte ordinairement les armes du controlleur-général des finances; celui à la telliere qui porte les armes de M. le chancelier. Le tellier eſt un double T; le champy ou *papier* à cheſſis; & la ſerpente ainſi nommé, à cauſe d'un ſerpent dont il eſt marqué; comme un dernier eſt extrêmement fin, il ſert aux éventaillistes.

Les moyennes ſortes ſont, le grand raiſin ſimple, le quarré ſimple, le cavalier & le lombard, dont les trois derniers ſervent pour l'impreſſion; l'écu ou de compte ſimple, le quarré double, l'écu double, le grand raiſin double, & la couronne double, dont les trois derniers ſont appellés *doubles*, à cauſe de leur épaiſſeur: ajoutez à ceux-là, le pantalon ou *papier* aux armes d'Hollande & le grand cornet, ainſi appellé à cauſe de ſa marque.

Les grandes ſortes ſont le grand jéſus, petit & grande fleur de lis, le chapelet, le colombier, le grand aigle le dauphin, le ſoleil & l'étoile, ainſi nommés à cauſe des marques qui y ſont empreintes: ils ſont propres à imprimer des eſtampes & des thèſes, même à faire des livres de merchands & à deſſiner; le grand monde eſt le plus large de tous.

Outre ces *papiers* que l'on appelle les *trois ſortes*, & qui ſervent tous à l'écriture ou à l'impreſſion; il s'en fabrique encore d'autres de toutes couleurs, ſoit collés ſoit ſans colle, pour envelopper différentes marchandiſes & pour d'autres uſages.

Indépendamment de la conſommation du royaume, il s'en fait auſſi des envois conſiderables dans les pays étrangers, comme dans le Nord, au Levant & même dans les Indes orientales; mais cette conſommation dans l'étranger eſt prodigieuſement diminuée depuis le commencement de ce ſiecle: car on comptoit autrefois cinquante-cinq moulins à *papier*, travaillans dans la ſeule pro-

province d'Angoumois, & aujourd'hui l'on n'en compte pas trente; on doit dire la même chose des moulins à *papier* des autres provinces.

Les réglemens de M. Colbert sur cette fabrique, quoique fort sages en général, auroient aujourd'hui besoin de plusieurs corrections; mais il faudroit porter principalement ses vûes à l'accroissement des papeteries dans le royaume. Celle de Montargis qui s'étoit élevée il y a trente ans, meriteroit d'être soutenue; il en faudroit établir de nouvelles dans le Lyonnois, & autres provinces voisines. (*D. J.*)

PAPIER D'ASBESTE, (*Arts.*) ce *papier* fait d'*asbeste* autrement dit de *lin* incombustible, *lapis asbestos*, peut supporter le feu sans être endommagé. Le docteur Brukmann, professeur à Brunswick, a imprimé une histoire naturelle de l'*asbestos* dont on tire ce *papier*: & ce qu'il y a de plus remarquable, il a fait tirer quatre exemplaires de son livre sur ce *papier*, ils sont dans la bibliotheque de Wolfembutel. *Voyez Bibl. Germ. t. XIV. p.* 190.

La maniere de fabriquer ce *papier* extraordinaire, est décrite par M. Loyd, d'après ses épreuves. Il broya une certaine quantité d'*asbestos* dans un mortier de pierre, jusqu'à ce qu'elle fût réduite en une substance cotonneuse; ensuite il le passa dans un tamis fin, & par ce moyen le purgea le mieux qu'il put de ses parties terreſtres; car la terre & les pierreries qu'il n'auroit pas pû enlever auparavant, étant réduites en poudre, passeroit à-travers le tamis, & il ne resta que le lin ou coton; ensuite il porta sa matiere dans un moulin à *papier*, & la mettant dans l'eau dans un vaſe assez grand précisément pour faire une feuille avec une certaine quantité; il la remua suffisamment, & ordonna à l'ouvrier de l'employer à part avec la méthode ordinaire dont on use pour la fabrique du *papier* à écrire: il lui recommanda seulement de la remuer toujours avant que de la mettre dans le moule; parce qu'il considéra que la substance en étant beaucoup plus pesante que celle dont on se sert pour le *papier* ordinaire; elle se précipiteroit au fond, si on ne la remuoit pas immédiatement avant de la mettre dans le moule. Enfin, on fit du *papier* sur lequel on écrivoit comme sur le *papier* de chiffons, & l'écriture s'en effaçoit en le jettant dans le feu, d'où on le retiroit sans être plus endommagé que la toile d'*asbeste*; mais ce *papier* étoit grossier & se casſoit fort aiſément; cependant si la chose en valoit la peine, il ne seroit pas impossible en triturant fort long-tems la matiere dans les mortiers, d'en former une pâte aussi fine que celle du *papier* de linge; ours comme ce seroit une chose coûteuse, on ne doit la regarder que sur le pié d'une curiosité. *Philoſ. Transf.* n°. 166.

PAPIER, (*Ecriture.*) Le *papier* à écrire pour être bon doit avoir les qualités suivantes: la premiere & la principale, c'eſt d'être bien collé, ferme & pesant; celui qui ne sonne pas clair, qui eſt mou, foible & lâche au maniement n'eſt pas bien collé, eſt conſéquemment d'un mauvais uſage; il faut qu'il ait le grain délié, qu'il ſoit net, uni, ſans riches ni rides, afin que la plume coule deſſus facilement; il faut regarder auſſi à ce qu'il n'y ait ni filets, ni poils; ces poils entrant dans la fente du bec de la plume, rendent l'écritore bourose. Il faudroit encore qu'il fût blanc; mais le *papier* le plus blanc n'eſt pas ordinairement le mieux collé. Tout étant égal d'ailleurs, le plus anciennement fabriqué ſera préférable.

Maniere de laver & de vernir le papier *pour écrire*: il faut avoir du *papier* de la qualité qu'on vient de preſcrire: on l'étend tout ouvert ſur un ais bien net, & après avoir mis de vernis blanc, autrement dit, ſandarac, dans une écuelle ou terrine, on en frottera légerement toutes les feuilles avec une patte de lievre: puis ayant mis dans un chaudron bien net ſix pintes d'eau, meſure de Paris, qui ſuffiront pour laver une rame; on fera fondre ſur le feu huit onces d'alun de roche, & une once de ſucre candi blanc, & après avoir fait bouillir le tout un bouillon, on le retire de deſſus le feu; & lorſque l'eau eſt tiede, on en lave le *papier* feuille à feuille avec une éponge fine, du côté qu'il a été vernis; on poſe ces feuilles les unes ſur les autres: & quand toute la rame eſt lavée, on la met en preſſe l'eſpace d'un demi jour, ou du ſoir au lendemain; après quoi, on l'étend ſur des cordes feuille à feuille pour qu'il ſeche: lorſqu'il eſt à demi ſec, on le remet une ſeconde fois en preſſe pendant quelques jours, afin de le bien étendre; de-là il paſſe chez le relieur pour être battu, il ne faut ſe ſervir de ce *papier* que trois ou quatre mois après qu'il a été ainſi préparé. Plus il eſt gardé, meilleur il eſt; le *papier* battu pour écrire des lettres doit être froté avec le ſandarac, ſi l'on ne veut pas que l'encre s'épate.

PAPIER BLANC, *terme d'Imprimeur*; c'eſt le premier côté de la feuille qu'on couche ſur la forme pour l'impreſſion.

PAPIER BLEU, (*Papeterie.*) *papier* qui ſert aux Marchands à envelopper différentes marchandiſes: le gros *papier bleu* eſt employé aux balles de ſucre, le fin aux pieces de toile, à couvrir les brochures ou livres en feuilles, *&c.* il y en a encore de plus fin qui ſert à d'autres uſages. (*D. J.*)

PAPIER BRILLANT, *ou à fleurs & figures brillantes*; c'étoit une ſorte de *papier* que le ſieur Papillon avoit trouvé le ſecret de rendre très-agréable, ſoit qu'il l'eût inventé ou qu'il ne l'eût que perfectionné; voici d'abord ce qu'il faiſoit. A deux onces de colle de poiſſon qu'il mettoit tiédir & fondre, il ajoutoit le double d'alun qu'il délayoit bien, en tournant juſqu'à ce qu'il n'y eût point de grumeaux & que tout fût bien mêlé; il laiſſoit repoſer juſqu'au lendemain, que voulant s'en ſervir il faiſoit de rechef tiédir; puis ayant passé légerement avec du charbon preſque impalpable le deſſein piqué qu'il vouloit faire avec un pinceau, & de cette colle ci-deſſus & tiede, il deſſinoit toutes les fleurs du deſſein piqué: enſuite il ſemoit deſſus du brillant d'une ſeule couleur qui ne s'attachoit qu'aux endroits où avoit paſſé le pinceau, & ayant laiſſé ſecher, en épouſſetant la feuille, le brillant ne reſtoit qu'au deſſein; mais pour mettre ſur une feuille pluſieurs brillans de couleurs différentes, il ſe ſervoit de patrons découpés par parties ſéparées, couchant à-travers ſa colle avec une broſſe ou gros pinceau ſur la feuille chaque partie; ſemée enſuite du brillant de la couleur qu'il vouloit, ſéchée & épouſſetée, il procédoit à coucher la colle à-travers un autre patron, & à mettre enſuite du brillant d'une autre couleur, faiſant ainſi ſucceſſivement juſqu'à ce que tous les brillans de différentes couleurs fuſſent appliqués ſur la feuille, laquelle achevée devenoit extrêmement riche: mais il falloit pour employer ce *papier* le coller très-proprement; car la colle ordinaire qu'on mettoit par-derriere pour le pouvoir poſer, détrempoit aſſez vîte la colle des brillans, ce qui faiſoit barbouiller tout l'ouvrage; il faiſoit auſſi de la toile avec mêmes brillans & de la même façon.

PAPIER BROUILLARD, (*Papeterie.*) le *papier brouillard* ou *papier* gris, eſt un *papier* qui n'a pas été collé, & ſur lequel par conſequent l'encre flue & s'étend; on s'en ſert dans les livres de compte, au lieu de ſable, pour empêcher l'encre de gâter la feuille oppoſée; ce même *papier* eſt auſſi d'uſage chez les Droguilles & Apoticaires pour filtrer les liqueurs, auxquelles la chauſſe d'Hypocras n'eſt pas ſi propre. (*D. J.*)

PAPIER DE COULEUR *tout uni*; c'eſt un *papier* qui ſe fait avec une groſſe broſſe & de toutes ſortes de couleurs; c'eſt ordinairement de la couronne bule, qu'on y emploie préférablement au champi, qui n'eſt pas aſſez collé, & qui empêcheroit non-ſeulement les couleurs de paroître vives & belles, mais qui ne manqueroit pas de tacher aux places où il boiroit ces couleurs. Toutes ces couleurs ſont liquides & ſans corps, la plûpart afin de pouvoir être couchées plus unies.

Les ouvriers qui font ce *papier* ont la couleur proche d'eux dans une grande terrine; & avec une broſſe telle que celle des Cartiers, il prennent de la couleur pour chaque feuille, faiſant aller & venir la broſſe de tout côté, le moins par goutte & le plus uniment qu'ils le peuvent; puis ils étalent à meſure ce qu'ils ont fait, continuant à mettre la couleur tant qu'il reſte de *papier* à la main, qu'ils ont déplié & miſe devant eux tout en un tas ſur la table ou l'établi où ils travaillent. Ces ſont les marchands Papetiers qui vendent communément ces *papiers* tout d'une couleur. Pour faire le jaune, les ouvriers uſent de la graine d'orignon; pour le rouge, de bois de Brésil, dit de *Fernambouc*; pour le bleu, celui de tournesol & l'indigo; pour le vert, celui de veſſie; pour l'orange, un jaune mêlangé de mine de plomb ou d'autre rouge; pour la couleur de bois, de la ſuie, du brou de noix ou du jaune de graine d'orignon, mêlé avec un peu de violet de bois d'inde: ils y emploient auſſi la terre d'ombre; le bois d'inde leur ſert à faire le violet, qu'ils rendent d'un œil rougeâtre, y mêlant du rouge de Brésil. Le noir, ils le font, ſoit avec le noir d'os, ſoit avec celui d'ivoire ou autre, mais rarement avec celui de fumée, parce qu'il ne ſe couche pas ſi bien. Ils font encore quelquefois des rouges différens avec le vermillon & avec la laque liquide, du vert clair avec du vert de gris, mêlangé avec celui de veſſie & pluſieurs autres couleurs, compoſées ſuivant qu'ils les éclaircilſent ou qu'ils ſavent les mêlanger. *Voyez* COULEURS A DÉTREMPER, LIQUIDES *&* SANS CORPS, *&c.*

PA-

PAPIER A DESSINER, (*Papeterie.*) *papier* blanc ſur lequel on a paſſé une éponge imprégnée d'eau de ſuie; ſon uſage eſt pour exempter l'ouvrage du crayon dans les endroits où le *papier* doit être chargé d'ombres de la couleur de ce *papier*; pour les endroits clairs, on les fait deſſus avec de la craie blanche; *Elémens de peinture.* (*D. J.*)

PAPIER DOMINOTÉ. *Voyez* DOMINO, DOMINOTERIE, DOMINOTIER & RECALQUER.

PAPIER DORÉ & ARGENTÉ; il y a de pluſieurs façons de *papier doré*; ſavoir, celui à fleurs ou fondé d'or qui ſe fait en Allemagne, mais dont l'or n'eſt que du cuivre, au lieu que celui d'argent fabriqué dans le même pays eſt d'argent fin; car celui qui ſe fait avec de l'étain eſt d'un œil ſi plombé, qu'on n'en fait pas de cas; ces ſortes de *papiers* ſe fabriquent à Francfort, à Nüremberg, &c. Le *papier doré* ſur tranche eſt du *papier* à lettre.

Le *papier doré* par petit feuillet & fait d'or fin, ſert à pluſieurs ouvrages, particulierement dans les couvens de religieuſes qui en ornent des reliquaires, de petits tableaux de dévotion & autres choſes; employant auſſi au même uſage du *papier argenté* & des cartons dorés ſur tranche, fabriqués par petites bandes, avec leſquelles elles exécutent tous ces petits roulleaux dorés qui ſont dans les reliquaires & autres ouvrages de leurs mains. Ces *papiers*, tant *dorés* qu'*argentés*, auſſi-bien que les cartons qu'on vient de dire, ſe fabriquent à Paris. Mais à l'égard du *papier doré* d'Allemagne, on ne l'imite point ici par la grande raiſon, que tirant le cuivre en feuille de cette contrée, il deviendroit trop cher. Ce *papier* ſe fait avec des planches de cuivre jaune évidées, bien en fond, autour des maſſes & des contours gravés; les feuilles de cuivre appliquées partout ſur la feuille de couleur qu'on veut dorer ſont poſées ſur la planche de cuivre qui doit être chaude, comme à-peu-près le ſont les fers dont ſe ſervent les Doreurs de couvertures de livres quand ils les emploient; pour paſſer le tout entre deux rouleaux ou cylindres, tels que peuvent être ceux de la preſſe en taille-douce, la planche en graſſant le *papier* fait arracher l'or ou l'argent deſſus, puis la feuille eſt étalée pour la laiſſer refroidir & ſécher; c'épouſſe pour en ôter tout l'or des endroits où n'ont point marqué les ornemens, figurer & traire de la planche de cuivre, ce qui la perfectionne & la met en état d'être vendue.

PAPIER D'EVENTAIL, (*Eventailliſte.*) les Eventaillíſtes ſe ſont partagé les différentes opérations de leur art; les uns ne font que des bois d'*éventails*, les autres les peignent & dorent; d'autres ne font que peindre les feuilles; d'autres qui ſont ceux dont il eſt queſtion dans cet article, preparent les *papiers* que les autres emploient: d'autres enfin font commerce, ſans travailler par eux-mêmes, quoiqu'ils ayent tous également & indiſtinctement le droit de travailler à toutes ces ſortes d'ouvrages. Ceux qui travaillent au *papier*, & qu'on pourroit appeller proprement *Papetiers éventailliſtes*, le doublent; c'eſt-à-dire, collent enſemble avec une colle légere deux feuilles de *papier* de ſerpente, de la qualité qui convient à l'ouvrage auquel elles ſont deſtinées; cependant une des deux feuilles eſt toujours plus belle que l'autre & ſert d'endroit à l'*éventail*; c'eſt ſur ce côté qu'on fait les plus belles peintures. Pour coller enſemble les deux feuilles de *papier*, on commence par en coller une par les bords ſur un cercle de bois vuide, compoſé d'un demi cerceau & d'une regle, ſur leſquels on la colle avec de l'empois ou autre colle du même nature; on mouille légerement le *papier* avec une éponge pour que l'humidité le faſſe étendre, & ſéchant comme la peau d'un tambour; en cet état, on laiſſe ſécher le *papier*; lorſqu'il eſt ſec, on applique deſſus la ſeconde feuille enduite de colle du côté qu'elle s'applique à la premiere; on la lave bien avec une éponge, & on la laiſſe ſéches. *Voyez* la *Planche de l'Eventailliſte*, dont voici l'explication.

Vignette, femme qui colle des *papiers* ſur des cerçles; *papier* pour coller.

2. Homme qui apporte le *papier*.

3. Ouvrier qui colle le ſecond feuille de *papier* qui eſt l'envers ſur la premiere.

4. Ouvriere qui enduit de colle avec un pinceau, la feuille de *papier* qui doit ſervir d'envers.

6. Homme qui tient un *papier* ployé.

7. Ouvrier qui paſſe le *papier* à la liſſe, qui eſt faite à-peu-près comme la preſſe en taille-douce, compoſée de deux rouleaux entre leſquels paſſent une table de bois ſur laquelle eſt une platine de cuivre ſur laquelle eſt un *papier* d'*éventail*; le rouleau ſupérieur qui eſt garni de linges eſt mû par une roue que l'ouvrier fait tourner.

9. & 10. Cerçles,

11. *Papier* collé ſur un cercle.

12. Ais ſur lequel eſt un *papier* collé par les bords avec de la gomme arabique, prêt à peindre.

13. Gercles avec des *papiers* deſſus.

14. Modele d'un éventail; la gorge.

15. *Papier* collé ſur un ais, ſur lequel on a tracé la forme du modele.

16. Table à ſabler les *papiers*, c'eſt-à-dire les couvrir ſur une couleur dont ils ont été enduits d'une pouſſiere d'or ou d'argent, au moyen d'un ſac avec lequel on la répand uniformement ſur tout le *papier*; le fond de la table qui eſt entourée du rebord; le *papier*; le ſac où eſt la pouſſiere. *Voyez* AVANTURINE.

17. Pile de cercles garnis de *papier*.

18. *Papier* rayé ſur la forme à ſaler.

PAPIERS ET ENSEIGNEMENS, (*Marine.*) ce ſont tous les *papiers* & manuſcrits qui ſe trouvent dans un vaiſſeau; les *papiers & enſeignement* du vaiſſeau échoué.

Papier de cartouche ou de gargouſſe, c'eſt de gros *papier* gris dont on ſe ſert pour faire les gargouſſes; on le forme ſur un moule, puis on l'emplit de mitailles. (*Q*)

PAPIER, *terme de Miroitier*, c'eſt une longue bande de *papier* fort, compoſée de pluſieurs morceaux collés enſemble, dont la largeur n'eſt guere que de ſept ou huit pouces, & la longueur proportionnée au volume des glaces qu'on veut étamer, enſorte néanmoins qu'elles les paſſent de huit ou dix pouces de chaque côté. Ce *papier* ſert à couvrir le bord de devant de la feuille d'étain après qu'elle a été chargée de vif-argent, afin d'y poſer la glace, & qu'en la gliſſant, la feuille ne puiſſe être endommagée. *Savary.* (*D. J.*)

PAPIERS, (*Relieure.*) les Relieurs mettent entre le carton & les feuilles du livre qu'ils relient une ou deux feuilles de *papier* blanc pour conſerver les livres & éviter qu'ils ne ſe gâtent contre le carton; ſouvent ils y mettent du *papier* marbré dont un feuillet eſt collé contre le carton, l'autre contre un feuilles de *papier* blanc.

Quelquefois ils uſent de *papier* doré en place de *papier* marbré, & d'autres fois de ſatin ou autres étoffes, comme de tabis ou de maroquin, alors cela s'appelle *doubler*. *Voyez* DOUBLER.

PAPIER-REGLÉ, (*Manufacture en ſoie.*) pour les deſſeins d'étoffes, de rubans & galons, c'eſt du *papier* imprimé d'après une planche gravée, qui repréſente ſeulement un nombre infini de lignes perpendiculaires, toutes coupées par des lignes horiſontales ſans nombre, ce qui forme une très-grande quantité de quarrés parfaits; voici comme la choſe s'exécute. On prend une meſure de cinq ou ſix lignes, plus ou moins, ſuivant la groſſeur ou la fineſſe que l'on veut donner au *papier*, par ces meſures répétées tant que la planche le peut permettre, tant perpendiculairement qu'horiſontalement, on tire des lignes qui donnent par conſéquent cinq à ſix lignes en quarré; ces quarrés ſont à leur tour traverſés à égales diſtances par neuf autres lignes, mais beaucoup plus déliées que les premieres, ce qui forme cent petits quarrés égaux dans chaque quarré qui eſt marqué par une ligne plus forte, & c'eſt ce qu'on appelle *papier de dix en dix*, pour le diſtinguer de celui qui ſert aux Gaziers, & qui eſt appellé *de huit en dix*, parce que chaque quarré n'en contient que quatre-vingt petits. On ſe ſert de *papier* d'une extrême fineſſe pour les deſſeins que j'ai appellé *repréſentatifs*, *voyez* PATRON, parce qu'il eſt plus aiſé de donner le contour que l'on ſouhaite ſur ce *papier* fin, les angles qui terminent chaque quarré étant moins ſenſibles; le *papier* plus gros étant reſervé pour les deſſeins ou patrons, que j'ai appellé au même article *deſſeins démonſtratifs*: voici la façon dont on le ſert pour deſſiner ſur ce *papier*. On emplit d'encre tous les petits quarrés qui exprimeront les figures du deſſein, qui ſont toujours quelques figures d'ornemens, ou de fleurs, même de figures humaines; les points qui reſtent blancs marquent les découpés deſdites figures, & expriment par conſéquent le fond.

PAPIERS ROYAUX, (*Politiq. & Comm.*) ce ſont tous ceux que le roi a créés, & avec leſquels il a payé ſes ſujets, au défaut d'argent monnoyé; celui qui trouveroit un bon projet pour l'acquit des *papiers royaux*, rendroit un ſervice important à l'état; le crédit du monarque tient à la maniere dont il ſortira de cette eſpece d'engagement.

PAPIER TERRIER, (*Juriſp.*) on appelle ainſi le regiſtre qui contient toutes les déclarations paſſées au terrier d'un ſeigneur cenſier. *Voyez* TERRIER & DÉCLARATION, CENS, CENSIVE.

PAPIER ET PARCHEMIN TIMBRÉ, eſt celui qui porte la marque du timbre, & qui eſt deſtiné à écrire les actes publics dans les pays où la formalité du timbre eſt en uſage.

Le

Le timbre eſt une marque que l'on appoſe aux *papiers* & *parchemins* deſtinés à écrire les actes que reçoivent les officiers publics.

Quelques auteurs la définiſſent en latin *ſignum regium papyro impreſſum*, parce qu'en effet il repréſente communément les armes du prince ou quelque autre marque par lui ordonnée ſelon la qualité particuliere de l'acte & le lieu de la paſſation.

Le nom de *timbre* que l'on a donné à ces ſortes de marques paroît avoir été emprunté du blaſon, & tirer ſon étymologie de ce que le timbre s'imprime ordinairement au haut de la feuille de *papier* ou *parchemin*; comme le caſque ou autre couronnement, que l'on nomme auſſi *timbre*, eu terme de blaſon ſe met au-deſſus de l'écu.

Je ne dis pas indiſtinctement que le timbre s'appoſe au haut de la feuille, mais ſeulement qu'on l'appoſe ainſi ordinairement; car quoique l'uſage ſoit de l'imprimer au milieu du haut de la feuille, la place où ou l'appoſe n'eſt point de l'eſſence de la formalité; on peut indifféremment le mettre au tête de l'acte, ou au bas, ou au dos, ou ſur l'un des côtés, & l'on voit beaucoup de ces timbres appoſés diverſement aux actes publics.

La prudence veut ſeulement que l'on ait attention de faire appoſer le timbre ou d'écrire l'acte de maniere que l'on ne puiſſe pas ſupprimer le timbre ſans altérer le corps de l'acte; & les officiers publics devroient toujours ainſi diſpoſer leurs actes: ce que néanmoins quelques-uns n'obſervent pas, n'écrivant le commencement de leurs actes qu'au-deſſous du timbre, d'où il peut arriver des inconvéniens, & notamment qu'on acte public dont un aura coupé le timbre ne vaudra plus que comme écriture privée, & même ſera totalement nul, ſelon la nature de l'acte & les circonſtances, ce que nous examinerons plus particuliérement dans la ſuite.

Au reſte, à quelque diſtance que l'acte ſoit écrit du timbre il ne laiſſe pas d'être valable, & la diſpoſition dont on vient de parler n'eſt qu'une précaution qui n'eſt pas de rigueur.

En France & dans pluſieurs autres pays, on appoſe la marque du timbre avec un poinçon d'acier ſemblable à ceux qui ſervent à frapper les monoyes, excepté qu'il eſt moins concave; en d'autres pays, comme en Allemagne, on imprime la timbre avec une planche de cuivre gravée, telle que celles qui ſervent à tirer les eſtampes.

En France & dans la plûpart des autres pays où le timbre eſt en uſage, on met de l'encre dans le poinçon pour marquer le timbre, en Angleterre on ne met aucune couleur dans le poinçon, enſorte que la marque qu'il imprime ne paroît que parce qu'elle ſe forme en relief ſur le papier.

La formalité du timbre paroît avoir été totalement inconnue aux anciens, & les actes reçus par des officiers publics n'étoient alors diſtingués des écritures privées que par le caractere de l'officier qui les avoit reçus, & par le ſceau qu'il y appoſoit, qui étoit plus connu que les ſceaux des parties contractantes, à cauſe de la fonction publique de l'officier; mais de reſte ce ſceau n'étoit que le cachet particulier de l'officier; car les anciens n'avoient point de ſceaux publics, tels que nous en avons en France, ainſi que l'obſerve Loyſeau, *des off. liv. II. chap. iv. n.* 10. Les ſceaux particuliers dont ils ſe ſervoient étoient plûtôt de ſimples cachets que de vrais ſceaux, ils n'avoient pour objet que de tenir lieu de ſignature, comme cela s'eſt pratiqué long-tems dans pluſieurs pays, & même en France, à cauſe qu'il y avoit alors peu de perſonnes qui ſuſſent écrire, & ces ſortes de ſceaux ou cachets n'avoient aucun rapport avec les timbres dont nous parlons.

Juſtinien fut le premier qui établit une eſpece de timbre: cet empereur conſidérant le grand nombre d'actes que les tabellions de Conſtantinople recevoient journellement, & voulant prévenir certaines fauſſetés qui pouvoient s'y gliſſer, ordonna par ſa nouvelle 44, laquelle fut publiée l'an 537, que ces tabellions ne pourroient recevoir les originaux des actes de leur miniſtere que ſur du *papier*, en tête duquel (ce que l'on appelloit *protocole*), ſeroit marqué le nom de l'intendant des finances qui ſeroit alors en place, le tems auquel auroit été fabriqué le *papier* & les autres choſes que l'on avoit coûtume de mettre en tête de ces *papiers* deſtinés à écrire les originaux des actes que reçoivent les tabellions de Conſtantinople, ce que l'on appelloit ſuivant la gloſe & les interpretes, *imbreviaturam totius contractus*, c'eſt-à-dire un titre qui annonçoit ſommairement la qualité & ſubſtance de l'acte.

Par cette même nouvelle l'empereur défendoit auſſi aux tabellions de Conſtantinople de couper ces marques & titres qui devoient être en tête de leurs actes; il leur enjoignoit de les laiſſer ſans aucune altération, & défendoit aux juges d'avoir égard aux actes écrits ſur du *papier* qui ne ſeroit pas revêtu en tête de ces marques, quelques autres titres ou protocoles qui y fuſſent écrits.

M. Cujas en ſes notes ſur cette nouvelle, examine ce que Juſtinien a entendu par le protocole qu'il recommande tant aux tabellions de conſerver; les uns, dit-il, veulent que ce ſoit une grande feuille royale; d'autres que ce ſoit une ſimple note des actes; d'autres que ce ſoit un exemplaire des formules dont les tabellions avoient coûtume de ſe ſervir: mais ils ſe trompent tout également, dit M. Cujas, car de même qu'aujourd'hui notre *papier* a quelque marque qui indique celui qui l'a fabriqué, de même autrefois les *papiers* dont on ſe ſervoit contenoient une note abrégée de l'intendant des finances qui étoit alors en place, parce que ces ſortes d'intendans avoient inſpection ſur les fabriques de *papier*; on y marquoit auſſi en quel tems & par qui le *papier* avoit été fabriqué; ce qui ſervoit à découvrir pluſieurs fauſſetés.

Loyſeau, dans ſon traité des offices, *liv. II. ch. V. n.* 82. dit en parlant de la nouvelle 44, qu'elle nous apprend un beau ſecret qui avoit été ignoré juſqu'à ce que le docte Cujas l'ait découvert, à ſavoir qu'elle défend de couper & ôter le protocole des chartes que nous penſons vulgairement être la minute & premiere écriture du contrat; & de fait les ordonnances des années 1512, & encore celle d'Orléans, *article xcviij.* l'uſurpent en cette ſignification, combien qu'à la vérité ce ſoit la marque du *papier* où étoit écrite l'année qu'il avoit été fait, laquelle marque Juſtinien défend de couper, comme on pouvoit aiſément ſaire, d'autant qu'elle étoit en haut du *papier*, & non pas au milieu, comme celle du notre *papier*, pour ce, dit-il, que par le moyen de ce protocole ou marque du *papier* pluſieurs fauſſetés ont été découvertes, ce qui s'eſt auſſi vû quelquefois en France; partant, dit-il, pour ſe ſervir à propos de cette antiquité, il ſeroit expédient, ce ſemble, d'ordonner que tout *papier* ſeroit marqué, & que la marque contiendroit l'année qu'il auroit été fait, choſe qui ne coûteroit rien & empêcheroit pluſieurs fauſſetés, tant aux contrats qu'aux écritures.

Cette origine du *papier & parchemin timbrés* fut examinée dans une cauſe qui ſe plaide au parlement d'Aix en 1676, entre des marchands de Marſeille & le fermier du *papier timbré*, laquelle cauſe eſt rapportée par Boniface en ſes arrêts de Provence, *tom. IV. l. III. tit. xv. c. ij.* le défenſeur du fermier du *papier timbré* faiſoit valoir, „ que le timbre n'étoit pas nouveau, puiſ„ qu'il y en avoit du tems de Juſtinien en 537, qu'il y „ avoit des marques pour les protocoles des notaires; „ qu'on y marquoit en chiffre l'année en laquelle ils „ avoient été faits avec le nom *comitis ſacrarum largi„ tionum*, qui étoit alors en exercice; que Juſtinien vou„ loit que le notaire qui avoit commencé le protocole „ ou la charte achevât de l'écrire, & que le motif & „ le fondement de Juſtinien n'avoit été que pour la pré„ caution contre les fauſſetés, comme il paroît par la „ novelle 44, ſuivie par Godefroy „.

Cette origine a auſſi été remarquée par M. de Baſville, intendant de la province de Languedoc, dans les mémoires qu'il a faits pour ſervir à l'hiſtoire de cette province, dans leſquels en parlant du domaine il dit que, comme il y a deux généralités dans la Languedoc, il y a auſſi deux ſous-fermes du domaine, l'une pour la généralité de Toulouſe, l'autre pour la généralité de Montpellier, & que dans ces ſous-fermes ſont compris le *papier timbré*, les formules & le contrôle des exploits; & à ce propos il remarque en paſſant, que le *papier timbré* n'a pas été inconnu aux Romains, puiſqu'on voit par la novelle 44, qu'ils avoient une eſpece particuliere de *papier* pour écrire les originaux des actes des notaires, lequel portoit la marque que l'intendant des finances y faiſoit appoſer, & la date du tems auquel il avoit été fait.

Ainſi quoiqu'il paroiſſe peut-être d'abord ſingulier que l'on faſſe remonter l'origine du *papier timbré* juſqu'au tems des Romains, cependant il eſt conſtant que cette formalité étoit déja en quelque uſage chez eux, puiſque les titres, dates & autres marques que l'on appoſoit en tête du *papier* deſtiné à écrire les originaux des actes des tabellions de Conſtantinople, étoient une eſpece de timbre qui avoit le même objet que ceux qui ſont aujourd'hui uſités en France & dans pluſieurs autres pays.

Mais

Mais ſuivant la même nouvelle de Juſtinien, cette formalité n'étoit établie que pour les actes des tabellions de Conſtantinople, encore n'étoit-ce que pour les originaux de ces actes, & non pour les expéditions ou copies, du moins la novelle n'en fait pas mention; en ſorte qu'à l'égard de tous les autres actes paſſés dans la ville de Conſtantinople par d'autres officiers publics que les tabellions, & à l'égard de tous les autres actes publics reçus hors la ville de Conſtantinople, ſoit par des tabellions, ſoit par d'autres officiers publics, il n'y avoit juſqu'alors aucune marque ſur le *papier* qui diſtinguât ces actes des écritures privées.

Cette formalité ne tomba pas en non-uſage juſqu'au tems où elle a été établie en France, comme quelques-uns ſe l'imagineroient peut-être: il paroît au contraire qu'à l'imitation des Romains, pluſieurs princes l'établiſſent peu de tems après dans leurs états, & que nos rois ont été les derniers à l'ordonner.

En effet, du tems des comtes héréditaires de Provence, qui regnerent depuis 915 ou 920 juſqu'en 1481, que cette province fut réunie à la couronne de France, les notaires de ce payr ſe ſervoient de protocoles marqués d'une eſpece de timbre, ainſi que cela fut obſervé dans la cauſe dont j'ai déja fait mention, qui fut plaidée au parlement d'Aix en 1676, & eſt rapportée par Boniface, *liv. IV. tom. III. tit. 15. ch. ij.* Le défenſeur du fermier du *papier timbré*, pour faire voir que cette formalité n'étoit pas nouvelle, obſervoit que non-ſeulement du tems de Juſtinien les protocoles étoient marqués, mais encore du tems des comtes de Provence, & que M. Jean Durbé, notaire à Aix, avoit de ces anciens protocoles marqués.

Cette formalité fut introduite en Eſpagne & en Hollande vers l'an 1555.

Le *papier timbré* eſt auſſi uſité dans pluſieurs autres états, comme en Angleterre, dans le Brabant & dans la Flandre impériale, dans les états du roi de Sardaigne, en Suede, & il a été introduit dans l'état eccléſiaſtique, à compter du 1 avril 1741, & dans d'autres pays, comme nous le dirons dans un moment.

Les timbres qu'on oppoſe aux *papiers & parchemins* deſtinés à écrire les actes publics ont quelque rapport avec les ſceaux publics dont on uſe aujourd'hui en France & dans pluſieurs autres pays, en ce que les uns & les autres ſont ordinairement une empreinte des armes du prince, ou de quelqu'autre marque par lui établie, qui s'appoſent également aux actes publics, & les diſtinguent des actes ſous ſignature privée; cependant il ne faut pas confondre ces deux formalités, entre leſquelles il y a pluſieurs différences eſſentielles.

La premiere qui ſe tire de leur forme eſt que les ſceaux publics, tels que ceux du roi, des chancelleries, des juriſdictions, des villes, des univerſités & autres ſemblables, s'appliquent ſur une ſorme de cire ou de quelqu'autre matiere propre à en recevoir l'empreinte, laquelle eſt en relief; il y a de ces ſceaux qui s'appliquent ainſi ſur l'acte même, d'autres qui ſont à double face, & ne ſont attachés à l'acte que par les lacs; au lieu que le timbre n'eſt qu'une ſimple marque imprimée au haut du *papier* ou parchemin.

La ſeconde différence eſt que l'on n'oppoſe point de ſceau ſur la minute des actes publics: cette formalité n'eſt même pas toujours néceſſaire pour donner l'authenticité & la publicité aux expéditions ou copies collationnées des actes publics; c'eſt plutôt le caractere & la qualité de l'officier qui a reçu l'acte & ſa ſignature appoſée au bas, qui rendent l'acte public: au lieu que dans les pays où le timbre eſt en uſage, pour donner l'authenticité & le caractere de publicité à un acte, ſoit original, en minute ou en brevet, ſoit expédition ou copie collationnée, il doit être écrit ſur du *papier timbré* ou en parchemin timbré, ſi l'acte eſt de nature à être écrit en *parchemin*.

La troiſieme différence qui ſe trouve entre les ſceaux publics & les timbres, c'eſt que l'appoſition du ſceau eſt la marque de l'autorité publique dont l'acte eſt revêtu par cette formalité; tellement qu'en quelques endroits, comme à Paris, le droit d'exécution parée en dépend, & que ſi un acte public n'étoit pas ſcellé, il ne pourroit être mis à exécution, quand même il ſeroit d'ailleurs revêtu de toutes les autres formalités néceſſaires: au lieu que le timbre contribue bien à donner à l'acte le caractere de publicité néceſſaire pour qu'on puiſſe le mettre en forme exécutoire; mais par lui même il ne donne point ce droit d'exécution parée, qui dépend de certaines formalités qu'on ajoute à celle qui conſtitue la publicité.

Quoique la formalité du timbre ſemble n'avoir été établie que pour la finance qui en revient au prince, elle ne laiſſe pas d'être utile d'ailleurs.

En effet, le timbre ſert 1°. à diſtinguer à l'inſpection ſeule du haut de la feuille ſur laquelle l'acte eſt écrit, ſi c'eſt un acte reçu par un officier public, ou ſi ce n'eſt qu'une écriture privée.

2°. Le timbre fait reſpecter & conſerver les affiches, publications ou autres exploits, ou actes que l'on attache extérieurement aux portes des maiſons ou dans les places publiques, ſoit en vertu de decret, licitation, adjudications ou autres publications, ſoit dans les exploits que l'on attache à la porte de perſonnes abſentes auxquelles ils ſont ſignifiés; car comme ces ſortes d'actes ne ſont point ſcellés, il n'y a proprement que le timbre qui faſſe connoître que ce ſont des actes émanés de l'autorité publique, & qui les diſtingue des écritures privées.

3°. Le timbre annonce la ſolemnité de l'acte aux perſonnes qui le ſignent, & ſert en cela à prévenir certaines ſurpriſes que l'on pourroit faire à ceux qui ſigneroient un acte ſans l'avoir lu; par exemple, il ſeroit difficile de faire ſigner pour une écriture privée un acte public qui ſeroit ſur *papier timbré*, parce que l'inſpection ſeule du timbre feroit connoître la ſurpriſe.

4°. Le timbre ſert auſſi à prévenir quelques fauſſetés dans les dates de tems & de lieu qui, peuvent ſe commettre plus facilement dans les actes où cette formalité n'eſt pas néceſſaire: en effet, comme il y a un timbre particulier pour chaque état, & même en France pour chaque généralité, que la formule du ces timbres a changé en divers tems, & que l'on ne peut écrire les actes publics que ſur du *papier* ou *parchemin* marqué du timbre actuellement uſité dans le tems & le lieu où ſe paſſe l'acte, ceux qui écrivent un acte ſur du *papier* ou *parchemin* marqué du timbre actuellement uſité dans un pays, ne pourroient pas impunément le dater d'un tems ou d'un lieu où il y auroit eu un autre timbre, parce que la formule du timbre appoſé à cet acte érroit d'un autre tems ou d'un autre lieu, feroit connoître la fauſſeté des dates de tems & de lieu qu'on auroit donné à cet acte.

La formalité du timbre n'ayant été établie que pour les actes publics, il s'enſuit que tous les actes qui ne ſont pas reçus par des officiers publics ne ſont point ſujets à être écrits ſur *papier timbré*.

Boniface, en ſon recueil des arrêts du parlement de Provence, *tom. IV. l. III. tit. XV. ch. j. & ij.* rapporte à ce ſujet deux arrêts de la cour des aides & finances de Montpellier.

Au mois de Mars 1695, Louis XIV. étant lors à Paris, donna un édit portant établiſſement d'une marque ſur le *papier* & le *parchemin* deſtinés à écrire les actes reçus par les officiers publics. Cet édit fut enregiſtré en parlement, en la chambre des comptes & en la cour des aides le 20 du même mois. Il eſt au cinquieme volume des ordonnances de Louis XIV. coté 3. *fol.* 69. & il en eſt fait mention dans le recueil des ordonnances, édits, & par M. Blanchard.

Cet édit n'eut aucune exécution; mais dans la ſuite le roi voulant rendre le ſtyle des actes publics uniforme dans tout ſon royaume, donna une déclaration le 19 Mars 1673, par laquelle il ordonna qu'il ſeroit dreſſé des formules imprimées pour toutes ſortes d'actes publics, & que les exemplaires de ces formules ſeroient *marqués en tête d'une fleur de lis, & timbrés de la qualité & ſubſtance des actes*.

Les formules d'actes ordonnées par cette déclaration n'eurent cependant pas lieu, parce que l'on y trouva trop d'inconvéniens, & le roi donna une autre déclaration le 2 Juillet 1673, regiſtrée au parlement le 10 du même mois, par laquelle en attendant que les formules fuſſent perfectionnées, il ordonna que les actes publics ne pourroient être écrits que ſur du *papier* ou *parchemin timbrés*, comme ils devoient l'être pour les formules, avec cette différence ſeulement que le corps de l'acte ſeroit entierement écrit à la main; & c'eſt de-là que le *papier* & le *parchemin timbrés* ont retenu le nom de *formule*.

Le 4 Juillet de la même année 1673, il fut fait un état des formules dont les *papiers* & *parchemins* devoient être *timbrés*, ſuivant la déclaration dont on vient de parler.

En exécution de cette déclaration, le *papier* & le *parchemin* deſtinés à écrire les actes publics, furent marqués en tête d'une fleur de lis, & intitulés de la qualité & formule de l'acte auquel il devoit ſervir; on y marquoit même en tête & même dans les commencemens, le nom du quartier dans lequel il devoit ſervir; précaution qui fut établie pour prévenir pluſieurs fauſſetés qui peuvent ſe com-

commettre à l'égard des dates. Cette précaution ſi utile fut dans la ſuite retranchée à cauſe que le *papier* ou *parchemin timbré* pour un quartier ne pouvoit pas être vendu pendant le cours du ſuivant ſans marquer la date de ce nouveau quartier, ce qui cauſoit quelque embarras aux fermiers du timbre.

Le 3 Avril 1674, le roi en ſon conſeil d'état, fit un réglement pour l'uſage du *papier* & *parchemin timbré*; ce reglement qui eſt diviſé en vingt articles, explique nommément quels actes doivent être écrits ſur *papier* ou *parchemin timbré*; il ſeroit trop long d'en faire ici le détail; il ſuffit de dire que ce ſont tous les actes émanés des officiers publics, & ce qu'il eſt ſur-tout important d'obſerver, c'eſt que ce réglement prononce la peine de nullité contre leſdits actes publics qui ſeroient faits ſur *papier* ou *parchemin* commun. Ce réglement a été enregiſtré dans les différens parlemens & autres cours, & il s'obſerve à la rigueur.

Pluſieurs cours ayant fait des remontrances au ſujet de ce réglement, le droit établi ſur le *papier* & le *parchemin timbré* fut couvert par édit du même mois d'Avril 1674, en un autre ſur tout le *papier* & *parchemin* qui ſe conſomme dans l'étendue du royaume.

La perception de ce nouveau droit fut différée par arrêt du conſeil du 22 Mai 1674; & par un autre arrêt du conſeil du même jour, le réglement du 3 Avril 1674 fait pour l'uſage du *papier* & *parchemin timbré* fut confirmé, & en conſéquence ordonné que les timbres & actes différens auxquels le *papier* étoit deſtiné ſeroient ſupprimés, & qu'à l'avenir au lieu d'iceux, tout le *papier* qui ſeroit conſommé par les officiers & miniſtres de juſtice, ſeroit marqué d'une fleur de lis, & timbré du nom de la généralité où il devoit ſervir.

Au mois d'Août de la même année le roi donna un édit par lequel il revoqua pleinement celui du mois d'Avril précédent, portant établiſſement d'une marque générale ſur tout le *papier* & *parchemin* pour continuer l'uſage du *papier* & *parchemin timbré*, ſupprima les différens timbres établis pour chaque formule ou modele d'acte, & ordonna que tous officiers & miniſtres de juſtice, & autres aſſujettis par ſes précédens édits, déclarations & réglemens à l'uſage du *papier* & *parchemin timbré*, ſe ſerviroient, à commencer du 1 Octobre 1674, de *papier* & *parchemin timbré*, qui ſeroit ſeulement marqué d'une fleur de lis & du nom de la généralité dans laquelle il devoit être employé, & les droits en furent arrêtés, non plus ſelon la qualité & la nature des actes, mais ſelon la hauteur & la largeur du *papier*.

En exécution de cet édit, on commença au premier Octobre à ſe ſervir de *papier* & *parchemin timbré* pour les actes publics.

J'en ai vu de timbré d'une fleur de lis, avec ces mots au-tour, *généralité de Moulins*, ſur un exploit fait dans ladite généralité le 3 Novembre 1674.

Il y a néanmoins encore pluſieurs provinces de ce royaume dans leſquelles la formalité du timbre n'a jamais eu lieu; telles ſont la province d'Artois, la Flandre françoiſe, le Hainaut françois, la principauté d'Arches & de Charleville, dont le territoire comprend la ville de Charleville, Arches qui en eſt le fauxbourg, & environ vingt-quatre villages. Il en eſt de même dans la Franche-Comté, l'Alſace & le Rouſſillon.

Il n'y en a pas non plus à Bayonne, ni dans le pays de Labour.

Il y a auſſi trois principautés enclavées dans la France dans leſquelles on ne ſe ſert pas de *papier* ni de *parchemin timbré*; ſavoir la principauté ſouveraine de Dombes, celle d'Orange & celle d'Henrichemont & de Boiſbelle en Berry.

On ne ſe ſert pas non plus de *papier* ni de *parchemin timbré* dans les îles françoiſes de l'Amérique comme la Martinique, la Gaudeloupe, la Cayenne, Marigalande, Sainte-Domingue & autres, ni dans le Canada & le Miſſiſipi.

Quoiqu'en général tous les officiers publics royaux ou autres, ſoient obligés de ſe ſervir de *papier* & *parchemin timbré* dans les lieux où il eſt établi, il y a néanmoins quelques tribunaux où l'on ne s'en ſert point, quoique la formalité du timbre ſoit établie dans le pays. 1°. On ne s'en ſert pas pour les mémoires ou requêtes que l'on préſente au conſeil royal des finances, & même les arrêts qui s'y rendent, s'expédient auſſi en *papier* & parchemin commun; mais quand le conſeil ordonne que les mémoires ou requêtes ſeront communiqués aux parties intéreſſées, alors la procédure ſe fait à l'ordinaire, & tout ce qui ſe ſignifie doit être ſur *papier timbré*.

2°. On ne s'en ſert pas non plus dans les bureaux extraordinaires du conſeil, lorſque la commiſſion porte que l'inſtruction des affaires qui y ſont renvoyées, ſe fera par ſimples mémoires & ſans frais.

3°. Les requêtes que l'on préſente à MM. les Maréchaux de France pour les affaires d'honneur qu'ils jugent en l'hôtel de leur doyen, ſe donnent auſſi ſur *papier* commun.

4°. Les conſuls, vice-conſuls & chanceliers, & autres officiers réſidans dans les villes & ports d'Eſpagne, d'Italie, de Portugal, du Nord, des échelles du Levant & de Barbarie, ne ſe ſervent auſſi que de *papier* commun, même pour les actes qu'ils envoient au France, parce que la juriſdiction qu'ils ont dans ces pays n'étant que par emprunt de territoire, ils ne peuvent ni ſe ſervir du *papier timbré* de France, ni de celui de puiſſance étrangere, dans le territoire de laquelle ils ne ſont que par emprunt.

5. Les ambaſſadeurs, envoyés, agens, réſidens & autres miniſtres des princes étrangers auprès du roi de France, ne ſe ſervent pour les actes qu'ils font ni du *papier timbré* de leur pays, ni de celui de France, mais de *papier* commun.

6°. De même les ambaſſadeurs & autres miniſtres du roi de France dans les pays étrangers ne ſe ſervent que de *papier* commun.

7°. On ne ſe ſert point du *papier* ni de *parchemin timbré* dans les conſeils de guerre, même lorſque l'on y juge à mort quelqu'un pour délit militaire.

8°. On ne s'en ſert point pour les affaires qui s'inſtruiſent au conſeil ſouverain de Dombes, qui ſe tient à Paris chez le prince de Dombes par emprunt de territoire.

9°. Les officiers des conſeils des princes apanagiſtes, comme ceux de M. le duc d'Orléans, expédient en *papier* commun tous les actes qui ſe font dans le conſeil, quoique ces actes ſoient authentiques, & les quittances du ſecrétaire des commandemens paſſent à la chambre des comptes ſur *papier* commun.

Les regiſtres des hôpitaux, tant de Paris qu'autres lieux, même ceux des baptêmes, mariages, ſépultures, ſe tiennent en *papier* commun, depuis le 1 Janvier 1737, *article* 15. de la déclaration du 9 Avril 1736; mais les extraits doivent être en *papier timbré*, *art.* 29.

Les maiſons religieuſes tiennent auſſi leurs deux regiſtres de vêture, noviciat & profeſſion en *papier* commun, *article* 25. *ibid.*

Suivant l'*article* 1, ou des originaux des regiſtres, baptêmes, ordonnemens, cérémonies du baptême, mariages & ſépultures, doit être en *papier* commun.

La décharge de l'apport des regiſtres ſe donne en *papier* commun, 18. *ibid.* & 20.

Voyez l'article 37. qui permet de mettre au greffe des expéditions en *papier* commun.

Article 38. Les états ſeront en *papier* commun.

Quoique le timbre ne ſoit qu'une formalité, il ne laiſſe pas d'y avoir pluſieurs choſes à conſidérer pour déterminer ſur quelle ſorte de *papier* ou doit écrire les actes publics.

En effet, on diſtingue dans les actes trois ſortes de formalités, qui ſe reglent chacune par des lois différentes.

Il y a des formalités qui habilitent la perſonne, c'eſt-à-dire qui lui donnent la capacité de contracter, comme l'autoriſation du mari à l'égard de la femme dans les coûtumes où elle eſt requiſe, le conſentement du pere qui eſt néceſſaire en pays de droit pour faire valoir l'obligation du fils de famille en pays de droit écrit: l'obſervation de ces formalités & autres ſemblables ſe regle par la loi du domicile des perſonnes qui s'obligent, parce que ces formalités ont pour objet de leur donner la capacité de contracter qui dépend de la loi du domicile.

Il y a d'autres formalités qui concernent la ſubſtance de l'acte, telles que l'acceptation dans les donations, qui eſt une condition que la loi de la ſituation impoſe aux biens dont on veut diſpoſer: auſſi ces ſortes de formalités ſe reglent-elles par la loi du lieu où les biens ſont ſitués.

La troiſieme eſpece de formalités eſt de celles qui ne concernent que la forme extérieure des actes: telles ſont toutes celles qui ne ſervent qu'à rendre l'acte probant ou authentique, comme la ſignature des parties, celle des officiers publics & des témoins, l'appoſition du ſceau, le contrôle, l'inſinuation, & autres ſemblables.

Ces formalités extérieures ne ſe reglent point par la loi du lieu où les biens ſont ſitués, ni par la loi du domicile des parties, ni par celle du lieu où les officiers publics qui reçoivent les actes ſont leur réſidence ordinaire, mais par la loi du lieu où l'acte eſt paſſé, & cela ſuivant la maxime, *locus regit actum*, qui eſt fondée ſur la loi 3. au digeſte *de teſtibus*, ſur la loi 1. au code *de emancip. liber.* & ſur ce que dit M. Ch. Dumoulin ſur la loi 1. au code *liv. I. tit. I.* verbo *conſuetudines de ſtatutis*.

tutis. Aut ſtatutum, dit-il, *loquitur de his quæ concernunt unumquemque ordinationem, vel ſolemnitatem actus, & ſemper inſpicitur ſtatutum vel conſuetudo loci ubi actus celebratur, ſive in contractibus, ſive in judicio, ſive in teſtamentis, ſive in inſtrumentis aut aliis confiendis.*

Il n'y a certainement rien qui ſoit plus de la forme extérieure des actes que la qualité du *papier* ou *parchemin* ſur lequel on les écrit; ſoit qu'on ne conſidere que le *papier* même, ſi l'acte eſt écrit ſur *papier* ou *parchemin* commun; ſoit que l'on conſidere la marque du timbre, s'il eſt écrit ſur *papier timbré*: car le *papier* eſt le *parchemin* & le timbre que l'on y appoſe, ne ſont point de la ſubſtance de l'acte, puiſqu'il pourroit ſubſiſter ſans cela.

C'eſt pourquoi l'on doit ſuivre l'uſage du lieu où ſe paſſe les actes pour déterminer s'ils doivent être écrits ſur *papier* ou *parchemin timbré*, ou s'ils peuvent être écrits ſur *papier* ou *parchemin* commun.

Ainſi les notaires, greffiers, huiſſiers, & autres officiers publics doivent écrire ſur du *papier* ou *parchemin timbré* les actes qu'ils reçoivent à Paris, & dans les autres endroits où la formalité du timbre eſt établie.

Ils ne peuvent même pas ſe ſervir indifféremment de toute ſorte de *papier* ou *parchemin timbré*, il faut que ce ſoit du *papier* ou *parchemin timbré* exprès pour le pays, & en particulier pour la généralité dans laquelle ils reçoivent l'acte: enſorte qu'un acte public reçu en France doit non-ſeulement être écrit ſur du *papier* ou *parchemin timbré* d'un timbre de France, & non ſur du *papier* marqué du timbre d'un autre état, mais il faut encore qu'il ſoit écrit ſur du *papier timbré* pour la généralité dans laquelle il eſt reçu, y ayant autant de timbres différens que de généralités.

Au contraire ſi l'acte eſt reçu dans un état ou une province dans leſquels le *papier* ni le *parchemin timbré* ne ſont point en uſage, comme en Flandre, en Hainaut, *&c.* l'officier public qui reçoit l'acte, doit l'écrire ſur *papier* ou *parchemin timbré* commun.

Néanmoins un acte écrit ſur *papier* ou *parchemin timbré* dans un pays où la formalité du timbre n'eſt pas établie, ne ſeroit pas pour cela nul, parce que ce qui abonde ne vitie pas.

Les officiers publics qui ont leur réſidence ordinaire dans un lieu où l'on ne ſe ſert point de *papier timbré*, ne laiſſent pas d'être obligés de s'en ſervir pour les actes qu'ils reçoivent dans les pays où il eſt établi.

Et vice verſa, les actes publics reçus dans des pays où le *papier timbré* n'a pas lieu, doivent être écrits ſur *papier* commun, quand même les officiers publics qui les reçoivent auroient leur réſidence ordinaire dans un lieu où l'on ſe ſerviroit de *papier timbré*.

Ainſi les notaires d'Orléans & ceux de Montpellier, les huiſſiers à cheval & à verge au châtelet de Paris, & autres officiers publics qui ont droit d'inſtrumenter par tout le royaume, doivent écrire les actes qu'ils reçoivent dans chaque lieu ſur du *papier* marqué du timbre établi pour le lieu, ou ſur du *papier* commun, ſi le timbre n'eſt pas établi dans le lieu où ils reçoivent l'acte.

De même un conſeiller au parlement ou de quelque autre cour ſouveraine, qui ſeroit commis par ſa compagnie pour aller faire quelque viſite, procès-verbal, enquête, information, ou autre inſtruction, dans une province du reſſort dans laquelle le *papier* eſt marqué d'un timbre différent de celui de Paris, comme en Picardie, en Champagne, ou en Touraine, *&c.* ſeroit obligé de ſe ſervir du *papier* du lieu où il feroit l'inſtruction, & par la même raiſon pourroit ſe ſervir de *papier* commun pour les actes qu'il feroit en Flandre, en Haynaut, *&c.* ou autres provinces, dans leſquelles il n'y a point de *papier timbré*.

Et lorſqu'un officier public qui a commencé un acte dans une généralité le continue en d'autres généralités ou provinces, ſoit par droit de ſuite, ſoit en vertu d'une commiſſion particuliere ou autre droit, comme il arrive quelquefois à l'égard des inventaires, procès-verbaux de viſite, *&c.* l'officier doit pour chaque partie de l'acte qu'il reçois ſe ſervir du *papier* ou *parchemin timbré* pour le lieu où il reçoit ceste partie de l'acte, quand même le commencement de l'acte ſeroit ſur du *papier* marqué d'un timbre différent, parce que ces différentes parties ſont proprement autant d'actes particuliers qui doivent être reçus chacun ſelon la forme uſitée dans le lieu où ils ſe paſſent, & par conſéquent être écrits ſur du *papier timbré* pour le lieu où on les reçoit, & non pas ſur du *papier timbré* pour le lieu où on a commencé l'acte.

Ce que l'on vient de dire, que toute ſorte d'actes doivent être écrits ſur le *papier* dont on ſe ſert dans le lieu où ils ſont reçus, s'entend non-ſeulement des minutes ou originaux des actes, mais auſſi des groſſes, expéditions & copies collationnées; ſi elles ſont délivrées dans le lieu où l'acte original a été reçu, elles doivent être écrites ſur du *papier* marqué du même timbre, ou du moins de celui qui eſt uſité dans le pays au tems de l'expédition; mais ſi l'original a été reçu hors du lieu de la réſidence ordinaire de l'officier public dans un pays où le timbre eſt différent de celui qui eſt uſité dans le lieu de ſa réſidence, les expéditions qu'il en délivre dans le dernier lieu doivent être écrites ſur du *papier* marqué du timbre qui y a cours, parce que le fait de l'expédition ou copie eſt un nouvel acte qui doit être reçu ſuivant l'uſage actuel du lieu où il ſe paſſe.

Ainſi un notaire d'Orléans qui aura écrit ſur du *papier timbré* de la généralité de Paris l'acte qu'il aura reçu dans cette généralité, écrira ſur du *papier timbré* de la généralité d'Orléans les expéditions ou copies qu'il délivrera de cet acte à Orléans.

Par la même reiſon, ce notaire d'Orléans qui aura écrit ſur *papier* commun un acte qu'il aura reçu en Flandre ou autre pays, dans lequel il n'y a point de *papier timbré*, ſera obligé d'écrire ſur du *papier timbré* de la généralité d'Orléans l'expédition qu'il en délivrera dans cette généralité.

Par une ſuite du même principe, toutes expéditions ou copies délivrées depuis l'établiſſement du timbre dans le pays où il a lieu, doivent être écrites ſur *papier timbré*, encore que les minutes ou originaux ſoient antérieurs à l'établiſſement du timbre & ayent été reçus ſur *papier* commun, parce que l'expédition ou copie doit être dans la forme uſitée au tems où elle eſt faite, ſans conſidérer en quelle forme eſt l'original.

Et comme toute expédition ou copie doit auſſi être dans la forme uſitée dans le lieu où elle eſt faite, ainſi qu'on l'a déjà expliqué ci-devant, *il ſeroit* à propos que les officiers publics miſſent toujours mention au bas de la groſſe, expédition ou copie, du jour & du lieu où ils l'ont délivrée, ce que la plûpart n'obſervent pas, lorſque dans les groſſes: néanmoins cela eſt néceſſaire pour connoître ſi la groſſe, expédition ou copie, eſt dans la forme uſitée dans le tems & le lieu où elle a été délivrée; car elle ne l'eſt pas toujours dans le même tems, ni dans le même lieu, que la minute ou brevet original de l'acte; or l'on ne peut juger ſi l'expédition eſt dans la forme où elle doit être, ſans ſavoir le tems & le lieu où elle a été délivrée: on peut auſſi avoir intérêt de ſavoir la date d'une groſſe, parce que s'il s'en trouve deux, celle qui a été délivrée la premiere a pluſieurs droits & privileges que n'a pas la ſeconde: d'ailleurs il eſt important de ſavoir ſi l'officier public qui a reçu l'acte avoit encore caractere d'officier public lorſqu'il a délivré l'expédition, & pour cela il en faut ſavoir la date: en un mot, il y a beaucoup d'inconvéniens à ne pas marquer la date & lieu des expéditions, & il ſeroit plus régulier de le marquer, puiſque la fait de l'expédition eſt proprement un acte particulier qui doit avoir ſa date comme l'original a la ſienne, & que l'expédition doit être faite dans la forme uſitée dans le tems & le lieu où elle eſt délivrée.

C'eſt encore une queſtion de ſavoir ſi dans un tems & dans un pays où le timbre a lieu on peut écrire un acte public à la ſuite d'un autre acte auſſi public, reçu ſur du *papier* ou *parchemin* non-timbré ou marqué d'un ancien timbre qui n'a plus cours.

Cela ſe pratique quelquefois pour faire mention ſur la minute ou ſur la groſſe d'un acte, d'un payement, d'une déchange, d'une rédaction, augmentation ou autre déclaration, qu'il eſt eſſentiel d'écrire ſur l'acte auquel elle eſt relative, auquel cas la néceſſité de joindre le nouvel acte à l'ancien d'une maniere qu'il ne puiſſe en être ſéparé, autoriſe à écrire le nouvel acte à côté ou à la ſuite de l'ancien, quoique le *papier* ſur lequel on l'écrit ne ſoit pas dans la forme uſitée au tems où l'on paſſe le nouvel acte.

Mais ſi l'on écrivoit à côté ou à la ſuite d'un acte ancien un nouvel acte qui n'auroit aucune connexité avec l'autre, alors n'y ayant pas de néceſſité de joindre ces actes, il n'auroit aucun prétexte pour s'écarter des regles ordinaires; ainſi, dans ce cas, lorſque le premier acte auquel on en voudroit joindre un autre, ſeroit écrit ſur du *papier* non-timbré ou marqué d'un timbre qui n'a plus cours, on ne pourroit pas écrire le nouvel acte ſur ce même *papier*, il faudroit l'écrire ſur du *papier timbré* de la formule actuelle, autrement l'acte pourroit être argué de nullité, pour n'avoir pas été écrit ſur du *papier* de la forme uſitée au tems où il a été paſſé.

Les notaires au châtelet de Paris ſe ſont long-tems ſervi du même *papier* & *parchemin* que les autres offi-

ciers publics; avant 1673, ils écrivoient leurs actes ſur *papier* ou *parchemin* commun; & depuis 1673, époque de l'établiſſement du timbre, ils ont été obligés d'écrire tous leurs actes ſur du *papier* ou *parchemin timbré*.

La formule du timbre a été changée pluſieurs fois, mais la nouvelle formule que l'on introduiſoit étoit uniforme pour tous les actes publics, & les notaires au châtelet de Paris ſe ſervoient comme tous les autres officiers de *papier* ou *parchemin timbré* de la formule uſitée au tems de la paſſation de leurs actes.

Ce ne fut qu'en 1723 que l'on commença à établir un timbre particulier pour les actes des notaires au châtelet de Paris: le roi par ſa déclaration du 7 Déc. 1723, regiſtrée le 22 deſdits mois & an, en ſupprimant la formalité du contrôle, à laquelle ils avoient été aſſujettis comme tous les autres notaires du royaume, ordonna par l'*article iij.* de ladite déclaration, qu'il ſeroit établi des formules particulieres pour les *papiers & parchemins timbrés* qui ſeroient employés par leſdits notaires pour les brevets, minutes & expéditions des actes qui ſeroient par eux paſſés, laquelle formule ſeroit imprimée à côté de celle de la ferme.

L'*article iv.* ordonna que tous les actes ſeroient diviſés en deux claſſes.

La premiere compoſée des actes ſimples, & qui ſe paſſent ordinairement ſans minutes; ſavoir, les procurations, avis de parens, atteſtations, *&c.* & autres actes qui ſont énoncés nommément dans ledit *article*, & qu'il ſeroit trop long de détailler ici.

La ſeconde claſſe, compoſée de tous les autres actes non-compris dans la premiere claſſe.

L'*article v.* ordonne qu'il ſera fait une premiere ſorte de formule pour les actes de la premiere claſſe intitulée, *actes de la premiere claſſe*, & que ſi les parties jugent à propos qu'il reſte minute de quelqu'un deſdits actes, & qu'il leur en ſoit délivré des expéditions, leſdites expéditions ne pourront être faites que ſur du *papier* de la même marque.

L'*article vj.* porte que les minutes des actes de la ſeconde claſſe ſeront écrites ſur du *papier*, intitulé, *minute des actes de la ſeconde claſſe*: & à l'égard des expéditions & groſſes qui ſeront délivrées des actes, que la premiere feuille de celles qui ſeront faites en *papier*, ſera écrite ſur du *papier* intitulé, *premiere feuille d'expédition*; & que ſi l'expédition contient plus d'une feuille, les notaires ſe ſerviront pour les deuxieme & autres feuilles à quelque quantité qu'elles puiſſent monter d'un *papier* intitulé, *deuxiemes feuilles d'expéditions*.

L'*article vij.* ordonne que les notaires ſe ſervironi de *parchemin* intitulé de même pour les groſſes & expéditions, que les parties deſireront leur être délivrées en *parchemin*.

L'*article viij.* défend aux notaires au châtelet de Paris de ſe ſervir, à compter du premier Janvier 1724; d'autres *papiers & parchemins*, que ceux de la nouvelle formule, leur enjoint de les employer ſuivant la nature des actes, & ordonne que cela ſoit pareillement obſervé par tous autres officiers & perſonnes publiques, qui prétendent avoir droit de faire des inventaires & partages dans la ville & fauxbourgs de Paris.

L'*article ix.* ordonne que les expéditions & groſſes dont la date ſera antérieure audit jour premier Janvier 1724, ſeront faites & délivrées en *papier* ou *parchemin timbrés* ſeulement du timbre ordinaire des formes.

Enfin l'*article x.* porte que les quittances des rentes ſur l'hôtel de ville ou ſur les tailles, perpétuelles ou viageres, ainſi que les minutes, groſſes & expéditions, des contrats qui ne ſeroient point encore paſſés avant le premier Janvier 1724, ſoient paſſés & expédiés ſur le *papier timbré* ordinaire des fermes; & qu'il en ſoit uſé de même pour les copies collationnées par les notaires des groſſes & expéditions, dont il n'auront pas les minutes.

Cette déclaration fut exécutée pendant ſept années; mais l'embarras que la diſtinction du *papier*, ſelon la nature des actes, cauſoit aux notaires & aux parties contractantes, engagea le roi à donner une autre déclaration le 5 Décembre 1730, regiſtrée en la cour des aides le 15 du même mois, qui ſupprime, à commencer du premier Janvier 1731, les différentes formules dont l'établiſſement étoit ordonné par la déclaration du 7 Décembre 1723, ſur les différens actes & expéditions des notaires de Paris, & en conſéquence comme leſdites formules en une ſeule formule uniforme, qui ſera établie à compter du premier Janvier 1731 ſur tous les *papiers & parchemins* ſervant aux actes & contrats qui ſeront paſſés à compter dudit jour par les notaires de Paris, brevets, groſſes expéditions, copies collationnées, & extraits deſdits actes & contrats, ſans aucune diſtinction des différens actes, ni des premiers & autres feuilles, des groſſes, expéditions, copies collationnées ou extraits, laquelle formule ſera intitulée, *actes des notaires de Paris*, & ſera imprimée à côté du timbre ordinaire des fermes.

Le même déclaration ordonne que les groſſes, expéditions, extraits ou copies collationnées des actes & contrats qui auront été paſſés par leſdits notaires de Paris, à compter du premier Janvier 1724, ſeront auſſi ſujets à la nouvelle formule.

Les groſſes, expéditions, copies collationnées & extraits des actes & contrats dont le date ſera antérieure au premier Janvier 1724, ſont diſpenſés de la nouvelle formule, ainſi que les contrats & quittances des rentes de l'hôtel de ville ou ſur les tailles, perpétuelles & viageres, & auſſi toutes autres quittances à la décharge de S. M. à condition toutes fois que les pieces juſtificatives du droit & des qualités de ceux qui donneront leſdites quittances, ſeront miſes ſur *papiers timbrés* de la nouvelle formule.

Cette déclaration porte auſſi que les empreintes des timbres de la nouvelle formule, tant du *papier* que du *parchemin*, ſeront dépoſées au greffe de l'élection de Paris, qui connoîtra en premiere inſtance des contraventions à ſa diſpoſition, & que les appels en ſeront portés en la cour des aides à Paris.

Cette déclaration eſt la derniere qui ait été rendue à l'égard des notaires à Paris, & même concernant le *papier timbré* en général, & elle a toujours eu ſon exécution.

Les deux déclarations, dont on vient de rendre compte, forment une exception en faveur des notaires de Paris, par rapport à ce que l'on a dit ci-devant que les officiers publics qui ont le droit d'aller recevoir des actes hors du lieu de leur réſidence, & même en d'autres généralités ou provinces, ſont obligés de ſe ſervir du *papier* uſité dans chaque pays pour les actes qu'ils y reçoivent; car les notaires au châtelet de Paris qui ont droit d'inſtrumenter par tout le royaume, peuvent, depuis les déclarations de 1723 & 1730, ſe ſervir par tout le royaume du même *papier* & *parchemin* dont ils ſe ſervent à Paris.

Lorſque les notaires au châtelet de Paris vont recevoir des actes en quelque province, dans laquelle il n'y a ni *papier* timbré, ni contrôle pour les actes des notaires, comme en Artois, ils peuvent écrire les actes qu'ils y reçoivent ſur *papier* commun, parce qu'il n'y a rien qui les oblige à ſe ſervir en cette occaſion de leur *papier* particulier: s'ils s'en ſervoient, l'acte n'en ſeroit pas moins valable, parce que ce qui abonde, ne vitie pas; ce ſeroit ſeulement une dépenſe inutile.

Mais s'ils alloient recevoir des actes dans un pays où le *papier* timbré n'eſt pas en uſage, & dans lequel néanmoins le contrôle des actes des notaires auroit lieu, alors ils ſeroient obligés de ſe ſervir du même *papier* dont ils ſe ſervent à Paris, parce que n'ayant été affranchis de la formalité du contrôle qu'en moyen du timbre particulier oppoſé au *papier* ſur lequel ils écrivent leurs actes, on prétendroit peut-être que leurs actes y devinſſent ſujets dans un tel pays, ſi ces actes étoient écrits ſur *papier* commun.

Le *papier* deſtiné à leurs actes leur eſt tellement perſonnel, qu'aucun autre officier public ne pourroit s'en ſervir, même dans la généralité de Paris dont ce *papier* porte auſſi le timbre général, parce que l'autre timbre particulier qui y eſt appoſé avertit que ce *papier* ne peut ſervir qu'aux actes des notaires au châtelet de Paris.

Mais quoique les notaires au châtelet de Paris ſemblent être obligés par la déclaration du 5 Décembre 1730 de ſe ſervir pour tous leurs actes indiſtinctement de *papier* timbré de la nouvelle formule établie pour eux, il y a néanmoins quelques actes qu'ils peuvent écrire ſur du *papier* timbré ſeulement de la formule générale des fermes; ſavoir,

1°. Les groſſes, expéditions, copies collationnées, & extraits des actes & contrats dont la date eſt antérieure au premier Janvier 1724, leſquels ſont diſpenſés de la nouvelle formule par la déclaration du 5 Décembre 1730.

2°. Les contrats & quittances de rentes ſur l'hôtel de ville ou ſur les tailles, perpétuelles ou viageres, & toutes autres quittances à la décharge de Sa Majeſté, à condition que les pieces juſtificatives du droit & des qualités de ceux qui donneront leſdites quittances, ſeront miſes ſur *papier* timbré de la nouvelle formule; ce qui eſt ainſi ordonné par la même déclaration du 5 Décembre 1730.

3°. Les copies collationnées que les notaires délivrent des arrêts, ſentences, & autres jugemens, & des autres actes

actes qui ne ſont pas émanés du miniſtere des notaires.

4°. Les notaires au châtelet de Paris peuvent écrire un acte, ſujet au nouveau timbre, à côté ou à la ſuite d'un acte précédent, quoique reçu ſur du *papier timbré* ſeulement de la formule générale des fermes ou d'un timbre précédent, ou même ſur du *papier* commun, lorſque le nouvel acte a une liaiſon & une connexité naturelle avec celui auquel on le joint, comme lorſqu'il s'agit de faire mention ſur l'original d'un acte, toit en minute ou en brevet, ou ſur la groſſe, d'un payement, d'une décharge, d'une réduction, augmentation ou autre déclaration, qu'il eſt important d'écrire ſur l'acte auquel elle eſt relative, ainſi que cela a été remarqué ci-devant par rapport à tous les notaires en général.

Par une ſuite des principes généraux que l'on a établis à ce ſujet, un notaire au châtelet de Paris ne pourroit pas à la ſuite ou à côté d'un acte ancien, reçu ſur du *papier* qui ne ſeroit pas revêtu du timbre actuellement uſité, écrire un nouvel acte qui n'auroit aucune connexité avec celui auquel on le joindroit; autrement le nouvel acte pourroit être argué de nullité pour n'avoir pas été écrit ſur du *papier* timbré de la formule particuliere, établie pour les actes des notaires de Paris, qui avoit cours au tems où le nouvel acte a été paſſé.

L'obſervation de la formalité du timbre dans les lieux & les cas où elle eſt requiſe, eſt d'autant plus eſſentielle, que les réglemens qui la preſcrivent ne ſont pas des lois ſimplement comminatoires; ils prononcent formellement la peine de nullité contre tous actes publics, qui devant être écrits ſur *papier* ou *parchemin timbré*, ſeroient écrits ſur *papier* ou *parchemin* commun; enſorte que l'on ne pourroit pas rendre valable un acte public écrit ſur du *papier* ou *parchemin* commun, en le ſuiſant timbrer après qu'il a reçu ſa perfection par la ſignature des parties & des officiers publics, & cela même en payant aux fermiers du roi les droits & les amendes; parce que le fermier ne peut remettre que ſon intérêt, & ne peut pas relever de la peine de nullité ceux qui l'ont encourue; car dès que la nullité eſt encourue, le droit de l'oppoſer eſt acquis à tous ceux qui peuvent avoir intérêt d'empêcher l'exécution de l'acte; & comme c'eſt une maxime certaine, que l'on ne peut préjudicier au droit acquis à un tiers, il ne dépend pas du fermier de remettre la peine de nullité une fois encourue par l'omiſſion de la formalité du timbre.

Mais pour mieux entendre quel eſt l'effet de la peine de nullité prononcée par les réglemens qui ont établi la formalité du timbre, il faut d'abord diſtinguer les actes contentieux des actes volontaires.

Les actes contentieux, comme les arrêts, ſentences, ordonnances, & autres jugemens, les enquêtes, informations, procès-verbaux de viſite, rapports d'experts, les exploits & autres procédures & inſtructions qui ſe font par le miniſtere des officiers de juſtice, doivent ſous peine de nullité abſolue, être écrits ſur *papier* ou *parchemin timbré*, dans les lieux où la formalité du timbre eſt établie, ainſi qu'il fut jugé par arrêt rendu à la ſéance de la chambre des vacations en la conciergerie du palais le 26 Octobre 1753, ſurveille de ſaint Simon, ſaint Jude: voici l'eſpece de cet arrêt.

La demoiſelle Robert, priſonniere pour dettes en la conciergerie, ayant demandé à cette ſéance ſa liberté, en fut déboutée; elle avoit aſſiſté à la plaidoirie de ſa cauſe auſſi-bien que ſon créancier; après la prononciation de l'arrêt, elle lui donna un ſoufflet derriere le barreau: le ſubſtitut qui portoit la parole à cette ſéance pour M. le procureur général, ayant entendu le coup qui venoit d'être donné & le murmure que cela excita, rendit plainte de l'irrévérence commiſe envers l'audience, & conclut à ce qu'il en fût informé, ce qui fut ainſi ordonné par la chambre; & comme ces ſortes de procès s'inſtruiſent ſommairement, on entendit ſur-le-champ les témoins qui avoient vû donner le ſoufflet.

Lorſqu'on en étoit au recolement, le ſubſtitut s'apperçut que le greffier qui tenoit la plume, avoit par inadvertance écrit toute la procédure ſur du *papier* commun; il conclut à ce que toute cette procédure fût declarée nulle; & en effet il intervint arrêt conforme à ſes concluſions, qui déclara toute ladite procédure nulle, & ordonna qu'elle ſeroit recommencée, ce qui fut fait ſur *papier timbré*, & cette ſeconde inſtruction ayant été achevée en bonne forme, la demoiſelle Robert fut condamnée à faire réparation à l'audience, *&c.*

A l'égard des actes publics volontaires, tels que ceux émanés des notaires, tabellions, *&c.* il faut diſtinguer ceux qui ne ſont obligatoires que d'une part, d'avec ceux qui ſont ſynallagmatiques, c'eſt-à-dire qui ſont reſpectivement obligatoires à l'égard de toutes les parties contractantes.

Les actes qui ne ſont obligatoires que d'une part, comme une obligation, une quittance, & les actes qui ne forment point de convention, tels que les déclarations, les certificats, & autres actes de cette nature, ne ſont pas abſolument nuls à tous égards, lorſqu'il leur manque la formalité du timbre: toute la peine de nullité par rapport à ces ſortes d'actes, eſt qu'ils ne ſont pas valables comme actes publics, & qu'ils n'ont aucun des effets attachés à la publicité des actes, tels que l'authenticité, l'hypotheque l'exécution parée; mais ils ſont quelquefois valables comme écriture privée.

En effet, lorſque l'on y a obſervé la forme preſcrite pour les actes ſous ſignature privée, ils ſont valables en cette derniere qualité, quoiqu'ils euſſent été faits pour valoir comme actes publics.

Mais ſi ayant été faits pour valoir comme actes publics, ils ne peuvent valoir en cette qualité faute de timbre, ou à cauſe de quelque défaut eſſentiel dans l'obſervation de cette formalité; & que d'un autre côté ces actes ne ſoient pas dans une forme telle qu'ils puiſſent valoir comme écriture privée, c'eſt alors un des cas où ils ſont abſolument nuls aux termes des réglemens.

Par exemple, ſi un notaire reçoit un teſtament ſur *papier* commun, dans un lieu où il devoit l'écrire ſur du *papier timbré*, ce teſtament ſera abſolument nul, & ne vaudra même pas comme teſtament olographe, parce que, pour être valable en cette qualité, il faudroit qu'il fût entierement écrit & ſigné de la main du teſtateur, au lieu qu'ayant été reçu par un notaire, ce ſera le notaire ou un de ſes clercs qui l'aura écrit.

De même, ſi un notaire reçoit une obligation ſur *papier* commun, tandis qu'elle devoit être ſur *papier timbré*, elle ne ſera pas valable, même comme promeſſe ſous ſignature privée, parce qu'aux termes de la déclaration du roi du 22 Septembre 1733, regiſtrée en parlement le 14 ſuivant & le 20 Janvier 1734, *tous billets ſous ſignature privée, au porteur, à ordre ou autrement, cauſés pour valeur en argent, ſont nuls, ſi le corps du billet n'eſt écrit de la main de celui qui l'a ſigné, ou du-moins ſi la ſomme portée au billet n'eſt reconnue par une approbation écrite en toutes lettres auſſi de ſa main.*

Cette déclaration excepte ſeulement les billets ſous ſignature privée, faits par *des banquiers, négocians, marchands, manufacturiers, artiſans, fermiers, laboureurs, vignerons, manouvriers, & autres de pareille qualité*, à l'égard deſquels elle n'exige pas que le corps de leurs billets ſoit entierement écrit de leur main; enſorte que les obligations paſſées devant notaires par ces ſortes de perſonnes, & reçues ſur du *papier* commun, lorſqu'elles devoient être ſur *papier timbré*, pourroient valoir comme billets ſous ſignature privée, pourvû que l'acte fût ſigné de l'obligé.

Pour ce qui eſt des actes que les parties n'ont point ſignés, faute de ſavoir écrire, ou pour quelque autre empêchement, ils ſont abſolument nuls à tous égards, lorſque les officiers publics qui devoient les recevoir ſur *papier timbré*, les ont reçus ſur *papier* commun, & ces actes ne peuvent valoir même comme écriture privée, parce que les actes ſous ſeing privé ne ſont parfaits que par la ſignature des parties.

A l'égard des actes ſynallagmatiques, tels que les contrats de vente, d'échange, de ſociété, les baux, & autres actes ſemblables, qui obligent reſpectivement les parties contractantes à remplir, chacun de leur part, certains engagemens, lorſqu'ils ſont reçus par des officiers publics ſur du *papier* commun, dans un lieu où ils devoient être écrits ſur *papier timbré*, ils ſont auſſi abſolument nuls à tous égards, & ne peuvent valoir même comme écriture privée, encore que les parties contractantes les euſſent ſignés, parce que pour former un acte obligatoire, ſynallagmatique, ſous ſeing privé, il faut qu'il ſoit fait double, triple, ou quadruple, *&c.* ſelon le nombre des contractans, afin que chacun puiſſe en avoir un pardevers ſoi, ce que l'on appelle en Bretagne *un autant*; & qu'il ſoit fait mention dans chaque expédition que l'acte a été fait double, triple, ou quadruple; ce qui eſt tellement de rigueur, que l'omiſſion de cette mention ſuffit pour annuller la convention.

Cette regle eſt fondée ſur le principe, qu'une convention ne peut pas être valable, à moins que chaque contractant ne puiſſe contraindre les autres à exécuter leurs engagemens, comme il peut être contraint de remplir les ſiens.

Pour mettre les contractans en état d'obliger les autres d'exécuter leurs engagemens, il faut que chacun d'eux ait pardevers ſoi un titre contre les autres; car un acte ſynallagmatique ſous ſeing privé qui ſeroit ſimple, ne formeroit pas un titre commun, quoiqu'il fût ſigné de

tous

tous les contractans, puiſque chacun d'eux ne pourroit pas l'avoir en ſa poſſeſſion, & que celui entre les mains duquel il ſeroit, pourroit le faire paroître ou le ſupprimer, ſelon ſon intérêt, au préjudice des autres contractant qui ne pourroient pas s'en aider.

Or lorſqu'un acte ſynallagmatique a été reçu par un officier public, pour valoir comme acte public, & que néanmoins il ne l'a reçu que ſur *papier* commun, ſoit par irrépérie ou autrement, quoiqu'il dût le recevoir ſur *papier timbré*, cet acte ne peut valoir que comme écriture privée, parce qu'il n'a point été fait double, triple, ou quadruple, *&c.* ſelon le nombre des contractans, & que par conſéquent il n'y eſt pas fait mention qu'il ait été fait double ou triple, *&c.* d'où il s'enſuit qu'il ne peut être ſynallagmatique, & qu'il eſt abſolument nul.

En vain prétendroit-on que la minute de cet acte ſynallagmatique devient un titre commun dont chaque contractant peut enſuite lever des expéditions, & par-là ſe procurer un titre pour obliger les autres parties à exécuter l'acte de leur part: dès que l'acte ſynallagmatique n'a pas été reçu par l'officier public ſur *papier timbré* comme il devoit l'être, & que par l'omiſſion de cette formalité l'acte ne peut valoir comme acte public, l'original de cet acte que l'officier public a retenu par-devers lui, ne peut être conſidéré comme une vraie minute, qui ſoit un titre commun dont on puiſſe lever des expéditions, qui ſervent de titre à chacun des contractans, parce que l'original n'étant pas un acte public, mais ſeulement un acte privé ſimple, il pouvoit être ſupprimé par ceux entre les mains deſquels il étoit, & par conſéquent ne pouvoit pas devenir obligatoire: le dépôt qui en a été fait chez un officier public, ne peut pas réparer ce vice primordial, ni faire que les expéditions qu'en délivroit l'officier public, ſerviſſent de titre à chacun des contractans, parce que l'acte étant nul dans le principe, ne peut être réhabilité par la qualité du lieu où il eſt gardé.

Il faut néanmoins excepter de cette regle certains actes que les notaires peuvent recevoir en brevet; car ſi ces actes ont été faits doubles ou triples, ſelon le nombre des parties contractantes, ainſi que cela s'obſerve ordinairement, & que chaque double ſoit ſigné de la partie qu'il oblige; ces actes qui ne ſeroient pas valables comme actes publics, s'ils étoient écrits ſur du *papier* ou *parchemin* commun, dans un lieu où ils devoient l'être ſur *papier* ou *parchemin timbré*, vaudroient du-moins comme écriture privée, parce qu'ils auroient en eux toutes les conditions néceſſaires pour valoir en cette qualité.

En France, depuis quelque tems, on a établi dans chaque généralité où le *papier timbré* eſt en uſage, une papeterie pour y fabriquer exprès le *papier* que l'on deſtine à être timbré; & dans le corps de ce *papier*, au-lieu de la marque ordinaire ou enſeigne du fabriquant, il y a une milice de chaque feuille une marque intérieure du timbre extérieur qui doit y être appoſé en tête.

La France n'eſt pas le ſeul pays où cette marque intérieure du timbre ait été établie, la même choſe ſe pratique dans pluſieurs autres états; & notamment dans la Lorraine & dans le Barrois cela s'obſerve depuis pluſieurs années.

Tout le *papier* qui ſe fait dans ces fabriques particulieres eſt porté au bureau du timbre, & l'on n'en vend point aux particuliers qu'on n'y ait auparavant appoſé le timbre extérieur de la généralité pour laquelle il a été fabriqué.

Suivant l'uſage qui s'obſerve actuellement, la marque intérieure du timbre inſérée dans le corps du *papier timbré*, ne paroît pas être abſolument de l'eſſence de la formalité, & à la rigueur il ſuffit que le *papier* ſur lequel eſt écrit l'acte public ſoit timbré au haut de chaque feuille du timbre extérieur qui s'imprime avec la poinçon ou filigramme; & en effet les officiers publics écrivent quelquefois leurs actes ſur du *papier* commun, & font enſuite timbrer chaque feuille avant de ſigner & faire ſigner l'acte; ou fait auſſi timbrer les mémoires, ariêtes, enhéreres, & autres publications ou jugemens imprimés que l'on doit ſignifier, & tout ces différens actes ainſi timbrés ne ſont pas moins valables que ceux qui ſont écrits ſur du *papier* marqué, tant du timbre intérieur que de l'extérieur.

Il ſeroit néanmoins à propos que les officiers publics ne puſſent ſe ſervir pour les actes de leur miniſtere que de *papier* marqué de l'un & l'autre timbre; afin que cette répétition du timbre ſoit inutile, chacun de ces deux timbres a ſon utilité particuliere.

Le timbre extérieur imprimé au haut de chaque feuille, contribue à donner à l'acte le caractere d'authenticité & de publicité, & fait connoître à l'inſpection ſeule de l'acte, que c'eſt un acte public & non une écriture privée.

La marque intérieure du timbre qui eſt dans le corps du *papier* & faite en même tems que le *papier*, ſert à aſſurer que la *papier* étoit revêtu du timbre extérieur lorſque l'acte y a été écrit, & qu'il n'a pas été timbré après coup, parce qu'on ne délivre à perſonne du *papier* fabriqué pour être timbré que le timbre n'y ait effectivement été appoſé, enſorte que la marque intérieure du timbre couſtate d'une maniere plus ſure la régularité de la forme de l'acte, que le timbre extérieur qui pourroit frauduleuſement être appliqué après coup, pour faire valoir un acte auquel manqueroit cette formalité.

Mais ce qui eſt encore plus important, c'eſt que la marque intérieure du timbre peut ſuppléer le timbre extérieur s'il n'avoit pas été marqué, ou bien s'il ſe trouvoit effacé ou déchiré; c'eſt ce qui a été jugé récemment dans une affaire dont voici l'eſpece.

Théophile Vernet, banquier à Paris, fut empriſonné pour dettes en vertu de différentes ſentences des conſuls obtenues contre lui par le ſieur le Noir ſon créancier. Il interjetta appel de ces ſentences, & à la ſéance du 23 Décembre 1732, il demanda ſa liberté, prétendant que toute la procédure étoit nulle, ſous préteſte que l'exploit du 6 Avril 1728, en quelque façon introductif de l'inſtance, étoit écrit ſur *papier* non timbré; il fit valoir la diſpoſition des réglemens qui ont établi la ſurrealité du timbre, leſquels prononcent la peine de nullité contre les actes émanés d'officiers publics, qui ſeront écrits ſur *papier* commun.

La copie de l'exploit en queſtion n'avoit réellement aucune marque du timbre extérieur; mais Vernet étoit forcé de convenir que le quarré de *papier* ſur lequel elle étoit écrite, ſortoit de la fabrique des *papiers* deſtinés à recevoir l'empreinte du timbre, car en le préſentant au jour on en voyoit diſtinctement la marque: or, diſoit le défenſeur du ſieur le Noir, le *papier* de cette fabrique particuliere ne ſert qu'au bureau du timbre, par conſéquent ce n'eſt pas la faute de l'huiſſier, mais des buraliſtes, ſi le timbre n'y eſt pas bien marqué, qu'il leur eſt aſſez ordinaire en marquant le *papier* d'oublier quelquefois de renouveller l'encre que l'on met dans le poinçon ou filigramme du timbre, & de paſſer une feuille, laquelle ne reçoit l'empreinte du timbre que par la compreſſion du *papier*, qu'en ne cas cette empreinte ſuite ſans encre s'efface aiſement, ſoit d'elle-même par la longueur du tems, ſoit en mettant le *papier* ſous preſſe; que ce dernier cas ſur-tout ſe vérifie par l'expérience journaliere que nous avons à l'égard des feuilles nouvellement imprimées, où les caracteres des lettres forment du côté de l'impreſſion autant de petites concavités qu'il y a de lettres, & de l'autre côté débordent & paroiſſent en relief; mais que la feuille imprimée ſoit miſe ſous preſſe, le *papier* redevient uni de part & d'autre, & il eſt difficile que l'on reconnoiſſe la trace des caracteres qui débordoient ſoit d'un côté ſeulement ſoit de tous les deux.

Le défenſeur du ſieur le Noir ajoûtoit, que lorſqu'on s'apperçoit que le timbre n'eſt pas marqué, on n'a que reporter la feuille aux buraliſtes qui ne font pas difficulté de la reprendre; que l'huiſſier en écrivant au dos de l'empreinte l'exploit en queſtion ne s'en étoit pas apperçu; qu'il n'avoit pas examiné ſi elle étoit plus ou moins marquée; qu'il étoit dans la bonne foi; qu'il falloit même obſerver que Vernet n'avoit relevé ce moyen qu'après plus de quatre ans, c'eſt-à-dire après s'être ménagé cette prétendue nullité avec le ſecours du tems, ou plûtôt de la preſſe; qu'auſſi s'appercevoit-on aiſément que la place de l'empreinte étoit extrêmement polie, ce qui prouvoit qu'elle n'avoit diſparu qu'avec peine; mais qu'il en falloit toujours revenir au point de fait que le *papier* étoit émané du bureau du timbre; que Vernet convenoit lui-même que le *papier* étoit ſorti de la fabrique particuliere deſtinée au timbre; que dès-lors que cette fabrique ne ſert que pour les bureaux du timbre, il n'y avoit point de nullité, qu'il n'y en avoit qu'autant que les préposés à la diſtribution du *papier timbré* pourroient ſe plaindre de la contravention aux édits & ordonnances intervenus à ce ſujet; que puiſque ces commis ne pouvoient ſe plaindre, & qu'on avoit ſatisfait aux droits du roi, le ſieur Vernet étoit non-recevable.

Cette queſtion de nullité ayant été vivement diſcutée de part & d'autre, il intervint arrêt ledit jour 23 Décembre 1732, qui joignit au fond la requête de Vernet.

Quelque tems après, Vernet s'étant pourvu ſur le fondement du même moyen devant M. de Gaumont, intendant des finances, on mit *néant* ſur ſa requête.

Enfin ſur le fond de l'appel l'inſtance ayant été appointée au conſeil, entre autres moyens que propoſoit Vernet, il oppoſoit que toute la procédure étoit nulle,

atten-

attendu que l'exploit introductif étoit ſur *papier* non timbré.

La queſtion de la validité de l'exploit fut de nouveau diſcutée. La dame le Noir, au nom & comme tutrice de ſes enfans, ayant repris au lieu de ſon mari, fit valoir les moyens qui avoient déjà été oppoſés à Vernet. Elle ajouta que l'*arrêt* rendu contre lui, à la ſéance du 13 Décembre 1732, étoit un débouté bien formel d'un moyen qui, s'il eût été valable, auroit dû dans le moment lui procurer ſa liberté; qu'à ce préjugé ſe joignoit encore celui qui réſultoit du *néant* mis ſur la requête préſentée par ledit Vernet à M. de Gaumont, intendant des finances.

Par arrêt du 22 Août 1737, rendu en la grande chambre, au rapport de M. Boehart de Saron, la cour en tant que touchoient les appels interjetés par Vernet, mit les appellations au néant, ordonna que ce dont étoit appel, ſortiroit ſon plein & entier effet, condamna l'appellant en l'amende: en ſorte que l'exploit en queſtion a été jugé valable, & que dans ces ſortes de cas, la marque intérieure du timbre ſupplée le timbre extérieur, ſoit qu'il n'ait pas été appoſé, ou qu'il n'ait pas été bien marqué, & qu'il ait été effacé ou déchiré.

La marque intérieure du timbre fait donc préſumer que le *papier* a reçu le timbre extérieur, & par-là ſert à aſſurer que l'acte a été écrit ſur du *papier* qui étoit déjà revêtu du timbre extérieur, & non pas timbré après coup, ce qui ne laiſſe pas d'être important; car puiſqu'il eſt enjoint aux officiers publics, ſous peine de nullité des actes qu'ils reçoivent, d'écrire leſdits actes ſur du *papier timbré*, ceux qui ſont dépoſitaires des poinçons du timbre ne doivent pas timbrer un acte écrit ſur du *papier* commun, lorſqu'il eſt déjà ſigné & parfait comme écriture privée, pour la faire valoir après coup comme écriture publique: ſi on tolera que le timbre extérieur ſoit appoſé ſur un acte déjà écrit, ce ne doit être que ſur un acte qui ne ſoit pas encore ſigné. C'eſt pourquoi il ſeroit à propos d'aſſujettir tous les officiers publics à n'écrire les actes qu'ils reçoivent que ſur du *papier* marqué des deux timbres; c'eſt-à-dire de la marque du timbre qui eſt dans le corps du *papier*, & du timbre extérieur qui s'imprime au haut de la feuille, parce que le concours de ces deux marques rempliroit tous les objets que l'on peut avoir eu en vûe dans l'établiſſement de cette formalité; & la marque intérieure du timbre écarteroit tout ſoupçon & toute difficulté, ſoit en conſtatant que le *papier* étoit revêtu du timbre extérieur lorſque l'acte y a été écrit, ſoit en ſuppléant ce timbre extérieur s'il ne ſe trouvoit pas ſur l'Acte.

Mais cette précaution ne ſerviroit que pour les actes qui s'écrivent ſur du *papier*, & non pour ceux qui s'écrivent en parchemin; parce que la matiere du *parchemin* n'étant pas faite de main d'homme, on ne peut pas y inſérer de marque intérieure, comme dans le *papier* dont la marque ſe fait en même tems: leſquelles marques intérieures, ſoit qu'elles repréſentent le timbre ou l'enſeigne du fabriquant, ſont fort utiles & ont ſervi à découvrir bien des ſauſſetés; auſſi y a-t-il beaucoup plus d'inconvéniens à ſe ſervir de parchemin qu'à ſe ſervir de *papier*, non ſeulement parce que la deſtination du *parchemin* ne peut pas être conſtatée d'une maniere auſſi ſûre que le *papier*, mais encore parce que le *parchemin* eſt plus facile à altérer que le *papier*: en ſorte que pour mieux aſſurer la vérité des actes, il ſeroit à ſouhaiter qu'on les écrivît tous ſur du *papier*.

Les ordonnances, édits & déclarations qui ont établi la formalité du timbre, ne ſe ſont pas contentés d'ordonner que tous les actes reçus par les officiers publics ſoient timbrés. L'ordonnance du mois de Juin 1680, rendue ſur cette matiere, a diſtingué les actes qui doivent être écrits en *parchemin timbré*, de ceux qu'il ſuffit d'écrire ſur *papier timbré*. Cette diſtinction a été confirmée & détaillée encore plus particulierement par la déclaration du 19 Juin 1691.

Ces réglemens prononcent bien une amende contre ceux qui y contreviendroient; mais ils ne prononcent pas la peine de nullité comme les premiers réglemens qui ont établi la formalité du timbre en général.

Ainſi un acte qui doit être en *parchemin timbré* ne ſeroit pas nul, ſous prétexte qu'il ne ſeroit qu'en *papier timbré*; parce que tout ce qu'il y a d'eſſentiel dans la formalité, & qui doit être obſervé à peine de nullité, c'eſt que l'acte ſoit timbré: pour ce qui eſt de la diſtinction des actes qui doivent être en *parchemin*, d'avec ceux qui doivent être en *papier*, c'eſt un réglement qui ne concerne en quelque ſorte que les officiers publics, qui en y contrevenant, s'expoſent aux peines pécuniaires prononcées par les réglemens.

Il y a néanmoins un inconvénient conſidérable pour les parties qui agiſſent en vertu de tels actes, c'eſt que les débiteurs, parties ſaiſies ou autres perſonnes pourſuivies en vertu de ces actes écrits ſur *papier timbré* ſeulement, tandis qu'ils devroient être en *parchemin timbré*, obtiennent ſans difficulté, par ce défaut de formalité, la main-levée des ſaiſies faites ſur eux, ſauf aux créanciers, ou autres porteurs de ces actes, à ſe mettre après en regle. Telle eſt la juriſprudence que l'on ſuit à cet égard.

Pour ce qui eſt des actes qu'il ſuffit d'écrire ſur *papier timbré*, & que l'on auroit écrit ſur *parchemin timbré*, ou bien de ceux que l'on peut mettre ſur *papier* ou *parchemin* indifféremment, & que l'on auroit écrit ſur *papier* ou *parchemin timbrés*, ils ne ſeroient pas pour cela nuls parce que ce qui abonde ne vitie pas.

Mais il y auroit plus de difficulté ſi un acte d'une certaine nature, étoit écrit ſur du *papier* ou *parchemin* deſtiné à des actes d'une autre eſpece; par exemple, ſi un notaire écrivoit ſes actes ſur du *papier* ou *parchemin* deſtiné pour les expéditions des greffiers, & *vice verſâ*; dans ces cas, la contradiction qui ſe trouveroit entre le titre du timbre & la qualité de l'acte, pourroit faire ſoupçonner qu'il y auroit eu quelque ſurpriſe, & qu'on auroit fait ſigner aux parties un acte pour un autre, ou du moins, feroit rejetter l'acte comme étant abſolument informe.

De même s'il arrivoit qu'un acte paſſé dans une généralité fût écrit ſur du *papier* ou *parchemin timbré* du timbre d'une autre généralité, il y a lieu de croire qu'un tel acte ſeroit déclaré nul; & ce ſeroit aux parties à s'imputer d'avoir fait écrire leur acte ſur du *papier* qui ne pouvoit abſolument y convenir, & qu'ils ne pouvoient ignorer être d'une autre généralité, puiſque le nom de chaque généralité eſt gravé dans le timbre qui lui eſt propre.

Et à plus forte raiſon un acte reçu par un officier public de la domination de France ſeroit-il nul, s'il étoit écrit ſur du *papier* ou *parchemin* ſur lequel ſeroit appoſé un timbre étranger, parce que le timbre établi par chaque prince, ne peut convenir qu'aux actes qui ſe paſſent dans ſes états.

Les poinçons ou empreintes du timbre ſont dépoſés au greffe de l'élection de Paris, laquelle connoît en premiere inſtance des contraventions aux réglemens; & l'appel va à la cour des aides. *Voyez la déclaration du 5 Novembre* 1730.

Sur ce qui concerne le *papier* & *parchemin timbré*, on peut encore voir le *recueil des formules*, du ſieur de Nîmes, & la *nouvelle diplomatique* des peres DD. Touſſain & Taſſin, *t. I.* où ces deux ſavans bénédictins ont eu la bonté de rappeller une petite diſſertation que je fis ſur cette matiere en 1737, & qui fut inſérée au mercure de Juin de la même année. (*A*)

PAPILLAIRE, *en Anatomie*, nom qu'on donne à une membrane ou tunique de la langue, qu'on nomme *tunique papillaire*, *membrane papillaire*, ou *corps papillaire*. *Voyez* LANGUE.

La tunique ou le corps *papillaire* eſt le troiſieme tégument, placé ſous la membrane extérieure qui tapiſſe la langue & la ſubſtance viſqueuſe qui en eſt proche par-deſſous.

Elle eſt remplie de nerfs qui viennent de la cinquieme & de la ſeavieme paire: au-deſſus de cette tunique croiſſent de petites éminences qu'on appelle *papilles* ou *éminences papillaires*. *Voyez* MAMELON.

Les ſels & les ſucs des corps agiſſant ſur ces éminences, occaſionnent ſur elles des ondulations qui ſe communiquent dans l'inſtant aux eſprits contenus dans les nerfs qui les portent au cerveau. *Voyez* GOUT.

PAPILLAIRES, PROCÈS, (*Anat.*) ſont une dénomination que les anciens donnoient aux nerfs olfactifs, à cauſe du lieu de leur diſtribution. *Voyez* NERF & OLFACTIF.

Le docteur Drake penſe que ce nom leur convient mieux dans cette place que celui de nerfs, d'autant qu'ils paroiſſent plutôt des productions de la moëlle alongée, d'où les nerfs olfactifs tirent leur origine, que des nerfs diſtincts, de quoi ſont foi leurs cavités manifeſtes, & leur communication avec les ventricules. *Voyez* VENTRICULE.

PAPILLES *ou* CARONCULES PAPILLAIRES DES REINS, (*Anat.*) ſont des amas de petits canaux urinaires, joints enſemble dans la partie antérieure des reins. *Voyez* REINS & CARONCULES.

Elles ſe terminent en corps tubuleux, ou tuyaux plus larges, qui répondent au nombre des *papilles* qui ſont ordinairement 12, & on les appelle *tuyaux membraneux*, parce

parca qu'ils ne ſont que des productions de la cellule membraneuſe qu'on appelle *le baſſinet*. *Voyez* BASSINET.

Les *papilles* ſervent à filtrer l'orine ſéparée par les arteres & à la précipiter par les tuyaux urinaires dans le baſſinet. *Voyez* URINE.

La découverte des *papilles* nerveuſes eſt dûe aux modernes, & Malpighi paroît être le premier qui les ait vues dans la langue & ſous les ongles; *ce ſont* des éminences ſenſibles, de différentes figures, qui s'obſervent dans toute la ſuperficie de la peau, & ſont le principal organe du toucher. *Voyez* TOUCHER.

PAPILLON, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) les *papillons* ſont des inſectes ailés; ils viennent par métamorphoſe des chenilles qui ont au plus 16 jambes, ou au moins 8. Les ailes de pluſieurs eſpeces de *papillons* ſont très-remarquables par la beauté & par la variété de leurs couleurs: certaines chenilles ont auſſi de belles couleurs; mais on ne peut rien conclure des couleurs d'une chenille pour celles du *papillon* qui doit être le produit de ſa métamorphoſe.

Tous les *papillons* ont 4 ailes, qui different de celles de tout autre inſecte ailé, en ce qu'elles ſont couvertes d'une eſpece de pouſſiere ou de farine colorée, qui s'attache aux doigts lorſqu'on la touche. Ces ailes ont été appellées *ailes farineuſes*; mais on voit à l'aide du microſcope que les molécules de cette pouſſiere ſont des lames qui ont différentes figures, non ſeulement ſur des ailes de *papillons* de différentes eſpeces, mais auſſi ſur divers endroits d'une même aile. On a donné ſort improprement à ces lames le nom de *plumes*, ſans doute parce qu'elles ſont placées ſur des ailes: le nom d'écaille leur convient mieux. Elles ſont plus ou moins alongées; elles tiennent à l'aile par un pédicule: l'autre bout eſt arrondi, ou échancré, ou denelé plus ou moins profondément; cependant il y a de ces molécules de pouſſiere qui reſſemblent mieux à des poils qu'à des écailles, car ils ont une tige longue, déliée & diviſée par le bout en 2 ou 3 filets. Toutes les lames des ailes des *papillons* ſont régulierement alignées, & ſe recouvrent en partie les unes les autres, comme les écailles de poiſſons. Si on enleve les écailles de l'aile d'un *papillon*, elle devient tranſparente, & elle perd ſes couleurs; on y voit des nervures, & il paroît que ſa ſubſtance a quelque rapport avec les tuiles des cruſtacées.

Le corps des *papillons* a la forme d'une olive, plus ou moins allongée; il eſt compoſé d'anneaux qui ſont ſouvent cachés ſous les grands poils & ſous les plumes qu'ils portent; mais outre ces poils ou ces plumes, ils ſont couverts d'écailles ſemblables à celles des ailes: le corcelet eſt placé au-devant du corps; les ailes & les jambes y tiennent. Tous les *papillons* ont chacun 6 jambes, mais il y en a qui ne ſe ſervent que des 4 dernieres pour marcher ou pour ſe ſoutenir: les 2 premieres, une de chaque côté, au lieu d'avoir un pié terminé par des crochets comme les 4 autres, n'ont que des poils au bout du pié; elles ſont ſouvent appliquées contre le corps du *papillon*, & cachées entre de longs poils.

Les yeux des *papillons* ſont placés de chaque côté de la tête, où ils forment une portion de ſphere ſaillante, qui n'eſt que la moitié d'une ſphere, ou un peu plus ou un peu moins de la moitié; ils ſont plus ou moins gros à proportion de la tête. L'enveloppe extérieure de ces yeux eſt une ſorte de cornée luiſante; on y voit ſouvent des couleurs variées comme celles de l'arc-en-ciel, ſur un fond noir, brun, gris, *&c.* On reconnoît à l'œil ſimple que la cornée eſt pointillée; mais par le moyen du microſcope, toute la ſurface de la cornée paroît un réſeau à mailles régulierement ſymétriſé, & le milieu de chaque maille au lieu d'être vuide comme dans un vrai réſeau, eſt relevé en boſſe comme une petite lentille: chaque lentille eſt encadrée dans une maille de matiere pareille à la ſienne, & de figure rectiligne à 4 côtés dans quelques yeux, & à 6 dans d'autres. Il eſt vraiſemblable que ces lentilles ſont des vrais criſtallins, & même il y a quelqu'apparence qu'ils ſont accompagnés de tout ce qui eſt néceſſaire à un œil complet. Les yeux des mouches, des ſcarabées, & de divers autres inſectes, ne different en rien d'eſſentiel de ceux des *papillons*. On a calculé qu'il y avoit 3181 criſtallins ſur une cornée d'un ſcarabé, plus de 8000 ſur celle d'une mouche; on en a compté 17325 ſur chaque cornée d'un *papillon*: ce *papillon* auroit donc eu 34650 yeux.

Tous les *papillons*, & la plupart des autres inſectes ailés, ont ſur la tête deux cornes auxquelles on a donné le nom d'*antennes*; elles ſont mobiles ſur les baſes, & elles ſe courbent en différens ſens, parce qu'elles ont grand nombre d'articulations. Les antennes des *papillons* ſont implantées ſur le deſſus de la tête, près du bord extérieur de chaque œil.

On peut diviſer les *papillons* en 6 claſſes, par des caracteres tirés de la forme des antennes. Celles de la premiere claſſe ont un diametre aſſez égal depuis leur origine juſqu'à leur extrémité, & elles ſont terminées par une groſſe tête, aſſez ſemblable à celle d'une maſſe d'armes: les naturaliſtes les ont appellées en latin *antennæ clavatæ*. M. de Reaumur les a nommées *antennes à maſſes* ou *à boutons*. Un grand nombre de *papillons* qui ſe poſent pendant le jour ſur des fleurs, ont de ces antennes.

Celles de la ſeconde claſſe ſont communément plus courtes, par rapport à la longueur du corps du *papillon*, que celles de la claſſe précédente; elles augmentent inſenſiblement de diametre depuis leur origine juſqu'au tout auprès de leur extrémité; là elles diminuent tout-à-coup de groſſeur, & ſe terminent par une pointe, d'où ſort une eſpece de petite houpe compoſée de quelques filets. M. de Reaumur a donné à ces antennes le nom d'*antennes à maſſue*: des *papillons* qui ſe ſoutiennent en volant au-deſſus des fleurs ſans qu'on les voye jamais s'appayes deſſus, & qui font un bourdonnement continuel avec leurs ailes, ont de ces antennes en maſſue.

Les antennes de la troiſieme claſſe different de celles de la ſeconde, en ce qu'elles ſont plus larges qu'épaiſſes, au lieu que les autres ſont plus épaiſſes que larges; leur extrémité forme une pointe plus longue, & n'a point de bouquet de poils: d'ailleurs elles ſont contournées, & reſſemblent à des cornes de bélier. Il y a des *papillons* communs dans les prairies, qui ont de ces antennes en cornes de bélier.

Les antennes de la quatrieme claſſe ſont terminées par une pointe aiguë, aſſez ſemblable à celle des antennes de la troiſieme claſſe; mais elles en different en ce qu'un peu au-deſſus de leur origine elles prennent ſubitement une augmentation de groſſeur qu'elles conſervent dans la plus grande partie de leur étendue, c'eſt-à-dire juſques aſſez près de leur bout, où elles ſe contournent un peu pour ſe terminer en une pointe, qui quelquefois porte elle-même une autre pointe compoſée de pluſieurs filets ou poils extrémement déliés. Pluſieurs eſpeces de très-gros *papillons* ont de ces antennes, qui ſont groſſes auſſi, mais courtes à proportion de la longueur du corps de l'inſecte; M. de Reaumur les a nommées *antennes priſmatiques*, parce que la plus grande partie de leur étendue eſt une eſpece de priſme, qui a pour baſe un ſecteur de courbe.

Les antennes de la cinquieme claſſe ſont toutes celles qui ont une figure conique très-alongée, dont la baſe tient à la tête de l'inſecte, ou celles qui au-moins ne ſont pas plus groſſes près de leur extrémité que dans le reſte de leur étendue. M. de Réaumur les a nommés *antennes à filets coniques & grêles*, parce qu'elles ſont formées par une file de grains plus ou moins gros & plus ou moins ronds: ces antennes ſont auſſi plus ou moins longues.

Les antennes de la ſixieme claſſe reſſemblent à des plumes, auſſi les a-t-on appellées *antennes en plumes*. Elles ſont compoſées d'une tige qui diminue de groſſeur depuis ſon origine juſqu'à ſon extrémité; cette tige a ſur deux côtés oppoſés des branches latérales: celles qui ſont environ au milieu de la tige ont plus de longueur que celles qui ſe trouvent à l'origine; celles de l'extrémité ſont les plus courtes de toutes: ces branches ſont inclinées vers la pointe de la tige. En les voyant au microſcope, on les trouva ſemblables aux barbes d'une plume. Les antennes en plumes ſont plus belles ſur les mâles que ſur les femelles; elles ſont plus fournies de barbes qui ſe ſoutiennent mieux, & qui ſont plus longues. Le grand paon de nuit a des antennes en plumes.

Pluſieurs eſpeces de *papillons* ont une trompe avec laquelle ils ſucent les fleurs; cet organe manque aux autres, ou au-moins ils n'ont point de trompe apparente. Dans les *papillons* qui en ſont pourvus, elle eſt placée entre les deux yeux, & roulée comme un reſſort de montre; il y en a de courtes qui ne forment qu'un tour & demi, ou deux tours de ſpirale; les plus longues font plus de huit ou dix tours; mais ce roulement eſt en partie caché dans la tête. Lorſque le *papillon* s'eſt poſé ſur une fleur pour la ſucer, il déroule ſa trompe & la fait entrer dans la fleur juſqu'au fond du calice, il la retire hors de la fleur, & l'y replonge juſqu'à ſept ou huit fois avant de quitter la fleur, où il ne trouve ſans doute plus de nourriture abondante pour paſſer à une autre fleur. On voit des *papillons* qui infléchiſſent leur trompe dans les fleurs en ſe ſoutenant en l'air par le moyen de leurs ailes ſans s'appuyer ſur la fleur. Il y a

Il y a des *papillons* qui volent pendant la nuit, ou à l'entrée de la nuit, & qui viennent ſe brûler aux lumieres des chandelles pendant les ſoirées chaudes de l'été; on les appelle *phalenes* ou *papillons nocturnes*; ils ſont en bien plus grand nombre d'eſpeces que les *papillons* qui reſtent tranquilles pendant la nuit, qui ne volent que le jour, & que l'on nomme *papillons diurnes*. Pourquoi donc ces phalenes, qui ſemblent fuir la lumiere du jour, viennent-elles à celles des chandelles? M. de Réaumur a ſoupçonné que c'eſt peut-être pour chercher leurs femelles, qu'elles peuvent reconnoître à quelque foible lumiere, qui n'eſt ſenſible qu'à leurs yeux: pluſieurs de ces phalenes volent auſſi pendant le jour dans les bois, & l'on croit que c'eſt pour s'approcher de leurs femelles qui ſont cachées ſous des feuilles.

Les *papillons* diurnes ont des antennes à bouton, en maſſue, ou en corne de bélier; celles des phalenes ſont priſmatiques, à filets coniques ou en plumes. M. de Réaumur a trouvé une trompe dans tous les *papillons* diurnes qu'il a obſervés; mais il n'en a point vu dans pluſieurs genres de phalenes. Parmi celles qui ſont pourvues d'une trompe ſenſible, les unes l'ont longue & applatie; les autres l'ont plus courte & plus arrondie. La figure & le port des ailes ſont des caracteres propres à faire diſtinguer pluſieurs genres de *papillons*.

La claſſe des *papillons* à antennes en maſſe ou bouton comprend plus d'eſpeces que les deux autres claſſes de *papillons* diurnes priſes enſemble; c'eſt pourquoi M. de Réaumur a diviſé les *papillons* à antennes, à maſſe ou bouton en cinq claſſes, qui avec celle des antennes, en maſſue, & celles des antennes en corne de bélier, ſont en tout ſept claſſes de *papillons* diurnes.

La premiere claſſe eſt compoſée des *papillons* qui ont les antennes en maſſe ou bouton, & qui tiennent le plan de leurs ailes perpendiculaire au plan ſur lequel ils ſont poſés; le bord inférieur des ailes de deſſous embraſſe le deſſous du corps; ils ſe ſoutiennent & ils marchent ſur ſix jambes, le *papillon* blanc qui a quelques taches noires, & qui vient de la plus belle des chenilles du chou, eſt de cette premiere claſſe.

Les *papillons* de la ſeconde claſſe ne different de ceux de la premiere, qu'en ce qu'ils ne ſe poſent & ne marchent que ſur quatre jambes.

Les *papillons* de la troiſieme claſſe ne different de ceux de la ſeconde, qu'en en ce que les deux premieres jambes ſont conformées comme les quatre autres, mais ſi petites, que l'on a peine à les appercevoir.

La quatrieme claſſe comprend les *papillons* qui portent leurs quatre ailes perpendiculaires au plan de poſition, comme les *papillons* des trois premieres claſſes; mais le bord des ailes inférieures de ceux de la quatrieme ſe recourbe, embraſſe, & couvre le deſſus du corps: ils ont ſix véritables jambes: chacune des ailes inférieures a vers le bout extérieur de ſa baſe un long appendice, qui ſemble former une queue, auſſi ces *papillons* ſont appellés *papillons à queue*: ſi ce caractere manquoit, les autres ſuffiroient pour déſigner les *papillons* de la quatrieme claſſe.

La cinquieme & la derniere des *papillons* eſt à antennes à maſſe ou bouton; elle renferme ceux qui ont ſix vraies jambes, & dont les ailes ſont paralleles au plan de poſition, ou au moins ne ſe redreſſent jamais aſſez pour que les deux ſupérieures s'appliquent l'une contre l'autre au-deſſus du corps. La forme des ailes & du bouton des antennes peut encore donner des caracteres pour diſtinguer les *papillons* de ces cinq premieres claſſes.

Ceux de la ſixieme ont des antennes en maſſue; ils inſinuent leur trompe dans les fleurs en ſe ſoutenant en l'air, c'eſt pourquoi on les appelle *éperviers*, & on leur a auſſi donné le nom de *papillons-bourdons*, parce qu'ils font du bruit en volant. Quand ils s'appaiſent, ils ont les ailes paralleles au plan de poſition; le côté intérieur de leurs ailes eſt plus court que l'extérieur, & leur corps ſe termine par du longs poils en forme de queue. Il y a dans cette claſſe un genre de *papillon* que l'on peut nommer *papillon-mouches*, parce que leurs ailes reſſemblent en partie à celles des mouches, n'étant pas couvertes en entier de pouſſiere: la partie qui reſte à découvert, eſt tranſparente, & a fait donner à ces ailes le nom d'*ailes vitrées*.

La ſeptieme claſſe comprend les *papillons* à antennes en cornes de bélier.

Quoique les eſpeces de phalenes ſoient beaucoup plus nombreuſes que celles des *papillons* diurnes, M. de Réaumur ne les a diviſées qu'en ſept claſſes, mais il a indiqué les caracteres d'un grand nombre de genres pour chacune de ces claſſes.

La premiere renferme les phalenes à antennes priſmatiques; elles doivent toutes avoir des trompes; il y a de ces phalenes qui ne peuvent ſe ſoutenir en l'air ſans agiter leurs ailes avec une grande vîteſſe; elles ſont beaucoup de bruit en volant.

Ceux de la ſeconde claſſe ont des antennes à filets coniques & une trompe.

Les phalenes de la troiſieme claſſe ne different pas de celles de la ſeconde claſſe par les antennes, mais on ne leur trouve point de trompe.

La quatrieme claſſe comprend des phalenes qui ont des antennes en plumes & une trompe.

Les phalenes de la cinquieme claſſe ont auſſi des antennes en plumes, mais elles manquent de trompe.

La ſixieme claſſe comprend les phalenes dont les femelles n'ont point d'ailes ſenſibles.

Enfin, la ſeptieme claſſe renferme tous les *papillons* dont les ailes reſſemblent à celles des uiſeaux, & paroiſſent compoſées de véritables plumes: ils ont des antennes à filets coniques comme des phalenes, cependant ils ne laiſſent pas de voler pendant le jour: ils ſont une claſſe particuliere, qui doit ſe trouver à la ſuite de celles des phalenes.

Les caracteres de genres qui ſe trouvent dans ces différentes claſſes ſont tirés de la grandeur, de la figure & du port des ailes, de la forme & de la grandeur du corps, de la longueur & de la figure des trompes, de la ſtructure des antennes, & des deux barbes ou cloiſons charnues entre leſquelles la trompe eſt logée, des houpes de poils qui ſe trouvent ſur la coronet, & même ſur le corps. Les différentes eſpeces ſont diſtinguées par les couleurs des *papillons*, par la diſtribution de ces couleurs, & par quelques-uns des caracteres précédens.

Mais toute méthode arbitraire pour la diviſion des productions de la nature en claſſes, genres, *&c.* eſt ſujette à erreur: en voici un exemple bien marqué; le port des ailes qui vient d'être donné comme un des principaux caracteres diſtinctifs des *papillons*, n'eſt pas le même pour le mâle & pour la femelle de certaines eſpeces, de ſorte que le mâle ſe trouveroit dans un genre, & la femelle dans un autre; & ces deux genres ſeroient bien diſtingués par les différences qui ſe trouvent dans le port des ailes de ce mâle & de cette même femelle. Cependant c'eſt le comble de l'erreur dans une diſtinction méthodique de rapporter à deux genres différens des animaux qui ne different que par le ſexe. Pour éviter ce grand inconvénient dans la diviſion méthodique des *papillons*, il faut obſerver le mâle & la femelle de chaque eſpece, & lorſqu'il y a des différences dans le port des ailes en faire mention, ou compoſer dans chaque claſſe des genres particuliers pour les eſpeces de *papillon*, qui ſont dans le cas dont il s'agit.

Les *papillons* étant ſous la forme de chryſalides, ont toutes leurs parties très-molles; elles nagent, pour ainſi dire, dans une liqueur qui doit les nourrir & fortifier; il y a des *papillons* qui ne reſtent en chryſalides que dix, quinze, vingt jours, *&c.* d'autres ſont en cet état pendant pluſieurs mois, & même pendant une année preſqu'entiere. Lorſque les parties du *papillon* ont pris de la ſolidité dans la chryſalide, il peut facilement déchirer la membrane qui l'enveloppe; au moindre mouvement qu'il fait au-dedans elle ſe fend, & le *papillon* ſort par l'ouverture qu'il ſe fait; pluſieurs fentes concourent à former cette ouverture, & ſe font toujours dans les mêmes endroits. La tête du *papillon* eſt la premiere partie qui paroiſſe hors de la dépouille; peu-à-peu il s'en retire en entier, mais il lui faut du tems, car il trouve de la difficulté à ſe dégager des étuis qui enveloppent chaque partie de ſon corps en particulier, & qui ne laiſſent pas de l'arrêter, quoiqu'ils ſoient très-minces.

Le *papillon*, au ſortir de ſa dépouille, reſte deſſus, on ne s'en éloigne que très peu; en n'eſt qu'un bout d'un quart-d'heure ou d'une demi-heure que ſes ailes ont toutes leur grandeur; elles ſont d'abord extrêmement petites, ſans formes aucune pli ſenſible, elles n'ont que la cinquiame ou la ſixieme partie de l'étendue qu'elles doivent prendre, mais elles ſont fort égalifés; à meſure qu'elles s'étendent, leur épaiſſeur diminue; durant cette opération les ailes ſe contournent en différens ſens, & paroiſſent difformes; l'inſecte les agite de tems-en-tems, & les fait frémir avec vîteſſe: ce chiffonnement & cette difformité ne ſont que paſſagers; en un quart d'heure ou une demi-heure la forme des ailes eſt réguliere, & l'étendue complette. On peut accélerer cette opération en tirant doucement avec les doigts en différens ſens l'aile d'un *papillon* qui vient de quitter ſes dépouilles; on amincit & on agrandit cette aile en un inſtant. Lorſque cet agrandiſſement ſe fait avec la tems néceſſaire,

l'aile ſe ſéche & ſa dureté; elle ſe durciroit même ſans l'agrandir, ſi elle trouvoit des obſtacles, & ne pourroit plus s'agrandir après: c'eſt ce qui arrive aux *papillons*, dont l'aile reſte pendant quelque-tems en partie engagée dans la dépouille; la portion de l'aile qui eſt espoſée à l'air hors de la dépouille, ſe chiffoune en s'étendant, & ſe ſéche ſans avoir pu ſe redreſſer; elle eſt diſforme pour toujours.

Les *papillons* qui, ſous la forme de chryſalide, ſont renfermés dans des coques de ſoie, ou de quelqu'autre matiere difficile à rompre, ont plus de peine à ſortir de cette coque, qu'à ſe débarraſſer de leur enveloppe qui eſt au-dedans de la coque, & dont il a déja été fait mention ſous le nom de *dépouille*. Par exemple, il n'eſt pas poſſible que le *papillon* du ver à ſoie perce le cocon qui eſt compoſé d'un tiſſu de ſoie, en le comprimant ou en le frappant avec ſa tête; cependant il n'a ni dents, ni ſerres pour le déchirer: on a cru que ce *papillon* commençoit par humecter avec une liqueur qui ſortoit de ſa bouche l'endroit qu'il avoit à enfoncer avec ſa tête; mais on ſait que d'autres *papillons*, qui ont auſſi des coques de ſoie à percer, ne les humectent pas. M. de Réaumur a ſoupçonné que ces *papillons* limeoit la coque avec leurs yeux, qui en effet ſont taillés à facettes, comme une ſorte de lime. Il y a des coques qui ſont naturellement ouvertes par un bout comme une vaſſe.

Les femelles des *papillons*, comme celles de preſque tous les autres inſectes, ſont plus groſſes que les mâles; le corps de ceux-ci eſt plus petit & plus éfilé, & leur partie poſtérieure eſt plus pointue. Ces différences ſont plus ſenſibles dans les phalenes que dans les autres *papillons*; il y a des phalenes femelles, dont le corps eſt une fois plus long que celui des mâles, & encore plus gros à proportion de la longueur; mais la plûpart des *papillons*, ſoit mâles, ſoit femelles, ſe reſſemblent à-peu-près pour les couleurs des ailes.

Les femelles de quantité de genres de phalenes ne vivent que peu de tems; elles fécondent leurs œufs par l'accouplement; elles pondent, & elles meurent ſans avoir pris de nourriture; auſſi n'ont-elles ni trompe, ni autres organes pour prendre des alimens. Les *papillons* du ver à ſoie ſont un exemple de ceux qui perpétuent leur eſpece ſans prendre de nourriture. Les *papillons* femelles des chenilles à oeille do chêne, ne volent jamais quoiqu'elles aient de grandes & belles ailes; elles marchent au ſortir de leur fourreaux; mais elles ne vont pas loin, car elles ſont lourdes & peſantes: elles reſtent à deux ou trois piés au plus de diſtance de leur dépouille, & attendent le mâle, qui, au contraire, eſt fort vif; il vole continuellement, mais dès qu'il rencontre une femelle; il ſe place ordinairement à ſon côté droit, de façon que les parties poſtérieures de leurs corps ſoient auſſi à côté l'une de l'autre; le mâle allonge & recourbe l'extremité de cette partie pour la joindre à celle de la femelle: l'accouplement dure ſouvent une demi heure, & même quelquefois une heure. La femelle ne s'accouple ordinairement qu'une fois; peu de tems après elle commence ſa ponte; mais le mâle s'accouple pluſieurs fois. Les *papillons* des vers à ſoie ſont poſés dans l'accouplement, de façon qu'ils ſe trouvent ſur une même ligne, ayant les têtes tournées vers des côtés diamétralement oppoſés, & ne ſe touchent que vers la partie poſtérieure de leur corps; le mâle agite ſes ailes avec viteſſe à diverſes reprîtes. Des *papillons* d'autres eſpeces qui s'accouplent de la même maniere reſtent toujours tranquilles: il y en a qui ſe poſent ſur le corps de la femelle, & il arrive qu'elle prend ſon eſſort, & qu'elle emporte le mâle pendant l'accouplement. D'autres ſont placés de façon que leur corps fait un angle avec celui de la femelle, *&c.*

Les œufs des *papillons* ont différentes formes; ceux de la plûpart ſont ronds ou arrondis; il y en a d'applatis, de ſphéroïdes, de cylindriques, de coniques, de cannelés, *&c.* On en voit qui reſſemblent à des ſegmens de ſphere, à des barrilets, des timballes ou marmites ſans piés, *&c.* leur couleur eſt ordinairement blanchâtre ou jaunâtre; il y en a auſſi de pluſieurs autres couleurs, & qui changent de couleurs en différens tems, & même de forme & de grandeur; ces changement ſont cauſés par ceux qui arrivent à la petite chenille qui eſt dans l'œuf. Preſque tous les *papillons* dépoſent leurs œufs ſur la plante qui peut fournir une bonne nourriture aux chenilles qui en doivent ſortir; on a remarqué qu'ils ne prennent pas tant de précautions pour les chenilles qui marchant aiſément peuvent aller chercher leur nourriture au loin. Quelques *papillons* diſperſent leurs œufs ſur les feuilles des plantes; il y en a qui les arrangent les uns ſoure les autres en forme de plaques; ces œufs ſont attachés par une couche de colle dont ils ſont enduits en ſortant de l'ovaire; on en voit qui ſont enchâſſés dans cette colle; par exemple, ceux qui ſont rangés autour d'une petite branche d'arbre en forme de bague ou de braſſelet, qui eſt compoſée de pluſieurs rangs; on y a compté depuis 300 juſqu'à 350 œufs. Il y a des *papillons* qui enveloppent & qui couvrent leurs œufs de poils pris ſur eux-mêmes: ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que la partie poſtérieure de leurs corps leur ſert, pour ainſi dire, de main pour placer les œufs en paquet, pour arracher le poil de leur corps, pour en entourer chaque œuf, & pour en former ſur le tas une couverture, diſpoſée de façon que la pluie coule deſſus ſans pénétrer juſqu'aux œufs. *Mém. pour ſervir à l'hiſt. des inſectes, tom. I. & II. Voyez* CHENILLE, INSECTE. (*I*)

PAPILLON, FLEUR EN, (*Botan.*) les Botaniſtes appellent *fleurs en papillon*, ou *papilionacées*, celles qui ont quelque reſſemblance à ces inſectes lorſqu'il a les ailes étendues. Il y a quatre parties remarquables dans les *fleurs en papillon*; le *vexillum* ou l'étendart, qui eſt un pétale ou un grand ſegment droit; les deux ailes qui forment les côtés; le carina où eſt le baſſin qui eſt un pétale ou un grand ſegment concave reſſemblant à la partie inférieure d'un bateau; ce baſſin eſt quelquefois d'une piece, & d'autres fois il eſt compoſé de deux pétales ou ſegment, aſſez fortement attachés l'un à l'autre. De ce genre ſont les pois, les fèves, les haricots, la veſce, & les autres plantes légumineuſes. (*D. J.*)

PAPILLON, (*Monum. antiq. & Méd.*) le *papillon* eſt dans les monuments, le ſymbole de l'ame. On voit à Rome un bas-relief de marbre, repréſentant un jeune homme étendu ſur un lit, & un *papillon* qui ſemble, en s'envolant, ſortir de la bouche de ce mort, parce que les anciens croyoient auſſi-bien que le vulgaire de nos jours, que l'ame ſortoit par la bouche; c'eſt ce qui fait dire à Homere, au *IX. liv. de l'Iliade*, que quand l'ame a paſſé une fois la barriere des dents, elle ne peut plus rentrer.

PAPILLON, *en terme de marchand de modes*, ſont les extrémités du bonnet qui vont depuis l'oreille juſqu'au bec, plus ou moins en arrondiſſant, ſelon la mode & le nom du bonnet.

PAPILLON, *le jeu de papillon*; ce jeu n'eſt pas trop connu à Paris; il ne laiſſe pas d'être fort amuſant & de demander quelque application; il eſt d'un grand commerce. On joue au *papillon* au-moins trois perſonnes, & on ne peut guere être plus de quatre. Il faut le jeu de cartes entier; c'eſt un déſavantage de ſaine, & c'eſt toujours la plus baſſe carte. Celui qui a mêlé les cartes donne trois cartes à chacun & toujours une à une; quand on joue à trois, comme c'eſt l'uſage le plus ordinaire, on étend & on retourne ſept cartes du deſſus du talon; quand on joue à quatre on n'en étend que quatre, afin que le nombre des cartes du talon ſoit également juſte. Après avoir mis au jeu ce qu'on veut jouer, le premier à jouer examine ſon jeu, & prend ſur le tapis les cartes qu'il voit pouvoir convenir avec celles qu'il a.

Il n'y a dans ce jeu que les rois, les dames, les valets & les dix qui puiſſent être pris, & convenir aux cartes d'une même peinture. Par exemple, les rois par les rois, les dames par les dames, & ainſi du reſte.

Cependant, il eſt de l'habileté du joueur, de prendre par une ſeule carte pluſieurs de celles, qui ſont retournées ſur le tapis, avec un dix, un quatre, un cinq qui y ſeroient; puis qu'outre qu'on leve du jeu pluſieurs cartes qui pourroient faire le jeu des autres, on ſe fait encore un plus grand nombre de cartes qui peuvent ſervir à gagner les cartes, qui ſont payées, comme les joueurs en ſont convenus, mais il n'y a que le premier qui eſt à jouer qui puiſſe uſer de ce droit, ſans cela le ſuivant pourroit s'accommoder des cartes qui ſont ſur le jeu à votre préjudice, & par préférence.

Une regle générale du jeu de *papillon*; c'eſt que quand c'eſt à un joueur à prendre, il ne peut le faire à-moins qu'il n'ait dans ſon jeu une carte qui l'y autoriſe, & cette carte ne peut prendre du tapis qu'autant de cartes qu'il en faut pour faire le nombre dont elle eſt. Un huit ne pourroit lever qu'un huit de deux qui ſeroient ſur le jeu; mais on pourroit prendre deux ou trois cartes avec ce huit, pourvû que leur nombre réuni ne fît pas plus de huit, comme deux trois & un deux, ou cinq & un trois, *&c.* quand on a dans ſon jeu pluſieurs cartes pareilles à celles qui ſont ſur le tapis, on n'en peut prendre qu'une, & chacun à ſon tour. Celui qui eſt en rang pour jouer le premier, n'ayant point dans ſon jeu de cartes avec leſquelles il puiſſe en prendre du talon, doit étendre les cartes qu'il a dans la main, & payer au jeu

un

un jetton pour chacun. Quand tous les joueurs ſe ſont défaits de leurs trois cartes, ſoit par les levées qu'ils ont faites, ſoit qu'ils aient mis leur jeu bas, ces cartes ne ſe mêlent plus avec le talon, & reſtent ſur le tapis pour être priſes de qui peut s'en accommoder. Celui qui doit faire alors, prend & mêle le talon & donne trois cartes à chacun ſans faire couper; quand le talon eſt épuiſé, & quand toutes les cartes ont été diſtribuées, celles dont les joueurs ont pû ſe défaire reſtent toujours ſur le tapis, comme nous l'avons dit; celui qui peut arranger ſon jeu le premier en jettant ſes cartes & en en prenant d'autres ſur le tapis, gagne la partie. Si deux joueurs s'en défont dans le même tems, le plus voiſin à gauche de celui qui a donné les cartes gagne par préférence à l'autre, & celui qui a mêlé les cartes gagne de droit devant tous les autres joueurs.

Quant à la façon de payer, nous allons en dire tout ce qui nous ſera poſſible, de plus exact & de plus conforme à l'uſage.

Si celui qui étend ſes cartes a des as au main, il ſe fait donner par chaque joueur autant de jettons qu'il a voit d'as. Il en eſt de même des joueurs qui prennent des as du talon; ils ont le même droit de ſe faire payer un jetton chaque as; mais celui qui en ayant déjà un dans ſa main en tire un autre du talon, il gagne deux jettons pour chacun. Chaque joueur eſt obligé de donner quatre jettons à celui qui avec un deux leve deux as du talon, ſix à celui qui avec un trois leveroit trois as, & huit à celui qui avec un quatre leveroit les quatre as. Un joueur qui auroit trois cartes d'une même maniere & prendroit la quatrieme ſur le tapis, gagneroit un jetton de chacun de ſes compagnons. Celui qui gagne la partie ou eſt le dernier à s'étendre, prend pour lui les cartes qui ſont ſur le tapis & s'en ſert à gagner les cartes; quand il y a cinquante-deux cartes dans le jeu, le jeu eſt bon quoique ces cartes ſoient mal aſſorties. Celui qui a mal donné refait dès qu'on s'en apperçoit, & paye une fiche au jeu; tout joueur qui joue avant ſon tour eſt obligé de s'étendre. Lorſqu'il n'y a plus que trois cartes pour chacun au talon, celui qui fait doit en avertir les joueurs.

On doit toujours favoriſer celui qui gagne, au prenant moins de cartes.

PETIT PAPILLON, au jeu de ce nom ſe dit d'un coup, où un joueur dans le courant de la partie fait ſes trois cartes, & gagne un jetton de chacun.

PAPILLONNÉ, adj. *en terme de Blaſon*, ſe dit d'un ouvrage à écailles; Arquinvilliers d'hermine, *papillonné* de gueules.

PAPILLOTAGE, ſ. m. *terme uſité dans l'Imprimerie*, ce ſont certaines petites taches noires qui ſe font à peine remarquer, aux extrémités des pages & des lignes; cela provient ſouvent d'une platine liée trop lâche, ou du jet trop précipité du tympan, ſur-tout ſi les coupleres ſont ceux de la friſquette, ſoit ceux du tympan, ſont trop uſés; le papier épais, liſſé ou bâtu eſt ſujet à papilloter, ſi on n'y apporte toute l'attention convenable; la principale eſt la façon de tremper le papier.

PAPILLOTE, ſ. f. *terme de Perruquier*; ce ſont de petits morceaux de papier, avec leſquels les Perruquiers enveloppent les boucles des cheveux qu'ils ont friſés, afin que ces boucles ne ſe lâchent point, & qu'elles puiſſent ſupporter l'action du fer ſans être endommagées par la chaleur.

PAPILLOTER, *défaut d'impreſſion*. *Voyez* PAPILLOTAGE.

La même expreſſion s'emploie auſſi en peinture; on dit des ombres & des lumieres, qu'elles *papillotent*, lorſqu'elles ſont diſtribuées les unes entre les autres par petits eſpaces, produiſant ſur un tableau le même effet que des *papillotes* de papier blanc, éparſes ſur une tête dont la chevelure eſt noire.

Si l'on eſt placé ſous un veſtibule, au bord duquel il y ait un canal d'eau, éclairé de la lumiere du ſoleil; l'image de la ſurface éclairée de ce canal, portée au plafond du veſtibule, le tapiſſera d'une infinité de petits cercles de lumiere & d'ombre, vacillans & mobiles, comme la ſurface de l'eau, & fatiguant les yeux; tel eſt l'effet d'une peinture qui *papillotte*.

PAPIN, MACHINE DE. *Voyez* DIGESTEUR.

PAPINIANISTE, ſ. m. (*Gram. Juriſpr.*) un appelloit ainſi autrefois ceux qui faiſoient leur étude du droit, parce qu'ils s'occupoient cette année à lire les livres de *Papinien*.

PAPIO, ſ. m. (*Zoologie.*) nom donné par les auteurs latins, à ces eſpeces de ſinges que les Anglois appellent *Baboun*; ce ſont eux qui ont de longues têtes de chien avec de longues queues, & qui ſont du nombre des cynocephales. (*D. J.*)

PAPIRIUS, GROUPE DE. (*Sculp. antiq.*) fameux groupe de ſculpture antique, qu'on voit peut-être encore à la vigne Lanuvèſe, & qui repréſente un événement célebre dans l'hiſtoire romaine, l'aventure du jeune Papirius racontée par Aulu-Gelle, *liv. I. ch. ij.*

Tout le monde ſait, dit M. l'abbé du Bos, que cet enfant étant un jour demeuré auprès de ſon pere durant une aſſemblée du ſénat, ſa mere lui fit pluſieurs queſtions à la ſortie, pour ſavoir ce qui s'y étoit dit, chooſe qu'elle n'eſpéroit pas apprendre de ſon mari; cependant elle ne put jamais tirer de ſon fils qu'une réponſe, laquelle ne lui permettoit pas de douter, qu'il n'éludât la curioſité. Le ſénat, répondit-il conſtamment, a délibéré, ſi l'on donneroit deux femmes à chaque mari, ou deux maris à chaque femme; c'eſt cet incident qui a donné lieu au proverbe latin, *curioſe capax prætexto*, qu'on emploie en parlant d'un enfant qui a beaucoup plus de diſcrétion qu'on n'en doit avoir à ſon âge.

Aucun ſentiment ne fut jamais mieux exprimé que la curioſité de la mere du jeune Papirius. L'ame de cette femme paroît être toute entiere dans ſes yeux, qui percent ſon fils en le careſſant. L'attitude de toutes les parties de ſon corps, concourt avec ſes yeux, & donne à connoître ce qu'elle prétend faire. D'une main elle careſſe ſon fils, & l'autre main eſt dans la contraction; c'eſt un mouvement naturel à ceux qui veulent réprimer les ſignes de leur inquiétude prêts à s'échapper. Le jeune Papirius répond à ſa mere avec une complaiſance apparente; mais il eſt ſenſible, que cette complaiſance n'eſt qu'affectée. Quoique ſon air de tête ſoit naïf, quoique ſon maintien paroiſſe ingénu, on devine à ſon ſourire malin, qui n'eſt pas entierement formé, parce que le reſpect le contraint, comme au mouvement de ſes yeux ſenſiblement gênés, que cet enfant veut paroître vrai, mais qu'il n'eſt pas ſincere; en un mot qu'il promet de dire la vérité, & on voit en même-tems qu'il ne la dit pas. Quatre ou cinq traits que le ſculpteur a ſu placer ſur ſon viſage, je ne ſais quoi qu'on remarque dans l'action de ſes mains, démentent la naïveté & la ſincérité qui paroiſſent d'ailleurs dans ſon geſte & ſur ſa phyſionomie. (*D. J.*)

PAPIRIUS AGER, (*Geog. anc.*) territoire d'Italie, aux environs de Tuſculum. Feſtus penſe que ce territoire pourroit avoir donné le nom à la tribu Papirienne.

PAPISME, PAPISTE, ſ. m. (*Gram. & Hiſt. mod.*) noms injurieux que les Proteſtans d'Allemagne & d'Angleterre donnent au Catholiciſme & aux Catholiques romains, parce qu'ils reconnoiſſent le pape comme chef de l'Egliſe.

PAPO, (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre des Indes orientales, il eſt de moyenne hauteur; ſes feuilles reſſemblent à celles du figuier. Son fruit ſort comme le coco du haut du tronc, immédiatement au-deſſous des branches; il a la forme d'une figue, mais eſt beaucoup plus gros; il eſt diviſé par côtes comme certains melons du goût deſquelles ſa chair approche.

PAPOAGE, ſ. m. biens qui viennent du pere ou de l'ayeul, en général les biens qui viennent par droit de parenté. *Papoage* vient de *papus*, *ayeul*.

PAPOUL, SAINT (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *Sancti Papuli fanum* ou *Pappalmm*, & quelquefois *Peppolum*; petite ville de France dans le haut-Languedoc, avec un évêché ſuffragant de Toulouſe, érigé en 1317. Elle eſt ſur la Lembe, à 12 lieues S. E. de Toulouſe, 3 E. de Caſtelnaudari, 6 N. O. de Carcaſſonne, 764 de Paris. *Long.* 19. 46. *lat.* 43. 20.

Le pape Jean XXII. érigea en évêché l'an 1317. l'abbaye de *S. Papoul*, qui n'avoit été qu'une ſimple paroiſſe dans ſon origine: il y nomma pour premier évêque Bernard de la Tour, qui étoit alors abbé; voulant que ſon ſucceſſeur à cet évêché fût élû par les religieux de l'abbaye, & par les chanoines de l'égliſe de Caſtelnaudari, qu'il avoit auſſi érigée en collégiale. L'évêché de *S. Papoul*, vaut environ trente mille livres, & comprend ſeulement cinquante ſix paroiſſes.

PAPOUS, LA TERRE DES (*Géog. mod.*) on nomme ainſi du nom de ſes habitans, la nouvelle Guinée. *Voy.* GUINÉE.

Ce pays des *Papous* ou *Papuas*, découvert, dit-on, par Saavedra, paroît être une des parties des plus méridionales des terres Auſtrales. Selon le Maire, les *Papous* ſont très-noirs, ſauvages & brutaux; ils portent des anneaux aux deux oreilles, aux deux narines, & quelquefois auſſi à la cloiſon du nez, & des bracelets au-deſſus des coudes & aux poignets; ils ſe couvrent la tête d'un bonnet d'écorce d'arbre peinte de différentes couleurs; ils ſont puiſſans & bien proportionnés dans leur

taille; ils ont les dents noires, aſſez de barbe, les cheveux noirs, courts & crêpus, qui n'approchent cependant pas autant de la laine que ceux des négres; ils ſont agiles à la courſe; ils ſe ſervent de maſſues & de lances, de ſabres & d'autres armes faites de bois durs, l'uſage du fer leur étant inconnu; ils ſe ſervent auſſi de leurs dents comme d'armes offenſives, & mordent comme les chiens. Ils mangent du betel & du piment, mêlé avec de la chaux. Les femmes ſont affreuſes, elles ont de vilains traits, de longues mamelles qui leur tombent ſur le nombril, & le ventre extrêmement gros. (*D. J.*)

PAPPENHEIM, PIERRE DE (*Hiſt. nat.*) ce ſont des pierres qui ſe trouvent en Allemagne dans le comté de *Pappenheim*. Ces pierres ſont blanches, feuilletées & remplies de dendrites: ſouvent on trouve dans ces pierres des empreintes de poiſſons & d'écreviſſes, qui ſont entierement entourées de ces mêmes dendrites, qui forment des boiſſons tout-autour. Pluſieurs de ces poiſſons ont la tête retournée, ce qui ſemble annoncer une mort violente; les arrêtes ſont d'un beau clair. Les écreviſſes qu'on y trouve pétrifiées ont des pattes extrêmement longues. On dit qu'il s'en trouve de ſemblables dans la mer Adriatique.

PAPPENHEIM, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, capitale du comté de même nom, entre Oëting & Neubourg, en Francconie; elle eſt à ſept lieues N. O. de Neubourg, treize S. de Nuremberg. *Long.* 28. 30. *lat* 48 53. (*D. J.*)

PAPPEUS, (*Mythol.*) c'eſt ainſi que les Scythes appelloient leur Jupiter le ſouverain des dieux, à qui ils donnoient la terre pour femme.

PAPRIMIS, (*Géog. anc.*) ville d'Egypte, capitale du nom *Paprémite*. Mars y avoit un culte particulier, & l'hippopotame y étoit regardé comme un animal ſacré.

PAPYRACÉ, adj. (*Conchyl.*) épithete qu'on donne à une coquille extrêmement mince, & par-là imitant le papier. Nous n'avons dans nos mers que le ſeul nautile, qui porte le nom de *papyracé*; mais on trouve pluſieurs ſortes de nautiles dans les mers des Indes. *Voy.* NAUTILE.

PAPYRACEA, ARBRE, (*Botanique.*) il y a pluſieurs palmiers des Indes & d'Amérique, ainſi nommés par nos Botaniſtes, parce que les Indiens écrivent avec des poinçons ſur les feuilles, ou l'écorce de ces ſortes d'arbres, qui leur ſervent de papier; tel eſt le palmier d'Amérique nommé *sal* par les Indiens; tel eſt encore le *guajaraba* de la nouvelle Eſpagne, & autres; tout palmier dont l'écorce eſt liſſe, ou dont la feuille eſt grande & épaiſſe, peut ſervir au même uſage. Le papier du Japon eſt fait de la ſeconde écorce du roſeau des Indes nommé *bambou*, ou de l'écorce d'un mûrier blanc. On peut très-bien écrire ſur l'une & l'autre écorce, avant qu'elles ſoient réduites en papier fin. (*D. J.*)

PAPYRUS, ſ. m. (*Botan.*) plante appellée *papyrus nilotica*, par Gerard 37. Einac. 40. *Papyrus nilotica*, Berd. *Ægyptis dicta*; *Biblos ſyriaca quorumdam*, chab. 195. *Papyrus Ægyptiaca*, C. B. P. 110. *Papyrus antiquorum nilotica*., Parck. Théat. 1207. Moriſon a rangé le *papyrus* avec raiſon, parmi les ſouchets, & l'a nommé *cyperus niloticus*, *maximus*, *papyraceus*, hiſt. Oxon. 3. 239.

Enfin comme les modernes ont fait de nouvelles découvertes en ce genre, il n'eſt pas poſſible de les ſupprimer; c'eſt pourquoi je parlerai dans cet article du *papyrus* d'Egypte, du *papyrus* de Sicile, & du *papyrus* de Madagaſcar, trois plantes différentes, ſur leſquelles j'emprunterai les recherches de M. Bernard de Juſſieu, inſérées par M. le comte de Caylus, dans ſon excellente diſſertation ſur le *papyrus* en général. Ce morceau curieux & intéreſſant pour les arts, ſe trouve dans les mém. de Littérat. *t. XXVI. in-4°. Voyez auſſi* SCIRPUS, *Botan.*

Mais avant que d'entamer la deſcription du *papyrus* d'Egypte, il eſt naturel de dire un mot de l'opinion aſſez généralement ſeçue dans l'Europe ſur la peste de cette plante. On n'a pas beſoin de nouvelles preuves pour ſavoir que les bruits populaires ne ſont pas toujours fondés ſur les poſſibilités phyſiques; mais en ſuppoſant cette perte poſſible, on ne pourroit au moins la faire remonter fort haut, car il n'y a pas encore deux cens ans que Guillandin & Proſper Alpin obſervèrent cette plante ſur les bords du Nil, & que Guillandin vit les habitans du pays en manger la paſtie inférieure & farineuſe de la tige, comme on le pratiquoit anciennement; particularité qui peut ſervir à nous faire reconnoître le *papyrus*, & dont il ne paroît pas que les voyageurs aient profité. Cet uſage, & ceux qui ſont rapportés par Proſper Alpin, nous apprennent que cette plante n'eſt pas tout-à-fait inutile, quoiqu'elle ait perdu ſon principal mérite en ceſſant d'être employée à la fabrique du papier.

Les changemens ſurvenus dans le terrain de l'Egypte, & les ſoins des habitans pour profiter des terres qui peuvent être cultivées, ont rendu vraiſſemblablement la plante du *papyrus* moins commune; mais les cauſes qui peuvent être admiſes à l'égard de quelques parties du pays, n'ont pû occaſionner le deſtruction entiere du *papyrus*, d'autant plus qu'étant du nombre des plantes aquatiques, il eſt à l'abri d'un ſemblable événement. Le ſilence des anciens les plus récens qui ont écrit ſur l'Egypte, ne peut être avancé comme une preuve de le deſtruction entiere du *papyrus*; on peut dire pour les excuſer, qu'ils ne s'étoient pas propoſé cet objet dans leurs recherches, ou que n'étant pas aſſez inſtruits, ils l'ont négligé; mais il eſt étonnant que M. Maillet, homme de lettres, qui paroît même avoir fait des recherches à ce ſujet, n'ait pû découvrir le *papyrus*, & qu'il l'ait confondu avec le *muſa*, connu en françois ſous le nom de *figuier d'Adam*, & que les Arabes appellent *mous*, plante qui eſt très-différente, en dont il devoit s'appercevoir en liſant Théophraſte ou Pline.

Le *papyrus*, dit Pline, croît dans les marais d'Egypte, ou même en milieu des eaux dormantes, que le Nil laiſſe après ſon inondation, pourvû qu'elles n'aient pas plus de deux coudées de profondeur. Il jette une racine tortueuſe & de la groſſeur du poignet; ſa tige eſt triangulaire, & ne s'éleve pas à plus de dix coudées; Proſpes Alpin ne lui donne que ſix ou ſept coudées au-deſſus de l'eau. Sa tige va toujours en diminuant, & aboutit en pointe. Théophraſte ajoute que le *papyrus* porte une chevelure, un panache, qui forme le thyrſe dont parle Pline. Guillandin dit que la racine du *papyrus* jette à droite & à gauche quantité d'autres petites racines qui ſoutiennent la plante contre l'impétuoſité du vent & le cours du Nil. Selon lui les feuilles de cette plante ſont obtuſes, & ſemblables à celles du typha de marais.

Les Egyptiens employoient les racines du *papyrus* pour du bois non-ſeulement à brûler, mais encore propre à fabriquer différens vaſes à leurs uſages. De la tige du *papyrus* entrelacée en façon de tiſſu, ils conſtruiſoient des barques; & de l'écorce intérieure ou *liber*, ils faiſoient pareillement des voiles, des habillemens, des couvertures de lits & des cordes.

Ces barques reſſembloient par leur conſtruction à de grands paniers, dont le tiſſu devoit être fort ſerré; & pour empêcher l'eau de les pénétrer, il faut ſuppoſer qu'elles étoient enduites en moins à l'extérieur d'une couche de réſine, ou de bitume; ce qui les mettoit en état de ſervir à la navigation ſur le fleuve, ou plûtôt ſur ſon innondation. Le panier dans lequel Moïſe enfant, fut expoſé, paroît appuyer & confirmer le texte de Théophraſte. Cependant quoique Pline parle de *navis papyracea*, il ne faut pas croire que les vaiſſeaux fuſſent faits en entier *ex papyro*; c'étoit ſeulement de petites barques ou canots, dont même une partie étoit de bois d'épine. Les anciens Egyptiens prétendoient que les crocodiles, par reſpect pour la déeſſe Iſis, qui s'étoit miſe une fois ſur une barque de *papyrus*, ne faiſoient jamais de mal à ceux qui navigeoient ſur des barques de ce roſeau.

Le *papyrus* étoit encore une plante médicinale dont on faiſoit uſage dans quelques maladies, ſi nous en croyons Dioſcoride. Elle ſervoit auſſi de nourriture aux pauvres gens qui mâchoient le *papyrus* cru ou cuit, en avaloient le ſuc, & jettoient le reſte: *mundum quoque crudum, decoctumque, ſuccum tantum devorantes*, dit Pline: Guillandin nous apprend poſitivement quelles étoient les parties de cette plante dont les Egyptiens avaloient le ſuc. Il ne faut pas, dit-il, s'imaginer que les Egyptiens mangent le tige entiere, je les ai vû ne manger que les parties les plus proches de la racine.

Ce récit de Guillandin eſt conforme au témoignage d'Hérodote; quand les Egyptiens, dit-il, ont coupé le biblus d'un an, ils coupent le partie ſupérieure qu'ils emploient à différens uſages; ils mangent ou vendent la partie inférieure de le longueur d'une enadée: ceux qui veulent rendre le mets plus délicat, le font rôtir au four; auſſi Dioſcoride & Pierius Valerianus ſe trompent, quand ils diſent que l'on mange les racines: la partie de *papyrus* que mangent les Egyptiens eſt hors de la terre; elle eſt tendre, & pleine d'un ſuc abondant & agréable; les Egyptiens l'appellent *affus*. Eſchyle donne à ce tige entiere le nom de *carpos*, c'eſt-à-dire *fruit*. Guillandin rapporte encore d'après Horus Apollin, que les Egyptiens exprimoient dans leurs hiéroglyphes

glyphes l'ancienneté de leur origine par un fagot de *papyrus*, comme leur premiere nourriture; on ignoroit en quel tems leurs ancêtres avoient commencé à en manger.

Enfin, & c'eſt ici le principal uſage de cette plante, on faiſoit avec les membranes ou les pellicules du *papyrus*, les feuilles à écrire qu'on nommoit Χάρται, ou *philyrin*. On les appelloit auſſi en grec σέλινα, & en latin *charta*; car les auteurs entendent ordinairement par *charta*, le Papier d'Egypte.

Le *papyrus* ne portoit point de grains, ni de fruit, mais un roſeau croiſſoit en ſi grande quantité ſur les bords du Nil, que Caſſiodore, *lin. XI. ép.* 38 la compare à une forêt. Là, dit-il, s'éleve cette forêt ſans branches, ce boccage ſans feuilles, cette moiſſon qui croît dans les eaux, *aquarum ſeges*, ces ornemens des marécages.

Proſper Alpin eſt le premier qui nous ait donné une figure du *papyrus*, que les Egyptiens appellent *berd*. Quelque mauvaiſe qu'on puiſſe la ſuppoſer, elle paroît néanmoins convenir à la deſcription de la plante dont parle Théophraſte.

Les Botaniſtes anciens avoient placé le *papyrus* parmi les plantes graminées ou les chiendents, ignorant à quel genre il devoit appartenir; ils ſe ſont contentés de le déſigner ſous le nom ancien de *papyrus*, dont ils ont fait deux eſpeces, l'une d'Egypte, l'autre de Sicile. Les nouveaux ont cru reconnoître que ces deux plantes étoient une ſeule & même eſpece de *cyperus*; c'eſt ſous ce genre qu'on la trouve dans les catalogues & hiſtoires des plantes, publiées après l'édition de Moriſon, où le *papyrus* eſt nommé *cyperus niloticus*, *vel ſyriacus maximus papiraceus*.

En décrivant cette plante, il dit qu'on conſerve dans le cabinet de Médicine à Oxford parmi d'autres curioſités, un grand morceau de la tige du *papyrus*. On a cru auſſi reconnoître dans l'ouvrage de Scheuchzer ſur les chiendents, les joncs, & les autres graminées, une deſcription du panache que porte le *papyrus*; elle eſt ſous la dénomination ſuivante: *cyperus cuodis nudis, culmis ervaginis brevibus prodeuntibus, ſpicis teuuioribus*.

Un des pédicules qui ſoutiennent les épis des fleurs, eſt repréſenté à la *Planche VIII. fig.* 14 Cet auteur a conſideré le panache comme formant la plante entiere priſe au-deſſus de la racine, & les longs pédicules qui portent les épis comme autant de tiges particulieres. Ce panache paroît être celui du *papyrus ſiciliana*, que les Botaniſtes modernes ne diſtinguent pas du *papyrus vilantica*. M. Van-Royen a inſéré dans le catalogue des plantes du jardin de Leyde le *papyrus*, & le nomme *cyperus culmo triquetro nudo, umbella ſimplici ſolioſa, pedunculis ſimpliciſſimis diſtincte ſpicatis*. M. Linnæus l'appelle de même.

Dans les manuſcrits qui nous reſtent d'après les lettres & les remarques de M. Lippi, médecin de la faculté de Paris, qui accompagnoit M. du Roule, envoyé du roi Louis XIV. à l'empereur d'Abiſſinie, on trouve la deſcription d'un cyperus qu'il avoit obſervé ſur les bords du Nil en 1704. Après avoir parlé des fleurs, il dit que pluſieurs épis couverts de quelques jeunes feuilles, ſont portés ſur un pédicule aſſez long, & que pluſieurs de ces pédicules également chargés venant à ſe réunir, forment une eſpece de paraſol; le diſque de ce paraſol eſt environné de quantité de feuilles qui couronnent la tige ſur laquelle il porte; la tige eſt un priſme fort long, dont les angles ſont un peu arrondis, & les feuilles repréſentent parfaitement une lame d'épée, non pas de celles qui ſont la gouttiere, mais de celles dont le plus grand côté ſoutient une cannelure. Les racines ſont noires & chevelues: il nomme cette plante *cyperus miliaceus major, umbella multiplici*.

Le même Lippi en avoit remarqué une autre eſpece qui ne s'éleve pas auſſi haut, dont la tige & les feuilles étoient les mêmes, & dont les épis formoient plutôt une eſpece de tête qu'une ombelle; cette tête étoit fort douce, luiſante, & comme dorée, riche, & fort chargée; elle poſe ſur de longs pédicules, dont la baſe ſe réunit en paraſol: il l'appelle *cyperus miliaceus major, aurea diviſa panicula*. Ces deux ſortes de cyperus ont entre elles une reſſemblance marquée par leurs feuilles, leur tige, le panache en paraſol qui les couronne & les lieux marécageux où elles croiſſent. La ſeule différence conſiſte dans la forme des épis, ce qui ſert à les diſtinguer l'une de l'autre; toutes deux ont quelque rapport avec le *papyrus* & le *ſari*, tels qu'ils ſont décrits par les anciens auteurs; la premiere pourroit être le *papyrus*, & la ſeconde le *ſari*; mais ce n'eſt-là qu'une conjecture.

Le *papyrus* qui croiſſoit dans le milieu des eaux, ne donnoit point de graines; ſon panache étoit compoſé de pédicules foibles, fort longs, ſemblables à des cheveux, *comâ inutili exilique*, dit Théophraſte. Cette particularité ſe montre également dans le *papyrus* de Sicile; nous la connoiſſons encore dans une autre eſpece de *papyrus* apportée de Madagaſcar par M. Poivre, correſpondant de l'académie royale des ſciences. Les panaches de l'une & l'autre eſpece que nous avons, ſont dépourvus d'épis, de fleurs & par conſéquent ſtériles. Bodæus & Stapel, dans ſes commentaires ſur Théophraſte, ont fait repréſenter la tige & le panache du *papyrus* en cet état, & le deſſein en avoit été envoyé d'Egypte à Saumaiſe.

Si le *papyrus* de Sicile dont il s'agit de parler préſentement, a été de quelque uſage chez les Romains, c'eſt ce que nous ignorons; il eſt nommé *papero* en Italie, & ſelon Céſalpin *pipero*: on en trouve la deſcription dans les *adverſaria* de Lobel, qui l'a pris pour le *papyrus* du Nil. Céſalpin dans ſon ouvrage ſur les plantes, n'a pas non plus oublié de le décrire. Ce *papyrus* de Sicile étoit cultivé dans le jardin de Piſe, & n'étoit point le *papyrus* apporté d'Egypte. Voici la deſcription de Céſalpin lui-même.

Le *papyrus*, dit-il, que l'on nomme vulgairement *pipero* en Sicile, pouſſe des tiges plus longues & plus groſſes que celles du ſouchet, *cyperus*, hautes quelquefois de quatre coudées & à angles obtus; elles ſont garnies à leur baſe de feuilles courtes qui naiſſent de la racine; on n'en voit aucune ſur la tige lors même qu'elle eſt entierement développée; mais elle porte à ſon ſommet un large panache qui reſſemble à une groſſe touffe de cheveux épars; il eſt compoſé d'un grand nombre de pédicules triangulaires en forme de joncs, à l'extrémité deſquels ſont placés entre trois petites feuilles, des épis de fleurs de couleur rouſſe comme dans le ſouchet. Ses racines ſont ligneuſes, auſſi groſſes que celles du roſeau, & genouillées; elles jettent une infinité de branches qui s'étendent obliquement; par leur odeur & leur ſaveur, elles approchent de celles du ſouchet, mais elles ſont d'une couleur moins brune; de leur ſurface inférieure ſortent pluſieurs racines menues & fibreuſes; & de la ſupérieure s'élevent des tiges nombreuſes, qui tant qu'elles ſont tendres, contiennent un ſuc doux Cette plante a été apportée des marais de Sicile dans le jardin de Piſe; *venit in hortum piſanum ex Siciliæ paluſtribus*. Théophraſte décrit deux plantes, différentes ſeulement par leur grandeur, qui ont du rapport avec notre *papyrus*; ſavoir le *papyrus* & le *ſari*. L'auteur copie enſuite le texte de Théophraſte, & donne par extrait celui de Pline, & ce que les anciens ont dit des uſages que le *papyrus* avoit en Médecine.

Le panache du *papyrus* de Sicile eſt aſſez bien repréſenté, quoique fort en raccourci, dans la ſeconde partie du *Muſæum de Boccone*. Ce panache eſt une touffe ou aſſemblage d'une très-grande quantité de longs pédicules fort minces, qui naiſſent d'un même point de diviſion, diſpoſés en maniere de paraſol, & qui portent à leur extrémité ſupérieure trois feuilles longues & étroites, du milieu deſquelles ſortent d'autres pédicules plus courts, chargés vers le haut de pluſieurs paquets, ou épis de fleurs. Micheli, dans ſes *nova plantarum genera*, imprimés à Florence en 1728, a fait graver un de ces longs pédicules de grandeur naturelle; il eſt d'abord enveloppé à la baſe par une gaine qui a un pouce & plus de longueur; enſuite vers ſon extrémité ſupérieure, il ſupporte trois feuilles longues & étroites, & quatre pédicules où ſont attachés les paquets de fleurs; chaque pédicule de fleurs a auſſi une très-petite graine à la baſe. Enfin, on trouve dans l'*agroſtographia de Scheuchzer*, une deſcription fort détaillée du panache d'une eſpece de *cyperus*, qui paroît être celui de la plante de Sicile.

On peut conclure de cet expoſé, que le *papyrus* de Sicile eſt à peu de choſe près, bien connu en Botanique; il ſeroit à ſouhaiter qu'on eût autant de connoiſſances ſûres à l'égard du *papyrus* d'Egypte. Néanmoins il faut avouer que ces deux plantes ont entre elles une très-grande affinité, puiſqu'on les a ſouvent confondues, ainſi que le ſari & le *papyrus nilotica*, qui ſuivant Théophraſte, ont un caractere de reſſemblance bien marqué, & ne different ſeulement qu'en ce que le *papyrus* pouſſe des tiges fort hautes & fort groſſes, qui étant diviſées en lames minces, ſervent à la compoſition des feuilles de papier; & que le ſari au contraire a ſes tiges plus menues, & moins élevées, dont on ne peut faire uſage pour la fabrique du papier.

Le

Le *papyrus* de Sicile vient auſſi dans la Calabre & dans la Pouille; mais on ne doit pas le confondre avec le *papyrus* qu'on employoit anciennement pour faire le papier; car, ſelon Strabon, le *papyrus* ne croiſſoit que dans l'Egypte & dans l'Inde, *in Ægypto & ſolo Indiæ*. La plûpart des botaniſtes ont cru que la plante de Sicile étoit le ſari dont parle Théophraſte; d'autres ont avancé que le *papyrus* d'Egypte & le *ſari*, étoient une même plante conſidérée ſeulement en deux états différens, & relativement à leur plus ou moins de grandeur; ce qui leur eut, pouvoit dépendre de la qualité du terrein, & de la différence du climat, ou d'autres accidens; les piés qui croiſſoient au milieu des eaux, ayant des tiges plus hautes, plus groſſes, & un panache en forme d'une touffe de cheveux très-longs, foibles, & ſans aucunes graines; pendant que d'autres piés qui naiſſoient ſur le bord des rivieres, des marais, ou des lacs, portoient des tiges plus baſſes, plus grêles, & un panache moins long, moins foible, chargé de fleurs & de graines par conſéquent.

Ces ſentimens offrent néanmoins des difficultés inſurmontables; & l'on peut prouver que la différence du *papyrus* d'Egypte & du *ſari*, ne dépendoient ni du climat, ni de la qualité du terrein; on tiſſuit des *papyrus* des lames minces, dont on fabriquoit enſuite le papier; on ne pouvoit pas employer le *ſari* à cet uſage. Le *papyrus* de Sicile en auroit ſemblablement être confondu avec le *papyrus* des anciens, qui ne venoit que dans l'Egypte ou dans l'Inde.

Enfin, le *papyrus* de Sicile n'a commencé à être connu des Botaniſtes que vers les années 1570, 1572, & 1583, tems où l'on a paru les premiers éditions des ouvrages de Lobel, de Guillandin, & de Céſalpin. Il paroît clairement que les anciens n'ont eu aucune connoiſſance de cette plante. Pline n'en fait aucune mention dans ſes livres ſur l'Hiſtoire naturelle, ce qui montre que cette plante n'étoit pas en uſage à Rome, ni même dans le pays où elle vient naturellement. Il fait encore de ſon ſilence à cet égard, qu'il n'avoit pas vu la plante de Sicile; car il auroit été frappé par la reſſemblance qu'elle a avec la *papyrus* du Nil & le *ſari*, tels que les a décrits Théophraſte. Enfin, ſi Pline eut connu cette plante, il n'auroit pas manqué dans les chapitres où il traite à fond du *papyrus* du Nil & du *ſari*, de nous apprendre tout ce qu'il auroit pû appercevoir de conforme entre ces différentes plantes.

Parmi pluſieurs plantes deſſéchées en herbier, & recueillies dans les Indes orientales par M. Poivre, il s'eſt trouvé une eſpece de *papyrus*, fort différente de la plante de Sicile: il porte un panache compoſé d'une touffe conſidérable de pédicules très-longs, ſoibles, menus, & délicats comme de ſimples filets, terminés les plus ſouvent par deux ou trois petites feuilles très-étroites, mais entre leſquelles on n'apperçoit aucuns épis ou paquets de fleurs; ainſi le panache auroit été ſtérile, & n'auroit produit aucunes graines.

Ces pédicules ou filets ſont chacun garnis à leur baſe d'une gaine membraneuſe, aſſez longue, dans laquelle ils ſont pour ainſi dire emboîtés, & ils naiſſent tous du même point de diviſion en forme de parafol; le panache eſt à ſa naiſſance environné de feuilles diſpoſées en rayons, en maniere de couronne. La tige qui le ſoutenoit, étoit, ſuivant le rapport de M. Poivre, haute de dix piés & plus, lorſqu'elle croiſſoit dans l'eau à la profondeur d'environ deux piés, & de forme triangulaire, mais à angles fort mouſſes; par ſa groſſeur elle imitoit aſſez bien un bâton, qu'on peut entourer avec la main plus ou moins exactement.

Sa ſubſtance intérieure quoique moëlleuſe, pleine de fibres, étoit ſolide, de couleur blanche; par ce moyen, la tige avoit un certain degré de force, & elle réſiſtoit à de petits efforts; on la pliait ſans la rompre, ou pouvoit encore s'en ſervir en guiſe de canne, étant fort légere; le même M. Poivre n'en porta point d'autre pendant pluſieurs mois de ſéjour à Madagaſcar; cette tige n'eſt pas dans toute ſa longueur également groſſe, elle diminue inſenſiblement de groſſeur vers le haut, elle eſt ſans nœuds, & fort liſſe; lorſque cette plante croît hors de l'eau dans les endroits ſimplement humides, elle eſt beaucoup plus petite, ſes tiges ſont fort baſſes, & le panache qui la termine, eſt compoſé de filets ou pédicules plus courts, leſquels, à leur extrémité ſupérieure, ſont partagés en trois feuilles fort étroites, & un peu plus longues que celles qui ſont à l'extrémité des filets du panache de la plante, qui a cru dans le milieu des eaux.

De la baſe de ces trois feuilles, ſortent des petits paquets de fleurs rangées de la même façon que celles du ſouchet; mais ces petits paquets ne ſont point élevés ſur des pédicules; ils occupent immédiatement le centre des trois feuilles entre leſquelles ils ſont placés, & y forment une petite tête. Les feuilles qui naiſſent de la racine & au-bas des tiges, reſſemblent à celles du ſouchet; cette plante que les Malgaches nomment *ſauga-ſauga*, vient en grande abondance dans les rivieres & ſur leurs bords, mais particuliérement dans la riviere de Tartas, auprès de Foule-Pointe, à Madagaſcar. Les Malgaches emploient l'écorce des tiges pour faire leurs nattes; ils en font auſſi les voiles & les cordages de leurs bâteaux de pêche, & des cordes pour leurs filets.

Cette eſpece de *papyrus* juſqu'ici inconnue, & différente du *papyrus* de Sicile par la diſpoſition de ſes paquets de fleurs, nous montre qu'il y a parmi les eſpeces de *cyperus*, deux ſortes de plantes qui peuvent aiſément ſe confondre avec le *papyrus*, des Egyptiens; ſoit qu'on les conſidere du côté des uſages particuliers auxquels les habitans des lieux où elles croiſſent les ont deſtinées; ſoit qu'on compare leur forme, leur maniere de croître, & tous les points par leſquels elles paroiſſent ſe reſſembler: comparaiſon qui peut ſe faire par le moyen des traditions, telles qu'on les a dans Théophraſte & dans Pline, & encore à l'aide de la figure & de la deſcription du *papyrus* du Nil, que Proſper Alpin a données, après l'avoir obſervé ſur les lieux; mais ſi l'on a égard au témoignage de Strabon, *qui papyrum non niſi in Ægypto & ſola Indiæ regni pro conſtanti affirmat*, on ne ſera pas éloigné de croire que le *papyrus* de l'Ile de Madagaſcar, ſituée à l'entrée de l'Inde, pourroit être le même que celui de l'Egypte.

Quoi qu'il en ſoit, les habitans de cette Ile n'en ſavent tirer aucun profit, tandis que les Egyptiens ont immortaliſé leur *papyrus* par l'art d'en faire ce papier célebre, *quo nil maxime humanitas, vita exaſtat & memoria*, pour me ſervir des termes de Pline. *Voyez donc* PAPIER D'EGYPTE, *Arts anciens*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

PAQUAGE, ſ. m. (*Négoce de ſalaiſon.*) ce terme ſe dit de l'arrangement qui ſe fait du poiſſon ſalé dans les gonnes, hambouſgs, barrils, & autres futailles, en y foulant le poiſſon & le preſſant bien fort, pour y en faire entrer le plus qu'il eſt poſſible.

PAQUE DES JUIFS, (*Critiq. ſacrée.*) dans la vulgate *paſcha*, en chaldaïque *phaſe*, mot qui ſignifie *paſſage*. Cette fête fut établie en mémoire du paſſage de la mer Rouge, & de celui de l'ange exterminateur, qui tua tous les premiers-nés des Egyptiens, & épargna toutes les maiſons des Iſraélites marquées du ſang de l'agneau, *eſt enim phaſe, id eſt tranſitus Domini*, Exod. *xij.* 11.

Voici les cérémonies preſcrites aux Juifs pour la célébration de cette fête: dès le dixieme jour du premier mois, qui s'appelloit *Niſan*, ils choiſiſſoient un agneau mâle & ſans défaut qu'ils gardoient juſqu'au quatorze, & ce jour, ſur le ſoir, ils l'immoloient; & après le coucher du ſoleil ils le faiſoient rôtir pour le manger la nuit, avec des pains ſans levain & des laitues ſauvages: ils ſe ſervoient de pains ſans levain, parce qu'il n'y avoit pas de tems pour faire leves la pâte, & ſur-tout afin que ce pain inſipide les fît reſſouvenir de l'affliction qu'ils avoient ſouffert en Egypte; ils y mêloient les laitues ameres, pour ſe rappeller l'amertume & les angoiſſes de leur ſervitude paſſée.

On leur ordonna de manger un agneau tout entier dans une même maiſon, ayant les reins ceints, des ſouliers aux piés & un bâton à la main, c'eſt-à-dire en poſture de voyageurs prêts à partir; mais cette derniere cérémonie ne fut d'obligation que la nuit de la ſortie d'Egypte. On teignoit du ſang de l'agneau immolé le haut & les jambages de chaque maiſon, afin que l'ange exterminateur voyant ce ſang, paſſât outre, & épargnât les enfans des Hébreux.

Enfin ils eurent ordre d'immoler chaque année un agneau myſtérieux & d'en manger la chair, afin d'en conſerver la mémoire du bienfait de Dieu, & du ſalut qu'ils recevoient par l'aſperſion du ſang de cette victime. Il leur fut défendu d'uſer du pain levé pendant toute l'octave de cette fête; & l'obligation de le célébrer étoit telle que quiconque auroit négligé de le faire, étoit condamné à mort. *Exterminabitur anima illa de populis ſuis*. Num. *ix.* 13.

Le mot de *pâque* ſignifie dans l'Ecriture 1° la ſolemnité de *pâque*, qui duroit ſept jours; 2° le jour même auquel on immoloit l'agneau le quatorzieme de la lune, Luc *xxij.* 1; 3° le ſabbat qui arrivoit dans la ſemaine de *pâque* ou des azymes, ce qui eſt nommé le *parafeve* de *pâque*, Jean *xix.* 14; 4° l'agneau paſchal qu'on immoloit le quatorzieme jour de la lune du premier mois, Luc *xxij.* 7; enfin Jeſus-Chriſt lui-même eſt appellé notre *pâque* ou *l'agneau paſchal*, I. Cor. *v.* 7. (*D. J.*)

PAQUE

PAQUE DES CHRÉTIENS, (*Critiq. ſacrée.*) la *pâque* des Chrétiens eſt la fête qu'ils célebrent tous les ans en mémoire de la réſurrection du Chriſt: on l'appelle *pâque* à cauſe de ſon rapport avec celle des Juifs.

Dans le premier ſiecle de l'Egliſe, les Chrétiens ſuivoient ordinairement les Juifs pour le tems de la célébration de la *pâque*: ſeulement les uns l'obſervoient le même jour que les Juifs, c'eſt-à-dire le quatorzieme jour de leur premier mois du printems, appellé *Niſan*, ſur quelque jour de la ſemaine que tombât ce quatorzieme de la lune, & les autres ne la célébroient que le dimanche d'après. Ceux qui la célebroient le même jour que les Juifs, ſans aucun égard au jour de la ſemaine, prétendoient ſuivre en cela l'exemple des apôtres ſaint Jean & ſaint Philippe, & les autres celui de ſaint Pierre, & de ſaint Paul, qui avoient toujours, à ce qu'ils diſoient, célébré cette fête le dimanche qui ſuivoit immédiatement le 14 de la lune.

Tandis que ceux de la circonciſion qui avoient embraſſé le chriſtianiſme, & qui pourtant obſervoient toujours la loi de Moïſe, auſſi-bien que celle de l'Evangile, entretinrent la communion avec l'Egliſe; cette diverſité ne cauſa point de démêlé. Mais quand ils s'en furent ſéparés, l'Egliſe jugea à propos de s'écarter auſſi de leur uſage à cet égard; &, après pluſieurs aſſemblées & pluſieurs conciles, on réſolut que la *pâque* ne s'obſerveroit plus le quatorzieme jour de la lune, comme cela ſe pratiquoit parmi les Juifs; mais le dimanche d'après, & tout le monde reçut ce réglement, hormis les Egliſes d'Aſie, qui prétendoient avoir pour elles l'exemple des apôtres ſaint Jean & ſaint Philippe, & le ſaint martyr Polycarpe qui ne voulut jamais s'en écarter.

Victor, évêque de Rome, les excommunia à cauſe du refus qu'elles firent de s'y conformer. Tant l'eſprit de domination commença promptement à ſe gliſſer dans ce ſiege! Car ceci arriva dès l'an 197. Mais Irénée & la plûpart des autres chrétiens de ce tems là blâmerent la conduite de Victor comme téméraire & injuſte. (1) Cependant la diſpute continua à s'échauffer, & les chrétiens d'Aſie qui ſoutenoient leur ancien uſage, quoique traités par les Occidentaux de *quartodecimans*, parce qu'ils obſervoient, comme les Juifs, le quatorzieme de la lune, conſerverent cet uſage juſqu'à ce qu'enfin au concile de Nicée l'an 325 elles l'abandonnerent; & cette diſpute tomba. Depuis ce tems-là, le premier jour de la ſemaine, ou mémoire de la réſurrection de Jeſus-Chriſt arrivée ce jour-là, a toujours été regardé parmi tous les Chrétiens comme le premier de la ſolemnité de leur *pâque*.

On a encore beaucoup diſputé dans le dernier ſiecle ſur la *pâque* de Jéſus-Chriſt; a-t-il mangé l'agneau paſchal le même jour que les Juifs, ou même l'a-t-il mangé? Sans entrer dans ces ſortes de diſcuſſions qui ne ſont point de notre plan, nous nous contenterons de dire que les peres & les auteurs eccléſiaſtiques ont penſé que Jeſus-Chriſt avoit mangé la *pâque* le même jour que les Juifs, avant que d'inſtituer l'Euchariſtie qui eſt la *pâque des Chrétiens*: cela paroît aſſez clairement décidé par les textes des trois premiers évangéliſtes; & il eſt aiſé d'y rapporter ceux de ſaint Jean, qui d'abord ſemblent contraires à ce ſentiment, mais qui bien entendus ſe concilient avec les autres pour établir la même vérité.

Enfin une autre queſtion ſur laquelle il y a eu bien de la diverſité d'opinions, c'eſt celle du nombre des *pâques* que Jeſus-Chriſt a célébrées pendant ſon miniſtere. Ce ne ſont pas ſeulement les Valentiniens, qui, ſa rapport de ſaint Irénée, croyoient que Jeſus-Chriſt ne célébra que trois *pâques* depuis ſon baptême, les autres ont dit quatre *pâques*, & d'autres ont prétendu qu'il en célébra cinq, & fut crucifié après avoir ſolemniſé la derniere. La premiere opion a été ſuivie par preſque tous les anciens; la ſeconde eſt de l'antiquité moyenne; & la troiſieme eſt des modernes. C'eſt celle que Scaliger a introduite & défendue. Clément d'Alexandrie, qui a imaginé, comme Tertullien, que notre Seigneur ne prêcha qu'un an, s'eſt ſervi, pour le prouver, des paroles d'Iſaïe, citées par ſaint Luc, *chap. iv. verſ.* 19. *pour prêcher l'année agréable du Seigneur*. D'autres l'ont imité: c'eſt ainſi qu'une fauſſe explication d'un paſſage de l'Ecriture a aveuglé ces ſavans peres ſur le tems de la durée du miniſtere du Sauveur. (*D. J.*)

PAQUE, HARENG, (*Commerce.*) c'eſt du hareng arrangé & mis pas lits dans un barril; ce qui le diſtingue du hareng en vrac, qui eſt bien enfermé dans des barrils, mais qui n'y eſt pas arrangé.

PAQUEBOT, PAQUET-BOT, PAQUET-BOOT, ſ. m. (*Marine & Commerce.*) c'eſt le nom des vaiſſeaux qui ſervent au paſſage de Douvres à Calais, & de Calais à Douvres; de la Brille à Harwich, & de Harwich à la Brille, d'Angleterre en Eſpagne, *&c. Voy.* BOT. (*Z*)

PAQUERETTE, ſ. m. *bellis*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur radiée, dont le diſque eſt compoſé de pluſieurs fleurons, & dont la couronne eſt formée de demi-fleurons; ces fleurons & ces demi-fleurons ſont placés ſur des embryons, & ſoutenus par un calice ſimple & profondément découpé; les embryons deviennent dans la ſuite des ſemences attachées à la couche qui eſt de forme pyramidale. Tournefort, *Inſt. rei herb. V.* PLANTE.

PAQUERETTE-MARGUERITE, *bellis-leucanthemum*, genre de plante qui differe de la *paquerette* par ſes tiges qui ſont garnies de branches & de feuilles, du bellidaſtrum par ſes ſemences qui n'ont point d'aigrettes, & de la marguerite par ſes ſemences plates & comme frangées, & par la couche de la fleur qui eſt pyramidale. Micheli, *nova plantarum genera*.

PAQUETTE ou PAQUERETTE, GRANDE & PETITE, (*Mat. méd.*) *voyez* MARGUERITE.

PAQUET, ſ. m. (*Botan.*) Tournefort s'eſt ſervi de ce terme, pour exprimer le petit tas de fleurs qui naiſſent ſur l'épi du blé, du chiendent, & autres plantes graminées, parce que leurs fleurs naiſſent par petits *paquets* attachés aux dents de la rape de l'épi; on nomme en latin ces petits *paquets*, *locuſtæ*. (*D. J.*)

PAQUET, ſ. m. (*Commerce.*) aſſemblage de pluſieurs marchandiſes qu'on joint, qu'on lie & que l'on enveloppe enſemble; un *paquet* d'étoffes, un *paquet* de bas, un *paquet* de gants.

Paquet de lettres, ce ſont pluſieurs lettres miſſives, ſoit ſéparées, ſoit miſes ſous un même enveloppe, que l'on met à la poſte.

Paquet s'entend auſſi du courier qui porte les *paquets*; le *paquet* de *Londres*, d'*Amſterdam* n'eſt pas encore arrivé, pour dire que le courier n'eſt pas encore venu.

PAQUET, *outil d'Arquebuſier & autres ouvriers en fer*; c'eſt une boîte de forte taule qui n'a que trois côtés, dans laquelle on met pluſieurs pieces de fer que l'on veut tremper; on les couvre de ſuie de cheminée écraſée, & le tout de terre en pâte, puis l'on met cette boîte dans le foyer de la forge, on l'entoure de charbon de bois, & l'on fait bien rougir le tout que l'on jette enſuite dans de l'eau.

PAQUET, *terme de Boutonnier*, c'eſt un amas de milanoiſe, plié ſur un moule en touffe, & lié à la bobine, pour ſervir à des ornemens quelconques. *Voyez* MOULES.

PAQUET, *en terme de Cloutier, d'Epinglier*, c'eſt le nom qu'on donne au fil de fer d'Allemagne. Le *paquet* n'en contient que cinq livres moins un quart.

PAQUET, *dans la pratique de l'Imprimerie*, ſe dit de pluſieurs lignes de compoſition, plus ou moins longues, ſans folio & ſans ſignature, liées avec une ficelle, environ de la grandeur d'une page *in* 8°. ou *in* 12. & faits de façon qu'ils ſoient maniables & égaux: il eſt de bon uſage de faire ces ſortes de *paquets*, ſoit pour ſerrer, ſoit pour mettre à part un caractere dont on ceſſe de ſe ſervir: on doit encore ſupprimer de ces *paquets* les vignettes, les lettres grifes, les fleurons, les titres ou en groſſes ou en petites capitales, les lignes de quadrats, & ſur-tout ſéparer le romain de l'italique qui doit être mis en *paquet* ſéparé, mais avec les mêmes précautions que le romain.

Aller

(1) Quelques efforts que fit S. Irénée pour empêcher le Pape S. Victor d'excommunier quelques évêques de l'Aſie, qui refuſoient de s'accorder avec l'égliſe romaine dans le célébration de la Pâque, il ne fut cependant jamais à ce Saint Pape le pouvoir légitime de fulminer les cenſures, & de ſéparer véritablement de la communion de l'égliſe quiconque refuſeroit d'obéir à ſon chef viſible. Ce ne fut pas par un eſprit de tyrannie ou d'ambition qu'il obligeoit les évêques à ſe conformer au S. ſiege dans la ſolemniſation de la Pâque, mais par des raiſons au contraire qui furent enſuite diſcutées & approuvées dans le concile général de Nicée, mais principalement pour ôter le motif à ceux qui tenoient encore du Judaïſme, de croire qu'on pouvoit joindre à la pratique de l'évangile, celle de la loi Moſaïque. & enfin parce que pluſieurs conciles qui avoient été tenus juſqu'alors, étoient préſidés par le même avis que à Victor. C'eſt pourquoi *comme chaque égliſe, doit ſelon le même S. Irenée, liv. 3. ch. 3. avoir une entiere adhérence à l'égliſe romaine à cauſe de ſa primauté ſur toutes les égliſes*, il n'eſt pas ſurprenant que le Pape S. Victor menaçât d'excommunier ceux qui refuſeroient de lui obéir. (W)

Aller en paquet ſe dit des compoſiteurs, qui font leur compoſition à-peu-près telle que ci-deſſus, c'eſt-à-dire diſpenſées des fonctions ordinaires, & qui pour accelerer un ouvrage ſont ſeulement tenus de fournir une quantité de compoſition, à laquelle le compoſiteur qui eſt chargé de mettre en page ajoute les folio & les ſignatures.

PAQUET, (*Reliure.*) les Relieurs appellent *paquet* pluſieurs volumes tournés tout du même ſens & cuſtés, préparés pour être endoſſés & liés enſemble à enlentour, & ſéparés l'un de l'autre par de petites planches qui en font ſortir le dos. On tient ainſi les livres tout le tems qu'on en façonne le dos, depuis qu'ils ſont couſus & encartonnés juſqu'à la rognure. *Voyez* COLLER, TREMPER LES PAQUETS, ENDOSSER.

PAQUETER, v. act. (*Commerce.*) mettre de la marchandiſe en *paquet*. Ce terme eſt beaucoup moins uſité que celui d'*empaqueter*. *Voyez* EMPAQUETER.

PAQUETEURS, ſ. m. pl. (*Commerce.*) on nomme ainſi en Angleterre ceux qu'on nomme en France *emballeurs*. *Voyez* EMBALLEUR. *Dict. de comm.*

PARA, (*Géog. mod.*) capitainerie de l'Amérique méridionale au Bréſil, ſur la riviere des Amazones. Les Portugais y ont bâti une grande ville dont les rues ſont bien alignées, les égliſes belles, les maiſons riantes, la plûpart bâties en pierre & en moëllon. Le commerce direct de Liſbonne avec *Para* d'où il vient tous les ans une flotte marchande, fait la richeſſe du Portugal.

La latitude du *Para*, ſuivant M. de la Condamine, eſt un degré 28 min. La différence du méridien de *Para* à celui de Paris eſt d'environ 3 heur. 24 min. à l'Occident. La déclinaiſon de l'aiguille aimantée d'un peu plus de quatre degrés Nord-Eſt. Le pendule fait à *Para* en 24 heures de tems moyen, 31 ou 32 vibrations plus qu'à Quito, & 50 ou 51 vibrations plus qu'à Pichincha. Il réſulte de-là que ſous l'équateur deux corps, dont l'un peſeroit 1600 liv. & l'autre 1000 livres au niveau de la mer, étant tranſportés le premier à 1450 toiſes; le ſecond à 1200 toiſes de hauteur, perdroit chacun plus d'une livre de leur poids. *Mém. de l'acad.* 1745. (*D. J.*)

PARA, ſ. m. (*Commerce.*) meſure de contenance dont les Portugais ſe ſervent dans les Indes orientales à meſurer les pois, les feves, le ris, les autres legumes ſecs. Le *para* peſe 22 livres d'Eſpagne, & c'eſt la vingt-cinquieme partie du mourais. *Voyez* MURAIS *ou* MOURAIS. *Dict. de comm.*

PARABOLA, ſ. f. (*Arith. & Alg.*) eſt le nom que Diophante & quelques autres donnent au quotient dans une diviſion. Ce nom n'eſt plus de tout en uſage. *Harris. Voyez* DIVISION *&* QUOTIENT.

PARABOLAN *ou* PARABOLAINS, ſ. m. pl. chez les anciens étoit une ſorte de gladiateur, qu'on appelloit auſſi *confector*. *Voyez* CONFECTOR.

Ce nom leur fut donné du grec παραβολος, de παρα, *précipiter*, parce qu'ils ſe précipitent eux-mêmes dans le danger de mourir.

PARABOLANS *ou* PARABOLAINS, (*Hiſt. eccléſ.*) nom que les auteurs eccléſiaſtiques donnent à une eſpece des clercs, qui ſe dévouoient au ſervice des malades & ſpécialement des peſtiférés.

On croit que ce nom leur fut donné à cauſe de la fonction périlleuſe qu'ils exerçoient, παραβαλλεσθαι τυχην, car les Grecs appelloient παραβολους, & les Latins *parabolos* & *parabolarios* ceux qui dans les jeux de l'amphithéâtre s'expoſoient à combattre contre les bêtes féroces.

Il y a apparence qu'ils furent inſtitués vers les tems de Conſtantin, & qu'il y en eut dans toutes les grandes égliſes, ſur-tout en Orient. Mais ils n'étoient nulle part en ſi grand nombre qu'à Alexandrie, où ils formoient un corps de cinq cens perſonnes. Théodoſe le jeune l'augmenta encore de cent, & les ſoumit à la juriſdiction du préfet auguſtal, qui étoit le premier magiſtrat de cette grande ville. Cependant ils devoient être choiſis par l'évêque, & lui obéir en tout ce qui concernoit le miniſtere de charité auquel ils s'étoient dévoués. Comme c'étoient pour l'ordinaire des hommes courageux, familiariſés avec l'image de la mort, les empereurs avoient fait des lois extrêmement ſeveres pour contenir dans le devoir, & empêcher qu'ils n'excitaſſent des ſéditions, ou ne priſſent part aux émeutes, ſur tout à Alexandrie où elles étoient fréquentes. On voit par le code théodoſien que leur nombre étoit fixé, qu'il leur étoit défendu d'aſſiſter aux ſpectacles & aux aſſemblées publiques, ou même au barreau, à moins qu'ils n'y euſſent quelqu'affaire perſonnelle, ou qu'ils ne fuſſent procureurs de toute leur ſociété, encore ne leur étoit il pas permis d'y paroître deux enſemble, & beaucoup moins de s'attrouper. Les princes & les magiſtrats les regardoient comme une eſpece d'hommes formidables, accoutumés à *mépriſer* la mort & capables des dernieres violences; ſi ſortant des bornes de leurs fonctions, ils oſoient s'immiſcer dans ce qui regardoit le gouvernement. On avoit en des exemples dans le concubinale d'Epheſe tenu en 449, où un moine ſyrien, nommé *Barſumas*, ſuivi d'une troupe de *parabolains* armés, avoit commis les derniers excès, & obtenu par la terreur tout ce qu'il avoit voulu. Cette expérience avoit ſans doute donné lieu à la ſéverité des lois dont on vient de parler. Bingham, *Orig. eccleſ. t. II. l. III. c. ix.* §. 1, 2, 3, 4.

PARABOLE, ſ. f. *en Géométrie*; eſt une figure qui naît de la ſection du cône, quand il eſt coupé par un plan parallele à un de ſes côtés. *Voyez* SECTION *&* CONIQUE, *voyez auſſi la fig.* 10 *des coniques*.

M. Wolf définit la *parabole*, une courbe dans laquelle $ax = y^2$, c'eſt-à-dire, dans laquelle le quarré de l'ordonnée eſt égal au rectangle de l'abſciſſe & d'une ligne droite donnée, qu'on appelle *parametre de l'axe*, ou *latus rectum*. *Voyez* PARAMETRE.

Donc une *parabole* eſt une courbe du premier ordre, dans laquelle les abſciſſes croiſſant, les ordonnées croiſſent pareillement, cela eſt évident par l'équation $ax = y^2$, conſéquemment cette courbe ne revient jamais ſur elle-même.

Décrire une parabole. Le parametre AB. (*Pl. conſ. fig.* 8.) étant donné, continuez-le juſqu'en C, & de B laiſſez tomber une perpendiculaire BN; décrivez enſuite ſur les diametres $A1$, $A2$, $A3$, *&c.* pris à volonté, les arcs de cercle $I1$, $II2$, $III3$, *&c.* qui coupent la ligne droite BC en 1, 2, 3, 4, 5, *&c.* $B1$, $B2$, $B3$, $B4$, $B5$, *&c.* repréſenteront les abſciſſes de la parabole, & $B1$, BII, $BIII$, BIV, BV, *&c.* les ordonnées. C'eſt pourquoi ſi les lignes $B1$, $B2$, $B3$, *&c.* ſont transférées de la ligne BC, à la ligne BN, & que ſur les points 1, 2, 3, 4, *&c.* on éleve les perpendiculaires $1I = B1$, $2II = BII$, $3III = BIII$, *&c.* la courbe paſſant par les points I, II, III, *&c.* ſera une *parabole*, & BN ſon axe.

On peut auſſi déterminer géométriquement chaque point de la *parabole*: par exemple, qu'on demande ſi le point M eſt dans la *parabole* ou non; tirez une perpendiculaire de M ſur BN, & décrivez un demi-cercle, dont le diametre BN, ſoit tel que PN ſoit égale au parametre; ſi ce demi-cercle paſſe par M, le point M eſt dans la *parabole*.

Dans une *parabole*, la diſtance du foyer au ſommet eſt égale au quart du parametre; & le quarré de la demi-ordonnée eſt quadruple du rectangle de la diſtance du foyer au ſommet par l'abſciſſe. *Voyez* FOYER *&* CONIQUE.

Décrire une parabole par un mouvement continu. Prenant une ligne droite pour un axe, ſoit fA, *fig.* 9. $= AF = \frac{1}{4}a$. Fixez au point f une regle DB qui coupe l'axe fD à angles droits. A l'extrémité C d'une autre regle EC attachez un fil fixé par ſon autre extrémité au foyer; enſuite faites mouvoir la regle CEB le long de DE, en tenant toujours le fil FMC tendu par le moyen d'un ſtilet M; ce ſtilet décrira une *parabole*.

Propriétés de la parabole. Les quarrés des ordonnées ſont entr'eux comme les abſciſſes; & les ordonnées ſont en raiſon ſous-doublées des abſciſſes.

Dans une *parabole*, le rectangle de la demi-ordonnée par l'abſciſſe eſt au quarré de l'abſciſſe, comme le parametre à la demi-ordonnée. Ces deux propoſitions ſont une ſuite de l'équation $ax = y^2$.

Dans une *parabole*, la ſoutangente eſt double de l'abſciſſe, & la ſous-perpendiculaire eſt ſous-double de parametre. *Voyez* SOUTANGENTE *&* SOUS-PERPENDICULAIRE.

Quadrature de la parabole. *Voyez* QUADRATURE.

Les *paraboles* d'un genre plus élevé ſont des courbes algebriques determinées par l'équation $a^{m-1}x = y^m$ par exemple, par $a^2x = y^3$, $a^3x = y^4$, $a^4x = y^5$, $a^5x = y^6$, *&c. Voyez* COURBE.

Quelques-uns les nomment *paraboloïdes*: ſi $a^2x = y^3$; ils appellent la *parabole*, *paraboloïde cubique*. Si $a^3x = y^4$, ils la nomment *paraboloïde biquadratique*, ou *paraboloïde ſurſolide*. *Voyez* CUBIQUE, & ils appellent la *parabole* de la premiere eſpece, que nous avons déterminée ci-deſſus, *parabole apollonienne*. *Voyez* APOLLONIEN.

On doit pareillement rapporter aux *paraboles* les courbes dans leſquelles $ax^{m-1} = y^m$, comme par exemple $ax^3 = y$, $ax = y^4$, que quelques-uns appellent des

demi-

demi-paraboles. On les comprend toutes ſous la commune équation $a^{m-n}x^n = y^s$, qui s'étend aux autres *paraboles*, par exemple, à celles dont leſquelles $a^3xz = y^3$, $a^7x^5 = y^7$.

Dans les *paraboles* dont l'équation eſt $y^m = a^{m-1}x$; ſi toute autre ordonnée eſt appellée v, & les abſciſſes qui y correſpondent z, nous aurons $v^m = a^{m-1}z$, & par conſéquent $y^m : v^m :: ax^{m-1} : az^{m-1}$; c'eſt-à-dire, $:: x : z$; donc c'eſt une propriété commune de ces *paraboles*, que les puiſſances des ordonnées ſont en raiſon des abſciſſes. Dans les demi-*paraboles* $y^m : v^m :: a x^{m-1} : az^{m-1} = a^{m-1} : z^{m-1}$, c'eſt-à-dire, les puiſſances des ordonnées ſont comme les puiſſances des abſciſſes d'un degré plus bas; par exemple, dans les demi-*paraboles* cubiques les cubes des ordonnées y^3 & v^3, ſont comme les quarrés des abſciſſes x^2, & z^2.

La *parabole* qui a pour équation $a^2x = y^3$, s'appelle ordinairement *premiere parabole cubique*; & celle qui a pour équation $ax^2 = y^3$, *ſeconde parabole cubique*; & en général toute *parabole* qui a pour équation $y^s = a^{m-1}x^n$, s'appelle une *parabole* du degré s. Par exemple, la *parabole* dont l'équation eſt $y^3 = a^2x$, s'appelle *parabole du 3e. degré* &c. Toutes ces *paraboles* ne peuvent avoir que trois figures différentes, qu'il eſt bon d'indiquer ici. Car 1°. ſoit s un nombre pair, & n un nombre impair il eſt certain qu'à une même x poſitive, il répondra deux valeurs égales & réelles de y; & qu'à une même x négative, il ne répondra que des valeurs imaginaires de y. Ainſi la *parabole* aura la même figure *BAM*, *fig.* 10, *n.* 3, *ſect. cav.* que la *parabole* ordinaire ou apollonienne. *Voyez* APOLLONIEN. 2°. s étant un nombre impair, ſi x eſt auſſi un nombre impair; il ne répondra qu'une valeur réelle & poſitive de y à chaque valeur poſitive de x, & une valeur réelle & négative de y à chaque valeur négative de x, & la *parabole* aura la figure *BAM*, *fig.* 10, *n.* 3, 3°. s étant un nombre impair & n un nombre pair, il ne répondra qu'une valeur réelle & poſitive de y à chaque valeur tant poſitive que négative de x, & la *parabole* aura la figure *BAM*, *figure* 10, *n.* 4. 4°. Enfin, ſi n & s ſont tous deux des nombres pairs, en ce cas m en ſera un auſſi, & on pourra abaiſſer l'équation en cette ſorte $a^{\frac{m}{2}} X^{\frac{n}{s}} = y^{\frac{s}{2}}$ ou à $a^{\frac{m}{4}} X^{\frac{n}{4}} = y^{\frac{1}{4}}$, &c. juſqu'à ce qu'elle retombe dans un des trois cas précédens.

C'eſt une erreur que de regarder (comme l'ont fait quelques géometres) l'équation $a^m x^n = y^s$, comme l'équation d'une ſeule & unique *parabole*, lorſque x & z ſont tous deux pairs. Car, par exemple, ſoit $y^4 = a^2x^2$, cette équation ſe décompoſe en ces deux-ci $y^2 = ax$ & $y^2 = -ax$; ce qui donne le ſyſteme de deux *paraboles* apolloniennes, qui ont des directions oppoſées, & qui ſe touchant par leur ſommet, en tournant leur convexités l'une vers l'autre. En général l'équation d'une courbe n'appartient proprement à une ſeule & même courbe que quand on ne peut pas la décompoſer en deux ou pluſieurs autres équations, ſur quoi voyez *l'article* COURBE; *voy. auſſi* CONJUGUÉ.

La *parabole* ordinaire ou apollonienne n'eſt qu'une ellipſe infiniment alongée; car dans l'ellipſe $yy = ax - \frac{axx}{r}$; a étant le parametre, & r l'axe; ſi l'on ſuppoſe que l'ellipſe s'alonge infiniment, a ſera infiniment petit par rapport à r, & le terme $\frac{axx}{r}$ peut être regardé comme nul. Donc alors $yy = ax$, qui eſt l'équation de la *parabole*. Cette courbe a été appellée *parabole* d'un mot grec qui ſignifie *égaliſer* parce que dans cette courbe le quarré de l'ordonnée eſt égal au rectangle du parametre par l'abſciſſe, au-lieu que dans l'ellipſe il eſt moindre, & plus grand dans l'hyperbole. *Voyez* ELLIPSE, &c. (*O*)

PARABOLE, *ſ. f.* (*Criticq. ſacrée.*) παραβολὴ, ce terme grec que nous avons reçu, ſignifie communément dans l'Ecriture un diſcours qui préſente un ſens, & qui en a un autre que comprennent fort bien les perſonnes intelligentes. Les *paraboles* de l'Ecriture ſont des inſtructions détournées, des ſentences où il entre des comparaiſons, des emblèmes.

Cette maniere d'enſeigner par des *paraboles*, des énigmes, des diſcours figurés, étoit fort du goût des Orientaux. Les prophetes s'en ſervoient pour rendre plus ſenſibles aux princes les menaces & les promeſſes qu'ils leur faiſoient; ils reprenoient auſſi ſouvent les infideles de leur maiſon ſous la *parabole* d'une épouſe adultere. Ils décrivent les violences des peuples ennemis des Juifs, ſous l'idée de quelque animal féroce. Nathan reproche à David ſon crime, ſous la *parabole* d'un homme qui a enlevé la brebis d'un pauvre.

Jeſus-Chriſt adopta l'uſage des *paraboles*, des ſimilitudes, & des diſcours figurés, dans la plûpart de ſes inſtructions, ſoit aux Juifs, ſoit à ſes diſciples, comme il paroît par la lecture des Evangéliſtes, ſur quoi Clément d'Alexandrie fait une excellente remarque, c'eſt qu'en ce genre il ne convient pas de preſſer les termes, ni de demander que l'allégorie ſoit par-tout ſoutenue; mais il s'agit de conſidérer ſeulement le ſujet principal, & ne faire attention qu'au but & à l'eſprit de la *parabole*.

Selon cette regle, il faut gliſſer ſur les termes lorſqu'ils pechent à certains égards; par exemple, dans la *parabole* des talens, Matt. *xxv.* 24. le ſerviteur dit à ſon ſeigneur, „ je ſais que vous êtes un homme rude, qui „ moiſſonnez où vous n'avez point ſemé, & qui recueillez où vous n'avez rien fourni „, le σκληρὸς n'eſt pas certainement trop bien obſervé dans ce propos: car ce n'eſt pas le langage qu'un ſerviteur tient à ſon maître, ou un affranchi à ſon patron; mais il doit ſuffire que le but de la *parabole* ſoit de peindre par de telles expreſſions, quoiqu'outrées, la vaine excuſe d'un mauvais ſerviteur.

Le mot *parabole* déſigne quelquefois une ſimple comparaiſon qui montre le rapport de deux choſes; par exemple „ comme il arriva au jour de Noé, autant en ſera-t-il „ au jour de la venue du fils de l'homme „, Matt. *xxiv.* 37. 2°. Il ſignifie toute ſimilitude obſcure, Matt. *xv.* 15. explique-nous votre ſimilitude τὴν παραβολὴν, dit Pierre à Jeſus-Chriſt; 3°. une ſimple allégorie à ce qui ſe paſſe pour les convives d'un feſtin; 4°. une maxime, une ſentence, comme au *III. des Rois*, *iv.* 32. où l'auteur dit que Salomon compoſa trois mille *paraboles* 5°. ce mot ſe prend dans un ſens de mépriſe; Dieu menace ſon peuple de le rendre la riſée des autres, *tradere in parabolam*. *ij.* Paralip. *vij.* 20. enfin il ſignifie un diſcours frivole, *nonne per* parabolas *loquitur iſte*? Ezech. *xx.* 49. n'eſt-ce point des fadaiſes qu'il nous conte?

PARABOLIQUE, adj. (*Géométrie.*) ſe dit en général de tout ce qui appartient à la parabole; *conoïde parabolique*, eſt une figure ſolide, engendrée par la rotation d'une parabole ſur ſon axe. *Voyez* CONOÏDE.

Les cercles que l'on conçoit comme les élémens de cette figure ſont en proportion arithmétique: & décroiſſent en s'approchant du ſommet.

Un ennuide *parabolique* eſt à un cylindre de même baſe & de même hauteur, comme 1 eſt à 2; & à un cône de la même hauteur & de même baſe, comme 2 eſt à 1.

On appelle *courbe de genre parabolique*, ou ſimplement *courbe parabolique*, une courbe dont l'équation eſt de cette forme, $y = a + bx + cx^2 + ex^3$, &c. en tel nombre de termes qu'on voudra; la conſidération de ces courbes eſt ſouvent utile en Mathématique, on s'en ſert entr'autres, 1°. dans la théorie des équations, *voyez* EQUATION & CAS; 2°. dans la gradation approchée des courbes; car on peut toujours faire paſſer une courbe *parabolique* par tant de points qu'on voudra d'une courbe propoſée, puiſqu'il n'y a qu'à prendre autant de coëfficiens indéterminés a, b, c, &c. qu'il y a de points propoſés; maintenant la courbe *parabolique* ainſi tracée différera peu de la courbe propoſée, ſur-tout ſi le nombre des points eſt aſſez grand, & ſi les points ſont aſſez proches les uns des autres: ou on peut toujours quarrer une courbe *parabolique*, puiſque ſon élément $ydx = adx + bxdx + cx^2dx$, &c. dont l'intégrale eſt facile à trouver. *Voyez* INTÉGRAL & QUADRATURE. Donc cette quadrature donnera la quadrature approchée *de la courbe*.

Pyramide parabolique, eſt une figure ſolide dont on peut facilement concevoir la génération en imaginant tous les quarrés des ordonnées d'une parabole placés de maniere que l'axe paſſe par tous leurs centres à angles droits: en ce cas la ſomme des quarrés formera le pyramidoïde *parabolique*.

On en a la ſolidité en multipliant la baſe par la moitié de la hauteur: la raiſon en eſt évidente, car les plans compoſans forment une ſuite ou progreſſion arithmétique qui commence par 0; leur ſomme ſera donc égale aux extrêmes multipliés par la moitié du nombre des termes, c'eſt-à-dire dans le cas préſent égale à la baſe multipliée par la moitié de la hauteur.

Eſpace parabolique, c'eſt l'eſpace ou l'aire contenu entre une ordonnée entiere quelconque, telle que *VV*

(*Pl. des conic. fig.* 8.), & l'arc correſpondant *VBV* de la parabole. *Voyez* PARABOLE.

L'eſpace *parabolique* eſt un rectangle de la demi-ordonnée par l'abſciſſe, comme 2 eſt à 3; & à un triangle qui auroit l'abſciſſe pour hauteur & l'ordonnée pour baſe, comme 4 eſt à 3.

Le ſegment d'un eſpace *parabolique* eſt la portion de cet eſpace renfermée entre deux ordonnées. *Voyez* SEGMENT.

Miroir parabolique. *Voyez* MIROIR & ARDENT.

Fuſeau parabolique. *Voyez* PYRAMIDOIDE. (*O*)

PARABOLISMUS, ſ. m. (*Algebre.*) ſignifie chez quelques anciens auteurs d'Algebre, la même choſe que l'abaiſſement d'une équation; ce mot n'eſt plus de-tout en uſage. *Voyez* ABAISSEMENT.

PARABOLOIDE, ſ. m. (*Géométrie.*) c'eſt ainſi qu'on appelle quelquefois les paraboles de degrés ou de genres plus élevés que la parabole conique ou apollonienne. Quelques auteurs appellent auſſi *paraboloïde* le ſolide formé par la révolution de la parabole ordinaire autour de ſon axe. *Voyez* PARABOLIQUE. (*O*)

PARABOLOIDE DEMI-CUBIQUE, eſt le nom que quelques géometres ont donné à une courbe, dans laquelle les cubes des ordonnées ſont comme les quarrés des diametres; on l'appelle plus ordinairement *ſeconde parabole cubique*.

PARABRAMA, ſ. m. (*Hiſt.*) le premier des dieux de l'Inde. Une fois il eut envie de ſe montrer à la terre, & il ſe fit homme. Le premier effet de cette envie fut de lui faire concevoir un fils qui lui ſortit de la bouche, & qui s'appella *Meſas*. Il ne s'en tint pas là; il lui fit ſortir un ſecond de l'eſtomac qui s'appella *Wilme*, & un troiſieme du ventre qui fut nommé *Brama*. Avant que de diſparoître il fit un état à chacun de ſes enfans. Il voulut que l'aîné occupât le premier ciel & dominât ſur les élémens & ſur les mixtes. Il plaça le ſecond ſous ſon frere, & le conſtitua juge des hommes, pere des pauvres, & protecteur des malheureux. Il confera au troiſieme l'empire du troiſieme ciel, & la ſurintendance de tout ce qui appartient aux ſacrifices & aux cérémonies religieuſes. Les Indiens repréſentent cette trinité de leur coutrée par un idole à trois têtes ſur un même corps; d'où quelques auteurs concluent qu'ils ont entendu parler de nos dogmes: mais ils ont tort, cette théologie ridicule eſt fort antérieure à la nôtre.

PARABYSTE, ſ. m. (*Antiq. grec.*) un des cinq principaux tribunaux civils d'Athènes. Le *parabyſte* étoit ſitué dans un lieu obſcur, & on n'y traitoit que des moindres affaires de police. Il y avoit deux chambres de ce nom, que Sigonius place au-deſſous de l'héliée, dans le même corps de bâtiment. Les undecemvirs en étoient les préſidens; on en mettoit un de chaque tribu, & on leur donnoit un greffier pour adjoint. Ils jugeoient les petits voleurs, les maraudeurs, les coureurs de nuit, & les filoux; quand les coupables nioient les faits, on les traduiſoit à d'autres tribunaux; quand ils les avouoient ou qu'ils en étoient convaincus par la dépoſition des témoins, alors les undecemvirs décidoient du châtiment, mais il ne leur étoit pas permis de juger d'une ſomme au-deſſus d'une dragme d'argent. Quoi qu'en diſe Guillaume Poſtel dans ſon traité des magiſtrats athéniens, le tribunal des avogadors de Veniſe ne répond pas exactement au *parabyſte* d'Athènes. (*D. J.*)

PARACELLAIRE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) celui qui avoit autrefois la fonction de diſtribuer aux pauvres les reſtes de la table du pape. Il y avoit pluſieurs *paracellaires*. Le pape Zacharie inſtitua des fonds pour cette ſorte d'aumône, qui ſe faiſoit ou de la table du pape ou de ſon palais.

PARACENTÈSE, ſ. f. *opération de Chirurgie*, connue ſous le nom de *ponction*; c'eſt la petite ouverture qu'on fait au bas-ventre des hydropiques pour tirer le fluide épanché dans ſa cavité. *Voyez* HYDROPISIE. Le mot de *paracentèſe* eſt formé du grec, παρὰ, *cum*, avec, & du verbe κεντέω, *pungere*, piquer, d'où vient le nom de *ponction*.

Les anciens ſe ſervoient d'une lancette pour faire cette opération; mais les modernes ont imaginé un poinçon garni d'une cannule, inſtrument connu ſous le nom de *trocar*, avec lequel on pratique la *paracentèſe* de la maniere la plus ſimple & la plus ſûre. *Voyez* TROCAR.

On a détaillé au *mot* HYDROPISIE, les ſignes & ſymptomes par leſquels on connoiſſoit l'hydropiſie; mais il ne ſuffit pas que cette maladie ſoit caractériſée pour obliger à faire la ponction. Il faut que le bas-ventre contienne une certaine quantité de liquides, pour la faire ſurement, & que l'adminiſtration des remedes internes capables d'évacuer les eaux ait été infructueuſe: alors il faut avoir recours à un moyen plus efficace pour procurer la ſortie des humeurs épanchées; la Chirurgie prête ici ſon ſecours au médecin, qui y trouve une reſſource que la vertu des medicamens lui avoit promiſe en vain. On s'aſſure de la collection des eaux par la pléthore du centre, jointe à tous les ſignes rationels qui annoncent l'hydropiſie de bas-ventre, & par des ſignes moins équivoques qui annoncent la fluctuation, en appliquant à un côté du centre, & frappant modérément le côté oppoſé pour ſentir la colonne d'eau. *Voyez* FLUCTUATION & ONDULATION.

Lorſque l'opération eſt déterminée, il s'agit de ſavoir dans quel endroit on doit la pratiquer. On peut établir ici d'après l'expérience & les meilleures obſervations, un lieu de néceſſité & un lieu d'élection. Si l'ombilic formoit une tumeur aqueuſe, comme cela s'eſt vû quelquefois, quoique très-rarement; il ſeroit à propos de percer la peau dans cet endroit, parce que par la ſeule ouverture de la peau on découvriroit l'iſſue des eaux épanchées. Les perſonnes attaquées d'une hernie inguinale ou complette, & qui deviennent hydropiques ont une tumeur aqueuſe; le fluide épanché paſſe dans le ſac herniaire. La ponction des tégumens & de la portion du péritoine, procurera la ſortie des eaux plus avantageuſement que la perforation de toutes les parties contenantes dans le lieu d'élection, qu'on a fixé préciſement au milieu & un peu au-deſſous de la ligne qui ſeroit tirée de l'ombilic, à l'épine antérieure & ſupérieure de l'os des îles.

Si la maladie a pour cauſe l'obſtruction du foie, on préfere le côté gauche pour l'opération; & *vice verſâ* ſi la rate étoit gonflée, ou qu'il y eût quelque skirrhe du côté gauche.

Pour pratiquer l'opération dans le lieu ordinaire, on avoit coûtume de faire aſſeoir le malade dans un fauteuil: dans cette attitude les eaux ſe portent dans la partie inférieure du bas-ventre & rempliſſent le baſſin; il n'eſt pas poſſible de tirer la plus grande partie de ce qui ſe trouve au-deſſous du niveau de la cannule. Il eſt plus à propos de faire coucher le malade ſur le bord de ſon lit un peu penché du côté où l'on opere; dans cette attitude on remarque, 1°. qu'avec l'attention de preſſer mollement la circonférence du ventre également dans tous ſes points à meſure que l'eau coule, on met preſqu'à ſec la cavité qui la contenoit; 2°. que le malade éprouve un ſoulagement marqué à meſure que ſon ventre ſe débarraſſe, & qu'on ne voit jamais ſurvenir ces défaillances & ces ſyncopes effrayantes qui ont porté les auteurs à preſcrire qu'on doit tirer l'eau à pluſieurs repriſes; précaution inutile par l'abſence des cauſes qui y avoient donné lieu, & précepte dangereux, puiſqu'il faudroit ou réitérer les ponctions, ce qui ne ſeroit pas ſans inconvénient, ou laiſſer une cannule dont le ſéjour attireroit des inflammations & autres accidens fâcheux.

Lorſque le malade eſt ſitué convenablement, un aide applique les deux mains ſur la partie du ventre oppoſée à celle où ſe doit faire la ponction; afin de pouſſer le plus grande partie des eaux de ce côté, & éloigner par-là les parois du ventre des parties qu'elles contiennent, pour mettre ces parties à l'abri de la pointe du trocar. Alors le chirurgien qui a eu le ſoin d'examiner avec attention, avant que de venir au lit du malade, ſi le poinçon d'acier de ſon inſtrument n'eſt pas rouillé dans la cannule, & qui a graiſſé la pointe de l'inſtrument armé de ſa cannule, pour qu'il perce avec plus de facilité & en cauſant moins de douleur, le chirurgien, dis-je, tend la peau dans l'endroit déſigné avec le doigt index & le pouce de la main gauche; & tenant le manche du trocar dans la main droite, le doigt index de cette main étendu ſur la cannule, pour fixer la longueur de l'inſtrument qui doit pénétrer dans la cavité du ventre, il le plonge en perçant les parties ennenues juſqu'à ce qu'il ſente que la pointe eſt dans le fluide épanché. Il prend la cannule avec les doigts de la main gauche, & retire le poinçon avec la droite. Les eaux ſortent par la cannule. Si quelque partie flottante contenue dans le bas-ventre ſe préſentoit à l'extrémité de la cannule, & empêchoit les eaux de ſortir librement, on éloigne l'obſtacle avec une ſonde boutonnée qu'on introduit dans la cannule.

Quand on a tiré les eaux avec les attentions que nous avons indiquées plus haut, il faut ôter la cannule: pour cet effet on applique deux doigts de la main gauche ſur la peau de chaque côté de la cannule, qu'on retire facilement avec la main droite, en prenant la précaution de lui faire décrire un demi-tour.

Après l'opération on applique ſur l'ouverture une petite compreſſe trempée dans de l'eau-de-vie, & par-deſſus une compreſſe d'un demi-pié en quarré, à ſec ou trem-

trempée dans du vin chaud, & on la ſoutient par un bandage de corps ſuffiſamment ſerré.

L'opération de la *paracentèſe* ne remédie qu'à l'épanchement actuel, & ne diſpenſe pas de l'uſage continué des remedes capables de détruire les cauſes de l'hydropiſie, & d'empêcher un nouvel amas de matieres. Si ces cauſes ne ſont pas de nature à céder aux remedes les mieux indiqués, la *paracentèſe* eſt un ſecours palliatif qui prolonge la vie des malades, ſouvent pendant pluſieurs années, en les empêchant d'être ſuffoqués par la plénitude, & en préſervant les viſceres de l'atonie qu'ils contracteroient en baignant continuellement dans un fluide épanché contre l'ordre naturel. Il y a des perſonnes à qui l'on a fait quatre-vingt ſois la ponction en dix-huit mois. Quelques perſonnes ont été guéries radicalement après avoir été percées trois ou quatre fois, quoiqu'elles n'euſſent obſervé aucun régime, ni voulu s'aſſujettir à l'uſage d'aucun remede. On n'approuve pas de telles diſpoſitions dans les malades, mais ſans ſe rendre garant d'une pareille conduite, les faits qui nous l'ont fait connoître peuvent être regardés comme des témoins bien sûrs de l'utilité de l'opération de la *paracentèſe*. Les auteurs de réputation qui ont prétendu décrier cette opération, ſans laquelle les meilleurs remedes n'opéreroient ſouvent aucun fruit, ont imprimé par cette fauſſe prévention une tache à leur nom dans la mémoire des gens raiſonnables.

On a donné le nom de *paracentèſe* à toutes les opérations qui s'exécutent par le moyen du trocar, & même par le biſtouri, lorſqu'on fait une ouverture pour tirer un fluide quelconque épanché dans les cavités naturelles. L'inciſion du ventre pour un épanchement ſanguin ou purulent, & l'opération de l'empyeme à la poitrine, ont été appellés du nom de *paracentèſe*; l'étymologie autoriſe cet dénominations. On fait la ponction au ſcrotum avec le trocar dans l'hydropiſie particuliere de ce ſac. *V.* HYDROCÈLE.

PARACHELOITES, (*Géog. anc.*) *Parachelois*; peuples de la Theſſalie, voiſins de la ville de Malia, ſur le bord du fleuve Achelous, ſelon Strabon, *liv. IX. page.* 434. Tite-Live, *liv. XXXIX ch. xxxj.* connoît une ville nommée *Parachelaüa*: elle devoit appartenir aux *Parachelotes*; car quoiqu'il la place dans l'Athamanie, il ajoute qu'elle avoit été unie à la Theſſalie.

PARACHEVER, *terme d'art*, c'eſt la même choſe que *finir* ou mettre la derniere main à un ouvrage. *Parachever* chez les Doreurs, c'eſt étendre ſur l'argent ou le cuivre qu'on veut dorer, l'or moulu & le vif-argent amalgamés enſemble avec l'eau-forte ou le grate-boiſſe.

PARACHEVER, *chez les Teinturiers*, ſe dit particulierement des noirs qui ſe commencent avec le gueſde, l'indigo & le paſtel, ſuivant leur qualité; & qui ſe *parachevent* en noir avec de la galle & de la couperoſe.

PARACRONISME, ſ. m. (*Chronolog.*) c'eſt une erreur que l'on commet dans la chronologie, ou la ſuppuration des tems, en plaçant un événement plus tard qu'il ne doit être placé. Le *parachroniſme* eſt oppoſé à l'*anacroniſme*, qui place l'événement plutôt qu'il n'eſt arrivé. (*D. J.*)

PARACENTRIQUE, adj. (*Géom.*) *mouvement paracentrique*; eſt une expreſſion uſitée en Aſtronomie, & principalement dans l'aſtronomie ancienne, pour marquer l'approximation & l'éloignement d'une planete, par rapport au ſoleil, ou au centre de ſon mouvement.

Ainſi, ſi une planete en *A* (*Pl. Aſtron. fig.* 24.) ſe meut vers *B*, en ce cas *SB—SA* eſt le mouvement *paracentrique* de cette planete.

Sollicitation paracentrique *de gravité*, ou force centripete, c'eſt dans quelques anciens auteurs d'aſtronomie phyſique, la même choſe que *vis centripeta*; elle s'exprime en Aſtronomie, par la ligne *AL*, *fig.* 24. tirée du point *A*, parallele au rayon *SB* (qu'on ſuppoſe ici infiniment proche de *SA*) juſqu'à ce qu'elle coupe la tangente *BL*.

Au reſte toutes ces expreſſions de *mouvement paracentrique*, *ſollicitation paracentrique*, ne ſont plus aujourd'hui en uſage.

Iſochrone paracentrique eſt le nom que l'on donne dans la ſublime géométrie, à une courbe, telle que ſi un corps peſant deſcend librement le long de cette courbe, il s'éloigne ou s'approche également, en tems égaux, d'un centre ou point donné. *Voyez* ſur la nature de cette courbe, *les journaux de Leipſick, de* 1689 *&* 1694, *&* *les mém. de l'acad. royale des Sciences de* 1699. *Voyez auſſi* ISOCHRONE *&* APPROCHE.

Le problême de l'iſochrone *paracentrique*, eſt une généraliſation de celui de la courbe iſochrone, ou courbe aux approches égales, dans laquelle un corps peſant s'approche également, en tems égaux, de l'horiſon, ou ce qui revient au même, d'un point infiniment éloigné. Ces deux problêmes furent propoſés par M. Leibnitz, comme une eſpece de défi, aux partiſans de l'ancienne analyſe, qui n'en'prenent venir à-bout. MM. Bernoulli les réſolurent l'un & l'autre, & M. Huygens, peu de tems avant ſa mort, avoit réſolu celui de la courbe iſochrone ſimple. (*O*)

PARACLET, ſ. m. (*Théolog.*) du grec παρακλητος, dérivé de παρακαλεω, ou ſelon une autre prononciation de l'*eta* en *iota*, παρακλητος: ce nom ſignifie un *conſolateur*, un *avocat*, un *défenſeur*, un *intercéſſeur*.

On donne communément le nom de *paraclet* au S. Eſprit, & J. C. le lui a ſouvent donné, Joann. *xiv.* 26. *xv.* 26. *xvj.* 7. J. C. lui-même ſe nomme *paraclet* ou *conſolateur*, lorſqu'il dit en S. Jean, *xiv.* 16. *Je prierai le Pere, & il vous donnera un autre Paraclet*. Le même apôtre dit que nous avons un avocat, εν παρακλητον, auprès du Pere; or cet avocat & ce médiateur c'eſt J. C.

Mais le nom de *paraclet*, comme *conſolateur*, eſt particulierement affecté au S. Eſprit.

PARACLET, (*Géog. mod.*) abbaye de France en Champagne, ſur le ruiſſeau d'Arduzon, prenoit de Nogent-ſur-Seine. On ne trouvera guere d'abbayes dans cet ouvrage, mais qui pourroit taire une abbaye qui doit à Abélard ſon établiſſement, & dont Héloïſe fut la premiere abbeſſe: Abélard le plus habile dialecticien de ſon tems! Héloïſa la premiere de ſon ſexe en érudition, & qui n'étoit pas la derniere en beauté!

On ſait qu'Abélard, craignant que ſes adverſaires ne le livraſſent au bras ſéculier, à cauſe qu'il avoit ſoutenu que S. Denis l'aréopagite n'avoit pas converti la France, ſe ſauva ſur les terres de Thibaut comte de Champagne, d'où il ſe choiſit une retraite ſolitaire au diocèſe de Troyes; il y bâtit une chaumiere, fit de cette chaumiere un oratoire, & ſes écoliers accourant de toutes parts à ce deſert, fournirent à leur maître de quoi ſubſiſter, & bâtirent l'oratoire de bois & de pierre. Alors Abélard lui donna le nom de *Paraclet*, pour conſerver la mémoire des conſolations qu'il avoit reçues dans ſon hermitage. Παρακλητος, veut dire *conſolateur*, & vient de παρακαλω, *je conſole, je prie, j'exhorte*.

Mais les ennemis d'Abélard ne le laiſſerent pas tranquille, & mirent dans leurs intérêts S. Bernard & S. Norbert. Il n'y eut pas moyen de tenir contre de tels adverſaires, Abélard leur quitta la partie, & s'en alla en baſſe-Bretagne, où les moines de l'abbaye de S. Gildas de Ruys, l'appellerent pour leur chef.

Dans cette conjoncture Suger, abbé de S. Denis, chaſſa du monaſtere d'Argenteuil les religieuſes, prévenu que leur conduite étoit mauvaiſe. Héloïſe qui en étoit ſupérieure, vint avec ſes religieuſes au *Paraclet*, que ſon ancien mari lui donna avant que de ſe rendre à Cluny.

Le pape Innocent II. confirma cette donation, en l'année 1131: & voilà l'origine de l'abbaye de bénédictines du *Paraclet*. Héloïſe en fut la premiere abbeſſe: chacun, à l'exemple de Mahault comteſſe de Champagne, s'empreſſa à lui faire de grands biens. Les évêques l'armerent comme leur fille, les abbés comme leur ſœur, & les gens du monde comme leur mere.

Cette abbaye jouit aujourd'hui de 15 à 20 mille livres de rente: elle eſt chef-d'ordre, & a pluſieurs monaſteres & prieurés dans ſa dépendance. Héloïſe la gouverna pendant 33 ans, & mourut en 1163.

Les abbeſſes qui lui ont ſuccédé, ont été aſſez ſouvent des plus anciennes maiſons du royaume: on doit mettre de ce nombre Jeanne Chabot, quoiqu'elle ait été obligée d'abdiquer ſa place, à cauſe de la religion proteſtante qu'elle profeſſoit, & qu'elle profeſſa hautement juſqu'à la mort; ſans néanmoins ſe marier, ni quitter ſon habit de religieuſe.

Comme Héloïſe n'entendoit pas ſeulement la langue latine, mais ſavoit encore très-bien la langue greeque, elle fit chanter la meſſe dans cette langue, tous les ans le jour de la Pentecôte, qui étoit la principale fête de l'abbaye du *Paraclet*, & cet uſage s'obſerve encore aujourd'hui.

Dès qu'Abélard fut mort, elle demanda ſon corps à l'abbé de Cluny; l'ayant obtenu, elle le fit mettre au *Paraclet*, & ordonna, en mourant, qu'on l'enterrât dans le même tombeau. On aſſure que lorſqu'on ouvrit la tombe pour y dépoſer le corps d'Héloïſe, Abélard lui tendit les bras pour la recevoir, & qu'il l'embraſſa étroitement. Une chronique manuſcrite décrit le miracle en ces termes: *Et ad tumulum apertum Heloiſa deportata, maritus ejus, elevatis brachiis, illam recepit, & ita eam amplexatus, brachia ſua ſtrinxit.*

Grégoire de Tours, *hiſt. lib. I. c. xlij.* rapporte un fait ſemblable de deux perſonnes mariées, qui demeurerent toujours vierges, & que les habitans du pays (Clermont en Auvergne) nommerent *les deux amans*. La femme décéda la premiere; & le mari en l'enterrant ſe ſervit de cette priere de l'Ecriture: *je vous rends graces, o mon Seigneur & mon Dieu, de ce que je vous rends ce tréſor dans la même pureté qu'il vous a plu de me le confier*. La femme ſe mit à ſourire: *hé pourquoi*, lui dit-elle, *parlez-vous d'une choſe qu'on ne vous demande pas!* Le mari mourut peu de tems après, & on l'enſévelit vis-à-vis de ſon épouſe, on trouva les deux corps enſemble dans la même tombe.

Il en eſt ſurement de ce conte, comme de celui d'Héloïſe & d'Abélard. On a même découvert que la volonté de l'abbeſſe du *Paraclet* n'avoit point été ſuivie, & que l'on ne l'avoit point miſe ſuivant ſes deſirs dans le tombeau de ſon époux. Fenſçois d'Amboiſe nous apprend, qu'étant au *Paraclet*, il avoit vu le fondateur & la fondatrice couchés l'un auprès de l'autre dans deux monumens ſéparés. [*Le Chevalier de* JAUCOURT.

PARACLETIQUE, ſ. m. (*Théolog.*) c'eſt le nom que les Grecs donnent à un de leurs livres d'office, comme qui diroit *invocatoire*, du grec παρακαλῶ, *invoquer*; parce qu'il contient pluſieurs prieres ou invocations adreſſées aux ſaints. Les Grecs ſe ſervent, pendant les jours de toute l'année, de ce livre, ayant toujours quelque choſe dans leur office qui en eſt tiré. *Voyez* Leo Allatius, *dans ſa premiere diſſertation ſur les livres eccléſiaſtiques des Grecs*.

PARACÆMUMENE *ou* PARAKIMOMENE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) nom d'un officier de l'empereur de Conſtantinople: c'étoit le grand chambellan. Les fonctions étoient partagées entre deux perſonnes; l'une s'appelloit le *chambellan de l'anneau*, & l'autre le *chambellan de la chambre*: le premier répondoit à notre garde des ſceaux.

PARADA, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre, ſur le chemin qui aboutiſſoit de Tapſus à Utique. Scipion brûla cette ville, & traita ſes habitans avec la derniere barbarie.

PARADABATRA, (*Géog. anc.*) ville de l'Inde, en-deçà du Gange. Ptolomée, *lib. VII. ch. j.* la place ſur le bord de ce fleuve, entre Azica & Piſca.

PARADE, ſ. f. (*Grammaire.*) vue ou expoſition d'une choſe vue dans tous ſes avantages, & dans ce qu'elle a de plus beau. *Voyez* SPECTACLE.

Un lit de *parade*, eſt celui ſur lequel on expoſe le corps d'un grand ou d'un prince après ſa mort.

On appelloit *parade* dans les tournois, la marche que faiſoient, en bel ordre, les chevaliers dans la lice avant que de commencer le combat.

On a donné auſſi le nom de *parade* à ce que nous appellons aujourd'hui *revue* d'une troupe, d'un régiment: on diſoit alors *faire la parade*, & *montrer la parade*, comme nous diſons aujourd'hui *faire l'exercice*, & *monter la garde*.

PARADE, FAIRE LA (*Art milit.*) les officiers font la *parade*, lorſque leur bataillon, leur régiment, ou leur compagnie, ayent ordre de ſe mettre ſous les armes, ils s'y rendent en meilleur état qu'il leur eſt poſſible, pour prendre le poſte, & tenir le rang qui leur eſt dû, ſoit ſur le terrein où le bataillon ſe forme, ſoit dans la place où l'on s'aſſemble pour monter la garde, ſoit devant le corps-de-garde, quand il faut relever la garde, ou bien lorſqu'une perſonne de qualité eſt prête à paſſer. *Dict. milit.* (*D. J.*)

PARADE, (*Marine.*) *faire la parade*; tous les vaiſſeaux font *parade*, & chacun déploya tous ſes pavillons: c'eſt orner un vaiſſeau de tous les pavillons qui ſont à ſon bord, & de tous ſes patois. On dit auſſi *parer*, les vaiſſeaux ſeront parés de flâmes. (*Z*)

PARADE, (*Maréchallerie.*) on appelle *cheval de parade*, celui dont on ne ſe ſert que dans les occaſions de cérémonie, & plus pour la beauté que pour le ſervice qu'on en attend.

On appelle *la parade*, un endroit que le mequignon a déſigné pour faire monter le cheval qu'il veut vendre.

La *parade*, *en terme de manege*, eſt la même choſe que la *parer*. *Voyez* PARER.

PARADE, *terme d'eſcrime*, action par laquelle on pare une eſtocade. *Voy.* PARER.

Il y a autant de *parades* différentes, qu'il y a de différentes façons de terminer une eſtocade, *voyez* ESTOCADE. Il y a donc cinq *parades*, qu'on appelle en terme d'eſcrime, *quarte*, *tierce*, *ſeconde*, *quarte baſſe* & *quinte*.

PARADE, eſpece de farce, originairement préparée pour amuſer le peuple, & qui ſouvent fait rire, pour un moment, la meilleure compagnie.

Ce ſpectacle tient également des anciennes comédies nommées *plataria*, compoſées de ſimples dialogues preſque ſans action, & de celles dont les perſonnages étoient pris dans le bas peuple, dont les ſcenes ſe paſſoient dans les cabarets, & qui pour cette raiſon furent nommées *tabernaria*. *Voyez* COMÉDIE.

Les perſonnages ordinaires des *parades* d'aujourd'hui, ſont le bon-homme Caillandre, pere, tuteur, ou amant ſuranné d'Iſabelle: le vrai caractere de la charmante Iſabelle eſt d'être également foible, fauſſe & précieuſe; celui du beau Léandre ſon amant, eſt d'aller le ton grivois d'un ſoldat, à la fatuité d'un petit-maître: un pierrot, quelquefois un arlequin & un moucheur de chandelle, acheve de remplir tous les rôles de la *parade*, dont le vrai ton eſt toujours le plus bas comique.

La *parade* eſt ancienne en France; elle eſt née des moralités, des myſteres & des facéties que les éleves de la baſoche, les confreres de la paſſion, & la troupe du prince des ſots jouoient dans les carrefours, dans les marchés, & ſouvent même dans les cérémonies les plus auguſtes, telles que les entrées, & le couronnement des rois.

La *parade* ſubſiſtoit encore ſur le théâtre françois, du tems de la minorité de Louis le Grand; & lorſque Scarron, dans ſon roman comique, fait le portrait du vieux comédien la Rancune, & de madamoiſelle de la Caverne, il donne une idée du jeu ridicule des acteurs, & du ton platement bouffon de la plupart des petites pieces de ce tems.

La comédie ayant enfin reçu des lois de la décence & du goût, la *parade* cependant ne fut point abſolument anéantie; elle ne pouvoit l'être, parce qu'elle porte un caractere de vérité, & qu'elle peint vivement les mœurs du peuple qui s'en amuſe; elle fut ſeulement abandonnée à la populace, & reléguée dans les foires & ſur les théâtres des charlatans qui joüent ſouvent des ſcenes bouffones, pour attirer un plus grand nombre d'acheteurs.

Quelques auteurs célebres, & pluſieurs perſonnes pleines d'eſprit, s'amuſent encore quelquefois à compoſer de petites pieces dans ce même goût. A force d'imagination & de gayeté, elles ſaiſiſſent ce ton ridicule; c'eſt en philoſophes qu'elles ont traveſti à connoître les mœurs & la tournure de l'eſprit du peuple, c'eſt avec vivacité qu'elles les peignent. Malgré le ton qu'il faut toujours affecter dans ces *parades*, l'invention y décele ſouvent les talens de l'auteur; une fine plaiſanterie ſe fait ſentir au milieu des équivoques & des quolibets, & les graces parent toujours de quelques fleurs le langage de Thalie, & le ridicule déguiſement ſous lequel elles s'amuſent à l'envelopper.

On pourroit reprocher, avec raiſon aux Italiens, & beaucoup plus encore aux Anglois, d'avoir conſervé dans leurs meilleures comédies trop de ſcenes de *parades*; on y voit ſouvent regner la licence groſſiere & révoltante des anciennes comédies nommées *tabernaria*.

On peut s'étonner que le vrai caractere de la bonne comédie ait été ſi long tems inconnu parmi nous; les Grecs & les Latins nous ont laiſſé d'excellens modeles, & dans tous les âges, les auteurs ont eu la nature ſous les yeux, par quelle eſpece de barbarie ne l'ont-ils ſi long-tems imitée que dans ce qu'elle a de plus abject & de plus déſagréable?

Le génie perça cependant quelquefois dans ces ſiecles dont il nous reſte ſi peu d'ouvrages dignes d'eſtime; la farce de Pathelin feroit honneur à Moliere. Nous avons peu de comédies qui raſſemblent des peintures plus vraies, plus d'imagination & de gayeté.

Quelques auteurs attribuent cette piece à Jean de Meun; mais Jean de Meun cite lui-même des paſſages de Pathelin, dans ſa continuation du roman de la Roſe: & d'ailleurs nous avons des raiſons bien fortes pour rendre cette piece à Guillaume de Loris.

On accorderoit ſans peine à Guillaume de Loris, inventeur du roman de la Roſe, le titre de pere de l'éloquence françoiſe, que ſon continuateur obtint ſous le regne de Philippe le Bel. On reconnoit dans les premiers chants de ce poëme, l'imagination la plus belle & la plus riante, une grande connoiſſance des anciens, un beau choix dans les traits qu'il en imite; mais dès que Jean de Meun prend la plume, de froides allégories, des diſſertations frivoles, appeſantiſſent l'ouvrage; le mauvais ton de l'école, qui dominoit alors, reparoit: un goût juſte & éclairé ne peut y reconnoître l'auteur de la farce de Pathelin, & la rend à Guillaume de Loris.

Si nous ſommes étonnés, avec raiſon, que la farce de Pathelin n'ait point eu d'imitateurs pendant pluſieurs ſiecles, nous devons l'être encore plus que le mauvais goût de ces ſiecles d'ignorance regne encore quelquefois ſur notre théâtre; nous ſerions bien tentés de croire que l'on a peut-être montré trop d'indulgence pour ces eſpeces de recueils de ſcenes ſoliſes, qu'on nomme *comédies à tiroirs*. Momus Fabuliſte mérita ſans doute ſon ſuccès par l'invention & l'eſprit qui y regnent; mais cette piece ne devoit point former un nouveau genre, & n'a eu que de très-foibles imitateurs.

Quel abus ne fait-on pas tous les jours de la facilité qu'on trouve à raſſembler quelques dialogues, ſous le nom de *comédie*? Souvent ſans invention, & toujours ſans intérêt, ces eſpaces de *parades* ne renferment qu'une fauſſe métaphyſique, un jargon précieux, des caricatures, ou de petites eſquiſſes mal deſſinées, des mœurs & des ridicules; quelquefois même on y voit regner une licence groſſiere; les jeux de Thalie n'y ſont plus animés par une ſrijoque fine & judicieuſe, ils ſont deshonorés par les traits les plus odieux de la ſatyre.

Pourra-t-on enſuite un jour que dans le ſiecle le plus reſſemblant à celui d'Auguſte, dans la fête la plus ſolemnelle, ſous les yeux d'un des meilleurs rois qui ſoient nés pour le bonheur des hommes, pourra-t-on croire que le manque de goût, l'ignorance ou la malignité, aient fait admettre & repréſenter une *parade*, de l'eſpece de celles que nous venons de définir?

Un citoyen, qui jouiſſoit de la réputation d'honnête homme (M. Rouſſeau de Geneve), y fut traduit ſur la ſcene, avec des traits extérieurs qui pouvoient le exécrer. L'auteur de la piece, pour achever de l'avilir, oſa lui prêter ſon langage. C'eſt alors que la populace de Londres traîne quelquefois dans le quartier de Drurylane, une figure contrefaite, avec une bourſe, un plumet & une cocarde blanche, croyant inſulter notre nation.

Un murmure général s'éleva dans la ſalle, il fut à peine contenu par la préſence d'un maître adoré; l'indignation publique, la voix de l'eſtime & de l'amitié, demanderent la punition de cet attentat: un arrêt flétriſſant fut ſigné par une main qui tient & qui honore également le ſceptre des rois, & la plume des gens de lettres. Mais le philoſophe fidele à ſes principes, demanda la grace du coupable, & le monarque crut rendre un plus digne hommage à la vertu en accordant le pardon de cette odieuſe licence, qu'en puniſſant l'auteur avec ſévérité. La piece rentra dans le néant avec ſon auteur; mais la juſtice du prince & la générolité du philoſophe paſſeront à la poſtérité, & nous ont paru mériter une place dans l'Encyclopédie.

Rien ne corrige les méchans: l'auteur de cette premiere *parade* en a fait une ſeconde, où il a embraſſé le même citoyen, qui avoit obtenu ſon pardon, avec un grand nombre de gens de bien, parmi leſquels on nomme un de ſes bienfaiteurs. Le bienfaiteur indignement travelti, eſt l'honnête & célebre M. H... & l'ingrat, eſt un certain P... de M.....

Tel eſt le ſort de ces eſpeces de *parades* ſatyriques, elles ne peuvent troubler ou ſéduire qu'un moment la ſociété; & la punition ou le mépris ſuit toujours de près les traits odieux & ſans effet, lancés par l'envie contre ceux qui enrichiſſent la littérature; & qui l'éclairent. Si la libéralité des perſonnes d'un certain ordre, fait vivre des auteurs qui ſeroient ignorés ſans le murmure qu'ils excitent; nous n'imaginons pas que cette bienfaiſance puiſſe s'étendre juſqu'à les protéger. *Liſez l'article* ECLECTISME, *p.* 228. 1. *V. premiere col.*

Cet article eſt de M. le comte de TRESSAN, *lieutenant général des armées du Roi, grand maréchal-des-logis du roi de Pologne, duc de Lorraine & membre des académies des Sciences de France, de Pruſſe, d'Angleterre, &c.*

PARADIAZEUXIS, ſ. m. dans la Muſique grecque, eſt, au rapport du vieux Bacchius, l'intervalle d'un ton ſeulement entre les cordes homologues de deux tétracordes; & c'eſt l'eſpece de disjonction qui regne entre le tétracorde ſynnemenon & le tétracorde diezeugmenon. *Voyez tous ces mots.*

PARADIGME, ſ. m. ce mot vient du grec παράδειγμα, *exemplar*, dérivé du verbe παραδείκνυμι, *manifeſtè oſtendo*; RR. παρὰ, prépoſition ſouvent amplitive, quand elle entre dans la compoſition des mots; & δείκνυμι, *oſtendo*. Les Grammairiens ſe ſont approprié le mot *paradigme*, pour déſigner les exemples de déclinaiſons & de conjugaiſons, qui peuvent ſervir enſuite de modeles aux autres mots, que l'uſage & l'analogie ont ſoumis aux mêmes variations de l'une ou de l'autre eſpece. Les *paradigmes* ſont des *exemples*, des modeles pour d'autres mots analogues; & c'eſt le ſens littéral du *mot*.

Les *paradigmes* étant principalement deſtinés à inculquer la regle générale, par l'image ſenſible d'une application particuliere propoſée comme un objet d'imitation: M. le Feyre de Saumur, avoit raiſon, ſans doute, de deſirer que ces modeles fuſſent préſentés aux jeunes gens ſous une forme agréable & propre à intéreſſer leur imagination: il faudroit, ſelon ſes vûes, qu'il fuſſent imprimés ſur de beau papier, en beaux caracteres, & dans le format de l'*in-quarto*, afin que chaque article du *paradigme* n'occupât qu'une ligne, & qu'on ne fût pas obligé d'en renvoyer quelque choſe à la ligne ſuivante.

Ces petites attentions peuvent paroître minutieuſes à bien des gens, qui prétendent ne mériter de ne voir les choſes qu'en grand: mais ce qu'il eſt permis aux ſpectateurs oiſifs d'enviſager ainſi, doit être exécuté dans toutes ſes parties par les maîtres; & les meilleurs ſont toujours ceux qui analyſent le plus exactement les détails. Qu'il me ſoit donc permis d'ajouter ici quelques obſervations qui me paroiſſent intéreſſantes ſous ce point de vûe. Je les rapporterai ſur-tout aux élémens de la langue latine; & l'on en ſent bien la raiſon.

1. *Déclinaiſon*. Il eſt généralement avoué, qu'il y avoit une barbarie inſoutenable dans les anciens rudimens, où les nombres & les cas étoient déſignés en latin, *ſingulariter nominativo*, &c. comme ſi les commençans avoient déja entendu la langue dans laquelle on prétendoit pourtant les initier par-là même: on ne ſauroit leur parler trop clairement; & il eſt ſingulier qu'on ſe ſoit aviſé ſi tard d'employer leur propre langue pour les inſtruire.

Une autre mépriſe, c'eſt d'avoir joint au *paradigme* d'un nom, celui de l'article du même genre; *hæc muſa, hujus muſæ*, &c. c'eſt une imitation maladroite des *paradigmes* des déclinaiſons grecques, où l'article paroît plus néceſſaire, d'où cependant il eſt encore plus avantageux de le retrancher, pour ne pas partager l'attention des commençans en la ſurchargeant mal-à-propos; & c'eſt en partie que vient de prendre le P. Girardeau jéſuite, dans ſon *Introduction à la langue grecque*. A plus forte raiſon doit-on ſupprimer cette addition ſuperflue dans les *paradigmes* latins: & ſi l'on ne veut y préſenter aucun nom, ſans en faire connoître le genre aux enfans; que ce ſoit ſimplement par l'une des lettres initiales *m*, *f* ou *n*, quand le nom eſt d'un genre déterminé; par deux de ces lettres & le mot *un* entra deux, il eſt d'un genre douteux, *&c. Voyez* GENRE.

On a coutume encore de traduire chaque cas latin, en ſe ſervant de notre article défini *le*, *la*, *les*, pour les noms appellatifs; de la prépoſition *de* pour le génitif; de *à* pour le datif, & *de* ou *par* pour l'ablatif. Cela peut induire quelquefois en erreur, parce que ces cas ne ſe traduiſent pas toujours de la même maniere; & c'eſt peut-être ce paralleliſme de françois & de latin qui a donné lieu à nos Grammairiens d'imaginer fauſſement que nos noms ont des cas. *Voyez* CAS; je voudrois donc que l'on mît ſimplement après le nominatif ſingulier, la ſignification françoiſe du nom, en parenthèſe, en caracteres différens de ceux de latin, ſans aucun article, & qu'on en fît autant après le nominatif pluriel, en indiquant la différence d'orthographe qu'exige ce nombre, & marquant ſoigneuſement le genre du françois dans chacun des deux nombres.

Comme il y a auſſi d'avantage réel à mettre en parallele les choſes véritablement analogues & ſemblables, qu'il peut y avoir de danger à comparer des choſes qui, ſous les apparences trompeuſes de l'analogie, ſont véritablement diſſemblables; je crois qu'il pourroit être de quelque utilité de mettre ſur deux colonnes paralleles les cas du ſingulier & ceux du pluriel. Alors pour ne pas occuper trop de largeur, on pourroit mettre la traduction françoiſe de chaque nombre à la tête des ſix cas, ſous la forme déja indiquée; & le format *in-octavo* deviens ſuffiſant.

M. Lancelot, dans l'abrégé de ſa *Méthode latine*, avoit imaginé de faire imprimer en lettres rouges les terminaiſons qui caractériſent chaque cas: mais il me ſemble que cette bigarrure n'a d'autre effet que de choquer les yeux, & il paroît que le public, en applaudiſſant aux autres vûes de ce ſage & laborieux grammairien, n'a pas approuvé cet appendice, puiſqu'on n'en a fait aucun uſage dans aucun des livres élémentaires que l'on a imprimés depuis. Ce ſont en effet les explications & les remarques du maître qui doivent fixer l'attention des diſciples ſur ces différences; voici donc un exemple de ce que je veux dire par rapport aux noms,

SING.

	SING. (Table f.)	PLUR. (Tables f.)
Nom.	*Menſa. f.*	*Menſæ. f.*
Gén.	*Menſæ.*	*Menſarum.*
Dat.	*Menſæ.*	*Menſis.*
Acc.	*Menſam.*	*Menſas.*
Voc.	*Menſa.*	*Menſæ.*
Abl.	*Menſa.*	*Menſis.*

J'ai choiſi le nom *Menſa* (Table), parce qu'il exprime une choſe connue de tous les enfans; au lieu qu'ils apprennent à décliner *Muſa*, ſans ſavoir ce que c'eſt qu'une *Muſe*; ou bien il faut les diſtraire de leur analogie, pour leur donner les notions mythologiques que ſuppoſe ce nom: c'eſt un double inconvénient qu'il faut également éviter, dans les commencemens ſur-tout.

Les pronoms perſonnels *ego*, *tu*, *ſui*, peuvent & doivent être préſentés ſous le même aſpect: & les adjectifs même ne demandent d'autres différences, que celles que l'on va voir dans l'exemple ſuivant.

	SING. Bon, *m.* Bonne, *f.* m.	f.	n.	PLUR. Bons, *m.* Bonnes, *f.* m.	f.	n.
Nom.	*Bonus*,	*bona*,	*bonum*,	*Boni*,	*bonæ*,	*bona*.
Gén.	*Boni*,	*bonæ*,	*boni*.	*Bonorum*,	*bonarum*,	*bonorum*,
Dat.	*Bono*,	*bonæ*,	*bono*.	*Bonis*,	*bonis*,	*bonis*.
Acc.	*Bonum*,	*bonam*,	*bonum*,	*Bonos*,	*bonas*,	*bona*.
Voc.	*Bone*,	*bona*,	*bonum*,	*Boni*,	*bonæ*,	*bona*.
Abl.	*Bono*,	*bonâ*,	*bono*.	*Bonis*,	*bonis*,	*bonis*.

Si un adjectif a dans pluſieurs cas une même terminaiſon pour pluſieurs genres, on peut marquer les genres après chaque terminaiſon; par exemple:

	SING. Sage. *m. f*	PLUR. Sages. *m. f.*
Nom.	*Sapiens*, m. f. n.	*Sapientes*, m. f. *Sapientia*, n.
Gen.	*Sapientis*.	*Sapientium* ou *Sapientum*, m. f. n.
Dat.	*Sapienti*.	*Sapientibus*.
Acc.	*Sapientem*, m. f. *Sapiens*, n.	*Sapientes*, m. f. *Sapientia*, n.
Voc.	*Sapiens*.	*Sapientes*, m. f. *Sapientia*, n.
Abl.	*Sapiente* ou *Sapienti*.	*Sapientibus*.

Dans cet exemple, on marque les trois lettres, *m*, *f*, n, au premier cas de chaque nombre qui n'a qu'une terminaiſon pour les trois genres; les autres qui n'ont également qu'une terminaiſon ſont du même pour les trois genres.

Ce n'eſt pas aſſez d'avoir déterminé la forme qui m'a paru la plus convenable pour les *paradigmes*. L'enſemble du ſyſtême grammatical adopté dans cet ouvrage, exige encore quelques obſervations qui auroient dû entrer au *mot* DÉCLINAISON; mais que M. du Marſais ne pouvoit pas prévoir, parce qu'il n'avoit pas les mêmes idées que moi ſur les différentes eſpeces de mots. *Voyez.* MOT.

Je regarde comme deux eſpeces très-différentes les noms & les adjectifs; *Voyez* GENRE, MOT, NOM & SUBSTANTIF, & je crois qu'il n'y a de mots qui ſoient primitivement & véritablement pronoms, que les trois perſonnels *ego*, *tu*, *ſui*, voyez PRONOM. Je conclus de-là que les déclinaiſons doivent être partagées en trois ſections: que la premiere doit comprendre les cinq déclinaiſons des noms; la ſeconde, les trois pronoms déclinés; & la troiſieme, les déclinaiſons des adjectifs.

I. La premiere déclinaiſon des noms comprend ceux qui ont le nominatif ſingulier en *a* ou en *as*, eo *e* ou en *es*: ainſi après la regle propre à chaque eſpece, il faut un *paradigme* de chacune. On ajoutera à la fin, comme en exception, le petit nombre de noms en *a* qui ont le datif & l'ablatif pluriels en *abus*, afin que le féminin ne ſoit pas confondu dans ces cas avec ceux des nom maſculins en *us*; *ſi mula* avoit formé *mulis*, comme on le forme de *mulus*, il y auroit eu equivoque.

La ſeconde déclinaiſon comprend les noms en *er* ou *ir*, en *um* & en *us*: voilà trois eſpeces & trois *paradigmes*. On mettra à la ſuite la déclinaiſon de *Deus*, parce que ce mot étant d'un uſage fréquent doit être connu; & l'on remarquera l'irrégularité des noms propres en *ius*, de ceux en *eus* venus du grec, & de ceux qui changent de genre au pluriel.

La troiſieme déclinaiſon ne peut ſe diviſer qu'en deux claſſes, les noms maſculins & féminins dans l'une, & les neutres dans l'autre: mais on fera bien de préſenter aux enfans des *paradigmes* de différentes terminaiſons dans chaque claſſe. Il faut, je crois, ne faire mention que de peu d'exceptions, parce qu'on ne diroit pas tout, ou l'on accéderoit les bornes qui conviennent à des élémens.

Dans la quatrieme déclinaiſon, il ſuffira de donner un *paradigme* en *us*, & on notre en *u*; de décliner enſuite *domus* qui revient fréquemment, & de remarquer quelques noms qui ont le datif & l'ablatif pluriels en *ubus*.

La cinquieme déclinaiſon ne demande qu'un *paradigme*, & n'a aucune difficulté.

II. Les trois pronoms *ego*, *tu*, *ſui*, doivent être déclinés l'un après l'autre, ſans aucune regle énoncée; ce ſont trois mots particuliers qui ne ſervent d'exemple à aucun autre.

III. Il doit y avoir trois déclinaiſons des adjectifs, différenciées, comme celles des noms, par la génitif ſingulier.

La premiere déclinaiſon comprend les adjectifs dont le génitif ſingulier eſt en *i* pour le maſculin, en *æ* pour le féminin, & en *i* pour le neutre: l'adjectif maſculin ſe décline comme les noms en *er* ou *ir*, ou comme les noms en *us* de la premiere déclinaiſon; l'adjectif féminin, comme les noms en *a* de la premiere; & l'adjectif neutre, comme les noms en *um* de la ſeconde. Après les *paradigmes* des deux adjectifs *pulcher* & *bonus*, il eſt bon de remarquer que *meus*, *a*, *um*, fait au vocatif ſingulier maſculin *meus* ou *mi*; que *tuus*, *a*, *um*, *ſuus*, *a*, um, *tuus*, *a*, um, & *veſter*, *tra*, *trum*, n'ont point de vocatif, & quelle en eſt la raiſon (*voyez* VOCATIF); enfin que les adjectifs pluriels *ambo* & *duo* ſont hétéroclites, & il ſera utile d'en expoſer les *paradigmes* parallelement.

Les adjectifs de la ſeconde déclinaiſon ont le génitif ſingulier en *ius* ou en *jus* pour les trois genres, & ont d'ailleurs beaucoup d'analogie, avec ceux de la premiere.

Ceux dont le génitif eſt en *ius*, ſont *alius*, *a*, *ud*; *alter*, *a*, *um*; *alteruter*, *tra*, *trum*; *ille*, *a*, *ud*; *ipſe*, *a*, nm; *iſte*, *a*, *ud*; *neuter*, *tra*, *trum*; *nullus*, *a*, *um*; *ſolus*, *a*, *um*; *totus*, *a*, *um*; *ullus*, *a*, *um*: *unus*, *a*, *um*; *uter*, *tra*, *trum*; *uterlibet*, *utralibet*, *utrumlibet*; *utervis*, *utravis*, *utrumvis*; *uterque*, *utraque*, *utrumque*. Ils ont tous le génitif ſingulier en *ius*, & le datif en *i* pour les trois genres; l'accuſatif neutre eſt ſemblable au nominatif; ils n'ont point de vocatif (*voyez* VOCATIF); du reſte ils ſe déclinent comme les adjectifs de la premiere déclinaiſon. Il eſt bon de préſenter ici les *paradigmes* de *alius*, *a*, *ud*, de *uter*, *tra*, *trum*, & de *ſolus*, *a*, *um*, qui ſont diſtingués par des différences qui ſe retrouvent dans les autres adjectifs de la même claſſe.

Ceux dont le génitif eſt en *jus* ſe déclinent chacun à leur maniere, ſi ce n'eſt que les compoſés ſe déclinent comme les primitifs ſimples; ainſi il faut détailler les *paradigmes* de chacun de ceux-ci: en ſont *hic*, *hæc*, *hoc*; *is*, *ea*, *id*, & ſon compoſé *idem*, *eadem*, *idem*; *qui*, *quæ*, *quod*, ou, *quis*, *qua* *quid*; & à-peu-près dont compoſés.

Les adjectifs de la treiſieme déclinaiſon ont le génitif ſingulier en *is* pour les trois genres, & ſe partagent en trois eſpeces.

Ceux de la premiere eſpece n'ont qu'une terminaiſon au nominatif ſingulier pour les trois genres, comme *noſtras* (de notre pays), *teres* (rond), *inſtans* (preſſant), *ſapiens* (ſage,) *inſons* (innocent), *vesors* (lâche,), *audax* (hardi), *ſimplex* (ſimple), *felix* (heureux), *atrox* (atroce), *trux* (cruel). Ils ont le génitif ſingulier en *is*; le datif en *i*; l'accuſatif en *em* pour le maſculin & le féminin, & ſemblable au nominatif pour le neutre; le vocatif eſt entierement ſemblable au nominatif; & l'ablatif eſt en e ou en *i*: le nominatif, l'accuſatif, & le vocatif pluriels ſont en *es* pour le maſculin & le féminin, & en *ia* pour le neutre; le génitif en *ium*, quelquefois en *um* par ſyncope; le datif & l'ablatif en *ibus*. Un ſeul *paradigme* peut ſuffire, à-moins qu'on n'aime mieux en donner un pour les adjectifs qui ſont terminés par *s*, & un autre pour ceux dont la finale eſt *x*.

Ceux de la ſeconde eſpece ont deux terminaiſons au nominatif ſingulier, l'une pour le maſculin & le féminin, & l'autre pour le neutre; les uns ſont en *is* & en *e*, comme *forris*, m. f. *forte*, n. (courageux); les autres ſont en *or* & en *us*, comme *fortior*, m. f. *fortius*, n. (plus courageux); & ceux-ci ſont toujours comparatifs. Ils ſe déclinent comme les adjectifs de la premiere eſpece, ſi ce n'eſt que ceux en *is* font l'ablatif ſingulier ſeulement en *i*, & que ceux en *or* ont le nominatif, l'accuſatif, & le vocatif pluriels neutres en *a*, & le génitif en *um* ſans *i*. Il faut ici deux *paradigmes*, l'un pour les adjectifs en *is*, & l'autre pour ceux en *or*.

Les

Les adjectifs de la troiſieme eſpece ont trois terminaiſons au nominatif ſingulier, *er* pour le maſculin, *is* pour le féminin, *e* pour le neutre, comme *celeber*, *bris*, *bre* (célebre). Ils ont le vocatif ſingulier entierement ſemblable au nominatif; du reſte ils ſe déclinent comme les adjectifs en *is* de la ſeconde eſpece. Un ſeul *paradigme* ſuffit ici.

Il peut être utile de donner, après les déclinaiſons des adjectifs, la liſte de ceux qui ſont indéclinables: les principaux ſont 1°. les adjectifs pluriels, *tot*, *totidem*, *quot*, *aliquot*, *quotcunque*, *quotquot*, *quotlibet*, *quotvis*; 2°. les adjectifs numéraux collectifs, *quatuor*, *quinque*, *ſex*, &c.

On a coutume de regarder comme des pronoms preſque tous les adjectifs que je rapporte à la ſeconde déclinaiſon, & quelques-uns qui entrent dans les deux autres, comme *meus*, *tuus*, *ſuus*, *cujus*, *noſter*, *veſter* qui ſont de la premiere & *cujas*, *noſtras*, *veſtras* qui ſont de la troiſieme: mais ce ſont de véritables & purs adjectifs, comme je le fais voir ailleurs. *Voyez* PRONOM.

II. *Conjugaiſon*. Nos anciens rudimens avoient dans les conjugaiſons des abſurdités ſemblables à celles des déclinaiſons: les dénominations des modes, des tems & des nombres, y étoient en latin; *indicativo modo*, *tempore preſenti*, *ſingulariter*, &c. le pronom perſonnel étoit exprimé à chaque perſonne; *ego amo* (j'aime), *tu amas* (tu aimes), *&c.* ou regardoit la Grammaire grecque comme un prototype dont il ne falloit pas s'écarter; & en conſéquence on avoit imaginé un optatif latin; *optativo modo*, *tempore preſenti & imperfecto*, *ſingulariter*, utinam ego amarem! (*plût à Dieu que j'aimaſſe!*) *Voy.* OPTATIF.

M. Lancelot, dans l'*abrégé de ſa Méthode latine*, a réformé toutes ces fautes; il nomme les tems, les modes & les nombres, en françois; il ſupprime les pronoms perſonnels; il retranche le prétendu optatif. Mais ſes *paradigmes* ne me paroiſſent pas encore avoir toute la perfection déſirable.

1°. Il met en parallele les quatre conjugaiſons; & je crois que cette comparaiſon ne peut que ſurcharger inutilement l'attention des commençans: c'eſt à des obſervations particulieres, ou orales, ou écrites, à aſſigner les différences des conjugaiſons, & l'exercice à les inculquer. Il me ſemble qu'il ne faut mettre en colonne à paralleles que les deux nombres de chaque tems, comme on doit y mettre les deux nombres de chaque nom, de chaque pronom, & de chaque adjectif.

2°. Il confond les tems de l'indicatif & du ſubjonctif, & met de ſuite ceux qui ont le même nom dans les deux modes; après *amo*, *amas*, *amat*, &c vient *amem*, *ames*, *amet*; puis on trouve *amabam*, *amabas*, *amabat*, &c. ſuivi d'*amarem*, *amares*, *amaret*, &c. & ainſi de ſuite. C'eſt qu'il regarde les modes en général comme des diſtinctions arbitraires & peu eſſentielles, qui ſe prennent indifféremment les unes pour les autres, & tout au plus comme des ſous-diviſions purement matérielles des mêmes tems. J'ai apprécié ailleurs ce ſyſtême (*voyez* MODE); je crois qu'il eſt facile de conclure de celui que j'ai établi, que les modes doivent être ſéparés les uns des autres dans les *paradigmes* des verbes. J'en apporterai ici une raiſon particuliere: c'eſt que les *paradigmes* doivent préſenter les variations du mot ſous les points de vûe les plus propres à fixer les lois uſuelles de la Grammaire de chaque langue. Or tous les tems d'un même mode ſont ſoumis aux mêmes lois grammaticales; & ces lois ſont différentes pour les tems d'un autre mode, même pour les tems de même dénomination: il eſt donc plus raiſonnable de grouper, pour ainſi dire, par modes les tems d'un même verbe, que de confondre ces modes dont la diſtinction eſt ſi eſſentielle pour l'intelligence de la ſyntaxe.

3°. Le même auteur traduit en françois les tems latins, & il tombe à ce ſujet dans bien des mépriſes. En premier lieu, il traduit en deux manieres certains tems du verbe, qui n'ont en effet que l'une des deux ſignifications, *amarem* (que j'aimaſſe, dit-il, *ou* j'aimerois); *amavi* (j'aimai *ou* j'ai aimé); *amaviſſem* (que j'euſſe *ou* j'aurois aimé): or, *amarem* appartenant au mode ſubjonctif, ne peut pas ſignifier *j'aimerois*, ni *amaviſſem*, *j'aurois aimé*; parce que ce ſont des tems du mode ſuppoſitif qui manque abſolument au latin. *Voyez* MODE, SUBJONCTIF, SUPPOSITIF. C'eſt la même mépriſe par rapport à *amavi*; il préſente toujours le paſſé ſous le même aſpect, & conſéquemment il doit toujours être rendu en françois de la même maniere, *j'ai aimé*: notre *j'aimai* eſt un tems qui étoit inconnu aux Romains. *Voyez* TEMS. En ſecond lieu, le rudiment de P. R. donne tout à la fois un ſens actif & un ſens paſſif à chacun des trois gérondifs & au ſupin en *u*: c'eſt une contradiction frappante qu'il n'eſt pas poſſible de croire que l'uſage ait jamais autoriſée: quelques exemples mal analyſés ont occaſionné cette erreur; un peu plus d'attention la corrigera; il n'y a de gérondifs & de ſupins qu'à la voix active. *Voyez* GÉRONDIF, SUPIN.

Je n'ajouterai pas ici toutes les obſervations que je pourrois faire ſur la dénomination & l'ordre des tems; on peut voir le ſyſtême que j'adopte ſur cette matiere, *article* TEMS. Je me contenterai donc de préſenter quelques tems du verbe *amo*, ſous la forme que je crois la plus convenable pour affecter l'imagination d'une maniere utile.

INDICATIF.

			Singulier.	*Pluriel.*
Preſens.	*Indéfini.*		*Amo*, j'aime. *amas*, tu aimes *ou* vous aimez. *amat*, il *ou* elle aime.	*Amamus*, nous aimons. *amatis*, vous aimez. *amant*, ils *ou* elles aiment.
	Défini.	Antérieur.	*Amabam*, j'aimois. *amabas*, tu aimois *ou* vous aimiez. *amabat*, il *ou* elle aimoit.	*Amabamus*, nous aimions. *amabatis*, vous aimiez. *amabant*, ils *ou* elles aimoient.
		Poſtérieur.	*Amabo*, j'aimerai. *amabis*, tu aimeras *ou* vous aimerez. *amabit*, il *ou* elle aimera.	*Amabimus*, nous aimerons. *amabitis*, vous aimerez. *amabunt*, ils *ou* elles aimeront.

On peut diſpoſer de même les prétérits & les ſupins, au ſubjonctif comme à l'indicatif, à la voix paſſive comme à la voix active. Il y a ſeulement à obſerver qu'une pareille expoſition occupant trop de largeur pour une page *in-octavo*, on peut prendre le parti de mettre ſur la page *verſo* qui eſt à gauche, les dénominations générales des tems, diſpoſées comme on le voit ici; & ſur la page *recto* qui eſt à droite, le pur *paradigme* du verbe ſur les deux colonnes paralleles du ſingulier & du pluriel.

Dans les tems compoſés, il y a toujours quelques mots qui ſont communs à toutes les perſonnes: il ſera utile de ne les écrire qu'une fois à côté du tems, ſur une ligne couchée verticalement. 3°. Cette diſpoſition fera mieux ſentir ce qu'il y a de commun, & de propre à chaque perſonne. 2°. Comme l'eſpédient eſt également de mife en latin & en françois, il ſervira à diminuer la largeur du *paradigme*, qui, ſans cela, occuperoit ſouvent plus d'eſpace que n'en comporte la page, & forceroit à mettre une ſeule perſonne en deux lignes. Voici ſous cette forme le *futur défini antérieur* du même mode:

	Singulier.		*Pluriel.*	
Amavero ou *ſim*	*eram*, je devois *eras*, tu devois *ou* vous deviez *erat*, il *ou* elle devoit	*amatus*	*eramus*, nous devions *eratis*, vous deviez *erant*, ils *ou* elles devoient	*amati*

On diſtingue communément quatre conjugaiſons régulieres des verbes latins différenciées principalement par la voyelle qui précede le *re* final du préſent de l'infinitif: c'eſt un *a* long dans les verbes de la premiere conjugaiſon, *amare* (aimer); c'eſt un *e* long dans ceux de la ſeconde, *monere* (avertir); c'eſt un *e* bref pour la troiſieme,

ſieme, *legere* (lire); & c'eſt un *i* long pour la quatrieme, *audire* (entendre). On a coutume de donner trois *paradigmes* à chacune de ces conjugaiſons; l'un, pour les verbes de terminaiſon active, ſoit abſolus, ſoit relatifs; le ſecond, pour les verbes de la voix paſſive; & le troiſieme, pour les verbes déponens. Cela eſt très-bien; mais il me ſemble qu'il ſeroit mieux encore de partager en deux eſpeces les verbes de la troiſieme conjugaiſon, & de mettre dans l'une, ceux qui ont une conſonne avant *o* au préſent indéfini de l'indicatif, comme *lego*, & dans l'autre, ceux qui ont au même tems un *i* avant *o*, comme *capio*: dans ce cas, il faudroit trois *paradigmes* pour les verbes de la premiere eſpece, par exemple, *lego*, *legor* & *lequor*; il en faudroit pareillement trois pour ceux de la ſeconde, par exemple, *capio*, *capior* & *aggredior*: il me ſemble que ce n'eſt pas aſſez pour les commençans, d'une ſimple remarque telle que celle du rudiment de P. R. *pag.* 46.

On a coutume de mettre à la ſuite des conjugaiſons régulieres, les *paradigmes* des verbes anomaux ou irréguliers, & l'on fait bien; mais je voudrois qu'on le fît avec plus d'ordre, & que l'on ſuivît celui des conjugaiſons mêmes. Le rudiment de P. R. débute par *eo* qui eſt de la quatrieme conjugaiſon; viennent enſuite *volo*, *malo*, *nolo* & *fero*, qui ſont de la troiſieme; puis, *poſſum* & *proſum*, qui tiennent au verbe ſubſtantif & enfin, *edo* & *comedo*, qui ſont encore de la troiſieme; c'eſt un vrai déſordre, & d'ailleurs la liſte des anomaux n'eſt pas complete.

Comme le verbe *ſum* eſt un auxiliaire néceſſaire dans les conjugaiſons régulieres, on doit en trouver le *paradigme* dès le commencement. D'où je conclus que les irréguliers *poſſum* & *proſum* doivent être conjugués les premiers de tous les anomaux. Comme il n'y en a point à la premiere conjugaiſon, il faut conjuguer enſuite *audeo*, dont le prétérit eſt *auſus ſum* ou *fui*; & il ſervira de *paradigme* à *gaudeo*, *gratuſus ſum* ou *fui*, à *faleo*, *ſolitus ſum* ou *fui*, &c. Il y a un verbe de la troiſieme conjugaiſon qui ſuit la même anomalie; c'eſt *fido*, *ſiſus ſum* ou *fui*: il faut auſſi le conjuguer pour ſervir de *paradigme* à ſes compoſés *confido*, *diffido*: *fio*, qui tient lieu de paſſif à *facio* dans ſes préſens, & qui n'a d'autres prétérits ni d'autres futurs, que ceux qu'il emprunte du paſſif de ce verbe, doit auſſi être conjugué: on peut mettre enſuite la conjugaiſon active & paſſive de *fero*, qui ſervira de *paradigme* à tous ſes compoſés, dont il eſt bon de détailler les tems primitifs, à cauſe des métamorphoſes de la particule compoſante: puis, le verbe *edo*, qui ſera le *paradigme* de *comedo* & *exedo*: enfin; viendront les trois verbes *volo*, *malo* & *nolo*. Le verbe *eo*, étant de la quatrieme conjugaiſon, ne peut être placé qu'ici; & il ſera ſuivi immédiatement de la conjugaiſon du défectif *memini*, qui ſera le *paradigme* de *novi*, *capi*, *odi*.

Je n'ajouterai plus qu'un mot qui eſt général. C'eſt 1°. qu'au-deſſous de chaque *paradigme* il eſt bon de donner une liſte alphabétique de pluſieurs mots ſoumis à la même analogie, afin de fournir aux commençans de quoi s'exercer ſur le *paradigme*, & en même tems pour leur apprendre autant de mots latins, noms, adjectifs, ou verbes. 2°. Il me ſemble que la regle particuliere ſera placée plus convenablement après le *paradigme* qu'avant; elle ne peut être bien entendue qu'en ce lieu, & c'eſt d'ailleurs l'ordre naturel, les regles analogiques n'étant que les réſultats de l'uſage. S'il y a donc des regles communes à toutes les déclinaiſons des noms ou des adjectifs, ou à toutes les conjugaiſons des verbes, il en faut réſerver l'expoſition pour la fin: ce ſont comme les corollaires de tout le détail qui précede.

Il eſt aiſé d'appliquer aux *paradigmes* de quelque langue que ce ſoit, ce que je viens de dire de ceux de la langue latine, en obſervant ce que le génie propre de chaque langue exige de particulier, ſoit en plus, ſoit en moins. (*M. B. R. M.*)

PARADIGRAMMATIQUE, LA, (*Arts.*) c'eſt l'art de faire toutes ſortes de figures en plâtre; les Artiſtes l'ont très-bien nommée en latin *gypſochi*; nous diſons en françois *ſculpteurs en plâtre*, terme qui ne vaut pas le mot latin. (*D. J.*)

PARADIS, ſ. m. dans les livres du nouveau Teſtament & parmi les Chrétiens ſignifie un lieu de *délices*, où les ames des juſtes voient Dieu, & jouiſſent d'un bonheur éternel.

C'eſt ainſi que Jeſus-Chriſt dit au bon larron, Luc *xxiij. 43: Vous ſerez aujourd'hui avec moi dans le paradis*; & que ſaint Paul, *II. Cor. xij.* 4. parlant de lui-même en troiſieme perſonne, dit qu'il *connoit un homme qui a été ravi en eſprit juſque dans le* paradis, *où il a entendu des paroles qu'il n'eſt pas permis à l'homme de publier*.

Le ſyſtême de Copernic & de Deſcartes a non-ſeulement renverſé l'ancienne hypothèſe de Ptolomée ſur l'ordre & ſur la ſtructure de ce monde; mais il a encore mis dans la néceſſité de propoſer ailleurs un endroit propre à placer le ſéjour des bienheureux, qu'on nomme vulgairement *paradis*. L'on diſpute donc raiſonnablement dans les écoles ſur la ſituation du *paradis* céleſte où nous devons aller, comme on fait ſur celle du terreſtre d'où Adam fut chaſſé. Car enfin depuis que les cieux ſont fluides, que la terre & les planetes roulent dans les airs autour du ſoleil, & que les étoiles que nous voyons ſont autant de ſoleils qui ſont chacune le centre d'un tourbillon; il a fallu que l'empyrée diſparût, ou du-moins qu'il s'en allât bien loin d'où il étoit. Quoi qu'il en ſoit, ſi l'on place le *paradis* dans un lieu qui environne tous ces eſpaces immenſes, il me paroît ou que les reprouvés ſeront bien reſſerrés au centre de la terre, ou que les élus ſeront fort au large tout-autour de ce grand monde.

Quelques Théologiens croiront peut-être faire une heureuſe & juſte application de ces paroles des Pſeaumes *in ſole poſuit tabernaculum ſuum*, en diſant que c'eſt dans le ſoleil où les élus habiteront, & où Dieu manifeſtera ſa gloire. Ils ne ſont point attention que l'ame de Jeſus-Chriſt jouiſſoit de la gloire céleſte ſur la terre, & qu'il étoit, ſelon leur opinion & leurs termes, *voyageur* & *compréhenſeur* tout-à-la-fois; qu'ainſi ce n'eſt pas le lieu qui fait le *paradis*, mais le bonheur dont on jouit par la vûe de Dieu, qui étant par-tout, peut auſſi ſe montrer & faire par-tout des bienheureux: d'ailleurs puiſque ils donnent aux corps glorieux, après la réſurrection, l'agilité & la pénétration; ils ne doivent pas les reſſerrer dans un endroit particulier. Ils n'auront apparemment ces qualités que pour en faire uſage, ſe tranſporter librement par tout, & contribuer à une partie de leur bonheur par la vûe & par la connoiſſance ſucceſſive des ouvrages & des opérations du Créateur dans ces eſpaces immenſes.

Quand on veut parler là-deſſus, peut-on mieux faire qu'en diſant que le *paradis* n'eſt pas un lieu, mais un changement d'état. Que s'il eſt dans le ciel, le ciel n'eſt autre choſe que toute la matiere fluide & immenſe, dans laquelle roulent une infinité de corps & lumineux & opaques; de ſorte que les cieux, l'univers & tous les ouvrages de Dieu ſont le *paradis* & le ſéjour des bienheureux. C'eſt pourquoi notre Seigneur dit dans l'Evangile, *que les ſaints auront le royaume des cieux en partage, & qu'ils poſſéderont la terre*, c'eſt-à-dire que tout l'univers leur appartiendra, ou qu'au-moins ils en auront la jouiſſance entiere & parfaite.

Les Juifs appellent ordinairement le *paradis* le jardin d'Eden, & ils ſe figurent qu'après le venue du Meſſie ils y jouiront d'une félicité naturelle au milieu de toutes ſortes de délices: & en attendant la réſurrection & la venue du Meſſie, ils croient que les ames y demeurent dans un état de repos.

Les Mahométans admettent auſſi un *paradis*, dont toute la félicité ne conſiſte que dans les voluptés corporelles. *Voyez* ce qu'ils en racontent ſous les *mots* ALCORAN, MAHOMÉTISME.

PARADIS TERRESTRE, jardin des délices dans lequel Dieu plaça Adam & Eve après leur création. Ils y demeurerent pendant leur état d'innocence, & en furent chaſſés dès qu'ils eurent déſobéi à Dieu en mangeant du fruit défendu. Ce mot vient de l'hébreu ou plutôt du chaldéen *pardes*, que les Grecs ont traduit par celui de παράδεισος, qui ſignifie à la lettre un *verger*, un *lieu planté d'arbres fruitiers*, & quelquefois un *bois de haute futaie*. Les Perſes nommoient auſſi leurs jardins à fruits & les parcs où ils nourriſſoient toutes ſortes d'animaux ſauvages, comme il paroît par Xénophon, *cyropæd.*

Moïſe l'appelle le *jardin d'Eden*, c'eſt-à-dire le *jardin des délices*, mot dont quelques-uns cherchent l'étymologie dans le grec ἥδονη, *voluptas*: mais dans l'hébreu *Eden* eſt le nom d'un pays & d'une province où étoit ſitué le *paradis terreſtre*.

On forme pluſieurs difficultés ſur ſa ſituation; quelques-uns, comme Origenes, Philon, les Seleuciens & Harmoniens anciens hérétiques, Paul Vanirien dans le dernier ſiecle, ont cru que le *paradis terreſtre* n'avoit jamais exiſté, & qu'on doit expliquer allégoriquement tout ce qu'en dit l'Ecriture: d'autres l'ont placé hors du monde, quelques-uns dans le troiſieme ciel, dans le ciel de la lune, dans la lune même; d'autres dans la moyenne région de l'air, au-deſſus de la terre, quelques autres ſous la terre dans un lieu caché & éloigné de la connoiſſance des hommes, dans le lieu qu'occupe aujourd'hui la mer Caſpienne.

Les

Les ſentiments de ceux qui l'ont placé ſur la terre ne ſont pas moins partagés. Il n'y a preſqu'aucune partie du monde, dit dom Calmet, où l'on ne l'ait été chercher, dans l'Aſie, dans l'Afrique, dans l'Europe, dans l'Amérique, ſur les bords du Gange, dans les Indes, dans la Chine, dans l'île de Ceylan, dans l'Ethiopie où ſont les montagnes de la Lune, &c.

Le ſentiment le plus probable, quant à la déſignation générale du *paradis terreſtre*, ſi on l'étoit ſitué en Aſie mais dès qu'il s'agit de déterminer en quelle partie de l'Aſie, nouveau partage d'opinions.

Quelques-uns, comme le P. Hardouin, le placent dans la Paleſtine, aux environs du lac de Geneſareth: un auteur ſilésien, nommé *Herbinius*, qui a écrit ſur cette matiere en 1688, adopte en partie ce ſentiment. M. le Clerc, dans ſon commentaire ſur la Geneſe, le met aux environs des montagnes du Liban, de l'Anti-Liban & de Damas vers les ſources de l'Oronte & du Chryſorrhoas: mais dans l'une ni dans l'autre de ces deux poſitions on ne découvre aucun veſtige des fleuves qui ſelon la deſcription de Moïſe, arroſoient le *paradis terreſtre*.

Hopkinſon, M. Hoet & Bochart placent le *paradis terreſtre* entre le confluent de l'Euphrate & du Tigre, & à l'endroit où leur ſéparation; parce que, ſelon le récit de Moïſe, ces deux fleuves ſont du nombre de ceux qui arroſoient le jardin d'Eden; le Phiſon, ajoutent-ils, étoit le canal occidental du Tigre, & le Gihon le canal occidental du même fleuve qui ſe décharge dans le golfe perſique. Selon eux, l'Ethiopie, une des contrées qu'arroſoient les fleuves, ſelon Moïſe, étoit inconteſtablement l'Arabie déſerte, puiſque le même auteur donne le nom d'*Ethiopienne* à ſa femme, qui étoit de ce pays; & Hévilah, l'autre contrée, doit être le Chuſiſtan province de Perſe, où l'on trouvoit autrefois l'or, le bdellium & l'onyx, dont parle Moïſe. La grande difficulté de ce ſyſtême eſt que Moïſe parle bien diſtinctement de quatre fleuves, dont chacun avoit ſa ſource dans le jardin d'Eden, & qu'ici l'on ne trouve que deux fleuves qui forment à la vérité quatre branches, mais dont le cours eſt peu différent, & n'eſt pas oppoſé comme l'inſinue le texte de la Geneſe.

Le P. Calmet & quelques autres critiques fort habiles ont placé le *paradis terreſtre* dans l'Arménie aux ſources du Tigre, de l'Euphrate, de l'Araxe & du Phaſi, qu'ils croient être les quatre fleuves déſignés par Moïſe. L'Euphrate eſt bien nettement exprimé dans le Geoëſe. Le *Chidkel* eſt le Tigre nommé encore aujourd'hui *Diglito*. Le Gehon eſt l'Araxe, ὑδωρ, en grec ſignifie *impétueux*, de même que *Gehon* en hébreu, & l'on reconnoît ce fleuve à ce qu'en a dit Virgile, *pontemque indignatus Araxes*. Le canton d'Eden étoit dans ce pays-là autant qu'on en peut juger par quelques veſtiges qui en ſont reſtés dans les livres ſaints. Le pays de Chus eſt l'ancienne Scithie, ſituée ſur l'Araxe, & *Hévilah* ou *Chevilah*, célebre par ſon or, paroît avoir donné ſon nom à la Colchide, auſſi renommée chez les anciens par ce même métal que le Phaſe rouloit dans ſes eaux. L'objection la plus ſpécieuſe qu'on faſſe contre ce ſentiment; c'eſt que, ſelon Chardin, le Phiſon, aujourd'hui le Phaſis, prend ſa ſource dans les montagnes du Caucaſe, du côté de la partie ſeptentrionale du royaume d'Imirites & allez loin du mont Ararat; mais comme il faut donner néceſſairement une certaine étendue au canton d'Eden pour que quatre grands fleuves puiſſent y prendre leur ſource, cette difficulté ne paroît pas fondée. *Voyez* le *comment. de* dom Calmet *ſur la Bible, & ſa diſſert. particuliere ſur le* paradis terreſtre.

Il y a encore différentes autres opinions ſur ce point. Poſtel prétend que le *paradis terreſtre* étoit placé ſous le pole ſeptentrional. Il fonde cette idée ſur une ancienne tradition des Egyptiens & des Babyloniens, qui portoit que l'écliptique ou la route du ſoleil coupoit d'abord l'équateur à angles droits, & par conſéquent paſſoit ſur le pole ſeptentrional; d'autres au contraire penſent qu'il n'étoit limité à aucune place particuliere, qu'il s'étendoit ſur toute la face de la terre qui n'étoit, diſent-ils, alors qu'une ſcène continuelle & variée de voluptés juſqu'à ce qu'elle fût changée par le péché d'Adam. Mais ces deux ſentiments ſont également incompatibles avec le texte de la Geneſe.

Les Orientaux croient que le *paradis terreſtre* étoit dans l'île de Serendib ou de Ceylan, & qu'Adam ayant été chaſſé du *paradis*, fut relégué dans la montagne de Rahoun, ſituée dans la même île, à deux ou trois journées de la mer. Les Portugais nomment cette montagne *pico de Adam*, ou *montagne d'Adam*, parce qu'on croit que le premier homme a été enterré ſous cette montagne après avoir fait une pénitence de cent trente ans. Outre ce *paradis terreſtre*, les Muſulmans en comptent encore trois autres, un vers Obollah en Chaldée, le ſecond vers le déſert de Nſoubendigian en Perſe, & le troiſieme vers Damas en Syrie. D'Herbelot, *Biblioth. orient. p.* 378 & 708. Calmet, *Diction. de la Bible*.

PARADIS, (*Critiq. ſacrée.*) ce mot dont ſon origine ſignifie un *verger*, & non un *jardin*: il ne veut pas dire un *jardin de fleurs* ou *de légumes & d'herbes*, mais un *endos planté d'arbres fruitiers*, & autres. Ce nom ſe trouve en trois endroits du texte hébreu. 1°. Au ſecond livre d'Eſdras, *ij.* 8. où Néhémie prie le roi Artaxerxe de lui faire donner des lettres adreſſées à Aſaph, gardien du *verger* du roi, afin qu'il lui faſſe donner le bois néceſſaire pour les bâtimens qu'il alloit entreprendre. Dans cet endroit, *paradis* eſt mis pour un lieu rempli d'arbres propres à bâtir. 2°. Salomon, dans l'Eccléſiaſte, *ij.* 5. dit qu'il s'eſt fait des jardins & des *paradis*, c'eſt-à-dire des *vergers*. 3°. Dans le Cantique des Cantiques, *iv.* 13. il dit que les plants de l'épouſe ſont comme un *verger* rempli de grenadiers. Les Grecs, non-ſeulement les ſeptante, mais même Xénophon & les autres auteurs paient ſe ſervent ſouvent de ce même terme en ce ſens-là.

Les ſeptante ſe ſont ſervi du mot παραδεισος en parlant du jardin d'Eden, παραδεισον ἐν Ἐδεμ; l'hébreu l'explique par le mot *gan*. Jamais lieu n'a tant excité la curioſité des hommes que celui-là, je crois qu'il eſt par-tout où les hommes ſe ſont du bien. (*D. J.*)

PARADIS, (*Hiſt. eccléſ.*) chez les anciens écrivains eccléſiaſtiques ſe dit d'une cour quarrée devant les cathédrales, environnée de places ou de portiques ſoutenus par des piliers & ſous leſquels on peut ſe promener. *Voyez* PORTIQUE. Matthieu Paris l'appelle *parviſus*, *pervis*. *Voyez* PARVIS.

PARADIS, BASSIN, (*Marine.*) c'eſt la partie d'un port où les vaiſſeaux ſont le plus en ſûreté. *Voyez* BASSIN & CHAMBRE. (Z)

PARADIS, *oiſeau de*, (*Ornithol.*) c'eſt, ſelon Linnæus, un genre particulier d'oiſeaux de l'ordre des pies; leurs caracteres diſtinctifs conſiſtent à avoir deux plumes particulieres & extrêmement longues, leſquelles ne ſont inſérées ni aux ailes, ni au croupion.

PARADISUS, (*Géog. anc.*) ville de Syrie. Diodore de Sicile, *l. XVIII. c. xxxix.* nomme cette ville *Triparadiſus*, & la met dans la haute Syrie. Il y avoit auſſi en Syrie un fleuve de ce nom, ſelon Martianus Capella. Pline, *l. V. c. xxvij.* en met un autre en Cilicie. (*D. J.*)

PARADOXE, ſ. m. *en Philoſophie*, c'eſt une propoſition abſurde en apparence, à cauſe qu'elle eſt contraire aux opinions reçues, & qui néanmoins eſt vraie au fond, ou du-moins peut recevoir un air de vérité. *Voy.* PROPOSITION.

Ce mot eſt formé du grec παρὰ, *contra*, contre, & δόξα, *opinion*.

Le ſyſtême de Copernic eſt un *paradoxe* au ſentiment du peuple, & tous les ſavans conviennent de ſa vérité. *Voyez* COPERNIC.

Il y a même des *paradoxes* en Géométrie: on peut regarder comme tels les propoſitions ſur les incommenſurables & pluſieurs autres, *&c.* on démontre, par exemple, que la diagonale d'un quarré eſt incommenſurable avec ſon côté, c'eſt-à-dire qu'il n'y a aucune portion d'étendue ſi petite qu'elle ſoit, fût-ce $\frac{1}{1000000000}$ de ligne, qui ſoit contenue à-la-fois exactement dans le côté d'un quarré & dans la diagonale. La Géométrie de l'infini fournit un grand nombre de *paradoxes* à ceux qui s'y exercent. *Voyez* ASYMPTOTE, INCOMMENSURABLE, INFINI, DIFFÉRENTIEL, *&c.* (O)

PARADOXE ou PARADOXOLOGUE, (*Hiſt. anc.*) c'étoit chez les anciens une eſpece de mimes ou de bateleurs, qui divertiſſoient le peuple avec leurs boutonneries. *Voyez* PANTOMIME.

On les appelloit auſſi *ordinaires*, à cauſe apparemment que parlant ſans étude ou préparation, ils étoient toujours prêts.

Ils étoient encore appellés *nienicologues*, c'eſt-à-dire des *conteurs de ſornettes d'enfant*; & outre cela *artalogues*, du mot ἀρτος, un *virtuoſe*, en ce qu'ils parloient beaucoup de leurs rares talens & des merveilleuſes qualités qu'ils s'attribuoient.

PARÆTACENE, (*Géog. anc.*) contrée d'Aſie; on donnoit ce nom, ſelon Ptolomée, *l. VI. c. ij.* à toute la partie de la Perſide qui touchoit la Médie. Strabon, *l. II. p.* 80. & *l. XI. p.* 524. dit que la *Paretacene* & la Coſſée joignoient la Perſide, & s'étendoient juſqu'aux portes Caſpiennes. Les habitans de cette contrée, nom-

més *Paretace* & *Paretaceni*, étoient des montagnards adonnés au brigandage.

PARAETAQUES, (*Géog. anc.*) peuples dont les anciens Géographes marquent preſque tous différemment la poſition. Selon Pline, ils ſéparoient le pays des Parthes de la province nommée *Aria*, c'eſt-à-dire qu'ils occupoient les montagnes qui ſervoient de frontieres à ces Parthes & aux Ariens. Selon Ptolomée, les *Paretaques* habitoient au nord de la Perſe & au midi de la Médie; & ſelon Eratoſthenes, cité par Strabon, ils s'étendoient vers l'Orient juſqu'aux frontieres du pays des Parthes & celles de la Caramanie: enſorte qu'ils n'étoient ſéparés des *Paretaques* orientaux de l'Aſie & du Sacaſtan que par les déſerts de la Caramanie, ſi même ils ne les habitoient pas; car les pays les plus ſtériles ne l'étoient pas pour les Scythes, leurs troupeaux étant accoutumés à ſe nourrir des plantes ſeches que la terre produit dans ces plaines arides.

Hérodote & Arrien mettent les *Paretaques* dans la Médie. Etienne de Byzance dit qu'il y avoit une ville dans la Médie, appellée *Paretace*; mais il y a apparence qu'elle étoit ſeulement dans la Paretacene, aux confins de la Médie.

Strabon donne une très-grande étendue aux *Paretaques* occidentaux, il les joint aux Coſſéens; & après avoir dit que ce ſont des montagnards féroces & accoutumés aux brigandages, il ajoute qu'ils s'étendoient au nord juſqu'aux portes Caſpiennes, c'eſt-à-dire juſqu'au nord de la Médie, & dans le voiſinage de l'Hyrcanie, & de la partie ſeptentrionale du pays des Parthes: ailleurs il joint ces *Paretaques* aux peuples de l'Elymaïde, & dit qu'ils occupoient les montagnes voiſines de la Pitacene ou de l'Apolloniatide, c'eſt-à-dire de la rive orientale du Tigre. Ces *Paretaques* avoient conſervé dans l'Elymaïde le nom de *Saques*, & l'avoient donné à un canton de la Safiane, nommé *Sagapene*, ſelon Strabon: ce nom nous apprend que les *Paretaques* répandus dans les montagnes de la Perſe, étoient des Saques ou des Scythes, de la même nation que les *Paretaques* du Sacaſtan, dans la Margiane & dans le Paropamiſus. Ainſi l'on conçoit facilement que ces peuples n'avoient eu que le Tigre à traverſer pour s'établir dans la Babylonie, & porter leur nom de *Saques* dans cette île formée par les deux bras du Tigre où font les deux bourdages, qui ſont appellées encore aujourd'hui *Sakié* par les Arabes.

Il ſe pourroit même que quelque bande de ces mêmes Saques eût donné ſon nom à la ville de *Sacada* ſur le Tigre, au midi de Ninive. Selon le témoignage de Strabon, les Saques avoient fait des irruptions dans les pays les plus éloignés de leurs premiers demeures qui étoit vers les bords du Jaxartes; non-ſeulement ils s'étoient emparés de toute la Bactriane, de la Margiane, & du pays des Parthes, habité par une très-ancienne colonie de Scythes avec laquelle ils s'étoient mêlés, mais ils s'étoient encore étendus de proche en proche juſques dans la Babylonie à l'Occident; & remontant de-là vers le Nord, ils avoient pénétré juſques dans l'Arménie où ils s'étoient emparés d'une province fertile entre le Cyrus & l'Araxe, à laquelle ils donnerent le nom de *Sacaſſena*; ils avoient auſſi fait des courſes dans la Capadoce, & ravagé ce pays juſque ſur les bords du Pont Euxin. On célébroit encore du tems de Strabon une fête à Zela, ville du Pont ſous le nom de *Sacea*, en mémoire d'un avantage remporté par ceux du pays ſur les Saques. *Voyez* SACESES. (*D. J.*)

PARÆTONIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Egypte, Ptolomée, *l. IV. c. v.* la place dans le nome de Lybie, entre *Apis* & *Pithys extrema*. Strabon, *l. XVII. p.* 798. dit que cette ville avoit un port, que quelques-uns l'appelloient *Ammonia*. C'eſt-là qu'Antoine & Cléopatre laiſſerent comme en dépôt leurs enfans & leurs tréſors après la bataille d'Actium. Juſtinien fit fortifier *Paretonium*, pour arrêter les incurſions des Maures; mais ce prince n'a fait que ſe ruiner en fortifications inutiles, & dépeupler ſes états par ſon zele furieux. (*D. J.*)

PARAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) appellé dans la baſſe latinité *paragium*, ſignifioit autrefois la *haute nobleſſe*, ainſi que le remarque du Cange; dans la ſuite ce terme eſt devenu uſité pour exprimer la parité ou égalité de condition qui ſe trouve entre pluſieurs coſeigneurs d'un même fief.

Parage, ou *tenure en parage*, eſt la poſſeſſion d'un fief indivis entre pluſieurs co-héritiers, dont le foi eſt rendue au ſeigneur dominant pour la totalité, par l'aîné de ſes co-héritiers, qu'on appelle *chemier*, tandis que les puînés ſes co-héritiers, qu'on appelle *parageurs* dans certaines coutumes, & dans d'autres *parageaux*, tiennent leur portion diviſe du même fief, ſous l'hommage de leur chemier ou aîné, ſans en faire d'hommage au ſeigneur dominant, qui a leur aîné, lequel fait foi & la foi pour tous, & garantit ſous ſon hommage.

L'effet de cette maniere de poſſeder un fief eſt qu'après le *parage* fini dans les tems, & ſuivant les regles que chaque coutume preſcrit les portions que les puînés ont dans les fiefs, ceſſent de relever directement du ſeigneur dominant, dans la mouvance duquel elles avoient été juſqu'alors, & ſe levent pour toujours de la portion poſſédée par le chemier ou aîné, qui devient dès-lors le ſeigneur dominant des parageurs ou puînés.

Il eſt aſſez difficile de pénétrer quel a été dans l'origine le fondement de cet uſage, qui paroît néanmoins avoir été ſuivi autrefois dans la plus grande partie de la France, comme on le voit par un grand nombre d'actes anciens, par pluſieurs diſpoſitions de coutumes, & par ce qui nous reſte des ouvrages de nos anciens praticiens.

Ce qui eſt conſtant, c'eſt qu'originairement les fiefs étant conſidérés comme indiviſibles de leur nature, ils ne tomboient point en partage dans les ſucceſſions; l'aîné mâle les recueilloit en entier, & l'aînée des femelles, à défaut des mâles, pouvoit auſſi y ſuccéder, lorſque le loi de l'inveſtiture le permettoit. *Feud. lib. II. tit.* 11. *&* 17.

Cet ancien droit féodal changea dans la ſuite; le partage des fiefs fut admis dans les ſucceſſions, comme celui des alleux; & alors, pour conſerver l'indiviſibilité des fiefs à l'égard du ſeigneur dominant, on imagina les frerages & les parages.

Le frerage étoit le partage entre freres ſous cette condition que les puînés tiendroient en frerage de leur aîné, c'eſt-à-dire, qu'ils feroient à l'aîné la foi & hommage pour leur portion du fief.

Par l'ancien uſage de la France, dit M. de Lauriere en ſon gloſſ. au mot *frareſcheue*, quand un fief étoit échu à pluſieurs enfans, il étoit preſque toujours démembré & diminué, parce que les puînés tenoient ordinairement de leur aîné par frerage leur part & portion, foi & hommage.

Le *parage* étoit, comme l'on voit, ſynonyme du frerage, n'ayant d'abord eu lieu qu'entre freres, enfans d'un pere commun; il n'avoit auſſi lieu d'abord qu'entre les nobles ſeulement, avant que les roturiers euſſent obtenu diſpenſe de tenir des fiefs; enfin il n'avoit lieu en collatérale que dans les coutumes qui donnent le droit d'aîneſſe tant en directe qu'en collaterale.

Tel étoit l'ancien droit de preſque toute la France; les aînés ne faiſoient la foi & hommage aux ſeigneurs dominans que pour leur part ſeulement, & les puînés tenoient la leur en foi & hommage de leur aîné comme ſes vaſſaux; de ſorte que ces portions des puînés formoient à l'égard du ſeigneur dominant des arriere-fiefs: c'eſt ce que nous apprenons des paroles ſuivantes d'Othon, de Friſingen, *de geſtis Friderici, lib. II. cap. xxix. Mos in illa qui pene in omnibus galliæ provinciis, quod ſemper ſeniori fratri, ejuſque liberis maribus ſeu famiſcis pateræ hereditatis cedat authoritas, cæteris ad illum tanquam dominum reſpicientibus.*

Mais comme ces frerages, par les démembremens réels qu'ils opéroient, tendoient évidemment à la deſtruction des fiefs, ſous le regne de Philippe-Auguſte, Eudes duc de Bourgogne, Hervé, comte de Nevers; Renault, comte de Boulogne; le comte de S. Pal, Guy de Dampierre, & pluſieurs autres grands ſeigneurs, tâcherent d'abolir cet uſage dans leurs terres par un accord qu'ils firent entr'eux, qui fut rédigé en 1209 ou 1210 & auquel Philippe Auguſte voulut bien donner le caractere de loi. Cette ordonnance eſt rapportée par Pithou, ſur l'*article* 14. de la coutume de Troyes, & dans le recueil des ordonnances du Louvre: elle portoit qu'à l'avenir les puînés ne releveroient plus de leur aîné par les partages des fiefs; qu'ils relevoient directemrot des ſeigneurs, dont les fiefs relevoient avant le partage, & que le cas échéant, où le ſervice ſeroit dû au ſeigneur dominant, chacun des co-partagens ſeroit tenu de l'acquitter à proportion de ce qu'il auroit dans le fief.

Cette ordonnance n'abolit pas la frerage, comme quelques uns l'ont cru, mais elle en changea l'effet, en réglant qu'à l'avenir les puînés relevoient du ſeigneur dominant, au lieu qu'auparavant ils relevoient de leur aîné.

D'ailleurs ce réglement, quoique fort ſage, & plus conforme à la nature des fiefs, ne fut pas pleinement exécuté. L'ancien uſage prévalut en beaucoup d'endroits, notamment dans les domaines du roi, ainſi qu'il eſt prouvé par ces établiſſemens de S. Louis, *chap. alii. lac. & lxxiv.* qui font mention du *parage*, comme d'une choſe qui étoit d'un uſage commun.

C'eſt

C'eſt ainſi qu'en voulant éviter le démembrement imaginaire qu'opéroit le partage du fief, on en introduiſit un autre très-réel, en admettant le parage légal, lequel opere en effet le démembrement le plus formel & le plus caractériſé, puiſque d'un fief il en fait réellement pluſieurs très-diſtincts, au détriment du ſeigneur dominant qui y perd la mouvance immédiate; & ce fut par la voie du *parage* que les arriere-fiefs ſe multiplierent beaucoup.

Le *parage* continue donc d'être d'un uſage commun en France, nonobſtant l'accord ou ordonnance de 1209, & il eut cours ainſi juſqu'à la rédaction & réformation des coutumes, dont le plus grand nombre a rejetté le *parage*.

Celles qui l'ont conſervé ſont Normandie, Anjou, Maine, Lodunois, Blois, Tours, Poitou, Angoumois, S. Jean d'Angely, l'Uſance de Saintes, Bretagne, & quelques autres en petit nombre.

Le chemier ou aîné garantit, comme on l'a déja dit, les puînés ſous ſon hommage. Il doit ſeulement tenus de lui fournir l'aveu & dénombrement de leurs portions, afin qu'il puiſſe fournir un aveu général du fief au ſeigneur dominant.

Tandis que le *parage* dure, les puînés contribuent aux charges & devoirs du fief, tels que les frais de l'hommage, le relief, le chambellage, & autres devoirs qui peuvent être dûs.

Le *parage* n'a lieu que pour la jouiſſance indiviſe d'un même fief; lorſque les puînés ont un fief diſtinct en partage, il n'y a pas lieu au *parage*; la coutume de Poitou l'admet pourtant pour pluſieurs fiefs d'ſtincts, mais il ne dure que pendant que la ſucceſſion eſt indiviſe.

On diviſe le *parage* en légal & conventionnel.

Le *parage* légal eſt celui qui eſt introduit par la loi, & qui a lieu de plein droit, ſans qu'il ſoit beſoin de convention; il n'eſt admis qu'entre co-héritiers, dont l'aîné devient le chemier, & les puînés les parageurs ou paregeaux; & à la fin de ce *parage* légal, les portions des puînés dans le fief relevent immédiatement de la portion de l'aîné.

Le *parage* conventionnel eſt celui qui ſe forme par convention entre pluſieurs co-héritiers ou co-propriétaires: il ne finit que par une convention contraire, ſans jamais altérer ni changer la mouvance du fief à la fin du *parage*, enſorte que cette eſpece de *parage* n'intereſſe nullement le ſeigneur dominant auquel il ne fait jamais aucun préjudice. Cette eſpece de *parage* eſt plus connu dans les coutumes de Poitou, Saintonge & Angoumois, que dans les autres coutumes de *parage*.

Tout l'effet du *parage* conventionnel ſe réduit à charger un des co-héritiers ou co-propriétaires de faire la foi & hommage en l'acquit des autres pour la totalité du fief, & tant que ce *parage* dure, les mutations n'arrivent, & les droits ne ſont dûs au ſeigneur que du chef du chemier conventionnel, c'eſt-à-dire, de celui qui par la convention a été chargé de ſervir le fief; lorſque ce *parage* ſe réſout par une convention contraire, tous les portionnaires du fief font la foi au ſeigneur dominant, chacun pour la portion qu'il a dans le fief.

Le *parage*, ſoit légal ou conventionnel, eſt une eſpece de jeu de fief, l'un procédant de la loi, l'autre de la convention; mais ce derniers ne regardent que le port de fief, ne forme pas un véritable jeu de fief.

Suivant le droit commun de cette matiere, il ne peut jamais y avoir de *parage* légal ou conventionnel, que dans le partage ou acquiſition d'un ſeul & même fief, en quoi l'un & l'autre *parage* conviennent entr'eux; mais ils différent en deux points eſſentiels.

L'un eſt que le *parage* conventionnel ne finit jamais, ſi ce n'eſt par une convention contraire, au lieu que le partage légal a une fin déterminée; ſavoir, lorſque les co-ſeigneurs du fief ſont ſi éloignés, qu'ils ne peuvent plus montrer ni prouver le lignage: dans quelques coutume, il finit au ſixieme degré incluſivement; dans d'autres du quatrieme au cinquieme: il finit auſſi quand une portion du fief ſort de la ligne à laquelle il a commencé.

L'autre différence eſt, que dans le *parage* conventionnel le jeu de fief ne concerne que le port de foi, au lieu que le *parage* légal tend à une ſous-inféodation des portions des puînés; ſous-inféodation qui a lieu, lorſque le *parage* eſt fini ſans que le ſeigneur dominant puiſſe l'en empêcher: la coutume de Poitou veut même qu'on l'appelle pour voir ſe puîné faire la foi à l'aîné; autrement, lors de l'ouverture de la portion chemiere, le ſeigneur dominant pourroit exercer tous les droits, tant ſur la portion chemiere que ſur les portions cadettes.

Dans toutes les coutumes qui n'admettent point expreſſément le *parage*, on ne peut l'y introduire, ſoit dans les acquiſitions en commun, ſoit dans les partages de ſucceſſions directes ou collatérales, il n'a point lieu au préjudice du roi ni de tout autre ſeigneur dominant; car en ce cas ce ſeroit un *parage* conventionnel, lequel eſt encore plus abſorbant du droit commun que le *parage* légal; de ſorte qu'il ne peut avoir lieu s'il n'eſt expreſſément admis par la coutume; ainſi dans ce cas le ſeigneur ſeroit en droit de faire ſaiſir le fief entier, & de refuſer l'hommage qui lui ſeroit offert par l'aîné ou autres, dont les co-propriétaires ſeroient convenus.

Il y a néanmoins deux exceptions à cette regle.

L'une eſt, que ſi les puînés étoient mineurs, le ſeigneur ſeroit tenu de leur accorder ſouffrance.

L'autre eſt que dans certaines coutumes, l'aîné eſt autoriſé à porter la foi pour la premiere fois que le fief eſt ouvert par le décès du pere commun; mais cela ne tire pas à conſéquence pour la ſuite, & n'opere point un *parage*.

Le *parage* conventionnel, ſuivant *Part.* 207. de la coutume de Poitou, ſe forme par convention, ſoit par le contrat d'acquiſition d'un fief par pluſieurs perſonnes, ſoit lors de la diſſolution de la communauté, ſuivant l'*article* 243, où la femme pendant qu'elle n'nit, tient la moitié des acquêts en *part prenant* des héritiers du mari, qui font les hommages pendant l'indiviſion, ſoit quand on aliene une partie de ſon fief à la charge d'un devoir, & de le garantir ſous ſon hommage. Le *parage* ſe forme auſſi par longue uſance, dit l'*art.* 107, c'eſt-à-dire, quand un des ayans-part au fief a fait & été reçu en hommage pour tous pendant un long-tems.

Il y a deux ſortes de *parage* conventionnel, ſuivant les coutumes de Poitou, Angoumois & Saint Jean d'Angely: l'une s'appelle *tenir en part prenant*, ou *part metsant*: l'autre ſe dit *tenir en garimeut*.

Tenir en part prenant, par metsant, ou en garimeut, c'eſt tenir par pluſieurs propriétaires du même fief à autre titre que ſucceſſif ſous la convention que l'un d'eux fera la foi pour tous les autres, & qu'il les garantira ſous ſon hommage; & que par ce moyen il couvrira la portion des autres: ils ſont *part prenant*, parce qu'ils prennent part au fief; ils ſont part metsus, parce qu'ils contribuent au devoir; ils ſont en garimeut, parce qu'ils ſont ſous ſa foi.

Tous ceux qui tiennent en part prenant & part metsant tiennent auſſi en garimeut. Mais il y a une tenure particuliere en garimeut qui n'eſt point en part prenant ni en part metsant, c'eſt lorſque quelqu'un aliene une partie de ſon fief à certain devoir, à la charge de la garentir ſous ſon hommage. Celui qui tient cette portion de fief moyennant un devoir eſt en garimeut; mais il n'eſt pas en *parage*: il n'eſt pas égal à celui dont il tient ſa portion; il eſt ſous lui & dépendant de lui, au lieu que dans le *parage* légal ou conventionnel tous ceux qui ont part au fief *ſont pares in feodo*, ſi ce n'eſt qu'un ſeul fait la foi pour tous, tandis que le *parage* dure.

Les coutumes de *parage* n'admettent pas à ce genre de tenure toutes ſortes de perſonnes indiſtinctement.

Suivant l'uſage de Saintes, le *parage* légal n'a lieu qu'entre nobles, parce que le droit d'aîneſſe, dont le *parage* n'eſt qu'une ſuite & une conſéquence, n'y a lieu qu'entre nobles, & par une ſuite du même principe, l'uſance accordant le droit d'aîneſſe à la fille aînée à défaut de mâles, le *parage* y a lieu entre filles.

Les coutumes d'Anjou & Maine n'admettent auſſi le *parage* légal qu'entre nobles, & il n'y a lieu principalement qu'à l'égard des filles, parce que les puînés n'y ont ordinairement leur portion qu'en bien faire, c'eſt-à-dire, par uſufruit, au lieu que les filles l'ont par héritage, c'eſt-à-dire en propriété.

Mais comme le pere ou le frere nobles peuvent donner au puîné ſa portion dans le fief par héritage, ils peuvent auſſi la lui donner en *parage*, de maniere que le puîné ſoit garanti ſous l'hommage de ſon aîné.

Dans l'ancienne coutume de Normandie, le *parage* avoit lieu entre mâles, auſſi-bien qu'entre les femelles; mais dans la nouvelle, il n'a plus lieu qu'entre filles & leurs repréſentans; parce que cette coutume n'admet plus le partage des fiefs qu'entre filles.

Cette coutume ne diſtingue point entre le noble & le roturier; il en eſt de même en Poitou, & dans quelques autres coutumes de *parage*.

Quoiqu'en *parage* ne ſoit à l'aîné ſeul à faire la foi, néanmoins les puînés ne doivent pas ſouffrir de ſa négligence; de ſorte que pour couvrir leurs portions ils pourroient offrir la foi, & dans ce cas il ſeroit juſte que le ſeigneur les reçût à la foi, ou qu'il leur accordât ſouffrance.

Le *parage* légal n'a lieu communément qu'en ſucceſſion directe; mais dans les coutumes de Poitou, Tours & quelques autres où le droit d'aîneſſe a lieu en collatérale, le *parage* a également lieu en collatérale.

La donation faite au fils en avancement d'hoirie, ſoit en faveur de mariage ou autrement, donne lieu au *parage*, de même que la ſucceſſion directe.

Il en faut dire autant du don fait à l'héritier préſomptif en collatérale dans les coutumes où le *parage* a lieu en collatérale.

Le *parage* légal a lieu, comme on l'a dit, dans le partage d'un même fief, lorſque l'aîné donne partie de ſon fief à ſon puîné, & non lorſqu'il donne à chacun des puînés un fief entier, ou lorſqu'il leur donne pour eux tous un fief autre que le ſien.

Néanmoins dans les coutumes de Poitou & Blois il y a une eſpece de *parage* pendant que la ſucceſſion eſt indiviſe, l'aîné fait la foi pour tous, & couvre tous les fiefs tant qu'il n'y a point de partage. A Blois, quand la ſucceſſion ſe diviſa, il n'y a plus de *parage*, au lieu qu'en Poitou, il y a encore *parage* quand l'aîné donne part aux puînés dans ſon fief.

Ce n'eſt que dans les ſimples fiefs que le *parage* légal a lieu; il ne peut y en avoir pour les fiefs de dignité, tels que chatellenie, baronnie & autres plus élevés, que les coutumes déclarent impartables, d'autant que la ſous-inféodation des portions cadettes qui arrive néceſſairement après la fin du *parage*, dégraderoit ces ſortes de fiefs de dignité.

Quelques-uns croient pourtant que le *parage* pourroit avoir lieu dans des fiefs titrés lorſqu'ils ne ſont pas mouvans du roi, à cauſe de la couronne, mais ſeulement à cauſe de quelque ſeigneurie appartenante au roi.

Pour ce qui eſt du *parage* conventionnel, comme il n'y a point de ſous-inféodation à craindre, on peut l'établir même pour des fiefs de dignité, pourvu que ce ſoit dans une coutume qui admette ce genre de *parage*.

Quant à la durée coutumiere du *parage*, les coutumes ne ſont pas uniformes.

En Normandie il dure juſqu'au ſixieme degré inclusivement.

En Anjou & Maine, il dure tant que le lignage ſoit aſſez éloigné pour que les poſſeſſeurs des différentes portions du fief puiſſent ſe marier enſemble; ce qui s'entend lorſqu'ils ſont au-delà du quatrieme degré, comme du quatrieme au cinquieme. Il en eſt de même dans la coutume de Lodunois.

Dans la coutume de Bretagne, le *parage* finit comme le lignage au neuvieme degré.

Dans les coutumes de Poitou, d'Angoumois, de S. Jean d'Angely & uſance de Saintes, le *parage* dure tant que le lignage ſe peut compter, ce qui eſt conforme à l'ancien droit rapporté dans les établiſſemens de S. Louis.

Le *parage* a pluſieurs effets dont les principaux ſont:

1°. Que tant que le *parage* dure, les puînés tiennent leurs portions auſſi noblement que leur chemier ou aîné.

2°. Pendant le *parage* les puînés ne doivent point de foi & hommage à leur aîné ou ſes repréſentans, ſi ce n'eſt en Bretagne, où la coutume veut que le juveigneur ou puîné faſſe la foi à l'aîné, excepté la ſœur de l'aîné, laquelle n'en doit point pendant ſa vie; mais ſes repréſentans en doivent.

3°. L'aîné n'a aucune juriſdiction ſur ſes puînés, ſi ce n'eſt dans quelques cas exprimés par les coutumes.

On dit communément que les puînés ont chacun dans leurs portions telle & ſemblable juſtice que leur aîné; il ne faut pas croire pour cela, comme quelques auteurs l'ont prétendu, que la haute juſtice qui étoit attachée au fief ſe diviſe en autant de portions qu'il y a de puînés, ni que cela forme autant de juſtices ſéparées. Il n'y a toujours qu'une ſeule & même juſtice qui doit être exerceée au nom de tous les co-propriétaires, & dont les profits & les charges ſe partagent entre eux à proportion de la part que chacun a dans le fief; c'eſt en ce ſens ſeulement qu'on peut dire que les puînés ont droit de juſtice comme leur aîné, ce qui ne ſignifie pas qu'ils puiſſent avoir un juge & un tribunal à part; cette multiplication de juſtices feroit directement contraire à l'ordonnance de Rouſſillon, qui veut que les ſeigneurs auxquels appartient une juſtice par indivis, n'ayent qu'un ſeul & même juge.

Les puînés n'ont d'autre juſtice particuliere dans leur portion, que la juſtice fonciere pour le payement de leurs cens & rentes, laquelle dans les coutumes de *parage*, eſt de droit attachée à tout fief.

Le *parage* fini, les puînés n'ont plus aucune part à la haute juſtice; il ne leur reſte plus que la baſſe juſtice dans leur portion; & de ce moment l'aîné a tout droit de haute juſtice ſur eux, puiſqu'ils deviennent ſes vaſſaux.

Indépendamment du terme légal que les coutumes mettent au *parage*, il peut encore finir par le fait de l'homme, ſoit par le fait de l'aîné, ou par celui des puînés; ſavoir, par vente, don, ceſſion, legs, & généralement par toute aliénation hors ligne, ſoit de la portion aînée, ou des portions cadettes.

Il y a pourtant des coutumes, comme Anjou & Maine, Tours, où le *parage* ne finit pas quand c'eſt l'aîné qui aliene ſa portion, mais ſeulement lorſque ce ſont les puînés qui alienent.

En Normandie, la vente de la portion aînée ne fait point ceſſer le *parage*; ce n'eſt que quand la portion d'un puîné eſt aliénée à un étranger non parager, ni deſcendant de parager.

Cette même coutume donne trois moyens pour faire rentrer en *parage* la portion puînée qui a été aliénée à un étranger.

Le premier eſt quand la portion vendue eſt retirée par un parages ou deſcendant d'un parager étant encore dans le ſixieme degré.

Le deuxieme & le troiſieme ſont quand le vendeur rentre dans ſon héritage, ſoit en faiſant annuller la vente, ſoit en vertu d'une clauſe appoſée au contrat.

Dans les autres coutumes où le *parage* finit à un certain degré, on peut le faire revivre par les mêmes moyens, pourvu, dans le cas du retrait, que le retrayant ſoit encore dans le degré du *parage*.

La coutume de Tours veut de plus que le retrayant ſoit l'héritier préſomptif du vendeur.

En Poitou, la vente de la portion chemiere fait finir le *parage*, quand même elle ſeroit faite à un parent, & à un parageur. Pour conſerver le *parage*, il faut que la choſe vienne à titre ſucceſſif, ou autre titre équipolent, tel que le don en directe.

Dans les coutumes qui n'ont pas prévu ce cas, il paroît équitable de ſuivre la diſpoſition des coutumes d'Anjou & Maine, où le ſort des puînés ne dépend point du fait de l'aîné.

L'aliénation de la part d'un des puînés fait bien finir le *parage* à ſon égard; mais elle n'empêche pas que les autres puînés ne demeurent en *parage* juſqu'au terme marqué par les coutumes.

L'acquéreur à l'égard duquel le *parage* eſt fini, doit faire la foi à l'aîné, & lui payer les droits. La coutume de Poitou veut qu'il appelle le ſeigneur dominant de la totalité du fief pour loi voir faire la foi; s'il ne le fait pas, le *parage* n'en eſt pas moins fini; mais le ſeigneur dominant, en cas de mutation de la part du chemier, leveroit les droits en entier, comme ſi le *parage* ſubſiſtoit encore.

Suivant l'*art.* 140 de la coutume de Poitou, quand le puîné vend ſa portion, l'aîné le peut avoir pour le prix, ou en avoir les ventes & honneurs.

Quand le chemier meurt laiſſant pluſieurs enfans fils ou filles, l'aîné, ou aînée, s'il n'y a que filles, ſuccede au droit de chemerage.

Il y a quelques grandes maiſons d'Allemagne qui ont emprunté des François l'uſage de *parage*, & qui le pratiquent depuis pluſieurs ſiecles. L'empereur Rupert de Baviere donna à ſon fils aîné le cercle électoral par préciput, & voulut qu'il partageât encore également le reſte des terres avec ſes trois autres freres. Jean-George I. du nom, imita cet exemple, & voulut que ſes quatre fils partageaſſent de la même maniere.

Dans le même pays il y a des ſeigneurs qui, par le *parage*, ont ſeulement le domaine de la terre, ſans en avoir la ſouveraineté; d'autres en ont la ſouveraineté auſſi-bien que le domaine, comme dans la maiſon de Saxe; mais ils n'ont pas pour cela droit de ſuffrage dans les cercles & dans les dietes générales de l'empire. D'autres ont ce droit avec tous les autres, comme les comtes de Veldentz de la maiſon palatine.

Schilter, juriſconſulte allemand, qui a fait un *traité de paragio & apanagio*, dit que tous ceux qui tiennent une ſeigneurie en *parage*, peuvent exiger l'hommage de leurs ſujets; mais qu'ils doivent premierement rendre le leur à l'empereur.

Il obſerve auſſi que les cadets auxquels les aînés ſont obligés de donner des terres en *parage*, ne ſont point exclus de la ſucceſſion, comme ceux auxquels on donne un pur apanage, mais qu'ils ſont véritablement héritiers, quoique pour une portion inégale; que dans la maiſon palatine la coutume n'eſt point de donner des purs apanages, mais des terres en *parage*; & que parmi les terres du feu électeur palatin, il n'y avoit que le cercle électoral qui ne dût pas ſe partager.

Voyez

Voyez le gloſſaire de Laurière, au mot *parage*; *ſa préface ſur le I. tome des ordonnances*. Bechet, *en ſa diſgreſſion ſur les* parages. La *diſſertation de* M. Guyot, & les *commentateurs d'Anjou, Maine, Poitou, &c. & autres coutumes*, dont on a parlé ci-devant, où le *parage* eſt uſité. (*A*)

PARAGE, (*Marine.*) c'eſt une eſpace ou étendue de mer ſous quelque latitude que ce puiſſe être. On dit, dans ce *parage* on voit beaucoup de vaiſſeaux. Il fait bon croiſer à la vue de Belle-Iſle & de l'Iſle Dieu; c'eſt un bon *parage* pour croiſer ſur les vaiſſeaux qui ſortent entrer dans les ports de Bretagne, de Poitou de Saintonge.

Vaiſſeaux qui ſont en *parage*, c'eſt-à-dire, que ces vaiſſeaux ſont en certains endroits de la mer où ils peuvent trouver ce qu'ils cherchent.

Changer de *parage*; vaiſſeau mouillé en *parage*, c'eſt-à-dire, que ce vaiſſeau eſt mouillé dans un lieu où il peut appareiller quand il voudra. (*Z*)

PARAGEAUX, ſ. m. pl. (*Juriſprud.*) dans les coutumes d'Anjou, Maine, Tours & Lodunois, ce ſont les puînés qui tiennent en parage avec l'aîné, que l'on appelle *parageur*: *Voyez ci-devant* PARAGE, *& ci-après* PARAGEUR. (*A*)

PARAGENITES, ſ. m. pl. (*Géog. anc.*) *Paragenitæ*, peuples du Péloponneſe. Pline, *l. IV. ch. vj.* les met dans l'Achaïe. (*D. J.*)

PARAGERS, ſ. m. (*Juriſprud.*) dans la coutume de Normandie ce ſont les puînés qui tiennent en *parage* avec l'aîné. *Voyez* PARAGE *&* PARAGEUR. (*A*)

PARAGEUR, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt un terme uſité dans les coutumes de parage, & toujours relatif au parage; mais avec cette différence, que dans quelques coutumes, comme Anjou, Maine, Tours, Lodunois, le *parageur* eſt l'aîné, les puînés ſont appellés *parageaux*, au lieu que dans les coutumes de Poitou, S. Jean d'Angely, uſance de Saintes, Angoumois, les *paragers* ſont les puînés; en Normandie, on les appelle *paragers*. *Voy.* COEMIER, CHEMERAGE, JUVEIGNEUR, PARAGE, PARAGEAUX. (*A*)

PARAGIES, adj. (*Hiſt. mod. Droit public.*) *paragiati principes*. On nomme ainſi dans le droit public germanique les princes & états de l'empire, qui, étant freres, ont partagé entr'eux les domaines de leur pere, en laiſſant cependant jouir l'aîné de la maiſon de certaines prérogatives: d'où l'on voit que *parage* n'eſt pas la même choſe qu'*apanage*.

PARAGOGE, ſ. f. (*Gram.*) du grec παραγωγὴ, *deductio*, iſſue; mot formé du verbe grec παράγειν, *deducere*, mettre dehors: RR. παρὰ, *ex*, & ἄγω, *duco*. La *paragoge* eſt un métaplaſme ou figure de diction, par l'addition d'une lettre ou d'une ſyllabe à la fin du mot: *amarier*, *diester*, pour *amari*, *dici*; *egomet*, *tute*, *quiſnam*, *bicce*, pour *ego*, *tu*, *quis*, *hic*. C'eſt par une *paragoge* que les Latins ont formé *decem* de δέκα, *ſeptem* de ἑπτὰ, *&c.* C'eſt donc une des cauſes qui contribuent à l'altération des mots, lors de leur paſſage d'un idiome dans un autre, & quelquefois dans la même langue. (*M. E. R. M.*)

PARAGON, ſ. m. (*Langue franç.*) vieux mot qui ſignifie *patron*, *modele*; ſur quoi Nicod dit que, *paragon eſt une choſe ſi excellemment parfaite, qu'elle eſt comme une idée, un ſep, & eſtalon à toutes les autres de ſon eſpece, & leſquelles on rapporte & compare à lui, pour ſavoir à quel degré de perfection elles atteignent.* Paragon de chevalerie, de prud'homme, de ſavoir, & *on ce*, pourſuit-il, *qui le voudroit extraire de παραγώνιον des Grecs, qui ſignifie* admener, accoutumer, ce ne ſeroit pas hors de propos. Ainſi *paragonner* veut dire *comparer*, *mettre en parallele*; mais depuis Nicod on a dit *paragonner*, & *paragon*; ces deux mots ſe diſoient encore du tems d'Ablancourt; enfin ils ſont tombés d'uſage, & *paragon* ne ſe dit aujourd'hui qu'en ſtyle de Lapidaire, des pierres précieuſes excellentes; ils diſent un diamant *paragon*, un rubis *paragon*, une perle *paragon*. (*D. J.*)

PARAGONE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques naturaliſtes à un marbre noir qui peut ſervir de pierre de touche.

PARAGONTICUS, SINUS, (*Géog. anc.*) golfe ſur la côte de la Caramanie, ſelon Ptolomée, *l. V. c. viij.* Ortelius croit que c'eſt le même golfe qu'Arrien, *II. Peripl. p.* 2. appelle *Terebdon*. (*D. J.*)

PARAGORIQUE. *Voyez* PAREGORIQUE.

PARAGOUANTE *ou* PARAGUANTE, ſ. f. (*Comm.*) terme de mer eſpagnol, qui ſignifie une gratification que l'on fait aux perſonnes qui viennent apporter de bonnes nouvelles ou quelque préſent conſidérable.

Paragouante ſe prend le plus ſouvent en mauvaiſe part pour un préſent que l'on donne à une perſonne pour tenter ſa fidélité, ou du-moins ſe la rendre favorable dans des commiſſions d'affaires ou l'on a beſoin de leur crédit. On accuſe les intendans & gens d'affaires des grands ſeigneurs de recevoir quelquefois de pareils préſens des marchands. *Diction. de Commerce*.

PARAGOYA, (*Géog. med.*) grande île de la mer des Indes, entre les Philippines & la mer de Bornéo. Il y a dans cette île un roi tributaire de celui de Bornéo. *Long.* 131. 40 = 135. *lat. ſept.* 50. (*D. J.*)

PARAGRAPHE, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt un terme dérivé du grec, qui ſignifie *ſection* ou *diviſion* de quelque partie d'un ouvrage; il eſt particulierement uſité en Droit pour exprimer une ſection d'un titre ou d'une loi. Les titres des inſtitutes & lois du Code & du Digeſte qui ſont ou peu longues ſont diviſés en pluſieurs articles ou *paragraphes*. (*A*)

PARAGRAPHE, *caractere d'Imprimerie*, ainſi figuré §; il ſe met au commencement d'une ſection ou ſubdiviſion qui ſe fait des textes des lois; il eſt employé ſingulierement dans les ouvrages de droit & de juriſprudence. *Voyez Table des caracteres*.

PARAGUAY, HERBE DU, (*Botan.*) c'eſt la feuille d'une plante du *Paraguay*, qui eſt fort en uſage au Chili & au Pérou, comme le thé de la Chine l'eſt en Europe. On dit que ce n'étoit autrefois que ſur les montagnes de Maracayao, éloignées de près de 200 lieues des peuplades du *Paraguay*, que croiſſent naturellement les arbres qui produiſent cette feuille. Les Indiens du *paraguay* en ont abſolument beſoin, ſoit pour leur uſage, ſoit pour l'échanger avec les denrées & les autres marchandiſes qui leur ſont néceſſaires. Il leur faliloit paſſer pluſieurs mois de l'année à voyager juſqu'à ces montagnes. Leurs peuplades ſe trouvoient par-là ſouvent expoſées aux irruptions de leurs ennemis. De pluſieurs mille qui partoient, il en manquoit un grand nombre au retour: le changement de climat & les fatigues en faiſoient périr pluſieurs; d'autres rebutés par le travail, s'enfuyoient dans les montagnes & ne paroiſſoient plus.

Pour remédier à ces inconvéniens on fit venir de jeunes arbres de Maracayan, que l'on planta aux environs des peuplades. Ces plants réuſſirent, & de la ſemence, qui eſt aſſez ſemblable à celle du lierre, on fit bien-tôt des pépinieres; mais la feuille des arbres cultivés n'a pas la même force que celle des arbres ſauvages de Maracayan.

Le roi d'Eſpagne a accordé aux Indiens des peuplades du *Paraguay*, d'apporter chaque année à la ville de Saiote-Foy, ou à celle de la Trinité de Buenos-Ayres, juſqu'à douze mille arobes (l'arobe peſe vingt-cinq livres ſeize onces) de l'*herbe du Paraguay*: mais ils ne peuvent guère en fournir que moitié, encore n'eſt-ce pas de la plus fine & de la plus délicate, qu'on appelle *caamini*, qui eſt rare, mais de celle de Palos, qui eſt la plus commune. Le prix courant de cette feuille à Buenos-Ayres, & à la recette royale où ſe portent les tributs, eſt de quatre piaſtres pour chaque arobe; ainſi ce que les Indiens en portent chaque année monte à environ 24 mille piaſtres; l'argent ou les denrées qui reviennent de ce trafic ſont partagés également entre les habitans de la peuplade.

J'ai déjà dit que l'*herba do Paraguay* étoit la feuille d'une plante fort en uſage au Chili & au Pérou; mais comme on ne la connoît point du-tout en Europe, je vais en donner une deſcription un peu étendue. C'eſt la feuille d'un arbre de la grandeur d'un pommier moyen, ſon goût approche de celui de la mauve, & quand elle a toute ſa grandeur, elle reſſemble de figure à celle de l'oranger, ou à celle de la coca du Pérou; mais elle y eſt plus eſtimée au Pérou même, où l'on en tranſporte beaucoup, ſur-tout pour ceux qui travaillent aux mines. On l'y porte ſéche & preſque réduite en pouſſiere. Selon le pere del Techo, jéſuite eſpagnol qui a paſſé la plus grande partie de ſa vie au *Paraguay*, il y a trois eſpeces de cette feuille qu'il diſtingue ſous le nom de *caacuys*, de *caamini*, & de *caagoaza*. La caacuys eſt le premier bourgeon qui commence à peine à déployer ſes feuilles; le caamini eſt la feuille qui a toute ſa grandeur & dont on tire les côtes avant que de la faire griller; ſi on les y laiſſe on l'appelle *caagnazu*, ou *yerva de Palos*.

Les feuilles qu'on a grillées ſe conſervent dans des foſſes creuſées en terre, & couvertes d'une peau de cache. Le caacuys ne peut ſe conſerver auſſi long-tems que les deux autres eſpeces, dont on tranſporte les feuilles au Tucuman, au Pérou, & en Eſpagne, le caacuys ne pouvant ſouffrir le tranſport; il eſt même certain que

cette

cette herbe priſe ſur les lieux a une amertume qu'elle n'a point ailleurs, & qui augmente ſa vertu & ſon prix. La maniere de prendre le caaeuys, eſt de remplir un vaſe d'eau bouillante & d'y jetter la feuille pulvériſée & réduite en pâte. A meſure qu'elle s'y diſſout, s'il y eſt reſté un peu de terre elle ſurnage, & on l'écume; on paſſe enſuite l'eau dans un linge, & après l'avoir un peu laiſſé repoſer, on la prend avec un chalumeau: ordinairement on n'y met point de ſucre, mais un peu de jus de citron, ou certaines paſtilles qui ont une odeur fort douce; quand on le prend pour vomitif, on y jette un peu plus d'eau & on le laiſſe tiédir.

La grande fabrique de cette herbe eſt à la nouvelle Villarica, voiſine des montagnes de Maracayau, ſituée à l'orient du *Paraguay* par les 25d. 25′. de latitude auſtrale; ce canton eſt le meilleur de tous pour la culture de l'arbre, mais ce n'eſt point ſur les montagnes même qu'il croît, c'eſt dans les fonds marécageux qui les ſéparent: l'arbre de cette herbe vaut vingt-une livres de notre monnoie; cependant le caaeuys n'a point de prix fixe, & le caamini ſe vend le double de l'yerva de Palos. Cette herbe eſt fort apéritive & diurétique; l'habitude d'en uſer fait que les habitans ne peuvent plus s'en paſſer, & qu'ils ont bien de la peine d'en prendre modérément; on dit qu'alors elle enivre & cauſe l'aliénation des ſens comme les liqueurs fortes: cependant les Eſpagnols trouvent dans cette herbe un remede ou un préſervatif contre la plûpart des maladies. (*D. J.*)

PARAGUAY, (*Géog. mod.*) grand pays de l'Amérique méridionale, dont il n'eſt pas aiſé de marquer l'étendue. Les meilleures cartes que nous ayons du *Paraguay*, nous ont été données par les Jéſuites, mais ils y ont eu moins d'égard à ce qu'on doit appeller proprement *Paraguay* qu'à ce qui forme la province de leur compagnie, qui porta ce nom, & qui obéit à un ſeul provincial.

Cette province comprend quatre gouvernemens, celui du Tucuman, celui de Santa Cruz de la Sierra, celui du *Paraguay* particulier, & celui de Rio de Plata. Ces quatre gouvernemens ſont ſoumis pour le militaire au vice-roi du Pérou, pour le civil à l'audience royale de Los-Charcas. & pour le ſpirituel, à l'archevêque de Chuquitaca, ou la Plata, capitale de Los-Charcas; car chacun de ces quatre gouvernemens a un évêque ſuffragant de l'archevêque que je viens de nommer.

Le *Paraguay* propre eſt borné au nord par le grand fleuve des Amazones; au midi, par les terres Magellaniques; à l'orient, par le Breſil & par la mer du nord; à l'occident, par le Tucuman, le grand Chaco, la province de Los-Charcas & celle de Santa Cruz de la Sierra. Il a pour capitale la ville de l'Aſſomption, & comprend tout ce qu'arroſe le fleuve Parsguay, juſqu'à ſa jonction avec le Parana.

La premiere découverte en fut faite en 1516; dix ans après on y bâtit quelques forts, ou l'on mit garniſon eſpagnole. L'air y eſt doux & ſalubre; le terroir produit du ble, des fruits, du coton, des cannes de ſucre. Il croît dans un canton de cette province, appellé *Maracayau*, une herbe ſingaliere appellée l'*herbe du Paraguay*. *Voyez* PARAGUAY, *herbe du*, (*Botan. exot.*)

Les Jéſuites ont un grand nombre de doctrines ou de miſſions entre la riviere du *Paraguay*, au-deſſous de l'Aſſomption & le Parana; ils en ont encore pluſieurs le long de l'Uruguay, grande riviere qui vient du nord-eſt, & ſe décharge dans Rio de Plata, par les 34d. ſud.

Ces doctrines ſont des bourgades de deux ou trois mille Indiens, autrefois errans, que les peres ont raſſemblés ſur les montagnes & dans les forêts; ils les ont civiliſés, leur ont appris des métiers & à vivre du travail de leurs mains. *Voyez* PARAGUAY, *miſſion du*, (*Géog. hiſtor.*)

Rien ne fait plus d'honneur à leurs miſſions, que d'avoir vaincu, dans ces pays-là, la férocité des ſauvages, ſans d'autres armes que celles de la douceur; mais ce n'eſt pas aſſez, il faudroit qu'ils leur inſpiraſſent de communiques avec les Eſpagnols, & de regardes les rois d'Eſpagne & de Portugal comme des princes auxquels ils doivent être attachés.

Le pere Charlevoix a fait imprimer une hiſtoire du *Paraguay* en trois volume in-4°. Paris 1757 avec figures; elle eſt curieuſe, mais on y deſireroit plus d'impartialité & d'amour pour la vérité. (*D. J.*)

PARAGUAY, (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique méridionale, qui ſe joint avec le Parana vers les 27d. de latitude auſtrale, pour former ce qu'on appelle communément *Rio de Plata*. Cette riviere ſort du lac Xarayez environ par les 19d. 30′. ſud; mais on prétend qu'elle vient de beaucoup plus loin. Quoiqu'elle perde ſon nom en mêlant ſes eaux à celles du Parana, elle en eſt dédommagée par pluſieurs autres rivieres qu'elle reçoit elle-même dans ſon ſein, & par l'honneur qu'elle a de donner ſon nom à un vaſte pays.

PARAGUAY, *miſſions du* (*Géog. hiſt.*) c'eſt ainſi qu'on nomme une ſuite d'établiſſemens formés par les Jéſuites dans ce grand pays de l'Amérique méridionale qu'arroſe le fleuve *Paraguay*.

L'auteur d'un mémoire ſur ce ſujet, imprimé à la fin des voyages de Frézier, édition d'Hollande, nous apprend que le premier établiſſement des Jéſuites dans ce pays, a commencé par cinquante familles d'Indiens errans, que les Jéſuites raſſemblerent ſur le rivage de la riviere du Japſut, dans le fond des terres. Cet établiſſement a tellement proſpéré, qu'à s'en rapporter aux Jéſuites eux-mêmes dans les mémoires de Trévoux, Octobre 1745, les réductions ou peuplades formées par leurs miſſionaires, étoient en 1717 au nombre de trente & une, répandues dans une étendue de pays d'environ ſix cens lieues, ſeize ſur le bord du Parana, & quinze le long de l'Urſquay, qui ſe déchargent tous deux dans le fleuve *Paraguay*. On comptoit alors dans ces peuplades cent vingt-un mille cent ſoixante-un Indiens.

On aſſure que ces peuples civiliſés occupent les plus belles terres de tout le pays ſitués à 200 lieues des Portugais pauliſtes du côté du nord, & vers le ſud à 200 lieues de la province de Buenos-Ayres, 180 lieues de celles de Tucuman, & 100 lieues de celles du *Paraguay*.

Les terres de la miſſion ſont fertiles, traverſées par beaucoup de rivieres qui forment nombre d'îles; les bois de haute futaye, & les arbres fruitiers y abondent; les légumes y ſont excellens; le blé, le lin, l'indigo, le chanvre, le coton, le ſucre, le piment, l'hypécacuana, le galapa, le machecacuana, les racines pautrabanda, & pluſieurs autres ſimples admirables pour les remedes y viennent. Les ſavanes ou paturages y ſont remplis de chevaux, mules, vaches, taureaux, & troupeaux de moutons: ces peuples ſont doux, très-ſoumis, adroits, laborieux, & font toutes ſortes de métiers.

L'auteur du mémoire que nous avons cité, rapporte que dans le tems qu'il écrivoit, ces peuples étoient diviſés en quarante-deux paroiſſes, diſtantes depuis une juſqu'à dix lieues l'une de l'autre, & s'étendant le long de la riviere du *Paraguay*. Il y a dans chaque paroiſſe un jéſuite auquel tout obéit, & qui gouverne ſouverainement. Un ſeul homme commande de cette façon à quelques mille ames, & cette maniere de gouverner eſt égale dans toutes les peuplades. A la ſoumiſſion de ces peuples ſe joint un déſintéreſſement ſans exemple que les Jéſuites leur ont inſpiré. Il y a dans chaque paroiſſe de grands magaſins où les ſujets ſont obligés de porter vivres & marchandiſes, ſans rien garder par-devers eux.

La principale fonction des eſpiques ou officiers de police, eſt de connoître le nombre des familles, de leur communiquer les ordres du pere, d'examiner le travail de chacun ſuivant ſon relent, & de promettre des récompenſes à ceux qui travailleront le plus & le mieux. Il y a d'autres inſpecteurs pour le travail de la campagne, auxquels les Indiens ſont obligés de déclarer tout ce qu'ils recueillent, & tout doit entrer dans les magaſins ſous des peines rigoureuſes. Il y a enſuite des diſtributeurs pour fournir à chaque famille ſelon le nombre des perſonnes, deux fois par ſemaine, de quoi ſubſiſter: les Jéſuites veilleot à tout avec un ordre infini, pour ne laiſſer prendre aucun mauvais pié à leurs ſujets, & ils en ſont bien récompenſés par les profits qu'ils tirent du travail de tant de gens.

Les Indiens ne boivent ni vin ni liqueur enivrante, & perſonne ne peut blâmer cette défenſe, quand on ſait reflexion ſur l'énorme abus qu'en font les nations du nouveau monde à qui les Européens en débitent. On inſpire à tous les habitans dès la plus tendre enfance la crainte de Dieu, le reſpect pour le pere jéſuite, la vie ſimple, & le dégoût des biens temporels.

Le gouvernement militaire, dit le même auteur n'eſt pas moins bien reglé que le civil; chaque paroiſſe donne un certain nombre de ſoldats diſciplinés par régimens, & qui ont leurs officiers: les armes des Indiens conſiſtent en fuſils, bayonnettes, & frondes: on prétend que toutes les miſſions réunies peuvent mettre dix à douze milles hommes ſus pié.

Les Jéſuites n'apprennent point à leurs Indiens la langue eſpagnole, & les empêchent, autant qu'il eſt poſſible, de communiques avec les étrangers. Les quarante-deux jéſuites qui gouvernent les paroiſſes ſont independans l'un de l'autre, & ne repondent qu'au prieur du couvent de Cordoa, dans ſa province de Tucuman. Ce pere

re provincial viſite une fois l'an ſes miſſions. Il faut rendre compte, pendant ſon ſéjour, aux Jéſuites de chaque paroiſſe, de la fourniture des magaſins, & de la conſommation qui en a été faite depuis ſa derniere viſite. Toutes les marchandiſes de vente ſont tranſportées des miſſions à Santa-Fé, qui eſt le magaſin d'entrepôt, & de Santa-Fé à Buenos-Ayres par terre, où il y a auſſi un procureur général. C'eſt de ces deux endroits que l'on diſtribue ces marchandiſes dans les provinces de Tucoman, du *Paraguay*, & de Buenos-ayres, & dans les royaumes du Chili & du Pérou.

Outre le mémoire ſur les *miſſions du paraguay*, joint au voyage de Frézier, les Jéſuites de Trévoux ont donné dans leur Journal, Novembre 1744, l'extrait d'un livre publié ſous le nom du célebre Muratori, & intitulé, *il chriſtianiſmo delle miſſioni de' Padri della compagnia di Geſù*. Venez, 1743. *in-4°*.

Cet ouvrage eſt tout à la gloire des miſſions du *Paraguay*, & paroît venir de la main des Jéſuites; l'auteur dit dans le chapitre xij. que le baptême fait dépoſer aux enfans ſauvages du *Paraguay* la férocité qui leur eſt propre; mais il leur reſte une indolence invincible qui les rend incapables de ſe gouverner eux-mêmes, enſorte qu'ils ont beſoin d'être toujours en tutelle.

Dans le chapitre xvij. on fait dire à M. Muratori que rien ne prouve mieux le bonheur qui accompagne la pauvreté volontaire, que le contentement dont jouiſſent les Indiens du *Paraguay*, qui n'ont que le pur néceſſaire pour vivre, & ne ſouhaitent rien au-delà. Le corregidor & ſon lieutenant ſont nommés par le gouverneur, mais ils doivent être choiſis dans la bourgade même, & tous les autres officiers ſont élus par les Indiens, c'eſt-à-dire je penſe par les Jéſuites, puiſque les Jéſuites ſont leurs maîtres.

Il y a des portions de terrein qui ſe cultivent à frais communs pour les beſoins qui ſurviennent, pour les veuves, les orphelins, les malades, & tous ceux qui doivent être entretenus aux dépens du public. La pêche, la chaſſe, les fruits qui viennent ſans culture, le miel & la cire qu'on recueille dans les bois ſont de droit commun. Si quelque calamité afflige une bourgade & fait manquer la récolte, on la rend inſenſiblement, toutes les autres y pourvoyent.

L'auteur dit au ſujet du gouvernement militaire de ces Indiens, que leurs armes ſont dépoſées dans des magaſins, & qu'on ne les leur confie que quand il faut marcher ou faire l'exercice; enfin l'auteur obſerve au ſujet du gouvernement domeſtique, que les chefs eſtimés des Indiens ſubſiſtent avec humilité & promptitude les pénitences que leur impoſent les miſſionnaires.

On ne nous apprend point ſur quels mémoires M. Muratori a compoſé ſon ouvrage; il eſt certain que par lui-même il a été bien moins en état de s'inſtruire du gouvernement du *Paraguay*, que les voyageurs, quoique ces derniers n'approchent guere que de cent lieues des miſſions.

Sur le tout, quelque jugement qu'on porte de la conduite, des motifs, & des richeſſes que les Jéſuites poſſedent au *Paraguay*, il faut avouer que l'état de leurs peuplades d'Indiens eſt un chef-d'œuvre d'habileté, de politique, & qu'il eſt bien ſurprenant que des moines européens aient trouvé l'art de raſſembler des hommes épars dans les bois, les dérober à leur miſere, les former aux arts, captiver leurs paſſions, & en faire un peuple ſoumis aux lois & à la police. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

PARAIBA, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, au Bréſil, dans la capitainerie, & à l'embouchure de la riviere de même nom. Les Hollandois la prirent en 1635; mais les Portugais la reprirent ſur eux peu de tems après. Le pays de cette province eſt fertile en arbres qui donne le bois de Bréſil; on y trouve auſſi des couleuvres d'une groſſeur monſtrueuſe. M. Couplet dit en avoir tué une qui avoit plus de quinze piés de long, & ſeize à dix-huit pouces de circonférence; elle étoit couverte d'écailles noires, blanches, griſes, & jaunâtres, qui toutes enſemble faiſoient un fort bel effet. *Lat. méted.* ſelon le même M. Couplet, *64. 38'. 18".* (*D. J.*)

PARAISON, ſ. f. (*Verrerie.*) partie de l'opération du ſouffler des bouteilles & des glaces. *Voyez l'article* VOUZURE.

PARAISONIER, ſ. m. (*Verrerie.*) dans les verreries, c'eſt celui qui eſt chargé de l'opération qu'on appelle *paraiſon*.

PARALE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) vaiſſeaux qui chez les Athéniens étoit en ſinguliere vénération, parce que ce fut le ſeul qui ſe ſauva de la défaite de la flotte Athénienne, par Léandre à la journée d'Ægos Potamos: ceux qui le montoient s'appelloient par diſtinction *paraliens*, & leur paye étoit plus forte que celle des autres troupes de marine.

PARALIPOMENES, ſ. m. pl. (*Hiſt. ſacrée.*) ſupplément de ce qui a été omis ou oublié dans quelqu'ouvrage du même précédent. Ce mot eſt grec & dérivé du verbe παραλειπω, *prætermitto*; quelques auteurs ont employé le mot *ſubrelictum* au lieu de *paralipomenon*.

Nous donnons ce nom à deux livres canoniques & hiſtoriques de l'ancien teſtament, que les Hébreux appellent *libri jamim*, *verba dierum*, les paroles des jours ou les journaux; mais il ne faut pas les confondre avec les journaux ou mémoires des rois de Juda & d'Iſrael qui ſont cités ſi ſouvent dans les livres des Rois des *paralipomenes*. Ces anciens journaux étoient beaucoup plus étendus, & les livres mêmes des *paralipomenes* renvoient à ces mémoires & en rapportent des extraits fort étendus.

Les deux livres des *Paralipomenes* ſont proprement un ſupplément aux *IV. liv. des Rois*, dont les deux premiers s'appellent quelquefois *livres de Samuel*. Perſonne ne conteſte l'authenticité de ces deux livres, que les Hébreux réduiſoient autrefois en un ſeul; mais on n'eſt pas d'accord ſur leur auteur, quelques-uns ont cru que c'étoit le même qui a écrit les livres des Rois. Mais ſi cela étoit, pourquoi tant de différences entre ces deux ouvrages dans les dates, dans les récits, dans les généalogies, dans les noms propres? D'autres les attribuent à Eſdras, aidé de Zacharie & d'Aggée, & d'autres à quelqu'auteur encore poſtérieur, mais dont le nom eſt inconnu.

S. Jérôme regarde les *paralipomenes* comme un morceau très-important pour éclaircir non-ſeulement l'ancienne hiſtoire des Hébreux, mais encore pluſieurs points difficiles relatifs à l'évangile. *Hieron. epiſt. ad Paulin.*

Quelques auteurs prophanes ont employé le mot *paralipomenes* pour ſignifier un *ſupplément*; ainſi Quintus Calabre a donné un ouvrage intitulé, *les paralipomenes d'Homere*.

PARALIPSE ſ. f. (*Rhét.*) mot grec qui ſignifie *omiſſion*. La *paralipſe* eſt dans l'art oratoire, une figure par laquelle on ſeint de vouloir omettre certains faits, pour les détailler avec plus d'aſſurance & plus d'éclat. „ Je ne vous parlerai pas, Meſſieurs, de ſes injuſtices „ (dit Ciceron au ſujet de Verrès:) je paſſe ſous ſilen„ ce ſes excès; je tais ſes débauches; je jette un voile „ obſcur ſur ſa brutalité; je ſupprime même ſes ex„ torſions depuis ſon retour de Sicile; je ne veux vous „ offrir qu'une peinture légere de ſes moindres pilla„ ges „ .... Cette figure eſt aſſez naturelle, & peut s'employer avec adreſſe, en bonne & mauvaiſe part. (*D. J.*)

PARALLAXE, ſ. m. *en Aſtronomie*; c'eſt l'arc du ciel intercepté entre le vrai lieu d'un aſtre, & ſon lieu apparent. *Voyez* LIEU.

Le vrai lieu d'une étoile eſt ce point du ciel *B C*, *Pl. VI. aſt fig.* 27. où un ſpectateur placé au centre de la terre, comme en *T*, verroit cette étoile. Le lieu apparent eſt ce point du ciel *C*, où la même étoile paroît à un œil placé ſur la ſurface de la terre, comme en *E*.

Comme les mouvements d'autres apparens, tant des planetes que des autres aſtres ſe font autour de l'axe de la terre, & non pas autour de l'œil de l'obſervateur qui eſt à ſa ſurface, il eſt donc néceſſaire de reconnoître une inégalité dans la vîteſſe apparente des corps céleſtes, puiſque nous ne ſommes plus au centre de leur mouvement. Car il eſt évident que ſi un mobile quelconque parcourt uniformément la circonférence d'un cercle, il ne ſauroit y avoir d'autre point que le centre de ce même cercle, d'où l'on puiſſe obſerver ſon mouvement égal & uniforme. *Voyez* INÉGALITÉ OPTIQUE. Il en eſt de même de tous les aſtres que nous obſervons dans les cieux; leurs lieux apparens, tels que nous les appercevons de la ſurface de la terre, doivent différer de leurs lieux véritables; c'eſt-à-dire de ceux que l'on obſerveroit du centre de la terre.

Cette différence de lieux eſt ce que l'on appelle *parallaxe de hauteur* ou ſimplement *parallaxe*; Copernic l'a nommée *commutatrice*. La *parallaxe* eſt donc un angle, formé par deux rayons viſuels, tirés l'un du centre & l'autre de la circonférence de la terre, par le centre de l'aſtre ou de l'étoile: cet angle eſt meſuré par un arc d'un grand cercle, intercepté entre les deux points *C* & *B*, qui marquent le lieu vrai & le lieu apparent.

La *parallaxe* de déclinaiſon eſt l'arc *S. t* d'un cercle de déclinaiſon, *fig.* 28. qui marque la quantité dont la *parallaxe* de hauteur augmente ou diminue la déclinaiſon d'une étoile. *Voyez* DÉCLINAISON.

Le

La *parallaxe* d'aſcenſion droite eſt un arc de l'équateur *Dd*, *fig.* 28. qui meſure la quantité dont la *parallaxe* de hauteur change l'aſcenſion droite. *Voyez* ASCENSION & DESCENSION.

La *parallaxe* de longitude eſt l'arc de l'écliptique *Tt*, *fig.* 29. dont la *parallaxe* de hauteur augmente ou diminue la longitude. *Voyez* LONGITUDE.

La *parallaxe* s'appelle auſſi quelquefois *angle parallactique*. *Voyez* PARALLACTIQUE & ANGLE.

La *parallaxe* diminue la hauteur d'une étoile, ou augmente ſa diſtance au Zénith; elle a donc un effet contraire à celui de la *réfraction*. *Voyez* RÉFRACTION.

La plus grande *parallaxe* eſt à l'horiſon: au zenith il n'y a point du-tout de *parallaxe*, le lieu apparent ſe confondant alors avec le lieu vrai.

Les étoiles fixes n'ont point de *parallaxe* ſenſible, à cauſe de leur exceſſive diſtance, par rapport à laquelle la diametre de la terre n'eſt qu'un point. *Voyez* ETOILE.

De-là il s'enſuit encore que plus un aſtre eſt proche de la terre, plus auſſi ſa *parallaxe* eſt grande, en ſuppoſant une élévation égale au-deſſus de l'horiſon. Saturne eſt ſi élevé, que l'on a beaucoup de peine à y obſerver quelque *parallaxe*. *Voyez* SATURNE.

La *parallaxe* d'une planete plus éloignée *S*, eſt moindre que celle d'une planete plus proche *L*, ſuppoſant toujours la même diſtance au zénith, ainſi qu'on l'a obſervé ci-deſſus; en effet l'angle ALT eſt $> AST$.

Les ſinus des angles *parallactiques M* & *S*, *fig.* 30. de planetes, également éloignées du centre de la terre *T*, ſont comme les ſinus des diſtances *TM* & *TS*; c'eſt une ſuite des premiers principes de Trigonométrie; les ſinus des angles d'un triangle étant entr'eux comme les côtés oppoſés.

De plus, à diſtances différentes du centre de la terre, & à même hauteur apparente ou à même diſtance apparente du zénith, les ſinus des *parallaxes* ſont en raiſon inverſe des diſtances; c'eſt encore une ſuite de ce que par les principes de Trigonométrie, le ſinus de la *parallaxe* eſt au ſinus de la diſtance apparente au zenith, comme le rayon de la terre eſt à la diſtance de l'aſtre à la terre *B*.

D'où il eſt aiſé de voir que le ſinus de la *parallaxe* eſt en général en raiſon directe du ſinus de la hauteur apparente, & inverſe de la diſtance de l'aſtre à la terre.

Comme la *parallaxe* de la plûpart des aſtres eſt fort petite, on peut en ce cas prendre la *parallaxe* même au lieu de ſon ſinus; & l'on peut dire que les *parallaxes* ſont en raiſon directe des ſinus des hauteurs apparentes, & inverſe de la diſtance à la terre.

La doctrine des *parallaxes* eſt d'une très-grande conſéquence dans l'Aſtronomie, ſoit pour déterminer les diſtances des planetes, des cometes & autres phénomenes céleſtes, ſoit pour le calcul des éclipſes & pour trouver la longitude. *Voyez* PLANETE, DISTANCE, LONGITUDE, ECLIPSE.

Il y a différentes méthodes de trouver les *parallaxes* des phénomenes céleſtes: voici quelques-unes des principales & des plus ſimples.

Obſerver la *parallaxe* de la Lune: il faut obſerver le hauteur méridienne de la Lune avec le plus grand ſoin qu'il eſt poſſible, *voyez* HAUTEUR, & marquer le moment de ce tems; on calculera enſuite ſa vraie longitude & ſa vraie latitude, & par-là on en déterminera la déclinaiſon, *voyez* DÉCLINAISON; & par ſa déclinaiſon & par l'élévation de l'équateur, on trouvera ſa véritable hauteur méridienne. Prenez la réfraction de la hauteur obſervée, & ſoustrayez le reſte de la hauteur vraie, ce qui en viendra eſt la *parallaxe* de la Lune.

Par ce moyen Tycho en 1583, le 12 Octobre, ayant obſervé la hauteur méridienne de la Lune, qu'il trouva être de 53°. 38′, détermina ſa *parallaxe* de 54 min. *V.* LUNE.

Au reſte, cette méthode ſuppoſe qu'on connoiſſe aſſez bien le mouvement de la Lune; ainſi elle n'eſt exacte qu'à quelques minutes près.

Obſerver la parallaxe *de la Lune dans une éclipſe*. Quand il y a une éclipſe de Lune, obſervez le tems où les deux cornes du croiſſant ſont dans le même cercle vertical; prenez en cet inſtant les hauteurs des deux cornes: ajoutez la moitié de leur différence à la plus petite hauteur, ou retranchez-le de la plus grande, & vous aurez très-à-peu-près le hauteur viſible du centre de la Lune; mais la hauteur vraie eſt preſqu'égale à la hauteur du centre de l'ombre en ce tems. Or on connoît la hauteur du centre de l'ombre, à cauſe que l'on connoît le lieu du Soleil dans l'écliptique, & ſon abaiſſement au-deſſous de l'horiſon, qui eſt égale à la hauteur du point oppoſé de l'écliptique, où eſt le centre de l'ombre: l'on a par conſéquent la hauteur vraie & la hauteur apparente, dont la différence eſt la *parallaxe*.

Par la *parallaxe AST* de la Lune, *fig.* 30. & par la hauteur *SR*, trouvez ſa diſtance à la terre. Le hauteur apparente étant donnée, l'on a la diſtance apparente au zénith, c'eſt-à-dire l'angle ZAS, ou par la hauteur vraie, l'angle ATS. Ainſi, puiſque l'on a eu même tems l'angle *parallactique S*, & que le demi-diametre de la terre *AT*, eſt regardé comme 1, on aura par la Trigonométrie la diſtance de la lune en demi-diametres de la terre, en faiſant cette proportion, le ſinus de l'angle *S* eſt au côté oppoſé 1, comme le ſinus de l'autre angle *T*, eſt au côté cherché *TS*.

D'où il ſuit, ſelon l'obſervation de Tycho, qu'en ce tems la diſtance de la lune à la terre, étoit de 62 demi-diametres de la terre. Il s'enſuit encore qu'ayant par la théorie de la lune, le rapport de ſes diſtances à la terre dans les différens degrés de ſon anomalie; ſi l'on trouve, par la regle de trois, ces diſtances en demi-diametres de la terre, la *parallaxe* eſt ainſi déterminée aux différens degrés de l'anomalie vraie.

M. de la Hire ſeit la plus grande *parallaxe* horiſontale, de 1°. 1′. 25″. la plus petite, 54′. 5″. C'eſt pourquoi le plus grande diſtance de la lune, quand elle eſt dans ſon périgée, eſt ſelon lui, de $55\frac{97}{100}$ ou preſque 56 demi-diametres; dans ſon apogée, cette diſtance eſt de $63\frac{17}{100}$, ou de $63\frac{1}{2}$ demi-diametres de la terre.

M. le Monnier établit la *parallaxe* moyenne, de 57′, 12″., & j'ai trouvé, par la théorie, qu'elle étoit 57′. 12″. Mais toutes ces déterminations ont encore beſoin d'être fixées plus exactement, ſoit par la théorie, ſoit par la connoiſſance de la figure de la terre.

Obſerver la parallaxe *de Mars*. 1°. Suppoſons Mars dans l'interſection du méridien & de l'équateur, *Pl. aſtron. fig.* 31. & qu'un obſervateur, ſous l'équateur en *A*, obſerve ſa culmination avec quelque étoile fixe. 2°. Si l'obſervateur étoit au centre de la terre, il verroit Mars & l'étoile enſemble dans le plan de l'horiſon, ou dans le plan du ſixieme cercle horaire. Mais, puiſque dans cet endroit Mars a quelque *parallaxe* ſenſible, & que l'étoile fixe n'en a aucune, Mars ſera vu dans l'horiſon, quand il parviendra au point *P*, qui eſt dans le plan de l'horiſon ſenſible; & l'on verra auſſi l'étoile dans l'horiſon, quand elle ſera au point *R*, qui eſt dans le plan de l'horiſon vrai. C'eſt pourquoi obſervez le tems entre le paſſage de Mars & celui de l'étoile par le plan du ſixieme cercle horaire. 3°. Convertiſſez ces tems en minutes de l'équateur, par ce moyen vous aurez l'arc *PM*, auquel l'angle PAM, & par conſequent l'angle AMD, eſt ſenſiblement égal en nombre de degrés; & cet angle eſt la *parallaxe* horiſontale de Mars.

Si l'obſervateur n'étoit pas ſous l'équateur, mais dans un parallele *IQ*, M. Caſſini, à qui nous ſommes redevables de la méthode précédente, nous a donné auſſi le moyen d'en faire uſage dans ce cas-là, & nous y renvoyons le lecteur.

Si Mars n'eſt pas ſtationnaire, mais que par les obſervations de pluſieurs jours on le trouve direct ou rétrograde; il faut déterminer quel eſt ſon mouvement à chaque heure, afin que l'on puiſſe aſſigner ſon vrai lieu par rapport au centre, pour un tems donné quelconque.

C'eſt par cette méthode que M. Caſſini trouva que la plus grande *parallaxe* horiſontale de Mars, étoit de 25″, ſecondes, ou un peu moins. Par la même methode M. Flamſteed la trouve d'environ 30 ſecondes. M. Caſſini ſe ſert de la même méthode pour obſerver la *parallaxe* de Vénus.

Il faut ici remarquer que l'obſervation doit être faite avec un téleſcope, au foyer duquel on ait paſſé 4 fils qui ſe coupent à angles droits, *A*, *B*, *C*, *D*, *fig.* 45. n°. 2. & que l'un doit tourner le téleſcope juſqu'à ce que l'on apperçoive quelqu'étoile, voiſine de Mars, paſſer au-deſſus de quelqu'un des fils, afin que les fils *AB*, *CD*, puiſſent être paralleles à l'équateur, & qu'ainſi *AC*, *BD*, puiſſent repréſenter des cercles de declinaiſon.

Trouver la parallaxe *du ſoleil*. La grande diſtance du ſoleil rend ſa *parallaxe* très-petite, pour être ſenſible par une obſervation immédiate, quelque délicate qu'elle puiſſe être. Il eſt vrai que dans la vûe d'y parvenir, les anciens & les modernes ont fait pluſieurs tentatives, & inventé pluſieurs méthodes. La premiere, qui eſt celle d'Hipparque, ſuivie par Ptolomée, *&c.* étoit fondée ſur l'obſervation des éclipſes de lune. La ſeconde, étoit celle d'Ariſtarque, ſuivant laquelle on faiſoit uſage des phaſes de la lune, pour déterminer l'angle ſous-tendu par le demi-

mi dismetre de l'orbite de la lune ou du ſoleil. Mais ces deux méthodes ayant été trouvées défectueuſes ou inſuffiſantes, les Aſtronomes ſont obligés d'avoir recours aux *parallaxes* des planetes plus voiſines de nous, telles que Mars & Vénus: de la connoiſſance de leurs *parallaxes* on déduit aiſément celle du ſoleil, à laquelle il n'eſt pas poſſible de parvenir par aucune voie directe.

Car par la théorie des mouvemens de la terre & des planetes, on connoît en tout tems le rapport des diſtances du ſoleil & des planetes à la terre; & les *parallaxes* horiſontales ſont en raiſon réciproque de ces diſtances: connoiſſant donc la *parallaxe* d'une planete, on trouve par ſon moyen celle du ſoleil. Ainſi Mars, en oppoſition au ſoleil, eſt deux fois plus près de nous que cet aſtre. Sa *parallaxe* ſera donc 2 fois auſſi grande que celle du ſoleil: & quand Vénus eſt dans ſa conjonction inférieure avec le ſoleil, elle eſt auſſi plus près de nous que cet aſtre, ſa *parallaxe* eſt donc plus grande à proportion.

Ainſi, par les *parallaxes* de Mars & de Vénus, le même M. Caſſini trouve que la *parallaxe* du ſoleil doit être de 10 ſecondes; d'où l'on déduit que ſa diſtance eſt égale à 22000 demi-diametres de la terre: ſelon d'autres aſtronomes, elle eſt de 12"; & ſelon d'autres de 25".

Nous ne donnons ici que la plus petite partie, & même qu'une légere idée, des méthodes qui ont été publiées par différens aſtronomes pour trouver la *parallaxe* des aſtres. On peut voir dans l'*Introductio ad veram aſtronomiam* de Keill, la plupart de ces méthodes; & M. le Monnier dans la traduction qu'il a donnée de cet ouvrage, a fait quelques remarques utiles & importantes ſur ces différentes méthodes.

L'obſervation du paſſage de Vénus ſur le ſoleil, que l'on a vu au mois de Juin 1761, doit donner, ſuivant M. Halley, une méthode de trouver la *parallaxe*, & la diſtance du ſoleil, avec une grande exactitude.

Cette méthode eſt appliquée dans la traduction de Keill, par M. le Monnier; & ceux qui en ſeront curieux peuvent l'apprendre dans cet ouvrage. La plûpart des auteurs modernes ont aſſûré que la *parallaxe* ſeroit inconnue juſqu'à ce tems-là, parce que les autres méthodes dont on ſe ſert pour la déterminer, leur paroiſſent peu exactes. Selon M. le Monnier, ces aſtronomes n'ont pas ſans doute examiné ſi par d'autres voies on n'y pourroit pas parvenir avec autant de certitude, ou du moins, avec autant de facilité; car il croit que dans les conjonctions inférieures de Vénus au ſoleil, lorſque cette planete eſt périgée (la terre étant au périhélie), & Vénus aux environs de ſon aphélie, deux obſervateurs placés ſous un même méridien, ou à-peu-près, & à de très-grandes diſtances ſur la ſurface de la terre, ſeroient toujours en état de découvrir la *parallaxe*. Il faudroit tenter, dit-il, de comparer Vénus au méridien, avec quelque étoile qui paſſeroit à même hauteur dans la lunette immobile, ſoit d'un quart de cercle mural, ſoit autrement, puiſqu'avec une ſemblable lunette de 5 à 10 piés, garnie d'un micrometre, il ne ſeroit pas impoſſible de découvrir juſqu'au double de la *parallaxe* de Vénus. Car pour revenir à la méthode propoſée par M. Halley, où il s'agit de déterminer la *parallaxe* de Vénus, en obſervant ſon entrée & ſa ſortie ſur le diſque du ſoleil; il eſt à-propos de conſidérer que non ſeulement on y ſuppoſe deux obſervateurs, placés ſur la ſurface de la terre & à de très-grandes diſtances; mais que d'ailleurs, ſi le ciel n'eſt pas aſſez favorable dans chaque lieu le jour du paſſage de Vénus, il faudra néceſſairement recourir aux obſervations des jours précédens ou ſuivans, faites à la lunette immobile, comme on vient de le propoſer.

La connoiſſance exacte de la *parallaxe* de la Lune eſt d'une très-grande importance dans l'Aſtronomie. C'eſt ce qui a engagé M. de Maupertuis à nous donner en 1741 un petit ouvrage ſur ce ſujet. Il remarque que la terre n'étant pas ſphérique, tous ſes demi-diametres ne ſeront plus égaux, & que ſelon la latitude des lieux où ſera placé l'obſervateur, le demi-diametre de la terre qui ſert de baſe à la *parallaxe* ſera différent, & qu'il faudra avoir égard à cette différence. La terre étant un ſphéroïde applati vers les poles, aux mêmes diſtances de la lune à la terre, les *parallaxes* horiſontales vont en croiſſant du pole à l'équateur; M. de Maupertuis n'examine point ſi les déterminaiſons qu'on a eu juſqu'ici de la *parallaxe*, étoient aſſez exactes pour mériter qu'on eût égard aux différences qu'y produit l'inégalité des demi-diametres de la terre, ou pour faire appercevoir cette inégalité. Il ſe contente de remarquer que juſqu'ici cet élément fondamental de toute l'Aſtronomie n'a été connu ni avec l'exactitude qu'il mérite, ni avec celle qui étoit poſſible; & n'étant connu qu'imparfaitement, on n'a pû l'appliquer à tous les uſages auxquels il pourroit être utile.

M. Newton avoit propoſé de faire entrer l'inégalité des demi-diametres de la terre dans la conſidération des *parallaxes* de la Lune & dont le calcul des éclipſes. D'après la figure de la terre qu'il a déterminée, il nous a donné quelques-unes des *parallaxes* horizontales; mais ſi on conſidere les erreurs auxquelles ſont ſujettes les *parallaxes* de la Lune, déterminées par les méthodes ordinaires, on verra que les différences que M. Newton nous a données pour ces *parallaxes* ne peuvent guere nous être utiles. M. Newton croyoit cependant qu'on pouvoit découvrir par-là quelle eſt la figure de la terre. Mais M. de Maupertuis doute que la choſe fût poſſible ſi on vouloit faire uſage des *parallaxes* horiſontales déterminées par les méthodes ordinaires. M. Manfredi avoit auſſi entrepris de ſe ſervir des *parallaxes* de la Lune pour déterminer la figure de la terre, comme on le peut voir dans les *Mém. de l'Acad. des Sciences de* 1734. mais la méthode qu'il propoſe eſt ſi embarraſſée & ſi dépendante d'élémens ſuſpects, que M. de Maupertuis doute qu'on en puiſſe jamais tirer grande utilité, auſſi M. Manfredi lui-même ne la croyoit propre à découvrir l'alongement ou l'applatiſſement de la terre, qu'en cas que la terre ſe fût écartée de la figure ſphérique, autant que la ſuppoſoit la figure alongée vers les poles, que lui donnoit M. Caſſini.

Selon M. de Maupertuis, la maniere la plus ſûre de déterminer la *parallaxe* de la Lune, ſeroit d'obſerver de deux lieux de la terre, ſitués ſur le même méridien, & ſéparés d'un aſſez grand arc; la diſtance en déclinaiſon de la Lune à une même étoile; par-là on déterminera la *parallaxe*. M. de Maupertuis donne la maniere de déterminer la différence des *parallaxes* ſur la terre & ſur le globe, la diſtance de la Lune au centre de la terre, & enfin, ſi l'on veut, la figure de la terre même. Les méthodes de M. de Maupertuis donnent le moyen de déterminer plus exactement qu'on ne l'a fait juſqu'ici, les lieux apparens de la Lune, & les triangles qu'elle fait avec deux étoiles quelconques; ce qui eſt très-important pour la découverte des longitudes. *Voyez* LONGITUDE. *Voyez* auſſi la II. III. partie de mes *Recherches ſur le ſyſtême du Monde*, où je donne des méthodes pour corriger la *parallaxe* de la Lune, par la figure de la terre, en ſuppoſant cette figure connue; mais par malheur elle ne l'eſt pas encore trop bien. *Voyez* FIGURE DE LA TERRE.

De la parallaxe des étoiles, par rapport à l'orbite annuel de la terre. Les étoiles n'ont point de *parallaxe*, par rapport au demi-diametre de la terre, néanmoins eu égard à ſon orbite annuel, il ſembleroit d'abord qu'elles doivent avoir quelque *parallaxe*. *Voyez* ORBITE.

L'axe de la terre dans ſon mouvement annuel décrit une eſpece de cylindre, lequel prolongé juſqu'au ciel des étoiles fixes, y trace une circonférence circulaire, dont chaque point eſt le pole du monde pour ſon jour reſpectif; de ſorte que la ſituation du pole apparent, par rapport à quelqu'une des étoiles fixes, change très-conſidérablement dans le cours des années.

Si l'on pouvoit déterminer ce phénomene par une obſervation immédiate, on en concluroit d'une maniere inconteſtable le mouvement annuel de la terre autour du ſoleil, & l'on réſoudroit la ſeule objection qui reſte, & que Riccioli a fait tant valoir, qui conſiſte en ce que l'on n'appercoit pas une telle *parallaxe*. *Voyez* TERRE. Dans cette vûe, M. Hook a eſſayé de la trouver, en obſervant les différentes diſtances d'une étoile fixe au zénith, en différentes parties de l'orbite de la terre: & M. Flamſtead a tâché de parvenir au même but, en obſervant l'approximation & l'éloignement d'une étoile fixe, par rapport à l'équateur en différens tems de l'année, ce qui n'a pas été ſans ſuccès; le réſultat de ſes obſervations étant qu'une étoile fixe près du pole, a été trouvée plus voiſine de ce pole de 40 ou 45" au ſolſtice d'hiver qu'au ſolſtice d'été, pendant ſept années conſécutives.

M. Caſſini le jeune, convient que les obſervations de Flamſtead s'accordent avec celles qui ont été faites à l'obſervatoire-royal; mais il en nie les conſéquences. il dit que les variations dans la diſtance de l'étoile polaire ne ſont pas telles qu'elles devroient être, dans la ſuppoſition du mouvement de la terre.

Les *parallaxes* des étoiles ne s'eſt pas même trouvée d'une ſeconde dans le grand nombre d'étoiles qui ont été obſervées juſqu'ici avec d'excellens ſecteurs, à Wanſteed, proche de Londres, & à Paris. *Voyez les Tranſactions Philoſophiques* & l'ouvrage qui a pour titre, *degré du méridien, entre Paris & Amiens*, imprimé en 1740. à Paris, chez Guérin. Quand on ſuppoſeroit la *parallaxe* de l'orbe annuel de 42" telle que Flamſtead

l'a déterminée, on ne peut guere imaginer qu'il n'ait pas pû s'y tromper de 25 m. or, cela posé, la distance des étoiles à la terre diminueroit de la moitié, ou augmenteroit d'un tiers en sus; mais cet angle de 42. m. observé par Flamstead, ne vient point de la *parallaxe* de l'orbe annuel. Long-tems auparavant M Picard avoit découvert dans l'étoile polaire ce mouvement d'environ 40″ & dès l'an 1680. il avoit publié sa découverte, où il prouvoit qu'un mouvement si singulier dans cette étoile ne pouvoit être causé par le mouvement de la terre dans son orbite, ni par les réfractions. M. Bradley a trouvé depuis un moyen d'expliquer cet changemens apparens dans le lieu des étoiles. *Voyez* ABERRATION. *Voyez aussi* NUTATION.

Au reste, M. Hourebow avoit avoit fait des observations qui prouvent la *parallaxe* dont il s'agit, sur quoi nous renvoyons le lecteur à l'*Histoire des Mathématiques* de M. Montucla, *Tom. I. pag.* 550. Quoi qu'il en soit & quand même la *parallaxe* annuelle des étoiles seroit insensible, il s'ensuivroit seulement que leur distance est immense par rapport à celles du soleil; ce qui peut effrayer l'imagination, mais non la raison.

La *parallaxe* des étoiles par rapport à l'orbite annuel de la terre est appellée *parallaxe de l'orbe annuel* ou *parallaxe du grand orbe*; cette *parallaxe* est fort sensible dans les planetes & dans les cometes. *Voyez* PLANETE & COMPTE.)0(

PARALLACTIQUE, adj. (*Géom.*) se dit de ce qui appartient aux parallaxes. de ce qui sert à mesurer les parallaxes; ainsi on dit *angle parallactique*. *Voyez* ANGLE & PARALLAXE. On dit aussi *machine parallactique*. *Voyez* les *figures des instrumens astronomiques & leur explication*.

PARALLELE, adj. *en Géométrie*, se dit des lignes & des surfaces qui sont par-tout à égale distance l'une de l'autre, ou qui prolongées à l'infini ne deviennent jamais ni plus proches, ni plus éloignées l'une de l'autre. *Voyez* EQUIDISTANT.

Ainsi les lignes droites *paralleles* sont celles qui ne se rencontrent jamais, quoique prolongées à l'infini.

La ligne *O P* (*Pl géom. fig* 36) est *parallele* à *Q R*.

Les lignes *paralleles* sont le contraire des lignes convergentes & divergentes. *Voyez* CONVERGENTE, *&c.*

Quelques-uns définissent les lignes convergentes, celles qui doivent se rencontrer l'une l'autre à une distance finie; & lignes *paralleles*, celles qui ne se rencontrent l'une l'autre qu'à une distance infinie.

Les lignes *paralleles* sont d'un très-grand usage en Géométrie, soit spéculative, soit pratique; en tirant des *paralleles* à des lignes données, on forme des triangles semblables qui servent merveilleusement à résoudre des problèmes de Géométrie: dans les arts, il est presque toujours question de *paralleles*, les bords opposés d'une table sont *paralleles*, ceux des carreaux de vitre, des portes, des plafonds, *&c.* le sont aussi.

Les Géometres démontrent que deux lignes *paralleles* à une même troisieme ligne, sont aussi *paralleles* l'une à l'autre; & que si deux *paralleles O P* & *Q R* sont coupées par une ligne transverse *S T* en *A* & *B*, 1°. les angles alternes internes *X Y* sont égaux; 2° l'angle externe *U* est égal à l'un des internes opposé *Y*, 3° que les deux internes opposés *Z* & *Y* sont aussi égaux à la somme de deux angles droits.

Il est démontré par les principes d'optique, que si un œil est placé entre deux lignes *paralleles*, elles paroîtront convergentes; & si elles sont assez longues pour que la distance apparente de ces lignes ne soit plus qu'un point à l'œil, elles paroîtront se réunir totalement. *Voy.* PARALLELISME *des rangées d'arbres*.

On décrit des lignes *paralleles* en abaissant des perpendiculaires égales sur une même ligne, & en tirant des lignes par l'extrémité de ces perpendiculaires; ou bien, en faisant glisser le long d'une ligne les deux pointes d'un compas, la tête de ce compas décrira une ligne droite *parallele* à la ligne donnée.

Les plans *paralleles* sont ceux où toutes les perpendiculaires que l'on tire entr'eux sont égales. *Voyez* PLAN.

Les rayons *paralleles*, dans l'Optique, sont ceux qui sont à une égale distance les uns des autres, depuis l'objet visible jusqu'à l'œil, que l'on suppose pour cela infiniment éloigné de l'objet. *Voyez* RAYON.

Regles paralleles; c'est un instrument composé de deux regles de bois, de cuivre, d'airain ou d'acier, *A B* & *C D* (*fig.* 37) également larges par-tout; & jointes ensemble par des lames de traverse *E F* & *G H*, de maniere qu'elles peuvent s'ouvrir à différens intervalles, s'approcher & s'éloigner, & restes néanmoins toujours *paralleles* entr'elles.

L'usage de cet instrument est bien sensible; car l'une des regles étant appliquée sur *R S*; si on éloigne l'autre jusqu'au point donné *V*, une ligne droite *A B* tirée le long de son bord par le point *V*, est *parallele* à la ligne *R S*.

PARALLELES *ou* CERCLES PARALLELES, *en Géographie*, que l'on appelle aussi *paralleles de latitude*, sont de petits cercles de la sphere, que l'on conçoit passer par tous les points du méridien, en commençant à l'équateur auquel ces petits cercles sont *paralleles*, & en venant se terminer aux poles.

On les appelle *paralleles de latitude*, &c. parce que tous les lieux qui sont sous le même *parallele* ont la même latitude. *Voyez* LATITUDE. On les nomme aussi simplement *paralleles*.

PARALLELES DE LATITUDE, *en Astronomie*, sont de petits cercles de la sphere *parallele* à l'écliptique, que l'on imagine passer par chaque degré & minute des colures. *Voyez* LATITUDE.

PARALLELES DE HAUTEUR *ou* ALMICANTARATHS, ce sont des cercles *paralleles* à l'horison, que l'on imagine passer par chaque degré & minute du méridien entre l'horison & le zénith, & qui ont leur pole au zénith. *Voyez* HAUTEUR & ALMICANTARATH.

Les *paralleles* de déclinaison en Astronomie sont la même chose que les *paralleles de latitude* en Géographie. *Voyez* DÉCLINAISON.

Sphere parallele; c'est cette situation de la sphere, dans laquelle l'équateur se confond avec l'horison, & les poles avec le zénith & le nadir. *Voyez* SPHERE.

Dans cette sphere, tous les *paralleles* à l'équateur sont *paralleles* à l'horison: & par conséquent les étoiles n'ont point de lever ni de coucher, elles tournent toutes dans des cercles *paralleles* à l'horison; & quand le soleil est dans l'équateur, il tourne autour de l'horison pendant tout le jour. Après que cet astre est parvenu au-dessus de l'horison, il ne se couche point du tout pendant six mois; & lorsqu'il est separé de l'autre côté de la ligne, il est six mois sans se lever. On fait ici abstraction du crépuscule qui alonge le jour & accourcit la nuit par toute la terre. *Voyez* CRÉPUSCULE.

La sphere a cette position pour ceux qui vivent sous les poles, en cas qu'il y ait quelques habitans. Le soleil ne s'éleve jamais au-dessus de leur horison plus que d'une quantité égale à l'obliquité de l'écliptique. *Voyez* ECLIPTIQUE & OBLIQUITÉ. *Chambers*. (*E*)

PARALLELE, *aux*, on appelle *lignes auxparalleles* celles qui sont avec deux autres lignes de section conconiques. *Voyez* SOUSCONTRAIRE. Ainsi (*fig.* 44. *géom.*) les lignes *A C*, *B D*, tellement placées que les angles *V AC*, *V BD*, soient égaux, sont *auxparalleles*. (*O*)

Nous finirons cet article sur les *paralleles*, en marquant que la théorie des *paralleles* est peut être ce qu'il y a de plus difficile dans la Géométrie élémentaire à démontrer rigoureusement; la vraie définition, ce me semble, & la plus nette qu'on puisse donner d'une parallele, est de dire que c'est une ligne qui a deux de ses points également éloignés d'une autre ligne. Il suffit ici de deux points; car deux points donnent une ligne droite; il faut ensuite démontrer (& c'est-là le plus difficile), que tous les autres points de cette seconde seront également éloignés de la ligne droite donnée, & que par conséquent ces deux lignes ne se rencontreront jamais. Dire qu'une *parallele* est celle qui a tous ses points également éloignés d'une autre, ou qui prolongés ne la rencontrera jamais, c'est supposer la question; dire avec de grands géometres que deux *paralleles* sont deux lignes droites qui concourent à une distance infinie, ou vers un point infiniment éloigné, c'est donner une définition bien métaphysique & bien abstraite d'une chose bien simple. J'exhorte les géometres, qui dans la suite donneront des élémens, de s'appliquer à cette théorie des *paralleles*; avec cette théorie bien démontrée, & de la maniere la plus simple, le principe de la superposition & celui de la mesure des angles au centre du cercle par les arcs compris entre leurs côtés, on pourra faire d'excellens élémens de géométrie, meilleurs, plus simples, & plus rigoureux qu'aucun de ceux que nous connoissons. *Voyez* GEOMÉTRIE. (*O*)

PARALLELES DE LATITUDE, (*Géog. mod.*) sur le globe terrestre, ce sont *paralleles* sont les mêmes que les *paralleles* de déclinaison sur le globe celeste; mais les *paralleles de latitude* dans celui-ci, sont de petits *paralleles* à l'écliptique, qu'on imagine passer par chaque degré, & par chaque minute des colures, & ils y sont représentés par les divisions du quart de hauteur dans son mouvement autour du globe, quand une de ses extrémités est fixée sur les poles de l'écliptique. (*D. J.*)

PA-

PARALLELE, ſ. m. (*Art. crat.*) c'eſt dans l'art oratoire la compareiſon de deux hommes illuſtres, exercée agreable pour l'eſprit qui ve & revient de l'un à l'autre, qui compare les traits, qui les compte, & qui juge continuellement de la différence; tel eſt le *parallele* de Corneille & de Racine par le Bruyere, & par M. de la Mothe, que je vais donner pour exemple.

Corneille, dit M. de la Bruyere, ne peut être égalé dans les endroits où il excelle; il a pour-lors un caractere original & inimitable, mais il eſt inégal. Dans quelques-unes de ſes meilleures pieces, il y a des fautes inexcuſables contre les mœurs, un ſtyle déclamatoire qui arrête l'action & la fait languir, des négligences dans les vers & dans l'expreſſion, qu'on ne ſauroit comprendre en un ſi grand homme; ce qu'il y a de plus éminent en lui, c'eſt l'eſprit qu'il avoit ſublime.

Racine eſt ſoutenu, toujours le même par-tout, ſoit pour le deſſein & la conduite de ſes pieces, qui ſont juſtes, régulieres, priſes dans le bon ſens & dans la nature, ſoit pour la verſification qui eſt correcte, riche dans ſes rimes, élégante, nombreuſe, harmonieuſe.

Si cependans il eſt permis de faire entre eux quelque compareiſon, & de les marquer l'un l'autre par ce qu'ils ont de plus propre, & par ce qui éclate ordinairement dans leurs ouvrages, peut-être qu'on pourroit parler ainſi: Corneille nous aſſujettit à ſes caracteres & à ſes idées: Racine ſe conforme aux nôtres. Celui-là peint les hommes comme ils devroient être; celui-ci les peint tels qu'ils ſont. Il y a plus dans le premier de ce qu'on admire & de ce qu'on doit même imiter; il y a plus dans le ſecond de ce qu'on reconnoit dans les autres, & de ce qu'on éprouve en ſoi-même. L'un élevé étonne, maîtriſe, inſtruit; l'autre plaît, remue, touche, pénetre. Ce qu'il y a de plus grand, de plus impérieux dans le ſentiment, eſt manié par celui-là; par celui-ci ce qu'il y a de plus ſombre & de plus flatteur dans la paſſion. Dans l'un on ſuit des regles, des préceptes, des maximes; dans l'autre du goût & des ſentimens. L'on eſt plus occupé aux pieces de Corneille; l'on eſt plus ébranlé & plus attendri à celles de Racine. Corneille eſt plus moral, Racine eſt plus naturel. Il ſemble que l'un imite Sophocle, & que l'autre doit plus à Euripide.

Le *parallele* des deux poetes par M. de la Mothe eſt plus court, moins approfondi, mais léger, délicat, & agréable.

Des deux ſouverains de la ſcena
L'aſpect a frappé nos eſprits;
C'eſt ſur leurs pas que Melpomène
Conduit ſes plus chers favoris;
L'un plus pur, l'autre plus ſublime,
Tous deux partagent notre eſtime
Par un mérite différent.
Tour-à-tour ils nous font entendre
Ce que le cœur a de plus tendre,
Ce que l'eſprit a de plus grand.

Voilà comme on fait le *parallele* des grands hommes; Plutarque a lui-même ouvert cette carriere avec un goût admirable. (*D. J.*)

PARALLELES, (*Fortific.*) ce ſont des lignes qui ſont preſque *paralleles* au côté attaqué de la place. Une attaque en forme demande communément trois *paralleles*; on les nomme autrement *places d'armes*. Oxanam. (*D. J.*)

PARALLÉLEPIPEDE, ſ. m. en *Géométrie*, c'eſt un corps ou ſolide compris ſous ſix parallélogrammes, dont les oppoſés ſont ſemblables, paralleles & égaux, comme dans la *Pl. VI. de Géom. fig.* 38.

Quelques-uns définiſſent le *parallélepipede*, un priſme dont la baſe eſt un parallélogramme. *Voyez* PRISME.

Propriétés du parallélepipede. Tous les *parallélepipedes*, priſmes, cylindres, *&c.* dont les baſes & les hauteurs ſont égales, ſont égaux entre eux.

Un plan diagonal diviſe un *parallélepipede* en deux priſmes triangulaires égaux; c'eſt pourquoi un priſme triangulaire n'eſt que la moitié d'un *parallélepipede* de même baſe & de même hauteur.

Tous les *parallélepipedes*, priſmes, cylindres, *&c.* ſont en raiſon compoſée de leur baſe & de leur hauteur; c'eſt pourquoi ſi leurs baſes ſont égales, ils ſont en raiſon de leur hauteur; & ſi les hauteurs ſont égales, ils ſont en raiſon de leurs baſes. *Voyez* MESURE.

Tous les *parallélepipedes* ſemblables, c'eſt-à-dire dont les côtés & les hauteurs ſont proportionnels, & dont les angles correſpondans ſont les mêmes, ſont en raiſon triplée de leur côté homologue; ils ſont auſſi en raiſon triple de leur hauteur.

Tous les *parallélepipedes*, priſmes, cylindres, *&c.* égaux en ſolidité, ſont en raiſon reciproque de leur baſe & de leur hauteur.

Meſurer la ſurface & la ſolidité d'un parallélepipede. Déterminez les aires des parallelogrammes *ILMK*, *LMON*, *OMKP* (*voyez* PARALLÉLOGRAMME), faites-en une ſomme, & multipliez-la par 2; le produit ſera la ſurface du *parallélepipede*.

Enſuite ſi on multiplie la baſe *ILMK* par la hauteur *MO*, le produit ſera la ſolidité; ſuppoſons, par exemple, *LM* = 36, *MK* = 15, *MO* = 12,

alors
$$\begin{aligned} ILMK &= 36 \times 15 = 540, \\ LMON &= 36 \times 12 = 432, \\ OMKP &= 15 \times 12 = 180. \end{aligned}$$

dont la ſomme eſt ..... 1152, laquelle multipliée par 2 produit ..... 2304 pour la ſurface du *parallélepipede* propoſé; & en multipliant par 12 la face *ILMK* = 540, l'on aura 6480 pour ſa ſolidité. *Voyez* MESURE. *Chambers*.

PARALLÉLIPIPEDE, ſ. m. *Voyez* PARALLÉLEPIPEDE.

PARALLELISME, ſ. m. (*Géom.*) c'eſt la propriété ou l'état de deux lignes, deux ſurfaces, *&c.* également diſtants l'un de l'autre. *Voyez* PARALLELE, PARALLELOGRAMME, *&c.*

PARALLELISME *de l'axe de la terre, en Aſtronomie*; c'eſt cette ſituation conſtante de l'axe de la terre, en conſéquence de laquelle, quand le terre fait ſa révolution dans ſon orbite, ſi l'on tire une ligne parallele à ſon axe, dans une de ſes poſitions quelconques, l'axe dans toutes ſes autres poſitions ſera toujours parallele à cette même ligne; il ne changera jamais la premiere inclinaiſon au plan de l'écliptique; mais il paroîtra conſtamment dirigé vers la même point du ciel. Ce *paralléliſme*, & les effets qui en réſultent, ont été très-bien développés dans les *inſtit. aſtronomiques*, & nous croyons ne pouvoir mieux faire que de tranſcrire ici tout cet endroit, quoiqu'an peu long, parce qu'il ne nous a pas paru poſſible de l'abréger, ni de nous expliquer plus clairement.

Le *paralléliſme* de l'axe de la terre doit arriver naturellement, ſi la terre parcourant ſon orbite, n'a d'autre mouvement propre que celui de la rotation autour de ſon axe. Car ſoit une planete quelconque, dont le centre parcoure une petite portion de ſon orbite, qu'on peut regarder ici comme une ligne droite *AB*, *fig. 53 aſtron.* cet aſtre étant en *A*, ſi l'on tire un diametre *CD* incliné ſous un certain angle à la ligne *AB*; il eſt évident que ſi cette planete n'a d'autre mouvement que celui ſelon lequel elle s'avance de *A* vers *B*, ſon diametre *CD* ne doit jamais avoir d'autre direction que ſelon la ligne *de*, parallele au premier diametre *CD*: mais ſi outre ce mouvement de tranſlation on imagine que la planete en ait une autre de rotation autour de ſon axe *CD*, quoiqu'il ſoit vrai de dire en ce cas que tous les autres diametres de cette planete changent continuellement de direction, le vrai axe *CD* ou *cd*, eſt néanmoins exempt de ce mouvement de rotation: il ne ſauroit changer ſa direction, mais il doit toujours demeurer parallele à lui-même en quelqu'endroit qu'il ſe trouve.

Le parallelisme de l'axe terreſtre & ſon inclinaiſon au plan de l'écliptique eſt la cauſe de l'inégalité des jours & de la différence des ſaiſons: ſuppoſons en effet que l'œil regarde obliquement le plan de l'orbite de la terre, dont la projection, ſelon les regles de la perſpective, doit paroître alors une ovale ou ellipſe, au milieu de laquelle ſe trouve le ſoleil en *S*; ſi l'on mene par le centre de cet aſtre la droite ♈ *S* ♎ *fig. 54*, parallele à la ſection commune de l'écliptique & de l'équateur, & qui rencontre l'écliptique en deux points ♈ & ♎; il eſt clair que lorſque la terre paroîtra dans l'un de ces deux points, la ligne ♈ ♎ qui joint les centres de la terre & du ſoleil ſera pour lors dans la ſection commune des deux plans; cette ligne, dis-je, de même que la ſection commune des plans de l'écliptique & de l'équateur ne doivent former qu'une même ligne droite: elle ſera donc en ce cas perpendiculaire à l'axe de la terre, puiſque c'eſt une de celles qui ſe trouvent dans le plan de l'équateur. Mais cette même ligne droite étant auſſi perpendiculaire au plan du cercle, que nous avons dit être le terme de la lumiere & de l'ombre, il ſuit que l'axe de la terre ſe trouvera pour lors dans le plan de ce cercle, & paſſera par conſéquent par les poles; enſorte qu'il diviſera tous les paralleles à l'équateur en deux parties égales. La terre étant donc au commencement de ♎, & le ſoleil paroiſſant pour lors au commen-

mencement du ♈ dans la commune ſection des plans de l'écliptique & de l'équateur, cet aſtre doit par conſéquent nous paroître alors dans l'équateur céleſte ſans aucune déclinaiſon, ſoit au nord, ſoit au midi, étant à égale diſtance des poles. Il eſt encore évident qu'il paroîtra décrire par ſon mouvement diurne le cercle équinoxial dont nous avons parlé ci-deſſus; de maniere que dans cette ſituation, la lumiera répandue ſur la terre doit ſe termiuer également aux deux poins *A* & *B*, & que le grand cercle où ſe termine cette lumiere, diviſera en deux parties égales tous les petits cercles paralleles à l'équateur: mais parce que tous les lieux de la terre ſont emportés d'un mouvement uniforme par la rotation qui ſe fait en-tous de ſon axe en 24 heures; il s'en ſuit qu'on y appercevra pour lors les jours égaux aux nuits, chaque point de la ſurfaxe de la terre demeurant autant prolongé dans les ténebres, qu'expoſé aux rayons qui émanent du diſque apparent du ſoleil; or puiſque pendant tout ce tems le jour eſt préciſement égal à la nuit; on a pour cette raiſon nommé l'*équinoxial*, le cercle que le ſoleil parcourt dans ce tems-là.

Le mouvement annuel de la terre ſur ſon orbite détruit bientôt cette uniformité; car cette planete étant tranſportée depuis ♎, ♏, ♐, juſqu'en ♑, il arriue pour lors que la ſection des plans de l'équateur & de l'écliptique, qui reſte, comme nous l'avons dit, paralele à elle-même, ſans changer de direction, ne paſſa plus par le centre du ſoleil, mais s'en écarte peu-à-peu conſidérablement. Elle forme bien en ♑ un angle droit avec la ligne *SP*, tirée du centre du ſoleil au centre de la terre; mais parce que cette ligne *SP* eſt dans le plan de l'écliptique, & non pas dans celui de l'équateur, l'angle *BPS* formé par l'axe de la terre avec la ligne *BP* n'eſt plus un angle droit, mais un angle aigu de $66^{0}\ \frac{1}{2}$; c'eſt-à-dire, égal à l'inclination de cet axe ſur le plan de l'écliptique. Faiſant donc au point *P* l'angle droit *SPL*, il eſt clair que le terme de la lumiere & de l'ombre paſſera par le point *L*, & que l'arc *BL*, ou l'angle *BPL*, ſera de $23^{0}\ \frac{1}{2}$, ſavoir égal au complément à 90^{0} de l'angle *BPS*. Mais faiſant auſſi l'angle droit *BPE*, il ſuit que la ligne *PE*, ſera dans le plan de l'équateur; d'où l'on voit que puiſque l'arc *BE* eſt égal à *LT*, l'un & l'autre étant de 90^{0}, & que l'arc *BT* de $66^{0}\ \frac{1}{2}$ leur eſt commun, les deux autres arcs *TE*, *LB*, ſeront chacun de $23^{0}\ \frac{1}{2}$, & par conſéquent égaux. Il faut faire maintenant *EM* égal à *ET*, & décrire par les points *T* & *M* les deux paralleles à l'équateur *TC*, *MN* qui ſeront les deux tropiques, dont l'inférieur *MN* ſe nomme le *tropique du capricorne* ♑, & l'autre *TC*, le *tropique du cancer* ou de *l'écreviſſe* ♋. Or dans cette ſituation de la terre, la ſoleil eſt à plomb ou perpendiculairement élevé ſur le point *T*, & c'eſt le tems où il eſt le plus éloigné de l'équateur, c'eſt-à-dire dans ſa plus grande déclinaiſon poſſible vers le pole boréal. Le cercle qu'il paroit pour lors décrire par ſon mouvement diurne, ſe trouve dans le ciel directement au-deſſus du cercle *TC* de la terre, & ſe nomme par conſéquent le *tropique céleſte* de ♋: mais la révolution diurne de la terre autour de ſon axe immobile, eſt cauſe que tous les points de la terre qui ſont ſous ce même parallele à l'équateur, doivent paſſer ſucceſſivement par ce point *T*, ou l'œil apperçoit le ſoleil perpendiculaire: ainſi le ſoleil paroîtra pour lors à l'inſtant du midi à plomb ou verticel à tous les habitans de ce parallele. Enfin, tant que la terre demeurera dans cette ſituation, il eſt néceſſaire que le cercle qui repréſente le terme de la lumiere & de l'ombre, ſe trouve au-delà du pole boréal *B*, étant parvenu juſqu'en *L*; & qu'au contraire il ſoit écarté juſqu'en *F* du pole auſtral *A*, & cela pendant pluſieurs jours. Si l'on décrit donc enſuite par les points *L* & *F*, les deux paralleles de l'équateur, on aura les deux cercles polaires, qu'on nomme *arctique* & *antarctique*, & c'eſt toute cette région de la terre enpriſe entre le pole boréal & le cercle polaire arctique *KL*, qui demeurera pour lors dans un jour perpétuel, malgré la rotation diurne de la terre autour de ſon axe. Car le ſoleil répand alors toujours ſa lumiere juſqu'à ce cercle polaire qui eſt tout entier au-delà du terme de la lumiere & de l'ombre, les rayons ne pouvant plus indépendamment de la rotation de la terre, s'étendre au-delà du cercle polaire arctique. Au contraire l'autre région oppoſée de la terre, laquelle eſt compriſe entre le pole auſtral & le cercle polaire antarctique, ſe trouvera pour lors plongée dans de profondes ténebres: on n'y verra plus le ſoleil, & le jour qu'on aura vu diminuer, on qu'un a perdu peu-à-peu dans l'eſpace de trois mois, aura été changé en une nuit continuelle. On voit auſſi par-là que dans les autres cercles paralleles compris entre l'équateur & le cercle polaire arctique ou antarctique, il ſe trouve une partie d'autant plus grande de ces cercles plongée dans la lumiere ou dans la nuit, qu'ils ſont plus éloignés de l'équateur ou plus avancés vers les poles. C'eſt pourquoi dans cette ſituation de la terre où l'on ſuppoſe que le ſoleil paroît au ♋, il eſt néceſſaire que tous les habitans de l'hémiſphere ſeptentrional, depuis l'équateur juſqu'au cercle polaire, jouiſſent des plus longs jours, & qu'ils n'ayent que des nuits très-courtes, ce qui eſt à leur égard la ſaiſon qu'on nomme l'*été*; & qu'au contraire dans l'hémiſphere qu'on nomme *méridional*, les nuits y ſoient alors fort longues, & que les habitans s'y trouvent dans cette ſaiſon qu'on nomme l'*hiver*, puiſque leurs jours ſont les plus courts, & que la froid les pénetre alors davantage que les autres ſaiſons de l'année.

Après avoir expliqué pourquoi les lieux de la terre où l'on doit obſerver les plus longs jours & les nuits les plus courtes, ſont ceux qui ſont les plus éloignés de l'équateur, il eſt à propos de conſidérer que de tous les cercles paralleles, il n'y en a aucun qui ſoit véritablement un grand cercle, & partant qu'il ne ſeroit y avoir que l'équateur qui puiſſe être coupé en deux également par ce grand cercle que nous avons nommé *le terme* de la lumiere & de l'ombre: or il ſuit de là qu'il n'y a ſur la terre que les habitans de l'équateur qui ayent l'avantage de conſerver leurs jours égaux aux nuits dans toutes les ſaiſons de l'année.

Suppoſons en troiſieme lieu, que la terre s'avance ſur ſon orbite depuis ♑, ♒, ♓, juſqu'au ♈, pendant lequel tems le ſoleil paroîtra parcourir les ſignes ♋, ♌ & ♍, alors on verra cet aſtre ſe rapprocher peu-à-peu de l'équateur, de maniere que la terre étant une fois en ♈, le ſoleil paroîtra pour lors en ♎, & ſe trouvera pour lors la ſeconde fois dans la commune ſection de l'écliptique & de l'équateur, puiſqu'elle s'eſt toujours avancée dans une ſituation paralele. C'eſt pourquoi le ſoleil doit alors paroître dans le cercle équinoxial, ce qui doit donner encore les jours égaux aux nuits dans toute l'étendue de la ſurface de la terre, & cela préciſément de la même maniere qu'il eſt arrivé lorſque la terra étoit en ♎, ou que le ſoleil paroiſſoit en ♈. Dans ce cas, la terme de la lumiere & de l'ombra paſſera encore par les deux poles, & l'on a pu remarquer, par ce que nous avons dit juſqu'ici, qu'il n'y a que le pole ſeptentrional *B*, qui s'eſt trouvé continuellement éclairé du ſoleil pendant l'eſpace de ſix mois que la terra a employé à parcourir la moitié de ſon orbite depuis ♎ juſqu'en ♈; & qu'au contraire le pole méridional a été auſſi-tôt plongé dans l'ombre ou dans la nuit pendant le même intervalle de tems.

Enfin, la terre venant à s'avancer ſelon la ſuite des ſignes ♈, ♉ & ♊, c'eſt-à-dire, le ſoleil paroiſſant parcourir les ſignes ♎, ♏ & ♐, il doit s'éloigner peu-à-peu de l'équateur, de maniere que la terre étant une fois parvenue en ♑, le ſoleil paroîtra pour lors au commencement du ♑ de la ſphere des étoiles fixes. D'ailleurs, l'axe de la terre n'ayant point changé ſa direction, puiſqu'il a conſervé ſon *paralleliſme*, la terra ſe préſentera pour lors au ſoleil avec la même inclinaiſon de ſon axe, qu'elle s'y préſentoit ſix mois auparavant, lorſqu'elle étoit au commencement du ♑, mais avec cette différence qu'au lieu que la région renfermée dans le cercle *KL*, étoit éclairée du ſoleil lorſque la terre paſſoit au point ♑ de ſon orbite; au contraire la terre étant en ♋, cette même région ſe trouvera entierement plongée dans l'ombre, & enfin celle qui lui eſt oppoſée, ou qui eſt terminée par le cercle *FG*, ſe trouvera éclairée du ſoleil dans toute ſon étendue, au lieu qu'elle étoit ſix mois auparavant dans une nuit profonde, parce qu'elle ne recevoit point les rayons du ſoleil.

De même tous les paralleles qui ſont entre l'équateur & le pole ſeptentrional *B*, ſeront alors pour la plus grande partie plongés dans l'ombra au contraire de ce qu'on remarquoit ſix mois auparavant; au lieu que vers le pole méridional *A*, plus de la moitié, de la circonférence de ces cercles paralleles ſera éclairée du ſoleil, là où ſix mois auparavant on a pu remarquer que c'étoit la plus grande partie de la circonférence de ces mêmes cercles qui étoit plongée dans l'ombre. Enfin, le ſoleil paroîtra pour lors à plomb du vertical aux habitans du tropique *MN*, comme s'il avoit effectivement deſcendu à l'égard de la ſurface de la terre, depuis le parallele ou tropique qui répond à *TC*, juſqu'à l'autre tro-

tropique céleſte qui répond à *M N*, c'eſt-à-dire ſelon l'arc *C Q N*, de 47°. Il n'eſt pas moins évident que des deux diverſes moſeres dont la terre ſe préſente au ſoleil tous les ſix mois, il en doit réſulter cette regle générale; ſavoir que dans les lieux de l'hémiſphere ſeptentrional ou méridional, compris entre les poles & les tropiques, le ſoleil doit paroître de 47°. plus près du zénith dant un tems de l'année, que dant l'autre, c'eſt-à-dire qu'il doit s'approcher du pole, ou monter tous les jours dans le méridien depuis le ſolſtice d'hiver juſqu'à celui d'été, comme s'il ne parcouroit entre choſe que l'arc de ce méridien, lequel eſt d'environ 47°. Il ne faut donc pas s'imaginer pour cela que c'eſt la terre qui tantôt s'éleve, & tantôt s'abaiſſe par un mouvement particulier; au contraire ces changements n'arrivent que parce qu'elle ne s'éleve, ni ne ſauroit s'abaiſſer, mais qu'elle ſe préſente toujours de la même maniere par rapport au reſte de l'univers, ou plutôt à l'égard des étoiles. Il n'y a qu'à l'égard du ſoleil qu'elle eſt inclinée différemment, parce qu'elle parcourt chaque année (ſon axe étant dans une inclinaiſon conſtante) une orbite à l'entour de cet aſtre, & qu'elle doit par conſéquent lui préſenter ce même axe ſous différentes obliquités à meſure qu'elle tourne.

On peut faire une expérience aſſez ſimple pour mieux comprendre ce que nous venons de dire: elle conſiſte à expoſer dans une chambre obſcure un globe à une bougie, qui dans ce cas repréſentera le ſoleil; ſi l'on prend ce globe pour la terre, & que l'on y marque les poles, l'équateur, le méridien, & quelques-uns des parelleles; qu'enſuite on le ſuſpende de maniere que ſon axe au lieu d'être perpendiculaire au plan de l'horiſon, qu'il faut regarder ici comme l'écliptique, il ſoit incliné de pluſieurs degrés; alors tournant ce globe de maniere qu'un de ſes poles régarde le nord, & l'autre le midi, & que la lumiere de la bougie éclaire également l'un & l'autre pole, (il faut tâcher de conſerver exactement dans cette opération le *parallelisme* ou la même poſition de l'axe); ou le fera tourner ainſi autour de le circonférence d'un plan circulaire parellele à l'horiſon, au centre duquel la bougie eſt immobile; & dès-lors on pourra obſerver à loiſir la maniere dont le pole, les parelleles, & l'équateur de ce globe ſeront éclairés; car il ſera facile de remarquer les mêmes phénomenes que nous venons d'expliquer par rapport à la terre & au ſoleil. *Cet article, comme nous l'avons déja annoncé, eſt entierement tiré de l'aſtronomie de* Keill, *traduite par* M. le Monnier.

PARALLÉLISME *des rangées d'arbres*. L'œil placé au bout d'une allée bordée de deux rangées d'arbres, plantés en lignes parelleles, ne les voit jamais paralleles; mais elles lui paroiſſent toujours inclinées l'une vers l'autre, & s'approcher à l'extrémité oppoſée.

De-là les Mathématiciens ont pris occaſion de chercher ſur quelle ligne il faudroit diſpoſer les arbres, pour corriger cet effet de la perſpective & faire que les rangs paruſſent toujours parallelre. Il eſt évident que pour qu'ils paroiſſent tels il ne faut pas qu'ils ſoient parallelles, mais divergens, c'eſt-à-dire, plantés ſur des lignes qui allent toujours en s'écartant. Mais ſuivant quelle loi régléra-t-on leur divergence? Il eſt évident que la ſolution de ce problème dépend d'une queſtion phyſique encore conteſtée ſur la grandeur apparente des objets. *Voyez* APPARENT *&* VISION. Si on ſavoit bien pour quelle raiſon deux allées d'arbres parallelles ſemblent divergentes, ou plutôt ſi on ſavoit quelle doit être la grandeur apparente des intervalles de deux ſuites d'arbres ou d'objets placés ſur deux lignes droites ou courbes quelconque, il ſeroit facile alors de trouver la ſolution cherchée: car on n'auroit qu'à planter les arbres ſur deux lignes, qui fuſſent telles que la grandeur apparente de l'intervalle entre les arbres fût toujours la même; mais la queſtion de la grandeur apparente des objets eſt une de celles ſur leſquelles les auteurs d'Optique ſont le moins d'accord. Tous ceux qui ont anciennement écrit de cette ſcience, prétendent que la grandeur apparente eſt toujours proportionnelle à l'angle viſuel; mais cette propoſition ainſi énoncée généralement, eſt évidemment fauſſe, comme le pere Malebranche l'a remarqué, puiſqu'un homme de ſix piés, vû à ſix piés de diſtance, paroît beaucoup plus grand qu'un homme de deux piés, vû à deux piés de diſtance, quoique l'un & l'autre puiſſent être vûs ſous des angles égaux. Cependant, malgré l'incertitude, ou plutôt la fauſſeté du principe des anciens ſur la grandeur apparente, il y a ce des auteurs qui ſe ſont ſervis de ce principe pour réſoudre le problème dont il s'agit ici. Il eſt évident que dans cette hypothèſe les deux rangs doivent être tels, que les intervalles des arbres oppoſés ou correſpondans, ſoient apperçus ſous des angles viſuels égaux.

Sur ce principe, le P. Fabry a aſſuré ſans le démontrer, & le P. Tacquet après lui, a démontré par une ſynthèſe longue & embarraſſée, que les deux rangs d'arbres doivent être deux demi-hyperboles oppoſées.

Depuis, M. Varignon, dans les *Mémoires de l'académie des Sciences*, en 1717, a trouvé la même ſolution par une analyſe ſimple & facile. Mais M. Varignon, connoiſſant le peu de ſûreté du principe, s'eſt contenté de dire que les intervalles des arbres paroîtroient alors ſous des angles égaux, & il s'eſt abſtenu de décider ſi ces intervalles ſeroient égaux en effet; c'eſt-à-dire, que ne pouvant réſoudre la queſtion d'Optique, il en a fait une pure queſtion de Géométrie, qui, au moyen de l'analyſe, devient fort facile à réſoudre. M. Varignon ne s'en tient pas là; il rend le problème beaucoup plus général, & exige non-ſeulement que les angles viſuels ſoient égaux, mais encore qu'ils croiſſent ou décroiſſent en quelque raiſon donnée, pourvû que le plus grand n'excede point un angle droit. Il ſuppoſe que l'œil ſoit placé en un point quelconque, ou préciſément au commencement des rangées, ou au-delà, ou en-deçà.

Cela poſé, il imagine que la premiere rangée ſoit en ligne droite, & cherche quelle ligne doit être l'autre qu'il appelle la *courbe de rangée*; il trouve que ce doit être l'hyperbole, pour que les angles viſuels ſoient égaux. La rangée droite & l'hyperbolique ſeront vues à l'infini ſous des angles égaux; & ſi on ajoute la demi-hyperbole oppoſée, on aura trois rangées d'arbres, la droite dans le milieu, & toutes trois vûes ſous des angles égaux.

Il n'eſt pas néceſſaire que la ſeconde hyperbole ſoit l'oppoſée de la premiere, c'eſt-à-dire, de la même eſpece, ou qu'elle ait le même axe tranſverſe. Il ſuffit qu'elle ait le même centre, ſon ſommet dans la même ligne droite, & le même axe conjugué. Ainſi les deux hyperboles peuvent être de toutes les différentes eſpeces poſſibles, ſans que l'effet ſoit différent. *Voyez* HYPERBOLE.

De plus, la rangée ſuppoſée droite comme ci-devant, ſi l'on demande que les arbres ſoient apperçus ſous des angles décroiſſans, M. Varignon fait voir que ſi la décroiſſement eſt ſelon une certaine raiſon qu'il détermine, il faut que l'autre ligne ſoit une ligne droite parallele.

Mais il va encore plus loin; & ſuppoſant que le premiere rangée eſt une courbe quelconque, il cherche pour l'autre une ligne qui puiſſe donner aux deux rangées l'effet que l'on deſire, c'eſt-à-dire, de pouvoir être vûes ſous des angles égaux, ou croiſſans, ou décroiſſans à volonté.

Nous avons vû dans l'*article* ALLÉE, que M. Varignon, ayant ſuppoſé la grandeur apparente proportionnelle au produit de la diſtance *apperçue* par le ſinus de l'angle viſuel, hypothèſe ce apparence beaucoup plus vraiſſemblable que la premiere, & qui eſt celle du P. Malebranche & des meilleurs opticiens modernes (*voyez* APPARENT), trouve que dant cette hypothèſe les deux lignes, pour être vûes paralleles, doivent être convergentes; & comme cette conſéquence eſt abſurde, M. Varignon en conclut qu'il faut rejetter le principe du P. Malebranche. Mais cette concluſion eſt trop précipitée. En effet, 1°. dans le principe du P. Malebranche, il s'agit de la diſtance *apperçue*, & non de la diſtance *réelle* qui eſt beaucoup plus grande. *Voyez* DISTANCE, VISION, *&c.* M. Varignon, dans ſes calculs, fait entrer la diſtance *réelle*. 2°. Si au lieu de prendre pour la diſtance, comme le fait M. Varignon, la ligne menée de l'œil perpendiculairement à l'allée droite, on prenoit la ligne menée du même œil à l'allée courbe, alors on trouveroit pour la ligne cherchée une droite parallele à la premiere; ce qu'il eſt aiſé de prouver. Pour corriger donc l'hypothèſe de M. Varignon, on prenſor les diſtances telles qu'il faut ſuppoſer que les grandeurs apparentes ſont proportionnelles; une produite des tangentes des angles viſuels par les diſtances *apperçues*, dont on ignore la loi.

Voilà tout ce qui a été fait juſqu'à préſent ſur la queſtion propoſée, & on voit que la ſolution en n'eſt pas encore fort avancée; il paroît que l'expérience eſt le ſeul moyen ſûr de la décider. Cependant s'il nous eſt permis de haſarder ici nos conjectures là-deſſus, nous croyons que les deux rangées d'arbres dont il s'agit, doivent être deux ligoes droites divergentes. Voici les reiſons qui nous portent à le penſer. Quand on regarde un allée d'arbres plantés ſur deux lignes paralleles, ces deux allées paroiſſent ſe rapprocher & tendre à s'u-

nir,

nir, mais chacune des deux rangées conſerve toujours l'apparence de ligne droite. Les intervalles entre les arbres oppoſés paroiſſent décroiſſans, non pas préciſément parce qu'ils ſont vûs ſous des angles décroiſſans, mais parce que les piés des arbres éloignés ſont jugés plus proches qu'ils ne ſont en effet. Ainſi (*fig. 16. Perſpect.*) l'intervalle *C D* paroît plus petit que l'intervalle *A B*, parce que l'intervalle *A B*, étant fort proche de l'œil *O*, eſt vû à peu-près à la place où il eſt, au lieu que l'intervalle *C D* étant fort éloigné, les points *B* & *D* ſont jugés plus proches qu'ils ne ſont réellement, par exemple, ſont jugés en *c* & en *d*, de ſorte que l'intervalle *C D* ne paroît plus que de la grandeur *c d* qui eſt plus petite; d'où il s'enſuit que l'allée eſt vûe, non dans le plan véritable *A B C D* où elle eſt, mais dans une autre ſurface *A B d c* ſur laquelle on rapporte les intervalles apparens: or les lignes *A c*, *B d*, qui terminent cette ſurface, ſont des lignes convergentes que l'œil juge droites; d'où il s'enſuit que la ſurface *A B d c* ſur laquelle on rapporte les intervalles apparens, eſt une ſurface plane. Cette conſéquence peut ſe confirmer par un autre expérience. Il n'y a perſonne qui n'ait remarqué que dans une galerie longue & étroite, les côtés, le plancher & le plancher, paroiſſent ſe rapprocher, mais qu'ils paroiſſent toujours être des ſurfaces planes, ſi en effet ils en ſont. Ne peut-on pas conclure de-là que la ſurface ſur laquelle on rapporte les intervalles des arbres plantées ſur deux rangées quelconques, droites ou courbes, paralleles ou non, eſt une ſurface plane? ſi cela eſt, la queſtion n'eſt plus difficile à réſoudre. Car la moindre connoiſſance des principes de la Géométrie fere voir aiſément, que pour que les lignes *A B*, *c d*, ſoient égales, & pour que les lignes *A c*, *B d*, ſoient des lignes droites paralleles, il faut que les lignes *AC*, *B D*, ſoient deux lignes droites divergentes. A l'égard de la quantité de leur divergence, c'eſt-à-dire, de la quantité dont elles s'écartent l'une de l'autre, cette quantité dépend de la grandeur de l'angle *d B D* que le plan apparent *C A B d* fait avec le plan réel *A B C D*, & c'eſt à l'expérience à faire connoître cet angle; cependant, ſans s'embarraſſer de le chercher, on pourroit découvrir la poſition des lignes *A C*, *B D*, d'une autre maniere, qui conſiſteroit à attacher en *A* & en *B* les extrémités de deux cordes longues & d'une couleur fort remarquable, & à écarter ces cordes l'une de l'autre, en augmentant ou en diminuant ſucceſſivement leur divergence, juſqu'à ce que l'œil placé en *O* les jugeât paralleles.

Ayant la divergence des lignes *A C*, *B D*, on auroit réciproquement l'angle *d B D*, du plan apparent & du plan réel: mais on peut avoir directement cet angle d'une autre maniere, par le moyen de deux rangées d'arbres paralleles: on mettra au pié d'un des arbres les plus éloignés, par exemple en *D*, une corde de couleur très-remarquable, & on tendra cette corde ſur le terrein, en la rapprochant de l'œil *O*, juſqu'à ce qu'elle paroiſſe dans une ſituation parallele à la rangée *AC*; ce qu'il ſera facile de juger pour peu qu'on ait de juſteſſe & d'habitude: or ſi cette corde coupe l'intervalle *A B* au point *V* par exemple on aura *A V* pour la grandeur apparente de l'intervalle *C D*, car les lignes *D V* & *C A* paroiſſant paralleles par l'hypothèſe, les lignes *A V*, *C D*, paroîtront égales; on aura donc *A V* égal à *c d*, par conſéquent on aura le rapport de *c d* à *A B*. Or ce rapport donne l'élévation du plan *A B c d*, car le rapport de *A B* à *c d* eſt égal à celui de *C D* à *c d*, c'eſt-à-dire, à celui de *O D* *O d*, on connoîtra donc le rapport de *O D* à *O d*; ainſi puiſque *O D* eſt connu, on connoîtra *O d*, par conſéquent la poſition de la ligne *B d*.

Au reſte, pour peu qu'on y faſſe d'attention, on verra qu'en ſuppoſant même tout ce que nous avons dit ci-deſſus exactement démontré, la quantité de la divergence des lignes *AC*, *B D*, depend de la grandeur de l'intervalle *A B*, & de la hauteur de l'œil au-deſſus du plan de l'allée. C'eſt pourquoi une allée d'arbres, qui ſeroit parallele à un certain point de vûe, ne le ſeroit plus à un autre. Quoi qu'il en ſoit, nous ſouhaitons que les nouvelles vûes que nous venons de donner pour la ſolution de cette queſtion, excitent les Phyſiciens à faire des expériences pour vérifier notre principe, & pour donner à cet égard un nouveau degré d'accroiſſement à la théorie de la viſion.

J'avois fini cet *article* depuis pluſieurs années, comme il me ſeroit aiſé de le prouver, lorſque M. Bouguer lut à l'académie des Sciences un écrit ſur le même ſujet, qui contient au fond les mêmes principes; & je dis pourtant de vive voix à l'académie, ſans prétendre rien ôter à M. Bouguer, que j'avois trouvé comme lui, & par les mêmes raiſons, que les lignes cherchées devoient être deux lignes droites divergentes. Le mémoire de M. Bouguer n'eſt point encore imprimé au moment où j'ajoute ces dernieres lignes au préſent *article*, c'eſt-à-dire, en Décembre 1759. (*O*)

PARALLÉLOGRAMME, ſ. m. *en Géométrie*, c'eſt une figure rectiligne de quatre côtés, dont les côtés oppoſés ſont paralleles & égaux. *Voyez* QUADRILATERE.

Le *parallélogramme* eſt formé, on peut être ſuppoſé formé par le mouvement uniforme d'une ligne droite toujours parallele à elle-même.

Quand le *parallélogramme* a tous ſes angles droits, & ſeulement ſes côtés oppoſés égaux, on le nomme *rectangle* ou *quarré long*. *Voyez* RECTANGLE.

Quand les angles ſont tous droits, & les côtés égaux il s'appelle *quarré*. *Voyez* QUARRÉ.

Si tous les côtés ſont égaux, & les angles inégaux, on l'appelle *rhombe* ou *loſange*. *Voyez* RHOMBE & LOSANGE.

S'il n'y a que les côtés oppoſés qui ſoient égaux, & les angles oppoſés auſſi égaux, mais non droits, c'eſt un *rhomboïde*. *Voyez* RHOMBOÏDE.

Tout autre quadrilatere, dont les côtés oppoſés ne ſont ni paralleles ni égaux, s'appelle un *trapeze*. *Voyez* TRAPEZE.

Propriétés du parallélogramme. Dans tout *parallélogramme*, de quelque eſpece qu'il ſoit, par exemple, dans celui-ci *A B C D* (*Planches géomet. fig.* 45.), la diagonale *D A* le diviſe en deux parties égales; les angles diagonalement oppoſés *B C* & *A D* ſont égaux; les angles oppoſés au même côté *C D* & *A B* ſont enſemble égaux à deux angles droits; & deux côtés pris enſemble ſont plus grands que la diagonale.

Deux *parallélogrammes*, *A B C D* & *E C D F*, ſur la même ou ſur une égale baſe, & de la même hauteur *A C*, ou entre les mêmes paralleles *A F C D*, ſont égaux d'où il ſuit que deux triangles *C D A* & *C D F*, ſur la même baſe & de la même hauteur, ſont auſſi égaux.

Il s'enſuit auſſi que tout triangle *C F D* eſt moitié du *parallélogramme A C D B*, ſur la même ou ſur une égale baſe *C D*, & de la même hauteur, ou entre les mêmes paralleles; & qu'un triangle eſt égal à un *parallélogramme* qui a la même baſe & la moitié de la hauteur ou moitié de la baſe & la même hauteur. *V.* TRIANGLE.

Les *parallélogrammes* ſont en raiſon compoſée de leur baſe & de leur hauteur. Si donc les hauteurs ſont égales ils ſont comme les baſes, & réciproquement.

Dans les *parallélogrammes* & les triangles ſemblables, les hauteurs ſont proportionnelles aux côtés homologues. De-là les *parallélogrammes* & les triangles ſemblables ſont en raiſon doublée de leurs côtés homologues, auſſi-bien que de leurs hauteurs & de leurs baſes; ils ſont donc comme les quarrés des côtés, des hauteurs & des baſes.

Dans tout *parallélogramme*, la ſomme des quarrés des deux diagonales eſt égale à la ſomme des quarrés des quatre côtés.

M. de Lagny regarde cette propoſition comme une des plus importantes de toute la Géométrie: il la met au même rang que la fameuſe *XLVIIe* d'Euclide, & que celle de la ſimilitude des triangles; & il ajoute que le premier livre entier d'Euclide n'eſt qu'un cas particulier de celle-ci. Car ſi ce *parallélogramme* eſt rectangle, il s'enſuit que les deux diagonales ſont égales, & par conſéquent que le quarré de la diagonale, ou ce qui revient en même, le quarré de l'hypothenuſe du l'angle droit, eſt égal aux quarrés des côtés.

Si le *parallélogramme* n'eſt pas rectangle, & par conſéquent ſi les deux diagonales ne ſont pas égales, ce qui eſt le cas le plus général, la propoſition devient d'une vaſte étendue: elle peut ſervir, par exemple, dans toute la théorie des mouvemens compoſés, *&c.*

Il y a trois manieres de démontrer ce théorème: la premiere, par le Trigonométrie, ce qui demande vingt-une opérations; la ſeconde, géométrique & analytique, en demande quinze: M. de Lagny en donne une plus courte dans les *mémoires de l'académie*; elle n'en exige que ſept. *Voyez* DIAGONALE.

Mais en ſuppoſant la fameuſe *XLVIIe*. dont la démonſtration eſt d'un aſſez petit détail, celle-ci ſe démontre avec une extrême facilité: car ſoit *A C* = *D* (*Pl. de Géom. fig.* 25.), *D B* = *d*, *A B* = *C D* = *B*, *B C* = *A D* = *C*, *B F* = *A E* = *y*, *C F* = *D E* = *x*, alors *D F* ſera = *B* + *x*, & *C E* = *B* − *x*; on voit bien que *A E* & *B F* ſont des perpendiculaires. Ceci ſuppoſé, il faut démontrer que *D D* + *d d* = 2 *B B* + 2 *C C*.

Démonſt. par la *XLVIIe*. *D D* = *T T* + *B B* − 2 *B x* + *x x* & *C C* = *y y* + *x x*. Mettant donc *C C* en la place de *T T* + *x x*, dans l'équation précédente, on aura *D D* − *B B* + *C C* − 2 *B x*.

Pa-

Pareillement $dd = YY + BB + 2BX + XX = BB + CC + 2BX$; par conſéquent $DD + dd = BB + CC + 2BX + BB + CC - 2BX$, & réduiſant ce dernier membre à ſa plus ſimple expreſſion, on a $DD + dd = 2BB + 2CC$. (*C. Q. F. D.*)

Trouvez l'aire du *parallélogramme* rectangle $ABCD$ (*fig.* 41.); trouvez la longueur des côtés AB & AC; multipliez AB par AC: le produit ſera l'aire du *parallélogramme*. Suppoſez par exemple AB, 345; AC, 333: l'aire ſera 11385.

On trouve l'aire des autres *parallélogrammes* qui ne ſont pas rectangles, en multipliant la baſe DC (*fig.* 25.) par la hauteur BF.

Complement du parallélogramme. *Voyez* COMPLÉMENT.

Centre de gravité du parallélogramme. *Voyez* CENTRE DE GRAVITÉ & MÉTHODE CENTROBARIQUE. (*E*)

Quand les Géometres diſent qu'un *parallélogramme*, eſt le produit de ſa baſe par ſa hauteur, ils ne veulent pas dire par-là, comme quelques-uns ſe l'imaginent qu'une ſurface eſt le produit de deux lignes droites: car on ne multiplie point une ligne droite par une ligne droite, parce qu'on ne multiplie jamais deux concrets l'un par l'autre (*voyez* CONCRET); ce langage des Géometres eſt une façon de parler abrégée, que j'ai expliquée à la fin de l'*art.* ÉQUATION, *tom. V. p.* 727. *col.* 2. (*O*)

Regle du parallélogramme. On appelle ainſi une regle imaginée par M. Newton, & dont voici l'uſage: ſuppoſons qu'on ait une équation algébrique ordonnée en x & en y, on demande la valeur de y en x lorſque $x = o$, & lorſque $x = \infty$. Pour cela on diſpoſe en cette ſorte dans un *parallélogramme* tous les termes de l'équation, *&c.* on remplit par des * les termes qui devroient ſe trouver dans l'équation & qui ne s'y trouvent pas; & par le moyen d'une regle qu'on applique à ce *parallélogramme*, enſorte qu'elle paſſe par deux ou pluſieurs termes qui ſont en ligne droite, & qu'elle laiſſe tous les autres termes au-deſſus ou au-deſſous, ou à gauche ou à droite, on trouve la ſolution du problème. Par exemple, dans le cas préſent, ſi $x = e$, les termes de deſſus a, ey, ly^2, *&c.* tous couverts par la regle, donneut la valeur de y, en faiſant $a + ey + ly^2 + \&c. = e$. Si le terme a manquoit, on auroit à la fois $bx + ey = e$, & $ey + ly^2 + my^3 = e$. Si $x = \infty$, les termes ſupérieurs $bx^3 + my^3 = e$, couverts par la regle, & au-deſſous deſquels tombent tous les autres, donnent $y^3 = \frac{bx^3}{m}$. On peut voir dans les *uſages de l'analyſe de Deſcartes* de M. l'abbé de Gua, & dans l'*introduction à l'analyſe des lignes courbes* de M. Crammer, la démonſtration, les différens uſages, & les applications de cette regle, ſuivant les cas qui peuvent ſe préſenter; il ſuffit ici d'en donner l'eſprit. Il eſt bon d'obſerver que MM. de Gua & Crammer transforment le *parallélogramme* en un triangle qu'ils appellent *analytique*, ce qui ne change rien au fond.

bx^1					
gx^0					
fx^3					
ex^n	*	*			
bx	nxy	*			
n	ey	ly^n	my^3	*&c.*	

En général, la regle appliquée dans les parties ſupérieures donne les valeurs de y qui répondent à x infinie; & la regle appliquée aux parties inférieures donne les valeurs de y qui répondent à $x = o$. Cela eſt fondé 1°. ſur ce que tous les termes inférieurs à la regle ſont en général d'un ordre moins élevé que ceux par où la regle paſſe; & qu'au contraire tous les termes ſupérieurs à la regle ſont en général d'un ordre moins élevé. 2°. Sur ce que dans tous les termes par où paſſe la regle, les expoſans de x & ceux de y ſont en progreſſion arithmétique.

Pour ſe ſervir commodément de cette regle, il faut 1°. ſuppoſer toutes les caſes ſemblables & d'une égale ſurface, ſoit quarrées, ſoit rectangles. 2°. Imaginer que chaque terme de l'équation ſoit au centre de la caſe, & remplir ces centres par des étoiles, ou par quelque autre marque, & les termes vuides par des points. C'eſt ainſi qu'en a uſé M. Crammer, *ch. vij.* de ſon ouvrage, auquel nous renvoyons.

Si on vouloit ſavoir les valeurs de x qui répondent à $y = o$, ou à $y = \infty$, il faudroit coucher le triangle ſur la bande ſans y, c'eſt-à-dire, ſuppoſer la bande $a + bx + cx^2$, *&c.* horiſontale, & ſuivre la même méthode.

Ainſi on n'a qu'à faire paſſer autant de regles qu'il ſera poſſible par deux ou pluſieurs termes qui ſoient en ligne droite, & ſuppoſés que tous les termes ſoient renfermés au-dedans de ces regles, tous les termes enfilés par chaque regle donneront une équation ſéparée; & ſi le triangle eſt ſuppoſé couché ſur la bande des y, les regles ſupérieures donneront les valeurs de y répondantes à $x = \infty$, & les inférieures les valeurs de y répondantes à $x = o$: mais ſi le triangle eſt couché ſur la bande des x, alors les regles ſupérieures donneront les valeurs de x qui répondent à $y = \infty$, & les regles inférieures donneront les valeurs de x qui répondent à $y = o$. *Voyez les articles* SERIE & SUITE. (*O*)

PARALLOGISME, ſ. m. *en Logique*: c'eſt un raiſonnement faux, ou une erreur commiſe dans la démonſtration, quand la conſéquence eſt tirée de principes qui ſont faux ou qui ne ſont pas prouvés; ou bien quand on gliſſe ſur une propoſition qu'on auroit dû prouver. *V.* ERREUR, RAISONNEMENT, DÉMONSTRATION, *&c.*

Le *paralogiſme* differe du ſophiſme, en ce que le ſophiſme ſe fait à deſſein & par ſubtilité, & le *paralogiſme* par erreur & par défaut de lumiere ſuffiſante & d'application. *Voyez* SOPHISME.

Cependant MM. de Port-Royal ſemblent ne mettre aucune différence entre l'un & l'autre. Tous ceux qui ont cherché la quadrature du cercle ont fait des *paralogiſmes*. *Voyez* QUADRATURE.

PARALOPHIE, ſ. f. (*Anat.*) terme énergique employé par Keill & autres Anatomiſtes, pour déſigner en un ſeul mot la partie latérale la plus baſſe du col: ce mot eſt compoſé de παρα, *proche*, & de νωτον, *éminence du dos*; c'eſt, ſelon Keill, la partie latérale la plus baſſe du col. (*D. J.*)

PARALOURGE, ſ. m. (*Antiq. grecq.*) παραλουργον, c'étoit chez les anciens Grecs une eſpece de vêtement avec une bande pourpre de chaque côté.

PARALYSIE, ſ. f. *ou* PARALYTIQUE, ſ. m. (*Médecine.*) la paralyſie eſt une maladie caractériſée par une privation plus ou moins complette, plus ou moins générale du mouvement & du ſentiment, ou de l'un des deux. Son nom lui vient du grec παραλυω, *réſolus*, je réſous, les Latins traduiſent quelquefois le mot grec de παραλυσις par *reſolutio*, & même en françois celui de *réſolution* n'eſt point abſolument inuſité dans cette ſignification.

L'idée générale du *paralyſie* en comprend deux eſpeces que l'obſervation a fait diſtinguer; ſavoir, la *paralyſie* du mouvement que les Grecs appellent ἀκινησια; & la *paralyſie* du ſentiment, qu'ils nomment ἀναισθησια: il eſt aſſez rare qu'elles ſe rencontrent enſemble, plus ſouvent le mouvement eſt aboli & le ſentiment perſiſte; il n'y a que quelques exemples de privation de ſentiment dans les parties qui conſervoient le libre exercice des mouvemens; on en trouve deux rapportés dans l'*Hiſt. de l'acad. royale des Sciences*, l'une & l'autre eſpece peut-être univerſelle ou particuliere, occuper tout le corps, ou ſeulement une partie plus ou moins étendue; on lui a donné le nom de *paraplégie*, lorſque toutes les parties au-deſſous du col ſont affectées; & elle a été appellée *hemiplegie*, lorſque, comme le nom l'indique, la moitié du corps diviſé en deux parties latérales étoit *paralyſée*; cette eſpece eſt celle qui ſe rencontre le plus communément dans la pratique. On n'a déſigné ſous aucun nom particulier la *paralyſie* qui occupe le viſage, les pupilles, le col, le goſier, la langue, les bras, les jambes, les inteſtins, la veſſie, la verge, *&c.* celle qui a ſon ſiége dans l'iris eſt plus connue & traitée ſpécialement ſous le nom de *goutte ſereine*. *Voyez ce mot*.

Les ſymptomes qui conſtituent la *paralyſie* ſont ſimples, en petit nombre & nullement équivoques; le mouvement & le ſentiment étant des fonctions qui tombent ſous

ſous les ſens; on s'apperçoit d'abord de leur inexercice, & on juge ſurement qu'une partie eſt *paralyſée* par ſon inſenſibilité & ſon inaptitude au mouvement; on eſt plus aſſuré dans les parties internes par le dérangement total des fonctions auquel le mouvement & le ſentiment ſont néceſſaires. Lorſque la *paralyſie* eſt univerſelle, lorſqu'elle mérite les noms de *paraplegie* & d'*hémiplegie*; lorſqu'elle attaque les organes extérieurs des mouvemens muſculaires, elle s'annonce clairement au premier coup d'œil par l'impoſſibilité où eſt le malade d'exécuter aucun mouvement, par la flaccidité des parties *paralyſées*, par la convulſion des muſcles antagoniſtes, *&c.* Dans l'hémiplégie qui s'étend ſur le viſage, la paupiere du côté affecté eſt abaiſſée, les levres ſont tiraillées par les muſcles de l'autre côté; elles obéiſſent à leur effort qui n'eſt point contre-balancé par celui des antagoniſtes, privés de leur action, la bouche eſt tournée, en ſe portant davantage du côté ſain, elle défigure le viſage & fait un petit gonflement de ce côté; il y a beaucoup de *paraliſies* qui n'ont d'autre ſymptome que cette diſtorſion de la bouche, & qui n'en ſont pas moins bien caractériſées; j'ai vû cependant un médecin qui jouit de quelque réputation, un de ceux qui trouvent le ſcorbut partout, prendre cette diſtorſion pour une ataxie ſcorbutique, quoiqu'à ce ſigne ſe joignît encore l'abaiſſement involontaire de la paupiere du côté oppoſé qui décidoit bien la maladie, & donner en conſéquence pendant très-long-tems, fort inutilement, comme on croira ſans peine, du petit-lait avec du ſyrop anti-ſcorbutique; tant le préjugé peut aveugler les hommes & leur faire prendre le change. La *paralyſie* des nerfs optiques ſe connoît par la cécité; des nerfs acouſtiques, par la ſurdité; des nerfs olfactifs & guſtatifs, par la perte de l'odorat & du goût; des nerfs qui ſervent au tact, par la privation de ce ſens. La *paralyſie* des muſcles de la langue produit l'aphonie; celle des muſcles du col, ſa flaccidité & ſon abaiſſement continuel, de côté ou d'autre, ou la rétraction d'un côté ſi la *paralyſie* n'occupe que les muſcles de l'autre côté; le ſphincter de l'anus & de la veſſie *paraliſés* laiſſent échapper continuellement les excrémens & l'urine, & le défaut d'érection annonce la *paralyſie* de la verge, *&c.*

La *paralyſie* ne ſe décide pas pour l'ordinaire tout de ſuite dans une perſonne qui ſe porte bien, les attaques de *paralyſie* primaires ou protopathiques ſont très-rares, plus ſouvent elles ſont une ſuite de l'apoplexie incompletement guérie, lorſqu'elles n'en ont point été précédées & qu'elles dépendent d'une autre cauſe; elles s'annoncent lentement par des engourdiſſemens, des ſtupeurs, des tremblemens dans les parties qui doivent être le ſiége de la *paralyſie*, par des convulſions plus ou moins générales, par des vertiges, des maux de tête opiniâtres, *&c.* on voit quelquefois des perſonnes ſe coucher en bonne ſanté, & ſe reveiller *paralytiques*; il eſt alors très-probable qu'il y a eu une eſpece d'apoplexie pendant le ſommeil, dont la *paralyſie* a été la ſuite, l'effet, le dépôt, & peut-être la criſe.

La *paralyſie* ſuccédant fréquemment à l'apoplexie, il s'enſuit qu'elle reconnoît pour cauſes toutes celles qui concourent à la production de cette maladie, dont la claſſe eſt extrêmement vaſte; *voyez* APOPLEXIE. Outre ces cauſes, celles qui l'excitent immédiatement ſont très-multipliées; il n'y a peut-être point d'erreur dans l'uſage des ſix choſes non naturelles, point de cauſes ordinaires de maladie, qui dans des ſujets diſpoſés ou dans certaines circonſtances n'ayent déterminé la *paralyſie*. Les paſſions d'ame, ſur-tout les chagrins vifs & durables, y diſpoſent très-ſouvent, comme je l'ai obſervé; les chûtes ſur la tête & le dos, les luxations ou fractures de l'épine en ſont des cauſes très-ordinaires, & dans ce cas la *paralyſie* a ſon ſiége principal dans les extrémités ſur-tout inférieures, dans les inteſtins & la veſſie; on trouve pluſieurs exemples de ces *paralyſies* dans les mémoires des curieux de la nature rapportés par Schurtius, Helwigius, *&c.* Forestus fait mention d'une *paralyſie*, cauſée par un coup de pierre ſur le cou, *lib. X. obſerv. 95.* Wolfangus, Wedelius, dit avoir vû ſurvenir une *paralyſie* des jambes à une boſſe ou diſlocation lente des vertebres du dos, occaſionnée par une chûte, ce qui eſt extrêmement rare. Le froid violent & continuel, ſur-tout joint à l'humidité, produit fréquemment le même effet, telle fut la cauſe de la *paralyſie* des parties inférieures, obſervée par Hermann Lommius, dans deux ouvriers qui avoient reſté long-tems au fond d'un puits, occupés à le nettoyer; de celle que ſurvint au goſier d'un apothicaire, pour avoir bû de la biere trop fraîche; de celle qu'éprouva un jeune homme qui eut l'imprudence de coucher pendant une nuit d'hiver la fenêtre de ſa chambre ouverte; de celle enfin qu'eut aux parties inférieures & au bas-ventre un capucin, qui après s'être purgé ſe promena les piés nuds dans un jardin humide, & pendant un tems froid & nébuleux, ſuivant les obſervations d'Helwigius; l'impreſſion ſubite d'un air trop froid occaſionne les mêmes accidens, lorſqu'on s'y expoſe après s'être échauffé par des débauches, par des excès de liqueurs fermentées, *&c.* L'hiver eſt le tems le plus favorable aux *paralyſies*, & les vieillards y ſont les plus ſujets. L'uſage immodéré des liqueurs vineuſes, ardentes, ſpiritueuſes, fait auſſi un grand nombre de vieillards *paralytiques*.

La ſuppreſſion des évacuations ſanguines ou ſéreuſes, naturelles, ou excitées par l'art, continuelles ou périodiques ou même ſortuites, a produit beaucoup de *paralyſies*; du ce nombre ſont les *paralyſies* qui ont ſuccédé à des regles, des hémorrhoïdes, des vuidanges, des dyſſenteries, diarrhées, ſalivation, ſueurs, *&c.* arrêtées ſubitement par le froid, la crainte, la frayeur, l'uſage déplacé des narcotiques, des aſtringens, des répercuſſifs, & à des vieux ulcères, à des fiſtules qu'on a imprudemment fait cicatriſer, à des teignes, des croutes liteuſes, des gales, des dartres, des bouffiſſures répercutibles; des maladies locales, même ſans évacuation, peut être auſſi ſans matiere, ont dégénéré en *paralyſie*, lorſqu'on les a combattues par des topiques répercuſſifs, on par d'autres remedes donnés mal-à-propos ou trop précipitamment; telles ſont toutes les maladies arthritiques, rhumatiques, qu'on a vû ſi ſouvent donner naiſſance aux accidens les plus graves entre les mains des charlatans effrontés qui vouloient les guérir. Les évacuations trop abondantes ont quelquefois auſſi produit la *paralyſie*: Helwigius raconte, qu'un moine Franciſcain fut atteint d'une *paralyſie* univerſelle à la ſuite d'une ſuperpurgation qui dura deux jours. On en a vû ſurvenir à différentes maladies, ſoit par l'effet même de la maladie, ſoit cauſée par un traitement peu convenable.

Ragger dit avoir obſervé une *paralyſie* univerſelle à la ſuite de la petite vérole; le même auteur rapporte l'exemple d'une hémiplégie qu'avoit excité une ſciatique. Schultzius fait mention d'une *paralyſie* ſemblable produite par une hydropiſie; Reinus Hemrius a obſervé une *paralyſie* univerſelle ſuccéder aux fievres intermittentes; de toutes les maladies non ſuporenſes, celle qui ſe termine le plus ſouvent par la *paralyſie*; c'eſt la colique, & ſur-tout la colique minérale qu'on appelle auſſi *colique des Peintres* ou du *Poitou*, & plus proprement *rachialgie*, & qui eſt principalement produite par l'uſage intérieur des préparations du plomb *Voyez* COLIQUE. La *paralyſie* dans ce cas affecte les extrémités, & plus ordinairement les extrémités ſupérieures. Les obſervations de ces ſortes de *paralyſies* ſont très-nombreuſes; quelques auteurs ont parlé des coliques biliеuſes qui dégénéroient en *paralyſie*, il y a apparence qu'ils ont confondu ces coliques avec la colique minérale, qu'ils ne connoiſſoient pas, d'autres ſans l'avoir que cette colique fût une maladie particuliere, l'ont cependant très-bien décrite; obſervant que des coliques produites par des vins, altérés avec la litharge, s'étoient terminés par la *paralyſie*; le mercure donne auſſi très-ſouvent naiſſance à la *paralyſie*, ſoit qu'on le prenne intérieurement à trop haute doſe, ſoit qu'on en reſpire les vapeurs, ſoit enfin qu'on le manie pendant très long tems. On prétend que le ſimple toucher d'un poiſſon appellé pour cet effet *torpedo*, engourdit & paralyſe la main. A ces cauſes, on peut ajoutter celles qui ſont locales, telles que les fractures, les luxations, les bleſſures des membres qui ſont ſuivies de leur *paralyſie*. Schultzius rapporte, qu'une ſaignée mal-faite donna lieu à une *paralyſie* du bras; ſuivant l'obſervation de Cortnummius, une tumeur dans le pli du bras produiſoit le même effet; enfin, on a vû des *paralyſies* héréditaires ſe manifeſter ſans cauſe apparente dans les peres & les enfans au même âge, telle eſt celle qu'a obſervé Olaüs Borrichius, dans un organiſte qui refuſa d'eſſayer de la diſſiper par aucun remede, parce que ſon pere qui en avoit été atteint au même âge avoit inutilement employé toutes ſortes de remedes.

Quelque différentes & multipliées que ſoient ces cauſes, il y a lieu de penſer que leur action porte toujours ſur le même organe, c'eſt-à-dire ſur les nerfs immédiatement deſtinés à répandre dans toutes les parties la vie, ou le mouvement & le ſentiment; ils peuvent ſeuls, par leur altération, occaſionner des dérangemens dans l'une ou l'autre de ces fonctions; mais ne ſeroit-il pas néceſſaire de diſtinguer dans eſperes de nerfs, dont les uns donneroient la ſenſibilité, & les autres le mobilité; cette diſtinction paroît indiſpenſable pour expliquer les *paralyſies* dans leſquelles le mouvement ſubſiſte, le ſentiment étant aboli; ou au contraire les parties ayant perdu la faculté de ſe mou-

mouvoir, conservent leur sensibilité. Cette explication assez heureuse, mais gratuite, peut subsister jusqu'à ce qu'on en trouve une autre plus conforme aux lois de l'économie animale, & plus satisfaisante. Pour que les parties puissent sentir & se mouvoir, il faut que les nerfs qui servent à ces fonctions soient libres & entiers depuis la partie jusqu'à leur origine, c'est-à-dire jusqu'au cerveau ou la moëlle alongée qui n'en est qu'une prolongation; si on les lie, si on les coupe, si on les blesse, si on les comprime, &c. dans leur cours, la partie où ils aboutissent devient sur-le-champ paralytique; ainsi les causes de la *paralysie* peuvent agir ou sur la partie même, ou sur les portions intermédiaires des nerfs, ou ce qui est le plus ordinaire, sur leur origine, qui est le siege des sensations; le dérangement qu'elles produisent dans cette partie, nécessaire pour exciter la *paralysie*, n'est point connu du-tout; les différens auteurs se sont d'autant plus attachés à pénétrer ce mystere qu'il est plus difficile à débrouiller; mais leurs travaux & leurs recherches n'ont servi qu'à prouver encore mieux son impénétrabilité. Les idées qu'ils ont essayé d'en donner sont toutes plus ou moins ridicules, plus ou moins in-vraissemblables; quelques-uns avoient assez ingénieusement manié dans ce cas le fluide nerveux, & en le supposant d'une nature électrique avoient donné les explications assez spécieuses, mais qui dans le fond n'ont servi qu'à amuser & à faire disputes dans les écoles, & qui ont fait rire le praticien observateur pour qui elles n'étoient point faites. Je me garderai bien de surcharger cet article du détail des différentes opinions qu'il y a eu sur cette cause prochaine de la *paralysie*, leur fausseté manifeste m'évite la peine que j'aurois été forcé de prendre si ces théories faites avec plus d'art & voilées sous les apparences de la vérité avoient exigé une réfutation suivie; & s'il eût été nécessaire de suivre pas-à-pas les auteurs pour montrer leurs paralogismes moins évidens.

Les observations faites sur les cadavres de personnes mortes de *paralysies* n'ont, comme à l'ordinaire, répandu aucun jour sur le méchanisme de ses causes, & sur les remedes par lesquels il falloit la combattre, elles ont presque toutes fait voir beaucoup de délabrement dans le cerveau & la moëlle alongée; quelquefois cependant on n'y a trouvé aucun dérangement, le vice étoit dans d'autres parties. Schenckius rapporte une observation qui lui a été communiquée par Jean Bauhin, d'un jeune homme né mélancolique, qui étoit sujet à de fréquentes attaques de *paralysie* & d'épilepsie, & qui pendant un tems avoit tout le côté droit en convulsion & le gauche paralysé; à sa mort & à l'ouverture du cadavre on vit les veines de la pie-mere du côté droit prodigieusement distendues & noirâtres, & un abscès dans la partie correspondante du cerveau. Tulpius, Valeriola, Scultetus rapportent d'autres exemples d'abscès dans le cerveau trouvés dans des personnes paralytiques. R***** dans ses lettres à Bartholin, qu'on lit parmi celles de cet auteur, fait mention d'un enfant paralytique à la suite d'une fracture du crâne, dans lequel le cerveau s'épuisa en champignon, jusqu'au corps calleux qu'on voyoit d'abord après avoir enlevé le crâne; dans plusieurs paralytiques on n'a trouvé d'autre cause apparente qu'un amas de sérosités dans le cerveau & la moëlle alongée. Plater, Willis, Bonnet rapportent plusieurs exemples de *paralysies* dépendantes, ou du-moins accompagnées de l'extravasation de sérosités. Brunner dit que dans un hémiplégique il ne trouva qu'un côté de l'origine de la moëlle alongée inondé de sérosités extravasées, & comprimé par des tumeurs. Cet auteur ajoute que dans le cerveau de plusieurs personnes mortes paralytiques il a observé des tumeurs enkistées. Wepfer a fait la même observation dans un jeune homme devenu subitement hémiplégique, & mort peu de tems après; toute la fosse antérieure du crâne parut à Willis remplie de sang, en partie ichoreux & en partie grumelé; dans un autre paralytique, qui avoit été auparavant apoplectique, Bartholin trouva tous les ventricules distendus de sang, qui venoit des vaisseaux crevés du plexus choroïde. On lit un grand nombre d'observations semblables dans les recueils & les compilations qu'en ont fait différens auteurs, Bonnet, Tulpius, Schenckius, &c. dans les Mémoires des curieux de la nature, dans la Bibliotheque pratique de Manget, où nous renvoyons les lecteurs curieux. Dans quelque espece de *paralysie* on ne voit ni dans le cerveau ni dans la moëlle alongée aucune espece d'altération; c'est sur-tout dans les *paralysies* hystériques & dans celles qui succedent à la colique; dans le premier cas il n'y a souvent aucun dérangement sensible dans toute la machine; dans les autres le vice principal est dans les organes du bas-ventre, & sur-tout dans le foie & les visceres qui en dépendent. Volcher-Coiter, dans un de ces paralytiques, ne trouva dans le crâne qu'un peu de sérosité ichoreuse, qu'il présume même avoir été fournie par les vaisseaux qu'il avoit été obligé de couper; le foie lui parut obstrué, la vésicule du fiel distendue par une bile épaisse & noirâtre, l'estomac rempli de matieres vertes porracées, & le colon mal conformé. Dans un homme sujet à des vomissemens bilieux, & qui après leur cessation essuya une fievre intermittente, & mourut enfin paralytique, Fernel n'observa rien de contre nature qu'une collection de plus d'une livre de bile aux environs du foie. Manget rapporte qu'un vieux buveur étant mort paralytique à la suite d'une jaunisse, il n'apperçut dans le cadavre d'autre altération dans les visceres qu'un skirrhe considérable du pancréas, & la bile extravasée par-tout; elle étoit épaisse & noire dans la vésicule du fiel, elle enduisoit comme une colle les parois de l'estomac & en occupoit tous les replis, elle avoit teint la liqueur du péricarde, &c.

De toutes ces observations que conclure, sinon qu'on n'est pas plus avancé qu'avant de les avoir faites; qu'on n'a rien d'assuré à donner sur l'æthiologie de la *paralysie*, & que par conséquent le parti le plus sage & le plus sûr est de garder le silence plutôt que de débiter des absurdités à pure perte? tenons-nous en aux seuls faits que nous connoissons, savoir que les nerfs sont affectés; ne cherchons pas à pénétrer le *comment*: appliquons nous à bien connoître les causes qui ont agi, pour opérer en conséquence; regardons le fluide nerveux comme gratuitement supposé & absolument inutile, & les obstructions des nerfs comme insuffisantes & trop peu générales; si quelquefois cette cause a lieu, & cela peut arriver puisque les nerfs ont des vaisseaux, qu'ils se nourrissent, & vraissemblablement servent à la nutrition de toutes les parties, on peut croire que ce n'est que dans le cas de *paralysie* avec atrophie.

Nous pouvons cependant tirer quelque parti des observations précédentes pour le prognostic de la *paralysie*; elles nous font voir que les causes qui l'excitent souvent agissent en produisant dans des parties essentielles une altération considérable & qu'il est impossible de corriger; de-là tant de *paralysies* mortelles, & qui éludent l'efficacité des remedes les plus appropriés; ce n'est guère que dans les jeunes gens que la *paralysie* est susceptible de guérison lorsqu'elle est incomplette, & l'effet de quelques causes accidentelles; celle qui est produite par des coups, des blessures, des chûtes, &c. est incurable lorsqu'elle ne reçoit aucun soulagement des premiers secours qu'on emploie, ou qu'on y remédie trop tard, ou que ces causes ont occasionné la luxation des vertebres du dos, & dans ce dernier cas elle est pour l'ordinaire assez promptement mortelle; les exemples du contraire sont très-rares; j'ai été le témoin d'un; lorsque la *paralysie* occupe le gosier, l'estomac, les intestins, la vessie, les muscles de la respiration, le diaphragme, &c. le défaut des fonctions auxquelles ces parties servent, augmente encore le danger & hâte la mort des malades. Hérophile prétend avoir observé la *paralysie* du cœur, lorsqu'elle a lieu la mort succede subitement. Les *paralysies* avec froid & atrophie sont plus dangereuses; si le tremblement survient, c'est un très-bon signe qui doit faire espérer la guérison; on a vû quelquefois la fievre & les passions d'ame vives, sur-tout la colere, l'opérer; Tite, fils de Vespasien, fut, au rapport des historiens, guéri par la colere d'une *paralysie*. Fabrice de Hilden raconte qu'un enfant qui avoit le bras paralytique, guérit en se le cassant. *Observ. chirurg. cent. III.*

Il n'est pas prudent de se fier aux forces de la nature pour la guérison de la *paralysie*, ni de compter sur des accidens heureux; cette maladie n'est pas du nombre de celles qui se combattent par leurs propres efforts, au contraire elle s'enracine & s'opiniâtre par le tems, & demande en conséquence des secours aussi prompts que décisifs; leur effet doit être de rappeller le mouvement & le sentiment dans les parties qui en sont privées, & pour cela de ranimer les nerfs engourdis & de leur redonner le ton, de la force & de l'activité. Les remedes stimulans, nervins, spiritueux, toniques sont les plus propres pour l'ordinaire à remplir ces indications générales; l'observation dans bien des cas, d'accord avec le raisonnement, justifie leur usage & constate leur succès; mais comment agissent-ils pour produire ces effets? Est-ce en secouant la machine, en irritant les nerfs, en augmentant leur vibration, en réveillant le jeu de certains organes ou en évacuant, en désobstruant, en dissipant les causes de la maladie, &c.! c'est ce qu'il n'est ni possible ni utile de déterminer; dans quelques cas particuliers où il y a pléthore, où la *paralysie* est dûe à la suppression des excrétions

tions ſanguines, le ſaignée peut avoir lieu; hors de ces cas où la néceſſité eſt bien marquée, il faut s'abſtenir de ce ſecours indifférent, déplacé, & même très-pernicieux s'il étoit réitéré. On doit attendre un effet plus certain & plus conſtant des émétiques, des purgatifs forts, des lavemens âcres, ſouvent répétés, les boiſſons ſudorifiques & purgatives ſont très-efficaces; la double action qui réſulte de ces deux différens remedes fait dans le machine une heureuſe révolution, y jette une ſorte de trouble avantageux; je me ſuis ſervi plus d'une fois avec ſuccès de cette combinaiſon qui paroît bizarre; on peut encore employer à l'uſage intérieur, les remedes ſpiritueux dont on varie l'activité ſuivant les tempéramens & ſuivant les cas; dans cette claſſe ſont les différens eſprits & ſels volatils, les eſprits aromatiques huileux de Sylvius, les huiles eſſentielles & animales, les eaux ſpiritueuſes aromatiques, & enfin les plantes même qu'on donne en conſerve, en poudre; en opiate, en infuſion, *&c.* il faut ſoutenir & animer l'action de ces médicamens internes par les irritans & fortifians extérieurs, univerſels & topiques; tels ſont les véſicatoires, les ventouſes, l'artiéatron, les frictions ſéches faites avec des émiſſes de laine, pénétrées de la vapeur des plantes & des réſines aromatiques, les huilmens avec les baumes nervins & ſpiritueux, les bains & les fomentations aromatiques, les ſtimulans moyens, les droſions ſternutatoires, ſialagogues, apophlegmatiſans, peuvent être employés en même tems & opérer quelques bons effets, ſoit par l'irritation faite au ſyſtême nerveux, ſoit par l'évacuation qui en eſt une ſuite faite par les glandes du nez & de la bouche qui dégagent aſſez promptement la tête. On trouve dans les écrits des médecins allemands un grand nombre de formules de remedes qu'ils donnent pour éminemment anti paralytiques; mais ce ſont ſouvent des remedes indifférens, *fatua*, tels que leur fameuſe teinture de martiale ſulphureuſe, par l'eſprit de vin ſi vantée par Cnvéffell, leur poudre préparée avec le cinabre, les os humain, les magiſteres de perle, leur baume fait avec la graiſſe d'ours & la moëlle de jambe de bœuf, *&c.* ou ce ſont des compoſitions informes de tous les remedes qui ont quelque énergie. De tous les ſecours les plus appropriés contre le *paralyſie*, les eaux minérales chaudes ou termales ſont ceux qui ſont le plus univerſellement célébrés, & qui méritent le mieux les éloges qu'on en fait. *Voyez les articles* MINÉRALES, *eaux*, *&* THERMALES. On y voit tous les jours ſe renouveller les miracles de la piſcine probatoire, & s'y opérer des guériſons ſurprenantes; on peut les prendre intérieurement, & s'en ſervir en bain, en douches, & en étuves; leur principal effet dépend de la chaleur; dans les cas où l'on ne pourroit pas porter les malades à la ſource ou ſe procurer ces eaux, il ſeroit très facile de les imiter ou de les ſuppléer. Les plus renommées en France ſont celles de Baleruc, de Bourboune, de Vichy, de Bitége, de Cauterets, *&c.* Quelques auteurs, avec Willis, regardent le mercure comme un des plus excellens remedes contre la *paralyſie*; ils rapportent pluſieurs obſervations qui conſtatent les ſuccès complets de la ſalivation; c'eſt une reſſource qu'il ſeroit impardonable de négliger, ſur tout lorſqu'on a inutilement employé les autres remedes: il en eſt de même de l'électricité, qui a eu pendant un certain tems beaucoup de réputation; les expériences que M. Jallabert avoit faites à Geneve l'avoient extrêmement accréditée; des perſonnes dignes de foi m'ont cependant aſſuré qu'ayant fait des informations ſur les lieux, elles ne leur avoient pas paru auſſi heureuſes & auſſi favorables à l'électricité que M. Jallabert l'avoit écrit, & celles qu'on fit à Paris n'ayant eu aucun ſuccès, on a tout-à-fait abandonné ce remede; cependant M. de Sauvage, profeſſeur à Montpellier, aſſure en avoir obtenu de bons effets, & M. Rat le fils, médecin à Lyon, m'écrivoit il n'y a pas long-tems, qu'une paralytique à qui il l'avoit fait éprouver s'en étoit très-bien trouvée: ainſi il paroît qu'on devroit pour conſtater les vertus de ce remede & pour en déterminer l'uſage, faire de nouvelles expériences, le matiere eſt aſſez importante pour réveiller l'attention des Médecins; on peut toujours employer ſans crainte ce ſecours, parce que s'il ne produit aucun bon effet, il ne ſauroit avoir des ſuites fâcheuſes.

A ce déteil ſur le *paralyſie*, j'ajouterai deux exemples rares d'une *paralyſie* ſans ſentiment, & ſans deſtruction des mouvemens de la partie inſenſible.

L'on eſt d'un ſoldat qui fut privé de ſentiment depuis l'épaule juſqu'à l'extrémité des doigts de la main: cependant ce même ſoldat jouoit à la boule, fendoit du bois en y employant les deux bras, ſans que celui qui étoit inſenſible, y fît remarquer on de la peine ou de la contrainte. Un jour il leva par mégarde avec la main inſenſible le couvercle d'un poêle de fer très-ardent & preſque rouge; il le poſa enſuite tranquillement, & il ne s'apperçut point du tout, du-moins par le ſentiment, qu'il s'étoit brûlé tout le deſſus de la main; cependant les tégumens internes, les tendons, & le périoſte de l'index, en furent détruits: la gangrene le mit à la place, & l'on y fit pluſieurs inciſions, auxquelles il ne fourcilla pas, non plus que lorſqu'on y appliquoit la pierre infernale; il eſt demeuré eſtropié de deux doigts.

M. Garein, correſpondant de l'académie des Sciences, eſt le ſujet d'un ſecond exemple de l'eſpece de *paralyſie*, qui ne tombe que ſur les organes du ſentiment. Tous ſes doigts étoient inſenſibles, ſans être privés de mouvement. Il étoit obligé d'en prendre un ſoin infini pour les garantir de mille atteintes, auxquelles ils ſont continuellement expoſés. Cependant, malgré ſes ſoins, il lui arrivoit très-ſouvent de s'oublier. Un des principaux ſymptomes de ſon mal conſiſtoit, en ce que ſes doigts étoient toujours plus froids que ne comportoit la température actuelle de l'air, & du reſte de ſon corps; ils ne pouvoient jamais ſe réchauffer d'eux-mêmes; il falloit néceſſairement avoir recours à une chaleur extérieure, comme de les appliquer ſur ſa poitrine par-deſſous ſes habits. Quand il vouloit reconnoître leur état, il les portoit ſur ſon viſage, ne les ſentant jamais par eux-mêmes ni froids ni chauds. Un jour dnue, il avoit trop approché la main du poîle où il vouloit ſe réchauffer, & où le feu étoit plus ardent qu'il ne penſoit; il ſe brûla les doigts, & ne s'apperçut de ſa brûlure que deux heures après, par une groſſe veſſie qui s'y forma.

Y a-t-il des nerfs qui répondent directement au tact & au ſentiment, & qui n'entrent pour rien dans les mouvemens; & au contraire, *&c.* ? Les exemples qu'on vient de lire, ne décident point nettement la queſtion; mais enfin, dit l'hiſtorien de l'académie, rien peut-être ne prouve mieux la néceſſité indiſpenſable de nos ſens, & de la douleur même, pour la conſervation de notre corps, que les ſuites funeſtes de la privation du ſentiment dans le tact. Le plus habile phyſicien, le plus ſavant anatomiſte, l'homme le plus attentif à ce qui peut lui nuire, ne ſauroit ordinairement le prévoir avec cette promptitude que l'occaſion requiert preſque toujours, & avec laquelle le toucher l'en garantit. Encore moins pourroit-il ſe promettre que rien ne détournera jamais ſon attention d'un danger qui échappe à tous les autres ſens. *Hiſtoire de l'académie, année* 1743. (*m*)

PARAMARIBO, (*Géog. mod.*) capitale de la colonie hollandoiſe de Surinam. *Lat. ſept.* 5 49. (*D. J.*)

PARAMISE, ſ. f. étoit *dans la muſique des Grecs*, le nom de la premiere corde du tétracorde diezeugmenon. Il faut ſe ſouvenir que le troiſieme tétracorde pouvoit être conjoint avec le ſecond; alors ſa premiere corde étoit la *meſe* ou la quatrieme corde du ſecond, c'eſt-à-dire, que cette *meſe* étoit commune aux deux.

Mais quand ce troiſieme tétracorde étoit diſjoint, il commençoit par la corde appellée *parameſe*, qui, au lieu d'être commune avec la meſe, ſe trouvoit un ton plus haut; de ſorte qu'il y avoit un ton de diſtance entre la meſe ou la derniere corde du tétracorde meſon, & la *parameſe* ou la premiere du tétracorde diezeugmenon. *Voyez* SYSTÊME, TETRACORDE.

HYPERMÉSE ſignifie, *proche de la meſe*, parce qu'en effet la *parameſe* n'en étoit qu'à un ton de diſtance, quoiqu'il y eût quelquefois une corde entre deux. *Voyez* TUTE. (*S*)

PARAMETRE, ſ. m. *en Géométrie*, eſt une ligne droite coulante dans chacune des trois ſections coniques: on l'appelle autrement en latin *latus rectum*. *Voyez* LATUS RECTUM.

Dans la parabole *V B V*, *Planche des coniques*, *fig.* 8, le rectangle du *parametre A B*, & de l'abſciſſe, par exemple, *B 3* eſt égal au quarré de l'ordonnée correſpondante 3 *III*. *Voyez* PARABOLE.

Dans l'ellipſe & l'hyperbole, le *parametre* eſt une troiſieme proportionnelle au diametre & à ſon conjugué. *Voyez* ELLIPSE *&* HYPERBOLE.

On appelle en général *parametre*, la conſtante qui ſe trouve dans l'équation d'une courbe: ainſi dans la courbe dont l'équation $y^3 = axy + 4x^3$, a eſt le *parametre*, & repréſente une ligne donnée, on appelle auſſi quelquefois cette ligne le *parametre* de l'équation. Quand il y a pluſieurs conſtantes a, b, c, dans une équation, on peut toujours les réduire à une ſeule, en faiſant $b = ma$, $c = na$, m & n, marquant des nombres quelconques, de ſorte qu'on peut toujours réduire tous les *parametres* à un ſeul; & ſi les lignes a, b, c, ſont égales, c'eſt-à-dire, ſi $m = n = 1$, *&c.* les courbes ſont alors ſemblables. *Voyez* SEMBLABLE (*O*)

PARAMMON, (*Mythol.*) étoit un ſurnom de Mercure, comme fils de Jupiter Ammon: les Eléens lui taiſoient

ſoient des libations ſous ce nom, au rapport de Pauſanias.

PARAMMONAIRE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) dans l'antiquité eccléſiaſtique; on appelloit *aſperla, ſucrellarius ſatelles, parammonarius, parammonaire*, le payſan qui tenoit à ferme les bœufs d'une égliſe, le métayer d'une égliſe.

PARAMOS, (*Hiſt. nat. Géog.*) c'eſt ainſi que les Eſpagnols du Pérou nomment des eſpaces de terrein ou des plaines extrêmement froides & communément couvertes de neiges, qui ſe trouvent entre les ſommets des deux chaînes de montagnes qui forment les cordillieres des andes. Quelques-unes de ces plaines qui ſont très-élevées ſont ſi froides, qu'elles ſont entierement inhabitables, & que l'on n'y voit aucun animal, ni aucune plante.

PARANA, LE, (*Géog. mod.*) riviere du Paraguai, qui donne ſon nom à la province de *Parana*, & ſe jette dans Rio de la Plata. La province de *Parana*, qu'on nomme auſſi *la terre de la miſſion des Jéſuites*, eſt peuplée de bourgades d'indiens. Les Jéſuites ont ſu ſe les attacher, & les empêcher d'avoir aucun commerce avec les Eſpagnols. Ils habitent le pays qui eſt le long du *Parana*, au S. O. du Bréſil. Une partie de leurs terres & de leurs bourgades ayant été compriſe dans les limites fixées en 1756 par les rois d'Eſpagne & de Portugal, ils ont refuſé de ſe ſoumettre à la fixation de ces limites. De-là eſt venue la guerre qui eſt entre ces indiens du Paraguay, & la couronne de Portugal. (*D. J.*)

PARANA, (*Géog. mod.*) grande riviere de l'Amérique méridionale; elle prend ſa ſource au Bréſil, dans un pays qui eſt fort peu connu, & ſe joint finalement à la riviere de *Paraguay*, près la ville de Corrientes. *Voyez* RIO DE PLATA.

PARANETE, ſ. f. *en Muſique*, eſt le nom que pluſieurs anciens ont donné à la troiſieme corde de chacun des tétracordes, *ſynnemenon, diezeugmenon*, & *hyperboleon*, laquelle d'autres ne diſtinguoient que par le nom du genre où ces tétracordes étoient employés. Ainſi la troiſieme corde du tétracorde *hyperboleon*, qu'Ariſtoxène & Alypius appellent, par exemple, *hyperboleon diatonos*, Euclide l'appelle *paranete hyperboleon*. (*S*)

PARANGON, ſ. m. (*Gram.*) vieux mot qui ſignifioit autrefois *comparaiſon, patron, modele*; *parangon* de beauté, *parangon* de chevalerie.

PARANGON, (*Architecture.*) on dit *du marbre parangon*, pour du *marbre noir*.

PARANGON GROS, (*Fondeur de caracteres d'Imprimerie.*) eſt le treiziema des corps ſur leſquels on fond les caracteres d'Imprimerie. Sa proportion eſt de trois lignes quatre points meſure de l'échelle; il eſt le corps double de celui de la philoſophie. *Voyez proportion des caracteres, & l'exemple, à l'article* CARACTERE.

PARANGON PETIT, (*Fondeur de caracteres d'Imprimerie.*) dixieme corps des caracteres d'Imprimerie; ſa proportion eſt de trois lignes deux points, meſure de l'échelle. *Voyez proportions des caracteres d'Imprimerie, & l'exemple, à l'article* CARACTERE.

PARANGON, (*Bijoutier.*) ce mot ſe dit *chez les Lapidaires* des pierres précieuſes, excellentes, & c'eſt une eſpece d'adjectif qui ne change point de genre. Un diamant *parangon*, une perle *parangon*.

PARANGON, PARANGONNE, (*Jardinage.*) eſt une fleur qui revient toujours de la même beauté chaque année ſans dégénérer.

PARANGON, (*Soyerie*) c'eſt ainſi qu'on nomme à Smirne, quelques-unes des plus belles étoffes qui y ſont apportées de Veniſe.

PARANITES, (*Hiſt. nat.*) nom dont les anciens naturaliſtes ſe ſont ſervi pour déſigner une améthyſte d'un violet très-clair, & preſque inſenſible.

PARANOMASIE, ſ. f. (*Gramm.*) ſimilitude de mots. La *paronomaſie* eſt fréquente dans les langues qui ont une même origine, ou quelqu'autre affinité entre elles.

PARANYMPHAIRE, ſ. m. (*Belles-Lettres.*) perſonnage chargé de faire les diſcours des paranymphes. C'eſt ainſi qu'on la nomme en Angleterre; en France nous l'appellons *paranymphe*. *Voyez* PARANYMPHE.

Dans l'univerſité de Cambridge, il y a une cérémonie pareille à celle qu'on appelle ailleurs *paranymphe*, & le *paranymphaire* s'y nomme *prévaricateur*.

PARANYMPHE, (*Hiſt. grec. & rom.*) les Grecs appellent *paranymphes*, ceux qui ſuivoient la coutume, conduiſoient l'épouſe dans la maiſon de ſon mari; ils donnoient le nom de *nymphes* aux épouſées. Les Romains qui obſervoient la même cérémonie dans la conduite de l'épouſée, appelloient *pronubus*, la conducteur, & *pronuba*, ſi c'étoit une femme qui eût cet emploi. Feſtus a dit, *pronuba adhibebantur nuptiis quæ ſemel nupſerunt cauſa auſpicii, ut ſingulare perſeveret matrimonium*. Et Iſidore, *liv. IX. pronuba dicta eſt eo quòd nuventibus præſit, quæque unbentem uxor conjungit, ipſa eſt & paranympha*. Cette conduite ſe faiſoit avec des circonſtances ſingulieres.

Je ſuppoſe les cérémonies uſitées dans les fiançailles, & les ſacrifices accomplis ſuivant la coutume; le jour ayant cédé la place à la nuit, on ſe mettoit en état de conduire l'épouſée chez ſon mari, & l'on commençoit par mettre les bardes de l'épouſée dans un panier d'oſier, que Feſtus appelle *cumerum*; le porteur étoit ſuivi de pluſieurs femmes tenant dans leurs mains une quenouille avec le lin, qu'elles mettoient ſur un fuſeau; les parens, les amis, & l'époux, marchoient enſuite, ſuivis de trois jeunes garçons, vêtus d'une robe blanche bordée de pourpre, que l'on appelloit *patrimi & matrimi*; l'un des trois portoit un flambeau allumé, & qui étoit fait d'une branche d'épine blanche, parce que, ſelon le témoignage de Varron & de Feſtus, cette eſpece de bois étoit heureuſe, & chaſſoit les enchantemens que les Romains craignoient beaucoup dans cette occaſion.

Si nous en croyons Pline, *liv. XVI. chap. xviij.* on portoit pluſieurs flambeaux, que les amis communs choiſiſſoient d'enlever, de crainte que les mariés n'en fiſſent un uſage de mauvais augure, & qui préſageoit la mort prochaine de l'un ou l'autre.

Ce n'eſt pas encore tout ce que l'on pratiquoit. Pline & Virgile nous apprennent que l'épouſe étant arrivée à la porte de la maiſon, les parens & le mari jettoient des noix aux enfans qui accouroient dans la rue.

Tibi ducitur uxor;
Sparge, marite, nuces.

C'eſt Virgile qui le recommande dans ſon éclogue huitieme, dont Servius a donné pluſieurs raiſons: les noix, dit-il, étoient conſacrées à Jupiter; on en jettoit aux enfans, pour marquer que le mari abandonnoit les jeux enfantins, pour s'appliquer aux affaires ſérieuſes. (*D. J.*)

PARANYMPHE, *chez les Hébreux*, étoit l'ami de l'époux, celui qui faiſoit les honneurs de la noce, & qui conduiſoit l'épouſe chez l'époux.

Les rabbins diſent que le principal devoir du *paranymphe* parmi les Iſraélites, étoit d'obſerver que l'époux & l'épouſe ne ſe fiſſent aucune fraude dans ce qui regarde le ſang qui étoit la marque de la virginité de l'épouſe, & dont parle Moïſe, *Deuteronom. chap. xxij.* 14 & 15, de peur que l'époux ne ſupprimât le linge où ce ſang paroiſſoit, ou que l'épouſe n'en ſuppoſât du faux. Parmi les Grecs, le *paranymphe* gardoit la porte du lit nuptial, & avoit ſoin de l'économie du repas & des autres réjouiſſances. Quelques-uns ont cru qu'il en étoit de même chez les Hébreux, & que l'*architiclinus*, dont il eſt parlé dans l'Evangile à l'occaſion des noces de Cana, & que nous traduiſons par *intendant* ou *maître-d'hôtel*, n'étoit autre que le *paranymphe* S. Gaudence de Breſſe aſſure, ſur la tradition des anciens, que pour l'ordinaire ce préſident ou ordonnateur du feſtin nuptial étoit pris du nombre des prêtres, afin qu'il eût ſoin qu'il ne s'y commît rien de contraire aux regles de la religion & à la bienſéance. C'étoit lui qui régloit les fonctions des officiers, & la diſpoſition du repas. Il eſt quelquefois déſigné dans l'Ecriture ſous le nom d'*ami de l'époux, amicus ſponſi*, Joann. *III.* ℣. 29. Calmet, *Dictionn. de la Bible*.

Le nom de *paranymphe* eſt commun dans l'hiſtoire byſantine, pour ſignifier l'officier chargé par l'amoureux de conduire & remettre les princeſſes impériales mariées à quelque prince étranger, ſur les terres ou entre les mains de leur époux, & Grégoire de Tours, *liv. VI. chap. xlv.* donne le nom de *paranymphe* au duc Bobon, qui fut chargé de conduire en Eſpagne la princeſſe Rigunthe, fille de Chilpéric I. mariée au roi des Viſigoths.

Il eſt fait mention du *paranymphe* dans les capitulaires de Charlemagne, dans les lois des Lombards, & dans les cacholoques des Grecs.

On donnoit le nom de *paranymphes* dans les écoles de théologie de Paris, à une cérémonie qui ſe faiſoit à la fin de chaque cours de licence, & dans laquelle un orateur appellé *paranymphe*, après une harangue apotreptique par rang tous les bacheliers quelquefois par des complimens, & plus ſouvent par des épigrammes mordantes, auxquelles ceux-ci repliquoient par de ſemblables pieces. La faculté de Théologie vient tout récemment de réformer ces abus, en réduiſant les *paranymphes* à de ſimples harangues.

PARAO, ſ. m. (*Marine.*) petit bâtiment des Indes que l'on arme quelquefois en guerre; alors ils ſont mon-

tés de pierriers. Les souverains de quelques contrées s'en servent pour lever le tribut qu'ils exigent des petites îles situées aux environs de leur contrée.

PARAOUSTJS, (*Hist. mod.*) c'est le nom que les habitans de la Floride donnent aux chefs qui les commandent, & qui marchent toujours à leur tête. Ils sont les seuls de la nation à qui la polygamie soit permise. Ils ont une très-grande autorité sur les peuples qui leur sont soumis, qu'ils traitent en esclaves, & dont la succession leur appartient; on leur rend de grands honneurs, même après leur mort; on brûle leur habitation & tous ce qui leur appartenoit, & les femmes, après les avoir pleurés, se coupent les cheveux pour les semer sur leurs tombeaux. Ces peuples ne connoissent d'autre divinité que le soleil, à qui ils immolent des victimes humaines qu'ils mangent ensuite.

PARPEGME, (*Astronom. anc.*) machine astronomique d'usage chez les Syriens & les Phéniciens, pour montrer les solstices par l'ombre d'un stile.

PARAPET, s. m. (*Architect.*) c'est un petit mur qui sert d'appui & de garde-fou à un quai, à un pont, à une terrasse, *&c.* Ce mot vient de l'italien *parapetto*, garde poitrine, (*D. J.*)

PARAPET, *en Fortification*, est une masse de terre à l'épreuve du canon, élevée vers le côté extérieur du rempart, & qui sert à cacher à l'ennemi les soldats qui sont sur le rempart.

Borel nous a donné de Jos. Marie Subrefias, une collection curieuse des noms que les anciens & les modernes ont donné à cette espece de *parapets*. Les Latins les appelloient *subarra* & *bastia*, d'où sont venus les noms de *bastions* & de *bastille*: ils les nommoient aussi *peginamata*, *lorica* & *antimuralia*. Les Espagnols les appellent *barbacanes*; les Italiens *parapetti*, à cause qu'ils garantissent le poitrine, *petti*, d'où est venu notre *parapet*.

On construit des *parapets* sur tous les ouvrages de la fortification.

Le *parapet* royal ou celui du rempart, doit être de terre, à l'épreuve du canon, de 18 à 20 piés d'épaisseur, haut de 6 ou 7 piés du côté de la place, & de 4 ou 5 du côté du rempart. Cette différence de hauteur dispose sa partie supérieure en talus, ou plan incliné: l'objet de cette inclinaison est de mettre le soldat en état de pouvoir tirer sur l'ennemi, en plongeant vers la contrescarpe & le glacis. *Voyez* REMPART & ROYAL. *Chambers*.

Au pié du rempart, & du côté intérieur, on voit la place, est une banquette ou une espece de petit degré, de 2 piés d'élévation, & de 3 piés de largeur. Il sert à élever le soldat pour tirer pardessus le *parapet*. *Voyez* BANQUETTE.

Le *parapet* doit être d'une matiere douce, afin que les éclats ne blessent pas ceux qui ne sont proches, lorsque l'ennemi bat la place avec du canon. C'est pour éviter cet inconvénient qu'on ne revêt guere aujourd'hui le *parapet* de maçonnerie, quoique le rempart en soit revêtu. Il est seulement revêtu de gasons, ou de placage sur les deux tiers de sa hauteur pour talus. Pour cela on éloigne un peu le pié extérieur du *parapet* du sommet de la muraille, afin qu'elle se soutienne mieux. Ce *parapet* ainsi construit, donne encore plus de facilité dans un tems de siege pour y percer des embrazures, que s'il étoit revêtu de maçonnerie. Au reste, l'épaisseur du *parapet* est différente, selon qu'il est plus ou moins exposé aux batteries de l'ennemi. On lui donne ordinairement 3 toises d'épaisseur, parce que l'expérience a fait voir qu'un canon étant tiré de 100 ou 150 toises, son boulet perce 15 ou 17 piés de terre rassise. Si le *parapet* est de terre sablonneuse, il lui faut une plus grande épaisseur, elle va alors jusqu'à 22 ou même 24 piés; car alors le boulet s'enterre plus profondément dans une terre de cette espece. On fait quelquefois le *parapet* de pure maçonnerie, & on lui donne 8 ou 9 piés d'épaisseur, ce qui est suffisant pour qu'il puisse résister au canon; dans les lieux qui n'y sont point exposés, comme aux endroits où il y a des inondations, des marais, des précipices, ou la mer qui empêche d'en approcher, dans ces sortes de cas, il suffit que le *parapet* ait 2 ou 3 piés de maçonnerie d'épaisseur, sur 4 de hauteur; ou bien, si le rempart est bas, on peut lui donner 8 piés de hauteur, & le percer de créneaux de 6 piés en 6 piés.

Le *parapet* ordinaire a un talus du côté intérieur, du quart de sa hauteur; le côté extérieur est à-plomb sur le cordon, si le *parapet* est revêtu de maçonnerie; s'il est de terre ou de gason, & que le revêtement du rempart soit de même, il en suit le prolongement, en sorte que ces deux revêtemens ne font qu'un seul & même plan incliné. *Voyez* TABLETTE, c'est le nom qu'on donne au côté extérieur du revêtement du *parapet*.

Le *parapet* du chemin-couvert est l'élévation de terre qui le cache à l'ennemi. *Voyez* GLACIS.

Le *parapet* des tranchées est formé de la terre qu'on tire de leur construction, comme aussi de gabions, fascines, *&c. Voyez* TRANCHÉE. (*Q*)

PARAPHE, s. m. (*Jurisprud.*) est une marque & un caractere composé de plusieurs traits de plume, que chacun s'est habitué à faire toujours de la même maniere.

Le *paraphe* se met ordinairement au bout de la signature, & dans ce cas c'est une double précaution que l'on prend pour empêcher que quelqu'un ne contrefasse la signature.

Quelquefois le *paraphe* se met seul, & tient lieu de signature, comme quand un des secrétaires généraux paraphe un appointement avisé au parquet.

Enfin le *paraphe* sert quelquefois seulement à marquer des pieces, afin de les reconnoître, & pour en constater le nombre; c'est ainsi qu'un notaire *paraphe*, par premiere & derniere, toutes les pieces inventoriées, c'est-à-dire qu'il met sur chacune un nombre avec un *paraphe* qui tient lieu de sa signature, & que ces nombres se suivent tant qu'il y a des pieces, de maniere que sur la derniere le notaire met le nombre, comme *treuteme*, s'il y en 30, & on ajoute ces mots *& dernier*, avec son *paraphe*.

Le secrétaire du rapporteur *paraphe* de même par premier & dernier, les pieces de chaque sac d'une instance ou procès.

Quand on remet une piece dans quelque dépôt public, ou que l'on verbalise sur la piece, on la *paraphe*, *ne varietur*, c'est-à-dire pour empêcher que l'on ne substitue une autre piece à celle dont il s'agissoit d'abord; sans quoi l'on ne pourroit point compter sur quelque chose de certain. *V.* APPOINTEMENT, COTTE, INVENTAIRE, SIGNATURE. (*A*)

PARAPHERNAL, (*Jurisp.*) est un bien de la femme qu'elle n'a pas compris dans sa constitution de dot.

L'usage des *paraphernaux* ou biens *paraphernaux*, vient des Grecs, le mot *paraphernal* étant composé de deux mots grecs, παρὰ, *præter*, & φερνὴ, *dos*, *quasi bona quæ sunt præter dotem*.

Ulpien dans la loi, *si virgo, de jure dot.* remarque que les Gaulois appelloient *petule* de la femme, *peculiam*, les mêmes biens que les Grecs appelloient *paraphernæ*.

Ce même jurisconsulte ajoute qu'à Rome la femme avoit un petit registre des choses qu'elle avoit apportées dans la maison de son mari, pour son usage particulier; sur lequel le mari reconnoissoit que sa femme, outre sa dot, lui avoit apporté tous les effets mentionnés sur ce registre, afin que la femme pût les reprendre après la dissolution du mariage.

Aulugelle, *lib VII. cap. iv.* dit qu'à Rome les femmes avoient trois sortes de biens; savoir, *dotaux*, *paraphernaux*, & les biens particuliers appellés *res receptitiæ*, *quæ neque dabant ad dotem*, *neque tradebantur* paraphernæ, *sed apud se retinebant*.

Le mari étoit le maître de la dot, il étoit seulement possesseur des *paraphernaux*, & n'en jouissoit qu'autant que sa femme le lui permettoit; quant aux biens particuliers appellés *res receptitiæ*, il n'en avoit ni la propriété, ni la possession.

Tel étoit le droit observé dans les mariages qui se contractoient *per usum*; mais dans ceux qui se faisoient *per coemptionem*, le mari achetant solemnellement sa femme, achetoit aussi conséquemment tous ses biens, lesquels en ce cas, étoient tous reputés dotaux: il n'y avoit point de *paraphernal*.

On ne pratique plus, même en pays de droit écrit, la distinction des biens appellés *res receptitiæ*; tous les biens de la femme y sont dotaux ou *paraphernaux*, au lieu qu'en pays coutumier, tous biens sont reputés dotaux; car les biens que la femme se stipule propres, ne sont pas des *paraphernaux*: cette stipulation de propres n'a d'autre effet que d'empêcher que le fond de ces biens n'entrent en communauté.

Tous les biens présens & à venir que la femme n'a pas compris dans sa constitution de dot, sont reputés *paraphernaux*, soit qu'elle les eût lors de son mariage, ou qu'ils lui soient échus depuis.

On distingue néanmoins deux sortes de *paraphernaux*.

Les uns sont les biens dont la femme, par contrat de mariage, s'est réservée la jouissance & la disposition: ce sont là les véritables *paraphernaux*.

Les autres sont tous les biens qui viennent à la femme pendant le mariage, soit par succession, donation, ou

ou autres, *voyez* LÉGITIME. On appelle ceux-ci, pour les diſtinguer des autres, *biens adventifs*, & la coutume d'Auvergne les appelle *biens adventices*; mais ils ne laiſſent pas d'être compris ſous le terme général de *paraphernaux*.

Les biens *paraphernaux* peuvent conſiſter en meubles ou en immeubles.

S'ils conſiſtent en meubles, ou effets mobiliers qui ne ſoient point au nom de la femme, tels que pourroient être des billets & obligations, la femme en les apportant dans la maiſon de ſon mari, doit lui en faire ſigner un état, pour juſtifier qu'ils lui appartiennent; car de droit tout eſt préſumé appartenir au mari, s'il n'y a preuve au contraire.

La femme peut ſe réſerver l'adminiſtration de ſes *paraphernaux*, & en jouir par ſes mains, ſans le conſentement ni l'autoriſation de ſon mari; elle peut auſſi les engager, vendre & aliéner ſans lui, pourvû qu'elle ne s'oblige que pour elle-même.

Ce que l'on vient de dire reçoit néanmoins une exception, pour les pays de droit écrit du reſſort du parlement de Paris, dans leſquels la femme peut bien adminiſtrer ſes *paraphernaux*, ſans le conſentement de ſon mari, mais elle ne peut diſpoſer, vendre, engager, ou donner la propriété ſans le conſentement de ſon mari: elle ne peut même, ſans ſon autoriſation, intenter aucune action pour raiſon des jouiſſances de ſes *paraphernaux*, ſoit advenuës ou autres.

Quand le mari ne s'eſt point immiſcé dans l'adminiſtration des *paraphernaux*, il n'en eſt point reſponſable. La femme peut lui en confier l'adminiſtration, & dans ce cas le mari n'étant que mandataire de ſa femme, il eſt comptable envers elle de ſon adminiſtration.

Mais le mari ne peut s'immiſcer dans cette adminiſtration contre la volonté de ſa femme, & celle-ci eſt tellement maîtreſſe de ce genre de biens qu'elle peut agir en juſtice pour en faire le recouvrement, & pour les autres actes conſervatoires, ſans qu'elle ait beſoin de l'autoriſation ni de l'aſſiſtance de ſon mari.

On diſtingue pourtant entre la propriété & les fruits & revenus. Le mari ne peut diſpoſer de la propriété des *paraphernaux*, ſans le conſentement exprès de ſa femme; à l'égard des fruits & revenus, le conſentement tacite de la femme ſuffit, parce que le mari eſt procureur né de ſa femme.

Le débiteur des ſommes *parapheruales* peut payer au mari, ſur mandement de la femme, ſans qu'il ſoit beſoin que celle-ci ratifie; il ſuffit même qu'elle ait remis à ſon mari ſes titres de créances, pour l'autoriſer à en faire le recouvrement.

Lorſque le mari a l'adminiſtration des *paraphernaux*, s'il en a employé les revenus à l'entretien de ſa famille, il n'en doit aucune reſtitution à ſa femme; mais s'il en a fait des épargnes, il doit lui en tenir compte.

Les docteurs font néanmoins pluſieurs diſtinctions à ce ſujet, entre les fruits naturels, les fruits induſtriaux & les fruits civils, les fruits extans & fruits conſumés; mais cette diſcuſſion nous meneroit ici trop loin, on peut voir toutes ces queſtions dans le recueil de M. Bretonnier, où il examine les diverſes opinions des docteurs à ce ſujet, & la juriſprudence des divers parlemens.

Pour ce qui eſt de l'hypotheque de la femme, pour la reſtitution des *paraphernaux*, elle a lieu du jour du contrat de mariage, quand elle y eſt ſtipulée, autrement ce n'eſt que du jour que le mari a reçu les deniers.

La coutume de Normandie, *article* 394, dit que la femme qui renonce à la ſucceſſion de ſon mari, doit avoir ſes *paraphernaux* & ſon douaire.

L'*article ſuivant* dit que les *paraphernaux* ſe doivent entendre des meubles ſervans à l'uſage de la femme, comme lits, robes, linges & autres de pareille nature, dont le juge ſera honnête diſtribution à la veuve, eu égard à ſa qualité & à celle de ſon mari, l'héritier & le créancier appellés, pourvû que ces biens n'excedent pas la moitié du tiers des meubles, & où le meuble ſeroit ſi petit, qu'elle aura ſon lit, ſa robe & ſon coffre.

La juriſprudence du parlement de Rouen a fixé ce *paraphernal* à la valeur du ſixieme des meubles.

Ce *paraphernal* de Normandie eſt fort hétéroclite; mais nous avons deux coutumes, ſavoir celles d'Auvergne & de la Marche, qui admettent les véritables *paraphernaux* tels qu'ils ont lieu dans les pays de droit écrit; en quoi il y a ſeulement de ſingulier, c'eſt que ces coutumes qui ſont ſous le reſſort du parlement de Paris, autoriſent la femme à diſpoſer de ſes *paraphernaux* ſans l'autorité de ſon mari, tandis que dans les pays de droit écrit de ce même parlement, la femme ne peut pas le faire ſans l'autoriſation de ſon mari, quoique les lois romaines lui en donniſſent la liberté. *Voyez au code le titre de pactis conventis*; le *recueil* de Bretonnier, & l'auteur des *maximes journaliers au mot* paraphernaux, & Argou, *titre de la dot*, *&c.* (*A*)

PARAPHIMOSIS, ſ. m. *en Chirurgie*, eſt une maladie du penis, dans laquelle le prépuce eſt renverſé & gonflé au-deſſous du gland, enſorte qu'il n'eſt plus en état de le couvrir. *Voyez* PRÉPUCE & GLAND.

Ce mot eſt grec, compoſé du πάρα, *multum*, beaucoup, & de φιμὸς, *obligo*, *conſtringo*, je ſerre, j'étrécis, parce que le *paraphimoſis* ſerre la verge comme un lien.

Cette incommodité eſt ſouvent un ſymptome de maladie vénérienne. Elle peut arriver accidentellement, lorſque le prépuce eſt naturellement étroit, & qu'on l'a fait remonter avec violence par-deſſus la couronne du gland, dont la largeur empêche le prépuce de deſcendre & de recouvrir l'extrémité de la verge: cela arrive ſouvent à des enfans dont le gland n'a point encore été découvert, & qui, par fantaiſie & par curioſité, font remonter le prépuce par force: cela arrive auſſi aux nouveaux mariés, qui font des efforts pour dépuceler de jeunes filles qu'ils auront épouſées. *Dionis* dit qu'il a réduit un *paraphimoſis* à un jeune homme à qui cela arriva le jour de ſon mariage, & qui accuſoit ſa femme de lui avoir donné du mal vénérien. L'auteur conſola beaucoup ce jeune homme, en lui diſant tout ce qui étoit capable de lui faire ſupporter avec ſatisfaction la douleur que ſa femme lui auroit épargnée, ſi elle eût été moins ſage.

La réduction de prépuce s'obtient différemment, ſuivant les circonſtances. S'il n'y a pas long-tems que le prépuce étrangle le gland, & que l'inflammation de cette partie ne ſoit pas conſidérable, la réduction ſe fait aiſément: on jette d'abord de l'eau froide ſur la verge & ſur les bourſes, ou l'on fait tremper ces parties dans un vaiſſeau qui en contienne. La fraîcheur de l'eau répercute le ſang & les eſprits, *voyez* RÉPERCUSSIFS, & la verge ſe dégonfle; par ce moyen le malade peut réduire lui-même ſon prépuce. Si l'inflammation avoit été portée à un certain point, la verge ne ſe rétréciroit point aſſez pour que le malade pût parvenir à le recouvrir le gland; il a alors beſoin de la main du chirurgien, qui peut réuſſir par la méthode ſuivante. Il prend la verge entre les deux doigts indices & du milieu des deux mains, dont les dos regardent le ventre du malade, & il amene le prépuce ſur le gland qu'on comprime latéralement avec les deux pouces pour l'alonger. *Dionis* dit que les deux pouces doivent repouſſer le gland pour le faire rentrer dans ſa bourſe; mais on ſent que par cette manœuvre on rendroit la baſe du gland plus large, & l'on s'oppoſeroit à la réduction du prépuce.

Si l'inflammation eſt grande, il faudra faire des ſcarifications à la membrane interne du prépuce pour détruire l'étranglement: cette membrane forme des bourrelets ſéparés par des brides, qui ſont des eſpeces de ligatures circulaires; ce ſont ces brides qu'il faut principalement couper; on paſſe à cet effet ſous chacune d'elles une ſonde cannelée très-déliée; elle ſert à conduire la pointe d'un biſtouri courbe. Lorſqu'on a détruit toutes les brides, on peut faire des ſcarifications avec la lancette ou le biſtouri ſur le bourrelet pour le fendre tranſverſalement, c'eſt-à-dire ſuivant la longueur de la verge; ces inciſions donnent iſſue à une lymphe gangréneuſe infiltrée dans le tiſſu cellulaire qui joint la peau du prépuce à la membrane interne; il n'eſt pas néceſſaire de réduire le prépuce après l'opération; j'en ai même vû des inconvéniens par la réunion qui ſe fait au prépuce, & qui a mis des malades dans le cas de l'opération du *phymoſis* bien plus douloureux. *Voyez* PHYMOSIS. Après l'opération, on peut ſe contenter d'envelopper la verge avec des compreſſes trempées dans de l'eau-de-vie camphrée tempérée par un peu d'eau; on ne riſque rien de l'hémorrhagie, il eſt à propos de laiſſer dégorger un peu les vaiſſeaux qui ont été coupés par les inciſions; le ſang s'arrête de lui-même au bout d'une demi-heure, ou d'une heure au plus. Vingt-quatre heures après l'opération, on peut lever l'appareil & réduire le prépuce; ſi le gland n'a aucune maladie qui exige qu'il ſoit découvert, comme chancres, poireaux, *&c.* on termine la cure par des injections déterſives, & enſuite par des deſſicatives.

Dans le cas de chancres, l'inflammation ne ſe diſſipe pas ſi facilement, on doit appliquer des cataplaſmes ſaodins ſur la partie, & panſer avec le même appareil que nous avons décrit pour le panaris, à l'exception de la croix de Malte, qui doit être percée vis-à-vis de l'orifice de l'urethre, *Voyez* PANARIS. Il faut mettre enſuite

te la verge en une ſituation qui favoriſe le retour du ſang: pour cet effet, il ne faut pas la laiſſer pendante, mais la coucher ſur le ventre, l'aſſujettir par une petite bandelette à une ceinture de linge qu'on aura miſe autour du corps. (*Y*)

PARAPHONIE, ſ. f. *en Muſique*, eſt cette eſpece de conſonnance qui ne réſulte pas des mêmes ſons comme l'uniſſon, qu'on appelle *homophonie*, ni de la réplique des mêmes ſons, comme l'octave qu'on appelle *antiphonie*, mais de ſons réellement différens, comme la quinte & la quarte. A l'égard de la ſixte & de la tierce, les Grecs ne les comptoient pas pour des *paraphonies*, parce qu'ils les regardoient comme des diſſonnances. De *paraphonie*, on a fait *paraphone*, ſon *paraphone*, & *paraphoniſte*, chantre exécutant la *paraphonie*. (*S*)

PARAPHONISTE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) chantre, enfant de chœur, ſelon l'ordre romain. L'anti-*paraphoniſte* eſt le grand-chantre.

PARAPHRASE, ſ. f. PARAPHRASER, v. act. PARAPHRASTE, ſ. m. (*Gramm. & Théol.*) termes relatifs à une interprétation qui eſt ſelon le ſens, & non ſelon les paroles.

C'eſt l'interprétation de quelque texte en termes plus clairs & plus étendus, par leſquels on ſupplée à ce que l'auteur auroit dit & penſé ſur la matiere qu'il a traitée. *Voyez* TEXTE.

Colomiés regarde la *paraphraſe* d'Eſdras ſur le nouveau Teſtament comme un ouvrage ſi extraordinaire, qu'il dit ſans hésiter que, ſelon lui, cet auteur étoit inſpiré du ciel, quand il compoſa ſon ouvrage.

Paraphraſe chaldaïque ou *chaldéenne*, eſt un terme uſité parmi les Critiques & les Théologiens, pour ſignifier une ancienne verſion de la Bible faite en chaldéen. On croit communément que l'ignorance où étoit le peuple juif de la langue hébraïque depuis la captivité de Babylone, avoit donné lieu à cette verſion. Elle n'eſt ni d'un même auteur, ni du même tems, ni ſur tous les livres de l'ancien Teſtament.

La premiere, qui eſt du Pentateuque, a été faite par *Onkelos le proſélyte*, contemporain de Jeſus-Chriſt, ſelon quelques-uns & que d'autres confondent, ou avec le rabbin Akiba, ou avec le juif Aquila, & que d'autres croient avoir été cet Onkelos que les Talmudiſtes dans le traité *Gittin* qualifient de neveu de l'empereur Tite.

La ſeconde *paraphraſe* du Pentateuque eſt, dit-on, de Jonathan fils d'Uziel, mais les ſavans reconnoiſſent qu'elle eſt ſuppoſée. Il eſt vrai qu'on a du même Jonathan une *paraphraſe* ſur les livres que les Juifs nomment *prophétiques*. Quelques critiques ont confondu ce Jonathan avec *Théodotion*, auteur d'une verſion greque. C'eſt une erreur occaſionnée par la reſſemblance de l'étymologie des noms. Car *Théodotion* en grec ſignifie la même choſe que *Jonathan* en hébreu, c'eſt-à-dire *don de Dieu*.

La troiſieme *paraphraſe* ſur le Pentateuque eſt le Targum de Jéruſalem. *Voyez* TARGUM. Elle eſt plus récente que les deux autres, & Schikard la croit du même tems que le Talmud, c'eſt-à-dire poſtérieure de plus de 300 ans à Jeſus-Chriſt.

Outre ces trois *paraphraſes*, il y en a une ſur les Pſeaumes, ſur Job, & ſur les Proverbes que les Juifs attribuent à rabbi Joſé, ſurnommé *l'Aveugle* ou *le Louche*. On en voit encore une ſur le Cantique des Cantiques, ſur Ruth, ſur les Lamentations, ſur l'Eccléſiaſte & ſur Eſther; mais l'auteur de celle-ci eſt incertain. Pluſieurs ſavans penſent que tout ce qu'avancent les rabbins ſur l'antiquité de ces *paraphraſes* eſt fort ſuſpect, qu'elles ſont poſtérieures à ſaint Jérôme qui n'en parle point, & qui ayant eu grand commerce avec les plus doctes Juifs de ſon tems, en auroit fait mention ſi elles euſſent exiſté. Les Juifs modernes les ont en grande vénération, ſur-tout celle d'Onkelos qu'on lit dans leurs ſynagogues: elles éclairciſſent le texte hébreu en pluſieurs endroits, mais ſouvent le ſens qu'elles donnent n'eſt pas le vrai ſens, & d'ailleurs elles ne ſont pas autoriſées par l'Egliſe. Walton, *proſ. du Polyglott.* Dupin, *diſſert. préliм. ſur la Bible*. De *paraphraſe*, on a fait *paraphraſer*, *paraphraſte*.

PARAPHRÉNÉSIE, ſ. f. (*Médic. prat.*) eſpece de délire phrénétique, qui a quelques ſymptomes particuliers, & dont on croit que la cauſe eſt aux *environs du diaphragme*, παρα φρενας, d'où lui eſt venu ſon nom. *Voy.* PHRÉNÉSIE. L'affection du diaphragme qui paſſe pour occaſionner le plus ordinairement la *paraphréneſie*, eſt l'inflammation de ce viſcere; auſſi compte-t-on parmi les ſymptomes qui caractériſent cette phréneſie ſympathique, une chaleur vive & une douleur aiguë, rapportées au-bas de la poitrine: à ces ſignes, on joint, outre un délire violent & *continuel*, une reſpiration très-difficile, laborieuſe, petite & fréquente, un rire inconſidéré, tumultueux, convulſif, une toux opiniâtre, un hoquet preſque continuel, une palpitation très-ſenſible aux hypocondres, qui ſont en même tems rentrés, & comme repliés en-dedans; la douleur de tête eſt moins forte, les yeux moins étincelans, moins hagards, moins furieux, & le viſage moins rouge que dans la phrénéſie idiopathique, dont le ſiege eſt dans la partie même, où ſe font appercevoir les principaux ſymptomes.

Quoique l'inflammation du diaphragme ſoit regardée comme la cauſe la plus ordinaire de la *paraphréneſie*, il y a des obſervations qui démontrent que le diaphragme a pû être enflammé ſans produire la *paraphréneſie*, & que cette maladie a été lié ſans aucune léſion du diaphragme. Willis dit avoir trouvé dans le cadavre d'une jeune fille morte ſubitement un abſcès conſidérable au diaphragme; & cependant il n'y avoit jamais eu la moindre marque de *paraphréneſie*; le même auteur raconte auſſi avoir vu le diaphragme corrodé & même percé par du pus extrêmement âcre, qui s'étoit répandu d'un abſcès formé entre la plevre & les muſcles intercoſtaux, le malade n'éprouva jamais la plus légere aliénation d'eſprit. Cet obſervateur prétend que l'inflammation avoit dû néceſſairement précéder dans le premier cas la formation de l'abſcès, & accompagner dans le ſecond la corroſion & l'ouverture du diaphragme, d'où il conclud que cette inflammation n'ayant excité aucun délire, cette phrénéſie ſympathique eſt un être de raiſon, qui n'eſt appuyé & fondé que ſur l'autorité & l'erreur de Galien. Les ſauteurs du ſentiment contraire pourroient répondre qu'il faut pour produire la *paraphréneſie* une ſorte inflammation du diaphragme, & même qu'il faut qu'elle ait ſon ſiege dans une partie déterminée; par exemple, dans la partie tendineuſe, qui eſt la plus ſenſible & la plus irritable, quoi qu'en diſe M. de Haller fondé ſur des expériences fautives; ils pourroient ajouter que cet effet ſoit plus ſûrement une maladie inflammatoire, qu'une ſimple inflammation produite par des agens extérieurs. *Voyez* INFLAMMATION & MALADIES INFLAMMATOIRES. Ils pourroient auſſi ſoutenir que parce qu'on ne voit aucune trace d'inflammation dans une partie, on concluroit très-inconſidérément qu'elle n'a pas été le ſiege d'une maladie inflammatoire; ils ne riſqueroient rien à aſſûrer que ſur ces maladies on n'a que des connoiſſances très-imparfaites & bien peu certaines. On ouvre tous les jours de pleurétiques qui ont ſuccombé à la violence d'un point de côté, ou de la fievre aiguë, *&c.* & l'on ne trouve dans la pleure, dans les muſcles intercoſtaux; dans les poumons aucun veſtige d'inflammation. Ne ſeroit-on pas bien fondé à croire que les obſervations cadavériques qu'on a fait ſonner ſi haut, n'apportent pas de grandes lumieres? Hippocrate, qui en étoit totalement privé, a-t-il moins été le premier & le plus grand des Médecins? *Voyez* OBSERVATIONS CADAVÉRIQUES. Mais en nous en rapportant uniquement à l'obſervation exacte & réfléchie des ſymptomes qu'on obſerve dans beaucoup de phrénéſies, nous pouvons nous convaincre que ſouvent le délire eſt la ſuite d'une affection du diaphragme, inflammatoire ou non, que les dérangemens de ce viſcere, qui eſt comme le pivot de la machine, jettent beaucoup de trouble dans l'économie animale, *voyez ce mot*; que ſouvent des phrénéſies qu'on croit idiopathiques, dépendent d'un vice de l'action des eſtomacs & des intellins: une obſervation répétée m'a appris qu'il y avoit peu de phrénéſies dépendantes d'un vice eſſentiel & primaire du cerveau: & quoique notre Médecine, aſſez éclairée pour connoître & dédaigner des explications vagues, mal fondées & ridicules, ſoit cependant trop peu avancée pour pouvoir donner l'étiologie des délires en général, & ſurtout des délires ſympathiques (*voyez* DÉLIRE, MANIE, MÉLANCOLIE & PHRÉNÉSIE); on peut aſſûrer en général qu'il y a entre le cerveau & les viſceres abdominaux une influence réciproque, un ſupport mutuel, très-conſidérable, dont les effets, à peine ſoupçonnés par le vulgaire médecin, frappent l'obſervateur attentif; que le fameux dnamvirat du ſublime Vanhelmont, ſi peu compris & ſi hardiment rejetté, n'eſt pas ſans fondement; & enfin que les liaiſons, les communications, les ſympathies des nerfs pourront ſervir à des explications plauſibles des phénomenes qu'elles produiſent quand elles ſeront mieux obſervées, plus approfondies & juſtement évaluées.

Outre les ſignes que nous avons rapportés & qui peuvent nous faire diſtinguer la *paraphréneſie* de la phrénéſie, je ſuis perſuadé, d'après bien des obſervations, qu'on pour-

pourroit tirer beaucoup de lumiere des différentes modifications du pouls; ſes caractères ſont très-différens dans les maladies qui attaquent les parties ſupérieures & dans celles qui ſe portent vers les parties inférieures: ce que M. de Bordeu a le premier remarqué, & dont il s'eſt ſervi pour établir les deux caractères *généraux primitifs* du pouls, ſavoir le *ſupérieur* & l'*inférieur*. *Voyez* les *recherches ſur le pouls* de cet auteur illuſtre, & dans ce dictionnaire l'*article* POULS. Lorſque dans une phrénélie on trouve le pouls grand, fort élevé, en un mot ſupérieur, quoique non-critique, la phrénéſie peut être regardée comme idiopathique; lorſqu'au contraire le pouls eſt inférieur, petit, ſerré, inégal, convulſif, on peut aſſûrer que c'eſt une eſpece de *paraphréneſie*, c'eſt-à-dire une phrénéſie ſympathique, dont le ſiege eſt dans le diaphragme, ou dans l'eſtomac & les inteſtins; cette diſtinction eſt très-importante, & le ſigne très-aſſûré; j'ai eu très-ſouvent occaſion d'en éprouver les avantages.

On ne peut rien dire en général ſur la prognoſtic de la *paraphréneſie*, parce que le danger varie ſuivant tant de circonſtances, qu'il faudroit toutes les détailler pour pouvoir avancer quelque choſe de poſitif, la danger eſt preſſant ſi la diaphragme eſt réellement enflammé, ce qui eſt très-rare; ſi c'eſt une ſimple affection nerveuſe, alors l'intenſité des ſymptomes, le nombre, la violence & la variété des accidens décident la grandeur du péril.

La *paraphréneſie* étant une maladie aigue, il eſt évident qu'elle eſt du reſſort de la nature, & qu'elle ne guérira jamais plus ſûrement & plutôt que par ſes efforts modérés, ſoutenus & favoriſés ſuivant l'occurrence des cas; quelques ſaignées dans le commencement pourront appaiſer les ſymptomes, calmer la vivacité de la douleur; l'émétique ne paroît du tout point convenable, il irriteroit le mal au-moins lorſque l'inflammation eſt forte; des légers purgatifs, des boiſſons acidules, nitrées, un peu incitives, des calmans, des antiphlogiſtiques peuvent pendant tout le tems d'irritation être placés avec ſuccès, non pas comme curatifs, mais comme ſoulageans, comme adminicules propres à amuſer, à tempérer & préparer le malade. Lorſque la maladie commence à ſe terminer, qu'on apperçoit quelques mouvemens critiques, il faut ſuſpendre tout ſecours & attendre que le coulotir par où ſe doit faire la criſe, ſoit déterminé, alors on y pouſſe les humeurs par les endroits les plus convenables, ſuivant le fameux précepte d'Hippocrate, *que natura vergit*, &c. la *paraphréneſie* ſe termine ordinairement par l'expectoration, ou par les ſelles; dans le premier cas, on fait uſage des décoctions pectorales des ſucs béchiques, & par-deſſus tout lorſque la criſe eſt lente du kermès minéral, l'expectorant par excellence; ſi la maladie paroît vouloir ſe terminer par les ſelles, ce qu'on connoît par différens ſignes, *voyez* CAUSE, & ſur tout par le pouls, *voyez* POULS; on a recours aux purgatifs plus ou moins efficaces, ſuivant que la nature eſt plus ou moins engourdie. (*m*)

PARAPLÉGIE, ſ. f. (*Médec. anc.*) παραπληγία, ce mot ſe prend dans Hippocrate en un ſens différent des modernes; il entend par *paraplégie* la *paralyſie* d'un membre particulier, précédée d'une attaque d'apoplexie & d'épilepſie. Les modernes entendent par *paraplégie* la *paralyſie* de toutes les parties ſituées au-deſſous du col, quelle qu'en ſoit la cauſe. Ce mot vient de παρὰ, qui marque ici quelque choſe de nuiſible, & de πλήσσω, *frapper*. (*D. J.*)

PARAPLEXIE, *en Médecine*, *voyez* PARAPLÉGIE.

PARAPLUIE, ſ. m. *en terme de Bourſier*, c'eſt un uſtencile qui ſert à garantir de la pluie ou de l'ardeur du ſoleil: c'eſt pour cela qu'on l'appelle tantôt *parapluie*, tantôt *paraſol*. C'eſt un morceau de taffetas étendu ſur pluſieurs branches de baleine, qui viennent toutes ſe réunir au même centre en haut de la tige. Ces premieres branches ſont ſoutenues par d'autres plus petites, & qui ſe rendent toutes à une virole qui environne & gliſſe le long de cette tige, où elle eſt retenue par un reſſort qu'on enfonce dans un trou pratiqué dans la tige, lorſqu'on veut fermer le *parapluie*. *Voyez* TIGE. *Voyez les Pl. du Bourſier*.

Il y en a qui ne ſont couverts que d'une toile cirée, & qu'on nomme ſimplement *parapluie*, parce qu'ils ne ſervent qu'à cela; leur tige eſt toute d'une piece.

PARAPOTAMIA, (*Mat. médic. des anciens.*) ce mot a été employé pour déſigner l'eſpece d'*amanthe*, dont on faiſoit chez les Grecs l'huile amanthine; cette eſpece d'*amanthe* étoit la plus odorante de toutes, & croiſſoit, ſelon Théophraſte, dans l'île de Cypre; mais tout ce que dit Pline de cet onguent, & qu'il a tiré d'Apollodore dans Athénée, eſt expliqué avec tant de négligence qu'on n'en peut tirer aucun ſens raiſonnable.

PARAPOTAMIA, (*Géog. anc.*) ville de la Phocide, ſelon Pauſanias, *l. X. c. iij.* Strabon, *l. IX.* 424. n'en fait qu'une bourgade voiſine de Panopéens ſur le bord du fleuve Céphiſe. Il ajoute que les habitans ſont nommés *Parapotamii*. Il y avoit un pays de l'Arabie qui portoit auſſi le nom de *Parapotamia*, dans le voiſinage d'Apamée. (*D. J.*)

PARASANGE, ſ. f. (*Meſure itinéraire.*) La *paraſange* ou *paraſangue* étoit une meſure fort en uſage chez les Perſes. Cette meſure étoit originairement la moitié du *ſchoene*, c'eſt-à-dire, de *trente ſtades*, dont chacun eſt de 600 piés grecs. Mais Pline ſe plaint que les auteurs ne s'accordant pas ſur l'étendue que doit avoir la *paraſange*. Les uns, dit Strabon, la diſent à 30 ſtades, d'autres lui en donnent 40, & d'autres 60. Le ſavant Dodwel remarque qu'avec le tems on tranſporta le nom de *ſchoene* à la *paraſange*. En effet, puiſqu'il y avoit de ſchoenes de 30 ſtades, qui ſont la meſure de la *paraſange* dans ſon origine, il y eut des *paraſanges* de 60 ſtades, qui ſont la meſure originelle du ſchoene. Caſaubon cite un fragment de Julien l'architecte, qui dit que la meſure la plus ordinaire des *paraſanges* de ſon tems, étoit de 40 ſtades. Il eſt bien apparent qu'on ne fixa la *paraſange* à 40 ſtades, qu'après que les Romains ſe furent introduits dans l'Orient. On la prétéra ſans doute pour la facilité d'évaluer leurs milles en *paraſanges*, & pour éviter les fractions; car un *paraſange* de 40 ſtades (en ſuppoſant que par la ſtade on entend 125 pas géométriques), répond préciſément à 5 mille pas romains: or des *paraſanges* de 25, de 30, de 60 ſtades ſont néceſſairement des fractions toujours incommodes dans les calculs. Enfin, comme c'eſt l'eſtimation des peuples qui regle la valeur des meſures de diſtance, elles ne peuvent manquer de varier ſans ceſſe. Quand les Macédoniens regnerent en Perſe, ils abolirent toutes les anciennes meſures, & y ſubſtituerent les leurs. (*D. J.*)

PARASCENIUM, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) chez les Romains étoit une place derriere le théâtre où les acteurs ſe retiroient pour s'habiller, ſe deshabiller, &c. plus fréquemment appellée *poſtſcenium*. *Voyez* THÉATRE.

PARASCEVE, (*Critiq. ſacrée*) παρασκευὴ, mot grec qui ſignifie *préparation*. Les Juifs donnent ce nom au vendredi, jour auquel ils préparent leur manger du lendemain, parce qu'il n'eſt pas permis de le faire le ſamedi. S. Jean *xix.* 14. dit que le jour auquel Jeſus-Chriſt fut mis en croix, étoit le vendredi de Pâques; c'eſt-à-dire, le jour auquel il falloit ſe préparer au ſabbat, qui tomboit dans la fête de Pâques. (*D. J.*)

PARASCHE, ſ. f. (*Hiſt. jud.*) portion du pentateuque que les Juifs liſoient chaque jour du ſabbat. Ils ne diviſoient point les cinq livres de la loi en chapitres, comme nous, mais ils en faiſoient cinquante-quatre parties qu'ils nommerent *paraſche*. Chaque ſabbat ils en liſoient une, & cette lecture rempliſſoit l'année. Pendant la perſécution d'Antiochus Epiphanès, qui fit brûler le volume de la loi, & en défendit la lecture aux Juifs, ils liſoient quelques verſets des prophetes qui avoient du rapport avec la *paraſche* qu'ils auroient dû lire; mais délivrés de cette tyrannie par les Machabées, ils reprirent leur ancienne coutume, & ajouterent à la lecture des *paraſches* quelques verſets des prophetes, comme ils avoient fait pendant qu'ils avoient été privés de la lecture de la loi. Le mot *paraſche* ſignifie *diviſion*. Les Juifs ont donné aux *paraſches* & aux diviſions de l'Ecriture, pour nom, la premier mot par lequel elles commencent.

PARASELENE, ſ. m. *en Phyſique*, ſignifie *fauſſe lune*. C'eſt un météore ou phénomene ſous la forme d'un anneau lumineux, dans lequel on apperçoit quelquefois une image apparente de lune, & quelquefois deux. *Voyez* MÉTÉORE.

Ce mot vient du grec παρὰ, *proche*, & σελήνη, *lune*.

Pline fait mention de trois lunes qu'on avoit apperçues l'an 632 de la fondation de Rome. Entrope & Caſſiodore nous apprennent que l'on avoit auſſi vu trois lunes à Rimini, l'an 134 avant Jeſus-Chriſt. Depuis ce tems on en a vu pluſieurs autres, dont Gurcius fait mention dans ſon traité des Parhélies. M. Caſſini parle d'un *paraſelene* qu'il a obſervé en France en 1693. Ce *paraſelene* n'avoit point de cercles.

Les *paraſelenes* ſe forment de la même maniere que les parhélies ou faux-ſoleils. *Voyez* PARHÉLIE (*O*)

PARASEMUM, ſ. m. (*Antiq. grec.*) παράσημον; c'étoit chez les Grecs & les Romains une figure peinte ou ſculptée à la proue des vaiſſeaux, pour les diſtinguer les uns des autres. Cette peinture ou ſculpture repréſen-

ſentoit ordinairement quelque animal, comme un cheval, un lion, un taureau, ou quelqu'autre choſe inanimée, comme une montagne, un arbre, une fleur.

PARASIA, (*Géog. anc.*) contrée de l'Aſie. Polybe, *l. V. c. lxiv.* la place au voiſinage de la Perſide & de la Médie; & Strabon dit que les *Parasii* ou *Parasii* étoient des peuples de Médie, qui habiterent pendant quelque-tems avec les *Anariaci*. (*D. J.*)

PARASINANCHE, ſ. f. *en Médecine*, c'eſt une eſpece d'angine ou d'eſquinancie, dans laquelle les muſcles extérieurs du goſier ſont enflammés. *Voyez* ANGINE. Ce mot vient de παρα, *cum*, σινομαι, *ſuffoquer*.

PARASINUM, (*Géog. anc.*) ville de la Cherſonnèſe taurique. Pline, *l. IV. c. xxvj.* dit qu'on trouvoit dans cette ville une terre vantée pour guérir toutes ſortes de bleſſures.

PARASITE, ſ. m. (*Gramm.*) nous donnons ce nom à ceux qui s'inſinuent dans les bonnes maiſons pour y trouver une table bien ſervie.

PARASITE, (*Antiq. grec. & rom.*) ce nom eſt odieux depuis long-tems; mais il étoit autrefois très-honorable: il a eu la même ſort que celui de *ſophiſte*, & le mauvais uſage que l'on en a fait les a également décrédités. Ceux que les Athéniens appelloient παρασιτοι, les Romains les nommoient *epulones*, par rapport à leurs fonctions qui étoient égales.

Le ſentiment intérieur que tous les hommes ont eu d'une divinité à laquelle ils étoient redevables des productions de la terre, introduiſit l'offrande des premiers fruits que l'on recueilloit pour marquer leur reconnoiſſance; pour recevoir ces offrandes dans les temples, il fallut prépoſer des perſonnes qui eurent ſoin de les conſerver, de les diſtribuer au peuple, & de s'en ſervir pour les feſtins conſacrés à certaines divinités.

Les Grecs nommoient ces prémices *lois σῖτου*, *une ſainte pâture*, parce qu'elles conſiſtoient principalement en blé & en orge; & celui qui étoit prépoſé à la recevoir, fut appellé παρασιτος, *paraſite*, de παρα, *auprès*, & de σῖτος, *blé*, celui qui a ſoin du blé, le miniſtre prépoſé à recueillir celui qu'on deſtinoit au culte ſacré: ces *paraſites* étoient honorés, & avoient part aux viandes des ſacrifices.

Athénée, *l. VI.* & après lui Samuel Petit, *in leges atticas*, ont remarqué que preſque tous les dieux avoient leurs *paraſites*, leſquels faiſoient auſſi certains ſacrifices avec les femmes qui n'avoient eu qu'un mari. Enfin le lieu où l'on enfermoit les grains offerts aux dieux, étoit appellé παρασιτιον.

Les Romains ſuivirent l'uſage des Grecs de recueillir les premiers fruits, & de les porter dans les temples, pour être employés, comme ils l'étoient à Athenes, aux feſtins des dieux & à la ſubſiſtance du peuple. La loi 28. du titre *de annuis legatis*, nous en fournit un exemple. Un teſtateur preſcrit que celui qui ſeroit ſon héritier donnât, après ſon décès, au prêtre, ou gardien du temple, *& libertis*, une certaine quantité de grains de ceux qui ſeroient dans ſes greniers. M. Petit prétend qu'il faut emendre le mot *libertis*, des *paraſites*, parce que dans le tems auquels vivoit ce juriſconſulte, le *paraſites* des temples étoient déjà mépriſés.

On ne donnoit cet emploi qu'aux affranchis, ou à ceux qui étoient deſcendus d'un eſclave affranchi; mais il eſt difficile de découvrir quand & comment ces *paraſites*, dont les fonctions entroient dans le culte du paganiſme, commencerent à dégénérer & à tomber dans le décri où ils ont été depuis.

Quoi qu'il en ſoit, ils s'aviliront en ſe ménageant l'entrée des grandes maiſons par des baſſes flatteries. Alors on nomma *paraſites* les flatteurs & les complaiſans, qui pour ſe procurer une ſubſiſtance agréable, y ſacrifioient ſans honte la délicateſſe & la probité. Les Romains, en les recevant à leurs tables, eſtimoient du droit de les ridiculiſer, de les baſouer, & même de les battre. Auſſi Gnathon faiſant alluſion au traitement ignominieux dont on les accabloit, dit dans l'Eunuque de Terence: *ego infelix, neque ridiculus iſte, neque plagas pati poſſum.* (*D. J.*)

PARASITES, ou PLANTES PARASITES, en *Botanique*, ce ſont des eſpeces de plantes inutiles qui croiſſent ſur les arbres, ainſi appellées parce qu'elles vivent & ſe nourriſſent aux dépens des autres. *V.* PLANTES.

Telles ſont les mouſſes qu'on croyoit anciennement n'être rien autre choſe que l'effet de la décompoſition du tiſſu de l'écorce ou une eſpece de rouille ou de petits filamens ſortant de l'écorce. Mais il réſulte de pluſieurs obſervations des modernes, que les mouſſes ſont des plantes réelles dont la graine eſt extrêmement menue, & enfermée dans de très-petites enveloppes, qui ſe crevant d'elles-mêmes, la graine eſt emportée au gré du vent, & retenue dans les inégalités des écorces des arbres, où elle prend racine & ſe nourrit à leurs dépens. *Voyez* MOUSSE.

M. Vaillant compte au moins 137 eſpeces de ces mouſſes, toutes dans le voiſinage de Paris, qui, avec les lichens & le gay, compoſent la famille des *plantes paraſites*. *Voyez* GUY, *&c.*

Les plus pernicieux de ces *paraſites* pour les arbres qui les portent, ſont les lichens, qui paroiſſent ſur l'écorce des arbres en forme de croûte mêlée de jaune & de blanc ſale. *Voyez* MALADIE DES PLANTES.

M. de Reſſons nous a donné un remede pour ces maladies dans les mémoires françois de l'académie royale. Il conſiſte à faire une inciſion au bois à-travers l'écorce, depuis les premieres branches juſqu'à la terre: l'écorce ſe rejoint en peu de tems, & eſt préſervée pour toujours nette & exempte de mouſſes.

Cette ouverture rend le cours de la ſeve plus libre, & prévient la formation de ces ſubſtances ſi favorables à la formation des mouſſes. Cette inciſion, ajoute-t-il, ſe doit faire en Mars & juſqu'à la fin d'Avril, & ſur le côté le plus expoſé au ſoleil.

PARASITE COQUILLAGE, (*Conchyl.*) on appelle *coquillages paraſites*, certains coquillages qui ſont crûs ſur des autres, ou qui forme des groupes. Ils ſont différens de ceux qui ſont adhérens à des coquillages de leur eſpece, ou à des corps étrangers dont il ne paroît point qu'ils puiſſent tirer aucune nourriture, comme font les premiers.

PARASOL, ſ. m. (*ouvrage de Mercerie.*) toile cirée, ou piece de taffetas coupée en rond, & ſoutenue ſur de petits morceaux d'oſier ou de baleine, & ſur une baguette tournée, au bout de laquelle il y a un petit bâton tourné, pour alonger le *paraſol*, dont l'uſage eſt de ſe défendre du ſoleil en le portant au-deſſus de la tête. On fait aujourd'hui des *paraſols* plians qui ſont très-commodes. (*D. J.*)

PARASTATE, ſ. m. (*Anatomie.*) petit corps rond couché ſur le dos de chaque teſticule. Il s'appelle auſſi *épididyme*. *Voyez* ÉPIDIDYME.

PARASTATE, *dans l'ancienne Architecture*, c'eſt une eſpece de pierre ou pié-droit qui ſert à appuyer & ſoutenir une colonne ou une arcade. *Voyez* PIERRE *ou* PIÉ-DROIT.

M. Evelyn fait *paraſtate* ſynonyme à *piliaſtre*: d'autres diſent que c'eſt la même choſe que *anta*: Daviler enfin le confond avec *pié-droit*. *Voyez* PILASTRE, ANTA, *&c.*

Paraſtate, que les anciens appelloient *pié-droit*, n'étoient qu'une même choſe avec *antes*; on y peut pourtant mettre cette différence, que le mot *anta* convient mieux aux pilaſtres plats, qui ne montrent que la partie de devant, parce que *ante* ſignifie *devant*, & celui de *paraſtate* aux pié-droits, qui ſont de piliers quarrés qui forment du mur de la moitié ou des deux tiers du quarré.

Les anciens appelloient *temple à paraſtate* celui qui n'avoit point de colonnes au droit des encoignures, mais ſeulement des pilaſtres quarrés, nommés *paraſtates*, ou *antes*. *Voyez* ANTES.

PARASTREMMA, ſ. m. (*Lexicogr. médec.*) παραστρεμμα, de παραστρεφω, *tordre, pervertir*. Ce ſeul mot ſignifie dans Hippocrate, la *diſtorſion convulſive de la bouche*, ou de quelqu'autre partie du viſage.

PARAT, ſ. m. (*Comm.*) monnoie; elle vaut en Candie ſix liards de France, & dix-huit deniers de Provence. Là elle eſt d'argent, comme dans tous les autres états du grand-ſeigneur, mais de bas aloi. A la Canée, on en donne quarante-quatre pour l'abouquet, ou piaſtre d'Hollande, & quarante-deux ſeulement à Retimo.

PARATHENAR, ſ. m. (*Anat.*) il y a le grand & le petit. Le grand *parathenar* eſt un muſcle aſſez long qui forme le bord extérieur du pié. On l'appelle communement, mais improprement *hypothenar*. Le petit *parathenar* eſt un muſcle charnu, attaché le long de la moitié poſtérieure de la partie extérieure & inférieure du cinquieme os du métatarſe. Il ſe termine ſur la tête de l'os à un tendon qui s'inſere dans la partie inférieure de la baſe de la premiere phalange du petit orteil.

PARATHESE, ſ. f. (*Hiſt. eccléſ.*) dans l'égliſe greque, c'eſt la priere que l'évêque récite ſur les catéchumenes en étendant ſur eux les mains pour leur donner la bénédiction, qu'ils reçoivent en inclinant la tête ſous les mains du prélat.

PARATILME, ſ. m. *dans l'ancienne juriſprudence greque*, étoit un nom donné à une ſorte de châtiment impoſé aux adolteres qui étoient pauvres & hors d'état de

de payer l'amende ordinaire en pareil cas. *Voy.* ADULTERE.

Il vonſtitoit à les faire marcher en public avec une rave enfoncée dans l'anus, ce qu'ils appelloient *vaginam inferere*, ou à lui arracher juſqu'à la racine le poil d'autour des parties naturelles, ce qu'ils appelloient *vaginam*, de *ἀποτιλλειν*, *déchirer*, *arracher*.

PARATITLES, ſ. f. pl. (*Juriſprud.*) *paratitla* eſt un terme dérivé du grec, qui ſignifie *extrait* ou *abregé* ſommaire des titres, & *breve* expoſition des matieres.

Juſtinien s'eſt ſervi de ce terme dans la loi ❡ au code *de veteri jure enucleando*, où il permet ſeulement de faire des *paratitles*, & non pas des commentaires ſur le code & le digeſte.

Quelques interpretes, tels que Mathieu Blaſtares, & après lui la Coſte, ont cru que par ce terme de *paratitles* Juſtinien avoit entendu un ſupplément de ce qui pouvoit manquer à chaque titre, & que l'on pouvoit ſuppléer par les autres titres du corps du droit.

Cujas au contraire, & pluſieurs autres, tiennent que les *paratitles* ne ſont, comme on l'a dit au commencant, qu'un abrégé ou ſommaire des lois contenues ſous chaque titre; & c'eſt ainſi que l'on entend communément le terme de *paratitles*.

On ſent aſſez l'utilité des *paratitles*, ou traités de droit qui tendent à éclaircir les matieres, à y mettre de l'ordre & de la netteté, & à rapprocher certains objets qui, quoique relatifs, ſe trouvent diſperſés ſous différens titres; mais la défenſe de Juſtinien a été mal obſervée, en ce que les docteurs ſe ſont donnés la liberté de faire des commentaires, qu'ils ont la plupart déguiſé ſous la dénomination de *paratitles*. *Voyez* CODE, DIGESTE. (*A*)

PARATRE, ſ. m. (*Juriſprud.*) qu'on appelle auſſi *beau-pere*, eſt le ſecond mari de la mere, relativement aux enfans qu'elle a de ſon premier mariage.

PARAVAS, (*Hiſt. nat. Botan.*) plantes des Indes orientales qui paſſe pour très-rafraîchiſſante & pour purifier les humeurs; elle eſt très-rare.

PARAVENT, ſ. m. *ouvrage d'Ebéniſte & de Tapiſſier*; il eſt compoſé d'un bois haut depuis trois juſqu'à ſix ou ſept piés, qu'on appelle *chaſſis*. On plie le *paravent* par le moyen de quelques fiches, en quatre, cinq ou ſix parties, dont chacune s'appelle *feuille*, que le tapiſſier couvre de l'étoffe qu'on deſire, & l'embellit comme on veut, pour être mis l'hyver dans un appartement, afin de ſe garantir du vent de la porte. On vend & achete pour l'ordinaire les *paravens* par feuille, & il y en a d'une grande beauté. (*D. J.*)

On donne le même nom à un grand volet de bois placé en-dehors des fenêtres aux maiſons de campagne, pour défendre les fenêtres de la pluie & des vents, & ſervir de défenſe contre les voleurs. Le *paravent* s'attache en-dedans au bois de la croiſée avec un crochet qui tient au *paravent*, & un pitou qui tient à la croiſée.

PARAY-LE-MONIAL, (*Géog. mod.*) petite ville de France en Bourgogne, la ſeconde du Charolois, diocèſe d'Autun, ſur la riviere de Bourbince. *Long.* 21. 47. *lat.* 46. 27.

Moreau (Pierre) né à *Paray-le-Monial*, eſt mort dans la même ville ce 1660; il employa une grande partie de ſa vie à voyages, & courut ſouvent de grands riſques. Il fut fait priſonnier à Belgrade, & ayant tenté de ſe ſauver, il fut découvert & condamné à être pendu; mais il obtint ſa grace. De retour en France, il fit imprimer à Paris l'hiſtoire des troubles du Bréſil (où il avoit demeuré deux ans), entre les Hollandois & les Portugais, depuis 1644 juſqu'en 1648, *in*-4°. Sa relation du voyage de Roulox Baro, envoyé de la compagnie hollandoiſe des Indes occidentales, dans la terre-ferme du Bréſil, parut à Paris en 1651, *in*-4°.

Vavaſſeur (François), jéſuite habile dans la critique, eſt auſſi né à *Paray-le-Monial*, & mourut à Paris en 1681 à 76 ans. On a de lui un commentaire ſur Job; une diſſertation ſur la beauté de J. C. & d'autres ouvrages imprimées à Amſterdam, en 1709, *in-fol.* Il écrivoit bien en latin. On eſtime ſur-tout ſon traité *de ludicra dictione*, ou du ſtyle burleſque. Son ſtyle eſt pur; ſes vers ſont corrects, mais il n'étoit rien moins que poëte. Son humeur le dominoit dans la critique, comme il paroît par ſes écrits ſur la *poétique* contre le P. Rapin ſon confrere, qui le ſurpaſſoit, ſinon en érudition, du moins du côté de la poéſie, de l'eſprit & de la politeſſe. (*D. J.*)

PARAZONIUM, ſ. m. (*Art numiſmat.*) un ſceptre arrondi par les deux bouts, comme un bâton de commandement, eſt appellé par le commun des antiquaires *parazonium*, ce qui veut dire un *poignard*, ou une *courte épée*, que l'on porte à la ceinture. Cependant la figure de ce bâton, & la maniere dont on le tient, ne dit rien moins que cela. Il n'y a qu'à conſulter la médaille *honor & virtus* de Galba, où l'honneur tient ce prétendu *parazonium* en l'air, un bout appuyé ſur le genou; celle de Tite & de Domitien où l'un & l'autre le tient appuyé ſur le flanc, & nullement attaché à la ceinture. Je trouve une médaille d'Antonin Pie dans M. Patin, où le *parazonium*, qu'il appelle en cet endroit *ſcipio*, eſt en travers ſur les deux épaules en forme de carquois. Dans les revers même de Veſpaſien, où Rome armée porte le *parazonium*, il n'eſt point placé à la ceinture, ni de figure à pouvoir être attaché. On ne voit pas non plus qu'on le puiſſe aiſément manier, ni qu'il y ait ce que nous appellons la *garde de l'épée*, & que les Latins nommoient *capulus*.

D'ailleurs, on ne ſait de quel uſage ſeroit une pareille arme; s'il eſt vrai, comme on dit, que c'étoit une petite épée ſans pointe. Car malgré la belle moralité qu'on en tire; ſavoir, que le prince doit être modéré dans ſes châtimens, & ne pas punir avec la derniere rigueur; l'épée n'eſt donnée que pour percer & pour tuer. D'ailleurs que devient ce beau ſentiment, ſi on leur met à la main un javelot très-pointu, & quelquefois même par les deux bouts, comme dans la médaille d'Antonin Pie, & dans celle d'Elagabale?

Je voudrois bien ſavoir pourquoi les médailles ne donnent jamais d'épée ni aux empereurs, ni aux ſoldats mêmes, lorſqu'ils ſont repréſentés en habit militaire; car on ne peut pas dire que cette ſorte d'armure fût inconnue aux Grecs & aux Romains. Je répondrois bien, que c'eſt par la même raiſon qu'ils n'ont jamais mis d'éperons à leurs ſtatues équeſtres: mais en n'eſt qu'éluder la difficulté. Ce qu'il y a de plus vraiſemblable, malgré la prévention, c'eſt que le *parazonium* eſt un bâton de commandement, tel qu'eſt parmi nous le bâton de maréchal de France.

Voilà pour ce qui regarde le *parazonium* des médailles; car je ne voudrois pas nier que dans les auteurs, ce mot ne déſigne quelquefois le *pugio*, l'épée eſpagnole, *gladius hiſpanienſis*, qui devint d'un uſage aſſez général chez les Romains, & qu'on attachoit à la ceinture du côté droit. (*D. J.*)

PARC, ſ. m. (*Architect. mod.*) c'eſt un grand clos ceint de murs, où l'on enferme du gibier & des bêtes fauves, comme ſangliers, cerfs, chevreuils, *&c.* On comprend dans le *parc* tel nombre, telle quantité & qualité de terre que l'on veut, labourables ou pâturages, avec des bois taillis & des futaies.

Les plans qui doivent dominer dans le *parc* pour la retraite & la bonté du gibier, ſont les chênes, pommiers, poiriers, bouis, arbouſiers, genievriers, & autres arbres & arbriſſeaux ſauvages portant fruits, dont le gibier ſe délecte. Il y faut auſſi le paſſage de quelques ruiſſeaux, ou du moins plaſieurs endroits bas, qui puiſſent recevoir l'eau des pluies, y former des petits étangs, des mares, & rafraîchir le gibier dans les tems de ſechereſſe.

Dans la ſaiſon ſtérile, il y faut jetter pour la ſubſiſtance des groſſes bêtes, du grain, des féves, du marc de vin; il faut ſemer du ſoin, de l'orge, de l'avoine, & du ſarraſin dans les mauvaiſes terres du *parc*. On ſeme auſſi pour le menu gibier de la chicorée, des laitues, & autres herbages de leur goût. Pour que les bêtes ſauvages connoiſſent qu'on leur donne à manger, il faut en avoir quelques autres apprivoiſées qui courent avec elles de tous côtés, & qui les amenent à la pâture.

Comme les *parcs* doivent être ainſi fournis pour mériter ce nom, & que d'ailleurs ils doivent être très-ſpacieux; cette magnificence n'appartient qu'aux rois & aux princes: mais c'eſt un défaut de goût que d'y tenir trop les alignemens, les allées, les avenues, les décorations & les autres travaux de l'art.

On en vante en vain l'induſtrie,
Leur ennuyeuſe ſymmétrie
Nous plaît moins qu'un heureux haſard;
On aime des forêts alterées
Où les routes moins régulieres
Offrent plus de diverſité.
La nature y tient ſon empire,
Et partout l'œil ſurpris admire
Un déſordre plein de beauté.

(*D. J.*)

PARC DE MOUTONS, (*Agricult.*) paliſſade mobile qu'on fait dans les champs pour enfermer les moutons qu'on mene paître en été, dans les lieux éloignés où

ils paſſent la nuit. Les bergers changent leur *parc* de tems en tems pour fumer les terres l'une après l'autre. Les loups n'attaquent pas les moutons dans leur *parc*, à cauſe des chiens qui les gardent.

On parque pour engraiſſer la terre, ſur laquelle on met le *parc*, ſoit terre labourable, verger, pâtis, ou même prairie, quand elle n'eſt point marécageuſe. Le fumier de mouton communique à la terre des ſels de fécondité qui la ranime, & les brebis qui ne *parquent* que pendant des nuits douces, ne ſe trouvent que mieux du changement de gîte.

Ce *parc*, dans lequel on fait coucher les bêtes à laine, n'eſt autre choſe qu'un quarré grand à proportion du nombre des bêtes, qu'on y enferme dans des grandes claies de bois poſées contre des pieux, & ſoutenues en-dehors par des piquets. Pour faire ces claies, on prend des petites perches du même bois, qu'on choiſit plus groſſes & plus droites. On les appelle *montans*, & on les met à un bon pié & demi de diſtance l'une de l'autre; on croiſe les petites perches ſur les montans, en commençant par le bas, & quand on en a fait quatre piés de haut, on y laiſſe un vuide d'un demi-pié, & on recommence au-deſſus à entrelacer les perches ſur les montans, juſqu'à la hauteur de cinq à ſix piés, qui eſt la hauteur ordinaire de chaque claie. Elle a auſſi communément ſept piés de long, parce qu'on prend des perches de cette longueur: on peut les faire plus longues, en mettant des perches bout-à-bout l'une à l'autre. Le vuide qu'on y a laiſſé eſt l'endroit où paſſent les piquets. Les montans des deux bouts de chaque claie doivent être plus forts que les autres, parce qu'ils ſoutiennent l'ouvrage. On a ſoin de les lier fortement avec des bonnes harres, ou avec de l'oſier. On fait des claies notant que l'on juge en avoir beſoin, ſelon l'étendue du *parc* & le nombre des beſtiaux.

Les claies étant faites, on les voiture ſur le lieu qu'on veut parquer; & là on fiche des pieux en terre d'eſpace en eſpace, en formant le plan du quarré dans lequel on veut enfermer le troupeau. On met les claies entre ces pieux, en commençant par le bout d'une des quatre faces qu'aura le *parc*. On dreſſe ces claies en longueur tout le long des pieux, enſorte que ſi le premier eſt en-dedans du *parc*, le ſecond eſt en-dehors. On continue ainſi juſqu'à ce que les autres faces ſoient garnies; alors, pour mieux ſoutenir les claies, on les appuie en-dehors avec des piquets de ſix piés en ſix piés mis en contre-fiche, & arrêtés à un des montans à l'endroit de la claie qui n'eſt point entrelacée. Au bas de chaque piquet, il y a un trou dans lequel on met un grand coin qu'on enfonce en terre avec un maillet, c'eſt ce qui tient les claies en état.

On laiſſe la derniere claie à un coin du *parc*, ſans être appuyée, pour y ſervir d'entrée aux troupeaux. Le berger a ſoin de les y enfermer le ſoir quand il s'y retire, & de bien aſſurer cette derniere claie. Quand on a fait auſſi un premier *parc*, on en dreſſe un ſecond tout auprès, enſorte qu'un des côtés du premier ſert de cloiſon pour l'autre, qu'on continue comme on a dit.

C'eſt l'ordinaire de dreſſer ainſi deux *parcs* de ſuite, quand on a bien des terres à parquer, & un bon nombre de troupeaux à y enfermer; car on les paſſe alternativement de l'un dans de l'autre, pour fumer plus de terre bien vîte; & ce changement ſe fait, ſi l'on veut, deux ou trois fois durant chaque nuit, principalement quand elles ſont longues. On laiſſe les troupeaux dans le premier *parc* juſqu'à minuit, puis on les fait paſſer dans l'autre à la pointe du jour, où ils reſtent juſqu'à ce que le ſoleil ait diſſipé la roſée, qui eſt préjudiciable à ce bétail, quand il paît l'herbe qui en eſt mouillée.

Lorſque les bergers parquent, ils font une cabane, ſoutenue ſur des toulettes qu'ils condiſent là où ils veulent. Elle leur ſert de retraite pour coucher, leurs chiens veillent à la garde de leurs moutons contre l'inſulte des loups. C'eſt hors du *parc* que le berger ſe place avec ſa houlette & ſes chiens.

Si c'eſt un pâtis ou pré qu'on parque, il n'y a aucune façon à y faire ni devant, ni après ce parquage: mais quand c'eſt une terre à labour ou à verger, il faut qu'elle ait en deux ou trois façons avant que d'y parquer. Le fumier y pénétre mieux, fait un effet meilleur & plus prompt, & il en faut beaucoup moins; & lorſque le *parc* eſt retiré du champ & du verger, il faut y donner auſſi-tôt un leger labour, afin que les ſels de l'engrais que les moutons y ont laiſſé ne ſe diſſipent point.

On parque depuis la S. Jean juſqu'à la S. Denis, ou la S. Martin & plus tard, ſelon que la ſaiſon & le climat le permettent. Pendant tout le tems que les brebis parquent, le berger doit avoir ſoin de les traire le ſoir, afin que le lait ne ſoit point perdu. *Dictionn. économ.* (*D. J.*)

PARC, *en terme d'Artillerie*, eſt le lieu où ſont raſſemblés toutes les pieces de canon & les munitions de guerre qui ſont à la ſuite d'une armée, ſoit pour ſervir en campagne ou pour aſſiéger une place. Celui qui ſert à faire un ſiege doit être placé hors la portée de canon de la ville: les munitions s'y arrangent différemment que dans l'autre *parc*, parce qu'il faut en pouvoir diſpoſer à tout moment pour les batteries, au lieu que les autres reſtent toujours ſur les charettes pour marcher.

La figure du *parc* d'artillerie eſt ordinairement celle d'un parallelogramme rectangle, à moins que la ſituation du terrain n'oblige de lui en donner une autre.

Le commiſſaire du *parc* marque avec des piquets, dit M. de Quincy, l'endroit où ſe mettra le premier chariot, & il poſe le reſte ſur la même ligne ou ordre par brigades, ſéparées les unes des autres, enſorte que lorſqu'on l'équipage repartira, il le puiſſe faire ſans confuſion.

„ Il y a, dit le même auteur, des commandans qui „ veulent que les pieces de canon de la premiere ligne „ ſoient d'abord placées, & qui mettent enſuite des chariots qui portent les munitions pour ſon ſervice. Ils „ placent la ſeconde de même, puis les autres, en mettant le moitié pour former la premiere ligne, & l'autre „ moitié pour former la ſeconde, prétendant qu'elles „ partent du *parc* dans cet ordre avec moins de confuſion. D'autres ſont d'avis de mettre tout le canon „ dans le premier rang, & les munitions derriere chaque brigade: le *parc* ſe peut lever auſſi facilement, & cela fait un meilleur effet. „

Tout cet arrangement dépend au reſte du commandement; ce qu'on y doit principalement obſerver, c'eſt que les pieces de canon & les charettes doivent être à deux pas de diſtance; les brigades ſéparées les unes des autres par une eſpace de cinq pas, & les lignes par un eſpace de quarante pas. Lorſqu'il y a des pontons dans l'équipage, on en fait un dernier rang, éloigné auſſi de quarante pas de celui qui le précede.

La garde du *parc* conſiſte en cinquante hommes tirés des bâtaillons de Royal-Artillerie, & qui ſont poſtés vis-à-vis le *parc*, à la diſtance de 40 ou 50 pas en avant: on en tire des ſentinelles pour le *parc*. Il y en a deux à chaque rang l'épée à la main, & ſans armes à feu.

Les bataillons de Royal-Artillerie ſont placés à la droite & à la gauche du *parc*, & les chevaux du charroi vers la droite ou la gauche, environ à 300 pas de diſtance, dans un lieu commode, & hors de toute inſulte.

En campagne, lorſque l'armée eſt campée en plaine, ou dans un lieu ouvert, l'artillerie ſe place vis-à-vis le centre de la premiere ligne de camp, à 3 ou 400 pas en avant de cette ligne, ſi le terrein le permet, autrement ou la place derriere le centre de la ſeconde ligne, à une diſtance de 2 ou 300 par de cette ligne.

Il y a ordinairement à cent pas en avant du *parc*, trois pieces de canon chargées, & toutes prêtes à tirer. On les appelle *pieces d'allarmes*, parce qu'elles ſervent à faire revenir promptement les troupes de fourrage lorſqu'il en eſt beſoin, & à donner l'allarme pour faire prendre les armes à toute l'armée, ou pour quelqu'autre choſe que le général juge à-propos de donner. Il y a toujours auprès de ces pieces un canonnier avec un boute-feu allumé. (*Q*)

PARC, (*Marine.*) c'eſt dans un arſenal de marine le lieu où les magaſins généraux & particuliers ſont renfermés, & où l'on conſtruit les vaiſſeaux du prince. Après que la retraite aura été ſonnée, perſonne ne pourra entrer dans l'enclos du *parc* & des magaſins, ſi ce n'eſt par un ordre exprès des principaux officiers du port, & pour quelqu'affaire extraordinaire.

Parc dans un vaiſſeau, c'eſt un lieu qui eſt fait de planches, entre deux ponts, pour enfermer les beſtiaux que les officiers font embarquer pour leurs proviſions. L'ordonnance dit, *parcs* & cages de moutons, volailles & beſtiaux.

PARC, (*Marais ſalans.*) *parc* ou *parquet*, ſe dit de différens baſſins ou ſéparations que l'on fait dans les marais ſalans pour y recevoir & faire entrer l'eau de la mer dont ſe fait le ſel. Ces baſſins ou parquets n'ont guere plus d'un pié de profondeur, & ſont ſéparés les uns des autres par des petites levées de terre entrecoupées d'écluſes, pour y recevoir & y retenir l'eau, ou l'en faire ſortir; le fond de chaque *parc* eſt uni & battu; c'eſt dans ces *parcs* qu'on met auſſi parquer les huîtres,

tres, d'où elles s'engraiſſent & prennent cette couleur verte qui les rend également délicieuſes au goût, & agréable à la vue. *Savary.* (*D. J.*)

PARC, ſub. m. (*Pêcherie.*) il y en a de pluſieurs ſortes. Des bas *parcs*, qu'on appelle de pluſieurs autres noms. Des *parcs* faits de bois & de filets. Des *parcs* aux huitres, *voyez l'article* HUITRE, & la ſuite de celui-ci. Des *parcs* doubles & triples. Des *parcs* à clayonnage par le bas ou à planches, à ouverture au fond, ou à queue de verveux. Des *parcs* à carolle, ou perdstems. Des *parcs* de pierre. Des *parcs* ſimples & conſiſtant en un filet tendu dans les roches. Des hauts-bas *parcs*. Des *parcs* de pierre & de clayonnages à claires voies. Des *parcs* de claies ſeulement ou bouchots. Des bouchots de pluſieurs ſortes, comme les borgnes & autres. *Voyez la ſuite de ſon article*, où il eſt parlé de toutes ces pêcheries.

PARC, BAS-PARCS, que l'on appelle auſſi *tournées*, *fourêts*, *fourraſſes*, *ſourtines*, *venets*; termes de *pêcherie*, ſont des enceintes de filets de la forme du fer à cheval, tendus ſur des pieux enfoncés dans le ſable; l'ouverture du fer à cheval eſt tournée vers la terre, la convexité vers la mer. *Voyez* à l'article FOURÊTS la deſcription des *bas-parcs*.

Parcs faits de bois & de filets. Ils ont la forme des précédens; mais ils ſont conſtruits de clayonnage & de pieux enfoncés dans le terrein qui doit être roche ou marne, pour que le *parc* ſoit ſolide. Cette enceinte eſt quelquefois d'un double clayonnage. Elle eſt élevée de deux piés & demi à trois piés. Si le clayonnage eſt double, l'intervalle en eſt garni de pierres ou gros galets. D'autrefois il n'y a que le fond du contour qui ſoit double, pour ſoutenir en cet endroit la briſe des vagues qui viennent s'y rompre. Il doit y avoir au milieu du fond une ouverture de la grandeur preſcrite par l'ordonnance. On la ferme durant les ſaiſons marquées.

Autour de l'enceinte il y a de hautes perches de quinze à dix-huit piés, placées à ſept à huit piés les unes des autres. Le haut du filet, qui a quinze à ſeize piés de chute, eſt emmaſté au haut des perches par un tourmort retourné, & le bas eſt accroché au clayonnage, ſoit par un tourmort, ſoit par des chevilles.

Il y a de ces *parcs* où l'on voit juſqu'à deux ou trois tournées de ces enceintes ſur une même ligne. Quelques-uns ont auſſi une double chaſſe.

La chaſſe eſt une paliſſade compoſée pareillement de perches tendues de filets, garnie d'un clayonnage; elle va depuis le rivage juſqu'au *parc*, y guidant & conduiſant le poiſſon. On place ces chaſſes quand la direction de la marée eſt perpendiculaire au rivage; ainſi elles croiſent la marée, & arrêtent le poiſſon qui ſe retire du rivage à meſure que l'eau s'en éloigne, & va dans le *parc* où la chaſſe le mene.

On prend dans ces pêcheries toutes ſortes de poiſſons, même les plus grands. Il ne faut pas que les filets, ni le chaſſe qui forment l'enceinte aient des mailles trop petites; ſans quoi ce ſera la perte d'une quantité infinie de petits poiſſons, à moins qu'ils n'aient une iſſue par le clayonnage, ou par une ouverture pratiquée au fond du *parc*.

Les filets doivent avoir quinze lignes par le haut, & onze à douze lignes par le bas; la chaſſe, quinze lignes tout en haut qu'en bas.

Les *parcs* aux huitres, ſont des claies poſées horiſontalement ſur des tréteaux & entourées de clayonnages, ſur leſquelles on les laiſſe dégorger après la pêche.

Les *parcs* doubles & triples ne ſont que pluſieurs *parcs* diſpoſés ſur le même ligne & croiſant la marée.

Il y a des *parcs* qui n'ont point de clayonnage par le bas; mais en leur place de petites planches ou ais fort minces ſur leſquels le filet eſt emmaſté.

Au lieu d'une ouverture ouverte au fond, il y en a qui ſont terminés par une queue de verveux.

D'autres, tout ſemblables du reſte, ont au lieu de la queue de verveux, ont un autre petit *parc* d'environ quatre piés de hauteur. Ce *parc* eſt couvert d'un reſeau; c'eſt-là ce qu'on appelle un *caroſſe* ou *perds-tems*. Le reſeau empêche le poiſſon de franchir l'enceinte de ce réduit où il ſe retire. Le caroſſe ou perds-tems communique avec le grand *parc* par un goulet de réſeau porté par des petites perches, de même que la couverture du petit *parc*. Les mailles de tous ces *parcs* ont les meilles de grandeur à diſcrétion des pêcheurs qui les établiſſent.

Qu'on y pratique une ouverture, & ils ne feront aucun dommage. Sédentaires, ils ne grattent pas le fond comme la drége.

On forme des *parcs* de pierres, de groſſes maſſes élevées les unes contre les autres, & ſi exactement appliquées, que rien ne peut échapper. La forme en eſt quarrée ou demi-circulaire, irréguliere; le fond toujours tourné à la mer, & percé, ſelon l'ordonnance, d'une ouverture de deux piés en quarré couverte d'un grillage de bois à trois en forme de mailles d'un pouce ſe moins en quarré; & cela depuis Pâques juſqu'à la S. Remy, & de deux pouces en quarré depuis la S. Remy juſqu'à Pâques.

La mer couvre ces *parcs* de pluſieurs braſſes à la marée; & en ſe retirant elle laiſſe le poiſſon qui vient terrir à la côte dans ces *parcs*, d'où il ne peut plus reſſortir. Les pêcheurs viennent enſuite le prendre avec des petites trebles.

Pour les ſituer avantageuſement, il faut les pouſſer le plus qu'il eſt poſſible à la baſſe eau. On n'y pêche guere durant les mortes eaux, la mer ne couvrant guere le rivage, & le poiſſon terriſſant moins. Comme il ne s'agit à ces *parcs* que d'en entretenir les clôtures, on y pêche de gros tems comme de calme. Le calme eſt même en général peu favorable à la pêche, quelle qu'elle ſoit.

Des *parcs* faits à peu de frais, en ſont ceux qui conſiſtent en un filet tendu entre les roches dans des gorges. Des perches placées de diſtance en diſtance ſoutiennent le filet, qui ſe tend de baſſe mer, & qu'on laiſſe abaiſſé tandis que la mer monte. Au plein de l'eau on le releve, pour retenir le poiſſon qui eſt entré de marée montante, & qu'on retire à la baſſe eau. *Voyez* dans nos *planches* des *parcs* de bois & de filets, & des *parcs* de pierre.

Parcs de pierres & de clayonnage à claires voies. Cette ſorte de pêcherie ſe fait dans l'amirauté de Port-Bail en Normandie. La côte ou la marcille du ſud eſt faite en partie par une roche; le reſte juſqu'à l'extrémité eſt continué par des pieux & de clayonnage. La diſtance entre chaque pieu eſt remplie de petites tiges de bois, éloignées l'une de l'autre d'environ un pouce & demi, & lacées de pié en pié par des oſiers. Le frai, ni aucun poiſſon du premier âge ne peut entrer. Le côté du nord eſt préciſément établi & continué de la même maniere. C'eſt une autre roche & du clayonnage fait comme le précédent. En-dedans de l'angle de la pêcherie il y a un petit étranglement en claie, haut d'un pié ou plus, commençant à ſept ou huit piés au-dedans de l'ouverture de la pêcherie où il vient aboutir ſur les derniers pieux qui ſont de chaque côté de l'égoût.

Il y a des *parcs* conſtruits de claies au lieu de filets, de l'eſpece des bas *parcs* ou *fourêts*; on les appelle *bouchots*.

Voici la diſtription du bouchot de l'amirauté de S. Malo. Ce ſont deux rangs de clayonnage, élevés à-peu-près de ſix à ſept piés de haut, afin de compenſer la pente du terrein, & rendre le haut des clayonnages de niveau avec la partie baſſe du rivage. Leur extrémité convergente ſe reſſerre & forme un paſſage à peine de quatre piés de largeur, qui devroit être ouvert, ſelon l'ordonnance; mais il eſt fermé d'un panier de clayonnage, que les pêcheurs de ce canton appellent *tonne*, *gonne*, *gonaſtre* & *benaſtre*, qui a une ouverture à la vérité, mais élevée de plus de vingt pouces au-deſſus du terrein, en ſorte que le frai, la manne ou menaſſe y treſſe. A l'ouverture de la gonne, on place encore une petite naſſe d'oſier ſi ſerré, que le plus petit ver n'en échapperoit pas. Ils nomment cet inſtrument en *baſcbin* ou *baſebo*. Ainſi tout le frai ou le menue qui monte à la côte vers ces pêcheries, qui ont quelquefois les elles ou côtés de plus de deux cens toiſes de long, eſt perdu ſans reſſource; & ces bouchots détruiſent plus de petits poiſſons dans une marée, que cinquante *parcs* de bois & de filets ne feroient, le terrein occupé par ces pêcheries ſuffiſant ſeul à un grand nombre de *parcs*. Voyez *nos Planches de Pêche.*

Il y a des bouchots qui ont une conſtruction différente.

Le clayonnage du fond, qui eſt au gorre ou à la paſſe de la pêcherie, e de même une tonne, gonne ou bourgne. Cette tonne ou gonne ſe démonte, eſt quarrée & montée ſur un chaſſis, en ſorte que le pêcheur propriétaire ou fermier du bouchot, la change ou l'enleve quand il lui plaît. Elle a cinq ou ſix piés de haut & trois à quatre de large; la forme de l'embouchure d'en entonnoir tronqué. L'on en gorge l'ouverture d'une naſſe qu'on appelle *boulet*. Le boulet eſt au bout de la gonne, ou bourgne; & au bout du boulet on adapte une autre naſſe plus petite, qu'on nomme *boutron*. Les oſiers ou tiges qui forment ces naſſes ſont fort ſerrés. Les naſſes ſont entonnées les unes dans les autres. On bouche enſuite le boulet ou boutron avec une torque ou un tampon de paille.

La bourgne eſt amarrée au gorre ou à la paſſe, ou égoût du boochot. Il y a encore de chaque côté ou pieu auquel elle eſt ſaiſie. Les boulets ou boutroos ſont auſſi pris & reſſerrés entre deux pieux, & le bout de la derniere naſſe ou du boutron eſt ſoutenu d'un petit pieu ou d'une pierre.

Voilà la pêcherie la plus nuiſible: le frai y entre, n'en ſort plus, & périra ou ſur les vaſes ou dans les naſſes ou boutrons.

Les pêcheurs des écloſes de bois ou boachots n'ôtent la gonne à leur pêcherie que dans les grandes gelées, parce qu'alors le poiſſon gagne les grands fonds, & ils ne prennent que des plus petits qui s'enfouiſſent dans les vaſes ſur leſquelles les bouchots ſont placés. Ils ceſſent encore de pêcher depuis la S. Jean juſqu'à la S. Michel, à cauſe des araignées de mer & des ordures qui portées à la côte nuiroient plus qu'elles ne profiteroient à leurs pêcheries, s'ils les tenoient fermées. Les pêcheurs de baſſe-Normandie ſont dans le même uſage.

Eo obligeant ces pêcheurs de tenir ouvertes leurs pêcheries depuis le 1 Mai juſqu'au dernier Septembre, en cas qu'on ne les fapprime pas tout-à-fait, on ne leur fera garder la police de l'ordonnance qu'un mois de plus.

Les bouchots de Champagne, dans l'amirauté de Poitou, ou des ſables d'Olonne, ont au-moins chacun trois gorres, paſſes ou égoûts, ou bourgnes ou bourgons, dont le bout finiſſant en pointe, entre dans la naſſe appellée *boutes*, & le bout du boutet s'engaine auſſi dans une plus petite naſſe ou boutroo; & les lignes de bois qui forment ces derniers paniers ſont ſi ſerrés que rien n'en peut échapper. Ajoutez à cet inconvénient l'étendue de ces pêcheries.

Le bout tronqué des bouchots à trois bourgnes a environ huit à dix piés de large. Le bout tronqué des bouchots à quatre bourgnes, eſt d'environ douze à treize piés. Les bourgnes ſont ordinairement éloignées les unes des autres de deux cens breſſes; les ailes, pannes ou côtés en peuvent avoir ſoixante, quatre-vingt, cent de longueur. Les pieux du clayonnage ſont environ de quatre piés hors de terre vers le rivage, & de cinq piés dans le fond à la mer: ils différent beaucoup en cela des bouchots de la baie de Cancale, qui ſont très-élevés vers le fond ou à la bourgue. Les bouchots de Champagne ont d'ailleurs trois à quatre bourgnes, & ceux de Cancale n'en ont jamais qu'une.

Ces bouchots ſont en très-grand nombre ſur la côte, & très-irrégulierement diſtribués. Les fermiers y pêchent avec acons, la ſeule eſpece de bateaux plats qui puiſſent aller à leurs *parcs* poſés ſur un fond de vaſe. Les pannes, rangs ou côtés des clayonnages, ont auſſi des mouliers; ce qui eſt fort avantageux aux riverains, qui par la vente de ce coquillage ſont en état de ſatisfaire à l'impoſition, à leurs maîtres, & d'entretenir la pêcherie qui coûte beaucoup parce que le bois eſt rare.

Il y a des bouchots à claire voie dans l'amirauté de Coutance d'une ſtructure particuliere. Ils ſont formés de pieux hauts de trois piés au plus, vers l'angle de la pêcherie; à meſure qu'ils approchent de l'égoût ou gorre, ils s'élevent davantage. Il y a entre eux quatre à cinq piés de diſtance; ils ont deux à trois pouces de diametre. Leurs intervalles ſont alors d'un clayonnage dont les tiges ſont écartées de dix-huit à vingt lignes, & ne ſont arrêtées que par des oſiers. Ainſi il n'y peut reſter que de gros poiſſon.

Ces pêcheries n'ont point de bennaſtres. Il y a ſeulement en-dedans une eſpece d'étranglement placé vers l'ouverture qui en eſt reſſerrée. Il commence à ſept ou huit piés de gorre, formé d'un petit clayonnage haut tout au plus de dix-huit pouces, & ſeulement en peu plus ſerré que celui des ailes ou côtés.

Nous avons ſouvent parlé de bourgnes. Il y a des pêcheries qui s'appellent auſſi *bargnes*, ou *bornets* ou *bourguets*, parce qu'elles ont une ouverture non-fermée du côté de la mer, en en quoi elles différent des bouchots qui ont une gonne, tonne ou gouaſtre, ou bennaſtre de clayonnage. A la place de ces inſtrumens, c'eſt un guideau d'une hauteur double du clayonnage vers le fond. Le ſac de ce guideau eſt monté ſur des perches de dix à douze piés de haut que les pêcheurs enfoncent dans la vaſe ſur laquelle leur pêcherie eſt établie.

PARCS HAUTS ET BAS PARCS, *terme de Pêche*, ſorte de pêcherie particuliere aux habitans de S. Valeri en Somme. Pour la faire ils vont dans leurs gobelettes à la fin du Juſſant, entre les bancs & l'embouchure de la Somme, aux endroits qu'ils ont reconnus propres. Ils y tendent différens filets de la maniere qui ſuit. Ils forment une grande enceinte ou *parc* en fer à cheval. Le fond en eſt expoſé à la mer. A chaque bout ils pratiquent un retour en crochet d'environ ſix piés de long; ce crochet eſt fait avec des piquets de trois à quatre piés de hauteur. Au centre il y a une ouverture de quinze à dix-huit pouces de largeur, qui ſert d'iſſue au poiſſon qui ſuit les convolutions du retour en crochet, & qui va ſe rendre à ce cul-de-ſac où la marée en ſe retirant le laiſſe à ſec.

Le retour en crochet eſt ou rond ou quarré; c'eſt à la volonté du pêcheur. Pour ne pas tendre inutilement, les pêcheurs s'aſſurent ſi le poiſſon donne à la côte, par les treits ou tillage qu'il laiſſe imprimés ſur le ſable lorſqu'il ſe retira avec la marée.

L'enceinte du crochet garnie de rets de *bas parcs* & de piquets, eſt montée d'une piece de trente à trente-cinq braſſes de chaque côté. Pour la continuer on ſe ſert de hautes perches de quatorze à quinze piés, qui ſuivent immédiatement les rets de *bas parcs*. Le pié des grandes perches eſt du côté de la mer: on les penche un peu vers la terre; & c'eſt là-deſſus que l'on place les rets de jets qui ont près de trois braſſes de haut. Les pêcheurs ne les tendent point de mer baſſe; ils ſe contentent de les arrêter ſeulement par le pié ſur le bas des perches. Ainſi les jets ſont en paquets le long de ces perches. Ils ſont couverts d'un peu de ſable, ainſi que les flottes; pour les relever à la marée, on a mis au haut de chaque perche une petite poulie ſur laquelle paſſe un cordage frappé ſur la tête des jets. On a recouvert les filets de ſable, afin que le poiſſon plat paſsât deſſus aiſément lorſqu'il monteroit dans la baie avec la marée.

Les perches qui ſervent aux rets de jets ſont toujours dans les baſſures entre les bancs; l'enceinte ſe continue en y mettant alternativement des rets de *bas parcs* ſur les piquets ou penchans. Ces rets tendent à demeure, parce que la marée qui ſurvient les couvre facilement, & laiſſe paſſer le poiſſon ſans le gêner; ce qui n'arriveroit pas s'ils étoient tendus ſur les hautes perches. Sur celles-ci ils placent des filets; après ces filets placés ſur les hautes perches, ils pratiquent des *bas parcs* juſqu'à ce que l'enceinte ſoit toute formée, obſervant que les crochets ou retours ſoient de rets de *bas parcs* montés ſur leurs petits piquets.

Lorſque la marée eſt ſur le point de s'en retourner, les pêcheurs hiſſent les lignes des poulies, dégagent les jets du ſable qui les couvre, & les tiennent élevés à fleur d'eau, tandis qu'ils ſont arrêtés au pié des perches, & qu'ils calent par des plombs. Ils reſtent ainſi tendus juſqu'à ce que la marée ſe ſoit retirée.

Ces ſortes de pans ne prennent rien qu'au reflux de marée montante. Le fond expoſé à la mer eſt ouvert par la diſtance des perches de jets, & les crochets des deux bouts regardent la terre.

On prend quelquefois beaucoup à cette ſorte de pêcherie, ſur-tout du poiſſon rond. *Voyez ces parcs hauts-bas dans nos Planches.*

PARCAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt un droit qui eſt dû en quelques lieux au ſeigneur par ceux des habitans qui ont un parc où ils mettent leurs troupeaux, *Voyez* Deſpeiſſes, *tom. III. lit. vj. ſect.* 11. (*A*)

PARCELLE, ſ. f. (*Gramm.*) petites parties d'un tout. Il y a des ſubſtances ſi précieuſes que ceux qui les travaillent ont pris toutes ſortes de précautions pour n'en pas perdre une *parcelle*. On dit que l'ame humaine eſt une *parcelle* de la divinité. *Atque affigit humo divinæ particulam auræ*, a dit Horace de celui qui s'abruti par la crapule, ce qui arrivoit quelquefois au bon épicurien lui-même. (t)

PARCEL-MAKERS, ſ. m. (*Comm.*) en Angleterre, ce ſont deux officiers de la tréſorerie qui font les parties des comptes des tréſoriers ſur leſquels ils emploient toutes choſes qui ont été levées pour l'uſage du roi durant le tems de leur geſtion, & les livrent à un des auditeurs de la cour pour les ratifier. *Voyez* TRESORIERS. *Bill. des parties*, *Voyez* BILL. PAR-

(t) Qu'y a-t-il de non joure qui diſe que l'ame humaine eſt une *parcelle* de la divinité? ſeroit-ce peut-être quelque miſerable ſectateur de Spinoſa, de Toland ou de quelqu'autre extravagant écrivain de cette ſorte, renouveller de l'ancienne philoſophie des Payens grecs ou latins, & qui veut en impoſer au vulgaire ignorant, en ſe vantant d'être l'auteur de choſes nouvelles? mais le ſentiment auſſi obſcur qu'abſurde d'un quelqu'un, me ſemble ne devoir s'annoncer par un abîme, *en dio*. Voyez l'art. ame. (*X*)

PARCENERS, ſ. f. pl. (*Juriſprud.*) c'étoient les ſœurs qui partageoient une hérédité en tenemant entr'elles comme cohéritiers. *Voyez le troiſieme livre des tenures, ch. j. & le gloſſaire de* Lowriere au mot *Parcenert.* (*A*)

PARCHASSER, v. act. (*Vénerie.*) c'eſt chaſſer une bête avec les chiens courans lorſqu'il y a deux ou trois heures qu'elle eſt paſſée. C'eſt ce que l'on appelle auſſi *rapprocher.*

PARCHEMIN, ſ. m. (*Beau.*) il faut concevoir le *parchemin* ou le *liber* comme compoſé de pluſieurs ſurfaces ou couches cylindriques & concentriques, dont le tiſſu eſt réticulaire, & dans quelques arbres réellement extenſible en tous ſens, parce que les fibres qui le forment ſont molles & ſouples. Tant qu'elles ſont en cet état, ou elles ſont eſenſes, & ſont des vrais canaux, ou ſi elles ſont ſolides, leurs interſtices ſont des canaux. Le ſuc nourricier qu'elles reçoivent inceſſamment, & qui s'y arrête en partie, les fait croître en longueur & en groſſeur, les affermit, & les rapproche les unes des autres. On peut ſuppoſer que les fibres longitudinales ſont celles qui croiſſent le plus. Ainſi le tiſſu qui étoit réticulaire n'eſt plus qu'un compoſé de fibres droites poſées verticalement & parallelement les unes auprès des autres, & en un mot, c'eſt une ſubſtance ligneuſe. Ce changement eſt plus grand dans les couches du *parchemin* les plus proches du dernier aubier, & par conſéquent c'eſt la couche la plus intérieure qui eſt la premiere à s'y coller, & à devenir un aubier nouveau. (*D. J.*)

PARCHEMIN, *en Commerce, &c.* c'eſt une peau de mouton ou de chevre préparée d'une maniere particuliere qui le rend propre à pluſieurs uſages, ſurtout à écrire & à relier les livres. *Voyez* ECRITURE & RELIURE.

Ce mot vient du latin *pergamena*, ancien nom de cette manufacture, qu'on dit lui être venu de la ville de Pergame, & dont l'invention eſt attribuée à Eumenès qui en étoit roi; quoiqu'à dire vrai, ce prince ſemble plûtôt avoir perfectionné qu'inventé le *parchemin*; car les anciens Perſes, ſuivant Diodore, écrivoient toutes leurs hiſtoires ſur des peaux, & les anciens Ioniens, au rapport d'Hérodote, ſe ſervoient de peaux de moutons & de chevres pour écrire, même pluſieurs ſiecles avant le tems d'Eumenès: nous ne devons pas douter que ces peaux ne fuſſent préparées pour l'uſage auquel on les deſtinoit, de la même maniere que notre *parchemin*, quoique probablement avec moins d'art. *Voyez* Diodore de Sicile, *liv. II. pag.* 84. Hérod. *liv. V.* Peid. *Conteſt. part. I. liv. VII. pag.* 708.

Le *parchemin* eſt ébauché par le tanneur, & fini par le parcheminier; cela forme un article très-conſidérable du commerce de la France; il ſe fabrique dans la plûpart de ſes villes, & indépendamment de la conſommation qu'elle en fait au-dedans, elle en envoie une grande quantité au-dehors, ſur-tout en Angleterre, en Flandre, en Hollande, en Eſpagne, & en Portugal.

Celui qu'on appelle *parchemin vierge*, & que le peuple ſuperſticieux croit être fait de la coëffe dans laquelle ſont enveloppés les enfans dans le ſein de leur mere, n'eſt rien autre choſe qu'un *parchemin* plus fin & plus mince que le reſte, & qui eſt propre pour de certains uſages, comme pour les éventails, *&c.* il eſt fait de peau d'agneau ou de chevreau avortés. *Voyez l'article* VIERGE.

Maniere de fabriquer le parchemin. Le *parchemin* eſt une peau de bélier, mouton, ou brebis, ou quelquefois même de chevre, apprêtée de façon qu'on peut l'employer à différens uſages, mais principalement à écrire & à couvrir des livres, regiſtres, *&c.* l'uſage du *parchemin* eſt beaucoup plus ancien que celui du papier, & avant l'invention de l'Imprimerie tous les livres s'écrivoient à la main ou ſur du *parchemin*, ou ſur du vélin. Le vélin eſt une eſpece de *parchemin* qu'on comme ainſi, parce qu'il eſt fabriqué de la peau d'un veau mort-né, ou de celle d'un veau de lait; mais il eſt beaucoup plus fin, plus blanc, & plus uni que le *parchemin*, fait avec la peau de mouton ou celle d'une chevre. Les peaux deſtinées à fabriquer le vélin reçoivent les mêmes façons que le *parchemin*, à l'exception cependant qu'elles ne paſſent point par la chaux. On ſe ſert du vélin pour écrire des livres d'égliſe, pour deſſiner des généalogies & des plans; on peint auſſi deſſus en miniature, on y imprime des images; enfin on l'emploie encore quelquefois à couvrir de petits livres rares & qu'on eſtime. Le vélin ſe fabrique dans les mêmes endroits que le *parchemin*, c'eſt-à-dire qu'il eſt du reſſort du parcheminier à qui celui-ci donne la derniere main comme au *parchemin*; mais comme l'une & l'autre de ces peaux paſſent par les mains du mégiſſier qui les diſpoſe & qui leur donne en quelque ſorte les façons principales, nous allons en donner un précis, renvoyant pour plus grand éclairciſſement à l'article de la Mégiſſerie.

Auſſi-tôt que les peaux ont été levées de deſſus les béliers, moutons ou brebis, on les met tremper dans la riviere pendant un jour ou environ, puis on les lave bien afin d'en faire ſortir le ſang caillé & de nettoyer la laine, après quoi on les laiſſe égoutter. Lorſqu'elles ſont bien égouttées on les étend les unes ſur les autres, obſervant que la laine ſoit deſſous, de ſorte que le côté de la chair ſe trouve toujours deſſus. Après avoir ainſi arrangé les peaux, on prend un fourgon qui eſt une eſpece de bâton, long d'environ trois piès, au bout duquel ſont attachés pluſieurs petits morceaux de peau en forme de vadrouille que l'on trempe dans de la chaux viva détrempée dans l'eau, & avec quoi on enduit les peaux les unes après les autres, faiſant paſſer le fourgon ſur toutes leurs parties, mais ſeulement du côté de la chair, & à meſure qu'elles ſont ainſi barbouillées de chaux, on les plie en deux ſur leur longueur la laine en-dehors, & on les empile ainſi pliées les unes ſur les autres; cette façon s'appelle *mettre en chaux*. Lorſque les peaux n'ont point ſéché en laine depuis qu'elles ont été levées de deſſus les moutons, il ſuffit de les laiſſer boit à dix jours en chaux; mais il faut qu'elles y reſtent au moins quinze dans les cas où elles auroient ſéché en laine, vû que la chaux qu'on ne met que pour diſpoſer la laine à quitter plus facilement la peau, agiroit alors beaucoup plus lentement. Les peaux ainſi emplées & enduites de chaux ayant paſſé le tems que nous venons d'indiquer, on les jette dans l'eau courante, & on les lave juſqu'à ce que la chaux en ſoit totalement ſéparée, & que la laine ſoit bien nette; on les met enſuite égoutter en les étendant ſur une eſpece de treteau, & lorſqu'elles ſont à demi-ſeches, on les poſe ſur le chevalet, afin de les dépouiller de leur laine, ce qui ſe fait en paſſant ſur toutes leurs parties un bâton rond deſtiné à cet uſage, & qu'on appelle *poloire*. Avant que de peler ainſi les peaux, on coupe quelquefois la pointa de la laine avec de grands ciſeaux, & on la ſépare en différens monceaux ſuivant ſa différente qualité. Auſſi-tôt que les peaux ont été pelées, on les lave à la riviere afin de les nettoyer, on les laiſſe enſuite égoutter quelque tems; après quoi on les met dans un mort-plein, c'eſt-à-dire dans un plein qui a ſervi & dont la chaux a preſque perdu toute ſa force; on les laiſſe dans ce mort-plein environ vingt-quatre heures, d'où on les retire enſuite pour les mettre égoutter ſur le plein, & c'eſt qu'on appelle *laiſſer les peaux en retraite*. Deux jours après que les peaux ſont ſorties du mort-plein, on les plonge dans un autre plein dont la chaux eſt moins uſée, on les y laiſſe environ deux ou trois jours, après leſquels on les retire pour les mettre en retraite égoutter comme auparavant, & c'eſt pendant ce tems qu'on penſe le plein, c'eſt-à-dire qu'on le remue afin que la chaux ſe délaye bien, & qu'elle ne s'amaſſe point au fond, on en ajoûte même alors de nouvelle, s'il en eſt beſoin, on les replonge enſuite dans le plein, on réitere cette opération pendant ſix ſemaines ou deux mois ſeulement, pendant les chaleurs de l'été; mais en hiver il faut les faire paſſer ſucceſſivement de plein en plein au-moins pendant trois mois.

Lorſque les peaux ont été ſuffiſamment plamées & qu'elles ont été bien lavées, le mégiſſier les étend les unes après les autres ſur la herſe afin de les faire paſſer par le travail à mouiller; on appelle *herſe* une eſpece de grand cadre compoſé de quatre pieces de bois, ſavoir deux montans & deux traverſes: les deux montans ont environ cinq piés de longueur, trois pouces d'épaiſſeur, & quatre de largeur; les deux traverſes portent trois piés à trois piés & demi de long, ſont de même largeur que les montans, mais elles n'ont tout-au-plus que 2 pouces d'épaiſſeur; ces pieces de bois ſont emmortoiſées l'une dans l'autre par les angles, & ſont percées dans leur longueur de trous dans leſquels on paſſe des chevilles de bois qu'on tourne pour ſerrer & deſſerrer ſelon le beſoin, à peu près comme aux inſtromens à corde; ces trous ſont à environ quatre pouces de diſtance les uns des autres.

Pour étendre les peaux ſur la herſe il faut y faire de petits trous tout-au-tour, puis paſſer une petite broche de bois dans deux de ces trous, & enoüer ainſi dans toute la circonférence de la peau, obſervant de faire paſſer toujours la même broche dans deux trous afin que la peau ne faſſe aucun pli, & s'étende plus également; c'eſt

à ces

à ces petites broches qu'on attache une ficelle que l'on noue enſuite aux chevilles de la herſe, de ſorte que lorſqu'on tourne ces chevilles, les ficelles ſe roidiſſent, & la peau s'étend de tous les côtés. La peau étant ainſi comme encadrée & tendue ſur la herſe comme la peau d'un tambour, l'ouvrier l'écharne avec un inſtrument d'acier esès-tranchant qu'il fait paſſer ſur toutes les parties, du côté où étoit la chair, afin d'enlever celle qui ſe trouve toujours attachée à la peau lorſqu'on en dépouille l'animal, après quoi il la frotte avec un torchon mouillé, juſqu'à ce qu'elle ſoit imbibée d'eau, puis il ſeme deſſus du groizon, qui eſt une eſpece de pierre blanchâtre réduite en poudre, & avec un bloc de pierre ponce plat par-deſſous, il acheve d'enlever le reſte de la chair, en faiſant paſſer cette pierre ſur toutes les parties de la peau, comme s'il vouloit broyer le groizon qu'il a ſemé deſſus; lorſque toute la chair eſt exactement enlevée de deſſus la peau l'ouvrier paſſe de nouveau le fer par-deſſus, puis il la mouille une ſeconde fois avec le torchon, mais ſans la ſaupoudrer de groizon, & la frotte enſuite avec le bloc de pierre-ponce afin d'adoucir la peau de ce côté & de la rendre égale dans toute ſon étendue, après quoi il en fait ſortir l'eau en paſſant le fer deſſus, & l'appuyant fortement ſans cependant en rien enlever, & c'eſt ce qu'on appelle *égoutter la peau*; comme il eſt très-eſſentiel qu'elle ſoit bien égouttée, vû que c'eſt cette opération qui la rend plus blanche, l'ouvrier paſſe alors le ſes par-deſſous, c'eſt-à-dire du côté où étoit la laine, & par le moyen des chevilles de la herſe qu'il tourne, il bande la peau plus fort qu'elle n'étoit & paſſe encore le fer du côté de la chair afin de l'égoutter entierement; lorſque le fer, quelque fort qu'on le paſſe ſur la peau, ne fait plus ſortir d'eau, & que par conſéquent elle eſt bien égouttée, on y ſeme une ſeconde fois du groizon, & avec une peau d'agneau garnie de ſa laine, on la frotte en conduiſant le groizon & le faiſant paſſer ſur toutes les parties de la peau; c'eſt cette opération qui acheve d'ôter à la peau toutes les petites inégalités que le fer avoit pu laiſſer, & qui lui donne cette fleur blanche qu'on apperçoit ſur toute ſa ſuperficie.

Lorſque la peau a reçu toutes les façons qu'on vient de détailler & qu'on appelle, comme nous avons dit ci-deſſus, *le travail à mouiller*, on la laiſſe ſecher étendue ſur la herſe, & quand elle eſt ſuffiſamment ſeche, on la coupe tout-au-tour avec un couteau, le plus près qu'il étoit poſſible des trous où étoient paſſées les petites broches, afin qu'il n'y ait point de perte, c'eſt en cet état qu'on l'appelle du *parchemin en coſſe* ou *en croute*; les Mégiſſiers le livrent ainſi préparé aux Parcheminiers, & leur envoyent en paquets de trente-ſix peaux chacun qu'on nomme des *bottes de parchemin*.

Le *parchemin* ayant été commencé par le mégiſſier de la façon que nous venons de détailler, le parcheminier l'achève de la maniere qui ſuit. Il attache ſur une herſe ſemblable à celle dont ſe ſervent les Mégiſſiers, une peau de veau de la même façon que ceux-ci attachent leurs peaux de moutons; cette peau s'appelle *le ſommier*, & eſt fortement tendue par le moyen des chevilles placées autour de la herſe, de diſtance en diſtance, comme nous l'avons expliqué ci-deſſus; cette peau de veau ſe couvre enſuite d'une peau de *parchemin* en croute bien unie, attachée tout-au-tour & fortement tendue comme la premiere, cette ſeconde peau s'appelle *le contre-ſommier*; l'une & l'autre ſervent de ſoutien à la peau que le parcheminier ſe diſpoſe d'apprêter. La herſe étant ainſi préparée, l'ouvrier étend deſſus une peau qu'il attache par le haut avec un morceau de bois plat par un bout & arrondi par l'autre, & aſſez ſemblable pour la groſſeur & pour la forme à la molette dont on ſe ſert pour broyer les couleurs; une rainure profonde de trois pouces & large d'un doigt, pratiquée dans le milieu, du côté qui eſt applati, & qui le traverſe dans toute ſa longueur, ſert à retenir la peau qui ſe trouve faiſie dans cette rainure avec le ſommier & le contre-ſommier; le dedans de cette rainure ou mortaiſe eſt garni & comme rembourré d'un morceau de *parchemin*, afin que cet inſtrument contienne la peau davantage, & que le fer qu'on paſſe deſſus à force de bras, ne la puiſſe faire gliſſer; on nomme cet inſtrument *un clan* ou *un gland*, nom qu'on lui a peut-être donné de ſa forme qui approche effectivement aſſez de celle d'un gland.

La peau étant ainſi bien tendue & appuyée ſur le ſommier & le contre-ſommier, l'ouvrier la rature à ſec avec un fer ſemblable à celui dont ſe ſervent les Mégiſſiers, à l'exception cependant qu'il eſt plus fin & plus tranchant; ce fer porte environ 10 pouces de longueur ſur 7 de largeur, & reſſemble aſſez à une beche qui n'auroit point de manche & dont les côtés ſeroient tant-ſoit-peu arrondis; le fil de ſon tranchant eſt un peu recourbé afin qu'il mordé davantage; pour ſe ſervir de ce fer on l'enchâſſe par le dos dans une hoche pratiquée dans un morceau de bois long de douze à quinze pouces, tourné en forme de bobine, un peu plus enflé vers ſon milieu qui eſt l'endroit où ſe trouve la hoche qui enſerre l'outil; cette hoche ou rainure eſt garnie en-dedans d'un petit morceau de *parchemin* ſimple ou double, afin que l'outil ſoit mieux aſſujetti & qu'il ne vacille point; les deux boues de ce morceau de bois ſervent de poignée, celui d'en-haut que l'ouvrier tient de la main gauche eſt un peu plus court que l'autre, de ſorte que cette main dont l'action eſt de pouſſer le fer de haut en bas, eſt d'autant plus ſure de ſon coup qu'elle eſt plus proche de l'outil; on fait paſſer ce fer à force de bras depuis le haut de la peau juſqu'en bas, & on en enleve à pluſieurs repriſes environ la moitié de ſon épaiſſeur, tant du côté de la fleur que du côté du dos; la peau ayant été ainſi raturée à ſec ſur toute ſa ſuperficie, & le plus également qu'il a été poſſible, on la leve de deſſus la herſe, & on l'étend ſur une eſpece de banc long de trois piés, large de quinze à dix-huit pouces, couvert dans le milieu d'une peau de *parchemin* rembourrée, & que l'on nomme *felle à ponce*, parce que c'eſt effectivement ſur ce banc qu'on fait paſſer la pierre-ponce ſur les deux côtés de la peau, afin d'en faire diſparoître toutes les petites inégalités que le fer auroit pu laiſſer, & de l'adoucir: la façon de raturer les peaux à ſec ſur le ſommier eſt la plus difficile de toutes celles que l'on donne au *parchemin*, & il eſt même ſurprenant comment le parcheminier peut, ſans couper la peau, faire couler deſſus du haut en bas, en appuyant de toutes ſes forces un fer qui coupe comme un raſoir, & dont le tranchant recourbé devroit faire une inciſion à la peau auſſi-tôt qu'on le poſe deſſus, ce qui arrive cependant très rarement.

Auſſi-tôt que le *parchemin* eſt ponce, l'ouvrier lui met ſa marque particuliere, & alors il eſt en état d'être vendu. On le livre ou à la botte contenant trente-ſix peaux, ou au cent en compte; on ſe ſert de *parchemin* dans toutes les expéditions de juſtice, mais pour-lors il faut qu'il ſoit équarri, c'eſt-à-dire coupé ſous la regle de différentes grandeurs, ſuivant les différens uſages auxquels il eſt deſtiné.

Pour les quittances de ville, il doit porter ſix pouces huit lignes de longueur ſur quatre pouces & neuf lignes de largeur.

Pour les quittances de tontine, il doit avoir huit pouces de long ſur ſix de large.

Pour brevets d'apprentiſſage dix pouces & demi de longueur ſur ſept de largeur.

Les feuilles du parlement pour procédures portent neuf pouces & demi de longueur & ſept & demi de largeur.

Les feuilles du conſeil ont dix pouces & demi de long ſur huit de large.

Les feuilles de finance qui ſervent aux contrats, ſoit de mariage, ſoit de rente, doivent porter douze pouces & demi de long & neuf & demi de large.

Pour la grande chancellerie on ſe ſert de demi-peaux longues de dix-huit pouces & larges de dix.

Enfin pour les lettres de grace ou emploie des peaux entieres & équarriées, longues de deux piés deux pouces environ, & larges d'un pié huit pouces. *Voy.* dans nos *Planches de Parcheminier*, les *figures des outils* mentionnés dans cet *article*, & la repréſentation des principales manœuvres.

La regle dont l'ouvrier ſe ſert porte trois piés & demi de longueur, trois pouces de largeur, & trois lignes d'épaiſſeur; elle eſt bordée des deux côtés d'une petite bande de fer qui y eſt attachée avec de petites pointes à tête perdue, afin que la direction du couteau n'en ſoit point arrêtée; il poſe un genou ſur un bout de la regle qu'il contient par l'autre bout avec ſa main, & avec un couteau dont la lame a cinq pouces de longueur & un & demi de largeur, il coupe le *parchemin* de telle grandeur qu'il eſt à propos, ſelon les différentes expéditions auxquelles il le deſtine; le tranchant de ce couteau eſt droit depuis la ſortie de ſon manche juſqu'au bout, comme aux couteaux ordinaires, mais le dos de la lame eſt arrondi par le bout & finit en pointe d'arc, ſon manche eſt environ long de quatre pouces; les Parcheminiers le nomment *couteau à regner*. Le *parchemin* dont on ſe ſert dans les expéditions de juſtice & dont nous avons deſigné les différentes grandeurs, eſt timbré & marqué d'une marque particuliere à chaque fermier de chaque généralité du royaume, portant outre cela les armes du roi, le nom de la généralité & le prix qu'il doit être vendu, ſelon qu'il eſt plus ou moins grand.

Ou

On fait auſſi du *parchemin* avec la peau d'un agneau mort-né, mais il eſt extrêmement mince & ne ſert qu'aux ouvrages délicats, comme à faire des éventails; on le nomme *parchemin vierge*; quelques-uns croyent que cette eſpece de *parchemin* eſt fait de la coëffe que quelques enfans apportent en naiſſant; mais c'eſt une erreur que la ſuperſtition a enfantée.

PARCHEMIN, RATISSURE DE (*Parcheminier.*) c'eſt la racleure du *parchemin*, ou plutôt cette ſuperficie que les Parcheminiers enlevent de deſſus les peaux de *parchemin*, en coſſe ou en croute, lorſqu'ils les raclent à ſec avec le fer ſur le ſommier, pour en diminuer l'épaiſſeur, afin de le mettre en état de recevoir l'écriture. Les Parcheminiers lui donnent auſſi le nom de *colle de parchemin*, parce qu'elle ſert à pluſieurs ouvriers, pour faire une ſorte de colle très-claire qu'ils emploient dans leurs ouvrages. Ceux qui s'en ſervent le plus, ſont les Manufacturiers d'étoffes de laine, pour empeſer les chaînes de leurs étoffes; les Papetiers, pour coller leur papier; & les Peintres en détrempe ou peintres à la groſſe broſſe, pour faire tenir le blanc, l'ocre & les autres couleurs, dont ils impriment ou barbouillent les muſailles & planchers. La colle de rature qui ſe fait pour empeſer dans les manufactures les chaînes de ſerges, doit bouillir pendant environ deux heures, & enſuite ſe paſſer dans un tamis; pour une chaîne de dix à douze livres, il faut environ un ſeau d'eau, & une livre de rature.

Pour faire la colle de *parchemin*, il faut faire bouillir la rature dans de l'eau claire, plus ou moins de tems, ſuivant que l'on veut qu'elle ſoit plus ou moins forte par rapport à l'uſage qu'on en veut faire, & enſuite la paſſer ou couler à-travers une chauſſe, drapeau ou tamis. *Dictionn. du Comm.*

PARCHEMINIER, ſ. m. (*Commerce.*) ouvrier & marchand qui achete des Mégiſſiers le parchemin en croûte, & le prépare enſuite pour le mettre en état de recevoir l'écriture, en ratiſſant la ſuperficie ſur le ſommier avec un fer trenchant.

A Paris, les *Parcheminiers* forment une communauté, dont les ſtatuts ont été dreſſés en 1545 & 1550. ſous les regnes de François I. & Henri II. & depuis ont été augmentés par Louis XIV en 1654.

Ces ſtatuts portent entr'autres choſes, que nul ne ſera reçu maître *Parcheminier*, s'il n'a fait quatre ans d'apprentiſſage, ſervi les Maîtres trois ans en qualité de compagnon, & fait chef-d'œuvre.

Que les fils de Maîtres ſont exempts de l'apprentiſſage & du chef-d'œuvre, & ſont reçus ſur la certifient de capacité que leur donneront les Maîtres chez qui ils auront travaillé.

Que les Compagnons qui épouſent des veuves ou filles de Maîtres, peuvent être reçus ſans chef-d'œuvre, pourvû qu'ils aient fait leur apprentiſſage.

La communauté des *Parcheminiers* eſt régie par deux maîtres-jurés, qu'on renouvelle tous les deux ans, & qui prêtent le ſerment par-devant le procureur du roi du châtelet.

Quand ces Jurés veulent aller en viſite, ils ſont obligés de ſe faire aſſiſter par quatre maîtres-jurés *Parcheminiers* de l'univerſité, qui ſont des *Parcheminiers* diſtingués qui agiſſent ſous les ordres du recteur dont ils ont pris des lettres.

PARCHIM, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, en pitale d'un bailliage dans le cercle de la baſſe-Saxe, au duché de Meckelbourg, ſur l'Elbe. *Long.* 29. 50. *lat.* 53. 36. (*D. J.*)

PARCHONNIER, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt dit par corruption dans certaines coutumes pour *perſonnier*. *Voyez ci-après* PERSONNIER; *on dit auſſi* PARTONNIER.

PARCLOSES, ſ. f. (*Marine.*) ce ſont des planches qu'on met à fond de cale ſur les pieces de bois nommées *vitonnieres*; ces planches ſont mobiles, & elles ſe levent quand on veut voir ſi rien n'empêche le cours des eaux qui doivent aller à l'archipompe.

PARCOURIR, v. n. (*Gramm.*) s'eſt viſiter rapidement; j'ai parcouru cette contrée. Quelquefois, l'idée acceſſoire de rapidité ne s'y joint pas, mais celle au contraire d'exactitude. *Parcourir* un écrit, c'eſt y donner un coup d'œil rapide. Pour juger ſainement un ouvrage, il ne ſuffit pas d'en *parcourir* les ſaillies. On dit, j'ai parcouru des yeux l'aſſemblée, ſans y découvrir celle que j'y deſirois.

PARCOURIR *les coutures & changer les étoupes*, (*Marine.*) c'eſt les viſiter pour calfater où il en eſt beſoin.

PARCOURS, ſ. m. (*Droit féodal.*) c'eſt ſociété, aſſiance & coutume; ce vieux mot que l'on trouve dans quelques coutumes, ſignifie *ſociété, union*, entre certaines villes & certains villages. Le *parcours* eſt, ſelon Rigneau, une ancienne ſociété entre villes & les pays de divers ſeigneurs, pour la commodité du commerce. Pithou dans ſes mémoires a dit; quant au droit de ſociété, qui a été autrefois entre quelques pays & villes de ce royaume, étant alors ſous divers ſeigneurs pour la commodité du commerce: il étoit appellé droit de *marche*, de *parcours & entrecours*, & non de *pariage*, comme aucuns ont voulu dire, dont nous avons exemple au *parcours* ancien de Champagne & de Barois, *&c.*

Chopin, dans ſon *traité du Domaine*, a fait mention d'une ancienne tranſaction paſſée entre l'abbé de Monſtou & le duc de Rethel, par laquelle les ſujets furent liés & aſſociés les uns avec les autres, & le *parcours* des hommes d'une ſeigneurie à l'autre.

Quand le *parcours* ou l'*entrecours*, dit M. de Lauriere, étoit fait entre deux ſeigneurs qui avoient droit de ſouveraineté, c'étoit une ſociété au moyen de laquelle, les ſujets d'un de ces ſeigneurs pouvoient librement & ſans danger de tomber dans la ſervitude de corps, ſe venir établir dans l'état de l'autre. Le *parcours* contracté entre deux ſeigneurs, étoit fait ou au ſujet de leurs étagiers & de leurs hommes de corps, ou des beſtiaux de leurs ſujets. Quand il concernoit les hommes de condition ſervile, c'étoit une ſociété au moyen de laquelle l'étagier & l'homme de corps d'un ſeigneur, pouvoit aller s'établir dans le fief & la juſtice d'un autre, & prendre femme de ſa condition dans la terre de l'autre ſeigneur, ſans danger de formariage. Le *parcours* pour les beſtiaux étoit une ſociété entre deux ſeigneurs ou deux villages, au moyen de laquelle les ſujets de l'un pouvoient mener paître leurs beſtiaux dans les vains pâturages de l'autre; ce *parcours* eſt encore en uſage. *Voyez* les *coutumes du comté de Bourgogne*. De Lauriere. (*D. J.*)

PARDALION, (*Hiſt. nat.*) quelques auteurs ont employé ce nom pour déſigner une agate ſemblable à la peau d'une panthere.

PARDAOS DE RÉALE, (*Monnoies.*) on nomme ainſi les réales ou pieces de huit, qui ſont les ſeules de toutes les monnoies d'Eſpagne, qui ayent cours aux Indes.

Ces *pardaos* ou *piaſtres*, car la réale de huit & la piaſtre ſont la même choſe, ont un certain prix fixe, au-deſſous duquel elles ne baiſſent jamais; mais elles hauſſent aſſez conſidérablement, lorſque quelquefois les négocians en veulent amaſſer des parties conſidérables pour envoyer à la Chine, où elles ſont fort eſtimées; on les échange avec de l'or.

PARDENE, (*Géog. anc.*) contrée de la Gédroſie; on donnoit le nom de *pardene* à tout le milieu de la Gédroſie, ſelon Ptolomée, *l. VI. c. XXI.* (*D. J.*)

PAR DESSUS-DE-VIOLE, ſ. m. (*Lutherie.*) inſtrument à cordes & à archet, dont la conſtruction eſt en tout ſemblable à celle du deſſus-de-viole, au-deſſus duquel il donne la quarte. *Voyez* VIOLE & la *table* du rapport de l'étendue des inſtrumens, & la *fig. Pl. XI. de Lutherie, fig.* 3.

PAR-DEVANT. (*Charpentier.*) *par-devant* & *par-derriere* ſont des eſpeces d'entre-toiſes fort larges qui entretiennent le chaſſis bas d'une lucarne gothique, & qui forment une eſpece de plancher.

PARDIGLIO, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom donné par Imperato à un marbre d'un gris de cendre qui a auſſi été nommé *marmor palumbinum*.

PARDON, EXCUSE, (*Synon.*) on fait *excuſe* d'une faute apparente; on demande *pardon* d'une faute réelle; l'un eſt pour ſe juſtifier & part d'un fond de politeſſe; l'autre eſt pour arrêter la vengeance, ou pour empêcher la punition, & déſigne un mouvement de repentir; la bon eſprit fait *excuſe* facilement; le bon cœur fait *pardonner* promptement. *Girard.*

PARDON, *en terme de Droit canon & de Théologie*; eſt une indulgence que le pape accorde pour la remiſſion des peines temporelles dûes au péché, & qui doivent être expiées en cette vie par la pénitence, ou en l'autre par les peines du purgatoire. *Voyez* INDULGENCE & PURGATOIRE.

Le tems célébre pour les *pardons* eſt celui du jubilé. *Voyez* JUBILÉ.

Pardon ſe diſoit auſſi autrefois de la priere que nous nommons l'*angelus*, & qu'on récite au ſon de la cloche, le matin, à midi & le ſoir, en l'honneur de la ſainte Vierge, pour obtenir les indulgences attachées à la récitation de cette priere; c'eſt pourquoi on lit dans quelques auteurs

teurs *fouuer le pardon* pour l'*angelus*. *Voyez* ANGELUS.

Pardon, venia, dans les anciens auteurs anglois ſignifie la maniere de demander *pardon* à Dieu en ſe mettant à genoux, ou plutôt une proſternation qui étoit en uſage parmi les pénitens. *Voyez* GENUFLEXION.

C'eſt ainſi qu'on lit dans Wshingham, pag. 196. *rege interim proſtrato in longa venia*; & ailleurs ce vers du tems.

Per venias tantum verrunt barbis pavimentum.

PARDON, (*Théolog.*) Les Juifs ont une fête qu'ils appellent *jambaechipour*, c'eſt-à-dire le *jour* de *pardon*, qui ſe célebre le dixieme du mois *Tiſri*, qui répond à notre mois de Septembre: elle eſt ordonnée au *Lévit. ch. xxiij. verſ.* 27. où il eſt dit, *au dixieme de ce ſeptieme mois, vous affligerez vos ames*, &c. Pendant ce jour-là toute œuvre ceſſe, comme un jour du ſabbat, & l'on jeûne ſans manger quoique ce ſoit.

Léon de Modene remarque, que les Juifs pratiquoient autrefois une certaine cérémonie la veille de cette fête, qui conſiſtoit à frapper trois fois la tête d'un coq en vie, & de dire à chaque fois, *qu'il ſoit immolé au lieu de moi*, laquelle cérémonie ſe nommoit *chappara, expiation*; mais elle ne s'obſerve plus en Italie & au Levant, parce qu'on a reconnu que c'étoit une ſuperſtition. Ils mangent beaucoup cette même veille, à cauſe qu'il eſt jeûne le lendemain. Pluſieurs ſe baignent & ſe font donner les trente-neuf coups de fouet nommés *malcuth*: ceux qui retiennent le bien d'autrui, quand ils ont quelque conſcience, le reſtituent alors. Ils demandent *pardon* à ceux qu'ils ont offenſés; ils font des aumônes, & généralement tout ce qui doit accompagner une véritable pénitence. Après ſouper pluſieurs ſe vêtent de blanc, & en cet état ſans ſouliers, ils vont à la ſynagogue qui eſt ſort éclairée ce ſoir-là de lampes & de bougies. Là, chaque nation, ſelon ſa coutume, fait pluſieurs prieres & confeſſions pour marquer ſa pénitence, ce qui dure au-moins trois heures; après quoi on ve ſe coucher. Il y en a quelques-uns qui paſſent toute la nuit dans la ſynagogue, priant Dieu & récitant des pſeaumes. Le lendemain dès le point du jour, ils retournent tous à la ſynagogue, habillés comme le jour précédent, & y demeurent juſqu'à la nuit, diſant ſans interruption des prieres, des pſeaumes, des confeſſions, & demandant à Dieu qu'il leur pardonne les péchés qu'ils ont commis. Lorſque la nuit eſt venue, & que l'on découvre les étoiles, on ſonne d'un cor pour marquer que le jeûne eſt fini: après quoi ils ſortent de la ſynagogue, & ſe ſaluant les uns les autres, ils ſe ſouhaitent une longue vie. Ils bénifſent le nouvelle lune, & étant de retour chez eux, ils rompent le jeûne & mangent. *Voyez* Léon de Modene, *traité des cérémonies des Juifs*, part. III. ch. vj. *Voyez auſſi* TROMPETES.

PARDON, ſ. m. (*Diſcipl. eccléſ.*) ce mot ſignifie l'*indulgence* que le pape accorde aux Chrétiens pour leurs péchés, moyennant qu'ils aillent à une telle égliſe, à une telle ſtation, *&c. Voyez* INDULGENCE.

Peſquier ſe récrie fortement contre le doute que le pape s'attribue, de diſtribuer des indulgences & des *pardons* pour les péchés; voici ſes propres termes qui regardent les tems de Léon X, & le paſſage eſt ſingulier.

„ Ceux, dit-il, qui commandoient aux opinions de „ Léon X, pape, facile & débonnaire, mettant l'hon„ neur de Dieu ſous pié, lui firent exercer libéralité de „ ſes deniers, tirés des *pardons*, envers une ſienne ſœur „ qui en eut le plus grand chanteau, emmy nous eppre„ nons de Guichardin, puis envers nu, & autres prin„ ces.....

„ Alors ſe tourna le *grand pardon* en parti, ſe trou„ vant quelques poëtes, principaux entrepreneurs qui fai„ ſoient la maille bonne, ſous leſquels y avoit quelques „ partiſans qui ſavoient ce qu'ils leur devoient rendre „ pour les provinces qui leur étoient départies.

„ La procédure que ces meſſieurs obſervoient eſtant „ faire leurs quêtes, étoit de commencer en chaque pa„ roiſſe par une proceſſion ſous la conduite du curé, ou „ de ſon vicaire, ſuivie d'une célébration de grand'meſſe „ du S. Eſprit, qui ſe fermoit pas le ſermon d'un char„ latan, lequel étaloit aux paroiſſiens de quel fruit étoit „ le mérite de ce grand *pardon*, tant aux vivans qu'aux „ morts, ſelon le plus ou le moins qu'un contribueroit „ de deniers; & lors le peuvre peuple ouvroit ſa bourſe „ à qui mieux, pour participer à ou ſi riche butin. Ce „ fut on or pire que celui de Toulouſe, qui cauſoit ſeule„ ment la mort à ceux qui le manioient....

„ Quelques prêcheurs d'Allemagne s'oublierent de ſe „ déborder contre cet abus, & ſur-tout Martin Luther, „ religieux de l'ordre de S. Auguſtin, s'en acquitta dedans „ la ville de Wittemberg, pays de Saxe, ſoutenant qu'il „ n'étoit en la puiſſance du pape de diſtribuer des *indul„ gences & pardons*. Quelques écoliers ſous la qualité de „ théologiens, ſoutinrent la querelle du pape, donnant „ ſujet à un moineau de ſe faire aigle aux dépens de la „ réputation du S. Siege, & entr'autres en frere Prierias „ de l'ordre de S. Dominique, demeurant à Rome, ſe „ mit ſur les rangs; tellement que deux moines, l'un au„ guſtin, l'autre jacobin, entrent en lice, s'attachant aux „ extrémités; celui-là voulant terraſſer la grandeur du „ pape, & le réduire au pié des autres évêques & en-de„ dans de leurs limites; & celui-ci, au contraire, lui don„ nant toute puiſſance & autorité, non-ſeulement ſur les „ patriarches, archevêques & évêques, mais auſſi ſur le „ concile général & œcuménique. Qu'il lui ſuffiſoit de „ dire, *j'ai me plaiſt, il me loiſt*; c'eſt-à-dire s'il me plaît, „ il m'eſt loiſible; & qu'il falloit conſiderer, non ce que „ les papes font, mais ce qu'ils ſont „.

Après cela, paſſent aux déſordres de la diſcipline eccléſiaſtique & bénéficiale; Peſquier conclut ainſi cette longue & notable épître: „ & nous, en milieu de cette géné„ rale débauche, nous penſons exterminer l'héréſie, par „ nos écrits & nos cris..... c'eſt *faire gerbe de fouarre „ à Dieu*, que de le croire „. (*D. J.*) (t)

PARDON, (*Juriſprud.*) eſt la grace que le prince accorde à celui qui eſt accuſé d'un crime pour lequel il n'échet pas peine de mort, & qui néanmoins ne peut être excuſé, comme quand quelqu'un s'eſt trouvé dans une voie où il eſt arrivé mort d'homme. *Voyez* l'ord. de 1670. *tit.* 16. *art. iij.* & *Voyez* LETTRES DE PARDON. (*A*)

PARDONNABLE, adj. (*Gramm.*) qu'on peut pardonner; il ſe dit d'une action dont on trouve l'excuſe dans les circonſtances qui l'ont, ou précédées ou accompagnées, ou ſuivies.

PARDONNER, v. act. c'eſt remettre la châtiment, ſacrifier ſon reſſentiment & promettre l'oubli d'une faute. On *pardonne* la choſe, on *pardonne* à la perſonne.

Il y a des qualités qu'on *pardonne* plus difficilement que des offenſes.

Il faut bien de la modeſtie, bien de l'attention, bien de l'art pour arracher aux autres le pardon de la ſupériorité qu'on a ſur eux.

On ſe pardonne ſi ſouvent à ſoi-même, qu'on devroit bien *pardonner* quelquefois aux autres.

Des hommes qui ont fait un ſot ouvrage, que des imbécilles éditeurs ont achevé de gâter, n'ont jamais pû nous *pardonner* d'en avoir projetté un meilleur. Il n'y a ſorte de perſécutions que ces ennemis de tout bien ne nous ait ſuſcitées. Nous avons vû notre honneur, notre fortune, notre liberté, notre vie compromiſes dans l'eſpace de quelques mois. Nous aurions obtenu d'eux le *pardon* d'un crime, nous n'en avons pû obtenir celui d'une bonne action.

Ils ont trouvé la plûpart de ceux que nous n'avons pas jugés dignes de coopérer à notre entrepriſe, tout diſpoſés à épouſer leur haine & leur jalouſie.

Nous n'avons point imaginé de vengeance plus cruelle de tout le mal qu'ils nous ont fait, que d'achever le bien que nous avions commencé.

Voilà l'unique eſpece de reſſentiment qui ſût digne de nous.

Tous les jours ils s'avilifſent par quelques nouveaux forfeits; je vois l'opprobre s'avancer ſur eux.

Le tems ne pardonne point à la méchanceté. Tôt ou tard, il en fait juſtice.

PA.

(t) Voy. la note de l'art. *Indulgence*. L'auteur de cet article ayant trouvé bon de rapporter ici cette piece de la lettre d'Etienne Peſquier de 20 liv. addreſſées à Florimond de Raymond, il auroit dû avertir le lecteur qu'Etienne Peſquier a toûjours paſſé pour Huguenot, & chez les proteſtans même pour un défenſeur de la doctrine de Luther; & comme il eſt plus vraiſemblable qu'il a tiré ce paſſage des notes de Prolper Marchand à l'art. Mazolini pag. 43. tom. 2. de ſon dictionnaire hiſtorique, que de l'original de Peſquier; il auroit dû pareillement rapporter qu'il paroiſſoit étrange à cet auteur prononçant que Peſquier ſi contraire à la cour de Rome & favorable à Luther, fût reçû dans la Communion catholique. Et notre auteur ſe fût ainſi comporté. Il auroit mis le lecteur à portée de s'armer d'une juſte défiance contre les obſervations & procedures affertions de Peſquier, qui ſe trouvent démenties par les principaux controverſiſtes; & lui rendant par-là éclaire le fin pour laquelle il a rapporté un ſemblable paſſage, il l'auroit mis en garde contre le bien qui paroît lui être tendu. (*X*)

PARE A VIRER, (*Marine.*) c'eſt un commendement que le capitaine fait à l'équipage, & qu'il répete deux fois à haute voix, quand on eſt prêt à changer de bord, afin que chacun ſe prépare à faire comme il faut la manœuvre de revirement.

Pare à eargues. *Parer un banc, parer un danger*; c'eſt éviter un banc: on dit nous fîmes le nord-eſt pendant quatre horloges pour *parer* le banc.

Se parer. C'eſt agir pour ſe tenir prêt & en état. *Nous apperçumes* deux navires au vent à nous, qui avoient le cap ſur nous, ce qui fit que nous virâmes pour nous *parer*.

PARÉ, adj. (*Gramm.*) *voyez* PARER, v.

PARÉ, adj. (*Juriſprud.*) du latin *paratus*, ſe dit de ce qui eſt prêt à recevoir ſon exécution comme un titre paré, c'eſt-à-dire exécutoire. *Voyez* TITRE PARÉ. (*A*)

PARÉ, (*Marine.*) c'eſt-à-dire prêt à faire quelque choſe, on à être manœuvré, on à ſe battre.

PARÉAS, PERRÉAS, *ou* PARIAS, (*Hiſt. mod.*) on déſigne ſous ce nom parmi les habitans idolâtres de l'Indoſtan, une claſſe d'hommes ſéparée de toutes les autres, qui eſt l'objet de leur horreur & de leur mépris. Il ne leur eſt point permis de vivre avec les autres; ils habitent à l'extrémité des villes ou à la campagne, où ils ont des puits pour leur uſage où les autres Indiens ne voudroient jamais aller puiſer de l'eau. Les *Paréas* ne peuvent pas même paſſer dans les villes par les rues où demeurent les Bramines. Il leur eſt défendu d'entrer dans les temples ou pagodes, qu'ils ſouilleroient de leur préſence. Ils gagnent leur vie à enſemencer les terres des autres, à bâtir pour eux des maiſons de terre, & en ſe livrant aux travaux les plus vils. Ils ſe nourriſſent des vaches, des chevaux & des autres animaux qui ſont morts naturellement, ce qui eſt la principale ſource de l'averſion que l'on a pour eux. Quelque abjects que ſoient les *Paréas*, ils prétendent la ſupériorité ſur d'autres hommes que l'on nomme *Serpéres*, avec qui ils ne veulent point manger, & qui ſont obligés de ſe leves devant eux lorſqu'ils paſſent, ſous peine d'être mal-traités. Ces derniers ſont appellés *Halalchours* à Surate, nom ſi odieux que l'on ne peut faire une plus grande inſulte à un banian que de le lui donner. Ce mot ſignifie un *glouton*, ou un homme qui mange tout ce qu'il trouve.

PARÉAS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ophyolog.*) nom d'un ſerpent qu'on trouve en Syrie. Il eſt tantôt de couleur d'airain, tantôt de couleur noirâtre. La morſure n'en eſt pas mortelle, & elle eſt ſeulement ſuivie d'inflammation.

PARÉATIS, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt un terme purement latin, qui ſignifie *obéiſſez*; ce terme étoit de ſtyle dans les mandemens ou commiſſions que l'on obtenoit en chancellerie, pour pouvoir mettre à exécution un jugement hors du territoire ou reſſort du juge, dont ce jugement étoit émané depuis l'ordonnance de 1539, qui a enjoint de rédiger en françois tous les actes publics; on a conſervé dans le ſtyle françois le terme de *paréatis*, pour déſigner ces ſortes de mandemens ou commiſſions.

Il y a des *paréatis* du grand ſceau, c'eſt-à-dire donnés en la grande chancellerie & ſcellés du grand ſceau, & d'autres *paréatis*, qu'on appelle *du petit ſceau*, qui ſe donnent dans les petites chancelleries.

Tous arrêts peuvent être exécutés dans l'étendue du royaume en vertu d'un *paréatis* du grand ſceau, ſans qu'il ſoit beſoin de demander aucune permiſſion aux cours de parlement, baillifs, ſénéchaux & autres juges dans le reſſort deſquels on les veut faire exécuter.

Il eſt néanmoins permis aux parties & exécuteurs des arrêts de mettre ces arrêts à exécution hors l'étendue des parlemens & cours où ils ont été rendus, de prendre un *paréatis* du petit ſceau, c'eſt-à-dire en la chancellerie du parlement où ils doivent être exécutés, & les gardes-ſceaux des petites chancelleries ſont tenus de les ſceller, à peine d'interdiction ſans entrer en connoiſſance de cauſe.

La forme d'un *paréatis* eſt telle: „ Louis par la grace „ de Dieu, *&c.* au premier notre huiſſier ou ſergent ſur „ ce requis: te mandons à la requête de N. mettre à dûe „ & entiere exécution en tout notre royaume, pays, terres & ſeigneuries de notre obéiſſance l'arrêt rendu en „ notre cour de.... le.... jour de.... ci attaché ſous „ le contreſcel de notre chancellerie contre rel y nommé, „ & faire pour raiſon de ce tous exploits & actes néceſ„ ſaires, de ce faire te donnons pouvoir ſans demander „ autre permiſſion, nonobſtant clameur de haro, charta „ normande, priſe à partie, & autres lettres à ce contraires; car tel eſt notre plaiſir „, *&c.*

Les parties peuvent au lieu de *paréatis* prendre une permiſſion du juge des lieux au-bas d'une requête. *Voyez l'ordonnance de 1667, tit. XXVII. art. vj.*

On appelle *paréatis rogatoire* une commiſſion du grand ſceau, que l'on prend pour mettre à exécution un jugement hors de l'étendue du royaume: par cette commiſſion, le roi prie tous rois, princes & potentats de permettre que le jugement émané de France ſoit mis à exécution dans leur ſouveraineté, comme il ſeroit s'il en étoit par eux requis; & ſur ce *paréatis*, le prince auquel on s'adreſſe en donne un pour permettre d'exécuter le jugement dans ſa ſouveraineté.

Ces ſortes de *paréatis* rogatoires ne ſont pas en uſage entre toutes ſortes de princes, mais ſeulement entre ceux qui ſont particulierement alliés, & qui ſe donnent de part & d'autre toutes les facilités poſſibles pour mettre à exécution dans une ſouveraineté un jugement rendu dans l'autre, ſans qu'on ſoit obligé de faire juger de nouveau; c'eſt ainſi que l'on en uſe entre la France & la principauté ſouveraine de Dombes, les jugemens émanés de chaque ſouveraineté s'exécutent dans l'autre ſur un ſimple *paréatis*, qui s'accorde par le ſouverain ſur le *paréatis*, ou commiſſion rogatoire donnée par l'autre ſouverain. (*A*)

PAREAU, PAREAUX, PARRES, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt une ſorte de grande barque des Indes, qui a le devant & le derriere fait de la même façon. On met indifféremment le gouvernail dans l'un & dans l'autre, quand il faut changer de bord.

Les *parres* ſont des vaiſſeaux dont on ſe ſert vers Ceilon, qui ont beaucoup de rapport aux cagues de Hollande. Ce ſont des bâtimens de charge qui ne perdent point de vûe les côtes, on s'en ſert principalement dans la Totocoſie, une côtes de Malabar, où les habitans qui vivent de l'induſtrie qu'ils ont à pêcher les perles, s'appellent *paruques*, à cauſe qu'ils vont à cette pêche avec cette ſorte de bâtiment. Les corſaires de Malabar ſe ſervent auſſi d'un bâtiment à rames, qu'ils nomment *pare* ou *pareau*; ce peut bien être le même. (*Z*)

PAREAU, eſt, *parmi les Ciriers*, une eſpece de chaudiere profonde & étroite, aſſez ſemblable à une fontaine, ſur-tout par ſon couvercle. Il y en a qui ſont évaſées par le haut, & ſans couvercle. Ils ſervent à faire fondre la vieille cire.

PAREAUX, ſ. m. pl. (*Pêcherie.*) ce mot ſignifie en terme du Pêcheurs de *gros cailloux* ronds, peſans & percés par le milieu, qu'ils attachent le long de la couture d'en-bas du filet, qu'ils appellent une *ſeine*, afin de la parer quand ils l'ont jetté à l'eau, c'eſt-à-dire pour en arrêter le bas au fond, tandis que le haut flotte à cauſe des lieges qui le ſoutiennent. *Dict. de Trévoux*.

PARECBASE, ſ. f. (*Rhétor.*) παρέκβασις, ce terme ſignifie l'*exagération* d'un crime, & non pas une *digreſſion* ou ſujet de la queſtion qu'on traite; du-moins c'eſt l'idée de Voſſius.

PARECHESE, ſ. m. (*Rhétor.*) παρήχησις, répétition trop fréquente d'une même ſyllabe; par exemple, *perire me malis malem modis*.

PARECHIA, (*Géog. anc.*) ville ou bourg de l'Archipel, le principal de l'île de Paros, ſur la côte occidentale vis-à-vis de l'île d'Antiparos. *Parechia* eſt bâtie ſur les ruines de l'ancienne & fameuſe Paros. *Long.* 43. 13. *latit.* 37. 3.

PAREDRE, (*Hiſt. d'Athènes.*) παρέδρος, les *paredres* étoient des gens conſommés dans les affaires. Quand l'archonte, roi, ou le polémarque n'étoient pas, attendu leur jeuneſſe, auſſi verſés dans la connoiſſance des lois & des coutumes de leur pays qu'on pouvoit le deſirer, chacun d'eux choiſiſſoit deux perſonnes d'âge, de ſavoir & de réputation, pour ſiéger avec eux ſur le banc & les diriger dans leurs jugemens. Ces *paredres* ou aſſeſſeurs étoient obligés de ſubir les mêmes épreuves que les autres magiſtrats, ſoit pour préſider aux aſſemblées publiques, ſoit pour être admis dans le ſénat. Il falloit en conſéquence, après l'expiration de leur charge, qu'ils rendiſſent compte de leur conduite dans le poſte qu'on leur avoit confié. *Voyez* Potter. *Archæol. græc. t. I. p.* 77. (*D. J.*)

PARÉE, ſ. f. (*Gramm. & Juriſprud.*) *voyez* PAROUES. On dit en prenant le mot *paré* d'avec un ſens fort différent une exécution *paré*; alors *paré* pris adjectivement ſignifie que l'exécution peut ſervir à contreindre une perſonne ſur le champ, & qu'elle aura ſon effet, nonobſtant oppoſition quelconque.

PAREE, (*Boucherie.*) la piece *parée* du bœuf eſt celle qui ſe leve à la tête de la ſurlonge.

PARÉER, ſ. f. *partie du fourneau* à couler les gueuſes. *Voyez à l'article* FOURNEAU, GUEUSES FONDUES.

PAREGORIQUES, adj. (*Médecine.*) les *paregoriques*, les épiceraſtiques & les anodins ſignifient le même; ce ſont des médicamens qui ſoulagent la douleur, la cauſe de la maladie: & le malade même reſtant la

même, ils produiſent cet effet de trois maniere; 1° par une faculté laxative qui relâche les pores de la peau & les ouvre, par ce moyen la douleur n'en eſt pas ſi grande, parce que le ſerum en eſt moins tendue; 2° par une chaleur douce & tempérée, qui réſout une portion de la matiere qui cauſoit une tenſion dans la partie; 3° par l'aide de cette chaleur qui réveille la partie, la rechauffe & la remet à ſon premier état d'équilibre.

Les *parégoriques* s'ordonnent en lotions, en ſomentations. *Voyez* FOMENTATION.

On les emploie ſur-tout dans les hémorrhoïdes, dans l'inflammation de ces parties, où les diſcuſſifs & les repercuſſifs n'ont pas lieu, ou emploie le lait tiede, l'eau de guimauve coupée avec le lait, *&c.*

On emploie des cataplaſmes dans les inflammations. *Voyez* CATAPLASMES.

On met au rang des *parégoriques* l'application des poulets, des pourmons, de mouton tout chaud, les chiens vivans ouverts, l'application de la flanelle trempée dans les fomentations de lait tiede & chaud. *Voyez* ANODIN, DOULEUR.

PAREIL, adj. (*Gramm.*) terme de comparaiſon, qui excite l'idée de ſimilitude: il ſe dit des perſonnes & des choſes; il n'a pas ſon *pareil*; ces deux étoffes ſont *pareilles*.

PAREIRA-BRAVA, (*Hiſt. nat. Bot.*) racine médicinale du Brêſil; c'eſt la capeba de Piſon, *butua, overo brutua* Zanoni, *butua luſitanica* de Géoffroi, *convolvulus braſilianus, flore octopetalo, monacorum* de Ray, *hiſt. II.* 1331, &c.

C'eſt une racine ligneuſe, dure, tortueuſe, brune au-dehors, rude, toute ſillonnée dans ſa longueur & dans ſa circonférence, comme la racine du thymélée, d'un jaune obſcur intérieurement, comme cannelée de pluſieurs fibres ligneuſes; de maniere qu'étant coupée tranſverſalement, elle repréſente pluſieurs cercles concentriques, coupés de beaucoup de rayons qui vont du centre à la circonférence; elle eſt ſans odeur, un peu amere, d'une ſaveur douce, à-peu-près ſemblable à celle de la regliſſe, de la groſſeur du doigt & quelquefois du bras d'un enfant.

Les Portugais nous apportent cette racine du Brêſil, & ils diſent que cette plante eſt une eſpece de vigne ſauvage. Ils la vantent comme ſtomachique, cardiale, alexipharmaque, & même comme une panacée; mais elle a de grandes vertus diurétiques, & elle convient dans pluſieurs ces de coliques néphrétiques & de ſuppreſſion d'urine: quand ces maladies viennent d'une lymphe moqueuſe, qui engage les couloirs des reins, ou même d'un amas de grains de ſable, unis en une maſſe par une viſcoſité qui ſe durcit avec le tems & forme le calcul, alors la racine *pareira-brava*, en atténuant & diſſolvant cette mucoſité, ouvre un chemin libre aux urines, ſépare les grains de ſable & les fait ſortir avec les urines. Comme cette racine a la vertu de diſſoudre la ſérоſité viſqueuſe & tenace, on ne ſauroit douter qu'elle ne convienne dans les autres maladies qui naiſſent du même vice de ſérоſité, par exemple dans l'aſthme humoral cauſé par une pituite gluante.

La maniere de s'en ſervir eſt de le couper par petits morceaux, d'en faire bouillir deux ou trois drachmes dans deux ou trois chopines d'eau, qu'on réduit à une; on en fait prendre au malade attaqué de difficulté d'urine un verre de demi-heure en demi-heure dans un bain chaud, après des préparations de clyſteres & quelquefois de ſaignées; on ajoute à ſa décoction une petite quantité de ſyrop des cinq racines apéritives; cette décoction eſt encore excellente dans les coliques hépatiques, qui procedent d'une obſtruction à l'orifice de la véſicule du fiel; on en prend un verre de deux en deux heures; enfin on ordonne utilement la même racine, mêlée avec le baume de copahu dans la gonorrhée après les autres remedes convenables.

Sa doſe eſt juſqu'à demi-drachme en ſubſtance, & demi-once en infuſion; il n'en faut pas donner une trop grande doſe, parce qu'elle exciteroit de l'ardeur dans les reins, & pourroit y cauſer de l'inflammation.

Genſtroi parle d'une autre eſpece de *pareira*, qu'il nomme *butua blanc*; c'eſt la *pareira ſpecies ſecunda* de Locko, Sched. 32. On reçoit auſſi cette eſpece de *pareira* du Brêſil; c'eſt une racine dure, couverte d'une écorce plus molle que la précédente, ſpongieuſe, de couleur de chair ligneuſe intérieurement, jaune comme la regliſſe, d'un goût un peu amer; ſes vertus paſſent pour être les mêmes, mais plus foible que celle du butua brun.

M. Ameiot, conſeiller d'état, eſt le premier qui ait apporté la *pareira* en France au retour de ſon ambaſſade de Portugal en 1688, comme M. Nicot, ambaſſadeur dans le même royaume, fut le premier qui nous envoya le tabac, plante fêtée & ammoniacale, qui n'a eu que trop de ſuccès. (*D. J.*)

PARELLE, (*Botan.*) voyez PATIENCE, *Bot.*

PARÉLIE, ſ. m. voyez PARHÉLIE.

PAREMBOLE, ſ. f. (*Rhétoriq.*) παρεμβολὴ, figure de rhétorique, dans laquelle l'idée qui a du rapport au ſujet eſt inſérée au milieu de la période. Toute la différence qu'il y a entre la *parembole* & la parenthèſe, ſelon Voſſius, *Rhetor. l. V. p.* 334. eſt que la premiere ſe rapporte au ſujet dont on parle, & que la derniere lui eſt étrangere. Virgile nous fournira un exemple de ces deux figures, ſavoir 1° de la *parembole* dans ces deux vers:

Æneas (neque enim patrius conſiſtere mentem
Paſſus amor) rapidam ad naves præmittit Achatem.

& 2° de la parenthèſe dans ceux-ci.

Ipſique ſuos jam morte ſub ægrâ
(Di meliora piis, erroremque hoſtibus illum)
Diſcuſſos nudis laniabant dentibus artus.
(*D. J.*)

PAREMENT, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt ce qui paroît d'une pierre ou d'un mur au-dehors, & qui, ſelon la qualité des ouvrages, peut être layé, traverſé & poli au grès. Les anciens, pour conſerver les arrêtes des pierres, les poſoient à *paremens bruts*, & les retailloient enſuite ſur le tas.

Parement d'appui, on nomme ainſi les pierres à deux *paremens*, qui ſont entre les alleges & qui forment l'appui d'une croiſée, particulierement quand elle eſt vuide dans l'embraſure.

Parement de couverture, nom qu'on donne aux plâtres qu'on met contre les goutieres, pour ſoutenir le battelement des ſuites d'une couverture.

Parement de menuiſerie, c'eſt ce qui paroît extérieurement d'un ouvrage de menuiſerie, avec cadres & panneaux, comme d'un lambris, d'une embraſure, d'un revêtement, *&c.* la plûpart de portes, guichets, de croiſées, *&c.* ſont à deux *paremens*. Il y a des aſſemblages, tels que les parquets qui ſont arraſés en leur *parement*.

Parement de pavé, c'eſt l'alliette uniforme du pavé, ſans boſſes ni flaches. *Daviler.* (*D. J.*)

PAREMENT, (*Coupe des pierres.*) eſt la ſurface de la pierre qui doit paroître après qu'elle eſt miſe en place. C'eſt la doële dans les voûtes, & la doële & un joint de tête dans les plateſbandes & arcades. Le délit ou lit de pierre ne doit jamais être en *parement*; c'eſt une malfaçon lorſque l'on en trouve. (*D*)

PAREMENT, ſ. m. (*Manufact.*) les Muſquiniers ou Tiſſerans nomment ainſi une ſorte de colle faite d'eau & de farine, dont ils enduiſent les chaînes de leurs métiers lorſqu'elles ſont montées ſur le métier, ce qu'ils appellent *les parer*. Ce terme n'eſt gueres en uſage que dans la Picardie; ailleurs on dit ſimplement *coller la chaîne*.

PAREMENS, (*Comm. de bois ou triques de fagots.*) c'eſt une exploitation de bois de chauffage; ce ſont les plus gros morceaux de bois dont les bucherons ont coutume de *parer* les fagots qu'ils font, d'où leur eſt venu leur nom.

PAREMENS, *en terme de Marchands de mode*, ſont, à proprement parler, les garnitures dont on décore le devant des robes & des jupons, ſoit en falbalas, ſoit en coquille. *Voyez* FALBALAS & COQUILLE.

PAREMENT, VOLANT, *en terme de Marchand de mode*, bandes d'étoffes, de réſeaux d'or ou d'argent, attachées ſeulement par un bord, & qui ſe jouent ſur l'habit au gré des vents & aux moindres mouvemens de la perſonne.

PAREMENT, *terme de Rotiſſeur*, c'eſt la graiſſe qui eſt autour de la panſe d'un agneau, & qu'on étend proprement ſur les quartiers de derriere pour leur donner plus de grace. (*D. J.*)

PAREMENT, (*Tailleur.*) c'eſt l'extrémité de la manche, qui eſt repliée ſur la manche même.

PAREMENT, *terme de Fauconnerie & de Vénerie*, ce mot *en fauconnerie* ſe dit des mailles & de la diverſité des couleurs. En *vénerie*, on appelle *parement* de cerf une chair rouge, qui vient par-deſſus la venaiſon du cerf des deux côtés du corps (*D. J.*)

PAREMPHIS, (*Géog. anc.*) ville d'Egypte, ſelon Etienne le Géographe; elle eſt connue par une médaille, qui ſe trouve dans le tréſor de Golzius.

PA-

PARENCHIME, ſ. m. *en Anatomie*, c'eſt une eſpece particuliere de ſubſtance différente de la chair, dont on ſuppoſoit anciennement que pluſieurs parties du corps comme le cœur, les poumons, le foie, la rate, les reins *&c.* étoient formées. *Voyez* CHAIR.

Il eſt ainſi appellé du grec παρεγχυμα, *effuſion*, c'eſt-à-dire engendré par collection ou condenſation de ſucs.

Etuffiltrate eſt le premier qui ſe ſoit ſervi de ce nom, s'imaginant que la ſubſtance de ces parties n'étoit pas valvulaire comme le reſte, mais compoſée d'une maſſe ou d'un coagulum de ſang, en ſtagnation dans les ceiſſeaux de ces parties. Mais les modernes rejettent cette opinion; les obſervations faites par le moyen des microſcopes & des injections *&c.* faiſant voir que le cœur eſt un vrai muſcle. *Voyez* CŒUR; les poumons & la rate des grappes de ceſicules membraneuſes & de ceiſſeaux. *Voyez* POUMONS & RATE; le foie & les reins, des amas de glandes, à-travers leſquelles la bile & l'urine ſe filtrent. *Voyez* FOIE & REINS.

PARENCHIME DE PLANTES, le docteur Grew donne ce nom à la moëlle ou poulpe, ou à cette partie intérieure de la plante, à-travers de laquelle on ſuppoſe que le ſuc eſt diſtribué. *Voyez* PLANTE, MOELLE, *&c.*

Quand on le voit avec un microſcope, il reſſemble à la moëlle, ou plutôt à une éponge; c'eſt une ſubſtance poreuſe, flexible & capable de diſtation. *Voyez* MEDULLA, MOELLE.

Ses pores ſont ſans nombre & extrêmement petits; ils reçoivent autant d'humeurs qu'il en faut pour les remplir & les étendre: on ſuppoſe que c'eſt cette diſpoſition de pores qui prepare la plante à la végétation & à l'accroiſſement. *Voyez* VÉGÉTATION.

Le *parenchime* eſt blanc d'abord, mais il change de couleur à proportion que la ſeiue devient plus épaiſſe; ainſi il devient jaune dans la racine de la parelle, & rouge dans celle de la biſtorte. *Voyez* PLANTE.

PARENÈSE, ſ. f. (*Théologie.*) exhortations à la piété. Baillet dreſſe les diſcours religieux en parœnétiques, aſcétiques & myſtiques.

PARENÉTIQUES, adj. fait de *parenèſe*. Voyez *ce mot.*

PARENETA, (*Géog. anc.*) contrée d'Arménie, au pays des Chalybes, ou dans celui des Moſſynœques; c'eſt Strabon qui en parle, *l. II. p.* 528.

PARENSANE, ſ. f. (*Marine.*) faire la *parenſane*, les lecantins diſent *faire la parenſane*, pour dire *mettre les ancres, les voiles & les manœuvres en état de faire route.* (*Z*)

PARENT, ſ. m. (*Gramm.*) c'eſt un nom qui déſigne l'union par le ſang. *Voyez* PARENTAGE, PARENTÉ, *&c.*

PARENTAGE, ſ. m. (*Lang. franç.*) nom collectif qui ſe dit de tous les parens enſemble, & qui ſignifie quelquefois ſeulement l'*origine*; ce mot étoit fort en uſage du tems de Malherbe; mais il a vieilli en proſe, & s'eſt conſervé dans les vers où il eſt bien plus poétique que celui de parenté. *Voyez* PARENTÉ.

PARENS, (*Critiq. ſac.*) ce mot ſe prend dans l'Ecriture pour *pere & mere*, ancêtres, & pour tout degré de conſanguinité; ajoutez qu'être ſans *parens*, ou ſans pere & ſans mere, ſignifie dans l'Ecriture ne les pas connoître. Melchiſédec eſt dit être ſans pere & mere, parce que la famille ne ſe trouve pas dans les généalogies des livres ſacrés.

PARENTALES, LES, (*Littérat.*) les *parentales* étoient certaines ſolemnités & banquets que les anciens faiſoient aux obſéques de leurs parens & amis. L'on voit encore quelque reſſemblance de ces cérémonies dans nos anniverſaires. (*D. J.*)

PARENTÉ, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt le rapport qui eſt entre les perſonnes qui ſont unies par les liens du ſang, comme l'affinité eſt le rapport qui eſt entre deux familles différentes qui ſont unies par un mariage.

Toute *parenté* vient de la naiſſance, & dérive de ce que les perſonnes deſcendent d'une même ſouche.

Mais il faut obſerver qu'il n'y a que ceux qui ſont nés d'un mariage légitime, qui ſoient parens de la famille de leurs pere & mere; car les bâtards n'ont point de parens, ſi ce n'eſt leurs enfans nés en légitime mariage; & à l'exception de ceux-ci, perſonne ne leur ſuccede, & ils ne ſuccedent à perſonne.

On diſtingue trois ſortes de parens, ſavoir les *aſcendans*, les *deſcendans* & les *collatéraux*.

Les aſcendans ſont les pere, mere, ayeul & ayeule, & autres plus éloignés en remontant.

Les deſcendans ſont ceux qui ſont iſſus des mêmes aſcendans.

Tome XI.

Les collatéraux ſont ceux qui deſcendent d'une ſouche commune, mais non pas des mêmes peres & meres; tels ſont les freres & ſœurs, les couſins, l'oncle & le neveu, *&c.*

Les degrés de *parenté* ſont l'éloignement qu'il y a d'une génération à l'autre: pour les compter, on fait la ligne ou ſuite des perſonnes dont on veut connoître la proximité.

La *parenté* entre les aſcendans & les deſcendans, ſe compte ſuivant l'ordre de la ligne directe aſcendante & deſcendante; & la *parenté* des collatéraux ſe compte de même dans la ligne collatérale: de maniere que chaque perſonne, ou génération, fait un degré.

Ainſi le pere & le fils ne ſont éloignés que d'un degré, le petit-fils eſt éloigné de ſon ayeul de deux degrés; on ne compte pour celui-ci que deux degrés, quoiqu'il y ait trois perſonnes, parce que de l'ayeul au petit-fils il n'y a que deux générations, ſavoir le fils & le petit-fils: on ne compte pas l'ayeul, parce qu'il ne s'agit pas en cela de ſa génération.

Les degrés de *parenté* en collatérale ſe comptent de même par génération, en remontant à la ſouche commune que l'on ne compte pas.

Ainſi pour trouver le degré de *parenté* entre deux couſins germains, il faut remonter à l'ayeul; & comme il y a entre lui & ces deux couſins quatre générations deux d'un côté & deux de l'autre, ſavoir les deux fils & les deux petits-fils, qui ſont couſins germains, il ſe trouve que ces deux couſins ſont parens au quatrieme degré.

Cette maniere de compter les degrés par générations, a lieu pour la ligne directe, tant par le droit civil, que par le droit canon; mais en collatérale elle n'eſt obſervée que ſuivant le droit civil.

Suivant le droit canon, en collatérale, il faut deux perſonnes engendrées pour faire un degré, c'eſt-à-dire que l'on ne compte les degrés que d'un côté; de maniere que deux collatéraux ſont parens entr'eux au même degré, qu'ils ſont éloignés de la ſouche commune; & ſi l'un des deux en eſt plus éloigné que l'autre, c'eſt cet éloignement où le premier ſe trouve de la ſouche commune, qui forme le degré de *parenté* entre eux, ſuivant la regle vulgaire, *remotior trahit ad ſe proximiorem.*

En France, on compte les degrés de *parenté* ſuivant le droit canon, pour les mariages & pour les récuſations des juges.

Pour ce qui eſt des ſucceſſions, on ne ſuccedoit ſuivant le droit romain, que juſqu'au dixieme degré de *parenté*. L'*article* 41 *des placités de Normandie*, porte que l'on ne ſuccede point dans cette province que juſqu'au ſeptieme degré inclufivement; mais ſuivant le droit commun, obſervé en France, on ſuccede à l'infini, tant en directe, que collatérale, tant que l'on peut prouver ſa *parenté*; quand même on n'en prouveroit pas préciſément le degré, le fiſc ne ſuccede qu'au défaut de tous les parens.

Le mariage eſt défendu entre les aſcendans & les deſcendans juſqu'à l'infini.

Il eſt également défendu entre les collatéraux qui ſe tiennent lieu entre eux d'aſcendans & de deſcendans, comme l'oncle & la niéce, la tante & le neveu, *&c.*

A l'égard des autres collatéraux qui n'ont point entre eux cette reſſemblance de la ligne directe, le mariage eſt défendu juſqu'au quatrieme degré exclufivement, c'eſt-à-dire qu'il eſt défendu juſque & compris les petits fils des couſins germains.

L'alliance ſpirituelle qui procede de l'adminiſtration, ou réception du ſacrement de baptême, ou de celui de confirmation, forme auſſi une eſpece de *parenté* ou affinité, dont les degrés ſe comptent de même que ceux de la *parenté* qui vient des liens du ſang. *Voyez* EMPÊCHEMENT & MARIAGE.

La *parenté* fait auſſi un empêchement pour être pourvu d'une charge de judicature dans un tribunal où l'on a quelque parent au degré marqué par l'ordonnance; ces degrés ſe comptent ſuivant le droit civil.

L'édit du mois d'Août 1669, porte défenſe à ceux qui ſont parens au premier, ſecond & troiſieme degrés, qui ſont le pere & le fils, les freres, l'oncle & le neveu, & à ceux qui ſont alliés juſqu'au ſecond degré, qui ſont le beau-pere & le gendre, & les deux beaux-freres, d'être reçus à exercer conjointement aucun office, ſoit dans les cours ſouveraines, ou ſieges inférieurs, à peine de nullité des proviſions, & des réceptions qui ſeroient faites, & de la perte des offices.

Le même édit fait défenſe aux officiers titulaires, reçus & ſervant actuellement dans les cours & ſieges, de contracter alliance au premier degré de beau-pere & de

gendre; autrement, & en cas de contravention, l'édit déclare l'office du dernier reçu vacant au profit du roi.

On peut obtenir du roi des diſpenſes de *parenté*, à l'effet d'être reçu officier dans un tribunal où l'on a des parens ou alliés au degré de l'ordonnance; mais en ce cas la voix des parens & alliés, juſqu'au douzieme degré de *parenté*, ne ſont compris que pour une, à moins qu'ils ne ſoient d'avis différent. *Voyez l'édit du mois de Janvier* 1681, *la déclaration du* 25 *Août* 1708, *celle du* 30 *Septembre* 1728.

Par rapport aux évocations pour cauſe de *parenté* & alliance, *voyez le mot* ÉVOCATION. (*A*)

PARENTHESE, ſ. f. on donne le nom de *parenthèſe* à une propoſition iſolée, qui eſt inſérée dans une autre dont elle interrompt la ſuite, *voyez* HYPERBATE, n°. 3. Je rapporterai ici un trait de l'oraiſon funebre de Henri de Bourbon, prince de Condé, *part. III.* par le P. Bourdaloue: on y verra une *parenthèſe* courte, vive, utile, & tenant au fond de la matiere, quoique détachée de la conſtitution méchanique & analytique du diſcours principal où elle eſt inſérée. On ne doit ſe les permettre que de la même maniere. „ C'étoit, *dit l'o-* „ *rateur*, un homme ſolide, dont toutes les vûes al- „ loient au bien, qui ne ſe cherchoit point lui-même, „ & qui ſe ſeroit fait un crime d'enviſages dans les dé- „ ſordres de l'état ſa conſidération particuliere (maxi- „ me ſi ordinaire aux grands); qui ne vouloit entrer „ dans les affaires que pour les finir, dans les mouve- „ mens de diviſion & de diſcorde que pour les calmer, „ dans les intrigues & les cabales de la cour que pour „ les diſſiper „.

On donne encore le nom de *parenthèſe* aux deux crochets dont on ſe ſert pour marquer la phraſe intervenue dans le diſcours principal, tels qu'on les voit avant & après les mots ci-deſſus (*maxime ſi ordinaire aux grands*). Le premier crochet ſe nomme la *parenthèſe ouverte*; le ſecond, la *parenthèſe fermée*. B. E. R. M.

PARENTIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans l'Iſtrie. Ptolomée, *l. III. c. j.* la place entre l'embouchure du fleuve Formion & la ville de Pola. Elle a conſervé ſon ancien nom, car on la nomme aujourd'hui *Parenzo*.

PARENZO, (*Géog. mod.*) en latin *Parentium*; petite ville d'Italie dans l'Iſtrie, ſur le golfe de Veniſe, avec un évêché ſuffragant d'Aquilée, à 24 lieues E. de Veniſe. Elle ſe ſoumit aux Vénitiens en 1267. *Long.* 28. 31. *lat.* 45. 23.

PAREORON, (*Ant. greq.*) παρήορον; c'eſt ainſi que les Grecs nommoient le troiſieme cheval de relais, deſtiné pour être joint à un des autres attelés au char, au cas que dans leurs jeux, un de ces deux chevaux d'attelage vînt à être tué. Il eſt ſingulier de voir la langue grecque annoblie par des termes recherchés, pour déſigner juſqu'aux chevaux de courſe & de relais qu'ils faiſoient paroître dans leurs jeux. (*D. J.*)

PARER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt embellir la choſe par des ornemens, ou par une maniere avantageuſe de la préſenter. On *pare* une égliſe. On *pare* ſa marchandiſe. Les femmes ne ſe *parent* rendent bien aux hommes l'hommage qu'elles en obtiennent. Tout le tems donné à la toilette eſt perdu pour celui que la nature n'a pas parée. La terre ſe *pare* au printems. On dit auſſi ſe *parer* d'une vertu qu'on n'a pas, ce qui eſt pis peut-être que de ſe *parer* d'un vice qu'on a. Le premier eſt un hypocriſie qui en impoſe; le ſecond eſt un libertin dont la dépravation des mœurs a paſſé juſqu'au jugement, & qui fait horreur ou pitié. *Voyez aux articles ſuivans* quelques autres acceptions du même *mot*.

PARER UN CAP, (*Marine.*) c'eſt-à-dire, doubler un cap, paſſer au-delà, & le laiſſer à côté. Nous fûmes trois jours à *parer* le cap. *Voyez* DOUBLER.

Parer quelque choſe, c'eſt la débarraſſer & ſe mettre en état de s'en ſervir. *Pare* le cabeſtan. *Pare* une barrique de vin pour faire du breuvage.

Parer un cable, c'eſt mettre un cable en état de s'en ſervir.

Parer une ancre, c'eſt mettre une ancre en état de s'en ſervir, c'eſt-à-dire, qu'on l'a débarraſſée, & qu'elle eſt prête pour la mouiller. (*Z*)

PAREU, (*Manufactur.*) Ce *mot* ſe dit de quelques préparations que l'on donne à certaines marchandiſes, pour les rendre plus éclatantes, ou pour les diſpoſer à faire un meilleur ſervice. Les Bonnetiers *parent* leurs bas, les Marchands & Manufacturiers leurs marchandiſes, par des eaux qu'ils leur donnent, ou par la maniere de les preſſer, comme aux tabis, aux taffetas, aux camelots, aux callemandres, *&c.*

PAREU, *en terme de Boutonnier*, c'eſt l'action de donner la derniere main à un bouton avec le paroir, pour le rendre plus parfait. *Voyez* PAROIR.

PAREU, *terme de Corroyeur, Peaufier & Parcheminier*, qui ſignifie gratter & raiſſer la ſuperficie des cuirs ou peaux avec la lunette, ou quelqu'autre inſtrument d'acier tranchant, & en ôter le ſuperflu pour les rendre plus belles, plus unies, & d'une meilleure vente. *Voy.* LUNETTE.

Les cuirs & les peaux ſe *parent* pour l'ordinaire du côté de la chair; c'eſt dans ce ſens qu'on dit: un cuir *paré*. *Voyez aux Planches du Corroyeur*, qui repréſentent un ouvrier qui *pare* un cuir avec la lunette.

PARER, (*Eſcrime.*) c'eſt détourner avec ſon épée celle de l'ennemi, de maniere que l'allocade qu'il porte ne nous touche point.

PARER, *terme de Marchands de liqueurs*. Ce *mot* ſe dit de quelques liqueurs, particulierement des cidres & des poirés; c'eſt leur ôter le goût douçâtre qu'elles ont naturellement, & leur en donner un qui approche davantage de celui du vin. Quelques-uns ſe ſervent pour cela de l'eau-de-vie.

PARER, *en termes de Maréchal*, c'eſt couper les ongles ou la corne d'un cheval avec un bouroir ou paroir, pour rendre la ſole unie & propre à être ferrée. Bien *parer*. *Parer* le pié ſans rencontrer le vif. Le *parer* eſt un arrêt relevé du cheval de manege. Ainſi on dit un beau *parer*, pour dire un bel arrêt bien relevé, & ſur les hanches.

PARER, *terme de relieurs*. Les Relieurs de livres appellent *parer* une couverture de veau ou d'un autre cuir, en enlevant avec un tranchoir, qu'ils nomment *couteau à parer*, ce qu'il y a de trop épais ſur les bords du cuir, afin qu'ils ſe collent plus facilement ſur le carton. On *pare* la couverture ſur un marbre ou pierre de liais, après que la peau a été mouillée, raiſſée & coupée. (*D. J.*)

PARERE, ſ. m. *dans le Commerce*, terme italien qui commence à être adopté. Il ſignifie l'avis ou conſeil d'un marchand ou négociant; parce que quand on conſulte un marchand ſur quelque matiere, il donne ſa réponſe en italien avec un *mi pare*, c'eſt-à-dire, *je penſe, il me ſemble*.

La maniere de négocier, ſur-tout la méthode des billets de change, étant empruntée des Italiens, la plûpart des villes marchandes, & particulierement Lyon, retiennent l'uſage des *pareres*; ce ſont les avis & opinions des Marchands ou Négocians, qui font foi comme les actes par-devant Notaires, quand ils ſont donnés par autorité du juge conſervateur, ou ſur une conſultation particuliere, pour maintenir le droit de celui qui conſulte.

M. Savary a donné un excellent traité, intitulé, *parere*, ou avis & conſeils ſur les plus importantes matieres du Commerce; contenant la ſolution de la plûpart des queſtions differtes relatives aux banqueroutes & faillites, billets de change, billets à ordre ſans date ou expreſſion de valeur, blancs-ſignés, renouvellement de billets de change, tout cela tiré ou accepté par les femmes au nom de leurs maris, ou en l'abſence du tireur, *&c.* les différentes ſociétés, la compétence des juges & conſuls, enſemble pluſieurs arrêts des parlemens, rendus en conformité des *pareres* donnés ſur toutes ces ſortes de queſtions. M. Savary des Bruſlons, ſon fils, & auteur de la plus grande partie du Dictionnaire de Commerce, a donné en 1717 une nouvelle édition de cet ouvrage avec trente-neuf *pareres* nouveaux ſur diverſes queſtions. *Voyez* le *Dictionnaire de Commerce*, au *mot* PARERE.

PARERGA, ſ. m. (*Architect.*) c'eſt un terme dont on ſe ſert quelquefois en Architecture, pour ſignifier des additions ou ſupplémens faits à l'ouvrage principal, qui lui ſervent d'ornement.

On s'en ſert auſſi quelquefois en Peinture, pour exprimer de petits morceaux ou compartimens, placés ſur les côtés ou dans les angles du tableau principal.

PARERMENEUTES *ou* FAUX INTERPRETES, ſ. m. pl. (*Théol.*) hérétiques qui s'éleverent dans le ſeptieme ſiecle, & qui interprétoient l'Ecriture ſelon leur ſens, ſe moquant de l'application de l'Egliſe & des docteurs orthodoxes. *S. Jean de Damas*, voyez *Prædeſt. Sandere, her.* 127.

PARESSE, ſ. f. (*Morale.*) nonchalance qui empêche l'homme de travailler, de vaquer à ſes affaires, & de remplir ſes devoirs.

Un poëte anglois a peint cette reine du monde comme une indolente divinité:

Ace-

A ſcrupleſs deity
No problems puzzle his lethargick brain:
But dull oblivion guards his peaceful bed,
And lazy fogs bedew his gracious head.
Thus at full length, the pamper'd monarch lay,
Fast'ning in caſe, and ſlumb'ring life away.

De tous nos défauts, celui dont nous tombons le plus aiſément d'accord, c'eſt de la *pareſſe*; parce que nous nous perſuadons qu'elle tient à toutes les vertus paiſibles; & que, ſans détruire les autres, elle en ſuſpend ſeulement les fonctions. De-là vient qu'elle regne ſouverainement dans ce qu'on appelle le *beau monde*; & ſi quelquefois un trouble ſon empire, c'eſt plutôt pour chaſſer l'ennui, que par goût pour l'occupation.

L'eſprit contracte auſſi facilement l'habitude de la *pareſſe* que le corps. Un homme qui ne va jamais qu'en voiture, eſt bien-tôt hors d'état de ſe ſervir de ſes jambes. Comme il faut lui donner la main pour qu'il marche, de même il faut aider l'autre à penſer, & même l'y forcer; ſans cela, l'homme craignant l'appliqueion, ſoupire vainement après la ſcience qui eſt pour lui une plante ſucculente, mais dont il n'a pas le courage d'exprimer le ſuc. L'eſprit ne devient actif que par l'exercice; s'il s'y porte avec ardeur, il trouve celui des forces & des reſſources, qu'il ne connoiſſoit pas auparavant.

Au ſurplus la *pareſſe* de l'eſprit & du corps, eſt un vice que les hommes ſurmontent bien quelquefois, mais qu'ils n'étouffent jamais. Peut-être eſt-ce un bonheur pour la ſociété que ce vice ne puiſſe pas être déraciné. Bien des gens croient que lui ſeul a empêché plus de mauvaiſes actions, que toutes les vertus réunies enſemble. (*D. J.*)

PARESSE, FAINÉANTISE, (*Synon.*) La *pareſſe* eſt un moindre vice que la *fainéantiſe*. Celle-là ſemble avoir ſa ſource dans le tempérament, & celle ci dans le caractere de l'ame. La premiere s'applique à l'action de l'eſprit comme à celle du corps; la ſeconde ne convient qu'à cette derniere ſorte d'action. La pareſſeux craint la peine & la fatigue, il eſt lent dans ſes opérations, & fait traîner l'ouvrage. Le fainéant aime à être déſœuvré, il hait l'occupation, & fuit le travail. *Girard.* (*D. J.*)

PARESSEUX, adj. (*Gramm.*) qui ne ſe porte qu'à regret à remplir ſes devoirs. On dit auſſi en vertu *pareſſeuſe*, une nature *pareſſeuſe*. Voyez *l'article* PARESSE.

PARESSEUX, *tardigradus*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) *Pl. IV. fig.* 3. & *Pl. V. fig.* 2. animal quadrupede, long d'environ deux piés; il a la queue très-courte, les jambes de devant plus longues que celles de derriere, & ſeulement trois doigts à chaque pié, avec des ongles forts & un peu recourbés. Le poil eſt fort épais, varié de brun & de blanc, & entierement blanc ſur la face de cet animal. Les oreilles n'ont point de conque, on ne voit à l'extérieur que l'orifice du canal auditif. Il n'a ni dents inciſives, ni canines, mais ſeulement des molaires. Le *pareſſeux* ſe trouve au Breſil, dans la Guyane, & aux Indes orientales. Il y a dans l'île de Ceylan un autre animal auquel on a auſſi donné le nom de *pareſſeux*; il n'a que deux doigts aux piés de devaux, & trois à ceux de derriere; ſes oreilles ſont plates & appliquées contre la tête; le poil eſt épais & de couleur incarnate foncée par-deſſus le dos, & d'un cendré clair par-deſſous le ventre: cet animal n'a point de queue. *Regn. anim. par* M. Briſſon.

Piſon rapporte que le *pareſſeux* marche ſi lentement, qu'en quinze jours entiers à-peine pourroit-il aller auſſi loin que l'on pourroit jetter une pierre. Il met environ deux jours à monter ſur un arbre, on à deſcendre; on ne peut hâter ſa démarche ni par des menaces, ni par des coups de fouet ou de bâton. Le muſeau de cet animal eſt toujours ſale & couvert de ſalive; il ſe traîne ſur ſon ventre ſans jamais s'élever ſur ſes jambes; il ſaiſit fortement avec ſes ongles, & il dort ſuſpendu aux arbres; on le trouve ordinairement ſur leur ſommet; il vit de feuilles ſans boire. *Hiſt. nat.* Guilelmi Piſonis, *lib. V. chap. xxiij.* (*I*)

PARESSEUX, (*Maréchallérie.*) un cheval *pareſſeux*, eſt celui qui rallentit toujours ſon allure, & qu'il faut avertir inceſſamment.

PARETONIUM, (*Hiſt. nat.*) nom donné par les anciens naturaliſtes à une argille très-blanche, liſſe & peſante, douce au toucher, friable ou facile à écraſer entre les doigts, ſans les colorer; elle ne s'attache que légerement à la langue, & ſe diſſout aiſément dans la bouche; elle eſt fort viſqueuſe lorſqu'elle a été mouillée. Il ſe trouve de la terre de cette eſpece en Angleterre, dans la principauté de Galles, ainſi qu'en Normandie. Elle ſeroit très-propre à faire de la porcelaine. *Voyez* Emmanuel Mendez d'Acoſta, *natural hiſtory of foſſils*.

Pline a cru que cette ſubſtance ſe formoit de l'écume de la mer coagulée & devenue ſolide, parce qu'on la trouvoit ſur les rivages d'Egypte, & de l'île de Crete. Il y a lieu de croire que la mer en baignant des couches de cette terre, la porte ſur ces côtes.

PARÉTUVIER, ſ. m (*Botan. exot.*) c'eſt un des principaux arbres qui naiſſent communément dans les Indes occidentales. On le trouve par-tout dans les îles de l'Amérique, & même dans la terre-ferme. Il croît dans les lieux marécageux, ſur le rivage de la mer, & le long des rivieres & des torrens qui entrent dans la mer. La principale eſpece eſt le *paretuvier* noir, que les Indiens appellent *guaparaiba*, nom que Piſon lui a conſervé. Cet arbre s'éleve à vingt piés de hauteur; ſes feuilles ſont ſemblables aux grandes feuilles du poirier, mais plus longues & plus épaiſſes. Ses fleurs ſont petites, contenues dans des calices oblongs; il leur ſuccede, après qu'elles ſont tombées des ſiliques reſſemblantes en-dehors, au bâton de caſſe, mais plus courtes, de couleur obſcure, remplies d'une pulpe blanche, ſemblable à la moëlle des os, & d'un goût amer. Les rameaux de cet arbre, après s'être élevés, ſe courbent juſqu'à terre, où ils prennent racine, s'entrelacent les unes dans les autres, ſe ſoutiennent, & occupent un grand terrein. (*D. J.*)

PAREUR DE CORDES, *terme de Riviere*, officier qui ſert à empêcher que la corde ne s'arrête lorſque le bateau monte. Il y en a un pour cette fonction au port de la Conférence.

PARFAIRE, v. act rendre parfait, mettre la derniere main, achever, compléter, &c. *parfaire* un ouvrage, c'eſt n'y rien laiſſer à deſirer; *parfaire* une ſomme, c'eſt y ajouter ce qui y manque pour en achever, en renouveller, en acquitter, &c. *parfaire* le procès de quelqu'un, c'eſt le conduire juſqu'au jugement définitif.

PARFAIT, adj. terme relatif *à parfaire*. Voyez ce *verbe*.

Il ſe dit des perſonnes & des choſes; un homme ſeroit *parfait*, une choſe ſeroit *parfaite*, ſi on ne leur remarquoit aucun défaut, & qu'ils euſſent toutes les qualités poſſibles, & au plus haut degré.

Il n'y a rien de *parfait* dans l'art.

Il n'y a rien d'imparfait dans la nature; tout ce qui eſt néceſſaire dans toutes ſes parties eſt *parfait*.

L'impoſſibilité d'atteindre à la perfection, ne nous diſpenſe pas d'y viſer. *Voyez* au mot *parfaire*, les autres acceptions de *parfait*. Voyez *auſſi les articles ſuivans*.

PARFAIT, adj. quelquefois pris ſubſtantivement: on dit *au tiroir de Grammaire le prétérit parfait*, ou ſimplement le *parfait*: ainſi *amavi*, j'ai aimé, eſt, dit-on, le *parfait* de l'indicatif; *amaverim*, que j'aye aimé, eſt celui de ſubjonctif; *amaviſſe*, avoir aimé, eſt celui de l'infinitif. On verra (*article* TEMPS), que celui dont il s'agit ici, eſt un prétérit indéfini, parce que faiſant abſtraction de toutes les époques, il peut être rapporté tantôt à l'une, & tantôt à l'autre, ſelon l'exigence des cas. Quant au nom de *parfait* dont on l'a décoré, ce n'eſt pas que les Grammairiens y ayent vu plus de *perfection* que dans d'autres temps; ce n'a été que par oppoſition avec le prétendu prétérit que l'on a appellé *imparfait*, parce que l'on y démêloit encore, quoique confuſément, quelque choſe qui n'étoit point paſſé, mais préſent. *Voy.* PRÉTÉRIT. (*B. E. R. M.*)

PARFAIT, NOMBRE, (*Arithmétique.*) les Arithméticiens appellent *nombre parfait*, celui dont les parties aliquotes ajoutées enſemble, font le même nombre dont elles ſont les parties: ainſi 6 ou 28 ſont des *nombres parfaits*, parce que 1, 2, & 3, qui ſont les parties aliquotes du premier, font 6, & que 1, 2, 4, 7, & 14, qui ſont celles de 28, font auſſi 28.

PARFAIT, (*Critique ſacrée.*) *τελειος*; ce mot eſt aſſez commun dans le nouveau Teſtament; il ſignifie les Chrétiens qui réuniſſoient la foi, la lumiere, & les bonnes œuvres. *Parfait*, *τελειος*, dit Clément d'Alexandrie, eſt on terme qu'il ne faut pas étendre à tous égards: on eſt *parfait* dans une vertu, mais non pas en toutes au même degré; la nature humaine ne comporte pas cette ſorte de perfection. (*D. J.*)

PARFAIT, *terme de Phyſiologie*, quelques écrivains appellent *animaux parfaits*, ceux qui ſont produits par une génération univoque, pour les diſtinguer des inſectes, que ces auteurs prétendent être produits par une génération équivoque. *Voyez* GÉNÉRATION, UNIVOQUE, EQUIVOQUE, &c.

PARFAIT, ſe dit auſſi d'une maladie: il ſignifie le même que *ſimples* & *total*; ainſi on dit *apoplexie parfaite*.

PAR-

PARFAIT, *en Muſique*, marque ce qui remplit & ſatisfait l'oreille & l'eſprit. C'eſt dans ce ſens, qu'on dit *accord parfait*, *cadence parfaite*. *Voyez* ACCORD, CADENCE, *&c.*

Nos anciens muſiciens diviſoient le tems ou le mode par rapport à la meſure, en *parfait* & *imparfait*; &, prétendant que le nombre ternaire étoit plus *parfait* que le binaire, ils appelloient *tems* ou *modes parfaits*, ceux dont la meſure étoit à trois tems; ce qu'il marquoient par un *O* plein, ou barré, *Ø*. Le tems ou mode imparfait, formoit une meſure à deux tems, & ils le marquoient par un *O* coupé ou un *C* de cette maniere *C* ou *C*. *Voyez* TEMS; MODE, MESURE, PROLATION, VALEUR DES NOTES, *&c.* (S)

PARFAIT CONTENTEMENT, *terme de Metteur-en-œuvre* eſt le nom que l'on donne à un très-grand nœud bouffant de diamant que les dames portent ſur l'eſtomac au haut des pieces de corps.

PARFILER, v. act. c'eſt dépecer des morceaux d'étoffes riches, brin à brin, ſéparer la ſoie de l'or & de l'argent, rejetter la ſoie & remplir du fil d'or & d'argent la boîte à *parfiler*. On *parfile* auſſi des morceaux d'étoffes en ſoie, ſans dorure; c'eſt les décompoſer, ſéparer les brins de la trame & de la chaîne, & en remplir la boîte à *parfiler*. On vend la *parfilure* d'or; on fait des jupons, des manteaux de lit ouvrés & piqués de la *parfilure* en ſoie.

PARFILURE, ſ. f. (*Paſſementerie.*) ſe dit de tous les endroits de l'ouvrage où ſe forment les contours des figures du deſſein, tant en-dedans qu'en-dehors, & qui ſont exprimés par les pointe noirs & blancs du deſſein. Pour entendre ceci, il faut voir ce qui eſt dit *au mot* PAS, ſur les croiſées de la chaîne; quelle que ſoit une quantité des rames qui levent, elle eſt toujours terminée aux deux extrémités par un ou pluſieurs points blancs ou laiſſés, qui en font la terminaiſon, de même à chaque marche; c'eſt cette oppoſition des pris & des laiſſés, qui eſt appellée *parfilure*. Suppoſons pour plus de clarté, que les points 1, 2, 3, 8, 9, 10, rempliſſent une ligne, levent, les points 4, 5, 6, 7, ne leveront pas cette ligne ſuppoſée en premiere marche; venons à la ſeconde: les points 1, 2, 5, 6, 9, 10, levent, les points blancs 3, 4, 7, 8, ne levant pas, font *parfilure* entre eux, & les points noirs qui les touchent, & forment ainſi la *parfilure*, ainſi des autres. Pour tout dire, en un mot, un point noir ou pris eſt *parfilure* d'un point blanc ou laiſſé qui le ſuit, de même qu'un laiſſé eſt *parfilure* d'un pris qui le ſuit.

PARFONDRE, (*Peinture.*) ce terme de peinture en émail ſignifie faire fondre également. Les couleurs que l'on applique ſur l'émail & ſur le verre, doivent ſe *parfondre*, c'eſt-à-dire ſe mêlanger, s'unir également. (*D. J.*)

PARFOURNISSEMENT, ſ. m. (*Juriſpr.*) c'eſt lorſque l'on achève entierement de fournir quelque choſe dont on devoit livrer une certaine quantité, comme des deniers, des grains, ou autre eſpece. *(A)*

PARFUM, ſ. m. (*Compoſition de parfums.*) la plûpart des parfums ſe font avec le muſc, l'ambre gris, la civette, le bois de roſe & de cedre, l'iris, la fleur d'orange, la roſe, le jaſmin, la jonquille, la tubéreuſe, & autres fleurs odorantes. On y fait encore entrer le ſtorax, l'encens, le benjoin, le girofle, le macis, & autres ſemblables drogues, que l'on nomme communément *des aromates*. On compoſe auſſi des ſachets parfumer avec des herbes aromatiques, telles que peuvent être la lavande, la marjolaine, la ſauge, le thim, la ſarriette, l'hyſſope, *&c.*

Autrefois les *parfums* où entroient le muſc, l'ambre gris, & la civette, étoient recherchés en France, mais ils ſont tombés de mode, depuis que nos nerfs ſont devenus plus délicats. *Parfum* ſe prend ſouvent pour les corps mêmes d'où s'exhalent les *parfums*; en ce ſens, les meilleurs *parfums* ſe tirent d'orient, & des pays chauds. (*D. J.*)

PARFUM, (*Littérat.*) les anciens regardoient les *parfums* non ſeulement comme un hommage qu'on devoit aux dieux, mais encore comme un ſigne de leur préſence. Les dieux, ſuivant la théologie des Poëtes, ne ſe manifeſtoient jamais ſans annoncer leur apparition par une odeur d'ambroiſie. Auſſi Hypolite expirant, & entendant une voix qui lui parloit (c'étoit la voix de Diane ſa protectrice), s'écrie dans Euripide, „ ô divine odeur! „ car j'ai ſenti, déeſſe immortelle, que c'étoit vous qui „ me parliez „.

On employoit auſſi des *parfums* ſur les tombeaux pour honorer la mémoire des morts; ainſi Antoine recommande de répandre ſur ſes cendres du vin, des herbes odoriférantes, & de mêler des *parfums* à l'agréable odeur des roſes.

Sparge mero cinerem, & odoro perlue nardo
Oſſpes, & adde roſis balſamia panicula.

Anacréon avoit dit long-tems auparavant, *ode* 4, à „ quoi bon répandre des eſſences ſur mon tombeau? „ Pourquoi y faire des ſacrifices inutiles; parfume-moi „ plutôt pendant que je ſuis en vie; mets des couronnes „ de roſes ſur ma tête „. (*D. J.*)

PARFUM, (*Critique ſacrée.*) l'uſage des *parfums* étoit recherché des Hébreux & des Orientaux. Moïſe donne la compoſition de deux eſpeces de *parfums*, dont l'un devoit être offert au ſeigneur ſur l'autel d'or, & l'autre étoit deſtiné à oindre le grand-prêtre & ſes fils, de même que le tabernacle & tous les vaſes deſtinés au ſervice divin. La loi défendoit ſous peine de la vie à quelque homme que ce fût, de ſe ſervir du premier de ces *parfums* pour ſon uſage. Il étoit compoſé de haſte, d'onix, de galbanum, & d'encens par égale portion; *æqualis ponderis erunt omnia*, Exod. XXX. 34 Le *parfum d'onction* étoit fait de myrrhe, de cinnamome, de canne aromatique, de caſſe, & d'olive, *Exod. XXX.* 31. Il étoit également défendu de l'employer à d'autres uſages qu'à celui de ſa deſtination, & d'en faire pour ſoi, ou pour les autres. *Voyez* ONCTION HUILE *d'*. (*Critique ſacrée.*)

Mais les Hébreux avoient d'autres *parfums* pour leurs uſages profanes, tels que ceux qui étoient dans les tréſors du roi Ezéchias; *oſtendit eis* aromata *& cellam odoramentorum, & unguenti optimi*, Iſ. XXXIX. 2. Judith ſe parfuma pour paroître devant Holopherne. Le corps du roi Aſa fut expoſé ſur un lit de parade avec beaucoup de *parfums*: *poſuerunt eum ſuper lectum ſuum plenum* aromatibus *& unguentis meretriciis*. Enfin, les Hébreux aimoient tellement les *parfums*, que c'étoit pour eux une grande mortification de s'en abſtenir, & qu'ils ne s'en privoient que dans des tems de calamités. Il paroît par l'Ecriture, que les hommes & les femmes en uſoient indifféremment. Les *parfums* qu'ils employoient pour embaumer leurs morts d'un rang éminent, étoient apparemment compoſés des mêmes drogues que ceux des Egyptiens, dont les Hébreux avoient pris l'uſage des embaumemens. L'uſage des *parfums* pour les morts, fit naître aux vivans l'idée de les employer pour la ſenſualité. Les femmes chez les Hébreux les prodiguoient ſur elles en tems de noces; c'eſt ainſi que ſe conduiſit Ruth pour plaire à Boaz, & Judith pour captiver les bonnes graces d'Holopherne.

PARFUM, *en Médecine & en Pharmacie*. Ces compoſitions n'exhalent pas toujours une bonne odeur; il y en a d'agréables & de déſagréables.

On les diviſe en *parfums* liquides & en *parfums* ſecs. Les liquides ſont comme les eaux de ſenteur, les caſſolettes. Les ſecs ſont comme les paſtilles, les baies de genievre qu'on fait brûler dans les chambres des malades, dans les hôpitaux pour corriger le mauvais air.

On parfume les chambres avec l'eau de fleur d'orange, le vinaigre, l'eſprit de ſel ammoniac, l'eſprit-de-vin mis dans une phiole à long col ſur un réchaud, pour en répandre plus aiſément la vapeur.

Parfum ephalique. Prenez ſtyrax calamite, benjoin, de chacun un gros & demi; gomme de genievre, encens, de chacun un gros; géroſle, canelle, de chacun deux ſcrupules; feuilles de laurier, de ſauge, de marjolaine, de romarin, de chacun demi-gros. Faites une poudre de tous ces ingrédiens que vous jetterez ſur les charbons ardens, afin que le malade en reçoive la fumée par le nez.

On en peut faire de pareils pour remplir d'autres indications, pour provoquer les regles, la ſalivation, *&c.*

PARFUM, (*Tireurs d'or.*) on nomme de la ſorte une compoſition de divers ingrédiens, dont quelques tireurs d'or & d'argent ſe ſervent pour donner le fumage au fil d'argent, afin de le faire paſſer pour fil d'or, ou fil ſurdoré; le *parfum* eſt défendu par les réglemens.

PARFUMÉ, adj. terme qui ſe dit des choſes qui ont reçu l'impreſſion de quelque parfum, comme des gants *parfumés*, des peaux *parfumées*. Les François tiroient autrefois d'Eſpagne & d'Italie des peaux de boues & de chevres toutes *parfumées*, dont ils fabriquoient des gants, des bourſes, des poches, & autres ouvrages ſemblables. A préſent on ne peut plus les ſouffrir à cauſe de leur odeur trop violente, & on en fait aſſez peu de cas.

PARFUMER, v. act. ſe dit de l'action par laquelle on donne l'impreſſion de quelque parfum à quelque corps capable de le recevoir. On *parfume* des peaux, des gants, de la poudre, de la pomade, des ſavonnettes, des pâtes, paſtilles, eſſences, *&c.* avec le muſc, l'ambre gris, la civette, *&c.*

Les

Les pays où on fait le mieux *parfumer*, ſont l'Eſpagne & l'Italie.

PARFUMER UN VAISSEAU, (*Marine.*) c'eſt faire brûler du goudron & du genievre, & jetter du vinaigre entre les ponts d'un vaiſſeau; les bâtimens & les hommes ſeront *parfumés*. (*Q*)

PARFUMEUR, ſ. m. marchand & ouvrier tout enſemble, qui fait, vend, & employe toutes ſortes de parfums, de la poudre pour les cheveux, des ſavonnettes, de la pâte pour les mains, des paſtilles, eaux de ſenteur, eſſences, gants parfumés, ſachets de ſenteur, pots pourris, *&c. Voyez tous ces mots à leur article.*

Le métier de *Parfumeur* étoit fort en vogue chez les anciens grecs & les anciens romains.

A Paris, les maîtres Gantiers compoſent une communauté conſidérable; leurs anciens ſtatuts ſont du mois d'Octobre 1190, ſous le regne de Philippe Auguſte, confirmés depuis par le roi Jean, le 20 Décembre 1357, & encore le 27 Juillet 1582 ſous Henri III. Les ſtatuts dont le communauté ſe ſert préſentement, ont été renouvellés, confirmés, & augmentés par Louis XIV. au mois de Mars 1656, par lettres patentes enregiſtrées au parlement le 23 Mai ſuivant. Par tous ces ſtatuts, ordonnances, lettres patentes, *&c.* les maîtres ſont qualifiés marchands maîtres Gantiers *Parfumeurs*.

En qualité de gantiers, ils ont droit de vendre & de faire toutes ſortes de gants & mitaines, de tous les cuirs qui ſe peuvent commodément employer.

Comme *parfumeurs*, ils peuvent appliquer & mettre ſur les gants, & débiter toutes ſortes de *parfums*, & même vendre en détail des cuirs de toute eſpece, peaux lavées, parſemées, blanches, & autres propres à faire des gants.

Suivant ces ſtatuts, aucun ne peut être reçu marchand *gantier parfumeur*, qu'après quatre ans d'apprentiſſage, ſervi les maîtres pendant trois autres en qualité de compagnon, & fait chef-d'œuvre.

Les fils de maîtres ſont exempts de ces formalités, leur ſuffiſant de faire une légere expérience.

La veuve d'un maître a droit de tenir boutique, & de faire travailler tant qu'elle reſte en viduité; mais il ne lui eſt pas permis de faire d'apprentif.

A la tête de la communauté, il y a quatre maîtres & gardes jurés, prépoſés pour tenir la main à l'exécution de ſes reglemens, & vaquer aux affaires qui la concernent. Chaque juré demeure deux ans en charge; en ſorte que tous les ans les deux plus anciens en doivent ſortir, pour faire place aux nouveaux qui s'éliſent devant le procureur du roi au châtelet, par le plus grande & ſaine partie de la communauté. Les maîtres *Gantiers-Parfumeurs* ont leur confrairie dans l'égliſe des Innocens: ſainte Anne eſt leur patrone. Cette confrairie fut établie le 20 Juillet 1426, par lettres patentes données à Paris par Henri, roi d'Angleterre, ſe diſant auſſi roi de France, dans les troubles arrivés ſous le regne de Charles VII.

Quant aux inſtrumens dont les *Parfumeurs* ſe ſervent comme *parfumeurs*, ils n'en ont point qui leur ſoient particuliers. Il en eſt de même des termes dont ils font uſage dans leurs opérations: c'eſt toujours compoſer, mélanger; ainſi il eſt aiſé de voir que ceux dont on a donné l'explication dans cet article, leur appartiennent comme gantiers, & non comme *parfumeurs*.

PARFUMOIR, ſ. m. c'eſt un petit coffre de bois garni à ſon entrée d'une grille qui ſourient en l'air ce qu'on veut parfumer. Au bas de ce coffre eſt une petite ouverture, par laquelle on paſſe une chauffrette pleine de feu, où l'on met brûler les paſtilles. *Voyez nos Planches.*

PARGA, (*Géog. mod.*) ville des états de Veniſe, ſur la côte d'Albanie, vis-à-vis de l'île de Corfou, avec un port commode. Elle eſt habitée par des Grecs & des Albanois, & eſt ſituée ſur un rocher. *Long.* 38. 22, *lat.* 39. 28. (*D. J.*)

PARHELIE, ſ. m. (*Phyſiq.*) eſt un faux ſoleil ou météore, ſous la forme d'une clarté brillante, qui paroît à côté du ſoleil, & qui eſt formé par le réflexion de ſes rayons ſur un nuage qui lui eſt oppoſé d'une certaine manière. *Voyez* MÉTÉORE.

Ce mot eſt grec, compoſé de παρὰ, *juxta*, proche, & ἥλιος, *ſol*, ſoleil.

Les *parhelies* ſont ordinairement accompagnés de couronnes ou cercles lumineux: leurs couleurs ſont ſemblables à celles de l'arc-en-ciel; le rouge & le jaune du côté qui regarde le ſoleil, le bleu & le violet de l'autre côté. *Voyez* ARC-EN-CIEL.

Néanmoins on voit quelquefois des cercles entiers ſans aucun *parhelie*, & des *parhelies* ſans cercles.

Leur figure n'eſt pas auſſi parfaitement ronde que celle du ſoleil; on leur remarque ſouvent des angles, ils ne brillent pas non plus tout que le ſoleil, quoique leur lumiere ne laiſſe pas d'être quelquefois auſſi grande que celle de cet aſtre. Lorſqu'il en paroît pluſieurs à la fois, quelques-uns ont moins d'éclat, & ſont plus pâles que les autres.

Gaſſendus, dans ſon livre des météores, a compilé une hiſtoire exacte des *parhelies* d'après tous les auteurs qui en parlent; & on voit par cette hiſtoire que les *parhelies* ſont aſſez communs.

M. de la Hire obſerva à Paris en 1639 deux de ces *parhelies*, & M. Caſſini autant en 1693. MM. Gray en 1700, Halley en 1702, & Maraldi en 1721, ont décrit ceux qu'ils ont vus, & l'on pourroit en joindre pluſieurs autres. Les quatre *parhelies* que Scheiner vit à Rome, ſont d'autant plus remarquables, que Deſcartes & Huigheus entreprirent d'en donner l'explication. Les ſept ſoleils qu'Hévelius obſerva à Dantzic en 1661, doivent être regardés comme un phénomene bien ſurprenant.

Les *parhelies* ſont quelquefois doubles, triples, *&c.*

En l'année 1629 on vit à Rome un *parhelie* de cinq ſoleils; & en 1666 on en vit en outre de ſix ſoleils à Arles.

Les cercles des *parhelies* different tant en nombre qu'en grandeur: ils ont cependant tous le même diametre, lequel eſt égal au diametre apparent du ſoleil. Il ſe trouve des cercles qui ont le ſoleil dans leur centre: ces cercles ſont colorés, & leur diametre eſt de 45 degrés & même de 90. Plus les couleurs de ces cercles ſont vives, plus la lumiere du véritable ſoleil paroît foible.

La matiere des *parhelies* ſe trouve dans notre atmoſphere. Les raiſons que nous en avons données dans l'article *Halo*, concluent pour les *parhelies*, les cercles colorés qui les accompagnent n'étant autre choſe que des couronnes. Ajoutons-y 1°. que ſuivant les obſervations exactes des plus habiles phyſiciens, le tems n'eſt jamais parfaitement ſerein lorſque les *parhelies* paroiſſent; mais l'air ſe trouve alors chargé d'un brouillard tranſparent. 2°. Il eſt rare de voir ces *parhelies* de deux endroits en même-tems, quoiqu'ils ſoient tout proches les uns des autres. 3°. On les voit d'ordinaire en hiver, lorſqu'il fait froid ou qu'il gele un peu, tant qu'il regne en même tems un petit vent de nord. 4°. Lorſque les *parhelies* diſparoiſſent, il commence auſſi à pleuvoir ou à neiger, & on voit alors tomber une eſpece de neige oblongue faite en maniere d'aiguilles. Cependant M. Halley croit que la cauſe des *parhelies* eſt plus élevée que les nuées ordinaires, parce qu'elles paroiſſent couvertes lorſqu'il ſurvient quelques nuées.

Hevélius, fameux aſtronome, a obſervé en 1674 une ſorte de *parhelie* différent des précédens; au lieu d'être à côté du véritable ſoleil, il ſe trouvoit perpendiculairement au-deſſus, & cela un peu avant le coucher de cet aſtre. Les couleurs n'étoient pas non plus celles qu'on remarque ordinairement. Le *parhelie* & le ſoleil étoient ſéparés par une ouïe. Ce phénomene fut ſuivi d'une ſorte gelée qui couvrit la mer Baltique d'une glace épaiſſe. M. Caſſini en a vu de la même nature en 1693. Il y a auſſi des paraſelenes. *Voyez* PARASELENE. *Article de* M. Formey, qui l'a tiré de l'*eſſay de Phyſique* de Muſchenbroek.

PARHOMOLOGIE, ſ. f. (*Rhétor.*) παρομολογία, c'eſt le même figure qu'on appelle autrement *conceſſion*, dans laquelle on cede quelque choſe à ſon adverſaire pour avoir plus de droit de nier ce qui eſt véritablement important. Je n'en citerai qu'un exemple tiré de Cicéron: *Sume hoc ab judicibus, noſtra voluntate; nemineni illi propiorem cognatum quam te fuiſſe, concedimus: officia tua nonnulla in illum extitiſſe, ſtipendia vos una feciſſe aliquandiu neme neget; ſed quod contra teſtamentum dicis, in qua ſcripſus hic eſt?* (*D. J.*)

PARI, ſ. m. (*anal. des Jeux.*) lorſque deux joueurs *A*, *B*, jouent l'un contre l'autre, & que l'eſpérance du joueur *A* eſt à celle du joueur *B* en raiſon de *m* à *n*, le *pari* pour le joueur *A* eſt auſſi un *pari* pour le joueur *B* en raiſon de *m* à *n*; or le nombre *m* n'eſt autre choſe que le nombre des cas qui peuvent faire gagner le joueur *A*, & *n* eſt le nombre des cas qui peuvent faire gagner *B*. Par exemple, ſi un joueur *A* veut amener 12 avec deux dés, on a *m*=1; & *n*=35, parce qu'il n'y a qu'un cas qui puiſſe amener 12, & 35 cas ameneront autre choſe. *Voyez* DÉ. Ainſi pour parier but à but, c'eſt-à-dire avec un avantage égal, ſuivans les regles ordinaires des jeux, il faut que la miſe du joueur *B* ſoit à celle du joueur *A* comme 35 eſt à 1.

De

De même, ſi on parie d'amener en ſix coups un doublet avec deux dés, il eſt clair que le nombre des coups poſſibles eſt (30) ^{6}, & que le nombre des coups où il n'y a point de doublets eſt (30) ^{5}; d'où il s'enſuit que la *pari* doit être comme (36)^6 — (30)^6, c'eſt-à-dire, comme $\left(\frac{6}{5}\right)^6 - 1$ eſt à 1.

Au reſte, ces regles doivent être modifiées dans certains cas, où la probabilité de gagner eſt fort petite, & celle de perdre fort grande. Sur quoi *voyez l'article* JEU. (*O*)

PARIA, (*Géog. anc.*) île de la mer de Phénicie. Pline, *l. V. c. xxxj.* la place vis-à-vis de Joppé. Elle donnoit le nom aux peuples *Sapiani*, Pariani, dont parle Joſephe. Ant. jud. *l. XIV. c. xvij.*

PARIADE, ſ. f. (*Chaſſe.*) c'eſt le tems où les perdrix s'apparient. La chaſſe eſt alors ſévérement défendue.

PARIADES, (*Géog. anc.*) montagne d'Aſie, ſelon Pline *l. V. c. xxvij.* Les manuſcrits varient beaucoup ſur l'ortographe de ce nom. Les uns liſent *Pariadrel*, d'autres *Pariadrel*, d'autres *Paryadis*. Le pere Hardouin veut qu'on liſe *Paryadres*, comme l'ortographe qui approche le plus des anciens manuſcrits. Strabon, *l. XI. p.* 497. qui a écrit *Paryadra*, dit que cette montagne fait partie du mont Taurus.

PARIAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) du latin *pariatio*, qui ſignifie *aſſociation*, eſt une eſpece de ſociété entre le roi ou quelqu'autre grand ſeigneur, & un autre ſeigneur moins puiſſant, lequel recherche la ſociété & la protection d'un ſeigneur plus puiſſant que lui, auquel il cede une partie de ſes droits, afin de ſe mettre à couvert des violences qu'il avoit à craindre, & d'avoir lui-même la force en main pour jouir plus ſerement de la portion qu'il ſe réſerve.

Les *pariages* ont ordinairement pour objet l'exploitation de la juſtice, & des droits qui en dépendent, ou la perception de quelques droits ſeigneuriaux, comme tailles, rentes, bannalités, *&c.*

Ces aſſociations étoient ſur tout recherchées par les évêques, abbés, & autres ſeigneurs eccléſiaſtiques, leſquels pour avoir main-forte entroient en *pariage* avec le roi ou quelqu'autre grand ſeigneur laïc.

Tel fut le *pariage* d'entre le roi & l'évêque de Mende, dont le regiſtre de la cour du 18 Juillet 1369 eſt abrégé. Tel fut encore le *pariage* d'entre le roi & l'évêque de Cahors pour la juriſdiction commune; comme auſſi par un arrêt des prieurs de la charité & porte S. Leon, du 27 Mars 1405, appert que les *pariages* des aſſociations faites entre le roi & aucuns de ſes ſujets, à la charge qu'il ne les mettra hors ſes mains, doivent y demeurer, & le roi ne peut les tranſporter même en appanage, ou récompenſe d'appanage: tel fut auſſi le *pariage* de l'an 1263, fait entre l'abbaye de Luzen, & le comte de Champagne, qui eſt rappellé par Pithou dans ſes mémoires.

Les *pariages* furent fort fréquens dans les xiij. & xiv. ſiecles. Ils ſe faiſoient alors en deux manieres, à tems ou à perpétuité. Les premiere étoient limités à la vie des grands ſeigneurs, avec leſquels les abbés & les monaſteres traitoient, & ſouvent ils étoient renouvellés avec leurs ſucceſſeurs. Il ne reſte plus aucun veſtige de ces *pariages* à tems; ceux qui étoient à perpétuité ſont demeurés dans leur force & vertu, quoique la cauſe qui les avoit produits ne ſubſiſte plus.

La Rocheflavin, tit. des droits ſeigneuriaux, décide que le roi qui eſt en *pariage* avec un autre ſeigneur, ne peut vendre ni aliener en aucune maniere ſa part, ni rien innover aux clauſes & conditions du traité.

Dans les lieux où le roi eſt en *pariage* avec quelque ſeigneur, celui-ci ne peut contraindre les vaſſaux & amphitéotes communs à lui faire hommage, & paſſer reconnoiſſance ſans appeller le procureur-général du roi, ou ſon ſubſtitut, afin d'obvier aux uſurpations que l'on pourroit faire ſur les droits du roi.

Quand une juſtice eſt tenue en *pariage* entre le roi & quelque ſeigneur, le juge doit être nommé alternativement de trois ans en trois ans par le roi & par le ſeigneur particulier, il en eſt de même d'une juſtice tenue en *pariage* entre deux ſeigneurs. Ordonnance de Rouſſillon, *art.* 25 *&* 26. *Voyez* le gloſſ. de Ducange, celui de Laurierre, la Rocheflavin, Graverol, Cambolas, Guyot. (*A*)

PARIAIRE, ſ. m. (*Juriſprudence.*) ſignifie celui qui tient en pariage avec quelqu'un; dans des lettres de Charles VI. du mois de Janvier 1395, il eſt dit que Bernard de Sanctava étoit ſeigneur en partie de Montſaucon en Bigorre, & qu'il étoit *pariaire* de ce lieu avec le roi. (*A*)

PARIER. *Voyez l'article* PARI.

PARIÉTAIRE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *parietaria*; genre de plante dont la fleur n'a point de pétales; elle eſt compoſée ordinairement de quatre étamines qui ſortent d'un calice diviſé en quatre parties. Cette fleur a la forme d'une cloche, d'un entonnoir ou d'une roſette. Le piſtil devient dans la ſuite une ſemence, le plus ſouvent oblongue, & renfermée dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

PARIÉTAIRE, (*Mat. méd. & Chimie.*) la *pariétaire* eſt une plante émollente nitreuſe. *Voyez* NITRE. Elle eſt du petit nombre de celles dont les vertus médicinales peuvent ſe dédoire évidemment d'un principe chimique bien connu, bien diſtinct; & ce principe c'eſt le nitre.

La ſue & la décoction de cette plante ſont apéritifs, réſolutifs, diurétiques. On l'emploie utilement à ces titres dans les obſtructions commençantes, les ſuppreſſions d'urine, de gravelle, l'hydropiſie, & les maladies chroniques commençantes de la poitrine. Or la vertu de cette eſt reconnue dans tous ces cas, & les autres principes conſtituans de la ſubſtance attractive de la *pariétaire* ſont & peu abondans & très-inactifs. C'eſt cette derniere circonſtance de ſa compoſition qui rend dans l'uſage extérieur la *pariétaire* vraiment émolliente; c'eſt-à-dire capable d'agir principalement à raiſon de ſon ſuc aqueux. Cette plante eſt employée très-communément & avec ſuccès dans preſque toutes les applications extérieures émollientes, comme fomentations, lotions, demi-bains, cataplaſmes, *&c.* La décoction de la *pariétaire* eſt auſſi un ingrédient très-commun des lavemens appellés *émolliens*. On retire une eau diſtillée de la *pariétaire* qui certainement ne retient aucune des vertus de cette plante. (*b*)

PARIÉTAUX, *os parietaux*, (*Anat.*) ce ſont deux os du crâne, ainſi nommés parce qu'ils forment les parois ou les côtés de la tête. *Voyez* CRANE.

On les appelle auſſi *oſſa bregmatis* & *oſſa ſincipitis*.

Les os ont la figure d'un quarré, & on y diſtingue 1°. deux faces, une latérale, externe, convexe, unie & polie; une latérale, interne, concave, inégale & remplie de ſillons formés par les battemens de l'artere de la dure-mere: on donne à l'aſſemblage de ces ſillons le nom de *feuille de figuier*. 2°. Quatre bords, un ſupérieur, ou inférieur, arrondi, taillé en biſeau & inégal; un antérieur & un poſtérieur inégal. 3°. Quatre angles, un ſupérieur antérieur, un ſupérieur poſtérieur, un inférieur poſtérieur, un inférieur antérieur, le plus ſaillant de tous. 4°. Une empreinte demi-circulaire, à deux pouces environ du bord inférieur, face externe. 5°. Un trou le long du bord ſupérieur près de l'angle poſtérieur; ce trou ne ſe trouve pas toujours. 6°. Une portion de gouttiere le long du bord ſupérieur, face interne. 7°. Un petit canal ou une gouttiere par où paſſe l'artere de la dure-mere, ſitué ſur l'angle antérieur inférieur, face interne. 8°. Une petite partie de la gouttiere des ſinus latéraux, ſituée ſur l'angle poſtérieur inférieur, face interne.

Ces os ſont articulés enſemble par ſuture ſagittale avec le coronal, par ſuture coronale avec l'occipital, par ſuture lambdoïde avec le temporal, par ſuture temporale, & avec le ſphénoïde par ſuture ſphénoïdale. *Voy.* CORONAL, TEMPORAL, *&c.*

Quelquefois l'os *pariétal* devient monſtrueux par ſon épaiſſeur. M. Morand a fait voir à l'académie des Sciences le *pariétal* gauche d'un crâne humain, qui avoit neuf lignes & demi d'épaiſſeur; il n'avoit point de diploé, & ſa ſubſtance étoit ſerrée comme celle de l'ivoire. Du reſte, il avoit tous les caracteres d'un *pariétal*, par ſes autres dimenſions; des vaiſſeaux de la dure-mere, gravés ſur la table interne, ne paroiſſoient pas en avoir logés de plus gros; on n'a point ſu l'origine de cet os ſingulier par ſon épaiſſeur. M. Morand l'avoit reçu d'un de ſes amis, qui étoit pour lors employé à l'armée de Weſtphalie, & qui le lui avoit envoyé comme une piece curieuſe. *Hiſt. des l'acad. des Scienc. année* 1742. (*D. J.*)

PARIEUR, ſ. m. (*Jeu.*) celui qui parie. *Voyez* PARI.

PARILI, ſ. m. (*Botan. exot.*) nom d'un grand arbre qui croît au Malabar. Sa racine & ſes feuilles paſſent pour ſondeir la ſalure de ſang & des humeurs. On prépare avec les feuilles, & celles du caretti, cuites dans le ſuc laiteux du cacao, une décoction qu'on applique aux hémorrhoïdes pour en appaiſer les douleurs. (*D. J.*)

PARILIES, ſ. f. pl. (*Ant. rom.*) en latin *parilia*; fêtes en l'honneur de la fondation de Rome. Adrien étant

étant monté ſur le trône, trouva qu'il étoit convenable de célébrer l'anniverſaire de la fondation de Rome, par des témoignages publics de vénération & de joie: plein de ce projet, il fit bâtir dans Rome même un temple à la ville de Rome, qui en avoit déjà pluſieurs dans les provinces, changea le nom de *Parilia*, qu'on donnoit au jour de ſa fondation, en celui de *Romana*, & ordonna qu'à l'avenir ce jour ſeroit célébré par des fêtes & par des jeux publics; c'eſt ce que nous apprenons d'Athénée. Le ſénateur Buonarroti croit que le temple bâti par Hadrien eſt repréſenté ſur un médaillon de cet empereur, où l'on voit un temple à dix colomnes avec un fronton & des ſtatues, ayant de chaque côté une colonne détachée du reſte de l'édifice, ſur laquelle s'éleve une ſtatue, & pour légende, S. P. Q. R. E. X. S. C.

On ne faiſoit aucun ſacrifice ſanglant le jour des *parilies*, parce que c'étoit le jour natal de la ville éternelle; d'où il eſt aiſé de juger, que quelque uſités que fuſſent ces ſortes de ſacrifices, ils ne laiſſoient pas d'être toujours comme ils devoient être naturellement en quelque ſorte d'horreur, puiſqu'on croyoit honorer une fête en s'en abſtenant. Il falloit donc bien que l'uſage s'en fût introduit par politique plus que par dévotion. (*D. J.*)

PARILLA, SANTA, (*Géograph. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, au Pérou, audience de Lima, dans la vallée & ſur la riviere de Santa, au bord de la mer, à 20 lieues de Truxillo, & 60 de Lima. *Long.* 300. *lat.* 9.

PARIMA, LAC DE, (*Géogr. mod.*) lac d'Amérique qui eſt ſitué directement ſous l'équateur. Il a 305 milles d'Allemagne de longueur de l'eſt à l'oueſt, & dans l'endroit le plus large, cent milles ou environ; de ſorte qu'on peut le comparer aux plus grands lacs du monde, s'il n'eſt pas le plus grand; cependant il ne reçoit & ne produit point de rivieres.

On peut douter, avec raiſon, comment ce lac a été formé, ſi c'eſt par quelque inondation ancienne de l'Océan, par des ſources ſouterraines, ou par les eaux pluviales qu'il eſt entretenu: vraiſemblablement il y a dans le fond des ſources qui ſuppléent à l'eau qui ſe perd tous les jours par l'évaporation: car les lacs ſemblent avoir la même origine que les rivieres; ils ne différent que par la ſituation, & la quantité d'eau de leurs ſources. En effet, qu'une ſource ſoit environnée de tous côtés d'un terrain élevé, qu'elle coule ſur un lit plat & large, & ne fourniſſe qu'une petite quantité d'eau, elle ne forme point de courant, & s'évapore à meſure qu'elle ſort.

Il n'y a donc réellement de différence entre les ſources, les lacs & les rivieres, que dans quelques circonſtances: on peut trouver des ſources qui ne forment point de courant; mais on les appelle plus proprement des puits. (*D. J.*)

PARIS, (*Géog. mod.*) ville capitale du royaume de France, ſituée ſur la Seine, à environ 90 lieues ſud-eſt de Londres, 95 ſud d'Amſterdam, 260 nord-oueſt de Vienne, 240 nord-eſt de Madrid, 270 nord-oueſt de Rome, 490 nord-oueſt de Conſtantinople, 340 de Liſbonne, 590 ſud-eſt de Moſcou, 300 ſud-oueſt de Cracovie, 230 ſud-oueſt de Coppenhague, 350 ſud-oueſt de Stockolm, *Long. orient.* de *Paris* à Notre-Dame, 20d. 21′. 30″. *latit.* 48d. 51′. 20″. *long.* de *Paris* à l'obſervatoire; ſuivant Caſſini, 19d. 51′. 30″. *latit.* 48d. 50′. 10″.

Paris eſt une ancienne ville, une des plus grandes, plus magnifiques & des plus peuplées de l'univers. Elle a produit ſeule plus de grands perſonages, plus de ſavans, plus de beaux eſprits que toutes les autres villes de France réunies enſemble.

On y compte ſept cent mille ames, environ 23 mille maiſons, un grand nombre d'hôtels magnifiques. Il y a trois palais ſuperbes diſtingués ſur tous les autres; ſavoir, celui des Tuileries, du Louvre & du Luxembourg; celui du Louvre n'eſt point fini. Chaque roi depuis François I. y a fait travailler plus ou moins. Louis XV. aura peut-être la gloire d'y avoir mis la derniere perfection.

La Seine qui traverſe *Paris*, paſſe ſous pluſieurs ponts, entr'autres ſous le pont-neuf qui eſt le plus beau, ſoit par ſa longueur, ſoit par ſa largeur. Les plus belles places publiques ſont la place royale, où l'on voit la ſtatue de Louis XIII. la place Vendôme, où eſt la ſtatue équeſtre de Louis XIV. & la place des Victoires, où eſt la ſtatue pédeſtre de ce même roi; mais on fait actuellement entre les Tuileries & le Cours, une nouvelle place, où l'on a déjà placé la ſtatue équeſtre de Louis XV. on ne peut rien encore prononcer ſur la place; mais quant à la ſtatue, il eſt décidé que c'eſt le plus beau monument en ce genre qu'il y ait à Paris.

De toutes les fontaines de Paris, il n'y en a que deux belles, celle des Innocens, & celle de la rue de Grenelle.

On compte dans Paris trois maiſons de théâtres qui ſemblent être des priſons; 41 paroiſſes, 11 chapitres ou collégiales, 53 couvents d'hommes, 70 couvents de filles, 12 ſéminaires, 8 abbayes de filles, & 3 abbayes d'hommes; ſçavoir, S. Victor, S. Martin-des-Champs, & S. Germain-des-Prés.

L'évêché de *Paris* fut érigé en archevêché en 1622. Les archevêques ſont ducs & pairs depuis 1674. La métropole, quoiqu'ancienne, a des grandes beautés, & un chœur richement orné. Les autres égliſes remarquables ſont 1°. Celle de la maiſon profeſſe des Jéſuites, où ſe trouva les cœurs de Louis XIII. & de Louis XIV. ainſi que le maſolée en marbre du grand Condé. 2°. L'égliſe de la paroiſſe de S. Roch, nouvellement bâtie. 3°. celle de la paroiſſe S. Sulpice, qui n'eſt pas encore finie. 4°. Celle du Val-de-Grace, dénorée de peintures; c'eſt une des huit abbayes de filles qui ſont dans la ville. 5°. On a commencé brillamment l'égliſe de ſainte Génevieve.

L'univerſité de *Paris*, célebre dans le monde chrétien, eſt compoſée de trente-ſix colléges, dont dix ſont de plein exercice. Il y a deux écoles publiques de Théologie, la Sorbonne & Navarre. Le cardinal de Richelieu a été reſtaurateur de la Sorbonne, où il a dans la chapelle un ſuperbe maſolée. Le college le plus beau, & qui eſt de plein exercice, eſt celui des Quatre-Nations, appellé auſſi *Mazarin*, parce qu'il a pour fondateur le cardinal de ce nom. Les jéſuites avoient un vieux college dans la rue S. Jacques, appellé autrefois *le college de Clermont*, parce qu'un évêque de Clermont l'avoit fondé.

Il y a à *Paris* ſix académies royales, l'académie françoiſe établie en 1635; celle des Inſcriptions & Belles-lettres, en 1663; celle des Sciences, en 1666; celle de Peinture & de Sculpture, en 1648, celle d'Architecture, en 1671; & celle de Chirurgie, en 1748.

Il y a cinq bibliotheques publiques; celle du roi tient le premier rang dans le monde littéraire par l'étendue des bâtimens, par le grand nombre de livres & de manuſcrits, & par ſon aſſemblage de médailles, d'eſtampes, *&c.*

Il y a trois ſortes de priſons, comme ſi le gouvernement n'étoit pas un; la priſon du roi, celles du parlement, la *conciergerie* & le châtelet; & celle de l'archevêché, l'*officialité*.

Les principaux hôpitaux ſont l'hôtal-dieu, & l'hôpital-général qui en comprend d'autres.

Les célebres manufactures de *Paris* ſont celles des glaces dans le fauxbourg S. Antoine, & celle des Gobelins pour les belles tapiſſeries, dans le fauxbourg S. Marceau.

Louis XIV. a fait bâtir près de la porte S. Jacques un obſervatoire conſacré à l'Aſtronomie. Ce noble, utile, grand & ſimple édifice s'abîmera inceſſamment, ſi l'on n'en prévient la ruine prochaine.

Parmi les grands établiſſemens faits à *Paris*, on doit mettre celui des Invalides; c'eſt un hôtel magnifique fondé par Louis XIV. pour ſervir de retraite aux officiers & ſoldats qui ont paſſé vingt ans au ſervice, ou qui ont été eſtropiés, & hors d'état de ſervir davantage. Louis XV. a fait un nouvel établiſſement plus utile. C'eſt une école militaire conſacrée à l'éducation de cinq cens jeunes gentilshommes, qui ſont entretenus & inſtruits dans toutes les ſciences convenables à leur état.

Perſonne n'ignore qu'il y a dans *Paris* un grand nombre de juriſdictions, parlement, le plus ancien & le plus étendu du royaume, chambre des comptes, cour des aides, grand-conſeil, cour des monnoies, bureau des finances, chambre du domaine, juriſdiction des eaux & forêts, châtelet, conſuls, bailliage du palais, connétablie, maréchauſſée, élection, grenier à ſel, *&c.*

On a tenu pluſieurs conciles à *Paris*; le premier, un des plus conſidérables, ſe tint contre les Ariens, en 362. Le roi Gontran aſſembla, en 579, le quatrieme concile de *Paris*, pour terminer le différend entre Chilperic & Sigebert; mais cette aſſemblée fut ſans aucun effet. Le cinquieme concile de *Paris* fut convoqué en 614 par les ſoins de Clotaire II. pour la réforme des abus; 79 évêques y aſſiſterent, & l'on ne reforma rien. Philippe-Auguſte fit tenir en 1186 & 1187, deux conciles à *Paris* pour délibérer ſur le moyen de ſecourir la Terre-ſainte. Dans le dernier, on lui accorda la dixme dite *ſaladine*, parce que les deniers en devoient être employés contre le ſultan Saladin. Les légats du pape célebre-

lebrerent, en 1196, un concile dans la même ville, pour contraindre Philippe à quitter Agnès de Méranie. En 1202, on en tint un dans lequel on défendit la lecture d'Ariſtote. Jean de Nanton, archevêque de Sens, préſida au concile de *Paris* de l'an 1429 pour la réforme de l'office divin, des miniſtres de l'égliſe, des abbés & des religieux.

La ſituation de *Paris* eſt très-heureuſe. Quatre rivières, l'Yone, la Seine, la Marne & l'Oiſe lui apportent les denrées des provinces les plus fertiles; les greniers de le Beauce ſont preſque à ſes portes. La Seine qui depuis qu'elle eſt ſortie de *Paris*, va toujours en ſerpentant comme un méandre, & qui, par des contours de près de cent lieues, ſe rend à la mer qui n'en eſt pas éloignée de plus de quarante-deux, devient ainſi fort aiſée à ramoner, & apporte à *Paris* les commodités & les richeſſes de la Normandie & de la mer. Cette abondance des choſes néceſſaires à le vie, a fait accourir à *Paris* une grande affluence de peuple. La reſidence des rois, la proximité de Verſailles, la dépendance où l'on eſt des miniſtres, le luxe, l'amour des plaiſirs ont augmenté cette affluence, qui n'aura bientôt plus de bornes; mais auſſi *Paris* vois naître dans ſon ſein plus de ſavans & de grands artiſtes que tout le reſte du royaume.

Paſſons au détail de la deſcription de cette grande ville.

Nous ignorons le tems de ſa fondation, & de celui de ſes premiers agrandiſſement; cependant Raoul de Preſles nous fournire dans la ſuite quelques faits curieux. Grégoire de Tours nomme ſeulement les fondateurs des deux égliſes de S. Pierre & de S. Vincent: de ſorte qov ſi l'on peut tirer des écrits de cet auteur, quelques éclairciſſemens ſur l'état de la ville de *Paris*, ce n'eſt qo'en reprochant des paſſages épars çà & là, en les comparant entr'eux, & avec ce que nous apprenons des écrivains qui ont véce de ſon tems, ou qui ſont venus après lui.

On lit dans les commentaires de Céſar, *l. VI.* la premier des auteurs anciens qui a parlé de *Paris*, qu'il transféra l'aſſemblée géoérale de la Gaule dans la ville de Lutece des Pariens, *Lutetia Pariſiorum*. Céſar la nomme *Oppidum*, ce qui prouve qa'elle étoit déja la capitale d'un peuple, avant que ce grand capitaine en eût fait la enquête. Le treaſport de l'aſſemblée générale de la Gaule de Lutece marque qoa cette ville avoit pour lors ene certaine conſidération, & des facilités de ſubſiſtance, par la fertilité du pays. Auſſi les Lutéciens ſe conduiſirent avec beaucoup de courage contre l'armée de Labienus; ce général s'étant approché de Lutece, les habitans mirent le feu à la ville, c'eſt à-dire, ſelon les apparences aux maiſons qui étoient près de la riviere, trempirent les ponts, & ſe camperens ſur les bords de le Seine, ayant la riviere entr'eux & le camp de l'ennemi. Strabon & Ptolomée, qui ont écrit depuis Céſar, honorent auſſi Lutece du nom de ville; il eſt vraiſſemblable que *Lutetia* eſt un par nom geolois, ou celtique.

On a déeouvert ene inſcription de tems dv l'empereur Tibere ſur une pierre qo'on troova en 1710 ſous l'égliſe métropolitaine de Notre-Dame. On y lit ces mots, *Nauta Pariſiaci*, ce qui doit s'vntendre des marchands ou notoniers de la province des Pariſiens, qui formant un corps de communauté à Lutece, avoient conſiceré ce monument pour conſerver à le poſtérité la mémoira de quelque evénement ſingulier arrivé ſous Tibere, ou poor quelques actons de graces à Jupiter. Voici l'inſcriptioo. *Tib. Cæſare. Aug. Jovi. Optimo. Maximo. Nauta, Pariſiaci Publicè Poſuerunt.*

Les Lutéciens étoient les habitans de la capitale de la province des Pariſiens; mais on ignora le tems où le nom de la province eſt devenu celui de la capitale. Les auteurs qui dérivent le mot de *Pariſii* de παρὰ, &d'ἴσις, *peuples ſous la protection d'Iſis*, débitent une pure fiction; le déeſſe Iſis n'avoit jamais été adorée dans la province des Pariſiens; & l'on n'e pas un ſeul ancien auteur qui le diſe.

L'empereur Julien cherchant un aſyle dans les Gaules, choiſit *Paris* pour y faire ſa demeura ordinaire: voici ce qu'il en recoote lui-même dans la Miſopogon.

„ J'étois, dit il, en quartier d'hiver dans ma chere Lutece; c'eſt ainſi qu'on appelle dans les Gaules la petite capitale des Pariſiens. Elle occupe une île peu conſidérable, environnée de murailles, dont la riviere baigoe le pié. On y entre des deux côtés par des pont de bois. Il eſt rare que la riviere ſe reſlvnte beaucoup des pluies de l'hiver ou de la ſechereſſe de l'été. Set ceux pores ſont agréables à la vûe & excellentes à boire. Les habitans auroient de la peina à en svoir d'autres, étant ſitués dans une île. L'hiver y eſt aſſez doux.... On y voit de bonnes vignes, & des figoiers même, depuis qu'no prend ſoin de les revêtir de paille, & de tous ce qui peut garantir les arbres des rigores de l'air. Pendant le téjoor que j'y fis, un froid extraordinaire couvrit la riviere de glaçons... Je ne voulus point qo'on échauffât la chambre où je couchois, quoiqu'en en payt-là on échauffe, par le moyen des fourneaux, la pluſpart des appartemens, & que tout fût diſpoſé dans le mien pour me procurer cette commodité.... Le froid augmentoit tous les jours; cependsoi ceux qui me ſervoient ne purent rien gagner ſur moi... Je leur ordonnai ſeulement de porter dans ma chambre quelques charbons allumés. Le feu tout médiocre qu'il étoit fit exhaler des murailles une vapeur qui me donna à la tête, & m'enformit. Je penſai être étouffé. On m'emporta dehors, & les médicins m'ayant fait rendre le peu da nourriture que j'evois pris ſur le ſoir, je me ſentis ſoulagé. J'eus une nuit trenquille, & fus dès le lendemain en état d'agir „ C'eſt ainſi que ſa dureté pour-lui-même penſa lui coster la vie.

Il eſt probable que ce fut de temt de Julien qu'on bâtit le palais des thermes ou des bains, dont on voit encore quelques veſtiges à la Croix de fer, rue de la Harpe. Clovis après avoir tué Alaric, roi des Vitigoths, y fit ſa réſidence en 508, ſelon l'abbé de Longuerue. Son palais étoit ſur le montagne, aux environs du lieu où l'oo a bâti depuis le college de Sorbonne. Saint Louis, dans ſes lettres, témoigne que ce lieu étoit *aula palatium thermarum*, devant le palais des thermes, d'où l'on vois qu'il ſubſiſtoit dès ce tems-là, de maniere à mériter la dénomination de *palais*.

Raoul de Preſles, après avoir parlé de ce palais des thermes, dit dans ſon vieux langage: „ A donc, les „ gens commencerent à édifier maiſons à l'environ „ de ce chaſtel, & à eula logier, & commença cette „ partie lors premierement à eſtre habitée; u'encores, ce „ deſpuis long-tems ne fut l'autre partie de *Paris* devers „ Saint-Denis, laquelle eſt à préſent la plus grant habitée; mais y avoit par-tout foreſts & grends bois, & „ faiſoit l'en moult d'omicides. Le marchié des belles „ étoit par-deçà la rue aux Bourdonnois, ou lieu que „ l'en dit *le fiége aux Deſchargeurs:* & encore l'appelle l'en *la vieille place aux pourceaux*; & à le Croie „ du tiroooir ſe tiroient les belles, & pour ce eſt appelé *la Croix du tirooir*„. (Tirooir, trioooir pour les bêtes qoa l'oo y rtioit.)

„ Ao carrefour Guillori eſtoit le pilori nû l'on coupoit les oreilles, & pour ce à proprement parler il eſt „ appellé *le carrefour Gaugueroille*. Et la boucherie „ eſtoit là où elle eſt à préſent, comme sont hors de „ le cité; & c'eſtoit raiſon. Et emprez oo Perrin-Gaſſelin eſtoit une place où l'on getroit les chiens. Et „ encores y a il une ruelle aioſi appellée.

„ Deſpuis fut habitée & fermée *Paris*, joſques-au lieu „ que l'on dit *à Barches Saint-Merry*, où il appert encore le côté d'une porte. Et là fut la maiſon Berouart des Foſſez, où Guillaume d'Otange fut logié, „ quand il deſconfit Yſore qui faiſoit ſiége devant *Paris*. Cette porte alloit tout droit ſans tourner à la riviere, ou lieu qua l'en dit, *les planches de Mibray*. „ Et là svoit oo pons de ſuſt qui s'adreſſoit droit à „ Saint-Denis de la Chartre, & de-là tout droit parmi „ la cité, s'adreſſoit à l'autre pont que l'en dit *Peutpont*.

„ Et eſtoit ce lieu dit, à proprement parler, *les planches de Mibrat*, car c'eſtoit la moitié du bras de Seine, & qui auroit une corde, & la mensit de la porte „ Saint-Martin à le riviere, & de la riviere à la jairie, droit au petit pont de pierre abatu, & de-là à la porte Saint-Jacques, elle iroit droit comme une ligne, ſans tourner ne ça ne là.

„ Après l'en fiſt le cimetiere ou lieu où eſt l'égliſe des Innocens, qui étoit lors tous hors & loing de le ville, ſi comme l'en le faiſoit anciennement; car l'en faiſoit & les boucheries & les cimetieres tout hors des cités, pour les puoaiſiers & pour les corruptions eſebiever.

„ Près de ce cimetiere, l'en emmmença à faire le marchié, & l'appelloit *l'en Champeaux*, pource que c'eſtoit tout champs. Et encores a ce lieu retenu le nom „ & raiſon du marchié, premierement y commencierens les gens à faire loges petites & bordes, comme feirent les Bourgueignons quant ils vindrent premivrement en Bourgogna. Et puis petit-à-petit y édifierent „ maiſons, & y fit l'eo halles, pour vendre toutes maoieres de denrées.

„ Et ainſi crut la ville juſques-à le porte S. Denis, „ & là fut fermée & fut abatue la vieille muraille, &

à pré-

„ à préſent s'eſtend la ville juſques-à la baſtille S. Denis. Qu'il ſoit, il appert; car quand l'égliſe S. Magloire, laquelle fut premierement en la citée, fut tranſportée au lieu où elle eſt de préſent, elle fut édifiée aus champs, & ſe trouve encores qu'en la date des lettres royaus qui furent faites pour-lors, avuit eſcript: donné en notre égliſe de lez Campiaux près de *Paris* „.

Après cette expoſition des accroiſſemens & de l'état de *Paris*, Raoul de Preſles parle du château de *Beaux à Saint-Mor-des-Foſſez*, détruit par Maximien, puis il paſſe à la deſcription du gouvernement de la nation d'après Julius Celſus, & dit qu'elle étoit compoſée de druides, de chevaliers, & du peuple, duquel l'on ne faiſoit point de compte, car ils étoient auſſi comme ſerfs. „ Et „ quant ils ſe veoient grevez & oppreſſes par aucun, ils „ ſe rendoient au plus fort „.

Raoul de Preſles parla enſuite des temples des Pariſiens. „ A la montagne de Mercure (aujourd'hui Mon„ martre), fut envoyé, dit-il, par Dioclétien-Maſence, „ & mené monſeigneur ſaint Denis & ſes compaignons, „ pour ſacrifier à Mercure, à ſon temple qui là eſtoit, „ & dont appert encores la vieille muraille. Et pour ce „ qu'il ne le voult faire, fut ramené lui & ſes compai„ gnons, juſques-au lieu où eſt ſa chapelle, & là furent „ tous décolez. Et pour celle, ce mont qui paravant avoit „ nom le *mont de Mercure*, perdit ſon nom & fut appellé le *mont des Martirs*, & encores eſt.

„ Ce monſeigneur ſaint Denis fonda à *Paris* trois égliſes; la premiere de la Trinité où eſt ſouré ſaint „ Benoiſt à préſent, & y avit moines; la ſeconde ſaint „ Etienne des Grès, & y fit une petite chapelle où il „ chantoit; la tierce Notre-Dame-des-Champs, en laquel„ le égliſe il demeuroit, & y fut *prius*, & ces choſes nous „ avons dit pour montrer l'ancienne eſtation de *Paris* „.

Au reſte, on ne devineroit pas l'ouvrage où ſe trouve tout le récit de Raoul de Preſles, dont on vient de lire l'extrait; c'eſt dans le *chapitre XXV.* du *livre V.* de ſes Commentaires ſur la Cité de Dieu de ſaint Auguſtin. Cet écrivain naquit vers l'an 1315; il fleuriſſoit ſous Charles V. qui eut pour lui une eſtime particuliere, & eſtima beaucoup ſon ouvrage de la Cité de Dieu, dont un des plus anciens exemplaires eſt celui qui eſt noté à la bibliotheque royale, n°. 5824, 6835; il a appartenu à Louis XII. & les miniatures en ſont belles.

Revenons à l'état où étoit la cité de *Paris* avant le ravage des Normands en 886. On y entroit par deux ponts de bois du tems de l'empereur Julien, comme il nous l'apprend lui-même. Quoique pluſieurs paſſages de Grégoire de Tours donnent à entendre que nos rois avoient un palais dans la cité; il faut cependant convenir qu'aucun auteur n'en a parlé d'une maniere poſitive avant le ſiége de *Paris* par les Normands. Le palais où demeuroit Julien n'étoit pas dans la cité, mais au midi de la Seine auprès du palais des Thermes: c'étoit dans le palais des Thermes que venoient ſe rendre les eaux d'Arcueil, par un aquéduc dont il reſte encore des veſtiges, depuis ce village juſqu'à l'hôtel de Cluguy, rue des Mathurins; & la rue des Mathurins qui fut percée au-travers de ce palais, fut nommée la rue des Bains de Céſar, *vicus Thermarum Cæſaris*.

On a abattu auprès de l'hôtel de Cluguy, en 1737, une ſalle fort exhauſſée, ſur la voûte de laquelle il y avoit un jardin qui faiſoit partie de ce palais; mais on peut voir encore à la Croix de fer dans la rue de la Harpe, une autre grande ſalle voûtée, & haute d'environ quarante piés, conſtruite & liée des mêmes matériaux que les reſtes de l'ancien aquéduc d'Arcueil, dans laquelle il y a une rigole à deux banquettes, couverte d'un enduit de ciment, & d'une conſtruction ſemblable à des reſtes de rigole, que M. Geoffroy de l'académie des Sciences a découverts en 1732.

Les bains du palais que Julien habitoit avec toute ſa cour, étoient dans cet endroit-là, mais ils n'en formoient qu'une petite partie. Nos rois de la premiere race y firent auſſi leur ſéjour. Childebert ſe plaiſoit à cultiver les jardins qui l'accompagnoient, & qui devoient être ſitués du côté de l'abbaye de ſaint Germain, puiſque Fortunat nous apprend que c'étoit en les traverſant que en princes ſe rendoit à cette égliſe.

Charibert dont les mœurs ne ſe reſſentoient en rien de la barbarie de nos premiers rois, céda à la reine Ultrogothe, femme de Childebert, & à ſes deux filles, le palais des Thermes, & ſe retira dans celui de la cité. Les Normands qui brulerent les maiſons du quartier de l'Univerſité, n'épargnerent pas le palais des Thermes; & c'eſt au tems de leurs ravages qu'il faut attribuer la deſtruction de l'aquéduc d'Arcueil. Malgré cela il fut encore la demeure de quelques-uns de nos rois de la troiſieme race, & ſous Louis le jeune il s'appelloit le *vieux palais*. Jean de Haute-ville, qui vivoit ſous le regne de Philippe-Auguſte, en fait une deſcription magnifique, auſſi-bien que de ſes jardins; il ajoute qu'il s'y commettoit des déſordres où la pudeur n'étoit guère épargnée: l'emplacement des jardins devoit occuper la retraite des rues de la Harpe, Pierre-Sarazin, Hautefeuille, du Jardinet, & autres.

Quoi qu'il en ſoit de l'étendue préciſe du palais des Thermes, il eſt certain qu'il ſubſiſtoit encore en 1218, puiſque cette année-là Philippe-Auguſte le donna à un de ſes chambellans avec le preſſoir qui y étoit, à condition qu'il le tiendroit du roi & de ſes ſucceſſeurs, moyennant douze deniers de cens. Depuis le regne de ce prince, ce palais éprouva les mêmes changemens qui ſont arrivés dans la ſuite à d'autres palais de nos rois, comme aux palais de ſaint Paul & des Tournelles, dont les bâtimens furent vendus à différens particuliers, & ſur l'emplacement deſquels on perça de nouvelles rues.

Les rois de la race des Carlovingiens demeurerent rarement à *Paris*. Robert, frere du roi Eudes, étant comte ou gouverneur de *Paris*, s'en rendit le maître abſolu, & laiſſa ſa ſucceſſion à Hugues-le-Grand. Ces princes avoient un palais dans cette ville, dans l'endroit où l'on rend la juſtice; auprès étoit une chapelle dédiée à ſaint Barthelemi, où Hugues-Capet, avant que de parvenir à la couronne, établit pour y faire le ſervice les moines de ſaint Magloire qui étoient errans, ruinés, & chaſſés de Bretagne par les Normands.

Hugues-Capet qui fut comte de *Paris*, ayant été élu roi en 987, & n'ayant preſque d'autre domaine que celui dont il avoit hérité de ſon pere, continua de réſider à *Paris* comme il avoit fait avant que de monter ſur le trône, ce qui a été ſuivi par ſes ſucceſſeurs, qui tous ont été de ſa race; ainſi il y a plus de ſept cens cinquante ans que *Paris* eſt continuellement la capitale du royaume & la réſidence des rois, c'eſt ce qui l'a fait parvenir au point de grandeur où elle eſt aujourd'hui, par le moyen des grands fauxbourgs, qui furent bâtis au midi & au ſeptentrion de la Seine, & qui demeurerent tout ouverts plus de deux cens ans après la mort de Hugues-Capet.

Ce fut Philippe-Auguſte qui le premier fit fermer de murailles ces fauxbourgs, ce qui forma deux nouvelles villes, l'une du côté du midi, qui fut nommée *l'Univerſité*, parce que les maîtres qui y enſeignoient les ſciences s'y étoient établis avec leurs écoliers, quoiqu'il n'y eût point alors de college fondé; celui de Sorbonne eſt le plus ancien. Cette enceinte fut conſidérablement augmentée ſous le regne de Charles V. dit *le Sage*, qui enferma les égliſes de S. Paul & de S. Germain l'Auxerrois, de S. Euſtache, de S. Merri, de S. Nicolas des Champs & quelques-autres, dans la nouvelle enceinte qu'il fit faire. Du tems de Louis XIII. on enferma les Tuileries & ſaint Roch dans la ville, & l'on fit bâtir les portes de la Conférence, de S. Honoré, de Richelieu & de Montmartre, leſquelles ſont détruites depuis quelques années, celle de la Conférence en 1730, & celle de S. Honoré en 1732.

Parcourons maintenant tous les quartiers de *Paris* & commençons par le Louvre, le principal ornement de cette grande ville, mais qui demande à être achevé. Du Boulay prétend qu'il avoit été conſtruit dès la premiere race de nos rois; c'eſt un ſentiment qu'il appuie principalement ſur des lettres du roi Dagobert I. dont l'authenticité n'eſt pas trop reconnue: il eſt vrai qu'elles ſont rappellées dans des lettres moins ſuſpectes de Charles-le-Chauve; ainſi en admettant ces dernieres on donnera toujours au Louvre une époque bien antérieure au regne de Philippe-Auguſte. Il paroît enfin que le château eſt plus ancien que ce prince; & Rigord que l'on cite pour prouver que cette maiſon lui doit ſon origine ne dit autre choſe, ſinon qu'il y fit bâtir cette tour, ſi connue depuis ſous le nom de *groſſe tour du Louvre*. Comme nos rois ont toujours aimé la chaſſe, cette maiſon pouvoit bien d'abord avoir été deſtinée aux équipages de celle du loup, d'où lui ſeroit venu le nom de *Lupara*; ſi cette étymologie n'eſt pas vraie, elle n'eſt pas au-moins contre toute vraiſſemblance.

Quoi qu'il en ſoit, ſi le Louvre ne fut pas commencé, il fut établi en 1214 par Philippe-Auguſte, hors de la ville, à l'extrémité de la vareune du Louvre. La groſſe tour bâtie près du château, ſur la riviere, fut nommée la *tour du Louvre*, elle défendoit l'entrée de la riviere conjointement avec celle de Neſle, qui étoit vis-à-vis. Ce fut dans la tour du Louvre que Ferrand comte de Flandre, fut mis en priſon après la bataille de

Bovines, que Philippe-Auguſte gagna ſur ce comte, ſon feodataire, qui s'étoit révolté contre lui; cette groſſe tour ſervit depuis à garder les treſors de quelques rois, & fut renverſée quand le roi François I. fit les fondemens des ouvrages qu'on appelle *le vieux Louvre*. Henri II. ſon fils employa les architectes les plus renommés de ſon tems, pour rendre ce bâtiment auſſi régulier que magnifique.

Les premiers fondemens du palais des Tuileries furent jettés l'an 1564, par l'ordre de la reine Catherine de Médicis, en un lieu fort négligé, où pendant long-tems on avoit fait de la tuile. Elle prit, pour exécuter ſon deſſein, Philibert de Lorme & Jean Bulan, tous deux françois & les plus habiles de ce tems. Il ne fut compoſé que du gros pavillon carré du milieu, de deux corps de logis qui ont une terraſſe du côté du jardin, & de deux autres petits pavillons qui les ſuivent. Ces cinq pieces qui forment ce palais, avoient de la régularité & de la proportion. Les faces des deux côtés qui regardent la cour ou le principale entrée par la place du Carouſel, ſont décorées d'une architecture de très-bon goût. Le gros pavillon du milieu, couvert en dôme carré, eſt orné de trois ordres de colonnes de marbre; ſavoir de l'ionique, du corinthien & du compoſite, avec un attique encore au-deſſus. Les colonnes du premier ordre ſont bandées & ornées ſur les bandes de diverſes ſculptures, travaillées ſur le marbre. Du côté du jardin, ces mêmes ordres ne ſont que de pierre. Dans la réſtauration que Louis XIV. fit faire dans ce palais en 1664 ſur les deſſeins de Louis le Vau, donne François d'Orbay a eu toute la conduite, on ajouta à ce pavillon le troiſieme ordre avec un attique, afin que l'exhauſſement répondît à tout le reſte.

Aujourd'hui toute la face de cet édifice eſt compoſée de cinq pavillons & de quatre corps de logis de 168 toiſes 3 piés de longueur, dont l'architecture eſt traitée diverſement, ce qui n'empêche pas que le tout enſemble n'ait une grande apparence qui embellit infiniment les vûes du jardin des Tuileries, dont l'étendue a été diſtribuée d'une maniere ſi ingénieuſe, que dans un eſpace de 360 toiſes de longueur ſur 168 de largeur, on trouve tout ce qu'on peut ſouhaiter dans les plus charmantes promenades.

Au-delà des Tuileries, ſur le bord de la riviere, eſt le Cours, appellé communément *le Cours de la reine*. Marie de Médicis le fit planter, pour ſervir de promenade. Il étoit long de 1800 pas, & compoſé de trois allées, qui formoient quatre rangées d'ormes, faiſant enſemble 20 toiſes de longueur.

Proche du Gaichet, on trouvoit deux égliſes, dont l'une S. Nicolas du Louvre deſſervie par des chanoines & l'autre S. Thomas du Louvre, avec un chapitre dans la rue de ce même nom, ſont aujourd'hui réunies ſous un même titre.

L'origine de l'égliſe de S. Germain l'Auxerrois, paroiſſe du Louvre, eſt inconnue. Il eſt certain qu'on appelloit ſimplement du nom de *S. Germain* dès le vij. ſiecle l'égliſe qui étoit bâtie à cette place. Il n'y a aucun indice avant le xiv. ſiecle qu'on y eût honoré S. Vincent. Le bâtiment de cette égliſe, tel qu'on le voit à préſent, eſt de différens ſiecles.

Le quartier S. Honoré a été ainſi nommé de la rue de ce nom, l'une des plus grandes de *Paris*, dont l'extrémité donne dans la rue de la Feronnerie. La premiere choſe un peu remarquable qu'on diſtingue enſuite, eſt la croix du Trahoir; elle eſt au coin de la rue de l'Arbre-ſec, appuyée ſur l'angle d'un pavillon. Son nom a fort varié dans les anciens titres; tantôt c'eſt la croix du Trahouer, Trayoir, tantôt la croix du Trioner, Troer, & enfin Tiroir. C'eſt-là que ſe fait la décharge des eaux d'Arcueil, qui paſſent ſous le pavé du pont-neuf.

En avançant dans la même rue, on trouve l'égliſe des petes de l'Oratoire. Ces peres furent établis à *Paris* par le cardinal de Berulle le 11 Novembre 1611. Ils logerent d'abord à l'hôtel de Valois, faux-bourg S. Jacques; enſuite ils vinrent à l'hôtel de Bouchage; quelque tems après, on jetta les fondemens de leur égliſe. Un peu plus haut de l'autre côté de la rue, on voit l'égliſe de S. Honoré, qui n'a rien de remarquable. Le palais-royal qu'on découvre enſuite, a été bâti de fonds en comble, pour ſervir de logement au cardinal de Richelieu, & fut nommé de ſon tems *hôtel de Richelieu*, & enſuite *palais-cardinal*.

A peu de diſtance de-là, vis-à-vis la rue de Richelieu, eſt l'hôpital des Quinze-Vingts, que S. Louis fit bâtir en 1254 pour trois cens gentilshommes aveugles qu'il ramena de la Terre ſainte, où ils avoient perdu la vûe en combattant contre les Sarraſins. Plus haut de l'autre côté eſt l'égliſe paroiſſiale de S. Roch, qui a été extrêmement aggrandie. L'égliſe des Jacobins qu'on rencontre enſuite n'eſt remarquable que par une chapelle, où eſt élevé en marbre blanc le tombeau du maréchal de Créqui, mort en 1687. Le couvent des Feuillans qu'on trouve dans la même rue, a toutes les commodités que peut deſirer une nombreuſe communauté: l'égliſe fut commencée en 1601, & le roi Henri IV. y mit la premiere pierre: Louis XIII. en fit faire le portail l'an 1624. Le couvent des Capucins n'eſt éloigné de celui des Feuillans que d'un fort petit eſpace, tout y eſt très-ſimple: leur égliſe fut bâtie par les ordres d'Henri III. & ſon favori, nommé *le P. Ange de Joyeuſe*, qui mourut en 1608, y fut enterré vis-à-vis le grand autel.

Le monaſtere des filles de l'Aſſomption eſt un peu plus avant du même côté. Ces religieuſes demeuroient autrefois dans la rue de la Mortellerie, proche de la Grêve, où elles étoient hoſpitalieres; on les nommoit *Haudriettes*, à cauſe d'Etienne Haudri, écuyer du roi ſaint Louis, qui les avoit fondées pour loger & pour ſervir les pauvres malades. Cette communauté s'étant accrue dans la ſuite, & ſe trouvant reſſerrée en ce lieu-là, vint s'établir en 1624 dans l'endroit où elle eſt préſentement. C'étoit une place vuide qui s'étendoit juſqu'aux foſſés de la ville. Le cardinal de la Rochefoucauld introduiſit parmi ces religieuſes la regle de S. Auguſtin qu'elles ſuivent aujourd'hui. Vis-à-vis du monaſtere de l'Aſſomption eſt celui des filles de la Conception; ce ſont des religieuſes du tiers-ordre qui l'occupent.

L'hôtel de Vendôme étoit autrefois au lieu que l'on appelle aujourd'hui *la place de Vendôme*, cette place eſt de 78 toiſes de largeur, & 86 de profondeur. La ſtatue équeſtre de Louis XIV. eſt poſée au milieu ſur un piédeſtal de marbre fort élevé, où ſont autour du piédeſtal quatre inſcriptions compoſées par l'académie des Belles-Lettres, pour lors des médailles, mais elles ne ſont pas modelées ſur le bon goût de la Grèce & de Rome. Notre ſtyle lapidaire avec ſon enflure n'eſt bon qu'à ſouffler des nains, dit ingénieuſement M. J. J. Rouſſeau.

L'une de cet inſcription porte, *Ludovico Magno, Victori Perpetuo, Religionis Vindici, Juſto, Pio, Felici, Patri Patriæ.... Quo imperante ſecuri vivimus, nemini timemus*, &c. Ce *nemini timemus* ne reſpire pas le ſtyle lapidaire. D'ailleurs il ne falloit pas faire parler les repréſentans de la ville, comme parlent de petits bourgeois.

La ſeconde inſcription roule ſur la révocation de l'édit de Nantes, ſujet de déſaſtres & non de triomphes, de politique mal-entendue & non de gloire religieuſement acquiſe. (1) La

(1) Outre ce qui a été dit touchant cette matiere dans les notes aux articles *Intolerance*, *Nantes* &c. j'eſtime à propos de rapporter ici ce qu'en dit l'auteur des erreurs de M. Voltaire tom. 1. pag. 516. & ſuivantes juſqu'à la page 564. C'eſt ainſi qu'il s'exprime: „ L'édit de Nantes donnoit aux huguenots des privileges & des droits „ d'abord extorqués par les armes, & enfuite accordés à la né„ ceſſité. Cette tolerance étoit deshonorante pour la religion, & „ pour la Majeſté Royale: mais elle étoit néceſſaire dans les circonſtances. Ainſi on ne peut pas blâmer *Henri IV.* du l'avoir accordée, ni *Louis XIV.* de l'avoir revoquée. On uſa, dans la révocation de l'Edit, de la modération qu'un devoit attendre d'un prince ſage & équitable. On ne ſuivit pas toujours l'eſprit & les vues de *Louis XIV.* Mais les oeuvres furent bien moderées que ne les annoncerent les cris des refugiés. La révocation de l'Edit de Nantes a été la matiere de bien de ſanſonnemens & du bien de déclamations. Des hommes intéreſſés & paſſionnés ont pouſſé des cris des politiques à vue courte ont hardiment donné leurs déciſions. On a crié à la dureté & à l'injuſtice, on a exagéré les pertes que cette revocation a cauſées à la Rochelle. Cependant quand on l'examine avec ſoin, ne trouve qu'il y a bien plus de prevention que de raiſon & de „ réflexion, dans ces déclamations, ces plaintes & ces cris. On a „ fait quelques pertes, il eſt vrai: mais ces pertes ſont bien moindres qu'on ne le veut faire entendre; elles ont été compenſées „ par des avantages bien conſidérables qu'on n'apperçoit pas, ou „ dont on ne dit mot: elles ont été bientôt reparées: enfin les „ étrangers n'ont pas tiré de ſi grands ſecours qu'on oſe l'annoncer.

„ Quand *Louis XIV.* n'auroit pas eu le vue l'honneur de ſa religion en révoquant l'édit de Nantes, il auroit dû cependant le faire pour aſſurer l'autorité royale, & la tranquillité de l'état. Pendant cinq regnes de ſuite les Huguenots avoient preſque toujours eu les armes à la main: ils avoient attaché ſucceſſivement aux Rois une infinité de privileges qui en les laiſſoient plus puiſſans qu'à demi: ils avoient établi une eſpece de republique dans le ſein même de la monarchie. Dès le commencement des guerres civiles ils inondoient la France de troupes étrangeres; ils „ donnerent plus de combats & de batailles, ſaccagerent plus de „ villes, ravagerent plus de Provinces, que n'ont jamais pu faire „ les ennemis de la France pendant ſes plus grands malheurs.

„ Ils ſe revolterent contre *Louis XIII.*, & ne furent arrêtés „ que par les coups que leur porta le Cardinal *de Richelieu*. Ils n'ele-

La derniere inscription est l'éloge fastueux des conquêtes de Louis XIV. Cette inscription finit par dire: *Asia, Africa, America, sensere, quid Marte posset. Bellum latè diversum atque dispersum, quod conjunxerant reges potentissimi, & susceperant integræ gentes, mirâ prudentiâ, & felicitate confecit. Regnum, non modo à belli calamitate, sed etiam à metu calamitatis, defendit. Europa, damnis fatigata, conditionibus ab eo latis tandem acquievit, & cujus virtutem & consilium armata timuerat, ejus mansuetudinem & æquitatem, pacata miratur, & diligit.*

Le quartier de la butte S. Roch peut suivre celui de S. Honoré: il a été appellé ainsi à cause d'une haute butte de terre voisine de l'église de S. Roch: qu'on a applanie depuis quelques années pour bâtir plusieurs maisons spacieuses qu'on y trouve en diverses rues. La bibliotheque du roi est dans ce quartier. *Voyez le mot* BIBLIOTHEQUE, *t. II, p.* 236.

La rue neuve des Petits-Champs qui commence vers l'église des Capucines, aboutit vers la place des Victoires. La statue de Louis XIV. est au milieu de cette place sur un piédestal de marbre blanc, veiné, de 22 piés de haut, en y comprenant un sous-baisement de marbre bleuâtre. Ce prince a un cerbere à ses piés, & la Victoire derriere lui montée sur un globe. Ce monument a été doré, & on lit sous la figure du roi, *Viro immortali*. Le tout est accompagné de bas-reliefs, & d'inscriptions latines & françoises trop connues.

L'hôtel de Soissons qui étoit dans ce quartier-là, n'en présente aujourd'hui que l'emplacement. L'église paroissiale de S. Eustache, une des plus considérables de la ville, n'est qu'à quelques pas de l'hôtel. Ce n'étoit d'abord qu'une chapelle sous l'invocation de Ste Agnès, qui dépendoit du chapitre de S. Germain l'Auxerrois. Le bâtiment tel qu'on le voit aujourd'hui fut commencé vers l'an 1530.

La rue S. Denis, l'une des plus fréquentées de la ville, commence au grand châtelet, qui est à l'extrémité du pont-au-change; c'est en ce lieu que dans un vieux bâtiment se rend la justice civile & criminelle de la prevôté de *Paris*. La boucherie qui est dans cet endroit étoit autrefois la seule de toute la ville. Elle appartenoit à une communauté de bouchers, dont le crédit étoit si grand sous le regne de Charles VI. qu'il arrivoit souvent de tristes désordres lorsqu'ils étoient mécontens. Ils avoient à leur tête un nommé *Caboche*, écorcheur de bêtes; & les principaux d'entr'eux, au rapport de Juvenal des Ursins, étoient les Gois, les Tibert, les Luilliers & les Saintions. C'est apparemment de cette communauté de bouchers que l'église paroissiale de S. Jacques de la Boucherie a reçu son nom.

Le cimetiere des SS. Innocens qu'on trouve près delà est le lieu public de *Paris* où l'on enterre les morts depuis près de mille ans. Le tombeau le plus singulier que l'on y voit est celui de Flamel qui avoit amassé de grandes richesses, & de Pernelle sa femme; cependant ils ne sont point enterrés dans ce cimetiere. La fontaine des Innocens, qui est au coin de la rue aux Fers, a été embellie d'une architecture corinthienne en pilastres, ouvrage de Jean Gougeon.

L'église de S. Sépulcre, bâtie en 1326 pour les pélerins du saint sépulcre de Jérusalem qu'on logeoit autrefois quelques jours, est un peu plus loin de l'autre côté de la rue; c'est à présent une collégiale, dont les chanoines, au nombre de cinq, sont à la collation du chapitre de Notre-Dame.

L'hôpital de S. Jacques qui est vis-à-vis de la rue aux Ours, fut fondé en 1317 par quelques bourgeois de *Paris*. Le revenu de cet hôpital appliqué aujourd'hui aux Invalides, étoit autrefois employé à loger les voyageurs qui passoient pour aller à S. Jacques de Galice.

On trouve ensuite l'hôpital de la Trinité, fondé par deux freres allemands, pour *héberger* les pélerins. On y entretient aujourd'hui des enfans orphelins de pere ou de mere, dont le nombre est fixé à cent garçons & trente-six filles. Presque vis-à-vis de cet hôpital est l'église de S. Sauveur, qui doit sa fondation à S. Louis.

La maison des peres de la mission de S. Lazare est dans le fauxbourg. C'étoit autrefois un hôpital destiné à loger ceux qui étoient affligés de ladrerie; mais cette maladie ayant cessé, la maison de S. Lazare tomba entre les mains du P. Vincent de Paul, instituteur de la mission, qui en a fait le chef-d'ordre de toute la congrégation, d'après des lettres-patentes enregistrées au parlement en 1632.

L'église de S. Mederic, nommée communément *S. Merri*, étoit anciennement l'église de S. Pierre; mais depuis la mort de S. Merri, natif d'Autun en Bourgogne & de l'ordre de S. Benoît, elle en a pris le nom. C'est une collegiale desservie par six chanoines & un chefecier qui en est aussi curé.

Du côté de S. Merri en descendant, on rencontre l'église de S. Julien des Menestriers; c'étoit jadis un hôpital pour les joueurs de violon. Plus bas, on va à S. Nicolas des Champs, qui étoit anciennement une chapelle de S. Jean, & qui est à présent une paroisse considérable.

A côté de S. Nicolas des Champs, on trouve le prieuré de S. Martin de l'ordre de Clugni; c'est à Henri I. qu'est dû en 1060 la restauration de ce prieuré, qui donne le nom à la rue; la nef de l'église est décorée de quatre tableaux de Jouvenet. La maison claustrale, qui est très-grande, a été bâtie dans ces derniers tems.

La

„ n'oserent rien entreprendre sous le gouvernement ferme & vigoureux de *Louis XIV*. Mais que n'avoit on pas à craindre dans une minorité, sous un gouvernement foible, ou avec les ministres qui n'auroient pas eu la vigueur des *Richelieu*, ou l'habileté des *Mazarin*? Le passé devoit toujours faire craindre pour l'avenir. Ainsi indépendamment de l'avantage de la religion *Louis XIV*. en révoquant l'Edit de Nantes, faisoit encore celui de l'état. Il en assuroit la tranquillité, en arrachant les racines de ces dangereuses factions; il affermissoit l'autorité royale, en supprimant une secte qui lui avoit donné de si terribles secousses.

„ Il étoit donc de la bonne politique de donner le dernier coup au Calvinisme par la révocation du fameux édit. Il est vrai que la France fit par-là quelque perte: mais cette perte avoit été prévue, au moins en partie, & l'on crut avoir de bonnes raisons de faire ce sacrifice. Que l'on compte, si l'on veut, quatre à cinq cent mille ames, hommes, femmes & enfans qui sortirent du royaume. C'est le nombre que met *Voltaire* lui même. Cette perte, à la bien évaluer, n'est pas si grande que celle que l'on fait quelquefois dans une seule guerre. On y perd quelquefois des deux ou trois cent mille hommes qui sont tous dans la fleur de la jeunesse, ou dans la force de l'âge. Si la guerre est de longue durée, la perte va encore plus loin. Blâmera-t-on Louis XIV. d'avoir fait pour l'honneur de la religion & pour assurer la tranquillité de l'état, des sacrifices pareils à ceux que font si souvent les Princes par ambition ou pour caprice?

„ Quant à ce détail que fait *Voltaire des manufactures d'étoffes, de galons, de chapeaux, de bas*, qui furent transportées chez les étrangers, ce n'est là qu'une déclamation d'un avocat qui soutient une mauvaise cause. Les Anglois avoient les métiers de bas avant nous, & ils ne se sont jamais guere fournis de nos étoffes. L'Allemagne, & tout le nord continuent à tirer leurs lenas de France. Quelques étrangers y ont peu gagné; mais notre commerce ne a si peu souffert qu'il s'est trouvé encore plus étendu sous *Louis XV*. qu'il n'avoit jamais été sous *Louis XIV*.

„ Pour cet *or de france qu'on trouve encore très-communément en Allemagne*, à ce que dit Voltaire, *& que les refugiés y repandirent, il y a soixante & dix ans*, on peut dire hardiment qu'il n'existe que dans l'imagination de *Voltaire*. L'homme raisonnable comprend bien qu'on doit trouver en Allemagne beaucoup d'argent de France, à cause des armées qu'on y a de tems en tems envoyées, & des subsides qu'on y paye assez souvent à divers princes de l'empire. Mais il ne s'avisera pas de dire que c'est l'argent que les refugiés y ont porté, il y a déjà si longtems.

„ L'autorité de *Voltaire* ne sera pas assez forte pour nous persuader une autre chose qu'il nous assure encore à l'occasion de l'édit de révocation. C'est *que presque tout le Nord de l'Allemagne n'étoit alors qu'un pais agreste, sans industrie, & qu'il reçut une face nouvelle de ces multitudes transplantées qui y peuplerent des villes entieres*.

„ Les Allemands seront bien éloignés d'en convenir, ils nous fourniront des détails convaincans de la richesse de ces pays que *Voltaire* appelle *agrestes*, & qui selon lui n'ont commencé d'être quelque chose que depuis les transmigrations des Huguenots. Brême, Hambourg, Lubeck, & plusieurs autres villes du Nord de l'Allemagne étoient déjà des Villes très-puissantes & très-riches longtems avant ces transmigrations.

„ Bien plus, *Voltaire* lui même nous en fournit des preuves dans son histoire générale en nous parlant des richesses immenses de l'église dans ces pays-là du tems de *Luther*. Mais dans l'histoire générale il falloit exciter la jalousie contre l'église, ici il falloit condamner le zele de *Louis XIV*. Il se contredit, il est vrai, mais il se contente.

„ Enfin ce que la France a fait de perte par la révocation de l'édit de Nantes a été bientôt réparé, & les étrangers n'en ont pas tiré ces profits immenses, qu'on fait sonner si haut. Le commerce est aujourd'hui plus florissant qu'il n'a jamais été; les villes commerçantes sont plus peuplées & plus riches, & l'on ne peut citer aucune branche de notre commerce que la transmigration des huguenots ait fait manquer.

„ Pour l'Angleterre & la Hollande elles ne sont pas devenues plus puissantes qu'elles n'étoient auparavant. La Hollande ne l'est bien moins qu'elle ne l'étoit du tems de *Louis XIV*. La Prusse est presque le seul état où les réfugiés aient eu des établissemens qui ont eu un peu plus de consistance. Les autres établissemens ne furent si considérables, ni si bien soutenus. Un grand nombre de ces fugitifs périrent de misere, ou ils furent forcés de s'enrôler. (Z)

La porte de S Martin eſt un ouvrage de cinquante piéd de hauteur & de largeur. L'architecture eſt en baſſiges ruſtiques, vermiculés, avec des ſculptures au-deſſus des cintres, & un grand entablement dorique, compoſé de mutules au lieu de triglifes, ſur lequel eſt un attique. Les deſſeins de cette porte ſont de Bules.

Le fauxbourg a l'égliſe de S. Laurent pour paroiſſe. Le lieu où ſe tient la foire appellée *S. Laurent*, en eſt voiſin, & les loger que les marchands y occupent appartiennent aux peres de S. Lazare. Vis-à-vis eſt le couvent des Récollets, derriere lequel on voit l'hôpital de S. Louis, fondé par Henri IV. pour ceux qui étoient attaqués de la peſte.

En remontant dans la ville par la même porte S. Martin, on vient à la rue neuve de S. Méderic, & de-là on entre dans la rue S. Avoye, qui prend ſon nom d'un couvent de religieuſes que S. Louis fonda pour de vieilles femmes infirmes; c'eſt aujourd'hui une maiſon de religieuſes Urſulines.

Le Temple, ainſi nommé des chevaliers templiers, ſe trouve à l'extrémité de cette rue qui en porte le nom. Nos roi, après l'extinction des Templiers, donnerent ce bâtiment aux chevaliers de S. Jean de Jéruſalem, qui en ont fait leur maiſon provinciale du grand-prieuré de France; c'eſt un lieu de franchiſe, où ſe retirent les ouvriers qui ne ſont par maîtres.

L'hôpital des Enfans-rouges eſt dans ce même quartier, rue Portefoin. Il fut fondé l'an 1534 par Marguerite reine de Navarre, ſœur de François I. pour des enfans orphelins, originaires de *Paris*, ou, comme d'autres auteurs prétendent, des lieux circonvoiſins de *Paris*.

La rue des Billettes a pris ſon nom d'un couvent que l'on y trouve, & qui fut fondé par S. Louis en 1268. Il y mit des religieux de l'ordre de S. Auguſtin qui vivent à préſent de leurs revenus. L'hôtel de Guiſe, aujourd'hui hôtel de Soubiſe, eſt peu éloigné de-là; il occupe un grand terrein. Le couvent des Blancs-manteaux eſt une maiſon de religieux de l'ordre de S. Benoît, dont l'égliſe a été rebâtie depuis peu d'années.

De la vieille rue du Temple, on paſſe dans celle de S. Louis, à l'extrémité de laquelle on entre dans celle du Calvaire, où eſt le couvent des religieuſes de ce nom, fondé en 1636 par le crédit du P. Joſeph Leclerc capucin, favori du cardinal Richelieu.

Après la porte de S. Louis, en venant vers la rue des filles du Calvaire, on trouve le réſervoir, dans lequel on garde l'eau pour tincer le grand égoût général, afin de garantir la ville de ce côté-là de la mauvaiſe odeur qui dominoit fortement juſqu'au bas de Chaillot, où les immondices ſe déchargent dans la riviere. Ce réſervoir eſt un ouvrage utile, qui a été conduit par l'architecte Beaufire, & achevé en 1740.

La rue de S. Louis eſt une des plus belles de *Paris*, par ſa largeur & par ſa longueur. On voit dans cette rue l'hôtel Boucherat, dont le jardin eſt d'une grande étendue. Toutes les maiſons des environs ſont du xvij. ſiecle. Ce quartier ſe termine à la rue S. Antoine, l'une des plus longues & des plus larges de *Paris*, & dans laquelle les rois faiſoient autrefois leurs courſes de bagues, leurs joutes & leurs tournois.

La place de Greve, par où l'on peut dire que commence la rue S. Antoine, étoit anciennement un grand terrein inutile, ſur lequel la riviere jettoit quantité de gravier, d'où lui vient ſans doute le nom qu'elle porte; mais depuis que le pavé de *Paris* a été rehauſſé, & que l'on a fait des quais pour renfermer la riviere dans ſon lit, ſes inondations ont été moins incommodes. La place de Greve étoit la ſeule où l'on donnoit autrefois des ſpectacles publics de réjouiſſance; c'eſt aujourd'hui dans cette place qu'on exécute la plûpart des criminels condamnés à mort. Sa face principale eſt occupée par l'édifice qu'on nomme *hôtel de ville*, grand bâtiment gothique, dont voici l'hiſtoire peu connue.

Ce fut en 1387 que le prevôt des marchands & les échevins uſerent pour la premiere fois y tenir leurs aſſemblées. Cette maiſon appellée originairement *la maiſon des piliers*, parce que des piliers ſoutenoient la partie qui donnoit ſur la place, avoit appartenu à Gui & à Humbert, derniers dauphins du Viennois; & c'eſt de-là qu'elle avoit pris ſon autre nom d'*hôtel du dauphin*.

Charles V. régent du royaume pendant la priſon du roi Jean, jouiſſoit, en qualité de dauphin, de tous les droits de Humbert. Il donna cet hôtel à Jean d'Auxerre, receveur des gabelles de la prevôté & vicomté de *Paris*, & c'eſt de ce Jean d'Auxerre qu'Etienne Marcel, prevôt des marchands, & les échevins l'acquirent au mois de Juillet 1357, moyennant deux mille quatre cens florins d'or au mouton, valant deux mille huit cens quatre-vingt livres pariſis, forte monnoie: ainſi le florin d'or valoit vingt-quatre ſols; & comme il y en avoit cinquante-deux au marc, & que le marc d'or fin vaut à préſent ſept cens quarante livres neuf ſols un denier un onzieme, la premiere acquiſition de l'hôtel-de-ville a coûté trente-deux mille cinq cens ſoixante-trois livres ſix ſols huit deniers cinq treiziemes de notre monnoie. Cette ſomme étoit alors conſidérable; auſſi s'empreſſa-t-on dans le même mois de Juillet, à faire confirmer l'acquiſition par le dauphin régent, afin, diſent les lettres de confirmation de ce prince, que leſdits prevôts des marchands & échevins, au nom d'icelle, ne puiſſent être fraudés de ſi grande ſomme de florins.

Au reſte, il s'en falloit bien que cet édifice conſtruit tout l'emplacement que l'hôtel-de-ville occupe aujourd'hui. Il eſt dit dans le contrat de vente qu'il étoit à deux pignons par-devant, & qu'il tenoit d'une part à la maiſon d'honorable homme & ſage ſire Dimenche de Chaſteillon; & d'autre part, à la maiſon de Gilles Marcel, aboutant par-derriere à la ruelle du martrai S. Jean en greve, & par-devant à la place de greve, en la cenſive du roi. Cette ruelle du martrai étoit la continuation de la rue des vieilles garniſons, qui a long-tems ſéparé l'hôtel-de-ville de l'égliſe de S. Jean en greve.

L'hôtel-de-ville, qui avoit été l'habitation des dauphins, fut auſſi celle de quelques prevôts des marchands. Jean Juvenal des Urſins y demeuroit, lorſque des ſcélérats, qui avoient voulu l'aſſaſſiner, vinrent dans la place de greve nuds en chemiſe & la corde au cou, lui demander pardon.

On ne ſonge qu'en 1532 à agrandir ce bâtiment ſous le regne de François I. Les maiſons voiſines furent achetées dans cette vue; & le 15 de Juillet de l'année ſuivante, on jetta les fondemens du nouvel édifice; ce fut le corps-de-ville en cérémonie qui poſa la premiere pierre. Le premier & le ſecond étage ne furent élevés que vers l'an 1549; mais l'ordonnance en ayant paru gothique, on en réforma le deſſein, qui fut préſenté à Henri II. au château de S. Germain en Laye, & que ſa mort ſuivit, ſous le regne d'Henri IV. toute la face du côté de la greve, & le pavillon de l'arcade n'ont été finis qu'en 1606, ſous la prevôté de François Miron, qui étoit en même tems lieutenant civil. La tour de l'horloge & la grande ſalle neuve le furent en 1608, & le pavillon du côté du S. Eſprit, en 1612. Sur la porte de l'hôtel-de-ville on a placé la ſtatue équeſtre d'Henri IV. à demi-boſſe en couleur de bronze ſur un fond de marbre noir; cet ouvrage eſt fort médiocre.

De la greve, après avoir paſſé ſous une arcade, on vient à l'égliſe de S. Jean, & enſuite à celle de S. Gervais, qui eſt une des anciennes paroiſſes de *Paris*. Le portail de S. Gervais paſſe pour être un des beaux morceaux d'Architecture; il eſt compoſé des trois ordres grecs l'un ſur l'autre, le dorique, l'ionique & le corinthien, dont les proportions ſont ſi régulieres, qu'il n'y a rien au-deſſus dans les ouvrages modernes les plus ſomptueux. Les colonnes doriques ſont engagées d'un tiers dans le vif du bâtiment, & unies juſqu'à la troiſieme partie de leur hauteur; le reſte eſt cannelé de cannelures à côtes. Celles des autres ordres ſont dérachées & hors d'œuvre, & ne ſont chargées que des ornemens qui leur ſont propres. Ces trois ordres enſemble ſont une fabrique de 26 toiſes de hauteur, qui offre à la vue un grand objet; ce portail fut achevé en 1617, Louis XIII. y mit la premiere pierre.

En pourſuivant ſon chemin dans la rue S. Antoine, on voit l'égliſe qu'on appelloit *les grands Jéſuites*, avant l'extinction de cet ordre en France, dédiée à S Louis, & fort decorée: elle a été finie en 1641; toute l'architecture eſt de l'ordre corinthien, & ſon dôme eſt le premier qu'on a fait à *Paris*.

Vis-à-vis de cette égliſe eſt la rue de la couture ou de la culture ſainte Catherine, appellée ainſi d'une égliſe de ce nom, qui fut bâtie du tems de S. Louis, aux dépens de quelques officiers de ſa maiſon, qui faiſoient entre eux une eſpece de confrerie. On voit dans cette égliſe entre autres tombeaux, celui de René de Birague, cardinal, aux funérailles duquel aſſiſta Henri III. en habit de pénitent, avec tous les ſeigneurs de ſa cour, vêtus de blanc comme lui.

La place royale doit ſon commencement à pluſieurs particuliers qui la firent conſtruire en 1604. Les maiſons qui la forment, ſont d'une même ſymétrie, & elles ne furent achevées qu'en 1660. Cette place occupe le même lieu qui avoit ſervi de jardin au palais des tournelles, ſitué du côté du rempart, où François I. & quelques rois ſes prédéceſſeurs, avoient tenu leur cour. Catherine de Médicis le vendit à pluſieurs particuliers qui éleverent

les

les maiſons que l'on y voit à préſent; & la rue des tournelles, tirée près du rempart, en a retenu le nom. La place royale eſt parfaitement quarrée & coupée de trente-ſix pavillons élevés d'une même ordonnance. L'eſpace du milieu offre un grand préau enfermé dans une paliſſade de fer; c'eſt là qu'on a placé la ſtatue équeſtre de Louis XIII. La figure du cheval eſt un bel ouvrage fait pour Henri II. par Daniel Ricciarelli né à Volterre en Toſcane, & diſciple de Michel Ange. La figure du roi, faite par Biard, eſt bien d'éloignée de répondre à la beauté du cheval. On a dit à ce ſujet, que le cheval ſur lequel eſt monté Henri IV. en milieu du pont-neuf, conviendroit à Louis XIII. & que celui de Louis XIII. conviendroit à Henri IV.

La Baſtille étoit autrefois une porte de la ville; cette forteresſe bâtie en 1360, ſous le regne de Charles VI. eſt compoſée de huit groſſes tours rondes, jointes l'une à l'autre par des maſſifs de même hauteur & de même épaiſſeur, dont le deſſus eſt en terraſſe. Entre ces tours on trouve une cour qui ſert de promenade aux perſonnes qui ſont les moins reſſerrées dans cette priſon. La porte S. Antoine, qui eſt à côté de la Baſtille, & qui conduit aux fauxbourg nommé *S. Antoine*, fut bâtie ſous Henri II. pour ſervir d'arc de triomphe à ce monarque; on l'a couverte & élargie depuis peu d'années. Entre cette porte & le baſtion on a fait une rampe, pour rendre l'accès du rempart plus facile aux caroſſes qui vont ſa cours.

Dans le fauxbourg S. Antoine eſt l'abbaye de ce nom: on commença de lever cette maiſon l'an 1193, & elle fut achevée ſous le regne de S. Louis, qui aſſiſta à la dédicace de l'égliſe, avec la reine Blanche de Caſtille ſa mere. On voit dans la même rue la manufacture où l'on polit & où l'on étame les glaces de miroir; on les fond à Cherbourg & à S. Gobin.

Un peu au-delà, eſt le couvent des Picpus, qui fut commencé en 1594. Vincent Maſſert ou Muſſart, pariſien, en a été le fondateur, & réforma le tiers-ordre de S. François, que l'on nomme ordinairement *les Péniteus*, & qui n'étoient auparavant que pour les ſéculiers. Maſſart en fit une regle particuliere, & s'établit dans le village de Picpus, dont ces religieux ont reçu le nom que le peuple leur a donné, malgré tous leurs ſoins à garder celui de pénitens.

En prenant le chemin de la ville, on paſſe devant une maiſon nommée *Reuilli*. Dom Mabillon rapporte dans ſa Diplomatique, que les rois de la premiere race avoient un palais en cet endroit-là, & que ce fut dans ce palais que Dagobert répudia Gomatrude ſa premiere femme, à cauſe de ſa ſtérilité, & qu'il prit en ſa place Nantilde, une des ſuivantes de cette reine; il n'eſt reſté aucuns veſtiges de ce palais.

La premiere choſe remarquable que l'on trouve en rentrant dans la ville, eſt l'arſénal: il fut bâti par Charles V. en même tems que la baſtille. C'eſt dans ce lieu que l'on fondoit autrefois l'artillerie pour la défenſe du royaume, & l'on y garde encore les poudres & les canons. Au milieu de ce château étoit une tour, qu'on appelloit *la tour de Billi*. Le tonnerre étant tombé deſſus le 19 de Juillet 1538, mit le feu à plus de 200 cenes de poudre qu'on y conſervoit. Outre que cette tour fut ruinée juſqu'aux fondemens, la violence du feu fut telle que les pierres furent emportées juſqu'à l'égliſe de S. Antoine des champs, & juſqu'à des endroits de la ville fort éloignés. Les fonderies furent bâties en 1549, par ordre d'Henri II. Conſervons ici cette belle inſcription qu'on lit à la porte d'entrée d'un bâtiment qui bientôt ne ſubſiſtera plus:

Æneus hic Henrico vulcania tela miniſtrat,
Tela gygantæos debellatura furores.

Les Céleſtins ont leur couvent tout proche de l'arſenal. Quelques auteurs diſent que ce lieu avoit été occupé auparavant par les carmes de la place Maubert, qui l'abandonnerent afin d'être plus près de l'univerſité, où ils alloient étudier pour obtenir des degrés. Le nommé *Jacques Marcel* ayant acheté cette place en 1318, y établit les céleſtins nouvellement venus d'Italie, dans une haute réputation de ſainteté de vie. Le roi Charles V. leur donna de très-grands biens, fit conſtruire l'égliſe, & y mit la premiere pierre: cette égliſe eſt d'une ſtructure tout-à-fait groſſiere.

La paroiſſe de S. Paul, qui eſt celle de tout le quartier, étoit le paroiſſe royale du tems que les rois occupoient l'hôtel de S. Paul, ou le palais des Tournelles. Le bâtiment de l'égliſe, qui eſt d'une maçonnerie épaiſſe & gothique, fut élevé ſous le regne de Charles VII.

Aſſez près de-là eſt le couvent des filles de l'Ave-Maria, dans une rue nommée *des Barrées*. Ces religieuſes ſont de l'ordre de ſainte Claire, & vivent dans une très-grande auſtérité, ne mangeant jamais de viande, & ne portant point de linge. Outre qu'elles vont nus piés, ſans ſandales & ſans aucune chauſſure, elles ont l'étroite obſervance d'un ſilence perpétuel pour lequel le beau ſexe n'eſt point né.

On va de ce couvent là au bord de la riviere, traverſés le Pont-Marie, appellé ainſi de Chriſtophe Marie, qui en jetta les fondations en 1613. Le pont eſt de pierres de taille, & compoſé de 5 arches, ſoutenues ſur 4 piles & ſur 2 culées. Il eſt couvert de maiſons occupées par différens ouvriers; & il ne fut achevée qu'en 1635; mais ſoit par la faute de l'architecte qui avoit mal conſtruit la pile du côté de l'Ile Notre-Dame, ſoit par l'ébranlement que lui donna un trop fort débordement de la riviere, une partie de ce pont fut emportée la nuit, au mois de Mars 1658, & quantité de perſonnes y périrent; on a rétabli les deux arches, mais on n'y a pas élevé de maiſons.

L'Ile Notre-Dame où ce pont conduit, a pris ſon nom de l'égliſe cathédrale, dédiée à la ſainte Vierge, à laquelle cette île appartient en propre. Toutes les maiſons qu'on y voit ont été bâties dans le dernier ſiecle; ce n'étoit auparavant qu'une prairie aſſez baſſe, qui ſervoit de promenade au menu peuple; toute l'île eſt revêtue dans ſon enceinte d'un quai ſolide de pierre de taille; les rues qui partagent l'île ſont droites & aboutiſſent à la riviere.

On ſort de cette île par le pont de la Tournelle, l'un des trois qu'on a conſtruit pour y arriver; il eſt de pierre de taille avec un trotoir de chaque côté pour les gens de pié; on lui a donné le nom de *Tournelle*, à cauſe d'une tour cerrée, qui ſe trouve ſur le bord de l'autre côté de l'Ile Notre-Dame, & dans laquelle on enferme ceux qui ſont condamnés aux galeres, en attendant que la chaîne parte pour Marſeille, où ils ſont diſtribués pour le ſervice des galeres de S. M.

La porte de ſaint Bernard qui ſe trouve à peu de diſtance du pont de la Tournelle, a pris ſon nom du college des Bernardins qui eſt dans le voiſinage; cette porte toute moderne n'a que huit toiſes de large.

La rue de Seine, l'une de ce fauxbourg, conduit à celle de ſaint Victor, où l'on trouve l'abbaye de ce nom. Cette maiſon eſt fort ancienne; Louis-le-Gros, roi de France, y fit élever de grands bâtimens, & lui donna des biens très-conſidérables: il fit conſtruire une égliſe en 1113 dans le même endroit où il reſte encore une chapelle ancienne derriere le chœur. Guillaume de Champeaux, archidiacre de l'égliſe de Paris, & depuis évêque de Châlons, fut le premier qui inſtitua la congrégation de ſaint Victor, ſous la regle de ſaint Auguſtin. Les jardins de cette maiſon ſont fort ſpacieux, & ce qu'elle a de meilleur, c'eſt une bibliotheque, l'une des plus nombreuſes de *Paris*. L'égliſe de ſaint Victor fut relevée en 1517, ſous François I. & elle n'eſt pas encore achevée; au-delà de ſaint Victor eſt l'hôpital de la Pitié & celui de la Miſéricorde: après ces deux hôpitaux on trouve le Jardin-Royal des plantes.

Louis XIII. a établi ce jardin en 1326. Il eſt embelli de grandes ſerres chaudes & froides, & d'un très-beau cabinet d'Hiſtoire naturelle; on fait chaque année dans ce jardin des cours de Botanique, de Chimie, & d'Anatomie.

On deſcend de-là vers l'Hôpital-général, appellé *la Salpêtriere*, vaſte maiſon qui peut renfermer quatre à cinq mille perſonnes; ſon égliſe eſt dédiée à ſaint Denis: en montant un peu plus haut, au ſortir de la Salpêtriere, on trouve une grande place où l'on tient le marché aux chevaux.

La maiſon des Gobelins eſt preſque la derniere du fauxbourg ſaint Marceau, lequel étoit un quartier entierement ſéparé de la ville, dans le tems que *Paris* étoit moins étendu qu'il ne l'eſt aujourd'hui.

L'égliſe de ſaint Marcel, qu'on voit dans ce fauxbourg, a été fondée par Rolland, comte de Blaye, neveu de Charlemagne, qui fit beaucoup de bien aux chanoines qu'il y mit. Cette égliſe étoit autrefois ſous le titre de ſaint Clément; mais le corps de ſaint Marcel, évêque de *Paris*, y ayant été trouvé, elle en prit le nom qu'elle a toujours conſervé depuis; c'eſt une des quatre collégiales dépendantes de l'archevêché. Pierre Lombard, ſurnommé *le Maître des ſentences*, eſt enterré dans le chœur de cette égliſe; les bacheliers en licence ſont obligés d'aſſiſter au ſervice ſolemnel qu'on dit pour lui tous les ans, & ceux qui y manquent ſont condamnés à une amende; il eſt bon de connoître la durée des folies humaines.

Le

Le couvent des Cordelieres eſt dans ce quartier. Thibaut VII. comte de Champagne & de Brie le fonda premierement à Troyes, d'où il fut transféré à *Paris* peu de tems après. Marguerite de Provence, femme de ſaint Louis, fit commencer l'égliſe, & Blanche ſa fille, veuve du roi de Caſtille, qui y prit le voile, donna de grands biens pour l'augmenter; ces religieuſes ſont hoſpitalieres & ſuivent l'ordre de ſaint François: ſaint Medard eſt la paroiſſe de tout ce quartier.

On trouve enſuite l'égliſe de S. André des Ecoſſois, dans laquelle on a élevé un monument pour y mettre la cerveille de Jacques II. roi d'Angleterre; c'eſt une idée bien biſarre.

Le quartier de l'Univerſité, l'un des plus anciens de *Paris*, occupe un très-grand eſpace, qui fait preſque la quatrieme partie de la cité, il en étoit même ſéparé autrefois comme un lieu particulier, avec lequel la communication n'étoit par tout-à-fait libre, parce que les écoliers faiſoient ſouvent des tumultes qu'il n'étoit pas aiſé d'appaiſer. Philippe-Auguſte, avant ſon départ pour la Paleſtine, où il alla avec Richard, cœur de lion, roi d'Angleterre, pour faire la guerre aux Sarraſins, ordonna qu'on enfermât ce quartier de murailles, ce qui fut exécuté en 1190. Il fut entouré de foſſés profonds, & de murs très-ſolides, ſoutenus de tours d'eſpace en eſpace avec des portes, qui étant autant de petites forteresſes, à la faveur deſquelles on pouvoit ſe défendre vigoureuſement, avant qu'on eût inventé l'artillerie. Il ne reſte plus rien de ces murailles, & l'on a comblé les foſſés ſur leſquels on a élevé des maiſons.

Le college des Bernardins qui a donné ſon nom à la rue, eſt d'ancienne fondation, appartient à l'ordre de Cîteaux. L'édifice de l'égliſe eſt un des beaux gothiques qu'il y ait en France. En ſortant des Bernardins, on trouve à main gauche l'égliſe de S. Nicolas du Chardonnet, ainſi nommée à cauſe que le premier bâtiment fut poſé dans un lieu inculte & tout rempli de chardons. Les chanoines de ſaint Victor à qui ce terrein appartenoit, le donnerent vers l'année 1243, pour y bâtir une paroiſſe: le ſéminaire qui eſt à côté de cette égliſe eſt le plus ancien de tout *Paris*. A une petite diſtance eſt un autre ſéminaire dit *des Bons-enfans*, dirigé par les peres de la Miſéricorde de ſaint Lazare.

La place Maubert, que l'on trouve au bas de la rue ſaint Victor, a tiré ſon nom, ſuivant quelques hiſtoriens, d'Albert le grand, qui fut en ſon tems la gloire de l'Univerſité de *Paris*. On dit que ce docteur, après avoir enſeigné à Cologne, vint ici continuer les mêmes exercices, & que la claſſe n'étant pas aſſez ſpacieuſe pour contenir tous les écoliers qui le venoient écouter, il fut obligé de faire ſes leçons au milieu de cette place, qui en a été appellée *place Maubert*, comme qui diroit place de maître Aubert; c'eſt aujourd'hui un des marchés de la ville.

Les Carmes qui ont leur couvent dans ce lieu-là, ont été originairement fondés par ſaint Louis qui les avoit amenés de la Paleſtine. La reine Jeanne, femme de Philippe-le-Long, leur laiſſa de très-grands biens par ſon teſtament de l'année 1349.

En montant plus haut on va au college de Navarre, fondé l'an 1304, par la reine Jeanne de Navarre, femme de Philippe-le-Bel: la fondation de l'égliſe de ſaint Etienne du Mont, ſituée au-deſſus de ce college, eſt ſi ancienne qu'on n'en connoît pas le tems.

De cette égliſe il y a un paſſage de communication dans celle de ſainte Généviéve. Clovis, dit-on, ſon premier fondateur, la dédia à ſaint Pierre & à ſaint Paul, dont elle a long-tems porté le titre; il y mit des chanoines ſéculiers qui y demeurerent juſqu'à l'onzieme ſiecle; comme leur conduite étoit très irréguliere, Louis-le-Jeune les obligea de vivre en commonauté, & de prendre la regle de S. Auguſtin. On fit venir douze chanoines réguliers de S. Victor pour établir cette réforme, dont l'abbé Suger eut le ſoin, & la regle de ſaint Auguſtin s'y eſt toujours conſervée depuis dans toute ſa pureté, enſorte que cette maiſon eſt devenue la premiere de cette congrégation en France.

L'abbaye de ſainte Généviéve a été ſouvent ſaiſie par les Normands & les Danois, dans le tems qu'elle étoit hors de la ville; mais les Pariſiens, dont le zele a toujours été fort grand pour leur patrone, réparoient preſque auſſi-tôt les dommages que ces barbares y avoient cauſés. L'an 1483, le vendredi 7 Juin, à neuf heures du ſoir, le tonnere tomba ſur le clocher, bâti depuis plus de neuf cens ans; les cloches furent fondues, & ce clocher, qui étoit couvert de plomb, demeura conſumé. Le corps de ſainte Généviéve eſt derriere le grand autel, dans une châſſe ſoutenue par quatre colonnes iaoniques; le tombeau de Clovis eſt dans le milieu du chœur.

L'égliſe de ſaint Hilaire, paroiſſe d'une partie de ce quartier, eſt d'une ancienne fondation. On va de-là dans la rue ſaint Jacques, qui commence au petit Châtelet, à l'entrée du petit Pont. Le petit Châtelet eſt une maniere de forteresſe antique, compoſée d'une groſſe maſſe de bâtiment, ouverte dans le milieu, qui ſervoit autrefois de porte à la ville, auſſi-bien que le grand Châtelet, dans le tems qu'elle n'avoit point d'autre étendue que l'île du Palais; ce bâtiment fut réparé par le roi Robert.

En montant vers la porte où finit la rue S. Jacques eſt l'égliſe ſaint Séverin, fort ancienne, puiſque le fondateur dont elle porte le nom vivoit du tems de Clovis, qui le fit venir de Savoye pour le guérir d'une fiévre dangereuſe, dont il le tira par des prieres, & il ſe rétablit. L'égliſe de ſaint Yves eſt un peu plus haut; elle fut bâtie l'an 1347, par une confrairie de Bretons qui étoit alors à *Paris*.

En avançant dans la même rue, on trouve le couvent & l'égliſe des Mathurins, ou Trinitaires. Le couvent fut fondé par ſaint Louis; & Robert Gaguin, général de l'ordre, fit bâtir l'égliſe, qu'on a embellie depuis quelque tems. On paſſe enſuite devant l'égliſe de ſaint-Benoît, dont on dit que ſaint Denis, évêque de *Paris*, a été fondateur. Le bâtiment eſt fort ſimple & fort groſſier.

De l'autre côté de la rue, ſe trouve le college royal, qui doit ſa fondation à François I. Les profeſſeurs, au nombre de dix-neuf, ſont gagés de Roi, & ſont une eſpece de corps ſéparé de l'univerſité, à laquelle ils ne laiſſent pas d'être ſoumis.

A quelque diſtance de là, eſt la place du puits certain, au haut de la rue Saint-Jean-de-Beauvais. Ce puits fut fait vers l'an 1556 par Robert Certain, pour lors curé de l'égliſe de ſaint Hilaire, & nommé premier principal du college de ſainte Barbe. Cette égliſe a été bâtie dans la cenſive du chapitre de ſaint Marcel; & comme ce chapitre avoit autrefois droit de juſtice haute, moyenne & baſſe dans tout ce quartier là, c'étoit au puits certain que ſe faiſoient ordinairement les puniſſions corporelles, en exécution des ſentences de la même juriſdiction, & principalement lorſque quelque criminel avoit été condamné à mort.

En rentrant dans la rue Saint-Jacques, & montant un peu plus haut, on voit le college du Pleſſis, qui eſt un des plus beaux de l'univerſité; le cardinal de Richelieu ayant laiſſé une ſomme conſidérable pour le faire rebâtir. A cinquante pas de ce college, eſt celui qu'on appelloit encore il y a deux ans, *des Jéſuites*, & qu'on avoit nommé fort long-tems, le *college de Clermont*. Vis-à-vis eſt le grand couvent des Jacobins, nommés originairement les *Freres Prêcheurs*, de l'ordre de ſaint Dominique.

En ſortant des Jacobins, on vient à ſaint Jacques de Haut Pas, paroiſſe de tout ce quartier. Le ſéminaire de ſaint Magloire, aujourd'hui gouverné par les peres de l'Oratoire, eſt preſque contigu à cette égliſe. On trouve enſuite le couvent des Urſulines, ce qui des Feuillantines, & des Carmelites. L'égliſe de ces dernieres eſt décorée de tableaux des plus grands maîtres; de la Magdeleine de la Brun, de la Salutation Angélique du Guide; & toute la voûte de l'égliſe eſt de Champagne.

Le Val-de-Grace, l'un des plus ſuperbes édifices qu'on ait élevé en France dans le dernier ſiecle, eſt ſitué de l'autre côté des Carmelites, & occupé par des religieuſes de l'ordre de ſaint Benoît, qui avoient été fondées autrefois près du village de Biévre, en un lieu appellé le *val profond*, & fort incommode à cauſe des marécages. Elles ſe logerent en 1621 au fauxbourg Saint-Jacques; & la reine Anne d'Autriche, pour rendre graces à Dieu de ſon accouchement de Louis XIV. après 22 ans de ſtérilité, fit jetter les fondemens du bel édifice, qui porte le nom de *Val-de-Grace*; la coupole de cette égliſe peinte à freſque par Mignard, eſt d'une grande beauté.

En entrant dans la ville par la rue d'enfer, on trouve la maiſon des peres de l'Oratoire, appellée l'*inſtitution*, & fondée en 1650 par M. Pinette, ſecrétaire de Gaſton de France, duc d'Orléans.

A peu de diſtance de-là, en deſcendant, eſt le couvent des Chartreux, de la fondation de ſaint Louis, qui leur donna le vieux château de Vauvert, habité ſelon les hiſtoriens de ce tems-là, par les diables, en ſorte que la rue en fut nommée la *rue d'enfer*; mais ſuivant la vérité, & les vieux titres dans leſquels on lit *via inferior*, ces mots ne ſignifient autre choſe que *la rue baſſe*, parce que cette rue étoit plus baſſe que la rue Saint-Jacques, qu'on appelloit la *rue haute*, *via ſuperior*; c'eſt auſſi pour cette

raiſon

raiſon que l'égliſe paroiſſiale de ſaint Jacques eſt nommée *du Haut-pas, ad altu paſſu*. Les Chartreux occupent un terrein qui eſt plus grand qu'aucune autre des maiſons religieuſes de la ville & des fauxbourgs de Paris. Ce fut de cette maiſon que Henri III. partit le 15 Mars 1686 avec ſoixante des nouveaux pénitens dont il étoit l'inſtituteur, pour aller à pié proceſſionnellement à l'égliſe Notre-Dame de Chartres, d'où ils revinrent deux jours après.

Après avoir paſſé par l'endroit où étoit la porte de Saint-Michel, qui a été abattue, on entre dans la rue de la Harpe, où ſe préſente la Sorbonne, vieux college rétabli magnifiquement de fond en comble par le cardinal de Richelieu, & en conſéquence ce cardinal y a un tombeau magnifique, un des chefs-d'œuvre de Girardon. La bibliotheque de cette maiſon eſt une des plus belles de Paris. On y montre une traduction françoiſe de Tite-Live, manuſcrite, dédiée au roi Jean, & enrichie de miniatures où regne l'or-couleur très-brillant, & dont on ignore la compoſition.

Après que l'on eſt ſorti dans la rue de la Harpe, en traverſant la place de Sorbonne, on trouve le college d'Harcourt fondé en 1280 par Raoul d'Harcourt, chanoine de l'égliſe de Paris. Plus bas eſt l'égliſe paroiſſiale de Saint-Côme, bâtie en 1212 par Jean, abbé de Saint-Germain-des-Prez. Proche cette égliſe, eſt le maiſon de Saint-Côme, deſtinée à l'étude de l'anatomie chirurgicale. Dans la même rue de la Harpe, ſont les reines du palais des Thermes, dont j'ai déjà parlé.

A l'extrémité de la rue de la Harpe, en tournant à gauche, on entre dans celle de Saint-André-des-Arcs, où eſt l'égliſe paroiſſiale de ce nom. Ce n'étoit autrefois qu'une petite chapelle au milieu d'un champ planté de vignes & d'arbres fruitiers. Quelques antiquaires croient que cette égliſe a été appellée *Saint-André-des-Arcs* à cauſe d'un grand jardin qui étoit proche de-là, où les deuliers alloient ſouvent s'exercer à tirer de l'arc.

Les quatre portes par leſquelles on entroit de la ville dans le fauxbourg Saint-Germain, ſavoir la porte à laquelle on donnoit le nom du fauxbourg, la porte Dauphine, celles de Buſſy & de Neſle ayant été abattues, tout ce quartier eſt devenu un des plus grands de Paris, & au-deſſus des plus belles villes de France, tant pour le quantité d'hotels magnifiques qui le compoſent, que pour la multitude du peuple qui s'y rencontre.

Ce quartier a pris ſon nom de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prez, fondée par le roi Childebert, fils de Clovis. La réforme a été établie dans cette abbaye en 1631. La bibliotheque eſt une des plus belles du royaume. Cette abbaye étoit autrefois hors de la ville, expoſée aux incurſions des Normands, entourée de murailles qu'on a abattues pour y bâtir les maiſons qu'on voit à préſent tout à-l'entour.

Le palais d'Orléans, autrement nommé le *palais de Luxembourg*, parce qu'il eſt dans un lieu où étoit un ancien hôtel de ce nom, fait un des grands ornemens de quartier de Saint-Germain. La reine Marie de Médicis, veuve d'Henri IV. a fait bâtir ce palais de fond en comble. La grande galerie a été peinte par Rubens, qui s'occupa pendant 2 ans à ce travail.

Le petit hôtel de Bourbon eſt dans la rue de Vaugirard, qui paſſe devant le palais de Luxembourg; c'étoit autrefois l'hôtel d'Aiguillon, que le cardinal de Richelieu fit embellir pour la ducheſſe d'Aiguillon ſa niece. Tout proche eſt le couvent des religieuſes du calvaire, de l'ordre de S. Benoît, fondé en 1620 par la reine Marie de Médicis. Dans la même rue on trouve le couvent des carmes déchauſſés, vis-à-vis des murs des jardins de Luxembourg. Il fut fondé en 1611 par les libéralités de quelques bourgeois qui donnerent une petite maiſon ſituée en ce lieu-là à des religieux carmes venus d'Italie, pour apporter en France la réforme que ſainte Thereſe avoit faite en Eſpagne de l'ordre du Mont-carmel. Ces bons moines n'ont pas mal proſpéré.

Le monaſtere des filles du ſaint Sacrement, qui eſt dans la rue Caſſette, a été fondé par Marguerite de Lorraine, ſeconde femme de Gaſton de France, duc d'Orléans. Dans la rue parallele qu'on nomme *la rue Pot de fer*, & qui aboutit dans celle de Vaugirard, ſe trouve le noviciat des jéſuites. Le grand autel de leur égliſe eſt embelli d'un tableau de Pouſſin.

L'égliſe de ſaint Sulpice, paroiſſe de tout ce vaſte quartier, étoit autrefois un bâtiment très-ſerré, dont on a fait une des magnifiques égliſes du royaume, mais avec de très-grands défauts. Cette égliſe, qui n'eſt pas encore finie, a été commencée en 1646, & Gaſton d'Orléans y mit la premiere pierre. La maiſon du ſéminaire de ſaint Sulpice eſt tout proche de l'égliſe; le plafond de la chapelle a été peint par le Brun.

L'endroit où ſe tenoit la foire de ſaint Germain, autrefois fameuſe, étoit à l'extrémité de la rue de Tournon. Ce lieu conſiſtoit en pluſieurs allées couvertes, diſpoſées dans un quarré de pure & vieille charpenterie, tout rempli de boutiques pendant le carême, de jeux, & de ſpectacles; les rues de cet empilacement, au nombre de ſept, très-preſſées, & très-étroites, ſe coupoient les unes les autres, mais charpente, boutiques, marchandiſes, effets, tout a été conſumé dans les flammes par un incendie fortuit, arrivé le 17 Mars 1762, & c'eſt un grand reproche que peut ſe faire la police ſupérieure de cette ville.

Le couvent moderne des Prémontrés eſt à l'entrée de la grande rue de Seve. Proche de-là, eſt l'hôpital des petites-Maiſons, qui étoit autrefois une maladrerie, & qui fut rebâti vers l'an 1557, par ordre de meſſieurs de Ville. L'hôpital des Incurables eſt ſitué dans la même rue: cet hôpital contient dix arpens de terre, & fut fondé l'an 1634, par le cardinal de la Rochefoucault.

Le couvent des Cordeliers, eſt dans la rue de Grenelle: ces religieuſes qui étoient auparavant dans la rue des francs-Bourgeois, ont acheté l'hôtel de Beauvais qu'elles ont accomodé à leur maniere. En continuant de marcher dans la rue de Grenelle, proche la rue du Bac, on voit une nouvelle & belle fontaine, que la Ville a fait conſtruire en 1739, ſous les auſpices de M. de Maurepas, & ſur les deſſeins d'Edme Bouchardon, fameux ſculpteur.

L'hôtel royal des Invalides, décrit par tant d'auteurs, ſe trouve au bout de cette rue. Au haut de la rue du Bac, eſt le ſéminaire des Miſſions étrangeres; du même côté de la miſſion, eſt un monaſtere des filles de la Viſitation, qui ſont venues s'établir en ce lieu-là en 1673, en quittant la rue Montorgueil, où elles avoient une chapelle, lorſqu'elles furent admiſes en 1660.

L'hôpital des Convaleſcens eſt de ce même côté. Il fut fondé l'an 1652, par Angélique Fraure, épouſe de Claude de Bullion, ſur-intendant des finances, pour huit pauvres convaleſcens ſortis de la Charité, qui peuvent y demeurer une ſemaine, afin d'y rétablir leurs forces. On trouve enſuite le noviciat des Dominicains réformés, qui ont fait bâtir dans leur terrein une nouvelle égliſe.

A l'extrémité de la rue S. Dominique, on voit l'hôpital de la Charité: les religieux qui le gouvernent, furent établis à Paris l'an 1602, & Marie de Médicis fut leur fondatrice. Près de l'hôpital, eſt bâtie l'égliſe & les infirmeries pour les malades, où chacun a ſon lit ſéparé, établiſſement ſage, & ſans lequel toute infirmerie eſt honteuſe.

La rue de l'Univerſité eſt fort longue, & n'eſt appellée ainſi qu'à ſon extrémité du côté du pré aux Clercs; le long des hautes murailles de l'abbaye de ſaint Germain, on la nomme la *rue du Colombier*, à cauſe qu'il y avoit autrefois dans cet endroit un grand colombier, appartenant aux religieux de cette abbaye. Plus avant au milieu, elle eſt appellée la *rue Jacob*, nom dont j'ignore la raiſon.

La rue Mazarine eſt parallele à celle de Seine: on la nommoit auparavant la *rue des foſſés de Neſle*. Au ſortir de la rue des foſſés ſaint Germain, où eſt le théatre ſi médiocre de la comédie françoiſe, on entre dans la rue Dauphine, pour ſe rendre ſur le quai des Auguſtins, qui commence au pont ſaint Michel, & qui finit au pont-neuf. Cette rue qui n'étoit auparavant qu'un grand eſpace rempli de jardins & de vieilles maiſons, en-travers deſquelles on le perça, fut appellée *rue Dauphine*, à cauſe qu'on la bâtiſſoit dans le tems de la naiſſance de Louis XIII. A l'extrémité il y avoit une porte de la ville, qui fut abattue en 1673.

Les grands Auguſtins ont leur couvent ſur le quai; ils vinrent à Paris vers l'année 1270, ſous le nom d'*hermites de ſaint Auguſtin*, & furent logés d'abord près de la rue Montmartre, dans une rue qui en a été appellée la *rue des vieux-Auguſtins*. Ces religieux s'établirent enſuite dans la rue des Bernardins, au lieu où eſt à préſent l'égliſe paroiſſiale de ſaint Nicolas du Chardonnet; & enfin, ils s'aſſocierent avec les Pénitens, qu'on nommoit *Sachets*, à cauſe qu'ils étoient vêtus d'une maniere de ſac; ſaint Louis les avoit mis en ce lieu-là ſur le bord de la riviere. Les Auguſtins à qui ces pénitens céderent la place, pour ſe diſpenſer en diverſes maiſons religieuſes, commencerent à faire bâtir leur égliſe, & elle ne fut en l'état où elle eſt préſentement, que ſous le regne de Charles V. dit le *Sage*. Les aſſemblées extraordinaires du clergé, ſe tiennent ordinairement dans les ſalles du monaſtere.

Le collége Mazario eſt dans l'endroit où étoit autrefois la porte de Neſle; c'eſt un collége très-ſpacieux, dont la bibliotheque eſt publique. Le tableau du grand

autel eſt de Paul Véroneſe, & les petits tableaux dans des rondes, ſont de Jouvenet.

On voit enſuite l'égliſe des Théatins: ces religieux vinrent en France en 1644, & le cardinal Mazarin leur fondateur, leur laiſſa en mourant cent mille écus pour commencer leur égliſe. Leur principal inſtitut eſt de vives des charités qu'on leur fait; ils ont été nommés *Théatins*, de Jean Caraffe, évêque de Théate, qui inſtitua leur ordre en 1524, ſous le titre de *Clercs réguliers*.

Le pont-Royal qui eſt voiſin des Théatins, a été bâti en la place du pont-Rouge, qui n'étoit fait que de bois. Comme les débordemens de la Seine l'avoient ſouvent emporté, Louis XIV. ordonna que l'on en fît un de pierres, & les fondemens en furent jettés en 1685. Ce pont eſt ſoutenu de quatre piles & de deux culées, qui forment cinq arches entre elles; les deux extrémités du même pont ſont en trompe pour en faciliter l'entrée aux carroſſes & aux groſſes voitures. Il y a des trottoirs des deux côtés pour le commodité des gens de pié; ſa longueur eſt à-peu-près de ſoixante & douze toiſes; ſa largeur eſt de huit toiſes quatre piés, deſquelles on a pris neuf piés pour chaque trottoir, ſans compter deux autres piés pour l'épaiſſeur des parapets.

Le pont-Neuf ſitué vis-à-vis du pont-Royal, offre au milieu une entrée dans l'Iſle du Palais. Henri III. fit jetter les fondemens de ce pont l'an 1578. Henri IV. le fit achever en 1604; ſa ſtatue équeſtre y fut érigée en 1614; mais le tout ne fut terminé qu'en 1635. La figure du cheval eſt de Jean Boulogne; mais elle eſt trop maſſive & trop épaiſſe: la figure du roi eſt de Dupré.

Après la ſtatue équeſtre de ce grand prince, on trouve la Samaritaine au bout de ce pont, du côté de ſaint Germain-l'Auxerrois. Ce bâtiment conſtruit ſous le regne d'Henri IV. en 1604, fut détruit en 1712, & reconſtruit ſans ornemens en 1715. Il contient une pompe ſoulante & aſpirante pour élever les eaux, & en fournir tant au jardin des Tuileries, qu'ailleurs.

La place Dauphine qui eſt ſituée à la pointe de l'Iſle du palais, vis-à-vis le cheval de bronze, eſt de figure pyramidale. Les maiſons qui la forment furent élevées en 1606, peu d'années après la naiſſance de Louis XIII. & on la nomma *place Dauphine*, à cauſe du titre de dauphin que ce prince avoit alors. On a ouvert de ce côté-là une entrée pour le palais. Cette place & les quais qu'elle a de chaque côté, ſavoir, le quai des Orfevres, & celui des Morfondus, ont été pris dans un grand terrein, qui faiſoit autrefois une partie des jardins du palais, lorſque les rois y tenoient leur cour.

L'égliſe de Notre-Dame, métropolitaine de *Paris*, eſt très-ancienne; mais nous ignorons ſi la cathédrale de cette ville dans les premiers tems, étoit ſaint Etienne-des-Grès ou ſaint Marcel: nous ſavons ſeulement que ſous les enfans de Clovis, elle étoit à-peu-près où elle eſt encore aujourd'hui, & que ſous le regne de Louis le Débonnaire, il y avoit dans le parvis de Notre-Dame, du côté de l'Hôtel-Dieu, une égliſe de ſaint Etienne, où ſe tint un concile en 829. Il en reſtoit encore des murs du tems de Louis le Gros, que ce prince, dans ſes lettres au ſujet des limites de la voirie des évêques de *Paris*, appelle *muros veteris eccleſiæ ſancti Stephani*; c'étoit probablement l'ancienne cathédrale, appellée du nom de *ſanct Etienne* dans pluſieurs auteurs.

Cette partie de la cité, ne s'étendoit pas plus loin que ſaint Denis-du-Pas & l'archevêché; car ce qu'on nomme le *terrein*, connu du tems de ſaint Louis ſous le nom de la *motte-aux-papelards*, paroît s'être formé des décombres & des immondices, qu'occaſionna la conſtruction du vaſte bâtiment de l'égliſe de Notre-Dame. Quant à l'autre partie oppoſée, elle ne s'étendoit que juſqu'à la rue de Harlai. Au-delà étoient deux îles, l'une plus grande vis-à-vis des Auguſtins, & l'autre plus petite au bout du quai de l'Horloge. La poſition de ces deux îles eſt marquée dans un ancien plan de *Paris* en tapiſſerie, dont M. Turgot, prevôt des Marchands, a fait l'acquiſition pour la ville.

Je revieus à l'égliſe de Notre-Dame: le roi Robert ne la trouvant pas aſſez belle, entreprit de la rebâtir, mais elle ne fut achevée que ſous le regne de Philippe-Auguſte; l'architecture en eſt toute gothique. Les dedans en ſont fort obſcurs; le chœur eſt orné de tableaux de la main de Jouvenet, repréſentant la vie de la Vierge à qui l'égliſe eſt dédiée. Le grand autel a été exécuté par les ordres de Louis XIV. pour accomplir le vœu de ſon pere. Les anges de métal, de grandeur naturelle, ont été jettés en fonte en 1715 par Roger Sehabot; la croix d'argent & les ſix chandeliers ſont de Claude Ballin, fameux orfevre.

L'Hôtel-Dieu ſitué auprès de Notre-Dame, & qui devroit être hors de la ville, eſt le plus grand hôpital de *Paris*; on y a eû trois à quatre mille malades, qu'on met alors trois & quatre enſemble dans un même lit, pratique d'autant plus funeſte, qu'elle multiplie les cauſes de mort pour ceux qui échapperoient s'ils étoient ſeuls dans un lit. On attribue la fondation de cet hôpital à ſaint Landry, évêque de *Paris*, qui vivoit ſous Clovis II. en 660. De l'autre côté de l'Hôtel-Dieu, eſt un hôpital des Enfans-Trouvés, rebâti dans ce ſiecle. Tout ce quartier qu'on appelle la *cité*, eſt rempli de rues étroites, & de pluſieurs petites égliſes fort anciennes.

Le palais qui a été autrefois la demeure de nos rois, fut abandonné aux officiers de juſtice par Philippe le Bel, qui voulut rendre le parlement ſédentaire. Ce prince, pour donner plus d'eſpace à l'édifice, fit bâtir la plûpart des chambres, & tout l'ouvrage fut achevé en 1313. Cependant il eſt certain qu'il y avoit de grands bâtimens avant ce tems-là. Clovis y avoit tenu ſa cour; & ſaint Louis, qui y fit un plus long ſéjour que les autres rois, y avoit fait faire pluſieurs ouvrages. La grande ſalle a été bâtie ſur le plan d'une autre très-ancienne, dans laquelle les ſtatues des rois de France étoient placées tout à l'entour. C'étoit le lieu où ils recevoient les ambaſſadeurs. Ils y donnoient des feſtins publics à certains jours de l'année, & même on y faiſoit les noces des enfans de France. Cette ſalle qui fut réduite en cendres au commencement du dernier ſiecle, eſt préſentement voutée de pierres de taille, avec une ſuite d'arcades au milieu, ſoutenue de piliers, autour deſquels il y a de petites boutiques occupées par des marchands. La grand'chambre eſt à côté de la grande ſalle, & fut bâtie ſous ſaint Louis, qui y donnoit les audiences publiques. Louis XII. la fit réparer comme elle eſt. La Tournelle, qui eſt la chambre où l'on juge les criminels, eſt celle où couchoit ſaint Louis.

La ſainte Chapelle eſt une égliſe bâtie par le même roi, & dont l'ouvrage fut achevé en 1247. Saint Louis y établit un maître chapelain, qu'on nomme aujourd'hui *tréſorier*, lequel a comme les évêques la qualité de conſeiller du roi en tous ſes conſeils, & le privilege d'officier pontificalement, à l'exception de porter la croſſe. Cette égliſe ne dépend que du ſaint-ſiege, & aſſurément elle devroit ne dépendre que du roi.

A quelque diſtance du palais, eſt le pont Notre-Dame, le plus ancien & le premier qu'on ait bâti de pierres. Il fut achevé tel qu'on le voit à-préſent en 1507, ſur les deſſeins d'un cordelier de Vérone, nommé *Joannes Jucundus*, qui entreprit l'ouvrage aux frais de l'hôtel-de-ville. Il eſt chargé de chaque côté, de maiſons ornées ſur le devant de grands thermes d'hommes & de femmes, qui portent des corbeilles pleines de fruit ſur leurs têtes.

Au milieu de ce pont, on a dreſſé deux machines qui élevent de l'eau de la riviere pour le commodité des quartiers de la ville qui en ſont éloignés. Les vers ſuivans de Santeuil y ſont gravés en lettres d'or ſur un marbre noir;

Sequana, cum primum regina allabitur urbi,
Tardat præcipites ambitioſus aquas.
Captus amore loci, curſum obliviſcitur, unceps,
Quò fluat, & dulces nectit in urbe moras.
Hinc varios implens, fluctu ſubeunte, canales,
Fons fieri gaudet, qui modò flumen erat.
Anno M. DC. LXXVI.

Le petit-Pont ainſi nommé, a été pluſieurs fois détruit & refait; les maiſons qu'on avoit bâties deſſus en 1603, furent détruites en 1718, de ſorte qu'on a rétabli ce pont ſans y reconſtruire de maiſons.

A côté du pont Notre-Dame, & ſur la même canal, on trouve le pont au Change, appellé de ce nom, à cauſe qu'il y avoit autrefois un grand nombre de changes, ou de changeurs, dans les maiſons qui étoient deſſus; ces changeurs faiſoient une maniere de bourſe dans cet endroit. Ce pont qui étoit de bois, ayant été conſumé en 1639 par un furieux embraſement, on le rebâtit ſolidement de pierres de taille, & on éleva deſſus deux rangs de maiſons, dont les faces ſont auſſi de pierres de taille.

A l'autre bout du pont au Change, au coin du quai des Morfondus, eſt l'horloge du palais, ſur laquelle on regle les ſéances du parlement.

Le pont ſaint Michel eſt auſſi proche du palais, à l'oppoſite du pont au Change. Il y a grande apparence qu'il a pris ſon nom de la petite égliſe de ſaint Michel, qui eſt dans l'enclos de la cour du palais, vis-à-vis de la

rue

me de la Calendre. Il a été conſtruit ſous le regne de Louis XIII. tel qu'on le voit aujourd'hui, & chargé de maiſons de briques & de pierres de taille.

Voilà tous *Paris* parcouru. J'ai néanmoins oublié de dire dès le commencement, que cette ville ſouffrit beaucoup en 845 & 856 par les courſes de Normands, & qu'ils l'aſſiégerent en 886 & 890. Elle fut encore ravagée ſous le regne de Louis d'Outremer; & ſous celui de Charles VII. les Anglois s'en rendirent les maîtres. Non-ſeulement elle avoit été preſque toute brûlée en 585, mais elle éprouva un nouvel incendie en 1034, & une grande inondation de la Seine en 1206.

Si maintenant quelque pariſien deſiroit encore d'avoir de plus amples détails ſur le lieu de ſa naiſſance, il peut conſulter un grand nombre d'écrivains, qui depuis longtems ſe ſont empreſſés de donner des deſcriptions prolixes de *Paris*, & d'éclaircir toute ſon hiſtoire.

Jean de Hauteville a, je crois, rompu le glace dans un ouvrage intitulé *Architrenius*, & publié en 1517, *in-4°*. Gilles Corroſet, imprimeur, & le préſident Claude Fenchet, ſuivirent l'exemple d'Hauteville. Nicolas Bonfons augmenta l'ouvrage de Corroſet ſon collegue, & le remit au jour en 1588. Le ſuccès des ſuites de *Paris*, anima Jacques de Breuil, religieux bénédictin de ſaint Germain-des Prés, & lui fit entreprendre le théâtre des antiquités de cette ville, qui parut en 1612, in-4°. & c'eſt la ſeule bonne édition.

Depuis du Breuil, trois autres grands ouvrages ont été compoſés pour éclaircir l'hiſtoire de *Paris*. Le premier, de Claude Malingre, parut en 1640, *in-fol.* ſous le titre d'*antiquités de la ville de Paris*. Le ſecond, intitulé *Paris ancien & moderne*, eſt de Henri Sauval, avocat au parlement. Son ouvrage dans lequel il traite, article par article, de tout ce qui concerne la ville de *Paris*, a paru long-tems après la mort de l'auteur, ſavoir, en 1724, en trois volumes *in-folio*. Le troiſieme, commencé par dom Félibien, religieux bénédictin de la congrégation de ſaint Maur, eſt une hiſtoire ſuivie de *Paris*. Cette hiſtoire a été continuée par dom Lobineau, religieux de la même congrégation, & imprimé, en 1725, en cinq volumes *in-folio*. Le ſieur Grandcolas en a fait un abrégé en deux volumes *in-12*. qui ont été imprimés en 1728, & ſupprimés auſſi-tôt.

Il y a pluſieurs autres deſcriptions particulieres de *Paris*, comme celle de François Colletet, qui a auſſi donné en 1664, en deux volumes *in-12*. un abrégé des annales & antiquités de *Paris*. On eſtime en particulier la deſcription de cette ville, que M. de la Mare, commiſſaire au châtelet, a miſe à la tête de ſon excellent traité de la police.

La deſcription de *Paris* par Germain Brice, dont on publie fréquemment de nouvelles éditions, a fait tomber toutes les précédentes; celles de Jean Boiſſeau, de Georges de Chayes, d'Abraham de Pradel, de Claude le Maire, &c. On peut joindre à la deſcription de Brice les vingt-quatre Planches gravées en 1724 par ordre de M. d'Argenſon, lieutenant de police, ou mieux encore celles de l'abbé de la Grive à cauſe de la nouveauté.

Le pere Montfaucon a parlé pluſieurs fois de *Paris* dans ſon antiquité expliquée. Il y a auſſi divers morceaux à ce ſujet dans les mémoires des inſcriptions. Ceux même de l'académie des Sciences, contiennent des diſſertations ſur la grandeur de *Paris* & de Londres; mais ce que j'aime beaucoup mieux, ce ſont les *eſſais ſur Paris*, par M. de Sainte-Foix.

Ajouterai-je qu'on a auſſi une hiſtoire de l'égliſe de *Paris*, compoſée par Gerard Dubois, qui parut en deux volumes *in-fol.* en 1690 & 1710, quoiqu'elle ne finiſſe qu'à l'an 1283. Enfin, on a publié en ſix volumes *in-fol.* l'hiſtoire de l'univerſité de *Paris* juſqu'en 1600, par Céſar-Egaſſe du Boulay; & quoique cette hiſtoire ait été cenſurée l'an 1667 par la faculté de *Paris*, cette cenſure ou lui a fait aucun tort dans l'eſprit du public.

Mais j'avoue que les étrangers ſont moins curieux des prétendues antiquités de *Paris*, de ſa police, de ſa topographie, de l'appréciation de ſa grandeur, de l'hiſtoire de ſon égliſe & de ſon univerſité, que d'être inſtruits du caractere & des mœurs actuelles des habitans de cette ville, à cauſe de la grande influence qu'ils ont ſur le reſte du royaume, & même ſur quelques pays voiſins. Je ſai que c'eſt-là ce qui intéreſſe davantage les gens de goût, & c'eſt préciſément ce qu'aucun écrivain n'a traité. Pluſieurs perſonnes de beaucoup d'eſprit, qui pouvoient nous inſtruire à merveille ſur ce ſujet, ſe ſont contentées, pour toutes une idée du caractere des Pariſiens, d'obſerver en paſſant que leur portrait étoit calqué ſur celui des Athéniens; mais ils ne ſont entrés dans aucun détail pour juſtifier cette prétendue reſſemblance.

Comme je vis, pour ainſi dire, au milieu d'Athènes, ayant fait beaucoup de recueils ſur cette ville, je puis tracer le portrait de ſes habitans, & mettre le lecteur en état de juger ſi mes compatriotes ont avec eux de ſi grands rapports qu'on l'eſſuie, & que je n'ai pas l'eſprit d'appercevoir à tort ou avec raiſon. Quoi qu'il en ſoit, le tableau que je vais eſquiſſer des mœurs d'Athènes, & qui manque ſous ce mot géographique, devient néceſſaire, mais d'une abſolue néceſſité dans cet ouvrage, parce qu'il eſt indiſpenſable aux gens de Lettres de l'avoir devant les yeux, pour entendre les Orateurs, les Hiſtoriens, les Philoſophes & les Poëtes, qui y font perpétuellement alluſion.

Les Athéniens étoient d'un eſprit vif; ils aimoient mieux, dit Plutarque, deviner une affaire, que de prendre la peine de s'en laiſſer inſtruire.

Ils étoient extrêmement polis & pleins de reſpect pour les dames; on ne fouilloit point les logis des mariés pendant que leurs épouſes y étoient; & dans un tems de guerre on renvoyoit les lettres que les ennemis écrivoient aux dames d'Athènes, ſans les décacheter.

Ils ne portoient que des habits de pourpre & des tuniques de différentes couleurs, brodées à la phrygienne. Les dames ſur-tout étoient folles de la parure; elles mettoient dans leurs cheveux des aigrettes d'or, à leurs oreilles des figues d'or, & ſur leurs robes tous les ornemens qui pouvoient jetter de l'éclat. Elles inventoient tous les jours des modes nouvelles, & alloient ſe promener à la porte de dipylon, pour les étaler aux yeux de tout le monde.

Elles apprirent aux dames romaines à mettre du rouge & du blanc. Les lacédémoniennes ne ſe doutoient pas qu'elles fuſſent belles; les athéniennes croyoient l'être, parce qu'elles ſe mettoient d'une maniere qui cachoit habilement leurs défauts. Elles étoient extrêmement bleſſées, quand des étrangers vantoient en leur préſence l'adreſſe des lacédémoniennes à monter à cheval, leur habit court, leurs étoffes mouillées, leurs gazes de coi, leurs chapeaux de joncs de l'Eurotas, la beauté de leur teint, & la ſveltſe de leur taille. Pour lors déſeſpérées, elles demandoient avec dédain à ces étrangers ſi c'étoit le broüet noir dont vivoient les lacédémoniennes, qui leur procuroit ces deux derniers avantages.

Elles admettoient les baptes aux myſteres de leur toilette; c'étoient des prêtres efféminés qui ſe noirciſſoient le ſourcil, portoient une robe bleue, & vouloient qu'on ne jurât devant eux que par la divinité de Junon. Elles parfumoient leur linge de la plante parthénon, dont les murs du château de leur ville étoient couverts, & elles en avoient toujours des ſachets dans leurs poches.

Elles ne manquoient point les fêtes des bachanales, qui ſe célébroient en hiver tous les ans par les prêtreſſes appellées *gérares*; & l'été elles alloient ſe promener tantôt en pyrée, tantôt dans la prairie nommée l'*anoüe*, entourée de boſquets de peupliers, & tantôt à Œgyron: c'étoit le lieu où les payſans d'Icaris repréſentoient leurs farces à la lumiere;; & le peuple y avoit fait des échafauds pour y jouir de ce ſpectacle.

Elles liſoient, pour ſe former le ſtyle, les brochures nouvelles, & toutes avoient dans leurs petites bibliotheques le recueil des pieces de théâtre de Cratinus, d'Eupolis, de Ménandre, d'Ariſtophane, d'Eſchyle, de Sophocle, d'Euripide, & ſur-tout les poéſies de Damophyle, de Sapho, & d'Anacréon. Les copiſtes imaginerent de tranſcrire pour Athènes tous ces ouvrages en petit format égal, & le débit en fut incroyable.

On recevoit au cynoſarge tous les enfans illégitimes, & les meres qui voudroient y venir faire leurs couches; mais cet établiſſement utile n'eut pas de ſuccès parce que peu de tems après ſa fondation, l'athénien, naturellement babillard, ne put retenir ſa langue; & la révélation d'un pareil myſtere éloigna toutes les filles d'un certain rang, qui ſe trouvoient malheureuſement enceintes, de profiter d'un aſyle où le ſecret étoit hautement violé. Elles prirent des robes lâches pour cacher leurs groſſeſſe, ou des breuvages pour faire périr leur fruit, au haſard d'en être elles-mêmes le triſte victime; ce qui n'arriva que trop ſouvent.

Les Athéniens n'étoient pas ſeulement babillards, mais pleins de vanité. Ils entretenoient par ce ſeul mobile un très-grand nombre de domeſtiques. Les vint mille citoyens d'Athènes avoient cent vingt mille valets; quand ils ſortoient, ils ſe faiſoient ſuivre par des eſclaves qui portoient des ſiéges plians, pour que leurs meſſieurs ne fuſſent pas obligés de reſter trop long-tems debout, & de ſe fatiguer à marcher dans les rues. Ils s'habilloient comme les femmes, d'habits brodés, compoſoient leur teint

comme elles, ſe friſoient, ſe parfumoient, mettoient des mouches, ſe plaignoient du migraine, avoient un miroir de poche, une toilette, un *néceſſaire*.

L'exemple gagnant tous les ordres de l'état, le fils d'un Prunelle, d'un Lesiarque, d'un Tulone, ſe modeloit ſur le fils du Polémarque, du Thallaſſiarque & du Chiliarque. Ils affectoient des manieres enfantines, un langage traînant; & quand ils arrivoient dans les compagnies, ils ſe jettoient ſur des ſiéges renverſés, qu'ils ne quittoient qu'avec peine pour aller langtur & s'ennuyer ailleurs. Ils nommoient ces ſortes de viſites des *uſages*, des *devoirs*; & après les avoir remplis, ils terminoient la journée par ſe rendre à quelque farce nouvelle, ou chez quelque courtiſane qui leur donnoit à ſouper.

Ils avoient perdu la mémoire d'Amphiction, de Théſée, des Archontes qui les avoient gouvernés avec ſageſſe, & ne ſongeoient qu'aux bouffons, aux danſeuſes, aux baladines qui pouvoient les divertir. Ils encenſoient l'idole du jour, & la foulotent aux piés le lendemain. Sans retenue, ſans principes, ſans amour du bien public, ils étoient nés pour murmurer, pour obéir, pour porter le joug, devenir les eſclaves du premier maître; &, ce qu'il y a de très-plaiſant, des eſclaves orgueilleux. Ce fut Philippe qui daigna les aſſervir après la bataille de Chéronée. On ne le craignoit pas à Athènes comme l'ennemi de la liberté, mais des plaiſirs. *Frequentius ſenatum quam caſtra viſentes*, dit Juſtin. Ils avoient fait une loi pour punir de mort celui qui propoſeroit de convertir aux beſoins de l'état l'argent deſtiné pour les théâtres. Philippe renvoya tous les priſonniers, mais il ne renvoya pas des hommes qui lui ſuſſent redoutables.

L'amour exceſſif de la volupté, du repos & de l'oiſiveté, étouffoit chez les Athéniens celui de la gloire, de l'indépendance & de la vertu: de-là venoit non-ſeulement leur aviliſſement en général, mais en particulier la négligence de leurs affaires, le dépériſſement de leurs terres, de leurs palais, & de leurs meubles. Les valets vivoient comme les maîtres, & n'avoient ſoin de rien. Les édifices, les ſtatues & les beaux ouvrages de Périclès, tomboient en ruine. Ils bâtiſſoient, laiſſoient périr, & ne réparoient jamais. Ils étoient par leur malpropreté mangés de vers & d'inſectes; le ſeul appartement de compagnie brilloit de colifichets étalés à la vûe par oſtentation, mais tous les autres infectoient: leurs eſprits abâtardis par la luxe, ne s'occupoient qu'à avoir autant de connoiſſances qu'il en falloit pour en faire parade, & diſſerter légérement ſur les modes, les objets de goût, les ſtriboris de la Vénus de Praxitele, ou de la Minerve de Phidias.

Chez eux la plus grande ſageſſe conſiſtoit à ne point attaquer les lois d'Athènes, à ſe rendre aux ſacrifices, aux fêtes des dieux, à l'aſſemblée du peuple, au prytanée à l'heure fixe, & avec des habits d'uſage. D'ailleurs aiſés dans leurs manieres, & libres dans leurs propos, ils donnoient un plus grand prix à ce qu'on diſoit qu'à ce qu'on faiſoit. Leur fobie pour être flatté étoit extrême; c'eſt pourquoi les orateurs, avant que d'entamer leur diſcours, demandoient toujours: *Quel avis, Meſſieurs, peut vous faire plaiſir?* Et les prêtres, *quels ſacrifices vous ſeroient les plus agréables?*

Ils aimoient être amuſés juſque dans les affaires les plus ſérieuſes. Un de leurs citoyens rendant les comptes de ſa geſtion, ajoûta: „ J'oubliois, Meſſieurs, de vous „ dire qu'en me conduiſant ainſi, lorſque des amis m'in„ vitoient à un repas, jamais je ne me ſuis trouvé le „ dernier à table „. Cette naïveté ſinguliere fut très-bien reçue, & tous ſes comptes lui furent alloués. Cléon, un de leurs magiſtrats, ayant paſſé toute la nuit à l'odéum, & n'étant point prêt ſur un ſujet important qu'il devoit traiter, les pria de remettre l'aſſemblée à un autre jour, „ parce qu'il avoit, dit-il, chez lui grande compagnie „ qui s'aviſeroit de manger ſon excellent dîner ſans l'at„ tendre „. Chacun ſe mit à rire, & s'en alla gayement, en lui diſant qu'il étoit homme de trop bonne compagnie pour en priver ſes amis.

L'orateur Stratocle leur ayant annoncé une victoire ſur mer, on fit pendant trois jours des feux de joie, & on les continuoit encore quand la nouvelle de la défaite de l'armée navale d'Athènes arriva. Quelques-uns lui en firent de grands reproches ſur la place. „ Il eſt „ vrai, dit-il, que je me ſuis trompé, mais vous „ avez paſſé trois jours plus agréablement que vous n'au„ riez fait ſans moi „. Cette répartie calma le chagrin du peuple; il la trouva plaiſante, & quelqu'un fit là-deſſus la ſcolie ou chanſon de Stratocle, qu'un mit au rang des chanſons joyeuſes, & qu'on chanta bien-tôt après dans les carrefours.

Ils ridiculiſoient également le bien & le mal; mais comme le mal étoit ordinaire chez eux, ils y portoient moins d'attention. De plus, ils aimoient à rire, & le mal ne donne point à rire. Aucun autre peuple n'étoit né comme lui pour la plaiſanterie & les bons mots. Il y avoit dans Athènes une académie de plaiſans, ainſi que des académies de philoſophes; ces ſages, comme les appelle Athénée, étoient au nombre de ſoixante, & s'aſſembloient dans le temple d'Hercule; leur inſtitut étoit de raffiner ſur les plaiſanteries, & leur déciſion étoit d'un ſi grand poids, qu'on diſoit, *les ſoixante penſent ainſi*; & d'un railleur ſpirituel, *il eſt de l'académie des ſoixante*. Leur réputation s'étendit ſi loin en ce genre, qu'ils comptoient parmi les membres de leur corps des têtes couronnées. Philippe de Macédoine leur envoya un talent pour y être aggrégé, & recevoir d'eux les premieres nouvelles des ridicules qu'ils inventeroient contre leurs archontes, leurs prêtres & leurs philoſophes.

Ce prince connoiſſoit parfaitement les Athéniens: il ſavoit qu'ils étoient malins par contagion, & que rien ne les délectoit autant que la ſatyre. Ils vouloient voir ſans ceſſe les parodies d'Eſchyle, de Sophocle d'Euripide. Dans le tems que la guerre du Péloponnèſe mettoit la république à deux doigts de ſa perte, on jouoit au théâtre les nuées d'Ariſtophane; & quelque courier ayant apporté la nouvelle que l'armée venoit d'être entierement battue, ils demanderent pour ſe diſtraire la ſeconde repréſentation des nuées. C'eſt ainſi qu'ils ſe conſoloient, en s'amuſant à prendre le premier homme de la Grece, le vertueux Socrate, pour objet de leurs railleries; ils allerent même juſqu'à jouer ſur leur théâtre la femme de Minos. Mais ceux qui gouvernoient étoient fort aiſes que le peuple athénien s'occupât de frivolités odieuſes, plûtôt que des affaires de l'état. Auſſi les archontes permirent dans ces conjonctures qu'on barbouillât les ſages à la maniere de Cratinus & d'Eupolis, ce qui fut très-applaudi.

Quelques ſemaines avant les fêtes ſacrées, ils ſe rendoient en foule au pœcile, pour voir les ſaiteurs, les baladins, & les gens qui faiſoient des tours d'adreſſe. Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt qu'ils alloient à quelques-uns de leurs ſpectacles pour le ſeul plaiſir d'être vûs ou s'en moquer. Le bizarre mélange des farces de l'un de ces ſpectacles où on parloit conſécutivement la langue athénienne & la langue des barbares, les amuſoit beaucoup, parce que les acteurs leur laiſſoient en ſortant l'agrément de les critiquer, pourvû qu'ils revinſſent le lendemain à leurs maſcarades.

Ils étoient admirateurs enthouſiaſtes de l'odéum; c'étoit un théâtre de mauvaiſe muſique, entouré des logemens de toutes les courtiſanes, d'une place publique où l'on vendoit de la farine, & d'un grand portique qu'Ariobarzane, roi de Cappadoce, avoit enjolivé. Mais il y avoit à ce théâtre des mimes qui repréſentoient des gaſtes indécens, des danſes laſcives, & des amours criminelles. On y célébroit auſſi la fête d'Adonis, & tout ce qui s'y paſſoit étoit le ſujet le plus intéreſſant des converſations.

Outre les fêtes publiques de plaiſir, les Athéniens en avoient de particulieres, dont la danſe à la ſuite des repas faiſoit le principal objet. Il n'y avoit qu'une ſeule de leurs danſes que Platon approuva; c'étoit une danſe grave & majeſtueuſe, mais les Athéniens n'en faiſoient uſage que pour la forme. Ils lui préféroient les mômeries où les danſeurs étoient travеſtis, toutes les danſes folâtres, ſur-tout la danſe nommée *lamproteres*, & celle dont parle Homere dans le *XVIII. liv. de l'odyſſée*.

Ils mirent à la mode la danſe pyrrhique, non pas la pyrrhique guerriere des Lacédémoniens, mais cette pyrrhique pacifique où les danſeurs ne portoient que des thyrſes, des bouquets de fleurs, & des flambeaux. Apulée nous en a donné la deſcription, qu'on ſera bien-aiſe de lire ici. *Puelli, puellaque, virentis floruntes ætatuli, formâ conſpicui, veſte nitidi, inceſſu geſtuoſi, gracunicum ſaltabant pyrrhicham, thyrſum quatientes, diſpoſitis ordinationibus, indecoros ambitus interrabant; nunc in orbem rotarum flexuoſi, nunc in obliquam ſeriem connexi, & in quadratam paterem emnati, & in cateroa diſſidium ſeparati.*

On fait au ſujet de la danſe, l'hiſtoire d'Hippoclide, qui paſſoit pour le plus riche, le plus agréable & le plus beau des Athéniens. Cliſthène, roi de Sycione, avoit envie de lui donner ſa fille en mariage. Il lui fit une fête magnifique avant que de dreſſer le contrat. Hippoclide fort content de ſa figure, danſa d'un air dégagé, libre & indécent, la danſe appellée *emmelie*, qui étoit une danſe grave & noble: „ Fils de Tiſandre, lui dit Cliſthène, „ tu as danſé ton mariage hors de cadence „. A quoi

„ le

„ le jeune homme répondit: „ Hippoclide ne s'en ſoucie guere „; reponſe qui devint proverbe à Athènes.

L'oiſiveté, les promenades, les ſpectacles, les danſes, formerent dans toute la ville des parties de ſouper où régnoit la chere la plus délicate. La dépenſe en ce genre devint ſi grande, que les Athéniens pour pouvoir la ſoutenir vendirent leur vaiſſelle d'argent, & ſe ſervirent de la poterie de Samos. Démétrius ayant abandonné à ſon maître-d'hôtel les reſtes de ſa table ce maître d'hôtel en deux ans de tems acheta trois terres. Un habile cuiſinier ſe payoit auſſi ches qu'à Rome; on n'eſtimoit que les repas apprêtés de la main de Moſchion. On accordoit le droit de bourgeoiſie aux enfans de Chétipa, parce que leur pere avoit inventé une nouvelle ſorte de ragoût aux truffes de la Grece. Le nom de ce ragoût nous a été conſervé par Athénée; on l'appelloit *truffes à l'Alcibiade*, ou *truffes en ſurpriſe*.

Quoiqu'on ſervît à leurs tables les meilleurs vins du monde, ils en bavoient néanmoins très-ſobrement, parce qu'ils vouloient que leurs repas fuſſent aſſaiſonnés de converſations légeres & plaiſantes; ces converſations rouloient ſur les nouvelles du jour, les brochures, les ſpectacles, les amourettes de Thaïs avec Ménandre, & les nouveaux logogryphes formés de vers d'anciens poëtes parodiés. On ne parloit jamais à table de Mégabiſe, de Rhodes, de Sparte, ni de Philippe que pour un moment, & pour s'en moquer.

Ce que dit Horace de l'envie toujours attachée à la vertu, étoit encore plus vrai à Athènes qu'ailleurs, *virtutem incolumen oderunt invidi*. Une grande ſupériorité de mérite en quelque genre que ce ſût, affligeoit vivement les Athéniens. Thémiſtocle, Miltiade, Ariſtide, Périclès, Socrate, Démoſthènes, Démétrius de Phalere, & Phidias, en ſont de belles preuves. L'éclat de leur gloire leur ſuſcita mille envieux, autres d'ennemis également couverts & dangereux. Athénée nous apprend qu'on vit même, à la honte des myſteres ſacrés, des prêtres de Minerve ſupplantés par des prêtres de Vénus.

La religion des Athéniens étoit la même pour le fonds que celle des autres grecs, excepté dans quelques points, dont l'intérêt des pontifes avoit ſur-tout établi la ſainteté. Les Athéniens ne furent point choqués des impiétés qu'Eſchyle dans ſa tragédie faiſoit tenir à Prométhée contre Jupiter, mais ils étoient faciles à effaroucher ſur Cérès & ſes myſteres. C'eſt que Jupiter n'appartenoit qu'en général à la religion, au lieu que Cérès & ſes myſteres avoient rapport aux intérêts particuliers de la capitale de l'Attique, & des pontifes puiſſans qui deſſervoient les autels de la déeſſe.

Leur ville étoit remplie de temples, de monumens de piété, de lieux d'amuſement & de libertinage. Les Athéniens étoient tout enſemble impies & ſuperſtitieux; ils répetoient le jeudi comme un jour malheureux; on renvoyoit toute aſſemblée qui tomboit ce jour-là. On s'enivroit de plaiſir pendant la célébration des theſmophories; & le troiſieme jour qu'elles finiſſoient, on ſe rendoit de l'odéum & de théâtre de Bacchus, dans le temple de Minerve, où chacun ſuivoit des obſervances religieuſes de la journée; ce qui fait que Plutarque appelle le troiſieme jour des theſmophories, le *plus triſte jour de l'année*.

Aux fêtes ſacrées d'Eleuſis, les femmes paſſoient douze heures conſécutives dans le temple, aſſiſes ſur des bancs, ſans prendre aucune nourriture, & tenant dans leurs mains un livre écrit en langue égyptienne, avec des hiéroglyphes. Chacun conſervoit ce livre dans des peaux teintes en pourpre; mais comme il n'y avoit que les prêtres qui puſſent lire l'écriture hiérogrammatique, le peuple d'Athènes ſe repoſoit ſuperſtitieuſement ſur eux du ſoin de la déchiffrer.

Les Athéniens étoient auſſi par ſuperſtition des expiations publiques pour leurs théâtres, & des expiations particulieres pour les crimes & les fautes qu'on avoit commiſes; ces dernieres expiations conſiſtoient à ſe rendre dans le temple du dieu que l'on avoit particulierement offenſé, à ſe laver d'eau luſtrale, & en d'autres actes ſemblables.

L'artiſan mettoit une petite piece de monnoie ſur la langue de ceux qui venoient de mourir; mais les gens riches s'imaginoient que pour paſſer plus commodément la barque fatale, il falloit porter à Caron trois pieces d'argent. La dépenſe étoit exceſſive à la mort des grands; ils vouloient avoir des tombeaux magnifiques avec tous les ornemens que dicte la vanité.

Ce peuple réuniſſoit en lui toutes les contraires; il étoit dur & poli, civil & médiſant; détracteur des étrangers, & les accueillant avec enthouſiaſme. Protagoras d'Abdère, Evemm de Paros, Polcen d'Agrigente, Théodore de Byſance, ne ſachant plus où ſe réfugier, firent fortune à Athènes, par la ſeule raiſon qu'ils étoient des étrangers.

Les athéniens devenus ſophiſtes par caractere & par corruption, inventerent le plaidoirie, & en firent un art ruſé & lucratif. Périclès ſe les attacha par le profit du batteau, & Alcibiade les punit rudement par le même endroit, en engageant les Spartiates à fortifier Décélie, parce que ce fort coupoit les revenus de la juſtice, qui étoient un de leurs grands trafics.

Cicéron ſe mocque plaiſamment de la maniere dont ils opinoient. „ Auſſi-tôt, dit-il, qu'un de leurs orateurs „ a fini de parler, ils ne font que lever la main en tumul- „ te, & voilà un decret éclos „. C'eſt ainſi que ſe fit le fameux decret (mentionné dans les marbres d'Oxford) qui ordonna la ſuppreſſion des monumens de Périclès ſur les beaux arts, conjointement avec ceux de toutes les œuvres de Solon, d'Anaximandre, d'Anaxagore, de Phérécyde, d'Archytas, de Calippe & de Socrate; recueil que quelques ſavans diſciples de ces grands hommes avoient enfin raſſemblés en un corps, & qu'ils avoient tranſcrits pendant vingt ans ſur du beau papyrus d'Egypte avec un ſoin ſcrupuleux, une critique éclairée, & une dépenſe vraiment royale, pour tranſmettre à la poſtérité, par des copies fideles & par d'admirables deſſeins, le dépôt des Sciences & des Arts auſſi loin qu'ils avoient été pouſſés. Le decret qui proſcrivoit ce magnifique recueil, avança dans toute l'Attique le regne de la barbarie, qu'une petite poignée de ſages avoit tâché juſqu'alors de reculer par leurs écrits.

Quoique les Athéniens marchaſſent à grand pas vers leur chûte, ils étoient toujours enorgueillis de la ſupériorité qu'ils avoient eu dans les beaux-Arts, & de celle qu'ils prétendoient avoir encore dans les Sciences. Cependant avec cette prétention ſinguliere on n'apprenoit aux jeunes gens dans les principales écoles d'Athènes, qu'à chauſſer le ſoc & le cothurne, comme s'ils ne devoient être un jour que des comédiens, & que l'étude des Lettres, de la Morale & de la Philoſophie fût une choſe mépriſable. On ne leur expliquoit que des ridicules impertinences, qu'on autoriſoit du nom d'un poëte inconnu, & on leur donnoit pour ſujets de compoſition le mont Athos percé par Xerxès, les noces de Deucalion & de Pyrrha, les irruptions de Scythes en Aſie, les batailles de Salamine, d'Artémiſe & de Platée.

Leurs rhéteurs ne s'occupoient qu'à épucher des ſyllabes, à couper des phraſes, à changer l'orthographe, à appauvrir, à efféminer la langue grecque qui étoit ſi belle du tems de Démoſthène, & à lui donner le ton affecté & lanoureux d'une courtiſanne qui cherche à plaire. Les Athéniens n'en conſeſſerent que la douceur de la prononciation, qu'ils tenoient de la bonté de leur climat, & c'étoit la ſeule choſe qui les diſtinguoit des Aſiatiques.

Leurs philoſophes examinoient dans leurs écrits, ſi le vaiſſeau qu'on gardoit au port de Phalere, & dont on ôtoit les pieces qui ſe pourriſſoient en en mettant de nouvelles, étoit toujours le même vaiſſeau, que celui ſur lequel Théſée avoit été en Créte, & cette queſtion devint très-ſérieuſe.

Leurs médecins regardent l'étude de l'art & des obſervations d'Hippocrate, comme un tems perdu dans la pratique, l'exerçoient empiriquement par deux ſeuls remedes qui marcholent toujours de compagnie, la ſaignée & la purgation avec l'hellebore noir, l'une & l'autre juſqu'à l'extinction des forces. Peut-être trouverent-ils que la folie ou la phrénéſie dominoit dans toutes les maladies des Athéniens, & qu'on riſquoit trop à écouter la nature ſi étrangement viciée chez ce peuple, & à attendre d'elle quelque criſe ſalutaire.

Dans les portiques & les académies d'Athènes, on n'étoit que querelles & que diviſions, les uns tenant pour les Apollodoréens, les autres pour les Théodoréens; & l'on ne ſauroit croire la haine & l'animoſité qui regnoient dans ces deux partis.

Uniquement occupés de queſtions futiles, ou entierement diſſipés par les plaiſirs, les Athéniens mépriſoient les Sciences d'érudition, joignant une ignorance volontaire à la préſomption qui leur étoit naturelle. Ils ne connoiſſoient rien du reſte du monde, & traitoient de fables les négociations Phéniciennes. Joſephe ne cite que des traits de leur ignorance & de leur vanité. Un de leurs compatriotes plein d'un juſte mépris pour tant de ſuffiſance, leur diſoit: „ ô Athéniens; vous n'êtes que des „ enfans; vous vivez comme des enfans; vous parlez „ comme des enfans.

Superficiels, & alors d'état de raiſonner ſur de grands ſujets; ils décidoient de la guerre, de la paix, & des intérêts des Grecs, comme leurs autodices des litiges de leurs matelots avec les étrangers. Ils jugeoient des alliances

ces qu'ils devoient former, comme de l'accouplement de leurs chiens.

Tournant tout leur esprit vers les objets frivoles & de pur agrément, il n'est pas étonnant qu'ils entendissent moins la navigation, le pilotage, & l'agriculture, que les Tyriens & les Phéniciens. Cette dernière science étoit d'autant plus en vogue chez les fondateurs de Carthage, qu'ils habitoient un pays dont le peu de fertilité naturelle encourageoit leur industrie, pour faire circuler l'abondance dans tous les ordres de l'état, par des moissons qui payoient le laboureur avec usure, & fournissoient au trafiquant un fonds inépuisable d'échanges avec l'étranger. Ils en faisoient encore un exercice volontaire, un amusement utile, & même un objet d'étude. Ils étoient cultivateurs, comme hommes d'état & négocians. Leurs progrès dans la navigation furent grands & rapides, parce qu'ils avoient pour but d'augmenter à la fois leurs richesses personnelles, & les forces du leur état, dont la puissance se fondoit en partie sur l'opulence générale, & en partie sur celle de tous les sujets en particulier.

Magon, un de leurs illustres citoyens, avoit composé sur la culture des terres, un traité profond, dont la réputation s'étendit jusqu'à Rome, & Décius Silanus réussit à le traduire. Voilà cependant les hommes que les poëtes & les orateurs d'Athènes, traitoient dans leurs comédies & dans leurs harangues, de barbares, qui écorchoient la langue grecque.

Les vaisseaux de Carthage & de Phénicie parcouroient toutes les mers, dans un tems où les Athéniens ne navigeoient pas au-delà des colonnes d'Hercule ou du Pont-Euxin. Les Carthaginois & les Phéniciens, introduits par la navigation en Egypte, à la cour de Perse, dans toutes les contrées de l'Asie, & jusques dans les Indes, avoient par ces vastes régions des lumieres curieuses & certaines, bien différentes des idées vagues & confuses, que les Athéniens s'en formoient sur les fictions de leurs poëtes, & les romans de leurs gens de lettres oisifs.

Concentrés dans leur capitale, ils ne connoissoient rien au-delà de l'Attique, & se glorifioient néanmoins de l'affluence des étrangers, qui venoient prendre chez eux une teinture d'Atticisme, avant que de passer à Rome.

Non-seulement ils étoient fous en général des délices de leur ville; mais en particulier, ils auroient tous voulu habiter le quartier nommé *Colytos*, parce qu'on disoit, que les enfans y commençoient à parler, plutôt que dans les autres quartiers de la ville, & l'on assuroit qu'on n'y avoit jamais vû d'exemple de matisme. Les Athéniens entierement opposés aux Lacédémoniens, estimoient infiniment le babil. *Loquacité*, *loquacité* & *éloquence*, étoient déja dans leur ancien langage des termes synonymes. Un *parleur* (on entendoit bien que je traduis ici les mots grecs attiques) désignoit chez eux un orateur éminent, un orateur admirable.

D'ailleurs, ce quartier Colytos avoit été fort embelli par Périclès; on y voyoit le temple de Minerve & le théâtre de Regilla, où se rendoient les poëtes de profession. Epicure, Nicias, Themistocle, Harpalus, Alcibiade & autres grands avoient aussi bâti dans ce quartier de magnifiques palais.

Enfin, les Athéniens après avoir vanté le Colytos avec emphase, louoient ensuite avec autant d'exagération, tous les autres agrémens merveilleux de leur Athènes: connoissez-vous, disent-ils un jour à Isocrate, une ville au monde, dont le séjour soit plus délicieux & dont les plaisirs soient plus brillans, ou sais quelle fut sa réponse: je compare, répliqua-t-il, votre ville à une courtisanne, qui par sa beauté attire bien des galans, quoiqu'aucun ne voulût l'avoir pour épouse; mais le latin dit bien mieux, & le dit en quatre mots: *melior meretrix quam uxor*. *Le Chevalier* DE JAUCOURT.

PARIS, COMTE DE (*Hist. de France.*) c'étoit la plus éminente dignité du royaume avant Hugues Capet. En 898, Eudes, comte de Paris, fut proclamé roi, & couronné par l'archevêque de Sens, au préjudice de Charles le Simple. Il mourut à la Fère en 898, âgé de quarante ans, & fut enterré à Saint-Denis.

PARIS, POLICE DE (*Hist. de France.*) elle a été établie sous S. Louis vers l'an 1260, par Etienne Boileau, prevôt de cette ville, magistrat digne des plus grands éloges; il s'appliqua d'abord à punir les crimes: les prevôts fermiers avoient tout vendu, jusqu'à la liberté du commerce, & les impôts sur les denrées étoient excessifs: il remédia à l'un & à l'autre; il rangea tous les Marchands & Artisans en différens corps de communautés, sous le titre de confréries; il dressa les premiers statuts, & forma plusieurs réglemens; ce qui fait fait avec tant de justice & une si sage prévoyance, que ces mêmes statuts n'ont presque été que copiés ou imités dans tout ce qui a été fait depuis pour la discipline des mêmes communautés, ou pour l'établissement des nouvelles qui se sont formées dans la suite des tems. La famille d'Etienne Boileau, dont le véritable nom est *Boyleve*, a continué de se distinguer depuis dans la province d'Anjou, où elle subsiste encore aujourd'hui. Henault, *Hist. de France*.

PARISIENNE, s. f. (*Fondeur de caractere d'Imprimerie.*) est le premier & le plus petit des corps des caracteres d'Imprimerie; sa proportion est de cinq points mesure de l'echelle, son corps double est le petit romain. Ce caractere se nomme aussi *sédanoise*, parce qu'il a été gravé à Sedan en 1620 pour la premiere fois par Jeannon, graveur & fondeur de cette ville, & avec lequel il imprima en 1625 *Publii Virgilii*, &c. en un seul petit volume *in*-32. & en 1633 il imprima avec le même caractere tous les livres de la bible en un volume *in* 8°.

En 1634 ou 35 Jacques de Sanlecque, graveur & fondeur de caracteres à Paris, grava un caractere à l'imitation de celui de Jeannon, & il le nomma *parisienne* du nom de sa ville; ce qui fait qu'à Paris on a appellé ce caractere *parisienne*.

En 1740, le sieur Luce, graveur de caracteres pour le Roi, a gravé pour l'imprimerie royale un caractere nommé la *perle*, plus petit d'un tiers que la *parisienne*. Comme ledit caractere a été gravé pour le roi, & qu'on n'en a pas encore gravé de pareil jusqu'à présent, cela n'empêche pas que la *parisienne* ne soit comptée dans l'Imprimerie, comme le premier des caracteres. *Voyez l'exemple à l'article* CARACTERE.

PARISIS, (*Monnoie.*) monnoie des ducs ou comtes de Paris: elle étoit ainsi appellée à cause qu'elle portoit la nom de *Paris*, où elle étoit fabriquée, comme il appert par un denier de Hugues, duc de Paris, gravé dans le Blanc: les comtes de Paris étant devenus rois de France, la monnoie *parisis* devint monnoie royale ou la monnoie du roi.

La plus ancienne mention que l'on trouve de la monnoie *parisis*, est dans un titre de S. Denis de l'année 1060, qui étoit la premiere du regne de Philippe I: *quam in vadimonio tenebat pretio 60 librarum denariorum parisiensium*. La distinction de la monnoie tournois & *parisis*, a commencé avant le regne de Philippe Auguste, quoiqu'on ait toujours cru, qu'il avoit introduit cette différence dans nos monnoies. Sous ce prince, la monnoie *parisis* étoit plus forte d'un quart que la monnoie tournois; c'est-à-dire que 4 sols *parisis* en valent 5 tournois. On s'en est servi en France dans les comptes & dans les contrats.

PARISIS D'ARGENT (*Monnoie.*) Philippe de Valois fit fabriquer cette monnoie; elle étoit d'argent fin, & pesoit quatre deniers. Elle valoit un sol *parisis*, ou quinze deniers tournois. Ce prince fut le seul entre nos rois qui fabriqua de ces especes.

Le *parisis d'argent* avoit cours au même tems que le *parisis* d'or; il valoit douze deniers *parisis*, de sorte que le *parisis d'argent* étoit le sol *parisis*, comme le gros tournois étoit le sol tournois; on peut voir dans la table du traité des monnoies, par M. le Blanc, le tems où toutes ces especes ont été fabriquées, leur loi, leur poids & leur valeur, aussi-bien que celle du marc d'argent. Ces *parisis d'argent*, ne passerent pas la regne de Philippe de Valois, quoiqu'on ait continué sous les regnes suivans, de se servir de la monnoie *parisis*, ainsi qu'il paroît par les doubles, & les deniers *parisis*, que firent faire ses successeurs. (*D. J.*)

PARISIS D'OR, (*Monnoie.*) les *parisis d'or* furent ainsi nommés, parce qu'ils valoient une livre *parisis*, ou vingt sols *parisis*, lesquels étoient d'argent fin & pesoient quatre deniers; de sorte que les *parisis d'or* qui valoient alors vingt sols *parisis*, ou 25 sols tournois, vaudroient aujourd'hui environ 26 liv. Le *parisis d'or* fut établi au mois d'Octobre 1330, & il ne dura que jusqu'au premier Février 1330. Cette monnoie étoit nouvelle, & on n'avoit point encore vû en France d'espece d'or qui portât ce nom-là; on peut en voir la figure dans le traité historique de M. le Blanc.

PARITÉ, s. f. (*Gram.*) *Voyez l'article* PARAIT. Le *parité* suppose ressemblance entre les choses; l'égalité suppose le mêmeté, s'il est permis de s'exprimer ainsi.

PARIUM, (*Géog. anc.*) c'étoit une ville de l'Asie mineure, située sur la Propontide, entre Lampsaque & Priapus, dans un territoire fertile, & qui produisoit des vins estimés: elle avoit un bon port; on fait remonter son antiquité jusqu'aux tems fabuleux. On a dit qu'elle prit son nom de *Parius*, fils de Jason; qu'il y habitoit une race d'hommes ophiogènes, c'est-à-dire, descendus d'un

d'un héros qui avoit été ſerpent; & qu'ils avoient la vertu de guérir la morſure des bêtes venimeuſes; comme les pſylles d'Afrique; ce qu'il y a de certain, c'eſt que cette ville fut fondée par les Miléſiens, les Erythréens & les habitans de l'île de Paros, d'où elle a pris ſon nom. Elle s'accrut des ruines de la ville d'Adraſtée & ſous les rois de Pergame, une partie du territoire de la ville de Priapus lui fut ſoumiſe.

PARIANON ſur les médailles, déſigne les habitans de *Parium*; elle étoit de la province proconſulaire d'Aſie; Auguſte en fit une colonie. Pline, *l. V. ch. xxxij.* ne l'a pas oubliée; mais il paroît l'avoir confondue avec Adraſtée: elle jouiſſoit du droit italique, comme *Alexandria Troas*.

Cette ville ainſi que les autres colonies, étoit gouvernée par un ſenat ou conſeil, compoſé de décurions; ſes duumvirs ſont marqués ſur une médaille, frappée ſous Gallien. Pluſieurs types des médailles de *Parium*, ſont relatifs à l'établiſſement de la colonie. *Voyez* PARIUM MEDAILLES DE (*Art numiſm.*)

Strabon nous apprend que le culte d'Apollon & de Diana, fut transféré de la ville d'Adraſtée à *Parium*, & qu'on leur éleva un autel d'une grandeur & d'une beauté extraordinaires; c'étoit l'ouvrage du célebre Hermocréon. Pline parle auſſi de la ſtatue de Cupidon, placée dans cette ville; elle étoit de la main de Praxitèle, & elle égaloit en beauté la Venus de Gnide.

La colonie rendit les honneurs divins à Jules Céſar & à Auguſte: on en trouve la preuve dans une inſcription, rapportée par Spon & par Wheler. La même ville donne la naiſſance au fameux Peregrin, dont Lucien a décrit la mort. Les habitans de *Parium* lui dreſſerent des ſtatues, & lui attribuerent la vertu des miracles, & de rendre des oracles,

La ville de *Parium* étoit dépendante du gouvernement de l'Aſie proconſulaire; mais ce gouvernement ayant été diviſé en pluſieurs provinces ſous le regne de Dioclétien, *Parium* fut compriſe dans la nouvelle province d'Helleſpont, dont Cyzique étoit la métropole. Elle eut des évêques ſuffragans du métropolitain de Cyzique; on en peut voir la ſuite dans l'*Orient Chriſtianus* du P. le Quien.

Les provinces orientales ayant été partagées en différens *thèmes* ou *départemens* militaires, après le regne d'Héraclius; cette ville nommée alors Πάριον, fut compriſe dans le thème d'*Obſicion*. Cette diviſion ſubſiſta ſous les empereurs grecs, juſqu'à la grande invaſion des Turcs dans cette partie de l'Aſie mineure, au commencement du quatorzieme ſiecle. Un de leurs chefs appellé *Caraſi* s'empara de la Troade, & des pays voiſins, & donna ſon nom à ce canton. On l'appella encore *Livas* ou *diſtrict* de *Caraſi*; il dépend du pachalik d'Anadoli. La ville de *Parium* étoit encore connue au ſeizieme ſiecle du tems du géographe Sophien, ſous le nom de *Perio*. Elle eſt maintenant détruite, & on en voit les ruines près d'un lieu appellé *Kamaris*, ſur un baſſin qui étoit anciennement le port de la ville. (*Le Chevalier* DE *Jaucourt*.)

PARIUM, *médailles de*, (*Art numiſmatiq.*) M. l'abbé Belley a expliqué deux médailles ſingulieres de cette ville. La premiere frappée ſous le regne de Commode a pour type du revers un bœuf debout, la tête élevée qui préſente la pié droit de devant à une figure aſſiſe, comme pour en recevoir du ſoulagement; on lit au-deſſous cette inſcription: *Deo aeſc. ſub.* Ce type ſe trouve encore ſur une médaille de la même ville, frappée ſous Gallien, avec l'inſcription *Deo aeſc.* mais ſans le mot *ſub.*

M. l'abbé Belley propoſe avec modeſtie une conjecture très-raiſonnable. Eſculape le dieu de la Médecine avoit des temples par toute la terre; on en connoît deux en Myſie, l'un à Pergame, l'autre à Pœmanine, ville dont parle Pline & Etienne de Byſance, dont on a des médailles. Il eſt très-croyable que les païens invoquoient ce dieu non-ſeulement pour la guériſon des hommes, mais encore pour les maladies des animaux. Hiéroclès, dans la préface de ſon ouvrage ſur l'art de panſer les chevaux, s'exprime en ces termes: „ Invoquons pour „ obtenir du ſecours dans cet art Neptune équeſtre, & „ Eſculape, le conſervateur du genre humain, qui prend „ auſſi un grand ſoin des chevaux „. Les habitans de Nicée firent graver ſur une de leurs médailles le ſymbole de ce double bienfait d'Eſculape covers les hommes & les animaux. On voit un cavallet ſur un cheval qui d'un pié formé comme la bras d'un homme, tient le bâton d'Eſculape avec l'inſcription, *servo servando*, comme le baron de Spanheim l'a déja obſervé.

On peut croire qu'une maladie ſur les beſtiaux ſemblable à celle qui depuis quelques années a déſolé pluſieurs régions de l'Europe, ſe fit ſentir ſous les regnes de Commode & de Gallien dans l'Aſie mineure, & en particulier dans le territoire de *Parium*; que les habitans de la colonie, pour obtenir la ceſſation de ce fléau, firent de vœux à Eſculape; que le mal ayant ceſſé, ils offrirent des ſacrifices en action de graces, & qu'ils placerent dans le temple du dieu, ſuivant l'uſage pratiqué alors, un tableau qui repréſentoit le vœu de la colonie.

Il eſt bien probable que le type des médailles dont il s'agit a été gravé d'après cette ſorte d'*ex voto*. Les lettres *ſub* ſont, ſelon cette conjecture, les premieres du mot *ſubveniſti*; le terme grec Σωσιγενῆ, dans le texte d'Hiéroclès, préſente la même idée. Tibulle a dit, en parlant de ces tableaux votifs:

Nunc, deu, nunc ſuccurre mihi: nam poſſe mederi
Picta docet templis multa tabella tuis.

L'autre médaille ſinguliere de *Parium*, frappée ſous Gallien, repréſente un arc-de-triomphe: on le voit ſur un moyen bronze publié par M. Vaillant, & ſur un grand bronze très-rare du cabinet de M. Pellerin. Quelques ſavans ont cru que c'étoit un monument de triomphe de Gallien, qui, dans le ſein de la molleſſe & de la volupté, eut la vanité de célébrer à Rome une eſpece de triomphe tandis qu'il laiſſoit l'empire en proie aux rebelles & aux barbares: mais cette extravagante cérémonie n'attira à Gallien que du ridicule; Rome même ne lui érigea point de ſemblable monument, & l'arc qu'on y voit encore & qu'on appelle *l'arc de Gallien*, ne porte aucune marque, ni aucun ornement de triomphe; l'inſcription fait connoître que cet édifice fut élevé en l'honneur de Gallien & de l'impératrice Saloninе par un particulier nommé *Marcus Aurelius*, & nullement par autorité publique.

M. l'abbé Belley penſe que la colonie de *Parium* fit élever dans ſa ville en l'honneur de Gallien, mais pour un ſujet tout différent, l'arc-de-triomphe qui eſt repréſenté ſur ſes médailles. L'an 267, les Hérules, nation germanique, ſortirent des Palus méotides, traverſerent le Pont-Euxin avec une flotte de cinq cens vaiſſeaux, entrerent dans le Boſphore juſqu'à Byſance où ils furent battus par un général romain, & ſe retirerent à l'entrée du détroit dans le Pont-Euxin: mais dès le lendemain ayant profité d'un vent favorable, ils rentrerent dans le canal, paſſerent devant Byſance, & allerent aborder au port de Cyzique; ils pillerent cette grande ville, ravagerent la côte de la Propontide où étoit ſituée la ville de *Parium*, paſſerent le détroit de l'Helleſpont, firent le dégât dans les îles de Lemnos & de Scytos, aborderent dans la Grece, où ils prirent & brûlerent Athènes, Corinthe, Argos, Sparte, & mirent à feu & à ſang toute l'Achaie. Les Athéniens les battirent dans un défilé; mais cet échec n'arrêta pas leurs ravages, ils ſe répandirent dans l'Illyrie. L'Empereur Gallien ſa réveilla de ſon aſſoupiſſement en cette occaſion; il alla en perſonne ſecourir ces provinces déſolées: il attaqua & vainquit les Barbares, & obligea leur chef de ſe rendre. L'empereur retourna en Italie, & chargea le général Marcien de pourſuivre ces Barbares: celui-ci les battit pluſieurs fois, & les força de paſſer le Danube, & de ſortir des terres de l'empire. L'Aſie mineure, délivrée de ces redoutables ennemis, célébra ſans doute la victoire de Gallien par des réjouiſſances publiques. La ville de *Parium*, qui avoit été expoſée à leurs ravages, fit élever alors cet arc-de-triomphe. C'eſt un édifice compoſé de trois arcades, ſur lequel l'empereur paroît dans un char attelé de deux éléphant au milieu de deux victoires, qui lui préſentent une couronne de laurier.

Au reſte, il faut ſavoir que ΠΑΡΙΩΝ ſur les médailles déſignent les habitans de l'île de Paros, & ΠΑΡΙΑΝΩΝ ceux de *Parium*, dont Auguſte fit une colonie. La plûpart des types des médailles de *Parium* ſont relatifs à l'établiſſement de la colonie; on y voit le colon ou laboureur traçant avec la charrue l'enceinte de la ville & les limites du territoire; la louve avec les jumeaux, ſymbole d'une origine romaine; le capricorne, ſymbole d'Auguſte; les enſeignes militaires qui furent portées à la tête des vétérans lorſqu'ils furent conduits à ce nouvel établiſſement, le génie de la colonie.

On a d'autres médailles qui repréſentent auſſi les divinités de *Parium*; Apollon & Diane, ceste Diane que les anciens appelloient *Lucifera*. On y voit auſſi Cupidon. Enfin le dieu des jardins, qui avoit donné ſon nom à une ville voiſine de *Parium*, nommée *Priapus*, paroît auſſi ſur ces médailles. (*Le chevalier De Jaucourt.*)

PAR-

PARJURE, ſ. m. (*Juriſpr.*) eſt le crime de celui qui a fait ſciemment un faux-ſerment; on entend auſſi par le terme de *parjure* celui qui a commis ce crime.

On appelle également *parjure* celui qui a fait un faux-ſermem, en affirmant véritable un fait qu'il ſavoit être faux, & celui qui a manqué volontairement à ſon ſerment en n'accompliſſant pas la promeſſe qu'il a faite ſous la foi & la religion du ſerment.

Il ſeroit aſſez difficile de déterminer par les textes de droit; ſi le crime de *parjure* eſt puniſſable, & de quelle maniere.

En effet, d'un côté la loi derniere *ff. de ſtellion.* dit que le *parjure* doit être puni du banniſſement, & la loi 13. au *ff. de jure jur.* qu'on doit le condamner au fouet; la loi 41. au code de *testibus* dit qu'il eſt infâme, & la loi 17. au code de *dignitat.* qu'il doit être privé de ſes dignités; les lois du code prononcent auſſi que le *parjure* n'eſt plus reçu au ſerment, qu'il ne peut plus être témoin, ni agir en demandant.

Mais d'un autre côté, la loi 2. au code de *rebus creditis*, dit que le *parjure* ne doit point être puni par le prince, parce que c'eſt aſſez qu'il ait Dieu pour vengeur de ſon crime.

Cependant nos rois n'ont pu ſouffrir qu'un crime qui offenſe Dieu ſi griévement, & qui eſt en même temps des plus préjudiciables à la ſociété civile, demeurât ſans punition.

Suivant les capitulaires de Charlemagne & de Louis le débonnaire, la peine du *parjure* eſt d'avoir la main droite coupée.

Par l'ordonnance de S. Louis en 1250, qui eſt rapportée dans le ſtyle du parlement, le bénéfice d'appel eſt dénié à celui qui a été condamné pour crime de *parjure*, mais elle ne regle point la peine à laquelle il doit être condamné.

L'ordonnance de Charles VII. ſur le fait des aides, *art. xiv.* dit que ſi le *parjurement* ſe prouve, celui qui ſe fera *parjurer*, ſera condamné en une amende arbitraire envers le roi & envers le fermier, & aux dépens, dommages & intérêts du fermier.

Par l'*art.* 593. de l'ancienne coûtume de Bretagne, qui eſt le 638. de la nouvelle, tout homme qui eſt condamné & déclaré *parjure*, perd tous ſes meubles, & les confiſque au profit du ſeigneur en la juſtice duquel il eſt condamné.

L'*art.* 590. de la même coûtume, qui eſt le 37. de la nouvelle, porte que tout officier de juſtice qui eſt convaincu de *parjure* eſt infâme, & incapable d'être juge & de tenir aucun autre office public.

Enfin l'*art.* 362. de la coûtume de Bourbonnois déclare que ſi aucun affirme fraudeuſement qu'il meut aucune choſe par Paris pour gens privilégiés, & il eſt convaincu de contraire, il eſt puni comme *parjure* à l'arbitrage du juge.

On voit par ces différentes lois qu'en France le *parjure* a toûjours été regardé comme un crime très-odieux, & que l'on punit celui qui en eſt convaincu, mais que la peine en eſt arbitraire; quelquefois on condamne en une amende honorable, ou, en tous cas, en une amende pécuniaire envers le roi, & une réparation envers la partie; tout cela dépend des circonſtances.

Mais la recherche de ce crime eſt aſſez rare, ſoit parce qu'il eſt difficile de prouver que celui qui a commis un *parjure* l'a fait ſciemment, ſoit parce que, ſuivant la loi 1. au code de *rebus creditis*, on ne peut, ſous prétexte de *parjure*, faire retracter le jugement qui a été rendu ſur le ſerment déféré à une partie par ſon adverſaire, enſorte que l'on ne pourroit agir que dans le cas où le ſerment a été déféré par le juge, & que depuis le jugement l'on a trouvé de nouvelles pieces qui prouvent la fauſſeté du ſerment, comme il eſt dit en la loi 35. *ff. de jure jurando*.

Cependant pluſieurs auteurs, entre leſquels eſt M. d'Argentré, ſur l'*art.* 593. de l'ancienne coûtume de Bretagne, tiennent qu'après la preſtation de ſerment déféré, même par la partie adverſe, la preuve du *parjure* doit être reçue, & le jugement intervenu ſur icelui retracté. Si la preuve du *parjure* eſt prompte & évidente, comme ſi un débiteur avoit dénié par ſerment le prêt qui lui avoit été fait, croyant que la promeſſe fût perdue, ou qu'un créancier de mauvaiſe foi eût dénié le payement qui lui auroit été fait, & que l'un ou l'autre fût convaincu de mauvaiſe foi par la repréſentation de la promeſſe ou quittance qui auroit été recouvrée depuis.

Mais il faut bien prendre garde que par le canon 5. *cauſ.* 22. *queſt.* 1. qui eſt tiré de S. Auguſtin, il eſt expreſſément défendu de provoquer au ſerment celui qu'on peut convaincre de *parjure* auſſi-tôt qu'il aura affirmé; car en ce cas dit ce ſaint pere celui qui défere le ſerment, eſt homicide de ſon ame & de celui qu'il fait jurer.

Ainſi celui qui a en main des promeſſes, des quittances ou autres pieces pour convaincre ſa partie, au lieu de les lui communiquer, les lui diſſimuleroit & lui déféreroit le ſerment malicieuſement, pour faire tomber cette partie dans un *parjure*, ſeroit lui-même très-coupable.

Mais ſi celui qui a déféré le ſerment n'avoit pas alors en main la preuve du fait contraire, & que les pieces n'ayent été recouvrées que depuis, il n'encourt point de cenſure; ainſi qu'il eſt dit dans le canon 6. à l'endroit que l'on vient de citer.

Quand la peine prononcée contre le *parjure* eſt légere en égard aux circonſtances, & qu'elle n'emporte pas infamie de droit, il y a toûjours au-moins infamie de fait, qui fait perdre au *parjure* la confiance de tous les gens d'honneur & de probité, & l'exclud de toute dignité. *Voyez* au digeſte le tit. *de jure jurando*. Julius Clarus, *lib. V. ſentent.* Papon, *liv. XXII. tit. XII. n°.* 10. Boniface, *tome V. liv. III. tit. I. chap. xiij.* Loüet, *let. L. ſom.* 4. Journal des aud. *tome IV. liv. V. ch. j.* Belonneau, ſur l'*art.* 163. de la coûtume de Bretagne; & Sauvageon, ſur ce même *article*; Ducange, *let. F.* où il parle de *fide violata*. (*A*)

PARJURER, ac, (*Critiq. ſacrée.*) *ſe parjurer* a deux ſens dans l'Ecriture; ou jurer une choſe que l'on croit fauſſe, faire un faux-ſerment, comme dans S. Matth. *ch. v.* 33. ou ne pas exécuter ce que l'on a promis avec ſerment; c'eſt alors la même choſe que prendre le nom de Dieu *en vain*, c'eſt-à-dire ſans effet; car jurer en vain, c'eſt promettre quelque choſe avec ſerment, & ne pas tenir ſa promeſſe. (*D. J.*)

PARKINSONE, ſ. f. *parkinſonia*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur polypétale, anomale, & compoſée de cinq pétales inégaux; il s'éleve du fond du calice un piſtil, qui devient dans la ſuite une ſilique charnue, noueuſe qui renferme dans chaque nœud une ſemence arrondie. Plumier, *Nova plant. amer. genet. Voy.* PLANTE.

FIN DU ONZIEME VOLUME.

MAG 2-15725